# Administration du pipe-line du Nord Canada

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

0001

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste auprès du:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

Nº de catalogue BT31-2/1986-III-31 au Canada: $3.00
ISBN 0-660-52940-8 à l'étranger: $3.60

Prix sujet à changement sans préavis

0002

**Budget des dépenses 1985-1986**

**Partie III**

**Administration du pipe-line du Nord Canada**

0003

**Préface**

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend deux sections. La section I présente un aperçu et une description du Programme, des données de base, les objectifs et les perspectives en matière de planification, ainsi que des données sur le rendement qui servent à justifier les ressources demandées. La section II fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires. Elle comprend aussi des extraits du Volume II des Comptes publics afin de faciliter l'évaluation du rendement financier du programme au cours de la dernière année.

Ce document a pour objet de permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matière expose en détail le contenu de chaque section. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.



8000

## Table des matières

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 4

**Extraits du volume II des Comptes publics** 5

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Plans pour 1985-1986
 1. Points saillants 6
 2. État financier récapitulatif 7
B. Rendement récent 7
C. Données de base
 1. Introduction 8
 2. Mandat légal 8
 3. Objectif du Programme 8
 4. Plan d'exécution du Programme 8
 5. Description du Programme 10
D. Perspective de planification
 1. Contexte 14
 2. Initiatives 14
 3. Efficacité du Programme 14
 4. État récapitulatif des ressources depuis la création de l'Administration 14

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
 1. Dépenses par article 16
 2. Dépenses en personnel 17
B. Analyse du coût du Programme 18



0005

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $1,285,000 à l'appui du Programme de l'Administration du pipe-line du Nord en 1985-1986. Les autres dépenses, évaluées à $157,000 pour les régimes de pension et les autres avantages sociaux des employés, seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits | (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Administration du pipe-line du Nord** | | |
| 115 | Dépenses du Programme | 1,285 | 3,488 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 157 | 301 |
| | **Total du Programme** | 1,442 | 3,789 |

### Crédits - Libellé et montant

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Administration du pipe-line du Nord** | |
| 115 | Administration du pipe-line du Nord - Dépenses du Programme | 1,285,000 |



0008

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Programme par activité**

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire Fonctionnement | Total | |
| Règlement concernant la construction du pipe-line de la route de l'Alaska pour le transport du gaz naturel | 11 | 1,442 | 1,442 | 3,789 |

**Extraits du Volume II des Comptes publics**

**Utilisation des crédits de 1983-1984**

| | Budget principal | Total des crédits | Utilisation réelle |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| Budgétaire | | | |
| **Crédit 5** - Administration du pipe-line du Nord -- Dépenses du Programme | 5,150,400 | 5,150,400 | 4,983,884 |
| **Statutaire** - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 426,000 | 426,000 | 426,000 |
| **Statuatire** - Remboursement de montants portés aux recettes d'exercices précédents | - | 4,500 | 4,500 |
| **Total du Programme - Budgétaire** | 5,576,400 | 5,580,900 | 5,414,384 |



0007

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Plans pour 1985-1986

### 1. Points saillants

**La construction du tronçon sud du gazoduc et des installations nécessaires au transport du gaz canadien vers les États-Unis étant terminée (voir page 10), le principal objectif de l'Administration du pipe-line du Nord pour 1985-1986 consiste à:**

- **maintenir un noyau d'employés, conformément à la loi, en attendant la reprises des travaux;**
- **faciliter au besoin toutes les activités préliminaires.**

**L'Administration du pipe-line du Nord recouvre tous ses frais auprès de la Foothills Pipe Lines (Yukon) Ltd.**



7000

## 2. État financier récapitulatif

**Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence |
|---|---|---|---|
| Règlement concernant la construction du pipe-line de la route de l'Alaska pour le transport du gaz naturel | 1,442 | 3,789 | (2,347) |
| Années-personnes | 11 | 30 | (19) |

Le 1er mai 1982, les sociétés parrainant le projet tant au Canada qu'aux États-Unis ont annoncé leur décision de reporter l'achèvement du gazoduc à 1989. Les ressources dont l'Administration du pipe-line du Nord a besoin sont donc beaucoup moins importantes, et il en sera ainsi jusqu'à la reprise des travaux. Comme le montre l'état récapitulatif des ressources depuis la création de l'Administration (voir page 14), tous les frais sont recouvrables.

## B. Rendement récent

**Tableau 2: État financier récapitulatif - 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Règlement concernant la construction du pipe-line de la route de l'Alaska pour le transport du gaz naturel | 5,414 | 5,576 | (162) |
| Années-personnes | 63 | 75 | (12) |

L'utilisation partielle des années-personnes résulte des efforts déployés par l'Administration du pipie-line du Nord en vue de suspendre ses opérations en attendant la décision de procéder à la phase finale du projet de construction du gazoduc de la route de l'Alaska. En 1983-1984, l'Administration a fermé ses bureaux de Vancouver et de Fort Nelson. À la fin de l'année, elle s'apprêtait à fermer son bureau de Whitehorse et à réinstaller celui de Calgary dans des locaux plus petits.

### C. Données de base

#### 1. Introduction

L'Administraitn du pipe-line du Nord a été créée pour superviser les travaux de planification et de construction de la partie canadienne du gazoduc de la route de l'Alaska dont est chargé le groupe Foothills. L'administration a été conçue pour servir d'organisme unique de réglementation afin de rationaliser et d'accélérer le processus d'approbation. Elle a donc été chargée de veiller à faire respecter les nombreuses lois fédérales qui s'appliquent à la construction du pipe-line au Canada.

L'Office national de l'énergie est représenté à l'Administration par un fonctionnaire désigné.

#### 2. Mandat légal

L'Administration du pipe-line du Nord a été créée par une loi du Parlement en avril 1978, conformément à l'accord intervenu entre le Canada et les États-Unis en septembre 1977, par lequel les gouvernements des deux pays se sont engagés à procéder le plus rapidement possible à la construction du gazoduc de la route de l'Alaska.

#### 3. Objectif du Programme

Le Programme a pour objectif de "faliciter la planification et la construction expéditives et efficaces du pipe-line de la route de l'Alaska pour le transport du gaz naturel aux mieux des intérêts du Canada tel que décrit dans la Loi sur le pipe-line du Nord".

#### 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure de l'activité:** L'Administration du pipe-line du Nord est essentiellement chargée d'une seule activité: la réglementation de la construction du gazoduc de la route de l'Alaska.

**Organisation:** L'Administration du pipe-line du Nord fait rapport au Parlement par l'entremise du ministre chargé de l'Administration.

L'Administration du pipe-line du Nord a des bureaux à Ottawa et à Calgary. Le directeur général, qui exerce ses fonctions à temps partiel, est à Ottawa, où se trouve le siège. Le centre opérationnel est situé à Calgary et relève d'un directeur, secondé par un directeur adjoint et fonctionnaire désigné, et par un directeur adjoint chargé des politiques et des programmes. Durant la période de retranchement, ce dernier a été détaché à temps partiel auprès d'un autre ministère du gouvernement. Le personnel du bureau de Calgary a été réduit au niveau minimal requis pour le fonctionnement d'un organisme.



0000

Toutes les communications officielles entre le centre opérationnel de l'Administration et les entreprises, le grand public, les organismes gouvernementaux et le groupe Foothills sont la responsabilité du secrétaire de direction aux opérations, qui relève du directeur de Calgary.

Le gouvernement fédéral a créé deux conseils consultatifs, qui rendent directement compte au ministre chargé de l'Administration, l'un pour le nord de la Colombie-Britannique et l'autre pour le Yukon, et dont les membres, hommes d'affaires, autochtones et autres, sont chargés de représenter leurs collectivités.

Le tableau 3 illustre le milieu multidisdiplinaire qu'est l'Administration. Un grand nombre de ces postes ne seront pourvus de nouveau que lorsque reprendront les travaux de construction du gazoduc.

**Tableau 3: Organisation**

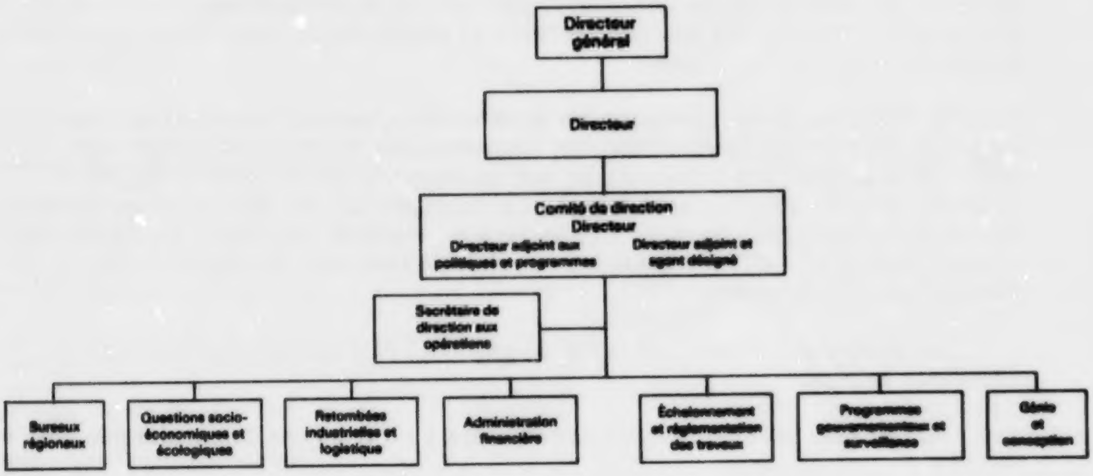




0011

## 5. Description du Programme

Le Programme est décrit dans la Partie II du Budget des dépenses comme suit: donner effet à l'Accord entre le Canada et les États-unis en date du 20 septembre 1977; faciliter la planification et la construction expéditives et efficaces du pipe-line, en tenant compte des intérêts locaux, régionaux et nationaux, y compris ceux des peuples autochtones, et satisfaire aux obligations du gouvernement fédéral à l'égard du pipe-line; faciliter les consultations avec le gouvernement des provinces et des territoires et assurer avec eux une meilleure coordination des activités; maximiser les avantages sociaux et économiques tout en minimisant toutes répercussions fâcheuses sur le milieu social et sur l'environnement; promouvoir les intérêts économiques et énergétiques nationaux et assurer la plus grande participation possible des Canadiens à tous les aspects de la planification du pipe-line, de sa construction et des fournitures nécessaires à cette fin.

Le projet de gazoduc de la route de l'Alaska est une canalisation à grand diamètre qui permettra d'acheminer le gaz naturel du versant nord de l'Alaska jusqu'aux 48 États du Sud par voie de terre et d'accèder en temps utile aux réserves de gaz canadien de l'Arctique.

En 1980, les autorités canadiennes et américaines ont approuvé la première étape des travaux de construction des embranchements est et ouest qui font partie de la portion sud du réseau, en vue de l'exportation du surplus de gaz canadien vers les marchés américains. La construction des deux embranchements est terminée et l'acheminement du gaz vers les marchés de l'ouest des États-Unis a commencé le 1^er^ octobre 1981; les marchés de l'est ont commencé à être alimentés le 1^er^ septembre 1982.

Les tableaux 4 (Aperçu détaillé du gazoduc) et 5 (carte) illustrent les différents tronçons.

Au Canada, le réseau principal comptera cinq tronçons construits par cinq filiales:

Foothills Pipe Lines (South Yukon) Ltd.
Foothills Pipe Lines (North B.C.) Ltd.
Foothills Pipe Lines (Alta.) Ltd.
Foothills Pipe lines (South B.C.) Ltd.
Foothills Pipe Lines (Sask.) Ltd.

Avant que la construction d'un quelconque tronçon du pipe-line puisse commencer au Canada, chaque filiale de la Foothills doit faire approuver par l'Administration les mesures qu'elle compte prendre pour respecter les modalités socio-économiques et écologiques établies par l'Administration.



1100

**Tableau 4: Aperçu détaillé du gazoduc**

| Société | Région | Longueur et diamètre de la canalisation |
|---|---|---|
| **Complété:** | | |
| Foothills Pipe Lines (Alta.) Ltd. | Alberta | 378 km 1067 mm<br>124 km 914 mm |
| Foothills Pipe Lines (Sask.) Ltd. | Saskatchewan | 258 km 1067 mm |
| Foothills Pipe Lines (South B.C.) Ltd. | Sud-est de la C.-B. | 88 km 914 mm |
| Northern Border Pipeline Co.<br>Pacific Gas & Electric Co.<br>Pacific Gas Transmission Co. | É.-U., sud du 49e | 1168 km 1067 mm<br>258 km 914 mm |
| **À construire:** | | |
| Northwest Alaskan Pipeline Company | Alaska | 1176 km 1219 mm |
| Foothills Pipe Lines (South Yukon) Ltd. | Yukon & nord de la C.-B. | 428 km 1219 mm<br>404 km 1422 mm |
| Foothills Pipe Lines (North B.C.) Ltd. | Nord-est de la C.-B. | 706 km 1422 mm |
| Foothills Pipe Lines (Alta.) Ltd. | Alberta | 636 km 1422 mm<br>159 km 914 mm |
| Foothills Pipe Lines (South B.C.) Ltd. | Sud-est de la C.-B. | 81 km 914 mm |
| Northern Border Pipeline Co.<br>Pacific Gas & Electric Co.<br>Pacific Gas Transmission Co." | É.-U. sud du 49e | 629 km 1067 mm<br>1208 km 914 mm |

| Totaux | Distance totale en kilomètres |
|---|---|
| Canada | 3262 km |
| É.-U. | 4439 km |
| Projet | 7701 km |

**Tableau 5: Aperçu détaillé du gazoduc de la route de l'Alaska**

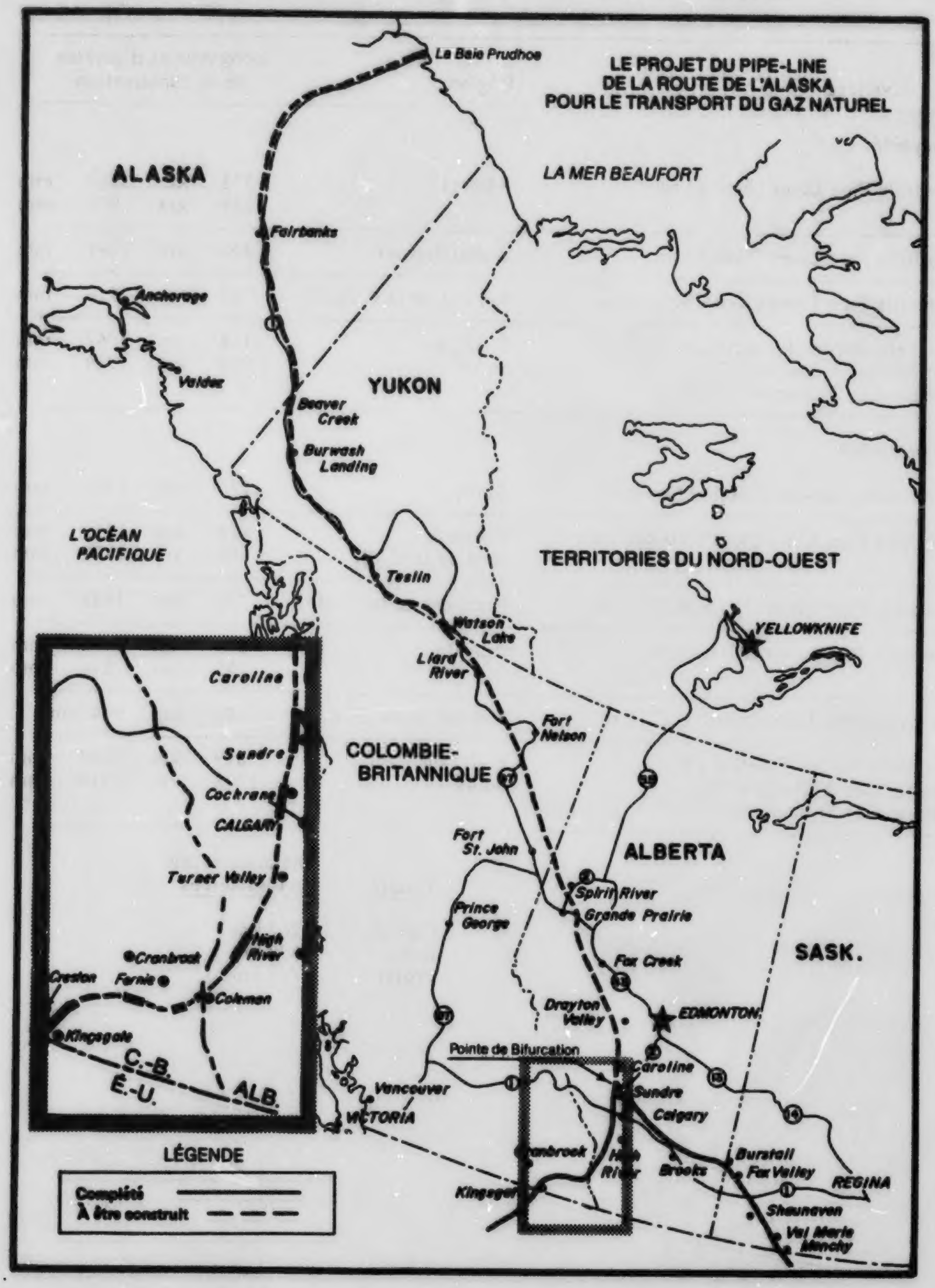




0173

L'Administration revoit en profondeur les projets de plans avec la société, le gouvernement de la province ou du territoire concerné, les autochtones et d'autres groupes d'intérêts. Il est tenu compte de leurs observations dans la version finale des plans de la société. L'une des principales activités de l'Administration a consisté à mettre au point les modalités socio-économiques et écologiques détaillées et les exigences techniques qui régiront la construction du pipe-line par le groupe Foothills. Des exigences techniques particulières s'appliquent aux divers tronçons du réseau au Canada; en outre, les modalités socio-économiques et écologiques sont adaptées aux conditions des différentes régions par lesquelles le pipe-line est appelé à passer, c'est-à-dire le Yukon, le nord de la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et le sud de la Colombie-Britannique. Les modalités portent notamment sur les possibilités offertes aux entreprises locales, l'égalité d'emploi et les programmes de formation destinés aux autochtones et aux femmes, l'indemnisation des propriétaires fonciers pour les dommages causés à leur propriété, des plans visant à atténuer les répercussions écologiques néfastes ainsi que la protection des zones traditionnelles d'exploitation de la nature et des zones d'importance culturelle pour les autochtones. Pour l'élaboration de ces modalités, l'Administration a tenu compte des recommandations des rapports Berger, Lysyk et Hill, du rapport sur les audiencees tenues par l'Office national de l'énergie, ainsi que des engagements pris par la Foothills auprès de l'Office avant que les autorisations de construire ce pipe-line ne soient effectivement données.

Afin d'établir l'intégrité et la sécurité du réseau, divers rapports comme les devis, l'exposé détaillé des pratiques d'exploitation et d'entretien, les méthodes d'élaboration du calendrier des travaux et de contrôle des coûts, et les techniques de construction et d'inspection sont examinés. Une fois jugés acceptables, ils sont approuvés par le fonctionnaire désigné au nom de l'Administration de pipe-line du Nord.

Avant la présentation des devis détaillés, chaque filiale doit faire approuver les résultats de plusieurs types d'essais, dont certains sont effectués sous l'oeil du personnel de l'Administration. Ces essais portent notamment sur la poussée de gel verticale, l'affaissement du sol attribuable au dégel, les bris longitudinaux des tuyaux et la stabilité des pentes. Des études sont en outre effectuées sur les secousses sismiques et les sols. Toutes ces études ont pour but de déterminer les régions dangereuses pour la canalisation et les essais visent à assurer une résistance suffisante des installations.

C'est également le fonctionnaire désigné qui est chargé d'approuver l'emplacement de la canalisation sur l'emprise ainsi que la profondeur d'enfouissement; il a le pouvoir d'ordonner à la société de déplacer la canalisation lorsqu'il estime qu'un autre tracé serait plus conforme à l'intérêt public.

Des équipes de surveillance vérifient que les règlements et les modalités socio-économiques et écologiques sont respectés, que la construction se fait conformément aux exigences techniques et que les travaux et les essais progressent selon le calendrier établi. Elles informent le bureau de Calgary de tout problème ou retard survenu.



0015

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Le ralentissement prévu de la croissance économique aux États-Unis, les taux d'intérêt relativement élevés, la demande incertaine, à court terme, du gaz et la fluctuation toujours possible des prix des autres sources d'énergie, en particulier du pétrole, sont à la source de la décision prise en mai 1982 de suspendre les travaux de construction des dernier tronçons du gazoduc. La plupart de ces facteurs continuent d'exercer une certaine influence, notamment l'absence de débouchés pour le gaz de l'Alaska.

### 2. Initiatives

Tel qu'indiqué par le passé, la Foothills et l'Administration n'ont conservé qu'un noyau d'employés qui seront chargés de poursuivre divers travaux préliminaires et, le moment venu, de faire en sorte que la construction du tronçon nord du pipe-line reprenne rapidement. Les ressources pour 1985-1986 ont été établies en conséquence.

### 3. Efficacité du Programme

À l'heure actuelle, l'efficacité de l'Administration du pipe-line du Nord se reflète dans sa capacité de relentir ses activités sans trop de difficultés et de mettre temporairement de côté tous ses plans, ses dossiers et son courrier de façon à y avoir facilement accès à la reprise du projet. Ces objectifs sont actuellement atteints.

### 4. État récapitulatif des ressources depuis la création de l'Administration

En vertu des paragraphes 2(2) et 2(3) du Règlement sur le recouvrement des frais de l'Office national de l'énergie, la société Foothills Pipe Lines (Yukon) Ltd paie les frais engagés par l'Administration à l'égard du pipe-line.

En 1982, l'Administration a, pour toute la période de ralentissement des travaux, détaché un certain nombre de ses employés à temps plein ou à temps partiel dans plusieurs ministères et organismes gouvernementaux. Les frais sont recouvrables des services intéressés. La majorité de ces contrats ont été complété au cours de l'année 1984.

Les factures étant établies à la fin de chaque trimestre, les dépenses engagées durant le dernier trimestre de l'exercice financier ne sont recouvrés que durant le premier trimestre de l'année suivante. Le tableau 6 illustre l'état récapitulatif des ressources de l'Administration depuis sa création, en indiquant le nombre d'années-personnes nécessaires, les dépenses et les frais recouvrés jusqu'au 31 mars 1984.



0015

**Tableau 6: État récapitulatif des ressources depuis la création de l'Administration (en milliers de dollars)**

| | 1978-1983 (réel) | 1983-1984 (réel) | 1984-1985 (prévu) | 1985-1986 (Budget des dépenses) | Total des sommes recouvrées depuis la création de de l'Administration | Total des dépenses depuis la création de de l'Administration |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Total des années-personnes | 390 | 63 | 30 | 11 | | 494 |
| Total des dépenses | 26,991 | 5,414 | 3,789 | 1,442 | | 37,636 |
| Sommes recouvrées auprès de la Foothills | 25,238 | 4,301 | 2,177 | 2,155 | 33,871 | |
| Autres | 656 | 1,409 | 804 | 108 | 2,977 | |
| Total des frais recouvrables au premier trimestre de l'année financier 1986-1987 | | | | | 788 | |
| Total | | | | | 37,636 | |



0017

## Section II
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Tous les frais sont recouvrés auprès de la Foothills Pipe Lines (Yukon) Ltd. ou d'autres organismes (surtout des ministères gouvernementaux). Dans ce dernier cas, il s'agit des personnes qui ont été détachées à temps partiel par l'Administration.

**Tableau 7: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Personnel** | | | |
| Traitements et salaires | 794 | 1,548 | 2,992 |
| Contributions de l'employeur | 157 | 301 | 426 |
| Indemnités de départ | 328 | 826 | 655 |
| Autres frais touchat le personnel | 11 | 23 | 46 |
| | 1,290 | 2,698 | 4,119 |
| **Biens et services** | | | |
| Transports et communications | 58 | 264 | 252 |
| Information | 4 | 12 | 21 |
| Services professionnels et spéciaux | 74 | 170 | 231 |
| Location | 8 | 599 | 728 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 2 | 14 | 20 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 5 | 30 | 30 |
| Toutes autres dépenses | 1 | 1 | 5 |
| | 152 | 1,090 | 1,287 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 1,442 | 3,788 | 5,406 |
| Capital | - | 1 | 8 |
| Total du Programme | 1,442 | 3,789 | 5,414 |
| Frais recouvrés - Foothills | 1,334 | 2,985 | 4,005 |
| - Autres | 108 | 804 | 1,409 |
| Coût net du Programme | 0 | 0 | 0 |

À noter que les frais ne sont pas nécessairement recouvrés au cours du même exercice financier que les dépenses correspondantes et qu'ils sont présentés de la façon qui précède afin de faire prendre conscience au lecteur que ce ne sont pas les contribuables qui paient le coût de l'Administraiton du pipe-line du Nord.



0017

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 8: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| Gestion | 2 | 4 | 9 | 63,000 - 88,350 | 76,343 |
| Autres | 2 | 3 | 3 | - | - |
| Scientifique et professionnelle | - | 3 | 7 | - | - |
| Administration et service extérieur | 2 | 9 | 20 | 58,050 - 74,050 | 64,893 |
| Technique | 1 | 5 | 10 | 40,300 - 47,600 | 42,173 |
| Soutien administratif | 4 | 6 | 26 | 24,170 - 49,200 | 37,628 |

**Note:** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitment de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## B. Analyse des coûts du Programme

**Tableau 9: Coût du Programme (en milliers de dollars)**

| | Dépenses de fonctionnement 1985-1986 | Moins: sommes recouvrées | Coût net 1985-1986 | Coût net prévu 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|
| Règlement concernant la construction du pipe-line de la route de l'Alaska | 1,442 | 2,263 | (821) | 808 |

Tous les frais de l'Administration du pipe-line du Nord sont recouvrables. Les mécanismes de recouvrement sont expliqués à la section consacrée à l'état récapitulatif des ressources depuis la création de l'Administration (voir page 15).



0019

# Affaires des anciens combattants Canada

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

0021

0021

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste au:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, Canada, K1A 0S9

N° de catalogue BT 31-2/1986-III-49 Canada: 12.00 $
ISBN 0-660-52957-2 à l'étranger: 14.40 $

Prix sujet à changement sans avis préalable

0023

0053

Budget des dépenses 1985-1986

Partie III

Affaires des anciens combattants Canada

0025

## Préface

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence et c'est pourquoi il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Il comprend six chapitres. Le premier présente l'organisation. Les cinq autres présentent le plan de dépenses de chaque programme de l'organisation. Il convient de signaler que, dans le Budget des dépenses de 1985-1986, l'ancien Programme des pensions a été scindé pour devenir le Programme de la Commission canadienne des pensions et le Programme du Conseil de révision des pensions.

Chaque chapitre commence par des extraits de la Partie II du Budget des dépenses pour le Programme que l'on décrit. Cette formule a pour but d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires. On y trouve aussi des extraits du volume II des Comptes publics. Ils aideront à évaluer le rendement financier du Programme au cours du dernier exercice.

Le plan de dépenses du Programme des Affaires des anciens combattants est divisé en trois sections. Chaque section fournit plus de détails que la précédente sur le Programme. La section I donne un aperçu du Programme et un résumé de ses plans et de son rendement actuels. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et d'autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

Les plans de dépenses du Programme de la Commission des allocations aux anciens combattants, du Programme du Conseil de révision des pensions, du Programme de la Commission canadienne des pensions et du Programme du Bureau de services juridiques des pensions comprennent deux sections. La section I donne un aperçu détaillé du Programme, comprenant une description ainsi que des données de base, les objectifs du Programme et une perspective de planification. La section II fournit, sur les coûts et les dépenses par article, des renseignements additionnels qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

Ce document permettra au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. Une table des matières générale énumère les chapitres; en outre, une table des matières détaillée est fournie pour chaque programme. Pour les lecteurs qui veulent des renseignements de nature financière, le plan de dépenses des Affaires des anciens combattants à la Partie I renvoie à la page du tableau des besoins financiers dans le plan de dépenses de chaque Programme. Lorsqu'il y a lieu, chacun de ces tableaux renvoie à son tour à des renseignements plus détaillés sur chacune des activités d'un programme.

## Table des matières


Résumé de l'organisation 1 - 1

Programme des Affaires des anciens combattants 2 - 1

Programme de la Commission des allocations aux anciens combattants 3 - 1

Programme du Conseil de révision des pensions 4 - 1

Programme de la Commission canadienne des pensions 5 - 1

Programme du Bureau de services juridiques des pensions 6 - 1


0027



0025

## Résumé de l'organisation

0029

**Rôles et attributions**

En reconnaissance de la contribution unique des anciens combattants et de certains civils aux efforts de guerre et de maintien de la paix que le Canada a déployés durant les dernières décennies, le gouvernement canadien a instauré divers programmes d'aide spécialement conçus pour ces personnes. Les éléments suivants forment l'essence même des prestations d'aide accordées aux anciens combattants et à certains civils, à leurs survivants et aux personnes à leur charge:

- le programme des pensions, qui prévoit des indemnités à l'égard d'un décès ou d'une invalidité, quel que soit le revenu des bénéficiaires (dans quelques cas, cependant, l'octroi des prestations est discrétionnaire et fonction du revenu);
- le programme des soins liés à une invalidité ouvrant droit à pension qui comprend les soins médicaux à domicile; et la fourniture de services non assurés (médicaments, lunettes, etc., soins dans un établissement ministériel ou contractuel ou non contractuel) aux anciens combattants admissibles;
- le programme de soutien du revenu, dans le cadre duquel des allocations d'indemnisation sont versées aux anciens combattants qui ont des difficultés financières à cause des effets impondérables de la guerre;
- les services d'aide juridique offerts à tous les niveaux de la procédure applicable aux pensions, et pour représenter les requérants qui interjettent appel auprès de la Commission des allocations aux anciens combattants;
- un organisme auquel les requérants et les bénéficiaires d'allocations accordées en vertu de la Loi sur les allocations aux anciens combattants et de la partie XI de la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils, peuvent interjeter appel ou demander une révision;
- un tribunal qui rend des décisions finales au sujet des demandes de pension présentées en vertu de la Loi sur les pensions; et
- une aide et des services aux anciens combattants qui se sont établis en vertu de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants afin qu'ils puissent acquérir les titres des propriétés sur lesquelles ils se sont établis.

**Organisation et programmes des Affaires des anciens combattants**

Les Affaires des anciens combattants sont dirigées par un ministre qui est comptable au Parlement du ministère des Affaires des anciens combattants et du Bureau de services juridiques des pensions. Le Ministre est également comptable au Parlement de la Commission canadienne des pensions, du Conseil de révision des pensions et de la Commission des allocations aux anciens combatants. Pour assurer un soutien au sous-ministre lorsqu'il faut établir un contact direct avec les organismes centraux et les groupes d'intérêts des clients, le ministère des Affaires des anciens combattants a constitué à Ottawa le secteur des Opérations dans la Capitale nationale. La Commission canadienne des pensions est représenté par le groupe central d'Ottawa. Le tableau 1 présente l'organigramme des Affaires des anciens combattants.

**Tableau 1: Organigramme des Affaires des anciens combattants**

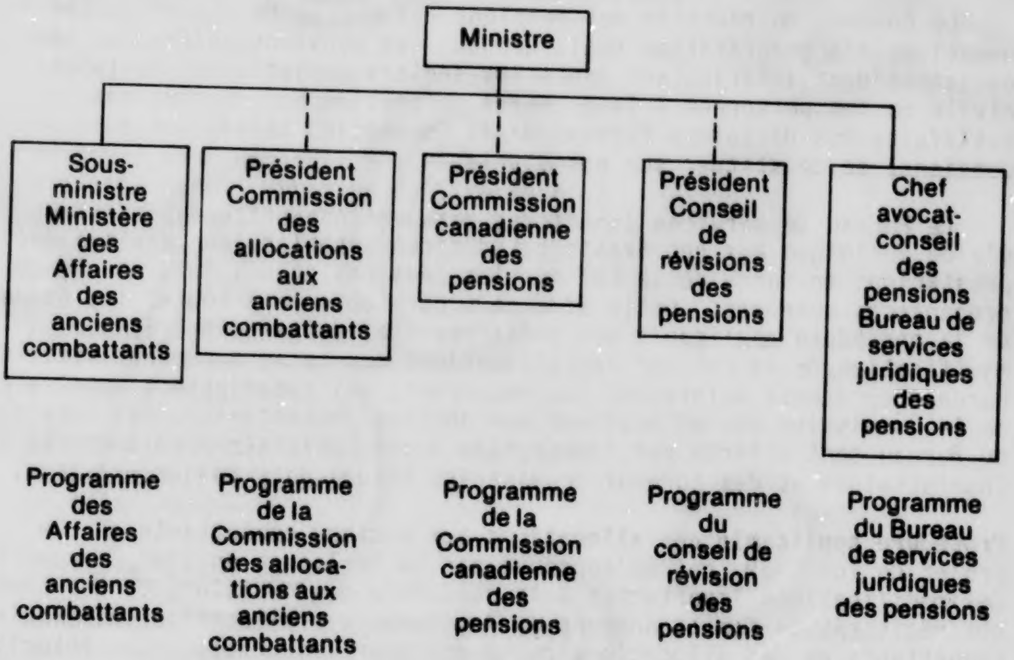


Le ministère des Affaires des anciens combattants, qui administre le Programme des Affaires des anciens combattants, offre un soutien financier sous forme d'allocations et de services de soins aux anciens combattants, aux personnes à leur charge et aux survivants par le biais d'une administration centrale située à Charlottetown et de bureaux régionaux et de district situés un peu partout au Canada. Il fournit aussi des services de consultation et d'aide aux anciens combattants pour que ceux-ci gèrent le bien-fonds acquis aux termes de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants ou qu'ils obtiennent le titre de ce bien-fonds.

C'est auprès de la Commission des allocations aux anciens combattants que les requérants et les bénéficiaires d'allocations accordées en vertu de la Loi sur les allocations aux anciens combattants et de la partie XI de la Loi sur les pensions et les allocations de guerre pour les civils peuvent interjeter appel ou demander un réexamen.

La Commission canadienne des pensions administre le Programme de la Commission canadienne des pensions et applique la Loi sur les pensions, les parties I à X de la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils ainsi que plusieurs autres lois, ordonnances et règlements qui prévoient l'octroi de pensions et de prestations en dédommagement d'une invalidité ou d'un décès attribuable au service militaire ou à tout autre service admis. Les services de la Commission sont offerts aux anciens combattants par l'entremise d'une administration centrale qui a des bureaux de district dans chaque province.

Le Conseil de révision des pensions est chargé de régler toutes les questions d'interprétation de la Loi sur les pensions, d'étudier les décisions dont interjettent appel les anciens combattants, certains civils ou les personnes à leur charge respective qui ne sont pas satisfaits des décisions finales de la Commission canadienne des pensions, et de statuer sur ces appels.

Le Bureau de services juridiques des pensions offre des services d'aide juridique aux requérants qui désirent établir leur droit à des prestations en vertu de la Loi sur les pensions et des lois et ordonnances connexes. Cette aide peut être obtenue à toutes les étapes de la procédure applicable aux pensions. Par suite d'une récente modification de la Loi sur les allocations aux anciens combattants, le Bureau représente maintenant les requérants qui interjettent appel auprès de la Commission des allocations aux anciens combattants. Les services du Bureau sont offerts par l'entremise d'une administration centrale à Charlottetown et des bureaux de district situés dans chaque province.

**Procédure applicable aux allocations aux anciens combattants :** Le projet de loi C-39, tel qu'approuvé par le Parlement en 1984, a apporté des modifications importantes à la structure des décisions et des appels qui régissent le fonctionnement du Programme des allocations aux anciens combattants et des allocations de guerre pour les civils. Les Autorités régionales des allocations aux anciens combattants (ARA) ont été abolies à compter du 1[er] octobre 1984 et remplacées par une structure plus efficiente et plus adaptée en matière de décision. De plus, les directeurs généraux régionaux, du secteur des Services aux anciens combattants, sont devenus le premier palier de révision pour les appelants qui ne sont pas satisfaits des décisions initiales. Pour améliorer le traitement des appels, le Bureau de services juridiques des pensions est maintenant autorisé à représenter les appelants lors des auditions tenues par la Commission des allocations aux anciens combattants.



0031

Le tableau 2 présente les étapes principales du traitement des demandes d'allocations aux anciens combattants.

**Tableau 2 : Traitement des demandes d'allocations**

**Procédure applicable aux allocations aux anciens combattants**

| Étape | Activité | Responsable |
|---|---|---|
| 1. | Demande | |
| a) | Le requérant ou son représentant prépare une demande ou bien demande au conseiller du bureau de district des Services aux anciens combattants de le faire. Celle-ci est envoyée au bureau régional des Services aux anciens combattants | Requérant ou son représentant |
| b) | Une décision est rendue par un commis à l'admissibilité des Services aux anciens combattants qui informe le requérant de la décision et lui fait savoir qu'il a 60 jours pour demander une réparation au Ministre par l'entremise du Directeur général régional des Services aux anciens combattants, si la décision ne le satisfait pas. | Commis à l'admissibilité |
| c) | Le commis à l'admissibilité calcule l'allocation et un versement mensuel est envoyé au requérant. | Commis à l'admissibilité |
| d) | La Commission des allocations aux ancien combattants (CAAC) peut annuler toute décision rendue. | CAAC |
| 2. | Demande de réparation | |
| a) | Le directeur général régional des Services aux anciens combattants (DGRSAC) révise la décision initiale et informe le requérant de sa décision. | DGRSAC |



0033

| | |
|---|---|
| b) Si celle-ci ne lui donne pas satisfaction, le requérant ou le Bureau de services juridiques des pensions (BSJP), si le requérant le lui demande, a la possibilité de présenter un avis d'intention d'interjeter appel auprès de la CAAC dans les 60 jours suivant la réception de la décision au sujet de la demande de réparation, et de préparer un appel. | Requérant BSJP |

3. <u>Appel</u>

| | |
|---|---|
| a) Ayant reçu l'avis d'appel, l'analyste des cas de la CAAC demande la documentation au bureau régional des Services aux anciens combattants | Analyste des cas de la CAAC |
| b) L'analyste des cas doit réviser le cas et présenter à la Commission des allocations aux anciens combattants des recommandations écrites en vue d'une décision. | Analyste des cas de la CAAC |
| c) A la date voulue, le requérant ou le Bureau de services juridiques des pensions peuvent présenter le cas à la Commision des allocations aux anciens combattants. | Requérant Bureau de services juridiques des pensions |
| d) La Commission des allocations des anciens combattants rend une décision et, si celle-ci ne lui donne pas satisfactions, le requérant peut demander à la Commission de réviser sa décision ou interjeter appel devant les cours fédérales. | Commission (CAAC) |

---

**Procédure applicable aux pensions :** Ensemble, le Bureau de services juridiques des pensions, la Commission canadienne des pensions et le Conseil de révision des pensions sont les trois organismes qui s'occupent du traitement des demandes de pension. Au stade initial, tout ancien membre des forces armées, certains civils ou leurs conjoints survivants respectifs ou d'autres personnes qui croient avoir le droit de demander une prestation peuvent présenter une demande à la Commission canadienne des pensions. Après les demandes initiales, il y a un certain nombre d'étapes au cours desquelles un requérant peut présenter d'autres preuves pour appuyer sa réclamation. Le tableau 3 présente les étapes principales du traitement des demandes de pension et les organismes compétents à chaque étape.

**Tableau 3 : Traitement des demandes et des appels concernant les pensions**

**Procédure applicable aux pensions**

| **Étape** | **Activité** | **Responsable** |
|---|---|---|
| 1. | Première demande | |
| a) | Le requérant entre en contract avec un avocat (Bureau de services juridiques des pensions, Légion royale canadienne, etc.) pour faire savoir son intention de présenter une demande. | Requérant |
| b) | L'avocat présente un avis d'intention à la Commission canadienne des pensions. | Avocat |
| c) | L'avocat obtient le dossier, les documents du service, les rapports médicaux pertinents, etc.; il prépare le cas et présente une demande à la Commission canadienne des pensions (CCP). | Avocat |
| d) | La demande est inscrite; on en accuse réception; le précis médical est préparé, l'opinion médicale est préparée et le cas est présenté aux commissaires qui jugent la demande. | CCP |
| e) | Si la décision n'est pas favorable, le requérant est informé de ses droits d'appel. Si elle est favorable, un examen médical est exigé pour déterminer le degré de l'invalidité actuelle. | CCP |
| f) | Un examen médical est fait et la recommandation de l'octroi d'une pension est présentée à l'Administration centrale de la Commission canadienne des pensions pour y être approuvée. | CCP |
| g) | La documentation est envoyée au Paiement des pensions pour y être traitée et pour qu'on fasse une demande de chèque. Le requérant est informé du montant de la pension. | CCP<br>Ministère des Affaires anciens combattants |

| | | |
|---|---|---|
| 2. | **<u>Demande de révision par le comité d'examen ou le comité d'évaluation</u>** | Requérant/Avocat<br>CCP |
| a) | Le requérant, par l'entremise de son avocat, envoie une demande d'audition à l'Administration centrale de la Commission canadienne des pensions. Celle-ci accuse réception de la demande. | |
| b) | L'exposé du cas est préparé et posté à l'avocat. | CCP |
| c) | L'avocat fait savoir à la CCP que le cas est prêt à être entendu. | Avocat |
| d) | Une date d'audition est fixée. | CCP/Avocat |
| e) | La demande est jugée. Le comité entend la preuve du requérant et des témoins et l'argumentation présentée par l'avocat. | CCP |
| f) | Le reste de la procédure est le même que celle des étapes e) à g) de la première demande. | |
| 3. | **<u>Appel devant le Conseil de révisions des pensions</u>** | |
| a) | Le requérant, par l'entremise de son avocat, informe le Conseil de révision des pensions (CRP) de son désir d'interjeter appel. | Requérant/Avocat |
| b) | Le Conseil de révision des pensions demande la documentation sur le cas à la Commission canadienne des pensions, et celle-ci accède à la demande. | CRP<br>CCP |
| c) | Le Conseil de révision des pensions envoie la documentation à l'avocat et attend d'être avisé que le cas est prêt à être entendu. | CRP<br>Avocat |
| d) | Le cas est inscrit au rôle, entendu et jugé. | CRP/Avocat |
| e) | Si la décision est favorable, le Conseil de révision des pensions en informe la Commission canadienne des pensions. Si le décision n'est pas favorable, le requérant peut interjeter appel devant une cour fédérale ou présenter une demande de modification de la décision du Conseil en appuyant celle-ci sur une nouvelle preuve ou en alléguant une erreur de fait ou de droit. | CRP<br>CCP<br>Requérant |

**Plan de dépenses de l'organisation**

Le tableau 4 présente le plan de dépenses de l'organisation. Toutes les dépenses proposées sont des dépenses budgétaires.

**Tableau 4: Plan de dépenses de l'organisation (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence $ | % |
|---|---|---|---|---|
| Programme des Affaires des anciens combattants | **802,139** | 778,495 | 23,644 | 3.0 |
| Programme de la Commission des allocations aux anciens combattants | **1,636** | 1,599 | 37 | 2.3 |
| Programme du Conseil de révision des pensions | **1,209** | 1,148 | 61 | 5.3 |
| Programme de la Commission canadienne des pensions | **767,564** | 734,465 | 33,099 | 4.5 |
| Programme du Bureau de services juridiques des pensions | **4,899** | 4,586 | 313 | 6.8 |
| | **1,577,447** | 1,520,293 | 57,154 | |



0037

**Priorités de l'organisation**

Au sein de l'organisation, on accorde une priorité absolue à la prestation compétente de services qui répondent aux besoins des clients. C'est pourquoi les points suivants font constamment l'objet d'une recherche ou d'une amélioration:

- s'efforcer activement de respecter les délais d'exécution souhaités;
- étudier et prendre des moyens pour améliorer des services et des communications destinés à des clients âgés de plus en plus nombreux, dont certains souffrent d'invalidités graves;
- perfectionner les systèmes d'information de gestion en vue d'améliorer la capacité d'établir des prévisions; et
- mettre en application des méthodes pour simplifier et accélérer le mode de fonctionnement.

0037

**Plan de dépenses**
**Programme des Affaires des anciens combattants**

**1985-1986**



0039

## Table des matières

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 2-4

**Extrait du volume II des Comptes publics** 2-7

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Plans pour 1985-1986
   1. Points saillants 2-8
   2. État financier récapitulatif par activité 2-9
B. Rendement récent
   1. Points saillants 2-12
   2. Rétrospective du rendement financier 2-13
C. Données de base
   1. Introduction 2-14
   2. Mandat légal 2-14
   3. Objectif du Programme 2-14
   4. Plan d'exécution du Programme 2-14
D. Perspective de planification
   1. Contexte 2-18
   2. Initiatives 2-19
   3. Rapport sur les initiatives décrites antérieurement 2-20
   4. Efficacité du Programme 2-21

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Aide sociale et soutien du revenu 2-23
B. Services de santé 2-30
C. Gestion des contrats immobiliers 2-37
D. Administration du Ministère 2-41

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
   1. Dépenses par article 2-43
   2. Dépenses en personnel 2-44
   3. Paiements de transfert 2-45
B. Analyse des coûts 2-47
C. Lois et règlements concernant le Programme des Affaires des anciens combattants 2-48



0041

**Extraits de la Partie II du Budget de dépenses**

**Autorisation**

L'autorisation est demandée de dépenser $785,509,600 pour le Programme des Affaires des anciens combattants pour 1985-1986. Des dépenses supplémentaires de $16,629,400 ont été autorisées en vertu de l'autorisation législative existante.

**Besoins financiers par autorisation**

| Crédits (en milliers de dollars) | | **Budget principal 1985-1986** | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Programme des Affaires des anciens combattants** | | |
| 1 | Dépenses de fonctionnement | **259,717** | 262,571 |
| 5 | Subventions et contributions | **525,793** | 501,854 |
| (S) | Ministre des Affaires des anciens combattants - Traitement et allocation pour automobile | **42** | 41 |
| (S) | Fonds pour la réserve pour prestations conditionnelles, Loi sur les terres destinées aux anciens combattants | **2,100** | 2,600 |
| (S) | Crédits de réadaptation et remboursements en vertu de l'article 15 de la Loi sur les indemnités de service de guerre, de redressements de compensation effectués en conformité avec la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants | 102 | 202 |
| (S) | Rajustement des engagements actuariels de l'assurance des soldats de retour au pays | **63** | 63 |
| (S) | Rajustement des engagements actuariels de l'assurance des anciens combattants | **803** | 803 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | **13,519** | 12,490 |
| | **Total du Programme** | **802,139** | 780,624 |

1400

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Crédits - Libellé et montants**

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | **Budget principal 1985-1986** |
|---|---|---|
| | **Programme des Affaires des anciens combattants** | |
| 1 | Affaires des anciens combattants - Dépenses de fonctionnement; entretien de propriétés, y compris les dépenses afférentes à des travaux de génie, de recherches techniques et autres qui n'ajoutent aucune valeur tangible à la propriété immobilière, aux taxes, à l'assurance et au maintien des services publics; autorisation, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, d'effectuer des travaux de réparation nécessaires sur des propriétés construites en vertu de contrats particuliers à prix ferme et destinées aux anciens combattants, afin de corriger des défectuosités dont ni l'ancien combattant ni l'entrepreneur ne peuvent être tenus financièrement responsables ainsi que tout autre travail qui s'impose sur d'autres propriétés afin de sauvegarder l'intérêt que le Directeur y possède | **259,716,600** |
| 5 | Affaires des anciens combattants - Subventions inscrites au Budget et contributions, le montant inscrit à chacun des postes pouvant être modifié sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor. | **525,793,000** |

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Programme par activité**

**(en milliers de dollars)** **Budget principal 1985-1986**

| | Budgétaire | | | | **Total** | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Fonctionnement | Dépenses en capital | Paiements de transfert | | Budget principal 1984-1985 |
| Aide sociale et soutien du revenu | 556 | 28,010 | 137 | 479,579 | **507,726** | 497,151 |
| Service de santé | 2,288 | 210,087 | 1,380 | 47,182 | **258,649** | 241,868 |
| Gestion des contrats immobiliers | 191 | 6,984 | 25 | 2,100 | **9,109** | 9,386 |
| Administration du Ministère | 486 | 26,584 | 71 | - | **26,655** | 32,219 |
| | 3,521 | 271,665 | 1,613 | 528,861 | **802,139** | 780,624 |

## Extrait du volume II des Comptes publics

**Utilisation des crédits de 1983-1984**

| | Budget principal | Total des crédits | Utilisation réelle |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| **Dépenses budgétaires votées** | | | |
| **Crédit 1** - Affaires des anciens combattants - Dépenses de fonctionnement | 249,970,000 | 261,983,914 | 250,028,775 |
| **Crédit 5** - Affaires des anciens combattants - Subventions inscrites au Budget et contributions, le montant inscrit à chacun des postes pouvant être modifié sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor (Tel que déjà prévu dans la Loi n° 2 de 1983-1984 portant affectation de crédits) | 485,537,000 | 474,054,470 | 453,625,359 |
| | 735,507,000 | 736,038,384 | 703,654,134 |
| **Dépenses budgétaires statutaires** | | | |
| Ministre des Affaires des anciens combattants - Traitement et allocation pour automobile | 39,100 | 40,975 | 40,975 |
| Crédits de réadaptation et remboursements, en vertu de l'article 15 de la Loi sur les indemnités de service de guerre, de redressements de compensation effectués en conformité avec la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants | 202,000 | 62,805 | 62,805 |
| Rajustement des engagements actuariels de l'assurance des soldats de retour au pays (Loi de l'assurance des soldats de retour au pays - S.R., c.54). | 63,000 | 16,116 | 16,116 |
| Rajustement des engagements actuariels de l'assurance des anciens combattants (Loi sur l'assurance des anciens combattants - S.R., c. V-3). | 746,000 | 606,352 | 606,352 |
| Crédits de réadaptation en vertu de l'article 8 de la Loi sur les indemnités de service de guerre | | 20 | 20 |
| Réduction des avances accordées en vertu de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants | | 9,413 | 9,413 |
| Remboursements des montants inscrits aux recettes au cours des années précédentes | | 11,795 | 11,795 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés. | 13,047,000 | 14,521,000 | 14,521,000 |
| | 14,097,100 | 15,268,476 | 15,268,476 |
| Total du Programme - Budgétaire | 749,604,100 | 751,306,860 | 718,922,610 |

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Plans pour 1985-1986

### 1. Points saillants

Au cours de 1985-1986, le Programme des Affaires des anciens combattants prévoit les résultats suivants:

- La somme de $466,565,000 en prestations de soutien du revenu sera versée directement à 85,953 clients en vertu de la Loi sur les allocations aux anciens combattants et de la partie XI de la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils (voir page 2-26).

- La somme de $258,649,000 sera versée à des clients, ou en leur nom, pour des soins médicaux et les frais d'administration nécessaires et pour les accords de cession des hopitaux. De ce total, la somme de 14 millions de dollars se rapporte au Programme pour anciens combattants avançant en âge afin de fournir des services à 6,000 anciens combattants âgés.

- Le traitement administratif des allocations aux anciens combattants et des allocations de guerre pour les civils sera harmonisé, d'ici avril 1986, avec le Programme de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti qui est administré par Santé et Bien-être social Canada. Cela permettra de réaffecter des années-personnes à l'élargissement du Programme pour anciens combattants avançant en âge (voir page 2-19).

## 2. Etat financier récapitulatif par activité

Le tableau 1 ci-après indique les besoins financiers par activité du Programme des Affaires des anciens combattants pour l'année budgétaire et pour l'exercice financier en cours.

**Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Aide sociale et soutien du revenu | 507,726 | 523,593 | (15,867) | 2-23 |
| Services de santé | 258,649 | 207,275 | 51,374 | 2-30 |
| Gestion des contrats immobiliers | 9,109 | 9,304 | (195) | 2-37 |
| Administration du Ministère | 26,655 | 38,323 | (11,668) | 2-41 |
| | 802,139 | 778,495 | 23,644 | |
| Années-personnes autorisées | 3,521 | 3,739 | (218) | |

**Explication de la différence:** Les besoins financiers en 1984-1985 sont de 3 % ou 23.6 millions de dollars plus élevés que les dépenses prévues de 1984-1985.

L'augmentation est attribuable surtout aux facteurs suivants:

| | (en milliers de dollars) |
|---|---|
| • augmentation des traitements et des achats attribuable à l'inflation | 8,100 |
| • contributions aux provinces respectives conformément aux accords de cession des hôpitaux du Ministère | 17,300 |
| • élargissement du Programme pour anciens combattants avançant en âge | 6,100 |

- augmentation des autres besoins relatifs aux services de santé achetés attribuable à l'augmentation des besoins des bénéficiaires admissibles — 2,000

- contribution à la province de l'Ontario pour:
  - la construction de l'aile Western Counties, à l'hôpital Parkwood — 4,800
  - le remplacement de l'aile G au Centre médical Sunnybrook — 2,100

- diverses dépenses constituées de divers petits postes — 700

- diminution des coûts attribuable au parachèvement de la réinstallation, ce qui comprend une réduction de 112 années-personnes et des réductions de 36 années-personnes pour l'administration courante — (10,700)

- selon une projection, les dépenses des allocations aux anciens combattants et des allocations de guerre pour les civils en 1985-1986 devaient d'abord s'élever à 12.4 millions de dollars de plus que la prévision du Budget des dépenses principal de 1984-1985. Les nouvelles dispositions législatives ont augmenté la prévision de la dépense, mais cela n'a pas été inclus dans le Budget des dépenses principal de 1985-1986. — (4,400)

- diminution de 55 années-personnes pour diverses raisons — (1,400)

- diminution de certain coûts des systèmes axés sur les clients, ce qui comprend une réduction de 21 années-personnes, c.-à-d. une diminution des coûts nécessaires en 1984-1985 mais non ceux de 1985-1986 — (1,000)

**Explication des prévisions de 1984-1985 :** Les prévisions de 1984-1985 (qui sont fondées sur les renseignements à la disposition de la gestion au 31 août 1984) sont de 2.1 million de dollars ou de moins de 1 % inférieures au montant de 780 millions de dollars indiqué dans le Budget des dépenses principal de 1984-1985 (Extraits de la Partie II du Budget des dépenses, page 2-4). La différence de 2.1 million de dollars provient des principaux éléments de compensation suivants :

| | (en milliers de dollars) |
|---|---|
| • augmentation des allocations aux anciens combattants et des allocations de guerre pour les civils (AAC/AGC) attribuable à une nouvelle mesure législative | 16,800 |
| • besoins additionnels au chapitre des traitements pour l'administration courante (36 A-P) et le parachèvement de la réinstallation (22 A-P) | 2,200 |
| • besoins additionnels au chapitre des traitements pour certains postes tels que l'élargissement du Programme pour anciens combattants avançant en âge (11 A-P), l'harmonisation du traitement administratif des AAC et des AGC avec le traitement de la sécurité de la vieillesse (16 A-P) et l'hôpital Sainte-Anne (11 A-P) | 2,400 |
| • subvention additionnelle pour l'élargissement du Programme pour anciens combattants avançant en âge | 2,400 |
| • fonds additionnels pour couvrir le coût des services communs | 2,200 |
| • réduction des contributions nécessaires aux termes des accords de cession des hôpitaux, attribuable à des retards dans la construction | (21,500) |
| • diminution du coût des soins prolongés à l'hôpital Deer Lodge attribuable à une modification du tarif journalier | (3,200) |
| • diverses dépenses, constituées de divers petits postes | (1,300) |



0049

**B. Rendement récent**

**1. Points saillants**

Les points saillants du rendement du Programme en 1983-1984 ont été les suivants :

- la somme de $421,605,000 a été versée à 88,638 clients aux termes de la Loi sur les allocations aux anciens combattants et de la partie XI de la Loi sur les allocations de guerre pour les civils;

- la somme de $204,571,000 a été versée à des clients, ou en leur nom, pour des soins médicaux, les prestations du Programme pour anciens combattants avançant en âge et les frais d'administration connexes et pour les accords de cession des hôpitaux. De ce total, la somme de $3,185,00 a été versée à 2,924 clients comme prestations du Programme pour anciens combattants avançant en âge;

- plusieurs réalisations importantes dans l'achèvement des projets de développement des systèmes (page 2-20); et

- l'achèvement de la revue du traitement administratif des AAC et des AGC et des lois qui les régissent (voir page 2-20).

0049

## 2. Rétrospective du rendement financier

**Tableau 2 : Rétrospective du rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Aide sociale et soutien du revenu | 470,998 | 479,104 | (8,106) |
| Service de santé | 204,571 | 226,138 | (21,567) |
| Gestions des contrats immobiliers | 6,331 | 6,987 | (656) |
| Administration du Ministère | 37,022 | 37,375 | (353) |
| | 718,922 | 749,604 | (30,682) |

La différence entre les dépenses réelles et le Budget des dépenses principal est surtout attribuable aux facteurs suivants:

(en milliers de dollars)

- les versement totaux nécessaires pour les allocations aux anciens combattants et les allocations de guerre pour les civils ont été d'environ 3 % moins élevés en partie à cause des taux d'inflation moins élevés qu'on n'avait prévu; (15,500)
- les dépenses pour le Programme pour anciens combattants avançant en âge ont été moins élevées par suite du taux d'inflation et du coût par client qui ont été moins élevés qu'on n'avait prévu; et (2,600)
- les contributions versées aux provinces respectives conformément aux accords de cession des hôpitaux du Ministère ont été moins élevées, surtout à cause de retards dans la construction. (12,100)

0051

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Programme des Affaires des anciens combattants fait partie du secteur gouvernemental des dépenses en matière d'affaires sociales qui étudie les dépenses médicales, sociales et économiques. Le Programme des Affaires des anciens combattants offre aux anciens combattants, aux personnes à leur charge et à leurs survivants une gamme de services, dont le versement d'allocations et de prestations, des services de conseil et l'autorisation de versements en vue de la prestation de soins médicaux, chirurgicaux et dentaires. Le Programme fournit également des soins en hébergement et des appareils de prothèse; et veille à ce que l'ancien combattant obtienne le titre de la propriété sur laquelle il s'est établi.

### 2. Mandat légal

La Loi sur le ministère des Affaires des anciens combattants, 14 autres lois du Parlement et neuf séries de règlements (énumérés à la Section III), constituent le mandat du Programme.

La Loi sur les allocations aux anciens combattants et la partie XI de la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils déterminent l'admissibilité aux allocations en ce qui concerne les anciens combattants, les personnes à leur charge et d'autres personnes qui satisfont aux exigences bien précises. Le Règlement sur le traitement des anciens combattants régit les soins médicaux, chirurgicaux et dentaires, et la fourniture d'appareils de prothèse. Le Règlement sur le soin des anciens combattants, qui est entré en vigueur le 1er octobre 1984, régit les soins de longue durée des anciens combattants admissibles.

### 3. Objectif du Programme

L'objectif du Programme des Affaires des anciens combattants est de fournir l'aide nécessaire au bien-être physique, mental, social et financier des anciens combattants, des personnes à leur charge et d'autres ayants droit.

### 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Comme l'indique le tableau 3, le Programme des Affaires des anciens combattants est réparti en quatre activités dont deux, à savoir l'aide sociale et soutien du revenu et les services de santé, jouent un rôle prépondérant dans la réalisation des objectifs du Programme.

**Tableau 3: Structure des activités**

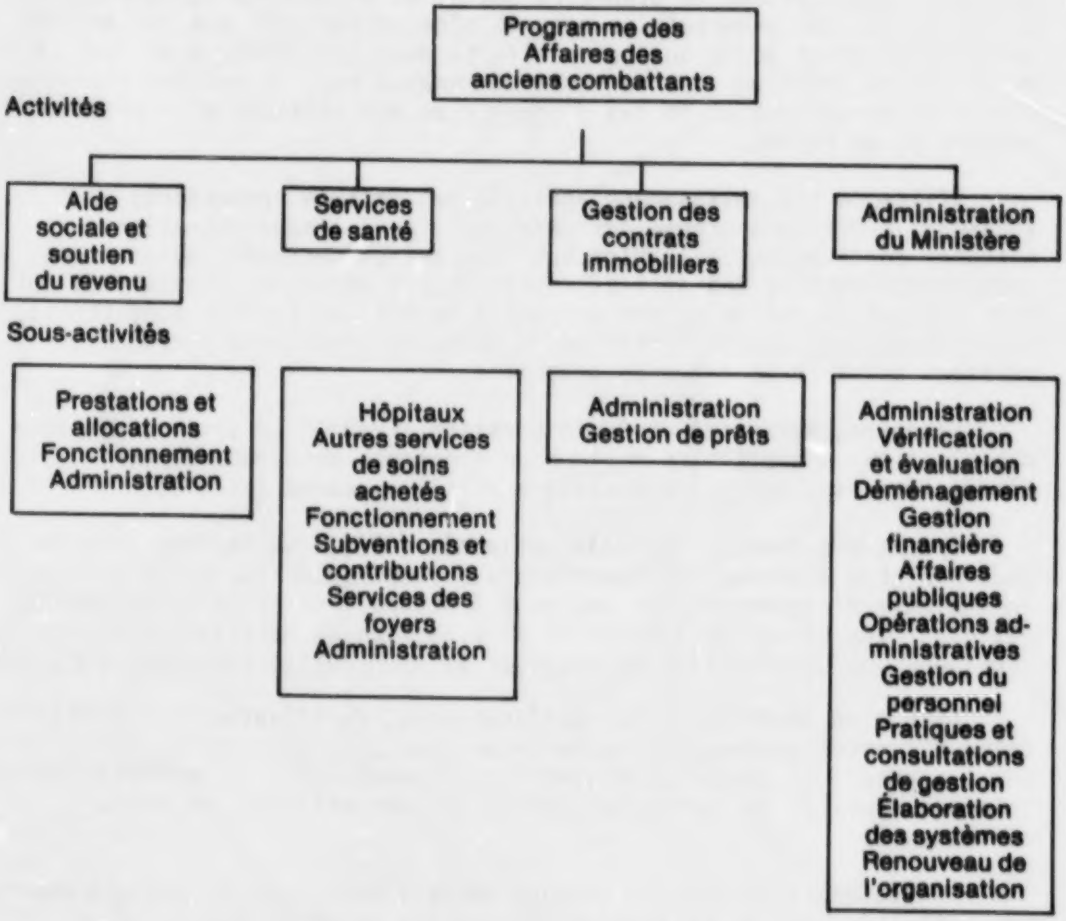


**Organisation:** Le Programme des Affaires des anciens combattants regroupe l'Administration centrale, cinq bureaux régionaux, et 32 bureaux de district dont l'un fonctionne comme un bureau sous-régional; un hôpital et deux foyers de soins en hébergement qui relèvent du secteur des Services aux anciens combattants; et quatre bureau régionaux, huit bureaux de district, un bureau de service et 36 bureaux locaux gérés par l'Office de l'établissement agricole des anciens combattants.

Le sous-ministre dirige le Programme des Affaires des anciens combattants, et il est aidé de quatre sous-ministres adjoints (Services aux anciens combattants; Finances, Personnel et Administration; Opérations dans la Capitale nationale; et Office de l'établissement agricole des anciens combattants) et du directeur général de la Vérification et de l'Évaluation.



0053

Voici les éléments de fonctionnement du Programme:

**Services aux anciens combattants (SAC):** Ce secteur assure aux anciens combattants admissibles et aux personnes à leur charge des soins médicaux, des services de bien-être social et un soutien du revenu. Pour ce faire, les SAC prennent les mesures nécessaires pour que les anciens combattants aient accès aux soins offerts dans les hôpitaux de leur choix et qu'ils se prévalent des services communautaires, du soutien financier offert en permanence et en cas d'urgence et des services d'orientation sociale et de renvoi.

**Office de l'établissement agricole des anciens combattants (OEAAC):** L'Office s'occupe des services liés à l'administration des ententes conclues entre le Directeur des terres destinées aux anciens combattants et aide les anciens combattants à gérer les biens-fonds qui font l'objet de telles ententes jusqu'à ce que les anciens combattants, leurs héritiers, leurs légataires ou leurs représentants personnels puissent acquérir le titre de propriété.

**Finances, Personnel et Administration (FPA):** Ce secteur dispense des services de soutien en matière de finances, de personnel et d'administration auprès du Ministère et d'organismes associés.

**Opérations dans la Capitale nationale (OCN):** Ce secteur aide le sous-ministre à assumer efficacement ses responsabilités qui l'obligent à communiquer directement avec des gens à Ottawa. Cette activité englobe également les tâches de soutien de la direction en matière d'affaires publiques, de perpétuation du souvenir et de planification intégrée.

**Direction générale de la vérification et de l'évaluation (DGVE):** Cette direction générale offre de façon cyclique, tous les quatre et cinq ans, un programme complet d'évaluations indépendantes et de vérifications internes globales de toutes les opérations des Affaires des anciens combattants.

Le tableau 4 établit un rapport entre l'organisation du Programme et ses activités, et les ressources nécessaires en 1985-1986.

**Tableau 4: Ressources par organisation et activité pour 1985-1986 (en milliers de dollars)**

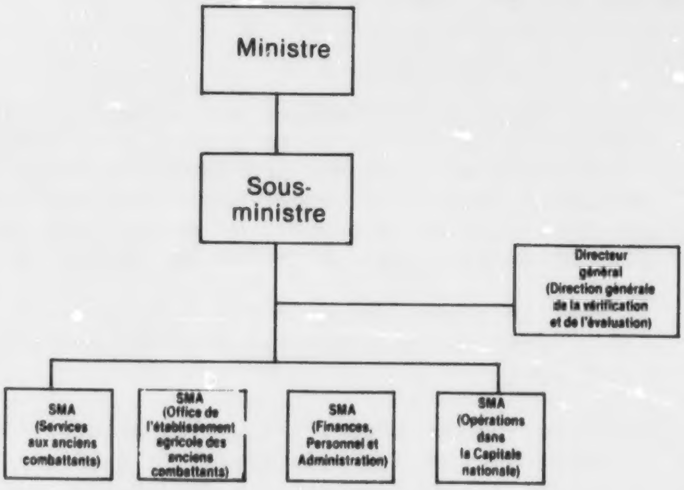


| Activité | | | | Totaux des activités | A-P |
|---|---|---|---|---|---|
| Aide sociale et soutien du revenu | 507,726 | | | 507,726 | 556 |
| Services de santé | 258,649 | | | 258,649 | 2,288 |
| Gestion des contrats immobiliers | | 9,109 | | 9,109 | 191 |
| Administration du Ministère | | | 26,655[1,2,3] | 26,655 | 486[1,2,3] |
| Total | 766,375 | 9,109 | 26,655 | 802,139 | 3,521 |

1 Comprend la DGVE
2 Comprend le Ministre et le Sous-ministre
3 Comprend les OCN

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Les facteurs suivants influencent considérablement le Programme des Affaires des anciens combattants:

- la courbe de vieillissement des anciens combattants, illustrée au tableau 5, montre une chute graduelle du nombre total des anciens combattants au cours des prochaines années par suite de la mortalité, mais plus importante encore est l'augmentation spectaculaire de la proportion des anciens combattants âgés de plus de 65 ans. Cela entraîne les effets suivants :

  - création d'une demande additionnelle de services adaptés à leur âge, surtout dans les domaines des soins et des services sociaux;

  - diminution des dépenses pour les allocations aux anciens combattants et les allocations de guerre pour les civils à mesure que les anciens combattants deviendront admissibles à des prestations telles que les versements accordés par le Régime de pensions du Canada ou le Régime de rentes du Québec, la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti. À court terme, cette diminution prévue des dépenses sera partiellement compensée par les effets des dispositions législatives récentes qui ont augmenté les prestations;

- le taux de mortalité plus élevé des anciens combattants de sexe masculin, comparativement à celui de leurs conjoints, aura des répercussions importantes sur la composition de la clientèle. Les femmes laissées veuves représenteront une partie de plus en plus grande de l'ensemble de la clientèle; et

- l'ampleur et la disponibilité des programmes provinciaux de soins et de services sociaux varient. L'inégalité de la demande de services pour anciens combattants d'une province à l'autre est un indice de cette situation.

**Tableau 5: Anciens combattants au Canada**

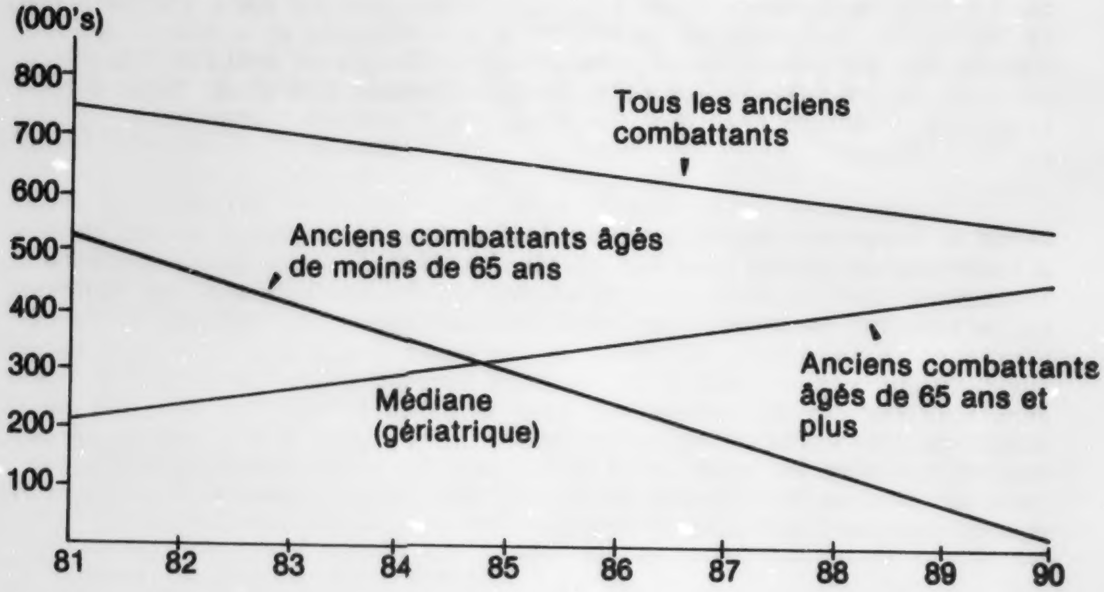


## 2. Initiatives

**Revue du Programme des allocations aux anciens combattants et des allocations de guerre pour les civils (AAC/AGC):** Un travail considérable est en cours en vue de simplifier l'administration du Programme des AAC et des AGC et d'harmoniser certaines caractéristiques de l'examen du revenu avec le Programme du supplément de revenu garanti. D'ici au 1er avril 1986, on prévoit que les deux programmes utiliseront des définitions à peu près semblables de revenu, de paiement et d'année d'évaluation et qu'ils auront à peu près les mêmes dispositions concernant la modification de la situation financière. L'adoption et la mise en application de telles caractéristiques communes à ces programmes permettra que les déclarations de revenu envoyées à Santé et Bien-être social Canada soient utilisées par le ministère des Affaires des anciens combattants aux fins des AAC et des AGC. Il en résultera moins de dédoublement des efforts, moins d'intrusion dans les affaires des clients et des économies substantielles en années-personnes qui pourront être réaffectées de façon à répondre aux demandes d'un Programme élargi pour anciens combattants avançant en âge.

**Réorganisation de l'Office de l'établissement agricole des anciens combattants:** Comme elle constatait la diminution constante de la clientèle, la direction a entrepris une réorganisation fondée sur la centralisation des fonctions de la comptabilité de la Caisse et de la gestion des biens. Le changement est échelonné sur la période de 1985 à 1988 et il aura comme résultats la disparition de quatre bureaux régionaux et une économie d'environ 28 années-personnes. Le niveau du service aux clients ne devrait pas s'en ressentir.

### 3. Rapport sur les initiatives décrites antérieurement

**Programme pour anciens combattants avançant en âge (PACA) :** L'accent mis sur le Programme pour anciens combattants avançant en âge a été maintenu. En 1983-1984, une somme de $3,185,000 a été dépensée et a fourni des prestations à 2,924 clients. Le succès du Programme a été tel que celui-ci est, à l'heure actuelle, progressivement élargi de façon à atteindre un groupe beaucoup plus nombreux d'anciens combattants admissibles.

**Revue du Programme des allocations aux anciens combattants et des allocations de guerre pour les civils (AAC/AGC) :** La revue complète du traitement administratif des AAC et des AGC et des lois qui les régissent est maintenant terminée. Les résultats de cette revue ont donné lieu à plusieurs changements. En 1984, le Parlement a approuvé le projet de loi C-39 qui augmentait les prestations versées à plus de 50,000 bénéficiaires des AAC ou des AGC âgés de moins de 65 ans. De plus, ce projet de loi accordait une aide juridique gratuite à tous les requérants des AAC qui vont en appel et il autorisait l'harmonisation de certaines caractéristiques de l'examen de revenu avec le programme du supplément de revenu garanti (voir page 2-19).

**Systèmes axés sur les clients:** Par suite de divers efforts d'amélioration de l'organisation et de la gestion entrepris par les Affaires des anciens combattants au cours des dernières années, divers systèmes axés sur les clients ont été modifiés ou élaborés afin d'améliorer les contrôles financiers, d'améliorer les contrôles opérationnels et de remplacer les systèmes et les méthodes périmés. L'exercice financier 1983-1984 a été témoin de plusieurs réalisations importantes dans l'achèvement des projets d'élaboration des systèmes. Les coûts estimatifs totaux de 17.3 millions de dollars étalés sur huit ans n'ont pas varié. Voici un aperçu des projets individuels:

- le système de distribution des prestations des Services aux anciens combattants, constitué de méthodes manuelles et automatisées pour distribuer les allocations aux anciens combattants et les allocations de guerre pour les civils, a été mis en place dans tous les bureaux régionaux en octobre 1983;

- le système automatisé de distribution des pensions, constitué de méthodes manuelles et automatisées pour distribuer les pensions d'invalidité, a été mis en en place en mars 1984. Ce projet a coûté en tout 2.3 millions de dollars; et

- le système de soutien des dépôts de dossiers, préparé pour contrôler les déplacements des dossiers sur papier des anciens combattants, a été mis en place en mars 1984 à un coût total de 0.7 million de dollars.

Maintenant que les systèmes individuels fonctionnent, on observera les résultats afin de s'assurer d'obtenir les effets désirés.

**4. Efficacité du Programme**

Comme le Programme ne se prête pas à la mise au point de mesures constantes de l'efficacité, une attention de plus en plus grande est accordée à l'efficience des processus par lesquels les deux activités principales, c'est-à-dire les services d'aide sociale et soutien du revenu et les services de santé, sont réalisées. Sous ce rapport:

- Des améliorations récentes du système informatisé de distribution des prestations des Services aux anciens combattants sont susceptibles d'accroître l'efficience opérationnelle en permettant des modifications du système telles que les calculs automatiques des prestations qui enlèvent une source d'erreurs tout en diminuant le temps de traitement. Des renseignements préliminaires provenant des essais du système amélioré signalent une augmentation de l'efficience dans le domaine des comptes.

- Un nouveau modèle de distribution des services de santé a été mis en place pour l'évaluation des clients aux termes du Programme pour anciens combattants avançant en âge et du Règlement sur le soin des anciens combattants. On s'attend à ce que le système améliore la qualité et le délai des décisions nécessaires pour entreprendre et contrôler les soins des clients. On devrait disposer des données à l'appui pour la Partie III du Budget des dépenses de 1986-1987.

De façon périodique, la Direction générale de la vérification et de l'évaluation effectue diverses évaluations du Programme. Les recommandations qui résultent de ces évaluations sont publiées sous forme de rapports qui sont ensuite communiqués aux gestionnaires pour les aider à améliorer les opérations connexes.

Des études d'évaluations récentes effectuées sur le Programme des allocations aux anciens combattants et des allocations de guerre pour les civils (AAC/AGC) et sur le Programme des médicaments ont révélé les faits suivants :

**ACC/AGC** : Ce Programme a pour but de fournir un soutien du revenu aux anciens combattants à revenu modeste à titre d'indemnisation pour leur service sur un théâtre de guerre. L'étude visait à déterminer les besoins futurs de ce Programme, ses effets sur les clients et les moyens de réaliser le Programme d'une manière plus efficace en tenant compte des coûts. Les conclusions de l'étude indiquent que le Programme contribue de façon importante à répondre aux besoins de sa clientèle en matière de revenu et qu'il a un rôle permanent à tenir en ce domaine dans l'avenir

L'étude a appuyé l'initiative prise par le Ministère en vue d'harmoniser l'examen du revenu par le Programme des AAC et des AGC avec celui du Programme du supplément de revenu garanti et en vue de hausser les niveaux des prestations pour les bénéficiaires seuls. Ces initiatives ont été sanctionnées avec l'approbation par le Parlement du projet de loi C-39 en juin 1984.

**Programme des médicaments** : Le Programme fournit gratuitement des médicaments d'ordonnance, des remèdes et des fournitures aux bénéficiaires des AAC et des AGC (anciens combattants seulement) et aux bénéficiaires d'une pension de la CCP (pour une affection ouvrant droit à pension seulement). Une étude a été faite pour déterminer la possibilité de trouver une solution de rechange plus efficace et plus efficiente compte tenu des coûts de l'application du Programme. L'étude a constaté que les coûts d'application étaient moins élevés dans la région canadienne de l'Atlantique où le Programme est administré par la Croix-Bleue. De plus, les méthodes informatisées de vérification et de contrôle utilisées par la Croix-Bleue étaient plus complètes et plus fiables que les systèmes manuels utilisés dans les autres bureaux régionaux. Par suite des constatations de l'étude, le Ministère se prépare actuellement à prendre des dispositions à peu près semblables pour l'administration du Programme des médicaments dans les autres régions.

## Section II
## Analyse par activité

### A. Aide sociale et soutien du revenu

**Objectif**

Accorder une aide sociale et un soutien du revenu aux anciens combattants admis, à certains civils déterminés et aux personnes à leur charge.

Voici quelques-uns des buts précis qui font partie de cet objectif:

- proposer des changements législatifs, par suite de la revue du Programme des allocations aux anciens combattants et des allocations de guerre pour les civils (AAC/AGC), qui s'ajouteront aux modifications non législatives apportées en 1983-1984;
- respecter les délais d'exécution fixés à 40 jours pour le traitement des premières demandes d'AAC ou d'AGC, à 18 jours pour le traitement des allocations d'aide, à 25 jours pour le traitement des allocations de funérailles et d'inhumation; et
- assurer l'harmonisation du traitement administratif des AAC et des AGC avec le traitement de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti.

**État récapitulatif des ressources**

Les dépenses de l'activité "Aide sociale et soutien du revenu" représenteront 63 % des dépenses totales du Programme pour 1985-1986.

**Tableau 6: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Prestations et allocations | 484,123 | - | 488,403 | - | 437,790 | - |
| Fonctionnement | 13,480 | 295 | 20,098 | 458 | 18,966 | 450 |
| Administration | 10,123 | 261 | 15,092 | 406 | 14,242 | 398 |
| | 507,726 | 556 | 523,593 | 864 | 470,998 | 848 |

0061

La diminution entre les prévisions et le Budget des dépenses pour les sous-activités du fonctionnement et de l'administration résulte surtout d'un rajustement interne entre cette activité et l'activité des services de santé (voir page 2-30).

**Rendement financier autérieur**

**Tableau 7 : Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | **Différence** |
| Prestations et allocation | 437,790 | 454,629 | **(16,839)** |
| Fonctionnement | 18,966 | 13,043 | **5,923** |
| Administration | 14,242 | 11,432 | **2,810** |
| | 470,998 | 479,104 | **(8,106)** |

La diminution dans la sous-activité des prestations et allocations résulte surtout d'une réduction de 15.5 millions de dollars des paiements faits pour les allocations aux ancien combattants et les allocations de guerre pour les civils attribuable surtout à un taux d'inflation moins élevé que prévu. L'augmentation dans les sous-activités du fonctionnement et de l'administration résulte surtout d'un transfert d'années-personnes provenant de l'activité des services de santé.

**Description**

Dans le cadre de l'activité de l'aide sociale et du soutien du revenu, les anciens combattants admissibles, les personnes à leur charge et leurs survivants reçoivent des prestations de soutien social et financier. L'activité comporte trois sous-activités.

**Prestations et allocations:** Fournit les sommes nécessaires pour les allocations, les subventions et d'autres formes de soutien financier à verser aux clients ou à des organismes qui les représentent. Les allocations aux anciens combattants et les allocations de guerre pour les civils, qui constituent le principal élément de ce soutien financier, offrent aux anciens combattants admis, aux personnes à leur charge et à leurs survivants un niveau de revenu garanti. D'autres sommes sont consacrées à d'autres fins telles que la société dite Last Post Fund (organisme non gouvernemental qui veille à ce que chaque ancien combattant soit inhumé avec dignité), l'aide à l'éducation des enfants des morts de la guerre, et les indemnités de sépulture.

**Fonctionnement:** Dispense des services de consultation, détermine l'admissibilité aux allocations, calcule les montants auxquels les requérants ont droit, et rajuste et met à jour les comptes d'aide sociale et de soutien du revenu.

**Administration:** Remplit les fonctions de direction au sein du secteur des Services aux anciens combattants, et s'occupe des services financiers, de personnel, de gestion des documents, d'écritures et de soutien administratif, y compris les services de paiements aux clients.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Prestations et allocations:** La plus grande partie des dépenses dans le cadre de cette activité sont effectuées pour les allocations aux anciens combattants et les allocations de guerre pour les civils. Les paiements réels et prévus pour la période de 1983-1984 à 1985-1986 sont indiqués au tableau 8. Pour être admissible, un ancien combattant doit répondre aux conditions d'admissibilité en raison des états de service, être inapte à travailler à cause de son âge ou d'une incapacité et avoir un revenu insuffisant pour subvenir à ses besoins tel que déterminé par un examen de son revenu. Cet examen détermine l'admissibilité financière initiale et permanente de tous les anciens combattants, veuves et orphelins. Le tableau 9 indique quels ont été les taux mensuels moyens pour la période de 1980 à 1984.



0 63

**Tableau 8 : Besoins prévus en matière D'AAC/AGC (en milliers de dollars)**

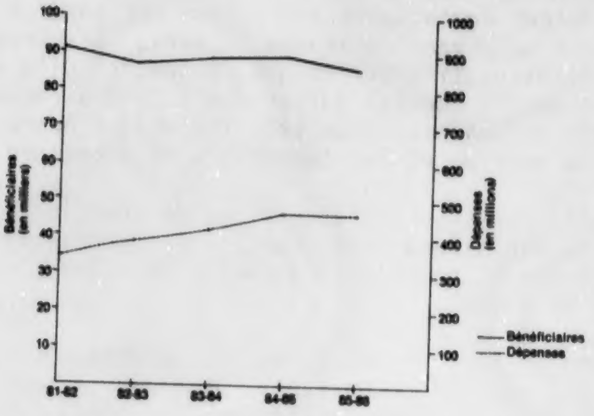

**Tableau 9: Taux[1] d'AAC/AGC en vigueur de 1980 à 1984**

| | 1er avril | | | | | 1er oct. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1980 | 1981 | 1982 | 1983 | 1984 | 1984 |
| Allocataires mariés[2] | 541.26 | 706.37 | 802.38 | 887.26 | 941.68 | 987.73 |
| Allocataires seuls | 317.05 | 418.86 | 478.67 | 532.14 | 567.59 | 625.55 |
| Orphelins | 219.48 | 252.78 | 283.62 | 316.24 | 338.38 | 348.63 |
| Chaque enfant additionnel | 79.83 | 88.98 | 99.57 | 108.61 | 113.61 | 116.81 |

1 Les taux sont rajustés tous les trois mois selon les hausses de l'indice des prix à la consommation.

2 Moins l'allocation familiale versée pour chaque enfant.

**Fonctionnement** : Les principales fonctions opérationnelles en cause dans l'activité de l'aide sociale et du soutien de revenu sont le traitement des premières demandes d'AAC ou d'AGC, la mise à jour des comptes d'AAC et d'AGC (par suite de changements dans la situation familiale ou financière), la prestation de services de consultation à d'autres programme tels que le Programme de la Commission canadienne des pensions, et les services de consultation individualisés. Le tableau 10 indique les volumes de ces fonctions à partir de 1980-1981. La charge de travail réelle en 1983-1984 a été assez rapprochée de celle projetée. La demande de "services à d'autres programmes" a diminué un peu, ce qui a permis une réaffectation des ressources en vue de s'acquitter de la responsabilité accrue du Programme pour anciens combattants avançant en âge.

**Tableau 10 : Volumes de la charge de travail**

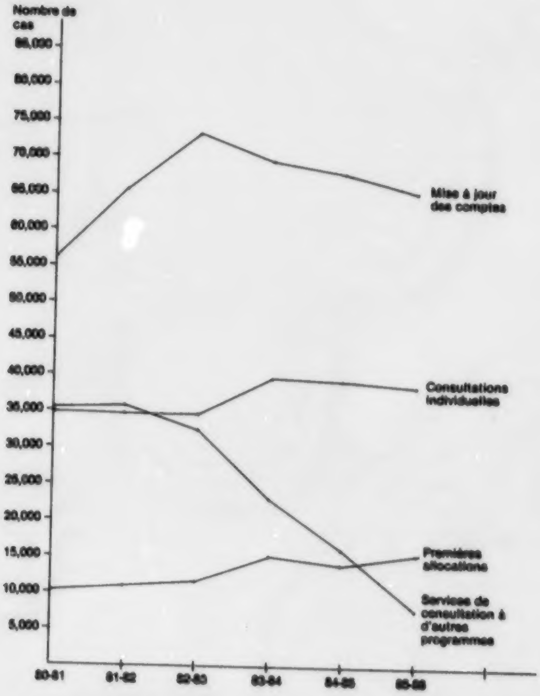

Pour les domaines importants de travail, les besoins de personnel sont déterminés par des prévisions des volumes de la charge de travail fondées sur des données historiques et sociologiques. On établit un rapport entre ces volumes et une norme temporelle préétablie par unité de travail pour calculer les heures-personnes nécessaires. Afin de déterminer le nombre d'employés nécessaires, il faut ensuite diviser le nombre d'heures-personnes requises par le nombre d'heures par année-personne. Le tableau 11 indique l'utilisation des années-personnes en 1982-1983 et 1983-1984 et il projette les besoins en années-personnes de 1985-1986 pour les principales activités. Cela peut être rapproché des volumes de la charge de travail du tableau 10. Les fonctions de soutien telles que que le déplacement des conseillers et le soutien administratif ne sont pas comprises.

**Tableau 11 : Besoins en années-personnes pour les principales activités**

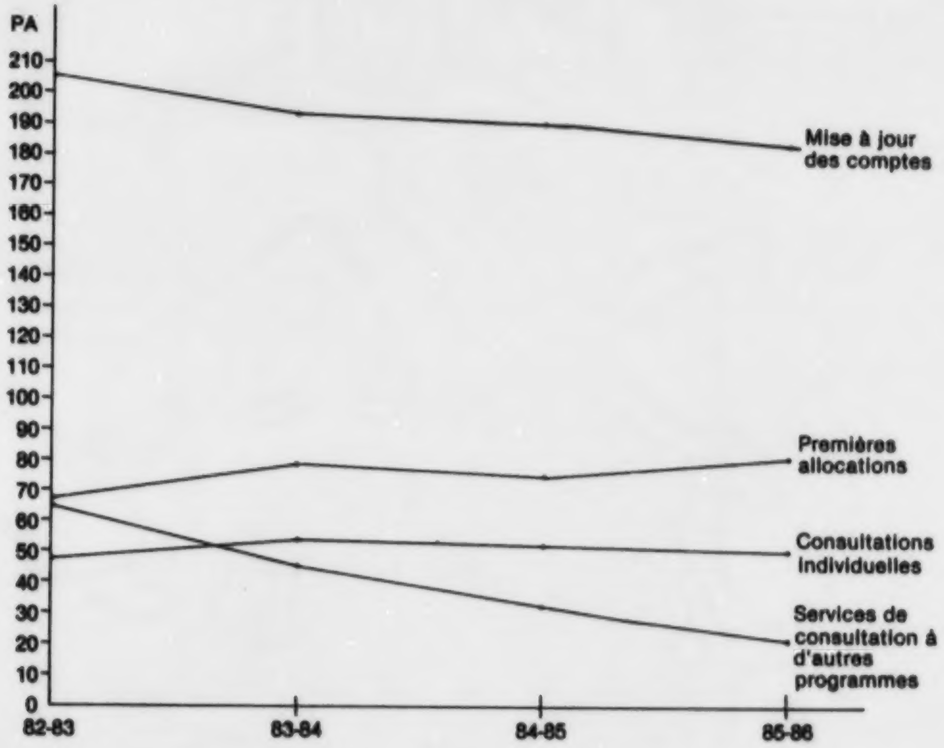

Quant à la qualité du service, le tableau 12 résume les délais de traitement souhaités et il indique ceux réellement respectés en 1983-1984. Les mêmes délais de traitement souhaités seront maintenus en 1985-1986. Le délai de traitement est mesuré de la date de la demande à celle de la mise à jour de la base de données pour les premières allocations quand il s'agit de l'AGC. Pour les allocations du Fonds de secours et les allocations de funérailles et d'inhumation, il est mesuré de la date de la demande d'allocation à la date de la demande de chèque.

**Tableau 12: Délais de traitement souhaités et respectés (moyenne de jours écoulés)**

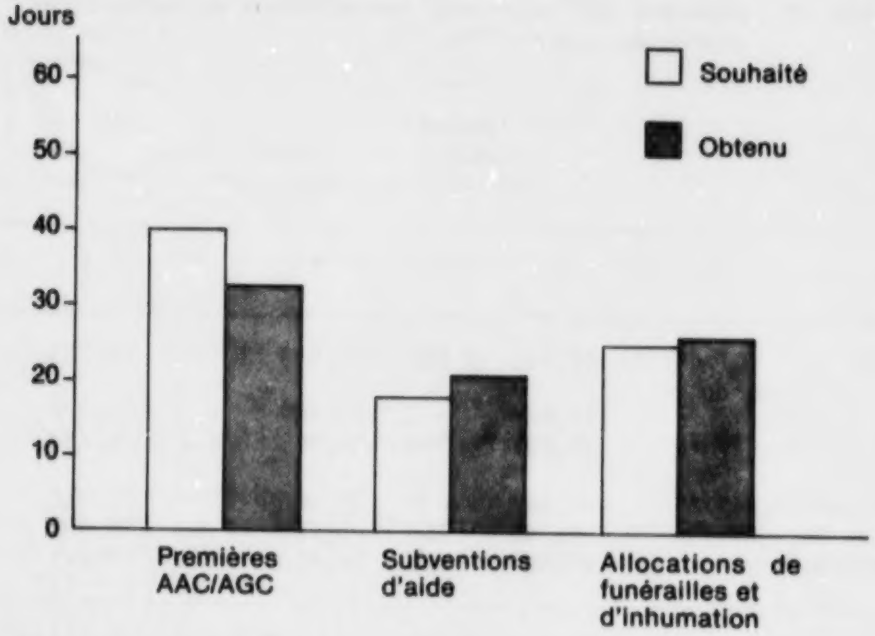


1 Subventions uniques au bénéficiaire d'AAC/AGC en vue de répondre à une urgence.

**Administration:** Les 10.1 millions de dollars et les 261 A-P nécessaires pour fournir aux clients des paiements et d'autres fonctions de soutien représentent 2 % des dollars et 47% des A-P prévus pour l'activité.

**B. Services de santé**

**Objectif**

Assurer la prestation de soins médicaux, chirurgicaux et dentaires adéquats, de prothèses et de soins en hébergement aux anciens combattants qui y ont droit et à d'autres personnes admises.

**État récapitulatif des ressources**

Les dépenses de l'activité "Services de santé" représenteront 32 % des dépenses totales du Programme pour 1985-1986.

**Tableau 13: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes.**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| Hôpitaux | **47,361** | **1,192** | 45,945 | 1,192 | 44,228 | 1,144 |
| Autres services de santé achetés | **113,824** | **-** | 110,509 | - | 104,838 | - |
| Fonctionnement | **31,237** | **599** | 19,925 | 435 | 19,444 | 445 |
| Subventions et contributions | **47,182** | **-** | 16,960 | - | 22,666 | - |
| Services des foyers | **5,395** | **160** | 5,286 | 163 | 4,954 | 159 |
| Administration | **13,650** | **337** | 8,650 | 245 | 8,441 | 250 |
| | **258,649** | **2,288** | 207,275 | 2,035 | 204,571 | 1,998 |

Voir page 2-9 pour une explication des différences entre les prévisions de 1984-1985 et le Budget des dépenses de 1985-1986.

Les fluctuations entre les années, pour les sous-activités du fonctionnement et de l'administration, résultent de l'élargissement du Programme pour anciens combattants avançant en âge, de l'inflation et d'un rajustement interne entre cette activité et l'activité de l'aide sociale et du soutien du revenu (voir page 2-23).

**Rendement financier antérieur**

**Tableau 14 : Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | **Différence** |
| Hôpitaux | 44,228 | 48,981 | **(4,753)** |
| Autres services de santé achetés | 104,838 | 102,900 | **1,938** |
| Fonctionnement | 19,444 | 22,422 | **(2,978)** |
| Subventions et contributions | 22,666 | 37,107 | **(14,441)** |
| Services des foyers | 4,954 | 5,276 | **(322)** |
| Administration | 8,441 | 9,452 | **(1,011)** |
| | 204,571 | 226,138 | **(21,567)** |

Les principaux facteurs qui ont contribué à la diminution sont les suivants :

- pour la sous-activité des subventions et contributions :
  - les paiements du Programme pour anciens combattants avançant en âge ont été de $2,600,000 moindres que prévu surtout à cause du taux d'inflation et du coût par client qui ont été moins élevés; et
  - les paiements aux provinces aux termes des accords de cession des hôpitaux du Ministère ont été d'environ $12,100,000 moins élevés que prévu surtout à cause de retards dans la construction visée par les accords;
- un transfert interne d'années-personnes de l'activité des services de santé à l'activité de l'aide sociale et du soutien du revenu, ce qui influe sur les sous-activités du fonctionnement et de l'administration; et
- pour la sous-activité des hôpitaux, il a été difficile d'attirer un personnel spécialisé en soins cliniques et en soins infirmiers, ce qui a eu pour résultat que des années-personnes sont tombées en annulation.

**Description**

L'activité des services de santé s'occupe de verser des prestations en matière de soins aux anciens combattants admis du Canada et des pays alliés, ainsi qu'à d'autres catégories de civils, dans les établissements du Ministère et ailleurs. La tâche comprend également l'interprétation, la préparation et l'application des lois et des règlements pertinents, à l'Administration centrale et dans les bureaux décentralisés. L'activité comporte six sous-activités :

**Hôpitaux:** Englobe tous les aspects du fonctionnement et de l'administration de l'hôpital du Ministère et la prestation, dans cet établissement, de soins aux clients qui y ont droit.

**Autres services de santé achetés:** Englobe les paiements de services de santé offerts ailleurs que dans les établissements du Ministère. Les dépenses liées à cette sous-activité sont destinées principalement au paiement des médicaments, des services de médecins et de dentistes choisis par les malades eux-mêmes, des services infirmiers, des prothèses, des soins dispensés dans les hôpitaux autres que celui du Ministère, et des services de santé communautaires.

**Fonctionnement:** Offre des services de consultation, veille à la prestation des soins dentaires, des services d'aumônerie et s'occupe des services de transport que le Ministère offre aux clients et détermine l'admissibilité aux prestations demandées.

**Subventions et contributions:** Comprend les montants versés en subventions et en contributions aux clients et aux provinces, conformément aux accords conclus relativement aux services de santé ou à la cession d'hôpitaux. Cela comprend les paiements versés en vertu du Programme pour anciens combattants avançant en âge. Dans le cadre de ce Programme, les opérations actuelles sont élargies afin d'apporter aux anciens combattants admissibles des soins médicaux à domicile, de les aider à exécuter les tâches ménagères et de faire des adaptions à leur domicile. Cette politique prévoit également que les anciens combattants admissibles peuvent être soignés dans des centres d'accueil. Les anciens combattants admissibles peuvent donc ainsi rester dans leur foyer plutôt que d'être admis dans des établissements de santé. Ces avantages sont offerts aux anciens combattants qui touchent une pension d'invalidité de guerre et qui doivent se faire soigner en raison de ces invalidités et ils sont maintenant aussi offerts à un groupe plus nombreux de bénéficiaires d'une pension d'invalidité dont le revenu est modeste et d'anciens combattants qui ont servi sur un théâtre de guerre.

**Services des foyers:** Se charge de toutes les dépenses de fonctionnement des deux foyers pour anciens combattants qui relèvent du Ministère et qui sont régis par le Programme. Au 31 mars 1984, le foyer Rideau pour anciens combattants, en Ontario, comptait 142 lits et logeait 131 malades, tandis que le foyer pour anciens combattants de Saskatoon avait

79 lits et accueillait 74 malades. Tous les anciens combattants qui ont servi outre-mer sont admissibles à ces services s'ils respectent les critères établis au chapitre de l'état de santé. Une équipe multidisciplinaire est chargée de déterminer l'admissibilité et de dresser une liste de priorités.

**Administration:** Offre des services de gestion financière, de gestion des documents, de dactylographie et de soutien administratif, ainsi que des services de paiements aux clients.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Hôpitaux :** En 1985-1986, le Programme dirigera et administrera un hôpital. Le tableau 15 indique les coûts de fonctionnement et le nombre d'années-personnes. Au 31 mars 1984, l'hôpital Sainte-Anne comptait 1,084 lits et logeait 974 malades. Ont droit à ces lits tous les anciens combattants qui touchent une pension d'invalidité ou une allocation d'ancien combattant et les anciens combattants qui ont besoin de soins en hébergement. La province de Québec rembourse le Ministère des frais de certains services.

**Tableau 15: Coûts de fonctionnement de l'hôpital du Programme (en milliers de dollars)**

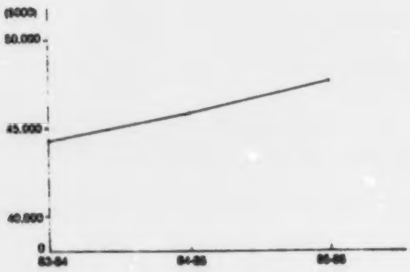


C 71

**Autres services de santé achetés:** Les anciens combattants admissibles et d'autres ayants droit peuvent recevoir des soins médicaux, chirurgicaux et dentaires et des appareils de prothèse en vertu du Règlement sur le traitement des anciens combattants. De plus, des soins de longue durée, soit en établissement soit à domicile, sont offerts en vertu du Règlement sur le soin des anciens combattants. Sont reconnus comme admissibles ceux qui ont besoin de soins à l'égard d'une affection ouvrant droit à pension, et les anciens combattants qui touchent une allocation d'ancien combattant (pour des services de santé non prévus dans un régime provincial d'assurance-maladie). En 1983-1984, les anciens combattants ont utilisé, au total, 1,038,865 journées d'hospitalisation dans les établissements contractuels en vertu du programme de libre choix de l'hôpital. Plus de 90 % de ces dépenses ont été faites pour les quatre principaux postes indiqués au tableau 16.

**Tableau 16 : Autres services de santé achetés (en milliers de dollars)**

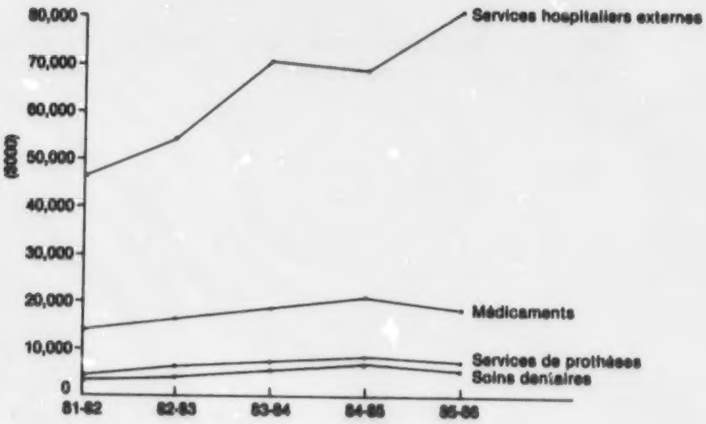

Afin de faciliter davantage l'accès aux établissements hospitaliers, des lits d'hôpital pour soins de longue durée sont retenus par contrat à plusieurs endroits. Cela permettra à ces anciens combattants de recevoir des soins à un endroit plus rapproché de leurs domiciles. Récemment, 20 lits ont été réinstallés en Nouvelle-Écosse et on envisage la réalisation ailleurs de rajustements du même genre.

**Fonctionnement:** On prévoit que le nombre d'entrevues de consultation en 1985-1986 sera de 37,500, celles-ci ayant été de 38,000 en 1984-1985 et de 39,937 en 1983-1984. On entend maintenir les délais de traitement moyens des demandes de remboursement des frais de voyage des anciens combattants à 25 jours. Les 31 millions de dollars et les 599 A-P nécessaires pour cette fonction représentent 12 % des dollars et 26 % des années-personnes pour cette activité.

**Subventions et contributions:** En 1963, le gouvernement a annoncé l'adoption d'une politique de cession des hôpitaux pour anciens combattants à d'autres autorités en vue d'entretenir la motivation professionnelle et de garantir la prestation de soins de qualité. En vertu de l'accord, des subventions et des contributions ont été accordées aux provinces respectives. La plus grosse part du total des 47 millions de dollars à verser en 1985-1986 se rattache aux accords de cession des hôpitaux, et des contributions de 33 millions de dollars seront versées aux provinces respectives (voir tableau 17). Les conditions varient suivant chacune des ententes négociées par le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Les 14 millions de dollars restants sont surtout utilisés pour aider les anciens combattants âgés à payer les coûts des soins de santé prolongés non couverts par les programmes provinciaux de santé.

**Tableau 17: Contributions aux provinces par suite de la cession d'hôpitaux (en milliers de dollars)**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Nouvelle-Écosse | **12,000** | 3,500 | 259 |
| Québec | **4,400** | 3,000 | 1,855 |
| Ontario | **6,900** | 500 | 15,426 |
| Manitoba | **9,300** | 2,000 | 500 |
| Alberta | **-** | - | 920 |
| Colombie-Britannique | **600** | - | - |
| | **33,200** | 9,000 | 18,960 |

**Services des foyers :** Les 5.4 millions de dollars et les 160 A-P nécessaires pour couvrir les coûts de fonctionnement des deux foyers pour anciens combattants du Ministère représentent 2 % des dollars et 6 % des A-P prévus pour l'activité.

**Administration :** Les 13.7 millions de dollars et les 337 années-personnes nécessaires pour fournir aux clients des paiements et d'autres fonctions de soutien représentent 5 % des dollars et 14 % des années-personnes prévus pour l'activité.

## C. Gestion des contrats immobiliers

### Objectif

Assurer la mise en application efficace et efficiente de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants et du Règlement qui s'y rattache en fournissant aux anciens combattants, à leurs héritiers, à leurs légataires ou à leurs représentants personnels des avis, des conseils et de l'aide pour qu'ils puissent acquérir le titre du bien-fonds visé par un acte de vente et respecter leurs obligations contractuelles.

Voici quelques-uns des buts précis fixés dans le cadre de cet objectif:

- maintenir le niveau des paiements en retard à 1.5 % ou moins du montant total des créances de la Couronne; et
- au cours de la période de 1985-1988, centraliser les fonctions de la comptabilité de la Caisse et de la gestion des biens. Cette réorganisation aura comme résultat la disparition de quatre bureaux régionaux et l'économie de 28 années-personnes.

### État récapitulatif des ressources

Les dépenses de l'activité "Gestion des contrats immobiliers" représenteront 1 % des dépenses totales du Programme pour 1985-1986.

**Tableau 18: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| Gestion des contrats immobiliers | **9,109** | 191 | 9,304 | 192 | 6,331 | 179 |

**Rendement financier antérieur**

**Tableau 19: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | **Différence** |
| Gestion des contrats immobiliers | 6,331 | 6,987 | (656) |

Des mises à la retraite inattendues et le mouvement du personnel avant la centralisation ont fait que les dépenses réelles ont été moins élevées que prévu.

**Description**

L'activité de gestion des contrats immobiliers dispense des services aux anciens combattants, à leurs héritiers et à leurs représentants, par l'entremise de quatre bureaux régionaux, de huit bureaux de district, d'un bureau de service et de 36 bureaux locaux, afin de veiller à ce que les objectifs de l'activité soient atteints. Depuis la cessation complète d'octroi de prêts en 1977, l'activité ne remplit essentiellement qu'une fonction de gestion, de contrôle, de consultation et de recouvrement. Au 31 mars 1985, il y aura environ 27,100 comptes actifs et 201 millions de dollars à recouvrer.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Comme le montre le tableau 20, un des indices clés du rendement est le nombre d'années-personnes par 1,000 comptes actifs.

**Tableau 20: Années-personnes par 1,000 comptes actifs**

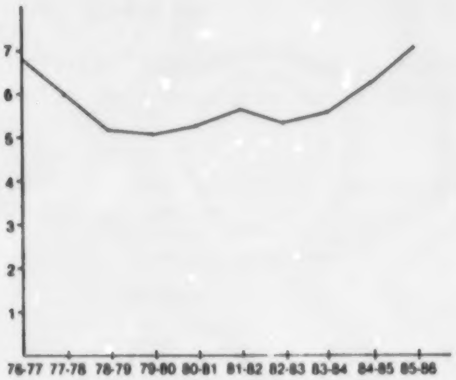


L'augmentation en 1981-1982 est attribuable au transfert de la fonction de comptabilité de la Caisse de l'OEAAC et des neuf années-personnes nécessaires à cette fonction, des Services aux anciens combattants à l'Office de l'établissement agricole des anciens combattants dans la région de l'Ontario. La légère augmentation au cours des années ultérieures est attribuable au besoin de maintenir un niveau satisfaisant de service aux clients. L'augmentation projetée en 1985-1986 résulte d'un jumelage des postes par suite de la centralisation, et elle diminuera en 1986-1987.

Le mandat actuel veut que l'une des responsabilités principales de l'activité soit le prompt recouvrement de tous les montants dus à la Couronne. Le tableau 21 indique le rapport, en pourcentage, entre les arriérés et le total des montants dus à la fin de chaque exercice financier, et ce, de 1978-1979 à 1985-1986.

**Tableau 21 : Rapport, en pourcentage, entre les arriérés et le total des montants dus**

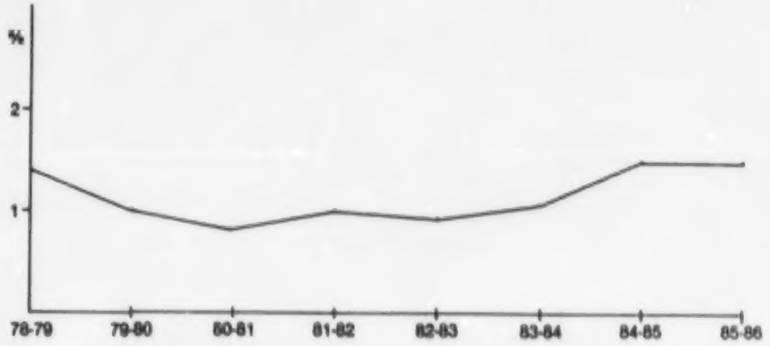


Le tableau 22 indique le nombre de comptes actifs au début de chaque exercice financier ainsi que le nombre d'années-personnes nécessaires au fonctionnement du Programme.

**Tableau 22 : Comptes actifs en début d'exercice et années-personnes nécessaires**

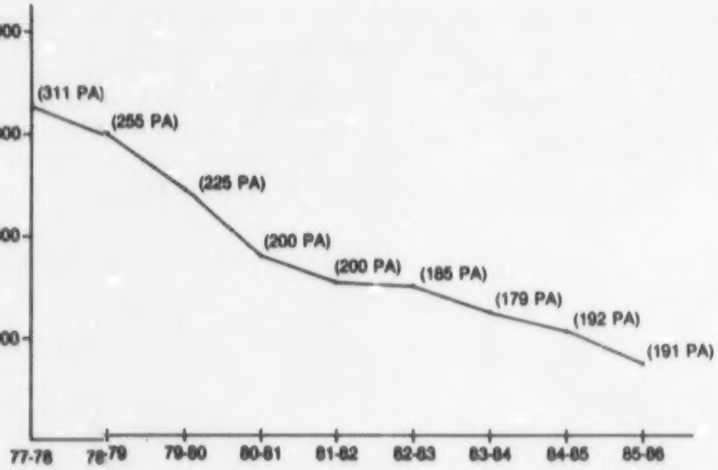

## D. Administration du Ministère

### Objectif

Assurer aux Affaires des anciens combattants des services de soutien en matière de finances, d'administration, de personnel et de gestion les plus efficaces et les plus rentables qui soient et contribuer de façon efficace à la gestion des Affaires des anciens combattants.

### État récapitulatif des ressources

Les dépenses de l'activité "Administration du Ministère" représenteront 2 % des dépenses totales de l'ensemble des Affaires des anciens combattants pour 1985-1986.

**Tableau 23 : Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Administration du Ministère | 26,655 | 486 | 38,323 | 648 | 37,022 | 710 |

La plus grande partie de la diminution résulte du parachèvement de la réinstallation, qui a entraîné une réduction de 121 années-personnes.

### Rendement financier antérieur

**Tableau 24 : Rendement financier en 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Administration du Ministère | 37,022 | 37,375 | (353) |

**Description**

L'Administration du Ministère comprend le fonctionnement des bureaux du Ministre, du sous-ministre, du sous-ministre adjoint (Opérations dans la Capitale nationale), du sous-ministre adjoint (Finances, Personnel et Administration), et les services de soutien administratif, à savoir: la gestion financière, l'administration du personnel, les services de planification, de vérification et d'évaluation, les relations publiques, les services administratifs, les méthodes de gestion, les cérémonies de commémoration et les services de traitement électronique des données.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les coûts de l'activité "Administration du Ministère" s'élèvent à 26.7 millions de dollars en 1985-1986 (Budget des dépenses), à 38.3 millions de dollars en 1984-1985 (Prévisions), à 37 millions de dollars en 1983-1984 et à 34.2 millions de dollars en 1982-1983.

Les ressources nécessaires en 1985-1986 représentent 2 % des dollars et 12 % des années-personnes prévus pour le fonctionnement des Affaires des anciens combattants.

## Section III
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Tableau 25: Dépenses par article (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 96,605 | 100,041 | 96,473 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 13,519 | 12,709 | 14,521 |
| Autres frais touchant le personnel | 656 | 576 | 491 |
| Biens et services | | | |
| Paiements aux hôpitaux contractuels | 80,941 | 72,834 | 70,947 |
| Transports et communications | 11,623 | 16,041 | 13,291 |
| Services professionnels et spéciaux | 44,358 | 53,272 | 42,535 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 16,668 | 12,067 | 15,758 |
| Toutes autres dépenses | 7,295 | 6,513 | 7,623 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 271,665 | 274,053 | 261,639 |
| Capital | 1,613 | 2,931 | 2,973 |
| Paiements de transfert | 528,861 | 501,511 | 454,311 |
| Total des dépenses | 802,139 | 778,495 | 718,923 |



M 1

## 2. Dépenses en personnel

### Tableau 26: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| **Gestion** | | | | | |
| Direction | 20 | 21 | 17 | 50,530-96,300 | 67,234 |
| Gestion supérieure | 16 | 16 | - | 50,530-96,300 | 58,299 |
| **Scientifique et professionnelle** | | | | | |
| Art dentaire | 29 | 27 | 27 | 40,785-68,670 | 54,068 |
| Sciences domestiques | 9 | 10 | 10 | 21,685-48,015 | 30,500 |
| Médecine | 25 | 25 | 27 | 40,054-85,140 | 72,039 |
| Sciences infirmières | 260 | 272 | 272 | 18,662-49,642 | 31,065 |
| Ergothérapie et physiothérapie | 14 | 12 | 12 | 20,691-43,934 | 33,444 |
| Pharmacie | 5 | 5 | 5 | 17,630-55,620 | 33,344 |
| Psychologie | 5 | 5 | 5 | 24,293-56,575 | 39,136 |
| Service social | 19 | 24 | 24 | 20,575-51,192 | 30,276 |
| **Administration et service extérieur** | | | | | |
| Service administratif | 234 | 219 | 238 | 13,912-57,987 | 32,625 |
| Gestion des systèmes d'ordinateurs | 40 | 38 | 50 | 18,766-61,433 | 36,715 |
| Gestion des finances | 82 | 72 | 77 | 13,853-57,980 | 39,373 |
| Service d'information | 20 | 20 | 21 | 13,579-57,980 | 37,328 |
| Organisation et méthodes | 45 | 57 | 76 | 13,520-57,980 | 39,243 |
| Gestion du personnel | 55 | 63 | 59 | 13,330-63,870 | 38,758 |
| Administration des programmes | 70 | 73 | 94 | 13,912-57,987 | 34,540 |
| Achat et approvisionnement | 8 | 10 | 12 | 12,766-57,980 | 35,422 |
| Programmes de bien-être social | 353 | 391 | 395 | 14,860-57,980 | 30,301 |
| **Technique** | | | | | |
| Soutien technologique et scientifique | 23 | 18 | 18 | 14,041-50,866 | 28,794 |
| **Soutien administratif** | | | | | |
| Traitement mécanique des données | 38 | 20 | 18 | 13,352-37,130 | 20,739 |
| Commis aux écritures | 1,032 | 1,082 | 1,121 | 12,932-31,743 | 21,285 |
| Secrétariat | 185 | 222 | 246 | 12,636-31,946 | 19,816 |
| **Exploitation** | | | | | |
| Pompiers | 2 | 2 | 2 | 21,147-37,036 | 31,322 |
| Manoeuvres et hommes de métier | 83 | 101 | 99 | 14,776-40,676 | 24,399 |
| Services divers | 12 | 12 | 16 | 13,253-39,988 | 21,362 |
| Chauffage, force motrice et opération de machines fixes | 25 | 27 | 27 | 18,242-35,598 | 23,951 |
| Services hospitaliers | 792 | 773 | 773 | 12,307-29,701 | 18,708 |
| **Titulaires de postes d'exception** | 10 | 10 | 7 | | 40,000 |
| **Autre** | 10 | 6 | 25 | 12,635-68,070 | 26,173 |

La colonne des années-personnes présente la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne d'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionels au 31 Octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

### 3. Paiements de transfert

Le tableau 27 présente un résumé de toutes les dépenses du Programme relatives aux subventions et aux contributions.

**Tableau 27 : Détails des paiements de transfert**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| **Subventions** | | | |
| **Aide sociale et soutien du revenu** | | | |
| Allocations aux anciens combattants et allocations de guerre pour les civils | | | |
| Armée de campagne du Nord-Ouest | 20,000 | 20,000 | 17,000 |
| Guerre sud-africaine | 20,000 | 25,000 | 33,000 |
| Première Guerre mondiale | 12,285,000 | 13,500,000 | 13,501,000 |
| Seconde Guerre mondiale et opération militaire de Corée | 430,990,000 | 434,045,000 | 388,048,000 |
| Service durant les deux guerres mondiales | 565,000 | 565,000 | 617,000 |
| Allocations de guerre pour les civils | 22,685,000 | 22,845,000 | 19,389,000 |
| Assistance accordée en conformité avec les dispositions du Règlement sur le Fonds de secours | 21,000,000 | 1,840,000 | 1,814,000 |
| Fonds de bienfaisance de l'Armée | 18,000 | 18,000 | 18,000 |
| Légion royale canadienne | 9,000 | 9,000 | 13,000 |
| Association canadienne des anciens combattants au Royaume-Uni | 1,000 | 1,000 | 1,000 |
| Autres prestations - | | | |
| Enfants des morts de la guerre (Aide à l'éducation) | 1,115,000 | 1,025,000 | 866,000 |
| Formation universitaire et professionnelle | 30,000 | 38,000 | 23,000 |
| Aide aux anciens combattants canadiens - District d'outre-mer | 60,000 | 58,000 | 44,000 |
| Remboursement, en vertu du paragraphe 3 de l'article 10 de Loi sur la réadaptation des anciens combattants (S.R.,c.V-5) | 2,000 | 1,000 | - |
| Société dite Last Post Fund | 1,584,000 | 1,501,000 | 1,335,000 |
| Mesures spéciales d'aide au logement pour les anciens combattants | 72,000 | 24,000 | 25,000 |
| Commission des sépultures de guerre du Commonwealth | 2,500,000 | 2,084,000 | 2,019,000 |
| Cimetière commémoratif des Nations Unies en Corée | 30,000 | 25,000 | 21,000 |
| Allocations de traitement et prestations connexes | 4,525,000 | 3,339,000 | 3,056,000 |
| Association des alliés de la guerre de Corée - Nations Unies | - | 20,000 | - |

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Paiements en vertu de la Loi sur les les indemnités de service de guerre** (S.R.,c.w-4) | | | |
| (s) Crédits de réadaptation en vertu de l'article 8 | **2,000** | 2,000 | - |
| (s) Remboursement, en vertu de l'article 15, de redressements de compensation effectuées en conformité avec la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants | **100,000** | 100,000 | 63,000 |
| (s) Rajustement des engagements actuariel de l'assurance des soldats de retour au pays | **63,000** | 63,000 | 16,000 |
| (s) Rajustement des engagements actuariels de l'assurance des anciens combattants | **803,000** | 803,000 | 606,000 |
| **Services de santé** | | | |
| Subventions à diverses provinces relativement à la prestation de services de prothèses aux anciens combattants | **200,000** | 208,000 | 193,000 |
| **Gestion des contrats immobiliers** | | | |
| (s) Prévision d'une réserve pour des prestations conditionnelles, Loi sur les terres destinées aux anciens combattants. | **2,100,000** | 2,600,000 | - |
| Total des subventions | **481,879,000** | 484,759,000 | 431,718,000 |
| Contributions | | | |
| **Aide sociale et soutien du revenu** | | | |
| Été Canada - Programme d'emploi pour étudiants | - | - | 14,000 |
| **Services de santé** | | | |
| Contributions aux provinces respectives conformément aux accords relatifs à la cession des hôpitaux du Ministère | **33,200,000** | 9,000,000 | 18,960,000 |
| Contributions accordées aux anciens combattants âgés, afin de les aider à payer les coûts des soins médicaux de longue durée non couverts par les programmes médicaux provinciaux | **13,782,000** | 7,746,000 | 3,185,000 |
| Contributions au Programme de relance de l'aide à l'emploi (RELAIS) | - | 6,000 | 434,000 |
| Total des contributions | **46,982,000** | 16,752,000 | 22,593,000 |
| Total des subventions et contributions | **528,861,000** | 501,511,000 | 454,311,000 |

## B. Analyse des coûts

**Tableau 28: Coût net du Programme en 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Dépenses du Programme 1985-1986 | Plus autres coûts* | Coût total | Moins recettes** | **Coût total net** | Coût total net 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Affaires des anciens combattants | 802,139 | 18,433 | 820,572 | 30,541 | **790,031** | 777,763 |

* Les autres coûts de $18,433,000 comprennent:

| | (en milliers de dollars) |
|---|---|
| • locaux fournis gratuitement par le Ministère | 7,322 |
| • services fournis gratuitement par d'autres ministères | |
| - locaux (Travaux publics) | 7,787 |
| - émission des chèques (Approvisionnements et Services) | 249 |
| - assurance chirurgicale-médicale des employés (Conseil du Trésor) | 2,366 |
| - indemnisation des employés (Travail) | 709 |

** Les recettes comprennent :

| | (en milliers de dollars) |
|---|---|
| • rentrées portées en recettes - (intérêt sur les prêts consentis en vertu de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants) | 10,700 |
| • régimes provinciaux d'assurance-hospitalisation | 14,040 |
| • autres | 5,801 |

## C. Lois et règlements concernant le Programme des Affaires des anciens combattants

### 1. Lois

Loi sur les prestations aux anciens combattants alliés
Loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Education)
Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils (Partie XI)
Loi sur le ministère des Affaires des anciens combattants
Loi sur les prestations de service de guerre pour les pompiers
Loi de l'assurance des soldats de retour au pays
Loi d'établissement de soldats
Loi sur les prestations de service de guerre pour les surveillants
Loi sur les avantages destinés aux anciens combattants
Loi sur l'assurance des anciens combattants
Loi sur les terres destinées aux anciens combattants
Loi sur la réadaptation des anciens combattants
Loi sur les indemnités de service de guerre
Loi sur les allocations aux anciens combattants
Loi sur le corps féminin de la Marine royale et le South African Military Nursing Service (Prestations)

### 2. Règlements

Règlements sur le Fonds de secours (AAC et AGC)
Règlement sur la curatelle des biens des anciens combattants
Règlement sur la société dite Last Post Fund
Règlement sur la formation des pensionnés
Règlement sur les ateliers d'anciens combattants
Règlement sur l'inhumation des anciens combattants
Règlement sur les successions des anciens combattants
Règlement sur le traitement des anciens combattants
Règlement sur le soin des anciens combattants

**Plan de dépenses**
**Programme de la Commission des allocations aux anciens combattants**

**1985-1986**



85

## Table des matières

Extraits de la Partie II du Budget des dépenses 3-4

Extrait du volume II des Comptes publics 3-5

Section I
Aperçu du Programme

A. État financier récapitulatif 3-6
B. Données de base
   1. Introduction 3-7
   2. Mandat légal 3-7
   3. Objectif du Programme 3-7
   4. Description du Programme 3-7
   5. Plan d'exécution du Programme 3-8
C. Perspective de planification
   1. Contexte 3-10
   2. Rapport sur les initiatives décrites antérieurement 3-10
   3. Efficacité du Programme 3-11
   4. Données sur le rendement et justification des ressources 3-13

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Analyse par article
   1. Dépenses par article 3-15
   2. Dépenses en personnel 3-16
B. Analyse des coûts 3-17

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Autorisation**

L'autorisation est demandée de dépenser $1,457,000 pour le Programme de la Commission des allocations aux anciens combattants en 1985-1986. Les autres dépenses, estimées à $179,000 et affectées aux avantages sociaux des employés, seront payées en vertu des autorisations législatives existantes.

**Besoins financiers par autorisation**

| Crédit (en milliers de dollars) | | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Programme de la Commission des allocations locations aux anciens combattants** | | |
| 10 | Dépenses du Programme | 1,457 | 1,495 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 179 | 171 |
| | Total du Programme | 1,636 | 1,666 |

**Crédits - Libellé et montants**

| Numéros des crédits | Ministères et organismes | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Programme de la Commission des allocations aux anciens combattants** | |
| 10 | Commission des allocations aux anciens combattants - Dépenses du Programme | 1,457,000 |

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Programme par activité**

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Bugétaire | | **Total** | |
| | | Fonctionnement | Depenses en capital | | |
| Appels, révisions, décisions et interprétation | 35 | 1,634 | 2 | **1,636** | 1,666 |
| | 35 | 1,634 | 2 | **1,636** | 1,666 |

**Extrait du volume II des Comptes publics**

**Utilisation des crédits de 1983-1984**

| | Budget principal | Total des crédits | **Utilisation réelle** |
|---|---|---|---|
| Dépenses bugétaires votées | | | |
| **Crédit 10** - Commission des allocations aux anciens combattants - Dépenses du Programme | 1,377,000 | 1,377,000 | **1,253,622** |
| **Dépenses bugétaires statutaires** | | | |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 156,000 | 174,000 | **174,000** |
| **Total du Programme** | 1,533,000 | 1,551,000 | **1,427,622** |

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. État financier récapitulatif

Besoins financiers du Programme de la Commission des allocations aux anciens combattants tant pour l'année budgétaire que pour l'exercice financier en cours tels qu'indiqués au tableau 1. De plus, des données comparatives sur le rendement financier en 1983-1984 sont aussi présentées.

**Tableau 1: État financier récapitulatif et rétrospective du rendement financier en 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu* 1984-1985 | Différence | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|---|
| Appels, révisions, décisions et interprétations | **1,636** | 1,599 | 37 | 1,428 |
| | **1,636** | 1,599 | 37 | 1,428 |
| Années-personnes autorisées | **35** | 35 | - | 32 |

* Il n'y a pas eu de différence notable par rapport au Budget des dépenses principal de 1984-1985. Les prévisions de 1984-1985 sont de $1,599,000 ou de 4 % de moins que le Budget des dépenses principal de 1984-985 qui était de $1,666.000 (Extraits de la Partie II du Budget des dépenses, page 3-4).

**Explication de la différence :** Il n'y a qu'une différence peu importante par rapport aux prévisions des dépenses de 1984-1985 et aux besoins financiers de 1985-1986.

**Rendement récent :** La réduction des dépenses entre l'utilisation réelle de 1983-1984 et le Budget des dépenses principal de 1983-1984, qui était de $105,000, provient surtout de retards dans la dotation de postes par le gouverneur en conseil.

## B. Données de base

### 1. Introduction

Ce Programme offre une voie d'appel et de révision aux requérants et aux bénéficiaires qui contestent le bien-fondé du refus de leur demande de prestations en vertu de la Loi sur les allocations aux anciens combattants et de la partie XI de la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils. Les programmes au sujet desquels la Commission est appelée à rendre des décisions sont administrés par le ministère des Affaires des anciens combattants. Jusqu'au 1er octobre 1984, les premières décisions étaient rendues par sept autorités régionales, qui étaient des organismes de décision indépendants. A l'heure actuelle, les premières décisions sont rendues par un fonctionnaire du Ministère auquel le Ministre a délégué le pouvoir de rendre des décisions. Toute décision du Ministre, rendue autrement qu'en vertu du paragraphe 19(2) de la Loi sur les allocations aux anciens combattants (pouvoir du Ministre de remettre les trop-payés), peut faire l'objet d'un appel présenté à la Commission ou d'une révision par celle-ci.

### 2. Mandat légal

Les dispositions législatives qui régissent le fonctionnement de la Commission sont énoncées dans la Loi sur les allocations aux anciens combattants (LAAC), dans le Règlement sur les allocations aux anciens combattants, dans la partie XI de la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils (LPAGC). Ces lois et ces règlements définissent nissent les conditions d'admissibilité aux prestations qu'ils prévoient.

### 3. Objectif du Programme

Le Programme a pour objectif d'assurer aux anciens combattants et aux personnes à leur charge les avantages auxquels ils ont droit en vertu de la Loi sur les allocations aux anciens combattants et de la partie XI de la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils.

### 4. Description du Programme

Les principales responsabilités de la Commission sont les suivantes: faire fonction de tribunal d'appel pour les requérants et les bénéficiaires qui s'estiment lésés; revoir les décisions du Ministère pour s'assurer qu'elles sont conformes à l'objet des lois et que ces dernières sont appliquées uniformément partout au Canada; rendre

des décisions en vertu d'articles déterminés de la Loi sur les AAC et de la Loi sur les PAGC, là où la Commission est la seule autorité compétente; fournir des interprétations de la Loi sur les AAC, de la Loi sur les PAGC et des règlements qui s'y rattachent; et conseiller le Ministre au sujet des règlements liés à la Loi sur les AAC et à la Loi sur les PAGC. La Commission rend aussi périodiquement des décisions qui constituent des précédents et qui permettent de perfectionner constamment la jurisprudence relative aux allocations et de guider le Ministère dans ses décisions.

## 5. Plan d'exécution du Programme

**Organisation:** Comme l'indique le tableau 2, la Commission se compose d'un président, d'un vice-président, de trois membres et de trois membres temporaires nommés par le gouverneur en conseil.

Le président de la Commission contrôle et dirige les tâches que doivent accomplir les autres membres de la Commission et les employés du Ministère que le Ministre peut affecter à la Commission. Le président doit rendre des comptes au Parlement, par l'entremise du ministre des Affaires des anciens combattants. Le sous-ministre des Affaires des anciens combattants et le secrétaire national de la Légion royale canadienne sont d'autres membres de la Commission, et ils ne sont pas rémunérés.

Des 35 années-personnes autorisées pour 1984-1985, huit ont été réservées pour les postes de président et de vice-président et pour les six membres de la Commission. La Commission affectera les 27 autres années-personnes aux activités d'administration et de soutien ci-après, qui sont nécessaires à l'exécution de son mandat.

**Groupe de soutien de la direction:** Cinq années-personnes pour fournir au président, au vice-président et aux membres de la Commission des services spécialisés en matière de politique et de gestion des ressources; exercer un contrôle opérationnel; donner des avis sur des questions législatives et sur les dispositions d'ordre médical que renferme la Loi; concevoir et mettre en oeuvre des activités qui garantiront un maximum d'efficacité de la part du bureau du président; et fournir les services de sténographie et de secrétariat nécessaires. Un service de conseil juridique est assuré à la Commission par un conseiller juridique à temps plein relevant du ministère de la Justice. Le conseiller juridique fait fonction de membre du Groupe de soutien de la direction.

**Division des opérations:** Treize années-personnes pour procéder à des examens systématiques et préparer des résumés des cas sur lesquels la Commission doit statuer, et promulguer les décisions qui en résultent; fournir à la Commission des services d'inscription des cas à juger et d'établissement de calendriers d'audition; dresser le procès-verbal des séances de la Commission; diffuser les lignes directrices internes relatives à la politique; et tenir une bibliothèque qui regroupe les précédents et des informations connexes.

**Division de l'information et de la recherche:** Trois années-personnes pour répondre aux besoins d'information et de recherche de la Commission au sujet des interprétations et des communications concernant le développement opérationnel, la planification et l'élaboration de la politique.

**Division de l'administration:** Six années-personnes pour fournir des services de gestion financière, du personnel, d'administration de la transcription, et accomplir les autres tâches administratives générales de la Commission.

**Tableau 2: Organigramme**

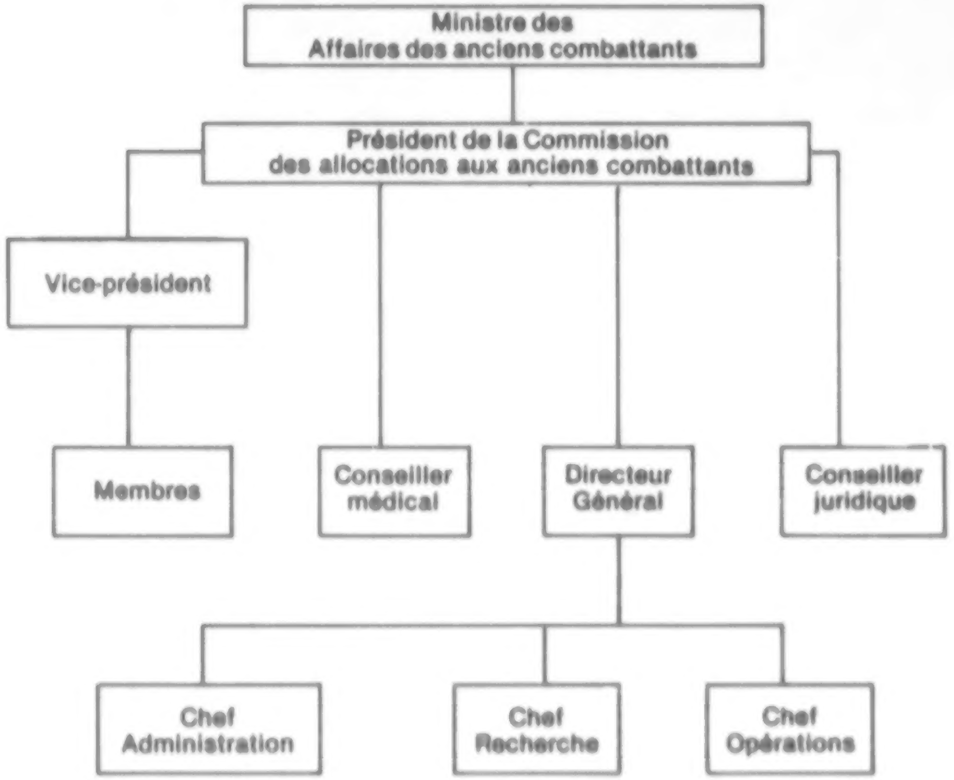

## C. Perspective de planification

### 1. Contexte

La conjoncture économique nationale a tendance à influer fortement sur la charge de travail de la Commission. En effet, lorsque le pays éprouve des difficultés économiques, les bénéficiaires sont portés à interjeter appel au sujet de toute décision qui, selon eux, restreint leur droit à des prestations. À l'heure actuelle, une grande quantité d'appels sont présentés.

Dans le passé, la Commission a reçu une moyenne de 454 appels par année. Le nombre d'appels a augmenté rapidement en 1982-1983 pour atteindre 1176 appels. En 1983-1984, la grande quantité s'est maintenue tandis que la Commission recevait 930 appels (le double de la moyenne qui prévalait dans le passé). La quantité des appels plus grande que prévue continue de restreindre l'activité de révision.

### 2. Rapport sur les initiatives décrites antérieurement

Comme l'indique la Partie III de 1983-1984, la Commission a fixé des critères de tri des cas qui lui sont soumis; ainsi, elle renvoie maintenant aux régions les appels pour lesquels le Programme des Affaires des anciens combattants n'a pas suivi les interprétations établies ou les appels au sujet desquels de nouveaux renseignements pertinents ont été obtenus. Le droit qu'a une personne d'avoir recours à la Commission est protégé dans tous les appels renvoyés. Le Ministère a répondu promptement au sujet des cas renvoyés. En 1983-1984, la Commission a examiné 430 cas qu'elle a renvoyés au Ministère pour que soit prise une mesure appropriée. À cause de modifications apportées aux lois en 1983-1984, les renvois de cas diminueront notablement ou disparaîtront en 1985-1986 et par la suite.

Les résultats de ces critères de tri des cas se révèlent extrêmement positifs. Ils ont aidé la Commission à atteindre son objectif de 60 jours de délai de traitement moyen tout en recevant une très grande quantité d'appels.

### 3. Efficacité du Programme

La Commission des allocations aux anciens combattants a pour objectif principal de veiller à ce que les requérants et les bénéficiaires d'allocations reçoivent toutes les prestations auxquelles ils ont droit en vertu de la Loi. Les deux principaux critères suivants mesurent l'efficacité du Programme: le maintien d'un niveau aceptable de service; et l'application de méthodes de contrôle de la qualité.

Pour le maintien d'un niveau acceptable de service, la Commission a décidé qu'un délai de traitement moyen de 60 jours par cas est un délai optimal. Elle a ainsi suffisamment de temps pour étudier attentivement les cas moyens et faire toutes les recherches nécessaires, et servir les requérants et les bénéficiaires dans des délais raisonnables. Il convient de noter que, en 1983-1984, les délais de traitement moyens ont été respectivement de 60.2 jours/cas et de 50.2 jours/cas pour les appels et les révisions. De plus, la publication périodique de précédents qui augmentent les avantages offerts aux anciens combattants et aux personnes à leur charge et qui mènent à une plus grande uniformisation des décisions à l'échelle nationale aide aussi à maintenir des niveaux acceptables de service. La mesure du succès relatif de la Commission en ce qui a trait à ces efforts est évidente dans les communications qu'elle reçoit des anciens combattants, des personnes à leur charge et du cabinet du Ministre ainsi que dans les rapports statistiques préparés par la Commission.

Dans le domaine du contrôle de la qualité, la Commission fait des révisions périodiques des cas plus complexes et plus difficiles qui sont d'abord jugés par le ministère des Affaires des anciens combattants. Ce processus de révision favorise une amélioration des premières décisions grâce à une meilleure connaissance de la politique de la Commission. Comme autre étape dans l'établissement d'une méthode efficace de contrôle de la qualité, la Commission a mis au point une méthode de sélection mécanique qui supprime le besoin de trier manuellement des milliers de décisions afin de choisir celles qui sont importantes et intéressantes. De plus, la Commission est à mettre au point des normes minimales fondées, en partie, sur des techniques approuvées d'échantillonnage statistique afin de mieux structurer le processus de révision. Ces outils permettront à la Commission de renforcer le processus de révision et de déterminer des niveaux acceptables d'activité de révision à des fins de planification et de contrôle.

Le tableau 3 expose la proportion réelle et prévue des décisions modifiées ou renversées. La proportion des décisions qui ont été modifiées ou renversées n'est pas un indice de la qualité de la plupart des décisions en première instance parce que la Commission s'occupe des cas plus complexes et plus difficiles (ce qui constitue environ 1 % des cas jugés). Cependant, ces chiffres indiquent les tendances pour les cas plus complexes.

**Tableau 3: Sommaire des décisions**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Cas où la Commission était d'accord avec les décisions | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| Appels | 240 | 60 | 300 | 60 | 289 | 57.5 |
| Révisions | 204 | 30 | 50 | 25 | 23 | 20 |
| Cas où la Commission a modifié ou renversé les décisions | | | | | | |
| Appels | 180 | 40 | 200 | 40 | 214 | 42.5 |
| Révisions | 476 | 70 | 150 | 75 | 91 | 80 |

## 4. Données sur le rendement et justification des ressources

Les appels ont priorité sur les autres travaux de la Commission. Les cas sont très variés, et de 20 à 200 heures-personnes peuvent être consacrées à un seul appel, selon sa complexité, jusqu'à l'étape de la décision finale. C'est pourquoi il est impossible d'exprimer la charge de travail en unités de production.

Comme dans le cas des appels, la complexité des révisions varie. Conformément à ses attributions, c'est-à-dire veiller à ce que l'ancien combattant reçoive toutes les prestations auxquelles il a droit en vertu de la Loi, la Commission vise, dans des conditions idéales, un taux beaucoup plus élevé de révision des décisions rendues. Le tableau 4 présente le niveau d'activité passé et actuel ainsi que des projections pour la période de planification.

**Tableau 4 : Profil d'activité réelle et projetée de la Commission pendant la période de 1980-1987**

Profil de la charge de travail des appels

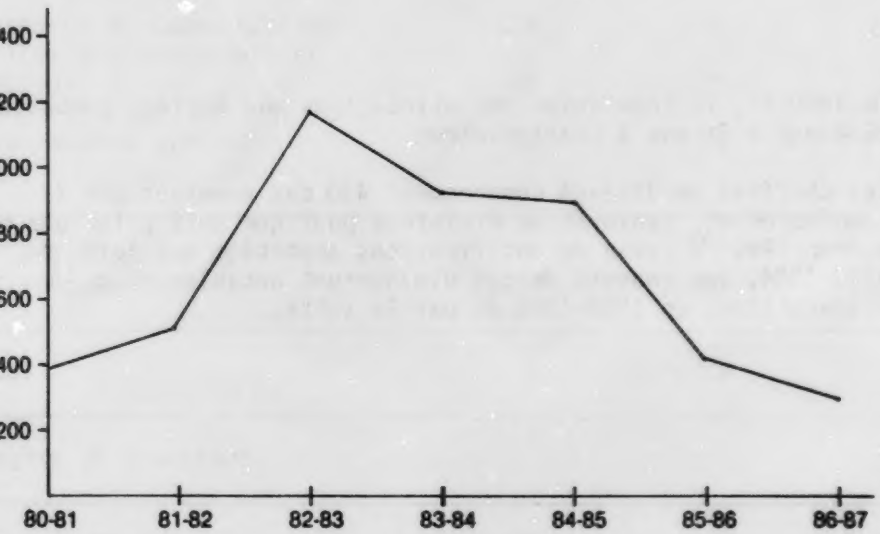

**Profil de la charge de travail des révisions**

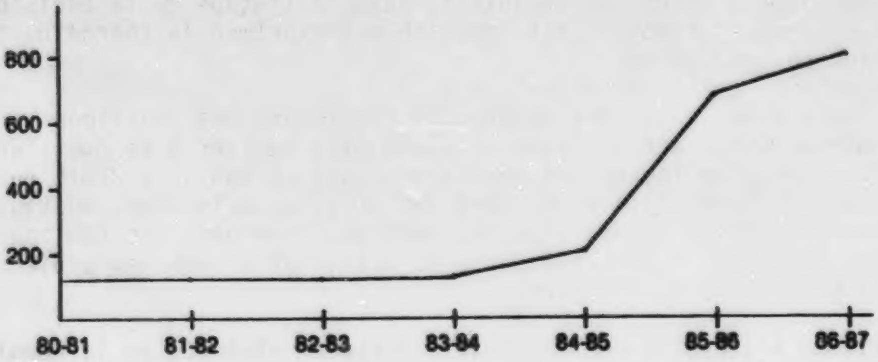


* En 1980-81, la Commission des allocations aux anciens combattants a déménagé d'Ottawa à Charlottetown.

** Les chiffres de 1983-84 comprennent 430 cas examinés par la Commission et, renvoyés au Ministère pour que soit prise une mesure appropriée. À cause de modifications apportées aux lois en 1983-1984, les renvois de cas diminueront notablement ou disparaîtront en 1985-1986 et par la suite.

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

**Tableau 5: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 1,289 | 1,250 | 1,097 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 179 | 171 | 174 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 119 | 126 | 111 |
| Services professionnels et spéciaux | 25 | 26 | 25 |
| Toutes autres dépenses | 22 | 24 | 19 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 1,634 | 1,597 | 1,426 |
| Capital | 2 | 2 | 1 |
| Paiements de transfert | | - | 1 |
| Total des dépenses | 1,636 | 1,599 | 1,428 |

**2. Dépenses en personnel**

**Tableau 6: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitement actuelles | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| Gestion | | | | | |
| Direction | 8 | 8 | 8 | 50,350-96,300 | 58,842 |
| Administration et service extérieur | | | | | |
| Services administratifs | 15 | 15 | 15 | 13,912-57,987 | 31,471 |
| Technique | | | | | |
| Soutien des sciences sociales | 2 | 2 | 2 | 12,635-57,764 | 36,589 |
| Soutien administratif | | | | | |
| Commis aux écritures | 4 | 4 | 6 | 12,932-31,743 | 21,145 |
| Secrétariat | 5 | 5 | 3 | 12,636-31,946 | 19,168 |
| Autre | 1 | 1 | 1 | 40,054-85,140 | 63,289 |

Nota : La colonne des années-personnes présente la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.



99

## B. Analyse des coûts

**Tableau 7 : Coût net du Programme en 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Dépenses de fonctionnement 1984-1985 | Plus autres coûts* | **Coût total** | Coût total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|
| Commission des allocations aux anciens combattants | 1,636 | 127 | **1,763** | 1,803 |

* Les autres coûts de $127,000 comprennent:

| | (en milliers de dollars) |
|---|---|
| • locaux fournis gratuitement par le ministère des Travaux publics | 95 |
| • autres services fournis gratuitement par d'autres ministères | 32 |

**Plan de dépenses**
**Programme du Conseil de révision des pensions**

**1985-1986**



103

## Table des matières

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 4-4

**Extrait du volume II des Comptes publics** 4-5

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Plans pour 1985-1986
   1. Points saillants 4-6
   2. État financier récapitulatif 4-6
B. Données de base
   1. Introduction 4-8
   2. Mandat légal 4-8
   3. Objectif du Programme 4-8
   4. Plan d'exécution du Programme 4-8
C. Perspective de planification
   1. Contexte 4-9
   2. Initiatives 4-9
   3. Efficacité du Programme 4-9
   4. Données sur le rendement et justification des ressources 4-10

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
   1. Dépenses par article 4-12
   2. Dépenses en personnel 4-13
B. Analyse des coûts 4-14

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

## Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $1,081,000 pour le Programme du Conseil de révision des pensions au cours de l'exercice financier 1985-1986. Des dépenses de $128,00 pour les avantages sociaux des employés seront effectuées en vertu de l'autorisation legislative existante.

**Besoins financiers par autorisation**

| Crédits (en milliers de dollars) | | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Programme du Conseil de révision des pensions** | | |
| 15 | Dépenses du Programme | **1,081** | 901 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | **128** | 97 |
| | **Total du Programme** | **1,209** | 998 |

**Crédits - Libellé et montants**

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Programme du Conseil de révision des pensions** | |
| 15 | Conseil de révision des pensions - Dépenses du Programme | **1,081,000** |

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Programme par activité**

| (en milliers de dollars) | **Budget principal 1985-1986** | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Bugétaire | | **Total** | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | | |
| Système de révision des pensions | 25 | 1,207 | 2 | 1,209 | 998 |

**Extrait du volume II des Comptes publics**

**Utilisation des crédits de 1983-1984**

| | Budget principal | Total des crédits | **Utilisation réelle** |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| Dépenses bugétaires votées | | | |
| **Crédit 15** - Dépenses de fonctionnement | 1,134,000 | 1,134,000 | **821,967** |
| **Dépenses bugétaires statutaires** | | | |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 129,000 | 144,000 | **144,000** |
| **Total du Programme - Budgétaire** | 1,263,000 | 1,278,000 | **965,967** |

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Plans pour 1985-1986

### 1. Points saillants

En 1985-1986, le Programme du Conseil de révision des pensions compte réaliser les travaux suivants :

- rendre des décisions dans 1,500 cas;
- mettre à jour et publier les rapports du Conseil de révision des pensions au sujet des décisions du Conseil qui sont d'une importance particulière ou qui établissent des précédents; et
- maintenir le délai d'exécution d'environ deux mois entre la date de l'audition du cas et celle à laquelle la décision est promulguée.

### 2. État financier récapitulatif

Les besoins financiers du Programme du Conseil de révision des pensions tant pour l'année budgétaire que pour l'exercice financier en cours sont indiqués au tableau 1. De plus, on y trouve aussi des données comparatives sur le rendement financier en 1983-1984.

**Tableau 1 : État financier récapitulatif et rétrospective du rendement financier en 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | Prévu 1984-1985 | Budget principal 1983-1984 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|---|
| Système de révision des pensions | **1,209** | 1,148 | 1,263 | 966 |
| Années-personnes autorisées | **25** | 25 | 28 | 20 |

**Explication de la différence :** Les besoins financiers pour 1985-1986 sont de 5 % ou $61,000 plus élevés que les dépenses prévues de 1984-1985. La hausse est attribuable surtout aux effets de l'inflation sur les coûts relatifs au fonctionnement et aux traitements ainsi qu'aux rajustements du coût des traitements.

**Explication des prévisions de 1984-1985 :** Les prévisions de 1984-1985 (qui sont fondées sur les renseignements accessibles à la gestion au 31 août 1984) sont de $150,000 ou 15 % de plus que le Budget des dépenses principal de 1984-1985 qui était de $998,000 (Extraits de la Partie II du Budget des dépenses, page 4-5). La différence est de trois années-personnes additionnelles attribuables aux besoin de la charge de travail.

La réduction des dépenses entre les sommes réellement dépensées de 1983-1984 et le montant estimatif.provient surtout du fait que des postes ont été laissés vacants par les roulements de personnel lors de la réinstallation à l'Ile-du-Prince-Édouard.

**B. Données de base**

**1. Introduction**

Le Conseil de révision des pensions, créé en 1971 lorsque d'importantes modifications furent apportées à la Loi sur les pensions, est un organisme indépendant du gouvernement fédéral qui rend des comptes au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Affaires des anciens combattants. Il est le tribunal de dernière instance en matière de demandes de pension présentées en vertu de la Loi sur les pensions et des textes législatifs connexes ainsi que de l'interprétation des dispositions de la Loi sur les pensions.

Les modalités de préparation et de tenue des auditions que suit le Conseil sont informelles. Il n'y a pas de partie adverse aux auditions et le Conseil n'est pas habilité à entendre des preuves orales. Il jouit toutefois d'une grande latitude pour ce qui est des preuves écrites. Les auditions du Conseil peuvent se tenir dans les deux langues officielles. (Une description de ce Programme se trouve au Résumé de l'organisation, page 1-5.)

**2. Mandat légal**

Les attributions du Conseil de révision des pensions relativement à la détermination du droit à pension et du montant à verser, et à l'interprétation de la Loi sur les pensions, émanent des articles 75 à 81 de la Loi sur les pensions.

**3. Objectif du Programme**

L'objectif du Programme du Conseil de révision des pensions consiste à veiller à ce que les anciens membres admissibles des forces armées, certains civils et (ou) les personnes à leur charge respective reçoivent toutes les prestations que la Loi sur les pensions et les textes législatifs connexes prévoient à leur égard.

**4. Plan d'exécution du Programme**

Le Conseil est formé d'un président, d'un vice-président et de cinq membres, dont deux sont nommés à titre spécial. Conformément aux dispositions législatives, le Conseil de révision des pensions siège et entend les appels n'importe où au Canada suivant les directives données par le gouverneur en conseil. Le directeur général et le personnel de soutien subordonné sont chargés de fournir des services dans les domaines suivants : secrétariat, gestion des documents, travail de bureau, finances, personnel et administration. Le conseiller juridique est chargé du contrôle de la qualité des décisions et de la publication des séries de rapports du Conseil de révision des pensions.

## C. Perspective de planification

### 1. Contexte

Il est prévu que le nombre global d'anciens combattants diminuera au cours des prochaines décennies. Le tableau 2 indique le nombre d'anciens combattants prévu jusqu'en l'an 2001. La diminution du nombre d'anciens combattants finira par entraîner une baisse des besoins de ressources pour le Programme du Conseil de révision des pensions. Cette diminution sera compensée, en partie, par le nombre croissant de survivants d'anciens combattants qui deviendront admissibles à une pension à la suite de modifications apportées aux mesures législatives en matière de pensions, et aussi par l'augmentation du nombre de demandes de pension présentées par d'anciens membres des forces régulières.

**Tableau 2: Nombre d'anciens combattants**

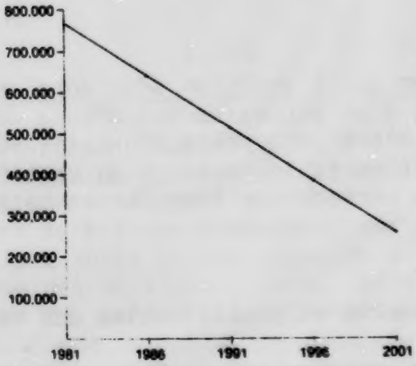


### 2. Initiatives

Le Conseil a l'intention de mettre à jour et de publier des rapports au sujet des décisions qu'il a rendues, depuis l'année 1979, et qui sont d'une importance particulière ou qui établissent des précédents. Cela permettra aux associations d'anciens combattants et aux représentants des anciens combattants d'analyser les décisions publiées par le Conseil pour se guider dans la préparation des appels relatifs aux pensions.

### 3. Efficacité du Programme

La distribution efficace des prestations à la population cliente du Conseil a été reconnue comme la mesure la plus appropriée de l'efficacité du Programme et elle est définie comme la durée moyenne, en mois, mesurée à partir de la date à laquelle le cas est examiné par trois membres du Conseil jusqu'à la date à laquelle la décision est rendue. Le tableau 3 montre le rendement réel et prévu dans ce domaine.

**Tableau 3 : Temps moyen pour rendre une décision (en mois)**

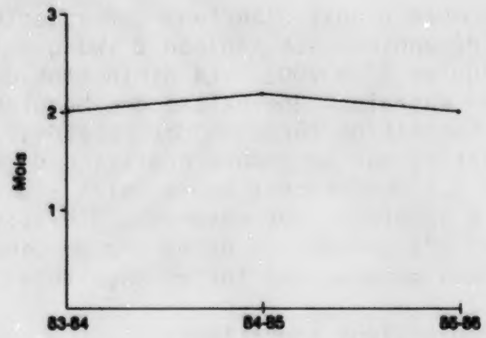


Il convient de noter que l'audition d'un appel et la décision rendue sont le point culminant d'un processus qui débute de 8 à 9 mois plus tôt par l'inscription initiale d'un appel au Conseil. Ce temps de traitement, qui est très variable, échappe au contrôle du Conseil car c'est au cours de cette période que l'ancien combattant ou son représentant prépare le cas, notamment par l'établisssement d'une nouvelle preuve.

## 4. Données sur le rendement et justification des ressources

Le nombre de demandes à entendre par le Conseil de révision des pensions dépend, en grande partie, du nombre de décisions rendues par les comités d'examen et les comités d'évaluation de la Commission canadienne des pensions. L'expérience a prouvé qu'un pourcentage élevé d'anciens membres des forces armées et de la GRC, certains civils et (ou) les personnes à leur charge respective, insatisfaits de la décision rendue par la Commission, choisissent d'interjeter appel devant le Conseil. Le Conseil doit recevoir tous les appels, entendre les demandes et rendre une décision. Le tableau 4 présente des données réelles et projetées sur la charge de travail des appels pendant la période de 1983-1984 à 1985-1986.

**Tableau 4 : Charge de travail des appels**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Appels en attente d'audience au début de l'année | 1,499 | 1,299 | 946 |
| Appels reçus durant la période | 1,700 | 1,700 | 1,688 |
| Auditions | 1,500 | 1,500 | 1,335 |
| Appels non réglés à la fin de l'année | 1,699 | 1,499 | 1,299 |

Devant l'augmentation de la charge de travail des appels, il semblerait que l'attitude de l'ensemble des anciens combattants a évolué en ce qui a trait au processus complet des appels. De plus en plus d'anciens combattants se prévalent de la procédure d'appel autorisée par la Loi sur les pensions après qu'une décision a été rendue par la Commission canadienne des pensions. Cela, joint au fait que la Commission canadienne des pensions a récemment augmenté la production de ses décisions, a causé une augmentation du nombre des appels présentés au Conseil. Cette tendance est susceptible de se maintenir au cours des prochaines années.

Le Conseil prépare actuellement un système de mesure du rendement afin d'affermir et de déterminer les niveaux des ressources nécessaires pour la réalisation efficiente et efficace de ses activités.

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

**Tableau 5 : Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 921 | 841 | 751 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 128 | 108 | 144 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 63 | 79 | 36 |
| Services professionnels et spéciaux | 27 | 35 | 11 |
| Autres dépenses de fonctionnement | 68 | 79 | 18 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 1,207 | 1,142 | 960 |
| Capital | 2 | 6 | 6 |
| Total des dépenses | 1,209 | 1,148 | 966 |

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 6 : Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| Gestion | | | | | |
| Direction | 7 | 7 | 7 | 50,350-96,300 | 63,773 |
| Scientifique et professionnelle | 1 | - | - | 20,523-88,120 | 44,799 |
| Administration et service extérieur | | | | | |
| Services administratifs | 2 | 2 | 2 | 13,912-57,987 | 31,482 |
| Soutien administratif | | | | | |
| Commis aux écritures | 9 | 8 | 9 | 12,932-31,743 | 21,252 |
| Secrétariat | 6 | 5 | 10 | 12,636-31,946 | 23,084 |

Nota : La colonne des années-personnes présente la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## B. Analyse des coûts

**Tableau 7 : Coût net du Programme en 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Dépenses du Programme 1985-1986 | Plus autres coûts* | **Coût total** | Total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|
| Programme du Conseil de révision des pensions | 1,209 | 137 | **1,346** | 1,160 |

* Les autres coûts de $137,000 sont constitués comme suit :

| | (en milliers de dollars) |
|---|---|
| • locaux fournis gratuitement par le ministère des Travaux publics | 115 |
| • autres services fournis gratuitement par d'autres ministères | 22 |

**Plan de dépenses**
**Programme de la Commission canadienne des pensions**

**1985-1986**

117:

**Table des matières**

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 5-4

**Extrait du volume II des Comptes publics**

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Plans pour 1985-1986
1. Points saillants 5-7
2. État financier récapitulatif 5-8
B. Rendement récent
1. Points saillants 5-10
C. Données de base
1. Introduction 5-11
2. Mandat légal 5-11
3. Objectif du Programme 5-11
4. Plan d'exécution du Programme 5-12
D. Perspective de planification
1. Contexte 5-16
2. Initiatives 5-17
3. Rapport sur les initiatives décrites antérieurement 5-17
4. Efficacité du Programme 5-17
5. Données sur le rendement et justification des ressources 5-19

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
1. Dépenses par article 5-25
2. Dépenses en personnel 5-26
3. Paiements de transfert 5-27
B. Analyse des coûts 5-28

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

## Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $765,765,000 pour le Programme de la Commission canadienne des pensions durant l'exercice financier 1985-1986. Les autres dépenses de fonctionnement, estimées à $1,799,000 et affectées aux avantages sociaux des employés, seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

## Besoins financiers par autorisation

| Crédits (en milliers de dollars) | | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Commission canadienne des pensions** | | |
| 20 | Dépenses de fonctionnement | 17,357 | 15,789 |
| 25 | Subventions et contributions | 748,408 | 716,407 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 1,799 | 1,473 |
| | **Total du Programme** | **767,564** | 733,669 |

## Crédits - Libellé et montants

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Programme de la Commission canadienne des pensions** | |
| 20 | Commission canadienne des pensions - Dépenses de fonctionnement | 17,357,000 |
| 25 | Commission canadienne des pensions - Subventions inscrites au Budget et contributions, le montant inscrit à chacun des postes pouvant être modifié sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor | 748,408,000 |

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Programme par activité**

(en milliers de dollars) **Budget principal 1985-1986**

| | Années-personnes autorisées | Bugétaire: Fonctionnement | Bugétaire: Dépenses en capital | Bugétaire: Paiements de transfert | **Total** | **Budget principal 1984-1985** |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Examen, jugement et administration des pensions | 397 | 19,083 | 73 | 748,408 | **767,564** | **733,669** |

**Extrait du volume II des Comptes publics**

**Utilisation des crédits de 1983-1984**

| | Budget principal | Total des crédits | **Utilisation réelle** |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| Dépenses budgétaires votées | | | |
| **Crédit 20** - Programme de la Commission canadienne des pensions - Dépenses de fonctionnement............ | 15,808,000 | 15,808,000 | **13,901,979** |
| **Crédit 25** - Programme de la Commission canadienne des pensions - Subventions inscrites au Budget et contributions, le montant inscrit à chacun des postes pouvant être modifié sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor.......... | 667,936,000 | 667,936,000 | **646,883,060** |
| | 683,744,000 | 683,744,000 | **660,785,039** |
| **Dépenses bugétaires statutaires** | | | |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés.................. | 1,577,000 | 1,755,000 | **1,755,000** |
| Total du Programme | 685,321,000 | 685,499,000 | **662,540,039** |

## Section I
## Aperçu du Programme

### A. Plans pour 1985-1986

#### 1. Points saillants

En 1985-1986, les plans du Programme sont les suivants :

- faire des paiements totaux de prestations d'environ $748,408,000;
- rendre des décisions sur 7,500 nouvelles demandes d'octroi ou de révision des pensions et sur 3,600 appels à être entendus par ses comités d'examen et ses comités d'évaluation (voir pages 5-22 et 5-23);
- parvenir aux délais moyens d'exécution ci-après : (voir page 5-23)
  - moins de 90 jours pour rendre une décision à l'égard des premières demandes;
  - moins de 150 jours entre la date d'attestation à laquelle une demande est prête à être entendue jusqu'à la date à laquelle une décision est rendue par les comités d'évaluation ou les comités d'examen; et
- augmenter la fréquence des examens médicaux subis par les pensionnés qui avançent en âge.

## 2. État financier récapitulatif

Les besoins financiers du Programme de la Commission canadienne des pensions tant pour l'année bugétaire que pour l'exercice financier en cours sont indiqués au tableau 1. De plus, on y trouvera des renseignements comparatifs sur le rendement financier en 1983-1984.

**Tableau 1 : État financier récapitulatif et rétrospective du rendement financier en 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | Prévu* 1984-1985 | Différence | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|---|
| Décisions relatives aux pensions et administration | **767,564** | 734,465 | 33,099 | 662,540 |
| Années-personnes autorisées | **397** | 391 | 6 | 357.8 |

* Il n'y a pas eu de différence notable dans les ressources en dollars par rapport aux 733 millions de dollars du Budget des dépenses principal de 1984-1985 bien qu'il y ait eu une augmentation de 21 années-personnes attribuable aux besoins de la charge de travail (Extraits de la Partie II du Budget des dépenses, page 5-4).

**Explication de la différence :** L'augmentation de $33,099,000 dans les besoins de 1985-1986 par rapport aux prévisions de 1984-1985 est attribuable surtout aux principaux postes suivants :

| | (en milliers de dollars) |
|---|---|
| • augmentation du total des prestations de pension payées attribuable à l'effet net des différences de volume et au rajustement annuel selon l'indice des prix à la consommation | 31,954 |

- augmentation de neuf années-personnes et des dépenses de fonctionnement connexes fondée sur les projections de la charge de travail (une augmentation nette de six années-personnes qui apparaft dans les prévisions de 1984-1985 résulte d'une réduction de trois années-personnes dans l'emploi d'été des étudiants) 333
- provision pour l'inflation dans les coûts de fonctionnement 1,014

**Rendement récement :** Les dépenses réelles ont un écart d'environ 3 % par rapport au Budget des dépenses principal de $685,321,000 de 1983-1984 surtout pour ce qui a trait aux prestations de pension payées. L'estimation des prestations de pension a été fondée sur la projection d'un modèle et un écart de 3 % est raisonable.

## B. Rendement récent

### 1. Points saillants

En 1983-1984, le Programme a réalisé les travaux suivants :

- Il a fait des paiements de prestations de $646,883,000 à environ 101,748 pensionnés et 41,651 personnes à leur charge, et il a fait subir des examens médicaux à 15,980 pensionnés. Ces volumes sont tous compris dans le 1 % du rendement prévu.

- Il a rendu 16 % plus de décisions que prévu concernant des demandes de pensions nouvelles ou révisées.

- Il a diminué l'arriéré de travail des demandes en cours de règlement présentées aux comités d'examen ou aux comités d'évaluation grâce à une augmentation de 12 % du nombre des décisions.

Cependant, il faudrait noter que la perte d'un personnel expérimenté, tant professionnel que de soutien, par suite de la réinstallation, et le manque d'un effectif complet de commissaires ont eu des conséquences négatives sur le rendement du Programme. Par exemple :

- Le Programme a évalué à 60 et à 90 jours les délais d'exécution pour le traitement des demandes de pensions de survivant et d'invalidité. Les délais auxquels il est parvenu sont respectivement de 82 jours et de 132 jours.

- La préparation des Exposés du cas pour les comités d'évaluation nécessite une moyenne de 92 jours tandis que le niveau visé est de 30 jours. L'estimation de 60 jours pour la préparation des Exposés du cas pour le comité d'examen a été réalisée.

- Le temps moyen écoulé entre la date à laquelle un cas est prêt à être entendu jusqu'à son audition réelle par un comité d'évaluation ou un comité d'examen a été de 188 jours, soit 68 jours au-dessus de l'objectif. Cependant, parce que le Programme essaie d'utiliser au maximum la main-d'oeuvre disponible en organisant les séances des comités seulement quand il y a un nombre suffisant de cas prêts à être entendus dans l'un ou l'autre des 32 endroits géographiques, des délais peuvent se produire et, en fait, se produisent.

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Programme de la Commission canadienne des pensions se compose de la Commission canadienne des pensions qui rend des comptes au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Affaires des anciens combattants.

La Commission canadienne des pensions rend des décisions et tient des séances d'audition par des comités d'examen et des comités d'évaluation à l'égard des demandes de pensions d'invalidité et de pensions de personnes à charge. (Une description de ce Programme se trouve au Résumé de l'organisation, page 1-5.)

### 2. Mandat légal

Les activités de la Commission canadienne des pensions sont régies, notamment par la Loi sur les pensions, en vertu de laquelle des pensions sont octroyées en cas d'invalidités ou de décès liés au service militaire; les parties I à X de la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils, qui prévoient l'octroi de pensions semblables à l'égard d'invalidités ou de décès imputables au service pendant la Seconde Guerre mondiale dans certaines organisations étroitement associées aux forces armées, comme la marine marchande; et la Loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre, qui accorde des indemnités aux victimes détenues dans les camps de prisonniers de guerre.

En outre, la Commission étudie des demandes de pensions en vertu d'autres dispositions législatives, notamment le Règlement sur l'indemnisation en cas d'accident d'aviation, la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, la Loi sur la continuation de la pension de la Gendarmerie royale du Canada et la Loi sur la prise en charge des prestations de la Commission de secours d'Halifax. Les paiements en vertu de la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada et de la Loi sur la continuation de la pension de la Gendarmerie royale du Canada sont prévus dans l'autorisation de dépenser contenue dans le Programme d'application de la Loi du ministère du Solliciteur général. La Commission est également chargée du paiement de gratifications et de rentes attachées à certaines décorations pour bravoure, en vertu de l'ordonnance relative aux rentes et gratifications attachées aux décorations pour bravoure.

### 3. Objectif du Programme

Le principal objectif du Programme de la Commission canadienne des pensions consiste à assurer le versement de prestations aux anciens membres admissibles des forces armées, à certains civils ou aux personnes à leur charge à l'égard d'invalidités ou de décès liés au service.

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Tableau 2 : Organigramme et ressources (en milliers de dollars)**

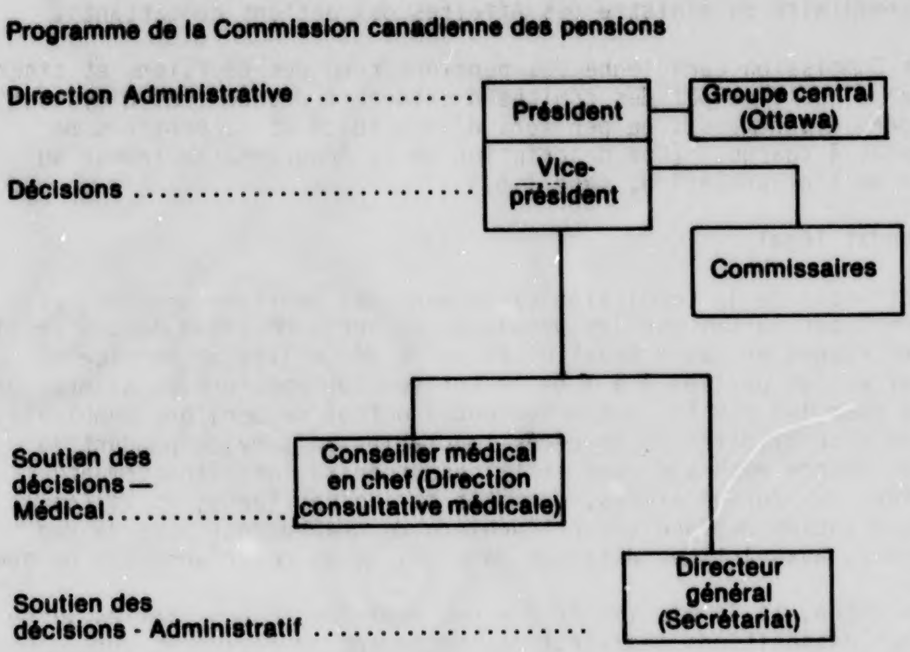


| | Budget principal 1985-1986 (en milliers de dollars) |
|---|---|
| A-P | 397 |
| Coûts de fonctionnement | 19,156 |
| Subventions | 748,408 |

Les quatre sous-activités sont les suivantes :

| Sous-activités | Description | Fonctions |
|---|---|---|
| Direction administrative (13 A-P) | Le président est chef du conseil d'administration de la Commission. Certains services administratifs et de soutien sont fournis par le personnel du bureau de la composante de Charlottetown tandis qu'un groupe central s'occupe de la prestation de services de planification, de liaison et d'administration à partir d'Ottawa. | Planification et soutien de la planification opérationnelle ainsi que du président, des organismes parlementaires, des organismes centraux, d'autres organismes et du ministère des Affaires des anciens combattants et des organismes dont les services sont axés sur les clients ainsi que des clients. |
| Décisions (24 A-P) | Ce groupe se compose d'un vice-président, d'une secrétaire, de 8 à 14 commissaires nommés dont le mandat peut durer jusqu'à 10 ans (renouvelable) et il peut comporter jusqu'à 10 autres commissaires spéciaux nommés pour une période d'un an (renouvelable). Tous sont nommés par le gouverneur en conseil. Le groupe statue sur toutes les premières demandes relatives à l'admissibilité aux prestations et au montant de celles-ci pour les anciens combattants admissibles, certains civils et les personnes à leur charge respective. | Demandes de première instance. Décisions du du comité d'examen et du comité d'évaluation. Décisions relatives aux prestations supplémentaires. Évaluations. Décisions du Fonds fiduciaire. |

| Sous-activités | Descriptions | Fonctions |
|---|---|---|
| Soutien des décisions - Médical (51 A-P) | Ce groupe est dirigé par un conseiller médical en chef et il se compose d'un sous-conseiller médical en chef et des conseillers médicaux de l'AC; il donne à la Commission des conseils médicaux sur la preuve présentée à l'appui des demandes et sur les questions relatives aux pensions en général. Il rédige des opinions médicales sur tous les cas particuliers et il soutient les normes médicales. Ses fonctions s'étendent aux bureaux de district par l'intermédiaire du médecin examinateur supérieur des pensions et des médecins examinateurs des pensions qui font subir des examens médicaux aux requérants et aux pensionnés. | Examens médicaux<br>Évaluations médicales.<br>Révisions médicales au niveau local.<br>Révisions médicales et contrôle de la qualité par l'AC.<br>Opinions médicales au niveau local<br>Opinions médicales de l'AC. |
| Soutien des décisions - Administratif (309 A-P) | Ce groupe est dirigé par un directeur général, chargé de toutes les fonctions et du service de soutien de la gestion et des opérations à l'Administration centrale et à 17 bureaux de district et 3 bureaux auxiliaires. Il fournit un soutien à la fonction de décisions en préparant la documentation nécessaire pour permettre de rendre des décisions au sujet de l'admissibilité ou du niveau des évaluations; il donne des renseignements et des conseils au sujet des prestations. Il fournit un soutien aux | Préparation de demandes pour des raisons non médicales.<br>Préparatition des cas de première instance.<br>Préparation des cas de deuxième instance.<br>Dactylographie des décisions rendues à la salle du conseil.<br>Dactylographie des décisions des comités d'examen et des comités d'évaluation.<br>Dactylographie des décisions du Fonds fiduciaire. |

| Sous-activités | Description | Fonctions |
|---|---|---|
| | initiatives de la gestion concernant la politique et la planification et il assure la prestation de services financiers, de personnel et administratifs à la Commission. | Promulgation des décisions médicales<br>Promulgation des décisions non médicales.<br>Promulgation des décisions du Fonds fiduciaire<br>Demandes de renseignements au Ministère et autres demandes de renseignements.<br>Correspondance générale.<br>Services aux cas soumis aux comités d'examen et aux comités d'évaluation.<br>Conseils aux clients<br>Soutien de la politique et de la planification.<br>Coordination avec les Finances, le Personnel et l'Administration. |

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Les facteurs les plus importants du contexte qui influencent le Programme sont, entre autres :

**Changements démographiques :** Il est prévu que le nombre global d'anciens combattants diminuera au cours des prochaines décennies. Le tableau 3 indique le nombre d'anciens combattants prévu jusqu'en l'an 2001. La diminution du nombre d'anciens combattants finira par entraîner une baisse des besoins de ressources pour le Programme de la Commission canadienne des pensions. Cette diminution sera compensée, en partie, par le nombre croissant de survivants d'anciens combattants qui deviendront admissibles à une pension à la suite de modifications apportées aux mesures législatives en matière de pensions, et aussi par l'augmentation du nombre de demandes de pension présentées par d'anciens membres des forces régulières.

**Tableau 3 : Prévisions du nombre d'anciens combattants et du nombre de pensionnés ayant des comptes en vigueur**

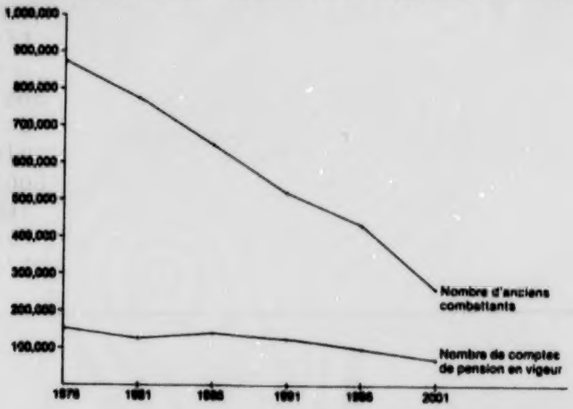


**Vieillissement des bénéficiaires d'une pension d'invalidité de guerre :** L'âge moyen des bénéficiaires d'une pension d'invalidité de guerre est maintenant de 66 ans. Selon l'opinion médicale communément admise qui tient compte de l'âge et de la nature de l'invalidité, l'ancien combattant pensionné de cet âge devrait subir un examen médical en moyenne tous les 3 ans et demi. La fréquence optimale passe à tous les 2 ans et demi pour l'ancien combattant de 72 ans. Le tableau 4 ci-dessous montre le nombre d'examens médicaux qui peuvent être faits en respectant la plafond approuvé des ressources jusqu'à 1985-1986 et, avec les ressources additionnelles nécessaires, en 1986-1987 et en 1987-1988 pour examiner les anciens combattants à un intervalle plus court qu'à tous les cinq ans.

**Tableau 4 : Examens médicaux**

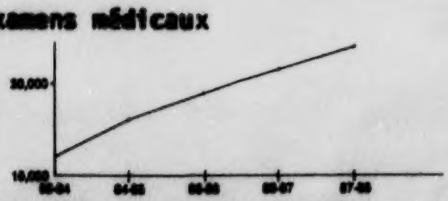

## 2. Initiatives

La principale initiative de la Commission sera de réussir à s'acquitter d'une charge de travail accrue d'environ 10 % résultant de son objectif d'examiner les pensionnés selon une fréquence plus acceptable au point de vue médical et de respecter les délais d'exécution prévus (voir le tableau 11, page 5-23).

## 3. Rapport sur les initiatives décrites antérieurement

**Amélioration des services aux clients:** La Commission a négocié avec son personnel médical des objectifs relatifs aux examens médicaux pour 1983-1984 et elle a réussi à les atteindre dans une proportion virtuelle de 100 %. De la même façon, elle a aussi négocié des objectifs pour 1984-1985.

À cause de la perte d'un personnel expérimenté par suite de la réinstallation, la Commission n'a pas atteint son délai d'exécution visé de 90 et 60 jours concernant les demandes de pensions d'invalidité et de survivant. Néanmoins, la Commission a progressivement réduit le temps de traitement depuis 1982-1983 et elle continue de travailler en vue de se rapprocher de ses objectifs initiaux, en prévoyant les atteindre à la fin de 1984-1985.

La Commission a l'intention de poursuivre le réexamen des limites géographiques de ses bureaux de district et de déterminer des endroits particuliers, si possible plus près du domicile du client, qui serviront de centres d'examens médicaux.

La Commission a examiné deux services de la technologie des télécommunications comme moyens d'activer le règlement des cas par les comités d'évaluation et les comités d'examen. Le premier processus n'était pas efficace compte tenu du coût. Le deuxième a été jugé utile dans certains genres de cas et il sera suivi de près en 1984-1985.

**Décentralisation de certains fonctions :** Par suite d'une étude de faisabilité, la Commission a déterminé que le paiement de subventions pour régler les dépenses de funérailles et d'inhumation pourrait être fait plus rapidement par les bureaux de district que par l'Administration centrale, et elle a transféré cette fonction au niveau local au cours de 1984-1985.

## 4. Efficacité du Programme

Pour mesurer l'efficacité du Programme de la Commission canadienne des pensions, il faut tenir compte de son objectif fondamental d'octroyer des prestations à d'anciens membres admissibles des forces armées, à certains civils ou aux personnes à leur charge. On peut donc mesurer l'efficacité du Programme selon la façon dont il applique les dispositions législatives, y compris la durée du processus d'administration, la mesure dans laquelle les dispositions législatives sont bien interprétées, et les prestations connexes qui sont accordées aux bénéficiaires. Le niveau de service et le montant de la pension sont deux indicateurs de la distribution efficace des prestations à la population des clients et aux personnes à leur charge.

**Niveau de service :** Cet indicateur permet d'évaluer la qualité des services offerts aux clients, selon le délai nécessaire pour traiter une demande aux différentes étapes de la procédure applicable aux pensions, en ce qui concerne la Commission canadienne des pensions seulement. Le tableau 5 indique les tendances à cet égard, de même que des prévisions pour les exercices financiers 1984-1985 et 1985-1986.

**Tableau 5 : Sommaire du niveau de service (réduction du délai d'exécution)**

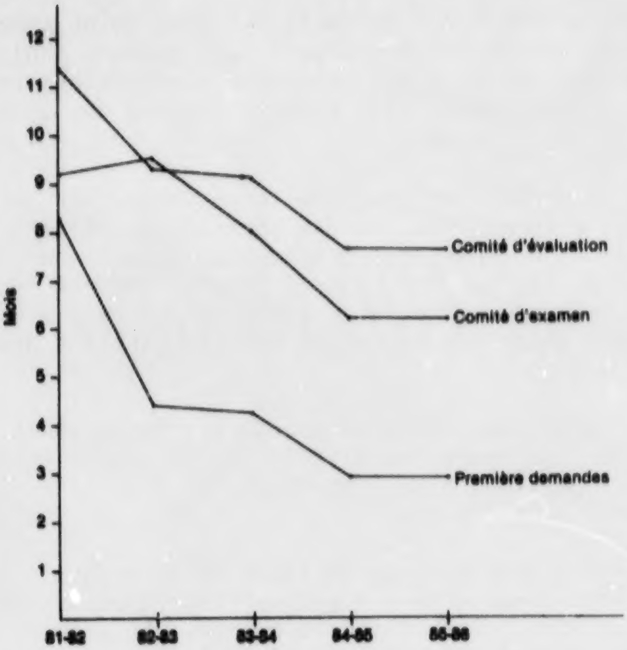


**Montant de la pension :** Le taux de base de la pension est le montant accordé à un pensionné seul dont l'invalidité est évaluée à 100 %. Il a été initialement établi à un montant équivalent au traitement moyen de cinq catégories de fonctionnaire non spécialisés, après déduction de l'impôt sur le revenu au taux prévu pour une personne seule dans la province où le taux d'imposition est le moins élevé. Les deux taux ont, occasionnellement, différé, l'un dépassant parfois l'autre ou étant parfois dépassé par l'autre. C'est parce que le taux de base est rajusté le 1er janvier chaque année en fonction des variations de l'indice des prix à la consommation, qui n'est pas nécessairement équivalent, pour ce qui est du temps ou de la quantité, au taux obtenu dans les négociations salariales par les cinq catégories choisies. La Commission surveille attentivement la moyenne globale afin de s'assurer que les deux taux sont comparables et elle recommande parfois une modification de la Loi sur les pensions afin de diminuer tout écart qui peut s'être établi.

**Tableau 6 : Montant de la pension*($)**

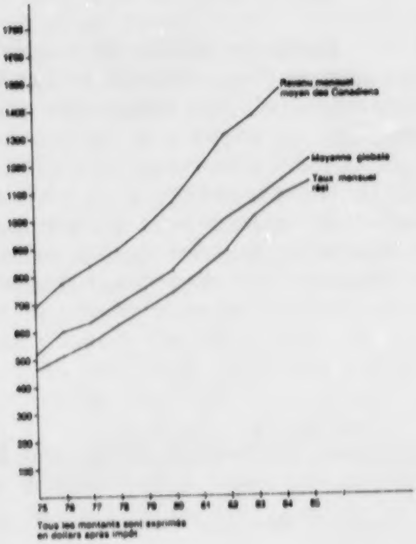


## 5. Données sur le rendement et justification des ressources

### Paiement des prestations

**Pensions d'invalidité :** En vertu de la Loi sur les pensions, des pensions peuvent être versées aux membres et aux anciens membres des forces armées souffrant d'une invalidité causée par une blessure ou une maladie ou l'aggravation d'une blessure ou d'une maladie qui est survenue pendant le service militaire en temps de guerre ou qui est consécutive ou directement liée au service militaire en temps de paix.

Les pensions d'invalidité vont de 1 % à 100 % et sont versées en fonction du degré d'invalidité constaté à l'examen médical. Pour établir le degré d'invalidité, les médecins examinateurs se servent de la table des invalidités qui, aux termes de la Loi sur les pensions, doit être préparée et tenue par la Commission. Quant aux invalidités ouvrant droit à pension qui sont évaluées à moins de 5 %, le pensionné ne reçoit aucune pension mensuelle, mais il a droit au versement unique approprié qui est prévu au Barême des taux.

La Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils prévoit l'octroi de prestations semblables à certains civils qui ont servi au sein d'organismes étroitement associés aux forces armées canadiennes pendant la Seconde Guerre mondiale.

**Pensions de survivants :** Après le décès du requérant ou du pensionné, le conjoint survivant et les enfants admissibles d'un pensionné décédé peuvent recevoir, sur demande, soit une pleine pension, soit une pension proportionnelle.

Les prestations, y compris les pensions, sont rajustées le 1er janvier de chaque année sur l'indice des prix à la consommation. Certaines prestations sont discrétionnaires et les montants peuvent être modifiés selon le degré de dépendance. Les prestations versées, en vertu d'un droit aux bénéficiaires d'une pension d'invalidité, à leurs conjoints et à leurs enfants ne font l'objet d'aucun genre d'examen du revenu. Le tableau 7 donne des exemples des taux de paiement à compter du 1er janvier 1985.

**Tableau 7 : Échelle des pensions d'invalidité de 100 % (en dollars)**

| | 1er janvier 1984 (par mois) | 1er janvier 1985 (par mois) |
|---|---|---|
| Pension de base | 1,086.22 | 1,137.27 |
| Pension supplémentaire pour le conjoint (équivalant à 25 % de la pension de base) | 271.56 | 284.32 |
| Pension supplémentaire pour les enfants | | |
| Premier enfant (équivalent à 13 % de la pension de base) | 141.21 | 147.85 |
| Deuxième enfant (équivalant à 9.5 % de la pension de base) | 103.19 | 108.04 |
| Chaque enfant additionnel (équivalant à 7.5 % de la pension de base) | 81.47 | 85.30 |

**Indemnités d'anciens prisonniers de guerre :** En vertu de la Loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre, les anciens combattants peuvent toucher des indemnités en fonction de la durée de leur captivité et du pays visé. Un ancien combattant peut toucher entre 10 % et 50 % d'une pleine pension d'invalidité.

**Autres :** Le pensionné qui est atteint d'invalidité totale et qui requiert des soins peut, dans certains cas, se voir octroyer une allocation de soins. Le montant de l'allocation est en fonction de l'importance des soins requis, mais il est limité à $752.55 par mois en 1985 ($718.77 par mois en 1984).

Les pensionnés qui ont subi des amputations ou qui doivent porter des prothèses ou des vêtements spécialement taillés peuvent recevoir une allocation d'indemnisation à l'égard de ces prothèses ou vêtements. L'allocation mensuelle maximale en 1985 est de $85.26 ($81.43 en 1984).

Le pensionné qui touche une pension à l'égard d'invalidités évaluées à 100 % et qui souffre d'une incapacité exceptionnelle par suite de ces invalidités peut se voir octroyer une allocation mensuelle supplémentaire dont le montant varie, mais ne peut pas dépasser $602.05 par mois en 1985 ($575.02 en 1984).

L'Ordonnance relative aux rentes et gratifications attachées aux décorations pour bravoure prévoit le versement d'une rente lorsque le bénéficiaire d'une récompense pour bravoure, signalée dans l'Ordonnance, reçoit une pension d'invalidité, une allocation d'ancien combattant ou une rente en vertu de la Loi sur la pension de retraite des forces canadiennes.

Le tableau 8 résume les principales variables qui influent sur les dépenses totales, selon le nombre de bénéficiaires et de prestations totales. Il illustre ainsi les différences relatives au cours d'une période de 10 ans.

**Tableau 8 : Nombre de bénéficiaires et prestations totales**

| Au 31 mars | Nombre de bénéficiaires | Versement mensuel moyen | Prestations totales |
|---|---|---|---|
| | | | (en milliers de dollars) |
| 1975 | 145,477 | 190 | 332,533 |
| 1976 | 142,254 | 212 | 362,015 |
| 1977* | 141,939 | 229 | 391,534 |
| 1978 | 138,891 | 245 | 408,591 |
| 1979 | 136,433 | 265 | 436,058 |
| 1980 | 135,844 | 298 | 486,900 |
| 1981 | 133,829 | 324 | 520,525 |
| 1982 | 135,109 | 331 | 538,070 |
| 1983 | 141,840 | 352 | 599,775 |
| 1984 | 143,399 | 376 | 646,883 |
| 1985 | 142,738 | 418 | 716,438 |

* À compter de 1977, comprend les bénéficiaires qui touchent seulement l'indemnité d'ancien prisonnier de guerre.

## Charge de travail

Les principaux éléments de la charge de travail de la Commission sont résumés aux tableau 9 et 10. Dans un effort en vue d'utiliser ses ressources au maximum, le Programme a commencé à mettre au point un système de mesure de la performance en 1982-1983. Ce système se fonde sur une analyse de la production d'une année-personne donnée.

### Tableau 9 : Sommaire des premières demandes et des autres demandes, et des décisions rendues

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | | | Prévu 1984-1985 | | | | Réel 1983-1984 | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Invalidité | (1) Survivant | (2) Prestations spéciales | (3) Autre | Invalidité | (1) Survivant | (2) Prestations spéciales | (3) Autre | Invalidité | (1) Survivant | (2) Prestations spéciales | (3) Autre |
| Décisions rendues au 31 mars | 5,100 | 200 | 2,200 | 29,590 | 5,250 | 250 | 2,000 | 29,600 | 4,361 | 284 | 1,841 | 29,590(4) |
| Demandes en attente au début de l'année | 1,688 | 43 | 255 | 788 | 1,938 | 43 | 255 | 788 | 1,269 | 66 | 204 | 786 |
| Demandes reçues dans l'année | 4,800 | 200 | 2,200 | 29,590 | 5,000 | 250 | 2,000 | 29,600 | 5,030 | 261 | 1,892 | 29,592 |
| Décisions promulguées | 5,100 | 200 | 2,200 | 29,590 | 5,250 | 250 | 2,000 | 29,600 | 4,361 | 284 | 1,841 | 29,590 |
| Demandes en attente | 1,388 | 43 | 255 | 788 | 1,688 | 43 | 255 | 788 | 1,938 | 43 | 255 | 788 |

(1) Survivants de personnes admissibles, lorsque les droits à pension n'ont pas été établis au moment du décès.

(2) Comprend les allocations d'incapacité exceptionnelle, les allocations de soins, les allocations vestimentaires et les relèvements automatiques en raison de l'âge, qui ne sont pas associés à une pension d'invalidité concomitante.

(3) Comprend des articles tels que les prestations versées aux conjoints, aux enfants, aux veuves et aux orphelins et les pensions de commisération et les allocations d'inhumation, ainsi que les modifications de l'évaluation et les décisions du Fonds fiduciaire non incluses en 1984-1985.

(4) La charge de travail relative des autres décisions est 5 fois moins que celle des premières décisions et 12 fois moins que celle des décisions des comités d'examen et des comités d'évaluation.

## Tableau 10 : Sommaire des auditions et des décisions des comités d'examen et des comités d'évaluation

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Évaluation | Examen | Évaluation | Examen | Évaluation | Examen |
| Nombre d'auditions tenues au 31 mars | 1,100 | 2,500 | 1,100 | 2,500 | 1,367 | 2,666 |
| Appels en attente au début de l'année | 784 | 2,125 | 734 | 1,925 | 900 | 2,153(1) |
| Appels reçus dans l'année | 1,150 | 2,700 | 1,150 | 2,700 | 1,201 | 2,438 |
| Décisions promulguées | 1,100 | 2,500 | 1,100 | 2,500 | 1,367 | 2,666 |
| Appels en attente à la fin de l'année | 834 | 2,325 | 784 | 2,125 | 734 | 1,925 |

(1) Appels certifiés prêts à être entendus.

**Qualité du service :** Le tableau 11 donne certains indicateurs choisis de la qualité du service fourni par la Commission.

## Tableau 11 : Indicateurs choisis de la qualité du service

| Temps moyen de traitement (en jours) | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 | Réel[1] 1982-1983 | Réel 1981-1982 |
|---|---|---|---|---|---|
| | Moins de | | | | |
| **Nouvelles demandes** | | | | | |
| Pensions d'invalidité | 90 | 90 | 133.2 | 134 | 255 |
| Pensions de survivants | 60 | 60 | 82.1 | 96 | 126 |
| **Comité d'examen** | | | | | |
| Préparation de l'exposé du cas | 40 | 40 | 58 | 130 | 135 |
| Attestation de l'exposé du cas[2] | | | | | |
| Audition | 150 | 150 | 188 | 160 | 144 |
| **Comité d'évaluation** | | | | | |
| Préparation de l'exposé du cas | 90 | 90 | 92 | 123 | 204 |
| Attestation de l'exposé du cas[2] | | | | | |
| Audition | 150 | 150 | 188 | 160 | 144 |

1. La grande diminution de la période de traitement depuis 1981-1982 est directement liée à la décision du Conseil du Trésor d'attribuer 32 années-personnes supplémentaires pour 1982-1983 ainsi qu'à l'amélioration des méthodes d'exécution.

2. Le processus d'attestation comporte l'envoi, par la poste, d'un exposé du cas au requérant et l'attente de sa réponse attestant que la documentation est complète. La durée de ce processus échappe au contrôle de la Commission. Elle est évaluée à 57 jours.

Bien que, tel que signalé à la page 5-10, la perte d'un personnel expérimenté et formé, tant professionnel que de soutien, qui a décidé de ne pas déménager à Charlottetown et le manque d'un effectif complet de commissaires aient eu pour conséquence que les délais d'exécution moyens prévus n'ont pas été atteints en 1983-1984, la Commission a néanmoins réduit progressivement ses délais d'exécution moyens.

## Section II
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

#### 1. Dépenses par article

Tableau 12 : Dépenses par article (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 12,886 | 11,839 | 10,741 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 1,799 | 1,531 | 1,755 |
| Bien et services | | | |
| Transports et communications | 2,463 | 2,484 | 1,853 |
| Services professionnels et spéciaux | 1,339 | 1,299 | 940 |
| Location | 596 | 795 | 310 |
| Autres dépenses de fonctionnement | | | |
| Total des dépenses de fonctionnement | 19,083 | 17,948 | 15,599 |
| Capital | 73 | 79 | 58 |
| Paiements de transfert | 748,408 | 716,438 | 646,883 |
| Total des dépenses | 767,564 | 734,465 | 662,540 |

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 13 : Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| **Gestion** | | | | | |
| Direction | 26 | 25 | 25 | 50,350-96,300 | 58,691 |
| Gestion supérieure | 2 | - | - | 50,350-96,300 | 55,124 |
| **Scientifique et professionnelle** | | | | | |
| Médecine | 49 | 46 | 46 | 40,054-85,140 | 65,440 |
| **Administration et service extérieur** | | | | | |
| Services administratifs | 28 | 20 | 23 | 13,912-57,987 | 32,966 |
| Organisation et méthodes | 7 | 4 | 3 | 13,520-57,980 | 40,006 |
| Administration des programmes | 11 | 10 | 64 | 13,912-57,987 | 38,760 |
| Programmes de bien-être social | 21 | 17 | 2 | 14,860-57,980 | 32,470 |
| **Soutien administratif** | | | | | |
| Commis aux écritures | 173 | 166 | 122 | 12,932-31,743 | 23,288 |
| Traitement mécanique des données | 3 | 2 | - | 13,352-37,130 | 17,816 |
| Secrétariat | 74 | 74 | 83 | 12,636-31,946 | 20,879 |
| **Autre** | 3 | 3 | 5 | 12,665-25,271 | 18,375 |

Nota : La colonne des années-personnes présente la répartition, par groupe professionel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

### 3. Paiements de transfert

Le tableau 14 résume toutes les dépenses au chapitre des subventions et des contributions du Programme.

**Tableau 14 : Détail des paiements de transfert**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Subventions** | | | |
| Pensions d'invalidité et de décès | | | |
| Décret sur le paiement d'indemnités dans le cas d'accidents d'aviation | 390,000 | 421,000 | 388,000 |
| Première Guerre mondiale | 95,940,000 | 83,659,000 | 87,956,000 |
| Seconde Guerre mondiale | 608,863,000 | 591,885,000 | 518,336,000 |
| Civils, Seconde Guerre mondiale | 2,126,000 | 2,018,000 | 1,992,000 |
| Défense - Service en temps de paix | 28,950,000 | 27,586,000 | 27,348,000 |
| Contingent spécial (Corée) | 10,704,000 | 9,518,000 | 9,857,000 |
| Indemnités spéciales (Terre-Neuve) | 16,000 | 20,000 | 14,000 |
| Allocations d'inhumation | 1,157,000 | 1,070,000 | 856,000 |
| Récompenses pour bravoure Seconde Guerre mondiale et contingent spécial | 65,000 | 80,000 | 53,000 |
| Total des subventions | 748,211,000 | 716,257,000 | 646,800,000 |
| **Contributions** | | | |
| Indemnisation pour perte de gains | 197,000 | 181,000 | 83,000 |
| Total des subventions et contributions | 748,408,000 | 716,438,000 | 646,883,000 |

## B. Analyse des coûts

**Tableau 15 : Coût net du Programme en 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Dépenses de fonctionnement 1985-1986 | Plus autres coûts | Coût total | Total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|
| Programme de la Commission canadienne des pensions | 767,564 | 1,787 | 769,351 | 736,698 |

* Les autres coûts de $1,787,000 sont constitués comme suit :

| | (en milliers de dollars) |
|---|---|
| • locaux fournis gratuitement par le ministère des Travaux publics | 1,211 |
| • autres services fournis gratuitement par d'autres ministères | 576 |

**Plan de dépenses**
**Programme du Bureau de services juridiques des pensions**

**1985-1986**

Table des matières

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 6-4

**Extrait du volume II des Comptes publics** 6-5

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Plans pour 1985-1986
   1. Points saillants 6-6
   2. État financier récapitulatif 6-6
B. Rendement récent
   1. Points saillants 6-8
   2. Rétrospective du rendement financier 6-8
C. Données de base
   1. Introduction 6-9
   2. Mandat légal 6-9
   3. Objectif du Programme 6-9
   4. Plan d'exécution du Programme 6-9
   5. Fonctionnement 6-10
D. Perspective de planification
   1. Contexte 6-12
   2. Rapport sur les initiatives décrites antérieurement 6-12
   3. Efficacité du Programme 6-13
   4. Données sur le rendement et justification des ressources 6-13

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
   1. Dépenses par article 6-15
   2. Dépenses en personnel 6-16
B. Analyse des coûts 6-17

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Autorisation**

L'autorisation est demandée de dépenser $4,329,000 pour le Programme du Bureau de services juridiques des pensions au cours de l'exercice financier 1985-1986. Des dépenses de $570,000 pour les avantages sociaux des employés, seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

**Besoins financiers par autorisation**

| Crédits (en milliers de dollars) | | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Programme du Bureau de services juridiques des pensions** | | |
| 30 | Dépenses du Programme | **4,329** | 4,085 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | **570** | 499 |
| | **Total du Programme** | **4,899** | 4,584 |

**Crédits - Libellé et montants**

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Programme du Bureau de services juridiques des pensions** | |
| 30 | Bureau de services juridiques des pensions - - Dépenses du Programme | **4,329,000** |



1\~T:1

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Programme par activité**

| | **Budget principal 1985-1986** | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Bugétaire | | Total | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | | |
| Conseils et représentation juridiques | 118 | 4,878 | 21 | **4,899** | 4,584 |

**Extrait du volume II des Comptes publics**

**Utilisation des crédits de 1983-1984**

| | Budget principal | Total des crédits | **Utilisation réelle** |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| **Dépenses budgétaires votées** | | | |
| **Crédit 30** - Bureau de services juridiques des pensions - Dépenses du Programme | 4,168,000 | 4,168,000 | **3,818,247** |
| **Dépenses budgétaires statutaires** | | | |
| **Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés** | 517,000 | 575,000 | **575,000** |
| **Total du Programme** | 4,685,000 | 4,743,000 | **4,393,247** |

## Section I
## Aperçu du Programme

### A. Plans pour 1985-1986

#### 1. Points saillants

Au cours de 1985-1986, le Bureau compte pouvoir s'acquitter des tâches suivantes :

- représenter 9,765 requérants qui présenteront des demandes de pension et des appels à la Commission canadienne des pensions et qui interjetteront appel au Conseil de révision des pensions (voir page 6-12).
- conseiller 2,730 requérants au sujet de l'application de la Loi sur les pensions dans les cas pour lesquels aucune demande ne sera présentée;
- représenter 200 requérants dans des appels devant la Commission des allocations aux anciens combattants et 1,100 requérants devant le Conseil de révision des pensions; et
- respecter, tout au long de l'exercice financier 1985-1986, les délais d'exécution moyens fixés pour la préparation et la présentation des demandes de pension et des appels, et les recherches faites à ces fins (voir page 6-13).

#### 2. État financier récapitulatif

Les besoins de ressources réels et prévus du Bureau de services juridiques des pensions figurent au tableau 1.

**Tableau 1 : État financier récapitulatif (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu* 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Conseil et représentation juridiques | **4,899** | 4,586 | 313 | 6-15 |
| Années-personnes autorisées | **118** | 120 | (2) | |

* Il n'y a pas eu de différence notable par rapport au Budget des dépenses principal de 1984-1985. Les prévisions de 1984-1985 sont de $4,586,000 ou $2,000 de plus que le Budget des dépenses principal de 1984-1985 qui était de $4,584,000 (Extraits de la Partie II du Budget des dépenses, page 6-4).

**Explication de la différence :** Les besoins financiers pour 1985-1986 sont de 6.8 % ou $313,000 plus élevés que les dépenses prévues de 1984-1985. L'augmentation est surtout attribuable aux facteurs suivants :

| | (en milliers de dollars) |
|---|---|
| • augmentation des coûts de fonctionnement en raison de l'inflation | 246 |
| • dotation retardée de certains postes survenant en 1984-1985 | 187 |
| • diminution de deux années-personnes liée aux besoins prévus de la charge de travail | (93) |

**B. Rendement récent**

**1. Points saillants**

Les points saillants du rendement du Programme au cours de 1983-1984 ont été les suivants:

- En 1983-1984, le Bureau a représenté 11,520 requérants qui ont présenté des demandes de pension et il a présenté 14,464 nouvelles demandes et appels en leur nom. De plus, 4,344 autres requérants ont reçu des conseils dans des cas pour lesquels aucune demande ni aucun appel ne pouvaient être présentés. La principale augmentation de l'activité a été attribuable au nombre des clients qui ont reçu des services de consultation.

- Les délais d'exécution suivants ont été atteints en 1983-1984 :

  - 5.2 mois pour réunir des preuves, préparer et présenter une première demande à la Commission canadienne des pensions;

  - 2.6 mois pour réunir des preuves, préparer un appel devant un comité d'examen ou un comité d'évaluation de la Commission canadienne des pensions et attester que cet appel est prêt à être entendu; et

  - 10.6 mois pour réunir des preuves, préparer et présenter un appel devant le Conseil de révision des pensions.

**2. Rétrospective du rendement financier**

**Tableau 2 : Rétrospective du rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | **Différence** |
| Conseils et représentation juridiques | 4,393 | 4,685 | **(292)** |
| Années-personnes autorisées | 116 | 120 | **(4)** |

**Explication de la différence :** La diminution des dépenses en dollars et en années-personnes est surtout attribuable aux postes restés vacants par suite des roulements de personnel inattendus et aux retards dans la dotation de postes restés vacants à l'occasion de la réinstallation de l'Administration centrale à l'Ile-du-Prince-Édouard.

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le présent Programme fournit un service d'aide juridique complet et autonome aux personnes désirant établir leur droit à pension en vertu de la Loi sur les pensions et des lois et ordonnances connexes ou interjeter appel devant la Commission des allocations aux anciens combattants. Ce service est assuré par des avocats-conseils professionnels et un personnel de soutien dans 19 villes au Canada. Les services du Bureau sont gratuits, mais un requérant peut retenir, à ses frais, les services d'un avocat exerçant en clientèle privée, ou encore être représenté par un agent d'une association d'anciens combattants reconnue. Le Bureau doit accepter toutes les demandes d'aide des anciens combattants. (Une description de ce programme se trouve au Résumé de l'organisation, page 1-5.)

### 2. Mandat légal

Le mandat légal à l'égard du Programme figure dans la partie II de la Loi sur les pensions. La Loi stipule les fonctions de façon précise : conseiller les requérants en ce qui touche l'application de la Loi sur les pensions et des lois et ordonnances connexes; aider les requérants à préparer et à présenter leurs demandes; et prendre les dispositions nécessaires afin que les requérants soient représentés par un avocat-conseil des pensions lors d'auditions tenues en vertu de la Loi. La Loi sur les allocations aux anciens combattants a été récemment modifiée de façon à permettre au Bureau de représenter les requérants qui interjettent appel devant la Commission des allocations aux anciens combattants.

### 3. Objectif du Programme

Fournir un service d'aide juridique professionnel et autonome aux personnes désirant établir leur droit à pension en vertu de la Loi sur les pensions et des lois et ordonnances connexes ou interjeter appel devant la Commission des allocations aux anciens combattants.

### 4. Plan d'exécution du Programme

Aux termes de la Loi sur les pensions, le Bureau ne fait pas partie du ministère des Affaires des anciens combattants, mais rend des comptes directement au ministre des Affaires des anciens combattants.

Le Bureau de services juridiques des pensions est dirigé par un chef avocat-conseil des pensions nommé par le gouverneur en conseil. Le Bureau se divise en deux domaines de responsabilité :

- le sous-chef avocat-conseil des pensions dirige le secteur d'exécution qui est chargé de dépouiller, de préparer et de présenter les demandes aux divers organismes de décision dans le cadre du Programme des pensions. Ce secteur comprend 17 avocats-conseils de district des pensions et leur personnel de soutien, ainsi que les avocats-conseils régionaux et leur personnel de soutien à l'Administration centrale, qui présentent des appels au Conseil de révision des pensions et à la Commission des allocations aux anciens combattants; et

- le directeur général et son personnel fournissent le soutien administratif nécessaire à toutes les sections du Bureau.

Les services du Bureau sont dispensés par un effectif décentralisé. Il existe 17 bureaux de district et 2 bureaux auxiliaires, répartis dans les grands centres du Canada, dans lesquels travaillent 17 avocats-conseils de district des pensions. De plus, les avocats-conseils se rendent à d'autres endroits dans leurs districts et interviewent les requérants dans leur foyer lorsqu'il y a lieu.

**5. Fonctionnement**

À titre de représentant des requérants qui désirent établir leur droit à pension ou interjeter appel en vertu de la Loi sur les pensions et des lois et ordonnances connexes, ou interjeter appel en vertu de la Loi sur les allocations aux anciens combattants, le Bureau s'acquitte des tâches suivantes:

- communication immédiate d'une nouvelle demande à la Commission canadienne des pensions (CCP) au moyen d'un Avis d'intention;

- collecte des renseignements à l'appui de la demande, ce qui comprend la correspondance subséquente avec le client pour l'informer de la situation de la demande;

- présentation de la demande préparée à la CCP pour que celle-ci rende une décision;

- suivi des demandes présentées et des décisions rendues, ce qui comprend une consultation relative aux appels éventuels;

- communication de l'appel au comité d'examen ou au comité d'évaluation de la CCP, ce qui comprend une revue de l'Exposé du cas et la recherche de preuves supplémentaires;

- attestation des appels qui sont prêts à être entendus par la CCP, établissement d'un calendrier des auditions de l'appel, préparation de celles-ci et comparution en personne à l'audition de l'appel;

- communication de l'appel au Conseil de révision des pensions ou à la Commission des allocations aux anciens combattants, ce qui comprend la recherche et l'examen de la documentation de l'appel;

- préparation de l'Avis de continuation, établissement du calendrier des auditions de l'appel à l'Administration centrale, préparation de celles-ci et comparution en personne devant le Conseil de révision des pensions ou la Commission des allocations aux anciens combattants; et

- suivi de l'audition de l'appel, ce qui comprend une consultation et une explication de la décision.

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

La baisse générale du nombre d'anciens combattants influe directement sur la charge de travail liée à la prestation de services de conseil et de représentation, par le secteur d'exécution. Or, malgré cette baisse, la charge de travail augmente sensiblement à cause de la conjoncture économique actuelle, de l'aggravation des invalidités latentes occasionnées par le vieillissement, et du fait que la plupart des anciens combattants atteindront bientôt l'âge de la retraite. Le tableau 3 montre la charge de travail réelle et prévue, en termes de clients servis.

**Tableau 3 : Charges de travail prévues du Bureau de services juridiques des pensions**

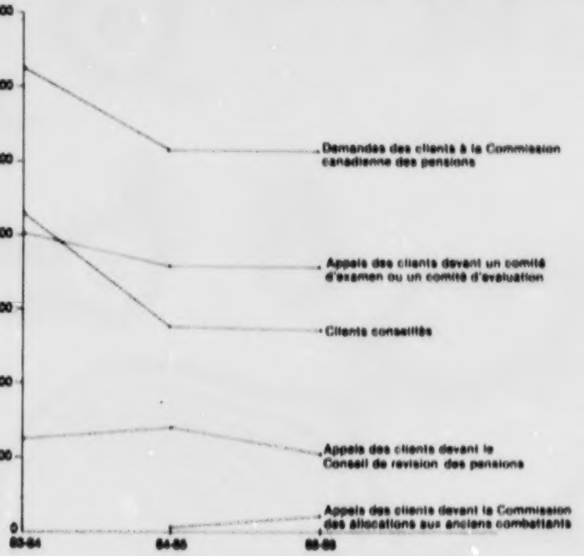


### 2. Rapport sur les initiatives décrites antérieurement

**Réduction du délai d'exécution :** En 1983-1984, le Bureau a réduit le délai rattaché à la recherche de la preuve et à la préparation des demandes et des appels dans chacun des trois domaines des décisions relatives aux pensions. À cause d'une augmentation inattendue du nombre des nouvelles demandes de pension et des demandes d'appels, ainsi que des pénuries de personnel causées par des roulements de personnel imprévus et des retards dans la dotation, le Bureau n'a pu réduire de façon notable le nombre de demandes et d'appels en attente.

## 3. Efficacité du Programme

Pour que le Programme soit efficace, le Bureau doit préparer et présenter chaque cas de façon professionnelle et faire en sorte que l'appel ou la demande soit prêt(e) à être présenté(e) dans le plus bref délai possible, pour ne pas faire attendre le client.

Le tableau 4 montre le taux global de réussite, tandis que le tableau 5 indique le délai de traitement des demandes et des appels. Bien qu'il soit obligé d'accepter toutes les demandes d'aide, le Bureau a habituellement obtenu une décision favorable dans 25-30 % des cas.

**Tableau 4 : Taux global de réussite**

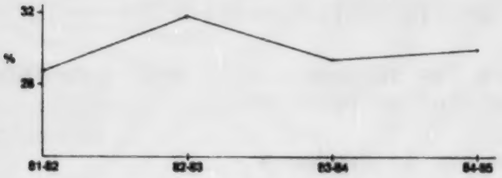


**Tableau 5 : Délai de traitement (en mois)**

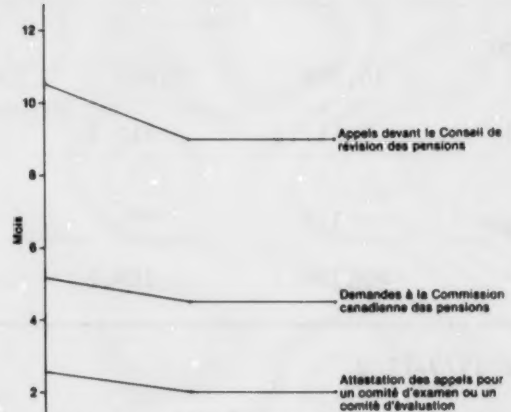


## 4. Données sur le rendement et justification des ressources

Le Bureau emploie depuis longtemps des méthodes de mesure du rendement en vue de déterminer les ressources dont il a besoin pour faire face aux fluctuations prévues de la charge de travail. Les ressources pour l'année bugétaire ont été calculées d'après les coefficients de pondération courants qui se rattachent aux évaluations les plus récentes pour l'année de référence (1979-1980).

En 1984, le Bureau a entrepris une étude de ses activités en vue de réévaluer les délais de traitement moyen pour tout le personnel exécutant, aux fins d'évaluation de l'efficacité et de calcul des besoins futurs de ressources. Le Bureau a relevé six domaines où il serait possible de faire une évaluation continue du travail, c'est-à-dire : les demandes à la Commission canadienne des pensions, les appels devant le Conseil de révision des pensions (établis par les bureaux de district), les auditions devant le Conseil de révision des pensions (établies par les bureaux de district) et les appels devant la Commission des allocations aux anciens combattants (personnel de l'Administration centrale seulement), et les services de consultations donnés aux clients lorsqu'aucune demande ne peut être présentée. Le travail dans les trois premiers domaines est évalué en fonction du nombre de demandes présentées en vertu des articles de la Loi sur les pensions qui ont trait au droit à pension, plutôt qu'en fonction du nombre de clients. Une méthode de pondération est utilisée pour répartir le personnel dans ces six domaines d'exécution; seul le personnel de direction et d'administration à l'Administration centrale est exclu.

Le tableau 6 montre les données sur la mesure du rendement utilisées pour déterminer les besoins de ressources.

**Tableau 6 : Donnée sur le rendement**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 | Réel 1982-1983 |
|---|---|---|---|---|
| Volume de la charge de travail | 16,384 | 16,892 | 19,742 | 16,820 |
| Extrant pondéré (A-P) | 117.3 | 119.1 | 134.7 | 121.4 |
| A-P utilisées ou prévues dans le Budget | 118 | 120 | 117.6 | 113.9 |
| Indice d'efficience* | 109.7 | 109.6 | 126.3** | 117.7 |

* Année de référence 1979-1980

** En 1983-1984, le volume des cas a été déformé par suite de la forte augmentation du nombre des nouveaux appels et du travail des services de consultation. Cela a eu pour effet de réduire le temps de traitement individuel au-dessus de la norme établie et d'exagérer le niveau de l'efficience. Sauf en 1983-1984, la charge de travail s'est maintenue de façon relativement constante au cours de la période de 1982-1983 à 1985-1986.

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

**Tableau 7 : Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 4,077 | 3,831 | 3,633 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 570 | 517 | 575 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 152 | 141 | 111 |
| Services professionnels et spéciaux | 68 | 67 | 59 |
| Autres dépenses de fonctionnement | 11 | 11 | 1 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 4,878 | 4,567 | 4,379 |
| Capital | 21 | 19 | 14 |
| Total des dépenses | 4,899 | 4,586 | 4,393 |

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 8 : Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| **Gestion** | | | | | |
| Direction | 1 | 1 | 1 | 50,350-96,300 | 68,805 |
| **Scientifique et professionnelle** | | | | | |
| Droit | 43 | 42 | 43 | 20,523-88,120 | 50,459 |
| **Administration et service extérieur** | | | | | |
| Services administratifs | 3 | 4 | 2 | 13,912-57,987 | 36,143 |
| Administration des programmes | 19 | 18 | 18 | 13,912-57,987 | 27,497 |
| **Soutien administratif** | | | | | |
| Commis aux écritures | 5 | 4 | 6 | 12,932-31,743 | 21,441 |
| Secrétariat | 47 | 45 | 50 | 12,636-31,946 | 21,293 |

Nota : La colonne des années-personnes présente la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## B. Analyse des coûts

**Tableau 9 : Coût net du Programme en 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Dépenses de fonctionnement 1985-1986 | Plus autres couts | **Coût total** | Coût total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|
| Bureau de Services juridiques des pensions | 4,899 | 467 | **5,366** | 5,091 |

Les autres coûts de $467,000 comprennent :

| | (en milliers de dollars) |
|---|---|
| • locaux fournis gratuitement par le ministère des Travaux publics | 363 |
| • autres services fournis gratuitement par d'autres ministères | 104 |

# Affaires extérieures Canada

# Budget des dépenses 1985-1986

# Partie III

**Plan de dépenses**

163

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 198.

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste au:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT 31-2/1986-III-52
ISBN 0-660-52959-9

Canada: 12.00 $
à l'étranger: 14.40 $

Prix sujet à changement sans préavis

**Budget des dépenses 1985-1986**

**Partie III**

**Affaires extérieures**

**Préface**

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend quatre chapitres. Le premier présente le Ministère. Les trois autres présentent les plans de dépenses de chaque programme du Ministère.

Les chapitres 2 à 4 commencent par des extraits de la Partie II du Budget des dépenses pour le programme que l'on décrit. Cette formule a pour but d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires.

Le premier des trois plans de dépenses est divisé en trois sections. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé de ses plans et de son rendement actuels. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et les autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme. Les deux autres plans comportent chacun deux sections, la première donnant un aperçu du Programme, la seconde fournissant des renseignements supplémentaires.

Ce document permettra au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. Une table des matières générale énumère les chapitres; en outre, une table des matières détaillée est fournie pour chaque programme. Dans la section I de chaque plan de dépenses, un tableau des besoins financiers comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

## Table des matières


| | |
|---|---|
| Résumé du Ministère | 1 - 1 |
| Programme des intérêts du Canada à l'étranger | 2 - 1 |
| Programme des céréales et des graines oléagineuses | 3 - 1 |
| Programme des expositions internationales | 4 - 1 |

**Rôles et responsabilités**

Le ministère des Affaires extérieures est chargé de promouvoir et de protéger les intérêts du Canada à l'étranger et de gérer les relations extérieures du Canada. Ses fonctions consistent à:

- gérer toutes les relations diplomatiques et consulaires au nom du Canada;
- gérer toutes les communications officielles entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de tout autre pays, et entre le gouvernement du Canada et les organisations internationales;
- gérer les négociations internationales touchant le Canada;
- coordonner les relations économiques internationales du Canada;
- favoriser l'expansion du commerce extérieur du Canada;
- promouvoir le développement du droit international et son application dans les relations extérieures du Canada;
- coordonner les instructions données par le gouvernement aux missions et aux délégations à l'étranger;
- gérer les missions du Canada à l'étranger; et
- administrer le service extérieur.

Par ailleurs, le Ministère est chargé d'analyser les renseignements relatifs aux faits nouveaux à caractère économique, politique et autre qui surviennent à l'étranger et qui pourraient influer sur les intérêts du Canada, et de conseiller le gouvernement, souvent en consultation avec d'autres ministères fédéraux, sur l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques et de programmes ayant une dimension internationale.

**Organisation et programmes du Ministère**

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a la responsabilité de gérer le mandat global du Ministère, en collaboration avec le ministre du Commerce extérieur, qui est responsable du commerce extérieur et de l'expansion des exportations, et du ministre des Relations extérieures, dont les fonctions consistent notamment à prêter main-forte au secrétaire d'État aux Affaires extérieures en ce qui concerne les affaires internationales, sociales, culturelles et humanitaires.

Le Ministère se compose de trois programmes. Le Programme des intérêts du Canada à l'étranger, qui est le pivot des relations extérieures du Canada, est, de loin, le plus important. Les deux autres sont le Programme des expositions internationales, chargé de la participation du Canada à certaines expositions internationales, et le Programme des céréales et des graines oléagineuses, qui oeuvre avec Agriculture Canada et Transports Canada à la commercialisation des céréales et des graines oléagineuses canadiennes.

**Plan de dépenses du Ministère**

Le plan de dépenses par programme figure au tableau 1.

**Tableau 1: Plan de dépenses du Ministère par programme pour 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence $ | % | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|---|
| Budgétaire | | | | | |
| Programme des intérêts du Canada à l'étranger | 762,045 | 743,548 | 18,497 | 2,5 | 2-1 |
| Programme des céréales et des graines oléagineuses* | 11,295 | 14,106 | (2,811) | (19,9) | 3-1 |
| Programme des expositions internationales | 5,662 | 10,345 | (4,683) | (45,3) | 4-1 |
| Non-budgétaire | | | | | |
| Programmes des intérêts du Canada à l'étranger | 6,841 | 8 | 6,833 | | 2-33 |
| | 785,843 | 768,007 | 17,836 | 2,3 | |

* Les crédits statutaires destinés au versement de paiements aux producteurs en vertu de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest (Budget de 1984-1985 $150M) et de la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies (Budget de 1984-1985 $12M) ont été transférés à Agriculture Canada.

**Priorités**

Les principales priorités du Programme des intérêts du Canada à l'étranger pour 1985-1986 s'inscrivent dans les trois secteurs suivants:

**Soutien du développement économique:** Divers efforts seront déployés pour accroître la compétitivité du Canada, notamment a) la prestation d'une aide aux exportateurs canadiens pour conserver et accroître leur part des marchés d'exportation, b) la prestation de conseils sur le contexte économique international et son rapport avec les politiques et les intérêts nationaux du Canada, et c) la gestion des relations bilatérales et multilatérales du Canada dans l'optique du développement économique du Canada.

**Paix et sécurité:** Il est dans l'intérêt du Canada d'oeuvrer à l'instauration d'un climat de confiance en proposant des initiatives définies sur les plans politique, de la sécurité et du contrôle des armements, et en continuant de souscrire au principe du droit dans les relations internationales.

**Relations canado-américaines:** Cette question demeure la principale priorité géographique de l'heure. Le Canada veut gérer son interdépendance sur les plans économique et de la sécurité tout en préservant sa souveraineté nationale.



173

**Plan de dépenses du Programme des intérêts du Canada à l'étranger**

**1985-1986**



175

## Table des matières


**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 2-3

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Points saillants 2-7
B. État financier récapitulatif par activité 2-8
C. Données de base
1. Introduction 2-11
2. Mandat légal 2-11
3. Objectif du Programme 2-12
4. Plan d'exécution du Programme 2-12
D. Perspective de planification
1. Contexte 2-15
2. Initiatives 2-16
3. Efficacité du Programme 2-16

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Politique étrangère: priorités et coordination 2-20
B. Expansion du commerce extérieur 2-23
C. Politiques économiques, commerciales & aide au développement 2-29
D. Affaires politiques et juridiques & sécurité internationale 2-34
E. Affaires sociales et programmes 2-38
F. Relations et activités bilatérales 2-44
G. Bureau des passeports 2-50
H. Soutien opérationnel, planification des ressources humaines et administration 2-54

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article 2-57
1. Dépenses par article 2-58
2. Dépenses en personnel 2-61
3. Dépenses en capital 2-62
4. Paiements de transfert
5. Analyse des recettes 2-73
B. Analyse des coûts 2-75
C. Renseignements complémentaires
1. Lois et règlements appliqués 2-76
2. Liste des missions 2-76




175

**Extraits de la Partie II**
**du Budget des dépenses**

**Autorisation**

L'autorisation est demandée de dépenser $736,834,438 pour le Programme des intérêts du Canada à l'étranger de 1985-1986. Les autres dépenses, évaluées à $32,051,400, seront engagées en vertu de l'autorisation législative existante. Ce montant comprend des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, des paiements en vertu de la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique, des paiements en vertu de la Loi sur la fondation Asie-Pacifique du Canada, des paiements en vertu de la Loi sur l'Institut canadien pour la paix et la sécurité mondiales, le traitement et l'allocation pour automobile du Ministre, le fonds renouvelable des passeports et des dépenses non budgétaires pour la participation aux stocks régulateurs internationaux de caoutchouc naturel et l'achat d'actions relativement à la participation du Canada dans le premier compte du fonds commun des denrées.

Le Parlement a autorisé précédemment un prélèvement total de $4,000,000 au titre du fonds renouvelable des passeports. Voici comment il est prévu d'utiliser cette autorisation du Budget des dépenses:

Montant prévu de l'autorisation non utilisée (en milliers de dollars)

| | |
|---|---|
| Montant prévu de l'autorisation non utilisée au 1er avril 1985 | 10,420 |
| Moins: | |
| Prévisions du Budget des dépenses de 1985-1986 (besoins de trésorerie nets) | (761) |
| Montant prévu de l'autorisation non utilisée au 1er avril 1986 | 11,181 |

**Besoins financiers par autorisation**

| Crédits (en milliers de dollars) | | Budget Principal 1985-86 | Budget principal 1984-85 |
|---|---|---|---|
| | **Programme des intérêts du Canada à l'étranger** | | |
| 1 | Dépenses de fonctionnement | 514,383 | 491,645 |
| 5 | Dépenses en capital | 69,242 | 66,788 |
| 10 | Subventions et contributions | 153,202 | 140,298 |
| (S) | Secrétaire d'État aux Affaires extérieures - Traitement et allocation pour automobile | 42 | 41 |
| (S) | Paiements en vertu de la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique | 122 | 122 |
| (S) | Paiements en vertu de la Loi sur l'Institut canadien pour la paix et la sécurité mondiales (S.C. 1984,C37) | 2,500 | -- |
| (S) | Paiements en vertu de la Loi sur la Fondation Asie-Pacifique du Canada (S.C. 1984,C12) | 500 | -- |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 22,815 | 19,868 |
| (S) | Fonds renouvelable du Bureau des passeports | (761) | 1,059 |
| | Total du budgétaire | 762,045 | 719,821 |
| (S) | Participation aux stocks régulateurs internationaux de caoutchouc naturel | 3,200 | 3,200 |
| (S) | Achat d'actions relativement à la participation du Canada dans le premier compte du fonds commun des denrées | 3,633 | 3,633 |
| L15 | Avances au fonds de roulement de l'union de Paris de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle | 8 | -- |
| | Total du non-budgétaire | 6,841 | 6,833 |
| | **Total du Programme** | 768,886 | 726,654 |

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-86 |
|---|---|---|
| | **Programme des intérêts du Canada à l'étranger** | |
| 1 | Intérêts du Canada à l'étranger -- Dépenses de fonctionnement, y compris, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, la rémunération et les autres dépenses des Canadiens affectées par le gouvernement canadien au personnel d'organismes internationaux, et autorisation de faire des avances recouvrables jusqu'à concurrence de la part des frais payables par lesdits organismes; autorisation au gouverneur en conseil de nommer et d'appointer les hauts-commissaires, ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, consuls, membres des commissions internationales, le personnel de ces diplomates et d'autres personnes pour représenter le Canada dans un autre pays; dépenses relatives aux locaux de l'Organisation de l'aviation civile internationale; dépenses recouvrables aux fins d'aide aux citoyens canadiens et personnes domiciliées au Canada, y compris les personnes à leur charge, qui sont dans le besoin à l'étranger et rapatriement de ces personnes; programmes de relations culturelles et d'échanges universitaires avec d'autres pays | **514,383,000** |
| 5 | Intérêts du Canada à l'étranger -- Dépenses en capital | **69,242,000** |
| 10 | Intérêts du Canada à l'étranger -- Subventions inscrites au Budget, contributions et autorisation de contracter, durant l'exercice financier en cours, des engagements ne dépassant pas $71,348,000 aux fins de contributions à des personnes, groupes de personnes, conseils et associations, en vue de favoriser l'augmentation des ventes de produits canadiens à l'étranger et autorisation de payer des cotisations selon les montants établis, en devises des pays où elles sont prélevées, et autorisation de faire d'autres paiements spécifiés, en devises des pays indiqués, même si le total de ces paiements est supérieur à l'équivalent en dollars canadiens, établi en octobre 1984 à | **153,201,407** |

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| L15 | Avances d'un montant de (14,451 francs suisses) accordé au fonds de roulement de l'union de Paris de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle même si le paiement est supérieur à l'équivalent en dollars canadiens, établi en octobre 1984 à | 8,031 |

## Programme par activité

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | | | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | | | | | Non-budgétaire | Total | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | Paiements de transfert | Total partiel | Moins: Recettes à valoir sur le crédit | Total | Prêts, dotations en capital et avances | | |
| Politique étrangère, priorités et coordination | 217 | 21,956 | 11 | - | 21,967 | - | 21,967 | | 21,967 | 24,773 |
| Expansion du commerce extérieur | 149 | 28,008 | - | 35,993 | 64,001 | - | 64,001 | | 64,001 | 52,823 |
| Politiques économiques et commerciales et aide au développement | 173 | 12,524 | 25 | 11,947 | 24,496 | - | 24,496 | 6,841 | 31,337 | 29,418 |
| Affaires politiques et juridiques et sécurité internationale | 310 | 28,999 | 1,415 | 93,519 | 123,933 | - | 123,933 | | 123,933 | 112,124 |
| Affaires sociales et programmes | 166 | 21,197 | 70 | 11,158 | 32,425 | - | 32,425 | | 32,425 | 33,259 |
| Relations et activités bilatérales | 2,266 | 334,137 | 59,377 | 3,574 | 397,088 | - | 397,088 | | 397,088 | 372,306 |
| *Passeports | 351 | 17,952 | 738 | - | 18,690 | 19,451 | (761) | | (761) | 1,059 |
| Soutien opérationnel, planification des ressources humaines et administration | 922 | 90,421 | 8,344 | 131 | 98,896 | - | 98,896 | - | 98,896 | 100,211 |
| | 4,554 | 555,194 | 69,980 | 155,322 | 781,496 | 19,451 | 762,045 | 6,841 | 768,886 | 726,654 |

* L'activité relative aux passeports est financée au moyen d'un fonds renouvelable. Les prévisions de dépenses qui figurent dans ce tableau renvoient aux besoins de trésorerie du fonds pour l'exercice financier. Elles ne reflètent pas directement le bénéfice ou la perte de fonctionnement que produira le fonds puisque celui-ci fonctionne selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Par conséquent, certaines dépenses en argent inscrites dans le Budget des dépenses n'influent pas sur le solde de fonctionnement, et certains autres éléments qui doivent être pris en considération dans le calcul du bénéfice ou de la perte ne nécessitent pas de dépenses directes en argent.

## Section I
## Aperçu du Programme

### A. Points saillants

En 1985-1986, les points saillants du Programme des intérêts du Canada à l'étranger seront les suivants:

- Le Canada continuera d'accorder un intérêt vital et grandissant à l'évolution de la situation internationale. Le Programme des intérêts du Canada à l'étranger demeurera un outil important pour promouvoir et protéger les intérêts du Canada à l'extérieur de ses frontières.

- Compte tenu de l'importance du commerce pour l'économie canadienne, on accordera une importance particulière aux activités de commercialisation internationale et d'expansion du commerce, et on veillera à ce que le Canada conserve et élargisse son accès aux marchés étrangers.

- D'autre part, le Programme des intérêts du Canada à l'étranger poursuivra des activités ayant pour objet de relever les niveaux de la sécurité canadienne et mondiale en cherchant notamment à promouvoir des mesures équilibrées de contrôle des armements et de désarmement, à apaiser les tensions entre l'Est et l'Ouest et à collaborer davantage avec nos alliés de l'OTAN.

- Le Programme continuera d'oeuvrer au maintien de relations bilatérales solides entre le Canada et ses principaux partenaires à l'échelle mondiale. Par ailleurs, il accordera une attention particulière aux institutions internationales qui définissent les cadres clés de la poursuite des intérêts économiques, sociaux et politiques du Canada et de l'humanité entière.

- Le Programme des intérêts du Canada à l'étranger s'assurera que les services fournis aux Canadiens voyageant ou vivant à l'étranger sont efficaces et efficients.

- Pendant l'année, les relations internationales du Canada feront l'objet d'un examen. Cet examen devrait modifier l'orientation et les objectifs de la politique étrangère du Canada et, par conséquent, avoir des répercussions sur le Programme des intérêts du Canada à l'étranger.

## B. État financier récapitulatif par activité

Tableau 1: Besoins financiers par activité (en milliers de dollars)

| | Budget principal 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Politique étrangère: priorités et coordination | 21,967 | 28,600 | (6,633) | 2-20 |
| Expansion du commerce extérieur | 64,001 | 61,426 | 2,575 | 2-23 |
| Politiques économiques et commerciales et aide au développement | 31,337 | 23,741 | 7,596 | 2-29 |
| Affaires politiques et juridiques et sécurité internationale | 123,933 | 117,049 | 6,884 | 2-34 |
| Affaires sociales et programmes | 32,425 | 38,579 | (6,154) | 2-38 |
| Relations et activités bilatérales | 397,088 | 380,457 | 16,631 | 2-44 |
| Bureau des passeports | 18,690 | 17,213 | 1,477 | 2-50 |
| Soutien opérationnel, planification des ressources humaines et administration | 98,896 | 95,976 | 2,920 | 2-54 |
| | 788,337 | 763,041 | 25,296 | |
| Moins: Recettes du Bureau des passeports versées au Crédit | 19,451 | 19,485 | (34) | |
| | 768,886 | 743,556 | 25,330 | |
| Années-personnes autorisées | 4,554 | | | |

La différence de 25,3 millions de dollars entre les ressources demandées dans le Budget des dépenses principal de 1985-1986 et les prévisions de 1984-1985 est principalement attribuable aux grands postes suivants:

3,1 millions de dollars - consolidation de la Direction des services médicaux à l'étranger de Santé et Bien-être social.

7,3 millions de dollars - modification des quote-parts du Canada aux budgets des organisations internationales.

5,1 millions de dollars - tenue d'une réunion sur les droits de l'homme au Canada.

8,3 millions de dollars - au titre du facteur d'inflation pour les loyers, les services publics, les réparations et l'entretien pour refléter les variations de prix dans les missions.

(9,3 millions de dollars)- diminution résultant de diverses mesures de restriction incluant la fermeture de cinq missions à l'étranger.

3,6 millions de dollars - amélioration du programme d'aide dans les missions.

3,2 millions de dollars - traitement des demandes d'immigration.

4,0 millions de dollars - Programme de développement des marchés d'exportation.

La différence de 16,9 millions de dollars entre les prévisions de 1984-1985 et le Budget des dépenses principal de 1984-1985 est principalement attribuable aux grands postes suivants:

12,9 millions de dollars - expansion du commerce extérieur.

3,5 millions de dollars - contrôle des armements et désarmement.

4,9 millions de dollars - activités d'information et relations culturelles.

2,0 millions de dollars - création de la Fondation Asie-Pacifique du Canada (0,5 million) et de l'Institut canadien pour la paix et la sécurité mondiales.

(3,3 millions de dollars)- diminution résultant de la prévision d'un excédent de 2,2 millions de dollars au titre du fonctionnement du Bureau des passeports, au lieu d'un déficit de 1,1 million de dollars.

(6,8 millions de dollars)- diminution résultant des provisions non utilisées allouées aux stocks régulateurs internationaux de caoutchouc naturel et au Fonds commun des denrées.

| | |
|---|---|
| 3,7 millions de dollars - | activités du programme des visas de visiteurs et besoins en capital des missions au titre du programme d'aide. |

**Tableau 2: Dépenses brutes par activité (en pourcentage) 1985-1986**

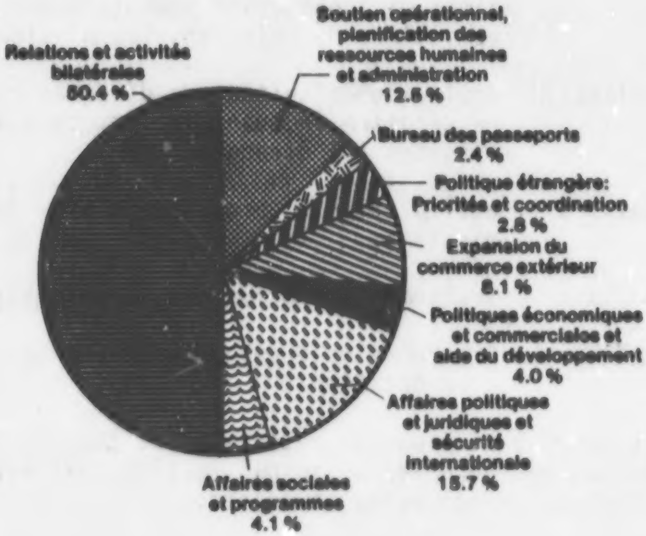

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Programme des intérêts du Canada à l'étranger a la responsabilité de promouvoir et de protéger les intérêts du Canada à l'étranger et de gérer les relations extérieures du Canada.

Les principaux éléments du Programme sont les suivants:

- politique étrangère: priorités et coordination,
- expansion du commerce extérieur,
- politiques économiques et commerciales et aide au développement,
- affaires politiques et juridiques et sécurité internationale,
- affaires sociales et programmes,
- relations et activités bilatérales,
- Bureau des passeports, et
- soutien opérationnel, planification des ressources humaines et administration.

### 2. Mandat légal

L'autorité législative dont le ministère des Affaires extérieures est investi lui est conférée par la Loi sur le ministère des Affaires extérieures de 1983 (Statuts du Canada 1980-81-82-83-30-31-32, chapitre 167).

Dans le domaine économique, la Loi sur les licences d'exportation et d'importation (S.R.C. 1970, c. E-17) est un instrument législatif important. La Loi donne au gouvernement le pouvoir de contrôler l'importation et l'exportation de certaines marchandises.

D'autres lois d'autorisation régissent les obligations internationales du Canada, notamment la Loi sur les privilèges et immunités diplomatiques et consulaires (S.C. 1976-77, c. 31), la Loi sur les privilèges et immunités des organisations internationales (S.R.C. 1970, c. P-22), la Loi sur les privilèges et immunités de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (S.R.C. 1970, c. P-23), la Loi sur les Nations Unies (S.R.C. 1970, c. U-3), la Loi sur l'interdiction de services aériens internationaux (S.C. 1980-81-82-83, c. 61) et la Loi sur l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture des Nations Unies (S.R.C. 1970, c. F-26).

Sur le plan bilatéral, la Loi du Traité des eaux limitrophes internationales (S.R.C. 1970, c. I-20), la Loi sur le contrôle, en cas d'urgence, du bassin du lac à la Pluie (S.C. 1939, c.33) et la Loi sur la Commission du parc international Roosevelt de Campobello

(S.C. 1964-65, c.19) régissent les questions transfrontières et environnementales canado-américaines.

Étant donné ses fonctions, le Ministère s'intéresse également à un certain nombre d'autres lois dont l'application incombe principalement à d'autres ministères. Ces lois sont énumérées à la rubrique "Renseignements complémentaires", section III.

### 3. Objectif du Programme

L'objectif du Programme des intérêts du Canada à l'étranger consiste à "mener à bien la politique étrangère du Canada et, plus spécifiquement, promouvoir au plan international les objectifs nationaux de croissance économique, d'expansion du commerce, de paix et de sécurité, de souveraineté et d'identité nationales, de justice sociale, et protéger les intérêts des Canadiens voyageant ou vivant à l'étranger".

### 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Le Programme des intérêts du Canada à l'étranger comprend huit activités reflétant l'orientation à la fois "géographique" et "fonctionnelle" du Programme (et du ministère des Affaires extérieures). Les activités du Programme sont présentées au tableau 3.

**Tableau 3: Structure des activités**

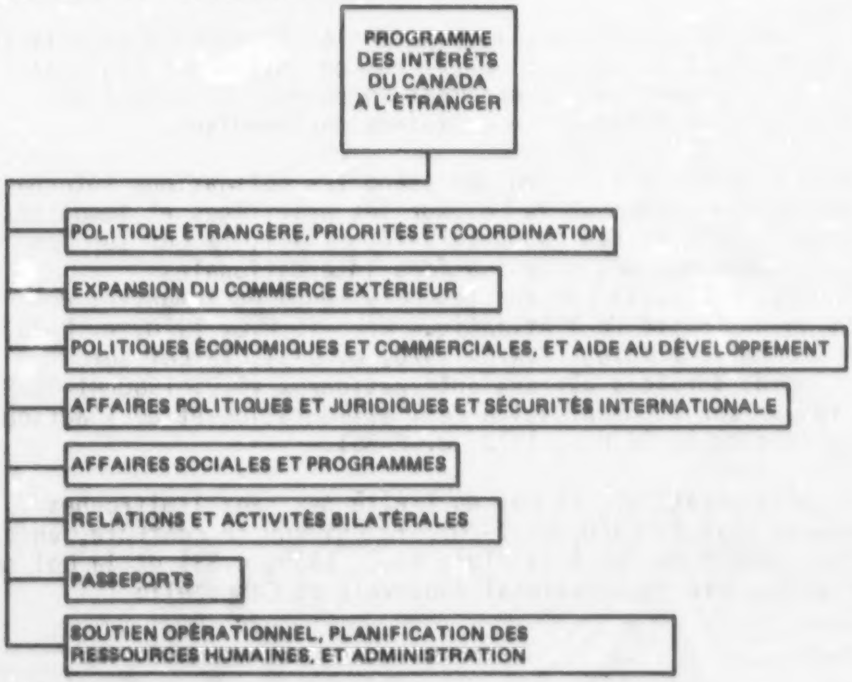

**Organisation:** Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a la responsabilité de gérer le mandat global du Programme, en collaboration avec le ministre du Commerce extérieur, qui est responsable du commerce extérieur et de l'expansion des exportations, et le ministre des Relations extérieures, dont les fonctions consistent notamment à prêter main-forte au secrétaire d'État aux Affaires extérieures sur les plans social, culturel et humanitaire à l'échelle internationale.

Au niveau sous-ministériel, la haute direction du Ministère est composée du sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, d'un sous-ministre chargé du commerce extérieur, d'un sous-ministre chargé des affaires politiques et de l'ambassadeur pour les Négociations commerciales multilatérales et représentant personnel du Premier ministre au Sommet. Sous ce niveau, la structure du Ministère est la suivante:

Un sous-ministre adjoint à la Coordination des politiques prête main-forte aux sous-ministres en ce qui concerne la coordination des politiques et la gestion.

Les cinq SMA des secteurs géographiques sont responsables de la gestion et de la coordination de toute la gamme des relations bilatérales du Canada, notamment du commerce avec la région dont ils sont responsables (Afrique et Moyen-Orient, Asie et Pacifique, États-Unis, Europe, et Amérique latine et Antilles). Ils conseillent le sous-ministre (Commerce extérieur) à l'égard de toutes les questions économiques et commerciales dans leur région, ainsi que le sous-ministre (Affaires politiques) sur toutes les autres questions ayant trait aux politiques et aux programmes du Canada dans ces régions.

Les quatre secteurs fonctionnels du Ministère sont chargés de l'élaboration des politiques et des programmes généraux dans les domaines du commerce, des relations politiques et économiques internationales, du contrôle des armements et du désarmement, de l'immigration, ainsi que des affaires consulaires et sociales.

Les deux secteurs de soutien assument, à Ottawa et dans les missions à l'étranger, les services de soutien nécessaires sur le plan des opérations, de l'administration et de la planification des ressources humaines.

Le tableau 4 illustre la structure organisationnelle du Programme.

**Tableau 4: Structure organisationnelle**

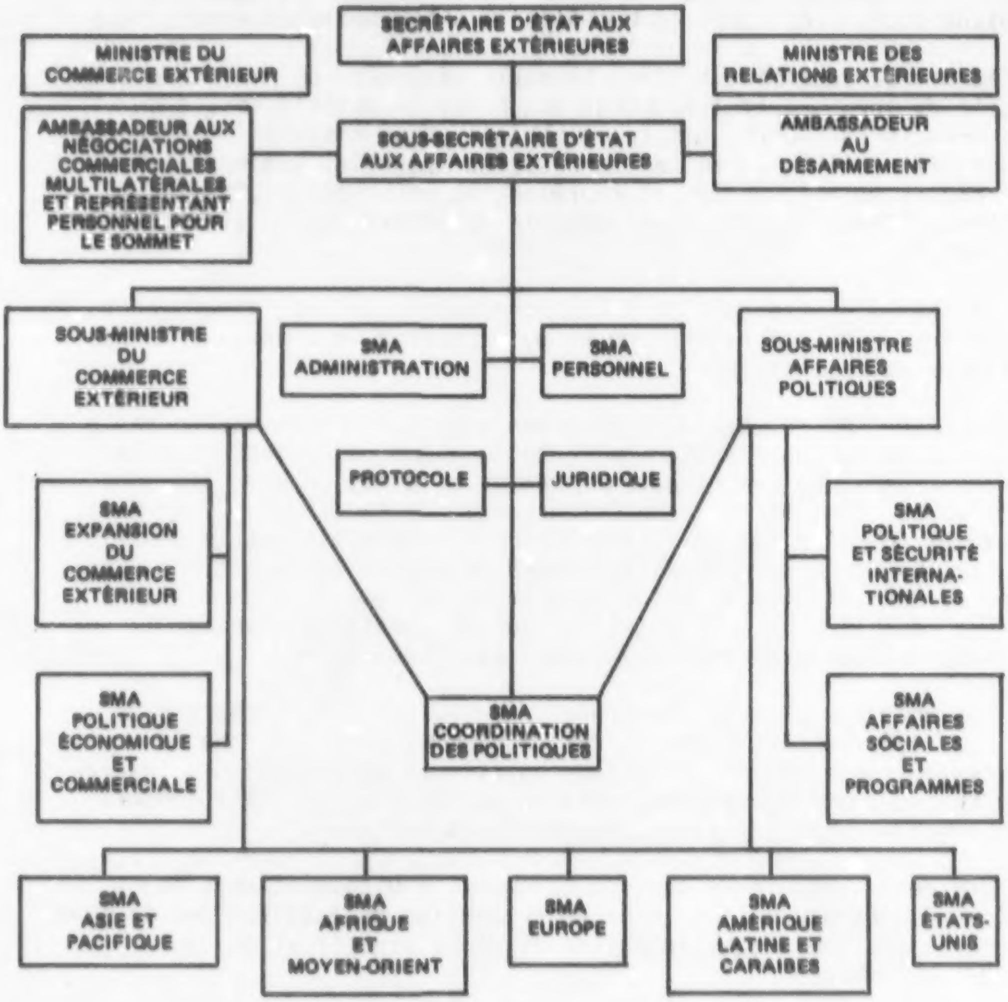

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Le contexte international dans lequel le Canada évolue et doit poursuivre ses intérêts est à la fois incertain et prometteur. Les grandes tendances qui le caractérisent devraient être les suivantes: l'économie internationale demeure apathique mais pourrait se redresser à moyen terme à mesure que la reprise aux États-Unis aura des répercussions mondiales plus généralisées; les tensions se maintiendront entre les États-Unis et l'Union soviétique; l'avantage comparatif des États changera en fonction de l'incidence des progrès technologiques et de la baisse des prix de l'énergie; les pressions écologiques augmenteront du fait de l'accroissement démographique et de la surpopulation; et la chute des niveaux de production alimentaire dans certaines régions, surtout en Afrique, demeurera préoccupante.

La viabilité de la croissance dépendra en partie des résultats de l'économie américaine, de la réduction des mesures protectionnistes et de la capacité des économies nationales d'adapter leurs structures industrielles intérieures. Le problème toujours présent de la dette des pays en développement ralentira la reprise et la croissance du tiers monde et, par conséquent, influera sur le contexte commercial mondial. La chute des prix de l'énergie profitera à certains pays en développement, mais aura des répercussions très négatives sur d'autres dont les recettes sont directement liées aux exportations dans ce domaine.

À cause d'un ensemble d'éléments comme l'instabilité politique, l'agitation civile et de mauvais résultats économiques, les questions humanitaires (réfugiés, aide au développement) demeureront préoccupantes pour le Canada.

Les relations entre les États-Unis et l'Union soviétique demeureront sans doute tendues. Toutefois, il pourrait y avoir de nouvelles possibilités de conclusion d'accords sur le contrôle des armements et le désarmement pendant l'année qui vient. Les superpuissances continueront de s'opposer dans les pays en développement, et l'Amérique centrale ainsi que le Moyen-Orient pourraient demeurer des zones de conflit à cet égard.

Ces enjeux politiques et économiques pour le reste de la décennie continueront d'avoir des incidences directes et multiples sur le développement du Canada. Le Canada est une puissance moyenne et il doit, sur le plan politique, tenter d'influencer les principaux acteurs de la scène internationale par les voies bilatérale et multilatérale. Sur le plan économique et commercial, le Canada doit tirer parti de ses relations avec ses principaux partenaires commerciaux pour faciliter les mouvements commerciaux de même que pour préserver les avantages du système commercial multilatéral.

Comme quelque 30 % du PNB du Canada provient du commerce, la reprise soutenue de l'économie mondiale et la croissance à long terme sont des facteurs vitaux pour son avenir économique. Il faudra donc que le Canada encourage le renforcement des institutions financières et économiques internationales; favorise la compréhension internationale des répercussions de l'ajustement structurel; aide les pays en développement à mieux assurer le service de leur dette; accroisse ses exportations sur les nouveaux marchés asiatiques, surtout dans les secteurs des ressources, des télécommunications et de la transmission d'énergie; et trouve sa voie dans la révolution technologique fondée sur l'électronique. Si le bilan du commerce extérieur du Canada est une mesure du succès de sa diplomatie économique et politique, les associations économiques vont au-delà de la commercialisation des marchandises canadiennes à l'étranger; elles supposent des courants financiers et des investissements productifs au Canada; l'accès à des techniques étrangères et la promotion de la recherche et du développement au Canada, des schémas d'immigration efficaces; la création de coentreprises et la participation au développement des ressources du Canada; et divers autres aspects à l'égard desquels il est crucial d'avoir des relations politiques viables avec d'autres pays.

Le maintien de bonnes relations avec les États-Unis demeurera une priorité de la politique étrangère du Canada au cours des prochaines années. Les questions clés de cette relation bilatérale complexe seront l'environnement, le commerce, l'extraterritorialité et la défense.

## 2. Initiatives

Un examen complet de la politique étrangère du Canada devrait avoir lieu en 1985-1986. Il aura des répercussions certaines sur les nouvelles initiatives.

## 3. Efficacité du Programme

L'objectif du Programme des intérêts du Canada à l'étranger consiste à "mener à bien la politique étrangère du Canada et, plus spécifiquement, promouvoir au plan international les objectifs nationaux de croissance économique, d'expansion du commerce, de paix et de sécurité, de souveraineté et d'identité nationales, de justice sociale, et protéger les intérêts des Canadiens voyageant ou vivant à l'étranger".

Le rôle le plus fondamental du Programme est de contribuer à l'élaboration et à l'application de la politique étrangère du Canada. L'évolution perpétuelle de la situation, provoquée par une combinaison de facteurs internes et externes, oblige à revoir la priorité accordée aux divers éléments du Programme. Au niveau du Programme, des décisions doivent être prises quant à l'efficacité de la politique étrangère du Canada dans son ensemble pour ce qui est de protéger et de

promouvoir les intérêts nationaux du Canada dans le contexte international à l'égard d'un vaste éventail de questions et d'intérêts politiques, économiques et sociaux.

Comme la politique étrangère est plus que la somme de ses parties et doit être perçue comme un tout cohérent, l'efficacité du Programme sera déterminée en fonction de certains grands éléments.

De façon générale, le Programme des intérêts du Canada à l'étranger se divise en cinq grands éléments, à savoir le commerce, les relations politiques et économiques, l'immigration, les affaires publiques et culturelles, et les affaires consulaires.

Le tableau 5 décrit l'utilisation des ressources du Programme des intérêts du Canada à l'étranger en fonction de ces grands éléments. Chacun d'eux comprend une part des frais de service communs, notamment les frais de gestion, de télécommunications, de personnel, etc.

**Tableau 5: Utilisation des ressources par grand élément**

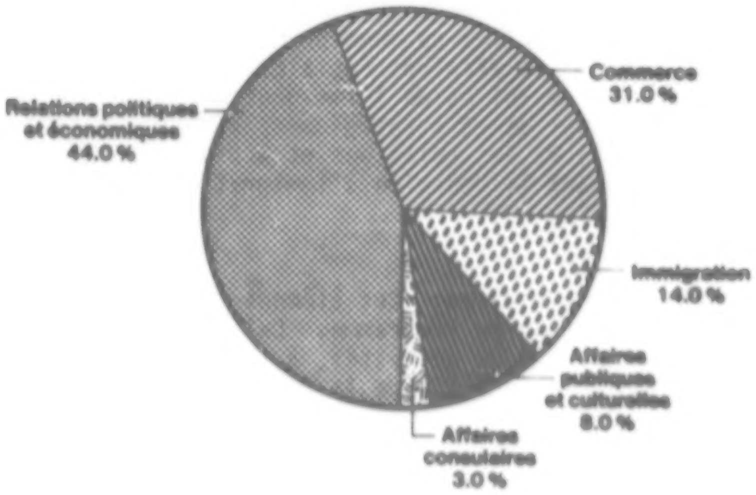

**Commerce:** Cet élément représente environ 31 % de l'ensemble des ressources du Programme. Celles-ci sont principalement affectées à trois activités, à savoir l'expansion du commerce extérieur (aspects du commerce relatifs au développement des marchés); les politiques économiques et commerciales et l'aide au développement (responsabilité première concernant les aspects stratégiques); et les relations et activités bilatérales (fonctions commerciale et touristique à l'étranger). De nombreux facteurs contribuent au volume des exportations canadiennes de biens et de services.

**Relations politiques et économiques:** Cet élément représente environ 44 % de l'ensemble des ressources du Programme. Celles-ci sont principalement affectées à trois activités, à savoir les politiques économiques et commerciales et l'aide au développement (responsabilité première concernant les différents aspects de la politique d'aide et de la politique économique); les affaires politiques et juridiques et la sécurité internationale (sécurité internationale, institutions politiques et aspects juridiques des relations internationales du Canada); et les relations et activités bilatérales (responsabilité de la conduite des relations politiques et économiques à l'étranger), qui comprennent les frais liés à l'exécution du programme d'aide au développement international.

**Immigration:** Cet élément représente environ 14 % de l'ensemble des ressources du Programme. Celles-ci sont principalement affectées à deux activités, à savoir les affaires sociales et programmes (liaison avec la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada au sujet des questions opérationnelles et stratégiques, et coordination des activités à l'étranger); et les relations et activités bilatérales (responsabilité concernant la fonction d'immigration à l'étranger).

**Affaires publiques et culturelles:** Cet élément représente environ 8 % de l'ensemble des ressources du Programme. Celles-ci sont principalement affectées à deux activités, à savoir les affaires sociales et programmes (élaboration de la politique générale ayant trait à cette fonction et coordination de ses activités); et les relations et activités bilatérales (exécution de la fonction à l'étranger).



181

**Affaires consulaires:** Cet élément représente environ 3 % de l'ensemble des ressources du Programme. Celles-ci sont principalement affectées à trois activités, à savoir les affaires sociales et programmes (élaboration du cadre général des politiques générales et coordination des activités); les relations et activités bilatérales (exécution de la fonction à l'étranger); et le Bureau des passeports (délivrance des passeports au Canada et soutien aux bureaux de délivrance à l'étranger).

**Section II**
**Analyse par activité**

## A. Politique étrangère: Priorités et coordination

**Objectif**

Élaborer et coordonner des recommandations et des initiatives en matière de politique étrangère et affecter les ressources en conséquence.

**État récapitulatif des ressources**

Cette activité absorbe 2,8 % des dépenses du Programme des intérêts du Canada à l'étranger et 4,8 % de ses années-personnes.

**Tableau 6: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget principal 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Différence | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Politique du ministère | 2,091 | 38 | 2,081 | 38 | 10 | - |
| Gestion centrale | 3,858 | 34 | 3,865 | 34 | (7) | - |
| Planification et soutien de la direction | 6,325 | 103 | 5,726 | 104 | 599 | (1) |
| Protocole | 9,693 | 42 | 16,928 | 57 | (7,235) | (15) |
| | 21,967 | 217 | 28,600 | 233 | (6,633) | (16) |

Toutes les ressources sont employées au titre des dépenses de fonctionnement; elles sont affectées dans une proportion de 44 % aux frais de personnel et aux frais connexes, les 56 % qui restent s'appliquant à d'autres dépenses de fonctionnement comme les services de protection, les fournitures et les voyages.

**Description**

Les fonctions propres à cette activité comportent la gestion et la direction de la politique étrangère du Canada dans son ensemble et la gestion du Ministère, y compris la gestion et la répartition de ses ressources.

La responsabilité qui incombe au Ministère pour la gestion de la politique étrangère du Canada s'exerce fondamentalement dans le cadre des rôles et des attributions du sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, du sous-ministre du Commerce extérieur, du sous-ministre aux Affaires politiques et de l'ambassadeur pour les Négociations commerciales multilatérales et représentant permanent du Premier ministre au Sommet.

Les sous-ministres et l'ambassadeur pour les Négociations commerciales multilatérales (NCM) sont assistés dans ce rôle par le sous-ministre adjoint à la Coordination des politiques, dont la tâche consiste à orchestrer l'analyse de la politique à long terme. Un secrétariat est chargé d'examiner les nouvelles orientations de principe et de suivre de près la politique actuelle à la lumière des priorités d'ordre politique, économique, social ou autre, ou qui ont trait au commerce, à l'aide et à la défense.

Cette activité comprend en outre le service central du protocole du gouvernement.

**Politique du Ministère:** Les responsables de cette sous-activité sont chargés d'examiner les nouvelles orientations de principe et de suivre de près les politiques actuelles à la lumière des priorités d'ordre politique, économique, social ou autre ou qui ont trait au commerce, à l'aide et à la défense.

**Gestion centrale:** Cette sous-activité concerne l'affectation des ressources aux questions prioritaires qui ont été définies et aux secteurs géographiques et fonctionnels de la politique étrangère. Des recommandations sont présentées aux ministres, aux sous-ministres et au comité exécutif du Ministère concernant le déploiement et le redéploiement des ressources en fonction des priorités. Cette sous-activité est responsable de l'évaluation de l'efficacité du Programme et de l'utilisation des ressources du Ministère, et est le centre de la planification générale et de l'application des mesures convenues.

**Planification et soutien de la direction:** Cela comprend les cabinets et le personnel du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, du ministre du Commerce extérieur et du ministre des Relations extérieures. Sont également visés le sous-secrétaire, les deux sous-ministres, l'ambassadeur pour les NCM et le sous-ministre adjoint à la Coordination des politiques. À l'appui de cette fonction, un bureau de presse joue le rôle de principale voie de communication entre le Ministère, les médias et le public.

**Protocole:** Cette sous-activité assure aux missions étrangères au Canada les services requis en vertu des obligations internationales et des lois du Canada. Cela comprend des services de protection physique et l'administration des privilèges et immunités diplomatiques. Le

Bureau du protocole fournit le soutien logistique et administratif à l'occasion de visites officielles au Canada et des visites du gouverneur général à l'étranger. Il administre en outre le Pavillon réservé aux invités du gouvernement au 7 Rideau Gate.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les ressources nécessaires à l'exercice de ces responsabilités en 1985-1986 sont évaluées à environ 22 millions de dollars. Les besoins en années-personnes sont fonction directe de l'ampleur des tâches qui ont trait à la définition de la politique étrangère, à la coordination, à l'analyse, à l'affectation des ressources et à la détermination des priorités, ainsi qu'aux opérations quotidiennes des cabinets et du personnel des ministres et des sous-ministres. Les visites d'État (comme celle du Pape en 1984) ont de fortes répercussions à l'égard des ressources dont a besoin le Bureau du protocole.

En raison du rôle élargi qui incombe au Ministère à la suite de la grande réorganisation gouvernementale de 1982 dans les domaines du commerce et de la politique étrangère, les travaux accomplis dans le cadre de cette activité durant l'année du budget continueront d'être axés sur la coordination de la politique étrangère et la gestion des ressources. En ce qui concerne la coordination de la politique étrangère, le travail portera essentiellement sur le renforcement de la capacité analytique pour l'examen des orientations et activités de politique étrangère, et sur l'amélioration des moyens utilisés pour évaluer l'impact des diverses entreprises du Ministère qui visent à atteindre des buts spécifiques de politique étrangère. Du côté de la gestion des ressources, une grande attention sera accordée à la mise en oeuvre et au perfectionnement des systèmes de planification des ressources du Ministère afin d'assurer une meilleure application de celles-ci aux objectifs de politique étrangère.

## B. Expansion du commerce extérieur

### Objectif

Relever le niveau des exportations canadiennes de biens et de services.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente 8,1 % des dépenses du Programme des intérêts du Canada à l'étranger et 3,3 % des années-personnes. Elle constitue un élément de l'effort global en matière de commerce dans le cadre du Programme des intérêts du Canada à l'étranger. Cette fonction commerciale absorbe environ 31 % des dépenses totales du Programme.

**Tableau 7: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Différence | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-Y |
| Commercialisation des exportations | 55,930 | 49 | 53,195 | 49 | 2,735 | - |
| Programmes de défense | 2,762 | 36 | 2,745 | 36 | 17 | - |
| Industries et ressources | 2,807 | 30 | 3,007 | 31 | (200) | (1) |
| Agriculture, poissons et denrées alimentaires | 2,059 | 27 | 2,044 | 27 | 15 | - |
| Planification et soutien de la direction | 443 | 7 | 435 | 7 | 8 | - |
| | 64,001 | 149 | 61,426 | 150 | 2,575 | (1) |

Les ressources sont attribuées selon des calculs relativement constants d'année en année. Environ 13 % des ressources sont consacrées aux frais de personnel et aux frais connexes, 31 % aux autres dépenses de fonctionnement, et 56 % serviront durant l'année budgétaire aux paiements de transfert sous forme de subventions et de contributions.

### Description

Cette activité assure le maintien et l'expansion des débouchés pour les biens et services canadiens. La composante Expansion commerciale et industrielle est divisée en quatre directions générales: Programmes de défense, Industries et ressources, Commercialisation des exportations et Agriculture, pêches et produits alimentaires.

**Commercialisation des exportations:** Cette sous-activité est, au Ministère, le centre de la planification, de la coordination et de l'évaluation des politiques, programmes et initiatives du gouvernement fédéral qui ont trait à l'expansion et à la promotion des exportations. Elle est chargée d'élaborer une stratégie globale d'expansion des exportations. Elle veille en outre à ce qu'il soit tenu compte des intérêts et préoccupations du secteur privé et des autres gouvernements en ce domaine.

**Programmes de défense:** Cette sous-activité réunit un groupe industriel et commercial spécialisé qui travaille à développer la production de défense canadienne en vue d'exportations vers les pays alliés et d'autres pays amis du Canada. Elle cherche à favoriser le commerce international et à accroître les exportations de biens et services canadiens dans le domaine de la défense et de la haute technologie, en aidant l'industrie canadienne à découvrir et à pénétrer des marchés d'exportation.

**Industries et ressources:** Cette sous-activité assure au Ministère l'apport de conseils spécialisés sur les possibilités d'exportation, les grandes questions de principe et les développements sectoriels internationaux qui concernent le secteur manufacturier, l'industrie extractive, les industries technologiques et le secteur tertiaire. Elle traite des grandes questions commerciales sectorielles qui chevauchent les attributions des secteurs géographiques, et elle s'occupe de la dimension internationale des politiques et initiatives de développement industriel au pays. Elle recherche une juste intégration de la politique commerciale sectorielle au plan international, des priorités de l'expansion des exportations et des objectifs de développement au pays.

**Agriculture, pêches et produits alimentaires:** Cette sous-activité apporte au Ministère des conseils spécialisés sur les possibilités d'exportation qui s'offrent aux entreprises dans le secteur de l'agriculture, des pêches et des produits alimentaires. Elle permet le recensement de nouveaux débouchés ou distributeurs afin de conserver et d'élargir les marchés.

**Planification et soutien de la direction:** Cela comprend le sous-ministre adjoint et les activités de son bureau.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

La recension des débouchés, l'aide accordée aux industries canadiennes qui exportent et la promotion des marchandises canadiennes destinées à l'exportation donnent chacune à leur manière un vif élan à l'expansion du commerce international canadien. De même, la promotion du tourisme sur les marchés étrangers jouera un grand rôle pour augmenter le

nombre de touristes étrangers au Canada, ce qui contribuera à renforcer ce secteur de l'économie canadienne.

Les ressources applicables à cette activité sont utilisées dans trois domaines. Les frais de personnel et les frais connexes représentent environ 8 millions de dollars. Les autres dépenses de fonctionnement, qui comprennent environ 15,2 millions de dollars au titre du Programme des projets de promotion (PPP), absorberont 19,7 millions de dollars. Les contributions, principalement au titre du Programme de développement des marchés d'exportation (PDME), utiliseront 35 millions de dollars.

**Commercialisation des exportations:** Cette sous-activité est la plus grande utilisatrice de ressources, vu qu'elle est chargée à la fois du PDME et du PPP. Ce sont là les principales initiatives du Ministère en matière de marketing.

**Programme de développement des marchés d'exportation (PDME):** Établi en 1971, ce programme facilite et accroît les exportations de biens et de services canadiens en partageant avec les milieux d'affaires les risques financiers de la pénétration de nouveaux marchés étrangers. Le financement est remboursable si les efforts d'exportation réussissent. Le programme comporte neuf volets: adjudication pour des projets, recherche de marchés, participation à des foires commerciales, accueil d'acheteurs étrangers, formation de consortiums d'exportation, développement soutenu des marchés d'exportation, les pêches et les produits alimentaires et industriels, ainsi que les contributions à des organismes sans but lucratif qui travaillent à la promotion des exportations.

Les besoins en ressources de cette activité dépendent du nombre de demandes d'aide reçues des milieux d'affaires. Ces demandes parviennent directement ou par l'intermédiaire des bureaux régionaux du MEIR au Canada. Les activités récentes et les ressources du Programme sont indiquées au tableau 8. Il convient de noter que tous les projets approuvés n'entraînent pas nécessairement une dépense de fonds du PDME et que les dépenses au titre de projets individuels varient considérablement selon les besoins particuliers du client et la mesure dans laquelle les dépenses prévues sont admissibles en vue d'un partage des frais dans le cadre du Programme. Une revue du PDME est publiée chaque année pour l'année financière en cause.

**Tableau 8: Activités et ressources du PDME**

| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 | Réel 1982-1983 |
|---|---|---|---|---|
| Nombre de demandes reçues | 5,800 | 5,700 | 5,644 | 5,535 |
| Nombre de demandes approuvées | 4,250 | 4,150 | 4,105 | 3,998 |
| Montant approuvé (en millions de dollars) | 45 | 60 | 42,1 | 41,1 |
| Dépenses (en millions de dollars) | 35 | 31 | 26,9 | 20,9 |

**Programme des projets de promotion:** Ce programme offre des fonds pour l'organisation d'expositions nationales aux foires commerciales à l'étranger, pour des missions commerciales et économiques et des séminaires à l'étranger et au Canada, ainsi que pour des missions commerciales en provenance de l'étranger et les visites au Canada de dignitaires et de gens d'affaires étrangers.

L'apport de ressources dépend: a) du nombre de projets de participation à des foires et missions commerciales approuvés dans les plans de commercialisation géographique approuvés et b) du coût de la réalisation de l'objectif de chaque projet, qui varie selon l'importance et la catégorie de la foire, et selon les conditions du marché et la conjoncture dans le pays où elle a lieu. Des détails sur chaque activité figurent aux tableaux 9 et 10 et une ventilation par région est donnée au tableau 11.

**Tableau 9: Activités, ressources et résultats du PPP**

| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 | 1982-1983 | 1981-1982 |
|---|---|---|---|---|---|
| Nombre de propositions | 1,300 | 1,250 | 1,109 | 1,012 | 811 |
| Projets approuvés | 400 | 395 | 365 | 350 | 310 |
| Montant approuvé (en millions de dollars) | 15,2 | 15,7 | 13,6 | 10,6 | 9,5 |
| Dépenses réelles (en millions de dollars) | 15,2 | 15,5 | 13,4 | 9,5 | 8,8 |
| Ventes à l'exportation (en millions de dollars) | 800 | 780 | 623 | 400 | 350 |

**Tableau 10: Foires et ressources du PPP**

| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 | 1982-1983 | 1981-1982 |
|---|---|---|---|---|---|
| Foires commerciales | | | | | |
| - nombre | 180 | 180 | 149 | 122 | 149 |
| - coût (en millions de dollars) | 10,6 | 11 | 9,6 | 6,9 | 6,6 |
| - nombre de participants | 1,250 | 1,300 | 1,167 | 1,283 | 1,389 |
| Missions commerciales canadiennes | | | | | |
| - nombre | 70 | 70 | 60 | 59 | 47 |
| - coût (en millions de dollars) | 2,3 | 2,6 | 2,2 | 0,8 | 0,7 |
| - nombre de participants | 750 | 700 | 833 | 297 | 263 |
| Missions commerciales et visites au Canada | | | | | |
| - nombre | 145 | 145 | 144 | 144 | 171 |
| - coût (en millions de dollars) | 2,3 | 1,9 | 1,6 | 1,8 | 1,5 |
| - nombre de participants | 1,100 | 1,000 | 810 | 1,082 | 1,465 |

**Tableau 11: Dépenses du PPP (en millions de dollars) et événements par région**

| | 1984-1985 Événements Nombre | $ | 1983-1984 Événements Nombre | $ | 1982-1983 Événements Nombre | $ | 1981-1982 Événements Nombre | $ |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| États-Unis | 80 | 4,5 | 69 | 3,5 | 52 | 2,4 | 71 | 2,3 |
| Europe | 100 | 4,8 | 88 | 4,0 | 90 | 3,2 | 113 | 3,8 |
| Pacifique | 85 | 3,0 | 86 | 3,3 | 84 | 1,8 | 73 | 1,4 |
| Amérique latine | 75 | 1,4 | 68 | 1,1 | 52 | 1,2 | 33 | 0,7 |
| Afrique | 55 | 1,7 | 42 | 1,5 | 46 | 0,9 | 48 | 0,6 |

## C. Politiques économiques et commerciales et aide au développement

### Objectif

Promouvoir l'établissement d'un cadre international de règles commerciales correspondant aux objectifs économiques du Canada et coordonner les relations économiques internationales du Canada.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente 4 % des dépenses du Programme des intérêts du Canada à l'étranger et 4 % de ses années-personnes.

**Tableau 12: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Différence | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Politique économique | 5,837 | 36 | 5,775 | 36 | 62 | - |
| Politique commerciale générale | 3,736 | 23 | 3,210 | 23 | 526 | - |
| Énergie, transports et sciences | 8,894 | 35 | 8,788 | 35 | 106 | - |
| Relations commerciales spéciales | 5,540 | 71 | 5,490 | 72 | 50 | (1) |
| Planification et soutien de la direction | 489 | 8 | 470 | 8 | 19 | - |
| | 24,496 | 173 | 23,733 | 174 | 763 | (1) |
| Non-budgétaire | 6,841 | | 8 | | 6,833 | |

Les ressources sont réparties selon les mêmes calculs d'année en année. Environ 33 % des ressources sont affectées aux frais de personnel et aux dépenses connexes, 18 % vont aux autres coûts de fonctionnement et 49 % servent aux paiements de transfert sous forme de contributions. D'autres précisions sur ces contributions se trouvent aux pages 2-32 et 2-33. En outre, cette activité représente 6,8 millions de dollars de dépenses non budgétaires qui sont illustrées au tableau 15. Les recettes proviennent des droits versés pour la délivrance de licences. Elles sont versées directement au Fonds du revenu consolidé et ne sont donc pas disponibles aux fins du Programme.

**Description**

Cette activité concerne la conception et la mise en oeuvre de politiques visant à protéger et à favoriser les intérêts du Canada dans les domaines économique, commercial et de l'aide. C'est le point de contact entre l'industrie canadienne et le monde économique international, notamment lorsque d'autres gouvernements ou organismes multilatéraux entrent en jeu. Elle permet au Canada d'harmoniser sa politique dans ces secteurs avec les autres dimensions de sa politique étrangère. Ce travail s'accomplit au moyen des sous-activités suivantes:

**Politique économique:** Cette sous-activité est chargée de fournir avis et conseils sur les questions économiques internationales qui ont une incidence sur les intérêts canadiens. Elle élabore et coordonne les positions du Canada en vue des sommets économiques et de sa participation à l'Organisation de coopération et de développement économiques, ainsi qu'au regard de questions ayant trait aux relations du Canada avec les pays en développement et des dimensions économiques des relations Est-Ouest. Elle assure en outre l'apport du Ministère au processus gouvernemental d'élaboration des politiques à l'égard des questions financières et monétaires internationales, du financement des exportations et des questions d'investissement.

**Politique commerciale générale:** Cette sous-activité constitue le mécanisme central du gouvernement du Canada pour l'élaboration de la politique commerciale. Elle est chargée de la politique et des négociations relatives au commerce des produits agricoles et des produits de base, de la gestion des accords internationaux sur les produits de base et de la participation canadienne au GATT.

**Énergie, transports et sciences:** Cette sous-activité assure l'apport du Ministère à l'élaboration de la politique étrangère dans les domaines de l'énergie, de l'environnement, de l'énergie nucléaire, des sciences et de la technologie, des communications, de l'espace et des transports. Elle est chargée en particulier de la politique canadienne de non-prolifération des armes nucléaires. En outre, c'est le point central pour la coordination des relations du Canada avec des organisations multilatérales spécialisées comme l'Agence internationale de l'énergie (AIE), l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), et également pour un certain nombre d'activités fonctionnelles aux Nations Unies et à l'OCDE. C'est aussi le centre de gestion des rapports entre ces organisations internationales et les ministères concernés.

**Relations commerciales spéciales:** Cette sous-activité est responsable de l'administration de la Loi sur les licences d'exportation et

d'importation; l'élaboration de recommandations de principe; l'adoption de mesures spéciales de protection à l'égard des importations de textiles et de vêtements à faibles coûts et d'autres importations perturbatrices; la négociation des arrangements bilatéraux de limitation et des accords multilatéraux qui s'y rattachent, par exemple l'Arrangement multifibres; l'administration des contingents d'importation dans les domaines de la chaussure et des produits agricoles; l'élaboration de politiques et la mise en oeuvre de mesures de contrôle des exportations de biens et de technologies pour des raisons de sécurité nationale et de développement économique.

**Planification et soutien de la direction:** Cela comprend le sous-ministre adjoint, le négociateur en chef des accords aériens et les opérations de leurs bureaux respectifs.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les ressources de cette activité sont affectées principalement aux coûts de fonctionnement et aux paiements de transfert sous forme de contributions représentant la part que doit assumer le Canada dans les dépenses de plusieurs organisations internationales commerciales, économiques, environnementales et autres. Les contributions totales sont d'environ 11,9 millions de dollars et les plus importantes sont indiquées au tableau 14. Environ 8,2 millions de dollars, ou 66 % des dépenses totales de fonctionnement s'appliquent aux frais de personnel et aux frais connexes se rattachant à l'utilisation des 173 années-personnes.

L'application de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation relève de cette activité. Le volume des licences délivrées de 1981 à 1984 ainsi que les prévisions pour 1985 sont indiqués au tableau 13.

**Tableau 13: Licences d'importation et d'exportation délivrées**

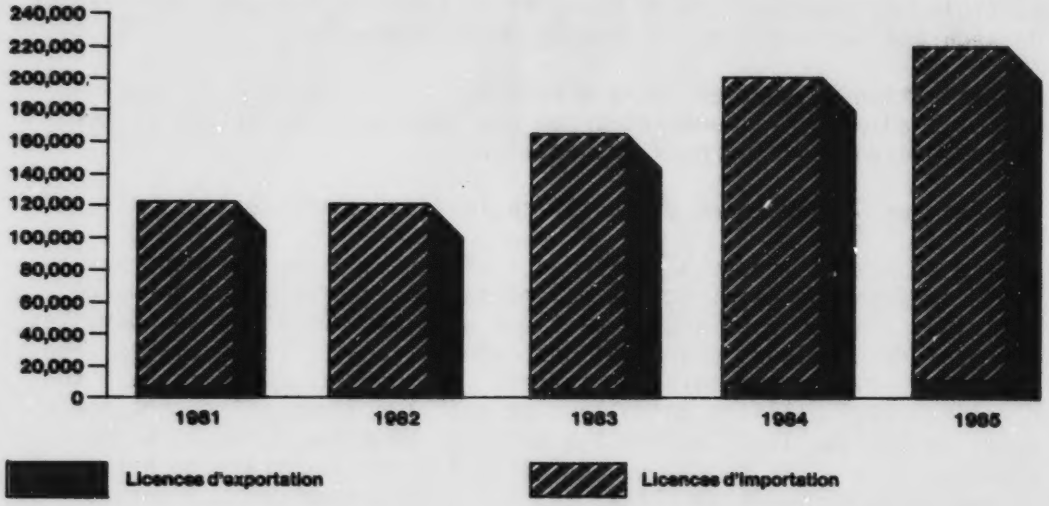


La délivrance de licences d'importation et d'exportation permet au Ministère de réglementer et dans certains cas de suivre le mouvement des marchandises visées par la loi. La Liste de contrôle des importations comprend une vaste gamme de produits textiles et de vêtements, de chaussures et plusieurs produits agricoles. La Liste de contrôle des exportations couvre principalement le matériel militaire nucléaire et autre matériel stratégique.

**Paiements de transfert:** Les paiements sous forme de subventions et contributions pour 1985-1986 s'élèvent à 11,947,000 $. Le tableau 14 montre les principales contributions. D'autres détails sur celles-ci et sur toutes les autres contributions figurent au tableau 33 dans la section III du Plan. La plupart des montants découlent de la formule de financement applicable et représentent une partie des coûts partagés d'administration de l'organisme.

**Tableau 14: Principales contributions du Canada à des organisations commerciales, économiques et environnementales (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Agence internationale de l'énergie atomique | 4,392 | 3,901 | 3,541 |
| Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce | 1,323 | 1,333 | 1,173 |
| Organisation de coopération et de développement économiques | 3,467 | 3,222 | 1,656 |
| Fonds bénévole des Nations Unies our l'environnement | 1,100 | 1,116 | 1,102 |
| Autres | 1,665 | 1,859 | 836 |
| | 11,947 | 11,431 | 8,308 |

**Dépenses non budgétaires:** Comme l'indique l'état récapitulatif des ressources à la page 1-3, cette activité englobe toutes les dépenses non budgétaires du Programme, soit 6,841,000 $. Une ventilation de ces dépenses est donnée au tableau 15.

**Tableau 15: Dépenses non budgétaires (en milliers de dollars)**

| | Prévu 1985-1986 | Total cumulé | Total de l'autorisation |
|---|---|---|---|
| Participation aux stocks régulateurs internationaux de caoutchouc naturel | 3,200 | 5,237 | 15,000 |
| Achat d'actions relativement à la participation du Canada dans le premier compte du Fonds commun des denrées | 3,633 | - | 12,112 |
| Union de Paris de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle | 8 | 16 | 32 |
| | 6,841 | 5,253 | |

## D. Affaires politiques et juridiques et sécurité internationale

**Objectif**

Renforcer la souveraineté et la sécurité du Canada, et contribuer au maintien de la paix et de la stabilité ainsi qu'au respect du principe du droit à l'échelle internationale.

**État récapitulatif des ressources**

Cette activité compte pour 15,7 % des dépenses du Programme des intérêts du Canada à l'étranger en 1985-1986 et pour 7 % de ses années-personnes.

**Tableau 16: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Différence | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Sécurité internationale et contrôle des armements | 15,433 | 70 | 14,116 | 70 | 1,317 | - |
| Affaires multilatérales | 93,181 | 75 | 87,340 | 75 | 5,841 | - |
| Affaires juridiques | 5,608 | 38 | 6,053 | 43 | (445) | (5) |
| Renseignement et sécurité | 8,835 | 124 | 8,600 | 123 | 235 | 1 |
| Planification et soutien de la direction | 876 | 3 | 940 | 3 | (64) | - |
| | 123,933 | 310 | 117,049 | 314 | 6,884 | (4) |

Les ressources qui s'appliquent à cette activité sont affectées selon des calculs relativement constants d'année en année. Environ 13 % des ressources sont consacrées aux frais de personnel et aux dépenses connexes, 11 % aux autres dépenses de fonctionnement, 75 % aux paiements de transfert sous forme de subventions et contributions et 1 % aux dépenses en capital. Une ventilation des contributions figure au tableau 33 de la section III. Les plus importantes sont celles qui sont faites à des organisations internationales comme les Nations Unies, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation internationale du travail, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

**Description**

Cette activité concerne essentiellement l'élaboration, la coordination et la mise en oeuvre des grandes orientations de la politique étrangère du Canada dans les domaines des relations de défense et de la



207

sécurité internationale, du désarmement, des droits de la personne, de la détente, et à l'égard d'autres questions connexes. Ces politiques sont mises en oeuvre tant par l'intermédiaire d'institutions multilatérales qu'au moyen des relations géographiques bilatérales. Cette activité assure la protection physique des employés et des biens du gouvernement du Canada dans les missions à l'étranger et s'occupe des questions de renseignement qui ont des liens avec la politique étrangère. Elle englobe en outre la gestion des aspects juridiques des relations internationales du Canada, c'est-à-dire qu'elle encourage le développement du droit international et assure son application dans la conduite des relations extérieures du Canada.

Cette activité est formée de cinq sous-activités:

**Sécurité internationale et contrôle des armements:** Cette sous-activité est chargée de promouvoir la stabilité et la sécurité par l'intermédiaire de l'Alliance atlantique (OTAN), ainsi que la sécurité collective à l'échelle mondiale et, par voie de conséquence, la propre sécurité du Canada. Elle élabore, coordonne et met en oeuvre la politique du gouvernement du Canada en matière de contrôle des armements et de désarmement, et elle met au point et coordonne les positions du Canada sur des activités connexes au sein de divers forums internationaux pour favoriser la sécurité collective et le règlement des conflits. Elle comprend l'Ambassadeur au désarmement, l'Ambassadeur auprès de la Conférence sur la sécurité et le désarmement en Europe, ainsi que les activités de leurs bureaux respectifs. En outre, elle formule les politiques concernant le maintien de la paix et la participation des forces canadiennes aux opérations de maintien de la paix.

**Affaires multilatérales:** Cette sous-activité veille à la gestion efficace de toute la gamme des intérêts canadiens (politiques et de sécurité, économiques, sociaux, etc.) aux Nations Unies, auprès de ses institutions et à l'intérieur du Commonwealth. Elle joue un rôle de premier plan à l'endroit de questions politiques institutionnelles et mondiales, comme les droits de la personne, la sécurité environnementale et le règlement des conflits. Dans les domaines économique, social et technique, elle suit de près les développements et veille à ce que les secteurs, directions générales et directions qui ont des responsabilités directes à cet égard soient au courant des questions en jeu. Elle est le point central pour la gestion des activités des missions du Canada aux Nations Unies à New York et à Genève et des activités onusiennes des autres missions. Elle détermine le niveau approprié du soutien financier qu'accorde le Canada aux Nations Unies et au Commonwealth et veille à ce qu'il soit fait un emploi efficient et efficace de ces ressources. Elle est chargée en outre de la rédaction des grands discours ministériels et autres sur des questions se rattachant aux Nations Unies et au Commonwealth.

**Affaires juridiques:** Cette sous-activité joue un rôle à la fois consultatif et opérationnel. Elle encourage le développement du droit international et assure son application dans la conduite des relations extérieures du Canada; à cette fin, elle donne des avis juridiques sur les obligations et droits internationaux du Canada, elle protège les intérêts du Canada en favorisant la règle de droit et, d'une façon générale, elle gère les aspects juridiques des relations internationales du Canada. En outre, elle résout des litiges d'ordre juridictionnel ou autre au moyen de négociations internationales ou (conformément à des arrangements interministériels s'il y a lieu) en appliquant des procédures de règlement par tierce partie.

**Renseignement et sécurité:** Cette sous-activité assure la participation du Ministère au sein de la communauté canadienne du renseignement, ainsi que la gestion des programmes de sécurité des biens et du personnel à l'administration centrale et dans les missions à l'étranger.

**Planification et soutien de la direction:** Cela comprend le sous-ministre adjoint et les opérations de son bureau.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les politiques poursuivies par le Canada dans le domaine de la sécurité internationale visent directement à renforcer la souveraineté du Canada ainsi que la sécurité et la stabilité internationales. Dans leurs dimensions internationales, nos relations avec les Nations Unies, le Commonwealth et d'autres organisations multilatérales visent non seulement à assurer la sécurité des Canadiens mais aussi à atteindre les objectifs plus vastes du développement économique et de la justice sociale dans le monde. Environ 88 % des ressources requises sont consacrées aux frais de personnel et aux paiements de transfert qu'exige la participation du Canada aux diverses organisations internationales.

**Frais de personnel:** Cette activité absorbera environ 15,7 millions de dollars à l'appui des 310 années-personnes requises pour l'exercice des diverses fonctions en 1985-1986. La nature du travail qui relève de cette activité est assez uniforme d'une année à l'autre et les ressources requises sont estimées d'après les données des années antérieures. Il se présente parfois des exigences extraordinaires, mais on y répond normalement en réaffectant des ressources existantes ou, dans certains cas, en faisant appel à des ressources temporaires. Des tâches concrètes comme la participation aux nombreuses réunions des organisations multilatérales, de leurs organismes subsidiaires et de groupes de travail; les préparatifs en vue de ces réunions, y compris les documents d'information et d'orientation ainsi que les discours; la coordination avec d'autres ministères du gouvernement; les consultations avec les pays alliés ou



208

autres pays amis; et la prestation de services de secrétariat aux délégations sont toutes des fonctions exécutées normalement dans le cadre de cette activité.

**Paiements de transfert:** Les contributions que le Canada verse aux organisations internationales absorbent une part importante des ressources à l'intérieur de cette activité. Elles sont évaluées à 88 146 000 $ pour l'année 1985-1986. Les principales contributions sont indiquées au tableau 17. Une liste détaillée de toutes les subventions et contributions se trouve au tableau 33 à la section III du plan. La plupart des contributions représentent des quotes-parts ou des parts prévues des budgets des organisations dont le Canada est membre. Si beaucoup de ces contributions ont un caractère discrétionnaire, le Canada a par contre peu de latitude dans le financement qu'il assure s'il veut demeurer un partenaire actif.

**Tableau 17: Principales contributions à des organisations (en milliers de dollars)**

| Organisation | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Alimentation et agriculture | 10,071 | 10,737 | 9,344 |
| Organisation internationale du travail | 5,558 | 5,074 | 4,846 |
| Organisation panaméricaine de la santé | 4,200 | 4,047 | 3,539 |
| UNESCO | 8,092 | 8,011 | 6,524 |
| Force intérimaire des NU au Liban | 7,563 | 6,655 | 5,471 |
| Nations Unies | 29,331 | 25,367 | 24,927 |
| Organisation mondiale de la santé | 10,150 | 8,773 | 8,875 |
| Autres | 13,181 | 12,709 | 9,793 |
| | 88,146 | 81,373 | 73,319 |

Les dépenses normales de fonctionnement s'élèveront à 13,3 millions de dollars en 1985-1986. Ce montant est demeuré relativement constant ces trois dernières années.

## E. Affaires sociales et programmes

### Objectif

Mieux faire connaître le Canada à l'étranger, coordonner la participation des provinces dans le domaine des relations internationales et définir l'orientation des programmes culturel, consulaire et d'immigration.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente 4,1 % des dépenses du Programme des intérêts du Canada à l'étranger et 4 % de ses années-personnes.

Tableau 18: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu | | Différence | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Culture, affaires publiques et information | 23,931 | 95 | 29,991 | 101 | (6,060) | (6) |
| Immigration et affaires sociales | 1,549 | 28 | 1,653 | 28 | (104) | - |
| Affaires consulaires | 1,348 | 23 | 1,352 | 23 | (4) | - |
| Affaires intergouvernementales | 5,458 | 18 | 5,445 | 18 | 13 | - |
| Planification et soutien de la direction | 139 | 2 | 138 | 2 | 1 | - |
| | 32,425 | 166 | 38,579 | 172 | (6,154) | (6) |

En 1985-1986, les ressources serviront dans une proportion d'environ 24 % à couvrir les frais de personnel et les dépenses connexes, tandis que 42 % iront aux autres dépenses de fonctionnement et 34 % aux paiements de transfert sous forme de subventions et de contributions.

### Description

Cette activité concerne la formulation, l'élaboration et la gestion des politiques et des programmes se rattachant aux préoccupations d'ordre humanitaire et au développement social, à l'immigration, à l'aide consulaire, ainsi qu'aux affaires culturelles et publiques. Cela comprend la gestion des aspects internationaux et de politique étrangère de questions comme la population, la condition féminine et les minorités, ainsi que la coordination avec les provinces à l'égard

des aspects internationaux de toutes les questions qui relèvent de leur compétence. Les responsables de cette activité formulent et mettent en oeuvre les politiques favorisant l'emploi du français et assurent la gestion des relations du Canada avec les institutions francophones. Cette activité se subdivise en cinq sous-activités.

**Culture, Affaires publiques et Information:** Cette sous-activité est chargée d'élaborer les politiques et les programmes qui visent à mieux faire connaître le Canada, son identité, sa culture et ses capacités aux fins suivantes: appuyer les objectifs globaux en matière de politique étrangère et de commerce; ouvrir des débouchés à l'industrie culturelle canadienne; et permettre aux artistes canadiens de se faire connaître dans des pays clés. Elle s'occupe de la gestion de la délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO et répond aux demandes de renseignements internes sur le rôle du Canada dans les affaires internationales. En outre, elle fournit conseils et appui aux secteurs géographiques qui assurent la mise en oeuvre des programmes culturels et d'affaires publiques dans leurs régions respectives.

**Immigration et Affaires sociales:** Cette sous-activité est chargée des fonctions suivantes:

En vertu de l'entente conclue le 31 mars 1981 avec la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC), le ministère des Affaires extérieures est chargé de mettre en oeuvre la politique de cet organisme à l'étranger. Il assure la liaison avec la CEIC et tient celle-ci informée des pressions et obligations internationales qui peuvent avoir une influence sur ses politiques, notamment à l'égard des ressources humaines et des réfugiés. Il assure en outre la coordination des rapports sur les questions sociales pour le compte de la CEIC et d'autres ministères gouvernementaux concernés. Il coordonne, avec les autorités fédérales et provinciales compétentes, les positions que doit prendre le Canada au sein de forums internationaux sur des questions comme la condition de la femme, le développement social, etc.

**Affaires consulaires:** La formulation et la mise en oeuvre de la politique et des lignes directrices dans le domaine consulaire sont la responsabilité de cette sous-activité, qui est en outre chargée de fournir aux missions des instructions et des conseils sur les questions consulaires en général et sur des problèmes particuliers. Au Canada, la Direction générale de l'immigration et des affaires sociales se met en rapport avec les parents ou les amis des Canadiens en difficulté et avec les autorités compétentes, selon les besoins, et, d'une façon générale, coordonne l'assistance offerte à ces personnes.

**Affaires intergouvernementales:** Cette sous-activité est chargée des consultations et de la coordination avec les provinces pour toute la gamme des questions qui relèvent de leur compétence. Cela englobe la plupart des questions sociales ainsi que diverses préoccupations dans le domaine économique et dans d'autres secteurs. Elle assure en outre la coordination de la participation provinciale aux réunions internationales, ainsi que la formulation, la coordination et la mise en oeuvre des politiques relatives à l'avancement du français grâce à une collaboration avec les nations d'expression française et les institutions francophones.

**Planification et soutien de la direction:** Cette sous-activité comprend le bureau du sous-ministre adjoint et les opérations de ce bureau.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Culture, Affaires publiques et Information:** La mise en relief à l'étranger du caractère bilingue et multiculturel de la société canadienne fait partie intégrante des initiatives qui cherchent à promouvoir l'identité nationale distincte du Canada. L'affirmation de cette identité est un élément clé de l'image que le Canada veut projeter à l'étranger et de la réalisation de ses objectifs globaux de politique étrangère et de commerce. L'évaluation du niveau de ressources requis est donc fondée sur une évaluation de l'importance particulière qui doit être accordée à ces objectifs à un moment donné. Des examens périodiques des programmes, de leurs objectifs et du degré d'influence dont jouit le Canada dans les pays concernés sont le moyen employé pour prendre les décisions touchant les ressources.

**Paiements de transfert:** L'un des principaux moyens de faire comprendre le caractère du Canada à l'étranger et d'ouvrir des débouchés à l'industrie culturelle canadienne est de fournir une aide financière sous forme de subventions aux associations actives dans le domaine de la culture et des affaires publiques. Le détail de ces subventions figure au tableau 19. Les subventions visent principalement à encourager les études canadiennes à l'étranger et à fournir de l'aide aux artistes canadiens qui veulent se produire à l'étranger. Les autres dépenses normales de fonctionnement absorbent le reste des ressources.

**Tableau 19: Subventions à la Culture et aux Affaires publiques**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Association atlantique des jeunes dirigeants politiques | 1,000 | 1,000 | 1,000 |
| Société Jacques Cartier | - | 50,000 | - |
| Maison des étudiants canadiens à Paris | - | 2,500,000 | 100,000 |
| Atlantic Council of Canada | 7,500 | 57,500 | 7,500 |
| Société germano-canadienne de Hanovre | 22,578 | 32,578 | 34,028 |
| Institut canadien des affaires internationales | 50,000 | 50,000 | 50,000 |
| Centre québécois de relations internationalesde l'Université Laval | 35,000 | 35,000 | 35,000 |
| Subventions dans le domaine des relations avec les universités | 3,592,629 | 4,522,479 | 3,484,303 |
| Subventions dans le domaine des relations culturelles | 2,861,624 | 4,150,324 | 2,856,289 |
| Office du baccalauréat international | 5,000 | 5,000 | 5,000 |
| Orchestre mondial de jeunesses musicales | - | 50,000 | 50,000 |
| | 6,575,331 | 11,453,881 | 6,623,120 |

**Immigration et Affaires sociales:** Environ 28 années-personnes seront requises en 1985-1986 pour coordonner l'exécution du mandat de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada dans les missions à l'étranger. Ce rôle comprend la prestation d'avis et de conseils touchant la politique de l'immigration, ainsi que la surveillance de la mise en oeuvre des programmes d'une façon globale pour assurer l'uniformité des méthodes employées. Des conseils sont également donnés en matière d'affectation et de déploiement des ressources dans diverses missions à l'étranger.

En plus des dépenses normales de fonctionnement qui ont trait à ces années-personnes et aux dépenses connexes, une contribution de 10 000 $ est versée au Comité intergouvernemental des migrations.

En 1985-1986, une grande place sera faite à l'immigration d'entrepreneurs, qui aide à créer et à protéger des emplois au Canada. En outre, on mettra en oeuvre un projet pilote qui permettra d'acquérir une expérience pratique en vue de l'élaboration d'un système informatique de traitement des demandes d'immigration dans le monde entier.

**Affaires consulaires:** Cette composante coordonne les fonctions consulaires qui sont assurées partout dans le monde. Quelque 23 années-personnes sont requises pour offrir instructions et conseils aux missions sur des questions consulaires en général et sur les problèmes particuliers qui peuvent surgir. Au Canada, les responsables se mettent en rapport avec les autorités compétentes ainsi qu'avec les parents ou amis des Canadiens en difficulté à l'étranger.

Parmi les initiatives particulières qui marqueront l'année 1985-1986, il faut mentionner l'amélioration du système de mise en forme des statistiques consulaires, dans le but de faciliter l'affectation des ressources. En outre, on accordera la priorité à la négociation d'accords consulaires avec les pays d'Europe de l'Est.

**Affaires intergouvernementales:** Les consultations avec les provinces sur des questions internationales se rattachant à leurs sphères de compétence exigeront 18 années-personnes. En outre, il faudra environ 4,6 millions de dollars pour les paiements de transfert sous forme de contributions, comme l'indique le tableau 20.



( 215

**Tableau 20: Contributions au titre des Affaires intergouvernementales**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones | 3,941,158 | 3,974,952 | 3,920,085 |
| Club des relations internationales | - | 3,000 | 3,000 |
| Comité Jacques Cartier Saint-Malo '84 | - | 75,000 | 45,000 |
| Conseil africain et malgache de l'enseignement supérieur | 40,000 | 20,000 | - |
| Organisation de coopération et de développement économiques | 84,114 | 74,013 | 36,817 |
| Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement | | | |
| Institut panaméricain de géographie et d'histoire | 10,000 | 10,000 | - |
| Participation aux activités de la francophonie internationale | 418,675 | 465,675 | 433,046 |
| Secrétariat technique permanent des conférences ministérielles de l'éducation, de la jeunesse et des sports | 29,390 | 27,792 | 28,179 |
| Institut indo-canadien Shastri | 50,000 | 90,000 | 90,000 |
| | 4,573,337 | 4,740,432 | 4,556,127 |

## F. Relations et activités bilatérales

### Objectif

Promouvoir toute la gamme des intérêts du Canada au chapitre de la politique étrangère par l'établissement de relations bilatérales et régionales et l'exécution de programmes précis à l'étranger.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité compte pour 50% des dépenses du Programme des intérêts du Canada à l'étranger et absorbe 50% de ses années-personnes.

**Tableau 21: Dépense de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Différence | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Afrique et Moyen-Orient | 58,667 | 380 | 57,921 | 373 | 746 | 7 |
| Asie et Pacifique | 65,562 | 438 | 59,587 | 414 | 5,975 | 24 |
| Europe | 105,415 | 667 | 97,357 | 670 | 8,058 | (3) |
| Amérique latine et Antilles | 51,205 | 299 | 46,613 | 277 | 4,592 | 22 |
| États-Unis d'Amérique | 57,421 | 341 | 55,436 | 342 | 1,985 | (1) |
| Biens | 58,818 | 141 | 63,543 | 139 | (4,725) | 2 |
| | 397,088 | 2,266 | 380,457 | 2,215 | 16,631 | 51 |

Dans le cadre des sous-activités géographiques (excluant celle des Biens) en 1984-1985, environ 29 millions de dollars ont été dépensés à l'administration centrale et 288 millions dans les missions à l'étranger. La répartition correspondante des années-personnes a été de 374 à l'AC et de 1 702 à l'étranger. En ce qui concerne l'ensemble des dépenses à l'étranger et à l'administration centrale (y compris la sous-activité des Biens), 49,9 % des fonds ont été consacrés aux frais de personnel, 32,7 % aux autres dépenses de fonctionnement, 16,5 % aux dépenses en capital et 0,9 % aux subventions et contributions. Le tableau 22 illustre les dépenses prévues, à l'exclusion de celles consacrées aux Biens, par fonction dans les missions et par région géographique, et comprend la répartition des ressources des missions en fonction des années-personnes déployées à l'étranger par programme.

**Tableau 22: Dépenses (en milliers de dollars) par sous-activité, par fonction 1985-1986**

| | Afrique et Moyen Orient | Asie et Pacifique | Europe | Amérique latine et Antilles | États-Unis d'Amérique | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Total en dollars | 58,667 | 65,562 | 105,415 | 51,205 | 57,420 | 338,269 |
| Développement commercial et industriel | 12,984 | 14,802 | 20,194 | 10,369 | 12,657 | 71,006 |
| Tourisme | 329 | 1,010 | 2,739 | 427 | 8,941 | 13,446 |
| Relations politiques et économiques | 13,745 | 12,683 | 28,254 | 11,355 | 12,310 | 78,347 |
| Aide publique au développement | 11,794 | 7,609 | 774 | 6,861 | - | 27,038 |
| Culture, Affaires publiques et information | 1,839 | 3,086 | 7,971 | 2,492 | 4,636 | 20,024 |
| Immigration et affaires sociales | 6,515 | 14,860 | 18,574 | 10,861 | 7,279 | 58,089 |
| Affaires consulaires | 2,448 | 1,668 | 3,896 | 2,246 | 1,676 | 11,934 |
| Planification et coordination des politiques | 650 | 1,683 | 2,146 | 1,068 | 1,729 | 7,276 |
| Autres ministères fédéraux | 1,532 | 2,714 | 9,784 | 1,579 | 5,589 | 21,198 |
| Administration | 6,831 | 5,447 | 11,083 | 3,947 | 2,603 | 29,911 |
| Nombre de missions | 29 | 18 | 34 | 18 | 14 | 113 |

**Description**

Cette activité concerne la gestion des relations bilatérales du Canada avec des pays et des régions déterminées; la gestion de l'ensemble des questions et des intérêts en cause, notamment dans la sphère politique et économique, dans les domaines de la promotion du commerce et des relations commerciales, de la coopération industrielle et de l'investissement; l'exécution des programmes canadiens à l'étranger en

matière de développement industriel, d'aide publique au développement, d'immigration, de culture, d'affaires publiques et de tourisme; la prestation de services consulaires aux missions à l'étranger; l'analyse et l'évaluation des développements qui se produisent dans les pays étrangers, du point de vue de leurs répercussions sur les intérêts canadiens; la formulation de recommandations de principe qui ont des incidences pour les intérêts du Canada dans des pays et groupes de pays déterminés; la gestion et la fourniture des installations et du matériel dont ont besoin les missions à l'étranger.

Cette activité est menée par cinq secteurs géographiques et par la Direction générale des biens. Chacun des cinq secteurs géographiques est formé de deux éléments, à savoir l'administration centrale à Ottawa et les composantes opérationnelles à l'étranger. L'élément "Administration centrale" s'occupe de la gestion des relations bilatérales du Canada et de la mise en oeuvre des politiques et programmes dans les régions géographiques et comprend les bureaux des cinq sous-ministres adjoints responsables des secteurs géographiques. Ces secteurs réunis forment le cadre global de la gestion des relations bilatérales du Canada et de la défense de ses intérêts dans les régions concernées. C'est dans ce cadre que sont prises les décisions impliquant des changements dans la politique et une redistribution des ressources.

Le travail accompli par les missions se répartit en 10 fonctions. Cela comprend les huit expliquées ci-dessous ainsi que les composantes de l'administration et du soutien des opérations à l'étranger pour le compte de plusieurs autres ministères et organismes gouvernementaux (GRC, MDN, Revenu Canada et d'autres).

La fonction **"Politique, planification et coordination"** comprend la planification et la gestion des activités; l'affectation et le déploiement des ressources en fonction des priorités; la coordination de l'ensemble des programmes; la présentation de recommandations touchant les visites de haut niveau dans les pays accréditaires et la supervision de ces visites.

La fonction **"Relations politiques et économiques"** a trait à la gestion des aspects politiques et économiques des relations du Canada avec les pays étrangers. Entrent dans son cadre les activités qui visent à développer et à promouvoir les relations bilatérales et multilatérales du Canada, à renforcer son influence à l'étranger et à protéger et élargir son accès aux marchés internationaux.

La fonction **"Développement commercial et industriel"** regroupe les activités qui visent à élargir la part canadienne des marchés d'exportation. Elle couvre tous les secteurs du commerce et comprend diverses

activités, par exemple: assistance aux exportateurs canadiens; organisation et soutien concernant les foires commerciales, les missions et les grands projets; identification des marchés, des débouchés et des sources d'approvisionnement; identification de sources appropriées d'investissement étranger, transmission d'informations à ce sujet et réponse aux demandes de renseignement touchant les investissements étrangers. Il faut mentionner en outre l'activité de liaison avec les sociétés et les études de marchés réalisées pour le compte du secteur privé.

La fonction **"Tourisme"** s'attache à promouvoir le Canada à l'étranger en tant que destination touristique. Les tâches portent notamment sur la publicité et la commercialisation; les activités de relations publiques; la coordination et la présentation d'expositions; les publications et la promotion axée sur le consommateur; et les voyages éducatifs.

La fonction **"Aide publique au développement"**, qui assure la mise en oeuvre du programme d'aide du Canada à l'étranger, vise à appuyer l'avancement économique, technique, éducationnel et social des pays en développement, à fournir des secours humanitaires et à promouvoir les intérêts politiques et économiques du Canada. Les autres tâches consistent à analyser les plans de développement des pays d'accueil et à faire rapport à ce sujet, à déterminer les projets d'aide possibles et à contribuer à la formulation de la politique d'aide à l'égard de régions et de pays particuliers, ainsi qu'à négocier les protocoles et accords d'assistance.

La fonction **"Culture, affaires publiques et information"** vise à éclairer et à bien disposer envers le Canada et les compétences canadiennes les leaders de pays étrangers et les auditoires influents de ces pays. Les tâches consistent notamment à coordonner et appuyer les manifestations et événements culturels, les expositions d'art et les festivals cinématographiques, de même qu'à établir et à maintenir des relations avec les médias, les universités et autres institutions de haut savoir, ainsi qu'avec les façonneurs de l'opinion publique. Elle assure en outre, en collaboration avec la fonction "Développement commercial et industriel", la promotion commerciale des produits artistiques canadiens à l'étranger.

La fonction **"Immigration et affaires sociales"** s'occupe de la réunion des familles, de l'exécution des obligations internationales du Canada envers les réfugiés, de la sélection de main-d'oeuvre et d'entrepreneurs qualifiés et de la facilitation des formalités d'entrée au Canada pour les visiteurs de bonne foi. En outre, des rapports sont établis sur les politiques du pays d'accueil en ce qui a trait à l'immigration, à la démographie et aux réfugiés, ainsi que sur le marché du travail, la mise en valeur des ressources humaines et les relations raciales.

La fonction "Affaires consulaires" vise à protéger les intérêts des Canadiens qui vivent et voyagent à l'étranger. Cela implique, dans les limites de l'usage international, la prestation d'une aide aux personnes dont le bien-être est gravement compromis, et la prestation de services se rattachant aux passeports, à la citoyenneté et aux exigences juridiques et notariales.

**Direction générale des biens:** Cette sous-activité comprend la conception, la construction, la location, l'achat, l'entretien, l'ameublement et la cession des chancelleries, résidences et logements du personnel pour tous les ministères et organismes du gouvernement canadien qui sont représentés à l'étranger. Le tableau 32, à la page 2-61, donne les détails des grands projets d'immobilisations.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Le déploiement des ressources par région géographique est fonction des relations et associations qui existent entre le Canada et les pays de cette région, des divers intérêts que le Canada y poursuit et de l'environnement opérationnel qui la caractérise. Voici une liste des priorités générales actuelles par région.

**États-Unis d'Amérique**

- Accroître l'influence du Canada à l'égard de questions d'une importance primordiale pour lui et susciter une plus grande compréhension du Canada aux États-Unis.
- Promouvoir activement les exportations de biens et services canadiens à destination du marché le plus important du Canada.
- Travailler à la solution de questions commerciales bilatérales.
- Rechercher des solutions aux questions transfrontières et environnementales les plus urgentes.
- Prêter attention aux questions canado-américaines dans le domaine de l'énergie.

**Europe**

- Promouvoir et protéger l'ensemble des intérêts politiques, de sécurité, sociaux, culturels et économiques du Canada en Europe.



189

- Renforcer l'accès du Canada à des débouchés commerciaux, rechercher des fonds d'investissement, favoriser les transferts de technologie, et protéger les conditions d'accès du Canada au plus grand marché mondial.

- Poursuivre les intérêts politiques, de sécurité, humanitaires et commerciaux du Canada avec les pays d'Europe de l'Est et l'URSS.

- Chercher à instaurer un dialogue constructif avec l'URSS, sur le plan bilatéral, et à élargir le dialogue Est-Ouest, notamment en ce qui a trait aux questions politiques et humanitaires et à la sécurité.

**Asie et région du Pacifique**

- Développer les moyens d'élargir les relations politiques, commerciales et économiques du Canada avec les pays de la région du Pacifique.

- Élargir les relations avec la Chine, particulièrement dans les domaines économique et commercial.

- Accorder une plus grande attention aux relations entre le Canada et le Japon.

- Continuer de développer les liens économiques et politiques avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

**Afrique et Moyen-Orient**

- Rationalisation de l'aide fournie pour remédier à la détérioration des conditions économiques et sociales provoquée par la sécheresse, la famine et les mouvements de réfugiés.

- Accroître l'accès du Canada aux marchés que représentent les États producteurs de pétrole du Moyen-Orient et augmenter la part canadienne de ces marchés.

**Amérique latine et Antilles**

- Préserver la part canadienne des marchés et maintenir une forte présence commerciale en Amérique latine et dans les Antilles.

- Prêter attention aux problèmes humanitaires résultant de l'instabilité politique.

- Renforcer les relations politiques et économiques avec les pays antillais du Commonwealth.

## G. Passeports

**Objectif**
Délivrer en temps voulu les documents de voyage requis par les citoyens canadiens et autres résidents admissibles du Canada.

**État récapitulatif des ressources**
Le Bureau des passeports fonctionne selon le principe d'un fonds renouvelable et ses opérations doivent s'autofinancer. Les recettes proviennent des droits imposés pour la délivrance des passeports et les autres services de passeports. Ces droits sont indiqués au tableau 24 à la page 2-51. Pour 1985-1986, on prévoit que les recettes dépasseront les dépenses de 761 000 $. Le tableau 23 expose les besoins de trésorerie nets modifiés.

**Tableau 23: État des besoins de trésorerie nets modifiés (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Recettes | 19,451 | 19,451 | 17,819 |
| Dépenses | | | |
| Personnel | 9,923 | 9,528 | 8,800 |
| Passeports et formules de demandes | 2,512 | 1,596 | 1,555 |
| Locaux | 1,584 | 1,540 | 1,429 |
| Opérations à l'étranger | 961 | 911 | 865 |
| Distribution des formules de demandes | 684 | 658 | 662 |
| Frais postaux | 624 | 600 | 576 |
| Services professionnels et spéciaux | 580 | 584 | 552 |
| Télécommunications | 515 | 495 | 400 |
| Impression, fournitures et papeterie | 273 | 262 | 275 |
| Provision pour remplacement des immobilisations | 284 | 86 | 199 |
| Expédition et entreposage | 118 | 113 | 112 |
| Voyages et déménagements | 52 | 58 | 50 |
| Réparation et remplacement de meubles et de matériel de bureau | 31 | 32 | 29 |
| Information | 5 | 5 | 26 |
| Divers | - | 27 | 15 |
| Total des dépenses | 18,146 | 16,495 | 15,545 |
| Pertes (Profit) pour l'année | (1,305) | (2,956) | (2,274) |
| Ressources requises (tirées de) | | | |
| Perte (Profit) pour l'année | (1,305) | (2,956) | (2,274) |
| Dépréciation et amortissement | (284) | (113) | (214) |
| Provision pour indemnités de cessation d'emploi | (100) | (100) | (127) |
| Modifications au fonds de roulement | 170 | 5 | 11 |
| Dépenses en capital | 738 | 792 | 106 |
| Autres dépenses | 20 | 100 | 23 |
| Besoins de trésorerie nets modifiés | (761) | (2,272) | (2,475) |
| Années-personnes | 351 | 353 | 339 |



223

**Description**

Cette activité a trait à la délivrance des documents de voyage, principalement des passeports. Ceux-ci sont délivrés en vertu de la prérogative royale qu'exerce le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et qui est déléguée au directeur général du Bureau des passeports. Le décret qui s'applique en la matière est le Décret sur les passeports canadiens C.P. 1981-1472 en date du 4 juin 1981.

Dans le cadre de cette activité, le Bureau des passeports est chargé de la formulation de la politique, de la délivrance des passeports ordinaires, spéciaux et diplomatiques, et du soutien du programme dans les missions à l'étranger. Il est aussi habilité à délivrer des certificats d'identité aux résidents du Canada qui ont obtenu le droit d'établissement et qui sont incapables d'obtenir des titres de voyage de leur pays d'origine.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Comme le précise plus haut l'état récapitulatif des ressources, les opérations de cette activité doivent s'autofinancer entièrement. Ce but est atteint grâce à un fonds renouvelable, et la loi qui régit ce fonds autorise à reporter l'excédent des recettes pour compenser d'éventuels déficits. Toutes les recettes proviennent des droits prescrits pour les services de passeports. Le barème actuel des droits pour la délivrance des passeports est indiqué au tableau 24.

**Tableau 24: Barème des droits de passeport et volumes**

| Catégorie de documents de voyage | Droit actuel | Nombre de délivrances Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|---|
| Passeports | | | | |
| Ordinaires | 21 | 886,500 | 886,500 | 811,366 |
| Ordinaires avec 48 pages | 23 | 6,600 | 6,600 | 6,777 |
| Spéciaux | 57 | 8,100 | 8,100 | 7,267 |
| Autres | | | | |
| Titre de voyage pour réfugiés | 21 | 4,000 | 4,000 | 3,666 |
| Passeports d'urgence | 6 | 800 | 800 | 875 |
| | | 906,000 | 906,000 | 829,951 |

La délivrance des passeports est un processus décentralisé qu'assurent 16 bureaux au Canada. Hors du pays, la délivrance des passeports relève de la fonction consulaire à l'intérieur de l'activité des Affaires sociales et des programmes. Les recettes provenant des droits perçus pour ce service à l'étranger sont portées au crédit du Fonds renouvelable des passeports, et le Fonds à son tour est

débité d'un montant pour les services qu'assurent les missions à l'étranger. Le Bureau des passeports élabore et formule toute la politique et les lignes directrices opérationnelles; il donne tous les avis et instructions nécessaires dans ce domaine et apporte un soutien matériel à la fonction consulaire. En outre, toutes les fonctions administratives, y compris les finances et le personnel, sont assumées par le Bureau même.

Les requérants peuvent présenter leur demande par courrier ou en se présentant en personne à Ottawa ou encore en personne à l'un des 16 bureaux régionaux. Les missions à l'étranger délivrent aussi des passeports. Les formulaires de demande s'obtiennent aux bureaux de poste, auprès des agences de voyages, des principaux transporteurs aériens et à n'importe quel bureau des passeports.

La demande de services de passeports a un caractère fortement saisonnier, la période de pointe, qui va de février à mai, exigeant le recours à de l'aide temporaire. Le tableau 25 montre l'utilisation des ressources pour les diverses périodes de l'année 1984-1985.

**Tableau 25: Besoins en ressources par trimestre**

| | Premier trimestre Années-personnes (avr.-juin) | 2e trimestre Années-personnes (juill.-sept.) | 3e trimestre Années-personnes (oct.-déc.) | 4e trimestre Années-personnes (janv.-mars) | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|
| 1984-1985 | 98 | 78 | 76 | 101 | 353 |

Les passeports sont normalement délivrés dans les trois jours si la demande est présentée en personne aux bureaux régionaux. Pour ce qui est des demandes envoyées par la poste à Ottawa, il faut normalement sept jours plus le délai d'envoi par la poste. Il peut y avoir des exceptions à ces normes durant les périodes de pointe. Un important principe de la gestion de cette activité consiste à établir un équilibre approprié entre un niveau de service acceptable du point de vue des délais de délivrance, une sécurité adéquate pour maintenir l'intégrité du passeport canadien, et les coûts d'après lesquels est établi le barème des droits.

La demande, qui a été faible durant trois années, a connu de nouveau une hausse marquée en janvier 1983. Elle s'est maintenue depuis à un niveau élevé, l'augmentation de volume étant de 19 % en 1983-1984, avec une hausse de 11 % prévue en 1984-1985. Environ 20 % des demandes sont envoyées par la poste; les autres sont présentées par les requérants eux-mêmes aux bureaux régionaux au Canada ou aux comptoirs publics à Ottawa et Hull. Les missions à l'étranger s'occupent d'environ 55 000 demandes par an, ce qui représente 7 % du volume total. Le tableau 26 montre le niveau des services de 1983-1984 en ce qui a trait aux délais requis pour la délivrance des passeports à la réception de la demande.



225

Les services qu'assure cette activité sont hautement visibles, et les risques de délivrer un passeport qui renferme des erreurs ou des éléments d'information inexacts font ressortir clairement l'importance d'un rendement de haute qualité. Des procédures de contrôle et la vérification des registres de délivrance des passeports garantissent le niveau de service requis et assurent aux passeports canadiens une bonne réputation internationale.

**Tableau 26: Niveaux de service pour les passeports délivrés en 1983-1984**

| | Nombre de délivrances | Niveau de service (Passeports délivrés dans les) | (% du niveau de service) |
|---|---|---|---|
| Par courrier | 188,491 | 7 jours | 96 % |
| | | 14 jours | 99 % |
| Au comptoir | 575,646 | 3 jours | 95 % |
| | | 5 jours | 99 % |

## H. Soutien opérationnel, planification des ressources humaines et administration

### Objectif

Fournir des services centraux de soutien et de planification des ressources humaines pour que le Ministère puisse remplir son mandat.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente 12,5 % des dépenses du Programme des intérêts du Canada à l'étranger et 20,2 % de ses années-personnes.

**Tableau 27: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Différence | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Personnel | 44,523 | 279 | 43,846 | 279 | 677 | - |
| Finances | 10,458 | 143 | 10,187 | 143 | 271 | - |
| Communications et services généraux | 37,883 | 448 | 36,552 | 448 | 1,331 | - |
| Vérification et contrôle de gestion | 2,197 | 25 | 2,125 | 25 | 72 | - |
| Planification et soutien de la direction | 3,835 | 27 | 3,266 | 24 | 569 | 3 |
| | 98,896 | 922 | 95,976 | 919 | 2,920 | 3 |

Parmi les ressources financières requises pour 1985-1986, 35% iront aux frais de personnel et aux dépenses connexes; les dépenses en capital représenteront environ 8 % et les autres frais de fonctionnement, 56 %.

### Description

Cette activité implique la prestation de services de soutien pour le Ministère, tant à l'administration centrale à Ottawa que dans les missions à l'étranger. Cela comprend les services financiers, les télécommunications, la gestion des dossiers, le traitement électronique des données et les services consultatifs de gestion, ainsi que l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques touchant le personnel et de programmes de gestion.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les services de soutien opérationnel, de planification des ressources humaines et d'administration sont indispensables pour les opérations du Ministère. Les besoins en ressources sont examinés au regard des grandes catégories de services fournis (voyages, déménagements, télécommunications, personnel de soutien, etc.) ainsi qu'en fonction de l'environnement et des circonstances particulières de chaque mission à l'étranger. Les ressources seront employées de la façon suivante en 1985-1986.

**Personnel:** Environ 279 années-personnes et 44,5 millions de dollars servent à l'administration des services du personnel. Cela comporte les activités de recrutement, de dotation, d'affectation, d'évaluation et de promotion pour environ 4 500 employés basés au Canada. Il y a en outre le travail de classification et d'organisation des 8 000 postes du Ministère et l'établissement de programmes de rémunération pour les 3 700 employés recrutés sur place à l'étranger. Le tableau 28 donne une ventilation des ressources:

**Tableau 28: Affectation des ressources touchant le personnel (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Différence | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Administration du personnel | 11,229 | 118 | 11,184 | 118 | 45 | - |
| Opérations du personnel | 27,721 | 97 | 27,537 | 97 | 184 | - |
| Planification et perfectionnement du personnel | 5,573 | 64 | 5,125 | 64 | 448 | - |
| | 44,523 | 279 | 43,846 | 279 | 677 | - |

**Finances:** Cent quarante-trois années-personnes et 10,5 millions de dollars serviront à la gestion et à l'administration financières du Ministère, ce qui comprend des services consultatifs de gestion à l'égard de l'administration centrale et de toutes les opérations à l'étranger. Certains aspects du domaine des finances sont propres à l'activité du Ministère: le nombre de monnaies et les fluctuations des taux de change; les dévaluations et les contrôles des changes; les écarts entre les taux d'inflation et les transactions, dans certains pays, avec des systèmes bancaires moins évolués que le nôtre.

**Communications et services généraux:** Cette sous-activité compte pour 448 années-personnes et 37,9 millions de dollars. L'une de ses

grandes responsabilités est l'apport d'un réseau global de communications (télécommunications protégées et télécommunications non classifiées, services de courriers et services d'envoi par la poste) pour tous les ministères et organismes qui s'occupent de questions internationales, attribution qui absorbe environ 22 millions de dollars. Cette sous-activité comprend aussi la gestion des documents et des systèmes d'archives pour l'ensemble du Ministère, les services de bibliothèque, les services de traitement de texte à l'administration centrale, ainsi que la gestion des locaux et des services de l'administration centrale.

**Vérification et examen de la gestion:** On consacre 25 années-personnes et 2,2 millions de dollars pour évaluer l'efficacité des opérations et des programmes à l'administration centrale et à l'étranger au moyen de vérifications et d'inspections systématiques.

**Planification et soutien à la direction:** Cela comprend des fonds pour le redéploiement des postes et l'ajustement des programmes, ainsi que les services s'occupant de l'Accès à l'information et de la protection de la vie privée et du Programme d'action positive. Les cabinets des sous-ministres adjoints au Personnel et à l'Administration sont également inclus dans cette sous-activité.



229

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Les dépenses par article du Programme des intérêts du Canada à l'étranger figurent au tableau 29.

**Tableau 29: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitement et salaires | 230,706 | 223,976 | 201,886 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 23,993 | 20,935 | 21,671 |
| Autres frais de personnel | 35,860 | 35,634 | 30,797 |
| | 290,559 | 280,545 | 254,354 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 75,932 | 77,675 | 65,312 |
| Information | 4,836 | 6,191 | 4,587 |
| Services professionnels et spéciaux | 58,181 | 59,558 | 46,535 |
| Location | 71,813 | 65,484 | 54,870 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 23,628 | 19,970 | 15,288 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 29,059 | 28,631 | 25,451 |
| Toutes autres dépenses | 1,186 | 1,481 | 850 |
| | 264,635 | 258,990 | 212,893 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 555,194 | 539,535 | 467,247 |
| Capital | | | |
| Construction et acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages | 31,410 | 34,575 | 25,035 |
| Construction et acquisition de machines et de matériel | 38,570 | 39,598 | 23,696 |
| Total des dépenses en capital | 69,980 | 74,173 | 48,731 |
| Paiements de transfert | | | |
| Subventions | 13,088 | 16,900 | 9,544 |
| Contributions | 143,234 | 132,425 | 119,835 |
| Total des dépenses | 781,496 | 763,033 | 645,357 |
| Recettes | (19,451) | (19,485) | (17,740) |
| Dépenses net | 762,045 | 743,548 | 627,617 |

## 2. Dépenses en personnel

Les dépenses en personnel du Programme (290 millions de dollars) représentent environ 52 % des dépenses totales de fonctionnement et environ 38 % des dépenses totales du Programme. Elles comprennent les contributions statutaires aux régimes d'avantages sociaux des employés. Les dépenses en personnel sont ventilées au tableau 30, et les années-personnes ainsi que le traitement annuel moyen par catégorie figurent au tableau 31.

**Tableau 30: Besoins en années-personnes par activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence |
|---|---|---|---|
| | A-P | A-P | A-P |
| Politique étrangère, priorités et coordination | 217 | 233 | (16) |
| Expansion du commerce extérieur | 149 | 150 | (1) |
| Politiques économiques et commerciales et aide au développement | 173 | 174 | (1) |
| Affaires politiques et juridiques et sécurité internationale | 310 | 314 | (4) |
| Affaires sociales et programmes | 166 | 172 | (6) |
| Relations et activités bilatérales | 2,266 | 2,215 | 51 |
| Passeports | 351 | 353 | (2) |
| Soutien opérationnel, planification des ressources humaines et administration | 922 | 913 | 3 |
| | 4,554 | 4,530 | 24 |

**Tableau 31: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle de traitement actuelle | | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1985-1986 | 1984-1985 | 1983-1984 | | | |
| **Gestion** | | | 222 | | | |
| Direction | 160 | 196 | | 50,350 | 96,300 | 75,000 |
| Haute direction | 11 | 9 | | | | 62,473 |
| Autres | 30 | 30 | | | | |
| **Scientifique et professionnelle** | | | 65 | | | |
| Architecture et urbanisme | 9 | 8 | | 18,610 | 76,130 | 48,470 |
| Économique, sociologie et statistique | 24 | 26 | | 14,570 | 65,080 | 45,656 |
| Enseignement | 3 | 4 | | 13,609 | 68,070 | 39,338 |
| Génie et arpentage | 5 | 5 | | 23,306 | 76,130 | 45,956 |
| Recherche historique | 7 | 8 | | 14,911 | 64,390 | 38,459 |
| Droit | 1 | 2 | | 20,523 | 88,120 | 61,456 |
| Bibliothéconomie | 11 | 10 | | 19,782 | 50,712 | 31,451 |
| Médecine | 23 | - | | 40,054 | 85,140 | 70,438 |
| **Administration et Service extérieur** | | | 1,835 | | | |
| Services administratifs | 235 | 235 | | 13,912 | 57,987 | 37,149 |
| Stagiaires administratifs | 16 | - | | 13,890 | 27,530 | 24,871 |
| Gestion des systèmes d'ordinateurs | 14 | 15 | | 18,766 | 61,433 | 41,354 |
| Gestion des finances | 45 | 44 | | 13,853 | 57,980 | 38,981 |
| Services d'information | 44 | 42 | | 13,579 | 57,980 | 41,556 |
| Organisation et méthodes | 14 | 13 | | 13,520 | 57,980 | 45,205 |
| Gestion du personnel | 51 | 56 | | 13,330 | 63,870 | 39,592 |
| Administration des programmes | 56 | 57 | | 13,912 | 57,987 | 35,808 |
| Achat et approvisionnement | 17 | 17 | | 12,766 | 57,980 | 37,574 |
| Commerce | 221 | 197 | | 15,635 | 60,465 | 51,637 |
| Service extérieur | 1,271 | 1,223 | | 15,685 | 66,252 | 46,260 |
| **Technique** | | | 165 | | | |
| Dessin et illustrations | 4 | 5 | | 15,557 | 40,310 | 28,259 |
| Électronique | 93 | 92 | | 16,619 | 51,950 | 38,102 |
| Soutien technique et scientifique | 7 | 9 | | 14,041 | 50,866 | 40,360 |
| Techniciens divers | 15 | 10 | | 12,635 | 55,682 | 42,572 |
| Soutien des sciences sociales | 45 | 42 | | 12,635 | 57,764 | 28,862 |

**Tableau 31: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées 1985-1986 | 1984-1985 | 1983-1984 | Échelle de traitement actuelle | | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Soutien administratif** | | | 1,858 | | | |
| Communications | 259 | 249 | | 15,364 | 31,824 | 26,459 |
| Traitement mécanique des données | 36 | 36 | | 13,352 | 37,130 | 22,348 |
| Commis aux écritures et aux règlements | 912 | 894 | | 12,932 | 31,743 | 22,708 |
| Matériel de bureau | 6 | 6 | | 12,665 | 25,271 | 19,181 |
| Secrétariat, sténographie et dactylographie | 704 | 686 | | 12,636 | 31,946 | 22,140 |
| **Exploitation** | | | 200 | | | |
| Manoeuvres et hommes de métier (NS) | 23 | 26 | | 14,776 | 40,676 | 20,203 |
| Services divers (NS) | 137 | 138 | | 13,253 | 39,988 | 25,721 |
| Chauffage, force motrice et opération de machines fixes (NS) | 2 | 1 | | 18,242 | 35,598 | 27,854 |
| Manoeuvres et hommes de métier (S) | 2 | 2 | | 14,776 | 40,676 | 21,197 |
| Services divers (S) | 41 | 41 | | 13,253 | 39,988 | 28,837 |

**Nota:** La colonne des années-personnes présente, par groupe professionnel, la répartition prévue des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne intitulée "Échelle de traitement actuelle" indique, par groupe professionnel, l'échelle des traitements en vigueur au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération fondée sur le mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

### 3. Dépenses en capital

Le tableau 32 donne la ventilation des grands projets d'immobilisations de 250 000 $ et plus. Comme on peut le constater, ces dépenses seront destinées à un large éventail de projets. Le principal utilisateur en 1984-1985 est la composante Relations et activités bilatérales, qui est responsable de l'achat et de l'entretien des biens de toutes les missions à l'étranger.

**Tableau 32: Ventilation des grands projets d'immobilisations (en milliers de dollars)**

| | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Budget des dépenses 1985-1986 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| Kinshasa, Zaïre Construction d'une chancellerie | - | 2,700 | 653 | 2,047 | |
| Pékin, Chine Construction d'un complexe diplomatique | 5,505* | 37,654 | 5,652 | 10,800 | 21,202 |
| Riyadh, Arabie saoudite Construcion d'un complexe diplomatique | 29,837 | 29,543 | 28,077 | 1,466 | |
| Washington, États-Unis Construction d'une chancellerie | 10,530** | 71,003 | 7,207 | 1,592 | 62,204 |
| Lagos, Nigeria Préparation des plans et devis pour la construction d'une nouvelle chancellerie | 1,712* | 31,570 | 1,730 | 8,110 | 21,730 |
| Londres, Angleterre Rénovation de la chancellerie | - | 7,892 | 2,914 | 4,177 | 801 |

* Pour la première étape du projet seulement.
** Étape de l'approbation initiale.

## 4. Paiements de transfert

Le tableau 33 présente un résumé par activité de tous les paiements de transfert sous forme de subventions et de contributions. Ces paiements représentent 20 % des dépenses totales du Programme.

**Tableau 33: Ventilation des paiements de transfert (en dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Subventions** | | | |
| **Expansion du commerce extérieur** | | | |
| Subventions accordées à certaines personnes ou organisations pour aider au perfectionnement du personnel spécialisé ou à l'enseignement dans les domaines importants de l'expansion du commerce extérieur | **405,000** | 405,000 | 264,500 |
| **Politiques économiques et commerciales et aide au développement** | | | |
| Commission internationale de protection contre les radiations | **5,000** | 5,000 | 5,000 |
| **Affaires politiques et juridiques et sécurité internationale** | | | |
| Conseil canadien de droit international | **8,000** | 8,000 | 8,000 |
| Subvention au Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement | **100,000** | 100,000 | - |
| Subvention à l'Institut canadien pour la paix et la sécurité mondiales | **2,500,000** | 1,500,000 | - |
| Subvention pour l'aide financière dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement | **105,000** | 105,000 | 50,000 |

**Tableau 33: Ventilation des paiements de transfert (en dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Subventions en remplacement de taxes sur les propriétés consulaires, diplomatiques et celles des organisations internationales au Canada conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil | 2,481,000 | 2,386,000 | 2,244,228 |
| Académie internationale de la paix | 100 | 100 | 100 |
| Subvention en vue du paiement des taxes foncières et des coûts d'amélioration locale afférents aux propriétés diplomatiques secondaires au Canada | 14,085 | 13,545 | - |
| Société royale du Commonwealth | - | 50,000 | - |
| Association canadienne des Nations Unies | 100,000 | 85,000 | 70,000 |
| Fonds d'affectation spécial des Nations Unies pour l'Afrique du Sud | 35,000 | 30,000 | 25,000 |
| Fonds volontaire pour la Décennie des Nations Unies pour la femme | 20,000 | 20,000 | 20,000 |
| Fonds volontaire des Nations Unies pour les victimes de la torture | 10,000 | 10,000 | 10,000 |
| **Affaires sociales et programmes** | | | |
| Association atlantique des jeunes dirigeants politiques | 1,000 | 1,000 | 1,000 |
| Société des amis de Jacques Cartier | - | 50,000 | - |

**Tableau 33: Ventilation des paiements de transfert (en dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Atlantic Council of Canada | 7,500 | 57,500 | 7,500 |
| Société germano-canadienne de Hanovre (48,513 DM) | 22,578 | 32,578 | 34,028 |
| Institut canadien des affaires internationales | 50,000 | 50,000 | 50,000 |
| Centre québécois de relations internationales de l'Université Laval | 35,000 | 35,000 | 35,000 |
| Subventions dans le domaine des relations avec les universités | 3,592,629 | 4,522,479 | 3,484,303 |
| Subventions dans le domaine des relations culturelles | 2,861,624 | 4,150,324 | 2,856,289 |
| Subvention à la Maison des étudiants canadiens à Paris | - | 2,500,000 | 100,000 |
| Office du baccalauréat international | 5,000 | 5,000 | 5,000 |
| Orchestre mondial des jeunesses musicales | - | 50,000 | 50,000 |
| **Relations et activités bilatérales** | | | |
| Chambre de commerce du Canada pour le Comité de coopération Canada-Pacifique | 10,000 | 9,000 | 9,000 |
| Centre d'échange législatif | 89,000 | 89,300 | 85,000 |
| Subvention à la Fondation Asie-Pacifique du Canada | 500,000 | 500,000 | - |
| **Soutien opérationnel, planification des ressources humaines et administration** | | | |
| Subvention à l'Association de la Communauté du service extérieur (ACSE) | 10,500 | 10,500 | 10,000 |

**Tableau 33: Ventilation des paiements de transfert (en dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Paiements en vertu de la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique | 120,000 | 120,000 | 120,991 |
| Total des subventions | 13,088,016 | 16,900,326 | 9,544,939 |
| **Contributions** | | | |
| **Expansion du commerce extérieur** | | | |
| Contributions à des personnes, groupes de personnes, conseils et associations en vue de favoriser l'augmentation des ventes de produits canadiens à l'étranger | 35,014,000 | 31,314,000 | 26,975,130 |
| Contributions à des personnes, groupes de personnes, instituts et autres organismes dont le but est d'aider et de favoriser l'expansion des entreprises et du commerce | 364,000 | 364,000 | 294,251 |
| Centre de recherche sur les relations commerciales internationales | 150,000 | 150,000 | 150,000 |
| Contribution à des personnes, groupes de personnes, instituts et autres organismes dont le but est d'aider et de favoriser l'expansion des connaissances dans le domaine de la facilitation du commerce extérieur | 60,000 | 200,000 | - |

**Tableau 33: Ventilation des paiements de transfert (en dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Politiques économiques et commerciales et aide au développement** | | | |
| Conseil du Commonwealth pour les transports aériens (29,084 £) | - | 58,054 | 53,799 |
| Conseil de coopération douanière (9,360,033 FB) | 208,635 | 200,984 | 186,781 |
| Agence internationale de l'énergie atomique (3,386,466 $ US) | 4,391,569 | 3,900,608 | 3,541,243 |
| Agence internationale de l'énergie (3,248,581 FF) | 475,266 | 465,471 | 225,734 |
| International Atomic Energy Agency for Nuclear Regulatory Training | 85,000 | 135,000 | - |
| Institut international pour l'analyse des systèmes de haut niveau | 434,000 | 534,000 | - |
| Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (2,458,020 FS) | 1,323,152 | 1,333,330 | 1,173,525 |
| Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire (1,340,375 FF) | 196,097 | 201,513 | 94,455 |
| Organisation de coopération et de développement économiques (23,700,415 FF) | 3,467,371 | 3,221,561 | 1,655,729 |
| Fonds volontaire des Nations Unies pour l'environnement (849,000 $ US) | 1,100,850 | 1,116,336 | 1,102,010 |



239

**Tableau 33: Ventilation des paiements de transfert (en dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (482,462 FS) | 259,709 | 259,119 | 269,937 |
| **Affaires politiques et juridiques et sécurité internationale** | | | |
| Représentant canadien au Comité des droits de l'homme des Nations Unies | 2,226 | 2,226 | 600 |
| Groupe canadien pour la Commission trilatérale | 15,000 | - | 15,000 |
| Fondation du Commonwealth (348,000 £) | 589,551 | 731,640 | 496,265 |
| Conseil des sciences du Commonwealth (68,300 £) | 115,932 | 100,685 | 97,027 |
| Secrétariat du Commonwealth (1,022,000 £) | 1,734,743 | 1,643,247 | 1,614,270 |
| Programme du Commonwealth pour la jeunesse (450,000 £) | 763,830 | 639,984 | 633,413 |
| Conférence sur la réduction mutuelle des forces et des armes en Europe centrale et des mesures annexes (1,705,464 SCH) | 109,081 | 108,500 | 103,493 |
| Contribution pour la Conférence sur le contrôle des armements en Europe | 638,000 | 638,000 | 129,300 |
| Aide aux services de soutien de la défense accordée aux pays non membres de l'OTAN | 575,000 | 575,000 | 499,429 |
| Aide financière dans le domaine du désarmement et du contrôle des armements | 440,000 | 470,000 | 251,194 |

**Tableau 33: Ventilation des paiements de transfert (en dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (7,766,419 $ US) | 10,071,493 | 10,737,005 | 9,344,254 |
| Organisation de l'aviation civile internationale (879,621 $ US) | 1,140,692 | 1,024,133 | 992,212 |
| Organisation de l'aviation civile internationale - "Remboursement de l'indemnité accordée à ses employés canadiens à l'égard de l'impôt sur le revenu des provinces pour les années d'imposition antérieures" | 450,000 | 450,000 | 394,269 |
| Organisation internationale du travail (4,286,000 $ US) | 5,558,084 | 5,074,407 | 4,846,345 |
| Organisation maritime internationale (146,362 $ US) | 189,802 | 156,515 | 128,736 |
| Organisation du Traité de l'Atlantique Nord - Frais de l'administration civile (152,970,568 FB) | 3,409,714 | 3,375,550 | 1,977,355 |
| Organisation du Traité de l'Atlantique Nord - Programmes scientifiques (45,997,875 FB) | 1,025,293 | 1,015,020 | 1,001,100 |
| Organisation panaméricaine de la santé (3,238,692 $ US) | 4,199,936 | 4,046,575 | 3,538,757 |
| Cour permanente d'arbitrage (23,100 FL) | 9,203 | 9,199 | 7,860 |
| Remboursement aux organisations internationales des indemnités versées aux employés canadiens assujettis à l'impôt du Canada | 100,000 | 100,000 | 29,481 |

**Tableau 33: Ventilation des paiements de transfert (de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Comité des Nations Unies pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (8,000 $ US) | 10,374 | 9,243 | 8,384 |
| Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (6,240,000 $ US) | 8,092,032 | 8,010,600 | 6,523,627 |
| Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche | 90,000 | 90,000 | 90,000 |
| Force intérimaire des Nations Unies au Liban (5,831,999 $ US) | 7,562,936 | 6,654,960 | 5,470,916 |
| Organisation des Nations Unies (22,618,000 $ US) | 29,331,022 | 25,367,169 | 24,926,847 |
| Organisation des Nations Unies - Quote-part établie du Canada aux dépenses de la Force des Nations Unies au Moyen-Orient chargée d'observer le désengagement (1,289,226 $ US) | 1,671,868 | 1,471,151 | 1,323,914 |
| Campagne mondiale pour le désarmement | 100,000 | 100,000 | - |
| Organisation mondiale de la santé (7,826,887 $ US) | 10,149,907 | 8,772,610 | 8,875,147 |
| **Affaires sociales et programmes** | | | |
| Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones (26,938,876 FF) | 3,941,158 | 3,974,952 | 3,920,085 |
| Club des relations internationales | - | 3,000 | 3,000 |
| Comité Jacques Cartier Saint-Malo '84 | - | 75,000 | 45,000 |

**Tableau 33: Ventilation des paiements de transfert (en dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Conseil africain et malgache de l'enseignement supérieur (CAMES) (13,610,072 CFA) | **40,000** | 20,000 | - |
| Comité intergouvernemental pour les migrations | **10,000** | 10,000 | 10,000 |
| Organisation de coopération et de développement économiques (Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement) (574,944 FF) | **84,114** | 74,013 | 36,817 |
| Institut panaméricain de géographie et d'histoire | **10,000** | 10,000 | - |
| Participation aux activités de la francophonie internationale | **418,675** | 465,675 | 433,046 |
| Secrétariat technique permanent des conférences ministérielles de l'éducation, de la jeunesse et des sports des pays d'expression française (10,000,000 CFA) | **29,390** | 27,792 | 28,179 |
| Institut indo-canadien Shastri | **50,000** | 90,000 | 90,000 |
| **Relations et activités bilatérales** | | | |
| Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) (2,000,000 KRS) | **312,000** | 480,000 | 238,722 |
| Conférence des banquiers et gens d'affaires de la RFA | **-** | 30,000 | - |
| Centre d'étude de la politique étrangère, Université de Dalhousie | **-** | 12,000 | - |
| Réunion de la CSCE groupant des spécialistes des droits de la personne | **220,000** | - | - |

**Tableau 33: Ventilation des paiements de transfert (de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Institut interaméricain pour la poopération en agriculture (1,420,000 $ US) | 1,841,456 | 1,620,560 | 1,575,660 |
| Institut international pour les sciences administratives (1,200,000 FB) | 26,748 | 25,487 | 24,522 |
| Versement à la Commission du parc international Roosevelt de Campobello, sous réserve et aux fins des dispositions de la Loi concernant la Commission établie pour administrer le parc international Roosevelt-Campobello (443,000 $ US) | 574,482 | 514,976 | 482,927 |
| **Soutien administratif, planification des ressources humaines et administration** | | | |
| Contribution au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés | - | 164,000 | 124,689 |
| **Autres** | | | |
| Aide financière au titre des initiatives en matière d'emploi | - | - | 64,328 |
| Contribution au Programme d'appui du Commonwealth à l'entraînement militaire en Ouganda | - | - | 300,000 |
| Conseil canadien des affaires de l'Europe | - | - | 5,000 |
| Association canadienne de sciences politiques | - | - | 16,500 |

**Tableau 33: Ventilation des paiements de transfert (en dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Association canadienne d'exportation pour aider l'Organisation canadienne de simplification des pratiques commerciales (COSTPRO) | - | - | 898,000 |
| Conseil international de l'étain | - | - | 2,495,560 |
| **Total des contributions** | 143,233,391 | 132,424,850 | 119,833,824 |
| Total | 156,321,407 | 149,325,176 | 129,378,763 |

## 5. Analyse des recettes

Le tableau 34 montre les recettes du Programme. Celles-ci sont versées directement au Fonds du revenu consolidé et ne peuvent être utilisées par le Programme.

**Tableau 34: Recettes par catégorie (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Rentrées portées aux recettes** | | | |
| Revenus de placements (Prêts à l'affectation et émission d'obligations des N.U. | 710 | 640 | 576 |
| Privilèges, licences et permis (revenus locatifs provenant du personnel canadien à l'étranger demeurant dans des logements achetés ou loués par l'État, ou des logements loués privément) | 12,320 | 11,200 | 10,483 |
| Produit des ventes (Recettes provenant de la vente d'articles non transférées à la Corporation de disposition des biens de la Couronne, p. ex. publications du Ministère) | 24 | 22 | 12 |
| Services et frais de service (Droits de service consulaire, y compris visas) | 197 | 164 | 137 |
| Remboursement des dépenses des années antérieures (Remboursements aux comptes de citoyens canadiens en détresse ouverts au cours des années précédentes; recouvrement des factures impayées des années antérieures; quote-part canadienne de l'excédent provenant des contributions versées au cours des années antérieures aux organisations internationales): | | | |
| a) Remboursements dans le cadre du Programme de développement des marchés d'exportation | 1,521 | 1,383 | 1,317 |
| b) Autre | 7,401 | 6,727 | 6,407 |

**Tableau 34: Recettes par catégorie (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Divers (Cotisations de pension de retraite par le service diplomatique; coût approximatif des services fournis au Bureau des passeports; articles divers) | * 5,300 | 2,000 | 2,226 |
| Ajustements, années antérieures - Payables à la fin de l'exercice | 716 | 623 | 593 |
| | 28,189 | 22,759 | 21,751 |

* Comprend des recettes de 3,100,000 $ au titre des quotes-parts des pays participant à la Réunion d'experts de la CSCE sur les droits de l'homme.



247.

B. **Analyse des coûts**

**Coût net du Programme**

Le Budget des dépenses de 1985-1986 ne comprend que les dépenses imputables sur les crédits et paiements statutaires du Ministère. Les autres postes de dépenses et les recettes doivent être pris en considération au moment d'évaluer les coûts de fonctionnement réels du Programme.

**Tableau 35: Coût net du Programme par activité pour 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Dépenses 1985-1986 | Plus autres coûts | Coût total | Moins recettes | Coût net 1985-1986 | Prévu 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Politique étrangère: Priorités et coordination | 21,967 | 791 | 22,758 | 9 | 22,749 | 30,212 |
| Expansion du commerce extérieur | 64,001 | 543 | 64,544 | 2,036 | 62,508 | 59,949 |
| Politiques écono-ques et commerciales et aide au développement | 31,337 | 630 | 31,967 | 1,774 | 30,193 | 24,012 |
| Affaires politiques et juridiques et sécurité internationale | 123,933 | 1,130 | 125,063 | 4,005 | 121,058 | 115,593 |
| Affaires sociales et programmes | 32,425 | 605 | 33,030 | 291 | 32,739 | 39,526 |
| Relations et activités bilatérales | 397,088 | 34,945 | 432,033 | 16,454 | 415,579 | 396,978 |
| Passeports | (761) | - | (761) | - | (761) | (2,272) |
| Soutien opérationnel, planification des ressources humaines et administration | 98,896 | 3,359 | 102,255 | 3,620 | 98,635 | 98,960 |
| | 768,886 | 42,003 | 810,889 | 28,189 | 782,700 | 762,958 |

Les rajustements apportés aux dépenses de fonctionnement estimatives pour obtenir le coût global net comprennent: le coût des locaux fournis gratuitement par les ministères des Affaires extérieures et des Travaux publics, le coût des autres services fournis gratuitement par d'autres ministères et toutes les recettes produites par le Programme.

## C. Renseignements complémentaires

### 1. Lois et règlements appliqués

Outre les lois et règlements énumérés sous la rubrique "Mandat légal" à la page 2-11, le Programme est également chargé d'appliquer en tout ou en partie les lois suivantes:

- Loi sur l'importation de la viande, 1980-81-82-83, c. 82
- Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels, S.C. 1974-75-76, c. 50
- Loi sur l'administration du pont Fort-Falls, S.C. 1970-71-72, c. 51
- Loi sur l'immunité des États, S.C. 1980-81-82-83, c. 95
- Loi sur la mer territoriale et les zones de pêche, S.R.C. 1970, c. T-7
- Loi sur l'expansion des exportations, S.R.C. 1970, c. E-18
- Loi sur le Centre de recherches pour le développement international, S.R.C. 1970, 1er supplément, c. 21

### 2. Liste des missions à l'étranger par activité et par région géographique

| | | |
|---|---|---|
| Politiques économiques et juridiques et aide au développement | 1 | (A) |
| Affaires politiques et juridiques et sécurité internationale | 4 | (B) |
| Affaires sociales et programmes | 1 | (C) |
| Relations et activités bilatérales | | |
| États-Unis | 14 | |
| Europe | 34 | |
| Asie et Pacifique | 18 | |
| Afrique et Moyen-Orient | 29 | |
| Amérique latine et Antilles | 18 | |
| | 119 | |

(A) Délégation permanente du Canada auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques

(B) Mission permanente du Canada aux Nations Unies
Mission permanente du Canada (Genève), Nations Unies.
Délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord
Délégation du Canada aux Pourparlers sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces

(C) Délégation permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

| VILLE | MISSION |
|---|---|
| **ÉTATS-UNIS** | |
| Boston | Consulat général |
| Chicago | Consulat général |
| Cleveland | Consulat général |
| Dallas | Consulat général |
| Detroit | Consulat général |
| Los Angeles | Consulat général |
| New York | Consulat général |
| Philadelphie | Consulat général |
| San Francisco | Consulat général |
| Seattle | Consulat général |
| Washington | Ambassade du Canada aux États-Unis d'Amérique |
| Buffalo | Consulat général |
| Minneapolis | Consulat général |
| Atlanta | Consulat général |
| **EUROPE** | |
| Ankara | Ambassade du Canada en République turque |
| Athènes | Ambassade du Canada en République hellénique |
| Rome | Ambassade du Canada en République italienne |
| Milan | Consulat général |
| Vatican | Ambassade du Canada près le Saint-Siège |
| Lisbonne | Ambassade du Canada en République portugaise |
| Madrid | Ambassade du Canada en Espagne |
| Berne | Ambassade du Canada en Suisse |
| Paris | Ambassade du Canada en République française |
| Marseille | Consulat général |
| Strasbourg | Consulat général |
| Bruxelles | Ambassade du Canada au Royaume de Belgique |
| La Haye | Ambassade du Canada au Royaume des Pays-Bas |
| Vienne | Ambassade du Canada en République d'Autriche |
| Bonn | Ambassade du Canada en République fédérale d'Allemagne |
| Düsseldorf | Consulat général |
| Hambourg | Consulat général |
| Berlin | Mission militaire et Consulat du Canada |
| Munich | Consulat général |
| Francfort | Bureau de l'Office de tourisme du gouvernement canadien |
| Helsinki | Ambassade du Canada en République de Finlande |
| Stockholm | Ambassade du Canada au Royaume de Suède |
| Oslo | Ambassade du Canada au Royaume de Norvège |
| Copenhague | Ambassade du Canada au Royaume du Danemark |
| Dublin | Ambassade du Canada en Irlande |
| Londres | Haut-commissariat du Canada au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord |

| **VILLE** | **MISSION** |
|---|---|
| Glasgow | Consulat général |
| Varsovie | Ambassade du Canada en République populaire de Pologne |
| Prague | Ambassade du Canada en République socialiste tchécoslovaque |
| Budapest | Ambassade du Canada en République populaire hongroise |
| Belgrade | Ambassade du Canada en République fédérale socialiste de Yougoslavie |
| Moscou | Ambassade du Canada dans l'Union des Républiques socialistes soviétiques |
| Bucarest | Ambassade du Canada en République socialiste de Roumanie |
| CEE Bruxelles | Mission du Canada auprès des Communautés européennes |

**ASIE ET PACIFIQUE**

| | |
|---|---|
| Hong Kong | Commissariat |
| Manille | Ambassade du Canada dans la République des Philippines |
| Bangkok | Ambassade du Canada au Royaume de Thaïlande |
| Djakarta | Ambassade du Canada en République d'Indonésie |
| Pékin | Ambassade du Canada en République populaire de Chine |
| Kuala Lumpur | Haut-commissariat du Canada en Malaisie |
| Singapour | Haut-commissariat du Canada en République de Singapour |
| Séoul | Ambassade du Canada en République de Corée |
| Tokyo | Ambassade du Canada au Japon |
| Islamabad | Ambassade du Canada en République islamique du Pakistan |
| New Delhi | Haut-commissariat du Canada en la République de l'Inde |
| Colombo | Haut-commissariat du Canada en République socialiste démocratique du Sri Lanka |
| Dacca | Haut-commissariat du Canada en République populaire du Bangladesh |
| Wellington | Haut-commissariat du Canada en Nouvelle-Zélande |
| Melbourne | Consulat général |
| Sydney | Consulat général |
| Canberra | Haut-commissariat du Canada dans le Commonwealth d'Australie |
| Perth | Consulat général |

| VILLE | MISSION |
|---|---|
| **AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT** | |
| Libreville | Ambassade du Canada en République gabonaise |
| Addis Abeba | Ambassade du Canada en Éthiopie |
| Accra | Haut-commissariat du Canada en la République du Ghana |
| Nairobi | Haut-commissariat du Canada en la République du Kenya |
| Lagos | Haut-commissariat du Canada en la République fédérale du Nigéria |
| Pretoria | Ambassade du Canada en République d'Afrique du Sud |
| Conakry | Ambassade du Canada en République de Guinée |
| Dar es-Salaam | Haut-commissariat du Canada en République-Unie de Tanzanie |
| Harare | Haut-commissariat du Canada en République du Zimbabwe |
| Lusaka | Haut-commissariat du Canada en République de Zambie |
| Kigali | Ambassade du Canada en République rwandaise |
| Yaoundé | Ambassade du Canada en la République-Unie du Cameroun |
| Kinshasa | Ambassade du Canada en la République du Zaïre |
| Dakar | Ambassade du Canada en la République du Sénégal |
| Tunis | Ambassade du Canada en la République de Tunisie |
| Abidjan | Ambassade du Canada en la République de Côte d'Ivoire |
| Alger | Ambassade du Canada en République démocratique populaire d'Algérie |
| Rabat | Ambassade du Canada au Royaume du Maroc |
| Niamey | Ambassade du Canada en la République du Niger |
| Bamako | Ambassade du Canada en la République du Mali |
| Abu Dhabi | Ambassade du Canada auprès des Émirats arabes unis |
| Amman | Ambassade du Canada au Royaume hachémite de Jordanie |
| Le Caire | Ambassade du Canada en République arabe d'Égypte |
| Tel Aviv | Ambassade du Canada dans l'État d'Israël |
| Beyrouth | Ambassade du Canada en République libanaise |
| Téhéran | Ambassade du Canada en République islamique d'Iran |
| Djedda/Riyad | Ambassade du Canada au Royaume d'Arabie saoudite |

| VILLE | MISSION |
| --- | --- |
| Bagdad | Ambassade du Canada en République d'Irak |
| Koweït | Ambassade du Canada dans l'État du Koweït |
| **AMÉRIQUE LATINE ET ANTILLES** | |
| Buenos Aires | Ambassade du Canada en République argentine |
| Santiago | Ambassade du Canada en la République du Chili |
| Brasilia | Ambassade du Canada en la République fédérative du Brésil |
| Sao Paulo | Consulat général |
| Lima | Ambassade du Canada en la République du Pérou |
| Bogota | Ambassade du Canada en la République de Colombie |
| Caracas | Ambassade du Canada en République du Venezuela |
| Mexico | Ambassade du Canada aux États-Unis du Mexique |
| San José | Ambassade du Canada en République de Costa Rica |
| Guatemala | Ambassade du Canada en République du Guatemala |
| Quito | Ambassade du Canada en République de l'Équateur |
| Port-au-Prince | Ambassade du Canada en la République d'Haïti |
| La Havane | Ambassade du Canada en République de Cuba |
| Georgetown | Haut-commissariat du Canada en République de Guyane |
| Port of Spain | Haut-commissariat du Canada en République de Trinité-et-Tobago |
| Kingston | Haut-commissariat du Canada en Jamaïque |
| Bridgetown | Haut-commissariat du Canada à la Barbade |
| OEA Washington | Mission permanente d'observation du Canada auprès de l'Organisation des États américains |

**Plan de dépenses du Programme des céréales et des graines oléagineuses**

**1985-1986**

## Table des matières

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 3-4

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Points saillants 3-6
B. État financier récapitulatif par activité 3-6
C. Données de base
  1. Introduction 3-8
  2. Mandat légal 3-8
  3. Objectif du Programme 3-8
  4. Plan d'exécution du Programme 3-8
  5. Contexte 3-9
D. Données sur le rendement et justification des ressources 3-10

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
  1. Dépenses par article 3-12
  2. Dépenses en personnel 3-13
  3. Paiements de transfert 3-14
B. Analyse des coûts 3-16

**Extraits de la Partie II**
**du Budget des dépenses**

**Autorisation**

L'autorisation est demandée de dépenser $ 10,988,000 pour le Programme des céréales et des graines oléagineuses de 1985-1986. Les autres dépenses, évaluées à $ 307,000, seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés.

**Besoins financiers par autorisation**

| Crédits (en milliers de dollars) | | **Budget principal 1985-86** | Budget principal 1984-85 |
|---|---|---|---|
| | **Programme des cérérales et des graines oléagineuses** | | |
| 20 | Dépenses de fonctionnement | **3,547** | 3,519 |
| 25 | Subventions et contributions | **7,441** | 8,206 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | **307** | 282 |
| | Total du Programme | **11,295** | 12,007 |

**Crédits - Libellé et montants**

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | **Budget principal 1985-86** |
|---|---|---|
| | **Programmes des céréales et des graines oléagineuses** | |
| 20 | Céréales et graines oléagineuses - Dépenses de fonctionnement | **3,547,000** |
| 25 | Céréales et graines oléagineuses - Subventions inscrite au Budget et contributions | **7,441,000** |

**Programme par activité**

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-86 | | | | Budget Principal 1984-85 |
|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | | |
| | | Fonctionnement | Paiements de transfert | Total | |
| Céréales et graines oléagineuses | 58 | 3,854 | 7,441 | **11,295** | 12,007 |

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Points saillants

Les points saillants du Budget des dépenses de 1985-1986 sont les suivants:

- En raison de coûts de production à la hausse, de marchés déprimés et d'une intervention gouvernementale dans les pays qui se font concurrence, des pressions s'exerceront pour que le gouvernement canadien appuie plus énergiquement le secteur des céréales et des graines oléagineuses, notamment du point de vue des garanties de crédit offertes.
- L'instabilité croissante des marchés céréaliers au plan international exigera que l'on redouble d'efforts pour modérer les pressions à l'égard des relations commerciales actuelles et des mécanismes de la politique des échanges afin de restreindre les politiques de marketing et de protectionnisme peu souhaitables.
- L'application de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest (Budget de 1984-1985: 150 millions de dollars) et de la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies (Budget de 1984-1985: 12 millions de dollars) est maintenant une responsabilité d'Agriculture Canada.

## B. État financier récapitulatif par activité

**Tableau 1: Besoins financiers par activité**
**(en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence |
|---|---|---|---|
| Commercialisation | 11,295 | 14,106 | (2,811) |
| Années-personnes autorisées | 58 | | |

La principale différence dans les exigences financières entre le Budget des dépenses principal de 1984-1985 et celui de 1985-1986 est le transfert indiqué dans le dernier point saillant qui précède. Pour faciliter les comparaisons, ces données ont été soustraites des chiffres de 1984-1985.

Cette diminution de 2,8 millions de dollars est principalement attribuable à la baisse des contributions en 1985-1986 (la diminution de 2 millions de dollars résulte d'une baisse des paiements demandés pour faciliter la vente à crédit de céréales et de produits céréaliers aux pays en développement; des contributions évaluées à 1,7 million de dollars en 1984-1985, destinées à l'achat d'élévateurs à grains et de matériel de manutention par le gouvernement du Brésil pourraient ne pas être requises en 1985-1986, bien que des engagements s'élevant à 450 000 $ ne soient pas réglés).

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Programme des céréales et des graines oléagineuses est un élément de la présence du gouvernement dans l'industrie canadienne des céréales et des graines oléagineuses. Les autres éléments comprennent les programmes mis en oeuvre par Agriculture Canada et Transports Canada. Les céréales et les graines oléagineuses représentent environ la moitié des revenus globaux que les fermiers de la région des Prairies tirent de la commercialisation des produits agricoles.

Ce programme est axé sur l'étude et la mise au point de méthodes plus efficaces et plus économiques pour transporter, stocker, transformer et vendre les céréales et graines oléagineuses canadiennes, et sur l'élaboration et l'administration de programmes d'établissement de lignes directrices régissant la production. Les responsables du programme travaillent en outre à établir des versements initiaux pour les céréales relevant de la Commission canadienne du blé; ils offrent une aide en matière de marketing et de développement industriel et assurent une participation aux travaux des organisations internationales et nationales concernant les céréales et les graines oléagineuses.

### 2. Mandat légal

Le mandat légal du Programme des céréales et des graines oléagineuses découle de la Loi sur les Affaires extérieures et de la Loi sur la Commission canadienne du blé.

Les lois dont l'application incombe à Agriculture Canada et à Transports Canada contiennent des dispositions touchant le Programme des céréales et des graines oléagineuses.

### 3. Objectif du Programme

L'objectif du Programme des céréales et des graines oléagineuses est de "réaliser l'expansion soutenue du marché et maintenir un système ordonné de commercialisation pour les céréales et les graines oléagineuses".

### 4. Plan d'exécution du Programme

Le Programme des céréales et des graines oléagineuses est une composante du ministère des Affaires extérieures.

Le Programme compte 58 personnes oeuvrant dans les domaines du développement des échanges et de la promotion des exportations, de l'analyse du marché et de la politique et du développement des



263

programmes se rattachant aux céréales et aux graines oléagineuses. Font partie du Programme le personnel rattaché au cabinet du ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (14 années-personnes), celui du Groupe consultatif spécial sur les céréales (six années-personnes) et le personnel (38 années-personnes) de la Direction générale de la commercialisation des céréales, qui fait partie du Ministère. Le Directeur général de la commercialisation des céréales est aussi le conseiller en marketing et le représentant du Ministère auprès du Groupe consultatif spécial sur les céréales, qui fait rapport au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé.

**5. Contexte**

L'industrie canadienne des céréales et des graines oléagineuses est vaste, complexe et variée. Elle est axée en majeure partie sur l'exportation, et assujettie à de nombreux développements externes, incontrôlables et souvent imprévisibles. Des changements rapides caractérisent l'industrie mondiale des céréales qui passe de périodes de sous-production à des périodes de surproduction, avec les effets momentanés que cela exerce sur les prix et les profits du marché. L'industrie céréalière canadienne, qui est le deuxième grand fournisseur du marché mondial, est lourdement influencée par ces développements. Le gouvernement joue un rôle important dans le secteur des céréales des graines oléagineuses au plan tant national qu'international.

Le secteur, sur ces deux plans, a montré des possibilités de croissance importante durant toutes les années 1980, bien que ce soit à un rythme plus lent que durant les années 70, la demande extérieure ayant ralenti à cause de la récession économique mondiale et d'un excédent de l'offre. Cette situation a fait naître un environnement commercial international extrêmement compétitif, et parfois même pirate, qu'a aggravé la dépression des prix sur le marché mondial. Le commerce subit en outre l'influence restrictive de stimulants à la production et à l'exportation et de barrières non tarifaires sur des marchés où le Canada aurait eu autrement l'avantage au point de vue de la concurrence. Si l'on considère cette compétitivité, jointe aux problèmes économiques mondiaux, ainsi que les coûts croissants de la production des céréales et les faibles chances d'un redressement marqué dans l'immédiat, l'environnement commercial international dans le domaine des céréales et des graines oléagineuses pourrait fort bien continuer d'être difficile durant une bonne partie de la présente décennie.

## D. Données sur le rendement et justification des ressources

**Subventions et contributions:** Quatre dépenses comptent pour la majeure partie des subventions et contributions. Il s'agit de la contribution pour faciliter la vente à crédit du grain (1,800,000 $); de la contribution à la Société de l'usine pilote de protéines, d'huile et d'amidon (2,000,000 $); des versements faits aux minotiers de l'ouest du Canada pour la production de farine destinée à l'exportation (1,296,000 $); et de la contribution à l'Institut canadien international des céréales (1,508,000 $).

Le Programme de ventes à crédit de céréales offre aux pays en développement des garanties de financement ou d'assurance des ventes de céréales pour des périodes allant jusqu'à trois ans. Il prévoit aussi des taux d'intérêt fixes dans le cas des ventes à crédit dont l'échéance est supérieure à trois ans. Le poste budgétaire de 1,8 millions de dollars intitulé "Paiements en vue de faciliter la vente à crédit du grain et du produit du grain aux pays en développement" prévoit des versements afin de combler la différence entre les taux d'intérêt fixes négociés avec l'acheteur et les taux courants du marché applicables aux dettes impayées se rattachant à des ventes de grain faites à des conditions préférentielles. Des paiements sont actuellement faits à ce titre à l'égard de ventes à crédit réalisées en vertu d'accords conclus en 1972 avec deux pays et comportant des échéances de dix ans avec taux d'intérêt préférentiels. Il n'y a pas eu de nouveaux engagements à des conditions de faveur depuis 1972 et tous les paiements cessent avec l'échéance du crédit impayé avant la fin de l'année financière 1987-1988. Ces deux pays sont maintenant d'importants marchés pour les céréales canadiennes.

La Société de l'usine pilote de protéines, d'huile et d'amidon est une coentreprise du gouvernement fédéral et de l'industrie. Elle a été fondée en 1977 dans le but d'élaborer des procédés et produits nouveaux et améliorés (principalement à base de céréales et de graines oléagineuses) qui se prêteraient tant à l'exportation qu'à la vente sur les marchés du pays. À partir des résultats de travaux de recherche et de développement en matière de transformation des denrées alimentaires et aliments pour animaux, la Société met au point des applications industrielles et commerciales rentables dont peuvent bénéficier le secteur industriel et les gouvernements provinciaux, ainsi que les clients non membres. La Société perçoit en retour un droit destiné à couvrir ses frais. Le gouvernement fédéral a fourni un capital initial de 4,5 millions de dollars et a versé un montant égal depuis 1976-1977 au titre des coûts annuels de fonctionnement. La contribution de 2 millions de dollars est destinée à compenser le déficit d'exploitation prévu pour 1985-1986.

L'Institut canadien international des céréales est une société sans but lucratif qui offre des programmes de formation en matière de

commercialisation, de manutention, de transport et de technologie du grain. Ces programmes visent à appuyer le développement de marché pour l'industrie canadienne des céréales et des graines oléagineuses. Oeuvrant en étroite collaboration avec l'industrie, l'Institut permet aux acheteurs éventuels de mieux connaître l'industrie céréalière canadienne et mondiale, et il contribue de ce fait au maintien et à l'élargissement des marchés pour les céréales et graines oléagineuses canadiennes et les produits dérivés. Depuis que l'Institut a été constitué en société en 1972, des représentants (dont beaucoup exerçaient des fonctions d'acheteurs de céréales) de plus de 60 pays ont été invités à suivre les cours qu'il dispense. Ce poste budgétaire couvre la contribution du gouvernement fédéral aux dépenses de fonctionnement et d'immobilisations de l'Institut. Ces coûts sont partagés par le Ministère (60 %) et par la Commission canadienne du blé (40 %).

Les versements aux minotiers de l'Ouest canadien visent à compenser les frais d'arrêt en transit déboursés entre l'est et l'ouest du Canada pour les céréales transformées en farine destinée à l'exportation. Le tarif d'arrêt en transit pour les minoteries de l'est du Canada a été gelé à 3 cents le quintal à partir de 1966, en vertu de l'article 272 de la Loi sur les chemins de fer, tandis que le tarif de l'Ouest, qui n'est pas gelé, a augmenté de façon régulière. Depuis 1973, le gouvernement a compensé cette inégalité en faisant aux minotiers de l'Ouest un versement égal à la différence entre les deux tarifs afin de leur permettre de soutenir la concurrence des minoteries de l'Est en ce qui concerne leurs exportations de farine.

Pour d'autres précisions sur les subventions et contributions, se reporter à la Section II, Renseignements supplémentaires.

## Section II
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Les dépenses par article du Programme des céréales et des graines oléagineuses sont présentées au tableau 2.

**Tableau 2: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| Personnel: | | | |
| Traitements et salaires | 2,193 | 2,165 | 1,580 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 307 | 282 | 308 |
| | 2,500 | 2,447 | 1,888 |
| Biens et services: | | | |
| Transports et communications | 600 | 422 | 541 |
| Information | 169 | 21 | 43 |
| Services professionnels et spéciaux | 475 | 476 | 402 |
| Location | 60 | 37 | 38 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 8 | 8 | 4 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 42 | 66 | 28 |
| Toutes autres dépenses | - | - | - |
| | 1,354 | 1,030 | 1,056 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 3,854 | 3,477 | 2,944 |
| Paiements de transfert | | | |
| Subventions | 400 | 400 | 400 |
| Contributions | 7,041 | 10,229 | 17,673 |
| Total des dépenses | 11,295 | 14,106 | 21,017 |

## 2. Dépenses en personnel

Les dépenses en personnel (2,5 millions de dollars) du Programme représentent environ 65 % des dépenses totales de fonctionnement et environ 27 % des dépenses totales du Programme. Elles comprennent les contributions statutaires aux régimes d'avantages sociaux des employés. Le tableau 3 précise les années-personnes autorisées et le traitement annuel moyen par catégorie.

**Tableau 3: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle de traitement actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84* | | |
| **Gestion** | | | 2 | | |
| Direction | 2 | 2 | - | 50,350 96,300 | 71,803 |
| Haute direction | 3 | 3 | - | | 66,439 |
| Autres | 10 | 10 | - | | |
| **Administration et service extérieur** | | | 28 | | |
| Services administratifs | 1 | 1 | - | 13,912 57,987 | 34,152 |
| Commerce | 16 | 16 | - | 15,635 60,465 | 53,289 |
| **Technique** | | | 1 | | |
| Soutien des sciences sociales | 1 | 1 | - | 12,635 57,764 | 28,513 |
| **Soutien administratif** | | | 27 | | |
| Commis aux écritures et aux règlements | 11 | 11 | - | 12,932 31,743 | 23,957 |
| Secrétariat, sténographie et dactylographie | 14 | 14 | - | 12,636 31,946 | 21,533 |

* Ce programme figurait dans le Budget des dépenses principal d'Industrie et Commerce en 1983-1984.

**Nota:** La colonne des années-personnes présente, par groupe professionnel, la répartition prévue des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne intitulée "Échelle de traitement actuelle" indique, par groupe professionnel, l'échelle des traitements en vigueur au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération fondée sur le mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## 3. Paiements de transfert

Le tableau 4 résume tous les paiements de transfert sous forme de subventions et de contributions. Ces dépenses représentent 59 % de toutes les dépenses du Programme.

**Tableau 4: Ventilation des paiements de transfert**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Subventions** | | | |
| Subvention au Conseil canadien des producteurs de canola pour améliorier les procédés de fabrication des produits de la graine de colza au Canada | 400,000 | 400,000 | 400,000 |
| Total des subventions | 400,000 | 400,000 | 400,000 |
| **Contributions** | | | |
| Droits d'affiliation au Conseil international du blé | 347,000 | 211,000 | 218,907 |
| Conseil des grains du Canada | 90,000 | 90,000 | 89,220 |
| Paiements, selon les conditions approuvées par le gouverneur en conseil, en vue de faciliter la vente à crédit du grain et des produits du grain aux pays en développement | 1,800,000 | 3,800,000 | 4,146,249 |
| Institut canadien internationnal des céréales | 1,508,000 | 1,449,000 | 1,329,219 |
| Versements aux meuniers de l'Ouest canadien en compensation des frais d'arrêt en transit déboursés entre l'est et l'Ouest du Canada pour les céréales transformées en farine destinée à l'exportation | 1,296,000 | 925,000 | 626,684 |

**Tableau 4: Ventilation des paiements de transfert**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Contribution au gouvernement brésilien pour acquitter les coûts techniques et de construction entraînés par l'acquisition et la construction de silos et d'installations de manutention de céréales à des points d'importation et de distribution du grain au Brésil | - | 1,674,000 | 2,349,543 |
| Contribution à la Société de l'usine pilote de protéines, d'huile et d'amidon | 2,000,000 | 2,000,000 | 800,000 |
| Programme de stimulants aux marchés de céréales et de graines oléagineuses | - | 80,000 | - |
| Montant remboursé à la Commission canadienne du blé our le déficit du compte des livraisons en commun d'avoine de 1981-1982 | - | - | 2,370,924 |
| Montant remboursé à la Commission canadienne du blé pour le déficit du compte des livraisons en commun d'orge de 1981-1982 | - | - | 5,742,523 |
| Total des contributions | 7,041,000 | 10,229,000 | 17,673,269 |
| Total des paiements de transfert | 7,441,000 | 10,629,000 | 18,073,269 |

## B. Analyse des coûts

### Coût net du Programme

Le Budget des dépenses de 1985-1986 ne comprend que les dépenses imputables sur les crédits et paiements statutaires du Ministère. Les autres postes de dépenses et les recettes doivent être pris en considération au moment d'évaluer les coûts de fonctionnement réels du Programme.

**Tableau 5: Coût net du Programme par activité pour 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Dépenses 1985-1986 | Plus autres coûts | Coût total | Coût net | Prévu 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|
| Programme des céréales et des graines oléagineuses | 11,295 | 50 | 11,345 | 11,345 | 14,162 |

Les rajustements apportés aux dépenses de fonctionnement estimatives pour obtenir le coût global net comprennent: le coût des locaux fournis gratuitement par le ministère des Travaux publics et le coût des autres services fournis gratuitement par d'autres ministères.

Plan de dépenses du
Programme des expositions
internationales

1985-86

## Table des matières

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 4-4

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Points saillants 4-6
B. État financier récapitulatif 4-6
C. Données de base
  1. Introduction 4-8
  2. Mandat légal 4-8
  3. Objectif du Programme 4-8
  4. Plan d'exécution du Programme 4-8
  5. Contexte 4-9
D. Données sur le rendement et justification des ressources 4-9

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
  1. Dépenses par article 4-11
  2. Dépenses en personnel 4-12
  3. Paiements de transfert 4-13
B. Analyse des coûts 4-14

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $ 5,574,000 pour le Programme des expositions internationales de 1985-1986. Les autres dépenses, évaluées à $ 88,000, pour des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, seront assumées en vertu de l'autorisation législative existante.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits (en milliers de dollars) | | Budget principal 1985-86 | Budget principal 1984-85 |
|---|---|---|---|
| | **Programme des expositions internationales** | | |
| 30 | Dépenses du Programme | 5,574 | 3,383 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 88 | 77 |
| | **Total du Programme** | 5,662 | 3,460 |

### Crédits - Libellé et montants

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-86 |
|---|---|---|
| | **Programme des expositions internationales** | |
| 30 | Expositions internationales - Dépenses du Programme et contributions | 5,574,000 |

**Programme par activité**

| (en millers de de dollars) | Budget principal 1985-86 | | | | Budget principal 1984-85 |
|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | | |
| | | Fonctionnement | Paiements de Transferts | Total | |
| Expositions internationales | 16 | 3,548 | 2,114 | 5,662 | 3,460 |
| | 16 | 3,548 | 2,114 | 5,662 | 3,460 |

## Section I
## Aperçu du programme

### A. Points saillants

Les points saillants pour 1985-1986 sont les suivants:

- Participation à l'Exposition internationale de 1985 à Tsukuba, au Japon.
- Liaison avec les autorités responsables de l'Exposition internationale de 1986 à Vancouver
- Subventions de catégorie de 2,100,000 $ pour aider les pays en développement à participer à Expo 86 à titre d'exposants.

### B. État financier récapitulatif

**Tableau 1: Besoins financiers par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence |
|---|---|---|---|
| Expositions internationales | 5,662 | 10,345 | (4,683) |
| Années-personnes autorisées | 16 | 20 | (4) |

La diminution des besoins en 1985-1986 comparativement aux prévisions de 4,7 millions de dollars de 1984-1985 est en grande partie attribuable à l'achèvement de la participation du Canada à l'Exposition internationale de la Louisianne en 1984 et de la plupart des dépenses prévues pour Expo 85 au Japon.



277

**Tableau 2: Pourcentage des ressources de 1985-1986 par article de dépense (en milliers de dollars)**

| | $ | % |
|---|---|---|
| Traitements et salaires | 698 | 12,3 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 88 | 1,6 |
| Transports et communications | 265 | 4,7 |
| Services professionnels et spéciaux | 2,106 | 37,2 |
| Location | 221 | 3,9 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 29 | 0,5 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 130 | 2,3 |
| Toutes autres dépenses | 11 | 0,2 |
| Paiements de transfert | 2,114 | 37,3 |
| | 5,662 | 100 |

## C. Données de base

### 1. Introduction

En raison de la nature particulière de son rôle, le Programme des expositions internationales est financé en vertu d'un crédit distinct. Le Programme est géré par la Direction des expositions internationales. Le directeur de cette direction représente le Canada au sein du Bureau international des expositions (BIE) et est, en règle générale, responsable de la gestion des relations du Canada avec le BIE. Composé de 46 membres, le BIE est responsable de l'enregistrement des expositions internationales et de l'application de la Convention de Vienne de 1928 régissant les expositions internationales.

La Direction est également chargée de coordonner et de gérer la participation du Canada aux expositions internationales enregistrées par le BIE, lorsque cette participation a été autorisée par le Cabinet, p. ex. Expo 84 à la Nouvelle-Orléans. Elle est également responsable de la liaison et de la promotion à l'échelle internationale dans le cas des expositions qui ont lieu au Canada (p. ex. Expo 86 à Vancouver) et de la prestation de conseils aux ministères et organismes canadiens ainsi qu'aux autorités provinciales responsables de la coordination et de la gestion de ces expositions.

### 2. Mandat légal

Le mandat dont le Programme des expositions internationales est investi lui est conféré par la Loi sur le ministère des Affaires extérieures, c. 167. Le Programme est responsable de la gestion des relations du Canada avec le BIE, de la coordination de la participation du Canada aux expositions internationales enregistrées par le BIE et de la promotion à l'étranger des expositions approuvées par le BIE et se déroulant au Canada.

### 3. Objectif du Programme

L'objectif du Programme est de "projeter une image du Canada qui reflète avec exactitude son développement industriel, culturel et social. Cet objectif est realisé en participant à des expositions internationales approuvées par le Bureau international des expositions".

### 4. Plan d'exécution du Programme

En raison de sa taille et de l'homogénéité de ses activités, le Programme des expositions internationales constitue une seule activité. La responsabilité à ce chapitre incombe au directeur de la Direction des expositions internationales; celui-ci relève du directeur général de la Direction générale des affaires culturelles et de l'information, qui relève lui-même du sous-ministre adjoint au Secteur des affaires sociales et des programmes.

### 5. Contexte

Depuis quelques années, le Canada reçoit un nombre grandissant d'invitations à participer à des expositions internationales. Ces invitations proviennent tant du Canada même que de l'étranger. Le nombre d'expositions internationales approuvées et proposées a augmenté et l'intervalle entre chacune a diminué en proportion. Des expositions ont été approuvées pour les années 80 jusqu'au début des années 90 (Expo 85 de Tsukuba, Expo 86 de Vancouver, Expo 88 de Brisbane, Expo 92 de Chicago/Séville).

## D. Données sur le rendement et justification des ressources

Le Programme des expositions internationales assure la gestion et la coordination de la participation du Canada à certaines expositions internationales, ainsi que la promotion à l'étranger des expositions internationales qui ont lieu au Canada. L'affectation des ressources est en grande partie fonction de l'orientation générale et des décisions du Cabinet et des ministres. Membre du Bureau international des expositions, le Canada doit dans une certaine mesure participer aux expositions enregistrées par cette organisation. D'autre part, la participation étant souvent fondée sur la réciprocité, le Canada doit très souvent participer à une exposition dans un pays étranger s'il veut que ce pays participe à une exposition au Canada. Malgré le caractère parfois obligatoire de la participation, il est toujours possible d'en déterminer le niveau et la nature. Le principal élément déterminant est l'intérêt que présente le thème de l'exposition pour le Canada au regard de ses domaines de compétence (p. ex. le thème de l'exposition internationale de Tsukuba est la science et la technologie).

Les besoins en ressources pour 1985-1986 sont exposés au tableau 3. En 1985-1986, le Programme comptera 16 années-personnes. Celles-ci serviront à des fonctions comme la liaison avec le BIE à Paris et la participation à des réunions du BIE, la liaison avec les autorités responsables de l'Exposition internationale de Vancouver (quatre A-P), la coordination de la participation à l'Exposition internationale de 1985 à Tsukuba au Japon (cinq A-P). Parmi les autres fonctions, il y a la formulation de recommandations sur la participation du Canada aux prochaines expositions et la prestation de conseils sur la planification et l'organisation des expositions au Canada.

**Tableau 3: Utilisation des ressources (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Différence | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Prochaines expositions internationales | 509 | 7 | 418 | 7 | 91 | |
| Expo 84, Nouvelle-Orléans | 0 | | 2,559 | 4 | (2,559) | (4) |
| Expo 85, Tsukuba | 2,577 | 5 | 6,900 | 5 | (4,323) | |
| Expo 86, Vancouver | 2,576 | 4 | 468 | 4 | 2,108 | |
| | 5,662 | 16 | 10,345 | 20 | (4,683) | (4) |

Les ressources susmentionnées comprennent les paiements de transfert qui sont constitués d'une contribution de 14,000 $ au Bureau international des expositions au titre des droits d'affiliation du Canada, et de subventions totalisant 2,100,000 $ qui seront allouées à des exposants du tiers monde pour financer leur participation. On prévoit que le Commissaire général d'Expo 86 accordera environ 10 subventions de cette nature.

Le Programme ne se prête pas à la mesure du rendement sur le plan quantitatif. La participation à des expositions dont le thème concorde avec les intérêts et les capacités du Canada est censée se solder par des gains économiques. D'autre part, il faut supposer que la tenue d'une exposition internationale au Canada génère des revenus. Ces avantages sont toutefois impossibles à quantifier.

Le nombre de participants à des expositions internationales qui ont lieu au Canada donne une certaine mesure du rendement du Programme, de même que la satisfaction des participants, des autorités responsables et des organisateurs.



182

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Les dépenses par article du Programme des expositions internationales sont présentées au tableau 4.

**Tableau 4: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 698 | 735 | 383 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 88 | 77 | 50 |
| Autres coûts de fonctionnement | | | |
| Transports et communications | 265 | 521 | 69 |
| Services professionnels et spéciaux | 2,106 | 7,297 | 2,870 |
| Location | 221 | 1,410 | 266 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 29 | 16 | |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 130 | 265 | 89 |
| Autres | 11 | 10 | 2 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 3,548 | 10,331 | 3,729 |
| Paiements de Transfert | 2,114 | 14 | 7 |
| Total des dépenses | 5,662 | 10,345 | 3,736 |

## 2. Dépenses en personnel

Les dépenses en personnel (786 000 dollars) du Programme représentent environ 22 % des dépenses totales de fonctionnement et environ 14 % des dépenses totales du Programme. Ces chiffres comprennent les contributions statutaires aux régimes d'avantages sociaux des employés. Le tableau 5 montre les années-personnes et le traitement annuel moyen par catégorie.

**Tableau 5: Traitement annuel moyen par catégorie**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle de traitement actuelle | | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | | |
| **Gestion** | 1 | 1 | 1 | 50,350 | 96,300 | 85,073 |
| **Administration et service extérieur** | | | | | | |
| Service extérieur | 1 | 1 | 1 | 15,685 | 66,252 | 53,705 |
| Services administratifs | 3 | 1 | 1 | 13,912 | 57,987 | 42,525 |
| Administration des programmes | 3 | 5 | 3 | 13,912 | 57,987 | 33,900 |
| Services d'information | 3 | 3 | - | 13,579 | 57,980 | 40,439 |
| **Soutien administratif** | | | | | | |
| Commis aux écritures et aux règlements | 5 | 4 | 3 | 12,932 | 31,743 | 22,275 |

Nota: La colonne des années-personnes présente, par groupe professionnel, la répartition prévue des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne intitulée "Échelle de traitement actuelle" indique, par groupe professionnel, l'échelle des traitements en vigueur au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération fondée sur le mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## 3. Paiements de transfert

Le tableau 6 donne la ventilation des paiements de transfert pour le Programme.

Tableau 6: Ventilation des paiements de transfert (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Subventions** | | | |
| Expo 86, Vancouver | 2,100 | 0 | 0 |
| **Contributions** | | | |
| Droits d'affiliation du Canada au Bureau international des expositions | 14 | 14 | 7 |
| | 2,114 | 14 | 7 |

## B. Analyse des coûts

### Coût net du Programme

Le Budget des dépenses de 1985-1986 ne comprend que les dépenses imputables sur les crédits et paiements statutaires du Ministère. Les autres postes de dépenses et les recettes doivent être pris en considération au moment d'évaluer les coûts de fonctionnement réels du Programme.

**Tableau 7: Coût net du Programme par activité pour 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Dépenses 1985-1986 | Plus autres coûts | Coût total | Moins recettes | Coût net 1985-1986 | Prévu 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Expositions internationales | 5,662 | 12 | 5,674 | 0 | 5,674 | 10,357 |

Les rajustements apportés aux dépenses de fonctionnement estimatives pour obtenir le coût global net comprennent: le coût des locaux fournis gratuitement par le ministère des Travaux publics et le coût des autres services fournis gratuitement par d'autres ministères.



285

# Affaires indiennes et du Nord Canada

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

287

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste au:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT 31-2/1986-III-19 Canada: 12.00 $
ISBN 0-660-52929-7 à l'étranger: 14.40 $

Prix sujet à changement sans préavis

289

Budgets des dépenses 1985-86

Partie III

Affaires indiennes et
du Nord Canada

## Préface

Ce plan de dépenses est conçu comme un document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de chaque lecteur.

Ce document comprend six chapitres. Le premier présente le Ministère. Les cinq autres présentent les plans de dépenses des cinq programmes du Ministère.

Les chapitres deux à six commencent par des extraits de la Partie II du Budget des dépenses pour le Programme que l'on décrit. Cette formule a pour but d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires. Des extraits du volume II des Comptes publics sont également inclus pour les chapitres trois à six. Ceux-ci seront utiles pour évaluer le rendement d'ordre financier du programme au cours de la dernière année.

Le plan de dépenses de chaque Programme est divisé en trois sections. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé de ses plans et de ses réalisations. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et les autres renseignements essentiels sur les réalisatins qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

Ce document permettra au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. Une table des matières générale énumère les chapitres; en outre, une table des matières détaillée est fournie pour chaque programme. Dans la section I de chaque plan de dépenses, un tableau des besoins financiers comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

## Table des matières


Résumé du Ministère 1-1

Programme des affaires indiennes et inuit 2-1

Programme des affaires du Nord 3-1

Programme des paiements de transfert aux gouvernements territoriaux 4-1

Programme des revendications des autochtones 5-1

Programme de l'administration 6-1

## Résumé du Ministère

**Rôles et responsabilités**

La Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, adoptée en 1970, définit l'étendue des responsabilités du Ministère. De façon générale, (telle qu'amendée) celui-ci:

- remplit les obligations que le gouvernement fédéral a contractées en vertu des traités et de la Loi sur les Indiens (par exemple, le versement des sommes prévues dans les traités et l'administration des terres indiennes et des fonds mis en dépôt);

- assure la prestation des services essentiels (notamment dans les domaines de l'éducation, de l'assistance sociale, du logement et de l'infrastructure communautaire) aux Indiens inscrits et aux Inuit;

- aide les Indiens et les Inuit à acquérir des compétences professionnelles et à créer des entreprises viables;

- négocie le règlement des revendications jugées recevables ayant trait aux titres ancestraux non abolis par un traité ou d'une autre façopn, ou portant sur les obligations non acquittées du gouvernement;

- fait des paiements de transfert aux gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest pour les aider à offrir des services publics aux résidants des territoires, conformément à la Loi sur le Yukon et à la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest et à d'autres ententes;

- assure la mise en valeur ordonnée du Nord, par la gestion des ressources naturelles (le pétrole et le gaz, les minéraux, l'eau, les forêts et les terres), la protection et la gestion de l'environnement naturel du Nord, y compris les mers actiques, l'adoption de mesures favorisant le développement économique et la création d'emplois pour les habitants du Nord et le financement de programmes sociaux et culturels; et

- favorise l'évolution politique des deux territoires du Nord et coordonne les politiques et les programmes du gouvernement fédéral ayant trait au Nord.

Le Ministère cherche à s'acquitter de ces responsabilités en favorisant l'autonomie des bandes et la mise en place de gouvernements responsables dans le Nord.

- Par suite du rapport présenté par le Comité spécial de l'autonomie politique des Indiens, les autochtones s'attendront à ce que l'on poursuive les négociations visant la reconnaissance officielle d'une certaine forme de gouvernement indien.

- Le Ministère favorise également l'autonomie des Indiens par le règlement des revendications. Par exemple, la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec, adoptée en juin 1984, prévoit une grande autonomie gouvernementale pour les Cris et les Naskapis du Nouveau-Québec. En vertu de cette loi, le gouvernement fédéral s'acquitte de bon nombre considérable des obligations qu'il a contractées aux termes de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (1975).

- En ce qui concerne les gouvernements territoriaux, le Ministère a réitéré, en 1982, l'engagement pris par le gouvernement fédéral d'établir des gouvernements responsables dans le Nord, a approuvé en principe la division des Territoires du Nord-Ouest et a accepté d'adopter une formule préétablie de financement pour les territoires. L'accord de principe a été donné sous réserve de certaines conditions concernant l'emplacement des frontières, la répartition des pouvoirs entre les gouvernements, le règlement des revendications foncières et l'appui continu des résidants des T.N.-O. à l'égard de la division. Le programme de financement selon une formule préétablie entrera en vigueur en 1985-1986.

Le Ministère joue également un rôle important dans les pourparlers constitutionnels en cours portant, entre autres, sur la définition des droits des autochtones du Canada.

**Organisation et programmes du Ministère**

Les activités des Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) se regroupent sous cinq programmes:

- le Programme des affaires indiennes et inuit;
- le Programme des affaires du Nord;
- le Programme des paiements de transfert aux gouvernements territoriaux;
- le Programme des revendications des autochtones;
- le Programme de l'administration.

Le Ministère est structuré en fonction de ses programmes (voir le tableau 1). Cet organisme est hautement décentralisé, 75 % des employés du Ministère assurant la prestation de plus de 500 services distincts, dans 11 régions comprenant 49 bureaux de district. Cette décentralisation est nécessaire afin de répondre aux besoins variés d'une clientèle très diversifiée sur les plans culturel, économique et géographique.

Tableau 1: Organigramme du Ministère

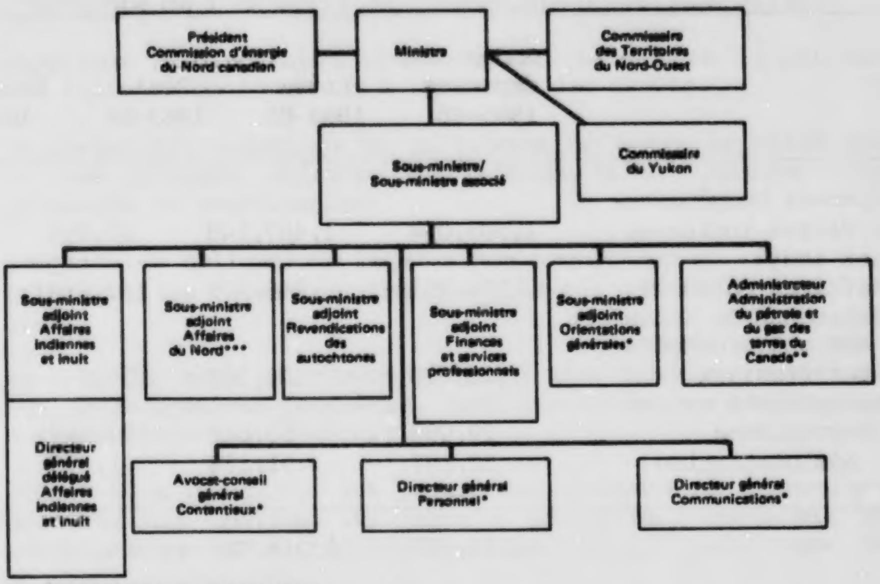


* Éléments du Programme de l'administration
** L'APGTC relève du MAINC et d'Énergie, Mines et Ressources
*** Comprend le Programme des paiements de transfert aux territoires

**Plan de dépenses du Ministère**

**Voici, sous la forme d'un tableau, un résumé du plan de dépenses du Ministère, par programme.**

Tableau 2: Plan de dépenses du Ministère pour 1985-1986, par programme (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-86 | Prévu 1984-85 | Réel 1983-84 | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| **Dépenses budgétaires** | | | | |
| Affaires indiennes et inuit | 1,505,054 | 1,467,148 | 37,906 | 2-11 |
| Affaires du Nord* | 124,851 | 146,879 | (22,028) | 3-9 |
| Paiements de transfert aux gouvernements territoriaux | 578,000 | 501,352 | 76,648 | 4-6 |
| Revendications des autochtones | 22,093 | 50,012 | (27,919) | 5-10 |
| Administration | 52,197 | 51,124 | 1,073 | 6-8 |
| | 2,282,195 | 2,216,515 | 65,680 | |
| **Dépenses non budgétaires** | | | | |
| Règlements des revendications des autochtones | 45,424 | 15,345 | 30,079 | 5-10 |
| | 2,327,619 | 2,231,860 | 95,759 | |

*Nota: Ceci ne comprend pas un poste statutaire de $2,886,000 pour le Fonds renouvelable pour l'étude de l'environnement.

**Priorités du Ministère**

Au cours des quelques prochaines années, le Ministère veillera tout particulièrement à:

- continuer de participer aux pourparlers constitutionnels en cours afin de définir les droits des autochtones du Canada;

- élaborer un choix de mesures législatives sur l'autonomie gouvernementale des Indiens et apporter des changements provisoires d'ordre administratif en vue de faciliter l'atteinte de l'objectif de l'autonomie gouvernementale;

- supprimer la discrimination fondée sur le sexe de la Loi sur les Indiens, conformément à la Charte des droits;

- renforcer les relations de collaboration entre le Ministère et ses groupes clients par l'élaboration conjointe de processus de consultation;

- remplir les obligations légales non acquittées et régler les griefs et les revendications formulés par les Indiens et les Inuit;

- assurer la mise en oeuvre efficace des ententes relatives aux revendications foncières, conclues entre des autochtones et le gouvernement fédéral;

- donner plus d'ampleur aux programmes d'expansion économique destinés aux Indiens, de façon à accroître l'autonomie de ces derniers et à réduite les besoins en programmes de soutien;

- améliorer la prestation de services qui répondent aux besoins des Indiens dans les domaines du logement, de l'éducation, des équipements collectifs et de l'administration des bandes ainsi que les autres programmes à caractère social, notamment en facilitant l'accès aux services provinciaux pertinents;

- établir des politiques et des règlements en vue de favoriser le développement économique du Nord, tout en tenant compte des préoccupations d'ordre environnemental, social et culturel des habitants du Nord; et

- favoriser l'évolution constitutionnelle et établir un calendrier approprié pour la délégation de responsabilités additionnelles aux gouvernements territoriaux.

562

Plan de dépenses
Programme des affaires indiennes
et inuit

1985-86

## Table des matières

**Avant-propos** 2-4

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 2-6

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Points saillants 2-10
B. État financier récapitulatif 2-11
C. Données de base
 1. Introduction 2-13
 2. Mandat légal 2-14
 3. Objectif du Programme 2-14
 4. Plan d'exécution du Programme 2-14
D. Perspective de planification
 1. Contexte 2-19
 2. Initiatives 2-22
 3. Efficacité du Programme 2-24

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Réserves et fidéicommis 2-29
B. Enseignement primaire et secondaire 2-35
C. Études postsecondaires 2-40
D. Aide sociale 2-44
E. Bien-être social 2-48
F. Autres services d'éducation et services sociaux 2-53
G. Développement économique 2-57
H. Gestion des bandes 2-65
I. Immobilisations et services communautaires 2-72
J. Gestion du Programme 2-79
K. Administration du Programme 2-81

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
 1. Dépenses par article 2-84
 2. Dépenses en personnel 2-85
 3. Dépenses en immobilisations 2-88
 4. Paiements de transfert 2-99
B. Analyse de coûts 2-107
C. Renseignements additionnels
 1. Lois 2-108
 2. Liste des bureaux 2-109
 3. Concordance des structures des activités 2-110

## Avant-propos

Les quelques définitions ci-dessous ont pour but de faciliter la compréhension des termes communément utilisées relativement au Ministère, et en particulier dans la partie touchant le Programme des affaires indiennes et inuit:

**Autochtone:**

- D'une façon générale, le terme s'applique aux descendants des premiers habitants du Canada. La Loi constitutionnelle de 1982 stipule que les autochtones sont les Indiens, les Inuit et les Métis. Il n'existe pas de définition légale précise des trois groupes d'autochtones mentionnés dans la Constitution. Les informations ci-dessous permettront cependant de se faire une idée générale de chacun d'entre eux.

**Indien:**

- Un Indien inscrit est une personne qui, conformément à la Loi sur les Indiens, est inscrite à titre d'Indien ou a le droit de l'être. Environ 50 % des Indiens inscrits au Canada sont des Indiens des traités, c'est-à-dire des personnes appartenant à un groupe ou à une bande d'Indiens qui a signé un traité avec la Couronne. Le Ministère, en vertu de la Loi sur les Indiens, est tenu de fournir de l'aide et des services aux seuls Indiens inscrits.

- Les Indiens non inscrits sont, d'une façon générale, des Indiens ou des descendants d'Indiens qui, pour une raison ou pour une autre, ont perdu le droit d'être inscrits à titre d'Indiens aux termes de la Loi sur les Indiens. Ce groupe comprend les Indiennes qui ont épousé des non-Indiens.

**Inuit:**

- Les Inuit sont les autochtones du Nord canadien, qui habitent pour la plupart au nord du 60e parallèle et, pour certains, au Nouveau-Québec et au Labrador. La Cour suprême du Canada a jugé en 1939 que le pouvoir du gouvernement canadien de légiférer relativement aux Indiens et aux terres qui leurs sont réservées s'étendait aux Inuit. Cependant, les Inuit ne sont pas touchés par la Loi sur les Indiens.

**Métis:**

- Il y a deux façons de comprendre le terme "Métis". Pour les uns, il renvoit aux personnes d'origine autochtone qui descendent de la communauté métis historiquement constituée dans l'Ouest canadien. Pour les autres, il s'applique à tout individu d'ascendance autochtone qui n'est ni Indien ni Inuit. Le Ministère n'a pas de responsabilité légale envers les Métis.

**Répartition géographique des autochtones:**

**Indiens:** En septembre 1984, il y avait 581 bandes indiennes au Canada et environ 332 000 Indiens inscrits. La plupart des Indiens font partie de bandes ne dépassant pas les 1000 membres. Environ 39 % des bandes regroupent de 301 à 1000 personnes, 31 % d'entre elles de 101 à 300, et 16 bandes (3 %) ont plus de 2000 membres. En moyenne, une bande comprend environ 550 personnes; la plus importante en a 10 000.

La plupart des bandes indiennes installées au sud du 60$^{e}$ parallèle snt situées sur des réserves et des terres mises de côté à leur intention exclusive en vertu de traités et d'autres arrangements juridiques. Au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, seul un petit nombre d'Indiens vivent dans des réserves Il y a 2 254 parcelles distinctes de terres réservées ou mises de côté au Canada, pour un superficie totale d'environ cinq millions d'hectares.

**Inuit:** Il y a au Canada environ 25 400 Inuit qui vivent dans de petites collectivités clairsemées dans un zone comprenant le delta du Mackenzie, la côte continentale des Territoires du Nord-Ouest, les rives de baies d'Hudson et d'Ungava, le Labrador et l'archipel arctique. La plupart de ces communautés sont situées dans des baies, des estuaires, des détroits ou des fjords. Le Programme des affaires indiennes et inuit ne dessert que les 7 000 Inuit du Nouveau-Québec et du Labrador, alors que le Programme des affaires du Nord gère les programmes de prestation de services aux 18 000 Inuit habitant les Territoires du Nord-Ouest, soit directement, soit par l'intermédiaire du gouvernement des T.N.-O.

Dans la section touchant le Programme des affaires indiennes et inuit, le mot "Indien" signifie "Indien et Inuit". L'expression "Indien et Inuit" n'est employée au long que lorsque le contexte l'exige.

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Autorisation**

L'autorisation est demandée de dépenser $1,484,116,000 pour le Programme des affaires indiennes et inuit de 1985-1986. Les autres dépenses, évaluées à $20,938,000 pour des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et les rentes versées aux Indiens, seront assumées en vertu de l'autorisation législative existante.

**Besoins financiers par autorisation**

| Crédit | (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Programme des affaires indiennes et inuit** | | |
| 5 | Dépenses de fonctionnement | 278,546 | 428,861 |
| 10 | Dépenses en capital | 94,194 | 96,836 |
| 15 | Subventions et contributions | 1,111,376 | 855,759 |
| (S) | Rentes versées aux Indiens | 880 | 880 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 20,058 | 17,354 |
| | **Total du Programme** | 1,505,054 | 1,399,690 |

**Crédits - Libellé et montants**

| Crédit N° | Ministère ou Agence (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Affaires indiennes et inuit** | |
| 5 | **Dépenses de fonctionnement et** | |

(a) dépenses ayant trait aux ouvrages, bâtiments et matériel situés sur des propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral;



307

| Crédit N° | Ministère ou Agence (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | (b) dépenses recouvrables en vertu d'accords approuvés par le gouverneur en conseil et conclus avec les gouvernements provinciaux et les commissions scolaires locales en vue du versement de prestations sociales à des non-Indiens habitant des réserves indiennes et de l'instruction de non-Indiens fréquentant des écoles indiennes; | |
| | (c) autorisation au Ministre de conclure des accords avec les gouvernements provinciaux, les commissions scolaires, les organismes de bienfaisance ou autres por la prise en charge et l'entretien des enfants; | |
| | (d) autorisation d'affecter des fonds, dans le cadre des activités de progrès économique des Indiens et des Inuit, pour assurer des services d'enseignement et d'orientation aux Indiens et aux Inuit, et pour l'approvisionnement en matériaux et en matériel, l'achat des produits finis et la vente de ces derniers; et | |
| | (e) autorisation de vendre le courant électrique, le mazout et les services qui s'y rattachent, de même que les services municipaux, aux consommateurs particuliers qui vivent dans les centres éloignés et qui ne peuvent compter sur les sources locales d'approvisionnement, selon les conditions approuvées par le gouverneur en conseil, et de fournir les mêmes services et biens aux ministères et organismes fédéraux installés dans le Nouveau-Québec. | 278,546,000 |

| Crédit N° | Ministère ou Agence (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| 10 | Affaires indiennes et inuit — *NB* Dépenses en capital et (a) dépenses ayant trait aux bâtiments, ouvrages, terrains et matériel dont la gestion, le contrôle et la propriété peuvent être cédés soit aux gouvernements provinciaux, selon des conditions approuvées par le gouverneur en conseil, soit à des bandes indiennes ou à des Indiens, tant à titre collectif que particulier, à la discrétion du Ministre, ainsi que de telles dépenses engagées à l'égard de propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral; (b) autorisation d'engager des dépenses recouvrables selon des montants ne dépassant pas la part des frais assumés par les gouvernements provinciaux et les commissions scolaires locales pour des routes et ouvrages connexes, ainsi que pour l'éducation, y compris l'instruction de non-Indiens fréquentant les écoles indiennes; et (c) Autorisation de construire et d'acquérir, pour les Indiens et les Inuit, des logements qui devront être occupés par des Indiens et des Inuit contre le versement, s'il y a lieu, de montants que le Ministre peut fixer, et qu'ils achèteront ou loueront aux conditions et au prix, soit coûtant, soit réduit, approuvés par le gouverneur en conseil et d'effectuer des paiements aux Indiens et aux bandes indiennes en vue de la construction de logements et d'autres bâtiments. | 94,194,000 |
| 15 | Subvention inscrites au budget et contributions | 1,111,376,000 |



808

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Programme par activité**

| (milliers de dollars) | Budget principal 1985-86 | | | | | Budget principal 1984-85 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | | Total | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | Paiements de transfert | | |
| Réserves et fidéicommis | 326 | 19,498 | | 12,893 | 32,391 | 28,436 |
| Éducation - Enseignement primaire et secondaire | 1,592 | 79,752 | | 310,392 | 390,144 | 367,510 |
| Éducation postsecondaire | 17 | 9,013 | | 50,156 | 59,169 | 48,876 |
| Aide sociale | 119 | 21,355 | | 223,318 | 244,673 | 234,263 |
| Services du bien-être | 1 | 6,945 | | 57,305 | 64,250 | 60,311 |
| Autre éducation et services sociaux | 10 | 1,131 | | 10,740 | 11,871 | 11,706 |
| Développement économique | 189 | 11,390 | | 45,015 | 56,405 | 56,309 |
| Gestion des bandes | 180 | 11,526 | | 112,664 | 124,190 | 119,983 |
| Immobilisations et services communautaires | 478 | 50,962 | 92,058 | 289,773 | 432,793 | 374,077 |
| Gestion du Programme | 750 | 43,555 | | | 43,555 | 23,713 |
| Administration du Programme | 738 | 43,477 | 2,136 | | 45,613 | 74,506 |
| | 4,400 | 298,604 | 94,194 | 1,112,256 | 1,505,054 | 1,399,690 |

**Section I**
**Aperçu du Programme**

### A. Points saillants

Au cours de l'année financière 1985-1986, le Programme des affaires indiennes et inuit entend:

- travailler à l'avancement de l'autonomie gouvernementale en soutenant, au sein du Programme, les démarches et changements divers qui faciliteront la constitution des premières nations (v. page 2-22);
- préparer la suppression des dispositions de la Loi sur les Indiens qui comportent un discrimination contre les Indiennes et leurs enfants (v. page 2-22);
- trouver des moyens d'alléger les contraintes administratives relatives à la prestation des services et lever les obstacles qui s'opposent à l'efficacité des prises de décisions et de la planification financière au niveau des collectivités (v. page 2-23);
- améliorer la gestion des services des Réserves et fidéicommis fournis aux bandes, grâce à l'informatisation des systèmes actuels, et fournir un soutien accru dans les cas de recours en justice (v. page 2-23);
- améliorer les installations et services éducatifs afin de répondre aux besoins particuliers des élèves indiens (v. page 2-23);
- aider, en leurs fournissant un soutien financier et consultatif, les collectivités indiennes et inuit à faire face aux répercussions des projets de mise en valeur des ressources (v. page 2-23).

B. État financier récapitulatif

Figure 1: État financier récapitulatif (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 | Pour détails v. page |
|---|---|---|---|---|
| Réserves et fidéicommis | 32,391 | 29,299 | 3,092 | 2-29 |
| Enseignement primaire/secondaire | 390,144 | 376,380 | 13,764 | 2-35 |
| Enseignement post-secondaire | 59,169 | 50,482 | 8,687 | 2-40 |
| Aide sociale | 244,673 | 237,973 | 66,700 | 2-44 |
| Bien-être social | 64,250 | 63,072 | 1,178 | 2-48 |
| Autres services éducatifs et sociaux | 11,871 | 11,706 | 165 | 2-53 |
| Développement économique | 56,405 | 79,324 | (22,919) | 2-57 |
| Gestion des bandes | 124,190 | 121,733 | 2,457 | 2-65 |
| Immobilisations et services communautaires | 432,793 | 411,395 | 21,398 | 2-72 |
| Gestion du Programme | 43,555 | 39,352 | 4,203 | 2-79 |
| Administration du Programme | 45,613 | 46,432 | (819) | 2-81 |
| | 1,505,054 | 1,467,148 | 37,906 | |
| Années-personnes autorisées | 4,400 | 4,377 | 23 | |

Le montant prévu en 1984-1985 est augmenté dans le budget de 1985-1986 d'un montant de 37 906 000 de dollars, soit 2,6 %. Cette augmentation est surtout due à des provisions pour inflation. Les prévisions de 1984-1985 dépassent le budget de 1984-1985 de $67,458,000 ou 4,8 % en raison du fait que le budget supplémentaire comprenait $21 247 000 d'augmentation pour l'Éducation et les services sociaux et $15,066,000 pour les programmes Canada au travail et Été indien.

Les recettes rapportées par le Programme dans les activités "Développement économique" et "Réserves et fidéicommis" sont portées au crédit du Fonds du revenu consolidé et ne sont pas utilisables par le Programme.

**Figure 2: Répartition des besoins financiers entre les activités (1985-1986)**

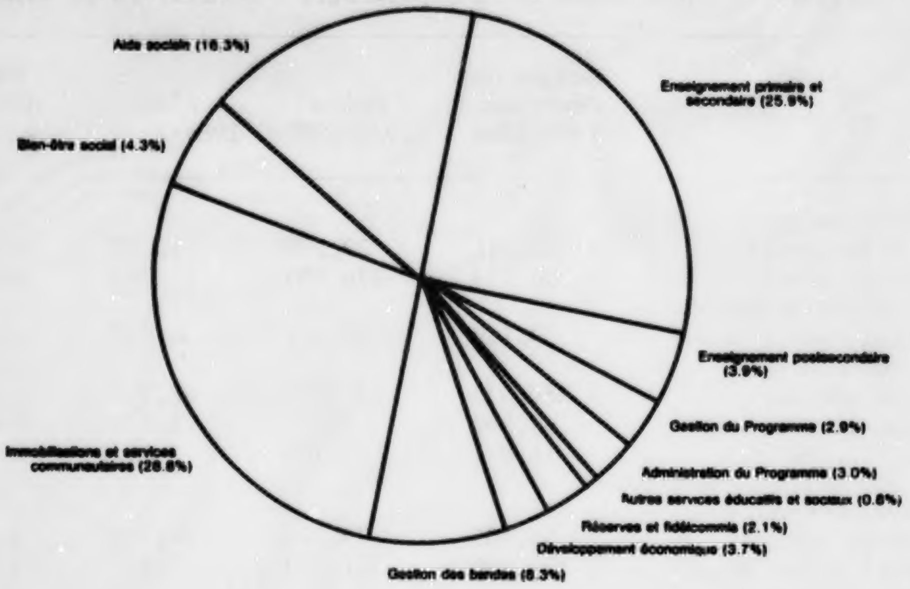


**Figure 3: Besoins financiers par article courant (1985-1986)**

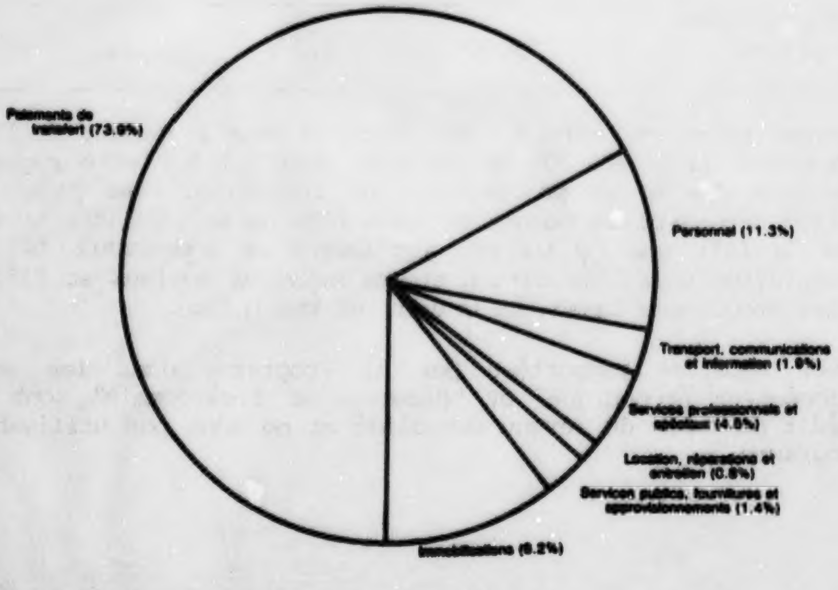




318

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Programme des affaires indiennes et inuit fournit un large éventail de services de nature fédérale, provinciale et municipale aux Indiens et aux Inuit. L'accent est mis sur les préoccupations culturelles, sociales et économiques des Indiens inscrits et des Inuit du Nouveau-Québec et du Labrador.

En remplissant ses fonctions, le Programme est appelé à travailler en étroite collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux tels que Santé et bien-être social, le ministère de la Justice, la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, la G.R.C. et la Société canadienne d'hypothèque et de logement. De plus, des représentants du Programme fournissent des services consultatifs, des avis et des conseils techniques, défendent les Indiens et les Inuit, contrôlent les opérations et négocient la prestation de services avec les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux.

Le Programme fournit ses services aux Indiens et aux Inuit par l'intermédiaire de six secteurs opérationnels: les Réserves et fidéicommis, l'Éducation, le Développement social, les Immobilisations et services communautaires, le Développement économique et l'Administration du Programme.

Les Réserves et fidéicommis ont pour but de protéger les droits et les intérêts des Indiens du Canada. Tel qu'indiqué dans la Loi sur les Indiens, les terres des réserves, les ressources qu'elles renferment, les propriétés qui s'y trouvent, les fonds de fiducie des bandes, l'affiliation aux bandes et les traités sont autant de questions qui relèvent des Réserves et fidéicommis.

Les services éducatifs ouvrent les portes des écoles primaires et secondaires aux Indiens et soutiennent également un certain nombre d'activités de nature culturelle. Les services de développement social assurent le maintien du revenu et la prestation de services d'aide à l'enfance aux particuliers et aux familles dans le besoin.

Le Développement économique aide les Indiens, les bandes indiennes et les Inuit à créer et à développer des possibilités d'emplois. Cette activité aide également les collectivités indiennes et inuit en ce qui a trait aux études des répercussions de la mise en valeur des ressources et aux négociations y afférentes.

Les Immobilisations et services communautaires supportent l'amélioration et la protection matérielle des collectivités relativement au logement, aux services collectifs essentiels, aux écoles et aux installations récréatives.

La Gestion des bandes aide les bandes indiennes et les collectivités inuit dans le domaine de la planification de la gestion, de la planification -sur place- de la mise en valeur des ressources, et de l'élaboration des politiques. Elle soutient également les bandes dans l'administration des programmes et la prestation des services, et les aide à accroître leur capacité à se gouverner elles-mêmes.

La Gestion du Programme fournit un soutien gestionnel à l'administration centrale et aux bureaux régionaux, comme par exemple l'élaboration des politiques et la planification du programme.

L'Administration du Programme finance les services communs à l'administration centrale et s'occupe de la prestation de divers services aux bureaux régionaux, tel que le personnel, les finances ou l'information pour soutenir les opérations régionales, ou au nom de ces dernières.

## 2. Mandat légal

Le Programme tire son mandat légal de la Loi sur les Indiens, de la Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (telle que modifiée) de 1970, et est chargé de l'application de diverses autres lois (v. liste Section III, page 2-108).

## 3. Objectif du Programme

Conformément aux principes d'autodéveloppement, d'accès aux possibilités, de responsabilité et de participation au sein de la société canadienne, aider les Indiens et les Inuit à satisfaire leurs aspirations et leurs besoins dans le domaine de l'éducation et sur le plan culturel et social de même qu'en ce qui concerne leur développement économique et communautaire, et veiller à ce que le Canada remplisse ses obligations et ses responsabilités constitutionnelles et légales envers les Indiens et les Inuit.

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Le Programme des affaires indiennes et inuit consiste en onze activités, neuf d'exécution et deux de gestion et d'administration. La structure des activités du Programme est exposée au tableau 4.

**Figure 4: Structure des activités**

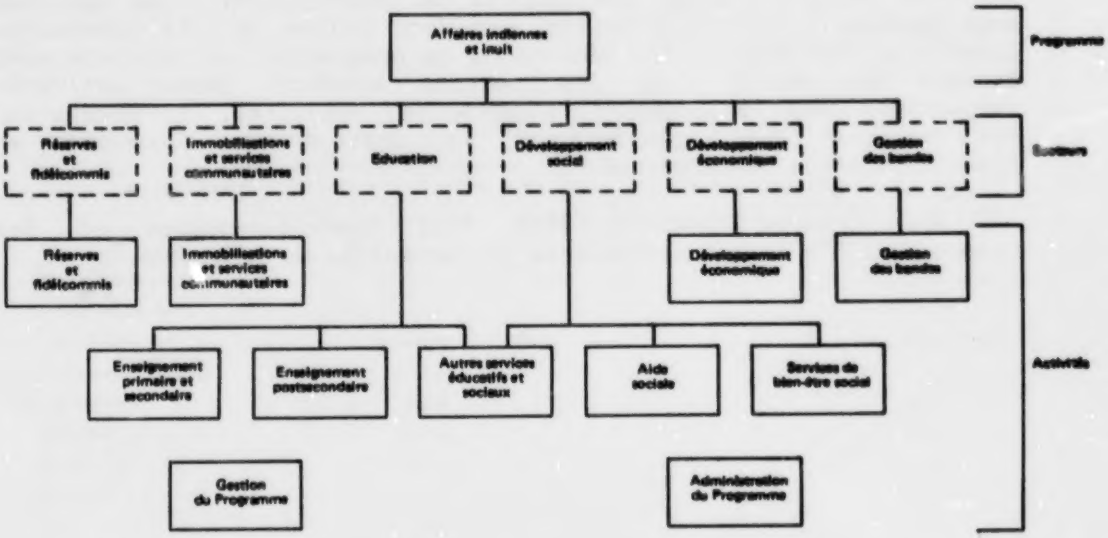


Organisation: Les locaux du Programme sont situés dans la région de la capitale nationale, ou cinq directeurs généraux relèvent, par l'intermédiaire d'un directeur général délégué, du sous-ministre adjoint chargé des Affaires indiennes et inuit. L'administration centrale est responsable de l'élaboration des politiques, de l'affectation des ressources, de la planification et du contrôle à l'échelle nationale.

Les services du Programme sont fournis par l'intermédiaire de neuf bureaux régionaux répartis dans tout le pays. Chaque bureau régional est dirigé par un directeur général régional (un directeur régional dans les T.N.-O. et au Yukon) qui, en tant que représentant supérieur des Orientations générales dans la région, relève du S.-M.A. On peut voir à la page 2-18 un état des besoins en ressources de chaque région.

L'ensemble des régions compte 33 bureaux de district, et cinq centres de services qui, en septembre 1984, desservaient 581 bandes, 118 organismes indiens et 14 collectivités inuit. On trouvera dans la section III, page 2-109, une liste des bureaux de région et de district. Environ 450 services sont offerts par l'intermédiaire de ces bureaux. Ces services sont fournis sous différentes formes, p. ex. subventions, contributions, prêts ou services directs.

En 1983-1984, près de 60 % des dépenses du Programme recouvraient des accords de contribution conclus avec des bandes indiennes. Ces bandes sont, en retour, responsables de fournir à leurs membres les services faisant l'objet des accords de contribution. Les services sont également fournis d'autres manières, telles que la prestation directe et les prêts. Les mécanismes de prestation des services sont exposés en détail dans les parties touchant leurs activités respectives dans la Section II (Analyse par activité). La prestation des services est appuyée par la Gestion du Programme et l'Administration du Programme.

Les figures 5 et 6 font état des ressources et des responsabilités organisationnelles des activités du Programme.

**Figure 5: Affectations de ressources par activités en 1985-1986 - Organisation**

SMA AFFAIRES INDIENNES ET INUIT

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

| | DG Logement et Soutien des bandes | DG Education et Développement social | DG Réserves et fidéicommis | DG Développement économique | DG Planification du Programme et coordination des politiques | Totaux (milliers de dollars) | (A-P) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Réserves et fidéicommis | | | 32,381 | | | 32,381 | 326 |
| Enseignement primaire et secondaire | | 390,144 | | | | 390,144 | 1,592 |
| Enseignement postsecondaire | | 59,169 | | | | 59,169 | 17 |
| Aide sociale | | 244,673 | | | | 244,673 | 119 |
| Bien-être social | | 64,250 | | | | 64,250 | 1 |
| Autres services éducatifs et sociaux | | 11,871 | | | | 11,871 | 10 |
| Développement économique | | | | 56,405 | | 56,405 | 189 |
| Gestion des bandes | 124,190 | | | | | 124,190 | 180 |
| Immobilisations et services communautaires | 432,793 | | | | | 432,793 | 478 |
| Gestion du Programme | 6,256 | 11,207 | 4,184 | 5,834 | 16,094 | 43,585 | 750 |
| Administration du Programme | | | | | 45,613 | 45,613 | 738 |
| Total des estimations | 563,239 | 781,314 | 36,565 | 62,239 | 61,707 | 1,505,064 | |
| Années-personnes autorisées | 785 | 1,961 | 408 | 271 | 975 | | 4,400 |

## Figure 6: Affectations de ressources par Régions en 1985-1986

SMA AFFAIRES INDIENNES ET INUIT

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

| | Administration générale Régions | DG régional Atlantique | DG régional Québec | DG régional Ontario | DG régional Manitoba | DG régional Saskatchewan | DG régional Alberta | DG régional C.-B. | Directeur régional T.N.-O | Directeur régional Yukon | Total milliers de dollars | (A-P) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Réserves et fidéicommis | 11,557 | 6,527 | 767 | 2,412 | 1,479 | 2,393 | 1,318 | 3,445 | 65 | 94 | 32,391 | 326 |
| Enseignement primaire et secondaire | – | 14,333 | 94,200 | [illegible] | 97,004 | 70,700 | 98,410 | 90,000 | – | 2,633 | 380,144 | 1,862 |
| Enseignement postsecondaire | – | 3,816 | 6,102 | 12,330 | 6,634 | 12,053 | 7,886 | 9,312 | – | 300 | 90,100 | 17 |
| Aide sociale | – | 17,226 | 22,100 | 30,004 | 64,088 | 48,301 | 31,340 | 30,710 | – | 3,740 | 244,073 | 118 |
| Bien-être social | – | 2,316 | 7,301 | 9,076 | 15,086 | 8,276 | 8,330 | 14,791 | – | 1,488 | 94,250 | 1 |
| Autres services éducatifs et sociaux | 7,582 | – | 501 | 1,585 | 104 | 345 | 520 | 745 | – | 181 | 11,871 | 10 |
| Développement économique | 8,779 | 1,512 | 6,716 | 8,700 | 8,410 | 6,840 | 7,217 | 7,000 | 600 | 677 | 60,405 | 169 |
| Gestion des terres | 7,580 | 6,447 | 11,005 | 21,610 | 17,169 | 16,360 | 11,615 | 27,062 | 2,129 | 2,800 | 134,100 | 199 |
| Immobilisations et services communautaires | 6,304 | 13,997 | 87,769 | 87,445 | 79,044 | 53,770 | 48,807 | 63,897 | – | 6,173 | 432,703 | 470 |
| Gestion du Programme | 8,804 | 2,527 | 4,497 | 6,213 | 2,880 | 6,902 | 4,480 | 6,634 | 843 | 919 | 43,505 | 790 |
| Administration du Programme | 12,035 | 1,987 | 4,520 | 6,212 | 4,040 | 5,583 | 4,438 | 6,061 | 40 | 589 | 49,613 | 730 |
| Total des estimations | 61,121 | 71,880 | 185,766 | 252,763 | 257,305 | 226,516 | 180,484 | 236,085 | 3,682 | 19,057 | 1,508,084 | – |
| Années-personnes autorisées | 320 | 197 | 440 | 507 | 687 | 723 | 578 | 845 | 11 | 83 | – | 4,600 |

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

**Démographie:** Sur -environ- 332 000 Indiens inscrits, 235 000 vivent dans des réserves ou sur des terres de la Couronne, et 97 000 à l'extérieur des réserves -en général dans de grands centres urbains. La plupart des services du Programme sont fournis aux bandes ou aux particuliers vivant dans des réserves ou sur des terres de la Couronne. Les Indiens domiciliés à l'extérieur des réserves ont droit essentiellement aux mêmes services que ceux qui vivent à l'intérieur, pour peu qu'ils répondent aux critères d'admissibilité à un service. En septembre 1984, il y avait 581 bandes de 10 à plus de 10 000 membres. Il y a environ 2 254 parcelles de terres ou réserves d'une superficie totale de près de 5 millions d'hectares. La superficie des réserves varie entre un hectare et plusieurs centaines de milliers d'hectares. Ces réserves et parcelles de terres sont réparties dans tout le Canada et, si certaines d'entre elles sont situées à l'intérieur ou non loin de zones urbaines, la plupart se trouvent dans des régions rurales ou reculées, parfois jusqu'à 800 kilomètres de la ville la plus proche. Parce qu'elles sont éloignées des grands centres, de nombreuses réserves indiennes ne disposent pas d'une infrastructure comparable à celles des réserves situées en milieu urbain.

En raison des différences entre les chiffres de population des bandes et leurs milieux géographiques, il est difficile pour le Programme de fournir les services en faisant des économiques d'échelle. Les divers degrés d'éloignement des bandes entraînent de grandes différences dans le coût de la prestation des services. L'emplacement des bandes est illustré à la figure 7.

**Figure 7: Emplacement des bandes indiennes**

Le taux de croissance de la population indienne a considérablement diminué depuis 1976, passant de 3,3 % à 2,5 %, mais est toujours plus élevé que la moyenne nationale de 1,4 %. Le taux de croissance plus élevé s'étant prolongé pendant plus d'une décennie, il va entraîner à une augmentation de la demande d'emplois, de logements et peut-être d'aide sociale.

On peut voir à la figure 8 la répartition globale des 25 000 Inuit. Le Programme des affaires indiennes et inuit n'est responsable que des Inuit du Nouveau-Québec et du Labrador (environ 7 000 personnes).

**Figure 8: Emplacement des collectivités inuit**

**L'autonomie gouvernementale des Indiens:** L'objectif de l'autonomie gouvernementale des Indiens est de briser le cycle de la dépendance et de reconnaître les collectivités indiennes, par des mesures constitutionnelles et autres, en tant qu'entités se gouvernant elles-mêmes et responsables de la prestation de services à leur populaton. L'amélioration quantitative et qualitative du contrôle que les Indiens exercent sur leurs propres affaires se poursuit. Nombre de détails du nouveau type de relation devront être mis au point après mûre considération, et après que les Indiens auront été consultés. Néanmoins, certains aspects du nouveau type de relation, tels que l'amélioration du financement et divers arrangements administratifs, peuvent être mis en place dès maintenant.

**Responsabilités fédérales et provinciales:** Le processus constitutionnel présente un intérêt tout particulier en raison du partage des compétences entre le gouvernement fédéral et les provinces en ce qui a trait aux Indiens. L'interprétation des compétences et les responsabilités financières varient de province à province. Les principaux problèmes relatifs aux compétences doivent être résolus de façon à ce que les Indiens reçoivent les mêmes services que les non-Indiens. De plus, un certain nombre de services supplémentaires sont nécessaires pour répondre aux besoins particuliers des Indiens, particulièrement dans les domaines de la prévention et de la formation.

**Transfert de la responsabilité des programmes aux Indiens:** Le transfert de la responsabilité de la prestation des services du Ministère aux associations des bandes et aux conseils tribaux s'est poursuivi, mais à un rythme plus lent, au cours des quatre dernières années. Le pourcentage du budget total du Programme géré par les conseil de bandes, les tribus et les associations s'élevait à 57 % pour 1983-84 et est resté à peu près constant depuis 1979-1980, comparé à environ 20 % en 1971-1972. Le ralentissement observé depuis 1980-1981 est dû entre autres au problème de la solvabilité des bandes, à celui de la limitation des ressources en regard de l'augmentation du coût du transfert de la prestation des services, de l'administration et de la gestion aux bandes, et au problème de la saturation de certains secteurs du Programme.

## 2. Initiatives

Au cours des années qui viennent, le Programme travaillera aux points suivants:

- En 1985-1986, le Programme révisera son organisation et ses procédures de façon à améliorer ses fonctions consultatives et de soutien en fonction des besoins et des attentes des clients. On continuera d'envisager de prendre des dispositions transitoires au sujet des répercussions financières et socio-économique de tout projet de loi auquel certaines bandes auraient décidé de donner leur adhésion.

- Le Programme se prépare aux changements qui devraient être apportés à la Loi sur les Indiens. Les politiques relatives aux personnes qui auraient perdu leur statut d'Indien à la suite d'un mariage avec un non-Indien sont en cours d'élaboration. On examine les répercussions que le recouvrement de leur statut par les personnes qui l'on perdu pourrait avoir sur les services (augmentation des volumes, création de nouveaux services). En procédant à des études choisies le Programme va déterminer les répercussions de ces modifications. Ces études seront réalisées dans le cadre des niveaux de ressources actuels.

- Au cours de l'année financière 1984-1985, le Ministère a obtenu l'autorisation de financer des accords de contribution sur 180 jours pourvu que des rapports dûment vérifiés soient fournis à la fin de la période de six mois. Le Ministère a l'intention de poursuivre ses efforts pour réévaluer et modifier les pratiques administratives avec l'intention de réduire les retards et le fardeau de la paperasserie qui pèse sur les bandes indiennes et les collectivités inuit.

- Les Réserves et fidéicommis poursuivront l'élaboration de systèmes automatiques permettant au Ministère et aux communautés indiennes d'obtenir des données plus actuelles et plus précises, ainsi que des informations dans les domaines de l'enregistrement des terres et des effectifs, de la comptabilité des fidéicommis, de l'enregistrement des élections et des résolutions des conseils de bande, ainsi que des redevances sur l'exploitation pétrolière et gazière. En 1985-1986, les Réserves et fidéicommis augmenteront le financement de cas-types approuvés nécessitant une décision judiciaire.

- L'augmentation du financement d'immobilisation contribuera à répondre à la demande grandissante d'installations et de services éducatifs dans les collectivités indiennes. En 1985-1986 ces fonds supplémentaires permettront au Programme d'améliorer les installations existantes en fonction de normes de santé et de sécurité reconnues et de s'attaquer à la question de l'arriéré de la construction des installations.

- Les besoins particuliers des jeunes Indiens tels que l'enseignement des langues et de la culture, ainsi que les normes éducatives, seront traité en collaboration avec l'Assemblée des premières nations.

- Le financement et les services fournis par les Répercussions de l'exploitation des ressources permettent aux réserves indiennes et aux collectivités inuit d'acquérir les services de recherche, de consultation et de négociation dont elles ont besoin pour parvenir à des conditions acceptables de mise en valeur des ressources touchant leur environnement. Un exemple de la chose a été donné en 1983 avec la signature d'une entente entre la bande de Lax Kw'alaans et la Dome Petroleum qui, pourrait rapporter plus de 39 millions de dollars à la bande, entre autres avantages. A l'heure actuelle, il y a 88 projets de mise en valeur des ressources en cours, et 5,5 millions de dollars sont fournis pour que des ententes satisfaisantes soient négociées entre les

bandes et les promoteurs. On prévoit qu'un certain nombre d'ententes sur d'importants projets seront conclues au cours de l'année financière 1985-1986.

### 3. Efficacité du Programme

Le premier objectif du Programme est d'aider les Indiens et les Inuit à répondre à leurs besoins culturels et socio-économiques et à réaliser leurs aspirations. Différents indicateurs de rendement font état des progrès accomplis dans le domaine socio-économique, ainsi que des changements apportés à la manière dont cette question est maintenant traitée. Le fait qu'environ 60 % des dépenses de services du Programme sont gérées par les bandes, pour à peu près 20 % en 1971-1972 constitue en soi un important indicateur

La différence entre le bien-être économique des autochtones et des non autochtones est importante. Ainsi, le recensement de 1981 a montré que le revenu moyen des Indiens équivaut aux deux tiers de celui des autres canadiens. Le taux de chômage des Indiens vivant dans des réserves ou sur des terres de la Couronne est environ cinq fois plus élevé que la moyenne nationale. Cette inégalité a incité des Indiens à quitter leurs réserves pour s'installer en milieu urbain. La figure 8 fait état du pourcentage d'Indiens vivant à l'extérieur de réserves ou sur des terres n'appartenant pas à la Couronne. Cet exode, s'il se poursuit, aura des conséquences fâcheuses sur l'avenir des réserves, en particulier parce qu'il touche les plus jeunes. Ces dernières années, cependant, ce mouvement s'est ralenti en raison de la récession, ce qui a entraîné une augmentation de la demande de services communautaires.

**Figure 9: Pourcentage d'Indiens vivant à l'extérieur des réserves et sur des terres n'appartenant pas à la Couronne.**

325

Au cours des dix dernières années, les dépenses du Programme ont augmenté en moyenne de 5 % par an (en dollars réels). L'augmentation de ce soutien est relié à l'objectif que s'est donné le Ministère de voir les bandes gérer les fonds (fournis sous forme de subventions et de contributions) et fournir les services. Un des principaux secteurs où les responsabilités des bandes ont été accrues est celui de l'Éducation: le nombre d'écoles gérées par des bandes est passé de 115 à 181 au cours des trois dernières années.

En raison du taux de chômage élevé qu'on constate dans les réserves, le Programme supporte les entrepreneurs Indiens et Inuit, verse des fonds pour des projets de création d'emploi et parraine des cours de perfectionnement professionnel. Ce soutien devrait entraîner la création de 97 824 semaines de travail et de 5 514 emplois en 1984-1985. Des augmentations sensibles ont été réalisées au cours des dernières années. Cette évolution est renforcée par le récent projet de création d'emplois du Programme de développement économique des autochtones du Ministère de l'expansion industrielle régionale. Le Ministère a des Programmes de soutien à l'embauche d'autochtones et, en 1984-1985, 23 % de son personnel était autochtone.

En dépit des efforts de création d'emploi du Programme, de nombreuses personnes vivant dans des réserves ont besoin d'aide sociale. Comme on peut le voir à la figure 10, plus de 50 % des Indiens vivant dans des réserves bénéficient d'aide sociale sous une forme ou sous une autre. L'écart entre le pourcentage d'Indiens bénéficiant d'aide sociale et le pourcentage national demeure élevé.

**Figure 10: Pourcentage de la population indienne et de la population nationale bénéficiant d'aide sociale.**

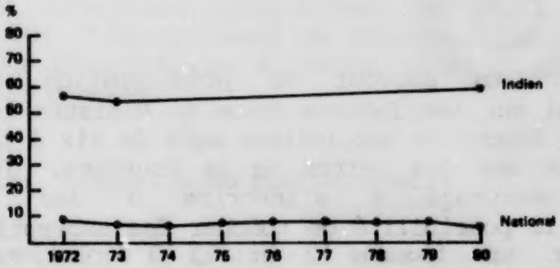

Le pourcentage des enfants bénéficiant d'aide est particulièrement important pour les collectivités indiennes et inuit. Ainsi que l'a noté dans son rapport le Comité spécial de l'autonomie politique des Indiens (1983), la proportion d'enfants indiens bénéficiant d'aide est plus de cinq fois supérieure à la moyenne nationale. Le Programme, en collaboration avec les bandes et les parents indiens s'efforce de réduire cet écart (v. figure 11).

**Figure 11: Pourcentage d'enfants indiens bénéficiant d'aide comparé à la moyenne nationale.**

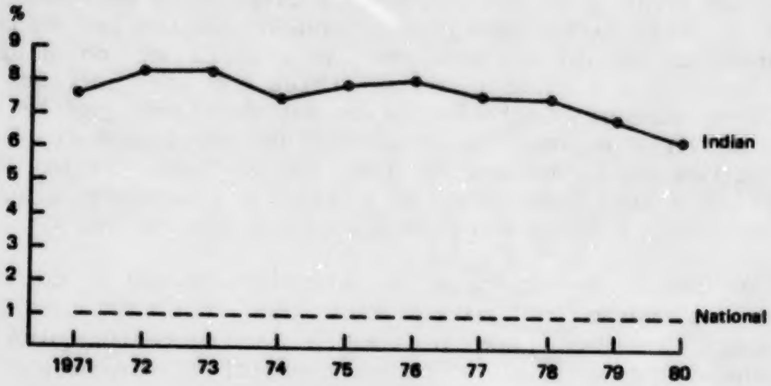


L'Éducation est un secteur de préoccupation et d'effort particuliers. La Loi sur les Indiens donne au Ministre le pouvoir de fournir des services éducatifs aux Indiens agés de six à 18 ans vivant dans des réserves ou sur des terres de la Couronne. De plus, les autochtones sont encouragé à s'inscrire à des institutions postsecondaires par la possibilité de toucher des subventions à cette fin. On peut voir aux figures 12 et 13 l'évolution du nombre d'Indiens inscrits à des établissements d'enseignement primaires, secondaires et supérieurs, et dont les frais de scolarité sont financés par le Ministère. L'augmentation du nombre d'élèves du primaire et du secondaire a été plus forte que la moyenne nationale en raison de taux de croissance plus élevé de la population indienne. L'augmentation très sensible du nombre d'étudiants à temps plein du postsecondaire est, pour une bonne part, le résultat du Programme d'aide à l'éducation postsecondaire du Ministère.

**Figure 12: Effectifs du primaire et du secondaire**

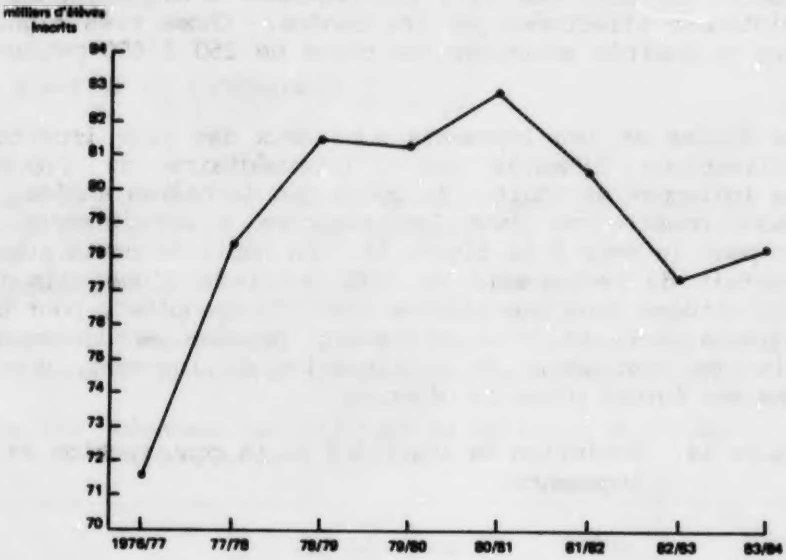


La diminution des dernières années est attribuable à la clarification de la politique fédérale et au changement apporté de façon générale au financement des frais de scolarité des élèves domiciliés à l'extérieur des réserves, et à la suppression du financement des frais de livres et de matériel scolaires des élèves vivant dans des zones urbaines extérieures aux réserves. La diminution enregistrée entre 1980-1981 et 1982-1983 ne signifie pas nécessairement qu'environ 5 000 élèves ont cessé d'aller à l'école, mais que le Ministère a cessé de financer les élèves installés à l'extérieur des réserves, les éliminant ainsi du processus ministériel de collecte des données.

**Figure 13: Effectifs du postsecondaire**

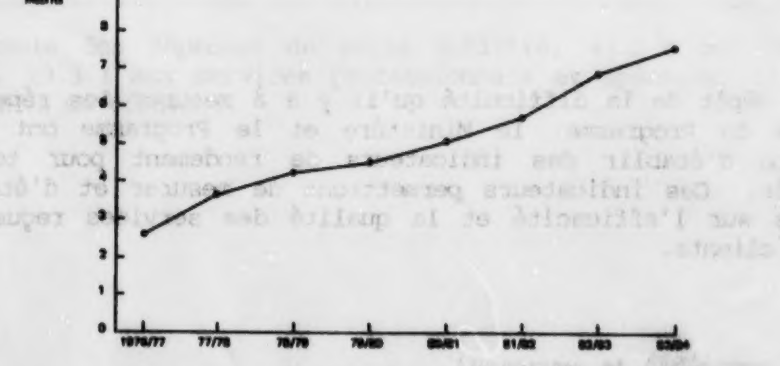

Au cours des dix dernières années, il s'est dessiné une tendance très nette vers un plus grand contrôle de l'éducation par les bandes. Ceci ressort de fait que 47 % des dépenses d'éducation du Ministère sont maintenant effectuées par les bandes. Chose très significative, le nombre de comités scolaires est passé de 250 à 450 pendant la même période.

Les écoles et les logements sont deux des plus importants types d'immobilisations financés par l'intermédiaire du Programme des affaires indiennes et inuit. Au cours des dernières années, le nombre de maisons construites dans les réserves a sensiblement augmenté, comme on peut le voir à la figure 14. En dépit de cette augmentation, il ressortait du recensement de 1981 que près d'une maison indienne sur trois situées dans une réserve était "surpeuplée", pour une maison non indienne sur 43. Le Ministère procède actuellement à une évaluation en profondeur de la situation du logement, dont il fera état dans ses futurs plans de dépense.

**Figure 14: Évolution de l'arriéré de la construction de logements.**

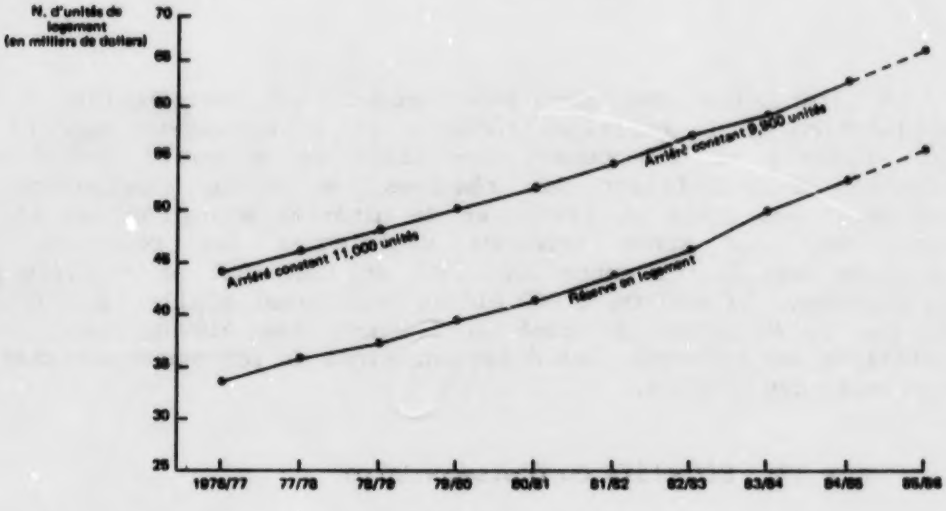


En dépit de la difficulté qu'il y a à mesurer les répercussions globales du Programme, le Ministère et le Programme ont la ferme intention d'établir des indicateurs de rendement pour toutes les activités. Ces indicateurs permettront de mesurer et d'établir des rapports sur l'efficacité et la qualité des services reçus par les groupes clients.

Section II
Analyse par activité

## A. Réserves et fidéicommis

### Objectif

Remplir les obligations légales du gouvernement du Canada en ce qui a trait aux questions relatives aux Indiens.

### Résumé des ressources

Cette activité représente 2.1 % des dépenses et 7.4 % des années-personnes du Programme des affaires indiennes et inuit.

Figure 15: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Terres, successions et effectif des bandes | 16,334 | 229 | 14,275 | 227 | 13,035 | 228 |
| Ressources naturelles et fonds en fidéicommis des Indiens | 4,417 | 57 | 4,744 | 56 | 3,661 | 57 |
| Gestion des institutions et des traités | 10,306 | 31 | 9,501 | 31 | 3,656 | 31 |
| Soutien des recours en justice | 1,334 | 9 | 779 | 10 | 1,394 | 9 |
| Total | 32,391 | 326 | 29,299 | 324 | 21,746 | 325 |

De l'ensemble des dépenses de cette activité, 41.2 % ont trait au personnel, 13.3 % aux services professionnels et spéciaux, et 39.8 % aux paiements de tranfert.

**Description**

L'activité "Réserves et fidéicommis" a pour but d'assurer la protection des droits et des intérêts des peuples indiens du Canada, tel qu'il est prescrit dans la Loi sur les Indiens, la Loi sur l'administration financière, d'autres textes de loi et les traités signés avec les Indiens. Aux termes de la Loi sur les Indiens, le Ministre exerce des fonctions de fiduciaire au nom de la Couronne et, à ce titre, administre les terres des réserves et les ressources naturelle qu'elles renferment; administre les fonds en fidéicommis des bandes ainsi que les successions de certains indiens; détermine le droit au statut indien et le droit d'appartenance à une bande; et administre les élections tenues pour choisir les membres des conseils de bande, le processus d'adoption des statuts administratifs et l'exécution des obligations de la Couronne issues de traités.

Les quatre sous-activités des Réserves et fidéicommis sont les suivantes:

**Terres, successions, et effectif des bandes:** Cette sous-activité vise à assurer la bonne gestion des terres indiennes, l'administration appropriée des succession des personnes décédées et des biens de certains Indiens, ainsi que l'enregistrement officiel de tous les Indiens inscrits.

La Direction générale des réserves et fidéicommis administre 2 254 réserves et autres terres, d'une superficie totale de cinq millions d'hectares, en négociant et enregistrant les transactions qui portent sur des certificats de possession, des baux, des permis et divers contrats donnant le droit d'utiliser ou d'occuper ces terres ou de détenir des titres sur celles-ci. Toutes ces transactions doivent être exécutées par la Couronne étant donné qu'elle en détient les titres.

Dans le cadre de cette activité, on administre les successions de plus de 1 000 Indiens décédés, et les sommes en espèces concervées en dépôt se situent selon le moment entre un et cinq millions de dollars. On administre également les fonds d'Indiens comme les mineurs et les personnes mentalement incapables au moyen de plus de vingt mille comptes distincts portant intérêt, dont la valeur totale s'élève à 70 millions de dollars.

Une des tâches de la Direction générale des réserves et fidéicommis est d'assurer l'inscription des personnes répondant aux critères utilisés pour déterminer le droit au statut indien et le droit d'appartenance à une bande. L'exactitude des registres conservés sur l'effectif des bandes est essentielle à l'exécution de toutes les autres responsabilités de la Direction générale, car ces registres ont une incidence sur l'administration des terres et des ressources, des fonds des bandes ainsi que des élections et des référendums.

**Ressources naturelles des Indiens et fonds en fidéicommis:** Les réserves contiennent souvent des ressources naturelles telles que des minéraux, du pétrole et du gaz ainsi que des forêts. La Direction générale administre les transactions relatives à ces ressources, qui se présentent en général sous la forme de baux, de permis et de divers contrats, visant à permettre l'extraction et la vente de ces ressources.

Une fonction importante de cette activité est l'administration des fonds concervés en fidéicommis pour chacune des 581 bandes. Pour s'acquitter de cette responsabilité, la Direction générale se charge de percevoir toutes les sommes en deniers de revenu et en deniers au compte de capital provenant des transactions relatives aux terres et aux ressources. Ces fonds sont des deniers publics destinés à une fin spéciale (c'est-à-dire qu'ils sont désignés comme des deniers des Indiens à l'usage et au profit des bandes) et ils sont déposés dans des comptes portant intérêt au sein du Fonds du revenu consolidé (FRC). Les deniers de revenu proviennent principalement de transactions pour la location à bail de terres mais comprennent aussi les intérêts issus des fonds conservés dans les comptes des bandes, au sein du FRC. Les deniers au compte de capital sont obtenus surtout au moyen de transactions portant sur les ressources non renouvelables (pétrole et gaz, par exemple) et comprennent également des sommes provenant de la vente de terres. Tous les deniers au compte de capital et certains des deniers de revenu peuvent être dépensés, avec l'autorisation du Ministre et le consentement du conseil de bande concernée, pour l'usage et le profit ou pour l'amélioration générale et le bien-être de la bande visée. Dans beaucoup de cas, les deniers de revenu sont gérés et dépensés par les bandes, avec l'autorisation du gouverneur en conseil, conformément à la Loi sur les Indiens.

**Gestion des Institutions et des traités:** Cette sous-activité regroupe un certain nombre de fonctions ayant trait aux élections, aux appels, aux règlements, à la nomination des représentants et aux paiements versés en vertu de traités. Des préposés aux élections sont nommés afin de surveiller la tenue des élections pour le choix des conseils de bandes, tous les deux ans (sauf lorsque ces conseils sont formés selon les coutumes plutôt que selon la Loi sur les Indiens). De tels préposés sont également nommés pour la tenue de référendums sur des questions telles que la vente de terres d'une réserve ou la

consommation d'alcool dans les réserves. Le Ministère administre les appels portant sur les résultats des élections et des référendums, et les décisions à cet égard sont rendues par le Ministre ou ses représentants délégués. Les bandes peuvent également adopter, moyennant l'approbation du Ministère, des statuts administratifs portant sur des questions telles que les permis commerciaux, la perception de sommes d'argent par les bandes au moyen de taxes et leur dépense, et la nomination de représentants pour administrer au sein du conseil de bande les affaires de cette dernière. Enfin, c'est également dans le cadre de cette sous-activité qu'on verse aux Indiens certaines sommes d'argent et exécute certaines autres obligations découlant de traités, telle la fourniture de munitions.

**Soutien des recours en justice:** Les activités d'administration des terres, des ressources, des fonds en fidéicommis et des biens des Indiens et des bandes font de plus en plus l'objet de contestations devant les tribunaux. Celles-ci trouvent en général leur origine dans des politiques passées ou actuelles et dans des pratiques utilisées au sein d'autres sous-activités opérationnelles du Programme des affaires indiennes et inuit. L'augmentation du nombre des procès intentés contre la Couronne par les autochtones résulte également des garanties constitutionnelles relatives aux droits ancestraux et issus de traités. La sous-activité "Soutien des recours en justice" vise à fournir de l'aide sur les plans juridique et de la recherche, face au nombre croissant de procès intentés. Lorsque la Direction générale ou un autre secteur d'activité opérationnelle n'est pas sûr de l'à-propos de certaines politiques ou certaines pratiques, des fonds sont fournis dans le cadre de l'activité pour les cas appelés à faire jurisprudence, afin qu'on puisse en arriver à un règlement judiciaire de la question visée.

**Données sur les réalisations et justification des ressources**

La principale raison justifiant la prestation de ressources aux fins susmentionnées est la nécessité pour le gouvernement du Canada de remplir les obligations qui lui incombe à l'égard des Indiens en vertu de la loi. L'importance de ces ressources dépend par conséquent du nombre de bandes et de particuliers indiens auxquels des services doivent être fournis ainsi que du nombre et de la valeur des divers types de biens en fidéicommis et de services administrés dans le cadre cette activité.

La population indienne compte actuellement quelque 332 000 personnes réparties entre 581 bandes, dont le nombre de membres se situe entre 10 et plus de 10 000. Le nombre des changements à apporter au registre de l'effectif des bandes par suite d'événements tels que les naissances, les décès, les adoptions et les mariages atteint actuellement environ 40 000 par année.

Bien que l'importance des fonds en fidéicommis gérés par la Direction générale varie d'une année à l'autre, leur montant total n'a cessé de s'accroître, comme le démontre la figure 16. Actuellement, les recettes annuelles atteignent environ 800 millions de dollars et les sommes déboursées sont de l'ordre de 300 millions. En 1985, les fonds conservés en fidéicommis dépasseront le milliard de dollars.

**Figure 16: Fonds en fidéicommis des Indiens administrés par la Direction générale des réserves et fidéicommis**

Montant total des comptes

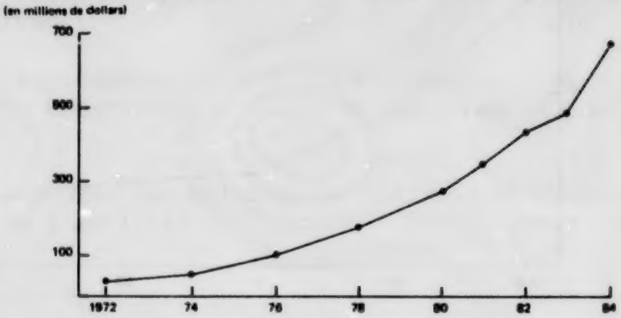


L'augmentation du nombre des poursuites intentées contre la Couronne exige des ressources plus importantes. Avant 1970, ces poursuites étaient peu nombreuses mais, depuis 1970, environ 100 poursuites ont été intentées ou se trouvent actuellement devant les tribunaux et, dans beaucoup de cas, le montant des dommages allégués pour des raisons d'abus de confiance et autres atteint plusieurs millions de dollars. L'importance des obligations possibles en ce qui a trait aux procès actuels et futurs exige d'accroître le personnel spécialisé de la Direction générale, afin qu'on puisse accomplir les tâches complexes requises.

On utilisera les ressources du Programme pour financer plusieurs initiatives importantes prévues pour 1985-1986, dont la continuation des travaux d'élaboration d'un système informatisé d'enregistrement des terres, d'un système des transactions foncières, d'un système d'enregistrement des résultats des élections et des status administratifs des bandes, et d'un système de mesure du rendement. Des ressources seront également affectées à la mise en oeuvre d'un système de comptabilité des fonds en fidéicommis et d'un système d'enregistrement de l'effectif des bandes.

En ce qui a trait aux responsabilités générales, le nombre d'employés qui travaillent dans le cadre de cette activité, par rapport au nombre d'Indiens desservis, a diminué au cours des dernières années (voir figure 17), et ce malgré la complexité croissante des divers types de transactions et l'accroissement de la charge de travail par suite de l'augmentation de la valeur des fonds concervés en fidéicommis.

**Figure 17: Nombre d'employés des Réserves et fidéicommis, par 10 000 Indiens**

**Nombre d'A-P par 10,000 Indiens**

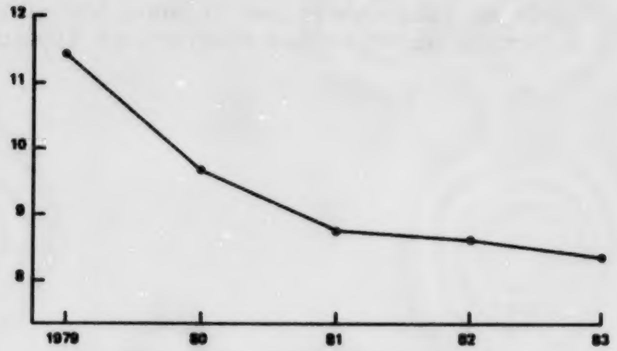

## B. Enseignement primaire et secondaire

### Objectif

Faire en sorte que tous les Indiens et tous les Inuit admissibles aient accès, en matière d'enseignement primaire et secondaire, à une qualité et une gamme de services correspondant aux besoins et à la situation des particuliers, des bandes et des collectivités desservis sur les plans social, économique et culturel.

### Résumé des ressources

Cette activité représente 25.9 % des dépenses et 36.2 % des années-personnes du Programme des affaires indiennes et inuit.

**Figure 18: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Services d'enseignement-écoles de bandes | 59,883 | - | 58,580 | - | 48,031 | - |
| Services d'enseignement-écoles provinciales | 172,624 | - | 160,297 | - | 157,684 | - |
| Services d'enseignement-écoles fédérales | 71,759 | 1,296 | 72,977 | 1,291 | 57,858 | 1,293 |
| Soutien des élèves et de l'enseignement | 85,878 | 296 | 84,526 | 293 | 82,416 | 295 |
| | 390,144 | 1,592 | 376,380 | 1,584 | 345,989 | 1,588 |

Ces coûts ne comprennent pas les dépenses de fonctionnement et d'entretien des immobilisations telles que les écoles, les résidences scolaires et les résidences d'enseignants. De l'ensemble des dépenses de cette activité, 15.8 % ont trait au personnel et 79.5 % aux paiements de transfert.

**Description**

Les services d'enseignement primaire et secondaire sont fournis en vertu des articles 114 à 119, et 121 à 123 inclusivement de la Loi sur les Indiens, ainsi que de décrets du Conseil.

Dans le cadre de cette activité, le Ministère assure la prestation ou le financement d'une gamme complète de services d'éducation à quelque 77 400 élèves indiens du primaire et du secondaire vivant dans des réserves ou sur des terres de la Couronne. Ces services sont fournis selon trois modes de prestation - soit les écoles fédérales, les écoles provinciales et les écoles de bandes - dont chacun comporte sa propre organisation.

Les services d'enseignement liés à ces trois modes de prestation comprennent tous les services ayant trait à l'enseignement et à l'apprentissage, et notamment la prestation des enseignants, du soutien administratif aux enseignants, des fournitures pédagogiques, du personnel paraprofessionnel et de programmes d'ordre culturel tels que des cours sur la culture autochtone, des cours d'enseignement des langues autochtones et des ressources pour l'élaboration des programmes.

**Services d'enseignement - écoles de bandes:** Certaines bandes administrent leurs propres écoles (191 écoles) en vertu d'accords de contributions. La tendance actuelle au sein du Ministère est de favoriser un plus grand contrôle de l'enseignement primaire et secondaire au niveau local, afin d'accroîte le pourcentage des élèves inscrits dans des écoles administrées par les bandes, qui s'élève actuellement à 21 %.

**Services d'enseignement - écoles provinciales:** Un pourcentage important des élèves indiens (51 %) fréquentent des écoles provinciales en vertu de 600 ententes passées à cette fin, qui portent sur les frais de scolarité et les immobilisations. Ces écoles provinciales sont administrées selon les lois sur l'éducation des provinces concernées qui, dans certains cas, limitent l'influence que les Indiens peuvent exercer sur le contenu et la prestation des programmes.

**Services d'enseignement - écoles fédérales:** Il existe enfin un troisième système d'éducation, celui des écoles fédérales (169 écoles), au sein duquel le Ministère remplit le rôle qu'assument normalement les ministères provinciaux de l'éducation.

**Soutien des élèves et de l'enseignement:** Afin d'assurer aux élèves l'appui dont ils ont besoin, le Ministère assure leur transport quotidien et saisonnier, verse des allocations de subsistance aux élèves qui doivent fréquenter l'école loin de leur foyer, offre des services de consultation et d'orientation et, au besoin, met à la



337

disposition des élèves des foyers de groupe ou des résidences scolaires. Il finance en outre les commissions et les comités scolaires des bandes qui aident à la détermination et à l'élaboration des programmes destinés aux élèves indiens. Dans le cas des écoles fédérales et des écoles de bandes, les immobilisations sont fournies dans le cadre de l'activité "Immobilisations et services communautaires".

**Données sur les réalisations et justification des ressources:** La Loi sur les Indiens précise que les enfants indiens âgés de 7 à 16 ans vivant dans des réserves ou sur des terres de la Couronne doivent fréquenter l'école. Toutefois, les enfants de 4 à 6 ans et les Indiens de plus de 16 ans, qui vivent dans une réserve sont aussi admissibles.

La prestation de services spéciaux pour promouvoir le développement culturel, tel l'enseignement des langues autochtones, entraîne des coûts supplémentaires qui viennent s'ajouter aux dépenses courantes.

L'augmentation de l'âge de la clientèle scolaire indienne est la principale raison qui explique l'augmentation des effectifs scolaires. La politique en faveur de l'administration locale de l'éducation a aussi contribué à l'augmentation du nombre des inscriptions et au maintien des élèves à l'école, car les parents participent maintenant plus activement à l'éducation de leurs enfants.

Un nombre important d'élèves fréquentant auparavant des écoles fédérales et provinciales suivent maintenant leurs cours dans des écoles de bande par suite des efforts déployés par le Ministère pour favoriser l'administration locale de l'éducation par les Indiens.

**Figure 19: Effectifs scolaires, par type d'école**

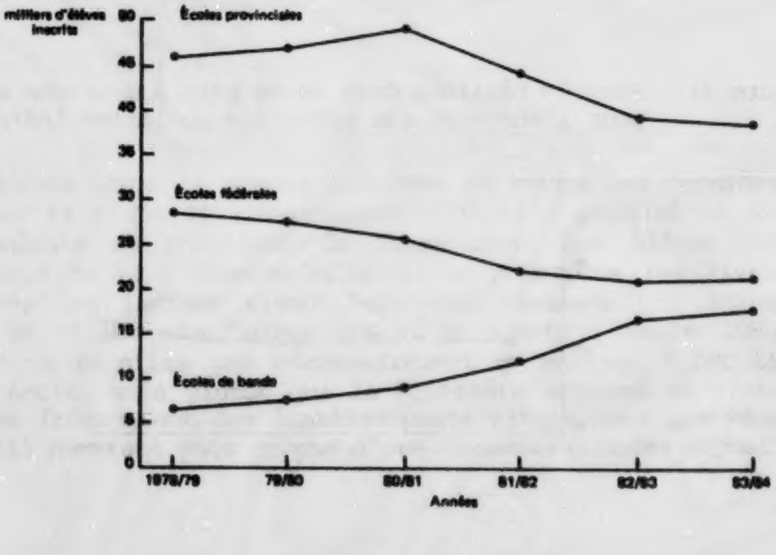

On peut avoir une idée du rendement scolaire au primaire et au secondaire en comparant les tendances dans l'éducation, chez les Indiens et au niveau national. Le Ministère s'efforcera dorénavant d'élaborer des tests normalisés de réalisation scolaire, afin d'évaluer les progrès des élèves indiens et inuit, au primaire et au secondaire.

La figure 20 montre les progrès réalisés pour ce qui est du rapport âge-niveau scolaire de l'enfant indien moyen de 11 ans. On considère comme une progression normale celle de l'enfant qui monte d'un niveau à chaque année scolaire. Ainsi, l'élève de 11 ans ou moins qui est en 5e année correspond à la norme ou la dépasse. La figure montre que le pourcentage d'élèves correspondant à la norme ou la dépassant augmente, ce qui signifie en conséquence que le nombre des échecs ne cesse de diminuer.

**Figure 20: Progrès réalisés dans le rapport âge-niveau scolaire: élèves de 11 ans correspondant à la norme ou la dépassant**

Pourcentage des élèves se situant au niveau de la norme ou au-dessus

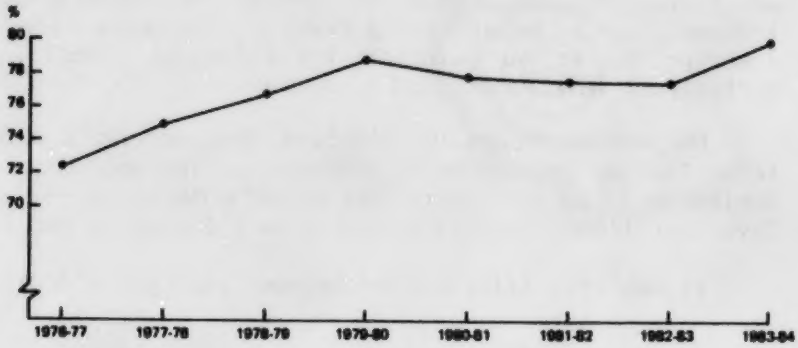


**Figure 21: Progrès réalisés dans le rapport âge-niveau scolaire pour l'ensemble des effectifs scolaires indiens**

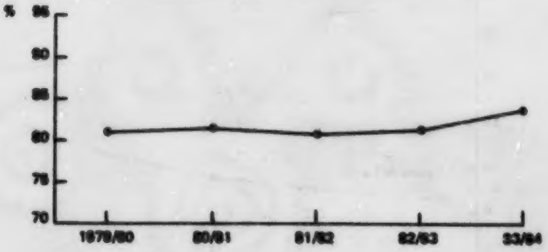

Nous croyons que le fait de tenir compte davantage des besoins des Indiens dans l'élaboration des programmes scolaires devrait accroître le nombre des diplômés d'études secondaires. La figure 22 indique le nombre d'élèves fréquentant l'école secondaire, l'année de la remise des diplômes, au cours des cinq dernières années.

**Figure 22: Nombre d'élèves fréquentant l'école secondaire, l'année de la remise des diplômes**

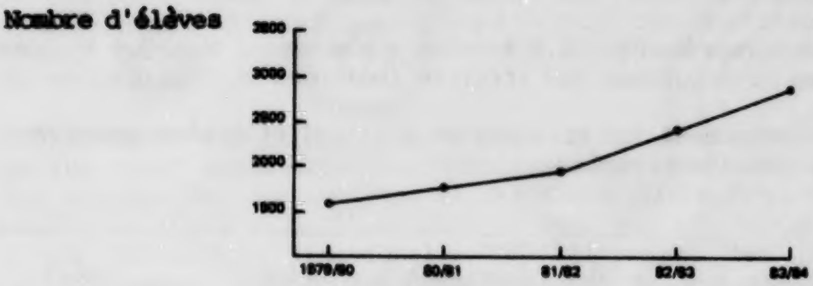


**Figure 23: Inscriptions dans les écoles primaires et secondaires**

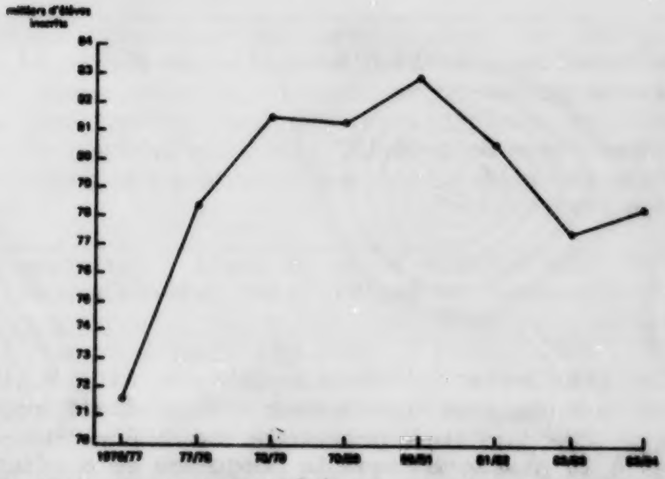

La baisse dans le nombre d'élèves au cours des dernières années est due au fait que le gouvernement fédéral a précisé et modifié de façon générale sa politique de financement des élèves fréquentant l'école hors de leur réserve et qu'il ne paie plus les livres ni les fournitures des Indiens vivant hors des réserves qui suivent leurs cours à la ville. La baisse que l'on constate entre 1980-1981 et 1982-1983 ne signifie pas nécessairement qu'environ 5,000 élèves ont quitté l'école, mais plutôt que le Ministère a cessé de financer tous les élèves fréquentent des établissements situés hors des réserves, de sorte qu'il ne tient plus compte d'eux dans les données recueillies.

## C. Études postsecondaires

### Objectif

**Apporter de l'aide aux Indiens et aux Inuit afin de leur offrir la possibilité de poursuivre leurs études ou leur avancement professionnel en s'adonnant à des études postsecondaires.**

### Résumé des ressources

Cette activité représente 3.9 % des dépenses et 0.4 % des années-personnes du Programme des affaires indiennes et inuit.

**Figure 24: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Programme de formation universitaire et professionnelle | 53,016 | 17 | 46,917 | 17 | 43,055 | 17 |
| Programme préparatoire à l'entrée à l'université et au collège (PPEUC) | 6,153 | - | 3,565 | - | - | - |
| | 59,169 | 17 | 50,482 | 17 | 43,055 | 17 |

Comme le PPEUC n'a été établi qu'à la fin de 1984-1985, les régions n'ont pu utiliser les sommes qui y était allouées. Cette situation apparaît dans les prévisions de 1985-1986, qui devraient être révisées à la hausse lorsque le programme sera offert dans toutes les régions.

De l'ensemble des dépenses de cette activité, 1.2 % ont trait au personnel, 11.1 % aux services professionnels et spéciaux, et 84.7 % aux paiements de transfert.

### Description

Cette activité a pour but de faire en sorte que les Indiens et les Inuit admissibles aient accès à des programmes d'aide financière et de

services d'aide pédagogique, afin de pouvoir suivre des études postsecondaires. Elle vise également à accroître le nombre des étudiants indiens et inuit s'adonnant à des études postsecondaires, afin que la proportion des Indiens fréquentant des établissements postsecondaires et terminant des études à ce niveau se rapproche de la proportion nationale.

Des services de consultation aux fins des études ou à des fins personnelles sont offerts à tous les étudiants fréquentant des établissements d'enseignement supérieur. Ces services peuvent être fournis par des employés réguliers ou engagés à contrat des bandes ou du Ministère.

**Programme de formation universitaire et professionnel:** Les Indiens et les Inuit admis dans des établissements postsecondaires tels que des universités, des collèges et des CEGEP (Québec) accrédités peuvent bénéficier d'une aide financière portant sur les frais de scolarité, l'aide pédagogique individuelle, les livres et les fournitures, le transport, les allocations de subsistance et les frais de garderie, pour les étudiants qui ont des personnes à charge. On offre également à titre d'encouragement, aux étudiants du niveau postsecondaire, des subventions qui s'élèvent à $750 pour les études de maîtrise, et à $1,500 pour les études de doctorat.

Le Ministère favorise également, dans le cadre d'ententes spéciales sur les frais de scolarité passées avec les établissements d'enseignement postsecondaire, l'élaboration de programmes spéciaux pour répondre aux besoins des étudiants indiens et inuit, et des collectivités; on peut citer à tire d'exemples des cours spéciaux en pédagogie, des cours préparatoires aux études de droit et des cours en service social.

**Programme préparatoire à l'entrée et à l'université et au collège (PPECU):** Ce programme est venu s'ajouter récemment à l'activité "Études postsecondaires". Il permet aux étudiants indiens et inuit d'être admis à des programmes réguliers d'étude, dans des universités et des collèges, en suivant un programme d'études préparatoires d'une année. Ce programme permettra d'accroître chaque année d'environ 300 le nombre d'étudiants suivant des cours réguliers dans des universités et des établissement de formation professionnelle.

**Données sur les réalisations et justification des ressources:**

Les critères d'admissibilité au programme d'aide à l'éducation postsecondaire comprennent notamment les éléments suivants: le candidat doit être un Indien inscrit ou un Inuit canadien et demeurer au pays au moment où il présente sa demande; il doit en outre avoir été admis dans une université, un collège communautaire, un CEGEP, une école technique, un établissement de formation en sciences infirmières, une école normale, etc., accrédités pour participer à des

cours qui comportent normalement comme exigence préalable d'inscription un diplôme d'études secondaires; les étudiants acceptés qui sont "déjà prêts à suivre des cours réguliers" peuvent aussi bénéficier d'une aide. Les étudiants qui participent au programme doivent être âgés d'au moins 20 ans et posséder un diplôme de 11e année.

On prévoit, dans le cadre de l'activité "Études postsecondaires", un accroissement des inscriptions et des coûts unitaires. Par coût unitaire on entend le coût combiné des services relatifs aux frais de scolarité et des allocations versées aux étudiants. Ce coût est influencé dans une large mesure par les frais de scolarité des établissements et par les augmentations dans le coût de la vie. Depuis le milieu des années 70, les dépenses annuelles sous ce rapport ont sextuplé, alors que le nombre des inscriptions passait de 2 500 à plus de 7 000 étudiants, en 1984-1985. Au cours de la même période, les coûts moyens annuels par étudiant ont plus que doublé et s'élèvent actuellement à un peu moins de $7,000.

Le taux de participation aux études postsecondaires pour les Indiens de 18 à 24 ans a augmenté, passant au cours des 20 dernières années de moins de 1 % à environ 12 %,. La moyenne nationale actuelle se situe aux alentours de 20 % .

Les inscriptions ont augmenté parce que le nombre des Indiens admissibles et celui des diplômés d'études secondaires entrant à l'université ont aussi connu une augmentation. Cette situation est due principalement à l'accroissement du nombre d'étudiants possédant leur immatriculation capables de suivre les cours réguliers et aux programmes spéciaux offerts aux étudiants indiens souhaitant poursuivre des études postsecondaires.

La figure 25 montre la différence entre le taux de participation aux études postsecondaires, chez les Indiens et au niveau national. Depuis 1965, l'écart a diminué considérablement.

**Figure 25: Taux de participation des étudiants inscrits à des programmes d'études post-secondaires**

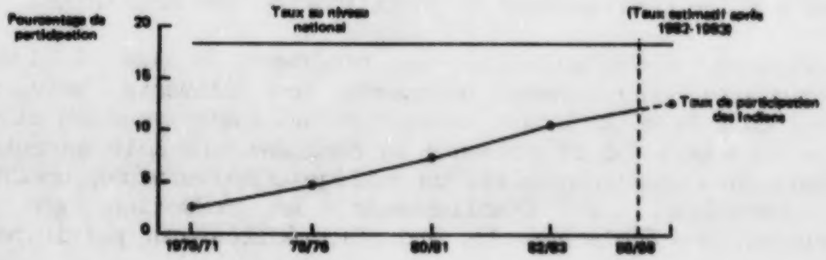

On s'attend que l'instauration de programmes comme le Programme préparatoire d'entrée à l'université et au collège entraînera l'inscription d'un plus grand nombre d'étudiants à des programmes réguliers d'études universitaires et de formation professionnelle, entraînant par le fait même un taux de participation accru des Indiens aux études postsecondaires. En chiffres absolus, le nombre d'Indiens qui obtiennent des diplômes d'études postsecondaires augmente actuellement à un rythme annuel d'environ 400 étudiants.

La Direction générale de l'évaluation du Ministère effectuera une étude de l'activité "Études postsecondaires" dont les résultats seront rapportés dans les plans de dépenses ultérieurs.

**Figure 26: Inscriptions à des programmes d'études postsecondaires**

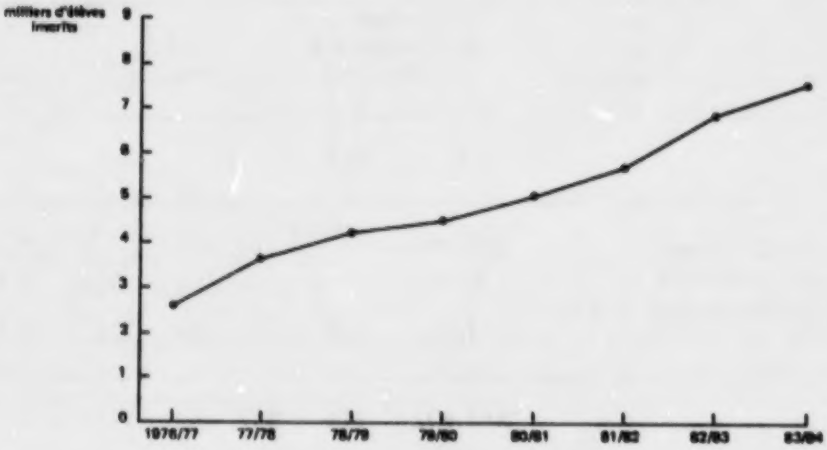

## D. Aide sociale

### Objectif

Fournir aux Indiens et aux Inuit admissibles qui sont dans le besoin des services d'aide sociale et de bien-être social, selon les normes du gouvernement.

### Résumé des ressources

Cette activité représente 16.3 % des dépenses et 2.7 % des années-personnes du Programme des affaires indiennes et inuit.

**Figure 27: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Besoins de base | 220,475 | - | 214,708 | - | 195,371 | - |
| Besoins spéciaux | 6,847 | - | 7,076 | - | 5,407 | - |
| Prestation des services d'aide sociale | 17,351 | 119 | 16,189 | 118 | 17,946 | 119 |
| | 244,673 | 119 | 237,973 | 118 | 218,724 | 119 |

De l'ensemble des dépenses de cette activité, 1.8 % ont trait au personnel, 6.4 % aux services professionnels et spéciaux, et 91.3 % aux paiements de transfert.

### Description

Dans le cadre de l'activité "Aide sociale", on fournit des prestations d'aide sociale et des services à des familles et des particuliers indiens et à certaines catégories de particuliers et de chefs de famille non indiens considérés comme ayant besoin d'aide suite à l'examen de leurs besoins, qui ne répondent pas aux exigences relatives à la résidence régissant l'aide offerte aux Indiens ne vivant pas dans des réserves ou sur des terres de la Couronne. Cette activité permet à des particuliers et aux personnes à leur charge de conserver leur santé et leur dignité et de sauvegarder l'unité de leurs familles.

**Besoins de base:** Les célibataires ou les chefs de familles qui se trouvent dans le besoin parce qu'ils sont en chômage ou ne sont pas aptes à travailler, et qui répondent aux exigences relatives à la résidence, peuvent obtenir de l'aide en argent ou en espèces pour répondre à leurs besoins de base en ce qui a trait à la nourriture, aux vêtements, au logement, aux fournitures de ménage et aux besoins d'ordre personnel.

Les employés du Ministère et des bandes se servent des techniques du counseling, de la mise en rapport et du service social individualisé pour motiver les bénéficiaires d'aide sociale et leur permettre de devenir indépendants et autonomes. On encourage et aide les bénéficiaires à faire appel aux services d'autres programmes ministériels (par exemple, ceux de l'éducation et du développement économique) et de programmes non ministériels pour qu'ils puissent obtenir la formation et les compétences nécessaires pour profiter des possibilités d'emplois offertes et sortir de la dépendance. Dans le cadre du Programme assistance-travail (PAT), les sommes auxquelles les bénéficiaires ont droit pour répondre à leurs besoins de base peuvent être utilisées pour financer des projets administrés par les bandes visant à faire travailler les personnes qui autrement devraient vivre d'aide sociale.

Un autre élément des mécanismes visant à répondre aux besoins de base est le Programme d'aide aux enfant ne vivant pas avec leurs parents naturels (PAENVPPN). Une allocation peut être versée, dans des conditions données, pour assurer la subsistance d'un enfant gardé par des membres de la famille étendue ou d'autres personnes de la collectivité, lorsque les parents naturels sont incapables de prendre soin de l'enfant ou d'assurer son soutien matériel. En 1983-1984, environ $3,654,700 ont été dépensés pour ce type d'aide.

**Besoins spéciaux:** Des allocations de besoins spéciaux sont fournies afin d'assurer le bien-être et la sécurité de personnes ou de familles pouvant bénéficier d'allocations de base. On entend par besoins spéciaux des biens ou des services entrant dans les catégories suivantes: frais de déplacement et de transport, d'inhumation, de réparation ou de remplacement d'articles d'ameublement et d'appareils ménagers, et sommes versées pour le remplacement d'articles tels que des vêtements et des meubles qui ont été perdus par suite d'un incendie ou d'un autre sinistre.

**Prestation des services d'aide sociale:** Les services entrant dans cette sous-activité comprennent les services de consultation, l'administration des prestations de subsistance et les activités de recouvrement (dans le cas par exemple des paiements en trop) la vérification de l'admissibilité servant à déterminer les besoins, les études administratives, le traitement des appels interjetés par des clients au sujet de l'évaluation de leurs besoins et l'élaboration et l'administration des ententes officielles et non officielles signées

avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les administrations municipales pour le remboursement des services fournis aux Indiens.

Nombre de bandes indiennes administrent cette activité en vertu d'accords de contributions. On estime que plus de 80 % des Indiens sont desservis par des programmes sociaux administrés par les bandes.

Lorsqu'une bande administre ses programmes ou ses services sociaux, les frais d'administration de base sont payés au moyen de fonds de l'activité "Gestion des bandes", alors que les coûts particuliers à l'activité "Aide sociale" sont imputés à cette dernière.

**Données sur les réalisations et justification des ressources**

On détermine l'aide financière à laquelle les individus et les familles ont droit pour leurs besoins de base au moyen de critères généraux d'admissibilité, tels le statut indien et la résidence, et d'une vérification des besoins qui sert à mesurer les besoins budgétaires du candidat et les ressources dont lui-même et ses dépendants disposent. Si toutes les conditions sont remplies et qu'on constate un déficit entre les besoins du candidat et ses ressources, on le considère alors admissible et on lui verse une aide d'un montant correspondant au déficit constaté.

En 1983-1984, le nombre total de mois-clients* d'aide pour les besoins de base s'élevait à 504 034, en ne tenant pas compte de l'aide fournie aux enfants ne vivant pas avec leurs parents naturels. Ce chiffre comprend 236 896 mois-clients d'aide aux bénéficiaires inaptes au travail et 267 138 mois-clients à des personnes aptes au travail. Le coût moyen de l'aide, par mois-client, est d'environ $384,18. La figure 28 montre la tendance dans les services de prestation d'aide pour les besoins de base, au cours des trois dernières années.

**Figure 28: Mois-clients, pour les besoins de base (par type)**

| | 1983-1984 | 1982-1983 | 1981-1982 |
|---|---|---|---|
| Personnes aptes au travail | 267,138 | 255,277 | 230,921 |
| Personnes inaptes au travail | 236,896 | 226,378 | 204,779 |
| Nombre total de mois-clients | 504,034 | 481,655 | 435,700 |

Dans la catégorie des services dispensés aux enfants ne vivant pas avec leurs parents naturels on a fourni, dans le cadre du programme correspondant, 20 966 mois-clients d'aide, et ce en moyenne à 1 747 enfants par mois. Le coût pour ce service s'est donc élevé, en 1983-1984, à environ $174,32 par mois-client.

Les demandes relatives à des besoins spéciaux doivent répondre à des critères d'admissibilité établis par les gestionnaires qui administrent l'activité. En 1983-1984, les dépenses à ce titre se sont montées à $7,227,000.

L'activité contribue aussi de façon importante à l'amélioration du niveau d'emploi dans les localités, au développement des compétences et à la création de biens et de services supplémentaires dans les collectivités, par l'utilisation de fonds d'aide sociale pour des projets de création d'emplois administrés par les bandes. Les sommes destinées à l'aide sociale auxquelles les particuliers et les chefs de familles ont droit peuvent en effet être transférées à des projets destinés à permettre la création d'emplois dans les collectivités. On estime que, en 1983-1984, environ 31 200 mois-personnes d'emplois ont été créés directement au moyen de fonds destinés à l'aide sociale, dans le cadre du Programme assistance-travail et du Nouveau programme pour l'expansion et le développement de l'emploi, un programme de durée limitée qui a été offert d'avril 1983 à juin 1984. On s'attend à ce que cette activité importante se poursuive en 1985-1986, dans le cadre du Programme assistance-travail, du Programme Été Indien Canada et du Programme Canada au travail.

* L'unité d'établissement des coûts, pour l'aide sociale, est une unité mensuelle par client qui est définie comme le coût de l'aide fournie à une personne ou un chef de famille pendant un mois civil complet. Une telle unité peut aussi correspondre aux services dispensés à une personne ou une famille (ou aux deux) pendant une partie ou la totalité d'un mois civil.

## E. Services de bien-être social

### Objectif

Faire en sorte que les Indiens et les Inuit qui ont besoin de soins et de protection, parce qu'ils sont délaissés ou maltraités, ou d'aide, pour faire face à des problèmes personnels ou à des situations difficiles, aient accès à des services de bien-être social, conformément aux normes approuvées du gouvernement.

### Résumé des ressources

Cette activité représente 4.3 % des dépenses et 0.1 % des années-personnes du Programme des affaires indiennes et inuit.

**Figure 29: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Services d'aide à l'enfance | 44,637 | - | 45,279 | - | 40,405 | - |
| Services d'aide aux adultes | 6,759 | 1 | 6,534 | - | 7,466 | - |
| Services d'aide aux personnes et aux familles | 12,854 | 1 | 11,259 | 1 | 7,724 | 1 |
| | 64,250 | 1 | 63,072 | 1 | 55,595 | 1 |

De l'ensemble des dépenses de cette activité, 0,1 % ont trait au personnel, 6,4 % aux services professionnels et spéciaux, et 89,2 % aux paiements de transfert.

### Description

Cette activité sert à financer et aussi, dans certains cas, à fournir une gamme étendue de services visant à assurer la subsistance et la protection d'enfants, de personnes ou de familles vivant dans les réserves. Ces services et cette aide sont fournis dans le cadre d'ententes ou d'accords passés avec les divers niveaux d'administration et avec des organismes bénévoles et privés de service.

L'activité "Services de bien-être social" renferme trois sous-activités:

**Services d'aide à l'enfance:** Cette sous-activité a pour but de fournir des fonds et de faire en sorte que les ententes passées avec les provinces pour aider les enfants indiens et inuit maltraîtés et délaissés résidant dans des réserves soient mises en oeuvre selon les conditions prescrites par les gestionnaires chargés d'administrer l'activité. Cette sous-activité permet également la signature d'ententes bilatérales et tripartites entre les gouvernements fédéral et provinciaux et les bandes indiennes au sujet de la prestation des services d'aide à l'enfance dans les réserves. Ces services comprennent la prestation de soins dans des établissements, le choix des familles d'accueil et le versement d'indemnités de subsistance, le choix des foyers de groupe, le placement et la prestation d'aide aux fins de susbistance ainsi que d'autres services tels des services de consultation.

**Services d'aide aux adultes:** Cette sous-activité sert à financer l'aide et les services fournis aux Indiens adultes admissibles souffrant d'incapacité, en raison d'âge ou d'invalidité, afin de leur permettre de conserver un degré satisfaisant d'activité et d'indépendance sur les plans physique et mental. Les services offerts comprennent: les soins fournis dans des établissements aux adultes qui ont besoin en permanence de supervision ou d'aide; le placement en familles d'accueil, dans le cas des adultes qui ont besoin d'une certaine aide pour leurs activités quotidiennes mais beaucoup moins que les personnes devant vivre dans des établissements; et l'aide fournie aux personnes vivant chez elles, sous forme de services tels des services d'aide familiale et de préparation des repas, afin de leur permettre de conserver une indépendance maximale, même si elles ont besoin d'une certaine aide dans le cadre de leur vie quotidienne. Cette sous-activité ne comprend pas toutefois les services et les coûts relatifs aux soins fournis aux adultes souffrant d'incapacité, dans des établissements pour personnes âgées de catégorie intermédiaire.

**Services d'aide aux personnes et aux familles:** Cette sous-activité permet d'offrir à des familles ou des particuliers indiens des services qui ne sont pas prévus par la loi ou les ententes signées avec les provinces. Ces services comprennent les services de consultation fournis à des personnes et aux familles, le placement et la supervision des enfants (avec le consentement des parents) le recrutement, le choix et la supervision des familles d'accueil, les soins de catégorie intermédiaire fournis aux adultes souffrant d'incapacité et les autres ressources en matière de placement existant dans les collectivités indiennes.

**Données sur les réalisations et justification des ressources**

L'activité "Services de bien-être social" a pour but principal de faire en sorte que les familles, les personnes ou les enfants indiens admissibles vivant dans une réserve bénéficient de services de bien-être personnels, familiaux ou communautaires adaptés à leur situation particulière et conformes aux lois provinciales et territoriales applicables.

Les services d'aide à l'enfance représentent environ 70 % des dépenses, les Services d'aide aux adultes 10 %, et les Services d'aide aux personnes et aux familles les autres 20 %.

Les services d'aide à l'enfance sont fournis ou offerts aux familles, aux personnes ou aux enfants indiens vivant dans une réserve qui ont besoin de services prévus par les lois des provinces et les ententes conclues avec celles-ci. Les bénéficiaires de ces services comprennent notamment les enfants qui ont besoin d'être protégés parce qu'ils sont maltraités ou négligés.

Les personnes admissibles à l'aide aux adultes doivent répondre notamment aux critères universels suivants:

- Être une personne indienne adulte qui réside dans une réserve ou, dans le cas d'un transfert à partir d'un hôpital où une personne a été traitée pour une maladie grave, avoir été résidant d'une réserve juste avant d'être admis à l'hôpital; et

- Être une personne indienne de plus de 18 ans vivant dans une réserve, qui, en raison de son âge ou d'un handicap physique ou autre précisé dans l'évaluation médicale ou psychologique, a besoin d'aide dans la vie courante, sans pour autant être obligée de vivre dans un établissement, cette personne étant incapable par ailleurs de payer le coût des services nécessaires.

On effectue une double évaluation afin de déterminer, d'une part, le besoin de soins de la personne concernée et l'importance de ces soins et, d'autre part, la capacité de celle-ci de payer une partie ou la totalité des coûts normalement assumés par le bénéficiaire.

Les services d'aide aux personnes et aux familles sont fournis à des familles indiennes et non indiennes d'une réserve qui ont besoin d'aide et qui veulent obtenir des services ou acceptent d'être mis en rapport pour obtenir des services non prévus par la loi ni les ententes conclues avec la province concernée. Cette sous-activité comprend les services fournis aux enfants indiens qui sont placés avec le consentement des parents et les services de catégorie intermédiaire dispensés à des adultes dans des établissements.

L'importance des ressources requises pour assurer aux intéressés l'accès aux services de bien-être social dépend du nombre de jours de soins nécessaires aux personnes admissibles et des taux quotidiens établis par les provinces et les organismes d'aide à l'enfance. À l'heure actuelle, certains services provinciaux ne sont pas fournis à la population indienne du fait que certaines provinces considèrent les Indiens vivant dans les réserves comme une responsabilité fédérale et qu'en outre certaines bandes ne reconnaissent pas la compétence des provinces en matière de services de bien-être social.

Au niveau national, les coût unitaires des services fournis aux Indiens, en 1983-1984 (coût de la prestation d'aide à un enfant ou un adulte pendant une journée), en ce qui a trait aux services d'aide à l'enfance et d'aide aux adultes sont respectivement de $28,96 et $31,40.

Les bandes s'efforcent de réduire le nombre des enfants indiens aidés par les provinces en participant à la conception, la prestation et la direction des services d'aide à l'enfance dans les réserves, dans le cadre d'ententes tripartites ou bilatérales. On peut voir, dans la figure 30, le nombre d'ententes-cadres que le Ministère a signé au cours des trois dernières années. Le nombre croissant de ces ententes indique de façon générale une augmentation graduelle de la quantité et de la qualité des services fournis à la population indienne.

**Figure 30: Nombre d'ententes-cadres relatives à l'aide à l'enfance**

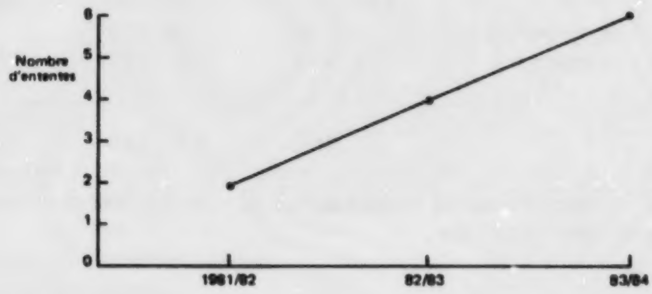


Les changements dans la proportion de services d'aide à l'enfance qui sont administrés par les bandes constituent un indicateur de rendement important pour déterminer la mesure dans laquelle le Ministère réussit à atteindre son objectif général, qui est de faire en sorte que les Indiens administrent leurs propores affaires. La figure 31 montre qu'une proportion de plus en plus grande des bandes administrent leurs services d'aide à l'enfance, une situation qui permet d'améliorer la qualité des services fournis.

**Figure 31: Nombre de bandes visées par des ententes-cadres et auxilliaires relatives à l'aide à l'enfance.**

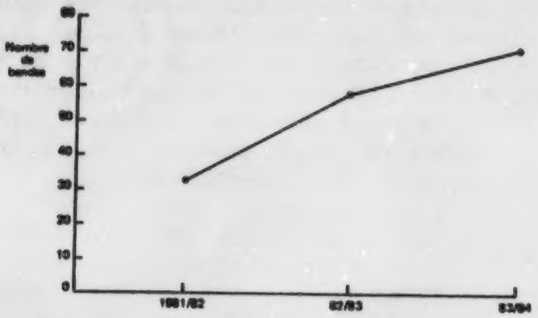


L'élément "Services d'aide aux adultes" de cette activité permet d'assurer un niveau satisfaisant de services aux Indiens âgés ou invalides. La figure 32 indique, par catégorie, le nombre de jours de soins fournis au cours des trois dernières années.

**Figure 32: Nombre de jours de soins* fournis aux adultes, par catégorie**

| | 1983-1984 | 1982-1983 | 1981-1982 |
|---|---|---|---|
| Soins à domicile | 176,153 | 125,204 | 105,740 |
| Soins dans des familles d'accueil | 5,819 | 4,893 | 954 |
| Soins dans des établissements | 162,993 | 141,022 | 119,993 |
| Total | 344,965 | 271,119 | 226,687 |

* Jours de soins - cette unité correspond à une personne recevant des soins pendant une journée.

F. Autres services d'éducation et services sociaux

## Objectif

Aider les Indiens et les Inuit à protéger, développer et exprimer leur patrimoine culturel et à instaurer dans les collectivités un niveau de services en matières sociale et culturelle qui réponde à leurs besoins.

## Résumé des ressources

Cette activité représente 0,8 % des dépenses et 0,2 % des années-personnes du Programme des affaires indiennes et inuit.

Figure 33: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Programme des centres éducatifs et culturels | 7,472 | 3 | 7,355 | 3 | 7,353 | 3 |
| Épanouissement culturel | 584 | 4 | 544 | 4 | 566 | 4 |
| Services communautaires | 3,815 | 3 | 3,807 | 3 | 3,663 | 3 |
| | 11,871 | 10 | 11,706 | 10 | 11,582 | 10 |

De l'ensemble des dépenses de cette activité, 3,6 % ont trait au personnel et 90,5 % aux paiements de tranfert.

## Description

**Programme des centres éducatifs et culturels:** Cette sous-activité a pour but d'offrir directement aux bandes indiennes, aux conseils tribaux ou de district et aux sociétés indiennes ou inuit à but non lucratif de l'aide financière et d'autres formes d'aide, afin de leur permettre de créer et d'administrer des centres éducatifs et culturels.

Ce programme, qui a été approuvé par le Cabinet en 1971, a été mis sur pied pour aider les autochtones à élaborer eux-mêmes leurs projets éducatifs, en fonction de leur culture. Dans le cadre du programme, les Indiens et les Inuit planifient, élaborent, administrent et dispensent des programmes visant à répondre à des besoins définis par eux-mêmes, selon leurs priorités.

Dans ces centres, les programmes, les projets et les services portent en général sur une ou plusieurs des catégories d'activités suivantes: efforts pour raviver les activités traditionnelles, recherches en matière culturelle, recherches sur les langues autochtones et enseignement de celles-ci, élaboration de programmes, formation d'enseignants relative à la culture autochtone, formation de sensibilisation aux faits interculturels et prestation de ressources et de services de communication aux collectivités indiennes et non indiennes.

Épanouissement culturel: Cette sous-activité porte sur deux éléments principaux: les subventions d'ordre culturel et les services liés à l'art indien.

Les subventions culturelles visent à aider les artistes, les peintres, les écrivains, les musiciens et les danseurs inuit et indiens inscrits à poursuivre leur carrière, et à sensibiliser le public au travail des artistes autochtones contemporains.

Des subventions culturelles sont offertes pour appuyer des projets entrant dans les catégories suivantes: projets artistiques de portée nationale qui ont trait à au moins deux provinces ou contribuent à promouvoir au plan international l'image des artistes indiens canadiens; projets proposés par des artistes dans les domaines de la peinture, de la sculpture, du théâtre, de la littérature, du cinéma, de la musique et de la danse; projets visant à faire connaître des modes d'expression culturelle uniques et inovateurs; projets de recherche directement rattachés à la promotion des arts ou de la culture; et projets de rapatriement d'oeuvres dans des musées indiens, au profit d'artistes indiens talentueux et innovateurs.

Les services fournis en matière d'art indien comprennent des responsabilités telles la préservation, la conservation et la promotion de quelque 2,000 oeuvres d'art et d'artisanat du Ministère. Grâce aux dossiers qu'il tient sur plus de 250 artistes indiens, le Centre d'art indien répond à des demandes de renseignements provenant de chercheurs, de conservateurs et d'historiens du domaine, de l'art souhaitant obtenir de l'information d'ordre biographique, des coupures de presse et des communiqués, ainsi que des diapositives et des photographies d'oeuvres d'art.

En outre, ce Centre, situé à l'administration centrale, à Ottawa, offre des conseils et de la documentation pour la commercialisation et la promotion des oeuvres d'art, dans le cadre de présentations publiques nationales et d'expositions internationales d'oeuvres d'art et d'artisanat.

**Services communautaires:** Dans le cadre de cette sous-activité, on fournit des conseils et de l'orientation aux conseils de bande, à leur personnel et aux organismes de services communautaires pour l'évaluation des besoins de ces dernières, lorsqu'elles décident d'établir des haltes-garderies, des garderies et des services ménagers à domicile. Une fois qu'un besoin a été défini, on fournit à la collectivité des conseils sur la façon de réaliser la planification de ces services et de ces centres, d'en établir les budgets et d'en assurer le fonctionnement.

Les fonds visant à permettre le maintien et le fonctionnement des haltes-garderies et des garderies sont versés aux conseils de bande sous la forme de contributions. Pour ce qui est des services d'aide familiale, des fonds sont alloués aux bandes qui montrent qu'elles ont besoin de tels services et qu'elles sont capables de les assurer. Ces fonds sont utilisés pour former du personnel à cette fin dans les bandes et pour établir des programmes de services d'aide familiale.

Un élément secondaire de cette sous-activité est celui de la réadaptation des adultes. Les conseils de bande ou de district reçoivent des fonds afin de pouvoir offrir certains services de consultation à cette fin. Le Ministère rembourse les organismes de réadaptation provinciaux ou autres qui aident les Indiens au moyen de services tels que l'évaluation des compétences et des capacités et l'élaboration de plans complets de réadaptation et de programmes spéciaux pour les handicapés. Il parraine également, de concert avec Santé et Bien-être social Canada, des projets conçus et mis en oeuvre par les Indiens et les Inuit pour prévenir les problèmes d'abus de l'alcool et des drogues et aider à les résoudre. Le financement et l'administration de ces initatives relèvent de Santé et Bien-être social Canada. Le Ministère apporte toutefois sa participation en siégeant aux comités consultatifs national et régionaux.

**Données sur les réalisations et justification des ressources**

Les 64 centres éducatifs et culturels qui existent actuellement élaborent des programmes et des services, qu'ils offrent à environ 342 bandes indiennes comptant 225 880 membres (soit 68 % des Indiens inscrits du Canada) et à toute la population Inuit du Nord du Québec. La figure 34 montre l'augmentation du nombre de ces centres.

**Figure 34: Augmentation du nombre des centres éducatifs et culturels**

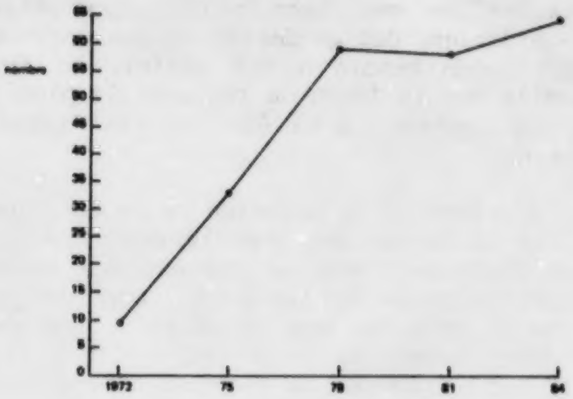


Le Centre d'art indien s'occupe principalement de la conservation, du catalogage et de la promotion des oeuvres d'art indiennes, et 80 % de ses frais de fonctionnement sont liés à ses activités dans ces domaines. Il contribuera encore davantage au développement des marchés ouverts à l'art indien et à la sensibilisation du public en montant l'exposition d'art indien qui se tiendra dans le cadre d'Expo 86, en organisant une exposition itinérante qui se rendra dans deux autres grands centres canadiens et en aidant à la coordination, avec la Société indienne d'art et d'artisanat du Canada, de trois présentations publiques d'art et d'artisanat indiens qui doivent avoir lieu à Calgary, Edmonton et Ottawa. Par l'application de normes muséologiques à la gestion de toute la documentation visuelle et écrite, le personnel professionnel du Centre permettra dorénavant aux conservateurs et aux historiens de réaliser une analyse plus critique et plus détaillée des documents de référence. On prévoit accroître de 30 % le nombre des dossiers de référence, qui comprendront notamment des renseignements détaillés sur 80 autres artistes importants et nouveaux artistes prometteurs.

Le bulletin de nouvelles trimestriel que le Centre d'art indien diffusera à partir de l'automne 1984 fournira à un auditoire de professionnels de l'art de l'information sur des artistes et les tendances actuelles dans l'art indien au Canada.

Les demandes des bandes en matière de services communautaires ont augmenté au cours des dernières années, afin de répondre aux demandes accrues des Indiens. On prévoit que cette tendance se poursuivra en 1985-1986. Le Ministère finance actuellement 39 garderies et 6 haltes-garderies.

## G. Développement économique

### Objectif

Aider les bandes indiennes et les collectivités inuit dans leurs efforts pour atteindre à une plus grande indépendance économique et se constituer une base viable sur le plan économique et en matière d'emploi.

### Résumé des ressources

Cette activité représente 3.7 % des dépenses et 4,3 % des années-personnes du Programme des affaires indiennes et inuit.

**Figure 35: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Création d'entreprises | 13,200 | 107 | 13,927 | 106 | 17,425 | 107 |
| Création d'emplois | 9,621 | 29 | 28,387 | 29 | 29,720 | 29 |
| Développement des aptitudes au travail | 9,487 | 18 | 9,845 | 18 | 13,529 | 18 |
| Soutien du développement communautaire | 24,097 | 35 | 27,165 | 35 | 16,654 | 35 |
| | 56,405 | 189 | 79,324 | 188 | 77,328 | 189 |

De l'ensemble des dépenses de cette activité, 15,5 % ont trait au personnel et 79,8 % aux paiements de transfert.

### Description

De façon générale, le développement économique dans les réserves indiennes et les collectivités inuit accuse un retard sérieux par rapport à celui de la plupart des autres collectivités canadiennes se trouvant dans des circonstances semblables. La présente activité a pour but de permettre l'élaboration et le financement de projets et de programmes pour s'attaquer aux problèmes du chômage (qui est important et ne cesse d'augmenter), de l'exploitation insuffisante des ressources et de la dépendance permanente des Indiens.

À la Conférence des premiers Ministres et au cours des travaux du Comité spécial de l'autonomie politique des Indiens, les dirigeants indiens ont souligné l'importance du développement économique pour étayer les responsabilités assumées par les Indiens dans le cadre de l'autonomie politique. En vertu de son mandat, l'activité "Développement économique" a pour but d'assurer la prestation de conseils, d'aide, de financement et de formation au moyen des quatre sous-activités suivantes.

**Création d'entreprises:** Cette sous-activité vise à apporter de l'aide aux particuliers, aux bandes, aux collectivités et aux organismes indiens et inuit afin qu'ils aient la possibilité, en tant qu'entrepreneurs, d'assurer l'établissement, le maintien et l'expansion d'entreprises viables capables de contribuer à la création d'une certaine prospérité, à l'amélioration des possibilités d'emplois et à l'instauration d'une véritable indépendance économique des Indiens. Des prêts sont consentis à ces entreprises par le truchement de la Caisse d'expansion économique des Indiens et de la Caisse de prêts aux Esquimaux. Des contributions et des services de consultation sont également offerts.

**Création d'emplois:** Cette sous-activité vise à accroître le nombre des emplois dans les collectivités indiennes et inuit et à permettre à la main-d'oeuvre d'acquérir de l'expérience. L'accent est mis de façon générale sur les projets réalisés dans les collectivités. Cette sous-activité sert également à trouver ou créer des services pour aider les Indiens et les Inuit à obtenir directement des emplois dans le cadre des programmes fédéraux et provinciaux liés à l'emploi. Il est aussi possible de recourir à d'autres programmes lorsque ceux-ci ne permettent pas de répondre adéquatement aux besoins de ce groupe-client.

**Développement des aptitudes au travail:** Cette sous-activité permet, de concert avec Emploi et Immigration Canada (EIC) et les organismes indiens et inuit, d'aider à déterminer les besoins et à assurer la coordination ou la prestation (ou les deux) de programmes de formation destinés à compléter ceux d'EIC. Ces programmes visent à permettre aux Indiens et aux Inuit d'acquérir les compétences dont ils ont besoin sur le marché du travail, aux niveaux local et national. Ils les préparent en effet à occuper des emplois tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves et fournissent aux collectivités la main-d'oeuvre dûment formée dont elles ont besoin pour combler les postes créés dans les entreprises et l'administration locales. Les principaux objectifs poursuivis dans le cadre de cette sous-activité se situent dans les secteurs de la formation en cours d'emploi, de la formation en établissement (cours universitaires et cours de formation professionnelle) et de l'aide à la mobilité.

**Soutien du développement communautaire:** Cette sous-activité vise à aider les Indiens et les Inuit à se doter des cadres de planification dont ils ont besoin pour être mieux en mesure de planifier le perfectionnement de leurs ressources humaines et le développement de leurs autres ressources, afin qu'ils puissent être réalisés de façon économique. Des fonds sont fournis aux bandes et aux conseils tribaux afin de leur permettre d'obtenir de l'information et des conseils techniques sur les répercussions environnementales et socio-économiques de l'exploitation des ressources à l'intérieur et à l'extérieur des réserves. Cette sous-activité sert également à financer les institutions financières et de développement dirigées par les Indiens et les Inuit. Celles-ci offrent des fonds aux entrepreneurs indiens et inuit, facilitent les investissements de capital-actions et le financement à long terme, et fournissent des conseils sur la façon d'obtenir des fonds d'investissement et de les gérer.

**Information sur l'exécution et justification des ressources**

Pour l'activité "Développement économique" il faut tenir compte du fait que chez les Indiens et les Inuit la proportion des travailleurs qui réussissent à obtenir un emploi a toujours été d'environ 25 % de la population d'âge actif, alors que la moyenne au niveau national est de 57 %*. Les facteurs qui contribuent à cette situation sont l'isolement des localités, les niveaux peu élevés de scolarité et de compétence, l'absence de mobilité et de possibilités sur le plan économique, et le manque de capitaux.

**Création d'entreprises:** Les ressources sont allouées aux projets en fonction des plans de chaque entreprise, qui comprennent normalement: un exposé rétrospectif et un état financier, une étude de la faisabilité technique, une analyse de marché et un plan de vente, une analyse des avantages au niveau social, une évaluation de la gestion, les montants maximaux nécessaires en prêts et les calendriers de remboursement, et une indication du nombre d'emplois devant être créés. Ces plans sont examinés et classés selon les priorités, en fonction de l'ensemble des critères établis pour les projets d'investissement, desquels régissent l'octroi des prêts directs, des garanties de prêts et des contributions dont peuvent bénéficier les entreprises.

Selon les niveaux de financement actuels, on répond dans le cadre de cette sous-activité à 25 % des demandes relatives à la création de nouvelles entreprises. Les services offerts permettent l'établissement chaque année d'environ 250 nouvelles entreprises indiennes et inuit ainsi que le maintien en exploitation ou l'expansion de quelque 500 autres. Au cours de 1985-1986, on fournira

* Rapports de Statistiques Canada (1981), du Département d'État au développement économique et régional, de la CEIC et du MAINC.

des conseils techniques dans le cas de 1 500 projets et on tiendra entre 12 et 15 ateliers importants (350 participants) sur des sujets ayant trait aux entreprises.

Ces nouvelles entreprises doivent créer 7 800 mois d'emploi alors que la poursuite des activités des entreprises existantes assurera le maintien de quelque 13 800 mois d'emploi.

Les figures 36 et 37 indiquent le nombre de prêts directs, de garanties de prêts et de contributions consentis sur une période de cinq ans, pour aider les entreprises existantes et les nouvelles entreprises au moyen de la Caisse d'expansion économique des Indiens (CEEI) et de la Caisse de prêts aux Esquimaux (CPE) fédérale.

**Figure 36:** **Nombres, types et montants des sommes fournies dans le cadre de la Caisse d'expansion économique des Indiens (en millions de dollars)**

| | Prêts directs | | Garanties de prêt | | Contributions | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Nombre | $ | Nombre | $ | Nombre | $ |
| 1983-1984 | 188 | $4.6 | 90 | $ 2.7 | 532 | $13.0 |
| 1982-1983 | 175 | $2.9 | 70 | $ 1.6 | 785 | $16.9 |
| 1981-1982 | 281 | $5.2 | 84 | $ 1.8 | 865 | $16.2 |
| 1980-1981 | 332 | $6.0 | 31 | $ 3.4 | 705 | $14.1 |
| 1979-1980 | 258 | $3.4 | 34 | $11.1 | 663 | $ 9.4 |

**Figure 37:** **Nombres, types et montants des sommes fournies dans le cadre de la Caisse de prêts aux Esquimaux fédérale**

| | Prêts directs | | Garanties de prêt | | Contributions | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Nombre | $ | Nombre | $ | Nombre | $ |
| 1983-1984 | 7 | $0.1 | 1 | $ 2.6 | 10 | $ 0.1 |
| 1982-1983 | 8 | $0.3 | 1 | $ 2.5 | 10 | $ 0.2 |
| 1981-1982 | 7 | $0.1 | 1 | $ 2.5 | 9 | $ 0.1 |
| 1980-1981 | 6 | $0.3 | 1 | $ 2.4 | 6 | $ 0.1 |
| 1979-1980 | 7 | $0.1 | 1 | $ 2.4 | 29 | $ 0.2 |

Ces prêts directs, ces garanties de prêts (qui sont des prêts de dernier recours) et ces contributions sont fournis afin de favoriser le développement économique des Indiens et des Inuit, c'est-à-dire des particuliers, des groupes, des bandes et des collectivités, ainsi que le développement des sociétés. Actuellement, dans le cas de la CEEI, le montant des prêts directs non encore remboursés ne doit pas dépasser 70 millions de dollars, et celui des créances payées par suite des garanties ne doit pas être supérieur à 30 millions. Pour ce qui est de la CPE fédérale, le montant total des prêts directs ne doit pas dépasser 2 millions, et celui des sommes versées en garantie ne doit pas être supérieur à 3 millions.

Chaque prêt direct comporte un intérêt fixe établi selon le taux de base trimestriel moyen des banques commerciales en vigueur au moment où il est approuvé pour la CEEI, cet intérêt étant majoré de 1 à 3 %. Il est majoré de 1 % dans le cas de la CPE fédérale. Les taux en vigueur, à la fin de l'année financière 1983-1984, étaient de 12 % pour les premiers $75,000 et de 14 % pour le reste du montant. Au 31 mars 1983, le montant non encore remboursé des 3 309 prêts directs consentis s'élevait à 45 millions de dollars. Au cours de l'année financière 1983-1984, on a approuvé 195 prêts directs d'un montant total de 4,7 millions. Au cours de la même année financière, le montant recouvré sur le principal des prêts a été d'environ 4,7 millions, qui ont été portés au crédit du compte visé, et l'intérêt payé au Gouvernement du Canada s'est élevé à 2,4 millions.

Au 31 mars 1983, le nombre des prêts garantis non encore remboursés était de 157 et leur montant total s'élevait à 5.5 millions de dollars. Au cours de l'année financière 1983-1984, 91 prêts d'un montant total de 5.3 millions ont été garantis. Au 31 mars 1984, le nombre des prêts non encore remboursés était de 165 et leur valeur totale se montait à 5.6 millions. Au cours de l'année financière 1983-1984, des créances s'élevant à 0.4 million ont été payées sur les garanties non encore remboursées.

Les programmes de prêts sont inscrits dans les Comptes publics du Canada à titre de prêts, d'investissements et d'avances et sont financés au moyen de crédits non budgétaires. La Direction générale de l'évaluation doit procéder à une étude de la CEEI, au cours de l'année financière 1985-1986.

**Création d'emploi:** Les projets présentés par les organismes indiens et inuit, au nom des bandes et des collectivités, doivent s'inscrire dans le cadre la stratégie adoptée pour le développement économique des collectivités et permettre aux membres de celles-ci d'acquérir de l'expérience ou encore jouer un rôle de catalyseur pour assurer la poursuite du développement des collectivités sur les plans économique et communautaire.

Au cours de l'année financière 1984-1985, trois programmes sont offerts au moyen de la sous-activité "Création d'emplois", dans le cadre des programmes généraux de la CEIC:

- Programme de création d'emplois et de développement économique des autochtones (PCEDÉA) de 1983-1984 et 1984-1985, qui bénéficie en tout de crédits de l'ordre de 21.8 millions de dollars (3 millions, en 1984-1985). Il a été prolongé récemment au-delà du 30 juin 1984, pour les divers projets visés, et doit maintenant se terminer le 31 mars 1985.

- Programme RELAIS du Ministère (7.5 millions de dollars); et

- Programme Été Indien Canada (8 millions de dollars).

Bien que ces programmes soient de courte durée, on estime qu'ils permettront de créer en tout 73 470 semaines de travail et 3 194 emplois, un emploi équivalent à 23 semaines de travail.

**Développement des aptitudes au travail:** Les ressources fournies à cet égard sont utilisées pour améliorer les compétences des Indiens et des Inuit seulement lorsqu'on ne peut recourir à des programmes de la CEIC ou que les programmes disponibles ne conviennent pas à leurs besoins. Les services offerts dans le cadre de cette sous-activité s'adressent principalement aux personnes qui ne possèdent que peu ou pas de compétences ou d'expérience ou qui ne peuvent obtenir un emploi approprié dans leur localité.

Les services offerts en vertu de cette sous-activité visent à permettre à environ 4 000 Indiens et Inuit de se préparer à occuper un emploi sur le marché du travail, et on s'attend à ce que quatre sur dix d'entre eux s'en trouvent effectivement un. Les composantes prévues dans le cadre de cette sous-activité sont 231 362 jours de formation professionnelle, 51 900 jours de formation en cours d'emploi et la prestation d'aide aux fins de mobilité à 790 personnes.

**Soutien au développement communautaire:** Les fonds disponibles en vertu de cette activité sont offerts dans le cadre d'accords de contribution qui précisent les objectifs visés dans les domaines de l'exploitation des ressources et du développement des institutions.

Il existe actuellement 88 projets d'exploitation des ressources qui auront ou pourront avoir des répercussions sur 148 collectivités indiennes et inuit.

Dans le cadre de cette activité, des fonds sont offerts aux bandes indiennes et aux collectivités inuit afin de leur permettre d'établir des plans et de s'organiser pour profiter des retombées des

projets mis de l'avant dans les domaines des mines, de l'énergie hydro-électrique, de l'irrigation, et de la production et du transport des hydrocarbures, ou d'atténuer leurs répercussions négatives. Jusqu'à maintenant, l'exemple le plus remarquable d'une bande qui a su profiter des fonds fournis à cet égard, pour élaborer une position de négociation, est celui de la bande Lax Kw'alaam qui a conclu, à l'automne de 1983, un accord important en ce sens avec la société Dome Petroleum. En échange de sa décision de ne pas empêcher, dans le cadre de la négociation de sa revendication foncière, la construction et l'exploitation d'un terminal pour le transport du gaz naturel liquéfié, de 1,7 milliards de dollars, la bande a pu négocier les avantages suivants:

- un paiement en espèces pouvant atteindre 39.1 millions de dollars;
- des contributions aux fins d'immobilisations de 3,5 millions de dollars;
- la possession de la moitié des actions d'une société de remorqueurs, avec possibilité d'acheter ultérieurement l'ensemble de la société;
- la prestation de cours de formation afin de permettre à 26 membres de la bande d'obtenir un emploi dans l'usine de la société;
- la protection des activités de pêche de la bande;
- la prestation d'un service de distribution de gaz naturel à la collectivité;
- l'instauration de mesures de protection contre les répercussions négatives de la construction et la formation d'un comité efficace de surveillance.

Il existe aussi d'autres exemples de bandes qui ont su utiliser efficacement ce type de fonds; nous pouvons citer notamment le cas des bandes indiennes du Nord-Ouest de l'Ontario qui ont pu négocier, au cours de 1983-1984, avec des sociétés exploitant des mines d'or dans la région, l'obtention d'emplois et des clauses prévoyant notamment la prestation d'aide pour le transport à partir des collectivités. De même, dans la région visée par l'exploitation des sables bitumineux de l'Alberta, des bandes locales ont formé récemment (juin 1984) leur propre société d'équipement lourd de construction et ont signé d'importants contrats à long terme avec les société Suncor et Syncrude pour l'enlèvement des morts-terrains. Le travail initial d'organisation et de planification a été financé au moyen de contributions relatives au type de fonds déjà mentionnés. Ces fonds non seulement profitent aux collectivités indiennes mais offrent également des avantages aux sociétés d'exploitation des ressources. Ils contribuent également à la sécurité dans l'exécution des grands projets d'exploitation des ressources, car les bandes indiennes peuvent mener ainsi un dialogue efficace de négociation avec les sociétés, afin d'arriver à conclure des règlements, au lieu de faire appel aux tribunaux (une approche plutôt négative) ou d'utiliser leurs revendications foncières pour protéger leurs intérêts.

Dans le cadre de la sous-activité "Soutien du développement communautaire", on offre également de l'aide aux Indiens sous la forme de contributions et de conseils techniques, afin de les appuyer dans l'exercice d'activités traditionnelles telles que la pêche, le piégage ainsi que la production et la récolte du riz sauvage. Ils peuvent aussi obtenir de l'aide afin de pouvoir profiter des possibilités économiques existant dans d'autres secteurs d'exploitation des ressources, qui leur sont facilement accessibles tels que l'exploitation forestière, l'aquaculture, le tourisme et les services de pourvoirie.

On offre aussi, en vertu de cette activité, des services visant à permettre l'établissement de nouvelles institutions indiennes et inuit et le maintien des activités de 41 organismes déjà en place. On peut citer comme exemples la Société indienne d'art et d'artisanat du Canada (SIAAC), qui a été créée en 1975 pour promouvoir et améliorer une industrie financièrement indépendante de l'art et de l'artisanat autochtones au Canada, ainsi que le Programme agricole des Indiens de la Saskatchewan.

La SIAAC possède un bureau national à Ottawa et comporte 13 sociétés régionales. Le bureau national s'occupe de la coordination et de la gestion de l'organisme et assure le développement de l'art et de l'artisanat autochtones, selon une approche nationale intégrée. Bien que les bureaux des sociétés régionales jouent un rôle semblable au bureau national, ils s'occupent également d'apporter de l'aide pour le développement de l'art et de l'artisanat, en fournissant des fonds et des ressources techniques. Actuellement, le Ministère verse chaque année 3.36 millions de dollars au bureau national, qui sont alloués aux sociétés nationale et régionales selon les plans opérationnels approuvés.

Comme nous l'avons déjà mentionné, un autre exemple d'institution des Indiens sur le plan économique est le Programme agricole des Indiens de la Saskatchewan (PAIS), une société établie pour assurer l'instauration d'activités agricoles efficaces dans les réserves indiennes de la Province. Il est dirigé par une commission indépendante, formée pour une large part de représentants des collectivités indiennes. Il existe également d'autres initiatives dans le domaine agricole, en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba et en Ontario, qui en sont à divers stades d'élaboration.

Les sociétés de développement jouent également un rôle important et leurs activités permettent de profiter des possibilités offertes en matière économique dans de nombreux domaines, au sein de leurs régions géographiques respectives. Le conseil tribal dakota-ojibway, qui connaît des succès dans ce domaine, assure son fonctionnement au moyen d'un budget de base d'environ $130,000 formé de fonds pour le développement économique régional et la création d'emplois. Le conseil tribal obtient également des ressources auprès d'autres organismes de financement.

## H. Gestion des bandes

**Objectif**

Aider les bandes et collectivités indiennes et inuit et leurs organismes à élaborer et à gérer des gouvernements efficaces et à planifier elles-mêmes leur développement, et promouvoir la consultation permanente des dirigeants indiens et inuit et leur participation à l'élaboration des politiques.

**État récapitulatif des ressources**

Cette activité représente 8,3 % des dépenses du Programme des affaires indiennes et inuit et 4,1 % de ses années-personnes.

**Figure 38: Dépenses (en milliers de dollars) de l'activité et années-personnes de l'activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Financement des gouvernements des bandes | 92,033 | - | 83,356 | - | 77,532 | - |
| Consultation et élaboration des politiques | 13,250 | 3 | 12,019 | 3 | 14,834 | 3 |
| Planification communautaire globale | 5,589 | 35 | 5,310 | 35 | 7,559 | 35 |
| Soutien de la gestion et prestation des services | 9,518 | 132 | 10,711 | 131 | 10,161 | 132 |
| Perfectionnement en gestion des Indiens et des Inuit | 3,800 | 10 | 10,337 | 10 | 7,518 | 10 |
| | 124,190 | 180 | 121,733 | 179 | 117,604 | 180 |

De l'ensemble des dépenses de cette activité, 5,9 % ont trait au personnel, 1.4 % aux services professionnels et spéciaux, 90,7 % aux paiements de transfert.

**Description**

**Financement des gouvernements des bandes:** Cette sous-activité fournit un soutien aux conseils de bande par voie d'accord de contribution afin de les aider à jouer leur rôle de dirigeants élus des collectivités et, dans la plupart des cas, à maintenir le minimum d'administration nécessaire à la prestation des services parrainés par le Ministère. Les conseils de bande doivent assurer l'intendance, orienter l'administration, présenter les positions des bandes aux autres gouvernements et, d'une façon générale, remplir les fonctions d'un gouvernement local.

**Consultation et élaboration des politiques:** Le financement de consultation permet aux Indiens et aux Inuit de se réunir pour discuter d'orientations et de gestion de programmes avec les différents ordres de gouvernements. Le financement d'élaboration des politiques est fourni aux associations indiennes pour appuyer des activités telles que la préparation d'énoncés de position, l'élaboration de propositions ou la prestation de services de consultation ou de défense conduisant à l'élaboration de politiques ou de programmes touchant les Indiens. Les fonds sont acheminés dans le cadre d'accords de contribution.

**Planification globale par les collectivités:** Cette sous-activité s'occupe du processus permanent de détermination des orientations et des conditions du développement futur qui répondront le mieux aux besoins et aux aspirations des collectivités et qui utiliseront au mieux ses ressources. Elle traite avec la collectivité en tant qu'entité et essaie de coordonner et d'intégrer tous les aspects de la vie communautaire. Le terme "global" signifie que l'accent est mis sur tous les aspects de la vie collective considérés comme importants par les habitants. Les mots "par les collectivités" indiquent que les habitants sont encouragés à participer pleinement au processus. Les dirigeants indiens, et en particulier les conseils de bande, doivent jouer un rôle important dans la PGC, de préférence celui de concepteurs, d'exécutants et de contrôleurs du processus de planification. Les fonds sont fournis aux conseils de bandes et aux conseils tribaux (conseils formés de membres élus par deux bandes ou plus) par l'intermédiaire d'accords de contributions.

**Soutien de la gestion et prestation des services:** Cette sous-activité aide les groupes indiens et inuit à se procurer un personnel de gestion ou une aide administrative professionnels pour divers programmes et les activités qui y sont liées. Ces services sont fournis par le personnel du Ministère sous forme de contributions aux conseils de bandes, qui les fournissent à leur tour aux bandes. De même, le personnel du Ministère prodigue ses conseils sur des questions touchant la gestion des contributions et surveille le

déroulement des choses. Des conseils et de l'aide en matière de finances, de gestion et d'administration sont également fournis aux bandes, aux conseils tribaux et aux associations.

**Perfectionnement en gestion des Indiens et des Inuit:** Cette sous-activité fournit des ressources et de l'aide aux bandes indiennes et aux collectivités inuit du Nouveau-Québec pour qu'elles puissent acquérir les compétences et les connaissances nécessaires à la gestion de leurs affaires conformément à des principes de gestion généralement reconnus. Elle met l'accent sur l'élaboration et la prestation d'activités d'amélioration de la gestion propres à chaque bande et à chaque collectivité. Des fonds sont fournis dans le cadre d'accords de contribution pour le financement d'activités telles que la tenue de séminaires d'orientation à l'intention des conseils de bande, l'élaboration de stratégies de sensibilisation au fait communautaire, des consultations de professionnels de la gestion et la conception et la prestation de programmes de cours et d'ateliers. Des services consultatifs sont également fournis en permanence par cette sous-activité sur des questions requérant des services consultatifs précis à court terme (telles celle du Service administratif canadien outre-mer), afin d'améliorer les pratiques et les systèmes de gestion.

**Informations sur l'exécution/Justification des ressources**

En 1985-1986, la Gestion des bandes entend:

- élaborer et mettre en oeuvre une formule de financement fondée sur une base de données qui servira aux sous-activités "Financement des conseils tribaux", Consultations et élaboration des politiques", "Planification globale par les collectivités" et "Soutien de la gestion des bandes";

- supprimer les procédures qui s'opposent au transfert des fonds de contribution aux bandes;

- trouver et recommander d'autres mécanismes de financement tels que le financement de subventions, le financement global et les accords de contribution pluriannuels;

- élaborer, à l'usage des bandes, des instruments d'évaluation des besoins des bandes en matière de formation, et promouvoir leur utilisation.

Chaque bande a droit aux services fournis par cette activité, le niveau de demande dépendant directement de facteurs tels que le niveau de développement de la bande et le degré d'autonomie locale désiré, le nombre de bandes et de particuliers, et la taille des collectivités indiennes. La demande de service varie également en fonction de l'élaboration et de la mise en oeuvre des plans de perfectionnement en

gestion des bandes, conçus pour améliorer la gestion des affaires des bandes et qui comprennent la formation du personnel en gestion, la tenue d'ateliers à l'intention de membres élus et l'achat de conseils de gestion.

Au fur et à mesure que les bandes assumeront la responsabilité de la prestation de services spécifiquement financés par le Ministère, le niveau des ressources nécessaires sera fonction des capacités administratives et gestionnelles de chaque bande. Des ressources seront requises pour la formation et le perfectionnement en gestion ainsi que pour des services financiers et administratifs devant permettre aux bandes qui n'ont pas cette capacité de gestion d'acquérir les compétences et les connaissances leur permettant de fournir certains services précis.

**Financement des gouvernements des bandes:** La plupart des ressources de l'activité "Gestion des bandes" figurent dans cette sous-activité et sont fournis aux bandes et aux conseils tribaux. Toutes les bandes touchent des fonds, à des degrés divers, dans le cadre de cette sous-activité. Le financement des trois grands programmes de cette sous-activité est exposé à la figure 39.

**Figure 39: Financement des gouvernements des bandes**

| | 1985-1986 | 1984-1985 | 1983-1984 | 1982-1983 |
|---|---|---|---|---|
| Gouvernements des bandes | $79,848.5 | $72,571.5 | $74,332.0 | $46,462.0 |
| Conseils tribaux | 8,249.0 | 6,849.0 | - | - |
| Avantages sociaux des employés des bandes | 3,935.5 | 3,935.5 | 3,200.0 | 735.0 |
| Total | $92,033.0 | $83,356.0 | $77,532.0 | $47,197.0 |

**Gouvernements des bandes:** Tous les conseils de bande ont le droit de recevoir un financement de soutien de bande. Il s'agit d'une affectation basée sur une formule dans laquelle sont pris en compte le total des effectifs de la bande et son emplacement, la population de la réserve ainsi que le genre et la valeur des services du programme fournis. Le nombre de spécialistes du programme nécessaires à la prestation de services financés par le Ministère qui ont besoin d'un lieu de travail dans le bureau de la bande est également pris en considération.

Les conseils de bande peuvent utiliser les fonds fournis, y compris les subventions, pour supporter le coût du fonctionnement du gouvernement de la bande. Les subventions servent à l'octroi d'une indemnité aux représentants élus et au paiement des frais de déplacement engagés par ces deniers au service de la bande. Les contributions servent au paiement du salaire et des frais de déplacement du personnel, des fournitures de bureau, des installations utilitaires, du loyer et des équipements, des frais de téléphone de base, des coups de téléphone à longue distance passés pour les besoins du conseil et autres raisons administratives, des vérifications annuelles et des autres frais professionnels, et des frais du conseil tribal.

**Conseils tribaux:** Le Ministère accorde un soutien direct à un conseil tribal lorsqu'un certain nombre de bandes ont décidé de former un conseil tribal pour fournir des programmes aux résidents des réserves ou des services consultatif aux bandes et à leur personnel, ou pour les défendre sur des questions d'intérêt commun. Une subvention annuelle de développement général de 4 000 $ par bande est attribuable à tous les conseils tribaux mandatés ou constitués en société. Ceux qui ont reçu mandat de fournir des services consultatifs peuvent recevoir un parrainage pour jusqu'à cinq postes consultatifs pour toutes les six bandes, et, dans les régions reculées, pour cinq postes pour toutes les quatre bandes. De plus, les conseils tribaux qui fournissent des programmes et des services consultatifs peuvent recevoir une subvention les défrayant du coût de fonctionnement de la haute-direction, à savoir les réunions du bureau et le soutien administratif global. Le financement du soutien administratif est calculé en fonction d'une formule intégrant le nombre d'employés parrainés par le Ministère, le type et le volume des programmes fournis, et l'emplacement du bureau du conseil tribal.

**Avantages sociaux des employés des bandes:** Le Ministère peut mettre à la disposition des employeurs indiens une contribution égale au coût minimum d'une série d'avantages sociaux, imposés par la loi dans la plupart des cas, à savoir l'assurance-chômage, le régime des rentes du Québec, le régime de pensions du Canada, les primes d'hospitalisation et d'assurance-maladie et l'indemnisation des accidents de travail. De plus le Ministère rendra disponible la part du coût du plan de pension revenant à l'employeur si les avantages allouables ne dépassent pas ceux qui sont offerts par le régime de base parrainé par le gouvernement pour les employés fédéraux.

**Consultation et élaboration des politiques:** Un financement est offert aux groupes indiens pour supporter les frais de déplacement à des fins de réunions, et pour l'indemnité journalière des participants aux réunions consultatives. Ce financement est offert pour soutenir la tenue de réunions avec les bandes, groupes de bandes et associations. L'activité "Élaboration des politiques" fournit un financement pour permettre aux associations représentatives des

Indiens de procéder à des recherches, d'exposer leur opinion sur les orientations et de rendre compte de l'utilisation d'environ 60 % des fonds fournis dans le cadre de cette sous-activité. Les fonds d'élaboration des politiques sont généralement fournis aux groupes reconnus aux fins du financement de base par le Ministère du secrétariat d'État. Le financement de base supporte le coût d'organisation et de fonctionnement de base.

**Planification globale par les collectivités:** Des fonds sont fournis aux bandes et aux conseils tribaux pour supporter le coût de la location des services de conseillers en planification ou de l'embauche de planificateurs, et pour couvrir d'autres coûts, tels que ceux des ateliers, de la cartographie et d'études diverses. Des fonds sont également fournis pour appuyer les planificateurs des bandes dans leurs différentes tâches. Les travaux de planification globale par les collectivités portent sur le développement matériel, la planification communautaire, la planification économique, la levée de cartes par photographie aérienne, l'arpentage, la planification environnementale et celle du développement collectif. Les fonds sont fournis aux bandes et aux conseils tribaux en fonction des besoins en planification de la collectivité et de son degré de développement.

**Soutien de la gestion et prestation des services:** Des fonds sont fournis aux bandes et aux conseils tribaux en fonction du besoin qu'ils ont d'améliorer leurs pratiques et leurs systèmes de gestion. Des fonds sont également utilisés pour l'achat de compétences professionnelles pour des activités précises liées à la gestion des organismes indiens.

**Perfectionnement en gestion des Indiens et des Inuit:** Les gouvernements des bandes et des collectivités inuit du Nouveau-Québec et du Labrador ont le droit de recevoir des fonds pour obtenir les compétences dont ils ont besoin en matière de gestion. L'aide financière est accordée en fonction des plans de perfectionnement en gestion préparés par ces groupes. Dans ces plans sont définis tous les services de perfectionnement en gestion que la bande ou la collectivité inuit à l'intention de recevoir au cours des années qui suivent. Les fonds sont fournis annuellement en fonction de l'ordre de priorité de ces besoins.

De plus, des fonds sont disponibles pour aider certaines institutions éducatives à supporter le coût de la prestation de programmes de gestion et de cours adaptés aux besoins des Indiens et des Inuit. Le volume des fonds disponibles à cette fin est calculé dans chaque cas en consultation avec des représentants Indiens.

Figure 40: Pourcentage de bandes ayant des plans de perfectionnement en gestion

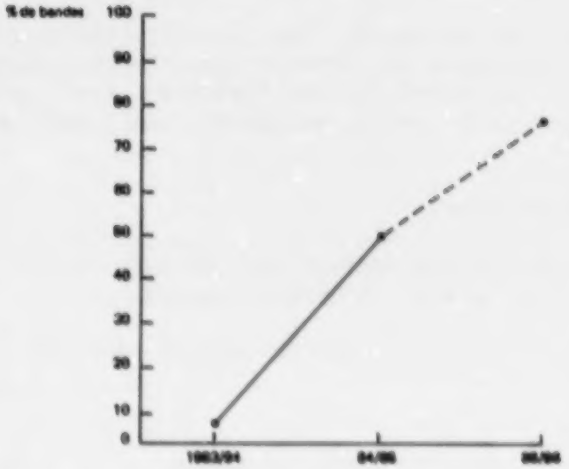


Figure 41: Nombre de recusations et d'opinions nuancées

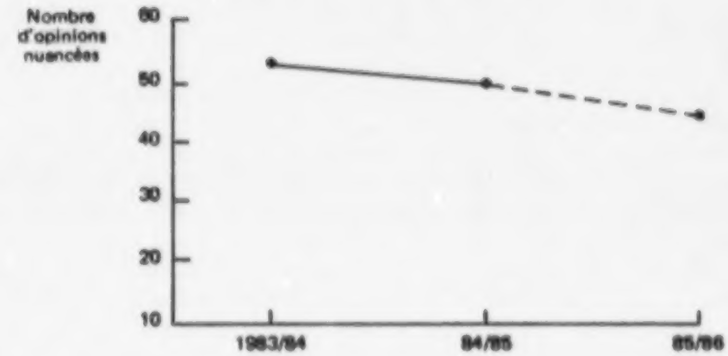

## I. Immobilisations et services communautaires

### Objectif

Aider et soutenir les bandes indiennes, les collectivités inuit et les particuliers pour qu'ils puissent se doter d'installations fixes et en préserver la qualité et la quantité, de logements familiaux et de services de maintien de l'ordre conformes à des politiques et à des normes reconnues.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité absorbe 28,8 % des dépenses du Programme des affaires indiennes et inuit, et 10,9 % de ses années-personnes.

**Figure 42: Années-personnes et dépenses (en milliers de dollars) de l'activité.**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Immobilisations collectives: | | | | | | |
| Immobilisations-Équipements collectifs et services | 119,187 | - | 117,824 | - | 122,605 | - |
| Fonctionnement et entretien | 72,876 | 337 | 70,061 | 334 | 60,127 | 336 |
| Immobilisations-Installations éducatives | 87,069 | - | 75,265 | - | 59,324 | - |
| Fonctionnement et entretien | 35,500 | 116 | 30,354 | 116 | 30,561 | 116 |
| Installations récréatives | 1,651 | - | 1,651 | - | 1,469 | - |
| Logement | | | | | | |
| Immobilisations | 97,695 | - | 98,478 | - | 130,025 | - |
| Fonctionnement et entretien | 4,204 | 25 | 3,662 | 25 | 3,077 | 25 |
| Maintien de l'ordre | 14,611 | - | 14,100 | - | 12,794 | - |
| | 432,793 | 478 | 411,395 | 475 | 419,982 | 477 |

De l'ensemble des dépenses de cette activité, 4,6 % ont trait au personnel, 4,7 % aux services professionnels et spéciaux, et 66,9 % aux paiements de transfert et 21,3 % aux immobilisations fournies par le Ministère.

**Description**

En raison de leur situation géographique et de leurs ressources naturelles limitées, la plupart des collectivités indiennes et inuit n'ont pas les moyens de supporter le coût de leurs besoins fondamentaux en immobilisations. Le Ministère est donc une source essentielle de financement pour les projets d'immobilisations de ces collectivités. Le coût de la prestation d'installations dans les réserves est extrêmement élevé en raison de l'isolement de beaucoup d'entre elles et de leur faible densité de population. Le coût du transport, de la main-d'oeuvre spécialisée et des matériaux s'en trouve augmenté.

La présente activité répond aux besoins des groupes clients par l'intermédiaire des sous-activités suivantes:

**Immobilisations communautaires:** Cette sous-activité assure la construction, le fonctionnement et l'entretien d'immobilisations communautaires telles que les écoles, les systèmes d'adduction d'eau, les services de santé, les réseaux électriques, les routes, les bâtiments communautaires, les installations de protection-incendie, et les services spéciaux comme la prévention des inondations et de l'érosion.

Cette sous-activité aide les collectivités indiennes et inuit à se doter d'équipements conforme à des normes reconnues en ce qui a trait à l'éducation et à la protection de la vie, de la santé et de la propriété. Ce résultat est atteint par la gestion de la mise en oeuvre des projets d'immobilisations, par le financement des projets gérés par les bandes, par la prestation de compétences professionnelles et spécialisées, et par la mise en oeuvre d'un système de gestion de l'entretien des immobilisations. Des fonds sont également fournis pour les programmes récréatifs des réserves.

**Logement:** Le Comité spécial de l'autonomie politique des Indiens a remarqué en novembre 1983 que les conditions de logement dans les réserves sont toujours de beaucoup plus mauvaises que dans les collectivités non indiennes. Si l'on en croit le recensement national de 1981, une habitation est dite surpeuplée si elle abrite plus d'une personne par pièce. Il ressort de cette enquête qu'un logement non indien sur 43 est surpeuplé, contre un mur trois dans les réserves: proportion sensiblement plus élevée.

La sous-activité "Logement" aide les particuliers et les bandes à obtenir des logements respectables en finançant la construction et la rénovation de logements dans les réserves, et en fournissant aux bandes une aide sous forme de formation ou de conseils techniques ou de gestion. Cette sous-activité tente donc de faire en sorte que les réserves disposent d'un certain nombres de logements familiaux conformes à des normes nationales reconnues. Elle a pour objectif annuel la construction de 2 400 maisons et la rénovation de 3 000 autres, et fait en sorte que ces logements répondent aux normes du Code national du bâtiment.

**Maintien de l'ordre:** Cette sous-activité fournit un soutien direct et indirect à environ 335 collectivités par l'intermédiaire de deux programmes fondamentaux afin d'établir des services de maintien de l'ordre efficaces dans les réserves. Les bandes ont la possibilité d'utiliser le Programme des agents de police des bandes, dans le cadre duquel des Indiens et des Inuit sont choisis par les bandes et formés par les autorités provinciales compétentes afin de remplir un certain nombre de fonctions de maintien de l'ordre dans les réserves. Le Ministère peut également négocier avec les provinces et les territoires des accords de partage des coûts du maintien de l'ordre, le Programme des gendarmes spéciaux autochtones étant fourni par la Direction de la police autochtone de la GRC ou, en Ontario, par la Police provinciale de l'Ontario. Au Québec, ou la province ne partage pas le coût du programme, la Force de police amérindienne fournit des services de police comparables à ceux du Programme des gendarmes spéciaux. Le Ministère finance également le Programme de police du conseil tribal dakota ojibway, qui peut embaucher des agents sans passer par la GRC.

## Information sur l'exécution/Justification des ressources

**Immobilisations collectives:** Les dépenses d'immobilisations du Ministère ne sont inférieures en quantité qu'à celles de la Défense nationale et de Transport Canada. En 1985-1986, le budget d'immobilisation du Ministère s'élèvera à 310 millions de dollars (y compris le Logement). Les données actuelles indiquent que le coût de remplacement des actifs dans les réserves se situe à environ 2,8 milliards de dollars. Pour que les besoins essentiels des collectivités indiennes soient satisfaits, les fonds sont surtout dépensés dans les domaines prioritaires de la santé, de la sécurité et de l'éducation. Ces informations sont exposées à la section III page (2-88).

L'ordre de priorité des projets est établi sur la base des besoins en immobilisation déterminés dans les plans d'immobilisation des bandes, en fonction des ressources disponibles et en consultation avec les bandes. Les objectifs des ressources d'immobilisation sont communiqués tous les ans aux régions sous la forme d'une formule basée sur la population de la réserve et sur l'indice du coût de construction en région reculée. Les objectifs de cette sous-activité sont les suivants:

- commencer la mise en oeuvre des normes de niveau de service révisées (1985-1986);
- poursuivre l'élaboration et la mise en oeuvre dans les réserves (collectivités) de systèmes de gestion de l'entretien qui devraient couvrir 30 % des immobilisations en 1985-1986;
- accroître les investissements dans les plans d'immobilisation quinquennaux fermes avec la pleine participation des bandes en 1985-1986 et 1986-1987;
- établir des mesures de rendement pour évaluer avec exactitude dans quelle mesure les travaux d'immobilisation sont conformes, quantitativement et qualitativement, aux buts à long et à court terme (1985-1986);
- mettre en place des équipements communautaires et des installations éducatives qui répondent à des normes de service ministérielles reconnues (1988-1989).

La sous-activité "Normes de service" a été conçue en 1984-1985 pour les systèmes d'adduction et d'évacuation des eaux, les réseaux électriques, les bâtiments, les ponts et chaussées et l'emplacement des écoles. Ces normes régissent les services que le Programme des affaires indiennes et inuit fournit aux bandes, l'objectif étant de faire en sorte que ces services soient d'un niveau comparable à ceux dont jouissent les collectivités non indiennes voisines.

De concert avec l'élaboration de normes de niveau de service, qui seront le fondement de l'aspect qualitatif de la mesure de rendement des nouvelles immobilisations, des mesures de rendement permettant de mieux évaluer l'a-propos des services sont en cours d'élaboration. Ces mesures auront trait surtout aux services liés aux logements et aux installations communautaires, aux écoles, etc. Les régions sont en train d'examiner l'approche proposée, dont la version finale pourra être mise en oeuvre au cours de l'année administrative 1985-1986.

Pour prévenir tout remplacement prématuré des actifs, le Ministère a élaboré, et est en train de mettre en application, un système de gestion de l'entretien qui garantira l'existence de niveaux

d'entretien appropriés et de normes définies de fonctionnement des immobilisations. Le Ministère tient également une base de données de l'inventaire des immobilisations qui fournit un compte précis des immobilisations, classées par grandes catégories d'installations. Cette base de données, jointe aux coûts à l'unité et aux indices

d'éloignement relatifs au fonctionnement et à l'entretien de ces immobilisations, permet au Programme de définir les besoins en financement de chaque catégorie d'immobilisation.

A l'heure actuelle, environ 20 % de la valeur totale des immobilisations est traité conformément au Système de gestion de l'entretien. Il est prévu que ce montant s'élèvera à près de 30 % l'an prochain.

**Logement:** Dans le cadre du Programme de logement à l'intérieur des réserves, des fonds sont fournis pour la construction de 2 400 logements, et la rénovation de 3 000 autres tous les ans. Depuis avril 1983, les maisons font l'objet d'une inspection pour s'assurer qu'elles sont construites selon le Code national du bâtiment, ce qui garantit une meilleure qualité qu'auparavant. De même, des améliorations sont apportées au parc de logements existant grâce au programme ministériel de rénovation, en association avec d'autres programmes gouvernementaux, tels ceux qui sont fournis par la SCHL.

La subvention accordée pour la construction de chaque logement dans une réserve a deux composantes. La subvention de base en région urbaine s'élève à environ $19,000, pour $30,000 en moyenne dans les régions reculées. Un rabais spécial pour frais de transport, dans le cas des maisons construites dans les régions d'accès particulier est compris dans la subvention de base. Deuxièmement, une subvention d'appoint allant jusqu'à $12,000 par logement est accordée aux réserves et aux collectivités qui ont peu de possibilités économiques. Les rénovations sont inscrites au budget dans un montant de $6,000 chacune. Des fonds sont accordés aux régions proportionnellement à la population de la réserve et à la subvention par logement moyenne applicable à chaque région. Ce dernier chiffre reflète la variation du coût de construction et des subventions d'appoint.

Une décision de principe visant le règlement de la question de l'arriéré de la construction de logements d'ici sept à douze ans a été prise en 1982, et une affectation unique de fonds supplémentaires d'un montant de 40 millions de dollars visant à réduire l'arriéré de 800 unités a été accordée en 1983-1984. Cependant, le niveau de financement actuel est suffisant pour qu'on puisse fournir des logements aux nouvelles familles et pour remplacer les maisons en très mauvais état. Il n'est cependant pas suffisant pour réduire l'arriéré de construction. Il est donc toujours nécessaire d'augmenter les



377

fonds des immobilisations de logement, de fonctionnement et d'entretien pour combler l'arriéré prévu, dont on a calculé en 1984 qu'il s'élèverait à environ 10 000 constructions et 11 000 rénovations.

Le rendement de la sous-activité "Logement" est illustré par le nombre de maisons construites et rénovées, par la diminution du nombre de maisons encore nécessaires et par le pourcentage de nouvelles maisons qui sont conformes au Code national du bâtiment. En trouvant différentes sources de financement, les bandes indiennes ont dépassé l'objectif de construction de 12 % et celui de rénovation de 29 % en 1983-1984. En 1985-1986, une importante évaluation du logement sera réalisée par la Direction générale de l'évaluation du Ministère. Il sera fait état des constatations dans les plans de dépense subséquents.

Figure 43: Changements dans l'arriéré de la construction

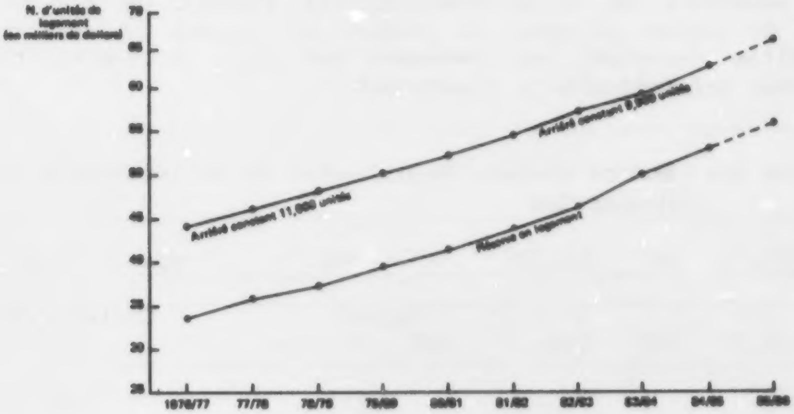


Maintien de l'ordre: La demande d'un service de maintien de l'ordre dépend de différents facteurs tels que le niveau de services de police obtenu de l'extérieur, le taux de criminalité local et l'importance accordée au maintien de l'ordre dans les réserves par les bandes. Les demandes de ressources sont justifiées par une base de données dans laquelle les besoins des bandes en matière de maintien de l'ordre sont déterminés grâce à l'application d'un coût à l'unité par type de service pour chaque bande.

L'affectation des ressources pour le Programme des gendarmes spéciaux des bandes est fondée sur des accords de partage des coûts conclus entre le gouvernement fédéral et les provinces. Dans la plupart des cas, les services de maintien de l'ordre sont fournis par

la GRC en tant que force de police provinciale. Le Ministère rembourse alors la GRC du coût total du service, et les provinces lui versent leur part. Le seul cas ou la région est concernée est l'Ontario. Le centre de responsabilité du maintien de l'ordre y négocie directement avec la province et paye les services de maintien de l'ordre fournis par la Police provinciale de l'Ontario dans le cadre des programmes des gendarmes spéciaux indiens.

Le Programme des agents de police des bandes, pour sa part, est entièrement financé par le Ministère à un coût de 2,3 millions de dollars. Les agents, dans ce cas précis, sont des employés de la bande et le financement est acheminé par voie d'accord de contribution. Le montant de la contribution est fonction du besoin de maintien de l'ordre dans les réserves déterminé par les bandes et approuvé par le Ministère.

Le rendement de cette sous-activité ressort de l'augmentation annuelle du nombre d'agent de police des bandes et du nombre de collectivités recevant les services de cette sous-activité. Ces données sont présentées à la figure 44.

Figure 44: Nombre d'agent de police et de collectivités desservies

| | Agents | Collectivités |
|---|---|---|
| 1981-1982 | 518 | 341 |
| 1982-1983 | 527 | 345 |
| 1983-1984 | 547 | 355 |

L'étude ministérielle réalisée en 1983 a abouti à la conclusion que, de l'avis général, les programmes de police indienne parviennent à réduire les demandes de service adressées aux organismes policiers réguliers, et ne sont pas plus chers que les programmes de maintien de l'ordre habituels.

## J. Gestion du Programme

### Objectif

Créer les conditions d'une gestion du Programme au meilleur rapport efficacité/coût possible.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente 2,9 % des dépenses et 17,0 % des années-personnes du Programme des affaires indiennes et inuit.

Figure 45: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Gestion du Programme | 43,555 | 750 | 39,352 | 746 | 31,941 | 748 |
| | 43,555 | 750 | 39,352 | 746 | 31,941 | 748 |

De l'ensemble des dépenses de cette activité, 68,9 % ont trait au personnel, 99 % aux services professionnels et spéciaux, et 11,8 % au transport et aux communications.

### Description/Justification des ressources

Cette activité comprend les responsabilités hiérarchiques et fonctionnelles du Programme des affaires indiennes et inuit à l'Administration centrale et dans les bureaux de région et de district. Ces responsabilités de gestion comprennent l'élaboration des politiques, la coordination, la planification, la gestion de la prestation des services aux clients et la prestation d'une orientation et de contrôles.

Le but principal de l'activité de gestion du Programme est de créer les conditions d'une gestion du Programme qui soit conforme aux objectifs du Programme et aux parties pertinentes de la Loi sur les Indiens et des textes réglementaires connexes, aux décisions du Cabinet et aux autorisations du Conseil du Trésor.

L'indicateur de rendement fondamental est le changement dans la proportion du total des dépenses du Programme qui va à l'activité "Gestion du Programme". On peut voir à la figure 46 qu'en 1985-1986 la gestion du Programme représentera 2,9 % des dépenses du Programme des affaires indiennes et inuit. La figure 47 montre également que la gestion du Programme représentera 17 % de l'ensemble des années-personnes du Programme. Les statistiques des années précédentes ne sont pas disponibles en raison de la nouvelle structure de l'activité du Programme, mais des comparaisons seront faites dans les futurs plans de dépense.

**Figure 46: Pourcentage des dépenses du Programme allant à la Gestion du Programme**

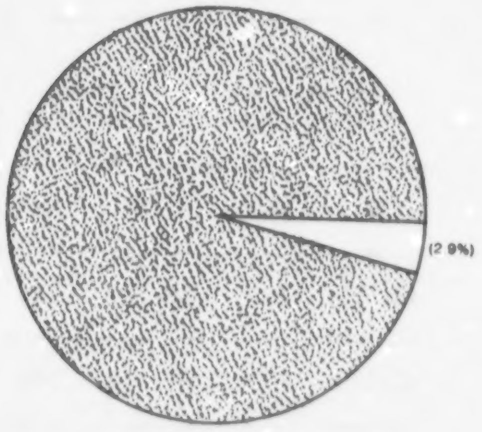


**Figure 47: Pourcentage des années-personnes du Programme allant à la Gestion du Programme**

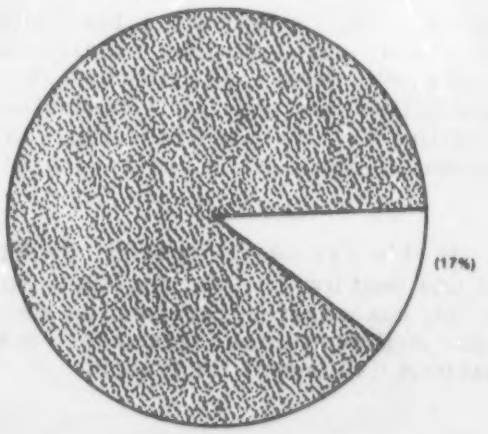

## K. Administration du Programme

### Objectif

Fournir une planification financière, une comptabilité, un service du personnel, des communications et d'autres formes de soutien à la gestion régionale qui soient efficaces et conformes aux besoins des clients et aux directives des organismes centraux.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité absorbe 3,0 % des dépenses du Programme des affaires indiennes et inuit, et 16,7 % de ses années-personnes.

Figure 48: Années-personnes et dépenses (en milliers de dollars) de l'activité

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Administration du Programme | 45,613 | 738 | 46,432 | 735 | 43,730 | 736 |
| | 45,613 | 738 | 46,432 | 735 | 43,730 | 736 |

De l'ensemble des dépenses de cette activité, 51,1 % ont trait aux traitements, 16,4 % aux services professionnels et spéciaux, et 15,9 % au transport et aux communications.

### Description

L'activité "Administration du Programme" comprend les responsabilités liées à la prestation de services de soutien consultatifs et gestionnels pour le Programme adns les opérations régionales du Ministère. Elle comprend des services de finance et de comptabilité, de personnel, de communications, et des fonctions de soutien des systèmes.

## Information sur l'exécution/Justification des ressources

L'activité "Administration du Programme" est chargée de préserver le volume et la qualité du soutien en gestion dans les régions, dans le domaine des finances, du personnel, des communications et des services et systèmes généraux de soutien de la gestion, de façon à faciliter la prestation des services aux clients.

Au fur et à mesure que de nouvelles politiques et procédures sont introduites dans des domaines tels que les finances et le personnel, le Programme des affaires indiennes et inuit doit parfois rajuster ses besoins en ressources pour l'Administration du Programme. Les changements causés par les variations de la charge de travail peuvent être insignifiants au début mais prendre beaucoup d'ampleur avec le temps. De même, les modifications apportées par le gouvernement à ses politiques relatives aux Affaires indiennes et inuit et au mandat du Ministère influeront sur le nombre et le genre de services fournis. Ceci influera également sur le niveau des besoins en ressources. Le niveau des fonctions de soutien de la gestion tend à varier proportionnellement aux changements apportés aux responsabilités du Programme (services au client).

L'indicateur de rendement fondamental est le changement dans la partie des dépenses du Programme qui va à l'activité "Administration du Programme". La figure 49 montre qu'en 1985-1986 cette activité représentera 3 % des dépenses du Programme des affaires indiennes et inuit. On peut voir également à la figure 50 que cette même activité représentera alors 16,7 % des années-personnes du Programme. Les statistiques des années précédentes ne sont pas disponibles en raison des modifications apportées à la structure des activités du Programme, mais des comparaisons seront faites dans les futurs plans de dépenses.

**Figure 49: Pourcentage des dépenses du Programme allant à l'Administration du Programme**

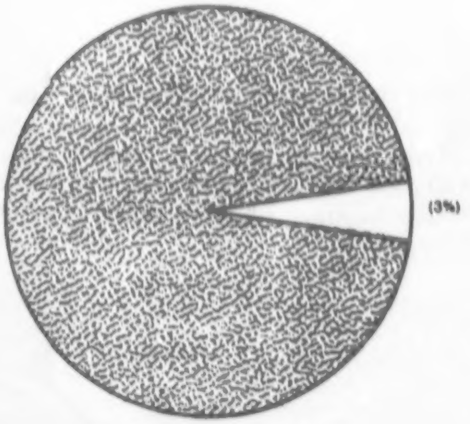

**Figure 50: Pourcentage des années-personnes du Programme allant à l'Administration du Programme**

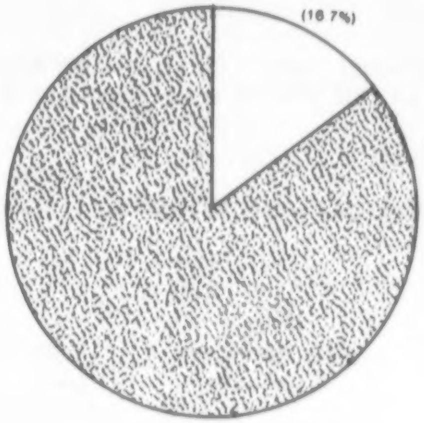

## Section III
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

Les dépenses du Programme des affaires indiennes et du Nord por 1985-1986 s'élèvent à $1.505 054 et sont exposées à la figure 51.

### 1. Dépenses par article

**Figure 51: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 143,268 | 133,495 | 126,692 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 20,058 | 17,354 | 18,551 |
| Autres | 6,422 | 6,116 | 6,487 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 27,352 | 27,633 | 28,858 |
| Information | 806 | 1,002 | 850 |
| Services professionnels et spéciaux | 67,457 | 67,754 | 179,629 |
| Location | 4,512 | 4,365 | 3,969 |
| Réparations et entretien | 7,110 | 6,400 | 7,533 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 20,708 | 19,347 | 22,495 |
| Toutes autres dépenses | 911 | 728 | 852 |
| Total du fonctionnement | 298,604 | 284,194 | 395,916 |

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Immobilisations | | | |
| Salaires et rémunérations | - | 2,115 | 2,130 |
| Services spéciaux et professionnels | 13,303 | 10,989 | 9,160 |
| Construction ou acquisition de terres, bâtiments et travaux | 75,949 | 62,311 | 52,371 |
| Construction ou acquisition de machines, d'équipements et de mobilier | 4,942 | 4,801 | 4,194 |
| Total des immobilisations | 94,194 | 80,216 | 67,855 |
| Subventions, contributions et autres paiements de transfert | 1,112,256 | 1,102,738 | 923,505 |
| Total des dépenses | 1,505,054 | 1,467,148 | 1,387,276 |

## 2. Dépenses en personnel

Les $169 748 000 de coût de personnel du Programme des affaires indiennes et inuit représentent 11,3 % du total des dépenses de fonctionnement. Ceci comprend les contributions légales aux régimes d'avantages sociaux des employés.

On peut voir à la figure 52 la ventilation du personnel par activité, et, à la figure 53, les années-personnes et le salaire annuel moyen par catégorie.

**Figure 52: Besoin d'années-personnes par activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Réserves et fidéicommis | 326 | 324 | 325 |
| Enseignement primaire/ secondaire | 1,592 | 1,584 | 1,588 |
| Enseignement postsecondaire | 17 | 17 | 17 |
| Aide sociale | 119 | 118 | 119 |
| Bien-être social | 1 | 1 | 1 |
| Autres services éducatifs et sociaux | 10 | 10 | 10 |
| Développement économique | 189 | 188 | 189 |
| Gestion des bandes | 180 | 179 | 180 |
| Immobilisation et services communautaires | 478 | 475 | 477 |
| Gestion du Programme | 750 | 746 | 748 |
| Administration du Programme | 738 | 735 | 736 |
| Années-personnes autorisées | 4,400 | 4,377 | 4,390 |

**Figure 53: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle de traitement actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 1985-1986 | 1984-1985 | 1983-1984 | | |
| **Gestion** | | | | | |
| Gestion | 84 | 79 | 32 | 50,530 - 96,300 | 61,238 |
| **Scientifique et professionnelle** | | | | | |
| Architecture et urbanisme | 16 | 13 | 12 | 18,610 - 76,130 | 44,273 |
| Économie, sociologie et statistique | 42 | 39 | 37 | 14,570 - 65,080 | 40,597 |
| Enseignement | 1456 | 1390 | 1384 | 13,609 - 68,070 | 32,488 |
| Génie et arpentage | 97 | 71 | 73 | 23,306 - 76,130 | 48,670 |
| Sciences forestières | 9 | 7 | 7 | 16,161 - 68,070 | 39,447 |
| Sciences physiques | 14 | 7 | 8 | 15,304 - 68,070 | 47,370 |
| Services social | 66 | 62 | 56 | 20,575 - 51,192 | 39,053 |
| **Administration et service extérieur** | | | | | |
| Services administratifs | 196 | 177 | 175 | 13,912 - 57,987 | 32,416 |
| Gestion des systèmes informatiques | 3 | - | - | 18,766 - 61,433 | 28,276 |
| Gestion des finances | 125 | 122 | 121 | 13,853 - 57,980 | 37,158 |
| Services d'information | 14 | 17 | 17 | 13,579 - 57,980 | 37,129 |
| Organisation et méthodes | 10 | 9 | 6 | 13,520 - 57,980 | 44,407 |
| Gestion du personnel | 50 | 55 | 54 | 13,330 - 63,870 | 36,856 |
| Administration des programmes | 387 | 338 | 349 | 13,912 - 57,987 | 40,185 |
| Achat et approvisionnement | 13 | 12 | 12 | 12,766 - 57,980 | 30,410 |
| Programmes de bien-être social | 290 | 335 | 349 | 14,860 - 57,980 | 30,997 |
| Commerce | 166 | 170 | 174 | 15,635 - 60,465 | 41,836 |
| **Technique** | | | | | |
| Dessin et illustration | 8 | 8 | 7 | 15,557 - 40,310 | 29,278 |
| Électronique | - | 10 | - | | - |
| Soutien technologique et scientifique | 80 | 63 | 62 | 14,041 - 50,866 | 36,525 |
| Techniciens divers | 21 | 15 | 13 | 12,635 - 55,682 | 35,660 |
| Soutien des sciences sociales | 35 | 26 | 26 | 12,635 - 57,764 | 34,036 |
| Soutien de l'enseignement | 35 | 51 | 60 | 10,719 - 28,517 | 16,967 |

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle de traitement actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 1985-1986 | 1984-1985 | 1983-1984 | | |
| **Soutien administratif** | | | | | |
| Communications | 3 | 3 | 3 | 15,364 - 31,824 | 17,319 |
| Traitements des données | 27 | 27 | 27 | 13,352 - 37,130 | 23,585 |
| Commis aux écritures et | 665 | 679 | 682 | 12,932 - 31,743 | 21,990 |
| aux règlements | - | 2 | - | | - |
| Secrétariat, sténographie dactylographie | 221 | 227 | 238 | 12,636 - 31,946 | 21,405 |
| **Exploitation** | | | | | |
| Manoeuvres et hommes de métier | 85 | 94 | 90 | 14,776 - 40,676 | 26,628 |
| Services divers | 147 | 176 | 225 | 13,253 - 39,988 | 21,458 |
| Chauffage, force motrice et opération des machines fixes | 30 | 32 | 43 | 18,242 - 35,598 | 22,208 |
| Services hospitaliers | 1 | 4 | 4 | 12,307 - 29,701 | 19,905 |
| Équipages de navire | 4 | 3 | 4 | 18,840 - 29,988 | 22,567 |
| Manoeuvre et hommes de métier | - | 54 | 64 | - | - |

Note: Les colonnes des années-personnes contiennent les attributions prévues, classées par groupes professionnels, des années-personnes pour le Programme. La colonne du traitement moyen reflète le coût de base des salaires, y compris les allocations relatives aux conventions collectives, les relèvements annuels, les promotions et les reclassements divisés par le nombre d'années-personnes de chaque groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

### 3. Dépenses en immobilisations

La figure 54 représente la ventilation, par type d'actif, du budget d'immobilisation du Programme.



389

**Figure 54: Ventilation du budget d'immobilisation (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Administration | 2,135 | 2,143 | 2,184 |
| Logement | 97,695 | 98,478 | 130,025 |
| Équipements communautaires* | 119,187 | 117,824 | 122,605 |
| Installations éducatives | 87,069 | 75,265 | 59,324 |
| | 306,086 | 293,710 | 314,138 |

* Sont compris dans les équipements collectifs les travaux sur des projets tels que les routes et les ponts, les systèmes sanitaires, les systèmes hydrauliques, l'électrification, les bâtiments collectifs et la protection-incendie.

**Figure 55: Principaux projets d'immobilisation (en milliers de dollars)**

| PROJETS PAR ACTIVITÉ | COÛT TOTAL RÉALABLEMENT PRÉVU | COÛT TOTAL ACTUELLEMENT PRÉVU | DÉPENSES PRÉVUES JUSQU'AU 31 MARS 1985 | BUDGET 1985-1986 | BESOINS DES ANNÉES FUTURES |
|---|---|---|---|---|---|
| Immobilisations Installations et communautaires | | | | | |
| Crédit 10 | | | | | |
| INSTALLATIONS ÉDUCATIVES | | | | | |
| ATLANTIQUE | | | | | |
| WAGMATOOK - école | - | 1,304 | 921 | 383 | - |
| QUÉBEC | | | | | |
| Maliotenam - école | - | 1,708 | 128 | 1,212 | 368 |
| Pikogan - école primaire | - | 1,133 | 85 | 1,048 | - |
| MANITOBA | | | | | |
| Cross Lake - école | 16,573 | 16,319 | 5,575 | 5,437 | 5,307 |
| Bloodvien - école | 4,592 | 4,726 | 3,130 | 1,596 | - |
| SASKATCHEWAN | | | | | |
| James Smith - école | - | 6,321 | 1,044 | 3,879 | 1,398 |
| Beardy's Okemasis - école | - | 3,361 | 1,044 | 1,232 | 1,085 |

| PROJETS PAR ACTIVITÉ | COÛT TOTAL RÉALABLEMENT PRÉVU | COÛT TOTAL ACTUELLEMENT PRÉVU | DÉPENSES PRÉVUES JUSQU'AU 31 MARS 1985 | BUDGET 1985-1986 | BESOINS DES ANNÉES FUTURES |
|---|---|---|---|---|---|
| **ALBERTA** | | | | | |
| Stelfox - ajout à l'école | - | 867 | 97 | 770 | - |
| **BRITISH COLUMBIA** | | | | | |
| Mt. Currie - école | 4,088 | 4,570 | 1,113 | 2,580 | 877 |
| Crédit 15 | | | | | |
| **INSTALLATIONS ÉDUCATIVES** | | | | | |
| **QUÉBEC** | | | | | |
| Waskaganish - école | - | 503 | 488 | 15 | - |
| **ALBERTA** | | | | | |
| Morley - école | - | 6,288 | 3,480 | 1,111 | 1,697 |
| **BRITISH COLUMBIA** | | | | | |
| Kyuquot - école | - | 1,273 | 636 | 637 | - |

| PROJETS PAR ACTIVITÉ | COÛT TOTAL PRÉALABLEMENT PRÉVU | COÛT TOTAL ACTUELLEMENT PRÉVU | DÉPENSES PRÉVUES JUSQU'AU 31 MARS 1985 | BUDGET 1985-1986 | BESOINS DES ANNÉES FUTURES |
|---|---|---|---|---|---|
| Crédit 10 | | | | | |
| INFRASTRUCTURE: ACQUISITION D'ACTIFS ET CONSTRUCTION D'INSTALLATIONS | | | | | |
| QUÉBEC | | | | | |
| Obedjiwan-Centrale hydro-électrique (agrandissement et tableaux de commande) | - | 600 | 300 | 100 | 200 |
| Lac Rapide - Raccord au réseau hydro-électrique | - | 3,830 | 69 | 1,000 | 2,761 |
| Rupert House - Extension du réseau hydro-électrique | - | 402 | 102 | 200 | 100 |
| Eastmain - Générateur de 350 kw et tableaux de commande | - | 342 | 242 | 100 | - |
| ONTARIO | | | | | |
| Long Lake Prolongement de canalisation n° 77 | 918 | 823 | 745 | 78 | - |
| Ft. Savern - Électrification | - | 1,449 | 360 | 1,089 | - |



393

| PROJETS PAR ACTIVITÉ | COÛT TOTAL PRÉALABLE-MENT PRÉVU | COÛT TOTAL ACTUELLE-MENT PRÉVU | DÉPENSES PRÉVUES JUSQU'AU 31 MARS 1985 | BUDGET 1985-1986 | BESOINS DES ANNÉES FUTURES |
|---|---|---|---|---|---|
| Sandy Lake - Électrification | - | 600 | 550 | 50 | - |
| **MANITOBA** | | | | | |
| Manitoba de l'est- Système électrique | 18,046 | 11,124 | 6,214 | 4,527 | 383 |
| **SASKATCHEWAN** | | | | | |
| Turnor Lake - Canalisations | - | 1,058 | 1,048 | 10 | - |
| **ALBERTA** | | | | | |
| Driftpile - Adduction d'eau | - | 1,565 | 84 | 38 | 1,443 |
| Ft. Chip. - Construction routière | - | 445 | 45 | 400 | - |
| Fox Lake - Système hydraulique | 870 | 332 | 132 | 200 | - |
| **COLOMBIE BRITANNIQUE** | | | | | |
| Toosey - Système hydraulique | - | 370 | 220 | 150 | - |
| Crédit 15 | | | | | |
| **INFRASTRUCTURE: ACQUISITION D'ACTIFS ET CONSTRUCTION D'INSTALLATIONS** | | | | | |

| PROJETS PAR ACTIVITÉ | COÛT TOTAL PRÉALABLEMENT PRÉVU | COÛT TOTAL ACTUELLEMENT PRÉVU | DÉPENSES PRÉVUES JUSQU'AU 31 MARS 1985 | BUDGET 1985-1986 | BESOINS DES ANNÉES FUTURES |
|---|---|---|---|---|---|
| **QUÉBEC** | | | | | |
| Poste de la baleine- Canalisations et routes | - | 3,797 | 3,402 | 395 | - |
| Namaska - Subdivision de la const. | - | 2,426 | 2,299 | 127 | - |
| Waswanidi - Canalisations | - | 5,090 | 3,251 | 1,610 | 229 |
| Betisiamites - Usine de traitement des eaux usées | - | 950 | 50 | 900 | - |
| Kahnawake - Services municipaux | 3,041 | 3,345 | 2,818 | 527 | - |
| Lorette - Infrastructure | - | 973 | 53 | 200 | 720 |
| Maria - Système d'égouts | - | 275 | 25 | 250 | - |
| Mingan - Services municipaux | - | 460 | 25 | 435 | - |
| Oka - Amélioration du système d'adduction d'eau | - | 292 | 131 | 58 | 103 |
| Ouiatchouan - Système d'égouts | - | 1,819 | 780 | 471 | 568 |



395

| PROJETS PAR ACTIVITÉ | COÛT TOTAL RÉALABLEMENT PRÉVU | COÛT TOTAL ACTUELLEMENT PRÉVU | DÉPENSES PRÉVUES JUSQU'AU 31 MARS 1985 | BUDGET 1985-1986 | BESOINS DES ANNÉES FUTURES |
|---|---|---|---|---|---|
| Pointe-Bleue - Services municipaux | - | 734 | 67 | 330 | 337 |
| Rivière Desert - Routes | - | 706 | 70 | 364 | 272 |
| St.-Augustin - Réparations d'envergure et système d'égouts | - | 519 | 30 | 489 | - |
| Temiskaming - Usine de traitement des eaux | - | 475 | 235 | 25 | 215 |
| **ONTARIO** | | | | | |
| Parry Island - Route d'accès | - | 295 | 175 | 15 | 105 |
| Cornwall Island - Reconstruction de la route ouest | - | 890 | 405 | 485 | - |
| Six Nations - Reconst. de route n° 174 | - | 346 | 326 | 20 | - |
| Six Nations - Reconst. Road No. 263 | - | 371 | 351 | 20 | - |
| **SASKATCHEWAN** | | | | | |
| Thunderchild - Oil Technical Institute | - | 2,357 | 2,330 | 57 | - |

| PROJETS PAR ACTIVITÉ | COÛT TOTAL RÉALABLEMENT PRÉVU | COÛT TOTAL ACTUELLEMENT PRÉVU | DÉPENSES PRÉVUES JUSQU'AU 31 MARS 1985 | BUDGET 1985-1986 | BESOINS DES ANNÉES FUTURES |
|---|---|---|---|---|---|
| **ALBERTA** | | | | | |
| Beaver Lake - Routes | 1,720 | 1,667 | 1,463 | 204 | - |
| Saddle Lake - Ajout d'un décanteur | - | 410 | 30 | 380 | - |
| Kehewin - Approvisionnement en eau | - | 936 | 721 | 215 | - |
| Beaver Lake - Approvisionnement en eau | - | 460 | 30 | 430 | - |
| Janvier - Approvisionnement en eau | - | 275 | 82 | 193 | - |
| Saddle Lake - Village | - | 336 | 20 | 316 | - |
| Kehewin - Routes | 987 | 987 | 747 | 218 | 22 |
| Alexander - Routes | 779 | 779 | 320 | 276 | 183 |
| Ft. McMurray - Routes | - | 676 | 195 | 173 | 308 |
| Goodfish Lake - Amélioration des routes | - | 950 | 50 | 600 | 300 |
| Saddle Lake - Garage | - | 330 | - | 30 | 300 |
| **BRITISH COLUMBIA** | | | | | |
| Moricetown - Subdivision | - | 440 | 75 | 145 | 220 |



397

| PROJETS PAR ACTIVITÉ | COÛT TOTAL RÉALABLEMENT PRÉVU | COÛT TOTAL ACTUELLEMENT PRÉVU | DÉPENSES PRÉVUES JUSQU'AU 31 MARS 1985 | BUDGET 1985-1986 | BESOINS DES ANNÉES FUTURES |
|---|---|---|---|---|---|
| Kitsegukla - Égouts | - | 300 | 60 | 70 | 170 |
| Gitwangak - Amélioration du système d'adduction d'eau domiciliaire | - | 260 | 20 | 180 | 60 |
| Gulf Course - Subdivision | - | 494 | 298 | 157 | 39 |
| Kitasoo - Électrification | - | 533 | 253 | 280 | - |
| Kulley Bay - Système d'adduction d'eau domicilaire | - | 309 | 219 | 90 | - |
| Canim Lake East - Canalisations | - | 260 | 140 | 120 | - |
| Half-Way - Déplacement | - | 821 | 450 | 371 | - |
| Lytton - Stryer Système hydraulique domicilaire | - | 335 | 25 | 310 | - |
| Upper Nicola - Système hydraulique domiciliaire | - | 374 | 224 | 150 | - |

| PROJETS PAR ACTIVITÉ | COÛT TOTAL RÉALABLE-MENT PRÉVU | COÛT TOTAL ACTUELLE-MENT PRÉVU | DÉPENSES PRÉVUES JUSQU'AU 31 MARS 1985 | BUDGET 1985-1986 | BESOINS DES ANNÉES FUTURES |
|---|---|---|---|---|---|
| Okanagan - Système hydraulique domicilaire de six milles de long | - | 528 | 178 | 220 | 130 |
| Kamloops - Système hydraulique domicilaire | - | 560 | 405 | 155 | - |
| Neskainlith - Système hydraulique domicilaire | - | 345 | 25 | 195 | 125 |

## 4. Paiements de transfert

La figure 56 offre un résumé de toutes les dépenses de subvention et contribution du Programme des affaires indiennes et inuit. Une brève description des subventions et des contributions qui ne figurent pas dans le budget de 1985-1986 mais ont été portées à celui de l'année en cours est incluse.

**Figure 56: Détail des paiements de transfert (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Subventions** | | | |
| **Réserves et fidéicommis** | | | |
| (S) - Versement des rentes prévues par les traités | 880 | 880 | 791 |
| Subventions aux bandes de Colombie-Britannique à la place d'une rente per capita | 300 | 300 | 300 |
| **Enseignement primaire et secondaire** | | | |
| Subventions à des particuliers indiens ou inuit et à des organismes pour soutenir leur avancement culturel et éducatif | 2,450 | 1,842 | 1,059 |
| **Enseignement postsecondaire** | | | |
| Subventions à des particuliers indiens ou inuit et à des organismes pour soutenir leur avancement culturel et éducatif | 19,616 | 18,862 | 15,863 |

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Aide sociale** | | | |
| Paiements d'aide sociale à des Indiens, des Inuit et des non-Indiens résidant dans des réserves indiennes | 59,438 | 56,517 | 48,998 |
| **Bien-être social** | | | |
| Subventions à des particuliers pour protéger les enfants indiens inuit, les particuliers et les familles vivant dans des réserves indiennes | 2,060 | - | - |
| **Autres services éducatifs et sociaux** | | | |
| Subventions à des particuliers ou à des organismes pour le développement des services culturels indiens et inuit | 46 | 46 | 42 |
| **Développement économique** | | | |
| Subventions à des particuliers et à des organismes pour le développement économique et la création de possibilités d'emplois pour les Indiens et les Inuit | 1,569 | 1,569 | 1,247 |

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Gestion des bandes** | | | |
| Subventions aux bandes indiennes, à leurs conseils de districts et aux collectivités inuit pour soutenir leur administration | 20,256 | 20,127 | 14,790 |
| **Total des subventions** | 106,615 | 100,143 | 83,090 |

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Contributions** | | | |
| **Réserves et fidéicommis** | | | |
| Contributions aux bandes pour la sélection de terres | 647 | 647 | 853 |
| Contributions aux bandes pour l'administration de leurs effectifs | 1,278 | 1,038 | 424 |
| Contributions à des commissions pour les recherches, les négociations de la médiation relatives aux revendications et aux griefs des Indiens et des Inuit | 274 | 274 | - |
| Contributions à la province de Terre-Neuve pour la prestation de programmes et de services aux autochtones de Terre-Neuve et du Labrador | 7,601 | 7,100 | 2,537 |
| Contributions aux bandes pour la gestion de leurs terres et biens | 1,738 | 1,332 | 856 |
| Contributions à des particuliers et à des bandes et associations indiennes pour le financement des procès-types touchant les Indiens | 175 | 175 | 37 |



408

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Enseignement primaire et secondaire** | | | |
| Contributions aux bandes indiennes et aux collectivités inuit, à leurs conseils scolaires, aux gouvernements provinciaux, aux particuliers et aux autres personnes morales pour les services éducatifs et le soutien de l'éducation | 293,119 | 278,413 | 155,154 |
| Contribution à la province de Québec relativement aux dispositions de la Convention de la baie James et du Nord québécois relatives à l'éducation des Cris et des Inuit | 14,823 | 14,253 | 19,344 |
| **Enseignement postsecondaire** | | | |
| Contributions aux bandes indiennes et aux collectivités ou établissements éducatifs inuit pour les services éducatifs et le soutien de l'éducation | 30,540 | 24,202 | 20,353 |

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Aide sociale** | | | |
| Contributions aux bandes indiennes et aux établissements inuit, à leurs organismes et aux gouvernements et organismes provinciaux pour l'aide sociale, y compris les paiements versés aux non-Indiens résidants dans les réserves | 163,880 | 166,364 | 150,556 |
| **Bien-être social** | | | |
| Contributions aux bandes indiennes et collectivités inuit et à leurs organismes, aux gouvernements et organismes provinciaux, à des particuliers et à des organismes pour la prestation de soins, de services de réadaptation et de services de santé préventifs | 55,245 | 52,633 | 19,462 |
| **Autres services sociaux et éducatifs** | | | |
| Contributions à des bandes, collectivités ou organismes indiens et inuit pour le développement culturel et les services sociaux communautaires | 10,694 | 11,205 | 10,304 |

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Développement économique** | | | |
| Contributions aux bandes, collectivités et sociétés indiennes et inuit, aux provinces et aux autres organismes économiques pour le développement économique et l'emploi | 43,446 | 62,850 | 64,924 |
| Contributions aux Indiens, à leurs bandes, sociétés et autres personnes morales pour des mesures d'emploi spéciales | - | 1,302 | 89 |
| **Immobilisations et services communautaires** | | | |
| Contributions aux bandes, localités et sociétés indiennes et inuit, aux gouvernements provinciaux et aux autres organismes pour contribuer à la conception, à la réalisation, à l'entretien et au fonctionnement de logements et de services et installations communautaires | | | |
| - Immobilisations | 208,293 | 209,594 | 243,643 |
| - Entretien et fonctionnement | 77,880 | 75,288 | 64,982 |
| Contributions à la province de Québec pour le logement des Inuit en vertu de la Convention de la baie James et du Nord québécois | 3,600 | 3,900 | - |

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Gestion des bandes** | | | |
| Contributions aux bandes et conseils tribaux indiens ainsi qu'aux collectivités inuit pour leurs frais d'administration et les services de soutien de la gestion | 70,229 | 65,260 | 66,844 |
| Contributions aux bandes et localités indiennes et inuit pour la planification du développement local | 3,071 | 7,215 | 4,807 |
| Contributions aux bandes et associations indiennes pour l'élaboration des politiques et les consultations | 12,600 | 12,080 | 15,246 |
| Contributions aux bandes indiennes pour les régimes d'avantages sociaux de leurs employés | 3,935 | 3,200 | - |
| Contributions aux bandes indiennes pour les programmes de gestion indiennes et de formation paraprofessionnelle sociale | 2,573 | 4,270 | - |
| **Total des contributions** | 1,005,641 | 1,002,595 | 840,415 |
| **Total des subventions et contributions** | 1,112,256 | 1,102,738 | 923,505 |

Noter que les chiffres réels de 1983-1984 ont été modifiés pour refléter la nouvelle structure de l'activité.



407

## B. Analyse des coûts

Le budget des dépenses de 1985-1986 du Programme des affaires indiennes et inuit ne comprend que les coûts des dépenses à imputer aux crédits du Ministère et aux paiements statutaires. Les autres éléments de coût, de même que les recettes, doivent également être pris en considération lorsque l'on envisage le coût réel de fonctionnement du Programme.

**Figure 57: Coûts du Programme (en milliers de dollars)**

| | Dépenses de fonctionnement | Plus autres coûts | Coût total | Total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|
| Réserves et fidéicommis | 32,391 | 9,823 | 42,214 | 38,695 |
| Enseignement primaire/secondaire | 390,144 | 47,971 | 438,115 | 423,448 |
| Enseignement postsecondaire | 59,169 | 512 | 59,681 | 49,325 |
| Aide sociale | 244,673 | 3,586 | 248,259 | 239,648 |
| Bien-être social | 64,250 | 30 | 64,280 | 62,025 |
| Autres services éducatifs et sociaux | 11,871 | 301 | 12,172 | 11,970 |
| Gestion des bandes | 56,405 | 5,695 | 62,100 | 84,768 |
| Gestion des bandes | 124,190 | 5,424 | 129,614 | 126,462 |
| Immobilisations et services communautaires | 432,793 | 14,403 | 447,196 | 418,596 |
| Gestion du Programme | 43,555 | 22,600 | 66,155 | 59,059 |
| Administration du programme | 45,613 | 22,238 | 67,851 | 68,779 |
| Total | 1,505,054 | 132,583 | 1,637,637 | 1,582,775 |

Les rajustements faits aux prévisions de dépenses de fonctionnement pour parvenir à un coût total net comprennent les locaux fournis gratuitement par Travaux publics Canada, de même que les autres services fournis gratuitement par les autres ministères, ainsi que les locaux fournis gratuitement par le MAINC.

## 2. Lois

Le Programme des affaires indiennes et inuit fonctionne dans le cadre d'un mandat découlant de la loi sur le Ministère des affaires indiennes et du Nord canadien et est chargé de l'application des lois suivantes:

Programme des affaires indiennes et inuit

La Loi sur les ressources naturelles de l'Alberta
La Loi sur les ressources minières des réserves indiennes de Colombie Britannique
La Loi sur la réserve indienne de Caughnawaga
La Loi sur le partage des revenus miniers de la réserve indienne de Fort Nelson
La Loi sur les Indiens
La Loi sur les terres des Indiens (Règlement des différends)
La Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes
La Loi d'établissement de soldats
La Loi sur le règlement des revendications des autochtones de la baie James et du Nord québécois
La Loi de la conservation du lac Seul
La Loi de 1921 pour le contrôle du lac des Bois
La Loi sur les ressources naturelles du Manitoba
La Loi modificatrice de 1931 sur le transfert des ressources naturelles (terres d'écoles)
La Loi confirmant une convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick à l'égard de réserves indiennes
La Loi confirmant une convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province de Nouvelle-Écosse à l'égard de réserves indiennes
La Loi sur les concessions de terres publiques
La Loi de la zone de chemin de fer
La Loi de la Zone du chemin de fer et du Bloc de la rivière La Paix
La Loi des eaux de la zone du chemin de fer
La Loi de la réserve de St Peters
La Loi des îles St Régis
La Loi des chemins de Saskatchewan et d'Alberta
La Loi des ressources naturelles de la Saskatchewan
La Loi concernant la réserve des sauvages Songhees



908

3. **Liste des bureaux régionaux et nombre de bureaux de district et de bandes**

| RÉGION | EMPLACEMENT | NOMBRE DE DISTRICTS | NOMBRE DE CENTRES DE SERVICES | NOMBRE DE BANDES |
|---|---|---|---|---|
| T.N.-O. | YELLOWKNIFE | 0 | 0 | 17 |
| YUKON | WHITEHORSE | 0 | 0 | 14 |
| C.-B. | VANCOUVER | 8 | 2 | 196 |
| ALBERTA | EDMONTON | 4 | 0 | 41 |
| SASKATCHEWAN | REGINA | 6 | 0 | 68 |
| MANITOBA | WINNIPEG | 1 | 0 | 60 |
| ONTARIO | TORONTO | 11 | 1 | 115 |
| QUÉBEC | QUÉBEC | 1 | 2 | 39 |
| ATLANTIQUE | AMHERST | 2 | 0 | 31 |
| | | 33 | 5 | 581 |

## C. Informations additionnelles

### 1. Concordance des structures des activités

**Figure 58: Rapprochement de la structure des activités de 1984-1985 et de la structure révisée des activités de 1985-1986**

| Activités de 1985-1986 | Activités de 1984-1985 | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Administration | Réserves et fidéicommis | Éducation | Développement économique et et création d'emploi | Services sociaux | Infrastructure et services communautaires | Gouvernement des bandes | Total |
| Réserves et fidéicommis | | 32,391 | | | | | | 32,391 |
| Enseignement primaire et secondaire | | | 390,144 | | | | | 390,144 |
| Enseignement postsecondaire | | | 59,169 | | | | | 59,169 |
| Aide sociale | | | | | 244,673 | | | 244,673 |
| Bien-être social | | | | | 64,250 | | | 64,250 |
| Autres services éducatifs et sociaux | | | 7,455 | | 4,416 | | | 11,871 |
| Développement économique | | | | 56,405 | | | | 56,405 |
| Gestion des bandes | | | | | | | 124,190 | 124,190 |
| Immobilisations et services communautaires | | | 97,995 | | | 334,798 | | 432,793 |
| Gestion du Programme | 17,055 | 3,937 | 4,536 | 5,602 | 3,725 | 4,686 | 4,014 | 43,555 |
| Administration du Programme | 45,613 | | | | | | | 45,613 |
| | 62,668 | 36,328 | 559,299 | 62,007 | 317,064 | 339,484 | 128,204 | 1,505,054 |



111

**Plan de dépenses**
**Programme des affaires du Nord**

**1985-86**

**Table des matières**


| | | |
|---|---|---|
| Extraits de la Partie II du Budget des dépenses | | 3-4 |
| Extraits du Volume II des Comptes publics | | 3-7 |
| **Section I** | | |
| **Aperçu du Programme** | | |
| A. | Plans pour 1985-86 | |
| | 1. Points saillants | 3-8 |
| | 2. État financier récapitulatif par activité | 3-9 |
| B. | Réalisations récentes | |
| | 1. Points saillants | 3-12 |
| | 2. Examen de la situation financière | 3-15 |
| C. | Données de base | |
| | 1. Introduction | 3-17 |
| | 2. Mandat légal | 3-18 |
| | 3. Objectif du Programme | 3-19 |
| | 4. Plan d'exécution du Programme | 3-19 |
| D. | Perspective de planification | |
| | 1. Environnement | 3-21 |
| | 2. Initiatives | 3-22 |
| | 3. Mise à jour des initiatives déjà signalées | 3-22 |
| | 4. Efficacité du Programme | 3-23 |
| **Section II** | | |
| **Analyse par activité** | | |
| A. | Coordination et développement social du Nord | 3-26 |
| B. | Planification économique du Nord | 3-35 |
| C. | Protection de l'environnement et ressources renouvelables du Nord | 3-41 |
| D. | Ressources non renouvelables du Nord | 3-51 |
| E. | Routes du Nord | 3-57 |
| F. | Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada | 3-62 |
| **Section III** | | |
| **Renseignements supplémentaires** | | |
| A. | Analyse par article | 3-73 |
| | 1. Dépenses par article | 3-73 |
| | 2. Dépenses en personnel | 3-74 |
| | 3. Dépenses en immobilisations | 3-77 |
| | 4. Paiements de transfert | 3-79 |
| B. | Analyse des coûts | 3-83 |
| C. | Renseignements additionnels | |
| | 1. Lois appliquées en totalité ou en partie | 3-84 |
| | 2. Recettes | 3-85 |
| | 3. Fonds renouvelable pour l'étude de l'environnement | 3-87 |

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Autorisation**

L'autorisation est demandée de dépenser $120,279,500 pour administrer son Programme des affaires du Nord au cours de l'exercice financier 1985-1986. En vertu de l'autorisation législative existante, on pourra dépenser un montant supplémentaire de $7,458,000.

**Besoins financiers par autorisation**

| Crédit No. | (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-86 | Budget principal 1984-85 |
|---|---|---|---|
| | **Programme des affaires du Nord** | | |
| 20 | Dépenses de fonctionnement | 72,287 | 70,170 |
| 25 | Dépenses en capital | 21,147 | 26,633 |
| 30 | Subventions et contributions | 26,845 | 38,108 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 4,572 | 3,939 |
| (S) | Fonds renouvelable pour l'étude de l'environnement | 2,886 | 214 |
| | **Total du Programme** | 127,737 | 139,064 |

**Crédits - Libellé et montants**

| Crédit No. | Ministère ou Agence | Budget principal 1985-86 |
|---|---|---|
| | **Programme des affaires du Nord** | |
| 20 | Dépenses de fonctionnement et autorisation de consentir des avances recouvrables pour services rendus au nom de l'Administration des Territoires du Nord-Ouest. | 72,287,000 |

**Extraits de la Partie II**
**du Budget des dépenses**

| Crédit No. | Ministère ou Organisme (en millier de dollars) | Budget principal 1985-86 |
|---|---|---|
| 25 | Dépenses en capital, y compris l'autorisation d'engager des dépenses et de consentir des avances recouvrables relativement aux services fournis et aux travaux effectués sur des propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral; autorisation de contribuer aux travaux de construction exécutés par des autorités locales ou des groupes privés. | 21,147,000 |
| 30 | Subventions inscrites au Budget et contributions. | 26,845,000 |

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

## Programme par activité

| | Budget principal 1985-86 | | | | | | | Budget principal 1984-85 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | | | | Total | |
| | | Fonctionnement | Immobilisation | Paiements de transfert | Total partiel | Moins: recettes versées au crédit | | |
| Coordination et développement social du Nord | 89 | 6,507 | 82 | 21,385 | 27,974 | | 27,974 | 30,687 |
| Planification économique du Nord | 52 | 3,458 | | 3,097 | 6,555 | | 6,555 | 14,624 |
| Protection de l'environnement et ressources renouvelables du Nord | 464 | 45,610 | 3,821 | 116 | 49,547 | | 49,547 | 48,174 |
| Ressources non renouvelables du Nord | 126 | 10,418 | 380 | 2,247 | 13,045 | | 13,045 | 9,143 |
| Routes du Nord | 12 | 1,456 | 16,811 | | 18,267 | | 18,267 | 26,857 |
| Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada | 123 | 9,410 | 53 | | 9,463 | | 9,463 | 9,365 |
| Étude de l'environnement | 4 | 371 | | 2,900 | 3,271 | (385) | 2,886 | 214 |
| | 870 | 77,230 | 21,147 | 29,745 | 128,122 | (385) | 127,737 | 139,064 |

**Extraits du volume II des comptes publics**

**Utilisation des affectations pour 1983-84**

| | Budget principal $ | Affectations Totals $ | Sommes Utilisées $ |
|---|---|---|---|
| **Crédits budgétaires** | | | |
| **Crédit 20 - Affaires du Nord - Dépenses de fonctionnement et pouvoir d'avancer des fonds récupérables au titre de la prestation de services pour le compte du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest** | **64,765,000** | **73,885,585** | **69,540,337** |
| **Crédit 25 - Affaires du Nord - Dépenses d'immobilisations comprenant le pouvoir de dépenser et d'avancer des fonds récupérables au titre de services tendus et de travaux effectués sur des priopriétés qui ne sont pas la propriété du gouvernement fédéral; pouvoir de payer des contributions pour l'exécution de travaux effectués par des instances locales ou privées** | **23,075,000** | **28,275,000** | **22,852,472** |
| **Crédit 30 - Affaires du Nord - Les subventions énumérées dans le budget des dépenses et des contributions** | **17,697,000** | **39,062,002** | **36,065,113** |
| **Crédits statutaires - Contributions aux plans d'avantages sociaux des employés** | **3,712,000** | **3,712,000** | **4,132,000** |
| **Crédits statutaires - Remboursement des sommes créditées à la rubrique "revenu" au cours d'années précédentes** | | | **585,737** |
| **Total pour le programme** | **109,249,000** | **144,934,587** | **133,175,659** |

**Section I**
**Aperçu du Programme**

**A. Plans for 1985-86**

**1. Points saillants**

Au cours de l'année budgétaire 1985-86, le Programme des affaires du Nord prévoit:

- continuer à définir les rôles et les responsabilités des gouvernements fédéral et territoriaux, compte tenu de la délégation d'un nombre croissant de responsabilités aux gouvernements territoriaux et des mesures qui seront prises avec les T.N.-O., par suite de l'acceptation en principe, en 1982, du partage du territoire. (voir page 3-25)

- mettre en oeuvre des ententes auxiliaires précises dans le cadre de l'entente de développement économique des Territoires du Nord-Ouest et établir des ententes auxiliaires dans le cadre de l'entente de développement économique du Yukon. (voir page 3-40)

- assurer la mise en oeuvre du Programme d'initiatives pétrolières et gazières dans le Nord (PIPGN) par les ministères fédéraux et les gouvernements territoriaux. (voir page 3-22)

- examiner les lignes de conduite portant sur les subventions énergétiques pour le Nord et sur la Commission d'énergie du Nord canadien. (voir page 3-40)

- prendre des initiatives visant à encourager l'exploration et l'exploitation minière dans le Nord. (voir page 3-54)

- examiner la réglementation, afin de préciser et de simplifier les exigences liées aux projets d'exploitation industrielle dans le Nord. (voir page 3-38)

- mettre en oeuvre un programme d'aménagement des terres dans chaque territoire. (voir page 3-48)

- examiner les programmes sectoriels concernant les ressources renouvelables, en vue de favoriser l'adoption d'une approche intégrée de la gestion des ressources. (voir page 3-48)

## 2. État financier récapitulatif par activité

**Figure 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des* dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Coordination et développement social du Nord | 27,974 | 35,413 | ( 7,439) | 3-23 |
| Planification économique du Nord | 6,555 | 16,866 | (10,311) | 3-31 |
| Protection de l'environnement et ressources renouvelables du Nord | 49,547 | 48,174 | 1,373 | 3-36 |
| Ressources non renouvelables du Nord | 13,045 | 13,812 | ( 767) | 3-45 |
| Routes du Nord | 18,267 | 23,249 | ( 4,982) | 3-50 |
| Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada | 9,463 | 9,365 | 98 | 3-54 |
| | 124,851 | 146,879 | (22,028) | |
| Années-personnes autorisées | 866 | 858 | 8 | |

*Nota: Ne comprend pas le montant statutaire de $ 2,886,000 et 4 années-personnes destinées au Fonds renouvelable pour l'étude de l'environnement.

Le Budget des dépenses de 1985-86 est inférieur de $22,028,000 ou 15% aux prévisions de 1984-85. Ceci est attribuable en grande partie à la suppression de l'aide financière accordée à la Cyprus Anvil Corporation ($11.2 millions de dollars moins 4 millions de dollars en ressources existantes), à l'abolition du Programme des projets spéciaux de relance de 1984-85 ($9.1 millions de dollars) et du transfert du Programme intraterritorial de réfection des routes, du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (3.6 millions de dollars).

Les prévisions de 1984-85 dépassent de $8,028,964 ou 5.8% le Budget des dépenses principal de 1984-85. Cette augmentation des prévisions parvient de l'approbation d'un Budget supplémentaire de $8,028,964, dont $4,614,000 étaient destinés au Programme d'initiatives pétrolières et gazières dans le Nord.

Les recettes proviennent surtout des droits miniers et pétroliers, des redevances, des loyers, des droits liés à la délivrance de permis et des intérêts sur les prêts. Versées directement au Fonds du revenu consolidé, ces recettes ne sont pas à la disposition du Programme. On estime que les rentrées pour 1985-86 s'élèveront à $6,721,000 (voir la figure des Recettes, page 3-85).

Le Programme des affaires du Nord fournit à l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada (APGTC) 7.6% des fonds et 14.2% des années-personnes dont elle a besoin. De son côté, l'APGTC doit rendre compte au Ministère de l'utilisation qui est faite de ces ressources.

**Figure 2: Dépenses brutes par activité (Répartition en pourcentage pour 1985-86)**

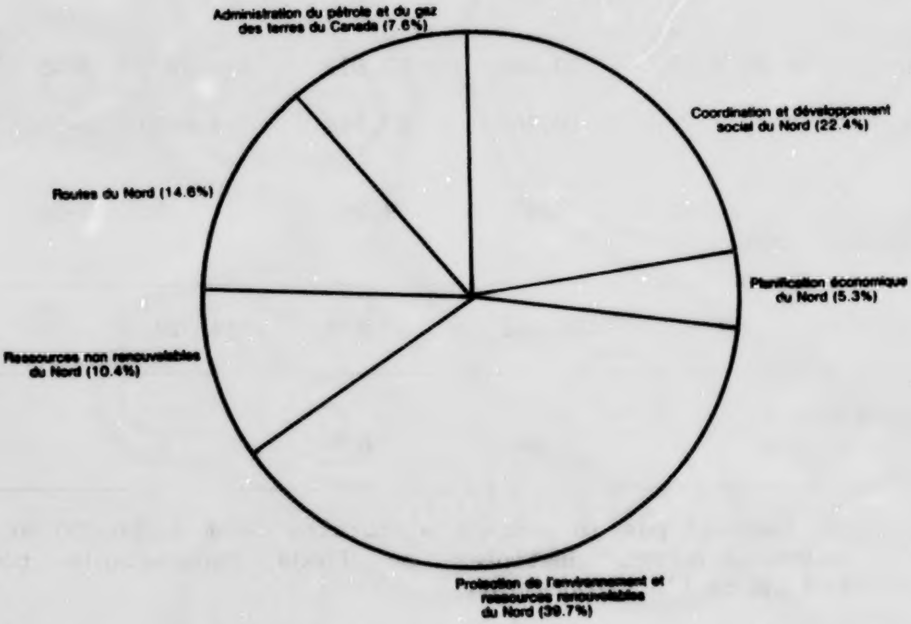

**Figure 3: Répartition des dépenses brutes par article de dépenses pour 1985-86**

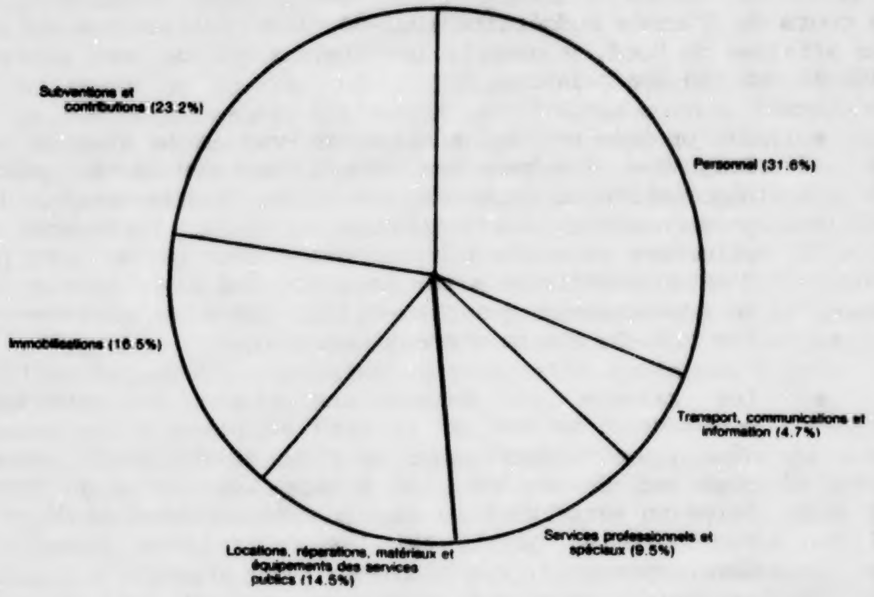

## B. Réalisations récentes

### 1. Points saillants

Au cours de l'année budgétaire 1983-84, les réalisations du Programme des affaires du Nord, y compris les travaux qui se sont poursuivis en 1984-85 ont été les suivants:

- Des progrès ont été réalisés en vue de la mise en oeuvre du Programme d'aménagement des terres du Nord, grâce à la négociation d'ententes avec des représentants des deux gouvernements territoriaux sur les processus et les principes relatifs à l'aménagement des terres. Un protocole d'entente officiel a par la suite été signé par le Canada et le gouvernement des T.N.-O. La dotation en personnel dans les T.N.-O. est maintenant terminée.

- Les travaux de nature analytique et stratégique se poursuivent en vue de la mise en place d'une stratégie de développement économique pour le Nord. Cette stratégie a pour but de rendre plus claire l'économie du Nord et de faire en sorte qu'elle soit mieux comprise, de déteriner ses possibilités, ainsi que les contraintes imposées à son développement. Les travaux ont permis d'établir de meilleures programmes, notamment de mettre en place une base solide pour la formulation et la mise en oeuvre de programmes dans le cadre des ententes de développement économique conclues avec chacun des territoires.

- Une entente quinquennale de développement économique a été signée à Yellowknife, le 12 décembre 1982, entre le Canada et les T.N.-O. La répartition des coûts de cette entente est la suivante: 90% assumés par le gouvernement fédéral et 10% par le gouvernement territorial. Des programmes sont prévus dans les trois ententes auxiliaires. Les principaux ministères chargés de la mise en oeuvre de ces ententes et les niveaux de financement qui leur ont été attribués sont les suivants:

| | | |
|---|---|---|
| Perfectionnement des ressources humaines | CEIC | $ 5,570,000 |
| Exploitation du marché intérieur | MEIC | $10,570,000 |
| Mise en valeur des ressources naturelles | MAINC | $ 4,680,000 |
| | | $21,000,000 |

- Une entente quinquennale de développement économique, évaluée à 13,2 millions de dollars, a été signée à Whitehorse le 4 juin 1984 par le Canada et le Yukon. Des programmes sont prévus dans quatre ententes auxiliaires distinctes.

- Au cours de février 1984, d'importantes décisions ont été prises relativement à l'avenir de la Commission d'énergie et du Nord canadien (CENC), y compris la réinstallation par étapes de son administration centrale à Yellowknife, sa réglementation par un comité, comprenant des habitants du Nord, de l'Office national de l'énergie, et la prolongation jusqu'au 31 mars 1985 des programmes de subvention directe en matière d'énergie du gouvernement fédéral à l'intention des habitants du Nord. Trois programmes ont été conçus expressément pour rendre les coûts de l'énergie à l'extérieur des capitales territoriales conformes à ceux de Whitehorse et de Yellowknife.

- Les travaux d'élaboration d'une politique minérale du Nord ont été retardés jusqu'à la fin de 1983, les employés ayant dû régler de toute urgence des problèmes pressants dans le secteur de l'industrie minière dans le Nord causés par la baisse rapide des marchés mondiaux des métaux, en particulier par la fermeture de la mine Cyprus Anvil, au Yukon. On a alors commencé, à établir des documents d'information visant à déterminer correctement, par des consultations, les questions sur lesquelles porteront la politique d'ensemble.

- En vertu de 79 ententes d'exploration portant sur quelque 40 millions d'hectares dans le Nord, l'industrie du pétrole et du gas a investi plus de 770 millions de dollars à des fins d'exploration, en 1983 (une augmentation de 22% par rapport à 1981). Une somme supplémentaire de 25 millions de dollars a été consacrée à l'exécution de travaux de forage d'exploitation. À la fin de 1983, le projet d'expansion de la zone d'exploitation du champ pétrolifère de Norman Wells était terminé à 80% et l'aménagement du pipeline de Norman Wells par l'Interprovincial Pipelines Limited se déroulait comme prévu, dans les limites de son budget. L'industrie du pétrole et du gaz a touché un nombre sans précédent d'habitants du Nord, puisque plus de 1 300 personnes ont été embauchées par cette industrie et que 10% de ses investissements totaux (exploitation et exploration) on servi à l'achat de biens et de services dans le Nord. Les réserves estimatives connues de pétrole et de gaz ont augmenté de 40 à 10% respectivement par rapport à 1981.

Deux nouvelles sociétés de forage en participation, représentant des groupes autochtones du Nord et l'industrie se sont vu accorder des marchés à moyen terme. Pour la première fois, des groupes autochtones avaient des intérêts dans une industrie de service largement dominée par des entrepreneurs du sud du Canada.

- En 1983-84, 22 plans de retombées pour le Canada, liés à la renégociation des ententes d'exploration existantes, ont été annoncés. La partie de ces plans portant sur le Nord stipulait que l'industrie s'engageait à concilier les modes de vie traditionnel et moderne, ainsi que les conditions de travail. Des Comités d'étude des retombées pour le Nord ont été créés en veu d'assurer la participation effective des régions au programme de retombées pour le Canada. Des membres des comité consultatifs communautaires, ou des organismes équivalents d'initiative locale, participent auxx réunions des Comités d'étude des retombées pour le Nord lorsqu'il est question d'activités pétrolières et gazières dans leur région. De plus, le Programme examine toutes les propositions de grands projets d'exploitation pour s'assurer que la compagnie saura concilier les modes de vie traditionnel et moderne.

- Le Programme a créé un groupe de travail spécial en 1983 pour examiner et analyser divers éléments de l'évolution politique du Nord. Une des réalisations de ce groupe de travail a été la présentation d'un important document définissant les intérêts du gouvernement fédéral dans le Nord comme un préalable à la détermination des rôles permanents des gouvernements fédéral et territoriaux.

## 2. Examen de la situation financière

**Figure 4: Examen de la situation financière en 1983-84 (en milliers de dollars)**

| | 1983-84 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget Principal | Différence |
| Coordination et développement social du Nord | 25,245 | 20,840 | 4,405 |
| Planification économique du Nord | 18,118 | 3,858 | 14,260 |
| Protection de l'environnement et ressources renouvelables du Nord | 51,046 | 45,566 | 5,480 |
| Ressources non renouvelables du Nord | 9,271 | 8,513 | 758 |
| Routes du Nord | 23,647 | 24,039 | (392) |
| Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada | 5,849 | 6,433 | (584) |
| | 133,176 | 109,249 | 23,927 |
| Années-personnes autorisées | 831 | 827 | (4) |

**Explication de la différence:** La différence entre les dépenses réelles et le budget principal, de $23,927,000, est attribuable principalement à l'approbation des postes importants ci-après dans le Budget des dépenses supplémentaires:

| | en milliers de dollars |
|---|---|
| Ressources additionnelles pour la lutte contre les incendies | $ 5,305 |
| Ressources accrues pour la coordination et le contrôle du Projet d'expansion de la zone d'exploitation du champ pétrolifère de Norman Wells et d'aménagement du pipeline | 740 |
| Contributions: | |
| Cyprus Anvil Mining Corporation: aide financière | 8,061 |
| Gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest: programmes de subventions énergétiques | 3,073 |

| | $000 |
|---|---|
| Gouvernement du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest: augmentation des coûts des soins médicaux et hospitaliers dispensés aux Indiens et aux Inuit | 1,773 |
| Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest: mesures d'initiative locale d'encouragement à la création d'emplois | 1,453 |
| Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest: projet d'aménagement du pipeline de Norman Wells | 1,250 |
| Nation dénée et Association des Métis: projet d'aménagement du pipeline de Norman Wells | 1,193 |
| Alliance constitutionnelle des Territoires du Nord-Ouest: prestation d'aide au groupe d'étude des questions constitutionnelles | 927 |

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Programme des affaires du Nord doit, d'une part, exécuter le mandat du Ministère en ce qui concerne l'évolution politique, économique et sociale du Nord et, d'autre part, maintenir la qualité de l'environnement naturel du Nord. Le Programme des affaires du Nord a pour objectif de favoriser, de concert avec les gouvernements territoriaux et en coordonnant l'acitvité des ministères et des organismes fédéraux, l'exploitation équilibrée et soutenue ainsi que la saine gestion, notamment sur le plan de l'environnement, des ressources naturelles du Nord, comme le pétrole et le gaz, les minéraux, les eaux, les forêts et les terres. Pour en arriver à ce mode d'exploitation des ressources par des mthodes compatibles avec les préférences et les aspirations des habitants du Nord, tout en permettant à tous les Canadiens d'en bénéficier, il faut concilier les intérêts divers et souvent concurrentiels des habitants du Nord, des secteurs d'exploitation des ressources et de l'environnement naturel. Il doit tenir compte d'un certain nombre de facteurs externe, en particulier ceux ayant trait à la situation économique nationale et internationale, aux revendications foncières, ainsi qu'aux politiques et programmes des gouvernements territoriaux, qui influent directement sur la planification des programmes et les activités connexes.

Le Programme doit demeurer en relation avec d'autres ministères fédéraux, comme Énergie, Mines et Ressources Canada, Transports Canada, Pêches et Bien-Être social Canada, au sujet des lignes de conduite et des programmes nationaux relatifs au Nord. Le protocole et la lettre d'entente portant création de l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada (APGTC) définissent les mandats du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et du ministères des Affaires indiennes et du Nord canadien en ce qui concerne les terres du Canada. Bien que ces deux ministère aient des mandat distincts à cet égard, ils fournissent, à part égale, les ressources nécessaires à la mise en oeuvre des travaux du Groupe administratif qui veille à l'application uniforme des règlements découlant de lois dont les deux ministères assurent l'exécution. Un Comité d'examen des lignes de conduite règle toutes les questions de politique qui surviennent (voir APGTC, p.3-63)

Le Programme est en liaison constante avec les gouvernements territoriaux, en particulier en ce qui concerne la mise en oeuvre des ententes de développement économique, le transfert de fonds et la gestion des ressources. Des comités de coordination et de consultation ont été créés à cette fin.

Le Programme des affaires du Nord travaille en étroite collaboration avec les autres Programmes du Ministère. Les lignes de conduite et les accords qui concernent le Nord doivent tenir compte des négociations engagées avec les autochtones de cette région et du règlement de leurs revendications. Le Programme doit également faire en sorte que les programmes et les services qu'il offre aux autochtones du Nord et ceux qui sont dispensés par le Programme des affaires indiennes et inuit se complètent.

En raison de son rôle en matière de réglementation et de gestion des ressources, le Programme des affaires du Nord a des contacts fréquents avec divers groupes d'intérêts comme les groupes autochtones, les associations vouées à la protection de l'environnement, les industries et, en particulier, les industries pétrolière, gazière et minière. La portée et la nature des règlements gouvernementaux figurent parmi les facteurs dont tient compte l'industrie lorsqu'elle doit décider si elle peut ou veut prendre le risque d'investir dans ces régions éloignées.

**2. Mandat légal**

Le mandat légal du Ministère relativement au Nord découle essentiellement de la Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (1970). La responsabilité du Ministre à l'égard du Nord est:

- de coordonner les activités de tous les organismes et ministères fédéraux;
- d'élaborer, de promouvoir et de proposer de lignes de conduite et des programmes en matière d'expansion économique et d'évolution politique;
- d'accroître la connaissance du Nord au moyen de la rechercher scientifique et des techniques de pointe; et
- de gérer les ressources pétrolières et gazières, minérales, hydrauliques, forestières et foncières, notamment de protéger l'environnement naturel.

On trouvera à la page 3-84, de la section III une liste complète des lois dont l'application incombe, en totalité ou en partie, au Programme des affaires du Nord.

## 3. Objectif du Programme

Favoriser, en collaborant avec les gouvernements territoriaux et en coordonnant l'activité des ministères et organismes fédéraux, le développement social, culturel et politique et l'expansion économique du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, en mettant l'accent sur les besoins des autochtones du Nord et sur la protection de l'environnement du Nord.

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Le Programme des affaires du Nord comprend six activités principales, qui correspondent étroitement à sa structure. Les paiements de transfert aux gouvernements territoriaux constituent maintenant un programme distinct (Programme des paiements de transfert aux gouvernements territoriaux).

La Figure 5 illustre la structure actuelle des activités du Programme.

**Figure 5: Structure des activités**

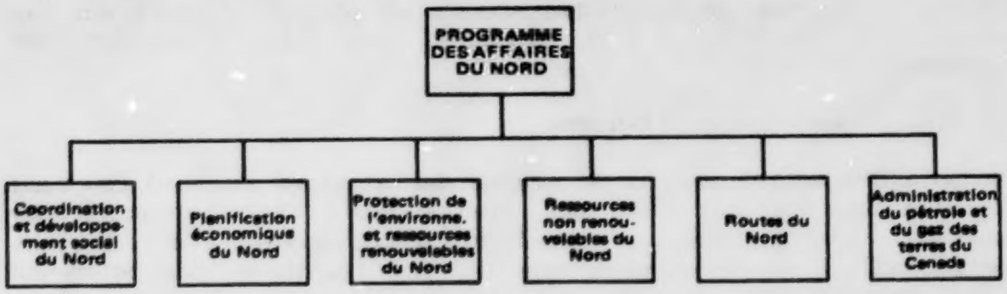


**Organisation:** Le Programme compte trois directions générales à l'administration centrale, tel qu'illustré à la figure 6. Il a également des bureaux régionaux à Whitehorse (Yukon) et à Yellowknife (T.N.-O.), qui sont des services d'exécution du Programme dans les territoires. Dans ces deux bureaux régionaux, en retrouve 58.5% des 866 années-personnes du Programme.

La Figure 6 illustre le rapport entre les services de l'administration centrale et des régions et les activités, et donne la ventilation des ressources pour 1985-86 par unité administrative et par activité.

**Figure 6: Ressources par unité administrative et par activité (en milliers de dollars)**

SMA Affaires du Nord

| | DG Politiques et programmes du Nord 83 A-P | DG Environnement du Nord 81 A-P | DG Planif. des ressources et de l'économie du Nord 285 A-P | T.N.-O. Bureau régional 292 A-P | Yukon Bureau régional 215 A-P | Total pour les activités |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Coordination et développement social du Nord | 27,288 | | | 586 | | 27,874 |
| Planification économique du Nord | | | 8,370 | 185 | | 8,555 |
| Ressources non renouvelables du Nord | | | 7,110 | 2,679 | 3,256 | 13,045 |
| Protection de l'environnement et des ressources renouvelables du Nord | | 5,317 | | 29,330 | 14,900 | 48,547 |
| Routes du Nord | | | 16,267 | | | 16,267 |
| Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada | | | 9,463 | | | 9,463 |
| | 27,288 | 5,317 * | 41,210 | 32,780 | 18,256 | 124,851 |

* Ne comprend pas un poste statutaire de $2,886,000 et 4 A-P destinées au Fonds renouvelable pour l'étude de l'environnement.



431

## D. Perspective de planification

### 1. Environnement

**Contexte social et politique:** Les objectifs du Programme des affaires du Nord reflètent le fait que le Ministère a la responsabilité de coordonner l'activité du gouvernement fédéral dans le Nord Canadien. Tout en exerçant des pouvoirs quasi-provinciaux (principalement en ce qui a trait aux ressources naturelles, à l'exception du gibier) que conserve le gouvernement fédéral et en s'acquittant de responsabilités d'ordre socio-culturel, le Programme doit faire en sorte que le Nord soit plus à même d'accéder à l'autonomie gouvernementale. À mesure que les habitants et les institutions politiques du Nord s'efforcent d'influer davantage sur les décisions touchant le Nord, certaines tensions apparaissent.

Les autochtones du Nord cherchent, par leurs revendications foncières, à obtenir des fonds ainsi qu'un territoire qui leur est propre. Ils espèrent acquérir une influence et un contrôle politiques importants sur les questions qu'ils jugent essentielles à leur existence en tant que collectivité distincte au sein de la société canadienne. On doit définir et protéger leurs droits et leurs intérêts à cet égard, tout en tenant dûment compte des intérêts des habitants non autochtones du Nord et de tous les Canadiens.

Aussi, le Programme cherche-t-il à faire participer les habitants du Nord, particulièrement les autochtones, à l'expansion économique et à l'évolution politique de cette région, tout en respectant les valeurs et les cultures traditionnelles. Dans certains cas, ces considérations et ces objectifs ne coincident pas, et on doit les concilier. Le Programme des affaires du Nord oeuvre donc dans un milieu social, politique et culturel fragile. Par conséquent, toutes les activité du Programme doivent être équilibrées et tenir compte des questions qui seront soulevées.

**Contexte économique:** Le taux de croissance économique du Nord est lié aux taux de croissance économique national et international et, en particulier, à la demande de produits pétroliers, de métaux et d'autres minéraux. Selon les prévisions actuelles, le taux de croissance économique du Canada ne s'élèvera que très lentement à court terme; la demande de nombreux métaux et de minéraux sur les marchés national et international est modérée et augmentera légèrement à court et à moyen terme.

Les prix du pétrole brut et de plusieurs minéraux métalliques ont récemment chuté au dessous des niveaux qui pourraient inciter le secteur privé à les exploiter. Tandis que l'on continue de chercher des réserves de pétrole et de gaz dans l'Arctique, la baisse des prix sur les marchés mondieux militent contre une exploitation à une date prochaine. Trois mines importantes, la Cyprus Anvil, la United Keno Hill, à Elsa (Yukon) et la Cominco, à Pine Point (T.N.-O.) ont dû

fermer en 1982. L'amélioration graduelle qu'a connu le marché mondial du métal en 1983 a fait que les mines de Pine Point et d'Elsa ont repris leurs opérations.

## 2. Initiatives

Au cours de 1985-86, le Programme des affaires du Nord mettra en oeuvre le Programme d'initiatives pétrolières et gazières dans le Nord (PIPGN). Ce programme, qui comportera des dépenses de 48 millions de dollars pour la recherche sur une période de trois ans, a été conçu afin de préparer la production d'hydrocarbures dans le Nord d'ici le début des années 1990. Le programme permettra d'accélérer les travaux de planification et de recherche techniques, environnementales et socio-économiques des gouvernements fédéral et territoriaux. Dans le cadre du PIPGN, le Programme des affaires du Nord est chargé de coordonner l'activité de six ministère fédéraux qui reçoivent des fonds (MAINC, MDE, MPO, EMR, NBC et TC) et deux gouvernement territoriaux, à l'appui des responsabilités du gouvernement en matière de politiques, de programmes et de réglementation.

## 3. Mise à jour des initiatives déjà signalées

Une révision en profondeur du programme de protection contre l'incendie dans les T.N.-O. a mené à l'adoption d'une nouvelle politique de gestion de la sécurité-incendie dans les deux territoires. Dans cette politique, on insiste sur:

- la participation de la collectivité - des comités de gestion de la sécurité-incendie ont été créés;
- l'élargissement du réseau de détection des incendies - d'autres tours de guet ont été construites et un système automatique de détection de la foudre a été installé dans chaque territoire;
- une plus grande capacité de première intervention - le nombre d'équipes de sapeurs-pompiers dûment entraînés a été augmenté. De nouvelles équipes ont été placées à des endroits stratégiques et elles sont approvisionnées par voie des airs; et
- une meilleure prévention des incendies - une plus grande sensibilisation du public a permis de réduire le pourcentage des incendies imputables à l'homme de 36% en 1980 à 17% en 1983.

Toutes ces améliorations se sont produites en 1983-84. Des améliorations en matière de gestion des forêts, particulièrement des inventaires forestiers, font l'objet d'un processus distinct et continu d'élaboration de politiques.

- les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de l'entente de développement économique conclue avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest sont décrits à la page 3-12.

## 4. Efficacité du Programme

Pour que les objectifs du Programme soient atteints, il faut parvenir à un équilibre entre, d'une part, le développement économique et l'exploitation des ressources, et la protection de l'environnement du Nord, d'autre part, et la satisfaction des besoins sociaux et culturels des résidants du Nord, en particulier des autochtones, qui représentent environ 48% de la population totale de cette région. L'essor industriel est de nature telle que le Nord en profite de façon optimale et qu'il fait façon à accorder le plus d'avantages possibles pour le Nord tout l'objet d'un contrôle environnemental rigoureux. Des mesures sont appliquées de façon à permettre aux autochtones s'intégrer le plus possible aux circuits économiques modernes. Il faut, du même coup, répondre aux besoins des Canadiens dans l'ensemble, particulièrement dans le domaine de l'énergie et le Programme travaille à promouvoir l'évolution politique et constitutionnelle des deux territoires. Dans ce contexte, le Programme continue à favoriser la recherche et l'exploitation des ressources naturelles, tout en imposant des mesures de planification et une règlementation environnementale strictes et en mettant en oeuvre des programmes destinés à aider les résidants du Nord à obtenir des emplois et à profiter des perspectives commerciales découlant de cette mise en valeur, à faire progresser les économies locales grâce aux talents et aux ressources locaux et à préserver l'identité culturelle des autochtones du Nord.

Au niveau du développement économique, on note certaines réalisations encourageantes en dépit des baisses récentes des marchés du pétrole brut et des métaux. Le Programme assure dans une grande mesure le cadre de politiques et de règlements régissant la recherche de l'exploitation des minéraux et du pétrole. Il y a actuellement en cours un projet d'expansion de la zone d'exploitation du champ pétrolifère de Norman Wells et de construction du pipeline visant à relier ce champ au sud du Canada. En 1983, l'activité pétrolière et gazière dans le Nord y a entraîné la création d'environ 1 300 emplois saisonniers et la dépense de près de 73 millions de dollars. De son côté, l'exploitation minière a assuré plus de 2 500 emplois au cours de la même année. Le Programme a joué un rôle important dans le lancement d'un programme d'enlèvement de stériles à la mine de la

Cyprus Anvil, en consentant un prêt à la compagnie. Des fonds destinés à la création d'emplois ont également été versés à la Cominco pour faciliter la réouverture de sa mine Pine Point. Conformément au principe de la mise en oeuvre d'ententes de développement économique et régional avec les provinces, le Programme a conclu une entente de développement économique avec chaque gouvernement territorial. Ces ententes ont pour but de permettre aux résidants du Nord de profiter plus pleinement des retombées découlant des grands projets d'exploitation des ressources et de diversifier l'économie pour diminuer la dépendance à l'endroit de ces grands projets. Jusqu'à maintenant, plus de 100 projets, d'une valeur totale supérieure à 4.1 millions de dollars, ont été approuvés dans le cadre de l'entente de développement économique conclue entre le Canada et les T. N.-O.

Par d'autres moyens, le Programme des affaires du Nord a également favorisé un développement économique régional plus diversifié. Notons par exemple les efforts consacrés à l'essor des coopératives et des sociétés autochtones de développement. Ces dernières, qui constituent l'un des éléments des négociations du règlement des revendications foncières, devront toute leur mesure lorsque des fonds deviendront disponbile par suite du règlement des revendications. On retrouve actuellement 33 coopératives dans le Nord; elles emploient environ 330 personnes à plein temps et, en 1983, elles ont eu un chiffre d'affaires de 23 millions de dollars.

Le Programme vise à préserver l'intégrité et la beauté de l'environnement du Nord en appliquant judicieusement les lois touchant les ressources renouvelables, en favorisant la planification environnementale par l'industrie, en soumettant les propositions d'exploitation à des processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement et en effectuant des recherches dans ce domaine. Depuis la mise en oeuvre des programmes de protection de l'environnement en 1971, des milliers de droits d'exploitation des ressources renouvelables et d'approbations ont été accordés, et ces travaux ont été soumis à un contrôle minutieux. La planification environnementale fait maintenant partie intégrante de l'élaboration des projets par l'industrie. Le Programme a soumis 11 grandes propositions d'exploitation à la Commission d'examen et d'évaluation en matière d'environnement, dont la plus récente touchait l'exploitation des hydrocarbures dans la région de la mer de Beaufort et du delta du Mackenzie. Environ 100 projets de recherche appliquée, notamment sur les répercussions environnementales des incendies de forêt et le bouleversement des sols, et d'études écologiques ont été effectués par le Programme au cours des dix dernières années afin que soient recueillies les donnés essentielles à une règlementation saine en matière d'environnement.



435

Les fonds renouvelable pour l'étude de l'environnement du Nord, qui a entrepris ses activités en 1983 et qui est financé par les sociétés pétrolières et gazières, permet à l'industrie et au gouvernement d'effectuer les études sociales et environnementales nécessaires à la prise de décisions pertinentes relativement à la recherche et à l'exploitation du pétrole et du gaz dans le Nord. Quarante et une ententes relatives à des études touchant le Nord actuellement ont été conclues.

Depuis 1980-1981, plus de 450 kilomètres de routes toutes saisons ont été construits dans le Nord. Le réseau routier principal comprend maintenant 4 500 kilomètres de routes de haute qualité. Dans le cadre d'un plan quinquennal d'immobilisations, un réseau routier principal sera en grande partie aménagé dans les deux territoires, reliant les grands centres à l'Alberta, à la C.-B. et à l'Alaska, ainsi qu'une route toutes-saisons menant à Inuvik et des routes d'accès aux ressources pour les grands projets d'exploitation minière. Ce réseau est vital pour le développement économique en partant pour le tourisme. La construction de routes continue d'être une source importante d'emploi pour les résidants du Nord, y compris leur entretien par entrepreneurs locaux. Par exemple, la construction de la route de Liard a procuré de l'emploi à plus de 1 000 résidants du Nord, et les travaux d'entretien seront effectués par des entrepreneurs locaux.

L'évolution politique a fait de grands progrès dans les deux territoires. Au Yukon, un gouvernement responsable est en place, à toutes fins utiles, même si cette situation n'est pas encore consacré par la loi. L'administration du gouvernement du Yukon incombe entièrement à un conseil exécutif formé de membres élus du parti majoritaire à l'Assemblée législative. Le commissaire joue maintenant un rôle officiel semblable à celui du lieutenant-gouverneur dans les provinces. Dans les Territoires du Nord-Ouest, tous les portefeuilles à l'exception d'un seul (le commissaire conservant le portefeuille de la Fonction publique territoriale) sont dirigés par des membres élus du Conseil exécutif. Il est généralement admis que l'on devrait attendre que les revendications foncières soient réglées et que la question de la division du territoire soit tranchée avant que l'on poursuivre l'établissement d'un gouvernement responsable dans les T.N.-O.

Depuis plusieurs années, les Inuit tentent d'obtenir la création d'un territoire distinct dans l'Arctique, le Nunavut. En novembre 1982, le Gouvernement du Canada a officiellement accepté la division des T. N.-O., sous certaines réserves, notamment que les résidants du Nord s'entendent sur les limites des nouveaux territoires et sur le partage des pouvoirs. Ultérieurement, ces derniers ont créé l'Alliance constitutionnelle, formée de deux assemblées (l'Assemblée constitutionnelle du Nunavut et l'Assemblée constitutionnelle de la région de l'Ouest) chargées d'élaborer des propositions détaillées.

Section II
Analyse par activité

## A. Coordination et développement social du Nord

### Objectif

Dand le cadre de l'activité "Coordination et développement social du Nord", on s'assure que la mise en valeur du Nord se fait compte tenu des besoins et du patrimoine particuliers des autochtones du nord, on coordonne les activités du gouvernement fédéral dans le Nord et on cherche à promouvoir la recherche scientifique dans cette région.

### Etat récapitulatif des ressources

Cette activité représente 22.4% des dépenses et 10,3% des années-personnes du Programme des affaires du Nord.

Figure 7: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Relations avec les territoires | 666 | 13 | 2,279 | 12 | 1,694 | 10 |
| Services de santé offerts aux autochtones | 17,852 | | 17,852 | | 10,190 | |
| Développement socio-économique | 4,428 | 17 | 10,298 | 25 | 8,380 | 25 |
| Coordination du Nord et examen public | 1,568 | 26 | 1,453 | 23 | 1,087 | 20 |
| Autres | 3,460 | 33 | 3,531 | 36 | 3,894 | 35 |
| | 27,974 | 89 | 35,413 | 96 | 25,245 | 90 |

Des montants engagés pour cette activité, les dépenses se répartissent de la façon suivante: 14,8% des dépenses seront destinées au personnel, 4,8% aux services professionnels et spéciaux et 3,7% à d'autres postes de fonctionnement. Les subventions et les contributions représenteront 76.5% et les dépenses d'immobilisations



437

0.2%. Les revenus engendrés par l'intérêt sur le capital prêté aux territoires s'élèveront à $2,750,000 (voir le tableau des revenus à la p. 3-85).

**Rendement financier antérieur**

**Figure 8: Rendement d'ordre financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-84 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel 1983-1984 | | Budget des dépenses 1983-1984 | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Relations avec les territoires | 1,694 | 10 | 644 | 13 | 1,050 | (3) |
| Services de santé offerts aux autochtones | 10,190 | | 8,417 | | 1,773 | |
| Développement socio-économique | 8,380 | 25 | 5,382 | 15 | 2,998 | 10 |
| Coordination du Nord et examen public | 1,087 | 20 | 1,019 | 15 | 68 | 5 |
| Autres | 3,894 | 35 | 5,378 | 53 | (1,484) | (18) |
| | 25,245 | 90 | 20,840 | 96 | 4,405 | (6) |

L'écart applicable à chaque sous-activité est expliqué ci-après:

**Relations avec les territoires:** L'écart de $1,050,000 est principalement attribuable à l'ajout d'un poste au budget supplémentaire des dépenses pour le versement d'une contribution de $927,000 à l'Alliance constitutionnelle des T.N.-O. afin que cet organisme arrive à un consensus sur la division du territoire. Le reste du montant est dû au dépassement des fonds affectés au bureau du commissaire de chaque territoire.

**Services de santé offerts aux autochtones:** L'écart de $1,773,000 est imputable à l'ajout d'un poste au budget supplémentaire des

dépenses destiné à couvrir l'augmentation des coûts des soins médicaux et hospitaliers offerts aux Indiens et aux Inuit dans les deux territoires.

**Développement socio-économique:** L'écart de $2,998,000 est imputable en majeure partie à l'ajout de postes au budget supplémentaires des dépenses.

| | |
|---|---|
| • Contribution au gouvernement des T.N.-O. pour divers initiatives spéciales de création d'emplois | $1,453,000 |
| • Contribution aux T.N.-O. pour le projet de construction d'un pipeline à Norman Wells | 1,250,000 |
| • Coordination du projet de construction d'un pipeline à Norman Wells | 740,000 |
| • Contribution à l'Inuit Tapirisat pour la Conférence inuit du cercle polaire | 175,000 |

Ce dépassement a été compensé en partie par des crédits annulés: formation professionnelle ($223,000), formation spéciale en cours d'emploi ($196,000) et autres crédits divers totalisant $201,000.

**Coordination du Nord et examen public:** L'écart de $68,000 provient de la contribution supplémentaire accordée aux autochtones et à d'autres groupes pour se préparer et participer à l'examen public touchant les propositions de transport des hydrocarbure.

**Autres:** L'écart de $1,484,000 est imputable au transfert à l'activité "Planification économique du Nord" des contributions destinées au développement économique des Inuit, totalisant $1,599,000. En outre, il y a eu un dépassement compensateur de $177,000 en ce qui concerne la part des coûts des services de gestion et de soutien du Programme assumée dans le cadre de cette activité, comme il est expliqué sous la rubrique "Soutien de la gestion", page 3-42.

**Années-personnes:** L'écart de (6) années-personnes est principalement attribuable à une utilisation excédentaire de 6 A-P pour le projet de Norman Wells, de 8 A-P pour la sous-activité "Coordination du Nord et examen public", laquelle a été compensée par une annulation de 5. A-P due à la fermeture de la Section de la formation professionnelle. Le reste est imputable à des retards dans le processus de dotation.



139

**Description**

Dans le cadre de l'activité "Coordination et développement social du Nord", il faut établir la politique du Programme et assurer la coordination des lignes de conduite du Programme et d'autres organismes gouvernementaux, tout en atteignant l'objectif fixé; gérer les relations fédérales-territoriales, notamment administrer les paiements de transfert aux gouvernements territoriaux; élaborer des politiques favorisant l'évolution politique et constitutionnelle des territoires; coordonner les examens, par le public et le Programme, des grands projets d'exploitation des ressources dans le Nord; gérer les programmes spéciaux visant à promouvoir le développement économique et social et l'épanouissement culturel des autochtones du Nord; coordonner les activités du Programme touchant les revendications foncières globales, les relations parlementaires et extérieures, les affaires circumpolaires, les projets de recherche et les activités scientifiques dans le Nord ainsi que le projet d'expansion de la zone d'exploitation du champ pétrolifère de Norman Wells et de construction d'un pipline.

**Relations avec les territoires:** De cette sous-activité relèvent les domaines de l'évolution politique dans le Nord, du financement des territoires et de la liaison avec ceux-ci. Des politiques, des stratégies et des programmes sont élaborés aux fins de l'évolution politique et constitutionnelle et du transfert des programmes et des responsabilités du gouvernement fédéral aux gouvernements territoriaux conformément à la politique nationale. En deuxième lieu, le programme de transfert aux territoires est géré conformément aux accords financiers conclus entre les deux ordres de gouvernement, et des analyses financières et fiscales sont réalisées pour que l'on tienne compte de l'évolution politique et du transfert des programmes et des responsabilités. En troisième lieu, la sous-activité englobe la coordination des activités du gouvernement fédéral avec celles des gouvernements territoriaux et fournit les ressources nécessaires aux bureaux des deux commissaires.

**Services de santé offerts aux autochtones:** Dans le cadre de cette sous-activité, on aide financièrement les gouvernements territoriaux à assurer des soins hospitaliers et médicaux aux Inuit et aux Indiens inscrits. Cette aide est versée dans le cadre d'accords de contribution conclus avec chaque territoire et les paiements sont effectués d'après l'utilisation réelle des services hospitaliers et médicaux. Étant donné que le Yukon dispose d'un régime d'assurance-maladie fondé sur la perception de primes, l'accord de contribution prévoit le paiement des primes dans le cas des Indiens inscrits incapables de les verser.

**Développement socio-économique:** Dans le cadre de cette sous-activité, on favorise la commercialisation de l'art et de l'artisanat inuit par l'intermédiaire d'agences de commercialisation inuit appartenant à des autochtones, la reconnaissance de l'art et des artistes inuit au moyen d'un programme d'expositions, ainsi que l'affermissement de la culture inuit en venant en aide aux centres culturels et éducatifs et en appuyant les projets dans les domaines de l'épanouissement culturel et linguistique. On vise en outre à assurer l'embauche des autochtones grâce à un programme de formation en cours d'emploi, ainsi que la participation de ceux-ci à un programme intergouvernemental de conservation et de gestion du caribou en leur procurant les ressources nécessaires.

On comble les pertes d'exploitation d'un programme de location ou d'achat de logements à prix modique destiné aux Indiens inscrits du Yukon. On contribue également, dans une large mesure, au développement économique des Inuit par l'entremise d'un programme d'octroi de prêts, de contributions et de garanties de prêts bancaires à des entreprises et à des coopératives.

**Coordination du Nord et examen publique:** Dans le cadre de cette sous-activité, on assure l'orientation, le contrôle et la coordination des politiques du Programme, ainsi que la contribution de celui-ci à la planification stratégique et à l'examen d'autres lignes de conduite touchant le Nord, qu'elles relèvent du Ministère ou qu'elles s'appliquent au gouvernement tout entier. On établit la position globale du Programme en ce qui touche la négociation des revendications foncières globales et la mise en oeuvre des règlements. Ont assure en outre des services à l'ensemble du Programme dans les domaines des affaires parlementaires, des relations extérieures, de la publication annuelle des Activités du gouvernement dans le Nord et du Programme annuel des dépenses dans le Nord et des questions protocolaires entourant la visite de diplomates dans le Nord. On doit également coordonner la participation du Programme aux examens publics relatifs aux grands projets d'exploitation et faciliter la participation du public à ce processus d'examen en accordant une aide financière aux intervenants. On doit assurer la coordination globale de la règlementation relative au projet d'expansion de la zone d'exploitation du champ pétrolifère de Norman Wells et de construction d'un pipline, verser des fonds aux Dénés et à l'Association des Métis des T.N.-O. afin d'aider les collectivités à faire face aux répercussions de ce projet et à tirer profit des perspectives économiques qui en découlent. On s'occupe également de promouvoir les activités scientifiques sur le Nord et de coordonner et d'examiner les projets technologiques, économiques et scientifiques dans les pays du cercle polaire, c'est-à-dire de conseiller le

Programme, d'autres ministères fédéraux, l'industrie et les milieux universitaires sur les questions scientifiques qui touche le Nord, d'appliquer une ligne de conduite uniforme et éfficace en matière de financement et de mise en oeuvre des activités scientifiques du Programme dans le Nord, de promouvoir l'essor des activités scientifiques sur le Nord, notamment en élaborant des politiques et des programmes pertinents, en gérant la recherche et l'analyse des projets scientifiques et technologiques entre le Canada et les autres pays du cercle polaire et en mettant sur pied et en exploitant un centre de documentation concernant les travaux scientifiques sur le Nord.

**Autres:** Cette activité reçoit une part proportionnelle des fonds et des années-personnes affectés aux services de gestion et de soutien du Programme (voir la rubrique "Autres" à la page 3-46). Les fonds servent en outre au fonctionnement des laboratoires de recherches scientifiques sur le Nord, aux contributions versées aux universités pour les travaux scientifiques sur le Nord et à l'administration générale de l'activité.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Relations avec les territoires:** Des ressources sont affectées à l'élaboration de politiques visant à définir le rôle et les pouvoirs respectifs des gouvernements fédéral et territoriaux, notamment en ce qui a trait à l'établissement de régimes gouvernementaux responsables dans les deux territoires. Le Yukon dispose pratiquement d'un gouvernement pleinement responsable dans les domaines de compétence prévus par la Loi sur le Yukon. Un régime de partis politiques prévoyant l'élection de 16 députés y est en vigueur, et un Conseil exécutif formé de représentants élus dirige le gouvernement. Le rôle du commissaire est analogue à celui joué par les lieutenants-gouverneurs dans les provinces.

La conclusion d'un accord concernant la division des Territoires du Nord-Ouest vient d'être annoncée. Des fonds continueront d'être versés en 1985-86 aux deux groupements politiques (l'Assemblée constitutionnelle du Nunavut et l'Assemblée constitutionnelle de la région de l'Ouest) chargés de mener à bien les négociations sur les limites. Des ressources sont également affectées à la gestion du programme des transferts aux gouvernements territoriaux (années-personnes uniquement) ainsi qu'à la prestation d'une orientation et à la coordination des politiques et des objectifs fédéraux s'appliquant au Nord à l'égard des gouvernements territoriaux.

**Services de santé offerts aux autochtones:** Des accords de contribution sont négociés avec chacun des deux territoires pour la prestation de soins médicaux et hospitaliers aux Inuit et aux Indiens incrits. Ces contributions se fondent sur le fait que les gouvernements territoriaux n'ont pas à payer les services de santé assurés aux Indiens et aux Inuit. Les versements sont effectués d'après les services réels reçus par les Indiens et les Inuit, compte tenu de la proportion du financement complémentaire versé par Santé et Bien-être Social Canada et s'appliquant aux Indiens et aux Inuit. Au Yukon, le ministère débourse les primes d'assurance-maladie pour les Indiens dans le besoin, et la facturation s'effectue tous les mois.

La Figure 9 indique le coût prévu des contributions pour 1985-1986.

**Figure 9:** Contributions destinées aux soins de santé (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | % | $ | % | $ | % |
| Services hospitaliers | 15,341 | 85.9 | 15,341 | 85.9 | 8,515 | 83.6 |
| Soins médicaux | 2,511 | 14.1 | 2,511 | 14.1 | 1,675 | 16.4 |
| | 17,852 | 100.0 | 17,852 | 100.0 | 10,190 | 100.0 |

**Développement socio-économique:** Dans le cadre de cette sous-activité, on a réussi, depuis 1964, à stabiliser à 5 millions de dollars par année la valeur de la vente en gros des objets d'art et d'artisanat inuit. L'amélioration de économique des autochtones est due en partie au fait que les coopératives de l'Arctique ont rapporté annuellement aux autochtones environ 11 millions de dollars, ce montant comprenant les salaires et l'achat d'objets d'art et d'artisanat, de poissons, de fourrure et d'autres produits de la chasse et de la pêche. Dans le cadre du programme de formation en cours d'emploi, on a formé 150 autochtones par année en moyenne, au cours des dix dernières années, et 55 p. cent d'entre eux ont obtenu un emploi dans le secteur public ou privé.

Le programme de développement économique des Inuit permet aux entrepreneurs inuit d'obtenir des fonds, soit sous la forme de contributions versées dans le cadre de la sous-activité, soit par l'entremise de la caisse renouvelable de prêts aux Esquimaux, dont la limite est fixée à 5 millions de dollars pour les T.N.-O., ou au moyen de garanties de prêts bancaires pouvant atteindre 9,9 millions de dollars par année.

En 1985-1986, environ 5 millions de dollars, administrés dans le cadre de cette sous-activité, seront affectés au financement des programmes sociaux, culturels et économiques décrits à la figure 10.

**Tableau 10: Dépenses affectées au développement socio-économique (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Fonc. | Subv. et cont. | Fonc. | Subv. et cont. | Fonc. | Subv. et cont. |
| Développement économique des Inuit | 506 | 565 | 734 | 2,080 | 814 | 569 |
| Habitations à louer modiques | | 208 | | 208 | | 131 |
| Projet de Norman Wells (ou gouvernement des T. N.-O.) | 541 | 1,046 | 653 | 1,250 | 757 | 1,250 |
| Culture et langue inuit | 744 | 504 | 636 | 504 | 660 | 516 |
| Formation et orientation en cours d'emploi | 314 | | 973 | | 1,595 | 2,079 |
| | 2,105 | 2,323 | 2,996 | 4,042 | 3,826 | 4,545 |

**Coordination du Nord et examen public:** Dans le cadre de cette sous-activité, on s'efforce d'orienter et de coordonner les activités du Programme relativement aux quatre revendications foncières dans le Nord, notamment à la mise en oeuvre du règlement de la revendication des Inuvialuit, adopté par le gouvernement le 25 juillet 1984. On détermine les besoins en matière d'examen public pour les grands projets d'exploitation, et on organise les interventions et l'apport du Ministère. Une aide est accordée aux groupes d'intérêt pour leur permettre de prendre part à ces examens; parmi les audiences tenues récemment, notons celles entourant le projet pilote de l'Arctique, les audiences tenues par la CEÉE les projets d'exploitation dans la mer de Beaufort, celles qui touchent le projet d'aménagement d'une centrale

hydro-électrique sur la rivière des Esclaves et les audiences entrant le projet de la Polar Gas. On tient également un centre de documentation sur les propositions présentées.

Une somme de 1,5 millions de dollars versée par le Ministère a permis aux Dénées et à l'Association des Métis des T.N.-O. de devenir co-propriétaires et co-gestionnaires d'un projet de forage au champ pétrolifère de Norman Wells.

Dans le domaine scientifique, des mesures ont été prises pour coordonner, à l'échelle du gouvernement, les travaux scientifiques relatifs au Nord. Les centres des ressources scientifiques sur le Nord, situées à Inuvik et à Igloolik, ont pour but d'appuyer les divers travaux scientifiques et les projets de recherche entrepris par le gouvernement, l'industrie et les universités. Des subventions sont accordées pour la formation de scientifiques travaillent à des projets relatifs au Nord dans les universités canadiennes. Un financement de base est à l'Association des universités canadiennes pour qu'elle puisse coordonner les travaux de recherche s'appliquant aux régions nordiques. Les questions d'ordre socio-économique, technologique, scientifique et politique dans les régions circumpolaires font l'objet d'une suveillance et d'une analyse par rapport aux objectifs du Programme. La Figure 11 donne des détails sur les subventions de recherche qui seront accordées en 1985-1986.

**Figure 11: Subventions (en milliers de dollars) pour la promotion de la recherche**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | % | $ | % | $ | % |
| Subventions aux universités et autres | 925 | 83.3 | 825 | 81.7 | 725 | 82.9 |
| Subventions à l'Association des universités canadiennes | 180 | 16.2 | 180 | 17.8 | 150 | 17.1 |
| Prix pour la recherche scientifique sur le Nord | 5 | 0.5 | 5 | 0.5 | | |
| | 1,110 | 100.0 | 1,010 | 100.0 | 875 | 100.0 |

## B. Planification économique du Nord

### Objectif

L'objectif de l'activité "Planification économique du Nord" consiste à planifier et à favoriser conformément aux objectifs fixés pour le Nord et pour l'ensemble du pays et de concert avec les gouvernements territoriaux, la mise en valeur méthodique des ressources humaines et naturelles du Nord et, ainsi, porter au maximum les retombées économiques et les avantages sociaux et culturels pour les habitants du Nord et pour l'ensemble des Canadiens.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente environ 5.3% des dépenses et 6.0% des années-personnes du Programme des affaires du Nord.

Figure 12: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Développement économique | 5,495 | 36 | 4,575 | 32 | 7,293 | 26 |
| Evaluation des projets | 422 | 7 | 11,636 | 7 | 9,880 | 9 |
| Autres | 638 | 9 | 655 | 9 | 945 | 12 |
| | 6,555 | 52 | 16,866 | 48 | 18,118 | 47 |

Le fait que le Budget des dépenses de 1985-86 est moins élevé que les prévisions de 1984-85 est attribuable principalement à la suppression de l'aide financière accordée à la Cyprus Anvil Mining Corporation. Cette aide s'élevant à $11,200,000 en 1984-85 (7.2 millions en nouvelles ressources et 4 millions en ressources existantes) et à $8,061,000 en 1983-84.

Des montants engagés pour cette activité, les dépenses se répartissent de la façon suivante: 40,2% seront destinées au personnel, 8,2% aux services professionnels et spéciaux et 4,3% à d'autres postes de fonctionnement. Les subventions et contributions représenteront 47,3% des dépenses.

**Situation financière en 1983-1984**

**Figure 13: Rendement d'ordre financier en 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-84 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel<br>Réel<br>1983-1984 | | Budget des dépenses<br>1983-1984 | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Développement économique | 7,293 | 26 | 2,540 | 29 | 4,753 | (3) |
| Évaluation des projets | 9,880 | 9 | 424 | 6 | 9,456 | 3 |
| Autres | 945 | 12 | 894 | 16 | 51 | (4) |
| | 18,118 | 47 | 3,858 | 51 | 14,260 | (4) |

L'écart applicable à chaque sous-activité est expliqué ci-après:

**Développement économique:** L'écart de $4,753,000 a été principalement imputable:

- au transfert du Programme de développement économique des Inuit, qui faisait auparavant partie de l'activité "Coordination et développement social du Nord". — $1,599,000
- à l'ajout de trois postes au budget supplémentaire des dépenses:
  - subventions à la consommation d'énergie dans le Nord — 3,073,000
  - contribution à la Société autochtone de développement Fitz/Smith — 198,000

- contributions aux gouvernements territoriaux, aux termes des Programmes de réfection des bâtiments fédéraux et de remplacement du pétrole 203,000

- à la sous-utilisation des fonds imputable au transfert des fonctions des activités "Resssources renouvelables du Nord" et "Routes du Nord". 278,000

**Évaluation des projets:** L'écart de $9,456,000 provient de l'ajout de trois postes au budget supplémentaire des dépenses:

- entente auxiliaire sur la mise en valeur des ressources renouvelables en vertu de l'entente de développement économique conclue entre le Yukon et le Canada:
  - contribution au gouvernement du Yukon 298,000
  - contribution au conseil des Indiens du Yukon 40,000

- contribution aux Dénés et à l'Association des Métis des T.N.-O. relativement au projet de Norman Wells. 1,193,000

- contribution à la Cyprus Anvil Mining Corporation 8,061,000

**Autres:** L'écart de $51,000 est imputable au dépassement expliqué sous la rubrique "Soutien de la gestion", à la page 3-42.

**Années-personnes:** L'excédent de quatre années-personnes a été utilisé dans le cadre des activités suivantes: "Routes du Nord" (3) et "Ressources non renouvelables" (1).

**Description**

Dans le cadre de l'activité "Planification économique du Nord", on s'occupe de l'élaboration de politiques et de programmes touchant le développement économique des territoires en tenant compte de la viabilité économique régionale de ceux-ci et de leur apport à l'économie nationale. Pour ce faire, on effectue des travaux analytiques concernant l'élaboration de stratégies que le gouvernement fédéral peut mettre en oeuvre en matière de développement économique du Nord, on établit des politiques touchant des secteurs précis, par example la politique énergétique relative au Nord, et on examine le processus de réglementation et d'approbation des propositions et des projets d'exploitation dans les régions nordiques. Les programmes

sont mis au point en vertu d'ententes de développement économique conclues avec chaque territoire, et le Comité d'étude des avantages pour le Nord est chargé de s'assurer que le plus d'avantages possibles sont accordés aux autochtones du Nord. On joue également un rôle de chef de file dans la coordination du processus de réglementation et d'approbation s'appliquant aux grands projets d'exploitation, et dans la coordination d'un programme interministériel de recherche visant à s'assurer que le gouvernement fédéral sera prêt pour la production des hydrocarbures dans le Nord au début des années 90 (Programme d'initiatives pétrolières et gazières dans le Nord - PIPGN).

**Développement économique:** Dans le cadre de cette sous-activité, on s'occupe de la planification économique et de l'élaboration de politiques en effectuant des recherches, des analyses et en mettant au point une meilleure banque de données sur l'économie du Nord. Une entente de développement économique est négociée et mise en oeuvre dans chaque territoire pour permettre la promotion, de façon coordonnée et conjointe, de l'expansion des territoires. Dans le cadre de l'EDE conclue avec les T. N.-O., par exemple, on a mis en oeuvre une campagne de commercialisation et de publicité gérée par la Société inuvialit de développement et visant à favoriser l'essor des entreprises de pourvoirie dans l'Arctique de l'Ouest. Des avantages socio-économiques sont assurés aux résidants du Nord par l'intermédiaire du Comité d'étude des avantages pour le Nord et au moyen des ententes sur les retombées au Canada, lesquelles sont prévues par la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada. Dans le but d'assurer un approvisionnement en énergie électrique dans le Nord et l'établissement de prix équitables, on analyse, on élabore et on administre des programme de subventions dans le domaine de l'énergie, et on tente de définir le rôle et le mandat à long terme de la Commission d'énergie du Nord canadien.

Comme beaucoup de gens crient que le processus actuel de réglementation et d'approbation du gouvernement pose des obstacles au développement économique, on effectue un examen de la réglementation applicable aux projets pour simplifier les exigences. Dans le cadre de cet examen, on collabore de étroitement avec les gouvernements territoriaux, les ministères et les organismes fédéraux qui participent à l'exploitation des ressources dans le Nord, avec l'industrie et avec les groupes de pression.

Le Programme d'initiatives pétrolières et gazières dans le Nord (PIPGN), auquel participent six ministères fédéraux et les deux gouvernements territoriaux, est coordonné dans le cadre de la sous-activité. Le PIPGN, entreprise pluriannuelle d'un coût de 48 millions de dollars, permettra au gouvernement, au moyen de recherches

dans les domaine technique, environnemental et socio-économique, de s'acquitter de ses obligations et de se préparer en vue de la production des hydrocarbures dans le Nord au début des années 90.

**Évaluation des projets:** Dans le cadre de cette sous-activité, on s'efforce de faciliter le déroulement ordonné des grands projets d'exploitation de ressources renouvelables, tels que le projet d'expansion de la zone d'exploitation du champ pétrolifère de Norman Wells et de construction d'un pipline. Les activités du gouvernement en matière de planification, d'évaluation et de mise en oeuvre des grands projets sont gérées grâce à la coordination des mesures prises par les ministères responsables de ces grands projets. Cette coordination permet de porter au maximum les avantages issus de ces projets tout en préservant l'équilibre social, culturel et environnemental du Nord.

**Autres:** L'activité reçoit une part proportionnelle des fonds et des années-personnes affectées aux services de gestion et de soutien de Programme (voir la rubrique "Autres" à la page 3-46).

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Développement économique:** D'importants travaux d'exploitation des ressources non renouvelables se déroulent déjà dans les deux territoires et l'on prévoit qu'au cours des vingt prochaines années ces travaux prendront une ampleur considérable. Par exemple, les hydrocarbures de la région de la mer de Beaufort ou des îles de l'Arctique au cours des années qui viennent. Cependant, une grande incertitude règne quant au moment où l'exploitation des ressources non renouvelables pourra se faire et à l'ampleur qu'elle doit avoir, en raison de l'évolution rapide qui peut survenir sur le marché international. En effet, à l'heure actuelle, la situation n'est pas encourageante pour un grand nombre de minéraux (mais non pas tous) ainsi que pour le pétrole et le gaz. Cet état de choses peut toutefois changer rapidement, surtout dans le cas des hydrocarbures. C'est pourquoi le gouvernement doit être prêt à réagir rapidement et s'assurer que les projets seront examinés, approuvés et mis en oeuvre le plus vite possible.

Dans le cadre de cette activité, on s'efforce le plus possible de favoriser le développement économique axé sur l'initiative locale et régionale. Ce développement se fait en partie grâce à l'établissement de liens entre les grands projets industriels, que les travaux d'exploration pétrolière et gazière dans l'Arctique, et à l'économie axée sur l'initiative locale et régionale. Un grand nombre de résidants du Nord peuvent ainsi obtenir un emploi tout en conservant et en (REN) forçant leur mode de vie fondé sur la chasse, le piégage

et la pêche. L'achat de biens et de services par les sociétés d'exploration a pris une place importante dans l'économie de beaucoup de collectivités. L'expansion de l'économie locale ou régionale se fait en partie indépendamment des grands projets de mise en valeur. On cherche à atteindre un équilibre permettant aux résidants du Nord d'obtenir le plus d'avantages possibles de ces projets tout en atteignant leurs objectifs économiques individuels ou collectifs.

En 1985-86, des ressources seront affectées à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'ententes auxiliaires découlant des ententes de développement économique conclues par le Canada avec le Yukon et les T.N.-O. Au Yukon, la mise en oeuvre des ententes auxiliaires sur les ressources renouvelalbles, les ressources minérales et la planification économique se poursuivra. On prévoit également qu'une entente auxiliaire sur les petites entreprises et le tourisme sera négociée. Dans les T.N.-O., en entreprendra la troisième année d'exécution des ententes auxiliaires touchant le perfectionnement des ressources humaines, l'expansion du marché intérieur et la mise en valeur des ressources naturelles.

Au cours de 1985-1986, on continuera à étudier la prestation des subventions directes dans le domaine de l'énergie qui sont offertes aux consommateurs et aux petites et moyennes entreprises à l'extérieur des capitales territoriales. Ces programmes ont pour but de faire concorder les coûts de l'énergie à ceux en vigueur à Yellowknife et à Whitehorse. On a ainsi versé 4.1 millions de dollars en 1984-1985. Les travaux se poursuivront au sujet du déménagement du siège social de la Commission d'énergie du Nord canadien à Yellowknife, de la mise en oeuvre de nouveaux principes d'établissement des tarifs et de la participation des territoires à la gestion de la commission.

**Évaluation des projets:** Le Nord canadien sera tout probablement la scène de grands projets d'exploitation des ressources, l'exploitation des hydrocarbures de la mer de Beaufort et l'expansion de la zone d'exploitation du champ pétrolifère de Norman Wells (T. N.-O.) en étant des exemples. Le rythme de cette exploitation dépendra non seulement de facteurs d'ordre national, mais également de la capacité de l'industrie et du gouvernement d'atteindre les objectifs fixés pour le Nord. Le gouvernement doit être prêt à répondre de façon rapide et coordonnée aux propositions qui lui sont présentées et à s'assurer que l'examen, l'approbation et la mise en oeuvre des projets auxquels s'intéressent certains groupes du secteur privé et public se déroulent aussi rapidement que possible et ce, dans l'intérêt public. Un processus amélioré visant à coordonner les systèmes d'information sur la gestion des projets et à faciliter l'évaluation des grands projets sera mis en oeuvre en 1985-1986.

## C. Protection de l'environnement et ressources renouvelables du Nord

### Objectif

L'objectif de l'activité "Protection de l'environnement et ressources renouvelables du Nord" est de mettre en oeuvre et de maintenir un programme efficace d'évaluation globale de l'environnement et de gestion des ressources renouvelables, et de réaliser un programme de recherche appliquée sur l'environnement.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente 39.7% des dépenses golables et 53.6% du nombre total des années-personnes du Programme des affaires du Nord.

**Figure 14: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Recherche sur le Nord et protection de l'environnement du Nord | 1,764 | 14 | 1,636 | 11 | 1,746 | 14 |
| Gestion des ressources renouvelables | 32,763 | 268 | 31,587 | 263 | 35,335 | 302 |
| Soutien de la gestion | 7,844 | 105 | 8,133 | 103 | 12,917 | 128 |
| Autres | 7,176 | 77 | 6,818 | 75 | 1,048 | 6 |
| | 49,547 | 464 | 48,174 | 452 | 51,046 | 450 |

Les recettes proviennent surtout de concessions et de la délivrance de permis. Le montant de $396 000 est porté directement au Fonds du revenu consolidé (voir la figure "Recettes", p. 3-85).

Les dépenses globales dans le cadre de cette activité se répartiront de la façon ci-après en 1985-1986: 43.3% pour le personnel, 12.9% pour les services professionnels et spéciaux et 35.9% pour d'autres postes d'exécution. Les immobilisations représenteront 7.7% des dépenses et les subventions et contributions, 0.2%.

**Situation financière antérieure:**

**Figure 15: Situation financière en 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-84 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel 1983-1984 | | Budget des dépenses 1983-1984 | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Recherche sur le Nord et protection de l'environnement du Nord | 1,746 | 14 | 1,387 | 10 | 359 | 4 |
| Gestion des ressources renouvelables | 35,335 | 302 | 31,795 | 324 | 3,540 | (22) |
| Soutien de la gestion | 12,917 | 128 | 11,532 | 114 | 1,385 | 14 |
| Autres | 1,048 | 6 | 852 | 6 | 196 | |
| | 51,046 | 450 | 45,566 | 454 | 5,480 | (4) |

L'écart applicable à chaque sous-activité est expliqué ci-après:

**Recherche sur le Nord et protection de l'environnement du Nord:** Les activités du Groupe d'étude sur la conservation de l'environnement du Nord et la mise sur pied du Programme de surveillance environnementale dans la mer de Beaufort ont entraîné un dépassement de crédit de $ 359 000.

**Gestion des ressources renouvelables:** Un écart de $ 3 540 000 s'explique principalement par un dépassement de crédit de $ 5 305 000 survenu dans le secteur imprévisible de la lutte contre les incendies de forêt, couvert par le budget supplémentaire et réduit par des crédits inutilisés au titre de l'établissement de cartes d'aménagement des terres ($ 470 000), des retards dans les autorisations en matière d'aménagement des terres ($ 1 081 000) et des restrictions administratives ($ 340 000).

**Soutien de la gestion:** L'écart de $ 1 385 000 est attribuable principalement à la part du dépassement de crédit de $ 1 377 000 assumée par l'activité au titre des services de gestion et de soutien du Programme, comme le montre la figure qui suit.

| Part de l'activité au titre des services de gestion et de soutien du Programme | Budget des dépenses 1983-1984 | | Réel 1983-1984 | | Écart | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Coordination et développement social du Nord - 6.7% | 582 | 9 | 759 | 10 | 177 | 1 |
| Planification économique du Nord - 7.7% | 678 | 9 | 872 | 12 | 194 | 3 |
| Protection de l'environnement et ressources renouvelables du Nord - 54.2% | 4,762 | 69 | 6,139 | 83 | 1,377 | 14 |
| Ressources non renouvelables du Nord - 28.9% | 2,531 | 34 | 3,273 | 45 | 742 | 11 |
| Routes du Nord - 2.5% | 217 | 3 | 283 | 4 | 66 | 1 |
| Total - 100% | 8,770 | 124 | 11,326 | 154 | 2,556 | 30 |

Ne comprend pas les coûts des régimes d'avantages sociaux des employés

L'écart total pour le Programme, de $ 2,556,000 et de 30 années-personnes, s'explique comme suit:

- dépassement de crédit au poste des services communs du Ministère (notamment systèmes informatisés centralisés, gestion du matériel, formation du personnel et soutien administratif) — $1,013,000
- ressources internes du Programme réaffectées aux activités suivantes:
- Groupe d'étude des questions constitutionnelles — 342,000 — 5 A-P
- Examen des lignes de conduite sur l'exploitation des placers — 162,000
- Projet d'amélioration de la gestion (PAG) Phase II — 242,000 — 2 A-P

- utilisation des années-personnes en voie d'être annulées par suite du roulement du personnel et des retards dans la dotation, pour répondre aux besoins en ce qui a trait au personnel du Ministre et aux participants au Programme de permutation de cadres, et pour que les services régionaux de gestion du personnel et d'administration puissent faire face à leur charge de travail. — 744,000 21 PY's

Pour assurer la cohérence de la présentation, la part de l'activité au titre des services de gestion et de soutien du Programme, pour les années à venir, figure sur l'état récapitulatif sous la rubrique "Autres".

**Autres:** Un écart de $ 196 000 est principalement dû à un dépassement de crédit de $ 157 000 au titre de l'administration des terres.

**Années-personnes:** L'annulation nette de 4 années-personnes, attribuable à l'annulation de 13 années-personnes dans le secteur de l'Aménagement des terres, en raison des retards dans les approbations, est compensée par une surutilisation de 14 A-P dans le cadre de l'activité, au titre des services de gestion et de soutien du Programme, comme le montre la figure précédente.

**Description:**

Dans le cadre de cette activité, on est responsable de l'application du processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement relativement aux propositions de recherche et d'exploitation des ressources, de l'exécution de recherches appliquées portant sur l'environnement et de la suveillance des répercussions des grands projets d'exploitation sur cet environnement, de l'application des mesures législatives et de la mise en oeuvre des programme liés à la gestion et à l'attribution des droits d'utiliser les eaux, les forêts et les terres, de la réglementation des répercussions sur l'environnement de l'utilisation des terres et des activités menées au large des côtes, de l'établissement de plans d'aménagement des terres et de la gestion d'un programme de prévention et de protection contre les incendies de forêt.

**Recherche sur le Nord et protection de l'environnement du Nord:** Dans le cadre de cette sous-activité, on évalue les effets que pourraient avoir sur l'environnement l'ensemble des propositions de recherche et d'exploitation des ressources et on fixe les conditions visant à assurer la protection de l'environnement, qui seront incorporées aux autorisations délivrées par le Programme aux exploitants du Nord (par ex.: concessions, permis d'utilisation des

eaux). Pour les projets de moindre envergure, ces travaux sont normalement intégrés à la gestion des ressources renouvelables. Dans le cas des projets plus importants, les travaux des diverses étapes du Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (PEEE) sont plus poussés, et les très grands projets doivent en plus faire l'objet d'examens publics effectués par les groupes d'experts du PEEE.

Des recherches environnementales appliquées sont effectuées pour faciliter l'exécution du mandat de règlementation du Programme de mise en valeur du Nord. Les résultats servent à élaborer de lignes de conduite pour répondre aux problèmes environnementaux qui intéressent le Nord dans son ensemble, à relever et à quantifier, à des fins d'évaluation, les problèmes causés à l'environnement par des projets précis de mise en valeur des ressources, à connaître les effets sur l'environnement - et par conséquent l'efficacité - des règlements auxquels les grands projets sont soumis. Un de ces projets consiste à étudier la regénération des ruisseaux du Yukon utilisés pour l'exploitation des placers.

Les sommes nécessaires aux études sur lesquelles se fondent les décisions en matière de recherche et d'exploitation du pétrole et du gaz sont gérées par l'entremise du Fonds renouvelable pour l'étude de l'environnement (MAINC). Ils proviennent des taxes imposées par le Ministre à l'industrie. Le Fonds fournit les ressources financières nécessaires pour effectuer les études sociales et environnementales sur lesquelles s'appuieront les décisions touchant les activités pétrolières et gazières dans les régions septentrionales du Canada. Ainsi, on effectue dans la mer de Beaufort des études sur la baleine boréale, espèce menacée, pour déteminer si les changements dans la taille du troupeau sont dûs aux forages pour atteindre les gisements d'hydrocarbures ou à la fluctuation des ressources alimentaires disponibles liée aux conditions océanographiques et météorologiques.

**Gestion des ressources renouvelables:** Dans le cadre de cette sous-activité, on est responsable de la gestion des terres de la Couronne dans le Nord (surface des terres), ainsi que de la gestion des eaux et des forêts et de l'aménagement des terres. Cela comporte le traitement des demandes d'exploitation de ces ressources, l'octroi consécutif de concessions et de droits de passage de même que la délivrance de permis. On s'assure par des inspections que les modalités d'utilisation fixées sont respectées. On dresse l'inventaire des ressources pour en connaître la qualité, la quantité et savoir où elles se trouvent. La prévention et la protection contre les incendies de forêt, qui font partie intégrante de la gestion des forêts, peuvent absorber une bonne part du budget de cette sous-activité si la saison des incendies est particulièrement mauvaise. En outre, on règlemente l'exploitation des ressources hydro-électriques sur les terres de la Couronne situées dans les provinces.

Le programme d'aménagement des terres est relativement nouveau. Il permet de définir, en établissant un zonage et en précisant les contraintes à imposer, les fins auxquelles les ressources renouvelables peuvent être utilisées dans les différentes régions. Il s'applique aux quatre catégories de ressources renouvelables: eau, forêts, terres et faune (cette dernière relevant des gouvernements des territoires et du ministère de l'Environnement). L'aménagement des terres n'est pas un secteur de ressources comme les autres. C'est plutôt un cadre qui sert à l'étude des demandes d'utilisation des ressources, concurentielles ou conflictuelles, et à l'élaboration de solutions.

**Soutien de la gestion:** On affecte à cette sous-activité les années-personnes et le fonds liés à la gestion des bureaux locaux rattachés aux bureaux régionaux de Yellowknife et de Whitehorse. Elle compte également les ressources nécessaires à l'administration générale de l'activité à l'administration centrale et à la prestation de contributions à la Yukon Conservation Society et au Comité canadien des ressources arctiques.

**Autres:** Aux fins du Budget des dépenses principal, chaque activité reçoit sa quote-part des fonds et des années-personnes nécessaires pour assurer les services de gestion et de soutien de l'ensemble des années-personnes du Programme (frais généraux), soit les bureaux du sous-ministre adjoint et des directeurs généraux, les fonctions administratives (comme les services graphiques et la planification opérationnelle) et les services fournis dans les régions en matière de finance, de personnel, de communication, de génie et d'architecture. Ces ressources sont allouées à chaque Activité dans les proportions ci-après et mentionnées sous la rubrique "Autres".

| | |
|---|---|
| • Protection de l'environnement et ressources renouvelables du Nord | 54.2% |
| • Coordination et développement social du Nord | 6.7% |
| • Planification économique du Nord | 7.8% |
| • Ressources non renouvelables du Nord | 28.8% |
| • Routes du Nord | 2.5% |

Pour 1985-1986, ces ressources au titre des frais généraux s'établissent à 129 années-personnes et à $ 10,816,000 plus $ 575,000 pour les programmes d'avantages sociaux des employés.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Recherches sur le Nord et protection de l'environnement:** Dans le cadre de cette sous-activité, des spécialistes des sciences de l'environnement décident des question environnementales précises intéressant le Nord qui feront l'objet de leurs recherches, administrent des accords relatifs à l'environnement et auxquels sont partis d'autres gouvernements (par exemple l'Accord de coopération entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Royaume du Danemark concernant le milieu marin) et procèdent à l'évaluation et à l'examen de grands projets d'exploitation des ressources. On offre des conseils sur les conditions imposées aux exploitants dans les baux et les permis, ainsi que dans les approbations et autorisations dans le cadre du programme de forage pétrolier et gazier. Les positions du Programme sont exposées devant des équipes d'experts réunis dans le cadre du Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (PEEE). Depuis sa création en 1983, le Fonds renouvelable pour l'étude de l'environnement (MAINC) a servi à financer 41 études ayant trait au Nord. En plus, une centaine d'autres projets de recherche ont été achevés dans le cadre de cette sous-activité depuis 1974.

**Gestion des ressources renouvelables:** Cette sous-activité est à caractère largement non discrétionnaire à cause de sa responsabilité légale de statuer sur les demandes d'exploitation des eaux, des forêts et des terres du Nord et de protéger ces ressources dans le cadre de programmes comme le programme de prévention et de lutte contre les incendies de forêt.

Dans le secteur des eaux, les activités comprennent la délivrance de permis d'utilisation des eaux septentrionales et la collecte de données de planification, grâce à un réseau couvrant le Nord qui permet de recueillir des renseignements sur les niveaux d'eau, les flux et les caractérisitiques chimiques de l'eau. Des mesures de contrôle environnemental sont également exercées sur l'exploitation du pétrole et du gaz en mer afin de préserver la qualité des eaux de l'Arctique. Dans le secteur des terres, des droits de surface sont accordés par l'intermédiaire de baux concédés pour les terres de la Couronne, d'accords de vente, de droits de passage et de permis d'occupation. Des étendues de terres sont réservées par décret du conseil pour l'aménagement de parcs nationaux ou en vue du règlement des revendications foncières des autochtones et des droits sont accordés pour l'exploitation des carrières de gravier. Les exploitants qui ont l'usage temporaire des terres inoccupées de la Couronne sont soumis à des mesures de contrôle dont le but est de protéger l'environnement terrestre du Nord. On accorde des permis de coupe de bois d'oeuvre pour l'utilisation locale ou le commerce. La figure donne des statistiques sur le volume d'affaires des trois dernières années.

L'établissement d'un cadre de gestion intégrée des eaux, des terres et des forêts facilitera l'administration et la gestion de cette base de ressources renouvelables. Ce cadre tiendra compte du rapport qui existe entre ces ressources renouvelables et le secteur des ressources non renouvelables ainsi que des aspects environnementaux, économiques, sociaux et culturels, tout en réduisant au minimum la concurrence entre sociétés.

Le programme d'aménagement des terres dans le Nord sera pleinement déployé en 1985-1986, avec la création de commissions d'aménagement du territoire au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest et l'amorce d'activités de planification intéressant les principales zones prioritaires.

**Figure 16: Opérations et approbations concernant les ressources renouvelables au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest**

| | 1981-82 | 1982-1983 | 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Gestion des eaux | 585 | 540 | 575 |
| Gestion des terres | 1,226 | 1,745 | 1,227 |
| Gestion des forêts | 1,291 | 1,971 | 1,767 |

La majeure partie des ressources est affectée au programme de prévention et de maîtrise des incendies de forêt, dont le budget prévu pour 1984-1985 est de $14,923,000. Des fonds sont consacrés aux activités de préparation à la lutte contre les incendies et aux activités de lutte proprement dites. Les fonds destinés aux activités de préparation servent à payer les coûts fixes qu'entraîne le maintien d'un service de lutte contre les incendies dans chaque territoire, y compris les coûts associés au maintien d'une équipe de sapeurs-pompiers de réserve, à l'application de programmes de prévention, à l'aménagement de tours d'observation et à la location d'aéronefs et d'équipement. Les crédits consacrés à l'extinction des incendies comprennent les fonds additionnels nécessaires pour combattre les incendies à mesure qu'ils se déclarent, en sus des fonds prévus dans le budget réservé aux activités de préparation à la lutte contre l'incendie.

La figure 17 illustre la répartition des fonds affectés au programme de sécurité-incendie pour 1985-1986.

**Figure 17: Fonds affectés à la lutte contre les incendies (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | % | $ | % | $ | % |
| Activités de préparation | 13,231 | 84.7 | 12,996 | 67.4 | 12,041 | 55.9 |
| Extinction | 2,263 | 15.3 | 6,280 | 32.6 | 9,491 | 44.1 |
| Total | 15,494 | 100 | 19,276 | 100.0 | 21,532 | 100.0 |

Les sommes demandées pour l'extinction des icendies sont symboliques et sont allouées au gré des besoins. La figure 18 illustre les dépenses engagées pour l'extinction des incendies sur une période de cinq ans.

**Figure 18: Dépenses engagées pour l'extinction des incendies sur une période de cinq ans**

| | 1983-84 | 82-83 | 81-82 | 80-81 | 79-80 |
|---|---|---|---|---|---|
| ($millions) | 9.5 | 9.8 | 8.6 | 13.4 | 3.2 |

Le montant des crédits affectés à cette activité varie selon le nombre et l'importance des incendies dans une année donnée. La figure 19 illustre les tendances dans ce domaine, d'après les données des cinq dernières années.

**Figure 19: Nombre d'incendies et superficie brûlée**

| Année | Superficie protégée ($km^2$)* | Nombre d'incendies | Superficie brûlée (ha) | Superficie brûlée par incendie (ha) | Superficie brûlée proportionnellement à la superficie protégée % |
|---|---|---|---|---|---|
| 1979 | 317,259 | 255 | 226,529 | 888 | 0.700 |
| 1980 | 354,845 | 378 | 959,420 | 2,538 | 2.700 |
| 1981 | 396,915 | 357 | 812,088 | 2,275 | 2.000 |
| 1982 | 396,915 | 395 | 58,265 | 147 | 0.100 |
| 1983 | 396,915 | 346 | 81,650 | 236 | 0.206 |
| 1984 | 396,915 | 476 | 59,500 | 125 | 0.150 |

*Nota: 100 ha = 1 $km^2$

**Soutien de la gestion:** Environ $8,100,00 et 105 années-personnes sont alloués à cette composante de l'activité.



13A

## D. Ressources non renouvelables du Nord

### Objectif

Le but de l'activité "Ressources non renouvelables du Nord" est d'encourager l'exploration, l'exploitation et la conservation ordonnées des ressources non renouvelables.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente 10.4% des dépenses du Programme des affaires du Nord et 14.5% de ses ressources en années-personnes.

Figure 20: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Gestion des ressources non renouvelables | 9,369 | 80 | 10,434 | 80 | 4,653 | 74 |
| Autres | 3,676 | 46 | 3,378 | 47 | 4,618 | 60 |
| | 13,045 | 126 | 13,812 | 127 | 9,271 | 134 |

Les recettes proviennent de la délivrance de permis et de la perception de droits et de redevances. Les recettes de $2,275,000 prévues pour 1985-1986 seront versées directement au Fonds du revenu consolidé (voir la figure sur les revenus, p. 3-85).

Des montants engagés pour cette activité, les dépenses se répartissent de la façon suivante: 44,1 % des dépenses seront consacrées au personnel et 8,8 % aux services professionnels et spéciaux, 27,0 % de ces dépenses seront portées à d'autres postes de fonctionnement et 2,9 % des dépenses seront des dépenses en immobilisations; en outre, les subventions et les contributions représenteront 17,2 % des dépenses.

**Situation financière en 1983-1984**

**Figure 21: Situation financière en 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-84 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal 1983-1984 | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Gestion des ressources non renouvelables | 4,653 | 74 | 4,672 | 70 | (19) | 4 |
| Autres | 4,618 | 60 | 3,841 | 51 | 777 | 9 |
| | 9,271 | 134 | 8,513 | 121 | 758 | 13 |

L'écart applicable à chaque sous-activité est expliqué ci-après:

**Gestion des ressources non renouvelables:** Les $19,000 non utilisés s'expliquent par le transfert de $105,000 provenant de la Planification économique du Nord, compensés par une annulation de crédit de $104,000 en raison, principalement, de restrictions administratives et par les $20,000 inutilisés au titre du programme de subventions d'aide au prospecteurs.

**Autres:** L'écart de $777,000 est principalement dû à la part enregistrée au titre de l'activité dans le cadre de la Gestion et des services de soutien du Programme ($742,000), dont l'explication figure sous la rubrique Soutien de la gestion, à la page 3-42.

**Années-personnes:** Des 13 années-personnes de l'écart, 11 se rattachent à la part de l'activité dans le cadre de la Gestion et des services de soutien du Programme, dont l'explication figure sous la rubrique Soutien de la gestion, à la page 3-42.

**Description**

**Gestion des ressources non renouvelables:** Dans le cadre de l'activité "Ressources non renouvelables du Nord", on est d'abord et avant tout chargé de veiller à l'exploitation des ressources minérales, y compris le pétrole et le gaz.



493

**Mines:** On veille à la préparation et à l'élaboration, pour le Nord, de lignes de conduite sur l'aliénation des droits d'exploitation des minéraux de la Couronne, sur la prospection de minéraux et sur l'aménagement et l'exploitation de mines au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Le personnel opérationnel gère les activités liées à l'application des textes législatifs sur les mines au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest (environ 85 % du personnel provient de la région). On formule des recommandations sur la révision des lois, des règlements et des lignes directrices pour que tous les Canadiens, et plus particulièrement les habitants des territoires, en bénéficient. En outre, on coordonne les activités des autres ministères fédéraux et organismes territoriaux chargés de programmes visant ce secteur d'activité, on rassemble des données et on effectue des études sur les lignes de conduite fédérales en matière de minéraux. On offre également des conseils aux hauts fonctionnaires du Ministère et aux comités interministériels qui s'occupent des questions relatives aux ressources minérales du Canada.

**Pétrole et gaz:** Dans le cadre de cette activité, on repère des points d'intérêt, des conflits et des objectifs en matière d'activités pétrolières et gazières, on formule, on recommande et on applique des lignes de conduite et des mesures appropriées en vue d'atteindre les objectifs que vise la politique sur le Nord. L'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada (APGTC) veille à la gestion des aspects opérationnels. On s'y occupe d'intégrer et d'harmoniser le rôle de cet organisme avec les responsabilités du Programme, principalement celles de nature sociale, économique, environnementale et territoriale qui sont liées à la gestion pétrolière et gazière.

En 1981, l'APGTC a été créée conjointement par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien pour faire appliquer les mesures législatives fédérales portant sur la prospection et l'exploitation pétrolière et gazière sur les terres du Canada. L'APGTC, qui relève des deux ministères à la fois, selon leurs compétences respectives en la matière, est chargée d'appliquer la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada et la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz du Canada.

**Autres:** L'activité comprend une part proportionnelle des coûts et des années-personnes dans le cadre de la Gestion et des services de soutien du Programme (voir page 3-46 sous "Autres"). D'autres points liés à l'administration générale à l'intérieur de l'activité viennent s'y ajouter.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Gestion des ressources non renouvelables:**

**Mines:** Un cadre en matière de politiques, de mesures législatives et d'activités administratives est assuré afin de favoriser l'exploration et l'exploitation minières dans le Nord. Des études et des consultations poussées ont eu lieu en vue d'arriver à une compréhension de l'industrie minisère du Nord, de ses relations avec les autres secteurs de l'économie, des possibilités d'expansion et des contraintes auxquelles elle doit faire face. L'analyse a démontré que le secteur minier est une importante source de revenus pour l'économie du pays et des territoires et qu'il peut être compétitif si le climat d'investissement est favorable.

Cependant, face aux changement profonds qui ont bouleversé la structure de l'industrie minière à l'échelle internationale, l'industrie du Nord doit de toute nécessité continuer d'améliorer son efficacité et sa productivité si elle veut rester concurentielle sur les marchés mondiaux. On continuera d'élaborer des options gouvernementales visant à encourager l'exploration et l'exploitation minières dans le Nord.

Les activités administratives comprennent l'inscription des droits miniers, la perception des redevances, des frais de location et autres, l'approbation des rapports de prospection des sociétés, l'inspection des mines pour la sécurité (uniquement au Yukon; dans les T.N.-O., cette fonction est assurée par le gouvernement territorial) et l'octroi de subventions d'aide aux prospecteurs. Au 31 mars 1984, on comptait dans le Nord quelque 100 000 claims miniers et permis recevables intéressant environ 6 millions d'hectares. On a extrait pour plus de 500 millions de dollars de minerais de douze mines de roche dure et d'environ 230 placers, ce qui représente une baisse par rapport à la valeur maximale de 800 millions de dollars atteinte en 1980. Au cours des dix dernières années (1974-1975 et 1984-1985 inclusivement), 41 prospecteurs ont reçu une aide annuelle totalisant $ 400,000. Ce programme s'est terminé en 1984-1985. Environ 72 inspections de mines ont été menées annuellement au Yukon. En moyenne, 420 rapports de prospection de sociétés sont examinés chaque année pour approbation.

**Pétrole et gaz:** Depuis la création en 1981 de l'APGTC et le transfert subséquent à cette administration des années-personnes et des ressources nécessaires à l'administration et à la réglementation des activités des industries pétrolières et gazières, on s'occupe:

- d'élaborer et de formuler un cadre de politiques, de programmes et de stratégies pour le Nord afin de découvrir, de délimiter et d'exploiter les ressources pétrolières et gazières qui s'y trouvent;



465 0

- de faciliter l'interaction entre l'APGCT et le Programme des affaires du Nord pour que les activités d'exploration et d'exploitation gazières soient efficaces et équilibrées;

- de gérer le tiers des intérêts directs que possède la Couronne dans le projet de Norman Wells et d'administrer l'Entente de 1944 sur les zones prouvées.

Les principales contributions dans les domaines du pétrole et du gaz prennent donc la forme de politiques, de stratégies, de plans et de travaux d'identification des problèmes. Par conséquent, les aspects quantitatif et qualitatif de ces contributions doivent être mesurés indirectement. Le montant des dépenses annuelles de prospection (voir figure 22) constitue un de ces facteurs mesurables. Un élément de ces dépenses, celles affectées aux activités favorisant des retombées pour le Nord, permet d'ailleurs de déterminer à quel point les objectifs d'ordre social et économique ont été atteints. En vertu des accords d'exploration existants, l'intensification des activités de prospection pourra provoquer des retombées représentant jusqu'à 20 % des dépenses totales qu'engagera l'industrie entre 1985 et 1987.

La charge de travail dépend du rythme des travaux d'exploration et d'exploitation entrepris par le secteur privé, des prix et de la demande du pétrole et du gaz sur les marchés mondiaux, ainsi que du règlement des revendications foncières des autochtones dans le Nord. Tous ces éléments peuvent venir modifier les calendriers établis.

Le rythme des travaux d'exploration et d'exploitation se maintient. En effet, depuis cinq ans, entre 20 et 25 puits ont été forés chaque année (23 en 1983). Les investissements dans le secteur pétrolier et gazier ont continué d'augmenter ($ 770,200,000 en 1983). Le nombre total de droits pétroliers et gaziers détenus par l'industrie devrait rester relativement stable: environ 100 accords d'exploration qui visent autour de 40 millions d'hectares ou 100 millions d'acres (79 accords en vigueur en 1983).

On s'attend à ce que ces accords entraînent au total des dépenses de l'ordre de 519 millions de dollars pour l'obtention de biens et de services dans le Nord et créent jusqu'à 3,900 emplois dans le Nord sur une période de cinq ans, soit de 1983 à 1988 (avec 73 millions de dollars et 1,700 emplois prévus pour 1983). Sans compter le projet d'expansion du gisement pétrolifère de Norman Wells, il s'agira là d'une hausse modérée.

Figure 22: Dépenses d'exploration pétrolière et gazière (en millions de dollars)

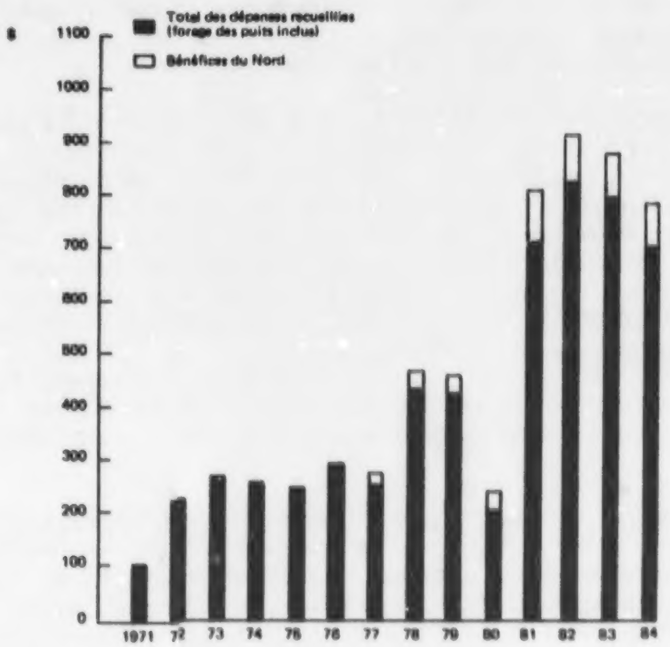




467

## E. Routes du Nord

### Objectif

Dans le cadre de l'activité "Routes du Nord", on élabore des lignes de conduite, on dresse des plans et on voit à la création de l'infrastructure de transport nécessaire pour relier les agglomérations et pour répondre aux besoins de l'industrie d'exploitation des ressources dans les deux territoires. On tient compte des répercussions de l'exploitation sur l'économie du Nord et des possibilités d'emploi qu'elle engendrera pour les autochtones et les résidants du Nord.

### Résumé des ressources

Cette activité représente 14,6 % des dépenses totales et 1,4 % de toutes les années-personnes du Programme des affaires du Nord.

Figure 23: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Construction et entretien des routes | 15,622 | 7 | 21,237 | 8 | 21,964 | 9 |
| Formation et emploi des autochtones | 2,400 | 2 | 1,759 | 3 | 1,400 | 4 |
| Autres | 245 | 3 | 253 | 3 | 283 | 4 |
| | 18,267 | 12 | 23,249 | 14 | 23,647 | 17 |

Des dépenses engagées au titre de cette activité en 1984-1985, 2.7 % seront consacrées au personnel, 0.8 % aux services professionnels et spéciaux, et 4.5 % aux autres postes de fonctionnement. Les immobilisations représenteront 92.0 % du total.

**Situation financière antérieure**

**Figure 24: Situation financière 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-84 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel 1983-1984 | | Budget des dépenses 1983-1984 | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Construction et entretien des routes | 21,964 | 9 | 22,541 | 4 | (577) | 5 |
| Formation et emploi des autochtones | 1,400 | 4 | 1,208 | 4 | 192 | 0 |
| Autres | 283 | 4 | 290 | 3 | (7) | 1 |
| | 23,647 | 17 | 24,039 | 11 | (392) | 6 |

L'écart applicable à chaque sous-activité est expliqué ci-après:

**Construction et entretien des routes:** La somme de $ 577,000 est restée inutilisée car les travaux de construction ont dû être interrompus à cause de problèmes d'eau et de gel.

**Formation et emploi des autochtones:** Un dépassement de crédit de $ 192,000 est dû à la prolongation du programme et à l'acquisition d'équipement supplémentaire.

**Années-personnes:** L'écart de 5 années-personnes au titre de la Construction et de l'entretien des routes est attribuable au besoin d'assurer la surveillance au cours des projets d'immobilisations.

**Description**

**Construction et entretien des routes:** Cette sous-activité prévoit l'élaboration de lignes de conduite, la planification et la réalisation de programmes et de projets et la gestion d'un programme de plusieurs millions de dollars pour la construction de nouvelles routes, de routes d'accès aux collectivités et la réfection des routes reliant le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

Une aide financière (partage des frais) est prévue à l'intention des exploitants pour qu'ils puissent aménager des routes jusqu'aux sites de ressources viables. Ce programme de routes d'accès aux ressources fait actuellement l'objet d'un examen. En vertu du programme actuel, le gouvernement fédéral peut offrir une aide pouvant couvrir jusqu'à 50 % des frais d'aménagement d'une route d'accès rudimentaire et jusqu'à 66 % du coût d'une route d'accès permanente. Des études socio-économiques et des études coûts-avantages permettent d'évaluer l'intérêt et la viabilité d'un projet. Les décisions se fondent avant tout sur le potentiel économique du projet d'exploitation proposé.

En consultation avec les gouvernements territoriaux, les autorités locales, les Chambres des mines, les associations de construction, les exploitants et l'industie, de nouveaux stimulants sont mis au point pour la construction de routes rudimentaire d'accès aux zones à exploiter. Le programme des routes d'accès aux collectivités, créé en 1983 en vertu de la politique des routes du Nord, sera mis en oeuvre en 1985-1986.

**Formation et emploi des autochtones:** Dans le cadre de cette sous-activité, on doit s'assurer que les projets de construction des routes et que les autres projets connexes offriront un maximum de possibilités d'emploi aux autochtones. De plus, des programmes de formation sont offerts par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC), qui est chargée de la formation des autochtones dans le Nord. Ces programmes portent sur la formation en cours d'emploi concernant la conduite d'équipement lourd et la direction des travaux de construction, la restauration et l'administration.

**Autres:** L'Activité comporte une part proportionnelle des coûts et des années-personnes de la Gestion et des services de soutien du Programme (voir à la page 3-46 sous "Autres").

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Construction et entretien des routes:** Conformément à la politique des routes du Nord et aux objectifs du Ministère, l'un des principaux buts que vise le programme des routes est de promouvoir l'expansion économique tout en tenant compte des besoins socio-économiques et des aspirations des autochtones et des autres habitants du Nord par la création d'emplois, par des programmes de formation et par des possibilités de mise sur pied d'entreprises.

Les activités d'entretien des routes, comme celles de construction et de réfection, sont surveillées tant au Yukon que dans les Territoires du Nord-Ouest. Des conseils sont donnés et des recommandations sont proposées au Conseil du Trésor quant aux changements à apporter aux système de gestion ou aux demandes d'augmentation de crédit. L'entretien est assuré pendant un ou deux ans après l'achèvement de la construction de la route. Des fonds sont prévus à cette fin dans le budget de fonctionnement et d'entretien.

Il est à signaler que 92% des dépenses sont engagées pour les grands projets d'immobilisations. La construction des routes Dempster (bornes kilométriques 0 à 671), de Carcross-Skagway (bornes kilométriques 81 à 159), du Mackenzie (bornes kilométriques 0 à 83), du Mackenzie (bornes kilométriques 475 à 697) entre Fort Simpson et Wrigley, et Canol nord se poursuivre au cours de 1985-1986. Des dépenses d'immobilisations seront également engagées pour la construction de routes d'accès aux agglomérations.

La mise en train de projets de construction de routes d'accès aux agglomérations et la prestation d'une aide financière aux exploitants devant aménager des routes d'accès aux régions recelant des ressources exploitables stimulera l'expansion économique du Nord. De plus, les personnes habitant des régions éloignées seront desservies par un réseau routier, ce qui leur permettra de tirer plus facilement partie des possibilités d'emploi et encouragera la création d'entreprises.

**Emploi et formation des autochtones:** Les travaux de construction dans les deux territoires permettront d'améliorer les routes d'accès et favoriseront l'économie du Nord par la création d'emplois pour les autochtones et les habitants du Nord et la prestation d'avantages additionnels aux entrepreneurs locaux, surtout dans les domaines de la location d'équipement, du logement et des approvisionnements.

Des clauses spéciales d'embauche ont été incorporées dans les documents d'appel d'offres au cours de 1984-1985 afin de favoriser l'embauche des habitants de la région. De plus, des négociations ont été entreprises avec le Conseil régional de Deh Cho relativement à la formation et à l'embauche d'autochtones pour le projet du Mackenzie (Wrigley). L'application de ces clauses spéciales d'embauche a permis d'offrir un nombre important d'emplois aux habitants de la région.

Ces clauses d'embauche seront de nouveau appliquées en 1985-1986. Des réunions sont également prévues dans le but d'encourager les deux gouvernements territoriaux à utiliser les mêmes critères d'embauche.

Des fonds seront encore une fois utilisés pour l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes d'emploi et de formation des autochtones, par exemple, dans le cadre du projet du Mackenzie (Wrigley) où des entrepreneurs et des travailleurs autochtones aménageront la couche de fondation de la route. La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada collaborera avec les entrepreneurs à la mise en oeuvre du programme de formation. On portera une attention spéciale à l'accréditation de ceux qui ont déjà reçu une certaine formation en construction de routes dans le cadre du Programme d'emploi dans le Nord. On s'attend à ce que, d'ici la fin de ce projet en 1986-1987, plus de 300 autochtones auront été embauchés et auront reçu une formation et 45 d'entre eux seront accrédités.

## F. Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada (APGTC)

### Objectif

Assurer l'exploitation énergique et réfléchie du pétrole et du gaz des terres du Canada.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente 7.6% des dépenses et 14.2% des années-personnes du Programme des affaires du Nord.

**Figure 25: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité**

| | Budget des dépenses 1985-86 | | Prévu 1984-85 | | Réel 1983-84 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Politique | 692 | 12 | 686 | 12 | 478 | 8 |
| Coordination | 50,866 | 18 | 858 | 18 | 658 | 11 |
| Sécurité | 5,187 | 57 | 5,005 | 53 | 1,793 | 30 |
| Protection de l'environnement | 1,731 | 15 | 1,716 | 15 | 598 | 10 |
| Évaluation et conservation des ressources | 2,597 | 35 | 2,574 | 35 | 1,793 | 30 |
| Administration des droits et des recettes | 1,558 | 26 | 1,544 | 26 | 1,196 | 20 |
| Retombées pour le Canada | 1,039 | 17 | 1,030 | 17 | 478 | 8 |
| Recherche et développement | 2,006 | 18 | 2,515 | 18 | 811 | 8 |
| Questions internationales | 173 | 3 | 172 | 3 | 179 | 3 |
| Gestion et soutien de l'activité | 3,091 | 49 | 3,447 | 49 | 3,988 | 62 |
| Ressources brutes du Programme | 68,940 | 250 | 19,547 | 246 | 11,972 | 190 |
| Moins: Les coûts payés par EMR | 59,477 | 127 | 10,182 | 125 | 6,123 | 97 |
| Ressources nettes du Programme (AINC) | 9,463 | 123 | 9,365 | 121 | 5,849 | 93 |

Les dépenses nettes du Programme, dans le cadre de cette activité, se répartiront comme suit: 60.4% pour le personnel, 27.1% pour les services professionnels et spéciaux et 12.5% pour d'autres postes de fonctionnement.

**Situation financière antérieure**

**Figure 26: Situation financière en 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-84 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget des dépenses | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Politique | 239 | 4 | 250 | 4 | (11) | |
| Coordination | 329 | 6 | 348 | 6 | (19) | |
| Sécurité | 896 | 15 | 1,246 | 15 | (350) | |
| Protection de l'environnement | 300 | 5 | 300 | 5 | | |
| Évaluation et conservation des ressources | 896 | 15 | 744 | 15 | 152 | |
| Administration des droits et des recettes | 598 | 10 | 620 | 10 | (22) | |
| Retombées pour le Canada | 240 | 4 | 263 | 4 | (23) | |
| Recherche et développement | 405 | 2 | 630 | 3 | (225) | (1) |
| Questions internationales | 90 | 1 | 95 | 1 | (5) | |
| Gestion et soutien de l'activité | 1,856 | 31 | 1,937 | 31 | (81) | |
| Dépenses nettes de l'activité (MAINC): | 5,849 | 93 | 6,433 | 94 | (584) | (1) |

Les écarts étaient dû surtout aux deux postes auxquels on n'a pas pourvu ($100,000), aux deux marchés concernant les installations de forage et la réglementation des activités de plongée qui n'ont pas été conclus tel que prévu ($350,000), et aux retards dans les projets de recherche et de développement ($80,000).

**Description**

L'Administration du pétrole et du gaz des Terres du Canada (APGTC) relève du sous-ministre d'EMR et de celui d'AINC. En ce qui concerne ses responsabilités réglementaires particulières, l'APGTC rend compte au sous-ministre d'EMR des activités qui se déroulent au sud de la limite géographique de la compétence administrative et au sous-ministre d'AINC, des activités qui se déroulent au nord de cette limite. (La figure 23 contient une carte des Terres du Canada qui comporte ligne de démarcation administrative). Outre les responsabilités réglementaires qui leur sont propres, les deux ministères se partagent des questions de politique d'intérêt commun. Ces questions sont réglées par l'entremise du Comité de révision de la politique qui se compose de hauts fonctionnaires des deux ministères.

L'APGTC assume des sous-activités réparties en quatre groupes principaux. Le premier groupe se rapporte à la négociation, à la délivrance et à l'administration des droits pétroliers et gaziers sur les Terres du Canada et à la négociation et à la délivrance de licences de production. En ce qui concerne la phase d'exploration, les sous-activités comprennent la publication d'appels de propositions pour explorer de nouvelles terres et la négociation ultérieure de nouvelles ententes d'exploration. Ces ententes comprennent un plan de travail et un plan d'avantages pour le Canada qui décrivent comment l'industrie et la main-d'oeuvre canadiennes auront toutes les chances équitables d'accéder aux avantages tirés des activités pétrolières et gazières, ainsi que la possibilité pour les entreprises canadiennes de fournir les biens et services associés à ces activités.

Le deuxième groupe se rapporte à la réglementation et à la surveillance de la sécurité opérationnelle, professionnelle et environnementale des initiatives pétrolières et gazières. Il s'agit notamment de rédiger des règlements et normes, d'évaluer des demandes présentées en vue d'exécuter des programmes géophysiques, des programmes de forage ou des programmes de recherche, d'imposer les modalités des opérations, de surveiller les activités, de prévenir des activités dangereuses, de pénétrer sur des sites et de les inspecter, et d'assurer des rapports appropriés. Il s'agit aussi d'émettre toute une série d'approbations, y compris l'approbation du plan d'aménagement l'approbation d'installation de production, l'autorisation de construire un ouvrage de production, et, selon les circonstances particulières de l'aménagement, l'autorisation de lancer l'approbation d'installation, l'autorisation de transporter, et un certificat final de conformité et l'autorisation d'exploiter un ouvrage de production.

Le troisième groupe de sous-activités comprend la coordination intergouvernementale et intragouvernementale. Pour assumer son rôle de foyer convergent de l'industrie pétrolière et gazière, l'APGTC dépend de l'appui et de la collaboration de nombreux ministères fédéraux. L'APGTC administre aussi des ententes ou des arrangements mixtes fédéraux-provinciaux pour le pétrole et le gaz offshore, et assure la structure nécessaire aux fonctionnaires fédéraux et provinciaux pour qu'ils collaborent.

Le quatrième groupe comprend les sous-activités de soutien et la fonction d'évaluation des ressources, la fourniture de données aux sociétés, institutions et particuliers et les fonctions de recherche environnementale et de recherche appliquée connexe. L'évaluation des ressources permet d'évaluer le potentiel en pétrole et en gaz sur les terres du Canada, nécessaire pour évaluer les travaux d'exploration, pour déterminer les programmes de travaux relatifs aux accords d'exploration et pour la prévision fédérale d'approvisionnements en

pétrole et en gaz. Les données géophysiques que recueille l'APGTC pour son propre usage sont aussi offertes aux sociétés pour applications opérationnelles et à la communauté scientifique pour la recherche. Les projets de recherche et de développement appuient directement la prise de décision en matière de réglementation dont il a déjà été question ci-dessus dans le deuxième groupe. Le principal moyen de recherche est le Fonds renouvelable pour l'étude de l'environnement (FREE).

**Figure 27: Les Terres du Canada**

...Ligne de démarcation administrative entre EMR et AINC

Le Ministère détient un mandat général au nord du 60e parallèle et EMR détient un mandat à l'égard de régions situées au sud du 60e parallèle et de régions situées au large des côtes est et ouest du Canada.

**Données sur les réalisations et justification des ressources**

Conformément au protocole d'entente intervenu entre EMR et le MAINC, ces derniers partageront les dépenses engagées pour l'APGTC, sous réserve des contrôles gouvernementaux normaux. Ces dépenses figurent aux budgets de ces deux ministères.

Le tableau qui sui donne un résumé, par sous-activité, de certains objectifs et de sorties et résultats importants prévus pour 1985-1986.

| Objectifs des sous-activités | Ressources en milliers de dollars | A-P | Buts | Principaux extrants et résultats prévus pour l'A-F 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| <u>Politique</u><br>Déterminer et orienter le rythme, le niveau et la tendance des travaux d'exploration, d'exploitation et de production qui contribuent le mieux à l'atteinte des buts énergétiques nationaux, de mise en valeur du Nord et de développement économique | 692 | 12 | - Examiner, établir et mettre en vigueur des politiques et des stratégies relatives au régime de gestion des ressources pétrolières et gazières du Canada<br>- Déterminer quelles terres doivent être transmises; négocier et délivrer des accords d'exploration<br>- Mettre au point un régime de gestion des minéraux océaniques non combustibles<br>- Informer le public relativement à la gestion par le gouvernement fédéral des ressources pétrolières et gazières sur les terres du Canada | - Établir une nouvelle "politique des terres"<br>- Lancer de trois à cinq appels de propositions et négocier de dix à quinze accords d'exploration<br>- Établir un énoncé de politiques relatif au minéraux non combustibles exploités au large des côtes et entamer des consultations à ce sujet avec les provinces côtières<br>- Publier 125 communiqués et tenir dix conférences de presse d'importance |
| <u>Coordination</u><br>S'assurer que des accords inter-ministériels de gestion des ressources pétrolières et gazières sont mis en place et que les dispositions connexes sont respectées et s'assurer que l'APGTC est la principale source d'information de l'industrie pétrolière et gazière pour toutes les questions concernant les terres du Canada | 866 | 18 | - Promouvoir la signature d'ententes fédérales-provinciales-territoriales en matière de gestion conjointes des ressources<br>- Mettre en oeuvre, administrer et contrôler des ententes inter-gouvernementales mixtes de gestion conjointes des ressources<br>- Établir et administrer des ententes de consultation afin de coordonner les intérêts de tous les ministères en ce qui concerne les décisions liées à la gestion des ressources<br>- S'assurer que les directives que reçoit l'industrie en vue de respecter les exigences des règlements sont uniformes | - Négocier une ou peut-être deux ententes fédérales-provinciale et amorcer la mise en oeuvre d'une deuxième<br>- Examiner les accords de consultation conclus avec la GCC, le MEIR, le MPO, le MDE, la CEIC et le MT et les appliquer, au besoin<br>- Accroître les pouvoirs de coordination de l'APGTC dans les territoires |

| Objectifs des sous-activités | Ressources en milliers de dollars A-P | Buts | Principaux extrants et résultats prévus pour l'A-F 1985-1986 |
|---|---|---|---|
| <u>Sécurité</u><br>Promouvoir un régime efficace de sécurité professionnelle et opérationnelle | 4847 57 | - Établir des lignes directrices, des normes et des règlements techniques et de protection de l'environnement plus modernes pour assurer la sécurité professionnelle et opérationnelle<br><br>- Examiner et approuver l'équipement, les installations et les méthodes de travail proposés pour les program . de forage, de sondage sismique, de recherche et de production<br><br>- Surveiller chaque jour les activités de forage, de production, de sondage sismique et de recherche, ainsi que les conditions environnementales connexes<br><br>- Inspecter les installations et les opérations pétrolières et gazières<br><br>- Mettre en place un plan de secours efficace et global | - Publier de nouveaux règlements sur les installations de production et les ouvrages connexes, ainsi que des lignes directrices sur la formation et la sécurité en matière de forage<br><br>- Certifier la sécurité de cinq unités d'implantation de forage et de 10 à 15 navires de soutien<br><br>- Évaluer de 25 à 35 programmes de forage et délivrer 40 autorisations de forer un puits<br><br>- Inspecter de 400 à 500 unités d'implantation de forage<br><br>- Examiner 30 rapport de forage quotidien et 100 relevés de sondages sismiques<br><br>- Surveiller quotidiennement l'état de la mer et les conditions de tempêtes pour 20 à 25 unités d'implantation de forage<br><br>- Compléter l'examen de trois plans d'exploitation<br><br>- Examiner 12 plans d'urgence du point de vue de la sécurité |

| Objectifs des sous-activités | Ressources en milliers de dollars A-P | Buts | Principaux extrants et résultats prévus pour l'A-F 1985-1986 |
|---|---|---|---|
| Plan de retombées pour le Canada<br>Promouvoir la participation juste et équitable des Canadiens aux activités d'exploitation pétrolière et gazière sur les terres du Canada et s'assurer qu'ils en bénéficient au maximum | 1039 17 | - Déterminer si les activités de l'industrie pétrolière permettent aux Canadiens de participer de façon juste et équitable aux possibilités d'exploitation sur les terres du Canada<br>- Promouvoir la collaboration entre les fournisseurs canadien et l'industrie du pétrole pour que les sociétés canadiennes aient plus de possibilités d'offrir des biens et des services<br>- Accroître les possibilités d'exploitation sur les terres du Canada pour les exploitants canadiens<br>- Assurer l'examen public approprié des répercussions socio-économiques et industrielles des principales activités d'exploitation pétrolière et gazière | - Évaluer de 50 à 70 plans de retombées pour le Canada et évaluer de 20 à 30 rapports annuels connexes<br>- Contrôler les pratiques d'emploi de 10 à 12 exploitants<br>- Examiner de 600 à 700 articles désignés<br>- Déterminer les méthodes d'exploitation et fournisseurs, ainsi que les plans spéciaux d'action positive<br>- Examiner le plan d'exploitation proposé de la plate-forme d'Hibernia, ainsi que l'énoncé des répercussions socio-économiques |

| Objectifs des sous-activités | Ressources en milliers de dollars A-P | Buts | Principaux extrants et résultats prévus pour l'A-F 1985-1986 |
|---|---|---|---|
| <u>Protection de l'environnement</u><br>Protéger l'environnement le plus possible et mettre en place un régime efficace et rentable de mesures d'urgence de remise en état | 1731 15 | - Déterminer et établir les modalités de protection de l'environnement de toutes les demandes d'exploration et de production<br><br>- Établir des lignes directrices, des normes et des règlements techniques et de protection de l'environnement plus modernes<br><br>- Examiner et approuver le matériel, les installations et les méthodes de travail proposées pour les programmes de forage, de sondage sismique, de recherche et de production<br><br>- Mettre en place un plan efficace de mesures d'urgence<br><br>- Assurer l'examen public approprié des répercussions environnementales des principales activités d'exploitation pétrolière et gazière | - Fournir des données sur l'environnement pour établir des règlements sur les installations de production et les ouvrages connexes et des lignes directrices sur le forage<br><br>- Participer à l'examen de la Commission sur le moratoire de la Côte Ouest<br><br>- Élaborer des lignes directrices sur les appels de propositions, la surveillance de l'environnement et l'abandon des emplacements de forage<br><br>- Évaluer de 25 à 35 programmes de forage et 40 demandes d'autorisation de forer un puits<br><br>- Examiner et approuver douze plans d'urgence et entreprendre deux exercices de secours en cas d'urgence<br><br>- Examiner l'énoncé des incidences environnementales de la plate-forme Hibernia |

| Objectifs des sous-activités | Ressources en milliers de dollars | A-P | Buts | Principaux extrants et résultats prévus pour l'A-F 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| Recherche et Développement<br>Promouvoir et appuyer l'acquisition des connaissances de base nécessaires pour accorder les approbations réglementaires relatives aux activités pétrolières et gazières, pour prendre des décisions concernant l'industrie et pour renforcer les capacités techniques du Canada | 1806 | 14 | - S'assurer que le Fonds renouvelable pour l'étude de l'environnement produit les données et les résultats de recherches nécessaires pour permettre d'approuver les activités pétrolières et gazières<br>- S'assurer que le programme de R et D de génie maritime appuie les besoins de réglementation ou favorise le développement technologique au Canada<br>- Promouvoir, en collaboration avec les exploitants et les fournisseurs, la mise au point de techniques canadiennes d'exploitation pétrolière et gazière ainsi que les initiatives mixtes concernant le transfert et le partage des connaissances techniques avec d'autres pays<br>- Tenir les bases de données et les échantillons de minerai liés aux terres du Canada et requis par l'industrie pétrolière et gazière et ses sociétés de soutien | - Publier de 15 à 25 rapports résultant du FREE<br>- Examiner les résultats du programme du FREE<br>- Achever de trois à quatre études de génie maritime sur la surveillance des ouvrages, la plongée sous-marine et la sécurité<br>- Déterminer les possibilités de R et D découlant des plans de retombées pour le Canada et des plans d'exploitation des plates-formes Venture et Hibernia<br>- Répondre à 2 500 demandes de renseignements ou de conseils |
| Administration des droits et des recettes<br>Gérer et contrôler l'administration des droits pour s'assurer que les sociétés respectent leurs obligations et que les recettes sont perçues | 1558 | 26 | - Promulguer un règlement sur les droits et les redevance découlant de la Loi sur le pétrole et le gaz des terres du Canada<br>- Gérer la renégociation des accords d'exploration et l'abandon des terres<br>- Administrer les accords d'exploration (AE) en vigueur, y compris l'inscription et le transfert des intérêts, et assurer le contrôle des engagements de travail<br>- Assurer la perception complète et rapide de recettes | - Administrer de 160 à 180 AE, renégocier 17 AE et mettre en oeuvre des procédures d'abandon pour 72 AE<br>- Percevoir des recettes de l'ordre de 10 millions de dollars<br>- Mettre au point un registre des intérêts<br>- Élaborer un règlement sur les redevances |

| Objectifs des sous-activités | Ressources en milliers de dollars | A-P | Buts | Principaux extrants et résultats prévus pour l'A-P 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| **<u>Évaluation et conservation des ressources</u>**<br>Fournir une base solide permettant à l'APGTC d'assumer ses responsabilités de gestion, de négociation, d'administration et de conservation des ressources et d'élaboration de politique connexes en évaluant de façon compétente les réserves connues et possibles de pétrole et de gaz | 2597 | 36 | - Déterminer le potentiel des terres du Canada en matière de pétrole et de gaz<br>- Recommander des méthodes d'exploration qui permettraient de mieux connaître ces réserves<br>- Mettre au point et entretenir des bases de données pour pouvoir déceler les réserves possibles sur les terres du Canada<br>- Évaluer et approuver des plans d'extraction des réservoirs | - Fournir des données sur les terres du Canada à insérer dans le Répertoire national des hydrocarbures<br>- Effectuer des évaluations pour quatre régions<br>- Examiner et analyser 14 découvertes importantes<br>- Analyser les données, les carottes et les coupes pour 40 puits<br>- Examiner de 30 à 35 programmes d'essai de réservoirs pour des puits individuels<br>- Examiner le plan d'extraction d'un champ pétrolifère d'envergure |
| **<u>Questions international</u>**<br>Fournir des renseignements professionnels sur les questions touchant les frontières au large des côtes et les régimes de gestion des ressources | 173 | 3 | - Fournir des conseils techniques et offrir des témoignages sur les questions internationales liées à la gestion des ressources du fond marin et aux frontières<br>- Promouvoir l'établissement d'un plan d'urgence international au large des côtes couvrant les accidents à l'extérieur des frontières<br>- Fournir aux sociétés, aux universités et aux organismes étrangers des renseignements et des donnés sur les activités menées sur les terres du Canada et sur le régime de gestion des terres du Canada | - Fournir des conseils sur les différends touchant les frontières de St-Pierre et Miquelon, de la mer de Beaufort, de l'Entrée Dixon et du détroit Juan de Fuca<br>- Mener un exercice de secours bilatéral au large des côtes ou y participer<br>- Répondre à 100 demandes de renseignements provenant de l'étranger |



683

Section III
Renseignements supplémentaires

## A. Analyse par article

Les dépenses du Programme des affaires du Nord pour 1985-1986 s'élèvent à $128,122,000 et elles sont présentées à la figure 28.

### 1. Dépenses par article

Figure 28: Dépenses par article (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 32,631 | 30,547 | 28,519 |
| Contributions aux régime d'avantages sociaux des employés | 4,572 | 3,938 | 4,132 |
| Autres | 3,000 | 2,476 | 2,720 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 5,504 | 6,495 | 5,372 |
| Information | 445 | 664 | 572 |
| Services professionnels et spéciaux | 12,112 | 12,562 | 11,453 |
| Location | 12,563 | 12,208 | 14,807 |
| Réparation et entretien | 817 | 2,586 | 914 |
| Services publics fournitures et approvisionnement | 5,114 | 4,186 | 5,644 |
| Toutes autres dépenses | 101 | 651 | 126 |
| Total des coûts de fonctionnement | 76,859 | 76,313 | 74,259 |

**Figure 28: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Immobilisations** | | | |
| Construction et acquisition de terres, de bâtiments et d'ouvrages | 18,474 | 22,308 | 20,162 |
| Construction et acquisition de machinerie et d'équipement | 2,673 | 4,408 | 2,690 |
| Paiements de transfert | 26,845 | 43,850 | 36,065 |
| Total des dépenses* | 124,851 | 146,879 | 133,176 |

## 2. Dépenses en personnel

Les coûts en personnel du Programme des affaires du Nord, qui s'élèvent à $ $40,452,000, représentent 31,6% des dépenses totales de fonctionnement; les contributions obligatoires aux régimes d'avantages sociaux des employés sont comprises dans ce chiffre.

La figure 29 indique le nombre d'années-personnes par activité et la figure 30, les années-personnes et le traitement annuel moyen par catégorie.

* Nota: Ces chiffres not comprennent pas les dépenses relatives au fonds renouvelables pour l'étude de l'environnement.

**Figure 29: Besoins en années-personnes par activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Coordination et développemnt social du Nord | 89 | 96 | 90 |
| Planification économique du Nord | 52 | 48 | 47 |
| Protection de l'environnement et ressources renouvelables du Nord | 464 | 452 | 450 |
| Ressources non renouvelables du Nord | 126 | 127 | 134 |
| Routes du Nord | 12 | 14 | 17 |
| APGTC | 123 | 121 | 93 |
| Années-personnes autorisées* | 866 | 858 | 831 |

* Ne comprend pas quatre années-personnes destinées au Fonds renouvelable pour l'étude de l'environnement.

Note: La colonne des années-personnes présente la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et les reclassifications, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

**Figure 30: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées 1985-1986 | 1984-1985 | 1983-1984 | Échelle de traitement actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| **Gestion** | | | | | |
| Gestion | 37 | 35 | 28 | 50,350 - 96,300 | 63,599 |
| **Scientifique et professionnelle** | | | | | |
| Architecture et urbanisme | 10 | 8 | 6 | 18,610 - 76,130 | 44,458 |
| Sciences biologique | 7 | 4 | 8 | 16,161 - 68,070 | 49,169 |
| Économique, sociologie et statistique | 43 | 44 | 37 | 14,570 - 65,000 | 50,827 |
| Génie et arpentage | 27 | 26 | 25 | 23,306 - 76,130 | 50,919 |
| Sciences forestières | 10 | 10 | 10 | 16,161 - 68,070 | 47,723 |
| Sciences physiques | 72 | 66 | 65 | 15,304 - 68,070 | 49,393 |
| Recherche scientifique | 6 | 3 | 3 | 28,176 - 67,720 | 62,335 |
| Autres | 2 | 6 | 7 | | |
| **Administration et service extérieur** | | | | | |
| Services administratifs | 53 | 47 | 56 | 13,912 - 57,987 | 34,495 |
| Administration des systèmes d'informatique | 2 | 2 | - | 18,766 - 61,433 | 34,140 |
| Gestion des finances | 8 | 7 | 11 | 13,853 - 57,980 | 34,953 |
| Services d'information | 5 | 4 | 4 | 13,579 - 57,980 | 39,794 |
| Gestion du personnel | 8 | 9 | 7 | 13,330 - 63,870 | 34,328 |
| Administration des programmes | 91 | 91 | 89 | 13,912 - 57,987 | 41,288 |
| Achat et approvisionnement | 3 | 3 | 2 | 12,766 - 57,980 | 30,893 |
| Commerce | 8 | 8 | 4 | 15,635 - 60,465 | 50,505 |
| Autres | - | - | 1 | | |
| **Technique** | | | | | |
| Dessin et illustrations | 17 | 16 | 16 | 15,557 - 40,310 | 30,325 |
| Électronique | 4 | 4 | 4 | 16,619 - 51,950 | 35,082 |
| Soutien technique et scientifique | 34 | 49 | 42 | 14,041 - 50,866 | 32,904 |
| Techniciens divers | 93 | 76 | 75 | 12,635 - 55,682 | 32,123 |
| Soutien des sciences sociales | 6 | 8 | 7 | 12,635 - 57,764 | 31,340 |

| | Années-personnes autorisées 1985-1986 | 1984-1985 | 1983-1984 | Échelle de traitement actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| **Soutien administratif** | | | | | |
| Communications | 2 | 1 | 1 | 15,364 - 31,824 | 18,465 |
| Traitement des données | 4 | 4 | 3 | 13,352 - 37,130 | 22,583 |
| Commis aux écritures et aux règlements | 144 | 143 | 140 | 12,932 - 31,743 | 22,354 |
| Secrétariat, sténographie et dactylographie | 65 | 65 | 64 | 12,636 - 31,946 | 22,118 |
| Autres | 1 | 3 | 2 | | |
| **Exploitation** | | | | | |
| Manoeuvres et hommes de métier | 56 | 65 | 64 | 17,776 - 40,676 | 28,320 |
| Services divers | 47 | 45 | 44 | 13,853 - 39,988 | 28,829 |
| A-P - Immobilisations | 1 | 2 | 2 | | |

### 3. Dépenses en immobilisations

La figure 31 illustre la répartition du budget d'immobilisations pour le Programme, pour chaque type de bien.

**Figure 31: Répartition du budget d'immobilisations (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Constructions neuves | 15,247 | 16,585 | 15,896 |
| Reconstruction | 4,300 | 6,660 | 4,600 |
| Véhicules et matériel | 1,023 | 2,154 | 2,099 |
| Rénovations habituelles et entretien d'installations existantes | 577 | 1,342 | 257 |
| | 21,147 | 26,741 | 22,852 |

**Figure 32: Grands projets d'immobilisations (en milliers de dollars)**

| PROJETS PAR ACTIVITÉ | COÛT ANTÉRIEUREMENT PRÉVU | COÛT ACTUELLEMENT PRÉVU | DÉPENSES PRÉVUES AU 31 MARS 1985 | BUDGET DES DÉPENSES 1985-1986 | BESOINS POUR LES ANNÉES À VENIR |
|---|---|---|---|---|---|
| | | (en milliers de dollars) | | | |
| **TERRITOIRES DU NORD-OUEST** | | | | | |
| Route du Mackenzie - Réfection (bornes kilométriques 0 à 86) | 16,800 | 16,797 | 8,657 | 2,300 | 5,840 |
| Construction de la route du Mackenzie Wrigley | | 13,728 | 389 | 2,962 | 10,377 |
| **TERRITOIRES DU YUKON** | | | | | |
| Route Dempster - Construction (bornes kilométriques 126 à 671) | 103,961 | 111,000 | 103,000 | 2,000 | 6,000 |
| Route Dempster - Réfection (bornes kilométrique 0 à 125) | 23,700 | 22,700 | 11,429 | 5,000 | 6,271 |
| Route de Carcross Skagway - Construction (bornes kilométriques 106 à 159) | 7,300 | 6,950 | 6,422 | 528 | - |
| Route Canol nord - Reconstruction (Phase I) | - | 7,261 | 1,800 | 2,000 | 3,461 |
| Route de Carcross Skagway - Construction (bornes kilométriques 24 à 106) | - | 16,381 | 15,134 | 800 | 447 |

## 4. Paiements de transfert

La figure 33 présente un bilan de toutes les dépenses engagées sous forme de subventions et de contributions par le Programme des affaires du Nord. On y trouve une brève description des subventions et des contributions toujours prévues pour l'année mais non comprises dans le Budget des dépenses pour 1985-1986.

**Figure 33: Répartition des paiements de transfert (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Subventions** | | | |
| Coordination et développement social du Nord | | | |
| Cultures indienne et inuit | 50 | 50 | 50 |
| Universités - recherches scientifiques | 925 | 825 | 725 |
| Whitehorse - Centre d'information sur les répercussions du pipeline au Yukon | | 25 | |
| Universités - coordination des activités scientifiques touchant le Nord | 180 | 180 | 150 |
| Prix de la recherche scientifique sur le Nord | 5 | 5 | |
| Institut de recherche et d'intérêt public - évolution politique dans le Nord | | 10 | |
| Protection de l'environnement et ressources renouvelables du Nord | | | |
| Yukon Conservation Society | 12 | 12 | 12 |
| Comité canadien des ressources arctiques | 80 | 70 | 60 |
| Ressources non renouvelables du Nord | | | |
| Subventions aux chambres des mines | 40 | 57 | 57 |
| Accident Prevention Association | 6 | 7 | 7 |
| Yukon Prospectors' Association | 2 | 2 | 2 |
| Prospecteurs | - | 70 | 50 |
| | 1,300 | 1,313 | 1,113 |

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Contributions** | | | |
| Coordination et développement social du Nord | | | |
| Gouvernement du Yukon - soins médicaux pour les Indiens | 376 | 376 | 376 |
| Gouvernement du Yukon - soins hospitaliers pour les Indiens | 1,313 | 1,313 | 1,108 |
| Gouvernement des T.N.-O. - soins médicaux pour les Inuit et les Indiens | 2,135 | 2,135 | 1,299 |
| Gouvernement des T.N.-O. - soins hospitaliers pour les Inuit et les Indiens | 14,028 | 14,028 | 7,407 |
| Gouvernement du Yukon - location et achat de logements à prix modéré | 208 | 208 | 131 |
| Gouvernement des T.N.-O. - mesures spéciales de création d'emplois | | | 2,079 |
| Société inuvialuit de développement et Association des chasseurs et des trappeurs de Fort Good Hope - mesures spéciales de création d'emplois | | 793 | |
| Particuliers, groupes, associations et coopératives inuit - promotion de l'art et de l'artisanat inuit | 431 | | |
| Organismes inuit - développement économique | | 1,946 | 489 |
| Collectivités du Nord et groupes spéciaux - fonds accordés aux intervenants dans le cadre des grands projets de transport d'hydrocarbures | 100 | 100 | 172 |
| Associations autochtones - travaux de recherche et de consultation concernant le développement du Nord | 119 | 119 | 110 |



191

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Associations inuit - éducation culturelle | 454 | 454 | 454 |
| Inuit Tapirisat du Canada - Conférence inuit du cercle polaire | | | 175 |
| Alliance constitutionnelle des T.N.-O. - division du territoire | | 765 | 927 |
| Conseil mixte de gestion des Caribous - hardes de Beverly et de Kaminuniak | 15 | 15 | 15 |
| Gouvernement des T.N.-O. - projet de Norman Wells | 1,046 | 1,250 | 1,250 |
| Planification économique du Nord | | | |
| Gouvernement du Yukon - Entente cadre de développement Canada/Yukon, entente auxiliaire sur l'exploitation des ressources renouvelables | | | 298 |
| Conseil des Indiens du Yukon - liaison en matière de formation et la création d'emplois | 40 | 40 | 40 |
| Cyprus Anvil Mining Corporation - aide financière | | 11,200 | 8,061 |
| Gouvernements territoriaux - subvention à la consommation d'électricité aux petites entreprises et aux ménages | | | |
| - Programme de subvention à la consommation d'électricité par les entreprises | | | 93 |
| - Programme fédéral d'aide aux abonnés des compagnies d'électricité | | | 2,980 |

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Association des Dénés et des Métis - projet de Norman Wells | | 3,260 | 1,193 |
| Société de développement des autochtones de Fitz/Smith - développement économique | | | 198 |
| Gouvernements territoriaux - travaux de recherche dans le cadre du Plan d'initiatives pétrolières et gazières dans le Nord | 2,199 | 2,410 | |
| Gouvernement des T.N.-O. et autres, entente auxiliaire sur l'exploitation des ressources renouvelables | 1,542 | 1,406 | 70 |
| Entente cadre de développement économique Canada/T.N.-O. | | | |
| Organismes inuit - développement économique | 1,515 | | 1,321 |
| Gouvernements territoriaux Programme de réfection des bâtiments fédéraux et Programme de remplacement du pétrole | | 719 | 204 |
| Protection de l'environnement du Nord et ressources renouvelables | | | |
| Ville de Whitehorse - mesures spéciales de création d'emplois | | | 600 |
| Centre interservices des feux de prêts - aide financière | 24 | | 17 |
| Routes du Nord | | | |
| Gouvernement des T.N.-O. - réfection de routes | | | 3,609 |
| Fonds renouvelable pour l'étude de l'environnement | | | |
| Ententes de recherche | 2,900 | | |
| Total (subventions et contributions) | 29,745 | 43,850 | 36,065 |



493

## B. Analyse des coûts

Le Budget des dépenses de 1985-1986 du Programme des affaires du Nord n'englobe que les dépenses à imputer aux crédits votés ou aux paiements prévus par une loi du Ministère. Les autres articles de dépense, de même que les revenus, devront aussi être inclus lorsqu'on indiquera les coûts réels du fonctionnement du Programme.

**Figure 34: Coûts du Programme (en milliers de dollars)**

| | Dépenses de fonctionnement 1985-1986 | Plus autres coûts | Coût total | Recettes | Coût net | Total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Activité | | | | | | |
| Coordination et dévelop- pement social du Nord | 27,974 | 1,971 | 29,945 | (2,750) | 27,195 | 34,345 |
| Planification économique du Nord | 6,555 | 1,307 | 7,862 | | 7,862 | 18,114 |
| Protection de l'environnement et ressources renouvelables du Nord | 49,547 | 10,518 | 60,065 | (396) | 59,669 | 58,981 |
| Ressources non renouvelables du Nord | 13,045 | 2,680 | 15,725 | (2,275) | 13,450 | 13,809 |
| Routes du Nord | 18,267 | 266 | 18,533 | | 18,533 | 23,518 |
| APGTC | 9,463 | 2,724 | 12,187 | (1,300) | 10,887 | 10,425 |
| Fonds renouve- lable pour l'étude de l'environnement | 3,271 | 111 | 3,382 | (385) | 2,997 | 214 |
| | 128,122 | 19,577 | 147,699 | (7,106) | 140,593 | 159,406 |

Les rajustements rapportés aux dépenses de fonctionnement prévues pour obtenir le coût total net comprennent: le coût des locaux fournis gratuitement par Travaux publics Canada, le coût des autres services fournis gratuitement par d'autres ministères, ainsi que toutes les recettes produites par le Programme.

## C. Renseignements additionnels

### 1. Lois appliquées en totalité ou en partie

Le mandat légal du Programme des affaires du Nord découle des lois suivantes:

- Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (1970)
- Loi sur le Yukon
- Loi sur les Territoires du Nord-Ouest
- Loi sur les terres territoriales
- Loi sur les titres de biens-fonds
- Loi sur les concessions de terres publiques
- Loi sur l'arpentage des terres du Canada, Partie III
- Loi sur les eaux intérieures du Nord
- Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques
- Loi sur les forces hydrauliques du Canada
- Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz
- Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon
- Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon
- Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien
- Loi sur les Cours suprêmes des Territoires
- Loi sur le pétrole et le gaz du Canada



495

2. **Recettes**

La figure 35 présente un bilan des recettes du Programme des affaires du Nord.

**Figure 35: Recettes (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Coordination et développement social du Nord | | | |
| Intérêts sur les prêts (projets d'immobilisations - Yukon) | 772 | 963 | 1,900 |
| Intérêts sur les prêts (projets d'immobilisations - T.N.-O.) | 1,352 | 1,492 | 2,126 |
| Intérêts de la Caisse de prêts aux Esquimaux (T.N.-O. et Nouveau-Québec) | 200 | 200 | 196 |
| Prêts aux producteurs de l'Arctique canadien | 9 | 11 | 12 |
| Division de la recherche sociale dans le Nord, location des installations du WASRC | 17 | 17 | 15 |
| Logement et services | 400 | 400 | 400 |
| Protection de l'environnement et ressources renouvelables du Nord | | | |
| Concessions et droits | 145 | 140 | 140 |
| Droits d'inscription | 50 | 50 | 45 |
| Droits d'utilisation des terres | 52 | 52 | 52 |
| Règlements sur les carrières et les baux | 20 | 20 | 20 |
| Divers | 8 | 8 | 8 |
| Vente de terres | 50 | 50 | 50 |
| Permis de coupe de bois | 56 | 56 | 56 |
| Location et permis de prise d'eau | 15 | 15 | 11 |

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Ressources non renouvelables du Nord | | | |
| Mines - renoncements | 50 | 50 | 50 |
| Exploitation ministère au Canada - droits | 500 | 490 | 480 |
| - concessions | 310 | 295 | 285 |
| - redevances | 575 | 1,425 | 400 |
| - paiements - paragraphe 54 (2) | 100 | 100 | 100 |
| Concessions houillières; permis; redevances; droits de permis | 55 | 55 | 55 |
| Divers | 40 | 40 | 40 |
| Taxe d'exportation de l'or | 25 | 25 | 25 |
| Extraction du quartz au Yukon - droits d'exploitation | 370 | 370 | 360 |
| Droits d'extraction | 200 | 200 | 200 |
| Déchéance | 50 | 50 | 50 |
| Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada | | | |
| Redevances pétrolières et gazières | 1,250 | 1,150 | 1,099 |
| Locations de concessions | 50 | 50 | 20 |
| | 6,721 | 7,774 | 8,195 |
| Fonds renouvelable pour l'étude de l'environnement (prélèvements) | 385 | 3,189 | 2,274 |
| Total | 7,106 | 10,963 | 10,469 |

## 3. Fonds renouvelable pour l'étude de l'environnement

**Figure 36: Recettes et dépenses (en milliers de dollars) du fonds renouvelable pour l'étude de l'environnement**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence |
|---|---|---|---|
| Administration | 371 | 349 | 22 |
| Subvention des études | 2,900 | 1,835 | 1,065 |
| Prélèvement d'impôts | (385) | (3,189) | 2,804 |
| | 2,886 | (1,005) | 3,891 |

Nota: Les recettes sont entre parenthèses.

**Figure 37: Fonds renouvelable pour l'étude de l'environnement - Utilisation projetée de l'autorisation**

| | | |
|---|---|---|
| Déboursés en 1983-1984 | 393 | |
| Recettes à valoir sur le fonds en 1983-1984 | 2,274 | (1,881) |
| Déboursés prévus en 1984-1985 | 2,184 | |
| Recettes prévues à valoir sur le fonds en 1984-1985 | 3,189 | (1,005) |
| Déboursés estimatifs en 1985-1986 | 3,271 | |
| Recettes estimatives à valoir sur le fonds en 1985-1986 | 385 | 2,886 |
| Solde au 31 mars 1986 | | - |

**Paiements de transfert aux gouvernements territoriaux**
**Plan de dépenses du Programme**

**1985-86**

## Table des matières


Extraits de la Partie II du Budget des dépenses 4-4
Extraits du Volume II des Comptes publics 4-5

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1985-86
 1. Points saillants 4-6
 2. État financier récapitulatif 4-6
B. Réalisations 4-8
C. Données de base
 1. Introduction 4-9
 2. Mandat légal 4-10
 3. Objectif du Programme 4-10
 4. Plan d'exécution du Programme 4-10
 5. Description du Programme 4-10
D. Perspective de planification
 1. Environnement 4-12
 2. Initiatives 4-12
 3. Mise à jour sur les initiatives déjà signalées 4-12
 4. Formule de ressourcement 4-12
 5. Efficacité du Programme 4-13

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Paiements de transfert 4-14
B. Autres renseignements 4-15

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $578,000,000 à l'appui du Programme des paiements de transfert aux gouvernements territoriaux.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédit | (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-86 | Budget principal 1984-85 |
|---|---|---|---|
| | **Programme de transferts au gouvernements territoriaux** | | |
| 35 | Paiements de transfert au gouvernement du Yukon | 138,000 | 111,525 |
| 40 | Paiements de transfert au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest | 440,000 | 384,104 |
| | Total du Programme | 578,000 | 495,629 |

### Crédit - Libellé et montants

| Crédit No. | Ministère ou Agence (dollars) | Budget principal 1985-86 |
|---|---|---|
| | **Programme de Transferts aux Gouvernements Territoriaux** | |
| 35 | Paiements de transfert à l'Administration du Yukon inscrits au Budget | 138,000,000 |
| 40 | Paiements de transfert à l'Administration des Territoires du Nord-Ouest inscrits au Budget | 440,000,000 |



503

**Programme par activité**

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-86 Budgétaire Paiements de transfert | Total | Budget principal 1984-85 |
|---|---|---|---|
| Paiements de transfert aux gouvernements territoriaux | 578,000 | 578,000 | 495,629 |
| | 578,000 | 578,000 | 495,629 |

**Extraits du Volume II des comptes publics**

**Utilization des affectations pour 1983-1984**

| | Budget Principal | Affectations Totales | Sommes Utilisées |
|---|---|---|---|
| Dépenses Budgétaires | | | |
| Crédit 35 - Paiements de transfert à l'Administration du Yukon | 99,593 | 105,790 | 105,790 |
| Crédit 40 - Paiements de transfert à l'Administration des Territoires du Nord-Ouest | 345,993 | 356,203 | 356,203 |
| Total pour le programme | 445,586 | 461,993 | 461,993 |

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Plans pour 1985-86

### 1. Points saillants

- Les paiements de transfert aux gouvernements territoriaux sont pour la première fois, présentés comme un programme distinct aux fins du Budget des dépenses de 1985-86 (voir page 4-15)
- À partir de 1985-86, le montant des subventions accordées à chaque territoire sera déterminé au moyen d'une formule objective et à long terme qui remplacera ainsi l'ancien processus qui consistait à négocier les subventions chaque année (voir page 4-12).

### 2. État financier récapitulatif

**Tableau 1: État financier récapitulatif**

| | Budget des dépenses de 1985-86 | Prévu 1984-85 | Différence | Voir détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Subventions versées au Yukon | 138,000 | 111,525 | 26,475 | 4-14 |
| Suventions versées aux T.N.-O. | 440,000 | 389,827 | 50,173 | 4-14 |
| | 578,000 | 501,352 | 76,648 | |

Le Programme des affaires du Nord fournit les années-personnes nécessaires à ce programe. Le budget des dépenses pour 1985-86 dépasse de $76,648 les prévisions de 1984-85 principalement pour ces raisons:

a) un indice de majoration fondé sur la moyenne triennale mobile du taux annuel de croissance des dépenses des gouvernements provinciaux et des administrations municipales permet de faire profiter effectivement les gouvernements territoriaux des avantages liés aux taux de croissance provinciaux-municipaux élevés des dernières années.

b) l'application d'un indice de majoration aux immobilisations de l'année de référence 1982-83 fait que le niveau de financement établi au moyen de la nouvelle formule est supérieur en 1985-86 à ce qu'il aurait été si l'on s'en était tenu à la méthode de calcul actuelle.

c) l'indice de majoration provincial-municipal tient compte des fonds nécessaires aux initiatives provinciales, tandis que le processus de financement des territoires ne le fait pas.

Les subventions versées au Yukon et aux T.N.-O. représentent respectivement 23,9 % et 76,1 % des dépenses totales du programmes.

## B. Réalisations récentes

**Tableau 2: Examen de la situation financière en 1983-84 (en milliers de dollars)**

| | 1983-84 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget Principal | Différence |
| Subventions versées au Yukon | 105,790 | 99,593 | 6,197 |
| Subventions versées aux T.N.-O. | 356,203 | 345,993 | 10,210 |
| | 461,993 | 445,586 | 16,407 |

**Explication de la différence:** La différence de $16,407 entre les dépenses réelles et le Budget principal est attribuable à l'inclusion des postes ci-après, qui ont été approuvés, au Budget supplémentaire:

| | milliers de dollars |
|---|---|
| Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest: | |
| • Augmentation des coûts liés aux soins de santé | 7,800 |
| • Compensation pour la surestimation du financement des programmes établis et des impôts | 2,350 |
| • Transfert des activités liées au génie minier du Programme des affaires du Nord | 60 |
| | 10,210 |
| • Gouvernement du Yukon: | |
| • Majoration de la subvention de fonctionnement pour couvrir l'augmentation des coûts liés aux normes des programmes et à l'appareil gouvernemental | 5,797 |
| • Compensation pour la surestimation du financement des programmes établis | 400 |
| | 6,197 |

## C. Données de base

### 1. Introduction

Il incombe au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien d'administrer, par l'intermédiaire du Programme des affaires du Nord, les paiements de transfert versés aux gouvernements territoriaux.

Ce Programme figurait auparavant dans la Partie III du Budget des dépenses, dans le cadre de l'activité "Coordination et développement social du Nord" du Programme des affaires du Nord. Il a été nécessaire de procéder à ce remaniement pour souligner l'ampleur des ressources financières en jeu et pour fournir suffisamment de détails à cet égard. Ce Programme vise à fournir un registre des subventions octroyées sans condition en vue d'aider les gouvernements territoriaux à offrir aux résidants des territoires une gamme complète de services publics. Les dépenses de ce Programme représentent 24.8% des dépenses du Ministère pour 1985-86.

Les gouvernements territoriaux dont le siège est à Whitehorse, dans le cas du Yukon, et à Yellowknife, dans le cas des T.N.-O., exercent des pouvoirs législatifs et exécutifs aux termes de la loi sur le Yukon et de la loi sur les Territoires du Nord-Ouest. Ces pouvoirs sont analogues à ceux des provinces, sauf que le gouvernement fédéral continue de gérer les ressources (à l'exception du gibier) et d'en être propriétaire. De plus, il conserve le pouvoir de modifier les constitutions des territoires. Au Yukon, l'évolution constitutionnelle a abouti à la création d'un gouvernement presque entièrement dans son champ de compétences. Il y existe un régime de partis politiques qui permet l'élection de seize députés pendant qu'un Conseil exécutif entièrement élu dirige le gouvernement. Le commissaire y joue un rôle analogue à celui d'un lieutenant-gouverneur provincial. Dans les Territoires du Nord-Ouest, où on préfère prendre des décisions à par voi de consensus, les parties politiques n'ont pas encore vu le jour. Les membres du Conseil exécutif des T.N.-O. sont nommés par le Commissaire, sur la recommandation des vingt-cinq députés élus.

Étant donné la rigueur du climat et le fait que la population des territoires (49 000 dans les T.N.-O., 21 000 au Yukon) est peu nombreuse et clairsemée (elle occupe environ 40% de la superficie du Canada), la prestation de services gouvernementaux entraîne des coûts génralement très élevés comparés à ceux des provinces. Les recettes fiscales produites par ces deux formes d'économie parallèles et distinctes, l'une fondée sur des activités modernes, industrielles et commerciales, l'autres sur des activités traditionnelles, axées sur les terres, la chasse, la pêche et le piégeage, ne peuvent suffir à couvrir plus qu'une partie des coûts occasionnés par la prestation de services gouvernementaux.

## 2. Mandat légal

Le mandat légal du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien en ce qui concerne le "Programme de Paiements de transfert aux gouvernements territoriaux" découle de la Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien 1970. Les lois annuelles portant affectation de crédits confèrent le pouvoir d'effectuer ces transferts.

## 3. Objectif du Programme

L'objectif du Programme "Paiements de transfert aux gouvernements territoriaux" consiste à transférer des fonds aux gouvernements territoriaux conformément aux ententes conclues par le ministre des Finances, avec l'approbation du gouverneur en conseil, au nom du gouvernement du Canada, ainsi que par les commissaires du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, au nom de leur gouvernement respectif.

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Le Programme comporte une activité qui consiste à planifier et à administrer les transferts ainsi qu'une sous-activité par territoire.

**Tableau 3: Structure des activités**

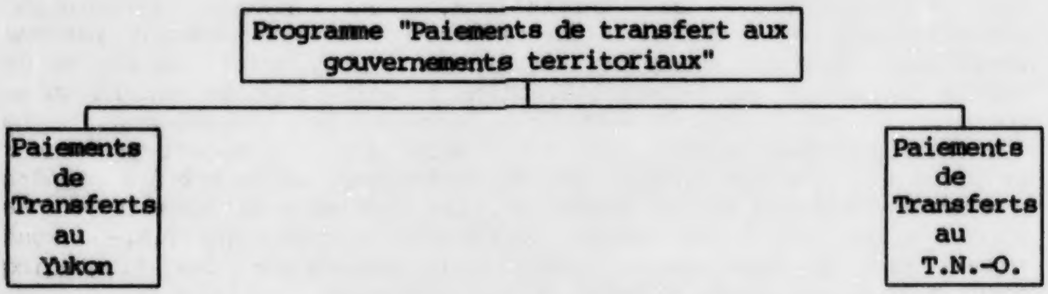


**Organisation:** Ce Programme n'a pas d'années-personnes et utilise les ressources humaines du Programme des affaires du Nord du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

## 5. Description du Programme

Dans leurs champs de compétence, les gouvernements territoriaux peuvent s'assurer des recettes restreintes en percevant divers droits, en prélevant un impôt foncier ainsi qu'un impôt sur le revenu des particuliers et des corporations, ainsi qu'une taxe sur le carburant, sur les boissons alcoolisées, et sur le tabac. Comme on peut le constater au Tableau 4, les recettes perçues ne représentent qu'une partie de la totalité des sommes nécessaires pour que les gouvernements territoriaux puissent assumer leurs responsabilités.

**Tableau 4: Source des fonds utilisés pour couvrir les dépenses des gouvernements territoriaux (en milliers de dollars)**

| | 1983-84 Réel | | 1982-83 Réel | | 1981-82 Réel | | 1980-81 Réel | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Yukon | T.N.-O. | Yukon | T.N.-O. | Yukon | T.N.-O. | Yukon | T.N.-O. |
| Recettes perçues par les gouvernements territoriaux | 81,480 | 170,227 | 53,764 | 151,027 | 60,925 | 146,246 | 42,820 | 118,347 |
| Subvention fédérales | 103,624 | 345,993 | 76,105 | 311,087 | 55,679 | 258,718 | 51,450 | 216,680 |
| Recettes totales | 184,744 | 516,220 | 129,869 | 462,114 | 116,604 | 404,964 | 94,270 | 335,027 |

Nota: Ces chiffres sont tirés des comptes territoriaux qui sont tenus d'après la comptabilité d'exercice

Dans sa politique sur l'évolution constitutionnelle du Nord, le gouvernement du Canada souligne que la mise en place d'un gouvernement responsable dans les territoires fait partie de ses objectifs. L'évolution politique des territoires a atteint le stade où, en pratique, les conseils exécutifs sont responsables devant les corps législatifs, lesquels sont à leur tour comptables à l'électorat du Nord. Des mécanismes destinés à assurer le respect de l'obligation de rendre compte sur le plan des finances sont d'ailleurs en place. Le gouvernement fédéral s'acquitte pour sa part de l'obligation de rendre compte des fonds transférés en faisant effectuer des vérifications annuelles par le vérificateur générale du Canada au nom des territoires, en approuvant les accords financiers dans lesquels les niveaux de financement sont fixés, en approuvant les crédits commerciaux supérieurs aux limites prescrites, ainsi que l'étalement des versements des subventions et en se réservant le pouvoir de désabouer les ordonnances des territoires.

## D. Perspective de planification

### 1. Environnement

**Situation politique:** En novembre 1982, le gouvernement du Canada a accepté en principe la division des T.N.-O. en deux entités géographiques, sous réserve de conditions précises. Ces nouveaux territoires auront vraisemblablement des besoins différents de ceux des actuels T.N.-O.. D'ailleurs si cette division se produisait pendant qu'une entente financière était en vigueur, celle-ci prendrait fin aussitôt. Suivant les structures politiques et administratives des nouveaux territoires et leurs besoins en matière de ressources, il faudra assujettir le transfert de fonds à de nouvelles dispositions.

**Conjoncture économique:** Le montant des subventions est fonction des fonds que prélèvent les territoires eux-mêmes et des régimes de dépense des autres gouvernements provinciaux et administrations municipales.

### 2. Mise à jour sur les initiatives déjà signalées

À compter de l'exercice 1985-86, le mode de financement utilisé dans le cadre du Programme "Paiements de transfert aux gouvernements territoriaux" reposera, pour une période d'essai, sur une formule préétablie plutôt que sur l'ancien processus qui consistait à négocier des subventions chaque année. Pour que cet essai soit profitable et permette d'évaluer l'efficacité de la formule, il portera sur une période de trois ans. Cette formule fera partie d'un accord financier conclu avec chaque territoire. Il sera possible de prolonger ces accords pour une période supplémentaire de deux ans si les parties y consentent.

### 3. Initiatives

Aucune initiative n'a été signalée pour 1983-84.

### 4. Formule de financement

Le processus utilisé pour établir le niveau de financement, qui consistait auparavant à déterminer le montant des subventions annuelles par voie de négociations entre des représentants du gouvernement fédéral et des territoires, a été remplacé par une approche plus globale reposant sur une mode de financement selon une formule préétablie. La formule et son mode d'application ont été conçus en vue de permettre l'établissement de subventions qui seraient égales aux recettes de la période de base, majorées en fonction du taux de croissance des dépenses des gouvernements provinciaux et des administrations municipales et diminuées du montant des recettes réelles des gouvernements territoriaux, au taux d'imposition en vigueur au moment de l'application de la formule. On s'attend à ce

que les subventions établies selon la formule couvrent tous les coûts d'ordre opérationnel normaux. Les gouvernements territoriaux seront tenus de présenter annuellement des prévisions et des rapports à jour sur leur plan quinquennal d'immobilisations. Ce qui permettra de se tenir au courant des programmes d'immobilisations territoriaux.

## 5. Efficacité du Programme

L'objectif du Programme sera atteint si la formule utilisée pour déterminer le montant des paiements de transfert annuels et les négociations relatives à des catégories spéciales permettent de répondre aux besoins des gouvernements territoriaux en matière de ressources financières. Le Ministère suivra de près l'application de cette formule et l'évaluera avant le début de la quatrième année (1988-89).

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

## A. Paiements de transfert

Le Programme "Paiements de transfert aux gouvernements territoriaux" entraînera, pour 1985-86, des dépenses de $578,000,000, sous la forme de subventions dont l'emploi n'est pas à justifier.

**Tableau 5: Details des paiements de transfert (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-86 | Prévu 1984-85 | Réel 1983-84 |
|---|---|---|---|
| Subventions | | | |
| Yukon | | | |
| Fonctionnement | 138,000 | 83,402 | 79,006 |
| Immobilisations | | 28,123 | 26,784 |
| T.N.-O. | | | |
| Fonctionnement | 440,000 | 306,348 | 276,639 |
| Immobilisations | | 83,479 | 79,564 |
| | 578,000 | 501,352 | 461,993 |

Le montant total des subventions de fonctionnement et des subventions aux fins des immobilisations de chaque régions, pour l'exercice 1985-86 ait fait l'objet de négociations.



613

**B. Autres renseignements**

Dans les Parties III précédentes, les paiements de transfert versés aux gouvernements territoriaux étaient présentés dans le cadre de la sous-activité "Paiements de transfert aux gouvernements territoriaux", laquelle faisait partie de l'activité "Coordination et développement social du Nord", du Programme des affaires du Nord.

**Plan de dépenses**
**Programme des revendications des autochtones**

**1985-1986**

**Table des matières**


**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 5-4

**Extraits du Volume II des Comptes publics** 5-7

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Plans pour 1985-1986 5-9
  1. Points saillants 5-9
  2. État financier récapitulatif par activité 5-10
B. Réalisations récentes 5-12
  1. Points saillants 5-12
  2. Examen de la situation financière en 1983-1984 5-14
C. Données de base 5-15
  1. Introduction 5-15
  2. Mandat légal 5-16
  3. Objectif du Programme 5-16
  4. Plan d'exécution du Programme 5-16
D. Perspective de planification 5-18
  1. Contexte 5-18
  2. Initiatives 5-19
  3. Mise à jour sur les initiatives déjà signalées 5-19
  4. Efficacité du Programme 5-19

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Négociation des revendications 5-21
B. Financement des requérants autochtones 5-25
C. Règlements 5-31

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article 5-34
  1. Dépenses par article 5-34
  2. Dépenses en personnel 5-35
  3. Paiements de transfert 5-37
B. Analyse des coûts 5-39
C. Renseignements additionnels 5-40
  1. Concordance des structures des activités 5-40
  2. Contributions versées aux associations autochtones 5-41
  3. Prêts aux groupes de requérants autochtones 5-43

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Autorisation**

L'autorisation est demandée de dépenser $36,132,000 comprenant $15,424,000 pour des prêts et des avances non budgétaires aux revendicateurs autochtones et pour financer le Programme des revendications des autochtones au cours de l'exercice financier 1985-1986. En vertu des lois existantes, on pourra dépenser un montant additionnel de $31,385,000 à titre de règlement partiel aux termes de la Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région de l'ouest de l'Arctique pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés.

**Besoins financiers par autorisation**

| Crédit | (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-86 | Budget principal 1984-85 |
|---|---|---|---|
| | **Programme des revendications des autochtones** | | |
| 45 | Dépenses de fonctionnement | 4,348 | 4,124 |
| 50 | Subventions et contributions | 16,360 | 4,529 |
| (S) | Suventions aux Indiens et inuit suite au règlement compensatoire de l'Arctique de l'ouest (Inuvialuit) | 1,000 | |
| (S) | Contributions aux régions d'avantages sociaux des employés | 385 | 328 |
| (S) | Subventions aux Indiens et aux Inuit à l'égard de la Convention de la Baie James et du Nord québécois | - | 1,380 |
| L55 | Prêts à des revendicateurs autochtones pour le paiement des frais de recherches, d'élaboration et de négociations concernant les revendications | 14,303 | 14,303 |
| L60 | Prêts au Conseil des Indiens du Yukon, afin de verser des indemnités provisoires aux anciens du Yukon | 1,121 | 1,053 |

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Besoins financiers par autorisation (suite)**

| Crédit No. | (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-86 | Budget principal 1984-85 |
|---|---|---|---|
| L65 | Prêts à la Société Inuvialuit régionale à l'égard de l'entente sur la revendication de l'Arctique Ouest | 30,000 | - |
| | **Total du Programme** | 67,517 | 25,717 |

**Crédits - Libellé et montants**

| Crédit No. | Ministère ou Agence (dollars) | Budget principal 1985-86 |
|---|---|---|
| | **Revendications des autochtones** | |
| 45 | Dépenses du Programme | 4,348,000 |
| 50 | Revendications des autochtones Contributions | 16,360,000 |
| L55 | Prêts à des revendicateurs autochtones conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, pour le paiement des frais de recherches, d'élaboration et de négociations concernant les revendications | 14,303,000 |
| L60 | Prêts au Conseil des Indiens du Yukon pour des indemnités provisoires aux anciens du Yukon d'ici à la conclusion d'un règlement | 1,121,000 |

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Programme par activité

| (milliers de dollars) | Budget principal 1985-86 | | | | | | | | Budget * principal 1984-85 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | | | Non-budgétaire (Prêts, dotations en capital et avances) | Total | | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | Paiements de transfert | Total partiel | | | | |
| Financement des revendicateurs autochtones | 63 | 4,527 | 1 | - | 4,528 | - | 4,528 | | 4,284 |
| Négociations des revendications | 4 | 205 | - | 4,529 | 4,734 | 14,303 | 19,037 | | 19,000 |
| Règlements | - | - | - | 12,831 | 12,831 | 31,121 | 43,952 | | 2,433 |
| | 67 | 4,732 | 1 | 17,360 | 22,093 | 45,424 | 67,517 | | 25,717 |

* Nota: Le Budget des dépenses de 1984-85 a été remanié de façon à refléter le transfert de dépenses de fonctionnement du Programme de l'administration en 1985-86 ($4,452,000 et 67 A-P).

Extrait du Volume II des comptes publics

Utilisation des affections pour 1983-84

| | Budget* Principal | Affectations Totales | Sommes Utilisées |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| Dépenses bugétaires | | | |
| Crédit 45 - Revendications des autochtones - Dépenses des programmes | 3,971,000 | 3,971,000 | 3,971,000 |
| Crédit 50 - Revendications - des autochtones - Subventions énumérées dans le budget des dépenses et contributions | 3,729,000 | 22,973,660 | 18,484,415 |
| Crédits statutaires - Subventions aux Indiens et Inuit dans le cadre de l'accord sur la Baie James et le Nord québécois | 1,380,000 | 1,380,000 | 1,380,000 |
| Crédits statutaires - Contributions aux plans d'avantages sociaux des employés | 355,000 | 355,000 | 355,000 |
| | 9,435,000 | 28,679,660 | 24,190,415 |
| Dépenses non-budgétaires | | | |
| Crédit L55 - Prêts aux requérants autochtones conformément aux modalités approuvées par le gouverneur en conseil leur permettant d'acquitter les dépenses de recherches et de développement et de négociation des revendications | 14,303,000 | 14,303,000 | 14,080,673 |

| | Budget* Principal | Affectations Totales | Sommes Utilisées |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| Crédit L60 - Prêts au Conseil des Indiens du Yukon servant à couvrir les indemnités provisoires versées aux Anciens du Yukon au cours de la période de pré-règlement | 967,800 | 967,800 | 912,063 |
| | 15,270,800 | 15,270,800 | 14,992,736 |
| Total des Programmes | 24,705,800 | 43,950,460 | 39,183,151 |

*Nota: Le Budget principal de 1983-1984 a été remanié de façon à tenir compte d'un transfert de dépenses de fonctionnement du Programme de l'administration en 1985-1986 ($4,326,000).

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Plans pour 1985-1986

### 1. Points saillants

- Des ententes de principe visant cinq revendications globales font actuellement l'objet de négociations et au moins une de ces ententes devrait être signée en 1985-1986. Étant donné qu'une entente finale a été conclue récemment avec les Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique, on prévoit engager prochainement des négociations en vue de régler une autre revendication globale (voir p. 5-24).

- La négociation de quelque 83 revendications particulières se poursuit avec les bandes requérantes. On s'attend d'ailleurs à régler de 20 à 30 de ces revendications au cours de 1985-1986. De plus, on examinera de 30 à 35 autres revendications pour en déterminer la recevabilité aux fins de négociations (voir p. 5-24).

- Des indemnités totalisant un million de dollars seront accordées en 1985-1986 aux termes d'ententes déjà négociées.

- Des subventions totalisant $11,831 seront accordées aux Cris et aux Naskapis pour leur permettre d'assurer le fonctionnement de leur administration locale, conformément à la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec (voir p. 5-33).

- Des contributions se chiffrant environ $4,529 seront versées à quelque 22 associations pour leur permettre de délimiter leurs revendications et d'en constituer des dossiers (voir p. 5-25).

- Des prêts s'élevant à $14,303 seront consentis à des requérants autochtones pour leur permettre d'approfondir et de négocier les revendications acceptées, en vue d'en arriver à un règlement. Un montant d'un million de dollars devra être remboursé par les requérants autochtones, à partir des indemnités accordées à la suite du règlement des revendications (voir p. 5-25).

- Aux termes de l'Entente finale des Inuvialuit, le Comité d'étude des droits des autochtones (CEDA) peut emprunter jusqu'à 30 millions de dollars en 1985-1986 (voir p. 5-31).

## 2. État financier récapitulatif par activité

La structure des activités du Programme a été modifiée en 1985-1986, l'activité "Négociation des revendications" ayant été transférée du Programme de l'administration au Programme des revendications des autochtones. Les activités "Constitution des dossiers des revendications" et "Documentation, élaboration et négociation des revendications" ont été combinées pour former l'activité "Financement des requérants autochtones". (Voir la Section III, Renseignements supplémentaires, page 5-40.)

**Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Négociation des revendications | 4,528 | 4,284 | 244 | 5-21 |
| Financement des requérants autochtones | 19,037 | 19,000 | 37 | 5-25 |
| Règlements | 43,952 | 42,073 | 1,879 | 5-31 |
| | 67,517 | 65,357 | 2,160 | |
| Années-personnes autorisées | 67 | 67 | - | |

**Explication de la différence:** Les dépenses de $67,517,000 pour l'exercice financier 1985-1986 représentent une augmentation de $2,160,000 ou de 3.3 % par rapport aux dépenses prévues pour l'exercice financier 1984-1985. L'augmentation des dépenses prévues pour l'exercice financier 1984-1985 par rapport au Budget principal de 1984-1985 est due à l'inclusion de crédits au Budget supplémentaire de catégorie B de 1984-1985. Ces crédits sont destinés notamment au versement de subventions à la Société de développement social des Inuvialuit ($17,500,000), et de subventions aux sociétés des bandes cries et naskapies de la baie James, relativement à la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec ($19,052,000).

**Tableau 2: Dépenses brutes par activité (Répartition en pourcentage pour 1985-1986)**

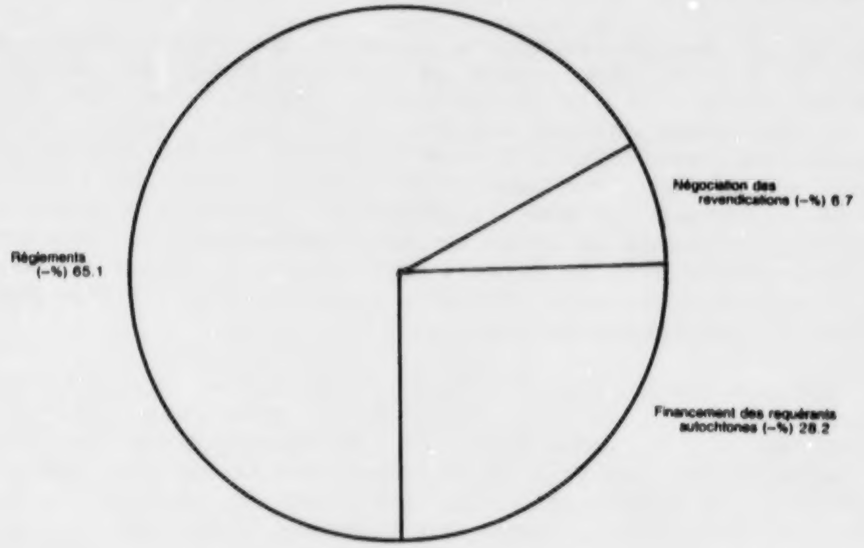


**Tableau 3: Répartition des dépenses brutes par article pour 1985-1986**

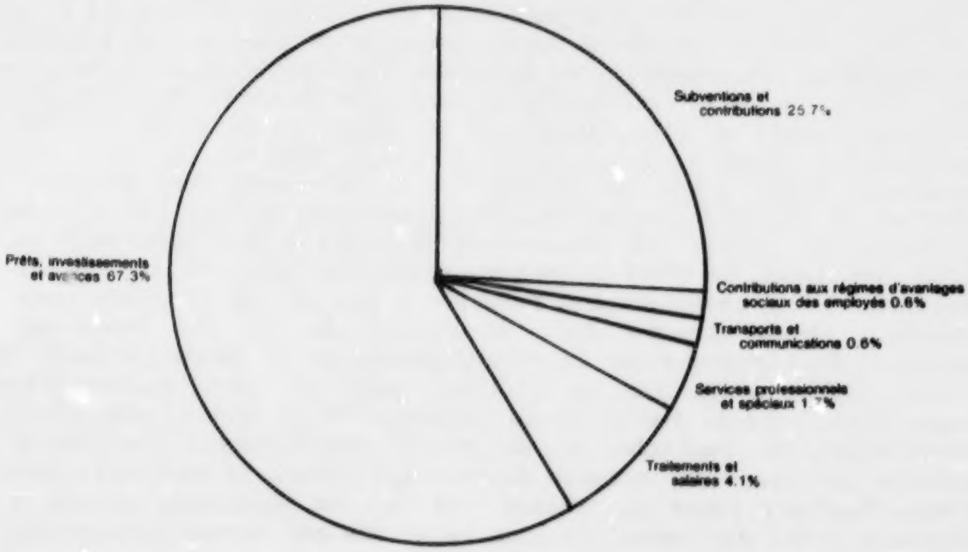

## B. Réalisations récentes

### 1. Points saillants

Pour ce qui est des revendications globales, une entente finale a été conclue, le 5 juin 1984, entre le Comité d'étude des droits des autochtones (CEDA) et le gouvernement fédéral. La Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique, qui donne effet à l'entente du CEDA, a été adoptée par le Parlement en juin et proclamée le 25 juillet 1984. Un secrétariat chargé de coordonner la mise en oeuvre de l'entente a ensuite été créé, celui-ci relevant du Programme de l'administration. Une entente de principe passée avec le Conseil des Indiens du Yukon et acceptée par le gouvernement en mars 1984 doit toujours être ratifiée par les bénéficiaires autochtones intéressés.

La Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec, adoptée (juillet 1984) conformément à la Convention de la Baie James et du Nord québécois et à la Convention du Nord-Est québécois, prévoit l'administration par les Cris de la baie James et par les Naskapis de Schefferville, de certaines terres qui leur ont été attribuées en vertu de ces conventions. Cette loi remplace la Loi sur les Indiens en ce qui a trait à ces terres. Les fonds prévus par la nouvelle loi sont accordés sous forme de subventions, ce qui cadre mieux avec la plus grande autonomie qu'accorde cette loi promulguée récemment.

Des progrès ont également été réalisés en ce qui concerne le règlement des revendications particulières (voir p. 5-19). Le 5 avril 1984, la revendication de la bande indienne de Longlac, en Ontario, a été réglée et une indemnité de $192,466 a été payée à la bande. Le 6 avril 1984, la revendication de la bande des Pieds-Noirs touchant son droit au bétail a été réglée et la bande a reçu un montant de $1,675,000. Plus tard au printemps, le Cabinet a autorisé le versement d'une somme de $4,830,000 à la bande des Piégans, en Alberta, en règlement de sa revendication relative à la prise illégale de terres en 1909. Une entente de principe a été conclue avec la bande des Cris de Fort Chipewyan, dans le nord de l'Alberta, en règlement de sa revendication relative à des droits fonciers issus de traités. Cette entente doit être ratifiée par la bande et le Cabinet. En Saskatchewan, la revendication de la bande de White Bear a été réglée à la fin de juillet, mais il faut encore obtenir l'approbation de la bande et du Cabinet. A la fin d'août 1984, le gouvernement du Manitoba et un comité représentant les chefs du Manitoba ont signé une entente de principe visant la reconnaissance de droits fonciers issus de traités. On en est également arrivé à un règlement final des revendications relatives aux terres retranchées en Colombie-Britannique, avec la bande Chemainus et celle de la baie Becher, en juin et en octobre 1984 respectivement.*

* L'expression "revendications relatives aux terres retranchées" se rapporte aux revendications présentées par 22 bandes,

relativement à 34 réserves dont la superficie a été réduite en 1920 par suite de mesures législatives des gouvernements fédéral et provincial. Les bandes touchées n'ont jamais accepté cette décision prise sans leur consentement. En 1976, la Colombie-Britannique et le gouvernement du Canada ont accepté de négocier le règlement de ces revendications.

## 2. Examen de la situation financière

**Tableau 4: Examen de la situation financière en 1983-84 (en milliers de dollars)**

| | 1983-84 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal* | Différence |
| Négociation des revendications | 4,166 | 4,166 | - |
| Financement des requérants autochtones | 18,613 | 18,192 | 421 |
| Règlements | 16,404 | 2,348 | 14,056 |
| | 39,183 | 24,706 | 14,477 |
| Années-personnes | 67 | 67 | - |

* Les chiffres (budget principal) sont présentés différemment de façon à tenir compte de la nouvelle structure des activités adoptée pour 1985-1986. Il est à noter que le Budget prinicpal a été remanié davantage pour tenir compte du transfert des dépenses de fonctionnement du Programme de l'administration en 1985-1986 ($4,326,000).

**Explication de la différence:** La différence entre les dépenses réelles et le budget principal est essentiellement due à l'affectation de ressources supplémentaires par voie du Budget supplémentaire ($19,244,660), ressources qui n'ont pas été entièrement utilisées. Les postes ajoutés au Budget supplémentaire représentaient tous des subventions versées à des bandes indiennes pour des revendications particulières.

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Programme a été créé en 1978 pour s'occuper du nombre croissant de revendications soumises au gouvernement fédéral par les autochtones. Depuis 1973, deux types de revendications sont reconnues. Les revendications particulières portent sur les obligations non réglées découlant de traités et sur l'administration des biens des Indiens aux termes de la Loi sur les Indiens ou d'autres ententes officielles. Les revendications globales ont trait à la perte des droits d'utilisation et d'occupation traditionnelles des terres ainsi qu'à la nature particulière du lien qui unit depuis toujours les autochtones à la terre. Le règlement des revendications globales vise des éléments tels que la protection des droits de chasse, de pêche et de piégage, les titres fonciers, l'indemnisation monétaire ainsi que d'autres droits et avantages accordés en échange des droits ancestraux généraux et non définis.

Le Bureau des revendications des autochtones (BRA), qui fait partie du Programme des revendications des autochtones, est chargé de coordonner l'examen des revendications et de mener les négociations visant les revendications acceptées, au nom du Ministre, du Ministère et du gouvernement du Canada. Après une première analyse et des recherches plus approfondies destinées à établir les faits, tous les documents pertinents sont soumis au ministère de la Justice pour qu'il se prononce sur le bien-fondé de la revendication. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien renvoie ensuite les revendications jugées recevables au Bureau des revendications des autochtones, qui négocie, à titre de représentant du gouvernement fédéral, un règlement avec le groupe de requérants indiens ou inuit touché. Une fois que l'entente finale est ratifiée par toutes les parties, il faut obtenir, dans le cas des revendications globales, l'approbation du Cabinet et faire adopter une loi par le Parlement. Les ententes concernant les revendications particulières sont mises en oeuvre sur l'approbation du Cabinet ou du Conseil du Trésor, conformément à la politique du gouvernement (voir la Section II.A, p. 5-23).

Le Secteur des orientations générales est chargé de voir à la prestation des fonds nécessaires aux requérants autochtones. Ces fonds permettent aux Indiens et aux Inuit de participer, d'égal à égal avec le gouvernement, au processus de règlement des revendications. Ce soutien financier est accordé sous forme de contributions et de prêts. Les contributions permettent aux autochtones d'effectuer les travaux préliminaires de documentation, d'élaborer et de présenter leurs revendications particulières et globales, tandis que les prêts servent à approfondir les revendications acceptées et à en négocier le règlement (voir la Section II.B, p. 5-26). Les Orientations

générales ont également la responsabilité de verser aux requérants autochtones les indemnités monétaires convenues, aux termes des ententes de principe et des ententes finales. Ce secteur doit également administrer, sous la direction du Programme de l'administration, deux secrétariats chargés de la mise en oeuvre d'ententes: l'un de la Convention de la Baie James et du Nord québécois et de la Convention du Nord-Est québécois, l'autre de l'Entente finale des Inuvialuit.

**2. Mandat légal**

Le 16 novembre 1978, le gouvernement du Canada a autorisé la création d'un Programme des revendications des autochtones (CT 760824) et les fonds nécessaires ont été prévus au Budget principal des dépenses de 1979-1980.

**3. Objectif du Programme**

Permettre le règlement de revendications des autochtones selon le processus de négotiation.

**4. Plan d'exécution du Programme**

**Structure des activités:** Le Programme des revendications des autochtones comporte trois activités, comme l'indique le tableau 5. Tel qu'il est écrit à la Section A.II, à la page , la structure de l'activité "Revendications des autochtones a été modifié pour 1985-1986, de façon à regrouper toutes les fonctions connexes sous un seul programme (voir la Section III, Renseignements supplémentaires, page 5-40).

**Tableau 5: Structure des activités**

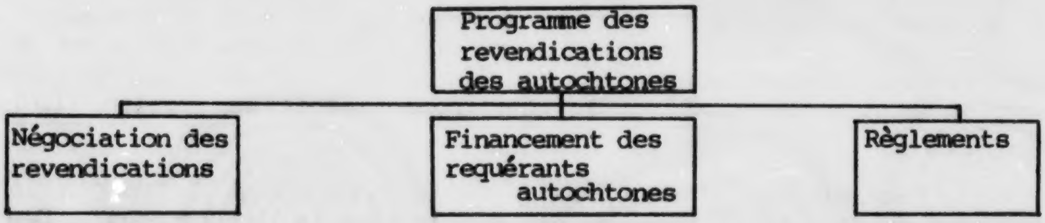


**Organisation:** Le SMA des Revendications des autochtones et le SMA des Orientations générales sont tous deux responsables de la bonne marche du Programme. Le SMA des Revendications des autochtones s'occupe de l'activité "Négociations des revendications", qui est administrée par le Bureau des revendications des autochtones (BRA). Le BRA coordonne les réponses du gouvernement aux revendications présentées, négocie le règlement des revendications et renseigne le

Ministre sur l'évolution de la politique en ce domaine. Le SMA des Orientations générales est chargé des deux autres activités, "Financement des réquérants autochtones" et "Règlements". Ces activités comprennent la prestation d'une aide financière pour la recherche et la négociation, le versement des indemnités pécuniaires découlant des règlements des revendications et la coordination de la mise en oeuvre des ententes conclues relativement à des revendications globales. Ces deux SMA relèvent du sous-ministre.

Le partage des responsabilités entre le BRA et les Orientations générales apour but d'assurer une délimitation nette des intérêts entre l'organisme représentant le gouvernement fédéral dans le cadre du processus de négociations et le groupe qui accorde des fonds aux autochtones et voit à la mise en oeuvre des ententes sur le règlement des revendications.

Les services du Programme sont essentiellement centralisés, la majorité des employés travaillent à l'administration centrale, dans la région de la Capitale nationale. Cependant, depuis 1981, le Bureau des revendications des autochtones a un bureau à Vancouver, qui est chargé de s'occuper des revendications présentées par des requérants de la Colombie-Britannique.

Le tableau 6 illustre l'organigramme et la répartition des ressources du Programme.

**Tableau 6: Ressources de 1985-1986 par unité administrative (en milliers de dollars)**

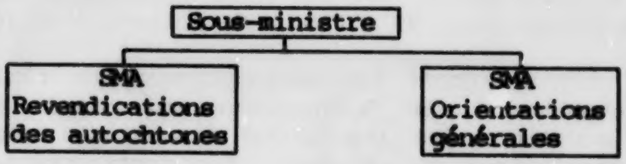


| | ($000) | A-P | ($000) | A-P |
|---|---|---|---|---|
| Négociation des revendications | 4,528 | 63 | - | - |
| Financement des requérants autochtones | - | - | 19,037 | 4 |
| Règlements | - | - | 43,952 | - |
| | 4,528 | 63 | 62,989 | 4 |

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

**Historique:** La reconnaissance des revendications des autochtones, ainsi que leur règlement, est relativement nouvelle au gouvernement fédéral. C'est pourquoi le Programme est très actif dans le domaine de l'élaboration des politiques. Par exemple, ce n'est que depuis 15 ans, soit depuis 1970 et les discussions sur la révision de la Loi sur les Indiens, que l'on attribue des fonds aux groupes autochtones pour la constitution des dossiers sur les droits et les traités et pour l'élaboration des revendications. Le premier énoncé de politique du gouvernement en matière de revendications a été rendu public en 1973 et révisé en 1981 et en 1982, années où ont été publiées deux brochures distinctes En toute justice (revendications globales) et Dossier en souffrance (revendications particulières). Le Bureau des revendications des autochtones a été créé en 1974, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien s'étant vu autoriser à tenir des discussions et des négociations avec les associations autochtones concernant leurs revendications.

**Augmentation des fonds versés aux requérants:** Assumées d'abord par le Bureau du Conseil privé et plus tard par le Ministère, les responsabilités du Programme en matière de financement se sont considérablement accrues. Sous forme de contributions à justifier, le Ministère a fourni environ 35 millions de dollars, au cours des 13 dernières années, pour la recherche sur les droits des Indiens et des Inuit et sur les traités, et pour la documentation des dossiers des revendications. De 1974 à 1985, les requérants autochtones ont également reçu 99 millions de dollars sous forme de prêts recouvrables.

Étant donné le besoin pressant de régler les revendications des autochtones, le Gouvernement du Canada a accepté, en 1982-1983, d'accroître les ressources financières mises à la disposition des associations autochtones. Les contributions à justifier versées aux associatins indiennes ont atteint 3.7 millions de dollars, tandis que le budget consacré aux prêts est passé de 5.9 à 14.3 millions de dollars. On a, en outre, accordé au cours de l'exercice financier 1983-1984 des contributions s'élevant à $800,000.

**Nombre de revendications globales en cours de négociation:** À l'heure actuelle, seulement six revendications globales peuvent être négociées à la fois. L'Entente finale des Inuvialuit ayant été conclue avec le Comité d'étude des droits des autochtones (CEDA), cinq revendications font actuellement l'objet de négociations: celle du Conseil tribal des Nishgas (CTN) en C.-B.; celle du Conseil des Indiens du Yukon (CIY) au Yukon; celle des Dénés et des Métis de la vallée du Mackenzie, dans les Territoires du Nord-Ouest; celle de la Fédération Tungavik du Nunavut (FTN), qui représente les Inuit de la

région centrale et de la région est de l'Arctique (T.N.-O.), et celle du Conseil attikamek-montagnais (CAM), qui représente les Montagnais de la Côte Nord du Québec et les Attikamek de la région de la Haute-Mauricie.

## 2. Initiatives

Étant donné la nature de ce Programme, aucune nouvelle initiative n'est prévue pour 1985-1986.

## 3. Mise à jour sur les initiatives déjà signalées

Le Programme n'a fait état d'aucune initiative dans le plan de dépenses de 1983-1984.

## 4. Efficacité du Programme

C'est le nombre de revendications qui témoigne le mieux de l'efficacité du Programme (voir le tableau 7).

**Tableau 7: Règlements de revendications comportant une indemnité pécuniaire (de 1974 à 1984)**

| Revendications globales | Date du règlement | ($) |
|---|---|---|
| Cris de la baie James et Inuit du Nouveau-Québec (Convention de la Baie James et du Nord québécois) | Nov. 1975 | $32,750,000 |
| Naskapis de Schefferville (Convention du Nord-Est québécois) | Jan. 1978 | 1,310,000 |
| Comité d'étude des droits des autochtones (Entente finale des Inuvialuit) | Juin 1984 | 152,000,000 |
| **Revendications particulières*** | | |
| Bande de Batchewana | Oct. 1974 | 65,000 |
| Bandes assujetties au Traité n° 7 | Oct. 1974 | 250,000 |
| Bande d'Osnaburgh | Déc. 1975 | 16,000 |
| Bande de Canoe Lake | Sept. 1976 | 4,366 |
| Bande des Nikaneet | Sept. 1976 | Versements annuels |
| Bande de Kitsumkalum | Sept. 1976 | 9,357 |
| Bande de Wagmatcook | Mars 1982 | 1,200,000 |
| Bande de Penticton | Mars 1982 | 13,217,119 |
| Bande d'Osoyoos | Nov. 1982 | 634,908 |

| Revendications globales | Date du règlement | ($) |
|---|---|---|
| Bande de Clinton | Mars 1983 | 140,000 |
| Bande d'Oromocto | Juil. 1983 | 2,550,000 |
| Bande de Westbank | Nov. 1983 | 7,187,584 |
| Bande d'Okanagan | Déc. 1983 | 1,548,612 |
| Bande des Squamish | Déc. 1983 | 958,320 |
| Bande de Longlac | Avril 1984 | 192,466 |
| Bande des Pieds-Noirs | Avril 1984 | 1,675,000 |
| Bande des Chemainus | Juin 1984 | 641,700 |
| Bande de la baie Becher | Oct. 1984 | 200,000 |
| | | 216,550,432 |

* En plus de celles énumérées ci-dessus, deux autres ententes visant le règlement de revendications particulières ont été approuvées par le gouvernement et doivent être ratifiées par la bande:

Bande de Garden River - $ 2,500,000
Bande des Piégans - $ 4,830,000

Le Programme a entrepris dernièrement une évaluation du processus de règlement des revendications globales en vue de déterminer dans quelle mesure il permet d'atteindre les buts et les objectifs établis, répond aux besoins des groupes revendicateurs et est rentable. L'étude a démontré que de nombreuses améliorations doivent être apportées au processus, dans les domaines des relations avec les requérants et les tierces parties, de l'analyse du coût des répercussions économiques globales des règlements éventuels, du règlement, dès le début des négociations, des revendications qui se recoupent, de l'accélération du processus de négociation et de la mise en oeuvre des règlements approuvés. Le programme continue d'étudier ces questions.



535

Section II
Analyse par activité

## A. Négociation des revendications

### Objectif

Assurer le règlement efficace et opportun des revendications des autochtones par voie de négociations, conformément à la politique du gouvernement et dans l'intérêt de toutes les parties intéressées et touchées.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente environ 6.7% des dépenses globales et 94.0% du nombre total d'années-personnes du Programme des revendications des autochtones.

Tableau 8: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Documentation* | 2,741 | 44 | 2,592 | 44 | 2,520 | 44 |
| Négociation | 1,787 | 19 | 1,692 | 19 | 1,646 | 19 |
| | 4,528 | 63 | 4,284 | 63 | 4,166 | 63 |

Des dépenses totales de cette activité, 65.2 % se rapportent aux dépenses en personnel et 34.8 % à d'autres dépenses de fonctionnement.

* Comprend les dépenses qu'engage le Bureau du SMA, Revendications des autochones.

**Situation financière antérieure:**

Tableau 9: Situation financière en 1983-1984 (en milliers de dollars)

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget des dépenses | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Documentation[1] | 2,520 | 44 | 2,520 | 44 | - | - |
| Négociation | 1,646 | 19 | 1,646 | 19 | - | - |
| | 4,166 | 63 | 4,166 | 63 | - | - |

**Description**

Cette activité relève du SMA, Revendications des autochtones, et est administrée par le Bureau des revendications des autochtones (BRA), qui est le représentant officiel du Ministre et du gouvernement du Canada dans le cadre de toutes les négociations des revendications engagées avec des groupes de requérants indiens et inuit ou leurs représentants.

L'activité "Négociation des revendications" comporte deux sous-activités:

**Documentation:** Le Bureau des revendications des autochtones est chargé de recevoir toutes les revendications particulières et globales (définies à la Section I, Aperçu du Programme, p. 5-15) présentées par des groupes autochtones. Il doit effectuer une analyse approfondie des éléments historiques et des faits présentés par les requérants à l'appui de leur revendication. De plus, le BRA doit, s'il y a lieu, faire d'autres recherches en vue d'obtenir d'autres documents pertinents qui peuvent avoir rapport à la revendication. Le BRA peut également se réunir avec les requérants pour éclaircir certains points. Les recherches susmentionnées sont entreprises pour déterminer si la revendication satisfait aux critères de recevabilité établis, ce qui permet, le cas échéant, d'en reconnaître la validité juridique et de négocier une compensation.

Un résumé de la revendication, accompagné des documents à l'appui, est ensuite envoyé au ministère de la Justice, qui en déterminera le bien-fondé. Se fondant sur l'avis du ministère de la Justice, le Ministre donne ensuite une réponse officielle, au nom du gouvernement fédéral. De plus, des recommandations sont présentées sur l'évolution de la politique des revendications. Lorsqu'on ne parvient pas à établir le bien-fondé de la revendication, on fournit au requérant une explication ainsi que les documents à l'appui de cette décision et on l'informe que le gouvernement est prêt à réexaminer la revendication àune date ultérieure, si d'autres preuves sont présentées. Si l'on estime que la revendication est justifiée, le BRA est autorisé à amorcer des négociations en vue d'un règlement.

**Négociations:** Dans le cadre ce cette sous-activité, la principale responsabilité est de négocier, avec le requérant, un règlement juste, équitable et acceptable pour toutes les parties. Les négociations sont menées soit par le personnel du BRA, soit, dans certains cas, par des négociateurs de l'extérieur de la fonction publique, qui sont nommés par le Ministre, conjointement avec le BRA. Le processus de négociation comporte des discussions détaillées avec des groupes requérants sur différentes question et avec d'autres ministères fédéraux participant à l'établissement et à la présentation de positions, conformément à leurs responsabilités particulières. Puisque les terres et les ressources relèvent de la compétence des provinces, la négociation de règlements équitables des revendications globales visant des terres du Sud exige leur participation directe. Pour ce qui est des revendications touchant des terres du Nord, on prévoit la participation des gouvernements territoriaux au processus de négociation.

Une fois que les parties en sont arrivées à une entente finale, le Bureau des revendications des autochtones demande au Cabinet ou au Conseil du Trésor de l'autoriser à approuver le règlement au nom du gouvernement du Canada et de fournir au moyen du budget supplémentaire, les sommes nécessaires pour verser les indemnités fixées.

L'importance du règlement d'une revendication vient du fait qu'il s'agit du redressement final d'un grief puisqu'une décharge officielle est ainsi obtenue des requérants, de sorte que l'on ne peut rouvrir des négociations pour la même revendication.

**Données sur les réalisations et justification des ressources**

Les fonctions remplies dans le cadre de cette activité comprennent la documentation et la négociations des revendications des autochtones et la prestation d'aide et de conseils sous forme d'analyses aux négociateurs du gouvernement fédéral. Le nombre de revendications évaluées, déclarées recevables ou non recevables aux fins de négociation et le nombre d'ententes de principe conclues relativement

à une partie ou à la totalité des éléments des revendications (tableau 10) constituent les principales réalisations dans le cadre de cette activité. À mesure que le nombre et la complexité des revendications présentées augmentent (on prévoit que cette tendance se poursuivra, notamment en ce qui concerne les revendications particulières), il faudra de plus en plus de ressources pour évaluer ces revendications, pour préciser les obligations légales du gouvernement et protéger ses intérêts, ainsi que pour négocier et mettre en oeuvre un règlement tout comme pour administrer le programme de financement des requérants participant au processus de négociation.

**Tableau 10: Situation relative au règlement des revendications**

| Revendications particulières | jusqu'à 1975 | 1976-80 | 1980-81 | 1981-82 | 1982-83 | 1983-84 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Présentées | 165 | 78 | 7 | 9 | 11 | 10 |
| Réglées | 8 | 2 | 2 | 2 | 2 | 4 |
| **Revendications globales** | | | | | | |
| Présentées | 4 | 17 | 4 | 4 | 4 | 1 |
| Acceptées aux fins de négociation | 3 | 12 | 0 | 0 | 0 | 8 |
| Rejetées | 1 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Ententes | 1(EF) | 2 (1 EDP) (1 EF) | 0 | 0 | 0 | 0 |

EF: Entente finale
EDP: Entente de principe

**Tableau 11: Situation actuelle des revendications particulières présentées**

| | |
|---|---|
| En cours d'examen: | 87 |
| En cours de négociation: | 83 |
| Rejetées: | 17 |
| Réglées: | 20 |
| En litige: | 11 |
| Voies administratives: | 55 |
| Négociations interrompues: | 7 |
| Nombre total de revendications présentées jusqu'en mars 1984: | 280 |

## B. Financement des réquérants autochtones

### Objectif

Veiller à ce que les requérants autochtones puissent obtenir les ressources nécessaires pour documenter et élaborer des revendications particulières et globales et pour en négocier le règlement.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente environ 28.2 % des dépenses globales et 6.0% du nombre total des années-personnes du Programme des revendications des autochtones.

Tableau 12: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Constitution des dossiers des revendications* | 4,734 | 4 | 4,697 | 4 | 4,532 | 4 |
| Négociation par les requérants | 14,303 | - | 14,303 | - | 14,081 | - |
| | 19,037 | 4 | 19,000 | 4 | 18,613 | 4 |

La réduction de 1 million de dollars dans le Budget des dépenses de 1985-1986 pour la Négociation par les requérants résulte du remboursement de prêts.

Des dépenses totales de cette activité, 1.0 % se rapporte aux dépenses en personnel, 23.8 % à des contributions et 75.1 % à des prêts.

**Situation financière antérieure:**

**Tableau 13: Situation financière en 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-84 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget des dépenses 1983-1984 | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Constitution des dossiers des revendications* | 4,532 | 4 | 3,889 | 4 | 643 | - |
| Négociation par les requérants | 14,081 | - | 14,303 | - | (222) | - |
| | 18,613 | 4 | 18,192 | 4 | 421 | - |

**Description**

Cette activité est administrée par le Secteur des orientations générales. Son rôle est de fournir une aide financière aux requérants autochtones pour leur permettre de participer, d'égal à égal avec le gouvernement fédéral, qui est représenté par le Bureau des revendications des autochtones (BRA), au processus de règlement des revendications. Le processus de financement des revendications (voir le tableau 14) est conçu pour compléter le processus de négociation des revendications, décrit à la Section II.A, pages 5-22 à 5-23.

Les fonds sont versés selon deux méthodes de financement, conformément aux conditions et lignes directrices approuvées par le Conseil du Trésor. Les contributions servent à financer les travaux préliminaires de documentation ainsi que l'élaboration et la présentation des revendications particulières et globales (définies à la page 5-15). Les prêts permettent aux requérants autochtones d'approfondir leurs revendications et d'en négocier le règlement.

* Comprend les frais d'administration pour l'ensemble de l'activité.

L'activité "Financement des requérants autochtones" comprend deux sous-activités:

**Constitution des dossiers des revendications:** Dans le cadre du Programme de subventions pour la documentation et l'élaboration des revendications, des contributions sont accordées aux associations autochtones pour leur permettre de documenter les dossiers des revendications des bandes qu'elles représentent. Une fois que le Secteur des orientations générales a accepté un plan de documentation et que le montant de la contribution a été fixé, les intéressés signent un accord de contribution. L'accord stipule le montant total de la contribution accordée au cours de l'exercice financier ainsi que le calendrier de versement de ces fonds. Aux termes de cet accord, les bénéficiaires sont obligés de tenir un compte distinct des fonds reçus, de présenter des rapports d'activités et des états financiers trimestriels, et, enfin, de fournir un bilan financier annuel qui aura fait l'objet d'une vérification.

Après avoir documenté le dossier des revendications et tenu des consultations, l'association autochtone doit fournir un rapport à la bande ou aux bandes intéressées, qui doivent alors présenter leurs revendications au gouvernement fédéral. Souvent, les recherches indiqueront que la revendication n'est pas fondée ou qu'il est possible de la régler par les voies administratives ministérielles.

**Négociation par les requérants:** Une fois que le Ministre a reconnu la validité d'une revendication et a accepté de la négocier, le groupe de requérants autochtones peut, dans le cadre du Programme de prêts aux requérants autochtones, faire une demande en vue d'étoffer leur revendication et d'en négocier le règlement. Ce programme a pour but d'appuyer la négociation des revendications, qui est un processus très long qui nécessite l'intervention de spécialistes. Les prêts sont consentis sans intérêt jusqu'à ce qu'intervienne un accord de principe. Toutefois, les prêts consentis ultérieurement, en vue d'aider les requérants à supporter les frais de la négociation d'un accord définitf, sont des prêts à intérêt. Les prêts et les intérêts courus sont déduits du montant du règlement final de la revendication.

Les prêts accordés en vertu du programme sont inscrit aux Comptes publics du Canada à titre de prêts, d'investissements et d'avances, les sommes nécessaires étant tirées d'affectations non budgétaires.

Avant que les intéressés puissent ratifier un accord de prêt type, il faut que le groupe de requérants ait fait approuver son plan de travail et que l'on ait déterminé le niveau de financement en rapport avec le déroulement prévu des négociations. Le montant total des fonds accordé pour l'exercice financier ainsi que l'étalement des versements au cours de l'année sont indiqués dans l'accord de prêt qui stipule, en outre, que le bénéficiaires doivent tenir un compte

distinct des fonds reçus, qu'ils doivent présenter des états financiers et des rapports provisoires trimestriels, de même qu'un bilan financier annuel ayant fait l'objet d'une vérification.

**Tableau 14: Étapes du financement des revendications**

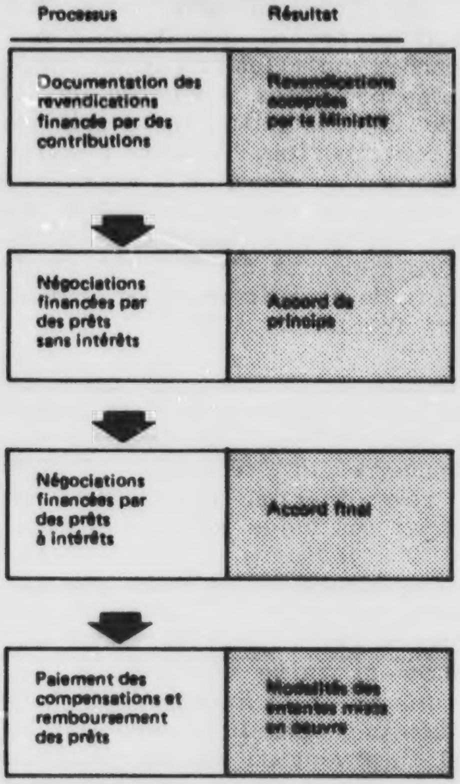


## Données sur les réalisations et justification des ressources

Dans le cadre de l'activité "Financement des requérants autochtones" la principale fonction est de fournir des contributions aux associations indiennes et inuit pour leur permettre de documenter, d'élaborer et de présenter leurs revendications, ainsi que de fournir des prêts pour aider les requérants autochtones à prendre part aux négociations, conformément à la politique de règlement des revendications du gouvernement fédéral.

Le tableau 15 illustre le nombre de bénéficiaires ayant reçu une aide financière ainsi que le nombre et la valeur des contributions et des prêts accordés. Pour des renseignements détaillés sur la valeur des contributions et des prêts versés aux associations autochtones, par région, voir les pages 5-41 à 5-43.



548

Au cours de l'exercice financier 1985-1986, le Ministère accordera des contributions à environ 22 associations autochtones afin de leur permettre de documnter plus de 300 dossiers de revendications pour le compte de leurs membres. Il consentira également des prêts à quelque 40 groupes de requérants autochtones pour qu'ils puissent appronfondir leurs revendications et en négocier le règlement.

**Tableau 15: Contributions et prêts versés aux groupes de requérants (en millions de dollars)**

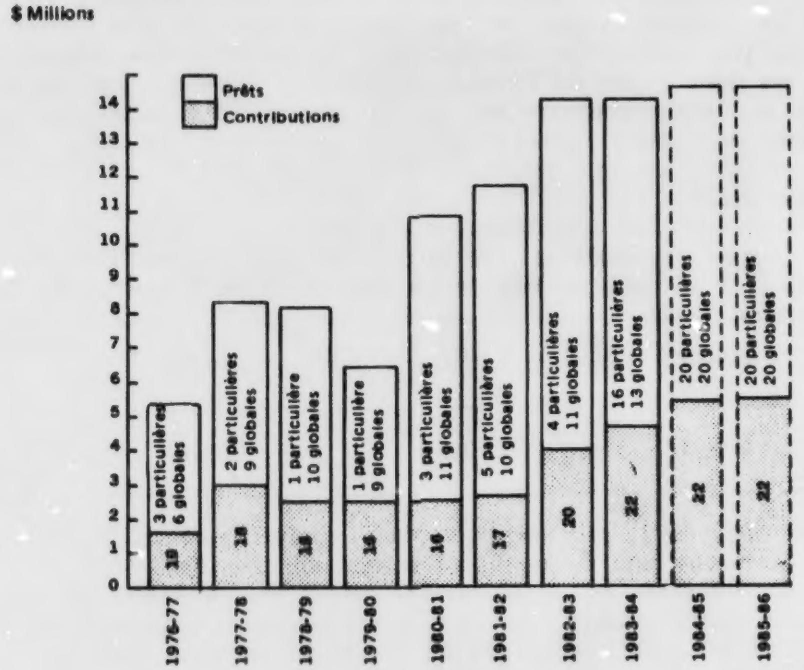


1. Les chiffres qui figurent à la partie du tableau réservée aux prêts représentent le nombre de requérants auxquels on a accordé des prêts au cours de l'exercice financier pour leur permettre de documenter les dossiers des revendications acceptées et d'en négocier le règlement.

2. Les chiffres qui figurent à la partie du tableau réservée aux contributions représentent le nombre de bénéficiaires qui ont reçu une aide financière pour leur permettre d'effectuer les recherches nécessaires à la constitution des dossiers des revendications.

Au 1er avril 1984, 280 revendications particulières avaient été présentées au Bureau des revendications des autochtones. Parmi celles-ci, 84 portaient sur des obligations non acquittées relatives à des droits fonciers issus de traités et 22 visaient des terres retranchées* en Colombie-Britannique.

Les principaux facteurs ayant une incidence sur les besoins en ressources dans le cadre de cette activité sont le type et le nombre de revendications étudiées. En ce qui concerne les revendications globales, l'établissement des positions en vue des négociations exige beaucoup de recherche et de temps. D'autre part, les revendications particulières sont des revendications dont le bien-fondé est établi; ainsi, la documentation et la négociation de ces revendications n'exigent pas autant de ressources. On prévoit une augmentation du nombre des deux types de revendications à mesure que les bandes seront de plus en plus convaincues de la possibilité d'en arriver à un règlement de leurs griefs par le processus de négociation des revendications, ce qui pourrait d'ailleurs nécessiter des ressources supplémentaires.

* Le terme "revendications relatives aux terres retranchées" est défini à la note au bas de la page 5-12 de l'Aperçu du Programme, Section I.

## C. Règlements

### Objectif

Remplir les obligations du gouvernement fédéral relativement aux compensations financières acceptées par les parties au processus de règlement des revendications.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente environ 65.1 % des dépenses totales du Programme des revendications des autochtons.

**Tableau 16: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Règlements | 43,952 | - | 42,073 | - | 16,404 | - |
| | 43,952 | - | 42,073 | - | 16,404 | - |

La différence entre le Budget des dépenses de 1985-1986 et les prévisions de 1984-1985 est due essentiellement à une augmentation de 30 millions de dollars des prêts accordés à la Société régionale inuvialuit en 1985-1986, augmentation qui est compensée par plusieurs subventions uniques, versées en guise de règlements en 1984-1985. Des dépenses totales de cette activité, 29.2 % se rapportent à des subventions et 70.8 % à des prêts.

**Situation financière antérieure:**

**Tableau 17: Situation financière en 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-84 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal 1983-1984 | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Règlements | 16,404 | - | 2,348 | - | 14,056 | - |

La différence a été expliquée à la page .

**Description**

Dans le cadre de cette activité, la principale fonction consiste à fournir des compensations financières aux requérants conformément aux dispositions des ententes sur le règlement des revendications, suivant leur approbation officielle par toutes les parties. Ceci peut également comprendre le versement de subventions aux bénéficiaires dans le cadre de tout nouveau régime de financement établi en vertu du règlement des revendications. Les règlements peuvent prévoir le versement d'un paiement unique ou d'une série de paiements échelonnés sur plusieurs exercices financiers; les modalités étant précisées dans une annexe jointe aux ententes, ce qui peut donner lieu au versement continu de subventions. Avant de conclure une entente définite, il faut veiller à ce que le Bureau des revendications des autochtones (chargé de négocier le règlement) ait inclu dans les modalités de l'entente, le remboursement de tout prêt accordé pour l'élaboration et la négociation de la revendication.

**Données sur les réalisations et justification des ressources**

Dans le cadre de cette activité, on assure le versement de paiements aux requérants autochtones, conformément à l'entente sur le règlement négociée par le Bureau des revendications des autochtones et approuvée par le gouvernement.

Bien que le nombre et la valeur des ententes soient les principaux facteurs influant sur les besoins en ressources de cette activité, il faut également tenir compte de la complexité du règlement. À mesure que le processus d'indemnisation financière

devient plus complexe, il faudra modifier les exigences opérationnelles du Programmes de sorte que l'on puisse assurer le respect des conditions des règlements et que les paiements soient effectués en temps opportun.

Une réalisatoin récente et importante de règlement des revendications est l'adoption de la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec en juillet 1984, en vertu de laquelle certaines terres allouées aux Cris et aux Naskapis ne sont plus sujettes aux dispositions de la Loi sur les Indiens. Cette nouvelle loi assure l'établissement d'une relation nouvelle entre le gouvernement et les bénéficiaires autochtones par l'octroi direct, aux Cris et aux Naskapis, de subventions auparavant accordées par l'entremise du Programme des affaires indiennes et inuit (AI&I), ce qui réduit considérablement le rôle de soutien du programme des AI&I. On s'attend à ce que les règlements futurs favorisent également une plus grande autonomie des autochtones.

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

**Tableau 18: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 2,753 | 2,529 | 2,551 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 385 | 328 | 355 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 408 | 406 | 363 |
| Information | 39 | 39 | 35 |
| Services professionnels et spéciaux | 1,089 | 1,084 | 970 |
| Location | 44 | 44 | 39 |
| Réparation et entretien | 2 | 2 | 2 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 11 | 10 | 9 |
| Toutes autres dépenses | 1 | 1 | 1 |
| Total des coûts de fonctionnement | 4,732 | 4,443 | 4,325 |
| Immobilisations | 1 | 1 | 1 |
| Subventions, contributions et autres paiements de transfert | 17,360 | 45,568 | 19,864 |
| Total des dépenses budgétaires | 22,093 | 50,012 | 24,190 |
| Non budgétaire (prêts, investissements et avances) | 45,424 | 15,345 | 14,993 |
| Total du Programme | 67,517 | 65,357 | 39,183 |

**2. Dépenses en personnel**

**Tableau 19: Besoins en années-personnes par activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Négociation des revendications | 63 | 63 | 63 |
| Financement des requérant autochtones | 4 | 4 | 4 |
| Règlements | - | - | - |
| Années-personnes autorisées | 67 | 67 | 67 |

**Tableau 20: Années-personnes autorisées et provisions pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées 85-86 | 84-85 | 83-84 | Échelle de traitement actuel | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| **Gestion** | | | | | |
| Gestion | 15 | 15 | 15 | 50,350-96,300 | 64,339 |
| **Scientifique et professionnelle** | | | | | |
| Économique, sociologie et statistique | 2 | 2 | 2 | 14,570-65,080 | 47,382 |
| **Administratin et service extérieur** | | | | | |
| Services administratifs | 4 | 4 | 4 | 13,912-57,987 | 35,309 |
| Administration de programmes | 3 | 3 | 3 | 13,912-57,987 | 46,369 |
| **Technique** | | | | | |
| Soutien des sciences sociales | 28 | 28 | 28 | 12,635-57,764 | 36,766 |

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle de traitement actuel | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| **Soutien administratif** | | | | | |
| Commis aux écritures et aux règlements | 2 | 2 | 2 | 12,932-31,743 | 21,937 |
| Secrétariat, sténographie, dactylographie | 13 | 13 | 13 | 12,636-31,946 | 21,410 |

**Remarque:** Les colonnes des années-personnes font voir la répartition prévue des années-personnes autorisées par catégories professionnelles. La colonne des échelles de salaire courantes indique les échelles de salaire par catégories professionnelles en date du 31 octobre 1984. La colonne des salaires moyens rend compte des coûts imputables aux salaires de base estimés y compris la portion assignée au titre des conventions collectives, des augmentations annuelles, des promotions et de la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes au regard d'une catégorie professionnelle. Des modifications dans la répartition des éléments sur lesquels se fondent les calculs peuvent se répercuter sur les moyennes annuelles comparées.

**3. Paiements de transfert**

**Tableau 21: Détails des paiements de transfert**

| | Budget des dépenses 1985-86 | Prévu 1984-85 | Réel 1983-84 |
|---|---|---|---|
| **Subventions** | | | |
| Règlements | | | |
| Subventions aux bandes cries et naskapies de la baie James | 11,831 | 19,052 | - |
| S - Subventions versées aux Indiens et aux Inuit dans le cadre de la Convention de la Baie James et du Nord québécois | - | 1,380 | 1,380 |
| S - Subventions versées à la Société régionale inuvialuit | 1,000 | | |
| Subvention versée à la bande indienne d'Oromocto | - | - | 2,550 |
| Subventions versées aux bandes de Westbank, d'Okanagan et des Squamish pour le règlement de revendications foncières | | | 9,695 |
| Règlement d'une revendication foncière particulière et d'une revendication touchant le droit au bétail découlant de traités (bande de Longlac (n$^{o}$ 58) et bande des Pieds-Noirs) | - | - | 1,867 |
| S - Subventions versées à sept bandes indiennes (bandes de Metlakatla, de Kincolith, des Skeakats, de Seton Lake, d'alexandria, des Chemainus et de la baie Becher) | - | 17,500 | - |
| Convention sur l'inondation des terres du Nord du Manitoba | - | 850 | - |
| Règlement de la revendication des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique | - | 1,615 | - |

| | Budget des dépenses 1985-86 | Prévu 1984-85 | Réel 1983-84 |
|---|---|---|---|
| Subvention versée à la bande des Chemainus en règlement d'une revendication foncière particulière | - | 642 | - |
| **Contributions** | | | |
| Financement des requérants autochtones | | | |
| Contributions versées aux requérants autochtones pour la préparatoin et la présentation de leurs revendications | 4,529 | 4,529 | 4,372 |
| | 17,360 | 45,568 | 19,864 |



553

## B. Analyse des coûts

**Tableau 22: Coûts nets par programme (en milliers de dollars)**

| | Dépenses de fonctionnement 1985-86 | Plus autres coûts | Coût total | Total 1984-85 |
|---|---|---|---|---|
| Négociation des revendications | 4,528 | 369 | 4,897 | 4,833 |
| Financement des requérants autochtones | 19,037 | 17 | 19,054 | 19,026 |
| Règlements | 43,952 | - | 43,952 | 2,433 |
| | 67,517 | 386 | 67,903 | 26,292 |

Les rajustements apportés aux prévisions des dépenses de fonctionnement pour en calculer le coût total tiennent compte notamment des locaux fournis sans frais par Travaux publics Canada et des autres services fournis gratuitement par d'autres ministères.

## C. Renseignements additionnels

### 1. Concordance des structures des activités

**Tableau 23: Comparaison de la nouvelle structure des activités de 1985-1986 et de la structure des activités de 1984-1985**

| Activités de 1985-86 Structure | | Activités de 1984-85 Structure | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| ($ milliers) | | Constitution des dossiers des revendications | Documentation, élaboration et négociation des revendications | Règlement | Total |
| Négociation des revendications | 1 | | | | 4,528 |
| Financement des requérants autochtones | 2 | 4,529 | 14,303 | | 18,037 |
| Règlements | | | | 43,952 | 43,952 |
| | | 4,529 | 14,303 | 43,952 | 67,517 |

1 Toutes les ressources pour la Négociation des revendications ont été transférées du Programme de l'administration en 1985-86.

2 Un montant de $205,000 a été transféré du Programme de l'administration au Financement des requérants autochtones en 1985-86.

2. Tableau 24: Contributions versées aux associations autochtones ($)

| | 1983-84 | Engagements 1984-85* |
|---|---|---|
| **Maritimes** | | |
| Union des Indiens de la N.-É. | 75,000 | - |
| Union des Indiens du N.-B. | 192,000 | 170,000 |
| Association des Inuit du Labrador | 77,395 | - |
| | 344,395 | 170,000 |
| **Québec** | | |
| Confédération des Indiens du Québec | 17,868 | 40,645 |
| Conseil attikamek-montagnais | 100,000 | 100,000 |
| Bande d'Oka | 30,000 | 38,847 |
| Bande des Hurons de Lorette | 20,000 | 30,000 |
| Bande de la rivière Désert | 45,500 | - |
| Bande de Kahnawake | 30,000 | - |
| Bande de Kipawa | - | 24,925 |
| Grand conseil des Cris du Québec | 45,000 | - |
| WWaban-Aki | 29,200 | |
| | 317,568 | 234,417 |
| **Ontario** | | |
| Union des Indiens de l'Ontario | 578,000 | 550,000 |
| Association des Iroquois et des Indiens alliés | 271,120 | 245,000 |
| Grand conseil du traité no 3 | 229,160 | 231,030 |
| Grand conseil du traité no 9 | 192,000 | 192,000 |
| Conseil des Six Nations | 157,000 | 157,000 |
| Conseil des Ojibways de la région nord du Lac Supérieur | - | 50,000 |
| | 1,427,280 | 1,425,030 |
| **Manitoba** | | |
| Treaties and Rights Research Centre | 600,000 | 503,861 |
| Trait no 1 | - | 65,250 |
| | 600,000 | 569,111 |

* Jusqu'au 1er septembre 1984

| | | |
|---|---|---|
| **Saskatchewan** | | |
| Fédération des Indiens de la Saskatchewan | 585,000 | 537,500 |
| | 585,000 | 537,500 |
| **Alberta** | | |
| Association des Indiens de l'Alberta | 300,000 | 415,000 |
| | 300,000 | 415,000 |
| **Colombie-Britannique** | | |
| Bande d'Atlin | 30,000 | 125,000 |
| Union des chefs de la C.-B. | 370,190 | 317,420 |
| Conseil tribal des Carriers-Sekannis | 75,000 | 102,450 |
| Bande de McLeod Lake | 40,000 | - |
| Bande de Kitamaat | - | 3,785 |
| Umista | - | 27,025 |
| Dénés kaskas | 33,000 | - |
| Conseil aborigène | 220,000 | 320,000 |
| | 768,190 | 895,680 |
| **National** | | |
| Assemblée des premières nations | 30,000 | - |
| | 30,000 | - |
| | 4,372,433 | 4,246,738 |

3. Tableau 25: Prêts aux groupes de requérants autochtones ($)

| Provinces/Territoire | 1983-84 | 1984-85 Besoins prévus |
|---|---|---|
| Maritimes | 791,970 | 820,000 |
| Québec | 1,050,000 | 1,350,000 |
| Ontario | 323,247 | 327,016 |
| Saskatchewan | 213,715 | 135,000 |
| Alberta | - | 332,853 |
| Colombie-Britannique | 2,195,000 | 2,590,000 |
| Yukon | 4,356,063 | 4,053,000 |
| Territoires du Nord-Ouest | 6,062,741 | 5,416,870 |
| | 14,992,736 | 15,024,739* |

En 1984-85, les prêts individuels variaient d'environ $12,000 à $135,000 pour les revendictions particulières et de $100,000 à $3,000,000 pour les revendications globales.

* Engagements réels jusqu'au 30 septembre 1984.

**Plan de dépenses du**
**Programme de l'administration**

**1985-1986**

## Table des matières

Extraits de la Partie II du Budget des dépenses 6-4
Extraits du Volume II des Comptes publics 6-6

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Plans pour 1985-1986 6-7
  1. Points saillants 6-7
  2. État financier récapitulatif par activité 6-8
B. Réalisations récentes 6-10
  1. Points saillants 6-10
  2. Examen de la situation financière en 1983-1984 6-11
C. Données de base 6-12
  1. Introduction 6-12
  2. Mandat légal 6-12
  3. Objectif du Programme 6-13
  4. Plan d'exécution du Programme 6-13
D. Perspective de planification 6-15
  1. Contexte 6-15
  2. Initiatives 6-16
  3. Efficacité du Programme 6-16

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Haute direction 6-17
B. Orientations générales 6-20
C. Finances et services professionnels 6-23
D. Service du personnel 6-27
E. Communications 6-30

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article 6-32
  1. Dépenses par article 6-32
  2. Dépenses en personnel 6-33
  3. Autres coûts de fonctionnement 6-35
B. Analyse des coûts 6-36
C. Renseignements additionnels 6-37
  1. Concordance des structures des activités 6-37

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Autorisation**

L'autorisation est demandée de dépenser $47,547,000 pour administrer le Programme d'administration au cours de l'exercice financier 1985-1986. D'autres dépenses s'élevant à $4,650,000 pourront être effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

**Besoins financiers par autorisation**

| Crédit | (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-86 | Budget principal 1984-85 |
|---|---|---|---|
| | **Programme d'administration** | | |
| 1 | Dépenses du Programme | 47,547 | 47,025 |
| (S) | Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien — Traitement et allocation pour automobile | 42 | 40 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 4,608 | 4,059 |
| | **Total du programme** | 52,197 | 51,124 |

**Crédit - Libellé et montants**

| Crédit N° | Section, Ministère ou Agence (dollars) | Budget principal 1985-86 |
|---|---|---|
| 1 | Affaires indiennes et du Nord<br>Programme d'administration<br>- Dépenses du Programme | 47,547,000 |

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Programme par activité

| (milliers de dollars) | Budget principal 1985-86 | | | | | Budget principal 1984-85 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | | Total | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | Paiements de transfert | | |
| Direction | 40 | 2,610 | 4 | - | 2,614 | 2,561 |
| Orientations générales | 114 | 8,585 | 12 | - | 8,597 | 8,009 |
| Finances et services professionnels | 540 | 30,113 | 65 | - | 30,178 | 30,220 |
| Services du Personnel | 179 | 7,469 | 19 | - | 7,488 | 6,947 |
| Communications | 35 | 3,316 | 4 | - | 3,320 | 3,387 |
| Total | 908 | 52,093 | 104 | - | 52,197 | 51,124 |

Nota: Le Budget des dépenses principal de 1984-85 a été remanié de façon à refleter le transfert de dépenses de fonctionnement au Programme des revendications des autochtones en 1985-86 ($4,452,000 et 67 A-P).

**Extraits du Volume II des Comptes publics**

**Utilisation des crédits en 1983-1984**

| | Budget principal | Total des crédits | Utilisation réelle |
|---|---|---|---|
| Dépenses budgétaires | $ | $ | $ |
| **Crédit 1** - Administration - Dépenses du programme | 44,760,900 | 45,787,635 | 42,316,319 |
| **Crédit statutaire** - Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien - Salaires et indemnités pour utilisation de voitures en service commandé | 39,100 | 39,100 | 40,975 |
| **Crédit statutaire** - Contributions aux plans d'avantages sociaux des employés | 3,800,000 | 3,800,000 | 4,270,000 |
| **Total pour le programme** | 48,600,000 | 49,626,735 | 46,627,284 |

Nota: Le Budget principal de 1983-1984 a été remanié pour tenir compte du transfert des dépenses de fonctionnement au Programme des revendications des autochtones en 1985-1986 ($4,326,000).



565

## Section I
## Aperçu du Programme

### A. Plans pour 1985-1986

### 1. Points saillants

- Proposer des modifications à la Loi sur les Indiens en vue d'en supprimer la discrimination fondée sur le sexe que l'on y reconnaît depuis longtemps, et de la rendre ainsi conforme aux dispositions relatives à l'égalité qui sont prévues par la Charte canadienne des droits et libertés et entrent en vigueur le 17 avril 1985.

- Décentraliser les applications du TED en faisant exécuter des travaux dans les régions. En 1985-1986 et au cours des années suivantes, on entreprendra de remplacer le matériel et de modifier les projets d'application en vue d'assurer l'établissement d'un réseau de diffusion de l'information ainsi que la prestation d'une formation appropriée en matière de TED ainsi que la mise en place d'installations de soutien de la Direction générale des services de gestion. (Voir p. 6-25).

- Mettre à jour l'entente relative au perfectionnement des pratiques et contrôles de gestion (PPCG) conclue avec le Bureau du contrôleur général et continuer à améliorer les pratiques de gestion au Ministère. (Voir p. 6-25).

- Continuer de contribuer à l'atteinte des objectifs des Affaires indiennes et inuit grâce à un processus de transfert des connaissances techniques qui permettra l'élaboration, la diffusion et la mise en oeuvre de programmes de formation et d'un système de gestion des biens immobiliers; continuer d'aider les Affaires du Nord à atteindre ses objectifs en assurant la gestion des projets mis en train dans le cadre du Programme des routes du Nord (voir 6-25).

- Mettre en oeuvre, à l'échelle nationale, un système informatisé de comptabilité de prêts destiné à fournir à la direction des rapprts utiles, présentés en temps opportun, et à des fins de contrôle et de prise de décision.

- Aider le gouvernement fédéral à se préparer en vue de la troisième Conférence des premiers ministres sur les droits des autochtones, exigée par la Constitution.

- Poursuivre, en vue de l'établissement de gouvernements indiens, l'élaboration d'un nouveau cadre dépassant largement les limites prescrites par les politiques et les pratiques actuelles et comportant peut-être la prise de mesures législatives.

- Appuyer les activités d'information d'Expo 86 et y participer.

## 2. État financier récapitulatif par activité

**Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 | Voir détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Haute direction | 2,614 | 2,561 | 53 | 6-17 |
| Orientations générales | 8,597 | 8,009 | 588 | 6-20 |
| Finances et services professionnels | 30,178 | 30,220 | (42) | 6-23 |
| Service du personnel | 7,488 | 6,947 | 541 | 6-27 |
| Communications | 3,320 | 3,387 | (67) | 6-30 |
| Total | 52,197 | 51,124 | 1,073 | |
| Années-personnes autorisées | 908 | 904 | 4 | |

Les dépenses de 1985-1986, soit $52,197,000, représentent une agumentation d'environ $1,073,000 ou 2.1 % par rapport aux prévisions de 1984-1985.



587

**Tableau 2: Dépenses brutes par activité (répartition en pourcentage pour 1985-1986)**

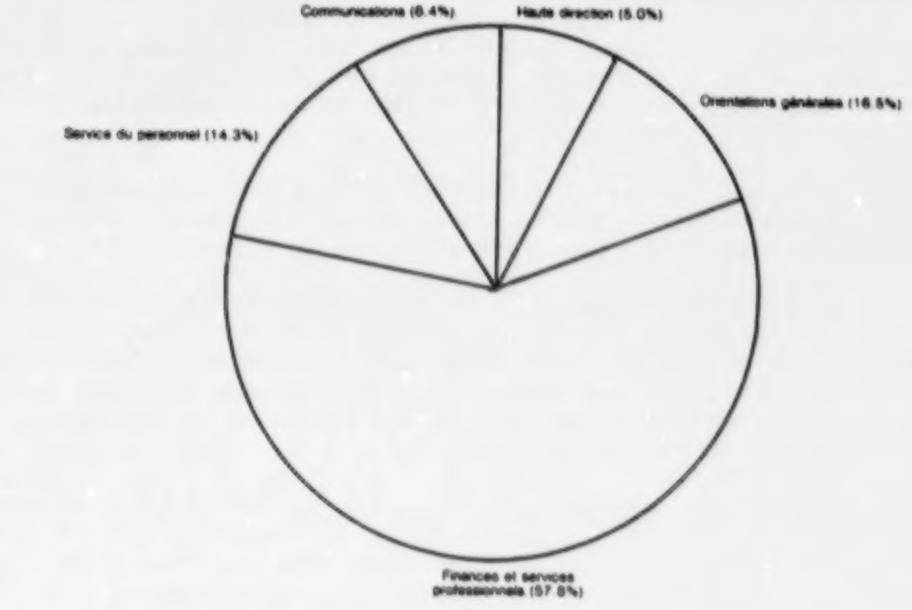


**Tableau 3: Répartition des dépenses brutes par article courant pour 1985-1986**

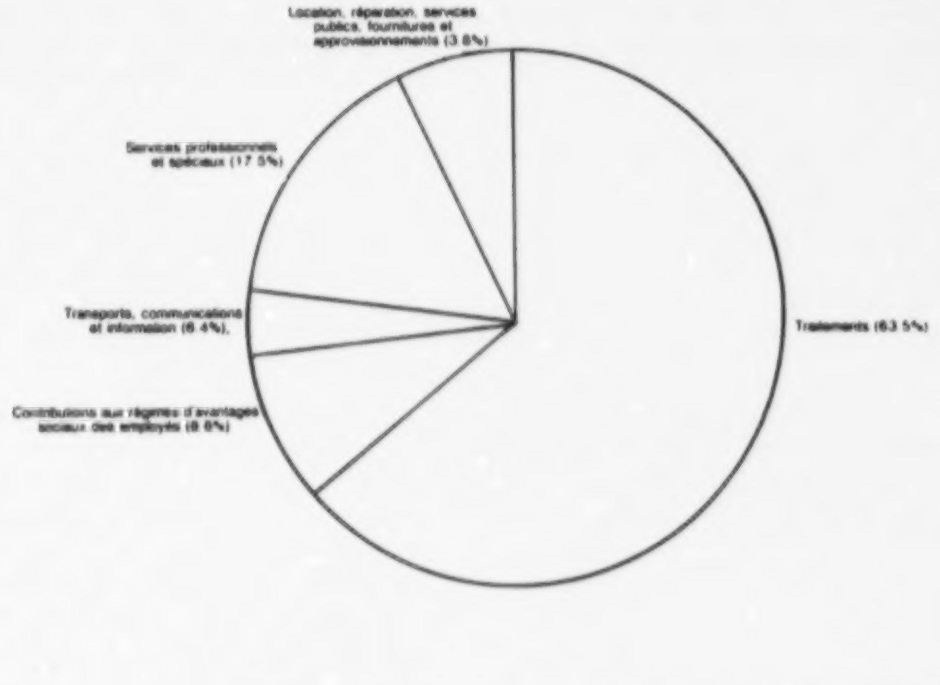

## B. Réalisations récentes

### 1. Points saillants

- Le Ministère n'a cessé de participer aux discussions relatives aux droits des autochtones, discussions qui ont abouti, en mars 1984, à la tenue de la Conférence des premiers ministres sur la Constitution.

- Le Ministère a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration de la réponse du gouvernement au rapport du Comité spécial de l'autonomie politique des Indiens, déposé en novembre 1984.

- À la suite de la présentation du rapport du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord concernant la discrimination fondée sur le sexe dans la Loi sur les Indiens, le Ministère a élaboré des mesures législatives pour modifier la Loi sur les Indiens. Ces mesures ont été déposées et adoptées à la Chambre des communes en juin 1984.

- L'importance primordiale accordée à la gestion des ressources humaines a entraîné l'élaboration et la mise en oeuvre d'un processus de gestion global des ressources humaines ainsi que d'un plan à long terme qui fournit à tous les niveaux de la direction du Ministère une oreintation claire en matière de ressources humaines et qui permet également de veiller à ce que les stratégies approuvées relativement à la gestion des ressources humaines reçoivent tout le soutien nécessaire à l'atteinte des objectifs à long terme qui ont été fixés à cet égard.

## 2. Examen de la situation financière en 1983-1984

**Tableau 4: Examen de la situation financière en 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel 1983-1984 | Budget principal 1983-1984 | Différence |
| Haute direction | 3,206 | 2,610 | 596 |
| Orientations générales | 5,541 | 5,109 | 432 |
| Finances et services professionnels | 28,194 | 30,766 | (2,572) |
| Service du personnel | 6,907 | 6,986 | (79) |
| Communications | 2,779 | 3,129 | (350) |
| | 46,627 | 48,600 | (1,973) |
| Années-personnes autorisées | 928 | 894 | - 34 |

Des années-personnes supplémentaires ont dû être utilisées en 1983-1984 pour apporter les améliorations nécessaires aux pratiques de gestion et pour tenir des discussions constitutionnelles relatives aux droits des autochtones, conformément à l'approbation accordée dans le Budget supplémentaire B.

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Programme d'administration est chargé de fournir aux programmes d'exécution du Ministère des directives, des services consultatifs centraux, des services administratifs ainsi qu'une orientation fonctionnelle dans des domaines comme les finances, le personnel et les services techniques. Les activités de ce Programme diffèrent des activités administratives des programmes d'exécution car ces dernières contribuent directement à la gestion et aux activités des régions et des districts.

Au Ministère, les projets d'amélioraton de la gestion et du contrôle des ressources financières, humaines et matérielles sont centralisées au sein du Programme de l'administration. Ce dernier fait également office de principal organe de liaison du Ministère auprès des organismes centraux, par exemple le Secrétariat du Conseil du Trésor, le Conseil du Trésor, le Bureau du contrôleur général, le Bureau du vérificateur général, Travaux publics Canada et la Commission de la Fonction publique.

Au sein du Programme, le Secteur des orientations générales coordonne les activités liées aux politiques et assure la liaison avec le Parlement, les comités du Cabinet chargés des politiques ainsi qu'avec d'autres ministères fédéraux et ordres du gouvernement. Il s'occupe notamment de recherches, d'évaluations, des affaires intergouvernementales et de planification. En ce qui concerne certaines questions clés qui intéressent tous les Programmes, comme l'évolution constitutionnelle, le Programme de l'administration joue un rôle de premier plan dans l'élaboration et l'analyse des lignes de conduite. Il incombe en outre à ce secteur d'administrer deux secrétariats chargés d'appliquer les ententes relatives au règlement des revendications.

### 2. Mandat légal

Le Programme de l'administration fournit une orientation fondamentale et un appui aux deux programmes opérationnels du Ministère, soit le Programme des affaires indiennes et inuit, dont le mandat est fondé sur la Loi sur les Indiens, et le Programme des affaires du Nord, dont le mandat est exposé dans divers règlements et lois ayant trait au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest. Les responsabilités du Ministère sont définies dans la Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, adoptée en 1970, dans sa version modifiée.

### 3. Objectif du Programme

Assurer la gestion efficace du Ministère et de ses programmes d'une manière qui répond à son mandat, aux priorités ministérielles et parlementaires, aux directions des agences centrales et aux besoins globaux des clients du Ministère.

### 4. Plan d'exécution du Programme

Structure des activités: Le Programme de l'administration comprend cinq activités. Voir le tableau 5 ci-dessous.

**Tableau 5: Structure des activités (Voir détails à la Section III C)**

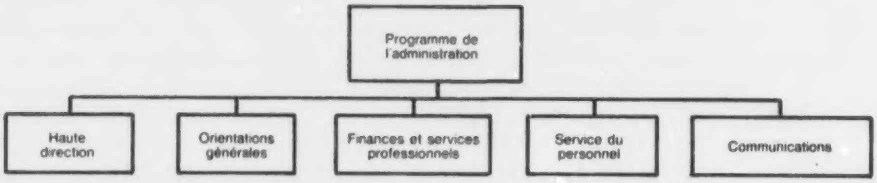


**Organisation:** Le Programme de l'administration se compose de quatre activités. Deux d'entre elles ont un sous-ministre adjoint à leur tête et les deux autres, des directeurs généraux comptables au sous-ministre.

**Tableau 6: Ressources par unité administrative/activité (en milliers de dollars)**

Ministre

Sous-ministre

| | SMA Orientations générales | SMA Finances et services professionnels | DG Personnel | DG Communications | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| Haute direction | 200 | *2,061 | 188 | 165 | 2,614 |
| Orientations générales | 8,597 | | | | 8,597 |
| Finances et services professionnels | | 30,178 | | | 30,178 |
| Personnel | | | 7,488 | | 7,488 |
| Communications | | | | 3,320 | 3,320 |
| | 8,797 | 32,239 | 7,676 | 3,485 | 52,197 |

* Comprend $1,835,000 pour les bureaux du Ministère et du Sous-ministre.

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

La coordination des activités liées aux politiques et aux dispositions administratives du Ministère est centralisée au Programme de l'administration. Aussi, l'ampleur et le caractère du mandat du Ministère rendent exceptionnellement complexe le cadre de travail de ce Programme.

Dans un contexte juridique composé de 39 lois fédérales et de 13 traités, il incombe au Ministre, et par conséquent au Ministère, d'offrir une gamme presque complète de services gouvernementaux aux Indiens et aux Inuit, et aux habitants du Nord en général.

Il s'agit là d'un défi important, mais "normal", pour le Ministère. Par exemple, le Programme de l'administration doit créer et surveiller les mécanismes qui permettent de mettre en application plus de 5 000 accords de contribution conclus avec les administrateurs locales, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les autres organismes, de même que d'administrer des fonds d'environ 620 millions de dollars dépensés directement par le Ministère et gérés par plus de 60 bureaux régionaux et de district. Ces mécanismes doivent permettre de contrôler non seulement les dépenses ordinaires du Programme, mais également les fonds affectés à plus de 5 685 projets d'immobilisations d'une valeur annuelle totale supérieure à 299 millions de dollars; ces mécanismes doivent aussi assurer la gestion et la tenue de plus de 25 000 comptes en fidéicommis. Comme les Indiens, les Inuit et les gouvernements territoriaux participent de diverses façons, à la gestion de la majeure partie des fonds dépensés par le Ministère, le degré de responsabilité financière de chacun est particulièrement difficile à établir.

En même temps, le Programme de l'administration doit fournir une orientation relativement aux changements fondamentaux qui auront une incidence sur le Ministère et sur son rôle au cours des prochaines années. Sur le plan des lignes de conduite, par exemple, il s'agira pour le Programme d'intervenir, à titre consultatif, dans les pourparlers constitutionnels en cours pour aider à définir les droits des autochtones du Canada, et de recommander les lignes de conduite qu'il convient d'adopter en ce qui concerne l'autonomie gouvernementale des Indiens, comte tenu des recommandations formulées à ce sujet par le Comité parlementaire spécial. Sur le plan administratif, le Programme pourra contribuer à accroître les pouvoirs des administrations locales en concevant, par exemple, de nouvelles méthodes liées à la planification, à la responsabilité financière et au budget.

Ces questions posent des problèmes aigus en cette période de compressions budgétaires, car on peut déjà prévoir que les besoins des clients dépasseront largement les ressources accrues dont disposera vraisemblablement le Ministère.

Cette situation fait également ressortir l'importance d'améliorer les services consultatifs et de soutien en matière de gestion pour augmenter la productivité des ressources affectées à tous les programmes du Ministère. À cet égard, signalons plus particulièrement la qualité de la gestion des ressources humaines tant sur le plan des compétences des employés que sur celui des moyens mis en oeuvre pour leur permettre de contribuer à la poursuite des objectifs du Ministère.

La Direction générale des communications évalue les ressources dont elle dispose dans le domaine des communications et réaffecte ces ressources en fonction de l'initiative du gouvernement fédéral en matière de communications et en réponse aux besoins accrus des organismes relativement à l'élaboration et à la mise en oeuvre de plans et de stratégies d'information. L'objectif consistera à intensifier les communications, surtout à l'échelon régional, en vue d'atteindre les objectifs stratégiques et du gouvernement et du Ministère et d'appuyer leurs initiatives en matière de politiques. On a réorganisé les services de communications internes de manière à ce que les employés aient une meilleure connaissance des buts, des objectifs, des lignes de conduite et des programmes du Ministère.

**2. Initiatives**

Le Programme de l'administration ne propose aucune nouvelle initiative pour 1985-1986.

**3. Efficacité du Programme**

Il est difficile de présenter des données en faisant abstraction des réalisations du Programme des affaires indiennes et inuit et du Programme des affaires du Nord.

On trouvera à la Section II, Analyse par activité, des données sur les activités du Programme.

## Section II
## Analyse par activité

### A. Haute direction

#### Objectif

S'assurer que l'orientation fournie au Ministère par la haute direction est conforme aux priorités du Ministre et cadre avec les besoins globaux des clients, du Parlement, des organismes centraux et des gestionnaires du Ministère en ce qui concerne la planification stratégique, l'approbation et la diffusion de politiques pertinentes, l'obligation de rendre compte du rendement et l'utilisation connexe des ressources humaines et financières.

#### État récapitulatif des ressources

Cette activité près de 5 % des dépenses globales et 4.4 % du nombre total d'années-personnes du Programme de l'administration.

**Tableau 7: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Haute direction | 2,614 | 40 | 2,561 | 40 | 3,206 | 49 |

De toutes les dépenses engagées dans le cadre de cette activité, 67.4 % ont trait au personnel et le reste est lié au fonctionnement, principalement aux services spéciaux et professionnels.

**Situation financière récente**

**Tableau 8: Situation financière en 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-84 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel 1983-1984 | | Budget principal 1983-1984 | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Haute direction | 3,206 | 49 | 2,610 | 40 | 596 | 9 |

Les dépenses additionnelles de cette activité sont en partie attribuables à l'augmentation des coûts dans les domaines des voyages et des marchés. Elles comprennent également les dépenses connexes occasionnées par le Ministre et les cadres supérieurs du Ministère relativement à la Conférence des premiers ministres et aux initiatives liées à l'autonomie gouvernementale des Indiens et aux mesures législatives concernant la discrimination.

**Description/justification des ressources**

La "haute direction" comprend le Ministre, le sous-ministre, le sous-ministre associé, les sous-ministres adjoints des Finances et services professionnels et des Orientations générales, les directeurs généraux du Personnel et des Communications ainsi que leur personnel de soutien immédiat.

Le sous-ministre adjoint, Finances et services professionnels est responsable non seulement des Finances et des services professionnels mais également des pratiques de contrôle et d'amélioration de la gestion.

Le sous-ministre adjoint, Orientations générales, est le principal agent du Ministère chargé des politiques. À ce titre, il lui incombe de fournir le cadre stratégique qui servira à l'élaboration des politiques. Il doit également s'assurer que celles-ci sont logiques, qu'elles cadrent avec les priorités du Ministre et qu'elles atteignent leur but.

Le directeur général du Personnel est le cadre supérieur chargé de l'élaboration des politiques et des programmes ainsi que de la prestation d'une orientation fonctionnelle en ce qui concerne les services du personnel offerts dans les régions.

Il incombe au directeur général des Communications d'élaborer des politiques, des normes et des stratégies en matière de communications ainsi que de fournir aux cadres supérieurs du Ministère des conseils relatifs aux communications.

## B. Orientations générales

### Objectif

S'assurer que, dans l'ensemble, les politiques et les programmes du Ministère sont cohérents, qu'ils cadrent avec les priorités du gouvernement et répondent efficacement aux besoins des clients; après avoir fait les recherches nécessaires, élaborer des politiques stratégiques, à la demande du Ministre ou du sous-ministre et évaluer les programmes du Ministère conformément aux politiques du Conseil du Trésor.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente environ 16.5 % des dépenses globales et 12.6 % du nombre total des années-personnes du Programme de l'administration.

**Tableau 9: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Politique | 6,405 | 80 | 6,143 | 80 | 4,241 | 64 |
| Évaluation | 710 | 12 | 697 | 12 | 481 | 10 |
| Recherche | 1,171 | 18 | 1,169 | 18 | 819 | 16 |
| Affaires intergouvernementales | 311 | 4 | - | - | - | - |
| | 8,597 | 114 | 8,009 | 110 | 5,541 | 90 |

De toutes les dépenses engagées dans le cadre de cette activité, 73.8 % ont trait au personnel et le reste est lié au fonctionnement, principalement aux services spéciaux et professionnels.

**Situation financière antérieure**

**Tableau 10: Situation financière en 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-84 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel 1983-1984 | | Budget principal 1983-1984 | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Politique | 4,241 | 64 | 3,804 | 54 | 437 | 10 |
| Évaluation | 481 | 10 | 483 | 10 | (2) | - |
| Recherche | 819 | 16 | 822 | 20 | (3) | (4) |
| Affaires intergouvernementales | - | - | - | - | - | - |
| | 5,541 | 90 | 5,109 | 84 | 432 | 6 |

De toutes les dépenses engagées dans le cadre de cette activité, 73.8 % ont trait au personne et le reste est lié au fonctionnement, principalement aux services spéciaux et professionnels.

**Description/justification des ressources**

Les Orientations générales regroupent le personnel supérieur du Ministre et du sous-ministre. Ces employés sont chargés d'élaborer des politiques stratégiques, d'entretenir des relations avec les gouvernements provinciaux, d'évaluer les programmes et les politiques de l'ensemble du Ministère, d'effectuer et de soutenir les travaux de recherche, notamment les recherches entreprises en vue d'étayer les revendications des autochtones, de surveiller la mise en oeuvre des règlements globales, de s'occuper des relations et d uurrier d'ordre parlementaire pour le compte du Ministre et du sous-ministre, et de coordonner la participation du Ministre aux comités du Cabinet. Par politiques stratégiques, on entend les politiques qui donnent une orientation globale au Ministère, notamment les politiques qui vont au-delà des intérêts des programmes particuliers ou qui ont une incidence importante sur le mandat et le rôle du Ministère. D'une manière générale, il incombe aux Orientations générales de s'assurer que les politiques et les programmes du Ministère cadrent avec les priorités du gouvernement et du Ministre et répondent efficacement aux besoins des clients du Ministère.

Les ressources nécessaires à cette activité seront principalement consacrées à la rémunération et aux services professionnels. Comme par le gouvernement fédéral, les Indiens et les habitants du Nord, changent le Ministère s'est vu de plus en plus obligé d'élaborer des politiques stratégiques au cours des dernières années. On peut d'ailleurs constater ce fait dans divers domaines, notamment dans celui de l'évolution, sur le plan constitutionnel, des droits des autochtones, de l'autonomie gouvernementale des Indiens, des ententes intergouvernementales ainsi que d'autres questions touchant les Indiens ou les Inuit, questions qu'il devient de plus en plus nécessaire de définir dans le cadre de politiques globales; on pense p. ex. aux mesures d'imposition concernant les Indiens, à l'exercice de la justice ainsi qu'aux droits de chasse et de pêche. À cet égard, il s'avère également de plus en plus nécessaire de tenir compte d'autres grands changements connexes survenus dans le domaine de l'évolution politique du Nord et de négociation de règlements ayant trait aux revendications globales. Étant donné le caractère particulièrement délicat de cette forme de traité contemporaine et complexe et compte tenu des questions de principe qui s'y rattachent, il appartient au secteur des Orientations générales de coordonner la mise en oeuvre du règlement des revendications globales. Dans cette optique, on a mis sur pied de modestes secrétariats chargés de coordonner les travaux accomplis par d'autres directions générales du MAINC, par d'autres ministères fédéraux et, le cas échéant, par les bureaux des gouvernements territoriaux et provinciaux. À ce jour, le Ministère a créé deux secrétaires, l'un chargé de l'Entente sur la revendication des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique, l'autre de la Convention de la Baie James et du Nord québécois et de celle du Nord-est québécois.

Comme les travaux de recherche et d'évaluation entrepris dans le cadre de cette activité servent essentiellement à la planification stratégique et à l'établissement de politiques stratégiques, l'affectation des ressources se fait en fonction de la nature et des besoins de ces activités. Pour ce qui est des travaux d'évaluation, l'affectation des ressources dépend également des politiques du Conseil du Trésor; le programme de financement des revendications, qui est administré par le groupe chargé de la recherche, se ressent par ailleurs des décisions prises par le gouvernement au sujet de la politique régissant les revendications ainsi que du niveau d'activité approuvé en ce qui concerne les revendications.

## C. Finances et services professionnels

### Objectif

Fournir des services financiers ainsi que des services de planification financière centraux qui répondent aux exigences des organismes centraux et du Parlement en matière d'établissement de rapports, de diffusion de l'information, d'obligation de rendre compte et de contrôle, et recruter et conserver le personnel technique nécessaire pour tenir les systèmes ministériels ainsi qu'assurer des services d'architecture, de génie et d'administration des marchés.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente environ 57.8 % des dépenses globales et 59.4 % du nombre total d'années-personnes du Programme de l'administration.

Tableau 11: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Services financiers | 5,646 | 134 | 5,982 | 134 | 5,541 | 135 |
| Direction générale des services de gestion | 11,576 | 240 | 12,290 | 240 | 11,633 | 269 |
| Direction générale des méthodes de gestion | 1,871 | 22 | 1,837 | 22 | 1,693 | 31 |
| Direction générale des services techniques et des marchés | 5,671 | 113 | 6,011 | 113 | 5,558 | 111 |
| Direction générale de la vérification interne | 5,150 | 25 | 3,841 | 25 | 3,529 | 26 |
| Contentieux | 264 | 6 | 259 | 6 | 240 | 6 |
| | 30,178 | 540 | 30,220 | 540 | 28,194 | 578 |

De toutes les dépenses engagées dans le cadre de cette activité, 71.3 % ont trait au personnel et le reste est lié au fonctionnement, principalement aux services spéciaux et professionnels.

## Situation financière antérieure

**Tableau 12: Situation financière en 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel 1983-1984 | | Budget principal 1983-1984 | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Services financiers | 5,541 | 135 | 8,249 | 140 | (2,708) | (5) |
| Systèmes et services de gestion | 11,633 | 269 | 13,087 | 263 | (1,454) | 6 |
| Direction générale des méthodes de gestion | 1,693 | 31 | - | - | 1,693 | 31 |
| Services techniques et marchés | 5,558 | 111 | 5,587 | 115 | (29) | (4) |
| Vérification | 3,529 | 26 | 3,596 | 28 | (67) | (2) |
| Contentieux | 240 | 6 | 247 | 6 | (7) | - |
| | 28,194 | 578 | 30,766 | 552 | (2,572) | 26 |

Les excédents s'expliquent par les restrictions apportées aux voyages, par les retards dans les activités liées aux marchés, p. ex. de marchés de vérification, par l'augmentation du nombre de projets exécutés sur place plutôt qu'à contrat et, enfin, par la diminution des coûts liés à la conception et à la tenue de système.

## Description/justification des ressources

Les Finances et services professionnels se composent de six sous-activités, comme on peut le constater au tableau 12. Il s'agit des Services financiers, qui comprennent la Direction générale de l'administration financière, la Direction générale de la gestion financière et les Services financiers de l'administration centrale, de la Direction générale des services de gestion; de la Direction générale des méthodes de gestion et de la Direction générale des services techniques et des marchés. La Direction générale de la vérification interne et le Contentieux sont deux autres sous-activités dont l'administration incombe au sous-ministre adjoint.

**Direction générale de l'administration financière:** Met sur pied et exploite des systèmes d'administration financière, élabore des politiques en matière de comptabilité et fournit une orientation fonctionnelle aux services de comptabilité au Ministère.

**Direction générale de la gestion financière:** Conçoit des mécanismes de planification et d'affectation des ressources, gère le Système de contrôle budgétaire, fournit des renseignements relatifs à la planification des ressources, et offre une orientation et des conseils fonctionnels quant aux activités de planification des ressources des régions.

**Services financiers de l'administration centrale:** Fournit des services de prévision, de planification et d'analyse aux gestionnaires des programmes de l'administration centrale et exploite les systèmes d'administration financière, de comptabilité, de contrôle et d'information financière.

**Direction générale des services de gestion:** fournit tous les services de traitement de données dans l'ensemble du Ministère, lesquels consistent notamment à mettre sur pied, à tenir et à gérer les systèmes du Ministère. Assure la prestation de services administratifs et de services de soutien ainsi que la gestion de l'information et des biens, tant à l'administration centrale qu'à l'extérieur.

**Direction générale des méthodes de gestion:** Favorise l'application, au Ministère, de méthodes, de processus et de systèmes de gestion sains et joue un rôle de premier plan pour ce qui est des initiatives prises dans le cadre du Perfectionnement des pratiques et contrôles de gestion (PPCG). Cette direction générale exécute également les tâches et les projets spéciaux qui sont entrepris par suite de nouvelles politiques ou initiatives du gouvernement et fournit, au sein du Ministère, des services consultatifs en matière de gestion.

**Direction générale des services techniques et des marchés:** Est chargée de la prestation d'une orientation fonctionnelle et de services consultatifs liés à l'exécution des grands travaux de construction du Ministère, à l'entretien des biens immobiliers, au transfert de connaissances techniques aux bandes indiennes, à la sécurité-incendie dans les réserves indiennes, et à l'administration des marchés.

Outre qu'ils assument ces responsabilités d'ordre fonctionnel, les Services techniques et les marchés offrent directement, aux sections de l'administration centrale des services de soutien dans le domaine de l'administration des marchés, ainsi que des services de soutien technique et de gestion de projets aux fins de la mise en oeuvre du Programme des routes du Nord du Ministère.

**Direction générale de la vérification interne:** soumet des services du Ministère à des examens fonctionnels et à des examens de gestion périodiques et effectue des vérifications spéciales de certaines

organisations clientes. Les conclusions et les recommandations sont signalées au comité ministériel de la vérification présidé par le sous-ministre.

**Contentieux:** fournit des services et des conseils d'ordre juridique à la direction du Ministère.

La plupart des ressources nécessaires aux services susmentionnés serviront à courir le traitement des employés et les dépenses connexes entraînées par le personnel.

**D. Services du personnel**

**Objectif**

Fournir l'orientation fonctionnelle et établir les politiques nationales requises pour engager, perfectionner et garder le personnel dont l'aide, les conseils et le soutien sont nécessaires à la gestion et au fonctionnement du Ministère.

**État récapitulatif des ressources**

Cette activité représente environ 14.3 % des dépenses globales et 19.7 % du nombre total des années-personnes du Programme de l'administration.

**Tableau 13: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Gestion fonctionnelle | 1,873 | 45 | 1,738 | 45 | 1,722 | 45 |
| Opérations | 3,018 | 68 | 2,805 | 68 | 2,799 | 67 |
| Programmes spéciaux | 2,597 | 66 | 2,404 | 66 | 2,386 | 64 |
| | 7,488 | 179 | 6,947 | 179 | 6,907 | 176 |

De toutes les dépenses engagées dans le cadre de cette activité, 90.7 % ont trait au personnel et le reste est lié au fonctionnement, principalement aux services spéciaux et professionnels.

**Situation financière antérieure**

**Tableau 14: Situation financière en 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-84 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel 1983-1984 | | Budget principal 1983-1984 | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Gestion fonctionnelle | 1,722 | 45 | 2,021 | 46 | (299) | (1) |
| Opérations | 2,799 | 67 | 2,570 | 67 | 229 | - |
| Programmes spéciaux | 2,386 | 64 | 2,395 | 70 | (9) | (6) |
| | 6,907 | 176 | 6,986 | 183 | (79) | (7) |

**Description/justification des ressources**

Dans le cadre de l'activité "Service du personnel", les cadres supérieurs élaborent des politiques et des programmes. On fournit également une orientation fonctionnelle et on contrôle les services de gestion du personnel ainsi que les programmes spéciaux touchant les ressources humaines dans toutes les régions du Ministère. Des services du personnel sont offerts aux gestionnaires de la RCN et à l'échelle nationale, aux fins de fonctions particulières qui n'ont pas fait l'objet de délégations de pouvoirs.

Les administrateurs du Personnel sont des spécialistes comptables aux directeurs organiques de la qualité des conseils et des services fournis aux gestionnaires et aux employés, dans tous les secteurs de la gestion du personnel. Le Personnel contribue à l'efficacité du Ministère en fournissant à tous les gestionnaires des conseils et des services de qualité dans les domaines de la planification des ressources humaines, de la dotation en personnel, de la classification, du réaménagement des effectifs, de la formation du recrutement de personnes faisait partie des groupes spéciaux, des langues officielles, du counselling, de l'appréciation du rendement et de l'évaluation de l'employé, des relations avec les employés, de la rémunération, de la santé et de la sécurité au travail et, enfin, des systèmes d'information sur le personnel.

En vue d'aider les gestionnaires à utiliser efficacement leurs ressources humaines, les conseils et les services fournis doivent cadrer avec les exigences d'ordre législatif ainsi qu'avec les

programmes, les politiques et les pratiques de l'ensemble du gouvernement. Le Personnel contribue au recrutement, au perfectionnement et à la conservation d'employés compétents ainsi qu'à l'instauration des changements nécessaires en fournissant des programmes complets et précis qui aideront les cadres à améliorer la participation au Ministère des groupes qui y sont sous-représentés, particulièrement les autochtones; le Personnel aide également les cadres à améliorer leurs capacités de gérer et de planifier efficacement leurs ressources humaines et contribue à la mise en oeuvre des changements requis par suite des processus de décentralisation et des mesures d'économie.

La plupart des ressources nécessaires serviront à couvrir le traitement des employés et les dépenses connexes entraînées par le personnel.

## E. Communications

### Objectif

S'assurer que les clients, les députés et le public ont accès à toute l'information dont ils ont besoin pour comprendre les programmes, les politiques et les services du Ministère.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente environ 6.4 % des dépenses globales et 3.9 % du nombre total des années-personnes du Programme de l'administration.

Figure 15: Activity Expenditures ($000's) and Person-Years

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Communications | 3,320 | 35 | 3,387 | 35 | 2,779 | 35 |

De toutes les dépenses engagées dans le cadre de cette activité, 39.6 % ont trait au personnel et le reste est lié au fonctionnement, principalement aux services spéciaux et professionnels.

### Situation financière antérieure

Tableau 16: Situation financière en 1983-1984 (en milliers de dollars)

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel 1983-1984 | | Budget principal 1983-1984 | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Communications | 2,779 | 35 | 3,129 | 35 | (350) | - |

Les surplus sont en majorité dus aux restrictions touchant la publicité et les publications ainsi que les voyages.

**Description/justification des ressources**

La Direction générale des communications conseille le Ministre et les cadres supérieurs quant aux moyens de sensibiliser davantage le public aux politiques, aux programmes et aux services du Ministère et d'en augmenter la compréhension. Cette direction générale gère divers services liés aux communications, notamment les publications, les expositions, l'audio-visuel, les demandes de renseignements du public ainsi que les relations avec le public et les médias. Elle fournit en outre des services aux principaux programmes ainsi qu'une orientation fonctionnelle aux agents d'information de toutes les régions. La plupart des ressources nécessaires serviront à couvrir le traitement des employés et les dépenses connexes liées au personnel.

## Section III
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Les dépenses par article du Programme de l'administration en 1985-1986 figurent au tableau ci-dessous.

**Tableau 17: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 33,135 | 31,254 | 30,710 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 4,608 | 4,059 | 4,270 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 2,158 | 2,418 | 1,886 |
| Information | 1,184 | 1,432 | 975 |
| Services professionnels et spéciaux | 9,141 | 9,782 | 6,889 |
| Location | 461 | 516 | 426 |
| Réparation et entretien | 948 | 1,054 | 670 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 423 | 470 | 346 |
| Toutes autres dépenses | 35 | 35 | 25 |
| Total des coûts de fonctionnement | 52,093 | 51,020 | 46,197 |
| Immobilisations | | | |
| Construction et acquistion de matériel | 104 | 104 | 430 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Total des dépenses en immobilisations | 104 | 104 | 430 |
| Total des dépenses | 52,197 | 51,124 | 46,627 |

**2. Dépenses en personnel**

Les coûts en personnel du Programme de l'administration, qui s'élèvent à $37,743,000, représentent 72.3 % des dépenses de fonctionnement totales. Ce chiffre comprend les contributions versées aux régimes d'avantages sociaux des employés.

**Tableau 18: Besoins en années-personnes par activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Haute direction | 40 | 40 | 49 |
| Orientations générales | 114 | 110 | 90 |
| Finance et services professionnel | 540 | 540 | 578 |
| Services du personnel | 179 | 179 | 176 |
| Communications | 35 | 35 | 35 |
| Années-personnes autorisées | 908 | 904 | 928 |



M 2

**Tableau 19: Années-personnes autorisées et provisions pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées 85-86 | 84-85 | 83-84 | Échelle de traitement actuel | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| **Gestion** | | | | | |
| Gestion | 30 | 36 | 32 | 50,350 - 96,300 | 69,505 |
| Autres | 17 | 9 | 8 | - | 59,043 |
| **Scientifique et professionnelle** | | | | | |
| Génie et arpentage | 36 | 36 | 35 | 23,306 - 76,130 | 50,762 |
| Bibliothéconomie | 7 | 7 | 6 | 19,782 - 50,712 | 29,476 |
| Architecture | 10 | 10 | 9 | 18,610 - 76,130 | 43,467 |
| Économique, sociologie et statistique | 14 | 12 | 14 | 14,570 - 65,080 | 45,416 |
| Autres | 5 | 5 | 5 | - | 46,171 |
| **Administration et service extérieur** | | | | | |
| Services administratifs | 137 | 145 | 142 | 13,912 - 57,987 | 34,504 |
| Systèmes informatique | 28 | 28 | 27 | 18,766 - 61,433 | 38,282 |
| Gestion des finances | 83 | 83 | 79 | 13,853 - 57,980 | 38,674 |
| Services d'information | 32 | 32 | 31 | 13,579 - 57,980 | 38,950 |
| Organisation et méthodes | 46 | 46 | 47 | 13,520 - 57,980 | 42,110 |
| Gestion du personnel | 68 | 68 | 71 | 13,330 - 63,870 | 37,372 |
| Administration des programmes | 60 | 57 | 32 | 13,912 - 57,987 | 45,314 |
| Achat et approvisionnement | 9 | 9 | 12 | 12,766 - 57,980 | 36,498 |
| Stagiaires en administration | 7 | 7 | 11 | 13,890 - 27,530 | 18,766 |
| Autres | 3 | 3 | 2 | - | 26,410 |
| **Technique** | | | | | |
| Dessin et illustration graphique | - | - | 10 | 15,557 - 40,310 | 27,191 |
| Soutien technologique et scientifique | 9 | 9 | 9 | 14,041 - 50,866 | 36,880 |
| Techniciens divers | 10 | 10 | 8 | 12,635 - 55,682 | 33,074 |
| Soutien des sciences sociales | 3 | - | - | 12,635 - 57,764 | 35,403 |
| **Soutien administratif** | | | | | |
| Commis aux écritures et aux règlements | 173 | 178 | 174 | 12,932 - 31,743 | 21,107 |

| | Années-personnes autorisées 85-86 | 84-85 | 83-84 | Échelle de traitement actuel | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| Traitement mécanique des données | 10 | 10 | 10 | 13,352 - 37,130 | 22,823 |
| Secrétariat, sténographie, dactylographie | 103 | 95 | 106 | 12,636 - 31,946 | 20,640 |
| Autres | 2 | 3 | 4 | - | 19,450 |
| Exploitation | | | | | |
| Services divers | 6 | 6 | 6 | 13,253 - 39,988 | 22,225 |

**Note:** La colonne des années-personnes présente la répartition prévue, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. Dans la colonne du traitement myen figurent les coûts estimatifs du traitement de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et les reclassifications, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

### 3. Autres coûts de fonctionnement

Ces coûts s'élèvent à $14,454,000, soit 27.7 % des dépenses totales. De cette somme, $2,158,000 (14.9 %) sont consacrés aux transports et aux communications, c'est-à-dire aux déplacements, aux appels téléphoniques, aux télégrammes, etc; et $9,141,000 (63.2 %) aux services professionnels et spéciaux, c'est-à-dire aux marchés, aux experts-conseils, etc.



M4

## B. Analyse des coûts

### Coût net du Programme

Tableau 20: Coût net du Programme par activité pour 1985-1986 (en milliers de dollars)

| | Dépenses de fonctionnement 1985-1986 | Plus autres coûts | Coût total | Prévu 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|
| Haute direction | 2,614 | 344 | 2,958 | 2,906 |
| Orientations générales | 8,597 | 984 | 9,581 | 9,161 |
| Finances et services professionnels | 30,178 | 4,641 | 34,819 | 34,881 |
| Personnel | 7,488 | 1,539 | 9,027 | 8,492 |
| Communications | 3,320 | 305 | 3,625 | 3,690 |
| | 52,197 | 7,813 | 60,010 | 59,130 |

Les rajustements apportés aux prévisions des dépenses de fonctionnement pour en calculer le coût total tiennent compte notamment des locaux furnis sans frais par Travaux publics Canada est des autres services fournis gratuitement par d'autres ministères.

C. **Renseignements additionnels**

1. **Concordance des structures des activités**

**Tableau 21: Comparaison de la nouvelle structure des activités de 1985-1986 et de la structure des activités de 1984-1985**

| Activités de 1985-1986 | | Activités de 1984-1985 | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| (en milliers de dollars) | Direction | Services consultatifs | Services techniques et marchés | Négociation des revendications | Total |
| Haute direction | 1,867 | 747 | - | - | 2,614 |
| Orientations générales | - | 8,597 | - | - | 8,597 |
| Finances et professionnels | - | 23,140 | 6,075 | 963 | 30,178 |
| Personnel | - | 7,488 | - | - | 7,488 |
| Communications | - | 3,320 | - | - | 3,320 |
| | 1,867 | 43,292 | 6,075 | 963 | 52,197 |



M6

# Agence canadienne de développement international

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

Plan de dépenses

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste au:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT 31-2/1986-III-53 — Canada: 6.00 $
ISBN 0-660-52960-2 — à l'étranger: 7.20 $

Prix sujet à changement sans préavis

**Budget des dépenses 1985-1986**

**Partie III**

**Agence canadienne de développement international**

**Préface**

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend trois sections. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé des plans de son rendement actuel. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et les autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses afin de faire le lien avec les autres documents budgétaires.

Ce document a pour objet de permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section; le tableau des besoins financiers présenté à la section I comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

**Table des matières**


**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 4

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Points saillants 8
B. État financier récapitulatif par activité 10
C. Données de base 11

1. Introduction 11
2. Mandat Statutaire 13
3. Objectif du Programme 14
4. Plan d'exécution du Programme 14

D. Perspective de planification 18

1. La situation dans les pays en développement 18
2. Contexte canadien 20
3. Efficacité du Programme 20
4. L'impact du développement 21
5. L'impact sur l'économie canadienne 23

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Coopération de pays à pays 25
B. Initiatives internationales 32
C. Services généraux 38

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article 42

1. Dépenses par article 42
2. Paiements de transfert 44
3. Prêts, avances et investissements 47
4. Dépenses en personnel 48
5. Analyse des coûts 50




599

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $1,594,808,000 en 1985-1986 pour l'Agence canadienne de développement international. Ce montant comprend $239,800,000 de dépenses non budgétaires pour des prêts aux pays en développement et aux institutions de développement international. Les autres dépenses, évaluées à $132,192,000 pour des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, des paiements à la fondation Asie-Pacifique du Canada et des dépenses non budgétaires relatives à l'encaissement de billets émis aux institutions financières internationales et aux Banques de développement, seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits | (en milliers de dollars) | **Budget principal 1985-1986** | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| 40 | Dépenses de fonctionnement | 69,308 | 56,475 |
| 45 | Subventions et contributions | 1,285,700 | 1,197,176 |
| (S) | Paiements en vertu de la Loi sur la Fondation Asie-Pacifique du Canada | 500 | - |
| (S) | Contribution aux régimes d'avantages sociaux des employés | 6,292 | 5,447 |
| | Total budgétaire | 1,361,800 | 1,259,098 |
| L50 | Prêts aux pays en voie de développement | 203,200 | 231,450 |
| L55 | Prêts aux pays en développement pour l'exploration de pétrole et de gaz | 30,000 | - |
| L60 | Contributions aux fonds d'institutions financières internationales | 4,000 | 4,000 |
| L65 | Paiements aux institutions financières internationales | 2,600 | 2,900 |
| (S) | Paiements aux institutions financières internationales | 96,700 | 124,000 |
| (S) | Paiements à la Banque africaine de développement | 11,800 | 11,800 |
| (S) | Paiements à la Banque asiatique de développement | 4,400 | 4,700 |
| (S) | Paiement à la Banque de développement des Caraïbes | 1,000 | 1,000 |
| (S) | Paiements à la Banque interaméricaine de développment | 11,500 | 5,200 |
| | Total non-budgétaire | 365,200 | 385,050 |
| | Total du programme | 1,727,000 | 1,644,148 |

| Numéro des crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| 40 | Agence canadienne de développement international - Dépenses de fonctionnement et autorisation:<br><br>a) d'engager des personnes pour du travail dans les pays en voie de développement; et<br><br>b) de dispenser instruction et formation à des personnes des pays en voie de développement;<br><br>conformément au règlement d'assistance aux stagiaires et coopérants adopté en vertu du décret en conseil C.P. 1978-1268 du 20 avril 1978, y compris les modifications ou tout autre règlement que peut adopter le gouverneur en conseil en ce qui concerne:<br><br>i) la rémunération payable aux personnes travaillant dans les pays en voie de développement, et le remboursement de leurs dépenses ou le paiement d'indemnités à cet égard;<br><br>ii) le soutien de personnes des pays en voie de développement en période d'instruction ou de formation et le remboursement de leurs dépenses ou le paiement d'indemnités à cet égard;<br><br>iii) le remboursement des dépenses extraordinaires liées directement ou indirectement au travail des personnes dans les pays en voie de développement ou à l'instruction ou à la formation des personnes des pays en voie de développement | 69,308,000 |
| 45 | Agence canadienne de développement international - Subventions et contributions inscrites au Budget, à la condition que le montant des contributions puisse être augmenté ou diminué, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, aux fins de l'aide au développement international, de l'aide humanitaire internationale et à d'autres fins précisées sous forme de versements en argent et de fourniture de biens, denrées et services | 1,285,700,000 |

**Crédits - Libellés et montants**

| Numéro des crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| L50 | Prêts, selon les conditions approuvées par le gouverneur en conseil, aux pays en voie de développement et aux institutions de développement international aux fins de l'aide au développement international | 203,200,000 |
| L55 | Prêts selon les conditions approuvées par le gouverneur en conseil, aux pays en développement et aux institutions de développement international aux fins de l'aide au développement international dans le domaine des travaux de recherche de pétrole et de gaz, l'assistance technique et les dépenses administratives spéciales à cet égard | 30,000,000 |
| L60 | Paiement de $4,000,000 et délivrance de billets à vue, non productifs d'intérêts et non négociables, dont le montant ne doit pas dépasser $166,800,000 conformément à la loi d'aide au développement international (institutions financières), à titre de contributions aux fonds d'institutions financières internationales | 4,000,000 |
| L65 | Conformément à la Loi d'aide au développement international (institutions financières):<br>a) paiement d'un montant de $2,600,000 et délivrance de billets à vue non productifs d'intérêts et non négociables, évalués à $3,800,000 en faveur de la Banque asiatique de développement, le montant total ne devant pas dépasser l'équivalent de $4,300,000 droits de tirage spéciaux;<br>b) délivrance de billets à vue non productifs d'intérêts et non négociables, évalués à $11,800,000 en faveur de la Banque africaine de développement, le montant en question ne devant pas dépasser l'équivalent de 8,400,000 unités de comptes; et<br>c) délivrance de billets à vue non productifs d'intérêts et non négociables évalués à $10,000,000 en faveur de la Banque inter-américaine de développement, le montant en question ne devant pas dépasser l'équivalent de $7,400,000 É.-U. | 2,600,000 |



103

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Programme par activité**

| (en milliers de dollars) | Budget des dépenses 1985-1986 | | | | | | | Budget des dépenses 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Budgétaire | | | | Non-budgétaire | | |
| | Années-personnes autorisées | Fonctionnement | Capital | Paiements de transfert | Sous-Total | Prêts Investissements Avances | TOTAL | |
| Coopération de pays à pays | 682 | 37,366 | — | 931,300 | 968,666 | 233,200 | 1,201,866 | 1,129,100 |
| Initiatives internationales | 43 | 2,712 | — | 354,900 | 357,612 | 132,000 | 489,612 | 487,862 |
| Services généraux | 436 | 34,800 | 722 | — | 35,522 | — | 35,522 | 27,186 |
| | 1,161 | 74,878 | 722 | 1,286,200 | 1,361,800 | 365,200 | 1,727,000 | 1,644,148 |

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Points saillants

Afin de permettre aux pays en développement d'accéder à un développement économique et social qu'ils puissent soutenir eux-mêmes, en fonction de leurs besoins et de leur contexte, le Canada leur octroie depuis une trentaine d'années une aide publique au développement (APD). Le principal centre de responsabilité pour l'APD est l'Agence canadienne de développement international (ACDI), qui est constituée essentiellement d'un programme, le programme d'aide au développement international (ADI) (voir page 11 pour plus de détails). En plus, le programme d'aide publique au développement inclus le soutien financier à la Banque Mondiale par l'entremise du ministère des Finances; les activités du Centre de recherche pour le développement international; les activités de la Société Pétro-Canada pour l'assistance internationale à l'intérieur du Budget des dépenses d'Energie, Mines et Ressources; et l'administration du développement outre-mer et quelques contributions aux organisations internationales incluses dans le Budget des dépenses du ministère des Affaires extérieures.

L'APD étant un investissement à long terme, les résultats des efforts déployés par les pays en développement et de l'aide étrangère ne peuvent être observés dans un cadre annuel. Pourtant, si l'on se penche sur les deux dernières décennies, on constate que les efforts de développement ont permis de réaliser des progrès substantiels, dans l'ensemble des pays en développement, notamment de doubler le revenu réel par habitant, d'accroître de façon spectaculaire l'espérance de vie et le pourcentage d'alphabétisation des adultes, et de réduire considérablement les taux de mortalité infantile dans le tiers monde (voir page 18).

S'il est vrai que l'effort de développement fourni au cours des dernières décennies a été dans une large mesure le fait des pays en développement eux-mêmes, puisque environ 13 % seulement du total des investissements dans ces pays sont d'origine extérieure, il reste que l'aide étrangère fournie par le Canada et par d'autres pays donateurs a joué un rôle crucial en apportant une aide technique et matérielle essentielle, sans laquelle les progrès auraient été beaucoup plus lents. Le Canada estime que, si l'on veut que l'amélioration se poursuive, il faut maintenir l'aide au développement, cette amélioration étant par ailleurs essentielle aux propres intérêts du Canada en matière de sécurité et de paix internationales ainsi qu'à la réalisation de ses objectifs économiques à titre de pays commerçant. C'est la raison pour laquelle les plans du Canada sont de consacrer à l'APD 0.5 % de son PNB en 1985.

Pour l'exercice 1985-1986, les dépenses d'aide sont estimées à 1.7 milliard de dollars, montant qui servira à venir en aide aux pays en développement au moyen des entreprises suivantes:

- contribuer à la mise en oeuvre de plus de 900 projets de développement à l'étranger (voir pages 26 à 27);

- fournir plus de 600,000 tonnes de céréales et des quantités appréciables d'huiles végétales, de poudre de lait écrémé, de poisson et d'autres produits alimentaires, à des fins d'aide humanitaire et de développement (voir pages 30 et 35);

- Soutenir les efforts déployés par plus de 400 institutions et organisations non gouvernementales canadiennes, ainsi que fournir des encouragements au développement de contacts mutuellement profitables entre plus de 250 entreprises canadiennes et leurs homologues dans les pays en développement (voir pages 30 et 31);

- Appuyer les programmes des organisations internationales qui se prêtent le mieux à la solution des nombreux problèmes de développement global; par exemple, le Canada soutiendra les programmes de l'UNICEF visant à améliorer la santé des enfants, les efforts du Programme des Nations Unies pour le développement qui ont pour but d'accroître les aptitudes techniques et administratives dans les pays en développement, et les activités menées par les institutions financières internationales pour mobiliser d'importantes masses de capitaux privés pour de grands projets de développement (voir pages 33 à 37); et

- Réagir avec efficacité aux catastrophes à l'étranger (voir page 36).

Le Programme d'ADI aura comme retombées économiques au Canada, en 1985-1986, des achats de biens et de services canadiens évalués à plus de 1 milliard de dollars, un nombre appréciable d'emplois largement répartis dans tout le pays et une expansion des exportations canadiennes.

## B. État financier récapitulatif par activité

**Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| **Budgétaire** | | | | |
| Coopération de pays à pays | 968,666 | 900,892 | 67,774 | 25 |
| Initiatives internationales | 357,612 | 325,201 | 32,411 | 32 |
| Services généraux | 35,522 | 37,420 | (1,898) | 38 |
| | 1,361,800 | 1,263,513 | 98,287 | |
| **Non-budgétaire** | | | | |
| Coopération de pays à pays | 233,200 | 218,387 | 14,813 | 25 |
| Initiatives internationales | 132,000 | 132,277 | (277) | 32 |
| | 365,200 | 350,664 | 14,536 | |
| Besoins totaux | 1,727,000 | 1,614,177 | 112,823 | |
| Années-personnes autorisées | 1,161 | 1,157 | 4 | |

**Explication de la différence:** Les besoins financiers pour 1985-1986 sont de 7.0 % ou 112.8 millions de dollars plus élevés que les dépenses prévues pour 1984-1985. Cette augmentation est principalement due à:

- Une augmentation de 98.0 millions de dollars des subventions et contributions;
- Une augmentation de 14.5 millions de dollars des prêts, avances et investissements;
- Une augmentation de 0.3 millions de dollars des dépenses de fonctionnement.

**Explication des dépenses prévues pour 1984-1985:** Les dépenses prévues pour 1984-1985 (lesquelles sont fondées sur l'information disponible à la gestion au 31 octobre 1984) sont de 30.0 millions de dollars ou 1.8 % moins élevées que le Budget des dépenses principale de 1984-1985 qui s'élevait à 1,644.1 million de dollars (Extraits de la Partie II du Budget des dépenses, page 4). La différence de 30.0 millions de dollars est le reflet des modifications majeures suivantes:

- Un budget supplémentaire net de 4.4 millions de dollars pour les besoins supplémentaires en terme de dépenses de fonctionnement;
- Une diminution de 34.4 millions de dollars en prêts aux pays en développement et en contributions et paiements aux Institutions financières internationales.

## C. Données de base

### 1. Introduction

Comme on l'a déjà dit, les activités du Canada en matière de développement international sont désignées sous l'appellation générique d'aide publique au développement (APD). La majeure partie de cette aide relève de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), qui l'achemine par le biais de son programme d'aide au développement international. Les éléments suivants de l'APD ne font pas partie du programme d'ADI:

- l'aide du Canada à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et à l'Association internationale de développement, qui sont souvent désignées globalement sous l'appellation de "Banque mondiale", figurent dans le Budget des dépenses à la rubrique du ministère des Finances;
- le financement du Centre de recherches pour le développement international, qui figure dans le Budget des dépenses à la rubrique des Affaires extérieures;
- les fonctions administratives à l'étranger qui se rapportent à l'aide canadienne au développement et à certaines contributions versées aux organisations internationales, considérées comme relevant de l'APD d'après les définitions internationales. Ces fonctions figurent dans le Budget des dépenses à la rubrique des Affaires extérieures;
- les programmes de la Société Pétro-Canada pour l'assistance internationale figurent dans le Budget des dépenses à la rubrique de l'Énergie, mines et des ressources.

**Tableau 2: Ventilation des dépenses d'Aide Publique au Développement (en millions de dollars)**

| Ministère ou organisme | Budget des Dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | |
|---|---|---|---|---|
| | $ | % | $ | % |
| ACDI (sauf les dépenses de fonctionnement) | 1,718 | 74.9 | 1,613 | 75.1 |
| Institutions financières internationales (Ministère des Finances) | 324 | 14.1 | 252 | 11.7 |
| Centre de recherche pour le développement international | 86 | 3.8 | 81 | 3.8 |
| Affaires extérieures (sauf les dépenses de fonctionnement) | 29 | 1.3 | 29 | 1.4 |

**Tableau 2: Ventilation des dépenses d'Aide Publique au Développement (en millions de dollars) (suite)**

| Ministère ou organisme | Budget des Dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | |
|---|---|---|---|---|
| | $ | % | $ | % |
| Société Petro-Canada pour l'assistance internationale | 30 | 1.3 | 73 | 3.4 |
| Dépenses de fonctionnement relatives à l'APD | 106 | 4.6 | 99 | 4.6 |
| APD brute | 2,293 | 100.0 | 2,147 | 100.0 |
| Moins le repaiement de prêts | (43) | - | (36) | - |
| APD nette | 2,250 | - | 2,111 | - |

**Tableau 3: Programme d'APD en 1985-1986**

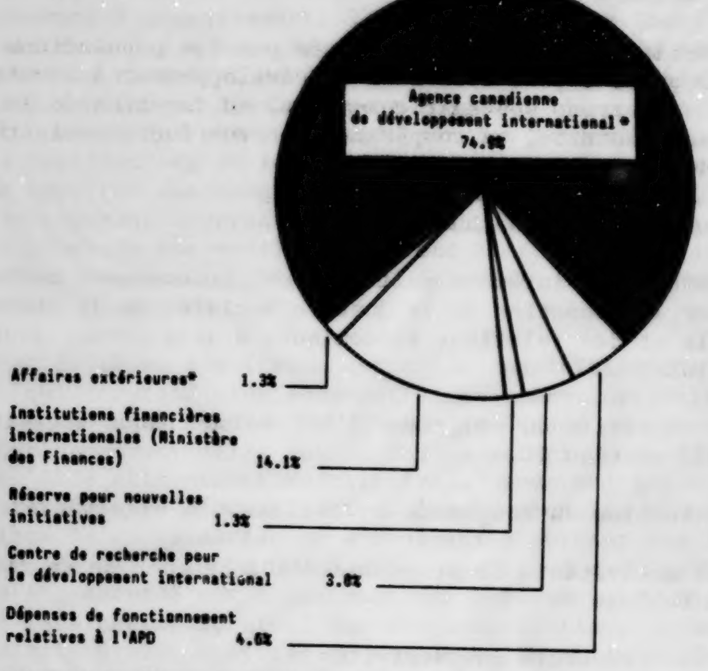


* Excluant les dépenses de fonctionnement

Le caractère multidimensionnel des problèmes de développement international exige une étroite collaboration avec une vaste gamme de partenaires au Canada et à l'étranger. Étant donné que l'effort de développement met en jeu quasiment tous les secteurs de la société, l'ACDI doit faire appel aux compétences de centaines d'entreprises privées, d'organismes bénévoles et de nombreux ministères fédéraux et provinciaux du Canada ainsi que, bien entendu, des gouvernements, institutions et organismes bénévoles des pays en développement. De plus, l'interdépendance des questions de développement et des autres aspects de la politique étrangère du Canada exige des relations de travail constantes avec des ministères comme les Affaires extérieures, les Finances et l'Agriculture, de même qu'avec la Société pour l'expansion des exportations, d'autres pays donateurs, les Nations Unies, la Banque mondiale et d'autres organisations multilatérales.

## 2. Mandat statutaire

L'ACDI est désignée comme ministère, aux fins de la Loi sur l'administration financière, en vertu du décret en Conseil CP 1968-9-23 du 8 mai 1968. Elle relève du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures (SEAE). Les pouvoirs du SEAE et de l'ACDI en ce qui concerne le programme d'ADI et des questions connexes sont établis dans la nouvelle Loi sur le ministère des Affaires extérieures, dans les lois annuelles portant affectation de crédits et dans la Loi d'aide au développement international (institutions financières).

### 3. Objectif du Programme

Le programme d'ADI a pour objectif:

- de faciliter les efforts déployés par les populations des pays en développement pour accéder à un développement économique et social qu'ils pourront soutenir eux-mêmes, en fonction de leurs besoins et de leur contexte, en coopérant avec eux à des activités de développement; et

- de fournir une aide humanitaire;

contribuant ainsi aux intérêts politiques et économiques du Canada à l'étranger par la promotion de la justice sociale, de la stabilité internationale et des relations économiques à long terme, pour le bien de la communauté globale.

Les sous-objectifs du programme d'ADI selon chaque activité sont présentés à la section II.

### 4. Plan d'éxécution du Programme

**Structure des activités:** Le programme d'ADI se compose de trois activités, énumérées au tableau 4.

**Tableau 4: Structure des activités**

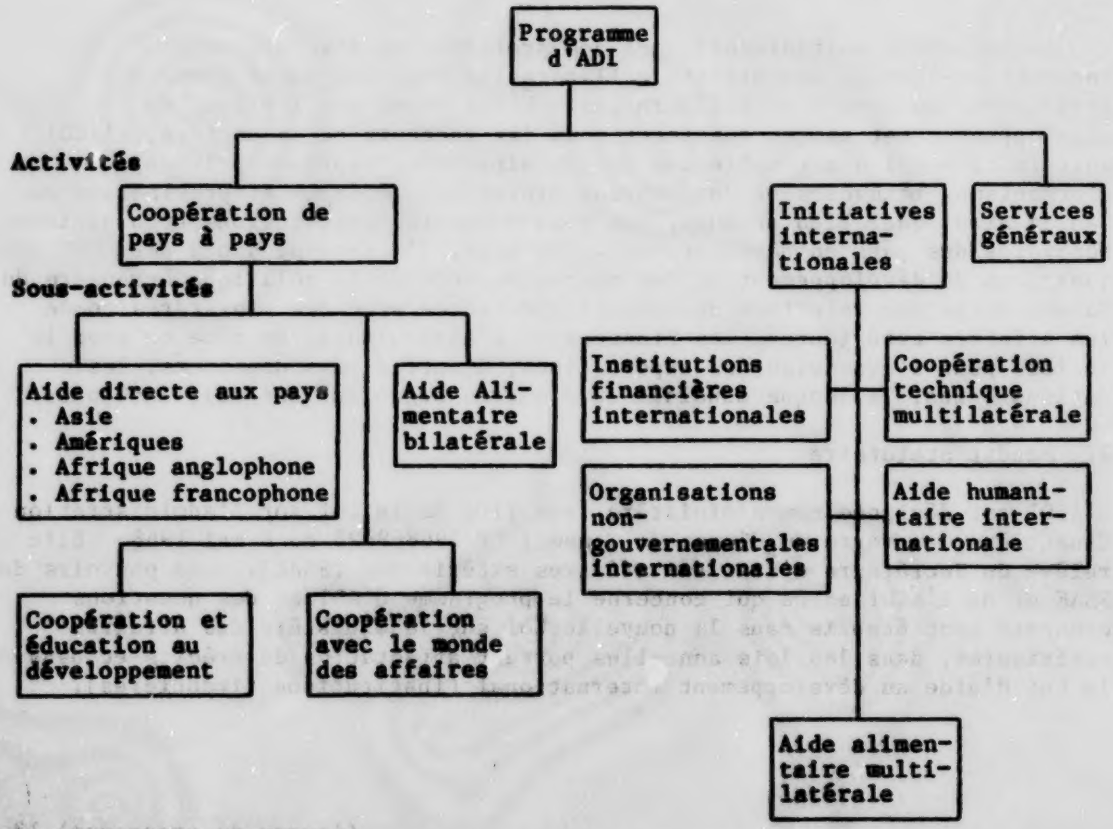

La Coopération de pays à pays, qui se subdivise en quatre sous-activités, est la plus importante. La sous-activité Aide directe aux pays comporte une aide apportée sous forme de projets et de programmes par le Canada de gouvernement à gouvernement, à des pays et à des institutions régionales choisis dans ces zones géographiques. L'Aide alimentaire bilatérale comporte le transfert de denrées alimentaires de pays à pays. La coopération et l'éducation au développement comprend l'appui fourni aux efforts de développement outre-mer déployés par les gouvernements provinciaux, les institutions et les organisations non gouvernementales, ainsi que l'aide apportée aux programmes visant à accroître la participation du public au développement international. Enfin, la sous-activité Coopération avec le monde des affaires comprend l'appui fourni aux initiatives de développement international déployées par les entreprises privées canadiennes.

La deuxième activité en importance est celle des Initiatives internationales, qui comprend cinq sous-activités. Les Institutions financières internationales comprennent l'aide du Canada aux banques régionales de développement telles que la Banque asiatique de développement. La sous-activité "Aide alimentaire multilatérale" comprend l'aide alimentaire fournie par l'intermédiaire d'organisations internationales ainsi que certaines fonctions de coordination et d'évaluation portant sur l'ensemble de l'aide alimentaire de l'ACDI. La Coopération technique multilatérale fait référence au soutien accordé aux organismes des Nations unies impliqués dans le développement international, ainsi que des contributions versées à des organisations multilatérales choisies du Commonwealth et de la francophonie et autres. L'assistance humanitaire internationale comprend l'aide fournie à des institutions internationales, à des organisations non gouvernementales et à des gouvernements pour faire face à des catastrophes d'origine naturelle ou humaine. La sous-activité "Organisations non gouvernementales internationales (ONGI)" comprend l'appui apporté à ces organisations, par exemple à la Fédération internationale pour le planning familial, qui oeuvre à la coopération pour le développement.

L'activité "Services généraux" comprend la prestation de services, de conseils et de soutien à l'ACDI dans des domaines comme la haute direction, la formulation des politiques, les affaires publiques, ainsi que le personnel et les services financiers.

Le tableau qui suit présente la ventilation du Programme selon les activités et sous-activités qui le composent en 1985-1986.

**Tableau 5: Programme d'ADI - Ventilation par activité, 1985-1986**

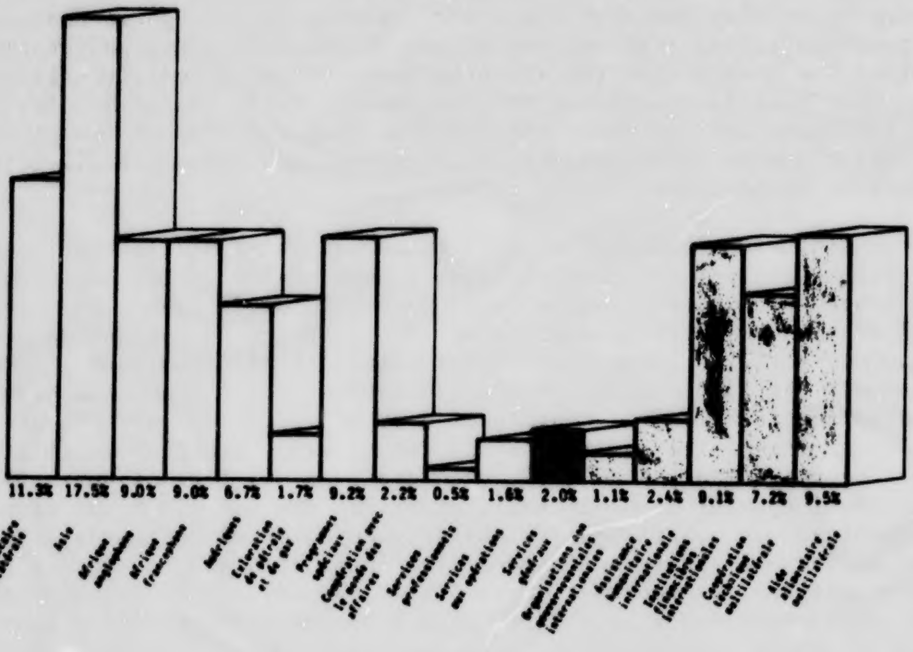


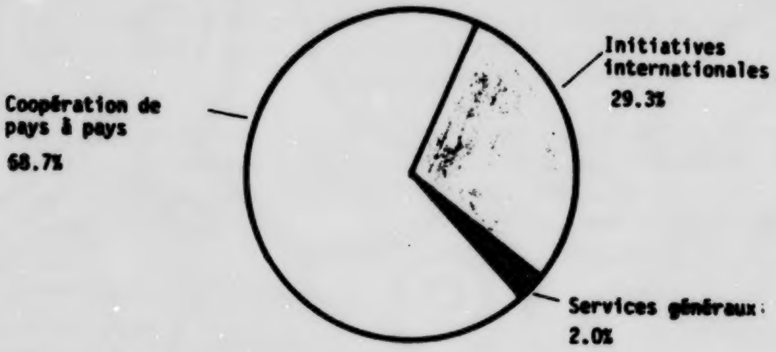

**Organisation:** Le tableau ci-après montre les relations entre l'organisation de l'ACDI et la structure des activités, ainsi que la ventilation des ressources en 1985-1986.

**Tableau 6: Ressources par organisation et par activité, 1985-1986 (en millions de dollars).**

Présidence/Vice-Président principal

| Activité | Direction générale de l'Asie | Direction générale Afrique Anglophone | Direction générale Afrique Francophone | Direction générale Amériques | Direction générale des Services Professionnels | Direction des Services aux Opérations | Direction de la Coopération avec le monde des affaires | Exploration de pétrole et gaz | Direction des Programmes Spéciaux | Direction du Multilatéral (1) | Direction des Services généraux (2) | 1985-1986 Budget des dépenses |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Coopération de pays à pays | 276.5 | 161.1 | 169.2 | 123.3 | 7.9 | 36.7 | 38.0 | 30.0 | 161.7 | 197.5 | - | 1,201.9 |
| Initiatives internationales | - | - | - | - | - | - | - | - | 19.9 | 469.7 | - | 489.6 |
| Services généraux | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 35.5 | 35.5 |
| Ressources totales de l'Agence | 276.5 | 161.1 | 169.2 | 123.3 | 7.9 | 36.7 | 38.0 | 30.0 | 181.6 | 667.2 | 35.5 | 1,727.0 |
| Années-personnes | 97 | 80 | 82 | 61 | 118 | 119 | 40 | | 81 | 37 | 436 | 1,151 |

1 Quoique la Direction générale des programmes multilatéraux coordonne la planification de l'Aide alimentaire bilatérale et multilatérale, les activités touchant l'Aide alimentaire bilatérale incombent aux directions régionales et à la Direction générale des programmes spéciaux.

2 Comprend les dépenses des cabinets du président et du vice-président principal, de la Direction générale des politiques, de la Direction générale du contrôleur, de la Direction générale du personnel et de l'administration et de la Direction générale des affaires publiques. Le tableau 12 (page 38) donne la ventilation de cette somme.

**D. Perspective de planification**

**1. La situation dans les pays en développement**

Deux grands facteurs entrent en jeu dans la planification et la réalisation du programme d'aide et de ses affectations annuelles: la situation dans les pays en développement et les intérêts du Canada sur le plan de la politique étrangère.

Les pays en développement ont fait des progrès socio-économiques marqués au cours des 20 dernières années. Ainsi, les indicateurs sociaux montrent que le revenu réel par personne a plus que doublé, que les inscriptions dans les écoles primaires et les taux d'alphabétisation des adultes ont également doublé, et que l'espérance de vie dans les pays les plus pauvres est passée de 41 à 59 ans. Le taux de mortalité parmi les jeunes enfants de un à quatre ans, qui atteignait 27 sur 1,000 en 1960, n'était plus que de 11 sur 1,000 en 1982.

Du côté agricole, l'Inde et le Pakistan, qui abritent ensemble plus du tiers de la population totale des pays à faible revenu, se suffisent aujourd'hui en céréales. D'autres pays en développement, comme le Brésil, ont rapidement élargi leur production de biens transformés et sont devenus d'importants pôles industriels.

Sur le plan économique, les pays en développement ont enregistré une croissance rapide de leur production, même durant la récession du milieu des années 70. Pendant ces années, leur produit intérieur brut a continué de s'accroître au rythme d'environ 5 % par année, quoique certains pays s'en soient mieux tirés que d'autres. Dans les pays à revenu moyen de l'Est asiatique et du Pacifique, le rythme de croissance a même été de 8.6 % par année entre 1973 et 1979. Mais dans certains des pays à faible revenu aux prises avec une forte augmentation de la population (comme en Afrique sub-saharienne), le revenu par habitant a décliné.

La toute dernière récession a cependant eu un effet plus désastreux. D'après le rapport annuel de la Banque mondiale pour 1984, les pays en développement se sont retrouvés avec un taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) de 2.5 % en 1980, qui est tombé à seulement 1.6 % en 1983. La demande pour leurs produits d'exportation a fléchi considérablement, tandis que le loyer de l'argent a augmenté. En 1982, les prix des produits primaires par rapport aux prix des produits transformés n'avaient jamais été aussi faibles depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Pour les pays à faible revenu, cette détérioration des termes de l'échange pose des menaces peut-être plus sérieuses encore que les effets de l'endettement.

Les capitaux étrangers disponibles se sont faits beaucoup plus rares après 1981. En 1983, la situation des prêts commerciaux en était rendue au point où les pays en développement payaient à leurs créanciers, en capital et en intérêts, un montant plus élevé que celui qu'ils recevaient. Certains ont ainsi éprouvé de sérieuses difficultés à assurer le service de leur dette et il a fallu rééchelonner des emprunts de $67 milliards.

Les prêts rééchelonnés l'ont été pour une bonne part en Afrique. Le montant des dettes africaines n'est pas considérable en soi par comparaison avec la dette de régions comme l'Amérique latine, mais le problème est aigu par rapport au budget de chacun des pays concernés. C'est surtout le déclin de l'aide publique, qui est passée de $2.6 milliards en 1980 à $1.7 milliard en 1982, qui a durement frappé ces pays, et le niveau de financement de la septième reconstitution, moins élevée que prévu, des ressources de l'Association internationale de développement - la succursale concessionnelle de la Banque mondiale - viendra encore aggraver la situation.

À ces difficultés de l'extérieur s'ajoutent un manque chronique de main-d'oeuvre qualifiée, et une sécheresse qui n'a fait que réduire davantage la production alimentaire déjà insuffisante. La famine en Éthiopie, étalée soudainement aux yeux du public à l'automne de 1984, est symptomatique des problèmes qui assaillent d'autres pays africains. L'avenir de ces pays repose en partie sur le rétablissement des conditions extérieures et en partie sur l'assainissement de leurs propres politiques. Ils auront besoin d'une aide accrue pour échapper à la catastrophe et pour passer sans trop de heurts du sous-développement au développement.

Les perspectives sont un peu plus reluisantes dans les autres parties du monde. L'Asie a continué de croître, malgré les problèmes énormes de pauvreté, de maladie et d'analphabétisme qui persistent. Les pays des Amériques ont eu moins de chance et ils se retrouvent aujourd'hui avec un gigantesque problème d'endettement. Les désordres civils et les tensions politiques n'ont rien fait pour arranger les choses dans certains pays, mais les assises du développement dans cette région demeurent solides.

Le programme d'aide au développement international se distingue sous plusieurs aspects du programme de la plupart des autres ministères du gouvernement canadien:

- les projets de développement sont réalisés dans des pays étrangers souverains, ce qui fait que l'ACDI ne peut en avoir le contrôle total;

- les conditions mêmes qui donnent lieu à des projets de développement sont également source de problèmes au moment de l'exécution de ces projets (infrastructure matérielle et administrative inadéquate);

- les projets sont réalisés dans des conditions économiques précaires et dans un climat politique souvent imprévisible, ce qui exige beaucoup de souplesse et d'adaptabilité;

- les distances et les différences culturelles et linguistiques compliquent l'administration des projets.

La tâche de réaliser avec succès des projets de développement, dans les délais et dans les limites budgétaires fixés, est donc particulièrement difficile.

**2. Contexte canadien**

Le programme d'aide au développement international s'est construit à partir d'un cadre qui a été progressivement élaboré et qui s'est aligné sur des cibles précises et des grands principes directeurs. Les principaux éléments de ce cadre, notamment les objectifs de l'aide, les parts des divers programmes, les priorités sectorielles, la répartition des fonds par région et par pays, et diverses autres questions de programmation ou d'administration, sont actuellement revus par le gouvernement, à l'intérieur de son processus global d'examen des relations extérieures du Canada.

**Volume d'aide:** Le gouvernement s'est engagé à ce que l'aide atteigne 0.5 % du PNB en 1985. Il a également réaffirmé sa volonté d'augmenter suffisamment les budgets au cours des dix prochaines années pour que cette proportion se chiffre à 0.6 % en 1990, puis à 0.7 % en 1995.

**Fonds alloués au secteur volontaire:** Les organisations et institutions non-gouvernementales sont en mesure de mobiliser le savoir-faire et l'esprit d'initiative de Canadiens de tous les milieux pour réaliser des projets qui sont étroitement liés aux besoins des plus pauvres dans les pays en développement. Le gouvernement entend accroître les fonds alloués à ce secteur.

**Fonds spécial pour l'Afrique:** Un Fonds spécial pour l'Afrique englobant des initiatives précises en faveur de l'Éthiopie a été établi en 1984-1985, et un coordonnateur des secours pour la famine en Afrique a été nommé. Les 50 millions alloués à ce fonds sont destinés à appuyer le travail de diverses organisations non-gouvernementales et à augmenter les secours humanitaires et l'aide alimentaire fournis. Des projets axés sur l'approvisionnement en eau et la production agricole verront le jour, afin d'aider les pays d'Afrique à remédier à plus long terme à leurs problèmes.

**3. Efficacité du Programme**

Divers facteurs viennent compliquer l'évaluation de l'impact du programme d'aide du Canada:

1. L'aide publique au développement ne représente en moyenne qu'une faible part (moins de 20 %) des fonds injectés dans le développement économique et social d'un pays dans le développement économique et social d'un pays du tiers monde. La plupart des pays en développement se financent principalement grâce à leurs épargnes et à leurs investissements, aux investissements étrangers provenant du secteur privé et aux investissements étrangers provenant du secteur public.

2. Un pays en développement peut recevoir de l'aide d'une vingtaine de donateurs bilatéraux et d'organismes multilatéraux, si bien qu'il est difficile de mettre le doigt sur la portée ou l'impact du travail d'un donateur en particulier.

3. Le Canada s'est toujours situé aux sixième-huitième rangs des donateurs bilatéraux membres du CAD quant au montant de l'aide consentie. Bien souvent, il n'a donc qu'une influence marginale sur la qualité et la quantité des efforts déployés.

4. Le développement est un processus à long terme extrêmement aléatoire qui suppose des changements dans les fondements mêmes d'une société. Plusieurs des projets d'aide commandent des investissements en temps et ressources étendus sur plus d'une dizaine d'années pour obtenir des résultats tangibles au niveau des objectifs économiques et sociaux.

5. Il est rarement facile de cerner ou de quantifier les coûts et les avantages (de même que les intrants et les extrants) liés aux programmes d'aide. Dans la plupart des pays en développement, on se heurte de plus à un manque de données statistiques en raison, pour une part, de la place relativement importante qu'occupe le secteur traditionnel (non monétaire) de l'économie.

Outre ces facteurs, l'évaluation des programmes, globalement ou séparément, tend à être une évaluation largement qualitative à cause du nombre appréciable de mécanismes de transfert ou de canaux directs et indirects d'acheminement empruntés par l'aide canadienne. Le programme multilatéral, par exemple, recouvre quelque 85 institutions internationales qui, mettant les fonds canadiens en commun avec ceux provenant d'autres donateurs, prêtent assistance à plus de 140 pays qui constituent aujourd'hui le tiers monde. Les ONG canadiennes, de leur côté, contribuent activement à l'oeuvre du développement international et font office d'intermédiaire en invitant le secteur privé et le public en général à faire leur part.

Ces problèmes ne se posent pas autant au niveau des projets ou des activités. Il est possible de déterminer dans une certaine mesure si un projet quelconque a atteint ses objectifs, quelles en ont été les répercussions sur le groupe cible ou sur les bénéficiaires visés, et jusqu'à quel point les ressources ont été utilisées avec efficience. L'ACDI s'emploi ainsi à mener diverses évaluations, dont certaines sont mentionnées dans la section suivante.

**4. L'impact du développement**

a) **Coopération de pays à pays:** L'Institut Nord-Sud a fait une évaluation indépendante des programme d'aide de l'ACDI dans trois pays. Les résultats de l'évaluation sur la Tanzanie et le Bangladesh ont été publiés en 1983, et ceux concernant Haïti l'ont été en 1984. L'Institut voulait favoriser la compréhension et la discussion publique des questions de développement en associant les aspects sociaux, politiques et économiques du développement d'un pays avec la gamme des intérêts et des politiques qui influent sur le programme d'aide canadien.

L'Institut a surtout fait ressortir les problèmes liés à la relation de partenaires entre le Canada et les pays en développement, le besoin de concilier plusieurs objectifs du programme d'aide et

les obstacles entravant l'exécution efficace du programme. Il a formulé diverses recommandations destinées à faire échec à ces obstacles et à accroître l'efficacité, proposant notamment de délier l'aide, d'augmenter l'assistance technique, d'encourager davantage l'agriculture et le développement rural, d'acheminer plus d'aide alimentaire vers les plus pauvres, d'essayer d'exercer plus d'influence sur les orientations prises par les gouvernements bénéficiaires, de desserer les règlements, de décentraliser l'action par l'accroissement du personnel sur le terrain et de clarifier les objectifs de l'aide. L'ACDI a bien accueilli ces évaluations, y trouvant une contribution précieuse pour l'orientation et l'exécution de son travail, et a déjà appliqué certaines des recommandations formulées dans les pays en cause.

L'ACDI a elle aussi continué d'évaluer régulièrement ses programmes et ses projets. En 1984, des consultants lui ont remis un rapport faisant la synthèse des évaluations d'activités bilatérales réalisées entre 1981 et 1983. Cette rétropestice critique a permis à l'Agence de tirer des enseignements, sur le plan de l'aide autant que sur le plan des opérations, qui l'aideront à définir et à planifier ses activités futures.

Un petit échantillon seulement des projets (62) et des programmes (13) ont été retenus pour l'étude, mais ils recouvrent les principaux secteurs d'intervention de l'ACDI. Sur le plan du développement, il est ressorti que la plupart des projets et des programmes donnent des résultats positifs quant à la raison d'être de l'action menée, à l'impact sur les groupes cibles et aux avantages en découlant pour le Canada. Sur le plan des opérations, les conclusions ont été moins encourageantes, surtout en ce qui concerne le stade de la planification des projets. Certains des problèmes relevés, cependant, ne sont pas propres à l'ACDI et se retrouvent dans tous les organismes d'aide au développement. Beaucoup ont en outre trait à des projets planifiés il y a déjà de cinq à sept ans, à l'aide de techniques qui ont changé depuis. Les analyses et les conclusions de l'étude ont été distribuées dans l'Agence, pour suites à donner et à titre de référence.

Outre les évaluations de projets bilatéraux, l'ACDI a commencé l'évaluation de certaines des principales institutions et ONG du secteur volontaire dont elle appuie le travail. Les conclusions qui paraissent s'en dégager sont que l'oeuvre accomplie par ce secteur vaut les sommes qui lui sont consacrées et que les efforts déployés atteignent généralement les populations cibles. Les principales contraintes semblent résider dans la pauvreté des ressources administratives de certains des organismes bénévoles.

b) **Initiatives internationales:** Le personnel de la Banque mondiale chargé de l'évaluation des opérations a fait l'examen de 130 projets approuvés dans les années 70. Cet examen montre à quel point les institutions financières internationales arrivent à promouvoir le développement. Ainsi, il ressort que les sommes investies dans les projets ont atteint leurs principaux objectifs dans une proportion

globale de 94 % et que le taux de rendement économique a dépassé 10 % dans la plupart des cas. Par exemple, pour les 49 projets agricoles retenus, le taux de rendement économique moyen a été à 19.5 % au moment de la vérification.

c) **Évaluations futures:** Au niveau global, le plan d'évaluation de l'Agence prévoit les études suivantes:

- une évaluation de l'aide alimentaire devant se terminer en mars 1985;
- une évaluation du programme des ONG, pour février 1985;
- la phase I d'une évaluation du secteur du développement des ressources humaines, pour avril 1985;
- une évaluation des lignes de crédit; et
- une évaluation du sous-secteur du transport ferroviaire.

Une unité de coordination et de soutien des évaluations fut introduite à l'intérieur de la Direction de l'évaluation de l'ACDI. Elle sera chargée de fournir un soutien professionnel aux sept grandes directions de programme, de renforcer les liens entre les évaluations globales et les évaluations de programmes et de projets, ainsi que de promouvoir l'application des résultats des évaluations à la formulation des politiques et à la programmation.

**5. L'impact sur l'économie canadienne**

Bien que le programme d'ADI soit essentiellement destiné à améliorer le sort des populations des pays en développement, il n'en rapporte pas moins des avantages substantiels à l'économie canadienne. Les trois quarts des sommes consacrées aux projets et programmes d'aide de gouvernement à gouvernement ont été investies dans des biens et des services canadiens en 1984-1985. En outre, plus des quatres cinquièmes du budget d'aide alimentaire sont dépensés au Canada, et les deux tiers des sommes versées aux banques régionales de développement reviennent au Canada sous forme de contrats de services ou d'achats d'équipement. Au total, des biens et des services canadiens d'une valeur approximative de $1.1 milliard ont été achetés dans le cadre du programme d'ADI en 1984-1985.

**Ventilation approximative des dépenses d'IDA investies dans des biens et des services canadiens en 1984-1985 ($000)[1]**

| | |
|---|---|
| Coopération de pays à pays | |
| - Assistance directe | $ 533,800 |
| - Aide alimentaire bilatérale | 174,700 |
| - Coopération et sensibilisation au développement | 54,300 |
| Initiatives internationales | |
| - Institutions financières internationales | 123,800 |
| - Aide alimentaire multilatérale | 126,200 |
| - Coopération technique multilatérale | 33,900 |
| - Assistance humanitaire internationale | 2,100 |
| - Organisations non-gouvernementales internationales | 700 |
| Dépenses de fonctionnement | 61,900 |
| TOTAL | $1,111,400 |

1 Basé sur les allocations du Budget des dépenses principal de 1984-1985.

Outre les retombées possibles sur l'emploi, le programme d'IDA ouvre également des débouchés aux exportations canadiennes. L'ACDI a d'ailleurs entrepris de co-financer des projets avec la Société pour l'expansion des exportations, lorsque l'action envisagée répond aux critères des deux organismes. Ainsi, 17 projets ont été co-financés depuis 1978 et ils pourraient engendrer des achats au Canada d'une valeur de plus de $750 millions. Dix-sept autres projets sont en vue. Le co-financement de plus de 38 projets, d'une valeur totale de plus de $8 milliards avec des organismes d'aide arabes, a également ouvert de nombreuses portes aux exportations canadiennes. La Direction de la coopération industrielle encourage cette expansion des exportations en favorisant les contacts mutuellement avantageux entre les entreprises canadiennes et leurs contreparties dans les pays en développement.

Le programme d'APD est précieux pour le Canada sous d'autres aspects également. Des efforts sont déployés pour sensibiliser les Canadiens à l'interdépendance planétaire et au besoin d'un climat de paix et de stabilité internationale sans lequel le Canada ne pourra réaliser ses propres objectifs. Le programme d'aide permet aux Canadiens d'élargir leurs connaissances et leur savoir-faire en leur donnant l'occasion d'y prendre une part active. Il permet en outre de renforcer le cadre des institutions internationales et le réseau des relations personnelles dont dépend largement le succès des efforts de promotion de la justice sociale.



619

## Section II
## Analyse par activité

### A. Coopération de pays à pays

**Objectifs**

- coopérer avec les pays en développement et les institutions régionales à des programmes et projets visant à promouvoir leur développement économique et social, notamment par le transfert de biens, de services, de technologies et de compétences canadiennes;
- appuyer les organisations canadiennes dans leurs programmes et projets de développement menés de concert avec les populations et les organisations des pays en développement;
- mieux faire connaître et comprendre aux Canadiens la coopération et le développement internationaux.

**État récapitulatif des ressources**

L'activité "Coopération de pays à pays" représentera 68.7 % du budget du programme d'ADI en 1985-1986.

**Tableau 8: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | P-Y | $ | P-Y | $ | P-Y |
| Aide directe aux Pays | 804,689[1] | 567 | 737,408 | 568 | 561,644 | 518 |
| Coopération et éducation au développement | 161,715 | 75 | 130,489 | 75 | 159,796 | 71 |
| Aide alimentaire bilatérale | 197,500 | - | 223,300 | - | 179,328 | - |
| Coopération avec le monde des affaires | 37,962 | 40 | 28,082 | 38 | 27,215 | 36 |
| TOTAL | 1,201,866 | 682 | 1,119,279 | 681 | 927,983 | 625 |

[1] Ce montant inclut 233,200 milliers de dollars en dépenses non-budgétaire

**Tableau 9: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | % | Prévu 1984-1985 | % | Réel 1983-1984 | % |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Dépenses de fonctionnement | | | | | | |
| Personnel | 31,334[1] | 2.6 | 29,614[1] | 2.6 | 25,855 | 2.8 |
| Transport et communications | 4,576 | 0.4 | 4,508 | 0.4 | 3,086 | 0.3 |
| Services professionnels et spéciaux | 996 | 0.1 | 757 | 0.1 | 636 | 0.1 |
| Autres dépenses | 460 | - | 399 | - | 331 | - |
| Total des dépenses de fonctionnement* | 37,366 | 3.1 | 35,278 | 3.1 | 29,908 | 3.2 |
| Subventions | 8,400 | 0.7 | 4,900[2] | 0.4 | 506,850 | 54.6 |
| Contributions | 922,900 | 76.8 | 860,714 | 77.0 | 184,207 | 19.9 |
| Total du budgétaire | 968,666 | 80.6 | 900,892 | 80.5 | 720,965 | 77.7 |
| Non-budgétaire | 233,200 | 19.4 | 218,387 | 19.5 | 207,018 | 22.3 |
| TOTAL | 1,201,866 | 100.0 | 1,119,279 | 100.0 | 927,983 | 100.0 |

1 y compris les contributions aux régimes d'avantages sociaux

* Sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement en 1985-1986, 83.9 % correspondent au personnel, 12.2 % aux transports et 3.9 % à toutes les autres dépenses.

**Description**

La coopération de pays à pays compte quatre sous-activités.

**Aide directe aux pays:** Cette sous-activité correspond aux éléments "Aide au développement de l'Asie", "Aide au développement de l'Afrique anglophone", "Aide au développement de l'Afrique francophone", "Aide au développement des Amériques", "Services professionnels" et "Services aux opérations". Les projets et programmes de gouvernement à gouvernement, gérés par les quatre directions générales géographiques de l'ACDI, peuvent comporter la prestation

de services et formation spécialisés, la fourniture d'articles manufacturés allant du matériel agricole et industriel aux prestations médicales, des marges de crédit permettant d'acheter des biens canadiens et une aide sous forme de produits tels que la potasse, engrais essentiel et l'aluminium, qui sert à des applications allant des ustensiles de cuisine aux lignes de transport de l'électricité dans les zones rurales. Les projets peuvent aller de quelque milliers de dollars à plusieurs dizaines de millions et sont souvent financés conjointement avec d'autres organismes de développement. Tous les projets sont conçus avec la collaboration du gouvernement bénéficiaire et sont mis en oeuvre par l'un des ministères, une organisation non gouvernementale ou une institution du pays en question. Ils font généralement intervenir des spécialistes et des techniciens envoyés à l'étranger en vertu d'un contrat passé directement avec l'ACDI ou avec un "organisme d'exécution" canadien, comme une entreprise privée ou une université.

La teneur de chacun des programmes de l'ADI destinés aux différents pays est déterminée d'après une analyse des besoins du pays et une évaluation de la capacité du Canada à répondre à ces besoins. On fait de plus en plus appel à des organisations non gouvernementales canadiennes qui peuvent déjà avoir des activités sur le terrain ou se prêter particulièrement bien, en raison de leurs capacités, à des tâches précises. En raison des grands problèmes auxquels sont confrontés les pays en développement (voir page 18), les trois secteurs prioritaires de l'Agence sont: l'agro-alimentaire, l'énergie et le développement des ressources humaines. Cependant, étant donné la diversité des besoins des pays en développement pris individuellement, un soutien est également fourni dans des domaines tels que les transports, les communications, l'industrie et le développement social.

La Direction générale des services professionnels à l'ACDI apporte ses compétences techniques pour la planification et l'exécution des projets et agit comme secrétariat dans le processus de sélection des consultants embauchés dans le cadre de la mise en oeuvre des projets de l'ACDI. Parmi les spécialistes travaillant dans cette Direction générale figurent des spécialistes de diverses disciplines telles que les eaux et les égouts, l'hygiène publique, le transport, les mines, l'industrie forestière, la pêche et l'énergie.

La Direction générale des Services aux opérations est responsable de la coordination des initiatives des quatre directions générales géographiques, du contrôle des achats, des aspects techniques reliés aux contrats, de l'administration du centre de préparation des coopérants et exerce certaines fonctions administratives pour les services de contentieux.

**Aide alimentaire bilatérale:** L'assistance dispensée sous forme d'aide alimentaire bilatérale est fournie par le Canada de gouvernement à gouvernement ou par l'intermédiaire d'organismes non gouvernementaux. (L'aide alimentaire multilatérale est fournie par l'entremise d'institutions multilatérales telles que le Programme alimentaire mondial et relève de l'activité des Initiatives internationales, décrite plus loin (voir page 32)).

**Coopération et éducation au développement:** La coopération et l'éducation au développement englobent l'appui financier apporté aux programmes et projets de développement international des gouvernements provinciaux, des institutions et des organisations non gouvernementales. Elle comprend aussi l'aide fournie aux programmes de participation publique entrepris par nombre de ces organismes pour sensibiliser le public aux activités de développement international au Canada et à l'étranger. Les partenaires de l'ACDI qui reçoivent des fonds du Programme de participation du public sont, par exemple, des organismes canadiens à but non lucratif actifs dans le domaine du développement international, des établissements d'enseignement et des organismes patronaux, syndicaux, religieux, coopératifs et professionnels.

**Coopération avec le monde des affaires:** Cette sous-activité fourni un point central pour la liaison avec le secteur privé et le développement de politiques incluant les activités de financement concessionnel et les relations que l'Agence entretient avec la société pour l'expansion des exportations et "Export Trade and Development Board".

Le programme de coopération industrielle encourage les milieux d'affaires canadiens à accroître les investissements privés, à transférer des technologies canadiennes et à s'engager dans des co-entreprises afin de renforcer les relations économiques mutuellement profitables entre le Canada et les pays en développement.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Dans le cadre de l'activité "Coopération de pays à pays" en 1985-1986, l'ACDI prévoit ce qui suit:

**Aide directe aux pays:** Plus de 700 millions de dollars ont été affectés aux quatre directions géographiques afin de contribuer à la mise en oeuvre de plus de 900 projets de développement. On atteindra cet objectif en fournissant des conseils sur les projets et programmes aux gouvernements des pays bénéficiaires et en finançant la prestation de biens et de services.

Tous ces projets visent à améliorer le niveau de vie et la productivité économique dans les pays en développement. Le Canada concentre 75 % de son aide dans 31 groupes régionaux et pays "de concentration": huit en Asie, sept en Afrique anglophone, neuf en Afrique francophone, et sept dans les Amériques. Si les buts et stratégies varient considérablement selon le pays, des constatations générales peuvent néanmoins être dégagées au sujet de l'orientation du programme d'ADI dans chacune de ces quatre grandes régions.

**Asie:** Les programmes qui seront mis à exécution en Asie en 1985-1986 se verront attribuer 276.5 millions de dollars, représentant 17.5 % du programme total d'ADI. L'Inde, le Bangladesh, l'Indonésie, le Pakistan, le Sri Lanka, la Chine, la Thaïlande et le Népal sont les principaux pays bénéficiaires. La plupart des projets seront axés sur l'agriculture, l'énergie et le développement social. On fera davantage appel aux organisations non gouvernementales pour l'exécution des activités de développement de la société et des ressources humaines au niveau de la base.

**Afrique anglophone:** Dans cette région, les grands axes de développement sont l'agriculture, le développement social et l'infrastructure de base. Aussi la majeure partie des 161.1 millions de dollars affectés aux programmes de cette région (9.0 % du total) sera-t-elle consacrée à l'accroissement de la productivité agricole et à la promotion du développement des ressources humaines, de l'énergie et des transports. Le Kenya, la Tanzanie, le Zimbabwe, l'Égypte, la Zambie, le Ghana et la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (CCDAA) sont les principaux bénéficiaires de l'aide en Afrique anglophone.

**Afrique francophone:** Cette région recevra 9.0 % du programme d'ADI soit 169.2 millions de dollars prévus au total pour 1985-1986. Le principal problème de développement dans les pays d'Afrique francophone est constitué par la production et la sécurité alimentaires (c'est-à-dire l'assurance de pouvoir obtenir de la nourriture); aussi les programmes mettront-ils l'accent sur le développement rural intégré, la mise en place d'institutions et l'aide aux petits agriculteurs. Les principaux pays bénéficiaires de l'aide sont le Cameroun, le Niger, le Sénégal, le Mali, le Burkina Faso, le Zaïre, la Côte d'Ivoire, le Rouanda et la Guinée.

**Amériques:** Les programmes prévus dans les pays d'Amérique latine et les Caraïbes se verront attribuer 123.3 millions de dollars en 1985-1986, soit environ 6.7 % du programme total d'ADI. Les îles Leeward et Windward, le Pérou, la Jamaïque, la Guyane, Haïti, le Honduras et la Colombie sont les principaux programmes de cette région. Les grandes priorités sectorielles sont l'exploitation des forêts, l'infrastructure et le développement social de base.

Lors de la planification et de la mise en oeuvre des programmes et des projets dans les pays en développement avec lesquels le Canada coopère, on prend certaines mesures pour s'assurer que les activités sont menées de la manière la plus efficace et la plus rentable possible. L'ACDI entretient un dialogue permanent avec les gouvernements des pays en développement, les autres donateurs et les organismes d'exécution du secteur privé au Canada afin de se tenir au courant des nouveaux facteurs qui influent sur chaque programme et de veiller à ce que l'exécution des projets se fasse conformément aux priorités du Canada et des pays en développement. Ce processus est mené à bien au moyen, par exemple, de visites périodiques sur le terrain et de réunions avec les autres donateurs, ainsi que de missions spéciales d'évaluation sectorielle et de planification. Le personnel du ministère des Affaires extérieures en poste dans les missions canadiennes dans les pays en développement joue un rôle de premier plan à cet égard. Ces consultations sont renforcées par des analyses internes de l'ACDI qui permettent d'évaluer l'efficacité des efforts antérieurs de coopération et d'établir des priorités pour l'avenir.

À l'exception des activités de très faible envergure, les projets en cours de l'ACDI sont gérés conformément à des plans d'exécution qui prévoient un calendrier d'activité donnant les meilleures chances possibles d'atteindre les objectifs de projet et jetant les bases d'une éventuelle évaluation du projet. De plus, l'ACDI gère ses projets par l'entremise d'une équipe de

projet qui regroupe les chargés de projets et les agents de planification travaillant dans les diverses directions géographiques et les agents principaux de la Direction générale des services professionnels, chacune de ces personnes ayant des responsabilités précises dans l'élaboration et la surveillance de l'avancement de chaque projet. L'apport technique des spécialistes joue un rôle essentiel dans la bonne exécution de tous les projets de gouvernement à gouvernement.

L'efficacité de l'activité "Coopération de pays à pays" est favorisée par la concentration de l'aide canadienne dans certains pays de concentration et les secteurs prioritaires ainsi que par l'utilisation intensive des meilleures compétences disponibles dans le secteur non gouvernemental au Canada.

**Aide alimentaire bilatérale:** Une somme de 197.5 millions de dollars a été affectée à l'aide alimentaire bilatérale directe afin d'atteindre des objectifs de développement et d'aide humanitaire.

Les principaux produits fournis sont le blé et les autres céréales, qui représentent environ 75 % de l'aide alimentaire totale du Canada, le reste correspondant aux huiles végétales, au lait écremé en poudre, au poisson et à d'autres denrées alimentaires. Dans le cadre de la Convention internationale sur l'aide alimentaire, le Canada s'est engagé à fournir chaque année 600,000 tonnes de céréales, par l'intermédiaire des programmes de gouvernement à gouvernement et des mécanismes multilatéraux. Outre qu'elle a un but humanitaire, l'aide alimentaire du Canada donne aux gouvernements des pays en développement l'assurance qu'une quantité suffisante d'aliments sera disponible pour permettre d'exécuter les réformes nécessaires et dans plusieurs cas d'engendrer les ressources voulues pour les projets de développement, par la vente de ces aliments.

Il y a deux ans, l'ACDI a revu ses politiques et procédures et a ainsi pu réaliser des économies de l'ordre de 7.5 millions de dollars en 1984-1985 par la compression des coûts d'acquisition et de transport des aliments au moyen d'achat et d'expéditions en vrac ainsi que d'une amélioration des compétences et des renseignements sur l'évolution du marché.

**Coopération et éducation au développement:** Cette sous-activité a été créée afin d'appuyer la contribution qu'apportent au développement du tiers monde, plus de 400 institutions et organisations non-gouvernementales canadiennes, sans compter l'apport des milieux d'affaires et des gouvernements provinciaux au Canada. Elle s'est vue affecter 161.7 millions de dollars en 1985-1986 pour appuyer entre 2000 et 2500 programmes et projets dans plus de 100 pays.

La direction générale des programmes spéciaux qui est responsable de cette sous-activité a vu celle-ci connaître la croissance la plus rapide parmi les éléments du programme d'ADI. L'expérience a révélé que les institutions et les organisations non gouvernementales pouvaient être particulièrement efficaces dans la réalisation de certaines tâches clés pour



625

le développement, notamment dans le travail communautaire au niveau de la base. Parmi les bénéficiaires de l'aide fournie par les Programmes spéciaux de l'ACDI figurent des organismes tels que CARE Canada, Aider l'âge d'or, le SUCO, l'Entraide universitaire mondiale du Canada, Jeunesse Canada monde, le Service administratif canadien outre-mer (SACO), le Congrès du travail du Canada et le Cardinal Léger et ses Oeuvres et divers groupes religieux, d'universités et collèges. Ce ne sont là que quelques exemples des 400 organismes, à peu près, que le programme d'ADI appuie.

Pour déterminer l'aide à fournir aux institutions non-gouvernementales canadiennes, l'ACDI évalue leurs capacités administratives et financières de même que l'efficacité pour le développement des programmes et projets qu'elles présentent pour obtenir un financement. L'efficacité de cette sous-activité est également indiquée par le rôle de catalyseur que le programme d'ADI joue dans ce domaine en encourageant des membres du secteur privé au Canada à donner de leur temps et de leur argent. L'Agence y parvient par le jumelage de contributions et subventions. En 1982, dernière année pour laquelle on dispose de chiffres comparatifs, les dons privés de Canadiens aux programmes de développement des organisations non-gouvernementales ont dépassé 215 millions de dollars. En volume, ce chiffre plaçait les Canadiens au troisième rang en Occident, après les Américains et les Allemands de l'Ouest, pour ce qui est de l'aide privée au développement international. Outre des contributions financières, plusieurs milliers de Canadiens apportent bénévolement leur temps et leur concours à ces organismes pour les aider à fonctionner et à mener à bien leurs activités de financement et de sensibilisation du public.

**Coopération avec le monde des affaires:** Cette nouvelle sous-activité est le résultat d'une réorganisation à l'Agence en 1984-1985. Elle vise à mettre l'emphase sur les efforts de coopération avec le milieu des affaires dans le cadre des initiatives de développement international. Un montant de 38.0 millions de dollars est prévu en 1985-1986 pour couvrir les besoins budgétaires de cette activité. Ce montant servira entre autres à appuyer quelque 1500 initiatives du secteur privé dans les pays sélectionnés.

L'attention première de cette sous-activité porte sur le développement de liens entre la communauté canadienne des affaires et ses vis-à-vis dans les pays en développement. La structure organisationnelle inclut une division de politique et liaison, une division de relations industrielles et une division de coopération industrielle.

Ce programme a su s'établir comme mécanisme populaire et effectif auprès de la communauté canadienne des affaires. Cette dernière fait d'ailleurs un usage substantiel et croissant des services offerts par le programme. Pour satisfaire à cette demande, le programme a obtenu deux années-personnes et 12 millions de dollars supplémentaires en 1985-1986.

## B. Initiatives internationales

**Objectifs**

- appuyer les organisations multilatérales globales et régionales à l'égard de leurs programmes et projets de coopération pour le développement avec les populations des organisations des pays en développement;
- diminuer la faim et les autres souffrances par la prestation d'une aide humanitaire;
- faire mieux connaître et comprendre aux Canadiens la coopération et le développement internationaux.

**État récapitulatif des ressources**

L'activité Initiatives internationales représente 29.3 % du budget total du programme d'ADI en 1985-1986.

**Tableau 10 : Dépenses da l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | P-Y | $ | P-Y | $ | P-Y |
| Institutions financières internationales[1] | 135,646 | 9 | 135,821 | 9 | 54,379 | 9 |
| Aide alimentaire multilatérale | 165,567 | 9 | 139,653 | 9 | 146,693 | 9 |
| Coopération technique multilatérale | 126,832 | 14 | 123,181 | 14 | 121,624 | 14 |
| Assistance humanitaire internationale | 41,711 | 5 | 41,664 | 5 | 50,694 | 5 |
| Organisations non-gouvernementales internationales | 19,856 | 6 | 17,159 | 6 | 17,561 | 6 |
| | 489,612 | 43 | 457,478 | 43 | 390,951 | 43 |

[1] Ce montant inclus 132,000 milliers de dollars en dépenses non budgétaire

**Tableau 11: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | % | Prévu 1984-1985 | % | Réel 1983-1984 | % |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Dépenses de fonctionnement | | | | | | |
| Personnel | 2,008[1] | 0.4 | 1,977[1] | 0.5 | 1,867 | 0.5 |
| Transport et communications | 489 | 0.1 | 439 | 0.1 | 328 | 0.1 |
| Services professionnels et spéciaux | 190 | - | 171 | - | 127 | - |
| Autres dépenses | 25 | - | 29 | - | 23 | - |
| Total des dépenses de fonctionnement* | 2,712 | 0.5 | 2,616 | 0.6 | 2,345 | 0.6 |
| Subventions | 332,400 | 67.9 | 302,900 | 66.4 | 329,154 | 84.2 |
| Contributions | 22,500 | 4.6 | 19,685 | 4.0 | 7,339 | 1.9 |
| Total du budgétaire | 357,612 | 73.0 | 325,201 | 71.0 | 338,838 | 86.7 |
| Non-budgétaire | 132,000 | 27.0 | 132,277 | 29.0 | 52,113 | 13.3 |
| TOTAL | 489,612 | 100.0 | 457,478 | 100.0 | 390,951 | 100.0 |

1 y compris les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés

* Sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement, 74.0 % correspondent au personnel, 18.0 %, aux transports et 8.0 % à tous les autres coûts.

**Description**

L'activité Initiatives internationales englobe l'aide apportée sous forme de financement, de transferts alimentaires et de participation à l'orientation des efforts de développement des organisations internationales, tant gouvernementales que privées. Elle se compose de cinq sous-activités:

**Institutions financières internationales:** Par le biais de cette sous-activité, le programme d'ADI appuie les quatre banques de développement international établies selon une entente mondiale (le soutien à la Banque Mondiale est fourni par l'intermédiaire du ministère des Finances). Ces banques de développement régional, dont le siège social se trouve dans l'une

des grandes régions géographiques, sont les Banques asiatique, africaine et interaméricaine de développement et la Banque de développement des Caraïbes. Les contributions fournies par le Canada et les autres pays membres leur permettent de mobiliser des capitaux privés pour des projets de développement.

**Aide alimentaire multilatérale:** Cet élément correspond à l'aide alimentaire du Canada acheminée par l'entremise du Programme alimentaire mondial (PAM) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

**Coopération technique multilatérale:** Dans le cadre de cette sous-activité, des subventions sont versées à divers organismes des Nations unies, dont chacun a un mandat précis de développement, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement, l'UNICEF et le Fonds des Nations unies pour les activités en matière de population. Une aide est également fournie à des organismes tels que le Fonds du Commonwealth pour la coopération technique, le Programme spécial de développement de la francophonie, le Fonds international pour le développement agricole et un certain nombre d'organismes internationaux de recherche agricole.

**Aide humanitaire internationale:** Dans le cadre de cette sous-activité, le Canada contribue à atténuer les souffrances humaines entraînées par les sécheresses, les déplacements de réfugiés et autres catastrophes, par l'intermédiaire d'organismes tels que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la Croix-Rouge.

**Organisations non gouvernementales internationales:** Cette sous-activité comprend l'aide fournie à des organisations internationales sans but lucratif qui s'intéressent au développement, comme le YM/YWCA.

L'aide du Canada à ces institutions multilatérales est déterminée après un examen approfondi de la mesure dans laquelle leurs activités sont compatibles avec les priorités de développement et les autres objectifs de la politique étrangère du Canada. Ces organismes multilatéraux sont généralement en mesure d'effectuer certaines tâches qui seraient difficiles à accomplir de gouvernement à gouvernement. Par exemple, les banques régionales de développement mobilisent des capitaux particulièrement importants afin d'exécuter des projets qui risqueraient d'être trop lourds pour un seul donateur. De plus, les organisations internationales telles que la Croix-Rouge sont bien équipées pour coordonner l'aide provenant de nombreux donateurs et sont largement respectées pour leur compétence et leur neutralité politique.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Le programme d'ADI vise à entreprendre en 1985-1986, dans le cadre de cette activité, les projets suivants:

**Programmes et projets de développement des banques régionales de développement:** Un montant de 135.6 millions de dollars a été affecté afin de financer les programmes et projets de développement des banques régionales de développement.

En fonction du capital versé et des garanties officielles fournies par le Canada et les autres pays donateurs, les Banques africaine, asiatique et interaméricaine de développement et la Banque de développement des Caraïbes contractent des emprunts sur les marchés mondiaux de capitaux, avant de consentir des prêts aux pays en développement pour leurs projets de développement, qui sont souvent de très vaste envergure. La plupart des prêts sont consentis à des taux d'intérêt voisins de ceux du marché, mais ces taux restent de loin inférieurs à ceux que la majorité des pays en développement pourraient eux-mêmes obtenir, et ils s'accompagnent d'un long délai de grâce ainsi que d'une période d'amortissement plus longue. En outre, les banques disposent de mécanismes spéciaux de prêt aux pays en développement les plus pauvres, qui bénéficient de taux d'intérêt quasiment nuls ainsi que d'autres conditions avantageuses. Plus de 80 % des fonds versés par le Canada à ces banques sont réservés à ces mécanismes spéciaux.

Il convient de noter que l'aide fournie par le Canada à la Banque mondiale et à son fonds pour les pays les plus pauvres, l'Association internationale de développement, figure dans le Budget des dépenses à la rubrique du ministère des Finances. Cependant, l'ACDI travaille étroitement avec ce ministère à l'élaboration de la position du Canada à l'égard de la Banque mondiale et consulte le personnel de cette dernière pour établir les priorités du Canada au niveau des régions et des pays.

Plusieurs faits témoignent de l'efficacité de l'aide fournie par l'ACDI aux banques régionales de développement. Ces banques ont réussi ces dernières années à mobiliser aux fins du développement jusqu'à neuf dollars de capitaux privés pour chaque dollar de capital versé par les gouvernements du Canada et des autres pays membres. Les contributions du Canada ont donc un effet multiplicateur appréciable. De plus, la participation du Canada à ces banques sert ses propres intérêts du fait que les deux tiers environ de chaque dollar versé par le Canada lui étaient rendus sous forme d'achats de biens et de services canadiens. On s'efforce actuellement d'accroître ces retombées.

**Aide alimentaire:** Ce programme s'est vu attribuer 165.6 millions de dollars en vue d'apporter à des millions de personnes une aide alimentaire qui sera distribuée par des institutions multilatérales oeuvrant dans ce domaine.

Comme il a déjà été indiqué, le Canada s'est engagé à fournir chaque année 600,000 tonnes de céréales, dont environ 40 % sont distribuées par des organismes multilatéraux, principalement le Programme alimentaire mondial (PAM). Les aliments distribués par le PAM sont soit livrés directement à des groupes particulièrement vulnérables comme les enfants et les mères qui nourrissent, soit acheminés au moyen du programme de travail rétribué en

vivres, qui, avec la collaboration des gouvernements des pays en développement, fournit de l'emploi à des millions de personnes pour des travaux ruraux tels que la construction de routes et de canaux d'irrigation, moyennant une rétribution en vivres.

**Coopération technique multilatérale:** On a prévu 126.8 millions de dollars pour soutenir les programmes de développement des organismes des Nations unies et d'autres organisations internationales jouant un rôle important dans la promotion du développement international.

La sous-activité Coopération technique multilatérale comprend les subventions versées au Programme des Nations unies pour le développement, à l'UNICEF et à d'autres organismes des Nations unies, ainsi qu'à d'autres programmes de développement international tels que le Fonds du Commonwealth pour la coopération technique et le Programme spécial de développement de la francophonie. Nombre de ces organismes concentrent leurs efforts dans le domaine de la formation technique, tandis que l'UNICEF est bien connu pour ses programmes d'éducation, de nutrition et d'hygiène en faveur des enfants de tous les pays du monde. L'un des autres organismes bénéficiaires est le Groupe consultatif de la recherche agricole internationale, qui a financé des programmes de recherche agricole internationale, ayant abouti à des résultats spectaculaires dans la mise au point de variétés de riz et de blé à haut rendement.

Pour déterminer l'aide à fournir à ces organismes, l'ACDI se livre périodiquement à une évaluation de leur efficacité dans la réalisation de leurs résultats sur le plan du développement. De plus, le Canada joue souvent un rôle clé, de concert avec d'autres pays donateurs, dans l'adoption de changements internes visant à améliorer l'efficacité opérationnelle de ces organismes.

**Assistance humanitaire internationale:** L'aide humanitaire internationale est fournie par l'intermédiaire d'institutions internationales, d'organisations non gouvernementales et de gouvernements étrangers afin de faire face à des catastrophes d'origine naturelle ou humaine et de contribuer aux programmes de réfugiés. De plus, un financement de base est fourni à des organismes humanitaires internationaux tels que le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et le Comité international de la Croix-Rouge. En 1984-1985, par exemple, le Canada a fourni une aide pour répondre à une sécheresse en Afrique (Ethiopie, Ouganda,...), à des inondations et à des sécheresses en Colombie et au Bangladesh, un thyphon aux Philippines et un cyclone au Madagascar, tout en fournissant des aliments et un toit aux réfugiés afghans se trouvant dans des camps au Pakistan. Pour assurer l'efficacité de l'aide humanitaire internationale, le programme d'ADI appuie également les efforts qui visent à maintenir et à développer les capacités de réaction aux catastrophes des organismes s'occupant d'aide humanitaire. Pour 1985-1986, 41.7 millions de dollars ont été prévus à ce titre.

**Organisations non-gouvernementales internationales:** Une somme de 19.9 millions de dollars a été prévue, au titre des subventions et contributions, pour appuyer les activités de développement d'une vaste gamme d'organisations

non-gouvernementales internationales, comme par exemple: la Fédération internationale pour le planning familial, le YM/YWCA et l'Institut asiatique de développement rural. Pour déterminer l'aide à fournir, l'ACDI évalue l'efficacité pour le développement et la capacité organisationnelle de ces groupes internationaux.

**Système international de partage du fardeau:** L'un des principaux objectifs du Canada en matière de développement international est de renforcer le principe du partage équitable du coût du soutien fourni aux programmes de développement des organismes multilatéraux, de façon que tous les pays riches soient encouragés à verser une contribution conforme à leur situation économique. Dans cet esprit, le Canada continue de jouer un rôle central dans diverses négociations internationales, en particulier celles qui touchent les fonds spéciaux mis en place en faveur des pays les plus pauvres par les banques internationales de développement, et il est prêt à appuyer les positions prises lors des négociations par des engagements financiers appréciables, dans les limites imposées par les affectations budgétaires. Ainsi, au cours des dernières années, le Canada a joué un rôle de premier plan dans la reconstitution du fonds de la Banque mondiale permettant de venir en aide aux pays les plus pauvres à des conditions avantageuses, dans les négociations internationales menant à l'établissement d'un financement pluriannuel pour le Fonds du Commonwealth pour la coopération technique et dans le renforcement de l'efficacité du Programme des Nations unies pour le développement.

**Représentation dans les institutions multilatérales de développement:** Il importe de veiller à ce que les points de vue et les intérêts du Canada soient pris en considération dans le fonctionnement de ces institutions. Il convient notamment de tenir compte des objectifs commerciaux du Canada, de ses priorités en matière de politique étrangère en général et de l'objectif visant à assurer une forte représentation du Canada aux échelons supérieurs des organismes multilatéraux. Dans le domaine commercial, une participation aux activités des institutions multilatérales rend le Canada admissible à toute une gamme de marchés à l'étranger, qui ont souvent une très grande envergure. Les moyens par lesquels le Canada exerce son influence varient d'une institution à l'autre. Dans la plupart des cas, cependant, l'aide financière apportée par le Canada est suffisamment importante pour lui donner une influence appréciable dans la prise de décisions. Par exemple, le Canada a un siège permanent au conseil d'administration de la Banque asiatique de développement, de la Banque africaine de développement, du Fonds africain de développement, de la Banque interaméricaine de développement et de la Banque de développement des Caraïbes en raison de l'importance de sa participation. De même, le Canada est un membre influent des instances dirigeantes du Programme des Nations unies pour le développement, de l'UNICEF, du Fonds des Nations unies pour les activités en matière de population, du Fonds du Commonwealth pour la coopération technique et du Fonds international pour le développement agricole.

## C. Services généraux

**Objectif**

- veiller à ce que l'Agence ait les services de soutien nécessaires pour atteindre efficacement les objectifs du programme d'aide au développement international, dans le cadre des politiques et méthodes de contrôle du gouvernement fédéral.

**État récapitulatif des ressources**

L'activité Services généraux représente 2.0 % du budget total du programme d'ADI en 1985-1986. De cette somme, 50.4 % correspondent aux traitements et avantages sociaux du personnel. La majeure partie du reste va aux services professionnels et spéciaux requis pour la mise en oeuvre des systèmes informatisés de l'ACDI.

**Tableau 12: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | P-Y | $ | P-Y | $ | P-Y |
| Haute direction de l'agence* | 1,414 | 24 | 1,417 | 23 | 1,393 | 26 |
| Direction générale des politiques | 3,066 | 46 | 2,741 | 46 | 2,526 | 42 |
| Direction générale du contrôleur | 15,888 | 169 | 18,958 | 169 | 13,276 | 157 |
| Personnel et administration | 11,397 | 164 | 11,947 | 164 | 10,022 | 165 |
| Direction générale des affaires publiques | 3,757 | 33 | 2,357 | 31 | 2,252 | 27 |
| | 35,522 | 436 | 37,420 | 433 | 29,469 | 417 |

* Comprend les dépenses des cabinets du président et du vice-président principal et de la Direction des systèmes de gestion.

**Tableau 13: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | % | Prévu 1984-1985 | % | Réel 1983-1984 | % |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Dépenses de fonctionnement | | | | | | |
| Personnel | 17,888 | 50.4 | 17,089[1] | 47.3 | 15,569 | 52.8 |
| Transport et communications | 2,746 | 7.7 | 2,829 | 7.3 | 1,636 | 5.6 |
| Services professionnels et spéciaux | 7,760 | 21.8 | 9,415 | 24.4 | 6,269 | 21.3 |
| Autres | 7,128 | 20.1 | 8,087 | 21.0 | 5,995 | 20.3 |
| Total des dépenses de fonctionnement[1] | 35,522 | 100.0 | 37,420 | 100.0 | 29,469 | 100.0 |
| Subventions | - | - | - | - | - | - |
| Contributions | - | - | - | - | - | - |
| Total du budgétaire | 35,522 | 100.0 | 37,420 | 100.0 | - | - |
| Non-budgétaire | - | - | - | - | - | - |
| TOTAL | 35,522 | 100.0 | 37,420 | 100.0 | 29,469 | 100.0 |

[1] y compris les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés

**Description**

L'activité Services généraux englobe les services suivants de l'ACDI:

**Services de haute direction de l'Agence:** établir l'orientation des politiques de l'ACDI et veiller à la coordination et à l'administration globales de ses activités pour assurer une exécution cohérente, efficace et conforme aux délais du programme d'ADI.

**Services de formulation et d'évaluation des politiques:** fournir des politiques et stratégies de développement, dans le cadre du transfert de l'APD aux pays en développement, fournir en permenence des conseils pour que ces politiques soient rajustées conformément à l'évolution de facteurs

influant sur la mise en oeuvre du programme d'ADI, et concevoir et réexaminer des méthodes et pratiques d'évaluation de manière à en maximiser l'efficacité.

**Contrôleur:** la formulation, le développement et la mise en oeuvre de politiques, processus et directives de planification financière et la conduite d'études spéciales sur des questions reliées aux finances, fournir aux responsables hiérarchiques des compétences et des services en matière de gestion financière, de comptabilité et de systèmes de gestion, et veiller à ce que les responsabilités en matière d'administration financière soient assumées conformément aux directives du Parlement et des organismes centraux.

**Affaires publiques:** fournir du matériel d'information et d'éducation au public sur le développement international et le programme d'ADI. L'information au public a pour but d'expliquer la nature et l'étendue de l'implication du gouvernement au niveau du développement international. L'éducation sur le développement, dont le but est d'accroître le degré de conscientisation du peuple canadien sur les problèmes du développement, fait naître un intérêt du public pour cette cause et permet de stimuler le secteur privé dans sa contribution à l'aide au développement.

**Personnel:** fournir aux responsables hiérarchiques des services de personnel et veiller à ce que les responsabilités soient prises dans le cadre des politiques applicables à toute l'administration fédérale, en matière par exemple de langues officielles et d'action positive.

**Administration:** fournir des services logistiques aux opérations et l'achat de matériel et d'équipements reliés aux besoins spécifiques de l'Agence.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

L'activité "Services généraux" comprend deux sortes de fonctions administratives. La première catégorie correspond aux services administratifs relatifs au fonctionnement de l'Agence prise dans son ensemble, par exemple la dotation en personnel, la planification stratégique et les locaux. La seconde catégorie de fonctions correspond aux services administratifs liés de manière précise aux divers programmes et projets qui relèvent des activités "Coopération de pays à pays" et "Initiatives internationales". Ces fonctions, qui pourraient être placées dans les activités opérationnelles, sont centralisées dans l'activité "Services généraux" pour des raisons d'efficacité. Parmi ces services figurent par exemple la vérification de la comptabilité des projets, l'instruction des factures à payer, les conseils financiers donnés lors de la planification et de l'exécution des projets et la liaison avec certains programmes internationaux. Ceci représente à peu près 20 % de l'activité "Services généraux".

**Tableau 14: Dépenses liées aux services généraux par rapport aux dépenses de fonctionnement totales de l'ADI**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Total des dépenses de fonctionnement de l'ADI | 75,600 | 75,314 | 61,722 |
| Dépenses liées aux services généraux | 35,522 | 37,420 | 29,469 |
| Pourcentage du total | 47 % | 49 % | 48 % |

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

**A. Analyse par article**

**1. Dépenses par article**

Les dépenses au titre du programme d'ADI par article figurent au tableau 15.

**Tableau 15: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | % | $ | % | $ | % |
| Personnel | | | | | | |
| Traitements et Salaires | 44,870 | 2.6 | 43,059 | 2.7 | 37,640 | 2.8 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 6,286 | 0.4 | 5,447 | 0.3 | 5,614 | 0.4 |
| Autres frais touchant le personnel | 74 | 0.0 | 174 | 0.0 | 37 | 0.0 |
| Total des frais touchant le personnel | 51,230 | 3.0 | 48,680 | 3.0 | 43,291 | 3.2 |
| Biens et services | | | | | | |
| Transport et communications | 7,811 | 0.5 | 7,776 | 0.5 | 5,050 | 0.4 |
| Services professionnels et spéciaux | 8,924 | 0.5 | 10,343 | 0.6 | 7,032 | 0.5 |
| Location | 3,924 | 0.2 | 4,302 | 0.3 | 2,977 | 0.2 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 453 | 0.0 | 689 | 0.0 | 652 | 0.0 |

**Tableau 15: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | % | $ | % | $ | % |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 1,198 | 0.1 | 994 | 0.1 | 848 | 0.1 |
| Toutes autres dépenses | 1,338 | 0.1 | 980 | 0.1 | 845 | 0.1 |
| Capital | 722 | 0.0 | 1,550 | 0.1 | 1,027 | 0.1 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 75,600 | 4.4 | 75,314 | 4.7 | 61,722 | 4.6 |
| Subventions, contributions et autres paiements de transfert | 1,286,200 | 74.5 | 1,188,199 | 73.6 | 1,027,550 | 76.2 |
| Total du budgétaire | 1,361,800 | 78.9 | 1,263,513 | 78.3 | 1,089,272 | 80.8 |
| Prêts | 203,200 | 11.8 | 218,387 | 13.5 | 207,018 | 15.3 |
| Exploration de pétrole et de gaz | 30,000 | 1.7 | - | - | - | - |
| Avances et placements | 132,000 | 7.6 | 132,277 | 8.2 | 52,113 | 3.9 |
| Total du non-budgétaire | 365,200 | 21.1 | 350,664 | 21.7 | 259,131 | 19.2 |
| Total des dépenses | 1,727,000 | 100.0 | 1,614,177 | 100.0 | 1,348,403 | 100.0 |
| Remboursements de prêts | (42,800) | | (36,500) | | (25,243) | |
| Solde ajusté | 1,684,200 | | 1,577,677 | | 1,323,160 | |

**2. Paiements de transfert**

Les subventions et contributions de l'ACDI au montant de $1,286.2 millions de dollars représentent 73.5 % des dépenses totales du Programme ADI. La ventilation des subventions et contributions de l'Agence est présentée au tableau 16.

**Tableau 16: Subventions et contributions (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Subventions** | | | |
| **Coopération de pays à pays** | | | |
| Bourses d'études et de perfectionnement du Commonwealth.... | 7,400 | 3,950 | 3,691 |
| Bourses d'études par l'ACDI à des Canadiens qui font des études se rattachant à l'aide au développement international...................... | 500 | 450 | 400 |
| | 7,900 | 4,400 | 4,091 |
| **Initiatives internationales** | | | |
| Aide au développement aux organismes et institutions de développement international pour leur fonctionnement et leurs programmes généraux, pour les programmes et projets précis ainsi que pour le paiement de dépenses administratives particulières s'y rapportant ....... | 126,000 | 122,300 | 120,836 |
| Aide alimentaire fournie à des organismes non gouvernementaux internationaux ou à des institutions de développement international et destinée à des bénéficiaires de pays en voie de développement, et paiement de dépenses administratives particulières s'y rapportant ....... | 165,000 | 139,200 | 146,292 |
| Aide humanitaire et contingence pour désastres aux pays, à leurs organismes et à des personnes de ces pays, ainsi qu'à des institutions | | | |

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| internationales et des organisations non gouvernementales canadiennes et internationales à l'égard d'opérations et de programmes, projets, activités et appels généraux et particuliers et paiment de dépenses administratives particulières s'y rapportant........ | 41,400 | 41,400 | 50,456 |
| Contributions à la Fondation Asie-Pacifique du Canada............ | 500 | 500 | - |
| | 332,900 | 303,400 | 317,584 |
| Total des subventions | 340,800 | 307,800 | 321,675 |
| **Contributions** | | | |
| **Coopération de pays à pays** | | | |
| Aide au développement aux pays en voie de développement régional et international, aux institutions, organismes et agences canadiennes à l'appui de projets, programmes et activités locales et régionales et paiement de dépenses administratives particulières s'y rapportant........ | 532,100 | 484,914 | 327,586 |
| Contributions versées à des organisations, institutions et agences canadiennes internationales et régionales de développement ainsi qu'aux gouvernements provinciaux à leurs organismes et agences à l'appui de programmes, projets et activités de coopération et développement reliés à l'éducation et paiement de dépenses administratives particulières s'y rapportant........ | 157,700 | 126,600 | 156,768 |
| Encouragements aux investisseurs, institutions et organisations du secteur privé du Canada, aux institutions internationales, aux gouvernements de pays en développement ainsi qu'aux | | | |

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| organisations et agences, aux institutions locales et régionales des pays en développement ainsi qu'aux organisations à l'appui de programmes et projets de coopération industrielle et paiement de dépenses administratives particulières s'y rapportant........................... | 35,600 | 25,900 | 23,284 |
| Aide alimentaire fournie aux pays en voie de développement, à leurs organismes et à des personnes de ces pays ou à des organismes non gouvernementaux canadiens et destinée à des bénéficiaires de pays en voie de développement et paiement de dépenses administratives particulières s'y rapportant........ | 197,500 | 223,300 | 179,328 |
| | 922,900 | 860,714 | 686,966 |
| **Initiatives internationales** | | | |
| Contributions versées à des institutions et organisations de développement international à l'appui de programmes et projets prévus d'aide au développement et paiement de dépenses administratives particulières s'y rapportant........ | 3,000 | 2,885 | 1,662 |
| Contributions à des organismes non gouvernementaux internationaux à l'appui de programmes et de projets d'aide au développement et paiement de dépenses administratives particulières s'y rapportant........ | 19,500 | 16,800 | 17,247 |
| | 22,500 | 19,685 | 18,909 |
| Total des contributions | 945,400 | 880,399 | 705,875 |
| Total des subventions et des contributions | 1,286,200 | 1,188,199 | 1,027,550 |

### 3. Prêts, avances et investissements

Les prêts, avances et investissements de l'ACDI au montant de 388.7 millions de dollars représentent 22.2 % des dépenses totales du Programme d'ADI. Les détails des prêts, avances et investissements sont présentés au tableau 17.

**Tableau 17: Prêts, avances et investissements (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Prêts** | | | |
| Prêts aux pays en voie de développement et aux institutions de développement international aux fins de l'aide au développement international. | | | |
| Asie | 92,300 | 106,080 | 95,850 |
| Afrique anglophone | 30,000 | 18,900 | 31,065 |
| Afrique francophone | 50,600 | 47,000 | 45,951 |
| Amériques | 30,300 | 46,407 | 34,152 |
| Exploration de pétrole et de gaz | 30,000 | - | - |
| | 233,200 | 218,387 | 207,018 |
| **Avances et investissements** | | | |
| Avances et investissements dans les institutions financières internationales tels que détaillés aux Extraits de la Partie II du Budget des dépenses (voir page 4 à 7). | | | |
| Avances | 100,700 | 105,830 | 28,397 |
| Investissements | 31,300 | 26,447 | 23,716 |
| | 132,000 | 132,277 | 52,113 |
| Total des prêts, avances et investissements | 365,200 | 350,664 | 259,131 |

## 4. Dépenses en personnel

Les dépenses en personnel de l'ACDI, soit 51.2 millions de dollars, représentent 67.7 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement du programme. Le tableau 18 donne des renseignements sur les années-personnes et le traitement annuel moyen par catégorie.

**Tableau 18: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle de traitement actuelle | Provisions pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 1985-1986 | 1984-1985 | 1983-1984 | | |
| **Gestion** | 95 | 92 | 86 | 50,350-96,300 | 62,726 |
| **Scientifique et professionnelle** | | | | | |
| Agriculture | 8 | 8 | 9 | 15,972-68,070 | 53,624 |
| Architecture et urbanisme | 2 | 3 | 3 | 18,610-76,130 | 49,113 |
| Sciences biologiques | 4 | 4 | 4 | 16,161-68,070 | 54,465 |
| Économique, sociologie et statistique | 8 | 5 | 7 | 14,570-65,080 | 54,314 |
| Enseignement | 3 | 3 | 4 | 13,609-68,070 | 52,636 |
| Génie et arpentage | 40 | 41 | 33 | 23,306-76,130 | 58,079 |
| Sciences forestières | 5 | 5 | 5 | 16,161-68,070 | 54,549 |
| Bibliothéconomie | 3 | 2 | 3 | 19,782-50,712 | 34,884 |
| Sciences physiques | 2 | 1 | - | 15,304-68,070 | 53,731 |
| **Administration et service extérieur** | | | | | |
| Services administratifs | 110 | 102 | 99 | 13,912-57,987 | 38,927 |
| Commerce | 19 | 3 | 14 | 15,635-60,465 | 49,403 |
| Gestion des systèmes d'ordinateurs | 23 | 22 | 19 | 18,766-61,433 | 37,420 |
| Gestion des finances | 42 | 44 | 43 | 13,853-57,980 | 42,515 |
| Service extérieur | 15 | 15 | 1 | 15,685-66,252 | 48,091 |
| Services d'information | 20 | 17 | 18 | 13,579-57,980 | 39,767 |
| Organisation et méthodes | 18 | 18 | 18 | 13,520-57,980 | 42,315 |
| Gestion du personnel | 22 | 20 | 22 | 13,330-63,870 | 38,667 |
| Administration des programmes | 275 | 291 | 223 | 13,912-57,987 | 42,822 |
| Achat et approvisionnement | 41 | 37 | 74 | 12,766-57,980 | 40,604 |
| Autres | - | - | 1 | | - |

Tableau 18: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement (suite)

| | Années-personnes autorisées 1985-1986 | 1984-1985 | 1983-1984 | Échelle de traitement actuelle | Provisions pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| **Technique** | | | | | |
| Dessin et illustration | 3 | 3 | 2 | 15,557-40,310 | 27,702 |
| Soutien d'ingénierie et scientifique | 1 | 1 | 1 | 14,041-50,866 | 39,093 |
| Groupe technique général | 3 | 5 | 3 | 12,635-55,682 | 33,097 |
| Soutien des sciences sociales | 9 | 10 | 9 | 12,635-57,764 | 32,114 |
| Autres | | | | | |
| **Soutien administratif** | | | | | |
| Commis aux écritures et aux règlements | 180 | 186 | 179 | 12,932-31-743 | 23,338 |
| Traitement des données | 7 | 10 | 11 | 13,352-37,130 | 25,572 |
| Secrétariat, sténographie, dactylographie | 200 | 207 | 192 | 12,636-31,946 | 22,150 |
| **Exploitation** | | | | | |
| Commerce et main-d'oeuvre générale | 1 | - | - | 14,776-40,676 | 34,327 |
| Services généraux | 2 | 2 | 2 | 13,253-39,988 | 18,471 |
| | 1,161 | 1,157 | 1,085 | | |

Note: Les colonnes des années-personnes présentent la répartition des années-personnes autorisées pour le Programme, par groupe professionnel. La colonne de l'échelle de traitement actuelle présente la ventilation des salaires par groupe professionnel au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et traitements au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.



M8

## 5. Analyse des coûts

Le coût total du Programme ADI, incluant $5,696,000 de services fournis gratuitement par d'autres ministères, apparaît ci-dessous.

**Tableau 19: Coût du Programme (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Autres Coûts | Total des coûts | Total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|
| Coopération de pays à pays | 968,666 | - | 968,666 | 900,892 |
| Initiatives internationales | 357,612 | - | 357,612 | 325,201 |
| Services généraux | 35,522 | 5,696 | 41,218 | 43,283 |
| | 1,361,800 | 5,696 | 1,367,496 | 1,269,376 |

# Agence d'examen de l'investissement étranger

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste au:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, Canada, K1A 0S9

N° de catalogue BT 31-2/1986-III-62 Canada: 3.00 $
ISBN 0-660-52969-6 à l'étranger: 3.60 $

Prix sujet à changement sans avis préalable

647

Budget des dépenses 1985-1986

Partie III

Agence d'examen de l'investissement étranger

**Préface**

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend deux sections. La section I offre un aperçu du programme proposé d'Investissement Canada ainsi que du programme de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. En ce qui a trait au programme d'Investissement Canada on y trouve une description générale, des données de base et des objectifs, et une perspective de planification. En ce qui a trait au Programme de l'Agence d'examen de l'investissement étranger on y trouve une brève description et des données de base ainsi que des données concernant le rendement. La section II fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires.

Ce document a pour objet de permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

## Table des matières

Extraits de la Partie II du Budget des dépenses 4

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Points saillants 6
B. État financier récapitulatif 6
C. Perspective de planification
1. Contexte 7
2. Introduction du projet de loi sur Investissement Canada 7
3. Comparaison de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger au projet de loi sur Investissement Canada 10
D. Résumé des activités de l'Agence d'examen de l'investissement étranger
1. Mandat légal 11
2. Objectif du Programme 11
3. Description du Programme 11
4. Plan d'exécution du Programme 12
5. Efficacité du Programme 13
6. Données sur le rendement et justification des ressources 14

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
1. Dépenses par article 17
2. Dépenses en personnel 18
B. Analyse des coûts 19

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Autorisation**

L'autorisation est demandée de dépenser $6,421,083 à l'appui de l'Agence d'examen de l'investissement étranger au cours de l'exercice financier 1985-1986. Les autres dépenses, évaluées à $763,292 pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

**Besoins financiers par autorisation**

| Crédits | (en milliers de dollars) | **Budget principal 1985-1986** | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Agence d'examen de l'investissement étranger** | | |
| 50 | Dépenses du Programme | 6,421 | 6,283 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 763 | 682 |
| | **Total du Programme** | 7,184 | 6,965 |

**Crédits - Libellé et montants**

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | **Budget principal 1985-1986** |
|---|---|---|
| | **Agence d'examen de l'investissement étranger** | |
| 50 | Agence d'examen de l'investissement étranger - Dépenses du Programme | 6,421,083 |

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Programme par activité**

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | Total | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | | |
| Administration | 136 | 7,159 | 25 | 7,184 | 6,965 |
| | 136 | 7,159 | 25 | 7,184 | 6,965 |

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Points saillants

Le 7 décembre 1984 le gouvernement a déposé à la Chambre des communes le projet de loi C-15, à savoir la Loi sur Investissement Canada. Le projet de loi prévoit la création d'une nouvelle agence, Investissement Canada, chargée de favoriser et de faciliter l'investissement au Canada et de faire l'examen d'acquisitions de plus grande importance d'entreprises canadiennes par des non-canadiens (voir page 8). Une fois adoptée, cette nouvelle loi remplacera la Loi sur l'examen de l'investissement étranger.

Par suite de cette importante initiative du gouvernement, le Programme sera changé de façon radicale en 1985-1986. En raison des changements au mandat prévus dans la nouvelle loi, il faudra redéfinir le Programme actuel. Il sera nécessaire d'élaborer et de mettre en vigueur de nouvelles politiques et procédures afin d'assumer les nouvelles responsabilités de façon efficace. En outre les besoins créés par la nouvelle législation nécessiteront que soient apportées des modifications à la structure actuelle de l'Agence.

## B. État financier récapitulatif

Il n'est pas possible de présenter un résumé détaillé des ressources nécessaires au Programme avant l'adoption de la loi et la définition précise du Programme. Ainsi, les plans actuels à l'égard des ressources prévoient des fonds nécessaires aux activités actuelles aux termes de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger d'ici au 31 mars 1985 et une continuation de ce régime financier en 1985-1986. On s'attend à ce que toute modification de ce régime soit réalisée au moyen du processus des budgets des dépenses supplémentaires une fois que l'information détaillée sera disponible. Le tableau 1 résume les besoins financiers actuels.

**Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu* 1984-1985 | Différence |
|---|---|---|---|
| Administration | 7,184 | 6,955 | 229 |
| Années-personnes | 136 | 136 | - |

* Il n'y a pas eu de changements importants par rapport au Budget des dépenses de 1984-1985. Il y avait seulement une différence de $10,000 en moins entre le montant prévu pour 1984-1985 et le montant de $6,965,000 figurant dans le Budget des dépenses de cette même année. (Extraits de la Section II du Budget des dépenses, page 4).

**Explication de la différence:** L'augmentation de $229,000 ou 3.3 pour 100 du Budget de 1985-1986 est attribuable aux importants postes de dépense suivants:

| | (en milliers de dollars) |
|---|---|
| • une augmentation de 3.9% pour les rajustements dûs à la hausse des salaires | 217 |
| • une augmentation pour les paiements prévus par la loi versés aux Régimes d'avantages sociaux des employés | 81 |
| • une réduction en coûts de fonctionnement | (69) |

## C. Perspective de planification

### 1. Contexte

Dans le cadre des mesures destinées à stimuler le renouveau économique au Canada, le gouvernement a annoncé dans le discours inaugural du 5 novembre 1984 que des initiatives seraient prises pour stimuler à la fois l'investissement canadien et étranger. Le gouvernement est d'avis que le Canada peut tirer profit des avantages de l'investissement canadien et non-canadien et que toutes les mesures devraient être prises pour encourager et faciliter le flux de capital canadien et non-canadien créateur d'emplois, les technologies et le savoir-faire spécialisés, et l'accès aux marchés mondiaux. Le Canada est fondamentalement un pays intéressant pour les investisseurs non-canadiens. Cependant, au cours des dernières années, la réputation du Canada à titre de pays hôte de l'investissement international a été mise en question. La Loi sur l'examen de l'investissement étranger est citée comme l'une des causes principales de la perception moins favorable qu'a la communauté internationale des affaires à l'égard du Canada comme pays où faire affaires.

Le projet de loi C-15, la Loi sur Investissement Canada, constitue une démarche importante du gouvernement en vue de changer cette perception. Le projet de loi reflète une nouvelle attitude. À l'encontre de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, le projet de loi C-15 reconnaît la contribution positive que peut apporter le capital non-canadien au Canada.

### 2. Introduction du projet de loi sur Investissement Canada

**Données de base:** Le 7 décembre 1984, le gouvernement a déposé à la Chambre des communes le projet de loi C-15, soit la Loi sur Investissement Canda. Il s'agit d'un projet de loi qui traduit l'intention du gouvernement de créer un climat propice à l'investissement au Canada par des investisseurs canadiens et non-canadiens. Le projet de loi prévoit la création d'une nouvelle agence, Investissement Canada, qui aidera le gouvernement à atteindre son but.

De concert avec le secteur privé et les gouvernements provinciaux, Investissement Canada collaborerait avec les services commerciaux au Canada et à l'étranger afin de favoriser et de facilitier l'investissement au Canada. Forte de ce réseau de contacts et de ressources dans les secteurs publics et privés, l'agence identifierait des possibilités d'investissement et aiderait les investisseurs à transformer ces possibilités en emplois, en nouvelles technologies et en une croissance réelle de l'économie.

La nouvelle loi tient compte de la contribution apportée par la PME à la création d'emplois, de nouvelles entreprises, de nouveaux marchés, de nouvelles technologies, et de produits nouveaux. On s'attend à ce que Investissement Canada ait pour responsabilité spéciale d'inciter ce type d'investissement.

Bien que le gouvernement prévoit se réserver le pouvoir de s'assurer que les acquisitions importantes par des non-Canadiens apportent des avantages à l'économie, le processus d'examen auquel ces acquisitions seront soumises sera modifié de façon radicale. De plus, même si Investissement Canada continuait d'examiner les acquisitions importantes, le nombre total d'investissements sujets à l'examen serait considérablement réduit et le processus serait plus rapide et plus simple. On prévoit les changements suivants:

- exempter de l'examen presque tous les investissements visant la création de nouvelles entreprises au Canada;
- exempter de l'examen la plupart des acquisitions d'entreprises au Canada par des non-Canadiens, sauf des acquisitions importantes qui peuvent avoir des retombées considérables sur les intérêts économiques, industriels et culturels du Canada;
- réserver le pouvoir d'examiner des acquisitions de moindre importance et des investissements visant la création de nouvelles entreprises dans des secteurs culturels primordiaux tels que l'édition et la production et la distribution de films;
- faire la distinction entre les acquisitions d'entreprises au Canada lorsque la majorité des actifs impliqués dans la transaction sont situés au Canada et celles lorsque les actifs canadiens ne représentent qu'une partie d'une transaction de plus grande envergure effectuée à l'extérieur du Canada; et
- assurer une prise de décisions rapide quant aux propositions par le biais d'échéances bien définies, d'une simplification du processus d'examen et de la consultation au préalable avec des investisseurs éventuels.

**Objectif du Programme:** Les déclarations suivantes donnent un aperçu de la nature de l'objectif du nouveau programme proposé:

- contribuer à la croissance économique et aux possibilités d'emplois au Canada en favorisant et en facilitant l'investissement au Canada par des Canadiens et des non-canadiens et en assurant que d'importants investissements nouveaux par des non-canadiens apportent des avantages nets au Canada;

- améliorer la compréhension des objectifs du Parlement et du Gouvernement en ce qui a trait à l'investissement au Canada par des Canadiens et des non-canadiens;

- encourager et aider les entreprises canadiennes à tirer profit de possibilités d'investissement et de transferts de technologies;

- fournir des services d'investissement, notamment d'information, afin de faciliter la croissance économique au Canada;

- encourager et aider les investisseurs non-canadiens à préparer leurs propositions d'investissement afin qu'elles soient conformes aux intérêts du Canada;

- s'assurer que les investisseurs non-canadiens et leurs projets soient traités de façon courtoise, équitable, convenable et rapide;

- contribuer et être conforme aux politiques et aux objectifs du gouvernement; et

- assurer un excellent service au Ministre, au Parlement et à toute autre personne qui traite avec l'agence.

**Description du programme:** Grâce au nouveau mandat positif d'Investissement Canada de favoriser et de faciliter de l'investissement nouveau, on s'attend à ce que la nouvelle agence soit le point de mire des efforts du gouvernement pour introduire de la technologie et pour mettre en contact des entreprises canadiennes qui ont besoin de capital avec des investisseurs qui veulent investir au Canada et ce, par le biais des délégations canadiennes à l'étranger et des bureaux industriels régionaux à travers le Canada. On s'attend aussi à ce que la nouvelle agence offre des services d'information et d'autres services pour appuyer les efforts d'autres personnes pour la promotion des intérêts canadiens au Canada et à l'étranger.

En ce qui a trait au processus d'examen prévu dans le projet de loi C-15, on prévoit que seulement 10 pour 100 du nombre d'investissements par des non-canadiens (les deux tiers de la valeur des actifs) qui sont sujets à examen aux termes de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger le seront aux termes de la Loi sur Investissement Canada. Pour les autres investisseurs non-canadiens seul un avis au gouvernement, concernant leurs projets d'investissement, sera nécessaire.

### 3. Comparaison de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger et du projet de loi sur Investissement Canada

Le tableau 2 présente une comparaison des principales caractéristiques de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger et du projet de loi C-15.

**Tableau 2: Comparaison de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger et du projet de loi sur Investissement Canada**

| Principales caractéristiques | Loi actuelle | Projet de loi Investissement Canada |
|---|---|---|
| Objet | Le niveau de contrôle est une question d'intérêt national | Il est présumé que l'investissement par des Canadiens ou des non-Canadiens apporte des avantages au Canada |
| Portée de l'avis d'investissement | Non applicable puisque tout investissement est sujet à l'examen | Toute nouvelle entreprise et toute acquisition dont les actifs sont en deçà des limites qui précèdent |
| Portée de l'examen | | |
| . Nouvelle entreprise | Toute | Exemptée de l'examen |
| . Acquisition directe | Toute | Sujet à l'examen si les actifs sont de $5 millions ou plus |
| . Acquisition indirecte | Toute | Sujet à l'examen si les actifs sont de $50 millions ou plus ou $5 millions ou plus si la filiale canadienne compte pour plus de 50 pour 100 de la transaction |
| Pouvoir d'examen discrétionnaire | Non applicable | Tout investissement quelle que soit la taille dans les secteurs étroitement liés à la culture |
| Test "d'avantage" | Les avantages appréciables pour le Canada | À l'avantage net du Canada |
| Facteurs d'appréciation | Incidence sur:<br>. l'activité économique<br>. la participation de Canadiens<br>. le rendement industriel et la technologie<br>. la concurrence<br>. la compatibilité avec les politiques industrielles et économiques du Canada et des provinces | Incidence sur:<br>. l'activité économique<br>. la participation de Canadiens<br>. le rendement industriel et la technologie<br>. la concurrence<br>. la compatibilité avec les politiques industrielles et économiques du Canada et des provinces<br>. la compatibilité avec la politique culturelle<br>. l'effet sur la compétitivité internationale |
| Processus d'examen | | |
| . Consultation avec | . les provinces concernées<br>. les ministères concernés | . les provinces concernées<br>. les ministères concernés |
| . Cabinet | les cas sensibles | les cas sensibles |
| . Décision | le gouverneur en conseil | le Ministre |
| . Délais | 60 jours avec prolongation par le gouvernement sans limite | 45 jours - avec prolongation au-delà de 75 jours seulement avec l'accord de l'investisseur |
| Définition d'un investisseur étranger | Règles complexes fondées sur le contrôle de fait avec présomptions biaisées contre l'investisseur. Pas d'encouragement à la canadianisation. | Règles plus simples qui tiennent compte du niveau de propriété canadienne et de présomptions plus équilibrées. Modeste encouragement à la canadianisation |
| Recours | Enquêtes et sanctions criminelles | Sanctions civiles sauf pour le bris de la confidentialité |
| Rôle positif | Aucun rôle positif | Mandat spécifique<br>. d'encourager l'investissement afin de favoriser la croissance et les emplois<br>. de fournir des services d'information<br>. fournir des conseils sur les possibilités et les contacts |

## D. Résumé des activités de l'Agence d'examen de l'investissement étranger

### 1. Mandat légal

Le Parlement a adopté la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, entrée en vigueur en 1974, qui prévoyait un mécanisme permettant d'examiner certaines propositions d'investissement étranger direct afin de déterminer si les investissements proposés apporteront ou seront susceptibles d'apporter des avantages appréciables au Canada. La Loi ne s'applique qu'à deux sortes d'investissement étranger:

- l'acquisition du contrôle d'une entreprise commerciale canadienne par des particuliers, des sociétés ou des gouvernements étrangers ou encore des groupes dont certains membres sont étrangers, par l'acquisition d'actions de l'entreprise ou des biens utilisés pour son exploitation;

- l'établissement d'une entreprise nouvelle au Canada par des étrangers qui ne possèdent aucune entreprise en exploitation au Canada, ou par des étrangers qui possèdent déjà une entreprise en exploitation au Canada, si l'entreprise nouvelle ou l'expansion envisagée n'est pas liée à l'entreprise déjà exploitée.

Aux termes du paragraphe 7(1) de la LEIE, on a créé une agence, appelée Agence d'examen de l'investissement étranger, dont le mandat est de conseiller et d'assister le Ministre chargé de l'application de la Loi. Le ministre responsable est le ministre de l'Expansion industrielle régionale.

### 2. Objectif du Programme

Le Programme a pour objectif "de faire en sorte que la prise de contrôle de certaines entreprises canadiennes par des non-canadiens et la création d'entreprises nouvelles ou n'ayant aucun rapport avec celles qu'ils exploitent déjà, apportent ou soient susceptibles d'apporter des avantages appréciables au Canada."

### 3. Description du Programme

Le Programme prévoit l'appréciation des demandes présentées par des non-canadiens au sujet de la prise de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes; la création d'entreprises nouvelles ou la diversification dans des activités non liées à celles qu'ils mènent déjà; la négociation d'engagements et l'élaboration et la coordination, avec les gouvernements provinciaux et les autres ministères fédéraux, des recommandations concernant l'apport ou non d'avantages appréciables au Canada; le soutien juridique et administratif au processus d'examen; la préparation des décisions ministérielles stipulées dans la Loi; la mise à exécution des mesures de contrôle, d'enquête et de mise en vigueur de la Loi conformément aux dispositions de la Loi; l'aide à l'analyse et à la recherche sur l'investissement étranger nécessaires à l'application de la Loi.

Aussitôt que l'Agence reçoit un avis exposant une proposition d'investissement, cet avis est examiné et apprécié en fonction des facteurs exposés dans la Loi. La proposition est acheminée vers la ou les provinces touchées par l'investissement en vue d'obtenir leur avis et leurs observations. Une fois qu'on a recueilli tous les renseignements requis, la demande est soumise au ministre avec un rapport d'analyse par l'Agence des effets prévus de l'investissement. Le ministre décide de recommander au gouverneur en conseil soit l'autorisation soit le refus de l'investissement et le requérant en est avisé. À la suite de l'autorisation ou du refus de l'investissement, l'Agence exerce un contrôle afin d'assurer que les investisseurs se conforment aux dispositions de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger.

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure de l'activité:** Le programme consiste en une activité, l'administration, laquelle se divise en cinq sous-activités: déterminer si les propositions d'investissement étranger sont sujettes ou non à examen en vertu de la Loi; évaluer la mesure dans laquelle les propositions d'investissement sujettes à examen sont ou non susceptibles d'apporter des avantages appréciables au Canada; assurer le respect des dispositions de la Loi; élaboration de politiques et recherche; et assurer un service d'administration.

**Tableau 3: Structure de l'activité**

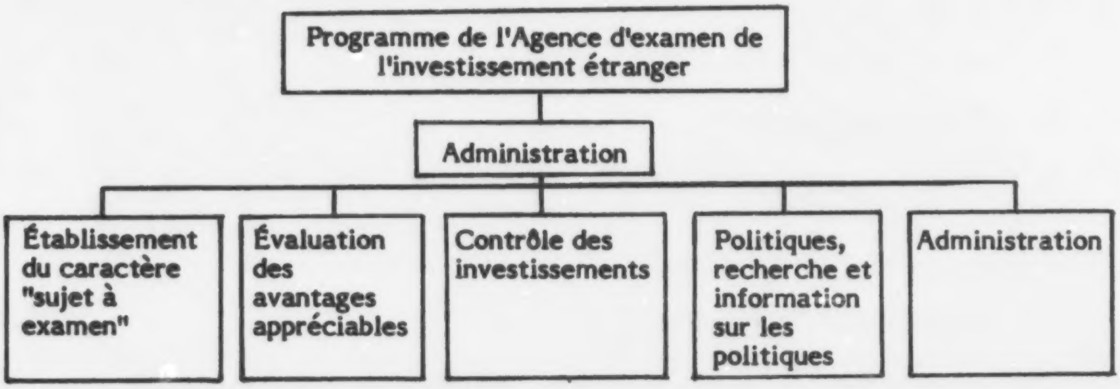


**Organisation:** Tous les bureaux de l'Agence d'examen de l'investissement étranger sont situés à Ottawa. L'Agence est dirigée par un administrateur en chef (Commissaire) nommé par le gouverneur en conseil et tenu de rendre des comptes au Ministre sur les activités de l'Agence. Elle comporte quatre unités administratives: La Direction de l'application de la Loi; le Bureau d'évaluation; la Direction des politiques, de la recherche et des communications; la Division du personnel et de l'administration.

## 5. Efficacité du Programme

L'Agence s'occupe essentiellement de faire preuve d'efficacité dans ses rapports avec les investisseurs étrangers, de fournir des conseils de qualité au Ministre sur les propositions d'investissement et d'assurer l'efficacité du processus d'examen des demandes d'investissement étranger. Chaque proposition d'investissement autorisée par le gouvernement est censée apporter des avantages appréciables en matière d'expansion économique et industrielle au Canada. Les propositions d'investissement qui ne sont pas susceptibles d'apporter ces avantages sont refusées. L'Agence n'essaie pas d'évaluer les écarts survenus au chapitre de l'expansion économique à cause du processus d'examen par rapport à ce qui aurait lieu si la LEIE et le processus d'examen n'existaient pas.

Parmi les avantages appréciables aux termes de la Loi, seuls les investissements prévus et les emplois se prêtent à la quantification. Bien qu'il faille exercer beaucoup de prudence dans l'utilisation ou l'interprétation de ces statistiques - par exemple, un seul investissement peut renverser les valeurs enregistrées pour une année - elles offrent, néanmoins, un indice des avantages auxquels on peut s'attendre suite à l'autorisation aux termes de la Loi. Les tableaux 4 et 5 ci-après contiennent des données sur les investissements prévus et les avantages en matière d'emploi résultant des propositions autorisées pour les exercices financiers 1981-1982, 1982-1983 et 1983-1984.

**Tableau 4: Comparaison des investissements prévus découlant des propositions autorisées (en millions de dollars)**

| | Réel 1983-1984 | Réel 1982-1983 | Réel 1981-1982 |
|---|---|---|---|
| Administration | 1,737.6 | 1,514.5 | 704.9 |
| Nouvelles entreprises | 2,395.9 | 1,531.7 | 904.9 |
| Total | 4,133.5 | 3,046.2 | 1,609.8 |

**Tableau 5: Comparaison des emplois prévus découlant des propositions autorisées (nombre de postes)**

| | 1983-1984 | | | 1982-1983 | | | 1981-1982 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Emplois maintenus | Emplois prévus | Total | Emplois maintenus | Emplois prévus | Total | Emplois maintenus | Emplois prévus | Total |
| Acquisitions | 1,927 | 10,234 | 12,161 | 5,670 | 7,822 | 13,492 | 3,521 | 9,284 | 12,805 |
| Nouvelles entreprises | - | 11,928 | 11,928 | - | 17,723 | 17,723 | - | 6,620 | 6,620 |
| | 1,927 | 22,162 | 24,089 | 5,670 | 25,545 | 31,215 | 3,521 | 15,904 | 19,425 |

L'année financière 1982-1983 était exceptionnelle en ce qui a trait à la valeur de l'investissement prévu et des emplois: la valeur des investissements s'est accrue de 89 pour 100 et le nombre d'emplois créés ou maintenus de 61 pour 100. En 1983-1984 la valeur de l'investissement prévu découlant de propositions autorisées a connu une hausse de 35 pour 100 pour se chiffrer à $4.1 milliards de dollars. L'investissement attribuable aux demandes de création de nouvelles entreprises a accusé une hausse de 56 pour 100 et celui attribuable à l'acquisition d'entreprises canadiennes a augmenté de 14 pour 100. Même si le nombre d'emplois créés ou sauvegardés a atteint 24,089, il s'agissait d'une baisse de 23 pour 100 par rapport aux 31,215 emplois enregistrés en 1982-1983. Toutefois, le nombre d'emplois créés par le biais d'acquisitions a accusé une hausse de 31 pour 100.

Des renseignements plus détaillées sur les activités menées en vertu de la Loi figurent dans le Rapport annuel de l'Agence présenté au Parlement en novembre 1984.

## 6. Données sur le rendement et justification des ressources

Suite à la rationalisation du processus d'examen à la fin du premier semestre de 1982, de nombreuses propositions à l'Agence sont devenues admissibles à l'examen aux termes du processus abrégé. De plus, des efforts intensifs ont été déployés afin de résoudre des cas non résolus. Ensemble, ces initiatives se sont traduites en 1982-1983 par un nombre de décisions par le gouverneur en conseil qui dépassait la moyenne des années précédentes. Bien que le nombre de cas résolus en 1983-1984 ait accusé une baisse de 9.3 pour 100 par rapport au nombre enregistrée en 1982-1983, il était néanmoins 25.5 pour 100 supérieur au nombre enregistré en

1981-1982. On s'attend à ce que le nombre de cas résolus accuse une nouvelle hausse de 5.8 pour 100 en 1984-1985.

Plus de 80 pour 100 de tous les investissements sujets à examen font maintenant l'objet d'une décision en moins de 60 jours. Plusieurs sont décidés même deux fois plus vite. Ce rendement se compare bien avec celui de 1981-1982, année où seulement 55 pour 100 des propositions ont été décidées en moins de 60 jours.

Le tableau 6 contient des données sur le résultat ou l'état du dossier de toutes les demandes par exercice financier.

**Tableau 6: État des demandes**

| | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 | Réel 1982-1983 | Réel 1981-1982 |
|---|---|---|---|---|
| Demandes reportées | 193 | 223 | 426 | 456 |
| Demandes reçues | 1,000 | 1,010 | 943 | 799 |
| Total des demandes | 1,193 | 1,233 | 1,369 | 1,255 |
| Décisions du gouverneur en conseil | 975 | 885 | 984 | 594 |
| Demandes retirées avant décision du gouverneur en conseil | 66 | 76 | 95 | 125 |
| Demandes certifiées résolues | 1,041 | 961 | 1,079 | 719 |
| Demandes retirées avant certification | 34 | 78 | 65 | 104 |
| Demandes non sujettes à examen | 8 | 1 | 2 | 6 |
| Total des demandes résolues | 1,083 | 1,040 | 1,146 | 829 |
| Demandes en cours d'examen à la fin de l'exercice | 110 | 193 | 223 | 426 |

Le tableau 7 donne une ventilation des décisions du gouverneur en conseil.

**Tableau 7: Profil des décisions du gouverneur en conseil**

| | Réel 1983-1984 | Réel 1982-1983 | Réel 1981-1982 |
|---|---|---|---|
| Autorisations | 858 | 924 | 513 |
| Refus | 27 | 60 | 81 |
| Total | 885 | 984 | 594 |



883

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

**Tableau 8: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 5,452 | 5,235 | 4,836 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 763 | 682 | 729 |
| Autres frais touchant le personnel | 6 | 6 | 1 |
| | 6,221 | 5,923 | 5,566 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 353 | 354 | 297 |
| Information | 162 | 203 | 162 |
| Services professionnels et spéciaux | 222 | 239 | 178 |
| Location | 45 | 44 | 42 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 16 | 23 | 28 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 140 | 126 | 77 |
| | 938 | 989 | 784 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 7,159 | 6,912 | 6,350 |
| Capital | 25 | 28 | 18 |
| Paiements de transfert | - | 15 | 40 |
| Total des dépenses | 7,184 | 6,955 | 6,408 |

## 2. Dépenses en personnel

Les coûts relatifs au personnel constituent approximativement 87% des dépenses globales du Programme.

**Tableau 9: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitements actuelle | | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | | |
| Gestion | 16 | 16 | 16 | 50,350 | -96,300 | 68,819 |
| Scientifique et professionnelle | | | | | | |
| Économique, sociologie et statistique | 6 | 5 | 5 | 14,570 | -65,080 | 52,907 |
| Administration et service extérieur | | | | | | |
| Services administratifs | 7 | 6 | 5 | 13,912 | -57,987 | 34,471 |
| Commerce | 40 | 41 | 41 | 15,635 | -60,465 | 50,103 |
| Services d'information | 3 | 3 | 3 | 13,579 | -57,980 | 45,897 |
| Administration des programmes | 5 | 5 | 3 | 13,912 | -57,987 | 30,441 |
| Autres | 3 | 3 | 3 | | | 41,332 |
| Technique | | | | | | |
| Soutien des sciences sociales | 4 | 4 | 3 | 12,635 | -57,764 | 34,374 |
| Soutien administratif | | | | | | |
| Commis | 16 | 15 | 16 | 12,932 | -31,743 | 21,800 |
| Secrétariat, sténographie et dactylographie | 33 | 35 | 33 | 12,636 | -31,946 | 22,049 |
| Autres | 3 | 3 | 2 | | | 22,123 |

**Nota:** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle des traitements de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## B. Analyse des coûts

Le Budget des dépenses pour 1985-1986 n'inclut que les crédits dont l'affectation doit être votée et les postes statutaires. Le coût du logement, fourni gratuitement par Travaux publics Canada ($726,374), et des services fournis également gratuitement par d'autres ministères ($127,000) constitue le coût total du Programme.

**Tableau 10: Coût total du Programme (en milliers de dollars)**

| | Dépenses de fonctionnement 1985-1986 | Plus autres coûts | Coût total | Total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|
| Programme de l'Agence d'examen de l'investissement étranger | 7,184 | 853 | 8,037 | 7,855 |

# Agriculture Canada

# Budget des dépenses 1985-1986

# Partie III

**Plan de dépenses**

669

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste auprès du:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1986-III-1 au Canada: $12.00
ISBN 0-660-52912-2 à l'étranger: $14.40

Prix sujet à changement sans préavis

Budget des dépenses 1985-1986

Partie III

Agriculture Canada

**Préface**

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend six chapitres. Le premier présente le Ministère. Les cinq autres présentent les plans de dépenses de chaque programme du Ministère.

Les chapitres 2 à 6 commencent par des extraits de la Partie II du Budget des dépenses et du Volume II des Comptes publics pour le programme que l'on décrit. Cette formule a pour but d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires.

Chaque plan de dépenses est divisé en trois sections. La section I présente un aperçu du programme et un résumé de ses plans et de son rendement actuel. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et les autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

Ce document permettra au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. Une table des matières générale énumère les chapitres; en outre, une table des matières détaillée est fournie pour chaque programme. Dans la section I de chaque plan de dépenses, un tableau des besoins financiers comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

**Table des matières**


| | |
|---|---|
| Résumé du Ministère | 1-1 |
| Programme d'administration | 2-1 |
| Programme de développement du secteur agro-alimentaire | 3-1 |
| Programme de la réglementation et de l'inspection agro-alimentaires | 4-1 |
| Service canadien des forêts | 5-1 |
| Programme de la Commission canadienne des graines | 6-1 |

## Résumé du Ministère

## Rôles et responsabilités

Agriculture Canada a pour mandat d'aider les secteurs agro-alimentaire et forestier de l'économie à maximiser leur contribution à la croissance, au développement et à la stabilité de l'économie canadienne.

Pour remplir son rôle dans le secteur agro-alimentaire, le Ministère collabore avec trois principaux groupes de clients, à savoir les producteurs, les transformateurs, distributeurs, grossistes et détaillants, ainsi que les consommateurs. Les services qu'il dispense favorisent l'implantation d'un climat économique permettant au secteur privé de tirer profit des possibilités de manière à assurer des approvisionnements stables d'aliments sains et nutritifs à un prix raisonnable pour le consommateur et à garantir un revenu équitable pour les producteurs et les transformateurs.

Dans le secteur forestier, pour remplir son rôle, le Ministère collabore directement avec les provinces et les membres du secteur pour promouvoir et accroître l'exploitation rationnelle des ressources forestières du Canada par une gestion qui ne porte pas atteinte à l'environnement.

Faisant partie de l'enveloppe du développement économique, le Ministère et ses organismes servent le secteur agro-alimentaire par l'entremise des programmes suivants:

**Le Programme d'administration du Ministère:** Ce Programme donne au Ministère son orientation générale et lui fournit une gamme complète de services et de systèmes de soutien de la gestion.

**Le Programme de développement du secteur agro-alimentaire:** Il comporte des services conçus expressément pour stimuler le développement de ce secteur. Parmi les principaux éléments de ce Programme, notons le développement des marchés; l'aide financière, notamment la stabilisation du revenu et l'assurance-récolte; l'aide au développement régional, la conservation des ressources en sol et en eau ainsi que la recherche sur l'agriculture et l'alimentation, qui vient en aide au secteur depuis près d'un siècle.

**L'Office de stabilisation des prix agricoles:** L'Office assure l'administration de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, qui prévoit le soutien des prix des produits agricoles grâce au versement de paiements d'appoint aux producteurs ou de paiements directs à des taux fixes. L'Office fournit les fonds nécessaires au soutien de l'industrie laitière par l'entremise de la Commission canadienne du lait.

**L'Office des produits agricoles:** Celui-ci est habilité, en vertu de la Loi sur l'Office des produits agricoles, à acheter, vendre ou importer des produits agricoles, à administrer les contrats ayant trait aux aliments et à effectuer d'autres opérations. L'Office contribue ainsi à assurer un revenu stable aux agriculteurs et des approvisionnements constants en produits alimentaires.

**Le Conseil national de commercialisation des produits agricoles:** Il conseille le Ministre sur tout ce qui concerne l'établissement d'offices de commercialisation. Il surveille en outre le fonctionnement des offices nationaux de commercialisation créés en vertu de la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme.

**Le Programme de la réglementation et de l'inspection agro-alimentaires:** Ce programme prévoit la prestation de services de réglementation et d'inspection destinés à protéger le secteur agro-alimentaire. Ces services sont offerts dans les domaines de la lutte contre les maladies et de leur éradication, de l'assurance de la qualité des aliments et des facteurs de production agricole, de la salubrité des viandes et de la surveillance des hippodromes.

**Le Programme du Service canadien des forêts:** Il comporte des services conçus expressément pour stimuler l'essor du secteur forestier. Parmi les principaux éléments de ce Programme, mentionnons le renouvellement des forêts, la gestion intensive des forêts par l'entremise d'ententes de développement régional et la découverte, l'élaboration et la démonstration des techniques forestières de pointe puis leur transfert au secteur.

**Le Programme de la Commission canadienne des grains:** Celui-ci prévoit des services d'assurance-qualité conçus pour maintenir les normes de qualité des grains et oléagineux canadiens.

**Organisation**

Agriculture Canada est dirigé par le ministre responsable devant le Parlement des activités du Ministère. Relèvent également de la compétence du Ministre, le ministre d'État de la Commission canadienne du blé et le ministre d'État (Forêts) ainsi que les organismes affiliés au Ministère.

Le tableau 1 montre le rapport entre l'organisation d'Agriculture Canada et la structure du Programme.

Le Ministère, l'Office de stabilisation des prix agricoles, l'Office des produits agricoles ainsi que le Conseil national de commercialisation des produits agricoles ont leur siège social à Ottawa. Ceux de la Commission canadienne des grains et de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies sont situés respectivement à Winnipeg et à Regina.

**Tableau 1: Rapport entre l'organisation et la structure du Programme**

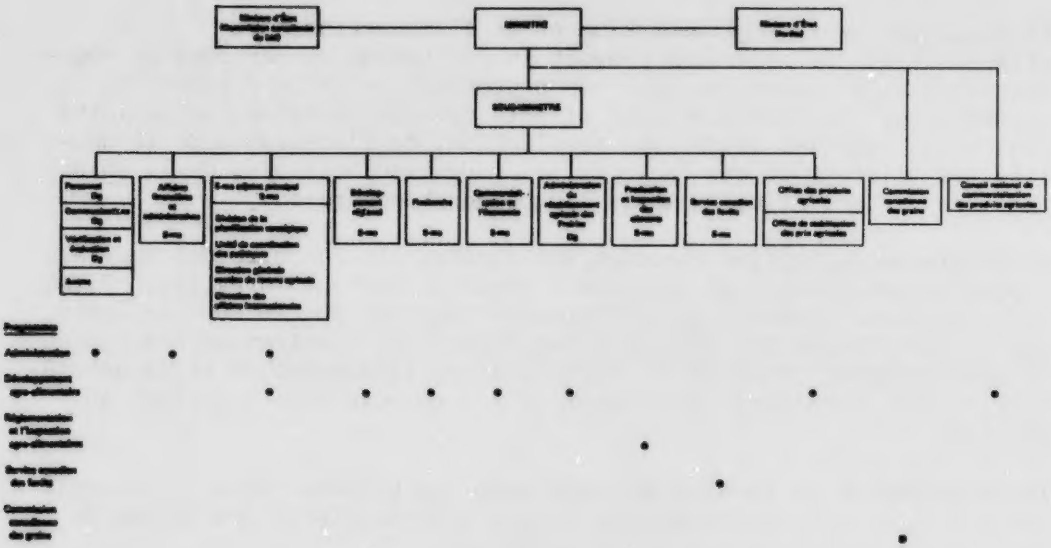

## Plan de dépenses du Ministère

Les dépenses totales du Ministère pour l'exercice 1985-1986 sont évaluées à $1,680,212,051. Cette somme représente une réduction de $102,832,949, soit environ 5.8 %, par rapport aux dépenses prévues en 1984-1985. Un résumé du plan de dépenses du Ministère par programme paraît au tableau 2.

**Tableau 2: Plan de dépenses du Ministère par programme pour 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence $ | % |
|---|---|---|---|---|
| Budgétaire | | | | |
| Programme d'administration | 60,467 | 55,880 | 4,587 | 8.2 |
| Programme de développement du secteur agro-alimentaire | 1,152,842 | 1,273,245 | (120,403) | (9.5) |
| Programme de la réglementation et de l'inspection agro-alimentaires | 244,733 | 208,059 | 36,674 | 17.6 |
| Programme de la réglementation et de l'inspection agro-alimentaires - Fonds renouvelable de la surveillance des hippodromes | - | (583) | 583 | 100.0 |
| Service canadien des forêts | 175,468 | 207,158 | (31,690) | (15.3) |
| Programme de la Commission canadienne des grains | 46,702 | 39,270 | 7,432 | 18.9 |
| | 1,680,212 | 1,783,029 | (102,817) | (5.8) |
| Non-budgétaire | | | | |
| Programme de développement du secteur agro-alimentaire | - | 16 | (16) | (100.0) |
| | 1,680,212 | 1,783,045 | (102,833) | (5.8) |

## Priorités

La planification et l'établissement des priorités du Ministère de même que les efforts déployés par ce dernier pour assurer la viabilité à long terme de l'agriculture continueront d'être axés sur l'atteinte des objectifs énoncés dans la Stratégie agro-alimentaire de 1981. Répondant à la nécessité qu'avait l'administration fédérale de se donner une stratégie agricole globale, celle-ci met l'accent sur le développement des marchés, encourage une production compétitive, prône la préservation de nos ressources naturelles, favorise des mesures de protection contre l'instabilité à court terme des prix et les dangers inhérents à la production, et s'attaque aux rigidités du système pour le rendre mieux en mesure de s'adapter aux changements à long terme du cadre agricole, au progrès des techniques de la production et à l'interdépendance croissante des différents secteurs.

La Stratégie forestière du Canada constitue la réponse de l'administration fédérale aux problèmes posés par l'amenuisement de nos ressources en bois, la nécessité d'équilibrer la demande et l'offre actuelles et futures en bois d'origine canadienne et le besoin d'améliorer l'efficacité des efforts de recherche et de développement forestiers.

Afin d'atteindre ces objectifs, on met l'accent sur les priorités suivantes:

- accorder plus d'importance au développement du secteur de la transformation, de la distribution et de la vente au détail des aliments au pays;
- intensifier la recherche et le développement axés sur l'amélioration de l'efficacité de la production et de la productivité;
- améliorer le transfert de l'information commerciale et technique dans les secteurs agro-alimentaire et forestier;
- poursuivre l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies de commercialisation par secteur de production visant à satisfaire les besoins de marchés agro-alimentaires donnés;
- assurer la stabilité du revenu et des coûts du financement agricoles;
- favoriser les activités et les programmes axés sur le maintien et la mise en valeur des ressources agro-alimentaires et forestières;
- mettre l'accent sur des programmes visant à trouver des solutions de rechange à l'utilisation des produits chimiques agricoles et forestiers; et
- assurer le maintien d'un système de classement et d'inspection qui fait l'envie du reste du monde.

**Plan de dépenses du Programme d'administration**

**1985-1986**

## Table des matières


| | |
|---|---|
| Extraits de la Partie II du Budget des dépenses | 2-4 |
| Extraits du volume II des Comptes publics | 2-6 |
| **Section I** | |
| **Aperçu du Programme** | |
| A. Plans pour 1985-1986 | |
| 1. Points saillants | 2-7 |
| 2. État financier récapitulatif par activité | 2-7 |
| B. Rendement récent | |
| 1. Points saillants | 2-9 |
| 2. Rétrospective du rendement financier | 2-10 |
| C. Données de base | |
| 1. Introduction | 2-10 |
| 2. Mandat légal | 2-10 |
| 3. Objectif du Programme | 2-11 |
| 4. Plan d'exécution du Programme | 2-11 |
| D. Perspective de planification et examen du rendement | |
| 1. Contexte | 2-13 |
| 2. Initiatives | 2-13 |
| 3. Mise à jour des initiatives antérieures | 2-14 |
| 4. Efficacité du Programme | 2-14 |
| **Section II** | |
| **Analyse par activité** | |
| A. Services d'information | 2-15 |
| B. Planification stratégique et évaluation | 2-17 |
| C. Gestion et administration | 2-20 |
| **Section III** | |
| **Renseignements supplémentaires** | |
| A. Analyse par article | |
| 1. Dépenses par article | 2-24 |
| 2. Dépenses en personnel | 2-24 |
| 3. Dépenses en capital | 2-26 |
| B. Analyse des coûts | 2-26 |

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation d'affectation de crédits

L'autorisation est demandée de dépenser $55,462,000 pour administrer le Programme d'administration en 1985-1986. Les autres dépenses évaluées à $5,005,400 seront éffectuées en vertu de l'autorisation législative.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédit (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|
| **Programme d'administration** | | |
| 1 Dépenses du Programme | 55,462 | 47,402 |
| (S) Ministre de l'Agriculture - Traitement et allocation pour automobile | 42 | 41 |
| (S) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 4,963 | 4,009 |
| **Total du Programme** | 60,467 | 51,452 |

### Crédits - libellé et montants

| Crédit N° | Ministère ou organisme | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Programme d'administration** | |
| 1 | Administration - Dépenses du Programme | 55,462,000 |



686

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Programme par activité**

| | Budget principal 1985-1986 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Budgétaires | | | | |
| | Années-personnes autorisées | Fonctionnement | Capital | Paiements de transfert | Total | Budget principal 1984-1985 |
| Services d'information | 77 | 4,554 | - | - | 4,554 | 4,515 |
| Planification strategique et évaluation | 39 | 2,526 | 3 | - | 2,529 | 1,664 |
| Gestion et administration | 938 | 51,305 | 2,079 | - | 53,384 | 45,273 |
| | 1,054 | 58,385 | 2,082 | - | 60,467 | 51,452 |

**Extraits du volume II des Comptes publics**

**Utilisation des crédits de 1983-1984**

| | Budget principal | Total des crédits | Utilisation réelle |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| **Dépenses budgétaires votées** | | | |
| Crédit 1 - Administration - Dépenses du Programme | 44,561,000 | 46,997,310 | 46,316,360 |
| **Dépenses budgétaires statutaires** | | | |
| Ministre de l'Agriculture - Traitement et allocation pour automobile | 39,100 | 40,975 | 40,975 |
| Contributions aux régimes d'avantage sociaux des employés | 3,626,000 | 4,036,000 | 4,036,000 |
| | 3,665,100 | 4,076,975 | 4,076,975 |
| | 48,226,100 | 51,074,285 | 50,393,335 |

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Plans pour 1985-1986

### 1. Points saillants

En 1985-1986, le Programme d'administration:

- améliorera les méthodes de gestion applicables à la planification, à la passation de contrats et aux systèmes de contrôle opérationnel, puis élaborera un plan global d'amélioration de la gestion au Ministère et le mettra en oeuvre (voir page 2-22);

- mettra en oeuvre, à l'échelle du Ministère, des programmes d'action positive dérivés d'une étude récente, dans le but d'accroître la participation des groupes moins bien représentés aux activités du Ministère (voir page 2-23).

### 2. État financier récapitulatif par activité

**Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Services d'information | 4,554 | 4,726 | (172) | 2-15 |
| Planification stratégique et évaluation | 2,529 | 2,052 | 477 | 2-17 |
| Gestion et administration | 53,384 | 49,102 | 4,282 | 2-20 |
| | 60,467 | 55,880 | 4,587 | |
| Années-personnes autorisées | 1,054 | 968 | 86 | |

**Explication de la différence:** Les besoins financiers en 1985-86 sont de 8 % (4.6 millions de dollars) plus élevés que ce qui avait été prévu en 1984-85. Cette hausse est attribuable à ce qui suit:

- augmentation des traitements et salaires découlant de l'inflation — 2.2 millions de dollars
- transfert de ressources d'Environnement Canada aux fins du Programme du Service canadien des forêts — 1.2 millions de dollars
- transfert d'activités d'autres sphères du Ministère — 1.0 millions de dollars

**Explication des prévisions de 1984-85:** Les prèvisions de 1984-85 (lesquelles s'appuient sur les données disponibles au 31 octobre 1984) sont de 4.4 millions de dollars (8.6 %) plus élévées que les 51.5 millions indiqués dans le Budget des dépenses de 1984-1985 (Extraits de la Partie II du Budget des dépenses, page 2.4). La différence précitée s'explique surtout comme suit:

| | millions de dollars |
|---|---|
| • fonds additionnels requis pour l'exploitation du Système d'uniformation pour la gestion financière | 1.2 |
| • transfert de ressources d'Environnement Canada aux fins du Programme du Service canadien des forêts | 1.8 |
| • rétablir et maintenir des niveaux adéquats de biens d'équipement | 0.5 |
| • autres | 0.9 |
| | 4.4 |

**Tableau 2: Dépenses brutes par activité (répartition en pourcentage), 1985-1986**

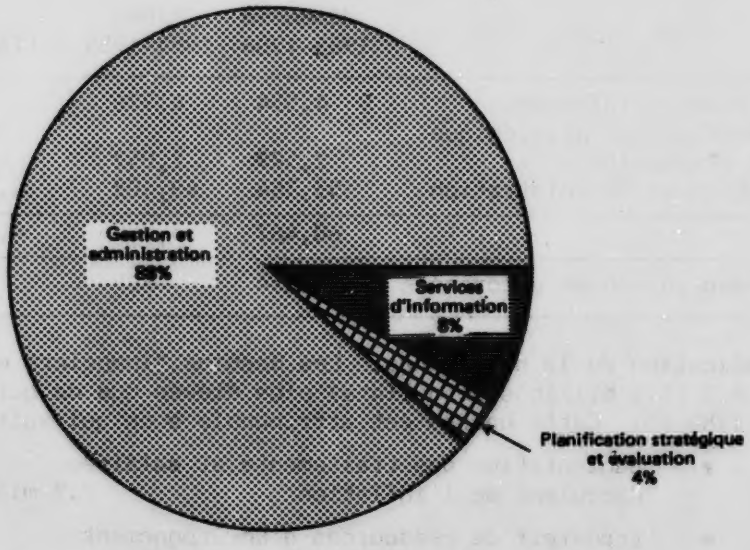

**Tableau 3: Dépenses brutes par article (répartition en pourcentage), 1985-1986**

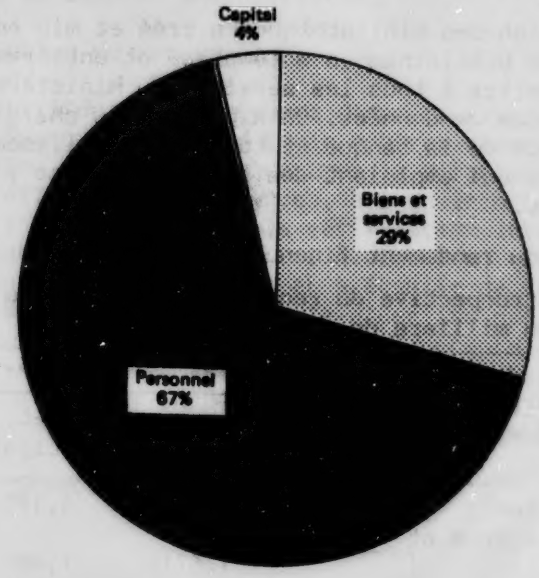


## B. Rendement récent

### 1. Points saillants

Voici les points saillants du rendement du Programme en 1983-1984:

- Plusieurs initiatives ont été mises en oeuvre pour améliorer et raffermir les méthodes administratives. Par exemple, on a établi un nouveau cadre de planification opérationnelle et créé une Division de la planification opérationnelle pour assurer la prestation d'une foule de services comme l'élaboration et la diffusion des politiques et des méthodes du Ministère, la formation du personnel, le contrôle de la qualité des plans et des rapports opérationnels de même que la préparation des notes documentaires.
- On a mis au point une stratégie pour les grands travaux d'équipement. Celle-ci prévoit des dépenses de 228 millions de dollars au cours de la période de 1984-1985 à 1987-1988 pour l'amélioration des installations de recherche et des laboratoires du Ministère. Dans un même temps, on a mis sur pied un vaste programme de gestion du cycle de vie des immobilisations, y compris le matériel. Ces deux stratégies permettront d'exercer un meilleur contrôle des biens du Ministère.

- On a passé le processus d'évaluation du personnel en revue et adopté certaines mesures pour améliorer et raffermir la marche à suivre à ce titre.

- La Division des bibliothèques a créé et mis en place un réseau de bibliothèques automatisé et entièrement intégré qui permettra à tous les services du Ministère d'avoir accès à sa banque de données. On a procédé au chargement et à l'indexage de la banque et tous les établissements du Ministère qui emploient des bibliothécaires y auront accès en direct.

## 2. Rétrospective du rendement financier

**Tableau 4: Rétrospective du rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Services d'information | 4,385 | 4,191 | 194 |
| Planification stratégique et évaluation | 1,671 | 1,681 | (10) |
| Gestion et administration | 44,337 | 42,354 | 1,983 |
| | 50,393 | 48,226 | 2,167 |
| Années-personnes | 957 | 923 | 34 |

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Programme d'administration dirige l'ensemble des activités de gestion, élabore la politique, fournit des conseils et offre une foule de systèmes et de services de gestion qui viennent soutenir les programmes du ministère de l'Agriculture du Canada. Ces services couvrent toutes les fonctions essentielles à une gestion efficace du Ministère dans l'exécution des programmes.

Le Programme couvre les activités du cabinet du Ministre, du bureau du Sous-ministre et des services, notamment l'administration en général, l'informatique, le personnel, les finances, la vérification interne, la planification stratégique, l'évaluation des programmes, les services d'information, les bibliothèques et la consultation en gestion.

### 2. Mandat légal

Le mandat du Programme d'administration s'appuie sur l'autorisation législative accordée au Ministre en vertu de la Loi sur le ministère de l'Agriculture et de la Loi sur l'administration financière.

## 3. Objectif du Programme

Diriger l'ensemble du Programme d'administration du Ministère et fournir les services de soutien administratif.

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Le Programme d'administration, tel que décrit au tableau 5 ci-dessous, comprend trois sphères d'activité: la gestion et l'administration, qui permet d'assurer la direction administrative et les services afférents aux finances, à l'administration, à la bibliothèque, à l'informatique, à la vérification interne et au personnel; la planification stratégique et l'évaluation, qui aide les cadres supérieurs du Ministère à planifier et à établir de façon intégrée leurs priorités et qui permet aussi d'évaluer les programmes ministériels de façon autonome et impartiale pour le compte du sous-ministre et de la haute direction; et les services d'information, dont le vaste programme tient le secteur agro-alimentaire et le public au courant des politiques, des programmes et des activités du Ministère.

**Tableau 5: Structure des activités**

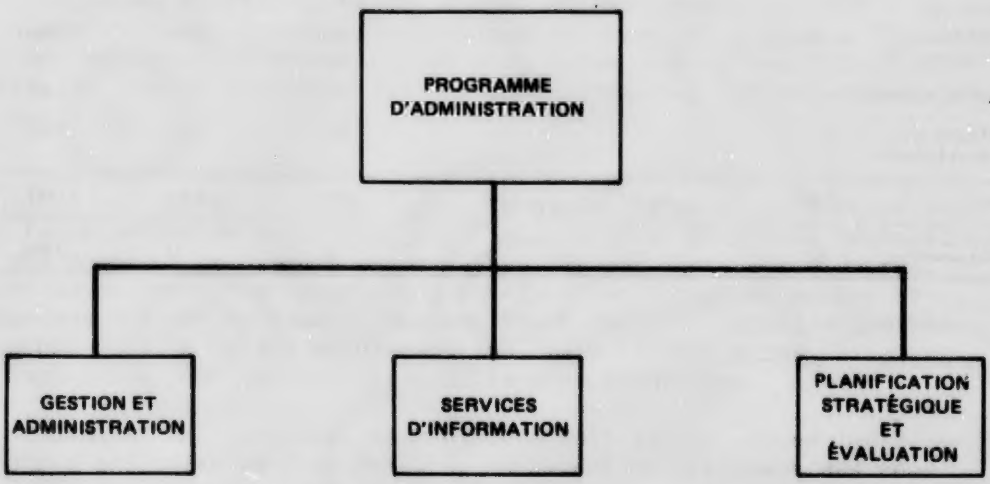


**Structure de l'organisation:** Les activités décrites à la figure 4ci-dessus sont menées à bien à l'intérieur d'une structure qui se compose de quatre directions générales: Affaires financières et administratives; Communications; Administration du personnel; et Vérification et évaluation. Le cabinet du Ministre, le bureau du Sous-ministre et la Division de la planification stratégique font également partie du Programme.

Le tableau 6 ci-dessous illustre la structure de l'organisation et identifie les ressources par activité pour chaque direction générale. Les services sont décentralisés et les bureaux régionaux et/ou de district pour le personnel, les finances et l'administration sont situés à Ottawa, Moncton, Montréal, Toronto, Saskatoon et Vancouver. De plus, la Direction générale de l'administration du personnel a des bureaux régionaux à Winnipeg et Calgary. Outre la bibliothèque de l'administration centrale à Ottawa, il y en a 30 autres disséminées dans le pays.

**Tableau 6: Ressources par organisme et par activité en 1985-1986 (en milliers de dollars)**

PROGRAMME D'ADMINISTRATION

| | DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES S-ma | DIRECTION GÉNÉRALE DU PERSONNEL Dg | DIRECTION GÉNÉRALE DES COMMUNICATIONS Dg | DIRECTION GÉNÉRALE DE LA VÉRIFICATION ET DE L'ÉVALUATION Dg | SERVICES CENTRAUX | TOTAL DE L'ACTIVITÉ |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ | $ | $ | |
| Gestion et administration | 33,890 | 12,342 | 914 | 2,060 | 4,178 | 53,384 |
| Services d'information | — | — | 4,554 | — | — | 4,554 |
| Planification stratégique et évaluation | — | — | — | 911 | 1,618 | 2,529 |
| Total | 33,890 | 12,342 | 5,468 | 2,971 | 5,796 | 60,467 |
| Années-personnes | 581 | 276 | 88 | 37 | 72 | 1,054 |

## D. Perspective de planification et examen du rendement

### 1. Contexte

La Stratégie agro-alimentaire du Ministère occupera une place prépondérante dans la stratégie de développement économique du Canada. Sa mise en oeuvre surviendra à des étapes très différentes et très difficiles du développement socio-économique du pays. La mesure dans laquelle la mise en oeuvre de cette stratégie sera couronnée de succès dépendra, notamment, de l'efficacité avec laquelle seront gérées les importantes ressources humaines et les rares ressources financières.

La gestion d'un ministère aussi important et aussi complexe que celui de l'Agriculture nécessite la mise en place de systèmes efficaces de planification et de contrôle. De nouvelles avenues doivent être explorées et de nouvelles stratégies être élaborées pour répondre à l'évolution des besoins des secteurs agro-alimentaire et forestier, pour améliorer l'efficacité des programmes ministériels et pour assurer une utilisation optimale des ressources disponibles. L'atteinte de ces objectifs passe par un Programme d'administration fortement centralisé, associé à une capacité unique de gestion intégrée dans les domaines de la planification stratégique et opérationnelle, de l'élaboration et de l'analyse des politiques et de la gestion des ressources. Un Programme d'administration autonome favorise également une plus grande "finalité" et une meilleure coordination des programmes opérationnels du Ministère, en plus de faciliter les communications avec les organismes centraux.

Le climat de restriction budgétaire dans lequel nous vivons aujourd'hui ira en s'intensifiant. Le Ministère devra se montrer alerte et faire preuve de créativité pour dénicher les ressources nécessaires à ses nombreux programmes et activités. Il lui faut, entre autres, un minimum de ressources pour s'acquitter de son mandat et mettre de nouveaux projets en oeuvre. Non seulement doit-il justifier les ressources qu'il a déjà à sa disposition, mais il doit aussi faire l'impossible pour obtenir des crédits supplémentaires.

Dans un tel contexte, le Ministère doit saisir toutes les occasions d'améliorer sa productivité, notamment en utilisant ses ressources de façon plus judicieuse. À cette fin, les gestionnaires doivent pouvoir disposer d'une information pertinente et opportune sur l'utilisation des ressources en question.

### 2. Initiatives

En 1985-1986, le Programme d'administration améliorera la gestion des ressources en perfectionnant les aptitudes des gestionnaires et en mettant au point des mécanismes et des stratégies pour réaffecter les ressources des activités existantes aux nouvelles initiatives ou priorités du Ministère.

## 3. Mise à jour des initiatives antérieures

- L'exécution du projet pilote qui consiste à implanter un système d'information sur la gestion financière s'est déroulée dans les délais impartis et le budget pertinent (1.4 million de dollars) a été respecté.
- En regard des plans de vérification intégrée, la mise en place d'un système de vérification interne plus élaboré a bien progressé en 1983-1984. Cette initiative a bénéficié d'un apport supplémentaire de trois années-personnes durant le même exercice, mesure qui a coûté $ 150 000. On a également étendu la portée de la vérification aux activités et fonctions ministérielles qu'elle ne couvrait pas auparavant.

## 4. Efficacité du Programme

Le Programme d'administration dispense des services de gestion et de soutien pour le compte des programmes opérationnels du Ministère et contribue ainsi directement à leur efficacité.

Il est possible de mesurer le rendement du Programme en fonction des dépenses engagées par les programmes opérationnels qu'il sert. Les tableaux 7 et 8 ci-dessous comparent les ressources du Programme à celles des programmes d'exploitation.

**Tableau 7: Comparaison entre les dépenses de fonctionnement du Programme d'administration et celles du Ministère (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Dépenses totales du Ministère | 808,365 | 758,917 | 598,965 |
| Dépenses du Programme d'administration | 58,385 | 52,994 | 46,942 |
| Pourcentage | 7.2 | 7.0 | 7.4 |

**Tableau 8: Comparaison entre le Programme d'administration et le Ministère au chapitre des ressources humaines (années-personnes)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Ressources totales du Ministère | 13,336 | 13,171 | 12,898 |
| Ressources du Programme d'administration | 1,054 | 1,014 | 957 |
| Pourcentage | 7.9 | 7.7 | 7.4 |

Section II
Analyse par activité

## A. Services d'information

### Objectif

Faire mieux comprendre et accepter les activités du Ministère par les divers publics.

### État récapitulatif des ressources

L'activité "Services d'information" représente environ 8 % de l'ensemble des dépenses et 7 % du total d'années-personnes du Programme d'administration.

**Tableau 9: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Programmes | 1,855 | 27 | 1,926 | 26 | 1,290 | 23 |
| Opérations | 2,699 | 50 | 2,800 | 50 | 3,095 | 53 |
| | 4,554 | 77 | 4,726 | 76 | 4,385 | 76 |

Les frais de personnel représentent 65 % du total des ressources de cette activité. Le reste des fonds servira à absorber les autres coûts de fonctionnement reliés à l'information, notamment celui des publications, des films, des programmes de radiodiffusion, des services de photographie et des expositions du Ministère.

### Rendement financier antérieur

Le tableau 10 résume les principaux changements qui sont survenus au chapitre des besoins financiers en 1983-1984.

**Tableau 10: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Programmes | 1,290 | 1,193 | 97 |
| Opérations | 3,095 | 2,998 | 97 |
| | 4,385 | 4,191 | 194 |

**Explication de la différence:** Cette hausse découle des dépenses engagées dans le cadre du Programme de gestion des produits chimiques toxiques et approuvés dans un budget supplémentaire.

**Description**

L'activité "Services d'information" fournit des services d'information et de relations avec le public pour soutenir les activités du Ministère, et tient les Canadiens au courant des politiques, programmes et services du Ministère. Elle utilise tous les modes de communication de masse, dans les deux langues officielles, afin d'offrir le service le plus efficace possible au moindre coût.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Un service de consultation professionnelle est également offert aux cadres des divers paliers du Ministère pour assurer une bonne intégration de l'élément communication au processus d'élaboration des politiques. Les gestionnaires à l'échelle du Ministère sont plus en mesure d'entretenir des rapports positifs avec les médias et le public et de sensibiliser ce dernier aux programmes et aux politiques du Ministère.

Les relations avec le public sont essentielles à la poursuite d'un dialogue positif et constructif entre le Ministère et ses publics (producteurs, secteur agro-alimentaire, les médias et le public en général) sans compter qu'elles permettent de tenir ces derniers constamment informés des politiques et programmes ministériels.

À cause de la nature même du Ministère, la fonction de publication joue un rôle prépondérant. Ce service fournit aux auditoires spécialisés et au public en général de l'information scientifique, technique et générale à jour sur les services, les politiques, les programmes et les activités du Ministère. L'activité assure également un service central de publication (rédaction, graphisme, traitement, impression, mise à la poste et expédition).

## B. Planification stratégique et évaluation

### Objectif

Dispenser des services de planification stratégique et d'évaluation des programmes pour le compte des cadres supérieurs et du Ministère.

### État récapitulatif des ressources

L'activité "Planification stratégique et évaluation" représente environ 4 % de l'ensemble des dépenses et 4 % du nombre total d'années-personnes du Programme d'administration.

**Tableau 11: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Planification stratégique | 1,618 | 26 | 1,180 | 20 | 810 | 13 |
| Évaluation des programmes | 911 | 13 | 872 | 12 | 861 | 12 |
| | 2,529 | 39 | 2,052 | 32 | 1,671 | 25 |

Les frais en personnel représentent 75 % des ressources totales de cette activité. Le reste servira surtout à retenir les services de professionnels par voie contractuelle.

### Rendement financier antérieur

Le tableau 12 résume les principaux changements qui sont survenus au chapitre des besoins financiers en 1983-1984.

**Tableau 12: Rendement financier en 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Planification stratégique | 810 | 818 | (8) |
| Évaluation des programmes | 861 | 863 | (2) |
| | 1,671 | 1,681 | (10) |

**Explication de la différence:** La différence n'est pas significant.

**Description**

La principale responsabilité de l'activité "Planification stratégique et évaluation" consiste à assurer une organisation et un système de planification efficaces afin de réaliser les objectifs à long et à moyen termes du Ministère. L'activité doit notamment mettre en oeuvre les plans et les projets du Ministère et en évaluer ensuite l'efficacité; elle procède en outre à la révision cyclique des programmes ministériels.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**La Division de la planification stratégique:** Celle-ci assure la concordance des propositions et des projets de politique du Ministère avec les plans stratégiques et les plans d'ensemble. Les cadres supérieurs et intermédiaires collaborent sans cesse à cette activité pour s'assurer que le cadre stratégique nécessaire à l'élaboration des plans opérationnels convient à la tâche. La Division procède en outre dans une perspective à long terme lorsqu'il s'agit de revoir les projets et propositions à moyen et à long termes, étudie leur incidence sur les stratégies et programmes agro-alimentaires, établit des échéanciers conséquents et présente des recommandations aux cadres supérieurs.

**Évaluation des programmes:** L'élément évalue, de façon autonome et impartiale, l'efficacité des programmes ministériels pour le compte du Sous-ministre. Il contrôle les structures d'évaluation adoptées par les directions générales en regard des normes établies par les organismes centraux et donne des conseils aux cadres supérieurs sur les questions de politique relatives à l'évaluation des programmes au gouvernement. Une fois que les évaluations ont été menées à bien et que la haute direction a suggéré la voie à suivre, l'Évaluation des programmes contrôle la mise en pratique des directives pertinentes.

La Division possède un plan d'évaluation bien défini, qui couvre tous les éléments des programmes échelonnés sur un cycle de six ans. En 1984-1985, elle a entrepris de grandes études sur l'évaluation des programmes de classement et d'inspection des aliments du Ministère et sur l'examen de ses activités de recherche au chapitre du développement de la production végétale. Les premières études portent notamment sur les avantages nets du classement, le degré de service et les solutions de rechange rentables tandis que les autres traitent de questions importantes comme le transfert de la technologie, la productivité, la rentabilité et l'établissement des priorités. Par ailleurs, la Division a terminé l'évaluation de deux programmes de temporisation: le Fonds de développement des marchés des produits agricoles canadiens et le Programme d'aide à la construction d'entrepôts pour fruits et légumes.

En 1985-1986, le Ministère entamera la troisième des six années du cycle. Au cours de cet exercice, elle devra mener à bien d'importantes évaluations qui porteront nommément sur les composants du Programme de développement du secteur agro-alimentaire (recherche sur le développement de la production animale et Administration du rétablissement agricole des Prairies) et du Programme de la réglementation et de l'inspection agro-alimentaires (inspection et protection des cultures, approvisionnements en facteurs de production agricole et recherche et services consultatifs).

## C. Gestion et administration

### Objectif

Aider les directions générales du Ministère, y compris les commissions et les offices qui y sont associés, à atteindre leurs objectifs à long et à moyen termes et s'assurer que les services du Ministère se conforment aux exigences des lois et des organismes centraux.

### État récapitulatif des ressources

L'activité "Gestion et administration" représente environ 88 % du budget des dépenses de 1985-1986 et 89 % du nombre total d'années-personnes affectées au Programme d'administration.

**Tableau 13: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Direction et gestion générale | 3,693 | 66 | 3,493 | 66 | 3,175 | 55 |
| Affaires financières et administratives | 38,656 | 610 | 35,618 | 600 | 32,544 | 581 |
| Administration du personnel | 11,035 | 262 | 9,991 | 240 | 8,618 | 220 |
| | 53,384 | 938 | 49,102 | 906 | 44,337 | 856 |

Les coûts relatifs au personnel représentent environ 67% des ressources budgétaires de cette activité. Le reste des fonds servira à absorber les autres coûts de fonctionnement du Programme. Les principaux postes de dépenses applicables à l'ensemble du Ministère comprennent notamment les frais d'affranchissement, le traitement électronique des données et les abonnements aux bibliothèques.

**Rendement financier antérieur**

Le tableau 14 résume les principaux changements qui sont survenus au chapitre des besoins financiers en 1983-1984.

**Tableau 14: Rendement financier (1983-1984) (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | **Différence** |
| Direction et gestion générale | 3,175 | 4,497 | **(1,322)** |
| Affaires financières et administratives | 32,544 | 28,952 | **3,592** |
| Administration du personnel | 8,618 | 8,905 | **(287)** |
| | 44,337 | 42,354 | **1,983** |

**Explication de la différence:** La différence entre le Budget des dépenses et les dépenses réelles de 1983-84 est purtout attribuable à deux éléments approuvés dan voci de budget supplémentaire, à savoir la restructuration et la regionalisation des Affaires financières et le transfert de ressources au profit de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies.

**Description**

Cette fonction permet d'assurer la direction administrative et la gestion générale du Ministère et des services centraux de soutien. Elle couvre les activités du Cabinet du Ministre et du bureau du Sous-ministre de même que celles des services centraux de soutien, y compris les finances, l'administration, l'informatique, la vérification interne, le personnel, les services consultatifs de gestion et les bibliothèques.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**La Direction administrative et la gestion générale:** supervisent le fonctionnement des bureaux administratifs, y compris les activités des subordonnés immédiats attachés à ces services.

**La Direction générale des affaires financières et administratives:** veille à ce que le Ministère et ses organismes disposent de systèmes de gestion et de bibliothèques de même que des services financiers, administratifs et informatiques répondant aux besoins du Ministère, du Parlement et des organismes centraux. Cette activité est menée à bien par l'administration centrale et six bureaux régionaux et, dans le cas des services de bibliothèque, par les 30 bibliothèques régionales et la bibliothèque de l'administration centrale à Ottawa.

En 1985-1986, l'un des défis du Ministère consistera à améliorer ses procédés et pratiques de gestion. On a créé une nouvelle Division des pratiques de gestion qui favorisera l'imputabilité gestionnaire et qui élaborera et exécutera un plan d'amélioration des pratiques de gestion pour aider le Ministère à continuer de respecter ses engagements à ce titre. On a également créé une nouvelle Division de la planification opérationnelle qui se chargera d'améliorer plusieurs aspects de la planification et du contrôle. Par ailleurs, le Ministère apportera des améliorations au processus de passation des contrats en créant officiellement un comité d'examen des contrats, en préparant un manuel théorique sur le sujet et en mettant sur pied un système automatisé d'administration des contrats.

Le Ministère exploitera les techniques nouvelles au maximum dans le but d'offrir aux gestionnaires un système qui leur permettra d'améliorer l'administration et la gestion de l'information relative aux données, aux dossiers, aux directives et aux bibliothèques, et de poursuivre la mise au point d'un système d'information intégré pour le Ministère. On apportera plusieurs améliorations à la gestion et à l'administration des ressources en information du Ministère, en créant notamment un nouveau système de classement des dossiers, un programme de gestion coordonnée des manuels et directives ainsi qu'un réseau de bibliothèques intégré et automatisé.

Le Ministère procédera à une importante restructuration de son plan directeur de vérification en 1984-1985. Cette refonte répondra aux aspirations du Sous-ministre, lequel a exigé une démarche plus globale, fonctionnelle, axée sur les programmes et compatible avec la nouvelle structure des activités. On a d'ailleurs restructuré le plan d'évaluation des programmes du Ministère en fonction de cette nouvelle structure.

En 1985-1986, on procédera à la mise en oeuvre de la version modifiée du plan de vérification et de la nouvelle démarche tout en menant une série de projets de vérification des programmes, des principaux systèmes ou fonctions et des unités organisationnelles du Ministère. De cette façon, les cadres supérieurs disposeront de renseignements plus pertinents et plus complets sur le processus de gestion et de contrôle du Ministère.

**La Direction générale de l'administration du personnel:** aide tous les gestionnaires du Ministère à obtenir des ressources humaines et à en optimiser l'utilisation, en prodiguant des conseils et des services en la matière. Cette activité est menée à bien par l'administration centrale et huit bureaux régionaux et de district.

En 1984-1985, l'Administration du personnel a entrepris de dispenser intégralement un programme interne d'orientation en gestion pour les gestionnaires intermédiaires et les superviseurs. Au moins 260 employés bénéficieront de cette formation chaque année et il en résultera une amélioration de la compétence globale des gestionnaires du Ministère.

En 1985-1986, le Ministère mettra en pratique les recommandations approuvées de l'étude menée dans le cadre du Programme d'action positive en 1984-1985. Ce geste a pour but d'accroître la participation des groupes moins bien représentés aux activités du Ministère. La stratégie d'action positive sera intégrée aux plans de travail du Ministère. Elle permettra d'améliorer la représentation des groupes visés et contribuera ainsi à la réalisation de l'objectif du Ministère. Les progrès à ce titre se mesureront en comparant le nombre réel d'employés au nombre prévu.

La Direction générale entreprendra également d'automatiser la fonction relative à la rémunération et aux avantages sociaux afin d'améliorer la ponctualité et l'exactitude des transactions.

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Le tableau donne la ventilation des dépenses du Programme d'administration par article.

**Tableau 15: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 35,490 | 32,431 | 28,955 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 4,963 | 4,009 | 4,036 |
| Autres | 228 | 354 | 258 |
| | 40,681 | 36,794 | 33,249 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 5,130 | 5,117 | 4,540 |
| Information | 1,283 | 1,605 | 1,032 |
| Services professionnels et spéciaux | 7,810 | 5,677 | 4,600 |
| Location | 307 | 460 | 444 |
| Fournitures | 3,173 | 3,336 | 3,061 |
| Toutes autres dépenses | 1 | 5 | 16 |
| | 17,704 | 16,200 | 13,693 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 58,385 | 52,994 | 46,942 |
| Capital | 2,082 | 2,886 | 3,353 |
| Paiements de transfert | - | - | 98 |
| Dépenses totales | 60,467 | 55,880 | 50,393 |

### 2. Dépenses en personnel

Les coûts relatifs au personnel de $40,681,000 représentent 67 % des dépenses totales de fonctionnement du Programme d'administration. L'information concernant les années-personnes est présentée aux tableaux 16 et 17.

**Tableau 16: Besoins en années-personnes par activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Services d'information | 77 | 76 | 76 |
| Planification stratégique et éval. | 39 | 32 | 25 |
| Gestion et administration | 938 | 906 | 856 |
| | 1,054 | 1,014 | 957 |

## Tableau 17: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement

| | Années-personnes autorisées 85-86 | 84-85 | 83-84 | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| Direction | | | | | |
| Gestion | 25 | 25 | 13 | 50,350 - 96,300 | 63,770 |
| Scientifique et professionnelle | | | | | |
| Économie, sociologie et statistiques | 12 | 6 | 7 | 14,570 - 65,080 | 53,711 |
| Génie et arpentage | 14 | 6 | 7 | 23,306 - 76,130 | 45,429 |
| Bibliothéconomie | 44 | 40 | 40 | 19,782 - 50,712 | 33,230 |
| Admin. et service extérieur | | | | | |
| Services administratifs | 130 | 123 | 122 | 13,912 - 57,987 | 38,322 |
| Gestion des systemes d'ordinateurs | 79 | 69 | 69 | 18,766 - 61,433 | 37,980 |
| Gestion des finances | 96 | 86 | 88 | 13,853 - 57,980 | 39,414 |
| Services d'information | 41 | 42 | 41 | 13,579 - 57,980 | 41,347 |
| Organisation et méthodes | 13 | 14 | 16 | 13,520 - 57,980 | 44,482 |
| Gestion du personnel | 92 | 82 | 82 | 13,330 - 63,870 | 41,952 |
| Administrations des programmes | 7 | 2 | - | 13,912 - 57,987 | 34,771 |
| Achat et approvisionnement | 22 | 17 | 17 | 12,766 - 57,980 | 36,224 |
| Technique | | | | | |
| Dessin et illustrations | 4 | 4 | 4 | 15,557 - 40,310 | 32,950 |
| Techniciens divers | 7 | 6 | 6 | 12,635 - 55,682 | 35,625 |
| Soutien des sciences sociales | 6 | 7 | 7 | 12,635 - 57,764 | 31,581 |
| Autres | 3 | 3 | 3 | | |
| Soutien administratif | | | | | |
| Communications | 2 | 2 | 3 | 15,364 - 31,824 | 20,046 |
| Traitement mécanique des données | 34 | 34 | 39 | 13,352 - 37,130 | 24,772 |
| Commis aux écritures et aux règlements | 346 | 328 | 323 | 12,932 - 31,743 | 22,089 |
| Mécanographie | 15 | 9 | 9 | 12,665 - 25,271 | 18,131 |
| Secrétariat, sténographie et dactylographie | 56 | 58 | 56 | 12,636 - 31,946 | 22,383 |
| Exploitation | | | | | |
| Services divers | 4 | 3 | 3 | 13,253 - 39,988 | 22,988 |
| Manoeuvres et hommes de métier | 2 | 2 | 5 | 14,776 - 40,676 | 19,970 |

La colonne des années-personnes présente la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre d'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et reclassifications, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

### 3. Dépenses en capital

Le tableau 18 présente une analyse des dépenses en capital du Programme d'administration pour 1985-1986.

**Tableau 18: Répartition du budget d'immobilisations (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Construction de moindre importance | 1,062 | 899 | 747 |
| Acquisition de matériel | 1,020 | 1,987 | 2,606 |
| | 2,082 | 2,886 | 3,353 |

## B. Analyse des coûts

Le Budget des dépenses de 1984-1985 du Programme englobe seulement les dépenses que l'on prévoit imputer sur les crédits votés ou statutaires du Ministère. Les autres articles de dépense devront être inclus lorsqu'il s'agira d'indiquer le coût réel de l'exploitation du Programme.

**Tableau 19: Coût net du Programme par activité pour 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Dépenses 1985-1986 | Plus autres coûts | Coût total | Moins recettes | Coût net | Prévu 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Services d'information | 4,554 | 440 | 4,994 | - | 4,994 | 5,163 |
| Planification stratégique et évaluation | 2,529 | 223 | 2,752 | - | 2,752 | 2,236 |
| Gestion et administration | 53,384 | 5,421 | 58,805 | - | 58,805 | 54,318 |
| | 60,467 | 6,084 | 66,551 | - | 66,551 | 61,717 |

Les rajustements apportés aux dépenses pour obtenir le coût net comprennent: le coût des locaux fournis gratuitement par Travaux publics, le coût des autres services fournis gratuitement par d'autres ministères ainsi que toutes les recettes produites par le Programme.

**Autres coûts**

Par autres coûts, on entend les services fournis gratuitement par d'autres ministères, à savoir (en milliers de dollars): Travaux Publics (5,316), Approvisionnements et Services (41), Conseil du Trésor (719) et Travail (8).

Plan de dépenses du
Programme de développement du
secteur agro-alimentaire

1985-1986

209

## Table des matières


Extraits de la Partie II du Budget des dépenses 3-5
Extraits du volume II des Comptes publics 3-7

**Section 1**
**Aperçu du Programme**

A. Plans pour 1985-1986
1. Points saillants 3-8
2. État financier récapitulatif par activité 3-11
B. Rendement récent
1. Points saillants 3-14
2. Rétrospective du rendement financier 3-16
C. Données de base
1. Introduction 3-17
2. Mandat légal 3-17
3. Objectif du Programme 3-17
4. Plan d'exécution du Programme 3-18
D. Perspective de planification et examen du rendement
1. Contexte 3-20
2. Initiatives 3-22
3. Mise à jour des initiatives antérieures 3-24
4. Efficacité du Programme 3-25

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Recherche sur les ressources naturelles 3-30
B. Recherche sur le développement de la production 3-35
C. Recherche sur les problèmes des transformateurs, des distributeurs, des détaillants et des consommateurs, et prestation de l'information pertinente 3-46
D. Développement des marchés et analyse économique 3-50
E. Analyse économique et élaboration des politiques rurales et régionales 3-57
F. Aide au développement international 3-64
G. Stabilisation du revenu, prêts et services consultatifs 3-67
H. Rétablissement agricole des Prairies 3-75
I. Gestion et administration 3-80

## Table des matières

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**


A. Analyse par article
1. Dépenses par article 3-83
2. Dépenses en personnel 3-84
3. Dépenses en capital 3-86
4. Paiements de transfert 3-87
5. Analyse des recettes 3-94
B. Analyse des coûts 3-96
C. Renseignements complémentaires
1. Office de stabilisation des prix agricoles - État des dépenses 3-97
2. Office de stabilisation des prix agricoles - État des dépenses 3-98
3. Établissements de recherche 3-99

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $730,698,151 pour administrer le Programme de développement du secteur agro-alimentaire en 1985-1986. Les autres dépenses évaluées à $ 422,144,000 seront effectuées en vertu de l'autorisation législative.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédit (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|
| 5 Dépenses de fonctionnement | 268,864 | 251,303 |
| 10 Dépenses en capital | 112,100 | 67,963 |
| 15 Subventions et contributions | 349,734 | 360,665 |
| (S) Paiements aux producteurs pour les produits agricoles dénommés, conformément aux dispositions touchant le pourcentage minimum de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles | 75,000 | 90,000 |
| (S) Contributions aux provinces en vertu de la Loi sur l'assurance-récolte | 160,000 | 150,000 |
| (S) Prêts garantis en vertu de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles | 4,000 | 4,000 |
| (S) Paiements d'intérêts et garanties en vertu de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes | 12,000 | 12,000 |
| (S) Subventions aux offices établis conformément à la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme | 200 | 200 |
| (S) Paiements relatifs à la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies | 14,000 | 12,000 |
| (S) Paiements relatifs à la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest | 130,300 | 150,000 |
| (S) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 26,644 | 22,894 |
| Total du budgétaire | 1,152,842 | 1,121,025 |
| Crédit non budgétaire non requis | | |
| - Prêt pour l'aménagement d'infrastructures communautaires et industrielles | - | 20 |
| Total du Programme | 1,152,842 | 1,121,045 |

### Crédits - Libellé et montants

| Crédit Ministère ou organisme N° | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|
| Programme de développement du secteur agro-alimentaire | |
| 5 Développement du secteur agro-alimentaire - Dépenses de fonctionnement, y compris les frais de publication des travaux de recherches du Ministère comme suppléments du "Canadian Entomologist" et autorisation de verser des commissions pour services rendus conformément à la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest | 268,864,020 |
| 10 Développement du secteur agro-alimentaire - Dépenses en capital et faire des dépenses ayant trait aux ouvrages, terrains, bâtiments et matériel situés sur des propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral, pour des infrastructures communautaires et des travaux faits à l'intention des Indiens et des non-Indiens | 112,100,000 |
| 15 Développement du secteur agro-alimentaire - Subventions inscrites au Budget et contributions | 349,734,131 |

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Programme par activité

| (en milliers de dollars) | Budget principal de 1985-1986 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Budgétaires | | | | |
| | Années-personnes autorisées | Fonctionnement | Capital | Paiements de transfert | Total | Budget principal 1984-1985 |
| **Budgétaire** | | | | | | |
| Recherche sur les ressources naturelles | 320 | 19,493 | 2,602 | 3 | **22,098** | 22,637 |
| Recherche sur le développement de la production | 2,627 | 120,520 | 53,345 | 4,069 | **177,934** | 163,634 |
| Recherche sur les problèmes des transformateurs, des distributeurs, des détaillants et des consommateurs, et prestation de l'information pertinente | 177 | 11,623 | 15,448 | | **27,071** | 18,491 |
| Développement des marchés et analyse économique | 280 | 16,070 | 344 | 27,966 | **44,380** | 42,690 |
| Analyse économique et élaboration des politiques rurales et régionales | 264 | 20,163 | 8,979 | 19,214 | **48,356** | 32,645 |
| Aide au développement international | 23 | 1,457 | 5 | 885 | **2,347** | 2,271 |
| Stabilisation du revenu, prêt et services consultatifs | 108 | 145,000 | 1,260 | 553,337 | **699,597** | 728,154 |
| Rétablissement agricole des Prairies | 879 | 40,528 | 23,306 | 8,395 | **72,229** | 56,181 |
| Gestion et administration | 947 | 50,154 | 7,611 | 1,065 | **58,830** | 54,342 |
| | 5,625 | 425,008 | 112,900 | 614,934 | **1,152,842** | 1,121,045 |

## Extraits du volume II des comptes publics

## Utilisation des crédits de 1983-1984

| | Budget principal | Total des crédits | Utilisation réelle |
|---|---|---|---|
| **Dépenses budgétaires votées** | | | |
| Crédit 5 - Dépenses de fonctionnement, y compris les frais de publication des travaux de recherches du Ministère comme suppléments du "Canadian Entomologist" et autorisation de verser des commissions pour services rendus conformément à la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. | 203,900,000 | 251,326,567 | 240,502,781 |
| Crédit 10 - Dépenses en capital | 33,320,000 | 43,412,000 | 39,947,904 |
| Crédit 15 - Subventions inscrites au Budget et contributions | 342,787,700 | 471,631,719 | 490,987,477 |
| Statutaires: Paiements aux producteurs pour les produits agricoles dénommés, conformément aux dispositions touchant le pourcentage minimum de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles | 70,000,000 | 250,000,000 | 12,400,038 |
| Statutaires: Contributions aux provinces en vertu de la Loi sur l'assurance-récolte | 145,000,000 | 133,963,184 | 133,963,184 |
| Statutaires: Prêts garantis en vertu de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles | 1,500,000 | 2,494,514 | 2,494,514 |
| Statutaires: Paiements d'intérêts et garanties en vertu de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes | 12,000,000 | 4,308,194 | 4,308,194 |
| Statutaires: Subventions pour permettre à chaque office de faire face à ces dépenses initiales d'exploitation et à ces frais de premier établissement conformément à la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme. | 200,000 | - | - |
| Autorisation maximal en vertu de l'article 29(2) de la Loi | - | 700,000 | - |
| Statutaires: Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 18,947,000 | 24,521,000 | 24,521,000 |
| Statutaires: Paiements aux associations coopératives, aux conditionneurs ou aux organismes de vente en vertu de la Loi sur la vente coopérative des produits agricoles | - | 6,808,058 | 6,808,058 |
| Statutaires: Remboursements de montants portés aux recettes d'exercices précédents | - | 140 | 140 |
| | 827,654,700 | 1,189,165,376 | 955,933,290 |

## Section I
## Aperçu du Programme

### A. Plans pour 1985-1986

### 1. Points saillants

Les principaux aspects du Programme pour l'exercice de 1985-1986 sont les suivants:

**Protection du revenu agricole:**

- Au total, 383 millions de dollars seront versés aux producteurs sous forme de paiements statutaires et d'autres contributions agricoles aux termes de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles; il s'agit là d'une diminution de 12% par rapport aux prévisions de 1984-1985. Ces paiements visent à stabiliser les prix des produits agricoles (voir le page 3-72).

- Quelque 160 millions de dollars, sous forme de paiements législatifs et de contributions, seront versés aux provinces en vertu de la Loi sur l'assurance-récolte, ceci pour favoriser la stabilité du secteur agro-alimentaire advenant que celui-ci subisse des pertes de récolte provenant de causes naturelles; le montant précité représente une diminution de 14% par rapport aux prévisions de 1984-1985 (voi la page 3-70).

- Un montant de 130.5 millions de dollars sera consenti à l'Administration de la stabilisation du revenu des céréaliculteurs de l'Ouest dans le but d'accroître la stabilité du revenu des céréaliculteurs faisant affaire avec la Commission canadienne du blé dans les zones désignées; il s'agit d'une augmentation de 16% par rapport aux prévisions de 1984-1985 (voi la page 3-73).

- Les agriculteurs pourront bénéficier de programmes d'achat et de revente établis en vertu de la Loi sur l'Office des produits agricoles. À ce chapitre, 5.6 millions de dollars seront mis de côté pour 1985-1986 (voi la page 3-70).

- Par suite de la restructuration de l'administration fédérale, l'application de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest (130.5 millions de dollars), qui incombait auparavant au ministère des Affaires extérieures, a été confiée à Agriculture Canada (voie la page 3-73).

**Recherche et développement:**

- Une intensification de la recherche pertinente permettra d'améliorer la conservation et la productivité des sols; dans cette veine, un budget de 11.5 millions de dollars et 205 années-personnes ont été affectés à la recherche pédologique (voir la page 3-30).

- De nouvelles variétés culturales seront créées de façon à répondre aux besoins actuels et anticipés du marché; à cet égard, quelque 74.2 millions de dollars et 1,167 années-personnes seront affectés à la recherche sur le développement des productions végétales (voir la page 3-35).

- Dans le but d'améliorer la nutrition et la valorisation des aliments dans le secteur de la production animale, 45.4 millions de dollars et 544 années-personnes seront affectés à la recherche sur le développement des productions animales (voir la page 3-35).

- L'efficacité du secteur de la transformation, de la distribution et de la vente au détail des aliments sera favorisée par l'ouverture du Centre de recherches alimentaires de Saint-Hyacinthe (Québec); le coût total des travaux a été estimé à 35.7 millions de dollars, dont 14.2 millions de dollars vont être dépensés en 1985-1986 (voir la page 3-48).

- Élaboration et mise en oeuvre de moyens efficaces pour empêcher la contamination des aliments de l'homme et des animaux. Au total, 2.7 millions de dollars et 32 années-personnes ont été affectés à la recherche sur l'innocuité des aliments et la nutrition (voir la page 3-46).

**Développement régional:**

- Des programmes fédéraux et fédéraux/provinciaux de développement du secteur agro-alimentaire seront offerts dans le sud-est du Nouveau-Brunswick, dans le Bas Saint-Laurent et en Gaspésie (5.1 millions de dollars pour 1985-1986), de même qu'en Nouvelle-Écosse (6.2 millions de dollars pour 1985-1986); et en vertu des Ententes de développement économique et régional ($24.9 millions de dollars pour 1985-1986) à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick, au Manitoba, en Saskatchewan et au Québec (voir la page 3-60).

**Conservation et aménagement des ressources en sol et en eau:**

- Au cours des cinq prochaines années, c'est en vertu de l'Entente auxiliaire sur le développement agricole entre le Canada et la Saskatchewan, et le Manitoba que seront entamés

les projets de conservation du sol et d'aménagement de systèmes d'irrigation (voir la page 3-78).

- Achèvement des travaux de réfection du barrage de Bassano, lesquels ont été entrepris aux termes de l'Entente de 1973 entre le Canada et l'Alberta sur la réfection des ouvrages d'irrigation. En 1985-1986, 9 millions de dollars seront affectés à ce projet (voir la page 3-79).

- Administration de l'Entente auxiliaire sur l'infrastructure hydraulique des collectivités agricoles conclue entre le Canada et la Saskatchewan. Un montant de 32 millions de dollars dont 50 % sera remboursé par la Saskatchewan sera affecté à ce Programme au cours des cinq prochaines années, dont 8 millions en 1985-1986 (voir la page 3-79).

- Aménagement d'une ferme de démonstration d'ouvrages d'irrigation au Manitoba; l'objet de ce Programme est de promouvoir l'irrigation en faisant la démonstration des techniques pertinentes et des cultures irriguées. Au total, 3.0 millions de dollars seront affectés à ce Programme, dont 531,000 dollars en 1985-1986 (voir la page 3-78).

**Développement des marchés et analyse économique:**

- Dans le but de mettre un système d'information plus opportun à la disposition de ceux qui sont appelés à prendre des décisions de commercialisation, $600,000 seront engagés en 1985-1986 dans l'informatisation du Système d'information sur les marchés, lequel recueille des données sur le marché et des renseignements économiques. Il s'agit là d'un projet de trois ans qui doit être entamé en 1985 (voir la page 3-54).

- Au total, $800,000 et deux années-personnes ont été affectés à un projet, de quatre ans, de promotion des exportations de produits agricoles. En 1985-1986, l'accent sera mis sur une intégration plus poussée, de concert avec le ministère des Affaires extérieures et par un apport plus important de techniciens, de scientifiques et de spécialistes des divers types de production, des projets visant à favoriser l'essor du circuit agro-alimentaire (voir la page 3-53).

## 2. État financier récapitulatif par activité

**Tableau 1: Besoins financiers récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Budgétaire | | | | |
| Recherche sur les ressources naturelles | **22,098** | 23,735 | (1,637) | 3-30 |
| Recherche sur le développement de la production | **177,934** | 150,217 | 27,717 | 3-35 |
| Recherche sur les problèmes des transformateurs, des distributeurs, des détaillants et des consommateurs, et prestation de l'information pertinente | **27,071** | 29,946 | (2,875) | 3-46 |
| Développement des marchés et analyse économique | **44,380** | 46,555 | (2,175) | 3-50 |
| Analyse économique et élaboration des politiques rurales et régionales | **48,356** | 49,677 | (1,321) | 3-57 |
| Aide au développement international | **2,347** | 2,341 | 6 | 3-64 |
| Stabilisation du revenu, prêts et services consultatifs | **699,597** | 784,657 | (85,060) | 3-67 |
| Rétablissement agricole des Prairies | **72,229** | 120,661 | (48,432) | 3-75 |
| Gestion et administration | **58,830** | 65,456 | (6,626) | 3-80 |
| | **1,152,842** | 1,273,245 | (120,403) | |
| Non-budgétaire | | | | |
| Rétablissement agricole des Prairies | **-** | 16 | (16) | |
| | **1,152,842** | 1,273,261 | (120,419) | |
| Années-personnes autorisées | **5,625** | 5,507 | 118 | |

L'augmentation de 120.4 millions de dollars au chapitre des ressources demandées pour 1985-1986 découle de ces importants changements:

- augmentation des opérations: 20.9 millions de dollars;
- augmentation du capital: 32.1 millions de dollars; et
- réduction nette des paiements de transfert: 173.7 millions de dollars

**Explication des prévisions de 1984-1985:** Les prévisions de 1984-1985 (fondées sur l'information dont disposaient les gestionnaires le 31 octobre 1984) s'établit à 1,273.3 millions de dollars, soit 152.3 millions de plus que les 1,121.0 millions de dollars figurant au Budget principal de 1984-1985 (Extraits de la Partie II du Budget principal, page 3-5). L'écart de 152.3 millions de dollars est attribuable aux importants changements suivants:

| | millions de dollars |
|---|---|
| • Augmentation des contributions en vertu de la Loi sur l'assurance-récolte | 37.0 |
| • Augmentation de la contribution aux producteurs touchés par la récheresse | 59.3 |
| • Augmentation des paiements pour les produits agricoles désignés par la Loi sur la stabilisation des prix agricoles | 63.0 |
| • Augmentation de la contribution aux pomiculteurs pour les pertes causées par le gel | 13.0 |
| • Augmentation en vertu des Ententes de développement économique et régional ainsi que pour les programmes fédéraux et fédéraux/provinciaux de développement du secteur agro-alimentaire | 5.8 |
| • Augmentation des dépenses en vertu du la Loi sur l'Office des produits agricoles | 12.0 |
| • Augmentation pour la contribution aux producteurs pour les pertes causées par l'humidité excessive | 9.0 |
| • Augmentation pour l'acquisition d'équipment de remplacement ainsi que pour le projet de construction à Saint-Hyacinthe | 28.8 |
| • Réduction des paiements aux producteurs de produits agricoles dénommés conformément à la Loi sur la stabilisation des prix agricoles | (29.0) |
| • Réduction des paiements accordés en vertu de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest | (38.0) |
| • Réduction dans les grands travaux de construction | (24.0) |
| • Réduction des paiements en vertu de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes | (4.0) |

**Tableau 2: Dépenses brutes par activité (répartition en pourcentage) 1985-1986**

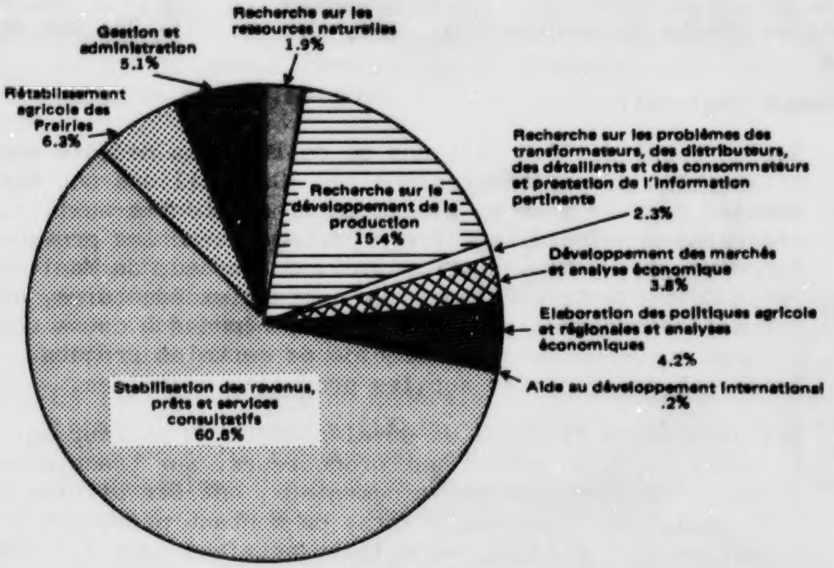


**Tableau 3: Dépenses brutes par article (répartition en pourcentage) 1985-1986**

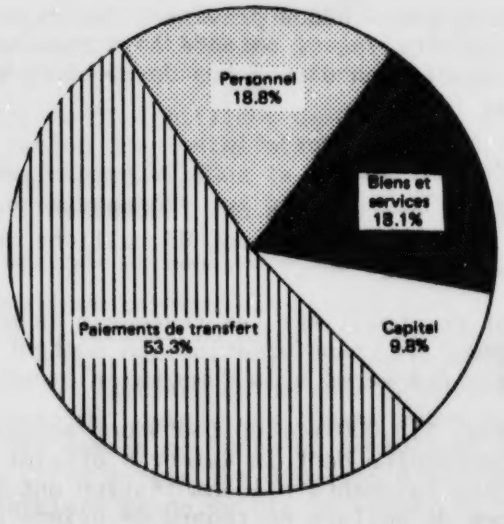

## B. Rendement récent

### 1. Points saillants

Les points saillants du rendement du Programme en 1983-1984 ont été les suivants:

**Développement régional:**

- Sur un total de 13.0 millions de dollars mis de côté pour aplanir les disparités régionales, 10.8 millions ont été engagés dans la mise en oeuvre de cinq ententes auxiliaires fédérales-provinciales à frais partagés avec les provinces de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick, du Québec, du Manitoba et de la Colombie-Britannique. Le montant excédentaire, soit 2.2 millions de dollars, n'a pu être dépensé à cause des retards survenus dans l'exécution de certains projets. Ces fonds ont été reportés sur les prochains exercices.

- Des programmes fédéraux de développement du secteur agro-alimentaire, s'adressant aux producteurs, aux transformateurs et aux organismes non gouvernementaux, ont été offerts à un coût de 8.3 millions de dollars, ce montant provenant d'un budget de 10.5 millions de dollars attribué pour l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le sud-est du Nouveau-Brunswick. Le montant excédentaire, soit 2.2 millions de dollars, n'a pu être dépensé à cause des retards survenus dans la signature de certaines ententes, dans la soumission des projets et des demandes de paiement; ce montant a été reporté sur les prochains exercices.

- On a élaboré, pour chaque province, des stratégies agro-alimentaires. Celles-ci ont été à la base de l'élaboration et de la négociation d'ententes de développement économique et régional (EDER).

**Protection du revenu agricole:**

- Quelque 42,441 producteurs ont touché, en 1983-1984, des paiements d'appoint totalisant 83 millions de dollars, contre 6 millions en 1982-1983.

- Dans le but de stabiliser les revenus à la production du lait et de la crème de transformation, un montant de 309 millions de dollars a été versé à la Commission canadienne du lait.

- En 1983-1984, 115,000 agriculteurs ont acheté des primes d'assurance-récolte dont la valeur a atteint 3.1 milliards de dollars. Les paiements d'indemnisation ont totalisé 286 millions de dollars en regard de primes payées par l'ensemble des agriculteurs qui se sont chiffrées à 294 millions. À ce chapitre, la contribution fédérale a été de 134 millions de dollars.

- En 1983-1984, l'administration fédérale a versé 122 millions de dollars dans le compte de l'Administration de la stabilisation du revenu des céréaliculteurs de l'Ouest.
- On a lancé, aux termes de la Loi sur l'Office des produits agricoles, des programmes pour les framboises, les fraises, le jus de pommes, les pêches en conserve, les poires en conserve et les raisins.

**Recherche et développement**

- Des expériences de rotations longues avec le blé ont révélé que la mise en jachère dans les Prairies devrait être ramenée à une fois tous les trois ans. Une analyse économique a montré qu'une rotation blé/blé/jachère effectuée adéquatement avec fertilisation était de 23 % plus profitable que la rotation plus courante blé/jachère.
- En 1983, la Direction générale de la recherche a créé au total 35 nouvelles variétés, lesquelles ont été soit homologuées soit distribuées au secteur. De ce nombre, 24 étaient des céréales, des plantes fourragères et des plantes de grande culture et 11, des plantes horticoles.
- Le recours à des techniques de prospection pédologique plus efficaces a amené d'importants progrès, notamment une plus grande fiabilité des cartes, une meilleure évaluation des mouvements de l'eau dans le sol, une évaluation plus juste de la dégradation des sols, et une gestion plus souple de la banque de données.
- Les plans du nouveau Centre de recherches alimentaires de Saint-Hyacinthe (Québec) ont été achevés. Ce projet a été jugé prioritaire à titre de projet spécial de relance économique, et les travaux progressent selon le calendrier établi.
- Un montant de 31.4 millions de dollars a été engagé dans l'amélioration des installations et du matériel de recherche et de développement, dans le but de remplacer le matériel désuet et de répondre aux besoins du Programme.

**Développement des marchés et analyse économique**

- Des délégations commerciales techniques se sont rendues en République de Corée, au Japon, au Mexique, en Colombie, en Jamaïque, à Cuba et aux Philippines pour faire la promotion de nos bovins laitiers et de ceux de boucherie, des embryons et du sperme de bovins, des légumineuses à graines et du canola, des pommes de terre de semence et des aliments du bétail. Cette initiative a permis d'accroître nos ventes de bovins laitiers et de seigle en Corée, de bovins laitiers contrôlés en Colombie, de bovins laitiers, de sperme et de programmes d'élevage au Mexique, en plus de déboucher sur la signature d'une entente d'exportation de sperme au Japon.

## 2. Rétrospective du rendement financier

**Tableau 4: Rétrospective du rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| **Budgétaire** | | | |
| Recherche sur les ressources naturelles | 20,812 | 19,394 | 1,418 |
| Recherche sur le développement de la production | 152,916 | 143,213 | 9,703 |
| Recherche sur les problèmes des transformateurs, des distributeurs, des détaillants et des consommateurs, et prestation de l'information pertinente | 10,793 | 8,363 | 2,430 |
| Développement des marchés et analyse économique | 27,067 | 27,566 | (499) |
| Analyse économique et élaboration des politiques rurales et régionales | 40,762 | 34,534 | 6,228 |
| Aide au développement international | 1,846 | 2,144 | (298) |
| Stabilisation du revenu, frais et services consultatifs | 595,226 | 540,990 | 54,236 |
| Rétablissement agricole des Prairies | 48,179 | - | 48,179 |
| Gestion et administration | 58,332 | 51,451 | 6,881 |
| | 955,933 | 827,655 | 128,278 |
| **Non budgétaire** | | | |
| Rétablissement agricole des Prairies | 112 | - | 112 |
| Recettes | 30,527 | 16,337 | 14,190 |
| Années-personnes autorisées | 5,573 | 4,632 | 941 |

**Explication de la différence:** Voir le rendement financier par activité.

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Programme de développement du secteur agro-alimentaire permet au gouvernement fédéral de s'acquitter de ses responsabilités en matière d'aide au secteur agro-alimentaire en vue d'augmenter le plus possible la contribution de ce dernier à la croissance et au développement de l'économie canadienne et au règlement des problèmes alimentaires mondiaux. À cette fin, le Programme s'adresse à plusieurs groupes principaux, notamment les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les grossistes, les détaillants et les consommateurs; il est également influencé par les groupements d'intérêts, les groupes de pression et les changements de priorités de l'État. Le circuit agro-alimentaire est soumis aux interventions du Ministre, des autorités provinciales et d'autres ministères fédéraux tels que ceux de l'Environnement, de la Santé et du Bien-être social et des Affaires extérieures. Notons également une étroite collaboration entre les universités et les organismes nationaux et internationaux qui s'occupent de l'agriculture.

Les principales composantes du Programme sont les suivantes: recherche et services consultatifs agricoles, développement régional, stabilisation du revenu, développement des marchés ainsi que conservation et aménagement des ressources en sol et en eau du Rétablissement agricole des Prairies. Les activités de l'Office de stabilisation des prix agricoles, de l'Office des produits agricoles et du Conseil national de commercialisation des produits agricoles font également partie de ce Programme.

### 2. Mandat légal

Le mandat du Ministre de superviser et de régir l'agriculture lui est accordé en vertu de la Loi sur le ministère de l'Agriculture. Les autres principales lois régissant les activités du Programme de développement du secteur agro-alimentaire sont la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, la Loi sur l'assurance-récolte, la Loi sur les stations agronomiques, la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, la Loi sur le paiement anticipé des récoltes, la Loi sur la vente coopérative des produits agricoles, la Loi sur l'organisation du marché des produits agricoles et la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies.

### 3. Objectif du Programme

L'objectif du Programme de développement du secteur agro- alimentaire est de "stimuler le développement du secteur agro-alimentaire de façon à assurer aux consommateurs un approvisionnement sûr et suffisant d'aliments à prix raisonnable et aux producteurs et transformateurs, un revenu stable et équitable".

Le Programme atteint cet objectif en favorisant le maintien d'un environnement sain et durable pour la production agro-alimentaire et en améliorant l'efficacité et la qualité des productions végétales et animales à l'aide de la recherche. Les programmes de stabilisation du

revenu assurent des recettes équitables et stables aux producteurs en les protégeant contre les fluctuations des prix du marché et les risques associés à la production. La prestation de programmes de conservation des sols et la protection du secteur agricole contre la sécheresse ont pour effet d'accroître la viabilité à long terme de l'agriculture des Prairies. On favorise également le développement régional et veille à ce que le Canada remplisse ses engagements d'aide internationale. Dans le secteur de la tranformation, de la distribution et de la vente au détail, le Programme tend à améliorer l'efficacité et à favoriser le progrès technique et l'acception de nouveaux produits. La réalisation des objectifs précités passe en outre par la promotion des produits agricoles canadiens grâce à des services d'information et de consultation offerts aux consommateurs et aux collectivités, par l'augmentation des exportations agro-alimentaires et par la stimulation du commerce international. Enfin, le Ministère déploie tous les efforts nécessaires pour assurer la sécurité à long terme des approvisionnements alimentaires canadiens.

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Le Programme de développement du secteur agro-alimentaire comprend neuf activités distinctes qui montrent bien ce que le Ministère fait et comment il procède pour remplir cette partie de son mandat. Chaque activité est subdivisée pour encore mieux définir les objectifs et les rouages du Programme. La structure des activités est illustrée au tableau 5.

**Tableau 5: Structure des activités**

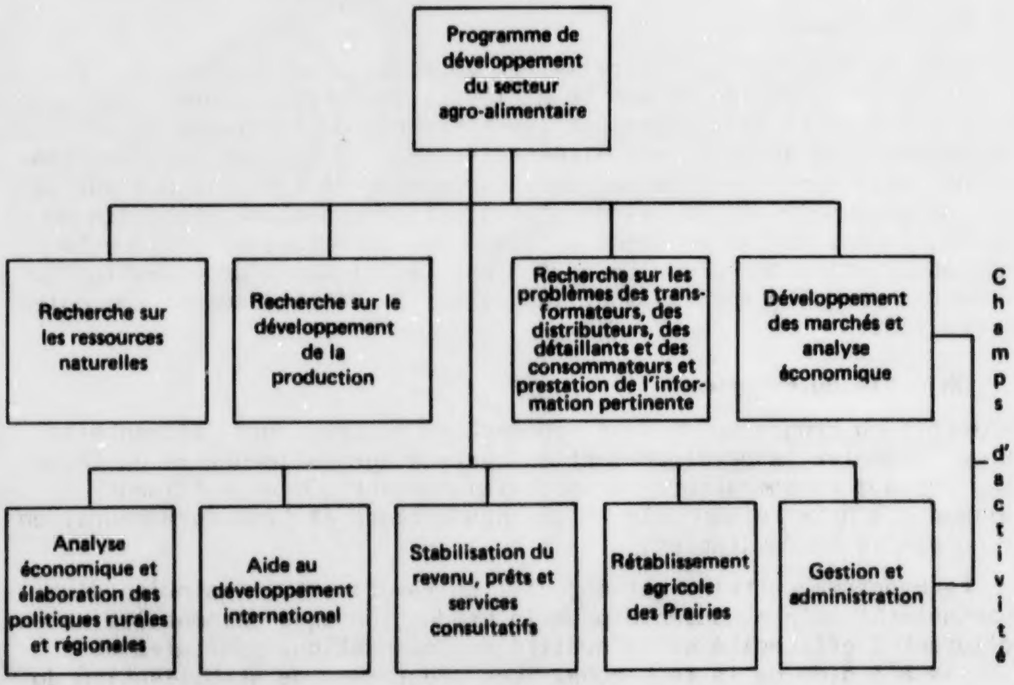

**Organisation:** L'exécution des activités du Programme relève de cinq directions générales, de deux offices et d'un conseil, nommément: la direction générale relevant du sous-ministre adjoint principal, la Direction générale de la recherche, la Direction générale de la commercialisation et de l'économie, la Direction générale du développement régional, l'Administration du rétablissement agricole des Prairies, l'Office des produits agricoles, l'Office de stabilisation des prix agricoles et le Conseil national de commercialisation des produits agricoles.

Le sous-ministre adjoint principal et le sous-ministre adjoint (Direction générale de la commercialisation et de l'économie) assument respectivement la présidence et la vice-présidence de l'Office des produits agricoles et de l'Office de stabilisation des prix agricoles. Le président du Conseil national de commercialisation des produits agricoles relève pour sa part directement du ministre de l'Agriculture.

Le Programme est appliqué par l'entremise de l'administration centrale d'Ottawa et des bureaux régionaux, des stations de recherche et d'autres établissements de recherche au Canada.

La correspondance de l'organigramme du Ministère et de la structure des activités précitée ainsi que la ventilation des ressources pour 1985-1986 sont exposées au tableau 6.

**Tableau 6: Ressources par organisation et par activité (en milliers de dollars)**

Programme de développement du secteur agro-alimentaire

| | S-ma adjoint principal — Unité de coordination des politiques, Soutien du revenu agricole, Affaires internationales | Recherche S-ma | Développement régional S-ma | Commercialisation et économie S-ma | Administration de rétablissement agricole des Prairies D.g. | Conseil national de commercialisation des produits agricoles Présidente | Totaux des activités |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Recherche sur les ressources naturelles | – | 22,098 | – | – | – | – | 22,098 |
| Recherche sur le développement de la production | – | 158,423 | 19,511 | – | – | – | 177,934 |
| Recherche sur les problèmes des transformateurs, des distributeurs, des détaillants et des consommateurs, et prestation de l'information pertinente | – | 27,071 | – | – | – | – | 27,071 |
| Développement des marchés et analyse économique | – | – | 548 | 42,007 | – | 1,825 | 44,380 |
| Analyse économique et élaboration des politiques rurales et régionales | – | – | 48,356 | – | – | – | 48,356 |
| Aide au développement international | 1,537 | 810 | – | – | – | – | 2,347 |
| Stabilisation du revenu, prêts et services consultatifs | 694,465 | – | 5,132 | – | – | – | 699,597 |
| Rétablissement agricole des Prairies | – | – | – | – | 72,229 | – | 72,229 |
| Gestion et administration | 578 | 54,865 | 1,832 | 1,541 | – | 14 | 58,830 |
| Total | 696,580 | 263,267 | 75,379 | 43,548 | 72,229 | 1,839 | 1,152,842 |
| Années-personnes | 123 | 3,638 | 685 | 272 | 870 | 28 | 5,625 |

## D. Perspective de planification et examen du rendement

### 1. Contexte

Le secteur agro-alimentaire a le potentiel d'augmenter sa production des deux tiers et d'en doubler la valeur en dollars courants d'ici à la fin du siècle. Toutefois, à cause des problèmes économiques à l'échelle mondiale, le commerce international des produits agricoles risque de ralentir au cours de la présente décennie. Il faut donc intensifier le développement des marchés internationaux pour maintenir, voire améliorer, la viabilité du secteur. Les autres facteurs qui influent sur la nature et l'orientation du Programme de développement du secteur agro-alimentaire sont les suivants:

**Risques inhérents au marché:** Ces risques entraînent une réticence des producteurs à augmenter leur production parce que les fluctuations de l'offre et de la demande peuvent faire varier considérablement les prix des denrées d'une année à l'autre.

**Développement des marchés:** Le développement des marchés d'exportation est entravé par les tarifs et la présence de barrières non tarifaires sur les marchés où le Canada aurait autrement un avantage sur les concurrents. Le fait que d'autres pays subventionnent leurs exportations réduit davantage les débouchés sur les marchés nationaux et internationaux.

**Gestion des ressources humaines:** Environ 25 % des chercheurs du Ministère atteindront l'âge de la retraite au cours des quelques prochaines années, ce qui laissera un vide à combler au sein de l'effectif de la Direction générale de la recherche. Par conséquent, il y a tout un travail de recrutement à faire de concert avec les universités. En outre, il a été difficile de combler, dans certaines provinces, les postes d'économiste et de spécialiste du commerce créés pour veiller à l'administration des ententes fédérales et fédérales-provinciales de développement du secteur agro-alimentaire à cause des dispositions de temporisation de celles-ci.

**Risques naturels:** Entre 15 et 20 % de la production végétale possible sont perdus chaque année à cause des insectes, des maladies et des mauvaises herbes.

**Altération de l'environnement:** La plus grande partie des terres agricoles canadiennes se détériore; la salinité du sol est un problème qui touche environ 5 % des superficies cultivées des Prairies; la perte de matière organique est un autre problème grave; l'utilisation de machines lourdes entraîne le tassement du sol; l'expansion des centres urbains se fait au détriment des meilleures terres agricoles; le public prend de plus en plus conscience des effets que les agents toxiques ont sur la santé et le milieu. Ces facteurs forcent les gouvernements à expliquer et à justifier l'utilisation des produits agro-chimiques dans la production alimentaire.

**Gestion de l'eau:** Si l'on veut augmenter la production agricole au Canada, une meilleure gestion de l'utilisation de l'eau s'impose. À l'heure actuelle, il n'y a que 2 % des superficies en culture et 20 % des sols qui reçoivent respectivement l'irrigation et le drainage dont ils ont besoin.

**Utilisation de l'énergie:** Les coûts de l'énergie ont augmenté considérablement et de nouvelles hausses sont prévues en dépit du surapprovisionnement actuel qui sera de courte durée. Le circuit alimentaire, qui regroupe les activités de production, de transformation, de distribution et de préparation des aliments au foyer, revendique environ 15 % de la consommation totale d'énergie au Canada. La hausse des prix de l'énergie fait monter les coûts de production de même que le prix des aliments, d'où la nécessité d'étudier la consommation de l'énergie, de mettre au point les techniques de conservation appropriées et de diminuer notre recours aux engrais et aux antiparasitaires à base de pétrole.

**Transformation:** Les établissements de transformation canadiens ont de la difficulté à soutenir la concurrence de leurs homologues étrangers à cause de leurs coûts plus élevés et de leur retard technologique. Les possibilités de transformation ne sont pas pleinement exploitées de sorte que le Canada importe un grand nombre de produits alimentaires ayant subi une seconde transformation.

**Conservation des sols:** Divers facteurs sont à l'origine de la dégradation des sols dans les Prairies. Un de ces facteurs, la salinité, affecte 2.2 millions d'hectares et la salinisation progresse au rythme de 10 % par année. L'érosion naturelle mise à part, la production agricole a entraîné une érosion accélérée du sol au point où, aujourd'hui, les superficies érodées sont nettement plus nombreuses que celles aux prises avec un problème de salinité. La perte alarmante de matière organique tient principalement au recours fréquent à la mise en jachère ainsi qu'à un labour intensif et souvent excessif. Par ailleurs, l'acidification des sols, l'inefficacité des méthodes de conservation de l'humidité des sols et les facteurs précédents sont autant d'éléments qui ont contribué à la baisse du rendement des cultures.

**Aménagement des ressources en eau:** En vue de maintenir et de valoriser l'agriculture au sein de l'économie des Prairies, il faut assurer un approvisionnement en eau pour les systèmes d'irrigation, les besoins domestiques des collectivités rurales, l'abreuvement du bétail et les centres de commerce agricole. Comme on prévoit une élévation sensible des températures à long terme, il importe de prendre les mesures qui s'imposent pour protéger l'environnement contre la sécheresse.

**Transport:** Il est essentiel d'augmenter la capacité des moyens de transport nationaux afin de pouvoir acheminer vers les marchés le volume accru de production.

**Capital à long terme:** Les taux d'intérêt élevés ainsi que leurs fluctuations sont des éléments de coût et de risque qui enfreignent les investissements nécessaires à l'augmentation de la productivité.

## 2. Initiatives

Les importantes initiatives suivantes seront prises in 1985-1986 dans le cadre du Programme de développement du secteur agro-alimentaire:

- Dans la foulée de l'Exposé économique et financier du ministre des Finances, le Programme de développement du secteur agro-alimentaire générera des recettes additionnelles de 7.3 millions de dollars en 1985-1986.

**Recherche et développement**

- Les travaux de construction du nouveau Centre de recherches alimentaires de Saint-Hyacinthe sont en cours; ce centre transmettra aux entreprises canadiennes de transformation les techniques nouvelles ou améliorées qui leur permettront de mieux soutenir la concurrence étrangère. Les travaux de construction devraient être achevés en 1985-1986 et l'inauguration, survenir en 1986-1987. Le coût total des travaux de construction s'établit à 35.7 millions de dollars, dont 14.2 millions devront être affectés en 1985-1986; à ce jour, on estime que 21.5 millions de dollars ont déjà été engagés dans ce projet (voir la page 3-48).

- Dans le but de mettre à la disposition des producteurs et des aménageurs une information et des techniques plus à jour concernant la conservation des sols, on accordera plus d'importance à la recherche de base sur les rapports qui existent entre les caractéristiques physiques du sol et ses composantes, de même que sur les méthodes de réduction de l'érosion et de la salinité et sur les techniques d'amélioration de l'efficacité de l'irrigation: à cet égard, un budget de 11.5 millions de dollars a été prévu (voir la page 3-30).

- La biotechnologie offre un potentiel énorme au circuit agro-alimentaire et c'est d'ailleurs à elle que sera attribuable une part importante de l'essor futur de ce secteur. Pour donner suite à la stratégie nationale en matière de biotechnologie, le Ministère orientera ses activités de recherche de soutien de production sur les techniques de pointe, notamment le génie génétique, la culture de tissus et les techniques de lutte antiparasitaire intégrée; un budget total de 37.7 millions de dollars a été établi à cet égard (voir la page 3-39).

- On accordera plus d'attention à l'importance accrue qu'accorde la société aux retombées, sur l'environnement, des systèmes de production agricole. La recherche sera notamment axée sur l'amélioration des techniques d'utilisation des déchets d'origine animale, sur le sort des antiparasitaires dans l'environnement et sur l'amélioration des pratiques

agricoles qui permettent de réduire le recours aux antiparasitaires et la pollution en général. Au total, 2.1 millions de dollars iront à cette initiative de recherche (voir la page 3-39).

**Développement régional**

- En 1984-1985, le Ministère conclura de nouvelles ententes fédérales-provinciales de développement économique et régional (EDER). A également été approuvé un programme dont le Fédéral assurera directement l'application, à savoir le Plan d'aide à l'innovation et au transfert technologique dans le secteur agro-alimentaire du Québec. Ces programmes bénéficieront d'un budget de 108 millions de dollars dont 24.9 en 1985-1986 (voir la page 3-59).

**Conservation et aménagement des ressources en sol et en eau**

- Des programmes seront lancés pour alléger les graves problèmes de dégradation des sols dans les Prairies, ceci dans le cadre de l'Entente auxiliaire sur le développement du secteur agro-alimentaire conclue entre le Canada et le Manitoba et de l'Entente auxiliaire sur le développement agricole entre le Canada et la Saskatchewan (voir la page 3-78).

- Aux termes de l'Entente auxiliaire sur le développement agricole conclue entre le Canada et la Saskatchewan, plusieurs régions de la Saskatchewan pourront bénéficier des programmes de développement de l'irrigation visant à améliorer, voire étendre, le réseau d'irrigation de cette province (voir la page 3-78).

- En vertu de l'Entente auxiliaire sur l'infrastructure hydraulique des collectivités rurales conclue entre le Canada et la Saskatchewan, 42 centres agricoles désignés recevront une aide visant à faciliter l'aménagement des points d'eau et l'implantation de systèmes de traitement des eaux et d'élimination des eaux résiduelles; sur un total de 32 millions de dollars autorisés pour les cinq prochaines années, 16 millions seront recouvrés de la province. En 1985-1986, on estime que 8 millions de dollars seront dépensés (voir la page 3-79).

- Une ferme de démonstration des techniques d'irrigation sera établie au Manitoba; on y fera la promotion de l'irrigation de même que la démonstration des techniques d'irrigation de pointe et des cultures irriguées, ceci à un coût total de 3.0 millions de dollars dont 531,000 dollars seront dépensés en 1985-1986 (voir la page 3-78).

### 3. Mise à jour des initiatives antérieures

Les initiatives prises en 1983-1984 ont donné les résultats suivants:

**Développement des marchés:**

- On procèdera, au cours des trois prochaines années, à l'informatisation du système d'information sur les marchés d'Agriculture Canada.

- Le premier Conseil de développement des produits agro-alimentaires, dont le rôle consiste à favoriser la collaboration entre les secteurs privé et public, a été établi en collaboration avec les producteurs de pommes.

- Même si aucun fonds n'a été approuvé en 1983 pour l'établissement de centres de responsabilité commerciaux, un premier pas en ce sens a été pris par voie d'une réaffectation interne de ressources qui a abouti à l'implantation, dans les régions, de bureaux commerciaux.

**Recherche et développement:**

- Grâce à l'approbation d'un budget supplémentaire de 1.9 millions de dollars dans le Budget des dépenses, la planification et les travaux de construction du Centre de recherches alimentaires de Saint-Hyacinthe ont pu progresser plus rapidement qu'anticipé tandis que les contrats pour les travaux de fondation et de charpenterie ont déjà été attribués.

- Les progrès techniques réalisés par la recherche sur les productions végétales ont eu des répercussions importantes, tout particulièrement dans le cas du blé, du canola et des pommes de terre dont de nouvelles variétés ont été mises à la disposition des producteurs.

- Les travaux de recherche sur l'élaboration de systèmes d'engraissement-finition des bovins de boucherie qui soient adaptés aux conditions de l'Atlantique portent déjà fruit. Ainsi, on a déjà atteint des taux de croissance très acceptables (0.9 kg/jour) et des carcasses de bonne qualité (surtout A1) en soumettant les bouvillons à un régime alimentaire composé de fourrages de première qualité et d'un supplément, sans autre céréale.

  Les travaux sur les systèmes de gestion des cultures continuent de progresser, particulièrement à l'égard de l'agropyre intermédiaire, des herbicides et des paillis de plastique qui permettent un accroissement des rendements.

- Les travaux sur la conservation de l'énergie ont permis d'améliorer l'efficacité des serres de recherche, le fruit de ces travaux étant de plus en plus susceptible d'être transmis au secteur. On a également obtenu de bons résultats au chapitre de la réduction de l'énergie servant au séchage des récoltes et de la récupération de la chaleur dans les bâtiments pour animaux.

**4. Efficacité du Programme**

L'objectif du Programme de développement du secteur agro-alimentaire consiste "à stimuler le développement du secteur agro-alimentaire de façon à assurer aux consommateurs un approvisionnement sûr et suffisant d'aliments à prix raisonnable et aux producteurs et transformateurs, un revenu stable et équitable". Au cours des dernières années, le Programme a amplement atteint son objectif à en juger par l'accroissement soutenu de la production agricole et par le fait que le prix des aliments a progressé à un rythme moins rapide que celui des autres produits de consommation. Dans un même temps, le Programme a mis en place des mécanismes et des stimulants efficaces pour assurer un revenu stable et équitable aux producteurs et aux transformateurs et pour les protéger contre les aléas de la conjoncture économique. Le secteur agro-alimentaire a un effet stabilisateur sur l'économie canadienne du fait qu'il offre de l'emploi à quelque 1.4 million de personnes (plus de 11 % de la main-d'oeuvre canadienne totale), revendique 10 % du produit national brut (PNB) et contribue à la balance commerciale ainsi qu'au commerce international.

Le Programme de développement du secteur agro-alimentaire est appliqué avec la collaboration étroite d'autres organismes de l'administration fédérale, d'autres paliers de gouvernement, des universités et du secteur agro-alimentaire; il faut donc reconnaître que la réalisation des objectifs du Programme ne se mesure pas uniquement au rendement de ce dernier mais à l'ensemble des contributions des éléments précités. Le Programme n'en demeure pas moins un rouage important du secteur agro-alimentaire.

En 1985-1986, le ministère de l'Agriculture du Canada travaillera avec la collaboration étroite des provinces à la mise en oeuvre des ententes de développement économique et régional (EDER) et des ententes sectorielles destinées à soutenir le développement régional par l'entremise de projets agro-alimentaires. La contribution fédérale de 108 millions de dollars à quatre provinces, à savoir le Manitoba, la Saskatchewan, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick, aura une incidence favorable majeure sur l'essor futur du secteur agro-alimentaire.

L'examen du Programme se fait dans le cadre du processus d'évaluation des programmes du Ministère, lequel se penche sur l'opportunité et la nécessité constantes des programmes et de leurs composantes, sur la mesure dans laquelle leurs objectifs et sous-objectifs sont atteints,

sur leurs incidences et sur l'existence de solutions de rechange plus rentables. À l'heure actuelle, on est en train de terminer l'évaluation de trois composantes de l'activité: "Stabilisation du revenu, prêts et services consultatifs".

Ces éléments touchent plus particulièrement les activités du Ministère ayant trait à la protection contre les risques de production (assurance-récolte et indemnisation), à la protection contre les risques des marchés (Loi sur la stabilisation des prix agricoles, Loi sur l'Office des produits agricoles et Loi de stablisation concernant le grain de l'Ouest) et à l'aide aux fermes familiales (Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, Fonds de rajustment de l'aide au transport des céréales fourragères et contributions aux services coopératifs Canfarm). Les résultats de ces évaluations fourniront à la direction des renseignements plus complets qui lui permettront de prendre des décisions au sujet des politiques et des programmes à établir dans le cadre de cette activité.

Une autre évaluation en cours est celle de la composante "Recherche sur le développement de la production végétale" de l'activité "Recherche sur le développement de la production". D'autres composantes de cette activité font ou feront l'objet d'une évaluation en 1985-1986, notamment celles de la "Recherche de soutien de la production", de la "Recherche sur les facteurs de production agricole" et de la "Recherche sur le développement de la production animale".

**Stimuler le développement du secteur agro-alimentaire:** L'efficacité du Programme à cet égard peut être mesurée par deux éléments clés: la balance commerciale agricole et la valeur de la production agro-alimentaire.

**Balance commerciale agricole:** L'apport de l'agriculture en devises étrangères est important et stable. En 1983, la balance commerciale agricole était de 4.3 milliards de dollars, c'est-à-dire une augmentation de 2 % par rapport à l'année précédente: les exportations agricoles canadiennes ont totalisé 9.5 milliards de dollars, soit une hausse de 2 % par rapport à 1982; par ailleurs, les importations se sont chiffrées à 5.2 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 21 % par rapport à l'année précédente. La balance commerciale positive du Canada au chapitre des biens est largement attribuable à l'agriculture. Au cours des dix dernières années (1974-1983), la balance commerciale annuelle du Canada s'est élevée en moyenne à 3.7 milliards de dollars dont deux milliards (80 %) provenaient de l'agriculture.

Le potentiel du Canada de porter sa balance commerciale au-delà des 4.3 milliards de dollars actuels est très grand. On projette de porter celle-ci à cinq milliards de dollars en 1985 et à 10 milliards de dollars en 1990. Pour y arriver, il faudra hausser considérablement les exportations, c'est-à-dire les porter à 11 milliards de dollars en 1985 et à 14 milliards de dollars en 1990.

Le tableau 7 trace l'évolution de la balance commerciale agricole du Canada et les objectifs arrêtés pour la période de 1971 à 1983.

**Tableau 7: Balance commerciale agricole du Canada par année**

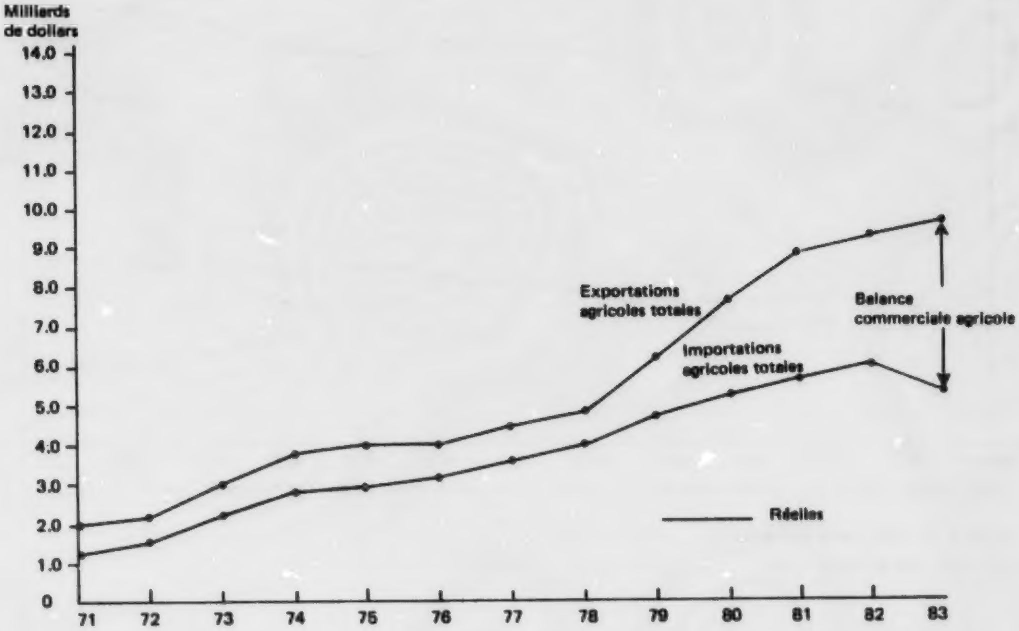


Source: Le commerce des produits agricoles au Canada — publication du ministère de l'Agriculture du Canada

**Valeur de la production:** Le circuit agro-alimentaire a augmenté sa production réelle (en dollars constants de 1971) de 25 % au cours de la période de 1972 à 1983. Si on le compare au secteur manufacturier, le secteur agricole a fait preuve d'une plus grande stabilité pendant la récente récession économique au pays. Même si le produit intérieur brut (PIB) réel pour l'agriculture (en dollars constants de 1971) a reculé de 1.41 % en 1983, il avait progressé de 2.41 % l'année précédente. Dans le secteur manufacturier, il a gagné 6 % en 1983 mais avait régressé de 12.1 % l'année précédente. Cependant, même si la production agricole totale a été relativement constante depuis quelques années, le rendement par personne (entre 1979 et 1983) dans ce secteur a bondi de 20.7 %, en regard d'un faible gain de 1.5 % dans le secteur manufacturier.

Le tableau 8 montre la progression de la valeur de la production dans le secteur agricole primaire et dans celui des aliments et des boissons entre 1971 et 1983.

**Tableau 8: Valeur(1) de la production(2) agro-alimentaire**

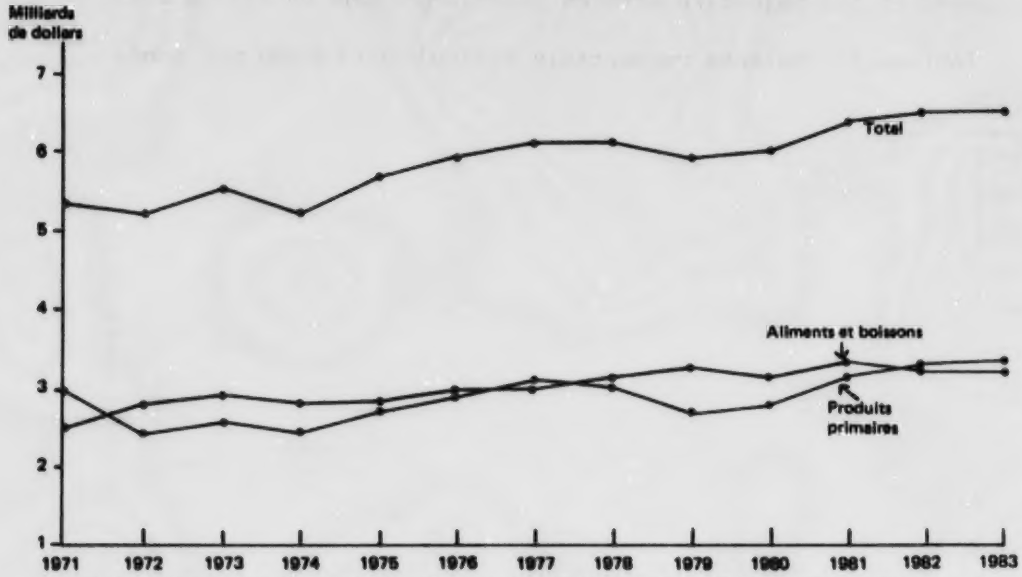


Source: Modèle régional pour l'alimentation et l'agriculture — publication du ministère de l'Agriculture du Canada

(1) Valeur en dollars constants - 1971 = 100
(2) Produit intérieur brut

**Assurer aux consommateurs un approvisionnement sûr et suffisant d'aliments à prix raisonnable:** Une des façons de déterminer la mesure dans laquelle les prix des aliments à la consommation sont raisonnables est d'établir le rapport dépenses alimentaires/revenu disponible. La part du revenu disponible consacrée aux aliments préparés à la maison a baissé en 1983, se chiffrant à 11.9 %, tout comme celle consacrée aux repas pris à l'extérieur, qui a été de 3.8 %. Ces fléchissements découlent essentiellement de la hausse du revenu disponible et du fait que la progression des prix des aliments a été plus lente que celle des prix des autres produits de consommation. Divers éléments du Programme contribuent à la réalisation de cet objectif.

Le tableau 9 montre les dépenses alimentaires exprimées en pourcentage du revenu disponible de 1971 à 1983; on constatera une tendance générale à la baisse au cours de la période.

**Tableau 9: Pourcentage du revenu disponible consacré aux dépenses alimentaires***

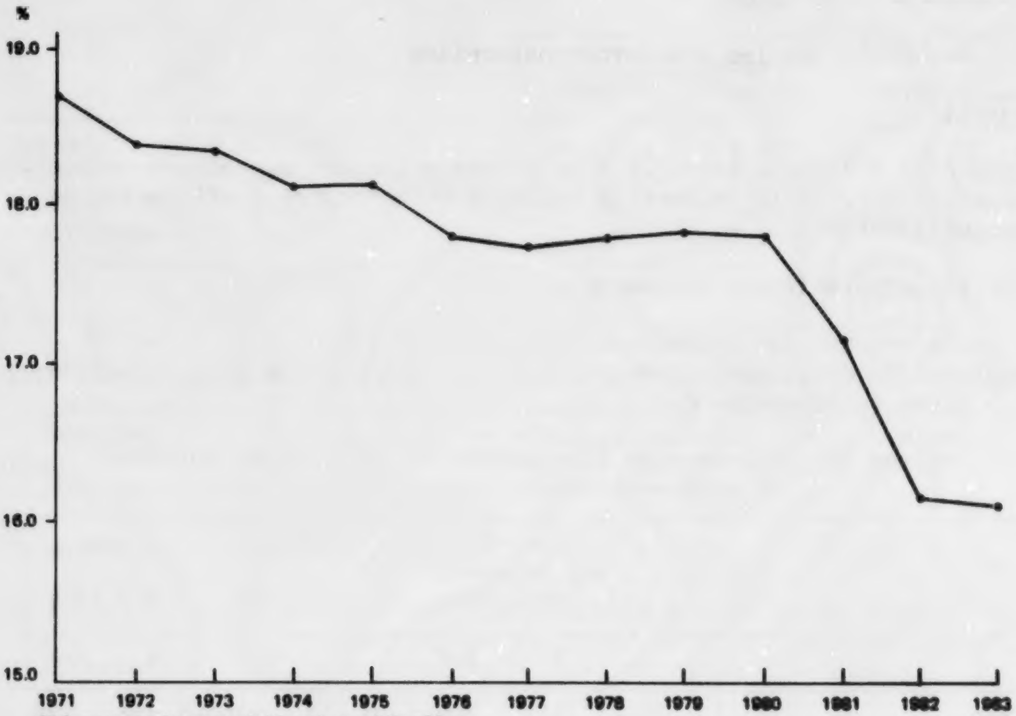

*Dépenses pour les repas pris à la maison et à l'extérieur.
Source: Statistique Canada, n° de catalogue 14-201

**Section II**
**Analyse par activité**

## A. Recherche sur les ressources naturelles

### Objectif

Collaborer à l'aménagement et à la conservation des ressources naturelles nécessaires à la production agricole et accroître l'efficacité de leur utilisation.

### État récapitulatif des ressources

La recherche sur les ressources naturelles utilise 2 % du budget du Programme de développement du secteur agro-alimentaire pour 1985-1986 et 5 % des années-personnes.

**Tableau 10: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Terre | 11,451 | 205 | 10,734 | 216 | 9,632 | 198 |
| Eau | 2,942 | 49 | 2,675 | 48 | 2,312 | 49 |
| Énergie | 5,599 | 30 | 9,407 | 30 | 6,764 | 26 |
| Qualité de l'environnement | 2,106 | 36 | 919 | 39 | 2,104 | 41 |
| | 22,098 | 320 | 23,735 | 333 | 20,812 | 314 |
| Recettes | 486 | | - | | - | |

Les ressources sont attribuées selon les mêmes calculs d'année en année. Environ 62 % servent au traitement des employés, tandis que 14 % sont consacrées à la recherche contractuelle.

### Rendement financier antérieur

Le tableau 11 illustre les principaux changements de besoins financiers survenus en 1983-1984.



787

**Tableau 11: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | **Différence** |
| Terre | 9,632 | 8,425 | **1,207** |
| Eau | 2,312 | 2,182 | **130** |
| Énergie | 6,764 | 6,873 | **(109)** |
| Environnement | 2,104 | 1,914 | **190** |
| | 20,812 | 19,394 | **1,418** |

**Explication de la différence:** Par suite de l'importance accrue accordée à la salinité et à la conservation des sols, des ressources additionnelles (12 années-personnes et 1.2 million de dollars), provenant d'autres composantes du Programme, ont été consacrées par voie de réaffectation à la recherche sur les terres.

**Description**

Cette activité fournit aux organismes provinciaux de vulgarisation, de planification et de réglementation ainsi qu'aux producteurs primaires et secondaires, des renseignements et des techniques favorisant l'utilisation efficace et rationnelle de la terre, de l'eau et de l'énergie, en vue d'accroître l'efficacité de la production agro-alimentaire sans porter atteinte à l'environnement.

Des travaux de recherche sont donc menés afin de fournir des renseignements et mettre au point de nouvelles techniques dans les domaines suivants:

**Terres:** Les terres agricoles font l'objet de travaux de recherche et de cartographie visant à en assurer la conservation, la disponibilité et une meilleure utilisation. Le Ministère fournit des renseignements précis et détaillés sur les ressources hydriques servant à la production agricole.

**Eau:** La recherche vise à fournir des renseignements et à mettre au point de nouvelles techniques aptes à favoriser une utilisation efficace et rationnelle des ressources hydriques servant à la production agricole.

**Énergie:** La recherche est orientée dans trois domaines: économie, production et utilisation de l'énergie dans l'ensemble du réseau de production alimentaire.

**Qualité de l'environnement:** Les travaux de recherche visent à mettre au point des pratiques de gestion agricole qui répondent aux besoins de production tout en préservant l'environnement.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Chaque année, le Ministère entreprend un grand nombre de projets de recherche à caractère permanent sur les ressources naturelles, y affectant quelque 135 scientifiques à 12 établissements de recherches répartis dans tout le pays. De plus, environ 3.0 millions de dollars sont consacrés à la recherche contractuelle, soit près de 13.7 % des ressources affectées à la recherche sur les richesses naturelles. Cette grande activité comporte aussi un volet important, à savoir le transfert technologique vers les producteurs et les organismes intermédiaires comme l'Administration du rétablisement agricole des Prairies. La publication ministérielle intitulée "État de la recherche" décrit les projets de recherche ainsi que les grandes réalisations. Le tableau 12 résume les différents projets prévus en 1985-1986, regroupés en sous-activités. Voici de plus amples détails:

**Terres:** En 1985-1986, le Ministère continuera de fournir des renseignements et de mettre au point des techniques liées à la gestion, à la conservation et à la désalinisation des sols, en plus de répertorier et d'évaluer les terres. Au Québec, les études porteront surtout sur les différents caractères physiques des sols et sur les rapports qui existent entre eux, de même que sur l'érosion des sols; dans l'ouest du pays, les travaux seront axés sur les cultures sans labour tandis que dans l'ensemble du pays, on effectuera des recherches de base sur les composantes du sol, notamment l'azote. Ces différentes activités devraient porter fruit sous de nombreux aspects, notamment amener un accroissement de la production de céréales et de plantes fourragères dans les sols problématiques, une réduction de l'érosion des sols, l'adaptation des techniques de travail minimal du sol à des conditions pédologiques et climatiques très variables, une amélioration de la conservation des sols et la découverte de solutions de rechange possibles à l'utilisation d'engrais.

La prospection pédologique et l'évaluation des terres répondront aux besoins sans cesse croissants d'information des aménageurs, sans compter qu'elles serviront aux fins des programmes de développement agricole régional. Le recours à une meilleure méthodologie permettra une utilisation plus rationnelle des fonds engagés dans le répertoriage et l'évaluation des terres.

**Eau:** En 1985-1986, diverses techniques susceptibles d'aider à améliorer l'efficacité de l'irrigation seront étudiées, l'accent étant mis sur la création d'un modèle de système de distribution de l'eau d'irrigation et sur la mise au point de méthodes économiques de revêtement des canaux d'irrigation. Ces travaux viseront essentiellement à

éliminer le gaspillage et à réduire la dégradation des sols attribuable aux infiltrations de l'eau des canaux dans les terres des Prairies. Dans les régions d'aridoculture, d'autres systèmes de culture seront mis au point dans le but d'améliorer la conservation de l'eau et d'endiguer la salinisation.

**Énergie:** Un grand programme sur la recherche et le développement en matière d'énergie a été établi. Son but ultime est la mise au point de techniques applicables à la production des aliments, des aliments du bétail et des fibres qui permettront d'accroître l'efficience énergétique, de réduire la consommation de combustibles fossiles et d'améliorer les revenus des producteurs et des transformateurs. On s'attend à de grands résultats des travaux de recherche sur la conservation de l'énergie dans le secteur de la transformation alimentaire, de ceux sur les autres sources d'énergie pour la ferme et de ceux visant à mettre au point des méthodes de conservation de l'énergie dans le domaine de la production végétale (p. ex., culture sans labour). Au total, 185 contrats ont été proposés et étudiés en vue de leur exécution à partir de 1984-1985. En outre, l'exécution de nombreux contrats de recherche sur l'énergie est déjà engagée.

**Qualité de l'environnement:** Dans le but de réduire les dangers posés à l'homme et aux animaux, les travaux de recherche, en 1985-1986, viseront à étendre le champ des connaissances sur les pratiques agricoles sécuritaires dans le but d'amener une meilleure protection de l'environnement. Dans cette veine, on mettra au point des méthodes plus sécuritaires d'application des antiparasitaires et, de la sorte, on réduira la nécessité de recourir aux antiparasitaires chimiques tandis que les pratiques d'élimination des résidus agricoles de même que d'application des engrais seront améliorées.

## Tableau 12: Recherche sur les ressources naturelles

| Sous-activité | Ressources (en milliers de dollars) | A-P | Rendement global | Projets prévus pour l'année financière de 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| Terre | 11,451 | 205 | Renseignements sur les terres agricoles permettent d'en assurer la conservation, la disponibilité et une meilleure utilisation pour répondre aux besoins de production agro-alimentaire actuels et à venir. | Meilleure connaissance des séquences de culture requises pour assurer la conservation à perpétuité des sols.<br><br>Méthodologie requise pour adapter les techniques de travail minimal du sol à des conditions pédologiques et climatiques très variables.<br><br>Meilleure compréhension des effets de l'érosion sur l'agriculture au Québec.<br><br>Recherche fondamentale sur les différents caractères physiques des sols et sur les relations qui existent entre eux, sur les composantes du sol, notamment l'azote, et sur les techniques de pointe qui permettront d'améliorer l'efficacité des engrais.<br><br>Intensification des travaux de prospection pédologique et d'évaluation des terres pour répondre à un accroissement constant des besoins d'information; mise au point de méthodes plus économiques tant pour le répertoriage que pour l'évaluation des terres. |
| Eau | 2,942 | 49 | Méthodes permettant une utilisation efficace et rationnelle des ressources hydriques servant à la production agricole. | Mise au point de techniques qui permettront d'améliorer l'efficacité de l'irrigation et,de ce fait, diminueront les coûts et amèneront une meilleure conservation des ressources hydriques; création d'un modèle de distribution de l'eau d'irrigation; amélioration des pratiques de fertilisation en conjonction avec l'irrigation.<br><br>Amélioration, sur le plan économique, des techniques de drainage du sol et définition des modalités applicables à l'endiguement de la salinisation des sols; recommandations concernant le recours à d'autres méthodes de culture sur terres arides de façon à améliorer la conservation de l'eau et à réduire la salinisation.<br><br>Meilleure compréhension des effets des journées plus longues sur le rendement des récoltes dans le nord-ouest du Canada; méthodes visant à déceler les écarts climatiques importants à proximité du sol; meilleure connaissance des rapports qui existent entre les récoltes et le climat de façon à pouvoir offrir un meilleur service climatologique agricole et à évaluer plus adéquatement la production végétale. |
| Énergie | 5,599 | 30 | Information et techniques sur la conservation, la production et l'utilisation de l'énergie dans l'ensemble du réseau de production alimentaire. | Conservation: techniques pour les serres, capteurs solaires et échangeurs de chaleur pour les bâtiments du bétail et meilleurs séchoirs agricoles.<br><br>Énergie de remplacement: cultures énergétiques, production de combustible liquide, production de méthane à partir du fumier et des déchets des usines de transformation alimentaire.<br><br>Utilisation: techniques économes d'énergie pour la transformation alimentaire, les labours et la serriculture. |
| Qualité de l'environnement | 2,106 | 36 | Ralentissement de la dégradation de l'environnement attribuable aux pratiques agricoles, réduction des dangers pour l'environnement associés à la production et aux pratiques agricoles. | Mise au point de meilleures techniques d'utilisation des déjections animales et amélioration des pratiques culturales et de celles de fertilisation pour préserver la nappe phréatique.<br><br>Poursuite des études sur les effets des antiparasitaires sur les organismes non visés, sur l'aboutissement des antiparasitaires dans l'environnement et sur le rapport qui existe entre la lutte antiparasitaire et les conditions climatiques, ceci dans le cadre d'un effort constant visant à assurer l'innocuité des produits chimiques utilisés dans la production végétale et animale.<br><br>Utilisation d'attractifs sexuels pour améliorer le contrôle des nouvelles populations d'insectes. |

## B. Recherche sur le développement de la production

### Objectif

Par la recherche fondamentale, la recherche thématique et le transfert de la technologie aux usagers, contribuer à accroître l'efficacité de la production agricole et à améliorer la qualité des produits agro-alimentaires primaires afin de répondre aux besoins des marchés canadiens et d'exportation et de remplir les engagements internationaux.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité de recherche utilise 15 % du budget du Programme de développement du secteur agro-alimentaire et 48 % de ses années-personnes.

**Tableau 13: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Recherche sur le développement de la production animale | 45,489 | 544 | 27,277 | 538 | 26,767 | 544 |
| Recherche sur le développement de la production végétale | 74,240 | 1,167 | 65,797 | 1,252 | 68,971 | 1,179 |
| Recherche de soutien de la production | 37,716 | 540 | 36,765 | 547 | 33,747 | 560 |
| Recherche sur les facteurs de production agricole | 978 | 20 | 1,066 | 23 | 983 | 20 |
| Amélioration génétique | 18,058 | 345 | 17,979 | 343 | 21,302 | 343 |
| Amélioration des cultures | 1,453 | 11 | 1,333 | 11 | 1,146 | 8 |
| | 177,934 | 2,627 | 150,217 | 2,714 | 152,916 | 2,654 |
| Recettes | 13,591 | | 7,657 | | 6,760 | |

Au cours des trois dernières années, les ressources affectées aux traitements ont légèrement diminué pour se situer à 57 %. Durant la même période, les dépenses en capital sont passées à 30 %. Les autres coûts de fonctionnement (y compris ceux de l'entretien du matériel, ceux des laboratoires et ceux des autres immobilisations) sont restés passablement stables, à environ 9 % des ressources totales. Les recettes proviennent de la vente de produits et de la perception des frais de service et totalisent environ 13.6 millions de dollars. Elles sont créditées directement au Fonds du revenu consolidé et ne peuvent être utilisées par le Programme.

**Rendement financier antérieur**

Certains écarts sont survenus entre les besoins financiers planifiés et réels, comme l'illustre le tableau 14.

**Tableau 14: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | **Différence** |
| Recherche sur le développement de la production animale | 26,767 | 33,622 | **(6,855)** |
| Recherche sur le développement de la production végétale | 68,970 | 60,410 | **8,560** |
| Recherche de soutien de la production | 33,747 | 30,166 | **3,581** |
| Recherche sur les facteurs de production animale | 983 | 910 | **73** |
| Amélioration génétique | 21,303 | 16,601 | **4,702** |
| Amérioration des cultures | 1,146 | 1,504 | **(358)** |
| | 152,916 | 143,213 | **9,703** |

**Explication de la différence:** Les écarts ont été surtout attribuables aux facteurs suivants:

- une contribution unique de 9.1 millions de dollars à la Fondation de recherche sur le grain de l'Ouest, laquelle a été approuvée dans un budget supplémentaire;
- les modifications apportées au Plan stratégique d'immobilisation, qui ont amené une réduction de 7 millions de dollars des fonds attribués à cet élément de planification (2 millions annulés et réaffectation du reste);
- utilisation de toutes les ressources (91 années-personnes et 4.5 millions de dollars) affectées, au sein de cet élément de planification, au Programme d'emplois d'été du Canada et au Programme de relance de l'aide à l'emploi; et
- un montant de 4.3 millions de dollars versé dans le cadre du projet spécial de relance visant à améliorer les installations de l'Exposition agricole de l'Ouest (Canadian Western Agribition).

**Description**

Grâce à la recherche sur le développement de la production, le Ministère s'efforce de régler les problèmes actuels et anticipés des diverses zones climatiques et pédologiques du Canada. Cette activité vise à déterminer ce que sont les conditions optimales (sols et climat) pour certains types de productions végétale et animale, à créer et à améliorer des variétés végétales et des races animales, et à réduire les pertes causées par les maladies, les mauvaises herbes et les insectes. Cette activité profite directement au secteur agricole et aux producteurs puisqu'elle permet de fournir de nouvelles données favorisant de meilleures décisions en matière de gestion, et de mettre au point et d'améliorer des techniques, des variétés et des races pour répondre aux besoins des marchés canadiens et d'exportation.

La recherche sur le développement de la production comporte six éléments, décrits dans l'état récapitulatif des ressources. Les quatre premiers sont assumés par la Direction générale de la recherche tandis que les deux derniers sont du ressort de la Direction générale du développement régional.

**Recherche sur le développement de la production animale:** La recherche porte sur les bovins de boucherie et les bovins laitiers, les porcs, les ovins, la volaille et les abeilles. En général, le Programme est axé sur la sélection, la physiologie de la reproduction et le perfectionnement des systèmes d'alimentation et de gestion.

**Recherche sur le développement de la production végétale:** La recherche vise à améliorer l'efficacité de la production et la qualité des récoltes pour répondre aux besoins actuels et anticipés du marché, par la création de variétés à rendement plus élevé et plus résistantes aux parasites et aux conditions environnementales défavorables.

**Recherche de soutien de la production:** Des travaux de recherche fondamentale visant à mettre au point de nouvelles techniques de production agro-alimentaire portant sur la biosystématique, la lutte et les produits antiparasitaires et la phytophysiologie. Des études sont menées sur la résistance des cultures à la sécheresse et au froid, la fixation de l'azote, la cytogénétique, les organismes pathogènes des végétaux, les insectes nuisibles, l'écologie des mauvaises herbes et la biotechnologie. Cette recherche permet aussi d'obtenir de l'information et de mettre au point des techniques pour l'élaboration des systèmes de protection des cultures et des animaux afin de réduire le plus possible les pertes occasionnées par les parasites. Un centre national où insectes et végétaux sont collectionnés et étudiés pour fins d'indentification offre en outre ses services aux organismes fédéraux et provinciaux, aux universités, aux spécialistes et au grand public.

**Recherche sur les facteurs de production agricole:** Chaque année, les agriculteurs canadiens investissent 500 millions de dollars dans la construction et l'amélioration des bâtiments agricoles et 2 milliards

de dollars dans le matériel. La recherche sur les facteurs de production agricole vise à mettre au point des machines agricoles et des bâtiments fonctionnels et peu coûteux, qui permettent de réduire les coûts de production et de maintenir, voire rehausser, la qualité des produits. On cherche également à mettre au point des méthodes permettant de réaliser des économies d'énergie.

**Amélioration génétique:** Le Ministère collabore avec les éleveurs de bétail, les gouvernements provinciaux et d'autres segments du secteur et du gouvernement fédéral afin d'améliorer la valeur génétique et la conduite du cheptel canadien. Le Ministère poursuit, en outre, un vaste programme d'amélioration génétique dans le cadre des programmes de contrôle d'aptitudes. De plus, il veille à l'identification et au contrôle de l'ascendance des bestiaux de race en appliquant la Loi sur la généalogie des animaux.

Le Ministère accorde enfin une aide financière à environ 210 foires et expositions organisées au Canada, pour encourager l'exposition de bestiaux.

**Amélioration des cultures:** Pour favoriser la rentabilité et l'amélioration des productions végétales, le Ministère en évalue le potentiel national et régional, évalue les effets de la sécheresse, de l'humidité excessive et du gel sur elles et détermine les contraintes et les avantages que présente l'environnement à l'égard des productions déjà établies ou envisagées. De plus, le Ministère favorise l'implantation de nouvelles cultures, de nouvelles variétés et de nouvelles techniques de production ainsi que l'exploitation de nouvelles zones de production. À cet égard, il accorde une aide financière à quelque 25 projets chaque année.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

La Direction générale de la recherche du ministère de l'Agriculture du Canada entreprend systématiquement chaque année des centaines de projets précis de recherche sur les productions animale et végétale, sur le soutien de la production et sur les facteurs de production agricole. Quelque 520 scientifiques sont en poste dans 32 des 35 grands établissements de recherche répartis dans chaque province (voir section III, page 3-99). Bien que la plupart des travaux de recherche soient menés au sein du Ministère même, quelque 1.6 % du travail, (environ 2.6 millions de dollars) est confié au secteur privé et aux universités.

Pour plus de détails sur ces projets et sur les progrès accomplis dans les différents domaines de la recherche, il faut consulter la publication ministérielle intitulée "État de la recherche". Le tableau 15 illustre l'affectation des ressources par type d'animal, par culture et par fonction de soutien de la production. Voici un aperçu des principaux projets (ils sont résumés au tableau 16).

**Recherche sur le développement de la production animale:** L'objectif global de cette recherche est d'accroître l'efficacité de la production en améliorant la qualité et le potentiel de rendement des animaux. La recherche doit être étalée sur plusieurs années et ses résultats, être examinés en conséquence.

En 1985-1986, la recherche sur la nutrition animale visera à mettre au point des systèmes de production permettant une utilisation efficace des techniques de pointe en matière de gestion des fourrages et des pâturages ainsi que des aliments du bétail produits localement. On vise à donner une plus grande efficacité aux activités de naissage et aux parcs d'engraissement, et à favoriser l'utilisation des ressources régionales. D'autres travaux de recherche, énumérés au tableau 16, ont pour objet de fournir des renseignements et de mettre au point des techniques qui permettront aux éleveurs de répondre à l'intensification de la demande en viande maigre et en produits de première qualité à la consommation et, parallèlement, de réduire leurs dépenses en facteurs de production.

**Tableau 15: Affectation des ressources par type d'animal, par culture et par fonction de soutien à la production (en milliers de dollars).**

| | 1985-1986 | | 1984-1985 | | 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| **Animaux** | | | | | | |
| Bovins de boucherie | 20,946 | 164 | 9,239 | 167 | 8,917 | 161 |
| Bovins laitiers | 13,226 | 170 | 8,348 | 166 | 8,036 | 170 |
| Porcs | 3,870 | 63 | 3,377 | 64 | 3,501 | 63 |
| Volaille | 4,270 | 84 | 3,709 | 81 | 3,783 | 88 |
| Ovins | 2,582 | 50 | 2,060 | 48 | 2,074 | 51 |
| Autres | 595 | 13 | 544 | 12 | 456 | 11 |
| **Total** | 45,489 | 544 | 27,277 | 538 | 26,767 | 544 |
| **Cultures** | | | | | | |
| Blé | 7,672 | 158 | 7,091 | 173 | 6,310 | 152 |
| Autres céréales | 8,936 | 174 | 8,157 | 180 | 15,565 | 155 |
| Oléagineux | 4,944 | 97 | 4,723 | 89 | 3,751 | 84 |
| Plantes fourragères | 10,583 | 211 | 10,105 | 218 | 9,106 | 214 |
| Plantes horticoles | 37,540 | 440 | 31,135 | 493 | 30,276 | 477 |
| Grandes cultures | 4,565 | 87 | 4,586 | 99 | 3,963 | 97 |
| **Total** | 74,240 | 1,167 | 65,797 | 1,252 | 68,971 | 1,179 |
| **Soutien de la production** | | | | | | |
| Recherche et développement de soutien | 11,876 | 181 | 13,952 | 190 | 14,493 | 190 |
| Protection | 19,963 | 250 | 17,096 | 246 | 13,995 | 259 |
| Biosystématique | 5,877 | 109 | 5,717 | 111 | 5,259 | 111 |
| **Total du soutien à la production** | 37,716 | 540 | 36,765 | 547 | 33,747 | 560 |

**Recherche sur le développement de la production végétale:** En 1985-1986, des travaux de recherche suivis seront entrepris dans le but de créer des cultivars à rendement et de qualité supérieurs, ayant une meilleure résistance aux parasites et aux maladies et dotés d'une meilleure capacité d'adaptation à des conditions pédologiques et climatologiques défavorables.

En 1983-1984, 24 nouvelles variétés de céréales, de plantes fourragères et de grandes cultures ainsi que 11 nouvelles variétés de plantes horticoles ont été soit homologuées soit distribuées au secteur. Il s'agissait de variétés de blé, de canola, d'orge, de graminées fourragères, de haricots de plein champ, de tabac, de pommes de terre et de pommes. Mentionnons, à titre d'exemple, la nouvelle variété de blé Columbus, dont la commercialisation remonte à 1983, qui a permis aux agriculteurs de disposer d'un blé exempt du sérieux problème de la germination prématurée, dont le rendement est supérieur et qui affiche une excellente résistance à la rouille des feuilles. Cette variété assurera au Canada une réputation de producteur fiable de blé de première qualité au cours des prochaines années. Des progrès ont également été réalisés au chapitre des pratiques culturales, sous forme d'accroissement des rendements.

**Recherche de soutien de la production:** La recherche et les services fondamentaux à long terme touchent un vaste éventail de projets liés aux productions végétales et animales. Les moyens de recherche en biotechnologie seront renforcés, conformément à la Stratégie nationale de biotechnologie. Des méthodes avancées de génie génétique sont actuellement mises au point afin d'améliorer la capacité de fixation de l'azote des légumineuses et de transférer des gènes spécifiques sur des espèces végétales pour une sélection plus efficace des végétaux. Par l'entremise des programmes sur les produits chimiques toxiques, on élaborera des moyens permettant de remplacer les antiparasitaires chimiques dans la lutte contre les parasites des végétaux et des animaux. En outre, on mettra au point des méthodes efficaces de détoxication grâce auxquelles on pourra abaisser la teneur en mycotoxine du maïs et des céréales contaminés.

**Recherche sur les facteurs de production agricole:** Il serait impossible d'assurer l'efficacité, à moindre coût, des productions animales et végétales sans la mise au point de matériel et de bâtiments agricoles sûrs, efficaces et économiques. Dans cette veine, de nouveaux appareils et de nouveaux plans de bâtiments continueront d'être mis à la disposition des services provinciaux de vulgarisation pour qu'ils les transmettent aux agriculteurs et aux constructeurs.

## Tableau 16: Recherche sur le développement de la production

| Sous-activité | Ressources (en milliers de dollars) | A-P | Rendement global | Projets prévus pour l'année financière de 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| **Recherche sur le développement de la production animale** | 45,489 | 544 | Amélioration de l'efficacité de la production et de la qualité des animaux, pour favoriser le développement des marchés. | Amélioration des systèmes d'élevage de bovins de boucherie grâce au progrès des techniques applicables à la récolte et à l'entreposage des fourrages de même qu'à l'exploitation des pâturages, intensification des efforts consacrés à la production locale d'aliments du bétail et accroissement de l'efficacité des entreprises de naissage et des parcs d'engraissement.<br>Amélioration de la production laitière grâce à l'évaluation suivie du potentiel génétique des bovins laitiers, à une amélioration de la nutrition ainsi qu'à une réduction du coût des aliments du bétail; mise au point de méthodes dans le but de mettre en pratique les connaissances fondamentales applicables à la physiologie de base et à la reproduction des vaches dans le but d'accroître la production et l'efficacité de la reproduction.<br>Amélioration de l'exactitude des évaluations génétiques des porcs ainsi que du taux de survie des porcelets avant et après la naissance; recherche sur le comportement des porcelets en vue d'améliorer les pratiques d'élevage.<br>Étude de sélection et de nutrition visant à accroître nos connaissances sur la résistance de la volaille aux maladies; accroissement des connaissances sur les besoins en matières nutritives, notamment sur les rations de départ à faible teneur protéique, à base de canola non dégraissé.<br>Information sur les comparaisons de race et sur les réactions physiologiques des ovins, et amélioration de l'efficacité de la production d'agneau.<br>Poursuite des études sur l'hivernage des abeilles, sur leur nutrition, sur la production de miel et sur l'utilisation de phéromone pour la gestion des ruchers. |
| **Recherche sur les développement de la production végétale** | 74,240 | 1,167 | Garantir la disponibilité et la mise en oeuvre des services de soutien essentiels à la production agro-alimentaire. | Identification des lignées de blé ayant une résistance supérieure à la germination, à l'hiver, à la cèphe et aux maladies (notamment, la rouille, la moisissure des neiges et la brûlure des feuilles), et évaluation des nouvelles techniques de sélection.<br>Création de nouveaux hybrides de tournesol à précocité hâtive dans le but d'étendre la production dans les zones non traditionnelles; amélioration des cultivars de canola, les travaux étant surtout axés sur l'amélioration des rendements, l'élévation de la teneur en huile et en protéine et l'amélioration de la résistance à la jambe noire et à la rouille blanche.<br>Exploration des possibilités offertes par la biotechnologie à l'égard de l'obtention de cultivars supérieurs de plantes céréalières, de légumineuses, de graminées et d'hybrides de canola, et à l'égard de la propagation des cultures ornementales.<br>Amélioration de la production des tomates en frais et transformées, par l'élaboration de pratiques culturales et de systèmes de gestion; création de nouveaux cultivars de pommes de terre pour les Prairies et d'un système de récolte des pommes de terre économe d'énergie.<br>Amélioration des cultivars et des systèmes de gestion des pois et haricots de plein champ, du sarrasin et des arachides.<br>Amélioration des techniques d'éclaircissage chimique et de contrôle de la floraison des arbres fruitiers. |

| Sous-activité | Ressources (en milliers de dollars) | A-P | Rendement global | Projets prévus pour l'année financière de 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| **Recherche de soutien de la production** | 37,716 | 540 | Garantir la disponibilité et la mise en oeuvre des services de soutien essentiels à la production agro-alimentaire. | Mise au point de mécanismes pour accélérer les programmes de sélection des plantes, grâce aux progrès de la biotechnologie; amélioration de l'efficacité de la synthèse des protéines chez les ruminants, par voie de modification génétique des bactéries du rumen.<br><br>Amélioration de la résistance à l'hiver des plantes cultivées grâce à des études sur l'acclimatation au froid, sur les dégâts causés par le gel et ceux causés par l'hiver.<br><br>Mise au point de moyens de lutte antiparasitaire plus sécuritaires en déterminant dans l'atmosphère la teneur en résidus d'herbi-cides, et en élaborant des techniques faisant appel aux produits végétaux d'origine naturelle, en plus des stratégies de lutte intégrée.<br><br>Poursuite de la prestation d'un soutien technique, statistique et analytique aux fins des programmes de recherche. |
| **Recherche sur les facteurs de production agricole** | 978 | 20 | Aider à garantir la disponibilité et la qualité des facteurs de production agro-alimentaire. | Conception de nouveaux plans de bâtiments à l'intention des agriculteurs et des constructeurs, les travaux de conception étant axés sur l'obtention de bâtiments d'élevage et d'entreposage dont la construction soit économique et qui soient à la fois<br><br>Poursuite de la mise au point de matériel et de systèmes mécanisés nouveaux devant permettre de rendre plus efficace la production végétale. |

**Amélioration génétique:** Le gouvernement fédéral encourage l'amélioration constante de l'efficacité de la production et de la qualité des produits dans les secteurs bovin, ovin et porcin par l'application de programmes conçus pour accroître les capacités de reproduction et l'efficacité globale de production du cheptel par l'identification et la multiplication des reproducteurs génétiquement supérieurs. Cette activité contribue donc à rentabiliser le secteur de l'élevage tout en permettant de répondre aux exigences de produit et de qualité des consommateurs.

En 1985-1986 le Ministère introduira un nouveau Programme de contrôle d'aptitudes qui fournira aux éleveurs, au moment opportun, l'information dont ils ont besoin pour assurer une conduite efficace de leurs troupeaux, pour procéder à une sélection efficace et pour prendre des décisions éclairées. Ce service améliorera la capacité de l'éleveur à accroître la productivité de son bétail par une sélection opportune et efficace des sujets d'élevage. Par ailleurs, le secteur laitier poursuit des travaux visant à accroître l'efficacité de la production de fromage ainsi que la qualité de celle de lait. Par conséquent, le Ministère étendra à 100 % des troupeaux (contre 50 % actuellement) l'analyse protéique en laboratoire des échantillons de lait.

Les gains de production par animal dont les rendements ont été contrôlés sur une période de cinq ans (1979-1983) s'évaluent à l'efficacité globale de la production, à la qualité du produit et aux progrès génétiques tangibles. Pour ce qui est des bovins laitiers, le rendement moyen par vache a augmenté de 381 kg de lait et de 15 kg de matières grasses. La qualité accrue du porc canadien devient évidente si l'on sait que l'épaisseur du gras dorsal des sujets a été réduite de 2.5 mm, amenant une hausse substantielle de la quantité de viande maigre par animal. De même, la production tend aussi à s'améliorer chez les bovins de boucherie, puisque les veaux affichent un gain moyen de 18 kg (poids au sevrage) et de 25 kilos (poids à un an). Cette amélioration se réflète également par la hausse du gain moyen quotidien par veau. Les ovins ont pour leur part affiché un gain de poids moyen par agneau de un kg à l'âge de 50 jours et de 1.2 kg à 100 jours. Ces progrès sont transmis au cheptel national par la dissémination en son sein des reproducteurs éprouvés. De plus, ils amènent des économies monétaires par une meilleure efficacité de la production et contribuent à assurer aux consommateurs des produits de qualité.

La sélection génétique est reliée directement au nombre de sujets dont les aptitudes sont contrôlées. En augmentant le nombre de sujets, on influerait plus vite et de façon plus positive sur l'efficacité et la qualité de la production animale. Le nombre de troupeaux inscrits aux programmes de contrôle d'aptitudes continue d'augmenter; en 1983, il s'élevait à 8,078. Durant la même année, quelque 473,925 sujets étaient inscrits, contre 470,931 l'année précédente. De plus, 69,715 géniteurs ont été évalués par l'entremise des programmes du Ministère en 1983, contre 67,807 en 1981. Bien que le nombre de troupeaux inscrits aux programmes se soit stabilisé, le nombre de sujets continue d'augmenter.

Pour compléter le contrôle d'aptitudes des bestiaux, on procède à une évaluation visuelle des caractéristiques reliées à la longévité et à la conformation des sujets, ceci par la présentation des bestiaux aux foires et aux expositions agricoles. Le Ministère accorde une aide financière à environ 210 foires et expositions annuelles qui tiennent des concours de bestiaux selon les normes établies. Ces concours permettent de mieux faire connaître les sujets canadiens de qualité aux acheteurs étrangers et canadiens. En outre, en 1983-1984, le Ministère a été en mesure de verser à l'Exposition agricole de l'ouest canadien, en vertu d'un projet spécial de relance, 4.3 millions de dollars pour la construction, l'agrandissement et l'amélioration des installations d'exposition. Le tableau 17 illustre les paiements de transfert effectués aux foires et expositions.

**Tableau 17: Paiements de transfert (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Exposition agricole de l'ouest canadien | 100 | 100 | 100 |
| Foire royale d'hiver | 100 | 100 | 100 |
| Salon international de l'agriculture et de l'alimentation | 50 | 50 | 50 |
| Foires d'hiver et de printemps et foire spéciales, catégories A et B | 2,348 | 2,460 | 2,261 |
| Transport des bestiaux exposés à la Foire royale d'hiver et à l'Exposition agricole de l'ouest canadien | 178 | 178 | 102 |
| Projet spécial de relance et exposition agricole de l'Ouest | | | 4,300 |
| | 2,776 | 2,888 | 6,913 |

**Amélioration des cultures:** Dans le but d'élargir la gamme des productions végétales dans chaque région du Canada, une aide financière est accordée au secteur privé à même le Fonds pour l'implantation de nouvelles cultures. Celui-ci est unique puisque, par son intermédiaire, l'administration fédérale investit dans les projets pertinents une somme d'argent équivalente à celle investie par le secteur privé. Le principal objectif du Fonds est de faciliter l'évaluation et la mise au point des cultures, des variétés et des techniques de production nouvelles, passé l'étape de la recherche de base ou de la sélection. De plus, le Fonds vise à accélérer l'adoption des cultures présentant un certain potentiel pour l'agriculture commerciale. En 1985-1986, le

Fonds aidera 27 projets. Les tableaux 18 et 19 illustrent, respectivement, les contributions fédérales par type de culture et par bénéficiaire. En outre, en 1985-1986, les conditions climatiques de l'hiver et du début du printemps seront surveillées dans l'ouest canadien en vue de prévoir les conditions de sécheresse, et des études régionales seront menées sur les possibilités de production. De plus, des travaux seront menés sur les possibilités offertes par un changement de pratiques et de schémas de production végétale en vue de réduire la dégradation du sol et d'accroître la fertilité à long terme des terres arables.

En 1983-1984, le Cabinet a approuvé une prorogation du Fonds pour l'implantation des nouvelles cultures dont l'échéance a été repoussée de cinq ans, soit au 31 mars 1988, avec un budget annuel de $750,000. Cette décision a permis le financement de 27 projets d'implantation de nouvelles cultures à un coût de $723,000 en 1983-1984.

**Tableau 18: Contributions par type de culture (en milliers de dollars)**

| | Nombre de projets | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|---|
| Plantes horticoles | 13 | 342 | 339 | 285 |
| Céreales | 3 | 157 | 127 | 59 |
| Oléagineux | 5 | 98 | 168 | 266 |
| Légumineuses à grains | 3 | 60 | 37 | 47 |
| Fourrages | 1 | 33 | 52 | 3 |
| Cultures spéciales | 2 | 60 | - | 63 |
| | 27 | 750 | 723 | 723 |

**Tableau 19: Projet par bénéficiaire (1983-1984)**

| | Nombre de projets | Budget (en milliers de dollars) | Pourcentage du montant total du Fonds |
|---|---|---|---|
| Organismes publics provinciaux | 1 | 2 | - |
| Groupes de producteurs | 8 | 244 | 33 |
| Universités et collèges | 3 | 234 | 31 |
| Organisations commerciales | 10 | 170 | 23 |
| Associations du secteur | 5 | 100 | 13 |
| | 27 | 750 | 100 |

C. **Recherche sur les problèmes des transformateurs, des distributeurs, des détaillants et des consommateurs et prestation de l'information pertinente**

**Objectif**

Améliorer la productivité, les techniques et la mise au point de produits au sein des secteurs de la transformation et de la distribution, et contribuer à assurer aux consommateurs un approvisionnement régulier d'aliments sains et nutritifs.

**État récapitulatif des ressources**

Cette activité compte pour 2 % des dépenses du Programme de développement du secteur agro-alimentaire et 3 % de ses années-personnes.

**Tableau 20: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| Recherche sur la transformation | **22,776** | **119** | 25,845 | 101 | 7,747 | 83 |
| Recherche sur la distribution | **1,603** | **26** | 1,444 | 23 | 1,473 | 24 |
| Recherche sur la qualité des aliments et la nutrition | **2,692** | **32** | 2,657 | 38 | 1,573 | 23 |
| | **27,071** | **177** | 29,946 | 162 | 10,793 | 130 |
| Recettes | **402** | | | | | |

Les dépenses en capital représentent environ 57 % des dépenses totales de l'activité, surtout en raison de la construction du centre de recherches de Saint-Hyacinthe; quelque 30 % des ressources sont affectées aux dépenses salariales tandis qu'environ 13 % vont aux autres coûts de fonctionnement (y compris ceux de l'entretien des immobilisations).

**Rendement financier antérieur**

Le tableau 21 montre les principaux changements survenus aux besoins financiers en 1983-1984.

**Tableau 21: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget princpal | Différence |
| Recherche sur la transformation | 7,747 | 4,636 | 3,111 |
| Recherche sur la distribution | 1,473 | 1,090 | 383 |
| Recherche sur la qualité des aliments et la nutrition | 1,573 | 2,637 | (1,064) |
| | 10,793 | 8,363 | 2,430 |

**Explication de la différence:** L'accroissement des dépenses est attribuable à la construction du Centre de recherches alimentaires de Saint-Hyacinthe (Québec), dans le cadre d'un projet spécial de relance, aux fins de laquelle des ressources additionnelles (1.9 million de dollars) ont été approuvées dans un budget supplémentaire. La construction du bâtiment de recherche sur les viandes à Lacombe (Alb.) a été achevée à l'aide de ressources en capital (0.7 million de dollars) qui, dans le Budget des dépenses, étaient censées être affectées à l'activité "Recherche sur le développement de la production".

**Description**

Cette activité permet au Ministère de contribuer à l'essor et à l'amélioration du secteur de la transformation des aliments, dont le chiffre d'affaires est actuellement de 30 milliards de dollars (valeur au gros). Elle comporte trois éléments, à savoir la recherche sur la transformation, la recherche sur la distribution et la recherche sur la qualité des aliments et la nutrition.

**Recherche sur la transformation:** Au Ministère, cette recherche vise à mettre au point des techniques de transformation des aliments et à améliorer l'efficacité des systèmes de transformation. Les recherches de base portent sur la variation des propriétés physiques et chimiques que subissent les aliments au cours de la transformation; des ingrédients, des produits et des instruments nouveaux sont mis au point et présentés au secteur privé pour évaluation.

**Recherche sur la distribution:** Ce type de recherche vise à réduire le coût des ressources énergétiques nécessaires au transport et à l'entreposage, à améliorer les conditions d'entreposage et accroître la durée de conservation des produits agricoles frais, et à augmenter les possibilités de commercialisation des denrées et des produits tant sur les marchés intérieurs qu'à l'exportation.

**Recherche sur la qualité des aliments et la nutrition:** La recherche a pour objet de définir les risques éventuels de certaines substances indésirables présentes dans les aliments pour animaux et les denrées

alimentaires, en étudiant leur présence et leur interaction au sein du système alimentaire, et de mettre au point des méthodes de prévention ou d'élimination. En ce qui concerne la nutrition, la recherche est axée sur les qualités nutritives de certains composants alimentaires, sur la disponibilité de matières nutritives naturelles et sur la valeur nutritive de certains aliments.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Au ministère de l'Agriculture du Canada, la recherche sur les aliments est effectuée par 57 scientifiques en poste dans huit grands établissements, à un coût annuel de 10.7 millions de dollars. De plus, certains travaux sont confiés à contrat au secteur privé et aux universités à un coût de 2.2 millions de dollars. Le tableau 22 résume les projets spécifiques prévus en 1985-1986, par sous-activité. Voici plus de détails sur cette recherche.

Au Canada, le coût total de la recherche sur les aliments s'élève à 30 millions de dollars, ce qui représente moins de 0.1 % de la valeur au gros des produits alimentaires et à peine un neuvième de la moyenne des dépenses de recherche faites par l'ensemble de l'industrie canadienne.

**Recherche sur la transformation:** De nouveaux produits et procédés sont mis au point grâce à cette recherche tandis que les techniques de pointe en résultant sont transférées au secteur privé. Parmi les principaux projets de 1985-1986, mentionnons l'achèvement des travaux de construction du Centre de recherches alimentaires à Saint-Hyacinthe (Québec) à un coût de 35.7 millions de dollars. Ce dernier ouvrira la porte à des recherches conjointes avec le secteur privé sur les nouvelles techniques qui permettront au secteur alimentaire de faire une utilisation maximale de la production agricole régionale.

**Recherche sur la distribution:** Des moyens d'éradication efficaces et acceptables des parasites des céréales et des oléagineux seront mis au point pour aider à conserver la valeur de ces produits sur les marchés d'exportation. En outre, les recherches se poursuivront sur les problèmes fondamentaux d'entreposage tandis que des techniques nouvelles et améliorées de conservation des fruits et des légumes seront mis au point et les recommandations pertinentes, soumises dans le but de prolonger la durée de conservation des fruits et légumes d'origine canadienne, ceci dans le but de remplacer les importations, dans la mesure du possible.

**Recherche sur la qualité des aliments et la nutrition:** En 1985-1986, des travaux de recherche seront poursuivis sur l'élimination des organismes de dégradation des viandes séchées, notamment sur des méthodes d'endiguement de la croissance de moisissure à la surface des viandes séchées non cuites. Par ailleurs, les travaux sur la contamination des céréales par les mycotoxines insisteront sur les effets des pratiques des minoteries et sur l'identification des mycotoxines autres que la vomitoxine dont on évaluera la toxicité. On étudiera également la valeur nutritive disponible des vitamines présentes dans les céréales et dans les légumes frais et transformés.

## Tableau 22: Recherche sur les problèmes des transformateurs, des distributeurs, des détaillants et des consommateurs, et prestation de l'information pertinente

| Sous-activités | Ressources (en milliers de dollars) | A-P | Rendement global | Projets prévus pour l'année financière 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| **Recherche sur la transformation** | 22,776 | 119 | Promotion des innovations technologiques et d'une plus grande efficacité au sein du secteur de la transformation. | Obtention de lait et de produits laitiers de meilleure qualité grâce à une amélioration des processus découlant de la recherche sur la conservation, sur les cultures bactériennes et sur la structure de base des produits laitiers; obtention de produits carnés restructurés grâce à une meilleure connaissance de leur composition en nutriments et des facteurs qui en influencent la qualité.<br><br>Évaluation de nouveaux cultivars de fruits et de légumes en vue de la transformation; mise au point de méthodes d'extraction et de concentration des huiles essentielles des plantes arborigènes; information sur les systèmes de recyclage des effluents de blanchiment provenant de la transformation des fruits et des légumes.<br><br>Mise au point de régimes alimentaires liquides de première qualité pour veaux de lait, veaux laitiers, veaux de boucherie et veaux d'élevage, y compris utilisation accrue des protéines de lactosérum.<br><br>Mise au point de procédés économiques pour la fabrication d'ingrédients alimentaires (alimentation humaine) nutritifs, fonctionnels et non toxiques provenant des oléagineux.<br><br>Création de nouveaux produits, notamment du concentré de jus de poires, de concombres marinés à faible teneur en sodium et de desserts fruités en sachets thermo-stérilisés. |
| **Recherche sur la distribution** | 1,603 | 26 | Plus grande efficacité du secteur de la distribution. | Mise au point de moyens d'éradication sûrs et efficaces des insectes parasites susceptibles de nuire aux exportations des semences et des produits de semence canadiens.<br><br>Élaboration de lignes directrices visant à réduire le développement des mycotoxines dans les produits entreposés et à dépister les dommages dans les céréales et les oléagineux entreposés.<br><br>Élargissement des connaissances sur l'entreposage des fruits, notamment sur la prévision de la pourriture, sur la prévention de la détérioration des fruits et sur l'application de moyens de blocage métabolique contre les systèmes enzymatiques qui causent la dégradation.<br><br>Amélioration de la technologie applicable à la conservation des fruits et des légumes, notamment l'application de pellicule semi-perméable; nouvelles techniques de manutention et d'entreposage des cultures, notamment celles de brocoli, de chou, et de carottes. |
| **Recherche sur la qualité des aliments et la nutrition** | 2,692 | 32 | Information et techniques visant à assurer l'innocuité, la qualité et la valeur nutritive des produits agricoles comestibles. | Amélioration de l'innocuité des viandes séchées par la tenue d'études sur le rôle des nitrites dans la réduction de la détériorioration et sur les procédés susceptibles d'empêcher la croissance des moisissures en surface.<br><br>Élargissement des connaissances sur la contamination des céréales par les mycotoxines, notamment sur les effets des procédés des minoteries, et mise au point de procédés qui permettront d'identifier et d'isoler les mycotoxines autres que la vomitoxine et d'en évaluer la toxicité.<br><br>Poursuite des études sur la qualité nutritive des légumes frais et transformés, notamment sur les folates et les vitamines A et C, ainsi que sur les facteurs qui influencent la vitamine B; mise au point de techniques de pointe pour l'évaluation des nutriments dans les produits céréaliers. |

## D. Développement des marchés et analyse économique

### Objectif

Aider et stimuler les efforts de développement des marchés déployés par le secteur agro-alimentaire en vue d'augmenter le degré d'autosuffisance canadienne, d'étendre les exportations et d'accroître la demande en produits intérieurs de manière à améliorer la rentabilité économique des entreprises dans l'ensemble du secteur.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente 4 % des dépenses du Programme de développement du secteur agro-alimentaire et 5 % de ses années personnes.

**Tableau 23: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Développement des marchés | 2,413 | 43 | 3,294 | 47 | 1,865 | 29 |
| Efficacité de la commercialisation et rentabilité économique | 41,967 | 237 | 43,261 | 226 | 25,202 | 239 |
| | 44,380 | 280 | 46,555 | 273 | 27,067 | 268 |
| Recettes | 550 | - | 550 | - | 880 | - |

Les traitements et salaires représentent 30 % des dépenses totales de cette activité et les paiements de transfert, 64 %. Les autres dépenses (6 %) servent au financement des communications, des voyages et des fournitures de même qu'à l'impression et à la distribution de l'information sur les marchés et celle destinée aux consommateurs, en plus des documents sur les perspectives des marchés agro-alimentaires. Les recettes, générées de la façon décrite au tableau 51 de la page 3-94, sont portées directement au crédit du Fonds du revenu consolidé et ne peuvent pas être affectées au Programme.

**Rendement financier antérieur**

Le tableau 24 indique les principaux changements survenus aux besoins financiers en 1983-1984

**Tableau 24: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | **Différence** |
| Développement des marchés | 1,865 | 1,562 | 303 |
| Efficacité de la commercialisation et rentabilité économique | 25,202 | 26,004 | (802) |
| | 27,067 | 27,566 | (499) |
| Recettes | 880 | 377 | (503) |

**Explication de la différence:** D'une facon générale, la perte nette a découlé du fait que le Programme d'aide à la construction d'entrepôts pour fruits et légumes a été approuvé trop tard au cours de l'exercice pour qu'il soit possible d'utiliser pleinement les fonds attribués. Au cours de l'exercice, la Direction générale a changé l'ordre de ses priorités, ce qui a amené des changements au sein des éléments.

**Description**

Grâce à cette activité, le Ministère collabore avec les offices de commercialisation, les groupements de producteurs, l'agrinégoce de même que les ministères et organismes fédéraux et provinciaux en vue d'accroître l'efficience et l'efficacité des systèmes de commercialisation des produits agro-alimentaires, d'améliorer la rentabilité économique du secteur de l'agro-alimentation, de développer de nouveaux marchés nationaux et internationaux et de conserver les marchés acquis. Cette activité vise à encourager et à stimuler les efforts consentis par le secteur de manière à accroître sa compétitivité, les possibilités de commercialisation des produits agro-alimentaires canadiens et la part du marché qui leur revient, à assurer la permanence des approvisionnements et à hausser les revenus des producteurs. Elle comporte deux éléments.

**Développement des marchés:** Cet élément aide le secteur agro-alimentaire à profiter des possibilités commerciales qui s'offrent à lui. Les moyens retenus à cette fin comprennent l'amélioration des liens entre acheteurs et vendeurs, l'appui financier des campagnes de promotion des produits agro-alimentaires canadiens et la conduite de missions techniques ou la prospection de marchés à l'étranger. Une assistance est également fournie aux missions commerciales de l'étranger pour faire en sorte que leurs besoins soient satisfaits par des produits canadiens. Par exemple, les troupeaux d'exposition de la Ferme expérimentale centrale permettent de présenter aux acheteurs de l'étranger un excellent échantillon d'animaux domestiques canadiens.

Le Ministère contribue aux ententes multilatérales et bilatérales sur le commerce international des produits agricoles de façon à garantir aux produits canadiens un accès raisonnable aux marchés étrangers et à prévenir toute concurence déloyale de la part des produits d'autres pays.

**Efficacité de la commercialisation et rentabilité économique:** Cet élément assure la collecte, l'analyse, l'interprétation et la publication de statistiques sur les produits et d'information sur les marchés et sur la consommation; c'est également lui qui établit les prévisions de la demande, de l'offre et des prix nationaux et internationaux et qui procède à l'évaluation et rend compte de l'incidence des programmes, lois, politiques, pratiques commerciales et mouvements de produits canadiens et étrangers sur la situation économique des producteurs et des transformateurs canadiens. Il prodigue aussi des conseils quant au concept des institutions qui influent sur la commercialisation des produits agricoles, leur commerce international et le revenu des producteurs.

Des contributions financières à la construction d'entrepôts modernes à atmosphère contrôlée pour les fruits et légumes viennent encourager les groupements de producteurs à améliorer leurs pratiques commerciales et la qualité de leurs cultures de conservation. Les garanties de prêt offertes aux groupements et aux coopératives sous le régime de la Loi sur la vente coopérative des produits agricoles et de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes permettent à ces derniers d'obtenir par anticipation des paiements en espèces pour leurs récoltes entreposées, ce qui contribue à ralentir la chute des prix à la production après la récolte et à répondre aux besoins immédiats des producteurs en liquidités. L'intérêt sur les avances en espèces consenties aux agriculteurs de l'Ouest à l'égard des céréales entreposées à la ferme est payé à la Commission canadienne du blé aux termes de la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. La Commission touche également des remboursements aux termes de cette loi lorsque les céréaliculteurs omettent de remettre leurs avances en espèces. Aux termes de la Loi sur l'organisation du marché des produits agricoles, 79 offices de commercialisation provinciaux sont nantis du pouvoir fédéral de régulariser le commerce interprovincial et international des produits et d'imposer des prélèvements aux producteurs membres pour absorber les coûts de commercialisation.

**Conseil national de commercialisation des produits agricoles:** Le Conseil est un organisme de surveillance fédéral dont le mandat consiste à s'assurer que l'établissement, le fonctionnement et le rendement des offices nationaux de commercialisation sont conformes aux dispositions de la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme. On compte à l'heure actuelle trois offices nationaux, à savoir un pour les oeufs, un pour le dindon et un pour le poulet. Le Conseil collabore également avec les offices nationaux et les gouvernements provinciaux pour promouvoir une commercialisation plus efficace des produits agricoles réglementés et pour défendre les intérêts des consommateurs canadiens.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Développement des marchés:** Un total de 43 années-personnes et des ressources financières de 2.4 millions de dollars sont engagées dans diverses activités visant à aider le secteur agro-alimentaire à profiter des possibilités commerciales. Quelque 68 % des années-personnes sont engagées dans la diffusion de l'information sur la commercialisation, les aliments et la nutrition par l'entremise de données sur le marché, de brochures publicitaires, de dépliants et des médias. Un autre 32 % est affecté à l'envoi de délégations commerciales techniques dont la mission consiste à favoriser l'expansion des marchés d'exportation pour les produits, les services et la technologie canadiens, et à répertorier les exigences des marchés étrangers.

En outre, $800,000 et deux années-personnes additionnelles ont été affectés, en 1985-1986, aux projets d'expansion des exportations. Un de ces projets consistera à identifier les barrières commerciales techniques susceptibles de s'opposer à nos exportations, à fournir les compétences requises pour surmonter de telles barrières et, de la sorte, à favoriser l'écoulement de nos produits agro-alimentaires sur les marchés étrangers.

Des stimulants financiers sont versés, par voie de paiements de transfert, sous forme de subventions et contributions. Les projets mis de l'avant par le secteur privé en vue de promouvoir les produits ou de trouver de nouveaux débouchés qui rapporteront plus de 2 millions de dollars bénéficient d'une aide financière moyenne égale à 25 % de leur valeur. Le tableau 25 résume les paiements de transfert effectués à ce titre.

Tableau 25: **Paiements de transfert pour le développement des marchés (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Subventions | | | |
| Faciliter la commercialisation des produits agricoles | 20 | 20 | 17 |
| Contributions | | | |
| Promouvoir la vente de pommes de terre de semence canadiennes | 181 | 191 | 130 |
| Favoriser l'amélioration de la commercialisation des produits agro-alimentaires canadiens (bénéficiaires: organismes commerciaux canadiens, associations de l'industrie, universités et instituts) | 250 | 250 | 247 |
| | 451 | 461 | 394 |

**Troupeaux d'exposition:** Logés à la Ferme expérimentale centrale, les troupeaux d'exposition se composent de bovins laitiers, de bovins de boucherie, de porcs et de moutons canadiens de première qualité. Ceux-ci offrent aux visiteurs canadiens et étrangers un bel étalage des pratiques modernes d'élevage.

En 1985-1986, l'efficacité de cet outil de commercialisation que représentent les troupeaux d'exposition sera accrue par l'addition de tableaux électroniques d'information sur le secteur canadien de l'élevage.

En 1983-1984, quelque 200,000 visiteurs, dont environ 5,000 de l'étranger, ont visité les installations d'exposition. Des 72 pays à avoir fait l'acquisition de sperme ou de bestiaux de race canadiens au cours des quatre dernières années, 63 avaient délégué des représentants pour venir voir le troupeau de bovins. Le Programme des troupeaux d'exposition a été élargi en 1983-1984 pour englober les troupeaux porcin et ovin. L'étable d'exposition des porcs a été ouverte au public en août 1983 et celle des ovins, en octobre 1983.

**Efficacité de la commercialisation et rentabilité économique:** Les 237 années-personnes et ressources financières de 41.9 millions de dollars engagées dans cet élément sont affectées à l'organisation, à l'analyse et à l'interprétation des données commerciales et économiques et à la conduite de recherches économiques. Les prévisions ainsi établies des tendances du marché des produits agricoles (intérieur et étranger) influent les négociations commerciales et favorisent les prises de décisions par le gouvernement et le secteur. L'élaboration de politiques à l'égard des céréales fourragères, des viandes rouges, du secteur laitier et du transport (tarif du Nid-de-Corbeau) témoigne de l'efficacité de ces activités. Par ailleurs, des activités sont aussi entreprises pour résoudre les problèmes de commercialisation des divers secteurs commerciaux, de la production à la consommation. Diverses conférences, notamment celle sur le transport aérien des marchandises et la Journée des expéditeurs-transporteurs, ont permis aux parties intéressées de proposer un élément de solution aux problèmes structuraux de commercialisation, ce qui a permis d'améliorer l'efficacité des systèmes de commercialisation.

Quelque $600,000 seront consacrés à l'informatisation complète de la cueillette et de la diffusion de l'information. Les travaux pertinents commenceront en 1985-1986 dans le secteur de l'élevage. Une fois tous les travaux terminés, le système sera en mesure de fournir aux producteurs, consommateurs et distributeurs canadiens de l'information commerciale à jour, tant pour le pays que l'étranger, sur les prix, l'offre, les disponibilités et la quantité de produits échangés, sur les mouvements de produits, etc. Les acheteurs et les vendeurs sur le marché pourront disposer d'une information sur les produits en temps opportun, laquelle influencera de façon immédiate les décisions qu'ils sont appelés à prendre quotidiennement. L'information sera également diffusée d'une façon qui correspondra aux moyens et aux préférences des

bénéficiaires. L'informatisation permettra d'éliminer les pertes de temps et les coûts en ressources associés à la cueillette "manuelle" des données.

De l'aide est également offerte sous forme de paiements de transfert, comme l'illustre le tableau 26.

**Tableau 26: Efficacité de la commercialisation et rentabilité économique - Paiements de transfert (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Subventions | | | |
| Conseil canadien de l'horticulture | 30 | 30 | 30 |
| Offices institués en vertu de la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme | 200 | 100 | - |
| Contributions | | | |
| Loi sur le paiement anticipé des récoltes | 12,000 | 8,000 | 4,308 |
| Loi sur les paiements anticipés pour le grain de l'Ouest | 14,000 | 12,000 | - |
| Loi sur l'organisation du marché des produits agricoles | - | - | 6,808 |
| Conseil des grains du Canada | 85 | 90 | 89 |
| Aide à la construction d'entrepôts pour fruits et légumes | 1,200 | 3,620 | 2,551 |
| Contribution aux coopératives unies de l'ontario | - | 7,500 | - |
| | 27,515 | 31,340 | 13,786 |

En vertu de la Loi sur les offices de commercialisation de produits de ferme, une subvention de $200,000 est disponible advenant que soit approuvé l'établissement de nouveaux offices en 1985-1986. Cette subvention, pouvant correspondre à un maximum de $100,000 par office, servirait à assumer les coûts d'établissement de l'office.

La Loi sur le paiement anticipé des récoltes ainsi que la Loi sur les paiements anticipés pour le grain de l'Ouest prévoient elles aussi le versement de contributions pour faciliter la commercialisation en bon ordre des cultures de conservation en fournissant aux producteurs, par l'entremise de leurs associations, des avances en espèces sans intérêt entre le moment de la récolte et celui de la vente du produit. Cette mesure permet d'éviter la chute des prix après la récolte et permet aux producteurs d'écouler leurs produits en fonction de la demande et des possibilités sur le marché à plus longue échéance. Des garanties sur les avances en espèces de 200 millions de dollars seront offertes aux groupements de commercialisation, lesquels représentent 15,000 producteurs; ces garanties correspondront à quelque 12 millions de dollars.

Par ailleurs, la Loi sur la vente coopérative des produits agricoles garantit des prêts bancaires aux organismes de commercialisation qui s'occupent de la vente coopérative des produits et mettent en commun les revenus pour leur permettre d'effectuer les paiements initiaux et d'assumer leurs frais d'exploitation. Si le prix de vente moyen, additionné des frais d'exploitation, est inférieur à ce qui a été garanti, la Couronne doit assumer la différence. En 1983-1984, la Couronne a dû effectuer de la sorte un paiement de 7.5 millions de dollars.

Le Programme d'aide financier à la construction d'entrepôts pour fruits et légumes vise à améliorer la capacité et l'entreposage de façon à étendre la campagne de commercialisation des produits d'origine intérieure et à réduire notre dépendance à l'égard des fruits et des légumes importés. En 1985-1986, le Programme versera une aide de 1.2 million de dollars en vue de la modernisation ou de la construction d'entrepôts de fruits et de légumes.

**Conseil national de commercialisation des produits agricoles:** Cet élément de l'activité disposera, en 1985-1986, de ressources totales correspondant à $1,839,000 et à 28 années-personnes, lesquelles ressources seront affectées à la surveillance des organismes établis pour assurer l'application des plans nationaux et régionaux de commercialisation. Quelque 70 % des années-personnes servent à s'assurer que les offices nationaux nouveaux ou déjà existants respectent la Loi, les accords fédéraux-provinciaux et les plans nationaux établis à l'égard des produits réglementés. Par ailleurs, 15 % veillent à ce que le producteur moyen touche un rendement équitable de son investissement et à ce que le consommateur canadien soit protégé et paie un prix équitable pour les denrées réglementées. Un autre 5 % des années-personnes assure la liaison entre les producteurs ou les transformateurs de produits non réglementés dans le but de déterminer s'il y aurait lieu d'établir un office national pour régulariser le commerce de l'ensemble des produits. Le dernier 10 % des ressources est affecté à l'administration et au soutien du Conseil et de ses composantes.

## E. Analyse économique et élaboration des politiques rurales et régionales

### Objectif

Faciliter le développement du secteur agro-alimentaire dans chaque région, selon le plan national établi et compte tenu des possibilités commerciales apparentes, et travailler de concert avec les ministères provinciaux, les autres ministères fédéraux et les organismes non gouvernementaux.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité absorbe 4 % des dépenses du Programme de développement du secteur agro-alimentaire et 4 % de ses années-personnes.

**Tableau 27: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes.**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| Développement régional | **46,291** | **199** | 47,577 | 180 | 38,400 | 154 |
| Politique et développement | **2,065** | **65** | 2,100 | 65 | 2,362 | 42 |
| | **48,356** | **264** | 49,677 | 245 | 40,762 | 196 |

Les coûts relatifs au personnel absorbent environ 23 % des dépenses de cette activité. Comme le montre le tableau 29 à la page 3-59, les paiements de transfert sous forme de contributions représentent 44 % des dépenses de l'activité, le reste allant aux autres dépenses de fonctionnement et de capital.

### Rendement financier antérieur

Le tableau 28 résume les principaux changements survenus aux besoins financiers en 1983-1984.

**Tableau 28: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | **Différence** |
| Développement régional | 38,400 | 32,854 | **5,546** |
| Politique de développement | 2,362 | 1,680 | **682** |
| | 40,762 | 34,534 | **6,228** |

**Explication de la différence:** Les écarts s'expliquent comme suit:

- Mise en oeuvre de l'étape 1 du plan d'indemnisation des pomiculteurs et de rétablissement des vergers du secteur de la pomme de l'est du Canada (9.4 millions de dollars);
- approbation d'un programme RELAIS pour la construction de certaines installations à la Foire d'hiver de l'Atlantique ($455,000);
- approbation d'une contribution au canton de Mersea (Ontario) pour l'exécution de travaux de protection des digues ($800,000);
- approbation d'une stratégie fédérale de développement pour l'Île-du-Prince-Édouard ($230,000); et
- une baisse de 5.2 millions de dollars et de 13 années-personnes découlant des retards survenus dans la mise en oeuvre de programmes et d'initiatives spéciaux de développement régional.

**Description**

**Développement régional:** Le Ministère met de l'avant, soit directement, soit avec la collaboration des provinces, des initiatives conçues pour orienter l'expansion à court, à moyen et à long termes du secteur agro-alimentaire. S'adressant au secteur privé, ces initiatives ont pour objectif d'accroître la production et l'efficience de la production et de la commercialisation tout en contribuant à la mise en valeur des possibilités de revenu pour les producteurs, à la création d'emplois dans les régions et au perfectionnement des ressources humaines. De nature financière et technique, l'aide fournie vise les projets de recherche, de production et de commercialisation destinés à améliorer la production et la commercialisation dans le secteur agro-alimentaire. Ces activités sont élaborées en étroite consultation avec les provinces.

**Politique de développement:** Cet élément comporte des analyses économiques et des conseils sur les politiques, la planification des programmes et l'élaboration de stratégies en vue de l'expansion du secteur primaire. Parmi les domaines d'intérêt prioritaires, mentionnons le développement régional, les ressources agricoles (terres, main-d'oeuvre et capital), l'énergie et les industries d'approvisionnement en facteurs de production.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Développement régional:** Cet élément amène une augmentation moyenne de 5 % de la production agricole et du revenu net des producteurs grâce à la conclusion d'ententes auxiliaires de développement agricole et au

renouvellement des ententes actuelles, à l'élaboration de programmes de contributions et à des contacts directs avec tous les segments du secteur agro-alimentaire. Le Ministère met annuellement à jour le profil économique des secteurs agro-alimentaires provinciaux en vue d'élaborer des politiques et des programmes agro-alimentaires à court, à moyen et à long termes. Les détails des dépenses engagées au moyen de paiements de transfert sous forme de subventions et de contributions figurent au tableau 29.

**Tableau 29: Paiements de transfert pour le développement régional (en milliers de dollars)**

| Initiative | Montant total autorisé | Montant engagé au 31 mars 1984 | Prévu 1984-1985 | Budget des dépenses 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| Programmes appliqués directement par le gouvernement fédéral | 4,836 | 3,389 | 672 | - |
| Stratégie de développement Canada - Île-du-Prince-Édouard | 2,551 | 805 | 783 | 812 |
| Programme pour le sud-est du Nouveau-Brunswick | 16,824 | 4,133 | 5,121 | 4,192 |
| Entente de développement agro-alimentaire pour la Nouvelle-Écosse | 1,346 | 67 | 611 | - |
| Îles de la Madeleine Bas St-Laurent et Gaspésie | 3,070 | - | 1,220 | 650 |
| | 28,627 | 8,394 | 8,407 | 5,654 |
| Ententes auxiliaires de développement agricole | | | | |
| Terre-Neuve | 14,707 | 13,624 | 900 | - |
| Nouveau-Brunswick | 27,698 | 27,642 | - | - |
| Québec | 61,960 | 60,867 | 695 | - |
| Manitoba | 11,100 | 6,174 | 2,500 | 1,800 |
| Colombie-Britannique | 30,000 | 22,846 | 5,014 | - |
| | 145,465 | 131,153* | 9,109 | 1,800 |

* De ce montant, 102 millions de dollars ont été engagés par le ministère de l'Expansion économique régionale avant le transfert des ententes au ministère de l'Agriculture du Canada.

Dans le sud-est du Nouveau-Brunswick, le programme d'accroissement de la productivité fournit une aide technique et financière au secteur privé en vue d'augmenter la productivité des producteurs, d'améliorer l'utilisation des ressources matérielles de la ferme et d'accélérer l'adoption des nouvelles techniques dans la région. Le programme de développement de la commercialisation offre aux producteurs, aux transformateurs et aux autres segments du système agro-alimentaire les ressources techniques, financières et institutionnelles leur permettant d'exploiter de façon efficace les possibilités commerciales tant au pays qu'à l'étranger. Une dépense fédérale de 3.6 millions de dollars a été approuvée pour le programme, dont 1.1 million de dollars, soit 0.812 million de dollars en contribution et 0.3 million de dollars pour les autres dépenses d'opération seront engagés en 1985-1986.

Le plan de développement agro-alimentaire de la Gaspésie et du Bas St-Laurent en était à sa première année complète d'application en 1984-1985. Il a été lancé en vue de favoriser la mise à l'essai et l'adaptation de nouvelles productions ou méthodes de production propres à diversifier et à élargir la production agro-alimentaire de la région, d'une part, et d'accroître la capacité d'entreposage dans les zones périphériques, d'autre part. Les producteurs, leurs groupements et associations, les syndicats et les fabricants bénéficieront d'une aide pour la distribution du matériel, des produits ou des facteurs de production agricoles. En outre, les installations de la ferme expérimentale de La Pocatière seront rénovées de manière à accentuer la recherche dans la région. À cette fin, une dépense au montant de 4.0 millions de dollars soit .650 million en contribution et 3.4 million en capital et autres frais d'opération, est requise pour 1985-1986, portant le total pour le plan à 12.3 millions de dollars.

Les programmes menés par le gouvernement fédéral dans le cadre de l'Entente de développement agricole entre le Canada et la Nouvelle-Écosse sont axés sur le développement des marchés, le développement technologique et son accélération, la mise en valeur des ressources et l'information. En outre, l'Entente comporte un programme d'aménagement des terres exécuté et financé entièrement par la province. Des dépenses fédérales de 23.3 millions de dollars sont allouées pour cette entente, 6.2 millions de dollars soit 4.2 millions en contribution et 2.1 millions en autres frais d'opération seront engagés en 1985-1986.

En 1984-1985, le Ministère conclura une nouvelle série d'ententes fédérales-provinciales connues sous le nom d'Ententes de développement économique et régional (EDER). Ces ententes seront conclues avec les provinces de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, du Manitoba et de la Saskatchewan. En vertu de celles-ci, une dépense fédérale totale de 104 millions de dollars a été approuvée dont 23.9 millions seront dépensés en 1985-1986.

L'objet de ces ententes est de favoriser un accroissement du rendement économique au sein du secteur agro-alimentaire par une amélioration de l'efficacité de la production, de favoriser la viabilité à long terme du secteur par une exploitation plus rationnelle des ressources en sol et en eau, d'encourager l'intensification des cultures et l'accroissement de la productivité de l'élevage par la

création de produits commercialisables et la mise au point puis le transfert de nouvelles techniques aux différents secteurs, et de favoriser la création d'emplois. En 1985-1986, un total de 23.9 millions de dollars seront engagés dans l'exécution de ces projets. Les programmes EDER donnent lieu à des projets pluriannuels, lesquels doivent être achevés en 1988-1989. Les différents programmes feront l'objet de contrôles et d'ajustements tout au long de la durée des ententes, ces mesures ayant pour objet de veiller à ce que les initiatives prises assurent la réalisation des objectifs établis. Une fois les programmes terminés, une évaluation provisoire de ceux-ci sera faite, laquelle sera suivie d'une autre évaluation finale, globale. De même, en 1984, un nouveau programme fédéral à prestation directe a été approuvé en vertu d'une EDER, à savoir le Plan d'aide à l'innovation et au transfert technologique qui s'adresse au circuit agro-alimentaire du Québec. Ce plan, dont l'application s'étendra jusqu'à 1988-1989 à un coût total de 4 millions de dollars, a pour objet d'accroître les facteurs de productivité ainsi que l'ampleur de la préparation de produits (valeur ajoutée) dans ce secteur de la production et de la transformation agro-alimentaires qui dispose déjà des moyens financiers requis pour accroître substantiellement sa production. Pour 1985-1986, les dépenses prévues à ce chapitre devraient totaliser 1.1 million de dollars. Un plan d'évaluation a été dressé pour faciliter l'évaluation du programme. Celle-ci sera entreprise dès que le Programme aura été achevé. Le tableau 30 illustre, par province, la distribution des dépenses fédérales.

**Tableau 30: Dépenses pour les ententes de développement économique et régionales (en milliers de dollars)**

| | 1984-1985 | 1985-1986 | Prochaines années | Total |
|---|---|---|---|---|
| Entente auxiliaire de développement agro-alimentaire, EDER Canada - Île-du-Prince-Édouard | 4,050 | 5,850 | 16,100 | 26,000 |
| Entente auxiliaire sur le développement agro-alimentaire, EDER Canada - Manitoba | 1,000 | 4,600 | 17,400 | 23,000 |
| Entente sur le développement agricole entre le Canada et la Saskatchewan | 1,500 | 7,500 | 21,000 | 30,000 |
| Entente agro-alimentaire, EDER Canada - Nouveau-Brunswick | 2,100 | 5,900 | 17,000 | 25,000 |
| Plan d'aide à l'innovation et au transfert technologique dans le secteur agro-alimentaire du Québec | 450 | 1,100 | 2,450 | 4,000 |

En 1983-1984, sur un montant planifié de 10.5 millions de dollars, 8.3 millions ont été dépensés à l'Île-du-Prince-Édouard, dans le sud-est du Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. Ces ressources ont permis de financer des projets touchant au développement technologique et à son accélération, au développement des marchés et à la mise en valeur des ressources humaines. Parmi les autres projets ayant bénéficié d'une aide, mentionnons ceux d'amélioration des systèmes de drainage, de canalisation et de production végétale, notamment pour la culture de la pomme de terre et la production commerciale de la canneberge. À cause des retards survenus dans la signature des ententes pertinentes, dans la soumission des projets de même que dans celle des demandes de paiements, 2.2 millions de dollars n'ont pas été dépensés en 1983-1984. Ce montant d'argent a été reporté sur les prochaines années en fonction des besoins financiers (voir le tableau 29).

L'administration fédérale a appuyé l'essor du circuit agro-alimentaire de l'Île-du-Prince-Édouard par l'entremise d'une série de programmes établis en vertu du Plan global de développement (1969-1984) et de la Stratégie fédérale de développement (venue à échéance en septembre 1984). À la fin de septembre 1984, quelque 89.9 millions de dollars avaient été engagés dans ce secteur. Les programmes, complétés par des programmes provinciaux, ont contribué substantiellement à l'amélioration du circuit agro-alimentaire de l'Île-du-Prince-Édouard entre 1969 et 1984. En dollars constants de 1981, le revenu agricole net annuel pour la période de 1979-1983 s'est établi à 51 millions de dollars, soit une hausse de 46 % en regard des 35 millions de dollars pour la période de 1965-1969. Au cours de la même période, le volume de la production s'est accru de 33 %.

Les cinq ententes auxiliaires fédérales-provinciales pour le développement agricole (toutes des ententes à frais partagés conclues avec Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick, le Québec, le Manitoba et la Colombie-Britannique) ont été établies en vue d'amenuiser les disparités régionales qui existent au sein du circuit agro-alimentaire. En 1983-1984, du budget total de 13.0 millions de dollars, 10.8 millions ont été dépensés. Un total de 2.2 millions de dollars n'a pu être dépensé comme prévu par suite des retards survenus dans le déroulement de certains projets. Ces fonds seront reportés sur les prochaines années en fonction des besoins financiers (voir les flux de trésorerie au tableau 29).

L'évaluation des ententes conclues avec Terre-Neuve, la Colombie-Britannique et le Manitoba ne sera pas terminée avant septembre 1986. Au Nouveau-Brunswick, une étude du même genre a conclu que l'Entente a été le principal facteur à l'origine d'un accroissement annuel de 20 millions de dollars des revenus et de la création de 300 emplois à temps plein dans le secteur. L'étude a également estimé que 180 emplois à temps plein ont été créés dans les secteurs connexes et que les immobilisations ont généré 1,250 années-personnes d'emplois. Au Québec, les fonds ont permis d'aménager des réseaux de drainage agricole souterrain équivalant à 81 millions de mètres linéaires. On estime que globalement le Programme aura amené une augmentation brute de 15.4 millions de dollars en revenus à la production végétale.

**Politique de développement:** Soixante-cinq années-personnes fournissent des analyses économiques, des conseils d'ordre politique et stratégique ainsi que des services de soutien. Ces services alimentent les prises de décision d'ordre politique ainsi que l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes régionaux. Les secteurs d'intérêt comprennent le développement agricole régional, les questions de financement et de taxation agricoles, les coûts de production, l'évaluation des technologies et leur transfert aux agriculteurs, les ressources en sol et en eau, l'énergie en agriculture et autres facteurs de production. Les analyses et les prévisions économiques sont une source d'information pour les agriculteurs et autres intéressés du secteur privé.

En 1985-1986, on mettra l'accent sur l'aide aux Bureaux régionaux dans l'élaboration de programmes de développement sensibles aux difficultés financières et de marché des agriculteurs, aux moyens d'affronter les problèmes d'ordre financier toujours existants, à l'élaboration et à la coordination d'une politique nationale de ressources en sol et en eau, à l'amélioration de la stratégie ministérielle en matière de technologie, à l'information à moyen terme sur les perspectives agricoles, ainsi qu'aux autres services d'analyses et de conseil, tels que requis par les questions touchant la politique et les programmes.

En 1983-1984, on a travaillé surtout à formuler des stratégies et à fournir des conseils d'ordre politique pour aider le gouvernement à réagir aux problèmes financiers grandissants de agriculteurs. Plusieurs études ont été entreprises, y compris une enquête à grande échelle sur la situation financière des agriculteurs. Cette enquête a été menée conjointement par la Société du crédit agricole et Statistique Canada. Les études sur les besoins et sur l'utilisation de l'énergie en agriculture ont permis d'améliorer notre capacité à suggérer des moyens d'adaptation aux changements dans la consommation de l'énergie. Des contributions importantes ont été faites en regard de l'élaboration de la position du Fédéral relative aux négociations touchant l'entente tripartite sur le Programme de stabilisation des prix des viandes rouges. En accord avec les principes du gouvernement vis-à-vis le développement régional, la politique et les besoins de contrôle et d'évaluation ayant trait aux nouvelles ententes sur le développement régional (EDER), des mécanismes opérationnels ont été développés.

## F. Aide au développement international

### Objectif

Appliquer la politique étrangère du gouvernement fédéral concernant l'agro-alimentation afin d'accroître les réserves alimentaires mondiales, de favoriser le développement agricole dans les autres pays et d'atteindre les objectifs plus vastes de justice sociale et de stabilité mondiale visés par les politiques étrangères.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente moins de 1 % des dépenses du Programme de développement du secteur agro-alimentaire et moins de 1 % de ses années-personnes.

**Tableau 31: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Coopération internationale | 1,344 | 18 | 1,419 | 18 | 943 | 18 |
| Développement international | 1,003 | 5 | 922 | 5 | 903 | 4 |
| | 2,347 | 23 | 2,341 | 23 | 1,846 | 22 |

Environ 43 % des dépenses de cette activité vont aux coûts en personnel, 37 % aux paiements de transfert (voir le tableau 33 à la page 3-66) et le reste, aux autres coûts de fonctionnement.

### Rendement financier antérieur

Le tableau 32 résume les principaux changements survenus aux besoins financiers en 1983-1984.

**Tableau 32: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Coopération internationale | 943 | 1,130 | (187) |
| Développement international | 903 | 1,014 | (111) |
| | 1,846 | 2,144 | (298) |

**Explication de la différence:** L'excédent a pour origine le taux de change inférieur aux prévisions qui s'est appliqué à la contribution aux Bureaux agricoles du Commonwealth.

**Description**

Parmi les fonctions exécutées dans le cadre de cette activité, il convient de mentionner l'établissement de rapports avec les organismes internationaux s'occupant de l'alimentation et de l'agriculture, la collecte et la diffusion de données agricoles internationales, la gestion d'un certain nombre de programmes d'aide à l'étranger et la prestation de conseils techniques aux fins de ces programmes. Cette activité comporte les deux éléments suivants:

**Coopération internationale:** Cet élément s'intéresse à divers types de coopération internationale, y compris la participation du Canada aux travaux d'organismes internationaux de l'agro-alimentation. De concert avec le service des délégués commerciaux du ministère des Affaires extérieures, le ministère de l'Agriculture du Canada recueille des renseignements sur les politiques et programmes agricoles des autres pays et tient les services canadiens à l'étranger au courant des politiques agricoles du Canada. De même, il assure la coordination au Canada des activités d'un grand nombre de visiteurs et de délégations commerciales étrangères. Enfin, c'est grâce à cet élément qu'un appui financier est accordé aux Bureaux agricoles du Commonwealth, lesquels offrent un grand nombre de services essentiels aux chercheurs canadiens qui oeuvrent dans le domaine de l'agriculture, de la foresterie et de la santé, et à la Fédération internationale de laiterie, qui permet au ministère fédéral de l'Agriculture de contribuer aux efforts internationaux de développement de toutes les facettes de l'industrie agricole et d'en bénéficier.

**Développement international:** Cet élément fournit au Ministère un point de contact pour les programmes bilatéraux d'aide au développement exécutés au nom de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Par son entremise, on assume les fonctions de secrétariat nécessaires à la canalisation des connaissances scientifiques et techniques du Ministère vers la planification, l'exécution et l'évaluation des projets outre-mer. De concert avec les divers ministères et organismes du gouvernement engagés dans l'aide au développement et le commerce d'exportation, un appui technique est fourni aux sociétés canadiennes afin de les aider à mettre en oeuvre des études de faisabilité et à mettre à l'épreuve les techniques canadiennes dans les pays du Tiers monde. C'est également par l'entremise de cet élément que sont établis et coordonnés de façon centrale les politiques et programmes d'aide du Ministère. L'accent est mis depuis peu sur les diverses formes de coopération technique avec les pays en développement, dans la poursuite de la priorité que le Ministère s'est fixée en matière de développement des marchés d'exportation pour les produits agricoles. Enfin, des dispositions sont prises pour que le personnel du Ministère puisse être détaché auprès d'organismes internationaux et du Service des délégués commerciaux.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Pour ce qui est de l'aide au développement international, le rôle du Ministère consiste à fournir un appui technique aux projets agricoles canadiens entrepris à l'étranger. Ces projets portent sur l'aide alimentaire, le développement agricole et l'élargissement de nos marchés d'exportation.

Le Programme entreprend ces initiatives de façon bilatérale, dans ses rapports avec les organismes agricoles et les gouvernements étrangers, et multilatérale, par sa participation aux travaux de six organismes internationaux: l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), le Programme alimentaire mondial; le Conseil mondial de l'alimentation; l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE); l'Institut inter-américain des sciences agricoles; et le Comité des problèmes agricoles (Commission économique pour l'Europe).

Les compétences agricoles sont réunies grâce à la gestion d'un effectif de quelque 700 employés qualifiés et au recrutement de candidats pour les projets outre-mer de développement agricole. En 1985-1986, le personnel du Ministère participera à l'administration et à l'exécution en Asie, en Afrique et en Amérique latine de 19 projets financés par l'Agence canadienne de développement international et dont le coût s'élèvera à environ 70 millions de dollars au cours des cinq prochaines années, dont 10 millions en 1985-1986.

Un grand nombre de professionnels affectés aux projets outre-mer proviennent des directions générales opérationnelles du Ministère. On prévoit transférer la responsabilité des projets de recherche et des projets techniques outre-mer au personnel local qui en assurera la poursuite. Les projets de recherche sur l'aridoculture en Inde, les essais de culture du blé sur terre aride en Tanzanie et un projet de planification économique en Zambie sont trois exemples typiques d'aide technique fructueuse. La Direction générale de la recherche a décidé d'aborder la prestation d'aide technique outre-mer d'une nouvelle façon; ainsi, elle a entrepris de jumeler certains de ses établissements avec ceux des pays bénéficiaires de l'aide, le tout en fonction du genre d'aide technique dont ont besoin les pays en cause.

Par cette activité, le Ministère fournit une contribution à deux organismes internationaux, comme le montre le tableau 33.

**Tableau 33: Paiements de transfert aux organismes internationaux (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Bureaux agricoles du Commonwealth | 810 | 671 | 613 |
| Frais d'affiliation à la Fédération internationale de laiterie | 15 | 15 | 14 |
| L'association canadienne de la Journée mondiale de l'alimentation | 60 | 60 | - |
| | 885 | 746 | 627 |

## G. Stabilisation du revenu, prêts et services consultatifs

### Objectif

Favoriser un revenu stable et équitable pour les producteurs efficaces en les protégeant contre l'instabilité du marché et les aléas de la production, et encourager la prestation de crédit aux agriculteurs pour l'amélioration et l'expansion des exploitations agricoles.

### État récapitulatif des ressources

La stabilisation du revenu, les prêts et les services consultatifs pris comme activité représentent 61 % du budget du Programme de développement du secteur agro-alimentaire et 2 % de ses années-personnes.

Tableau 34: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Assurance-récolte | 160,780 | 14 | 187,578 | 11 | 134,483 | 8 |
| Stabilisation du revenu | 527,452 | 76 | 569,211 | 83 | 446,304 | 67 |
| Autres dépenses d'indemnisation | 6,233 | - | 21,787 | 1 | 11,492 | 1 |
| | 922 | 13 | 870 | 13 | 452 | 13 |
| Garanties de prêts et avances | 4,210 | 5 | 5,211 | 5 | 2,495 | 5 |
| | 699,597 | 108 | 784,657 | 113 | 595,226 | 94 |
| Recettes | 8,739 | - | 8,527 | - | 9,549 | - |

Environ 98 % des dépenses de cette activité sont des contributions versées au titre de la stabilisation du revenu et de l'assurance-récolte. Le reste se compose des dépenses relatives au personnel de même que celles engagées dans l'achat, l'entreposage, le transport ou la transformation des produits agricoles.

La provenance des recettes est illustrée au tableau 51 de la page 3-94. Celles-ci sont créditées directement au Fonds du revenu consolidé et ne peuvent être utilisées par le Programme.

**Rendement financier antérieur**

Le tableau 35 indique les principaux changements survenus aux besoins financiers en 1983-1984

**Tableau 35: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Assurance-récolte | 134,483 | 145,517 | (11,034) |
| Stabilisation du revenu | 446,304 | 386,287 | 60,017 |
| Autres dépenses d'indemnisation | 11,492 | 6,433 | 5,059 |
| Garanties de prêt et avances | 2,947 | 2,753 | 194 |
| | 595,226 | 540,990 | 54,236 |
| Recettes | 9,549 | 7,990 | (1,459) |

**Explication de la différence:** En 1983-1984, d'importantes dépenses du Programme au titre des paiements de transfert ont été approuvées par voie de budget supplémentaire, à savoir:

- Programme laitier (hausse de 50 millions de dollars)
- Office des produits agricoles (hausse de 8 millions de dollars)
- Paiements en vertu de la Loi sur les prêts agricoles bonifiés (hausse de 3.9 millions de dollars)
- Indemnisation pour les dommages causés par les oiseaux aquatiques migrateurs (hausse de 1 million de dollars)
- Paiements pour les produits agricoles désignés (hausse de 60 millions de dollars)
- Paiements statutaires pour les produits agricoles dénommés (hausse de 57.6 millions de dollars)
- Paiements statutaires d'assurance - récolte (baisse de 11 millions de dollars)

**Description**

Cette activité prévoit l'élaboration et l'exécution de programmes d'aide financière qui protègent les revenus agricoles contre les risques inhérents à la production et à la commercialisation; elle comporte également la mise en oeuvre de programmes conçus pour améliorer la gestion des entreprises agricoles et accroître l'esprit d'entreprise à la ferme. Ces programmes favorisent des investissements agricoles productifs et encouragent la production de produits agricoles à un prix équitable pour le consommateur. L'activité comporte cinq éléments.

**Assurance-récolte:** Le programme d'assurance-récolte offre aux agriculteurs canadiens une protection tous risques contre les désastres naturels inhérents à la production. Les programmes sont approuvés par l'État et administrés par les provinces dans le cadre d'ententes fédérales-provinciales de partage des coûts. Le gouvernement fédéral offre une contribution financière à l'égard des primes payées par les producteurs ou des coûts d'administration, ou les deux.

**Stabilisation du revenu:** C'est par l'entremise de cet élément que sont financés l'Office de stabilisation des prix agricoles et les contributions versées sous le régime de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, les activités de l'Office des produits agricoles de même que l'administration de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest.

**Loi sur la stabilisation des prix agricoles:** Cet élément comporte un programme de soutien des prix d'après un pourcentage prescrit du revenu moyen du marché des cinq années précédentes, indexé en fonction de l'évolution des coûts de production en espèces. Le programme a été institué de façon a protéger les agriculteurs lorsqu'en raison de circonstances indépendantes de leur volonté, les prix du marché tombent sous le niveau de soutien. Les résultats d'exploitation de l'Office de stabilisation des prix agricoles pour l'année se terminant le 31 mars 1984 sont donnés au tableau 53 de la page 3-97.

**Programme de soutien laitier:** Afin de garantir un revenu équitable aux producteurs, la Commission canadienne du lait administre des programmes de soutien du prix du lait comportant un programme d'offre d'achat pour le beurre et le lait écrémé en poudre ainsi qu'un programme de subventions fédérales. Celui-ci est financé par l'entremise de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles.

La production du lait et des produits laitiers au Canada est régie par des systèmes de gestion des approvisionnements exploités à l'échelle nationale et provinciale. Il existe deux grands marchés pour le lait: celui du lait de consommation (lait de table et crème fraîche) et celui du lait et de la crème de transformation (où l'on fabrique des produits laitiers comme le beurre, le fromage, le lait écrémé en poudre, la crème glacée, le yogourt, le lait concentré, etc.). Même si ces deux marchés sont interreliés, chacun est administré selon un programme distinct de gestion des approvisionnements.

La production de lait de consommation est contrôlée indépendamment par chaque province. Celle de lait et de crème de transformation est déterminée selon les besoins intérieurs et répartie entre les provinces selon un système de contingentement qui fait appel à la collaboration du gouvernement fédéral (Commission canadienne du lait), des provinces et des groupements de producteurs. Environ 65 % de la production laitière est destinée à la transformation.

**Loi sur l'Office des produits agricoles:** Cet élément prévoit des programmes d'achat et de revente destinés à protéger le revenu des producteurs canadiens contre les fléchissements marqués des prix du marché. Les recettes tirées des ventes sont créditées au Fonds du revenu consolidé. Les résultats d'exploitation de l'Office des produits agricoles pour l'année se terminant le 31 mars 1984 sont donnés au tableau 54 de la page 3-98.

**Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest:** Le ministère de l'Agriculture administre le compte de stabilisation du revenu des céréaliculteurs de l'Ouest et effectue des paiements aux termes de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest.

**Autres dépenses d'indemnisation:** Des indemnités sont versées à l'égard des dégâts causés aux cultures par la sauvagine dans les trois provinces des Prairies et des remises d'intérêt sont accordées pour les prêts admissibles consentis en vertu de la Loi sur le crédit agricole.

**Garanties de prêts:** C'est dans le cadre de cet élément qu'est administrée la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. En vertu de cette Loi, les agriculteurs peuvent obtenir des prêts à court et à moyen termes pour l'achat de machines agricoles et de bétail de souche et le financement d'une grande diversité de projets d'amélioration agricole. Les prêts sont consentis par des prêteurs désignés (y compris les banques à charte) et accompagnés d'une garantie de remboursement du gouvernement. Le taux d'intérêt maximal imposé est le taux préférentiel plus 1 %.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Assurance-récolte:** Le secteur des productions végétales est constamment à la merci des caprices de la nature contre lesquels l'agriculteur est tout à fait impuissant. L'assurance-récolte joue un rôle prépondérant en ce qu'elle se substitue aux programmes d'aide d'urgence lorsque la sécheresse, le gel, la grêle ou la maladie frappent. Elle procure aux agriculteurs la sécurité et la confiance dont ils ont besoin pour planifier à long terme et, partant, exploiter leur entreprise de façon fructueuse.

Assurée par des fonds statutaires, la participation financière du gouvernement fédéral prend deux formes:

- contributions envers les primes assumées par les agriculteurs ou les frais d'administration, ou les deux; et

- prêts à la province lorsque les réclamations excèdent les primes ou les réserves; à la place de prêts, le gouvernement fédéral peut également conclure avec la province une entente de réassurance couvrant une partie des indemnités que la province est tenue de verser en vertu du régime d'assurance.

Les années-personnes sont affectées à l'orientation et la coordination de l'établissement des politiques et des programmes, à la tenue de recherches et d'examens permanents sur le bien fondé, au plan actuariel, des régimes d'assurance individuels, et à la participation avec les provinces à l'établissement et à la promotion de programmes d'assurance-récolte.

Les ententes conclues avec le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick comportent des dispositions de réassurance tandis que celles passées avec l'Île-du-Prince-Édouard, l'Ontario et la Colombie-Britannique comportent des dispositions de prêts.

En 1985-1986, on estime que le programme d'assurance-récolte nécessitera quelque 160 millions de dollars. Aux termes de la Loi sur l'assurance-récolte, l'État verse soit 25 % de la prime de l'agriculteur plus 50 % des frais d'administration assumés par la province, soit 50 % des primes lorsque la province se charge de la totalité des frais d'administration. La prime est fonction d'une évaluation des risques inhérents à la situation géographique de l'exploitation et au type de culture pratiquée, cette évaluation étant faite selon des méthodes actuarielles éprouvées. Pour être admissible à une contribution fédérale, l'assurance ne peut viser plus de 80 % du rendement moyen d'une région ou d'une ferme. Le rapport sinistre-prime connu jusqu'à maintenant a été relativement satisfaisant, comme le montre le tableau 36.

**Tableau 36: Contributions fédérales et participation aux programmes provinciaux**

| | 1983-1984 | 1982-1983 | 1981-1982 |
|---|---|---|---|
| Participation | | | |
| Nombre de plans | 197 | 190 | 182 |
| Nombre d'agriculteurs | 115,061 | 113,159 | 118,561 |
| Superficie assurée (ha) | 14,203,204 | 13,685,902 | 13,904,029 |
| Couverture d'assurance | $3,137,962,252 | $2,891,229,953 | $2,687,217,305 |
| Primes totales | $294,160,916 | $294,112,865 | $246,472,130 |
| Indemnités | $286,029,367 | $260,789,322 | $170,883,346 |
| Rapport sinistre-prime | 0.97 | 0.89 | 0.69 |
| Rapport sinistre-prime cumulatif | 0.86 | 0.84 | 0.84 |
| Contributions fédérales | $133,963,184 | $142,170,307 | $115,850,183 |

**Stabilisation du revenu:** Les programmes de stabilisation du revenu protègent les agriculteurs contre les fluctuations des prix du marché et améliorent la position concurrentielle des grands produits agricoles canadiens, assurant ainsi une économie agricole stable. Les contributions versées aux producteurs sous le régime de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles constituent le gros des dépenses à ce titre. Une ventilation détaillée des contributions et des autres dépenses est présentée au tableau 37.

Aux termes de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, les produits dénommés suivants doivent bénéficier d'un soutien fixé à au moins 90 % de leur prix moyen du marché des cinq années précédentes, rajusté d'après l'évolution des coûts de production: les bovins, porcs et moutons, le lait et la crème de transformation, le maïs et le soja, ainsi que l'avoine et l'orge produites à l'extérieur de la zone désignée en vertu de la Loi sur la Commission canadienne du blé. Les fonds affectés au soutien de ces produits à 90 % sont statutaires. Lorsque le taux de soutien est supérieur, les fonds doivent être votés.

Tout autre produit agricole naturel ou transformé non dénommé dans la Loi peut être désigné aux fins d'un soutien dont le taux est fixé par le gouverneur en conseil. Ces produits sont appelés produits désignés et jouissent généralement d'un taux de soutien minimal analogue à celui des produits dénommés (90 %).

Chaque année, 61 années-personnes sont affectées à l'administration de la Loi et au versement de paiements à 52,441 producteurs d'un océan à l'autre.

**Tableau 37: Dépenses de stabilisation du revenu (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Contributions en vertu de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles | 11,000 | 73,900 | 70,938 |
| Produits agricoles désignés | | | |
| Produits agricoles dénommés | | | |
| - Lait et crème de transformation | 297,100 | 301,200 | 347,576 |
| - Autres | 75,000 | 61,000 | 12,400 |
| Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest | 130,500 | 112,049 | 121,889 |
| Dépenses en vertu de la Loi sur l'Office des produits agricoles pour l'achat, l'entreposage, le transport ou la transformation des produits agricoles | 5,565 | 17,565 | 12,584 |
| | 519,165 | 565,714 | 565,387 |

Comme le montre le tableau 37, le Budget des dépenses de 1985-1986 comporte un montant provisoire de 11 millions de dollars. Cependant, comme il est impossible de prévoir précisément les prix du marché avant que la saison de croissance soit bien entamée, ces chiffres doivent parfois être rajustés par voie de budget supplémentaire.

Le gouvernement fédéral a la responsabilité première de contrôler les approvisionnements de lait utilisés à des fins de transformation, contrôle qu'il exerce grâce aux activités prévues par la Loi sur la stabilisation des prix agricoles et à celles de la Commission canadienne du lait. Cette dernière est un organisme fédéral chargé d'administrer la politique laitière de l'État. Le taux de subvention prévu par le Programme de soutien laitier s'établit à $6.03 l'hectolitre pour la totalité de la consommation canadienne prévue, plus un contingent d'exportation. Les paiements aux producteurs (qui entraînent une diminution des coûts des produits laitiers à la consommation) sont versés par l'entremise de la Commission canadienne du lait.

**Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest:** Quinze années-personnes sont affectées à l'administration de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Leur tâche consiste à tenir le compte de stabilisation du revenu des céréaliculteurs de l'Ouest et à administrer les comptes des quelque 120,000 participants au Programme.

**Autres dépenses d'indemnisation:** Comme le montre la tableau 38, des indemnités sont versées aux agriculteurs des provinces des Prairies pour les dommages causés à leurs cultures par la sauvagine (canards, oies et grues du Canada). En outre, la Loi sur les prêts agricoles bonifiés autorise le versement de paiements à titre de remise d'intérêt sur les prêts admissibles consentis sous le régime de la Loi sur le crédit agricole. Cet aspect est administré par la Société du crédit agricole, mais financé par l'entremise de la présente activité.

**Tableau 38: Autres dépenses d'indemnisation (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Sauvagine | 2,921 | 1,500 | 1,144 |
| Prêts agricoles bonifiés | 3,312 | 11,287 | 10,348 |
| Excès d'humidité | - | 9,000 | - |
| | 6,233 | 21,787 | 11,492 |

**Garanties de prêt:** Les garanties de prêt offertes sous le régime de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, par l'entremise des établissements de prêt, permettent aux agriculteurs d'obtenir davantage de crédit à court terme et immédiat, à des taux d'intérêt concurrentiels, pour l'achat de terres et de bestiaux ou pour la

construction de bâtiment, ce qui contribue à stabiliser leur situation financière. On trouvera au tableau 39 les détails des prêts garantis dans le cadre de ce Programme (pour les années se terminant le 31 décembre).

**Tableau 39: Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles - Résumé des opérations**

| Prêts consentis | | | Solde des prêts payable à la fin de l'année | Réclamations réglées | | Montant recouvré sur les réclamations réglées |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Année | Nombre | Montant | | Nombre | Montant | |
| | | (en milliers de dollars) | (en milliers de dollars) | | (en milliers de dollars) | (en milliers de dollars) |
| 1979 | 25,309 | 265,475 | 552,000 | 118 | 354 | 132 |
| 1980 | 19,439 | 222,435 | 559,072 | 120 | 436 | 106 |
| 1981 | 15,266 | 187,798 | 512,981 | 124 | 514 | 176 |
| 1982 | 15,782 | 211,486 | 512,979 | 137 | 1,014 | 149 |
| 1983 | 15,106 | 207,791 | 519,275 | 240 | 2,301 | 251 |
| 1984 | 14,000 | 200,000 | 525,000 | 300 | 4,000 | 250 |
| 1985 | 14,000 | 200,000 | 525,000 | 325 | 5,500 | 300 |
| 1986 | 14,000 | 200,000 | 525,000 | 360 | 6,200 | 350 |

Les réclamations réglées par le gouvernement fédéral constituent une contribution législative.

Au cours de l'année civile de 1983, 15,106 prêts ont été garantis pour un total de 207.8 millions de dollars. La garantie moyenne offerte au cours de l'année s'est chiffrée à $13,755. Du total emprunté des établissements de prêt, 137 millions de dollars (soit 65 %) ont servi à l'achat de machines agricoles, 25 millions (12 %) à l'exécution de travaux de construction, de rénovation ou de modification de maisons et de bâtiments agricoles, et 45 millions (23 %) à l'achat ou à la mise en valeur de terres et à l'acquisition d'animaux.

H. **Rétablissement agricole des Prairies**

**Objectif**

Lancer et mettre en oeuvre des programmes et des projets de conservation du sol et de l'eau qui assureront la préservation, la gestion, le développement et l'utilisation de ces ressources de base pour favoriser la croissance et la stabilité économiques.

**État récapitulatif des ressources**

Cette activité absorbe 6 % des dépenses du Programme de développement du secteur agro-alimentaire et 16 % de ses années-personnes.

**Tableau 40: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Conservation et aménagement des ressources rurales en sol et en eau | 34,443 | 495 | 35,956 | 499 | 27,974 | 462 |
| Développement des ressources hydriques | 29,946 | 253 | 18,142 | 254 | 12,285 | 252 |
| Activités de gestion | 6,800 | 131 | 7,119 | 132 | 7,920 | 162 |
| Aide d'urgence | 1,040 | | 59,444 | 6 | - | - |
| | 72,229 | 879 | 120,661 | 891 | 48,179 | 876 |
| Recettes | 16,228 | | 43,176 | | 12,754 | |

Les recettes proviennent des droits de pâturage et de pacage, des produits de placements, des ventes de terre et de taureaux, des droits perçus pour la prestation du service des eaux et des coûts récupérables de l'exécution des projets. Elles sont directement créditées au Fonds du revenu consolidé et ne peuvent être utilisées par le Programme. Les augmentations successives de recettes en 1984-1985 et en 1985-1986 découlent du partage (50 %) des coûts du Programme avec les provinces. Le tableau 51, de la page 3-94, donne une ventilation détaillée de ces recettes.

Environ 43 % des dépenses totales sont consacrées aux coûts en personnel, 4 % aux acquisitions de taureaux et aux coûts des aliments du bétail et du fourrage, 9 % aux autres dépenses de fonctionnement, 32 % aux dépenses en capital et 12 % aux paiements de contribution et à la prestation de prêts.

**Rendement financier antérieur:**

Le tableau 41 résume les principaux changements survenus aux besoins financiers en 1983-1984.

**Tableau 41: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Conservation et aménagement des ressources rurales en sol et en eau | 27,974 | - | 27,974 |
| Développement des ressources hydriques | 12,285 | - | 12,285 |
| Activités de gestion | 7,920 | - | 7,920 |
| | 48,179 | - | 48,179 |
| Recettes | 12,754 | - | (12,754) |

**Explication de la différence:** Les ressources figurant au Budget principal de 1983-1984 ont été affectées par l'entremise du Ministère de l'expansion économique régionale et transférées à Agriculture Canada par voie de budget supplémentaire la même année.

**Description**

L'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP) est un organisme dépendant du Programme de développement du secteur agro-alimentaire. Cet organisme offre une vaste gamme de programmes d'aménagement des points d'eau à diverses fins agricoles, en plus d'un important programme d'utilisation des terres et de divers programmes de conservation du sol. Son champ d'action englobe l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba et les programmes qu'il applique sont régis par la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies. Son administration centrale se trouve à Regina (Saskatchewan). Par l'entremise de ses différents bureaux à travers les Prairies, l'ARAP poursuit ses activités qui comportent les trois éléments suivants:

**Conservation et aménagement des ressources rurales en sol et en eau:** Les programmes mis en oeuvre en vertu de cet élément touchent notamment à l'aménagement des ressources hydriques pour la satisfaction des besoins en eau des collectivités rurales et des particuliers, pour l'abreuvement du bétail et pour l'irrigation. En outre, cet élément encourage activement une exploitation plus rationnelle des terres. Parmi les programmes de conservation des sols, mentionnons un programme

de production et de distribution de semis d'arbre, un programme de pâturages communautaires et des études sur la dégradation des sols. L'aménagement des ressources en eau donne lieu pour sa part à des programmes d'approvisionnement en eau s'adressant aussi bien aux exploitants agricoles qu'à des groupes ou de petites collectivités, à l'exploitation d'une ferme servant à la démonstration des techniques d'irrigation et à la mise en oeuvre et à la poursuite de projets d'irrigation dans le sud-ouest de la Saskatchewan.

**Développement des ressources hydriques:** Par l'entremise de cet élément, sont pensés, conçus et mis en oeuvre des projets d'aménagement des points d'eau de moyenne à grande échelle, projets dont les applications peuvent être simples ou multiples. Cette activité englobe la prestation de services techniques pour le compte des centres de services agricoles, la poursuite du projet d'aménagement de la rivière Saskatchewan-Sud, l'entretien des digues sur la rivière Assiniboine, la réfection des grands ouvrages d'irrigation en Alberta, la prestation de services de planification et de services techniques pour divers projets pluridisciplinaires ainsi que la prestation de services de soutien technique, administratif et de gestion pour les divers programmes de l'ARAP.

**Activités de gestion:** Cet élément englobe les sous-éléments par lesquels on élabore, oriente et soutient les programmes requis pour assurer l'atteinte des objectifs de l'ARAP. La haute direction de même que la gestion en général de l'Administration sont assurées par le directeur général appuyé des chefs de direction générale et de leur personnel de soutien à Regina et dans les bureaux des affaires provinciales d'Edmonton et de Winnipeg. Le sous-élément "Politique et analyse" procède aux analyses et aux évaluations de politiques et de programmes, en plus d'informer le public. Les services de soutien englobent ceux des finances, du personnel, de l'administration des terres et de la prévention des accidents, sans oublier les services informatiques, la gestion du matériel et les services d'administration générale.

**Programme d'aide d'urgence:** Cet élément a été établi pour faciliter l'élaboration, l'administration et la prestation des programmes d'aide spéciaux lancés pour réduire les effets de la sécheresse sur la stabilité économique du secteur agricole des Prairies. Le Programme d'aide aux éleveurs des Prairies victimes de la sécheresse est administré et appliqué en collaboration avec les provinces concernées. D'autres programmes d'aide aux victimes de la sécheresse pourraient être négociés puis lancés si besoin est.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Par ses activités, l'ARAP abat les obstacles au développement économique constitués par les pénuries chroniques d'eau et la fragilité des ressources en sol et tire avantage des possibilités de développement en fonction d'une stratégie prudente de gestion des ressources. Pour

atteindre son objectif et répondre à la demande dont ses services font l'objet, l'Administration aura besoin de 72.2 millions de dollars et de 879 années-personnes en 1985-1986. Le tableau 42 montre comment sont réparties (en pourcentage) les ressources entre les trois éléments de cette activité.

**Tableau 42: Répartition (en pourcentage) des ressources de 1985-1986**

| | % des $ | % des A-P |
|---|---|---|
| Conservation et aménagement des ressources rurales en sol et en eau | 48 | 56 |
| Développement des ressources hydriques | 41 | 29 |
| Activités de gestion | 9 | 15 |
| Aide d'urgence | 2 | - |
| Total | 100 | 100 |

**Conservation et aménagement des ressources rurales en sol et en eau:** Les programmes de cet élément ont tous pour objet de favoriser l'essor de l'économie agricole des Prairies par l'aménagement des points d'eau ruraux, domestiques et agricoles pour répondre aux besoins des particuliers, des groupements et des petites collectivités; ils visent également à favoriser activement une exploitation plus rationnelle des terres.

Au cours des cinq prochaines années, aux termes de l'Entente auxiliaire Canada-Manitoba sur le développement du secteur agro-alimentaire, un programme intégré de conservation et d'exploitation rationnelle des ressources pédologiques sera entrepris. Ce programme prévoit la prestation de stimulants techniques et financiers, l'application de plans de conservation des sols et la tenue d'enquêtes sur l'établissement de réservoirs, sans oublier la lutte contre l'érosion de l'eau.

En vertu de l'Entente Canada-Saskatchewan sur le développement agricole, l'Administration du rétablissement agricole sera responsable pour un programme qui servira à accroître l'efficacité de la production agricole par l'élimination des problèmes d'exploitation des ressources en sol que constituent, notamment, la salinisation, l'érosion par le vent et par l'eau, et les sols acides et solonetziques. Les activités de ce Programme seront par conséquent axées davantage sur l'exécution d'analyses, sur la prestation d'une aide technique et financière et sur la diffusion d'information aux agriculteurs dans le but de réduire la mise en jachère et d'intensifier les pratiques de travail minimal du sol. Par ailleurs, une ferme de démonstration des systèmes d'irrigation, au Manitoba, sera bientôt établie au coût de 3 millions de dollars dont $531,000 en 1985-1986; elle devrait être pleinement fonctionnelle en 1987-1988. On y fera la démonstration des techniques d'irrigation de pointe de même que du genre de récolte que l'irrigation permet d'obtenir, en plus de favoriser le transfert technologique.

**Développement des ressources en eau:** L'objectif de cet élément est de favoriser l'avènement d'une économie productive et libérée des contraintes de la sécheresse dans les Prairies par la promotion, l'étude, la conception et la mise en oeuvre de projets d'aménagement des points d'eau à moyenne et à grande échelles. Ces projets permettent de constituer des réserves d'eau grandement attendues pour toute une variété d'activités agricoles et d'activités connexes. En outre, dans le but d'appuyer les autres programmes de l'ARAP, des services sont offerts aux particuliers et aux groupements, aux municipalités et gouvernements provinciaux, aux ministères fédéraux, aux organismes fédéraux-provinciaux et aux organismes internationaux.

Aux termes de l'Entente auxiliaire sur l'infrastructure hydraulique des collectivités agricoles conclue entre le Canada et la Saskatchewan, des réservoirs d'eau, des systèmes de traitement de l'eau et d'autres d'élimination des eaux usées seront aménagés pour jusqu'à 42 centres agricoles désignés, à un coût total de 32 millions de dollars au cours des cinq prochaines années, dont 16 millions seront recouvrés de la province. En 1985-1986, on prévoit engager des dépenses de 8 millions de dollars. Au cours de la même année, 9 millions sur un total de 17.2 millions de dollars devraient être engagés dans la réfection du barrage de Bassano sur la rivière Bow, ces travaux constituant l'étape finale de l'exécution de l'Entente sur la réfection des ouvrages d'irrigation conclue en 1973 entre le Canada et l'Alberta.

Par ailleurs, cette fois-ci aux termes de l'Entente sur le développement agricole conclue entre le Canada et la Saskatchewan, on entreprendra au cours des cinq prochaines années des travaux de planification, de conception et de construction d'ouvrages de diversion, de retenue et d'acheminement de l'eau, ceci dans le cadre de projets d'amélioration des réseaux d'irrigation.

Aux termes du programme d'aide d'urgence, on élaborera, administrera et appliquera des programmes visant à juguler les effets de la sécheresse sur la stabilité économique de l'agriculture des Prairies, notamment un Programme d'aide aux éleveurs des Prairies victimes de la sécheresse. Celui-ci prévoit la prestation d'une aide financière pour l'acquisition d'aliments pour animaux, de fourrage et d'autres fournitures, dont les disponibilités sont faibles à cause de la sécheresse, de façon à aider les agriculteurs et les exploitants de ranchs à conserver leurs troupeaux de base. En 1985-1986, comme il est prévu dans les modalités du Programme, on procèdera à une évaluation de l'efficacité de celui-ci.

**Activités de gestion:** Tel qu'indiqué ci-dessus, cet élément englobe une grande variété de services, outre ceux de soutien administratif. Il requièrera environ 9 % des ressources financières et moins de 14 % des ressources humaines.



787

## I. Gestion et administration

### Objectif

Assurer l'exécution et la gestion des programmes et offrir des services administratifs, de planification opérationnelle, d'information et de construction, de même que des services connexes.

### État récapitulatif des ressources

L'activité "Gestion et administration" représente environ 5 % des dépenses du Programme de développement du secteur agro-alimentaire de 1985-1986 et 17 % de ses années-personnes.

**Tableau 43: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Gestion et administration | 30,216 | 575 | 35,798 | 593 | 28,638 | 572 |
| Diffusion d'information technique | 141 | 4 | 346 | 3 | 359 | 3 |
| Construction et services connexes | 28,473 | 368 | 29,312 | 409 | 29,335 | 444 |
| | 58,830 | 947 | 65,456 | 1,005 | 58,332 | 1,019 |
| Recettes | 694 | | 694 | | 584 | |

Environ 55 % des dépenses de cette activité sont consacrées aux coûts en personnel, 30 % aux autres dépenses de fonctionnement, 13 % aux dépenses en capital et le reste, aux subventions accordées aux universités et autres organismes scientifiques du Canada pour la recherche agricole.

La provenance des recettes est illustrée au tableau 51 de la page 3-94. Elles sont créditées directement au Fonds du revenu consolidé et ne peuvent être utilisées par le Programme.

**Rendement financier antérieur:**

Le tableau 44 résume les principaux changements survenus aux besoins financiers en 1983-1984.

**Tableau 44: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | **Différence** |
| Gestion et administration | 28,638 | 26,541 | **2,097** |
| Diffusion d'information technique | 359 | 399 | **(40)** |
| Construction et services connexes | 29,335 | 24,511 | **4,824** |
| | 58,332 | 51,451 | **6,881** |
| Recettes | 584 | 799 | **(215)** |

**Explication de la différence:** Des grands travaux de construction ont pu être exécutés dans l'activité "Gestion et administration" grâce à un transfert de fonds prévus à cette fin (1.8 million de dollars) de l'activité "Recherche sur le développement de la production". D'autres ressources (1.38 million de dollars et 17 années-personnes) ont été obtenues de "Été Canada - Programme d'emplois pour étudiants" et du Programme de relance de l'aide à l'emploi. Une réaffectation interne de fonds et l'affectation de $873,000 au Programme de réfection des immeubles de la Couronne ont permis d'engager des dépenses additionnelles dans des travaux de construction secondaires et dans l'achat de matériel.

**Description**

Cette activité comporte la gestion générale du Programme de développement du secteur agro-alimentaire et de certains services connexes communs. Elle se compose des éléments suivants:

**Gestion et administration:** Cet élément assure la gestion des programmes grâce aux bureaux des sous-ministres adjoints, des directeurs généraux et des directeurs, aux services administratifs, aux services de planification opérationnelle, aux services d'information et aux services connexes.

**Diffusion d'information technique:** Cet élément assure la compilation et la publication d'information sur les résultats et les techniques de recherche afin d'informer le public, en particulier la collectivité agricole, des réalisations et des politiques du Programme.

**Construction et services connexes:** Les édifices, le matériel et les services connexes non affectés à une activité particulière sont administrés de façon centrale. Cet élément comprend les coûts inhérents à l'exploitation et à l'entretien des édifices, y compris les services d'utilité publique, les services d'entretien, les réparations, l'entretien du terrain et les services communs de fonctionnement, dont font partie les contremaîtres agricoles.

Enfin, cette activité comporte la gestion des programmes suivants du Ministère: la Condition féminine, les Handicapés et autochtones; les Relations avec les organismes non gouvernementaux et la Journée mondiale de l'alimentation. Ce dernier programme vise à inciter les Canadiens à participer, tant personnellement que collectivement, à la résolution des problèmes mondiaux de production et de distribution des aliments.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Gestion et administration:** La planification des ressources humaines recevra une attention spéciale, l'accent continuant d'être mis sur un programme spécial de recrutement et de formation de scientifiques. On accentuera également les programmes de formation des cadres intermédiaires et des superviseurs tandis qu'on mettra en oeuvre le Programme d'action positive.

Environ 25 % des scientifiques principaux de la Direction générale de la recherche doivent prendre leur retraite bientôt; cette perte pourrait laisser la Direction générale gravement démunie. Un programme, lancé conjointement avec les universités, a pour but de recruter et de former des scientifiques susceptibles de remplacer ceux sur le point de quitter la Fonction publique. Un total de 20 années-personnes ont été affectées à ce programme en 1984-1985 et 10 autres le seront en 1985-1986.

**Diffusion d'information technique:** Une grande variété de publications du Ministère destinées au grand public seront produites par l'entremise du Programme de développement du secteur agro-alimentaire. En 1985-1986, une attention toute particulière sera accordée au centenaire de la Loi sur les stations agronomiques. Beaucoup d'établissements de recherche prépareront une brochure relatant l'histoire de leurs activités tandis que sera publiée une historique de la Direction générale de la recherche.

**Construction et services connexes:** Le Ministère, surtout à la Direction générale de la recherche, a investi considérablement dans des installations et du matériel, plus précisément: 1,700 bâtiments, 30,000 hectares de terres et 92,000 pièces d'équipement. Le Ministère a entrepris une étude pour estimer les exigences financières du programme d'entretien requis. Il ressort des constatations initiales de celle-ci qu'il est essentiel d'appliquer uniformément un programme d'entretien qui, par une planification, un contrôle, une budgétisation et une mise en oeuvre adéquats, prolongera la vie utile de ces avoirs.

## Section III
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Les dépenses par article du Programme de développement du secteur agro-alimentaire sont exposées au tableau 45.

**Tableau 45: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Personnel** | | | |
| Traitements et salaires | 189,093 | 178,813 | 165,901 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 26,444 | 22,894 | 24,521 |
| Autres frais touchant le personnel | 702 | 631 | 1,289 |
| | 216,239 | 202,338 | 191,711 |
| **Biens et services** | | | |
| Transports et communications | 13,953 | 12,473 | 9,921 |
| Information | 2,251 | 2,550 | 2,236 |
| Services professionnels et spéciaux | 22,588 | 24,202 | 18,144 |
| Location | 2,558 | 2,398 | 2,381 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 2,732 | 2,885 | 2,450 |
| Fournitures et approvisionnements | 34,125 | 44,815 | 37,914 |
| Toutes autres dépenses | 130,562 | 112,110 | 266 |
| | 208,769 | 201,433 | 73,312 |
| Ensemble des dépenses de fonctionnement | 425,008 | 403,771 | 265,023 |
| **Capital** | | | |
| Services professionnels et spéciaux | 1,582 | 812 | 610 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 676 | 666 | 663 |
| Construction et acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages | 75,571 | 49,891 | 23,814 |
| Construction et acquisition de machines et de matériel | 35,071 | 29,475 | 14,861 |
| Ensemble des dépenses en capital | 112,900 | 80,844 | 39,948 |
| Paiements de transfert | 614,934 | 788,630 | 650,962 |
| Total des dépenses | 1,152,842 | 1,273,245 | 955,933 |

## 2. Dépenses en personnel

Les frais touchant le personnel ($216,239,000 dollars) du Programme de développement du secteur agro-alimentaire représentent 51 % des dépenses totales de fonctionnement et 19 % des dépenses totales du Programme. Les données concernant les années-personnes paraissent aux tableaux 46 et 47.

**Tableau 46: Besoins en années-personnes par activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Recherche sur les ressources naturelles | 320 | 333 | 314 |
| Recherche sur le développement de la production | 2,627 | 2,714 | 2,654 |
| Recherche sur les problèmes des transformateurs, des distributeurs, des détaillants et des consommateurs et prestation de l'information pertinente | 177 | 162 | 130 |
| Développement des marchés et analyse économique | 280 | 273 | 268 |
| Analyse économique et élaboration des politiques rurales et régionales | 264 | 245 | 196 |
| Aide au développement international | 23 | 23 | 22 |
| Stabilisation du revenu, prêts et services consultatifs | 108 | 113 | 94 |
| Rétablissement agricole des Prairies | 879 | 891 | 876 |
| Gestion et administration | 947 | 1,005 | 1,019 |
| | 5,625 | 5,759 | 5,573 |

**Tableau 47: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle de traitement actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| **Direction Gestion** | 104 | 106 | 64 | 50,350-96,300 | 65,480 |
| **Scientifique et professionnelle** | | | | | |
| Agriculture | 57 | 51 | 49 | 15,972-68,070 | 41,885 |
| Sciences biologiques | 189 | 172 | 144 | 16,161-68,070 | 39,437 |
| Chimie | 7 | 3 | 3 | 15,724-68,070 | 33,338 |
| Economique, sociologie et statistique | 155 | 150 | 130 | 14,570-65,080 | 43,607 |
| Génie et arpentage | 109 | 108 | 32 | 23,306-76,130 | 41,150 |
| Sciences domestiques | 17 | 17 | 15 | 21,685-48,015 | 32,613 |
| Sciences physiques | 27 | 12 | 4 | 15,304-68,070 | 48,305 |
| Recherche scientifique | 734 | 711 | 739 | 28,176-67,720 | 52,799 |
| Autres | 2 | 5 | 3 | | |

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle de traitement actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| **Administration et service extérieur** | | | | | |
| Services administratifs | 116 | 114 | 81 | 13,912-57,987 | 35,470 |
| Gestion des systèmes d'ordinateurs | 33 | 26 | 19 | 18,766-61,433 | 32,999 |
| Gestion des finances | 14 | 13 | 3 | 13,853-57,980 | 36,465 |
| Services d'information | 31 | 27 | 22 | 13,579-57,980 | 39,004 |
| Organisation et méthodes | 1 | 2 | - | 13,520-57,980 | 35,196 |
| Gestion du personnel | 4 | 6 | - | 13,330-63,870 | 38,720 |
| Administration des programmes | 60 | 59 | 18 | 13,912-57,987 | 38,803 |
| Commerce | 172 | 151 | 152 | 15,635-60,465 | 48,497 |
| Achat et approvisionnement | - | 3 | - | 12,766-57,980 | - |
| **Technique** | | | | | |
| Dessin et illustrations | 89 | 94 | 43 | 15,557-40,310 | 30,233 |
| Électronique | 8 | 10 | 15 | 16,619-51,950 | 36,718 |
| Soutien technologique et scientifique | 1,049 | 1,033 | 859 | 14,041-50,866 | 28,488 |
| Techniciens divers | 16 | 15 | 14 | 12,635-55,682 | 33,572 |
| Photographie | 21 | 20 | 16 | 17,285-30,844 | 29,188 |
| Inspection des produits primair | 7 | 12 | 7 | 18,971-48,380 | 32,103 |
| Soutien des sciences sociales | 39 | 41 | 42 | 12,635-57,764 | 31,344 |
| **Soutien administratif** | | | | | |
| Traitement mécanique des données | 17 | 15 | 8 | 13,352-37,130 | 24,708 |
| Commis aux écritures et aux règlements | 484 | 478 | 353 | 12,932-31,743 | 22,115 |
| Mécanographie | 19 | 8 | 19 | 12,665-25,271 | 17,681 |
| Secrétariat, sténographie et dactylographie | 276 | 282 | 245 | 12,636-31,946 | 22,085 |
| **Exploitation** | | | | | |
| Manoeuvres et hommes de métier | 1,658 | 1,651 | 1,404 | 14,776-40,676 | 23,904 |
| Services divers | 59 | 57 | 76 | 13,253-39,988 | 23,318 |
| Chauffage, force motrice et opération de machines fixes | 48 | 52 | 50 | 18,242-35,598 | 28,331 |
| Services d'imprimerie | 3 | 3 | 3 | 15,340-39,895 | 30,210 |

**Nota:** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen tableaunt les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## 3. Dépenses en capital

Le tableau 48 présente une analyse des dépenses en capital du Programme de développement du secteur agro-alimentaire. Le tableau 49 donne la ventilation des grands projets d'immobilisations de $250,000 et plus.

**Tableau 48: Répartition du budget d'immobilisations (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Grands travaux de construction | 68,403 | 44,285 | 18,507 |
| Petits travaux de construction | 9,426 | 7,056 | 6,370 |
| Acquisition d'équipement | 35,071 | 29,503 | 15,071 |
| | 112,900 | 80,844 | 39,948 |

**Tableau 49: Ventilation des grands projets d'immobilisations (en milliers de dollars)**

| | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Prévisions 1985-1986 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| Recherche sur le développement de la production | | | | | |
| Nouveau-Brunswick | | | | | |
| Installations pour bovins de boucherie et veaux, Fredericton | 2,516 | 2,965 | 95 | - | 2,870 |
| Québec | | | | | |
| Bureau/laboratoire, Lennoxville | 9,600 | 11,450 | 3,741 | 7,169 | 540 |
| Ontario | | | | | |
| Ajout bureau/laboratoire London | 11,118 | 11,398 | 1,230 | 1,300 | 8,868 |
| Manitoba | | | | | |
| Laboratoire-Pavillon de serre, Morden | 19,544 | 11,685 | 370 | 903 | 10,412 |
| Ajout bureau/laboratoire Brandon | - | 11,445 | 45 | 700 | 10,700 |
| Alberta | | | | | |
| Minoterie, Lethbridge | 3,100 | 3,555 | 683 | 2,872 | |
| Bâtiment à environnement contrôlé, Lethbridge | 3,748 | 4,209 | 301 | 3,908 | |
| Colombie-Britannique | | | | | |
| Bureau/laboratoires, Summerland | 39,550 | 32,202 | 5,609 | 13,117 | 13,476 |
| Minoterie, Agassiz | 3,875 | 4,511 | 496 | 3,615 | 400 |

| | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Prévisions 1985-1986 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| Recherche sur les problèmes des transformateurs, des distributeurs, des détaillants et des consommateurs, et prestation de l'information pertinente | | | | | |
| Québec | | | | | |
| Centre de recherches alimentaires, Saint-Hyacinthe | 35,750 | 35,750 | 21,522 | 14,228 | - |
| Analyse économique et élaboration des politiques rurales et régionales | | | | | |
| Québec | | | | | |
| Regroupement des bâtiments de recherche, La Pocatière | 2,300 | 7,600 | 2,517 | 3,047 | 2,036 |
| Rétablissement agricole des Prairies | | | | | |
| Manitoba | | | | | |
| Entente auxiliaire provisoire | 2,725 | 2,725 | 2,665 | 60 | |
| Centre de démonstration des techniques d'irrigation | | 2,365 | 1,082 | 410 | 873 |
| Saskatchewan | | | | | |
| Entente auxilliare provisoire | 5,081 | 5,300 | 5,260 | 40 | |
| Alberta | | | | | |
| Construction d'installations d'irrigation | | 33,670 | 24,670 | 9,000 | - |

## 4. Paiements de transfert

La tableau 50 présente un résumé des dépenses au titre des paiements de transfert du Programme de développement du secteur agro-alimentaire. Pour plus de détails sur l'objet des postes de dépenses les plus importants, se reporter aux pages de référence.

**Tableau 50: Paiements de transfert (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Subvention** | | | |
| Aide au développement international | | | |
| L'association canadienne de la Journée mondiale de l'alimentation | 60 | 60 | - |
| | 60 | 60 | - |

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Subvention** (suite) | | | |
| Recherche sur le développement de la production | | | |
| Subvention à l'organisation pour la coopération et le développement économiques | 25 | - | - |
| Foire royale d'hiver, Toronto | 100 | 100 | 100 |
| Exposition agricole de l'ouest canadien, Regina | 100 | 100 | 100 |
| Le Salon international de l'agriculture et de l'alimentation | 50 | 50 | 50 |
| Conseil canadien des cercles 4-H | 45 | 45 | 45 |
| Federated Women's Institutes of Canada | 20 | 20 | 10 |
| Conseil canadien du labour | 10 | 10 | 10 |
| Postes non requis en 1985-1986 | | | |
| Bureau national de l'enregistrement du bétail | - | - | 50 |
| Le Conseil québecois des programmes nationaux 4H | - | - | 14 |
| | 350 | 325 | 379 |
| Développement des marchés et analyse économique | | | |
| (S) Subventions aux offices établis conformément à la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme | 200 | 100 | - |
| Subventions pour aider à la mise en marché des produits agricoles | 20 | 20 | 17 |
| Conseil canadien de l'horticulture | 30 | 30 | 30 |
| | 250 | 150 | 47 |
| Gestion et administration | | | |
| Subvention aux fins de recherches agricoles dans les universités et dans d'autres organisations scientifiques au Canada | 999 | 1,326 | 1,326 |
| | 999 | 1,326 | 1,326 |

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Contributions** | | | |
| Recherche sur les ressources naturelles | | | |
| Droits d'affiliation du Canada à la Commission internationale de l'irrigation et du drainage | 3 | 3 | 3 |
| Postes non requis en 1985-1986 | | | |
| Programme de relance de l'aide à l'emploi (RELAIS) | - | - | 67 |
| | 3 | 3 | 70 |
| Recherche sur le développement de la production | | | |
| Foires des catégories "A" et "B", foires d'hiver et de printemps, foires spéciales | 2,348 | 2,460 | 2,261 |
| Transport du bétail, aller et retour, à la Foire royale d'hiver, Toronto et à la Canadian Western Agribition, Regina | 178 | 178 | 102 |
| Contributions aux cercles 4-H organisés en collaboration avec le Conseil canadien des cercles 4-H | 290 | 240 | 240 |
| Droits d'affiliation du Canada à la Société internationale des sciences horticoles | 3 | 3 | 2 |
| Contributions aux groupements de producteurs et d'industriels, aux universités et aux organismes provinciaux pour stimuler le rendement, créer et adapter de nouvelles cultures et variétés aux fins de production commerciale | 750 | 723 | 723 |
| Registre national du bétail canadien | 150 | 250 | 230 |
| Postes non requis en 1985-1986 | | | |
| Contribution pour la construction, l'agrandissement ou l'amélioration de bâtiments à la Canadian Western Agribition | - | 1,400 | 4,300 |
| Programme de relance de l'aide à l'emploi (RELAIS) | - | 16 | 2,660 |
| Contribution au Western Grains Research Foundation | - | - | 9,067 |
| Éte Canada - Programme d'emplois pour etudiants | - | - | 583 |
| Contribution à l'organisation pour la coopération et le développement économique | - | 22 | 39 |
| | 3,719 | 5,292 | 20,207 |

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Contributions:** (suite) | | | |
| Recherche sur les problèmes des transformateurs, des distributeurs, des détaillants et des consommateurs, et prestation de l'information pertinente | | | |
| Poste non requis en 1985-1986 | | | |
| Été Canada - Programme d'emplois pour étudiants | - | - | 11 |
| Développement des marchés et analyse économique | | | |
| Conseil des grains du Canada | 85 | 90 | 89 |
| Contributions aux organisations commerciales, aux associations industrielles, aux universités et aux instituts canadiens pour favoriser l'amélioration de la commercialisation des produits agro-alimentaires canadiens | 250 | 250 | 247 |
| Contributions aux groupements de producteurs pour les frais de construction d'entrepôts frigorifiques ordinaires, sans givrage, à atmosphère contrôlée, à double paroi, ou autres de type spécial, pour les pommes de terres, les fruits et les légumes, selon les conditions prescrites par le gouverneur en conseil | 1,200 | 3,620 | 2,551 |
| (S) Paiements à des organisations de producteurs de montants équivalant (i) à l'intérêt payé ou à payer à l'égard des sommes empruntées par les organisations et utilisées en vue d'effectuer des paiements anticipés aux producteurs pour les récoltes; et (ii) aux montants que les producteurs ont omis de rembourser relativement aux avances garanties par le ministre de l'Agriculture, conformément à la Loi sur le paiement anticipé des récoltes | 12,000 | 8,000 | 4,308 |
| (S) Paiements en rapport avec la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies | 14,000 | 12,000 | * |
| Contributions à une organisation de promotion de marché, pour promouvoir la vente de pommes de terre de semence d'origine canadienne | 181 | 191 | 130 |

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Contributions** (suite) | | | |
| Postes non requis en 1985-1986 | | | |
| Paiements aux associations coopératives, aux conditionneurs ou aux organismes en vertu de la Loi sur la vente coopérative des produits agricoles | - | - | 6,808 |
| Contribution aux cooperatives unies de l'ontario | - | 7,500 | |
| | 27,716 | 31,651 | 14,133 |
| Analyse économique et élaboration des politiques rurales et régionales | | | |
| Contributions en vue de réaliser les possibilités de développement convenues afin de promouvoir le développement économique et socio-économique dans le secteur agro-alimentaire de chaque province: | | | |
| Initiatives en vertu des ententes cadres de développement | 5,992 | 14,230 | 15,847 |
| Initiatives en vertu des programmes dans les zones spéciales | 1,462 | 2,614 | 721 |
| Initiatives en vertu des ententes de développement économique et régional (EDER) et du plan d'aide à l'innovation et au transport technologique au Québec | 11,760 | 1,427 | - |
| Poste non requis en 1985-1986 | | | |
| Été Canada - Programme d'emplois pour étudiants | - | - | 12 |
| Contributions à l'Atlantic Winter Fair pour la construction d'installations pour aménager des foires, des salons et des expositions commerciales (RELAIS) | - | - | 455 |
| Contributions aux pomiculteurs en compensation des pertes causées par le gel et pour la mise en place d'installations pour l'exploitation de vergers commerciaux | - | 13,032 | 9,184 |
| Stratégie fédérale de développement à l'égard de l'Île-du-Prince-Édouard | - | 672 | 1,010 |
| Contribution à Les Serres A.M. Dion Ltée, Québec pour la création de micropropagation de la culture de tissus pour la production de jeunes pommiers | - | - | 120 |
| Contribution pour les fonds de secours au Canton de Mersea, comtré d'Essex (Ontario) - Protection de digues | - | - | 800 |
| | 19,214 | 31,975 | 28,149 |

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Contributions** (suite) | | | |
| Aide au développement international | | | |
| Droits d'affiliation d'Agriculture Canada à la Fédération internationale de laiterie Canada | 15 | 15 | 14 |
| Bureaux agricoles du Commonwealth | 810 | 671 | 613 |
| | 825 | 686 | 627 |
| Stabilisation du revenu, prêts et services consultatifs | | | |
| Paiements aux producteurs pour les produits agricoles désignés par le gouverneur en conseil, et pour les produits agricoles dénommés dépassant le pourcentage minimum de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles | 308,100 | 375,100 | 418,514 |
| Paiements en vertu de la Loi sur les prêts agricoles bonifiés, I et II | 3,312 | 11,287 | 10,348 |
| Contribution au Conseil canadien de la sécurité pour la réalisation de la semaine nationale de la sécurité à la ferme | 4 | 4 | 4 |
| (S) Paiements aux producteurs pour les produits agricoles dénommés, conformément aux prévisions minimum de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles | 75,000 | 61,000 | 12,400 |
| (S) Contributions aux provinces en vertu de la Loi sur l'assurance-récolte | 160,000 | 187,000 | 133,963 |
| (S) Garantie des prêts en vertu de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles | 4,000 | 5,000 | 2,495 |
| Contributions aux provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta selon des ententes fédérales-provinciales afin d'indemniser les producteurs de céréales et de grandes cultures des dommages causés par les oiseaux aquatiques migrateurs | 2,921 | 1,500 | 1,144 |
| Contriubtion au Programme de décoloration des excédents de vin rouge de la Colombie-Britannique | - | - | 300 |
| Contribution afin d'indemniser les céréaliculteurs de l'Ouest des pertes de revenus résultant des ventes faites par la commission canadienne de blé de certaines céréales fourragères aux prix concurrentiels du maïs | - | - | 7 |

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Contributions** (suite) | | | |
| Fonds de rajustement de l'aide au transport des céréales fourragères | - | - | 4 |
| Contribution d'aide accordés aux producteurs de produits végétales situés au Manitoba et au nord-est de la Saskatchewan pour les pertes causées par l'humidité excessive | - | 9,000 | - |
| | 553,337 | 649,891 | 579,179 |
| Rétablissement agricole des Prairies | | | |
| Contributions aux provinces du Manitoba et de la Saskatchewan pour l'exécution d'enquêtes et d'études sur les nappes d'eau souterraines et la lutte contre la sécheresse en vue de l'élaboration d'une stratégie à long terme qui assure de développement économique de ces provinces | 93 | 272 | 538 |
| Contributions aux agriculteurs et éleveurs véritables, aux groupements d'agriculteurs et aux petites collectivités du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta pour la mise en place de sources d'approvisionnement fiables en eau | 7,262 | 7,652 | 5,067 |
| Contributions aux producteurs de bétail dans des régions spécifiques du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta touchées par la sécheresse afin de les aider à conserver leurs troupeaux d'élevage et à rencontrer les paiements pour frais administratifs dus aux provinces | 1,040 | 59,260 | - |
| | 8,395 | 67,184 | 5,605 |
| Gestion et administration | | | |
| Conseil canadien de recherches agricoles | 66 | 67 | 64 |
| Postes non requis en 1985-1986 | | | |
| Programme de relance de l'aide à l'emploi (RELAIS) | - | 20 | 1,165 |
| | 66 | 87 | 1,229 |
| Paiements de transfert | 614,934 | 788,630 | 650,962 |

## 5. Analyse des recettes

**Tableau 51: Recettes par catégorie (en milliers de dollars)**

| | 1985-1986 | 1984-1985 | 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Recherche sur les ressources naturelles | | | |
| Services et rémunération de services | 486 | - | - |
| Total des recettes pour la recherche sur les ressources naturelles | 486 | - | - |
| Recherche sur le développement de la production | | | |
| Produit des ventes | 4,832 | 4,832 | 4,527 |
| Services et rémunération de services | 8,759 | 2,825 | 2,233 |
| Total des recettes pour la recherche sur le développement de la production | 13,591 | 7,657 | 6,760 |
| Recherche sur les problèmes des transformateurs, des distributeurs, des détaillants et des consommateurs et prestation de l'information pertinente | | | |
| Services et rémunération de services | 402 | - | - |
| Recherche sur les problèmes des transformateurs, des distributeurs, des détaillants et des consommateurs et prestation de l'information pertinente | 402 | - | - |
| Développement des marchés et analyse économique | | | |
| Produit des ventes | 250 | 250 | 147 |
| | 300 | 300 | 733 |
| Total des recettes pour le développement des marchés et analyse économique | 550 | 550 | 880 |
| Stabilisation du revenu, prêts et services consultatifs | | | |
| Produits de placements | 2,701 | 2,712 | 2,254 |
| Prêts destinés aux améliorations agricoles | 250 | 250 | 226 |
| Produit des ventes | 5,788 | 5,565 | 7,069 |
| Remboursement des dépenses de l'exercice précédent | | | |
| Total des recettes provenant de la stabilisation du revenu, prêts et services consultatifs | 8,739 | 8,527 | 9,549 |



108

| | 1985-1986 | 1984-1985 | 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Rétablissement agricole des Prairies | | | |
| Produit des ventes | 150 | 681 | 522 |
| Produits de placements et de l'intérêt sur les prêts | 1,651 | 1,785 | 3,042 |
| Services et rémunération de services | 9,096 | 9,768 | 8,304 |
| Autres | 831 | 692 | 886 |
| | 4,500 | 30,250 | - |
| Total des recettes provenant du rétablissement agricole des Prairies | 16,228 | 43,176 | 12,754 |
| Gestion et administration | | | |
| Location de maisons | 277 | 277 | 233 |
| Autres locations | 198 | 198 | 166 |
| Autres services divers | 13 | 13 | 11 |
| Autres | 206 | 206 | 174 |
| Total des recettes provenant de la gestion et de l'administration | 694 | 694 | 584 |
| Recettes du Programme de développement du secteur agro-alimentaire | 40,690 | 60,604 | 30,527 |

## B. Analyse des coûts

### Coût net du Programme

Le Budget des dépenses de 1985-1986 ne comprend que les crédits statutaires et ceux dont l'affectation doit être votée. Une description complète du coût du Programme doit tenir compte des recettes produites et versées au Fonds du revenu consolidé.

**Tableau 52: Coût net du Programme par activité pour 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Dépenses 1985-1986 | Plus autres coûts | Coût total | Moins recettes | Coût net | Prévu 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Recherche sur les ressources naturelles | 22,098 | 1,902 | 24,000 | 486 | 23,514 | 25,636 |
| Recherche sur le développement de la production | 177,934 | 14,891 | 192,825 | 13,591 | 179,234 | 157,342 |
| Recherche sur les problèmes des transformateurs, des distributeurs, des détaillants et des consommateurs, et prestation de l'information pertinente | 27,071 | 951 | 28,022 | 402 | 28,424 | 30,897 |
| Développement des marchés et analyse économique | 44,380 | 1,584 | 45,964 | 550 | 45,414 | 47,589 |
| Analyse économique et élaboration des politiques rurales et régionales | 48,356 | 1,267 | 49,623 | - | 49,623 | 51,051 |
| Aide au développement international | 2,347 | 158 | 2,505 | - | 2,505 | 2,503 |
| Stabilisation du revenu, prêts et services consultatifs | 699,597 | 634 | 700,231 | 8,739 | 691,492 | 664,694 |
| Rétablissement agricole des Prairies | 72,229 | 5,069 | 77,298 | 16,228 | 61,070 | 82,553 |
| Gestion et administration | 58,830 | 5,228 | 64,058 | 694 | 63,364 | 69,990 |
| | 1,152,842 | 31,684 | 1,184,526 | 40,690 | 1,143,836 | 1,132,255 |

Les rajustements apportés aux dépenses estimatives pour obtenir le coût global net comprennent 31.7 millions de dollars d'autres dépenses pour les locaux fournis gratuitement par le Ministère et celui des Travaux publics (26.6 millions de dollars), pour les services communs de M.A.S. ($915,000), pour les dépenses au Conseil du Trésor engagées à titre de contributions de l'employeur aux régimes d'assurance (3.8 millions de dollars), pour celles engagées par le ministère du Travail à titre de contributions de l'employeur aux paiements d'indemnités ($351,000) ainsi que les recettes produit par le Programme. Le tableau 51, à la page 3-94, donne une analyse detaillée des recettes.

**C. Renseignements complémentaires**

**1. Office de stabilisation des prix agricoles - État des dépenses**

Le tableau 53 donne la ventilation des dépenses de l'Office de stabilisation des prix agricoles pour l'exercice prenant fin le 31 mars 1984 (en milliers de dollars).

**Tableau 53: Office de stabilisation des prix agricoles - État des dépenses pour l'exercice prenant fin le 31 mars 1984 (en milliers de dollars)**

| | |
|---|---|
| Paiements à la Commission canadienne du lait pour les subventions aux producteurs de lait et de crème destinés à la transformation | 347,576 |
| Paiements d'appoint | |
| Pommes | 20,380 |
| Haricots blancs | 19,548 |
| Soja | 10,903 |
| Blé | 10,800 |
| Betteraves à sucre | 5,927 |
| Carottes | 4,700 |
| Concombres | 4,383 |
| Choux | 2,000 |
| Oignons | 1,200 |
| Maïs | 1,016 |
| Poires | 719 |
| Rutabaga | 600 |
| Cerises aigres | 291 |
| Laine | 253 |
| Agneaux | 216 |
| Prunes | 144 |
| Abricots | 126 |
| Tomates | 118 |
| Porcs | 14 |
| Pommes de terre | |
| Dépenses d'administration | 2,340 |
| Total des dépenses | 433,254 |
| Financement des dépenses: | |
| Crédits parlementaires | 432,367 |
| Services fournis gratuitement par des ministères | 887 |
| | 433,254 |

## 2. Office des produits agricoles - Résultats d'exploitation

Le tableau 54 donne les résultats d'exploitation de l'Office des produits agricoles pour l'exercice prenant fin le 31 mars 1984.

**Tableau 54: Office des produits agricoles - Résultats d'exploitation pour l'exercice prenant fin le 31 mars 1984 (en milliers de dollars)**

| | |
|---|---|
| Dépenses | |
| Achats | |
| Framboises | 4,842 |
| Dindons | 1,850 |
| Pêches | 1,804 |
| Jus de pomme | 1,500 |
| Poires | 1,477 |
| Oignons | 707 |
| Raisins | 224 |
| Fraises | 132 |
| Tomates | 31 |
| Fruits transformés | 14 |
| Prunes à pruneaux | 2 |
| Cerises aigres | - |
| Frais d'administration | 65 |
| | 12,648 |
| Recettes | |
| Ventes | |
| Tomates | 3,141 |
| Dindons | 1,978 |
| Raisins | 774 |
| Cerises aigres | 433 |
| Légumes en conserve | 300 |
| Oignons | 169 |
| Fruits transformés | 118 |
| Prunes à pruneaux | 94 |
| Fraises | 62 |
| | 7,069 |
| Intérêts sur les comptes débiteurs | 150 |
| | 7,219 |
| Coût net d'exploitation | 5,429 |
| Financement: | |
| Crédit parlementaire | |
| Crédit 5 Agriculture | 12,631 |
| Services fournis gratuitement par des ministères | 17 |
| Revenus crédités au Fonds du revenu consolidé | (7,219) |
| | 5,429 |

## 3. Établissements de recherche

Le tableau 55 présente la liste des principaux établissements de recherche.

**Tableau 55: Principaux établissements de recherche, par province**

| Région | Établissements |
|---|---|
| Atlantique | St. John's West (Terre-Neuve)<br>Charlottetown (Île-du-Prince-Edouard)<br>Kentville (Nouvelle-Écosse)<br>Fredericton (Nouveau-Brunswick) |
| Québec | Lennoxville<br>Sainte-Foy<br>Saint-Jean<br>Saint-Hyacinthe |
| Ontario | Delhi<br>Harrow<br>Ottawa<br>Station de Vineland<br>Centre de recherches zootechniques, Ottawa<br>Centre de recherches de London, London |
| Ouest | Brandon (Manitoba)<br>Morden (Manitoba)<br>Winnipeg (Manitoba)<br>Melfort (Saskatchewan)<br>Regina (Saskatchewan)<br>Saskatoon (Saskatchewan)<br>Swift Current (Saskatchewan)<br>Beaverlodge (Alberta)<br>Lacombe (Alberta)<br>Lethbridge (Alberta)<br>Agassiz (Colombie-Britannique)<br>Kamloops (Colombie-Britannique)<br>Station de recherches et de quarantaine des plantes de Saanichton, Sidney (Colombie-Britannique)<br>Summerland (Colombie-Britannique)<br>Vancouver (Colombie-Britannique) |
| Direction des instituts, Ottawa (Ontario) | Institut de recherches biosystématiques<br>Institut de recherches chimiques et biologiques<br>Institut de recherches techniques et de statistiques<br>Institut de recherches sur les aliments[1]<br>Institut de recherches sur les terres[2]<br>Service des programmes de recherche |

1. Contribue prinicipalement à la recherche et à l'information relatives à l'activité "Problèmes des transformateurs, des distributeurs, des détaillants et des consommateurs".
2. Contribue principalement à l'activité "Recherches sur les ressources naturelles".

**Plan de dépenses du**
**Programme de la réglementation et**
**de l'inspection agro-alimentaires**

**1985-1986**



809

**Table des matières**


**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 4-4
**Extraits du volume II des Comptes publics** 4-6

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Plans pour 1985-1986
   1. Points saillants 4-7
   2. État financier récapitulatif par activité 4-8
B. Rendement récent
   1. Points saillants 4-10
   2. Rétrospective du rendement financier 4-11
C. Données de base
   1. Introduction 4-11
   2. Mandat légal 4-12
   3. Objectif du Programme 4-12
   4. Plan d'exécution du Programme 4-12
D. Perspective de planification et examen du rendement
   1. Contexte 4-14
   2. Initiatives 4-15
   3. Mise à jour des initiatives antérieures 4-15
   4. Efficacité du Programme 4-15

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Recherche et services consultatifs 4-17
B. Inspection et protection des cultures, du bétail, et approvisionnements en facteurs de production agricole 4-24
C. Préservation des marchés 4-30
D. Inspection et vérification des installations et des produits alimentaires 4-34
E. Gestion et administration 4-39
F. Surveillance des hippodromes 4-41

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
   1. Dépenses par article 4-46
   2. Dépenses en personnel 4-47
   3. Dépenses en capital 4-49
   4. Paiements de transfert 4-51
   5. Analyse des recettes 4-52
B. Analyse des coûts 4-54
C. Renseignements complémentaires
   1. Lois et règlements administrés 4-55
   2. Établissements par région 4-58

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

## Autorisation d'affectation de crédits

L'autorisation est demandée de dépenser $223,617,000 pour administrer le Programme de la réglementation et de l'inspection agro-alimentaires en 1985-1986. Les autres dépenses évaluées à $21,116,000 pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés seront effectuées en vertu de l'autorisation législative.

Le Parlement a autorisé précédemment un prélèvement total de $2,000,000 au titre du fonds renouvelable de la surveillance des hippodromes. Voici comment il est prévu d'utiliser cette autorisation du Budget des dépenses:

## Besoins financiers par autorisation

| Crédits (en milliers de dollars) | | **Budget principal 1985-1986** | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Programme de la réglementation et de l'inspection agro-alimentaires** | | |
| 20 | Dépenses de fonctionnement | 179,960 | 169,608 |
| 25 | Dépenses en capital | 35,495 | 15,598 |
| 30 | Subventions et contributions | 8,162 | 12,627 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 21,116 | 18,453 |
| (S) | Fonds renouvelablede la surveillance des hippodromes | - | (473) |
| | **Total du Programme** | 244,733 | 215,813 |

## Crédits - libellé et montants

| **Numéros des crédits** | Ministères et organismes (dollars) | **Budget principal 1985-1986** |
|---|---|---|
| | **Programme de la réglementation et de l'inspection agro-alimentaires** | |
| 20 | Réglementation et inspection agro-alimentaires - Dépenses de fonctionnement | 179,960,000 |
| 25 | Réglementation et inspection agro-alimentaires - Dépenses en capital | 35,495,000 |
| 30 | Reglementation et inspection agro-alimentaires - Contributions | 8,162,000 |

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Programme par activité

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Budgétaire | | | | |
| | Années-personnes autorisées | Fonctionnement | Capital | Paiements de transfert | Total | Budget principal 1984-1985 |
| Recherche et services consultatifs | 399 | 19,331 | 27,211 | - | 46,542 | 30,636 |
| Inspection et protection des cultures, du bétail, et approvisionnements en facteurs de production agricole | 1,235 | 60,285 | 5,978 | 685 | 66,948 | 56,647 |
| Préservation des marchés | 984 | 42,487 | 1,531 | - | 44,018 | 41,139 |
| Inspection et vérification des installations et des produits alimentaires | 1,398 | 62,603 | 303 | - | 62,906 | 60,583 |
| Gestion et administration | 322 | 16,370 | 472 | 7,477 | 24,319 | 27,281 |
| * Surveillance des hippodromes | 103 | | | | 0 | (473) |
| | 4,441 | 201,076 | 35,495 | 8,162 | 244,733 | 215,813 |

* Cette activité est financée au moyen d'un fonds renouvelable. Dans le cas de ce fonds, les besoins de trésorerie nets prévus sont égaux au bénéfice (ou au déficit) de fonctionnement prévu.

## Extraits du Volume II des Comptes publics

### Utilisation des crédits de 1983-1984

| | Budget principal | Total des crédits | Utilisation réelle |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| **Dépenses budgétaires votées** | | | |
| Crédit 20 - Réglementation et inspection agro-alimentatires - Dépenses de fonctionnement et contributions | 165,182,000 | 189,246,949 | 162,597,345 |
| Crédit 25 - Réglementation et inspection agro-alimentaires - Dépenses en capital | 15,550,000 | 9,050,001 | 7,665,998 |
| | 180,732,000 | 198,296,950 | 170,263,343 |
| **Dépenses budgétaires statutaires** | | | |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 17,645,000 | 19,639,000 | 19,639,000 |
| Remboursements de montant portés aux recettes d'exercices précédents | - | 167 | 167 |
| Fonds renouvelable de la surveillance des hippodromes | (889,000) | 305,266 | (1,177,349) |
| | 16,756,000 | 19,944,433 | 18,461,818 |
| | 197,488,000 | 218,241,383 | 188,725,161 |

Section I
Aperçu du Programme

## A. Plans pour 1985-1986

### 1. Points saillants

Pour l'exercice financier 1985-1986, les principaux éléments du Programme de la réglementation et de l'inspection agro-alimentaires sont les suivants:

- On prévoit que le bétail canadien sera débarrassé de la brucellose en 1985-1986 et que l'incidence de cette maladie continuera de diminuer jusqu'à son éradication complète en 1986-1987 (voir page 4-27).

- On consacrera 12 années-personnes et deux millions de dollars à un projet de quatre ans (1984-1988) qui portera sur le développement des marchés d'exportation des produits agricoles et en particulier sur la protection de la qualité marchande des produits végétaux du Canada sur les marchés internationaux (voir page 4-27).

- On consacrera 31 années-personnes et $1,356,000 au Programme de gestion des produits chimiques toxiques en 1985-1986 (voir page 4-28).

- Comme l'a annoncé en novembre le ministre des Finances dans son exposé économique, le niveau de recouvrement des frais exigés pour les services augmentera d'environ 25 millions de dollars en 1985-1986 (voir page 4-52).

## 2. État financier récapitulatif par activité

**Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Recherche et services consultatifs | **46,542** | 26,678 | 19,864 | 4-17 |
| Inspection et protection des cultures, du bétail, et approvisionnements en facteurs de production agricole | **66,948** | 58,901 | 8,047 | 4-24 |
| Préservation des marchés | **44,018** | 41,528 | 2,490 | 4-30 |
| Inspection et vérification des installations et des produits alimentaires | **62,906** | 59,644 | 3,262 | 4-34 |
| Gestion et administration | **24,319** | 21,308 | 3,011 | 4-39 |
| Surveillance des hippodromes | **13,206** | 12,107 | 1,099 | |
| Moins: recettes portées au crédit "Surveillance des hippodromes" | **13,206** | 12,690 | 516 | |
| Surveillance des hippodromes | - | (583) | 583 | 4-41 |
| Total | **244,733** | 207,476 | 37,257 | |
| Années-personnes autorisées | **4,441** | 4,309 | 132 | |

L'augmentation de 37 millions de dollars des ressources sollicitées pour 1985-1986 est attribuable aux modifications suivantes:

- postes qu'un examin des operations, effectué à la demande du Conseil du Trésor, a mis en évidence: sept millions de dollars;
- augmentation imputable à l'inflation: huit millions de dollars;
- augmentation due aux besoins additionnels en capital: 22 million de dollars;
- augmentation nette des contributions: deux millions de dollars; et
- réduction du budget pour le temps supplémentaire: deux millions de dollars.

**Explication des prévisions de 1984-1985:** Les prévisions de 1984-1985 (fondées sur l'information dont disposaient les gestionnaires le 31 octobre 1984) s'établit à 207.5 millions de dollars, soit 8.3 millions de moins que les 215.8 millions de dollars figurant au Budget principal de 1984-1985 (Extraits de la Partie II du Budget principal, page 4-4). L'écart de 8.3 millions de dollars est attribuable aux postes de dépense suivants:

| | Millions de dollars |
|---|---|
| • Postes du budget supplémentaire | |
| Programme de gestion des produits chimiques toxiques | 1.8 |
| Plan de remplacement des biens d'équipement | 1.7 |
| Développement des marchés d'exportation des produits agricoles | 0.5 |
| • Virement au Programme d'administration - services communs | (0.6) |
| • Grands travaux de construction - Changements du flux de trésorerie | (4.0) |
| • Annulation de crédits prévus pour les salaires - Temps supplémentaire | (1.0) |
| • Contributions | |
| Changement du flux de trésorerie: construction d'installations d'enseignement de la médecine vétérinaire à Charlottetown (I.P.E.) | (6.0) |
| Diminution des paiements: indemnités pour animaux abattus | (0.7) |

**Tableau 2: Dépenses brutes par activité (répartition en pourcentage) 1985-1986**

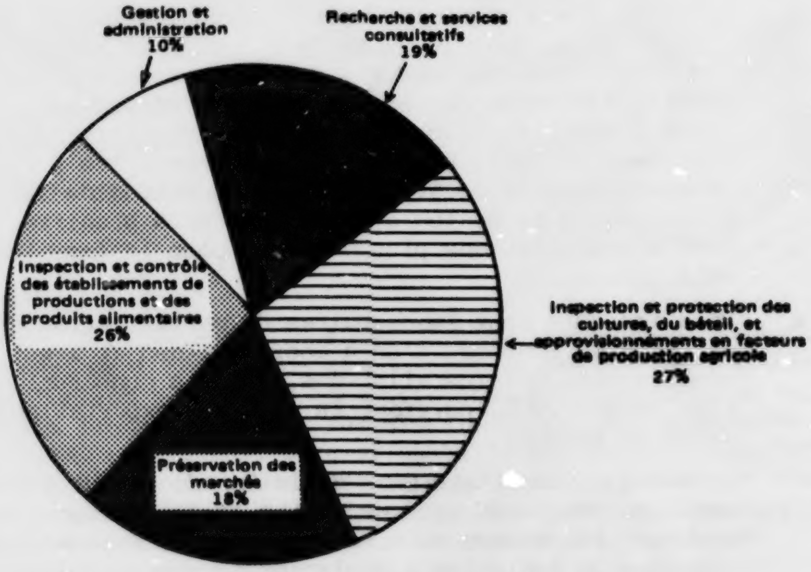

Tableau 3: Dépenses brutes par article (répartition en pourcentage) 1985-1986

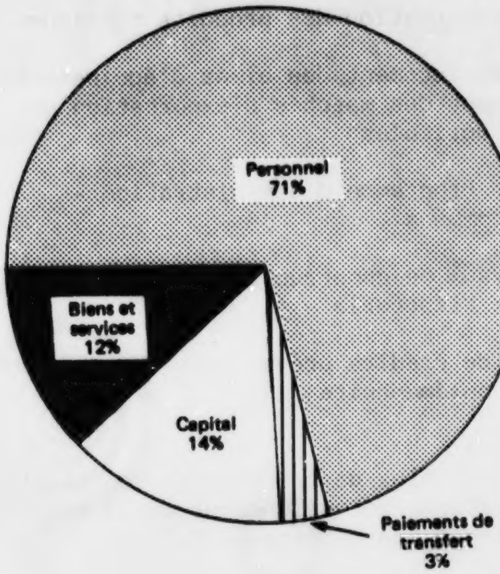


## B. Rendement récent

### 1. Points saillants

En 1983-1984, les objectifs du Programme de la réglementation et de l'inspection agro-alimentaires ont été atteints. Voici quelques réalisations dignes de mention:

- Le Ministère a signé une entente avec les quatre provinces de l'Atlantique, dans le cadre de laquelle il assumera 50 % (18.25 millions de dollars) des coûts de conception et de construction d'un Collège de médecine vétérinaire de l'Atlantique à Charlottetown; les travaux devraient commencer à l'automne de 1984. Par ailleurs, le Ministère a versé un paiement initial de $100,000 (sur un octroi de $250,000) à l'Université de Guelph afin de l'aider à planifier l'aménagement d'installations plus modernes pour la formation des vétérinaires.
- On a inauguré deux laboratoires de certification des pommes de terre de semence, l'un à Charlottetown et l'autre à Fredericton. Ces installations, dont la construction a coûté plus de $500,000, paveront la voie aux exportations de tubercules de semence.
- Le Mexique, les États-Unis et le Canada ont créé conjointement une banque de vaccins contre la fièvre aphteuse pour protéger l'Amérique du Nord contre toute épidémie de cette maladie. Le Ministère a également ouvert une station de quarantaine au coût de $570,000 à Mirabel pour soutenir la lutte contre les maladies animales étrangères.

- Par suite de l'apparition d'un foyer d'anaplasmose le long de la frontière de la Saskatchewan et des États-Unis en juillet 1983, il a fallu faire subir des épreuves à quelque 29,000 bovins et en abattre 1,500. Des indemnités totalisant un million de dollars ont été versées aux propriétaires des animaux abattus. Les activités de surveillance menées dans le sud de la Saskatchewan, en Alberta et au Manitoba révèlent qu'on a réussi à enrayer la maladie et, partant, à éviter de lourdes pertes au secteur canadien de l'élevage et à sauvegarder notre réputation commerciale à l'échelle internationale.

## 2. Rétrospective du rendement

**Tableau 4: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | **Différence** |
| Recherche et services consultifs | 20,789 | 28,285 | **(7,496)** |
| Inspection et protection des cultures, du bétail et approvisionnements en facteurs de production agricole | 55,886 | 57,264 | **(1,378)** |
| Préservation des marches | 38,390 | 37,862 | **528** |
| Inspection et contrôle des établissements de productions et des produits alimentaires | 57,030 | 59,213 | **(2,183)** |
| Gestion et administration | 17,808 | 15,753 | **2,055** |
| Fonds renouvelable de la surveillance des hippodromes | (1,177) | (889) | **(288)** |
| | 188,726 | 197,488 | **(8,762)** |
| Recettes | 7,036 | 7,728 | **(692)** |

**Explication de la différence:** Voir le rendement financier par activité.

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Programme de la réglementation et de l'inspection agro-alimentaires permet au gouvernement fédéral de s'acquitter de ses responsabilités en matière de protection du secteur agro-alimentaire. Il bénéficie aux producteurs, aux transformateurs, aux distributeurs, aux grossistes et aux consommateurs. Le circuit agro-alimentaire est sous la juridiction partagée du Ministère, des gouvernements provinciaux et d'autres ministères fédéraux tels que ceux de la Santé nationale et du Bien-être social et de Consommation et Corporations. Notons également une étroite collaboration entre les universités et les organismes nationaux et internationaux qui s'occupent de l'agriculture.

Les grands domaines d'activité du Programme sont les suivants: lutte contre les maladies animales et végétales en vue de leur éradication, garanties de disponibilité et de qualité des facteurs de production agricole, garanties de qualité et d'innocuité des aliments et surveillance des hippodromes.

## 2. Mandat légal

Le mandat du Ministre de superviser et de régir l'agriculture lui est conféré par la Loi sur le ministère de l'Agriculture. Régissent également les activités du Programme de la réglementation et de l'inspection agro-alimentaires la Loi sur l'inspection des viandes, la Loi sur les maladies et la protection des animaux, la Loi sur les produits antiparasitaires, la Loi sur la quarantaine des plantes, la Loi sur l'indemnisation pour dommages causés par les pesticides, la Loi sur les normes des produits agricoles du Canada et l'article 188 du Code criminel en ce qui concerne la surveillance des hippodromes. La liste des autres lois et règlements administrés par le Programme se trouve à la page 4-55, section III.

## 3. Objectif du Programme

Le Programme de la réglementation et de l'inspection agro-alimentaires a pour objectif "d'assurer un approvisionnement constant d'aliments sains, nutritifs et de haute qualité destinés au commerce intérieur et extérieur".

Pour protéger la qualité marchande des produits agricoles, alimentaires et forestiers, le Programme soutient les processus de commercialisation en place à l'intérieur des réseaux de distribution établis, veille au respect du principe de l'équité à chaque palier du circuit alimentaire et prépare une stratégie de développement des marchés. Le Programme s'appuie sur le rapport fondamental qui existe entre l'industrie et le gouvernement fédéral: la première est responsable de la salubrité, de l'innocuité et de la qualité de ses produits tandis que le second est tenu de fixer et d'appliquer des normes pertinentes pour protéger les ressources, faciliter le commerce national et international de même que le développment des marchés et préserver la santé humaine à l'aide des programmes de lutte contre les maladies et d'hygiène des aliments.

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités.** Le Programme comprend cinq activités distinctes qui illustrent adéquatement son essence et permettent d'atteindre les objectifs établis. Le Programme administre également le Fonds renouvelable de la surveillance des hippodromes. Chaque activité est subdivisée pour encore mieux définir les objectifs et les rouages du Programme. La structure des activités est illustrée au tableau 5.

**Tableau 5: Structure des activités**

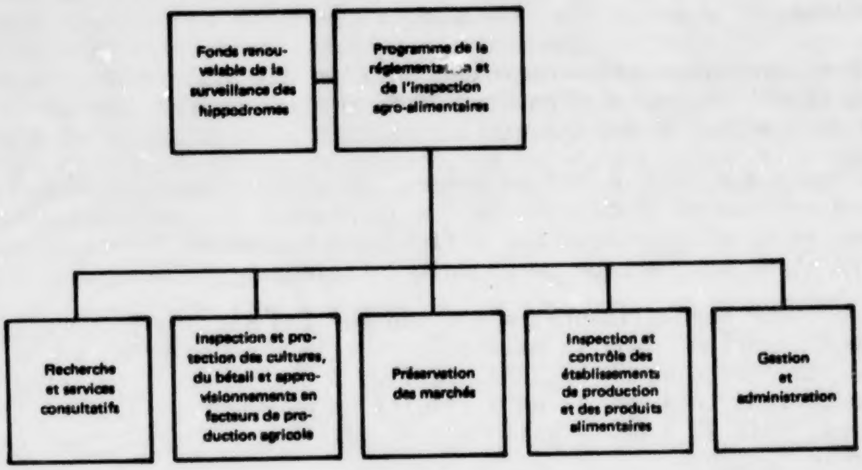


**Organisation.** L'exécution des activités du Programme incombe à six directions ainsi qu'à la Division des hippodromes et à la Division du contrôle de la conformité.

Le Programme est appliqué par l'entremise des divisions qui en sont chargées à l'administration centrale, des bureaux régionaux et d'une série de laboratoires situés à des points stratégiques partout au Canada. Le tableau 38 de la page 4-58 montre les emplacements en question.

La correspondance entre l'organigramme du Ministère et la structure des activités précitées ainsi que la ventilation des ressources pour 1985-1986 sont exposées au tableau 6.

**Tableau 6: Ressources par organisation et par activité (en milliers de dollars)**

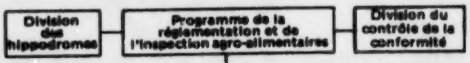


| | Inspection des aliments | Production et protection des végétaux | Planification et services aux programmes | Hygiène vétérinaire | Inspection vétérinaire | Inspection agricoles | Totaux des activites |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Recherche et services consultatifs | 1,354 | — | — | 43,498 | — | 1,690 | 46,542 |
| Inspection et protection des cultures, du bétail et approvisionnements en facteurs de production agricole | 6,398 | 8,162 | — | 4,180 | 27,600 | 20,608 | 66,948 |
| Préservation des marchés | 2,535 | 386 | — | — | 11,906 | 29,191 | 44,018 |
| Inspection et contrôle des établissements de production et des produits alimentaires | 3,424 | — | — | — | 57,927 | 1,555 | 62,906 |
| Gestion et administration | 1,184 | 777 | 9,232 | 2,545 | 3,699 | 6,882 | 24,319 |
| Total | 14,895 | 9,325 | 9,232 | 50,223 | 101,132 | 59,926 | 244,733 |
| Années-personnes | 277 | 147 | 54 | 487 | 2,189 | 1,214 | 4,338 |

## D. Perspective de planification et rétrospective du rendement

### 1. Contexte

Le système agro-alimentaire canadien est l'un des piliers de l'économie du pays; il est la source d'environ 10 % du produit intérieur brut et de 13 % de l'emploi total direct.

Au cours des cinq dernières années, le secteur agro-alimentaire a connu une croissance stable tandis que la plupart des autres industries primaires et manufacturières ont affiché une baisse en termes de valeur monétaire et de pourcentage du produit intérieur brut.

Le secteur agro-alimentaire est axé sur les marchés et constitue un élément important dans la balance commerciale canadienne; en 1982, les produits agricoles ont représenté 11.5 % des exportations et 8 % des importations totales. Il en a résulté un excédent de 4.25 milliards de dollars, soit 25 % de la balance commerciale des marchandises exportées par le Canada.

Le contexte dans lequel évalue le secteur agro-alimentaire est complexe et concurrentiel. Au pays, le secteur doit répondre aux exigences d'un consommateur qui désire des aliments de haute qualité mais à des prix raisonnables, apaiser les inquiétudes suscitées par l'emploi et la présence de produits chimiques toxiques dans les aliments, s'ajuster aux fluctuations de la demande causées par la récession et contrecarrer les efforts persistants des pays étrangers pour s'accaparer une part de notre marché intérieur.

Sur le plan de la production, le secteur doit faire face à des difficultés qui ne peuvent être résolues avec les seuls moyens dont disposent les particuliers, les sociétés ou même les provinces. À titre d'exemple, mentionnons le transport ferroviaire, la gestion des ressources en sols et en eau, la recherche sur la production, le financement, l'atténuation des effets des intempéries et des fluctuations du marché et la lutte contre les parasites et les maladies des animaux et des végétaux.

Sur le plan international, le secteur doit composer avec les barrières commerciales tarifaires et non tarifaires, l'extrême diversité des exigences de certification des produits établies par les pays importateurs, les coalitions de partenaires commerciaux, les politiques de subventionnement des gouvernements étrangers, l'incompatibilité des exigences de l'agri-négoce et des besoins alimentaires du Tiers monde, l'influence des multinationales sur les petites exploitations ou les entreprises agricoles familiales de même que les aspects politiques de la commercialisation internationale.

En dépit des facteurs susmentionnés et autres, l'industrie agro-alimentaire a été stable et a connu une certaine croissance. Elle doit une partie de ses succès aux efforts concertés du secteur privé, de l'État et de leurs dirigeants respectifs.

L'avenir du secteur agro-alimentaire est certes prometteur. Au cours des 20 prochaines années, la demande mondiale d'aliments devrait augmenter à un rythme supérieur à celui de la croissance démographique. Plusieurs initiatives fédérales, nommément la Stratégie agro-alimentaire, le Projet sur le transport ferroviaire dans l'Ouest et les ententes sur le développement économique et régional, contribueront à raffermir la capacité de production du Canada dans le but d'exploiter ces débouchés. La fonction de réglementation du ministère de l'Agriculture du Canada sera également appelée à jouer un rôle important.

L'accès des marchés intérieurs et extérieurs dépend de la salubrité, de l'innocuité et de la qualité des produits agricoles, alimentaires et forestiers. Les procédés de fabrication, les produits, les programmes d'inspection et de réglementation et les méthodes de certification du Canada sont sujets à l'évaluation et à l'approbation des autorités des pays étrangers. L'incapacité de répondre aux critères fixés par les autres pays constitue souvent une entrave majeure au commerce. Bien servi par son climat et sa situation géographique, le Canada a mis au point des programmes de réglementation et d'inspection de calibre international, qui procurent l'infrastructure nécessaire à la commercialisation de ses produits sur le marché mondial. Ce principe s'applique aux facteurs de production agricole comme les aliments du bétail, les semences, les pesticides, les engrais, les bestiaux et les produits végétaux et forestiers ainsi qu'aux produits manufacturés comme la viande, la volaille, les produits laitiers, les fruits, les légumes et le bois de construction.

Le Programme de la réglementation et de l'inspection agro-alimentaires vise essentiellement à aider le Canada à demeurer concurrentiel, à exploiter à fond sa capacité de production et à réaliser pleinement son potentiel commercial.

## 2. Initiatives

Aucune initiative importante ne sera entreprise par le Programme en 1985-1986.

## 3. Mise à jour des initiatives antérieures

On n'a entrepris aucune initiative nouvelle en 1983-1984.

## 4. Efficacité du Programme

L'aptitude du Programme de la réglementation et de l'inspection agro-alimentaires à atteindre son objectif ("assurer un approvisionnement constant d'aliments sains, nutritifs et de haute qualité destinés au commerce intérieur et extérieur") se mesure à la confiance qu'inspire au consommateur et au producteur le système alimentaire canadien. Le Canada jouit d'un des meilleurs systèmes alimentaires au monde et les consommateurs peuvent compter sur un approvisionnement constant de produits sains qui répondent aux normes très élevées établies dans le cadre du Programme.

Pour faciliter le maintien et le développement des marchés d'exportation du Canada, le Programme veille à ce que les bestiaux et les produits végétaux canadiens présentent un état sanitaire et une qualité supérieurs, et accorde priorité à l'inspection obligatoire des produits agricoles exportés. Le tableau 7 illustre la valeur des exportations agricoles, par grande catégorie de production, de 1974 à 1983. Le tableau 8 donne un aperçu de la croissance soutenue des exportations agricoles depuis 1968.

Tableau 7:

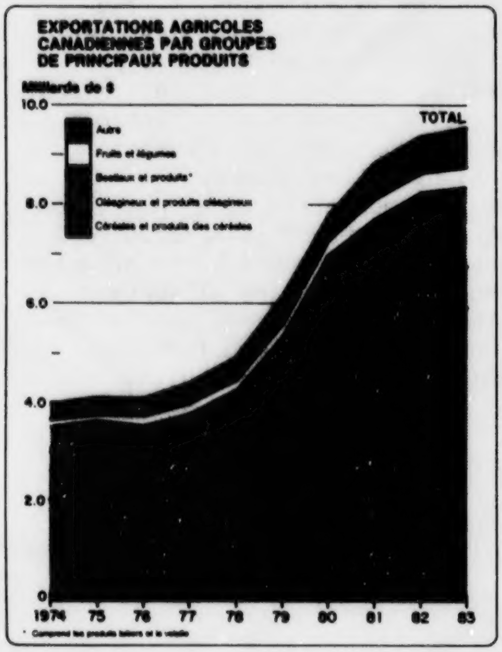


Tableau 8:

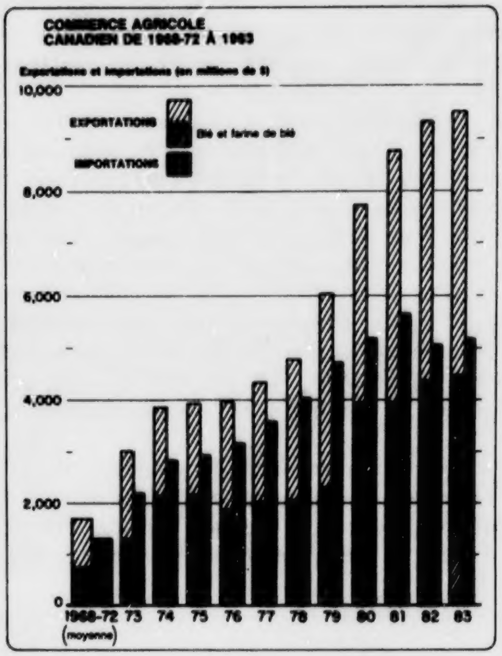


Si l'on tient compte de l'importance des forces économiques et politiques dans la détermination du volume du commerce, il faut également reconnaître qu'il serait très difficile pour le Canada, sans un régime d'inspection des plus rigoureux, de continuer d'avoir accès aux nombreux marchés étrangers qui imposent de dures restrictions. Divers éléments du Programme de la réglementation et de l'inspection agro-alimentaires ont une incidence directe sur les exportations et ce, peu importe la catégorie de production. On procède actuellement à une évaluation globale de tous les programmes associés à la préservation des marchés, évaluation dont les résultats devraient paraître au début de l'année financière 1985-1986. Par ailleurs, l'examen de l'activité "Inspection et protection des cultures, du bétail, et approvisionnements en facteurs de production agricole" suit présentement son cours. Ici, l'évaluation porte sur la protection des végétaux, les aliments du bétail, les semences, les engrais et les pesticides.

**Section II**
**Analyse par activité**

## A. Recherche et services consultatifs

**Objectif**

S'assurer que les animaux de ferme sont indemnes de maladie.

**État récapitulatif des ressources**

Cette activité représente environ 19 % des dépenses du Programme de la réglementation et de l'inspection agro-alimentaires pour 1985-1986 et utilise 9 % de ses années-personnes.

**Tableau 9: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Recherches vétérinaires | 9,783 | 120 | 6,218 | 120 | 6,003 | 122 |
| Services d'analyse | 34,784 | 252 | 19,183 | 249 | 13,517 | 244 |
| Santé et gestion | 1,975 | 27 | 1,277 | 28 | 1,269 | 29 |
| | 46,542 | 399 | 26,678 | 397 | 20,789 | 395 |
| Recettes | 816 | | 789 | | 853 | |

Environ 19 millions de dollars (39 % des ressources) servent à assumer les dépenses en personnel et les autres coûts de fonctionnement de l'activité.

Environ 816 milliers de dollars proviennent des services de typage sanguin offerts aux producteurs et de la vente de bestiaux et de volailles. Les recettes sont portées directement au crédit du Fonds du revenu consolidé et ne peuvent être utilisées par le Programme.

**Rendement financier antérieur**

Le tableau 10 résume les changements qui sont survenus au chapitre des besoins financiers en 1983-1984

**Tableau 10: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | **Différence** |
| Recherches vétérinaires | 6,003 | 8,788 | (2,785) |
| Services d'analyse | 13,517 | 18,304 | (4,787) |
| Santé et gestion | 1,269 | 1,193 | 76 |
| | 20,789 | 28,285 | (7,496) |
| Recettes | 853 | 844 | 9 |

**Explication de la différence:** Des changements de flux de trèsorerie des Grands projets de construction ont entraîné l'annulation de fonds totalisant quelque huit millions de dollars, soit:

- Laboratoire de Sackville $1.9 millions
- Laboratoire de Saint-Hyacinthe ($0.4 million)
- Laboratoire de Guelph $3.2 millions
- Laboratoire de Lethbridge $2.7 millions
- Grange d'isolement de Lethbridge $0.6 million

**Description**

L'activité "Recherche et services consultatifs" contribue à maintenir et à améliorer l'état sanitaire des bestiaux canadiens ainsi que la protection de la santé humaine. Cette activité comporte trois volets:

**Recherches vétérinaires:** Des projets de recherche sont menés afin d'accélérer et d'améliorer le diagnostic des maladies animales en laboratoire, de perfectionner les méthodes de dépistage des contaminants chimiques et biologiques dans les produits carnés et avicoles, de mettre au point des moyens de lutte contre les maladies ou d'éradication et de parfaire nos connaissances sur les maladies animales importantes sur le plan économique ou dangereuses pour la santé humaine. L'un des principaux objectifs de l'activité consiste à appuyer le Programme de lutte contre les maladies en exerçant un contrôle des



829

importations d'animaux et de produits animaux de façon à empêcher l'introduction de maladies animales exotiques ou, s'il y a introduction, à faciliter le diagnostic et l'identification des animaux infectés.

**Services de diagnostic en laboratoire:** Les chercheurs procèdent à des analyses et en évaluent d'autres pour garantir l'innocuité des viandes et dépister les maladies exotiques et les maladies animales d'intérêt national. Ils effectuent des épreuves de certification sanitaire (pour l'exportation) et d'autres analyses destinées à réduire les risques d'introduction de maladies par l'entremise des importations d'animaux et de produits animaux. Ils préparent également des réactifs biologiques pour le dépistage des maladies animales et en évaluent l'innocuité et la puissance. Enfin, ils offrent un service de typage sanguin aux propriétaires de bovins et de chevaux canadiens.

**Santé et gestion:** L'inspection et l'enregistrement des couvoirs visent à s'assurer que ces établissements fonctionnent dans des conditions sanitaires acceptables et produisent des poussins et des dindonneaux en bonne santé. On procède également à des essais dans le but de montrer au secteur avicole les avantages qu'offrent les diverses lignées de reproducteurs sur le plan génétique.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Recherches vétérinaires:** En 1985-1986, des dépenses totales de 10 millions de dollars (coûts de fonctionnement et en capital) et 120 années-personnes seront consacrées aux recherches vétérinaires. Ces recherches porteront sur les maladies animales exotiques, les maladies indigènes pour lesquelles le Canada administre des programmes nationaux de lutte et les maladies d'importance économique pour la production animale au Canada. On effectuera également des études sur les méthodes d'évaluation de l'innocuité des viandes. Les recherches précitées viennent appuyer le Programme de lutte contre les maladies des animaux (inspection et protection des cultures, du bétail, et approvisionnements en facteurs de production agricole) et le Programme national d'inspection (inspection et vérification des installations et des produits alimentaires). Le tableau 11 indique les projets à entreprendre en 1985-1986.

En 1983-1984, l'exécution du Programme de recherches vétérinaires s'est déroulée comme prévu. Les chercheurs canadiens ont donc pu élargir le champ de leurs connaissances sur un certain nombre de maladies animales (et leur diagnostic). En conséquence, il sera désormais plus facile de mettre sur pied des programmes de lutte et d'éradication pour améliorer l'état sanitaire du bétail canadien, contribuer à la bonne réputation de nos bestiaux sur les marchés d'exportation et réduire les risques de transmission des maladies des animaux aux humains.

## Tableau 11: Projets de recherche vétérinaire, 1985-1986

| Domaine | Objectif général | Projets déterminés pour 1985-1986 |
|---|---|---|
| 1. Maladies animales exotiques | Prévention et diagnostic rapide des maladies exotiques qui menacent la production et l'exportation de bestiaux. | Évaluer l'efficacité du transfert d'embryons pour la conservation des souches génétiques d'animaux infectés par des maladies exotiques. |
| | | À l'aide du test immuno-enzymatique Elisa, mettre au point des méthodes de diagnostic de la pseudorage chez le porc. |
| 2. Bovins | Accroître les connaissances et les méthodes permettant de prévenir, de diagnostiquer, d'enrayer ou d'éliminer les maladies des bovins | Étudier s'il est possible de maintenir les troupeaux en claustration indemnes de rhinotrachéite infectieuse bovine. |
| | | Étudier s'il est possible de procéder à l'éradication de la diarrhée virale des bovins. |
| | | Sélectionner des souches de bactéries qui causent le piétin pour la production de vaccins. |
| | | Préparer et analyser des réactifs antigéniques purifiés pour déterminer leur sensibilité et leur spécificité au test Elisa pour le dépistage de la maladie de Johne. |
| | | Utiliser des anticorps monoclonaux dans le cadre d'une épreuve perfectionnée pour le dépistage de la brucellose. |
| | | Mettre au point un vaccin contre Pasteurella haemolytica (pneumonie des bovins) et en faire l'essai. |
| | | Déterminer le rôle de l'hypothermie dans la mortalité néonatale. |
| | | Déterminer les effets des contaminants microbiens du sperme sur la fertilité. |
| | | Mettre au point un vaccin contre la salmonellose du veau. |
| | | Mettre au point des systèmes automatisés d'information sur les maladies à la ferme. |
| 3. Volailles | Accroître les connaissances sur les maladies aviaires pour maintenir la productivité et faciliter l'exportation | Déterminer l'efficacité du vaccin contre la maladie de Marek lorsqu'il est administré par voie aérienne. |
| | | Déterminer les effets de la leucose sur l'état sanitaire des volailles et la production. |
| 4. Porcs | Favoriser la production et l'exportation en améliorant les moyens de lutte contre les maladies du porc. | Déterminer le rapport entre la résistance du cordon ombilical et l'asphyxie à la naissance. |
| | | Mettre au point un test Elisa pour le diagnostic de la gastroentérite transmissible et la certification des animaux exportés à l'égard de cette maladie. |
| 5. Ovins | Accroître les connaissances sur les maladies des ovins au Canada, y compris les méthodes de traitements et les moyens de lutte. | Établir la typologie de l'agent qui cause le prurigo-lombaire. |
| | | Mettre au point des méthodes permettant de réduire les pertes économiques causées au secteur du mouton par les maladies respiratoires. |

| Domaine | Objectif général | Projets déterminés pour 1985-1986 |
|---|---|---|
| 6. Équidés et autres bestiaux | Perfaire les connaissances sur les maladies et les stratégies de lutte contre celles-ci. | Mettre au point un vaccin oral contre la rage chez les animaux sauvages. <br><br> Élaborer une stratégie pour l'éradication de la brucellose chez les animaux sauvages qui se prêtent à l'aménagement (par exemple, dans les parcs nationaux) |
| 7. Innocuité des viandes | Mettre au point des épreuves de dépistage des contaminants biologiques et chimiques pour garantir l'innocuité des viandes et des produits carnés destinés aux marchés intérieur et extérieur. | Mettre au point des tests permettant de distinguer la viande de mouton et la viande de chèvre. <br><br> Mettre au point des tests permettant d'identifier les résidus organiques et inorganiques d'arsenic dans la viande |

**Services de diagnostic en laboratoire:** En 1985-1986, le fonctionnement des services de diagnostic en laboratoire nécessitera 35 millions de dollars et 252 années-personnes. Les ressources nécessaires aux analyses pour les programmes de lutte contre les maladies sont déterminées en fonction du volume du commerce extérieur, des effectifs de bestiaux et de leur répartition, du degré de surveillance à exercer et des besoins des laboratoires provinciaux et des praticiens privés pour la conduite des épreuves. Quant aux ressources nécessaires aux analyses sur l'innocuité des viandes, elles sont déterminées d'après l'importance des programmes d'échantillonnage menés par le Service national d'inspection. Le tableau 12 donne le nombre d'épreuves effectuées ainsi que le nombre d'années-personnes utilisées par catégorie.

**Tableau 12: Épreuves menées par les Services de diagnostic en laboratoire**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | A-P | Nombre d'épreuves | A-P | Nombre d'épreuves | A-P | Nombre d'épreuves |
| Maladies animales exotiques | 20 | 79,500 | 25 | 36,600 | 27 | 34,663 |
| Brucellose | 52 | 1,861,900 | 52 | 1,650,000 | 53 | 1,605,183 |
| Tuberculose | 3 | 1,500 | 3 | 1,400 | 5 | 1,342 |
| Innocuité des viandes | 52 | 23,300 | 52 | 16,800 | 48 | 13,980 |
| Maladies à déclaration obligatoire et autres maladies d'intérêt national | 27 | 126,800 | 24 | 130,000 | 23 | 128,324 |
| Exportations | 43 | 257,000 | 40 | 230,000 | 36 | 216,293 |
| Importations | 8 | 27,700 | 7 | 20,000 | 7 | 14,565 |
| Insémination artificielle | 8 | 69,700 | 12 | 65,000 | 13 | 74,544 |
| Services de soutien | 30 | 82,900 | 23 | 50,000 | 22 | 47,325 |
| Préparation de produits biologiques (doses expérimentales) | 9 | 3,070,500 | 11 | 3,300,000 | 10 | 3,291,004 |
| Totaux | 252 | | 249 | | 244 | |

**Santé et gestion:** En 1985-1986, environ 27 années-personnes et 2 million(s) de dollars (dépenses de fonctionnement et dépenses en capital) seront nécessaires à la conduite des inspections des couvoirs et au fonctionnement de la Station centrale d'essais avicoles.

Les couvoirs canadiens produisent annuellement 375 millions de sujets, soit une valeur approximative de 160 millions de dollars. Des échantillons de débris sont prélevés toutes les six semaines dans chaque couvoir et analysés. Les statistiques sur la production sont vérifiées. Ces données représentent un rouage essentiel du système de gestion des approvisionnements utilisé par les gestionnaires des couvoirs et les offices de commercialisation.

Les épreuves sur la volaille sont menées à la Station centrale d'essais avicoles dans le but de fournir aux producteurs canadiens une évaluation objective des traits économiques des stocks d'oeufs, des poulets à griller et des poulets à rôtir écoulés sur le marché canadien. Le secteur avicole canadien se fonde sur les résultats d'épreuves publiés pour choisir des reproducteurs de qualité supérieure, propres à améliorer la productivité et la qualité de la volaille livrée aux producteurs canadiens.

On inspecte chaque couvoir pour s'assurer qu'il se conforme à des normes rigoureuses et bien définies, puis on lui attribue une cote (A, B, C, D, E ou F) qui correspond à l'ensemble de ses conditions sanitaires. Les couvoirs qui ne répondent pas aux normes minimales sont inspectés plus souvent et reçoivent des conseils ou des directives sur la façon d'améliorer leur cote. L'efficacité du programme d'inspection peut être jugée au nombre de couvoirs auxquels on donne une cote A (excellent), B (bon) ou C (passable). Au cours de l'exercice 1983-1984, 80 % des couvoirs canadiens ont été cotés A, B ou C selon leurs conditions sanitaires. Or, 92 % des poussins et dindonneaux incubés provenaient de couvoirs ayant obtenu une cote A, B ou C.

## B. Inspection et protection des cultures, du bétail et approvisionnements en facteurs de production agricole

### Objectif

Assurer la protection des animaux et des végétaux nécessaires à la production agro-alimentaire et garantir la disponibilité et la qualité des principaux facteurs de production agricole (aliments des animaux, semences, engrais, produits antiparasitaires).

### État récapitulatif des ressources

L'activité "Inspection et protection des cultures, du bétail et approvisionnements en facteurs de production agricole" représente environ 27 % des dépenses et 29 % des années-personnes du Programme de la réglementation et de l'inspection agro-alimentaires pour 1985-1986.

**Tableau 13: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Lutte contre les maladies | 34,709 | 591 | 31,503 | 591 | 31,933 | 596 |
| Protection des végétaux | 9,599 | 233 | 8,237 | 168 | 7,506 | 170 |
| Garanties d'approvisionnement en facteurs de production et analyse scientifique | 22,640 | 411 | 19,161 | 381 | 16,447 | 365 |
| | 66,948 | 1,235 | 58,901 | 1,140 | 55,886 | 1,131 |
| Recettes | 9,248 | | 1,595 | | 1,673 | |

Environ 90 % des dépenses sont nécessaires pour assumer les coûts en personnel et les autres coûts de fonctionnement de l'activité. Les recettes proviennent de différents services fournis aux producteurs. Elles sont portées directement au crédit du Fonds du revenu consolidé et ne peuvent être utilisées par le Programme.



183

**Rendement financier antérieur**

Le tableau 14 résume les principaux changements qui sont survenus au chapitre des besoins financiers en 1983-1984.

**Tableau 14: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | **Différence** |
| Lutte contre les maladies | 31,933 | 35,918 | (3,985) |
| Protection des végétaux | 7,506 | 6,653 | 853 |
| Garantie d'approvisionnement en facteurs de production et analyse scientifique | 16,447 | 14,693 | 1,754 |
| | 55,886 | 57,264 | (1,378) |
| Recettes | 1,673 | 1,604 | 69 |

**Explication de la différence:** Des changements de flux de trésorerie des Grands projets de construction ont entraîné l'annulation de fonds totalisant quelque 1.5 million de dollars, soit:

- Laboratoire de Calgary — $0.6 millions
- Point d'entreé de Windsor — $0.3 millions
- Point d'entreé de Queenston — $0.6 millions

**Description**

Dans le cadre de cette activité, le Programme assure un approvisionnement fiable de facteurs de production agricole (animaux, végétaux, aliments du bétail, semences, engrais et pesticides). L'activité comporte les trois éléments suivants:

**Lutte contre les maladies:** L'objectif de cet élément consiste à maintenir le bétail et la volaille du Canada en bonne santé afin de faciliter l'écoulement des bestiaux, de la volaille, de la viande et d'autres produits animaux sur les marchés tant canadiens qu'internationaux. Il y parvient grâce au dépistage, au diagnostic et à l'éradication des foyers de maladies animales exotiques comme la fièvre aphteuse et de maladies indigènes comme la brucellose et la tuberculose. Par ailleurs, il diagnostique et enraye les autres maladies qui présentent un danger pour l'homme, notamment la rage et la salmonellose, et contrôle l'importation et l'utilisation au Canada du sperme, des embryons et des

produits biologiques afin de veiller à ce qu'ils ne servent pas à transmettre les maladies du bétail. L'importation d'animaux et de produits animaux est assujettie à des contrôles sévères pour empêcher l'introduction de maladies graves. À titre d'exemple, mentionnons l'inspection des animaux aux points d'entrée, la mise en quarantaine des animaux dans six stations fédérales (ou dans des locaux convenables appartenant au secteur privé), le contrôle de l'élimination des déchets d'origine étrangère et, de concert avec Douanes et Accise Canada, l'interrogation méthodique des passagers qui arrivent au Canada et l'inspection de leurs bagages. L'élément est également responsable du traitement sans cruauté des animaux au cours de leur transport.

**Protection des végétaux:** Cet élément vise à préserver et à améliorer l'état de nos ressources agricoles et forestières pour le bien-être de l'homme et de son milieu. Cette responsabilité est assumée grâce à la coopération internationale et aux mesures nationales dans le but d'empêcher l'introduction de ravageurs exotiques (maladies, insectes, mauvaises herbes et autres ennemis des végétaux), d'enrayer ou d'éliminer les maladies exotiques, de délivrer des certificats phytosanitaires pour l'exportation des produits et de surveiller le transport intérieur du matériel et des produits végétaux susceptibles d'être porteurs de maladies ou de parasites. Entre autres activités, les services de soutien scientifique assurent l'identification des parasites, mènent les enquêtes sur les infestations et procèdent à la mise en quarantaine des produits importés.

**Garantie d'approvisionnement en facteurs de production et analyse scientifique:** Cet élément a pour objectif d'assurer des disponibilités suffisantes de semences de qualité identifiées correctement, en inspectant les semences contrôlées, en analysant des échantillons et en classant, étiquetant et scellant les lots de semences. Il veille également à ce que les produits antiparasitaires vendus au Canada soient efficaces et sûrs, et à ce que les acheteurs puissent se procurer des renseignements clairs et complets sur leur utilisation. À cette fin, l'élément s'occupe de réglementer, d'inspecter et d'analyser les produits antiparasitaires pour garantir que leur composition et leur qualité sont conformes à la réglementation en vigueur et qu'ils sont convenablement emballés et étiquetés. Il s'assure également que les aliments du bétail sont efficaces et libres de substances nuisibles aux bestiaux et à l'homme, et qu'ils contiennent bien les éléments nutritifs déclarés. Pour ce faire, on inspecte et on analyse les aliments du bétail à l'égard de leur composition, de leur qualité et de la présence de contaminants. L'élément veille enfin à ce que les engrais chimiques vendus ou importés au Canada soient efficaces, ne contiennent pas de substances nuisibles au bétail, aux cultures ou à l'homme, soient étiquetés correctement et renferment bien les éléments nutritifs déclarés. Il y parvient en réglementant, en inspectant et en analysant les engrais chimiques à l'égard de leur composition et de leur qualité. Toutes ces activités nécessitent beaucoup de travail en laboratoire au titre de l'analyse scientifique des échantillons.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Lutte contre les maladies:** En 1985-1986, 591 années-personnes et 25 millions de dollars seront nécessaires pour maintenir et améliorer le programme de lutte contre les maladies.

Les activités de lutte contre les maladies se déroulent dans les 117 bureaux de district de la Direction de l'inspection vétérinaire, les 112 postes d'entrée et les quelque 400 marchés à bestiaux et abattoirs éparpillés sur le territoire canadien. Elles consistent en diverses tâches de surveillance, de prévention, d'éradication, de contrôle et de certification.

Tous les objectifs opérationnels ont été atteints en 1983-1984. Voici quelques réalisations dignes de mention:

- Grâce à des exercices de simulation, les équipes régionales de planification d'urgence étaient prêtes à intervenir rapidement et efficacement en cas d'apparition d'un foyer de maladie.

- On est parvenu à enrayer la brucellose, la tuberculose et la pullorose-typhose aviaire. L'éradication des deux premières maladies est prévue pour 1986-1987 et 1985-1986, respectivement. En outre, les troupeaux commerciaux de volailles demeurent indemnes de pullorose-typhose.

- Le programme d'importation n'a permis à aucune maladie exotique d'importance de s'introduire au Canada en 1983-1984. Grâce à lui, nous pouvons continuer à jouir d'un traitement privilégié sur les marchés internationaux.

**Protection des végétaux:** En 1985-1986, il faudra 233 années-personnes et 10 million(s) de dollars pour mener à bien les activités reliées au programme intérieur, à l'importation, à l'exportation et à la mise en quarantaine.

En 1985-1986, on poursuivra le projet de quatre ans sur la protection de la qualité marchande, lequel a pour but d'assurer l'accès des végétaux et des produits végétaux canadiens sur les marchés étrangers en réglant les problèmes de réglementation par voie de négociation. La mise sur pied d'un système de renvoi aux règlements internationaux en matière d'importation et à l'information sur les exportations de produits végétaux sera un élément important.

En 1983-1984, les activités projetées dans le cadre du Programme se sont déroulées avec succès. Il y a eu 1,485 cas d'interception de parasites d'importance.

Les tendances qui ont commencé à se préciser entre 1981-1982 et 1983-1984 devraient se poursuivre. Le nombre de certificats d'exportation délivrés et le nombre d'inspections de produits importés ont augmenté à un rythme annuel moyen de 11 % et de 5 %, respectivement, au cours de la période. Non seulement la charge de travail tend-elle à s'accroître, mais il en est de même pour la complexité des tâches.

**Garantie d'approvisionnement en facteurs de production agricole et analyse scientifique:** En 1985-86, 438 années-personnes et 24 millions de dollars seront consacrés à cette activité. Ces ressources iront à la gestion du Programme, aux activities sur le terrain et aux services d'analyse requis pour assurer la poursuite des activités touchant aux semences, aux pesticides, aux aliments du bétail et aux engrais.

Le programme sur les semences nécessitera 222 années-personnes et 12 millions de dollars. Celui-ci est fortement tributaire de la demande et ses besoins en ressources sont souvent difficiles à évaluer. En 1983-1984, par exemple, le rendement record de la production de semence contrôlée s'est traduit par une demande anormalement élevée de services de classement, d'étiquetage et de scellage. Pour répondre à cette demande, il a fallu notamment réduire les fonctions de surveillance par rapport aux projections.

Au total, 123 années-personnes et huit millions de dollars seront consacrés aux activités concernant les pesticides. Les ressources humaines serviront à évaluer et à homologuer les pesticides, produits et usages nouveaux, à fournir des conseils et des informations sur les produits antiparasitaires (plus de 100,000 demandes de renseignements chaque année) et à effectuer des travaux sur le terrain et en laboratoire pour réglementer les 5,400 produits commercialisés par 550 sociétés. Les activités relatives à la gestion du Programme sur les produits chimiques toxiques comprendront l'établissement et l'application de normes d'analyse et d'homologation et de méthodes d'essai, la réévaluation des pesticides existants et la mise en oeuvre de systèmes améliorés de traitement de l'information et de communication avec le public. On procédera également à la mise en place d'un Secrétariat de l'information (pour recueillir et diffuser l'information sur les pesticides) et d'un Conseil consultatif sur la lutte antiparasitaire (pour faire des recommandations sur les politiques et les questions spéciales).

Les activités reliées aux aliments du bétail, qui se déroulent dans les usines de fabrication et à la ferme, nécessiteront des affectations de 44 années-personnes et de deux millions de dollars en 1985-1986. On procédera à l'évaluation et à l'enregistrement de quelque 7,450 aliments mélangés, spéciaux ou simples durant la campagne. De même, on prélèvera plus de 2,300 échantillons d'aliments du bétail pour vérifier s'ils renferment des contaminants. Ce programme donne suite aux préoccupations que suscite la contamination des aliments par les résidus de substances médicatrices, les pesticides et certains agents biologiques comme les salmonelles et les mycotoxines. On recueillera

7,000 autres échantillons d'aliments du bétail pour en vérifier la conformité aux normes réglementaires de composition et d'étiquetage (des études ont révélé un taux de non conformité de 30 %). Les ordonnances des vétérinaires font également l'objet d'un contrôle dans le but d'obtenir des indices sur les risques de contamination des aliments du bétail et des produits animaux.

Au total, 22 années-personnes et un millions de dollars seront nécessaires pour mener à bien les activités relatives aux engrais. Compte tenu du taux élevé de non conformité aux normes (25 %), l'inspection met l'accent sur la qualité du produit. On inspectera 60 à 70 % des établissements de fabrication d'engrais et on y prélèvera des échantillons pour contrôler la qualité des produits et vérifier si leur composition correspond à l'analyse garantie figurant sur l'étiquette. On analysera également des échantillons supplémentaires pour voir s'ils sont contaminés (par des pesticides, par exemple). À cause de l'utilisation accrue des engrais, le nombre de points à inspecter aura tendance à augmenter.

Le tableau 15 montre le nombre d'analyses en laboratoire qui seront requises aux fins des activités de "Garantie d'approvisionnement en facteurs de production agricole" ainsi que les années-personnes nécessaires (lesquelles sont comprises dans le total de 438).

**Tableau 15: Besoins en services d'analyse en laboratoire - analyse scientifique**

| Programme | Nombre d'années-personnes nécessaires | Nombre estimatif d'échantillons |
|---|---|---|
| Semences | 28 | 5,000 |
| Aliments du bétail | 41 | 9,300 |
| Pesticides | 25 | 1,000 |
| Engrais | 8 | 3,700 |
| Totaux | 102 | 19,000 |

Il faut prendre note que le nombre de procédures d'analyse par échantillon varie considérablement, soit de trois par échantillon dans le cas des aliments du bétail à 12 dans le cas de certains pesticides. Le degré de complexité fluctue également beaucoup d'une épreuve à l'autre.

## C. Préservation des marchés

### Objectif

Aider au maintien des marchés nationaux et internationaux actuels pour les produits agricoles canadiens.

### État recapitulatif des ressources

Les dépenses de l'activité de préservation des marchés représentent environ 18% des dépenses totales du Programme de la réglementation et de l'inspection agro-alimentaires pour 1985-1986 et 22% de ses années-personnes.

**Tableau 16: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Contrôle des exportations et produits carnés d'exportation | 13,139 | 303 | 12,186 | 295 | 11,615 | 281 |
| Assurance-qualité | 4,488 | 97 | 4,040 | 97 | 3,649 | 88 |
| Contrôle de l'application des normes de classement | 19,646 | 438 | 19,227 | 438 | 17,431 | 456 |
| Classement | 6,745 | 146 | 6,075 | 146 | 5,695 | 149 |
| | 44,018 | 984 | 41,528 | 976 | 38,390 | 974 |
| Recettes | 8,359 | | 554 | | 740 | |

Les dépenses en personnel et les autres dépenses de fonctionnement absorbent environ 97 % des ressources de cette activité.

### Rendement financier antérieur

Le tableau 17 résume les principaux changements qui sont survenus au chapitre des besoins financiers en 1983-1984.

**Tableau 17: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Contrôle des exportations et produits carnés d'exportation | 11,615 | 11,165 | 450 |
| Assurance-qualité | 3,649 | 4,578 | (929) |
| Contrôle de l'application des normes de classement | 17,431 | 16,100 | 1,331 |
| Classement | 5,695 | 6,019 | (324) |
| | 38,390 | 37,862 | 528 |
| Recettes | 740 | 619 | 121 |



837

**Description**

L'activité de préservation des marchés vise à conserver les marchés nationaux et internationaux existants. Elle comporte cinq éléments:

**Contrôle des exportations:** Cet élément vise à sauvegarder et à rehausser la réputation des bestiaux canadiens sur le marché international en s'assurant qu'on exporte des animaux qualifiés et indemnes de maladie en regard des normes des pays importateurs.

**Produits carnés d'exportation:** Cet élément prévoit l'inspection, la mise à l'épreuve et la certification de la viande et des produits carnés, des animaux et des sous-produits animaux destinés à l'exportation. En outre, des négociations se tiennent avec les gouvernements étrangers pour faire en sorte que les exigences d'importation ne constituent pas des barrières commerciales non tarifaires.

**Assurance-qualité:** Cet élément prévoit l'inspection des pommes de terre de semence en vue d'assurer la commercialisation d'un produit de haute qualité sur les marchés intérieurs et extérieurs; deux laboratoires d'analyse et des programmes d'essai sur le terrain viennent appuyer les travaux d'inspection. On procède en outre à des épreuves de diagnostic pour déceler la présence de maladies et à des épreuves d'indexage pour en déterminer l'étendue. On entretient également des rapports avec les provinces et la profession concernant la multiplication et l'entreposage des tubercules de semence.

**Contrôle de l'application des normes de classement:** Cet élément s'assure que les produits agricoles canadiens et importés sont conformes aux normes de classement et de composition, que les produits alimentaires sont sûrs et correctement étiquetés, que les produits agro-alimentaires exportés sont conformes aux règlements des pays importateurs, que les laboratoires appuient les programmes d'application de la réglementation d'une manière précise, avisée et ponctuelle, que les industries du lait, de la volaille et des fruits et légumes frais et transformés adoptent des pratiques commerciales équitables et ordonnées, et que le marché est alimenté en produits frais de qualité.

**Classement:** Cet élément veille à ce que le système national de classement maintienne une norme nationale uniforme et constitue une base satisfaisante pour la commercialisation des carcasses de bestiaux. La catégorie attribuée aux carcasses d'animaux sert à déterminer le prix que touchera l'éleveur et ce, pour la totalité des carcasses de porc et 45 % de celles de boeuf. Les données sur le marché des bestiaux sont recueillies dans les parcs d'engraissement et les abattoirs aux fins de publication.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Contrôle des exportations:** En 1985-1986, 88 années-personnes et 3 million(s) de dollars (dépenses de fonctionnement et dépenses en capital) seront nécessaires pour la prestation des services de contrôle des

exportations. Les méthodes d'inspection, de mise à l'épreuve et de certification des animaux et des produits animaux destinés à l'exportation dépendent des exigences imposées par les pays importateurs, lesquelles varient selon le pays et l'espèce animale visée.

**Produits carnés d'exportation:** Cet élément fait partie intégrante des Services nationaux d'inspection. En 1985-86, la prestation des services de l'élément nécessitera quelques 10 millions de dollars et 215 années-personnes.

**Assurance-qualité:** Il faudra affecter environ 4 million(s) de dollars et 97 années-personnes aux activités d'inspection, de classement et de mise à l'essai des pommes de terre de semence en 1985-1986. Par ailleurs, on doit inspecter jusqu'à 40,000 hectares chaque année et certaines inspections exigent trois visites. D'autres inspections doivent également être effectuées après la récolte et le nettoyage des semences, soit juste avant le classement, l'étiquetage et le scellage des sacs.

**Contrôle de l'application des normes de classement:** En 1985-1986, 20 millions de dollars et 438 années-personnes seront consacrés au testage, à l'inspection et à la certification des produits agro-alimentaires. Le tableau 18 montre le volume estimatif annuel de certains types de produits frais et le nombre d'années-personnes nécessaires pour leur inspection.

**Tableau 18: Volume d'inspection pour le contrôle des normes de classement**

| Produit | 1985-1986 Volume estimatif | Années-personnes |
|---|---|---|
| Oeufs - importés/exportés | 20 millions de douzaines | |
| Oeufs - de production intérieure | 420 millions de douzaines | |
| Volaille - importée/exportée | 8.5 millions de kilogrammes | |
| Volaille - de production intérieure | 165 millions de sujets | 88 |
| Oeufs transformés - importés/exportés | 3.1 millions de kilogrammes | |
| Oeufs transformés - de production intérieure | 32 millions de kilogrammes | |
| Fruits et légumes - frais (de production intérieure) | 4 milliards de kilogrammes | 215 |
| Fruits et légumes - transformés (de production intérieure) | 1.5 milliard de kilogrammes | 40 |
| Produits laitiers (de production intérieure) | 120 millions de kilogrammes | 83 |
| Lait concentré (de production intérieure) | 140 millions de litres | |

L'efficacité de cet élément peut se mesurer à partir du degré de conformité des produits aux normes. Un degré de conformité plus élevé se traduira par un contrôle moins rigoureux et (jusqu'à un certain point) par une diminution des besoins en ressources. Le taux de conformité visé est de 95 %. En 1983-1984, le taux de conformité du poulet de catégorie Canada A est passé de 81 % au premier trimestre à environ 89 % pour les deux derniers trimestres. Par ailleurs, le taux de conformité du dindon est passé de 92 à 93 %; la plupart des défauts sont actuellent reliés à des problèmes d'emballage.

**Classement:** Il faudra affecter sept millions de dollars (dépenses de fonctionnement et dépenses en capital) et 146 années-personnes pour répondre aux besoins de l'industrie au chapitre du classement. Le nombre d'abattoirs en activité, leur taille et leur éloignement, la vitesse de la chaîne d'abattage et le nombre total d'abattages annuels sont autant d'éléments dont on doit tenir compte pour déterminer les ressources nécessaires. Le tableau 19 montre le volume de classement prévu, c'est-à-dire le principal facteur qui entre dans l'évaluation des besoins en ressources.

**Tableau 19: Volume de classement par espèce (en milliers de carcasses)**

| | 1985-1986 Estimatif | 1984-1985 Prévu | 1983-1984 Réel |
|---|---|---|---|
| Boeuf | 3,300 | 3,000 | 3,240 |
| Porc | 13,000 | 12,500 | 12,700 |
| Veau | 75 | 50 | 25 |
| Agneau et mouton | 20 | 20 | 20 |

La mesure dans laquelle les éleveurs font appel au service facultatif de classement témoigne de l'efficacité avec laquelle celui-ci répond à leurs besoins. À l'heure actuelle, la presque totalité des porcs abattus au Canada passent par le système fédéral de classement et la totalité des carcasses de boeuf sont classées par le Fédéral, à l'exception de celles destinées à la transformation. Le lien entre le système de classement et le processus de commercialisation a entraîné une hausse de la proportion de carcasses plus maigres et affichant des caractéristiques plus souhaitables.

L'efficacité du service est déterminée par la précision du classement. En 1983-1984, le taux de précision à l'échelle nationale a été de 97 % pour le boeuf, de 96 % pour le porc, de 92 % pour le veau et de 95 % pour l'agneau et le mouton. Le classement du boeuf et du porc a même dépassé les objectifs de précision établis.

**D. Inspection et vérification des installations et des produits alimentaires**

**Objectif**

Assurer l'innocuité, la qualité et la valeur nutritive des produits agricoles comestibles.

**État recapitulatif des ressources**

Les dépenses de cette activité représentent environ 26 % des dépenses totales du Programme de la réglementation et de l'inspection agro-alimentaires pour 1985-1986 et 32 % de ses années-personnes.

**Tableau 20: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| Services nationaux d'inspection | **58,765** | **1,312** | 55,936 | 1,285 | 53,648 | 1,298 |
| Enregistrement et inspection des établissements | **2,727** | **37** | 2,438 | 37 | 2,033 | 48 |
| Analyses scientifiques | **1,414** | **49** | 1,270 | 49 | 1,349 | 34 |
| | **62,906** | **1,398** | 59,644 | 1,371 | 57,030 | 1,380 |
| Recettes | **13,920** | | 4,157 | | 3,770 | |

Les dépenses en personnel et les autres dépenses de fonctionnement représentent environ 99 % des ressources de cette activité.

Les recettes proviennent de la prestation de services supplémentaires d'inspection des viandes dans les établissements d'abattage et de services d'inspection dans les abattoirs agréés par la province où ils se trouvent. Ces recettes sont portées directement au crédit du Fonds du revenu consolidé et ne sont pas affectées au Programme.

**Rendement financier antérieur**

Le tableau 21 résume les principaux changements qui sont survenus au chapitre des besoins financiers en 1983-1984.

**Tableau 21: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | **Différence** |
| Services nationaux d'inspection | 53,648 | 55,292 | **(1,644)** |
| Enregistrement et inspection des établissements | 2,033 | 2,212 | **(179)** |
| Analyses scientifiques | 1,349 | 1,709 | **(360)** |
| | 57,030 | 59,213 | **(2,183)** |
| Recettes | 3,770 | 4,661 | **(891)** |

**Explication de la différence:** L'annulation de 2.2 millions de dollars découle d'une baisse des frais pour temps supplémentaire engendrée par l'introduction d'horaires de travail variables dans les abattoirs et aussi du lancement d'un plan d'échantillonnage statistique dans les établissements de transformation des viandes.

**Description**

L'activité comporte trois éléments:

**Services nationaux d'inspection:** Cet élément englobe le Service national d'inspection (viandes) ainsi que l'inspection des produits importés, les systèmes d'inspection employés à l'étranger et l'inspection fédérale-provinciale. Tous les animaux sont soumis à une inspection avant et après l'abattage. En outre, les lieux de production sont inspectés et contrôlés de façon à ce que le milieu dans lequel les produits carnés sont fabriqués, entreposés et transportés satisfasse aux exigences de la législation en matière de construction, d'assainissement, de fonctionnement et d'hygiène. Ces programmes sont essentiels pour maintenir notre situation sur les marchés d'exportation, pour assurer un approvisionnement suffisant de produits carnés sûrs et non altérés ainsi que pour offrir des services à l'industrie sans pour autant restreindre son aptitude à produire et à livrer concurrence sur le marché. Dans le cadre d'une entente fédérale-provinciale, un service d'inspection des viandes est dispensé dans certaines provinces (selon un régime de recouvrement des coûts) aux établissements qui ne seraient

autrement pas assujettis au régime fédéral d'inspection (c'est-à-dire lorsque les viandes et les produits carnés ne sont pas écoulés sur le marché intraprovincial). Par ailleurs, les systèmes d'inspection des pays qui exportent des produits carnés au Canada sont évalués pour assurer le respect des normes canadiennes.

**Enregistrement et inspection des établissements:** Cet élément a pour but de veiller à ce que les établissements de transformation des aliments respectent les normes de fonctionnement, d'assainissement et d'hygiène. Des inspections sont menées dans les établissements canadiens de transformation du lait, de la volaille, des oeufs, du miel, des produits de l'érable et des fruits et légumes frais, qui sont agréés au Ministère.

**Analyses scientifiques:** Des services d'analyse physique, chimique et microbiologique à la fois ponctuels et fiables viennent appuyer les inspections (échantillons de viandes, de produits laitiers, de fruits, de légumes et de produits avicoles) pour faire en sorte que les produits alimentaires soient conformes aux normes fédérales de sécurité, de qualité et de composition en vue de leur commercialisation au pays et à l'étranger.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Services nationaux d'inspection:** Environ 1312 années-personnes et 59 millions de dollars seront nécessaires en 1985-1986 pour assurer la prestation de ces services. Dans les abattoirs, les besoins en années-personnes sont déterminés en fonction du nombre de postes d'inspection établis: les postes d'inspection post-mortem exigent un taux de présence de 100 %. On a également mis au point un système de calcul des besoins en ressources des établissements de transformation, qui tient compte du type d'activité (simple, complexe ou critique), de la fiche de conformité (excellente, bonne, moyenne ou médiocre), de la taille de l'établissement et du volume de la production.

En 1983-1984, le Programme national d'inspection des viandes a dispensé des services à 824 établissements enregistrés et 24 usines d'équarrissage agréées, conformément aux prévisions.

En veillant au maintien de la qualité des viandes canadiennes, le Programme a aidé l'industrie à exporter un volume record de 306 millions de kilogrammes de produits carnés, soit une valeur de plus d'un milliard de dollars, en 1983-1984.

L'efficacité du Programme national d'inspection des viandes se mesure notamment à la cote qu'obtiennent les établissements enregistrés. Tous les établissements qui bénéficient des services d'inspection reçoivent une cote A, B, C, D ou F selon certains critères nationaux de vérification. Au début de 1983, 86 % des établissements montraient une cote satisfaisante (A, B ou C). À la fin de l'année, la proportion avait grimpé à 93 %.

L'efficacité de cet élément est également évaluée à partir du nombre d'établissements rayés de la liste que tiennent les inspecteurs des États-Unis. Les établissements qui expédient de la viande aux

États-Unis sont inspectés par le ministère américain de l'Agriculture au moins une fois tous les deux ans et parfois tous les trois mois. Les établissements qui ne répondent pas aux normes américaines sont rayés de la liste (autrement dit, ils n'ont plus l'autorisation d'exporter aux États-Unis) jusqu'à ce qu'ils se conformes aux exigences. De même, les établissements américains qui exportent leurs produits au Canada sont soumis à une vérification par le ministère de l'Agriculture du Canada. En 1983, huit (1.5 %) des 533 établissements canadiens ont été rayés de la liste, mais ont été réadmis avant la fin de l'année. Au cours de la même période, 22 % des établissements américains sous surveillance canadienne ont été rayés de la liste des établissements agréés.

Compte tenu des nouvelles techniques et de la vitesse plus élevée des chaînes de production, il faut constamment revoir et modifier les méthodes d'inspection pour assurer un service adéquat sans pour autant nuire à la production industrielle. On tente actuellement d'accroître l'efficacité du service en encourageant la direction des établissements à appliquer ses propres mesures de contrôle de la qualité sous la surveillance étroite du Ministère afin d'améliorer le taux de conformité aux normes.

**Enregistrement et inspection des établissements:** Cet élément exigera environ 37 années-personnes et 3 millions de dollars en 1985-1986.

On attribue une cote (A, B, C, D ou F) aux établissements pour évaluer leur degré de conformité aux normes et pour favoriser l'utilisation optimale des ressources du Programme en affectant ce qu'il faut aux établissements dont la situation est jugée prioritaire. On a également recours à un système FRIN (niveau de fréquence des inspections) pour déterminer la fréquence d'inspection applicable aux divers types d'établissement de transformation des aliments.

La proportion d'établissements qui détiennent une cote satisfaisante (A, B ou C) témoigne de l'efficacité du Programme. Le tableau 22 propose quelques exemples à ce titre.

**Tableau 22: Efficacité de l'enregistrement et de l'inspection des établissements**

| Type d'établissement | Nombre d'établissements | Pourcentage d'établissements cotés A, B ou C |
|---|---|---|
| Oeufs transformés | 13 | 40 %* |
| Oeufs en coquille | 246 | 82 % |
| Fruits et légumes transformés | | |
| - à faible teneur en acide | 59 | 76 % |
| - autres | 339 | 96 % |
| Produits laitiers | 378 | 89 % |
| Volaille | 42 | 79 % |

* À l'heure actuelle, une bonne partie des établissements exécutent d'importants travaux de réfection dans le but de répondre aux normes.

**Analyses scientifiques:** Il faudra affecter en tout 1 million(s) de dollars et 49 années-personnes à cet élément en 1985-1986. Environ 87 % des ressources servent à fournir des résultats d'analyse à la fois ponctuels et exacts ainsi qu'à soutenir la recherche pour en améliorer l'efficacité et l'efficience. Les 13 % restant sont consacrés aux activités de soutien administratif, de formation, de perfectionnement et de contrôle de la qualité. La charge de travail estimative et les besoins en années-personnes sont exposés au tableau 23.

Les besoins en années-personnes sont déterminés à partir du nombre d'analyses à faire dans le cadre du programme d'inspection, lequel est évalué en fonction de la production de l'industrie et des volumes d'importation et d'exportation. On tient compte également du nombre et de la complexité des épreuves à effectuer par échantillon. On délaisse de plus en plus les épreuves simples à l'égard des exigences d'étiquetage (composition) pour se consacrer davantage aux épreuves de dépistage des résidus de médicaments et de pesticides ou des autres contaminants nocifs. Ces essais sont à la fois complexes et laborieux. Les services d'analyse du Ministère confient une partie des épreuves simples aux laboratoires agréés et se réservent une fraction plus élevée des épreuves plus complexes. On est maintenant en mesure de procéder à quelque 450 types d'essais dont les délais d'exécution varient de un à 60 jours, selon le degré de complexité.

**Tableau 23: Services d'essais exigés pour l'inspection des produits alimentaires**

| Division cliente | Nombre d'années-personnes affectées | Nombre estimatif d'échantillons 1985-1986 | Nombre moyen d'essais par échantillon 1983-1984 | Nombre estimatif d'essais 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| Bétail et volaille | 11 | 7,000 | 7 | 49,000 |
| Hygiène des viandes | 8 | 3,500 | 6 | 21,000 |
| Produits laitiers | 11 | 11,000 | 12 | 132,000 |
| Fruits et légumes | 6 | 4,000 | 5 | 20,000 |
| Totaux | 36 | 25,500 | | 222,000 |

## E. Gestion et administration

### Objectif

Offrir les services administratifs, les services de gestion de même que les services du personnel nécessaires à la gestion efficace du Programme.

### État récapitulatif des ressources

Les dépenses de cette activité représentent environ 10% des dépenses totales du Programme de le réglementation et de l'inspection agro-alimentaires et 7% de ses années-personnes.

**Tableau 24: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Direction et gestion générale | 22,250 | 294 | 20,007 | 294 | 15,599 | 349 |
| Administration | 1,034 | 16 | 648 | 16 | 579 | 10 |
| Formation et perfectionnement | 777 | 12 | 486 | 12 | 1,365 | 13 |
| Entretien et équipement des établissements | 258 | - | 167 | - | 265 | - |
| | 24,319 | 322 | 21,308 | 322 | 17,808 | 372 |

Environ 67 % des ressources de cette activité servent aux dépenses en personnel et aux autres dépenses de fonctionnement; le reste va aux contributions et aux dépenses en capital.

### Rendement financier antérieur

Le tableau 25 résume les changements qui sont survenus au chapitre des besoins financiers en 1983-1984.

**Tableau 25: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Direction et gestion générale | 15,599 | 13,344 | 2,255 |
| Administration | 579 | 724 | (145) |
| Formation et perfectionnement | 1,365 | 1,638 | (273) |
| Entretien et équipement des établissements | 265 | 47 | 218 |
| | 17,808 | 15,753 | 2,055 |

**Explication de la différence:** Les différences résultent de réaffectations internes d'années-personnes provenant d'autres éléments de planification, lesquelles ont abouti à une utilisation excédentaire de 12 années-personnes et à un déficit de 1.7 million de dollars aux postes "Traitements et salaries" et "Dépenses de fonctionnement". Des contributions additionnelles ont aussi été dépensées comme suit:

- Collége de médecine vétérinaire de l'Atlantique: $0.2 million
- Programme des initiatives spéciales pour l'emploi: $0.1 million
- Aide aux universités, Guelph (Ontario): $0.1 million

**Description**

Les responsables de cette activité s'efforcent d'inculquer au personnel du Programme les connaissances, aptitudes et compétences nécessaires, notamment dans l'emploi des deux langues officielles. Ils assurent également l'administration des lois et règlements qui contribuent à la croissance soutenue du ministère fédéral de l'Agriculture. En outre, ils planifient, organisent, dirigent et contrôlent les ressources du Programme de la façon la plus efficiente et efficace possible. Enfin, ils exploitent un réseau efficace de communication. L'activité se compose de quatre éléments, à savoir la direction et la gestion générale, les services administratifs, la formation et le perfectionnement de même que l'entretien et l'équipement des établissements.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

En 1985-1986, 322 années-personnes et 24 million(s) de dollars seront nécessaires pour mener à bien l'activité "Gestion et administration". De ce total, 31 % serviront à défrayer les contributions destinées aux associations professionnelles (47 milliers de dollars) et à l'établissement d'enseignement de la médecine vétérinaire à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) (7.4 millions de dollars) , soit une partie de la contribution fédérale qui correspond à 50 % des coûts en capital du projet).

Après déduction du coût des contributions, les ressources de l'activité "Gestion et administration" ont représenté 7 % des années-personnes et 7 % des sommes consacrées au Programme de la réglementation et de l'inspection agro-alimentaires en 1983-1984.

## F. Surveillance des hippodromes

### Objectif

Protéger le public qui participe au pari mutuel dans les hippodromes et assurer la viabilité de l'industrie des courses de chevaux.

### État récapitulatif des ressources

La Division des hippodromes fonctionne selon le principe d'un fonds renouvelable et est censée s'autosuffire. Elle tire ses recettes d'un prélèvement qui représente 0.5 % à 1% du total des sommes pariées. Pour l'exercice financier 1985-1986, ce prélèvement sera fixé au taux de 0.8 %.

**Tableau 26: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Surveillance du pari mutuel | 3,530 | 74 | 2,773 | 63 | 2,409 | 63 |
| Surveillance des courses | 7,770 | - | 7,861 | - | 7,915 | - |
| Recherches en matière de surveillance | 899 | 8 | 511 | 6 | 449 | 6 |
| Administration | 1,007 | 21 | 962 | 21 | 1,248 | 21 |
| Total des dépenses | 13,206 | 103 | 12,107 | 90 | 12,021 | 90 |
| Recettes | 13,206 | | 12,690 | | 13,198 | |
| (Profit) ou perte | 0 | | (583) | | (1,177) | |

**Tableau 27: État révisé des besoins nets en liquidités (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévisions 1984-1985 | |
|---|---|---|---|---|
| | | A-P | | A-P |
| Dépenses | 12,963 | | 12,147 | |
| Recettes | 13,206 | | 12,690 | |
| (Exedent) Déficit | (243) | 103 | (543) | 90 |
| Moins: dépréciation | 100 | | 95 | |
| prestation de cessation d'emploi | 9 | | - | |
| | (352) | | (638) | |
| Plus: besoins en capitaux | 352 | | 55 | |
| Besoins nets en liquidités | 0 | | (583) | |

**Tableau 28: Différence nette (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Différence | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Administration | (12,199) | 21 | (11,728) | 21 | (471) | - |
| Surveillance du pari-mutuel | 3,530 | 74 | 2,773 | 63 | 757 | 11 |
| Surveillance des courses | 7,770 | - | 7,861 | - | (91) | - |
| Recherches en matière de surveillance | 899 | 8 | 511 | 6 | 388 | 2 |
| Total de l'activité | 0 | 103 | (583) | 90 | 583 | 13 |

**Rendement financier antérieur**

Le tableau 29 résume les changements survenus au chapitre des besoins financiers en 1983-1984.

**Tableau 29: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | **Différence** |
| Surveillance du pari mutuel | 2,409 | 2,986 | **(577)** |
| Surveillance des courses | 7,915 | 8,403 | **(488)** |
| Recherches en matière de surveillance | 449 | 627 | **(178)** |
| Administration | 1,248 | 1,067 | **181** |
| | 12,021 | 13,083 | **(1,062)** |
| Recettes | 13,198 | 13,972 | **(774)** |

**Explication de la différence:** L'éxcédent de fin d'exercice de 1.1 million de dollars est attribuable à un certain nombre de facteurs, dont les suivant: retards survenus dans la dotation de quelques postes, nombre de journées de course et ampleur des paris inférieurs aux prévisions, et sous-utilisation des années-personnes censées être affectées à l'application des nouvelles politiques sur les paris.

**Description**

C'est par la prestation de services et leur supervision aux hippodromes que le Ministère s'efforce d'assurer la protection des parieurs. La réglementation en viqueur porte sur l'exploitation des systèmes de pari mutuel, le calcul du montant payable pour chaque dollar parié, la tenue des courses (services de photo d'arrivée, de contrôle des courses et de contrôle des drogues), la fourniture et l'entretien des installations nécessaires à l'exploitation des systèmes de pari mutuel. Le Programme comporte les quatre éléments suivants:

**Surveillance du pari mutuel:** En établissant des normes de base pour le matériel de totalisation (pari mutuel) et en assurant la prestation des services d'analyse, d'inspection et de surveillance quotidienne, la Division veille à ce que la conduite d'un pari mutuel dépassant 1.7 milliard de dollars chaque année dans quelque 120 hippodromes offrant approximativement 4,600 jours de courses par année se fasse honnêtement et conformément à la réglementation. Elle procède en outre à la vérification des quelque 170,000 poules de pari organisées pour en assurer l'exactitude et faire en sorte que soit respectées la

réglementation et les lois de taxation provinciales. Les activités de surveillance englobent notamment la tenue d'enquêtes sur les cas de dérogation aux règlements et sur les plaintes du public, l'inspection des installations des hippodromes et la compilation de même que la publication de statistiques nationales et provinciales.

**Surveillance des courses:** Il s'agit d'un autre élément qui contribue à la protection du public en assurant la prestation (par voie contractuelle) et la supervision de services, notamment ceux de la surveillance des courses (ruban magnétoscopique de chaque course) et des photos d'arrivée (photos prises à l'arrivée de chaque course), offerts aux officiels des courses et aux parieurs, de même que celui du contrôle des drogues, lequel assure la collecte et l'analyse d'environ 85,000 échantillons officiels de sang et d'urine prélevés sur les chevaux de course.

**Recherches en matière de surveillance:** Les recherches portent sur les services de surveillance des courses, les systèmes de pari mutuel et les services de supervision. Elles traitent également de la possibilité de dépister les drogues par analyse, de leurs taux d'excrétion et de leurs effets sur la performance des chevaux.

**Administration:** Cet élément prodigue des conseils sur les politiques, les lignes directrices et les programmes de l'activité, en plus d'assurer et d'évaluer la mise en oeuvre de ces derniers.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les ressources dont a besoin la Division pour atteindre ses objectifs d'une façon efficace sont partagées entre les coûts variables et les coûts fixes. Les coûts variables (environ 65 % du total des ressources) sont associés aux services de contrôle des courses, de photos d'arrivée et de contrôle des drogues. On facture à la Division le coût des services dispensés chaque jour au lieu de payer un coût annuel fixe.

Les services de contrôle des courses et de photos d'arrivée sont offerts à contrat. Leur coût dépend de la taille et de la classe de l'hippodrome et sont négociés par l'entremise du ministère des Approvisionnements et Services. Le service de contrôle des drogues est offert directement par le Ministère. Celui-ci se fait rembourser ses dépenses par les associations de courses qui font appel aux services d'inspecteurs des analyses, de chimistes et de vétérinaires agréés par le Ministère. Le nombre d'inspecteurs des analyses affectés à la collecte des échantillons est fonction du nombre d'échantillons d'urine et de sang à prélever. L'échelle de prélèvement est elle-même fonction de la taille et de la classe de l'hippodrome.

Les coûts fixes (environ 35 % du total des ressources) comprennent les salaires de 103 années-personnes (27 %), le coût des contrats de recherche sur les drogues (3 %) et les autres dépenses de fonctionnement (5 %), y compris celles reliées aux activités d'un petit centre de recherches à Jerseyville (Ontario).

Chaque année, le personnel du Ministère supervise quelque 4,600 courses à l'égard desquelles sont tenus des paris. Le nombre d'agents affectés varie en fonction de la classe de l'hippodrome. Vingt-quatre des 74 années-personnes affectées à la surveillance sont des employés saisonniers auxquels on a recours selon les besoins.

En 1983-1984, la proportion de journées de courses où les services offerts (contrôle des courses, photos d'arrivée et contrôle des drogues) ont été satisfaisants s'est maintenue à 95 % et le degré d'exactitude des sommes retournées aux parieurs, à 99 %.

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Les dépenses par article du Programme de la réglementation et de l'inspection agro-alimentaires sont exposées au tableau 30.

**Tableau 30: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | **150,827** | 141,394 | 133,437 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | **21,116** | 18,453 | 19,639 |
| Autres | **804** | 586 | 937 |
| | **172,747** | 160,433 | 154,013 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | **10,717** | 10,583 | 9,298 |
| Information | **341** | 370 | 304 |
| Services professionnels et spéciaux | **6,155** | 6,096 | 4,896 |
| Location | **813** | 799 | 635 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | **1,388** | 1,364 | 1,121 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | **8,870** | 8,713 | 8,126 |
| Toutes autres dépenses | **45** | 40 | 31 |
| | **28,329** | 27,965 | 24,411 |
| Total des coûts de fonctionnement | **201,076** | 188,398 | 178,424 |
| Capital | | | |
| Services professionnels et spéciaux | **160** | - | - |
| Construction et acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages | **28,290** | 8,689 | 3,140 |
| Construction et acquisition de machines et de matériel | **7,045** | 5,020 | 4,441 |
| Total des dépenses en capital | **35,495** | 13,709 | 7,581 |
| Paiements de transfert | | | |
| Subventions | | | |
| Contributions | **8,162** | 5,952 | 3,898 |
| Total des dépenses | **244,733** | 208,059 | 189,903 |
| Moins recettes à valoir sur le fonds renouvelable de la surveillance des hippodromes | - | 583 | 1,177 |
| Net | **244,733** | 207,476 | 188,726 |

## 2. Dépenses en personnel

Les dépenses en personnel du Programme qui se chiffrent à $ 173 millions de dollars representent 86 % des dépenses de fonctionnement totales et 71 % du coût total du Programme. Elles comprennent les contributions statutaires aux régimes d'avantages sociaux des employés. Le tableau 31 ci-dessous donne la ventilation du nombre d'employés par activité; le tableau 32 indique les années-personnes et le traitement annuel moyen par catégorie.

**Tableau 31: Années-personnes requises par activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Recherche et services consultatifs | 399 | 397 | 395 |
| Inspection et protection des cultures, du bétail et approvisionnements en facteurs de production agricole | 1,235 | 1,140 | 1,131 |
| Préservation des marchés | 984 | 976 | 974 |
| Inspection et vérification des installations et des produits alimentaires | 1,398 | 1,371 | 1,379 |
| Gestion et administration | 322 | 322 | 372 |
| Surveillance des hippodromes | 103 | 90 | 90 |
| | 4,441 | 4,296 | 4,341 |

**Tableau 32: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitements moyen | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| Direction | | | | | |
| Gestion | 36 | 36 | 16 | 50,350 - 96,300 | 64,007 |
| Scientifique et professionnelle | | | | | |
| Agriculture | 329 | 265 | 281 | 15,972 - 68,070 | 42,521 |
| Sciences biologiques | 81 | 68 | 72 | 16,161 - 68,070 | 42,746 |
| Chimie | 26 | 22 | 22 | 15,724 - 68,070 | 40,595 |
| Recherche scientifique | 39 | 38 | 38 | 28,176 - 67,720 | 55,995 |
| Médecine vétérinaire | 614 | 601 | 616 | 31,992 - 68,070 | 46,542 |
| Autres | 5 | 5 | 5 | | 42,095 |
| Administration et service extérieur | | | | | |
| Services administratifs | 61 | 60 | 62 | 13,912 - 57,987 | 36,574 |
| Gestion des finances | 2 | 5 | 6 | 13,853 - 57,980 | 35,519 |
| Administration des programmes | 12 | 12 | 13 | 13,912 - 57,987 | 40,650 |
| Autres | 2 | 1 | 2 | | 41,546 |
| Technique | | | | | |
| Soutien technologique et scientifique | 298 | 291 | 319 | 14,041 - 50,866 | 26,639 |
| Techniciens divers | 6 | 5 | 6 | 12,635 - 55,682 | 30,868 |
| Inspection des produits primaires | 2,077 | 2,047 | 2,028 | 18,971 - 48,380 | 29,360 |
| Autres | 4 | 2 | 1 | | 30,559 |
| Soutien administratif | | | | | |
| Traitement informatisé des données | 5 | 5 | 9 | 13,352 - 37,130 | 22,750 |
| Commis aux écritures et aux règlements | 431 | 436 | 479 | 12,932 - 31,743 | 21,224 |
| Secrétariat, sténographie et dactylographie | 154 | 144 | 131 | 12,636 - 31,946 | 21,949 |
| Exploitation | | | | | |
| Manoeuvres et hommes de métier | 119 | 119 | 121 | 14,776 - 40,676 | 23,955 |
| Services divers | 34 | 34 | 32 | 13,253 - 39,988 | 22,183 |
| Autres | 3 | 2 | 2 | | 30,245 |

**Nota:** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle des traitements de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## 3. Dépenses en capital

Le tableau 33 présente une ventilation sommaire, par grande catégorie, des dépenses en capital du Programme de la réglementation et de l'inspection agro-alimentaires. Au tableau 34, apparaissent les détails des grands projets d'immobilisations, lesquels comportent des dépenses de $250,000 et plus. Comme le montre cette figure, les dépenses en capital serviront à une multitude de projets. En 1985-1986, le principal poste de dépenses sera la construction de laboratoires, tel qu'indiqué sous la rubrique "Recherche et services consultatifs".

**Tableau 33: Répartition du budget d'immobilisations (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Grands projets d'immobilisations | 28,327 | 7,739 | 2,629 |
| Construction de moindre importance | 123 | 950 | 511 |
| Acquisition d'équipement | 7,045 | 5,020 | 4,441 |
| | 35,495 | 13,709 | 7,581 |

**Tableau 34: Ventilation des grands projets d'immobilisations (en milliers de dollars)**

| | Coût total estimatif antérieur | Coût total estimatif actuel | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | **Budget des dépenses 1985-1986** | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| Recherche et services consultatifs | | | | | |
| Nouveau-Brunswick<br>Rénovations et annexes de laboratoires, Sackville | 3,323 | 4,326 | 233 | **1,067** | 3,026 |
| Québec<br>Laboratoire, Saint-Hyacinthe | 14,625 | 16,985 | 2,171 | **10,680** | 4,134 |
| Ontario<br>Rénovations et annexes de laboratoires, Guelph | 3,731 | 4,932 | 1,070 | **1,565** | 2,297 |
| Alberta<br>Laboratoire et grange d'isolement, Lethbridge | 23,000 | 22,363 | 2,619 | **12,235** | 7,509 |
| Inspection et protection des cultures, du bétail et approvisionnements en facteurs de production agricole | | | | | |
| Ontario<br>Laboratoire de diagnostic pour la protection des végétaux | 13,000 | 13,000 | 50 | - | 12,950 |
| Alberta<br>Laboratoire, Calgary | 16,148 | 16,784 | 990 | **2,780** | 13,014 |

## 4. Paiements de transfert

Le tableau 35 donne la ventilation de tous les paiements de transfert provenant du Programme; ceux-ci représentent moins de 4 % des dépenses totales du Programme.

**Tableau 35: Détails des contributions (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Recherche et services consultatifs | | | |
| Poste non requis en 1985-1986 | | | |
| Programmes de relance de l'aide à l'emploi (RELAIS) | - | - | 26 |
| Inspection et protection des cultures, du bétail et approvisionnements en facteurs de production agricole | | | |
| Indemnités pour animaux abattus | 525 | 800 | 2,853 |
| Contributions aux provinces-rage | 140 | 140 | 89 |
| Indemnités payées propriétaires d'animaux - anthrax | 10 | 10 | - |
| Indemnités payées en vertu de la Loi sur l'indeminisation pour dommages causés par les pesticides | 10 | 10 | - |
| Postes non requis en 1985-1986 | | | |
| Indemnisation prévue dans la Loi et le Règlement sur la quarantaine des plantes pour aider les producteurs touchés par l'interdiction de produire des cultures hôtes du nématode doré sur les superficies de la municipalité de Central Saanich (Colombie-Britannique), infestées par cet organisme ou soupçonnées de l'être | - | - | 117 |
| Contribution au quatrième colloque international sur la diarrhée néo-natale | - | - | 10 |
| Programmes de relance de l'aide à l'emploi (RELAIS) | - | - | 202 |
| Été Canada - Programme d'emploi pour étudiants | - | - | 209 |
| | 685 | 960 | 3,480 |
| Gestion et administration | | | |
| Office international des épizootie | 42 | 42 | 34 |
| Association canadienne des vétérinaires | 5 | 5 | 4 |
| Installations pour l'enseignement des sciences vétérinaires, Charlottetown (Î.-P.-É) | 7,430 | 4,945 | 197 |
| Postes non requis en 1985-1986 | | | |
| Programme spécial d'initiatives d'emploi dans le sud-ouest de l'ontario | - | - | 57 |
| Contribution à l'Université de Guelph, Ontario, Collège vétérinaire | - | - | 100 |
| | 7,477 | 4,992 | 392 |
| Total des contributions | 8,162 | 5,952 | 3,898 |

## 5. Analyse des recettes

Le tableau 36 illustre la provenance des recettes produites par le Programme. Celles-ci sont portées directement au crédit du Fonds du revenu consolidé et ne peuvent être utilisées par le Programme.

**Tableau 36: Recettes par catégorie (en milliers de dollars)**

| | 1985-1986 | 1984-1985 | 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Recherche et services consultatifs | | | |
| Services de typage sanguin | 520 | 500 | 455 |
| Ventes de bovins, de moutons et de porcs | 39 | 39 | 188 |
| Ventes d'oeufs et de volailles | 220 | 220 | 183 |
| Location de maisons | 30 | 23 | 27 |
| Remboursement des dépenses de l'exercice précédent | 7 | 7 | 0 |
| Total des recettes de la recherche et des services consultatifs | 816 | 789 | 853 |
| Inspection et protection des cultures, du bétail et approvisionnements en facteurs de production agricole | | | |
| Services d'inspection des importations | 262 | 252 | 152 |
| Inspection des grandes cultures | 23 | 23 | 115 |
| Homologation | 52 | 50 | 7 |
| Essais de semences | 179 | 172 | 230 |
| Inspection des semences | 72 | 71 | 67 |
| Étiquettes et sceaux | 56 | 56 | 46 |
| Frais de quarantaine | 61 | 61 | 43 |
| Autres plantes et produits végétaux | 410 | 405 | 448 |
| Ventes de bovins, de moutons et de porcs | 39 | 39 | 188 |
| Inspection des navires à l'ancre | 256 | 246 | 230 |
| Remboursement des dépenses de l'exercice précédent | 70 | 70 | 25 |
| Divers | 150 | 150 | 122 |
| Initiative gouvernementale de recouvrement des coûts | 7,618 | - | - |
| Total des recettes de l'inspection et de la protection des cultures, du bétail et approvisionnements en facteurs de production agricole | 9,248 | 1,595 | 1,673 |

| | 1985-1986 | 1984-1985 | 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Préservation des marchés | | | |
| Services d'inspection des exportations | 220 | 212 | 229 |
| Permis | 55 | 53 | 49 |
| Inspection des fruits et légumes | 268 | 258 | 462 |
| Remboursement des dépenses de l'exercice précédent | 31 | 31 | - |
| Initiative gouvernementale de de recouvrement des coûts | 7,785 | - | - |
| Total des recettes de la préservation des marchés | 8,359 | 554 | 740 |
| Inspection et vérification des installations et des produits alimentaires | | | |
| Recettes obtenues des abattoirs au titre des heures supplémentaires effectuées par les services d'inspection | 3,416 | 3,285 | 2,932 |
| Recettes au titre des services nationaux d'inspection des viandes | 898 | 863 | 838 |
| Remboursement des dépenses de l'exercice précédent | 9 | 9 | - |
| Initiative gouvernementale de recouvrement des coûts | 9,597 | - | - |
| Total des recettes de l'inspection et de la vérification des installations et des produits alimentaires | 13,920 | 4,157 | 3,770 |
| Recettes au titre de la réglementation et de l'inspection agro-alimentaires | 32,343 | 7,095 | 7,036 |

## B. Analyse des coûts

### Coût net du Programme

Le Budget des dépenses de 1985-1986 du Programme englobe seulement les dépenses que l'on prévoit imputer sur les crédits votés et les paiements législatifs du Ministère. Les autres articles de dépense, de même que les recettes, devront aussi être inclus lorsqu'il s'agira d'indiquer le coût réel de l'exploitation du Programme.

**Tableau 37: Coût net du Programme par activité pour 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Dépenses 1985-1986 | Plus autres dépenses | Coût total | Moins recettes | Coût net 1985-1986 | Prévu 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Recherche et services consultatifs | 46,542 | 1,253 | 47,795 | 816 | **46,979** | 27,195 |
| Inspection et protection des cultures, du bétail et approvisionnements en facteurs de production agricole | 66,948 | 4,035 | 70,983 | 9,248 | **61,735** | 61,057 |
| Préservation des marchés | 44,018 | 3,230 | 47,248 | 8,359 | **38,889** | 44,184 |
| Inspection et vérification des installations et des produits alimentaires | 62,906 | 4,537 | 67,443 | 13,920 | **53,523** | 59,996 |
| Gestion et administration | 24,319 | 1,050 | 25,369 | - | **25,369** | 22,367 |
| | 244,733 | 14,105 | 258,838 | 32,343 | **226,495** | 214,799 |

Les rajustements apportés aux dépenses estimatives pour obtenir le coût global net comprennent 14.1 millions de dollars d'autres dépenses pour les locaux fournis gratuitement par le Ministère et celui des Travaux publics (10 millions de dollars), pour les services communs de M.A.S. ($200,000), pour les dépenses du Conseil du Trésor engagées à titre de contributions de l'employeur aux régimes d'assurance (3 millions de dollars), pour celles engagées par le ministère du Travail à titre de contributions de l'employeur aux paiements d'indemnités ($700,000) et pour les locaux occupés par Transport Canada aux aéroports internationaux ($200,000).

## C. Renseignements complémentaires

### 1. Lois et règlements administrés

En plus des lois et des règlements mentionnés à la rubrique "Mandat légal" à la page 4-12, le Programme administre, en partie ou en totalité, ce qui suit:

- Animaux, Loi sur les maladies et la protection des 1974-75, c.86
  - Animaux, Règlement sur les maladies et la protection des (a.3) CRC, Vol. III, c.296
  - Régions exemptes de brucellose (Colombie-Britannique et le bloc Peace River de l'Alberta), Ordonnance sur les TR/79-120
  - Régions à faible incidence de brucellose (Ontario), Ordonnance des TR/80-124
  - Régions à faible incidence de brucellose (Québec), Ordonnance sur les TR/78-106
  - Importation des psittaridés et oiseaux chanteurs, Ordonnance interdisant l' DORS/80-772 (en processus d'abrogation)
  - Maladies à déclarer, Ordonnance (Métrite contagieux équine) sur les TR/78-68
  - Maladies à déclarer, Ordonnance (Pseudorage) sur les CRC, Vol. III, c.297

- Affectation de crédits, Loi sur l'indemnisation relative à la rage, Règlement sur l' CRC, Vol. III, c.340

- Produits agricoles du Canada, Loi sur les normes des SRC 1970, c.A-8
  - Normes agricoles, Règlement sur les DORS/78-264
  - Carcasses de boeuf, Règlement sur le classement des DORS/78-563
  - Carcasses (porc), Règlement sur le classement des DORS/78-313
  - Carcasses (agneau et mouton), Règlement sur le classement des DORS/78-861
  - Carcasses de veau, Règlement sur le classement des DORS/78-564
  - Laine, Règlements sur le classement de la CRC, Vol. III, c.294
  - Oeufs, Règlement sur les CRC, Vol. II, c.284
  - Oeufs transformés, Règlement sur les (a.3,5&8) CRC, Vol. II, c.290
  - Volaille transformée, Règlement sur la DORS/78-169
  - Produits laitiers, Règlement sur les DORS/79-840
  - Fruits et légumes frais, Règlement sur les (a.3), CRC, Vol. II, c.285

- Produits agricoles du Canada, Loi sur les normes des SRC 1970, c.A-8 (suite)
  - Octroi de permis pour le commerce des produits, Règlement sur l' CRC, Vol. III, c.292
  - Miel, Règlement sur le (a.3,5&8) CRC, Vol. II, c.287
  - Produits de l'érable, Règlement sur les CRC, Vol. II, c.289
  - Règlement sur les fruits et les légumes transformés (a.3,5&8) CRC, Vol. III, c. 291

- Code criminel SRC 1970, c.C-34
  - Pari-mutuel, Décret sur les cotisations à payer pour la surveillance TR/81-1
  - Hippodromes, Règlement sur la surveillance des (a.188) CRC, Vol. V, c.441

- Aliments du bétail, Loi relative aux SRC 1970, c.F-7
  - Aliments du bétail, Règlement relatif aux CRC, Vol. VI, c.665

- Engrais chimiques, Loi sur les SRC 1970, c.F-9
  - Engrais, Règlement sur les CRC, Vol. VI, c.666

- Administration financière, Loi sur l' SRC 1970, c.F-10
  - Droits d'inspection antiparasitaire, Règlement sur les CRC, Vol. VI, c.696
  - Services de quarantaine et d'inspection, Ordonnance sur les droits applicables (a.13) CRC, Vol. VII, c.725

- Fruits, légumes et miel, Loi sur les SRC 1970, c.F-31
  - Fruits, légumes et miel, Règlement sur les CRC, Vol. IX, c.875

- Foin et paille, Loi sur l'inspection SRC 1970, c.H-2
  - Foin et paille, Règlement sur l'inspection CRC, Vol. IX, c.920

- Abattage, sans cruauté, des animaux destinés à l'alimentation, Loi sur l' SRC 1970, c.H-10 (passible d'être abrogée)
  - Abattage, sans cruauté, Règlement sur l' CRC, Vol. IX, c.937

- Animaux de ferme et leurs produits, Loi sur les SRC 1970, c.L-8
  - Couvoirs, Règlement sur les CRC, Vol. XI, c.1023
  - Laine, Règlement sur le classement de la DORS/79-297

- Viandes et conserves alimentaires, Loi sur les SRC 1970, c.M-6 (passible d'être abrogée)

- Viandes, Loi sur l'inspection des SRC 1970, c.M-7 (passible d'être abrogée)
  - Viandes, Règlement sur l'inspection des DORS/79-579

- Viandes, Loi sur l'inspection des (proposée)

- Produits antiparasitaires, Loi sur les SRC 1970, c.P-10
  - Produits antiparasitaires, Règlement sur les (a.5&9) CRC, Vol. XIII, c.1253

- Indemnisation pour dommages causés par les pesticides, Loi sur l' SRC 1970, c.P-11
  - Indemnisation pour dommages causés par les pesticides, Règlements sur l' (a.4) CRC, Vol. XIII, c.1254

- Plantes, Loi sur la quarantaine des SRC 1970, c.P-13
  - Production d'aubergines et de tomates (Central Saanich), Règlement sur la DORS/82-488
  - Infestation des plantes, Règlement d'urgence sur l' DORS/79-642
  - Nématode doré, Ordonnance sur le DORS/80-260
  - Plantes, Règlement sur la quarantaine (a.4 & 9) CRC, Vol. XIV, c. 1273
  - Pommes de terre (Central Saanich, Colombie-Britannique), Règlement visant à restreindre la production et à interdire la vente DORS/82-186

- Semences, Loi relative aux SRC 1970, c.S-7
  - Semences, Règlement relatif aux (a.4&7) CRC, Vol. XV, c.1400
  - Variétes de semences, Ordonnance sur les (a.4) CRC, Vol. XV, c.1401
  - Graines de mauvaises herbes, Ordonnance sur les CRC, Vol. XV, c.1402

## 2. Établissements par région

Tableau 38 présente la liste des établissements par région.

**Tableau 38: Établissements par région**

| Province | Bureaux régionaux | Laboratoires |
|---|---|---|
| Terre-Neuve | St. John's, DIA | |
| Nouveau-Brunswick | Moncton, DIV<br>Moncton, DIA | Sackville, LPV |
| Québec | Montréal, DIV<br><br>Montréal, DIA | Station expérimentale de Grosse-Île<br>Saint-Hyacinthe, LPV |
| Ontario | Willowdale, DIV<br>Willowdale, DIA | Nepean, IRV<br>Guelph, LPV |
| Manitoba | Winnipeg, DIV<br>Winnipeg, DIA | Winnipeg, LPV |
| Saskatchewan | Regina, DIV<br>Regina, DIA | Saskatoon, LPV |
| Alberta | Calgary, DIV<br>Edmonton, DIA | Lethbridge, IRV |
| Colombie-Britannique | Vancouver, DIV<br>New Westminster, DIA | Vancouver, LPV |

Abbréviations:

DIA - Direction de l'inspection agricole
DIV - Direction de l'inspection vétérinaire
LPV - Laboratoire de pathologie vétérinaire
IRV - Institut de recherches vétérinaires



865

Plan de dépenses du Programme du Service canadien des forêts

1985-1986

## Table des matières


**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 5-4

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Points saillants 5-6
B. État financier récapitulatif par activité 5-7
C. Données de base
  1. Introduction 5-9
  2. Mandat légal 5-10
  3. Objectif du Programme 5-10
  4. Plan d'exécution du Programme 5-10
D. Perpective de planification
  1. Contexte 5-11
  2. Initiatives 5-12
  3. Efficacité du Programme 5-13

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Mise en valeur des forêts 5-15
B. Recherche forestière et services techniques 5-18
C. Gestion et administration 5-24

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
  1. Dépenses par article 5-26
  2. Dépenses en personnel 5-27
  3. Dépenses en capital 5-30
  4. Paiements de transfert 5-31
  5. Analyse des recettes 5-33
B. Analyse des coûts 5-34
C. Renseignements complémentaires
  1. Établissements par région 5-35

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation d'affectation de crédits

L'autorisation est demandée de dépenser $168,683,500 pour administrer le Programme du Service canadien des forêts en 1985-1986. Les autres dépenses évaluées à $6,784,000 pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés seront effectuées en vertu de l'autorisation législative.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédit (en milliers de dollars) | | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Programme du Service canadien des forêts** | | |
| 35 | Dépenses de fonctionnement | 73,590 | 61,461 |
| 40 | Dépenses de capital | 31,236 | 31,102 |
| 45 | Subventions et contributions | 63,858 | 47,168 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 6,784 | 5,392 |
| | **Total du Programme** | 175,468 | 145,123 |

### Crédits - Libellé et montants

| Numéros des crédits | Ministère et organismes | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Programme du Service canadien des forêts** | |
| 35 | Service canadien des forêts - Dépenses de fonctionnement et autorisation de dépenser les recettes de l'année | 73,590,000 |
| 40 | Service canadien des forêts - Dépenses en capital et autorisation de faire des paiements aux provinces ou aux municipalités à titre de contributions aux travaux de construction entrepris par ces administrations et autorisation de consentir des avances recouvrables ne dépassant pas la part des frais de projets conjoints assumée par des organismes provinciaux et des organismes de l'extérieur y compris les dépenses faites à l'égard de propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral | 31,236,000 |
| 45 | Service canadien des forêts - Subventions inscrites au Budget et contributions | 63,857,500 |

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

## Programme par activité

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Budgétaires | | | | | | | |
| | Années-personnes autorisées | Fonction-nement | Capital | Paiements de transfert | Sous total | Moins: recettes à valoir sur le crédit | Total | Budget principal 1984-1985 |
| Mise en valeur des forêts | 176 | 14,402 | 3,769 | 54,344 | 72,515 | | 72,515 | 49,398 |
| Recherche forestière et services techniques | 1,013 | 59,545 | 27,448 | 8,914 | 95,907 | 505 | 95,402 | 90,176 |
| Gestion et administration | 97 | 6,917 | 34 | 600 | 7,551 | | 7,551 | 5,549 |
| Total du Programme | 1,286 | 80,864 | 31,251 | 63,858 | 175,973 | 505 | 175,468 | 145,123 |

*Le programme du service canadien des fôrets était inclus dans le budget des dépenses 1984-85 du ministre de l'environnement.

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Points saillants

Une récente réorganisation s'est soldée par le passage du Service canadien des forêts d'Environnement Canada à Agriculture Canada, où il est coiffé par le nouveau ministre d'État aux Forêts. Ce passage témoigne de l'augmentation de l'accent mis sur les ressources forestières au sein de l'économie canadienne. Voici d'autres points saillants du Programme pour 1985-1986:

**Mise en valeur des forêts:**

- Continuer à négocier et, s'il y a lieu, mettre en oeuvre des ententes fédérales-provinciales de mise en valeur des forêts en partage des frais avec la Colombie-Britannique, le Québec et Terre-Neuve (voir page 5-16);

- Faciliter la construction de l'École de gardes forestiers des Maritimes en y apportant une contribution de 10.5 millions de dollars, dont 6.7 millions de dollars seront nécessaires en 1985-1986 (voir page 5-17);

- Mettre en oeuvre en 1985-1986, au prix de 53 millions de dollars, les ententes fédérales-provinciales sur les forêts, conclues avec le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, l'Ile-du-Prince-Édouard, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta (voir page 5-16);

- Mettre en oeuvre la partie forestière de 1985-1986 du plan de développement économique pour la région du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie en y consacrant pendant l'année du budget 4.5 millions de dollars (voir page 5-17);

- Établir et mettre en oeuvre un programme global d'aménagement forestier applicable aux terres fédérales qui appartiennent au ministère de la Défense nationale, à d'autres ministères fédéraux ou aux bandes indiennes (voir page 5-16).

**Recherche forestière et services techniques:**

- Mettre l'accent sur l'utilisation des techniques de pointe aux fins de la recherche sur l'aménagement forestier afin d'approfondir les connaissances actuelles et d'améliorer les techniques de production, de protection et d'aménagement (voir page 5-22).

- Améliorer des installations régionales de recherche forestière en consacrant environ 72 millions de dollars en capital à quatre installations. En 1985-1986, on dépensera environ 25.7 millions de dollars (voir page 5-23).

## B. État financier récapitulatif par activité

**Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Mise en valeur des forêts | **72,515** | 106,214 | (33,699) | 5-15 |
| Recherche forestière et services techniques | **95,907** | 95,763 | 144 | 5-18 |
| Gestion et administration | **7,551** | 5,640 | 1,911 | 5-24 |
| Total des dépenses | **175,973** | 207,617 | (31,644) | |
| Moins les recettes à valoir sur le crédit | **(505)** | (459) | (46) | |
| Total des affectations | **175,468** | 207,158 | (31,690) | |
| Années-personnes autorisées | **1,286** | 1,141 | 145 | |

**Explication de la différence:** Les besoins financiers de 1985-1986 sont de 175,468 millions de dollars, soit 32 millions de dollars de moins que les dépenses prévues pour 1984-1985. Causes principales:

- diminution des fonds salariaux de fonctionnement, et aux autres fonds qu'exige le programme Environnement 2000 (24 millions de dollars)
- diminution des subventions liées aux ententes de mise en valeur des forêts (22 millions de dollars)
- hausse des salaires et des prix associée à l'inflation 4 millions de dollars
- augmentation des subventions à l'École des gardes forestiérs des Maritimes 6 millions de dollars

- fonds supplémentaires: subvention à l'Université de Moncton et construction et fonctionnement du Centre de recherche forestière par satellite — 2 millions de dollars
- augmentation des cotisations aux régions sociaux des employés — 1 million de dollars
- augmentation des subventions aux universités — 1 million de dollars

**Explication des prévisions visant 1984-1985:** Les prévisions de 1984-1985 (qui sont fondées sur les renseignements dont la direction disposait au 31 octobre 1984) dépassent de 62 millions de dollars, soit de 43 %, les 145 millions de dollars du budget des dépenses principal de 1984-1985 (voir les extraits de la Partie II du Budget des dépenses à la page 5-4). La différence de 62 millions de dollars est principalement attribuable à ce suit:

- Environnement 2000 — 24 millions de dollars
- Ententes d'aménagement — 34 millions de dollars
- Subventions à la FORINTEK — 4 millions de dollars

**Tableau 2: Dépenses brutes par activité (répartition en pourcentage) 1985-1986**

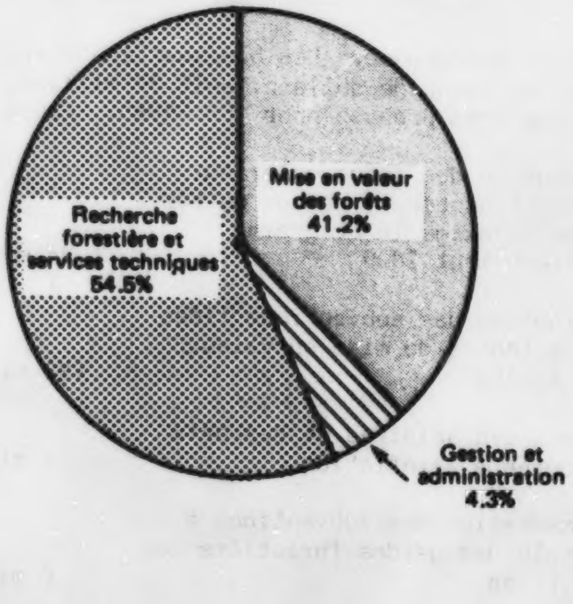




858

**Tableau 3: Dépenses brutes par article (répartition en pourcentage) 1985-1986**

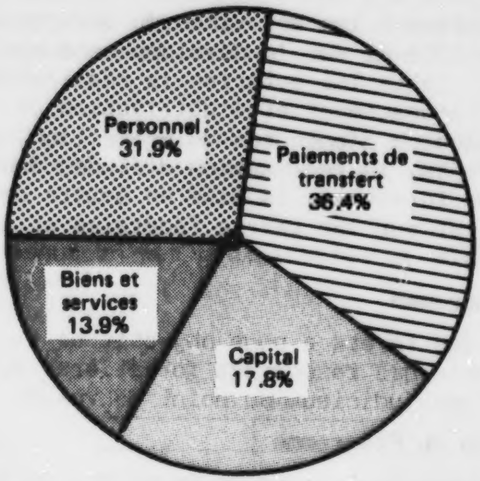


## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Service canadien des forêts (SCF) assume la responsabilité fédérale en matière de protection, d'aménagement et d'utilisation des ressources forestières du Canada. Son programme est réalisé en étroite collaboration avec divers organismes fédéraux, les gouvernements d'autres paliers et l'industrie forestière. De plus, d'autres ministères fédéraux tels que le ministère de l'Expansion régionale et industrielle et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien réalisent des activités relatives aux forêts.

Le rôle de recherche forestière du SCF, établi depuis longtemps, est axé sur la mise au point de méthodes efficaces de protection des forêts et de sylviculture, telles que la répression biologique des ravageurs, l'amélioration de l'accroissement et du rendement des forêts grâce à des travaux de génétique des arbres et de micropropagation, et la recherche sur les écosystèmes forestiers. On met l'accent sur la diffusion des connaissances techniques acquises grâce aux recherches financées par le gouvernement fédéral afin que ces connaissances aient une incidence maximale sur les ressources et l'industrie forestière.

Les ententes forestières fédérales-provinciales sont destinées à favoriser l'intensification de l'aménagement forestier par les provinces et l'industrie afin que le secteur forestier du Canada devienne autosuffisant et prenne de l'expansion. Dans l'immédiat, on

d'augmenter la qualité et la quantité des terres forestières productives et de créer des possibilités d'emploi par la même occasion.

## 2. Mandat légal

La principale loi régissant les activités du Service canadien des forêts est la Loi de 1966-67 sur le développement des forêts et la recherche sylvicole. Cette loi autorise la réalisation de recherches sur la protection, l'aménagement et l'utilisation de ressources forestières, la conclusion d'ententes de protection, d'aménagement et d'utilisation des forêts, la réalisation d'études économiques et d'analyses du secteur forestier, la mise en oeuvre de programmes d'aménagement forestier sur les terres fédérales et la création de forêts expérimentales.

## 3. Objectif du Programme

Le Service canadien des forêts a pour objectif de favoriser l'utilisation économique durable des ressources forestières du Canada grâce à l'aménagement forestier judicieux du point de vue de l'environnement.

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Le Service canadien des forêts est divisé en trois activités qui témoignent des principales orientations du Programme et des efforts faits en vue d'atteindre l'objectif susmentionné. Chaque activité est subdivisée pour faciliter la réalisation de cet objectif et l'exécution du Programme. Le tableau 4 illustre les actitivés du Programme.

**Tableau 4: Structure des activités**

**Organisation:** Les activités du Programme du Service canadien des forêts sont administrées par quatre directions générales et deux groupes directement comptables au sous-ministre adjoint. Les opérations du Programme sont réalisées par l'administration centrale à Ottawa, les établissements régionaux de recherche et les bureaux régionaux de développement qui se trouvent dans toutes les parties du pays.

Les rapports entre l'organisation et la structure des activités du Programme et la ventilation des ressources de 1985-1986 sont indiqués au tableau 5.

Tableau 5: **Ressources par organisation et activité (en milliers de dollars)**

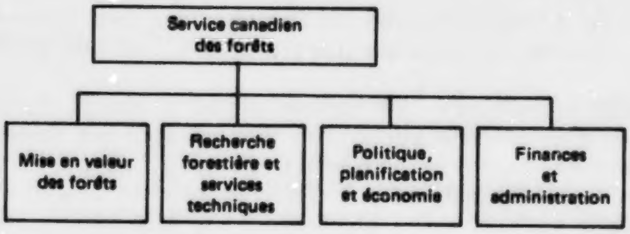


| | | | | | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| Mise en valeur des forêts | 72,515 | | | | 72,515 |
| Recherche forestière et services techniques | | 95,402 | | | 95,402 |
| Gestion et administration | | | 2,353 | 5,198 | 7,551 |
| | 72,515 | 95,402 | 2,353 | 5,198 | 175,468 |
| Années-personnes | 176 | 1,013 | 30 | 67 | 1,286 |

## D. Perspective de planification et rétrospective du rendement

### 1. Contexte

Les forêts sont une des principales ressources renouvelables du Canada. Si elles sont dûment aménagées, elles continueront de présenter d'importants avantages pour l'économie canadienne. L'apport du secteur forestier à l'économie du Canada se chiffre actuellement à 25.9 milliards de dollars par année. L'industrie de l'exploitation forestière, l'industrie du bois, l'industrie des pâtes et des papiers et les industries connexes donnent de l'emploi directement à 310 000 travailleurs. L'analyse des collectivités vivant des forêts a indiqué qu'à chaque emploi en forêt, en scierie ou en fabrique

correspond un autre emploi local et un deuxième emploi ailleurs dans l'économie nationale. Voilà pourquoi le secteur forestier intervient pour environ un million d'emplois au total, soit près d'un emploi sur dix au Canada.

Outre le fait qu'ils suffisent à répondre à la plupart des besoins intérieurs, les produits forestiers du Canada se classent au premier rang des exportations du Canada et interviennent pour un quart du commerce mondial des produits forestiers transformés. À l'heure actuelle, les ventes à l'étranger comporte un excédent commercial net annuel de 11 milliards de dollars. Or, la caractéristique la plus importante des marchés extérieurs du Canada est leur vulnérabilité, c'est-à-dire que le Canada ne vend que quelques produits sur quelques marchés différents. Les difficultés de conservation et d'augmentation de notre part du marché international global comprennent les barrières tarifaires et les pressions protectionnistes étrangères qui peuvent compromettre l'implantation du Canada dans les marchés uniques sur lesquels il vend la majeure partie (90 %) de ses produits forestiers.

**Aménagement forestier:** Le manque passé d'aménagement forestier méthodique a causé une réduction des ressources forestières. La diminution des approvisionnements en bois, et particulièrement en bois de résineux, a été causée par les lacunes de l'aménagement forestier et les dommages attribuables aux maladies, aux incendies et à divers ravageurs non réprimés. La situation des approvisionnements ne peut être rectifiée que grâce à l'engagement des gouvernements de tous les paliers et de l'industrie forestière.

**Utilisation de pesticides:** L'inquiétude du public au sujet des effets à court terme et à long terme des pesticides a exigé de la prudence quant à leur mise au point et à leur utilisation. Les industries forestières et le grand public comptent sur le gouvernement aux fins de la recherche sur les incidences environnementales et le cheminement des pesticides, du financement de la mise au point de pesticides et de techniques d'application, et de la réglementation de ces précieux auxiliaires.

Il faut que les difficultés soient résolues pour assurer la santé à long terme du secteur forestier et particulièrement pour le maintien et l'expansion de nos marchés étrangers.

## 2. Initiatives

Dans le contexte susmentionné, le SCF prendra les initiatives suivantes en 1985-1986:

**Mise en valeur des forêts:**

- L'aménagement forestier est poursuivi de plus en plus grâce à des ententes fédérales-provinciales de mise en valeur des forêts en partage des frais. Conformément aux ententes déjà

en vigueur, on consacrera environ 43 millions de dollars à cette initiative en 1985-1986 (voir page 5-16). En outre, le SCF consacrera 3 millions de dollars à la réalisation du plan de développement économique de la région Bas Saint-Laurent-Gaspésie (voir page 5-16).

- On est en train de mettre au point des programmes d'aménagement forestier sur les terres fédérales afin d'augmenter la valeur de ces terres et de créer efficacement des emplois sur le plan local (voir page 5-16).

**Recherche et services techniques:**

- Les recherches sont axées sur la biotechnologie, soit par exemple, la fixation de l'azote et la micropropagation afin d'augmenter la croissance et le rendement des arbres forestiers (voir page 5-22). Voici des exemples précis des initiatives dans ce domaine:

  - Élaboration de techniques d'isolement et de culture du Frankia pour fins d'utilisation expérimentale avec d'autres espèces d'arbres. Le Frankia est un organisme fixateur d'azote qui a peut-être la possibilité de coloniser d'autres espèces d'arbres et de leur fournir de l'azote pour améliorer leur croissance.

  - Préparation à la commercialisation de cultures embryonnaires de mélèze pour permettre la production rapide de semis et réduire les délais nécessaires à l'amélioration génétique du mélèze.

- Les efforts de recherche dans d'autres domaines sont destinés à assurer l'utilisation économique durable des ressources forestières du Canada grâce à l'amélioration des méthodes de protection de ces ressources et de l'environnement et à l'amélioration de l'utilisation des produits forestiers.

## 3. Efficacité du Programme

Le Programme du Service canadien des forêts vise à favoriser l'utilisation économique durable des ressources forestières du Canada grâce à l'aménagement forestier judicieux du point de vue de l'environnement. Ce Programme est réalisé en étroite collaboration avec divers organismes fédéraux, les gouvernements d'autres paliers et l'industrie forestière. C'est pourquoi il faut reconnaître que les réalisations sont associées non pas à la seule exécution du programme mais à la somme de contributions diverses. Néanmoins, c'est le Programme qui apporte la principale contribution au succès du secteur forestier.



C-879

Jusqu'à présent, l'objectif a été atteint par bon nombre de moyens:

- La conclusion d'ententes de mise en valeur des forêts avec les gouvernements provinciaux a augmenté l'utilisation des techniques d'aménagement forestier intensif.

- Le financement de la réalisation par des organismes privés de recherches biotechnologiques sur des enzymes microbiens qui digèrent le bois donne lieu à de nouvelles techniques de recyclage et d'utilisation de la biomasse forestière.

- L'aide à la recherche privée sur la mécanisation du renouvellement forestier donne lieu à la mise au point de meilleures machines et méthodes d'aménagement forestier.

- Les recherches sur l'utilisation des produits forestiers qu'appuie le gouvernement fédéral ont doté l'industrie forestière, au cours des cinq dernières années, de techniques qui lui permettront de réaliser des économies annuelles de 25 millions de dollars.

- La recherche sur la télédétection numérique a permis au secteur privé de mettre au point l'ARIES III, système intégré d'analyse à distance. Ce système est un instrument d'évaluation forestière qui permet d'obtenir des renseignements sur la composition actuelle des forêts, leur santé et les taux d'épuisement ou de régénération. Les méthodes d'inventaire classiques fondées sur la photographie aérienne et l'échantillonnage au sol sont dispendieuses à employer et désuètes et ne permettent pas une résolution satisfaisante.

- On a établi un système de lutte contre les incendies forestiers qui a été mis en oeuvre dans l'ouest du Québec et qui sera mis en oeuvre en Ontario et dans les provinces des Prairies au cours des deux prochaines années.

**Section II**
**Analyse par activité**

## A. Mise en valeur des forêts

### Objectifs

Stimuler directement le développement régional du secteur forestier et contribuer à l'amélioration des ressources forestières en encourageant et en appuyant le renouvellement forestier, l'aménagement forestier intensif et l'augmentation durable de la productivité forestière.

### Résumé des ressources

Les dépenses associées à l'activité de la mise en valeur des forêts interviennent pour environ 41 % du total des dépenses en fonds et pour 14 % du total des dépenses en années-personnes du Programme du Service canadien des forêts en 1985-1986.

**Tableau 6: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget principal 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Mise en valeur des forêts | 72,515 | 176 | 106,214 | 177 | 108,899 | 100 |

Environ 10 % des dépenses de l'activité servent à payer les frais touchant le personnel. Le tableau 17, à la page 5-31, indique des paiements de transfert sous forme de subventions et de contributions correspondant à 54 millions de dollars ou à 75 % du total des dépenses de l'activité, le reste constituant d'autres dépenses de fonctionnement et d'immobilisation.

### Description

L'activité assure une stimulation directe du développement régional du secteur forestier et l'amélioration des ressources forestières. Elle encourage et appuie le renouvellement forestier, l'aménagement forestier intensif et l'augmentation de la productivité des forêts. Des ententes fédérales-provinciales de partage des frais aident l'industrie privée et les propriétaires de boisés privés à accomplir

des travaux de renouvellement forestier et d'aménagement forestier intensif. L'aide comprend la prestation de fonds, de conseils techniques et de connaissances spécialisées en vue de l'amélioration des techniques d'aménagement forestier. Les ententes sont destinées à orienter le développement à court terme, à moyen terme et à long terme du secteur forestier. Les initiatives prises visent à encourager l'aménagement forestier intensif tout en créant des possibilités de revenu et de perfectionnement des ressources humaines. Ces initiatives se déroulent en étroite consultation avec les provinces.

De plus, on dresse des plans d'aménagement des forêts des terres fédérales de concert avec les autochtones et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Ces plans prévoient l'affectation de fonds au démarrage des travaux, à la diffusion de connaissances techniques, à la prestation de conseils et à la formation afin de doter les autochtones de ressources forestières à rentabilité durable. Les activités d'aménagement forestier menées sur d'autres terres fédérales créeront des emplois locaux, alimenteront en bois des usines de transformation et comprendront des démonstrations d'aménagement forestier intensif.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les ententes fédérales-provinciales de mise en valeur des forêts en partage des frais stimulent l'industrie forestière et prévoient différents objectifs d'amélioration des ressources forestières. Elles sont destinées à faire passer la ligne de conduite provinciale et industrielle, grâce à des leviers financiers et à la réalisation directe de certains programmes, de la simple exploitation des ressources forestières à leur aménagement de manière à en augmenter la productivité. Une forte proportion du programme de renouvellement forestier est réalisée actuellement par voie de ces ententes.

La négociation de nouvelles ententes de mise en valeur des forêts et la mise en oeuvre ainsi que l'administration des ententes déjà conclues exigeront 176 années-personnes en 1985-1986. Les ententes déjà administrées et les dépenses prévues pour 1985-1986 sont indiquées au tableau 7. Du total de 53 millions de dollars, 43 millions représentent des contributions et 10 millions de dollars sont des frais de fonctionnement et d'immobilisations.

**Tableau 7: Ententes de mise en valeur des forêts - 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| Province | Période visée | en milliers de dollars |
|---|---|---|
| Terre-Neuve | de 1981 à 1985 | 5 282 |
| Terre-Neuve (nouvelle entente) | En voie de négociation | |
| Nouveau-Brunswick | de 1984 à 1989 | 8 257 |
| Nouvelle-Écosse (ancienne entente) | de 1982 à 1988 | 7 048 |
| Nouvelle-Écosse (nouvelle entente) | de 1984 à 1988 | 4 116 |
| Île-du-Prince-Édouard | de 1983 à 1988 | 2 967 |
| Québec | En voie de négociation | |
| Ontario (achèvement de l'ancienne entente | de 1978 à 1984 | 4 895 |
| Ontario (nouvelle entente) | de 1984 à 1989 | 11 830 |
| Manitoba | de 1983 à 1989 | 2 375 |
| Saskatchewan | de 1984 à 1989 | 4 306 |
| Alberta | de 1984 à 1989 | 1 989 |
| Colombie-Britannique | En voie de négociation | |
| Total | | 53 065 |

La nouvelle École de gardes forestiers des Maritimes sera une partie intégrante du complexe forestier des Maritimes, à Fredericton (N.-B.) et qui groupera en un même lieu toutes les installations d'enseignement, de recherche et de gestion des provinces Maritimes en matière de forêts. Le complexe desservira les quatre provinces de l'Atlantique et contribuera considérablement à l'amélioration des aptitudes techniques et des techniques d'aménagement des ressources du secteur forestier. Dans le cadre du Programme du SCF, 6.7 millions de dollars seront consacrés au complexe en 1985-1986.

En outre, en 1985-1986, le SCF consacrera 4.5 millions de dollars, dont 3 millions de dollars sous forme de contributions à la réalisation de l'élément forestier du plan de développement économique pour la région du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie. Ce plan vise un programme que le gouvernement fédéral a commencé à réaliser directement en 1984 grâce à un budget global de 19 millions de dollars visant une période de cinq ans. Le gouvernement fédéral versera au cours de chacune des cinq années en question aux fins de travaux dans les domaines de l'aménagement forestier, de la vulgarisation et de la diffusion des connaissances techniques, des études techniques et économiques, ainsi que de l'administration et du fonctionnement. La réalisation du programme fait appel à trois unions de producteurs de bois représentant environ 12,000 propriétaires de boisés.

## B. Recherche forestière et services techniques

### Objectif

Mettre en valeur les ressources forestières grâce à la mise au point, à la démonstration, à la mise en oeuvre et à la diffusion d'innovations visant à régler des problèmes et à augmenter l'efficacité et le rendement de l'aménagement forestier.

### Résumé des ressources

Les dépenses associées à l'activité de la recherche forestière et des services techniques interviennent pour environ 55 % du total des dépenses et 79 % du total des années-personnes du Programme du Service canadien des forêts.

**Tableau 8: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget principal 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Recherche sur l'environnement forestier | 3,796 | 79 | 3,824 | 78 | 4,200 | 77 |
| Recherche sur les produits forestiers | 8,055 | 192 | 8,114 | 190 | 8,914 | 187 |
| Recherche sur la protection des forêts | 10,331 | 215 | 10,407 | 213 | 11,431 | 210 |
| Recherche sur l'utilisation des forêts | 9,269 | 3 | 9,337 | 3 | 10,256 | 3 |
| Services forestiers | 11,216 | 179 | 11,298 | 177 | 12,410 | 174 |
| Gestion et administration des services forestiers | 53,240 | 345 | 52,783 | 340 | 34,410 | 335 |
| | 95,907 | 1,013 | 95,763 | 1,001 | 81,621 | 986 |
| Moins recettes à valoir sur le crédit | (505) | - | (459) | - | (420) | - |
| Totaux | 95,402 | 1,013 | 95,304 | 1,001 | 81,201 | 986 |
| Recettes | 300 | - | 167 | - | 288 | - |

Environ 46 % des dépenses de l'activité servent à payer les frais touchant le personnel. Le tableau 17, à la page 5-31, indique des paiements de transfert sous forme de subventions et de contributions correspondant à 9 millions de dollars ou à 9 % du total des dépenses de l'activité, le reliquat constituant d'autres dépenses de fonctionnement et d'immobilisation.

On tire des recettes d'environ $300,000 de la vente de permis d'exploitation et de produits forestiers, de la location de chambres et d'habitations, de repas et de divers recouvrements. Ces recettes vont directement au crédit du Fonds du revenu consolidé. On ne peut pas les utiliser dans le cadre du Programme.

Des recettes d'environ $505,000 sont tirées du recouvrement de différents frais de recherche et de services techniques et sont portées au crédit pour utilisation dans le Programme.

**Description**

Cette activité contribue à la mise en valeur des ressources forestières grâce à la mise au point, à la démonstration, à la mise en oeuvre et à la diffusion d'innovations visant à régler des problèmes et à augmenter l'efficacité et le rendement de l'aménagement forestier. On réalise des recherches sur l'environnement forestier, la production forestière, l'utilisation des forêts et la protection des forêts contre les incendies, les insectes et les maladies. De plus, on publie les résultats de ces recherches. On donne des conseils techniques et des renseignements scientifiques à des ministères et organismes fédéraux, aux provinces, à l'industrie, aux établissements d'enseignement et à d'autres pays.

On administre des programmes spéciaux de recherche mixte et on apporte une aide financière aux universités et à d'autres organismes qui y sont admissibles aux fins de la recherche forestière. On fournit des services spécialisés aux ministères et organismes fédéraux, aux provinces et à l'industrie forestière.

L'activité comprend les six sous-activités suivantes:

**Recherche sur l'environnement forestier:** On évalue l'incidence des pratiques forestières sur l'environnement et les répercussions des problèmes environnementaux sur les ressources forestières et on acquiert de nouvelles connaissances sur les écosystèmes forestiers. On s'intéresse particulièrement aux incidences des pluies acides sur la productivité à long terme des écosystèmes forestiers et à la mesure dans laquelle ces écosystèmes modifient la toxicité des dépôts acides.

**Recherche sur les produits forestiers:** Il s'agit d'améliorer les peuplements forestiers et la qualité génétique des principales espèces d'arbres, d'améliorer les méthodes de reboisement, de favoriser la croissance des arbres et l'accroissement des peuplements et de perfectionner les systèmes d'aménagement forestier.

**Recherche sur la protection des forêts:** Il s'agit d'acquérir de nouvelles connaissances dans les domaines de la biologie forestière et de la répression des insectes et des maladies des arbres ainsi que des espèces végétales indésirables et d'améliorer les méthodes de prévision, de prévention et de suppression des incendies forestiers et de répression des ravageurs par des moyens biologiques et chimiques.

De plus, on réalise des recherches sur les problèmes de ravageurs forestiers les plus pressants afin d'établir des méthodes de réduction des dommages causés par les insectes et les maladies de telle sorte que l'environnement n'en subisse qu'un minimum d'effets défavorables.

**Recherche sur l'utilisation des forêts:** Les recherches visent l'utilisation des ressources forestières et la mise au point des nouveaux produits (par ex., des produits du bois composés tels que les panneaux de copeaux), des codes et des normes qui sont nécessaires à la conservation de nos marchés étrangers. On conclut des ententes de collaboration avec le secteur privé pour appuyer les activités de recherche sur les produits du bois et la récolte du bois. On réalise des recherches sur l'utilisation des ressources forestières pour produire de l'énergie dans le cadre du Programme de l'énergie forestière (ENFOR), de concert avec le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le Conseil national de recherches.

**Services forestiers:** On met en oeuvre un programme de contrôles et de production de rapports sur la répartition et les incidences des insectes et des maladies des forêts et on tient un inventaire informatisé des ressources forestières. De plus, on fournit des conseils techniques et des données sur les ressources forestières, on diffuse des connaissances techniques et on publie de l'information scientifique afin de donner aux gestionnaires forestiers, à l'industrie et au grand public les renseignements nécessaires à un aménagement judicieux des forêts. On verse des paiements de transfert sous forme de subventions et contributions aux universités et à d'autres organismes qui y sont admissibles aux fins de la réalisation de recherches forestières.

**Gestion et administration:** Cette sous-activité comprend la gestion, la direction et la coordination de programme de l'activité Recherche forestière et services techniques et même l'entretien matériel et la modernisation des grandes installations de recherche.

**Renseignements sur le rendement et justification des ressources**

Le Service canadien des forêts réalise bon nombre de projets de recherche chaque année grâce à quelque 300 scientifiques et à 8 établissements de recherche se trouvant dans différentes parties du Canada. La diffusion des connaissances techniques est un important aspect de l'activité car elle permet à l'industrie forestière d'appliquer les progrès techniques issus des recherches.

Le tableau 9, à la page 5-22, présente un résumé par sous-activité des initiatives précises qui seront prises en 1985-1986. Voici des renseignements complémentaires à ce sujet:

**Recherche sur l'environnement forestier:** Les recherches sur l'environnement forestier seront axées sur l'approfondissement de la connaissance des processus des écosystèmes et des réactions de ces derniers aux incidences, notamment, des pratiques forestières, de l'utilisation des pesticides et des pluies acides, afin de mettre au point des techniques visant à minimiser les pressions exercées sur l'environnement.

**Recherche sur la production forestière:** Les recherches sur la production forestière seront axées sur la micropropagation et la manutention génétique visant à raccourcir de beaucoup les délais de production de matériel génétiquement supérieur.

**Recherche sur la protection des forêts:** Les recherches sur la protection des forêts seront axées sur la mise au point de méthodes de remplacement en répression des ravageurs et sur l'amélioration des techniques de lutte contre les incendies.

**Recherche sur l'utilisation des forêts:** Les recherches sur l'utilisation des forêts seront axées sur l'établissement de codes, de normes et de nouveaux produits et sur l'amélioration des procédés de transformation.

## Tableau 9: Recherches sur les ressources forestières

| Secteurs de recherche | Résultats escomptés | $ | A-P | Grands dossiers |
|---|---|---|---|---|
| Environnement | Évaluer l'incidence des pratiques forestières sur l'environnement, et les répercussions des problèmes environnementaux sur la ressource forestière et acquérir de nouvelles connaissances sur les écosystèmes forestiers. | 3 796 | 79 | - effet des pluies acides sur la forêt et sur la productivité des stations<br>- effet des pratiques d'exploitation forestière<br>- création d'un réseau de prompte alerte des pluies acides (premier rapport)<br>- incidences des systèmes de récolte sur la stabilité de l'environnement des îles Reine-Charlotte (rapport) |
| Production forestière | Améliorer les peuplements forestiers et la qualité génétique des principales espèces d'arbres, améliorer les méthodes de création de forêts, favoriser la croissance des arbres et des peuplements et perfectionner les systèmes d'aménagement forestier. | 8 055 | 192 | - production et utilisation de la biomasse forestière<br>- travaux biotechniques pour exploiter le potentiel de fixation d'azote d'essences forestières choisies<br>- effets des diverses méthodes de récolte de l'épinette noire visant à optimiser la régénération<br>- programme sur les mauvaises herbes forestières visant à établir des pratiques de répression de ces herbes afin de dépresser les jeunes peuplements de conifères<br>- diffusion à l'industrie forestière du Nouveau-Brunswick des connaissances sur la propagation des clones de mélèze |
| Protection des forêts | Acquérir de nouvelles connaissances dans les domaines de la biologie forestière, de la lutte contre les insectes et les maladies des arbres, et des arbres indésirables; améliorer les méthodes de prévention et de contrôle des incendies de forêt, de répression des ravageurs, ce qui comprend l'étude d'agents biologiques et chimiques. | 10 331 | 215 | - pertes causées par le dendroctone du pin ponderosa et la tordeuse des bourgeons de l'épinette<br>- incidences des pesticides et de la répression biologique<br>- incidences des systèmes de lutte contre les feux de forêt et réduction des pertes causées par les incendies forestiers<br>- diffusion d'un système de lutte contre les incendies forestiers à une des provinces des Prairies |
| Utilisation des forêts | Élaborer de nouvelles méthodes de production d'énergie à partir des ressources forestières; établir des codes, des normes et des techniques pour les produits du bois. | 9 269 | 3 | - mécanisation de la sylviculture<br>- codes et normes applicables aux charpentes légères<br>- amélioration de la qualité des produits et mise au point de nouvelles utilisations pour les produits forestiers |

**Services forestiers:** Les dépenses prévues pour les services forestiers en 1985-1986 sont d'environ 11.2 millions de dollars et 179 années-personnes. Elles viseront à fournir les services d'aménagement des forêts sur les terres fédérales, relever, contrôler et signaler diverses conditions relatives aux insectes et aux maladies des arbres dans différentes parties du pays, acquérir diverses données sur les ressources forestières, mettre en oeuvre un programme de diffusion aux provinces et aux autres usagers des connaissances et techniques issues des recherches et appuyer l'éducation et la recherche forestières.

**Gestion et administration:** Il faudra, en 1985-1986, 345 années-personnes et 53 millions de dollars pour assurer la direction, la coordination et la gestion de programme de l'activité Recherche forestière et services techniques, dont environ la moitié des réssources humaines et 14 millions de dollars seront affectés gestion et à l'administration matérielles des centres de recherche.

On trouvera au tableau 10 plus de renseignements sur la modernisation des centres de recherche des régions.

**Tableau 10: Amélioration des installations de recherche en 1985-1986 (en millions de dollars)**

| Installation | Endroit | Millions de dollars | |
|---|---|---|---|
| Centre de recherche forestière des Maritimes | Fredericton (N.-B.) | 11.4 | Nouveau centre de recherche |
| Centre de recherche forestière des Laurentides | Sainte-Foy (Québec) | 5 | Expansion et amélioration des installations |
| Centre de recherche forestière des Grands Lacs | Sault-Sainte-Marie (Ontario) | 6.9 | Agrandissement du Centre de recherche |
| Centre de recherche forestière du Pacifique | Victoria (C.-B.) | 2.4 | Expansion du Centre de recherche |

## C. Gestion et administration

### Objectif

Fournir des analyses économiques du secteur forestier du Canada, établir des politiques, entretenir des relations avec d'autres paliers de gouvernement et d'autres organismes nationaux et internationaux s'occupant du secteur forestier, et assurer au Programme des services de gestion, d'orientation, de planification, de coordination et de communication ainsi que des services financiers et administratifs et des services relatifs au personnel.

### Résumé des ressources

Les dépenses associées à l'activité de gestion et d'administration interviennent pour environ 4 % du total des fonds et 8 % du total des années-personnes qu'exigera le Programme du Service canadien des forêts en 1985-1986.

**Tableau 11: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget principal 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Gestion et administration | 5,198 | 67 | 3,371 | 57 | 4,079 | 46 |
| Politiques, planification et économie | 2,353 | 30 | 2,269 | 26 | 1,238 | 26 |
| Gestion des installations | | | | | | |
| | 7,551 | 97 | 5,640 | 83 | 5,317 | 72 |

Environ 56 % des dépenses de l'activité servent à payer les frais touchant le personnel. Le tableau 17, à la page 5-31, indique des paiements de transfert sous forme de subventions et de contributions correspondant à $ 600,000 ou à 8 % du total des dépenses de l'activité, le reliquat représentant d'autres dépenses de fonctionnement et d'immobilisations.

### Description/Justification des ressources

L'activité vise la gestion générale du Programme du Service canadien des forêts et comprend les deux éléments suivants:

**Gestion et administration:** L'élément de la gestion et de l'administration assure la gestion, l'orientation et la coordination du Programme, y compris le bureau du sous-ministre adjoint chargé des Forêts et apporte à l'appui des activités du programme des services en matière de communication, de personnel, de finances et d'administration.



888

**Politiques, planification et économie:** Cet élément consiste à établir des prévisions économiques de l'offre et de la demande des produits forestiers du Canada, à planifier la gestion du Programme et des politiques de renouvellement forestier ainsi que des travaux de recherche et de développement connexes, et à entretenir des relations, sur les plans national et international, avec des gouvernements provinciaux, des universités et des organismes privés s'occupant de foresterie.

Il faudra en 1985-1986, 97 années-personnes et 7.5 millions de dollars pour assurer l'activité de Gestion et Administration. Le besoin primordial est celui de payer les salaires et les autres frais touchant le personnel. Deux contributions seront versées à ce chapitre, la première, de $100,000, ira au Centre interservices des feux de forêts du Canada et la deuxième, de $500,000, sera payeé à l'Université de la Colombie-Britannique, pour l'appliquer aux études en économie.

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Les dépenses par article du Service canadien des forêts sont présentées au tableau 12.

**Tableau 12: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget principal 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 48,460 | 45,821 | 40,451 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 6,784 | 5,392 | 5,874 |
| Autres | 726 | 234 | 351 |
| | 55,970 | 51,477 | 46,676 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 4,868 | 4,802 | 4,771 |
| Information | 1,429 | 584 | 1,530 |
| Services professionnels et spéciaux | 11,974 | 12,113 | 13,311 |
| Locations | 663 | 825 | 669 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 5,906 | 6,264 | 6,116 |
| Toutes autres dépenses | 54 | 100 | 57 |
| | 24,894 | 24,688 | 26,454 |
| Recettes nettes en vertu d'un crédit | (490) | (444) | (419) |
| Total des dépenses de fonctionnement | 80,374 | 75,691 | 72,711 |
| Capital | | | |
| Rémunération | 48 | - | - |
| Transports et communication | - | - | 25 |
| Services professionnels ou spéciaux | - | - | 1,709 |
| Locations | - | - | 6 |
| Reparation et entretien (achat) | - | - | 117 |
| Fournitures et matériel | - | - | 90 |

| | Budget principal 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Construction et acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages | 25,909 | 25,300 | 3,177 |
| Construction et acquisition de machines et de matériel | 5,294 | 5,789 | 7,342 |
| Autres dépenses | - | - | 5 |
| Recettes nettes en vertu d'un crédit | (15) | (15) | (1) |
| Total des dépenses en capital | 31,236 | 31,074 | 12,470 |
| Paiements de transfert | 63,858 | 100,393 | 110,236 |
| Total des dépenses | 175,468 | 207,158 | 195,417 |

**2. Dépenses en personnel**

Les frais touchant le personnel du Service canadien des forêts, qui sont de 55.6 millions de dollars net, représentent 69 % du total des dépenses de fonctionnement et 32 % du total des dépenses du Programme. Des renseignements sur les années-personnes sont présentés aux tableaux 13 et 14.

**Tableau 13: Besoins en années-personnes par activité**

| | Budget principal 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Mise en valeur des forêts | 176 | 177 | 100 |
| Recherche forestière et services techniques | 1,013 | 1,001 | 986 |
| Gestion et administration | 97 | 83 | 72 |
| | 1,286 | 1,261 | 1,158 |

**Tableau 14: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle de traitement actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| Direction | | | | | |
| Gestion | 48 | 42 | 29 | 50,350-96,300 | 62,175 |
| Scientifique et professionnelle | | | | | |
| Sciences biologiques | 21 | 22 | 22 | 16,161-68,070 | 41,924 |
| Chimie | 6 | 4 | 4 | 15,724-68,070 | 37,613 |
| Économie, sociologie et statistique | 29 | 25 | 39 | 14,570-65,080 | 48,337 |
| Sciences forestières | 146 | 105 | 101 | 16,161-68,070 | 41,786 |
| Bibliotechnique | 5 | 3 | 5 | 19,782-50,712 | 30,715 |
| Sciences physiques | 7 | 8 | 6 | 15,304-68,070 | 45,383 |
| Recherche scientifique | 205 | 198 | 211 | 28,176-67,720 | 54,503 |
| Autres | 3 | 1 | 1 | | - |
| Administration et service extérieur | | | | | |
| Services administratifs | 26 | 11 | 12 | 13,912-57,987 | 35,564 |
| Commerce | 10 | 4 | 5 | 15,635-60,465 | 50,105 |
| Gestion des systèmes d'ordinateurs | 28 | 27 | 33 | 18,766-61,433 | 35,564 |
| Gestion des finances | 24 | 22 | 18 | 13,853-57,988 | 35,696 |
| Services d'information | 31 | 17 | 22 | 13,579-57,980 | 38,714 |
| Administration des programmes | 6 | 4 | 4 | 13,912-57,987 | 42,475 |
| Achat et approvisionnement | 4 | 1 | 1 | 12,766-57,980 | 32,777 |
| Gestion du personnel | 1 | - | 1 | 13,330-63,870 | 39,944 |
| Technique | | | | | |
| Dessin et illustration | 6 | 4 | 4 | 15,557-40,310 | 30,322 |
| Électronique | 2 | 2 | 2 | 16,619-51,950 | 38,228 |
| Soutien technologique et scientifique | 340 | 343 | 343 | 14,041-50,866 | 30,502 |
| Techniciens divers | 14 | 13 | 11 | 12,635-85,682 | 31,955 |
| Soutien des sciences sociales | 18 | 14 | 11 | 12,635-57,764 | 31,988 |
| Photographie | 4 | 4 | 4 | 17,285-30,844 | 27,589 |

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle de traitement actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| Soutien administratif | | | | | |
| Traitement mécanique des données | 6 | 6 | 5 | 13,352-37,130 | 25,509 |
| Commis aux écritures et aux règlements | 111 | 86 | 74 | 12,932-31,743 | 21,931 |
| Secrétariat, sténographie et dactylographie | 70 | 62 | 56 | 12,636-31,946 | 21,668 |
| Mécanographie | 7 | 5 | 5 | 12,665-25,271 | 19,807 |
| Exploitation | | | | | |
| Manoeuvres et hommes de métier | 76 | 77 | 65 | 14,776-40,676 | 23,425 |
| Services divers | 14 | 13 | 19 | 13,253-39,988 | 24,012 |
| Chauffage, force motrice et opération de machines fixes | 18 | 18 | 21 | 18,242-35,598 | 25,433 |

**Nota:** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle des traitements de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

### 3. Dépenses en capital

Le tableau 15 présente un résumé par principale catégorie des dépenses en capital du Service canadien des forêts. Le tableau 16 présente le détail des grands projets d'immobilisation, c'est-à-dire de ceux qui commandent des dépenses d'au moins $250,000.

**Tableau 15: Répartition des dépenses en capital (en milliers de dollars)**

| | Budget principal 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Grands travaux de construction | 25,667 | 25,010 | 2,887 |
| Petits travaux de construction (entretien) | 290 | 290 | 290 |
| Acquisition de matériel | 5,279 | 5,774 | 9,293 |
| | 31,236 | 31,074 | 12,470 |

**Tableau 16: Ventilation des grands travaux d'immobilisations (en milliers de dollars)**

| | Coût total estimatif antérieur | Coût total estimatif actuel | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Budget des dépenses 1985-1986 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| Centre de recherche forestière du Pacifique, Victoria (C.-B.) | 14,000 | 14,000 | 11,597 | 2,403 | - |
| Centre de recherche forestière des Grands lacs, Sault-Sainte-Marie (Ont.) | 13,000 | 17,430 | 10,560 | 6,870 | - |
| Centre de recherche forestière des Laurentides, Sainte-Foy (Québec) | 10,500 | 18,100 | 5,200 | 5,000 | 7,900 |
| Centre de recherche forestière des Maritimes, Fredericton (N.-B.) | 22,500 | 22,500 | 9,913 | 11,394 | 9,193 |

## 4. Paiements de transfert

Le tableau 17 présente un résumé de tous les paiements de transfert du Programme. Ces paiements interviennent pour 36 % du total des dépenses du Programme et constituent tous des subventions ou des contributions.

**Tableau 17: Ventilation des paiements de transfert (en milliers de dollars)**

| | Budget principal 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| **Subventions** | | | | |
| Recherche forestière et services techniques | | | | |
| Association forestière du Canada | 50 | 50 | 50 | |
| Institut forestier du Commonwealth | 11 | 10 | 11 | |
| Festival de la forêt | 5 | 5 | 5 | |
| Subventions aux universités pour des travaux particuliers de recherche sur les forêts | 2,289 | 1,789 | 1,289 | |
| Programmes de bourses du Canada | 580 | 390 | 210 | |
| Subvention à FORINTEK | - | - | 1,400 | |
| Total des subventions | 2,935 | 2,244 | 2,965 | |
| **Contributions** | | | | |
| Mise en valeur des forêts | | | | |
| Contributions aux organismes provinciaux et aux personnes quant aux initiatives de développement prises en vertu de l'entente-cadre de développement et des ententes auxiliaires aux fins du rétablissement économique et socio-économique | 46,234 | 68,104 | 83,842 | |
| Contribution à l'École de gardes forestiers des Maritimes | 6,675 | 850 | 115 | |
| Contribution au Programme de relance de l'aide à l'emploi (RELAIS) | - | 23 | 1,957 | |
| Environnement 2000 | - | 22,755 | - | |
| Contribution aux governements provinciaux et aux autres organismes admissibles pour la réalisation de projets de creation d'emploi dans le secteur forestier | - | - | 17,244 | |
| Contribution à l'Universite de Moncton | 1,435 | - | - | |
| | 54,344 | 91,732 | 103,158 | |

| | Budget principal 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| **Contributions** (suite) | | | | |
| Recherche forestière et services technique | | | | |
| Institut canadien de recherches en génie forestier | **1,400** | 1,400 | 1,325 | |
| Contribution au Conseil des industries forestières de la Colombie-Britannique | **-** | 50 | 50 | |
| Contribution au Conseil suédois pour l'exploitation des sources d'énergie | **-** | - | 50 | |
| Contribution d'agence internationale de l'égergie/Entente sur l'énergie de la biomasse | **172** | 172 | - | |
| Contribution au Conseil canadien du peuplier | **7** | - | - | |
| Contribution à la Société FORINTEK du Canada | **4,400** | 4,200 | 2,300 | |
| Contribution à la Société du Centre forestier des Maritimes | **-** | 50 | 82 | |
| Été Canada - programme d'emplois pour étudiants | **-** | - | 273 | |
| | **5,979** | 5,872 | 4,080 | |
| Gestion et administration | | | | |
| Contribution au centre interservices des feux de forêts du Canada | **100** | 45 | 33 | |
| Contribution à l'Université de la Colombie-Britannique | **500** | 500 | - | |
| | **600** | 545 | 33 | |
| Total des contributions | **60,923** | 98,149 | 107,271 | |
| Total des paiements de transfert | **63,858** | 100,393 | 110,236 | |

## 5. Analyse des recettes

Le tableau 18 présente une liste des genres de recettes engendrées par le Programme. Les recettes portées au Fonds du revenu consolidé (FRC) ne peuvent pas être utilisées dans le cadre du Programme. Les recettes portées au crédit sont utilisées dans le cadre de l'activité de la recherche forestière et des services techniques.

**Tableau 18: Sources de recettes par activité (en milliers de dollars**

| | Budget principal 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Recettes à valoir sur le crédit | | | |
| Recherche forestière et services techniques | | | |
| Diverses récupérations pour services de recherche et services techniques | 505 | 459 | 420 |
| Total des recettes à valoir sur le crédit | 505 | 459 | 420 |
| Recettes à valoir sur le Fonds du revenu consolidé (FRC) | | | |
| Recherche forestière et services techniques | | | |
| Produits des ventes | 80 | 75 | 100 |
| Location de chambres et de maisons | 118 | 92 | 96 |
| Repas | 75 | - | 60 |
| Autres recouvrements | 27 | - | 32 |
| Total des recettes à valoir sur le FRC | 300 | 167 | 288 |
| Total des recettes | 805 | 626 | 708 |

## B. Analyse des coûts

### Coût net du Programme

Le Budget des dépenses de 1985-1986 du Programme comprend uniquement les dépenses imputables aux crédits votés et aux paiements statutaires. Il faut tenir compte d'autres articles de dépense pour décrire tous les coûts relatifs au Programme. De plus, il faut tenir compte de toute recette engendrée par le programme à valoir directement sur le Fonds du revenu consolidé.

**Tableau 19: Coût net du programme par activité pour 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | 1985-1986 Dépenses | Plus autres coûts | Coût total | Moins recettes | Coût net | Prévu 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Mise en valeur des forêts | 72,515 | 1,585 | 74,100 | - | 74,100 | 107,340 |
| Rercherche forestière et services techniques | 95,907 | 8,941 | 104,848 | (805) | 104,043 | 104,704 |
| Gestion et administration | 7,551 | 792 | 8,343 | - | 8,343 | 6,432 |
| | 175,973 | 11,318 | 187,291 | (805) | 186,486 | 218,476 |

Les rajustements apportés aux dépenses estimatives pour en arriver au coût global net comprennent les dépenses applicables aux locaux fournis gratuitement au Ministère par les Travaux publics ($10,224,000), d'autres services dispensés gratuitement par le M.A.S. ($135,000), la part de l'employé dans la prestation des primes d'assurance ($854,000), la somme engagée par le ministère du Travail a titre de contribution de l'employeur ($105,000), ainsi que toutes les rcettes tirées du Programme, tel qu'il en est fait mention au tableau 18 à la page 5-33.

**C. Renseignements complémentaires**

**1. Établissements par région**

Le tableau 20 présente une liste des établissements par région.

**Tableau 20: Établissements par région**

| Province | Ville | Établissement | Sous-bureau de mise en valeur |
|---|---|---|---|
| Terre-Neuve | St. John's | Centre de recherches forestières de Terre Neuve | |
| Nouveau-Brunswick | Fredericton | Centre de recherches forestières des Martimes | |
| Nouvelle-Écosse | Truro | | Truro |
| Île-du-Prince-Édouard | Charlottetown | | Charlottetown |
| Québec | Sainte-Foy | Centre de recherches forestières des Laurentides | |
| | Rimouski | | Rimouski |
| Ontario | Sault-Sainte-Marie | Centre de recherches forestières des Grands lacs | |
| | Sault-Sainte-Marie | Institut pour la répression des ravageurs forestiers | |
| | Chalk River | Institut forestier national de Petawawa | |
| Manitoba | Winnipeg | | Winnipeg |
| Saskatchewan | Prince-Albert | | Prince Albert |
| Alberta | Edmonton | Centre de recherches forestières du Nord | |
| Colombie-Britannique | Victoria | Centre de recherches forestières du Pacifique | |

**Plan de dépenses du Programme de la Commission canadienne des grains**

**1985-1986**

6-1

C 903

## Table des matières


Extraits de la Partie II du Budget des dépenses 6-4
Extraits du volume II des Comptes publics 6-6

**Section 1**
**Aperçu du Programme**

A. Plans pour 1985-1986
1. Points saillants 6-7
2. État financier récapitulatif par activité 6-8
B. Rendement récent
1. Points saillants 6-10
2. Rétrospective du rendement financier 6-12
C. Données de base
1. Introduction 6-12
2. Mandat legal 6-13
3. Objectif du Programme 6-13
4. Plan d'exécution du Programme 6-13
D. Perspective de planification et examen du rendement
1. Contexte 6-14
2. Initiatives 6-16
3. Mise à jour des initiatives antérieures 6-16
4. Efficacité du Programme 6-17

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Inspection des céréales 6-19
B. Pesage des céréales 6-22
C. Contrôle des céréales et recherches 6-25
D. Économique et statistique 6-28
E. Administration 6-32

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
1. Dépenses par article 6-34
2. Dépenses en personnel 6-35
3. Dépenses en capital 6-37
4. Paiements de transfert 6-37
5. Analyse des recettes 6-37
B. Analyse des coûts 6-39
C. Renseignements complémentaires 6-40

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $42,256,000 pour administrer le Programme de la Commission canadienne des grains en 1985-1986. Les autres dépenses évaluées à $4,446,000 pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés seront effectuées en vertu de l'autorisation législative.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits (en milliers de dollars) | | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Commission canadienne des grains** | | |
| 50 | Dépenses du Programme | 42,256 | 37,625 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 4,446 | 3,961 |
| | Total du Programme | 46,702 | 41,586 |

### Crédits - Libellé et montants

| Numéros des crédits | Ministère et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Commission canadienne des grains** | |
| 50 | Commission canadienne des grains - dépenses de fonctionnement | 42,256,000 |

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Programme par activité**

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Budgétaire | | | | |
| | Années-personnes autorisées | Fonctionnement | Capital | Paiements de transfert | Total | Budget principal 1984-1985 |
| Inspection des céréales | 435 | 20,415 | 989 | - | 21,404 | 19,473 |
| Pesage des céréales | 245 | 10,808 | 430 | - | 11,238 | 10,311 |
| Contrôle des céréales et recherches | 103 | 5,256 | 1,408 | 4 | 6,668 | 5,178 |
| Economie et statistique | 102 | 4,131 | 147 | - | 4,278 | 4,094 |
| Administration | 45 | 2,912 | 202 | - | 3,114 | 2,530 |
| | 930 | 43,522 | 3,176 | 4 | 46,702 | 41,586 |

**Extraits du Volume II des Comptes publics**

## Utilisation des crédits de 1983-1984

| | Budget principal | Total des crédits | Utilisation réelle |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| **Dépenses budgétaires votées** | | | |
| Crédit 30 - Dépenses du Programme | 35,423,700 | 34,423,700 | 32,790,552 |
| **Dépenses budgétaires statutaires** | | | |
| Contribution aux régimes d'avantages sociaux des employés | 3,720,000 | 4,141,000 | 4,141,000 |
| Traitement des commissaires | 172,200 | 189,797 | 189,797 |
| Traitement du contrôleur de la Bourse de Commerce de Winnipeg (Lor' sur les marchés de grain à tèrme) | 55,100 | 60,746 | 60,746 |
| Remboursements, demontants portés aux recettes d'exercices précédents | | 46 | 46 |
| | 3,947,300 | 4,391,589 | 4,391,589 |
| | 39,371,000 | 38,815,289 | 37,182,141 |

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Plans pour 1985-1986

### 1. Points saillants

Les points saillants du Programme de la Commission canadienne des grains pour 1985-1986 sont les suivants:

- rendre les opérations plus efficientes, c'est-à-dire:
  - accroître d'au moins 2 % par rapport à l'an dernier le nombre d'inspections de céréales par année-personne (voir page 6-21); et
  - obtenir un taux de précision de 99.2 % à l'égard des premières inspections visuelles de classement (voir page 6-21);
- augmenter l'efficacité des opérations par l'installation, à grande échelle, de nouvel équipement, c'est-à-dire:
  - procéder à l'installation de huit systèmes automatisés de transport des échantillons de céréales (voir page 6-21);
  - doter le service d'inspection des céréales de 14 analyseurs de grains entiers par spectroscopie dans le proche infrarouge (voir page 6-21); et
  - installer dans le laboratoire de recherches sur les céréales un appareil de chromatographie en phase gazeuse et de spectrométrie de masse (voir page 6-26);
- évaluer la possibilité de mettre en place un système électronique de transmission des publications statistiques actuelles sur les céréales aux principaux exploitants autorisés de silos-élévateurs et aux autres utilisateurs de même que faire rapport sur ce sujet (voir page 6-30).

## 2. État financier récapitulatif par activité

**Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Différence | | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | |
| Inspection des céréales | **21,404** | **21,320** | 18,589 | 18,406 | 2,815 | 2,914 | 6-19 |
| Pesage des céréales | **11,238** | **13,000** | 9,078 | 12,500 | 2,160 | 500 | 6-22 |
| Contrôle des céréales et recherches | **6,668** | **1** | 5,170 | 1 | 1,498 | - | 6-25 |
| Économique et statistique | **4,278** | **2,953** | 3,966 | 3,214 | 312 | (261) | 6-28 |
| Administration | **3,114** | **5** | 2,467 | 5 | 647 | - | 6-32 |
| | **46,702** | **37,279** | 39,270 | 34,126 | 7,432 | 3,153 | |
| Années-personnes autorisées | 930 | | 910 | | 20 | | |

Le plan de dépenses de 46.7 millions de dollars pour 1985-1986 représente une augmentation d'environ 7.4 millions par rapport aux prévisions de 1984-1985. Les principaux postes responsables de cette augmentation sont:

- augmentation des frais touchant le personnel (1.5 million de dollars);
- si la production et les exportations de céréales correspondent à la normale, 5.4 millions de dollars additionnels seront requis pour assurer la prestation des services d'inspection et de pesage. Toutefois, par suite des mauvaises récoltes obtenues en 1984 à cause des conditions défavorables, le montant additionnel effectivement requis en 1985-1986 sera de beaucoup inférieur au montant précité.
- augmentation des fonds pour les relations publiques et pour le déménagement du bureau de Thunder Bay ($500,000).

Figure 2: Dépenses brutes par activité
(Répartition en pourcentage) 1985-1986

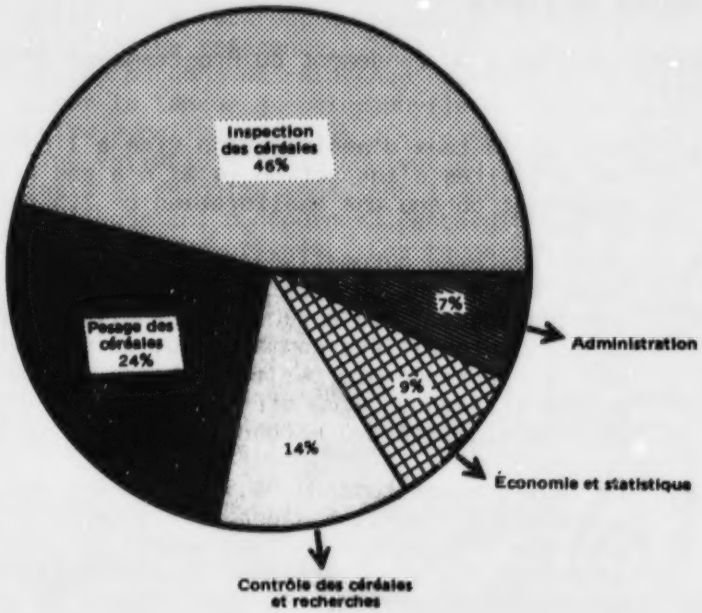


Figure 3: Dépenses brutes par article
(Répartition en pourcentage) 1985-1986

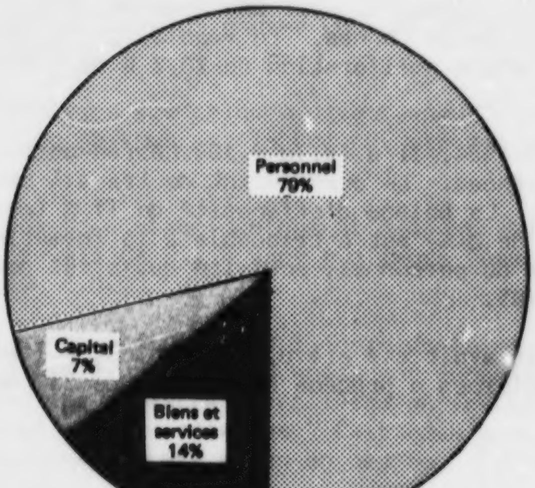

## B. Rendement récent

### 1. Points saillants

Les points saillants du rendement du Programme en 1983-1984 sont les suivants:

- Même si le taux d'amélioration visé à l'égard de l'efficience des activités d'inspection (4 %) n'a pas été atteint, on a cependant obtenu une amélioration de 2.5 %.

- Trois systèmes automatisés de transport ont été installés et trois autres ont dû être retardés en raison d'un différend sur les coûts. Les épreuves et analyses expérimentales ont pu être intensifiées comme prévu, mais la remise du rapport sur la spectroscopie par réflectance et transmission dans le proche infrarouge a dû être retardée jusqu'à 1985 en raison de l'impropriété des méthodes actuelles de référence.

- Le taux d'exactitude de 99.5 % visé à l'égard des premières inspections visuelles s'est révélé peu réaliste. Il serait possible d'atteindre un taux supérieur aux 99.2 % fixés pour 1985-1986, mais au détriment de l'efficience et de la rentabilité des activités. Le taux atteint en 1983-1984 a été de 99.1 %.

- En 1983-1984, les activités de pesage ont fait appel à 221 années-personnes pour le traitement de 77.5 millions de tonnes de céréales, soit une moyenne de 3.5 années-personnes par million de tonnes. En regard de l'année précédente, il s'agit d'une amélioration de 20.2 % de l'efficacité opérationnelle.

- En 1983-1984, il a fallu 9,304 heures-personnes pour vérifier 904 balances. Le coefficient de travail est donc tombé à 0.10 %. La baisse d'efficacité de 17 % (comparée à la hausse prévue de 2 %) est attribuable à la formation de nouveaux membres du personnel, activité qui s'est poursuivie en 1984-1985.

- Comme il avait été prévu, la Section de l'analyse des résidus de pesticides a procédé à l'examen de 25 composés importants.

- L'application prévue de la spectroscopie par réflectance et transmission dans le proche infrarouge aux grains entiers pour déterminer la teneur en cellulose du grain et en chlorophylle du colza a été retardée en raison de l'impropriété des méthodes actuelles de référence. Le laboratoire a récemment mis au point une méthode de référence nouvelle et améliorée pour déterminer la teneur en chlorophylle du colza; cette méthode servira à calibrer (RPI). Certaines difficultés posées par les variations de la couleur du tégument chez certaines variétés de colza empêchent l'analyse des grains entiers; la méthode RPI contournera cette difficulté par l'utilisation de grains pressés. Ces recherches se poursuivront en 1984-1985, et la date limite de présentation du rapport a été reportée du 31 décembre 1983 au 5 janvier 1985 ou avant.

- La hausse prévue du nombre d'analyses d'oléagineux, lequel devait passer de 1,000 à 1,300, a été dépassée puisque 1,378 analyses ont été réalisées en 1983-1984.

- Le nombre d'analyses complètes de variétés de colza canola est passé de 6 à 15 en regard des 19 prévues. Cependant, les recherches se poursuivent en vue de mettre au point les méthodes nécessaires à la réalisation des quatre analyses supplémentaires; leurs résultats détermineront si l'on continuera les travaux en 1984-1985.

- Le nombre visé de vérifications auprès d'exploitants autorisés (35) a été dépassé de 8 du fait qu'on a embauché un vérificateur au lieu de passer un contrat avec des services de vérification.

- Les cinq analyses économiques devant appuyer les activités de la Commission prévues par la Loi ont été menées selon les plans.

- Les services de soutien des opérations ont absorbé un surcroît de travail de 2.2 % sans que leurs ressources ne soient augmentées.

- Une étude avait été prévue à l'égard de la possibilité de procéder à des échanges de données sur ruban magnétique ou en direct avec les sociétés céréalières et les usagers de statistiques sur les céréales. Cette étude a été réalisée et ses conclusions ont été mises en oeuvre.

## 2. Rétrospective du rendement financier

**Tableau 4: Rétrospective du rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | **Différence** |
| Inspection des céréales | 18,055 | 18,198 | (143) |
| Pesage des céréales | 9,135 | 10,280 | (1,145) |
| Contrôle des céréales et recherche | 4,717 | 4,786 | (69) |
| Économique et statistique | 3,420 | 3,448 | (28) |
| Administration | 1,855 | 2,659 | (804) |
| Dépenses totales | 37,182 | 39,371 | (2,189) |
| Recettes | 36,734 | 29,782 | 6,952 |

**Explication de la différence:** Cette grande différence est attribuable à un ralentissement du programme d'expéditions d'hiver vers la côte est et à l'emploi accru d'équipement informatisé pour la prestation desser-vices à la profession requis par la Loi. L'accroissement des recettes provient des services supplémentaires offerts à la profession ainsi qu'aux exportations records enregistrées en 1983-1984.

## C. Données de base

### 1. Introduction

La Commission canadienne des grains, un organisme du gouvernement du Canada, assure l'application de la Loi sur les grains du Canada. Elle travaille en étroite collaboration avec les céréaliculteurs et l'industrie céréalière pour élaborer et mettre en application des politiques permettant d'atteindre les objectifs de la Loi et de répondre aux besoins du secteur céréalier canadien. Elle établit et assure le maintien de normes de qualité à l'égard des céréales canadiennes pour appuyer les efforts de commercialisation de la Commission canadienne du blé et des autres participants de l'industrie.

Aux termes de la réglementation, la Commission offre des services d'inspection et de pesage dans tous les points d'exportation du pays. Ses services informatisés de documentation viennent en aide à la profession pour l'exécution de diverses tâches, par exemple, la préparation des documents sur les arrivages, la comptabilisation des paiements de stabilisation et la compilation de statistiques sur le transport. Le laboratoire de recherches céréalières procède à des recherches fondamentales et appliquées sur les céréales vivrières et sur les

oléagineux, à des enquêtes sur la qualité des céréales et à des études de variétés. Les recettes, qui proviennent des droits facturés pour les services d'inspection, de pesage et de documentation, sont portées directement au crédit du Fonds du revenu consolidé.

**2. Mandat légal**

Les pouvoirs de la Commission canadienne des grains lui sont conférés par la Loi sur les grains du Canada et la Loi sur les marchés de grain à terme. Les autres lois la concernant sont la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, la Loi sur les poids et mesures et la Loi relative aux taux de fret sur les eaux intérieures.

**3. Objectif du Programme**

L'objectif de la Commission canadienne des grains est d'assurer le contrôle de la qualité des céréales canadiennes tant sur les marchés intérieurs qu'extérieurs, pour le bien-être de l'agriculture canadienne.

**Sous-objectifs:**

- Maximiser la commerciabilité des céréales canadiennes dans l'intérêt des producteurs;
- Maximiser la qualité, la valeur nutritive et le rendement des céréales canadiennes; et
- Récupérer les coûts des services offerts.

**4. Plan d'exécution du Programme**

La Commission rend compte de ses activités au Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture. Le Programme comporte quatre activités de fonctionnement, une fonction administrative et huit sous-activités parallèles à la structure des activités. Chacune de celles-ci est dirigée par un directeur relevant du Directeur exécutif et du Commissaire en chef.

**Tableau 5: Structure des activités du Programme**

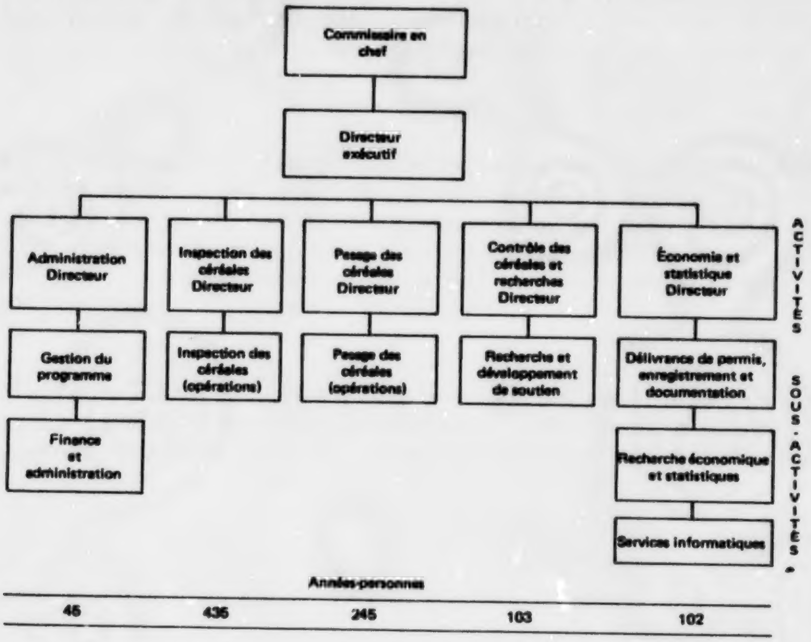


## D. Perspective de planification et examen du rendement

### 1. Contexte

Dans l'ensemble, les fonctions de la Commission canadienne des grains ne changent pas beaucoup d'une année à l'autre. Cependant, ses activités sont souvent touchées par les profondes transformations qui s'opèrent à l'intérieur de la profession au cours de certaines années. Il faut alors modifier les activités en conséquence de façon à assurer la continuité des services et à ménager les ressources budgétaires.

Les exportations de céréales canadiennes ne cessent d'augmenter, mais il leur arrive au cours de certaines années de ne pas suivre la tendance à long terme. En 1983-1984, 29.4 millions de tonnes de céréales ont été exportées contre 29 million en 1982-1983. Cependant, les conditions climatiques néfastes qui ont sévi dans les Prairies en 1984 ont nui à la récolte, ce qui a eu pour effet de réduire les rendements et la qualité d'environ 13 % et de limiter les exportations à une prévision de 24 millions de tonnes. Au moment de prévoir les besoins en ressources pour 1985-1986, nul ne s'attendait à ce que la récolte soit inférieure à la normale. Mais comme il en est ainsi, les ressources seront considérablement moindres que ce qui avait été prévu au budget. On prévoit toujours que les exportations de céréales et d'oléagineux canadiens se monteront à 36 millions de tonnes d'ici à 1990.

Par souci d'efficacité de gestion, la Commission surveille activement le déploiement de ses ressources et le coût de ses services à la profession. Grâce au volume élevé des exportations, la Commission se rapproche de plus en plus du but qu'elle s'est fixée, à savoir récupérer pleinement le coût de ses services. Les droits annuels sont modifiés (dans les limites des lignes directrices du gouvernement sur les restrictions) pour assurer le plein recouvrement des coûts à la fin de l'année.

La Commission anticipe une baisse de ses coûts de fonctionnement en 1984-85 à cause de la mauvaise récolte obtenue en 1984. Toutefois, l'augmentation des droits perçus, décritié le 1[er] octobre 1984, amenuisera la baisse des recettes, de sorte que le budget original devrait être respecté.

Il y aura, cependant, un report de fonds de fonctionnement sur l'exercice de 1985-86. Les dépenses autorisées seront réduits en fonction de la baisse des besoins opérationnels. Les droits de service perçus par la Commission sont ceusés être majorés le 1[er] août 1985 de façon à permettre à cette dernière de couvrir (pour la première fois) les dépenses du Laboratoire de recherches céréalières (L.R.C.). L'objectif de plein recouvrement des coûts du L.R.C. sera atteint l'année suivante ou celle après. En 1985-1986, la baisse des dépenses et la hausse des recettes de la Commission se traduiront par une diminution d'au moins deux millions de dollars des coûts de fonctionnement nets de celli-ci. La Commission s'est fixé comme objectif de recouvrer la totalité des coûts de son Programme d'ici trois à cinq ans. Elle escompte parcrir à ses fins en 1988-1989 si la production et les exportations céréalières reviennent à la normale.

Une question d'ordre administratif et politique qui préoccupe actuellement la Commission est celle du système de transport et de manutention des céréales au Canada. La Commission procède actuellement à l'amélioration et à l'expansion de son système d'information afin de faciliter l'application de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Son rôle de surveillance et de recommandation des tarifs et des droits exigés par les exploitants de silos-élévateurs deviendra de plus en plus complexe avec l'introduction de nouvelles techniques de manutention du grain.

Dans le domaine de l'inspection des céréales, la prolifération de variétés non homologuées de blé roux de printemps pose un sérieux problème. Cette situation préoccupe la Commission au plus haut point puisqu'elle risque fort d'entraîner une diminution généralisée de la qualité des céréales canadiennes à cause du mélange possible de variétés homologuées et non homologuées. Dans le secteur du contrôle des céréales et de la recherche, on s'affaire à améliorer les méthodes d'inspection non visuelles employées à la Commission par la mise en place d'équipements permettant la détection hâtive de ces variétés inférieures aux normes.



0 917

L'installation d'appareils automatisés de manutention des grains pour l'inspection et le pesage a permis à la Commission d'accroître ses services sans avoir à augmenter son budget. On encourage l'utilisation d'analyseurs d'images dans les services de classement en raison des avantages économiques marqués que procurent ces appareils, cela, dès l'étape de l'inspection; les analyseurs permettent même de déterminer les aptitudes boulangères de même que la qualité du produit final.

Aux fins de l'agrément et du cautionnement des transformateurs et des négociants grainetiers, la situation financière de ces derniers doit être en tout temps connue. Pour protéger les intérêts des producteurs, la Commission doit exercer une surveillance étroite et constante à l'égard des états financiers des négociants. Aussi, les services reliés à l'agrément et au cautionnement doivent-ils demeurer attentifs pour assurer un cautionnement approprié en période de changement de la situation économique, des tendances du marché de même que du volume et de la nature des stocks en inventaire.

## 2. Initiatives

De concert avec la Commission canadienne du blé et les producteurs de semences contrôlées, la Commission participe à la mise au point d'un nouveau type de blé dont le produit final trouvera une nouvelle application. On s'attend que la nouvelle lignée HY320 offre dans certaines régions un rendement d'environ 30 % supérieur à celui des variétés actuelles de blé dur du printemps et se révèle moins coûteuse pour de nombreux agriculteurs et plus profitable pour l'ensemble de l'économie canadienne. Les pays clients visés sont le Brésil, la Chine, l'Indonésie, l'Égypte et le Mexique.

La Commission accélère considérablement l'utilisation d'ordinateurs pour ses activités de recherche, d'inspection et de pesage. Les chercheurs pourront ainsi consacrer moins de temps au calcul et davantage à la recherche proprement dite. De même, on fait maintenant usage de micro et de mini-ordinateurs pour l'analyse des protéines, le pesage automatique et la surveillance du cheminement des grains dans les silos-élévateurs, de la réception à l'expédition. Parallèlement à l'avancement technologique, la Commission accélère le développement de nouvelles compétences et la formation sur place du personnel afin de garantir l'utilisation la plus efficace possible des ressources humaines et mécaniques.

La construction d'un nouveau silo-élévateur à Prince Rupert (Colombie-Britannique) offre à la Commission une belle occasion d'introduire, en collaboration avec la profession, divers modèles d'équipement informatisé, notamment des balances électroniques et des systèmes permettant de communiquer des renseignements sur les wagons à grains et des données sur les catégories à une banque d'ordinateur et de là, à un bureau central de la Commission à Vancouver. L'automatisation d'un important silo-élévateur terminal de Vancouver a permis la mise au point conjointe de systèmes informatisés de surveillance et de collecte de données pour la Commission. Ces innovations devraient

augmenter l'efficacité de la surveillance des opérations des silos-élévateurs et appuyer les services de documentation de la Commission. En outre, il devient possible d'envisager de grandes modifications aux applications de l'informatique et de la télécommunication dans les autres principaux silos-élévateurs du pays desservis par la Commission. Celle-ci doit non seulement suivre les progrès techniques, mais rester à l'avant-garde dans ce domaine puisque toutes les données sur la manutention des grains provenant des silos-élévateurs terminus sont coordonnées par l'entremise de son réseau d'ordinateurs.

### 3. Mise à jour des initiatives antérieures

L'automatisation des services d'inspection et de pesage des céréales se poursuit et s'est révélée rentable dans les régions maintenant dotées du nouveau matériel. Comme l'automatisation des opérations exige la participation financière des sociétés céréalières, son évolution tient pour une bonne part aux conditions économiques de l'heure. Grâce à ces innovations, la Commission a pu accroître ses services essentiels sans avoir à augmenter son budget.

En raison du déploiement de ses ressources humaines pour fournir les services d'inspection requis par la Loi à l'égard des cultures céréalières spéciales, la Commission éprouve certaines difficultés à répondre aux besoins actuels et s'efforce de trouver des moyens plus pratiques de satisfaire aux exigences de l'industrie. La situation impose au personnel de la Commission de longs déplacements vers les divers points d'expédition, en particulier ceux du sud de l'Ontario. L'ouest canadien a aussi connu une intensification appréciable des cultures spéciales, de sorte que les services d'inspection y sont plus en demande.

Les acheteurs canadiens et étrangers insistent de plus en plus pour que la concentration de mycotoxines et de résidus d'herbicides, de pesticides et d'autres produits chimiques dans les céréales soit inférieure à ce qui est jugé nocif. Pour satisfaire à ces exigences, la Division de la recherche de la Commission s'affaire activement à améliorer ses techniques d'analyse et à accroître le nombre de composés à contrôler. Ce nombre se situe maintenant à 25, soit une augmentation de 25 %.

### 4. Efficacité du Programme

La Commission contribue à l'économie canadienne grâce aux services qu'elle offre à l'industrie céréalière. Son efficacité se mesure à son utilité pour le commerce intérieur et extérieur, à la confiance qu'inspire la qualité des céréales canadiennes, à la fiabilité des certificats de classement et de pesée, à l'utilisation des publications et documents statistiques dans l'industrie, à la renommée mondiale que se sont acquises nos activités de recherches et, finalement, à la situation concurrentielle améliorée des céréales canadiennes.

La Commission a envisagé de réduire ses services à la profession afin d'économiser les ressources et d'abaisser les droits de service. Les producteurs et les négociants grainetiers se sont cependant opposés à cette diminution, ce qui témoigne clairement de l'appui de l'industrie à l'endroit du maintien des services. Dans la foulée des mesures prises par le gouvernement pour lutter contre l'inflation, le barème de tarification des services est établi de manière à en arriver progressivement à la pleine récupération des coûts. En outre, la Commission procède chaque année à un examen des tarifs imposés par les exploitants de silos-élévateurs et formule des recommandations au gouverneur en conseil. Des audiences publiques à ce sujet sont organisées et planifiées de manière à ce que l'ensemble de l'industrie puisse se prononcer sur la question.

Les exigences relatives au cautionnement que doivent verser les exploitants autorisés, cautionnement qui protège les intérêts des producteurs clients, sont examinées chaque année. L'évaluation et le contrôle de la situation financière des exploitants se sont améliorés grâce à la mise en place d'un système informatisé d'évaluation des états financiers et de vérification normalisée des rapports sur le passif.

Les activités de contrôle des céréales et de recherches menées par la Commission font mondialement autorité dans le domaine de la qualité des céréales vivrières et des oléagineux. Les scientifiques de la Commission contribuent à l'efficience de ces activités en publiant les résultats de leurs expériences dans des revues scientifiques internationales; ils se rendent également à l'étranger pour visiter les laboratoires de recherche sur les céréales, échanger des connaissances, s'informer des besoins en céréales de ces pays et, du même coup, vanter la capacité des céréales canadiennes à y répondre. Le succès de ces contacts se mesure à la reconnaissance et à l'acceptation des céréales canadiennes à l'échelle internationale ainsi qu'au nombre élevé d'invitations lancées à nos chercheurs lors de présentations organisées par l'Institut international du Canada pour le grain, par des organismes de commercialisation comme la Commission canadienne du blé, par l'industrie privée et par des organismes spécialisés tels le Conseil des grains du Canada et la Canadian National Millers Association. Au cours de l'année, 101 visiteurs spéciaux du Canada et de 20 autres pays sont venus faire la tournée des installations de la Commission pour discuter de certains aspects du système canadien de certification et de la qualité des céréales produites au pays. Les installations ont en outre attiré 80 groupes réunissant 1,100 personnes venues de 20 pays.

De plus, les activités du Laboratoire de recherches sur les céréales ont produit les effets escomptés dans un certain nombre de domaines: conserver la confiance des acheteurs à l'égard de la qualité des céréales canadiennes, fournir les compétences scientifiques nécessaires pour aider à l'établissement de nouveaux marchés et évaluer les nouvelles variétés de céréales et d'oléagineux par rapport aux normes canadiennes.

**Section II**
**Analyse par activité**

## A. Inspection des céréales

### Objectif

Réglementer, contrôler et garantir la qualité des céréales dans les silos-élévateurs autorisés.

### État récapitulatif des ressources

L'activité "Inspection des céréales" absorbe environ 46 % des dépenses totales et 47 % du nombre total d'années-personnes du Programme de la Commission canadienne des grains de 1985-1986.

**Tableau 6: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Inspection des céréales (opérations) | 21,404 | 435 | 18,589 | 417 | 18,055 | 419 |
| Recettes | 21,320 | - | 18,406 | - | 21,466 | |

Les recettes proviennent des frais d'inspection et d'échantillonnage facturés à l'industrie. Elles sont directement versées au Fonds du revenu consolidé et ne peuvent être utilisées par le Programme.

### Rendement financier antérieur

Le tableau 7 résume les principaux écarts entre les besoins financiers de 1983-1984.

**Tableau 7: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Inspection des céréales (opérations) | 18,055 | 18,198 | (143) |
| Recettes | 21,466 | 16,384 | 5,082 |

**Explication de la différence:** La mise en place de systèmes automatisés d'inspection et la diminution des expéditions de céréales par chemin de fer vers la côte Est au cours de l'hiver ont entraîné un léger excédent d'années-personnes. L'augmentation des recettes est attribuable à une hausse du volume des céréales manutentionnées pour l'exportation.

**Description**

**Inspection des céréales (opérations):** Cette activité englobe ce qui suit: inspecter toutes les céréales destinées aux marchés intérieurs et étrangers; établir les normes de qualité relatives aux céréales reçues ou expédiées par les silos-élévateurs autorisés, cela, de façon périodique dans les silos-élévateurs de transbordement et sur demande dans les silos-élévateurs intérieurs de conditionnement; assurer la réglementation, le contrôle et la certification de la qualité des céréales de même que l'application des normes de qualité dans les silos-élévateurs autorisés, pour le bénéfice des producteurs et des marchés intérieurs et étrangers. Elle comporte en outre les services permanents suivants: services et inspections entomologiques; garantie des teneurs en protéines à des fins de commercialisation; services de documentation sur les céréales; application des politiques d'inspection et gestion des ressources afférentes.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Au cours de la campagne agricole de 1983-1984, 51.7 millions de tonnes de céréales ont été produites. Compte tenu des stocks, 55.2 millions de tonnes ont été acheminées à l'intérieur du circuit. L'activité a vu son efficience s'améliorer de 25 % par rapport à 1982-1983 grâce à l'utilisation de 422.4 années-personnes pour la prestation de services d'inspection et de classement à l'égard de 30.3 millions de tonnes de céréales expédiées par navire, de 472,500 wagonnées et 84.7 millions de tonnes acheminées par camions et par conteneurs. On a en outre procédé à 582,400 analyses de protéines et à 125,000 analyses à l'égard de l'infestation par les insectes. Vingt-deux silos-élévateurs ont été vérifiés et 70,000 échantillons ont fait l'objet d'inspections non officielles. Dans le cadre de cette activité, 769,493 échantillons ont été inspectés; si l'on applique un facteur de conversion en charge de travail, cela représente 923,400 unités de travail.

On prévoit pour 1984-1985 une production de 47 millions de tonnes et des expéditions estimatives de 50.5 millions. Le nombre d'échantillons inspectés devrait demeurer inchangé par rapport à 1983-1984 et exiger l'utilisation de 417 années-personnes. Le volume des expéditions maritimes devrait se chiffrer à 24.8 millions de tonnes, soit une baisse de 18 % en regard de l'an dernier. Le nombre d'unités de travail fléchira de 8 % pour s'établir à 850,000. Le but visé pour cette année est d'améliorer de 2 % le coefficient unités de travail/heures. Le nombre d'analyses relatives aux protéines et à l'infestation par les insectes augmentera de 2.5 % pour se chiffrer à 724,400. On procèdera à la vérification de 26 silos-élévateurs et à l'inspection non officielle de 64,000 échantillons de céréales. Au cours de l'année financière, 440,000 wagonnées et 77,900 tonnes de céréales expédiées par camions et par conteneurs seront inspectées.

On prévoit que la production de 1985-1986 s'élèvera à 52.0 millions de tonnes et que les expéditions varieront de 52,9 à 55.9 millions de tonnes. Le nombre d'inspections d'échantillons devrait augmenter de 1 % ou de 932,000 unités de travail en regard de 1983-1984. Il faudra 420 années-personnes pour assurer tous les services. Le volume des expéditions maritimes devrait se monter à 30 millions de tonnes. Le nombre d'unités de travail d'inspection augmentera proportionnellement au volume des grains, et le degré d'efficience sera comparable à celui de 1983-1984. Le nombre d'analyses à l'égard des protéines et de l'infestation par les insectes demeurera inchangé par rapport à 1984-1985. Vingt-six silos-élévateurs feront l'objet d'une vérification et 80,000 échantillons seront inspectés à titre non officiel. On procèdera en outre à l'inspection de 480,000 wagonnées et de 85,000 tonnes de céréales expédiées par camions et par conteneurs.

Les buts visés et les initiatives prises d'ici à 1985-1986 seront les suivants:

- Augmenter de 2 % le coefficient unités de travail d'inspection/heures par rapport à 1984-1985. L'atteinte de ce but tient à l'installation et à l'utilisation de balances électroniques, d'échantillonneurs mécaniques supplémentaires et d'analyseurs de grains entiers.

- Obtenir un taux d'exactitude des inspections visuelles initiales de 99.2 %.

- Automatiser le processus d'inspection de la façon suivante:

  a) installer huit systèmes de livraison automatique des échantillons;

  b) installer à Vancouver 14 analyseurs de grains entiers par spectroscopie dans le proche infrarouge.

## 8. Pesage des céréales

### Objectif

Assurer le contrôle officiel du pesage dans les silos-élévateurs terminus et de transbordement autorisés et dans l'ensemble du secteur céréalier; effectuer le pesage de contrôle des céréales dans les silos-élévateurs terminus et de transbordement; inspecter les balances et autres installations des silos-élévateurs.

### État récapitulatif des ressources

Le pesage des céréales accapare environ 24 % des dépenses totales et 26 % du nombre total d'années-personnes du Programme de la Commission canadienne des grains pour 1985-1986.

**Tableau 8: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Pesage des céréales (opérations) | 11,238 | 245 | 9,078 | 218 | 9,135 | 221 |
| Recettes | 13,000 | | 12,500 | | 11,817 | |

Les recettes provenant des services de pesage offerts au secteur sont versées directement au Fonds du revenu consolidé et ne peuvent être utilisées par le Programme.

### Rendement financier antérieur

Le tableau 9 résume les principaux écarts entre les besoins financiers de 1983-1984.

**Tableau 9: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Pesage des céréales (opérations) | 9,135 | 10,280 | (1,145) |
| Recettes | 11,817 | 10,277 | 1,540 |

**Explication de la différence:** Les retards dans la mise en place de services complets de pesage dans l'est du Canada de même que l'automatisation du matériel et des systèmes de pesage ont entraîné un excédent d'années-personnes et de dollars. Le bilan positif des recettes provient de l'augmentation du volume des céréales manutentionnées à des fins d'exportation.

**Description**

**Pesage des céréales (opérations):** Dans le cadre de cette activité, la Commission surveille le pesage de toutes les céréales livrées aux silos-élévateurs autorisés ou expédiées par ceux-ci; cet examen est périodique aux silos-élévateurs de transbordement et s'effectue sur demande aux silos-élévateurs de conditionnement, sauf pour ce qui est des céréales expédiées directement pour la transformation. Elle offre les services suivants: surveillance et certification du pesage des céréales; surveillance des wagons en vue du dépistage de fuites et de défauts des joints d'étanchéité et du matériel servant à l'entreposage; enquête sur tous les écarts concernant la pesée des céréales; vérification de toutes les balances pour en assurer la précision et la conformité; et vérification des stocks des silos-élévateurs terminus et de transbordement.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Malgré la constante augmentation du volume de céréales à manutentionner, l'efficience des activités de pesage n'a cessé de s'améliorer. On s'attend cependant à ce qu'elle se stabilise, pour autant que le volume et la production de céréales se maintiennent et que l'installation des principaux systèmes automatisés de pesage aille de l'avant. Les activités comprennent le pesage des céréales reçues et expédiées par les silos-élévateurs terminaux et de transbordement, le contrôle des balances employées à cette fin et la prestation des services requis pour la vérification des stocks des silos-élévateurs. En 1983-84, 77.5 millions de tonnes de céréales ont été - manutentionnées à l'aide de 221 années-personnes, ci qui revient en moyenne à 3.5 années-personnes par million de tonnes.

On prévoit manutentionner 80 millions de tonnes de céréales en 1984-1985 et employer à cette fin 218 années-personnes. Ce dernier chiffre comprend 11 années-personnes pour la gestion et l'administration de même que neuf autres pour les activités spéciales de pesage dans l'est du pays. Cela représente donc, comme prévu, 3.6 années-personnes par million de tonnes de céréales pesées et, partant, une légère amélioration (2.8 %) de l'efficience des activités en regard de l'an dernier.

En 1984-1985, on prévoit contrôler 1,175 balances à l'aide de six années-personnes. On maintiendra ainsi le degré d'efficacité de la consommation d'années-personnes par inspection. Le nombre de vérifications des stocks dans les silos-élévateurs terminaux et de transbordement demeurera inchangé par rapport à 1983-1984.

Pour 1985-1986, on prévoit que 84.5 millions de tonnes de céréales seront manutentionnées par 225 années-personnes. L'efficacité des activités de vérification du matériel de pesage en vue de maintenir le haut degré de précision des balances servant à la pesée des céréales en vrac de même que la fréquence des vérifications des stocks dans les silos-élévateurs terminaux et de transbordement devraient se maintenir au cours de l'année.

## C. Contrôle des céréales et recherches

### Objectif

Fournir des conseils techniques sur la qualité d'utilisation des céréales et des oléagineux canadiens afin d'aider la Commission canadienne des grains à s'acquitter de ses responsabilités en matière de contrôle de la qualité et de commercialisation.

### État récapitulatif des ressources

Le contrôle des céréales et les recherches représentent environ 14 % des dépenses totales du Programme de la Commission canadienne des grains pour 1985-1986 et 11 % du nombre total de ses années-personnes.

**Tableau 10: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Recherche et développement de soutien | **6,668** | **103** | 5,170 | 97 | 4,717 | 95 |
| Recettes | **1** | | 1 | | 2 | |

### Rendement financier antérieur

Le tableau 11 résume les principaux écarts entre les besoins financiers de 1983-1984.

**Tableau 11: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | **Différence** |
| Recherche et développement de soutien | 4,717 | 4,786 | **(69)** |
| Recettes | 2 | 1 | **1** |

**Explication de la différence:** La remise à plus tard des voyages prévis dans le cadre du plan de promotion du blé HY320 et la baisse des demandes en fournitures expliquent la différence.

**Description**

L'activité "Contrôle des céréales et recherches" offre des services de recherche de développement, de soutien scientifique et d'information aux fins des enquêtes. Les travaux menés en laboratoire sont les suivants: au moment de la récolte, contrôler la qualité de la nouvelle récolte de céréales canadiennes; durant chaque campagne, surveiller en permanence les céréales canadiennes acheminées de la ferme jusqu'aux marchés intérieurs et d'exportation; effectuer des épreuves annuelles pour évaluer la qualité des variétés d'obtenteurs de blé roux de printemps et de blé dur ambré, d'orge de brasserie, de colza et de colza canola dans le cadre d'un vaste programme canadien visant la mise au point et l'amélioration de variétés de céréales et d'oléagineux pour l'agriculture canadienne; enfin, mener des recherches fondamentales et appliquées sur la qualité des céréales et oléagineux et de leurs sous-produits. Cette activité ne comporte qu'une seule sous-activité, soit la recherche et le développement de soutien.

**Recherche et développement de soutien:** Cette sous-activité fournit des connaissances, des renseignements et des conseils sur la qualité d'utilisation des céréales et des oléagineux. La recherche vise à mieux définir les critères de "qualité" des céréales et des oléagineux, surtout eu égard aux différences entre variétés, aux effets qu'entraînent les facteurs avilissants et aux rapports à établir avec les techniques et les besoins de transformation. On a entrepris de modifier les méthodes d'analyse existantes ou d'en mettre au point de nouvelles afin de mesurer de façon plus significative et plus efficace les différents facteurs déterminant la qualité d'utilisation des céréales et des oléagineux.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les résultats des travaux du Laboratoire de recherches céréalières se répercutent sur plusieurs facteurs, notamment: le bien-fondé des conseils techniques et scientifiques fournis à la Commission canadienne des grains et à la Commission canadienne du blé; la véracité des prévisions concernant les éléments de qualité des nouvelles récoltes; l'intégralité et l'utilité des programmes de contrôle des arrivages et d'échantillonnage; l'evaluation adéquate des effets avilissants des différents types de semences altérées par le mauvais temps et l'établissement ultérieur de niveaux de tolérance acceptables (évaluation visuelle) par catégorie eu égard aux différents types d,altération. Ces facteurs d'évaluent indirectement à l'aide d'indicateurs de rendement tels que la fréquence et la bien-fondé des plaintes adressées par les clients (ou, à l'inverse, l'absence de plaintes ou l'abondance de compliments) au sujet de la qualité et de l'uniformité des céréales et des oléagineaux canadiens, ou encore les plaintes suscitées par des conseils ou recommandations scientifiques erronés et les graves conséquences qu'ils peuvent avoir. La qualité de la recherche de base s'évalue à l'aide d'indicateurs indirects et souvent intangibles tels que le jugement porté par la profession à l'égard de ces travaux, l'étude puis l'acceptation ou le rejet d'articles pour les revues scientifiques, les prix littéraires décernés et les marques de reconnaissance adressées aux scientifiques du L.R.C.

L'étude de faisabilité sur l'augmentation de la capacité des auxiliaires informatiques de laboratoire sera achevée en 1984-1985. Des plans prévoient l'achat de micro-ordinateurs et d'accessoires à partir de 1984-1985, au coût de $92,000, et au cours des trois années suivantes, à un coût approximatif de $542,000. En outre, un appareil de chromatographie liquide à haute pression a été commandé pour le laboratoire des oléagineux en vue d'accroître la capacité d'analyse de ce dernier pour le contrôle de la présence de glucosinolate dans le colza et le canola. Des études sur les qualités d'utilisation de la nouvelle lignée de blé HY 320 sont en cours avec le Mexique, le Brésil, l'Égypte et la Malaisie. On s'attend que l'Inde, le Sri Lanka, Taïwan et l'Indonésie participent également à ces recherches, qui se poursuivront en 1985-1986.

La Commission s'est fixé comme objectif de recouvrer la totalité des coûts de son Programme, y compris ceux de fonctionnement du Laboratoire de recherches céréalières. A cette fin, elle entend procéder par étapes aux cours des trois prochaines années et parvenir au plein recouvrement en 1988-1989, si la production et les exportations reviennent à la normale.

Dans le cadre de cette activité, on continuera d'offrir à la Division de l'inspection des services d'identification de variétés en laboratoire et on entreprendra des recherches d'identification des variétés par électrophorèse. L'achat de nouveau matériel de recherchesen 1985-1986 ayant été approuvé, on fera l'acquisition d'un appareil de chromatographie en phase gazeuse et de spectrométrie de masse grâce auquel il sera possible de déceler immédiatement la présence de mycotoxines nuisibles dans les céréales.

## D. Économique et statistique

**Objectif**

Recueillir, compiler et publier des statistiques sur les céréales; superviser le cautionnement des exploitants autorisés; fournir des services de documentation sur les céréales traitées dans les silos-élévateurs terminus; enregistrer les récépissés d'entrepôt; surveiller les tarifs établis dans les silos-élévateurs autorisés et répondre aux demandes de wagon présentées par les producteurs.

**État récapitulatif des ressources**

L'activité "Économique et statistique" absorbe environ 9 % des dépenses totales de la Commission canadienne des grains pour 1985-1986 et 11 % de ses années-personnes.

**Tableau 12: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Délivrance de permis, enregistrement et documentation | 2,571 | 72 | 2,380 | 72 | 2,331 | 61 |
| Recherches économiques et statistiques | 767 | 17 | 674 | 16 | 526 | 15 |
| Services informatiques | 940 | 13 | 912 | 12 | 563 | 14 |
| Recettes | 4,278 | 102 | 3,966 | 100 | 3,420 | 90 |
| | 2,953 | | 3,214 | | 3,431 | |

Les recettes proviennent des services de délivrance de permis, de documentation et d'enregistrement dispensés au secteur; elles sont créditées au Fonds du revenu consolidé et ne peuvent être employées par le Programme.

**Rendement financier antérieur**

Le tableau 13 résume les principaux écarts entre les besoins financiers de 1983-1984.

**Tableau 13: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | **Différence** |
| Délivrance de permis,enregistrement et documentation | 2,331 | 2,142 | **189** |
| Recherches économiques et statistiques | 526 | 685 | **(159)** |
| Services informatiques | 563 | 621 | **(58)** |
| Dépenses totales | 3,420 | 3,448 | **(28)** |
| Recettes | 3,431 | 3,115 | **316** |

**Explication de la différence:** Les coûts liés aux voyages de vérification et aux publications ont dépassé les montants prévus au budget mais ce déficit a été converti en léger excédent par les économics réalisées en confiant au personnel de la Commission la responsabilité de services normalement dispensés à contrat.

**Description**

Cette activité assure les services de soutien afférents aux responsabilités de réglementation et d'information de la Commission. Elle comporte les trois éléments suivants.

**Délivrance de permis, enregistrement et documentation:** Cet élément comporte les tâches suivantes: délivrer des permis et surveiller les activités des détenteurs pour s'assurer qu'ils respectent les dispositions de la Loi et du Règlement sur les grains du Canada; enregistrer et annuler les récépissés négociables des entrepôts pour les céréales reçues et expédiées aux silos-élévateurs terminus et de transbordement; fournir de la documentation sur les catégories et les poids certifiés et offrir à l'industrie un service de comptabilité pour les grains commercialisés au pays; attribuer des wagons aux producteurs désireux d'en assurer eux-mêmes le chargement.

**Recherches économiques et statistiques:** Cet élément renseigne le secteur des grains à l'égard des marchés et offre à la Commission les compétences nécessaires à la conduite de recherches économiques axées sur la formulation de politiques et le contrôle.

**Services informatiques:** Cet élément fournit des services informatiques à la Commission, aux exploitants autorisés de silos-élévateurs terminus, au Bureau de stabilisation du revenu des céréaliculteurs de l'Ouest ainsi qu'à la Direction générale de la recherche du ministère fédéral de l'Agriculture.

**Données sur le rendement et justification des ressources:**

**Délivrance de permis, enregistrement et documentation:** En 1983-84, un vérificateur a été embauché. Cette mesure a permis à la Division de hausse le nombre anticipé de vérifications et d'analyses, c'est-à-dire de porter de 35 à 43 le nombre de vérifications financières sur place des détenteurs de permis. Le nombre anticipé de vérifications en 1984-1985 et en 1985-1986 devrait rester le même; cependant, ces vérifications sont censées englober des entreprises plus importantes en 1984-1985. En 1983-1984, les prestations de services de soutien opérationnel ont connu une progression nette de 2.2 % en regard de l'exercice précédent, sans augmentation des ressources opérationnelles. L'installation, en février 1984, d'un micro-ordinateur relié à l'ordinateur principal dans l'aire des wagons des producteurs a permis de couper de 50 % le travail manuel. Cet ordinateur est appelé à devenir un outil de plus en plus précieux si l'on songe qu'une hausse de 50 % de la demande en wagons (8 000 à 10 000 demandes) est anticipée en 1984-1985.

Afin d'améliorer l'efficacité, diverses tâches reliées à la délivrance de permis seront automatisées grâce à l'achat d'un terminal relié à l'ordinateur central de la Commission.

**Recherches économiques et statistiques:** En 1984-1985, cette sous-activité assumera la rédaction de 9 publications hebdomadaires, de 18 publications mensuelles et de 91 publications annuelles. Elle traite 112 rapports hebdomadaires transmis par les silos-élévateurs primaires et par ceux de conditionnement et de transbordement, rapports qui servent à la rédaction du "Grain Statistics Weekly". En 1985-1986, il se pourrait que certaines rubriques soient ajoutées aux publications tandis que le nombre de ces dernières ne devrait pas augmenter. Pour aider la Commission à remplir son mandat, la Division a effectué cinq analyses économiques et, en 1984-1985, ce nombre sera porté à sept, une augmentation de 60 % en regard de l'an dernier. Cette amélioration s'obtiendra notamment grâce au recrutement d'un autre économiste. Comme le personnel deviendra plus compétent, on prévoit que huit analyses seront produites en 1985-1986.

En 1985-1986, cette section évaluera la possibilité de mettre en place un système électronique de transmission des publications statistiques sur les céréales aux principaux exploitants autorisés de silos-élévateurs et aux autres utilisateurs.

**Services informatiques:** La Commission connaîtra en 1985-1986 une augmentation du nombre de demandes d'analyses informatiques spéciales. Les diverses combinaisons matériel-logiciel et les besoins des clients seront examinés pour faire en sorte que les capacités informatiques puissent répondre aux besoins de demain. On procèdera à l'installation

de matériel relié à l'ordinateur central de même qu'aux micro-ordinateurs qui équiperont le service de délivrance de permis, d'enregistrement et de statistique. Ces mesures permettront d'améliorer la productivité, ce qui se traduira par de meilleurs délais, une plus grande flexibilité des programmes, le maintien, voire la diminution, des coûts de fonctionnement et une meilleure information des clients. La formation en informatique s'intensifiera en 1984-1985 et en 1985-1986 pour que soient maintenues les connaissances relatives aux applications et à la technologie des micro-ordinateurs.

## E. Administration

### Objectif

Assurer la gestion générale, l'orientation des politiques et les services de soutien administratif relativement à toutes les activités de la Commission.

### État récapitulatif des ressources

L'activité "Administration" représente environ 7 % du total des dépenses et 5 % des années-personnes du Programme de la Commission canadienne des grains pour 1985-1986.

**Tableau 14: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Affaires financières et administratives | 1,245 | 20 | 987 | 19 | 768 | 20 |
| Gestion du Programme | 1,869 | 25 | 1,480 | 24 | 1,087 | 24 |
| | 3,114 | 45 | 2,467 | 43 | 1,855 | 44 |
| Recettes | 5 | | 5 | | 18 | |

### Rendement financier antérieur

Le tableau 15 résume les principaux écarts entre les besoins financiers de 1983-1984.

**Tableau 15: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Affaires financières et administratives | 768 | 1,216 | (448) |
| Gestion du Programme | 1,087 | 1,443 | (356) |
| Dépenses totales | 1,855 | 2,659 | (804) |
| Recettes | 18 | 5 | 13 |

**Explication de la différence:** Diminution du nombre de voyages réliés aux activités commerciales et à celles de développement des marchés, et baisse des dépenses engagées dans l,achat de matériel et de fournitures.

**Description**

Cette activité comprend les deux éléments suivants:

**Gestion du Programme:** Cet élément assure la supervision, le contrôle et la planification des politiques et des ressources en fonction des exigences de la Loi sur les grains du Canada et des objectifs du Ministère. Cette sous-activité est menée à bien par l'entremise de l'administration centrale du Programme à Winnipeg. En outre, six commissaires adjoints assurent la liaison avec la profession et étudient les plaintes relatives aux transactions des producteurs avec les exploitants enregistrés de silos-élévateurs primaires.

**Affaires financières et administratives:** Cet élément assure la coordination de la planification globale, du contrôle des recettes et des dépenses, de la comptabilité et de l'administration des installations de même que la prestation à la Commission de conseils d'experts dans ces domaines. Il coordonne et fournit également des sevices centralisés.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Cette activité accapare un pourcentage fixe des dépenses totales.

Figure 16: **Pourcentage des dépenses totales revenant aux sous-activités "Gestion du Programme" et "Affaires financières et administratives"**

| | **Budget des dépenses 1985-1906** | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Total des dépenses (en milliers de dollars) | **46,702** | 39,270 | 37,182 |
| Gestion du Programme (% du total des dépenses) | **4%** | 4% | 4% |
| Affaires financières et administratives (% du total des dépenses) | **3%** | 3% | 3% |

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Le tableau 17 donne une ventilation des dépenses du Programme de la Commission canadienne des grains par article. On estime que les dépenses de fonctionnement pour l'exercice financier 1985-1986 atteindront 46.7 millions de dollars. Ce montant représente une augmentation de 19 % par rapport à 1984-1985.

**Tableau 17: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 32,255 | 28,154 | 26,989 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 4,446 | 3,961 | 4,141 |
| Autres | 339 | 320 | 221 |
| | 37,040 | 32,435 | 31,351 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 2,402 | 2,059 | 1,601 |
| Information | 165 | 207 | 153 |
| Services professionnels et spéciaux | 258 | 269 | 149 |
| Location | 2,440 | 2,059 | 1,827 |
| Fournitures et approvisionnements | 1,214 | 1,031 | 783 |
| Toutes autres dépenses | 3 | 3 | 1 |
| | 6,482 | 5,628 | 4,514 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 43,522 | 38,063 | 35,865 |
| Capital | | | |
| Construction et acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages | 67 | - | 322 |
| Construction et acquisition de machines et de matériel | 3,109 | 1,098 | 919 |
| Total des dépenses en capital | 3,176 | 1,098 | 1,241 |
| Paiements de transfert | 4 | 109 | 76 |
| Total des dépenses | 46,702 | 39,270 | 37,182 |

## 2. Dépenses en personnel

Les dépenses en personnel de la Commission canadienne des grains représentent 79 % des coûts du Programme. Elles comprennent une contribution statutaire de 4.4 millions de dollars aux régimes d'avantages sociaux des employés.

**Tableau 18: Besoins en années-personnes par activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Inspection des céréales | 435 | 417 | 419 |
| Pesage des céréales | 245 | 218 | 221 |
| Contrôle des céréales et recherches | 103 | 97 | 95 |
| Économique et statistique | 102 | 100 | 90 |
| Administration | 45 | 43 | 44 |
| | 930 | 875 | 869 |

**Tableau 19: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| **Direction** | | | | | |
| Gestion | 16 | 11 | 6 | 50,350 - 96,300 | 54,898 |
| Autres | - | 6 | 6 | | |
| **Scientifique et professionnelle** | | | | | |
| Sciences biologiques | 3 | 3 | 2 | 16,161 - 68,070 | 38,125 |
| Chimie | 10 | 10 | 6 | 15,724 - 68,070 | 36,733 |
| Économique et statistique | 6 | 6 | 6 | 14,570 - 65,080 | 39,872 |
| Recherche scientifique | 10 | 10 | 11 | 28,176 - 67,720 | 57,386 |
| Autres | 1 | 1 | - | 27,934 - 68,070 | 37,008 |
| **Administration et service extérieur** | | | | | |
| Services administratifs | 12 | 10 | 11 | 13,912 - 57,987 | 33,779 |
| Gestion des systèmes d'ordinateurs | 8 | 5 | 4 | 18,766 - 61,433 | 35,516 |
| Gestion des finances | 5 | 4 | 4 | 13,853 - 57,980 | 40,683 |
| Administration des programmes | 11 | 11 | 14 | 13,912 - 57,987 | 36,852 |
| Autres | 2 | 1 | 1 | | 37,389 |
| **Technique** | | | | | |
| Dessin | 2 | 2 | 2 | 15,557 - 40,310 | 25,881 |
| Soutien technologique | 84 | 71 | 75 | 14,041 - 50,866 | 26,398 |
| Inspection des produits primaires | 362 | 342 | 337 | 18,971 - 48,380 | 30,564 |
| Soutien des sciences sociales | 2 | 2 | 2 | 12,635 - 57,764 | 24,799 |
| Inspection technique | 6 | 6 | 6 | 12,635 - 57,691 | 31,176 |
| **Soutien administratif** | | | | | |
| Communications | 2 | 2 | 2 | 15,364 - 31,824 | 21,649 |
| Traitement des données | 17 | 16 | 18 | 13,352 - 37,130 | 22,635 |
| Commis aux écritures et aux règlements | 95 | 94 | 93 | 12,932 - 31,743 | 21,238 |
| Secrétariat, sténographie, dactylographie | 24 | 26 | 25 | 12,636 - 31,946 | 22,129 |
| **Exploitation** | | | | | |
| Manoeuvres et hommes de métier | 252 | 271 | 274 | 14,776 - 40,676 | 27,919 |

**Note:** Les colonnes de années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitements de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

### 3. Dépenses en capital

Le Programme engage actuellement la majeure partie de ses dépenses en capital, qui totaliseront 3.2 millions de dollars en 1985-1986, dans l'automatisation des techniques d'inspection et de pesage, surtout le matériel d'inspection des céréales, les balances enregistreuses, les systemes d'information et d'analyse informatiques et le matériel de recherche sur le dépistage des mycotoxines.

### 4. Paiements de transfert

L'activité "Contrôle des céréales et recherches" comporte des essais de variétés et des études sur la qualité des céréales de même que des recherches fondamentales et appliquées destinées à définir et à faire mieux comprendre en quoi consiste "la qualité" ainsi qu'à mettre au point des méthodes plus efficaces pour la mesurer. La Commission publie les résultats de ces recherches par l'entremise de l'Association internationale de chimie céréalière.

**Tableau 20: Résumé des contributions (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Droits d'affiliation du Canada à l'Association internationale de chimie céréalière | 4 | 4 | 4 |
| Postes non requis en 1985-1986 | | | |
| Informatisation du système de pesage dans les silos-élévateurs | - | 105 | 72 |

### 5. Analyse des recettes

La Commission s'efforce de recouvrer tous les coûts de fonctionnement, sauf ceux de la recherche sur les céréales, en imposant des droits de service. Ses recettes apparaissent au tableau 21. Celles-ci sont versées directement au Fonds du revenu consolidé et ne peuvent être utilisées par le Programme.

**Tableau 21: Recettes par catégorie (en milliers de dollars)**

| | 1985-1986 | 1984-1985 | 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Inspection des céréales | | | |
| Droits d'inspection | 20,724 | 17,854 | 20,696 |
| Temps supplémentaire | 550 | 497 | 688 |
| Vente d'échantillons | 46 | 55 | 82 |
| | 21,320 | 18,406 | 21,466 |
| Pesage des céréales | | | |
| Droits de pesage | 12,500 | 12,100 | 11,403 |
| Temps supplémentaire | 500 | 400 | 414 |
| | 13,000 | 12,500 | 11,817 |
| Contrôle des céréales et recherches | | | |
| Divers | 1 | 1 | 2 |
| | 1 | 1 | 2 |
| Économique et statistique | | | |
| Droits d'enregistrement et d'annulation | 2,868 | 3,109 | 3,336 |
| Droits de délivrance des permis | 85 | 105 | 95 |
| | 2,953 | 3,214 | 3,431 |
| Administration | | | |
| Divers | 5 | 5 | 18 |
| | 5 | 5 | 18 |
| Total des recettes de la Commission canadienne des grains | 37,279 | 34,126 | 36,734 |

## B. Analyse des coûts

### Coût net du Programme

Le Budget des dépenses de 1985-1986 ne comprend que les dépenses imputables sur les crédits votés et les paiements statutaires du Ministère. Les autres postes de dépenses et les recettes doivent être pris en considération au moment d'évaluer les coûts de fonctionnement réels du Programme.

**Tableau 22: Coûts net du Programme par activité pour 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Dépenses de fonctionnement 1985-1986 | Plus autres coûts | Coût total | Moins recettes | Coût net | Prévu 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Inspection des céréales | 21,404 | 347 | 21,751 | 21,320 | 431 | 18,589 |
| Pesage des céréales | 11,238 | 196 | 11,434 | 13,000 | (1,566) | 9,078 |
| Contrôle des céréales et recherches | 6,668 | 82 | 6,750 | 1 | 6,749 | 5,170 |
| Économique et statistique | 4,278 | 81 | 4,359 | 2,953 | 1,406 | 3,966 |
| Administration | 3,114 | 36 | 3,150 | 5 | 3,145 | 2,467 |
| | 46,702 | 742 | 47,444 | 37,279 | 10,165 | 39,270 |

Les rajustements apportés aux dépenses budgétaires pour obtenir le coût global net comprennent le coût des services fournis gratuitement par d'autres ministères et toutes les recettes produites par le Programme et versées directement au Fonds du revenu consolidé.

### Autres coûts

Par autres coûts, on entend les services fournis gratuitement par d'autres ministères, à savoir (en milliers de dollars): Approvisionnements et Services (19), Conseil du Trésor (625) et Travail (98).

## C. Renseignements complémentaires

### Tableau 23: Années-personnes par activité et lieu géographique

| Administration (y compris les dépenses législatives) | | Inspection des céréales | | Pesage des céréales | | Contrôle des céréales et recherches | | Économique et statistique | | Total des années-personne par ville |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Ville | A-P | Ville | A-P | Ville | A-P | Ville | A-P | Ville | A-P | |
| Winnipeg | 37 | Winnipeg | 74 | Winnipeg | 15 | Winnipeg | 103 | Winnipeg | 49 | 278 |
| | | | | Churchill | 4 | | | | | 4 |
| | | Montréal | 21 | Montréal | 38 | | | Montréal | 13 | 72 |
| | | Chatham | 23 | | | | | | | 23 |
| | | Toronto | 2 | | | | | | | 2 |
| | | Thunder Bay | 175 | Thunder Bay | 110 | | | Thunder Bay | 23 | 308 |
| Saskatoon | 2 | Saskatoon | 7 | Saskatoon | 4 | | | | | 13 |
| | | Moose Jaw | 4 | Moose Jaw | 4 | | | | | 8 |
| | | Lethbridge | 5 | | | | | | | 5 |
| Calgary | 2 | Calgary | 5 | | | | | | | 7 |
| | | Vancouver | 94 | Vancouver | 62 | | | Vancouver | 17 | 173 |
| | | Pr. Rupert | 11 | Pr. Rupert | 8 | | | | | 19 |
| | | Baie Comeau | 3 | | | | | | | 3 |
| | | Port Cartier | 3 | | | | | | | 3 |
| | | Trois-Rivières | 1 | | | | | | | 1 |
| | | Sorel | 3 | | | | | | | 3 |
| | | Québec | 4 | | | | | | | 4 |
| Regina | 2 | | | | | | | | | 2 |
| Harrow | 1 | | | | | | | | | 1 |
| Bromptonville | 1 | | | | | | | | | 1 |
| | 45 | | 435 | | 245 | | 103 | | 102 | 930 |

# Approvisionnements et Services Canada

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste au:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT 31-2/1986-III-46 — Canada: 12.00 $
ISBN 0-660-52955-6 — à l'étranger: 14.40 $

Prix sujet à changement sans préavis

Budget des dépenses 1985-1986

Partie III

Approvisionnements
et Services Canada

## Préface

Le présent plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence; par conséquent, il contient différentes parties plus ou moins détaillées pour répondre aux besoins des différents lecteurs.

Il comprend trois chapitres. Le premier présente le Ministère et les deux autres contiennent les plans de dépenses des deux programmes du Ministère.

Au début des chapitres 2 et 3 se trouvent des extraits de la Partie II du Budget des dépenses qui touchent le programme visé, cette formule ayant pour but d'assurer la continuité avec les autres documents budgétaires. Le lecteur trouvera aussi des extraits des Comptes publics du Canada qui pourront l'aider à évaluer le rendement financier du Programme pendant l'année écoulée.

Chaque plan de dépenses compte trois sections. La section I présente un aperçu du Programme ainsi qu'un résumé du rendement actuel et des plans pour l'avenir. Pour ceux qui veulent plus de détails, la section II donne pour chaque activité les résultats prévus ainsi que d'autres renseignements clés sur le rendement, qui servent à justifier les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

Le présent document a pour objet de permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements voulus. Une table des matières générale en énumère les chapitres et des tables de matières détaillées sont fournies pour chaque programme. La section I du plan de dépenses de chaque programme contient un résumé financier comportant des renvois aux renseignements plus détaillés de la section II. Enfin, le document est émaillé de renvois permettant au lecteur d'obtenir plus de précisions sur des points d'intérêt.

## Table des matières

Résumé du Ministère 1-1

Programme des services 2-1

Programme des approvisionnements 3-1

## Résumé du Ministère

## Fonctions et responsabilités d'Approvisionnements et Services Canada

Les programmes du Ministère représentent 6 % des dépenses faites à même l'enveloppe des services gouvernementaux. Presque tous les frais engagés servent à soutenir d'autres ministères et organismes fédéraux.

Le Ministère est constitué de deux administrations, l'administration des Approvisionnements et l'administration des Services. La structure du Ministère fait l'objet du tableau 1.

**L'administration des Services** fournit une large gamme de services administratifs et de gestion à l'ensemble du gouvernement et à différents ministères et organismes en application de la Loi sur l'administration financière et de la Loi sur le ministère des Approvisionnements et Services.

Pour le compte du Ministre en sa qualité de Receveur général, l'Administration exploite le Fonds du revenu consolidé, établit les chèques du gouvernement et tient son système central de comptabilité.

Aux termes de la Loi sur le ministère des Approvisionnements et Services, l'Administration fournit des services relatifs à la paye et à la pension de retraite des fonctionnaires, des services de rapports sur la gestion financière, des services de comptabilité et de soutien administratif et des services centralisés de renseignements sur le personnel. Elle fournit aussi des services consultatifs en gestion, en vérification financière et en informatique aux ministères et organismes, contre remboursement des frais. On touvera au chapitre 2 d'autres renseignements au sujet de l'Administration et de ses activités.

Pour 1985-1986, l'administration des Services a adopté un nouveau cadre du plan opérationnel qui relie plus clairement ses activités aux responsabilités qui lui ont été assignées par le gouvernement, d'une part, ainsi qu' à la structure interne de gestion du Programme et aux responsabilités y afférentes. Ainsi, les fonctions du Receveur général sont mises en évidence.

**L'administration des Approvisionnements** fournit des biens et des services à l'appui des programmes des ministères et organismes fédéraux tout en cherchant à faire en sorte que le processus d'approvisionnement contribue à la réalisation des objectifs nationaux. Elle est exploitée comme un organisme de services communs en régime d'autofinancement et, à ce titre, elle impute à ses clients des frais conformes aux tarifs approuvés annuellement par le Conseil du Trésor.

Au nombre de ses activités, relevons les acquisitions commerciales, les acquisitions scientifiques et techniques, les approvisionnements régionaux, l'imprimerie et les communications, les grands projets de l'État, les approvisionnements pour l'exportation et l'administration du Programme. Voir le chapitre 3 pour de plus amples renseignements au sujet des activités des Opérations d'approvisionnement, des Opérations de la production de défense, et des Initiatives d'appui à l'approvisionnement.

## Tableau 1: Organigramme - Approvisionnements et Services Canada*

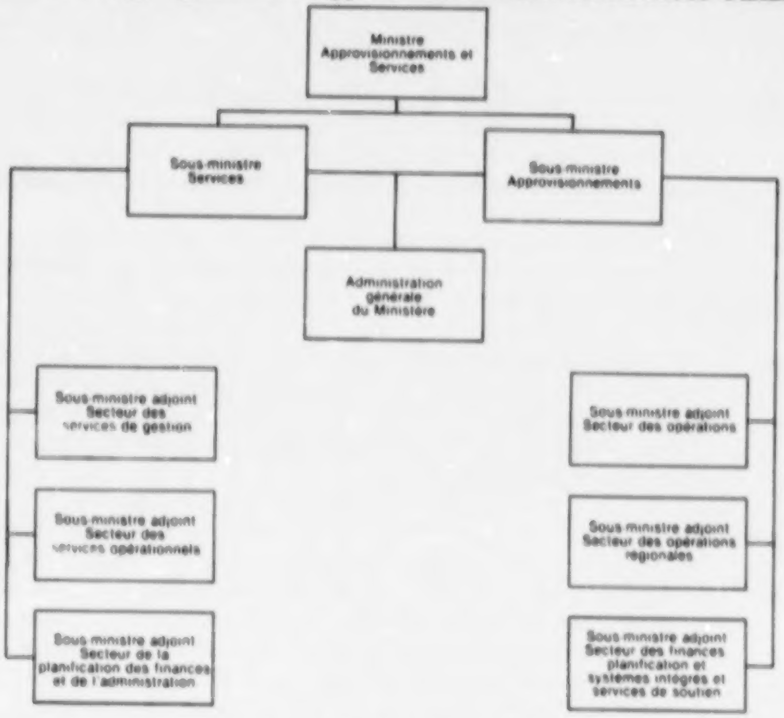


* Le 8 janvier 1985, le Premier ministre a annoncé qu'il n'y aurait désormais qu'un seul Sous-ministre au ministère des Approvisionnements et Services. Cette annonce de la fusion des deux administrations, celle des Approvisionnements et celle des Services, amènera la modification de l'organisation du Ministère.

## Tableau 2: Besoins nets en ressources par programme (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence $ | Différence % | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|---|
| Programme des services | **208,089** | 205,481 | 2,608 | 1.3 | 2-8 |
| Programme des approvisionnements | | | | | |
| Fonds renouvelable des approvisionnements | **18,582** | 17,624 | 958 | 5.4 | 3-23 |
| Fonds renouvelable de la production de défense | **2** | (11,560) | 11,562 | 100.0 | 3-42 |
| Initiatives d'appui à l'approvisionnement | **29,949** | 28,866 | 1,083 | 3.8 | 3-44 |
| | **48,533** | 34,930 | 13,603 | 38.9 | |
| Total pour le Ministère | **256,622** | 240,411 | 16,211 | 6.7 | |

Les services administratifs conjoints du Ministère sont la responsabilité du Programme des services.

## Objectifs prioritaires du Ministère

### Services :

- Fournir un service de la qualité prévue pour l'entière gamme des fonctions composant le Programme des services et améliorer le service au client en en appréciant mieux les besoins et en y donnant suite dans les meilleurs délais.

- Augmenter la productivité du Receveur général et d'autres systèmes et améliorer la gestion des données en recourant à des systèmes en direct.

- Faire en sorte que l'effectif actuel puisse relever les défis de l'avenir en fournissant un milieu de travail où l'on reconnaît les réalisations individuelles et collectives, en mettant sur pied des programmes de formation et en donnant à tous l'occasion de revaloriser leurs fonctions.

### Approvisionnements :

- L'objectif primordial des Approvisionnements est de rendre plus économique, efficace et efficiente son activité, notamment la fourniture de produits et la prestation de services, afin de créer un milieu favorisant une gestion productive; en d'autres termes, devenir un modèle pour ce qui est de la gestion productive d'un organisme public.

- Actualiser le potentiel des achats publics en s'en servant pour favoriser directement la réalisation des objectifs gouvernementaux d'expansion économique et régionale, notamment par le biais de l'expansion des entreprises, de l'augmentation de la productivité, du relèvement de la concurrence et de l'innovation sur le plan technologique.

- Favoriser l'adoption d'un ensemble de valeurs fortement axées sur la priorité à accorder à l'action, à l'engagement envers ses clients et au respect de l'individu.

Plan de dépenses
Programme des services

1985-1986

## Table des matières

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 2-4
**Extrait du volume II des Comptes publics** 2-6

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Plans pour 1985-1986
 1. Points saillants 2-7
 2. État financier récapitulatif par activité 2-8
B. Rendement récent
 1. Points saillants 2-9
 2. Examen du rendement financier 2-10
C. Données de base
 1. Introduction 2-11
 2. Mandat légal 2-11
 3. Objectif du Programme 2-12
 4. Plan d'exécution du Programme 2-12
D. Perspective de planification
 1. Contexte 2-16
 2. Nouvelles initiatives 2-17
 3. Suivi des initiatives déjà signalées 2-17
 4. Efficacité du Programme 2-18

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Fonctions du Receveur général 2-24
B. Administration de la rémunération 2-28
C. Services administratifs et de gestion 2-33
D. Administration du Ministère 2-37
E. Administration du Programme 2-40

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
 1. Dépenses par article 2-43
 2. Dépenses en personnel 2-44
B. Analyse des coûts 2-45
C. Analyse des recettes 2-46
D. Rapports entre les anciennes et les nouvelles activités 2-47

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $184,565,600 à l'appui du Programme des services. Les autres dépenses, évaluées à $23,523,400, seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits | (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
| --- | --- | --- | --- |
| | **Programme des services** | | |
| 1 | Dépenses de fonctionnement | 178,627 | 183,901 |
| 5 | Dépenses en capital | 5,939 | ... |
| (S) | Ministre des Approvisionnements et Services - Traitement et allocation pour automobile | 42 | 41 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 23,481 | 21,539 |
| | **Total du Programme** | 208,089 | 205,481 |

### Crédits - Libellé et montant

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
| --- | --- | --- |
| | **Programme des services** | |
| 1 | Services - Dépenses de fonctionnement, y compris les dépenses recouvrables au titre du Régime de pensions du Canada, de la Loi de 1971 sur l'assurance-chomâge, du fonds renouvelable des approvisionnements, et autorisation de dépenser les recettes de l'année | 178,626,600 |
| 5 | Services - Dépenses en capital | 5,939,000 |

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

## Programme par activité

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | | | Total | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | Total partiel | Moins: Recettes à valoir sur le crédit | | |
| Fonctions du receveur général | 2,785 | 142,150 | 3,377 | 145,527 | 19,732 | 125,795 | 126,916 |
| Administration de la rémunération | 1,354 | 52,396 | 1,017 | 53,413 | 4,452 | 48,961 | 46,041 |
| Services administratifs et de gestion | 958 | 72,447 | 1,133 | 73,580 | 61,891 | 11,689 | 12,179 |
| Administration du Ministère | 374 | 20,142 | 258 | 20,400 | 8,308 | 12,092 | 11,299 |
| Administration du Programme | 135 | 9,398 | 154 | 9,552 | | 9,552 | 9,046 |
| | 5,606 | 296,533 | 5,939 | 302,472 | 94,383 | 208,089 | 205,481 |

**Extrait du volume II des Comptes publics**

**Emploi des crédits de 1983-1984**

| | Budget principal | Total des crédits | Utilisation réelle |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| **Crédit 1** - Dépenses du Programme des services, y compris les dépenses recouvrables au titre du Régime de pensions du Canada, de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, du Fonds renouvelable des approvisionnements et autorisation de dépenser les recettes de l'année | 169,759,900 | 177,924,321 | 172,168,957 |
| **Statutaire** - Ministre des Approvisionnements et Services - Traitement et allocation pour automobile | 39,100 | 40,975 | 40,975 |
| **Statutaire** - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 20,920,000 | 23,284,000 | 23,284,000 |
| **Total du Programme** | 190,719,000 | 201,249,296 | 195,493,932 |

## Section I
## Aperçu du Programme

### A. Plans pour 1985-1986

#### 1. Points saillants

Voici les objectifs établis pour le Programme des services, pour 1985-1986:

- Terminer la conversion en fonction d'une technologie unique de systèmes utilisant quelque 2,800 programmes informatiques, comportant 3,400,000 lignes de codage et touchant environ 12,000 fichiers, afin d'améliorer la base technologique permettant d'élaborer des systèmes communs pour le gouvernement ainsi que l'administration des données. Le coût du projet atteindra environ $3,705,000 en 1985-1986.

- En 1985-1986, l'administration des Services prévoit établir quelque 137.4 millions de chèques pour le compte du gouvernement, y compris:
  - 12.6 millions de chèques de paye pour les employés de l'État;
  - 2.8 millions de chèques de prestations pour les adhérents aux différents régimes de pension du gouvernement;
  - 96.1 millions de chèques d'assistance sociale pour le compte de Santé et Bien-être social Canada (SBSC);
  - 2.6 millions de chèques pour le compte des Anciens combattants Canada (ACC);
  - 1.8 million de chèques d'assistance économique (p. ex. les paiements effectués dans le cadre du Programme national de formation en établissement);
  - 13.2 millions de chèques de remboursement et de décharge sur impôt pour le compte de Revenu Canada;
  - 8.3 millions d'autres chèques (p. ex. comptes de fournisseurs, etc.).

- Les Services continueront de soutenir Santé et Bien-être social Canada (SBSC) dans l'exécution de la dernière étape de la décentralisation, en faveur des provinces participantes, du processus de paiement employé pour le Régime de pensions du Canada (RPC). Quant à la fonction d'établissement de chèques du Régime de pensions du Canada (RPC), elle sera décentralisée par étapes d'ici 1986-1987. Ressources affectées au présent projet pour 1985-1986: $1,133,000 et 10 années-personnes.

- Les Services continuent de soutenir Santé et Bien-être social Canada (SBSC) en fournissant des services à ses bureaux chargés des Allocations familiales, de la Sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada en Nouvelle-Écosse et en Ontario. Ressources affectées pour 1985-1986: $1,108,000 et huit années-personnes.

## 2. État financier récapitulatif par activité

**Tableau 1: Besoins financiers par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | | Prévu 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Brut | Recettes | Net | Net | Net | |
| Fonctions du Receveur général | 145,527 | 19,732 | 125,795 | 120,927 | 4,868 | 2-24 |
| Administration de la rémunération | 53,413 | 4,452 | 48,961 | 47,334 | 1,627 | 2-28 |
| Services administratifs et de gestion | 73,580 | 61,891 | 11,689 | 14,272 | (2,583) | 2-33 |
| Administration du Ministère | 20,400 | 8,308 | 12,092 | 13,468 | (1,376) | 2-37 |
| Administration du Programme | 9,552 | | 9,552 | 9,480 | 72 | 2-40 |
| | 302,472 | 94,383 | 208,089 | 205,481 | 2,608 | |
| Années-personnes | | | 5,606 | 5,657 | (51) | |

**Explication de la différence:** L'augmentation nette de 2.6 millions de dollars des besoins de 1985-1986 par rapport à ceux de 1984-1985 résulte surtout des facteurs suivants:

| | (en millions de dollars) |
|---|---|
| - augmentation des traitements - montant net | 7.0 |
| - provision pour la transition à une technologie unique, pour l'achat d'unités centrales monotechnologiques et pour le remplacement du matériel d'introduction au clavier | 5.6 |
| - réduction des besoins nets du Centre du service au public et du Programme d'exploitation du Télidon | (6.3) |
| - réductions des frais généraux et restrictions en général | (6.6) |
| - autres facteurs | 2.9 |

**B. Rendement récent**

**1. Points saillants**

Voici les points saillants du Programme pour 1983-1984:

- **Modification des systèmes de paye:** un système d'entrée en direct ayant été mis au point, des projets pilotes ont été lancés qui ont pour objet d'évaluer l'efficacité de ce changement d'ordre technologique. Les dépenses réelles ont atteint 1.1 million de dollars, ce qui est inférieur de 24 % à la provision du Budget des dépenses principal de 1983-1984.

- **Virement direct de fonds:** le système de base servant à virer les données de paiement sous une forme lisible par machine a été élaboré et des projets pilotes sont actuellement en cours. Les dépenses totales se sont chiffrées à $527,000, soit 28 % de plus que la provision du Budget principal de 1983-1984. Cette différence est due au fait que des travaux prévus pour 1984-1985 ont été accomplis en 1983-1984, entraînant l'utilisation de deux années-personnes ($84,000) et l'engagement de quelque $30,000 pour le fonctionnement et l'entretien.

- En somme, les Services ont atteint tous les objectifs de rendement liés à l'exécution des fonctions et autres responsabilités du Receveur général. Des travaux touchant les systèmes informatiques ont été entrepris comme prévu, des projets pilotes ont été mis en oeuvre et ont été évalués. Enfin, le remplacement de matériel informatique procédant de trois différentes technologies par du matériel monotechnologique a amélioré la vitesse de traitement.

## 2. Examen du rendement financier

**Tableau 2: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal * | Différence |
| Fonctions du Receveur général | 136,410 | 136,530 | (120) |
| Administration de la rémunération | 48,989 | 48,727 | 262 |
| Services administratifs et de gestion | 64,403 | 61,722 | 2,681 |
| Administration du Ministère | 19,080 | 18,524 | 556 |
| Administration du Programme | 9,136 | 8,551 | 585 |
| | 278,018 | 274,054 | 3,964 |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit | 82,524 | 83,335 | (811) |
| | 195,494 | 190,719 | 4,775 |
| Années-personnes | 5,627 | 5,698 | (71) |

* Ces chiffres ont été regroupés différemment pour tenir compte de la nouvelle ventilation des activités adoptée pour 1985-1986. Voir le tableau 37, page 2-48, pour obtenir le détail des dépenses ventilées selon les activités employées pour 1983-1984.

L'augmentation nette de 4.8 millions de dollars dans les dépenses réelles, par rapport au Budget des dépenses principal, a été compensée lors du Budget des dépenses supplémentaire; elle résulte surtout des facteurs suivants:

| | (en millions de dollars) |
|---|---|
| • coût d'établissement du Centre du service au public et du Programme d'exploitation du Télidon | 6.5 |
| • achat de matériel informatique de remplacement | 4.9 |
| • les salaires réellement versés ont été inférieurs à ceux qui avaient été portés au Budget des dépenses principal | (6.8) |
| • autres facteurs | 0.2 |

## C. Données de base

### 1. Introduction

Les Services ont été créés en vue d'assurer au gouvernement des services administratifs centraux et communs à moindre coût et, ainsi, d'améliorer l'efficacité administrative du gouvernement. L'exécution de la plupart des programmes gouvernementaux dépend d'une façon ou d'une autre des opérations des Services.

Le rôle premier de l'Administration a trait au trésor public: elle doit en effet administrer le Fonds du revenu consolidé et remplir les fonctions du Receveur général du Canada. Même si c'est le Parlement qui contrôle en définitive le trésor public et que la gestion générale du Fonds du revenu consolidé incombe au ministre des Finances, le ministre des Approvisionnements et Services doit, à titre du Receveur général du Canada, remplir trois fonctions principales:

- administration des recettes et des dépenses du Fonds du revenu consolidé;
- tenue du système central de comptabilité du gouvernement;
- contrôle du processus de paiement du gouvernement.

Les Services sont en outre responsables de l'administration de la rémunération, de la pension de retraite et des autres régimes d'avantages sociaux des employés. L'administration de la paye comprend le versement des traitements destinés aux employés du Parlement, de la Fonction publique, de la Gendarmerie royale du Canada, d'autres organismes et de certaines sociétés d'État. Quant au régime de pension, il est administré pour le compte des fonctionnaires assujettis à la Loi sur la pension de la Fonction publique ou à une autre loi régissant la retraite.

Les Services offrent aux ministères et organismes du gouvernement un éventail de services de gestion et de rapports, y compris des services administratifs et consultatifs, des services techniques dans le domaine des systèmes de données sur le personnel ainsi que des services de préparation d'états financiers, de rapports de gestion et de statistiques justificatives.

### 2. Mandat légal

L'administration des Services a été créée le 1er avril 1969 par la Loi sur l'organisation du gouvernement. Le cadre légal régissant son activité est constitué par la Loi sur l'administration financière, la Loi de 1970 sur le ministère des Approvisionnements et Services ainsi qu'un certain nombre de décrets en conseil.

### 3. Objectif du Programme

L'administration des Services apporte son soutien aux activités du gouvernement fédéral et y contribue de façon efficace au moyen des programmes du receveur général concernant les services de paiement et les services bancaires, la tenue des comptes financiers centraux du gouvernement et l'établissement de rapports, et grâce à d'autres services en matière de rémunération, de personnel, de finances, d'administration, de gestion et de services consultatifs.

### 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Le Programme des services comprend maintenant cinq activités au lieu de sept, comme l'indique le tableau 3. Cette nouvelle structure, qui entre en vigueur à compter de 1985-1986, est censée identifier clairement et simplement les activités des fonctions du Receveur général confiées par le gouvernement à l'administration des Services. (Les tableaux 35 et 36, à la page 2-47, font le lien entre la structure actuelle des activités du Programme et leur structure antérieure.)

**Tableau 3: Structure des activités**

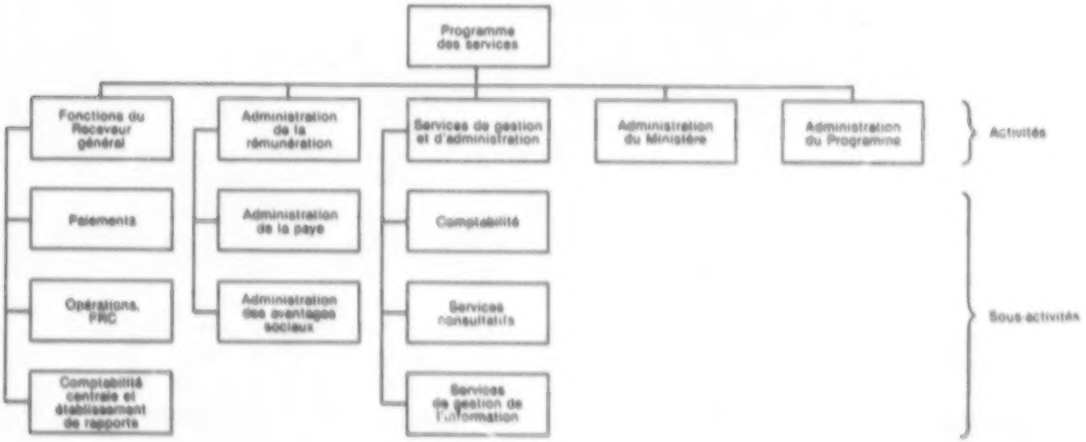

**Organisation:** Comme on peut le voir au tableau 4, l'administration des Services englobe une série d'opérations décentralisées et exploite des bureaux régionaux dans tout le Canada.

**Tableau 4: Administration des Services - Opérations régionales**

L'administration des Services est divisée en trois secteurs, soit: Services opérationnels, Services de gestion et Planification, finances et administration. Chaque secteur est dirigé par un sous-ministre adjoint de qui relèvent les directeurs généraux ou directeurs des directions ou bureaux du secteur.

Les rôles des principaux éléments de l'organisation qui relèvent du sous-ministre des Services sont résumés ci-après.

**Secteur des services opérationnels:** Le Secteur des services opérationnels exploite un réseau de bureaux régionaux et de district dans les principales villes du Canada, dont St.John's (T.-N.), Charlottetown, Halifax, Fredericton, Québec, Montréal, Ottawa-Hull, North Bay, Toronto, London, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Edmonton, Vancouver et Victoria. Ces bureaux sont dotés de centres informatiques reliés aux ordinateurs principaux du Secteur des services opérationnels, à Hull. Le Secteur des services opérationnels exploite également un bureau de district à Lahr, en Allemagne de l'Ouest. Il émet quelque 137 millions de chèques par année, qui représentent au total environ 125 milliards de dollars. Il émet des chèques aux fournisseurs de biens et de services

et aux bénéficiaires de programmes de subventions et d'aide socio-économique du gouvernement comme les allocations familiales, la sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti, le Régime de pensions du Canada, les allocations aux anciens combattants, les allocations versées au titre du Programme national de formation en établissement et les subventions agricoles. Le Secteur des services opérationnels s'occupe aussi du paiement des mandats pour honoraires d'élection pour le compte du directeur général des élections, des paiements effectués au titre du recensement pour le compte de Statistique Canada, des remises au titre des douanes et de l'accise, des remboursements d'impôt sur le revenu; par ailleurs, il fournit des installations informatiques requises pour appuyer les programmes de la sécurité du revenu.

À titre de trésorier de la Fonction publique fédérale, le Secteur émet les chèques de rémunération et administre le compte de paye de chaque employé, pour s'assurer que l'on effectue les retenues appropriées d'impôt sur le revenu, de pension et autres, et que les diverses prestations sont créditées. Il assure également, principalement à Shediac au Nouveau-Brunswick, l'administration des régimes de retraite et d'assurance de la Fonction publique. Le Secteur des services opérationnels fournit en outre des rapports statistiques et de gestion financière et assure certaines fonctions de comptabilité pour le compte de ministères et organismes qui en font la demande.

**Secteur des services de gestion:** Ce secteur assume un certain nombre de fonctions du Receveur général et fournit d'autres services, selon le principe de recouvrement des coûts, en réponse aux demandes des ministères et organismes clients.

La Direction de la gestion bancaire et de la comptabilité du gouvernement du Canada assume toutes les responsabilités statutaires du Receveur général du Canada autres que l'émission des chèques. Elle assure aussi le remboursement de tous les chèques du Receveur général et des mandats de prestations d'assurance-chômage à la Division du contrôle du remboursement des chèques, à Matane (Québec).

Le Bureau des conseillers en gestion offre aux ministères et organismes fédéraux un large éventail de services consultatifs.

Le Bureau des services de vérification est un des plus gros organismes du genre au Canada; il exploite des bureaux à Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Ottawa-Hull, Montréal, Toronto, Québec et Halifax. Le Bureau des services de vérification effectue la vérification financière des entreprises et des organismes qui passent des marchés avec le gouvernement fédéral. Il effectue en outre des vérifications financières internes pour le compte de ministères et organismes fédéraux.

Le Bureau des conseils en informatique conçoit et exploite, sur demande, des systèmes d'information à l'appui de la fonction gestion du personnel, pour les organismes centraux et d'autres ministères et organismes.

**Secteur de la planification, des finances et de l'administration:** Ce secteur fait fonction de plaque tournante pour la prestation de services financiers et de planification interne et la coordination des activités de gestion et de contrôle à l'intérieur des Services. Il donne des conseils sur les répercussions des programmes des droits de la personne à l'intérieur des Services, ainsi que des lois sur la vie privée et l'accès à l'information, et doit s'assurer que les mécanismes appropriés de réponse et de coordination sont en place.

Le Secteur de la planification, des finances et de l'administration est en outre responsable de tous les aspects des programmes de sécurité, de lutte contre les incendies et d'urgence, par l'entremise de la Direction de la sécurité des Services, ainsi que du service au public, c'est-à-dire d'un service de référence téléphonique gratuit et de la production et diffusion d'un répertoire des programmes du gouvernement fédéral. La Direction des services administratifs et consultatifs au Ministère permet au secteur d'offrir aux deux administrations du ministère des Approvisionnements et Services des services de consultation en matière de gestion interne et des conseils fonctionnels sur des questions administratives.

En outre, la Direction de la vérification interne et celle de l'évaluation relèvent du sous-ministre. Les Services au personnel, les Services d'information et les Services juridiques sont partagés avec l'administration des Approvisionnements; ces directions relèvent directement des deux sous-ministres. Le tableau 5 illustre le lien entre l'organisation du Ministère et la structure des activités, ainsi qu'une ventilation des ressources pour 1985-1986.

**Tableau 5: Ressources par organisation et activités pour 1985-1986***
**(en milliers de dollars et années-personnes)**

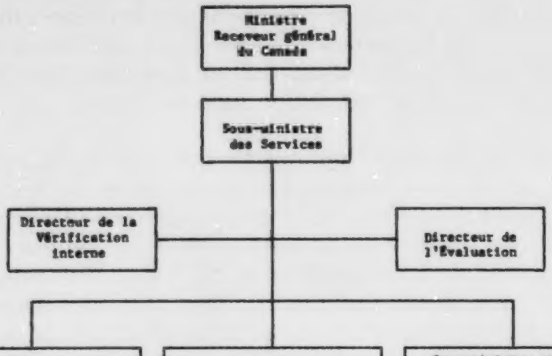


| ACTIVITÉ | Sous-ministre adjoint Services de gestion | | Sous-ministre adjoint Services opérationnels | | Sous-ministre adjoint Planification, finances et administration | | TOTAL DE L'ACTIVITÉ | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Fonctions du Receveur général | 24,596 | 543 | 120,931 | 2,242 | | | 145,527 | 2,785 |
| Administration de la rémunération | | | 53,413 | 1,354 | | | 53,413 | 1,354 |
| Services administratifs et de gestion | 56,795 | 739 | 13,290 | 215 | 3,495 | 4 | 73,580 | 958 |
| Administration du Ministère | | | | | 20,400 | 374 | 20,400 | 374 |
| Administration du Programme | 921 | 16 | 1,175 | 16 | 7,456 | 103 | 9,552 | 135 |
| MONTANTS BRUTS | 82,312 | 1,298 | 188,809 | 3,827 | 31,351 | 481 | 302,472 | 5,606 |

* Le 8 janvier 1985, le Premier ministre a annoncé qu'il n'y aurait désormais qu'un seul Sous-ministre au ministère des Approvisionnements et Services. Cette annonce de la fusion des deux administrations, celle des Approvisionnements et celle des Services, amènera la modification de l'organisation du Ministère.

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

L'administration des Services assure une gamme de services essentiels à tous les autres ministères et à un grand nombre d'organismes fédéraux. Les changements apportés aux programmes de ces organismes influent donc sur les activités des Services. Au cours de la période de 1984-1985 à 1986-1987, le Programme des services se ressentira beaucoup des facteurs suivants: variations de la demande prévue de biens et de services; évolution constante des conditions économiques, technologiques et sociales; et adoption de nouvelles politiques touchant le Programme.

**Législation:** La modification proposée de la Loi sur la pension de la Fonction publique, dont l'application serait étendue aux personnes nommées pour une période déterminée en vertu de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, qui n'y sont pas actuellement assujetties, ainsi que les lois et les normes pouvant découler des récentes propositions de réforme des pensions à l'échelle nationale, pourront avoir une grande influence sur les données des clients et l'administration des paiements.

**Évolution technologique:** D'ici la fin de la décennie, les configurations du matériel informatique, de communication et de traitement de textes continueront d'évoluer et deviendront de plus en plus complexes. Les pratiques et méthodes de gestion ont subi - et continueront de subir - des transformations spectaculaires au niveau opérationnel. De plus en plus, les ministères acquièrent des ordinateurs personnels qui servent principalement au soutien de la gestion et à des fins d'information dans le cadre de leurs programmes. Avec l'évolution du logiciel, les ministères cherchent de plus en plus à avoir accès aux bases de données des Services à partir de leurs ordinateurs personnels.

L'administration des Services considère ces perspectives à la fois comme une chance et un défi; elle étudie donc de façon continue les possibilités qu'offrent les nouvelles technologies en vue d'accroître sa productivité. C'est pourquoi elle poursuit les études préliminaires et les projets pilotes entrepris pour déterminer s'il y a lieu de mettre en oeuvre et de maintenir des systèmes en direct et d'autres systèmes automatisés à l'appui des activités des Services. Par ailleurs, l'administration des Services s'emploie actuellement à déterminer les aptitudes professionnelles qui seront requises à l'avenir et à élaborer un plan de ressources humaines destiné à promouvoir l'acquisition de ces aptitudes au sein même de l'organisation.

**Conjoncture économique:** La croissance économique, la situation financière et les restrictions gouvernementales influent sur les activités des Services. L'accent étant mis sur la productivité et la valeur obtenue en contrepartie de l'argent dépensé, on s'efforcera surtout de trouver des façons plus économiques de maintenir les activités actuelles du Programme. Toutefois, en raison de l'évolution des systèmes dans les domaines de haute technologie, des ressources supplémentaires seront requises afin de faire face à la demande; il devrait aussi en résulter des gains de productivité importants.

## 2. Nouvelles initiatives

L'exercice 1985-1986 ne sera marqué d'aucune nouvelle initiative, mais seulement de la poursuite des projets approuvés (voir ci-dessous).

## 3. Suivi des initiatives déjà signalées

**Conversion à une technologie unique:** Les Services en sont à la deuxième année d'un projet de quatre ans au terme duquel toutes les opérations informatiques seront effectuées grâce à une technologie unique compatible avec celle d'IBM. Le matériel nécessaire à la première étape de la conversion a été installé et l'essai en parallèle du Système central de comptabilité est en cours. Le coût de l'étape de 1985-1986 se chiffre à $3,705,000 et l'on prévoit économiser une trentaine d'années-personnes et quelque $1,444,000 en 1986-1987.

**Élaboration des systèmes de paye:** Conformément au plan quinquennal établi en vue de l'intégration des systèmes de paye, de l'entrée en direct des données sur la paye et d'autres améliorations à apporter aux systèmes, Consommation et Corporations Canada, Énergie, Mines et Ressources et le Secteur des services opérationnels du ministère des Approvisionnements et Services participent à des projets pilotes visant à évaluer l'efficacité de la paye en direct. La mise en oeuvre de celle-ci dépendra des conclusions de l'évaluation des projets pilotes, qui seront connues en 1984-1985. Les provisions pour la présente initiative s'établissent comme suit: 17 années-personnes et $1,505,000 pour 1985-1986 et quatre années-personnes et $938,000 pour 1986-1987; économies prévues: 23 années-personnes et $690,000 en 1987-1988.

**Élaboration des systèmes de pension:** Dans le but d'automatiser l'exploitation des divers systèmes de pension de retraite, les Services ont entrepris une modification graduelle des systèmes en question. La refonte des systèmes de pension de la Fonction publique et des Forces canadiennes se déroule comme prévu; la mise en oeuvre devrait avoir lieu en 1985-1986. Les provisions pour le projet touchant les Forces canadiennes se chiffrent à 21 années-personnes et $630,000 pour 1984-1985 et à 18 années-personnes et $548,000 pour 1985-1986. La mise en oeuvre du projet complet devrait engendrer des économies de 25 années-personnes et de $695,000 à compter de 1986-1987.

**Virement direct de fonds (VDF):** Cette expression désigne la transmission à des institutions financières, sur support exploitable par machine, de données sur les paiements à déposer dans différents comptes. Il s'agit d'un mode de paiement substitut permettant au Receveur général de rehausser le niveau de service. Depuis le 30 avril 1984, ce mode de paiement fait l'objet d'un essai auprès de pensionnés de la Fonction publique. (Selon les prévisions, il faudra sept années-personnes et $224,000 pour poursuivre les projets pilotes en 1984-1985, et quatre années-personnes et $135,000 pour le faire en 1985-1986). Le système de rémunération de la Fonction publique fait l'objet d'un autre projet pilote auquel participe le tiers des employés des Affaires extérieures.

La conversion des projets pilotes antérieurs, allocations de service extérieur, intérêt sur les prêts aux étudiants et délégations du solde du ministère de la Défense nationale (MDN), au nouveau système normalisé est prévue pour 1984-1985.

**Relevé des prestations:** Dans le cadre d'un projet pilote, des relevés de prestations ont été établis pour tous les membres de la catégorie de la gestion de la Fonction publique, puis pour tous les employés des Services (coût en 1984-1985: deux années-personnes et $48,000). Le Secrétariat du Conseil du Trésor est en train d'évaluer le projet afin de déterminer la possibilité d'étendre son application au reste de la Fonction publique.

## 4. Efficacité du Programme

**L'efficacité du Programme des services est mesurée dans deux principaux domaines: les fonctions du Receveur général et les services de recouvrement des coûts.**

**Fonctions du Receveur général:** Cette fonction vise principalement à s'assurer que les transactions financières du gouvernement sont assujetties à des contrôles comptables stricts, de façon à garantir que les données à introduire dans les Comptes publics du Canada sont transparentes, fiables et exactes. D'autres états financiers et rapports personnalisés sont préparés, pour les ministères et organismes clients, à partir des banques centrales de données du Receveur général.

Cette fonction comprend les activités suivantes: rémunération des fonctionnaires, prestations aux employés, certains programmes sociaux et comptes du gouvernement; opération du Fonds du revenu consolidé, c'est-à-dire réception et dépôt des deniers publics, gestion des comptes bancaires du gouvernement, rapprochement des chèques et mandats du Receveur général avec les soldes de caisse et de banque du Canada; tenue des comptes centraux du Canada; préparation et production des Comptes publics et de rapports aux ministères et au gouvernement sur les opérations financières et connexes; garde des titres et services d'administration connexes. (Le tableau 6 illustre les principales mesures de l'efficacité.)

Plusieurs facteurs doivent être pris en compte au moment de mesurer l'efficacité de cette fonction. Mentionnons, par exemple, l'efficacité de l'opération du Fonds du revenu consolidé (FRC) et des fonds déposés dans des banques à charte. Un autre facteur est la publication des rapports dans les délais prescrits pour les ministères et organismes fédéraux, le public et le Parlement. En ce qui concerne les services de paiement (prestations aux employés, certains programmes sociaux et comptes du gouvernement - pour de plus amples détails, voir la section II, A), la principale mesure de l'efficacité est le pourcentage de paiements effectués à temps, comme l'indique le tableau 6.

**Tableau 6: Prestation des services**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Volume des paiements | 137,371,000 | 135,736,000 | 129,048,000 |
| Réalisation de l'objectif - pourcentage des paiements effectués à temps (%)* | 100 | 100 | 99.9 |
| Opérations du FRC | | | |
| Délai moyen pour transférer des recettes au moyen de services bancaires (un jour ouvrable sans compter le jour de la compensation; chiffres réels indiqués) | 0.8 | 0.8 | 0.8 |

*Voir le tableau 12 pour une ventilation détaillée.

**Tableau 6: Prestation des services** (suite)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Rapports financiers | | | |
| États de fin de mois sortis en version finale au plus tard le 8e jour ouvrable du mois suivant (%) | 97.0 | 97.0 | 97.0 |
| Publication mensuelle des états financiers du gouvernement (nombre moyen de jours après la fermeture du Grand livre du Canada) | 16 | 16 | 15 |
| Publication des Comptes publics avant le 30 novembre | 30 nov. | 30 nov. | 21 oct. |

**Recouvrement des coûts:** Les Services recouvrent les frais liés à la prestation de certains services administratifs à l'appui des programmes ministériels, en application de lois telles que le Régime de pensions du Canada et la Loi sur l'assurance-chômage, et des autres services fournis sur demande aux ministères et organismes. Les demandes des ministères portent sur un large éventail de services, notamment les services financiers, d'informatique et de vérification. Les services pour lesquels on recouvre les coûts se reflètent dans pratiquement toutes les activités du Programme.

La mesure de l'efficacité se rapporte à la prestation d'un niveau de service prévu, soit le niveau demandé, pour un coût prévu (voir le tableau 7). La mesure de la qualité et de l'efficience, par contre, tient plutôt au maintien et à l'augmentation de la demande à l'endroit des services et de la satisfaction de la clientèle.

**Tableau 7: Prestation des services (en milliers de dollars)**

| | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 | Réel 1982-1983 |
|---|---|---|---|
| Coût prévu des services à frais recouvrables | 96,925 | 83,335 | 76,011 |
| Dépenses réelles | 89,594 | 82,524 | 77,123 |

975

**Tableau 8: État récapitulatif des ressources par activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| Activité | Budget des dépenses 1985-1986 | |
|---|---|---|
| | $ | A-P |
| A. Fonctions du Receveur général | 145,527 | 2,785 |
| B. Administration de la rémunération | 53,413 | 1,354 |
| C. Services administratifs et de gestion | 73,580 | 958 |
| D. Administration du Ministère | 20,400 | 374 |
| E. Administration du Programme | 9,552 | 135 |
| | 302,472 | 5,606 |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit | 94,383 | |
| | 208,089 | 5,606 |

| Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| $ | A-P | $ | A-P | |
| 142,471 | 2,741 | 136,410 | 2,743 | 2-24 |
| 51,732 | 1,366 | 48,989 | 1,384 | 2-28 |
| 69,819 | 999 | 64,403 | 954 | 2-33 |
| 21,573 | 393 | 19,080 | 391 | 2-37 |
| 9,480 | 158 | 9,136 | 155 | 2-40 |
| 295,075 | 5,657 | 278,018 | 5,627 | |
| 89,594 | | 82,524 | | 2-46 |
| 205,481 | 5,657 | 195,494 | 5,627 | |

## A. Fonctions du Receveur général

### Objectif

Fournir un service efficace d'émission de paiements et de gestion des opérations bancaires, tenir les comptes centraux du gouvernement et fournir aux ministères et organismes centraux du gouvernement des états financiers, des rapports statistiques et autres rapports sous une forme qui leur est utile.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente environ 48 % des années-personnes et 50 % des dépenses totales du Programme des services pour 1985-1986.

**Tableau 9: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel* 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Paiements | 101,868 | 1,885 | 100,105 | 1,838 | 96,974 | 1,868 |
| Opérations du FRC | 16,826 | 403 | 16,239 | 403 | 14,970 | 392 |
| Comptabilité centrale et services des rapports | 26,833 | 497 | 26,127 | 500 | 24,466 | 483 |
| | 145,527 | 2,785 | 142,471 | 2,741 | 136,410 | 2,743 |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit | 19,732 | | 21,544 | | 18,209 | |
| | 125,795 | 2,785 | 120,927 | 2,741 | 118,201 | 2,743 |

* Les montants et les années-personnes pour 1983-1984 - prévus et réels - ont été répartis au prorata parmi les sous-activités par suite d'une analyse détaillée faite en vue du Budget des dépenses principal de 1984-1985.

L'augmentation nette de 4.9 millions de dollars constituant la différence entre les prévisions de 1984-1985 et le Budget des dépenses principal de 1985-1986 découle:

| | (en millions de dollars) |
|---|---|
| • d'augmentations de prix d'ordre économique | 2.4 |
| • du soutien de la décentralisation de Santé et Bien-être social Canada et de l'ouverture d'un bureau des Services à North Bay | 1.5 |

| | | |
|---|---|---|
| • | de la conversion à une technologie unique, de l'achat d'unités centrales monotechnologiques et du remplacement de matériel d'entrée au clavier | 3.5 |
| • | d'un manque à gagner pour 1984-1985 seulement | 1.6 |
| • | de réductions des frais généraux et de restrictions en général | (6.4) |
| • | d'autres augmentations des dépenses | 2.3 |

**Tableau 10: Dépenses de l'activité par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | % | $ | % | $ | % |
| Personnel | 87,849 | 60 | 83,871 | 59 | 80,725 | 59 |
| Affranchissement | 26,333 | 18 | 29,381 | 21 | 29,546 | 22 |
| Transports et communications | 4,361 | 3 | 4,192 | 3 | 3,635 | 3 |
| Services professionnels | 4,088 | 3 | 4,498 | 3 | 3,474 | 3 |
| Location d'ordinateurs | 8,644 | 6 | 6,154 | 4 | 4,707 | 3 |
| Toutes autres dépenses | 14,252 | 10 | 14,375 | 10 | 14,323 | 10 |
| | 145,527 | 100 | 142,471 | 100 | 136,410 | 100 |

**Rendement financier antérieur**

**Tableau 11: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel* | Budget principal* | **Différence** |
| Paiements | 96,974 | 97,059 | **(85)** |
| Opérations du FRC | 14,970 | 14,983 | **(13)** |
| Comptabilité centrale et services des rapports | 24,466 | 24,488 | **(22)** |
| | 136,410 | 136,530 | **(120)** |

*** Les montants et les années-personnes pour 1983-1984 - prévus et réels - ont été répartis au prorata parmi les sous-activités par suite d'une analyse détaillée faite en vue du Budget des dépenses principal de 1984-1985.**

**Description**

Cette activité englobe trois sous-activités, y compris les services des rapports qui sont produits grâce à une base de données centralisée. Les données sont saisies dans l'exécution des fonctions du Receveur général et par l'intermédiaire des systèmes de la rémunération et des avantages sociaux de la Fonction publique. Ces sous-activités s'intitulent "Paiements", "Opérations du Fonds du revenu consolidé" (FRC) et "Comptabilité centrale et services des rapports".

La fonction d'administration des paiements concerne la rémunération des employés de l'État, les régimes d'avantages sociaux des employés et certains programmes sociaux et comptes du gouvernement, et porte sur la tenue et la présentation de données comptables, financières et statistiques au sujet des programmes du gouvernement.

Les opérations du Fonds du revenu consolidé ont trait à l'ensemble des mouvements de trésorerie et des comptes bancaires, dont la responsabilité relève du Receveur général. Cela comprend l'autorisation, le contrôle, l'établissement et l'exploitation des services bancaires et des comptes de transfert du Receveur général; la réception, le transfert, la mise en attente provisoire et le déboursement de deniers publics au Canada et à l'étranger; la distribution du solde bancaire du Receveur général aux divers établissements bancaires par dépôt et tirage et le déboursement de deniers publics pour assurer le paiement des chèques et mandats du Receveur général; le rapprochement des chèques et mandats du Receveur général et des soldes bancaires.

La fonction de la comptabilité centrale et des services des rapports consiste à tenir les comptes centraux du Canada ayant trait aux recettes, aux affectations, aux dépenses, à l'actif et au passif. La base de données centralisée du Receveur général contient l'information nécessaire à la préparation des Comptes du Canada, la production annuelle des Comptes publics du Canada, la publication d'états mensuels des opérations financières de l'État et la présentation de rapports spéciaux aux organismes centraux et d'états financiers et budgétaires aux ministères et organismes. De plus, dans le déroulement du processus de rémunération des employés de la Fonction publique, l'administration des Services fournit aux ministères et organismes centraux une vaste gamme de services dans le domaine de la gestion du personnel par moyens informatisés. La fonction du Receveur général comprend également le dépôt et la gestion des valeurs mobilières.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Le processus de paiement des employés, des fournisseurs ainsi que d'autres bénéficiaires, accaparera $101,868,000 et 1,885 années-personnes parmi les ressources qui seront consacrées à la présente activité en 1985-1986. (La description de cette sous-activité se trouve ci-dessus tandis que la charge de travail par extrants principaux se trouve au tableau 12, en page 2-27, sous l'en-tête "Paiements".)

Les responsabilités du Receveur général au titre du Fonds du revenu consolidé accapareront $16,826,000 et 403 années-personnes parmi les ressources de la présente activité en 1985-1986. (La description de cette sous-activité se trouve à la page 2-26 tandis que la charge de travail par extrants principaux se trouve au tableau 12, sous l'en-tête "Opérations du Fonds du revenu consolidé".)

Enfin, la fonction "Comptabilité centrale et services des rapports", qui comprend la tenue des comptes centraux du Canada, prendra $26,833,000 et 497 années-personnes parmi les ressources qui seront affectées à la présente activité pour 1985-1986. (La description de cette sous-activité se trouve à la page 2-26 et la charge de travail par extrants principaux, dans le tableau 12, à l'en-tête "Comptabilité centrale et services des rapports".)

**Tableau 12: Charge de travail par extrants principaux**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 | Prestation des services — Objectifs | Prestation des services — Réalisations (%) |
|---|---|---|---|---|---|
| Paiements | | | | | |
| Chèques de traitement des employés | 12,619,271 | 12,594,571 | 11,618,467 | Dans les 15 jours suivant la réception de la demande. | 98 |
| Paiement des prestations de retraite | 2,782,434 | 2,680,470 | 2,625,655 | Dans les 45 jours suivant la date de la retraite et tous les mois par la suite. | 98 |
| Paiements d'assistance socio-économique | 98,709,974 | 97,295,374 | 93,443,031 | Allocations familiales: le 20ᵉ jour du mois; RPC et Sécurité de la vieillesse: tous les mois avant le 3ᵉ avant dernier jour bancable du mois. | 100 |
| Paiement des comptes des fournisseurs | 6,732,028 | 6,800,822 | 6,831,044 | Émission de 85 % des chèques dans les 3 jours ouvrables; le reste dans les 5 jours ouvrables. | 100 |
| Autres paiements | 16,526,800 | 16,364,800 | 15,316,182 | Remboursements de Revenu Canada: 3 jours ouvrables (5 jours lorsqu'une explication doit être imprimée sur le talon de chèque) suivant la réception des documents. | 92 |
| Opérations du Fonds du revenu consolidé | | | | | |
| Nombre de services bancaires et de comptes de transfert | 7,500 | 7,250 | 7,025 | Indicateur de la charge de travail seulement. | |
| Rapprochement des chèques et des mandats | 172,000,000 | 168,000,000 | 166,000,000 | Rapprochement des chèques et des mandats délivrés dans les 7 jours en suivant la réception par la Division du contrôle du remboursement des chèques, à Matane. | 100 |
| Comptabilité centrale et services des rapports | | | | | |
| Nombre de comptes centraux | 4,000 | 3,550 | 3,612 | Indicateur de la charge de travail seulement. | |
| Nombre de mouvements introduits dans les fichiers d'attente et les banques de données du Système central de comptabilité | 65,000,000 | 58,500,000 | 52,700,000 | Indicateur de la charge de travail seulement. | |
| Nombre de ministères et organismes qui reçoivent des rapports | 102 | 98 | 97 | Indicateur de la charge de travail seulement. | |
| Publier les comptes publics | 30 nov. | 30 nov. | 21 oct. | | |

## B. Administration de la rémunération

### Objectif

Fournir les services administratifs nécessaires à l'exécution de la fonction de rémunération des employés de l'État ainsi que les services nécessaires à l'administration des régimes d'avantages sociaux et d'assurance des employés de l'État.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente environ 18 % des dépenses et 24 % des années-personnes totales du Programme des services pour 1985-1986.

**Tableau 13: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel* 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Administration de la paye | 32,614 | 831 | 31,796 | 838 | 29,794 | 836 |
| Administration des régimes d'avantages sociaux des employés | 20,799 | 523 | 19,936 | 528 | 19,195 | 548 |
| | 53,413 | 1,354 | 51,732 | 1,366 | 48,989 | 1,384 |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit | 4,452 | | 4,398 | | 4,155 | |
| | 48,961 | 1,354 | 47,334 | 1,366 | 44,834 | 1,384 |

* Les montants et les années-personnes pour 1983-1984 - prévus et réels - ont été répartis au prorata parmi les sous-activités par suite d'une analyse détaillée faite en vue du Budget des dépenses principal de 1984-1985.

Pour cette activité, il n'existe aucune différence importante, au chapitre des dépenses nettes, entre les prévisions de 1984-1985 et celles de 1985-1986.

**Tableau 14: Dépenses de l'activité par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | % | $ | % | $ | % |
| Personnel | 42,241 | 78 | 40,888 | 79 | 39,865 | 81 |
| Transports et communications | 2,573 | 5 | 2,435 | 5 | 2,208 | 5 |
| Location d'ordinateurs | 2,507 | 5 | 2,040 | 4 | 1,156 | 2 |
| Toutes autres dépenses | 6,092 | 12 | 6,369 | 12 | 5,760 | 12 |
| | 53,413 | 100 | 51,732 | 100 | 48,989 | 100 |

**Rendement financier antérieur**

**Tableau 15: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel* | Budget principal* | Différence |
| Administration de la paye | 29,794 | 29,635 | 159 |
| Administration des régimes d'avantages sociaux des employés | 19,195 | 19,092 | 103 |
| | 48,989 | 48,727 | 262 |

* Les montants et les années-personnes pour 1983-1984 - prévus et réels - ont été répartis au prorata parmi les sous-activités par suite d'une analyse détaillée faite en vue du Budget des dépenses principal de 1984-1985.

**Description**

Cette activité comprend les services administratifs et de soutien nécessaires à l'exécution des fonctions d'administration de la paye, des pensions de retraite et d'autres régimes d'avantages sociaux des employés de la Fonction publique, des membres des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada.

Dans le cadre de l'administration de la paye, les Services acceptent les données provenant des ministères employeurs aux fins de la tenue des registres de paye pour les employés de la Fonction publique et les membres de la Gendarmerie royale du Canada ainsi qu'aux fins de la contre-vérification de certains éléments de la paye des Forces canadiennes.

Les Services administrent également les régimes de pension de retraite et autres régimes d'avantages sociaux pour le compte de tous les fonctionnaires fédéraux assujettis à la Loi sur la pension de la Fonction publique, des membres des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada, des députés, des juges et des employés de certaines sociétés d'État. Ces services comprennent la tenue de dossiers de cotisation et d'admissibilité, le calcul des prestations (à l'exception de la pension de retraite des Forces canadiennes et des pensions des juges) et la préparation de rapports statistiques et d'autres rapports. Ces fonctions sont exécutées par les bureaux régionaux des Services; le bureau de Shediac, au Nouveau-Brunswick, assume la majeure partie de l'administration des pensions.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les deux principales charges de travail regroupées sous cette activité représentent 98 % des ressources totales. Le tableau 16 illustre les volumes de la charge de travail.

## Tableau 16: Charge de travail par extrants principaux

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 | Prestation des services Objectifs | Réalisations (%) |
|---|---|---|---|---|---|
| Administration de la paye | | | | | |
| Comptes: | | | | Mettre à jour le fichier principal sur réception des données des ministères. | |
| Chambre des Communes | 4,300 | 4,100 | 3,850 | | |
| Fonction publique | 323,155 | 322,840 | 310,525 | | |
| GRC | 19,600 | 19,400 | 21,047 | a) Effectuer les mouvements de paye essentiels dans un délai de 15 jours. | 98 |
| | 347,055 | 346,340 | 335,422 | b) Effectuer tous les autres mouvements de la paye dans un délai de 30 jours. | 100 |
| Volume des mouvements[1] | 6,791,000 | 6,912,000 | 7,271,000 | | |
| Administration des régimes d'avantages sociaux des employés-Pensions | | | | | |
| Comptes cotisants[2]: | | | | | |
| Fonction publique | 324,891 | 321,679 | 322,134 | Ouvrir des dossiers de pension et les tenir à jour durant la vie active du cotisant, la vie du pensionné et la vie des survivants du pensionné. | Sera atteint |
| GRC | 16,910 | 16,910 | 16,807 | | |
| Députés | 310 | 310 | 277 | | |
| Juges | | | | | |
| | 342,111 | 338,899 | 339,218 | | |
| Comptes bénéficiaires: | | | | | |
| Fonc ion publique | 151,947 | 145,701 | 137,889 | Mettre à jour le fichier principal dans les 45 jours suivant la date de la retraite et une fois par mois par la suite. | 95 |
| GRC | 5,810 | 5,342 | 5,106 | | |
| Députés | 327 | 327 | 277 | | |
| Juges | 407 | 392 | | | |
| Forces canadiennes | 79,381 | 76,697 | 72,317 | | |
| | 237,872 | 228,659 | 215,589 | | |

[1] Il s'agit du volume des mouvements relatifs à la paye des employés de la Fonction publique seulement.

[2] Le nombre de cotisants n'est pas connu.

La complexité des règlements salariaux contractuels et de la législation sur les pensions a un effet marqué sur les ressources requises aux fins d'administration de la rémunération et des régimes de pension de retraite. C'est pourquoi les ressources nécessaires à cette activité ne varient pas de façon directement proportionnelle au volume. L'indicateur le plus significatif des ressources requises pour exécuter cette activité est le volume des mouvements individuels requis pour traiter les paiements et pour tenir des comptes de paye et de pension individuels précis et à jour.

**Administration de la paye:** Cette sous-activité comporte le traitement de toutes les données reçues des ministères employeurs aux fins de la tenue de comptes de paye. Comme l'illustre le tableau 16, on accorde la priorité à tous les mouvements de paye essentiels (nouveaux employés et employés rayés de l'effectif) effectués par les ministères; ils sont normalement traités dans les quinze jours suivant leur réception. Tous les autres mouvements de paye (modifications aux registres de paye existants) sont traités dans les trente jours suivant leur réception.

Le niveau des ressources est déterminé en grande partie par le niveau des mouvements prévus. Il est prévu que le niveau des mouvements diminuera légèrement au cours de 1985-1986. On a commencé à utiliser, en 1982-1983, les mouvements comme principale mesure des ressources requises, et l'on estime qu'il s'agit là du meilleur indice connu. Des indices de temps ont été utilisés en 1983-1984 pour vérifier le rapport entre le volume des mouvements et les besoins en ressources dans l'exécution de divers travaux. Les résultats obtenus n'étant pas probants, il faudra poursuivre l'étude.

**Administration des régimes d'avantages sociaux des employés:** Cette sous-activité comprend la tenue des comptes des cotisants des régimes de pension de retraite. Le nombre de bénéficiaires de pensions devrait augmenter légèrement en 1985-1986.

En 1985-1986, les années-personnes affectées à cette sous-activité diminueront d'environ 0.9 % par suite d'un relèvement de la productivité. Ces réductions sont toutefois compensées en partie par une augmentation des besoins en années-personnes pour l'amélioration du système de pension de retraite des Forces canadiennes.

## C. Services administratifs et de gestion

### Objectif

Fournir, sur demande, des services communs et autres services aux ministères clients ou à l'administration fédérale dans son ensemble, conformément aux directives des organismes centraux, dans les domaines des finances, de la gestion, des services administratifs et consultatifs.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente environ 24 % des dépenses totales et 17 % des années-personnes du Programme des services pour 1985-1986.

**Tableau 17: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel* 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Comptabilité | 33,475 | 484 | 22,935 | 444 | 27,618 | 468 |
| Services consultatifs | 31,802 | 330 | 37,402 | 371 | 30,674 | 348 |
| Services de gestion de l'information | 8,303 | 144 | 9,482 | 184 | 6,111 | 138 |
| | 73,580 | 958 | 69,819 | 999 | 64,403 | 954 |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit | 61,891 | | 55,547 | | 52,439 | |
| | 11,689 | 958 | 14,272 | | 11,964 | 954 |

* Les montants et les années-personnes pour 1983-1984 - prévus et réels - ont été répartis au prorata parmi les sous-activités par suite d'une analyse détaillée faite en vue du Budget des dépenses principal de 1984-1985.

La diminution nette de 2.6 millions de dollars constituant la différence entre les prévisions pour 1984-1985 et les chiffres du Budget des dépenses principal de 1985-1986 résulte principalement des facteurs suivants:

| | (en millions de dollars) |
|---|---|
| • augmentation des traitements | 1.7 |
| • réduction des besoins nets du Centre du service au public et du Programme d'exploitation du Télidon | (6.3) |

- augmentation nette de la demande pour des services de gestion et, notamment, des services comptables 1.5

- autres augmentations des dépenses. 0.5

**Tableau 18: Dépenses de l'activité par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel* 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | % | $ | % | $ | % |
| Personnel | 41,549 | 56 | 40,501 | 58 | 36,354 | 56 |
| Transports et communications | 6,259 | 9 | 5,602 | 8 | 5,022 | 8 |
| Services professionnels | 18,457 | 25 | 17,943 | 26 | 17,136 | 27 |
| Toutes autres dépenses | 7,315 | 10 | 5,773 | 8 | 5,891 | 9 |
| | 73,580 | 100 | 69,819 | 100 | 64,403 | 100 |

**Rendement financier antérieur**

**Tableau 19: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel* | Budget principal* | Différence |
| Comptabilité | 27,618 | 26,468 | 1,150 |
| Services consultatifs | 30,674 | 29,397 | 1,277 |
| Services de gestion de l'information | 6,111 | 5,857 | 254 |
| | 64,403 | 61,722 | 2,681 |

* Les montants et les années-personnes pour 1983-1984 - prévus et réels - ont été répartis au prorata parmi les sous-activités par suite d'une analyse détaillée faite en vue du Budget des dépenses principal de 1984-1985.

**Description**

Cette activité regroupe les services de comptabilité, de consultation et de gestion de l'information dans des domaines comme la vérification, les finances, le personnel et les conseils en gestion fournis à la demande des ministères et organismes. Elle comprend également les fonctions destinées à améliorer le

service au public, la comptabilité et d'autres services. L'activité comporte aussi l'établissement, la mise à jour et la tenue de dossiers sur les bénéficiaires d'aide sociale ainsi que d'autres services de gestion de l'information découlant des fonctions du Receveur général.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les ressources nécessaires à cette activité sont liées directement aux demandes de services des ministères et organismes ou à la prestation de services au gouvernement en général, tel que requis par les organismes centraux. Le niveau du service est déterminé par le ministère ou l'organisme central bénéficiaire. Les coûts des services requis sont recouvrés auprès des ministères, alors que les demandes des organismes centraux sont financées au moyen d'affectations de crédits. Le tableau 20 illustre la charge de travail de cette activité.

**Tableau 20: Charge de travail par extrants principaux**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Nombre d'affectations de vérification[1] | 3,000 | 3,000 | 3,048 |
| Nombre d'affectations de consultation | 450 | 430 | 658 |
| Nombre de ministères et d'organismes recevant des services financiers ou des services connexes[2] | 52 à 60 | 50 à 60 | 54 à 64 |
| Nombre de dossiers tenus dans le cadre des systèmes de gestion de l'information[3] | 29,185,250 | 28,079,950 | 24,718,330 |

[1] Au cours des années antérieures, la base représentait le nombre des affectations de vérification terminées, plus celles qui étaient en cours durant l'année.

[2] Ce ne sont pas tous les clients qui se prévalent de chacun des services.

[3] Comprend les dossiers concernant les Allocations familiales, la Sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada.

En 1985-1986, on prévoit que les dépenses liées aux services fournis aux ministères et organismes selon une formule de recouvrement des coûts atteindront 61.9 millions de dollars. Ce montant comprend l'exécution de 3,000 affectations de vérification pour le compte d'environ 50 ministères et organismes par

un personnel professionnel de quelque 300 vérificateurs, et l'exécution d'environ 450 affectations de consultation auprès de quelque 60 ministères et organismes par une personnel de 110 professionnels environ. Les affectations de vérification englobent la vérification interne des opérations des clients (36 %), la vérification externe des subventions et des contributions (16 %), la vérification externe des marchés de l'État (30 %) et la vérification d'ententes fédérales-provinciales et d'autres travaux (18 %). Lorsque la charge de travail le justifie, le personnel interne reçoit l'aide d'entreprises du secteur privé.

Cette activité comprend une somme de 3.3 millions de dollars pour des mécanismes destinés à améliorer le service au public et, notamment, pour la prestation de services téléphoniques gratuits au public et pour la production et la distribution d'un répertoire des programmes et services du gouvernement fédéral. En outre, cette activité comprend la tenue des dossiers des bénéficiaires à l'appui des systèmes de gestion de l'information de programmes à incidence sociale comme les programmes des allocations familiales et de la sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada.

**D. Administration du Ministère**

**Objectif**

Fournir le soutien administratif et les services connexes qui sont communs aux programmes des Services et des Approvisionnements à un coût global minimal.

**État récapitulatif des ressources**

L'administration du Ministère est une activité qui représente environ 7 % des dépenses totales du Programme des services et 7 % des années-personnes totales.

**Tableau 21: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Administration du Ministère | 20,400 | 374 | 21,573 | 393 | 19,080 | 391 |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit | 8,308 | | 8,105 | | 7,721 | |
| | 12,092 | 374 | 13,468 | 393 | 11,359 | 391 |

La diminution nette de 1.4 million de dollars constituant la différence entre les prévisions de 1984-1985 et les chiffres du Budget du 1985-1986 résulte des facteurs suivants:

| | (en millions de dollars) |
|---|---|
| • augmentation des traitements | 0.7 |
| • réduction prévue du nombre d'années-personnes | (0.5) |
| • réduction touchant les services aux locataires et autres facteurs mineurs | (1.2) |
| • autre | (0.4) |

**Tableau 22: Dépenses de l'activité par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | % | $ | % | $ | % |
| Personnel | 13,586 | 66 | 13,346 | 62 | 12,501 | 66 |
| Affranchissement | 2,170 | 11 | 2,330 | 11 | 2,047 | 11 |
| Transports et communications | 1,494 | 7 | 1,764 | 8 | 1,135 | 6 |
| Services profes-sionnnels | 1,182 | 6 | 1,805 | 8 | 1,209 | 6 |
| Autres | 1,968 | 10 | 2,328 | 11 | 2,188 | 11 |
| | 20,400 | 100 | 21,573 | 100 | 19,080 | 100 |

**Rendement financier antérieur**

**Tableau 23: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Administration du Ministère | 19,080 | 18,524 | 556 |

**Description**

Cette activité englobe le bureau du Ministre et tous les services d'administration, de gestion du personnel et d'information qui s'inscrivent dans le cadre des programmes opérationnels des Approvisionnements et des Services. Certains aspects de la campagne Centraide sont également compris dans cette activité.

C'est à cette activité que se rattache le soutien central pour le Ministère dans son entier. Il comprend la direction fonctionnelle de tous les services de gestion du personnel et d'administration dans le Ministère. Des services de soutien sont également fournis aux deux programmes dans les domaines suivants: locaux, communications, traitement du courrier, transcription, services de bibliothèque, et gestion des dossiers et du matériel. Il y a également un petit groupe consultatif interne qui assure le soutien à toutes les unités opérationnelles chargées de fournir des services communs à l'ensemble de l'administration gouvernementale.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les tableaux 24 et 25 illustrent les rapports entre les coûts et les années-personnes de l'administration du Ministère et les ressources d'exploitation globales du Ministère. Dans les deux cas, les rapports demeurent relativement constants sur la période de trois ans.

**Tableau 24: Rapport entre les années-personnes affectées à l'administration du Ministère et le total des années-personnes affectées au Ministère**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Ensemble du Ministère | 10,445 | 10,562 | 10,506 |
| Administration du Ministère | 374 | 393 | 391 |
| Pourcentage du total | 3.6 | 3.7 | 3.7 |

**Tableau 25: Rapport entre les dépenses pour l'administration du Ministère et les dépenses totales du Ministère (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Ensemble du Ministère* | 590,311 | 578,074 | 534,105 |
| Administration du Ministère | 20,400 | 21,573 | 19,080 |
| Pourcentage du total | 3.5 | 3.7 | 3.6 |

* Représente les dépenses de fonctionnement du Ministère, c.-à-d. les dépenses brutes consacrées aux programmes des Approvisionnements et des Services.

## E. Administration du Programme

### Objectif

Gérer le Programme des services et voir à ce que les plans, les contrôles financiers et autres contrôles de gestion soient fournis aux gestionnaires subalternes, de façon à assurer l'orientation claire du Programme.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente environ 3 % des dépenses et 2 % des années-personnes totales du Programme des services.

**Tableau 26: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Administration du Programme | 9,552 | 135 | 9,480 | 158 | 9,136 | 155 |

Il n'existe aucune différence importante entre les dépenses nettes portées, pour la présente activité, aux prévisions de 1984-1985 et au Budget de 1985-1986 respectivement.

**Tableau 27: Dépenses de l'activité par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | % | $ | % | $ | % |
| Personnel | 6,392 | 67 | 6,716 | 71 | 6,365 | 70 |
| Services professionnels | 2,320 | 24 | 2,089 | 22 | 1,908 | 21 |
| Autres | 840 | 9 | 675 | 7 | 863 | 9 |
| | 9,552 | 100 | 9,480 | 100 | 9,136 | 100 |

## Rendement financier antérieur

**Tableau 28: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | **Différence** |
| Administration du Programme | 9,136 | 8,551 | **585** |

## Description

Cette activité englobe les bureaux du sous-ministre et des trois sous-ministres adjoints et leurs groupes de collaborateurs. Les responsabilités de ces groupes touchent la planification, la gestion financière, la vérification interne, l'évaluation, la sécurité, les droits de la personne et les fonctions de dotation et de classification du personnel.

## Données sur le rendement et justification des ressources

Les tableaux 29 et 30 illustrent les rapports entre les coûts et années-personnes de l'administration du Programme et les ressources globales des Services. Dans les deux cas, les rapports demeurent relativement constants sur la période de trois ans.

**Tableau 29: Rapport entre les années-personnes de l'administration du Programme et le total des années-personnes du Programme des services**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Total du Programme des services | 5,606 | 5,657 | 5,627 |
| Administration du Programme | 135 | 158 | 155 |
| Pourcentage du total | **2.4** | 2.8 | 2.8 |

**Tableau 30: Rapport entre les dépenses pour l'administration du Programme et les dépenses totales du Programme des services (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Total du Programme des services | 302,472 | 295,075 | 278,018 |
| Administration du Programme | 9,552 | 9,480 | 9,136 |
| Pourcentage du total | 3.2 | 3.2 | 3.3 |

## Section III
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Les dépenses brutes pour 1985-1986 ont augmenté de 6.9 millions de dollars par rapport aux prévisions de 1984-1985.

**Tableau 31: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 167,866 | 163,332 | 152,145 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 23,481 | 21,539 | 23,284 |
| Autres frais concernant le personnel | 270 | 451 | 413 |
| | 191,617 | 185,322 | 175,842 |
| Biens et services | | | |
| Affranchissement | 29,078 | 32,211 | 32,096 |
| Autres transports et communications | 14,368 | 13,733 | 11,715 |
| Renseignements | 2,418 | 2,999 | 1,289 |
| Experts-conseils, principalement pour le compte d'autres ministères et organismes gouvernementaux | 14,513 | 10,812 | 8,976 |
| Autres services professionnels et spéciaux | 13,776 | 17,648 | 16,250 |
| Ordinateurs et terminaux | 14,915 | 10,564 | 8,337 |
| Autres locations | 1,194 | 1,349 | 1,089 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 6,005 | 6,256 | 5,005 |
| Chèques et enveloppes | 2,584 | 2,335 | 2,143 |
| Autres services publics, fournitures et approvisionnements | 5,958 | 5,815 | 6,893 |
| Toutes autres dépenses | 107 | 85 | 37 |
| | 104,916 | 103,807 | 93,830 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 296,533 | 289,129 | 269,672 |
| Dépenses en capital | 5,939 | 5,946 | 8,346 |
| Dépenses totales | 302,472 | 295,075 | 278,018 |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit | 94,383 | 89,594 | 82,524 |
| Total des dépenses (net) | 208,089 | 205,481 | 195,494 |

## 2. Dépenses en personnel

### Tableau 32: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| **Direction*** | 128 | 120 | 101 | 50,530-96,300 | 62,480 |
| **Scientifique et professionnelle** | | | | | |
| Vérification* | 212 | 231 | 227 | 27,934-68,070 | 44,605 |
| Autres | 17 | 17 | 16 | | 49,526 |
| **Administration et service extérieur** | | | | | |
| Services administratifs | 805 | 810 | 729 | 13,912-57,987 | 36,191 |
| Gestion des systèmes d'ordinateurs | 437 | 400 | 409 | 18,766-61,433 | 38,535 |
| Gestion des finances | 290 | 314 | 318 | 13,853-57,980 | 41,000 |
| Organisation et méthodes | 134 | 135 | 126 | 13,520-57,980 | 43,744 |
| Gestion du personnel | 98 | 102 | 98 | 13,330-63,870 | 38,149 |
| Autres | 21 | 42 | 35 | | 35,244 |
| **Technique** | 15 | 10 | 5 | 10,719-63,173 | 33,708 |
| **Soutien administratif** | | | | | |
| Commis aux écritures et aux règlements | 2,249 | 2,299 | 2,128 | 12,932-31,743 | 22,444 |
| Traitement mécanique des données | 601 | 649 | 655 | 13,352-37,130 | 23,579 |
| Secrétariat, sténographie et dactylographie | 193 | 188 | 201 | 12,636-31,946 | 20,295 |
| Autres | 92 | 102 | 97 | | 19,544 |
| **Exploitation** | 52 | 47 | 49 | 12,307-48,317 | 20,668 |
| **Employés occasionnels et autres** | 262 | 251 | 504 | | 20,964 |

* La transposition des postes de vérificateur principal (AU) dans la catégorie de la haute direction (SM) a reçu une approbation avec effet rétroactif en juin 1984 et influe de ce fait sur le nombre des "années-personnes autorisées".

**Nota:** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## B. Analyse des coûts

Le tableau 33 illustre le coût total de chacune des activités du Programme. La rubrique "Autres coûts" comprend le coût des locaux ($25,950,000), du Régime d'assurance collective chirurgicale-médicale et du régime provincial d'assurance-maladie ($3,767,000) et des indemnités aux employés ($107,000). Ces coûts représentent des services fournis gratuitement par d'autres ministères. Les recettes comprennent les sommes recouvrées auprès du Compte du Régime de pensions du Canada et de la Caisse d'assurance-chômage, tel que prescrit par la loi, et auprès des ministères et organismes pour des services qui leur ont été fournis sur demande. Pour plus de renseignements, voir la page 2-46.

**Tableau 33: Coût net du Programme par activité (en milliers de dollars)**

| | Dépenses 1985-1986 | Moins recettes | Budget principal 1985-1986 | Autres coûts | **Coût net** | Total prévu 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Fonctions du Receveur général | 145,527 | 19,732 | 125,795 | 14,816 | **140,611** | 135,170 |
| Administration de la rémunération | 53,413 | 4,452 | 48,961 | 7,203 | **56,164** | 54,432 |
| Services administratifs et de gestion | 73,580 | 61,891 | 11,689 | 5,097 | **16,786** | 19,463 |
| Administration du Ministère | 20,400 | 8,308 | 12,092 | 1,990 | **14,082** | 15,510 |
| Administration du Programme | 9,552 | | 9,552 | 718 | **10,270** | 10,302 |
| | 302,472 | 94,383 | 208,089 | 29,824 | **237,913** | 234,877 |



999

## C. Analyse des recettes

Le tableau ci-dessous donne une comparaison entre les recettes réelles enregistrées en 1983-1984 et les recettes prévues pour les deux années financières suivantes. Les recettes sont classées par catégorie, à savoir selon qu'elles doivent être perçues en vertu d'une loi, selon qu'elles proviennent des fonds renouvelables ou selon qu'elles proviennent des ministères à qui des services ont été fournis sur demande.

**Tableau 34: Recettes par catégorie (en milliers de dollars)**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Législation | | | |
| Régime de pensions du Canada | **14,129** | 14,062 | 11,993 |
| Assurance-chômage | **9,370** | 9,168 | 8,349 |
| Fonds renouvelable | | | |
| Programme des approvisionnements | **13,240** | 11,880 | 12,064 |
| Demandes des ministères | | | |
| Services comptables | **30,562** | 24,382 | 22,259 |
| Services informatiques | **9,253** | 9,946 | 9,619 |
| Autres | **17,829** | 20,156 | 18,240 |
| | **94,383** | 89,594 | 82,524 |

Aux termes de la loi, le gouvernement est tenu de recouvrer auprès du fonds pertinent le coût de certains services fournis à l'appui de l'administration du Régime de pensions du Canada et de la Caisse d'assurance-chômage. Ces services comprennent les paiements aux employés, les comptes fournisseurs et l'émission des chèques du Régime de pensions du Canada (RPC).

En conformité de règlements du Conseil du Trésor, le Programme des services peut récupérer à même le fonds renouvelable des Approvisionnements le coût des services administratifs fournis au Programme des approvisionnements. Le tableau 34 comprend aussi la partie de l'activité centralisée d'administration du Ministère qui ressortit à l'administration des Approvisionnements.

Les sommes recouvrées à la suite des demandes des ministères portent principalement sur les services de vérification et de consultation et la prestation de services informatiques comme la tenue des dossiers nécessaires aux programmes des allocations familiales et de la sécurité de la vieillesse.

## D. Rapport entre les anciennes activités et les nouvelles activités

Les tableaux 35 et 36 font le lien entre les anciennes activités employées en 1984-1985 et la nouvelle structure d'activités détaillée à la section II.

### Tableau 35: Comparaison entre les anciennes activités et les nouvelles activités (en milliers de dollars)

| Anciennes activités \ Nouvelles activités | Fonctions du Receveur général | Administration de la rémunération | Services administratifs et de gestion | Administration du Ministère | Administration du Programme | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Administration du Ministère | | | | 19,800 | | 19,800 |
| Administration du Programme | | | | | 9,000 | 9,000 |
| Administration de la rémunération des employés de la Fonction publique | 31,400 | 46,100 | | | | 77,500 |
| Administration du paiement des prestations d'aide sociale et économique | 43,700 | 200 | 6,500 | | | 50,400 |
| Administration des comptes créditeurs et autres paiements | 27,100 | 700 | | | | 27,800 |
| Comptes du Canada et services des rapports | 44,700 | 3,400 | 8,500 | | | 56,600 |
| Services de gestion, services financiers et autres | | | 61,300 | | | 61,300 |
| TOTAL | 146,900 | 50,400 | 76,300 | 19,800 | 9,000 | 302,400 |

### Tableau 36: Comparaison entre les anciennes activités et les nouvelles activités (années-personnes)

| Anciennes activités \ Nouvelles activités | Fonctions du Receveur général | Administration de la rémunération | Services administratifs et de gestion | Administration du Ministère | Administration du Programme | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Administration du Ministère | | | | 374 | | 374 |
| Administration du Programme | | | | | 133 | 133 |
| Administration de la rémunération des employés de la Fonction publique | 872 | 1,290 | | | | 2,162 |
| Administration du paiement des prestations d'aide sociale et économique | 420 | | 135 | | | 555 |
| Administration des comptes créditeurs et autres paiements | 593 | 26 | | | | 619 |
| Comptes du Canada et services des rapports | 944 | 64 | 176 | | | 1,184 |
| Services de gestion, services financiers et autres | | 1 | 689 | | | 690 |
| TOTAL | 2,829 | 1,381 | 1,000 | 374 | 133 | 5,717 |

Le tableau 37 indique les anciennes activités employées en 1983-1984 et les dépenses y afférentes.

**Tableau 37: Comparaison des dépenses des anciennes activités de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Administration du Ministère | 19,080 | 18,524 | 556 |
| Administration du Programme | 9,136 | 8,551 | 585 |
| Administration de la rémunération des employés de la Fonction publique | 80,105 | 74,770 | 5,335 |
| Administration du paiement des prestations d'aide sociale et économique | 46,954 | 45,471 | 1,483 |
| Administration des comptes créditeurs et autres paiements | 26,343 | 26,070 | 273 |
| Comptes du Canada et services des rapports | 45,778 | 52,654 | (6,876) |
| Services de gestion, services financiers et autres | 50,622 | 48,014 | 2,608 |
| | 278,018 | 274,054 | 3,964 |

**Plan de dépenses**
**Programme des approvisionnements**

**1985-1986**



1003

## Table des matières

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 3-4

**Extraits du Volume II des Comptes publics** 3-5

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Plans pour 1985-1986
  1. Points saillants 3-6
  2. État financier récapitulatif 3-7
B. Rendement récent
  1. Points saillants 3-8
  2. Revue du rendement financier 3-10
C. Données de base
  1. Introduction 3-11
  2. Mandat statutaire 3-11
  3. Objectif du Programme 3-11
  4. Plan d'exécution du Programme 3-12
D. Perspectives de planification
  1. Contexte 3-15
  2. Initiatives 3-16
  3. Mise à jour des initiatives précédentes 3-18
  4. Efficacité du Programme 3-20

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Opérations d'approvisionnement
  1. Aperçu 3-23
  2. Acquisitions commerciales 3-26
  3. Acquisitions scientifiques et techniques 3-28
  4. Approvisionnement régional 3-30
  5. Imprimerie et communications 3-33
  6. Grands projets de l'État 3-36
  7. Approvisionnement pour l'exportation 3-38
  8. Administration du Programme 3-40
B. Opérations de production de défense 3-42
C. Initiatives à l'appui de l'approvisionnement 3-44

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
1. Dépenses par article 3-47
2. Dépenses en personnel 3-48
3. Besoins en années-personnes 3-49
4. Dépenses en capital 3-50
5. Recettes - Sommaire de la structure des taux 3-51
B. Utilisation des autorisations relatives aux fonds renouvelables
1. Fonds renouvelable des approvisionnements 3-52
2. Fonds renouvelable de la production de défense 3-53
C. Sommaire des données réelles de 1983-1984 en regard de la performance projetée - Opérations d'approvisionnement
1. État financier récapitulatif par activité 3-54
2. Relation entre la structures des activités révisées et la structure des activités de 1984-1985 3-55

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $29,949,000 pour le Programme des approvisionnements. En vertu d'autorisation législatives distinctes, le fonds renouvelable des approvisionnements devrait nécessiter une somme de $18,582,000 tandis que le fonds renouvelable de la production de défense devrait nécessiter $2,000.

Le Parlement a autorisé précédemment un prélèvement total de $200,000,000 au titre du fonds renouvelable des approvisionnements. En outre, le prélèvement total autorisé précédemment par le Parlement au titre du fonds renouvelable de la production de défense est de $100,000,000.

### Besoin financiers par autorisation

| Crédits | (en milliers de dollars) | **Budget principal 1985-1986** | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Programme des approvisionnements** | | |
| 10 | Dépenses du Programme | **29,949** | 28,866 |
| (S) | Fonds renouvelable des approvisionnements | **18,582** | 6,772 |
| (S) | Fonds renouvelable de la production de défense | **2** | (7,669) |
| | **Total du Programme** | **48,533** | 27,969 |

### Crédit - Libellé du crédit et montants

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | **Budget principal 1985-1986** |
|---|---|---|
| | **Programme des approvisionnements** | |
| 10 | Approvisionnements--Dépenses du Programme et contributions y compris les dépenses pour le compte des ministères et organismes fédéraux, pour les soumissions de recherche et de développement spontanées, et autorisation de prendre durant l'exercice financier en cours des engagements d'un montant de $18,000,000 à l'égard desdites soumissions | **29,949,000** |

## Extraits de la Partie II du Budget des Dépenses

### Programme par activité

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | | | | Total | Budget principal 1984-1985 |
| | | Fonction-nement | Dépenses en capital | Paiements de transfert | Total partiel | Moins: Recettes à valoir sur le crédit | | |
| Initiatives à l'appui de l'approvisionnement | | 28,507 | | 1,442 | 29,949 | | 29,949 | 28,866 |
| Opérations des approvisionnements | 4,839 | 613,388 | 13,234 | | 626,622 | 608,040 | 18,582 | 6,772 |
| Production de défense | | 10,467 | | | 10,467 | 10,465 | 2 | (7,669) |
| | 4,839 | 652,362 | 13,234 | 1,442 | 667,038 | 618,505 | 48,533 | 27,969 |

## Extraits du Volume II des Comptes publics

### Utilisation des crédits de 1983-1984

| | | Budget des dépenses principal | Affectations totales | Utilisation[2] réelle |
|---|---|---|---|---|
| | | $ | $ | $ |
| Statutaire[1] | Fonds renouvelable des approvisionnements | 16,762,000 | 9,595,000 | **9,594,898** |
| Statutaire[1] | Fonds renouvelable de la production de défense | 28,718,000 | (777,000) | **(776,591)** |
| Crédit 5 | Approvisionnements--Dépenses du Progamme, y compris les dépenses pour le compte des ministères et organismes fédéraux, pour les soumissions de recherche et de développement spontanées, et autorisation de prendre des engagements durant l'exercice financier en cours d'un montant de $18,000,000 à l'égard desdites soumissions | 28,349,000 | 28,349,000 | **26,607,070** |
| | Total du Programme | 73,829,000 | 37,167,000 | **35,425,377** |

Nota 1: Dans le cas des postes statutaires, les chiffres donnés pour les affectations totales et pour l'utilisation réelle sont les mêmes en raison de la nature continue de l'autorisation.

Nota 2: L'utilisation réelle ne tient pas compte d'une dépense législative de $679,230 pour un jugement d'un tribunal fédéral.

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Plans pour 1985-1986

### 1. Points saillants

L'administration des Approvisionnements a établi les plans suivants pour 1985-1986:

- le fonds renouvelable des approvisionnements affichera un surplus de 1.371 millions de dollars pour 1985-86 (voir à la page 3-23);

- les besoins en années-personnes de 1985-86 s'établiraient à 4,839, ce qui représente une baisse par rapport aux besoins de 1984-1985, grâce au Plan d'amélioration du rendement général qui continue d'être mise en oeuvre (voir à la page 3-7);

- des réductions supplémentaires de 2% des tarifs des services d'acquisition seront effectuées en 1986-87 et en 1987-88 respectivement. Elles s'ajoutent aux réductions de 3% pour chacun des exercices 1983-1984 à 1985-1986 (voir à la page 3-13);

- la Direction générale de la gestion des attributions, nouvellement créée, a été chargée de mettre au point des critères devant régir les attributions à l'administration des Approvisionnements (AA). On cherche ainsi à rendre les opérations encore plus efficaces et plus économiques en fournissant au Ministère une nouvelle façon d'affecter ses ressources en fonction des exigences des clients (voir à la page 3-16);

- les frais de production de la Gazette du Canada seront transférés du Bureau du Conseil privé aux Approvisionnements le 1er avril 1985 (voir à la page 3-46); et

- l'activité "Grands projets de l'État" a été établi dans le cadre du Plan opérationnel de l'administration des Approvisionnements, afin d'améliorer la gestion et le contrôle des ressources consacrées à cette activité et d'aider à l'évaluation des résultats (voir à la page 3-36).

## 2. État financier récapitulatif

**Tableau 1: État récapitulatif des besoins financiers (comptabilité de caisse modifiée, en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | | Besoins financiers prévus pour | | Détails |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Dépenses totales | Recettes | Besoins financiers | 1984-1985 | Différence | à la page |
| Opérations d'approvisionnement | 626,622 | 608,040 | 18,582 | 17,624 | 958 | 3-23 |
| Opérations de production de défense | 10,467 | 10,465 | 2 | (11,560) | 11,562 | 3-42 |
| Initiatives à l'appui de l'approvisionnement | 29,949 | | 29,949 | 28,866 | 1,083 | 3-44 |
| | 667,038 | 618,505 | 48,533 | 34,930 | 13,603 | |
| Années-personnes autorisées | | | 4,839 | 4,905 | (66) | |

**Explication de la différence:** Pour les Opérations d'approvisionnement, l'augmentation de $958,000 correspond à une augmentation des fonds de roulement. Quant à la différence de $11,562,000 pour les Opérations de la production de défense, elle provient d'une importante réduction du fonds de roulement pendant l'exercice précédent. La hausse nette de $1,083,000 est principalement attribuable à la prise en charge du Centre d'information sur l'unité canadienne ainsi que des coûts de production de la Gazette du Canada.

**Explication du Besoins financiers prévus pour 1984-1985:** Les besoins financiers prévus dépassent de 6.961 millions de dollars le budget des dépenses principal pour 1984-1985 (page 3-4). Les principales raisons de cette hausse sont:

- des dépenses additionnelles en capital de 7 millions de dollars et un fonds de roulement supplémentaire de 3.852 millions de dollars (Opérations d'approvisionnement); et
- une baisse de 3.891 millions de dollars du fonds de roulement (Opérations de la production de défense).

## B. Rendement récent

### 1. Points saillants

Le plan de dépenses du Programme de 1983-1984 contenait un certain nombre d'objectifs. Voici les principaux résultats obtenus à cet égard:

- le fonds renouvelable des approvisionnements a affiché un excédent de 6.965 millions de dollars alors que la prévision portée au Plan était de 0.843 million de dollars (voir à la page 3-25);

- 4,879 années-personnes ont été utilisées (voir à la page 3-10);

- la modification du Système de soutien des approvisionnements (SSA) vise à améliorer le service à la clientèle en facilitant l'accès aux données sur les achats et à rationaliser le processus d'acquisition, tant à l'administration centrale de l'AA que dans les régions. Au cours des deux prochaines années financières, le SSA et d'autres initiatives semblables en matière de productivité devraient permettre de réaliser des économies de quelque 7 millions de dollars (voir à la page 3-19);

- le Comité des prix et débits, créé afin d'examiner les méthodes et les pratiques en matière d'imputation de prix et de débits pour les services d'acquisition assurés par l'AA, est devenu un comité permanent où siègent, outre des délégués de l'Administration, des représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor et des ministères clients. Le Comité a pour mandat d'étudier les principes régissant l'imputation de frais, les tarifs eux-mêmes et les pratiques connexes et ce, pour tous les services l'AA. Tout ministère client peut présenter une proposition au comité ou lui demander de résoudre un différend tarifaires;

- on a lancé le Programme de visites de la haute direction ; ainsi, les gestionnaires de l'AA rencontrent régulièrement leurs homologues des ministères clients afin de discuter des politiques et des procédés de l'AA; il s'agit de trouver des moyens d'améliorer la qualité du service et aussi de régler les questions jugées importantes pour le client (voir à la page 3-19);

- le document intitulé Stratégie et plan annuels d'achat a été publié pour la première fois en 1983-1984. Ce document appuie et encourage une recherche active et étendue des perspectives d'achat pour le développement de la base économique du Canada. La SPAA de 1984-1985, qui vient de paraître, s'appuie sur l'expérience acquise et sur les initiatives du premier plan (voir à la page 3-21);

- en 1983-1984, l'AA a transféré de l'administration centrale aux bureaux régionaux des achats d'une valeur totale de 275 millions de dollars. Un autre transfert d'achats, prévu pour 1984-1985, s'élèverait à 100 millions. On continuera sur cette lancée en 1985-1986 (voir à la page 3-19);

- continuent comme prévu les travaux relatifs à plusieurs grands projets de l'État (voir pages 3-17 à 3-19), comme:

  - la Frégate canadienne de patrouille - CPF (MDN);
  - le CF 18 (Hornet) - (MDN);
  - le Programme de modernisation des radars - RAMP (Min. des Transports);
  - la défense aérienne à basse altitude - LLAD (MDN);
  - le véhicule logistique moyen de 2 tonnes et demie - MLVW (MDN);
  - le véhicule utilitaire ILTIS d'une demi-tonne (MDN);
  - le Programme de modernisation des navires de classe Tribal (MDN);
  - le véhicule blindé léger - LAV (MDN); et
  - le Programme des satellites mobiles - MSAT (Min. des Communications);
  - le brise-glace Polar 8 (MDT);
  - les systèmes d'appontage et de manutention - RAST (CCC);
  - le Projet de remplacement des armes portatives - SARP (MDN); et

- les nouveaux projets, dans le cadre desquels des travaux importants ont été amorcés en 1984-1985, comprennent:

  - les camions militaires opérationnels de soutien de cinq tonnes - MOST (MDN); et
  - l'hélicoptère Bell (MDN).

## 2. Revue du rendement financier

**Tableau 2: Rétrospective des besoins financiers de 1983-1984 (comptabilité de caisse modifiée, en milliers de dollars)**

| | Réel | | | Besoins financiers du Budget des dépenses | Différence |
|---|---|---|---|---|---|
| | Dépenses totales | Recettes | Besoins financiers | | |
| Opérations d'approvisionnement | 551,931 | 542,336 | 9,595 | 16,762 | (7,167) |
| Opérations de production de défense | 25,866 | 26,643 | (777) | 28,718 | (29,495) |
| Soumissions spontanées | 14,985 | - | 14,985 | 15,000 | (15) |
| Publications gratuites et subventionnées | 3,499 | - | 3,499 | 3,349 | 150 |
| Expansion des entreprises | 8,058 | - | 8,058 | 10,000 | (1,942) |
| Sensibilisation du public | 65 | - | 65 | - | 65 |
| | 604,404 | 568,979 | 35,425* | 73,829 | (38,404) |
| Années-personnes autorisées | | | 4,879 | 4,859 | 20 |

* À l'exclusion d'une dépense de $679,230 découlant d'un jugement d'un tribunal fédéral.

**Explication de la différence:** La dimunition nette de $38,404,000 enregistrée au niveau des besoins financiers est principalement attribuable à des écarts favorables dans les deux domaines suivants:

- Les besoins financiers des Opérations d'approvisionnement ont été inférieurs de $7,167,000 aux prévisions originales en raison de ce qui suit: diminutions de $11,632,000 et de $3,344,000 dans le cas du fonds de roulement et des dépenses en capital respectivement, et augmentation de $6,122,000 de l'excédent d'exploitation. Cependant, il a fallu débourser $13,818,000 de plus pour les comptes à payer à la fin de l'exercice (CAPAFE) et pour d'autres opérations.

- la diminution de $29,495,000 enregistrée dans le cas des besoins financiers des Opérations de production de défense provient principalement d'une réduction des besoins en fonds de roulement, réduction découlant fondamentalement de l'élimination des fournitures de défense en stocks ainsi que les comptes payables à la fin de l'exercice.

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Programme des approvisionnements comprend toutes les activités de l'administration des Approvisionnements (AA) du ministère des Approvisionnements et Services. En tant qu'organisme chargé de dispenser des services communs, l'AA s'occupe d'approvisionner en biens et en services connexes tous les ministères et organismes fédéraux énumérés aux annexes "A" et "B" de la Loi sur l'administration financière. À ce titre, elle achète ou fournit une vaste gamme de biens et de services destinés à des fins civiles ou militaires, certains étant des articles simples, faciles à acquérir et bon marché et d'autres, des produits exclusifs fabriqués sur commande et valant des millions de dollars. L'AA dispense actuellement ses nombreux services d'approvisionnement à 114 clients en vertu d'une autorisation aux termes de la Loi sur le MAS et de décisions ultérieures du gouverneur en conseil. En 1983-1984, elle a établi 350,232 documents contractuels portant sur des biens et des services d'une valeur approximative de 10.6 milliards de dollars. Ces services ont été fournis en plus de 20,000 endroits au Canada et à l'étranger.

L'AA exerce aussi deux autres types d'activités. La première concerne l'acquisition, le transport et l'emmagasinage de matériel stratégique et de fournitures de défense. La seconde a trait à l'utilisation du processus d'approvisionnement pour atteindre les objectifs gouvernementaux touchant la satisfaction des besoins étatiques en matière de science et de technologie, à l'établissement de sources canadiennes d'approvisionnement ainsi qu'à la diffusion, gratuite ou subventionnée, de documents parlementaires et de publications gouvernementales.

### 2. Mandal statutaire

Les principaux éléments du cadre réglementaire régissant le Programme des aprovisionnements sont la Loi sur le ministère des Approvisionnements et Services, la Loi de la production de défense et la Loi sur les biens de surplus de la Couronne. Il existe aussi un certain nombre de décrets du conseil et de protocoles d'entente.

### 3. Objectif du Programme

Le Programme des approvisionnements vise l'acquisition et la fourniture des biens et services dont ont besoin les ministères et organismes, compte tenu du rôle que doit jouer l'approvisionnement dans la réalisation des objectifs nationaux, ainsi que la prestation des services d'aliénation du matériel appartenant à la Couronne, et ce, au moindre coût possible dans les deux cas.

Dans la conduite de ses activités, l'AA dessert trois groupes distincts: ses clients, ses fournisseurs et la population canadienne. Pour ce qui regarde les ministères et organismes clients, l'AA doit être sensible aux besoins et exigences qu'ils expriment et pouvoir les satisfaire. Dans le cas des fournisseurs, il lui faut assurer à l'entreprise privée des chances justes et égales de soumissionner les marchés de l'État en régime de concurrence. En ce qui concerne la population canadienne, elle doit lui garantir que ses opérations sont rentables et efficaces, faire preuve de prudence et de probité et participer sans relâche à la réalisation des objectifs nationaux dans le cadre de ses activités d'approvisionnement.

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Le Programme des approvisionnements comprend actuellement neuf activités, et chacune d'entre elles doit viser des objectifs précis. Le Fonds renouvelable des approvisionnement se divise en sept activités: Acquisitions commerciales, Acquisitions scientifiques et techniques, Approvisionnement régional, Imprimerie et communications, Grands projets de l'État, Approvisionnements pour l'exportation et Administration du Programme (voir page 3-24). Comme le Fonds de renouvellement de la production de défense (voir page 3-42) et les Initiatives de soutien de l'approvisionnement (voir page 3-44) sont liés au processus contractuel, ils ne disposent pas à proprement parler d'années-personnes, car les travaux sont exécutés par le personnel chargé du Fonds renouvelable des Approvisionnements.

**Tableau 3: Structure des activités**

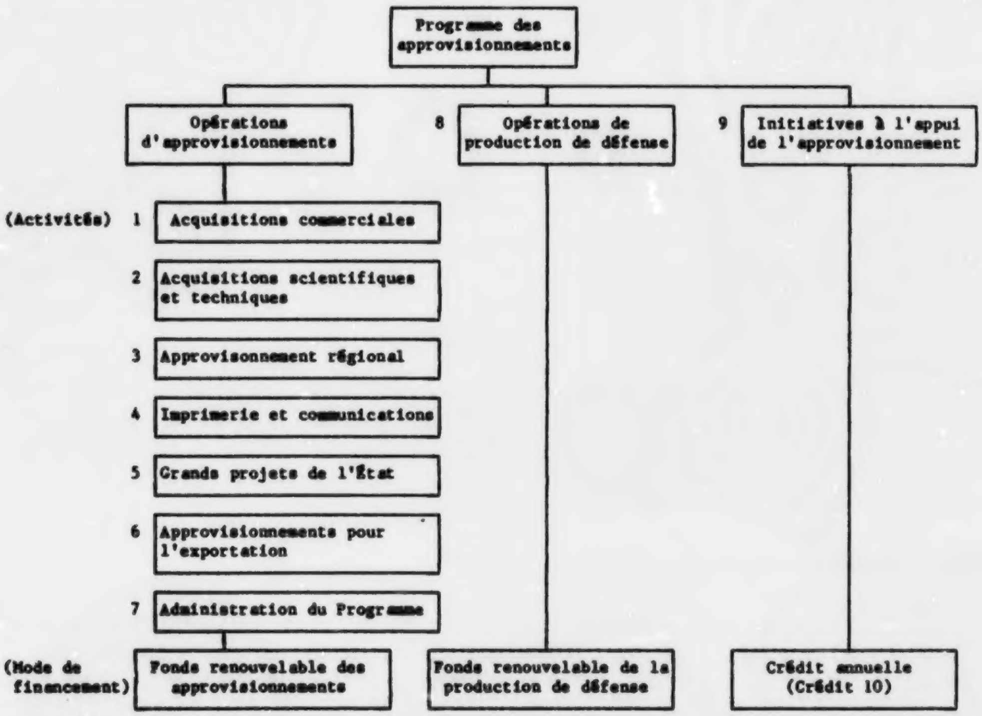


**Autofinancement:** Les Opérations d'approvisionnement forment le plus grand élément du Programme des approvisionnements. Les activités à ce chapitre sont conduites grâce au Fonds renouvelable des approvisionnements (FRA), qui, en vertu d'une autorisation permanente de 200 millions de dollars, permet d'effectuer des paiements à même le Fonds du revenu consolidé et de disposer ainsi d'un fonds de roulement, de faire l'acquisition de biens d'équipement et d'assurer le financement temporaire des déficits d'exploitation. Le FRA est géré selon un régime d'autofinancement, c'est-à-dire suivant une formule de recouvrement du prix de revient complet. En vertu de ce système, le financement des Opérations d'approvisionnement repose sur la facturation de services

aux utilisateurs à des taux approuvés tous les ans par le Conseil du Trésor. Cependant, dans le cas de certaines acquisitions onéreuses (plus de 50 millions de dollars, en général) et de certains services de gestion de projets, les taux sont négociés avec le ministère ou l'organisme client. Celà dit, les principes essentiels de gestion financière propres au régime d'autofinancement de l'AA sont les suivants: le prix de revient complet des services dispensés à d'autres organismes doit être "visible"; de plus, les taux relatifs à la fourniture de ces services doivent être à la mesure des efforts déployés par l'AA tout en étant justes et équitables, et se comparer à ceux d'autres services semblables.

En ce qui concerne le fonds renouvelable des approvisionnements, l'AA doit veiller à faire ses frais tous les ans. Ainsi, lorsque ses recettes sont supérieures à ses dépenses, il se produit un "excédent". Par contre, la situation inverse a pour effet d'engendrer un "déficit". De l'avis général, cette façon de gérer le Fonds renouvelable des approvisionnements permet d'améliorer continuellement la productivité.

Les Opérations de production de défense sont aussi financées par des crédits statutaires permanents affectés à deux comptes financiers distincts: le fonds renouvelable de la production de défense et le Compte de prêts de la production de défense. À cet égard, l'autorisation pertinente permet de prélever jusqu'à 100 millions de dollars en tout sur le Fonds du revenu consolidé.

**Révision de la structure des taux:** L'étude constante des principes et des pratiques ayant trait à l'imputation des frais relatifs aux services d'acquisition et autres de l'administration de l'Approvisionnement a permis d'apporter plusieurs modifications importantes à la structure des taux des services de l'AA pour 1985-1986. Par exemple, les frais d'acquisition pour l'année précitée baisseront de 3% tel que prévu. De plus, une autre diminution de 2% est envisagée pour les années financières 1986-1987 et 1987-1988. Enfin, une série de modifications aux taux fixés pour les services autres que ceux liés à l'acquisition auront pour effet en 1985-1986 de réduire de 3% les recettes que tire l'administration des Approvisionnements à ce chapitre, et ce, compte tenu de l'inflation.

**Organisation:** La refonte des activités s'est accompagnée d'une modification de la structure de l'AA, qui est entrée en vigueur le 20 mars 1984. Cependant, c'est au Sous-ministre (Approvisionnements) qu'incombe toujours l'obligation de rendre compte de l'ensemble de la performance administrative du Programme des approvisionnements. Pour lui faciliter la tâche, l'administration des Approvisionnements a été divisée en trois secteurs: le Secteur des opérations; le Secteur des opérations régionales; enfin, le Secteur des finances, de la planification, des systèmes et des services de soutien intégrés. L'AA compte aussi une direction générale, la Gestion des approvisionnements. Chacun des secteurs est dirigé par un sous-ministre adjoint de qui relève des directions générales ou des directions. La Direction générale de la gestion des approvisionnements est placée directement sous la responsabilité du sous-ministre des Approvisionnements.

Voici les rôles des trois secteurs:

**Le Secteur des opérations** est chargé de la conduite et de la gestion courantes de toutes les activités d'approvisionnement de l'Administration centrale, c'est-à-dire la livraison des biens nécessaires et la prestation des

services requis en temps opportun et à la satisfaction des clients de l'AA. Les directions générales du Secteur sont organisées en fonction des différentes gammes de produits dont elles s'occupent.

**Le Secteur des opérations régionales** est chargé de la conduite et de la gestion courante de toutes les activités nationales (Direction générale des opérations canadiennes) et internationales (Direction générale des approvisionnements pour l'exportation, bureau de Washington et bureaux européens), c'est-à-dire la livraison des biens nécessaires et la prestation des services requis en temps opportun et à la satisfaction des clients de l'AA.

**Le Secteur des finances, de la planification, des systèmes et des services de soutien intégrés** s'occupe de tous les aspects de la planification financière, de la planification intégrée, de l'élaboration et du soutien des systèmes, de la gestion des ressources humaines, des relations publiques, de la sécurité et du règlement des marchés.

**La Direction générale de la gestion des approvisionnements** est chargée de la formulation des objectifs, des politiques, des stratégies et des plans généraux qui sous-tendent les activités de l'AA, ainsi que de l'assurance de la qualité.

En outre le directeur général de l'Évaluation des programmes et de la vérification, le directeur général des Attributions et le Secrétaire général relèvent du Sous-ministre.

**Tableau 4: Rapports entre l'organisation et les activités du Ministère (Budget principal de 1985-1986, en milliers de dollars - nota 1)**

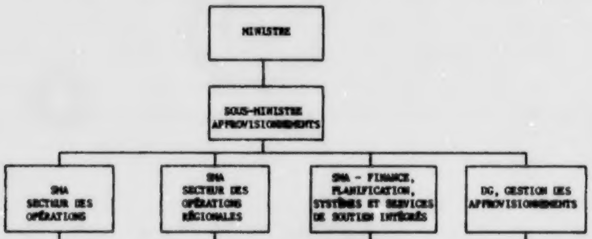


| | SMA Secteur des opérations | | SMA Secteur des opérations régionales | | SMA - Finance, planification, systèmes et services de soutien intégrés | | DG, Gestion des approvisionnements | | Total | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| (COMPTABILITÉ D'EXERCICE) | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses |
| Opérations d'approvisionnement | | | | | | | | | | |
| Acquisitions commerciales | 187,601 | 180,823 | - | - | - | 257 | - | 1,866 | 187,601 | 182,946 |
| Acquisitions scientifiques et techniques | 40,410 | 37,087 | - | - | - | 257 | - | 2,463 | 40,410 | 39,807 |
| Approvisionnement régional | - | - | 179,608 | 140,255 | - | - | - | 785 | 179,608 | 141,040 |
| Imprimerie et communications | 182,772 | 166,942 | - | - | - | - | - | 1,473 | 182,772 | 168,415 |
| Grands projets de l'État | 18,045 | 10,884 | 2,847 | 2,278 | - | - | - | - | 20,892 | 13,162 |
| Approvisionnements pour l'exportation | - | - | 6,540 | 5,846 | - | - | - | - | 6,540 | 5,846 |
| Administration du Programme | - | 216 | - | 208 | 1,410 | 65,445 | - | 777 | 1,410 | 66,646 |
| Total | 428,828 | 395,952 | 188,995 | 148,587 | 1,410 | 65,959 (2) | | 7,364 | 619,233 | 617,862 |
| Opérations de production de défense | 10,767 | 10,767 | | | | | | | 10,767 | 10,767 |

| (COMPTABILITÉ DE CAISSE MODIFIÉE) | Dépenses | Total |
|---|---|---|
| Soumissions spontanées | 15,000 | 15,000 |
| Publications gratuites et subventionnées | 13,507 | 13,507 |
| Sensibilisation du public | 1,442 | 1,442 |
| Initiatives à l'appui de l'approvisionnement | 29,949 | 29,949 |

Nota 1: Le 8 janvier 1985, le Premier ministre a annoncé qu'il n'y aurait désormais qu'un seul Sous-ministre au ministère des Approvisionnements et Services. Cette annonce de la fusion des deux administrations, celle des approvisionnements et celle des Services, amènera la modification de l'organisation du Ministère.

Nota 2: Inclut des dépenses de $4,377,000 pour le cabinet du sous-ministre et pour l'Évaluation du programme et la vérification, ainsi qu'une somme de $11,635,000 représentant la part des services communs du Ministère imputable à l'administration des Approvisionnements.

## D. Perspectives de planification

### 1. Contexte

Voici les principaux facteurs qui influent sur la planification des approvisionnements pour la période allant de 1985-1986 à 1987-1988:

**Exploitation du potentiel des régions:** L'expansion des secteurs industriel et de l'exploitation des resources au Canada présente d'excellentes perspectives pour la création d'emplois au pays. Le gouvernement a pour politique d'accroître ses activités dans les régions pour s'assurer que toutes les régions du pays participent aux programmes gouvernementaux et en tirent profit. L'AA continuera de faire en sorte qu'un plus grand nombre de marchés soient passés dans ses bureaux, régionaux situés près des utilisateurs des biens et services, sans toutefois perdre de vue la nécessité de la rentabilisation. Pour appuyer ces initiatives, l'AA se propose d'augmenter sensiblement les pouvoirs d'achat délégués aux représentants des ministères clients sur place; plus précisément, elle compte relever le niveau d'approbation des achats actuellement fixé à $500.

**Restrictions économiques:** Comme la reprise économique s'effectue lentement mais sûrement et que le gouvernement s'est engagé à n'augmenter ses dépenses qu'en fonction de la croissance réelle du PNB, l'AA prévoit que la restriction des dépenses se poursuivra durant la période visée. Le volume d'affaires annuel ne risque pas pour autant de diminuer, puisque la réduction des dépenses sera plus que compensée par les dépenses supplémentaires qui seront engagées au titre du programme de rééquipement en matériel de défense. En outre, la recherche de possibilités de réduction des dépenses qui s'appliqueraient à l'ensemble de l'administration fédérale pourrait entraîner la création de nouveaux services au programme des Approvisionnements, ou encore, la privatisation d'autres services actuellement offerts, ce qui aurait pour effet de modifier les activités de l'AA.

**Changements technologiques :** L'AA prévoit que la nouvelle technologie de la bureautique sera appliquée à un rythme de plus en plus rapide dans le domaine des approvisionnements. Cette évolution aura un effet marqué sur la productivité et le niveau de service aux clients. De plus, au fur et à mesure que de nouvelles technologies seront adoptées et que les données seront stockés électroniquement et pourront être transmises à distance par moyen électronique, la demande pour certains types de travaux (p. ex. le classement, l'archivage, etc.) pourrait diminuer. Cette évolution permettra d'affecter ailleurs les ressources consacrées à ces fonctions à l'heure actuelle. Pour réaliser ces avantages, la direction devra relever un grand défi : faire en sorte que la mise en oeuvre et l'utilisation des nouvelles technologies soient rentables, tout en maintenant le degré de souplesse nécessaire pour pouvoir intégrer d'autres technologies à plus long terme. De plus, le gouvernement estime qu'il est très important d'effectuer les travaux d'intégration des systèmes de façon à établir un rapport personne-machine efficace, tout en maintenant la qualité des relations employeur-employé.

**Performance des fournisseurs:** Même si la situation économique s'améliore, les effets à long terme de la récession sont tels que certaines sociétés sont moins en mesure de soumissionner les marchés de l'État, d'effectuer les types de nouveaux investissements nécessaires pour augmenter la productivité, de créer des emplois



1017

stimulants et permanents, de favoriser l'expansion du secteur commercial et d'améliorer la compétitivité des entreprises canadiennes sur les marchés internationaux. L'AA fera tout son possible pour s'assurer que la complexité des entreprises, la paperasserie et la situation géographique n'empêchent pas les fournisseurs de soumissionner les biens et les services de l'État.

## 2. Initiatives

Voici les principales initiatives du Programme des approvisionnements pour 1985-1986:

**Initiatives opérationnelles**

- La Stratégie et le plan annuels d'achat (SPAA) visent à déterminer très tôt les besoins des ministères clients en matière d'approvisionnement, afin de pouvoir faire appel aux fournisseurs canadiens et d'encourager les ministères à ce concerter davantage pour trouver de nouvelles possibilités d'expansion économique et régionale et d'exercer davantage leur pouvoir de dépenser relativement à l'ensemble des biens et services achetés par le gouvernement fédéral. La SPAA vise, en outre, à faire en sorte que ces possibilités sont portées à l'attention du Cabinet, si nécessaire, dans le contexte des options stratégiques. Le plan de 1984-1985 a été préparé en collaboration avec l'industrie et les ministères du gouvernement fédéral. Grâce à l'expérience acquise lors de la préparation des deux plans précédents, nous avons pu établir pour 1985-1986 un plan qui reflète l'apport des représentants des secteurs privé et public aux plans régional, national et international et présente des possibilités d'approvisionnement qui permettront d'exploiter et de renforcer le potentiel industriel du Canada.

- L'administration des Approvisionnements a l'intention de tenir une série de consultations et de séances d'information dans toutes les régions du pays dans le cadre de son plan régional des communications. Ce plan vise à renseigner les entreprises établies dans les régions sur les possibilités et la manière de faire affaire avec le gouvernement fédéral.

- La Direction générale de la gestion des attributions a été créée récemment afin de permettre l'établissement de critères relatifs au processus d'attribution des demandes de contrat adopté par l'AA. Selon ces critères, toutes les demandes de contrat présentées seront classées en fonction de leur degré de complexité et du niveau d'effort nécessaire pour acquérir l'article demandé. Ce processus vise à aider l'AA à fournir des services de qualité uniforme et plus élevée aux clients et à réaliser de plus grandes économies, grâce à une nouvelle façon d'utiliser les ressources de l'AA pour satisfaire aux exigences des clients.

- De nombreux colloques sur les perspectives d'approvisionnement sont prévus. Ces colloques s'adresseront à des secteurs précis de l'industrie canadienne pour informer les fournisseurs éventuels des besoins d'approvisionnement futurs des ministères, surtout en ce qui concerne les nouveaux produits et les transferts de technologie.

- Du fait des restrictions des dépenses et des économies dans la prestation des programmes gouvernementaux, l'AA réduira de 2% les taux d'acquisition au titre des frais de rentabilisation en 1986-1987 et en 1987-1988. Cette réduction vient s'ajouter à celles de 3% par année pour les années financières de 1983-1984 à 1985-1986 inclusivement. On continuera de réaliser des progrès en vue d'atteindre l'objectif d'augmentation de la productivité de l'AA, en réduisant l'effectif de 258 années-personnes durant la période de 1984-1985 à 1986-1987. L'administration des approvisionnements prend toutes les mesures raisonnables voulues pour s'assurer que la réalisation de cet objectif ait le moins de répercussions défavorables possible sur les employés.

- Pour atteindre l'objectif de réduction des contrôles sur les activités du secteur public, l'AA a l'intention d'augmenter sensiblement les pouvoirs d'achat délégués aux agents des ministères sur place, lesquels sont actuellement fixés à $500. De plus, des mesures ont été prises en vue de réduire la paperasserie. À cet égard, l'AA a proposé que le Conseil du Trésor lui délègue des pouvoirs supplémentaires dans le domaine de la passation des marchés, c'est-à-dire augmente la valeur des contrats que l'AA est autorisée à passer à l'heure actuelle.

**Grands projets de l'État**

- Le Projet de modernisation des destroyers de classe Tribal (TRUMP) vise le radoub et la modernisation à mi-vie des quatre destroyers de classe DDH 280, au coût estimatif de $650 millions. Le contrat pour l'exécution de l'étape de définition des besoins a été attribué au mois de juillet 1984. Il est prévu que le contrat pour l'étape de la mise en oeuvre sera attribué vers le milieu de 1985 et que le premier navire sera mis en cale sèche quinze mois plus tard.

- Le Conseil du Trésor a approuvé, au mois d'octobre 1983, la passation d'un marché pour l'étape de définition des besoins du projet des brise-glace polaires de classe 8 ainsi que la préparation d'une proposition pour la construction des navires. À l'heure actuelle, on négocie des contrats avec trois chantiers de construction navale; des offres et des propositions pour l'étape de la mise en oeuvre ont déjà été présentées. Si la construction des brise-glace polaire de classe 8 est approuvée, il faudra 54 mois pour exécuter les travaux, au coût de $485 millions; le projet créera environ 4,350 années-personnes de travail.

- Le Projet de remplacement des armes portatives (SARP), dont le budget s'élève à $231 millions (dollars de 1983), consiste à établir au Canada des installations pour fabriquer les nouveaux fusils et carabines des Forces canadiennes ainsi que les pièces de rechange d'une mitrailleuse légère. Un contrat d'une valeur estimative de $107.8 millions a été attribué en janvier 1984 à la compagnie DIEMACO Inc., de Kitchener, pour construire ces installations et pour la fourniture, au titre d'une licence accordée par COLT, États-Unis, de fusils, carabines et accessoires. Le reste du budget sera consacré aux contrats de licence avec la société Fabrique National Herstal, de Belgique, pour la fourniture de mitrailleuses légères.

- Le Projet des systèmes Drone porte sur la mise au point de la fabrication de présérie d'un engin de surveillance aérienne lancé d'un véhicule. Canadair est le maître d'oeuvre de ce projet évalué à plus de $193 millions. Le système CL 289 a franchi avec succès l'étape des vols d'essai effectués par la République fédérale d'Allemagne aux fins de l'évaluation de l'engin par les clients et par l'armée. Des dispositions sont actuellement prises en vue de l'étape de production conjointe par le Canada et l'Allemagne.

- Le projet canado-américain de système infrarouge de détection et de désignation d'objectifs (IRSTD) vise l'élaboration et l'acquisition de trois modèles perfectionnés (EDM) d'un système de détection des menaces aériennes qui fonctionne par détection des infrarouges, ainsi que la documentation et des services de soutien des esais connexes. Deux des modèles perfectionnés seront livrés à la Marine des États-Unis, et le troisième au ministère de la Défense nationale; ils seront tous mis à l'essai au cours de l'AF 1988-1989. Les gouvernements américain et canadien assumeront respectivement 67% et 33% des coûts du projet, qui s'établissent à environ $85 millions. Les coûts assumés par le gouvernement du Canada seront imputés au MDN et au ministère de l'Expansion industrielle régionale. L'entrepreneur principal est la société Spar Aerospace Ltd.

- Il existe un besoin pour un certain nombre de véhicules auto-neige moyens; il s'agit de véhicules auto-neige articulés qui possèdent des cabines avant et arrière, se déplacent au moyen de quatre chenilles et servent au transport des troupes. À l'heure actuelle, on prévoit qu'il faudra commander 90 de ces véhicules pour les unités déployées en Europe, au coût estimatif de $18.5 millions; ils devront être prêts pour utilisation au début de l'hiver 1985. Cet achat constitue la première étape d'un grand projet de l'État qui donnera lieu à l'achat de 800 à 1,000 véhicules de ce genre pendant la période de 1988 à 1990.

## 3. Mise à jour des initiatives précédentes

Voici un aperçu des réalisations passées du programme des Approvisionnements:

**Grands projets de l'État**

- Le projet de défense aérienne à basse altitude, qui vise à améliorer les capacités des Forces canadiennes, se déroule selon l'échéancier.Une demande de proposition a été envoyée au mois de février 1984. Les soumissionnaires devaient présenter, avant le 31 août 1984, un modèle de système qui répondrait aux exigences opérationnelles. Après l'évaluation des soumissions, on procédera à l'étape de la définition des besoins, qui sera suivie de l'attribution du contrat au début de 1986. Le système devra être livré dans les 24 mois suivant l'attribution du contrat.

- Le contrat relatif au Programme des frégates de patrouille canadiennes a été attribué à la firme Saint John Shipbuilding and Dry Dock Co. Ltd., de Saint John (N.-B.), à un coût visé de

$2.845 milliards, un prix visé de $3.269 milliards et un prix plafond de $4.001 milliards. Le projet permettra la création de 32,000 années-personnes de travail dans plusieurs régions du Canada.

- Le Programme de modernisation des radars (RAMP) vise à remplacer les systèmes de contrôle de la circulation aérienne dans toutes les régions du pays. Les contrats portant sur la définition des besoins en matière d'installations radars ont été attribués au cours de septembre 1983; après une évaluation exhaustive des propositions, un contrat de $391 millions a été attribué à la firme Raytheon Canada. Au mois de mai 1984, l'AA a demandé des propositions pour les appareils destinés à la signalisation. Le coût total estimatif du programme RAMP s'élève à $810 millions (dollars courants). Le programme se déroule selon l'échéancier et dans les limites budgétaires établies, et jusqu'à maintenant, les exigences en matière de retombées industrielles ont été satisfaites.

**Initiatives opérationnelles**

- Le Système de soutien de l'approvisionnement (SSA) vise à permettre à l'AA et à ses clients d'échanger beaucoup plus rapidement de l'information concernant les achats. Il permettra au personnel de l'AA de suivre le processus d'acquisition, depuis la présentation d'une demande jusqu'à l'achèvement des travaux prévus dans le contrat, et d'assurer ainsi un meilleur service aux clients. Il est prévu que l'expérience pilote qui se déroule actuellement débouchera sur la mise en oeuvre, à l'AA, de certains aspects du processus d'information sur les contrats et de gestion des attributions.

- L'année dernière, un Programme de visites de la haute direction, prévoyant des rencontres fréquentes et régulières entre les cadres de l'AA et leurs homologues dans les ministères clients, a été mis sur pied. En principe, les discussions doivent porter sur les politiques et les procédures de l'AA en vue de déterminer les moyens d'améliorer le service aux clients et d'aborder les questions qui les intéressent. On accordera une grande importance à ce programme pendant l'AF 1985-1986 afin de s'assurer que le Ministère assume ses responsabilités en ce qui concerne les services aux clients.

- Durant l'AF 1983-1984, l'administration centrale de l'AA a attribué aux bureaux régionaux la responsabilité pour la passation et l'administration de contrats d'une valeur de $275.2 millions; en 1984-1985, ces bureaux se sont vus attribuer des contrats supplémentaires d'une valeur de $100 millions. L'AA poursuivra cette initiative au cours de 1985-1986 afin de mieux répondre aux besoins de ses clients dans les régions.

Enfin, des modifications ont été apportées au cadre du plan opérationnel de l'administration des Approvisionnements qui permettent de mieux définir l'imputabilité de la gestion concernant les éléments de planification axés sur les résultats, lesquels tiennent compte des ressources utilisées et des objectifs des programmes.

## 4. Efficacité du Programme

L'efficacité du Programme des approvisionnements est mesurée selon les trois critères suivants: l'efficacité et l'économie en ce qui a trait aux coûts de fonctionnement et aux coûts des produits, la satisfaction des clients et la contribution à la réalisation d'objectifs nationaux.

**Efficience et rentabilité relativement aux coûts de fonctionnement et aux coûts des produits:** L'AA a mise en place une série de mesures visant à réduire les coûts qui a donné lieu à une réduction des taux d'acquisition de 3% en 1983-1984 et en 1984-1985. Une réduction supplémentaire de 3% sera appliquée en 1985-1986. Afin de comprimer davantage les coûts, on prévoit réduire encore de 2% les taux d'acquisition en 1986-1987 et en 1987-1988. On prévoit également qu'un examen des méthodes d'approvisionnement permettra de réaliser d'importantes économies. Les études en cours portent sur le regroupement des achats de produits pharmaceutiques, de film, de carburant et de logiciel; ce programme devrait donner lieu à des économies considérables au chapitre des coûts de fonctionnement. Afin de réduire ses dépenses, l'AA s'est fixée comme objectif de réduire son effectif de 258 années-personnes durant la période allant de 1984-1985 à 1986-1987. Des mesures ont déjà été prises dans ce sens, et l'on devrait pouvoir atteindre cet objectif sans qu'il soit nécessaire de mettre des employés en disponibilité. L'AA effectuera cette réduction des taux d'acquisition et des années-personnes tout en améliorant les services aux clients et en continant de traiter pour $6 milliards d'affaires par année.

**Satisfaction des clients:** La satisfaction des clients se mesure de façon: quantitativement et qualitativement. Des mesures de la performance intégrées à chacun des activités et servant au contrôle des normes relatives au temps et aux coûts servent à mesurer, de façon quantitative, la satisfaction des clients. Par exemple, pour les services d'acquisition, la performance est contrôlée en fonction du nombre de jours qu'il faut pour passer un marché ainsi que le coût de passation d'un marché. Grâce aux pressions exercées continuellement en vue d'améliorer ces normes de rendement, la productivité et le degré de satisfaction des clients augmenteront. Des détails concernant les normes pertinentes et les résultats obtenus sont exposés à la section II (Analyse par activité).

En ce qui concerne les mesures qualitatives de la satisfaction des clients, l'AA a mis sur pied un programme à deux volets en vue d'améliorer ses relations avec les clients. Les cadres de direction ont lancé un programme structuré de rencontres avec leurs homologues des ministères clients, afin de déterminer les aspects du service aux clients auxquels il convient de s'attarder ou de trouver des solutions. La deuxième partie du programme consiste en la préparation de rapports annuels aux clients dans lesquels l'AA donne un aperçu des activités de l'année qui vient de s'écouler ainsi que des réalisations importantes et des domaines qui posent un problème. Grâce au programme de visites et aux rapports annuels, l'AA obtiendra des renseignements précieux et sera en mesure d'évaluer continuellement les services qu'elle fournit aux clients et de les modifier, au besoin.

Outre le programme de visites, les éléments du programme des Approvisionnements font l'objet d'évaluations fréquentes. Les clients interrogés dans le cadre de ces évaluations se disent généralement très satisfaits des services

fournis. Les recommandations découlant des résultats de ces études permettront à l'administration des Approvisionnements de fournir des services mieux adaptés aux besoins.

**Contribution à la réalisation des objectifs nationaux:** En ce qui a trait à l'aspect de l'efficacité du programme portant sur la contribution à la réalisation des objectifs nationaux, l'AA dispose de politiques et de projets qui viennent appuyer certains objectifs d'expansion économique et régionale. Ces efforts visent trois objectifs principaux.

Le premier est de satisfaire le plus possible les besoins de l'État par le recours à des fournisseurs canadiens et de favoriser ainsi l'expansion industrielle au niveau national. Dans le cas du programme des Approvisionnements, on y parvient surtout en limitant les appels d'offres aux entreprises ayant leur siège social au Canada, à condition qu'il y ait au moins trois sources d'aprovisionnement, afin de garantir le libre jeu de la concurrence. En 1983-1984, 90.9% de la valeur des contrats annuels placés dans le cadre du programme des Approvisionnements l'ont été auprès de fournisseurs ayant leur siège social au Canada, comparativement à 87.3% en 1982-1983. Les marchés types accordés aux entreprises à l'étranger ont une valeur monétaire élevée et portent sur de l'équipement et des technologies de pointe dans le domaine de la défense. Dans ces cas, l'AA assure des avantages à l'industrie canadienne au moyen de clauses de compensation négociées avec les entrepreneurs principaux étrangers et en vertu desquelles une part importante de la sous-traitance doit aller à l'industrie canadienne. En outre, les accords bilatéraux concernant la défense conclus avec les pays de l'OTAN, comme l'Accord canado-américain de partage de la production de défense, fournissent aux entreprises canadiennes des possibilités de conclure, avec les gouvernements étrangers, des marchés préférentiels dont elles ne bénéficieraient pas autrement.

Le deuxième objectif du programme socio-économique du gouvernement est de contribuer à l'expansion économique régionale. Dans ce contexte, l'AA continuera de mettre en place les mécanismes nécessaires pour s'assurer qu'un plus grand nombre de biens et de services sont achetés dans les régions, près du point de consommation. Cette politique d'achat, surtout si elle s'accompagne de mesures parallèles prises par les ministères clients afin de décentraliser leurs fonctions de gestion et d'achat du matériel, peut contribuer de façon importante à promouvoir l'expansion régionale et à augmenter les possibilités d'emploi dans les différentes régions du Canada. En 1983-1984, l'AA a transféré 275 millions de dollars affectés aux achats de son administration centrale aux bureaux régionaux; elle prévoit augmenter ce montant de 100 millions de dollars en 1984-1985.

Enfin, l'AA essaie aussi d'appuyer un certain nombre d'autres programmes du gouvernement, y compris le soutien de la petite entreprise, la réadaption des détenus et les ateliers protégés pour les handicapés graves.

Les efforts de l'AA en vue de favoriser la réalisation des objectifs nationaux ont pris une nouvelle forme, soit l'établissement (en 1983-1984) de la Stratégie et du plan annuels d'achat (SPAA). Ce document est rédigé avant le début de l'exercice financer et vise: à déterminer rapidement les besoins d'approvisionnement des ministères clients, afin que les demandes puissent être regroupées dans le cadre de programmes et communiquées aux fournisseurs

canadiens; à encourager les divers ministères à chercher ensemble de nouvelles possibilités de développement économique et régional; à garantir davantage de pouvoirs quant aux achats de biens et de services par le gouvernement fédéral; et enfin, à veiller à ce que ces possibilités soient portées à l'attention du Cabinet, en fonction de la stratégie établie. Cet exercice est devenu un élément important de l'évaluation de l'efficacité du programme des Approvisionnements. L'expérience et les connaissances acquises au cours de l'élaboration de ces plans ont permis d'établir les objectifs et les politiques du Ministère.

En ce qui a trait aux autres aspects du programme des Approvisionnements, le Fonds des propositions spontanées a permis l'attribution, en 1983-1984, de 220 contrats évalués à 33.5 millions de dollars. Quant au Fonds d'expansion des entreprises (FEE), il a permis l'attribution de 3.73 millions de dollars à 17 projets distincts favorisant l'expansion des fournisseurs canadiens. L'évaluation commune de 31 projets par le MAS et le MEIR a noté les effets positifs suivants du FEE: jusqu'à la fin de 1987, les ventes des produits ainsi subventionnés devraient atteindre un niveau minimum de 154 millions de dollars; au cours de la même période, 1,160 années-personnes ont été créées par les nouveaux emplois; sur les 27 nouveaux produits, 12 sont des substituts directs de produits auparavant importés au Canada et 15 contribuent directement à la productivité des ministères clients. En outre, 63% des produits subventionnés par le FEE ont été mis au point par de petites entreprises.

## Section II
## Analyse par activité

### A1. Opérations d'approvisionnement - Aperçu

La présente sous-section comprend un aperçu des sept activités du Programme des approvisionnements financées à même le fonds renouvelable des approvisionnements. Étant donné qu'elles se déroulent dans le cadre du fonds renouvelable des approvisionnements, ces activités diffèrent à deux égards de celles financées à même les crédits votés annuellement. D'abord, du point de vue financier, elles sont traitées comme une entité distincte, et un objectif d'ensemble s'applique au rendement financier. Ensuite, on utilise des méthodes comptables similaires à celles du secteur privé pour évaluer dans quelle mesure les objectifs fixés ont été atteints.

**Objectif financier**

L'objectif financier d'ensemble consiste à rentrer dans ses frais chaque année.

**Rendement financier prévu**

**Tableau 5: Opérations d'approvisionnement - Sommaire du rendement financier prévu (comptabilité d'exercice en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence |
|---|---|---|---|
| Recette | 619,233 | 592,051 | 27,182 |
| Dépenses | | | |
| Coûts des produits | 330,023 | 308,363 | 21,660 |
| Coûts de fonctionnement | 287,839 | 282,999 | 4,840 |
| | 617,862 | 591,362 | 26,500 |
| **Excédent (déficit) pour l'année** | 1,371 | 689 | 682 |
| Ressources nécessaires (fourni de) | | | |
| L'excédent pour l'année | (1,371) | (689) | (682) |
| Dépréciation | (3,177) | (2,989) | (188) |
| Différences dans le fonds de roulement | 9,896 | 9,643 | 253 |
| Dépenses en capital | 13,234 | 11,659 | 1,575 |
| Besoins financiers | 18,582 | 17,624 | 958 |

**Explication de la différence de l'excédent:** Les différences importantes qui devraient influer sur l'excédent financier prévu pour 1985-1986 sont les suivantes:

- une augmentation de 4.6% ou de 27.2 millions de dollars des recettes découlant:
  - d'une augmentation de 23.7 millions de dollars attribuable à l'inflation;
  - d'une augmentation nette de 11.3 millions de dollars du volume d'affaires; et
  - d'une réduction nette de 7.8 millions de dollars, en raison des modifications de la structure des taux découlant principalement de la réduction de 3% des tarifs relatifs aux services d'acquisition.
- un accroissement de 7% ou de 22.3 millions de dollars des coûts des produits, principalement attribuable à l'inflation; et
- une augmentation nette de 1.7% ou de 4.8 millions de dollars des coûts de fonctionnement attribuable à l'inflation, moins les économies d'années-personnes comprises dans le plan d'ensemble d'amélioration du rendement.

Le tableau 6 montre comment chacune des sept activités comprises dans le fonds renouvelable des approvisionnements doit contribuer au rendement financier d'ensemble prévu pour 1985-1986.

**Tableau 6: Opérations d'approvisionnement par activité (comptabilité d'exercice, en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | | Prévues 1984-1985 | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Recettes | Dépenses | Contribution à l'excédent (ou réduction) | Recettes | Dépenses | Contribution à l'excédent (ou réduction) | Détails à la page |
| Acquisitions commerciales | 187,601 | 182,946 | 4,655 | 183,309 | 174,111 | 9,198 | 3-26 |
| Acquisitions scientifiques et techniques | 40,410 | 39,807 | 603 | 41,660 | 38,762 | 2,898 | 3-28 |
| Approvisionnement régional | 179,608 | 141,040 | 38,568 | 173,797 | 136,205 | 37,592 | 3-30 |
| Imprimerie et communications | 182,772 | 168,415 | 14,357 | 164,448 | 157,174 | 7,274 | 3-33 |
| Grands projets de l'État | 20,892 | 13,162 | 7,730 | 21,160 | 14,299 | 6,861 | 3-36 |
| Approvisionnements pour l'exportation | 6,540 | 5,846 | 694 | 6,321 | 5,640 | 681 | 3-38 |
| Administration du Programme | 1,410 | 66,646 | (65,236) | 1,356 | 65,171 | (63,815) | 3-40 |
| | 619,233 | 617,862 | 1,371 | 592,051 | 591,362 | 689 | 3-23 |

**Rendement financier antérieur**

**Tableau 7: Opérations d'approvisionnement - Aperçu du rendement financier pour 1983-1984 (comptabilité d'exercice, en milliers de dollars - nota 1)**

| | Réel | Budget des dépenses [2] | Différence |
|---|---|---|---|
| Recettes | 562,193 | 553,953 | 8,240 |
| Dépenses | | | |
| Coûts des produits | 300,305 | 284,762 | 15,543 |
| Coûts de fonctionnement | 254,923 | 268,348 | (13,425) |
| (Nota 3) | 555,228 | 553,110 | 2,118 |
| Excédent pour l'année | 6,965 | 843 | 6,122 |
| Ressources nécessaires (fourni de) | | | |
| L'excédent pour l'année | (6,965) | (843) | (6,122) |
| Dépréciation | (2,836) | (2,954) | 118 |
| Différences dans le fonds de roulement | (4,281) | 7,351 | (11,632) |
| Dépenses en capital | 5,028 | 8,372 | (3,344) |
| Comptes à payer à la fin de l'exercice (CAPAFE) et autres transactions | 18,649 | 4,836 | 13,813 |
| Besoins financiers | 9,595 | 16,762 | (7,167) |

Nota 1: Il n'est pas tenu compte de l'élimination des recettes internes ni des coûts des produits dans les calculs.

Nota 2: L'interruption de la facturation centralisée au chapitre de l'imprimerie réduit le budget des dépenses de 1983-1984.

Nota 3: La section III C de la page 3-54 donne par activité de plus amples détails concernant le rendement financier en 1983-1984.

### A.2 Acquisitions commerciales

**Objectif**

Assurer l'acquisition et la livraison, dans des délais satisfaisants pour les clients de l'AA et de la façon la plus économique possible, de biens et de services commerciaux, notamment dans le domaine des produits de bureau, de la gestion des transports et des produits industriels demandés par les ministères et organismes, en s'assurant que ces achats contribuent à la réalisation des objectifs nationaux.

**Description**

La prestation de biens et de services de nature commerciale générale normalement obtenus du secteur de la fabrication et de la production, y compris la planification des achats, la recherche de fournisseurs, les apels d'offres, la négociation, la passation et l'administration des marchés, la gestion des projets ainsi que la clôture et la vérification des contrats; la prestation de services de transport.

**État récapitulatif des ressources**

Ce secteur des opérations d'approvisionnement compte pour 30% des recettes et 30% des dépenses.

**Tableau 8: État des opérations (comptabilité d'exercice, en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|---|
| Recettes | 187,601 | 183,309 | 4,292 | 170,536 |
| Dépenses | | | | |
| Coûts des produits | 152,225 | 143,735 | 8,490 | 132,592 |
| Coûts de fonctionnement | 30,721 | 30,376 | 345 | 29,555 |
| | 182,946 | 174,111 | 8,835 | 162,147 |
| Marge sectorielle | 4,655 | 9,198 | (4,543) | 8,389 |
| Années-personnes | 580 | 588 | (8) | 622 |

**Explication de la différence:** L'écart enregistré au poste recettes est attribuable à des facteurs inflationnistes touchant les services de gestion des transports, mais il est atténué par des baisses dans les frais d'acquisition et dans les services de gestion des transports. Il est tenu compte de la réduction du nombre d'années-personnes dans les coûts d'exploitation.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Volume des affaires:** Le volume des affaires est constitué de la valeur contractuelle des acquisitions et du nombre d'activités relatives à la gestion du transport.

**Tableau 9: Sommaire du volume des affaires**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Acquisitions: | | | |
| Valeur contractuelle (en millions de dollars) | 1,782 | 1,755 | 1,405 |
| Gestion du transport: | | | |
| Nombres de voyages | 221,186 | 225,700 | 239,832 |
| Nombre de déménagements | 5,000 | 5,000 | 4,015 |
| Nombre de factures de transport | 475,000 | 463,945 | 437,539 |
| Nombre d'expéditions outre-mer | 1,500 | 1,500 | 1,623 |
| Nombre de véhicules et de pièces d'équipement gérés | 22,200 | 22,200 | 22,232 |

**Données sur le rendement:** Dans l'ensemble, 75% des contrats sont attribués dans un délai allant de 66 à 154 jours civils, suivants le degré de complexité et au moindre coût possible.

**Événements importants:** Jusqu'à maintenant, le carburant d'avion et de navire a été acheté à des prix inférieurs aux prix affichés. Cette pratique a donné lieu à des changements de prix au cours d'une période de 12 mois. Une nouvelle tarification a été adoptée: elle permet de présenter des soumissions à prix fixe au cours des six premiers mois de l'accord et définit les augmentations pour la deuxième semestre. Cette nouvelle tarification aura pour effet de stabiliser les prix payés par le gouvernement et stimulera la concurrence dans le processus d'adjudication.

**Contribution à la réalisation des objectifs nationaux:** Au cours des années 1983-1984, 132 offres permanentes principales portant sur des services professionnels d'informatique ont été attribuées à 96 entreprises, dont 89 appartiennent à des Canadiens. Tous les travaux étant effectués au Canada, ces offres permanentes ont engendré quelque 625 années-personnes d'emploi dans tout le pays. Cette méthode d'approvisionnement tient compte du critère coût-efficacité, permettant à l'État de tirer le maximum de son dollar tout en maintenant un service efficace et facilement accessible aux ministères cleints, cela avec un minimum de frais généraux.

## A.3 Acquisitions scientifiques et techniques

### Objectif

Acquérir et livrer, selon les délais impartis par les clients de l'AA, et au moindre coût, des biens et des services complexes, exclusifs et sur mesure, dans les domaines scientifique et professionnel, les domaines de l'aérospatiale et de l'armement, les systèmes maritimes, électroniques et industriels et cela, en réponse aux exigences des ministères et organismes et en tenant compte du rôle des approvisionnements dans la réalisation des objectifs nationaux.

### Description

La prestation de services professionnels de recherche et de développement scientifiques et l'acquisition de produits et de services d'ingénierie techniquement complexes, y compris la planification des achats, la recherche de fournisseurs, les appels d'offres, la négociation, la passation et l'administration des marchés, la gestion des projets ainsi que la clôture et la vérification des contrats.

### État récapitulatif des ressources

Ce secteur des opérations d'approvisionnement compte pour 7% des recettes et 6% des dépenses.

**Tableau 10: État des opérations (comptabilité d'exercice, en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|---|
| Recettes | 40,410 | 41,660 | (1,250) | 44,238 |
| Dépenses | | | | |
| Coûts des produits | - | 548 | (548) | 1,827 |
| Coûts de fonctionnement | 39,807 | 38,214 | 1,593 | 36,941 |
| | 39,807 | 38,762 | 1,045 | 38,768 |
| Marge sectorielle | 603 | 2,898 | (2,295) | 5,470 |
| Années-personnes | 671 | 689 | (18) | 687 |



1028

**Explication de la différence:** La différence des recettes est attribuable à la baisse des frais d'acquisition.

**Données sur le rendement et justification des ressources:**

**Volume des affaires:** L'activité du présent service d'acquisition se comptabilise en fonction de la valeur des marchés attribués.

**Tableau 11: Sommaire du volume des affaires**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Valeur des marchés (en millions de dollars) | 2,348 | 2,417 | 2,299 |

**Données sur le rendement:** Dans l'ensemble, 75% des contrats relatifs aux acquisitions scientifiques et techniques sont attribués dans un délai allant de 86 à 302 jours, suivant le degré de complexité et au moindre coût possible.

**Événements importants:** Un contrat d'une valeur de 3.2 millions de dollars a été attribué à Bell Canada pour la conception, l'installation, l'exploitation et l'entretien d'un réseau de transmission des données par satellite, en location à long terme. Il s'agit du premier service commercial du genre offert aux termes d'un accord transfrontalier conclu récemment. Ce service ouvre la voir à d'autres applications de la technologie canadienne dans le domaine des satellites.

L'Office des normes générales du Canada (ONGC), créé en 1934 par la Commission royale d'enquête sur les écarts de prix, a célébré son 50e anniversaire en 1984. Pour souligner l'événement, l'ONGC a commandité un concours international de rédaction sur le thème "Normes dans le commerce international". Le gagnant, M. Walter Cropper de Santa Fe, au Nouveau Mexique, a reçu le prix David Wolochow pour son essai intitulé "International Standards in a Global Economy".

**Contribution à la réalisation des objectifs nationaux:** Au cours des années 1983-1984, des fournisseurs ayant leur siège social au Canada ont obtenu 79% de la valeur totale des contrats attribués. Ce chiffre représente une légère baisse de 0.5% par rapport à l'an dernier.

## A.4 Approvisionnement régional

### Objectif

Acquérir, livrer ou écouler selon les besoins et les délais impartis par les clients de l'AA, une vaste gamme de biens et de services de nature commerciale qui peuvent être obtenus auprès des établissements locaux au moindre coût possible, c'est-à-dire des produits d'imprimerie, des articles stockés, des services d'entretien et de réparation, des services d'entreposage et d'aliénation du matériel, des systèmes de gestion des biens ou des services requis par les ministères et les organismes, et ce en tenant compte du rôle de l'approvisionnement régional dans la réalisation des objectifs nationaux.

### Description

L'acquisition locale de biens et de services provenant normalement du commerce de détail et de gros, la réparation et l'entretien du matériel et du mobilier de bureau, la prestation de services d'entreposage, la fourniture d'articles stockés par l'entremise des centres d'approvisionnement et des magasins libre-service, la prestation de services d'écoulement des biens excédentaires sous la garde des ministères, des organismes fédéraux et des sociétés d'État, la prestation de services d'imprimerie, généralement de faible valeur, à court terme et non spécialisés, de services d'exposition et d'étalages audio-visuels, de service de gestion des biens, ce qui comprend les conseils sur la gestion des biens meubles des ministères et organismes fédéraux, la prestation de services de gestion liés l'entretien des biens de production appartenant à l'État et la maintenance et la garde des installations de production du matériel de défense en disponibilité.

### État récapitulatif des ressources

Ce secteur des opérations d'approvisionnement compte pour 29% des recettes et 23% des dépenses.

**Tableau 12: État des opérations (comptabilité d'exercice, en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|---|
| Recettes | 179,608 | 173,797 | 5,811 | 153,871 |
| Dépenses | | | | |
| Coûts des produits | 71,842 | 68,031 | 3,811 | 63,493 |
| Coûts de fonctionnement | 69,198 | 68,174 | 1,024 | 63,112 |
| | 141,040 | 136,205 | 4,835 | 126,605 |
| Marge sectorielle | 38,568 | 37,592 | 976 | 27,266 |
| Années-personnes | 1,347 | 1,375 | (28) | 1,381 |



1031

**Explication de la différence:** L'augmentation de 5.8 millions de dollars ou de 3.3% enregistré au poste recettes est attribuable pour une bonne part à la croissance des acquisitions régionales par suite de la régionalisation accrue du volume d'affaires de la part de l'administration centrale; cette augmentation est toutefois atténuée par une diminution des frais d'acquisition. L'augmentation de 1.0 million de dollars ou de 1.5% réalisée au chapitre des coûts d'exploitation est principalement imputable à l'inflation, mais elle est atténuée par une diminution des besoins en années-personnes.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Volume des affaires:** L'activité de l'Approvisionnement régional se mesure en fonction des unités de production globales. Cet indicateur, pondéré et composite, tient compte de la complexité et de la convergence des divers résultats énoncés à la rubrique Description de l'activité.

**Tableau 13: Sommaire du volume des affaires**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Nombre d'unités de production | 1,882,520 | 1,878,130 | 1,821,000 |

**Données sur le rendement:** Le rendement pour le présent service se mesure en fonction de la production par année-personne directe.

| | 1985-1986 | 1984-1985 | 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Productivité exprimée en unités de production par année-personne directe | 1,610 | 1,583 | 1,547 |

**Événements importants:** Le Secteur des opérations régionales, placé sous la direction d'un sous-ministre adjoint, a été créé le 20 mars 1984. Cette décision atteste l'importance que l'administration des Approvisionnements accorde à la nécessité d'une plus grande décentralisation de ses activités dans le but de promouvoir l'expansion économique régionale.

Dans le but d'améliorer le service au client, de faciliter les rapports commerciaux entre les petites entreprises et le gouvernement fédéral et d'accroître la présence du gouvernement fédéral dans les régions, l'AA a ouvert des bureaux de district à Charlottetown, Î.-P.-É. (le 4 septembre 1984) à Thunder Bay, Ontario (le 1er octobre 1984). Il est prévu d'ouvrir un bureau à Pembroke, Ontario en janvier 1985. On étudie aussi la possibilité d'établir d'autres bureaux au cours de l'exercice financier de 1985-1986.

L'AA continuera de chercher les possibilités de transfert de services régionaux au secteur privé dans la mesure où sont respectées les lois de l'économie et de l'efficacité.

**Contribution à la réalisation des objectifs nationaux:** Afin d'appuyer le programme de développement socio-économique du gouvernement ayant pour objectif l'expansion économique régionale, une part du volume d'affaires, soit 275 millions de dollars, a été transférée de l'administration centrale aux bureaux d'approvisionnement régionaux, au cours de l'exercice financier de 1983-1984. Il est prévu de faire un autre transfert de 100 millions de dollars au cours de l'exercice financier de 1984-1985.

Contrats d'approvisionnement régionaux

| | 1985-1986 | 1984-1985 | 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Nombre de documents contractuels | 303,104 | 298,324 | 291,566 |
| Valeur des documents contractuels (en milliers de dollars) | 1,634,821 | 1,813,243 | 1,316,771 |

L'écart entre le volume d'affaires de 1983-1984 et celui de 1984-1985 s'explique en partie par le transfert d'affaires de l'administration centrale aux Régions et dans une large mesure, par l'intégration du bureau de Washington, aux fins de compte rendu de son volume d'affaires, à l'élément de planification de l'approvisionnement régional pour 1983-1984. En outre, le bureau a enregistré une augmentation importante de son volume d'affaires, par suite d'achats d'armement pour le CF-18 et la frégate canadienne de patrouille pour le compte de la Défense nationale. Son volume d'affaires devrait se stabiliser à des niveaux plus normaux en 1985-1986.



1033

## A.5 Imprimerie et Communications

### Objectif

Assurer au moindre coût possible, selon les besoins et les délais impartis par les clients de l'AA, des services d'imprimerie, d'édition, de publicité et d'expositions demandés par les ministères et organismes et ce, en tenant compte du rôle de l'approvisionnement dans la réalisation des objectifs nationaux.

### Description

La prestation de services d'imprimerie spécialisés, dont le volume est généralement élevé, au Parlement et aux ministères et organismes gouvernementaux au moyen des installations polyvalentes d'imprimerie du gouvernement; l'édition et la mise en marché, au Canada et à l'étranger, des publications à prix fixe que les ministères et organismes fédéraux désirent mettre à la portée du public; la prestation de toute une gamme de services d'expositions et d'étalages audi-visuels connexes nécessaires aux fins d'exposition et de présentation; et la prestation de services de publicité, y compris l'acquisition, les services consultatifs, la vérification ainsi que les services de paiement et de facturation.

### État récapitulatif des ressources

Ce secteur des opérations d'approvisionnement intervient pour 30% des recettes et 27% des dépenses.

**Tableau 14: État des opérations (comptabilité d'exercice, en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|---|
| Recettes | 182,772 | 164,448 | 18,324 | 170,807 |
| Dépenses | | | | |
| Coûts des produits | 104,629 | 94,962 | 9,667 | 102,286 |
| Coûts de fonctionnement | 63,786 | 62,212 | 1,574 | 57,022 |
| | 168,415 | 157,174 | 11,241 | 159,308 |
| Marge sectorielle | 14,357 | 7,274 | 7,083 | 11,499 |
| Années-personnes | 1,399 | 1,356 | 43 | 1,365 |

**Explication de la différence:** Le volume d'affaires de la Production d'imprimerie a affiché une baisse au cours de l'exercice financier 1984-1985 en raison de l'élection fédérale. Toutefois, le budget des dépenses pour l'exercice financier de 1985-1986 tient compte d'un volume d'affaires normal.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Volume des affaires:** Par volume d'affaires, on entend les recettes provenant de l'imprimerie, de l'édition, de la publicité, des expositions ainsi que des activités de film et de vidéo.

**Tableau 15: Sommaire du volume des affaires (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Recettes provenant des services de production | 182,772 | 164,448 | 170,807 |

**Données sur le rendement:** Pour ces services, les indicateurs de rendement sont établis en fonction des délais et des coûts. Dans le cas des délais indiqués au Tableau 16, on vise un rendement global de 90% pour l'exercice financier 1985-1986.

**Tableau 16: Indicateurs de rendement**

| ACTIVITÉS | CRITÈRES DE TEMPS | CRITÈRES DE COÛTS |
|---|---|---|
| ÉDITION | Délai de traitement des commandes fixé en moyenne à 5.4 jours civils. | COÛT DE FONCTIONNEMENT PAR $100 DE VENTE $45 |
| PUBLICITÉ | Consigner sur la facture de paiement toutes les remises offertes pour paiement rapide. | COÛT PAR FACTURE TRAITÉE $40 |
| EXPOSITIONS | Respecter les dates de livraison fixées par le client pour les services d'expositions. | COÛT DE FONCTIONNEMENT PAR $100 DE VENTE $25 |
| PRODUCTION D'IMPRIMERIE | A) Faible tirage - - délai d'une heure (jour ouvrable)<br>B) Tirage moyen - - délai de deux jours ouvrables<br>C) Gros tirage, ou travaux de nature complexe - - date d'échéance à négocier.<br>D) Concilier les dates ou délais de livraison dans le cas des besoins du Parlement et des besoins confidentiels du gouvernement avec les dates d'échéance fixées par les clients. | COÛTS DE FONCTIONNEMENT PAR $100 DE VENTE $62 |
| FILM ET VIDÉO | Respecter les dates d'échéance fixées par le client pour les services concernant les films et les présentations vidéo | COÛTS DE FONCTIONNEMENT PR $100 DE VENTE $28 |

**Événements importants:** Le Service des programmes commandités et le Centre de photographie du gouvernement canadien, qui relevaient auparavant de l'Office national du film, ont été intégrés à la Direction générale des services de communications. Ce transfert, qui est entré en vigueur le 1er octobre 1984, découle des recommandations formulées dans le document intitulé "Stratégie nationale du film et de la vidéo".

La Direction générale des services de communications a participé aux travaux du Groupe d'étude chargé de l'examen des services d'imprimerie, qui a pour mandat d'étudier le service offert aux clients pour tous les besoins d'impression, ainsi que les lignes directrices relatives à l'impartition des travaux et leur application. Par ailleurs, le Groupe d'étude s'efforcera de trouver des moyens d'améliorer l'efficacité et l'efficience de ce service.

Une étude des services d'édition dispensés aux ministères par le Centre d'édition du gouvernement du Canada a été menée au cours de l'année financière 1984-1985. Suite à cette étude, une série de réunions a été tenue avec tous les grands ministères qui s'occupent d'édition en vue de les sensibiliser davantage aux services fournis par le Centre, et afin d'assurer la conformité avec le programme des services de coédition et de dépôt.

**Contribution à la réalisation des objectifs nationaux:** Le Centre des expositions du gouvernement canadien aura à s'occuper d'un projet important en 1985, à savoir la conception du Pavillon du Canada à EXPO '85 à Tsukaba, au Japon. Vingt millions de visiteurs sont attendus à cette exposition, ce qu fournira au Canada une occasion de promouvoir le tourisme, la science et la technologie et EXPO '86. Le thème d'EXPO '85 est "La maison et son environnement - Science et technologie au service de l'homme chez lui".

Une série de colloques sera tenue dans tout le Canada, et ce afin de:

- familiariser l'industrie canadienne de l'imprimerie avec les exigences nationales et régionales du gouvernement fédéral en matière d'imprimerie, et ainsi l'inciter à soumissionner les marchés de l'État; et

- faciliter l'accès de l'industrie à la nouvelle technologie dans le domaine de l'imprimerie.

## A.6 Grands projets de l'État

### Objectif

Gérer les projets définis comme étant des grands projets de l'État par le Conseil du Trésor, selon les indications prescrites dans les résumés relatifs à chacun des projets et dans les protocoles d'entente interministériels approuvés, et ce, d'une façon efficiente, efficace et économique qui soit de nature à satisfaire les besoins des clients de l'administration des Approvisionnements.

### Description

La gestion efficace et économique de grands projets de l'État pour le compte des ministères et organismes, ce qui comprend les travaux de définition et de planification du projet, la préparation de l'invitation à soumissionner, la négociation, la passation, l'administration, la conclusion et la vérification de marchés.

### État récapitulatif des ressources

Ce secteur des opérations d'approvisionnement intervient pour 3% des recettes et 2% des dépenses.

**Tableau 17: État des opérations (comptabilité d'exercice, en milliers de dollars)**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | Prévu 1984-1985 | Différence | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|---|
| Recettes | **20,892** | 21,160 | (268) | 14,865 |
| Dépenses | | | | |
| Coûts des produits | **1,327** | 1,087 | 240 | 107 |
| Coûts de fonctionnement | **11,835** | 13,212 | (1,377) | 10,222 |
| | **13,162** | 14,299 | (1,137) | 10,329 |
| Marge sectorielle (Réduction des excédents) | **7,730** | 6,861 | 869 | 4,536 |
| Années-personnes | **175** | 193 | (18) | 144 |

**Explication de la différence:** Pour cette activité, le nombre de projets approuvés et de projets au stade préliminaire nécessite une étude suivie au cours de l'année financière. La politique du Conseil du Trésor concernant les grands projets de la Couronne oblige l'administration des Approvisionnements, en tant qu'organisme chargé de la prestation de services communs, à entrer en jeu dès que le client a défini ses besoins. L'administration des Approvisionnements participe à la gestion et au contrôle des projets approuvés ainsi que des projets au stade préliminaire.

**Volume des affaires:** Les grands projets de L'État (GPE) englobent tout projet comportant les particularités suivantes:

- les dépenses émargent aux fonds publics;
- le coût estimatif est d'au moins 100 millions de dollars; et
- le gouvernement fédéral est le propriétaire ou l'utilisateur principal.

Le volume d'activité pour cet extrant est exprimé en nombre de projets gérés. En 1985-1986, cette activité comprendra 19 projets entièrement approuvés et 12 projets au stade de la planification.

**Tableau 18: Sommaire du volume d'affaires**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Valeur des marchés (en millions de dollars) | 3,148 | 1,868 | 4,691 |

**Données sur le rendement:** Le rendement est établi en fonction de chaque projet pris séparément et tient compte des éléments touchant à la fois le coût et le calendrier d'exécution. Il doit être accepté par les ministères clients.

**Description de chacun des grands projets de l'État:** Le résumé et les détails de chacun des grands projets de la Couronne figurent à la Section I, pages 3-9, 3-17, 3-18 et 3-19.

## A.7 Approvisionnements pour l'exportation

### Objectif

Faire l'acquisition et la livraison, au moment opportun et au moindre coût possible, de tous les biens et services requis par la Corporation commerciale canadienne (CCC) en vue de répondre aux besoins des gouvernements étrangers et des organismes internationaux.

### Description

Acquisition des biens et des services requis par la Corporation commerciale canadienne pour le compte de pays étrangers, y compris l'organisation et la gestion des marchés, ainsi que des services de développement commercial et des services financiers complets.

### État récapitulatif des ressources

Ce secteur des opérations d'approvisionnement compte pour 1% des recettes et 1% des dépenses.

**Tableau 19: État des opérations (comptabilité d'exercice, en milliers de dollars)**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | Prévu 1984-1985 | Différence | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|---|
| Recettes | **6,540** | 6,321 | 219 | 6,340 |
| Dépenses<br>Coûts de fonctionnement | **5,846** | 5,640 | 206 | 5,279 |
| Marge sectorielle | **694** | 681 | 13 | 1,061 |
| Années-personnes | **97** | 98 | (1) | 98 |

**Explication de la différence:** Au cours de l'année financière 1984-1985, des rajustements ont été apportés à la méthode d'évaluation des coûts de fonctionnement de la Direction des approvisionnements pour l'exportation (DAE), ce qui a entraîné une baisse des recettes de la Corporation commerciale canadienne (CCC).

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Volume des affaires:** L'extrant représente la valeur des contrats passés pour des acquisitions. La Direction des approvisionnements pour l'exportation (DAE) se doit de desservir un marché non captif, afin de maintenir sa part du marché et d'exploiter de nouveaux débouchés. L'évolution de la conjoncture socio-économique et politique dans le monde influe sur ce type de commerce. La disponibilité des ressources et l'aptitude à faire face à ces conditions sont des facteurs déterminants lorsqu'il s'agit d'atteindre certains volumes d'affaires et de mesurer la performance réalisée.

**Tableau 20: Sommaire du volume des affaires**

| | Budget des dépenses 1985-86 | Prévu 1984-85 | Réel 1983-84 |
|---|---|---|---|
| Valeur des marchés (en millions de dollars) | 900 | 750 | 610 |

**Données sur le rendement**

- La DAE augmentera de 20% le nombre des soumissions et des offres présentées, pour autant que les conditions du marché et les ressources le permettront;
- Le délai de traitement des soumissions sera de trois jours ouvrables dans 80% des cas;
- La DAE continuera de limiter ses coûts de fonctionnement à moins de 1% du volume d'affaires; et
- La DAE paiera les fournisseurs au Canada dans un délai de 30 jours et "optimisera" ses placements en vue d'obtenir un rendement d'intérêt maximal.

**Contribution à la réalisation des objectifs nationaux:** Le volume d'affaires de la DAE et de la CCC contribuera directement à sauvegarder et à créer des emplois. Les exportations stimuleront la relance économique grâce à l'entrée au pays de devises étrangères, et fourniront des occasions concrètes d'accroître le nombre et les capacités des fournisseurs canadiens.

## A.8 Administration du Programme

### Objectif

Orienter et contrôler les activités de l'administration des Approvisionnements.

### Description

La direction et le contrôle requis en vue de la prestation économique et efficace du fonds renouvelable des approvisionnements, fonds renouvelable de la production de défense et du crédit 10, y compris la prestation de services de soutien, par exemple, la mise au point et l'exploitation des systèmes de gestion financière ainsi que la mise au point, l'entretien et le perfectionnement d'autres systèmes appuyant les opérations; l'élaboration de plans stratégiques, l'allocation et le contrôle des ressources; la formulation et le maintien des politiques; l'élaboration de normes; la coordination efficace des relations entre les clients et les fournisseurs; la planification et le développement des ressources humaines ainsi que la sécurité.

### État récapitulatif des ressources

Ce secteur des opérations d'approvisionnement compte pour 11% des dépenses.

**Tableau 21: État des opérations (comptabilité d'exercice, en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-86 | Prévu 1984-85 | Différence | Réel 1983-84 |
|---|---|---|---|---|
| Recettes | 1,410 | 1,356 | 54 | 1,536 |
| Dépenses | | | | |
| Coûts de fonctionnement | 66,646 | 65,171 | 1,475 | 52,792 |
| Marge sectorielle (Réduction des excédents) | (65,236) | (63,815) | (1,421) | (51,256) |
| Années-personnes | 570 | 606 | (36) | 582 |

**Explication de la différence:** Les coûts, en chiffres réels, de l'administration du Programme ont enregistré une baisse à la suite d'une réduction des besoins en années-personnes.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Données sur le rendement:** L'Administration du Programme envisage de maintenir certains coûts de fonctionnement à un niveau égal à 20% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement de l'administration des Approvisionnements pour 1985-1986, exclusion faite de la vérification centralisée et des frais d'intérêt.

**Tableau 22: Éléments de coût de l'administration du programme pour l'année financière 1985-1986**

| Éléments | (en milliers de dollars) | Années-personnes |
|---|---|---|
| Direction du programme | 5,287 | 62 |
| Gestion des approvisionnements | 777 | 8 |
| Finances, planification et systèmes | 40,344 | 500 |
| Administration du ministère | 11,655 | - |
| Évaluation pour le ministère de la Justice | 930 | - |
| Vérification centralisée | 2,848 | - |
| Intérêts | 4,805 | - |
| Coûts d'exploitation | 66,646 | 570 |

**Événements importants:** Le cadre du plan opérationnel a été modifié dans le cas de l'administration des Approvisionnements et approuvée par le Conseil du Trésor le 6 décembre 1984; il constitue l'instrument de base permettant de modifier la structure des activités pour 1985-1986.

## B. Opérations de la production de défense

### Objectif

Acquitter des responsabilités énoncées dans la Loi sur la production de défense, pour ce qui regarde l'acquisition, le transport, et l'entreposage du matériel stratégique et des fournitures de défense.

### Description

Cette activité sert à financer au gré des besoins et selon le principe de remboursement des frais, l'acquisition de fournitures de défense pour livraison éventuelle aux clients et finance l'accumulation de stocks de matériel stratégique ou de fournitures de défense.

Cette activité émarge au budget du Fonds renouvelable de la production de défense. Les taux sont établis de façon à permettre le recouvrement de tous les coûts des services fournis. Ces coûts comprennent:

- les coûts d'acquisition, d'entreposage, d'entretien et de transport établis en fonction de taux approuvés;
- les frais d'intérêt fondés sur les prélèvements à même le Fonds du revenu consolidé; et
- la radiation des pertes d'inventaire normales.

Cette activité ne fait appel à aucune années-personne directe. Les services d'acquisition et les autres services de soutien nécessaires à la bonne marche des opérations font partie intégrante des activités des opérations d'approvisionnement.

### État récapitulatif des ressources

**Tableau 23: État des opérations (comptabilité d'exercice, en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-86 | Prévu 1984-85 | Différence |
|---|---|---|---|
| Recettes | 10,767 | 15,632 | (4,865) |
| Dépenses | 10,767 | 15,632 | (4,865) |
| Excédent pour l'année | - | - | - |
| Ressources requises (fourni de) | | | |
| Excédent pour l'année | | | |
| Remboursement des créances à long terme | (300) | (231) | (69) |
| Autres différences concernant le fonds de roulement | 302 | (11,329) | 11,631 |
| Besoins financiers | 2 | (11,560) | 11,562 |

**Explication de la différence:** La différence de $11,562,000 au compte du Fonds renouvelable de la production de défense est attribuable aux deux facteurs suivants:

- diminution de $67,000 relativement au remboursement des créances à long terme, par suite du financement assumé directement par le ministère de la Défense nationale; et
- augmentation de $11,631,000 au chapitre des autres besoins du fonds de roulement.

**Rendement financier antérieur**

**Tableau 24: Aperçu du rendement financier de 1983-1984 (comptabilité d'exercice, en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget des dépenses principal | **Différence** |
| Recettes | 28,519 | 87,061 | **(58,542)** |
| Dépenses | 28,519 | 87,061 | **(58,542)** |
| Excédent pour l'année | - | - | - |
| Ressources requises (fourni de) | | | |
| Excédent pour l'année | - | - | - |
| Remboursement des créances à long terme | (307) | (300) | **(7)** |
| Comptes à payer à la fin de l'exercice | (11,051) | - | **(11,051)** |
| Différences concernant le fonds de roulement | 10,581 | 29,018 | **(18,437)** |
| Besoins financiers | (777) | 28,718 | **(29,495)** |

**Explication de la différence:** La différence de $29,495,000 au compte du Fonds renouvelable de la production de défense est essentiellement attribuable aux facteurs suivants:

- augmentation de $18,437,000 au chapitre des besoins du fonds de roulement, tels les comptes débiteurs, les acomptes versés aux clients et les comptes créditeurs; et
- diminution des comptes à payer à la fin de l'exercice.

## C. Initiatives à l'appui de l'approvisionnement

### Objectif

Encourager les entreprises du secteur privé à entreprendre des travaux de recherche et de développement qui contribuent à la réalisation de programmes ministériels; aider au financement de certains coûts engagés dans le cadre de contrats passé par le gouvernement pour l'exécution de travaux qui contribuent à la réalisation d'objectifs de recherche et d'expansion industrielles au Canada, y compris la mise au point de nouvelles technologies canadiennes et l'augmentation de la teneur en éléments canadiens des achats du gouvernement fédéral; distribuer des publications gouvernementales et des documents parlementaires gratuits et subventionnés afin de faciliter l'accès du grand public à ces documents; sensibiliser davantage le public à l'importance, présente et future, des sciences et de la technologie.

### Description des activités

Le financement provisoire, après étude, de propositions spontanées du secteur privé qui répondent à des besoins précis de ministères à mission scientifique et technique; le financement, selon les prescriptions pertinentes, des frais supplémentaires des marchés passés par suite de l'acceptation de propositions visant à créer ou maintenir des sources d'approvisionnement au Canada; l'évaluation et le soutien de propositions destinées à sensibiliser davantage le public aux sciences et à la technologie; enfin, le financement d'abonnements à certaines publications gouvernementales et parlementaires et la diffusion de certaines autres.

### État récapitulatif des ressources

**Tableau 25: Répartition des dépenses par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|---|
| Soumissions spontanées | 15,000 | 15,000 | - | 14,985 |
| Publications et communications gratuites et subventionnées | 13,507 | 3,866 | 9,641 | 3,499 |
| Fonds d'expansion des entreprises | - | 8,500 | (8,500) | 8,058 |
| Programme de sensibilisation du public | 1,442 | 1,500 | (58) | 65 |
| | 29,949 | 28,866 | 1,083 | 26,607 |

**Explication de la différence:** L'augmentation nette de $1,083,000 est principalement attribuable à la prise en charge par le Ministère, du Centre d'information sur l'unité canadienne et des coûts de production de la Gazette du Canada. Le financement du Fonds d'expansion des entreprises pour l'année financière de 1985-1986 et les années subséquentes doit être soumis à l'étude du Cabinet.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Soumissions spontanées;** Le financement temporaire des projets de recherche et de développement aide à sensibiliser davantage les ministères aux capacités de l'industrie canadienne. Il contribue également à:

- accroître les capacités du secteur privé, surtout en ce qui a trait à la recherche et au développement industriels;
- accroître les débouchés du secteur privé en lui permettant de mettre sur les marchés commerciaux des produits et des services nouveaux ou améliorés;
- mieux faire valoir les nouveaux produits et services sur les marchés national et étrangers;
- favoriser les échanges de technologie entre les laboratoires gouvernementaux et l'extérieur; et
- multiplier les possibilités d'échanges entre les chercheurs, qu'ils oeuvrent dans l'administration gouvernementale, dans l'industrie ou les universités.

**Programme de sensibilisation du public:** Dans le cadre de ce programme, des fonds sont consacrés aux projets qui:

- sensibilisent davantage le grand public aux réalisations scientifiques et technologiques, surtout celles des Canadiens ou dont les applications ont été conçues par des Canadiens, et aux possibilités qu'elles offrent;
- amènent le public à s'intéresser davantage aux sciences et à la technologie et à mieux comprendre le rôle dans la société contemporaine et leur incidence sociale;
- améliorent la communication entre les scientifiques et les non-scientifiques, entre les créateurs et les utilisateurs de la technologie et entre ceux qui créent les nouvelles techniques et ceux qui en bénéficient;
- aident à saisir l'impact que les réalisations technologiques ont sur le milieu de travail et sur la société;
- font connaître les possibilités d'essor technologique; et
- rendent compte des grandes réalisations actuelles et passés du Canada en matière de technologie.

**Événements importants:** Depuis septembre 1984, le Centre d'information sur l'unité canadienne relève de l'administration des Approvisionnements. À partir du 1er avril 1985, l'administration des Approvisionnements prendra en charge les coûts liés à la production de la Gazette du Canada, coûts qui étaient supportés auparavant par le Bureau du Conseil privé. Ces coûts figurent dans la sous-activité des Publications et Communications gratuites et subventionnées (voir page 3-44).

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

**Tableau 26: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 158,681 | 155,313 | 144,347 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 25,157 | 23,341 | 19,903 |
| | 183,838 | 178,654 | 164,250 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 168,392 | 159,765 | 146,428 |
| Information | 63,835 | 63,705 | 76,523 |
| Services professionnels et spéciaux | 66,924 | 58,263 | 44,609 |
| Locations | 30,806 | 29,803 | 26,328 |
| Acquisition de services de réparation et d'entretien | 8,599 | 7,290 | 8,293 |
| Services publics, matériel et fournitures | 120,849 | 127,588 | 132,030 |
| Paiements de transfert | 1,442 | 1,500 | 65 |
| Autres | 9,119 | 12,760 | 12,539 |
| | 653,804 | 639,328 | 611,065 |
| Dépenses en capital | | | |
| Fabrication et acqusition de machinerie et d'équipement | 13,234 | 11,659 | 5,028 |
| Dépenses totales | 667,038 | 650,987 | 616,093 |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit | 618,505 | 616,057 | 584,200 |
| Dépenses nettes imputées au crédit | 48,533 | 34,930 | 31,893 |

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 27: Années-personnes autorisées et provision pour traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle de salaire actuelle | Provision pour le traitement moyen de 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| **Gestion** | 128 | 129 | 113 | 50,350 - 96,300 | 63,617 |
| **Scientifique et professionnelle** | 13 | 16 | 16 | 19,219 - 63,974 | 45,450 |
| **Administration et service extérieur** | | | | | |
| Services administratifs | 166 | 174 | 151 | 13,912 - 57,987 | 35,487 |
| Administration financière | 103 | 108 | 98 | 13,853 - 57,980 | 43,417 |
| Services d'information | 76 | 54 | 52 | 13,579 - 57,980 | 35,469 |
| Achat et approvisionnement | 1,222 | 1,245 | 1,199 | 12,766 - 57,980 | 40,420 |
| Systèmes informatiques | 94 | 78 | 84 | 18,766 - 61,433 | 34,840 |
| Autres | 72 | 70 | 71 | 14,099 - 60,076 | 39,222 |
| **Technique** | 143 | 105 | 106 | 14,431 - 47,079 | 35,068 |
| **Soutien administratif** | | | | | |
| Commis aux écritures et aux règlements | 1,207 | 1,195 | 1,246 | 12,932 - 31,743 | 21,674 |
| Secrétariat, sténographie et dactylographie | 184 | 194 | 227 | 12,636 - 31,946 | 21,237 |
| Traitement des données | 73 | 63 | 75 | 13,352 - 37,130 | 23,373 |
| Autres | 30 | 63 | 3 | 14,015 - 28,548 | 19,718 |
| **Exploitation** | | | | | |
| Manoeuvres et hommes de métier | 101 | 145 | 109 | 14,776 - 40,676 | 22,543 |
| Services divers | 240 | 218 | 248 | 13,253 - 39,988 | 21,398 |
| Services d'imprimerie | 987 | 1,048 | 1,081 | 15,340 - 39,895 | 25,034 |

**Nota:** La colonne des années-personnes présente la répartition prévue, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne du barème de traitements actuel énumère le barème de traitements par groupe professionnel en vigueur le 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figure les coûts estimatifs du traitement de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et les reclassifications, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## 3. Besoins en années-personnes

**Tableau 28: Années-personnes par activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Acquisitions commerciales | 580 | 588 | 622 |
| Acquisitions scientifiques et techniques | 671 | 689 | 687 |
| Approvisionnement régional | 1,347 | 1,375 | 1,381 |
| Imprimerie et communications | 1,399 | 1,356 | 1,365 |
| Grands projets de l'État | 175 | 193 | 144 |
| Approvisionnement pour l'exportation | 97 | 98 | 98 |
| Administration du Programme | 570 | 606 | 582 |
| | 4,839 | 4,905 | 4,879 |

## 4. Dépenses en capital

**Tableau 29: Besoins en capital (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévus 1984-1985 | Réels 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Matériel et mobilier | 4,554 | 3,929 | 4,288 |
| Améliorations locatives | 1,680 | 730 | 740 |
| Matériel électronique et informatique | 7,000 | 7,000 | - |
| | 13,234 | 11,659 | 5,028 |

Les dépenses en capital liées au matériel et au mobilier ainsi qu'aux améliorations locatives découlent de l'obligation de maintenir un niveau de service normal.

L'amortissement annuelle est calculée selon la méthode de l'amortissement linéaire applicable à une durée de vie du matériel s'étendant sur 5 à 10 ans.

## 5. Recettes - Sommaire de la structure des taux

Le Fonds renouvelable des approvisionnements est administré selon une formule d'autofinancement fondée sur le recouvrement "intégral" des coûts. En vertu de ce système, les Opérations d'approvisionnement sont financées en imputant aux ministères et organismes clients les services fournis conformément aux taux approuvés chaque année par le Conseil du Trésor. Le critère primordial présidant à l'établissement des taux et de la structure tarifaire est l'obligation, pour le Fonds renouvelable des approvisionnements, de faire ses frais chaque année.

Le tableau qui suit constitue un exemple typique des taux et de la structure tarifaire proposés pour 1985-1986 à l'égard des divers services offerts aux ministères et organismes clients.

**Tableau 30: Exemple des taux et de la structure des taux proposés pour 1985-1986**

| Activité | Service dispensé | Tranche de valeur ($) (VCI) | Tarif de base ($) | Taux % (1) |
|---|---|---|---|---|
| ACQUISITIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES | ACQUISITIONS * (Échelle des taux s'appliquant au volume des affaires ($), par tranche de valeur - TV) | 1 - 249 | 20 | 0.0 |
| | | 250 - 2,499 | 20 | 5.0 |
| | | 2,500 - 9,999 | 133 | 4.0 |
| | | 10,000 - 49,999 | 433 | 3.5 |
| | | 50,000 - 199,999 | 1,833 | 2.25 |
| | | 200,000 - 999,999 | 5,208 | 1.5 |
| | | 1,000,000 - 4,999,999 | 17,208 | 1.0 |
| | | 5,000,000 - 50,000,000 | 57,208 | 0.5 |
| | | 50,000,001 et plus | tarif négocié | |
| | | (2) produits secondaires | 0 | 0.5 |
| | GESTION DE PROJETS | Tarif négocié par projet | | |
| | INSPECTION MARITIME | $364 par jour-personne utilisé | | |
| | CONSULTATION ET CONCEPTION ET INGÉNIERIE MARITIME ET SPÉCIALISÉE | | | |
| | - taux maximum par heure-personne imputable, plus frais directs de déplacement | $40.50 par heure-personne | | |

(1) Taux s'appliquant à un contrat dont la valeur excède immédiatement le seuil de rentabilité le plus bas.

(2) Le taux pour les produits secondaires s'applique aux groupes de produits suivants: aliments en vrac; papier d'imprimerie; produits pétroliers à l'exclusion des produits empaquetés et des huiles ainsi que des lubrifiants spéciaux; service de garde; surveillance des paris aux hippodromes, recouvrement des prêts canadiens aux étudiants et services de finition de photos.

Nota: La structure tarifaire ci-dessus s'applique aussi à toutes les modifications positives des valeurs.

* Le taux des acquisitions s'applique également aux acquisitions commerciales et aux acquisitions de produits d'imprimerie.

**B. Utilisation des autorisations relatives aux fonds renouvelables**

**1. Fonds renouvelable des approvisionnements**

**Tableau 31: Utilisation prévue des autorisations en 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | | |
|---|---|---|
| Crédit | | 200,000 |
| Prélèvement: | | |
| Solde au 1er avril 1985 | 121,313 | |
| Total des prévisions (besoins de trésorerie nets) | 18,582 | |
| Moins: solde au 31 mars 1986 | | 139,895 |
| Crédit non utilisé au 31 mars 1986 | | 60,105 |

Ce fonds est régi en permanence par la Loi sur la régularisation des comptes (S.C. 1980, chap.17).

**Tableau 32: État du fonds renouvelable des approvisionnements (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Actif | | | |
| Comptes débiteurs | 177,205 | 161,656 | 163,278 |
| Stocks | 24,392 | 19,227 | 18,139 |
| Immobilisation et autres éléments d'actif | 34,014 | 25,780 | 17,309 |
| | 235,611 | 206,663 | 198,726 |
| Passif | | | |
| Comptes créditeurs et charges à payer | 80,345 | 70,661 | 74,072 |
| Avoir du Canada | 155,266 | 136,002 | 124,654 |
| Avoir du Canada - constitué de: | | | |
| Crédit provenant du Fonds du revenu consolidé | 139,895 | 121,313 | 103,689 |
| Excédent non réparti | 15,371 | 14,689 | 20,965 |

## 2. Fonds renouvelable de la production de défense

**Tableau 33: Utilisation prévue de l'autorisation en 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | | |
|---|---|---|
| Crédit | | 100,000 |
| Prélèvement: | | |
| Solde au 1er avril 1985 | 3,720 | |
| Total des prévisions (besoins de trésorerie nets) | 2 | |
| Moins: Solde au 31 mars 1986 | | 3,722 |
| Crédit non utilisée au 31 mars 1986 | | 96,278 |

Ce fonds est régi en permanence par la Loi sur la régularisation des comptes (S.C. 1980, c.17).

**Tableau 34: État du fonds renouvelable de la production de défense (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Actif** | | | |
| Comptes débiteurs | 2,692 | 2,300 | 11,997 |
| Stocks | - | - | - |
| Autres éléments d'actif | 2,324 | 2,624 | 9,495 |
| | 5,016 | 4,924 | 21,492 |
| **Passif** | | | |
| Comptes créditeurs et charges à payer | 840 | 750 | 5,758 |
| Avoir du Canada | 4,176 | 4,174 | 15,734 |
| Avoir du Canada - constitué de: | | | |
| Crédit provenant du Fonds du revenu consolidé | 3,722 | 3,720 | 15,280 |
| Excédent non réparti | 454 | 454 | 454 |



M10

## C. Sommaire des données réelles de 1983-1984 en regard de la performance projetée - Opérations d'approvisionnement

### 1. État financier récapitulatif par activité

**Tableau 35: État des Opérations (comptabilité d'exercice - en milliers de dollars)**

| Recettes | | | Activités | Dépenses | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Réel 1983-84 | Budget des dépenses 1983-84 | Différence | | Réel 1983-84 | Budget des dépenses 1983-84 | Différence |
| 170,536 | 165,460 | 5,076 | Acquisitions commerciales | 162,147 | 153,749 | 8,398 |
| 44,238 | 43,130 | 1,108 | Acquisitions scientifiques et techniques | 38,768 | 38,319 | 449 |
| 153,871 | 162,198 | (8,327) | Approvisionnement régional | 126,605 | 138,092 | (11,487) |
| 170,807 | 159,712* | 11,095 | Imprimerie et communications | 159,308 | 149,814* | 9,494 |
| 14,865 | 15,128 | (263) | Grands projets de l'État | 10,329 | 10,634 | (305) |
| 6,340 | 6,775 | (435) | Approvisionnement pour l'exportation | 5,279 | 5,619 | (340) |
| 1,536 | 1,550 | (14) | Administration du Programme | 52,792 | 56,883 | (4,091) |
| 562,193 | 553,953* | 8,240 | Total | 555,228 | 553,110* | 2,118 |

* Les recettes et les dépenses inscrites au Budget des dépenses principal de 1983-1984 ont été réduites d'environ 133 millions de dollars à la suite de l'abolition du système central de facturation des Services d'imprimerie. De plus, cette somme a été reportée à la structure des activités pour 1985-1986. En conséquence, la comparaison entre la performance financière projetée et la performance financière réelle en 1983-1984 (Tableau 35) repose sur la structure des activités pour 1985-1986. Les données sur la performance des Opérations figurant à la Partie III du Plan des dépenses pour 1983-1984 ont été supprimées et remplacées par des indicateurs de performance relatifs à la nouvelle structure des activités.

**Explication des variations importantes entre le Budget des dépenses principal de 1983-1984 et les données réelles:** Il existe aucune activité pour laquelle l'écart entre les résultats financiers réels et prévus est supérieur à 10%.

## 2. Relation entre la structure des activités révisée et la structure des activités de 1984-1985

Le Budget des dépenses principal de 1983-1984 a été préparé en fonction de 13 activités. Depuis le 1er avril 1983, il ne reste plus que sept activités, qui figurent toutes au Budget des dépenses principal de 1984-1985, et les statistiques de 1983-1984 ont été modifiées en conséquence. En 1985-1986, une modification mineure a été apportée au cadre du plan opérationel: l'activité "Gestion des biens" a été remplacé par l'activité "Grands projets de l'État".

Le Tableau 36 montre les conséquences de cette restructuration sur les statistiques financières de 1983-1984 en comparant les dépenses de fonctionnement réelles réparties selon la structure de 1984-1985 et selon la structure révisée de 1985-1986.

**Tableau 36: Comparaison entre la structure des activités de 1984-1985 et la structure révisée de 1985-1986 (Dépenses de fonctionnement de 1983-1984 en milliers de dollars)**

| NOUVELLES ACTIVITÉS / ANCIENNES ACTIVITÉS | Acq. Comm. | Acq. Scient. & tech. | Approv. Rég. | Imprim. & comm. | Grands projets de l'État | Approv. pour l'exp. | Admin. du prog. | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Acquisitions commerciales | 28,948 | | | | 629 | | | 29,577 |
| Acquisitions scientifiques et techniques | | 33,812 | | | 9,531 | | | 43,343 |
| Approvisionnement régional | | | 61,609 | | 62 | | | 61,671 |
| Imprimerie et communications | | | | 56,686 | | | | 56,686 |
| Gestion des biens | | | 1,503 | | | | 853 | 2,356 |
| Approvisionnement pour l'exportation | | | | | | 5,279 | | 5,279 |
| Administration du Programme | 607 | 3,129 | | 336 | | | 51,939 | 56,011 |
| TOTAL | 29,555 | 36,941 | 63,112 | 57,022 | 10,222 | 5,279 | 52,792 | 254,923 |



M12

# Archives publiques Canada

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

1055

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste auprès du:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1986-III-7 au Canada: $6.00
ISBN 0-660-52917-3 à l'étranger: $7.20

Prix sujet à changement sans préavis

1057

Budget des dépenses 1985-1986

Partie III

Archives publiques
Canada

1059

**Préface**

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend trois sections. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé des plans et de son rendement actuel. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et les autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires. Des extraits du volume II des Comptes publics sont également inclus pour faciliter l'évaluation du rendement financier du Programme de l'année dernière.

Ce document a pour objet de permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section; le tableau des besoins financiers présenté à la section I comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent plus particulièrement.

**Table des matières**

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 4
**Extraits du Volume II des Comptes publics** 6

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Plans pour 1985-1986
  1. Points saillants 7
  2. État financier récapitulatif par activité 8
B. Récent rendement
  1. Points saillants 9
  2. Rétrospective du rendement financier 10
C. Données de base
  1. Introduction 11
  2. Mandat légal 11
  3. Objectif du Programme 12
  4. Plan d'exécution du Programme 13
D. Perspective de planification
  1. Contexte 15
  2. Initiatives 16
  3. Efficacité du Programme 17

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Opérations archivistiques 20
B. Gestion des documents gouvernementaux 28
C. Services aux départements 35

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
  1. Dépenses par article 39
  2. Dépenses en personnel 40
  3. Dépenses en capital 41
B. Analyse des recettes 41
C. Analyse des coûts 42
D. Établissements gouvernementaux auxquels les Archives publiques dispensent des services 43



1061

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $38,418,044 à l'appui des Archives publiques. Les autres dépenses, estimées à $3,458,956, seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits | (en milliers de dollars) | **Budget principal 1985-1986** | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Archives publiques** | | |
| 85 | Dépenses du Programme | **38,418** | 36,382 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | **3,459** | 3,055 |
| | **Total du Programme** | **41,877** | 39,437 |

### Crédits - Libellé et montants

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | **Budget principal 1985-1986** |
|---|---|---|
| | **Archives publiques** | |
| 85 | Archives publiques - Dépenses du Programme et autorisation de dépenser les recettes de l'année | **38,418,044** |

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Programme par activité

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Budgétaire | | | | | |
| | Années-personnes autorisées | Fonctionnement | Dépenses en capital | Total partiel | Moins: Recettes à valoir sur le crédit | Total | |
| Opérations archivistiques | 295 | 16,613 | 175 | 16,788 | - | 16,788 | 16,054 |
| Gestion des documents gouvernementaux | 287 | 10,974 | 1,241 | 12,215 | 1,900 | 10,315 | 9,672 |
| Services aux départements | 234 | 14,239 | 535 | 14,774 | - | 14,774 | 13,711 |
| | 816 | 41,826 | 1,951 | 43,777 | 1,900 | 41,877 | 39,437 |

**Extraits du Volume II des Comptes publics**

**Utilisation des crédits de 1983-1984**

| | Budget principal | Total des crédits | **Utilisation réelle** |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| Budgétaire | | | |
| **Crédit 90** - Archives publiques - Dépenses du programme et autorisation de dépenser les recettes de l'année | 33,249,000 | 34,522,542 | **33,785,054** |
| **Statutaire** - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 2,860,000 | 3,184,000 | **3,184,000** |
| **Total du Programme** | 36,109,000 | 37,706,542 | **36,969,054** |

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Plans pour 1985-1986

### 1. Points saillants

Un projet de loi sur les Archives publiques du Canada est actuellement à l'étude et devrait remplacer la Loi de 1912.

Voici certains des objectifs du Programme des Archives publiques pour l'exercice 1985-1986 :

- Mettre en place, dans le cadre des Opérations archivistiques, un mécanisme entièrement opérationnel pour satisfaire aux exigences des lois sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels moyennant 12 années-personnes et $459,000 en fonds de fonctionnement (voir page 27).

- Mettre en place un mécanisme entièrement opérationnel pour évaluer la gestion des documents au gouvernement et effectuer des évaluations dans 15 établissements gouvernementaux moyennant trois années-personnes et $77,000 en fonds de fonctionnement (voir page 34).

- Entreprendre le microfilmage des papiers (325 mètres) du très honorable John Diefenbaker moyennant $55,000 en fonds de fonctionnement (voir page 26).

- Coder et introduire dans une base de données informatisées 560,000 fiches de renvois aux titres de concession émis par la Couronne entre 1867 et 1930 pour des terrains dans l'Ouest canadien, moyennant $60,000 (voir page 25).

## 2. État financier récapitulatif par activité

**Tableau 1 : Besoins financiers par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu* 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Dépenses | | | | |
| Opérations archivistiques | 16,788 | 16,670 | 118 | 20 |
| Gestion des documents gouvernementaux | 12,215 | 11,374 | 841 | 28 |
| Services aux départements | 14,774 | 13,727 | 1,047 | 35 |
| Total | 43,777 | 41,771 | 2,006 | |
| Moins : Recettes à valoir sur le crédit (Services centraux du microfilm) | 1,900 | 1,725 | 175 | 28 et 41 |
| | 41,877 | 40,046 | 1,831 | |
| Années-personnes autorisées | 816 | 826 | (10) | |

*Il y a peu de changements par rapport au Budget des dépenses principal de 1984-1985. Les prévisions de 1984-1985 dépassent de 1.5% ou $609,000 le Budget principal de cet exercice qui s'élevait à $39,437,000. (Extrait de la Partie II du Budget des dépenses, page 4.)

**Explication de la différence :** La hausse de 4.6 % ou 1.8 million de dollars dans les besoins financiers de 1985-1986, par rapport aux prévisions de 1984-1985, est attribuable aux principaux postes suivants:

| | En millions de dollars |
|---|---|
| • Provision pour inflation | 1.1 |
| • Augmentation des fonds affectés à la conservation, à la sécurité et aux systèmes automatisés des Archives publiques et de la Bibliothèque nationale | 0.7 |
| • Augmentation diverses dans les activités d'archivistique et de gestion des documents | 0.4 |
| • Augmentation des recettes à valoir sur le crédit | (0.2) |
| • Baisse des frais de fonctionnement imposée par le Conseil du Trésor | (0.2) |

## B. Récent rendement

### 1. Points saillants

Un seul changement important a été apporté au Plan du Programme de 1984-1985 :

- mettre en place un mécanisme entièrement opérationnel pour évaluer les systèmes de gestion des documents et effectuer des évaluations dans 6 plutôt que dans 15 établissements fédéraux tel que prévu.

Points saillants du rendement du Programme en 1983-1984 :

- La première étape d'une étude de faisabilité sur l'application de systèmes automatisés de contrôle de tous les documents des Opérations archivistiques (une analyse des besoins de chaque division et de la direction) a été effectuée en 1983-1984. Le projet se poursuit (voir page 16).

- Des initiatives ont été prises en vue de rationaliser l'identification, la sélection et l'acquisition des documents informatisés du gouvernement du Canada. Un service consultatif a été créé (voir page 17) et des projets pilotes ont été lancés dans trois ministères pour mettre différentes méthodes à l'essai. Les Archives publiques ont consacré beaucoup de temps à l'élaboration de procédures pour l'établissement des plans de conservation et d'élimination des banques automatisées de renseignements personnels.

- Une étude des délais de traitement des demandes écrites de renseignements au sein des Opérations archivistiques a montré que la grande majorité des réponses étaient transmises dans les trente jours suivant la réception des demandes.

- Dans les centres fédéraux de documents, la production a augmenté de 3.6 % pour ce qui est de la principale activité (le renvoi des dossiers aux ministères). La croissance n'a pas été aussi marquée que prévue principalement en raison du manque d'espace sur les rayons dans plusieurs centres. En outre, la baisse du nombre de rappels de documents traduit une amélioration des systèmes de gestion des documents et donc l'élimination des demandes inutiles.

- Plus de 95 % des 2,719 demandes officielles de consultation de dossiers personnels d'anciens fonctionnaires présentées en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne ou de la Loi sur la protection des renseignements personnels ont été traitées en moins de 30 jours.



1087

## 2. Rétrospective du rendement financier

**Tableau 2 : Rétrospective du rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Dépenses | | | |
| Opérations archivistiques | 16,506 | 14,626 | 1,880 |
| Gestion des documents gouvernementaux | 10,122 | 10,449 | (327) |
| Services aux départements | 12,213 | 12,657 | (444) |
| Total | 38,841 | 37,732 | 1,109 |
| Moins : Recettes à valoir sur le crédit (Services centraux du microfilm) | 1,872 | 1,623 | 249 |
| | 36,969 | 36,109 | 860 |
| Années-personnes | 807 | 795 | 12 |

La différence de 2.4 % ou $860,000 entre les dépenses réelles et le Budget des dépenses principal provient surtout des principaux postes suivants :

- Budget des dépenses supplémentaire :
  - Acquisition de fonds d'archives — $584,000
- Virement du crédit n° 10 du Conseil du Trésor - Programmes d'emploi :
  - Programme fédéral d'emplois d'été — $524,000
  - Programme de relance de l'aide à l'emploi (RELAIS) — $165,000
- Fonds additionnels pour les régimes d'avantages sociaux des employés — $324,000
- Fonds inutilisés — ($737,000)

## C. Données de base

### 1. Introduction

Depuis 1872, les Archives publiques du Canada acquièrent, contrôlent et conservent des documents d'archives tels que des manuscrits, des documents de l'administration fédérale, des cartes et des plans, des documents audio-visuels, des pièces iconographiques et d'autres documents qui servent à la recherche historique. Durant cette période, elles ont assumé un double rôle en tant qu'institution culturelle nationale responsable des documents d'archives enregistrés sur divers supports et en tant qu'agent administratif du gouvernement fédéral dispensant des services consultatifs et opérationnels en gestion des documents.

Les Archives publiques sont en quelque sorte la mémoire de l'administration fédérale puisqu'elles favorisent la saine gestion de ses documents et qu'elles préservent ceux qui ont une valeur permanente. Une bonne gestion des documents permet de localiser rapidement l'information. Elle facilite ainsi les prises de décisions et l'administration des programmes gouvernementaux, notamment l'application des lois sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels. Elle assure aussi, pour le bénéfice des établissements fédéraux et des chercheurs, la préservation des documents de valeur permanente.

Les Archives publiques ont également reçu du secteur privé des documents de valeur concernant l'évolution du pays. Ces documents de particuliers et d'organismes constituent, avec les archives du gouvernement fédéral, une riche source de renseignements qui a servi à produire des livres, des films, des émissions de radio et de télévision et des histoires locales, et dans laquelle puisent des universitaires, des représentants des médias et des gouvernements, des généalogistes et le grand public. Depuis plus d'un siècle, les Archives publiques jouent le rôle de mémoire collective des Canadiens.

### 2. Mandat légal

En vertu de la Loi sur les archives publiques, adoptée en 1912, le Programme des Archives publiques a le mandat d'acquérir et de préserver des "actes et documents publics ainsi que des pièces historiques de toute espèce, nature et description confiés ... au soin, à la garde et à la régie de l'archiviste fédéral." La Loi de 1912 confirma la fonction culturelle des Archives publiques qui, depuis 1872, acquéraient, contrôlaient et conservaient des documents d'archives.

Par suite de l'adoption d'un décret en conseil en 1903, les Archives publiques devinrent le dépositaire officiel des archives du gouvernement fédéral. En 1966, le Décret sur les documents publics (C.P. 1966-1749) conféra à l'archiviste fédéral un rôle prépondérant

dans la gestion des documents gouvernementaux. Ce mandat a été renforcé par les politiques sur la gestion des documents et sur la micrographie émises par le Conseil du Trésor en 1983 (chapitres 460 et 445 du Manuel de la politique administrative). La politique sur la gestion des documents autorise l'archiviste fédéral à évaluer et à approuver, s'il y a lieu, les propositions de destruction de documents gouvernementaux et à dispenser conseils et formation en gestion des documents. L'archiviste fédéral est aussi responsable des entrepôts de préarchivage pour les documents gouvernementaux et du Centre national des documents du personnel. Il doit également fournir des dépôts sûrs pour les archives essentielles. Enfin, il est tenu d'évaluer la gestion des documents dans les établissements fédéraux et d'en faire rapport chaque année au Conseil du Trésor. La politique sur la micrographie confie aux Archives publiques la responsabilité d'assurer une saine gestion des documents gouvernementaux sur microforme, de mettre en place et de maintenir des services consultatifs en micrographie et de dispenser des services de microfilmage par l'intermédiaire des Services centraux du microfilm.

## 3. Objectif du Programme

Les Archives publiques du Canada ont pour objectif la préservation systématique des documents gouvernementaux et privés d'importance nationale pour le Canada, afin de faciliter non seulement l'efficacité et l'efficience des opérations du gouvernement du Canada et la recherche historique sur tous les aspects de la vie canadienne mais aussi la protection des droits et l'enrichissement du sentiment d'identité nationale par les archives, mémoire collective de la nation.

Les Archives publiques acquièrent les documents d'archives de valeur permanente provenant des établissements fédéraux définis aux annexes "A" et "B" de la Loi sur l'administration financière. Elles négocient aussi l'acquisition de documents en provenance d'autres établissements fédéraux comme les sociétés d'État. Enfin, les Archives publiques acquièrent du secteur privé des archives de valeur historique permanente et nationale. Il existe aussi au Canada de nombreux autres établissements d'archives provinciaux, municipaux, institutionnels et locaux qui acquièrent et préservent des documents publics et privés de leur ressort.

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités** : Le Programme des Archives publiques comprend trois activités : les Opérations archivistiques, la Gestion des documents gouvernementaux et les Services aux départements (voir le tableau 3). Signalons que par l'entremise de ces derniers, les Archives publiques fournissent à la Bibliothèque nationale du Canada des services dans les domaines des finances, de l'administration, du personnel, des expositions et de la conservation.

**Tableau 3 : Structure des activités**

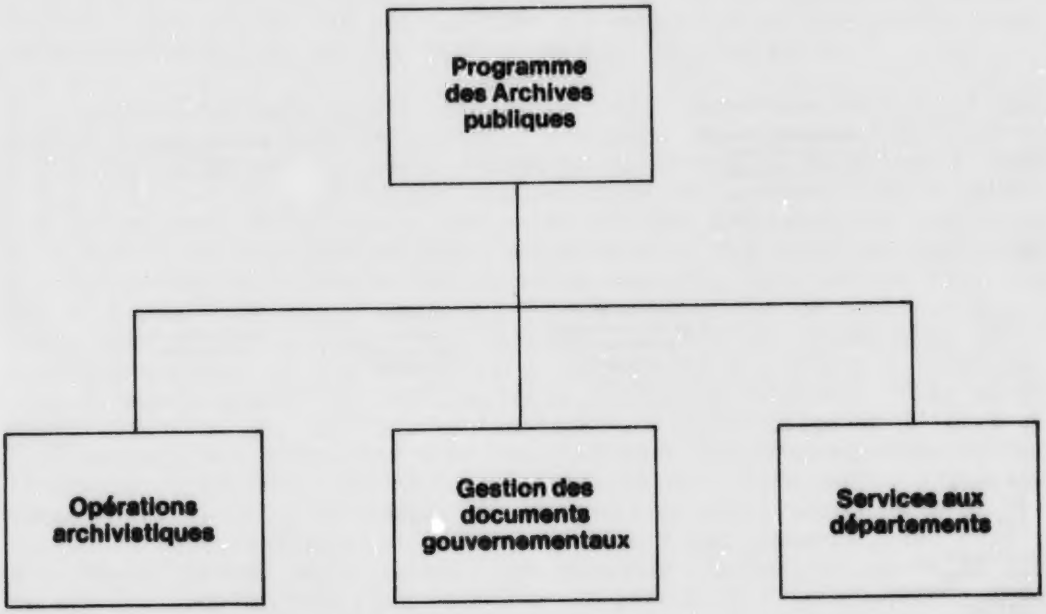


**Organisation** : L'administration centrale et le principal centre opérationnel des Archives publiques du Canada sont situés dans la région de la Capitale nationale. En outre, des centres de documents à Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg, Edmonton et Vancouver fournissent des entrepôts et des services aux bureaux régionaux des ministères et organismes fédéraux. Pour des raisons de sécurité, les Archives publiques ont un dépôt d'archives essentielles à l'extérieur de la région de la Capitale nationale. Elles ont également à Londres et à Paris des bureaux chargés d'acquérir des archives ayant trait au Canada.

L'archiviste fédéral relève du ministre des Communications. Il est secondé par l'archiviste fédéral adjoint et le directeur général de l'Administration des départements. Les directeurs généraux des Archives, de la Gestion des documents et de la Conservation et des services techniques relèvent directement de l'archiviste fédéral adjoint. L'organigramme suit la structure des activités, comme le montre le tableau 4.

**Tableau 4 : Ressources par organisation et activité pour 1985-1986 (en milliers de dollars)**

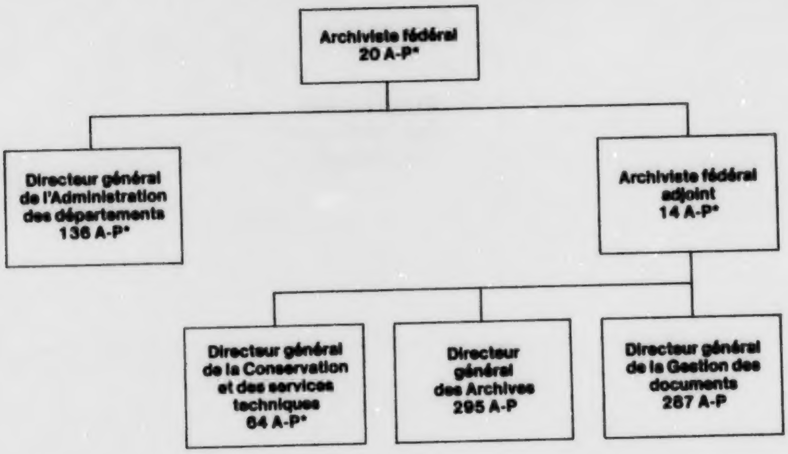


| | | | | | Total des activités |
|---|---|---|---|---|---|
| Opérations archivistiques 295 A-P | – | – | 16,788 | – | 16,788 |
| Gestion des documents gouvernementaux 287 A-P | – | – | – | 10,315 | 10,315 |
| Services aux départements 234 A-P* | 10,911 | 3,863 | – | – | 14,774 |
| | 10,911 | 3,863 | 16,788 | 10,315 | 41,877 |

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Plusieurs facteurs clés peuvent influencer de façon significative le Programme des Archives publiques.

**Le développement rapide de l'information et les nouvelles techniques :** Depuis dix ans, le volume de l'information produite par le gouvernement et le secteur privé s'est énormément accru. Cette information est enregistrée sur toute une gamme de nouveaux supports comme des disques optiques ou magnétiques, des bandes, des films, ainsi que sur un support plus traditionnel, le papier. Simultanément, les développements technologiques multiplient les possibilités d'emmagasiner d'importantes quantités d'informations sur des formats de plus en plus petits.

Le développement rapide de l'information complique le travail des dépôts d'archives. En raison de l'abondance des données, il devient difficile de déterminer quels documents doivent être conservés à long terme. En outre, pour chaque nouveau type de support, les archives doivent assumer de nouvelles tâches en matière d'acquisition, de soin, de conservation et d'entretien. Actuellement, les Archives publiques s'occupent particulièrement des nouveaux supports informatisés tels que les archives lisibles par machine. En même temps que de nouveaux documents sont créés, d'autres sont effacés ou réécrits avant même qu'un archiviste ait su qu'ils existaient. La variété des supports complique l'accès aux documents qui sont versés à un dépôt d'archives. À la suite de la réduction des formats, le traitement, l'entreposage et l'indexage sont devenus des opérations complexes exigeant des connaissances et des techniques spéciales. En outre, l'abondance de l'information archivistique entraîne un accroissement des demandes de consultation et d'utilisation de cette information. Pour répondre à ces demandes, les dépôts d'archives doivent avoir recours aux nouvelles techniques et se servir de systèmes automatisés pour contrôler et retrouver l'information, et de nouveaux supports pour la présenter et la diffuser.

**Locaux et sécurité :** Le problème des locaux demeure aigu. L'immeuble de la rue Wellington à Ottawa, que les Archives publiques partagent avec la Bibliothèque nationale du Canada, est entièrement occupé depuis le début des années 1970. L'installation de rayonnages mobiles compacts accroît considérablement la capacité de stockage et règle partiellement le problème d'espace. Depuis dix ans cependant, des employés des Archives publiques doivent utiliser des bureaux et des salles de traitement de fortune. Les Archives occupent treize immeubles dans la région de la Capitale nationale qui présentent, pour la plupart, des conditions d'entreposage et d'environnement inadéquates.

Les Archives publiques s'inquiètent aussi de la sécurité de leurs fonds et de leurs ressources. Elles possèdent des documents irremplaçables ou qui contiennent des renseignements de nature délicate. À cause des risques accrus d'atteinte à la sécurité, elles doivent constamment mettre à jour les directives sur la sécurité et s'assurer d'avoir le matériel approprié. En même temps, elles doivent faire en sorte que les chercheurs continuent d'avoir accès aux documents sans trop de difficultés. Enfin, les Archives doivent aussi augmenter et améliorer les mesures, les ressources et les installations prévues pour les cas d'urgence ou pour les désastres.

**Besoins spéciaux en matière de conservation** : Les fonds et collections des Archives publiques sont des trésors uniques et irremplaçables. Il est donc essentiel de les préserver pour les générations actuelles et futures. Or, de nombreux documents sont abîmés à leur arrivée aux Archives publiques et doivent être restaurés. Éventuellement, en raison de leur fragilité, tous les documents, même ceux qui sont en bon état au moment de leur acquisition, devront subir des traitements de conservation. Pour ce faire, il faut des conservateurs expérimentés, des techniciens compétents et de l'équipement spécialisé.

## 2. Initiatives

En 1985-1986, les Archives publiques se concentreront sur l'initiative suivante :

**Évaluation des activités de gestion des documents** : Les Archives publiques doivent évaluer les activités de gestion des documents des établissements gouvernementaux et présenter régulièrement un rapport à cet égard au Conseil du Trésor. Elles ont commencé à s'acquitter de cette fonction en 1984-1985 en utilisant des ressources existantes et ont planifié la mise en oeuvre de cette initiative de concert avec des vérificateurs du gouvernement et des représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor, du Bureau du Contrôleur général et du Bureau du Vérificateur général. En 1985-1986, trois années-personnes et $77,000 seront affectés à la poursuite d'évaluations dans 15 établissements gouvernementaux (voir page 34).

Les Archives publiques poursuivront aussi les initiatives suivantes :

**Contrôle automatisé** : En 1984, les besoins ont été résumés et évalués dans le cadre de l'étude de faisabilité. Celle-ci a recommandé que les Opérations archivistiques entreprennent la conception de systèmes en fonction des installations existantes et que des systèmes de contrôle automatisés soient mis en place d'ici à 1987. On prévoit que la conception des systèmes dans les secteurs qui n'ont pas de plans débutera en 1985-1986.

**Lois sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels** : En vertu de ces lois, le Département doit répondre aux demandes de renseignements concernant les dossiers gouvernementaux confiés à l'archiviste fédéral. Une nouvelle section a été chargée d'examiner les dossiers page par page pour déterminer si les informations qu'ils renferment peuvent être divulguées en vertu des lois susmentionnées. Quelque 210,000 pages ont déjà été examinées en 1983-1984 et on prévoit de revoir 400,000 et 600,000 pages respectivement en 1984-1985 et 1985-1986.

**Section des systèmes informatisés d'information** : La section a été créée en 1983-1984 pour aider les ministères à identifier leurs documents informatisés et à en planifier la conservation et l'élimination. Compte tenu des retards dans le processus de dotation, la section deviendra entièrement opérationnelle en 1984-1985.

**Disque optique** : En 1983-1984 on a effectué d'importantes recherches sur l'enregistrement de photogrammes et de données lisibles par machine sur disque optique et leur régénération sur le support original. On a également déterminé les types de logiciel et de matériel devant servir à transférer et à régénérer les données. En 1984-1985, on continuera d'étudier le transfert et la régénération des données sur ruban lisible par machine, de photogrammes et de photos en noir et blanc. L'utilisation du disque optique dans le domaine de la conservation fera l'objet d'une évaluation en 1984-1985 dans le cadre de l'étude de la composante "conservation".

## 3. Efficacité du Programme

L'efficacité du Programme des Archives publiques doit être évaluée en fonction de son objectif : la préservation systématique des documents gouvernementaux et privés d'importance nationale. La section de l'évaluation du Programme des Archives publiques a établi un plan quinquennal, amorcé en 1981-1982, qui porte sur les composantes suivantes : acquisition, contrôle, conservation, services aux chercheurs et au public, et gestion des documents. Dans ce dernier domaine, on a effectué en 1982-1983 une étude sur les centres de documents. Les Archives publiques ont maintenant entrepris l'évaluation des composantes "conservation" et "services aux chercheurs et au public".

Plusieurs critères existent pour mesurer l'efficacité du Programme des Archives publiques.



1075

**Gestion des documents gouvernementaux** : Cette activité a pour objectif d'obtenir la gestion optimale des documents dans les établissements gouvernementaux. Les Archives publiques doivent favoriser une saine gestion des documents dans les ministères et fournir des centres de documents et des services micrographiques efficaces et économiques. En outre, chaque année, l'archiviste fédéral présente au Conseil du Trésor un rapport sur la gestion des documents dans l'administration fédérale. Trois critères servent à mesurer l'efficacité de cette activité :

**Application des directives par les ministères et les organismes** : Les Archives publiques ont réussi à promouvoir une saine gestion des documents dans la mesure où les ministères se conforment aux directives établies. Chaque année, l'archiviste fédéral rend compte au Conseil du Trésor de l'application des directives dans les ministères et organismes. Le rapport de 1983-1984 décrit les initiatives prises par les Archives publiques dont la mise en oeuvre de la fonction d'évaluation et la conception de systèmes automatisés de gestion des documents. On y commente également les mesures prises pour améliorer les activités de conservation et d'élimination des documents dans les ministères et organismes et pour assurer la gestion et le contrôle archivistique des nombreuses données informatisées du gouvernement fédéral.

**Satisfaction des clients** : L'efficacité de la Gestion des documents gouvernementaux peut être mesurée par la satisfaction des clients. Ainsi, le niveau de satisfaction des ministères et organismes clients à l'égard des services micrographiques et des centres de documents des Archives publiques est un bon indice de l'efficacité du programme de gestion des documents. L'évaluation des centres de documents faite en 1982-1983 et de leurs 850 ministères et organismes clients a révélé un niveau de satisfaction élevé dans toutes les régions eu égard à la satisfaction des besoins opérationnels en matière de retrait et d'élimination des documents.

**Économie** : En principe, il est plus économique que les ministères et organismes confient leurs documents aux centres de documents plutôt que de les entretenir eux-mêmes. Il peut s'agir d'économies réelles ou de réduction des coûts. Cet aspect est régulièrement évalué par les Archives publiques. Selon l'étude de 1982-1983, les centres auraient permis d'économiser environ sept millions de dollars en 1981-1982, en supposant que les ministères et organismes auraient eu besoin des mêmes services si les centres n'avaient pas existé.

**Opérations archivistiques :** Les Opérations archivistiques exercent deux responsabilités principales : servir une clientèle variée et préserver les documents, c'est-à-dire les acquérir, les contrôler et les conserver. Les activités de préservation entreprises aujourd'hui permettront d'avoir accès en permanence aux documents dans les années à venir. La qualité du service se mesure en partie suivant le degré de satisfaction des utilisateurs. Des critères précis pour mesurer l'efficacité sont actuellement établis et analysés dans le cadre de l'évaluation de la composante "services aux chercheurs et au public". Ces critères seront mentionnés dans les conclusions de l'évaluation. Les tableaux 8 à 11 présentent des volumes d'extrants des principales sous-activités des Opérations archivistiques (pages 24 à 27).

**Conservation et soutien technique :** Lors de l'évaluation de la composante "conservation" entreprise en 1984-1985, les critères d'efficacité ont été identifiés et examinés. Les critères figureront dans le rapport d'évaluation en 1985-1986.

**Section II**
**Analyse par activité**

## A. Opérations archivistiques

### Objectif

Identifier et préserver systématiquement les documents gouvernementaux et privés qui traitent de la vie courante des Canadiens afin que les Archives publiques jouent le rôle de mémoire collective de la nation pour l'enrichissement et le bénifice des générations actuelles et futures.

### État récapitulatif des ressources

Les dépenses des Opérations archivistiques représenteront environ 40 % du budget de fonctionnement des Archives publiques en 1985-1986. Pour ce qui est des dépenses autres que les dépenses en capital se chiffrant à $16,613,000, environ 68 % toucheront le personnel, 14 %, les services professionnels et spéciaux, 5 %, les services publics, fournitures et approvisionnements, et 13 % seront destinées à des fins diverses, y compris l'achat de fonds et collections d'archives du secteur privé. Les dépenses en capital s'élèveront à $175,000.

**Tableau 5: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | | Prévu* 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| Opérations archivistiques | **16,788** | **295** | 16,670 | 307 | 16,506 | 291 |

*Ces chiffres comprennent les 12 années-personnes et les $112,000 de frais de fonctionnement du programme d'emplois d'été pour étudiants.

**Rendement financier antérieur**

**Tableau 6 : Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget Principal | | **Différence** | |
| | $ | A-P | $ | A-P | **$** | **A-P** |
| Opérations archivistiques | 16,506 | 291 | 14,626 | 282 | **1,880** | **9** |

La différence de $1,880,000 entre les dépenses réelles en 1983-1984 et le Budget principal de cette même année est attribuable aux principaux postes suivants :

- Organisation et coordination de 15 projets du programme Été Canada dans d'autres établissements d'archives — $336,000
- Projets dans le cadre du programme d'emplois d'été pour étudiants et du programme RELAIS — $267,000
- Acquisition de fonds d'archives — $875,000

L'augmentation des ressources humaines provient des trois années-personnes supplémentaires affectées à l'application des clauses des lois sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels touchant les documents historiques du gouvernement et des années-personnes du programme d'emplois d'été pour étudiants.

**Description**

Les Opérations archivistiques acquièrent, contrôlent et conservent les documents fédéraux ayant une valeur historique à long terme et divers autres documents du secteur privé qui traitent de l'évolution du Canada et ont une valeur historique nationale permanente. Elles servent le public, l'administration fédérale et d'autres établissements en mettant à leur disposition des installations de recherche et des préposés à la recherche et à la référence, en diffusant des renseignements sur leurs documents et en dispensant aide et conseils sur des questions d'ordre archivistique.

Par suite de la croissance de leurs fonds et de la multiplication des types de supports d'information, les Opérations archivistiques se divisent maintenant en plusieurs unités organisationnelles distinctes, comme le montre le tableau 7.

**Tableau 7 : Opérations archivistiques - Unités organisationnelles et fonds**

| Unités organisationnelles | Principaux fonds |
|---|---|
| Archives fédérales | Documents écrits du secteur public |
| Archives nationales du film, de la télévision et de l'enregistrement sonore | Documents audio-visuels des secteurs public et privé |
| Archives ordinolingues | Documents informatisés des secteurs public et privé |
| Bibliothèque des Archives publiques | Publications des secteurs public et privé |
| Collection nationale de cartes et plans | Documents architecturaux et cartographiques des secteurs public et privé |
| Collection nationale de photographies | Photographies des secteurs public et privé |
| Division de l'iconographie | Oeuvres d'art documentaires des secteurs public et privé |
| Division des manuscrits | Documents écrits du secteur privé et documents de fonctionnaires |

Voici les diverses sous-activités des Opérations archivistiques et les fonctions qu'elles comprennent :

**L'acquisition :** Cette sous-activité est chargée de localiser et d'examiner des documents archivistiques des secteurs public et privé, d'en sélectionner certains et de recevoir ceux qui lui sont donnés, transférés ou vendus. Elle est aussi chargée de placer et enregistrer les documents acquis dans la section appropriée des Archives publiques.

**Le contrôle** : Cette sous-activité comprend l'ensemble des mesures et procédés suivis pour assurer une bonne gestion matérielle des documents d'archives afin qu'ils soient adéquatement entreposés et facilement localisés. Le contrôle consiste aussi à gérer l'information contenue dans ces documents par le maintien d'une documentation détaillée, par leur classement convenable et par la préparation d'outils de recherche (instruments de recherche, répertoires, inventaires et guides).

**La conservation** : Cette sous-activité comprend les procédures suivies et les traitements effectués sur les archives pour en accroître la durée. La plupart de ces mesures sont palliatives par opposition à des mesures qui restaureraient les documents dans leur état initial. Les mesures palliatives varient suivant le support du document. Ce peut être l'insertion de documents écrits dans des chemises et des boîtes non-acides ou le transfert du contenu d'un document sur un support plus résistant. Les mesures de transfert consistent par exemple à microfilmer des documents écrits et à retirer les originaux de la circulation, à reproduire des films nitrates sur des pellicules de sécurité et à rebobiner des bandes lisibles par machine.

**Les services au public :** Cette sous-activité comprend la prestation de conseils, d'aide ou de renseignements à des particuliers, des groupes ou des organismes, sur les Archives publiques, leurs fonds, leurs services et leurs activités ou sur les archives en général. Les services au public se divisent en trois catégories principales. Les services aux chercheurs fournissent des renseignements, des extraits et des copies de documents et permettent aux chercheurs de consulter directement les documents. En réponse à des demandes ou en prévision de celles-ci, le personnel donne aussi des conseils sur les possibilités et les méthodes de recherche. Les services professionnels consistent à dispenser aide, conseils et formation sur les méthodes archivistiques et la gestion des archives à des archivistes et à des personnes oeuvrant dans un domaine connexe. Enfin, les services de relations publiques, destinés au grand public, comportent notamment la préparation de publications sur les fonds des Archives et d'expositions présentées à l'immeuble principal ou dans d'autres établissements canadiens ou étrangers.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les données sont fournies par un système pilote de mesure du rendement créé en 1980 qui fait encore l'objet d'évaluations, de révisions et de modifications. Les extrants des sous-activités de l'acquisition, du contrôle et de la conservation sont mentionnés différemment cette année : ils sont décrits en fonction des divers supports acquis et contrôlés et des traitements de conservation effectués par les employés ou payés à même les fonds de l'activité.

**Acquisition** : En 1985-1986, les Opérations archivistiques réduiront quelque peu leurs acquisitions et disposeront d'une année-personne de moins pour cette sous-activité. (Voir le tableau 8.)

En raison du manque d'espace et de la préparation d'un énoncé de politique sur l'acquisition, on s'est efforcé de ne pas accroître le volume des acquisitions. Les nombreux écrits gouvernementaux (9,105 mètres) transférés en 1983-1984 résultaient d'une accumulation de longue date dans les centres de documents. Le transfert a pu s'effectuer cette année-là vu l'espace disponible dans un nouvel entrepôt auxiliaire. Un volume plus normal de quelque 3,400 mètres d'écrits gouvernementaux est prévu pour 1985-1986.

Les nombreux documents photographiques acquis en 1984-1985 comprennent une vaste collection d'environ 350,000 photos du Montréalais Pierre Gauvin-Evrard et 120,000 photos transférées par Travaux publics Canada, en sus du volume habituel d'acquisitions.

**Tableau 8 : Acquisition (Extrants sélectionnés et années-personnes utilisées)**

| Description des extrants | Volume des extrants | | |
|---|---|---|---|
| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
| Mètres de documents écrits gouvernementaux | 3,400 | 6,000 | 9,105 |
| Mètres de documents écrits privés | 950 | 950 | 1,170 |
| Documents photographiques | 275,000 | 650,000 | 141,726 |
| Films, émissions télévisées et enregistrements sonores (séquences de 10 min.) | 135,000 | 135,000 | 87,688 |
| Documents cartographiques | 65,000 | 55,000 | 70,858 |
| Documents lisibles par machine | 150 | 150 | 124 |
| Documents iconographiques | 6,000 | 6,000 | 4,312 |
| Publications | 28,000 | 27,000 | 28,541 |
| Années-personnes utilisées | 36 | 37 | 38 |

**Contrôle** : En 1985-1986, les années-personnes affectées à cette sous-activité ne changeront pas (voir le tableau 9), mais les dépenses en service contractuels baisseront de $66,000. On s'efforcera d'augmenter quelque peu le nombre de documents faisant l'objet d'un contrôle initial comme 800 mètres d'écrits de la Défense nationale et 130 mètres de la série Correspondance générale d'Agriculture Canada. On appliquera des méthodes plus complètes pour contrôler les 560,000 fiches de renvois aux titres de concession émis par le gouvernement fédéral entre 1867 et 1930 au moment où il contrôlait les terres dans l'Ouest canadien. Des contrats de services seront passés pour le codage des fiches et leur introduction dans la base de données informatisées de la Division des archives fédérales. Il sera ensuite possible de partager ces ressources avec les provinces de l'Ouest.

**Tableau 9 : Contrôle (Extrants sélectionnés et années-personnes utilisées)**

| Description des extrants | Volume des extrants | | |
|---|---|---|---|
| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
| Mètres de documents écrits gouvernementaux | 2,970 | 2,050 | 1,383 |
| Mètres de documents écrits privés | 900 | 900 | 848 |
| Documents photographiques | 275,000 | 250,000 | 141,726 |
| Films, émissions télévisées et enregistrements sonores (séquences de 10 min.) | 60,000 | 60,000 | 57,673 |
| Documents cartographiques | 55,000 | 50,000 | 61,880 |
| Documents lisibles par machine | 75 | 75 | 59 |
| Documents iconographiques | 6,000 | 6,000 | 2,702 |
| Publications | 8,000 | 7,500 | 6,141 |
| Années-personnes utilisées | 101 | 101 | 99 |



1083

**Conservation** : Le volume des extrants et les années-personnes consacrées à cette sous-activité ne changeront pas en 1985-1986. (Voir le tableau 10.) Les dépenses de fonctionnement pour l'obtention de services spécialisés de conservation et les dépenses en capital pour l'achat de matériel de rangement et le remplacement de l'équipement augmenteront de $5,000 et $30,000 respectivement. En 1985-1986, on entreprendra le microfilmage des papiers du très honorable John Diefenbaker : les frais de fonctionnement pour le microfilmage de 42 des 325 mètres de documents s'élèveront à $55,000. Deux cents fichiers lisibles par machine seront reproduits au coût de $50,000 dans le cadre du programme de reproduction périodique.

Les mesures de conservation qui seront entreprises ne représenteront qu'une fraction du travail qu'il faudrait accomplir si l'on voulait conserver tous les originaux dans leur état premier. Il est très difficile d'obtenir des statistiques exactes sur le pourcentage de documents d'archives endommagés et sur leur degré de détérioration mais, chose certaine, tous les documents s'abîmeront et deviendront éventuellement inutilisables s'ils ne subissent aucun traitement de conservation. Au fur et à mesure que les connaissances en matière de conservation et de restauration évolueront et que de nouvelles techniques apparaîtront, on réussira mieux à prévenir la détérioration. L'inventaire des collections terminé en 1984 constitue un premier pas vers l'identification des besoins en matière de restauration et la reproduction préventive des documents.

**Tableau 10 : Conservation (Extrants sélectionnés et années-personnes utilisées)**

| Description des extrants | Volume des extrants | | |
|---|---|---|---|
| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
| Documents conservés ou transférés sur d'autres supports par la Direction : | | | |
| Bandes magnétiques rebobinées | 4,000 | 4,000 | 939 |
| Films, émissions télévisées et enregistrements sonores traités | 40,000 | 40,000 | 38,751 |
| Documents cartographiques microfilmés | 25,000 | 25,000 | 33,961 |
| Documents transférés sur d'autres supports par les Services Centraux du microfilm : | | | |
| Mètres de documents gouvernementaux écrits microfilmés | 140 | 140 | 142 |
| Mètres de documents écrits privés microfilmés | 82 | 45 | 44.5 |
| Années-personnes utilisées | 28 | 28 | 28 |

**Services au public :** Aucun changement important n'est prévu en 1985-1986 dans les extrants des services au public. (Voir le tableau 11.) On poursuivra les activités liées à l'application des lois sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels stipulant que les Archives publiques doivent répondre aux demandes de renseignements concernant les documents gouvernementaux confiés à l'archiviste fédéral. Comme l'effectif de la section responsable sera au complet en 1985-1986, il est prévu qu'environ 600,000 pages de documents fédéraux à diffusion restreinte seront examinées durant l'année pour déterminer si elles deviendront accessibles au public conformément aux lois susmentionnées. Douze années-personnes et $459,000 en fonds de fonctionnement seront affectés à cette tâche.

**Tableau 11 : Services au public (Extrants sélectionnés et années-personnes utilisées)**

| Description des extrants | Volume des extrants | | |
|---|---|---|---|
| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
| Chercheurs inscrits | 7,000 | 7,000 | 6,853 |
| Visites faites par les chercheurs | 28,000 | 28,000 | 28,273 |
| Demandes de renseignements traitées | 95,000 | 95,000 | 96,603 |
| Copies fournies | 335,000 | 335,000 | 335,132 |
| Photos mises en circulation | 1,200,000 | 1,100,000 | 954,156 |
| Contenants de documents gouvernementaux et privés mis en circulation | 80,000 | 80,000 | 80,074 |
| Bobines de microfilm fournies pour le prêt entre bibliothèques (copies de documents écrits) | 17,000 | 17,000 | 17,238 |
| Pages examinées pour l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels | 600,000 | 400,000 | 210,000 |
| Années-personnes utilisées | 130 | 129 | 120 |

## B. Gestion des documents gouvernementaux

### Objectif

La gestion optimale des documents gouvernementaux par la prestation de conseils, de formation, de services de référence et de services micrographiques, par l'entreposage de documents, l'établissement de plans de conservation et d'élimination et l'évaluation de systèmes de classement.

### État récapitulatif des ressources

Les dépenses de la Gestion des documents gouvernementaux représenteront environ 25 % du budget de fonctionnement des Archives publiques en 1985-1986. Pour ce qui est des dépenses autres que les dépenses en capital se chiffrant à $10,974,000, environ 76 % toucheront le personnel, 10 %, les services publics, fournitures et approvisionnements, 8 %, les services professionnels et spéciaux, et 6 % seront effectuées à d'autres fins. Les dépenses en capital seront de $1,241,000 et les recettes à valoir sur le crédit (Services centraux du microfilm) s'élèveront à $1,900,000 (pour plus de détails, voir page 41).

**Tableau 12 : Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Dépenses | | | | | | |
| Centres fédéraux de documents | 5,123 | 136 | 5,010 | 133 | 4,356 | 128 |
| Documents du personnel | 2,846 | 71 | 2,730 | 71 | 2,716 | 75 |
| Systèmes de gestion des documents et de micrographie | 1,740 | 33 | 1,488 | 31 | 1,070 | 24 |
| Services centraux du microfilm | 2,506 | 47 | 2,146 | 47 | 1,980 | 49 |
| Total | 12,215 | 287 | 11,374 | 282 | 10,122 | 276 |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit (Services centraux du microfilm) | 1,900 | | 1,725 | | 1,872 | |
| | 10,315 | 287 | 9,649 | 282 | 8,250 | 276 |

**Rendement financier antérieur**

**Tableau 13 : Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | **Différence** | |
| | $ | A-P | $ | A-P | **$** | **A-P** |
| Dépenses | | | | | | |
| Centres fédéraux de documents | 4,356 | 128 | 4,261 | 131 | **95** | **(3)** |
| Documents du personnel | 2,716 | 75 | 2,557 | 69 | **159** | **6** |
| Systèmes de gestion des documents et de micrographie | 1,070 | 24 | 930 | 19 | **140** | **5** |
| Service centraux du microfilm | 1,980 | 49 | 2,701 | 67 | **(721)** | **(18)** |
| Total | 10,122 | 276 | 10,449 | 286 | **(327)** | **(10)** |
| Moins : Recettes à valoir sur le crédit (Services centraux du microfilm) | 1,872 | | 1,623 | | **249** | |
| | 8,250 | 276 | 8,826 | 286 | **(576)** | **(10)** |

La différence indiquée sous les ressources humaines et financières s'explique principalement par la réorganisation effectuée en 1983.

**Description**

L'activité de la Gestion des documents gouvernementaux assure la gestion efficace et économique des documents du gouvernement fédéral par l'entremise des sous-activités suivantes :

**Centres fédéraux de documents** : Cette sous-activité assure l'entreposage, le renvoi dans les établissements et l'élimination des documents généraux essentiels et inactifs des établissements gouvernementaux. Ces centres sont des entrepôts situés à Ottawa, Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg, Edmonton et Vancouver; il y a aussi un dépôt d'archives essentielles à l'extérieur de la région de la Capitale nationale. Les centres gardent en entrepôt les documents qui leur sont envoyés, les retournent temporairement à des établissements à des fins administratives et éliminent chaque année un certain nombre de documents suivant des plans approuvés de conservation et d'élimination. En outre, ils vérifient régulièrement l'état des microfilms qui y sont entreposés pour déceler s'ils se détériorent.

**Documents du personnel** : Cette sous-activité fournit des services de gestion et de référence à des établissements fédéraux et au grand public, au sujet des dossiers d'anciens employés fédéraux civils ou militaires et d'anciens membres de la Gendarmerie royale, ou de documents s'y rapportant. En outre, elle assume les responsabilités définies dans la Loi sur la protection des renseignements personnels à l'égard de tous les dossiers d'anciens employés dont elle a la garde.

**Systèmes de gestion des documents et de micrographie** : Cette sous-activité dispense aide, conseils et formation à des établissements fédéraux concernant la gestion de leurs documents et l'utilisation de la micrographie, évalue et contrôle l'efficacité de la gestion des documents dans les établissements fédéraux et leur capacité de satisfaire aux exigences des lois sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels, effectue et appuie les recherches sur des nouveautés technologiques, et voit à ce que des plans efficaces de conservation et d'élimination de documents soient établis. Cette sous-activité cherche à accroître l'efficacité administrative et à assurer la préservation des documents de valeur permanente au moyen de la gestion optimale des documents dans les établissements gouvernementaux. Elle encourage aussi le développement de techniques de reprographie et l'établissement de normes micrographiques nationales. Toutefois, son mandat est limité car elle ne joue aucun rôle dans la création des documents du gouvernement. En effet, dans l'administration fédérale, la création des documents, y compris la gestion des formulaires et des rapports, ne fait pas partie de la gestion des documents.



1087

**Services centraux du microfilm :** Cette sous-activité dispense aux établissements gouvernementaux des services centralisés ou sur place de microfilmage et de reproduction. Elle s'occupe de toutes les microformes, notamment les microfiches et les microfilms de sorties d'ordinateur. Elle fonctionne sur une base de recouvrement des coûts, à l'intérieur d'un système de crédit net.

**Tableau 14 : Dépenses de la Gestion des documents gouvernementaux en 1985-1986**

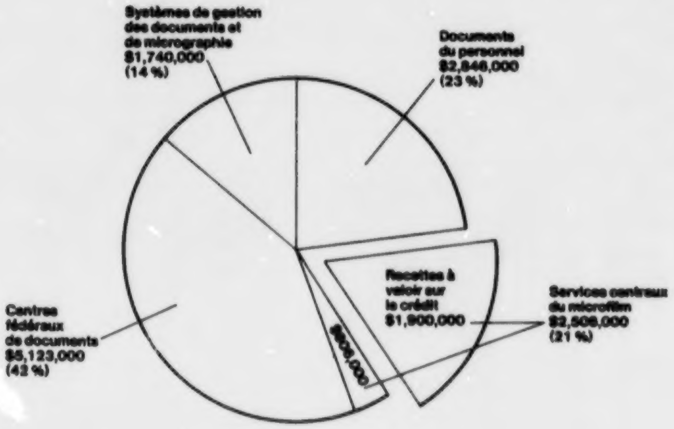




1089

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Centres fédéraux de documents** : La charge de travail de cette sous-activité a peu changé, comme le montre le tableau 15. On ne prévoit pas d'augmentation du nombre de dossiers à retourner aux ministères ou à éliminer. La magnétothèque est maintenant opérationnelle comme l'indique l'importante augmentation annuelle du nombre de bobines "inscrites au registre" et "rayées du registre".

En 1985-1986, des systèmes automatisés de contrôle devraient être en place dans tous les centres de documents.

**Tableau 15 : Productivité des Centres fédéraux de documents**

| | Prévu 1985-1986 | | | Prévu 1984-1985 | | | Réel 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Description des extrants | Productivité (000) | A-P | Extrants (000) | Productivité (000) | A-P | Extrants (000) | Productivité (000) | A-P | Extrants (000) |
| Mètres de documents enregistrés | 2.7 | 29.5 | 80 | 2.6 | 29.5 | 77 | 2.6 | 28.3 | 74.7 |
| Dossiers renvoyés aux ministères sur demande | 21.4 | 77.8 | 1,662 | 21.6 | 74.8 | 1,617 | 20.2 | 71.7 | 1,451 |
| Mètres de documents éliminés | 6.7 | 16.4 | 110 | 6.7 | 16.4 | 110 | 5.8 | 15.2 | 87.4 |
| Bobines de microfilm examinées | 2.8 | 6 | 17 | 2.8 | 6 | 17 | 3.2 | 6.4 | 20.4 |
| Bobines de microfilm changées de boîtes | 20 | 0.5 | 10 | 21.4 | 0.7 | 15 | 22 | 1.1 | 24.2 |
| Bandes magnétiques inscrites au registre | 24.1 | 5.8 | 73 | 23.6 | 5.6 | 69 | 19.8 | 5.3 | 60.2 |
| Bandes magnétiques rayées du registre | | | 67 | | | 63 | | | 44.5 |

**Documents du personnel** : Comme l'indique le tableau 16, la productivité générale de la sous-activité des Documents du personnel ne devrait augmenter que légèrement. En 1985-1986, on élaborera des plans d'action pour le traitement des fichiers informatisés comprenant des renseignements sur les anciens fonctionnaires en vue d'appliquer la politique administrative du Conseil du Trésor en matière de gestion des documents informatisés.

**Tableau 16 : Productivité des Documents du personnel**

| | Prévu 1985-1986 | | | Prévu 1984-1985 | | | Réel 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Description des extrants | Productivité | A-P | Extrants | Productivité | A-P | Extrants | Productivité | A-P | Extrants |
| Demandes de documents du personnel provenant de ministères | 2,033 | 30 | 61,000 | 2,000 | 30.5 | 61,000 | 1,910 | 32.5 | 62,082 |
| Demandes officielles de renseignements provenant du grand public | 1,058 | 37.8 | 3,600 | 1,051 | 37.3 | 3,200 | 898 | 39.9 | 2,719 |
| Demandes officieuses de renseignements provenant du public | | | 36,400 | | | 36,000 | | | 33,101 |
| Documents enregistrés (en mètres) | 1,250 | 1.6 | 2,000 | 1,250 | 1.6 | 2,000 | 1,237 | 1.6 | 1,980 |
| Documents éliminés (en mètres) | 500 | 1.6 | 800 | 500 | 1.6 | 800 | 898 | 1 | 898 |

**Systèmes de gestion des documents et de micrographie** : Cette sous-activité veille surtout à la mise en oeuvre des politiques administratives du Conseil du Trésor concernant la gestion des documents et la micrographie ainsi que des règlements régissant l'application des lois sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels. Cette sous-activité est aussi chargée d'évaluer les systèmes de gestion des établissements gouvernementaux. En 1985-1986, 33 années-personnes seront affectées à cette sous-activité, y compris trois années-personnes supplémentaires pour l'évaluation de la gestion des documents dans les ministères et la recherche sur les systèmes automatisés de gestion des documents.

**Services centraux du microfilm** : Cette sous-activité comprend quatre secteurs opérationnels distincts : microfilmage d'originaux, traitement de microfilms, reproduction de bobines et de fiches et microfilmage de sorties d'ordinateur. Le Service doit répondre à une demande plutôt constante bien qu'il ait microfilmé en 1983-1984 un nombre d'originaux de beaucoup supérieur à la moyenne. (Voir le tableau 17) En 1985-1986, le volume de microfilms de sorties d'ordinateur (COM) et d'autres fiches à reproduire devrait augmenter légèrement. Aucune augmentation des années-personnes n'est prévue en 1985-1986.

**Tableau 17: Productivité des Services centraux du microfilm**

| | Prévu 1985-1986 | | | Prévu 1984-1985 | | | Réel 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Description des extrants | Productivité (000) | A-P | Extrants (000) | Productivité (000) | A-P | Extrants (000) | Productivité (000) | A-P | Extrants (000) |
| Clichés (microfilmage d'originaux) | 450 | 10 | 4,500 | 450 | 10 | 4,500 | 521.6 | 16.9 | 8,815 |
| Traitement des microfilms (en mètres) | 65.8 | 11.4 | 750 | 65.8 | 11.4 | 750 | 65.8 | 12 | 790 |
| Reproduction de bobines (en mètres) | 750 | 10 | 1,000 | 700 | 10 | 1,000 | 867.7 | 7 | 1,028 |
| Reproduction de fiches | | | 6,500 | | | 6,000 | | | 5,046 |
| Microfilms de sorties d'ordinateur (en cadres d'image) | 1,346 | 15.6 | 21,000 | 1,282 | 15.6 | 20,000 | 1,485 | 13.1 | 19,452 |

## C. Services aux départements

### Objectif

Assurer un soutien administratif aux programmes opérationnels des Archives publiques du Canada et de la Bibliothèque nationale du Canada et la conservation des fonds de ces établissements.

### État récapitulatif des ressources

Les Services aux départements représentent environ 20 % des dépenses et 17 % des années-personnes des programmes de la Bibliothèque nationale et des Archives publiques pour l'exercice 1985-1986. Environ 61 % des dépenses de cette activité sont destinées au personnel, 8 %, aux services aux locataires afin que les fonds et collections soient gardés dans des locaux adéquats, et 4 %, au capital.

On prévoit qu'en 1985-1986, les Services aux départements consacreront $5,137,000 et 81 années-personnes à l'administration générale ainsi qu'à la fonction de conservation et de soutien technique pour la Bibliothèque nationale du Canada. Les autres ressources seront affectées aux Archives publiques du Canada (voir le tableau 18).

**Tableau 18 : Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | | Prévu* 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| Administration générale | **10,911** | **170** | 10,175 | 173 | 9,425 | 179 |
| Conservation et soutien technique | **3,863** | **64** | 3,552 | 64 | 2,788 | 61 |
| Total des Services aux départements | **14,774** | **234** | 13,727 | 237 | 12,213 | 240 |

* Comprend cinq années-personnes et $38,000 de frais de fonctionnement pour le programme d'emplois d'été pour étudiants.

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Nota : Part des ressources consacrée à la Bibliothèque nationale | **5,137** | **81** | 3,966 | 68 | 3,574 | 69 |

## Rendement financier antérieur

**Tableau 19 : Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Administration générale | 9,425 | 179 | 9,529 | 161 | (104) | 18 |
| Conservation et soutien technique | 2,788 | 61 | 3,128 | 66 | (340) | (5) |
| Total des Services aux départements | 12,213 | 240 | 12,657 | 227 | (444) | 13 |
| Nota: Part des ressources consacrée à la Bibliothèque nationale | 3,574 | 69 | 3,675 | 65 | (101) | (4) |

La différence indiquée sous les ressources humaines et financières des Services aux départements s'explique principalement par la réorganisation effectuée en 1983.

**Description**

Les Services aux départements comprennent les sous-activités suivantes :

**Administration générale** : Cette sous-activité comprend toutes les unités organisationnelles servant seulement les Archives publiques : les bureaux de la direction et le secrétariat, la planification, les affaires publiques et les publications. Elle englobe aussi les composantes de l'organisation qui servent à la fois la Bibliothèque nationale et les Archives publiques : le bureau du directeur général de l'Administration des départements, la vérification interne, l'évaluation des programmes, les services d'expositions, les services financiers, les services du personnel et les services administratifs.



1098

**Conservation et soutien technique** : Cette sous-activité offre un programme complet de conservation et des services photographiques et fait des recherches sur les applications du disque optique pour le compte de la Bibliothèque nationale et des Archives publiques. Ces dernières reçoivent en outre des services informatiques. Cette sous-activité effectue les traitements nécessaires pour préserver les divers documents que l'on trouve dans les dépôts d'archives et les bibliothèques modernes, comme la désacidification en masse du papier et des livres. Elle dispense aussi un programme de formation de quatre à six ans pour former des restaurateurs de documents expérimentés.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Administration générale** : Le tableau 20 montre le rapport entre les ressources financières et les ressources humaines de l'Administration générale et celles des Archives publiques et de la Bibliothèque nationale. Dans les deux cas, les pourcentages demeurent relativement constants au cours de la période de trois ans.

**Tableau 20 : Rapport entre les ressources de l'Administration générale et les ressources totales (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Total des ressources : Archives publiques | 41,877 | 816 | 40,046 | 826 | 36,969 | 807 |
| Bibliothèque nationale | 32,857 | 549 | 31,743 | 540 | 29,621 | 543 |
| | 74,734 | 1,365 | 71,789 | 1,366 | 66,590 | 1,350 |
| Ressources de l'Administration générale | 10,911 | 170 | 10,175 | 173 | 9,425 | 179 |
| Pourcentage du total | 14.6 | 12.5 | 14.2 | 12.7 | 14.2 | 13.3 |
| Nota : Part des ressources consacrée à la Bibliothèque nationale | 4,364 | 68 | 3,256 | 55 | 3,016 | 57 |

**Conservation et soutien technique :** On est en train de mettre au point des mécanismes pour mesurer le rendement de cette sous-activité. Les données du tableau 21 montrent le rendement actuel et prévu, notamment une augmentation du nombre de livres et de manuscrits désacidifiés. Pour atteindre ces volumes de travail, on utilisera environ 80 % du total des ressources humaines figurant au tableau 22.

**Tableau 21 : Volumes de travail (en milliers d'articles)**

| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Documents conservés | 45 | 38 | 30 |
| Feuilles désacidifiées en masse | 3,300 | 2,500 | 1,850 |
| Peintures et estampes restaurées | 22 | 20 | 20 |
| Négatifs produits | 16 | 16 | 13 |
| Photocalques produits | 70 | 70 | 66 |

Le tableau 22 montre la répartition des dollars et des années-personnes utilisés pour cette sous-activité. On prévoit qu'en 1985-1986, $773,000 et 13 années-personnes de cette sous-activité seront affectés aux fonctions de conservation et de soutien technique de la Bibliothèque nationale du Canada.

**Tableau 22 : Dépenses de la Conservation et du soutien technique (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Conservation des documents (y compris la désacidification) | 1,314 | 26 | 1,177 | 24 | 924 | 20 |
| Services de reprographie | 597 | 16 | 639 | 16 | 630 | 18 |
| Restauration des peintures et estampes | 594 | 10 | 617 | 11 | 484 | 11 |
| Services de l'informatique | 577 | 6 | 471 | 7 | 465 | 6 |
| Autres services techniques (y compris la recherche sur le disque optique) | 781 | 6 | 648 | 6 | 285 | 6 |
| Total de la Conservation et du soutien technique | 3,863 | 64 | 3,552 | 64 | 2,788 | 61 |
| Nota : Part des ressources consacrée à la Bibliothèque nationale | 773 | 13 | 710 | 13 | 558 | 12 |



1095

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Le tableau 23 montre les dépenses des Archives publiques pour chaque article. En 1985-1986, les dépenses ont augmenté de $1,831,000 (4.6 %) par rapport à 1984-1985.

Les dépenses des services professionnels et spéciaux pour l'exercice 1985-1986 sont estimées à $5,306,000 et sont réparties comme suit : services informatiques, $2,069,000; services de protection, $955,000; chercheurs et experts-conseils en archivistique, $1,486,000; formation, $531,000; autres, $265,000.

**Tableau 23 : Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 24,732 | 23,738 | 21,725 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 3,459 | 3,055 | 3,184 |
| Autres frais touchant le personnel | 306 | 305 | 143 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 1,184 | 1,385 | 1,220 |
| Information | 604 | 600 | 357 |
| Services professionnels et spéciaux | 5,306 | 5,675 | 4,293 |
| Location | 314 | 193 | 154 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | | | |
| Services aux locataires | 1,136 | 1,027 | 956 |
| Autres | 459 | 445 | 274 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 2,902 | 2,382 | 2,152 |
| Toutes autres dépenses | | | |
| Achat de documents d'archives | 1,021 | 654 | 2,138 |
| Autres | 403 | 16 | 66 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 41,826 | 39,475 | 36,662 |
| Capital | 1,951 | 2,296 | 1,650 |
| Paiements de transfert | - | - | 529 |
| Total des dépenses du Programme | 43,777 | 41,771 | 38,841 |
| Recettes à valoir sur le crédit (Services centraux du microfilm) | 1,900 | 1,725 | 1,872 |
| Dépenses nettes | 41,877 | 40,046 | 36,969 |

## 2. Dépenses en personnel

Les dépenses en personnel des Archives publiques représentent 68 % de l'ensemble des coûts de fonctionnement. Elles comprennent les contributions obligatoires aux régimes d'avantages sociaux des employés.

**Tableau 24 : Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle actuelle des traitements | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| **Gestion** | 20 | 19 | 19 | 50,350-96,300 | 59,148 |
| **Scientifique et professionnelle** | | | | | |
| Recherche historique | 98 | 94 | 97 | 14,911-64,390 | 36,800 |
| Bibliothéconomie | 11 | 11 | 8 | 19,782-50,712 | 29,801 |
| Autres | 4 | 6 | 6 | | 43,308 |
| **Administration et service extérieur** | | | | | |
| Service administratif | 98 | 99 | 89 | 13,912-57,987 | 35,514 |
| Gestion des finances | 14 | 15 | 14 | 13,853-57,980 | 38,583 |
| Services d'information | 11 | 10 | 8 | 13,579-57,980 | 39,696 |
| Gestion du personnel | 17 | 15 | 14 | 13,330-63,870 | 37,615 |
| Autres | 28 | 29 | 25 | | 39,128 |
| **Technique** | | | | | |
| Dessin et illustrations | - | - | 1 | | - |
| Techniciens divers | 58 | 52 | 52 | 12,635-55,682 | 33,550 |
| Photographie | 14 | 15 | 16 | 17,285-30,844 | 24,956 |
| Soutien des sciences sociales | 64 | 64 | 64 | 12,635-57,764 | 33,312 |
| **Soutien administratif** | | | | | |
| Commis aux écritures et aux règlements | 282 | 291 | 280 | 12,932-31,743 | 21,715 |
| Traitement mécanique des données | 17 | 13 | 11 | 13,352-37,130 | 23,262 |
| Mécanographie | 25 | 26 | 36 | 12,665-25,271 | 19,867 |
| Secrétariat, sténographie, dactylographie | 20 | 21 | 20 | 12,636-31,946 | 20,137 |
| **Exploitation** | | | | | |
| Manoeuvres et hommes de métier | 32 | 26 | 31 | 14,776-40,676 | 21,429 |
| Services divers | 2 | 2 | 4 | 13,253-39,988 | 21,613 |
| **Autres** | | | | | |
| Adjoints de pays étrangers | 1 | 1 | 1 | 14,938-63,097 | 20,361 |
| Étudiants (Emplois d'été) | - | 17 | 16 | | - |

**Note :** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

### 3. Dépenses en capital

Les Archives publiques font peu de dépenses en capital et ne participent pas à de grands projets d'immobilisations. La seule dépense en capital constante qui soit importante est l'achat annuel de rayonnages pour les collections. Les autres dépenses en capital touchent généralement le matériel perfectionné servant à la conservation des archives.

**Tableau 25 : Coûts en capital (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Rayonnages | 1,235 | 1,338 | 431 |
| Autres | 716 | 958 | 1,219 |
| | 1,951 | 2,296 | 1,650 |

## B. Analyse des recettes

Le tableau 26 montre la répartition des recettes perçues par les Archives publiques pour les années 1983-1984, 1984-1985 et 1985-1986. La majorité des recettes perçues par le Programme provient des services de microfilmage dispensés à d'autres ministères par les Services centraux du microfilm. Le reste des recettes provient des services de photocopie et des autres services de reproduction fournis à la clientèle de chercheurs du Programme.

**Tableau 26 : Recettes par catégorie (en milliers de dollars)**

| | 1985-1986 | 1984-1985 | 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Recettes à valoir sur le crédit | | | |
| Services centraux du microfilm | 1,900 | 1,725 | 1,872 |
| Recettes à valoir sur le Fonds du revenu consolidé | | | |
| Divers | 232 | 223 | 253 |
| Total des recettes cumulées | 2,132 | 1,948 | 2,125 |



M 14

## C. Analyse des coûts

Le Budget des dépenses de 1985-1986 des Archives publiques n'englobe que les dépenses que l'on prévoit imputer sur le crédit voté et les paiements législatifs du Programme. Mais il faut aussi inclure d'autres articles de dépenses et les recettes pour établir les coûts réels de fonctionnement du Programme. Voici certains des ajustements à apporter aux dépenses prévues de fonctionnement pour en arriver à un coût total net : services fournis gratuitement à d'autres ministères ($14,846,000); locaux fournis gratuitement par Travaux publics Canada ($12,343,370); autres services fournis gratuitement par d'autres ministères ($627,252); inclusion de toutes les recettes générées par le Programme (recettes de $1,900,000 à valoir sur le crédit et recettes de $232,000 créditées au Fonds du revenu consolidé).

**Tableau 27 : Coût total du Programme pour 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Dépenses de fonctionnement 1985-1986 | Plus autres coûts | Moins autres coûts | **Coût total du Programme** | Moins recettes | Coût total net | Total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Opérations archivistiques | 16,788 | 5,188 | - | **21,976** | - | 21,976 | 20,380 |
| Gestion des documents gouvernementaux | 12,215 | 3,243 | 9,709 | **5,749** | 1,900 | 3,849 | 3,139 |
| Services aux départements | 14,774 | 4,539 | 5,137 | **14,176** | 232 | 13,944 | 13,361 |
| | 43,777 | 12,970 | 14,846 | **41,901** | 2,132 | 39,769 | 36,880 |

## D. Établissements gouvernementaux auxquels les Archives publiques dispensent des services

Administration de pilotage de l'Atlantique Canada
Administration du pipe-line du Nord Canada
Affaires des anciens combattants Canada
Affaires extérieures Canada
Affaires indiennes et du Nord Canada
Agence canadienne de développement international
Agriculture Canada
Air Canada
Approvisionnements et Services Canada
Archives publiques Canada
Banque fédérale de développement
Bibliothèque nationale du Canada
Bureau du Conseil privé
Bureau du Directeur général des élections
Bureaux du Commissaire à l'information et du Commissaire à la protection de la vie privée
Centre de recherches pour le développement international
Chambre des communes
Chemins de fer nationaux du Canada
Commissaire à la magistrature fédérale
Commissaire aux langues officielles
Commission canadienne des droits de la personne
Commission canadienne des grains
Commission canadienne des transports
Commission canadienne du blé
Commission d'appel de l'immigration
Commission de contrôle de l'énergie atomique
Commission de la Capitale nationale
Commission de la Fonction publique du Canada
Commission d'énergie du Nord canadien
Commission de réforme du droit du Canada
Commission de révision de l'impôt
Commission des champs de bataille nationaux
Commission des relations de travail dans la Fonction publique
Commission du tarif
Commission mixte internationale
Commission nationale des libérations conditionnelles
Commission sur les pratiques restrictives du commerce au Canada
Condition féminine Canada
Conseil canadien des relations du travail
Conseil consultatif des districts bilingues
Conseil de développement de la région de l'Atlantique Canada
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
Conseil de recherches médicales du Canada
Conseil des arts du Canada
Conseil des ports Canada
Conseil des Sciences Canada
Conseil du Trésor du Canada
Conseil économique du Canada



M16

Conseil national de recherches Canada
Consommation et Corporations Canada
Construction de Défense Canada
Contrôleur général
Corporation commerciale canadienne
Corporation de développement du Canada
Corporation de disposition des biens de la Couronne
Cour suprême du Canada
Défense nationale
De Havilland Aircraft of Canada Limited
Département d'État au Développement économique
Département des assurances Canada
Emploi et Immigration Canada
Énergie atomique du Canada Limitée
Énergie, Mines et Ressources Canada
Environnement Canada
Expansion économique régionale
Gendarmerie royale du Canada
Ministère de la Justice Canada
Ministère des Communications
Ministère des Finances Canada
Monnaie royale canadienne
Musées nationaux du Canada
Office de commercialisation du poisson d'eau douce
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités
Office national de l'énergie
Office national du film
Pêches et Océans
Planification d'urgence Canada
Postes Canada
Résidence de Son Excellence le gouverneur général
Revenu Canada
Santé et Bien-être social Canada
Sciences et Technologie Canada
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes
Secrétariat d'État
Séquestre des biens ennemis
Service correctionnel Canada
Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée
Société canadienne d'hypothèques et de logement
Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne
Société pour l'expansion des exportations
Société Radio-Canada
Solliciteur général Canada
Statistique Canada
Téléglobe Canada
Transports Canada
Travail Canada
Travaux publics Canada
Tribunal antidumping Canada
Vérificateur général du Canada
VIA Rail Canada Inc.
Voie maritime du Saint-Laurent, La

# Bibliothèque nationale du Canada

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

1099

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste auprès du:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1986-III-6 au Canada: $6.00
ISBN 0-660-52916-5 à l'étranger: $7.20

Prix sujet à changement sans préavis

1101

Budget des dépenses 1985-1986

Partie III

Bibliothèque nationale
du Canada

1103

**Préface**

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend deux sections. La section I présente un aperçu et une description du Programme, des données de base, les objectifs et les perspectives en matière de planification, ainsi que des données sur le rendement qui servent à justifier les ressources demandées. La section II fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires. Des extraits du volume II des Comptes publics sont également inclus pour faciliter l'évaluation du rendement financier du Programme de l'année dernière.

Ce document a pour objet de permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

## Table des matières

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 4

**Extraits du volume II des Comptes publics** 5

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Plans pour 1985-1986
   1. Points saillants 6
   2. État financier récapitulatif 7
B. Rendement récent
   1. Points saillants 8
   2. Examen du rendement financier 9
C. Données de base
   1. Introduction 10
   2. Mandat légal 10
   3. Objectif du Programme 11
   4. Description du Programme 11
   5. Plan d'exécution du Programme 12
D. Perspective de planification
   1. Contexte 14
   2. Nouvelles initiatives 16
   3. Mise à jour des initiatives déjà annoncées 17
   4. Efficacité du Programme 18
   5. Données sur le rendement et justification des ressources 19

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
   1. Dépenses par article 25
   2. Dépenses en personnel 26
   3. Paiements de transfert 27
B. Analyse des coûts 27
C. Analyse des recettes 28

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

## Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $30,526,220 pour les activités de la Bibliothèque nationale en 1985-1986. Elle prévoit en outre dépenser $2,330,780 en vertu de l'autorisation législative existante.

## Besoins financiers par autorisation

| Crédits (en milliers de dollars) | | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Bibliothèque nationale** | | |
| 70 | Dépenses du Programme | **30,526** | 27,783 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | **2,331** | 1,976 |
| | **Total du Programme** | **32,857** | 29,759 |

## Crédits - Libellé et montants

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Bibliothèque nationale** | |
| 70 | Bibliothèque nationale - Dépenses du Programme et subventions inscrites au Budget | **30,526,220** |



1105

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Programme par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget principal 1985-1986 | | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Budgétaire | | | Total | |
| | Années-personnes autorisées | Fonctionnement | Capital | Paiements de transfert | | |
| Bibliothèque nationale | 549 | 32,586 | 229 | 42 | **32,857** | 29,759 |

**Extraits du volume II des Comptes publics**

**Emploi de crédits de 1983-1984**

| | Budget principal | Total des crédits | **Utilisation réelle** |
|---|---|---|---|
| Budgétaire | $ | $ | $ |
| **Crédit 75** - Dépenses du Programme et subventions inscrites au Budget | 27,870,000 | 28,599,307 | **27,440,235** |
| **Statutaire** - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 1,959,000 | 2,181,000 | **2,181,000** |
| **Total du Programme** | 29,829,000 | 30,780,307 | **29,621,235** |

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Plans pour 1985-1986

### 1. Points saillants

Disposant de neuf années-personnes et de $1,114,000 de plus que l'an dernier, la Bibliothèque nationale s'est fixée les objectifs suivants pour 1985-1986:

- terminer la deuxième étape d'un projet pilote visant la mise sur pied d'un réseau national décentralisé de bibliothèques et d'information (voir page 17);

- améliorer l'état matériel de ses collections canadiennes, notamment en soumettant les nouveaux livres à la désacidification massive et en faisant subir un traitement spécial aux enregistrements sonores historiques en train de se détériorer (voir page 14);

- améliorer les services de localisation ou de prestation des documents sans pour autant négliger les fonctions de base, y compris le rangement rapide sur les rayons des documents retournés ou nouvellement acquis afin qu'ils soient accessibles aux utilisateurs (voir page 16);

- maintenir au niveau actuel le traitement des documents envoyés par les éditeurs en vertu du dépôt légal même si le nombre de documents augmentera de 12 % cette année (2,600 titres)(voir pages 21 et 22);

- concevoir un bon système de gestion des documents (voir page 24).

## 2. État financier récapitulatif

**Tableau 1: État financier récapitulatif (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu* 1984-1985 | Différence |
|---|---|---|---|
| Bibliothèque nationale | **32,857** | 31,743 | 1,114 |
| Années-personnes | **549** | 540 | 9 |

* Il n'y a pas eu de différence importante dans le Budget des dépenses principal de 1984-1985. Les prévisions excédaient de $1,984,000 (6.7 %) le Budget des dépenses principal, qui était de $29,759,000. (Extraits de la Partie II du Budget des dépenses, page 4).

**Explication de la différence:** Les dépenses estimatives de 1985-1986, à savoir $32,857,000, représentent une augmentation nette de $1,114,000 (3.5 %) par rapport aux prévisions de 1984-1985. La différence est principalement attribuable aux postes suivants:

| | (en milliers de dollars) |
|---|---|
| **Augmentation:** | |
| • provision pour inflation | 816 |
| • maintien du service actuellement dispensé au public et à d'autres bibliothèques | 812 |
| • poursuite d'un projet pilote consistant à faire l'essai de techniques de télécommunication pour un réseau canadien de bibliothèques et d'information | 611 |
| • divers montants tombés en annulation | 30 |
| **Diminutions:** | |
| • fonds extraordinaires fournis pour égaliser les traitements du groupe des bibliothécaires et du groupe des chercheurs en histoire et pour employer des étudiants en été | (955) |
| • réduction dans la base pour les coûts opérationnels | (200) |

**B. Rendement récent**

**1. Points saillants**

Il n'y a pas de changements majeurs dans les plans du Programme en 1984-1985.

Voici maintenant les points saillants du rendement du Programme en 1983-1984:

- La Bibliothèque a terminé, au coût de 10 années-personnes et de $977,000, la première étape d'un projet pilote consistant a évaluer l'utilité des nouvelles techniques de télécommunication pour l'échange de données bibliographiques. Une évaluation du projet a montré que le réseau de bibliothèques et d'information pouvait s'appuyer sur les nouvelles techniques de télécommunication essayées ou mises au point durant le projet (voir page 17).

- En tout 94 projets et tâches ont été achevés pour établir et faire fonctionner le DOBIS (Dortmunder Bibliotheks-system), base de données informatisée, bilingue et en direct, destinée à la Bibliothèque nationale et à d'autres bibliothèques canadiennes (voir page 17).

- La Bibliothèque a fait face à une augmentation de sa charge de travail en ce qui concerne les documents expédiés (8 %) et les renseignements fournis (5 %) tout en maintenant la même qualité de service et en respectant les délais autant qu'avant. Elle a pu réduire de 0.5 % sa charge de travail dans le domaine de la localisation en permettant aux bibliothèques canadiennes d'avoir directement accès à sa base de données (voir page 18);

- Le total des acquisitions (achats, dons et échanges) a baissé de 4 % en 1983-1984. Le nombre de documents canadiens reçus en vertu du dépôt légal a augmenté de 11 % (soit 1,961 documents), ce qui est près du chiffre prévu (voir page 22).

## 2. Examen du rendement financier

**Tableau 2: Examen du rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | **Différence** |
| Bibliothèque nationale | 29,621 | 29,829 | **(208)** |
| Années-personnes | 543 | 540 | **3** |

La différence de $208,000 ou 0.7 % entre les dépenses réelles et le Budget des dépenses principal 1983-1984 s'explique par le fait que les services informatiques ont été moins coûteux que prévu. L'utilisation d'années- personnes supplémentaires résulte principalement de l'emploi de deux personnes de plus au chapitre du travail d'été pour étudiants.

## C. Données de base

### 1. Introduction

Créée par le Parlement en 1952, la Bibliothèque nationale du Canada est l'établissement national chargé de collectionner et de rendre accessibles les documents qui entrent dans notre patrimoine écrit, de permettre à tous les Canadiens d'avoir également accès aux services et aux collections des bibliothèques, de coordonner la prestation des services des bibliothèques fédérales et d'appliquer le règlement sur le dépôt légal qui oblige les éditeurs canadiens à envoyer à la BN des exemplaires de toutes leurs nouvelles publications.

Au nombre des principales fonctions du Département, mentionnons la publication et la distribution de la bibliographie nationale, la prestation de renseignements bibliographiques et de services de prêt entre bibliothèques et de livraison des documents, la création et l'entretien d'un système informatique de gestion de bibliothèque et d'une base de données en direct à l'intention des bibliothèques fédérales et autres, et la conservation des publications canadiennes. En tant que membre d'un réseau de bibliothèques composé de bibliothèques individuelles, de groupes de bibliothèques, de systèmes régionaux et provinciaux relevant des divers paliers de gouvernement et du secteur privé, la Bibliothèque nationale participe à la planification générale et à la liaison des participants, fixe des normes et coordonne des programmes collectifs. Ses services sont dispensés directement aux chercheurs qui se rendent sur place, ou par l'entremise d'autres bibliothèques.

### 2. Mandat légal

Le rôle de la Bibliothèque est défini dans la Loi sur la Bibliothèque nationale. L'article 7 décrit les attributions du Directeur général à l'égard des activités de la Bibliothèque et de la coordination des services des bibliothèques fédérales. L'article 8 porte sur la négociation d'accords régissant la collaboration de la Bibliothèque nationale avec d'autres bibliothèques et des établissements connexes en ce qui touche ces services. L'article 11 rend obligatoire le dépôt légal des publications canadiennes à la Bibliothèque nationale.

En vertu de la loi, la Bibliothèque doit développer les collections qui permettent aux autres bibliothèques canadiennes et à elle-même de dispenser des services, appliquer le règlement concernant le dépôt légal, mettre sur pied des réseaux et des systèmes de prêt entre bibliothèques et de référence afin de favoriser l'accès universel aux services de bibliothèque et d'information, établir et publier la bibliographie nationale, coordonner les services dispensés par les bibliothèques du gouvernement fédéral et transférer ou éliminer les livres que les ministères fédéraux ont en trop.

## 3. Objectif du Programme

La Bibliothèque nationale a pour objectif de faciliter l'utilisation des ressources des bibliothèques du pays par le public et le gouvernement fédéral.

## 4. Description du Programme

Pour aider la Bibliothèque à remplir son mandat, on l'a divisé en trois secteurs principaux.

**La gestion des collections:** Ce secteur comprend deux sous-activités, à savoir le développement des collections et le catalogage.

**Développement des collections:** Cette sous-activité est chargée d'administrer le dépôt légal et de développer les collections de la Bibliothèque nationale. En outre, il contribue à enrichir les grandes collections des bibliothèques en redistribuant les documents excédentaires par l'entremise du Centre canadien d'échange du livre. Le Développement des collections est aussi chargé de constituer une vaste collection de documents publiés au Canada et d'acquérir des documents pouvant être utiles aux études canadiennes et aux travaux en sciences sociales et humaines, de contrôler la reliure des documents de bibliothèque, ainsi que le microfilmage et la vente de thèses de trente-neuf universités.

**Catalogage:** Cette sous-activité crée des notices sur les publications canadiennes et les fonds de la Bibliothèque nationale et les tient à jour. Il dresse les bibliographies nationales Canadiana, courantes et rétrospectives, et les produits sur imprimés et microfiches. Il tient une base de données contenant des notices catalographiques lisibles par machine (MARC) sur des documents canadiens et étrangers, et distribue ces notices sur bandes magnétiques ou en direct. Il coordonne un programme de catalogage avant publication touchant les publications canadiennes commerciales et officielles. Il donne accès aux collections de la Bibliothèque nationale en dressant des catalogues et en les tenant à jour. Enfin, il établit des normes bibliographiques et les révise.

**Les services de bibliothèque:** Ce secteur comprend deux sous-activités, à savoir les services au public et les systèmes de bibliothèque.

**Services au public:** Cette sous-activité consiste en des services consultatifs, de référence et de recherche qui accroissent l'accessibilité des documents de bibliothèque au Canada. Le personnel est entre autres chargé de dispenser des services de référence et d'orientation au public et à d'autres bibliothèques à partir de collections et de bases de données

automatisées, de coordonner des services aux handicapés, de rassembler de la documentation sur l'actualité en bibliothéconomique et informatique, ainsi que de localiser des documents de bibliothèque, d'en prêter à d'autres établissements et de distribuer des documents en langues étrangères à certaines bibliothèques. Parmi ses autres fonctions et responsabilités, mentionnons la conservation des ressources de la Bibliothèque, le classement de documents non catalogués, la création et la tenue de catalogues collectifs canadiens, manuels et automatisés (répertoires des livres et des périodiques canadiens).

**Les Systèmes de bibliothèque:** Cette sous-activité facilite l'accès à l'information en mettant à la disposition des Canadiens des services et des systèmes informatiques modernes, rentables et d'excellente qualité.

**La Planification des politiques et liaison:** Ce secteur constitue une seule sous-activité. Ce service assume des tâches de gestion et de planification et élabore des politiques pour l'ensemble de la Bibliothèque, il dirige, coordonne et régit la mise sur pied d'un réseau canadien de bibliothèques et d'information, et prépare des publications et des expositions liées au mandat de la Bibliothèque.

## 5. Plan d'exécution du Programme

**Structure de l'activité:** La Bibliothèque nationale a une seule activité (qui correspond en fait au Programme) se divisant en cinq sous-activités: Développement des collections, Catalogage, Services au public, Systèmes de bibliothèque, et Planification des politiques et liaison.

**Organisation:** L'administration centrale et les services opérationnels de la Bibliothèque nationale sont situés dans la région de la Capitale nationale. Le Directeur général de la Bibliothèque nationale est le chef de service administratif et il est responsable de toutes les questions relatives à la Bibliothèque. Il relève du ministre des Communications.

Sous l'autorité du Directeur général, le Directeur général adjoint supervise les activités des quatre directions de la Bibliothèque nationale. Comme les Archives publiques fournissent à celle-ci des services financiers, administratifs, techniques et de vérification interne, le Directeur général et le personnel des Archives responsable de ces services entretiennent des rapports fonctionnels. En 1985-1986, on prévoit consacrer $5,137,000 et 81 années-personnes aux services dispensés à la Bibliothèque nationale. Le tableau 3 montre l'organigramme du Département et les ressources pour 1985-1986.

## Tableau 3: Organigramme et ressources de 1985-1986 par activité (en milliers de dollars)

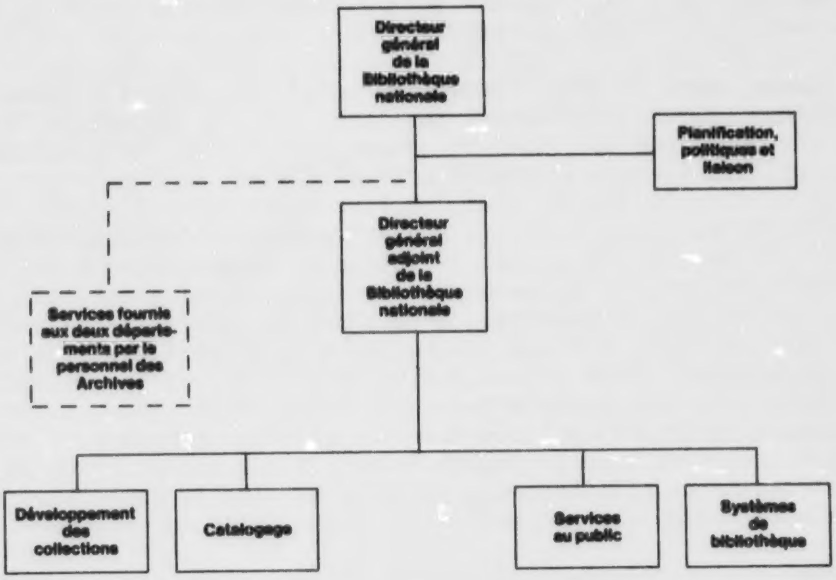


| | Développement des collections | Catalogage | | Services au public | Systèmes de bibliothèque | Total de l'activité |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bibliothèque nationale | 5,088 | 6,920 | 4,567 | 7,820 | 8,462 | 32,857 |
| Années-personnes | 82 | 154 | 52 | 195 | 66 | 549 |

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Plusieurs facteurs clés influent sur la nature et l'orientation des services de la Bibliothèque nationale:

**Études canadiennes et développement culturel.** Le Comité d'étude de la politique culturelle fédérale souligne dans son rapport la "stérilité d'une politique qui, tout en visant à promouvoir la création contemporaine, ne vouerait pas un profond respect au patrimoine artistique et culturel". Étant donné les ressources dont elle dispose, la Bibliothèque nationale peut servir d'exemple aux autres bibliothèques en matière d'acquisition, de conservation et de consultation des documents de notre patrimoine national. Elle fournit déjà des notices d'autorité sur les publications canadiennes aux établissements d'ici et de l'étranger. L'activité bibliographique en sciences humaines et sociales au Canada s'est considérablement accrue dans les dernières années grâce surtout aux programmes Outils de recherche et Subventions stratégiques du Conseil de recherches en sciences humaines. Toutefois l'accès à cette information (imprimée ou lisible par machine) demeure un problème important. On presse de plus en plus la Bibliothèque nationale de rendre ces renseignements accessibles en direct.

L'une des principales difficultés liées à l'accès aux documents canadiens est de les conserver en bon état. La Bibliothèque nationale, avec la collaboration des Archives publiques, fait actuellement l'essai de nouveaux traitements de conservation qu'on appliquerait à tous les documents canadiens entrant à la Bibliothèque nationale pour prévenir leur détérioration. Il reste beaucoup à faire dans ce domaine; il faudrait notamment étudier la possibilité d'établir un programme national de conservation pour les collections uniques conservées dans les bibliothèques canadiennes.

**Nouvelles techniques:** L'apparition de nouvelles techniques, notamment en télécommunications et en informatique, a eu des conséquences importantes sur les services de bibliothèque. Grâce à l'évolution rapide des systèmes informatiques depuis dix ans, on a pu mettre au point des systèmes d'information, dont un grand nombre dans des bibliothèques canadiennes. D'autres progrès dans les télécommunications, comme les mini-ordinateurs et les micro-ordinateurs, les microformes, le vidéotex (Télidon) et le disque optique, ont rendu désuets quelques modes traditionnels d'accès à l'information. Aujourd'hui, il est possible d'accroître la productivité et de permettre à tous les Canadiens d'avoir accès, avec rapidité et exactitude, à l'information conservée dans diverses bases de données un peu partout au pays. Les planificateurs et les gestionnaires des programmes de bibliothèque doivent s'adapter à un contexte technologique en constante évolution; en revanche, ils sont bien placés pour profiter des avantages des nouvelles techniques.

La Bibliothèque nationale a été parmi les premières à définir et mettre en oeuvre pour les bibliothèques des normes d'interconnexion des systèmes ouverts, grace auxquelles un ordinateur ou un terminal peut être relié à un autre afin d'échanger de l'information dans un réseau national de bibliothèques et d'information. Au cours des travaux sur les réseaux destinés à améliorer l'accès à la documentation, il est apparu nécessaire de réglementer certaines questions, notamment le droit d'auteur, la propriété des notices bibliographiques, l'utilisation de ces notices par une tierce partie, la facturation des services, les droits de distribution des logiciels, le flux de données transfrontières et le transfert des fichiers.

**Édition et accès à l'information:** On assiste depuis une dizaine d'années à une croissance considérable des activités d'édition dans le monde, ainsi qu'à une reconnaissance accrue de la valeur économique de l'information. Ces facteurs ont eu une incidence directe sur les charges de travail des bibliothèques. D'abord, elles ont dû faire face à une augmentation estimée à 25 % de la production mondiale de publications entre 1970 et 1978; au même moment, comme les données bibliographiques étaient considérées par de plus en plus de gens comme un moyen d'avoir acces à la documentation, d'importants efforts ont été déployés pour assurer le contrôle bibliographique des publications dans le monde.

Il y a eu simultanément un développement rapide des supports documentaires; plusieurs types de bases de données et de publications lisibles par machine se sont ajoutés aux supports déjà existants. Plus les bases de données sont volumineuses et accessibles, plus les attentes et les besoins du public en matière d'information s'accroissent: comme les gens connaissent mieux les services d'information spécialisés actuellement offerts, ils pressent davantage les bibliothèques et les établissements connexes de leur donner rapidement accès aux renseignements voulus. La valeur et le coût croissants de l'information obligent aussi les établissements publics à assurer l'égalité d'accès à la documentation dans un contexte en rapide évolution.

**Conjoncture économique:** Ces dernières années, l'inflation, la dévaluation du dollar canadien et les compressions budgétaires ont considérablement restreint l'extension des programmes des collections des bibliothèques, ce qui a poussé celles-ci à entreprendre plus de projets collectifs afin de tirer le meilleur parti possible de leurs ressources. Certaines bibliothèques ont même commencé à facturer des services auparavant gratuits.

**Locaux:** Depuis 1967, la Bibliothèque nationale et les Archives publiques partagent l'immeuble principal situé au 395, rue Wellington. Cet immeuble devait abriter l'administration centrale de la Bibliothèque et n'être utilisé que temporairement par les Archives. Or, celles-ci attendent toujours leur édifice de sorte que les deux Départements font aujourd'hui face à une grave pénurie d'espace. À l'heure actuelle les collections et les services de la Bibliothèque nationale sont dispersés dans six immeubles, où les conditions ambiantes sont dans bien des cas inadéquates. Plus de 30 % de ses documents sont entreposés à l'extérieur de l'immeuble principal et doivent être recouvrés lorsque les clients en font la demande. En outre, plus de 60 % des employés travaillent à l'extérieur de l'immeuble principal.

## 2. Nouvelles initiatives

Les initiatives suivantes seront assumées:

**Services de référence, de localisation et de prestation des documents:** Certaines mesures seront prises en 1985-1986 pour accroître l'efficacité des services au public. Ainsi on améliorera les services de référence et les services consultatifs en établissant des liaisons officielles entre la Bibliothèque nationale et d'autres établissements qui prêteront leur assistance dans des disciplines spécialisées. En outre on s'assurera que les notices contenues dans le Catalogue collectif canadien couvrent le plus grand nombre possible de sujets et de régions géographiques; les procédés informatiques utilisés pour signaler les notices au Catalogue seront eux aussi améliorés. On utilisera pour ce faire les crédits disponibles.

**Services bibliographiques:** On entreprendra avec la Bibliothèque nationale du Québec un projet pilote visant à offrir un service de catalogage avant publication aux éditeurs francophones québécois.

**Plan national pour les inventaires des collections des bibliothèques canadiennes:** En 1984-1985, le Comité du réseau de ressources du Conseil consultatif de la Bibliothèque nationale a élaboré un plan national pour les inventaires des collections afin de déterminer quelles sont les grandes collections pour recherche générale et les collections spécialisées des bibliothèques canadiennes. Cette initiative fait l'objet de discussions avec plusieurs groupes. Elle facilitera le prêt entre bibliothèques, les recherches universitaires, les programmes de conservation et de subventions et la gestion collective des collections. La tâche s'étendra sur plusieurs années et divers types de bibliothèque y participeront. Un répertoire des collections spécialisées sera préparé sous contrat avec la Bibliothèque nationale.

## 3. Mise à jour des initiatives déjà annoncées

**Systèmes d'appoint des services de bibliothèque:** En 1983-1984, la base de données DOBIS lisible par machine de la Bibliothèque a connu une croissance de 21.5 % et a été reliée à quatre autres systèmes. En 1984-1985, le service Recherche DOBIS a été introduit mais uniquement à titre expérimental. Soixante et un organismes de toutes les régions du Canada utilisaient ce service en septembre 1984. Au même moment, les projets d'automatisation de la Bibliothèque faisaient l'objet d'une revue préliminaire et les priorités étaient révisées. Une ébauche de plan stratégique pour les systèmes d'information devrait être terminée au printemps 1985. Conformément aux recommandations contenues dans le plan stratégique actuellement mis au point pour les systèmes d'information, la Bibliothèque commencera en 1985-1986 à enrichir sa base de données et ses systèmes informatiques et créera un service de soutien afin de promouvoir, de coordonner et de faciliter le traitement par l'utilisateur final.

La Bibliothèque terminera en 1985-1986 la mise en place de ses systèmes de catalogage en direct, ce qui rendra accessibles les notices des monographies, des publications en série, des documents gouvernementaux, de la musique et des enregistrements sonores qu'elle a acquis, ainsi que les notices établies pour des fichiers d'autorité et pour la Bibliographie nationale rétrospective.

**Projet pilote des réseaux:** En 1982-1983 et 1983-1984, la Bibliothèque a réalisé l'étape I d'un projet pilote consistant à évaluer l'utilité des nouvelles techniques pour l'échange de données bibliographiques. Y ont participé différents types de bibliothèque d'importance diverse situées en Ontario et au Québec. On s'est servi pour ce projet des installations des essais iNet Gateway montées et financées par Télécom Canada. L'objectif de l'étape I était de déterminer la possibilité de relier des services et des bases de données dans un contexte bilingue, en utilisant du matériel de divers fabricants et en faisant l'essai d'applications dans plusieurs secteurs de bibliothèque. Les essais ont confirmé la faisabilité d'un réseau de communications ouvert.

La deuxième étape, commencée en 1984-1985, a pour but principal d'évaluer l'utilité des nouvelles techniques de télécommunication pour les applications de bibliothèque. Elle consistera entre autres à établir les normes devant régir les applications, ainsi que les applications elles-mêmes, dans les domaines du prêt entre bibliothèques, de l'acquisition et des répertoires. La Bibliothèque pourra par la même occasion accroître l'utilité de sa base de données en la rendant accessible en direct à un plus grand nombre de bibliothèques, en prolongeant les heures de service (interrogation directe) de façon à tenir compte des différents fuseaux horaires du Canada, en connectant son système à d'autres systèmes à l'aide de protocoles standard s'appliquant aux réseaux informatiques, et en menant un projet pilote

touchant le transfert des fichiers. Les coûts pour l'étape II du projet pilote seront $2,979,000 pendant 1984-1985 et 1985-1986.

**Service aux handicapés:** En 1984-1985 la Bibliothèque a dressé un catalogue collectif des documents de bibliothèque pour les handicapés visuels ainsi qu'un registre des documents de ce type en préparation au Canada. Un catalogue COM sera produit en 1985-1986.

**Collections des journaux:** En coopération avec d'autres bibliothèques et organisations dans les provinces, la Bibliothèque a commencé pendant 1984-1985 la mise en oeuvre d'un programme décentralisé pour l'amélioration de la collection, préservation et fourniture de l'accès aux journaux canadiens.

## 4. Efficacité du Programme

Évaluer l'efficacité de la Bibliothèque nationale consiste surtout à déterminer dans quelle mesure elle peut répondre à la demande toujours croissante de services au public. Les principaux indices de changement sont le nombre de demandes d'information traitées ou transmises, le nombre d'articles prêtés, et le nombre de documents localisés dans le cadre du prêt entre bibliothèques. Ces extrants figurent au tableau 4.

**Tableau 4: Demande concernant la livraison de services au public**

| | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | | Réel 1982-1983 |
|---|---|---|---|---|---|
| | Volume | % Aug. | Volume | % Aug. | Volume |
| Prestation d'informations (demandes traitées) | 38,900 | (8)* | 42,377 | 5 | 40,417 |
| Prestations de documents (articles prêtés) | 274,000 | 6 | 258,909 | 8 | 239,699 |
| Service de localisation (documents localisés) | 163,000 | (11)* | 182,373 | (.5)* | 183,368 |

* Cette diminution résulte du fait que les clients peuvent maintenant, pour certaines informations, interroger eux-mêmes la base de données de la Bibliothèque.

En plus des indicateurs généraux d'efficacité et du processus de mesure du rendement qui permet aux gestionnaires d'évaluer leurs propres programmes, la Bibliothèque nationale utilise aussi l'évaluation de programmes pour évaluer son efficacité. Une telle évaluation permet un examen périodique plus approfondi de la pertinence, de l'efficacité et des répercussions de chaque programme du Département.

En 1983, des études avaient été réalisées sur l'efficacité du dépôt légal et sur les relations publiques au Département. Les résultats et conclusions ont été résumés dans le Plan de dépenses de 1984-1985. À la suite de la première étude, la Bibliothèque a trouvé de nouveaux moyens de relancer les éditeurs et de leurs rappeler leurs obligations relativement au dépôt légal. Par ailleurs, à la suite de la deuxième étude, diverses améliorations sont actuellement apportées à la campagne publicitaire de la Bibliothèque.

D'autres évaluations, qui devaient être faites en 1983-1984 et 1984-1985 au rythme d'une ou de deux par an, ont été différées afin que les resources et le personnel affectés à l'évaluation des programmes puissent être utilisés pour évaluer la première et la deuxième étape du projet pilote des réseaux (voir page 17).

**5. Données sur le rendement et justification des ressources**

Cette activité comprend cinq principaux domaines de travail: Développement des collections, Catalogage, Services au public, Systèmes de bibliothèque, Planification des politiques et Liaison. Les volumes de travail des quatre premiers sont indiqués brièvement dans le tableau 5 tandis que le tableau 6 montre la répartition des ressources entre ces cinq secteurs.

## Tableau 5: Principaux extrants de la Bibliothèque nationale

| Extrants | Prévu 1985-1986 Volume | % Diff. | Prévu 1984-1985 Volume | % Diff. | Réel 1983-1984 Volume | % Diff. | Réel 1982-1983 Volume |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Développement des collections** | | | | | | | |
| Ouvrages acquis par le dépôt légal | 23,900 | 12 | 21,300 | 10 | 19,400 | 11 | 17,400 |
| Monographies acquises à la suite d'un achat, d'un don ou d'un échange | 14,800 | - | 14,900 | - | 14,900 | (4) | 15,600 |
| **Catalogage** | | | | | | | |
| Nombre de notices créées | 92,700 | 3 | 90,000 | (1.8) | 91,600 | 5 | 86,900 |
| Nombre de notices distribuées | 3,711,000 | 3 | 3,603,000 | (5) | 3,792,200 | (6) | 4,054,700 |
| **Services au public** | | | | | | | |
| Demandes de renseignements bibliographiques traitées | 39,000 | .3 | 38,900 | (8)* | 42,400 | 5 | 40,400 |
| Documents de bibliothèque prêtés | 275,000 | .4 | 274,000 | 6 | 258,900 | 8 | 239,700 |
| Demandes traitées dans le cadre du prêt entre bibliothèques | 165,000 | 1 | 163,000 | (11)* | 182,300 | (.5)* | 183,400 |
| **Systèmes de bibliothèque** | | | | | | | |
| Opérations en direct | 30,054,000 | 19 | 25,261,000 | 13 | 22,292,700 | 20 | 18,525,000 |
| Utilisateurs | 182 | 24 | 147 | 48 | 99 | 43 | 69 |

* Cette diminution résulte du fait que les clients peuvent maintenant, pour certaines informations, interroger eux-mêmes la base de données de la Bibliothèque (voir les statistiques sur opérations en direct sous "Systèmes de bibliothèque".

## Tableau 6: Répartition des ressources par domaine de travail (en milliers de dollars)

| | Prévu 1985-1986 $ | A-P | Prévu 1984-1985 $ | A-P | Réel 1983-1984 $ | A-P | Réel 1982-1983 $ | A-P |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Développement des collections | 5,088 | 82 | 4,844 | 77.5 | 4,685 | 76 | 4,247 | 79 |
| Catalogage | 6,920 | 154 | 6,955 | 150.5 | 6,372 | 153 | 6,052 | 161 |
| Services au public | 7,820 | 195 | 7,778 | 198 | 7,525 | 201 | 6,428 | 192 |
| Systèmes de bibliothèque | 8,462 | 66 | 8,144 | 64 | 7,107 | 64 | 5,758 | 64 |
| Planification des politiques et liaison | 4,567 | 52 | 4,022 | 50 | 3,932 | 49 | 3,568 | 53 |
| | 32,857 | 549 | 31,743 | 540 | 29,621 | 543 | 26,053 | 549 |

**Développement des collections:** Si l'on veut évaluer l'efficacité de cette fonction, il faut voir dans quelle mesure les collections se sont enrichies, sur les plans qualitatif et quantitatif, pour répondre à deux besoins: garantir une source centrale de documents sur le Canada ou produits par des Canadiens, pouvant aider aux recherches, aux prises de décisions et au développement culturel, et compléter les ressources des bibliothèques et autres centres d'information qui fournissent des documents aux Canadiens.

La préservation de notre patrimoine écrit et la prestation des services de la Bibliothèque nationale sont directement liés aux ressources obtenues pour l'acquisition systématique de documents publiés au Canada, de documents de teneur canadienne publiés à l'étranger et de documents en sciences humaines et sociales. Étant donné que le total des crédits affectés à l'achat des livres ne varie pas mais que les prix augmentent sans cesse, la Bibliothèque a acheté moins de nouveaux ouvrages. Commencée il y a maintenant 30 ans, la collection de la Bibliothèque a atteint son plein développement dans certains domaines, ce qui place cet établissement aux premiers rangs des bibliothèques de recherche canadiennes. Cela l'oblige toutefois à avoir recours à des personnes plus qualifiées pour la sélection des ouvrages à acquérir afin d'enrichir encore davantage les collections de recherche. Le dépôt légal demeure une source d'acquisition de documents canadiens très importante. La croissance des collections figure au tableau 7.

**Tableau 7: Croissance des collections, 1982-1983 à 1985-1986**

| Article | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 | Réel 1982-1983 |
|---|---|---|---|---|
| Ouvrages canadiens acquis | | | | |
| Dépôt légal | 23,900 | 21,300 | 19,381 | 17,420 |
| Publications des gouvernements fédéral et provinciaux | 15,000 | 15,500 | 10,684 | 13,153 |
| Thèses et publications diverses | 6,600 | 6,300 | 5,306 | 5,645 |
| Ouvrages achetés | 2,100 | 2,200 | 2,188 | 1,849 |
| Ouvrages étrangers acquis | | | | |
| Achats | 8,500 | 8,700 | 8,823 | 10,937 |
| Dons | 2,100 | 2,000 | 1,906 | 1,888 |
| Échanges | 2,100 | 2,000 | 1,958 | 923 |
| Publications en série reçues | | | | |
| Canadiennes | 14,700 | 13,800 | 12,930 | 12,000 |
| Étrangères | 6,900 | 6,500 | 6,121 | 5,717 |
| Sommes consacrées à l'achat de documents pour les collections | $1,725,000 | $1,725,000 | $1,653,000 | $1,628,000 |
| Sommes consacrées aux achats spéciaux | - | - | 333,782* | - |

* Ce montant représente une dépense supplémentaire faite en 1983-1984 seulement pour l'achat d'une collection spéciale.

**Catalogage:** Les principaux extrants de ce secteur sont des notices bibliographiques et des notices connexes créées pour les bibliographies nationales (Canadiana) et le catalogue des collections de la Bibliothèque nationale. Ils contribuent directement au développement et à l'exploitation d'un réseau de services bibliographiques et de communications, au partage des ressources de bibliothèque qui sont de plus en plus coûteuses, ainsi qu'à l'identification et à l'interprétation du patrimoine écrit des Canadiens. Toutes ces activités dépendent de l'accès à des données normalisées et bien documentées concernant des documents de bibliothèques canadiennes ou étrangères. Les bibliothèques peuvent réduire considérablement le temps et les efforts nécessaires pour sélectionner, commander, cataloguer ou emprunter des documents de bibliothèque en utilisant les données bibliographiques normalisées que la Bibliothèque créée puis distribue à partir de ses bases automatisées.

Les tableaux 5 et 6 indiquent brièvement les ressources affectées au catalogage et les extrants obtenus (notices produites et notices distribuées).

Une évaluation des services bibliographiques nationaux de la Bibliothèque devrait débuter à la fin de 1984-1985 pour se terminer à l'automne de 1985-1986.

**Services au public:** Les principaux extrants de cette sous-activité sont le nombre de demandes d'information traitées ou transmises, le nombre d'articles de collection prêtés, et le nombre de documents localisés dans le cadre du prêt entre bibliothèques. Ces trois extrants résultent de demandes externes provenant d'autres bibliothèques, de ministères fédéraux et du public. Les tableaux 5 et 6 donnent des renseignements sur les extrants et les ressources respectivement.

**Systèmes de bibliothèque:** Comme en 1984-1985, on s'emploiera surtout cette année à revoir les systèmes et les bases de données de la Bibliothèque. On tâchera aussi de déterminer si le système actuel, DOBIS, pourra être adapté au secteur de l'information en rapide évolution et aux nouvelles techniques mises au point pour répondre aux besoins des services d'information et, si oui, combien cela coûtera. On étudiera diverses possibilités relativement aux systèmes actuels et on entreprendrera les modifications appropriées. Le tableau 8 montre la croissance de la demande de services produits par les systèmes de la Bibliothèque. Le caractère des renseignements fournis dans ce tableau a été révisé depuis l'an dernier pour que les lecteurs reçoivent des informations plus appropriées sur la performance.

**Tableau 8: Demande de services produits par le systèmes, 1982-1983 à 1985-1986**

| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 | Réel 1982-1983 |
|---|---|---|---|---|
| Nombre d'utilisateurs des systèmes | 182 | 147 | 99 | 69 |
| Utilisation du système par la Bibliothèque nationale et par d'autres bibliothèques*: Rapport | 1.3:1 | 1.6:1 | 2:1 | 2.5:1 |
| Total des opérations en direct | 30,054,000 | 25,261,000 | 22,292,699 | 18,525,000 |
| Produits générés à partir du système** | 75 | 65 | 55 | 29 |
| Nombre de notices dans la base de données | 3,800,000 | 3,400,000 | 3,081,918 | 2,527,372 |

* La différence dans le rapport indique que la base de données de la Bibliothèque est de plus en plus utilisée par d'autres établissements pour obtenir des fiches catalographiques, des renseignements de localisation et des données bibliographiques.

** Les produits typiques générés par le système sont des catalogues sur microfiche, des publications en clair comme des catalogues collectifs sur publications en série, et des listes d'acquisitions récentes.

**Planification des politiques et Liaison:** En 1985-1986, il s'agira principalement de continuer d'établir des politiques définissant le rôle que jouera la Bibliothèque dans les réseaux bibliographiques mis sur pied au Canada et à l'étranger. Le personnel continuera d'expérimenter les nouvelles techniques de télécommunication pour voir si elles peuvent être employées dans les réseaux bibliographiques. On poursuivra, avec la collaboration du Conseil des bibliothèques du gouvernement fédéral, la préparation d'un document précisant le rôle du Directeur général dans la coordination des services de bibliothèque fédéraux. En outre, la Bibliothèque continuera d'améliorer la communication avec ses clients afin de pouvoir leur fournir en temps voulu des renseignements exacts sur tous ses services. En 1985-1986, le Département commencera à améliorer le système de gestion des documents.



1125

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Le tableau 9 montre les dépenses de la Bibliothèque nationale pour chaque article.

**Tableau 9: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 16,649 | 16,437 | 15,553 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 2,331 | 1,976 | 2,181 |
| Autres coûts | 186 | 186 | 146 |
| | 19,166 | 18,599 | 17,880 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 1,141 | 958 | 826 |
| Information | 747 | 715 | 478 |
| Services professionnels et spéciaux | | | |
| Services informatiques | 4,682 | 4,492 | 3,675 |
| Autres services | 3,121 | 2,994 | 2,450 |
| Location | 674 | 617 | 719 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 323 | 301 | 153 |
| Achat de livres et autres documents | 2,003 | 2,003 | 2,247 |
| Autres services publics, fournitures et approvisionnements | 661 | 590 | 633 |
| Toutes autres dépenses | 68 | 83 | 53 |
| | 13,420 | 12,753 | 11,234 |
| Total des coûts de fonctionnement | 32,586 | 31,352 | 29,114 |
| Capital | 229 | 354 | 479 |
| Paiements de transfert | 42 | 37 | 28 |
| Total des dépenses | 32,857 | 31,743 | 29,621 |

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 10: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées 85-86 | 84-85 | 83-84 | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| **Gestion** | | | | | |
| Direction | 7 | 7 | 7 | 50,350 - 96,300 | 63,036 |
| Gestion supérieure | 4 | 3 | 3 | 50,350 - 96,300 | 56,314 |
| **Scientifique et professionnelle** | | | | | |
| Bibliothéconomie | 207 | 216 | 216 | 19,782 - 50,712 | 33,252 |
| Autres | 3 | - | - | - - | 35,466 |
| **Administration et service extérieur** | | | | | |
| Services administratifs | 13 | 15 | 15 | 13,912 - 57,987 | 36,603 |
| Gestion des systèmes d'ordinateurs | 32 | 33 | 30 | 18,766 - 61,433 | 36,215 |
| Services d'information | 7 | 7 | 8 | 13,579 - 57,980 | 41,035 |
| Organisation et méthodes | 2 | 2 | 2 | 13,520 - 57,980 | 38,774 |
| **Technique et Exploitation** | | | | | |
| Soutien des sciences sociales | 50 | 52 | 45 | 12,635 - 57,764 | 29,433 |
| Autres | 3 | 3 | 2 | - - | 24,114 |
| **Soutien administratif** | | | | | |
| Commis aux écritures et aux règlements | 190 | 183 | 194 | 12,932 - 31,743 | 22,103 |
| Secrétariat | 25 | 13 | 13 | 12,636 - 31,946 | 22,181 |
| Autres | 6 | 4 | 4 | - - | 26,453 |
| Étudiants | - | 2 | 2 | - - | - |

Nota: Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

### 3. Paiements de transfert

**Tableau 11: Données sur les paiements de transfert (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Subventions | | | |
| Fédération internationale des associations de bibliothécaires | 11 | 10 | 9 |
| Système international de données sur les publications en série | 31 | 27 | 19 |
| | 42 | 37 | 28 |

## B. Analyse des coûts

**Tableau 12: Coût net du Programme de 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Dépenses de fonctionnement 1985-1986 | Plus autres coûts | Coût total | Moins recettes | Coût net | Total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bibliothèque nationale | 32,857 | 10,190 | 43,047 | 1,433 | 41,614 | 37,407 |

Nota: La colonne "Plus autres coûts" comprend les locaux fournis par le ministère des Travaux publics ($4,602,000), les services administratifs dispensés par les Archives publiques ($5,137,000), et les contributions du Conseil du Trésor aux divers régimes d'assurance des employés et d'autres services dispensés sans frais par Approvisionnements et services et Travail Canada ($451,000).

## C. Analyse des recettes

**Tableau 13: Recettes par catégorie (en milliers de dollars)**

| | **Prévu 1985-1986** | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Services automatisés de bibliothèque | **1,288** | 1,072 | 820 |
| Programme des thèses canadiennes | **130** | 127 | 107 |
| Divers | **15** | 16 | 14 |
| Total des recettes perçues par la Bibliothèque nationale | **1,433** | 1,215 | 941 |

Nota: Les recettes des services automatisés de bibliothèque proviennent de l'imposition de frais aux bibliothèques se servant du DOBIS, de la vente de produits bibliographiques nationaux en clair, sur COM (sortie d'ordinateur sur microfiche) et sur bande lisible par machine, ainsi que des abonnements au Service de distribution des notices MARC (Machine Readable Cataloguing). Les recettes du Programme des thèses canadiennes proviennent du microfilmage et de la vente de thèses sur microfiche ou microfilm, et les recettes diverses, de la facturation de différents services d'information en direct.

# Bureau canadien de la sécurité aérienne

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

1131

1127

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste au:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, Canada. K1A 0S9

N° de catalogue BT 31-2/1986-III-73 — Canada: $3.00
ISBN 0-660-52979-3 — à l'étranger: $3.60

Prix sujet à changement sans avis préalable

1133

Budget des dépenses 1985-1986

Partie III

Bureau canadien
de la sécurité aérienne

## Préface

Ce plan de dépenses est conçu comme un document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend deux sections. La section I présente un aperçu et une description du Programme, des données de base, les objectifs et les perspectives en matière de planification, ainsi que des données sur le rendement qui servent à justifier les ressources demandées. La section II fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires.

Ce document permettra au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

## Table des matières

Extraits de la Partie II du Budget des dépenses 4

Section I
Aperçu du Programme

A. Points saillants 6
B. État financier récapitulatif 7
C. Données de base
  1. Introduction 7
  2. Mandat légal 8
  3. Objectif du Programme 8
  4. Plan d'exécution du Programme 9
  5. Description du Programme 10
D. Perspective de planification
  1. Contexte 11
  2. Initiatives 13
  3. Efficacité du Programme 13
  4. Données sur le rendement et justification des ressources 14

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Analyse par article
  1. Dépenses par article 17
  2. Dépenses en personnel 17
B. Analyse des coûts 19
C. Établissement de la base de ressources 19

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

## Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $12,435,000 pour le Programme du Bureau canadien de la sécurité aérienne en 1985-1986. Les autres dépenses, estimées à $1,186,000 pour les pensions et les autres avantages sociaux des employés, seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

**Besoins financiers par autorisation**

| Crédits (en milliers de dollars) | | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985* |
|---|---|---|---|
| | Bureau canadien de la sécurité aérienne | | |
| 95 | Dépenses du Programme | 12,435 | -- |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 1,186 | -- |
| | Total du Programme | 13,621 | -- |

**Crédits - Libellé et montants**

| Numéros des Crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | Bureau canadien de la sécurité aérienne | |
| 95 | Bureau canadien de la sécurité aérienne - Dépenses du Programme | 12,435,000 |

* En 1984-1985 il n'y a pas eu de budget principal pour le progrmme du Bureau canadien de la sécurité aérienne. Le programme a été établi effectivement le 1er octobre 1984. Les fonds pour la période octobre 1 à mars 31, 1985 ont été obtenu par voie du budget supplémentaire.

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

Programme par activité

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | Budget principal 1984-1985* |
|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgetaire | | Total | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | | |
| Promotion de la sécurité aérienne | 182 | 12,431 | 1,190 | 13,621 | -- |

* En 1984-1985 il n'y a pas eu de budget principal pour le progrmme du Bureau canadien de la sécurité aérienne. Le programme a été établi effectivement le 1er octobre 1984. Les fonds pour la période octobre 1 à mars 31, 1985 ont été obtenu par voie du budget supplémentaire.

## Section I
## Aperçu du Programme

### A. Points saillants

En 1985-1986, le Bureau canadien de la sécurité aérienne (BCSA):

- remplira son nouveau rôle et son nouveau mandat à titre d'organisme de la sécurité aérienne indépendant du gouvernement canadien avec comme unique mission de promouvoir la sécurité aérienne (voir page 8). Le coût estimatif total de la première année financière complète de fonctionnement est évalué à 13,6 millions de dollars;

- préparera et soumettra au Parlement un rapport annuel de ses activités, de ses conclusions et de ses recommandations pour sa première année complète de fonctionnement;

- terminera la mise sur pied du nouveau système intégré de rapports sur les faits aéronautiques qui comprend les rapports volontaires et obligatoires des faits aéronautiques soumis au Bureau (voir page 10). Le coût de fonctionnement de ce système s'établira à environ 1,5 million de dollars par année, à compter de 1985-1986;

- prendra un certain nombre de grandes initiatives et de grandes mesures pour veiller au fonctionnement du Bureau comme entité pleinement indépendante. Ces mesures comprennent: le développement et l'implantation nationale de systèmes d'information de gestion et d'exploitation et de systèmes de télécommunications; la poursuite du premier programme des affaires publiques et des communications du Bureau et l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques et de normes visant un certain nombre de domaines opérationnels (voir pages 13 et 16).

## B. État financier récapitulatif

Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu* 1984-1985 | Différence |
|---|---|---|---|
| Promotion de la sécurité aérienne | 13,621 | 10,036 | 3,585 |
| Années-personnes autorisées | 182 | 139 | 43 |

* Le BCSA n'a pas reçu de fonds à même le Budget des dépenses pour 1984-1985. La prévision pour 1984-1985 comprend des fonds transférés de Transports Canada (voir tableau 9, page 19) plus des fonds supplémentaires reçus par l'entremise du Budget des dépenses supplémentaire de 1984-1985.

Explication de la différence: Les besoins en fonds pour 1985-1986 sont de 3,6 millions de dollars ou de 36 pour 100 supérieurs à la prévision de 1984-1985. Cela est dû à l'augmentation graduelle de la base des ressources sur trois ans (de 1984-1985 à 1986-1987) en vue de restructer de façon ordonnée la nouvelle organisation à mesure qu'elle commence à administrer son propre programme et à remplir son mandat élargi (voir tableau 9, page 19).

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Bureau canadien de la sécurité aérienne (BCSA) a été constitué lorsque le projet de loi C-163 a reçu la sanction royale le 17 novembre 1983. L'adoption de cette Loi a été déclenchée par des recommandations de l'Enquête sur la sécurité aérienne au Canada qui avait été menée par M. le juge C.L. Dubin en 1980 et en 1981. Une des principales recommandations préconisait: "la création d'un tribunal indépendant de tout ministère gouvernemental qu'on appellerait Bureau canadien de la sécurité aérienne". Cette recommandation découlait de la conclusion qu'il existait un serieux conflit d'intérêt, au détriment de la sécurité aérienne, entre l'autorité de réglementation et l'organisme d'enquête sur les accidents, tous deux relevant de Transports Canada. Par conséquent, la Loi sur le Bureau canadien de la sécurité aérienne a été proclamée en partie le 1er mai 1984 et est entrée pleinement en vigueur le 1er octobre 1984, constituant le Bureau comme organisme ministériel pleinement indépendant fonctionnant en vertu de l'annexe B de la Loi sur l'administration financière et rendant compte au Parlement par l'entremise d'un ministre désigné.

Avant la création du Bureau, une partie de son mandat était remplie par le Bureau de la sécurité aérienne, direction de l'Administration de l'Air de Transports Canada. Avec la venue du BCSA, la plus grande part du mandat et des ressources du Bureau de la sécurité aérienne sont passés de Transports Canada au BCSA et forment le noyau de la nouvelle organisation. Certaines ressources ayant trait à la médecine aéronautique lui ont aussi été cédées par le ministère de la Santé et du Bien-être social. D'autres ressources s'imposaient, car le mandat du BCSA avait été considérablement élargi par rapport à celui de son prédécesseur à Transports Canada.

Aux termes de la Loi sur le BCSA et avec l'objectif de promouvoir la sécurité aérienne, lorsque le Bureau fait enquête, il a le pouvoir exclusif de dégager les causes et les facteurs des accidents et des incidents aériens et des dangers mettant en cause des aéronefs civils (non militaires) en territoire canadien et, d'après ses constatations, de faire des recommandations visant à éliminer ou à réduire les manquements à la sécurité aérienne. Le Bureau peut aussi représenter les intérêts canadiens et participer à des enquêtes sur des accidents ou des incidents d'aviation et des dangers à l'aviation à l'extérieur du territoire canadien et qui mettent en cause des citoyens canadiens ou des aéronefs de construction ou d'immatriculation canadienne. Le Bureau a en outre le pouvoir d'ouvrir ou de faire faire des enquêtes publiques sur des faits aéronautiques lorsqu'il le juge nécessaire, dans le cadre du processus d'enquête.

Le Bureau n'est pas tenu de mettre en oeuvre ses recommandations. Cela incombe à Transports Canada, qui réglemente le système canadien de transport aérien civil ou à tout autre ministère ou organisme auquel peut être adressée une recommandation. Il appartient toutefois au BCSA de suivre de près l'application de ces recommandations par l'organisme de réglementation et de rendre compte de ses observations sur la question au Parlement.

## 2. Mandat légal

La Loi sur le Bureau canadien de la sécurité aérienne est l'instrument en vertu duquel fonctionne le Bureau.

## 3. Objectif du Programme

Tel qu'il est énoncé dans la Loi sur le BCSA, la seule mission du Bureau est de promouvoir la sécurité aérienne.

Il importe de souligner, comme le fait la Loi, que la seule mission du Bureau est de promouvoir la sécurité aérienne. La Loi précise qu'il ne relève pas de la mission du Bureau de se prononcer sur la détermination ou l'attribution des fautes ou des responsabilités relatives à des faits aéronautiques sur lesquels il fait enquête.

4. Plan d'exécution du Programme

Structure de l'activité: Le Programme du BCSA consiste en une activité divisée en quatre sous-activités, dont chacune a trait à une grande fonction opérationnelle du Bureau. Chaque sous-activité relève d'un seul gestionnaire supérieur.

Organisation: L'organisation du Bureau est assez conventionnelle, mais certains liens hiérarchiques sont inhabituels en raison de la Loi constituante. Le président est le premier dirigeant du Bureau et à ce titre assure la direction et contrôle la gestion de tout son personnel. Il est aussi président du Bureau proprement dit qui est formé exclusivement du président et des membres nommés. Le Bureau proprement dit n'a pas de pouvoirs exécutifs. Le président n'exerce le pouvoir exécutif qu'en qualité de premier dirigeant du Bureau et non comme président du Bureau proprement dit. En outre, la Loi sur le BCSA confère au directeur des enquêtes le pouvoir exclusif de diriger les enquêtes du Bureau. Cette disposition vise à éviter un conflit d'intérêt interne en séparant le plus possible (avec un président commun) le travail de revue de rapports et de recommandations du Bureau du travail de son personnel.

Le tableau 2 ventile les années-personnes par fonction.

Tableau 2: Années-personnes par organisation et par fonction, 1985-1986

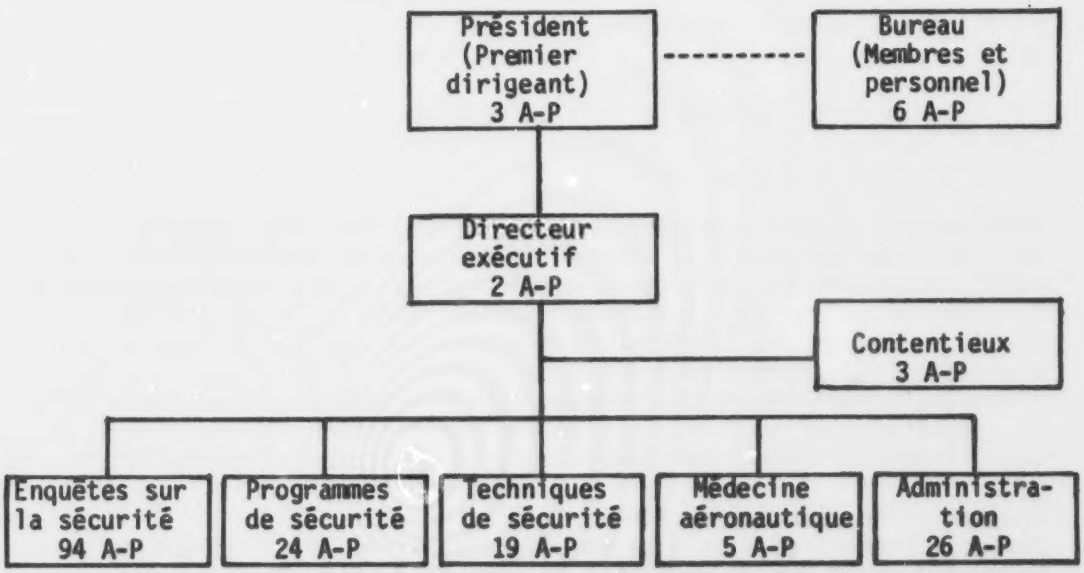


Le siège du Bureau est situé dans la région de la Capitale nationale. Les six bureaux d'enquête régionaux se trouvent à Moncton, à Dorval, à Toronto, à Winnipeg, à Edmonton et à Vancouver et se

regroupent tous sous la fonction des Enquêtes. Le laboratoire technique se trouve à l'aéroport d'Ottawa et l'emplacement du laboratoire médical reste à déterminer.

## 5. Description du Programme

**Fonctions:** Le Bureau canadien de la sécurité aérienne est tenu par la Loi sur le BCSA de promouvoir la sécurité aérienne au Canada. Il n'est pas un organisme judiciaire ni réglementaire. Avec comme ultime mission la prévention des accidents, le Bureau peut faire enquête sur tout fait aéronautique civil en vue de tirer des conclusions quant à ses causes et autres facteurs et de faire des recommandations. Un fait aéronautique se définit comme étant tout accident ou incident lié à l'utilisation d'un aéronef et toute situation qui, à défaut de mesures correctives, pourrait provoquer un accident ou un incident. La meilleure façon de décrire les fonctions du Bureau est d'examiner chacune de ses sous-activités.

**Le Bureau, le chef exécutif et le Contentieux:** Le Bureau proprement dit se constitue du président et des membres nommés. Il examine les rapports sur les incidents d'aviation, émet des recommandations de sécurité et produit des rapports publics sur ses conclusions. Le Bureau peut aussi tenir des audiences publiques pour dégager les causes et autres facteurs ayant trait aux faits aéronautiques sur lesquels il mène enquête.

À titre de premier dirigeant du BCSA, le président assure la direction et contrôle la gestion de son personnel. Il exerce ce pouvoir par l'entremise du directeur exécutif qui rend compte au président et des opérations courantes du personnel du BCSA.

Les services juridiques sont offerts par le personnel du Contentieux qui fournit aide et conseils au président et au Bureau par l'entremise du directeur exécutif.

**Enquêtes sur la sécurité aérienne:** Ce service mène des enquêtes sur les faits aéronautiques et dégage les manquements à la sécurité. Il rédige aussi des rapports sur ses conclusions et des recommandations sur la sécurité qu'évaluent les Programmes de sécurité et qu'examine le Bureau. En outre, il s'attache à améliorer la qualité du processus d'enquête en élaborant de meilleures normes et de meilleures procédures d'enquête et en fixant des critères pour le recrutement et la formation des enquêteurs et pour l'exécution des vérifications et des revues de la qualité dont fait continuellement l'objet le processus d'enquête.

**Programmes de sécurité aérienne:** Ce service travaille au perfectionnement et à la mise en oeuvre de systèmes d'information et de base de données sur la sécurité aérienne. Il s'occupe aussi de l'élaboration et du fonctionnement de systèmes de rapports des faits aéronautiques et de la tenue de recherches et d'analyses sur les manquements à la sécurité en examinant toutes

les données recueillies sur les faits aéronautiques. En outre, il constitue la plaque-tournante du Bureau pour les communications et les affaires publiques et la formulation de toutes les recommandations formelles sur la sécurité qui sont soumises au Bureau en vue de leur publication.

Techniques de sécurité aérienne: Ce service appuie le processus d'enquête et travaille à l'analyse et aux essais scientifiques ayant trait aux facteurs techniques des faits aéronautiques. Le travail comprend les analyses et les essais spécialisés des matériaux, des composants structuraux et des systèmes recouvrés des lieux des faits aéronautiques. Le personnel du service participe aux enquêtes à pied d'oeuvre; à l'extraction des données des enregistrements des données de vol et des conversations du poste de pilotage et à l'élaboration des conclusions à l'appui des processus d'enquête et d'analyse.

Médecine aéronautique: Tout comme les Techniques de sécurité, ce service appuie directement le processus d'enquête. Il porte sur les analyses et les essais scientifiques relatifs aux facteurs humains des faits aéronautiques. Ses fonctions comprennent l'analyse et les essais techniques spécialisés des fluides et des tissus humains prélevés des passagers ou des membres d'équipage décédés dans des faits aéronautiques. Les membres de ce service participent aux enquêtes à pied d'oeuvre; dégagent les facteurs humains déterminants et tirent des conclusions à l'appui des processus d'enquête et d'analyse.

Administration: Le service d'administration fournit tous les services de soutien administratif en matière de personnel, de finances, d'administration interne, de traduction et de secrétariat et de tenue des dossiers à l'appui des enquêtes publiques du Bureau.

D. Perspective de planification

1. Contexte

Essentiellement, le contexte dans lequel évolue le BCSA est le même que lorsque des parties de son mandat étaient remplies par des services relevant de Transports Canada. La grande exception est que le Bureau fonctionne de façon indépendante et à distance de Transports Canada, ministère qui est maintenant un facteur externe d'importance. Il existe plusieurs facteurs qui détermineront l'orientation et la nature des activités du Bureau en 1985-1986 et dans les années qui suivront.

Le système canadien de transport aérien civil: Le système national de transport aérien dont fait partie le BCSA est vaste et complexe. Chaque année, plus de 50 millions de passagers embarqués et débarqués sont acheminés dans les aéroports canadiens. Il y a environ 1 100 transporteurs aériens canadiens agréés et 1 000 transporteurs étrangers autorisés à exercer leur activité au Canada. De plus, on compte plus de 80 000 employés d'aviation brevetés, 25 000 aéronefs immatriculés et

1 200 aérodromes faisant l'objet d'un permis. Les industries canadiennes de l'aérospatiale et du transport aérien comptent chacune une main-d'oeuvre de plus de 40 000 personnes. De plus, l'Administration canadienne du transport aérien de Transports Canada emploie plus de 13 000 personnes pour concourir à son objectif de favoriser le développement et l'exploitation d'un système national de transport aérien civil sûr et efficace. Tous ces groupes font partie du système national de transport aérien et chacun influe sur la sécurité aérienne au pays. Le BCSA doit composer avec ce milieu fort complexe et influer sur lui pour promouvoir la sécurité aérienne.

**Intérêt que porte le public à la sécurité aérienne:** La sécurité aérienne a toujours attiré l'attention du public, mais ces dernières années, elle a pris une importance sans précédent. L'Enquête Dubin sur la sécurité aérienne au Canada a mis en évidence de graves lacunes du système de la sécurité aérienne. Les médias en ont beaucoup parlé, d'où l'intérêt encore plus grand que porte le public à ces questions. De plus, les grandes catastrophes aériennes avec des douzaines de victimes et des pertes de plusieurs millions de dollars suscitent l'attention et l'inquiétude du public.

Tableau 3: Moyenne quinquennale, nombre d'accidents par année des aéronefs d'immatriculation canadienne par type de service

| Type de service | 1969-1973 | 1974-1978 | 1979-1983 |
|---|---|---|---|
| A horaire fixe | 3.2 | 2.2 | 2.8 |
| Sans horaire fixe à taux unitaire | 9.2 | 7.6 | 6.4 |
| Affrètement et contrat | 139.4 | 141.0 | 137.6 |
| Service spécialisé | 99.4 | 123.4 | 112.4 |
| Aéro-clubs | 23.2 | 24.2 | 22.6 |
| État | 5.2 | 6.0 | 6.4 |
| Privé | 285.2 | 357.4 | 322.4 |
| Commercial non payant | 15.8 | 29.6 | 20.2 |
| Tous les aéronefs | 580.6 | 691.4 | 630.8 |

Nota: Les données sur les accidents d'ultra-légers ne sont pas incluses. Le nombre d'accidents d'ultra-légers enregistrés est de: 6-1981; 24-1982; 60-1983.

**Facteurs techniques:** Ces vingt dernières années, l'évolution technique de l'aviation s'est déroulée à un rythme effréné. Cela est surtout dû au développement rapide de la technologie de l'avion à réaction et dernièrement, aux grands progrès de l'informatique et de ses applications à l'industrie de l'aviation. La nouvelle génération

d'aéronefs, gros et petits, est extrêmement moderne à comparer à sa contre-partie d'il y a 15 ou 20 ans. Les nouvelles techniques informatiques s'appliquent non seulement aux aéronefs, mais aussi aux autres parties du système d'aviation comme le contrôle de la circulation aérienne et les installations de navigation.

Le développement des nouveaux aéronefs ultra-légers a eu son incidence sur le Programme du BCSA. Bien que du point de vue technique, l'ultra-léger ne soit pas un appareil perfectionné, sa récente polifération a fait augmenter de façon marquée les faits aéronautiques connexes (voir tableau 3). La construction de ces appareils ne respecte pas les normes de navigabilité et l'expérience et la formation des pilotes sont souvent minimes. Par conséquent, des ressources financières et humaines toujours plus grandes sont consacrées aux enquêtes sur ce type de faits aéronautiques.

## 2. Initiatives

Le BCSA prendra trois grandes initiatives en 1985-1986.

- L'implantation dans tout le Bureau, soit à son siège central et dans ses bureaux d'enquête régionaux, d'un ensemble intégré de systèmes informatisés d'information et de télécommunications et de base de données conçus pour faciliter la recherche et l'analyse sur les manquements à la sécurité aérienne et la gestion et le fonctionnement et pour promouvoir la sécurité aérienne en produisant et en disséminant vite et bien les rapports et les recommandations. Le coût total de la mise au point des systèmes et de l'acquisition des équipements sera, estime-t-on, de $750,000.

- Le développement et la mise en oeuvre d'un programme initial de communications et d'affaires publiques pour fournir des renseignements sur le mandat et le nouveau statut du Bureau aux milieux de l'aviation, aux groupes d'intérêts spéciaux et au grand public. Le programme sera aussi conçu pour établir l'image de marque du nouveau Bureau comme organisme objectif et indépendant. Le coût estimatif de mise sur pied de ce programme en 1985-1986 est de $200,000.

- Une revue de la base de ressources sera effectuée au début de 1986 après ses deux premières années de fonctionnement comme organisme indépendant. Les résultats de la revue permettront de déterminer si les estimations originales du BCSA pour ses ressources étaient bien fondées.

## 3. Efficacité du Programme

La mesure dans laquelle le BCSA atteindra l'objectif prévu par son mandat (la promotion de la sécurité aérienne) témoignera de l'efficacité de son Programme. Deux principes sous-tendaient la Loi sur le BCSA:

l'indépendance et l'objectivité. La façon dont le Bureau remplira son mandat légal grâce à l'application d'un code rigoureux de déontologie, à des analyses compétentes et à un jugement sûr et objectif, seront de la première importance pour juger de l'efficacité future du Bureau au sens où l'entend la Loi.

À l'avenir, le BCSA tentera de quantifier sa contribution à la sécurité aérienne. La tâche ne sera cependant pas aisée. De nombreux facteurs qui échappent au BCSA peuvent influer sur la sécurité aérienne au Canada. Citons par exemple les niveaux de l'activité d'aviation; la politique économique et l'intérêt public; la technologie; l'opinion publique et des facteurs naturels comme le temps. Une autre grande variable est la façon dont Transports Canada réglemente l'aviation. Par ailleurs, il peut exister des facteurs qui nous sont encore inconnus.

Entre-temps, la mesure dans laquelle le BCSA remplit son mandat légal devra nous servir d'étalon subjectif de l'efficacité globale du Programme.

## 4. Données sur le rendement et justification des ressources

Le tableau 4 récapitule l'utilisation des ressources de fonctionnement (à l'exception du capital), par fonction. Les chiffres ne sont pas disponibles pour 1983-1984 (Bureau de la sécurité aérienne), car l'organisation donnée n'a pris effet qu'à la création du Bureau au milieu de l'année financière 1984-1985. En outre, la principale raison des différences entre la prévision de 1984-1985 et le Budget de 1985-1986 est due à l'établissement graduel de la base des ressources du BCSA (voir page 19).

Tableau 4: Dépenses du Programme par fonction (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | |
|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P |
| Bureau, Exécutif et Contentieux | 1,140 | 14 | 430 | 4 |
| Enquêtes sur la sécurité | 6,338 | 94 | 5,296 | 83 |
| Programmes de sécurité | 1,616 | 24 | 1,021 | 16 |
| Techniques de sécurité | 1,273 | 19 | 1,149 | 18 |
| Médecine aéronautique | 316 | 5 | - | - |
| Administration | 1,748 | 26 | 1,148 | 18 |
| | 12,431 | 182 | 9,044 | 139 |

Les indicateurs généraux de la charge de travail qui influent sur les activités du Bureau sont: le nombre d'incidents et d'accidents d'aviation et de dangers qui se définissent collectivement comme étant des faits aéronautiques (voir page 10). Ces variables échappent au contrôle du Bureau et sont donc difficiles à prédire (voir section 3). Le tableau 5 présente un état récapitulatif des indicateurs généraux de la charge de travail estimative.

Les indicateurs de la charge de travail donnés au tableau 5 sont intéressants, mais une simple prévision du nombre total de faits aéronautiques ne suffit pas à déterminer la charge de travail réelle attendue. De toute évidence, il y aurait un large écart entre les ressources humaines et financières consacrées à une enquête complexe sur l'écrasement d'un avion à réaction de ligne où il y a eu des victimes à comparer à l'enquête relativement simple sur l'écrasement d'un monomoteur privé. La première enquête demanderait certes plus de ressources. Même dans le cas de deux accidents ou incidents dont les mêmes circonstances peuvent présenter des similitudes, il y a souvent un grand écart entre les ressources affectées en raison de la complexité croissante des facteurs qui émergent à mesure qu'avance l'enquête. Par ailleurs, comme nous le mentionnions dans la section sur le contexte (voir page 11), comme la technologie de l'aviation continue de se développer à un rythme rapide, les enquêtes deviendront de plus en plus spécialisées et complexes et exigeront toujours plus de ressources.

Tableau 5: Indicateurs généraux de la charge de travail[1]

| Signalé au Bureau | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 |
|---|---|---|
| Accidents | 432 | 483 |
| Incidents[2] | 800 | 350 |
| Dangers | 250 | 200 |
| | 1,482 | 1,033 |

[1] Les seuls chiffres réels comparatifs pour 1983-1984 sont 510 accidents, car les rapports et les enquêtes sur les incidents et les dangers n'ont commencé à l'échelle nationale qu'à la fin de l'année financière 1984-1985.

[2] L'augmentation des incidents prévus est due à la mise sur pied graduelle du nouveau système intégré de rapports de faits aéronautiques (voir page 5).

Un autre point à considérer dans le rapport entre les indicateurs de la charge de travail et l'utilisation et les besoins en ressources et que l'un n'est souvent pas fonction de l'autre. Des facteurs comme les économies d'échelle et les mesures d'amélioration de la productivité peuvent entrer en jeu, ce qui augmente l'efficacité. Par ailleurs, des

déterminants décroissants de la charge de travail n'appellent pas nécessairement une baisse directement correspondante de la charge de travail et des ressources. Une baisse du nombre d'accidents peut à première vue sembler indiquer une diminution du nombre d'enquêteurs. Cependant, parmi les accidents qui se sont de fait produits, un certain nombre d'entre eux pourraient être assez graves et exiger une enquête exhaustive. De plus, il faudra sans doute de plus en plus de ressources à mesure que les techniques et les méthodes d'enquête sont améliorées en réponse à la technologie complexe des aéronefs modernes. Il ne faut pas oublier les frais généraux importants engagés pour maintenir les enquêteurs en attente pour qu'ils puissent intervenir immédiatement dans certaines situations imprévisibles. Dans la plupart des accidents, les preuves sont éphémères et périssables. Par conséquent, une équipe d'experts hautement spécialisés et bien formés doit se tenir constamment prête à intervenir.

De nombreux résultats du Bureau sont qualitatifs et donc difficiles à quantifier, mais il existe certains indicateurs de rendement qui sont mesurables et qui peuvent se comparer d'une année à l'autre. Toutefois, jusqu'à ce que le Bureau ait fonctionné indépendamment pendant au moins 2 à 3 ans, des statistiques comparatives ou des indicateurs de rendement ne seront pas disponibles. Des indicateurs quantitatifs type sont,

- les enquêtes menées;
- les manquements à la sécurité relevés;
- les recommandations de sécurité publiées;
- les rapports publiés;
- les enquêtes publiques menées.

Le Bureau entend prendre en 1985-1986 des mesures précises pour améliorer son rendement et rationaliser l'utilisation de ses ressources. Citons en exemple

- l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme de formation intégré conçu pour que les enquêteurs possèdent un vaste éventail de connaissances et d'aptitudes nécessaires pour faire face à la complexité et à la spécialisation toujours plus grande de leur travail;

- la tenue d'une revue et d'une mise à jour des normes, des procédures et des techniques utilisées dans les enquêtes sur les faits aéronautiques et dans les rapports, pour améliorer la qualité et l'uniformité du processus d'enquête;

- la tenue d'un certain nombre d'études de sécurité portant sur des sujets précis pour trouver des renseignements et tirer des conclusions utiles à la prévention des accidents.

Section II
Renseignements supplémentaires

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Les dépenses du Bureau canadien de la sécurité aérienne sont exposées par article au tableau 6.

Tableau 6: Dépenses par article (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 |
|---|---|---|
| Personnel | | |
| Traitements et salaires | 8,475 | 6,074 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 2,471 | 1,150 |
| | 10,946 | 7,224 |
| Biens et services | | |
| Transports et communications | 461 | 591 |
| Information | 65 | 81 |
| Services professionnels et spéciaux | 695 | 760 |
| Location | 28 | 49 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 57 | 88 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 175 | 246 |
| Toutes autres dépenses | 4 | 5 |
| | 1,485 | 1,820 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 12,431 | 9,044 |
| Capital | 1,190 | 992 |
| Total des dépenses | 13,621 | 10,036 |

### 2. Dépenses en personnel

Les dépenses en personnel (dont les contributions législatives aux régimes d'avantages sociaux des employés) constituent environ 80 pour 100 du total des coûts de fonctionnement du Bureau.

Tableau 7: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement

| | Années-personnes autorisées | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | | |
| **Gestion** | | | | |
| Membres du Bureau | 6 | 5 | | 70,977 |
| Direction et gestion supérieure | 7 | 7 | 50,350-96,300 | 60,953 |
| **Scientifique et professionnelle** | | | | |
| Économique, statistique | 2 | - | 14,570-65,080 | 39,670 |
| Génie | 10 | 7 | 23,306-76,130 | 44,327 |
| Droit | 2 | - | 20,523-88,120 | 74,825 |
| Médecine | 4 | - | 40,054-85,140 | 69,092 |
| Autre | 1 | 1 | | |
| **Administration et service extérieur** | | | | |
| Services administratifs | 9 | 6 | 13,912-57,987 | 38,481 |
| Gestion des systèmes d'ordinateurs | 2 | 1 | 18,766-61,433 | 41,964 |
| Gestion des finances | 2 | 2 | 13,853-57,980 | 44,749 |
| Services d'information | 3 | 1 | 13,579-57,980 | 41,973 |
| Gestion du personnel | 2 | 2 | 13,330-63,870 | 44,581 |
| **Technique** | | | | |
| Navigation aérienne | 62 | 49 | 34,323-63,173 | 50,680 |
| Soutien technologique et scientifique | 3 | 1 | 14,041-50,866 | 26,152 |
| Techniciens divers | 3 | 1 | 12,635-55,682 | 43,316 |
| Soutien des sciences sociales | 3 | 2 | 12,635-57,764 | 33,180 |
| Inspection technique | 24 | 24 | 12,635-57,691 | 44,107 |
| **Soutien administratif** | | | | |
| Commis aux écritures et aux règlements | 21 | 14 | 12,932-31,743 | 22,114 |
| Secrétariat, sténographie, dactylographie | 16 | 16 | 12,636-31,946 | 21,564 |

Nota: La colonne des années-personnes présente la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle donne les échelons de traitement par groupe professionnel au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et les reclassifications divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base au calcul peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

B. Analyse des coûts

Coût total du Programme

Le Budget des dépenses de 1985-1986 du Bureau englobe les dépenses à imputer sur les crédits votés et les dépenses législatives. Pour donner tous les coûts du Programme, il faut inclure les autres coûts tel que l'indique le tableau 8.

Tableau 8: Coût total du Programme pour 1985-1986
(en milliers de dollars)

| | Total des dépenses 1985-1986 | Plus autres coûts | Coût Total 1985-1986 | Coût Total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|
| Bureau canadien de la sécurité aérienne | 13,621 | 1,160 | 14,781 | 11,167 |

Le total des dépenses comprend tous les coûts de fonctionnement et tous les coûts en capital du Programme. Les autres coûts comprennent les services fournis sans facturation directe au Programme du BCSA par Travaux publics Canada et Transports Canada pour les locaux ($1,021,000), par le Conseil du Trésor pour les coûts et les primes d'assurance-maladie des employés que verse l'employeur et par Approvisionnement et Services pour des postes de l'administration de la paye.

C. Établissement de la base de ressources

Pour établir la base de ressources du BCSA, il a fallu transférer des ressources de fonctionnement et des ressources en capital à la fois des bases de Transports Canada et de Santé et Bien-être social et affecter des ressources supplémentaires pour permettre au Bureau de remplir son mandat élargi et de fonctionner à titre d'organisme indépendant (voir page 7). Le tableau 9 ventile l'établissement de la base de ressources de fonctionnement du BCSA qui est échelonnée sur trois ans.

Tableau 9: Établissement de la base de fonctionement du BCSA
(en milliers de dollars)

| | Total des dépenses | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1984-1985 | | 1985-1986 | | 1986-1987 | |
| Source des ressources | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Transports Canada | 7,931 | 116 | 8,238 | 121 | 8,386 | 121 |
| Santé et Bien-être social | - | - | 270 | 3 | 270 | 3 |
| Nouvelles ressources | 2,105 | 23 | 5,113 | 58 | 5,582 | 86 |
| Total de la base de fonctionnement | 10,036 | 139 | 13,621 | 182 | 14,238 | 210 |

À compter de 1985-1986, tous les fonds seront affectés au BCSA. Les niveaux des ressources et le calendrier des versements ont été autorisés à la condition que les besoins soient revus à la fin de l'année financière 1985-1986, après une première expérience de fonctionnement du BCSA (voir page 13).

# Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

Plan de dépenses

1155

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste au:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT 31-2/1986-III-22 Canada: $3.00
ISBN 0-660-52932-7 à l'étranger: $3.60

Prix sujet à changement sans préavis

Budget des dépenses 1985-1986

Partie III

Bureau du Commissaire
à la magistrature fédérale

**Préface**

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend trois sections. La section I présente un aperçu du programme et un résumé des plans et de son rendement actuel. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et les autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le programme.

La section I est précédée d'extraits de la partie II du budget des dépenses afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires. Elle comprend également des extraits du volume II des comptes publics. Ceux-ci permettent d'évaluer le rendement du programme sur le plan financier au cours de la dernière année.

Ce document a pour objet de permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section; le tableau des besoins financiers présenté à la section I comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

## Table des matières

**Extraits de la partie II du budget des dépenses** 4

**Extraits du volume II des comptes publics** 6

**Section I**
**Aperçu du programme**

A. Projets pour 1985-1986
 1. Points saillants 7
 2. État financier récapitulatif par activité 8
B. Rendement récent
 1. Points saillants 9
 2. Examen du rendement financier 9
C. Données de base
 1. Introduction 10
 2. Mandat légal 10
 3. Objectif du programme 11
 4. Plan d'exécution du programme 11
D. Perspective de planification
 1. Contexte 12
 2. Initiatives 12
 3. État d'avancement des initiatives déjà annoncées 13
 4. Efficacité du programme 13

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Administration 15
B. Conseil canadien de la magistrature 19
C. Traitements, indemnités et pensions des juges 20

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
 1. Dépenses par article 22
 2. Dépenses en personnel 23
 3. Paiements de transfert 24
B. Analyse des coûts 25

## Extraits de la partie II du budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $3,253,000 pour le Commissaire à la magistrature fédérale. Les autres dépenses évaluées à $103,280,000 pour les traitements, indemnités et pensions des juges et à $158,000 pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits (en milliers de dollars) | | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Commissaire à la magistrature fédérale** | | |
| 15 | Dépenses de fonctionnement | 2,933 | 2,869 |
| 20 | Conseil canadien de la magistrature - Dépenses de fonctionnement | 320 | 315 |
| (S) | Traitements, indemnités et pensions des juges | 103,280 | 93,596 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 158 | 132 |
| | **Total du Programme** | 106,691 | 96,912 |

### Crédits - Libellé et montants

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Commisssaire à la magistrature fédérale** | |
| 15 | Commisssaire à la magistrature fédérale - Dépenses de fonctionnement, subvention inscrites au Budget, rémunération, indemnités et dépenses pour les juges, y compris les juges adjoints de la Cour suprême du Territoire du Yukon et de la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest, non prévues dans la Loi sur les juges | 2,933,000 |
| 20 | Commissaire à la magistrature fédérale - Conseil canadien de la magistrature - Dépenses de fonctionnement | 320,000 |



1811

## Extraits de la Partie II du budget des dépenses

### Programme par activité

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | | Total | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | Paiements de transfert | | |
| Administration | 30 | 2,985 | 5 | 89 | 3,079 | 2,990 |
| Conseil canadien de la magistrature | 2 | 330 | 2 | - | 332 | 326 |
| Traitements, indemnités et pensions des juges; et pensions aux conjoints et aux enfants des juges | - | 83,930 | - | 19,350 | 103,280 | 93,596 |
| | 32 | 87,245 | 7 | 19,439 | 106,691 | 96,912 |

**Extrait du volume II des comptes publics**

**Utilisation des crédits de 1983-1984**

| | Budget principal | Total des crédits | Utilisation réelle |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| Budgétaire | | | |
| **Crédit 20:** - Dépenses de fonctionnement, subventions inscrites au budget, rémunération, indemnités et dépenses pour les juges adjoints de la Cour suprême du Territoire du Yukon et de la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest, non prévues dans la Loi sur les juges | 2 770 000 | 2 828 000 | 2 314 221 |
| **Crédit 25:** - Conseil canadien de la magistrature - Dépenses de fonctionnement | 273 000 | 273 000 | 210 324 |
| **Statutaire:** - Traitements, indemnités et pensions des juges et pensions aux conjoints et aux enfants des juges décédés | 80 484 000 | 79 241 616 | 79 241 616 |
| **Statutaire:** - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 134 000 | 150 000 | 150 000 |
| **Total du programme** | 83 661 000 | 82 492 616 | 81 916 161 |

**Section I**
**Aperçu du programme**

## A. Points saillants pour 1985-1986

Points saillants du programme des affaires de la magistrature fédérale pour 1985-1986:

- La section des services administratifs à la magistrature versera à 1 100 bénéficiaires tous les traitements, indemnités et pensions autorisés par la Loi sur les juges (voir pages 15 et 18).

- Le programme de formation linguistique des juges demeurera en vigueur. On s'emploiera à l'adapter aux besoins des juges, en particulier dans le domaine de la terminologie juridique qui n'est pas incluse dans le programme de formation linguistique de la Commission de la fonction publique (voir pages 14 et 17).

- La section des Recueils de la Cour fédérale continuera à s'occuper de la publication des motifs de jugement rendus par la Cour fédérale et constituant des précédents importants. Le travail de la section a augmenté considérablement en raison de la quantité et de la complexité des décisions récentes. La nomination de deux juges supplémentaires à la Cour fédérale du Canada a porté le nombre des juges de 22 à 24; un changement important du rôle et des activités de la Cour, de même que la hausse prévue du nombre et de la longueur des jugements rendus en 1984 par rapport à 1983, constituent autant de facteurs qui contribueront à l'augmentation de sa charge de travail (voir pages 13 et 17).

## 2. État financier récapitulatif par activité

**Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu* 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Administration | 3 079 | 2 775 | 304 | 15 |
| Conseil canadien de la magistrature | 332 | 255 | 77 | 19 |
| Traitements, indemnités et pensions des juges | 103 280 | 84 910 | 18 370 | 20 |
| | 106 691 | 87 940 | 18 751 | |
| Années-personnes autorisées | 32 | 31 | 1 | |

* Les prévisions de 1984-1985 sont de 9 000 000 $ ou de 9 % de moins que celle du Budget principal qui sont de 97 000 000 $ de 1984-1985. (Extraits de la partie II du budget des dépenses, p. 4). Cette diminution est principalement attribuable à la réserve de postes de juge établie en vertu de l'article 19.1 de la Loi sur les juges.

**Explication de la différence:** Les besoins financiers de 1985-1986 sont de 19 000 000 $ ou de 21 % plus élevés que les dépenses prévues pour 1984-1985. Cette augmentation est principalement attribuable à ce qui suit:

- Réserve de 49 postes — 4 500 000 $
- Vacances et nouveaux postes — 2 000 000 $
- Rajustements de salaires et postes surnuméraires — 9 000 000 $

## B. Rendement récent

### 1. Points saillants

- Conformément à la Loi sur les juges, une commission d'enquête a été créée le 6 avril 1983 afin de déterminer si les traitements des juges et autres sommes qui leur sont versées, ainsi que les avantages dont ils bénéficient, en vertu de la Loi sur les juges, sont suffisants. Un rapport a été présenté au ministre de la Justice à l'automne de 1983.

- Le programme de formation linguistique des juges commencé en 1978 demeurera en vigueur. On s'emploiera à l'adapter aux besoins des juges, en particulier dans le domaine de la terminologie juridique qui n'est pas incluse dans le programme de formation linguistique de la Commission de la fonction publique. (voir page 17)

### 2. Examen du rendement financier

**Tableau 2: Examen du rendement financier 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | **Différence** |
| Administration | 2 452 | 2 904 | **(452)** |
| Conseil canadien de la magistrature | 222 | 273 | **(51)** |
| Traitements, indemnités et pensions des juges | 79 242 | 80 484 | **(1 242)** |
| | 81 916 | 83 661 | **(1 745)** |

**Explication de la différence:** Les besoins financiers réels pour 1983-1984 ont été de 1 745 000 $ ou de 2 % de moins que prévu. Cette réduction est principalement due à ce qui suit:

- Traitements des juges prévu par la loi **1 200 000 $**

- Le coût de déplacements des juges et de la formation linguistique a diminué à cause d'une demande moindre que celle prévue. **500 000 $**

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le commissaire est chargé de l'administration des affaires de la magistrature fédérale en ce qui a trait aux juges nommés par le gouvernement fédéral, à la Cour fédérale du Canada, à la Cour canadienne de l'impôt et au Conseil canadien de la magistrature.

**Tableau 3: Responsabilité du Commissaire à la magistrature fédérale**

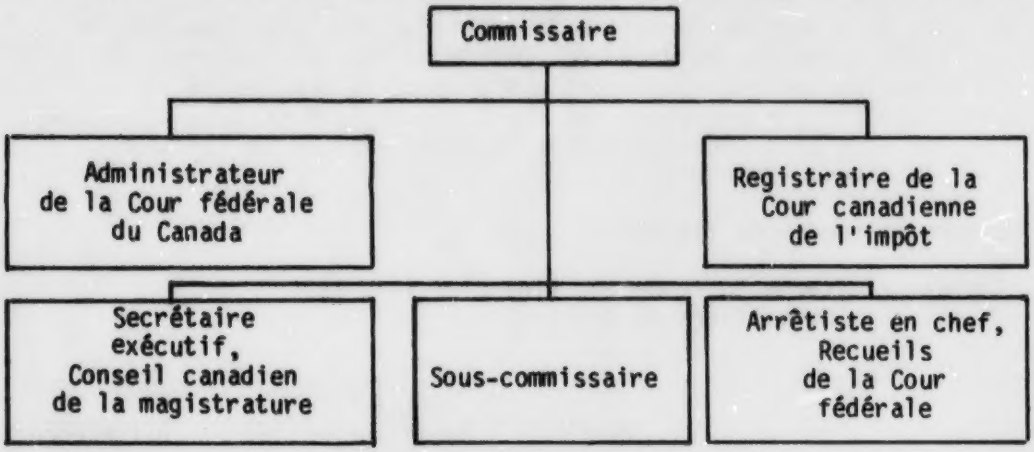


L'objectif du Bureau est de fournir des services administratifs centraux aux juges des cours supérieures, des cours de comté et des cours de district des provinces et des territoires qui sont nommés par le gouvernement fédéral, de même qu'au Conseil canadien de la magistrature. Le programme s'occupe particulièrement de l'élément «Administration» qui consiste à fournir les services nécessaires en ce qui concerne les finances, le personnel et l'administration et à prévoir le versement des salaires des membres du Conseil canadien de la magistrature et des traitements, des indemnités et des pensions des juges de même que des pensions aux conjoints et aux enfants des juges décédés.

Il faut noter que le programme ne prévoit pas les ressources de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt.

### 2. Mandat statutaire

L'article 44 de la Loi sur les juges prévoit la création du poste de Commissaire à la magistrature fédérale dont le titulaire a le rang et la statut de sous-chef d'un ministère. L'article 45 énonce les attributions du commissaire.

## 3. Objectif du programme

Fournir des services administratifs centraux à l'intention du Conseil canadien de la magistrature et des juges des cours supérieures, des cours de comté et des cours de district des provinces et des territoires qui sont nommés par le gouvernement fédéral.

## 4. Plan d'exécution du programme

**Structure des activités:** Le programme d'administration des affaires de la magistrature fédérale se compose des trois activités suivantes, décrites en détail dans la section II du plan.

- Administration;
- Conseil canadien de la magistrature;
- Traitements, indemnités et pensions des juges; et pensions aux conjoints et aux enfants des juges décédés.

**Organisation:** Le programme est dirigé par le commissaire à la magistrature fédérale, qui est secondé par un sous-commissaire chargé des questions liées aux finances, au personnel, à l'administration et à l'enseignement des langues, ainsi que par un arrêtiste en chef, qui est chargé de la publication des Recueils de la Cour fédérale. L'administrateur de la Cour fédérale du Canada et le registraire de la Cour canadienne de l'impôt, de même que le secrétraire du Conseil canadien de la magistrature, organisme légal indépendant composé des juges en chef, relèvent également du commissaire.

Le tableau 4 fait état de la répartition des ressources par organisation et par activité.

**Tableau 4: Ressources par organisation et par activité (en milliers de dollars)**

Commissaire

| | Secrétaire exécutif, Conseil canadien de la magistrature | Sous-commissaire | Arrêtiste en chef, Recueils de la Cour fédérale | Total |
|---|---|---|---|---|
| Traitements, indemnités et pensions des juges | | 103 280 | | 103 280 |
| Conseil canadien de la magistrature | 332 | | | 332 |
| Administration | | 2 470 | 609 | 3 079 |
| Total | 332 | 105 750 | 609 | 106 691 |
| Années-personnes | 2 | 22 | 8 | 32 |

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Les principaux facteurs qui influent sur la nature et la portée du programme d'administration des affaires de la magistrature fédérale sont la Loi sur les juges et ses modifications, les demandes visant la tenue des procès dans les deux langues officielles, ainsi que le nombre et la nature des affaires dont est saisie la Cour fédérale du Canada.

Comme l'objet principal du programme consiste à fournir des services administratifs aux juges nommés par le gouvernement fédéral en ce qui concerne leurs traitements, leurs pensions, leurs dépenses et leurs avantages sociaux, toute modification de la Loi dans ces domaines risque d'entraîner un accroissement de la charge de travail liée à la prestation de ces services.

La nécessité de tenir des procès dans les deux langues officielles a des répercussions directes sur le programme. Les juges suivent des cours de langue adaptés à leurs besoins afin de se familiariser avec la terminologie juridique dans l'autre langue officielle.

L'ampleur du programme est directement influencée par la nature et le nombre d'affaires dont est saisie la Cour fédérale du Canada. L'élargissement de la compétence de la Cour, la multiplication des commissions et des tribunaux fédéraux (dont les décisions peuvent faire l'objet d'un appel devant la Cour fédérale), les mesures législatives récentes - surtout la Charte - et l'augmentation récente du nombre des juges ont contribué à accroître considérablement le volume et la complexité des jugements, qui doivent tous être révisés ou résumés par le personnel de la section des Recueils de la Cour fédérale. Non seulement le nombre des décisions est plus élevé, mais en raison de l'importance des questions qu'elles soulèvent, leur longueur moyenne a augmenté d'environ 50 % depuis les deux dernières années. Auparavant, la plus grande partie des affaires soumises à la Cour fédérale concernaient des domaines specialisés du droit qui intéressaient surtout les parties et la profession juridique. Maintenant, la situation est tout autre puisque la Cour tranche des questions d'intérêt général comme l'affaire des missiles de croisière.

### 2. Initiatives

Compte tenu du contexte, aucun changement d'importance n'est prévu pour 1985-1986.



1189

## 3. État d'avancement des initiatives déjà annoncées

- En 1983-1984, les décisions importantes du point de vue juridique ont été publiées dans les deux langues officielles selon les normes juridiques et linguistiques d'exactitude et de clarté que doivent respecter les recueils de jurisprudence.

- Au cours de 1983-1984, 19 410 heures de formation linguistique ont été consacrées à 227 juges, dans le cadre de cours particuliers et de cours intensifs d'immersion.

## 4. Efficacité du programme

L'efficacité du programme est directement tributaire des facteurs clés suivants:

- la sélection des jugements de la Cour fédérale les plus importants au point au vue juridique, leur révision et leur résumé de la manière la plus méticuleuse et la publication, dans les deux langues officielles, dans un délai raisonnable après qu'ils aient été prononcés (environ douze (12) mois);

- la capacité des juges d'exercer leurs fonctions dans les deux langues officielles.

**Recueils de la Cour fédérale:** L'arrêtiste en chef examine les motifs de jugement de la Cour fédérale pour déterminer quelles décisions ou parties de celles-ci méritent d'être publiées à titre de précédents importants. Les arrêtistes soumettent les décisions sélectionnées à un procédé de révision méticuleux en vue de s'assurer que les textes et les renvois ne contiennent pas d'erreurs. Ils rédigent également les «rubriques» (mots clés) et les «sommaires» en vue de leur publication. Comme les étudiants en droit, les professeurs, les avocats et les juges se servent tous beaucoup des divers recueils de jurisprudence - et principalement des recueils «officiels» comme ceux de la Cour fédérale - et des lois à titre de premières sources du droit, il importe au plus haut point que cette sélection soit judicieuse, que la révision soit des plus complète et que les recueils soient publiés rapidement.

Relativement à l'exactitude de la révision, les chiffres suivants indiquent le nombre d'erreurs relevées après la publication.

**Tableau 5: Exactitude des Recueils de la Cour fédérale**

| | 1983-1984 | 1982-1983 | 1981-1982 |
|---|---|---|---|
| Total des pages publiées | 1 350 | 1 542 | 1 716 |
| Nombre d'erreurs | 1 | 6 | - |
| Moyennes d'erreurs par 1 000 pages | 0,74 | 3,89 | - |

En moyenne, il a fallu 16 mois en 1983-1984 pour publier un recueil des décisions de la Cour fédérale. L'objectif pour 1985-1986 est de 10 à 12 mois.

**Formation linguistique des juges:** Conformément à la Loi sur les langues officielles et aux dispositions du Code criminel qui traitent du droit à un procès tenu dans l'une ou l'autre des langues officielles, le programme offre aux juges nommés par le gouvernement fédéral des cours de formation linguistique avec formation spéciale en matière de terminologie juridique.

Ces cours de formation ont pour but de permettre aux juges d'acquérir les connaissances qui leur permettront d'exercer leurs fonctions dans l'une ou l'autre des langues officielles. Plusieurs genres de cours sont offerts. Les juges anglophones peuvent, par exemple, suivre des cours d'immersion d'une durée de deux semaines deux fois par année et les juges francophones peuvent suivre ce même genre de cours une fois par année. Les juges peuvent également suivre des cours de terminologie juridique. Entre les sessions de cours, tous les juges qui suivent des cours de langue seconde ont la possibilité de suivre des leçons particulières d'une durée totale de trois à cinq heures par semaine.



1171

## Section II
## Analyse par activité

### A. Administration

**Objectifs**

Les objectifs de l'activité «Administration» sont les suivants:

- appliquer la partie I de la Loi sur les juges, qui traite du versement des traitements, des indemnités et des pensions des juges nommés par le gouvernement fédéral et du versement des pensions aux conjoints et aux enfants des juges décédés;
- offrir des services administratifs centraux à l'intention du Conseil canadien de la magistrature;
- réaliser un programme de formation linguistique et l'offrir aux juges nommés par le gouvernement fédéral;
- préparer les Recueils de la Cour fédérale pour la publication et les publier;
- examiner la Loi sur les juges et proposer les modifications qui s'imposent.

**Résumé des ressources**

**Tableau 6: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Gestion et services | 1 055 | 12 | 942 | 12 | 834 | 12 |
| Recueils de la Cour fédérale | 609 | 8 | 545 | 8 | 481 | 8 |
| Formation linguistique des juges | 1 225 | 4 | 1 106 | 3 | 977 | 3 |
| Services administratifs à la magistrature | 190 | 6 | 182 | 6 | 160 | 6 |
| | 3 079 | 30 | 2 775 | 29 | 2 452 | 29 |

**Rendement financier antérieur**

Le tableau 7 illustre l'écart entre le budget et les dépenses en 1983-1984.

**Tableau 7: Rendement financier de 1983-1984**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | **Différence** |
| Gestion et services | 834 | 1 069 | **(235)** |
| Recueils de la Cour fédérale | 481 | 487 | **(6)** |
| Formation linguistique des juges | 977 | 1 168 | **(191)** |
| Services administratifs à la magistrature | 160 | 180 | **(20)** |
| | 2 452 | 2 904 | **(452)** |

**Explication de la différence:** Les besoins financiers réels pour 1983-1984 étaient de 452 000 $ ou 16 % de moins que le montant prévu. Cette diminution est principalement attribuable aux déplacements et à la formation linguistique des juges.

**Description**

Cette activité comprend l'ensemble des tâches administratives nécessaires pour atteindre les objectifs susmentionnés. Quatre groupes sont chargés de voir à ce que ces objectifs soient atteints.

**Gestion et services:** Ce groupe élabore les politiques du programme et fournit les services nécessaires aux finances, au personnel et à l'administration.

**Publication des Recueils de la Cour fédérale:** Ce groupe est chargé de la préparation des motifs de jugement rendus par la Cour fédérale du Canada en vue de leur révision et de leur publication.

**Formation linguistique:** Ce groupe est chargé de planifier, d'organiser et d'offrir des programmes de formation linguistique aux juges.

**Services administratifs à la magistrature:** Ce groupe est responsable du versement des traitements, des indemnités et des pensions aux juges et aux personnes à leur charge.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Publication des Recueils de la Cour fédérale:** La section des Recueils de la Cour fédérale est chargée de la publication des motifs de jugement rendus par la Cour fédérale. Les membres de la section examinent tous les motifs de jugement en vue de déterminer lesquels constituent des précédents importants. Ceux qu'ils choisissent de publier sont examinés avec soin de manière à ce que les textes et les renvois ne comportent pas d'erreurs. Le nombre de motifs de jugement rendus par écrit, le nombre de motifs de jugement publiés et le coût de leur publication figurent au tableau 8. L'imprimerie du MAS a recours au système de recouvrement intégral des coûts pour établir les coûts de publication et de distribution. Les coûts de publication et de correction d'épreuves comprennent les traitements de l'arrêtiste en chef, de deux arrêtistes et de trois assistants.

**Tableau 8: Nombre de décisions de la Cour fédérale publiées et coûts de publication**

| | 1985-1986 (estimation) | 1984-1985 (prévu) | 1983-1984 (réel) | 1982-1983 (réelle) |
|---|---|---|---|---|
| Nombre de motifs de jugement rendus par écrit | 850 | 739 | 574 | 544 |
| Nombre de résumés publiés de motifs de jugement non publiés | 663 | 614 | 268 | 311 |
| Nombre de décisions publiées | 180 | 163 | 133 | 180 |
| Nombre de pages publiées | 2 484 | 2 615 | 1 350 | 1 542 |
| Coûts d'impression et de distribution | 276 000 $ | 245 000 $ | 221 890 $ | 193 000 $ |
| Coûts de correction d'épreuves | 333 000 $ | 300 000 $ | 258 460 $ | 153 264 $ |
| Coûts de publication | 609 000 $ | 545 000 $ | 480 350 $ | 346 264 $ |

**Formation linguistique:** Le travail du groupe de la formation linguistique consiste principalement à organiser des cours destinés à permettre aux juges d'améliorer leur connaissance des deux langues officielles. On insiste particulièrement sur l'emploi de la terminologie juridique dans tous les cours.

Le programme comprend trois genres de cours: des cours d'immersion d'une durée de deux semaines pour les juges anglophones et francophones, des leçons particulières hebdomadaires d'une durée de trois à cinq heures entre les sessions de cours d'immersion et des cours d'immersion totale d'une durée de trois à quatre mois pour les juges anglophones.

Le nombre de participants par session et le coût de chaque genre de cours offert en 1983-1984, 1984-1985 et 1985-1986 figurent au tableau 9. Un grand nombre des juges qui participent aux deux sessions annuelles destinées aux juges anglophones profitent également des leçons particulières.

**Tableau 9: Coûts de formation et nombre de participants par genre de cours (en milliers de dollars)**

| | 1985-1986 (estimation) | | 1984-1985 (prévu) | | 1983-1984 (réel) | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Genre de cours | $ | Nombre | $ | Nombre | $ | Nombre |
| Sessions d'immersion | 640 | 240 | 590 | 230 | 492 | 163 |
| Leçons particulières | 393 | 300 | 374 | 286 | 308 | 235 |
| Immersion totale | 10 | 1 | 8 | 1 | 7 | 1 |
| Coût de la formation* | 1 043 | 541 | 972 | 517 | 807 | 399 |

* Ces coûts ne comprennent pas les traitements et les dépenses de fonctionnement de la section de formation linguistique des juges. Le total des coûts estimatifs pour 1985-1986 est de 1 225 000 $.

**Services administratifs à la magistrature:** Ce groupe est chargé d'appliquer la Loi sur les juges en ce qui concerne le versement des traitements, des indemnités et des pensions des juges de la Cour fédérale, de la Cour canadienne de l'impôt et de tous les autres juges des cours supérieures, des cours de comté et des cours de district des provinces et des territoires, qui sont nommés par le gouvernement fédéral. Ce groupe s'occupe également du paiement des gratifications aux conjoints des juges qui décèdent dans l'exercice de leurs fonctions et du paiement des pensions aux conjoints et aux enfants des juges qui sont décédés. Les dépenses de cette activité comprennent les traitements et les indemnités versés à plus de 750 juges et 350 bénéficiaires de pensions. En 1983-1984, on a préparé la présentation de 192 décrets du conseil concernant les traitements, les pensions, les nominations et les mutations et les documents nécessaires ont été étudiés afin de donner effet à ces décrets une fois approuvés. De plus, 8 772 demandes d'allocation pour dépenses ont été examinées pendant cet exercice financier. En 1983-1984, la prestation des services susmentionnés a nécessité des coûts directs de 160 000 $ et six années-personnes.



1175

B. **Conseil canadien de la magistrature**

**Objectif**

Assurer l'administration du Conseil canadien de la magistrature conformément à la Loi sur les juges.

**État récapitulatif des ressources**

**Tableau 10: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Conseil canadien de la magistrature | 332 | 2 | 255 | 2 | 222 | 2 |

Les besoins financiers réels pour 1983-1984 étaient de 51 000 $ ou de 17 % de moins que le montant prévu. Référence tableau 2 page 9.

**Description**

Cette activité fournit un soutien administratif au Conseil canadien de la magistrature, organisme statutaire qui regroupe les juges en chef et les premiers juges des provinces, de la Cour fédérale et de la Cour canadienne de l'impôt dont le but est de favoriser l'efficacité et l'uniformité et d'améliorer la qualité des services judiciaires des cours supérieures et des cours de comté. Le Conseil atteint ce but en organisant des conférences à l'intention des juges en chef et des séminaires destinés à assurer l'éducation permanente des juges et en instituant, à l'occasion, des enquêtes sur les plaintes portées contre les membres de la magistrature fédérale.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Cette activité assure les services administratifs du conseil par l'organisation de séminaire annuels comme le séminaire destiné aux juges qui viennent d'être nommés.

L'activité fournit aussi l'aide nécessaire à la rédaction des publications, comme le Livre des juges, et le soutien administratif nécessaire aux études qu'entreprend le Conseil.

## C. Traitements, indemnités et pensions des juges

### Objectif et description

Payer, en vertu de la Loi sur les juges, les traitements, indemnités et pensions aux juges de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt et aux autres juges des cours supérieures, des cours de comté et des cours de district des provinces et des territoires; payer des primes à leurs conjoints lorsqu'ils décèdent dans l'exercice de leurs fonctions et des pensions aux conjoints et aux enfants des juges décédés.

### État récapitulatif des ressources

**Tableau 11: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Traitement et salaires | 78 794 | 64 170 | 60 222 |
| Transports | 4 022 | 5 069 | 4 437 |
| Autres dépenses | 1 114 | 664 | 653 |
| Pensions | 19 350 | 15 007 | 13 930 |
| Total | 103 280 | 84 910 | 79 242 |

**Rendement financier antérieur**

**Tableau 12: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Traitements et salaires | 60 222 | 60 604 | (382) |
| Transports | 4 437 | 3 500 | 937 |
| Autres dépenses | 653 | 780 | (127) |
| Pensions | 13 930 | 15 600 | (1 670) |
| | 79 242 | 80 484 | (1 242) |

**Explication de la différence:** Les besoins financiers réels pour 1983-1984 étaient de 1 200 000 $ ou de 1,5 % de moins que le montant prévu. Cette diminution est principalement attribuable à la réserve de postes de juge.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les paiements décrits dans l'objectif sont versés en vertu de l'autorisation statutaire conformément à la Loi sur les juges.

**Tableau 13: Présentation de la charge de travail**

| | 1983-1984 | 1982-1983 | 1981-1982 | 1980-1981 |
|---|---|---|---|---|
| Juges | 747 | 706 | 700 | 632 |
| Bénéficiaires | 392 | 360 | 350 | 351 |
| Décrets du conseil | 192 | 156 | 239 | 130 |
| Traitement des demande de dépenses | 8 772 | 8 869 | 7 572 | 5 225 |

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

**Tableau 14: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 79 948 | 65 081 | 61 103 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 158 | 148 | 144 |
| | 80 106 | 65 229 | 61 247 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 4 799 | 5 746 | 4 845 |
| Information | 289 | 235 | 233 |
| Autres services professionnels | 794 | 784 | 775 |
| Location | 62 | 53 | 73 |
| Achat de services, de réparation et d'entretien | 11 | 75 | 12 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 66 | 50 | 56 |
| Toutes autres dépenses | 1 118 | 665 | 653 |
| | 7 139 | 7 608 | 6 647 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 87 245 | 72 837 | 67 894 |
| Capital | 7 | 7 | 11 |
| Paiements de transfert | 19 439 | 15 096 | 14 011 |
| Total des dépenses | 106 691 | 87 940 | 81 916 |



1179

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 15: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitements actuels | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 1985-1986 | 1984-1985 | 1983-1984 | | |
| Gestion | 2 | 2 | 2 | 50 350 - 96 300 | 66 155 |
| Scientifique et professionnelle | 7 | 6 | 5 | 13 609 - 88 120 | 41 629 |
| Services administratifs | 4 | 5 | 5 | 13 912 - 57 987 | 37 691 |
| Soutien technique | 1 | 1 | - | | |
| Soutien administratif | 18 | 17 | 17 | 12 636 - 31 946 | 21 300 |

**Nota:** La colonne des années-personnes présente la répartition par groupe professionnel des années-personnes autorisées pour le programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à une autre.

## 3. Paiements de transfert

### Tableau 16: Ventilation des subventions

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Administration** | | | |
| Primes versées au conjoint survivant d'un juge qui décède dans l'exercice de ses fonctions, ou aux personnes à sa charge agréées par le Conseil du Trésor, dont le montant équivaut au sixième du traitement du juge au moment de son décès | **89 000** | 89 000 | 81 000 |
| Traitements, indemnités et pensions des juges, et pensions aux conjoints et aux enfants des juges décédés | | | |
| (S) - Pensions aux termes de la Loi sur les juges (SC. J-1, dans sa forme modifiée) | **19 350 000** | 15 007 000 | 13 930 000 |
| | **19 439 000** | 15 096 000 | 14 011 000 |

## B. Analyse des coûts

**Tableau 17: Coûts du programme par activité (en milliers de dollars)**

| | Dépenses de fonctionnement 1985-1986 | Plus autres coûts | **Coût total 1985-1986** | Coût total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|
| Administration | 3 079 | 289 | **3 368** | 3 074 |
| Conseil canadien de la magistrature | 332 | - | 332 | 255 |
| Traitements, indemnités et pensions des juges, et pensions aux conjoints et aux enfants des juges décédés | 103 280 | - | **103 280** | 84 910 |
| | 106 691 | 289 | **106 980** | 88 239 |

Les coûts ajoutés aux dépenses de fonctionnement de 1985-1986 comprennent des locaux fournis gratuitement par le ministère des Travaux publics (200 000 $) et d'autres services fournis gratuitement par d'autres ministères (88 832 $).

# Bureau du Commissaire aux langues officielles

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

1185

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste au:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, Canada, K1A 0S9

N° de catalogue BT 31-2/1986-III-32 Canada: $3.00
ISBN 0-660-52941-6 à l'étranger: $3.60

Prix sujet à changement sans avis préalable

**Budget des dépenses 1985-1986**

**Partie III**

**Bureau du Commissaire aux langues officielles**

**Préface**

Le présent plan de dépenses est conçu comme un document de référence. Il contient plusieurs ordres de détails visant à répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend deux sections. La section I présente un aperçu et une description du Programme, des données de base, les objectifs et les perspectives en matière de planification, ainsi que des données sur le rendement qui servent à justifier les ressources demandées. La section II fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses afin d'assurer un lien avec les autres documents budgétaires. Elle comprend également des extraits du Volume II des Comptes publics. Ceux-ci permettent d'évaluer le rendement du programme sur le plan financier au cours de la dernière année.

Ce document permettra au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

## Table des matières

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 4

**Extraits du volume II des Comptes publics** 5

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Plans pour 1985-1986
  1. Points saillants 6
  2. État financier récapitulatif 7
B. Rendement récent
  1. Points saillants 7
  2. Rétrospective du rendement financier 8
C. Données de base
  1. Introduction 8
  2. Mandat statutaire 9
  3. Objectif du Programme 9
  4. Description du Programme 9
  5. Plan d'exécution du Programme 11
D. Perspective de planification
  1. Contexte 12
  2. Nouvelles initiatives 13
  3. Mise à jour des initiatives antérieures 13
  4. Efficacité du Programme 14
  5. Données sur le rendement et justification des ressources 15

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
  1. Dépenses par article 20
  2. Dépenses en personnel 21
B. Analyse des coûts 22
C. Renseignements complémentaires 22



1191

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

## Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $9,154,000 pour le Bureau du Commissaire aux langues officielles. Les autres dépenses évaluées à $770,000 seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

**Besoins financiers par autorisation**

| Crédits (en millier de dollars) | | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Commissaire aux langues officielles** | | |
| 15 | Dépenses du Programme | 9,154 | 9,316 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 770 | 678 |
| | **Total du Programme** | 9,924 | 9,994 |

**Crédits - Libellé et dépenses prévues**

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Commissaire aux langues officielles** | |
| 15 | Commissaire aux langues officielles - Dépenses du Programme | 9,154,000 |

**Programme par activité**

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | Budgétaire Fonctionnement | Total | |
| Commissaire aux langues officielles | 9,924 | 9,924 | 9,994 |



1211

**Extraits du volume II des Comptes publics**

**Utilisation des crédits de 1983-1984**

| | Budget principal | Total des crédits | **Utilisation réelle** |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| **Commissaire aux langues officielles** | | | |
| **Crédit 15** - Dépenses du programme | 8,751 | 8,763 | **7,994** |
| **Statutaire** - Traitement du Commissaire aux langues officielles | 80 | 85 | **85** |
| **Statutaire** - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 684 | 761 | **761** |
| **Total du Programme** | 9,515 | 9,609 | **8,840** |

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Plans pour 1985-1986

### 1. Points saillants

Le Commissariat aux langues officielles a établi les objectifs suivants pour 1985-1986:

- Un nouveau Commissaire est entré en fonction en septembre 1984 et, au même moment, un nouveau gouvernement majoritaire a été porté au pouvoir. Tenant compte des évaluations courantes de l'ensemble du programme des langues officielles et de la volonté apparente du nouveau gouvernement d'aborder le domaine dans une nouvelle optique, le Commissaire, soucieux de garantir effectivement des moyens de protection des droits linguistiques renforcés et mieux structurés, a entrepris de réorienter les activités du Commissariat aux langues officielles. Toutes les directions du Commissariat ont entrepris le réexamen de leurs plans de travail en fonction de nouvelles lignes directrices s'inspirant de cette réorientation et des sections pertinentes du discours du Trône du 5 novembre 1984.

- Organisation d'un colloque national regroupant des représentants des collectivités de langue officielle et d'un colloque international sur la planification linguistique de concert avec la Commission canadienne pour l'UNESCO et d'autres organismes (voir page 15).

- Instruction de toutes les plaintes reçues en 1985-1986 (voir pages 16 et 17).

- Réalisation d'une trentaine de vérifications et d'études, et de quelque vingt-quatre suivis systématiques (voir pages 16 et 17).



1193

## 2. État financier récapitulatif

**Tableau 1: Besoins financiers pour 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Budget principal 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence |
|---|---|---|---|
| Commissariat aux langues officielles | 9 924 | 9 455 | 469 |
| Années-personnes prévues | 141 | 139 | 2 |

Le budget principal de 1985-1986 représente une augmentation de 5% par rapport aux dépenses prévues pour 1984-1985. Cependant, il correspond à une diminution d'environ 1% lorsque comparé au budget principal de 1984-1985 qui était de 9 994 000 $.

## B. Rendement récent

### 1. Points saillants de la performance du programme en 1983-1984

Au cours de 1983-1984, le Commissariat aux langues officielles a oeuvré sur plusieurs tableaux à la fois afin d'aider à améliorer le rendement du gouvernement fédéral dans le secteur de la langue de travail.

En outre, le Commissaire a rencontré les cadres supérieurs du Conseil du Trésor, de la Commission de la Fonction publique, du Conseil Privé, ainsi que les membres du Comité mixte des langues officielles dans le but de faire accepter les analyses et les propositions contenues dans le rapport du Commissariat sur la langue de travail rendu public en février 1983.

Les 1209 plaintes reçues en 1983-1984 furent toutes instruites et 843 d'entre elles furent réglées à notre satisfaction pendant l'année; 494 plaintes antérieures furent également réglées, ce qui donne un total de 1 337 plaintes.

Le Commissariat a évalué le rendement linguistique de 104 institutions fédérales (ministères, agences et sociétés d'État) et en a publié les résultats dans son Rapport annuel de 1983.

Les bases du programme d'information visant tout particulièrement à informer les collectivités de langue officielle vivant en situation minoritaire de leurs droits linguistiques ont été jetées. Des messages rappelant à leurs membres les obligations des organismes fédéraux relatives aux services en français et en anglais ont été diffusés par nos bureaux régionaux et les associations et centres au service de ces collectivités.

## 2. Rétrospective du rendement financier

Les dépenses réelles de 1983-1984 ont été de 7% inférieures à ce qui était prévu au budget principal.

**Tableau 2: Rétrospective du rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Commissariat aux langues officielles* | 8 840 | 9 515 | 675 |

* voir la ventilation des dépenses de 1983-1984, par activité, à la page 22.

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Commissaire aux langues officielles est nommé par commission sous le grand sceau, après approbation de la nomination par résolution du Sénat et de la Chambre des communes, et pour un mandat d'une durée de sept ans. Il soumet chaque année au Parlement une déclaration relative à l'exercice de ses fonctions.

Il y a trois autres organismes qui s'occupent d'activités complémentaires à celles du Commissariat aux langues officielles:

- le Secrétariat du Conseil du Trésor élabore les politiques gouvernementales en la matière et en assure leur mise en oeuvre;
- la Commission de la Fonction publique pourvoit à la formation linguistique des fonctionnaires et détermine le niveau de connaissance linguistique que possèdent les candidats à des postes bilingues;
- le Secrétariat d'État se charge de promouvoir l'enseignement de la langue minoritaire ainsi que l'enseignement de la langue seconde, d'épauler les efforts des minorités de langue officielle et de fournir des services de traduction et d'interprétation au gouvernement fédéral.



1195

## 2. Mandat statutaire

L'article 25 de la Loi sur les langues officielles définit comme suit le mandat du Commissaire:

> "Il incombe au Commissaire de prendre, dans les limites de ses pouvoirs, toutes les mesures propres à faire reconnaître le statut de chacune des langues officielles et à faire respecter l'esprit de la présente loi et l'intention du législateur dans l'administration des affaires des institutions du Parlement et du gouvernement du Canada. À cette fin, il procédera à des instructions, soit de sa propre initiative, soit à la suite des plaintes reçues par lui, et fera les rapports et recommandations prévus en l'occurrence par la présente loi."

## 3. Objectif du Programme

L'objectif du Commissariat aux langues officielles est d'assurer la reconnaissance de chacune des langues officielles et faire respecter l'esprit de la Loi sur les langues officielles.

## 4. Description du Programme

Le rôle du Commissaire comporte essentiellement trois facettes:

- en premier lieu, il est le protecteur des droits linguistiques des particuliers ou des groupes qui estiment que leurs droits en la matière n'ont pas été respectés par un organisme fédéral;

- en second lieu, il est un vérificateur qui veille à ce que tous les organismes fédéraux appliquent bien la Loi, en même temps qu'il évalue leurs progrès en matière de réforme linguistique;

- en troisième lieu, il est un promoteur de la réforme linguistique au sens large voulu par le législateur, sensibilisant les Canadiens à leurs droits linguistiques; il encourage les autorités compétentes dans la Capitale nationale ainsi qu'à travers le Canada et les Canadiens à adopter une attitude plus ouverte envers l'autre langue officielle et la communauté qui la parle.

Il est soutenu par quatre directions principales: Analyse des Politiques et Services de liaison; Plaintes et Vérifications; Information; et Gestion des ressources.

**Analyse des politiques et Services de liaison:** Le groupe de l'Analyse des politiques s'occupe d'alimenter le Commissaire et ses principaux collaborateurs en conseils et en analyses concernant les politiques officielles, la législation et la réglementation, ainsi que de le renseigner sur les événements locaux et spéciaux touchant la question linguistique. Cela comprend, à titre d'exemple, l'analyse des propositions de modification à la Loi sur les langues officielles, des rapports gouvernementaux sur les progrès généraux et des mesures spéciales. Les analystes examinent aussi des études et documents relatifs aux problèmes linguistiques émanant de différents secteurs, aident à préparer les discours du Commissaire et du Sous-commissaire, ainsi que les parties du rapport annuel qui ont trait à la politique d'ensemble du gouvernement fédéral.

La fonction liaison est essentiellement exercée par l'entremise de cinq bureaux régionaux, dont les activités sont coordonnées à partir de l'administration centrale du Commissariat. Le principal devoir des agents de liaison est d'être aussi disponibles que possible aux groupes intéressés, et de leur donner des conseils adaptés à leur milieu et à leurs préoccupations. C'est aussi par l'entremise de ses bureaux régionaux que le Commissariat procède à l'instruction sur place d'un certain nombre de plaintes et qu'il effectue des vérifications ponctuelles et des suivis concernant des bureaux régionaux et des institutions fédérales.

**Plaintes et Vérifications:** En vertu de son rôle d'ombudsman, le Commissaire reçoit chaque année un nombre variable de plaintes émanant de personnes qui estiment que leurs droits linguistiques n'ont pas été respectés par l'administration fédérale. Il faut faire enquête dans chaque cas et, s'il y a lieu, recommander les correctifs appropriés aux institutions fautives et surveiller leur mise en application.

La vérification linguistique, par contre, consiste en un examen approfondi de la façon dont une institution s'acquitte de ses obligations en matière de langues officielles dans ses structures, dans les services rendus au public, dans les possibilités qu'elle offre à ses employés de travailler dans la langue de leur choix, ou encore dans ses pratiques d'embauche qui devraient assurer aux Anglophones et aux Francophones une participation équitable.

La méthodologie utilisée comprend le recours aux techniques habituelles, telles les entrevues individuelles de membres du personnel de l'institution et de ses administrés, les observations directes, les questionnaires par échantillonnage, et l'examen des dossiers et des procédés administratifs.

Les recommandations et suggestions des rapports de vérification sont discutées avec la ou les institutions concernées et font l'objet de suivis périodiques afin de déterminer si les lacunes relevées ont été corrigées.

**Information:** Cette fonction a pour but de favoriser la reconnaissance du statut d'égalité des deux langues officielles. En plus du Rapport annuel, le Commissariat met à la disposition du grand public le trimestriel Langue et société ainsi que toute une gamme d'imprimés et de documents audio-visuels portant sur la Loi ou visant à informer le public. Le Commissariat diffuse également deux trousses conçues spécialement pour sensibiliser les jeunes à la dualité linguistique du Canada et au caractère international de l'anglais et du français, à savoir Explorations pour les jeunes de 13 à 17 ans et Oh! Canada 2 pour ceux de 7 à 12 ans. La liste de tous les documents couramment distribués est consignée au Rapport annuel.

Outre qu'elle répond à des demandes de renseignements et de documentation, la Direction de l'information tient une liste d'adresses des particuliers et organismes désireux de recevoir ses publications périodiques ou nouvelles dès leur parution. Cette liste sert aussi pour les communications du Commissariat. La Direction de l'information offre de plus des services de recherche et d'orientation aux organismes et aux particuliers qui demandent de l'information sur différentes questions reliées aux langues officielles. Une attention particulière est apportée à l'établissement de contacts entre les médias et le Commissaire tant à Ottawa que lorsqu'il se déplace à l'extérieur de la région de la Capitale nationale. Une bibliothèque de référence est ouverte au public qui souhaite y faire des recherches.

**Gestion des ressources:** Sous cette rubrique sont regroupés les bureaux du Commissaire et du Sous-commissaire ainsi que les services financiers, administratifs et de personnel.

## 5. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Le Commissariat aux langues officielles n'a qu'une activité, laquelle s'identifie au Programme lui-même. Cependant, le Programme est géré par l'entremise de quatre directions principales. Celles-ci sont présentées au tableau 3 avec les ressources qui leur seront affectées.

**Organisation:** Le Commissariat est composé de cinq Directions comme on l'indique au tableau 3. Son siège est à Ottawa. Aussi, le Commissariat gère cinq bureaux régionaux situés à Moncton, Montréal, Sudbury, Winnipeg et Edmonton.

**Tableau 3: Ressources pour 1985-1986, par fonction principale et unité responsable**

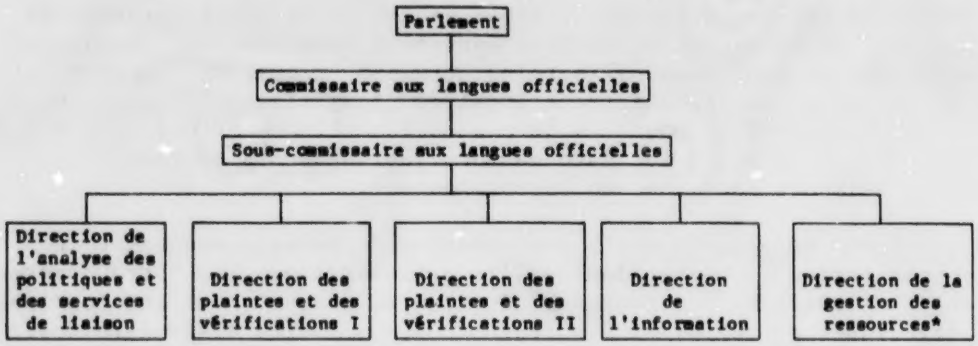


| | Direction de l'analyse des politiques et des services de liaison | Direction des plaintes et des vérifications I | Direction des plaintes et des vérifications II | Direction de l'information | Direction de la gestion des ressources* | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|
| (en milliers de dollars) | 1 755 | 1 490 | 1 408 | 3 278 | 1 993 | 9 924 |
| Années-personnes | 28 | 30 | 30 | 20 | 33 | 141 |

* englobe les dépenses du Bureau du Commissaire et du Sous-commissaire.

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Au Commissariat, le processus de planification tient compte à la fois des responsabilités imposées à l'organisme par la Loi et de l'évolution générale de tous les programmes concernant les langues officielles au Canada.

En vertu de la Loi sur les langues officielles, le Commissariat doit être en mesure d'étudier toutes les plaintes recevables qui sont portées contre des institutions fédérales et d'y donner suite. De plus, un cycle quinquennal de vérifications linguistiques pertinentes de toutes les institutions fédérales fait partie intégrante du processus d'examen rigoureux de l'administration fédérale. Ces instructions de plaintes et vérifications linguistiques sont accompagnées, au besoin, de recommandations qui sont suivies chaque année d'une centaine de mesures de rappel.

Le Commissaire aux langues officielles doit aussi être en mesure d'analyser les données démographiques et tout autre renseignement ayant trait à la situation linguistique et de tenir compte de leur impact sur la mise en oeuvre de la Loi sur les langues officielles.

D'autre part, le travail du Comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des communes sur les langues officielles permet au public de s'intéresser de plus près aux programmes de langues officielles.

## 2. Nouvelles initiatives

Le Commissariat aux langues officielles ne prévoit pas de changement à la nature de son mandat en 1985-1986. Ses efforts comporteront d'abord, dans un esprit de continuité, la poursuite et l'expansion des initiatives déjà mentionnées tout en y recherchant économie et rigueur administrative, puis les adaptations rendues nécessaires par les politiques du nouveau gouvernement et les réexamens internes déjà mentionnés. L'accent sera mis en particulier sur la recherche partout où elle pourra contribuer à l'efficacité du Commissariat. Les objectifs clés pour 1985-1986 sont donnés à la page 6 du document.

## 3. Mise à jour des initiatives antérieures

- Dans ses vérifications, le Commissariat a mis l'accent sur la langue de travail; il a utilisé des questionnaires plus détaillés sur les obstacles à l'usage de l'une ou l'autre langue et il a recommandé des moyens propres à éliminer les obstacles reconnus.

- Le Commissariat a contribué à plusieurs groupes de travail regroupant des ministères et des organismes centraux dont la mission consistait à formuler et à faire connaître des idées pratiques propres à aider les organismes fédéraux dans le domaine de la langue de travail.

- A toutes fins utiles, la réalisation du premier plan quinquennal de vérification s'est terminée cette année.

- Le système de contrôle relatif à la réception, à l'instruction et au suivi des plaintes reçues a permis d'améliorer la communication avec le plaignant en le tenant périodiquement au courant de l'instruction de sa plainte. Grâce à ce système également, dans certains cas, on a remarqué une accélération dans le règlement de la plainte qui a été favorisé par des contacts plus réguliers avec l'organisme mis en cause. De plus, une méthode de mesure du temps dévolu au traitement des plaintes, à la réalisation des vérifications et études, et aux autres activités des agents a été élaborée et mise en place à la fin de 1984.

- Le Commissariat, conseillé par un comité composé d'éducateurs choisis sur les recommandations du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), a revu ses programmes d'information

orientés vers les jeunes Canadiens âgés de sept à dix-sept ans. Le Commissariat poursuit la mise au point de nouveaux documents d'information pour donner suite à ses efforts de sensibilisation de ce groupe d'âges à la dualité linguistique canadienne, au caractère international de l'anglais et du français et au domaine des langues en général. Par contre, l'élaboration d'un matériel plus développé destiné à remplacer les trousses Explorations et Oh! Canada 2 a été reportée jusqu'à la fin de travaux de recherche sur les groupes cibles et sur le rapport coût-efficacité des moyens d'atteindre les objectifs des programmes jeunesse (voir page 18).

- Une méthodologie de suivis uniformisés et périodiques a été mise à l'essai en 1984 et 9 suivis du genre ont été entrepris. L'analyse des résultats se fera au début de 1985 et on prévoit une utilisation plus fréquente de cette méthodologie entreprise.

**4. Efficacité du Programme**

Comme il n'existe pas d'indicateurs universellement acceptés pour mesurer avec précision l'efficacité d'institutions comme le Commissariat aux langues officielles, le Commissaire s'est adressé, au printemps 1982, au Vérificateur général pour demander une "vérification intégrée" des opérations de l'organisme.

Les activités d'évaluation prennent au Commissariat deux formes bien distinctes: il y a l'évaluation de la mise en oeuvre de la Loi sur les langues officielles dans les ministères, sociétés de la Couronne et autres institutions assujetties à la Loi; et l'évaluation du rendement du Commissariat dans l'instruction des plaintes, la conduite des vérifications, la consultation, la recherche de solutions et les documents d'information.

Le Commissaire fait état des progrès réalisés au sein des organismes fédéraux dans ses rapports annuels et autres rapports soumis au Parlement.

En plus de son cycle établi de vérification et d'évaluation du rendement des organismes, le Commissariat mène des projets de recherche spéciaux visant à déterminer la disponibilité des services du gouvernement fédéral dans les deux langues, à étudier les facteurs qui nuisent à l'emploi équitable de l'anglais et du français au travail, à délimiter les tendances dans la participation des anglophones et des francophones au sein de la fonction publique, et à évaluer l'efficacité des initiatives d'appui comme la détermination des postes bilingues, la formation linguistique et la traduction. Les rapports annuels et autres rapports publics font aussi état de ces projets spéciaux.



1201

En ce qui concerne le rendement du Commissariat dans l'instruction des plaintes, la réalisation de vérifications, la consultation, la recherche de solutions, l'information et le leadership dans la mise en oeuvre de la politique, veuillez vous référer aux pages qui suivent.

**5. Données sur le rendement et justification des ressources**

**Analyse des politiques et Services de liaison:** Le but de cette double fonction est de suivre de près la situation linguistique nationale et plus particulièrement les interventions gouvernementales à cet égard afin de coordonner les positions du Commissariat face au Parlement et au public canadien; le Commissariat offre des points de contact dans diverses parties du Canada avec les collectivités de langue officielle, les autorités fédérales et provinciales et des groupes privés, grâce à des agents régionaux. Les dépenses de cette double fonction représentent 18% des dépenses du Programme.

**Analyse des politiques:** La fonction comprend la collecte et l'analyse continue de données, grâce à un réseau de contacts tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement, et elle occupe 7 années-personnes dont les tâches englobent ce qui suit:

- préparation d'analyses, de discours et d'exposés pour le Commissaire et le Sous-commissaire (en moyenne 100 par année);

- préparation de la correspondance envoyée aux parlementaires, et aux dirigeants fédéraux, provinciaux ou autres (en moyenne 600 articles par année);

- analyse de documents, de plans et de propositions présentés au Commissaire pour commentaire ou suivi (en moyenne 50 demandes par année);

- élaboration d'énoncés de position et de documents de travail pour usage interne ou à l'occasion de séances de concertation avec d'autres organismes (en moyenne 20 par année);

- coordination de projets de recherche dont un sondage sur la capacité réelle de certains organismes fédéraux de fournir leurs services adéquatement dans les deux langues officielles;

- organisation de colloques, dont en 1985 un colloque national regroupant des représentants des communautés de langue officielle et un colloque international sur la planification linguistique, de concert avec la Commission canadienne pour l'UNESCO et d'autres organismes.

**Liaison et opérations régionales:** Cette composante comprend 21 années-personnes réparties entre six bureaux (Ottawa et cinq bureaux régionaux). Dans l'ensemble, ces bureaux doivent:

- consigner et transmettre chaque année quelque 600 plaintes;
- tenir environ 500 séances d'information visant le public minoritaire, les fonctionnaires ou le grand public, en s'adressant aux diverses associations, à des organismes de service et à des représentants des médias ou à des étudiants, de façon à obtenir leur adhésion et leur participation active à la réforme linguistique;
- répondre chaque année à environ 1 500 demandes de renseignements et de matériel d'information;
- participer annuellement à quelque 100 réunions de travail avec des gestionnaires régionaux dans le but premier d'examiner les meilleures façons de servir efficacement le public dans la langue officielle appropriée, et
- participer chaque année à environ une dizaine de vérifications linguistiques et effectuer une centaine de suivis de recommandations, de même que 120 vérifications ponctuelles à l'échelon régional.

**Plaintes et vérifications:** Le but de cette fonction est de faire respecter l'esprit et la lettre de la Loi sur les langues officielles en instruisant les plaintes relatives aux droits linguistiques et en réalisant des vérifications et des suivis dans les institutions fédérales. Les dépenses de cette fonction représentent 29% des dépenses du Programme.

Les principaux critères de rendement utilisés sont fonction de deux indicateurs. Le premier s'exprime par le nombre de plaintes réglées par rapport aux ressources affectées à l'instruction et au règlement de ces plaintes. Toutefois, au cours des années, la complexité des plaintes a eu une influence directe sur les ressources et le temps consacrés à leur règlement. Ainsi, les plaintes sur l'affichage, nombreuses au début et rapidement réglées, ont diminué depuis quelques années; par contre, des plaintes sur l'absence de politiques à l'échelle du gouvernement ou sur la langue de travail, par exemple, augmentent sensiblement. Elles sont plus longues et difficiles à régler. En plus, un sondage réalisé par le Bureau du vérificateur général auprès de nos plaignants de 1982 a révélé un taux de satisfaction de 78%. La moitié des insatisfaits se sont plaints du caractère non exécutoire des interventions de notre Bureau; les autres nous ont reproché le temps nécessité par le règlement de leurs plaintes et le caractère considéré comme trop vague de certaines réponses.

L'autre indicateur s'établit à partir du nombre de vérifications et d'études réalisées. Ce chiffre est fonction de l'ampleur des vérifications et des études à effectuer. Étant donné que les mêmes personnes travaillent tantôt à l'instruction des plaintes, tantôt à la réalisation des vérifications, un plus petit nombre de plaintes reçues leur permet de consacrer plus de temps aux vérifications. Le nombre de vérifications et d'études réalisées au cours d'une année est fonction des deux indicateurs en cause et des ressources humaines disponibles. (voir le tableau 4)

**Tableau 4: Nombre de plaintes reçues et réglées, de vérifications et d'études réalisées et des ressources affectées à ces fonctions**

| | Plaintes reçues | Plaintes réglées(*) | Années-personnes affectées aux plaintes | Vérifications et études réalisées | Années-personnes affectées aux vérifications et études |
|---|---|---|---|---|---|
| 1985 prévu | 1 500 | 1 700 | 21 | 31 | 39 |
| 1984 prévu | 1 500 | 1 700 | 21 | 27 | 35 |
| 1983 réel | 1 209 | 1 337 | 18 | 27 | 34 |
| 1982 réel | 1 337 | 1 580 | 18 | 23 | 34 |
| 1981 réel | 1 696 | 1 622 | 23 | 17 | 26 |

* Le vocable "réglées" indique que l'infraction notée a été corrigée ou que l'organisme mis en cause a pris des dispositions en vue de prévenir la répétition du même type d'infractions.

**Information:** Elle a pour but de favoriser la reconnaissance des deux langues officielles en fournissant de l'information sur les dispositions de la Loi et l'esprit de celle-ci, de même que sur le rôle du Commissaire à l'égard de sa mise en vigueur; la fonction comprend la distribution de documents d'information qui sensibilisent le public canadien à la dualité linguistique du pays. Les dépenses de l'information représentent 33% des dépenses du Programme.

À long terme, l'ensemble des activités d'information doit avoir fait du public canadien un public mieux informé de la Loi sur les langues officielles et plus ouvert à l'endroit de l'autre langue officielle et de la collectivité qui la parle.

Le succès de l'activité d'information est mesuré au moyen:

- de sondages et d'autres travaux de recherche permettant d'évaluer la réaction des groupes cibles au matériel d'information et, dans la mesure du possible, d'estimer les effets du matériel;



1205

- l'évaluation du degré d'intérêt du public; à cette fin nous comptons et analysons les demandes de renseignements et de matériel, de même que les réponses et les documents fournis (voir le tableau 5).

Depuis 1981-1982, le Commissariat recoit en moyenne, chaque mois, quelque 2 760 demandes de publications ou de renseignements portant sur des questions linguistiques. Dix pour cent des demandes environ exigent une réponse personnelle et, les autres, l'envoi de la documentation voulue. La Direction a expédié mensuellement quelque 64 000 articles d'information pour répondre aux demandes évoquées (voir le tableau 5).

**Tableau 5: Répartition par année budgétaire des demandes de renseignements reçues et des documents distribués**

| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 | Réel 1982-1983 | Réel 1981-1982 |
|---|---|---|---|---|---|
| Demandes de renseignements reçues | 38 000 | 36 000 | 33 335 | 31 476 | 34 507 |
| Documents distribués | 1 150 000 | 1 050 000 | 943 752 | 713 693 | 652 069 |

**Tableau 6: Répartition des dépenses de fonctionnement selon les programmes, de 1980-1981 à 1984-1985 (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 | Réel 1982-1983 | Réel 1981-1982 |
|---|---|---|---|---|---|
| 1. Programmes jeunesse (jeunes de 7 à 17 ans) | 1 680 | 1 410 | 263 | 941 | 800 |
| 2. Programmes généraux (tous les publics) | 686 | 825 | 366 | 331 | 455 |
| 3. Autres frais de fonctionnement* | 110 | 109 | 52 | 36 | 44 |
| Total | 2 476 | 2 344 | 681 | 1 308 | 1 299 |

* Frais de séjour, de déplacement, d'impression des vérifications et frais de la bibliothèque, y compris des frais administratifs généraux.

Pendant nombre d'années, le programme d'information a été réalisé à l'aide de budgets supplémentaires accordés surtout pour le programme jeunesse. L'année 1983-1984 représente la dernière tranche d'un budget supplémentaire de trois années. Le budget de l'information a été normalisé en 1984-1985 à la lumière du mandat du Commissaire dans le domaine des langues officielles.

**Gestion des ressources:** Cette fonction a pour but de fournir les services financiers, administratifs et de personnel nécessaires à l'exécution du Programme et comprend l'administration des bureaux du Commissaire et du Sous-commissaire aux langues officielles ainsi que les services communs énumérés ci-haut. Les dépenses de cette fonction représentent 20% des dépenses du Programme.

Un indicateur global de la performance de cette activité réside dans le pourcentage des dépenses qu'elle représente par rapport au coût global du Programme, puisque son objectif est d'offrir les meilleurs services possibles au moindre coût (voir le tableau 7).

**Tableau 7: Comparaison entre les dépenses de la Gestion des ressources et celles du Programme (en milliers de dollars)**

| | Budget principal 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 | Réel 1982-1983 | Réel 1981-1982 |
|---|---|---|---|---|---|
| Gestion des ressources | 1 993 | 2 033 | 1 939 | 1 660 | 1 434 |
| Programme en total | 9 924 | 9 455 | 8 840 | 6 659 | 6 437 |
| Pourcentage | 20 | 21 | 22 | 25 | 22 |

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

**Tableau 8: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget principal 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 5 499 | 5 127 | 4 638 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 770 | 678 | 761 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 1 007 | 890 | 544 |
| Information | 1 174 | 1 170 | 1 547 |
| Services professionnels et spéciaux | 1 125 | 1 150 | 864 |
| Location | 72 | 106 | 135 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 68 | 48 | 69 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 120 | 110 | 105 |
| Autres dépenses | 2 | - | 2 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 9 837 | 9 279 | 8 665 |
| Capital | 87 | 176 | 175 |
| Total des dépenses | 9 924 | 9 455 | 8 840 |

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 9: Années-personnes prévues et provision pour le traitement**

| | Années-personnes prévues 85-86 | 84-85 | 83-84 | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| **Direction** | 16 | 16 | 14 | 50 350 - 96 300 | 63 096 |
| **Administration et service extérieur** | | | | | |
| Services administratifs | 53 | 53 | 62 | 13 912 - 57 987 | 41 293 |
| Services d'information | 7 | 7 | 6 | 13 579 - 57 980 | 35 762 |
| Administration des programmes | 17 | 13 | 12 | 13 912 - 57 987 | 46 526 |
| Autres | 7 | 8 | - | 12 766 - 66 252 | 36 699 |
| **Soutien administratif** | | | | | |
| Commis aux écritures et aux règlements | 23 | 24 | 23 | 12 932 - 31 743 | 22 301 |
| Secrétariat, sténographie, dactylographie | 18 | 18 | 16 | 12 636 - 31 946 | 21 764 |

**Nota:** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

Suite à une entente intervenue en juin 1984 entre le Conseil du Trésor et le Commissariat des langues officielles ce dernier n'est plus assujetti au contrôle des années-personnes.

## B. Analyse des coûts

**Tableau 10: Coût net du Programme (en milliers de dollars)**

| | Dépenses de 1985-1986 | Ajouter autres coûts* | Coût net total 1985-1986 | Total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|
| Programme du Commissariat aux langues officielles | 9 924 | 973 | 10 897 | 10 954 |

* Les autres coûts comprennent les frais de locaux fournis par le ministère des Travaux publics (862 000 $) et des services dont le coût est absorbé par d'autres ministères.

## C. Renseignements complémentaires

Le Commissariat aux langues officielles a reçu au cours de 1984-1985 l'autorisation de réduire le nombre de postes budgétaires dans son budget principal des dépenses. Le budget des dépenses a été présenté sous quatre activités en 1983-1984. Pour permettre l'analyse des résultats financiers selon cette forme maintenant désuète, les dépenses réelles par activité sont présentées, à titre comparatif avec le Budget principal de 1983-1984, au tableau 11.

**Tableau 11: Présentation comparative des dépenses réelles et du budget principal de 1983-1984 se fondant sur quatre activités (en milliers de dollars)**

| | Réel 1983-1984 | Budget principal 1983-1984 | Différence |
|---|---|---|---|
| Analyse des politiques et Services de liaison | 1 236 | 1 205 | (31) |
| Plaintes et vérifications | 2 759 | 3 219 | 460 |
| Information | 2 906 | 3 180 | 274 |
| Administration | 1 939 | 1 911 | (28) |
| | 8 840 | 9 515 | 675* |

* Surplus d'environ 600 000 $ au chapitre des traitements et salaires dû en majeure partie à une sous-utilisation des années-personnes aux directions Plaintes et Vérifications et Information.

# Bureau du Conseil privé

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

1211

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste auprès du:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

Nº de catalogue BT31-2/1986-III-58 au Canada: $6.00
ISBN 0-660-52965-3 à l'étranger: $7.20

Prix sujet à changement sans préavis

1213

**Budget des dépenses 1985-1986**

**Partie III**

**Bureau du Conseil privé**

1215

## Préface

Conçu pour servir de document de référence, le présent plan de dépenses propose à ses utilisateurs différents niveaux d'information pouvant répondre à leurs besoins propres.

Le document comprend trois sections. La section I donne un aperçu du Programme ainsi qu'un résumé de ses plans et de son rendement actuels. Plus détaillée, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et d'autres renseignements essentiels sur les coûts et les ressources, et fournit des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme. Enfin, la section III offre de plus amples renseignements sur les dépenses par article, en personnel et en capital, ainsi que sur les subventions et les contributions.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses, afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires.

Le présent document vise à permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section; le tableau des besoins financiers présenté à la section I comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépense qui l'intéressent particulièrement.

## Table des matières


Extrait de la Partie II du Budget des dépenses 4

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Points saillants 6
B. État financier récapitulatif par activité 7
C. Données de base
   1. Introduction 9
   2. Mandat légal 10
   3. Objectif du Programme 10
   4. Plan d'exécution du Programme 10
D. Perspective de planification
   1. Contexte 13
   2. Initiatives 13
   3. Efficacité du Programme 13

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Cabinet du Premier ministre 14
B. Cabinets de ministres 15
C. Bureau du Conseil privé 17
D. Bureau des relations fédérales-provinciales 19
E. Administration 21
F. Commissions d'enquête et groupes de travail 24
G. Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité 26

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
   1. Dépenses par article 27
   2. Dépenses en personnel 28
   3. Dépenses en capital 28
   4. Paiements de transfert 29
B. Analyse des coûts 30

**Extraits de la Partie II**
**du Budget des dépenses**

## Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser 38 613 000 $ afin de financer le Programme du Bureau du Conseil privé au cours de l'exercice financier 1985-1986. Les autres dépenses, évaluées à 3 593 000 $ pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, les traitements et les allocations pour automobile du Premier ministre, du vice-premier ministre et président du Conseil privé, du leader du gouvernement au Sénat ainsi que les allocations pour automobile des ministres sans portefeuille ou des ministres d'État seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

**Besoins financiers par autorisation**

| Crédits (en milliers de dollars) | | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Programme du Conseil privé** | | |
| 1 | Dépenses du Programme | 38,613 | 42,441 |
| (S) | Premier ministre - Traitement et allocation pour automobile | 62 | 59 |
| (S) | Vice-premier ministre et président du Conseil privé - Traitement et allocation pour automobile | 42 | 41 |
| (S) | Leader du gouvernement au Sénat - Traitement et allocation pour automobile | 42 | 41 |
| (S) | Ministres sans portefeuille ou ministres d'État - Allocation pour automobile | 22 | 16 |
| (S) | Indemnité à l'ancien Premier ministre | 40 | - |
| (S) | Indemnité à la veuve de l'ancien Premier ministre | 8 | 8 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 3,377 | 2,512 |
| | **Total du Programme** | 42,206 | 45,118 |

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Crédits - Libellé et montant

| Numéros des Crédit | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Programme du Conseil privé** | |
| 1 | Dépenses du Programme, y compris le fonctionnement de la résidence du Premier ministre; versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement équivalant à celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la Loi sur les traitements, rajusté en vertu de la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes et au prorata, pour toute période inférieure à un an; versement des subventions inscrites au Budget et contributions. | 38,613,000 |

### Programme par activité

| (en milliers de dollars ) | Budget principal 1985-1986 | | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | | Total | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | Paiements de transfert | | |
| Cabinet du Premier ministre | 120 | 6,682 | - | - | 6,682 | 4,247 |
| Cabinets de ministres | 69 | 4,576 | - | - | 4,576 | 2,248 |
| Bureau du Conseil privé | 156 | 10,324 | - | 25 | 10,349 | 8,870 |
| Bureau des relations fédérales-provinciales | 64 | 4,682 | - | 65 | 4,747 | 4,198 |
| Commissions d'enquête et groupes de travail | - | 2,058 | - | - | 2,058 | 12,500 |
| Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité | - | 876 | - | - | 876 | - |
| Administration | 185 | 10,938 | 1,980 | - | 12,918 | 13,055 |
| | 594 | 40,136 | 1,980 | 90 | 42,206 | 45,118 |

**Section I**
**Aperçu du Programme**

**A. Points saillants**

Le Programme du Conseil privé englobe les activités devant permettre au Premier ministre de remplir ses responsabilités en tant que chef du gouvernement et président du Cabinet. Il couvre, par exemple, les services de secrétariat et de soutien nécessaires au travail du gouverneur en conseil et au processus décisionnel du Cabinet, et la communication de renseignements et de conseils portant sur l'organisation du gouvernement, les systèmes de gestion gouvernementale, la nomination des hauts fonctionnaires, les relations fédérales-provinciales, la sécurité nationale et le renseignements. Le Programme comprend aussi les activités qui permettent au vice-premier ministre et président du Conseil privé, au leader du gouvernement au Sénat et au ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre) de s'acquitter de leurs responsabilités. Enfin, les activités qui suivent ne sont prévues que pour 1985-1986:

- Achèvement des travaux de la Commission royale sur le désastre marin de l'"Ocean Ranger", au coût de 419 000 $ (voir page 13).

- Mise en oeuvre de la dernière étape des travaux de la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, au coût de 1 580 000 $ (voir page 13).



1318

## B. État financier récapitulatif par activité

Les besoins financiers du Programme du Conseil privé pour l'année budgétaire et le présent exercice financier sont indiqués, par activité, dans le tableau 1.

**Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Cabinet du Premier ministre | 6 682 | 5 943 | 739 | 14 |
| Cabinets de ministres | 4 576 | 3 257 | 1 319 | 15 |
| Bureau du Conseil privé | 10 349 | 9 398 | 951 | 17 |
| Bureau des relations fédérales-provinciales | 4 747 | 4 045 | 702 | 19 |
| Administration | 12 918 | 15 107 | (2 189) | 21 |
| Commissions d'enquête et groupes de travail | 2 058 | 11 767 | (9 709) | 24 |
| Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité | 876 | 317 | 559 | 26 |
| | 42 206 | 49 834 | (7 628) | |
| Années-personnes autorisées | 594 | 564 | 30 | |

**Explication de la différence:** Les besoins financiers pour 1985-1986 marquent une baisse de 15 p. 100 (ou 8 millions de dollars) par rapport aux dépenses prévues pour 1984-1985, et ce, en raison:

- d'une diminution de 2 261 000 $ résultant de l'achèvement, en 1985-1986, des travaux de la Commission royale sur le désastre marin de l'"Ocean Ranger";
- d'une diminution de 7 120 000 $ dans le budget de la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, qui aborde cette année la phase finale de son mandat;
- d'une diminution de 3 704 000 $ attribuable au transfert, au ministère des Approvisionnements et Services, de la responsabilté du coût de production de la Gazette du Canada;

- d'une augmentation de 260 000 $ et de 16 années-personnes (Cabinet du Premier ministre) et de 982 000 $ et de 14 années-personnes (cabinets de ministres), sans compter celles causées par l'inflation, augmentation attribuable à l'expansion de la structure organisationnelle de ces cabinets et à la nomination de trois nouveaux ministres d'État;

- d'une augmentation de 859 000 $ au chapitre des dépenses en capital;

- d'une augmentation de 2 466 000 $ découlant des hausses de traitement nécessitées par l'inflation, et de 152 000 $ au chapitre des indemnités et des avantages sociaux; et

- d'autres postes totalisant une augmentation nette de 738 000 $.

**Explication de la prévision de 1984-1985:** Les dépenses prévues pour 1984-1985 à partir de l'information communiquée à la direction en date du 31 octobre 1984 marquaient une augmentation de 10 p. 100 (5 millions de dollars) par rapport à ce qu'indiquait le Budget des dépenses principal de cette année, soit 45 millions de dollars (voir l'extrait de la Partie II du Budget des dépenses, p.4), et ce, principalement, à cause:

- de l'établissement d'un budget supplémentaire de 4 163 000 $ afin de couvrir les remaniements effectués par suite du changement de gouvernement, au mois de septembre;

- de l'établissement d'un budget supplémentaire de 623 000 $ après la dissolution du département d'État au Développement social et du département d'État au Développement économique et régional;

- d'une augmentation de 1 000 000 $ au chapitre de la production de la Gazette du Canada; et

- d'une réduction de 1 120 000 $ au chapitre des besoins des deux commissions royales en matière de ressources.

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le rôle du Bureau du Conseil privé consiste en quelque sorte à fournir certains services et à communiquer information et conseils au Premier ministre, à servir de secrétariat et à fournir du personnel de soutien au Cabinet et à ses comités, et à seconder le Cabinet dans le cadre du processus décisionnel. Le tableau 2 donne une liste des comités du Cabinet.

Le vice-premier ministre et président du Conseil privé est responsable de l'exécution des diverses tâches que lui assigne le Premier ministre. Par exemple, il travaille actuellement à l'examen des programmes gouvernementaux, à la réforme de la réglementation et à l'examen des directives concernant les conflits d'intérêts. Le ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre) est chargé de l'administration du programme législatif du gouvernement dans le cadre des travaux de la Chambre des communes, et de la coordination des activités relatives aux réponses aux questions parlementaires. Quant au leader du gouvernement au Sénat, il exerce des fonctions similaires au Sénat.

Le Bureau des relations fédérales-provinciales fournit de l'information et des conseils avisés au Premier ministre et au Cabinet sur les éléments de la politique fédérales qui touchent les relations fédérales-provinciales.

Le Programme vise également le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, créé en vertu de l'article 34 de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité par la voie du décret C.P. 1984-3877, daté du 30 novembre 1984.

Le Programme d'aide financière en cas de désastre relève désormais du ministère de la Défense nationale. En vertu de ce programme, une aide financière est versée aux provinces qui en ont besoin par suite de dommages causés par un désastre.

Les priorités et la charge de travail pour chacun des éléments du Programme sont difficiles à planifier en raison des changements soudains et imprévisibles pouvant découler des problèmes auxquels le gouvernement doit faire face quotidiennement, ainsi que des modifications apportées aux priorités, aux politiques ou aux orientations gouvernementales.

**Tableau 2: Comités du Cabinet**

- Développement économique et régional
- Opérations gouvernementales
- Législation et planification parlementaire
- Priorités et planification
- Fonction publique
- Sécurité et renseignement
- Développement social
- Comité spécial du Conseil
- Communications
- Conseil du Trésor

Il est à noter que le Secrétariat du Conseil du Trésor constitue un ministère distinct et assure des services de secrétariat au Conseil du Trésor.

## 2. Mandat légal

Le greffier du Conseil exécutif de la province du Canada a été assermenté à titre de greffier du Conseil privé par le gouverneur général lors de la première réunion du gouverneur en conseil, le 1er juillet 1867.

Le décret C.P. 1940-1121, daté du 25 mars 1940, le nommait secrétaire du Cabinet et lui octroyait de nouvelles fonctions.

Le 1er janvier 1975, la Loi concernant le poste de secrétaire du Cabinet pour les relations fédérales-provinciales et celui du greffier du Conseil privé créait le Bureau des relations fédérales-provinciales et le poste de secrétaire du Cabinet pour les relations fédérales-provinciales.

## 3. Objectif du Programme

Le programme vise à assurer le fonctionnement et le soutien du mécanisme central de prise de décisions du gouvernement.

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Comme le montre le tableau 3, le Programme du Conseil privé se divise en sept activités. Depuis la rédaction de la Partie III visant le dernier exercice financier, une nouvelle activité est venue s'ajouter, soit le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité.

Ces activités sont présentées de façon détaillée à la section II du présent plan de dépenses (voir à la page 14).

**Tableau 3: Structure des activités**

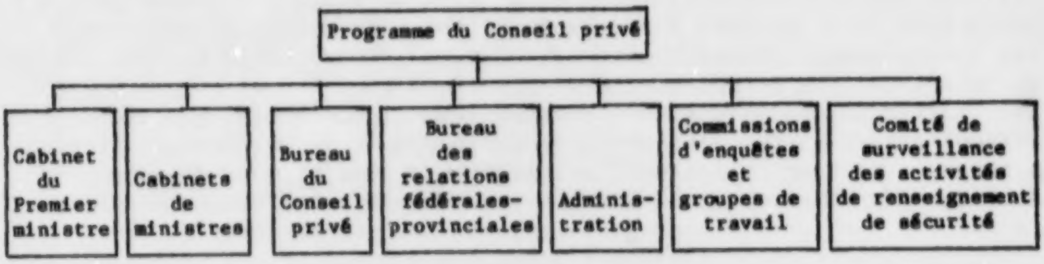


**Organisation:** Le Conseil privé est organisé en fonction des diverses composantes du Programme. Celui-ci est mis en oeuvre par les différents bureaux situés à Ottawa; les commissions d'enquête et les groupes de travail peuvent avoir leur siège n'importe où au Canada, selon les circonstances. Le Premier ministre, qui est responsable du Programme, est secondé par le greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet, par le secrétaire du Cabinet pour les relations fédérales-provinciales et par le premier secrétaire et directeur de cabinet.

Le Bureau du Conseil privé se divise en deux secrétariats: les Plans et les Opérations. Le Secrétariat des plans aide le Premier ministre, en sa qualité de président du Comité des priorités et de la planification, à définir les objectifs et les priorités du gouvernement et à déterminer l'organisation du Cabinet et du gouvernement, responsabilité qui amène le Premier ministre à juger, par exemple, de la pertinence des mandats confiés aux ministères. Quant au Secrétariat des opérations, il participe au fonctionnement du Cabinet et de ses comités d'orientation. Chacun de ceux-ci dispose d'un secrétariat qui l'aide à mener à bien ses travaux. Deux autres grands secrétariats font aussi partie du Bureau du Conseil privé, mais sont indépendants des deux qui précèdent: le Secrétariat de la sécurité et des renseignements informe et conseille le Premier ministre et participe aux travaux du Comité du Cabinet correspondant; le Secrétariat du personnel supérieur, par les renseignements et les conseils qu'il fournit au Premier ministre, aide celui-ci à exercer ses prérogatives concernant la nomination des hauts fonctionnaires.

Placé sous la direction du Secrétaire du Cabinet pour les relations fédérales-provinciales, le Bureau des relations fédérales-provinciales est le principal conseiller du gouvernement pour les questions fédérales-provinciales et constitutionnelles. Il est appelé à seconder le Premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités générales en cette matière, à aider le Cabinet à bien saisir la portée, à court et à long terme, des questions ayant

une incidence sur les relations fédérales-provinciales, à promouvoir et à favoriser la collaboration et la consultation entre les deux paliers de gouvernement et à faire en sorte que les ministères et organismes fédéraux établissent de bons rapports avec les gouvernements provinciaux. Le Bureau se divise en cinq secrétariats. Le Secrétariat des politiques sociales et le Secrétariat des politiques économiques participent à l'élaboration des politiques et des programmes du gouvernement fédéral en ces matières. Le Secrétariat de l'orientation des politiques formule des recommandations portant sur les changements constitutionnels et la réforme des institutions gouvernementales. Le Secrétariat de l'intégration et de la liaison fournit des données et des analyses sur l'état des relations fédérales-provinciales et sur les questions qui peuvent surgir à cet égard. Enfin, le Bureau des affaires constitutionnelles autochtones donne des conseils sur les questions intéressant les autochtones en général et est chargé de coordonner toutes les activités fédérales ayant trait au processus continu de la réforme constitutionnelle en ce qui concerne les autochtones.

L'Administration assure les services financiers et administratifs ainsi que la gestion du personnel et de l'information pour toutes les activités comprises dans le Programme.

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, mécanisme d'examen externe établi en vertu de l'article 34 de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité, se compose d'un président et de quatre membres. Il a pour mandat de présenter un rapport périodique au Solliciteur général et un rapport annuel au Parlement (par l'entremise du ministre) sur les opérations du Service canadien du renseignement de sécurité et la conduite du ministre à cet égard, et de préciser si la loi est respectée et si des abus sont commis. Il doit également faire enquête sur les plaintes concernant certaines questions de sécurité.

L'organisation du programme est calquée sur la structure des activités présentée au tableau 3.

D. **Perspective de planification**

1. **Contexte**

Toutes les activités du Programme se déroulent dans un contexte très dynamique. La mise en oeuvre du Programme dépend des priorités du gouvernement, lesquelles sont à leur tour assujetties à divers facteurs d'ordre économique, social, international, intergouvernemental et autres. Parce que les besoins du gouvernement ne peuvent attendre, il est important de pouvoir agir rapidement et efficacement.

2. **Initiatives**

Les initiatives suivantes sont prévues dans le programme de 1985-1986:

**Achèvement des travaux de la Commission royale sur le désastre marin de l'"Ocean Ranger":** la Commission devra présenter un rapport en deux parties traitant des causes du naufrage de l'"Ocean Ranger" et, d'une manière plus générale, de la sécurité des opérations de forage au large de la côte est du Canada. Cette initiative coûtera environ 13 056 000 $, dont 419 000 $ seront dépensés en 1985-1986 (voir page 25).

**Mise en oeuvre de la dernière étape des travaux de la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada:** la Commission a reçu pour mandat d'examiner la situation économique du Canada et de fournir des recommandations générales quant à son amélioration. Les dépenses totales de la Commission sont estimées à 20 000 000 $, dont 1 580 000 $ seront dépensés en 1985-1986 (voir page 25).

3. **Efficacité du Programme**

La principale fonction du Programme consiste à faire en sorte que le Cabinet dispose d'un personnel de soutien suffisant et que le Premier ministre reçoive l'information et les conseils dont il a besoin. L'efficacité avec laquelle se déroulent les travaux du Cabinet et de ses comités témoigne de l'aide fournie par le Programme du Conseil privé.

Parce que le Programme vise d'abord à répondre aux besoins du Cabinet en matière de ressources humaines et à maintenir un mécanisme propre à faciliter le processus décisionnel de ce dernier, il n'existe aucun indice de son efficacité.

**Section II**
**Analyse par activité**

## A. Cabinet du Premier ministre

**Objectif**

Veiller à ce que le Premier ministre dispose de services de soutien et reçoive l'information et les conseils qui lui sont nécessaires.

**État récapitulatif des ressources**

Cette activité représente 15,8 p. 100 des dépenses du Programme et 20,2 p. 100 des années-personnes.

**Tableau 4: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Cabinet du Premier ministre | 6 682 | 120 | 5 943 | 104 | 4 352 | 90 |

L'augmentation indiquée découle des nouvelles fonctions assumées par le cabinet du Premier ministre.

**Description et justification des ressources**

Le Cabinet du Premier ministre s'occupe de l'administration des bureaux qui fournissent au Premier ministre les services de soutien, l'information et les conseils dont il a besoin, et de l'entretien de sa résidence officielle. L'administration en est confiée au premier secrétaire du Premier ministre.

## B. Cabinets de ministres

### Objectif

Fournir les services de soutien, l'information et les conseils dont ont besoin le vice-premier ministre et président du Conseil privé, le leader du gouvernement au Sénat et le ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre).

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente 10,8 p. 100 des dépenses du Programme et 11,6 p. 100 des années-personnes.

**Tableau 5: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1985 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Cabinet du vice-premier ministre et président du Conseil privé<br>Cabinet du leader du gouvernement au Sénat<br>Leader du gouvernement à la Chambre<br>Ministres sans portefeuille et ministres d'État non désignés | 4 576 | 69 | 3 257 | 55 | 1 809 | 39 |

L'augmentation indiquée découle de l'addition d'une nouvelle sous-activité (leader du gouvernement à la Chambre) et de l'affectation d'un groupe complet d'années-personnes à chaque sous-activité en 1985-1986. Il convient en outre de citer l'addition de trois nouveaux ministres d'État.

**Description et justification des ressources**

Cette activité vise l'administration des bureaux chargés de fournir les services de soutien, l'information et les conseils nécessaires

- au vice-premier ministre et président du Conseil privé, au leader du gouvernement au Sénat et au ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre).

Le directeur de cabinet du vice-premier ministre et président du Conseil privé est responsable de l'administration du cabinet de ce dernier.

Quant au bureau du leader du gouvernement au Sénat, l'administration en est confiée au directeur de cabinet de celui-ci.

C'est le directeur de cabinet du ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre) qui est chargé de l'administration du cabinet de ce dernier, y compris le secrétariat législatif et la Section des documents parlementaires.

Les ministres sans portefeuille et les ministres d'État doivent remplir au sein du Cabinet les fonctions particulières que leur attribue le Premier ministre.

## C. Bureau du Conseil privé

**Objectif**

Seconder le Premier ministre et le Cabinet relativement au processus décisionnel lié aux politiques gouvernementales et fournir au Premier ministre l'information et les conseils qui lui sont nécessaires en tant que chef du gouvernement et président du Cabinet.

**État récapitulatif des ressources**

Cette activité représente 24,5 p. 100 des dépenses du Programme et 26,3 p. 100 des années-personnes.

**Tableau 6: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Bureau du Conseil privé | 10 349 | 156 | 9 398 | 150 | 7 676 | 142 |

L'augmentation des ressources est attribuable au transfert, au Conseil privé, des années-personnes auparavant affectées au département d'État au Développement social et au département d'État au Développement économique et régional, par suite de leur dissolution en 1984-1985.

**Description et justification des ressources**

Dans l'ensemble, les responsabilités du Bureau du Conseil privé peuvent se résumer comme suit:

- coordonner et communiquer le matériel requis lors des réunions du Cabinet et de ses comités et destiné au Premier ministre ainsi qu'aux présidents et aux membres des comités (la liste de ces derniers figure au tableau 2, page 10);

- assurer la liaison avec les ministères et les organismes gouvernementaux concernant les travaux du Cabinet;

- mettre en oeuvre des études spéciales portant sur les grands problèmes de l'heure; ces études supposent, par exemple, la désignation de certains fonctionnaires à titre de présidents, de membres et de secrétaires de comités interministériels, et la rédaction de documents à l'intention ou au nom de ces comités;

- fournir aide et conseils au Premier ministre relativement à l'exercice de ses prérogatives et de ses responsabilités à l'égard de l'organisation du gouvernement du Canada, et des recommandations en vue de nominations de hauts fonctionnaires par le gouverneur en conseil;

- seconder et conseiller le Premier ministre en ce qui a trait à son rôle constitutionnel de conseiller de la Couronne;

- conseiller le Premier ministre sur les questions touchant le renseignement et la sécurité nationale;

- participer à l'élaboration d'études portant sur des aspects précis de l'administration publique.

Même si les fonctions précitées sont appelées à demeurer stables durant la période visée par le présent document, les priorités du Bureau du Conseil privé peuvent être modifiées rapidement et de façon considérable par suite de l'établissement de nouvelles priorités, politiques ou orientations par le gouvernement en raison de certaines pressions extérieures ou d'un changement dans ses objectifs.

## D. Bureau des relations fédérales-provinciales

### Objectif

Aider le Premier ministre à s'acquitter de ses responsabilités à l'égard du maintien de relations efficaces avec les provinces et de l'examen continu des questions constitutionnelles.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente 11,2 p. 100 des dépenses du Programme et 10,8 p. 100 des années-personnes.

**Tableau 7: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| Bureau des relations fédérales-provinciales | **4 747** | **64** | 4 045 | 60 | 3 029 | 49 |

Au cours de l'exercice financier 1985-1986, la responsabilité du groupe de travail sur les programmes destinés aux autochtones est passée du département d'État au Développement social au Bureau des relations fédérales-provinciales. Les ressources requises pour le fonctionnement de ses activités en 1985-1986 totalisent 280 000 $ et 5 années-personnes. Pour le reste, l'augmentation par rapport aux dépenses prévues pour 1984-1985 est attribuable aux hausses des traitements, compte tenu de l'inflation.

### Description et justification des ressources

Le Bureau des relations fédérales-provinciales informe et conseille le Premier ministre de façon éclairée sur les éléments de la politique du gouvernement fédéral qui peuvent toucher les relations fédérales-provinciales. En vertu du mandat qui lui a été confié, il doit notamment:

- mettre au point une politique à long terme concernant la gestion de la fédération, les changements constitutionnels et la réforme des institutions gouvernementales;

- fournir de l'information et des analyses sur l'état actuel des relations fédérales-provinciales et sur les nouveaux problèmes pouvant nécessiter l'élaboration d'une politique spéciale;

- veiller à ce que les politiques et les programmes sociaux et économiques du gouvernement tiennent compte des relations fédérales-provinciales;

- fournir des conseils éclairés sur les questions constitutionnelles intéressant les autochtones et maintenir de bonnes relations avec les représentants de ces derniers de même qu'avec les autres ministères fédéraux et les administrations provinciales et territoriales;

- fournir des services de soutien administratif et coordonner l'élaboration aussi bien que la mise en oeuvre des propositions touchant la participation fédérale aux conférences des Premiers ministres;

- coordonner les travaux entourant la préparation des rencontres bilatérales et multilatérales du Premier ministre avec ses homologues provinciaux.

Les besoins du Bureau des relations fédérales-provinciales en matière de ressources varient selon le nombre des conférences intergouvernementales (premiers ministres, ministres, fonctionnaires) à financer.

## E. Administration

### Objectif

Fournir des services efficaces en matière d'administration et de gestion des finances, de l'information et du personnel, afin de faciliter le déroulement des activités et le fonctionnement des systèmes du ministère.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente 30,7 p. 100 des dépenses du Programme et 31,1 p. 100 des années-personnes.

**Tableau 8: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Administration | 12 918 | 185 | 15 107 | 195 | 14 286 | 206 |

La diminution au niveau des besoins en matière de ressources (financières) résulte principalement du transfert, au ministère des Approvisionnements et Services, de la responsabilité des coûts de production de la Gazette du Canada (3 704 000 $) le 1er avril 1985. Par contre, on note une augmentation, pour 1985-1986, des dépenses en capital, des dépenses liées à la mise en oeuvre continue du plan à long terme touchant les systèmes d'information, ainsi que des traitements, compte tenu de l'inflation.

La diminution au chapitre des années-personnes reflète une certaine stabilisation à ce niveau au sein des services d'administration, où l'on observait une utilisation excessive des ressources humaines, notamment au service de traitement de textes. Cette diminution correspond à une réduction de la charge de travail dans ce secteur.

### Description et justification des ressources

Cette activité vise les services administratifs et la gestion des finances, de l'information et du personnel de tout le ministère.

Ces services sont offerts par l'entremise des secteurs suivants: gestion financière, administration, systèmes et services d'information, personnel, décrets, distribution et contrôle des dossiers du Cabinet et accès à l'information. Ces secteurs doivent:

**Gestion financière:**

- fournir des services efficaces en matière de gestion des finances et d'établissement de rapports;
- offrir à la direction des conseils justifiés et opportuns quant aux répercussions des décisions financières.

**Administration:**

- prévoir et satisfaire les besoins en matière de locaux, de télécommunications et de matériel de bureau;
- organiser et fournir des services administratifs favorisant un déroulement efficace des activités.

**Systèmes et services d'information:**

- prévoir et satisfaire les besoins touchant l'acquisition, la répartition, le traitement, la communication, le classement et la recherche de l'information;
- planifier et mettre en oeuvre des systèmes et des programmes d'information;
- fournir aide et conseils en ce qui touche les systèmes de communication de données et d'images.

**Gestion du personnel:**

- fournir des services efficaces en matière de gestion du personnel et d'établissement de rapports;
- offrir à la direction des conseils justifiés et opportuns quant aux répercussions des décisions relatives au personnel.

**Décrets:**

- fournir les services administratifs s'appliquant aux règlements établis en vertu de la Loi sur les textes réglementaires, y compris l'examen, la correction, l'inscription et la publication des textes réglementaires fédéraux dans la partie II de la Gazette du Canada;

- examiner les soumissions au gouverneur en conseil pour vérifier si les politiques du gouvernement et les lois en vigueur sont respectées, et travailler à la rédaction des projets de décrets.

**Distribution et contrôle des dossiers du Cabinet:**

- coordonner l'impression, la distribution et le contrôle de tous les documents présentés lors des réunions du Cabinet et de ses comités ou qui émanent de ces réunions, et établir le calendrier des réunions.

**Accès à l'information:**

- répondre aux demandes présentées en vertu des Lois sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels.

## F. Commissions d'enquête et groupes de travail

### Objectif

Réunir de l'information et présenter un rapport selon le mandat qui a été fixé, et mener à bien des projets à court terme.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente 4,9 p. 100 des dépenses du Programme.

**Tableau 9: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Commission royale sur le désastre marin de l'"Ocean Ranger" | 419 | 2 680 | 4 518 |
| Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada | 1 580 | 8 700 | 8 691 |
| Commission chargée d'étudier les traitements des députés et des sénateurs | 59 | 187 | - |
| Commission d'enquête sur les pratiques de commercialisation de la pomme de terre dans l'est du Canada | - | 200 | - |
| | 2 058 | 11 767 | 13 209 |

### Description et justification des ressources

Les enquêtes peuvent porter sur divers sujets. Dans chaque cas, la commission qui est constituée afin de réunir de l'information et présenter un rapport selon le mandat qui lui a été confié agit de façon autonome. Les commissions les plus importantes sont celles qui sont établies en vertu de la partie I de la Loi sur les enquêtes, vu les responsabilités et les pouvoirs très étendus que celle-ci leur accorde. De leur côté, les groupes de travail sont constitués à la demande d'un ministre pour une durée limitée seulement.



1237

Certaines commissions d'enquête pour lesquelles un ministre a été désigné sont indiquées dans la partie III du budget des ministères visés. En ce qui concerne le Programme du Conseil privé, le Premier ministre a été désigné comme étant le Ministre responsable pour les commissions suivantes:

**Commission royale sur le désastre marin de l'"Ocean Ranger":** Cette commission a été instituée par le gouvernement du Canada le 17 mars 1982, en vertu de la partie I de la Loi sur les enquêtes, et par le gouvernement de Terre-Neuve, en vertu de la loi provinciale sur les enquêtes (Enquiries Act). Elle a pour mandat de faire enquête et de présenter un rapport sur le naufrage d'une plate-forme de forage semi-submersible et autopropulsée, l'"Ocean Ranger", et de son équipage, ainsi que sur les causes de ce naufrage survenu sur le plateau continental du Canada le 15 février 1982, et, dans un même temps, de formuler des recommandations quant aux moyens d'accroître la sécurité des travaux de forage au large de la côte est du Canada.

La Commission terminera ses travaux au cours de 1985-1986 après avoir rédigé puis soumis son rapport final, soit en mai ou juin 1985. Les dépenses imputables au gouvernement fédéral pour cet exercice financier s'élèvent à 419 000 $, ce qui porte le total des dépenses de la Commission à 13 056 000 $.

**Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada:** Cette commission, qui a été établie le 5 novembre 1982 en vertu de la partie I de la Loi sur les enquêtes, a été chargée de faire enquête et de présenter un rapport sur les possibilités économiques, à long terme, de la fédération canadienne et de ses diverses régions, sur les perspectives d'avenir et les défis à relever, ainsi que sur l'incidence de ces perspectives et défis sur les institutions économiques et gouvernementales et sur la gestion des affaires économiques du Canada.

La Commission terminera ses travaux au cours de 1985-1986 après avoir soumis son rapport final en juin 1985, date fixée à cet effet. Les dépenses prévues s'élèvent à 8 700 000 $ pour 1984-1985 et à 2 100 000 $ pour 1985-1986, ce qui porte le total des dépenses de la Commission à 20 000 000 $.

**Commission chargée d'étudier les traitements des députés et des sénateurs:** Cette commission a été instituée le 25 octobre 1984 en vertu du paragraphe 34(7) de la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes. Elle a pour mandat de déterminer dans quelle mesure les variations annuelles des indemnités de session payables aux députés et aux sénateurs se révèlent satisfaisantes, et de soumettre un rapport au gouverneur en conseil au plus tard le 25 avril 1985.

Les dépenses totales de la Commission sont estimées à 246 000 $; pour 1985-1986, elles se chiffrent à 59 000 $.

## G. Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité

**Objectif**

Examiner les opérations du Service canadien du renseignement de sécurité, présenter un rapport à ce sujet et faire enquête sur les plaintes touchant les habilitations de sécurité.

**État récapitulatif des ressources**

Cette activité représente 2,1 p. 100 des dépenses du Programme.

**Tableau 10: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité | 876 | 317 | - |

Les ressources indiquées pour 1985-1986 couvrent les opérations du Comité pour une année complète, alors que celles indiquées pour 1984-1985 ne sont valables que pour les quatre mois qui ont suivi l'établissement du Comité le 30 novembre 1984.

**Description et justification des ressources**

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, mécanisme d'examen externe constitué en vertu de l'article 34 de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité, se compose de cinq membres nommés par le Premier ministre.

Il a pour mandat de présenter un rapport périodique au Solliciteur général et un rapport annuel au Parlement (par l'entremise du ministre) sur les opérations du Service et la conduite du ministre à cet égard, et de préciser si la loi est respectée et si des abus sont commis. Il doit en outre faire enquête sur les plaintes à caractère général qui sont déposées relativement au Service, de même que sur celles portant sur un refus d'accorder une habilitation à des membres de la fonction publique ou à des personnes qui font une demande de citoyenneté canadienne ou d'immigration.



1239

## Section III
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

La répartition des dépenses du Conseil privé est indiquée dans le tableau 11.

**Tableau 11: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 24 309 | 21 226 | 17 926 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 3 377 | 2 692 | 2 517 |
| Autres frais touchant le personnel | 73 | 22 | 20 |
| | 27 759 | 23 940 | 20 463 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 3 132 | 2 695 | 2 687 |
| Information | 78 | 4 145 | 3 194 |
| Services professionnels et spéciaux | 4 166 | 3 542 | 2 603 |
| Location | 318 | 822 | 200 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 460 | 526 | 413 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 1 275 | 819 | 772 |
| Toutes autres dépenses | 2 948 | 12 134 | 13 401 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 12 377 | 24 683 | 23 270 |
| Paiements de transfert | 90 | 90 | 129 |
| Capital | 1 980 | 1 121 | 686 |
| Total des dépenses | 42 206 | 49 834 | 44 548 |

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 12: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| Direction | 139 | 122 | 112 | 50 530 - 96 300 | 63 537 |
| Scientifique et professionnelle | 10 | 8 | 6 | 19 782 - 50 712 | 36 013 |
| Administration et service extérieur | 183 | 131 | 131 | 13 330 - 63 870 | 36 516 |
| Technique | 6 | 5 | 5 | 12 635 - 57 691 | 33 340 |
| Soutien administratif | 235 | 236 | 253 | 12 636 - 31 946 | 21 729 |
| Exploitation | 21 | 24 | 24 | 13 253 - 40 676 | 21 011 |

Nota: La colonne des années-personnes indique la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne suivante fournit le même type d'information en ce qui a trait aux traitements en date du 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## 3. Dépenses en capital

**Tableau 13: Dépenses en capital (en milliers de dollars)**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Matériel et mobilier | 1 980 | 1 121 | 686 |

## 4. Paiements de transfert

**Tableau 14: Ventilation des paiements de transfert ($)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Subventions** | | | |
| Bureau des relations fédérales-provinciales - Institut des relations intergouvernementales, Université Queen's | 65 000 | 65 000 | 65 000 |
| Centre d'échange législatif | - | - | 40 000 |
| | 65 000 | 65 000 | 105 000 |
| **Contributions** | | | |
| Bureau du Conseil privé Préparation d'études spécifiques sur l'administration publique canadienne | 25 000 | 25 000 | 23 882 |
| | 25 000 | 25 000 | 23 882 |
| | 90 000 | 90 000 | 128 882 |

## B. Analyse des coûts

### Coût net du Programme

Le Budget des dépenses de 1985-1986 concernant le Programme du Conseil privé ne contient que les crédits statutaires et ceux dont l'affectation doit être votée. Il convient également de tenir compte des services offerts gratuitement par d'autres ministères, par exemple, les locaux fournis par le ministère des Travaux publics (4 030 000 $). Cinquante pour cent des dépenses engagées par la Commission royale sur le désastre marin de l'"Ocean Ranger" (à l'exception du traitement des commissaires, qui est versé par le gouvernement fédéral) sont recouvrées auprès du gouvernement de Terre-Neuve. Ces dépenses se chiffreront à environ 200 000 $ en 1985-1986. Les revenus découlant des différentes activités sont versés directement au Fonds du revenu consolidé et ne peuvent être utilisés aux fins du Programme.

**Tableau 15: Coût total du Programme (en milliers de dollars)**

| | 1985-1986 | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Dépenses de fonctionnement | Plus autres coûts | **Coût total** | Coût total 1984-1985 |
| Coût total du Programme | 42 206 | 4 451 | **46 657** | 55 157 |

# Bureau du Directeur général des élections

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

1245

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste auprès du:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1986-III-33 — au Canada: $6.00
ISBN 0-660-52942-4 — à l'étranger: $7.20

Prix sujet à changement sans préavis

1247

Budget des dépenses 1985-1986

Partie III

Bureau du Directeur
général des élections

1249

## Préface

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend trois sections. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé des plans et de son rendement actuel. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et les autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires. Des extraits du volume II des Comptes publics permettent également d'évaluer le rendement financier du Programme au cours de la dernière année.

Ce document a pour objet de permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section; le tableau des besoins financiers présenté à la section I comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

## Table des matières

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 4

**Extraits du volume II des Comptes publics** 5

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Plans pour 1985-1986
  1. Points saillants 6
  2. État financier récapitulatif par activité 7
B. Rendement récent
  1. Points saillants 8
  2. Examen du rendement financier 9
C. Données de base
  1. Introduction 9
  2. Mandat légal 10
  3. Objectif du Programme 10
  4. Plan d'exécution du Programme 10
D. Perspective de planification
  1. Contexte 12
  2. Initiatives 12
  3. Efficacité du Programme 14

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Administration 18
B. Élections 22

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
  1. Dépenses par article 26
  2. Dépenses en personnel 27
B. Analyse des coûts 28
C. Renseignements complémentaires
  1. Liste des rapports prévus par la Loi et des autres publications offerts au grand public 28
  2. Administration d'une élection générale ou partielle 29

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $1,856,000 afin de réaliser les activités du Directeur général des élections prévues pour 1985-1986. Des dépenses supplémentaires de $1,319,000 sont prévues en 1985-1986 en vertu de l'autorisation législative existante.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits | (en milliers de dollars) | **Budget principal 1985-1986** | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Directeur général des élections** | | |
| 10 | Dépenses du Programme | **1,856** | 1,815 |
| (S) | Traitement du Directeur général des élections | **89** | 85 |
| (S) | Dépenses d'élection | **1,000** | 1,000 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | **230** | 207 |
| | **Total du Programme** | **3,175** | 3,107 |

### Crédits - Libellé et montant

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | **Budget principal 1985-1986** |
|---|---|---|
| | **Directeur général des élections** | |
| 10 | Directeur général des élections - Dépenses du Programme | **1,856,000** |

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Programme par activité

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | Total | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | | |
| Administration | 51 | 2,157 | 18 | **2,175** | 2,107 |
| Élections | ... | 1,000 | ... | **1,000** | 1,000 |
| | 51 | 3,157 | 18 | **3,175** | 3,107 |

## Extraits du volume II des Comptes publics

| | Budget principal | Total des crédits | **Utilisation réelle** |
|---|---|---|---|
| Budgétaire | $ | $ | $ |
| Crédit 10 - Dépenses du Programme | 1,784,000 | 1,784,000 | **1,597,704** |
| **Statutaire** - Traitement du Directeur général des élections | 80,000 | 85,059 | **85,059** |
| **Statutaire** - Dépenses d'élection | 1,000,000 | 3,086,972 | **3,086,972** |
| **Statutaire** - Contribution aux régimes d'avantages sociaux des employés | 214,000 | 238,000 | **238,000** |
| **Statutaire** - Loi sur la révision des limites des cicrconscription électorales | 1,000,000 | 1,233,063 | **1,233,063** |
| **Total du Programme** | 4,078,000 | 6,427,094 | **6,240,798** |

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Plans pour 1985-1986

### 1. Points saillants

Le Directeur général des élections doit:

- procéder à une évaluation approfondie de l'efficacité du programme de formation destiné au personnel électoral (voir page 13);
- mettre en oeuvre le processus de sélection de spécialistes des relations publiques et de la publicité, aux fins de l'élaboration d'un programme d'information des électeurs en vue de la prochaine élection (voir page 13);
- compléter un guide normatif concernant les publications du Bureau, conformément à la politique établie en 1984-1985 (voir page 13);
- prendre des mesures relatives à l'application des modifications approuvées par le Parlement au sujet de la Loi électorale du Canada depuis la présentation de son rapport prévu par la Loi (voir page 13);
- organiser une série de rencontres avec les présidents d'élection dans le but de recueillir leurs observations quant au déroulement de la dernière élection et de se préparer à la tâche difficile que constitue la révision, après chaque élection générale, des multiples formulaires et règles (voir page 14).



1253

## 2. État financier récapitulatif par activité

**Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence | Référence à la page |
|---|---|---|---|---|
| Administration | 2,175 | 2,107 | 68 | 18 |
| Élections | 1,000 | 97,039 | (96,039) | 22 |
| | 3,175 | 99,146 | (95,971) | |
| Années-personnes autorisées | 51 | 51 | - | |

**Administration:** L'augmentation de $68,000 provient de la hausse prévue des traitements et des divers avantages sociaux de $72,000 et de la diminution des autres frais administratifs de $4,000 au cours de la prochaine année.

**Élections:** La somme de $97,039,000 prévue pour 1984-1985 tient compte de l'évaluation actuelle des fonds nécessaires pour couvrir les dépenses engagées au cours de l'élection générale de 1984. La somme de $1,000,000 sert à indiquer les dépenses législatives importantes qui peuvent être engagées en 1985-1986 au titre d'activités prévues par la Loi électorale du Canada.

L'ensemble des fonds requis pour l'exécution des activités prescrites par la Loi électorale du Canada et la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales est affecté, au besoin, en vertu de l'autorisation législative existante.

## B. Rendement récent

### 1. Points saillants

- Tout le soutien administratif, technique et financier a été fourni aux onze commissions de délimitation des circonscriptions électorales, chargées de déterminer les modifications à apporter à ces circonscriptions aux termes de la Loi constitutionnelle. À la fin de 1983, les onze commissions avaient soumis leur rapport, lequel a finalement été déposé devant la Chambre. Conformément à la loi, les débats entourant chacun de ces rapports ont commencé dans les délais prescrits; ces débats se poursuivent toujours et rien ne pourra être entrepris tant que le nouveau Parlement n'aura pas pris de décision à ce sujet.

- Le nouveau programme de formation des membres du personnel électoral a été complété au début de 1984 et utilisé avec succès au cours de l'élection déclenchée le 9 juillet de la même année. Les manuels, rédigés dans les deux langues officielles et accompagnés de transparents, ont été distribués à tous les présidents d'élection ainsi qu'aux secrétaires d'élection supplémentaires. On procède actuellement à une évaluation de l'efficacité de ce programme à partir des observations des usagers, après quoi des recommandations seront formulées quant aux modifications qui s'avèrent nécessaires.

- Un certain nombre de cours ont été organisés à l'intention des nouveaux présidents d'élection afin que ce poste soit, autant que possible, occupé par des personnes capables de remplir les fonctions qui s'y rattachent au cours d'une élection. C'est précisément ce qui a pu être observé au cours de l'élection déclenchée le 9 juillet 1984. De janvier à mars, des séances d'information ont également été organisées, dans toutes les régions du Canada, à l'intention des présidents d'élection; ces séances portaient sur les modifications apportées à la Loi ainsi que sur les incidences de ces dernières sur les fonctions des participants. Ces modifications découlaient des projets de loi C-58 et C-169, lesquels sont entrés en vigueur respectivement en août 1982 et en mai 1984.

- Au début de 1984, on a terminé la mise en place d'une nouvelle politique de gestion des formules et de procédures d'achat. À cet égard, un registre à jour a été établi afin de retrouver rapidement les copies prêtes à photographier et les négatifs. On a en outre mis sur pied un fichier et un système de classement permettant de procéder à des achats complexes de la façon la plus rentable possible. Enfin, tous les formulaires qui ont été commandés de nouveau au cours du dernier exercice financier ont été systématiquement améliorés conformément à la nouvelle image que le Bureau entend projeter.

## 2. Examen du rendement financier

**Tableau 2: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Administration | 1,921 | 2,078 | (157) |
| Élections | 4,320 | 2,000 | 2,320 |
| Total | 6,241 | 4,078 | 2,163 |
| Années-personnes | 46 | 51 | (5) |

**Administration:** La différence de $157,000 est due à l'incapacité du Bureau de combler adéquatement certaines vacances.

**Élections:** L'augmentation de 2.3 millions de dollars dans les dépenses législatives est liée à trois facteurs: la hausse, de l'ordre de 1.7 million de dollars, des dépenses engagées à la préparation de l'élection générale de 1984 et des deux élections partielles tenues durant cet exercice financier, l'organisation d'une élection générale dans les Territoires du Nord-Ouest, en novembre 1983, qui a coûté 0.4 million de dollars, et les dépenses supplémentaires de l'ordre de 0.2 million de dollars qu'ont engagées les commissions de délimitation des circonscriptions électorales.

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Directeur général des élections est responsable de la direction et de la supervision générales des activités se déroulant avant, pendant et après l'élection, ainsi que de l'application de l'ensemble des dispositions de la Loi électorale du Canada, incluant celles qui touchent les dépenses d'élection. Il doit également s'assurer que tous ceux qui participent au processus électoral se conforment à la Loi. Il est nommé par résolution de la Chambre des communes, dont il relève directement, et communique avec le gouverneur en conseil par l'entremise du membre du Conseil privé de la reine pour le Canada que celui-ci désigne à cet effet (en l'occurrence, le président du Conseil privé).

Outre les élections fédérales, le Directeur général des élections est aussi habilité, aux termes d'une entente conclue avec le Commissaire des Territoires du Nord-Ouest, à conduire les élections des membres du Conseil de ces Territoires. Les élections générales dans les Territoires ont lieu tous les quatre ans, et les dernières datent de novembre 1983.

Le Commissaire aux élections fédérales, nommé par le Directeur général des élections, veille, sous la surveillance générale de ce dernier, à l'application des dispositions de la Loi électorale du Canada et de l'Ordonnance électorale des Territoires du Nord-Ouest.

Par ailleurs, le Directeur général des élections aide les onze commissions de délimitation des circonscriptions électorales dans l'accomplissement de leur mandat relatif à la représentation de chacune des provinces à la Chambre des communes et leur fournit les données dont elles ont besoin.

## 2. Mandat légal

Le mandat du Directeur général des élections est défini dans la Loi électorale du Canada, la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales et l'Ordonnance électorale des Territoires du Nord-Ouest.

## 3. Objectif du Programme

Assurer au corps électoral canadien l'exercice de son droit de suffrage aux élections des membres de la Chambre des communes, en conformité avec la Loi électorale du Canada, et des membres du Conseil des Territoires du Nord-Ouest, en conformité avec l'Ordonnance électorale des Territoires du Nord-Ouest, assurer le respect de toutes les dispositions de la Loi électorale du Canada, assurer une représentation des provinces à la Chambre des communes en conformité avec la Loi constitutionnelle de 1982 et fournir l'aide technique, administrative et financière aux onze commissions de délimitations des circonscriptions électorales établies en conformité avec la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Le Bureau du Directeur général des élections se compose de deux activités: l'administration et les élections. La section II du présent document donne plus de renseignements à ce sujet (voir page 18).

**Organisation:** Nommé par résolution de la Chambre des communes, le Directeur général des élections rend compte à cette dernière de ses activités par l'entremise du Président. Il est secondé par le Directeur général adjoint des élections, nommé par le gouverneur en conseil, et par le Commissaire aux élections fédérales, lui-même nommé par le Directeur général des élections en vertu du pouvoir que lui confère la Loi. Les Directeurs du financement des élections, des opérations, et de l'administration et du personnel, lesquels sont tous fonctionnaires, relèvent aussi du Directeur général des élections.

Le Commissaire aux élections fédérales est chargé de faire respecter toutes les dispositions de la Loi électorale du Canada et de l'Ordonnance électorale des Territoires du Nord-Ouest.

Le Directeur des opérations est responsable de la préparation et de la conduite des élections fédérales (générales et partielles) et territoriales, ainsi que de la rédaction des rapports qui suivent et de la coordination des activités des onze commissions de délimitation des circonscriptions électorales.

Le Directeur du financement des élections veille à la gestion financière de l'organisme et à l'administration des dispositions de la Loi et de l'Ordonnance électorale des Territoires du Nord-Ouest en ce qui concerne le financement des élections.

Quant au Directeur de l'administration et du personnel, il s'occupe de l'ensemble des services fournis à l'organisme en matière d'administration, de personnel, d'achat et de maintien des dossiers.

Les 51 employés permanents du Bureau travaillent à Ottawa. Il n'existe aucun bureau régional permanent: les 282 présidents d'élection, nommés par décret sur avis conforme du ministre désigné à cette fin, ouvrent des bureaux dans la circonscription électorale dont ils ont la charge pour la conduite d'une élection. Les 11 commissions de délimitation des circonscriptions électorales ont aussi un bureau dans la province pour laquelle elles agissent ou dans les Territoires du Nord-Ouest, selon le cas, pendant la durée de leurs activités.

Le tableau 3 montre l'affectation des ressources par organisation et par activité pour 1985-1986.

**Tableau 3: Ressources par organisation et par activité (en milliers de dollars)**

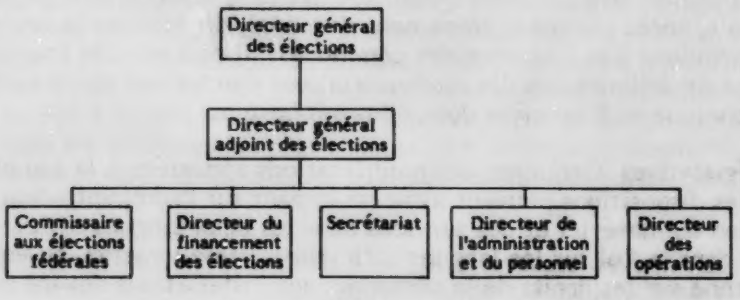


| | Commissaire aux élections fédérales | Directeur du financement des élections | Secrétariat | Directeur de l'administration et du personnel | Directeur des opérations | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Administration | 99 | 250 | 413 | 326 | 1,087 | 2,175 |
| Élections | 30 | - | 20 | - | 950 | 1,000 |
| Total | 129 | 250 | 433 | 326 | 2,037 | 3,175 |
| Années-personnes | 2 | 7 | 8 | 9 | 25 | 51 |

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Plusieurs facteurs peuvent influencer grandement le Programme.

**Incertitude quant à la date des élections générales et partielles:** Même s'il est prévu que des élections générales doivent avoir lieu après une certaine période, elles peuvent être déclenchées à tout moment. Le Directeur général des élections doit donc être prêt à organiser un scrutin dans un laps de temps parfois très court et même aussitôt après un autre, comme ce fut le cas, par exemple, en mai 1979 et en février 1980. Des élections partielles peuvent aussi devoir être organisées rapidement et n'importe quand entre deux élections générales.

**Délai minimum prévu par la Loi:** En vertu de la Loi, une période minimale de 50 jours doit séparer le déclenchement d'une élection générale ou partielle, et le jour du scrutin. Le Directeur général des élections doit donc se tenir prêt. L'administration d'une élection générale suppose la mise à la disposition des 282 présidents d'élection de tout le matériel et des fonds nécessaires au recrutement et à la formation des 250,000 membres du personnel électoral, ainsi que l'élaboration et la distribution de documents et de lignes directrices et la communication d'instructions à environ 1,500 candidats, à leurs agents officiels et à tous les partis politiques officiellement inscrits. De son côté, le Commissaire aux élections fédérales doit être prêt à veiller à ce que les dispositions de la Loi électorale du Canada soient respectées.

**Révision des limites des circonscriptions électorales:** En vertu de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, le Directeur général des élections doit, après chaque recensement décennal, déterminer la représentation de chaque province à la Chambre des communes. Il doit ensuite fournir aux commissions de délimitation des circonscriptions électorales toute l'aide administrative, technique et financière dont elles ont besoin.

**Réforme législative:** Certaines des modifications apportées à la Loi et l'application des nouvelles dispositions peuvent avoir un impact sur l'administration des élections. La prestation du matériel et des services dans les deux langues officielles, telle que prévue dans la Loi sur les langues officielles, l'amélioration, en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne, des installations devant permettre aux handicapés physiques de voter dans les bureaux de scrutin, et les modifications apportées aux dispositions concernant les dépenses d'élection ne sont que quelques exemples.

### 2. Initiatives

**Élaboration de nouveaux mécanismes de formation:** Tel qu'indiqué précédemment, le Programme est conçu de façon à permettre au Directeur général des élections d'organiser rapidement des élections générales ou partielles. Le personnel du Bureau et les présidents d'élection doivent en tout temps être prêts à exercer efficacement leurs fonctions. Il importe donc d'examiner constamment les



1259

procédures, lignes directrices et directives et de les améliorer au besoin, afin qu'elles soient conformes aux mesures législatives approuvées, et d'instituer à l'intention des membres du personnel électoral un programme de formation poussé. Au cours de l'exercice financier 1983-1984, une société spécialisée dans les domaines de la formation et des communications a été chargée de mettre au point un programme destiné à la formation des recenseurs et des scrutateurs. Ce programme de formation, qui a été mis à la disposition des présidents d'élection avant le scrutin de 1984, a servi en bonne partie à la formation des membres du personnel électoral. On a entrepris par la suite une évaluation approfondie de l'efficacité de ce programme, évaluation qui se terminera au cours de la prochaine année. Des recommandations seront présentées à partir des observations recueillies.

**Évaluation et planification du programme d'information des électeurs:** Une évaluation sera faite de l'efficacité de même que de la gestion du programme d'information des électeurs élaboré en vue de la 33e élection générale (1984). Ce programme comportait des messages payés diffusés par la presse tant écrite que parlée ainsi que des activités touchant les relations avec les médias et le public, le tout totalisant 2.5 millions de dollars. Vu l'importance que le Directeur général des élections accorde à informer l'électorat concernant ses droits démocratiques et la façon de les exercer, et à partir des résultats obtenus dans le cadre de l'examen précité, on procédera, en 1985-1986, au choix de spécialistes en matière de relations publiques et de publicité en vue de l'élaboration d'un programme d'information pour la prochaine élection générale.

**Mise en application d'un guide normatif touchant les publications du Bureau:** Les principaux éléments d'un programme d'identification ont été élaborés en 1984-1985 après que des sondages eussent fait ressortir l'insuffisance de la connaissance du rôle et du mandat du Bureau dans le système démocratique fédéral, connaissance jugée essentielle à la crédibilité et à l'efficacité du programme d'information des électeurs en temps d'élection. Le programme sera appliqué graduellement au cours de 1985-1986 à toutes les publications, prévues par la Loi et autres, du Bureau ainsi qu'à ses activités les plus visibles. En outre, un guide normatif sera préparé pour assurer que l'ensemble des publications futures soient conformes à cette image distinctive.

**Application des modifications apportées à la Loi électorale du Canada:** Il est à prévoir que plusieurs des modifications recommandées dans le Rapport statutaire du Directeur général des élections, déposé devant la Chambre des communes à l'automne 1984, recevront l'assentiment du Parlement d'ici la fin du présent exercice financier. Le Bureau devra donc consacrer beaucoup de temps et d'énergie à l'application de ces modifications au cours de la période de planification de 1985-1986.

**Application de modifications touchant les règles électorales:** À la suite de l'élection générale de septembre 1984, 12 séances d'évaluation seront tenues dans huit villes canadiennes entre janvier et mars 1985. Les présidents d'élection auront la possibilité d'exposer leurs idées quant au déroulement du scrutin et de

recommander certains changements visant à faciliter l'exercice du droit de vote, notamment en ce qui a trait aux formulaires et aux procédures. L'information ainsi recueillie aidera le personnel du Bureau à s'acquitter, au cours des prochains mois, de la tâche difficile que constitue la révision, après chaque élection, des multiples formulaires et procédures.

**Établissement des nouvelles circonscriptions électorales:** L'établissement des nouvelles circonscriptions électorales après la promulgation de l'ordonnance de représentation constitue une autre tâche importante à accomplir en 1985-1986. Cela supposera notamment la formation de 310 présidents d'élection, dont un grand nombre n'auront aucune expérience dans le domaine, la réorganisation complète de nos systèmes de soutien administratif et technique de façon à desservir 28 circonscriptions supplémentaires, ainsi que plusieurs autres circonscriptions dont les limites auront été changées.

On se prépare actuellement à transposer les résultats du scrutin de 1984 dans les nouvelles circonscriptions électorales établies par les commissions de délimitation; ce projet devra toutefois attendre que le Parlement ait pris position à ce sujet. Cet exercice servira à déterminer le parti qui sera habilité à désigner les recenseurs urbains lorsqu'une élection sera déclenchée dans les nouvelles circonscriptions.

## 3. Efficacité du Programme

L'efficacité du Programme par rapport à l'objectif fixé, qui est de fournir aux électeurs la possibilité d'exercer leur droit de vote conformément à la Loi électorale du Canada, peut se mesurer principalement selon cinq critères.

**Recensement:** Les listes des personnes admises à voter lors d'une élection générale ou partielle sont établies au moyen d'un recensement prescrit par la Loi électorale du Canada.

L'efficacité de ce processus est difficile à évaluer, à moins que l'on n'engage des sommes importantes pour déterminer, dès le recensement, le nombre exact d'électeurs. La source d'information la plus valable et la plus économique demeure les données démographiques tirées du dernier recensement mené par Statistique Canada. Cependant, ces recensements sont effectués tous les 10 ans, alors que des élections peuvent être déclenchées à tout moment. Les changements survenus dans l'importance et la composition de la population entre le recensement et la période électorale engendrent donc une incertitude considérable quant à la précision des données.

Deux facteurs contribuent à l'efficacité du processus de recensement: les méthodes utilisées et la possibilité de corriger les listes dans le cadre du processus de révision. Après le recensement, qui a lieu entre le 38ᵉ et le 32ᵉ jour précédant le scrutin, les électeurs éventuels ont la possibilité de faire corriger les listes préliminaires les 19ᵉ, 18ᵉ et 17ᵉ jours précédant le scrutin et d'y faire inscrire leur nom s'il n'y figure pas.

Le nombre des électeurs éventuels à être inscrits sur la liste préliminaire grâce au processus de révision est un indice de l'efficacité du recensement. Le tableau 4 indique le nombre des personnes dont le nom apparaissait sur les listes préliminaires et sur les listes officielles après la période de révision lors des élections générales de 1972, 1974, 1979 et 1984. Dans le cas de cette dernière élection, 535,929 noms ont dû être ajoutés aux listes officielles. C'est notamment grâce au vaste programme d'information mis en oeuvre lors des dernières élections générales que le nombre des électeurs à profiter de la révision a augmenté.

**Tableau 4: Nombre d'électeurs inscrits sur les listes préliminaires et officielles d'électeurs en 1972, 1974, 1979 et 1984***

| Élection | Listes préliminaires | Listes officielles | Additions aux listes préliminaires (%) |
|---|---|---|---|
| 1984 | 16,164,636 | 16,700,565 | 3.31 |
| 1979 | 14,865,893 | 15,234,997 | 2.48 |
| 1974 | 13,358,576 | 13,620,353 | 1.95 |
| 1972 | 12,818,806 | 13,000,778 | 1.42 |

* Les chiffres correspondant à l'élection de 1980 ont été écartés, les listes préliminaires ayant été exceptionnellement établies à partir des listes officielles de 1979, ce qui rend toute comparaison impossible.

**Vote:** Les électeurs peuvent exercer leur droit de vote le jour même de l'élection ou se rendre aux bureaux spéciaux de scrutin les 9[e], 7[e] et 6[e] jours précédant le scrutin. En cas d'impossibilité dans les deux cas, ils peuvent également voter au bureau du président d'élection entre le 21[e] jour et le vendredi précédant le scrutin (sauf les dimanches et les jours fixés pour l'ouverture des bureaux spéciaux de scrutin).

Autrement dit, il est possible de voter pendant 17 jours entre le 21[e] jour avant le scrutin et le jour du scrutin lui-même.

Par ailleurs, lors d'une élection générale un grand nombre d'électeurs, tels que les membres des Forces armées, les anciens combattants qui sont hospitalisés et les membres de la Fonction publique du Canada qui sont en poste à l'étranger, ainsi que les personnes à leur charge, peuvent voter en vertu des Règles électorales spéciales contenues à l'annexe II de la Loi électorale du Canada.

Grâce à ces dispositions, certaines personnes qui en seraient normalement empêchées ont la possibilité de participer au scrutin. Le tableau 5 donne un aperçu du nombre des électeurs qui ont voté en vertu de ces dispositions lors des quatre dernières élections générales.

**Tableau 5: Suffrages exprimés avant le jour du scrutin aux élections générales**

| Suffrages exprimés | 1972 | 1974 | 1979 | 1980 | 1984 |
|---|---|---|---|---|---|
| Aux bureaux spéciaux de scrutin | 154,380 | 444,334 | 301,978 | 427,503 | 585,102 |
| Aux bureaux des présidents d'élection | * | * | 28,231 | 47,607 | 125,232 |
| En vertu des Règles électorales spéciales | 53,923 | 49,149 | 50,714 | 52,652 | 49,529 |
| Nombre total de voix exprimées avant le jour du scrutin | 208,303 | 493,483 | 380,923 | 527,762 | 759,863 |
| Pourcentage du total des voix exprimées | 2.09% | 5.10% | 3.30% | 4.79% | 6.01% |

* N'existait pas aux élections générales tenues avant 1979.

**Procédures:** La clarté de l'information fournie et la simplicité du mode de scrutin contribuent aussi à l'efficacité du Programme, comme en témoigne, par exemple, le nombre des bulletins de vote rejetés. Il est à noter que les données figurant dans le tableau 6, qui indique le nombre et le pourcentage de bulletins de vote rejetés lors des cinq dernières élections générales, incluent aussi les bulletins qui ont été délibérément gâtés. Le très faible pourcentage de bulletins rejetés et la baisse de leur nombre tiennent en partie à la clarté plus grande des directives et à la simplification des procédures.

**Tableau 6: Nombre et pourcentage de bulletins de vote rejetés**

| Année de l'élection | Nombre total de voix exprimées | Bulletins de vote rejetés Nombre | % |
|---|---|---|---|
| 1984 | 12,634,482 | 89,009 | 0.70 |
| 1980 | 11,016,899 | 67,440 | 0.61 |
| 1979 | 11,537,909 | 85,289 | 0.74 |
| 1974 | 9,671,002 | 165,094 | 1.71 |
| 1972 | 9,974,661 | 307,172 | 3.07 |

**Révision de la Loi électorale du Canada:** Soucieux des intérêts de l'électeur, le Directeur général des élections et son personnel étudient sans cesse la Loi électorale du Canada et proposent des modifications propres à corriger certaines lacunes observées au cours d'une élection. Cet examen peut prendre diverses formes, par exemple, les études constantes effectuées par un comité ad hoc composé de représentants de chacun des partis politiques représentés à la Chambre des communes et de la direction du Bureau, ainsi que les rencontres qui ont lieu après chaque élection avec les présidents d'élection afin de discuter des changements à apporter aux procédures et à l'application des dispositions de la Loi.

Au nombre des changements les plus récents, citons l'extension du vote par procuration, le droit de voter au bureau du président d'élection, le choix de locaux facilement accessibles aux handicapés et l'utilisation d'un gabarit spécial permettant aux aveugles d'exercer seuls leur droit de vote. L'un des derniers exemples du travail accompli par le comité ad hoc est le projet de loi C-169 qui modifie les dispositions relatives aux dépenses d'élection et qui a été adopté récemment à la Chambre des communes. Parmi les changements qu'il introduit, il convient de citer l'indexation des limites prévues pour les dépenses des candidats et des partis politiques et l'établissement d'un nouveau mode de remboursement de ces dépenses.

**Application de la Loi électorale du Canada:** De concert avec le comité ad hoc, le Directeur général des élections et son personnel émettent régulièrement un ensemble de lignes directrices destinées à faciliter l'interprétation et la compréhension des divers articles de la Loi s'appliquant aux candidats et aux partis politiques. Le Bureau diffuse en outre un guide d'information s'adressant aux candidats, aux agents officiels et aux vérificateurs, et portant sur les responsabilités de chacun et sur les différents aspects de la question des dépenses d'élection. Par ailleurs, au cours d'une élection, le Bureau tient des séances d'information d'une demi-journée à ce sujet ainsi que sur les contributions politiques. Ces rencontres ont lieu à divers endroits partout au pays et réunissent les candidats, les vérificateurs et certains organisateurs des campagnes électorales. Toutes les initiatives précitées ont pour but d'aider les candidats et les partis politiques à se conformer aux dispositions de la Loi électorale du Canada.

**Section II**
**Analyse par activité**

## A. Administration

### Objectif

Voir à ce que toutes les exigences administratives de la Loi électorale du Canada et de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales soient respectées.

### État récapitulatif des ressources

**Tableau 7: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Administration | 2,175 | 51 | 2,107 | 51 | 1,921 | 46 |

### Description

L'Administration se compose de quelques employés permanents en poste à Ottawa qui veillent à ce que le Bureau soit prêt en tout temps à conduire une élection dans le délai minimal prescrit par la Loi électorale du Canada. Ces employés doivent s'acquitter de certaines fonctions légales en dehors de la période électorale, par exemple:

- préparer, acquérir et renouveler tous les moyens financiers, les services de formation et les autres outils nécessaires à la conduite d'une élection ou au remaniement des circonscriptions électorales;
- donner une formation complète à tous les présidents d'élection et les informer des responsabilités qu'ils sont tenus de remplir aux termes de la Loi;
- fournir les données dont les députés, les partis politiques et les comités parlementaires peuvent avoir besoin;
- fournir aide et assistance au Comité permanent des privilèges et élections;

- passer en revue les procédures électorales et les dispositions concernant les dépenses d'élection;

- préparer et rédiger les rapports statistiques et autres prévus par la Loi et statistiques ainsi que les manuels d'instructions destinés aux membres du personnel électoral, aux candidats et aux partis politiques.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Préparation du matériel électoral:** La préparation et l'acquisition du matériel requis pour la conduite d'une élection générale ou partielle s'effectuent entre les élections. Les modifications apportées aux documents utilisés résultent soit de changements apportés à la Loi électorale du Canada, soit de recommandations venant du personnel permanent du Bureau ou des présidents d'élection. Par exemple, les réformes contenues dans le projet de loi C-169 (Loi modifiant la Loi électorale du Canada), qui a été adopté par le Parlement à l'automne 1983, ont entraîné une refonte importante des lignes directrices concernant les dépenses d'élection et du guide d'information destiné aux candidats, aux agents officiels et aux vérificateurs. Il a également fallu modifier les dispositions s'appliquant aux rapports que doivent présenter les candidats relativement à leurs dépenses, ainsi qu'à certains autres formulaires utilisés par les agents officiels. Quelques-uns de ces changements ont en outre nécessité la révision de certaines directives transmises aux présidents d'élection quant aux responsabilités qui leur incombent.

Les formulaires et documents qui sont fournis aux présidents d'élection, aux candidats, aux recenseurs et autres personnes pendant la période électorale sont énumérés au tableau 8.

**Tableau 8: Formulaires, documents et fournitures d'élection**

| | |
|---|---|
| Formulaires à l'usage: | |
| • du président d'élection | 39 |
| • des candidats | 9 |
| • des recenseurs | 13 |
| • de la révision | 14 |
| • du bureau de scrutin | 14 |
| Fournitures | |
| • enveloppes à l'usage du bureau de scrutin | 23 |
| • enveloppes relatives aux dépenses d'élection | 5 |
| • étiquettes | 4 |
| • autres fournitures | 41 |
| • documents de référence | 12 |
| • modèles | 6 |
| Nombre total de pièces | 180 |

Le nombre exact des formulaires, fournitures et autres accessoires fournis varie d'une circonscription à l'autre, selon le nombre d'électeurs. En règle générale, le matériel est partagé en 15 ou 20 lots qui sont expédiés aux présidents d'élection pendant la période électorale au fur et à mesure des besoins. La plus grande partie du matériel nécessaire au recensement doit parvenir assez longtemps à l'avance dans les circonscriptions afin que tout soit prêt pour cette première étape. Lors de l'élection générale de 1984, 30,365 colis, sacs ou boîtes de fournitures ont été envoyés aux 282 présidents d'élection. Le poids total de ces accessoires s'élevait à 617 tonnes pour une moyenne de 40.61 livres (18.5 kg) par envoi. La préparation, la répartition et la distribution du matériel occupent neuf employés à temps plein qui sont aidés à l'occasion par des employés temporaires.

**Information:** Cette activité vise aussi à renseigner, sur demande, les candidats éventuels et le grand public sur les élections. L'information est disséminée soit au moyen des rapports prévus par la Loi et des rapports statistiques sur diverses questions, dont les contributions versées aux candidats et aux partis politiques, ou au moyen d'autres documents traitant d'un sujet spécifique comme le guide de l'électeur, les renseignements avant de se porter candidat et un recueil de cartes indiquant la répartition des circonscriptions électorales au Canada. La section III comporte une liste des publications et des rapports disponibles au public. À chaque élection générale, le Directeur général des élections met en oeuvre un programme complet d'information qui prévoit, entre autres, la diffusion de messages dans la majorité des quotidiens et hebdomadaires ainsi qu'à la radio et à la télévision. En matière de relations publiques, ce programme suppose en outre diverses rencontres avec les médias. Il convient, enfin, de citer la production d'un film intitulé "Élections Canada au travail". Les dépenses engagées dans le cadre de ce programme totalisent quelque 2.5 millions de dollars et se rattachent principalement aux messages diffusés par les médias.

**Cours de formation:** En vue de préparer les nouveaux présidents d'élection à assumer leur charge et de veiller à ce que les autres connaissent parfaitement les répercussions des modifications qui pourront avoir été apportées à la Loi et aux règlements, le Bureau organise des cours de formation et des séances d'information au cours des périodes électorales et entre les élections. Selon que les débats à la Chambre des communes concernant les rapports des onze commissions de délimitation des circonscriptions électorales se termineront au cours de l'année qui vient ou qu'ils seront reportés à une date indéterminée, bref, dès que les nouvelles circonscriptions auront été annoncées et que les présidents d'élection auront été nommés, le Bureau organisera plusieurs cours de formation d'une durée de quatre jours à l'intention des nouveaux présidents, ainsi qu'un certain nombre de cours pour les personnes ayant déjà exercé ces fonctions. Au total, 310 présidents d'élection assisteront à l'un ou l'autre de ces cours. Même si les nouvelles circonscriptions ne sont pas promulguées au cours de l'exercice financier 1985-1986, plusieurs cours destinés aux nouveaux présidents seront nécessaires dans les activités normales de formation. En 1984-1985, sept cours ont été organisés pour 30 nouveaux présidents d'élection et dans huit localités du Canada, 12 séances d'information d'une journée pour ceux déjà en poste ont été tenues. Tous les présidents d'élection ont assisté à l'un ou l'autre de ces cours,



1287

auxquels a participé activement le personnel des secteurs des élections et du financement. Des colloques et des sessions de formation sont également tenus, selon le besoin, avant chaque élection afin d'informer les candidats, les agents officiels et les vérificateurs de leurs responsabilités à l'égard des dépenses d'élection et de la présentation des rapports concernant ces dépenses en vertu de la Loi électorale du Canada. À l'élection de 1984, 21 colloques de ce genre ont été organisés à différents endroits du pays, attirant plus de 650 candidats et agents officiels.



1269

## B. Élections

### Objectif

Contrôler et surveiller la conduite d'élections et la présentation de rapports prévus par la Loi, et coordonner les activités des commissions de délimitation des circonscriptions électorales.

### État récapitulatif des ressources

**Tableau 9: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Élections | 1,000 | - | 97,039 | - | 4,320 | - |

Le calcul précis des dépenses législatives est impossible, la date des prochaines élections générales ou partielles étant inconnue. Les fonds mentionnés ci-dessus constituent uniquement une provision.

### Description

**Loi électorale du Canada:** Les préposés à cette activité dirigent et supervisent l'ensemble des tâches administratives que suppose la conduite d'une élection, par exemple, la formation des présidents d'élection des circonscriptions fédérales et territoriales, la révision des limites des sections de vote ainsi que l'acquisition du matériel et des fournitures qui seront transmis au besoin aux présidents d'élection. Par ailleurs, ce groupe est aussi responsable de la communication de directives et de lignes directrices aux candidats et aux partis politiques, de l'application de la Loi électorale du Canada et du versement, aux officiers d'élection, aux vérificateurs, aux partis politiques et aux agents officiels, des sommes prévues par la Loi.

**Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales:** Les responsables de cette activité doivent calculer le nombre de députés auquel chaque province a droit à la Chambre des communes et fournir aux 11 commissions de délimitation des limites des circonscriptions électorales les statistiques, les cartes et tous les autres documents dont elles peuvent avoir besoin, ainsi que l'aide financière qui leur est nécessaire pour s'acquitter de leur mandat.



1289

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Coût des élections:** Trois élections générales ont été déclenchées au cours des cinq dernières années. Le tableau 10 indique le coût total de chaque élection et le coût par électeur, et ce, en dollars courants et en dollars constants de 1979, selon l'Indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada.

Le recensement usuel n'a pas été effectué en prévision du scrutin de 1980, vu que les accessoires n'ont pas pu être livrés à temps. On a plutôt utilisé les listes officielles dressées en mai 1979. La baisse du coût par électeur a toutefois été contrebalancée, en partie, par l'augmentation due à la période de révision plus intensive. Ce changement dans la procédure a entrainé une diminution, en dollars courants et en dollars constants, du coût par électeur en 1980.

Dans une certaine mesure, cette tendance s'est maintenue en 1984, où le coût par électeur (en dollars constants de 1979), quoique légèrement supérieur à ce qu'il était en 1980, est considérablement inférieur à ce qu'il était en 1979.

**Tableau 10: Coût, par électeur, des élections générales de 1979, 1980 et 1984**

| | 1979 | 1980 | 1984 |
|---|---|---|---|
| COÛT DE L'ÉLECTION | | | |
| Tâches préliminaires | $ 1,588,402 | $ 385,400 | $ 1,313,522 |
| Recensement et révision | 23,543,714 | 16,037,078 | 30,866,427 |
| Bureau de scrutin | 13,491,925 | 13,636,155 | 19,114,031 |
| Honoraires et allocations versés aux présidents et aux secrétaires d'élection | 7,196,781 | 9,226,247 | 12,019,855 |
| Bureau central et impression des bulletins de vote | 6,160,730 | 8,777,815 | 15,003,446[1] |
| Programme d'information | 1,120,827 | 2,762,175 | 2,500,000 |
| Remboursement des candidats et des partis | 11,092,062 | 11,780,218 | 15,844,000[2] |
| Règles électorales spéciales | 254,997 | 311,644 | 378,077 |
| COÛT TOTAL DE L'ÉLECTION | $64,449,438 | $62,916,732 | $97,039,358 |
| NOMBRE TOTAL D'ÉLECTEURS | 15,234,897 | 15,890,416 | 16,700,565 |
| Coût par électeur | | | |
| En dollars courants | $ 4.23 | $ 3.96 | $ 5.81 |
| En dollars constants de 1979 | $ 4.23 | $ 3.72 | $ 3.78 |

1 Environ 3 millions de dollars ont été ajoutés pour couvrir les rajustements de fin d'année.

2 Il s'agit ici d'une évaluation, les dépenses réelles n'étant pas connues.

**Observations et application de la Loi:** L'application des dispositions de la Loi électorale du Canada relève du Commissaire aux élections fédérales, sous la surveillance du Directeur général des élections. Avant, pendant et après les élections, des demandes officielles de renseignements et d'interprétation de la loi sont reçues du grand public, des agents officiels, des candidats et des représentants des partis politiques.

Le Commissaire et son personnel ont répondu à près de 250 demandes officielles de renseignements en 1984. Il faut également mentionner plusieurs milliers d'appels téléphoniques reçus concernant tous les aspects de la législation.



1271

L'augmentation marquée du nombre de ces demandes est due, en fait, à un programme d'information des médias.

Avant et après chaque élection, des plaintes sont reçues au sujet de prétendues violations de la Loi électorale du Canada. Elles font toutes l'objet d'une enquête de la part du Commissaire et de ses collaborateurs qui, au besoin, peuvent demander une enquête policière approfondie pouvant donner lieu à des poursuites.

Lors de l'élection générale de 1984, on a reçu au total 258 plaintes de ce genre de la part du grand public, des candidats, des représentants des partis politiques, de mouvements ou d'associations apolitiques et de membres du personnel électoral. Elles ont toutes fait l'objet d'une enquête soit par le Commissaire aux élections fédérales, soit par la GRC. Certaines de ces plaintes ont été rejetées parce qu'elles étaient non fondées ou parce que, faute de preuves, il était injustifié de les retenir. Quant aux 150 autres, elles sont actuellement examinées ou font l'objet d'une enquête par la GRC. Jusqu'à maintenant, cinq personnes ont été accusées d'avoir contrevenu à la Loi.

Lors de l'élection générale de 1980, 290 plaintes ont été reçues. Suite aux enquêtes, 103 accusations ont été portées et 48 condamnations ont été prononcées. Des autres accusations, une est toujours devant les tribunaux et les autres ont été soit retirées, soit rejetées.

**Révision des limites des circonscriptions électorales:** Le Directeur général des élections est chargé de fournir aux onze commissions de délimitation des circonscriptions électorales le nombre de députés à attribuer à chaque province. Les fonctions du Directeur général des élections à l'égard de ces commissions sont les suivantes:

- fournir toute l'information portant sur leur province respective (statistiques démographiques, cartes et autres renseignements);

- assurer la liaison entre les commissions et les organismes désignés par la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, soit Statistique Canada et la Direction des levés et de la cartographie du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources;

- assurer la liaison entre les commissions et la Chambre des communes relativement à la transmission de leurs rapports;

- fournir à chaque commission les services techniques, administratifs et financiers propres à l'aider à s'acquitter de son mandat;

- vérifier les dépenses engagées par les commissions et en autoriser le paiement.

## Section III
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

**Tableau 11: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Personnel** | | | |
| Traitements et salaires | 1,727 | 1,678 | 1,500 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 230 | 207 | 238 |
| | 1,957 | 1,885 | 1,738 |
| **Biens et services** | | | |
| Transports et communications | 55 | 55 | 75 |
| Services professionnels et spéciaux | 80 | 80 | 70 |
| Location | 14 | 14 | 9 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 26 | 26 | 7 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 25 | 25 | 19 |
| Toutes autres dépenses | 1,000 | 1,004 | 4,320 |
| | 1,200 | 1,204 | 4,500 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 3,157 | 3,089 | 6,238 |
| Capital | 18 | 18 | 3 |
| Total des dépenses | 3,175 | 3,107 | 6,241 |

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 12: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| Direction | 5 | 6 | 5 | 50,350 - 96,300 | 70,325 |
| Administration et service extérieur | 14 | 14 | 16 | 13,330 - 63,870 | 43,180 |
| Technique | 2 | 2 | 2 | 12,635 - 57,691 | 25,845 |
| Exploitation | 9 | 9 | 9 | 13,253 - 40,676 | 21,730 |
| Soutien administratif | 21 | 21 | 18 | 12,636 - 31,946 | 23,742 |

**Nota:** Les colonnes indiquant les années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. Les colonnes réservées au traitement actuel indiquent le traitement versé à chaque groupe professionnel en date du 31 octobre 1984. Enfin, dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et les reclassifications, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.



1275

## B. Analyse des coûts

**Tableau 13: Coût du Programme par activité pour 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Dépenses de fonctionnement 1985-1986 | Plus autres coûts | Coût total 1985-1986 | Total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|
| Administration | 2,175 | 579 | 2,754 | 2,707 |
| Élections | 1,000 | - | 1,000 | 97,039 |
| | 3,175 | 579 | 3,754 | 99,746 |

Pour obtenir le coût total net du Programme pour 1985-1986, le coût des locaux fournis par le ministère des Travaux publics ($459,000) et des services assurés gratuitement par d'autres ministères ($120,000) a été ajouté aux dépenses de fonctionnement.

## C. Renseignements complémentaires

### 1. Liste des rapports prévus par la Loi et des autres publications offerts au grand public

- Loi électorale du Canada de 1984
- Rapports du Directeur général des élections concernant les dépenses d'élection
- Rapports du Directeur général des élections prévus au paragraphe 59(1) de la Loi
- Les élections fédérales au Canada
- Guide de l'électeur
- Guide de l'électeur étudiant
- Le vote dans le bureau du président d'élection
- Le président d'élection: résumé des devoirs et responsabilités
- Les dépenses d'élection et vous

- Guide de 1984 concernant les candidats, les agents officiels et les vérificateurs
- Lignes directrices relatives aux dépenses d'élection
- Renseignements à connaître avant de se porter candidat
- Liste alphabétique des circonscriptions électorales
- Liste des députés avec appartenance politique
- Liste des directeurs généraux des élections (par province)
- Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales
- La représentation au Parlement fédéral
- Ordonnance électorale des Territoires du Nord-Ouest

Le public peut aussi se procurer divers répertoires, cartes et statistiques se rapportant aux élections partielles et générales.

En outre, le Directeur général des élections dresse et publie par bureau de scrutin, des statistiques détaillées sur les élections tant générales que partielles, conformément à la Loi électorale du Canada.

**2. Administration d'une élection générale ou partielle**

Pour décréter une élection générale, les proclamations suivantes doivent être émises:

- une proclamation annonçant la dissolution de la Chambre des communes;
- une proclamation fixant la date du scrutin et la date du retour des brefs d'élection;
- une proclamation fixant une date pro forma pour la convocation du Parlement.

Les principales étapes d'une élection sont:

- la nomination des recenseurs urbains désignés par les deux candidats ayant ce droit, qui se fait au plus tard à midi le quarante-cinquième jour précédant le scrutin;
- le recensement, qui, selon la Loi, doit commercer le vendredi trente-huitième jour précédant le jour du scrutin;

- l'impression des listes préliminaires des électeurs, qui doit être terminée au plus tard le jeudi vingt-cinquième jour précédant le jour du scrutin;

- la révision des listes préliminaires des électeurs, qui, dans les sections urbaines, se fait les mercredi, jeudi et vendredi, respectivement dix-neuvième, dix-huitième et dix-septième jours précédant le scrutin, et, dans les sections rurales, le mercredi dix-neuvième jour précédant le scrutin;

- la présentation des candidats, le lundi vingt-huitième jour précédant le jour du scrutin, sauf si ce lundi tombe un jour férié, suivant la définition qu'en donne la Loi d'interprétation: dans ce cas, le jour de la présentation des candidats est reporté au mardi suivant;

- l'ouverture des bureaux spéciaux de scrutin les samedi, lundi et mardi, respectivement neuvième, septième et sixième jours précédant le scrutin;

- le vote dans le bureau du président d'élection (pour les électeurs qui sont incapables de voter lors des jours prévus pour le vote dans les bureaux spéciaux de scrutin ou le jour ordinaire du scrutin), a lieu à compter du lundi vingt-et-unième jour précédant le scrutin jusqu'au vendredi précédant immédiatement le scrutin (à l'exception du dimanche et des jours de vote dans les bureaux spéciaux);

- le scrutin proprement dit, qui, aux termes de la loi, est toujours fixé le lundi, sauf si ce lundi tombe un jour férié, suivant la définition qu'en donne la Loi d'interprétation: dans ce cas, il est reporté au mardi suivant;

- l'addition officielle des votes, qui ne peut avoir lieu avant le troisième jour suivant le scrutin, de sorte qu'on dispose du résultat officiel des voix exprimées en faveur de chaque candidat en vertu des Règles électorales spéciales ainsi que des documents pertinents pour le dépouillement du scrutin et pour un recomptage judiciaire, si nécessaire (lors d'une élection partielle, l'addition officielle peut se faire plus tôt parce que les Règles électorales spéciales ne s'appliquent pas);

- la déclaration du candidat élu, qui est faite par chaque président d'élection au plus tôt le septième jour suivant l'addition officielle, sauf si une demande de recomptage judiciaire a été, entre temps, présentée à un juge.

La Loi constitutionnelle prévoit que la durée maximale d'une législature est de cinq ans à compter de la date fixée par décret pour le retour des brefs d'élection. Cette date suit le scrutin par environ trois semaines.



1277

# Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste auprès du:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

Nº de catalogue BT31-2/1986-III-74 au Canada: $3.00
ISBN 0-660-52980-7 à l'étranger: $3.60

Prix sujet à changement sans préavis

1281

1280

**Budget des dépenses 1985-1986**

**Partie III**

**Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail**

**Préface**

Le présent plan de dépenses est conçu comme un document de références. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Le présent document comprend deux sections. La section I présente un aperçu du Programme, notamment une description, des données de base, les objectifs et les perspectives de planification, ainsi que des renseignements sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section II fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires.

Le présent document permettra au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les points de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

## Table des matières

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 4

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Point saillants 5
B. État financier récapitulatif 5
C. Données de base
  1. Introduction 6
  2. Mandat légal 6
  3. Objectif du Programme 6
  4. Plan d'exécution du Programme 7
  5. Description du Programme 8
D. Perspective de planification
  1. Contexte 10
  2. Initiatives 10
  3. Efficacité du Programme 11
  4. Données sur le rendement et justification des ressources 11

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
  1. Dépenses par article 14
  2. Dépenses en personnel 15
B. Analyse des coûts 16

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $7,687,000 à l'appui du Programme du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail au cours de l'exercice financier 1985-1986.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits | (en millier de dollars) | Budget principal 1985–1986 | Budget principal 1984–1985 |
|---|---|---|---|
| | **Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail** | | |
| 30 | **Dépenses du Programme** | 7,687 | 5,045 |
| | **Total du Programme** | 7,687 | 5,045 |

### Crédit – Libellés et montants

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985–1986 |
|---|---|---|
| | **Travail** | |
| | **Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail** | |
| 30 | Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail - Dépenses du Programme | 7,687,000 |

### Programme par activité

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985–1986 | | | Budget principal 1984–1985 |
|---|---|---|---|---|
| | Budgétaire | | Total | |
| | Fonction-nement | Dépenses en capital | | |
| Conseil des gouverneurs et Bureau exécutif | 437 | ..... | 437 | 258 |
| Président et personnel du Centre | 7,042 | 208 | 7,250 | 4,912 |
| *Moins:* | | | | |
| Revenus réservés pour payer des dépenses au cours d'années subséquentes | ..... | ..... | ..... | –125 |
| | 7,479 | 208 | 7,687 | 5,045 |

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Points saillants

**Les plans pour 1985-1986 comprennent:**

- **l'amélioration des services par l'accroissement du nombre d'organismes ayant un accès électronique direct au Centre (voir page 13);**
- **l'amélioration de la méthode de diffusion des renseignements sur l'hygiène et la sécurité au travail par l'élaboration d'un programme pilote utilisant des techniques informatiques interactives afin de fournir des renseignements faciles à comprendre, dignes de foi et utilisables sur les lieux de travail (voir page 11).**

## B. État financier récapitulatif

**Les besoins financiers du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail sont présentés au tableau 1, tant pour le Budget des dépenses que pour l'année financière en cours.**

**Tableau 1: État financier récapitulatif (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985* | Différence |
|---|---|---|---|
| Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail | 7 687 | 7 645 | 42 |
| Années-personnes prévues | 148 | 138 | 10 |

* **Les prévisions de 1984-1985 s'élèvent à 2,6 millions de dollars de plus que le budget des dépenses principal de 1984-1985. Cette différence provient du Budget supplémentaire. L'augmentation sert à financer l'accroissement des services d'information du CCHST.**

**L'augmentation de 42 000 $ représente l'effet direct de l'ajustement dû à l'inflation sur les salaires des employés et le transfert de fonds prévus pour l'entretien des locaux à Travaux publics Canada, effectué au cours de 1984 à la suite du passage au statut de société d'État "B". L'augmentation de 10 années-personnes pour 1985-1986 par rapport aux prévisions de 1984-1985 représente l'attribution de ressources en vue d'améliorer le service au public.**



1287

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail a été fondé pour promouvoir le droit des Canadiens à l'hygiène et à la sécurité sur les lieux de travail et pour aider à réduire les coûts, sur les plans humain et économique, des accidents, maladies et incapacités permanentes qui surviennent sur les lieux de travail.

Le rôle du Centre consiste principalement à servir de ressource nationale en matière d'information sur l'hygiène et la sécurité au travail en fournissant des renseignements et des conseils pertinents et dignes de foi qui aideront les gouvernements, les employeurs et les travailleurs à prendre quotidiennement les décisions qui s'imposent sur les lieux de travail. À cette fin, le Centre assure un service d'information et de consultation qui répond aux demandes de renseignements sur l'hygiène et la sécurité au travail sous forme écrite ou électronique, selon les besoins du demandeur.

### 2. Mandat légal

La Loi établissant le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, adoptée en avril 1978, prévoit l'existence d'un Conseil des gouverneurs représentant les gouvernements (fédéral, provinciaux et territoriaux), les employeurs et les travailleurs, et rendant compte de ses activités au Parlement par l'intermédiaire du ministre du Travail. Le Centre est habilité, en vertu de la Loi, à fournir toute une gamme de services et reçoit ses fonds de fonctionnement du Parlement. Le Centre n'a aucun pouvoir de contrainte et doit intervenir par la persuasion. En vertu de la Loi, la clientèle du Centre est constituée de l'ensemble des travailleurs du Canada. Le programme a été mis en oeuvre au début de 1980.

### 3. Objectif du Programme

L'objectif du Programme est de fournir aux Canadiens des renseignements et des conseils sur les questions d'hygiène et de sécurité au travail. Cette information doit être complète, intelligible et fiable, de manière à faciliter les prises de décisions concernant la prévention des maladies professionnelles et des accidents du travail.

Pour atteindre cet objectif, le Centre s'est fixé les sous-objectifs suivants:

- promouvoir l'hygiène et la sécurité au travail en assurant un service complet d'information et de consultation par communication humaine ou électronique, par des publications et par d'autres moyens, à tous les principaux groupes, organismes et intervenants canadiens qui se préoccupent de l'hygiène et de la sécurité au travail au Canada;
- former une équipe de chercheurs et de professionnels hautement qualifiés et spécialisés dans le domaine de l'information et de la consultation, et assurer une orientation et un soutien efficaces dans la formation destinée à permettre à de nombreuses autres personnes d'acquérir cette spécialisation;

- élaborer, dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail, des banques de recherche documentaire informatisées qui répondent aux besoins des Canadiens, et organiser l'accès à ces banques;

- participer intensément aux échanges d'information internationaux;

- élaborer un ensemble de renseignements relatifs à l'hygiène et à la sécurité au travail et compilés en fonction des besoins des Canadiens; ces renseignements, de portée internationale, peuvent être rassemblés sous différentes formes: imprimés, mémoires électroniques, microfiches et documents photographiques.

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Le Programme ne comprend qu'une activité qui regroupe tous les aspects de son fonctionnement.

**Organisation:** Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, situé à Hamilton, est gouverné par un Conseil qui se réunit trois fois l'an. Il rend compte de ses activités au Parlement, par l'intermédiaire du ministre du Travail.

Le Conseil est formé d'un président du Conseil, de douze gouverneurs représentant les gouvernements des provinces et des territoires, de quatre gouverneurs représentant des ministères fédéraux ou des sociétés d'État, de onze gouverneurs représentant les travailleurs et de onze gouverneurs représentant les employeurs, tous nommés par le gouverneur en conseil. Le président du Conseil et les autres gouverneurs ne reçoivent aucune rémunération, mais ils peuvent recevoir une indemnité et des frais de déplacement pour chaque jour qu'ils ont consacré aux travaux du Centre. Le montant de l'indemnité et des frais est fixé par le gouverneur en conseil.

Le Bureau exécutif du Centre, présidé par le président et administrateur en chef, est constitué de neuf gouverneurs élus chaque année parmi les membres du Conseil des gouverneurs, sur la base d'une représentation tripartite. Le Bureau exécutif est autorisé à exercer les fonctions du Conseil entre les réunions de ce dernier.

Le président et administrateur en chef dirige et contrôle les travaux du Centre et son personnel.

Le Programme est réalisé par l'entremise de quatre directions:

**Services techniques:** ces services visent à assurer un soutien technique et scientifique à tous les secteurs du Centre; ils consistent notamment à préparer des renseignements et des conseils sur l'hygiène et la sécurité au travail.

**Services des systèmes informatiques:** ce groupe est chargé de mettre sur pied et d'exploiter les systèmes de recherche documentaire informatisés grâce auxquels les services d'information et de consultation sont assurés.

**Services de documentation:** ce groupe rassemble, traite et distribue l'information qui sert aux services d'information et de consultation.

**Services des finances et d'administration:** ce groupe a pour rôle d'effectuer un contrôle financier et une planification centralisés et d'assurer des services de gestion et de soutien, ainsi que d'autres services nécessaires au bon fonctionnement du Centre.

**Tableau 2: Ressources par secteur pour 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | $ | A-P |
|---|---|---|
| Conseil des gouverneurs et Bureau exécutif | 437 | 5 |
| Haute direction | 250 | 5 |
| Services de documentation | 1 179 | 32 |
| Services techniques | 1 756 | 43 |
| Services des systèmes informatiques | 1 365 | 34 |
| Services des finances et administration | 2 700 | 29 |
| | 7 687 | 148 |

## 5. Description du Programme

Pour répondre aux demandes de renseignements, le Centre met à contribution des bases de données nationales et internationales, ainsi que les connaissances et l'expérience du personnel dans les domaines de la médecine, de la toxicologie, du génie, de la sécurité et du droit; cette information est présentée de façon à répondre aux préoccupations qui existent sur les lieux de travail. Il faut parfois consacrer plusieurs mois-personnes pour fournir une réponse. Dans d'autres cas, la réponse peut être donnée plus rapidement et concerne habituellement les risques qui entourent l'utilisation des composants non identifiés des produits chimiques à appellation commerciale. Des fiches toxicologiques sont publiées sur différents sujets. Le nombre annuel de demandes de renseignements est de l'ordre de 12 000.



1289

Afin d'offrir à l'ensemble des Canadiens des services d'une qualité raisonnable en matière d'hygiène et de sécurité au travail, le Centre fait appel aux ressources de la télématique. Ce système, qui en est encore au stade de l'expérimentation, vise à permettre l'accès aux données, ainsi que leur stockage, leur manipulation et leur publication.

Afin que cette technologie de communications soit exploitée plus efficacement, les organismes représentant les gouvernements, les employeurs et les travailleurs sont reliés directement à l'ordinateur du Centre, conformément à la politique établie par le comité des politiques d'information du Conseil. Les gouvernements reliés gèrent les questions relatives à l'utilisation du système par l'entremise de Comités d'utilisateurs tripartites. En outre, plusieurs groupes du milieu de l'enseignement et des organismes professionnels et internationaux sont reliés à l'ordinateur du Centre, sur une base d'échange d'information. La capacité actuelle de l'ordinateur permet le raccordement de quelque 300 organismes, par l'intermédiaire de 60 voies d'accès.

Le Centre dispose de plusieurs banques de recherche documentaire informatisées qui sont soit en exploitation, soit au stade de la mise au point:

**ICED (Information chimique en direct):** Cette banque est formée de deux composantes: les produits à appellation commerciale et Cheminfo. La composante des produits à appellation commerciale comprend les fiches techniques sur la sécurité des substances manufacturées; la composante Cheminfo décrit les produits chimiques et les substances qui entrent dans la composition des produits à appellation commerciale. La banque ICED est actuellement en exploitation, et continuellement mise à jour.

**INFODOC:** Il s'agit d'un relevé de l'ensemble des documents du Centre, de publications d'organismes canadiens et de certaines publications considérées comme essentielles aux questions d'hygiène et de sécurité au travail au Canada. INFODOC est en exploitation et se développe continuellement.

**RESSOURCES:** Ce système, encore au stade de développement, constituera un répertoire des recherches menées au Canada dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail, ainsi que des organismes et des personnes qui y participent.

**IJED (Information juridique en direct):** Il s'agit, à l'heure actuelle, d'un prototype de banque d'information sur les aspects juridiques de l'hygiène et de la sécurité au travail.

**Événements:** Cette banque en cours d'élaboration portera sur les programmes d'enseignement et les événements importants, par exemple des conférences et des colloques, ayant trait à l'hygiène et à la sécurité au travail au Canada.

**Détection et contrôle des dangers:** Une étude de faisabilité a été entreprise en vue de déterminer s'il y a lieu de constituer une banque de recherche documentaire informatisée sur la détection et la réduction des dangers.

Le Centre permet à ses usagers d'accéder à d'importantes banques de données en direct élaborées à l'étranger:

CIS/OIT: Banque de données multilingue qui présente une bibliographie des publications mondiales en hygiène et sécurité au travail, créée par le Centre international d'informations de sécurité et d'hygiène du travail de l'Organisation internationale du travail, à Genève.

NIOSHTIC: Base de données bibliographique sur les publications scientifiques en matière d'hygiène et de sécurité au travail, élaborée par le National Institute for Occupational Health and Safety des États-Unis.

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Au moment de la création du CCHST, le contexte qui existait dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail se caractérisait par la fragmentation des efforts et la croissance des coûts. Ce contexte n'a pas changé. Il y avait et il y a encore une diversité de sphères de pouvoirs à l'intérieur des régions administratives; les prétentions d'autonomie sont encore fortes et les déviations continuent de susciter des oppositions; il y avait et il y a encore chevauchement des efforts et peu de complémentarité. Le besoin de coordination constaté dans le passé existe encore; une action commune était et demeure nécessaire de la part de tous les partenaires sociaux (gouvernements, travailleurs, employeurs), mais l'action tripartite offre une perspective nouvelle, encore inexplorée, qui ne va pas sans problèmes; les consensus découlent de compromis entre des intérêts qui s'opposent. L'information et la consultation présentent une importance considérable pour de nombreuses stratégies et politiques visant à réduire la fréquence des maladies professionnelles et des accidents du travail.

### 2. Initiatives

**Encourager la consultation et la coopération:** Le Conseil tirera profit de sa nature tripartite pour continuer, avec l'appui du Centre, à encourager la coopération et la consultation entre les administrations canadiennes et à favoriser la participation des travailleurs et des employeurs à l'établissement de niveaux élevés d'hygiène et de sécurité au travail. La rencontre des ministres responsables de l'hygiène et de la sécurité au travail, tenue les 18 et 19 septembre 1984, constitue un exemple de ces initiatives. Les ministres ont décidé de créer un groupe de travail constitué de ministres, de gouverneurs, du président du Conseil et du président du Centre, dont le but sera d'explorer des moyens réalistes par lesquels le Centre pourrait aider les administrations à coordonner leurs politiques et leurs programmes, d'analyser les stratégies et de servir de noyau pour le rassemblement et la distribution d'information. Ce groupe sera mis sur pied en 1985-1986.

**Établir une banque de renseignements informatisée:** Le Centre est en train de mettre sur pied une importante banque de recherche documentaire informatisée unique au Canada, à la vitesse de 22 000 entrées par année. Afin de premettre des échanges efficaces entre les travailleurs, les employeurs et les organismes gouvernementaux à travers le Canada, on procède à une expansion du réseau électronique du Centre. L'expérience qu'on gagnera en tentant de répondre à ces besoins communs en matière d'hygiène et de sécurité au travail constituera la base de l'évolution.

## 3. Efficacité du Programme

Les initiatives du Centre permettront aux gouvernements, aux employeurs et aux travailleurs de disposer d'une ressource nationale d'information qui n'existait pas auparavant; cette nouvelle approche permettra également d'appuyer les efforts en vue de résoudre les problèmes d'hygiène et de sécurité au travail, d'aider les gouvernements à éliminer le chevauchement et d'assurer une utilisation efficace des ressources.

Les activités du Centre sont soumises à un examen constant de la part du Conseil des gouverneurs et ont fait l'objet de sondages sur la satisfaction des utilisateurs. Un de ces sondages, effectué par un consultant indépendant, a démontré un degré élevé de satisfaction à l'égard des services fournis, résultat qui se trouve confirmé par les appréciations constantes que reçoit le Centre (4.2 sur une échelle de 5).

Par ailleurs, le Centre a entrepris une évaluation du programme visant à une appréciation globale de son activité.

## 4. Données sur le rendement et justification des ressources

Le tableau 3 montre, pour les demandes de renseignements en provenance du grand public, le temps de réponse moyen et le degré de satisfaction des utilisateurs. Le Centre poursuit ses efforts en vue de maintenir un degré élevé de qualité.

**Tableau 3: Nombre de demandes auxquelles on a répondu, appréciation moyenne et distribution**

| | Estimations 1985-1986 | Prévisions 1984-1985 | Chiffres réels 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Demandes de renseignements | | | |
| Nombre de questions auxquelles on a répondu | 4 800 | 4 300 | 3 873 |
| % des questions auxquelles on a répondu en moins de 4 semaines | 70 % | 65 % | 60 % |
| Amélioration moyenne pour 4 indicateurs de la satisfaction des utilisateurs (clarté, exhaustivité, utilité et rapidité de réponse) | 84 % | 84 % | 84 % |
| Distribution | | | |
| Publications du Centre | 14 000 | 11 300 | 9 086 |
| Autres publications | 14 000 | 12 700 | 11 193 |

Le tableau 4 montre les progrès constants accomplis par le Centre dans la création des bases de données sur l'hygiène et la sécurité au travail qui permettront de répondre dans l'avenir à la majorité des demandes du grand public.

**Tableau 4: Nombre d'articles créés dans les banques informatisées sur l'hygiène et la sécurité au travail**

| | Estimations 1985-1986 | Prévisions 1984-1985 | Chiffres réels 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Nombre d'articles | 25 000 | 22 000 | 18 000 |

Au tableau 5, on peut voir les progrès continuels accomplis au chapitre de la diffusion électronique d'information aux organismes spécialement intéressés à l'hygiène et à la sécurité au travail. L'effet multiplicateur obtenu par le branchement d'organismes comptant de nombreux membres est exploité au cours de la phase d'expérimentation, et on se propose de passer à un service accessible à l'échelle du pays en 1987.

**Tableau 5: Nombre cumulatif d'organismes reliés**

| | Estimations 1985-1986 | Prévisions 1984-1985 | Chiffres réels 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Organismes reliés | 200 | 70 | 12* |
| Voies ordinaires | 60 | 30 | 6* |

* Par décision du Cabinet, le nombre de branchements a été limité à ces chiffres. Cette restriction a été levée à la fin de janvier 1984.

## Section II
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

**Tableau 6: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires et Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 5 345 | 4 672 | 3 247 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 579 | 727 | 462 |
| Information | 138 | 159 | 78 |
| Services professionnels et spéciaux | 602 | 602 | 375 |
| Location | 127 | 227 | 189 |
| Services de réparation et d'entretien | 243 | 134 | 90 |
| Services d'utilité publique, fournitures et approvisionnements | 393 | 293 | 214 |
| Toutes autres dépenses (produits) | 52 | (100) | 67 |
| | 2 134 | 2 042 | 1 475 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 7 479 | 6 714 | 4 722 |
| Dépenses en capital | | | |
| Améliorations apportées par le locataire | 100 | - | 6 |
| Ameublement de bureau | 18 | 140 | 1 |
| Matériel informatique | 90 | 791 | 74 |
| Total des dépenses en capital | 208 | 931 | 81 |
| Total des dépenses | 7 687 | 7 645 | 4 803 |

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 7: Années-personnes prévues et traitements**

| | Années-personnes prévues | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| **Gestion** | 5 | 5 | 5 | 50 350 - 96 300 | 63 161 |
| **Scientifique et professionnel** | | | | | |
| Recherche scientifique | 50 | 43 | 21 | 28 176 - 85 140 | 50 564 |
| Bibliothéconomie | 13 | 13 | 8 | 19 782 - 50 712 | 34 735 |
| **Administration et service extérieur** | | | | | |
| Services administratifs | 11 | 11 | 10 | 13 912 - 57 987 | 30 756 |
| Services d'information | 6 | 5 | 2 | 13 579 - 57 980 | 29 700 |
| Traduction | 3 | 3 | 1 | 15 700 - 64 000 | 34 996 |
| Autres | 3 | 3 | 3 | 12 766 - 63 870 | 33 942 |
| **Soutien administratif** | 55 | 51 | 28 | 12 932 - 31 743 | 20 537 |
| **Exploitation** | | | | | |
| Services divers | 2 | 2 | 2 | 13 253 - 39 988 | 21 705 |

**Nota:** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## B. Analyse des coûts

Le Budget des dépenses de 1985-1986 du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail ne comprend que les crédits devant être autorisés. Pour faire une analyse des coûts complets, il faut tenir compte des services fournis gratuitement. Les détails de ces coûts sont donnés au tableau 8.

**Tableau 8: Coût total du Programme (en milliers de dollars)**

| | Dépenses du Programme 1985-1986 | Ajouter autres coûts* | **Coût total** | Coût total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|
| Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail | 7 687 | 267 | 7 954 | 7 645 |

* Les autres coûts de 267 000 $ représentent les locaux fournis gratuitement par le ministère des Travaux public.

# Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

1299

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste auprès du:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

Nº de catalogue BT31-2/1986-III-76 au Canada: $3.00
ISBN 0-660-52982-3 à l'étranger: $3.60

Prix sujet à changement sans préavis

1301

**Budget des dépenses 1985-1986**

**Partie III**

**Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée**

1303

**Préface**

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence et contient donc plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend trois sections. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé des plans et de la performance actuels. À l'intention de ceux qui désirent de plus amples renseignements, la section II fait état, pour chaque activité, des résultats escomptés et d'autres données essentielles sur la performance, en fonction desquels sont déterminées les ressources nécessaires. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources et contient également des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires.

Ce document a pour objet de permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section, et l'état financier récapitulatif de la section I comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver des détails supplémentaires sur des points qui l'intéressent particulièrement.

## Table des matières

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 4

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Points saillants 6
B. État financier récapitulatif 7
C. Données de base
  1. Introduction 7
  2. Mandat légal 8
  3. Objectif du Programme 8
  4. Plan d'exécution du Programme 9
D. Perspective de planification
  1. Contexte 9
  2. Initiatives 10
  3. Efficacité du Programme 10

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Commissaire à l'information 12
B. Commissaire à la protection de la vie privée 15
C. Administration 18

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
  1. Dépenses par article 20
  2. Dépenses en personnel 21
B. Analyse des coûts 22



1305

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $2,938,200, pour réaliser les activités prévues des bureaux du Commissaire à l'information et du Commissaire à la protection de la vie privée en 1985-1986. Les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, qui s'élèvent à $294,000, seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits | (en milliers de dollars) | **Budget principal 1985-1986** | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Bureaux du Commissaire à l'information et du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada** | | |
| 35 | Dépenses du Programme | **2,938** | 2,679 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | **294** | 229 |
| | **Total du Programme** | **3,232** | 2,908 |

### Crédits - Libellé et montants

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | **Budget principal 1985-1986** |
|---|---|---|
| | **Bureaux du Commissaire à l'information et du Commissaire à la protection de la vie privé du Canada** | |
| 35 | Bureaux du Commissaire à l'information et du Commissaire à la protection de la vie privé du Canada - Dépenses du Programme | **2,938,200** |

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Programme par activité**

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | Total | |
| | | Fonction-nement | Dépenses en capital | | |
| Commissaire à l'information | 13 | 902 | | 902 | 822 |
| Commissaire à la protection de la vie privée | 19 | 1,309 | | 1,309 | 1,147 |
| Administration | 21 | 996 | 25 | 1,021 | 939 |
| | 53 | 3,207 | 25 | 3,232 | 2,908 |



1307

## Section I
## Aperçu du Programme

### A. Points saillants

Aucun changement important n'est prévu en ce qui a trait au niveau d'activité du Commissaire à l'information et du Commissaire à la protection de la vie privée pour 1985-1986.

**Commissaire à l'information**

- Le Commissaire prévoit faire enquête sur environ 240 plaintes en 1985-1986 et répondre à quelque 550 demandes de renseignements (voir page 14).

**Commissaire à la protection de la vie privée**

- Le Commissaire prévoit enquêter sur environ 320 plaintes et répondre à quelque 1,450 demandes de renseignements (voir page 17); et

- examiner les renseignements personnels figurant dans deux fichiers de renseignements personnels non consultables et dans les fichiers de renseignements personnels accessibles de 10 institutions fédérales afin de déterminer si ces dernières respectent la Loi sur la protection des renseignements personnels (voir page 17).

## B. État financier récapitulatif par activité

**Tableau 1: Besoins financiers par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu* 1984-1985 | Diffé-rence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Commissaire à l'information | **902** | 787 | 115 | 12 |
| Commissaire à la protection de la vie privée | **1,309** | 1,111 | 198 | 15 |
| Administration | **1,021** | 995 | 26 | 18 |
| | **3,232** | 2,893 | 339 | |
| Années-personnes autorisées | **53** | 46 | 7 | |

* Il n'y a aucun changement important par rapport au Budget des dépenses principal de 1984-1985. (Extraits de la Partie II du Budget des dépenses, page 5).

**Explication de la différence:** Les besoins financiers pour 1985-1986 sont de 0.3 million de dollars ou 12% supérieurs aux dépenses prévues en 1984-1985. Cette augmentation est attribuable surtout à une augmentation des traitements pour des employés supplémentaires et ceci est compensé, en partie, par une diminution du besoin d'enquêteurs spéciaux retenus à contrat.

## C. Données de base

### 1. Introduction

Les postes de commissaires à l'information et à la protection de la vie privée ont été créés respectivement aux termes de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels, promulguées le 1[er] juillet 1983. Les commissaires ont été nommés par le gouverneur en conseil, avec l'approbation du Sénat et de la Chambre des communes.

La charge de commissaire à la protection de la vie privée incombait autrefois à l'un des commissaires des droits de la personne, désigné à cette fin par le ministre de la Justice en vertu de la partie IV de la Loi canadienne sur les droits de la personne.

En vertu d'un décret en conseil, les bureaux du Commissaire à l'information et du Commissaire à la protection de la vie privée sont considérés comme un ministère aux fins d'application de la Loi sur l'administration financière. Tout en

partageant les mêmes services de soutien administratif, les commissaires agissent de manière indépendante en vertu de autorisation législative qui leur est conférée en propre.

## 2. Mandat légal

Aux termes de la Loi sur l'accès à l'information, le Commissaire à l'information doit recevoir les plaintes déposées par des personnes qui se sont vu refuser la communication d'un document qu'elles avaient demandé en vertu de la Loi ou qui ont à redire au sujet du temps pris pour répondre à leur demande de renseignements, des droits à payer, de la langue officielle dans laquelle le document leur a été communiqué, ou d'autres questions relatives à l'accès aux documents en vertu de la Loi; ensuite, il doit enquêter sur ces plaintes et faire rapport à ce sujet.

Aux termes de la Loi sur la protection des renseignements personnels, le Commissaire à la protection de la vie privée doit faire enquête et statuer sur les plaintes déposées par des personnes qui prétendent avoir été privée des droits que leur garantit la Loi. Les plaintes peuvent porter autant sur les retards dans la communication de documents et la caractère erroné des renseignements que sur le refus d'accès à des renseignements personnels et leur utilisation abusive.

En outre, le Commissaire à la protection de la vie privée doit, de par son mandat, enquêter sur les institutions fédérales afin de déterminer si elles respectent la Loi sur la protection des renseignements personnels en ce qui a trait à la collecte, la conservation, l'utilisation et l'élimination des renseignements personnels. Cette vérification porte sur les fichiers, y compris les fichiers non consultables créés en application de l'article 18 de la Loi.

## 3. Objectif du Programme

**Commissaire à l'information:** faire enquête sur les plaintes afin de s'assurer que les institutions fédérales respectent la Loi sur l'accès à l'information; inciter les institutions fédérales à se montrer ouvertes en ce qui a trait à la communication des renseignements; et répondre aux demandes de renseignements du public concernant les droits de l'individu aux termes de la Loi et le mandat du Commissaire.

**Commissaire à la protection de la vie privée:** faire enquête sur les plaintes afin de s'assurer que les institutions fédérales respectent la Loi sur la protection des renseignements personnels; examiner les activités des institutions fédérales relatives à la collecte, l'utilisation, la conservation et l'élimination des renseignements personnels afin de s'assurer qu'elles sont conformes à la Loi sur la protection des renseignements personnels; inciter le gouvernement à adopter des pratiques équitables en matière d'information; et répondre aux demandes de renseignements du public concernant le mandat du Commissaire et les droits des individus aux termes de la Loi.

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure de l'activité:** Le Commissaire à l'information, le Commissaire à la protection de la vie privée et l'administration constituent les trois activités des bureaux du Commissaire à l'information et du Commissaire à la protection de la vie privée. Cette structure rend compte du fondement statutaire distinct des opérations de chaque commissaire.

**Organisation:** Les comissaires relèvent directement du Parlement à qui ils doivent rendre compte de leurs activités respectives. La responsabilité de l'Administration (Gestion intégrée) incombe à un directeur qui relève des deux commissaires quant aux services communs qu'il leur fournit. Les postes de commissaires adjoints prévus dans les deux lois n'ont pas été comblés.

**Tableau 2: Organigramme**

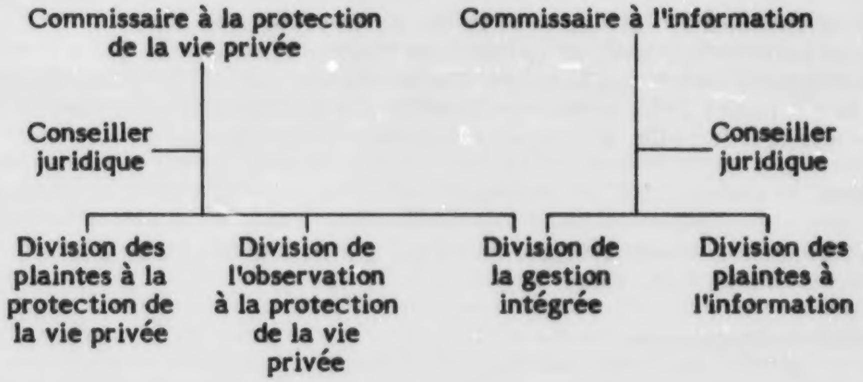


## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

**Commissaire à l'information:** À l'origine, les plaintes étaient souvent attribuables aux difficultés qu'éprouvaient les institutions fédérales à se familiariser avec la Loi sur l'accès à l'information et à mettre en place de nouvelles méthodes. Depuis peu, cependant, la majorité des plaintes soulèvent des questions plus fondamentales d'interprétation de la Loi et de liberté d'information. En outre, les délicates questions relatives aux intérêts des tiers prennent de plus en plus de temps.

**Commissaire à la protection de la vie privée:** Bien que la publicité faite autour de l'adoption des deux nouvelles lois et de l'avènement de l'année 1984 anticipée par Orwell aient attiré l'attention sur la Loi sur la protection des renseignements personnels, la plupart des Canadiens ne savent pratiquement rien de leurs droits à ce chapitre. Ils sont plus conscients de l'ingérence des gouvernements et du

secteur privé dans ce domaine que de la protection dont ils jouissent. Toutefois, plus de 23,000 personnes ont déjà présenté une demande d'accès aux renseignements personnels que diverses institutions fédérales conservent à leur sujet.

Deux facteurs ont provoqué une certaine mesure de mécontentement et de frustration parmi des personnes cherchant des renseignements personnels aux termes de la loi, et parmi quelques "défenseurs de la vie privée". Premièrement, bien que l'on souscrive généralement au principe de certains fichiers de renseignements non consultables, les citoyens ne peuvent prendre connaissance des renseignements personnels les concernant qui figurent dans 19 fichiers inaccessibles ou 'non consultables' ou de certains renseignements délicats contenus dans d'autres fichiers. Ensuite, certaines provinces insistent pour que tous les renseignements personnels, qu'elles transmettent au gouvernement fédéral, soient traités de façon confidentielle. Par conséquent, la nouvelle loi sur la protection des renseignements personnels empêche quelquefois des citoyens de se voir communiquer ces renseignements.

La Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels prévoient toutes deux l'examen permanent, par un comité parlementaire, de leur application. Ce comité sera appelé à entreprendre, au plus tard le 1^er^ juillet 1986, un examen détaillé des dispositions et de l'application de ces lois et à formuler des recommandations de changement.

## 2. Initiatives

On ne prévoit aucun changement majeur en ce qui a trait à la nature ou à la portée du Programme en 1985-1986.

## 3. Efficacité du Programme

**Commissaire à l'information:** Le Commissaire à l'information a pour mandat de recevoir les plaintes déposées par des personnes qui prétendent avoir été lésées des droits que leur garantit la Loi, puis de faire enquête et de rendre compte de ses conclusions à ce sujet. Dans tous les cas d'infraction à la Loi, le Commissaire peut transmettre un rapport officiel au ministre responsable et y joindre ses recommandations. Le Commissaire à l'information peut exercer au nom d'un plaignant, un recours en révision devant la Cour fédérale.

Le 1^er^ juillet 1983, date qui marquait la fin de la période de neuf mois faisant ensuite à la promulgation de la Loi, 46 enquêtes avaient été menées à terme par le Commissaire à l'information et 104 autres étaient encore en cours. Parmi les plaintes dont l'enquête était terminée, 15 s'étaient révélées non fondées, 25 avaient été réglées en cours d'enquête et 6 avaient donné lieu, avant à la fin de l'enquête, à des démarches auprès des responsables des institutions concernées.

**Commissaire à la protection de la vie privée:** Pour s'acquitter de son obligation principale qui consiste à assurer le respect de la Loi, le Commissaire à la protection de la vie privée fait enquête sur les plaintes, examine le contenu des fichiers de



1311

renseignements gouvernementaux et surveille la façon dont les institutions fédérales traitent les renseignements personnels.

Au cours des neuf premiers mois de son mandat en 1983-1984, le Commissaire à la protection de la vie privée a vu 198 personnes se plaindre du fait que des institutions fédérales ne respectaient pas la Loi. Durant cette période, on a terminé l'étude de 113 des dossiers représentant 141 enquêtes (chaque dossier peut contenir plus d'une plainte). Dans 69 cas, la plainte était fondée (de ce nombre, 62 faisaient état de retards, c'est-à-dire que l'institution fédérale n'avait pas fourni les renseignements dans un délai de 30 jours suivant la réception de la demande, ou n'avait pas avisé l'intéressé qu'elle aurait besoin d'une prorogation de 30 jours pour répondre à sa demande, et dans 72 cas, elle a été rejetée.

Au cours de ces premiers mois, le Commissaire à la protection de la vie privée n'avait pas les ressources nécessaires pour vérifier si, en ce qui a trait à la collecte, à l'utilisation, à la conservation et l'élimination des renseignements personnels, les institutions fédérales se conformaient aux articles 4 à 8 de la Loi. Signalons, cependant, qu'aucune des plaintes instruites ne faisait état d'irrégularités dans les méthodes gouvernementales de collecte, de conservation ou d'élimination des renseignements, ni ne mettait en doute l'exactitude ou l'état complet du Répertoire des renseignements personnels.

**Programme général:** Les deux commissaires tentent d'inciter le gouvernement à se doter de méthodes équitables de divulgation de l'information en faisant des recommandations aux institutions fédérales et en encourageant la population à se familiariser avec ces questions. Toutefois, les allocutions que prononcent les commissaires et les entrevues qu'ils accordent aux médias ne contribuent que très peu à sensibiliser la population. Les commissaires poursuivent leurs démarches en vue d'accroître leurs liens de communication avec les universitaires, les protecteurs du citoyen, les députés, les gens d'affaires, les défenseurs du droit d'accès à l'information et du droit à la protection des renseignements personnels.

En 1983-1984, pendant les neuf mois en question, les commissariats ont répondu à 1,487 demandes de renseignements, dont 957 avaient trait à la protection des renseignements personnels, 327 à l'accès à l'information et 203 aux deux questions. Les demandes portaient sur un large éventail de questions ne nécessitant pas la tenue d'une enquête ou n'ayant aucun rapport avec les mandats des Commissaires. Afin d'assurer la rapidité du service, ce sont généralement des enquêteurs chevronnés qui se chargeaient de répondre aux demandes de renseignements.



1013

## Section II
## Analyse par activité

### A. Commissaire à l'information

**Objectif**

Les trois objectifs du Commissaire à l'information sont les suivants:

- faire enquête sur les plaintes afin de s'assurer que les institutions fédérales respectent la Loi sur l'accès à l'information;
- inciter les institutions fédérales à se montrer ouvertes en ce qui a trait à la divulgation des renseignements;
- répondre aux demandes de renseignements du public concernant les droits de l'individu aux termes de la Loi et le mandat du Commissaire.

**État récapitulatif des ressources**

Cette activité représente environ 28 p. 100 des dépenses et 25 p. 100 des années-personnes totales du Programme.

**Tableau 3: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984* | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Commissaire à l'information | 902 | 13 | 787 | 11 | 287 | 6 |

* Pour la période de neuf mois s'étendant du 1er juillet 1983 au 31 mars 1984.

Les traitements et les frais connexes représentent 76 p. 100 des dépenses totales, le reste étant imputable aux autres postes du budget de fonctionnement.

**Description**

Le Commissaire à l'information mène des enquêtes, rédige des rapports et formule des recommandations à l'intention des ministres et des responsables d'organismes relevant directement du Parlement, et ce, sur la foi de plaintes déposées par des personnes qui font état d'infractions à la Loi sur l'accès à l'information. Le Commissaire comparaît au nom des plaignants avec leur accord, ou à titre de partie, devant la Cour fédérale en cas de recours en révision des décisions des institutions fédérales ayant refusé la communication de documents aux termes de la Loi. Le Commissaire rend compte directement de ses activités au Parlement sur une base annuelle et, à l'occasion, peut présenter des rapports spéciaux.

Le Commissaire à l'information est un médiateur impartial qui doit paraître indépendant du gouvernement lorsqu'il intervient dans les conflits entre un plaignant et l'État; il doit également tenir compte d'intérêts divergents lorsqu'il y a des questions délicates touchant notamment la sécurité nationale ou les affaires internationales, ainsi que des intérêts du monde des affaires. Le Commissaire sera partie aux litiges découlant de la procédure de révision instaurée par la Loi.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

La Loi sur l'accès à l'information marque un revirement de la position antérieure du gouvernement en matière de divulgation de l'information. Elle confère un droit d'accès aux documents sous réserve d'exceptions bien précises, obligatoires ou facultatives. À l'origine, le Commissaire ne pouvait invoquer ni précédents, ni politiques ou méthodes établies et il ne disposait d'aucune donnée lui permettant de prévoir la charge de travail.

Le Bureau du Commissaire à l'information comprend le bureau du Commissaire, dont l'effectif est de cinq personnes, y compris le Commissaire, et la Direction des plaintes à l'information, qui est composée d'un directeur, d'une secrétaire et de six enquêteurs.

À l'étape initiale de la planification organisationnelle, avant l'entrée en vigueur de la Loi, on avait réparti les ressources en supposant que le Commissaire à l'information recevrait à peu près le même nombre de plaintes que le Commissaire à la protection de la vie privée, mais que l'importance des questions et le volume des dossiers qu'il aurait à traiter seraient beaucoup plus considérables étant donné que c'est de la communication ou du refus de communication de tous les documents gouvernementaux qu'il s'agissait. Seule cette dernière hypothèse s'est révélée exacte.

**Tableau 4: Prévision de la charge de travail - Dossiers de plaintes**

| | Réel | Prévu | |
|---|---|---|---|
| | 1983-1984[1] | 1984-1985[2] | 1985-1986 |
| Reçus | 150 | 200 | 210 |
| Réglés | 46 | 254 | 239 |
| À l'étude | 104 | 50 | 21 |

1 Pour la période de neuf mois s'étendant du 1er juillet 1983 au 31 mars 1984.

2 Prévisions fondées sur les résultats réels en date du 31 octobre 1984.

On prévoit que le nombre de dossiers à l'étude passera de 104 à 50 d'ici au 31 mars 1985. À partir de 1986, ces dossiers représenteront 10 p. 100 du travail en cours.

Les demandes de renseignements constituent une autre partie de la charge de travail. En 1983-1984, le Commissaire à l'information a reçu 313 demandes de renseignements. En outre, soixante et une des autres demandes de renseignements concernant l'accès à l'information ou la protection de la vie privée lui ont été transmises. Au total, le Commissire a répondu à 374 demandes de renseignements. On s'attend également à un accroissement de la charge de travail dans ce domaine au cours des prochaines années.

Les besoins en ressources ont été évalués en fonction du temps prévu pour donner suite aux plaintes ou aux demandes de renseignements. Pour faire face à la surchage de travail et à certains besoins spécifiques, on engagera par contrat des enquêteurs spéciaux.

## B. Commissaire à la protection de la vie privée

### Objectif

Les quatre objectifs du Commissaire à la potection de la vie privée sont les suivants:

- enquêter sur les plaintes afin de s'assurer que les institutions fédérales respectent la Loi sur la protection des renseignements personnels;
- examiner les pratiques des institutions fédérales en ce qui a trait à la collecte, l'utilisation, la conservation et l'élimination des renseignements personnels afin de s'assurer qu'elles sont conformes à la Loi sur la protection des renseignements personnels;
- inciter le gouvernement à se doter de méthodes équitables de divulgation de l'information; et
- répondre aux demandes de renseignements du public au sujet du mandat du Commissaire et des droits de l'individu aux termes de la Loi.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente environ 41 p. 100 des dépenses et 36 p. 100 des années-personnes totales du Programme.

**Tableau 5: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984* | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Commissaire à la protection de la vie privée | 1,309 | 19 | 1,111 | 15 | 355 | 4 |

* Pour la période de neuf mois s'étendant du 1[er] juillet 1983 au 31 mars 1984.

Les traitements et les frais connexes représentent 76 p. 100 des dépenses totales, le reste étant imputable aux postes du budget de fonctionnement.

**Description**

Le Commissaire à la protection de la vie privée mène des enquêtes, rédige des rapports et formule des recommandations à l'intention des responsables d'institutions fédérales et, dans le cas des plaintes, fait part de ses conclusions au plaignant. Il examine les documents contenus dans les fichiers de renseignements gouvernementaux (y compris les 19 fichiers non consultables) et vérifie les méthodes des institutions en ce qui a trait à la collecte, l'utilisation, la conservation et l'élimination des renseignements personnels. Avec l'accord du plaignant, il peut comparaître au nom de ce dernier devant la Cour fédérale en cas de recours en révision de la décision d'une institution de refuser l'accès à certains documents. Le Commissaire réalise également des études spéciales pour le ministre de la Justice, rend compte de ses activités au Parlement sur une base annuelle et peut présenter des rapports spéciaux quand bon lui semble.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Le Bureau du Commissaire à la protection de la vie privée est composé du Commissaire, de son adjoint exécutif et de sa secrétaire, du conseiller juridique et de sa secrétaire, du directeur de la Division des plaintes à la protection de la vie privée, de sa secrétaire et de six enquêteurs, et du directeur de la Division de l'observation à la protection de la vie privée, de sa secrétaire et de quatre enquêteurs.

La Division des plaintes est responsable du traitement des plaintes et des demandes de renseignements. L'expérience acquise dans le domaine de la protection de la vie privée, au moment où la fonction de commissaire relevait de la partie IV de la Loi canadienne sur les droits de la personne, a servi quelque peu à prévoir la charge de travail et les niveaux de ressources de la nouvelle entité.

Bien qu'il soit difficile de faire des prévisions exactes, on s'attend à ce que la charge de travail augmente en raison de la portée élargie de la Loi sur la protection de renseignements personnels. Il faut également tenir compte d'une augmentation de 50 p. 100 dans le nombre d'institutions fédérales assujetties à la Loi, et de l'intérêt accru manifesté par la population à l'égard de la façon dont les institutions fédérales conservent et utilisent les renseignements personnels.



1317

**Tableau 6: Prévisions de la charge de travail - Dossiers des plaintes**

| | Réel | Prévu | |
|---|---|---|---|
| | 1983-1984[1] | 1984-1985[2] | 1985-1986 |
| Reçus | 198 | 265 | 292 |
| Réglés | 113 [3] | 320 | 317 |
| À l'étude | 110 [4] | 55 | 30 |

1 Pour la période de neuf mois s'étendant du 1er juillet 1983 au 31 mars 1984.

2 Prévisions fondées sur les résultats réels en date du 31 octobre 1984.

3 Étant donné que chaque dossier peut contenir plus d'une plainte, les 113 dossiers représentent 141 enquêtes menées à bien.

4 Comprend 25 dossiers ouverts au moment où le Commissaire tenait son mandat de la partie IV de la Loi canadienne sur les droits de la personne.

En 1983-1984, le Bureau du Commissaire à la protection de la vie privée a répondu à 903 demandes de renseignements, auxquelles il faut ajouter 125 demandes relevant à la fois du domaine de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée, pour un total de 1,028 demandes. On s'attend également à un accroissement de la charge de travail à ce chapitre au cours des prochaines années.

Les ressources nécessaires au traitement des plaintes et des demandes de renseignements ont été évaluées en fonction du temps prévu pour mener à bien les enquêtes. Pour faire face à la surcharge de travail et à certains besoins spécifiques, on engagera par contrat des enquêteurs spéciaux.

La Division de l'observation enquête sur les méthodes des 139 institutions fédérales assujetties à la Loi sur la protection des renseignements personnels en ce qui a trait à la collecte, l'utilisation, la conservation et l'élimination des renseignements personnels contenus dans les 2,200 fichiers qu'elles ont établis.

La Division peut procéder à la vérification systématique d'un fichier donné ou choisir certains dossiers individuels afin de vérifier si les renseignements sont pertinents au programme de l'institution et si leur classification est adéquate.

Quatre enquêteurs ont été affectés à cette division jusqu'à ce que l'on puisse évaluer sa charge de travail à la lumière de l'expérience acquise.

## C. Administration

**Objectif**

Fournir des services de soutien administratif centralisés aux bureaux du Commissaire à l'information et du Commissaire à la protection de la vie privée.

**État récapitulatif des ressources**

Cette activité représente environ 31 p. 100 des dépenses et 39 p. 100 des années-personnes totales du Programme.

**Tableau 7: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984* | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Administration | 1,021 | 21 | 995 | 20 | 726 | 13 |

* Pour la période de neuf mois s'étendant du 1er juillet 1983 au 31 mars 1984.

Les traitements et les frais connexes représentent 70 p. 100 des dépenses totales, le reste étant imputable aux autres postes du budget de fonctionnement (28 p. 100) et au capital (2 p. 100).

**Description**

L'Administration fournit au Commissaire à l'information et au Commissaire à la protection de la vie privée des services de soutien administratif et, en particulier, des services financiers, du personnel, des affaires publiques et de l'administration générale - y compris des services de gestion des documents, d'approvisionnement, de traitement des textes et de bibliothèque et des services de gestion. Afin de réduire les frais de comptabilité, l'Administration se voit imputer toutes les dépenses qui ne relèvent pas spécifiquement de l'un ou l'autre des commissaires, par exemple, le téléphone, les fournitures et les approvisionnements. Les 21 années-personnes allouées à l'Administration relèvent du directeur de la Gestion intégrée.



1319

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Le service de gestion des documents est extrêmement important compte tenu des fonctions et des responsabilités des commissaires. Habilités à examiner tout document sous le contrôle d'une institution fédérale et à en obtenir copie, ces derniers sont aussi expressément tenus, de par la loi qui régit leurs activités de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter la divulgation de renseignements exclus dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs enquêtes. Le registraire aux plaintes est chargé d'assurer le contrôle des méthodes de réception et d'instruction des plaintes et de compte rendu à ce sujet. En outre, on compte tirer partie de la technologie de pointe afin de veiller à ce que la gestion des documents s'effectue d'une manière exemplaire.

Les plans d'élaboration et de vérification des systèmes automatisés d'organisation du travail de bureau sont déjà prêts. Un groupe de travail, sous la direction du Comité de la haute direction, a isolé 10 applications éventuelles qui sont maintenant en voie d'élaboration; l'évaluation de 3 applications d'essai sera terminé en décembre 1984. Compte tenù des résultats obtenus, on prévoit, en 1985-1986, acheter d'autres micro-ordinateurs ainsi que le logiciel connexes, et organiser des séances d'information à ce sujet.

## Section III
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

#### 1. Dépenses par article

**Tableau 8: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Personnel** | | | |
| Traitements et salaires | 2,099 | 1,744 | 835 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 294 | 229 | - |
| | 2,393 | 1,973 | 835 |
| **Biens et services** | | | |
| Transports et communications | 250 | 263 | 78 |
| Information | 77 | 84 | 13 |
| Services professionnels et spéciaux | 403 | 430 | 235 |
| Location | 16 | 20 | 17 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 16 | 11 | - |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 44 | 49 | 48 |
| Toutes autres dépenses | 8 | 8 | 2 |
| | 814 | 865 | 393 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 3,207 | 2,838 | 1,228 |
| **Capital** | | | |
| Construction et acquisition de machine et de matériel | 25 | 55 | 140 |
| Total des dépenses | 3,232 | 2,893 | 1,368 |

* Pour la période de neuf mois s'étendant du 1er juillet 1983 au 31 mars 1984.

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 9: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84* | | |
| Commissaires | 2 | 2 | 2 | | 91,289 |
| Direction | 4 | 4 | 1 | 50,530 - 96,300 | 57,869 |
| Scientifique et Professionnelle | | | | | |
| Droit | 2 | 2 | 1 | 20,523 - 88,120 | 58,718 |
| Administration et service extérieur | | | | | |
| Services administratifs | 4 | 4 | 3 | 13,912 - 57,987 | 40,037 |
| Services d'information | 2 | 2 | 3 | 13,579 - 57,980 | 37,389 |
| Administation des programmes | 16 | 10 | 5 | 13,912 - 57,987 | 46,969 |
| Autres | 3 | 3 | 3 | | |
| Technique | | | | | |
| Commis aux écritures | 9 | 8 | 5 | 12,932 - 31,743 | 21,398 |
| Secrétariat | 11 | 11 | 7 | 12,636 - 31,946 | 21,433 |

* Pour la période de neuf mois s'étendant du 1[er] juillet 1983 au 31 mars 1984.

**Nota:** La colonne des années-personnes présente la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## B. Analyse des coûts

### Coût net du Programme

Tableau 10: Coût net du Programme pour l'année 1985-1986
(en milliers de dollars)

| | Dépenses de fonctionnement 1985-1986 | Plus autres coûts* | Coût total 1985-1986 | Coût total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|
| Bureaux du Commissaire à l'information et du Commissaire à la protection de la vie privée | 3,232 | 298 | 3,530 | 3,194 |

* Services fournis gratuitement par d'autres ministères, y compris les locaux fournis par Travaux publics Canada ($261,000) et les services assurés par Approvisionnements et Services Canada et le Conseil du Trésor.

# Commission canadienne des droits de la personne

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

1325

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste auprès du:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1986-III-21 au Canada: $3.00
ISBN 0-660-52931-9 à l'étranger: $3.60

Prix sujet à changement sans préavis

132327

Budget des dépenses 1985-1986

Partie III

Commission canadienne des droits de la personne

**Préface**

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend deux sections. La section I présente un aperçu et une description du Programme, des données de base, les objectifs et les perspectives en matière de planification, ainsi que des données sur le rendement qui servent à justifier les ressources demandées. La section II fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses afin d'assurer le lien avec les autres documents. Elle comprend également des extraits du volume II des Comptes publics, lesquels aideront à évaluer le rendement financier du Programme au cours de l'année dernière.

Ce document permettra au lecteur de trouver facilement les renseignments qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.



1329

## Table des matières

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 4
**Extraits du volume II des Comptes publics** 5

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Plans pour 1985-1986
1. Points saillants 6
2. État financier récapitulatif 7
B. Rendement récent
1. Points saillants 7
2. Rétrospective du rendement financier 8
C. Données de base
1. Introduction 9
2. Mandat légal 9
3. Objectif du Programme 10
4. Description du Programme 10
5. Plan d'exécution du Programme 10
D. Perspective de planification et évaluation du rendement
1. Contexte 12
2. Initiatives 13
3. Mise à jour des initiatives déjà signalées 13
4. Efficacité du Programme 14
5. Données sur le rendement et justification des ressources 14

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
1. Dépenses par article 16
2. Dépenses en personnel 17
B. Analyse des coûts 18



1331

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser la somme de $8,523,000 à l'appui de la Commission canadienne des droits de la personne. Les autres dépenses, évaluées à $821,000, pour les pensions et les autres avantages sociaux des employés, seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits (en milliers de dollars) | | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Commission canadienne des droits de la personne** | | |
| 10 | Dépenses du Programme | 8,523 | 8,461 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 821 | 746 |
| | **Total du Programme** | 9,344 | 9,207 |

### Crédits - Libellé et montants

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Commission canadienne des droits de la personne** | |
| 10 | Commission canadienne des droits de la personne - Dépenses du Programme | 8,523,000 |



1331

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Programme par activité**

| (en milliers de dollars) | **Budget principal 1985-1986** | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire Fonction-nement | Dépenses en Capital | **Total** | |
| Commission canadienne des droits de la personne | 159 | 9,330 | 14 | **9,344** | 9,207 |

**Extraits du volume II des Comptes publics**

**Utilisation des crédits de 1983-1984**

| | Budget principal | Total des crédits | **Utilisation réelle** |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| Budgétaire | | | |
| **Crédit 15** - Dépenses du Programme | 6,872,000 | 7,423,000 | **6,688,437** |
| **Statutaire** - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 611,000 | 680,000 | **680,000** |
| **Total du Programme** | 7,483,000 | 8,103,000 | **7,368,437** |



1333

## Section I
## Aperçu du Programme

### A. Plans pour 1985-1986

### 1. Points saillants

Les points saillants du Programme de la Commission canadienne des droits de la personne pour 1985-1986 seront les suivants:

- conserver une attitude proactive dans ses rapports avec la clientèle – employeurs ou fournisseurs, syndicats, groupes communautaires et plaignants – en prenant des initiatives dans le domaine des programmes d'action publique et de l'exécution (voir pages 13 et 14);
- mieux faire connaître la Commission au public en lui expliquant de quelle façon ses pratiques et méthodes lui permettent d'appliquer la loi de façon équitable et impartiale (voir pages 13 et 14);
- revoir le rôle de la Commission à l'égard de certaines questions en voie d'évolution et touchant des tiers, par exemple, l'action positive, l'égalité de rémunération pour des fonctions équivalentes (voir pages 13 et 14).

## 2. État financier récapitulatif

**Tableau 1: Besoins financiers (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu* 1984-1985 | Différence |
|---|---|---|---|
| Commission canadienne des droits de la personne | **9,344** | 9,207 | 137 |
| Années-personnes autorisées | **159** | 156 | 3 |

* Il n'y a aucune différence par rapport au Budget des dépenses principal de 1984-1985 (Extrait de la Partie II du Budget des dépenses, page 4).

**Explication de la différence:** pour 1985-1986, les besoins financiers sont supérieurs de $137,000 ou 1.5 p. 100 aux dépenses prévues dans le budget de 1984-1985. Cette augmentation est imputable aux dépenses salariales et aux dépenses de fonctionnement liées aux trois années-personnes de plus qui sont requises pour la mise en oeuvre des modifications à la Loi canadienne sur les droits de la personne.

## B. Rendement récent

### 1. Points saillants

Pour l'année 1983-1984, les points saillants du rendement du Programme ont été les suivants:

- La Commission a continué d'accorder la priorité au traitement des plaintes faisant état de discrimination systémique. La discrimination systémique consiste à appliquer des lignes de conduite qui ont des conséquences préjudiciables pour une catégorie d'individus protégés. En mettant l'accent sur les plaintes émanant de membres d'une catégorie d'individus, le Programme permet mieux de lutter contre la discrimination étant donné qu'il accorde la priorité aux groupes et aux grandes questions plutôt qu'aux individus. Les demandes de conseils et d'aide se font plus nombreuses depuis qu'un tribunal a ordonné l'adoption d'un programme spécial en vue de remédier à des pratiques discriminatoires antérieures, et qu'on accorde plus d'attention au niveau national au principe de l'égalité de rémunération pour des fonctions équivalentes.

- La Commission a insisté davantage sur le travail préventif d'information et de sensibilisation des employeurs, des syndicats et des groupes, et de coordination avec eux, en

publiant du matériel didactique, en organisant des séminaires à l'intention de groupes spéciaux comme les personnes atteintes de déficience et en assurant la formation du personnel des employeurs afin qu'il puisse à son tour former les autres employés.

- Avec la promulgation de la Loi sur la protection des renseignements personnels, le 1er juillet 1983, la responsabilité de la mise en oeuvre de la partie IV de la Loi canadienne sur les droits de la personne a été transférée aux bureaux du Commissaire à l'information et du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada, ce qui a eu pour effet de bloquer, en 1983-1984, six années-personnes et $213,400 qui n'ont pü être utilisés à d'autres fins. La Commission canadienne des droits de la personne a payé tous les frais du Bureau du Commissaire à la protection de la vie privée pendant la période du 1er avril au 30 juin 1983, date à laquelle le nouveau bureau a assumé cette responsabilité.

- Le 30 mars 1983, le Parlement a adopté le projet de loi C-141 modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne. De par ces modifications, est maintenant interdite la discrimination fondée sur la déficience mentale et est assurée une protection aux personnes atteintes d'une déficience physique ou mentale non seulement en matière d'emploi, mais également lors de la fourniture de biens, services, installations ou moyens d'hébergement destinés au public. Afin de financer la mise en oeuvre initiale de ce programme élargi, $551,000 et cinq années-personnes ont été prévus dans un Budget des dépenses supplémentaire.

## 2. Rétrospective du rendement financier

**Tableau 2: Rétrospective du rendement financier pour 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | **Différence** |
| Commission canadienne des droits de la personne | 7,368 | 7,483 | **(115)** |
| Années-personnes | 129 | 138 | **( 9)** |

**Explication de la différence:** La différence qui existe, en ce qui a trait aux dépenses et à l'utilisation des années-personnes, entre les données réelles et le Budget des dépenses principal, s'explique comme suit:



1335

- Réduction du Budget des dépenses principal de $284,000 et de huit années-personnes pour le transfert du Bureau du Commissaire à la protection de la vie privée de la Commission canadienne des droits de la personne aux bureaux du Commissaire à l'information et du Commissaire à la protection de la vie privée. Une somme de $70,600 et deux années-personnes ont été restituées, de sorte que la diminution nette par rapport au Budget des dépenses principal se chiffre à $213,400 et à six années-personnes.
- Augmentation de $551,000 et de cinq années-personnes prévue dans un Budget des dépenses supplémentaire afin d'amorcer la mise en oeuvre des modifications apportées à la Loi par le projet de loi C-141 moins les fonds inutilisés.

## C. Données de base

### 1. Introduction

La Commission canadienne des droits de la personne lutte contre la discrimination dans les domaines qui relèvent de la compétence du gouvernement fédéral.

La Commission applique la Loi canadienne sur les droits de la personne qui interdit la discrimination fondée sur l'un ou l'autre des 10 motifs suivants: la race, la couleur, l'origine nationale ou ethnique, la religion, l'âge, le sexe, l'état matrimonial, la situation de famille, la déficience et l'état de personne graciée. Elle a le pouvoir d'instruire les plaintes de discrimination, d'approuver un règlement lorsqu'il est prouvé qu'il y a eu discrimination et de mettre un terme aux politiques ou aux pratiques discriminatoires par la sensibilisation et la recherche.

L'autorité de la Commission s'étend à tous les secteurs relevant de la compétence du gouvernement fédéral, notamment les ministères et organismes fédéraux, les sociétés d'État, les entreprises privées qui assurent le transport régulier de biens ou de personnes d'une province à une autre ou entre le Canada et un autre pays, les banques à charte, les compagnies qui s'occupent de la manutention de produits radioactifs, les pipelines interprovinciaux ou internationaux, les entreprises de radiodiffusion et les compagnies de téléphone desservant plus d'une province.

La Commission fait rapport au Parlement par l'intermédiaire du ministre de la Justice.

### 2. Mandat légal

La Loi canadienne sur les droits de la personne, S.C. 1976-77, c. 33, a été promulguée le 1er mars 1978. Elle a été modifiée par le S.C. 1980-81-82-83, c. 111, 143, promulgué le 1er juillet 1983.

### 3. Objectif du Programme

Promouvoir les principes selon lesquels chacun doit avoir une chance égale de participer à toutes les sphères de la vie canadienne, dans la mesure compatible avec ses devoirs et obligations au sein de la société.

### 4. Description du Programme

La Commission canadienne des droits de la personne instruit toutes les plaintes de discrimination déposées contre les ministères ou organismes fédéraux et les entreprises du secteur privé réglementées par le gouvernement fédéral, et qui sont fondées sur l'un ou l'autre des motifs de distinction illicite énumérés dans la Loi canadienne sur les droits de la personne. Avant d'instruire une plainte, la Commission doit déterminer si elle relève de sa compétence. Dans l'affirmative et si la plainte a été déposée sous une forme qu'elle juge acceptable, la Commission peut charger un enquêteur d'en étudier les circonstances. Les résultats de l'enquête sont soumis à la Commission qui peut alors prendre l'une ou l'autre des décisions suivantes, dont certaines sont de nature quasi judiciaire:

- décider de ne pas donner suite à la plainte;
- rejeter la plainte;
- renvoyer le plaignant à l'autorité compétente;
- nommer un conciliateur chargé d'essayer d'en arriver à un règlement de la plainte;
- approuver le règlement sur lequel les parties sont tombées d'accord;
- constituer un tribunal.

La Commission doit également exécuter des programmes d'information, donner des avis, rendre des ordonnances, effectuer des recherches, examiner des règlements et autres textes, entretenir des relations étroites avec les provinces et tenter d'empêcher la perpétration d'actes discriminatoires.

### 5. Plan d'exécution du Programme

**Structure de l'activité:** La Commission constitue l'unique activité du Programme.

**Organisation:** La Commission est composée d'un président, d'un vice-président et de trois à six autres membres nommés par le gouverneur en conseil. Le président et le vice-président sont nommés à temps plein et les autres commissaires, à temps plein ou à temps partiel. La durée maximale du mandat des commissaires à temps plein est de sept ans et celle du mandat des commissaires à temps partiel, de trois ans.



1337

L'exécution du Programme se fait par l'entremise des directions suivantes: Secrétaire général, Plaintes et mise en oeuvre, Programmes d'action publique, Recherche et politiques, Administration, personnel et finances, et de sept bureaux régionaux (voir tableau 3).

**La Direction des plaintes et de la mise en oeuvre:** Cette direction est chargée de veiller à ce que les plaintes de discrimination déposées auprès de la Commission soient examinées en temps utile et d'une façon efficace et conforme aux principes énoncés dans la Loi canadienne sur les droits de la personne. La Direction est responsable de l'élaboration et de l'application des politiques et des normes relatives à l'ensemble des activités de mise en oeuvre. Elle doit également s'occuper de la conciliation et assurer conseils, aide et directives au personnel en ce qui a trait à la parité salariale, à la discrimination systémique et aux programmes d'adaptation. De plus, la Direction joue un rôle préventif en offrant un service de consultation aux organismes qui relèvent de la Commission, afin de les aider à rendre leurs systèmes et pratiques conformes à la Loi.

**La Direction des programmes d'action publique:** Cette direction est chargée, aux termes de la Loi, d'élaborer et d'exécuter des programmes de sensibilisation, de formation et de consultation publiques destinés à mieux faire comprendre et respecter la Commission, la Loi et les principes qui la sous-tendent. Cette direction regroupe:

**La section de l'analyse et de l'élaboration de programmes:** Responsable de la planification à long terme et de la mise sur pied de services et de ressources nécessaires à la clientèle de la Commission.

**La section de l'information et de la production:** Responsable de la coordination générale des affaires publiques de la Commission et de la production de divers documents d'information destinés à la clientèle de la Commission.

**La section de l'exécution des programmes:** Responsable de la prestation de services, notamment d'ateliers, de séminaires et de séances d'information.

**La Direction de la recherche et des politiques:** Cette direction est chargée d'appuyer la prise de décisions par la Commission, et ce, au moyen de projets de recherche appliquée et de l'élaboration de politiques touchant diverses questions relatives aux droits de la personne. Son travail sert à assurer le traitement, à entretenir des relations avec d'autres organismes et avec la population, à faire des démarches auprès du Parlement et à dispenser des conseils aux employeurs et aux organismes desservant la population.

Le Programme est exécuté à partir de l'administration centrale à Ottawa et de sept bureaux régionaux situés à Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg, Edmonton, Vancouver et Ottawa, dans la région de la Capitale nationale.

**Tableau 3: Ressources par organisation pour 1985-1986**

| | (en milliers de dollars) | A-P |
|---|---|---|
| Bureau du président de la Commission | 585 | 6 |
| Secrétaire général | 509 | 11 |
| Bureaux régionaux | 2,192 | 56 |
| Programmes d'action publique | 1,136 | 19 |
| Plaintes et mise en oeuvre | 1,211 | 31 |
| Recherche et politiques | 500 | 8 |
| Administration, personnel et finances | 3,211 | 28 |
| | 9,344 | 159 |

## D. Perspective de planification et évaluation du rendement

### 1. Contexte

**Attentes du public:** Depuis sa création, la Commission canadienne des droits de la personne a vu le grand public et les médias s'intéresser de plus en plus aux questions de droit à l'égalité, de justice en matière d'emploi et de choix personnel. Cet intérêt s'est intensifié au à la suite de l'enchâssement de la Charte des droits et libertés dans la Constitution du Canada et à la suite des modifications apportées à la Loi canadienne sur les droits de la personne, surtout en ce qui a trait aux personnes atteintes d'une déficience. Il en est résulté un accroissement soutenu des des demandes de renseignements, de conseils, d'aide et de consultation. Le public s'attend à beaucoup dans ce domaine et compte énormément sur la Commission canadienne des droits de la personne à cet égard.

**Inititatives gouvernementales:** L'engagement pris récemment par le gouvernement de mieux protéger les personnes atteintes d'une déficience dans le cadre de la Loi canadienne sur les droits de la personne a eu d'importantes répercussions sur le travail de la Commission canadienne des droits de la personne. Par ailleurs, un grand nombre de projets en voie d'exécution dans les différents ministères gouvernementaux ont des conséquences pour la Commission canadienne des droits de la personne,

notamment: l'examen des lois fédérales en vue d'en assurer la conformité avec la Charte canadienne des droits et libertés; l'élaboration de nouvelles stratégies pour le marché du travail; les modifications apportées aux programmes d'avantages sociaux; les initiatives prises en matière de droits de la personne; l'action positive dans le secteur public; et les normes d'accessibilité.

**Climat économique:** Le taux de chômage toujours aussi élevé et le ralentissement de la croissance économique posent des problèmes supplémentaires aux personnes défavorisées en quête d'emploi. Devant le grand choix de candidats, les employeurs sont souvent moins portés à choisir des membres de groupes minoritaires, des femmes ou des personnes atteintes d'une déficience. Ceux qui se voient ainsi refuser un emploi ont souvent tendance à éprouver un sentiment de frustration, à considérer leur statut de minoritaire, leur déficience ou leur sexe comme un désavantage, et à juger qu'ils n'ont pas bénéficié d'un traitement égal. On peut donc s'attendre à ce que les demandes de renseignements et d'avis, de même que les plaintes de discrimination dépasseront les aux niveaux actuels. Par contre, il est également possible que les employeurs et les fournisseurs de services soient moins disposés à effectuer des changements au niveau de l'organisation ou des systèmes en vue d'éliminer les actes discriminatoires.

**Contestations devant les tribunaux:** Les coûts relatifs aux litiges, sur le plan des ressources humaines et financières, demeureront vraisemblablement élevés pour des raisons liées aux points susmentionnés, notamment les attentes du public, la mise en oeuvre des récentes modifications à la Loi canadienne sur les droits de la personne et la situation économique. La Commission n'a qu'un contrôle limité sur le nombre de contestations devant un tribunal des droits de la personne, d'appels interjetés et d'autres types de litiges dont elle doit s'occuper.

## 2. Inititatives

En 1985-1986, la Commission canadienne des droits de la personne a l'intention de prendre les initiatives suivantes:

- Ayant réussi dans une certaine mesure à multiplier les contacts avec les groupes clients, la Commission a l'intention de se préoccuper surtout de modifier l'attitude de ceux qui se sont opposés au respect volontaire de la Loi. Pour ce faire, elle distribuera un certain nombre de nouvelles trousses et de nouveaux documents de sensibilisation et élaborera des publications d'intérêt spécial et du matériel didactique.

## 3. Mise à jour des initiatives déjà signalées

Plusieurs programmes de recherche ont été menés à terme et ont servi à l'élaboration de documents de sensibilisation. En outre, plusieurs publications importantes ont été élaborées en réponse aux demandes de renseignements du public en matière de droits de la personne, par exemple:

- Une série d'études portant sur les activités de mise en oeuvre de la Commission ont été réalisées dans le but de déceler les secteurs où pourraient être améliorées l'efficacité et la productivité. Dans le domaine de la parité salariale, on a décidé de centraliser les activités de mise en oeuvre à la section de la parité salariale et d'offrir une aide plus soutenue aux employeurs qui tentent de se conformer à la Loi.

- Le projet visant à améliorer la productivité dans le domaine du traitement des plaintes se poursuit. On a entrepris d'isoler les questions en litige et d'analyser les allégations de façon plus hâtive et de mettre en oeuvre une nouvelle méthode pour traiter plus rapidement les cas ordinaires.

**4. Efficacité du Programme**

Le grand nombre de demandes de renseignements et l'intérêt manifesté à l'égard de la participation aux programmes de sensibilisation ont poussé la Commission à élaborer des publications accessoires portant sur des questions d'actualité, telles que le harcèlement sexuel, la parité salariale, etc.

Voici quelques exemples de résultats obtenus:

- le règlement de cas de disparité salariale, notamment celui des infirmières du CN;

- l'élimination, par de nombreux employeurs, des questions discriminatoires figurant sur les formulaires de demande d'emploi;

- les changements globaux de politique, par exemple, ceux qui ont été apportés par le Conseil du Trésor en ce qui a trait aux prestations et aux congés de maternité;

- les règlements intervenus au niveau de la conciliation, notamment en ce qui concerne les changements de politique;

- la décision d'un tribunal ordonnant l'adoption de programmes d'action positive obligatoires.

Un plan d'évaluation des programmes à l'intention de la Commission canadienne des droits de la personne est actuellement en voie d'élaboration.

**5. Données sur le rendement et justification des ressources**

Les enquêtes sur les plaintes de discrimination et le traitement des demandes de renseignements du grand public constituent les aspects importants du travail effectué dans le cadre du Programme.

**Tableau 4: Demandes de renseignements et plaintes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Demandes de renseignements | 31,000 | 30,500 | 30,048 |
| Plaintes officielles | | | |
| Reçues | 340 | 340 | 311 |
| Soumises à un enquêteur | 400 | 385 | 359 |
| Soumises à un conciliateur | 40 | 50 | 33 |
| Dossier fermé | 393 | 325 | 326 |
| Reste | 490 | 543 | 528 |

Les activités relatives aux plaintes et à la mise en oeuvre représentent environ $2,055,000 (22.0%) et 52 années-personnes (32.7%) des ressources totales pour 1985-1986. Les résultats des causes instruites au cours de 1983-1984 et des années précédentes figurent aux tableaux 5 et 6.

**Tableau 5: Résultats des causes instruites en 1983-1984**

| Motifs | Plaintes rejetées | Plaintes réglées | Plaintes abandonnées | Total partiel Dossiers fermés | Conciliation | Tribunal | Total des plaintes reçues | Pourcentage |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sexe | 61 | 53 | 7 | 121 | 16 | 11 | 148 | 35.8% |
| Âge | 22 | 9 | 3 | 34 | 2 | -- | 36 | 8.7% |
| Race ou couleur | 62 | 12 | 1 | 75 | 1 | -- | 76 | 18.4% |
| État matrimonial ou situation de famille | 26 | 3 | — | 29 | 1 | -- | 30 | 7.3% |
| Origine nationale ou ethnique | 24 | 3 | 2 | 29 | 1 | — | 30 | 7.3% |
| Déficience | 39 | 19 | 8 | 66 | 10 | 9 | 85 | 20.6% |
| Religion | 7 | 1 | — | 8 | -- | -- | 8 | 1.9% |
| État de personne graciée | -- | -- | -- | -- | -- | -- | -- | — |
| Total pour 1983-1984 | 241 | 100 | 21 | 362 | 31 | 20 | 413 | 100.% |

**Tableau 6: Résultats des causes instruites, par année financière**

| Années | Plaintes rejetées | Plaintes réglées | Plaintes abandonnées | Total partiel Dossiers fermés | Conciliation | Tribunal | Total des plaintes reçues |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1983-1984 | 241 | 100 | 21 | 362 | 31 | 20 | 413 |
| 1982-1983 | 256 | 99 | 43 | 398 | 63 | 12 | 473 |
| 1981-1982 | 273 | 91 | 71 | 435 | 46 | 20 | 501 |
| 1980-1981 | 186 | 68 | 46 | 300 | 47 | 18 | 365 |
| 1979-1980 | 101 | 75 | 26 | 202 | 34 | 36 | 272 |

## Section II
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Tableau 7: Dépenses par article (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Personnel** | | | |
| Traitements et salaires | 5,866 | 5,738 | 4,144 |
| Autres frais touchant le personnel | 821 | 746 | 680 |
| | 6,687 | 6,484 | 4,824 |
| **Biens et services** | | | |
| Transports et communications | 591 | 577 | 659 |
| Information | 211 | 211 | 238 |
| Services professionnels et spéciaux | 1,205 | 1,267 | 1,080 |
| Location | 111 | 111 | 61 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 56 | 56 | 38 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 452 | 452 | 72 |
| Toutes autres dépenses | 17 | 17 | 5 |
| | 2,643 | 2,691 | 2,153 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 9,330 | 9,175 | 6,977 |
| Capital | 14 | 32 | 391 |
| Total des dépenses | 9,344 | 9,207 | 7,368 |

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 8: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| Gouverneur en conseil | 2 | 2 | 3 | | 89,755 |
| Direction | 8 | 8 | 5 | 50,350-96,300 | 58,336 |
| Scientifique et professionnelle | | | | | |
| Droit | 3 | 3 | 3 | 20,523-88,120 | 53,687 |
| Économique, sociologie et statistique | 4 | 4 | 3 | 14,570-65,080 | 45,353 |
| Administration et service extérieur | | | | | |
| Services administratifs | 9 | 9 | 9 | 13,912-57,987 | 32,755 |
| Services d'information | 4 | 4 | 3 | 13,579-57,980 | 37,975 |
| Gestion du personnel | 14 | 13 | 3 | 13,330-63,870 | 38,540 |
| Administration des programmes | 67 | 65 | 65 | 13,912-57,987 | 37,701 |
| Soutien administratif | | | | | |
| Commis aux écritures et aux règlements | 23 | 23 | 21 | 12,932-31,743 | 21,259 |
| Secrétariat, sténographie et dactylographie | 23 | 23 | 26 | 12,636-31,946 | 20,447 |
| Autres | 2 | 2 | 2 | | 37,626 |

Nota: Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les couts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## B. Analyse des coûts

**Tableau 9: Coût net du Programme pour 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Dépenses de fonctionnement 1985-1986 | Plus autres coûts | Coût total | Coût total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|
| Commission canadienne des droits de la personne | 9,344 | 633 | 9,977 | 9,824 |

Les autres coûts comprennent les locaux fournis gratuitement par le ministère des Travaux publics ($511,000), la contribution de l'employeur aux primes et aux frais d'assurance (régimes d'assurance collective d'indemnités chirurgicales et d'assurance-maladie provinciaux) financés par le Conseil du Trésor ($109,000) et les services de comptabilité et d'émission de chèques assurés par Approvisionnements et Services Canada ($13,000).

# Commission canadienne des transports

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

1347

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste auprès du:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

Nº de catalogue BT31-2/1986-III-69 — au Canada: $9.00
ISBN 0-660-52975-0 — à l'étranger: $10.80

Prix sujet à changement sans préavis

**Budget des dépenses 1985-1986**

**Partie III**

**Commission canadienne des transports**

**Préface**

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend trois sections. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé des plans et de son rendement actuel. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et les autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires.

Ce document a pour but de permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section; le tableau des besoins financiers présenté à la section I comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

## Table des matières

Extraits de la Partie II du Budget des dépenses 4

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Points saillants 6
B. État financier récapitulatif par activité 7
C. Données de base
   1. Introduction 10
   2. Mandat légal 11
   3. Objectif du Programme 12
   4. Plan d'exécution du Programme 13
D. Perspective de planification
   1. Contexte 16
   2. Efficacité du Programme 17

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Transport aérien 20
B. Transport par chemin de fer 27
C. Transport par eau 36
D. Transport par véhicule à moteur 40
E. Recherche 44
F. Gestion et administration 47

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
   1. Dépenses par article 50
   2. Dépenses en personnel 51
   3. Paiements de transfert 52
B. Analyse des coûts 57
C. Lois fédérales appliquées par la CCT ou lui conférant des fonctions 58

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Autorisation**

L'autorisation est demandée de dépenser $64,719,000 pour la Commission canadienne des transports au cours de l'exercice financier 1985-1986. Les autres dépenses, évaluées à $774,819,000 pour certains paiements à des compagnies de chemin de fer et de transport ainsi que les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

**Besoins financiers par autorisation**

| Crédits (en milliers de dollars) | | **Budget principal** 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Commission canadienne des transports** | | |
| 100 | Dépenses de fonctionnement | 40,288 | 37,645 |
| 105 | Subventions et contributions | 24,431 | 23,700 |
| (S) | Paiements à des compagnies de chemin de fer en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest | 654,400 | - |
| (S) | Paiements à des compagnies de chemin de fer et de transport en vertu de la Loi sur les chemins de fer | 59,540 | 444,730 |
| (S) | Paiements à des compagnies de chemin de fer, maritime et de camionnage en vertu de la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la région Atlantique | 56,444 | 45,500 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 4,435 | 3,831 |
| | **Total du Programme** | 839,538 | 555,406 |



1353

**Extraits de la Partie II**
**du Budget des dépenses**

## Crédits - Libellé et montants

| Numéros des credits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
| --- | --- | --- |
| | **Commission canadienne des transports** | |
| 100 | Commission canadienne des transports - Dépenses de fonctionnement | 40,288,000 |
| 105 | Commission canadienne des transports - Contributions, y compris les contributions versées aux fins énoncées au paragraphe 20(1) de la Loi sur le déplacement des [illegible]nes et sur les croisements [illegible] chemins de fer à l'exceptio[illegible]s fins associées à la constructi[illegible] reconstruction et l'amélioration d'un croisement étagé lorsque le versement n'a pas été demandé avant le 1er septembre 1977 | 24,431,000 |

## Programme par activité

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | | Budget principal 1984-1985 |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| | Années personnes autorisées | Budgétaire | | | Total | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | Paiements de transfert | | |
| Transport aérien | 150 | 7,591 | 15 | | 7,606 | 8,197 |
| Transport par chemin de fer | 307 | 17,580 | 24 | 751,118 | 768,722 | 492,319 |
| Transport par eau | 33 | 1,610 | 4 | 571 | 2,185 | 1,885 |
| Transport par véhicule à moteur | 47 | 1,797 | 2 | 43,123 | 44,922 | 37,860 |
| Recherche | 69 | 4,177 | 3 | 3 | 4,183 | 4,201 |
| Gestion et administration | 233 | 11,726 | 194 | | 11,920 | 10,944 |
| | 839 | 44,481 | 242 | 794,815 | 839,538 | 555,406 |

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Points saillants

Les points saillants des activités de la Commission canadienne des transports (CCT) seront les suivants pour l'exercice financier 1985-1986:

- la Commission continuera de faire l'examen du Règlement sur les transporteurs aériens en tenant compte des conditions actuelles, afin de déterminer et de mettre en oeuvre les réductions attendues au chapitre de la réglementation économique des services aériens intérieurs, réguliers et d'affrètement (voir page 26);

- la Commission continuera à assouplir le contrôle des tarifs et des services du transport aérien en vue d'en arriver à une plus grande flexibilité dans l'établissement des tarifs intérieurs (voir page 24);

- la Commission assumera de nouvelles responsabilités pour le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer en vertu de la Loi sur le transport des marchandises dangereuses (voir page 30);

- la Commission mènera le premier examen quadriennal d'établissement du prix de revient aux termes de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest (voir page 35);

- la Commission continuera à s'occuper des effets de la réglementation tarifaire sur la compétitivité des compagnies ferroviaires canadiennes par suite de la liberté supplémentaire dont jouissent actuellement les transporteurs américains pour la fixation des tarifs en vertu de la Staggers Rail Act (voir page 34);

- la Commission mènera une enquête sur les diverses façons d'utiliser les embranchements de chemins de fer susceptibles d'être abandonnés (voir page 33).

B. **État financier récapitulatif par activité**

**Tableau 1: Besoins financièr par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu* 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Transport aérien | 7,606 | 8,941 | (1,335) | 21 |
| Transport par chemin de fer | 768,722 | 729,390 | 39,332 | 27 |
| Transport par eau | 2,185 | 2,137 | 48 | 36 |
| Transport par véhicule à moteur | 44,922 | 43,086 | 1,836 | 40 |
| Recherche | 4,183 | 4,071 | 112 | 44 |
| Gestion et administration | 11,920 | 11,330 | 590 | 47 |
| Totaux | 839,538 | 798,955 | 40,583 | |
| Années-personnes autorisées | 839 | 846 | (7) | |

* Les prévisions pour l'exercice 1984-1985 dépassent de 243,6 millions de dollars ou de 43,9 % celles du Budget des dépenses de 1984-1985 qui sont principal de 555,4 millions de dollars (Extraits de la Partie II du Budget des dépenses, page 4). Cette différence est principalement due à l'adoption de la nouvelle Loi sur le transport du grain de l'Ouest, qui a donné lieu à des subventions de 578,2 millions de dollars la première année, subventions qu'a compensé en partie une réduction de 346,6 millions de dollars des sommes payées aux embranchements non rentables en vertu de la Loi sur les chemins de fer; à l'augmentation des subventions de 8,8 et 1,7 millions de dollars aux termes de la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la Région atlantique et de la Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes respectivement; et à des frais de fontionnement additionnels de 1,5 millions de dollars.

**Explication de la différence:** Les besoins financiers pour l'exercice 1985-1986 sont de 5,1 % ou 40,6 millions de dollars supérieurs aux prévisions de dépenses de 1984-1985. L'augementation est attribuable principalement aux facteurs suivants:

| | |
|---|---|
| • paiements additionnels effectués aux aux termes de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest | 76,2 millions de dollars |
| • diminution des paiements versés aux termes de la Loi sur les chemins de fer | (38,6 millions de dollars) |
| • paiements additionnels aux termes de la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la Région atlantique | 2,2 millions de dollars |
| • paiements additionnels aux termes de la Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes | 0,5 million de dollars |
| • suspension des subventions à l'exploitation versées aux transporteurs aériens régionaux | (1,5 million de dollars) |
| • hausse nette des dépenses de fonctionnement, y compris les révisions de salaires | 1,8 millions de dollars |

**Tableau 2: Dépenses brutes par catégorie de dépenses (en millions de dollars)**

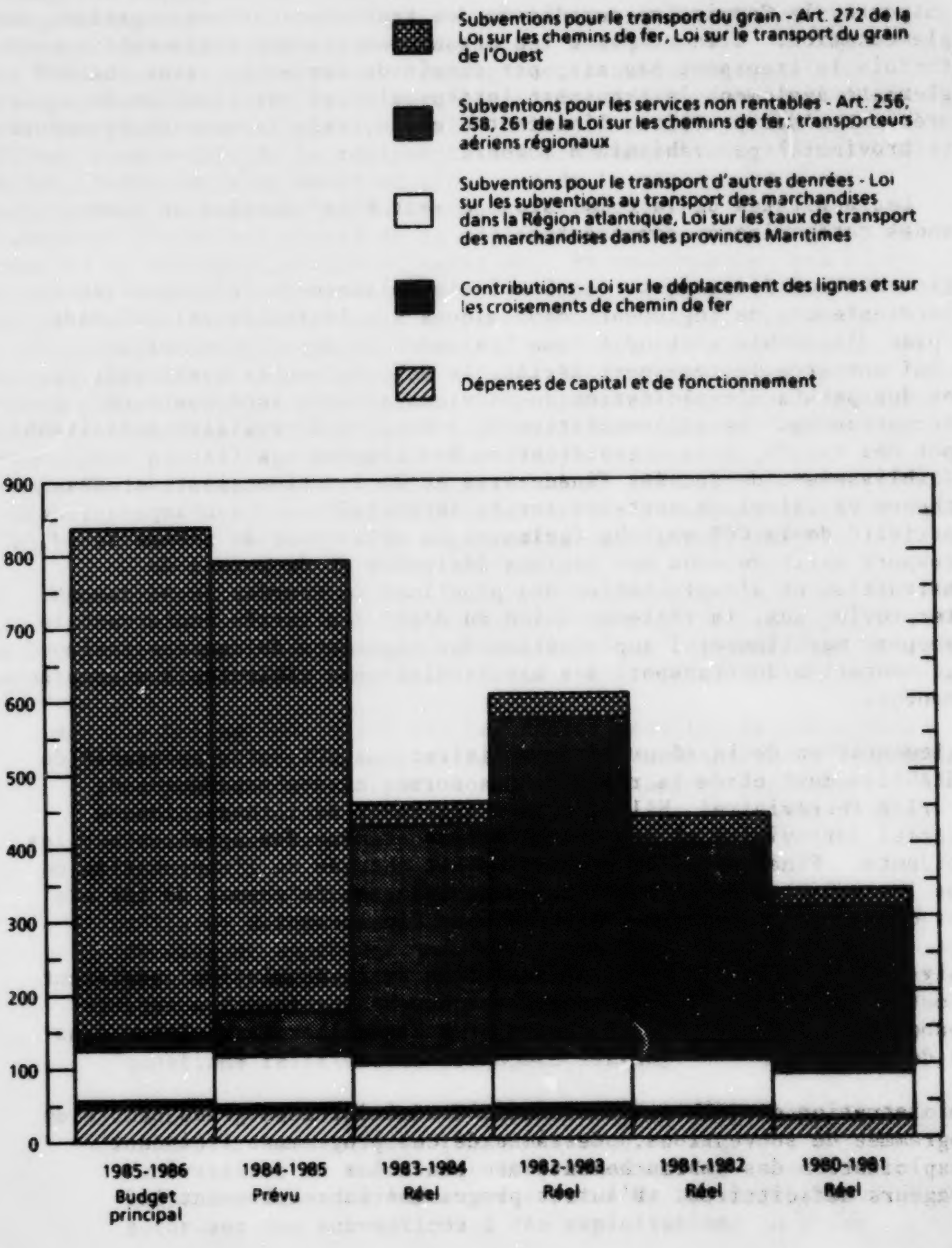

## C. Données de base

### 1. Introduction

Créée par le Parlement en 1967 conformément à la Loi nationale sur les transports, la Commission canadienne des transports est un organisme de réglementation. Elle remplace les organismes qui ont réglementé autrefois le transport par air, par chemin de fer et par eau. La CCT réglemente également le transport interprovincial par pipeline de denrées et a des pouvoirs, limités toutefois, relativement au transport interprovincial par véhicule à moteur.

Les activités de la Commission peuvent être classées en quatre grandes catégories ou composantes:

**Réglementation économique:** La Commission élabore et fait observer un plan d'ensemble de règlements économiques sur le transport au Canada. Ce plan d'ensemble s'étend à tous les modes ou types de transport. En ce qui concerne le transport aérien, la CCT réglemente les tarifs et émet des permis d'exploitation de services aériens intérieurs et internationaux. La réglementation du transport ferroviaire a trait au dépôt des tarifs, à la classification des comptes aux fins d'établissement de données financières et de fonctionnement, et aux méthodes de calcul de certains tarifs ferroviaires. Le champ d'activité de la CCT englobe également la délivrance de permis de transport maritime dans des régions désignées et de permis de construction et d'exploitation des pipelines de denrées interprovinciaux, la réglementation du dépôt des tarifs concernant le transport maritime et l'exploitation des pipelines de denrées et la réglementation du transport des marchandises par véhicules à moteur le dimanche.

**Réglementation de la sécurité ferroviaire:** La CCT est responsable de l'établissement et de la révision des normes et des procédures de sécurité ferroviaire. Elle s'occupe également de l'inspection du matériel ferroviaire et des installations et mène des enquêtes sur les accidents. Finalement, la Commission est chargée de l'approbation de tous les projets de construction de croisements de chemin de fer et, dans certains cas, elle contribue à leur financement.

**Analyse et conseils:** Les responsabilités de la Commission consistent en outre à effectuer des travaux de recherche sur tous les aspects économiques et sociaux du transport et à conseiller le Ministre dans ces domaines.

**Administration des subventions:** La CCT administre un grand nombre de programmes de subventions. Certains de ces programmes financent l'exploitation des embranchements non rentables et des services voyageurs déficitaires. D'autres programmes subventionnent le



1358

transport du grain dans l'Ouest du Canada et celui d'autres denrées dans l'Est du Canada.

**Relations intergouvernementales:** La Commission canadienne des transports collabore étroitement avec le ministère des Transports sur des questions comme la politique de subvention au transport, le mouvement des marchandises dangereuses par chemin de fer, le transport des handicapés et l'élaboration de règlements uniformes ayant trait aux transporteurs routiers (cette dernière activité est menée de concert avec les gouvernements provinciaux). Comme il a déjà été mentionné, la CCT est responsable de la réglementation économique du transport aérien, ferroviaire et maritime ainsi que de la réglementation technique et de la sécurité du transport ferroviaire. Cependant, Transports Canada est chargé de la réglementation technique et de la sécurité du transport aérien et maritime. En conséquence, ces deux organismes travaillent ensemble afin d'assurer la coordination appropriée de leurs fonctions. La Commission collabore également avec d'autres ministères (notamment les Affaires extérieures et Douanes et Accise) pour négocier des accords relatifs au transport aérien international avec des gouvernements étrangers et pour représenter les intérêts canadiens aux réunions d'organisations internationales préoccupées par la réglementation du transport océanique. La Commission participe avec l'Office national de l'énergie à l'établissement des pipelines de denrées et des pipelines mixtes et à l'élaboration des directives de réglementation s'y rapportant.

## 2. Mandat légal

La Commission remplit de nombreuses fonctions qui lui sont attribuées par plusieurs lois. Les principales lois sont les suivantes:

- la Loi nationale sur les transports habilite la Commission à réglementer le transport, à enquêter sur les acquisitions des compagnies de transport lorsqu'il y a opposition, et à entreprendre des travaux de recherche sur les aspects socio-économiques du transport;

- la Loi sur l'aéronautique prescrit que la Commission doit délivrer des permis pour des services aériens commerciaux, étudier et approuver des tarifs, mettre au point le Règlement sur les transporteurs aériens, s'assurer que les exploitants s'y conforment, faire des enquêtes et des inspections et prodiguer des conseils au ministre des Transports sur des questions relatives au transport aérien;

- la Loi sur les chemins de fer habilite la Commission à contrôler le matériel, l'exploitation et les services ferroviaires en vue d'accroître la sécurité, à examiner l'abandon des activités ou des services non rentables ou à autoriser des subventions à ces exploitations ou à ces

services, à prescrire une classification uniforme des comptes, ainsi qu'à vérifier certains frais ferroviaires et à imposer certains tarifs ferroviaires;

- la Loi sur les transports confère à la Commission la responsabilité de délivrer des permis aux transporteurs maritimes dans des régions désignées et d'étudier les accords de tarifs déposés, passés entre les transporteurs ferroviaires ou les transporteurs maritimes ou les expéditeurs; et

- la Loi sur le transport du grain de l'Ouest confère à la CCT la responsabilité de désigner les embranchements tributaires du transport du grain, de fixer le barème annuel, de faire des versements aux compagnies ferroviaires pour le mouvement du grain de l'Ouest et d'assurer le suivi des plans d'investissement et d'entretien pour les lignes tributaires du transport du grain.

Une liste exhaustive des lois appliquées par la Commission est présentée dans la section III (voir page 58).

### 3. Objectif du Programme

La Commission a les objectifs suivants:

- compte tenu de la politique nationale visant à établir un réseau de transport économique, efficient et adéquat, réglementer l'évolution et le fonctionnement des aspects du secteur du transport qui relèvent du gouvernement fédéral en vue de protéger les intérêts des usagers des moyens de transport, maintenir la prospérité et la croissance économique au Canada ainsi que coordonner et harmoniser les activités des transporteurs;

- réglementer la sécurité des services de transport ferroviaire au Canada, afin que ceux-ci soient exploités de manière à minimiser les risques de blessures aux employés et au public, ainsi que les dommages à la propriété;

- donner des renseignements et des conseils sur les aspects économiques et social de tous les modes de transport intérieur, en direction ou en provenance du Canada, et les communiquer au gouvernement fédéral;

- administrer, économiquement et efficacement, certains programmes fédéraux de subventions pour les services de transport.



1381

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités et organisation:** Le Programme de la CCT est divisé en six activités; quatre d'entre elles ont trait aux principaux modes de transport (soit par chemin de fer, par air, par eau ou par véhicule à moteur) et les deux autres, la Recherche et la Gestion et l'Administration, appuient le Programme.

L'organisation de la Commission, par ailleurs, est structurée selon les grands modes de transport et comprend des comités distincts pour la réglementation du transport aérien, ferroviaire, maritime et routier. Bien qu'il existe d'autres comités à la CCT, ces derniers ne possèdent pas de ressources particulières. S'il le faut, ils tirent plutôt certaines de leurs ressources des autres grands comités modaux. Le Comité des transports par pipeline de denrées étudie les requêtes visant la construction et l'exploitation de pipelines de denrées. Le Comité de la politique en matière de transport international collabore avec les comités modaux dans l'étude des aspects économiques et juridiques du transport international. Le Comité de révision est chargé des requêtes en révision de décisions ou d'ordonnances de l'un ou l'autre des comités modaux.

L'organisation de la Commission comprend également des directions qui fournissent des services à tous les comités. La Direction de l'exploitation et des tarifs est responsable de tout ce qui se rattache à la réglementation des tarifs (à l'exception des questions de transport aérien) et administre plusieurs programmes de subventions. La Direction de la recherche est chargée d'étudier des questions économiques et sociales relatives au transport au Canada. Les autres directions assurent à la Commission des services juridiques, de gestion et d'administration.

Les tableaux 3 et 4 illustrent la relation qui existe entre les activités de la Commission et son organigramme.

La plupart des 800 employés de la CCT travaillent dans la région de la Capitale nationale. Cependant, le Comité des transports par chemin de fer compte plus de 100 employés dans ses bureaux régionaux à Moncton, Montréal, Toronto, Winnipeg, Calgary et Vancouver, et le Comité des transports aériens a des employés à Vancouver, Edmonton et Winnipeg, Toronto, Montréal et Moncton. De plus, la Division de l'Ouest de la Commission, à Saskatoon, compte 18 employés. Cette Division s'occupe de diverses fonctions de réglementation de questions d'intérêt pour l'Ouest du Canada.

**Tableau 3: Organigramme de la Commission canadienne des transports**

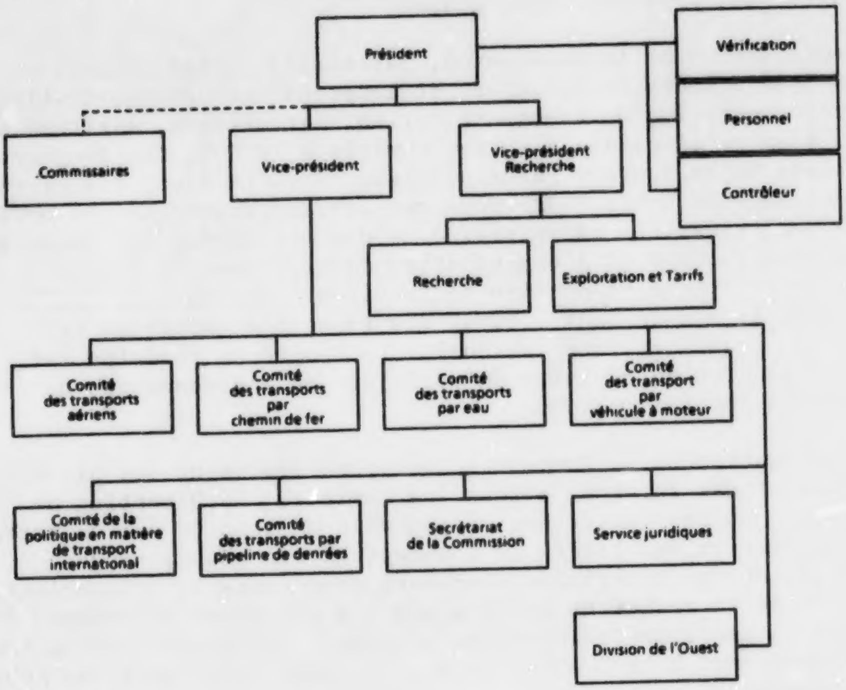




1383

**Tableau 4: Ressources pour 1985-1986 par organisation et par activité (en milliers de dollars)**

| Organisation \ Activités | Transport aérien | Transport par chemin de fer | Transport par eau | Transport par véhicule à moteur | Recherche | Gestion et Administration | Total Organisation |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Comité des transports aériens 149 A-P | 7,540<br>149 A-P | | | | | | 7,540 |
| Comité des transports par chemin de fer 246 A-P | | 738,358<br>246 A-P | | | | | 738,358 |
| Comité des transports par eau 30 A-P | | | 1,464<br>30 A-P | | | | 1,464 |
| Comité de la politique en matière de transport international - 2 A-P | | | 109<br>2 A-P | | | | 109 |
| Comité des transports par véhicule à moteur 4 A-P | | | | 236<br>4 A-P | | | 236 |
| Recherche 69 A-P | | | | | 4,183<br>69 A-P | | 4,183 |
| Exploitation et tarifs 95 A-P | | 29,668<br>51 A-P | 612<br>1 A-P | 44,686<br>43 A-P | | | 74,966 |
| Division de l'Ouest 18 A-P | 66<br>1 A-P | 696<br>10 A-P | | | | 563<br>7 A-P | 1,325 |
| Gestion et administration 226 A-P | | | | | | 11,357<br>226 A-P | 11,357 |
| Total-activités ($000) | 7,606 | 768,722 | 2,185 | 44,922 | 4,183 | 11,920 | 839,538 |
| Total-activités (A-P) | 150 | 307 | 33 | 47 | 69 | 233 | 839 |

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

La demande concernant les décisions réglementaires dépend d'un grand nombre de facteurs, caractérisés par une interdépendance complexe, hautement imprévisibles et sur lesquels la Commission n'a vraiment aucun pouvoir. Aux termes de la Loi, la Commission n'a d'autre choix que de répondre à la demande au fur et à mesure qu'elle survient. En conséquence, la Commission doit s'assurer d'avoir à sa disposition les compétences et les moyens nécessaires pour répondre à la demande d'une manière judicieuse et opportune. Les facteurs qui doivent être étudiés dans le processus de planification sont analysés ci-dessous.

**Climat économique:** Le climat général, ainsi que les activités économiques sectorielles spécifiques, influent sur le volume, le type et la destination des marchandises et des passagers, ainsi que sur la fréquence à laquelle les services de transport sont requis, et par voie de conséquence sur la nature et les niveaux de service fournis par les transporteurs. Ces facteurs à leur tour, auront une incidence sur le nombre et la nature des requêtes, des dépôts de tarifs, des projets de fusionnement ou d'acquisition de compagnies et sur d'autres questions de réglementation économique ainsi que sur le nombre et la nature des plaintes et des interventions auxquelles la Commission doit répondre. Le nombre des services de transport admissibles aux subventions et le montant des subventions réclamées subissent également l'influence du climat économique. Étant donné la perspective économique à moyen terme, la CCT s'attend à ce que la demande concernant les décisions réglementaires reste élevée, jusqu'à ce que les compagnies se soient adaptées à un contexte économique plus complexe et plus concurrentiel.

**Changement technique:** Quand une nouvelle technique fait son apparition dans le secteur du transport, la Commission est appelée à réglementer son effet sur le rendement économique et, dans le cas du transport ferroviaire, sur la sécurité. Ordinairement, la nature et le rythme de ce changement technique sont tels que ce facteur n'a pas une influence importante sur la planification à la Commission bien qu'un certain nombre d'innovations dans l'industrie du transport ferroviaire (trains sans wagon de queue, trains de passagers à grande vitesse) devraient avoir une incidence importante à cet égard pendant la période visée dans ce plan des dépenses.

**Climat de réglementation:** Le changement de réglementation aux États-Unis (en particulier dans le transport ferroviaire et routier) a soulevé des inquiétudes au sujet de son influence au Canada. Aussi, le gouvernement fédéral du Canada est préoccupé par l'influence qu'exerce la réglementation économique sur les coûts de transport. La Commission s'est engagée à prendre des mesures en vue de réviser le cadre de réglementation du transport aérien et elle collabore avec les provinces à leur étude de la réglementation interprovinciale des

véhicules à moteur pour les aider à en assurer l'uniformité. Une étude portant sur l'incidence au Canada de la déréglementation ferroviaire aux É.-U est en cours . La CCT examine également la nature et l'exploitation des services de transport "multimodaux" (service utilisant plus d'un mode de transport, par exemple, chemin de fer et camion) en vue de garantir que le cadre réglementaire est pertinent dans ces circonstances. On prévoit que les questions de réforme de la réglementation continueront à être examinées pendant toute la période visée dans ce plan de dépenses.

**Politiques gouvernementales:** Les décisions prises par le gouvernement fédéral, particulièrement en ce qui concerne la politique du transport et, d'une manière générale, la politique économique, influent directement sur la Commission. Au cours de la période visée dans le présent plan de dépenses, la Commission prévoit devoir prendre un grand nombre de décisions réglementaires en fonction des politiques nouvelles ou révisées qui touchent plusieurs domaines comme celui du transport aérien, du transport du grain et des services de trains de voyageurs et de marchandises.

**Événements sur le plan international:** Les gouvernements étrangers ou des organisations internationales formulent constamment de nouveaux projets dont la plupart sont inattendus. Il faut alors que le Canada définisse sa position. En conséquence, la Commission est appelée à donner son point de vue au plan de la réglementation, surtout dans les domaines du transport aérien et maritime. Les questions de transport transfrontière entre le Canada et les É.-U., concernant le transport routier, ferroviaire et aérien, continuent à exiger des intrants de la Commission.

## 2. Efficacité du Programme

**Réglementation économique:** La réglementation économique se fait en fonction de critères qui visent à ce que les activités des transporteurs soient viables, concurrentielles et stables, pour que le public soit servi adéquatement et que le bien-être et la croissance économique du Canada soient favorisés. La CCT applique ces critères aux circonstances particulières de chaque cas qui se présente. En conséquence, il n'est pas aisé de mesurer l'efficacité de la réglementation. Cette façon ("sur mesure") d'aborder la réglementation signifie donc que l'efficacité du Programme doit être mesurée indirectement.

**Réglementation sur la sécurité ferroviaire:** Plusieurs facteurs (en plus des activités de réglementation et d'inspection de la Commission) influent sur la sécurité ferroviaire, par exemple le volume du trafic, les changements techniques et le type de marchandises transportées. C'est donc dire que l'amélioration de la sécurité ferroviaire ne peut être attribuée uniquement aux mesures prises par la CCT. Les tableaux 5 et 6 indiquent les tendances récentes des déraillements et des

accidents ferroviaires survenus aux passages à niveau. Il faudrait noter que, tandis que le nombre total d'accidents a quelque peu augmenté, le taux, par rapport au trafic et aux marchandises transportées (tonne brute par mille) continue à diminuer.

**Tableau 5: Déraillements sur les lignes principales**

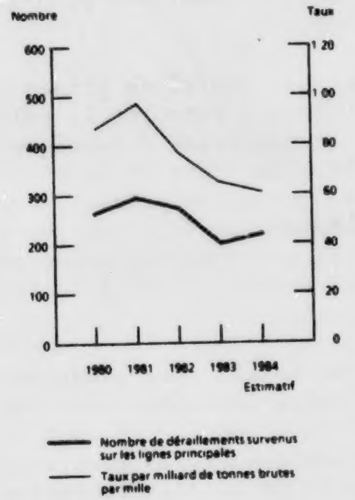


**Tableau 6: Accidents survenus aux passages à niveau**

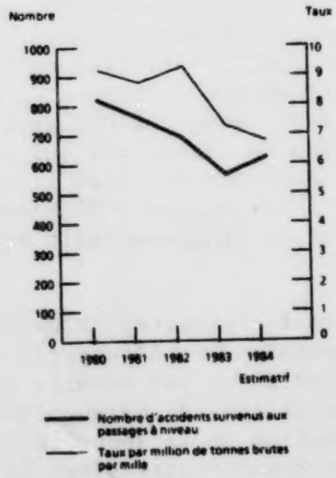

**Analyse et conseils:** La politique de transport du gouvernement fédéral et les décisions qu'il prend face aux programmes tiennent compte des répercussions sur l'économie et la réglementation. L'information et les conseils donnés par la CCT servent de fondement à ces politiques et à ces décisions. On peut juger l'efficacité de ces intrants en se fiant à l'évaluation des résultats de la politique et des décisions du gouvernement face aux programmes pour démontrer l'efficacité des conseils et de l'information fournis par la Commission.

**Administration des subventions:** Généralement, le ministre des Transports énonce la politique de subventions au transport. La Commission donne au ministre son avis sur ces questions et administre les programmes de subventions conformément aux modalités prescrites par le gouvernement. Le tableau 7 donne des renseignements généraux sur les bénéficiaires des programmes de subventions administrés par la Commission.

**Tableau 7: Programmes de subventions administrés par la Commission canadienne des transports**

| Programme | Budget des dépenses 1985-1986 (en milliers de dollars) | Destinataires | Bénéficiaires |
|---|---|---|---|
| Subvention aux termes de la Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes | 14,428 | Compagnies ferroviaires | Les producteurs, les expéditeurs, les compagnies ferroviaires, à l'intérieur du "territoire choisi" (les provinces de l'Atlantique et la région de Gaspé). |
| Subventions aux termes de la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la Région atlantique | 43,123<br>12,750<br>571<br>56,444 | Transporteurs routiers, ferroviaires et maritimes | Les expéditeurs et l'industrie du transport à l'intérieur du "territoire choisi" (les provinces de l'Atlantique et la région de Gaspé), les consommateurs et les producteurs de l'Est du Canada. |
| Subventions aux termes de la Loi sur les chemins de fer visant: | | | |
| • l'exploitation d'embranchements non rentables | 9,240 | Compagnies ferroviaires | Les collectivités du Canada situées le long d'embranchements particuliers désignés comme non rentables mais qui sont toujours exploités. |
| • l'exploitation de services voyageurs déficitaires | 9,900 | Compagnies ferroviairer | Les usagers du train habitant des collectivités du Canada qui utilisent les services voyageurs (autres que VIA). |
| • le transport du grain et de la farine destinés à l'exportation via les ports de l'Est | 40,400 | Compagnies ferroviaires | Les minoteries, les producteurs du grain, les compagnies ferroviaires, les petits transporteurs par eau des ports des Grands Lacs, de l'Atlantique et de la Baie Georgienne, et les silos. |
| Subventions aux termes de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest | 654,400 | Compagnies ferroviaires | Les producteurs du grain de l'Ouest, les collectivités et les installations de grain situées le long des lignes "tributaires" du transport du grain. |
| Total des subventions | 784,812 | | |

## Section II
## Analyse par activité

### A. Transport aérien

**Objectif**

Promouvoir, au moyen de la réglementation économique, un réseau national de transport aérien sûr et efficace qui peut satisfaire les besoins en voyages aériens des Canadiens et des visiteurs au Canada et qui n'exige qu'un minimum de subventions directes à l'exploitation.

L'activité "Transport aérien" comprend les sous-objectifs suivants:

- réglementer l'entrée des transporteurs aériens sur le marché et leur sortie afin d'assurer des services aériens commerciaux adaptés aux besoins en voyage aérien des Canadiens et des visiteurs au Canada au moyen d'une industrie du transport aérien efficace et financièrement viable;
- réglementer les tarifs des services aériens commerciaux afin de s'assurer qu'ils sont équitables, raisonnables et non discriminatoires et, le cas échéant, conformes aux ententes internationales et bilatérales signées par le Canada;
- faire respecter la réglementation économique en vigueur touchant la mise sur pied et l'exploitation de services aériens commerciaux afin de protéger le public voyageur et les intérêts des transporteurs autorisés;
- élaborer, traiter et promulguer des additions et des modifications à la réglementation dans le but de maintenir un climat pertinent et efficace pour la réglementation des aspects économiques de l'industrie du transport aérien;
- fournir et traiter des données à l'intention du ministre des Transports et lui donner des conseils à propos du développement et de l'exploitation de services aériens commerciaux, de toute question touchant l'aviation civile et des aspects du transport aérien relatifs à la réglementation;
- administrer les subventions du gouvernement fédéral pour que l'exploitation de services aériens commerciaux se fasse dans l'intérêt du public.



1389

**État récapitulatif des ressources**

L'activité "Transport aérien" représente 17,0 % des dépenses totales du Programme (à l'exclusion des paiements de transfert) et 0,9 % lorsqu'on inclut les paiements de transfert. Cette activité comprend 17,9 % du nombre total des années-personnes.

**Tableau 8: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Permis | 3,587 | 68 | 3,484 | 67 | 3,219 | 67 |
| Tarifs | 1,567 | 34 | 1,540 | 35 | 1,292 | 33 |
| Surveillance | 1,126 | 23 | 762 | 17 | 130 | 3 |
| Analyse de la réglementation et conseils d'orientation | 756 | 14 | 889 | 15 | 898 | 15 |
| Subventions accordées aux transporteurs aériens régionaux | - | - | 1,500 | - | 1,500 | - |
| Gestion et secrétariat | 570 | 11 | 766 | 14 | 652 | 11 |
| | 7,606 | 150 | 8,941 | 148 | 7,691 | 129 |

**Description**

En vertu de la Loi nationale sur les transports, la Commission canadienne des transports est chargée d'élaborer et de faire appliquer une réglementation économique touchant l'industrie de l'aviation civile, comme il est prévu dans la Loi sur l'aéronautique et énoncé dans le Règlement sur les transporteurs aériens.

Le Comité des transports aériens s'acquitte de son mandat de réglementation principalement à partir de l'administration centrale de la Commission située à Ottawa. Cependant, six bureaux régionaux aident à faire observer le Règlement sur les transporteurs aériens, et la Division de l'Ouest, située à Saskatoon, s'occupe de délivrer certains permis aux transporteurs aériens locaux des provinces de l'Ouest.

L'activité "Transport aérien" comprend les sous-activités suivantes:

**Permis:** La délivrance de permis à des transporteurs aériens commerciaux pour les autoriser à assurer certains services aériens constitue un des éléments essentiels du processus de réglementation économique de l'industrie. Le système des permis protège aussi bien les intérêts des consommateurs, en s'assurant que les transporteurs respectent certaines normes, que ceux des transporteurs autorisés, en maintenant une concurrence équitable. Les transporteurs intérieurs et internationaux qui offrent des services à horaire fixe et d'affrètement aux passagers doivent aussi posséder les permis appropriés. Lorsqu'un transporteur dépose une requête auprès de la Commission en vue d'obtenir ou de faire modifier un permis, ou d'obtenir une autorisation, le Comité émet généralement une décision ou une ordonnance. Lorsque la décision ou l'ordonnance est favorable et que le transporteur remplit les conditions énoncées, s'il en est, la Commission délivre un permis, une modification à un permis ou une autorisation. Le permis précise les points que le transporteur aérien peut desservir, la taille des aéronefs qu'il peut utiliser et les restrictions que le Comité des transports aériens peut lui imposer.

**Tarifs:** Tout transporteur aérien commercial doit déposer un tarif auprès de la Commission dans lequel il précise les frais et les "conditions de transport". La Commission examine ces tarifs afin de protéger le consommateur et les autres transporteurs en s'assurant que les conditions et les tarifs de transport sont justes et raisonnables et que, lorsque des tarifs sont réduits, les conditions de voyage demeurent satisfaisantes et conformes aux normes. La réglementation des tarifs exige également que la CCT fasse une enquête sur toute plainte ou allégation d'écart de conduite visant un transporteur aérien.

**Surveillance:** Des services exploités illégalement ou sans autorisation par les transporteurs aériens commerciaux font l'objet d'enquêtes. Ces enquêtes visent à empêcher toute personne ou compagnie non autorisée d'exploiter des services aériens commerciaux et à s'assurer que les transporteurs autorisés respectent les règlements. Lorsque les transporteurs sont en faute, la Commission peut imposer des sanctions, ou la Couronne peut engager des poursuites.

**Analyse de la réglementation et conseils d'orientation:** La CCT donne des conseils sur les problèmes actuels de l'industrie du transport aérien et de l'aviation civile au Canada et élabore une règlementation économique pertinente. Le Comité contrôle l'industrie et étudie le contexte industriel et politique en vue de déterminer les ajouts, les retraits ou les modifications à apporter soit au Règlement sur les transporteurs aériens ou à la politique et aux pratiques du Comité des transports aériens. Le Comité effectue des enquêtes et des études et fait des recommandations au ministre des Transports sur toutes les



1371

questions relatives aux services aériens commerciaux. Ces conseils peuvent être donnés à la requête du Ministre ou suivant la propre initiative du Comité, et peuvent toucher des projets de politique, des négociations internationales, des modifications proposées à la Loi sur l'aéronautique ou d'autres questions.

**Administration des subventions:** Conformément à la politique du gouvernement, le Comité ne considère que peu de subventions directes pour l'exploitation de services aériens commerciaux. Cette sous-activité comprend:

- la gestion et le paiement de subventions à Québecair et à Eastern Provincial Airlines conformément à la Politique sur les transporteurs aériens régionaux (bien que l'annulation de ces subventions soit prévue pendant 1985, une proposition visant leur prolongation est en préparation);
- les services administratifs fournis à Transports Canada pour les subventions versées à Prairie Air Services et à St-Leonard Air Services.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Permis:** Cette sous-activité requiert 68 années-personnes. La charge de travail de la Commission dépend principalement du nombre et de la complexité des requêtes en exploitation présentées par des particuliers et des sociétés. Le procédé comprend la publication d'un avis public, les débats, les audiences publiques (dans certains cas), la délivrance d'ordonnances, de décisions et de permis et les différentes voies d'appel offertes aux requérants. L'objectif, pour l'exercice 1985-1986, est de traiter 98 % de toutes les requêtes dans les cinq mois qui suivent la date de réception d'une requête bien remplie. Les 2 % restant représentent les requêtes les plus complexes qui nécessiteront la tenue d'une audience publique ou le recours aux voies juridiques, ce qui aura pour effet de prolonger le temps de traitement. Le tableau 9 illustre la charge de travail de la section des permis.

**Tableau 9: Décisions, ordonnances, permis (intérieurs)**

| | Nombre estimatif 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 | Réel 1982-1983 |
|---|---|---|---|---|
| Décisions | | | | |
| Commodité et besoins du public | 175 | 290 | 251 | 284 |
| Sans référence à la la commodité et aux besoins du public | 518 | 402 | 344 | 535 |
| Transferts | 206 | 144 | 124 | 93 |
| Ordonnances | 1,420 | 1,900 | 1,261 | 1,051 |
| Permis | 593 | 641 | 528 | 787 |
| Autorisations provisoires et dispenses | 363 | 393 | 339 | - |

Pour pouvoir exploiter des services d'affrètement, les transporteurs aériens doivent obtenir un permis. Les requêtes déposées par la suite en vue d'effectuer des vols d'affrètement particuliers font également l'objet d'un examen. Le tableau 10 montre la charge de travail dans ce secteur.

**Tableau 10: Requêtes visant des services et des vols d'affrètement**

| | Nombre estimatif 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 | Réel 1982-1983 |
|---|---|---|---|---|
| Requêtes | 2,100 | 2,100 | 2,078 | 2,059 |
| Vols | 23,500 | 25,140 | 23,128 | 22,296 |

**Tarifs:** L'examen et le dépôt des tarifs exigent 34 années-personnes. Le travail dans ce domaine dépend en grande partie de facteurs externes et comprend l'examen de tous les tarifs, les conditions de transport et les tableaux de services à horaire fixe déposés auprès du Comité. Les zones de flexibilité ont été établies conformément au rapport du Comité qui a suivi l'audience sur les tarifs aériens intérieurs au printemps de 1984. Ainsi, les transporteurs peuvent maintenant modifier leurs tarifs moyennant un préavis d'un jour au lieu de 30 jours comme c'était le cas auparavant. Les tarifs tombant à l'extérieur des zones de flexibilité doivent maintenant être examinés sur avis de 14 jours. Ces

deux ajustements ont contribué à une importante amélioration de la qualité du service. Le tableau 11 identifie les tendances des dépôts de tarifs et reflète la charge de travail dans ce secteur.

**Tableau 11: Tarifs**

| | Nombre estimatif 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 | Réel 1982-1983 |
|---|---|---|---|---|
| Dépôts de tarifs | 234,700 | 208,200 | 140,135 | 151,573 |
| Dérogation au RTA | 3,000 | 2,500 | 2,795 | 2,797 |
| Plaintes | 550 | 500 | 374 | 351 |
| Contrats d'affrètement | 250 | 250 | 684 | 1,461 |
| Ordonnances | 160 | 130 | 90 | 123 |

**Surveillance:** Cette sous-activité exige un total de 23 années-personnes. Pendant l'exercice 1984-1985, des ressources additionnelles ont été approuvées en vue d'élargir les possibilités du programme de surveillance du Comité. Ce programme élargi permettra au Comité d'exercer un contrôle plus efficace sur les conditions de permis et les tarifs, ce qui entraînera, très probablement, une augmentation globale de tous les types de cas exigeant une enquête. Le tableau 12 fait état des réponses données aux plaintes reçues et des cas d'exploitation illégale observés au cours des dernières années.

**Tableau 12: Surveillance**

| | Nombre estimatif 1985 | Prévu 1984 | Réel 1983 | Réel 1982 |
|---|---|---|---|---|
| Cas renvoyés à la GRC | 160 | 150 | 161 | 127 |
| Sanctions administratives de la CCT | 240 | 126 | 102 | 69 |
| Avertissements | 60 | 34 | 61 | 42 |
| Plaintes non fondées | 50 | 24 | 43 | 31 |
| Total | 510 | 334 | 367 | 269 |

**Analyse de la réglementation et conseils d'orientation:** Cette sous-activité comprend un total de 14 années-personnes et un budget de

756 000 $. Au cours de l'exercice financier 1985-1986, la Commission se penchera sur un certain nombre de questions, dont le transport intérieur à taux unitaires, les méthodes d'établissement des tarifs de référence et les directives à suivre pour l'établissement des prix à la hausse, la documentation financière, les tarifs, les affrètements revendables et la politique aérienne internationale, et elle devra se préparer à participer aux négociations bilatérales internationales.

Pendant l'année civile 1983, 12 ensembles de modifications au Règlement sur les transporteurs aériens (RTA) ont été approuvés par la CCT et le même nombre est prévu pour 1984. Ces changements devraient se stabiliser en 1985-1986 quoique l'on prévoit que les modifications seront de nature plus complexe en raison de la tendance vers une diminution de la réglementation économique dans le sud du Canada tandis qu'un régime plus réglementé est maintenu dans le nord.

En ce qui concerne le mouvement vers une diminution de la réglementation économique dans le Sud du Canada, la Commission prévoit qu'en 1985-1986, elle sera appelée à répondre à des rapports et à des recommandations émanant du Comité permanent sur les transports de la Chambre des communes concernant des questions comme la politique de subvention et le rôle joué par Air Canada. La Commission pense qu'il est probable qu'on cherche à obtenir d'elle des conseils et des commentaires au sujet de l'élaboration des ébauches de modifications à apporter à la Loi nationale sur le transport et à la Loi sur l'aéronautique.

**Gestion et secrétariat:** Cette sous-activité exige 11 années-personnes.

Le Secrétariat est responsable du travail se rapportant aux réunions du Comité et aux aspects administratifs des audiences publiques. De plus, le Secrétariat prépare les ordonnances et les décisions du Comité et le Secrétaire signe toute la correspondance officielle au nom du Comité.

Le groupe de gestion comprend le bureau du Directeur exécutif et une petite unité du personnel qui s'occupe des besoins de services du Comité en matière de personnel, de finances et d'administration.



1375

## B. Transport par chemin de fer

### Objectifs

Réglementer l'exploitation des services de transport ferroviaire au Canada afin de protéger les intérêts des usagers de ce mode de transport, de favoriser le bien-être et la croissance économique du Canada, ainsi que de coordonner et d'harmoniser les activités des transporteurs.

Réglementer les services de transport ferroviaire afin de s'assurer qu'ils sont exploités de façon à minimiser les accidents qui produisent des pertes de vie, des blessures et des dommages à la propriété.

Élaborer des méthodes pour calculer le prix de revient et pour traiter le paiement de subventions aux services non rentables et aux services requis dans l'intérêt du public ainsi que le paiement de subventions pour le transport de certaines marchandises.

### État récapitulatif des ressources

L'activité "Transport par chemin de fer" représente 39,4 % des dépenses totales du Programme (à l'exclusion des paiements de transfert) et 91,6 % lorsqu'on inclut les paiements de transfert. Cette activité comprend 36,6 % du nombre total d'années-personnes.

**Tableau 13: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Réglementation de la sécurité | 18,929 | 154 | 18,434 | 157 | 16,554 | 153 |
| Qualité du service | 1,236 | 22 | 1,240 | 21 | 1,522 | 27 |
| Analyse de l'exploitation et des tarifs | 29,668 | 51 | 28,493 | 51 | 23,421 | 50 |
| Analyse économique et administration des subventions | 717,703 | 64 | 680,037 | 66 | 362,458 | 68 |
| Gestion et secrétariat | 1,186 | 16 | 1,186 | 15 | 969 | 16 |
| | 768,722 | 307 | 729,390 | 310 | 404,924 | 314 |

**Description**

Le personnel du Comité des transports par chemin de fer en poste à l'administration centrale et dans les bureaux régionaux, ainsi que les éléments du transport par chemin de fer de la Direction de l'exploitation et des tarifs et de la Division de l'Ouest s'occupent de l'activité "Transport par chemin de fer". Cette activité comprend les sous-activités suivantes. Il faudrait noter que les sous-activités du Plan de dépenses de 1984-1985 ont été modifiées afin de décrire plus précisement le travail de l'activité "Transport par chemin de fer".

**Réglementation de la sécurité:** La Réglementation de la sécurité ferroviaire consiste à élaborer et à promulguer des règlements sur la sécurité ferroviaire; à s'assurer que les normes reflètent les changements technologiques et autres; à contrôler le respect des règlements au moyen d'enquêtes sur les accidents, d'inspections et de contrôles qualitatifs de l'équipement, de l'infrastructure et de l'exploitation (c'est-à-dire le matériel roulant, les voies et le respect des règles d'exploitation) et à surveiller le transport de marchandises dangereuses.

Le Comité des transports par chemin de fer doit approuver la conception et la qualité de tous les travaux de construction ou de reconstruction de structures au croisement d'une route et d'une voie ferrée (passages inférieurs, passages supérieurs, passages à niveau, etc.). Il en va de même pour les projets touchant l'infrastructure électrique, par exemple: les feux d'avertissement et les signaux. Ces projets doivent être approuvés par la CCT avant le début des travaux et une fois qu'ils sont terminés. La Commission finance une partie de ces projets (sa contribution peut aller jusqu'à 80 %) en vertu des dispositions de la Loi sur le déplacement des lignes et sur les croisements de chemin de fer.

**Qualité du service:** La Commission fait des enquêtes sur les plaintes du public à l'égard des services ferroviaires. Dans le cadre de ce mandat, le fonctionnement des sociétés ferroviaires et des gares est fréquemment inspecté et la qualité des services voyageurs, contrôlée. La Commission s'intéresse également aux besoins en transport ferroviaire des personnes handicapées.

Lorsque les sociétés ferroviaires souhaitent abandonner des embranchements, fermer des gares, centraliser des dépôts de messageries, enlever des voies ou regrouper des services de marchandises, la Commission examine les requêtes afin de leur accorder ou non l'autorisation demandée. Par ces examens, la CCT s'assure que les changements au service ne nuiront pas à l'intérêt du public. La CCT a également recours aux audiences publiques, au besoin.

En outre, la Division de l'Ouest, effectue des vérifications financières et des inspections techniques à l'appui du programme de remise en état des embranchements qu'a entrepris Transports Canada.

**Analyse de l'exploitation et des tarifs:** Les tâches de cet élément sont les suivantes: examiner et déposer des tarifs ferroviaires en vertu des dispositions statutaires; établir des taux pour le transport des produits du grain et de la farine de canola en vertu de l'article 272 de la Loi sur les chemins de fer; administrer la Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes et la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la Région atlantique ayant trait aux subventions versées aux compagnies ferroviaires pour le trafic à destination de l'Ouest en provenance du "territoire choisi" et au transport local en provenance et à destination du "territoire choisi" (les quatres provinces de l'Atlantique et la région de Gaspé); tenir des enquêtes concernant des accords, des mesures et des contrats relatifs à l'exploitation et aux tarifs conclus entre les expéditeurs et les transporteurs en rapport avec les requêtes officielles, les enquêtes et les audiences en cours au sein du Comité des transports par chemin de fer; répondre aux plaintes que la Commission reçoit sur des questions d'exploitation et de tarifs, y compris des accords, des contrats et des dispositions ayant trait à l'exploitation et aux tarifs et aux services connexes ainsi qu'aux conditions de transport; et, élaborer et maintenir une banque de données exhaustives du trafic ferroviaire qui réponde aux exigences du Comité modal.

**Analyse économique et administration des subventions:** Ce travail inclut les tâches suivantes: élaborer un plan d'ensemble pour la comptabilité ferroviaire appelé Classification uniforme des comptes; vérifier les comptes des sociétés ferroviaires pour voir dans quelle mesure elles respectent le plan d'ensemble de comptabilité en question; promulguer des règlements sur le calcul du prix de revient ainsi que vérifier et approuver les méthodes mises de l'avant par les sociétés ferroviaires pour calculer leur prix de revient; déterminer les frais d'établissement des taux en vertu de la Loi sur les chemins de fer; vérifier les frais imputés à VIA par le CN et le CP, frais qui déterminent à leur tour le niveau de financement que VIA Rail reçoit du Ministre en vue de payer au CN et au CP les services qu'ils lui fournissent.

Cette sous-activité fixe les méthodes de calcul du prix de revient dont se serviront les compagnies ferroviaires. Les frais, les recettes et les pertes des sociétés ferroviaires pour chaque embranchement ou service de voyageurs subventionné sont vérifiés afin de garantir que les paiements versées aux compagnies ferroviaires en vertu des articles 256, 258 et 261 de la Loi sur les chemins de fer reflètent les pertes qu'elles ont subies, conformément à la réglementation sur le calcul du prix de revient de la CCT visant l'exploitation des embranchements non rentables et des services de voyageurs déficitaires



1279

(autres que VIA Rail). Ces lignes et ces services sont subventionnés si la CCT détermine qu'ils continueront vraisemblablement à subir des pertes et qu'elle juge que le service est requis dans l'intérêt du public.

De plus, la CCT administre les responsabilités que lui confère la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, y compris l'établissement de barèmes de référence, l'examen des coûts et les paiements mensuels aux compagnies ferroviaires. En vertu de l'article 272 de la Loi sur les chemins de fer, les coûts sont déterminés pour servir de base à l'établissement des taux puis des paiements faits aux compagnies ferroviaires pour le transport du grain et de la farine destinés à l'exportation, depuis des points de l'intérieur situés à l'est de Thunder Bay, jusqu'à un port de l'Est.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Réglementation de la sécurité:** Cette sous-activité exige 154 années-personnes et 18 929 000 millions de dollars.

La tâche de vérifier dans quelle mesure les sociétés ferroviaires observent les règlements exige 46 années-personnes. Le niveau de surveillance est basé sur le pourcentage de la population qui doit faire l'objet d'une inspection et aussi sur la mesure dans laquelle cette population avait respecté les règlements au cours des années précédentes. Pendant l'exercice 1985-1986, on continuera à insister sur la vérification des méthodes de contrôle qualitatif des compagnies ferroviaires. En outre, un certain nombre de questions spécifiques seront traitées, y compris la sécurité des trains sans wagon de queue.

La CCT assumera une plus grande responsabilité dans le domaine du transport des marchandises dangereuses étant donné que les règlements relatifs à la Loi sur le transport des marchandises dangereuses de 1980 ont été adoptés. Il y aura multiplication des mesures prises en cas d'urgence et des enquêtes sur les accidents et incidents mettant en cause des marchandises dangereuses ainsi que des programmes d'inspection concernant les wagons et les installations de manutention des marchandises dangereuses. Actuellement, 26 années-personnes s'occupent des activités de transport des marchandises dangereuses aux termes de la Loi sur les chemins de fer, de la Loi nationale sur les transports et de la Loi de Convention sur la sécurité des conteneurs. On envisage d'augmenter cette base de ressource pour assumer les nouvelles responsabilités conférées par la Loi sur le transport des marchandises dangereuses.

Le travail a commencé pendant l'exercice 1984-1985 et continuera au cours du présent exercice financier. Il portera sur l'examen du Règlement unifié d'exploitation (le document de base qui régit la sécurité de l'exploitation et le contrôle des trains des compagnies ferroviaires qui relèvent de la CCT), ainsi que sur les normes

d'inspection ayant trait à la sécurité et les normes de compétence du personnel des compagnies ferroviaires.

Au cours de l'exercice 1985-1986, 50 années-personnes seront affectées au programme relatif aux passages à niveau et à la construction. Ce programme contribue à assurer la sécurité et à diminuer le nombre d'accidents aux passages à niveau en autorisant leur amélioration. On prévoit qu'environ 1 100 requêtes seront reçues et traitées dans un laps de temps moyen de 6 mois. Environ 250 des requérants auront droit à une subvention en vertu de la Loi sur le déplacement des lignes et sur les croisements de chemins de fer. Actuellement, 10 millions de dollars par an sont affectés au financement de ces projets. Des mesures spécifiques pour l'utilisation de ces fonds pendant l'exercice 1985-1986 visent notamment à:

- améliorer les panneaux indicateurs aux passages à niveau (1,5 millions de dollars);

- améliorer tous les dispositifs d'avertissement des voyants lumineux installés actuellement aux passages à niveau (500 000 $ par an pendant trois ans); et

- améliorer les dispositifs d'avertissement aux barrières (1,5 millions de dollars).

Le tableau 14 présente le nombre d'ordonnances que l'on a rendues au cours des dernières années, touchant les projets aux croisements de routes et de voies ferrées.



1387

**Tableau 14: Projets relatifs aux croisements de routes et de voies ferrées**

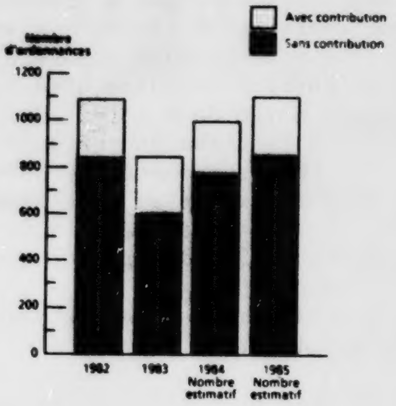


Les ressources requises pour les enquêtes sur les accidents sont liées au nombre et à la gravité de ceux-ci. Les enquêtes sur les accidents exigent 19 années-personnes. Le tableau 15 présente la proportion des accidents qui ont fait l'objet d'enquêtes en 1983-1984 et la prévision pour les années suivantes.

**Tableau 15: Enquêtes sur les accidents**

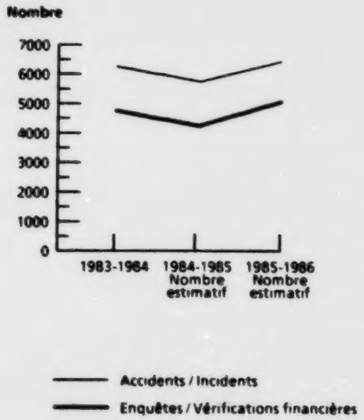

**Qualité du service:** Le tableau 16 illustre le nombre de requêtes pour abandon d'embranchement et de centralisation de dépôts de messageries traitées au cours des dernières années et le nombre prévu pour 1985-1986. Étant donné que ces requêtes exigent la tenue d'une enquête et peuvent faire l'objet d'audiences publiques avant qu'une décision ne soit rendue, il faut ordinairement compter douze mois pour les traiter. Ces prévisions de dépenses pourraient toutefois changer à la suite de l'enquête que mènera la Commission sur les diverses façons d'utiliser les embranchements de chemins de fer susceptibles d'être abandonnés. L'enquête se terminera à la fin juin 1985.

**Tableau 16: Abandon d'embranchements et centralisation des dépôts de messageries**

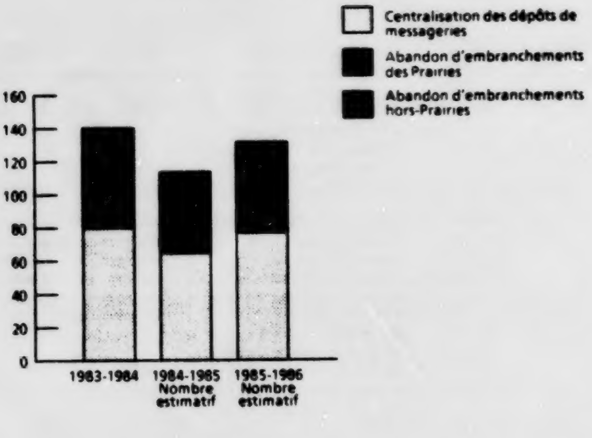


**Analyse de l'exploitation et des tarifs:** On s'attend à ce que les compagnies ferroviaires déposent environ 61 000 tarifs en 1985-1986, ce qui exigera 10 années-personnes pour les examiner et les traiter. L'examen des demandes de subventions reçues des compagnies ferroviaires, aux termes de la Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes et de la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la Région atlantique, exigera cinq années-personnes pour le traitement de 260 demandes dans un délai moyen de 15 jours à partir de la date de réception de la demande. On prévoit que pour l'exercice financier 1985-1986, la valeur de ces subventions sera de 27 178 000 $ (voir tableau 7 de la page 19). Les études des questions liées à l'exploitation et aux tarifs (qui exigent 27 années-personnes) aident le ministre des Transports et les comités modaux à prendre des décisions et à fournir également de l'information aux industries, aux ministères fédéraux et provinciaux et au grand public. Les mesures spécifiques par type d'exploitation pour l'exercice financier 1985-1986, sont résumées au tableau 17.

**Tableau 17: Analyse de l'exploitation et des tarifs, exercice financier 1985-1986**

| Secteur | Ressources A-P | (en milliers de dollars) | Objectif général | Mesures spécifiques 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| Études de l'exploitation | 7 | 323 | Élaborer et maintenir une base de données exhaustives sur le trafic ferroviaire et diffuser l'information sur les courants du trafic, le volume des denrées et les recettes du fret. | Élaboration supplémentaire de la base de données, y compris: • plus de détails; • des compagnies ferroviaires autres que le CN et le CP; et • plus de données sur les véhicules à moteur |
| Études des tarifs | 13 | 9 | Vérifier, élaborer et diffuser l'information concernant les taux et les tarifs du fret et des passagers, les conditions de transport et la qualité des services. | Examiner les dispositions de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest en collaboration avec le Comité des transports par chemin de fer. |
| Études des plaintes et des requêtes | 7 | 21 | Enquêter sur les plaintes et les requêtes ayant trait à l'exploitation et aux tarifs, agir à titre de médiateur et résoudre des plaintes auxquelles sont aux prises des expéditeurs et des transporteurs. | Continuer à enquêter sur les règlements portant sur la manoeuvre inter-service de trafic des marchandises entre les sociétés ferroviaires qui relèvent du gouvernement fédéral. |

La Staggers Rail Act qu'a adoptée le Congrès des États-Unis en 1980 a déréglementé considérablement l'établissement des prix du transport ferroviaire aux États-Unis. Cette déréglementation a amené des différences fondamentales entre les systèmes tarifaires du fret du Canada et celui des États-Unis et partant, des problèmes pour les transporteurs et les expéditeurs canadiens. Par exemple, les transporteurs ferroviaires américains sont en mesure de conclure des contrats confidentiels avec des expéditeurs ou des destinataires, tandis que les transporteurs ferroviaires canadiens sont tenus de rendre publics leurs tarifs et leurs taux. En 1984, la CCT a terminé une série d'audiences publiques sur la question et a rendu compte de ses constatations au ministre des Transports. Au cours des prochaines années, on s'attend à ce que les transporteurs et les expéditeurs canadiens, qui doivent s'adapter à un nouveau contexte économique, fassent beaucoup de pression pour la tenue d'enquêtes et la prise de décisions en matière de réglementation.



1383

**Analyse économique et administration des subventions:** Cet élément comprend au total 64 années-personnes. De ce nombre, environ 50 % sont chargées de déterminer les coûts, les recettes et les pertes des embranchements, des services de voyageurs; d'administrer des programmes de subventions connexes; de procéder à des vérifications des frais du CN/CP imputés à VIA et de déterminer les coûts variables des mouvements du fret. Par exemple, la vérification des demandes des compagnies ferroviaires à VIA Rail pour l'exercice financier 1982 (la vérification entièrement terminée la plus récente) a abouti à une réduction de 6,6 millions de dollars des demandes de règlement proposées par les compagnies ferroviaires. Les ressources visant l'administration des subventions sont liées à l'importance des demandes de financement, au nombre de requêtes et de demandes et à la complexité des demandes présentées. (Le tableau 7 (page 19) indique le montant des subventions versées en vertu de chaque programme.) Quelque 25 % des ressources de cet élément sont requises pour établir des normes comptables, mener des vérifications financières et comptables au moyen d'un programme de vérification continu pluriannuel et fournir les taux approuvés du coût du capital pour l'établissement des coûts de toutes les compagnies ferroviaires.

Les 25 % restant des ressources concernent le travail effectué en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest et les projets spéciaux d'établissement du prix de revient. La CCT doit fixer, annuellement, le barème pour le transport du grain de l'Ouest et chaque mois, elle doit payer aux compagnies ferroviaires, la part du gouvernement relative aux taux applicables au volume du grain transporté. Pour ce faire, la CCT doit déterminer quels embranchements doivent être désignés comme "tributaires du transport du grain" et évaluer les coûts variables et fixes de toutes les autres compagnies ferroviaires. Au cours de l'exercice financier 1985-1986, la première étude quadriennale de l'établissement du prix de revient sera menée en vue de déterminer les coûts totaux du transport du grain par chemin de fer au Canada. La CCT est aussi responsable de la surveillance des plans d'investissement des compagnies ferroviaires et des programmes d'entretien des embranchements "tributaires du transport du grain".

## C. Transport par eau

### Objectif

Réglementer des secteurs spécifiques de l'industrie du transport par eau, donner des conseils en ce qui a trait à l'élaboration et à l'exploitation de services de transport par eau et participer à la négociation d'accords internationaux en vue de protéger les intérêts des usagers et de maintenir le bien-être et la croissance économique au Canada.

### État récapitulatif des ressources

L'activité "Transport par eau" représente 3,6 % des dépenses totales du Programme (à l'exclusion des paiements de transfert) et 0,3 % lorsqu'on inclut les paiements de transfert. Cette activité consomme 3,9 % du nombre total des années-personnes.

**Tableau 18: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Réglementation économique | 384 | 9 | 388 | 10 | 336 | 9 |
| Analyse du transport | 428 | 10 | 454 | 10 | 427 | 9 |
| Transport maritime international | 346 | 6 | 318 | 6 | 301 | 6 |
| Subvention du transport des marchandises aux transporteur de la Région atlantique | 612 | 1 | 583 | 1 | 498 | 1 |
| Gestion et secrétariat | 415 | 7 | 394 | 7 | 383 | 7 |
| | 2,185 | 33 | 2,137 | 34 | 1,945 | 32 |

### Description

La politique générale canadienne relative à l'industrie du transport par eau est dans une large mesure caractérisée par la non-intervention.

Cependant, la loi qui régit ce domaine assujettit certains secteurs et opérations commerciales spécifiques à la réglementation économique et requiert que la Commission tienne des audiences publiques sur de questions déterminées, qu'elle fournisse de l'information et des conseils sur un large éventail de questions touchant ce type des transport et qu'elle participe à des négociations d'accords internationaux et au travail d'ordre économique d'organisations internationales.

**Réglementation économique:** La réglementation économique touchant le transport par eau peut être mieux décrite en se référant à quatre principaux domaines de responsabilité.

- En vertu de la Loi sur les transports, le délivrance de permis à des transporteurs par eau et l'approbation des tarifs de ces transporteurs vise principalement à s'assurer que les collectivités des régions peu peuplées situées le long du fleuve Mackenzie et dans l'ouest de l'Arctique jouissent de services fiables de transport par eau pour les approvisionner en produits essentiels (nourriture, carburant etc.). Les transporteurs autorisés jouent également un rôle important en apportant un appui logistique aux activités minières et d'exploration du Nord.

- La Loi dérogatoire sur les conférences maritimes autorise les "conférences" (associations de compagnies maritimes internationales) à fixer des taux uniformes et à coordonner leurs services, sous réserve des dispositions de la loi. La CCT assure la tenue des dépôts de tarifs et du dossier des accords, joue le rôle de conciliateur dans les disputes et garantit l'observation de la loi.

- Des enquêtes réglementaires sont effectuées en vertu de la Loi nationale sur les transports, s'il y a eu des objections aux projets d'acquisitions d'un intérêt dans une compagnie de transport par eau par une autre compagnie de transport ou aux pratiques d'établissement de prix des transporteurs par eau, en vue de s'assurer que cette opération n'est pas préjudiciable à l'intérêt public. En vertu de la Loi sur le pilotage, la CCT entreprend une enquête et fait des recommandations irrévocables si des objections sont soulevées à l'endroit des tarifs proposés.

- Le "cabotage" (transport par eau entre des ports canadiens), a pour objet d'assurer la participation canadienne tout en accordant aux navires étrangers un droit de participation provisoire sous réserve qu'aucun navire canadien approprié n'est disponible pour assurer le service. La CCT avise le ministre du Revenu national sur la disponibilité de navires canadiens appropriés (les droits de douane des navires

étrangers sont réduits si aucun navire canadien adéquat n'est disponible).

**Analyse du transport:** Cette sous-activité comprend l'analyse économique et financière liée directement à la réglementation économique ainsi qu'aux attributions consultatives de la CCT concernant le transport par eau. Elle comprend également l'analyse et l'évaluation économique, opérationnelle et réglementaire de questions qui touchent le transport de marchandises par eau (ou par eau et par d'autres modes de transport). De concert avec Transports Canada, elle fournit de l'information et des conseils sur des sources de difficultés précises et sur des politiques ou des lois proposées visant à la fois les secteurs réglementés et non réglementés dans le but d'obtenir des services de transport efficients et adéquats.

**Transport maritime international:** Sur le plan international, la Commission travaille en collaboration avec les ministères d'autres gouvernements, s'occupe de répondre aux mesures de réglementation des gouvernements étrangers et des organisations internationales, participe à la négociation d'accords internationaux et au travail d'ordre économique des organisations internationales. Son rôle est de protéger les intérêts canadiens sur la scène internationale.

**Subventions du transport des marchandises versées aux transporteurs de la région Atlantique:** Cette sous-activité comprend le traitement et l'homologation des paiements de subventions aux transporteurs par eau en vertu de la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la région Atlantique (ce programme de subventions est énoncé à la page 43).

**Données sur le rendement/justification des ressources**

**Réglementation économique:** Le travail de la Commission concernant le fleuve Mackenzie et ses affluents consiste à traiter de 13 à 14 requêtes chaque année, à approuver des tarifs et à contrôler la prestation de services. Son objectif est de rendre, à la fin de février, des décisions sur les requêtes en obtention de permis pour la prochaine saison de navigation.

Même si le nombre des conférences maritimes est resté stable soit, à 48 par année, le volume des dépôts à la CCT est passé de 33,319 documents en 1982 à 39,489 en 1983. La Loi dérogatoire sur les conférences maritimes doit arriver à expiration en mars 1985 et la législation qui la remplace peut influer sur la charge de travail de la CCT. Le niveau de travail concernant les acquisitions est resté stable. Une augmentation du nombre des oppositions aux tarifs, qui pourrait survenir si la politique d'établissement des prix des administrations de pilotage change sensiblement, aurait une incidence sur la charge de travail relative à la Loi sur le pilotage.



1387

Le travail associé au cabotage a augmenté brusquement avec l'extension de la juridiction canadienne jusqu'à la limite extérieure du plateau continental. L'activité s'est stabilisée à un niveau relativement élevé dans le cadre duquel la CCT traite de 130 à 150 requêtes par an.

**Analyse du transport:** Dans le cadre de ses attributions consultatives, le travail de la Commission est axé sur des questions se rapportant à la réglementation dont les mesures spécifiques tiennent compte des priorités établies. En plus du travail permanent, les mesures spécifiques suivantes, sont prévues pour l'exercice financier 1985-1986:

- examiner et évaluer le rendement des transporteurs du fleuve Mackenzie et les questions de politique réglementaire connexes;
- analyser la structure et le rendement des services des navires de ligne et des questions connexes de politique ayant trait à la navigation hauturière;
- analyser le transport multimodal par rapport, en particulier, à la propriété et à l'incidence de la prestation des services de conteneurs dans l'est du Canada et entre le Canada et les États-Unis.

**Transport maritime international:** Le travail est axé sur des questions concernant la réglementation de la navigation internationale. Il sera porté plus d'attention aux ententes bilatérales de navigation. Compte tenu des priorités établies, les questions particulières qui seront traitées au cours de l'exercice financier 1985-1986 sont les suivantes:

- répondre aux mesures unilatérales de réglementation des pays d'Amérique du Sud;
- participer aux négociations concernant les rapports maritimes entre les états membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et entre les membres de l'OCDE et ceux des pays du tiers-monde;
- participer aux initiatives de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et aux aspects spécifiques de droit international canadien relatifs à la responsabilité contre tiers et au régime de responsabilité qui a cours entre les expéditeurs et les transporteurs concernant le fret.

## D. Transport par véhicule à moteur

**Objectifs**

Réglementer la mise sur pied et l'exploitation de services interprovinciaux et internationaux de camionnage et d'autocars, afin de protéger les intérêts des usagers de ces modes de transport, de favoriser le bien-être et la croissance économique du Canada et de coordonner et harmoniser les activités des transporteurs.

Administrer cette partie du Programme sur les subventions au transport des marchandises dans la région Atlantique qui finance le coût du transport de marchandises désignées par des entreprises commerciales de véhicules à moteur, à partir ou à l'intérieur de la région Atlantique.

**État récapitulatif des ressources**

L'activité "Transport par véhicule à moteur" représente 4,0 % des dépenses totales du Programme (à l'exclusion des paiements de transfert) et 5,3 % lorsqu'on inclut les paiements de transfert. Cette activité exige 5,6 % du nombre total des années-personnes.

**Tableau 19: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Réglementation des véhicule à moteur | 236 | 4 | 221 | 4 | 162 | 3 |
| Subvention du transport des marchandises versée aux transporteurs de la région Atlantique | 44,686 | 43 | 42,865 | 43 | 39,347 | 42 |
| | 44,922 | 47 | 43,086 | 47 | 39,509 | 45 |

**Description**

L'activité "Transport par véhicule à moteur" comprend deux composantes: la réglementation des véhicules à moteur et l'administration des subventions.

**Réglementation des véhicules à moteur:** Dans le cas de cette composante, la Commission examine les projets de fusion ou d'acquisition qui lui sont soumis par les compagnies de camionnage, et fait les recommandations qui s'imposent. Lorsqu'une personne touchée par un projet d'acquisition s'y oppose, parce que, à son avis, elle restreindra indûment la concurrence ou nuira autrement à l'intérêt public, la Commission fait une enquête qui peut donner lieu à une audience publique.

Le Comité des transports par véhicule à moteur examine également les requêtes en autorisation de transporter des marchandises par camion le dimanche; il examine et enregistre les documents relatifs aux tarifs du service d'autocars Roadcruiser (Terre-Neuve) du CN et à la qualité du service et, de temps à autre, tient des audiences sur ces questions. Enfin, il collabore avec Transports Canada et les provinces en vue d'élaborer une réglementation simple et uniforme pour faciliter le transport interprovincial par camion et par autocar. Depuis l'adoptation en 1954 de la Loi sur le transport par véhicule à moteur, la responsabilité de réglementer directement les transporteurs à l'extérieur des provinces a été déléguée à des comités de transporteurs routiers des différentes provinces, lesquels réglementent ces entreprises au même titre qu'ils réglementent les transporteurs intraprovinciaux.

**Administration des subventions:** La Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la région Atlantique prévoit le versement de subventions pour le transport de marchandises à l'intérieur du "territoire choisi" (ce territoire comprend les quatre provinces de l'Atlantique et la région de Gaspé) et à partir de points situés dans le territoire choisi vers l'Ouest. Les demandes de subventions présentées par les compagnies de camionnage sont traitées, vérifiées et certifiées en vue du paiement. Certains cas font l'objet d'enquêtes sur les lieux et de rencontres avec les gouvernements provinciaux. Il arrive également que des audiences publiques soient tenues.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Réglementation des véhicules à moteur:** Au total quatre années-personnes et 236 000 $ sont affectés à la réglementation des véhicules à moteur. Des audiences publiques à l'égard des requêtes en exemption de la Loi sur le dimanche ne sont nécessaires que dans des cas complexes ou lorsque des objections sont soulevées au sujet des requêtes. Toutes les autres requêtes seront réglées sans audience, par

l'examen des dossiers. Pendant l'exercice financier 1985-1986, la Commission s'attend à traiter 30 requêtes en obtention de permis permanents pour transporter des marchandises le dimanche et 185 demandes d'autorisation temporaire. Les décisions concernant les permis permanents sont habituellement rendues dans un délai de 50 jours, dont 28 représentent la période de publication obligatoire de l'avis dans la Gazette du Canada.

Toutes les compagnies de transport relevant du Parlement du Canada sont tenues de donner avis de tout projet d'acquisition d'une autre compagnie ou entreprise de transport. La Commission s'efforce de s'assurer que la population locale est consciente des opérations susceptibles d'influer sur les réseaux de transport en place dans sa région, soit par la constitution de monopoles ou par l'entrée en vigueur d'horaires qui ne sont pas dans l'intérêt des expéditeurs ou des consignataires. On s'attend à ce que 40 avis d'acquisition soient traités pendant l'exercice financier 1985-1986.

**Programme de subventions au transport des marchandises versée aux transporteurs de la région Atlantique:** Les subventions sont calculées comme un pourcentage des frais de transport; différents pourcentages s'appliquent selon le type, l'origine et la destination des marchandises.

Un personnel de 43 années-personnes de la Direction de l'exploitation et des tarifs de la Commission traite environ 12 500 demandes par an. Le temps moyen requis pour traiter une demande, à partir de sa réception jusqu'à l'émission d'un chèque, est d'environ 55 jours. La durée du traitement d'une plainte donnée varie considérablement en raison d'un grand nombre de facteurs (par exemple, le nombre de demandes à traiter, le nombre d'erreurs dans les présentations, le besoin d'une documentation complémentaire).

Le tableau 20 illustre les divers programmes de subventions au transport des marchandises versée à tous les transporteurs de la région Atlantique.

**Tableau 20: Subventions au transport des marchandises versées aux transporteurs de la région Atlantique.**

| Programme | Budget des dépenses 1985-1986 (en milliers de dollars) | Destinataires | Bénéficiaires |
|---|---|---|---|
| Subventions versées aux termes de la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la région Atlantique | | | |
| Tronçon interne: | | | |
| Camion | 25,576 | Transporteurs routiers | Les expéditeurs, l'industrie du transport à l'intérieur du "territoire choisi" (les provinces de l'Atlantique et la région de Gaspé), les consommateurs et les producteurs de l'est du Canada. |
| Chemin de fer | 5,542 | Transporteurs ferroviaires | |
| Eau | 571 | Transporteurs maritimes | |
| Tronçon à destination de l'Ouest | | | |
| Camion | 17,547 | Transporteurs routiers | Les producteurs, les expéditeurs, les compagnies ferroviaires fer, les camionneurs à l'intérieur du "territoire choisi" (les provinces de l'Atlantique et la région de Gaspé). |
| Chemin de fer | 7,208 | Transporteurs ferroviaires | |
| Total des subventions | 56,444 | | |

## E. Recherche

**Objectif**

Concevoir, analyser et fournir des renseignements et des conseils sur les aspects économiques et sociaux de tous les modes de transport à l'intérieur, à destination ou en provenance du Canada.

**État récapitulatif des ressources**

L'activité "Recherche" représente 9,3 % des dépenses totales du Programme (à l'exclusion des paiements de transfert) et 0,5 % lorsqu'on inclut les paiements de transfert. Cette activité consomme 8,2 % du nombre total des années-personnes.

**Tableau 21: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Recherche | 4,183 | 69 | 4,071 | 71 | 3,708 | 67 |

**Description**

La Direction de la recherche fournit des données d'appoint à la Commission et à ses comités; répond aux demandes faites par le ministre des Transports en vue de réaliser des études sur des sujets qui préoccupent le gouvernement; effectue des études de sa propre initiative et participe à des groupes de travail interministériels. La majorité du travail effectué par la Direction de la recherche est associée au mandat de recherche confié à la Commission en vertu du paragraphe 7(4) et de l'article 22 de la Loi nationale sur les transports. Les études de la Direction touchent tous les modes de transport. Elle font appel à l'analyse et à des connaissances en économique, en statistique, en sociologie, en systèmes, en finance, ainsi qu'à une connaissance de la réglementation et de divers arrangements et contraintes institutionnels.

La Direction de la recherche effectue trois grandes catégories de travaux de recherche: des études en réponse aux demandes relatives aux problèmes courants; des analyses se rapportant aux questions reliées au

transport susceptibles de surgir dans les prochaines années; des études méthodologiques ou de fond qui servent aux deux premiers types de projets de recherche.

L'activité "Recherche" comprend cinq domaines:

**Les études de fret:** qui traitent du transport de marchandises en vrac et de produits agricoles, principalement par chemin de fer et pipeline de denrées.

**Les études du transport des passagers:** qui se spécialisent dans la recherche sur les lignes aériennes, sur le transport aérien international et sur d'autres types de transport de passagers.

**L'analyse des industries de transport:** qui se concentre sur l'économique maritime, les questions d'expédition, le transport multimodal et le camionnage.

**La recherche économique et sociale:** qui porte sur les projets qui exigent la participation d'experts en économique, en statistique et en sociologie et agit à titre de groupe d'appui dans ces domaines.

**Le Bureau du coordonnateur du transport des handicapés:** qui effectue des recherches sur les aspects économiques et sociaux des questions de réglementation touchant le transport des personnes handicapées, fournit des conseils et fait des recommandations aux comités modaux.

La Commission a pour politique de mettre le plus grand nombre possible de ses travaux de recherche à la disposition du secteur du transport et du grand public; pour ce faire, elle publie des rapports pour informer davantage le public et l'aider à mieux comprendre le réseau de transport canadien et les problèmes connexes.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

La Direction de la recherche fournit des renseignements et des avis qui sont utiles au public et qui aident les comités modaux de la Commission ou le ministre des Transports à prendre des décisions. Les besoins en ressources sont fondés sur la nécessité de maintenir l'aptitude de la Direction (en ce qui concerne la diversité et le nombre d'experts) à prévoir des questions de discussion et à répondre à la demande en renseignements et en conseils, demande dont le niveau est évalué à partir de la connaissance des problèmes auxquels la Commission ou le gouvernement fédéral font face.

La Direction de la recherche constitue un service. Son rendement est fonction de la mesure dans laquelle elle produit des études pertinentes, précises et opportunes pour aider la Commission et le ministre des Transports à prendre des décisions.

Les importants projets de recherche prévus pour l'exercice financier 1985-1986 sont énoncés au tableau 22.

**Tableau 22: Projets de recherche, 1985-1986**

| Secteur | Ressources A-P | (en milliers de dollars) | Objectif général | Mesures spécifiques 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| Établissement des prix, subventions, capacité | 17 | 950 | Déterminer les besoins au chapitre de la capacité, de l'équipement et des investissements et les diverses combinaisons de subventions et des changements organisationnels pour répondre à ces besoins; examiner les nouveaux instruments de tarification et leurs effets sur les usagers et les transporteurs. | Recherche de l'incidence de la réforme de réglementation sur les tarifs aériens, le niveau du service et la rentabilité des transporteurs aériens.<br>Études de la productivité ferroviaire et des moyens d'en augmenter l'efficacité.<br>Études de la capacité du réseau de transport et de moyens de l'augmenter, en particulier dans l'Ouest du Canada.<br>Études des services voyageurs, y compris les moyens d'améliorer le rendement de VIA.<br>Études relatives au besoin d'une marine marchande canadienne et de son incidence. |
| Établissement des coûts du service | 8 | 580 | Élaborer des méthodes de calcul du prix de revient à la fois pour satisfaire aux exigences législatives ou de politique ou pour servir d'apport à d'autres projets. | Participation à l'examen des méthodes de calcul du coût du capital pour les sociétés ferroviaires.<br>Élaboration d'une méthode d'établissement des coûts des services des compagnies aériennes.<br>Élaboration des coûts du transport maritime de denrées et de routes choisies. |
| Concurrence et réglementation | 28 | 1,403 | Examiner dans quelle mesure la concurrence peut remplacer la réglementation et avoir une influence sur le milieu qui change débouchant sur de nouveaux instruments ou approches de réglementation. | Études des changements éventuels dans la politique nationale sur les transports et des conséquences sur la réglementation.<br>Études du rôle des conférences maritimes dans la navigation hauturière et de leurs conséquences sur les structures tarifaires.<br>Instruments de réglementation visant:<br>- les services aériens assurés dans les régions éloignées et situées dans le Nord<br>- la fixation des taux du service d'autocar Roadcruiser du CN à Terre-Neuve<br>- les pipelines de denrées |
| Transport intermodal | 5 | 500 | Examiner la coordination de divers modes de transport y compris leur réglementation et leur élaboration. | Application d'un modèle de simulation du transport du grain de l'Ouest dans l'examen de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.<br>Études des avantages relatifs du réacheminement du trafic océanique à divers ports. |
| Accords internationaux | 6 | 350 | Conseiller les Affaires extérieures au sujet de l'incidence au Canada des divers accords de transport international. | Appui aux négociations d'accords aériens bilatéraux.<br>Évaluation des propositions maritimes et multimodales (CNUCED). |
| Demande en transport | 5 | 400 | Fournir de l'information relative à divers types de services de transport. | Aide à la détermination des besoins des voyageurs handicapés et des mesures qui pourraient être prises pour les aider.<br>Élaboration de meilleurs modèles et méthodes de prévision pour le trafic du fret et des passagers. |
| Total | 69 | 4,183 | | |

## F. Gestion et administration

### Objectif

Prendre des décisions sur des questions de réglementation faisant partie du mandat de la Commission; élaborer et exploiter des systèmes de gestion centralisés et des services administratifs à l'appui des fonctions de la Commission.

### État récapitulatif des ressources

L'activité "Gestion et administration" représente 26,7 % des dépenses totales du Programme (à l'exclusion des paiements de transfert) et 1,4 % lorsqu'on inclut les paiements de transfert. Cette activité compte 27,8 % du nombre total des années-personnes.

**Tableau 23: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Commissaires | 5,379 | 88 | 5,341 | 88 | 4,971 | 88 |
| Soutien de réglementation et gestion intégrée | 6,541 | 145 | 5,989 | 146 | 6,397 | 156 |
| | 11,920 | 233 | 11,330 | 234 | 11,368 | 244 |

### Description

L'activité "gestion et administration" comprend les composantes suivantes. Il faudrait noter que les sous-activités du Plan de dépenses de 1984-1985 ont été modifiés afin de décrire plus précisement le travail de l'activité "Gestion et administration".

**Commissaires et soutien de la réglementation:** Cet élément se compose de la direction (le président, les vice-présidents, les commissaires et leur personnel), des services juridiques et du secrétariat, que l'on retrouve à l'administration centrale et dans la Division de l'Ouest. Les activités entreprises par cet élément sont directement reliées au processus de réglementation (c'est-à-dire, les décisions

réglementaires, les conseils juridiques, les mesures relatives aux audiences, etc.).

**Gestion intégrée:** Cet élément se compose de la Direction du Contrôleur et de la Direction du personnel. La Direction du Contrôleur est responsable des secteurs de la planification, de l'évaluation et de la gestion financière et matérielle, de la gestion des locaux, des télécommunications, des documents, des systèmes de traitement de texte et de l'informatique. La Direction du personnel donne des conseils et fouriut de l'aide pour toutes les questions relatives à la gestion des ressources humaines, à la classification et la dotation en personnel, à la formation et au perfectionnement (y compris les programmes des langues officielles et de l'action positive) et aux relations du personnel.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Audiences:** La haute direction, le secrétariat et les services juridiques participent surtout au processus d'audience. Les décisions réglementaires sont fondées sur les résultats des audiences. Le Comité modal concerné détermine s'il y a lieu ou non de tenir une audience publique (différente du processus d'examen des dossiers), en examinant le problème en question. Le tableau 24 montre le nombre d'audiences publiques tenues au cours des dernières années. Pendant l'exercice financier 1984-1985, la Commission a connu une augmentation importante du nombre de questions concernant la réforme de réglementation et le changement technique qui ont nécessité un apport du public pour être résolus. Les audiences publiques de cette nature sont en général plus complexes, elles demandent plus de jours de séance et sont tenues à de multiples endroits, à l'encontre des audiences portant sur une requête spécifique ou sur des plaintes. On prévoit que ce haut niveau d'activité, quant au nombre et à la complexité (en conséquence, au coût) des audiences, se maintiendra en 1985-1986.

**Tableau 24: Audiences publiques**

| | 1984-1985 Audiences | 1984-1985 Jours d'audiences | 1983-1984 Audiences | 1983-1984 Jours d'audiences | 1982-1983 Audiences | 1982-1983 Jours d'audiences |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Transport aérien | 7 | 45 | 9 | 39 | 14 | 39 |
| Transport par chemin de fer | 23 | 214 | 28 | 117 | 25 | 50 |
| Transport par eau | 4 | 29 | 3 | 9 | 2 | 6 |
| Transport par véhicules à moteur | 1 | 2 | 2 | 4 | 3 | 3 |
| Transport par pipeline de denrées | - | - | - | - | 1 | 1 |
| Comité de révision | - | - | - | - | 1 | 1 |
| Total partiel: | | | | | | |
| Comités modaux | 35 | 290 | 42 | 169 | 46 | 100 |
| Division de l'Ouest | 9 | 27 | 3 | 7 | 14 | 23 |
| Commission - Total | 44 | 317 | 45 | 176 | 60 | 123 |
| Coût estimatif des audiences publiques de la CCT | | $1,168,000 | | $ 520,000 | | $388,000 |

**Gestion intégrée:** En plus du travail permanent qu'il effectue dans les secteurs du personnel et des finances, cet élément s'occupe d'évaluer des programmes conformément au plan approuvé d'évaluation de programmes de la CCT.

Pendant l'exercice 1985-1986, les évaluations des programmes relatifs au transport des marchandises dangereuses par chemin de fer, aux passages à niveau et à la construction seront terminés. Des évaluations seront entreprises sur des programmes de surveillance aérienne et de qualité du service des compagnies ferroviaires.

## Section III
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Le tableau 25 montre les coûts de la CCT par type de dépense. Les tableaux 26 et 27 présentent une analyse plus détaillée des principaux types de dépenses, soit les traitements, paiements de transfert.

**Tableau 25: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Personnel** | | | |
| Traitements et salaires | 31,673 | 30,296 | 28,104 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 4,435 | 3,928 | 4,131 |
| Autres coûts en personnel | 33 | - | - |
| | 36,141 | 34,224 | 32,235 |
| **Biens et services** | | | |
| Transports et communications | 3,324 | 3,329 | 2,761 |
| Information | 808 | 870 | 715 |
| Services professionnels et spéciaux | 3,193 | 3,173 | 2,596 |
| Location | 318 | 337 | 222 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 170 | 89 | 98 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 483 | 425 | 454 |
| Toutes autres dépenses | 44 | 59 | 34 |
| | 8,340 | 8,282 | 6,880 |
| Total des coûts de fonctionnement | 44,481 | 42,506 | 39,115 |
| Capital | 242 | 414 | 546 |
| Paiements de transfert | 794,815 | 756,035 | 429,498 |
| Total des dépenses | 839,538 | 798,955 | 469,159 |

## 2. Dépenses en personnel

**Les traitements représentent le plus important élément des coûts de la CCT, à l'exception des contributions versées aux compagnies de transport. Le tableau 26 montre le nombre d'années-personnes et le traitement moyen de chaque catégorie professionnelle.**

### Tableau 26: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement

| | Année-personnes autorisées | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| **Gestion** | | | | | |
| Nominations par décret en conseil | 17 | 17 | 18 | 50,350 96,300 | 75,602 |
| Gestion | 42 | 40 | 39 | 50,350 96,300 | 61,696 |
| Autres | 2 | 2 | - | | |
| **Scientifique et professionnelle** | | | | | |
| Vérification | 20 | 19 | 16 | 27,934 68,070 | 43,742 |
| Économique, sociologie et statistique | 101 | 95 | 98 | 14,570 65,080 | 46,306 |
| Génie et arpentage | 32 | 31 | 32 | 23,306 76,130 | 51,514 |
| Droit | 16 | 16 | 16 | 20,523 88,120 | 42,444 |
| Réglementation scientifique | 5 | 5 | 5 | 14,786 68,070 | 50,938 |
| Autres | 1 | 1 | 1 | | |
| **Administration et service extérieur** | | | | | |
| Services administratifs | 63 | 59 | 61 | 13,912 57,987 | 34,080 |
| Commerce | 7 | 7 | 4 | 15,635 60,465 | 41,997 |
| Gestion des systèmes d'ordinateurs | 10 | 10 | 13 | 18,766 61,433 | 34,542 |
| Gestion des finances | 21 | 21 | 26 | 13,853 57,980 | 40,317 |
| Services d'information | 7 | 7 | 6 | 13,579 57,980 | 36,582 |
| Gestion du personnel | 10 | 10 | 12 | 13,330 63,870 | 36,153 |
| Administration des programmes | 129 | 119 | 115 | 13,912 57,987 | 35,329 |
| Autres | - | - | 4 | | |
| **Technique** | | | | | |
| Soutien technologique et scientifique | 17 | 17 | 17 | 14,041 50,866 | 42,842 |
| Soutien des sciences sociales | 34 | 34 | 35 | 12,635 57,764 | 32,876 |
| Inspection technique | 55 | 55 | 52 | 12,635 57,691 | 40,270 |
| Autres | 2 | 2 | 3 | | |
| **Soutien administratif** | | | | | |
| Commis aux écritures et aux règlements | 157 | 159 | 156 | 12,932 31,743 | 21,661 |
| Secrétariat, sténographie et dactylographie | 89 | 84 | 88 | 12,636 31,946 | 21,877 |
| Autres | 2 | 2 | 2 | | |

**NOTE:** La colonne des années-personnes montre la répartition prévue, par groupe professionnel, des années-personnes affectées au Programme. L'échelle de traitement actuelle présente l'échelle des salaires par groupe professionnel au 31 octobre 1984. La colonne du traitement moyen donne les coûts estimatifs de traitement de base, compte tenu des conventions collectives, des augmentations annuelles, des promotions et de la rémunération au mérite, le tout divisé par le nombre d'années-personnes allouées au groupe professionnel donné. D'une année à l'autre la comparaison des moyennes peut varier en raison de modifications dans la distribution des composantes servant de base aux calculs.

## 3. Paiements de transfert

La Commission est responsable de l'administration de divers programmes de contributions et de subventions.

**Tableau 27: Ventilation des paiements de transfert (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Contributions | | | |
| Subventions accordées aux transporteurs aériens régionaux - paiements versés à deux transporteurs aériens régionaux pour subventionner leur exploitation sur des circuits précis situés dans les régions éloignées: | | | |
| Eastern provincial Airlines | - | - | 866 |
| Québecair | - | - | 634 |
| | - | 1,500 | 1,500 |

Loi sur les taux de transport dans les provinces Maritimes - paiements versés aux sociétés ferroviaires qui effectuent le transport de marchandises dans un "territoire choisi", tel que défini dans la loi, afin d'abaisser les tarifs qui autrement seraient imputés aux expéditeurs, et rendre les marchandises transportées hors du territoire, plus concurrentielles. Voici les paiements estimatifs versés à chaque société pour le transport de marchandises durant l'année civile 1985:

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada | 13,016 | 12,515 | 10,064 |
| Chemin de fer du Canada et du golfe | 163 | 157 | 123 |
| Canadien Pacifique Limitée | 701 | 674 | 807 |
| Dominion Atlantic Railway | 265 | 255 | 300 |
| Chemin de fer Quebec Central | 72 | 69 | 82 |
| Canadien Pacific Express-Messageries | 211 | 203 | 172 |
| | 14,428 | 13,873 | 11,548 |
| Loi sur le déplacement des lignes et sur les croisements de chemin de fer - contributions à l'égard du coût des travaux exécutés pour fins de sécurité à des passages à niveau de chemin de fer utilisés par le public | 10,000 | 10,000 | 9,039 |
| Contributions versées à la Commission du Port de Lakehead pour couvrir les dépenses de fonctionnement du groupe de travail chargé de l'étude du traffic ferroviaire à Thunder Bay lequel est formé de huit organismes des secteurs privé et public | 3 | 19 | - |
| Relance de l'aide à l'emploi | - | - | 85 |
| Été Canada - programme d'emploi pour étudiants | - | - | 113 |
| Total des contributions votées | 24,431 | 25,392 | 22,285 |

Paiements légaux

Paiements versés aux sociétés ferroviaires et aux compagnies de transport, dont les montants sont déterminés en conformité des



1403

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| articles 256, 258, 261 et 272 de la Loi sur les chemins de fer (S.R., c. R-2) | | | |
| Embranchements des Prairies | | | |
| Chemins de fer nationaux du Canada | 2,400 | 17,040 | 148,217 |
| Canadien Pacifique Limitée | - | 17,500 | 134,520 |
| Sociétés ferroviaires (classe II) | - | - | 674 |
| | 2,400 | 34,540 | 283,411 |
| Embranchements hors-Prairies | | | |
| Chemins de fer nationaux du Canada | 2,470 | 4,270 | 21,203 |
| Canadien Pacifique Limitée | 4,370 | 5,180 | 15,896 |
| | 6,840 | 9,450 | 37,099 |
| Services de trains de voyageurs (autres que VIA Rail) | | | |
| Chemins de fer nationaux du Canada | 3,000 | 2,900 | 3,659 |
| Sociétés ferroviaires (classe II) | 6,900 | 11,100 | 2,486 |
| | 9,900 | 14,000 | 6,145 |
| Tarifs de l'Est pour le transport du grain et de la farine: | | | |
| Chemins de fer nationaux du Canada | 24,000 | 23,900 | 25,547 |
| Canadien Pacifique Limitée | 16,400 | 16,280 | 6,698 |
| | 40,400 | 40,180 | 32,245 |
| Total - toutes les sections: | | | |
| Chemins de fer nationaux du Canada | 31,870 | 48,110 | 198,626 |
| Canadien Pacifique Limitée | 20,770 | 38,960 | 157,114 |
| Sociétés ferroviaires (classe II) | 6,900 | 11,100 | 3,160 |

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Total des paiements versés en vertu de la Loi sur les chemins de fer | 59,540 | 98,170 | 358,900 |
| Versements aux compagnies de chemin de fer de montants établis selon les dispositions de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest (S.C. 1980-81-82-83 c.168) | 654,400 | 578,200 | - |
| Paiements versés aux sociétés ferroviaires, aux camionneurs et aux compagnies maritimes en vertu de la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la Région atlantique (S.R., c. A-18) | | | |
| Paiements versés pour le trafic en direction ouest - subventions accordées en vue d'abaisser les coûts d'acheminement de marchandises depuis les régions Maritimes et la Gaspésie jusqu'à des localités canadiennes à l'ouest desdites régions. | | | |
| Les paiements sont versés aux: | | | |
| Camionneurs (toutes marchandises) | 12,775 | 12,283 | 13,340 |
| Camionneurs (marchandises désignées) | 4,772 | 4,587 | 4,110 |
| Sociétés ferroviaires (marchandises désignées) | 7,208 | 6,930 | 4,003 |
| Paiements versés pour le trafic intérieur - subventions accordées en vue d'abaisser les coûts d'acheminement de marchandises désignées en provenance et à destination des points situés à l'intérieur des régions Maritimes et de la Gaspésie. | | | |

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Paiements répartis par mode de transport:** | | | |
| Par camion | 25,576 | 24,594 | 20,626 |
| Par chemin de fer | 5,542 | 5,329 | 5,772 |
| Par eau | 571 | 550 | 462 |
| Total des paiements versés en vertu de la Loi sur les subventions au transport de marchandises dans la Région atlantique | 56,444 | 54,273 | 48,313 |
| Total des subventions légales | 770,384 | 730,643 | 407,213 |
| Total des paiments de transfert | 794,815 | 756,035 | 429,498 |

## B. Analyse des coûts

### Coût du Programme

Le Budget des dépenses de 1985-1986 de la CCT comprend les autorisations votées et les autorisations législatives. Il faut ainsi prendre en considération les services assurés sans frais par d'autres ministères comme les dépenses en locaux acquittées par le ministère des Travaux publics ($3,443,000) et les services dispensés par le ministère des Approvisionnements et Services ($81,000), le Conseil du Trésor ($,564,000) et le ministère du Travail ($5,000).

**Tableau 29: Coût net du Programme pour l'année 1985-1986**

| | 1985-1986 | | | 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|
| | Dépenses | Plus autres coûts | Coût total | Coût total |
| Programme de la Commission canadienne des transports | 839,538,000 | 4,093,000 | 843,631,000 | 803,242,000 |

C. **Lois fédérales appliquées par la CCT ou lui confèrant des fonctions**

Loi sur l'aéronautique
Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la Région atlantique
Loi constituant Air Canada
Loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada
Loi de 1957 sur la Compagnie de chemin de fer du Pacifique-canadien
Loi sur la marine marchande du Canada
Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie
Loi sur les chemins de fer de l'État
Loi sur les dimanches
Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes
Loi sur le transport par véhicule à moteur
Loi sur l'Office national de l'énergie
Loi nationale sur les transports
Loi sur le pilotage
Loi sur les chemins de fer
Loi sur le déplacement des lignes et sur les croisements de chemins de fer
Loi dérogatoire sur les conférences maritimes
Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent
Loi sur les textes réglementaires
Loi sur les téléfériques
Loi sur les transports
Loi sur le transport du grain de l'Ouest

# Commission d'appel de l'immigration

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

1409

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste auprès du:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1986-III-12 au Canada: $3.00
ISBN 0-660-52922-X à l'étranger: $3.60

Prix sujet à changement sans préavis

1411

Budget des dépenses 1985-1986

Partie III

Commission d'appel
de l'immigration

**Préface**

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend deux sections. La section I présente un aperçu et une description du Programme, des données de base, les objectifs et les perspectives en matière de planification, ainsi que des données sur le rendement qui servent à justifier les ressources demandées. La section II fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la partie II du Budget des dépenses afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires. Elle comprend aussi des extraits du Volume II des Comptes publics afin de faciliter l'évaluation du rendement financier du Programme au cours de la dernière année.

Ce document a pour objet de permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

**Table des matières**

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 4

**Extraits du Volume II des Comptes publics** 5

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Plans pour 1985-1986
   1. Points saillants 6
   2. État financier récapitulatif 6
B. Rendement récent
   1. Points saillants 7
   2. Examen du rendement financier 7
C. Données de base
   1. Introduction 7
   2. Mandat légal 7
   3. Objectif du Programme 8
   4. Description du Programme 8
   5. Plan d'exécution du Programme 9
D. Perspective de planification
   1. Contexte 10
   2. Initiatives 10
   3. Efficacité du Programme 10
   4. Données sur le rendement et justification des ressources 11

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
   1. Dépenses par article 13
   2. Dépenses en personnel 14
B. Analyse des coûts 15
C. Extraits de la Loi sur l'immigration 16

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Autorisation**

L'autorisation est demandée de dépenser $4,039,000 pour la Commission d'appel de l'immigration de 1985-1986. Les autres dépenses, évaluées à $458,000 au titre des régimes de pensions et des autres avantages sociaux des employés seront engagées en vertu de l'autorisation législative existante.

**Besoins financiers par autorisation**

| Crédits (en milliers de dollars) | | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Commission d'appel de l'immigration** | | |
| 30 | Dépenses du Programme | 4,039 | 3,945 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 458 | 420 |
| | **Total du Programme** | 4,497 | 4,365 |

Crédits - Libellé et montants

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Commission d'appel de l'immigration** | |
| 30 | Commission d'appel de l'immigration - Dépenses du Programme | 4,039,000 |



1415

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Programme par activité**

| (En milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | | |
| | | Fonction-nement | Dépenses en capital | Total | |
| Commission d'appel de l'immigration | 89 | 4,487 | 10 | 4,497 | 4,365 |
| | 89 | 4,487 | 10 | 4,497 | 4,365 |

**Extraits du Volume II des Comptes publics**

**Utilisation des crédits au cours de 1983-1984**

| | Budget principal | Total des crédits | Utilisation réelle |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| **Budgétaire** | | | |
| Crédit 35 - - Dépenses du Programme | 2,915,000 | 3,332,000 | 3,128,269 |
| Statutaire - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 319,000 | 355,000 | 355,000 |
| **Total du Programme** | 3,234,000 | 3,687,000 | 3,483,269 |

## Section I
## Aperçu du Programme

### A. Plans pour 1985-1986

### 1. Points saillants

- La Commission établira un calendrier de 150 semaines d'auditions. Quelques 900 appels, revendications du statut de réfugié et autres questions seront tranchés. Le délai moyen de traitement sera de 18 à 20 mois pour les cas entendus au cours d'une audition publique.
- Parallèlement, 1,500 autres demandes de réexamen de la revendication du statut de réfugié au sens de la Convention seront étudiées en référé.

### 2. État financier récapitulatif

Tableau 1: État financier récapitulatif (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence |
|---|---|---|---|
| Commission d'appel de l'immigration | 4,497 | 4,719 | (222) |
| Années-personnes | 89 | 89 | - |

**Explication de la différence:** Les besoins financiers pour 1985-1986 s'élèvent à $222,000, soit 5 % de moins que les dépenses prévues pour 1984-1985. Cette diminution est due principalement à:

- une réduction des fonds consacrés à la mise en oeuvre du projet d'élaboration d'un système d'information, soit $222,000.

**Explication des prévisions de 1984-1985:** Les prévisions de 1984-1985 (qui sont fondées sur les renseignements dont disposait la direction le 31 octobre 1984) s'élèvent à $354,000, soit 8 % de plus que les $4,365,000 qui figurent dans le Budget des dépenses principal de 1984-1985 (Extraits de la partie II du Budget des dépenses, page 4). Cette différence de $354,000 reflète les changements suivants:

- des dépenses de $354,000 dans le cadre d'un Budget des dépenses supplémentaire pour la mise en oeuvre du projet d'élaboration d'un système d'information.

**B. Rendement récent**

**1. Points saillants**

Voici quels ont été les points saillants, sur le plan du rendement du Programme, au cours de 1983-1984:

En tout, la Commission d'appel de l'immigration s'est prononcée sur 2,608 cas, et, de ce nombre, 870 ont été entendus au cours d'auditions publiques, 263 demandes ont été retirées et 1,475 demandes de réexamen de la revendication du statut de réfugié ont été entendues en référé.

Le délai moyen de traitement des cas entendus au cours d'une audition publique en bonne et due forme a été de 14 à 16 mois. Il a fallu de trois à quatre mois pour régler la plupart des demandes de réexamen de la revendication du statut de réfugié.

**2. Examen du rendement financier**

**Tableau 2: Rétrospective du rendement financier pour 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Commission d'appel de l'immigration | 3,483 | 3,234 | 249 |
| Années-personnes | 68 | 72 | (4) |

**Explication de la différence:** Au cours de 1983-1984, la Commission d'appel a obtenu des ressources supplémentaires, soit sept années-personnes et $417,000 aux termes du Budget des dépenses supplémentaire, pour ouvrir un bureau à Winnipeg. La Commission n'a pas employé la majeure partie de ces ressources, l'acquisition de locaux appropriés et la dotation des nouveaux postes en personnel ayant posé certains problèmes.

**C. Données de base**

**1. Introduction**

La Commission d'appel de l'immigration est un tribunal judiciaire indépendant établi aux termes de la Loi sur l'immigration de 1976 pour entendre les appels interjetés en vertu des articles 72, 73 et 79 de la Loi et pour réexaminer les revendications qui lui sont présentées aux termes de la Loi.

## 2. Mandat légal

Le mandat de la Commission d'appel de l'immigration lui est confié aux termes de la partie IV de la Loi sur l'immigration de 1976.

## 3. Objectif du Programme

L'objectif de la Commission consiste à mettre à la disposition des personnes qui sont sous le coup d'une ordonnance de renvoi du Canada, ou des personnes domiciliées au Canada et dont les parents se sont vu refuser l'admission au pays, un organisme indépendant auprès duquel lesdites personnes peuvent en appeler de telles décisions, en invoquant des motifs non seulement juridiques mais discrétionnaires; et aussi d'entendre les demandes de réexamen des revendications du statut de réfugié.

## 4. Description du Programme

**Responsabilités:** Aux termes de la Loi sur l'immigration de 1976, la Commission d'appel de l'immigration assume deux grandes responsabilités:

**Appels:** La Loi sur l'immigration de 1976 prévoit quatre genres d'appel que la Commission peut entendre dans le cadre d'une audition publique en bonne et due forme (cour): a) aux termes de l'article 72, les résidents permanents ou les réfugiés au sens de la Convention qui ont été frappés d'une ordonnance d'expulsion peuvent interjeter appel pour des raisons d'ordres juridique et humanitaire; b) aux termes de l'article 72, les personnes titulaires d'un visa valide à qui l'admission a été refusée peuvent interjeter appel pour des raisons d'ordres juridique et humanitaire; c) aux termes de l'article 73, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration peut interjeter appel devant la Commission de toute décision d'un arbitre qui autorise une personne à entrer ou à demeurer au Canada et d) aux termes de l'article 79, un citoyen canadien qui a parrainé une demande de droit d'établissement présentée par un membre de la catégorie de la famille peut en appeler du refus de cette demande (voir page 16 à 18 pour les extraits pertinents de la Loi sur l'immigration de 1976).

**Demandes de réexamen de la revendication du statut de réfugié au sens de la Convention:** "Réfugié au sens de la Convention" désigne toute personne qui, craignant d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social ou de ses opinions politiques, ne veut pas retourner dans le pays dont elle a la nationalité ou dans celui où elle avait sa résidence habituelle (voir page 16 pour l'extrait pertinent de l'article 2 de la Loi sur l'immigration de 1976). Les personnes à qui le Ministre n'a pas reconnu le statut de réfugié au sens de la Convention peuvent demander à la Commission de réexaminer leurs revendications. Une demande de réexamen est d'abord étudiée en référé (à l'extérieur du tribunal) par un quorum de la Commission. La demande doit être accompagnée d'une déclaration légale exposant les motifs de la revendication ainsi que du



1419

compte rendu de l'interrogatoire sous serment ayant trait à la revendication. La Commission examine ces documents, et, si elle constate qu'il existe des motifs raisonnables de croire qu'une audition pourrait faire droit à la revendication, elle doit permettre que la demande suive son cours jusqu'à une audition en bonne et due forme. Dans les autres cas, elle doit refuser de donner suite à la demande et préciser que le requérant n'est pas un réfugié au sens de la Convention.

**Procédures:** À moins qu'une des parties en cause ne demande une audition à huis clos, tous les appels et toutes les demandes de réexamen autorisées à suivre leur cours ainsi que toutes les questions découlant de ces procédures sont entendues lors d'une audition publique. L'audition comprend la présentation des preuves, écrites ou verbales et des plaidoyers. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration est partie à tous les appels et à toutes les demandes de réexamen qui ont été autorisées à suivre leur cours. Le Ministre est représenté devant la Commission par des agents désignés de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC).

Lorsqu'un répondant interjette appel, la Commission doit consigner les raisons de sa décision, et, dans tous les autres cas, elle ne le fera qu'à la demande de l'une ou l'autre des parties. La Cour d'appel fédérale peut réexaminer les décisions de la Commission.

### 5. Plan d'exécution du Programme

L'administration centrale de la Commission d'appel de l'immigration (CAI) se trouve à Ottawa. La CAI compte des cours régionales à Ottawa, Montréal, Toronto et Vancouver. De plus, un autre bureau permanent est maintenant ouvert à Winnipeg. La Commission siège régulièrement dans ces villes et, au besoin, se rend dans d'autres villes.

La Commission compte de sept (7) à dix-huit (18) commissaires, y compris le président et cinq (5) vice-présidents. La CAI se compose actuellement du président, de cinq (5) vice-présidents et de onze (11) commissaires, tous nommés par le gouverneur en conseil. Trois (3) commissaires constituent le quorum.

Deux directions fournissent les services de soutien administratif à la Commission. La Direction générale des opérations, sous l'autorité du greffier supérieur, est chargée du soutien opérationnel. Il s'agit d'administrer les cours, de donner des avis juridiques et de contrôler les documents officiels. La Direction générale des finances et de l'administration, sous l'autorité d'un directeur, est chargée du soutien administratif et financier. Le tableau 3 présente l'organigramme de la Commission.

**Tableau 3: Organigramme**

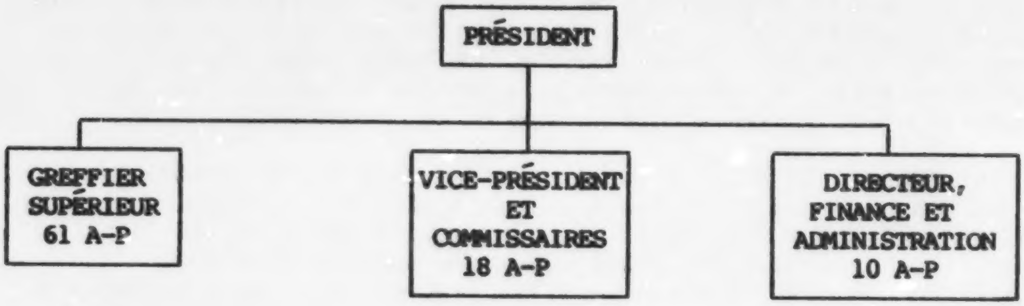


## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Les procédures engagées devant la Commission d'appel de l'immigration (CAI) découlent directement de décisions rendues par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC). Le nombre des appelants représente une petite proportion au regard de l'ensemble des immigrants, mais des modifications importantes des niveaux d'immigration établis par la CEIC pourraient influer sur le nombre d'appels, tout comme de grands changements apportés à la politique ou la législation, outre le fait que le nombre de demandes de réexamen de la revendication du statut de réfugié présentées à la Commission tient à la situation internationale à cet égard.

Le projet de loi C-58, adopté en juin 1984, modifiait la Loi sur l'immigration de 1976 afin que trois commissaires constituent le quorum. Avant la modification, le président ou un vice-président devait être présent à l'audition de chaque cas dont la Commission était saisie. Parallèlement, le Ministre a chargé M. W. Gunther Plaut d'examiner le processus de reconnaissance du statut de réfugié en place au Canada et de proposer différents moyens de procéder à l'étude des revendications du statut de réfugié au sens de la Convention de façon rapide et équitable.

### 2. Initiatives

Les changements importants quant à l'orientation de la Commission ou à la nature de ses activités sont fonction des modifications apportées à la législation.

### 3. Efficacité du Programme

Le nombre de décisions rendues et le délai de traitement des appels sont des facteurs de poids pour mesurer l'efficacité de la CAI. Toutefois, ce qui est encore plus important c'est l'obligation qu'a cette dernière de veiller à ce que soient respectés les droits des parties en cause conformément à la Loi sur l'immigration de 1976 et aux principes de justice naturelle. Afin de remplir cette obligation, la CAI contrôle les systèmes internes à l'appui de la fonction judiciaire qui consiste à exiger l'observation de la loi et des procédures établies pour l'administration des cours et du bureau de la CAI.

Le nombre de décisions rendues dépendra du nombre de jurys pouvant être constitués, du nombre d'appels et de demandes de réexamen de la revendication du statut de réfugié ainsi que de la volonté des parties d'éviter les retards une fois la cause inscrite au rôle.

La Commission juge que, idéalement, un délai de trois mois devrait être suffisant pour rendre une décision. Quant au délai de traitement des appels, il ne devrait pas dépasser six mois. Étant donné la loi actuelle qui régit sa composition et les tendances existantes pour ce qui est du volume de travail la CAI n'atteindra pas cet objectif, et le délai de traitement continuera de se prolonger. Vers la fin de la période de 1985-1986, on s'attend à ce que les appelants doivent attendre 18 à 20 mois avant qu'une décision ne soit rendue au sujet de leur appel. Les réfugiés qui ont présenté à la CAI une demande de réexamen de la revendication de leur statut de réfugié devront attendre de quatre à cinq mois avant de savoir si cette demande sera acceptée. Une fois qu'une demande sera acceptée, il faudra encore 18 à 20 mois pour qu'elle soit présentée devant le tribunal.

### 4. Données sur le rendement et justification des ressources

Ce sont surtout les appels et les demandes de réexamen qui constituent le volume de travail de la Commission. Les demandes de réexamen sont d'abord étudiées en référé afin qu'on décide si elles pourront suivre leur cours jusqu'à audition en bonne et due forme, tandis que tous les appels sont entendus au cours d'une telle audition. Le tableau 4 fait état du volume de travail de la Commission. Les cas entendus au cours d'une audition publique en bonne et due forme et indiqués dans ce tableau comprennent les appels, les questions découlant des appels et les demandes de réexamen auxquelles on a donné suite.

**Tableau 4: Volume de travail**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Cas entendus au cours d'une audition publique en bonne et due forme** | | | |
| En instance au début de l'année | 2,382 | 1,732 | 1,087 |
| Demandes reçues | 1,800 | 1,800 | 1,755 |
| Demandes retirées | 250 | 250 | 240 |
| Entendus et tranchés | 900 | 900 | 870 |
| En instance à la fin de l'année | 3,032 | 2,382 | 1,732 |
| Délai moyen de traitement* (mois) | 18-20 | 16-18 | 14-16 |
| **Cas entendus en référé** | | | |
| En instance au début de l'année | 388 | 308 | 251 |
| Demandes reçues | 1,600 | 1,600 | 1,555 |
| Demandes retirées | 20 | 20 | 23 |
| Entendus et tranchés | 1,500 | 1,500 | 1,475 |
| En instance à la fin de l'année | 468 | 388 | 308 |
| Délai moyen de traitement* (mois) | 5 | 4 | 3 |

* Pour ce qui concerne le délai moyen de traitement des cas dont la Commission est saisie, il importe de préciser que le droit de regard de cette dernière sur la date réelle d'audition est limité. En règle générale, les cas sont mis au rôle suivant l'ordre dans lequel les avis d'appel sont signifiés. Toutefois, lorsque l'audition est différée ou ajournée et qu'il faut fixer une nouvelle date, il peut s'ensuivre d'autres délais. Il arrive que la Commission d'appel de l'immigration ne puisse poursuivre l'étude d'une demande de réexamen de la revendication du statut de réfugié (en référé) parce qu'elle ne dispose pas de tous les documents voulus.

On prévoit que le nombre de cas qui devront être entendus au cours d'une audition publique en bonne et due forme atteindra 1 800 en 1985-1986. La Commission compte établir un calendrier comprenant 150 semaines d'auditions publiques pour trancher en moyenne six cas par semaine.

On prévoit que le nombre de demandes de réexamen se chiffrera à environ 1,600. Pour ce qui concerne les demandes de réexamen, la façon de procéder de la Commission est plus souple que dans les cas qui exigent une audition publique en bonne et due forme, étant donné qu'il n'est pas nécessaire que le demandeur ou le représentant du Ministre soit présent. On prévoit étudier la plupart de ces revendications en référé.

**Section II**
**Renseignements Supplémentaires**

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Les dépenses de fonctionnement de la Commission d'appel de l'immigration paraissent au tableau 5.

**Tableau 5: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 3,273 | 3,230 | 2,516 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 458 | 420 | 355 |
| | 3,731 | 3,650 | 2,871 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 424 | 424 | 354 |
| Information | 36 | 36 | 21 |
| Services professionnels et spéciaux | 138 | 197 | 98 |
| Location | 19 | 19 | 19 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 18 | 18 | 32 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 118 | 88 | 53 |
| Toutes autres dépenses | 3 | 3 | 1 |
| | 756 | 785 | 578 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 4,487 | 4,435 | 3,449 |
| Capital | 10 | 284 | 34 |
| Total des dépenses | 4,497 | 4,719 | 3,483 |

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 6: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| Direction | | | | | |
| Membres de la Commission | 18 | 18 | 14 | 54,710 - 80,640 | 66,008 |
| Gestion supérieure | 2 | 2 | 2 | 50,350 - 59,220 | 54,940 |
| Scientifique et professionnelle | 4 | 3 | 1 | 22,260 - 45,750 | 30,245 |
| Administration et service extérieur | 17 | 16 | 16 | 27,700 - 31,598 | 35,323 |
| Technique | 2 | 2 | - | 30,930 - 33,687 | 32,635 |
| Soutien administratif | 46 | 48 | 46 | 22,656 - 25,076 | 25,296 |

**Nota:** La colonne des années-personnes présente la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

B. Analyse des coûts

Tableau 7: Coût du Programme (en milliers de dollars)

| | Dépenses de fonctionnement 1985-1986 | Plus autres coûts* | Coût total net | Total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|
| Commission d'appel de l'immigration | 4,497 | 822 | 5,319 | 5,460 |

* Les rajustements apportés aux dépenses budgétaires de fonctionnement pour obtenir le coût total net ont essentiellement trait au coût des locaux fournis gratuitement par les Travaux publics.

C. **Extraits de la Loi sur l'immigration**

1. **Article 2 - Interprétation**

"Réfugié au sens de la Convention" désigne toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social ou de ses opinions politiques a) se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays, ou b) qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner.

Dans l'expression "réfugié au sens de la Convention", le terme "Convention" désigne la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés signée à Genève le 28 juillet 1951 et le protocole signé à New York le 31 janvier 1967.

2. **Article 70 - Demande de réexamen**

(1) La personne qui a revendiqué le statut de réfugié au sens de la Convention à qui le Ministre a fait savoir par écrit, conformément au paragraphe 45(5), qu'elle n'avait pas ce statut, peut, dans le délai prescrit, présenter à la Commission une demande de réexamen de sa revendication.

(2) Toute demande présentée à la Commission en vertu du paragraphe (1) doit être accompagnée d'une copie de l'interrogatoire sous serment visé au paragraphe 45(1) et contenir ou être accompagnée d'une déclaration sous serment du demandeur contenant

a) le fondement de la demande;

b) un exposé suffisamment détaillé des faits sur lesquels repose la demande;

c) un résumé suffisamment détaillé des renseignements et des preuves que le demandeur se propose de fournir à l'audition; et

d) toutes observations que le demandeur estime pertinentes.

3. **Article 72 - Ordonnance de renvoi**

Sous réserve du paragraphe (3), toute personne frappée d'une ordonnance de renvoi qui est soit un résident permanent, soit un titulaire de permis de retour valable et délivré conformément aux règlements, peut interjeter appel devant la Commission en invoquant l'un des deux motifs suivants, ou les deux:



1427

a) un moyen d'appel comportant une question de droit ou de fait ou une question mixte de droit et de fait;

b) le fait que, compte tenu des circonstances de l'espèce, elle ne devrait pas être renvoyée du Canada.

(2) Toute personne frappée par une ordonnance de renvoi, qui

a) n'est pas un résident permanent mais dont le statut de réfugié au sens de la Convention a été reconnu par le Ministre ou par la Commission, ou

b) demande l'admission et était titulaire d'un visa en cours de validité lorsqu'elle a fait l'objet du rapport visé au paragraphe 20(1),

peut, sous réserve du paragraphe (3), interjeter appel à la Commission en invoquant l'un ou les deux motifs suivants:

c) un moyen d'appel comportant une question de droit ou de fait ou une question mixte de droit et de fait;

d) le fait que, compte tenu de considérations humanitaires ou de compassion, elle ne devrait pas être renvoyée du Canada.

(3) Lorsqu'une personne, visée aux alinéas (2)a) ou b), est frappée d'une ordonnance d'expulsion et

a) a fait l'objet d'une attestation visée au paragraphe 40(1), ou

b) appartient, selon la décision d'un arbitre, à une catégorie non admissible visée aux alinéas 19(1)e), f) ou g),

elle ne peut interjeter appel à la Commission qu'en se fondant sur un motif d'appel comportant une question de droit ou de fait ou une question mixte de droit et de fait.

**4. Article 73 - Appel par le Ministre**

Le Ministre peut interjeter appel à la Commission de toute décision par laquelle un arbitre déclare qu'une personne a fait l'objet d'une enquête peut obtenir l'admission ou n'est pas susceptible de renvoi. Il doit invoquer un motif d'appel comportant une question de droit ou de fait ou une question mixte de droit et de fait.

**5. Article 79 - Appels interjetés par les répondants**

(1) un agent d'immigration ou un agent des visas peut rejeter une demande parrainée de droit d'établissement présentée par une personne appartenant à la catégorie de la famille, au motif que

a) le répondant ne satisfait pas aux exigences des règlements relatifs aux répondants; ou

b) la personne appartenant à la catégorie de la famille ne satisfait pas aux exigences de la présente loi ou des règlements.

Le répondant doit alors être informé des motifs du rejet.

(1.1) Par dérogation au paragraphe (1), dans le cas où une demande de droit d'établissement présentée par une personne appartenant à la catégorie de la famille est refusée au motif que cette personne est une personne visée à l'un des alinéas 19(1)d) à g), le répondant doit être informé du motif mais non des raisons sur lequel il est fondé.

(2) Au cas de rejet, en vertu du paragraphe (1), d'une demande de droit d'établissement parrainée par un citoyen canadien, celui-ci peut interjeter appel à la Commission en invoquant l'un ou les deux motifs suivants:

a) un moyen d'appel comportant une question de droit ou de fait ou une question mixte de droit et de fait;

b) le fait que des considérations humanitaires ou de compassion justifient l'octroi d'une mesure spéciale.

(3) La Commission, en statuant sur un appel visé au paragraphe (2), peut l'accueillir ou le rejeter. Elle doit notifier la décision ainsi que les motifs au Ministre et à l'appelant.

(4) Le Ministre, avisé que l'appel a été accueilli en vertu du paragraphe (3), doit faire poursuivre l'examen de la demande par un agent d'immigration ou un agent des visas. Cette demande sera accueillie s'il est établi que le répondant et la personne visant à la catégorie de la famille satisfont aux exigences de la présente Loi et des règlements, autres que celles qui ont fait l'objet de la décision de la Commission.

# Commission de contrôle de l'énergie atomique

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

1431

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste auprès du:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

Nº de catalogue BT31-2/1986-III-15 au Canada: $6.00
ISBN 0-660-52925-4 à l'étranger: $7.20

Prix sujet à changement sans préavis

1433

**Budget des dépenses 1985-1986**

**Partie III**

**Commission de contrôle de l'énergie atomique**

1435

**Préface**

Ce plan de dépenses est conçu comme un document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Le document comprend trois sections. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé des prévisions et de son rendement actuel. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et les autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires. Elle comprend, en outre, un extrait du volume II des Comptes publics qui est fourni à titre d'aide pour évaluer le rendement financier du Programme au cours de l'année écoulée.

Ce document a pour objet de permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section, le tableau de l'état financier récapitulatif présenté à la section I comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

## Table des matières

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 4

**Extraits du volume II des Comptes publics** 5

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Plans pour 1985-1986
   1. Points saillants 6
   2. État financier récapitulatif par activité 7
B. Rendement récent
   1. Points saillants 9
   2. Examen du rendement financier 10
C. Données de base
   1. Introduction 12
   2. Mandat légal 12
   3. Objectif du Programme 13
   4. Plan d'exécution du Programme 13
D. Perspective de planification et examen du rendement
   1. Contexte 14
   2. Initiatives 16
   3. Mise à jour des initiatives déjà signalées 16
   4. Efficacité du Programme 17

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Application du Règlement sur le contrôle de l'énergie atomique et participation aux mesures de contrôle international de l'énergie atomique 21

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
   1. Dépenses par article 33
   2. Dépenses en personnel 34
   3. Paiements de transfert 35
B. Analyse des coûts 35
C. Renseignements complémentaires 36



1437

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

**Autorisation**

L'autorisation est demandée de dépenser $21,817,000 pour mener à bonne fin les activités prévues de la Commission de contrôle de l'énergie atomique en 1985-1986. Des dépenses supplémentaires de $1,844,000 sont prévues en vertu de l'autorisation législative existante.

**Besoins financiers par autorisation**

| Crédits (en milliers de dollars) | | **Budget principal 1985-1986** | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Commission de contrôle de l'énergie atomique** | | |
| 50 | Dépenses du Programme | **21,817** | 18,584 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | **1,844** | 1,583 |
| | **Total du Programme** | **23,661** | 20,167 |

**Crédits - Libellé et montants**

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | **Budget principal 1985-1986** |
|---|---|---|
| | **Commission de contrôle de l'énergie atomique** | |
| 50 | Commission de contrôle de l'énergie atomique - Dépenses du Programme, subventions inscrites au budget et contributions | **21,817,000** |

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Programme par activité

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | | Total | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | Paiements de transfert | | |
| Application du Règlement sur le contrôle de l'énergie atomique et participation aux mesures de contrôle international de l'énergie nucléaire | 285 | 22,879 | 291 | 491 | **23,661** | 20,167 |
| | 285 | 22,879 | 291 | 491 | **23,661** | 20,167 |

## Extraits du volume II des Comptes publics

### Utilisation des crédits en 1983-1984

| | Budget principal | Total des crédits | **Utilisation réelle** |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| **Crédit 45** - Dépenses du Programme et subventions inscrites au Budget ........ | 18 342 000 | 18 717 000 | **17 149 605** |
| **Statutaire** - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés ....... | 1 354 000 | 1 475 305 | **1 475 305** |
| **Total du Programme** .......... | 19 696 000 | 20 192 305 | **18 624 910** |

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Plans pour 1985-1986

### 1. Points saillants

- La CCEA poursuivra son programme de réglementation de l'énergie nucléaire sans apporter de modification importante aux niveaux de ressources destinées aux activités d'autorisation d'installations et de matières nucléaires, étant donné qu'aucun changement n'est prévu dans l'industrie nucléaire. (Voir page 7)

- Il est prévu que trois réacteurs nucléaires en Ontario seront prêts pour la mise en service et nécessiteront un permis d'exploitation. (Voir page 25)

- La sûreté des réacteurs en construction à Darlington fait l'objet d'examens plus détaillés que ceux effectués pour les réacteurs antérieurs. (Voir page 17)

- Le travail d'amélioration des règlements en vertu desquels le contrôle réglementaire s'effectue se poursuivra. Deux des principales améliorations prévues sont l'achèvement du règlement relatif à l'industrie minière de l'uranium et le projet de modification générale des règlements existants. (Voir page 16)

- Après avoir connu une période d'accroissement au cours des dernières trois années, les dépenses engagées pour les études normatives se stabiliseront bien qu'on accordera une importance particulière aux domaines de la sûreté des réacteurs nucléaires et de la radioprotection. (Voir page 31)

- La portée de l'appui aux garanties internationales sera accrue en vertu d'un Programme d'appui des garanties récemment approuvé. (Voir page 32)



1439

## 2. État financier récapitulatif par activité

**Tableau 1 : État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Application du Réglement sur le contrôle de l'énergie atomique et participation aux mesures de contrôle international de l'énergie nucléaire* | 23 661 | 22 655 | 1 006 | 22 |
| Années-personnes autorisées | 285 | 285 | - | - |

*Au cours des années précédentes, la CCEA avait deux activités, l'Application du Règlement sur le contrôle de l'énergie atomique et la Mise au point de garanties spéciales. Cette dernière porte désormais le nom de Programme d'appui des garanties et est comprise comme sous-activité dans le cadre de l'activité unique.

**Explication de la différence :** Les besoins financiers pour 1985-1986 sont de 4,4 pour 100, ou 1 006 000 $, plus élevés que les dépenses prévues en 1984-1985. Cette augmentation est principalement due à :

- une réduction des services professionnels et spéciaux affectés au Programme d'appui des garanties (554 000 $)
- une réduction des besoins de ressources financières engagées dans les contributions (bourses d'études de troisième cycle) (12 000 $)

- une augmentation des traitements et des achats due à l'inflation 1 159 000 $

- une augmentation des services professionnels et spéciaux affectés au programme de recherche thématique 345 000 $

- une augmentation de 17 000 $ eu égard à d'autres coûts de fonctionnement et de 51 000 $ pour les achats d'équipement TED 68 000 $

**Explication des prévisions pour 1984-1985 :** Les prévisions pour 1984-1985 sont de 2 488 500 $ ou 12,3 pour 100 plus élevées que celles du Budget des dépenses principal de 1984-1985 qui se chiffrent à 20 167 000 $. La différence représente le Budget des dépenses supplémentaire approuvé dans le but de donner suite au financement du Programme d'appui des garanties. (Voir page 32)

## B. Rendement récent

### 1. Points saillants

- Au cours de 1983-1984 la CCEA a continué de mener à bien les fonctions suivies qui lui incombent dans le but de maintenir le contrôle réglementaire des installations et des matières nucléaires.

- L'accroissement prévu des moyens d'inspection a été réalisé dans deux domaines, par la mise en place d'un bureau régional de la conformité à Laval (Québec), ainsi que par une augmentation de trois années-personnes affectées aux inspections de mines d'uranium.

- La construction de trois réacteurs nucléaires, à Pickering et à Bruce (Ontario) est terminée et la CCEA a surveillé la mise en service et délivré des permis d'exploitation.

- Parmi les événements inattendus qui ont nécessité le recours aux spécialistes de l'autorisation et de l'évaluation des réacteurs de la CCEA, on note la rupture d'un tube de force dans le réacteur de la tranche n$^{o}$ 2 de Pickering A et la décision prise par Maritime Nuclear d'effectuer une étude de faisabilité concernant la construction d'un deuxième réacteur à Point Lepreau. Le premier événement, qui s'est produit en 1983, a donné lieu à une prise de décision d'Ontario Hydro en vertu de laquelle il fallait procéder au remplacement de tous les tubes de force des tranches n$^{os}$ 1 et 2 de Pickering, ce qui a obligé la CCEA à passer en revue les conséquences de la défaillance et les méthodes proposées pour le travail complexe de remplacement des tubes. Dans le cas de la décision de Maritime Nuclear, les spécialistes de la CCEA s'efforcent de clarifier les exigences de sûreté et le processus d'autorisation.

- Les dépenses engagées pour les études normatives ont atteint environ 75 pour 100 du montant prévu. Le fait qu'on ait engagé une seule des trois personnes supplémentaires prévues, les changements d'orientation du programme de recherche, ainsi que la nécessité de discussions et de négotiations accrues avant de passer les contrats expliquent la différence susmentionnée.

- La CCEA a poursuivit le travail de consolidation du contrôle réglementaire au moyen de révisions des règlements dans le but de rendre ces derniers plus précis et plus pertinents. Le règlement relatif à l'emballage des matières destinées au transport a été promulgué, de même que les modifications au Règlement touchant la radiographie. Le projet de modification préparé par la CCEA eu égard aux dispositions du Règlement relatives à la radioprotection a fait l'objet de discussions importantes entre les représentants des travailleurs et de l'industrie.

- Étant donné que la CCEA s'est dotée d'un spécialiste en ergonomie, elle peut désormais s'intéresser davantage à la question par rapport à la sûreté des réacteurs nucléaires. (Voir page 17)

## 2. Examen du rendement financier

**Tableau 2 : Examen du rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | **Différence** |
| Réglementation des réacteurs et des accélérateurs | 3 832 | 4 186 | **354** |
| Réglementation des usines de combustible et des matières nucléaires | 5 632 | 5 293 | **(339)** |
| Études normatives | 2 769 | 3 585 | **816** |
| Programme d'appui des garanties | 2 544 | 2 590 | **46** |
| Bureau du Président et Secrétariat | 948 | 1 156 | **208** |
| Planification et administration | 2 900 | 2 886 | **(14)** |
| Total | 18 625 | 19 696 | **1 071** |
| Années-personnes | 271 | 271 | |

**Explication de la différence :**

1. Les différences entre les dépenses qui figurent dans le Budget des dépenses principal et les dépenses réelles qui ont trait aux réacteurs et aux accélérateurs (354 000 $), ainsi qu'aux usines de combustible et aux matières nucléaires (339 000 $) sont dues à un changement dans la structure de la répartition des coûts qui s'est fait en 1983-1984. Le Budget des dépenses se fonde sur les unités administratives, alors que les dépenses réelles sont basées sur la répartition des coûts par sous-activité. (Voir page 13)

2. La différence de 816 000 $ pour les études normatives est due, principalement, à des dépenses moindres que prévues pour la recherche à contrat. (Voir page 9)

3. La différence de 208 000 $ pour le Bureau du Président est due, en grande partie, au fait que le support fournit aux comités consultatifs a été moindre que prévu, et que des fonds alloués aux services juridiques n'ont pas été dépensés.

## C. Données de base

### 1. Introduction

Par son Programme, la Commission de contrôle de l'énergie atomique assure le contrôle réglementaire de la mise en valeur, de l'application et de l'utilisation de l'énergie atomique au Canada et participe, au nom du Canada, aux mesures de contrôle international. La CCEA exerce son contrôle au moyen d'un régime complet de permis qui couvre tous les aspects des installations nucléaires, des substances et de l'équipement prescrits, afin d'assurer que les installations, les substances et l'équipement sont utilisés en conformité avec les normes reconnues d'hygiène, de sûreté et de sécurité. Comme elle administre son régime de permis en collaboration avec d'autres ministères compétents dans les domaines de la santé, de l'environnement, du transport et du travail, la CCEA est en mesure de tenir compte des préoccupations et des responsabilités de ces ministères avant d'accorder un permis, à condition, néanmoins, qu'il n'y ait pas de conflit avec les dispositions de la Loi CEA et de son Règlement d'application.

Le contrôle s'étend à l'importation et à l'exportation de substances et d'équipement prescrits, et comprend la participation du Canada aux activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et le respect des dispositions du Traité de non-prolifération des armes nucléaires. Le contrôle porte à la fois sur les exigences nationales et internationales de sûreté relatives aux techniques ou aux matières nucléaires.

La CCEA fait rapport de ses activités au Parlement par l'entremise d'un ministre désigné qui est actuellement le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

### 2. Mandat légal

La CCEA a été créée en 1946 en vertu de la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique (Loi CEA) et constitue une société ministérielle (annexe B) selon l'esprit et la lettre de la Loi sur l'administration financière. La Loi CEA donne à la CCEA une vaste gamme de pouvoirs de réglementation sans définition précise de l'application aux diverses activités assujetties à la Loi.

La CCEA est aussi chargée de l'application de la Loi sur la responsabilité nucléaire, dans sa version modifiée (S.R.C. 1970, c.10, 2$^{e}$ supp.), notamment en ce qui a trait à la désignation des installations nucléaires et à la prescription d'assurances minimales à contracter par les exploitants des installations nucléaires en question.

### 3. Objectif du Programme

L'objectif du Programme est de contrôler l'énergie nucléaire dans l'intérêt de la santé et de la securité, ainsi que de la sécurité nationale. Pour de plus amples détails concernant les objectifs secondaires, voir la section II, page 21.

### 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités :** Le Programme de la CCEA se compose d'une activité unique - l'Application du Règlement sur le contrôle de l'énergie atomique et la participation aux mesures de contrôle international de l'énergie nucléaire. Le tableau 3 présente les six sous-activités relatives à la gestion, la planification et le contrôle des ressources.

**Organisation :** L'organisation du personnel de la CCEA comprend cinq unités administratives principales dont chacune est responsable d'une sous-activité, sauf pour la direction des Études normatives qui est également responsable du Programme d'appui des garanties. Il peut arriver que les unités administratives en question doivent participer à une sous-activité différente de celle dont elles sont responsables.

Le tableau 3 présente les besoins en ressources des unités administratives et la répartition des ressources par sous-activité.

**Tableau 3 : Ressources par organisation et répartition par sous-activité pour 1985-1986 (en milliers de dollars)**

PRÉSIDENT

| Sous-activité / Unité organisationnelle | Direction générale réglementation des réacteurs | | Direction générale réglementation des matières nucléaires et des radioéléments | | Direction études normatives | | Bureau du président et secrétariat | | Direction planification et administration | | Total | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Réglementation des réacteurs et des accélérateurs (78 A-P) | 4 836 | 76 | – | – | 104 | 2 | – | – | – | – | 4 940 | 78 |
| Réglementation des matières nucléaires et des radioéléments (112 A-P) | 317 | 6 | 6 283 | 99 | 369 | 7 | – | – | – | – | 6 969 | 112 |
| Études normatives (28 A-P) | 225 | 4 | 138 | 2 | 4 680 | 22 | – | – | – | – | 5 043 | 28 |
| Programme d'appui des garanties (2 A-P) | – | – | – | – | 1 852 | 2 | – | – | – | – | 1 852 | 2 |
| Bureau du président et secrétariat (15 A-P) | – | – | – | – | 71 | 1 | 1 218 | 14 | – | – | 1 289 | 15 |
| Planification et administration (50 A-P) | – | – | – | – | – | – | 49 | 1 | 3 399 | 49 | 3 448 | 50 |
| TOTAL (285 A-P) | 5 378 | 86 | 6 421 | 101 | 7 186 | 34 | 1 267 | 15 | 3 399 | 49 | 23 661 | 285 |

## D. Perspective de planification et examen du rendement

### 1. Contexte

Plusieurs facteurs, qui échappent au contrôle de la CCEA, ont des répercussions importantes sur la nature et l'ampleur du contenu du Programme de la CCEA :

**Taille et rendement de l'industrie nucléaire :** Étant donné que le rôle principal de la CCEA est de réglementer les activités nucléaires et d'assurer qu'elles sont menées en toute sûreté, la taille de l'industrie nucléaire constitue un facteur clé qui détermine les activités et les besoins en ressources de la CCEA. La CCEA doit, dans les meilleurs délais, répondre aux demandes de permis. Par conséquent, les besoins en ressources de la CCEA reposent sur le nombre d'installations nucléaires et d'utilisateurs de matières nucléaires. La CCEA doit, en outre, prévoir des demandes dues à des changements ultérieurs dans l'industrie nucléaire.

Le rendement des titulaires de permis touche également aux besoins en ressources de la CCEA; tout écart important au rendement normal (par exemple, un accident sérieux) obligerait la CCEA à prendre des mesures accrues.

**Participation internationale :** Étant donné que l'énergie nucléaire relève d'une technologie internationale, la CCEA doit prendre en considération, dans le cadre de sa planification, la participation aux affaires internationales. Il est nécessaire de participer étroitement aux activités des organismes internationaux, en particulier à celles de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de l'Agence pour l'énergie nucléaire de l'Organisation de coopération et de développement économiques, de la Commission internationale de protection radiologique (CIPR) et de certains autres organismes qui s'occupent de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, de l'établissement de normes d'hygiène et de sûreté appropriées, de garanties internationales et de la protection physique des matières et des installations nucléaires. Vu le soutien de longue date que le Canada accorde à l'AIEA et l'importance qu'il attache à ses activités de garanties, la CCEA, en alternance avec L'Énergie atomique du Canada, Limitée, fournit un conseiller spécial en sciences nucléaires détaché auprès de l'ambassade du Canada à Vienne, en Autriche. Par l'intermédiaire des Affaires extérieures, la CCEA doit également maintenir des contacts avec les pays qui ont des ententes bilatérales avec le Canada, ainsi qu'avec des organismes de réglementation dans divers pays à propos de questions d'intérêt commun. La CCEA fournit, en outre, des conseils techniques aux Affaires extérieures.

**Dispositions intragouvernementales et intergouvernementales :** La collaboration intragouvernementale et intergouvernementale au Canada constitue l'un des principaux facteurs qui influent sur les activités de la CCEA. Certains ministères fédéraux, notamment ceux de l'Environnement, de la Santé et du Bien-être social, des Transports et du Travail, ont des responsabilités dans des domaines liés étroitement à celles de la CCEA. Du point de vue intergouvernemental, les rapports entre les lois fédérales et provinciales, d'une part, et le besoin de continuer à bien définir les responsabilités et d'éviter la répétition des efforts, d'autre part, nécessitent une discussion continue sur plusieurs aspects du contrôle du cycle du combustible nucléaire.

**Conscience du public :** Le public est vivement préoccupé de plusieurs questions comme les répercussions du cycle du combustible nucléaire sur l'environnement, la capacité de gérer les déchets radioactifs, la pertinence des mesures préventives et des conditions d'ingénierie dans les centrales nucléaires et la possibilité d'accidents graves. Ces questions qu'on aborde souvent dans un climat de confrontation touchent les services publics et d'autre organismes, tout autant que la CCEA. La CCEA doit répondre à ces diverses préoccupations en s'assurant que l'information est rendue accessible au public et en discutant avec différents individus ou groupes lors de rencontres. On encourage la tenue de telles discussions de façon non officielle, mais également de façon officielle en vertu d'une politique que la CCEA a publié concernant les interventions orales et écrites auprès de la Commission.

**Disponibilité d'experts :** L'énergie nucléaire est une technique hautement perfectionnée, complexe et relativement nouvelle. La CCEA doit donc faire appel à des experts techniques de plusieurs domaines scientifiques et techniques spécialisés, afin de réglementer l'industrie nucléaire avec efficacité. Au cours de la période d'expansion qu'elle a connu pour satisfaire aux demandes d'une industrie nucléaire en pleine croissance, la CCEA a dû prendre les mesures nécessaires pour s'assurer qu'elle pouvait engager ou former des personnes ayant l'expertise voulue, bien que les noms de celles-ci ne soient pas facilement disponibles dans la banque de ressources humaines conventionnelle. Dans la mesure où l'expansion de l'industrie nucléaire se stabilise, la CCEA doit désormais prévoir les besoins d'expertise à long terme afin de pouvoir faire face aux changements futurs ou aux nouvelles orientations de l'industrie, et afin d'assurer que les ressources appropriées de personnes qualifiées sont disponibles en temps opportun.

**Réforme de la réglementation :** En tant qu'organisme de réglementation fédéral, la CCEA doit se conformer aux initiatives et aux directives gouvernementales eu égard à la réforme législative. Elle doit donc continuer à publier ses projets d'initiatives réglementaires et prévoir une période de consultation publique dans le cadre du processus de réglementation. La CCEA doit, en outre, tenir le public dûment informé des mesures qu'elle prend et des prises de décision réglementaires. Elle doit examiner tout nouveau règlement ou toute révision de règlement sur l'hygiène et la sûreté à la lumière du processus d'analyses de l'impact socio-économique décrit au chapitre 490 du Manuel de la politique administrative du Conseil du Trésor.

## 2. Initiatives

La CCEA ne prévoit aucune initiative majeure pour 1985-1986.

## 3. Mise à jour des initiatives déjà signalées

La CCEA a procédé aux activités suivantes dans le but de donner suite aux initiatives prévues pour 1983-1984.

**Nouveaux règlements ou révision des règlements :** La CCEA a promulgué les règlements concernant l'emballage des matières destinées au transport et les modifications concernant certaines sections du Règlement relatives à la radiographie. Le règlement concernant la sécurité matérielle est entré en vigueur. Le projet de modification du Règlement concernant les dispositions relatives à la radioprotection et le projet de Règlement sur les mines d'uranium ont été distribués au public pour l'obtention de commentaires, donnant lieu à des discussions et à des échanges de communication nombreux entre la CCEA et les parties intéressées (les travailleurs, l'industrie, divers ministères et organismes gouvernementaux fédéraux et provinciaux, et le public). Le travail se poursuivra en 1985-1986 dans le but de terminer les activités entreprises et, en outre, afin de mettre en oeuvre un projet de modification générale du Règlement de la CCEA. Le projet de modification du règlement sur la radioprotection a été intégré au projet de modification générale.

**Inspection de la conformité :** La mise en place d'un bureau régional de la conformité à Laval (Québec) et l'affectation de trois personnes additionnelles à l'inspection des mines d'uranium, dont deux sont en poste au bureau régional d'Elliot Lake (Ontario) ont permis d'accroître les activités d'inspection. Étant donné l'avantage que présentent les bureaux régionaux, les inspections menées chez les titulaires de permis de radio-isotopes augmenteront en 1985-1986, sans entraîner d'augmentation de personnel.

**Évaluation de la sûreté :** La CCEA a engagé un spécialiste en ergonomie. L'intérêt qu'elle a manifesté s'est accru et s'accroîtera davantage eu égard aux systèmes spéciaux de sûreté, aux systèmes de puissance en cas d'urgence et à l'analyse de la fiabilité des réacteurs de puissance, en particulier dans le cas des réacteurs en construction à Darlington.

## 4. Efficacité du Programme

On peut, en partie, évaluer l'efficacité de la CCEA à atteindre son objectif en examinant les résultats dans certains domaines clé où il est important de reconnaître, cependant, que le fait de répondre aux exigences réglementaires ne dépend pas uniquement des efforts de la CCEA. La CCEA produit des règlements et des lignes directrices pour veiller à ce qu'on respecte les exigences et elle effectue des inspections de conformité; toutefois, la protection efficace des travailleurs et du public, ainsi que la sécurité, dépendent à la fois des efforts des titulaires de permis, des mesures prises par les gouvernements fédéral et provinciaux et de la collaboration des travailleurs.

Dans le cadre de son Règlement, la CCEA détermine les niveaux maximaux d'exposition aux rayonnements qu'elle considère suffisament sûrs pour les travailleurs et le public. Toutefois, lorsqu'elle délivre un permis, la CCEA exige que les activités et l'exploitation courante des installations nucléaires entraînent des doses de rayonnements inférieures au maximum admissible et que les doses soient "au niveau le plus bas qu'il est raisonnablement possible d'atteindre, compte tenu des facteurs sociaux et économiques" (principe ALARA). La limite de dose pour les travailleurs est de 50 millisieverts par année, et de un dixième de cette valeur pour le public. Il existe également une limite d'exposition annuelle pour les travailleurs des mines et usines de concentration d'uranium, qui est fixée à quatre unités alpha-mois.

Dans le cas des usines d'eau lourde, l'hydrogène sulfuré sous forme gazeuse, utilisé en grande quantité dans ces usines, constitue le principal danger. Il s'agit d'un gaz hautement toxique, par conséquent l'exposition des travailleurs et les émanations en provenance de l'usine sont contrôlées afin d'être maintenues à des niveaux très bas.

**Protection des travailleurs :** La CCEA exige que les travailleurs fassent l'objet d'une surveillance individuelle quant à leur exposition aux rayonnements ou que les niveaux d'exposition soient établis au moyen d'un contrôle du milieu de travail. Par conséquent, le succès réalisé dans le cadre de la protection des travailleurs peut se mesurer, en partie, par le nombre très limité de travailleurs qui sont exposés à des

doses supérieures aux doses admissibles, et par les doses totales aux travailleurs. Le tableau 4 présente les données correspondant aux installations nucléaires et à l'utilisation de matières nucléaires et le tableau 5 les données particulières aux mines et aux usines de concentration d'uranium.

**Tableau 4 : Réussite dans le maintien de l'exposition des travailleurs à un niveau inférieur aux limites statutaires**

| Genre d'activité nucléaire | Travailleurs recevant une dose au corps entier supérieure à 50 millisieverts (mSv) | | |
|---|---|---|---|
| | 1981-1982 | 1982-1983 | 1983-1984 |
| Réacteurs nucléaires | | | |
| - puissance | 0 | 0 | 0 |
| - recherche | 0 | 0 | 1 |
| Accélérateurs | 0 | 0 | 0 |
| Raffineries et usines de combustible | 0 | 0 | 0 |
| Gestion des déchets | 0 | 0 | 0 |
| Radio-isotopes | 19 | 5 | 6 |

**Tableau 5 : Nombre de travailleurs de mines et d'usines de concentration d'uranium en Ontario dont l'exposition enregistrée dépassait celle indiquée dans les lignes directrices (avant 1978) ou la limite légale (depuis janvier 1978). L'année dosimétrique correspond à l'année civile**

| | 1977 | 1978 | 1979 | 1980 | 1981 | 1982 | 1983 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Nombre | 61 | 7 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 |
| Nombre approximatif de mineurs | 3 500 | 4 300 | 4 600 | 4 800 | 5 100 | 5 100 | 5 500 |



1451

**Protection du public :** Dans le cas du public, pour lequel la dose de rayonnements maximale admissible est de un dixième de la dose d'un travailleur, la CCEA assure la protection en exigeant que les matières radioactives ou le rayonnement provenant de l'exploitation d'une installation nucléaire ou de l'utilisation de substances radioactives soient restreints, et que toute émanation dans l'environnement ou à travers celui-ci soit suffisamment faible pour que le public ne soit pas exposé de façon indue ou excessive. La CCEA exige, en outre, que le principe ALARA soit mis en application afin que toute exposition soit maintenue au niveau le plus faible qu'il soit raisonnablement possible d'atteindre.

Dans le cas des réacteurs de puissance, la CCEA a établi des objectifs de conception et d'exploitation des centrales nucléaires par rapport à la protection du public contre les rejets radioactifs. On s'est fixé comme cible que les rejets ne dépassent pas 1 pour 100 de la limite de rejet dérivée. (La limite de rejet dérivée représente la quantité calculée qui, lorsque l'émanation en provenance de l'installation est constante, pourrait donner lieu à une dose annuelle de rayonnements équivalente à la dose limite réglementaire pour les membres du public avoisinants.) Le tableau 6 montre que, bien que la tendance générale ait été à la baisse et inférieure à la cible, à certaines centrales la cible a été dépassée en 1982 et 1983. La CCEA a demandé à Ontario Hydro de prendre des mesures correctrices visant à maintenir les rejets dans les limites de la cible.

**Tableau 6 : Rejets radioactifs en provenance des réacteurs nucléaires (exprimés en pourcentage de la limite de rejet dérivée)**

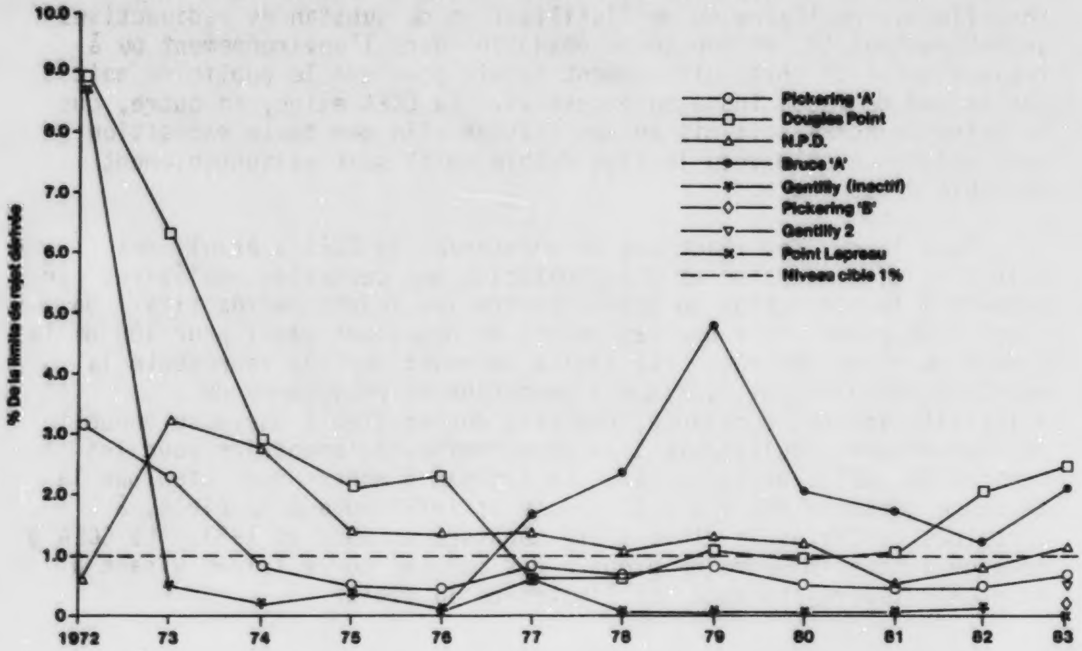


En 1983-1984, aucune défaillance ne s'est produite à un réacteur nucléaire entraînant un rejet important de matières radioactives dans l'environnement.

**Section II**
**Analyse par activité**

## A. Application du Règlement sur le contrôle de l'énergie atomique et participation aux mesures de contrôle international de l'énergie atomique

### Objectif

Le Programme vise à contrôler l'énergie nucléaire dans l'intérêt de la santé et de la sécurité, ainsi que de la sécurité nationale.

Du point de vue de la planification et du contrôle, la présente activité se divise en six sous-activités dont les objectifs correspondent aux objectifs secondaires de l'activité principale, c'est-à-dire :

- Assurer que les travailleurs et le public sont protégés de façon adéquate contre toute exposition indue aux rayonnements provenant de réacteurs nucléaires ou d'accélérateurs.
- Assurer que les travailleurs et le public sont protégés de façon adéquate contre toute exposition indue aux rayonnements et aux substances toxiques provenant de la production, de l'utilisation, de la possession, de la vente et du transport de substances prescrites, et participer aux mesures de contrôle international de l'énergie atomique.
- Fournir, au moyen de recherches à contrat, les renseignements nécessaires à la CCEA à l'appui de ses activités de réglementation et de ses décisions réglementaires; assurer que la CCEA possède les renseignements nécessaires pour justifier ses normes de radioprotection; et assurer que les exigences réglementaires de la CCEA sont suffisamment documentées et que des dispositions sont prises pour la consultation publique avant la promulgation de telles exigences.
- Participer aux travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) afin d'influencer et d'améliorer son efficacité grâce à l'aide technique ainsi qu'à d'autres ressources fournies par le Canada.

- Fournir des services d'appui à la Commission de cinq membres et aux deux comités consultatifs de la Commission, et assurer que le public et les représentants élus sont adéquatement informés quant aux questions relatives aux activités réglementaires de la CCEA.
- Fournir des services administratifs, y compris la gestion de l'organisme, les finances, le personnel, la planification et la coordination, et la gestion de l'information; fournir des services d'administration et de direction de l'organisme eu égard aux politiques; effectuer la liaison entre la CCEA et les autres gouvernements et organismes; et voir à l'application de certaines dispositions de la Loi sur la responsabilité nucléaire.

**État financier récapitulatif des ressources**

**Tableau 7 : Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| Réglementation des réacteurs et des accélérateurs | **4 940** | **78** | 5 425 | 76 | 3 832 | 73 |
| Réglementation des usines de combustible et des matières nucléaires | **6 989** | **112** | 7 805 | 110 | 5 632 | 104 |
| Études normatives | **5 043** | **28** | 1 916 | 27 | 2 769 | 26 |
| Programme d'appui des garanties | **1 952** | **2** | 2 488 | 2 | 2 544 | 1 |
| Bureau du Président et Secrétariat | **1 289** | **15** | 1 089 | 15 | 948 | 14 |
| Planification et administration | **3 448** | **50** | 3 932 | 55 | 2 900 | 53 |
| Total | **23 661** | **285** | 22 655 | 285 | 18 625 | 271 |

**Tableau 8 : Répartition prévue du temps des employés de la CCEA**

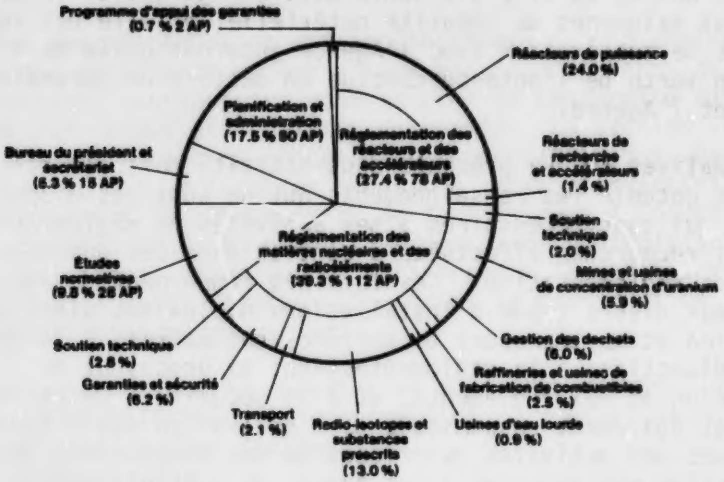


## Description

**Réglementation des réacteurs et des accélérateurs :** La présente sous-activité concerne tous les aspects de la réglementation nécessaires à la protection des travailleurs et du public contre toute exposition indue aux rayonnements liés aux réacteurs nucléaires, y compris les activités de recherche et les activités commerciales, ainsi que les installations d'accélérateurs de particules. La réglementation comprend l'évaluation des demandes de permis par rapport aux normes et aux exigences de sûreté établies par la CCEA, la délivrance des permis eux-mêmes, les inspections pour vérifier que les titulaires de permis se conforment au Règlement et l'approbation de la formation des opérateurs de réacteurs.

**Réglementation des usines de combustible et des matières nucléaires :** La présente sous-activité concerne tous les aspects de la réglementation nécessaires à la protection des travailleurs et du public contre toute exposition indue aux rayonnements liés aux mines d'uranium, aux activités de concentration et de raffinage, à la fabrication du combustible, à la production d'eau lourde et à la gestion des déchets radioactifs. La réglementation comprend les mêmes facteurs que ceux mentionnés pour les réacteurs au paragraphe précédent. La présente sous-activité concerne, en outre, tous les aspects liés à la possession, à l'utilisation et à la vente de matières nucléaires, c'est-à-dire l'uranium, le thorium, l'eau lourde et les radio-isotopes, ainsi que leur emballage sûr en vue du transport afin de protéger les travailleurs et le public contre tout danger indû que pourraient entraîner ces matières.

En plus de l'aspect réglementaire, cette sous-activité doit assurer, en outre, qu'il y ait conformité aux garanties internationales et aux exigences de sécurité matérielle, et elle est responsable des accords de coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique en vertu de l'entente conclue en matière de garanties entre le Canada et l'Agence.

**Études normatives :** La présente sous-activité doit assurer que la CCEA puisse obtenir les renseignements qui ne sont pas disponibles sur place mais qui sont nécessaires à ses activités de réglementation, grâce à des recherches effectuées à contrat dans des domaines liés au processus de réglementation. Ces domaines regroupent des sujets qui sont liés aux divers types d'installations nucléaires ainsi qu'à l'utilisation et au transport de matières nucléaires; à la gestion des déchets radioactifs; à la radioprotection; au processus de réglementation et aux règlements; et à la sécurité. Cette sous-activité est également responsable de l'évaluation des risques radiologiques des activités autorisées et des dispositifs de radioprotection mis au point à cet égard, de l'établissement de normes de radioprotection et de l'élaboration d'un système de documents de réglementation amélioré.

**Programme d'appui des garanties :** La présente sous-activité concerne la contribution de la CCEA, de concert avec L'Énergie atomique du Canada, Limitée (L'EACL), à un programme canadien à l'appui des garanties internationales. Le programme d'appui, qui a d'abord reçu l'approbation en 1977, a été renouvelé en 1984 et il a pour objectif de fournir une aide à l'AIEA grâce à l'affectation d'experts à titre gratuit; à l'achèvement de la mise au point, de l'approvisionnement et de l'installation d'équipement dans les réacteurs CANDU en vertu du mandat du programme de 1977; à l'approvisionnement en services et matériaux à l'AIEA; à l'élaboration de techniques de garanties pour les réacteurs CANDU existants et futurs qui ne sont pas compris dans le programme de 1977, de même que pour les installations de traitement en vrac; à la participation générale.

**Bureau du Président et Secrétariat :** La présente sous-activité comprend la responsabilité globale de mise en application des politiques et des activités de la CCEA, les services de secrétariat à la Commission de cinq membres, la liaison avec le Parlement, l'information publique et le soutien administratif aux comités consultatifs indépendants.

**Planification et administration :** En plus des fonctions normales de gestion et de coordination internationale et intergouvernementale, la présente sous-activité comprend l'administration de la Loi sur la responsabilité nucléaire, y compris la désignation des "installations nucléaires" et la prescription d'une assurance offrant une couverture appropriée.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Réglementation des réacteurs et des accélérateurs :** Le contrôle des réacteurs et des accélérateurs est assuré par la délivrance de permis et par des inspections subséquentes pour assurer la conformité aux règlements et aux termes et modalités du permis. La section III, page 33, résume les étapes du processus d'autorisation des réacteurs et des accélérateurs. Les ressources propres à cette sous-activité dépendent étroitement du rendement et de la taille de l'industrie canadienne. En 1985-1986, on prévoit le démarrage de trois autres réacteurs de puissance, et on pourra entreprendre la construction d'un deuxième réacteur à Point Lepreau. En outre, la construction de quatre réacteurs à Darlington se poursuivra.

Le tableau 9 présente la répartition du nombre d'installations actuellement en exploitation, en construction ou prévues et du nombre de permis de chacune d'elles.

**Tableau 9 : Installations et permis de réacteurs et d'accélérateurs**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Nombre d'instal-lations | Nombre de permis* | Nombre d'instal-lations | Nombre de permis* | Nombre d'instal-lations | Nombre de permis* |
| **Réacteurs de puissance** | | | | | | |
| Opérationnels | 16 | 7 | 14 | 9 | 12 | 7 |
| Non opéra-tionnels | 4 | 2 | 4 | 2 | 3 | 1 |
| En cons-truction | 6 | 3 | 8 | 4 | 10 | 3 |
| Avant la construction | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |
| **Réacteurs de recherche** | 16 | 12 | 15 | 12 | 15 | 12 |
| **Accélérateurs** | 68 | 56 | 65 | 53 | 63 | 51 |

*Certains permis visent plus d'un réacteur ou accélérateur.

Il faudra 78 années-personnes en 1985-1986, ce qui ne représente aucune augmentation par rapport à 1984-1985, afin de poursuivre le contrôle réglementaire des réacteurs et des accélérateurs. Les tableaux 10 et 11 présentent le nombre prévu d'activités d'autorisation et de conformité qui seront entreprises.

**Tableau 10 : Nombre d'activités d'autorisation**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 | Réel 1982-1983 |
|---|---|---|---|---|
| **Réacteurs de puissance** | | | | |
| Approbations du site | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autorisations de construction | 0 | 1 | 0 | 0 |
| Nouveaux permis d'exploitation* | 3 | 2 | 1 | 1 |
| Renouvellements de permis d'exploitation | 7 | 5 | 1 | 3 |
| Délivrances ou renouvellements de permis de possession | 1 | 2 | 0 | 0 |
| **Réacteurs de recherche, accélérateurs de particules et autres installations** | | | | |
| Nouveaux permis | 9 | 11 | 7 | 8 |
| Renouvellements de permis | 35 | 27 | 19 | 24 |

*Y compris les activités d'autorisation qui visent à autoriser l'exploitation de toute tranche additionnelle en vertu d'un permis existant.

**Tableau 11 : Activités de conformité**

| | Nombre de visites d'inspection | | |
|---|---|---|---|
| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
| Réacteurs de puissance | 25* | 25* | 25* |
| Réacteurs de recherche | 16 | 19 | 8 |
| Accélérateurs de particules | 23 | 32 | 25 |
| Autres installations (L'EACL) | 4 | 4 | 3 |

*En plus de ces visites d'inspection menées par les employés de la CCEA qui ne sont pas sur place, 19 employés affectés à des sites de réacteurs et à des bureaux de conception surveillent la conception, la construction et l'exploitation des réacteurs sur une base quotidienne.

**Réglementation des usines de combustibles et des matières nucléaires :** Le contrôle des mines et des usines de concentration d'uranium, des usines de fabrication de combustible, des usines d'eau lourde, des installations de gestion des déchets radioactifs, ainsi que le contrôle de la possession, de l'utilisation et de la vente de matières nucléaires se poursuivent, comme dans le cas des réacteurs, par la délivrance de permis et les activités d'inspection subséquentes pour assurer la conformité au Règlement et aux termes et modalités du permis. La section III, page 33, résume les étapes qui entrent en jeu dans le processus d'autorisation des installations susmentionnées et des matières nucléaires. De la même façon que pour les réacteurs, les ressources nécessaires pour cette sous-activité dépendent étroitement de l'industrie nucléaire au Canada, mais l'exportation d'uranium constitue également une influence majeure. Les tableaux 12 et 13 présentent la répartition du nombre de permis d'installations nucléaires et de matières nucléaires.

**Tableau 12 : Nombre de permis d'installations nucléaires**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Mines et usines de concentration d'uranium** | | | |
| En exploitation | 9 | 8 | 8 |
| En préparation | 3 | 4 | 5 |
| À l'arrêt | 2 | 2 | 2 |
| **Installations de gestion des déchets** | | | |
| En exploitation | 17 | 14 | 13* |
| En construction | 1 | 1 | 1 |
| **Raffineries** | | | |
| En exploitation | 3 | 3 | 3 |
| En construction | 0 | 1 | 2 |
| **Usines de fabrication de combustible** | | | |
| En exploitation | 5 | 5 | 5 |
| En construction | 0 | 0 | 0 |
| **Usines d'eau lourde** | | | |
| En exploitation | 3 | 3 | 3 |
| À l'arrêt | 1 | 1 | 1 |

*Y compris trois approbations de déclassement.

**Tableau 13 : Permis de matières nucléaires - Nombre de permis**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Substances prescrites** | 38 | 36 | 41 |
| **Radio-isotopes** | 4 800 | 4 767 | 4 796 |

Il faudra 112 années-personnes en 1985-1986, ce qui ne représente aucune augmentation par rapport à 1984-1985, afin de poursuivre le contrôle réglementaire des installations du cycle de combustible et des matières nucléaires. Les tableaux 14 et 16 présentent le nombre prévu d'activités d'autorisation et de conformité qui seront entreprises.

**Tableau 14 : Nombre d'activités d'autorisation**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Mines et usines de concentration d'uranium** | | | |
| Permis d'extraction de minerai délivrés | 3 | 1 | 2 |
| Permis d'exploration souterraine | | | |
| - délivrés | 1 | 1 | 2 |
| - renouvelés | 3 | 0 | 3 |
| Permis d'exploitation | | | |
| - délivrés | 1 | 1 | 3 |
| - renouvelés | 6 | 2 | 2 |
| **Installations de gestion des déchets** | | | |
| Approbations de construction | | | |
| - délivrées | 1 | 3 | 0 |
| - renouvelées | 0 | 0 | 0 |
| Permis d'exploitation | | | |
| - délivrés | 3 | 1 | 3 |
| - renouvelés | 7 | 0 | 9 |
| **Raffineries et usines de combustible** | | | |
| Approbations de construction | | | |
| - délivrées | 0 | 0 | 0 |
| - renouvelées | 0 | 0 | 0 |
| Permis d'exploitation | | | |
| - délivrés | 0 | 2 | 0 |
| - renouvelés | 8 | 3 | 7 |
| **Usines d'eau lourde** | | | |
| Permis d'exploitation | | | |
| - renouvelés | 1 | 2 | 1 |

**Tableau 15 : Délivrances et renouvellements de permis de substances prescrites et de radio-isotopes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Permis de substances prescrites** | | | |
| Délivrances de nouveaux permis | 4 | 3 | 8 |
| Renouvellements de permis | 16 | 11 | 14 |
| **Permis de radio-isotopes** | | | |
| Délivrances de nouveaux permis | 302 | 312 | 284 |
| Renouvellements de permis | 2 019 | 2 167 | 1 798 |

**Tableau 16 : Inspections de conformité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Mines et usines de concentration d'uranium | 405 | 390 | 350 |
| Installations de gestion des déchets | 89 | 69 | 56 |
| Raffineries et usines de combustible | 42 | 42 | 42 |
| Usines d'eau lourde | 18 | 18 | 18 |
| Substances prescrites | 19 | 18 | 20 |
| Radio-isotopes | 3 000 | 2 600 | 2 400 |

**Études normatives :** Le programme de recherche à contrat de la CCEA est administré par des spécialistes qui identifient les projets, choisissent les entrepreneurs, assurent le suivi du travail à mesure qu'il progresse et en interprètent les résultats pour aider la CCEA en matière de réglementation. Le coût des projets de recherche groupés par catégorie, dont la plupart des contrats sont passés par l'intermédiaire du ministère de l'Approvisionnement et des Services, paraît au tableau 17.

**Tableau 17 : Coûts des recherches par catégorie (en milliers de dollars)**

| Catégorie | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Réacteurs nucléaires | 1 050 | 955 | 505 |
| Usines de production d'eau lourde | 110 | 100 | 95 |
| Mines et usines de concentration d'uranium | 440 | 400 | 279 |
| Autres installations du cycle du combustible | 275 | 250 | 94 |
| Gestion des déchets | 505 | 460 | 415 |
| Application non reliées au cycle du combustible | 115 | 105 | 89 |
| Transport | 65 | 60 | 100 |
| Radioprotection | 550 | 500 | 285 |
| Règlement et élaboration du processus de réglementation | 60 | 53 | 15 |
| | 3 170 | 2 883 | 1 877 |

Les dépenses de 1983-1984 représentaient le travail effectué dans le cadre de 54 projets de recherches, dont 30 ont été complétés. En 1984-1985 on a prévu 100 projets et le nombre de projets prévus pour 1985-1986 demeurera environ le même malgré une augmentation des dépenses. On remarque en 1984-1985 que les projets sont relativement moins nombreux mais qu'ils sont plus coûteux. Cette tendance se poursuivra tout en insistant davantage sur la sûreté des réacteurs nucléaires et sur la radioprotection. En plus d'administrer le programme de recherche thématique, les employés de la CCEA effectuent également des évaluations spécialisées dans le cadre de la délivrance de permis. Au total 28 années-personnes sont nécessaires en 1985-1986, ce qui ne représente aucune augmentation par rapport à 1984-1985.

**Programme d'appui des garanties :** La présente sous-activité concerne la contribution de la CCEA, de concert avec L'Énergie atomique du Canada, Limitée, à un programme canadien d'appui des garanties de l'AIEA. Cette contribution est réalisée grâce au financement conjoint de diverses tâches relatives à la recherche et au développement, de l'achat, de l'installation et des mises à l'essai de l'équipement, et à différentes autres tâches de nature plus générale à l'appui des garanties de l'AIEA.

À la suite du renouvellement du programme de 1977 en 1984, la portée du programme s'est accrue afin de comprendre également l'élaboration des méthodes et de l'équipement de garanties relatifs aux réacteurs CANDU existants et prévus qui ne sont pas compris dans le programme de 1977 et, en outre, aux installations de traitement en vrac. En 1985-1986 deux années-personnes seront affectées à ce programme.

En 1984-1985, le Programme d'appui des garanties progressait bien dans la réalisation de son objectif initial de mise au point, de fabrication et d'installation d'un système d'instruments de garanties, destiné aux réacteurs de type CANDU. Des systèmes complets avaient été installés pour le compte de l'AIEA dans quatre réacteurs CANDU 600, au Canada et à l'étranger. On avait également fournit à l'AIEA des conseils techniques et de l'équipement eu égard à un autre réacteur CANDU à l'étranger.

Quatre experts à titre gratuit affectés à l'AIEA ont assuré la liaison et le transfert de techniques pour cette dernière.

Bien que certains problèmes ont nécessité quelques révisions de la conception de l'équipement de garanties, l'équipement a permis d'améliorer de façon importante le niveau de confiance face à l'aptitude de l'AIEA à tirer des conclusions en matière de garanties.

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

**Tableau 18 : Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 13 189 | 12 280 | 10 156 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 1 844 | 1 583 | 1 475 |
| Autres frais touchant le personnel | 36 | 35 | 128 |
| | 15 069 | 13 898 | 11 759 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 1 551 | 1 613 | 1 283 |
| Information | 103 | 107 | 88 |
| Services professionnels et spéciaux | 4 318 | 3 983 | 2 265 |
| Programme d'appui des garanties | 1 298 | 1 863 | 2 470 |
| Location | 141 | 135 | 64 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 125 | 87 | 116 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 273 | 242 | 238 |
| Toutes autres dépenses | 1 | 2 | 2 |
| | 7 810 | 8 032 | 6 526 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 22 879 | 21 930 | 18 285 |
| Capital | 291 | 245 | 318 |
| Paiements de transfert | 491 | 480 | 22 |
| Total des dépenses | 23 661 | 22 655 | 18 625 |

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 19 : Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| Gestion | 25 | 25 | 22 | 57 111 - 83 520 | 65 784 |
| Scientifique, technique et professionnel | 198 | 198 | 188 | 27 586 - 57 110 | 49 668 |
| Soutien administratif | 62 | 62 | 61 | 12 845 - 27 585 | 21 738 |

**Nota :** La colonne des années-personnes présente la répartition prévue, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle présente les échelles des traitements par groupe professionnel, en vigueur au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et l'augmentation au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## 3. Paiements de transfert

**Tableau 20 : Détail de paiements de transfert (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Subventions** | | | |
| Subventions à l'appui d'organismes sans but lucratif qui perfectionnent les normes de securité nucléaire | 10 | 10 | 6 |
| **Contributions** | | | |
| Contributions sous forme de bourses d'études supérieures afin d'aider à recruter des personnes pour occuper des postes scientifiques | 12 | 24 | 16 |
| Contributions à l'AIEA qui doivent servir à maintenir le Programme d'aide en main-d'oeuvre à titre gracieux et à obtenir les biens et services nécessaires à l'exécution du Programme d'appui canadien à l'AIEA | 469 | 446 | - |
| Total | 491 | 480 | 22 |

## B. Analyse des coûts

**Tableau 21 : Coût net du Programme pour 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Dépenses de fonctionnement 1985-1986 | Plus autres coûts | Coût total | Moins recettes | Coût net | Total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Contrôle de l'énergie atomique | 23 661 | 1 814 | 25 475 | -- | 25 475 | 21 670 |

Les "autres coûts" comprennent les services fournis gratuitement par d'autres ministères, comme les frais des locaux pour les Travaux publics (1 596 000 $), les services fournis par Approvisionnement et Services Canada (26 000 $) et la partie des primes et des coûts d'assurance qui relève de l'employeur (192 000 $) payée par le Conseil du Trésor.

## C. Renseignements complémentaires

### 1. Description du régime complet de délivrance de permis de la CCEA

La CCEA exerce son contrôle grâce à un régime complet de délivrance de permis qui couvre tous les aspects des installations nucléaires, des substances et de l'équipement prescrits afin d'assurer que les installations, les substances et l'équipement sont utilisés en conformité avec les normes d'hygiène, de sûreté et de sécurité. Comme elle administre son régime de permis de concert avec d'autres ministères fédéraux et provinciaux dans des domaines comme la santé, l'environnement, le transport et le travail, la Commission peut mieux tenir compte des préoccupations et des responsabilités de ces ministères, avant de délivrer un permis, pourvu qu'il n'y ait pas de conflit avec la Loi CEA et son Règlement d'application.

Le contrôle s'étend à l'importation et à l'exportation de substances et d'équipement prescrits, et comprend la participation du Canada aux activités de l'Agences internationale de l'énergie atomique (AIEA) et le respect des dispositions du Traité de non-prolifération des armes nucléaires. Le contrôle porte à la fois sur les exigences nationales et internationales du sûreté relatives aux techniques ou aux matières nucléaires.

La CCEA délivre deux sortes de permis : des permis d'installations et des permis de matières nucléaires.

**Permis d'installations nucléaires :** Selon la définition contenue dans le Règlement CEA, les réacteurs nucléaires, les réacteurs nucléaires sous-critiques, les accélérateurs de particules, les mines et les usines de concentration d'uranium et de thorium, les usines de séparation, de traitement, de retraitement ou de fabrication de substances fissibles, les usines de production de deutérium ou des composés de deutérium, et les installations servant à l'évacuation des substances prescrites sont des installations nucléaires et, à ce titre, ne peuvent être exploités qu'en vertu d'un permis délivré par la CCEA.

Avant de se voir accorder un permis d'exploitation de la CCEA pour une installation, le requérant doit satisfaire à tous les critères établis par la CCEA en ce qui concerne l'emplacement, la construction et l'exploitation. À cet égard, la CCEA évalue le bien-fondé de la conception de l'installation et des mesures que le requérant compte prendre à l'appui de sa demande, pour assurer qu'il construira et exploitera l'installation en conformité avec des normes acceptables d'hygiène, de sûreté et de sécurité.

Pendant toute la durée d'exploitation de l'installation, la CCEA en contrôle les activités pour vérifier que le titulaire de permis se conforme en tout temps aux exigences du Règlement CEA et aux conditions du permis.

À la fin de sa durée d'exploitation, l'installation doit être déclassée suivant une méthode acceptable aux yeux de la CCEA. De plus, si la situation l'exige, l'emplacement de l'installation doit être rétabli à un usage sans restriction ou géré jusqu'à ce qu'il ne présente plus de risque pour la santé, la sûreté ou la sécurité.

**Permis de matières nucléaires :** Il existe deux sortes de permis pour les matières nucléaires : d'une part, les permis de substances prescrites pour l'uranium, le thorium et l'eau lourde; et, d'autre part, les permis de radio-isotopes pour les radio-isotopes dont l'usage est très répandu en médecine à des fins diagnostiques et thérapeutiques, et dans l'industrie à des fins de radiographie, de mesure, d'élimination de l'électricité statique, de diagraphie des puits de pétrole et d'irradiations industrielles. Un permis est nécessaire pour l'utilisation, l'achat ou la possession de ces matières nucléaires.

Comme les matières nucléaires, en particulier les radio-isotopes, sont largement utilisées au Canada, la CCEA a la responsabilité de réglementer l'emballage de telles matières destinées au transport afin d'assurer que ces matières sont transportées en toute sécurité. La réglementation du transport lui-même incombe à d'autres organismes gouvernementaux.

Tous les permis sont délivrés pour une période déterminée, habituellement d'une à deux années, et renouvelés lorsqu'il est prouvé que l'exploitation ou l'utilisation continue d'être satisfaisante. Après avoir délivré un permis, la CCEA administre un programme détaillé d'inspections de conformité pour s'assurer que le titulaire de permis observe le Règlement et les conditions du permis.

Bien que la CCEA ne tienne pas d'audiences publiques dans le cadre de son processus d'autorisation, le public et les parties intéressées ont une part dans l'établissement des exigences réglementaires par l'intermédiaire d'un processus de consultation publique.

# Commission de la Fonction publique du Canada

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

1473

# Commission de la Fonction publique du Canada

## Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

Plan de dépenses

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste au:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, Canada, K1A 0S9

N° de catalogue BT 31-2/1986-III-42 — Canada: 9.00 $
ISBN 0-660-52951-3 — à l'étranger: 10.80 $

Prix sujet à changement sans avis préalable

1475

Budget des dépenses 1985-1986

Partie III

Commission de la Fonction publique du Canada

1477

**Préface**

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient, par conséquent, plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend trois sections. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé de ses plans et de sa performance. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et les autres renseignements essentiels sur la performance qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires. Elle comprend également des extraits du volume II des Comptes publics. Ceux-ci permettent d'évaluer le rendement financier du Programme au cours du dernier exercice.

Ce document a pour objet de permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section; l'état financier récapitulatif présenté à la section I comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

## Table des matières

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 4

**Extraits du volume II des Comptes publics** 6

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Plans pour 1985-1986
   1. Points saillants 7
   2. État financier récapitulatif par activité 8
B. Rendement récent
   1. Points saillants 9
   2. Rétrospective du rendement financier 10
   3. Aperçu des tendances des ressources: 1977-1978 et 1985-1986 11
C. Données de base
   1. Introduction 13
   2. Mandat légal 13
   3. Rôles et responsabilités de la Commission de la Fonction publique 13
   4. Objectif du Programme 16
   5. Plan d'exécution du Programme 17
D. Perspective de planification
   1. Contexte 19
   2. Initiatives 20
   3. Mise à jour des initiatives antérieures 20
   4. Efficacité du Programme 22

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Programmes de la catégorie de la gestion 24
B. Programmes de dotation des catégories autres que celle de la gestion 28
C. Vérification 35
D. Appels et enquêtes 37
E. Formation linguistique 42
F. Perfectionnement et formation du personnel 46
G. Administration 54

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
   1. Dépenses par article 59
   2. Dépenses relatives au personnel 60
B. Analyse des coûts 61
C. Analyse du Fonds renouvelable
   1. État des opérations et évolution de la situation financière 62
D. État récapitulatif des ressources du Programme par catégorie 63

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

## Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $113,091,000 à l'appui du Programme de la Commission de la Fonction publique. Le reste des dépenses évaluées à $12,194,000 pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et une augmentation de fonds de roulement au titre du fonds renouvelable du perfectionnement et de la formation du personnel seront effectivées en vertu de l'autorisation législative existante.

Le Parlement a autorisé précédemment un prélèvement total de $4,500,000 au titre du fonds renouvelable du perfectionnement et de la formation du personnel. Voici comment il est prévu d'utiliser cette autorisation du Budget des dépenses:

| | en milliers de dollars |
|---|---|
| Montant prévu de l'autorisation non utilisée au 1er avril 1985 | 7,757 |
| Moins: Budget principal de 1985-1986 (besoins de trésorerie nette) | 48 |
| Montant prévu de l'autorisation non utilisée au 1er avril 1986 | 7,709 |

## Besoins financiers par autorisation

| Crédits (en milliers de dollars) | | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Commission de la Fonction publique** | | |
| 35 | Dépenses du Programme | **113,091** | 109,047 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | **12,146** | 10,625 |
| (S) | Fonds renouvelable du perfectionnement et de la formation du personnel | **48** | 8 |
| | **Total du Programme** | **125,285** | 119,680 |

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

## Crédits - Libellé et montants

| Numéros de crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Commission de la Fonction publique** | |
| 35 | Commission de la Fonction publique - Dépenses du Programme | 113,091,000 |

**Programme par activité**

(en milliers de dollars)

| | Budget principal 1985-1986 | | | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Budgétaire | | | | Total | |
| | Années-personnes autorisées | Fonctionnement | Dépenses en capital | Total partiel | Moins: Recettes à valoir sur le crédit | | |
| Programmes de la catégorie de la gestion | 110 | 6,527 | 2 | 6,529 | | 6,529 | 6,034 |
| Programmes de dotation pour les catégories autres que celle de la gestion | 899 | 43,612 | 109 | 43,721 | | 43,721 | 39,956 |
| Appels & enquêtes | 98 | 4,597 | 9 | 4,606 | | 4,606 | 4,307 |
| Vérification | 51 | 2,548 | 4 | 2,552 | | 2,552 | 2,326 |
| Perfectionnement et formation du personnel* | | | | | | | |
| Subvention | | 2,885 | | 2,885 | | 2,885 | 2,885 |
| Fonds renouvelable | 200 | 13,806 | 250 | 14,056 | 14,008 | 48 | 8 |
| Formation linguistique | 748 | 37,237 | 100 | 37,337 | | 37,337 | 36,522 |
| Administration | 570 | 27,447 | 160 | 27,607 | | 27,607 | 27,642 |
| | 2,676 | 138,659 | 634 | 139,293 | 14,008 | 125,285 | 119,680 |

* L'activité du perfectionnement et de la formation du personnel est financée principalement au moyen d'un fonds renouvelable, et en partie par l'entremise d'une subvention provenant des crédits budgétaires de la Commission. Les prévisions de dépenses qui figurent dans ce tableau renvoient aux besoins de trésorerie du fonds pour l'exercice financier. Elles ne reflètent pas directement le bénéfice ou la perte de fonctionnement que produira le fonds puisque celui-ci en fonctionne selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Par conséquent, certaines dépenses espèces inscrites dans le Budget des dépenses n'influent pas sur le solde d'exploitation et certains autres éléments qui doivent être pris en considération dans le calcul du bénéfice ou d la perte ne nécissitent pas de dépenses en espèces. Ces deux types de dépenses peuvent être rapprochés de la façon suivante:

| | en milliers de dollars |
|---|---|
| Bénéfice de fonctionnement prévu | (190) |
| Moins: | |
| Elements hors caisse compris dans le calcul du bénéfice d'exploitation | - |
| Plus: | |
| Dépenses en espèces non comprises dans le calcul du bénéfice d'exploitation | |
| Diminution du fonds de roulement | (12) |
| Nouvelles acquisitions d'immobilisations | 250 |
| Total des prévisions (besoins de trésorerie nets) | 48 |

Pour de plus amples renseignements sur la ventilation des recettes et des dépenses du fonds renouvelable du perfectionnement et de la formation du personnel, veuillez vous reporter à la Partie III du budget des dépenses du Ministère.

## Extraits du volume II des Comptes publics

**Utilisation des crédits en 1983-1984**

| | Budget principal | Total des crédits | **Utilisation réelle** |
|---|---|---|---|
| **Dépenses budgétaires votées** | **$** | **$** | **$** |
| **Crédit 35** - Dépenses afférentes au Programme de la Commission de la Fonction publique ........... | 102,548,000 | 105,361,329 | **96,182,715** |
| **Dépenses budgétaires législatives** | | | |
| **Statutaire** - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés ...................... | 9,956,000 | 11,081,000 | **11,081,000** |
| | 112,504,000 | 116,442,329 | **107,263,715** |
| **Statutaire** - Fonds renouvelable du perfectionnement et de la formation du personnel ......... | 101,000 | 101,000 | **(1,671,191)** |
| **Total du Programme** ....... | 112,605,000 | 116,543,329 | **105,592,524** |

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Plans pour 1985-1986

### 1. Points saillants

Pour 1985-1986 la Commission a établi les buts suivants:

- La Commission continuera d'encourager une approche ministérielle de la dotation et de la gestion des carrières des catégories autres que celle de la gestion à l'aide des moyens suivants: adoption d'un cadre de délégation des pouvoirs en matière de dotation, prestation d'un service de planification de ressources humaines et assouplissements des règlements, des procédures et des contrôles pour renforcer la responsabilité de gestion (voir page 21).

- Le programme Cours et affectations de perfectionnement qui est un programme intégré de sélection, de formation et d'affectations, conçu pour préparer les candidats à des postes de la catégorie de la gestion, se décentralise actuellement et étend ses services, à titre d'essai, aux provinces de l'Ouest. Ce projet pilote permettra aux régions d'avoir davantage accès au programme et d'y être mieux représentées (voir pages 20 et 27).

- La Commission mettra au point une méthode pour planifier les mouvements des membres de la catégorie de la gestion qui ont des problèmes reliés au travail ou qui ont besoin d'une affectation de perfectionnement. A cet égard, elle améliorera les mécanismes et les processus qui permettront d'identifier et de déployer ces employés. Un processus de consultation interministérielle a été mis au point pour assurer la coordination des activités et la prise de décisions (voir page 26).

- La Commission élaborera un programme de communication concernant les voies de recours afin de mieux informer les gestionnaires des ministères, les représentants syndicaux et les employés de l'application du mérite, de la justice et de l'équité dans la Fonction publique (voir pages 20 et 39).

- La Commission continuera de promouvoir la participation des groupes désignés officiellement comme sous-représentés dans la Fonction publique et d'administrer les programmes connexes d'action positive. Elle surveillera aussi les plans d'action positive des ministères afin de fournir le cas échéant aide et conseils (voir pages 20, 32 et 33).

## 2. État financier récapitulatif par activité

**Tableau 1: Besoins financiers par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget principal 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Programmes de la catégorie de la gestion | 6,529 | 6,034 | 495 | 24 |
| Programmes de dotation des catégories autres que celle de la gestion | 43,721 | 39,956 | 3,765 | 28 |
| Vérification | 2,552 | 2,326 | 226 | 35 |
| Appels et enquêtes | 4,606 | 4,307 | 299 | 37 |
| Formation linguistique | 37,337 | 36,522 | 815 | 42 |
| Perfectionnement et formation du personnel (subvention) | 2,885 | 2,885 | - | 46 |
| Administration | 27,607 | 27,738 | (131) | 54 |
| | 125,237 | 119,768 | 5,469 | |
| Fonds renouvelable du perfectionnement et de la formation du personnel | | | | |
| Déboursés | 14,056 | 13,294 | 762 | |
| Moins recettes | 14,008 | 13,130 | (878) | |
| | 48 | 164 | (116) | 46 |
| | 125,285 | 119,932 | 5,353 | |
| Années-personnes autorisées | 2,676 | 2,653 | 23 | |

**Explication de la différence:** L'augmentation de 5.5 millions de dollars en ressources demandées pour 1985-1986 par rapport aux prévisions de 1984-1985 se répartit ainsi:

- expansion du Programme d'action positive (voir page 28) — 1.9 million de dollars

- établissement d'un Programme de communication concernant les voies de recours (voir page 37) — 0.2 million de dollars
- établissement des composantes de l'évaluation de programme (voir page 54) — 0.1 million de dollars
- fin du Programme d'orientation des carrières (voir page 54) — (0.8 million de dollars)
- restrictions de programme imposées par le Conseil du Trésor — (1.2 million de dollars)
- augmentation des dépenses salariales en raison de l'inflation — 5.3 millions de dollars

## B. Rendement récent

### 1. Points saillants

Voici une mise à jour des initiatives qui étaient prévues pour 1983-1984:

**Établissement d'instruments de délégation reflétant l'approche ministérielle de la gestion des carrières en ce qui a trait à la dotation (activité "Programmes de dotation des catégories autres que celle de la gestion"):** Afin d'aider les ministères à administrer les systèmes de dotation avec plus d'efficience et d'efficacité et d'éliminer les restrictions inutiles dans le domaine de la dotation, la Commission a décidé en 1983 d'adapter les instruments de délégation en matière de dotation aux besoins de chaque ministère. Elle a maintenant communiqué avec tous les ministères et négocie actuellement des clauses précises qui intéressent chacun d'eux.

**Établissement de normes pour les activités de dotation déléguées aux ministères afin de permettre à ceux-ci de mesurer leur efficacité dans le domaine de la gestion du personnel (activité "Programmes de dotation des catégories autres que celles de la gestion"):** L'étude de l'efficience et de l'efficacité de la dotation devra se terminer en 1984 dans six ministères. Après l'examen du rapport qui sera établi, ceux-ci, avec l'appui de la Commission, devront élaborer et mettre en oeuvre des plans d'action pour améliorer la gestion des activités de dotation déléguées. Les ministères seront encouragés à établir leurs propres normes de performance.

**Vérification intégrée des systèmes et des procédures de gestion du personnel dans les ministères (activité "Vérification"):** Le rôle de vérification a été renforcé par suite des pouvoirs délégués à la Commission par le Conseil du Trésor pour effectuer les vérifications de tous les aspects de la gestion du personnel. L'intégration de ces vérifications a réduit les répétitions inutiles, a permis d'obtenir des constatations plus détaillées et d'établir un meilleur lien entre les branches du personnel, a mieux fait ressortir l'obligation de rendre compte et a accru le rôle des gestionnaires hiérarchiques dans le processus de prise de décisions en matière de personnel. La première étape de la mise en oeuvre de la vérification intégrée des branches du personnel a eu lieu comme prévu dans cinq ministères en 1983-1984.

## 2. Rétrospective du rendement financier

**Tableau 2: Rétrospective du rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | **Différence** |
| Programmes de la catégorie de la gestion | 5,894 | 5,732 | **(162)** |
| Programmes de dotation des catégories autres que celles de la gestion | 31,676 | 33,617 | **1,941** |
| Vérification | 2,014 | 2,060 | **46** |
| Appels et enquêtes | 4,081 | 4,020 | **(61)** |
| Formation linguistique | 33,650 | 33,901 | **251** |
| Perfectionnement et formation du personnel (subvention) | 2,900 | 3,022 | **122** |
| Administration | 27,049 | 30,152 | **3,103** |
| | 107,264 | 112,504 | **5,240** |
| Fonds renouvelable du perfectionnement et de la formation du personnel | | | |
| Déboursés | 11,193 | 12,691 | **1,498** |
| Moins recettes | 12,864 | 12,590 | **274** |
| | (1,671) | 101 | **1,772** |
| | 105,593 | 112,605 | **7,012** |
| Années-personnes autorisées | 2,497 | 2,545 | **48** |

Les dépenses réelles se sont élevées à 106 millions de dollars, soit 7 millions de dollars ou 6.2% de moins que ce qui était prévu dans le Budget des dépenses principal; en voici les raisons:

| | |
|---|---|
| • mise en oeuvre du Programme d'action positive (voir page 29) | 0.9 million de dollars |
| • sous-utilisation des ressources (participants) dans le cadre du Programme des carrières du Grand Nord (voir page 29) | (0.7 million de dollars) |
| • réduction des dépenses dans le Programme d'orientation des carrières (voir page 55) | (2.8 millions de dollars) |
| • réduction du nombre d'années-personnes en raison des restrictions imposées à toute l'administration pour 1984-1985 | (0.5 million de dollars) |
| • utilisation de ressources engagées à contrat ou fournies gratuitement par d'autres ministères pour assurer le perfectionnement et la formation du personnel et retards dans le remplacement du personnel financé par le fonds renouvelable (voir page 47) | (1.5 million de dollars) |
| • réduction générale des besoins en matière de publicité de recrutement et de services professionnels et spéciaux | (2.4 millions de dollars) |

**3. Aperçu des tendances des ressources: 1977-1978 et 1985-1986**

En ce qui concerne les dépenses du Programme (voir tableau 3), le niveau autorisé de dollars courants est passé de 87 millions de dollars en 1977-1978 à 125 millions de dollars en 1985-1986, ce qui représente une augmentation de 38 millions de dollars, soit 44%. Toutefois, si les dépenses du Programme étaient exprimées en dollars indexés de 1977, le chiffre de 125 millions de dollars de l'exercice 1985-1986 serait ramené à 61 millions de dollars indexés, ce qui représente une diminution de 26 millions de dollars, soit 30%.

**Tableau 3: Dépenses autorisées**

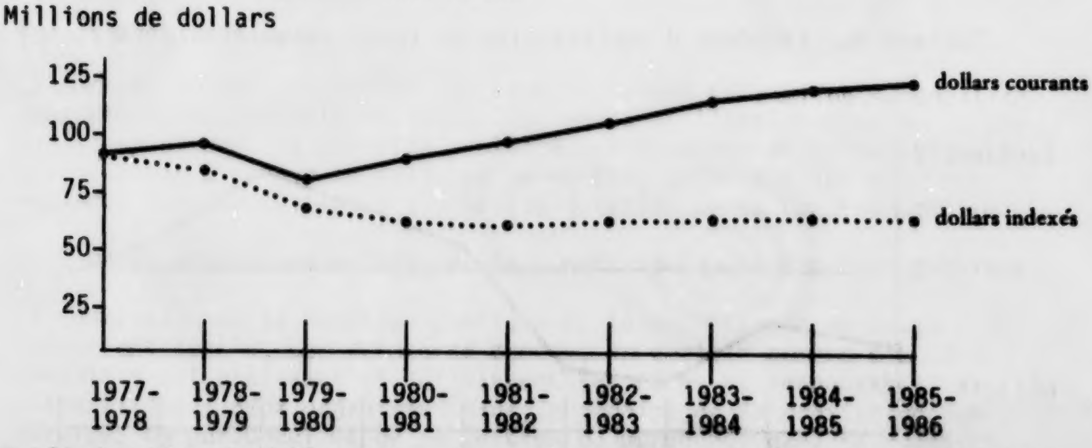


* L'indexation du dollar s'appuie sur des données de la Revue statistique du Canada publiée par Statistique Canada.



1487

Entre 1977-1978 et 1985-1986, le nombre d'années-personnes autorisées pour la Commission de la Fonction publique (y compris le fonds renouvelable) est tombé de 3,847 en 1977-1978 à 2,676 en 1985-1986, (voir tableau 4), ce qui représente une baisse de 1,171 années-personnes, soit 30,4%. Toutefois, le nombre d'années-personnes autorisées aurait baissé de 260 autres années-personnes pour passer à 2,416 si le Conseil du Trésor n'avait pas confié à la Commission de la Fonction publique l'exécution de ses programmes spéciaux visant les groupes sous-représentés (Programme d'action positive: 183 années-personnes et 7 millions de dollars; Programme des carrières du Grand Nord: 74 années-personnes et 2.9 millions de dollars).

**Tableau 4: Évolution des années-personnes depuis 1977-1978**

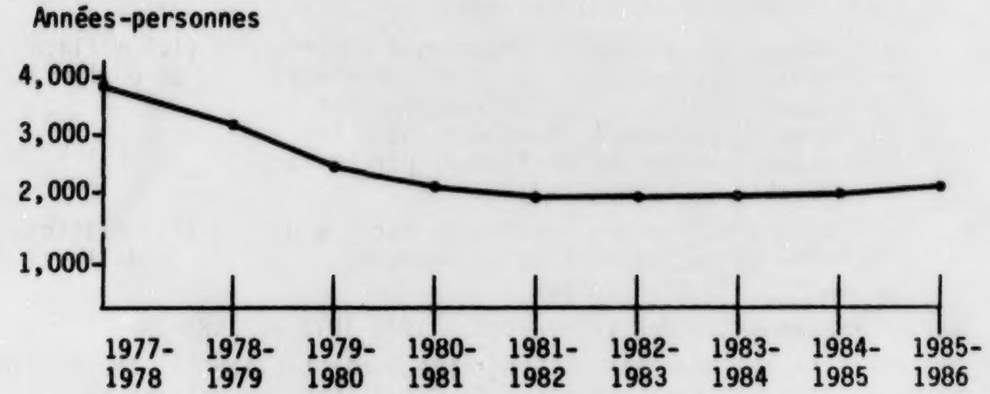


Entre 1977-1978 et 1980-1981, le fonds renouvelable du perfectionnement et de la formation du personnel a enregistré des déficits s'élevant de $800,000 à 2 millions de dollars. Toutefois, depuis 1981-1982, il est parvenu à réaliser un excédent d'exploitation en exerçant un contrôle rigoureux des coûts et en obtenant des subventions pour les activités auxquelles la récupération des coûts ne s'appliquerait pas (voir tableau 5).

**Tableau 5: Excédent d'exploitation du fonds renouvelable (déficit)**

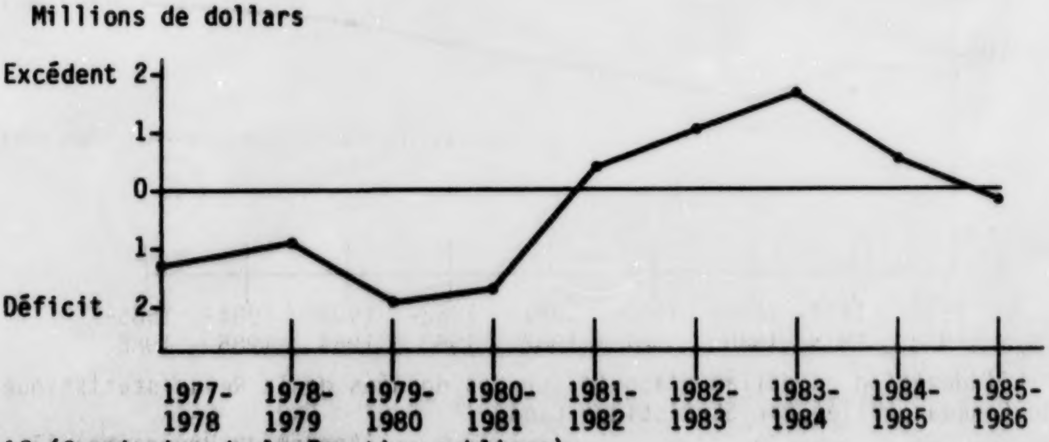

## C. Données de base

### 1. Introduction

La Commission de la Fonction publique est responsable de l'interprétation et de l'application du principe du mérite dans le processus de dotation dans la Fonction publique et est comptable au Parlement de l'application de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique (LEFP). Elle est désignée comme ministère pour l'application de la Loi sur l'administration financière, le Secrétaire d'État agissant en qualité de ministre compétent.

La LEFP régit la dotation dans la Fonction publique et confère à la Commission le pouvoir exclusif de procéder aux nominations dans tous les organismes et ministères gouvernementaux qui ne jouissent pas de pouvoirs de dotation distincts en vertu d'une loi particulière. La Commission ne nomme pas les employés des organismes ayant la qualité "d'employeur distinct", à l'exception de ceux de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique. Ces "employeurs distincts", dont la liste se trouve à l'annexe I de la partie II de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, sont les commissions et organismes de la Fonction publique à l'égard desquels le Conseil du Trésor n'est pas l'employeur.

La Loi sur l'emploi dans la Fonction publique autorise la Commission à déléguer aux ministères et organismes ses pouvoirs exclusifs de dotation. Grâce à la délégation, la Commission a pu confier aux ministères d'importantes responsabilités en matière de sélection et de nomination; environ 98% des activités de dotation régies par la Loi ont été déléguées aux ministères. Dans le cadre de ses responsabilités globales en matière de dotation déléguée et non déléguée, la Commission a orienté ses efforts vers le recrutement externe, la prestation de conseils aux ministères, l'élaboration de politiques et l'adaptation des pouvoirs délégués aux besoins des ministères.

### 2. Mandat légal

La Commission de la Fonction publique du Canada est un organisme apolitique, responsable devant le Parlement de l'application de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique. Aux termes de cette Loi, elle doit veiller à ce que le principe du mérite, qu'elle a défini, soit respecté dans toutes les activités de dotation de la Fonction publique.

### 3. Rôles et responsabilités de la Commission de la Fonction publique

La Commission de la Fonction publique et le Secrétariat du Conseil du Trésor ont conclu, ces dernières années, un certain nombre d'accords conjoints qui précisent et définissent les rôles et responsabilités respectifs des deux organismes dans le domaine de la prestation des services du personnel et de la gestion du personnel dans la Fonction publique.

En plus d'un accord général portant sur les rôles et responsabilités du Conseil du Trésor du Canada et de la Commission de la Fonction publique, diffusé en novembre 1981, sept autres accords ont paru en juin 1982: programmes des langues officielles dans la Fonction publique, vérification du personnel, vérification des marchés de services personnels, adaptation de l'effectif, planification des ressources humaines, programmes de formation professionnelle des organismes centraux et évaluation des politiques de dotation.

Ces sept accords sont intervenus par suite d'un examen détaillé de la façon dont les deux organismes assurent les services du personnel, compte tenu des recommandations et des observations de la Commission royale sur la gestion financière et l'imputabilité et du Comité spécial sur la gestion du personnel et le principe du mérite. Ces accords ont pour objet de rationaliser les services du personnel et d'en confier la responsabilité à l'organisme le plus apte à assurer un service efficace et efficient.

Le principe de la délégation des responsabilités entre les deux organismes constitue l'une des principales particularités de ces accords. Le Parlement a conféré des pouvoirs légaux à l'un et l'autre organisme dans de nombreux domaines. Par exemple, la CFP est investie des pouvoirs de recrutement et de sélection et le Conseil du Trésor, des pouvoirs de négociation collective. Toutefois, certaines responsabilités légales d'un organisme sont, pour diverses raisons, déléguées à l'autre organisme soit pour accroître la qualité du service assuré, soit pour améliorer l'utilisation générale des ressources humaines dans la Fonction publique. La formation linguistique dispensée par la CFP constitue le meilleur exemple de ces délégations de responsabilités. Bien que la formation et la politique qui la guide fassent partie des responsabilités exclusives du Conseil du Trésor, il est plus efficace et efficient que ce soit la Commission qui assure les services de formation linguistique nécessaires. A cet égard, les besoins financiers de la CFP qui figurent dans le Budget des dépenses tiennent compte des activités qui ne sont pas du ressort exclusif de la Commission, mais que le Conseil du Trésor lui a confiées afin d'améliorer la qualité des services du personnel.

Le principe de délégation ne signifie aucunement qu'un organisme renonce à toutes ses responsabilités relatives à une fonction donnée. En effet, les divers accords prévoient certaines conditions précises de délégation qui rendent l'organisme délégataire directement responsable. Par exemple, en acceptant d'assurer pour le compte du Secrétariat du Conseil du Trésor certains services liés à la vérification, la Commission s'est engagée à respecter les normes établies par le Conseil et à se conformer à la structure et au calendrier de présentation des rapports également fixés par le Conseil.



1489

Cette façon de définir les rôles et responsabilités et d'officialiser la délégation de certaines responsabilités est nécessaire pour assurer l'utilisation efficiente des ressources et pour accroître la responsabilité vis-à-vis des ministres et du Parlement. L'établissement des rôles et des responsabilités permet au Conseil du Trésor et à la Commission d'éliminer les chevauchements de compétences et, par conséquent, de réduire les frais généraux ainsi que d'accroître l'efficience de la planification et de la gestion. Cette mesure permet aussi aux gestionnaires des ministères d'obtenir plus facilement les renseignements ou l'orientation dont ils ont besoin. La délégation officielle des responsabilités renforce l'obligation de rendre compte par la délimitation des responsabilités et l'établissement d'objectifs clairs.

Cependant, il reste deux questions importantes à régler: la gestion de la catégorie de la gestion et le programme à l'intention des groupes sous-représentés. Les programmes dans ces secteurs ont évolué, particulièrement à la suite de la mise en oeuvre du Programme d'action positive. Les accords dans ces deux domaines en sont presque à l'étape finale et devraient être approuvés sous peu.

La Commission a divisé ses fonctions en trois catégories:

**Responsabilités exclusives:** Les pouvoirs exclusifs qui lui sont conférés par le législateur portent sur les fonctions suivantes:

- les nominations à des postes dans la Fonction publique de personnes choisies à l'intérieur ou à l'extérieur de celle-ci;
- l'élaboration et l'application de méthodes et de normes de sélection des candidats aux emplois de la Fonction publique;
- l'administration d'un système d'appels des nominations et des rétrogradations ou renvois pour incompétence ou incapacité;
- la vérification de l'exercice des pouvoirs de dotation;
- les enquêtes relatives aux irrégularités ou injustices en matière de dotation;
- la surveillance des activités politiques des fonctionnaires.

**Responsabilités déléguées:** La Commission de la Fonction publique est aussi comptable envers le gouvernement des fonctions et des activités qui lui sont confiées par le gouverneur en conseil ou le Conseil du Trésor du Canada. Certaines d'entre elles, bien que prévues par la Loi, ne sont pas de son ressort exclusif. A ce niveau, les responsabilités de la Commission portent sur les domaines suivants:

- la formation en gestion et la formation spécialisée;
- la formation linguistique;
- les cours et les programmes de perfectionnement (programme des Cours et affectations de perfectionnement, Échanges Canada, programme des carrières du Grand Nord, programme national de perfectionnement des autochtones et programme d'accès pour les personnes handicapées);
- la vérification d'autres fonctions et activités relatives au personnel et aux domaines connexes.

**Responsabilités partagées**: Enfin, la Commission exerce d'autres fonctions et activités nécessaires à l'application des programmes mis en place par le Conseil du Trésor lorsqu'elles découlent en partie des pouvoirs et responsabilités que la Loi lui confère à titre exclusif. Les programmes dans les domaines à responsabilité partagée ont trait aux opérations suivantes:

- la planification des ressources humaines;
- la participation des groupes sous-représentés;
- la gestion de la catégorie de la gestion.

Pour obtenir de plus amples détails sur la répartition des ressources parmi ces catégories, il faut se reporter à la section III, page 63.

**4. Objectif du Programme**

La Commission a pour objectif de veiller à continuellement satisfaire les besoins de la Fonction publique en matière de personnel qualifié en conformité avec la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, particulièrement selon des méthodes de sélection se fondant sur le mérite; et, conformément aux accords conclus avec le Conseil du Trésor du Canada pour fixer les rôles et responsabilités en matière de gestion du personnel, améliorer la compétence professionnelle des fonctionnaires et leur permettre d'utiliser leur seconde langue officielle dans l'exercice des fonctions de leur poste actuel ou futur ainsi que promouvoir la participation équitable des groupes sous-représentés au sein de la Fonction publique.

## 5. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Le Programme de la Commission de la Fonction publique comprend sept activités qui se reflètent dans l'organigramme. En 1985-1986, le nombre d'activités du Programme de la Commission de la Fonction publique a été augmenté afin que celles-ci correspondent mieux aux opérations. Voici une comparaison entre la structure des activités de 1984-1985 et celle de 1985-1986.

**Tableau 6: Changements apportés à la structure des activités**

| Structure des activités 1984-1985 | | Structure des activités 1985-1986 |
|---|---|---|
| Opérations de dotation | → | Programmes de la catégorie de la gestion |
| | | Programmes de dotation des catégories autres que celles de la gestion |
| | | Vérification |
| | | Appels et enquêtes |
| Formation et perfectionnement | → | Formation linguistique |
| | | Perfectionnement et formation du personnel |
| Administration | → | Administration |

L'on doit noter que, dans tout le document, le rendement financier et opérationnel est présenté suivant la nouvelle structure des activités pour toutes les années incluses dans le plan des dépenses de la Commission de la Fonction publique.

**Organisation:** Le président, en tant que fonctionnaire administratif en chef, et deux autres commissaires ont la qualité de sous-chef et sont nommés par le gouverneur en conseil pour une période de dix ans. Il leur revient d'interpréter la LEFP, d'en surveiller l'application et d'élaborer les politiques générales s'y rapportant.

La Commission de la Fonction publique est formée d'un Secrétariat exécutif et de sept directions générales: Programmes de dotation, Programmes de la catégorie de la gestion, Perfectionnement, Formation linguistique, Appels et enquêtes, Vérification et Services et systèmes de gestion.

Outre son administration centrale située à Ottawa, la Commission possède des bureaux régionaux et des bureaux de district à St. John's, Charlottetown, Halifax, Moncton, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Regina, Winnipeg, Edmonton, Frobisher Bay, Vancouver, Yellowknife et Whitehorse. Ces bureaux sont chargés de donner à tous les Canadiens les mêmes possibilités d'emploi dans la Fonction publique et d'offrir les services de la Commission dans tout le Canada.

Le tableau 7 ci-dessous établit le lien entre l'organigramme de la Commission et ses activités et indique les ressources requises pour l'exercice 1985-1986.

**Tableau 7: Ressources requises par service et par activité (en milliers de dollars)**

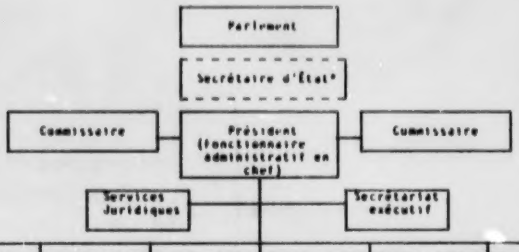


| | Programmes de dotation | Programmes de la Catégorie de la gestion | Vérification | Appels & Enquêtes | Programme de la Formation linguistique | Perfectionnement | Services et systèmes de gestion ** | Total par activité |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Catégorie de la gestion 110 A-P | | 6,529 | | | | | | 6,529 |
| Dotation des catégories autres que celles de la gestion 899 A-P | 43,721 | | | | | | | 43,721 |
| Vérification 51 A-P | | | 2,552 | | | | | 2,552 |
| Appels et enquêtes 98 A-P | | | | 4,606 | | | | 4,606 |
| Formation Linguistique 748 A-P | | | | | 37,337 | | | 37,337 |
| Perf. et formation du pers. (y compris le Fonds renouvelable) 200 A-P | | | | | | 2,885<br>48 | | 2,885<br>48 |
| Administration** 570 A-P | | | | | | | 27,607 | 27,607 |
| Total 2,676 A-P | 43,721 | 6,529 | 2,552 | 4,606 | 37,337 | 2,933 | 27,607 | 125,285 |

* Le Secrétaire d'État agit comme porte-parole attitré de la Commission devant le Parlement en ce qui a trait à la LEFP et en qualité de ministre compétent aux fins de la Loi sur l'administration financière.

** Les ressources ($1,825,000 et 39 années-personnes) requises par les cabinets du président et des commissaires et par le Secrétariat exécutif ont été comptées aux Services et systèms de gestion et au total de l'activité "Administration".

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Les tendances suivantes qui se sont manifestées récemment auront des répercussions sur le rôle de la Commission de la Fonction publique comme organisme central:

- L'accroissement prévu du nombre d'employés à placer qui sont bénéficiaires de priorités légales ou administratives (employés rentrant de congé, mis en disponibilité ou déclarés excédentaires) par suite des restrictions gouvernementales signifie que la Commission devra redoubler d'efforts et accroître ses ressources pour redéployer ces employés malgré un nombre réduit de postes vacants dans les ministères.

- La Charte des droits et libertés aura un effet sur les politiques et pratiques de dotation concernant notamment la zone de concours, la mobilité et la citoyenneté, et aura peut-être des répercussions sur l'efficience et l'efficacité du processus de dotation.

- L'évolution technologique du lieu de travail signifie que la Commission devra modifier ses programmes de formation et de perfectionnement ainsi que ses programmes de recrutement et qu'elle devra mettre à jour ses pratiques et systèmes de gestion pour s'adapter à ces changements. Il y aura des répercussions sur la sécurité de l'emploi et sur les conditions de travail.

- L'adoption de plus en plus fréquente du travail à temps partiel et de l'horaire variable ainsi que l'intérêt accru porté à la qualité de la vie et à la sécurité au travail pourront modifier le champ des activités de l'organisme central dans le domaine des relations de travail, de la dotation, de la planification des ressources humaines, de la rémunération et des avantages sociaux.

- La conjoncture économique actuelle obligera les organismes centraux et les ministères à concentrer leur planification financière sur le financement des nouveaux programmes et des nouvelles politiques avec des ressources existantes. L'augmentation du nombre de candidats par rapport à un nombre réduit d'emplois créera des tensions dans le processus de dotation. Cette situation touchera également le moral des employés.

- Le climat actuel de restrictions des dépenses, qui est peu susceptible de changer dans un avenir immédiat, pourra rendre difficile la réalisation des objectifs du gouvernement en matière d'action positive.

- Les limites actuelles concernant la majoration des pensions encourageront les employés à travailler jusqu'à l'âge de 65 ans et restreindront davantage la mobilité des travailleurs.

## 2. Initiatives

Les initiatives suivantes seront entreprises en 1985-1986:

- Des mesures seront prises pour améliorer le niveau de service dans le domaine du recours. Un programme d'information et de consultation sera lancé pour établir un milieu de travail où règnent la franchise et la confiance mutuelle et où sont évités les actes et les situations qui suscitent des plaintes. La procédure actuelle de communication de toute la preuve entre les parties à l'appel sera de plus en plus appliquée de façon à accélérer l'audition des causes et à faciliter les règlements à l'amiable. Le coût de cette initiative est évalué à 0.2 million de dollars.

- Le programme Cours et affectations de perfectionnement se décentralise actuellement pour offrir ses services dans les provinces de l'Ouest à titre d'essai. Ce projet pilote vise à rendre le programme plus accessible à l'échelle nationale et à augmenter la représentation régionale. Le coût de cette initiative en 1985-1986 est évalué à 0.3 million de dollars.

## 3. Mise à jour des initiatives antérieures

La Commission poursuit un certain nombre d'activités déjà mentionnées dans les plans de dépenses des années précédentes.

**Action positive:** Des programmes spéciaux ont été mis en oeuvre en 1983-1984 afin de faciliter l'accès des femmes, des autochtones et des personnes handicapées à des postes de la Fonction publique, principalement au moyen de mesures visant la formation et le perfectionnement. Soixante-huit années-personnes et 2.9 millions de dollars ont été affectés au Programme d'action positive en 1983-1984. Ces chiffres augmenteront à 198 années-personnes et 8.2 millions de dollars en 1987-1988.

Ce programme vise à augmenter la représentation des autochtones aux niveaux de gestion intermédiaire et supérieure dans la Fonction publique à 228 personnes entre 1983 et 1987; le Programme d'accès pour les personnes handicapées permettra d'ajouter 400 handicapés physiques à la Fonction publique entre 1983 et 1988; le Programme de présentation et d'orientation professionnelle des femmes facilitera le perfectionnement accéléré des cadres intermédiaires féminins et veillera à ce que les candidates qualifiées soient prises en considération par les ministères dans leurs processus de sélection. Des services de counselling seront dispensés à environ 600 femmes par année. Des données additionnelles concernant le nombre actuel de participants et de stagiaires sont présentées à la page 33.

**Instruments de délégation:** Un certain nombre d'instruments de délégation de pouvoirs de dotation ont été modifiés pour tenir compte de certains points de gestion et tous les ministères ont eu la possibilité d'obtenir un instrument adapté à leurs propres besoins. Cinq ministères participent actuellement à des examens complets de leur système de dotation afin de pouvoir demander des mesures spéciales visant à mettre en oeuvre un système plus rapide et mieux adapté. La mise au point d'instruments de délégation sur mesure fait partie d'un processus continu et il est prévu qu'en 1984-1985, quatre ou cinq ministères demanderont des mesures spéciales concernant leur instrument de délégation des pouvoirs de dotation après une vérification de la dotation.

**Techniques et mécanismes d'évaluation de la performance en matière de dotation:** L'étude de l'efficience et de l'efficacité en matière de dotation signalée en 1983-1984 est actuellement en cours et six ministères participants pourront assister d'ici décembre 1984 à une séance d'information sur le rapport final. Ces ministères, avec l'appui de la Commission, élaboreront et mettront en oeuvre des plans d'action visant à améliorer la gestion des activités de dotation déléguées. Les ministères seront fortement encouragés à établir leurs propres normes de performance.

**Mise en oeuvre et élargissement du Système de répertoire national des candidats (SRNC):** Élaboré en octobre 1981 afin de donner à tous les Canadiens de toutes les localités les mêmes possibilités d'emploi dans la Fonction publique du Canada et afin de fournir un mécanisme de gestion plus efficient et efficace du répertoire des candidats et d'améliorer le processus de présentation et d'identification à l'échelle du pays, le SRNC a été mis en oeuvre avec succès dans toutes les régions en 1983-1984 et fait maintenant partie des opérations permanentes de la Commission.

**Préventions des injustices:** Afin d'améliorer les pratiques de gestion du personnel dans la Fonction publique et, par conséquent, de réduire le nombre d'appels et de plaintes, la Commission a demandé en 1983-1984 à ses agents de discuter avec les ministères et organismes de leurs réalisations en matière de recours et d'aider ceux-ci à améliorer leurs capacités de répondre aux plaintes.

**Besoins en matière de formation linguistique:** En 1983-1984, la Commission a mis au point un questionnaire permettant aux gestionnaires de cerner les besoins en formation de leurs employés qui doivent aller suivre des cours de langue de manière continue. Jusqu'à maintenant, les gestionnaires ont utilisé ce processus pour déterminer les besoins en formation de 97% des étudiants; ainsi, la Commission est mieux en mesure d'adapter ses cours en fonction des besoins des gestionnaires.

**Vérification:** La Commission continuera d'intégrer dans ses vérifications des activités de dotation déléguées et non déléguées certains aspects des langues officielles, des relations de travail, de la rémunération et des avantages sociaux, des marchés de services personnels et des activités de classification et de formation déléguées.

**Programme obligatoire d'orientation en gestion:** Les cours de formation pour les gestionnaires supérieurs et intermédiaires et pour les superviseurs sont maintenant obligatoires. Depuis la mise en oeuvre de ce programme en 1981, environ 2,100 gestionnaires se sont prévalus de ces cours. L'objectif qui prévoyait que tous les gestionnaires devraient avoir reçu cette formation d'ici 1989 a été repoussé à 1991. En 1985-1986, 3,755 jours de cours de formation en gestion et de formation spécialisée sont prévus, ce qui représente une augmentation de 8% par rapport à 1984-1985.

## 4. Efficacité du Programme

Le cadre du plan opérationnel de la Commission sert de fondement à la planification et au contrôle des ressources et des résultats afin de satisfaire tant aux besoins internes en gestion qu'aux exigences du système de gestion des secteurs de dépenses. La Commission travaille constamment à perfectionner ce cadre et s'attache particulièrement à mettre au point de meilleurs indicateurs de l'efficacité du programme et d'autres indicateurs connexes. Ces indicateurs, qui sont indiqués et traités sous la rubrique "Données sur le rendement et justification des ressources" de chaque activité seront perfectionnés au fur et à mesure de leur utilisation.

La Commission a aussi fait des progrès notables dans la mise au point d'une fonction "évaluation de programme" à l'échelle du ministère. Le fonctionnaire administratif en chef a approuvé en novembre 1982 la politique de la Commission en la matière et il a été décidé en janvier 1984 de créer une unité organisationnelle chargée de l'évaluation de programme. Le fonctionnaire administratif en chef a en outre approuvé en août 1984 la structure des composantes de l'évaluation de programme. Un plan détaillé de l'évaluation de programme fondé sur la structure des composantes de l'évaluation de programme est en cours de préparation et devra être terminé et approuvé à temps pour l'exercice 1985-1986. L'unité chargée de l'évaluation de programme est en train d'être dotée en personnel et devra pouvoir fonctionner au début de l'exercice 1985-1986.

La Commission a participé directement à une étude du Conseil du Trésor du Canada sur l'évaluation du programme d'orientation de la catégorie de la gestion à la demande du Conseil de la formation du personnel.

Une étude de l'élément "formation du programme Cours et affectations de perfectionnement" a été terminée en février 1983; ses recommendations ont été approuvées par le Conseil de la formation du personnel en juin 1983. A la même époque, la Commission a mené une étude sur la structure du projet pilote concernant le programme Cours et affectations de perfectionnement qui décentralise ses opérations pour offrir ses services dans les provinces de l'Ouest.

Un certain nombre d'autres évaluations notables de la gestion ont eu lieu. Une évaluation du programme Echanges Canada a été effectuée en octobre 1983. Le fonctionnement du Centre d'évaluation du Centre de psychologie du personnel a été examiné en 1983-1984 et un réexamen doit commencer en janvier 1985. La fonction de prestation de conseils et d'aide des Services de perfectionnement professionnel en dotation de la Commission a fait l'objet d'une évaluation dont les résultats ont été signalés en avril 1984.

En décembre 1984, il y a eu une étude de la validité de la procédure d'appel et de la confiance qu'ont les fonctionnaires dans cette procédure. La Commission participe également avec le Conseil du Trésor du Canada à une évaluation du Programme supérieur de formation linguistique. Des études de validation de tous les cours offerts par la Direction générale du perfectionnement se déroulent actuellement.

## Section II
## Analyse par activité

### A. Programmes de la catégorie de la gestion

#### Objectif

Veiller à doter la catégorie de la gestion de la Fonction publique en personnel hautement qualifié, conformément à la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique et aux politiques du Conseil du Trésor, en vue de répondre aux besoins des ministères. Tout en réalisant cet objectif, promouvoir la participation juste et équitable des groupes sous-représentés au sein de la catégorie de la gestion et améliorer les possibilités de carrière, pour tous les membres de cette catégorie à l'intérieur et à l'extérieur de la Fonction publique, au Canada et à l'étranger.

#### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente 5% des dépenses totales de fonctionnement et 4% du nombre total d'années-personnes attribuées à la Commission. Les prévisions du Budget des dépenses principal s'élèvent à 6.5 millions de dollars (voir tableau 8) dont 4.5 millions de dollars, soit 69%, pour les frais de personnel.

**Tableau 8: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité**

| | Budget principal 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| Programme de ressourcement | **3,856** | **69** | 3,858 | 69 | 3,988 | 69 |
| Programme Cours et affectations de perfectionnement | **1,680** | **19** | 1,327 | 19 | 1,111 | 22 |
| Échanges Canada | **452** | **9** | 499 | 9 | 484 | 10 |
| Élaboration des politiques et programmes | **541** | **13** | 350 | 12 | 311 | 8 |
| | **6,529** | **110** | 6,034 | 109 | 5,894 | 109 |

Le total des besoins en ressources de 1985-1986 est plus élevé que le total prévu de 1984-1985 à cause principalement d'une augmentation des dépenses non salariales associées au CAP de l'Ouest (0.3 million dollars) et d'une provision pour les augmentations des dépenses salariales en raison de l'inflation (0.2 million de dollars).

**Rendement financier antérieur**

Les besoins financiers réels ont été supérieurs de 3% à ce qui était prévu (voir tableau 9).

**Tableau 9: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | **Différence** |
| Programme de ressourcement | 3,988 | 3,554 | **(434)** |
| Programme Cours et affectations de perfectionnement | 1,111 | 1,383 | **272** |
| Échanges Canada | 484 | 501 | **17** |
| Élaboration des politiques et programmes | 311 | 294 | **(17)** |
| | 5,894 | 5,732 | **(162)** |

**Description**

L'activité "Programmes de la catégorie de la gestion" comprend la prestation de services centralisés/spécialisés qui ont expressément pour but le ressourcement de l'ensemble de la catégorie de la gestion, l'examen, l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques pertinentes, l'administration des programmes d'amélioration des ressources et de perfectionnement professionnel destinés à répondre aux besoins et aux exigences de la Fonction publique, des institutions canadiennes et des organisations étrangères, ainsi que la prestation de services de secrétariat et d'autres fonctions de coordination pour aider les cadres de direction et de gestion supérieure qui possèdent de grands talents à établir leur plan de carrière en fonction des besoins de la Fonction publique et pour conseiller les cadres supérieurs des ministères en vue de faciliter le déploiement des membres de la catégorie.

Voici une description plus détaillée des composantes de l'activité "Programmes de la catégorie de la gestion".

**Programme de ressourcement:** Ce programme comporte l'élaboration, la mise en oeuvre et l'application pour la catégorie de la gestion d'un processus complet et intégré qui permettra d'assurer un service d'orientation professionnelle, d'étayer les nominations en vertu de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique et de faciliter les nominations par suite du mouvement planifié des gestionnaires qui éprouvent des difficultés professionnelles ou qui ont besoin de perfectionnement.



1501

**Programme Cours et affectations de perfectionnement:** Ce programme prépare les candidats à des postes de la catégorie de la gestion au moyen d'un processus intégré de sélection, de formation et d'affectations.

**Programme Échanges Canada:** Ce programme sert à planifier, encourager et administer les échanges de cadres supérieurs entre la Fonction publique et les autres secteurs de l'économie canadienne.

**Élaboration de politiques et de programmes:** Ce service élabore, examine, évalue et recommande des politiques, des directives et des programmes se rapportant à la catégorie de la gestion pour répondre à des besoins précis établis par la Commission ou par les hauts comités interministériels. Il effectue également des analyses et des études concernant les membres de la catégorie de la gestion et ceux qui y aspirent et fournit ainsi aux hauts comités interministériels, à la Commission ou aux ministères les renseignements leur permettant de prendre tout un éventail de décisions (relatives, entre autres, aux stratégies de ressourcement et aux politiques opérationnelles) influant sur la catégorie de la gestion.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Programme de ressourcement:** Il est prévu que la charge du travail concernant les nominations et l'orientation professionnelle et surtout les interventions visant les gestionnaires augmentera légèrement. Les niveaux de ressources sont établis en fonction d'un éventail de charges de travail et, par conséquent, la légère augmentation de volume projeté pour 1985-1986 ne devrait pas se traduire par un besoin de ressources additionnelles (voir tableaux 10 et 11). La différence entre le nombre réel de nominations effectuées et le nombre de demandes de dotation reçues est due principalement à l'annulation de demandes de dotation par les ministères.

Le nombre prévu de gestionnaires faisant l'objet d'une intervention est fondé sur une estimation du mouvement des cadres de direction et de gestion supérieure entre les divers ministères et organismes.

**Tableau 10: Charge de travail relative aux nominations et aux interventions***

| | | Nombre de demandes de dotation reçues | Nombre de nominations | Nombre de gestionnaires faisant l'objet d'une intervention |
|---|---|---|---|---|
| Estimé | 1985-1986 | 1,332 | 1,255 | 350 |
| Prévu | 1984-1985 | 1,332 | 1,255 | 124 |
| Réel | 1983-1984 | 1,220 | 1,042 | 114 |

* "Intervention" désigne le déploiement des gestionnaires qui éprouvent des difficultés professionnelles temporaires ou qui ont besoin d'une affectation précise pour mettre pleinement à profit leurs talents exceptionnels.



1501

Tableau 11: **Charge de travail en matière d'orientation professionnelle**

| | | Séances d'orientation professionnelle | Séances d'orientation de placement/d'intervention |
|---|---|---|---|
| Estimé | 1985-1986 | 1,900 | 500 |
| Prévu | 1984-1985 | 1,850 | 450 |

**Programme Cours et affectations de perfectionnement:** Environ 700 séances d'orientation par année sont offertes aux candidats éventuels au POC et environ 200 affectations sont organisées. Il est prévu que les niveaux de ressources existants seront suffisants pour absorber la légère augmentation de la charge de travail (voir tableau 12).

Tableau 12: **Charge de travail en matière d'orientation professionnelle et d'affectations**

| | | Nombre de séances d'orientation professionnelle | Nombre d'affectations organisées | Nombre de participants actifs |
|---|---|---|---|---|
| Estimé | 1985-1986 | 770 | 185 | 195 |
| Prévu | 1984-1985 | 705 | 170 | 175 |
| Réel | 1983-1984 | 627 | 176 | 169 |

**Élaboration de politiques et de programmes:** La Commission a prévu deux mesures à cet égard dans le plan de dépenses 1983-1984. La première qui a pour but de réviser le décret d'exclusion visant la catégorie de la gestion est terminée et la Commission étudie maintenant les recommandations et la documentation connexes. La deuxième qui vise à modifier les lignes directrices en matière de sélection pour la catégorie de la gestion a été revue et il a été décidé de ne pas y donner suite pour l'instant.

**B. Programmes de dotation des catégories autres que celles de la gestion**

**Objectif**

Veiller à doter les catégories autres que celle de la gestion de la Fonction publique en personnel hautement qualifié, conformément à la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique. En réalisant cet objectif, promouvoir la participation juste et équitable des groupes sous-représentés et aider les ministères à optimiser leurs processus et systèmes de dotation afin de satisfaire à leurs besoins en gestion des ressources humaines.

**État récapitulatif des ressources**

Cette activité représente 35% des dépenses totales de fonctionnement et 34% du nombre total d'années-personnes attribuées à la Commission. Les prévisions de dépenses s'élèvent à 43.7 millions de dollars (voir tableau 13) dont 35.2 millions de dollars, soit 81%, pour les frais de personnel.

**Tableau 13: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité**

| | **Budget principal 1985-1986** | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-84 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| Opérations | **25,388** | **547** | 23,680 | 529 | 20,171 | 493 |
| Stratégies et services de ressourcement | **14,499** | **279** | 12,644 | 253 | 8,080 | 185 |
| Élaboration de politiques et de programmes | **3,834** | **73** | 3,632 | 74 | 3,425 | 73 |
| | **43,721** | **899** | 39,956 | 856 | 31,676 | 751 |

L'augmentation des besoins en ressources pour 1985-1986 par rapport aux prévisions de 1984-1985 est due principalement à l'expansion des programmes d'action positive approuvés en 1983-1984 (45 années-personnes et 1.9 million de dollars) et à une provision pour les augmentations des dépenses salariales en raison de l'inflation; cette hausse a été compensée par un transfert de ressources à Santé et Bien-Être Canada pour les examens médicaux pré-emploi ($0.1 million de dollars) et une réduction imposée par le Conseil du Trésor dans les dépenses non salariales du programme ($0.9 million de dollars).

**Rendement financier antérieur**

Les besoins financiers réels ont été de 6% inférieur à ce qui était prévu (voir tableau 14).

**Tableau 14: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | **Différence** |
| Opérations | 20,171 | 21,330 | **1,159** |
| Stratégies et services de ressourcement | 8,080 | 8,649 | **569** |
| Élaboration de politiques et de programmes | 3,425 | 3,638 | **213** |
| | 31,676 | 33,617 | **1,941** |

**Explication de la différence:** Les dépenses réelles en 1983-1984 ont été inférieures à celles prévues dans le Budget des dépenses principal en raison principalement du retard dans l'inauguration d'un nouveau bureau régional à Frobisher Bay pour le Programme des carrières du Grand Nord (0.7 million de dollars), et d'une baisse des coûts de déplacement et de réinstallation, de publicité de recrutement et d'autres coûts de fonctionnement (2.1 millions de dollars); cette baisse a été compensée par des coûts additionnels résultant de l'établissement du Programme d'action positive (0.9 million de dollars).

**Description**

L'activité "Programmes de dotation des catégories autres que celle de la gestion" comprend l'application de la Loi et du Règlement sur l'emploi dans la Fonction publique, l'établissement des politiques et méthodes de dotation et des normes de sélection, y compris les normes de sélection linguistique ainsi que les tests et les méthodes administratives connexes pour tous les ministères régis par la LEFP et pour tous les groupes et catégories à l'exception de la catégorie de la gestion, le recrutement et la présentation de candidats de l'extérieur de la Fonction publique, la conduite des activités de dotation se rapportant aux postes des catégories autres que celle de la gestion et ne faisant pas l'objet de pouvoirs délégués, l'administration des programmes de réaffectation des bénéficiaires de priorités légales ou administratives, le soutien des activités de dotation des ministères pour assurer l'application de la LEFP et du Règlement, la coordination des éléments du Programme des langues officielles dont la responsabilité incombe à la CFP et l'administration des programmes d'égalité d'accès et d'action positive visant à promouvoir la participation des groupes sous-représentés au sein de la Fonction publique, notamment les autochtones, les femmes et les personnes handicapées.

Voici une description des composantes de l'activité "Programmes de dotation des catégories autres que celle de la gestion".

**Opérations:** Cette composante englobe les activités et les services de dotation non délégués pour toutes les catégories professionnelles à l'exception de celle de la gestion. Elle comprend tous les aspects du recrutement, des présentations, de l'évaluation linguistique ainsi que des processus de nomination avec ou sans concours dans le cas des opérations de dotation non déléguées. Elle comprend aussi l'administration du fichier central des statistiques sur les priorités afin de faciliter le placement des bénéficiaires de priorité légale ou administrative (par exemple, les employés excédentaires ou mis en disponibilité), le recrutement postsecondaire, la prestation de conseils et d'aide aux ministères en ce qui concerne les activités de dotation déléguées, l'administration des programmes conçus pour les femmes, les personnes handicapées et les Noirs de la Nouvelle-Écosse, la tenue d'un système de gestion de l'information sur les nominations, la conduite d'enquêtes en matière de dotation et le suivi des appels accueillis conformément à l'alinéa 21b) de la LEFP.

**Stratégies et services de ressourcement:** Cette composante regroupe les activités de planification des ressources humaines menées dans le cadre des opérations de dotation déléguées aux ministères, les tests et les normes linguistiques, l'orientation professionnelle, les activités du centre d'évaluation, l'administration du système d'information sur les ressources en gestion et les projets de planification des ressources humaines. Elle comprend aussi toutes les activités reliées au Programme de participation et de perfectionnement des autochtones.

**Élaboration de politiques et de programmes:** Ce service s'occupe de toutes les activités liées à l'élaboration et à la diffusion de la politique de dotation pour la dotation sans délégation et la dotation par délégation, y compris la politique relative aux langues officielles, les questions liées à la délégation des pouvoirs de dotation, y compris la consultation, l'interprétation, la formation en dotation, l'accréditation des agents de dotation et l'administration du régime de délégation. Il est en outre responsable des activités inhérentes à son rôle de principal organisme de la CFP chargé de communiquer avec les divers publics de celle-ci au sujet de questions liées aux langues officielles, y compris la vérification et l'évaluation linguistiques, aux services de communication, aux activitiés qui relèvent à la fois de la CFP et du SCT concernant les langues officielles, à l'administration du Décret d'exclusion sur les langues officielles et aux activités concernant la participation des groupes minoritaires de langue officelle.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Opérations:** Cette composante comprend deux principales fonctions: le processus de dotation et certains programmes d'égalité d'accès à l'emploi.

**Le processus de dotation:** La charge de travail, le coût unitaire moyen et les délais d'exécution à cet égard figurent dans les tableaux 15 et 16. Cette composante comprend les services de dotation non délégués suivants:

- Listes d'admissibilité: activités nécessaires à l'exécution d'un processus de dotation non délégué et à l'établissement d'une liste d'admissibilité.

- Nominations: activités nécessaires à l'autorisation d'une nomination non visée par la délégation en matière de dotation.

- Recrutement: activités nécessaires au traitement d'une demande d'emploi.

- Présentations: activités nécessaires pour répondre à une demande de présentation de candidats en vue d'une nomination à un poste dans un ministère.

- Évaluation linguistique: activités relatives à tous les aspects de l'évaluation de la connaissance de la langue seconde, y compris les examens de connaissances de la langue, les évaluations spéciales et les exemptions ainsi que les tests en vue de l'attribution de la prime au bilinguisme.

- Priorités: activités nécessaires pour documenter et vérifier la qualité de bénéficiaires de priorité de certains fonctionnaires qui sont présentés en vue de leur placement dans les ministères et organismes en vertu des pouvoirs de la Commission et du Conseil du Trésor.

**Tableau 15: Coût unitaire moyen (en jours-personnes) et charge de travail relatifs au processus de dotation**

| | Estimé 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Charge de travail | Coût uni-taire* | Charge de travail | Coût uni-taire* | Charge de travail | Coût uni-taire* |
| Listes d'admissibilité | 185 | 7.90 | 185 | 7.90 | 241 | 7.00 |
| Nominations | 1,773 | .49 | 1,773 | .49 | 2,500 | .47 |
| Recrutement | 156,500 | .11 | 163,500 | .11 | 157,685 | .11 |
| Présentations | 15,000 | .71 | 14,000 | .71 | 13,966 | .70 |
| Évaluation linguistique | 18,700 | .39 | 18,700 | .39 | 19,574 | .37 |
| Priorités | 2,300 | 5.04 | 2,300 | 5.04 | 1,933 | 5.18 |

* Le coût unitaire moyen se calcule en divisant le nombre de jours-personnes directement utilisés pour la prestation des services par la charge de travail.

**Tableau 16: Délai d'exécution en jours pour les listes d'admissibilité et les présentations**

| | Estimé 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Listes d'admissibilité * | | | |
| Concours publics | 42 | 42 | 37 |
| Concours restreints | 120 | 120 | 113 |
| Présentations ** | | | |
| Avec publicité | 47 | 47 | 49 |
| Sans publicité | 6 | 6 | 6 |

* Le délai d'exécution correspond à la moyenne des jours requis pour établir une liste d'admissibilité pour les concours tant publics que restreints.

** Le délai d'exécution correspond à la moyenne des jours requis pour terminer un processus de présentation dans le cadre d'un concours avec publicité ou sans publicité.

**Programmes précis d'égalité d'accès à l'emploi:** Ces programmes visent à promouvoir l'égalité d'accès à l'emploi pour les groupes sous-représentés reconnus c'est-à-dire les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les Noirs de la Nouvelle-Écosse. Plus précisément, ils fournissent les aides techniques ainsi que les années-personnes nécessaires à la formation des participants en vue du recrutement, du placement et de la formation en cours d'emploi des personnes handicapées ainsi que les services d'orientation professionnelle et de présentation pour les femmes.

La charge de travail relative au Programme d'accès pour les personnes handicapées et du Bureau de présentation et d'orientation professionnelle des femmes figure aux tableaux 17 et 18. L'objectif de ces programmes est d'aider au placement de 400 personnes handicapées entre 1983 et 1988 et à l'orientation de 600 femmes annuellement.

**Tableau 17: Charge de travail - Programme d'accès pour les personnes handicapées**

| | | Nombre de demandes de formation approuvées | Nombre de participants nommés après la formation |
|---|---|---|---|
| Estimé | 1985-1986 | 170 | 119 |
| Prévu | 1984-1985 | 86 | 151 |
| Réel | 1983-1984 | 130 | - |

**Tableau 18: Charge de travail - Bureau de présentation et d'orientation professionnelle des femmes**

| | | Nombre de séances d'orientation professionnelle offertes | Nombre de présentations effectuées |
|---|---|---|---|
| Estimé | 1985-1986 | 600 | 400 |
| Prévu | 1984-1985 | 800 | 400 |
| Réel | 1983-1984 | 427 | 124 |

**Stratégies et services de ressourcement:** Un des principaux services offerts par cette composante se rapporte au programme de la participation et du perfectionnement des autochtones. Il comporte la prestation de conseils et d'aide aux ministères et organismes concernant la mise en oeuvre de la politique sur l'accroissement de la participation, la consultation des associations autochtones et l'organisation de séances d'orientation professionnelle destinées aux autochtones sur des questions reliées à l'emploi et au perfectionnement, le recrutement de candidats autochtones à inscrire dans le répertoire de la Commission de la Fonction publique (Bureau de recrutement d'autochtones) ainsi que la formation et le perfectionnement des autochtones en vue de les préparer à des emplois aux niveaux de gestion intermédiaire et supérieure dans la Fonction publique fédérale.

La charge de travail relative à ce service figure au tableau 19. Le Programme national de perfectionnement des autochtones a pour but d'accroître de 228 le nombre d'autochtones aux niveaux intermédiaire et supérieur dans la Fonction publique entre 1983 et 1987. La méthode de ressourcement utilisée dans le cadre de ce programme fait actuellement l'objet d'un examen car le concept "d'appariement" des années-personnes ne fonctionne pas efficacement en période de restrictions des dépenses. L'objectif du Programme des carrières du Grand Nord est d'avoir environ 250 participants autochtones au programme entre 1983 et 1986. Une réévaluation de ce programme est prévue pour 1986.

**Tableau 19: Charge de travail - Programme de la participation et du perfectionnement des autochtones**

| | | Programme national de perfectionnement des autochtones | | Programmes des carrières du Grand Nord | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Nombre de participants | Nombre de diplômés * | Nombre de participants | Nombre de diplômés * |
| Estimé | 1985-1986 | 150 | 50 | 85 | 30 |
| Prévu | 1984-1985 | 90 | 10 | 60 | 20 |
| Réel | 1983-1984 | - | - | 47 | 22 |

* Les diplômés sont les participants qui, à la suite d'une période de formation pouvant durer jusqu'à deux ans, sont nommés à des postes dans des ministères ou organismes fédéraux.

La section I (voir pages 21 et 22) donne la mise à jour des mesures suivantes prévues en 1983-1984: mise en oeuvre et élargissement du Système du répertoire national des candidats, application continue d'une approche ministérielle de la dotation et de la gestion des carrières et établissement de normes visant les activités de dotation des ministères afin de mesurer l'efficience et l'efficacité des opérations relatives à la gestion du personnel.

## C. Vérification

**Objectif**

Veiller à ce que les activités de dotation visées par les pouvoirs délégués aux sous-chefs par la Commission de la Fonction publique, ainsi que les activités de dotation non déléguées soient exercées conformément à la LEFP et aux politiques de la Commission de la Fonction publique; veiller à ce que les activités de gestion du personnel déléguées aux sous-chefs par le Conseil du Trésor se conforment aux politiques et procédures de ce dernier; informer les parlementaires, le Secrétariat du Conseil du Trésor et la Commission de la Fonction publique de l'efficacité du système du personnel et des répercussions des politiques, des pratiques et des règlements sur ce système.

**État récapitulatif des ressources**

Cette activité représente 2% des dépenses totales de fonctionnement et 2% du total des années-personnes attribuées à la Commission. Les prévisions de dépenses s'élèvent à 2.6 millions de dollars (tableau 20) dont 2.1 millions de dollars, soit 85%, pour les frais de personnel.

**Tableau 20: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité**

| | Budget principal 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Vérification | 2,552 | 51 | 2,326 | 51 | 2,014 | 43 |

Le total des besoins en ressources de 1985-1986 est plus élevé que le total prévu de 1984-1985 à cause principalement des augmentations des dépenses salariales en raison de l'inflation (0.1 million de dollars).

**Rendement financier antérieur**

Les besoins réels en ressources financières ont été de 2% inférieurs à ce qui était prévu (voir tableau 21).

**Tableau 21: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | **Différence** |
| Vérification | 2,014 | 2,060 | **46** |

**Description**

L'activité "Vérification" comprend l'examen de la gestion de la dotation et des autres systèmes de gestion du personnel, y compris l'évaluation de l'efficacité et des répercussions des politiques, pratiques, procédures et règlements sur ces systèmes. Les vérifications sont effectuées sur une base cyclique dans tous les ministères et organismes visés par la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique (LEFP). Les résultats sont utilisés, d'une part, par la Commission pour améliorer ses politiques et ses pratiques, pour déterminer le contenu et la durée des instruments de délégation des pouvoirs de dotation et pour rendre compte au Parlement chaque année de l'état de la délégation de la dotation aux termes de l'article 45 de la LEFP et, d'autre part, par le Conseil du Trésor du Canada pour évaluer l'administration ministérielle des politiques et systèmes de gestion du personnel.

Cette activité comprend les opérations de vérification, la politique relative à la vérification, la formation et les méthodes de vérification ainsi que la gestion et l'administration de la directive générale.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Opérations de vérification:** Le niveau des ressources est fondé sur le nombre de vérifications à effectuer tel que prévu dans le plan des vérifications cycliques; ces ressources sont gérées par projet.

**Tableau 22: Charge de travail - Vérifications terminées**

| | | Nombre de vérifications spéciales | Nombre de vérifications terminées* | Nombre de post vérifications terminées |
|---|---|---|---|---|
| Estimé | 1985-1986 | 5 | 17 | 9 |
| Prévu | 1984-1985 | 6 | 17 | 18 |
| Réel | 1983-1984 | 3 | 12 | 12 |

* Une vérification terminée est une vérification dont le rapport national a été publié.

Les mesures prévues pour 1983-1984 qui comportaient des vérifications spéciales des fonctions de recrutement et de présentation des centres d'emploi et d'immigration du Canada, des pratiques relatives aux emplois d'été pour les étudiants dans les ministères ainsi que des décrets d'exclusion à la Défense nationale ont été exécutées comme prévu.

## D. Appels et enquêtes

### Objectif

Veiller à ce que les appels interjetés par les fonctionnaires et les plaintes déposées par des fonctionnaires ou des postulants de l'extérieur concernant l'application de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique ou pour des motifs de discrimination interdite ou de traitement inéquitable en milieu de travail soient traités avec équité, rapidité et impartialité, et contribuer à une réduction générale et constante du nombre de ces appels et plaintes.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente 4% des dépenses totales de fonctionnement et 4% du nombre total d'années-personnes attribuées à la Commission. Les prévisions de dépenses s'élèvent à 4.6 millions de dollars (voir tableau 23) dont 3.9 millions de dollars, soit 85%, pour les frais de personnel.

**Tableau 23: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité**

| | Budget principal 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Appels | 2,063 | 43 | 1,954 | 44 | 1,949 | 40 |
| Enquêtes * | 1,939 | 40 | 2,018 | 40 | 1,839 | 39 |
| Communication et voies de recours | 269 | 5 | - | - | - | - |
| Greffier | 335 | 10 | 335 | 10 | 293 | 10 |
| | 4,606 | 98 | 4,307 | 94 | 4,081 | 89 |

* Les enquêtes comprennent les activités concernant l'antidiscrimination.

L'augmentation des besoins en ressources pour 1985-1986 par rapport aux prévisions de 1984-1985 est due principalement à un nouvel effort visant à établir des communications fréquentes et détaillées avec les gestionnaires des ministères, les représentants syndicaux et les employés concernant les moyens d'améliorer les relations de travail de façon que les employés sentent qu'ils peuvent obtenir un traitement juste dans leur propre ministère sans avoir à s'adresser à la Commission (0.2 million de dollars) ainsi qu'à une augmentation des dépenses salariales en raison de l'inflation (0.1 million de dollars).

**Rendement financier antérieur**

Les besoins réels en ressources financières ont augmenté de 1.5% par rapport à ce qui était prévu (voir tableau 24).

**Tableau 24: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | **Différence** |
| Appels | 1,949 | 2,190 | **241** |
| Enquêtes | 1,839 | 1,527 | **(312)** |
| Greffier | 293 | 303 | **10** |
| | 4,081 | 4,020 | **(61)** |

**Description**

L'activité "Appels et enquêtes", grâce à la mise sur pied de comités indépendants, entend les appels des fonctionnaires à propos de présumées infractions à la Loi et au Règlement sur l'emploi dans la Fonction publique en ce qui concerne notamment les promotions, les rétrogradations et les renvois. En outre, elle enquête sur des plaintes de présumées mesures discriminatoires dans la Fonction publique formulées tant par les employés que par les postulants de l'extérieur ainsi que sur de présumées irrégularités dans les processus de dotation et sur des traitements inéquitables en milieu de travail. Les ministères et organismes reçoivent la formation, les conseils et l'aide nécessaires en ce qui concerne les questions susmentionnées.

Voici une description plus détaillée des composantes de l'activité "Appels et enquêtes":

**Appels:** Enquêter et statuer sur des appels concernant l'application de la LEFP et du REFP ainsi que des politiques, des directives et des bulletins connexes de la Commission de la Fonction publique ou des ministères.



1513

**Enquêtes:** Instruire les plaintes formulées par des employés de la Fonction publique et par des postulants de l'extérieur concernant de présumées infractions à la Loi et au Règlement sur l'emploi dans la Fonction publique. Faire enquête également sur des plaintes de mesures discriminatoires et de harcèlement interdits par la Loi. Essayer d'arranger un règlement à l'amiable lorsque la plainte est jugée fondée.

Les composantes "Appels" et "Enquêtes" fournissent la formation, les conseils et l'aide nécessaires aux ministères pour les sensibiliser davantage à la Loi et au Règlement et contribuer ainsi à réduire le nombre des plaintes concernant les violations présumées de ces textes.

**Communication et voies de recours:** Effectuer des recherches et des analyses et élaborer des programmes d'information/éducation que la Direction des enquêtes peut utiliser pour aider les ministères et organismes à améliorer leurs mécanismes de recours internes.

**Greffier:** Traiter les documents d'appel; établir le calendrier des audiences d'appel; recevoir les plaintes, en accuser réception et en coordonner l'acheminement aux unités compétentes.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Appels:** Par suite du départ en 1983-1984 de plusieurs présidents de comité d'appel d'expérience, le coût unitaire de l'instruction et du jugement des appels a été supérieur à la normale au cours de cet exercice. Toutefois, au fur et à mesure que leurs remplaçants acquerront plus d'expérience dans leurs fonctions, le coût unitaire tombera à un niveau plus acceptable (voir tableau 25).

**Tableau 25: Appels - Coût unitaire direct de fonctionnement (en milliers de dollars) et qualité du service dans le cas des enquêtes terminées**

| | | Coût unitaire* | Nombre de décisions rendues | Pourcentage des décisions rendues dans un délai de 10 jours ** | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | Art. 21 | Art. 31 |
| Estimé | 1985-1986 | 3.9 | 1,150 | 80 | 60 |
| Prévu | 1984-1985 | 4.0 | 1,100 | 75 | 60 |
| Réel | 1983-1984 | 4.7 | 1,060 | 74 | 61 |

* Le coût unitaire se calcule en divisant le nombre de jours-personnes directs utilisés dans le cas des présidents de comité d'appel par le nombre de décisions rendues.

** Le pourcentage des décisions rendues par les comités d'appel dans les dix jours qui suivent la fin de l'administration de la preuve doit être de 80% dans le cas des appels visés à l'article 21 (appels des nominations) et de 60% dans les cas des appels visés à l'article 31 (appels et renvois).

**Enquêtes:** En raison du départ inattendu d'enquêteurs d'expérience chargés d'instruire les plaintes relatives à des infractions à la LEFP et au Règlement au cours de 1983-1984, le coût unitaire pour cet exercice a été supérieur à la normale. Toutefois, il est prévu que ce coût unitaire baissera à un niveau plus acceptable en 1985-1986 (voir tableau 26), au fur et à mesure que les nouveaux enquêteurs nommés au cours de 1983-1984 et 1984-1985 deviendront plus productifs en raison de leur formation et de leur expérience.

**Tableau 26: Enquêtes - Coût unitaire direct de fonctionnement (en jours-personnes) et qualité du service dans le cas des enquêtes terminées**

| | | Coût unitaire* | Nombre d'enquêtes terminées | Pourcentage des enquêtes terminées dans un délai de quatre mois ** |
|---|---|---|---|---|
| Estimé | 1985-1986 | 6.5 | 495 | 60 |
| Prévu | 1984-1985 | 6.9 | 495 | 50 |
| Réel | 1983-1984 | 7.3 | 457 | 43 |

* Le coût unitaire se calcule en divisant le nombre de jours-personnes directs utilisés dans le cas des enquêteurs par le nombre d'enquêtes terminées.

** Le pourcentage des enquêtes terminées dans les quatre mois qui suivent la réception de la plainte doit être de 75%.

**Antidiscrimination:** En ce qui concerne les enquêtes portant sur des plaintes de discrimination ou de harcèlement de nature complexe et délicate, une baisse du coût unitaire est prévue pour 1985-1986 en raison de l'expérience acquise par les enquêteurs (voir tableau 27).

**Tableau 27: Antidiscrimination - Coût unitaire direct de fonctionnement (en jours-personnes) et qualité du service dans le cas des enquêtes terminées**

| | | Coût unitaire* | Nombre d'enquêtes terminées | Pourcentage des enquêtes terminées dans un délai de cinq mois ** |
|---|---|---|---|---|
| Estimé | 1985-1986 | 7.6 | 400 | 50 |
| Prévu | 1984-1985 | 8.5 | 400 | 50 |
| Réel | 1983-1984 | 11.2 | 275 | 43 |

* Le coût unitaire se calcule en divisant le nombre de jours-personnes directs utilisés dans les cas des enquêteurs par le nombre d'enquêtes terminées.

** Le pourcentage des enquêtes terminées dans les cinq mois qui suivent la réception de la plainte pour motif de discrimination doit être de 75%.

## E. Formation linguistique

### Objectif

Habiliter les employés de la Fonction publique du Canada à utiliser leur seconde langue officielle dans l'exercice des fonctions de leur poste actuel ou futur, selon les besoins déterminés par les ministères et organismes et conformément à la Loi sur les langues officielles et aux politiques et conditions établies par le Conseil du Trésor.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente 30 % des dépenses opérationnelles totales et 28% du total des années-personnes autorisées à la Commission. Le Budget des dépenses de $37.3 millions (Tableau 28) comprend $32.7 millions ou 88% pour les coûts de personnel.

**Tableau 28: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | **Budget principal 1985-1986** | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| Prestation de cours | **30,463** | **598** | 29,914 | 598 | 27,020 | 587 |
| Aide technique et spécialisée | **6,874** | **150** | 6,608 | 150 | 6,630 | 150 |
| | **37,337** | **748** | 36,522 | 748 | 33,650 | 737 |

L'augmentation des besoins en ressources pour 1985-1986 par rapport aux prévisions de 1984-1985 est principalement due à une augmentation des dépenses salariales en raison de l'inflation compensée par une réduction générale des coûts non salariaux de l'activité ($0.7 million de dollars).

**Rendement financier antérieur**

Les besoins réels de ressources financières ont diminué de 0.7 % par rapport aux prévisions (Tableau 29).

**Tableau 29: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | **Différence** |
| Prestation de cours | 27,020 | 27,283 | **263** |
| Aide technique et spécialisée | 6,630 | 6,618 | **(12)** |
| | 33,650 | 33,901 | **251** |

**Description**

L'activité "Formation linguistique" assure la prestation de cours de langue dans les deux langues officielles et de services connexes techniques et spécialisés, conformément aux politiques du gouvernement, pour répondre aux besoins des ministères et des organismes fédéraux et, occasionnellement, aux demandes de clients de l'extérieur (tels les juges, la GRC, etc.). Les cours sont destinés à faciliter chez les fonctionnaires-étudiants l'acquisition de la compétence linguistique requise ou le perfectionnement de cette compétence. Pour leur part, les services techniques et spécialisés visent essentiellement à permettre à la Fonction publique fédérale d'avoir des programmes de formation linguistique qui répondent le mieux à ses besoins.

La description des éléments de l'activité "Formation linguistique" est la suivante:

**Prestation de cours:** Les cours de langue seconde rendent les fonctionnaires plus aptes à répondre aux besoins linguistiques du poste qu'ils occupent ou pourraient un jour occuper, et à utiliser leur langue seconde officielle en fonction de leur milieu de travail, en regard du service au public et de la langue de travail.

**Aide technique et spécialisée:** Les services techniques et spécialisés produisent programmes, méthodes, cours et tests qui permettent à la Commission et aux ministères et organismes de disposer de matériels pédagogiques qui répondent davantage à leurs besoins. De plus, ces services permettent aux enseignants d'acquérir les connaissances et compétences pour mieux répondre aux besoins des étudiants. En outre, ces services permettent de déterminer l'aptitude à réussir des candidats à la formation linguistique.

## Donnée sur le rendement et justification des ressources

**Prestation de cours:** La baisse prévue dans les cours continus s'explique par la réduction des nominations non impératives dans les postes bilingues. Cette baisse va permettre une normalisation pédagogique dans la composition des groupes qui tout en entraînant un moins grand nombre d'étudiants par année-personne va accroître la qualité de la réponse aux besoins linguistiques.

En réponse à une évolution de la demande, la Commission compte introduire vers la fin de 1984-1985 et en 1985-1986 de nouveaux cours et de nouvelles modalités dans les trois types de cours autres que continus ce qui explique l'augmentation prévue du nombre d'étudiants (Tableau 30). Une réallocation de certaines années-personnes des cours continus aux autres types de cours ainsi que l'utilisation d'une partie de ces dernières à l'élaboration des nouveaux cours amèneront une baisse dans le nombre d'étudiants par année-personne en 1984-1985 par rapport à 1983-1984. Par contre, on prévoit une légère augmentation à ce chapitre en 1985-1986 étant donné que les nouveaux cours seront dispensés pendant toute l'année (Tableau 31).

**Tableau 30: Prestation de cours - Nombre d'étudiants par type de cours ***

| | Cours continus | Cours non continus | Cours hors des heures normales de travail | Cours spéciaux |
|---|---|---|---|---|
| 1985-86 Projection | 2,929 | 4,950 | 5,250 | 440 |
| 1984-85 Prévu | 3,163 | 4,213 | 5,004 | 341 |
| 1983-84 Réel | 3,412 | 3,869 | 4,502 | 304 |

* Ces données comprennent les étudiants qui reçoivent leur formation par l'entremise d'ententes contractuelles.

**Tableau 31: Prestation de cours - Nombre d'étudiants ayant suivi des cours par année-personne ***

| | Cours continus | Cours non continus | Cours hors des heures normales de travail | Cours spéciaux |
|---|---|---|---|---|
| 1985-86 Projection | 7.45 | 31.00 | 227.13 | 8.55 |
| 1984-85 Prévu | 7.50 | 30.03 | 224.44 | 8.05 |
| 1983-84 Réel | 7.63 | 33.01 | 246.29 | 9.39 |

* Seuls les étudiants formés par une année-personne sont inclus dans le calcul du ratio.

Le plan d'action de 1983-84 est mis à jour ci-dessous:

En février 1983, la Commission implantait un processus pour mieux identifier les besoins linguistiques des étudiants par le biais d'un formulaire complété par les gestionnaires. Présentement, 97% des étudiants en cours continus voient leurs besoins identifiés par ce processus, ce qui permet de mieux orienter les cours en fonction des exigences de l'employeur.

## F. Perfectionnement et formation du personnel

### Objectif

Améliorer la compétence professionnelle des fonctionnaires fédéraux pour leur permettre de satisfaire aux exigences de rendement de leur poste ou de mieux se préparer à assumer de nouvelles fonctions, conformément aux politiques du Conseil du Trésor et aux exigences des ministères.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité est financée principalement à l'aide d'un fonds renouvelable de 4.5 millions de dollars que la Commission peut, en vertu d'une autorisation, tirer du Fonds de revenu consolidé, et, en partie, au moyen d'une subvention. Les utilisateurs doivent payer tous les cours de formation et les services connexes selon les tarifs approuvés chaque année par le Conseil du Trésor.

L'excédent du fonds renouvelable ainsi que les prévisions connexes sur la performance pour 1985-1986 laissent entrevoir une augmentation globale de 3.6% des tarifs. La demande des ministères et organismes pour des services de formation se maintiendra au niveau actuel et un nombre raisonnable de spécialistes des matières enseignées sera fourni gratuitement par d'autres ministères et organismes.

Les dépenses de l'activité concernant le "fonds renouvelable du perfectionnement et de la formation du personnel" sont présentées d'après la comptabilité de caisse (voir tableau 32) et selon la comptabilitié d'exercice à la section III (voir page 62, tableau 47). Les prévisions de dépenses pour 1985-1986 (voir tableau 32) s'élèvent à 8.3 millions de dollars, soit 58% pour les frais de personnel et à 5.7 millions de dollars, soit 42% pour les dépenses non-salariales; elles sont compensées par des recettes de fonctionnement de 11.1 millions de dollars et par une subvention de 2.9 millions de dollars. (Pour de plus amples détails sur les dépenses par article, voir la page 59, tableau 44).

**Tableau 32: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité**

| | Budget principal 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Perfectionnement et formation du personnel (subvention) | 2,885 | - | 2,885 | - | 2,900 | - |
| Fonds renouvelable du perfectionnement et de la formation du personnel | | | | | | |
| Déboursés | 14,056 | 200 | 13,294 | 200 | 11,193 | 175 |
| Moins recettes | 14,008 | - | 13,130 | - | 12,864 | - |
| Besoins de trésorerie nets | 48 | | 164 | | (1,671) | - |

**Rendement financier antérieur**

Les déboursés ont été de 12% inférieurs et les recettes, de 2% supérieures à ce qui était prévu (voir tableau 33).

**Tableau 33: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | **Différence** |
| Perfectionnement et formation du personnel (subvention) | 2,900 | 3,022 | **122** |
| Fonds renouvelable du perfectionnement et de la formation du personnel | | | |
| Déboursés | 11,193 | 12,691 | **1,498** |
| Moins recettes | 12,864 | 12,590 | **274** |
| Besoins de trésorerie nets | (1,671) | 101 | **1,772** |

**Explication de la différence:** Les déboursés réels ont été inférieurs à ce qui était prévu pour les raisons suivantes: recours aux services de personnes engagées à contrat plutôt qu'à l'embauche de personnel, obtention sans frais d'instructeurs fournis par d'autres ministères, transfert de la vérification de la fonction formation à l'activité "Vérification" et retards dans le remplacement du personnel. Ces faits ont permis au fonds renouvelable de fonctionner sans puiser dans les avances de fonds de roulement.

**Description**

L'activité "Perfectionnement et formation du personnel" englobe la formation des cadres, des gestionnaires, des superviseurs et des spécialistes fédéraux dans l'ensemble du pays, ainsi que la prestation de services connexes, conformément aux politiques du Conseil du Trésor et aux besoins des ministères. Elle offre des cours et des activités de formation adaptés aux besoins professionnels précis des ministères ainsi qu'une gamme de services ayant trait à la formation, notamment les services de consultation, d'information et de coordination.

Voici une description plus détaillée des composantes de l'activité "Perfectionnement et formation du personnel".

**Formation et perfectionnement des membres de la catégorie de la gestion:** Prestation de cours et tenue d'ateliers et de séminaires à l'intention des membres de la catégorie de la gestion, des participants au programme CAP et de certains participants aux programmes d'action positive classés au niveau SM-moins-1. La plupart des cours offerts sont donnés dans le cadre des programmes d'orientation en gestion pour la catégorie de la gestion. Ces programmes ont été établis conformément aux politiques du Conseil du Trésor (MGP, vol. 4, chapitre 8). La participation est obligatoire et il est prévu que tous les membres de la catégorie de la gestion auront reçu cette formation d'ici 1991.

**Formation et perfectionnement professionnels et techniques:** Prestation de cours à certaines catégories de spécialistes notamment les agents financiers, les informaticiens, les gestionnaires du matériel, les vérificateurs, les gestionnaires du personnel, les moniteurs et les instructeurs, et à d'autres personnes nécessitant des connaissances de base dans ces domaines de spécialisation. Cette composante comprend également des cours non spécialisés nécessaires pour améliorer la compétence professionnelle des fonctionnaires fédéraux. Ces cours sont donnés pour la plupart en classe. Toutefois, un petit nombre est offert aux autodidactes.

**Formation et perfectionnement des gestionnaires intermédiaires et des superviseurs:** Prestation de cours donnés en classe aux gestionnaires intermédiaires et aux superviseurs. Ces cours visent surtout l'acquisition de connaissances et de compétences en gestion et en supervision. Il s'agit de cours d'orientation en gestion pour les gestionnaires intermédiaires et les superviseurs, établis conformément à la politique du Conseil du Trésor (MGP, vol. 4, chapitre 23) et de cours avancés de gestion et de supervision portant sur des domaines de spécialisation dans la Fonction publique.

**Services de consultation en formation:** Prestation d'aide et de conseils aux gestionnaires ministériels aux prises avec des problèmes de formation. A cette fin, des experts-conseils offrent contre rémunération leurs services contractuels aux ministères clients. Il peut s'agir d'analyser les besoins en formation du ministère ou d'élaborer et de donner des cours adaptés à ses besoins particuliers.

**Autres:** Cette composante regroupe les services de coordination de la formation et d'information et les services techniques, la conception et l'élaboration des curriculum vitae, l'analyse des professions, l'évaluation et la validation des cours et la gestion et l'administration de la direction générale.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Formation et perfectionnement du personnel de la catégorie de la gestion:** La norme de productivité utilisée pour évaluer l'efficience des cours de formation pour la catégorie de la gestion est un rapport de six contre un (six jours-moniteurs par jour de cours), soit un rapport d'efficience normalisé à 0.167 (voir tableau 34).

**Tableau 34: Indicateurs de performance concernant la charge de travail - Cours de formation pour les membres de la catégorie de la gestion**

| | | Rapport d'efficience* | Jours de cours donnés | Nombre de participants formés |
|---|---|---|---|---|
| Estimé | 1985-1986 | .167 | 863 | 1,394 |
| Prévu | 1984-1985 | .167 | 809 | 1,357 |
| Réel | 1983-1984 | .167 | 620 | 901 |

* Ce rapport se calcule en divisant les extrants, soit le nombre de jours de cours donnés, par le nombre de jours-personnes utilisés (la norme de productivité varie selon le type de cours et la méthode pédagogique utilisée) pour donner les cours.

**Formation et perfectionnement professionnels et techniques:** La norme de producitivité utilisée pour évaluer l'efficience des cours de formation et de perfectionnement professionnels et techniques est un rapport de deux contre un (deux jours-moniteurs par jour de cours), soit un rapport d'efficience normalisé à 0.500. La baisse prévue de l'efficience (voir tableau 35) est due à l'utilisation de moins de ressources engagées à contrat et de plus de moniteurs de la direction générale pour donner les cours, les personnes engagées à contrat n'étant pas comptées dans les jours-personnes tout en étant plus coûteuses, et au fait que plusieurs des cours nouvellement conçus ont un rapport d'efficience normalisé de quatre contre un comparativement à deux contre un.

**Tableau 35: Indicateurs de performance concernant la charge de travail - Cours de formation et de perfectionnement professionnels et techniques**

| | | Rapport d'efficience* | Jours de cours donnés | Nombre de participants formés |
|---|---|---|---|---|
| Estimé | 1985-1986 | .500 | 2,253 | 8,447 |
| Prévu | 1984-1985 | .555 | 2,069 | 7,933 |
| Réel | 1983-1984 | .678 | 1,974 | 8,183 |

* Ce rapport se calcule en divisant les extrants, soit le nombre de jours de cours donnés, par le nombre de jours-personnes utilisés (la norme de productivité varie selon le type de cours et la méthode pédagogique utilisée) pour donner les cours.

**Formation et perfectionnement des gestionnaires intermédiaires et des superviseurs:** La norme de productivité utilisée pour évaluer l'efficience des cours de formation et de perfectionnement des gestionnaires intermédiaires et des superviseurs est un rapport de trois contre un (trois jours-moniteurs par jour de cours), soit un rapport d'efficience normalisé de 0.333. L'augmentation prévue de l'efficience (voir tableau 36) est due aux nouveaux programmes d'orientation en gestion pour les gestionnaires intermédiaires et les superviseurs, programmes qui ont été conçus conformément au système d'approche systémique à la formation.

**Tableau 36: Indicateurs de performance concernant la charge de travail - Cours de formation et de perfectionnement des gestionnaires intermédiaires et des superviseurs**

| | | Rapport d'efficience* | Jours de cours donnés | Nombre de participants formés |
|---|---|---|---|---|
| Estimé | 1985-1986 | .333 | 639 | 1,746 |
| Prévu | 1984-1985 | .333 | 612 | 1,860 |
| Réel | 1983-1984 | .299 | 665 | 2,055 |

* Ce rapport se calcule en divisant les extrants, c'est-à-dire le nombre de jours de cours donnés, par le nombre de jours-personnes utilisés (la norme de productivité varie selon le type de cours et la méthode pédagogique utilisée) pour donner les cours.

**Services de consultation en formation:** La norme de productivité utilisée pour évaluer l'efficience des services de consultation en formation est un rapport de un contre un (un jour-expert-conseil par jour de consultation), soit un rapport d'efficience normalisé à 1.00. Il est prévu que la charge de travail baissera et qu'il y aura une légère amélioration de l'efficience (voir tableau 37).

**Tableau 37: Indicateurs de performance concernant la charge de travail - Cours donnés par contrat par les Services de consultation en formation**

| | | Rapport d'efficience* | Nombre de jours de consultation donnés | Nombre de participants formés |
|---|---|---|---|---|
| Estimé | 1985-1986 | 1.00 | 1,135 | 1,600 |
| Prévu | 1984-1985 | 1.04 | 1,135 | 1,600 |
| Réel | 1983-1984 | 1.04 | 1,258 | 1,584 |

* Ce rapport se calcule en divisant les extrants, c'est-à-dire le nombre de jours de consultation donnés par contrat, par le nombre de jours-personnes utilisés.

Les tableaux 38 et 39 rendent compte de deux indices d'efficience établis pour cette activité: les recettes totales obtenues par année-personne utilisée et le nombre total de jours de cours données par année-personne utilisée (y compris les instructeurs, les employés de soutien et les gestionnaires).

**Tableau 38: Recettes totales par année-personne utilisée**

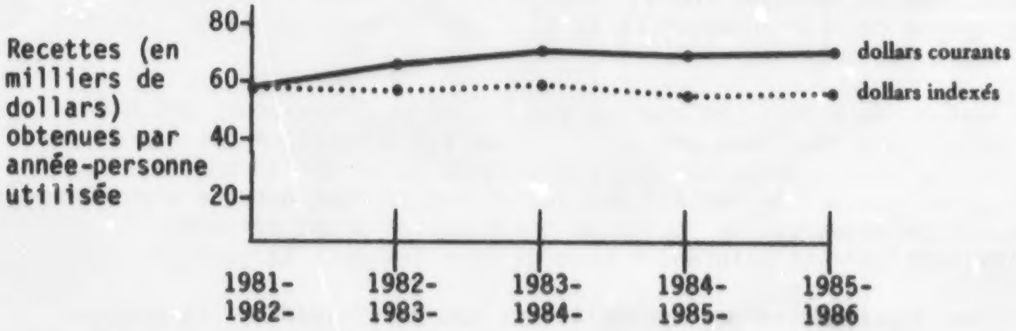


* L'indexation du dollar s'appuie sur des données de la Revue statistique du Canada publiée par Statistique Canada.

**Tableau 39: Total des jours de cours donnés par année-personne utilisée**

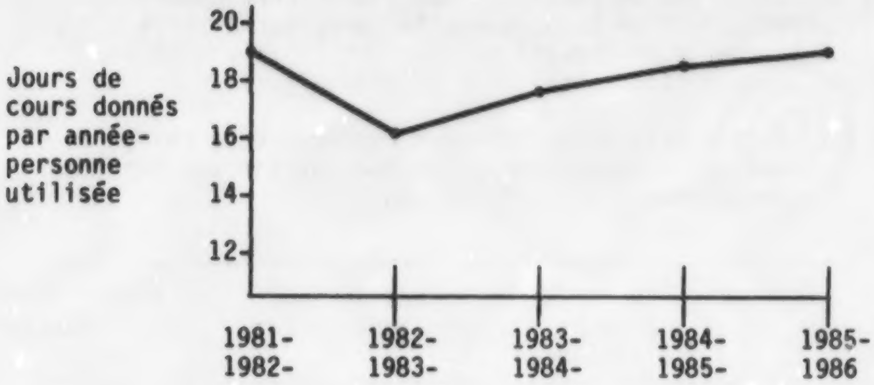


Voici une mise à jour des mesures planifiées pour 1983-1984:

**Analyse des professions:** La date d'achèvement prévu de l'analyse des professions visant la catégorie de la gestion, les gestionnaires intermédiaires et les superviseurs a été respectée malgré des retards importants dans le retour des questionnaires par les ministères. Les rapports qui en ont découlé ont été présentés au Conseil de formation en gestion et au Conseil de formation du personnel et ont servi de fondement à l'élaboration des cours de formation à l'intention des gestionnaires. Ils ont été utilisés pour définir les objectifs des programmes d'orientation en gestion visant les cours destinés tant aux gestionnaires intermédiaires qu'aux superviseurs. Le travail se poursuit actuellement avec l'élaboration de normes de performance pour les cours d'orientation de la catégorie de la gestion. L'analyse des professions du groupe informatique a commencé en 1983-1984 et le rapport sera présenté en octobre 1985 comme prévu.

**Conception de nouveaux cours:** L'objectif qui était d'achever la conception de huit nouveaux cours et d'entreprendre celle de dix-sept autres a été atteint.

**Évaluation de cours:** Un cours a été évalué et trois cours ont été validés. Les résultats prévus n'ont pas été atteints à cet égard; par contre, d'autres activités ont eu lieu; un total de 113 moniteurs et personnes-ressources ont été évalués et ces données ont été transmises à leurs superviseurs. Le "Guide de l'évaluation d'une période d'instruction" est maintenant terminé dans les deux langues.

**Système d'évaluation des appréciations des participants:** Le système actuel d'évaluation des cours par les participants a été maintenu pour tous les cours donnés. Ce système a été amélioré de façon à le rendre plus informatif et une révision majeure est prévue pour l'exercice 1984-1985.

**Restriction des frais généraux d'administration:** Une réduction du nombre d'années-personnes et des coûts salariaux a eu lieu dans le cadre d'une vaste réorganisation. Les opérations régionales de la direction générale ont été rationalisées et réduites pour donner une organisation beaucoup plus viable. Dans certains cas, on a diminué le nombre d'années-personnes affectées à la gestion et à d'autres secteurs non productifs. Les années-personnes affectées par la direction générale aux opérations de consultation ont pour leur part été réduites d'une façon radicale afin de les ramener à des niveaux comparables à ceux du secteur privé. Tous les besoins en années-personnes de la direction générale ont été examinés par rapport aux charges de travail et des normes de productivité ont été établies. Des examens périodiques de la validité de ces normes auront pour effet d'augmenter l'efficience comme prévu chaque année. Le rapport employé de soutien/agent a été réduit de un pour deux agents à un pour quatre agents. Grâce à cette mesure, le nombre d'années-personnes est passé de 222 en 1980-1981 à 200 en 1983-1984. Cela représente une économie approximative de $850,000 en traitements et en avantages sociaux.

**Restriction des intérêts débiteurs sur les avances de fonds de roulement:** Il n'y a aucun intérêt débiteur en 1983-1984 sur l'avance de fonds de roulement.

**Qualité de la vie au travail:** Le projet pilote sur la qualité de la vie au travail a été mis en oeuvre en octobre 1983 et une première évaluation est prévue pour 1984-1985.

**Système de mesure de la performance:** A la fin de 1983-1984, la direction générale a élaboré un système de mesure de la performance et a surveillé 62% des années-personnes utilisées à l'aide de normes de productivité.

## G. Administration

### Objectif

Soutenir de manière efficiente et efficace les opérations du programme de la Commission de la Fonction publique en fournissant les systèmes et services de gestion requis, donner une orientation d'ensemble aux politiques et assurer des services de soutien de recherche pour toutes les activités de la Commission relatives à l'emploi dans la Fonction publique.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente 22% des dépenses totales de fonctionnement et 21% du total des années-personnes attribuées à la Commission. Les prévisions de dépenses s'élèvent à 27.6 millions de dollars (voir tableau 40) dont 20.5 millions de dollars, soit 74%, pour les frais de personnel.

**Tableau 40: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité**

| | Budget principal 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Haute direction | 1,825 | 39 | 1,931 | 40 | 1,748 | 38 |
| Services communs | 25,782 | 531 | 24,898 | 529 | 24,685 | 534 |
| Programme d'orientation des carrières | - | - | 813 | 16 | 536 | 13 |
| Programme d'emploi d'été pour les jeunes | - | - | 96 | 10 | 80 | 8 |
| | 27,607 | 570 | 27,738 | 595 | 27,049 | 593 |

La diminution des besoins en ressources pour 1985-1986 par rapport aux prévisions de 1984-1985 est due principalement à la fin du Programme d'orientation des carrières (16 années-personnes et 0.8 million de dollars); ceci est compensé par une augmentation des ressources pour l'évaluation de programme (2 années-personnes et 0.1 million de dollars) et à une provision pour les augmentations des dépenses salariales en raison de l'inflation.



1529

**Rendement financier antérieur**

Les besoins réels en ressources ont diminué de 10% par rapport à ce qui était prévu (voir tableau 41).

**Tableau 41: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | **Différence** |
| Haute direction | 1,748 | 2,133 | **385** |
| Services communs | 24,685 | 24,656 | **(29)** |
| Programme d'orientation des carrières | 536 | 3,363 | **2,827** |
| Programme d'emploi d'été pour les jeunes * | 80 | - | **(80)** |
| | 27,049 | 30,152 | **3,103** |

* Les ressources affectées au Programme d'emploi d'été pour les jeunes provenaient du crédit 10 du CT (10 A-P et $96,000).

**Explication de la différence:** L'utilisation des ressources en 1983-1984 était inférieure à ce qui était prévu dans le Budget des dépenses principal en raison de la réduction du Programme d'orientation des carrières par suite du transfert d'années-personnes à d'autres ministères.

**Description**

L'activité "Administration" comprend les activités du président et des commissaires qui établissent la politique générale de la Commission en conformité avec la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique et fournissent une orientation d'ensemble à la Commission. Deux genres de services de soutien sont offerts au président et aux commissaires dans l'exercice de leurs fonctions: premièrement, les services de soutien assurés en vue de la réalisation des objectifs de la CFP grâce à la planification des exigences légales précises et à la publication du rapport annuel de la CFP; deuxièmement, les services spécialisés assurés à l'organisme dans les secteurs du personnel, des finances, de l'informatique, de l'administration, des affaires publiques, des systèmes de gestion ministérielle et de l'évaluation et de la vérification, et les services de soutien assurés afin que les ressources de la CFP soient acquises, utilisées, contrôlées et éliminées de manière efficace et efficiente et que les politiques et systèmes de gestion de la CFP soient conformes aux politiques des organismes centraux.

L'activité "Administration" comprend deux sous-activités:

**Services communs:** Cette sous-activité offre orientation et soutien afin que les ressources de la CFP soient acquises, utilisées, contrôlées et éliminées de manière efficace et efficiente et que les politiques et systèmes de gestion interne de la CFP soient conformes aux exigences des organismes centraux. Cette sous-activité comprend la prestation des services spécialisés à la Commission de la Fonction publique; ces services sont répartis selon les domaines traditionnels de spécialisation fonctionnelle, notamment: services administratifs, services du personnel, services financiers, services informatiques, services régionaux, affaires publiques, systèmes de gestion ministérielle et évaluation et vérification.

**Haute direction:** Cette sous-activité établit la politique générale de la Commission en conformité avec la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique; elle fournit une orientation d'ensemble à la Commission et assure le soutien nécessaire des objectifs de gestion de la CFP grâce à la planification de la politique ministérielle et de la stratégie, à l'application des exigences légales précises et à la publication du rapport annuel de la CFP.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

La mesure globale de l'efficience pour ces sous-activités s'exprime par un pourcentage du total des ressources de la Commission en années-personnes.

**Tableau 42: Total des années-personnes de l'activité "Administration" (à l'exclusion du POC) exprimé en pourcentage par rapport au total des années-personnes du Programme**

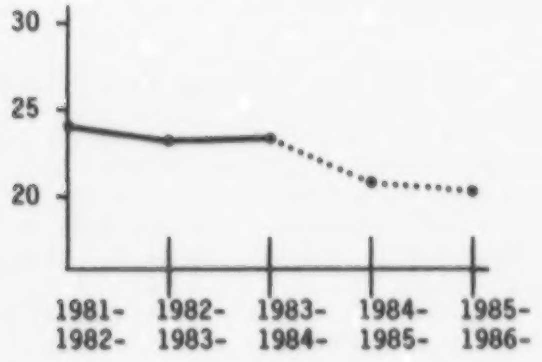

Le tableau suivant présente un sommaire des ressources allouées aux différentes composantes de la sous-activité des services communs.

**Figure 43: Services communs - Sommaire des ressources (en milliers de dollars et année-personne)**

| | Budget principal 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Services administratifs | 7,772 | 171 | 7,582 | 171 | 7,613 | 181 |
| Services du personnel | 3,594 | 89 | 3,509 | 89 | 3,470 | 91 |
| Affaires publiques | 2,260 | 42 | 2,162 | 42 | 2,136 | 45 |
| Services financiers | 2,309 | 60 | 2,090 | 60 | 2,017 | 58 |
| Services informatiques | 6,453 | 90 | 6,305 | 90 | 6,307 | 88 |
| Systèmes de gestion ministérielle | 513 | 10 | 529 | 10 | 456 | 9 |
| Services régionaux | 1,935 | 48 | 1,866 | 48 | 1,897 | 47 |
| Évaluation et vérification | 887 | 19 | 797 | 17 | 789 | 15 |
| Services jurdiques | 59 | 2 | 58 | 2 | - | - |
| | 25,782 | 531 | 24,898 | 529 | 24,685 | 534 |

Voici une mise à jour des mesures planifiées pour 1983-1984.

**Ententes conclues entre le Conseil du Trésor du Canada et la Commission:** Des progrès ont été réalisés relativement à la conclusion d'ententes concernant les groupes sous-représentés et la gestion de la catégorie de la gestion.

**Répercussions de la Charte canadienne des droits et libertés sur le mandat de la Commission:** Une étude comparative de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique et la Charte canadienne des droits et libertés a été réalisée et soumise à la Commission.

**Évaluation de programmes:** Une proposition relative à l'évaluation de programmes ainsi qu'une structure des composantes d'évaluation de programmes ont été élaborées et approuvées par la Commission en 1983-1984.

**Étude visant le perfectionnement des pratiques et contrôles de gestion (PPCG):** Au début de 1984, la Commission a soumis au Bureau du contrôleur général son premier rapport d'étape concernant le plan d'action du PPCG. Les secteurs restant à améliorer se rapportent à l'évaluation de programmes et aux systèmes ministériels d'information de gestion. Avec l'achèvement de la documentation relative au système de gestion intégrée et au cadre du plan opérationnel de la Commission pendant 1983-1984, d'autres progrès sont prévus pour 1984-1985 en ce qui a trait à la détermination des besoins en information sur la gestion ministérielle, travaux qui serviront à élaborer la politique et les systèmes d'information de gestion de la Commission.

**Vérifications générales de la gestion interne et exécution des vérifications fonctionnelles:** Ces vérifications font partie des opérations permanentes de la Direction de la vérification interne.

## Section III
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

**Tableau 44: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Crédits | | | Fonds renouvelable | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985- | Réel 1983-1984 |
| Personnel | | | | | | |
| Traitements et salaires | 86,755 | 81,824 | 74,211 | 7,291 | 6,515 | 5,787 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 12,146 | 10,625 | 11,081 | 1,021 | 864 | 729 |
| Autres frais touchant le personnel | 253 | 205 | 248 | | | |
| | 99,154 | 92,654 | 85,540 | 8,312 | 7,379 | 6,516 |
| Biens et services | | | | | | |
| Transports et communications | 6,942 | 6,942 | 5,263 | 542 | 526 | 419 |
| Information | 2,678 | 3,403 | 2,463 | 422 | 416 | 448 |
| Services professionnels et spéciaux | 7,170 | 7,702 | 5,928 | 1,063 | 1,220 | 906 |
| Location | 1,790 | 1,389 | 1,357 | 2,456 | 1,626 | 1,509 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 1,470 | 1,121 | 1,115 | 61 | 29 | 23 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 1,752 | 2,402 | 1,328 | 320 | 311 | 305 |
| Toutes autres dépenses | 3,897 | 3,526 | 2,954 | 630 | 517 | 658 |
| | 25,699 | 26,485 | 20,408 | 5,494 | 4,645 | 4,268 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 124,853 | 119,139 | 105,948 | 13,806 | 12,024 | 10,784 |
| Capital | 384 | 629 | 1,316 | 250 | 1,270 | 409 |
| Total des dépenses | 125,237 | 119,768 | 107,264 | 14,056 | 13,294 | 11,193 |
| Moins: Recettes à valoir sur le fonds renouvelable | | | | 14,008 | 13,130 | 12,864 |
| | | | | 48 | 164 | (1,671) |



1535

## 2. Dépenses relatives au personnel

**Tableau : Années-personnes autorisées et provision pour le traitement moyen***

| Catégorie | Années-personnes autorisées 1985-1986 | 1984-1985 | 1983-1984 | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| **Gestion** | | | | | |
| Direction | 47 | 47 | 44 | 50,350-96,300 | 68,980 |
| Gestion supérieure | 39 | 38 | 34 | 50,350-96,300 | 60,348 |
| **Scientifique et professionnelle** | | | | | |
| Enseignement | | | | | |
| . Services d'enseignement | 96 | 110 | 143 | 13,609-68,070 | 39,548 |
| . Enseignement des langues | 535 | 543 | 601 | 13,609-68,070 | 39,548 |
| Psychologie | 16 | 19 | 17 | 24,293-56,575 | 37,724 |
| Autres | 9 | 10 | 11 | 13,609-88,120 | 35,913 |
| **Administration et service extérieur** | | | | | |
| Services administratifs | 243 | 245 | 228 | 13,912-57,987 | 36,243 |
| Gestion des systèmes d'ordinateurs | 56 | 53 | 46 | 18,766-61,433 | 38,543 |
| Gestion des finances | 42 | 41 | 45 | 13,853-57,980 | 38,329 |
| Services d'information | 23 | 23 | 23 | 13,579-57,980 | 40,953 |
| Gestion du personnel | 470 | 456 | 443 | 13,330-63,870 | 41,634 |
| Administration des programmes | 216 | 176 | 69 | 13,912-57,987 | 33,865 |
| Autres | 13 | 13 | 18 | 12,766-66,252 | 36,630 |
| **Technique** | | | | | |
| Techniciens divers | 22 | 24 | 24 | 12,635-55,682 | 32,573 |
| Soutien des sciences sociales | 15 | 18 | 11 | 12,635-57,764 | 31,451 |
| Soutien de l'enseignement | 29 | 25 | 2 | 10,719-28,517 | 23,959 |
| Autres | 12 | 11 | 10 | 10,719-63,173 | 31,186 |
| **Soutien administratif** | | | | | |
| Traitement mécanique des données | 20 | 19 | 19 | 13,352-31,310 | 26,496 |
| Commis aux écritures et aux règlements | 607 | 601 | 666 | 12,932-31,743 | 21,909 |
| Secrétariat, sténographie et dactylographie | 130 | 140 | 133 | 12,636-37,946 | 21,375 |
| Autres | 11 | 7 | 2 | 12,636-37,310 | 26,349 |
| **Exploitation** | | | | | |
| Services divers | 16 | 15 | 15 | 13,253-39,988 | 22,647 |
| Autres | 9 | 9 | 9 | 12,307-48,317 | 19,503 |

* La colonne des années-personnes présente la répartition prévue, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle des traitements de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## B. Analyse des coûts

### Coût net du Programme

**Tableau 46: Coût net du Programme par activité pour 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Dépenses 1985-1986 | Plus autres coûts* | Coût total | Moins Recettes | Coût net | Coût net 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Programmes de la catégorie de la gestion | 6,529 | 1,037 | 7,566 | - | **7,566** | 7,019 |
| Programmes de dotation des catégories autres que celle de la gestion | 43,721 | 6,964 | 50,685 | - | **50,685** | 46,480 |
| Vérification | 2,552 | 405 | 2,957 | - | **2,957** | 2,706 |
| Appels et enquêtes | 4,606 | 732 | 5,338 | - | **5,338** | 5,010 |
| Formation linguistique | 37,337 | 5,930 | 43,267 | - | **43,267** | 42,486 |
| Perfectionnement et formation du personnel (subvention) | 2,885 | - | 2,885 | - | **2,885** | 2,885 |
| Administration | 27,607 | 4,385 | 31,992 | - | **31,992** | 32,268 |
| | 125,237 | 19,453 | 144,690 | | **144,690** | 138,854 |
| Perfectionnement et formation du personnel (Fonds renouvelable) | 14,056 | - | 14,056 | 14,008 | **48** | 164 |
| | 139,293 | 19,453 | 158,746 | 14,008 | **144,738** | 139,018 |

* Notamment les loyers des locaux fournis par Travaux publics Canada (17.4 millions de dollars), le coût de l'assurance collective chirurgicale-médicale (1.8 million de dollar) et divers autres services fournis gratuitement par d'autres ministères.

## C. Analyse du Fonds renouvelable du perfectionnement et de la formation du personnel

### 1. État des opérations et évolution de la situation financière

**Tableau 47: État des opérations (en milliers de dollars)**

| | Budget principal 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Produits** | | | |
| Recettes produites | 11,011 | 10,242 | 10,117 |
| Subventions | 2,885 | 2,885 | 2,900 |
| Total des produits | 13,896 | 13,127 | 13,017 |
| **Dépenses** | | | |
| Personnel | 8,187 | 7,609 | 6,590 |
| Services professionnels et spéciaux | 1,069 | 1,200 | 929 |
| Loyers | 2,645 | 1,600 | 1,516 |
| Amortissement | 237 | 220 | - |
| Toutes autres dépenses | 1,871 | 1,769 | 2,275 |
| Total des dépenses | 14,009 | 12,398 | 11,310 |
| Produit net (perte nette) de l'exercice | (113) | 729 | 1,707 |

**Tableau 48: État de l'évolution de la situation financière (en milliers de dollars)**

| | Budget principal 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Perte nette (produit net) de l'exercice | 113 | (729) | (1,707) |
| Plus: Provision pour indemnités de cessation d'emploi | (66) | (115) | (65) |
| Amortissement | (237) | (220) | - |
| Besoins pour le fonctionnement | (190) | (1,064) | (1,772) |
| Besoins du fonds de roulement | (12) | (42) | (216) |
| Besoins en capital - Immobilisations | 250 | 1,270 | - |
| Autres éléments | - | - | 115 |
| Dépenses nettes (produit net) imputées aux crédits autorisés | 48 | 164 | (1,671) |

## D. État récapitulatif des ressources du Programme par catégorie

Les pouvoirs exclusifs conférés par la loi à la Commission de la Fonction publique pour appliquer le principe du mérite dans toutes les opérations de dotation de la Fonction publique nécessitent 52.0 millions de dollars ou 42% des dépenses totales du Programme autorisées pour 1985-1986, comparativement à 46.9 millions de dollars ou 44% en 1983-1984. Les autres dépenses du Programme se rapportent soit aux fonctions ou activités qui sont déléguées à la CFP par le gouverneur en conseil ou le Conseil du Trésor, notamment la formation en gestion, la formation spécialisée, la formation linguistique et la vérification de la gestion du personnel, soit à la mise en oeuvre de programmes établis par l'employeur dans les domaines à responsabilités partagées, comme la gestion de la catégorie de la gestion, la planification des ressources humaines et la participation des groupes sous-représentés. Les dépenses du Programme liées aux responsabilités déléguées s'élèvent à 68.2 millions de dollars ou 54% comparativement à 54.2 millions de dollars ou 52% en 1983-1984. Celles concernant les responsabilités partagées s'élèvent à 5.0 millions de dollars ou 4% comparativement à 4.4 millions de dollars ou 4%, en 1983-1984.

Le tableau 49 ci-après indique les besoins en ressources de la Commission pour chacune des trois catégories.

**Tableau 49: Besoins de ressources par catégorie (en milliers de dollars et année-personne)**

| | **Budget principal 1985-1986** | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Catégorie | **$** | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Autorisation législative exclusive | **52,031** | **1,019** | 50,081 | 1,028 | 46,917 | 1,021 |
| Responsabilités déléguées et assignées* | **68,188** | **1,563** | 65,113 | 1,531 | 54,248 | 1,381 |
| Activités du Programme dans des domaines à responsabilités partagées | **5,066** | **94** | 4,738 | 94 | 4,428 | 95 |
| Total | **125,285** | **2,676** | 119,932 | 2,653 | 105,593 | 2,497 |

* Y compris les opérations du fonds renouvelable.

# Commission de réforme du droit du Canada

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

1541

Commission
de réforme du droit
du Canada

[illegible]

[illegible]

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste auprès du:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

Nº de catalogue BT31-2/1986-III-24 au Canada: $6.00
ISBN 0-660-52934-3 à l'étranger: $7.20

Prix sujet à changement sans préavis

1543

**Budget des dépenses 1985-1986**

**Partie III**

**Commission de réforme du droit du Canada**

**Préface**

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend deux sections. La section I présente un aperçu du Programme : on y trouve notamment une description de ce dernier, certaines données de base, les objectifs et la perspective de planification, de même que des renseignements sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section II fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses afin d'assurer une continuité avec les autres documents budgétaires. Elle comprend également des extraits du volume II des Comptes publics. Ceux-ci premettent d'évaluer le rendement du Programme sur le plan financier au cours de la dernière année.

Ce document a pour objet de permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver des détails supplémentaires sur des questions qui l'intéressent particulièrement.

**Table des matières**

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 4
**Extraits du volume II des Comptes publics** 5

**Section I**
**Aperçu du programme**

A. Projets pour 1985-1986
  1. Points saillants 6
  2. État financier récapitulatif 7
B. Rendement récent
  1. Points saillants 7
  2. Examen du rendement financier 8
C. Données de base
  1. Introduction 8
  2. Mandat légal 8
  3. Objectif du Programme 9
  4. Description du Programme 9
  5. Plan d'exécution du Programme 10
D. Perspective de planification
  1. Contexte 13
  2. Initiatives 14
  3. État d'avancement des initiatives déjà annoncées 15
  4. Efficacité du Programme 16
  5. Données sur le rendement et justification des ressources 19

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
  1. Dépenses par article 23
  2. Dépenses en personnel 24
B. Analyse des coûts 25
C. Renseignements complémentaires
  1. Liste des rapports au Parlement 25
  2. Exemples de l'influence des travaux et des recommandations de la Commission sur les tribunaux 31



1547

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Autorisation**

L'autorisation est demandée de dépenser $4,831,000 pour réaliser les activités prévues au Programme de la Commission de réforme du droit du Canada en 1985-1986. Les autres dépenses, évaluées à $218,000, pour les pensions et autres avantages sociaux des employés, seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

**Besoins financiers par autorisation**

| Crédits (en milliers de dollars) | | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Commission de réforme du droit du Canada** | | |
| 30 | Dépenses du Programme | 4,831 | 4,811 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 218 | 202 |
| | **Total du Programme** | 5,049 | 5,013 |

**Crédits - Libellé et montants**

| Numéros des crédits | Ministère ou organisme (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Commission de réforme du droit du Canada** | |
| 30 | Commission de réforme du droit du Canada - Dépenses du Programme | 4,831,000 |

**Programme par activité**

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire: Fonctionnement | Budgétaire: Dépenses en capital | Total | |
| Commission de réforme du droit du Canada | 47 | 4,982 | 67 | 5,049 | 5,013 |

**Extraits du volume II des Comptes publics**

**Utilisation des crédits pour 1983-1984**

| | Budget principal | Total des crédits | Utilisation réelle |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| Budgétaire | | | |
| Crédit 35 - Dépenses du programme | 5,232,000 | 5,232,000 | 4,571,096 |
| Statutaire - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 185,000 | 206,000 | 206,000 |
| Total du Programme | 5,417,000 | 5,438,000 | 4,777,096 |

**Section I**
**Aperçu du programme**

## A. Projets pour 1985-1986

### 1. Points saillants

Voici les points saillants du Programme de la Commission de réforme du droit pour l'exercice 1985-1986 :

- Poursuivre, conjointement avec le ministère de la Justice et le ministère du Solliciteur général, la révision complète du Code criminel. L'accélération de ce travail a été approuvée par le Cabinet le 1er avril 1981 et la date d'achèvement prévue à l'origine était la fin de 1986. Cette révision a pour but de soumettre au Parlement un code criminel canadien moderne reflétant fidèlement les valeurs contemporaines de la société canadienne. La Commission consacrera à ce projet, en 1985-1986, environ 51 % de l'ensemble des crédits dont elle dispose pour la recherche, soit un montant de $881,000 (voir page 9 et le tableau 5 à la page 12).

- Poursuivre les travaux en cours de la section de recherche sur la protection de la vie, sur bon nombre de sujets relativement nouveaux par rapport au droit, ou qui ont pris une grande importance ou un caractère d'urgence dans la société moderne. En 1985-1986, la recherche sera concentrée sur la protection de la santé humaine et de l'environnement, le droit pénal devant servir à en sanctionner le respect. La Commission consacrera environ $441,000 à ce projet, soit une proportion de 25 % des crédits affectés à la recherche, ce qui témoigne de l'importance grandissante des besoins de changement et des nouveaux champs d'application du droit dans ce domaine de l'activité humaine (voir page 9 et le tableau 5 à la page 12).

- Poursuivre les travaux de recherche entrepris dans le domaine du droit administratif. En 1985-1986, la recherche portera principalement sur le respect des politiques, pouvoirs et procédures de nature administrative des organismes, sur les appels interjetés de décisions administratives et sur le statut particulier de la Couronne en droit fédéral. La Commission consacrera à ce projet environ 24 % des crédits dont elle dispose pour la recherche, soit un montant de $420,000 en 1985-1986 (voir page 9 et le tableau 5 à la page 12).

- Poursuivre, à moindres frais et selon les besoins, l'étude de certaines questions mineures mais néanmoins importantes dans le cadre de la "mise à jour des lois".

- Entreprendre des travaux de recherche préliminaires en vue d'élaborer un nouveau programme de recherche dans les domaines du droit où la nécessité d'une réforme se fait sentir, ce programme devant être déposé devant le Parlement au cours de l'exercice 1986-1987 pour mise en application après la fin des travaux de la phase I de la révision complète et accélérée du Code criminel.

**2. État financier récapitulatif**

**Tableau 1 : Besoins financiers (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu* 1984-1985 | Différence |
|---|---|---|---|
| Commission de réforme du droit | 5,049 | 5,013 | 36 |
| Années-personnes autorisées | 47 | 47 | néant |

* Aucune modification n'a été apportée aux dépenses prévues en 1984-1985 par rapport au Budget des dépenses principal de 1984-1985 (Extraits de la Partie II du Budget des dépenses, page 4).

**Explication de la différence :** La différence au chapitre des besoins pour l'exercice 1985-1986, par rapport à l'exercice 1984-1985, s'élève à moins de 1 % et n'entraîne donc aucune modification importante du budget.

**B. Rendement récent**

**1. Points saillants**

Au cours de l'année 1983-1984, les points saillants des activités de la Commission ont été les suivants:

- Les travaux de recherche de la phase I de la révision du Code criminel ont été accélérés, et de nombreux nouveaux sujets ont été mis à l'étude. La Commission a consacré environ $864,000 à ce programme, soit 51 % de l'ensemble des crédits dont elle dispose pour la recherche ($1,694,000). L'ensemble des crédits affectés à la recherche en 1983-1984 a été de 7 % de moins que prévu (voir le tableau 2, à la page 8).

- En ce qui concerne le droit administratif et la protection de la vie, les travaux de recherche représentent respectivement la somme de $424,000 (25 %) et $405,000 (24 %).



1551

- Une réorganisation comportant la nomination d'un nouveau président et d'un vice-président, de même que celle de deux nouveaux coordonnateurs de section, a donné un nouvel élan aux programmes et initiatives de recherche, après une brève période d'adaptation.

## 2. Examen du rendement financier

**Tableau 2 : Examen du rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Commission de réforme du droit du Canada | 4,777 | 5,417 | (640) |
| Années-personnes autorisées | 45 | 45 | - |

**Explication de la différence :** La différence entre les fonds disponibles dans le Budget des dépenses principal et les dépenses réelles, soit un montant de $640,000, est attribuable principalement à deux facteurs : l'établissement d'une affectation bloquée de $102,600, à titre de mesure de restriction, et le transfert d'une somme de $347,000 au ministère de la Justice pour ses travaux dans le cadre du programme accéléré de révision du Code criminel. Le solde des sommes non dépensées représente 3.5 % du Budget des dépenses principal.

## C. Données de base

### 1. Introduction

Comme dans bon nombre d'états modernes, les Canadiens se sont rendu compte que la complexité accrue de la société contemporaine et la vitesse à laquelle se succèdent les changements sociaux réclament de nouvelles lois et des modifications du droit. Un organisme indépendant comme la Commission de réforme du droit, dont le mandat est d'étudier et d'examiner de façon continuelle les règles de droit du Canada et de faire des recommandations au Parlement par l'entremise du ministre de la Justice, est mieux à même de formuler de telles modifications. À cette fin, la Commission a été créée par la Loi sur la Commission de réforme du droit qui est entrée en vigueur le 1$^{er}$ juin 1971.

### 2. Mandat légal

Selon les termes mêmes de la Loi, "la Commission a pour objet d'étudier et de revoir, d'une façon continuelle et systématique, les lois et autres règles de droit qui constituent le droit du Canada, en vue de

faire des propositions pour les améliorer, les moderniser et les réformer, et notamment, sans toutefois limiter la portée générale de ce qui précède, en vue de :

- supprimer les anachronismes et anomalies du droit;

- refléter dans le droit les concepts et les institutions distinctes des deux systèmes juridiques du Canada, la common law et le droit civil et concilier les différences et les oppositions qui existent dans la formulation et l'application du droit par suite des différences entre ces concepts et institutions;

- supprimer les règles de droit tombées en désuétude;

- élaborer de nouvelles méthodes et de nouveaux concepts de droit correspondant à l'évolution des besoins de la société canadienne moderne et des individus qui la composent."

En 1975, le Parlement modifiait la Loi afin d'éliminer les deux postes de commissaire à temps partiel et d'augmenter le nombre de commissaires à temps plein de trois à cinq, y compris le président et le vice-président. En 1981, la version anglaise de la Loi a été modifiée à nouveau, les termes "Chairman" et "Vice-Chairman" ayant été remplacés par "President" et "Vice-President" respectivement.

**3. Objectif du Programme**

L'objectif de la Commission de réforme du droit du Canada consiste à étudier et revoir, de façon continuelle et systématique, les lois et autres textes législatifs qui constituent le droit du Canada, en vue de faire des propositions pour les améliorer, les moderniser et les réformer.

**4. Description du Programme**

Sauf de rares exceptions, les travaux de recherche de la Commission appartiennent à trois catégories principales : le droit administratif, le droit pénal et la protection de la vie. L'ampleur de la tâche en droit pénal a suscité la division des travaux en deux sections de recherche : les règles de fond du droit pénal et la procédure pénale. La Commission effectue également des recherches dans le domaine de la mise à jour des lois, mais comme il s'agit là d'une tâche qui est exécutée de façon plutôt sporadique, elle n'est pas considérée comme un projet distinct aux fins de la planification. Les quatre sections de recherche permanentes sont décrites ci-dessous.

**Section de recherche en droit pénal (droit substantif) :** Cette section de recherche étudie les règles de fond du droit pénal, c'est-à-dire les règles relatives à la définition des infractions et des règles portant sur la responsabilité, la compétence, les moyens de défense, la participation et les infractions inchoatives.

**Section de recherche en droit pénal (procédure)** : Les travaux de cette section de recherche portent sur les procédures juridiques, les prérogatives de la police et les pouvoirs en matière d'enquêtes, de poursuites, de procès, de détermination de la sentence et d'appels en ce qui a trait aux infractions criminelles. Elle a également pour rôle de préciser les moyens par lesquels les interdictions sont mises en vigueur et les peines infligées.

**Section de recherche sur la protection de la vie** : Cette section de recherche effectue principalement des recherches touchant la pollution de l'environnement. Le rôle du droit pénal dans la protection de l'environnement et de la santé présente une importance particulière à cet égard.

**Section de recherche en droit administratif** : Cette section de recherche étudie notamment l'efficacité des sanctions administratives ainsi que les procédures devant les tribunaux administratifs.

## 5. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités** : La Commission n'a qu'une activité, laquelle s'identifie au Programme lui-même.

**Organisation** : La Commission proprement dite comprend cinq membres : le président, le vice-président et trois commissaires. Ils exercent leurs fonctions à temps plein, et tous sont nommés par le gouverneur en conseil. Aux termes de la Loi sur la Commission de réforme du droit, le président est le fonctionnaire administratif en chef. Il est donc responsable de l'orientation des politiques et de la réalisation des activités liées tant au programme de recherche qu'aux fonctions administratives de la Commission. En cas d'absence du président, la présidence est assumée par le vice-président. Tous les commissaires, y compris le président et le vice-président, participent pleinement aux travaux du programme de recherche. Toutes les publications et recommandations portant sur des mesures de réforme sont examinées par les commissaires en séance plénière. Le vice-président et trois commissaires surveillent et dirigent chacun les travaux d'une section de recherche particulière. Le président assure la direction générale de tout le Programme. Cinq années-personnes sont nécessaires pour fournir un service de secrétariat aux membres de la Commission.

Le secrétaire de la Commission, fonctionnaire principal, relève directement du président. Il conseille celui-ci sur l'élaboration et l'exécution des programmes de recherche et des programmes de consultation publique s'y rattachant. Il établit et contrôle les normes linguistiques applicables aux publications et à la correspondance de la Commission. Il agit à titre d'expert-conseil en ce qui concerne les relations avec les autres organismes gouvernementaux et le grand public, et il assure la direction générale en matière de politique administrative. Cinq années-personnes sont affectées au secrétariat, à la coordination des travaux de recherche et à l'organisation des séances de consultation.

Le directeur des opérations, qui a sous ses ordres 30 fonctionnaires, relève également du président. En consultation avec le secrétaire de la Commission, il est chargé de l'élaboration de la politique administrative, de la planification financière et de son contrôle, et pour assurer le bon fonctionnement de la Commission, du système de gestion du personnel et des services de soutien tels la bibliothèque, le traitement de texte, la distribution des publications, la traduction, les archives et la comptabilité.

La répartition des ressources au sein de l'organisation figure au tableau 3.

Outre le total de 47 années-personnes, un nombre variable d'experts-conseils sont engagés à forfait pour effectuer des recherches en droit, conformément au paragraphe 7(2) de la Loi sur la Commission de réforme du droit. Un certain nombre d'adjoints temporaires sont également embauchés selon les besoins, afin de répondre aux exigences souvent fluctuantes de la Commission sur le plan du soutien administratif.

Le ministère de la Justice fournit gratuitement de l'aide à la Commission et la conseille dans la prestation de services administratifs, notamment en ce qui a trait au contrôle financier et à la gestion du personnel.

**Tableau 3 : Ressources par organisation et par activité (en milliers de dollars)**

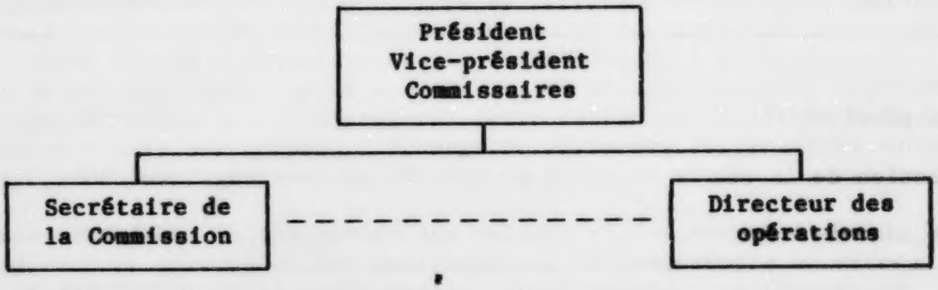


| | | | | Total |
|---|---|---|---|---|
| Commission de réforme du droit | 1,979 | 576 | 2,494 | 5,049 |
| Années-personnes | 6 | 9* | 32 | 47 |

* De plus, l'effectif de la Commission comprend un juge dont le salaire n'est pas versé à même les crédits attribués à la Commission.

Les principaux travaux en cours des sections de recherche qui se poursuivront en 1985-1986 et les ressources qui leur seront affectées figurent au tableau 4.

**Tableau 4 : Ressources en personnel par section de recherche**

| Section | Experts-conseils Temps plein | Experts-conseils Temps partiel | Personnel permanent | Total |
|---|---|---|---|---|
| Droit pénal* | 12 | 13 | - | 25 |
| Protection de la vie | 5 | 10 | 1 | 16 |
| Droit administratif | 7 | 7 | 1 | 15 |
| | 24 | 30 | 2 | 56 |

Le tableau 5 indique les ressources financières affectées aux sections de recherche pour les services contractuels, l'aide temporaire et les services spéciaux qui constituent les principaux éléments du coût de la recherche.

**Tableau 5 : Ressources financières par section de recherche**

| Section | Financement |
|---|---|
| | $ |
| Droit pénal* | 881,000 |
| Protection de la vie | 441,000 |
| Droit administratif | 420,000 |
| | 1,742,000 |

* La section de recherche en droit pénal est elle-même divisée en deux sections, la première traitant du droit pénal substantif, la seconde traitant de la procédure en droit pénal. Le tableau ci-dessus montre le total des ressources affectées aux deux sections.



1555

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Le Programme de la Commission est en grande partie influencé par les facteurs suivants :

**Recherche juridique :** La recherche fondamentale dans la plupart des secteurs du droit constitue une entreprise pour le moins complexe, et le temps requis à cette fin est difficile à évaluer. Il s'agit notamment d'effectuer des analyses historiques et jurisprudentielles, tant en ce qui concerne le droit canadien qu'étranger, et cela doit se faire la plupart du temps sans l'apport de données statistiques appropriées. Pourtant, il est indispensable que la Commission effectue des recherches approfondies si elle veut parvenir à faire des propositions de réforme qui soient bien fondées en droit, qui constituent une amélioration par rapport au droit actuel et qui soient adaptées à la société canadienne moderne.

**La Loi et l'interprétation judiciaire :** Le Programme est régi par la Loi sur la Commission de réforme du droit qui charge la Commission d'élaborer de nouvelles approches et de nouveaux concepts de droit, afin de répondre aux attentes sans cesse renouvelées de la société canadienne moderne et des personnes qui la compose. Les nouvelles lois, notamment les lois fondamentales comme la nouvelle Constitution et la Charte canadienne des droits et libertés ont une incidence directe sur l'orientation et la nature du Programme. De même, les décisions importantes des cours d'appel et surtout de la Cour suprême du Canada influent sur les activités de recherche et peuvent éventuellement exiger la révision d'un projet en cours qui en est déjà à un stade avancé. Par ailleurs, la Commission doit se tenir au courant et doit tenir compte des travaux de réforme du droit effectués par les provinces et à l'étranger. Cette tâche est facilitée dans une certaine mesure par un plan d'échange de documents de recherche auquel participent les organismes de réforme du droit du monde.

**Normes sociales :** Le changement des valeurs et des normes de la société canadienne en général et des personnes qui la composent a un effet direct sur la nature et l'orientation du Programme. La Commission prend connaissance de ces changements au moyen d'un programme de consultation systématique et approfondi qui s'adresse aux gouvernements fédéral et provinciaux, aux juristes et aux membres d'autres professions, aux organismes chargés de l'application de la loi, aux groupes d'intérêt public et au public en général. Le public demande de plus en plus à être consulté, ce qui a un effet direct sur le coût des publications, des déplacements et des dépenses connexes.

**Nouvelles politiques gouvernementales** : La politique du gouvernement concernant l'objet et les principes du droit pénal dans la société canadienne a une incidence directe et profonde sur les travaux de la Commission dans ce domaine du droit. La complexité du Programme est en outre augmentée, d'une part, par le calendrier prévu à l'origine pour la révision accélérée du Code criminel, et d'autre part, par l'étroite coordination nécessaire entre les travaux de la phase I de la révision, qui relève de la Commission et ceux de la phase II qui est du ressort du ministère de la Justice et du ministère du Solliciteur général.

## 2. Initiatives

Les initiatives prévues pour 1985-1986 ont trait à la diversification et au perfectionnement des méthodes de consultation, de même qu'à une intensification de la participation du public à la réforme du droit. Ces activités ne nécessiteront pas de ressources additionnelles; elles seront financées grâce à une nouvelle répartition budgétaire.

La Commission concentrera ses efforts sur les points suivants :

- outre la consultation continuelle et systématique du milieu juridique et des organismes chargés de l'application de la loi, des mesures sont prises afin d'étendre la consultation à d'autres groupements sociaux, tels que les femmes, les autochtones, les églises et, sur certaines questions, les organisations sportives, les écologistes, etc.;

- des activités régionales de recherche, de consultation et de participation du public sont mises sur pied en Colombie-Britannique, en Ontario et au Nouveau-Brunswick; elles s'ajoutent à celles qui sont déjà en cours au Québec;

- des agents de liaison ont été nommés dans toutes les facultés de droit, afin d'assurer une participation plus importante de la communauté universitaire;

- des efforts sont déployés pour intéresser les éditeurs d'ouvrages et de revues juridiques à la publication de certains des excellents documents de recherche et d'étude qui sont rédigés pour la Commission mais qu'elle ne peut faire paraître elle-même en raison de contraintes budgétaires. La publication de ces documents devrait être utile aux juristes et faire progresser la science juridique;



1557

- en collaboration avec l'Association du Barreau canadien, la Commission marquera la Journée du droit de 1985 par plusieurs événements, notamment un concours de dissertation, dans les universités canadiennes, sur le sujet suivant : "Un nouveau code criminel canadien?";

- pour la seconde année, la Commission organisera un programme de stage estival, destiné aux étudiants en droit, afin de favoriser le développement des compétences dans le domaine de la recherche juridique et de former les réformateurs du droit de demain.

### 3. État d'avancement des initiatives déjà annoncées

Au cours de l'exercice 1983-1984, la Commission a fait paraître en tout onze publications, dont quatre rapports au Parlement, cinq documents de travail et deux documents d'étude. Ces publications ont coûté au total $271,688, soit $5,688 de plus que prévu.

Les rapports traitaient des sujets suivants :

- le mandat de main-forte et le télémandat;

- les méthodes d'investigation scientifiques : l'alcool, la drogue et la conduite des véhicules;

- la communication de la preuve par la poursuite;

- l'euthanasie, l'aide au suicide et l'interruption de traitement.

Les documents de travail portaient sur les sujets suivants :

- les pouvoirs de la police : les fouilles, les perquisitions et les saisies en droit pénal;

- l'interrogatoire des suspects;

- les méthodes d'investigation scientifiques;

- le vandalisme;

- l'homicide.

Les deux documents d'étude suivants ont été publiés :

- Maurice H. Smith, L'origine du mandat de main-forte en Angleterre et son historique au Canada;

- Neil Brooks, L'identification par témoin occulaire avant le procès.

À la fin de l'exercice 1983-1984, les travaux se poursuivaient sur 28 autres sujets, et l'étude de 6 d'entre eux était presque terminée.

## 4. Efficacité du Programme

La Commission a établi des sections de recherche dont le but est d'étudier tous les aspects d'un domaine particulier du droit, et qui doivent, à cette fin, traiter successivement de sujets distincts suivant un ordre logique. Grâce à ce processus, depuis 1975, la Commission a présenté au Parlement 23 rapports portant sur différents sujets liés au droit pénal, à la protection de la vie, au droit administratif, au droit de la famille et à la mise à jour des lois. On en trouvera une liste à la rubrique "Renseignements complémentaires", à la fin du présent document.

Grâce aux rapports au Parlement, le Programme a une influence sur les plans législatif, judiciaire, administratif et sur le plan de l'accueil réservé par le grand public à la réforme du droit.

**Le plan législatif :** Bon nombre des recommandations faites par la Commission dans les 23 rapports présentés au Parlement jusqu'en novembre 1984 ont été incorporées aux projets de loi présentés par le gouvernement et les députés. Les mesures prises à la suite de la présentation de chaque rapport sont précisées dans la liste qui se trouve à la rubrique "Renseignements complémentaires" à la page 25.

**Le plan judiciaire :** Grâce à la large diffusion de ses publications auprès des juges et des avocats, le travail de la Commission a souvent fait l'objet de commentaires de la part des tribunaux. Nous avons relevé 80 décisions judiciaires publiées jusqu'au milieu de 1984 dans lesquelles des opinions de la Commission ont été mentionnées, et le plus souvent reprises. À toutes fins utiles, nombre de ces décisions confèrent à ces recommandations de la Commission le même effet, sur le plan juridique, que si elles avaient été adoptées par le Parlement.

La Cour suprême du Canada a souvent cité nos rapports dans ses motifs de jugement. En droit pénal, par exemple, dans l'arrêt La Reine c. Sault Ste-Marie [1978] 2 R.C.S. 1299, le juge Dickson a invoqué le document de travail de la Commission relatif à la responsabilité stricte pour juger, notamment, qu'un prévenu ne devrait normalement pas être déclaré coupable d'une infraction contre le bien-être public s'il est en mesure de prouver qu'il a pris toutes les précautions nécessaires. Dans l'arrêt R. c. Zelensky, [1978] 2 R.C.S. 940, par ailleurs, la Cour a décidé que, dans le processus de détermination de la peine, la Constitution permettait aux tribunaux de juridiction criminelle d'ordonner la restitution. Le juge en chef

Laskin a cité les "remarques pertinentes" faites par la Commission, selon lesquelles la restitution devrait jouer un rôle plus important dans la détermination de la peine.

Dans le domaine de la preuve, la Cour suprême du Canada s'est également appuyée sur les travaux de la Commission pour rendre certaines décisions. Ainsi, le juge Dickson, dans l'arrêt Vetrovec c. La Reine, [1982] 1 R.C.S. 811, après avoir rappelé que la Commission avait préconisé la simplification des règles relatives à la corroboration dans son rapport sur la preuve, a fait un geste dans cette direction en posant que le témoignage d'un complice devrait être mis sur le même pied que celui de tout autre témoin. Pour atténuer la portée de sa décision, le juge a toutefois fait observer qu'il serait sans doute sage de conseiller au jury de rechercher des preuves additionnelles dans certaines circonstances. De même, dans l'arrêt Graat c. La Reine, [1982] 2 R.C.S. 819, la Cour suprême du Canada a cité le rapport de la Commission portant sur la preuve, où l'on recommandait que tous les témoins (et non seulement les experts) puissent faire part de leur opinion lorsque celle-ci est fondée sur des faits qu'ils ont perçus eux-mêmes. Dans un autre arrêt, R. c. Konkin, [1983] 1 R.C.S. 388, Madame le juge Wilson a souligné, dans une opinion dissidente, que la Commission de réforme du droit avait recommandé qu'il soit interdit, dans les affaires de viol, d'interroger la plaignante sur sa conduite sexuelle antérieure.

En matière de droit de la famille, la Cour suprême du Canada a tenu compte des travaux de la Commission en ce domaine dans l'arrêt récent Messier c. Delage, [1983] 2 R.C.S. 401. Le juge Chouinard a cité des extraits de l'affaire Marcus v. Marcus, [1977] 4 W.W.R. 458 (8 C.C.A.), dans laquelle le tribunal avait déclaré : "[...] ces études sur le droit et ces recommandations quant aux modifications à lui apporter [sont] utiles pour éclairer les questions soumises aux tribunaux et [peuvent] servir d'exemple de la pensée contemporaine sur le sujet". Dans son opinion dissidente, le juge Lamer a lui aussi cité abondamment notre document de travail intitulé Les divorcés et leur soutien.

Toutes les autres juridictions canadiennes ont également tenu compte des publications de la Commission dans leurs décisions. Seulement au cours de l'année dernière, nos publications ont été citées dans au moins quatorze décisions publiées. Le juge G.A. Martin, par exemple, dans une décision unanime de la Cour d'appel de l'Ontario rendue le 16 mai 1984 (R. v. Rao), a cité à six reprises notre document de travail sur les fouilles, les perquisitions et les saisies. La Cour, après avoir fait observer que [TRADUCTION] "la Commission de réforme du droit du Canada a recommandé l'interdiction des perquisitions sans mandat dans des lieux privés, sous réserve d'exceptions précises", a décidé que les éléments de preuve obtenus grâce à une perquisition sans mandat devraient être jugés irrecevables, sauf dans le cas où il aurait été pratiquement impossible d'obtenir un mandat. La Cour d'appel de l'Île-du-Prince-Édouard, par ailleurs, dans

l'arrêt R. v. Carroll, (1983) 4 C.C.C. (3d) 131, a prononcé l'inconstitutionnalité des dispositions de l'article 8 de la Loi sur les stupéfiants relatives au renversement de la charge de la preuve, en citant notamment notre document d'étude intitulé Fardeaux de la preuve et présomptions.

On voit donc que les tribunaux de toutes juridictions, à travers le Canada, s'inspirent des travaux et recommandations de la Commission. Il faut en conclure que le travail accompli par notre organisme est tenu en haute estime. D'autres exemples figurent à la rubrique "Renseignements complémentaires", à la page 31.

**Le plan administratif** : Bon nombre des opinions et recommandations exprimées par la Commission ont entraîné des changements administratifs qui ont eu un effet bénéfique sur l'administration de la justice, le processus de régulation et les citoyens canadiens. Il n'est pas toujours facile de déceler de tels changements. Cependant, on peut citer, à titre d'exemple, le recours accru à la divulgation de la preuve au lieu ou en plus de l'enquête préliminaire en matière pénale, pratique préconisée par la Commission; la mise en vigueur de la majorité des recommandations de nature administrative de la Commission au sujet de l'assurance-chômage, par le ministère concerné; la simplification des règles administratives par la Banque du Canada, conformément aux recommandations de la Commission; l'avis du droit d'appel à la Cour fédérale donné par la Commission du tarif à la partie touchée par une décision défavorable et de nombreuses suggestions et recommandations dont ont tenu compte les organismes tels que le CRTC, la Commission canadienne des relations de travail, la Commission canadienne des transports et la Commission de contrôle de l'énergie atomique, notamment en ce qui a trait à la participation du public. Tous ces correctifs découlaient des documents de travail et d'étude de la Commission.

Dans son récent document de travail portant sur l'interrogatoire des suspects, la Commission recommandait l'enregistrement, sur ruban magnétique ou magnétoscopique, de l'interrogatoire des suspects dans les postes de police ou les prisons, lorsque c'est possible. Plusieurs états américains recourent déjà à cette méthode, avec des résultats encourageants. Avant même l'adoption de tout texte de loi, la Commission a entrepris des discussions avec les forces policières en Ontario et au Québec, espérant parvenir ainsi à la mise sur pied volontaire, sans obligation légale, d'expériences d'enregistrement magnétoscopique. Si ces expériences s'avéraient un succès, si elles écourtaient les procès au criminel et réduisaient le nombre d'accusations d'écart de conduite portées contre les policiers, on assisterait vraisemblablement à une modification radicale des pratiques policières dans l'ensemble du Canada, même sans qu'il soit nécessaire de légiférer à cet effet.



1581

**L'accueil fait par le public :** Il est possible de mesurer, quoique d'une manière imparfaite, l'intérêt du grand public pour les travaux de la Commission, par l'augmentation de la demande relative aux publications de la Commission de même que par l'attention, et dans la plupart des cas, l'appui apporté par les médias à l'égard de nombreuses recommandations formulées par la Commission.

Au cours de la dernière année, le nombre de groupements et de personnes figurant sur la liste de distribution des documents de la Commission a augmenté de 1,146, soit 9 %. Durant la même période, 186,568 exemplaires de publications ont été distribués, ce qui représente une augmentation de 35 % par rapport à l'année précédente. Grâce à des kiosques d'information établis pendant 37 jours sur les lieux de diverses conférences et événements qui se sont déroulés au Canada, la Commission a distribué plus de 55,000 feuilles de documentation mettant en lumière des travaux de la Commission.

La couverture des travaux de la Commission par les médias, en outre, augmente régulièrement et des dizaines d'éditoriaux montrent l'intérêt accru du public pour les recommandations de la Commission, et dans la plupart des cas, son appui. Par exemple, les vues exprimées par la Commission dans le domaine de l'euthanasie ont bénéficié d'un appui important dans la presse, en général, et notamment dans les publications spécialisées. Citons également, à titre d'exemple, les recommandations de la Commission en ce qui concerne la création d'une nouvelle infraction d'intoxication criminelle, la suppression du libelle diffamatoire en droit pénal, l'abolition des mandats de main-forte et l'institution de mandats téléphoniques.

## 5. Données sur le rendement et justification des ressources

Les principaux fruits du Programme de la Commission de réforme du droit sont les documents de travail et les rapports au Parlement. Le document de travail est un exposé des recherches de la Commission sur la réforme du droit au moment de la publication et contient des propositions de réforme provisoires dans un domaine particulier. Le document de travail a pour but de susciter des commentaires et constitue un mode de consultation du public. Le rapport au Parlement, qui énonce les recommandations définitives de la Commission concernant la réforme du droit dans un domaine particulier, est soumis au ministère de la Justice qui, en vertu de la Loi sur la Commission de réforme du droit, est à son tour tenu de déposer le rapport devant le Parlement dans les quinze jours suivant sa réception ou, si le Parlement ne siège pas dans les quinze premiers jours où il siège par la suite. Dans certains cas, la Commission prépare des documents d'étude afin de recueillir et de compiler les connaissances actuelles sur un sujet, à titre d'outil de base en vue de la préparation d'un document de travail.

Chacune des quatre sections de recherche publie des rapports au Parlement, des documents de travail et, lorsque cela est nécessaire, des documents d'étude.

Le tableau suivant donne le nombre de documents dont la publication est prévue pour les exercices 1985-1986 et 1984-1985, de même que le nombre de documents publiés au cours de l'exercice 1983-1984.

**Tableau 6 : Publications**

| Section de recherche | 1985-1986 Estimé | | | 1984-1985 Prévu | | | 1983-1984 Réel | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Documents d'étude | Documents de travail | Rapports | Documents d'étude | Documents de travail | Rapports | Documents d'étude | Documents de travail | Rapports |
| Droit Pénal | | | | | | | | | |
| Substantif | - | 6 | 1 | - | 4 | - | 1 | 2 | - |
| Procédure | 2 | 6 | 3 | - | 4 | 4 | 2 | 2 | 2 |
| Protection de la vie | 1 | 5 | 2 | 2 | 1 | - | - | - | 1 |
| Droit administratif | - | 4 | - | - | 1 | 1 | 1 | - | - |
| Divers | - | - | 1 | - | - | 1 | - | - | 1 |
| | 3 | 21 | 7 | 2 | 10 | 6 | 4 | 4 | 4 |

L'étude des questions qui suivent devrait être menée à bien au cours de l'exercice 1985-1986.

**Section de recherche en droit pénal (droit substantif)** : Un rapport au Parlement sur la responsabilité pénale des personnes morales sera publié en 1985-1986. Par ailleurs, sept documents de travail portant sur les questions suivantes devraient être publiés dans le cours de la même année :

- la bigamie et la polygamie;
- l'application du Code criminel dans le temps;
- le complot;
- la responsabilité secondaire;
- les infractions contre la sécurité de l'État;
- les menaces et l'intimidation;
- les moyens de défense procéduraux.

**Section de recherche en droit pénal (procédure)** : En 1985-1986, trois rapports au Parlement portant sur les questions suivantes seront publiés :

- les procédures postérieures à la saisie;
- la surveillance électronique;
- l'arrestation.

La publication des documents de travail suivants est également prévue :

- les principes généraux de la procédure pénale;
- la classification des infractions;
- la poursuite privée;
- la surveillance électronique;
- la procédure au cours du procès et de l'appel;
- les actes de procédure en matière pénale.

En outre, la préparation des deux documents d'étude suivants est projetée :

- les fouilles, les perquisitions et les saisies non prévues au Code;

- les pouvoirs des procureurs généraux.

**Section de recherche sur la protection de la vie :** Le dépôt d'un rapport au Parlement portant sur le traitement médical (et présentant les résultats des études médico-légales menées dans le domaine de la protection de la vie) est prévu pour 1985-1986. Cinq documents de travail traitant des sujets suivants devraient également être publiés :

- les infractions en matière d'environnement;
- les produits de consommation polluants;
- la pollution dans le milieu de travail;
- la répression de la pollution;
- les expériences effectuées sur des humains.

En outre, deux documents d'étude sont en cours de préparation :

- les aspects juridictionnel et constitutionnel du droit de l'environnement;
- les lois et les lignes de conduite en matière de pesticides au Canada.

**Section de recherche en droit administratif :** Quatre documents de travail portant sur les sujets suivants doivent être menés à bien en 1985-1986 :

- la procédure administrative;
- les sanctions et les lignes de conduite en matière d'observation de la loi et des règlements;
- les privilèges et les immunités accordés à la Couronne en droit administratif fédéral;
- l'exécution des jugements.



1585

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

**Tableau 7 : Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Personnel** | | | |
| Traitements et salaires | 1,559 | 1,475 | 1,367 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 218 | 202 | 206 |
| | 1,777 | 1,677 | 1,573 |
| **Biens et services** | | | |
| Transports et communications | 475 | 480 | 492 |
| Information | 545 | 447 | 501 |
| Services professionnels et spéciaux | 1,934 | 2,087 | 1,964 |
| Location | 81 | 85 | 56 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 12 | 12 | 16 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 155 | 202 | 140 |
| Toutes autres dépenses | 3 | 4 | 4 |
| | 3,205 | 3,317 | 3,173 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 4,982 | 4,994 | 4,746 |
| Capital | 67 | 19 | 31 |
| Total des dépenses | 5,049 | 5,013 | 4,777 |

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 8 : Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| **Commissaires** | 5 | 5 | 5 | | 79,544 |
| **Scientifique et professionnelle** | 2 | 2 | 2 | 19,782 - 88,120 | 52,208 |
| **Administration, service extérieur et technique** | 8 | 8 | 8 | 12,635 - 57,987 | 36,658 |
| **Soutien administratif** | | | | | |
| Commis aux écritures et aux règlements | 16 | 15 | 15 | 12,932 - 32,743 | 21,059 |
| Secrétariat, sténographie et dactylographie | 15 | 17 | 15 | 12,636 - 31,946 | 22,760 |
| Autres | 1 | - | - | | |

**Nota:** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

**B. Analyse des coûts**

**Tableau 9 : Coût net du Programme pour l'année 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Dépenses 1985-1986 | Plus autres coûts | Coût total 1985-1986 | Coût total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|
| Commission de réforme du droit | 5,049 | 461 | 5,510 | 5,439 |

Les autres coûts comprennent le coût des locaux fournis gratuitement par le ministère des Travaux publics, d'une valeur de $424,000 et les coûts d'autres services fournis par le ministère des Approvisionnements et Services et par le Conseil du Trésor, qui s'élèvent respectivement à $5,000 et $32,000.

**C. Renseignements complémentaires**

**1. Liste des rapports au Parlement, de 1972 à 1984**

| Objet | Date de présentation au Ministre | Suite donnée aux recommandations |
|---|---|---|
| 1. La preuve | 19 décembre 1975 | Projet de loi C-242, "Loi modifiant le Code criminel", déposé le 30 octobre 1978 par M. Woolliams (Code de la preuve de la CRD, par. 42(1)). |
| | | Projet de loi C-334, "Loi modifiant la Loi sur la preuve au Canada", déposé le 30 octobre 1978 par M. Orlikow (Code, par. 16(1)). |
| | | Projet de loi C-21, "Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la preuve au Canada et la Loi sur la libération conditionnelle de détenus", déposé le 21 novembre 1978 par le ministre de la Justice (Code, art. 88). |
| | | Projet de loi C-462, "Loi modifiant la Loi sur la preuve au Canada", déposé le 26 février 1979 par M. Howie (Code, par. 15(1)). |



1569

| Objet | Date de présentation au Ministre | Suite donnée aux recommandations |
|---|---|---|
| | | Projet de loi C-15, "Loi sur l'accès à l'information", déposé le 24 octobre 1979 par le président du Conseil privé (Code, al. 89c), art. 43). |
| | | Projet de loi C-362, "Loi modifiant la Loi sur la Cour fédérale", déposé le 24 octobre 1979 par M. Oberle (Code, par. 43(1), (2)). |
| | | Projet de loi C-365, "Loi modifiant la Loi sur la preuve au Canada", déposé le 24 octobre 1979 par M. Orlikow (Code, art. 16). |
| | | Projet de loi C-384, "Loi modifiant la Loi sur la Cour fédérale", déposé le 20 octobre 1979 par M. Woolliams (Code, par. 43(1), (2), (4), (5)). |
| | | Projet de loi C-455, "Loi modifiant le Code criminel", déposé le 24 octobre 1979 par M. Woolliams (Code, art. 15, par. 42(1)). |
| | | Projet de loi C-202, "Loi modifiant la Loi sur la Cour fédérale", déposé le 2 mai 1980 par M. Oberle (Code, par. 43(1), (2)). |
| | | Projet de loi C-238, "Loi modifiant le Code criminel", déposé le 2 mai 1980 par M. Baker (Code, art. 15, par. 42(1)). |
| | | Projet de loi C-446, "Loi modifiant la Loi sur la preuve au Canada", déposé le 2 mai 1980 par M. Orlikow (Code, art. 16)). |
| | | Projet de loi C-477, "Loi modifiant la Loi sur la preuve au Canada", déposé le 2 mai 1980 par M. Howie (Code, par. 15(1)). |



1589

| Objet | Date de présentation au Ministre | Suite donnée aux recommandations |
|---|---|---|
| | | Projet de loi C-455, "Loi modifiant la Loi sur la preuve au Canada", déposé le 2 mai 1980 par M. Beatty (Code, al. 31h)). |
| | | Loi édictant la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels, modifiant la Loi sur la preuve au Canada et la Loi sur la Cour fédérale et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, S.C. 1980-81-82, chap. 111 (Code, par. 43(4), al. 89c)). |
| | | Loi modifiant le Code criminel en matière d'infractions sexuelles et d'autres infractions contre la personne et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, S.C. 1980-81-82-83, chap. 125 (Code al. 88b)). |
| | | Loi sur les jeunes contrevenants, S.C. 1980-81-82, chap. 110 (Code, art. 16, 51). |
| | | Charte canadienne des droits et libertés, Loi constitutionnelle de 1982, partie I de l'annexe B, Loi de 1982 sur le Canada, chap. 11 (R.-U., par. 24(2) (Code, art. 15)). |
| | | Projet de loi S-33, "Loi donnant effet pour le Canada à la Loi uniforme sur la preuve adoptée par la Conférence canadienne de l'uniformisation du droit", déposé le 18 novembre 1982 par le sénateur Olson. |
| | | Projet de loi C-685, "Loi modifiant le Code criminel", déposé le 27 mai 1983 par M. Robinson (Code, par. 17(2)). |

| Objet | Date de présentation au Ministre | Suite donnée aux recommandations |
|---|---|---|
| 2. Principes directeurs - sentences et mesures non sentencielles dans le processus pénal | 6 février 1976 | Projet de loi C-21, "Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la preuve au Canada et la Loi sur la libération conditionnelle des détenus", déposé le 21 novembre 1978 par le ministre de la Justice.<br><br>Loi sur les jeunes contrevenants, S.C. 1980-81-82, chap. 110 (Code, art. 26, 51).<br><br>Projet de loi C-682, "Loi modifiant le Code criminel", déposé le 21 avril 1983 par M. Kilgour.<br><br>Projet de loi C-19, "Loi modifiant le Code criminel", déposé le 7 février 1984 par le ministre de la Justice.<br><br>Publication d'un texte d'orientation par le gouvernement du Canada, La détermination de la peine (février 1984). |
| 3. Notre droit pénal | 25 mars 1976 | Publication d'un texte d'orientation par le gouvernement du Canada, Le droit pénal dans la société canadienne (août 1982). |
| 4. L'expropriation | 8 avril 1976 | Modifications apportées à la Loi sur l'Office national de l'énergie (Projet de loi C-60) chap. 80, S.C. 1980-81-82-83, sanctionné le 18 décembre 1981, entré en vigueur le 1er mars 1983. |
| 5. Le désordre mental dans le processus pénal | 13 avril 1976 | Projet de loi C-21, "Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la preuve au Canada et la Loi sur la libération conditionnelle des détenus", déposé le 21 novembre 1978 par le ministre de la Justice. |
| 6. Le droit de la famille | 4 mai 1976 | Projet de loi C-10, "Loi modifiant la Loi sur le divorce", déposé le 19 janvier 1984 par le ministre de la Justice. |

| Objet | Date de présentation au Ministre | Suite donnée aux recommandations |
|---|---|---|
| 7. L'observance du dimanche | 19 mai 1976 | Mise en application à venir. |
| 8. La saisie des rémunérations versées par la Couronne du chef du Canada | 9 décembre 1977 | Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions, S.C. 1980-81-82, chap. 100, art. 5. |
| 9. Procédure pénale - Première partie : amendements divers | 23 février 1978 | Projet de loi C-21, "Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la preuve au Canada et la Loi sur la libération conditionnelle des détenus", déposé le 21 novembre 1978 par le ministre de la Justice. |
| 10. Les infractions sexuelles | 29 novembre 1978 | Projet de loi C-44, "Loi modifiant le Code criminel", déposé le 28 février 1979 par le ministre de la Justice.<br><br>Projet de loi C-406, "Loi modifiant le Code criminel", déposé le 2 mai 1980 par M. Friesen.<br><br>Projet de loi C-53, "Loi modifiant le Code criminel", déposé le 12 janvier 1981 par le ministre de la Justice.<br><br>Loi modifiant le Code criminel en matière d'infractions sexuelles et d'autres infractions contre la personne et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, S.C. 1980-81-82-83, chap. 125. |
| 11. Le chèque | 8 mars 1979 | Projet de loi C-19, "Loi modifiant le Code criminel...", déposé le 7 février 1984 par le ministre de la Justice. |



C 1573

| | Objet | Date de présentation au Ministre | Suite donnée aux recommandations |
|---|---|---|---|
| 12. | Le vol et la fraude | 16 mars 1979 | Projet de loi C-19, "Loi modifiant le Code criminel...", déposé le 7 février 1984 par le ministre de la Justice. |
| 13. | Les commissions consultatives et les commissions d'enquête | 18 avril 1980 | Mise en application à venir. |
| 14. | Le contrôle judiciaire et la Cour fédérale | 25 avril 1980 | Projet visant à modifier la Loi sur la Cour fédérale proposé par le ministre de la Justice (29 août 1983). |
| 15. | Les critères de détermination de la mort | 8 avril 1981 | Mise en application à venir. |
| 16. | Le jury | 28 juillet 1982 | Projet de loi C-19, "Loi modifiant le Code criminel...", déposé le 7 février 1984 par le ministre de la Justice. |
| 17. | L'outrage au tribunal | 18 août 1982 | Projet de loi C-19, "Loi modifiant le Code criminel...", déposé le 7 février 1984 par le ministre de la Justice. |
| 18. | L'obtention de motifs avant la formation d'un recours judiciaire - Commission d'appel de l'immigration | 16 décembre 1982 | Mise en application à venir. |

| Objet | Date de présentation au Ministre | Suite donnée aux recommandations |
|---|---|---|
| 19. Le mandat de main-forte et le télémandat | 22 juillet 1983 | Projet de loi C-19, "Loi modifiant le Code criminel...", déposé le 7 février 1984 par le ministre de la Justice. |
| 20. Euthanasie, aide au suicide et interruption de traitement | 11 octobre 1983 | Mise en application à venir. |
| 21. Les méthodes d'investigations scientifiques : l'alcool, la drogue et la conduite des véhicules | 10 novembre 1983 | Projet de loi C-19, "Loi modifiant le Code criminel...", déposé le 7 février 1984 par le ministre de la Justice. |
| 22. La communication de la preuve par la poursuite | 15 juin 1984 | Mise en application à venir. |
| 23. L'interrogatoire des suspects | 30 novembre 1984 | Mise en application à venir. |

## 2. Exemples de l'influence des travaux et des recommandations de la Commission sur les tribunaux

1. La Cour supérieure du Québec s'est fondée sur nos travaux dans deux décisions. Ainsi, dans l'affaire Institut Philippe Pinel de Montréal c. Dion, [1983] C.S. 438, notre rapport sur le désordre mental dans le processus pénal a été cité, au sujet de la question de savoir si un patient se trouvant dans un établissement psychiatrique a le droit de refuser un traitement. Et dans l'affaire Procureur général du Québec c. Laurendeau, (1983) 3 C.C.C. (3d) 250, J.E. 84-203, le tribunal a refusé un procès par jury dans une affaire d'outrage au

tribunal, en citant notre rapport sur L'outrage au tribunal (1982), dans lequel la Commission recommandait que les procès par jury ne soient pas permis dans de tels cas.

2. Les tribunaux des Territoires du Nord-Ouest ont eux aussi utilisé nos travaux. Ainsi, dans l'affaire Wasylyshyn, (1984) 36 C.R., (3d) 143, le juge Marshall s'est notamment appuyé sur notre document de travail relatif à la partie générale (1982) pour juger que la simple inadvertance n'équivalait pas à l'insouciance. Par ailleurs, notre document de travail intitulé Responsabilité pénale et conduite collective (1976) a été cité dans l'affaire R. v. Panarctic Oils Ltd., (1983) 43 A.S.R. 199. Et dans l'affaire R. v. Kusyj, (1984) 51 A.R. 243, on a cité le document de travail n° 29 sur la partie générale, pour affirmer que la légitime défense ne peut servir de prétexte à une agression illégale.

3. Nos publications ont également été citées dans l'affaire R. v. Cyrenne, Cyrenne and Grant, (1983) 62 C.C.C. 240; des parents qui avaient refusé des transfusions de sang pour leur enfant agonisant ont été acquittés de l'accusation de négligence. Le juge Fitzgerald y a cité des extraits de notre document de travail sur le traitement médical et le droit criminel, en déclarant que l'une des fonctions du droit criminel consiste à affirmer les valeurs fondamentales et à fixer les limites dans lesquelles les comportements peuvent être jugés tolérables. Et dans la décision R. v. Big M Drug Mart, [1983] 4 W.W.R. 54, on a cité notre rapport sur l'observance du dimanche pour préciser que cette pratique n'est pas exclusivement réservée à la morale chrétienne.

4. Par ailleurs, dans l'affaire R. v. Texaco Canada (10 novembre 1983) deux de nos travaux ont été cités, soit le document de travail n° 30, Les fouilles, les perquisitions et les saisies en droit pénal (1983) et le rapport n° 19 intitulé Le mandat de main-forte et le télémandat (1983). Dans l'affaire R. v. Blake, (1983) 37 C.R. (3d) 347, le juge Grenier s'est appuyé sur la définition donnée aux fouilles, perquisitions et saisies dans le document de travail n° 30.

5. Dans l'affaire R. c. Perron, [1983] C.S.P. 1103, le tribunal a eu recours à notre rapport sur la preuve, en expliquant que les sources étaient assez rares sur le sujet. Le tribunal a considéré toutes les circonstances de l'espèce, comme le recommandait le rapport, pour conclure qu'un élément de preuve devrait être exclu si son utilisation est susceptible de déconsidérer l'administration de la justice.

Le juge Jones de la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse a souligné, dans une opinion dissidente rendue dans l'affaire R. v. Stevens, (1984) 7 C.C.C. (3d) 220, que le droit du Canada, des pays du Commonwealth et des États-Unis relatif à l'exclusion des éléments de preuve illégalement obtenus est (TRADUCTION) "admirablement résumé dans le document d'étude publié par la Commission de réforme du droit du Canada" sous le titre L'exclusion de la preuve illégalement obtenue.

# Commission des relations de travail dans la Fonction publique

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

1577

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste auprès du:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

Nº de catalogue BT31-2/1986-III-35 au Canada: $6.00
ISBN 0-660-52944-0 à l'étranger: $7.20

Prix sujet à changement sans préavis

1571

**Budget des dépenses 1985-1986**

**Partie III**

**Commission des relations de travail dans la Fonction publique**

1581

## Préface

Ce plan de dépenses est conçu comme un document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend trois sections. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé des plans et de son rendement actuel. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et les autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires. Elle comprend aussi des extraits du Volume II des Comptes publics afin de faciliter l'évaluation du rendement financier du programme au cours de la dernière année.

Ce document permettra au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section; le tableau des besoins financiers présenté à la section I comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

## Table des matières


Extraits de la Partie II du Budget des dépenses 4

Extraits du Volume II des Comptes publics 5

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Plans pour 1985-1986
   1. Points saillants 6
   2. État financier récapitulatif 8
B. Rendement récent
   1. Points saillants 9
   2. Rétrospective du rendement financier 10
C. Données de base
   1. Introduction 10
   2. Mandat légal 10
   3. Objectif du Programme 11
   4. Plan d'exécution du Programme 11
D. Perspective de planification
   1. Contexte 12
   2. Initiatives 13
   3. Mise à jour des initiatives antérieures 15
   4. Efficacité du Programme 15

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Administration des relations de travail 18
B. Bureau de recherches sur les traitements 23

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
   1. Dépenses par article 28
   2. Dépenses en personnel 29
B. Analyse des coûts 30




1583

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $8,771,000 pour la Commission des relations de travail dans la Fonction publique au cours de l'exercice financier 1985-1986. Les autres dépenses évaluées à $911,000 pour les régimes de retraite et autres avantages sociaux seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits | (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Commission des relations de travail dans la Fonction publique** | | |
| 25 | Dépenses du Programme | 8,771 | 8,216 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 911 | 807 |
| | **Total du Programme** | 9,682 | 9,023 |

### Crédits - Libellé et montants

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Commission des relations de travail dans la Fonction publique** | |
| 25 | Commission des relations de travail dans la Fonction publique - Dépenses du Programme | 8,771,000 |

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

**Programme par activité**

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire: Fonction-nement | Budgétaire: Dépenses en capital | Total | |
| Administration des relations de travail | 97 | 5,457 | 49 | **5,506** | 5,120 |
| Bureau des recherches sur les traitements | 77 | 4,176 | | **4,176** | 3,903 |
| | 174 | 9,633 | 49 | **9,682** | 9,023 |

## Extraits du Volume II des Comptes publics

**Utilisation des crédits de 1983-1984**

| | Budget principal | Total des crédits | **Utilisation réelle** |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| Budgétaire | | | |
| **Crédit 25** - Commission des relations de travail dans la Fonction publique - Dépenses du Programme | 7,706,000 | 7,706,000 | **6,982,193** |
| **Statutaire** - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 784,000 | 873,000 | **873,000** |
| **Total du Programme - Budgétaire** | 8,490,000 | 8,579,000 | **7,855,193** |



1586

## Section I
## Aperçu du Programme

### A. Plans pour 1985-1986

#### 1. Points saillants

Pour 1985-1986, la Commission des relations de travail dans la Fonction publique a établi, pour les deux éléments de son organisation, c'est-à-dire l'Administration des relations de travail et le Bureau de recherches sur les traitements, les principaux objectifs suivants:

**Administration des relations de travail:** Exercer son rôle qui consiste à faciliter le règlement des différends qu'entraîne notamment la négociation collective, et plus particulièrement celui des griefs renvoyés à l'arbitrage en vertu de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique (LRTFP). La méthode adoptée pour atteindre cet objectif permettra d'utiliser le mieux possible les ressources humaines et financières de tous les intéressés et d'accélérer le règlement des affaires présentées à la Commission. À cette fin, la Commission entend procéder ainsi:

- Fournir, au chapitre de la médiation, de la conciliation et de l'arbitrage des différends, les services prévus par la LRTFP, selon les circonstances, afin de régler les différends qui opposent les parties dans la négociation des conventions collectives et les autres types de conflits qui relèvent de la Commission (voir page 13);

- Encourager fortement les parties à évaluer le bien-fondé de tous les griefs renvoyés à l'arbitrage avant qu'ils ne soient mis au rôle pour être entendus, afin de trouver un règlement fondé sur les précédents établis par la Commission lorsque cela est possible, et à préparer dans les délais prescrits les griefs qui doivent être entendus et tranchés par la Commission, afin d'éviter les ajournements d'auditions (voir page 13); et

- Continuer d'appliquer la méthode susmentionnée et tout autre moyen pratique pour réduire l'arriéré des griefs en instance d'arbitrage (voir page 13).

**Bureau de recherches sur les traitements:**

- Fournir des données sur la rémunération aux parties à la négociation collective, après avoir déterminé leurs besoins au cours de consultations avec les membres du Comité consultatif de recherches sur les traitements (voir page 13);

- Déterminer s'il serait possible d'enquêter sur les classes de la Fonction publique qui se comparent difficilement à celles de l'extérieur, afin de fournir aux parties à la négociation collective des données sur la rémunération à l'égard de certains groupes de la catégorie de l'administration et du service extérieur (voir page 14);

- Continuer la révision de l'univers et de l'échantillon nationaux en vue de l'enquête bisannuelle de 1986 sur les avantages sociaux et les conditions de travail au Canada (voir page 14);

- Améliorer les travaux d'enquête dans le cas des niveaux de la gestion supérieure et de la haute direction dans la Fonction publique (voir page 14).

## 2. État financier récapitulatif

**Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu* 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Administration des relations de travail | **5,506** | 5,120 | 386 | 18 |
| Bureau de recherches sur les traitements | **4,176** | 3,903 | 273 | 23 |
| | **9,682** | 9,023 | 659 | |
| Années-personnes | **174** | 173 | 1 | |

* Les dépenses prévues ne diffèrent pas de celles qui figuraient dans le Budget des dépenses principal de 1984-1985 (Extraits de la Partie II du Budget des dépenses, page 4).

**Explication de la différence:** L'augmentation des dépenses est attribuable aux effets de l'inflation sur les salaires et traitements et les autres frais de fonctionnement, ainsi qu'à la reprise de la négociation collective prévue par la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.

| | |
|---|---|
| Hausse due à l'inflation | $379,000 |
| Augmentation des autres frais de fonctionnement | 280,000 |
| Augmentation nette des dépenses | $659,000 |

## B. Rendement récent

### 1. Points saillants

Voici les points saillants du rendement du Programme en 1983-1984 et en 1984-1985:

- La Commission a régulièrement poursuivi ses efforts pour amener les parties, notamment le Conseil du Trésor et l'Alliance de la Fonction publique du Canada, à examiner les affaires en instance d'arbitrage avant la mise au rôle. C'est ainsi que de nombreux griefs renvoyés à l'arbitrage ont pu être réglés avant la mise en rôle. Ces consultations préliminaires n'ont cependant abouti qu'à une très légère diminution du pourcentage d'auditions annulées après la mise au rôle. Le principal obstacle à une réduction rapide et substantielle de l'arriéré des griefs en instance d'arbitrage, c'est le nombre restreint d'affaires que les parties, dont l'AFPC, veulent ou peuvent faire mettre au rôle compte tenu des ressources dont elles disposent pour assurer la représentation des employés en cause devant la Commission.

- Le Bureau a réalisé pour chacune des deux années son programme d'enquêtes à l'égard de plus 450 classes visées par la négociation collective ainsi que des classes exclues. En 1983-1984, l'enquête sur les classes de la santé est devenue une activité annuelle, alors qu'elle se faisait auparavant tous les deux ans. Les parties se servent des résultats des enquêtes pour contrôler les tendances extérieures de plus de 35 éléments de rémunération et pour préparer les négociations collectives.

- Les travaux d'enquête se sont poursuivis pendant les deux années écoulées à l'égard des niveaux de la haute direction dans la Fonction publique et le nombre des organismes faisant partie de l'échantillon n'a cessé d'augmenter. Ainsi, de 43 qu'il était en 1983, il est passé à 53 en 1984 et s'élèvera à 66 au début de 1985. Le nombre d'évaluations de postes était de 488 en 1983 et est passé à 636 en 1984. Il s'agit là d'un nombre plus convenable compte tenu de l'importance de l'échantillon de l'enquête.



1589

## 2. Rétrospective du rendement financier

**Tableau 2: Rétrospective du rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Administration des relations de travail | 3,831 | 4,275 | (444) |
| Bureau de recherches sur les traitements | 4,024 | 4,215 | (191) |
| Total | 7,855 | 8,490 | (635) |
| Années-personnes | 166 | 172 | (6) |

La différence est due en majeure partie aux postes vacants au niveau des membres de la Commission.

## C. Données de base

### 1. Introduction

La Commission des relations de travail dans la Fonction publique est un tribunal indépendant et quasi judiciaire chargé d'appliquer, à titre de tierce partie, la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique qui, en 1967, a établi un régime de négociation collective et une procédure de règlement des griefs dans la Fonction publique fédérale. Elle constitue un ministère au sens de la Loi sur l'administration financière et est désignée come un employeur distinct.

Il existe 134 unités de négociation formées d'environ 203,000 employés au total et pour lesquelle 17 associations d'employés ont été accréditées à titre d'agents négociateurs. Soixante-seize de ces unités de négociation relèvent de l'administration centrale et ont pour employeur le Conseil du Trésor qui agit au nom du gouvernement. Les employés des autres unités relèvent de neuf employeurs distincts dont les deux plus importants sont le Conseil national de recherches et l'Office national du film. En outre, quelque milliers d'autres fonctionnaires ne sont pas assujettis à la négociation collective, mais peuvent quand même se prévaloir des procédures de redressement qui relèvent de la compétence de la Commission.

### 2. Mandat légal

La Commission est un tribunal établi par la loi et ayant pour mandat d'appliquer la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Elle traite, au moyen

d'une procédure quasi judiciaire, la plupart des affaires qui lui sont soumises en vertu de cette loi. Elle a pour rôle de faciliter, entre autres, le règlement des différends auxquels donne lieu la négociation collective et, plus particulièrement, celui des griefs renvoyés à l'arbitrage en vertu de ladite Loi. Le Bureau de recherches sur les traitements a été fondé en 1957 et est alors devenu une composante de la Commission du service civil qu'on appelle aujourd'hui la Commission de la Fonction publique. Le Bureau relève de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique depuis l'adoption, en 1967, de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.

**3. Objectif du Programme**

L'objectif de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique est de "fixer les cadres à l'intérieur desquels doivent s'exercer les divers droits et être assumées les diverses responsabilités des parties à la négociation collective dans la Fonction publique, et procurer à ces parties des renseignements sur les taux de rémunération et autres conditions d'emploi au Canada".

**4. Plan d'exécution du Programme**

**Structure des activités:** La Commission des relations de travail dans la Fonction publique compte deux composantes, soit l'Administration des relations de travail et le Bureau de recherches sur les traitements. Ces sphères d'activité sont décrites plus loin dans la section II, Analyse par activité (voir page 18).

**Organisation:** La Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique établit comme suit la composition de la Commission: un président, un vice-président, au moins trois présidents suppléants et autant de membres à temps plein et à temps partiel que le gouverneur en conseil estime nécessaires à son fonctionnement. Depuis qu'elle a été ainsi structurée par suite des modifications apportées à la Loi en 1975, la Commission a presque toujours compté un président, un vice-président, trois présidents suppléants, six membres à plein temps et 18 à 25 membres à temps partiel oeuvrant dans les diverses régions du Canada. D'après la Loi, la Commission peut créer des divisions formées d'un ou de plusieurs membres auxquelles elle confie l'exercice de ses pouvoirs et de ses fonctions dans certains genres d'affaires. La Loi exige que les membres siègent seuls pour entendre les griefs renvoyés à l'arbitrage. La plupart des autres types d'affaires sont traitées par des divisions de la Commission formées de trois membres. La Commission a son siège à Ottawa.

Le président est le fonctionnaire administratif en chef et a l'entière responsabilité des deux secteurs d'activité de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique. Le directeur général du Bureau de recherches sur les traitements rend compte directement au président des diverses activités de son secteur. Le président est comptable au Parlement par l'intermédiaire d'un ministre de la Couronne que le gouverneur en conseil désigne et qui n'est pas membre du Conseil du Trésor. Depuis les années qui ont suivi l'établissement de la Commission, c'est le président du Conseil privé qui a été ainsi désigné la plupart



1591

du temps. Chaque année, le Ministre doit déposer au Parlement le rapport qui fait état de l'administration de la Commission au cours de l'année précédente. Il transmet au gouverneur en conseil les propositions concernant les membres à nommer à la Commission. Enfin c'est lui qui signe les documents tels que les plans opérationnels de la Commission, le Budget des dépenses et les présentations spéciales adressées au Conseil du Trésor.

**Tableau 3: Ressources par organisation et activité pour 1985-1986 (en milliers de dollars)**

Président

| | Administration des relations de travail | Directeur général, Bureau de recherches sur les traitements | Totaux des activités |
|---|---|---|---|
| Administration des relations de travail | 5,506 | | 5,506 |
| Bureau de recherches sur les traitements | | 4,176 | 4,176 |
| | 5,506 | 4,176 | 9,682 |

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Voici en bref le contexte dans lequel la Commission des relations de travail dans la Fonction publique exerce ses activités et choisit ses orientations.

**Climat économique:** L'incertitude de la conjoncture économique aura des répercussions sur l'activité de la Commission. Les fonctionnaires et leurs agents négociateurs voudront que les salaires suivent la progression du coût de la vie. De leur côté, les employeurs chercheront à réduire les frais généraux. Il se peut que les employés et leurs représentants acceptent de troquer une augmentation d'avantages sociaux contre un renforcement de la sécurité d'emploi. Ces facteurs risquent de rendre les négociations collectives difficiles et d'exiger de la Commission qu'elle consacre d'importantes ressources au règlement des différends fondé sur les méthodes prévues par la Loi.

**Climat social:** La sécurité d'emploi et le maintien du niveau de vie actuel seront toujours au centre des préoccupations des employés. En outre, l'incertitude de la conjoncture économique décourage certains d'entre eux de prendre une retraite anticipée et bloque ainsi l'avancement professionnel des autres. Enfin, le choc des changements technologiques pourrait aggraver le climat social dans lequel se déroulent les négociations collectives.

**La Loi sur les restrictions salariales du secteur public (LRSSP):** Au cours de l'année financière 1985-1986, les restrictions imposées par la LRSSP cesseront de s'appliquer à la négociation collective prévue par la LRTFP, et ce pour toutes les unités de négociation à l'exception de quelques-unes. En ce qui concerne le Bureau de recherches sur les traitements, la reprise des négociations collectives en 1984 a exigé qu'il mette à jour les résultats des enquêtes sur la rémunération afin de répondre aux besoins des parties intéressées. Tout au long de la période de restriction, le Bureau a continué de fournir des renseignements sur la rémunération accordée à l'extérieur de la Fonction publique, essentiellement à des fins de contrôle.

## 2. Initiatives

En 1985-1986, la Commission des relations de travail dans la Fonction publique entend prendre les initiatives suivantes:

**Administration des relations de travail:**

**Faciliter le règlement des conflits liés à la négociation collective:** La Commission reprendra toutes les activités prévues par la LRTFP et aidera les parties engagées dans la négociation collective à conclure leurs conventions. Dans le cas des unités de négociation dont l'agent négociateur aura opté pour l'arbitrage exécutoire comme méthode de règlement des différends, la Commission fournira au besoin des services de conciliation et réglera, par décision arbitrale, les questions pendantes relevant de sa compétence. Dans le cas des unités de négociation qui auront choisi la conciliation avec possibilité de grève, la Commission fournira des services de conciliation si nécessaire et, à cette fin, pourra nommer des conciliateurs ou constituer des bureaux de conciliation. Lorsqu'elle le jugera approprié, la Commission fournira également des services de médiation dans le cas de tous les autres genres de différends.

**Encourager le règlement des griefs sans audition et réduire l'arriéré des griefs renvoyés à l'arbitrage:** La Commission continuera d'encourager les parties intéressées à évaluer le bien-fondé des griefs renvoyés à l'arbitrage et à les régler, si possible, avant qu'ils ne soient mis au rôle pour être entendus. Si elle est acceptée et mise en pratique, cette façon de faire contribuera à réduire sensiblement le nombre d'auditions qui sont annulées par suite d'un règlement de dernière minute. En outre, un examen préliminaire des affaires permettra de préparer les auditions suffisamment à l'avance, de sorte qu'il ne sera pas nécessaire de les ajourner. En fin de compte, cela devrait permettre d'utiliser les ressources humaines et financières d'une manière plus efficace et d'accélérer la réduction de l'arriéré actuel des griefs renvoyés à l'arbitrage.



1593

**Bureau de recherches sur les traitements:**

**Examiner les échantillons de l'enquête sur les avantages sociaux:** Une importante partie du programme d'enquêtes du Bureau porte sur les éléments de rémunération de nature non salariale. L'enquête bisannuelle sur les avantages sociaux et les conditions de travail aura lieu au début de 1986 et, à cette fin, le Bureau procède actuellement à une importante révision de l'échantillon pancanadien. Cette révision, dont la dernière remonte au milieu des années 60, aboutira à un échantillon aussi représentatif que pratique de la mosaïque de l'économie canadienne quant à la répartition par secteur d'activité et par secteur géographique. Les résultats de cette enquête, qui servent à des fins d'analyse et de révision, sont utilisés, entre autres, par les parties à la négociation collective, le Conseil national mixte et l'organisme consultatif des pensions de retraite.

**Examiner la possibilité de faire une enquête à l'égard des groupes professionnels difficiles à apparier:** Le Bureau mène régulièrement des enquêtes au Canada à l'égard d'un grand nombre de groupes de la Fonction publique, mais il reste un petit nombre de classes professionnelles dont les postes sont difficiles à apparier ou à évaluer à l'extérieur de la Fonction publique. Parmi eux, mentionnons les groupes du commerce, des affaires extérieures, de l'administration des programmes et des services administratifs. Compte tenu de l'intérêt que les parties à la négociation collective portent aux données sur la rémunération accordée à l'extérieur de la Fonction publique pour ces groupes, en particulier les deux derniers, le Bureau continuera en 1985 de consulter les représentants des parties intéressées afin de connaître leurs besoins et d'établir les priorités à partir desquelles d'autres projets d'enquête seront établis.

**Planifier le programme d'enquêtes sur la rémunération pour 1985-1986:** En se fondant sur les délibérations du Comité consultatif de recherches sur les traitements ainsi que sur les réunions que les sous-comités techniques tiendront avec les représentants des parties, le Bureau se penchera sur toutes nouvelles exigences ou questions particulières qui pourraient avoir une incidence sur les années 1985-1986 et 1986-1987. En outre, vers juillet 1985, la Loi sur les restrictions salariales du secteur public aura cessé de s'appliquer à tous les groupes de sorte qu'au début de l'année, il faudra établir pour 1985-1986 et les années à venir les besoins en matière d'enquête à l'égard de certains groupes.

**Améliorer les travaux d'enquête sur la rémunération:** Pour que le Secrétariat du Conseil du Trésor puisse avoir, dans la Fonction publique, une source de renseignements sur la rémunération des cadres supérieurs de l'extérieur de la Fonction publique, le Bureau envisage d'améliorer son enquête sur ce groupe en 1985-1986. Il compte aussi mettre l'accent sur certains aspects de la révision des échantillons en tenant compte des données qui seront nécessaires à l'établissement de la politique de rémunération après la période de restriction.

### 3. Mise à jour des initiatives antérieures

**L'Administration des relations de travail:** La Commission a régulièrement poursuivi ses efforts pour amener les parties, notamment le Conseil du Trésor et l'Alliance de la Fonction publique du Canada, à examiner les affaires en instance d'arbitrage avant qu'elles ne soient mises au rôle. C'est ainsi que de nombreux griefs renvoyés à l'arbitrage ont pu être réglés avant la mise au rôle.

**Bureau de recherches sur les traitements:** Le Bureau a mené à terme le programme d'enquêtes destiné à fournir aux parties les données nécessaires sur les groupes exclus et les groupes visés par la négociation collective. En 1983-1984, pour respecter son engagement vis-à-vis des parties, il a fait une activité annuelle de l'enquête portant sur 13 classes du domaine de la santé. Pour chacune des deux années financières 1983-1984 et 1984-1985, le Bureau a publié ou publie encore des données d'enquête à l'égard de 450 niveaux de classes professionnelles. À titre de comparaison, mentionnons que le nombre de niveaux qui faisaient l'objet d'une enquête au milieu des années 70 était de 325 en moyenne. Quant à la structuration d'une enquête sur les indemnités d'isolement dont les résultats devaient être utilisés par les membres du Conseil national mixte pour l'examen périodique des indemnités en question, le Bureau a réalisé ce projet en 1983-1984.

Dans le cadre de son programme portant sur les classes exclues de la négociation collective, le Bureau mène une enquête sur le personnel de direction et de gestion supérieure dans le secteur des entreprises du Canada, c'est-à-dire sur les classes EX/SM. Les initiatives formulées pour 1983-1984 et 1984-1985 ont été prises. Le Bureau met l'accent actuellement sur les niveaux SM et EX-1 et ne prévoit pas d'augmenter davantage le nombre d'évaluations de postes dans les organismes participants.

### 4. Efficacité du Programme

**Administration des relations de travail:** Dans l'administration des relations de travail, la Commission est fort consciente de la nécessité de maintenir sa neutralité de tierce partie dans la négociation collective et dans toute autre procédure dont elle est responsable en vertu de la Loi. Son image en tant qu'organisme indépendant et neutre est essentielle au maintien de sa crédibilité, voire de son efficacité. La Commission doit être, non seulement en soi, mais aussi aux yeux des parties, un organisme neutre qui garde son indépendance vis-à-vis du gouvernement en sa qualité d'employeur.

Le nombre et la nature des affaires présentées à la Commission sont fonction de l'exercice que les parties font chacune des droits et des privilèges qui leur sont reconnus par la Loi. Bref, la charge de travail de la Commission tient au nombre de requêtes, de plaintes et de litiges que le Conseil du Trésor, les employeurs distincts, les agents négociateurs accrédités et les employés qu'ils représentent lui soumettent en vertu de la Loi. Il s'ensuit que l'arriéré des affaires de toutes sortes est loin de dépendre entièrement de la Commission. De la même

façon, la fréquence à laquelle la Commission est appelée à fournir des services de médiation ou de conciliation et la portée et la complexité des différends qu'elle doit trancher tiennent à la mesure dans laquelle les parties réussissent à s'entendre sans l'aide d'un tiers. En fin de compte, pour vraiment évaluer l'efficacité de la Commission, il suffit de se demander dans quelle mesure elle a su obtenir la confiance des parties et créer entre elles un climat propice au règlement de leurs différends.

Pour s'assurer qu'elle remplit efficacement son mandat, la Commission surveille étroitement les affaires qui lui sont présentées et voit à ce qu'elles soient traitées sans retard depuis l'étape initiale de la présentation ou du renvoi à l'arbitrage jusqu'au règlement final. Par la publication et la diffusion de ses décisions, la Commission s'assure que sa jurisprudence est accessible au public, aux parties directement engagées dans la négociation collective et à tous ceux qui oeuvrent dans le domaine des relations de travail. La principale publication de ce genre est le Recueil de décisions de la CRTFP, un abrégé de toutes les décisions. À noter également le rapport annuel où l'on trouve un résumé des décisions importantes rendues par la Commission. Enfin, la Commission encourage le règlement à l'amiable, par voie de conciliation, de médiation ou de consultation, des différends liés à la négociation collective et de tout autre litige prévu par le Loi.

Le programme de l'administration des relations de travail a été exempté de l'évaluation des programmes par le Contrôleur général du Canada. Cette exemption est fondée sur le fait que la Commission joue le rôle d'un organisme quasi judiciaire et qu'elle n'a pas le pouvoir de modifier ni de changer son programme.

**Bureau de recheches sur les traitements:** La mesure dans laquelle les parties à la négociation collective se fient aux renseignements sur la rémunération que le Bureau publie dans ses rapports d'enquête constitue un critère qui peut servir à évaluer l'efficacité du Bureau de recherches sur les traitements. Le Bureau continue de répondre essentiellement aux besoins des parties en leur fournissant les renseignements demandés. Par l'intermédiaire du Comité consultatif de recherches sur les traitements et de ses sous-comités techniques, les parties contribuent largement à la détermination des questions devant faire l'objet des enquêtes. Depuis le début de la période de restriction, pendant laquelle les niveaux de rémunération sont contrôlés, les parties utilisent fréquemment les rapports du Bureau. Les représentants engagés dans la négociation collective se fient beaucoup aux constatations du Bureau pour analyser les niveaux de rémunération et préparer la période qui suivra le programme de restriction actuel. La confiance que les rapports du Bureau inspirent depuis toujours aux parties au stade de la négociation, à l'arbitrage et à la conciliation indique que le Bureau est impartial et qu'il continue de remplir son mandat, c'est-à-dire de fournir aux parties les renseignements dont elles ont besoin sur la rémunération.

En 1984, les programmes du Bureau de recherches sur les traitements ont été évalués par une maison d'experts-conseils de l'extérieur. Les résultats ont été examinés par le Comité consultatif de recherches sur les traitements et la

direction du Bureau. Cette évaluation a confirmé l'utilisation intensive que les parties font des résultats des enquêtes et des recherches sur la rémunération dans le cadre de la négociation collective et de la fixation de la rémunération des classes exclues ou non représentées de la Fonction publique. L'évaluation a également montré que les données des enquêtes sur les salaires étaient diffusées assez rapidement pour répondre aux besoins des parties. En outre, les rapports d'enquête sont publiés à des intervalles assez rapprochés pour rendre compte des changements survenus à l'extérieur de la Fonction publique. Enfin, les rapports de recherche qui font état des résultats de la négociation collective dans la Fonction publique sont utilisés à des degrés divers par les parties, les arbitres et autres.

Les principales recommandations contenues dans le rapport d'évaluation des programmes portent sur la nécessité de déterminer s'il y a lieu d'ajouter certaines classes au programme d'enquêtes, d'examiner les critères de l'enquête sur les avantages sociaux et le nombre de détails requis dans ce domaine, de réévaluer le degré de diffusion des données d'enquête et de communiquer aux parties les méthodes et les procédures d'appariement de postes établies par le Bureau. En outre, le rapport d'évaluation recommande de procéder à un examen de l'enquête sur le personnel de direction et de gestion supérieure en vue d'étendre l'utilisation des constatations qui en découlent et d'en accroître la portée. Il recommande aussi de continuer à contrôler le degré d'élaboration des études sur les résultats de la négociation collective. Le Bureau a établi un plan d'action à partir des recommandations formulées dans le rapport d'évaluation des programmes.



1597

## Section II
## Analyse par activité

### A. Administration des relations de travail

#### Objectif

L'Administration des relations de travail a pour objectif d'appliquer avec justice et équité la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique de sorte que les employeurs, les agents négociateurs, les employés qu'ils représentent et tous les intéressés puissent exercer leurs droits en vertu de cette Loi.

#### État récapitulatif des ressources

L'Administration des relations de travail représente 57 % du budget de fonctionnement de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique pour 1985-1986.

**Tableau 4: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Administration des relations de travail | 5,506 | 97 | 5,120 | 96 | 3,831 | 75 |

#### Rendement financier antérieur

**Tableau 5: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget des dépenses | Différence |
| Administration des relations de travail | 3,831 | 4,275 | (444) |
| Années-personnes | 75 | 80 | (5) |

La différence est due en majeure partie aux postes vacants au niveau des membres de la Commission.

**Description**

**Arbitrage des griefs:** Les griefs dont l'arbitrage constitue l'élément le plus important dans la charge de travail de la Commission, sont traités par des arbitres qui siègent seuls et qui relèvent de la Commission à titre de membres à temps partiel ou à plein temps, la majorité faisant partie de cette dernière catégorie. C'est le président suppléant chargé d'administrer le système d'arbitrage des griefs qui répartit le travail entre les arbitres. Comme il est indiqué au chapitre des initiatives, la Commission fera tout en son pouvoir pour maximiser l'utilisation de ses ressources et celles des parties afin de réduire, dans le meilleur délai, l'arriéré des griefs renvoyés à l'arbitrage. Le tableau 6 présente, sous forme de statistiques mises à jour, le nombre de griefs renvoyés à la Commission pour arbitrage au cours de la période allant de 1978-1979 à 1984-1985.

**Tableau 6: Griefs renvoyés à l'arbitrage**

| Année financière | Affaires reportées | Affaires mettant en cause la Société canadienne des postes | Affaires mettant en cause d'autres parties | Total global | Total des affaires réglées |
|---|---|---|---|---|---|
| 1984-1985 (prévu) | 2,565 | 0 | 450 | 3,015 | 2,000 |
| 1983-1984 | 2,730 | 0 | 675 | 3,405 | 840 |
| 1982-1983 | 3,305 | 235 | 940 | 4,480 | 1,750 |
| 1981-1982 | 1,875 | 1,150 | 1,800 | 4,825 | 1,525 |
| 1980-1981 | 3,425 | 775 | 400 | 4,600 | 2,725 |
| 1979-1980 | 2,150 | 2,475 | 350 | 4,975 | 1,550 |
| 1978-1979 | 550 | 2,150 | 200 | 2,900 | 750 |

Le tableau 7 présente la charge de travail prévue pour 1985-1986 en matière d'auditions d'arbitrage de griefs.

**Tableau 7: Charge de travail en auditions d'arbitrage de griefs**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 | Réel 1982-1983 |
|---|---|---|---|---|
| Auditions prévues | 350 | 325 | 339 | 425 |
| (nombre de jours) | (470) | (440) | (520) | (635) |
| Affaires entendues | 226 | 210 | 206 | 221 |
| (nombre de jours) | (306) | (285) | (281) | (331) |

Le tableau ci-dessus montre la différence qui existe entre les affaires mises au rôle pour être entendues et celles qui ont effectivement été entendues, différence dont il est fait mention sous la rubrique des faits saillants (page 9).

**Services de médiation:** Le Bureau des services de médiation est en contact permanent avec les parties à la négociation collective dans la Fonction publique. La Loi dispose que des membres du Bureau sont nommés comme conciliateurs ou médiateurs dans la plupart des conflits d'intérêts où les négociations aboutissent à une impasse. Dans d'autres cas, un médiateur ou un conciliateur spécial peut être nommé s'il y a lieu. Le Bureau peut aussi intervenir à diverses étapes de la négociation afin de faciliter les communications entre les parties et de les aider à résoudre leurs conflits. Lorsque l'employeur propose qu'un employé soit exclu d'une unité de négociation à titre de personne préposée à la gestion ou à des fonctions confidentielles et que l'agent négociateur s'oppose à une telle exclusion, le Bureau s'efforce toujours de résoudre le litige. Il procède à des examens et établit des rapports à l'intention de la Commission dans les cas où celle-ci est appelée à rendre une décision. Comme il est indiqué au chapitre des initiatives, la Commission fournira, à titre de tierce partie, les services prévus par la Loi afin d'aider les parties à résoudre leurs diférends, dont ceux liés à la négociation collective.

**Règlement des différends:** Avant d'inviter l'employeur à négocier, l'agent négociateur doit opter pour une méthode de règlement des différends, c'est-à-dire soit pour l'arbitrage exécutoire ou pour la conciliation avec possibilité de grève, au cas où les négociations directes aboutiraient à une impasse. Si le premier choix est retenu, le différend est tranché au moyen d'une décision exécutoire rendue par une division de la Commission formée de trois membres dont l'un agit à titre de président, et les deux autres, qui viennent chacun d'un groupe permanent, représentent les intérêts des parties. Selon la deuxième méthode, un bureau de conciliation spécial est créé pour résoudre le différend et, en cas

d'échec, les membres de l'unité de négociation autres que les employés "désignés" peuvent légalement déclencher une grève sept jours après que le bureau fait part de ses conclusions et de ses recommandations au président de la CRTFP.

**Autres affaires:** La Commission établit régulièrement des divisions formées de trois membres pour traiter des affaires comme l'accréditation d'un agent négociateur et la détermination des droits de négociation, les plaintes de pratique déloyale de travail, l'exclusion de personnes à titre de préposées à la gestion où à des fonctions confidentielles et la désignation d'employés dont les fonctions sont nécessaires à la sûreté ou à la sécurité du public, ainsi que des requêtes visant à faire déclarer qu'une grève est légale ou illégale.

**Conseil national mixte (CNM):** La Commission abrite le CNM dans ses locaux et lui fournit des services de soutien administratif. Le CNM est un organisme consultatif composé de représentants de l'administration fédérale et de représentants des employés qui forment respectivement la partie patronale et la partie syndicale. Il joue à la fois le rôle d'une tribune consultative et d'un rouage dans les négociations sur les conditions de travail qui ne peuvent pas figurer dans une convention collective ou qui ne se prêtent pas à la négociation groupe par groupe.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

La Commission s'est fixée les buts suivants pour 1985-1986:

- Exercer d'une manière aussi efficace que possible son rôle primordial de tiers indépendant qui consiste à faciliter le règlement des différends qu'entraîne notamment la négociation collective; et

- Réduire l'arriéré des griefs renvoyés à l'arbitrage en encourageant les parties intéressées à évaluer le bien-fondé de leurs griefs afin de les régler avant qu'ils ne soient mis au rôle pour être entendus et d'accélérer le règlement des affaires sur lesquelles la Commission doit se prononcer.

La charge de travail de la Commission tient au nombre et à la diversité des requêtes, des litiges et des plaintes qui lui sont soumis par les employés, les agents négociateurs et les employeurs. De la même façon, la fréquence à laquelle la Commission est appelée à fournir ses services et la portée et la complexité des questions dont elle est saisie sont fonction de la mesure dans laquelle les parties à la négociation collective réussissent à s'entendre entre elles sur les conditions de travail. Les besoins en ressources sont directement liés à ces facteurs. C'est en se fondant sur ses années d'expérience dans l'application de la LRTFP que la Commission prévoit sa charge de travail et les ressources dont elle aura besoin, si tant est qu'il soit possible de déterminer d'avance la demande de services.

La Commission a établi le coût moyen du traitement des différentes affaires qui requièrent la participation de ses membres à temps partiel et des spécialistes de l'extérieur, et elle se sert de ces chiffres pour déterminer les ressources



1601

financières dont elle aura besoin pour assumer la charge de travail prévue. Ces ressources, jointes aux ressources humaines et financières non discrétionnaires dont ont besoin les membres à plein temps de la Commission, comptent pour environ 31 % du budget de l'Administration des relations de travail.

Le reste des ressources est consacré aux services de soutien nécessaires aux opérations de la Commission. Ceux-ci comprennent les bureaux du secrétaire-greffier et de l'avocat général, les services de médiation et l'administration. L'administration offre ses services tant à l'Administration des relations de travail qu'au Bureau de recherches sur les traitements et entraîne en grande partie des frais généraux obligatoires. Elle se compose des services du personnel et des finances, des services administratifs et de la bibliothèque. L'adoption de critères pouvant permettre d'évaluer les besoins en ressources pour ces services de soutien et de mesurer leur utilisation est à l'étude.

## B. Bureau de recherches sur les traitements

### Objectif

Recueillir et publier des données à jour sur la rémunération, avant tout pour aider les parties à la négociation collective à fixer les taux de rémunération et les conditions de travail des membres des unités de négociation. Ces données sont également destinées à servir de base à l'établissement de la rémunération des groupes exclus et, plus particulièrement, des personnes préposées à la gestion.

### État récapitulatif des ressources

Le Bureau de recherches sur les traitements représente 43 % du budget de fonctionnement de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique pour 1985-1986.

**Tableau 8: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Bureau de recherches sur les traitements | 4,176 | 77 | 3,903 | 77 | 4,024 | 91 |

### Rendement financier antérieur

**Tableau 9: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget des dépenses | Différence |
| Bureau de recherches sur les traitements | 4,024 | 4,215 | (191) |
| Années-personnes | 91 | 92 | (1) |



1603

**Description**

Le Bureau de recherches sur les traitements constitue une source indépendante et objective de renseignements sur les taux de rémunération et les conditions de travail des classes professionnelles qui ne font pas partie de la Fonction publique du Canada, mais dont les tâches sont semblables ou comparables à celles des fonctionnaires fédéraux. Ces renseignements sont avant tout destinés à répondre aux besoins des employeurs et des agents négociateurs dans le cadre de la procédure de négociation collective établie par la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. La majeure partie des renseignements les plus pertinents sont recueillis directement par les agents du Bureau au cours d'enquêtes sur place. Dans le cadre de ces enquêtes, ces agents cherchent à obtenir des renseignements sur la rémunération et sur les avantages sociaux offerts à l'extérieur de la Fonction publique pour des postes comparables. Depuis quelques années, le Bureau a de plus en plus recours à des techniques automatisées pour la mise à jour de ses données sur la rémunération. Par l'intermédiaire du Comité consultatif de recherches sur les traitements et de ses comités techniques, il fait participer les représentants des employeurs et des agents négociateurs accrédités dans la Fonction publique à l'établissement des programmes et à la création des méthodes et des politiques de recherche et d'enquête. Le programme d'enquêtes sur la rémunération dans le secteur d'activité économique porte sur les classes des catégories suivantes: exploitation, soutient administratif, administration et service extérieur, technique, scientifique et professionnelle, et gestion. Normalement, des données globales sur la rémunération réelle sont présentées par niveau d'occupation. Des rapports annuels et semestriels sont publiés pour plus de 150 classes et niveaux repères de toutes les catégories d'emplois.

Afin d'éviter le chevauchement des tâches, le Bureau utilise les données de Statistique Canada et de Travail Canada lorsque cela est possible et conforme à ses objectifs. Toutefois, il ne peut le faire que pour quelques classes, parce que les enquêtes menées par ces deux organismes s'adressent au public canadien en général et non à la Fonction publique en particulier. Ainsi, leurs activités ne sont pas structurées en fonction de besoins précis des parties à la négociation dans la Fonction publique. Par ailleurs, le Bureau coordonne entièrement ses activités avec celles des deux organismes susmentionnés. Par exemple, dans le cas des professeurs d'université, il utilise les données que lui fournit Statistique Canada et, dans le cas d'autres groupes professionnels, il se sert des résultats de l'enquête sur les salaires effectuée par Travail Canada. Le Bureau s'occupe ensuite de traiter ces données pour les adapter aux besoins des parties.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les buts précis visés en 1985-1986 consistent:

- à fournir des données applicables aux membres des unités de négociation et portant sur les taux de rémunération et les avantages sociaux;

- à fournir des données applicables au personnel de gestion et portant sur les taux de rémunération et les avantages sociaux;

- à évaluer les résultats de la négociation collective dans la Fonction publique: analyses du texte des conventions collectives, répertoires de questions traitées dans les négociations collectives et à l'arbitrage; et

- à fournir, au nom du gouvernement du Canada, notamment aux organismes de l'extérieur qui participent aux enquêtes du Bureau, les renseignements qu'ils demandent au sujet de la rémunération dans la Fonction publique, ainsi que des données connexes.

Les dépenses du Bureau de recherches sur les traitements découlent principalement des salaires et des dépenses engagées au titre des enquêtes, de l'établissement des rapports, dont ceux qui renferment les résultats des négociations collectives dans la Fonction publique, et des études spéciales. Le tableau 10 ci-dessous énumère les enquêtes sur la rémunération que le Bureau entend faire cette année dans les organismes du secteur privé et d'autres secteurs d'activité de tout le Canada, en plus d'autres travaux de recherche.

**Tableau 10: Projets d'enquête sur la rémunération et autres travaux de recherche**

| | |
|---|---|
| Programme d'enquêtes sur la rémunération | L'enquête portera sur 11 éléments de rémunération et visera 464 des 478 niveaux des classes professionnelles, soit 97 % du total, et les résultats seront publiés au moins une fois pendant l'exercice financier. |
| Programme d'enquêtes sur les avantages sociaux et les conditions de travail | Dans le cadre du Programme d'enquête sur les avantages sociaux, une enquête sera menée cette année sur la fréquence et les caractéristiques de 58 avantages sociaux, soit sur 85.3 % de tous les avantages accordés aux catégories des employés de bureau et des employés hors bureau, ainsi qu'à la catégorie scientifique et professionnelle et au groupe de la direction. En outre, des données similaires recueillies en 1984-1985 à l'égard de 38 avantages sociaux seront publiées au cours de l'année financière 1985-1986. |
| Travaux de recherche, études spéciales et autres rapports | En plus des rapports sur les résultats de la négociation collective, c'est-à-dire l'Analyse des conventions collectives dans la Fonction publique et le Répertoire des questions traitées dans les décisions arbitrales, on prévoit de terminer l'établissement d'un répertoire des questions traitées dans les rapports des bureaux |



1605

de conciliation. Sept autres rapports ou documents faisant suite à des études spéciales sur la rémunération et sur des questions connexes seront aussi publiés. Il y en aura trois sur la rémunération accordée dans les administrations provinciales, un sur les avantages sociaux et les conditions de travail dans la Fonction publique, deux sur les points saillants des études sur la rémunération dans le secteur des entreprises, et un sur les salaires et les titres de compétence dans les conseils scolaires.

Nota: L'enquête et la publication des résultats peuvent se faire au cours du même exercice financier, mais l'enquête peut avoir lieu une année tandis que les résultats seront publiés l'année suivante.

---

Le Bureau publie sous forme de rapports les renseignements obtenus dans le cadre de ses programmes. Ces rapports, dont la présentation varie selon les besoins des parties, contiennent soit des données recueillies par voie d'enquête, soit des constatations tirées de recherches connexes. Le Bureau n'analyse pas les données, pas plus qu'il ne fait de recommandations aux parties. Dans ce contexte, la qualité des rapports dépend directement de la quantité de données publiées. Le nombre de niveaux des classes professionnelles qui font l'objet des enquêtes et le nombre de pages des rapports publiés par la suite donnent donc une bonne idée des données requises par l'utilisateur ainsi que de la qualité recherchée. C'est pourquoi c'est surtout ce critère qui sert à mesurer le rendement du BRT. Joint aux ressources consacrées à la production des rapports, il constitue un bon indice de la productivité du Bureau.

Depuis 1975-1976, le nombre des niveaux de classes - ou de postes - faisant l'objet des enquêtes du Bureau a augmenté d'un tiers, ayant passé de 338 à 458. Pendant cette période, le nombre d'années-personnes allouées a augmenté de dix pour cent. Depuis 1980, le nombre de pages de rapports publiées par le Bureau, a augmenté de sept pour cent, ayant passé de 6,190 à 6,640, alors que l'augmentation du nombre d'années-personnes a été deux fois moindre. L'accroissement de l'extrant par ressource employée découle des changements technologiques apportés aux méthodes et aux machines de traitement des données, de l'amélioration des méthodes d'entrée dans la banque de données des renseignements provenant des participants aux enquêtes, de l'impression électronique et des autres techniques de production des rapports et autres documents, de la vérification par ordinateur et des procédures connexes, enfin des changements administratifs et organisationnels adaptés aux besoins et aux cycles des enquêtes.

Compte tenu de la nature des activités du Bureau, les données sur l'accroissement de l'extrant doivent être interprétées avec prudence. En effet certains projets exigent beaucoup plus de recherches et de ressources que d'autres. Par exemple, une classe sur laquelle il est difficile de faire enquête nécessite considérablement plus de recherches que d'autres classes, à l'étape de l'étude de faisabilité

ou à celle de l'élaboration. Toutefois, il se peut que le nombre de données ou de pages de rapport découlant de l'étude ou de l'enquête pilote qui en résulte soit très minime par rapport au temps et aux resources qui y sont consacrés. Le Bureau doit néanmoins être prêt à affecter des ressources à des projets de cette catégorie et à d'autres types de projets, afin de respecter les priorités et les exigences des parties en matière de données, et ce indépendamment de la productivité éventuelle.

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Le tableau 11 montre, par article, les dépenses de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique.

**Tableau 11: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 6,509 | 6,207 | 5,624 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 911 | 807 | 873 |
| Autres frais de personnel | - | - | - |
| | 7,420 | 7,014 | 6,497 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 536 | 526 | 467 |
| Information | 318 | 236 | 227 |
| Services professionnels et spéciaux | 595 | 555 | 391 |
| Location | 134 | 90 | 68 |
| Achat de services et réparation et entretien | 44 | 39 | 61 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 129 | 202 | 94 |
| Toutes autres dépenses | 457 | 323 | 1 |
| | 2,213 | 1,971 | 1,309 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 9,633 | 8,985 | 7,806 |
| Capital | 49 | 38 | 49 |
| Total des dépenses | 9,682 | 9,023 | 7,855 |

## 2. Dépenses en personnel

La Commission des relations de travail dans la Fonction publique est un organisme de main-d'oeuvre dont les frais de personnel (compte tenu des contributions réglementaires aux régimes d'avantages sociaux) constituent plus de 80% de l'ensemble des frais de fonctionnement.

**Tableau 12: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| Membres de la Commission et gestion | 22 | 22 | 22 | 50,350 - 105,050 | 72,430 |
| Scientifique et professionnelle | 5 | 5 | 5 | 20,523 - 88,120 | 49,641 |
| Administration et service extérieur | 65 | 67 | 67 | 13,912 - 57,987 | 39,351 |
| Technique | 10 | 9 | 7 | 12,635 - 57,764 | 32,881 |
| Soutien administratif | 72 | 70 | 71 | 12,636 - 31,946 | 23,046 |

**Nota:** La colonne des années-personnes présente la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitements de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisé par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.



1609

## B. Analyse des coûts

### Coût net du Programme

Le Budget des dépenses de la Commission pour 1985-1986 englobe seulement les dépenses qui seront effectuées en vertu des crédits votés ou prévus par la loi. Lorsqu'il s'agira d'indiquer le coût total du Programme, il faudra tenir compte d'autres dépenses.

**Tableau 13: Coût total du Programme (en milliers de dollars)**

| | Dépenses de fonctionnement 1985-1986 | Plus autres coûts | **Coût global** | Total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|
| Programme de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique | 9,682 | 1,355 | **11,037** | 10,677 |

Les autres dépenses comprennent les "services fournis gratuitement" par Travaux publics Canada au chapitre des locaux ($1,222,000), par le Conseil du Trésor en ce qui a trait au versement des cotisations de l'employeur aux régimes d'assurance (assurance collective chirurgicale-médicale et assurance-maladie provinciale) ($117,000), et par Approvisionnements et Services Canada concernant l'émission des chèques, la rémunération, le régime de retraite et les relevés administratifs et financiers ($16,000).

# Commission du tarif

# Budget des dépenses 1985-1986

# Partie III

**Plan de dépenses**

1611

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste auprès du:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

Nº de catalogue BT31-2/1986-III-18 au Canada: $3.00
ISBN 0-660-52928-9 à l'étranger: $3.60

Prix sujet à changement sans préavis

1613

**Budget des dépenses 1985-1986**

**Partie III**

**Commission du tarif**

1615

## Préface

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend trois sections. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé des plans et de son rendement actuel. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et les autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires. Elle comprend également des extraits du volume II des Comptes publics permettant d'évaluer le rendement du Programme sur le plan financier au cours de la dernière année.

Ce document a pour objet de permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section et l'état financier récapitulatif présenté à la section I comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

## Table des matières

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 4

**Extraits du volume II des Comptes publics** 5

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Plans pour 1985-1986
  1. Points saillants 6
  2. État financier récapitulatif par activité 7
B. Rendement récent
  1. Points saillants 8
  2. Examen du rendement financier 8
C. Données de base
  1. Introduction 8
  2. Mandat légal 9
  3. Objectif du Programme 9
  4. Plan d'exécution du Programme 9
D. Perspective de planification
  1. Contexte 10
  2. Initiatives 10
  3. Mise à jour des initiatives déjà annoncées 10
  4. Efficacité du Programme 11

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Appels 12
B. Renvois 15
C. Administration 18

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
  1. Dépenses par article 20
  2. Dépenses en personnel 21
B. Analyse des coûts 21



1617

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $2,430,000 pour la Commission du tarif. Les autres dépenses, évaluées à $268,000 seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits | (en milliers de dollars) | **Budget principal 1985-1986** | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Commission du tarif** | | |
| 35 | Dépenses du Programme | 2,430 | 2,125 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 268 | 224 |
| | **Total du Programme** | 2,698 | 2,349 |

### Crédits - Libellé et montants

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | **Budget principal 1985-1986** |
|---|---|---|
| | **Commission du tarif** | |
| 35 | Commission du tarif - Dépenses du Programme | 2,430,000 |

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Programme par activité

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | Total | |
| | | Fonction-nement | Dépenses en capital | | |
| Appels | 9 | 560 | .... | 560 | 529 |
| Renvois | 26 | 1,715 | .... | 1,715 | 1,416 |
| Administration | 6 | 410 | 13 | 423 | 404 |
| | 41 | 2,685 | 13 | 2,698 | 2,349 |

## Extraits du volume II des Comptes publics

### Utilisation des crédits pour 1983-1984

| | Budget principal | Total des crédits | Utilisation réelle |
|---|---|---|---|
| Budgétaire | $ | $ | $ |
| **Crédit 30** - Dépenses du Programme | 1,544,000 | 1,544,000 | 1,428,230 |
| **Statutaire** - Traitement des membres de la Commission du tarif (Loi sur la Commission du tarif) | 494,000 | 443,419 | 443,419 |
| **Statutaire** - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 214,000 | 239,000 | 239,000 |
| **Total du Programme** | 2,252,000 | 2,226,419 | 2,110,649 |



1619

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Plans pour 1985-1986

### 1. Points saillants

La Commission du tarif s'est fixée les objectifs suivants pour 1985-1986:

- Poursuivre l'examen des demandes de sauvegarde sous le Renvoi n° 158 portant sur le Tarif de préférence général, terminer l'enquête publique et les recherches sur le Système harmonisé de classification douanière (Renvoi 163) et entreprendre une étude publique des prorogations des décrets en conseil excluant les télécouleurs (Renvoi 160) et les chaussures en caoutchouc (Renvoi 161) du Tarif de préférence général (voir page 15).

- Traiter environ 170 appels soumis à la Commission des décisions rendues par le sous-ministre du Revenu national, Douanes et Accise et(ou) statuer sur ces derniers (voir page 12).

- Maintenir la cadence des audiences sur les appels de façon à augmenter la proportion des appels entendus dans les six mois suivant leur présentation, jusqu'à ce que ce délai s'applique à la totalité des appels (voir page 14).

## 2. État financier récapitulatif par activité

**Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu* 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Appels | 560 | 529 | 31 | 12 |
| Renvois | 1,715 | 1,416 | 299 | 15 |
| Administration | 423 | 404 | 19 | 18 |
| | 2,698 | 2,349 | 349 | |
| Années-personnes autorisées | 41 | 41 | - | |

*Il n'y a eu aucun changement du Budget principal 1984-85 (voir les extraits de la Partie II du Budget des dépenses à la page 4).

**Explication de la différence:** Les besoins financiers pour 1985-1986 s'élèvent à $349,000 ou 15 % au-dessus des prévisions des dépenses pour 1984-1985. Cette majoration est requise pour l'enquête publique et l'étude par la Commission portant sur le projet de liste d'un nouveau système de classification des importations pour fins de droits de douane. Cette nouvelle classification tarifaire remplacerait le système présentement en vigueur en vertu de la "Loi concernant les droits de douane", et appelé le Tarif des douanes et ses Listes. La nouvelle liste à l'étude se base sur le Système harmonisé de description et de codification des marchandises, approuvé par le Conseil de coopération douanière, dont le Canada est membre.



1621

## B. Rendement récent

### 1. Points saillants

Les points saillants du Programme quant à son rendement en 1983-1984 sont:

- A complété le Renvoi 159 "Évaluation en douane", a poursuivi l'enquête de la Commission traitant de "Fabriqué/Non fabriqué au Canada", Renvoi 157 et des "Demandes de mesures de sauvegarde en vertu du Tarif préférentiel général", Renvoi 158. De plus, a débuté son enquête sur les "Filés et tissus de laine cardée et de laine peignée" ainsi que le "Système harmonisé de classification douanière", Renvoi 163 (voir page 15);

- A statué sur 50 appels des décisions rendues par le sous-ministre du Revenu national, Douanes et Accise (voir page 12); et,

- A accru la capacité de salles d'audience afin de traiter un nombre croissant d'appels et de réduire le nombre d'appels non entendus. Ceci a permis aux appelants d'être entendus dans un délai plus bref (voir page 10).

### 2. Examen du rendement financier

**Tableau 2: Examen du rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Appels | 408 | 497 | (89) |
| Renvois | 1,132 | 1,367 | (235) |
| Administrtion | 571 | 388 | 183 |
| | 2,111 | 2,252 | (141) |

**Explication de la différence:** Un niveau d'activités moins élevé pour les appels et les renvois a permit de libérer des fonds monétaires pour l'exécution de projets à priorité peu élevée en administration.

## C. Données de base

### 1. Introduction

La Commission du tarif, composée d'un président et de six membres, est chargée d'un programme comprenant deux fonctions: agir à titre de commission d'enquête indépendante pour ce qui est des questions tarifaires et commerciales et agir à

titre de cour d'appel détenant des pouvoirs quasi judiciaires. Tel qu'exigé par la loi, trois membres siègent à chaque audience d'appel et le président peut nommer n'importe lequel des membres pour siéger à une enquête.

Dans son rôle de commission d'enquête, elle entreprend certaines études commerciales et tarifaires à la demande du ministre des Finances. Dans le cadre d'une enquête, la Commission invite la présentation de mémoires et tient des audiences publiques au cours desquelles elle entend les vues des importateurs, des fabricants et des consommateurs. La Commission se fonde sur ces audiences et sur ses travaux de recherche pour faire les recommendations qu'elle juge appropriées.

De plus, la commission entend les appels des décisions de Revenu Canada, Douanes et Accise, au sujet de la classification tarifaire, de l'évaluation de marchandises à des fins douanières et de la taxe de vente fédérale. La Commission peut également entendre les appels interjetés au sujet des taxes imposées sur le pétrole et les produits pétroliers et sur l'exportation du pétrole. On peut en appeler de ces décisions devant la Cour fédérale et la Cour Suprême.

### 2. Mandat légal

La Commission du tarif a été créée en 1931. Elle est autorisée à effectuer des enquêtes et à entendre des appels en vertu de la Loi sur la Commission du tarif. Son rôle de cour d'appel détenant des pouvoirs quasi judiciaires est de plus mentionné expressément dans la Loi sur les douanes, dans la Loi sur la taxe d'accise, dans la Loi antidumping et dans la Loi sur l'administration du pétrole.

### 3. Objectif du Programme

La responsabilité légale de la Commission consiste à "statuer sur les appels interjetés des décisions relatives aux douanes et à l'accise, rendues par le ministère du Revenu national et, à la demande du ministre des Finances, faire des études sur les dispositions du Tarif des douanes".

### 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** La Commission du tarif est responsable d'un programme comprenant trois activités qui sont fonction de sa structure organisationnelle.

**Organisation:** La Commission compte 41 années-personnes. Les membres de la Commission sont nommés par le gouverneur en conseil. Les activités sont entièrement centralisées à Ottawa, même si la Commission tient des audiences et entend des appels dans d'autres villes du Canada au besoin.

**Tableau 3: Ressources par organisation ou activité pour 1985-1986 (en milliers de dollars)**

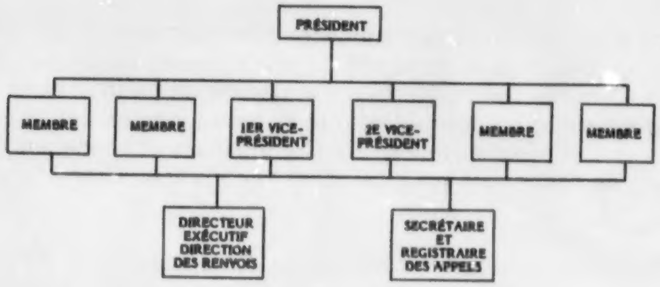


| | | | Total des activités |
|---|---|---|---|
| Appels | | 360 | 360 |
| Renvois | 1,715 | | 1,715 |
| Administration | | 423 | 423 |
| (en milliers de dollars) | 1,715 | 983 | 2,698 |
| Années-personnes | 26 | 15 | 41 |

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Le nombre d'appels reçus dépend d'un certain nombre de facteurs qui ne relèvent pas de la Commission. Les facteurs suivants devraient accroître le nombre d'appels reçus au cours des prochaines années:

- la loi sur la taxe fédérale de vente;
- la loi sur les douanes concernant la valeur imposable;
- l'adoption du nouveau Système harmonisé de classification douanière (aussi appelé Nomenclature du Conseil de coopération douanière) qui entraînera un changement complet de la liste de classification tarifaire du Canada et de son système de classification des importations.

### 2. Initiatives

On ne prévoit aucune nouvelle initiative.

### 3. Mise à jour des initiatives déjà annoncées

Pour accroître son efficacité administrative, la Commission a augmenté sa capacité d'entendre les appels en se dotant d'une deuxième salle d'audience au cours de la dernière année. La Commission fixe, au besoin, une même date

d'audience pour deux appels, entendus simultanément. Au cours de 1983-1984, les deux salles d'audience ont été utilisées simultanément 29 % du temps.

### 4. Efficacité du Programme

Le nombre d'appels entendus dans les six mois comparativement au nombre total d'appels reçus est un indicateur de la qualité des services fournis par le Programme. Le tableau 4 indique le nombre d'appels entendus dans ce délai. Le ratio pour 1984-1985 est fondé sur les huit premiers mois de l'année.

**Tableau 4: Pourcentage d'appels entendus dans les six mois en comparaison des appels reçus**

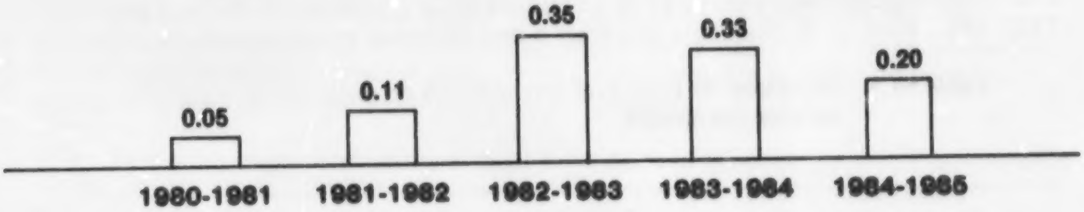


En ce qui concerne les enquêtes, on peut mesurer l'efficacité de la Commission d'après la date de présentation des rapports au ministère des Finances, et par la mise en oeuvre de ses recommandations.

La mise en oeuvre par le gouvernement des recommandations faites par la Commission est un autre indicateur de son efficacité en ce qui a trait à ses travaux sur les renvois. Une étude de la période de 1954 à 1979 a révélé qu'entre 80 à 90 % des recommandations de la Commission avaient été favorablement accueillies. La mise en vigueur des suggestions plus récentes portant sur le "Tarif préférentiel général" (TPG) (Renvoi n° 158), l'évaluation en douanes (Renvoi n° 159 - Partie I), et les chaussures en caoutchouc et les télécouleurs (Renvois nos 160 et 161) indique que le niveau d'efficacité établi est maintenu.

**Section II**
**Analyse par activité**

## A. Appels

**Objectif**

Traiter tous les appels remis à la Commission quant aux décisions rendues par le ministère du Revenu national, Douanes et Accise et statuer sur tous les appels non retirés.

**État récapitulatif des ressources**

L'activité "Appels" représente 21 % du budget de la Commission du tarif pour 1985-1986, dont 86 % des coûts ont trait à des dépenses en personnel.

**Tableau 5: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Appels | 560 | 9 | 529 | 9 | 408 | 9 |

**Rendement financier antérieur**

Le tableau 6 résume les principaux changements relatifs aux besoins financiers en 1983-84.

**Tableau 6: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Appels | 408 | 497 | (89) |
| | 408 | 497 | (89) |

**Explication de la différence:** La différence s'est produite à la suite de l'annulation de fonds parce que le nombre d'appels entendus était moindre que ce qui avait été prévu. La moyenne du nombre d'appels entendus en comparaison au nombre de demandes reçues et retirées varie d'une année à l'autre.

**Description**

Dans le cadre du rôle de cour d'appel de la Commission, des groupes de trois membres de la Commission tiennent des audiences publiques et statuent sur les appels des décisions rendues par Revenu Canada, Douanes et Accise.

On peut interjeter appel à la Commission d'une décision rendue par le sous-ministre, Revenu national, Douanes et Accise, au sujet de la classification tarifaire ou de la valeur imposable, en vertu de l'article 47 de la Loi sur les douanes. La Commission entend également les renvois considérés comme appels qui lui sont faits par le sous-ministre, en vertu de l'article 49 de la Loi sur les douanes. On peut interjeter appel à la Commission, en vertu de l'article 19 de la Loi anti-dumping, d'une décision rendue par le même sous-ministre au sujet de la valeur normale et du prix à l'importation des marchandises.

La Commission peut déclarer quel taux de taxe fédérale de vente est payable sur un article ou un transport aérien, ou déterminer si l'article ou le transport aérien est exempt de la taxe, en vertu de l'article 59 de la Loi sur la taxe d'accise. La Commission peut également déclarer si une taxe doit être payée ou fixer le montant des taxes payables sur le pétrole ou des produits pétroliers ou sur l'exportation de pétrole en vertu de la Loi sur l'administration du pétrole.

Une déclaration de la Commission est définitive et on ne peut en appeler qu'à la Cour fédérale du Canada. Les parties qui se présentent devant la Commission du tarif n'ont pas a payer de frais de justice. Même si bon nombre d'appelants sont représentés par des avocats-conseils ou par des spécialistes en douanes, un appelant peut se présenter lui-même pour défendre sa cause.

Les règles de la Commission ne sont pas officielles afin qu'elle demeure une cour d'accès facile. La Commission publie "Un guide non officiel pour les parties qui présentent des appels à la Commission du tarif" que l'on peut se procurer gratuitement en s'adressant au secrétaire de la Commission. Les appels sont habituellement entendus dans la salle d'audience de la Commission à Ottawa. La Commission entend des appels dans l'Ouest du Canada à l'automne et dans les provinces de l'Atlantique au printemps.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les ressources peuvent être justifiées par le nombre d'appels reçus, le nombre d'appels entendus et le délai moyen entre la réception d'un appel et la déclaration de la Commission. On trouvera ces renseignements au tableau 7.

**Tableau 7: Nombre d'appels reçus et entendus et délai de réponse**

| | 1985-1986* | 1984-1985* | 1983-1984 | 1982-1983 |
|---|---|---|---|---|
| Nombre d'appels reçus | 170 | 180 | 160 | 119 |
| Nombre d'appels entendus et terminés | 80 | 70 | 50 | 82 |
| Délai de réponse (en mois) | 7 | 8 | 11 | 16 |

*Projections.

## B. Renvois

**Objectif**

Entreprendre des enquêtes sur des questions tarifaires et commerciales qui lui sont soumises par le ministre des Finances.

**État récapitulatif des ressources**

L'activité des renvois représente 63 % du budget de la Commission du tarif pour 1985-1986, dont 88 % des coûts ont trait à des dépenses en personnel.

**Tableau 8: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Renvois | 1,715 | 26 | 1,416 | 26 | 1,132 | 24 |

**Rendement financier antérieur**

Le tableau 9 résume les principaux changements relatifs aux besoins financiers en 1983-84.

**Tableau 9: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Renvois | 1,132 | 1,367 | (235) |
| | 1,132 | 1,367 | (235) |

**Explication de la différence:** La différence est survenue parce que les opérations de renvois au cours de cette année-là ont nécessité moins d'années-personnes que le nombre approuvé et donc moins de dépenses de salaires que prévu.

**Description**

Cette activité comprend la compilation de données et de renseignements, dont les éléments non confidentiels sont remis avant l'audience sous forme de documents d'information aux parties intéressées pour que la question à l'étude soit débattue en connaissance de cause. Dans le cadre de cette activité, le personnel de la Commission effectue des recherches statistiques et des analyses économiques indépendantes. L'activité comprend en outre l'analyse des présentations des parties intéressées et la formulation des questions auxquelles doivent répondre les parties intéressées au cours de l'audience publique. Les enquêtes publiques comportent également la préparation de rapports destinés à évaluer tous les éléments de preuve présentés à la Commission et recueillis au moyen d'enquêtes indépendantes. Ces rapports sont fournis à toutes les parties intéressées avant l'audience finale.

Lorsque l'enquête est terminée, un rapport est rédigé pour présenter les conclusions et les recommandations de la Commission au sujet des taux des droits de douane, du libellé des numéros tarifaires et de toute autre question renvoyée à la Commission par le Ministre. Le rapport de la Commission est imprimé et remis au ministre des Finances qui, en vertu de la Loi, doit le déposer au Parlement dans les quinze jours ou, si le Parlement ne siège pas, dans les quinze jours suivant le premier jour de la prochaine session. À ce moment-là, le rapport devient un document public que toute personne intéressée peut se procurer.

Les audiences de la Commission se tiennent de façon non officielle afin d'assurer la plus grande participation publique et une plus grande ouverture d'esprit dans la présentation des points de vue. Les personnes qui font des présentations orales ou qui présentent des mémoires ne doivent pas nécessairement être représentées par un avocat-conseil.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Étant donné que tous les renvois n'ont pas la même complexité, il est impossible de mesurer le rendement d'après le nombre de renvois. Toutefois, on peut justifier les ressources en se fondant sur le nombre de renvois terminés, en cours et commencés pendant une année. Le tableau 10 illustre la tendance.

**Tableau 10: Statistiques sur les renvois**

| | 1985-1986* | 1984-1985* | 1983-1984 | 1982-1983 |
|---|---|---|---|---|
| Total des années-personnes | 26 | 26 | 24 | 24 |
| Renvois en cours au début de l'exercice financier (EF) | 4 | 5 | 2 | 6 |
| Renvois commencés au cours de l'EF | 1 | 3 | 4 | 2 |
| Total des renvois | 5 | 8 | 6 | 8 |
| Renvois terminés aux cours de l'EF | 3 | 4 | 1 | 6 |

*Projections.



31

## C. Administration

### Objectif

Assurer des services administratifs et financiers, ainsi que des services du personnel à la Commission du tarif.

### État récapitulatif des ressources

L'activité "Administration" représente 16 % du budget de la Commission du tarif pour 1985-1986, dont 65 % des coûts ont trait à des dépenses en personnel.

**Tableau 11: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Administration | 423 | 6 | 404 | 6 | 571 | 6 |

### Rendement financier antérieur

Le tableau 12 résume les principaux changements relatifs aux besoins financiers en 1983-1984.

**Tableau 12: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Administration | 571 | 388 | 183 |
| | 571 | 388 | 183 |

**Explication de la différence:** Un niveau d'activités en-dessous de la normale au niveau des appels et des renvois a permis l'utilisation de fonds monétaires en administration pour des projets à priorité peu élevée, lesquels auraient autrement été remis à plus tard. La différence est également due à l'acquisition de fournitures pour une deuxième salle d'audience et d'installations auxiliaires, Travaux publics ayant prévu des fonds pour la planification et la construction seulement.

**Description**

**Services administratifs:** Administration, conception et mise à jour de systèmes de soutien administratif.

**Services financiers:** Administration, conception et mise à jour des systèmes financiers; prestation de services et de conseils financiers.

**Services du personnel:** Administration, conception et mise à jour de systèmes du personnel; prestation de services et de conseils relatifs au personnel.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Le pourcentage des dépenses affectées à cette activité par rapport au budget total du Programme constitue une mesure du rendement de cette activité. La tendance est illustrée au tableau 13.

**Tableau 13: Comparaison entre les dépenses d'administration et les dépenses du Programme (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Administration | 423 | 404 | 571 |
| Total du Programme | 2,698 | 2,349 | 2,111 |
| Pourcentage | 16 | 17 | 27 |



33

## Section III
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

**Tableau 14: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 1,917 | 1,720 | 1,487 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 268 | 224 | 239 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 170 | 159 | 108 |
| Information | 68 | 53 | 48 |
| Services professionnels et spéciaux | 182 | 111 | 157 |
| Location | 23 | 21 | 23 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 11 | 7 | 10 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 40 | 36 | 20 |
| Toutes autres dépenses | 6 | 5 | 3 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 2,685 | 2,336 | 2,095 |
| Capital | 13 | 13 | 16 |
| Total des dépenses | 2,698 | 2,349 | 2,111 |

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 15: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées 85-86 | 84-85 | 83-84 | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| Gestion | 8 | 8 | 8 | 50,350 - 96,300 | 75,354 |
| Scientifique, professionnelle et administration | 12 | 12 | 10 | 14,570 - 63,870 | 56,671 |
| Technique | 6 | 6 | 6 | 12,635 - 57,691 | 33,388 |
| Soutien administratif | 14 | 14 | 14 | 12,636 - 31,946 | 22,352 |

**Nota:** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## B. Analyse des coûts

**Tableau 16: Coût du Programme par activité pour 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Dépenses de fonctionnement 1985-1986 | Plus autres coûts* | **Coût total 1985-1986** | Total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|
| Appels | 560 | 83 | **643** | 609 |
| Renvois | 1,715 | 255 | **1,970** | 1,627 |
| Administration | 423 | 55 | **478** | 457 |
| | 2,698 | 393 | **3,091** | 2,693 |

*Les autres coûts représentent des services fournis sans frais par d'autres ministères, surtout le logement du ministère des travaux publics.

# Commission nationale des libérations conditionnelles

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

16 37

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste au:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, Canada, K1A 0S9

N° de catalogue BT 31-2/1986-III-45 — Canada: 6.00 $
ISBN 0-660-52954-8 — à l'étranger: 7.20 $

Prix sujet à changement sans avis préalable

39

1985-1986 Budget des dépenses

Partie III

Commission nationale des libérations conditionnelles

41

**Préface**

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend deux sections. La section I présente un aperçu et une description du Programme, des données de base, les objectifs et les perspectives en matière de planification, ainsi que des données sur le rendement qui servent à justifier les ressources demandées. La section II fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires. Elle comprend également des extraits du volume II des Comptes publics. Ceux-ci permettent d'évaluer le rendement du Programme sur le plan financier au cours de la dernière année.

Ce document permettra au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section. En outre, dans tout le document, les renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

## Table des matières


**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 4

**Extraits du volume II des Comptes publics** 5

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Plans pour 1985-1986
   1. Points saillants 6
   2. État financier récapitulatif 7
B. Rendement récent
   1. Points saillants 8
   2. Rétrospective du rendement financier 9
C. Données de base
   1. Introduction 10
   2. Mandat légal 10
   3. Objectif du Programme 10
   4. Description du Programme 11
   5. Plan d'exécution du Programme 12
D. Perspective de planification
   1. Contexte 14
   2. Initiatives 17
   3. Compte rendu des initiatives antérieures 17
   4. Efficacité du Programme 18
   5. Données sur le rendement et justification des ressources 22

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
   1. Dépenses par article 26
   2. Dépenses en personnel 27
B. Analyse des coûts 28




43

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Autorisation**

L'autorisation est demandée de dépenser $13,471,000 pour les activités de la Commission nationale des libérations conditionnelles pour 1985-1986. Les autres dépenses, évalulées à $1,498,000 pour les pensions et autres avantayes sociaux des employés, seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

**Besoins financiers par autorisation (en milliers de dollars)**

| Crédits | | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Commission nationale des libérations conditionnelles** | | |
| 25* | Dépenses du Programme | 13,471 | 12,499 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 1,498 | 1,307 |
| | **Total du Programme** | 14,969 | 13,806 |

**Crédit - Libellé et montant**

| N° du crédit | Ministère ou organisme (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Commission nationale des libérations conditionnelles** | |
| 25* | Commission nationale des libérations conditionnelles - Dépenses du Programme | 13,471,000 |

**Programme par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget principal 1985-1986 | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | Total | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | | |
| Opérations de la Commission | 311 | 14,939 | 30 | 14,969 | 13,806 |

* Antérieurement crédit n° 15

**Extraits du volume II des Comptes publics**

**Utilisation des crédits pour 1983-1984**

| | Budget principal | Total des crédits | **Utilisation réelle** |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| **Budgétaire** | | | |
| **Crédit 15** - Dépenses du Programme | 12 844 000 | 13 083 754 | **12 446 066** |
| **Statutaire** - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 1 221 000 | 1 359 000 | **1 359 000** |
| **Total du Programme - Budgétaire** | 14 065 000 | 14 442 754 | **13 805 066** |



45

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Plans pour 1985-1986

### 1. Points saillants

La Commission nationale des libérations conditionnelles a fixé, pour 1985-1986, les principaux objectifs suivants:

- afin d'étudier la possibilité de créer des structures et des mécanismes de prise de décisions en matière de libération conditionnelle plus équitables et responsables, la Commission continuera de participer aux réformes du droit pénal et criminel, à l'élaboration de normes régissant le pouvoir d'octroyer des libérations conditionnelles et à une étude ministérielle du processus décisionnel en matière de mise en liberté sous condition (voir la page 17);

- afin de créer des moyens plus efficaces de traiter les détenus violents et dangereux, la Commission continue d'examiner les dispositions législatives, les politiques et les procédures en vigueur afin de déterminer les secteurs dans lesquels il y aurait lieu éventuellement d'apporter des modifications (voir la page 17);

- la Commission s'engage à poursuivre son évaluation des programmes, notamment du programme de mise en liberté totale (libération conditionnelle), et d'assurer le suivi de l'évaluation de la mise en liberté graduelle (libération conditionnelle de jour), conformément au plan d'évaluation à long terme de la Commission (voir la page 17);

- la Commission s'engage à accroître encore davantage son efficacité opérationnelle en effectuant des vérifications et en assurant leur suivi; en perfectionnant, en recueillant et en analysant des renseignements sur le rendement; en poursuivant le perfectionnement du système automatisé d'information sur la libération conditionnelle et en effectuant une analyse approfondie des composantes de la charge de travail (voir la page 17).

## 2. État financier récapitulatif

**Tableau 1: Besoins financiers (en milliers de dollars)**

| | Budget principal 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence |
|---|---|---|---|
| Activités de la Commission | 14 969 | 14 260 | 709 |
| Années-personnes autorisées | 311 | 314 | (3) |

**Explications de la différence:** L'accroissement des besoins de 5 % ou 709 000 $ en 1985-1986 par rapport aux prévisions pour 1984-1985 est dû aux facteurs suivants:

- mise en oeuvre en 1985-1986 d'un réseau automatisé de communications avec le Service correctionnel du Canada — 230 000
- accroîssement net lié au volume de la charge de travail en ce qui concerne les mises en liberté sous condition (voir la page 24) et le système automatisé d'information sur la libération conditionnelle — 121 000
- réduction générale au titre des frais de fonctionnement — (40 000)
- diminution due aux dépenses non renouvelables prévues en 1984-1985 au titre de la mise en oeuvre du Plan des systèmes et techniques d'information de 1984 (124 000 $) et de la composante "Emplois d'été" du programme "Accès-carrière" de 1984 (4A-P et 37 000 $) — (161 000)
- augmentation en raison de la hausse des salaires et des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés — 559 000

**Explication des prévisions pour 1984-1985:** Les prévisions pour 1984-1985 représentent une augmentation de 3 % ou 454 000 $ par rapport à celles du Budget des dépenses principales de 1984-1985, lesquelles s'élèvent à 13,8 millions de dollars. Cette augmentation est due principalement aux facteurs suivants:

- Budget des dépenses supplémentaires au titre du plan des systèmes et techniques d'information — 124 000



41

- Budget des dépenses supplémentaires au titre de la charge de travail liée aux demandes de pardon et au système automatisé d'information sur la libération conditionnelle 312 000

## B. Rendement récent

### 1. Points saillants

Voici les réalisations importantes de la Commission et tout particulièrement les points saillants du plan des dépenses du Programme de 1983-1984.

**Les détenus violents et dangereux:** Comme la Commission se préoccupe toujours de la sécurité du public, elle a mis en oeuvre en 1983-1984, conjointement avec le Service correctionnel du Canada, des procédures permettant, dans les meilleurs délais, d'identifier les détenus violents et dangereux, de planifier leurs cas et de prendre des décisions à leur égard avant de les mettre en liberté sous surveillance obligatoire.

**Suivi de l'étude du Solliciteur général sur la mise en liberté sous condition:** Les modifications apportées en 1982-1983 à la politique visant le programme des absences temporaires sans escorte ont été examinées après une période prolongée de mise à l'essai, et de nombreuses améliorations ont été apportées, particulièrement en ce qui concerne la fréquence et la durée des absences.

L'évaluation du processus d'examen interne de la Commission a été achevée, et il a été recommandé d'établir une Division des appels distincte chargée d'examiner les décisions en matière de mise en liberté sous condition.

Dans le cadre de la stratégie d'ensemble visant à examiner les garanties procédurales de la Commission, une étude a été effectuée sur la communication de renseignements aux détenus et aux libérés conditionnels et des mesures ont été prises à cet égard conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels.

**Étude des perspectives d'avenir:** On a mis fin à l'Étude des perspectives d'avenir en formulant divers principes et diverses positions relativement à la prise de décision en matière de mise en liberté sous condition. Les plans d'action découlant de cette Étude ont été intégrés au processus de planification opérationnelle de la Commission.

**Améliorations sur le plan de l'efficacité opérationnelle:** Un système a été mis en place pour rassembler méthodiquement et analyser des renseignements concernant le respect des obligations légales.

La Commission a donné suite aux recommandations acceptées découlant des vérifications effectuées par les sections de la Coordination de la protection des renseignements personnels et de l'Analyse et de la révision des cas, ce qui a entraîné de légers changements opérationnels.

Une étude d'évaluation de la mise en liberté graduelle (libération conditionnelle de jour) a été effectuée (voir la page 17).

Le système automatisé d'information sur la libération conditionnelle (SAILC) a été mis en oeuvre dans les cinq bureaux régionaux de la Commission ainsi qu'à l'Administration centrale.

## 2. Rétrospective du rendement financier

**Tableau 2: Rétrospective du rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | **Différence** |
| Activités de la Commission | 13 805 | 14 065 | **(260)** |

**Explication de la différence:** Les dépenses de 1983-1984 ont été de 260 000 $ (1,8 %) inférieures à celles prévues dans le Budget des dépenses principals. Cette baisse est imputable aux facteurs suivants:

| | |
|---|---|
| • Ressources supplémentaires pour la charge de travail relative à la mise en liberté sous condition | 211 000 |
| • Ressources supplémentaires pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 138 000 |
| • Ressources supplémentaires pour le programme d'emplois d'été pour étudiants | 29 000 |
| • Diminution des dépenses en raison de l'affectation bloquée (MEDS) | (110 000) |
| • Diminution des dépenses en raison des restrictions administratives | (47 000) |
| • Sous-utilisation de la réserve pour rajustements de rémunération | (256 000) |



49

- Excédent de recettes au titre du fonctionnement (traitement et autres dépenses de fonctionnement) (225 000)

## C. Données de base

### 1. Introduction

La Commission est l'une des composantes du système canadien de justice pénale. Ce système, qui vise à réduire l'activité criminelle et à minimiser ses répercussions sur la société, comprend plusieurs éléments imbriqués, y compris le corps relatif au droit pénal, les membres du groupe judiciaire et de la profession juridique, les forces de l'ordre et les services correctionnels. Les pouvoirs dans ces domaines sont partagés par tous les paliers de gouvernement.

Au niveau fédéral, la Commission est une composante du ministère du Solliciteur général, lequel comprend également la Gendarmerie royale du Canada, le service canadien du renseignement de sécurité, le Service correctionnel du Canada et l'Enquêteur correctionnel.

### 2. Mandat légal

Les pouvoirs de la Commission découlent de la Loi et du Règlement sur la libération conditionnelle de détenus relativement aux questions concernant la libération conditionnelle; ils proviennent également de la Loi sur le casier judiciaire pour les questions relatives à la clémence. D'autres lois confèrent des pouvoirs à la Commission, soit la Loi sur les pénitenciers, dans le cas des absences temporaires, la Loi sur les prisons et les maisons de correction et le Code criminel du Canada.

En plus d'avoir compétence absolue en ce qui concerne les décisions en matière de mise en liberté sous condition des détenus sous responsabilité fédérale, la Commission prend des décisions relatives aux détenus incarcérés dans les établissements dans les provinces qui n'ont pas de commission des libérations conditionnelles. (Les détenus sous responsabilité fédérale purgent une peine de deux ans ou plus, tandis que les détenus sous responsabilité provinciale purgent une peine inférieure à cette dernière). À l'heure actuelle, il y a des commissions provinciales au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique. La Commission dès lors est compétente dans les sept autres provinces et les territoires en matière de mise en liberté conditionnelle de détenus sous responsabilité provinciale.

### 3. Objectif du Programme

Exercer des pouvoirs légaux et des pouvoirs de réglementation pour accorder et contrôler la mise en liberté sous condition des personnes qui purgent des peines d'emprisonnement et présenter des recommandations en vue de l'octroi de pardons et de l'exercice de la prérogative royale de clémence.

**4. Description du Programme**

Conformément aux dispositions de la Loi sur la libération conditionnelle de détenus et d'autres lois pertinentes, la Commission nationale des libérations conditionnelles est un organisme administratif autonome qui octroie, refuse et dirige la libération conditionnelle des détenus incarcérés dans des pénitenciers fédéraux et recommande l'exercice de la prérogative royale de clémence et l'octroi de pardons. En outre, la Commission nationale des libérations conditionnelles exerce les mêmes pouvoirs et responsabilités, à l'exception de l'octroi d'absences temporaires aux détenus sous juridiction provinciale, incarcérés dans les provinces qui n'ont pas de commission des libérations conditionnelles. L'activité opérationnelle comporte aussi l'élaboration des politiques et des procédures en matière de décisions et de recommandations, ainsi que tout le soutien administratif, notamment dans les domaines de la politique et de la planification, de la gestion des cas, des communications, des finances, de l'administration et du personnel.

Il y a quatre régimes de mise en liberté sous condition offerts aux détenus.

Les trois catégories de mise en liberté sous condition que la Commission a la discrétion absolue d'octroyer, de refuser ou de révoquer, sont: l'absence temporaire sans escorte, la libération conditionnelle de jour et la libération conditionnelle totale.

**L'absence temporaire:** est une mise en liberté occasionnelle accordée par l'établissement pour des raisons humanitaires ou médicales. Une absence temporaire peut être octroyée pour permettre l'obtention de soins médicaux spéciaux, la participation à des funérailles ou des entrevues avec d'éventuels employeurs et des propriétaires d'immeubles.

**La libération conditionnelle de jour:** est une forme de mise en liberté graduelle sous condition, qui vise à aider l'intéressé à se préparer à la libération conditionnelle totale ou à la libération sous surveillance obligatoire. Elle constitue également une méthode précieuse d'évaluation visant à déterminer dans quelle mesure l'intéressé est prêt à bénéficier d'une mise en liberté de ce genre. La libération conditionnelle de jour est ordinairement accordée à des fins précises telles que des travaux, un stage spécial ou un traitement médical pendant une période limitée. Elle exige du bénéficiaire qu'il revienne régulièrement à un établissement ou à un foyer de transition.

**La libération conditionnelle totale:** permet à un particulier de purger sa peine dans la collectivité, pourvu qu'il réponde à un certain nombre de conditions imposées à sa liberté de mouvement ainsi qu'à son comportement et qu'il se présente régulièrement à l'agent responsable des libérations conditionnelles et à la police.

Aux termes de la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, les types susmentionnés de mise en liberté sous condition peuvent être octroyés lorsque:

- l'exigence de la loi ou du règlement concernant le délai d'admissibilité à la libération conditionnelle a été respectée;
- la libération du détenu ne constituerait pas un risque indu pour la société;
- dans le cas d'une libération conditionnelle totale, le détenu a profité au maximum de son incarcération;
- le redressement et la réinsertion sociale du détenu seront facilités par l'octroi de la libération.

Le processus décisionnel par lequel les libérations sous condition susmentionnées sont accordées commence d'abord par l'étude du cas du détenu. On examine son casier judiciaire et les rapports provenant des établissements carcéraux. Cette enquête terminée, la Commission commence son examen, qui comprend généralement une audience à laquelle assistent les commissaires et le détenu. Au cours de l'audience, la Commission communique au détenu les renseignements sur lesquels elle fondera sa décision. L'examen terminé, les commissaires passent au vote. Si la Commission décide d'accorder la libération conditionelle, le détenu pourra être libéré sous surveillance. Le détenu doit satisfaire à des conditions de libération bien précises. Le défaut de s'y conformer peut entraîner la suspension ou la révocation de la liberté conditionnelle.

**La mise en liberté sous surveillance obligatoire:** constitue le quatrième type de mise en liberté sous condition. Les détenus qui ne bénéficient pas d'une liberté sous condition ont légalement le droit de purger dans la collectivité la partie de leur peine qui leur a été créditée sous forme de jours de réduction méritée de peine. Ce programme de réduction méritée de peine est fondé sur le comportement du détenu en établissement, et permet au détenu d'accumuler des jours de réduction de peine jusqu'à concurrence du tiers de celle-ci. Contrairement à la libération conditionnelle, qui est laissée à la discrétion de la Commission, la mise en liberté sous surveillance obligatoire est déterminée en fonction du nombre de crédits de réduction méritée de peine à l'actif du détenu. Toutefois, la Commission a le pouvoir d'établir les conditions de la mise en liberté et celui de réincarcérer les détenus pour le reste de leur peine s'ils ont violé les conditions de leur libération.

## 5. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** La Commission a choisi une activité, soit celle des Opérations des programmes, pour décrire son Programme.

**Organisation:** L'Administration centrale de la Commission nationale des libérations conditionnelles se trouve à Ottawa. Il y a cinq bureaux régionaux; ils se trouvent à Moncton, à Montréal, à Kingston, à Saskatoon et à Burnaby.

Le président est le fonctionnaire exécutif en chef chargé de toutes les questions relatives à la Commission. Bien que celle-ci relève du Solliciteur général, elle est indépendante de tout contrôle externe dans l'exercice de son pouvoir décisionnel, sauf en ce qui concerne le contrôle ultime que le Parlement exerce grâce à son pouvoir législatif.

Sous la direction du président, un vice-président et un directeur exécutif supervisent les opérations de la Commission nationale des libérations conditionnelles. Chacun des cinq bureaux régionaux, tout comme l'Administration centrale, est dirigé par un commissaire principal qui relève du vice-président. La responsabilité des services de soutien dans les bureaux régionaux incombe aux agents exécutifs régionaux qui relèvent du directeur général tout comme les employés occupant des postes similaires à l'Administration centrale. On trouvera au tableau 3 l'organigramme de la Commission nationale des libérations conditionnelles.

La Commission proprement dite comprend 26 commissaires à plein temps que le gouverneur en conseil a nommés pour une période maximale de 10 ans par suite de la recommandation du Solliciteur général. Plusieurs commissaires temporaires ont également été nommés dans chaque région pour aider la Commission à exercer ses fonctions. En outre, des représentants de chacune des cinq régions (commissaires communautaires) sont désignés membres permanents de la Commission lorsqu'on envisage de mettre en liberté sous condition les détenus qui purgent des peines d'emprisonnement à perpétuité ou des peines de durée indéterminée.

**Tableau 3: Organigramme**

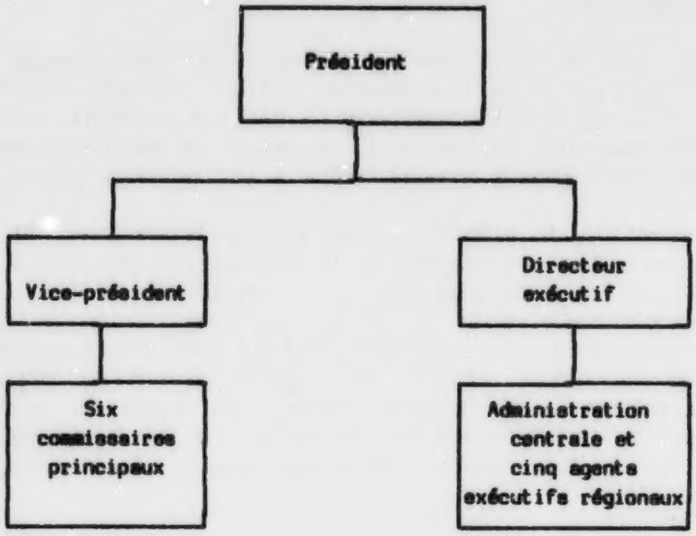


## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

La Commission nationale des libérations conditionnelles, de même que les autres éléments du ministère du Solliciteur général, a relevé un certain nombre de facteurs susceptibles d'influer sur les activités à venir du Ministère. Ceux qui pourraient avoir des répercussions importantes sur la Commission sont décrits ci-après.

**Climat économique:** Même si l'on s'attend à ce que l'économie canadienne s'améliore au cours de l'année 1985-1986, les restrictions financières dans le secteur social, notamment le système de justice pénale, seront probablement maintenues, compte tenu des priorités globales de développement économique et de création d'emplois du gouvernement. Tout au long de cette période, la Commission se sentira obligée d'améliorer son efficacité opérationnelle afin de maintenir un niveau de service acceptable.

**Climat social:** Compte tenu de l'importance croissante que l'on accorde à la franchise et à l'obligation de rendre compte du gouvernement à la suite des projets d'accès à l'information et d'enchâssement de la Charte des droits et libertés dans la Constitution canadienne, il y aura lieu d'apporter des rajustements aux politiques dans l'ensemble du système de justice pénale.

**Prévisions concernant la population carcérale:** La charge de travail de la Commission est déterminée dans une large mesure selon la population carcérale fédérale, plus précisément en fonction du nombre et du type de détenus admissibles à une forme quelconque de libération. En septembre 1984, les prévisions de la population carcérale pour 1984-1985 publiées par le Service correctionnel du Canada indiquent qu'il est probable que des augmentations importantes de la population carcérale seront enregistrées d'ici au moins 1988, tel que l'indique le tableau 4. Le tableau 5 présente l'augmentation du nombre de détenus de cette population qui seraient alors admissibles à la libération conditionnelle. Les données rassemblées au fil des ans révèlent qu'en moyenne 48,5 % des détenus sous responsabilité fédérale atteignent, chaque exercice financier, leur première date d'admissibilité à la libération conditionnelle. En plus des cas de cette tranche de la population carcérale fédérale que la Commission est tenue d'étudier au cours de chaque exercice financier, une autre partie de la population, estimée à plus de 20 %, a déjà passé sa date d'admissibilité à la libération conditionnelle et ne s'est vu octroyer ni mise en liberté conditionnelle, ni mise en liberté sous surveillance obligatoire. Un grand nombre de ces cas seront aussi étudiés par la Commission en vue de l'octroi de la libération conditionnelle. Si la population carcérale fédérale augmente selon les prévisions, le nombre de détenus sous responsabilité fédérale admissibles à la libération conditionnelle augmentera proportionnellement et des pressions accrues seront exercées sur les ressources de la Commission au cours des années qui suivront.



65

**Tableau 4: Prévisions concernant la population carcérale fédérale pour la période de 1983 à 1988***

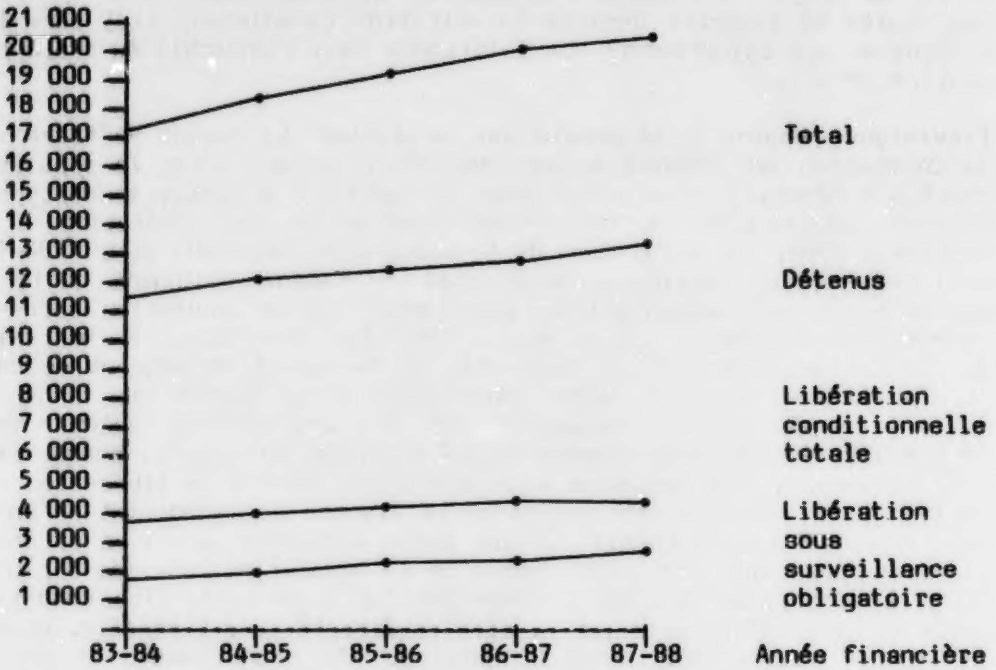


* Chiffres réels pour 1983-1984

**Tableau 5: Prévisions concernant les détenus sous responsabilité fédérale qui atteindront* leur date d'admissibilité à la libération conditionnelle - pour la période de 1983 à 1988***

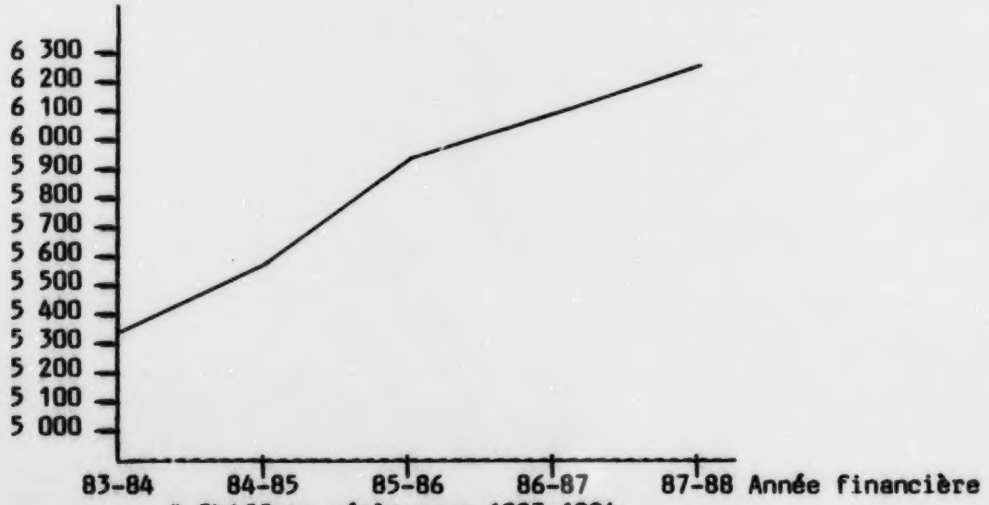


* Chiffres réels pour 1983-1984

## 2. Initiatives

Après avoir étudié les facteurs liés au contexte, la CNLC continuera, en 1985-1986, de mettre l'accent sur les initiatives décrites dans les plans de dépenses des années précédentes, en accordant une attention particulière aux domaines où il y aurait lieu d'accroître davantage l'efficacité et l'efficience opérationnelles.

## 3. Compte rendu des initiatives antérieures

**Mise en liberté sous condition - Initiatives à long terme:** Ayant terminé son Étude des perspectives d'avenir, la Commission continuera de collaborer aux réformes du droit pénal et correctionnel en vue d'une future révision des textes législatifs pertinents. De plus, la Commission continuera de participer à l'élaboration de normes régissant l'octroi des libérations conditionnelles, conjointement avec l'Association canadienne de justice pénale et l'Association canadienne des Commissions des libérations conditionnelles. La Commission participera également à l'étude du processus décisionnel du Secrétariat du ministère du Solliciteur général, afin de définir plus précisément le rôle de la mise en liberté sous condition au sein du système de justice pénale.

**Les détenus violents ou dangereux:** La Commission a continué de donner priorité à la minimisation des risques que présente la libération conditionnelle des détenus pour la société. Les modifications législatives prévues concernant le contrôle des détenus dangereux n'ont pas été apportées; cependant, la Commission continue d'examiner les dispositions de la législation, les politiques et les procédures relatives à l'identification des détenus violents et dangereux, à la planification de leur mise en liberté et à leur surveillance afin de réduire les risques au minimum.

**Mise en liberté sous condition - Évaluation du Programme:** La Commission nationale des libérations conditionnelles a eu quelque difficulté à respecter le calendrier d'évaluation établi en fonction de son plan d'évaluation à long terme. Cela est dû en grande partie au manque de ressources disponibles pour effectuer les évaluations. On prévoit que le plan à long terme exigera des révisions au cours des prochaines années. Les résultats de l'évaluation de la mise en liberté graduelle (libération conditionnelle de jour) peuvent influer sur les programmes en 1985-1986; cependant, il est impossible de prévoir la portée et la nature des répercussions à l'heure actuelle. On s'attend à ce que l'évaluation de la mise en liberté totale (libération conditionnelle) se poursuive en 1985-1986.

**Améliorations de l'efficience opérationnelle:** La Commission a fixé un certain nombre d'objectifs à cet égard pour 1985-1986:



57

- on examinera le rapport de la vérification de la gestion centrale et générale et on déterminera quelle suite il y a lieu d'y donner;

- les vérifications s'effectueront conformément à une politique et à un plan révisés de vérification;

- la collecte et l'analyse des renseignements relatifs au rendement se poursuivront afin d'établir des normes d'efficacité et d'efficience opérationnelles appropriées;

- on continuera d'apporter des améliorations au système automatisé d'information sur la libération conditionnelle en fonction d'une analyse des coûts-avantages, des résultats d'une étude de l'intercommunication et des recommandations que formule actuellement le comité des utilisateurs de la Commission;

- on examinera les résultats de l'étude de la charge de travail de la Commission et l'on prendra des mesures propres à accroître l'efficience opérationnelle; et

- en l'absence des modifications de la législative attendues et des changements devant être apportés en conséquence au programme en ce qui concerne la clémence et les casiers judiciaires, la Commission continue d'apporter des changements administratifs visant à améliorer l'efficacité du traitement des demandes d'octroi de pardon.

## 4. Efficacité du Programme

L'évaluation de l'efficacité du Programme de la Commission doit tenir compte du mandat de celle-ci, qui consiste à étudier les cas qui lui sont soumis et à prendre des décisions d'accorder ou de refuser la mise en liberté sous condition; à examiner les demandes d'octroi de pardon et à faire des recommandations à cet égard ainsi qu'à exercer la prérogative royale de clémence; et, enfin, à formuler des politiques de prise de décisions en matière de mise en liberté sous condition.

La Commission nationale des libérations conditionnelles a déterminé trois secteurs principaux (mise en liberté sous condition, clémence et casiers judiciaires, politique et gestion centrale) où les résultats se rattachent à ses tâches les plus importantes et dont elle est au premier chef tenue de rendre compte.

**Mise en liberté sous condition:** Les recherches en sciences sociales et en criminologie ont permis de mettre au point de nombreuses méthodes servant à mesurer, sous divers angles, le taux de réussite de la libération conditionnelle. Il n'y a cependant pas consensus sur ce que représente un succès ou ce qui constitue une mesure valable et sûre de succès. On estime généralement que le fait d'accorder une mise en liberté anticipée à un détenu a au moins l'effet direct de réduire les effets débilitants de l'incarcération tout en facilitant la réinsertion sociale de l'intéressé.

Les taux de récidive représentent en fait les personnes dont la liberté conditionnelle a été révoquée ainsi que celles qui retournent en prison après avoir commis une nouvelle infraction après la date d'expiration du mandat. Les taux de révocation représentent le nombre d'infracteurs qui sont retournés en prison en raison d'une décision rendue par la Commission nationale des libérations conditionnelles, soit parce qu'ils ont contrevenu aux modalités de leur mise en liberté (y compris la condamnation pour une nouvelle infraction), soit pour prévenir qu'ils les enfreignent pendant la période de surveillance. Les taux de révocation et de récidive, comme on les mesure actuellement, sont fonction de nombreux facteurs connexes dont une partie seulement peut être contrebalancée par les procédures opérationnelles ou les lignes de conduite de la Commission. Même si les responsables de la libération conditionnelle doivent être sensibles aux fluctuations importantes de ces taux, ces fluctuations ne sont que des indicateurs imparfaits du rendement.

Les tableaux 6 et 7 donnent une idée des résultats des mises en liberté conditionnelles totales et des libérations sous surveillance obligatoire accordées de 1975-1976 à 1979-1980, d'après l'étude faite au mois de juin 1984 de la situation de tous les infracteurs libérés entre 1975-1976 et 1979-1980. Selon les études effectuées par le passé, un suivi de quatre à cinq ans suffit pour donner un aperçu de la fréquence de révocation et de récidive. (Les renseignements sont fournis en fonction de l'année financière plutôt que de l'année civile, par souci de conformité avec les autres données fournies dans le présent document).



59

**Tableau 6: Taux réels de récidive de 1975-1976 à 1979-1980**

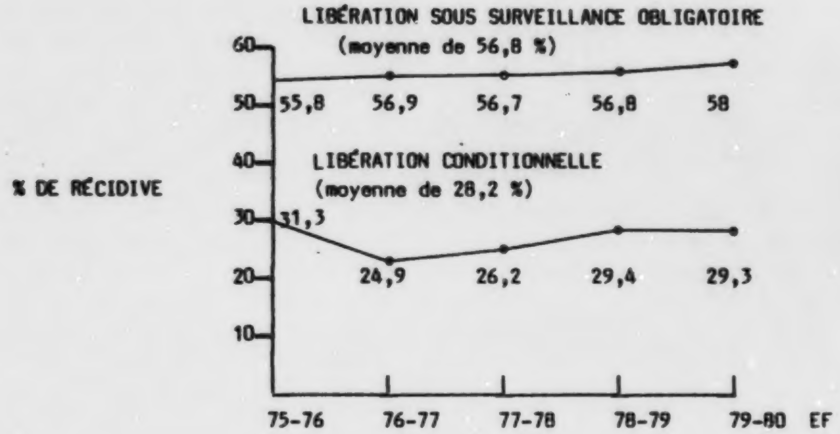


**Tableau 7: Taux réels de révocation de 1975-1976 à 1979-1980**

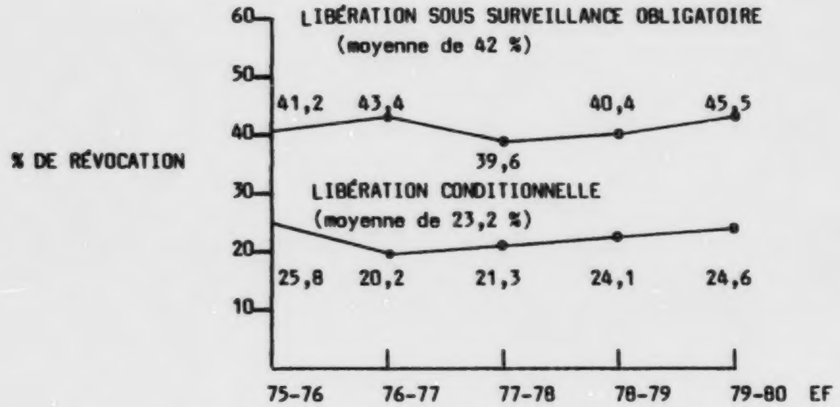


Une mesure importante de l'efficacité opérationnelle de la Commission est son aptitude à observer les dispositions des lois pertinentes et à assurer, en temps opportun, les garanties procédurales prévues.

Le tableau 8 fournit les données relatives au respect des obligations légales pour la période allant du 1er avril 1983 au 31 mars 1984.

**Tableau 8: Respect des obligations légales, du 1er avril 1983 au 31 mars 1984**

| Réglementation | conformité (exprimée en pourcentage) |
|---|---|
| 1. Tenue d'audiences et d'examens avant la date d'admissibilité à la libération conditionnelle (alinéa 14 15(1)). | 100 % |
| 2. Communication par écrit des motifs du refus dans un délai de 15 jours (paragraphe 19(2)). | 85 % |
| 3. Respect, lorsqu'une audience est demandée, de l'exigence légale d'un préavis de 14 jours de la date de l'audience postérieure à la suspension (alinéa 20(2)b)). | 100 % |
| 4. Envoi aux détenus sous responsabilité fédérale, dans les six mois qui suivent leur admission, d'un avis écrit de leur date d'admissibilité à la libération conditionnelle (article 13). | 100 % |

La CNLC n'a pas été en mesure de respecter à 100 % l'obligation de communiquer aux détenus les motifs d'un refus dans un délai de 15 jours. Cette lacune est due à un manque de ressources pour cette activité à forte concentration de main-d'oeuvre. On tente d'améliorer l'efficience opérationnelle dans ce secteur afin d'assurer un meilleur respect de l'obligation en cause. Les ressources supplémentaires qui ont été accordées à la Commission par le Conseil du Trésor pour 1984-1985 devrait aider la Commission à s'acquitter, dans toute la mesure possible, de ses obligations dans le secteur des libérations conditionnelles.

**Clémence et casiers judiciaires:** Après examen des renseignements pertinents et évaluation des facteurs importants, la Commission formule des recommandations au Cabinet en matière d'octroi de pardons et d'exercice de la prérogative royale de clémence. En vertu de la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, la Commission doit effectuer de tels examens sur réception des demandes et formuler des recommandations. Les indicateurs de l'efficacité de la Commission dans ce domaine sont la moyenne de temps consacrée au traitement des demandes et le pourcentage des demandes traitées dans le délai maximal prescrit.



61

On cherche actuellement à mettre en oeuvre un système permettant de déterminer le temps moyen nécessaire au traitement des demandes de pardon. Un échantillon de renseignements pertinents portant sur la période allant de janvier à mars 1984 démontre que la moyenne de temps nécessaire au traitement est de 15,6 mois. Il y a lieu de noter qu'environ 60 % du temps nécessaire au traitement est consacré à l'exécution de diverses composantes du processus, y compris les enquêtes policières sur lesquelles la Commission nationale des libérations conditionnelles n'exerce aucun contrôle.

On s'attendait à ce qu'un délai maximal de traitement des demandes de pardon en vertu de la Loi sur les casiers judiciaires soit établi et d'éventuelles modifications apportées en même temps aux dispositions législatives dans ce domaine. Ce délai maximal n'est cependant pas encore établi. Lorsque ce sera fait, la Commission nationale des libérations conditionnelles sera en mesure de faire un rapport sur le pourcentage des demandes de pardon traitées au cours de cette période.

**Politique et gestion centrale:** La Commission nationale des libérations conditionnelles doit administrer efficacement la Loi sur la libération conditionnelle de détenus en insistant de façon importante sur la viabilité du programme sous le rapport de l'intégrité, de la qualité et de l'autonomie de ses décisions. À cet égard, la Commission nationale des libérations conditionnelles considère que la capacité d'entreprendre des évaluations approfondies de ses programmes est d'importance capitale. La collecte et l'analyse de renseignements à jour et objectifs sur le rendement du programme permettent à la Commission de prendre les décisions nécessaires en matière d'affectation de ressources afin d'atteindre au maximum son objectif. Les programmes de la Commission seront évalués méthodiquement afin de s'assurer que celle-ci atteint les objectifs énoncés et maintient les politiques qui correspondent à son mandat (voir la page 17). Les indicateurs de l'efficacité de la Commission dans ce domaine sont la formulation de conclusions découlant de l'évaluation et l'élaboration, selon le besoin, de stratégies de suivi.

## 5. Données sur le rendement et justification des ressources

La Commission nationale des libérations conditionnelles a établi des objectif globaux dans trois secteurs:

- **La mise en liberté sous condition** - rendre des décisions relatives à la libération conditionnelle en temps opportun conformément aux obligations légales, et réduire le risque indu pour la société;

- **Clémence et casiers judiciaires** - étudier les demandes et formuler des recommandations en temps opportun à l'égard de l'octroi des pardons et de l'exercice de la prérogative royale de clémence;

- **Politique et gestion centrale** - analyser et formuler la politique décisionnelle et gérer de manière efficace la Commission nationale des libérations conditionnelles.

La formulation des résultats obtenus et des normes de rendement dans ces domaines généraux met l'accent sur les principales activités de la Commission, ainsi que sur les grands domaines auxquels les ressources sont affectées et où des résultats sont prévus.

La Commission nationale des libérations conditionnelles a achevé de mettre au point des indicateurs d'efficience et procède à la collecte de données sur les coûts liés aux décisions en matière de libération conditionnelle et aux recommandations relatives à la clémence.

Les ressources nécessaires pour une analyse responsable en temps opportun des demandes de libération conditionnelle pour l'établissement de rapports sur les détenus bénéficiant d'une libération sous condition, de même que pour la prise de décisions par la Commission, sont directement liées au nombre et à la nature des détenus actuellement en liberté relevant, en dernier recours, de la Commission. Le niveau des ressources en ce qui a trait à la réalisation des objectifs en matière de libération conditionnelle doit donc être calculé en fonction de ces facteurs.

Les ressources nécessaires aux opérations de la CNLC en ce qui concerne l'octroi des pardons et l'exercice de la prérogative royale de clémence doivent être calculées en fonction du nombre de demandes et de la complexité de celles-ci.

Les statistiques sur la charge de travail sont données ici à titre d'information et pour permettre de faire des prévisions. Le tableau 9 indique le nombre total des décisions que la Commission a prises et des recommandations qu'elle a faites par catégorie au cours de quatre années financières. Le tableau 10 présente les prévisions du nombre total de cas sous la surveillance de la Commission, par type de mise en liberté.

**Tableau 9: Nombre total de décisions en matière de mise en liberté sous condition/Recommandations concernant l'octroi du pardon ou l'exercice de la prérogative royale de clémence, par catégorie, de 1980-1981 à 1983-1984**

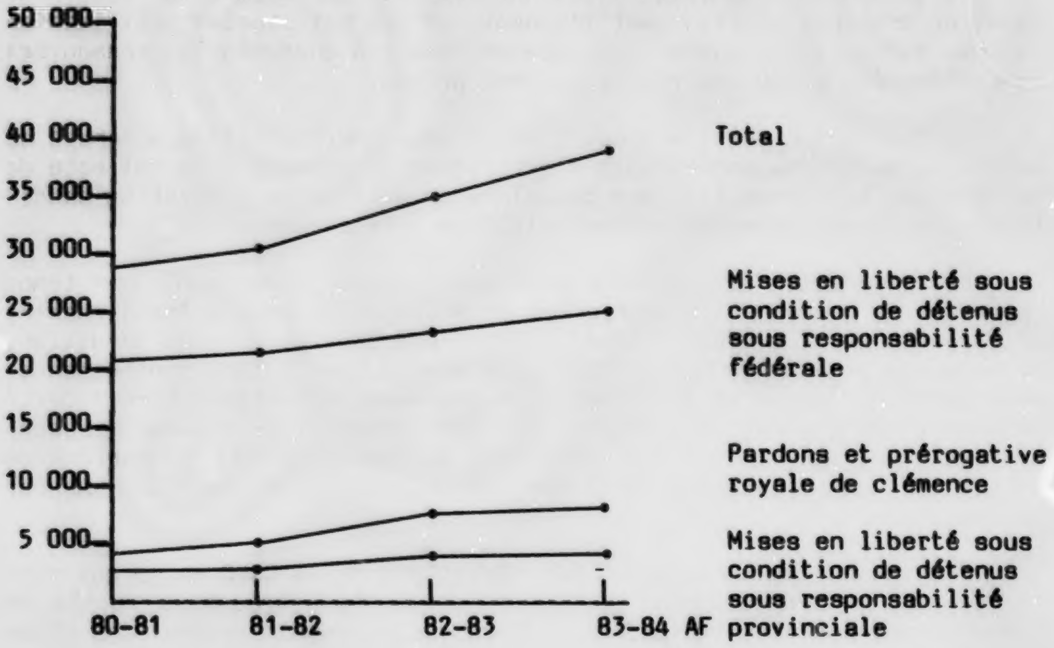

**Tableau 10: Cas de libération sous surveillance obligatoire de compétence fédérale et provinciale par type de mise en liberté, de 1983 à 1989***

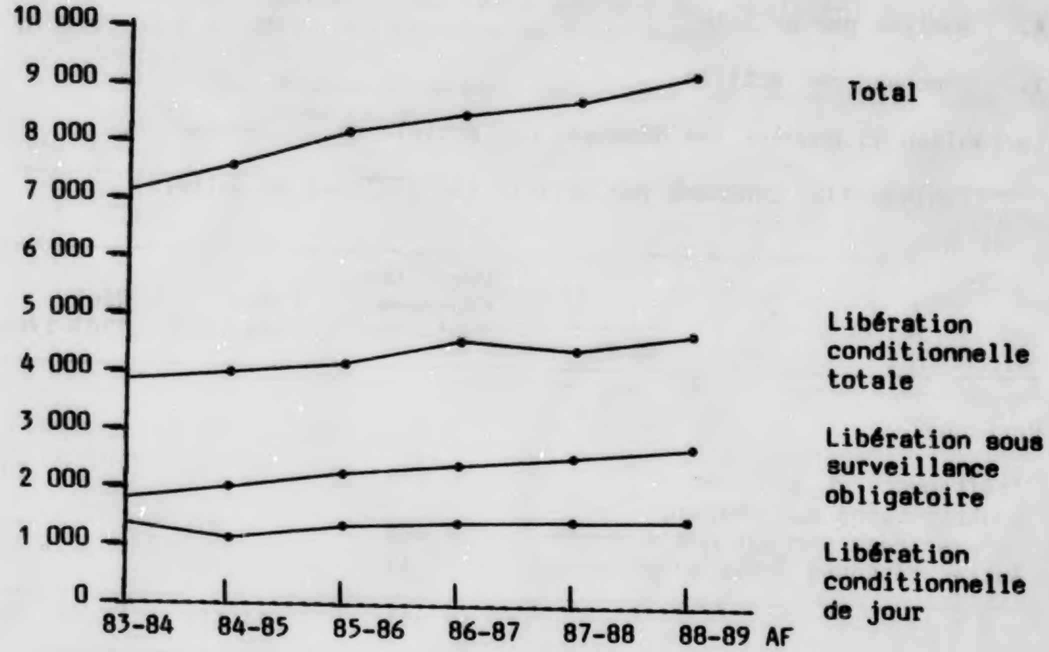


* Chiffres réels de 1983-1984

La Commission procède actuellement à l'élaboration, pour une année de référence, des données pour les indicateurs de rendement dans chacun de ses trois secteurs principaux. La comparaison entre ces données pour une année de référence et l'expérience actuelle constituera, pour les années qui suivront, une base pour l'affectation de ressources à la Commission et pour l'évaluation de son efficience opérationnelle.

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Le tableau 11 énumère les dépenses par article de la Commission.

**Tableau 11: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 10 698 | 10 276 | 9 203 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 1 498 | 1 307 | 1 359 |
| Autres dépenses liées au personnel | 15 | 35 | - |
| | 12 211 | 11 618 | 10 562 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 1 218 | 1 222 | 1 110 |
| Information | 187 | 205 | 114 |
| Services professionnels et spéciaux | 997 | 760 | 625 |
| Location | 45 | 42 | 76 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 116 | 134 | 113 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 165 | 151 | 153 |
| Toutes autres dépenses | - | - | 2 |
| | 2 728 | 2 514 | 2 193 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 14 939 | 14 132 | 12 755 |
| Capital* | 30 | 128 | 1 050 |
| Total des dépenses | 14 969 | 14 260 | 13 805 |

* L'importante augmentation des dépenses en capital en 1984-1985 par rapport à 1983-1984 est due aux dépenses faites en 1983-1984 au titre du matériel pour le système automatisé d'information sur la libération conditionnelle.

## 2. Dépenses en personnel

La Commission est une organisation à forte utilisation de main-d'oeuvre. Ses dépenses en personnel (y compris les contributions qu'elle doit verser aux régimes d'avantages sociaux des employés) représentent plus de 82 % du total des dépenses de fonctionnement.

**Tableau 12: Années-personnes autorisées et provisions pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| Commissaires et direction | 43 | 39 | 35 | 50 350 - 96 300 | 68 014 |
| Scientifique et professionnel | 1 | 1 | 2 | 13 609 - 88 120 | - |
| Technique | 2 | 2 | 3 | 10 719 - 63 173 | 41 616 |
| Administration et services extérieurs | | | | | |
| Service administratif | 41 | 27 | 20 | 13 912 - 57 987 | 35 890 |
| Gestion du personnel | 4 | 4 | 5 | 13 330 - 63 870 | 37 624 |
| Programme de bien-être social | 30 | 32 | 35 | 14 860 - 57 980 | 43 173 |
| Gestion des finances | 5 | 5 | 5 | 13 853 - 57 980 | 40 762 |
| Administration des programmes | 5 | 20 | 26 | 13 912 - 57 987 | 32 268 |
| Services d'information | 3 | 3 | 5 | 13 579 - 57 980 | 45 523 |
| Autres | 3 | 2 | 1 | 12 766 - 66 252 | 38 250 |
| Soutien administratif et exploitation | 174 | 166 | 162 | 12 307 - 48 317 | 21 587 |

**Nota:** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelles illustre l'échelle des traitements de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à une autre.



67

## B. Analyse des coûts

### Coût net du Programme

Le Budget des dépenses de 1985-1986 de la Commission ne comprend que les crédits statutaires et ceux dont l'affectation doit être votée. Une description complète du coût du Programme doit aussi tenir compte des autres dépenses.

**Tableau 13: Coût net du Programme pour l'exercice 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Dépenses de 1985-1986 | Plus autre coûts | Coût net total | Total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|
| Progamme de la Commission | 14 969 | 1 432 | 16 401 | 15 660 |

Les rajustements apportés aux dépenses budgétaires de fonctionnement votées pour obtenir le coût net total tiennent compte des services fournis gratuitement par les ministères suivants: Travaux publics, (1 191 000 $), Approvisionnements et Services (32 000 $) et Secrétariat du Conseil du Trésor (209 000 $).

# Commission sur les pratiques restrictives du commerce du Canada

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste auprès du:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1986-III-10 au Canada: $3.00
ISBN 0-660-52920-3 à l'étranger: $3.60

Prix sujet à changement sans préavis

1671

Budget des dépenses 1985-1986

Partie III

Commission sur les pratiques restrictives du commerce du Canada

**Préface**

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend deux sections. La section I présente un aperçu et une description du Programme, des données de base, les objectifs et les perspectives en matière de planification, ainsi que des données sur le rendement qui servent à justifier les ressources demandées. La section II fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires. Elle comprend également un extrait du Volume II des Comptes publics. Ceci permet d'évaluer le rendement du Programme sur le plan financier au cours de la dernière année.

Ce document a pour objet de permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

## Table des matières

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 4

**Extraits du Volume II des Comptes publics** 5

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Plans pour 1985-1986
  1. Points saillants 6
  2. État financier récapitulatif 6
B. Rendement récent
  1. Points saillants 7
  2. Rétrospective du rendement financier 8
C. Données de base
  1. Introduction 9
  2. Mandat légal 9
  3. Objectif du Programme 9
  4. Description du Programme 10
  5. Plan d'exécution du Programme 11
D. Perspective de planification et examen du rendement
  1. Contexte 12
  2. Nouvelles initiatives 12
  3. Mise à jour des initiatives antérieures 13
  4. Efficacité du Programme 13
  5. Justification des ressources 15

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
  1. Dépenses par article 16
  2. Dépenses en personnel 17
B. Analyse des coûts 18



75

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser la somme de $1,077,000 en 1985-1986 pour la Commission sur les pratiques restrictives du commerce. Les autres dépenses, estimées à $117,000, pour les pensions et les autres avantages sociaux des employés, seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédit | (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | Commission sur les pratiques restrictives du commerce | | |
| 15 | Dépenses du Programme | 1,077 | 1,130 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 117 | 104 |
| | Total du Programme | 1,194 | 1,234 |

### Crédits - Libellé et dépenses prévues

| Numéros de crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Commission sur les pratiques restrictives du commerce** | |
| 15 | Commission sur les pratiques restrictives du commerce - Dépenses du Programme | 1,077,000 |

### Programme par activité

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | Total | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en Capital | | |
| Commission sur les pratiques restrictives du commerce | 17 | 1,192 | 2 | 1,194 | 1,234 |
| | 17 | 1,192 | 2 | 1,194 | 1,234 |

**Extrait du Volume II des Comptes publics**

**Utilisation des crédits de 1983-1984**

| | Budget principal | Total des crédits | Utilisation réelle |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| Budgétaire | | | |
| **Crédit 10** - Commission sur les pratiques restrictives du commerce - Dépenses du Programme | 1,630,000 | 1,630,000 | 1,355,000 |
| **Statutaire** - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 136,000 | 152,000 | 152,000 |
| Total du Programme | 1,766,000 | 1,782,000 | 1,507,000 |



77

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Plans pour 1985-1986

### 1. Points saillants

La Commission sur les pratiques restrictives du commerce s'est fixée pour objectif principal en 1985-1986 ce qui suit:

- poursuivre ses activités principales, entre autres examiner les requêtes ou les demandes d'enquêtes soumises par le directeur des Enquêtes et recherches de Consommation et Corporations Canada, tenir des audiences et rendre des ordonnances en vertu de la Partie IV.1 de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et étudier toute autre question concernant les requêtes;

- terminer un rapport pour le Ministre sur "L'état de la concurrence dans l'industrie pétrolière au Canada". Cette enquête a été instituée après que le directeur des Enquêtes et recherches eut déposé l'exposé des faits de l'enquête.

### 2. État financier récapitulatif

**Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985* | Différence |
|---|---|---|---|
| Commission sur les pratiques restrictives du commerce | 1,194 | 1,674 | (480) |
| Années-personnes | 17 | 23 | (6) |

* Les prévisions pour 1984-1985 sont de $440,000 et six années-personnes plus élevées par rapport au Budget des dépenses principal pour refléter les ressources approuvées dans le Budget des dépenses supplémentaire afin de compléter l'enquête sur l'industrie pétrolière.

La diminution prévue de $480,000 au chapitre des dépenses et de six années-personnes en 1985-1986 est principalement attribuable à la possibilité que l'enquête sur l'industrie pétrolière se termine, enquête pour laquelle des ressources avaient été approuvées dans le Budget des dépenses supplémentaire de 1984-1985 ($441,000 et six années-personnes) et à

une réduction dans les dépenses de fonctionnement d'un montant de $91,000 compensée par une augmentation de $52,000 dans les coûts du personnel. (Ce montant s'applique aux augmentations salariales prévues par le Conseil du Trésor, mais ne prévoit aucune augmentation des années-personnes).

## B. Rendement récent

### 1. Points saillants

Les points saillants du rendement du Programme en 1983-1984 sont les suivants:

- Une enquête générale a été ouverte en 1977 relativement à la fabrication, la production, la distribution, l'achat, la fourniture et la vente des systèmes de communications, d'équipement de communications et de produits connexes. Le rapport final (Partie III) - Répercussion de l'intégration verticale dans l'industrie du matériel des télécommunications - a été soumis au Ministre le 7 janvier 1983.

- Une enquête générale a été ouverte en juillet 1981 après réception d'un exposé de la preuve du directeur des Enquêtes et recherches sur "L'état de la concurrence dans l'industrie pétrolière au Canada". Les audiences ont pris fin en 1983-1984. La Commission a entendu plus de 200 témoins au cours de 186 journées d'audience. Celle-ci dispose en ce moment d'environ 40,000 pages de témoignages et de plus de 1,800 pièces justificatives comprenant près de 100,000 pages de documentation. Au fur et à mesure que l'enquête progresse, la Commission reçoit des éléments de preuve au sujet de moyens de redressement possibles proposés par le directeur des Enquêtes et recherches qui, selon lui, accroîtraient la concurrence dans l'industrie pétrolière canadienne.

  La Commission prévoit présenter son rapport au Ministre vers le début de l'exercice financier 1985-1986. Pour ce même exercice, le Conseil du Trésor a approuvé un Budget des dépenses supplémentaire de $441,000 et six années-personnes afin de mettre un terme à l'enquête sur l'industrie pétrolière et de soumettre un rapport au Ministre.

- Le 26 janvier 1982, la Commission a reçu un exposé de la preuve sur "Les affaires et l'administration de Javelin International Ltée", et des audiences ont été tenues en 1982 et en 1983.

  Après avoir examiné les témoignages donnés dans le cadre des 33 journées d'audience par quelques 13 personnes, la Commission a présenté, le 26 septembre 1983, ses recommandations dans un rapport au Ministre.

- **Procédures en vertu de la partie IV.1**

Le 22 décembre 1982, le directeur des Enquêtes et recherches a présenté une demande d'ordonnance à l'endroit d'Astral Films Limited - Les films Astral Limitée; Columbia Pictures Industries Inc.; Paramount Productions Inc. - Productions Paramount Inc.; MCA International B.V., faisant affaire sous le nom de United Artists Corporation et Twentieth Century - Fox Film Corporation, pour les forcer à accepter Cinéplex Corporation comme client et à lui fournir des films ayant une valeur commerciale dans les termes usuels du commerce, ou pour l'émission d'une autre ordonnance, suivant ce que l'on estime approprié.

Une audience préliminaire a été tenue le 4 mai 1983 pour établir le calendrier et les procédures qui régiraient les audiences. Le 3 juin 1983, dans le cadre d'une audience, le directeur des Enquêtes et recherches a demandé verbalement le report des audiences. La Commission a accédé à sa requête, étant donné que le requérant et les défendeurs étaient arrivés à un accord sur les conditions régissant les pratiques de distribution des défendeurs.

Le 15 mars 1984, le directeur des Enquêtes et recherches a présenté un rapport provisoire à la Commission sur l'exécution des engagements donnés par les six grands distributeurs de films.

## 2. Rétrospective du rendement financier

**Tableau 2: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réels | Budget principal | Différence |
| Commission sur les pratiques restrictives du commerce | 1,507 | 1,766 | 259 |
| Années-personnes | 24 | 26 | 2 |

La différence entre les dépenses réelles et celles prévues dans le Budget des dépenses principal découle principalement des grands postes suivants: les audiences tenues en vertu de la partie IV.1 concernant Astral Films Limited et autres n'ont pas été nécessaires puisqu'un accord est intervenu entre les parties. Les coûts totaux en frais judiciaires ont été moins élevés que prévus étant donné que le procès en diffamation dans l'affaire Javelin n'est pas encore terminé.

## C. Données de base

### 1. Introduction

La Commission sur les pratiques restrictives du commerce est un des moyens par lesquels le gouvernement canadien tente de maintenir la concurrence au sein du marché. Les rapports de la Commission ne doivent pas être assimilés aux "exposés de la preuve" présentés à la Commission par le directeur des Enquêtes et recherches. Seule la Commission sur les pratiques restrictives du commerce remet au ministre de la Consommation et des Corporations des rapports sur les enquêtes menées en vertu des articles 18 et 47. La Commission rend compte au Parlement par l'entremise du ministre de la Consommation et des Corporations.

### 2. Mandat légal

La Commission sur les pratiques restrictives du commerce a été créée en vertu d'une loi portant modification de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et du Code criminel qui a reçu la sanction royale le 4 juillet 1952 et qui a été modifiée en 1976 afin d'y inclure la partie IV.1 conférant une fonction quasi judiciaire à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce et, aux fins de ladite partie, a fait de la Commission une cour d'archives. Cette Loi prévoit la répartition des activités du gouvernement fédéral relatives aux coalitions entre deux organismes: d'une part, le directeur des Enquêtes et recherches du Bureau de la politique de concurrence, du ministère de la Consommation et des Corporations et, d'autre part, la Commission sur les pratiques restrictives du commerce. Le directeur, nommé par le gouverneur en conseil, est appelé à "...faire étudier toutes questions qui d'après lui, nécessitent une enquête en vue de déterminer les faits". La Commission est chargée de "...faire un rapport par écrit et le transmettre sans délai au Ministre" après que les démarches prescrites par la Loi ont été faites. Il revient également à la Commission de recevoir du directeur et d'examiner l'exposé de la preuve recueillie au cours d'une enquête menée en vertu de certains articles de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions ou du Code criminel. Elle est habilitée à tenir par la suite des audiences au cours desquelles les personnes visées par les allégations du directeur doivent avoir l'occasion d'être entendues en personne ou par l'intermédiaire d'un avocat.

Outre les responsabilités que lui confère la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, la Commission est chargée des enquêtes en vertu de la Loi dérogatoire sur les conférences maritimes de 1979.

### 3. Objectif du Programme

La Commission sur les pratiques restrictives du commerce a pour objectif de maintenir la libre concurrence dans l'économie du marché, d'éliminer certaines pratiques visant à limiter le commerce et protéger les consommateurs contre la publicité fausse et trompeuse.

Cet objectif comporte les responsabilités suivantes:

- appuyer la politique du gouvernement visant à garantir le maintien des conditions de libre concurrence dans l'économie de marché;
- continuer à contrebalancer certains des pouvoirs du directeur des Enquêtes et recherches et garantir que toutes les parties sont entendues de façon équitable;
- garantir que les fonctions quasi judiciaires de la Commission sont assumées avec l'indépendance, la neutralité et l'équité qu'exige l'intérêt public.

**4. Description du Programme**

Tout comme le Bureau de la politique de concurrence de Consommation et Corporations Canada, la Commission sur les pratiques restrictives du commerce est un organisme créé en vertu de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions pour s'acquitter des tâches inhérentes à l'application de cette même Loi. Les fonctions de la Commission sont les suivantes:

- autoriser des perquisitions et des saisies (cet article n'a aucune force ou effet à cause de la décision de la Cour Suprême du Canada rendue le 17 septembre 1984 dans le cas de Southam Inc.), exiger des renseignements écrits, convoquer des témoins et tenir des audiences en vue de prendre connaissance des faits relatifs aux enquêtes menées par le directeur des Enquêtes et recherches;
- jouer le rôle d'un tribunal impartial en ce qui concerne les allégations faites par le directeur des Enquêtes et recherches dans son exposé de la preuve relative à une enquête;
- procéder à l'examen des exposés de la preuve établie au cours des enquêtes menées en vertu de l'article 47 de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et qui lui sont transmis par le directeur des Enquêtes et recherches ou par le Ministre et établir des rapports sur ces examens;
- tenir des audiences en vertu de la Partie IV.1 de la Loi en ce qui concerne les demandes faites par le directeur des Enquêtes et recherches. Suivant ce qu'elle estime nécessaire, la Commission peut rendre une ordonnance conforme à celle demandée, y apporter des modifications, rendre une ordonnance sous une autre forme ou refuser d'en rendre une. Aux fins de la partie IV.1, la Commission est une cour d'archives.

L'objet des examens prévus à l'article 17 est de permettre au directeur des Enquêtes et recherches d'obtenir des preuves et de connaître les faits qui pourraient l'aider et, après les avoir examinés en fonction des autres preuves ou faits dont il a connaissance, à décider s'il devrait mettre fin à l'enquête ou la poursuivre. Lorsqu'il choisit de la poursuivre, il doit décider s'il faut en saisir le tribunal compétent ou la Commission sur les pratiques restrictives du commerce.

Ces audiences, qui se tiennent habituellement à huis clos, se distinguent de celles qui ont lieu devant tous les membres de la Commission à une époque ultérieure de l'enquête, en l'occurrence, après que le directeur des Enquêtes et recherches a présenté à la Commission, soit un exposé de la preuve contenant des allégations d'infraction à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, soit un exposé de faits dans lequel il affirme qu'il y a monopole ou restriction du commerce. Les audiences devant l'ensemble de la Commission sont publiques ou se déroulent à huis clos, selon la décision de son président. Jusqu'à présent, elles ont généralement été publiques.

Dans la plupart des enquêtes importantes, la Commission a tenu des audiences dans presque toutes les grandes villes du Canada. Au cours des audiences, le directeur des Enquêtes et recherches, par l'entremise de l'avocat qui le représente, et les autres parties visées par les allégations, citent des témoins à comparaître devant les membres de la Commission. Le directeur et les autres parties (représentées par leurs avocats) ont ainsi l'occasion d'interroger et de contre-interroger les témoins et de déposer des pièces justificatives à l'appui de leurs arguments. Les témoins peuvent également être interrogés par les membres de la Commission. Toute la procédure est enregistrée par des greffiers et transcrite à l'intention de la Commission et des parties. Les transcriptions, les dossiers et les pièces justificatives sont mis à la disposition du public à moins que l'audience n'ait eu lieu à huis clos ou qu'il n'y ait des renseignements confidentiels.

**5. Plan d'exécution du Programme**

**Activité:** La Commission est uniquement chargée des pratiques restrictives du commerce.

**Organisation:** La Commission est constituée de quatre membres nommés en vertu d'un décret en conseil pour une période de dix ans, sous réserve de bonne conduite. Le gouverneur en conseil nomme un membre à la présidence et peut en nommer un autre à la vice-présidence. Les audiences peuvent avoir lieu devant tous les membres de la Commission, soit le président, le vice-président, s'il y a en un, et les deux autres membres. Il n'est toutefois pas inhabituel qu'une audience ou une partie de l'audience se tienne devant un groupe de trois membres, présidé par le président ou le vice-président, s'il y a en un. Bien que la Commission tienne de nombreuses audiences à son siège à Ottawa, certaines enquêtes, en raison de leur importance, nécessitent la tenue d'audiences ailleurs au Canada.



83

Le personnel cadre de la Commission comprend le secrétaire-registraire, l'adjoint au président et secrétaire adjoint de la Commission, l'économiste principal, un ou plusieurs économistes et le chef des Finances et de l'administration.

## D. Perspective de planification et examen du rendement

### 1. Contexte

**Législation:** Dans le cadre de la révision permanente des lois qu'il applique, le ministère de la Consommation et des Corporations rédigera, à des fins d'étude par le gouvernement, un certain nombre de projets de loi, ayant surtout pour objet la mise à jour des lois existantes. Un de ces projets vise la modification de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et changerait profondément le mandat de la Commission. Selon les autres fonctions que la nouvelle loi donnerait à la Commission, le volume de travail pourrait être augmenté.

**Situation économique:** Le potentiel grandissant des pratiques restrictives du commerce sur le marché donne une importance accrue au rôle de la Commission. Les agents du marché se tournent vers le gouvernement et la Commission pour protéger leurs intérêts économiques et pour assurer le fonctionnement efficace et équitable de l'économie de marché.

**Opinion publique:** Le grand public canadien est de plus en plus conscient des problèmes qui peuvent surgir dans le maintien d'un marché libre. En raison de cette prise de conscience, les Canadiens attendent du gouvernement qu'il instaure des mécanismes efficaces pour garantir le bon fonctionnement du marché.

### 2. Nouvelles initiatives

La Commission prévoit réaliser les travaux suivants en 1985-1986:

**Audiences en vertu de l'article 17 de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions:** Étant donné que le mandat actuel de la Commission relativement aux audiences qu'elle tient en vertu de l'article 17 était continuellement l'objet de contestations devant les tribunaux, le nombre de demandes présentées par le directeur des Enquêtes et recherches avait considérablement baissé. Certaines de ces incertitudes étant écartées, il est prévu que les demandes d'audiences en vertu de l'article 17 augmenteront en 1985-1986. Étant donné que les audiences portant sur les enquêtes menées en vertu de l'article 47 ou de la partie IV.1 se tiennent habituellement devant trois membres, il n'en reste qu'un pour présider les audiences tenues aux termes de l'article 17. Par conséquent, il est parfois nécessaire d'avoir recours aux services de rapporteurs d'expérience à cette fin.

**Partie IV.1 - Demandes - Loi relative aux enquêtes sur les coalitions:** En supposant que la nouvelle loi n'entre pas en vigueur et que la Commission continue à utiliser la Loi actuelle, il est prévu que le

directeur continuera de présenter à la Commission les demandes relatives à la partie IV.1. Aux fins de cette partie, la Commission est une cour d'archives et, lorsque le directeur la saisit d'une demande d'ordonnance à l'endroit d'un fournisseur, d'une personne ou d'une société, après avoir donné à ceux qui sont visés par la demande une occasion raisonnable d'être entendus, peut, selon ce qu'elle estime nécessaire, rendre une ordonnance conforme à celle demandée, y apporter des modifications, rendre une ordonnance sous une autre forme ou refuser d'en rendre une.

Même si une nouvelle loi était votée et qu'elle apportait des changements dans les fonctions de la Commission, il est toujours prévu qu'on demandera à la Commission d'entreprendre d'autres grandes enquêtes en vertu de l'article 47.

**3. Mise à jour des initiatives antérieures**

Voir les descriptions à la sous-section "Points saillants", Rendement récent, page 7.

**4. Efficacité du Programme**

L'évaluation de l'efficacité du Programme doit se faire en fonction de son principal objectif, qui est de contribuer au maintien des conditions de la libre concurrence dans l'économie de marché et d'éliminer certaines pratiques entravant le commerce. À cette fin, la Commission sur les pratiques restrictives du commerce a entamé des enquêtes et des procédures qu'elle poursuivra, conformément à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Le tableau 3 présente les grandes enquêtes ou procédures terminées au cours des cinq dernières années.

**Tableau 3: Grandes enquêtes ou procédures de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce au cours des cinq dernières années**

| Enquêtes ou procédures | |
|---|---|
| **Article 47** | |
| Enquête sur les télécommunications (1977 à 1981) | - 234 journées d'audience<br>- 1ère partie du rapport au Ministre: 1981<br>- 2e partie du rapport au Ministre: 1982<br>- 3e partie du rapport au Ministre: 1983 |
| Enquête sur l'industrie pétrolière, 1981 (1ère audience le 19 octobre 1981) | - 186 journées d'audience<br>- rapport à terminer |



85

**Partie IV.1**

| | |
|---|---|
| Directeur des enquêtes et recherches et Bombardier Ltée (demande déposée le 9-2-79) | - 32 journées d'audience<br>- décision de la Commission en octobre 1980 |
| Directeur des enquêtes et recherches et Imperial Oil et autres (Perrette) (demande déposée le 2-11-79) | - 16 journées d'audience<br>- les personnes en cause acceptent de fournir les marchandises<br>- demande retirée par le directeur des Enquêtes et recherches en octobre 1980 |
| Directeur des enquêtes et recherches et BBM Bureau of Measurement (demande déposée le 21-8-79) | - 26 journées d'audience<br>- décision et ordonnance de la Commission en décembre 1981 (en appel devant la Cour fédérale, article 28, rejet de la demande) |
| Demande du directeur des Enquêtes et recherches au sujet d'Astral et autres (industrie du cinéma) (demande déposée le 22-12-82) | - 2 journées d'audience<br>- le 15 mars 1984, le directeur a présenté un rapport provisoire à la Commission, et le 31 juillet 1984, le rapport final. Il a retiré sa demande à la suite d'un accord intervenu entre les distributeurs et les exploitants. |

**Loi sur les corporations canadiennes**

**Article 114**

| | |
|---|---|
| Directeur des Enquêtes et recherches et Javelin International Limited | - 33 journées d'audience<br>- rapport soumis au Ministre le 26 septembre 1983 |

## 5. Justification des ressources

Le travail de la Commission dépend de l'adoption d'une nouvelle loi (Loi relative aux enquêtes sur les coalitions), ainsi que des initiatives du directeur des Enquêtes et recherches ou du Ministre et, par conséquent, elle jouit de peu de latitude. À l'heure actuelle, il est toutefois difficile, voire impossible, de prédire quelle sera la charge de travail de la Commission dans ce domaine au cours de 1985-1986. Les modifications de la loi en matière de concurrence pourraient élargir ou diminuer le mandat de la Commission et accroître ses besoins en ressources, mais il est trop tôt pour estimer ceux-ci. La Commission tâchera de réaliser son objectif avec un effectif permanent minimum et, en ajoutant d'autres ressources, temporaires ou pour une durée déterminée, selon les besoins.

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

**Tableau 4: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 838 | 970 | 924 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 117 | 104 | 152 |
| | 955 | 1,074 | 1,076 |
| Biens et services | | | |
| Voyages et réinstallations | 13 | 17 | 14 |
| Autres transports et communications | 26 | 43 | 29 |
| Information | 42 | 60 | 23 |
| Services professionnels et spéciaux | 130 | 430 | 329 |
| Location | 10 | 16 | 9 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 2 | 2 | 3 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 14 | 28 | 19 |
| Toutes autres dépenses | - | 2 | 3 |
| | 237 | 598 | 429 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 1,192 | 1,672 | 1,505 |
| Capital | 2 | 2 | 2 |
| Total des dépenses | 1,194 | 1,674 | 1,507 |

## 2. Dépenses en personnel

La Commission sur les pratiques restrictives du commerce est un organisme à forte concentration de main-d'oeuvre. Les dépenses consacrées au personnel (y compris les contributions obligatoires aux régimes d'avantages sociaux des employés) représentent 80 % du montant total des dépenses de fonctionnement.

**Tableau 5: Besoins en années-personnes par activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Commission sur les pratiques restrictives du commerce | 17 | 23 | 24 |

**Tableau 6: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle de traitement actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| Gestion | 4 | 4 | 5 | 50,350-96,300 | 77,681 |
| Scientifique et professionnelle, Administration et service extérieur | 4 | 4 | 9 | 13,912-65,080 | 43,072 |
| Soutien administratif, Exploitation | 9 | 9 | 12 | 12,636-40,676 | 25,443 |

**Note:** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.



1689

## B. Analyse des coûts

**Coût net du Programme:** Le Budget des dépenses de 1985-1986 de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce ne comprend que des dépenses imputables sur les autorisations devant être votées et les autorisations législatives. D'autres postes de dépenses doivent être pris en considération pour établir le coût net du Programme. Les autres postes comprennent les services fournis gratuitement par d'autres ministères du gouvernement.

**Tableau 7: Coût net du Programme (en milliers de dollars)**

| | 1985-1986 | 1984-1985 |
|---|---|---|
| Dépenses de fonctionnement | 1,194 | 1,674 |
| Plus: Dépenses d'autres ministères du gouvernement | | |
| Travaux publics Canada - Locaux | 176 | 173 |
| Approvisionnements et Services Canada - Services d'émission des chèques et autres | 2 | 3 |
| Contribution de l'employeur pour les primes d'assurance | 11 | 13 |
| | 189 | 189 |
| Coût net | 1,383 | 1,863 |

# Condition féminine Canada

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

1691

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste au:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, Canada, K1A 0S9

N° de catalogue BT 31-2/1986-III-65 Canada: $3.00
ISBN 0-660-52972-6 à l'étranger: $3.60

Prix sujet à changement sans avis préalable

**Budget des dépenses 1985-1986**

**Partie III**

**Condition féminine Canada**

95

**Préface**

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend deux sections. La section I présente un aperçu et une description du Programme, des données de base, les objectifs et les perspectives en matière de planification, ainsi que des données sur le rendement qui servent à justifier les ressources demandées. La section II fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires.

Ce document a pour objet de permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

## Table des matières

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 4

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Points saillants 5
B. État financier récapitulatif 6
C. Données de base
  1. Introduction 6
  2. Mandat légal 7
  3. Objectif du Programme 7
  4. Description du Programme 7
  5. Plan d'exécution du Programme 8
D. Perspective de planification
  1. Contexte 9
  2. Initiatives 9
  3. Efficacité du Programme 9
  4. Données sur le rendement et justification des ressources 11

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
  1. Dépenses par article 12
  2. Dépenses en personnel 13
B. Analyse des coûts 14



97

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

Autorisation est demandée de dépenser $2,599,000 à l'appui du Bureau de la coordonnatrice à la condition féminine au cours de l'exercice financier 1985-1986. Les autres dépenses, évaluées à $205,000, pour les pensions et les autres avantages sociaux des employés, seront effectuées en vertu de l'autorité législative existante.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits | (en milliers de dollars) | **Budget principal 1985-1986** | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Condition féminine - Bureau de la coordonnatrice** | | |
| 50 | Dépenses du Programme | **2,599** | 2,590 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | **205** | 189 |
| | **Total du Programme** | **2,804** | 2,779 |

### Crédit - Libellé et dépenses prévues

| Numéro de crédit | Ministère ou organisme (dollars) | **Budget principal 1985-1986** |
|---|---|---|
| | **Condition féminine - Bureau de la coordonnatrice** | |
| 50 | Condition féminine - Bureau de la coordonnatrice - Dépenses du programme | **2,599,000** |

### Programme par activité

| (en milliers de dollars) | **Budget principal 1985-1986** | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | **Total** | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | | |
| Bureau de la coordonnatrice | 43 | 2,767 | 37 | **2,804** | 2,779 |



05

## Section I
## Aperçu du Programme

### A. Points saillants

Outre le maintien de ses activités régulières, Condition féminine Canada a pour objectifs précis en 1985-1986:

- d'élaborer et de faire approuver un plan d'action national sur la condition féminine pour la période comprise entre 1985 et 1990 (voir page 9);

- de promouvoir une vaste participation des gouvernements, des organisations féminines nationales et des médias aux préparatifs gouvernementaux et non gouvernementaux relatifs à la Conférence mondiale des Nations Unies sur la femme, qui aura lieu en 1985, et de s'acquitter des activités qui seront entreprises à la suite de la conférence en coopération avec le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les organisations féminines non gouvernementales (voir page 9);

- de rédiger un rapport sur le financement fourni par le gouvernement fédéral aux organisations féminines non gouvernementales (voir page 11); et

- de rédiger un rapport sur la mise en oeuvre de la politique du Secrétariat du Conseil du Trésor sur l'élimination des stéréotypes sexistes dans les communications du gouvernement fédéral et de formuler des recommandations touchant des changements, s'il y a lieu (voir page 11).



99

## B. État financier récapitulatif

**Tableau 1: État financier récapitulatif (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence |
|---|---|---|---|
| Condition féminine, Bureau de la coordonnatrice | **2 804** | 3 404 | (600) |
| Années-personnes autorisées | **43** | 45 | (2) |

Le budget prévu pour 1984-1985 comprend une somme de 625 000 $ et deux années-personnes de plus que le Budget des dépenses principal de 2 779 000 $. Ces augmentations ont été autorisées dans le Budget des dépenses supplémentaire pour le Groupe d'étude sur la garde des enfants (voir à la page 9).

Si le budget est moins élevé en 1985-1986 qu'en 1984-1985, malgré une provision pour les salaires, c'est parce qu'il ne comprend plus de fonds pour le Groupe d'étude, dont le mandat ne durait qu'un an.

## C. Données de base

### 1. Introduction

Condition féminine Canada est un organisme fédéral au sens de la Loi sur l'administration financière qui relève du ministre responsable de la Condition féminine. Sa mise sur pied a été précédée par la création, en 1971, du poste de coordonnatrice à la Condition féminine, au Bureau du Conseil privé, en application d'une des recommandations du rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme (1970). En 1971 également, un ministre responsable de la condition féminine était nommé pour la première fois. En 1976, il a été décidé de mettre sur pied un organisme distinct du BCP. Cet organisme, créé par décret du conseil, devait s'appeler Condition féminine, Bureau de la coordonnatrice, ou encore Condition féminine Canada.

Condition féminine Canada fournit des conseils et des recommandations au ministre responsable de la Condition féminine sur tous les aspects de l'efficacité du Programme. Il fournit en outre des services d'information et de liaison sur les programmes et politiques du gouvernement touchant la condition féminine.

Il ne faut pas confondre l'organisme avec les autres organisations fédérales s'occupant des femmes, soit le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, le Bureau de la main-d'oeuvre féminine du ministère du Travail et le Programme de promotion de la femme du Secrétariat d'État. Voici une brève description de chacune de ces organisations:



1701

- le Conseil, en tant qu'organisation indépendante financée par le gouvernement fédéral, sert de canal de communication entre toutes les Canadiennes et le gouvernement fédéral sur toutes les questions intéressant les femmes, mène et publie des études et sensibilise les Canadiens aux grandes questions féminines au moyen de relations avec le public et les médias.

- le Bureau de la main-d'oeuvre féminine fait des recherches et élabore des politiques concernant l'effet du Code du travail du Canada sur les femmes qui travaillent;

- le Programme de promotion de la femme est chargé d'administrer les subventions offertes aux organisations féminines non gouvernementales oeuvrant aux niveaux national, régional et local.

## 2. Mandat légal

Le mandat légal de l'organisme est défini dans le décret du conseil n° 1976-779.

## 3. Objectif du Programme

Le Programme vise à favoriser l'existence de chances égales pour les femmes dans toutes les sphères d'activité de la vie canadienne.

## 4. Description du Programme

L'organisme a pour rôle de s'assurer que le gouvernement fédéral respecte l'engagement qu'il a pris de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. À cette fin, il s'emploie:

- à préparer, à l'intention du Ministre, des analyses sur les conséquences pour les femmes des projets, lois et politiques;

- à coordonner l'analyse des politiques aux niveaux interministériel, fédéral-provincial et international pour permettre au ministre responsable de la Condition féminine de soumettre au Cabinet des recommandations visant à améliorer la situation de la femme;

- à informer les groupes féminins, les organisations non gouvernementales et le grand public sur les priorités du gouvernement et les questions qui préoccupent les femmes.

Le Programme se divise en trois grands volets: Analyse et élaboration des politiques, Relations extérieures et Information au public et communications.

**Analyse et Élaboration de politiques:** Cette fonction consiste à analyser l'effet sur les femmes des programmes gouvernementaux actuels et d'examiner les projets de révision ou de création de programmes, politiques et lois touchant les femmes. La fonction "analyse et élaboration des politiques" est remplie au niveau fédéral ainsi qu'en collaboration avec les provinces et des organismes internationaux.



1701

**Relations extérieures:** Cette fonction suppose des consultations auprès des groupes féminins, des groupes d'universitaires ainsi que d'autres groupes et personnes qui s'intéressent aux questions féminines au Canada et à l'étranger. Il s'agit de tenir le Ministre au courant de la situation et d'aider ces groupes et personnes à communiquer avec le gouvernement fédéral. Condition féminine Canada représente également le Canada à la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, au Groupe de travail sur l'emploi des femmes de l'Organisation de coopération et de développement économiques et à la Commission de la condition de la femme de l'Organisation des États américains.

**Information au public et Communications:** Cette fonction a pour objet d'informer les groupes féminins et le public en général, des questions prioritaires et des programmes du gouvernement fédéral se rapportant à la condition de la femme. À cette fin, elle aide le Ministre à rédiger des discours, des lettres et des documents d'information destinés aux médias. Cette fonction offre également des services d'analyse des médias, répond aux demandes de renseignements du public et publie des documents relatifs aux questions intéressant les femmes et à des sujets connexes.

## 5. Plan d'exécution du Programme

Le tableau 2 indique comment les ressources du Programme sont réparties entre les divers éléments organisationnels.

**Tableau 2: Ressources par organisation 1985-1986**

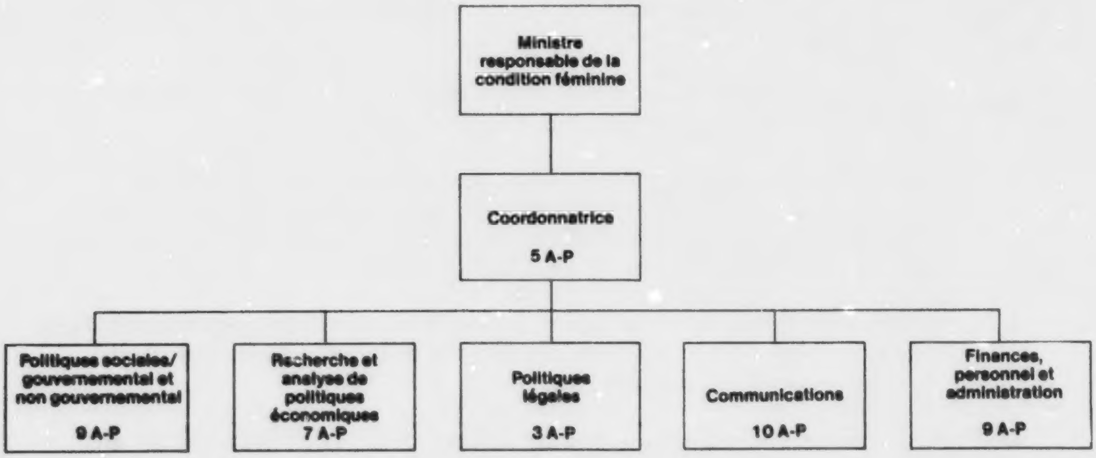


La répartition des ressources parmi les trois fonctions (à l'exclusion de la direction et de l'administration) selon l'attribution des années-personnes est comme suit: 33 p. 100 pour l'analyse et l'élaboration des politiques, 12 p. 100 pour les relations extérieures et 23 p. 100 pour l'information et les communications.

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Un certain nombre de facteurs, souvent impossibles à prévoir et à mesurer à l'avance, influent sur le processus de planification. Mentionnons les engagements politiques, les projets d'autres ministères fédéraux visant à répondre aux besoins et préoccupations des femmes, les pressions exercées par les organisations non gouvernementales féminines, ou encore la réaction du public aux initiatives gouvernementales touchant les femmes.

### 2. Initiatives

En 1985-1986, Condition féminine Canada s'emploiera principalement à poursuivre les initiatives entreprises en 1984-1985 dont il est question ci-dessous. Les objectifs précis envisagés pour 1985-1986 sont énumérés sous la rubrique "Points saillants", à la page 5 du présent document.

**Conférence mondiale des Nations Unies sur la femme:** en ce qui concerne cette rencontre, qui aura lieu à Nairobi en 1985, il faudra surtout continuer à préparer la participation du Canada en menant des consultations auprès des ministères, des provinces et territoires et des organisations non gouvernementales.

**Plan d'action:** élaboration d'un nouveau plan d'action sur la condition féminine qui comprendra un calendrier des mesures à prendre au cours des cinq prochaines années. Ce plan succède au Plan d'action national pour 1979-1985, sur lequel un rapport a été publié en 1984.

**Groupe d'étude sur la garde des enfants:** en juin 1984, le Ministre a annoncé la mise sur pied d'un Groupe d'étude sur la garde des enfants composé de quatre membres. Une somme de 625 000 $ et deux années-personnes lui ont été affectées (pour 1984-1985 seulement). Le rapport du Groupe d'étude sera présenté au Ministre avant la fin de 1984-1985 et rendu public un mois plus tard.

**Programme des communications:** le service des communications de l'organisme a été mis sur pied en 1984-1985 et est maintenant entièrement opérationnel. Il a pour but d'informer le grand public et les groupes féminins sur les activités du gouvernement fédéral dans les domaines intéressant les femmes.

### 3. Efficacité du Programme

Condition féminine Canada cherche à promouvoir l'égalité des chances pour les femmes dans toutes les sphères d'activité au Canada. Il joue un rôle essentiel pour ce qui est de veiller à ce que le gouvernement fédéral respecte l'engagement qu'il a pris de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes. Pour ce faire, il analyse l'effet qu'ont sur les femmes les initiatives gouvernementales, particulièrement les projets de modification de lois, politiques et programmes, et coordonne l'analyse des politiques aux niveaux interministériel, fédéral-provincial et



1703

international. D'après les résultats de ces activités, il fournit des conseils au Ministre, qui présente alors au Cabinet des recommandations visant à améliorer la situation de la femme. En outre, l'organisme informe les groupes féminins et le grand public sur les priorités du gouvernement et les questions qui préoccupent les femmes, et agit comme secrétariat auprès du Ministre.

Les conseils et recommandations découlant de la recherche et de la consultation influent sur les lois, les politiques et les programmes fédéraux à des degrés divers. Étant donné qu'en plus des conseils donnés par Condition féminine Canada, un certain nombre de facteurs ont des incidences sur l'action gouvernementale, il est difficile de déterminer clairement dans quelle mesure les modifications apportées aux politiques et aux lois touchant les femmes sont attribuables à l'organisme. Celui-ci joue néanmoins un rôle considérable dans les initiatives mentionnées ci-après, qui visent à réaliser l'égalité des femmes et des hommes:

- accroissement des prestations d'assurance-chômage destinées aux employés à temps partiel et aux épouses de pêcheurs;
- rationalisation des prestations de maternité, désormais accessibles aux parents adoptifs;
- augmentation de la déduction pour frais de garde, qui passe à 2 000 $;
- amélioration des prestations à l'intention des conjointes survivantes d'anciens combattants partiellement invalides;
- modifications de dispositions de la Loi canadienne sur les droits de la personne concernant les femmes;
- modifications des dispositions du Code criminel portant sur les infractions sexuelles;
- inclusion des articles 15 et 28 dans la Charte des droits et libertés et la Loi constitutionnelle;
- mise sur pied de programmes d'action positive dans la Fonction publique;
- adoption d'une politique sur l'élimination des stéréotypes sexistes dans les communications du gouvernemental fédéral;
- ratification de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;
- approbation du plan d'action national sur la condition féminine (1979-1985), lequel comprenait un calendrier pour l'élaboration d'une politique sur la condition féminine au gouvernement fédéral, et établissement d'un rapport sur sa mise en application;
- création d'une Commission d'enquête sur l'égalité en matière d'emploi;



97

- réalisation d'un supplément au Livre vert sur les pensions intitulé "De meilleures pensions pour les Canadiens - la part des femmes";

- collaboration avec le Comité permanent de la Santé, du Bien-être social et des Affaires sociales pour son étude sur les femmes battues;

- publication en mai 1984 d'un rapport fédéral-provincial-territorial sur les femmes battues;

- création en mai 1984 du Groupe d'étude sur la garde des enfants;

- mise sur pied du Comité spécial sur la pornographie et la prostitution.

**4. Données sur le rendement et justification des ressources**

Étant donné la nature des activités du Bureau, seules certaines d'entre elles peuvent être quantifiées. Le tableau 3 donne une idée de l'évolution de la charge de travail sur une période de trois ans.

**Tableau 3: Indicateurs de la charge de travail**

| | 1985-1986 Prévu | 1984-1985 Prévu | 1983-1984 Réel |
|---|---|---|---|
| Réponses à des lettres reçues par le Ministre | 10 042 | 9 129 | 7 608 |
| Lettres émanant du Bureau | 325 | 295 | 246 |
| Notes au Ministre | 554 | 504 | 420 |
| Discours du Ministre | 47 | 42 | 35 |
| Communications du Ministre devant des comités spéciaux et permanents | 2 | 2 | 2 |
| Notes d'information à l'intention des Comités du Cabinet | 600 | 540 | 450 |

Un nombre important des activités du Bureau sont exécutées et administrées à titre de projets. Pour 1985-1986, le Bureau est chargé par le Cabinet de faire des recherches et des analyses et donc d'établir des rapports sur l'ensemble de l'activité fédérale dans les domaines suivants:

- financement fédéral des organisations féminines non gouvernementales;

- mise en application de la politique du Conseil du Trésor sur l'élimination des stéréotypes sexistes dans les communications gouvernementales.

En outre, l'organisme représentera le gouvernement du Canada auprès de deux groupes de travail fédéraux-provinciaux-territoriaux chargés d'examiner, l'un le problème des femmes battues, l'autre la question de la garde des enfants. Ils présenteront chacun un rapport à la conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la condition féminine, prévue pour juin 1985.



1705

## Section II
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

**Tableau 4: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget principal 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 1 463 | 1 537 | 927 |
| Autres frais touchant le personnel | 205 | 189 | 149 |
| | 1 668 | 1 726 | 1 076 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 357 | 394 | 199 |
| Information | 266 | 252 | 9 |
| Services professionnels et spéciaux | 313 | 740 | 244 |
| Location | 45 | 42 | 35 |
| Achat de services de réparation et entretien | 20 | 20 | 10 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 98 | 137 | 96 |
| | 1 099 | 1 585 | 593 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 2 767 | 3 311 | 1 669 |
| Capital | 37 | 93 | 77 |
| Total des dépenses | 2 804 | 3 404 | 1 746 |



95

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 5: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées 85-86 | 84-85 | 83-84 | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| Gestion | 2 | 2 | 2 | 50 350 - 96 300 | 52 306 |
| Scientifique et professionnelle | 6 | 7 | 6 | 13 609 - 88 120 | 38 331 |
| Administration et service extérieur | | | | | |
| Services administratifs | 2 | 4 | 3 | 13 912 - 57 987 | 34 663 |
| Gestion des finances | 1 | - | - | 13 853 - 57 980 | 37 830 |
| Services d'information | 7 | 5 | 3 | 13 579 - 57 980 | 38 859 |
| Administration des programmes | 8 | 8 | 8 | 13 912 - 57 987 | 38 058 |
| Soutien administratif | | | | | |
| Commis aux écritures et aux règlements | 7 | 8 | 8 | 12 932 - 31 743 | 18 999 |
| Secrétariat | 8 | 9 | 5 | 12 636 - 31 947 | 19 906 |
| Autres | 2 | 2 | 1 | - - | 31 500 |

**Nota:** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.



1707

## B. Analyse des coûts

**Tableau 6: Coûts du Programme en 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Dépenses de 1985-1986 | Plus autres coûts | Coût total | Total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|
| Condition féminine Canada | 2 804 | 232 | **3 036** | 3 668 |

Les autres coûts comprennent les locaux fournis gratuitement par le ministère des Travaux publics (229 000 $) et les services fournis gratuitement par Approvisionnements et Services (3 000 $).



1708

1693

# Conseil canadien des relations du travail

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

1780
1709
1577

## Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste auprès du:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1986-III-28 — au Canada: $3.00

ISBN 0-660-52937-8 — à l'étranger: $3.60

Prix sujet à changement sans préavis

~~1731~~
1710
~~1579~~

**Budget des dépenses 1985-1986**

**Partie III**

**Conseil canadien des relations du travail**

**Préface**

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend trois sections. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé des plans et de son rendement actuel. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et les autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires. Elle comprend également un extrait du volume II des Comptes publics permettant d'évaluer le rendement du Programme sur le plan financier au cours de la dernière année.

Ce document a pour objet de permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section et l'état financier récapitulatif présenté à la section I comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

## Table des matières

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 4

**Extrait du volume II des Comptes publics** 5

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Plans pour 1985-1986
 1. Points saillants 6
 2. État financier récapitulatif 6
B. Rendement récent
 1. Points saillants 7
 2. Examen du rendement financier 7
C. Données de base
 1. Introduction 8
 2. Mandat légal 9
 3. Objectif du Programme 9
 4. Description du Programme 9
 5. Plan d'exécution du Programme 10
 6. Procédure 11
D. Perspective de planification
 1. Contexte 13
 2. Nouvelles initiatives 14
 3. Mise à jour des initiatives déjà annoncées 15
 4. Efficacité du Programme 16
 5. Données sur le rendement et justification des ressources 16

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
 1. Dépenses par article 18
 2. Dépenses en personnel 19
B. Analyse des coûts 20



15
1739
1583

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

Le Conseil canadien des relations du travail demande l'autorisation de dépenser $5,419,000 afin de financer son programme d'activités durant l'exercice financier 1985-1986. Les autres dépenses, évaluées à $562,000 pour les avantages sociaux des employés, seront assumées en vertu de l'autorisation législative existante.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits | (en milliers de dollars) | **Budget principal 1985-1986** | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Conseil canadien des relations du travail** | | |
| 10 | Dépenses du Programme | **5,419** | 5,086 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | **562** | 488 |
| | **Total du Programme** | **5,981** | 5,574 |

### Crédits - Libellé et montants

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | **Budget principal 1985-1986** |
|---|---|---|
| | **Conseil canadien des relations du travail** | |
| 10 | Conseil canadien des relations du travail - Dépenses du Programme | **5,419,000** |

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Programme par activité**

| (en milliers de dollars) | **Budget principal 1985-1986** | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | **Total** | |
| | | Fonction-nement | Dépenses en capital | | |
| Conseil canadien des relations du travail | 104 | 5,950 | 31 | **5,981** | 5,574 |

**Extrait du volume II des Comptes publics**

**Utilisation des crédits de 1983-1984**

| | Budget principal | Total des crédits | **Utilisation réelle** |
|---|---|---|---|
| Budgétaire | $ | $ | $ |
| Crédit 10 - Conseil canadien des relations du travail - Dépenses du Programme | 4,611,000 | 4,992,000 | **4,960,096** |
| **Statutaire** - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 460,000 | 512,000 | **512,000** |
| **Total du Programme** | 5,071,000 | 5,504,000 | **5,472,096** |

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Plans pour 1985-1986

### 1. Points saillants

Les objectifs suivants ont été établis pour 1985-1986:

- Réduire le cumul des causes pendantes qui grossit considérablement depuis trois ans (voir page 14);
- Terminer l'élaboration et l'instauration d'un système automatisé de gestion des causes et de recherche documentaire (voir page 14);
- Rendre plus efficace le traitement des requêtes et des plaintes aux stades de l'enquête et de la médiation (voir page 14).

### 2. État financier récapitulatif

Le tableau 1 fait état des ressources financières dont le Conseil canadien des relations du travail prévoit avoir besoin pour le Budget des dépenses et l'année financière en cours.

**Tableau 1: Besoins financiers (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence |
|---|---|---|---|
| Conseil canadien des relations du travail | 5,981 | 5,982 | (1) |
| Années-personnes autorisées | 104 | 104 | - |

**Explication des prévisions de 1984-1985:** Les prévisions de 1984-1985 sont de $408,000 ou de 7.3 % plus élevées que le Budget des dépenses principal de 1984-1985 qui était de 5.574 millions de dollars (voir Extraits de la Partie II du Budget des dépenses, page 4). Cette différence est attribuable aux postes suivants qui ont été autorisés en vertu d'un Budget des dépenses supplémentaire:

| | (en milliers de dollars) |
|---|---|
| • Coût de démarrage d'un système de gestion des causes et de recherche documentaire | 301 |
| • Augmentation de trois années-personnes due à la charge de travail | 107 |

**B. Rendement récent**

**1. Points saillants**

Le règlement rapide des causes impliquant des parties aux intérêts divergents est d'une importance capitale en relations industrielles. Afin de relever ce défi, le Conseil a pris, depuis 1983-1984, les mesures suivantes:

- Il a doté le personnel des cinq bureaux régionaux de la compétence et des pouvoirs nécessaires pour répondre aux requêtes, aux plaintes et aux exposés présentés dans les régions (voir page 15); et

- Il a délégué les fonctions de greffier à tous les directeurs régionaux (voir page 15).

**2. Examen du rendement financier**

**Tableau 2: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Conseil canadien des relations du travail | 5,472 | 5,071 | 401 |

La différence entre les dépenses réelles et le Budget des dépenses principal est attribuable aux postes suivants qui ont été autorisés en vertu d'un Budget des dépenses supplémentaire:

| | (en milliers de dollars) |
|---|---|
| • Augmentation des contributions versées aux régimes d'avantages sociaux des employés | 52 |
| • Hausse attribuable à l'enregistrement et à la transcription des audiences découlant de l'incidence de la Charte des droits, des certificats d'accréditation complexes du type secteur géographique et de l'augmentation des révisions judiciaires devant les tribunaux fédéraux et provinciaux | 120 |
| • Hausse des dépenses de fonctionnement et augmentation des années-personnes dues à la charge de travail (voir page 15) | 229 |

## C. Données de base

### 1. Introduction

Au Canada, la compétence en matière de relations de travail est partagée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Quoique constitutionnellement, les relations industrielles ressortissent surtout au pouvoir législatif des provinces, le gouvernement fédéral peut, en vertu de pouvoirs que lui confère l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, légiférer également dans ce domaine, sur des questions relevant exclusivement de son champ de compétence.

Le Code canadien du travail s'applique à environ 600,000 employés qui travaillent dans un secteur industriel ou dans des enterprises considérées comme des activités, affaires ou ouvrages de compétence fédérale au Canada. Celles-ci comprennent le transport interprovincial ou international par chemin de fer, par voie terrestre, aérienne et maritime, ainsi que les services connexes, les pipelines, les télécommunications, les banques et certaines sociétés d'État. Elles comprennent aussi les entreprises que le Parlement du Canada déclare être à l'avantage du Canada en général, comme les mines d'uranium, et enfin toute entreprise, affaire ou ouvrage de compétence fédérale exploités au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le Conseil canadien des relations du travail est un organisme quasi judiciaire investi de pouvoirs légaux en ce qui touche l'application de la partie V du Code canadien du travail, les relations industrielles. Il agit également en vertu de la partie IV du Code, entendant les appels interjetés relativement à des décisions concernant la sécurité dans des affaires où l'existence d'un danger imminent est invoquée. Enfin le Conseil statue sur les plaintes déposées par les employés qui disent avoir été victimes de traitement discriminatoire ou avoir été punis pour avoir exercé leurs droits au chapitre de la sécurité.

Bien que le ministre du Travail assume la responsabilité générale du Code canadien du travail, les fonctions du Conseil sont exposées ci-après sous la rubrique "Description du Programme". Le Conseil a un statut de ministère auprès des organismes de contrôle et son budget est présenté par l'intermédiaire du ministre du Travail qui dépose également le Rapport annuel du Conseil à la Chambre.

## 2. Mandat légal

Le mandat du Conseil canadien des relations du travail est établi en fonction des pouvoirs et des responsabilités dont l'investit le Code canadien du travail (S.R.C. 1970, c. L-1, modifié par S.C. 1972, c. 18, 1977-78, c. 27 et 1980-81-82, cc. 47, 121 et 1983-1984, cc.39, 40).

## 3. Objectif du Programme

Le Conseil canadien des relations du travail a pour objectif fondamental de contribuer au développement de relations industrielles efficaces et les promouvoir dans toute entreprise, toutes affaires ou tout travail relevant du Parlement du Canada.

## 4. Description du Programme

Pour remplir son mandat, le Conseil est investi des responsabilités principales suivantes:

- exercer des pouvoirs légaux au chapitre des droits de négociation et de leur structuration;
- faire des enquêtes et régler, par voie de médiation, les plaintes alléguant qu'il y a eu violation des dispositions du Code canadien du travail;
- interpréter les dispositions portant sur les changements technologiques qui influent sur les conditions de travail et la sécurité d'emploi des employés et ordonner les mesures de redressement qui s'imposent;
- exercer le pouvoir de décerner des injonctions en cas de grèves ou de lock-out illégaux;
- réviser, lorsqu'il en est saisi, les décisions qui portent sur la sécurité;
- régler les modalités d'une première convention collective;
- se pourvoir des services administratifs nécessaires à ces activités.

## 5. Plan d'exécution du Programme

**Structure de l'activité:** Le programme comprend une seule activité qui embrasse tous les aspects de son fonctionnement.

**Organisation:** Comme l'indique le tableau 3, le Conseil est formé de membres nommés par le gouverneur en conseil. D'après le Code canadien du travail, il doit comprendre un président, un à cinq vice-présidents et quatre à huit membres. Le président du Conseil en est aussi le fonctionnaire administratif en chef et est comptable au Parlement par l'intermédiaire du ministre du Travail. Le président et les vice-présidents sont nommés pour un maximum de dix ans, tandis que les membres du Conseil ont un mandat de cinq ans.

Les membres du Conseil sont nommés à temps plein et possèdent de l'expérience et des connaissances dans le domaine des relations de travail et du droit du travail. Leur bureau se trouve à Ottawa, mais les auditions sont tenues dans tout le Canada. (Des modifications apportées au Code en 1984 prévoient la nomination au Conseil de membres à temps partiel qui seraient chargés de traiter, en vertu de la partie IV, les affaires ayant trait à la sécurité. Toutefois, aucune nomination de ce genre n'a eu lieu et aucune demande n'a été faite en ce sens. Des modifications concordantes à apporter à la partie IV ont été incorporées au projet de loi C-34 qui a été adopté en 1984, mais elles n'ont pas encore été proclamées.)

L'administration centrale du Conseil, qui regroupe une fonction de registre, l'administration, le service des dossiers, les statistiques, la bibliothèque, des services de recherches, un contentieux et des services d'information, de même que des commis-greffiers et quelques spécialistes en relations de travail chargés d'enquêtes, de médiation et de traitement de causes, est située dans la région de la Capitale nationale. Le personnel des bureaux régionaux de Vancouver, Winnipeg, Toronto, Montréal et Dartmouth se compose de spécialistes des relations de travail et d'employés de soutien qui participent aux enquêtes relatives aux affaires et au traitement de celles-ci de même qu'à la médiation des plaintes de pratique déloyale de travail, et qui s'occupent des affaires sourdant de grèves ou de lock-out illégaux. Dans chaque région, le directeur régional exerce des fonctions de greffier en vertu de pouvoirs qui lui sont délégués.

**Tableau 3: Organigramme**

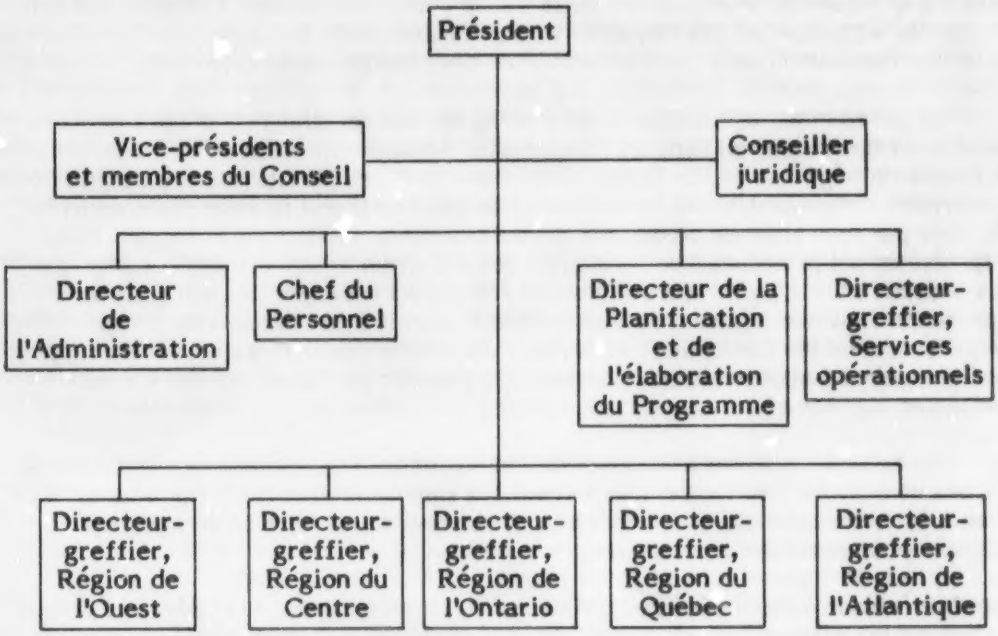


## 6. Procédure

**Généralités:** Pour éviter que les conflits de travail ne traînent en longueur et pour leur apporter une solution, le Conseil doit accélérer la procédure afin de régler les requêtes et les plaintes tout en respectant les principes de la justice. Il doit donc mettre les personnes et les parties que l'affaire pourrait intéresser au courant de la procédure afin qu'elles puissent faire les représentations qu'elles jugent appropriées. Lorsque le Conseil est saisi d'une requête, il en adresse automatiquement une copie à l'employeur ou au syndicat en cause et lui fournit des renseignements sur la manière d'y répondre. Il informe les employés par le truchement d'avis qu'il fait afficher par l'employeur à leur lieu de travail, par les journaux ou d'autres moyens. Les exposés qui sont présentés au Conseil sont généralement traités par les bureaux régionaux.

**Droits de négociation:** L'un des principaux rôles du Conseil est de traiter les requêtes visant à obtenir ou à faire annuler les droits de négociation. Un syndicat peut être accrédité à titre d'agent négociateur d'un groupe d'employés compris dans une unité de négociation appropriée lorsqu'il présente, dans les délais voulus, une requête appuyée par la majorité des employés membres de l'unité. De la même façon, un syndicat peut voir le Conseil révoquer ses droits de négociation lorsqu'une requête, présentée en ce sens dans les délais prescrits, est appuyée par la majorité des employés visés et un autre syndicat peut le remplacer à titre

d'agent négociateur s'il a l'appui de la majorité des employés. Le Conseil entend aussi les affaires portant sur le transfert des droits de négociation qui se fait à la suite d'une fusion de syndicats ou de la vente d'une entreprise. Enfin, le Conseil est appelé à statuer sur les requêtes visant à faire modifier la description d'une unité de négociation ou à faire reconnaître des changements apportés.

En pareils cas, le Conseil charge un agent des relations de travail de faire enquête et de dresser un rapport faisant état notamment de la description détaillée de l'unité de négociation, de la position respective des parties, des renseignements concernant l'organisation de l'entreprise, ce qui comprend la liste des employés désignés par leur titre de poste, des organigrammes, la structure, les droits de propriété et les principaux actionnaires, les documents concernant la bonne foi du syndicat, etc. L'agent envoie ensuite son rapport aux parties qui font les représentations nécessaires, et il est ensuite soumis à la décision du Conseil. En ce qui concerne les désirs des employés, l'enquêteur établit également un rapport confidentiel non accessible aux parties. Ce rapport est fondé sur les cartes d'adhésion signées et les cotisations syndicales versées par les employés.

Après avoir analysé le rapport de l'agent et les représentations des parties, le Conseil tranche habituellement la requête sans tenir d'audience publique. Mais si les faits sont contestés, le Conseil peut convoquer les parties en audition publique pour entendre leur preuve.

**Requêtes visant à faire déclarer qu'une grève ou un lock-out est illégal:** Lorsque le Conseil est saisi d'une requête de ce genre, qui peut être présentée avant ou pendant un arrêt de travail, il la confie à un agent et met l'affaire au rôle en lui accordant priorité. La plupart du temps, l'affaire est réglée avec l'aide de cet agent. Dans le cas contraire, le Conseil doit tenir une audition publique avant d'ordonner à la partie en faute de mettre fin à son activité illégale.

**Plaintes de pratique déloyale de travail:** Le Conseil reçoit de plus en plus de plaintes disant que des employeurs, des syndicats ou leurs représentants respectifs violent le Code. Un bon nombre de ces plaintes se règlent avec l'aide d'un agent du Conseil. Celles qui ne sont pas ainsi réglées absorbent une grande partie du temps que le Conseil consacre aux audiences publiques. Les modifications apportées au Code en 1984 pourraient alléger la charge de travail du Conseil, car certaines plaintes déposées contre les syndicats au sujet du devoir de représentation juste, des bureaux d'embauchage et des systèmes de présentation peuvent maintenant se régler sans qu'il soit nécessaire de tenir d'audience publique.

**Sécurité:** Le Conseil peut entendre les appels interjetés relativement aux décisions des agents de sécurité dans les affaires où l'existence d'un danger imminent est invoquée et il peut statuer sur les plaintes déposées par les employés qui disent avoir été victimes d'un traitement discriminatoire pour avoir exercé leurs droits au chapitre de la sécurité. Ces causes sont en vertu de la partie IV du Code et elles peuvent être réglées par un membre du Conseil siégeant seul.

**Affaires diverses:** Le Conseil traite également de diverses autres causes telles que les requêtes portant sur les changements technologiques, les renvois du Ministre en vue de l'imposition d'une première convention collective, les requêtes visant à faire déclarer que deux ou plusieurs employeurs forment un employeur unique, les requêtes présentées par les syndicats désireux d'avoir accès aux locaux de l'employeur pour rencontrer des employés qui travaillent dans un lieu isolé sur une propriété privée, les plaintes selon lesquelles un syndicat ou une association patronale aurait omis de fournir des états financiers à leurs membres, les requêtes visant à déterminer si les parties ou les employés sont visés par une convention collective, et d'autres questions relatives à l'application du Code.

**Décisions du Conseil:** Les décisions du Conseil sont toujours transmises par écrit à toutes les parties, même lorsqu'elles ont été communiquées verbalement à la fin d'une audience. Ces décisions sont fournies dans les deux langues officielles et paraissent dans la publication officielle du Conseil. Certains motifs de décision paraissent dans des ouvrages de droit ou dans des publications ayant trait aux relations du travail.

**Ordonnances du Conseil:** Lorsqu'une partie refuse de se conformer à une ordonnance du Conseil, la partie lésée peut demander au Conseil de déposer devant la Cour fédérale du Canada une copie de l'ordonnance en question afin de l'obliger à s'y conformer. Cette procédure s'applique notamment aux ordonnances par lesquelles le Conseil demande la réintégration et le dédommagement d'un employé à la suite d'un congédiement déloyal et celles dans lesquelles il prononce une injonction dans le cas d'un arrêt de travail illégal. Si le Conseil n'arrive pas à faire respecter son ordonnance par la médiation, il la dépose devant la Cour fédérale et elle prend alors la même valeur qu'une ordonnance de la Cour. Tout refus de s'y soumettre peut être considéré comme un outrage au tribunal.

**Contrôle:** Des rapports sur l'état d'avancement des causes sont constamment mis à jour en fonction des changements de priorités effectués à la suite de la réception de nouvelles affaires urgentes, des règlements qui interviennent à la suite de la médiation ou du retrait d'affaires qui avaient déjà été mises au rôle. Il existe aussi un programme complet de mesure du rendement interne qui permet d'évaluer le temps qui s'écoule, en ce qui concerne les activités du Conseil, entre le moment où celui-ci reçoit une requête et le moment où il rend sa décision.

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Après une diminution inconnue jusque-là de la charge annuelle de travail, attribuable d'une façon générale à la situation économique, et un ralentissement sensible de l'activité syndicale, la tendance s'est renversée en 1983-1984, le nombre de nouvelles causes ayant atteint le chiffre record de 771. Toutefois, une diminution inhabituelle des nouvelles causes a été enregistrée au cours du deuxième semestre. Pendant le premier semestre de 1984-1985, il y a eu 339 causes. Le nombre total pour l'année devrait être de 740. À part les difficultés habituelles qui empêchent

de prévoir le nombre et la nature des causes qui seront présentées par les parties, il faudra tenir compte, en 1985-1986, d'autres facteurs relatifs aux modifications législatives.

Les nouvelles modifications apportées à la partie V du Code par suite de l'adoption de la Loi C-34 sont entrées en vigueur le 18 juillet 1984. La plupart d'entre elles n'auront aucun effet sur les ressources requises par le Conseil. Toutefois, le mandat du Conseil a été élargi de sorte que celui-ci peut traiter un nouveau type de requêtes, soit celles portant sur la dispense de l'obligation de payer, pour des motifs religieux, des cotisations syndicales. Les modifications apportées au Code pourraient également donner lieu à un accroissement des affaires portant, par exemple, sur les changements technologiques. Il est difficile de prévoir le nombre de causes qui découleront de ces nouvelles dispositions, mais le Conseil espère qu'en modifiant ses procédures, il sera en mesure de faire face à l'accroissement de sa charge de travail.

Il est encore plus difficile de prévoir les conséquences que pourrait avoir la nouvelle disposition de la partie V du Code en vertu de laquelle le Conseil peut nommer des membres à temps partiel pour trancher les causes portant sur la sécurité et relevant de la partie IV du Code. Les modifications apportées à la partie IV du Code concernant la sécurité ne sont pas encore proclamées; aucun membre à temps partiel n'a été nommé par le Conseil et aucune demande n'a été faite en ce sens.

## 2. Nouvelles initiatives

Le principal défi qui attend le conseil en 1985-1986 consiste à ramener le volume des causes pendantes à un niveau plus acceptable par rapport à l'accroissement annuel des nouvelles causes (voir tableau 4). Le Conseil ne demande aucune année-personne additionnelle, mais il s'attend à ce qu'il soit pourvu à la dotation de deux postes de membre vacants et il prévoit que d'autres vacances ne resteront pas vacantes longtemps à l'avenir. Grâce à la dotation des postes vacants, à l'expérience et au rendement accru des nouveaux vice-présidents, à la décentralisation structurelle et à la technologie, le Conseil s'attend pouvoir atteindre ses objectifs.

Le système automatisé de gestion des causes et de recherche documentaire devrait être opérationnel dans tous les bureaux du Canada vers l'été de 1985. D'une manière générale, les avantages que le Conseil tirera de ce système l'aideront à mieux régler les affaires qui demandent quotidiennement l'application des diverses dispositions de la législation ouvrière.

Plus précisément, cet outil nécessaire rapportera les avantages suivants: un règlement plus rapide des causes; un accès plus sûr et plus rapide à une banque de données par tous les bureaux régionaux au Canada; une recherche plus précise et plus approfondie qui permettra de trouver dans la foule de décisions du CCRT les données nécessaires pour étayer les prises de décisions complexes; et des critères de rendement qui permettront à la haute direction de surveiller et de contrôler efficacement une charge de travail relativement complexe et variée.

En plus des effets positifs que cette automatisation aura sur les services fournis par le Conseil, celle-ci contribuera à réduire d'une unité les années-personnes nécessaires en 1986-1987. Sans ce système relativement peu cher, il aurait fallu augmenter le nombre d'années-personnes pour travailler avec les bases de données manuelles qui ne cessent de s'accroître.

### 3. Mise à jour des initiatives déjà annoncées

Depuis quelques années, le Conseil compte deux autres vice-présidents et il a décentralisé ses services en déléguant des fonctions de greffier à tous les directeurs régionaux. Il a ajouté deux années-personnes à ses bureaux régionaux afin de faire face à l'augmentation de la charge de travail et il a prévu l'acquisition, en 1984-1985, d'un système de liaison informatique.

On s'attend que ces innovations produiront des résultats mesurables en 1985-1986. En 1981-1982 un nombre sans précédent de causes furent réglées mais les deux vice-présidents impliqués durant cette période ont quitté le Conseil en 1982-1983. Au cours de leurs derniers mois de travail, ces vice-présidents chevronnés ont pu régler les causes dont ils étaient encore saisis, mais ils n'ont pas pu en accepter de nouvelles puisqu'ils n'avaient plus les pouvoirs pour les régler avant leur départ. De nouveaux vice-présidents ont été nommés en juillet et en août 1982, mais les difficultés propres à une période de transition et d'orientation expliquent la baisse du nombre des affaires réglées en 1982-1983. À la fin de cette année-là, le nombre des affaires non réglées a augmenté de 60, chiffre qui aurait pu être plus élevé n'eût été la diminution du nombre de nouvelles causes. En 1983-1984, le Conseil a réglé 139 causes de plus que l'année précédente, mais comme les nouvelles causes ont augmenté de 153, l'arriéré des causes non réglées s'est accru de 74 (voir tableau 4).

Le Conseil a obtenu la nomination d'un troisième vice-président en janvier 1983 et d'un quatrième en mars 1984. Ici encore il y a eu période d'orientation. Enfin la vice-présidence au Conseil était bien assurée. Mais le départ d'un membre survenu le 1^er^ février 1984 et d'un autre le 15 août 1984 a laissé des vacances qui n'étaient pas encore comblées en décembre 1984. La dotation des postes vacants permettra aux vice-présidents d'accroître substantiellement leur rendement, car deux membres additionnels pour former les quora nécessaires deviendront alors disponibles.

Les vice-présidents additionnels pourvus depuis 1983 n'étaient pas requis uniquement par le nombre accru des causes prévues. Le Conseil a invoqué également, et dans une large mesure, la nature changeante de la charge de travail qui comprend des causes plus complexes et un nombre de plus en plus élevé de causes nécessitant audition publique. Cette tendance se manifeste surtout dans l'accroissement des plaintes de pratique déloyale de travail. Le nombre de causes retirées et réglées avec l'aide d'un agent du conseil a certes augmenté, mais un pourcentage plus élevé de plaintes a nécessité la tenue d'auditions publiques. L'expérience révèle que les causes sont devenues plus complexes et que de plus en plus elles exigent la tenue d'une audition publique. Cette tendance est confirmée par le

fait qu'en 1981-1982, un total de 167 causes ont donné lieu à 210 jours d'audience, tandis qu'en 1983-1984, le même nombre de causes en a nécessité 256 (voir tableau 4).

Grâce à de récentes initiatives, le Conseil a pu régler chaque année un nombre de causes plus élevé depuis la transition de 1982-1983; il a pu consacrer plus de temps aux auditions publiques et il a amélioré son rendement en aidant les parties à régler leurs affaires sans de telles auditions. Le plein effet de ces initiatives devrait se manifester vers la fin de 1985-1986.

**4. Efficacité du Programme**

Vu leur nature, les activités du Conseil ne se prêtent pas à une évaluation précise pour ce qui est de l'efficacité. On doit noter qu'un programme d'évaluation se prête mal au Conseil en tant que tribunal impartial. Toutefois, le Conseil fait l'objet d'un examen constant de la part d'organismes de l'extérieur comme les associations d'employeurs et les syndicats, ainsi que de la part des milieux juridique et universitaire. Par exemple, le Conseil a fait l'objet d'une longue étude de la part de la Commission de réforme du droit. De plus, ses décisions peuvent être révisées par la Cour fédérale du Canada.

**5. Données sur le rendement et justification des ressources**

En 1982-1983, le conseil a enregistré une diminution du nombre des affaires réglées et ce, pour la première fois dans son histoire (voir tableau 4). Bien que le nombre de causes traitées ait augmenté de 139 en 1983-1984, c'est-à-dire de 25 %, en dépit de la nomination de deux nouveaux vice-présidents, il est à prévoir que le nombre de causes réglées n'augmentera que de 56 en 1984-1985, soit de 8 %. Cette modeste hausse est due aux deux postes laissés vacants par deux membres du Conseil qui, légalement, doit siéger à trois avec un vice-président ou le président pour former un quorum. L'un de ces postes est devenu vacant le 1$^{er}$ février 1984 et l'autre, le 15 août 1984. Si ces vacances sont comblées au début de 1985 et si les effectifs sont maintenus au grand complet, le Conseil pourra régler un nombre record de 864 causes en 1985-1986. Compte tenu des 740 nouvelles causes prévues, il pourra, vers la fin de l'année, ramener le nombre de causes pendantes à 185, ce qui équivaut globalement au nombre de nouvelles causes inscrites pendant trois mois.

**Tableau 4: Indicateurs de rendement**

| | 1981-1982 | 1982-1983 | 1983-1984 | 1984-1985* | 1985-1986* |
|---|---|---|---|---|---|
| Causes réglées | 825 | 558 | 697 | 753 | 864 |
| Causes entendues | 167 | 147 | 167 | 200 | 260 |
| Jours d'audience | 210 | 222 | 256 | 269 | 360 |
| Causes réglées par a-p | 9.2 | 5.9 | 7.0 | 7.2 | 8.3 |
| Nouvelles causes | 679 | 618 | 771 | 740 | 740 |
| Causes en instance à la fin de l'année | 188 | 248 | 322 | 309 | 185 |
| Taux des causes retirées/ réglées (plaintes) | 53.2 % | 52.6 % | 56.4 % | 55 % | 55 % |

* Projections.

## Section II
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

**Tableau 5: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 4,018 | 3,852 | 3,482 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 562 | 488 | 512 |
| | 4,580 | 4,340 | 3,994 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 591 | 577 | 584 |
| Information | 90 | 90 | 97 |
| Services professionnels et spéciaux | 427 | 590 | 479 |
| Location | 74 | 68 | 83 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 16 | 20 | 14 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 154 | 158 | 169 |
| Toutes autres dépenses | 18 | 18 | 17 |
| | 1,370 | 1,521 | 1,443 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 5,950 | 5,861 | 5,437 |
| Capital | 31 | 121 | 35 |
| Total des dépenses | 5,981 | 5,982 | 5,472 |

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 6: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| Gestion | 21 | 17 | 17 | 50,350 - 96,300 | 71,367 |
| Scientifique et professionnelle | 4 | 4 | 4 | 19,782 - 88,120 | 33,741 |
| Administration et service extérieur | 31 | 35 | 34 | 12,766 - 63,870 | 38,777 |
| Soutien administratif | 48 | 45 | 43 | 12,636 - 31,946 | 22,186 |

**Nota:** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## B. Analyse des coûts

**Tableau 7: Coût du Programme (en milliers de dollars)**

| | Dépenses de fonctionnement 1985-1986 | Plus autres coûts | **Coût total** | Total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|
| Conseil canadien des relations du travail | 5,981 | 1,198 | **7,179** | 6,901 |

Les autres coûts de $1,198,000 sont répartis comme suit:

| | (en milliers de dollars) |
|---|---|
| • Locaux fournis gratuitement par le MTP | 1,118 |
| • Émission de chèques par le MAS | 10 |
| • Versement de primes d'assurance par le SCT | 70 |

# Conseil consultatif canadien de la situation de la femme

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

1733
~~174~~
~~1601~~

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste auprès du:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1986-III-64 au Canada: $3.00
ISBN 0-660-52971-8 à l'étranger: $3.60

Prix sujet à changement sans préavis

35

~~17~~

~~1603~~

**Budget des dépenses 1985-1986**

**Partie III**

**Conseil consultatif canadien de la situation de la femme**

37
1744
1605

**Préface**

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend deux sections. La section I présente un aperçu et une description du Programme, des données de base, les objectifs et les perspectives en matière de planification, ainsi que des données sur le rendement qui servent à justifier les ressources demandées. La section II fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la partie II du Budget des dépenses afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires.

Ce document a pour objet de permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépense qui l'intéressent particulièrement.

## Table des matières

Extraits de la Partie II du Budget des dépenses 4

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Points saillants 5
B. État financier récapitulatif 6
C. Données de base
  1. Introduction 6
  2. Mandat légal 7
  3. Objectif du Programme 7
  4. Description du Programme 8
  5. Plan d'exécution du Programme 8
D. Perspective de planification
  1. Contexte 11
  2. Initiatives 11
  3. Efficacité du Programme 11
  4. Données sur le rendement et justification des ressources 16

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
  1. Dépenses par article 19
  2. Dépenses en personnel 20
B. Analyse des coûts 21

39



1745
1607

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $2,383,000 à l'appui du Conseil consultatif de la situation de la femme au cours de l'exercice financier 1985-1986.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits | (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Conseil consultatif de la situation de la femme** | | |
| 30 | Dépenses du Programme | 2,383 | 2,247 |
| | **Total du Programme** | 2,383 | 2,247 |

### Crédits - Libellé et montants

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Conseil consultatif de la situation de la femme** | |
| 30 | Conseil consultatif de la situation de la femme - Dépenses du Programme | 2,383,000 |

### Programme par activité

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|
| | Budgétaire | | Total | |
| | Fonctionnement | Dépenses en capital | | |
| Conseil consultatif de la situation de la femme | 2,372 | 11 | 2,383 | 2,247 |

## Section I
## Aperçu du Programme

### A. Points saillants

Voici les objectifs du Conseil pour 1985-1986 :

- entreprendre deux grandes études concernant les femmes; la première examinera certains des actes de violence commis le plus fréquemment à l'égard des femmes, dont la pornographie, les agressions sexuelles, les femmes battues, la violence dans la famille et l'inceste; la deuxième se penchera sur la situation actuelle des femmes dans les structures du pouvoir traditionnellement dominées par les hommes, dont la politique, le gouvernement, les médias, les Églises, les universités, les syndicats et les entreprises (voir page 18);

- entreprendre deux autres études sur les femmes en milieu rural et les femmes au foyer (voir page 18);

- terminer des recherches, commencées en 1982, portant sur la femme et l'économie et sur les adolescentes (voir page 18);

- établir un rapport relatif à une conférence sur la famille et le droit tenue en 1984-1985. Le Forum a pour objectif de donner aux personnes qui portent un intérêt particulier au droit de la famille, l'occasion de rencontrer des spécialistes et des décideurs du gouvernement afin d'échanger avec eux et de mieux définir leurs positions sur divers sujets, dont notamment la garde partagée, la déjudicialisation, les conjoints de droit commun, les nouvelles technologies de reproduction, ainsi que la communauté de biens.

## B. État financier récapitulatif

Pour le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, les dépenses liées au personnel (dont les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés) constituent plus de 57 % des dépenses totales.

**Tableau 1 : Besoins financiers (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence |
|---|---|---|---|
| Conseil consultatif canadien de la situation de la femme | 2 383 | 2 427 | (44) |
| Années-personnes projetées | 37 | 28 | 9 |

En 1984-1985, un Budget des dépenses supplémentaire de 180 000 $ a été accordé pour deux conférences et d'autres dépenses de fonctionnement. Les années-personnes supplémentaires ont, pour la plupart, été tirées des niveaux de dépenses autorisées en vue d'établir une fonction de communications/publications. La diminution du Budget des dépenses principal de 1985-1986 par rapport à celui de 1984-1985 représente le résultat net d'une provision pour l'augmentation des salaires et l'élimination des dépenses engagées, en 1984-1985 seulement, lors d'une conférence sur la famille et le droit.

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Conseil rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre responsable de la situation de la femme. Il s'occupe de transmettre au gouvernement le point de vue des Canadiennes sur toutes les questions qui intéressent les femmes. Dans l'exercice de son rôle ordinaire de conseiller du gouvernement fédéral, le Conseil mène des recherches indépendantes sur lesquelles il se fonde en grande partie pour formuler des recommandations sur les nombreuses questions qui touchent les femmes. Le Conseil se réserve le droit de faire connaître son point de vue sans le consentement du Ministre. Chaque année le Ministre présente le rapport du Conseil, qui décrit les activités de ce dernier dans les divers domaines de sa compétence.

Il ne faut pas confondre le Conseil avec les autres organismes ou services fédéraux se rapportant aux femmes, dont Condition féminine – Bureau de la coordonnatrice (Condition féminine Canada), le Bureau de la main-d'oeuvre

féminine de Travail Canada et le Programme de promotion de la femme du Secrétariat d'État. Ces entités mènent les activités suivantes :

- Condition féminine Canada informe le ministre responsable de la Condition féminine sur les besoins et les préoccupations des Canadiennes, analyse et élabore des politiques et des programmes et renseigne les organisations féminines ainsi que le grand public sur les politiques et programmes fédéraux concernant la condition féminine;

- le Bureau de la main-d'oeuvre féminine fait des recherches et élabore des politiques concernant l'effet du Code du Travail du Canada sur les femmes faisant partie de la population active;

- le Programme de promotion de la femme administre les subventions offertes aux organisations non gouvernementales féminines oeuvrant aux niveaux national, régional et local.

## 2. Mandat légal

Dans le rapport qu'elle a présenté le 28 septembre 1970, la Commission royale d'enquête sur le statut de la femme recommandait la création d'un conseil fédéral de la situation de la femme (recommandation n° 166).

Le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme fut créé en 1973. Organisme indépendant financé par le gouvernement fédéral, le Conseil a été constitué légalement par le décret en conseil C. P. 1976-781, qui stipule que le Conseil est considéré comme :

- un mandataire de Sa Majesté la Reine du Canada;

- une Commission aux fins du paragraphe 32(3) de la Loi sur la pension de la Fonction publique.

Le Conseil a pour mandat :

- de saisir le gouvernement et le public des questions qui intéressent et préoccupent les femmes;

- de conseiller le Ministre sur les sujets relatifs à la condition féminine, sujets que le Ministre peut soumettre au Conseil pour étude ou que le Conseil peut juger appropriés.

## 3. Objectif du Programme

L'objectif du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme est de porter à l'attention du gouvernement et du public des questions qui intéressent et préoccupent les femmes.

43

~~74~~

## 4. Description du Programme

Le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme conseille le gouvernement quant aux effets des politiques et des programmes actuels sur les femmes et lui recommande de nouvelles mesures pour améliorer la situation des Canadiennes; il mène et publie des recherches sur des questions intéressant les femmes en vue d'obtenir des réformes; il informe le public sur les grandes questions et le sensibilise par le truchement des relations publiques et des médias; et il contribue à la constitution d'une importante base de documentation canadienne sur les questions féminines.

Voici les services offerts par le Conseil :

- un centre de documentation sur les questions féminines;
- un centre d'information sur les pensions;
- une banque de talents comprenant le nom de femmes qui ont les compétences voulues pour siéger au sein de conseils, de commissions, etc.;
- plusieurs listes de distribution spécialisées et une liste de distribution générale où figurent plus de 5 000 noms de particuliers et de groupes féminins;
- des bureaux régionaux à Montréal, Vancouver et Winnipeg où les femmes peuvent se procurer informations, publications, etc.

## 5. Plan d'exécution du Programme

**Structure de l'activité :** Le Conseil exécute une seule activité qui se confond avec le Programme.

**Structure de l'organisation :** Le Programme est composé de trois grandes sections : Administration, Recherche et Communications/Publications.

**Administration :** La Section de l'administration comprend trois centres de responsabilité décrits ci-dessous.

**Bureau central :** Le Conseil fournit la plupart de ses services par l'intermédiaire du bureau central d'Ottawa. Tous les services administratifs ainsi qu'un centre de diffusion relèvent de la présidente et de la directrice exécutive. Le centre de distribution fait parvenir des envois, à titre régulier ou spécial, aux groupements féminins, aux divers organismes fédéraux et provinciaux, à des groupes spéciaux et à des personnes intéressées pour les informer des questions courantes ou nouvelles qui touchent les femmes. Les installations du bureau central sont à la disposition des groupements féminins pour des réunions, conférences, etc. Un centre de documentation fournit des renseignements aux recherchistes de l'extérieur.

**Bureaux régionaux :** Le Conseil est présent dans toutes les régions du pays grâce à une structure régionale diversifiée qui comprend deux bureaux régionaux, un à Montréal et l'autre à Vancouver, dirigés chacun par une vice-présidente, ainsi qu'un bureau local à Winnipeg. Les bureaux régionaux supervisent la diffusion des publications du Conseil dans leur région et mettent à la disposition du public leur centre de documentation et de référence sur les questions féminines. Ils accordent également leur soutien aux membres du Conseil et aux groupements féminins dans leurs activités locales.

**Membres du Conseil :** Le Conseil est composé de 27 membres à temps partiel nommés par décret pour trois ans. Ce sont des bénévoles qui travaillent à l'avancement des femmes dans leurs régions, en prononçant des allocutions devant des groupes féminins, en exposant les publications du Conseil, etc. Elles reçoivent toutefois une rétribution calculée sur une base journalière pour leur participation aux réunions trimestrielles du Conseil ainsi qu'une aide financière pour les dépenses qu'elles engagent pour des activités liées au Conseil.

**Recherche :** La Section de la recherche est chargée d'effectuer les recherches nécessaires pour la production de livres, de documents d'information et de feuilles de données. Elle fournit également, selon les besoins, des analyses de politiques et des données au Conseil, au gouvernement et au grand public.

Cette section prépare en outre des exposés de principe traitant des répercussions que pourraient avoir sur la situation des femmes certains projets de loi ou programmes et politiques proposés par le gouvernement. En outre, elle consulte directement des hauts fonctionnaires du gouvernement fédéral lors de l'élaboration de tels projets et, par la rédaction de mémoires ou des rencontres, collabore avec les comités parlementaires, les groupes de travail spéciaux et les commissions d'enquête. Comme les efforts déployés jusqu'ici par le Conseil et d'autres groupes ont permis de sensibiliser les décideurs aux questions féminines, les services de la Section de la recherche font l'objet d'une demande de plus en plus forte. Par ailleurs, elle évalue de temps en temps l'efficacité des principaux programmes et politiques gouvernementaux touchant les femmes.

Pour remplir efficacement ses fonctions, la Section se tient en liaison avec des universités, des groupes féminins, des recherchistes indépendants, et peut exécuter des projets en collaboration avec d'autres ministères fédéraux.

**Communications/Publications :** Cette section renseigne le public sur les activités du Conseil et veille à la diffusion des renseignements touchant les femmes. Chargée des relations avec les médias, elle établit des communiqués, répond aux demandes de renseignements émanant des médias, coordonne les interviews et les discours de la présidente et organise des campagnes d'information sur les questions exigeant une attention immédiate.

La section Communications/Publications exerce un contrôle sur la publication de tous les documents du Conseil, dont les rapports de recherche, les feuilles de données et les brochures. Elle s'occupe des arrangements touchant les différentes étapes de la réalisation des documents: révision, traduction, correction des épreuves, production, impression, promotion et, au besoin, réimpression. La section présente sous des formes différentes des documents destinés au grand public. Elle veille également à installer des présentoirs sur le Conseil à diverses conférences et autres manifestations touchant les femmes.

La section assure, en outre, le fonctionnement d'un système de diffusion nationale et internationale des documents du Conseil. Il comporte des envois postaux réguliers à diverses bibliothèques du pays, une entente avec le Conseil canadien de développement social pour la vente des publications du Conseil, des accords spéciaux avec des organismes fédéraux concernant l'envoi de certains documents aux groupes féminins et autres groupes intéressés.

Le tableau 2 indique la répartition des ressources par centre de repsonsabilité.

**Tableau 2: Répartition des ressources par centre de responsabilité pour 1985-1986**

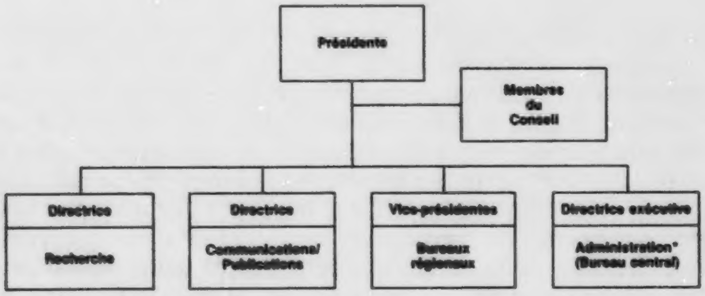


| | Recherche | Communications/ Publications | Bureaux régionaux | Administration* (Bureau central) | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| (en milliers de dollars) | 485 | 424 | 361 | 1 113 | 2 383 |
| Années-personnes | 7 | 6 | 7 | 17 | 37 |

* comprend les besoins financiers pour la Présidente, les Membres du Conseil et le Bureau central.

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

**Législation :** Modifier les lois est le moyen le plus efficace d'améliorer la situation des femmes. Le Conseil fait actuellement des recherches sur les moyens juridiques d'aider les Canadiennes à faire modifier les lois et à améliorer ainsi leur situation au sein de la société. La promotion de la réforme législative en matière de politique sociale est la priorité du Conseil.

**Pressions exercées par le public :** De nombreuses questions visées par un plan global de réforme sociale sont susceptibles de cristalliser de vives polémiques. Les lois fédérales se rapportant aux pensions, à la pornographie et à la situation des Indiennes en sont des exemples récents. Il arrive souvent que le Conseil doive se prononcer sans délai sur des questions controversées.

**Situation économique :** La conjoncture économique influe considérablement sur le niveau de vie et les possibilités d'emploi de chaque Canadienne. Toute fluctuation peut donc avoir des effets graves sur la situation économique des femmes. Le Conseil effectue actuellement des recherches sur la microtechnologie et ses répercussions sur la main-d'oeuvre et la société en général et a entrepris une étude majeure sur les femmes et l'économie (voir page 18).

**Sensibilisation du public :** Au cours de la dernière décennie, par suite de l'évolution des valeurs sociales, un certain nombre de Canadiens ont pris conscience des questions qui préoccupent le Conseil. Il en est résulté un accroissement de la charge de travail de l'organisme et un examen toujours plus approfondi des questions féminines. Enfin, les décisionnaires eux-mêmes prennent souvent l'initiative de consulter le Conseil, ce qui soumet les ressources dont ce dernier dispose à une forte demande.

### 2. Initiatives

Étant donné ce contexte, le Conseil prévoit axer ses efforts sur la poursuite et l'élargissement des activités entreprises jusqu'ici. Les objectifs en 1985-1986 sont mentionnés sous la section des points saillants à la page 5 de ce document.

### 3. Efficacité du Programme

Le Conseil a pour objectif d'attirer l'attention du gouvernement et du public sur les questions qui intéressent les femmes. Pour déterminer dans quelle mesure il atteint cet objectif, il faudrait évaluer l'influence de ses recherches et des recommandations qui en découlent sur les interventions gouvernementales, ainsi que l'effet des activités de la Section des communications/publications sur l'opinion. La Section de la recherche joue un rôle essentiel dans la formulation de recommandations précises destinées aux ministères fédéraux concernés. La Section des communications/publications, quant à elle, renseigne le public sur les préoccupations des femmes et, par ses publications, alimente de façon non négligeable le corpus de la documentation disponible au Canada sur les questions féminines.

S'appuyant sur des recherches solides, le Conseil joue un rôle essentiel en communiquant les préoccupations des femmes au gouvernement. Il agit directement par des mémoires et des recommandations déposées auprès des comités parlementaires et des commissions d'enquête gouvernementales. Mentionnons les consultations menées récemment sur des questions aussi importantes et complexes que la réforme des pensions, la pornographie et la prostitution, la réforme de la loi sur le divorce, l'action positive et le rôle des femmes dans le développement économique futur du pays. Le Conseil se tient également en liaison avec des organes comme la Commission Macdonald pour veiller à ce qu'ils exécutent leur travail dans une perspective non sexiste. À l'occasion de son dixième anniversaire en 1983, le Conseil a procédé à une revue des recommandations qu'il avait formulées au fil des ans et de leurs conséquences pour l'avancement des Canadiennes. Étant donné son mandat, qui consiste à informer et à conseiller, il est difficile de déterminer exactement dans quelle mesure il a influé sur l'action gouvernementale et l'opinion du public. Il est toutefois possible de démontrer qu'il a exercé une influence considérable et a régulièrement pris des initiatives qui ont abouti à l'adoption des lois. On trouvera au tableau 3 trois exemples de dossiers où le Conseil a obtenu des résultats significatifs.

**Tableau 3: Exemples de questions où les décisions ont tenu compte des recommandations du Conseil**

| Action prise par le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme | | Action prise par le gouvernement fédéral | |
|---|---|---|---|
| **Les pensions :** | | | |
| 1981 | Publie **Les femmes et la réforme des pensions**, contribution majeure au débat sur la réforme des pensions; établis un Centre national d'information sur les pensions visant à aider à l'organisation des conférences régionales proposées par Santé et Bien-être social Canada; publie **Les femmes et la réforme des pensions - document de travail** comme ouvrage de référence pour ces conférences. | 1981-1982 | Santé et Bien-être social Canada finance des conférences régionales pour les femmes sur la réforme des pensions. |
| 1982 | Publie une feuille de données sur les pensions. | 1982 | Publie le Livre vert **De meilleures pensions pour les Canadiennes**; crée un groupe de travail parlementaire sur la réforme des pensions. |
| 1983 | Présente un mémoire au groupe de travail; formule des recommandations détaillées, dont l'une demande l'inclusion immédiate d'une clause d'exclusion pour élever des enfants. | 1983 | L'Ontario abandonne son veto sur la clause d'exclusion pour élever des enfants. |
| | | 1984 | Annonce son intention d'introduire un projet de loi sur les pensions incorporant nombre de propositions faites par le Conseil. |

49

 ~~1750~~

~~1617~~

| Action prise par le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme | | Action prise par le gouvernement fédéral | |
|---|---|---|---|
| **Les femmes battues :** | | | |
| 1980 | Tient des consultations auprès d'agences de services et de refuges; publie **La femme battue au Canada : un cercle vicieux**, première étude d'envergure nationale sur la question. | | |
| 1980-1981 | Publie une série de recommandations, dont une demandant à Santé et Bien-être social Canada d'annexer un feuillet sur les femmes battues aux chèques d'allocation familiale | 1981 | Le groupe de travail sur la violence dans la famille est créé. |
| 1981 | Présente un mémoire au groupe de travail; publie une feuille de données sur les femmes battues. | | |
| | | 1982 | Santé et Bien-être social Canada envoie des brochures à 3 500 000 femmes; le Centre d'information national sur la violence dans la famille est créé. |
| | | 1983 | Une étude fédérale-provinciale sur les progrès accomplis et les projets de réforme est entreprise. |

| | Action prise par le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme | | Action prise par le gouvernement fédéral |
|---|---|---|---|
| **Les Indiennes :** | | | |
| 1973 | Formule la première d'une série de recommandations visant l'élimination des dispositions discriminatoires de la Loi sur les Indiens. | | |
| 1978 | Publie **La femme indienne devant la loi : une citoyenne mineure,** premier document d'envergure nationale sur la question. | | |
| 1982-1984 | Appuie, par de recommandations, des communiqués, des interventions auprès des ministres et à la Chambre des communes, les efforts déployés par les groupes de femmes autochtones pour participer aux décisions constitutionnelles et faire abroger les dispositions discriminatoires. | 1982 | Le sous-comité parlementaire sur les Indiennes et la Loi sur les Indiens est établi. |
| | | 1984 | La Chambre des communes adopte un projet de loi visant à éliminer les dispositions discriminatoires de la Loi. Le texte est bloqué au Sénat. |

Quant à déterminer dans quelle mesure le Conseil réussit à attirer l'attention du public sur les questions qui intéressent les femmes, il est possible de le faire d'après la demande dont ses publications font l'objet. Celles-ci correspondent, quant au contenu, aux recherches effectuées. Parmi les questions étudiées au cours de la dernière année financière, mentionnons les avantages parentaux, les conséquences financières de la rupture du mariage, la présence des femmes dans la Fonction publique fédérale et la prostitution.

51



~~175.~~
~~1619~~

Un grand nombre des publications du Conseil constituent les premiers documents d'envergure nationale sur telle ou telle question féminine importante. D'autres – c'est le cas d'une étude en cours sur les questions économiques – jouent un rôle différent et tout aussi utile en rassemblant, sous une présentation claire et intéressante, divers sujets et résultats de recherches jusque-là épars.

Le crédit dont jouit le Conseil aux yeux du public peut également être évalué d'après le nombre de fois où il est invité à participer à des débats sur des politiques. Les énoncés de position et les études du Conseil sont souvent cités par les groupes féminins et les médias, ainsi que dans des publications spécialisées et d'importants rapports gouvernementaux. Le tableau 4 (voir page 17) donne une idée de la demande sur une période de cinq ans.

**4. Données sur le rendement et justification des ressources**

Étant donné le mandat du Conseil, c'est-à-dire conseiller le ministre et informer le public, il est difficile d'utiliser les méthodes traditionnelles pour évaluer son rendement. Comme indicateurs de rendement possibles, mentionnons le nombre, l'importance et la complexité des projets de recherche menés à bien et des mémoires présentés, de même que la capacité de répondre aux demandes de renseignements et de documentation du public.

Le Conseil répond aux demandes de renseignements en envoyant chaque jour des documents par la poste. Parmi les publications les plus souvent demandées, mentionnons Vieillir au féminin, ActuELLES, Une épreuve de force, C'est à vous de jouer, Les femmes et la réforme des pensions, Cinq millions de femmes et De meilleurs soins de jour pour nos enfants : nouvelles options. Le tableau 4 indique l'augmentation du tirage des publications et feuilles de données du Conseil au cours des dernières années.

Depuis 1981, le Conseil prend chaque année l'initiative de rencontrer les groupes féminins nationaux. Le tableau 4 démontre la participation croissante des groupes féminins à ces rencontres, lesquelles, ont, en 1984-1985, eu lieu deux fois au cours de cette année.

**Tableau 4: Diffusion de documents et consultation avec des groupes féminins**

| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 | Réel (1) 1982-1983 | Réel (1) 1981-1982 |
|---|---|---|---|---|---|
| Publications diffusées par le Conseil | 144 000 | 120 045 | 94 760 | 75 469 | 75 469 |
| Feuilles de données diffusées par le Conseil | 200 000 | 158 517 | 206 487 | 175 300 | 175 300 |
| Publications vendues | 10 000 | 4 306 | 5 535 | 9 067 | 9 067 |
| Groupes féminins consultés | 40 | 40 (2) | 36 (2) | 25 | 25 |

(1) Faute de données précises, le nombre total de publications diffusées en 1981-1982 et en 1982-1983 a été divisé par deux.

(2) Le coût de ces rencontres a été partagé avec le Programme de promotion de la femme et Condition féminine Canada (voir page 7).

53



1756

1621

Le tableau 5 énumère les principaux projets terminés ou prévus.

**Tableau 5: Calendrier des principaux projets de recherche (du début de la recherche à la publication)**

| Titre du projet | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 | 1987 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| ActuELLES : dix ans de recommandations | — | — | | | | |
| Les femmes dans la Fonction publique fédérale : questions d'actualité | — | — | | | | |
| Femmes et action juridique | (1981) — | — | — | | | |
| La garde d'enfants au Canada : Document de travail | (1981) — | — | — | | | |
| La prostitution au Canada | — | — | — | | | |
| Le défi du double emploi | — | — | — | | | |
| Les femmes et l'informatique | — | — | — | | | |
| Les adolescentes | — | — | — | — | | |
| Les femmes gardiennes de la santé à la maison | — | — | — | — | | |
| Pour le meilleur et pour le pire . . . Une étude des rapports financiers entre les époux | | — | — | | | |
| Les femmes et l'économie | | — | — | — | | |
| Les femmes en milieu rural | | | — | — | | |
| Les femmes au foyer | | | | — | — | |
| La violence à l'égard des femmes : deuxième étape | | | | — | — | — |
| Les structures du pouvoir dans la société canadienne | | | | — | — | — |

Section II
Renseignements supplémentaires

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

**Tableau 6 : Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Personnel** | | | |
| Traitements et salaires | 1 193 | 903 | 900 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 167 | 117 | 114 |
| | 1 360 | 1 020 | 1 014 |
| **Fonctionnement** | | | |
| Transport et communications | 320 | 354 | 292 |
| Information | 330 | 429 | 222 |
| Services professionnels et spéciaux | 290 | 518 | 552 |
| Location | 38 | 35 | 42 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 4 | 21 | 2 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 30 | 34 | 37 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 2 372 | 2 411 | 2 161 |
| Capital | 11 | 16 | 13 |
| Dépenses totales | 2 383 | 2 427 | 2 174 |

55



~~17~~

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 7 : Années-personnes projetées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes projetées | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| Gestion | 4 | 4 | 4 | 50 350 - 96 300 | 58 377 |
| Scientifique et professionnelle | 4 | 3 | 3 | 13 609 - 88 120 | 34 332 |
| Administration et service extérieur | 15 | 8 | 8 | 12 766 - 66 252 | 31 621 |
| Soutien administratif | 14 | 13 | 13 | 12 636 - 37 130 | 20 021 |

**Nota :** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## B. Analyse des coûts

**Tableau 8: Coût net du Programme pour l'exercice 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Dépenses de 1985-1986 | Plus autres coûts | Coût net | Total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|
| Conseil consultatif canadien de la situation femme | 2 383 | 265 | 2 648 | 2 651 |

Les rajustements apportés aux dépenses budgétaires votées pour arriver au coût total net comprennent les services fournis gratuitement par le ministère des Travaux publics (234 000 $), le ministère des Approvisionnements et Services (3 000 $), le Conseil du Trésor (25 000 $) ainsi que les pensions de retraite (3 000 $).

57



1754

# Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

1759
~~1755~~
1623

# Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

## Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

Plan de dépenses

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste auprès du:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1986-III-4 au Canada: $6.00
ISBN 0-660-52914-9 à l'étranger: $7.20

Prix sujet à changement sans préavis

61

~~1756~~

~~1625~~

**Budget des dépenses 1985-1986**

**Partie III**

**Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes**

63

~~1757~~

1627

## Préface

Le présent plan de dépenses est destiné à servir de document de référence, et à ce titre, les données qu'il contient sont détaillées à différents degrés afin de répondre aux différents besoins de ses lecteurs.

Le plan de dépenses se divise en trois sections. La section I donne une vue d'ensemble du Programme et un résumé de ses projets et de ses réalisations. Les personnes désirant plus de détails trouvent à la section II, pour chaque activité, les résultats escomptés et les autres renseignements relatifs à leur réalisation qui justifient les ressources demandées. Enfin, la section III présente des renseignements supplémentaires sur les coûts et les ressources de même que des analyses spéciales dont le lecteur pourrait avoir besoin pour mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses destinés à assurer une certaine continuité avec les autres documents du Budget. Vous y trouverez aussi les extraits du volume II des Comptes publics. Ceux-ci serviront a évaluer le rendement financier du programme au cours de l'année précédente.

Le présent document a pour but de permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements précis dont il a besoin. La table des matières indique en détail le contenu de chaque section et l'état financier à la section I contient des renvois à des données plus détaillées à la section II. Le document contient également ici et là des références permettant au lecteur de trouver plus de détails sur des points d'intérêt particulier.

## Table des matières


**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 4

**Extraits du volume II des Comptes publics** 5

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Plans pour 1985-1986
   1. Points saillants 6
   2. État financier récapitulatif par activité 7
B. Rendement récent
   1. Points saillants 8
   2. Examen du rendement financier 10
C. Données de base
   1. Introduction 11
   2. Mandat légal 14
   3. Objectif du Programme 15
   4. Plan d'exécution du Programme 16
D. Perspective de planification
   1. Contexte 18
   2. Initiatives 19
   3. Efficacité du Programme 20

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Radiodiffusion 23
B. Télécommunications 32
C. Administration 37

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
   1. Dépenses par article 41
   2. Dépenses en personnel 42
   3. Paiements de transfert 43
B. Analyse des coûts 44
C. Analyse des recettes 44


65

 ~~1758~~

~~1629~~

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $22,961,000 pour mener à bien le mandat du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes en 1985-1986. Les dépenses au titre des pensions et des autres avantages sociaux des employés, estimées à $2,435,000 seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

**Besoins financiers par autorisation**

| Crédits | (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes** | | |
| 55 | Dépenses du Programme | 22,961 | 23,346 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 2,435 | 2,199 |
| | **Total du Programme** | 25,396 | 25,545 |

**Crédits - Libellé et montants**

| Numéros des crédits | Ministère et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes** | |
| 55 | Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes - Dépenses du Programme et subventions inscrites au Budget | 22,961,000 |

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Programme par activité**

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | | Total | | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | Paiements de transfert | | | |
| Radiodiffusion | 214 | 11,762 | - | 75 | **11,837** | | 11,933 |
| Télécommunications | 63 | 3,451 | - | - | **3,451** | | 3,446 |
| Administration | 148 | 10,009 | 99 | - | **10,108** | | 10,166 |
| | 425 | 25,222 | 99 | 75 | **25,396** | | 25,545 |

**Extraits du volume II des Comptes publics**

**Utilisation des crédits de 1983-1984**

| | Budget principal | Total des crédits | **Utilisation réelle** |
|---|---|---|---|
| Budgétaire | $ | $ | $ |
| **Crédit 60** - Dépenses du Programme subventions inscrites au Budget | 22,529,000 | 22,596,209 | **21,246,540** |
| **Statutaires** - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 2,091,000 | 2,328,000 | **2,328,000** |
| - Remboursements de montants portés aux recettes d'exercices précédents | - | 2,428 | 2,428 |
| **Total du Programme** | 24,620,000 | 24,926,637 | **23,576,968** |



67
1759
1831

## Section I
## Aperçu du Programme

### A. Plans pour 1985-1986

#### 1. Points saillants

En 1985-1986, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes:

- traitera environ 4,000 demandes de radiodiffusion visant à obtenir une nouvelle licence, à modifier une licence, à renouveler une licence et des demandes visant à changer la propriété, l'actif ou le contrôle ou des demandes de réseau, y compris des demandes de renouvellement de la plupart des stations de télévision de langue française, de la plupart des stations MF, du réseau CTV et de la plupart des stations de télévision de langue anglaise (voir page 26);

- continuera de contrôler la télévision payante au Canada. Il lui faudra pour cela délivrer des licences aux diffuseurs et suivre de près l'évolution de tous les services de télévision payante pour s'assurer du respect des objectifs du Conseil (voir page 30);

- tiendra une audience publique pour examiner le fonctionnement des services spécialisés et s'assurer que les nouveaux services spécialisés contribuent effectivement à la réalisation des objectifs de la Loi sur la radiodiffusion (voir page 30);

- tiendra une audience sur les services de télédistribution hors-programmation afin d'évaluer l'incidence possible des nouveaux services hors-programmation (voir page 30);

- proposera de nouveaux changements aux Règlements sur la Télévision par câble visant à rationaliser le traitement des demandes de hausse de tarifs des télédistributeurs comptant moins de 3,000 abonnés. Le Conseil étudiera également la possibilité de modifier à nouveau le Règlement sur la télévision par câble pour tenir compte des faits nouveaux en radiodiffusion (voir page 29);

- élaborera et mettra en oeuvre une nouvelle méthode d'approche à la réglementation dans le secteur des télécommunications, soit une approche générale à la structure de l'industrie qui tienne compte des similitudes, pour toutes les sociétés exploitantes réglementées par le gouvernement fédéral, d'un grand nombre de questions touchant l'accès au marché et le comportement des sociétés réglementées dans des marchés concurrentiels (voir page 36);

- mènera un certain nombre d'instances sur des questions de fond, notamment la séparation structurelle (compagnies affiliées pour la prestation de services concurrentiels), et un examen des Règlements généraux des sociétés exploitantes réglementées par le gouvernement fédéral; poursuivra ses travaux relativement à des instances antérieures, notamment la concurrence intercirconscription (concurrence dans le service interurbain) et la Phase III de l'enquête sur le prix de revient (méthode d'établissement du prix de revient des services existants) (voir page 36); et
- tiendra de grandes audiences tarifaires à l'égard de Bell et de la B.C. Tel (voir page 36).

## 2. État financier récapitulatif par activité

**Tableau I: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu* 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Radiodiffusion | 11,837 | 11,923 | (86) | 23 |
| Télécommunications | 3,451 | 3,441 | 10 | 32 |
| Administration | 10,108 | 10,156 | (48) | 37 |
| | 25,396 | 25,520 | (124) | |
| Années-personnes | 425 | 439 | (14) | |

* Aucun changement marqué par rapport au Budget des dépenses de 1984-1985. Le montant prévu 1984-1985 est de $25,000 inférieur au montant de $25,545,000 figurant au Budget des dépenses de 1984-1985 (Extraits de la Partie II du Budget des dépenses, page 4).

**Explication de la différence:** La baisse de $124,000 ou de 0,5 pour cent dans les ressources financières demandées pour 1985-1986 correspond au poste principal suivant:

| | $000 |
|---|---|
| • Taux d'augmentation dans les traitements et les salaires | 1,383 |
| • Réduction des années-personnes | (606) |
| • Réduction des coûts d'exploitation | (901) |

69

## B. Rendement récent

### 1. Points saillants

Les changements principaux aux plans du Programme de 1984-1985 sont les suivants

**Radiodiffusion**

- On met davantage l'accent sur la viabilité financière de nouveaux services, de sorte que ces derniers puissent mieux s'accommoder de contraintes économiques dans un milieu de la radiodiffusion compétitif.
- Le Conseil entreprend un examen exhaustif de ses procédures, en vue d'éliminer les règlements, les procédures et la paperasserie superflus et de cerner et de supprimer les causes des "lenteurs administratives" dans le traitement des demandes de radiodiffusion.
- On met de nouveau l'accent sur les questions d'intérêt public. Pour ce qui est des services de radiodiffusion existants comme nouveaux, le CRTC accorde la toute première priorité à l'évolution des besoins, des goûts, des opinions et des valeurs du public.
- Le CRTC met davantage l'accent sur la planification stratégique collective du secteur de la radiodiffusion, de manière que le Conseil et les titulaires de licences d'exploitation d'entreprises de radiodiffusion puissent coordonner et élaborer des stratégies particulières pour l'avenir.

Voici quels ont été les points saillants du rendement du Programme pour 1983-1984

**Radiodiffusion**

- Après des consultations poussées avec le secteur de la radiodiffusion et le public, le Conseil a publié des critères de reconnaissance d'émissions canadiennes, y compris des lignes directrices visant le traitement d'entreprises en coparticipation, de séries, de blocs de production, de productions sportives, de doublage, de productions de station et de réseau, de musique vidéo et d'émissions dramatiques.
- Le Conseil a tenu un certain nombre de réunions de consultation et d'échanges avec des représentants des industries de la radiodiffusion et du disque, afin de l'aider à rationaliser son règlement sur la radio MF en vue de donner plus de souplesse aux radiodiffuseurs tout en continuant d'assurer un service MF varié et complet. Le Conseil a annoncé une approche simplifiée à la radio MF en juin 1984.

- Le secteur canadien de la télévision payante a subi une série de changements profonds qui ont nécessité certaines mesures de restructuration en vue de permettre aux participants de mieux satisfaire les besoins du marché. Le Conseil s'est occupé d'un nombre de préoccupations reliées à la télévision payante en 1983-1984, notamment: la restructuration des titulaires de licences, les normes et pratiques en matière de programmation, les séquences-annonces, les règlements concernant les réseaux et la distribution du signal sonore en stéréophonie.

- Le Conseil a tenu une audience publique afin d'étudier des demandes en vue de dispenser de nouveaux services canadiens d'émissions spécialisées aux abonnés du câble, sur une base discrétionnaire. En avril 1984, il a attribué des licences à deux requérantes qui dispenseront un service de musique vidéo et un service d'émissions de sport.

- Le CRTC a publié sa politique et ses critières relatifs à l'étagement des services de télévision payante. Les lignes directrices pertinentes exposent les objectifs et la structure de l'étagement et traitent, entre autres choses, de la question de la distribution de signaux canadiens et étrangers et de la réglementation des tarifs.

- Comme partie intégrante de ses efforts permanents en vue de simplifier et d'accélérer le processus de réglementation, le Conseil a proposé des changements destinés à rationaliser la réglementation des tarifs de certains systèmes de télédistribution.

- Le Conseil a approuvé la demande de la CANCOM en vue d'ajouter la distribution de trois réseaux commerciaux et d'un réseau non commercial américains à son bloc de services canadiens.

**Télécommunications**

- Le Conseil s'est prononcé sur une requête de majoration tarifaire générale présentée par Bell Canada.

- Le Conseil s'est penché sur plusiers instances concernant d'importantes questions de télécommunications, y compris la Phase III de l'Énquête sur le prix de revient, la concurrence intercirconscription, les services améliorés et un colloque sur le service local. Les audiences concernant la Phase III, qui ont débuté en mai 1982, visaient la question de l'élaboration d'une méthode appropriée d'établissement du prix de revient devant servir à l'évaluation des tarifs des services existants. La concurrence interconscription a trait aux décisions en vertu desquelles le Conseil a premis au CNCP de se raccorder à Bell Canada et à la B.C. Tel en vue de dispenser, sur une base concurrentielle, certains services téléphoniques et de transmission de données intercirconscriptions.

71

(L'expression services améliorés sert généralement, dans le contexte des services de télécommunications, lorsque des services de mémorisation ou de traitement de l'information sont ajoutés aux services fondamentaux de télécommunications.)

- Le Conseil a participé à une conférence sur le service téléphonique local tarifé à l'utilisation, en vue de discuter des aspects techniques, financiers, économiques, sociaux et réglementaires de ce service.

## 2. Examen du rendement financier

**Tableau 2: Examen du rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Radiodiffusion | 10,048 | 10,957 | (909) |
| Télécommunications | 2,749 | 3,353 | (604) |
| Administration | 10,780 | 10,310 | 470 |
| | 23,577 | 24,620 | (1,043) |
| Années-personnes | 417 | 436 | (19) |

**Explication de la différence:** La différence d'environ $1,043,000 ou de 4,2 pour cent entre les dépenses réelles et le Budget des dépenses principal vient ci-après:

| | $000 |
|---|---|
| • une annulation d'années-personnes et d'autres coûts connexes, à cause de la difficulté de recruter des postulants qualifiés pour des postes vacants | 758 |
| • ressources reportées pour une étude des stéréotypes sexistes dans la radiodiffusion et les normes et pratiques de la télévision payante (L'étude a débuté au cours de l'exercice 1984-1985) | 175 |
| • mesures de restrictions administratives, pour l'ensemble du gouvernement, approuvées par le Cabinet | 110 |

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a été créé le $1^{er}$ avril 1968 par une loi du Parlement confiant au Conseil le soin de réglementer les entreprises de radiodiffusion qui constituent le réseau canadien de radiodiffusion. Dans la Loi sur la radiodiffusion, ces entités sont appelées entreprises d'émission de radiodiffusion (stations de radio et de télévision), et entreprises et réseaux de réception de radiodiffusion (entreprises de télédistribution ou de télévision par câble). La radiodiffusion est définie de manière à désigner toute radiocommunication émise pour être captée en direct par le grand public.

Le pouvoir de réglementer la radiodiffusion se distingue de celui qui a trait aux radiocommunications privées comme le service radio général (C.B.). Ces dernières sont autorisées et réglementées par le ministre des Communications en vertu de la Loi sur la radio. Aucune licence de radiodiffusion ne peut être délivrée par le CRTC tant que le ministère des Communications n'a pas confirmé que le requérant répond aux exigences techniques de la Loi sur la radio et de ses règlements afférents.

La Loi sur la radiodiffusion confère au CRTC le plein pouvoir de réglementer et de superviser le réseau canadien de radiodiffusion de même que le pouvoir de délivrer, de renouveler, de modifier, de suspendre et d'annuler des licences. Le tableau 3 illustre le processus suivi par le Conseil pour délivrer les nouvelles licences de radiodiffusion.

Depuis le $1^{er}$ avril 1976, date de l'adoption de la Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, le Conseil exerce aussi son autorité sur les entreprises de télécommunications relevant de la compétence fédérale. Aux termes de cette Loi, télécommunications désigne toute transmission, émission ou réception de signes, signaux, écrits, images, sons ou renseignements de toute nature par fil, radio ou par un autre procédé électromagnétique. Les télécommunicateurs assujettis à la réglementation fédérale du CRTC sont Bell Canada, la Compagnie de téléphone de la Colombie-Britannique, les télécommunications CNCP, la Norouestel Inc., les Télécommunications Terra Nova Inc. ainsi que Télésat Canada. Si la réglementation des radiodiffuseurs porte principalement sur les licences et la programmation, celle des télécommunicateurs vise à garantir que les taux imposés au public en échange de divers services de télécommunications sont justes et raisonnables et que les entreprises ne font aucune discrimination injuste et n'accordent aucune préférence ni aucun avantage indu dans la prestation des services ou des installations de télécommunications.

À certains égards, comme l'énoncent l'article 19.7 de la Loi sur la radiodiffusion et à l'article 45.3 de la Loi nationale sur les transports, le Conseil a tous les pouvoirs, les droits et les privilèges dévolus à un tribunal supérieur.

## Tableau 3: Processus de délivrance de nouvelles licences de radiodiffusion

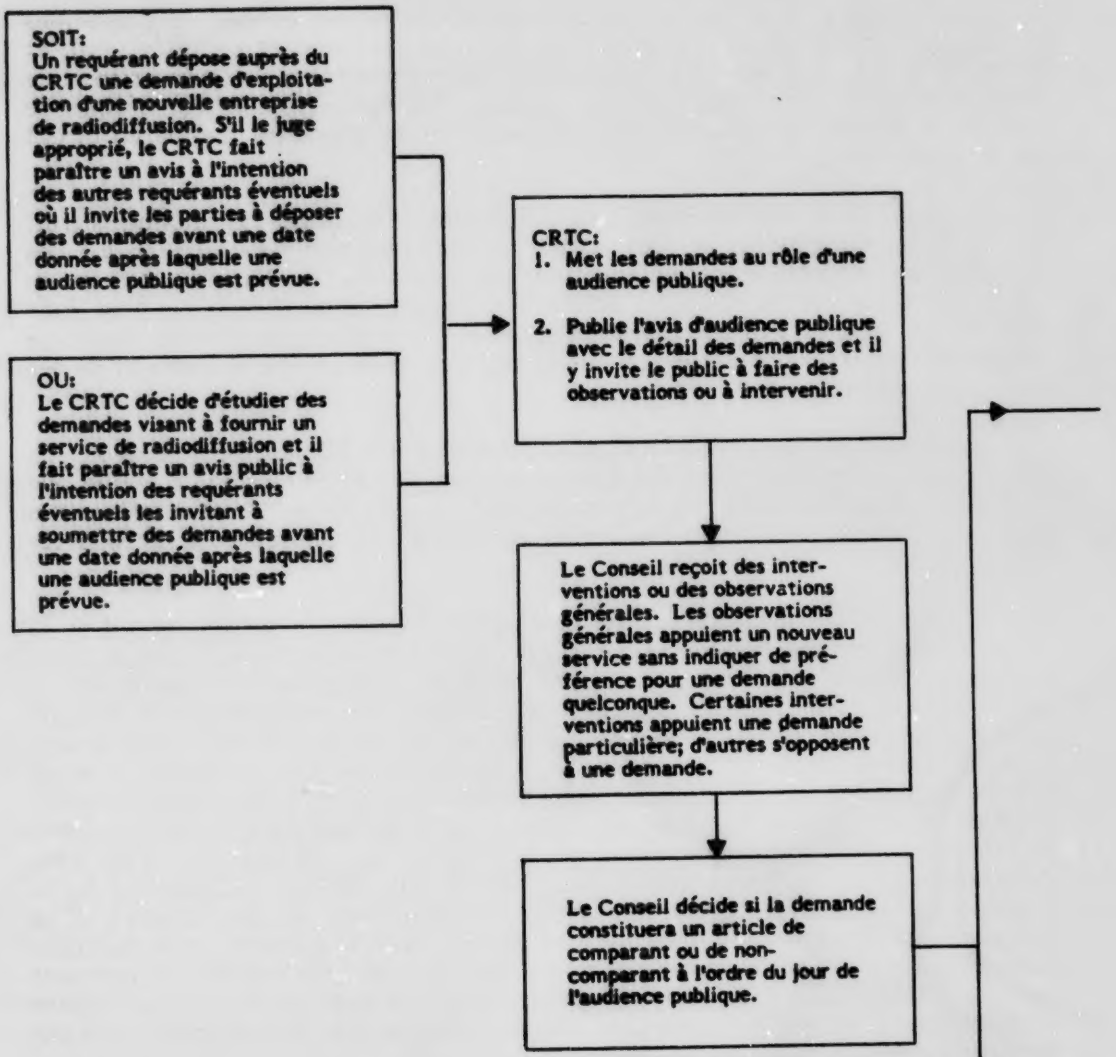

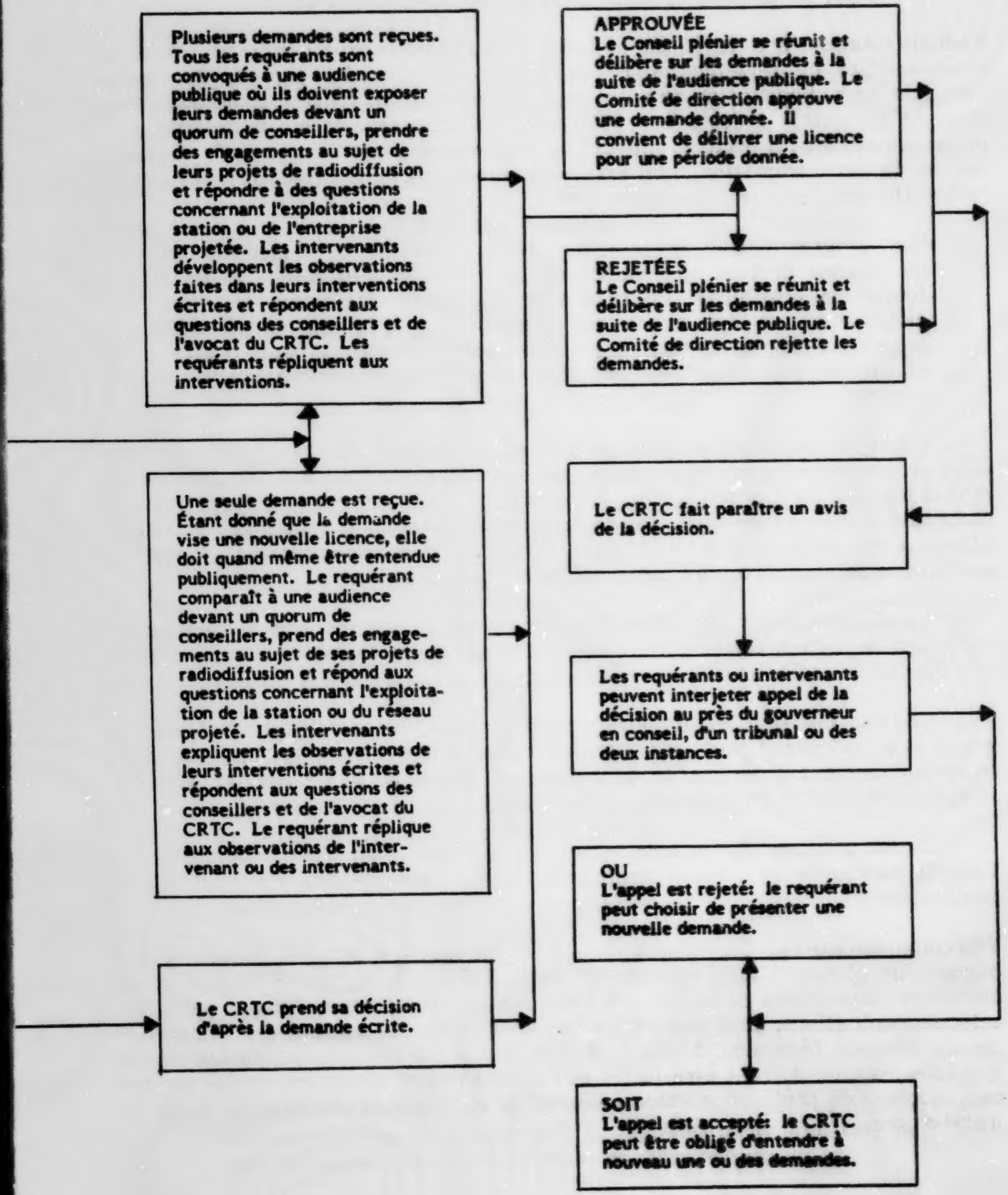
Plusieurs demandes sont reçues. Tous les requérants sont convoqués à une audience publique où ils doivent exposer leurs demandes devant un quorum de conseillers, prendre des engagements au sujet de leurs projets de radiodiffusion et répondre à des questions concernant l'exploitation de la station ou de l'entreprise projetée. Les intervenants développent les observations faites dans leurs interventions écrites et répondent aux questions des conseillers et de l'avocat du CRTC. Les requérants répliquent aux interventions.
Une seule demande est reçue. Étant donné que la demande vise une nouvelle licence, elle doit quand même être entendue publiquement. Le requérant comparaît à une audience devant un quorum de conseillers, prend des engagements au sujet de ses projets de radiodiffusion et répond aux questions concernant l'exploitation de la station ou du réseau projeté. Les intervenants expliquent les observations de leurs interventions écrites et répondent aux questions des conseillers et de l'avocat du CRTC. Le requérant réplique aux observations de l'intervenant ou des intervenants.
Le CRTC prend sa décision d'après la demande écrite.
APPROUVÉE
Le Conseil plénier se réunit et délibère sur les demandes à la suite de l'audience publique. Le Comité de direction approuve une demande donnée. Il convient de délivrer une licence pour une période donnée.
REJETÉES
Le Conseil plénier se réunit et délibère sur les demandes à la suite de l'audience publique. Le Comité de direction rejette les demandes.
Le CRTC fait paraître un avis de la décision.
Les requérants ou intervenants peuvent interjeter appel de la décision au près du gouverneur en conseil, d'un tribunal ou des deux instances.
OU
L'appel est rejeté: le requérant peut choisir de présenter une nouvelle demande.
SOIT
L'appel est accepté: le CRTC peut être obligé d'entendre à nouveau une ou des demandes.

75

## 2. Mandat légal

Le mandat légal en radiodiffusion et en télécommunications découle de diverses lois dont la Loi sur la radiodiffusion et la Loi sur les chemins de fer.

**Radiodiffusion:** L'article 15 de la Loi sur la radiodiffusion confie au CRTC la responsabilité de réglementer et de surperviser tous les aspects du réseau canadien de radiodiffusion de manière à appliquer la politique de radiodiffusion énoncée à l'article 3 de la Loi. L'article 3 stipule sept objectifs relatifs à la programmation et à d'autres aspects du système de radiodiffusion. Pour ce qui est de la programmation, qui est un élément important de la politique de radiodiffusion, l'article 3 d) stipule que:

> "La programmation offerte par le système de la radiodiffusion canadienne devrait être variée et compréhensive et qu'elle devrait fournir la possibilité raisonnable et équilibrée d'exprimer des vues différentes sur des sujets qui préoccupent le public et que la programmation de chaque radiodiffuseur devrait être de haute qualité et utiliser principalement des ressources canadiennes créatrices et autres."

Parmi les pouvoirs conférés au Conseil par le Parlement se trouve celui de délivrer, de renouveler, de modifier, de suspendre et d'annuler une licence de radiodiffusion. Le Conseil a aussi le pouvoir de prescrire des classes de licences de radiodiffusion et de faire des règlements applicables à toutes les personnes détenant des licences de radiodiffusion d'une ou de plusieurs classes. Il possède en outre le pouvoir d'imposer des conditions de licence.

Le Conseil peut exempter des personnes exploitant une entreprise de réception de radiodiffusion d'une catégorie quelconque de l'obligation de détenir une licence de radiodiffusion.

Chaque décision et ordonnance du Conseil est définitive sauf que le gouverneur en conseil peut, par décret, annuler la délivrance, la modification ou le renouvellement d'une licence quelconque ou demander au Conseil de réétudier le dossier et d'entendre la cause.

Il est possible d'interjeter appel d'une décision ou d'une ordonnance du Conseil auprès de la Cour d'appel fédérale sur une question de droit ou de juridiction.

**Télécommunications:** Le mandat du CRTC en matière de télécommunications découle de plusieurs lois, notamment de la Loi sur les chemins de fer et de certaines dispositions de la Loi nationale sur les transports qui s'appliquent aux télécommunications, ainsi que des lois de constitution en société des entreprises de compétence fédérale. L'article 321 de la Loi sur les chemins de fer stipule que tous les taux doivent être justes et raisonnables et qu'une entreprise ne doit pas accorder de préférence indue à l'égard de ses taux, de ses services ou de ses installations.

En vertu de l'article 64 de la Loi nationale sur les transports, le Cabinet est habilité à modifier ou à rescinder mais non à renvoyer les décisions prises par le Conseil à l'endroit des télécommunicateurs de réglementation fédérale.

## 3. Objectif du Programme

L'objectif du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes est "d'encourager l'application des politiques nationales de radiodiffusion grâce à la réglementation et à la supervision des réseaux canadiens de radiodiffusion; et réglementer les tarifs et les autres aspects des services offerts par les entreprises de télécommunications qui relèvent de la compétence fédérale."

Cet objectif se répartit en divers sous-objectifs:

**Radiodiffusion:**

- promouvoir l'évolution d'un système de radiodiffusion qui appartienne et soit contrôlé effectivement par des Canadiens, de façon à sauvegarder, à enrichir et à raffermir la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada;
- veiller à ce que les réseaux nationaux de radiodiffusion offrent une programmation variée et compréhensive, en ayant recours principalement à des ressources canadiennes créatrices et à d'autres ressources et qu'ils fournissent aux Canadiens la possibilité raisonnable et équilibrée d'exprimer des vues différentes sur des questions d'intérêt public;
- voir à ce que tous les Canadiens reçoivent les services de radiodiffusion en anglais et en français, au fur et à mesure que des fonds publics deviennent disponibles;
- veiller à ce que toutes les régions du Canada reçoivent les services nationaux de radiodiffusion dans les deux langues officielles, par l'entremise d'une société établie par le Parlement, et que ces services contribuent à la réalisation de l'unité nationale et permettent l'expression continue de l'identité canadienne;
- veiller à ce que le système de radiodiffusion national soit doté d'un équipement de radiodiffusion éducative; et
- veiller à ce que l'on tienne compte des progrès scientifiques et techniques dans la réglementation et la supervision des réseaux nationaux de radiodiffusion.

**Télécommunications:**

- veiller à ce que les tarifs demandés par les entreprises de télécommunications assujettis à la réglementation fédérale pour les services qu'ils offrent soient justes et raisonnables;

77



1764

1641

- veiller à ce que les entreprises de télécommunications ne fassent pas de discrimination injuste ni n'accordent de préférence indue en ce qui a trait aux tarifs qu'ils demandent ou aux services ou installations qu'ils fournissent;
- veiller à ce que les activités des entreprises de télécommunications relatives à leurs services et à leurs tarifs soient raisonnables; et
- s'acquitter des autres mandats qui lui sont conférés en vertu de la Loi sur les chemins de fer, y compris l'approbation des ententes conclues entre les enterprises de télécommunications et l'examen des demandes relatives à l'interconnexion des réseaux de télécommunications.

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Le Programme du CRTC comprend trois activités qui contribuent à la réalisation de l'objectif du Programme: la radiodiffusion, les télécommunications et l'administration. Les activités Radiodiffusion et Télécommunications aident les conseillers en leur fournissant des conseils pour l'élaboration des politiques et en effectuant le travail de recherche et d'évaluation entourant toutes les demandes reçues par le Conseil. L'activité Administration comprend le cabinet du Président (le Président est le sous-chef légalement désigné et à ce titre le premier administrateur) le Comité de direction (qui constitue l'autorité décisionnaire du CRTC), le Contentieux et la Gestion intégrée.

**Tableau 4: Structure des activités**

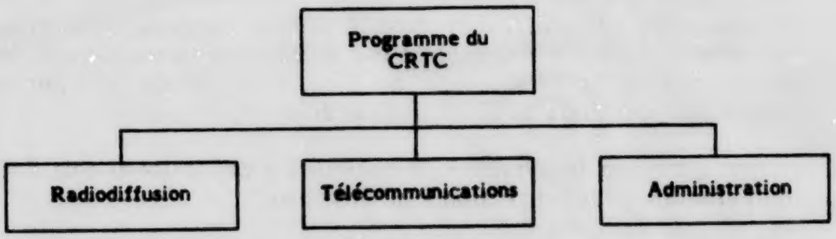

**Organisation:** La Loi sur la radiodiffusion établit le Conseil comme "un seul organisme public autonome", l'oblige à présenter un rapport au Parlement à la fin de chaque année financière et indique que "le Ministre (des Communications) doit faire déposer le rapport devant le Parlement." La Loi sur la radiodiffusion prévoit aussi que toutes les dépenses annuelles du CRTC "doivent être payées sur les crédits affectés par le Parlement à cette fin" et la Loi sur l'administration financière et ses annexes désigent le ministre des Communications comme le ministre compétent pour approuver les prévisions financières annuelles. Le Conseil se divise en quatre grands secteurs: Direction, Exploitation, Contentieux et Gestion intégrée. La Direction comprend le Président et les membres du Conseil. L'Exploitation s'occupe de la recherche et des recommandations ayant trait à toutes les questions de radiodiffusion et assument un rôle semblable en télécommunications. Le Contentieux fournit au Président et aux conseillers des conseils juridiques. La Gestion intégrée s'occupe de l'administration courante du Conseil et coordonne la planification globale et stratégique de l'organisme.

Le tableau 5 fait le lien entre l'organigramme du CRTC et la structure des activités décrite plus haut et donne une ventilation des ressources pour 1985-1986.

**Tableau 5: Ressources par organisation et activité en 1985-1986 (en milliers de dollars)**

Président

| | Direction 26 A-P | Exploitation 277 A-P | Contentieux 16 A-P | Gestion intégrée 106 A-P | Total des activités |
|---|---|---|---|---|---|
| Radiodiffusion 214 A-P | | 11,837 | | | 11,837 |
| Télécommunications 63 A-P | | 3,451 | | | 3,451 |
| Administration 148 A-P | 2,472 | | 1,027 | 6,609 | 10,108 |
| | 2,472 | 15,288 | 1,027 | 6,609 | 25,396 |

79

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes évolue dans un milieu très changeant. Voici plusieurs facteurs déterminants pour le Programme:

**Nature d'un organisme de réglementation:** En sa qualité d'organisme de réglementation, constitué par une loi, le Conseil évolue dans un contexte de planification complexe. Il doit d'une part adopter une perspective de planification à long terme pour s'assurer de la mise en oeuvre de politiques efficaces et tenant compte d'un milieu changeant rapidement. Le Conseil doit d'autre part demeurer capable en tout temps d'examiner et de trancher quotidiennement une grande variété de demandes de radiodiffusion et de réglementer les échelles tarifaires des entreprises publiques de télécommunications assujetties à la compétence fédérale. L'accomplissement de ces tâches nécessite un plan à long terme capable de composer avec un mode de fonctionnement très réactif ainsi qu'avec une organisation flexible et un noyau de membres compétents et polyvalents, capables de se mobiliser rapidement devant les impératifs du volume de travail et les nouvelles priorités.

Ces tâches doivent également s'inscrire dans un cadre quasi judidiaire qui attache beaucoup d'importance aux processus publics et à la participation du public. À ce titre, une partie vitale du travail du Conseil consiste à étudier des interventions de membres du public canadien principalement par l'intermédiaire des audiences publiques. Ces audiences ont lieu en tout temps de l'année et partout au Canada et elles donnent aux membres du public l'occasion de faire valoir leur point de vue sur les demandes ou sur des questions relatives à une politique ou à un dossier de réglementation.

**Changement technologique:** Le réseau canadien de radiodiffusion évolue dans un milieu de plus en plus concurrentiel. Grâce à des innovations technologiques révolutionnaires, il est aujourd'hui possible de profiter chez soi de toutes sortes de services de divertissement et d'information. L'expansion rapide des techniques de communication par satellite, combinée à l'essor de la télévision par câble, a multiplié le nombre de canaux de télévision à la disposition du téléspectateur. Les télédiffuseurs classiques voient par ailleurs leur auditoire menacé de plus en plus par la télévision payante, les lecteurs de disques vidéo, les magnétoscopes à cassettes, les micro-ordinateurs, les ordinateurs et jeux vidéo domestiques et la radiodiffusion par satellite.

Une évolution technologique aussi rapide oblige le Conseil à revoir attentivement ses politiques et à faire en sorte que les objectifs de la Loi sur la radiodiffusion soient respectés le plus efficacement dans ce nouveau milieu. La rapidité du changement et l'incertitude qu'il entraîne font qu'il est encore plus important que le Conseil élimine les obstacles inutiles que la réglementation pose à la flexibilité et à l'innovation. Il s'agit pour cela d'accentuer les pouvoirs de surveillance plutôt que de réglementation confiés au Conseil par la Loi sur la radiodiffusion.

La conséquence la plus importante de la nouvelle technologie des communications a été d'intensifier la concurrence sur le marché des télécommunications, tant par l'arrivée de nouveaux participants que par celle de nouveaux produits et services qui ne sont pas réglementés bien souvent mais qui font concurrence aux entreprises traditionnellement réglementées. Ainsi, l'intégration de la technologie micro-électronique et numérique dans les télécommunications a fait baisser les coûts de revient (et partant les obstacles à l'entrée sur des marchés monopolistiques) et à multiplier les produits et les services de remplacement offerts par les entreprises réglementées. Une concurrence entre transporteurs réglementés et compagnies non réglementées s'est établie ou s'établira sur des marchés en place ou naissants comme l'équipement de bureau, la radio cellulaire, le courrier électronique et une gamme de services de communications informatisées. Le perfectionnement des services intégrés et les perspectives de milliards de dollars offertes par l'industrie des services d'information intégrés ont accru la demande de participation aux marchés des communications de messages et de données contrôlés par les transporteurs réglementés et ont incité les transporteurs à chercher à s'installer sur de nouveaux marchés comme les communications informatisées et l'édition électronique. Le Conseil a délaissé un mode de fonctionnement principalement réactif en télécommunications au profit d'un programme bien arrêté d'établissement de règles générales visant à répondre aux vastes questions de politiques qui se posent par suite du virage technologique.

**Incidence économique:** Au cours de la période visée par le plan de dépenses, le travail du Conseil continuera d'être touché par les lignes directrices du gouvernement en matière de hausse de prix, surtout au chapitre des tarifs d'abonnement en télédistribution ainsi que des taux et tarifs des services de télécommunications. Durant l'année en cours, le Conseil se penchera sur les conséquences que pourrait avoir pour la réglementation, les considérations économiques importantes telles que la fluctuation des taux d'inflation et d'intérêt et, dans le cas des tarifs de télédistribution, les répercussions financières des nouveaux services de télédistribution autorisés par le Conseil. Une attention particulière sera acccordée aux nouvelles politiques conçues pour permettre à l'industrie des communications de profiter du climat économique un peu meilleur et ainsi renforcer sa position financière et sa contribution aux objectifs de la politique de communications.

## 2. Initiatives

Le travail entrepris par la CRTC est régi par le fait que les organismes quasi-judiciaires sont de nature réactive fondamentalement et doivent être capables de s'adapter et de s'ajuster au besoin. En 1985-1986, le Conseil a l'intention de continuer d'élaborer des politiques de réglementation en radiodiffusion et en télécommunications dans des domaines précis et de revoir les politiques de réglementation établies. Le conseil élaborera et mettra en oeuvre une nouvelle méthode d'approche à la réglementation dans le secteur des télécommunications, soit une approche générale à la structure de l'industrie qui tienne compte des similitudes, pour toutes les sociétés exploitantes réglementées par le gouvernement fédéral, d'un grand nombre de questions touchant l'accès au marché et le comportement des sociétés réglementées dans des marchés concurrentiels. Leur incidence sur les activités opérationnelles est décrite aux pages 23 à 40.

### 3. Efficacité du Programme

L'efficacité globale du Programme peut être analysée par rapport à plusieurs sous-objectifs (voir page 15). Ces sous-objectifs abordent en gros le rendement de l'industrie canadienne de la radiodiffusion en matière de propriété et de contrôle canadiens, de programmation, d'accessibilité du système national de radiodiffusion, d'adaptation aux changements technologiques et celui de l'industrie des télécommunications en matière de taux et de tarifs ainsi que de prestation du service sans discrimination injuste.

Même si le Programme contribue à la réalisation de ces sous-objectifs par l'exercice de son mandat de réglementation, plusieurs autres facteurs entrent en ligne de compte. Ainsi, l'information qui suit reflète l'effet cumulatif des décisions rendues non seulement par le CRTC mais émanant aussi d'autres sources d'influence comme les industries de la radiodiffusion et des télécommunications, leurs fournisseurs, leurs clients et divers groupes d'intérêt.

**Propriété et contrôle canadiens:** Depuis la création du Conseil de la radiotélévision canadienne en 1968, l'influence de sa réglementation a fait baisser considérablement la propriété et le contrôle étrangers à un point tel qu'aucun radiodiffuseur ni télédistributeur n'accuse de participation étrangère supérieure à 20 % comme le prévoit la directive du Cabinet à cet égard. Il n'y a d'ailleurs plus d'administrateurs étrangers au sein des entreprises de radiodiffusion.

**Accessibilité au système national de radiodiffusion:** Les dernières années ont été témoins d'un accroissement considérable du nombre d'entreprises de radiodiffusion et du volume d'affaires qu'elles engendrent. Le tableau 6 illustre la croissance des stations de radio MA et MF, des installations de télédiffusion et des entreprises de télédistribution, de télévision par abonnement (TVA) et à émetteurs multiples (TEM).

**Tableau 6: Accroissement des entreprises de radiodiffusion et de télédistribution (1978-1983)**

| | 31 mars 1983 | | 31 mars 1978 | |
|---|---|---|---|---|
| | Nombre de stations et d'entreprises autorisées | Recettes (en millions de dollars) | Nombre de stations et d'entreprises autorisées | Recettes (en millions de dollars) |
| Radio MA | 754 | 490[1] | 722 | 309[1] |
| Radio MF | 786 | | 323 | |
| Télévision | 1,442 | 951[2] | 933 | 500[2] |
| Télédistribution | 853 | 550 (est) | 526 | 252 |
| TVA et TEM | 284 | S/O | S/O | S/O |
| | 4,119 | 1,991 | 2,504 | 1,061 |

1 La radio de Radio-Canada excluse
2 La télévision de Radio-Canada incluse

En 1981, le CRTC a autorisé la CANCOM à exploiter un réseau à canaux multiples de radiodiffusion et de télédiffusion par satellite pour distribuer divers signaux de télévision et de radio canadiens dans des régions éloignées et mal desservies du Canada. En 1983, le Conseil a approuvé la demande de la CANCOM visant à modifier sa licence de réseau et à y ajouter la distribution de signaux sous forme codée de trois réseaux américains commerciaux et d'un réseau non commercial (les signaux 3 + 1) aux services canadiens déjà offerts.

Le Conseil a autorisé jusqu'à présent plus de 200 entreprises à distribuer les signaux de la CANCOM dans plus de 860 petites collectivités situées dans des régions éloignées et mal desservies du Canada.

Les Canadiens ont maintenant pour ainsi dire tous accès à au moins un service de radio canadien et un service de télévision canadien. Plus de 90 % des Canadiens peuvent recevoir au moins trois services de télévision canadiens. Plus de 70 % des Canadiens peuvent capter en direct trois signaux américains ou plus.

Parmi les secteurs en plein essor, il convient aussi de mentionner la télédistribution. Le Canada jouit présentement d'un des taux les plus élevés d'accessibilité aux services de télédistribution. Ce taux est passé de 75 % en 1978 à 80 % en 1983.

L'accessibilité caractérise aussi maintenant l'étendue de la radiodiffusion en langue française. On trouve maintenant des stations radiophoniques de langue française dans la plupart des grands centres urbains du Canada et dans les régions où la représentation francophone le justifie. Voilà qui permet aux Canadiens de jouir des médias électroniques dans la langue officielle de leur choix.

**Contenu canadien en radiodiffusion:** L'article 3 de la Loi sur la radiodiffusion stipule que "la programmation de chaque radiodiffuseur devrait être de haute qualité et utiliser principalement des ressources canadiennes créatrices et autres."

Le Conseil a établi des définitions de programmation canadienne pour chaque média de radiodiffusion et il oblige les titulaires de licence, par les règlements et les conditions de licence, à diffuser les quantités prescrites de contenu canadien. Ainsi, dans le cas des stations et des réseaux de télévision, 60 % des émissions doivent satisfaire à la définition du contenu canadien. À la suite d'une consultation du public et de nouvelles discussions avec les représentants des industries de la radiodiffusion et de la production, le Conseil a fait entrer en vigueur les critères d'accréditation des émission canadiennes en avril 1984. Le Conseil fait de l'écoute d'émissions de télévision pour vérifier si les exigences de contenu canadien sont respectées. À compter d'octobre 1984, la période d'évaluation aux fins du calcul du contenu canadien passera d'un an à six mois. Le but de ce changement est de faire en sorte que les émissions canadiennes soient réparties à peu près également à l'intérieur des diverses périodes, peu importe le moment du jour ou de l'année.

**Adaptation au changement technologique:** La dernière décennie a vu l'informatique, l'émission et la réception par satellite de même que les techniques de communication et de radiodiffusion avancer à grands pas. Le rythme du progrès ne semble pas prêt de ralentir. Parmi les nombreuses adaptations du Programme à toute cette évolution, citons la décision d'élargir la concurrence sur le marché de l'équipement terminal qui joue en faveur du consommateur sur le marché des téléphones et des autres appareils terminaux ou d'interconnexion.

Section II
Analyse par activité

## A. Radiodiffusion

### Objectif

Défendre les décisions et les politiques du Conseil visant à faire du système national de radiodiffusion un service équilibré qui renseigne, éclaire et divertisse et qui offre une répartition équitable de toute la gamme de la programmation; un service de langue anglaise et de langue française répondant aux besoins particuliers des diverses régions; et un service qui contribue au développement de l'unité nationale et exprime constamment la réalité canadienne.

### État récapitulatif des ressources

L'activité "Radiodiffusion" représente environ 47 % de l'ensemble des dépenses du CRTC pour 1985-1986 et 50 % du nombre total d'années-personnes.

**Tableau 7: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Secrétariat | 3,296 | 48 | 3,387 | 51 | 2,526 | 48 |
| Direction exécutive de la radiodiffusion | 7,628 | 154 | 7,768 | 158 | 6,924 | 149 |
| Recherche | 913 | 12 | 768 | 13 | 598 | 11 |
| | 11,837 | 214 | 11,923 | 222 | 10,048 | 208 |

Environ 81 % de toutes les dépenses de l'activité ont trait au personnel. Ce chiffre augmente si l'on tient compte des honoraires et des paiements versés aux personnes de l'extérieur engagées à contrat.

Les recettes tirées des droits de licences de radiodiffusion sont évaluées en 1985-1986 à 30.0 millions de dollars (voir page 45) et sont inscrites au Fond du revenu consolidé.

## Rendement financier antérieur

Le tableau 8 résume les principaux changements aux exigences financières de 1983-1984.

**Tableau 8: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Secrétariat | 2,526 | 48 | 2,926 | 40 | (400) | 8 |
| Direction exécutive de la radiodiffusion | 6,924 | 149 | 7,290 | 154 | (366) | (5) |
| Recherche | 598 | 11 | 741 | 13 | (143) | (2) |
| | 10,048 | 208 | 10,957 | 207 | (909) | 1 |

**Explication de la différence:** La baisse dans les dépenses réelles de l'ordre de $909,000 ou de 8 pour cent du budget principal est occasionnée par des audiences publiques moins nombreuses que prévu; la remise à plus tard d'études sur les standards et pratiques dans la télévision payante; ainsi que par des mesures de restrictions administratives.

## Description

L'activité Radiodiffusion:

- donner des conseils et formuler des recommandations au Conseil sur l'élaboration des politiques, des règlements et des questions d'ordre opérationnel;
- analyser et évaluer les propositions et les requêtes présentées au Conseil, dans le contexte des objectifs de la politique de la radiodiffusion pour le Canada et des politiques et règlements du Conseil; et
- surveiller le système de la radiodiffusion canadienne pour établir la suffisance des services actuels et les besoins pour l'avenir et assurer la conformité avec les conditions de licence et les règlements.

L'activité est composée de trois grands secteurs: Secrétariat, Direction exécutive de la radiodiffusion et Recherche.

**Secrétariat:** Le Secrétariat est le point de contact officiel entre le Conseil et le public. Il accuse réception officiellement des présentations; planifie et fait le calendrier des audiences publiques et des réunions du Conseil; il coordonne la rédaction des décisions et des énoncés de politique qui sont publiés et qui portent la signature du secrétaire général du Conseil.

**Direction exécutive de la Radiodiffusion:** La Direction exécutive de la radiodiffusion s'occupe d'évaluer et d'analyser les demandes de licence, de renouvellement ou de modification de licence en vue des audiences publiques. L'analyse des demandes est détaillée et peut porter sur les aspects techniques, financiers ou économiques de la demande ou encore sur des questions de programmation, de commercialisation ou de propriété. Il s'agit du rôle de réglementation. Le domaine de l'analyse en radiodiffusion approfondit des questions relatives à la programmation, contrôle la correspondance et les registres d'émissions des titulaires, rencontre des radiodiffuseurs et des télédistributeurs, effectue des études de faisabilité relatives à de nouveaux services de télédistribution ou de radiodiffusion, évalue la politique pour adapter le système à la nouvelle technologie. Il s'agit du rôle de supervision.

**Recherche:** L'article 18(1) de la Loi sur la radiodiffusion stipule que: "Le comité de direction peut entreprendre, prendre en charge, faire progresser ou aider la recherche ayant trait à tout aspect de la radiodiffusion et en ce faisant il doit, chaque fois qu'il est opportun de le faire, utiliser les renseignements et conseils d'ordre technique, économique et statistique de la Société ou des ministères, départements ou autres organismes du gouvernement du Canada."

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Le volume de travail de l'activité Radiodiffusion se divise en trois domaines: délivrance des licences, surveillance du système de radiodiffusion et élaboration des politiques. Ces trois domaines sont en grande partie réactifs en ce sens qu'ils doivent répondre à une demande de l'extérieur, qu'il s'agisse des demandes de licence reçues de l'industrie de la radiodiffusion, des progrès technologiques, des directives du Cabinet et de la croissance de l'industrie de la radiodiffusion.

**Licences de radiodiffusion:** Au cours des sept dernières années, le nombre d'années-personnes autorisées au Conseil est passé de 492 à 440 tandis que son volume de travail a augmenté de plus de 50 % (voir tableau 9). Le Conseil a dû procéder à certaines réformes administratives et c'est ainsi qu'il fonctionne par équipe multidisciplinaire pour chaque audience publique. Le CRTC a réduit l'arriéré de travail de licenciation de beaucoup au moyen de réformes administratives. Le Président s'est engagé fermement à éliminer la réglementation superflue et la paperasse. Le mode de fonctionnement multidisciplinaire complique le calcul du volume de travail et la justification des ressources.

Le tableau 9 illustre le nombre de demandes de radiodiffusion reçues, traitées et en main de 1978-1979 à 1982-1983, au 31 mars de chaque année.

87



1769

~~1651~~

**Tableau 9: Demandes reçues, traitées et en main**

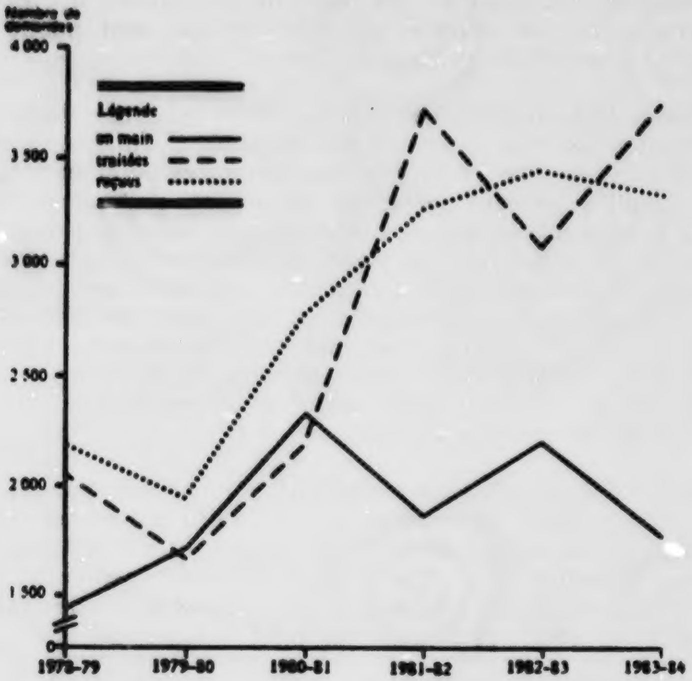


Pour ce qui est les licences de radiodiffusion, quatre genres de demandes sont soumises à l'étude du Conseil: 1) les demandes de licences initiales d'exploitation d'une entreprise de réception ou d'émission; 2) les demandes de modification d'une disposition d'une licence existante et d'approbation de modifications touchant certains aspects de l'exploitation d'une licence; 3) les renouvellements; et 4) les demandes de modifications à la propriété, à l'actif ou au contrôle de l'entreprise ou les demandes relatives à un réseau. Le tableau 10 illustre le volume de demandes de licences de radiodiffusion pendant une période de trois ans.

**Tableau 10: Volume de demandes de licence de radiodiffusion**

| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Nouvelles licences | 229 | 232 | 404 |
| Modifications de licence | 2,734 | 1,927 | 1,915 |
| Renouvellements de licence | 383 | 893 | 423 |
| Propriété et réseaux | 658 | 610 | 574 |
| Total des demandes reçues | 4,004 | 3,662 | 3,316 |

Le volume pour 1985-1986 comprend le renouvellement de licences de télévision anglaise et française, de la plupart des stations MF et du réseau CTV.

Le Relevé de production (Radiodiffusion) montre que le nombre de demandes traitées a été de 21 % supérieur en 1983-1984 à celui de l'année précédente. Le nombre de demandes en main à la fin de 1983-1984 était inférieur de 18 % à celui de l'année précédente.

**Tableau 11: Relevé de production (Radiodiffusion) pour les quatre derniers exercices financiers**

| | Réel 1983-1984 | Réel 1982-1983 | Réel 1981-1982 | Réel 1980-1981 |
|---|---|---|---|---|
| Demandes en main au début | 2,238 | 1,891 | 2,350 | 1,721 |
| Demandes traitées | 3,316 | 3,427 | 3,239 | 2,801 |
| Total à traiter | 5,514 | 5,318 | 5,589 | 4,522 |
| Total traité | 3,729 | 3,080 | 3,698 | 2,172 |
| Demandes en main à la fin | 1,825 | 2,238 | 1,891 | 2,350 |

Un changement important dans les méthodes de traitement du Conseil, plus précisement dans le choix de la voie de traitement utilisée, a grandement contribué à faire baisser le temps global de traitement. Les demandes de radiodiffusion traitées sans audience publique ni avis public sont passées à 25 % de toutes les demandes en 1983-1984 comparativement à 10 % en 1981-1982. Le tableau 12, intitulé Comparaison du temps moyen de traitement montre que le temps moyen pris pour traiter les demandes a régressé sans cesse depuis 1980-1981.

89



1771

1653

**Tableau 12: Comparaison de temps moyen de traitement (en jours civils)**

| | Réel 1983-84 | Réel 1982-1983 | Réel 1981-1982 | Réel 1980-1981 |
|---|---|---|---|---|
| Demandes de radiodiffusion traitées par | | | | |
| Audience publique | 262 | 299 | 280 | 338 |
| Avis public | 188 | 191 | 303 | 253 |
| Sans audience ni avis | 109 | 80 | 109 | 140 |
| Les trois procédés ensemble | 197 | 237 | 266 | 289 |

**Élaboration de politiques en matière de radiodiffusion:** Dans le cadre de ses responsabilités relatives à l'élaboration de politiques en matière de radiodiffusion, le CRTC met, à l'heure actuelle, l'accent sur les secteurs de préoccupation ci-après:

- le contenu canadien;
- les règlements sur la radio MF et MA;
- la télévision par câble;
- les émissions spécialisées;
- la télévision payante;
- les services hors-programmation;
- les stéréotypes sexistes dans la radiodiffusion; et
- le réseau CANCOM.

**Contenu canadien:** À la suite d'une consultation publique et de nouvelles discussions avec les représentants des industries de la radiodiffusion et de la production, le Conseil a publié des critères révisés pour l'"Accréditation des émissions canadiennes" qui sont entrés en vigueur en avril 1984. Pour assurer toute l'uniformité possible parmi les organismes gouvernementaux concernés, le Conseil a fondé ses critères d'une "émission canadienne" sur un système de points lui-même fondé sur l'amortissement du coût en capital et sur les critères appliqués par le Bureau d'émission des visas de films et bandes vidéo canadiens du ministère des Communications. D'autres réunions ont eu lieu en 1984 avec la plupart des principaux titulaires de licence de langue anglaise. Si le besoin s'en fait sentir, des audiences sont prévues pour le début de 1985 sur des questions reliées au contenu canadien.

**Règlements sur la radio MF et MA:** En juin 1984, le Conseil a publié des propositions de modification de ses règlements sur la radio MA et MF, notamment des changements à la définition de musique populaire, formule de

station et émission de premier plan, et il a annoncé qu'il consulterait les radiodiffuseurs de langue française pour mettre sur pied un groupe de travail qui examinerait les circonstances spéciales avec lesquelles ces derniers doivent composer pour produire des émissions de premier plan. Les titulaires de licence tiendront compte de ces propositions de modification et de la simplification de la promesse de réalisation MF dans leurs demandes de renouvellement de licence, lesquelles doivent être entendues à l'hiver et au printemps de 1985.

**Télévision par câble:** Le Conseil revoit actuellement sa politique de télédistribution des services sonores, à savoir les signaux de télévision payante et de télévision en direct, les services sonores en circuit fermé, les signaux de contrôle et pareilles autres utilisations du service sonore des télédistributeurs. En 1984, le Conseil a rendu public un project de règlement sur la télévision par câble qui expose essentiellement les conditions de distribution des services sonores et les critères de distribution obligatoire, prioritaire et facultative de ces services, et qui présente de nouvelles définitions pour une "station locale MA" et une "station locale MF". Le Conseil entend tenir une série de réunions consultatives sur les divers aspects de la radio communautaire. Ces consultations seront suivies d'une audience publique en 1985.

En 1983, le Conseil a approuvé une modification au Règlement sur la télévision par câble qui augmenterait le nombre d'émissions à sous-titres invisibles à l'intention des malentendants. En 1984, il a aussi proposé des mesures visant à assouplir le Règlement sur la télévision par câble, l'une consistant à donner aux signaux canadiens locaux MA et MF diffusés en stéréo la priorité de distribution, et l'autre consistant à assurer la distribution du signal sonore en stéréo des services de télévision. Une autre proposition de changement vise à rationaliser le traitement des demandes de majoration du tarif mensuel des compagnies de télédistribution comptant moins de 3,000 abonnés et du tarif d'installation de toutes les entreprises de télédistribution. D'autres catégories de titulaires seraient également autorisés à modifier leurs tarifs d'installation sans l'agrément du CRTC. Le Conseil étudie également la possibilité de modifier à nouveau le Règlement sur la télévision par câble de manière à tenir compte des faits nouveaux en radiodiffusion comme l'autorisation de services de programmation acheminés par satellite, la décision du CRTC sur l'étagement des services discrétionnaires et sa nouvelle politique sur la distribution des signaux sonores par les télédistributeurs. Le Conseil étudie également la nécessité pour les titulaires d'intégrer au canal communautaire des émissions compatibles à caractère non commercial.

La politique actuelle du Conseil concernant la distribution à distance,par câble, de signaux canadiens ne permet pas aux télédistributeurs un accès illimité. Le Conseil a suivi une procédure d'autorisation sélective en ce qui a trait à la distribution de signaux particuliers par certains télédistributeurs. Vu l'accroissement du nombre de signaux transmis par satellite, le Conseil a décidé de reconsidérer sa politique. Il a invité le public à lui communiquer ses commentaires sur les questions liées à l'accroissement de la distribution à distance, par câble, des services de télévision canadiens. Le Conseil les étudiera avant de décider s'il convient ou non de tenir une audience publique.

**Emissions spécialisées:** En 1983, le Conseil a lancé un appel de demandes visant à offrir un service national satellite-câble d'émissions religieuses interconfessionnelles. Le Conseil a établi, à l'intention des requérants éventuels, des critères régissant divers aspects comme la propriété, la gestion, le contenu canadien et le financement d'un tel service d'émissions religieuses. En 1984, le Conseil a établi un cadre réglementaire régissant l'implantation des services spécialisés au Canada et a autorisé CHUM Limited à offrir un service de musique vidéo et The Sports Network à offrir un service composé uniquement de sports. En raison de l'absence d'un service spécialisé en français, le Conseil a prié les télédistributeurs desservant principalement des collectivités francophones à consulter les titulaires de licence de service spécialisés canadiens en vue d'offrir des services en français sur leurs marchés. Il a aussi décidé de permettre la télédistribution de certains services spécialisés étrangers non concurrentiels sous réserve des exigences d'étagement combiné et a affirmé que les télédistributeurs seraient autorisés à distribuer ces services non canadiens aussitôt qu'ils signeraient des ententes d'affiliation avec les nouveaux titulaires de licence de services spécialisés canadiens. De même, le CRTC a publié en juin 1984, un appel de demandes visant l'établissement d'un service d'émissions canadiennes s'adressant aux jeunes. Une audience publique a eu lieu à l'automne de 1984 sur les dossiers de divers services spécialisés, notamment le canal pour les jeunes et les émissions religieuses. Le Conseil compte tenir une audience publique en 1986, soit deux ans après l'entrée en service des émissions spécialisées, pour revoir avec toutes les parties concernées les mesures prises pour faire en sorte que les nouveaux services spécialisés contribuent efficacement à la réalisation des objectifs de la Loi sur la radiodiffusion.

**Télévision payante:** La télévision payante se caractérise par le risque et l'incertitude et la nécessité de devoir s'adapter à un milieu très dynamique. Le Conseil a fait connaître son intention de garder une approche flexible avec le moins de contraintes réglementaires. Il continue de croire qu'une approche de réglementation flexible multiplie les chances de financement des émissions canadiennes et les possibilités de nouvelles propositions vigoureuses dans ce domaine. Le CRTC demeurera par conséquent favorable aux nouvelles propositions dans ce domaine pourvu qu'elles soient conformes à son objectif de service de télévision payante canadien distinctif. Le Conseil a approuvé la fusion de First Choice et de Super Channel.

Quant au prix des services de télévision payante, le Conseil déplore les tarifs d'abonnement relativement élevés et il encourage tant les distributeurs que les diffuseurs à trouver des moyens de les faire baissser. Le CRTC continuera aussi à accorder beaucoup d'importance à l'intégrité financière des requérants et à la viabilité des services proposés.

**Services hors-programmation:** En 1983, le Conseil a annoncé qu'en réponse aux affirmations des représentants de l'industrie de la télédistribution comme quoi les essais des services hors-programmation n'avaient pas progressé beaucoup, et qu'il n'existait pas suffisamment de données pour bien évaluer l'incidence possible des nouveaux services, il ne convenait pas de tenir une audience sur les services de télédistribution hors-programmation avant 1985. Les titulaires souhaitant continuer leurs essais ou ajouter de nouveaux services hors-programmation ont été autorisés à le faire jusqu'au 31 décembre 1985. Le Conseil compte tenir une audience sur la question à ce moment.

**Stéréotypes sexistes dans la radiodiffusion:** Le CRTC a créé un groupe de travail sur les stéréotypes sexistes qu'il a chargé d'élaborer des recommandations pour une représentation plus réaliste et plus positive des femmes à la radio et à la télévision. Le Conseil a accepté la recommandation du groupe de travail qui consiste à obliger les radiodiffuseurs à soumettre des rapports avant le 1er septembre 1984 sur les initiatives prises pour contrer le problème de stéréotypes sexistes. Le Conseil entend verser ces rapports au dossier public et évaluer le succès des programmes d'autoréglementation sur une période de deux ans. Le rapport final du Conseil sera soumis aux observations du public pour le printemps de 1985.

**Réseau CANCOM:** En juillet 1983, le Conseil a approuvé la demande de la CANCOM de modifier sa licence de réseau en ajoutant la distribution de signaux sous forme codée de trois réseaux américains commerciaux et d'un réseau non commercial (les signaux 3 +1) aux services canadiens qu'elle était autorisée à acheminer par satellite. En février 1984, le Conseil a publié un avis ayant pour objet de clarifier ses lignes directrices relatives à la distribution des signaux 3 + 1 et de maintenir un équilibre entre les services canadiens et américains.

Jusqu'à présent, le Conseil a autorisé plus de 200 entreprises, desservant au total quelque 850,000 abonnés, à distribuer les signaux des réseaux américains 3 + 1 de la CANCOM. La majorité de ces entreprises sont aussi autorisées à distribuer le service canadien de base de la CANCOM.

**Contrôle du système de la radiodiffusion:** Le travail de contrôle de l'industrie de la radiodiffusion est directement lié au nombre d'entreprises en exploitation pendant l'année. Le tableau 13 illustre le nombre d'entreprises autorisées.

**Tableau 13: Nombre d'entreprises autorisées**

| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Nombre d'entreprises autorisées | 4,766 | 4,535 | 4,119 |

Le tableau 14 indique le nombre d'audiences publiques relatives à la radiodiffusion prévues entre 1983-1984 et 1985-1986.

**Tableau 14: Nombre d'audiences publiques**

| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Demandes de licence | 32 | 31 | 25 |
| Politiques et questions de fond | 3 | 4 | 2 |
| | 35 | 35 | 27 |

93



1772
1050

## B. Télécommunications

### Objectif

Défendre les décisions et les politiques du Conseil visant à faire en sorte que les taux des entreprises de télécommunications sous la réglementation fédérale soient justes et raisonnables et que les entreprises ne fassent aucune discrimination injuste et n'accordent aucune préférence indue dans la prestation de leurs services et installations.

### État récapitulatif des ressources

L'activité "Télécommunications" représente environ 14 % de l'ensemble des dépenses du CRTC pour 1985-1986 et 15 % du nombre total d'années-personnes.

**Tableau 15: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Télécommunications | 3,451 | 63 | 3,441 | 64 | 2,749 | 55 |

### Rendement financier antérieur

Le tableau 16 résume les principaux changements aux exigences financières de 1983-1984.

**Tableau 16: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Télécommunications | 2,749 | 55 | 3,353 | 60 | (604) | (5) |

**Explication de la différence:** La baisse dans les dépenses réelles de l'ordre de $604,000 ou de 18 pour cent dans le budget principal est occasionné surtout par la difficulté de recruter des candidats qualifiés pour les postes vacants et par les audiences publiques moins nombreuses que prévu.

**Description**

Le personnel des Télécommunications se livre à des analyses financières, économiques et techniques à l'appui des grandes requêtes tarifaires et des dépôts de tarifs; veille à ce que les méthodes de comptabilité et d'établissement du prix de revient utilisées par les entreprises sous la réglementation fédérale correspondent aux exigences du Conseil; revoit les programmes de construction et d'immobilisation et la qualité du service des entreprises sous la réglementation fédérale; étudie les plaintes ou les demandes de renseignements venant des usagers des services des télécommunications et se tient au courant des faits nouveaux au sein des organismes de réglementation et des tribunaux ainsi que dans la législation au Canada et aux États-Unis.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

La majeure partie du volume de travail de l'activité "Télécommunications" correspond au traitement des requêtes, au règlement des plaintes et aux instances sur une question de fond. À l'instar de l'activité "Radiodiffusion", le volume de travail dépend en grande partie de la demande extérieure.

La plupart des requêtes ont trait à un tarif particulier d'un télécommunicateur et portent sur les changements apportés aux taux et aux conditions de prestation des services de télécommunications. Il convient aussi de mentionner les requêtes en majoration tarifaire générale où la majorité des services offerts par l'entreprise sont touchés, les émissions d'actions, les requêtes visant des ententes entre télécommunicateurs ainsi que des ententes entre télécommunicateurs sous la réglementation fédérale et provinciale et enfin les requêtes relatives à une grande question de fond ou à un différend. Le tableau 17 illustre le volume de requêtes pour une période de trois ans.

**Tableau 17: Principale charge de travail de l'activité**

| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Dépôts de tarifs | 810 | 805 | 750 |
| Majorations tarifaires générales | 4 | 3 | 4 |
| Émissions d'actions | 1 | 1 | 3 |
| Ententes | 50 | 50 | 50 |
| Instances sur une question de fond ou un différend | 8 | 8 | 4 |
| Total des requêtes | 873 | 867 | 811 |

95

Les plaintes traitées ont été présentées par des abonnés du service résidentiel et du service d'affaires. Le tableau 18 montre le nombre de plaintes traitées pendant les trois années.

**Tableau 18: Nombre de plaintes en télécommunications**

| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Plaintes | 4,300 | 4,000 | 3,231 |

Le tableau 19 illustre l'activité de réglementation au sein des Télécommunications au cours des sept dernières années dans quatre grands domaines.

**Tableau 19: Activité de réglementation en télécommunications**

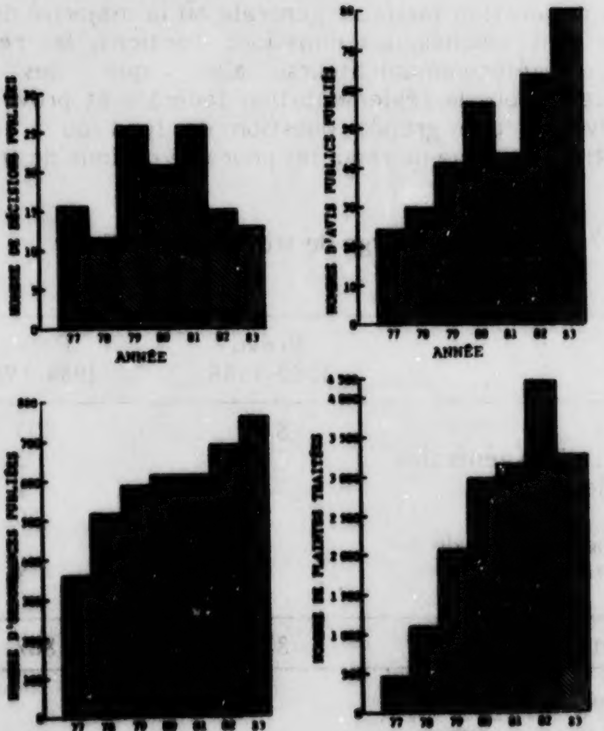

**Audiences publiques:** En télécommunications, il serait trompeur de dire que le nombre d'audiences publiques ou de jours d'audience publique donne une idée exacte du temps consacré à une instance. Ainsi, dans le cas des instances de majoration tarifaire générale, le délai de traitement d'une requête, de sa réception jusqu'à la publication de la décision, est fixé à 180 jours. Il faut pendant ce délai analyser la preuve, préparer les questions écrites et analyser les réponses aux questions, prévoir le temps de l'audience et la préparation d'une décision longue et complexe. En outre, le Conseil a procédé par écrit dans le cas de certaines instances (l'interconnexion entre les radiocommunicateurs et la radio cellulaire et les services améliorés), ce qui supprime l'obligation d'une audition orale des exposés mais nécessite la même analyse approfondie de séries de présentations, la préparation de notes d'information internes et la rédaction de décisions. Même si ces instances demandent généralement des mois de travail de la part du personnel, ce temps ne figure pas dans le temps consacré au processus de l'audience.

Les nouveaux dossiers dont le Conseil est saisi en télécommunications sont: le degré de concurrence, s'il en est, qu'il y a lieu de permettre sur les marchés monopolistiques tarditionnels, l'entrée des sociétés réglementées de télécommunications sur les nouveaux marchés (communications informatisées, édition électronique), et les règles régissant le comportement des entreprises réglementées sur les marchés concurrentiels. Voici quelques défis auxquels est confronté le Conseil dans cet environnement technologiquement dynamique:

- déterminer dans quels secteurs l'intérêt public est le mieux servi par des forces du marché concurrentielles plutôt que par un monopole réglementé;

- déterminer la meilleure répartition des coûts pour les sociétés de télécommunications qui participent tant à des marchés monopolistiques que concurrentiels et déterminer s'il y a lieu d'exiger une séparation structurelle pour la prestation de certains services concurrentiels;

- déterminer les règles à appliquer à l'entrée et au comportement des entreprises réglementées sur de nouveaux marchés concurrentiels (les communications informatisées par exemple);

- déterminer les objectifs et les obligations, s'il en est, à respecter pour réglementer des firmes essentiellement monopolistiques évoluant sur des marchés concurrentiels (équipement terminal) ou sur des marchés monopolistiques en voie de devenir concurrentiels; et

- déterminer l'incidence de la concurrence sur l'interfinancement des services qui rend le service résidentiel abordable, sur ce qu'il en coûte pour faire affaires, sur l'innovation, sur le choix pour les usagers et sur la mise au point et l'entretien d'un réseau public accessible et permettant de transporter efficacement de l'information (sous forme orale, de données, vidéo), des biens et des services.

Le Conseil a amorcé un certain nombre d'instances portant sur la concurrence dans l'industrie des télécommunications. L'importance qu'a prise l'industrie des télécommunications en tant que facteur de croissance économique et en tant qu'élément des frais d'exploitation d'une entreprise a augmenté les pressions en faveur d'une intensification de la concurrence et d'une diminution des prix de certains produits et services. Diminuer la réglementation et augmenter la concurrence constitue maintenant un but important de la politique gouvernementale à l'égard de bien des industries réglementées. Les grandes instances sur des questions de fond sur lesquelles le Conseil se penchera en 1985-1986 sont:

- concurrence intercirconscription (concurrence dans le service interurbain);
- Phase III de l'Enquête sur le prix de revient - établissement du prix de revient des services existants; et
- séparation structurelle (compagnies affiliées pour la prestation de certains services concurrentiels).

La pression accrue qu'entraîne le virage technologique pour le Conseil, l'intensification de la concurrence et l'expansion ou l'évolution des marchés ont poussé le Conseil à adopter une nouvelle démarche de réglementation. La démarche traditionnelle était réactive, c'est-à-dire que les requêtes relatives à l'entrée sur un marché ou au comportement des compagnies réglementées sur des marchés particuliers étaient traitées individuellement.

Le Conseil a adopté une méthode globale d'établissement de règles à l'endroit de la structure de l'industrie; cette méthode tient compte des similitudes parmi toutes les entreprises des télécommunications de réglementation fédérale de bien des questions touchant l'entrée sur le marché et le comportement des compagnies réglementées sur des marchés concurrentiels. En accordant la priorité aux questions fondamentales de structure touchant toute l'industrie, le Conseil estime qu'il sera capable d'apaiser l'incertitude quant à la direction prise par la réglementation et la concurrence et de réduire les coûts que suppose une réglementation individuelle tant pour le Conseil que pour les participants au processus de réglementation. Même si les audiences sur une question de fond ayant trait à la structure de l'industrie pourraient augmenter passablement le volume de travail à moyen terme les solutions aux problèmes structurels pourraient en définitive contribuer à faire diminuer la réglementation.

Bien que l'optique traditionnelle des tarifs et de l'établissement du prix de revient des services demeure inchangée, la priorité est accordée aux instances structurelles. Il a fallu pour cela reporter des audiences tarifaires importantes pour Bell et la B.C. Tel en 1985 et étendre la portée de la requête du CNCP visant à entrer en concurrence sur le marché du service interurbain de manière à en faire une instance générale sur la concurrence dans le service interurbain.

## C. Administration

### Objectif

Prendre des décisions relatives aux demandes dans le cadre des objectifs énoncés dans la Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, de la Loi sur les chemins de fer et d'autres lois connexes.

### État récapitulatif des ressources

L'activité "Administration", telle que définie par le CRTC, est une expression générale qui englobe au Conseil toutes les dépenses et toutes les années-personnes à part celles affectées aux activités "Radiodiffusion" et "Télécommunications". Elle regroupe donc la Direction (le président, les deux vice-présidents et les conseillers), le Contentieux et la Gestion intégrée.

L'activité "Administration" représente 39 % de l'ensemble des dépenses du Programme du CRTC pour 1985-1986 et 35 % du nombre total d'années-personnes.

Il est à noter que sur les 106 années-personnes utilisées par la Gestion intégrée, 76 correspondent à des postes opérationnels ou de soutien opérationnel.

**Tableau 20: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Direction | 2,472 | 26 | 1,922 | 26 | 1,814 | 24 |
| Contentieux | 1,027 | 16 | 985 | 17 | 946 | 17 |
| Gestion intégrée | 6,609 | 106 | 7,249 | 110 | 8,020 | 113 |
| | 10,108 | 148 | 10,156 | 153 | 10,780 | 154 |

Quelque 74 % de toutes les dépenses de l'activité sont attribuables au personnel. Ce chiffre est passablement plus élevé si l'on tient compte de l'aide retenue de contractants.

1799

~~1775~~

1663

## Rendement financier anterieur

Le tableau 21 résume les principaux changements dans les exigences financières de 1983-1984.

**Tableau 21: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Haute direction | 1,814 | 24 | 2,046 | 25 | (232) | (1) |
| Contentieux | 946 | 17 | 946 | 16 | - | 1 |
| Gestion intégrée | 8,020 | 113 | 7,318 | 128 | 702 | (15) |
| | 10,780 | 154 | 10,310 | 169 | 470 | (15) |

**Explication de différence:** L'augmentation dans les dépenses réelles par rapport au budget principal de 1983-1984 d'environ 470,000$ ou de 4,6 pour cent est occasionnée par les dépenses d'exploitation pour remplacer le mobilier désuet; pour acquérir de l'équipement que l'on louait au préalable et pour acquérir de l'équipement de traitement de mots.

## Description

L'activité "Administration" se divise en trois grands domaines: Direction, Contentieux et Gestion intégrée.

**Direction:** La direction comprend le président, deux vice-présidents et six conseillers qui composent le Comité de direction, et 10 membres à temps partiel. Le Comité de direction prend les décisions relatives à toutes les questions de télécommunications et de licences en radiodiffusion à l'exception des annulations. Le Conseil plénier, soit les membres à temps plein et les membres à temps partiel, prend les décisions concernant l'annulation des licences de radiodiffusion et détermine aussi en gros les règlements et les règles de procédure en matière de radiodiffusion. Les membres à temps partiel ne participent pas aux délibérations dans le domaine des télécommunications.

**Contentieux:** Le chef du Contentieux et son personnel assurent des services juridiques au Conseil au sujet de toutes les questions relatives à l'interprétation et à l'application de la Loi sur le CRTC, de la Loi sur la radiodiffusion et des lois fédérales et provinciales connexes. Le conseiller juridique informe le Conseil des implications juridiques de toutes les propositions; il dirige des interrogatoires et agit à titre de conseiller pour les questions de procédure aux audiences publiques; il recommande des poursuites juridiques intentées par ou contre le Conseil et s'en occupe; il rédige des règlements et des modifications s'y rapportant.

**Gestion intégrée:** La Gestion intégrée s'occupe de toute l'administration du Conseil. Elle se compose des services centraux comme le personnel, les services administratifs, les finances, la vérification et l'évaluation, la gestion de l'information, la planification globale et stratégique, les services informatiques et les statistiques.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les principales charges de travail de la Direction et du Contentieux figurent au tableau 22.

**Tableau 22: Principales charges de travail de la Direction et du Contentieux**

| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Audiences publiques | | | |
| Requêtes en télécommunications | 6 | 9 | 4 |
| Requêtes en radiodiffusion | 32 | 31 | 25 |
| Questions de fond | 3 | 4 | 2 |
| Décisions et ordonnances | | | |
| Radiodiffusion | 973 | 926 | 1,130 |
| Télécommunications | | | |
| Requêtes en majoration tarifaire | 4 | 3 | 4 |
| Dépôts de tarifs | 810 | 805 | 750 |
| Autres | 59 | 59 | 57 |

Le tableau 23 fait le lien entre les ressources de la Gestion intégrée et l'ensemble des coûts du Programme.

1801

**Tableau 23: Rapport entre le total des dépenses (en milliers de dollars) et des années-personnes de la Gestion intégrée et celui de l'ensemble du Programme du CRTC**

| | Prévu 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Ensemble du Programme | 25,396 | 425 | 25,520 | 439 | 23,577 | 417 |
| Gestion intégrée | 6,609 | 106 | 7,249 | 110 | 8,020 | 113 |
| % de la Gestion intégrée par rapport à l'ensemble du Programme | 26 | 25 | 28 | 25 | 34 | 27 |

## Section III
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Les dépenses du CRTC sont présentées par article au tableau 24.

**Tableau 24: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 17,570 | 17,070 | 15,501 |
| Autres frais touchant le personnel | 30 | 30 | 20 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 2,435 | 2,199 | 2,328 |
| | 20,035 | 19,299 | 17,849 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 1,260 | 1,368 | 1,346 |
| Information | 1,409 | 1,854 | 1,547 |
| Services professionnels et spéciaux | 1,469 | 1,696 | 1,545 |
| Location | 433 | 433 | 264 |
| Achats de service de réparation et d'entretien | 215 | 215 | 173 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 391 | 377 | 356 |
| Toutes autres dépenses | 10 | 10 | 8 |
| | 5,187 | 5,953 | 5,239 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 25,222 | 25,252 | 23,088 |
| Capital | 99 | 193 | 419 |
| Paiements de transfert | 75 | 75 | 70 |
| Total des dépenses | 25,396 | 25,520 | 23,577 |

1803

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 25: *Années-personnes autorisées et provision pour le traitement***

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| **Conseillers nommés par décret** | 9 | 9 | 9 | 50,530 - 96,300 | 76,736 |
| **Gestion** | 35 | 35 | 33 | 50,530 - 96,300 | 63,128 |
| **Scientifique et professionnelle** | | | | | |
| Vérification | 5 | 4 | 5 | 27,934 - 68,070 | 49,551 |
| Économique sociologie et statistique | 16 | 17 | 16 | 14,570 - 65,080 | 44,249 |
| Génie et arpentage | 9 | 8 | 8 | 23,306 - 76,130 | 51,753 |
| Droit | 12 | 12 | 12 | 20,523 - 88,120 | 52,461 |
| **Administrative et service extérieur** | | | | | |
| Services administratifs | 66 | 64 | 64 | 13,912 - 57,987 | 37,907 |
| Gestion des systèmes d'ordinateurs | 9 | 9 | 10 | 18,766 - 61,433 | 40,477 |
| Gestion des finances | 8 | 11 | 11 | 13,853 - 57,980 | 43,709 |
| Services d'information | 4 | 2 | 2 | 13,579 - 57,980 | 44,103 |
| Gestion du personnel | 4 | 5 | 5 | 13,330 - 63,870 | 41,052 |
| Administration des programmes | 78 | 80 | 76 | 13,912 - 57,987 | 39,071 |
| Commerce | 39 | 39 | 36 | 15,635 - 60,465 | 49,100 |
| **Technique** | | | | | |
| Dessin et illustrations | 2 | 2 | 2 | 15,557 - 40,310 | 29,039 |
| Électronique | 2 | 3 | 3 | 16,619 - 51,950 | 33,767 |
| Soutien des sciences sociales | 5 | 6 | 8 | 12,635 - 57,764 | 40,582 |
| **Soutien administratif** | | | | | |
| Traitement mécanique des données | 2 | 2 | 3 | 13,352 - 37,130 | 28,243 |
| Commis aux écritures et aux règlements | 81 | 84 | 91 | 12,932 - 31,743 | 22,365 |
| Secrétariat, sténographie, dactylographie | 39 | 40 | 42 | 12,636 - 31,946 | 22,979 |

Nota: Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## 3. Paiements de transfert

**Tableau 26: Détails des paiements de transfert**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Subventions | | | |
| Subventions à la recherche en vertu de l'article 18 de la Loi sur la radiodiffusion | 75,000 | 75,000 | 10,500 |
| Contributions | | | |
| Été Canada - Programme d'emploi pour étudiants | - | - | 10,651 |
| Programme de relance de l'aide à l'emploi (RELAIS) | - | - | 48,442 |
| | 75,000 | 75,000 | 69,593 |

1805

## B. Analyse des coûts

### Coût net du Programme

Le Budget des dépenses de 1985-1986 du CRTC comprend les crédits statutaires et ceux dont l'affectation doit être votée. Il faut ainsi prendre en considération les services offerts gratuitement par d'autres ministères, qui comprennent 2,139,000$ pour les locaux fournis par le ministère des Travaux publics, 42,000$ pour les services dispensés par Approvisionnements et Services, et 286,000$ pour les primes et les coûts d'assurance des employés fournis par le Conseil du Trésor.

**Tableau 27: Coût net du Programme pour l'exercice 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | 1985-1986 | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Dépenses | Plus autres coûts | Moins recettes créditées au Fonds du revenu consolidé | Coût net | 1984-1985 Coût net |
| Programme du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes | 25,396 | 2,467 | 30,000- | (2,137) | 2,565 |

## C. Analyse des recettes

Toutes les entreprises de radiodiffusion ont à payer chaque année des droits de licence conformément au Règlement sur les droits de licences de radiodiffusion du Conseil à l'exception des titulaires expressément exemptés par ce Règlement. Les entreprises exemptées sont:

- les stations réémettrices;
- les entreprises de radiodiffusion étudiante à courant porteur;
- les entreprises de radiodiffusion exploitées par la Société Radio-Canada.

Voici comment se fait le calcul des droits annuels:

- pour les entreprises de radio, $25 plus 1 1/2 % du revenu annuel supérieur à $300,000;
- pour les entreprises de télévision, $25 plus 1 1/2 % du revenu annuel supérieur à $1,000,000;
- pour les entreprises de réception de radiodiffusion (télédistributeurs), $25 plus 1 1/2 % du revenu annuel supérieur à $75,000.

Les recettes sont créditées au Fonds du revenu consolidé. Le tableau 28 illustre les recettes estimatives pour 1985-1986 et 1984-1986 ainsi que les recettes réelles de 1983-1984.

**Tableau 28: Recettes enregistrées (en milliers de dollars)**

| | **Prévu 1985-1986** | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Droits de licence de radiodiffusion | **30,000** | 25,000 | 21,780 |

1807

1779



1671

# Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

1809

~~1780~~

~~1673~~

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste auprès du:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

Nº de catalogue BT31-2/1986-III-8 au Canada: $6.00
ISBN 0-660-52918-1 à l'étranger: $7.20

Prix sujet à changement sans préavis

11

1781

1675

**Budget des dépenses 1985-1986**

**Partie III**

**Conseil de recherches en sciences humaines du Canada**

13

~~1782~~

1677

**Préface**

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Le présent document comprend trois sections. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé des plans et de son rendement actuel. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et les autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires. En outre, on a inclu des extraits du volume II des Comptes publics pour mieux évaluer le rendement financier du Programme pour l'année écoulée.

Le présent document a pour objet de permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section; l'état financier récapitulatif présenté à la section I comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

**Table des matières**


**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 4

**Extrait du volume II des Comptes publics** 5

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Plans pour 1985-1986
1. Points saillants 6
2. État financier récapitulatif par activité 6

B. Rendement récent
1. Points saillants 8
2. Retrospective du rendement financier 9

C. Données de base
1. Introduction 10
2. Mandat légal 10
3. Objectif du Programme 10
4. Plan d'exécution du Programme 11

D. Perspective de planification
1. Contexte 15
2. Initiatives en cours 17
3. Efficacité du Programme 17

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Subventions et bourses d'études 21
B. Administration 29

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
1. Dépenses par article 32
2. Dépenses en personnel 33
3. Paiements de transfert 34

B. Analyse des coûts 35


15



1783

1679

**Extraits de la Partie II**
**du Budget des dépenses**

## Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $60,386,000 à l'appui du Programme du Conseil de recherches en sciences humaines. Les autres dépenses, évaluées à $495,000, seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

**Besoins financiers par autorisation**

| Crédits (en milliers de dollars) | | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Conseil de recherches en sciences humaines** | | |
| 40 | Dépenses de fonctionnement | 5,762 | 5,127 |
| 45 | Subventions et contributions | 54,624 | 51,329 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 495 | 442 |
| | **Total du Programme** | 60,881 | 56,898 |

**Crédits - Libellé et montants**

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Conseil de recherches en sciences humaines** | |
| 40 | Conseil de recherches en sciences humaines - Dépenses de fonctionnement | 5,762,000 |
| 45 | Conseil de recherches en sciences humaines - Subventions inscrites au Budget | 54,624,000 |

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Programme par activité**

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985–1986 | | | | | Budget principal 1984–1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | | Total | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | Paiements de transfert | | |
| Subventions et bourses | ..... | ..... | ..... | 54,624 | 54,624 | 51,329 |
| Administration | 107 | 6,225 | 32 | ..... | 6,257 | 5,569 |
| | 107 | 6,225 | 32 | 54,624 | 60,881 | 56,898 |

**Extraits du volume II des Comptes publics**

**Utilisation des crédits de 1983-1984**

| | Budget principal | Affectations totales | Utilisation réelle |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| **Budgétaires** | | | |
| **Crédit 95** - Dépenses de fonctionnement | 5,206,000 | 5,206,000 | 5,195,298 |
| **Crédit 100** - Subventions énumérées dans le Budget des dépenses | 54,429,000 | 54,429,000 | 54,429,000 |
| **Statutaires** - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 413,000 | 460,000 | 460,000 |
| | 60,048,000 | 60,095,000 | 60,084,298 |

17



1784

1C31

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Plan pour 1985-1986

### 1. Points saillants

**Communication de la recherche:** Les nouvelles technologies sont en voie de transformer la structure des communications dans notre société. Afin d'évaluer l'incidence qu'elles auront sur les communications entre chercheurs, le Conseil a mis sur pied un groupe d'étude sur la technologie et la communication de la recherche. Le groupe d'étude, composé de représentants de l'industrie, du gouvernement et de la communauté canadienne des chercheurs, conseillera le Conseil sur la meilleure ligne de conduite à adopter pour aider nos chercheurs à profiter des avantages offerts par la technologie moderne qui apporteront des modifications à la structure de la diffusion de la recherche au Canada.

**Soutien à la recherche:** En vue de servir au mieux sa clientèle dans les limites des ressources humaines et financières dont il dispose, le Conseil a chargé un comité spécial d'étudier le programme des subventions à la recherche. Le comité, formé des membres du Conseil, examinera la philosophie sur laquelle se fonde le programme de subventions et les règles qui définissent l'attribution de ces dernières et fera rapport au Conseil sur les conséquences des divers changements proposés.

### 2. État financier récapitulatif par activité

**Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | Prévu 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Subventions et bourses | **54 624** | 56 759 | (2 135) | 21 |
| Administration | **6 257** | 6 039 | 218 | 29 |
| | **60 881** | 62 798 | (1 917) | - |
| **Années-personnes autorisées** | **107** | 104 | 3 | - |

**Explication de la différence:** La différence de 1 917 000 $ (3 pour 100) entre les budgets de 1985-1986 et de 1984-1985 est principalement attribuable aux facteurs suivants:

| | |
|---|---|
| • Suppression des crédits additionnels approuvés par le Cabinet en décembre 1984 au titre de la recherche (3 680 000 $) et au titre des dépenses de fonctionnement (220 000 $) | (3 900 000 $) |
| • Rajustement en raison de l'escalade des prix, afin de maintenir les activités à un niveau conforme aux résultats escomptés et aux engagements du Conseil pour l'année qui vient. | 1 983 000 $ |

**Explication des prévisions de 1984-1985:** Les prévisions de 1984-1985 (fondées sur l'information offerte aux gestionnaires à compter du 31 octobre 1984) sont 5 900 000 $ ou 10 pour 100 de plus que le Budget des dépenses principal de 1984-1985 au montant de 56 898 000 $. (Extraits de la Partie II du Budget des dépenses, page 4). La différence de 5,9 millions de dollars représente les principaux points suivants:

| | |
|---|---|
| • Budget des dépenses supplémentaire pour études canadiennes | 1 980 000 $ |
| • Budget des dépenses supplémentaire pour recherche dans les domaines prioritaires | 3 310 000 $ |
| • Budget des dépenses supplémentaire pour les coûts connexes de fonctionnement et de diffusion de la recherche | 610 000 $ |

19



~~1785~~

~~1683~~

## B. Rendement récent

### 1. Points saillants

**1984-1985**

Les principaux changements apportés aux plans de 1984-1985 sont les suivants:

**Études canadiennes et domaines prioritaires:** Le Conseil a reçu des crédits additionnels d'une valeur de 5,9 millions de dollars pour financer les études canadiennes (1 980 000 $), la recherche dans les domaines prioritaires (3 310 000 $), l'essai des nouvelles technologies pour une diffusion plus rapide des résultats (240 000 $) et les coûts connexes de fonctionnement (370 000 $).

**Perfectionnement des ressources humaines:** Afin de fournir plus de possibilités aux jeunes chercheurs qui ont prouvé leur excellence, le Conseil a mis au point un plan pour la mise en oeuvre d'un programme de bourses de recherche.

**Communication de la recherche:** En 1981, un sous-comité du Conseil présenta un rapport traitant des effets des nouvelles technologies sur la diffusion des travaux de recherche savante. Ce rapport recommandait une réforme radicale des politiques du Conseil afin d'encourager une plus grande utilisation de l'informatique dans les travaux d'édition savante et dans la diffusion des résultats de la recherche. Tenant compte de la réaction négative de nombreux organismes intéressés par la diffusion des travaux de recherche, le Conseil a décidé d'examiner la question plus en profondeur et a autorisé un nombre restreint de projets de démonstration et d'expériences en vue d'étudier les implications du changement. À partir de ces travaux, le Conseil a constitué un groupe d'étude chargé de le conseiller sur la conception et la réalisation de nouveaux programmes visant à diffuser les résultats de la recherche au moyen des nouvelles technologies.

**1983-1984**

Les points saillants de l'année 1983-1984 comprennent les principaux éléments suivants:

**Études canadiennes et domaines prioritaires:** Les crédits additionnels de 5,9 millions de dollars approuvés par le Cabinet en 1981 ont permis au Conseil:

- d'élargir ses programmes de soutien à la recherche dans des domaines comme la famille et la socialisation de l'enfant, la science, la technologie et les valeurs humaines;

- de financer des centres de recherches sur le vieillissement de la population et d'accroître l'aide aux bibliothèques universitaires de recherche;

- de mettre sur pied les programmes "Outils de recherche en études canadiennes" et "Aide aux petites universités";

- de financer la recherche sur de nouveaux thèmes prioritaires concernant la femme et le travail, et la gestion de l'organisation au Canada.

**Perfectionnement des ressources humaines:** À la suite de l'évaluation de son programme de bourses de doctorat, le Conseil fait faire une enquête annuelle visant à préciser si les nouveaux diplômés de doctorat réussissent à trouver un emploi. Ces enquêtes servent d'instrument de planification tant pour le Conseil que pour les universités.

## 2. Rétrospective du rendement financier

**Tableau 2: Rétrospective du rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | **Différence** |
| Subventions et bourses | 54 429 | 54 429 | - |
| Administration | 5 655 | 5 619 | 36 |
| | 60 084 | 60 048 | 36 |

**Explication de la différence:** L'augmentation de 36 000 $ est due aux contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés.

21

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) est un élément du système mis en place par le gouvernement fédéral afin de subventionner la recherche dans tous les domaines de la science. Ce système est composé de trois organismes étroitement liés: le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, le Conseil de recherches médicales et le CRSH. Les activités financées par ces trois organismes relèvent à la fois du gouvernement fédéral et des gouvernements des provinces.

Le Conseil de recherches en sciences humaines doit rendre compte de ses activités au Parlement par l'entremise du Secrétaire d'État. Son rôle est d'accorder des subventions et des bourses à des chercheurs et à des étudiants en sciences humaines et de financer la publication des résultats de la recherche ainsi que les travaux de sociétés savantes. Jusqu'en 1978, le CRSH faisait partie du Conseil des Arts, dont il était une division.

### 2. Mandat légal

Le CRSH a été créé par la partie 1 de la Loi d'action scientifique du gouvernement (1976). En vertu de cette loi, le Conseil est autorisé à:

- promouvoir et soutenir la recherche et l'érudition dans le domaine des sciences humaines;
- conseiller le Ministre sur les aspects de cette recherche que ce dernier lui demande d'examiner.

Dans le cadre de ce mandat, le Conseil met en oeuvre ses programmes dans toutes les provinces et les territoires du Canada et soutient également les travaux de sciences humaines exécutés à l'étranger par des Canadiens et par des résidents permanents du Canada. Pour atteindre ses objectifs généraux, le Conseil a mis sur pied un certain nombre de grands programmes d'envergure nationale.

### 3. Objectif du Programme

Le Conseil finance certaines activités des chercheurs canadiens afin de promouvoir et de soutenir la recherche et l'érudition dans le domaine des sciences humaines et d'encourager l'excellence à cet égard.

Afin de préciser les relations qui existent entre les grandes catégories de subventions et de bourses et le mandat du Conseil, l'objectif énoncé ci-dessus a été traduit en quatre sous-objectifs:

- faire progresser la science en aidant la recherche axée sur les disciplines;

- favoriser le maintien et le développement d'un réseau national de chercheurs et de services de recherche;

- favoriser les travaux de recherche dans des domaines et sur des thèmes particulièrement importants et pertinents, pouvant aider à atteindre les objectifs nationaux; et

- faciliter la diffusion des résultats de la recherche et accroître la participation du Canada et sa reconnaissance sur la scène internationale dans le domaine des sciences humaines.

**4. Plan d'exécution du Programme**

**Structure des activités:** Le Programme du CRSH comporte deux activités: l'activité "Subventions et bourses" et l'activité "Administration". Celles-ci sont décrites en détail dans la section II du présent plan et au tableau 3.

**Tableau 3: Structure des activités**

**Organisation:** L'administration centrale du Conseil de recherches en sciences humaines est établie à Ottawa. Le président du Conseil assume également les fonctions de mandataire général de l'organisme et est chargé de toutes les questions touchant le Conseil. Le CRSH doit rendre compte de ses activités au Parlement par l'entremise du Secrétaire d'État; et, à l'exception du contrôle ultime exercé par le Parlement au moyen de la législation, il jouit d'une pleine autonomie en ce qui concerne les décisions touchant les subventions et les politiques.

La structure administrative du Conseil est étayée par un ensemble de comités interdépendants assumant des responsabilités à divers niveaux et dont un grand nombre des membres n'appartiennent pas au Conseil. Il s'agit de comités consultatifs qui ont pour rôle d'orienter la politique du Conseil, de comités opérationnels de sélection des demandes de subventions et de comités dont les responsabilités portent à la fois sur les politiques et les programmes. Les membres venant de l'extérieur sont représentés par le conseil d'administration composé de 22 membres nommés par le gouverneur en conseil, et par deux comités formés de membres du Conseil: le bureau du Conseil et le comité de vérification. Le Conseil est aidé dans sa tâche par deux groupes de comités externes: i) la Commission consultative des affaires universitaires, composée de 12 spécialistes représentant diverses disciplines et chacune des régions du pays, qui a pour rôle de donner au Conseil son avis sur certains aspects de sa politique à l'égard de la recherche et des programmes; et ii) les comités d'attribution des bourses et subventions composés, eux aussi, de spécialistes canadiens dans les domaines de recherche appropriés.

En déléguant ainsi les responsabilités portant sur les aspects opérationnels de ses programmes, le Conseil a plus de temps pour délibérer sur l'orientation de l'organisme, établir les priorités et voir à l'affectation des ressources. En outre, l'évaluation des demandes par des spécialistes garantit la pertinence des décisions et permet au Conseil de mieux garder ses distances par rapport à l'État.

Les comités de la haute direction (bureau du Conseil, comité de vérification et commission consultative des affaires universitaires) donnent leur avis au Conseil sur les questions concernant les politiques, le budget et, s'il y a lieu, les programmes. Le bureau du Conseil a les mêmes pouvoirs et les mêmes fonctions que le Conseil quand ce dernier n'est pas en réunion, tandis que le comité de vérification contrôle l'exécution des programmes de vérification. Quant à la commission consultative, elle donne son avis au Conseil sur les questions de politiques et de priorités et voit à ce que les règles du Conseil soient respectées lors de l'attribution des subventions.

L'octroi des subventions et les recommandations détaillées relatives à toutes les demandes sont fondés sur l'évaluation par des spécialistes de la qualité et de la valeur scientifique du projet, du candidat ou des deux à la fois. L'aide est accordée à tout Canadien ou résident permanent canadien qui satisfait aux normes fixées par les spécialistes des domaines de recherche appropriés. Participent à cette activité un grand nombre de comités de sélection composés d'experts appartenant à la communauté de la recherche. Les recommandations concernant les demandes de subventions sont présentées pour approbation au Conseil ou directement à son président dûment autorisé par le Conseil.

Le réseau de comités fournit au Conseil l'appui nécessaire à l'exécution de son mandat. Les affectations provisoires de crédits prévues au plan des opérations reflètent les priorités et les intentions du Conseil, mais, au cours de l'année, les budgets sont modifiés et remaniés sur la base de données de plus en plus précises sur les besoins réels, tenant compte du nombre et de la qualité des demandes selon les rapports des comités de sélection, lesquels s'appuient sur l'étude faite par les spécialistes. Entre 300 à 400 experts représentant les universités et le secteur privé font partie chaque année des comités de sélection des programmes de subvention du Conseil. En outre, entre 8 000 à 9 000 arbitres de l'extérieur conseillent les comités de sélection en ce qui a trait aux demandes. On trouvera au tableau 4 la structure des comités et des activités, pour l'année financière 1985-1986.

Le Conseil a la responsabilité d'établir les priorités, de répartir les crédits, de structurer les comités consultatifs et de sélection, de déterminer la valeur des subventions et bourses, et de débourser les sommes nécessaires. Les services d'état-major avisent le Conseil et ses comités et les aident à gérer et à administrer les programmes.

Le président du Conseil représente celui-ci auprès du gouvernement et contrôle directement les travaux du Secrétariat du Conseil et de la Division de l'information. Le directeur général, Direction des programmes, relève du président et est principalement chargé de la planification et de l'exécution des programmes; l'ensemble des fonctions de soutien sont dirigées par le trésorier, Direction de l'administration, qui relève également du président. Le président, le directeur général, le trésorier et la secrétaire du Conseil forment le Comité de la haute direction du Conseil. Le tableau 4 met en relation l'organigramme du Programme avec la structure des activités, et indique la répartition des ressources pour 1985-1986.

25



~~1788~~

~~1689~~

**Tableau 4: Ressources par organisation et par activité pour 1985-1986 (en milliers de dollars)**

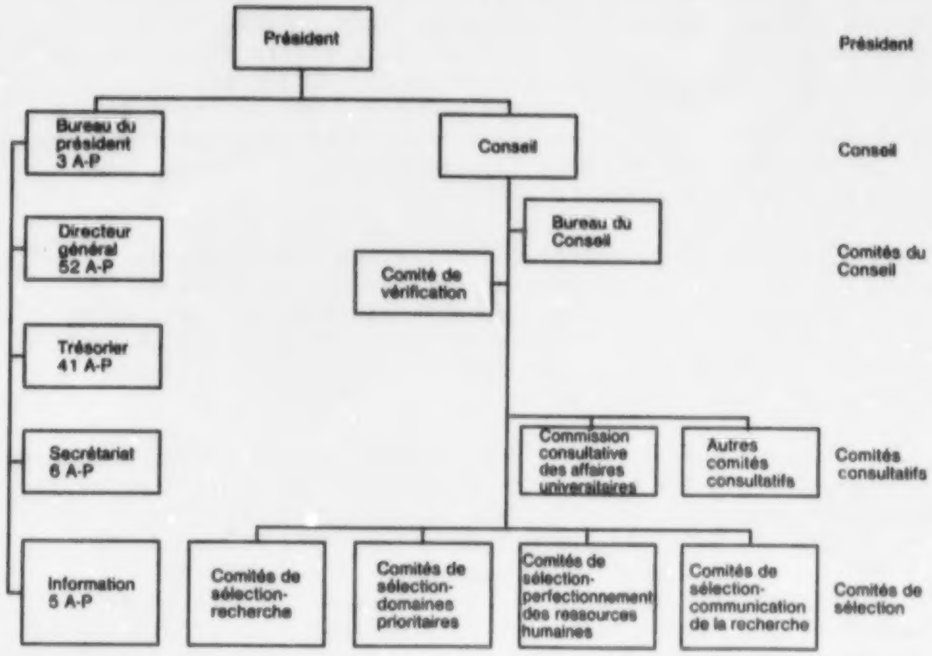


| | | | | | | TOTAUX |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bourses et subventions | – | 27,217 | 5,361 | 15,357 | 6,689 | 54,624 |
| Administration | 6,257 | – | – | – | – | 6,257 |
| | 6,257 | 27,217 | 5,361 | 15,357 | 6,689 | 60,881 |
| A-P | 107 | – | – | – | – | 107 |

## D. Perspective de la planification

### 1. Contexte

Les sciences humaines englobent un large éventail d'activités, de l'étude de la littérature ou des civilisations anciennes à la recherche sur des questions stratégiques d'ordre social et économique. Le CRSH a un rôle essentiel à jouer dans des domaines comme la politique scientifique, la question de l'identité nationale, les études canadiennes, la politique culturelle, le perfectionnement des ressources humaines et l'aide à l'enseignement supérieur.

L'État, le secteur privé et les entreprises à but non lucratif font des recherches en sciences humaines. Mais la majorité de ces travaux sont réalisés en milieu universitaire où l'on compte plus de 19 000 professeurs à temps complet, soit 56 pour 100 du nombre total des professeurs et chercheurs universitaires à temps complet. Une étude récente, faite par le Conseil, révèle qu'il s'agit d'une force productive, hautement qualifiée et possédant une solide formation. Aux deuxième et troisième cycles, on dénombre environ 25 000 étudiants en sciences humaines qui sont inscrits aux programmes de maîtrise et de doctorat; ce nombre représente à peu près 65 pour 100 de tous les étudiants de maîtrise et de doctorat des universités canadiennes.

**Conjoncture économique:** Depuis l'organisation en 1978 du conseil de subvention mis en place par le gouvernement fédéral, le CRSH a entrepris de nouvelles activités, soit le financement de la recherche en études canadiennes et dans les domaines prioritaires. Ces initiatives ont été prises devant l'augmentation des demandes de subventions et de bourses d'études dans le cadre des programmes traditionnels du Conseil et en dépit de la période de restrictions financières imposées par le gouvernement fédéral.

**Changements démographiques:** Maintenant que les jeunes issus de l'explosion démographique ont franchi le groupe d'âge de 18 à 24 ans,où ils sont le plus susceptibles d'être inscrits à un établissement d'enseignement supérieur, les démographes prévoient que le nombre d'étudiants diminuera au cours de la prochaine décennie. Nombre de spécialistes avaient laissé prévoir que la baisse des inscriptions enregistrée à la fin des années 70 se prolongerait dans les années 80, mais les inscriptions dans beaucoup d'universités ont augmenté au début de la présente décennie; cette hausse est attribuable surtout à une plus grande participation des femmes.

De l'avis général, on s'attend à ce que le mouvement se modifie, l'inscription globale devant diminuer à la fin des années 80, après le passage de la génération issue de l'explosion démographique. Comme le souligne le rapport final de la Commission sur les études canadiennes de l'Association des Universités et Collèges du Canada, bien que les prévisions diffèrent en plusieurs points, elles s'accordent pour dire que malgré le fait que le nombre d'inscriptions à temps plein dans les

universités pourrait augmenter quelque peu au cours des prochaines années, il ne fait pas de doute qu'il diminuera dans les années 90. Mais on n'a pu prévoir encore la mesure de cette baisse ni le moment exact où elle commencera à se manifester. Il est à remarquer qu'il s'est produit récemment une sensible augmentation du nombre des inscriptions au programme d'enseignement supérieur (maîtrise et doctorat), augmentation qui se poursuivra au moins jusqu'en 1990.

**Le système universitaire canadien:** Au Canada, le système universitaire est le foyer de la recherche en sciences humaines. Étant donné la séparation des pouvoirs des gouvernements fédéral et provinciaux, l'aide fédérale à la recherche est liée à la présence des chercheurs dans les universités administrées par les provinces. Le CRSH est le principal véhicule de l'aide fédérale à la recherche fondamentale en sciences humaines. Par ses programmes de subventions - recherche, formation, communication de la recherche et recherche stratégique - le Conseil vise à favoriser les travaux dans ces disciplines afin d'assurer la diffusion des résultats de la recherche et la formation des chercheurs des générations futures. Il crée par le fait même plus de 4 000 emplois à temps plein et à temps partiel dans toutes les régions du Canada.

Les universités canadiennes sont confrontées à de graves problèmes liés au recrutement massif de professeurs dans les années 60; ces professeurs sont actuellement titularisés et ne prendront leur retraite qu'au cours des années 90. Dans le contexte actuel de restrictions financières, peu de nouveaux postes sont offerts par les universités; il est même de plus en plus difficile de maintenir l'effectif actuel de chercheurs alors que leurs travaux sont nécessaires pour le bon fonctionnement et la qualité de la recherche actuelle et future. Aussi, afin que les fonds investis par l'État dans la formation de ses chercheurs ne soient pas perdus, le Conseil prévoit créer des bourses de recherche afin de permettre aux boursiers d'acquérir de l'expérience en recherche dans une discipline particulière et de maintenir ainsi un effectif de chercheurs à la disposition des employeurs.

**Climat social:** Au cours des dernières années, les fonds octroyés à la recherche en sciences humaines et les subventions provinciales versées aux universités ont augmenté moins rapidement que l'inflation. Certes, l'augmentation des crédits accordés au Conseil en 1982 a amélioré la situation du financement de la recherche; toutefois, on négocie actuellement les engagements établis en matière de financement des études supérieures, et ces négociations soulèvent des problèmes juridictionnels et financiers qui pourraient modifier le rôle du Conseil. On constate de plus en plus que, si le Canada veut se doter des instruments de gestion sociale et économique qui lui sont indispensables pour aspirer à une place d'avant-garde dans la révolution techologique, il devra assurer un vaste financement de l'enseignement supérieur et de la recherche.

## 2. Initiatives en cours

Grâce aux crédits supplémentaires approuvés par le Cabinet en décembre 1981 pour une période de trois ans, le Conseil a pu augmenter substantiellement son aide à la recherche en études canadiennes et dans les domaines prioritaires. Cette aide s'est poursuivie en 1984-1985. Mais la plupart des crédits n'ayant pas été renouvelés, le Conseil devra limiter les activités dans ces domaines. Les répercussions de cette mesure sur le fonctionnement de l'activité "Subventions et bourses d'études" sont examinées aux pages 21 à 28. Pour toutes les autres activités, les crédits demeureront les mêmes qu'en 1984-1985.

**Tableau 5: Coûts prévus pour les activités en cours (en milliers de dollars)**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Études canadiennes et domaines prioritaires | | | |
| Subventions de recherche | 7 473 | 8 580 | 8 357 |
| Domaines prioritaires | 5 361 | 7 405 | 7 212 |
| | 12 834 | 15 985 | 15 569 |

Étant donné la diminution des crédits accordés, le Conseil de recherches en sciences humaines limitera quelques-unes de ces activités et en éliminera d'autres ou les remettra à plus tard.

## 3. Efficacité du Programme

Le Conseil est engagé à évaluer régulièrement et systématiquement tous ses genres de bourses et de subventions et a établi une suite d'évaluations qui sont énumérées ci-dessous.

Pour s'assurer de la plus grande efficacité du fonctionnement de ses programmes de bourses et de subventions, le Conseil a choisi un organigramme qui compte sur les réactions provenant de l'extérieur, les conseils sur les politiques et programmes, sur les comités de spécialistes en révision et sur l'évaluation des collègues concernant les subventions et prix décernés lors des compétitions nationales.

29

**Recherche axée sur les disciplines:** Une étude faite récemment pour le compte du Conseil indique que l'activité et la productivité des chercheurs universitaires sont relativement élevées. L'enquête révèle que ceux qui ont répondu à l'enquête avaient à leur crédit une moyenne de 1,8 publications par année et une moyenne annuelle pour trois ans de quatre textes inédits par chercheur. Ces chiffres se comparent avantageusement à ceux d'une étude sur le niveau de l'activité de recherche exercée aux États-Unis par les spécialistes en sciences sociales.

L'enquête sur les chercheurs canadiens a également révélé que ceux qui reçoivent une aide financière du CRSH sont généralement plus productifs que les autres et, fait tout aussi important, qu'ils ont à leur crédit autant sinon plus de travaux inédits dans le cadre de leurs activités non subventionnées, que les chercheurs qui ne reçoivent pas d'aide du CRSH. Ces données laissent donc à entendre que les crédits limités du Conseil sont accordés aux chercheurs les plus productifs du pays.

**Domaines prioritaires:** Les travaux menés à ce titre visent à promouvoir la recherche dans certains domaines qui présentent un intérêt particulier pour le pays, à encourager une réorientation des chercheurs vers ces domaines et à soutenir l'infrastructure de la recherche, par exemple, les centres de recherche, les bibliothèques et les dépôts d'archives. Dans tous les cas, les efforts du Conseil ont pour but d'accroître de façon sensible l'activité des domaines concernés.

En mars 1984, se terminait une évaluation du programme sur le vieillissement de la population, le premier programme de recherche dans les domaines prioritaires créé par le Conseil en 1979-1980. Au moment où le CRSH a pris cette initiative, on pouvait déjà prévoir que l'évolution de la structure d'âge de la population canadienne aurait vraisemblablement des répercussions importantes sur le développement économique, les politiques sociales, les attitudes politiques et l'évolution culturelle. Et pourtant on avait très peu de travaux sur ces questions. Cinq ans après la création du programme, une étude a indiqué qu'il avait fait beaucoup pour constituer un dossier important sur le vieillissement de la population et que les centres de recherche sur ce thème, financés en vertu du programme, fournissent un large éventail de services aux chercheurs universitaires ainsi qu'aux autres.

En même temps que ce programme, un autre a été mis sur pied pour fournir une aide aux collections spéciales. Une récente évaluation de ce programme indique que l'aide fournie par le Conseil a permis l'acquisition de collections et le développement des outils de recherche qui n'auraient pas été possibles autrement en raison des budgets limités des bibliothèques.

**Perfectionnement des ressources humaines:** Le Conseil revoit systématiquement sa gamme de programmes d'aide au perfectionnement des ressources humaines. En 1982-1983, on a fait une évaluation de la principale activité du Conseil à cet égard, soit le programme de bourses de doctorat. Plus de trois quarts des boursiers qui ont répondu au questionnaire de l'enquête avaient terminé toutes les étapes de leur doctorat et la plupart des autres avaient l'intention d'achever leur programme. L'enquête révèle aussi que la grande majorité des boursiers de doctorat diplômés avaient réussi à trouver un emploi dans leur domaine de spécialisation. Le CRSH s'est associé avec le Conseil de recherches médicales et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, afin de mener, avec la collaboration de Statistique Canada, une enquête annuelle conjointe sur l'emploi des nouveaux diplômés de doctorat dans les universités canadiennes. Le Conseil exploite les résultats de l'étude pour évaluer la situation de l'emploi chez les diplômés hautement qualifiés.

L'évaluation du programme d'aide aux étudiants de maîtrise est actuellement en cours. Elle vise surtout à déterminer dans quelle mesure le programme pourra encourager les étudiants à s'inscrire au doctorat et à terminer des études avancées.

**Communication de la recherche:** Nous avons annoncé l'an dernier que le Conseil avait entrepris une série de travaux d'évaluation de l'aide qu'il apporte aux communications entre chercheurs, au pays et à l'étranger. Deux études ont déjà été effectuées, la première sur le programme d'aide aux sociétés savantes, et la seconde sur certains programmes de relations internationales.

Une des principales constatations qui ressortent de l'évaluation du programme d'aide aux sociétés savantes est qu'un fort pourcentage des chercheurs des universités canadiennes font partie d'au moins une société savante et voient généralement cette adhésion comme un élément important de l'activité de recherche. Toutefois, moins de 30 pour 100 de ceux qui ont répondu à l'enquête savaient si la principale société à laquelle ils adhéraient était membre ou non d'une fédération, que ce soit la Fédération canadienne des sciences sociales ou la Fédération canadienne des études humaines; et de ceux-là, 40 pour 100 ont pu indiquer un ou plusieurs des avantages que leur procurait cette adhésion.

Dans le cadre de son programme de relations internationales, le Conseil accorde des subventions de voyage pour assister aux conférences internationales, participer à la gestion d'un organisme scientifique international et financer les programmes d'échanges bilatéraux avec des organismes similaires dans les pays suivants: France, Japon, Hongrie, Chine et Union soviétique. L'évaluation de ces programmes indique que les crédits accordés ont favorisé l'échange d'idées entre les spécialistes collaborant à l'étude des mêmes thèmes. Ces programmes

ont aussi permis de déterminer de nouvelles méthodes de recherche. Le Conseil est donc convaincu que ses programmes de relations internationales répondent toujours aux besoins des chercheurs en sciences humaines.

**Section II**
**Analyse par activité**

## A. Subventions et bourses d'études

### Objectif

Le Conseil finance certaines activités des chercheurs canadiens afin de promouvoir et de soutenir la recherche et l'érudition et favoriser l'excellence dans le domaine des sciences humaines.

### État récapitulatif

L'activité "Subventions et bourses" représente environ 90 pour 100 de l'ensemble des dépenses du Conseil pour 1985-1986. Les années-personnes ne sont pas affectées à cette activité.

**Tableau 6: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Recherche axée sur les disciplines | 27 217 | 27 744 | 26 217 |
| Domaines prioritaires | 5 361 | 7 405 | 7 212 |
| Perfectionnement des ressources humaines | 15 357 | 14 910 | 14 606 |
| Communication de la recherche | 6 689 | 6 700 | 6 394 |
| | 54 624 | 56 759 | 54 429 |



33
1792
1097

**Résultat financier précident**

Le tableau 7 résume les principaux changements aux exigences financières de 1983-1984.

**Tableau 7: Résultat financier pour 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-84 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget | Différence |
| Recherche axée sur les disciplines | 26 217 | 29 075 | (2 858) |
| Domaines prioritaires | 7 212 | 7 280 | (68) |
| Perfectionnement des ressources humaines | 14 606 | 11 574 | 3 032 |
| Communication de la recherche | 6 394 | 6 500 | (106) |
| | 54 429 | 54 429 | - |

**Explication de la différence:** Il n'y a pas de différence entre les dépenses réelles et le budget de 1983-1984.

**Description**

Cette activité comprend la fonction d'attribution de subventions du Conseil et son exploitation en tant qu'organe de décision. Le Conseil a délégué à des comités composés de chercheurs les fonctions réelles d'évaluation aux concours tenus dans le cadre de ses divers programmes.

Les politiques du Conseil sont établies en tenant compte de la situation présente des sciences humaines au Canada. À l'heure actuelle, les chercheurs en sciences humaines, qui représentent environ 55 pour 100 du corps professoral, constituent dans l'ensemble un groupe jeune du point de vue de son développement scientifique; néanmoins, ce groupe doit répondre à de très importants besoins de recherche qui, dans certains cas, sont démesurés en regard de l'effectif actuel. Depuis une dizaine d'années, la diminution des possibilités d'emploi pour les chercheurs, qui est due à une réduction du financement des universités et non pas à de moindres besoins de recherche, affecte la vitalité de la recherche au Canada.

Le Conseil subventionne principalement quatre genres de sous-activité:

**La recherche axée sur les disciplines:** Une importante partie du budget du Conseil est destinée au financement de la recherche libre en sciences humaines. Par le biais d'une série de programmes d'aide aux chercheurs, comprenant des subventions directes à des particuliers, le Conseil vise à maintenir dans le milieu de la recherche l'activité nécessaire pour réunir des données de base sur la société en général et sur la société canadienne en particulier. Dans tous les cas, c'est le chercheur qui propose les travaux de recherche qu'il entend mener à l'égard des aspects culturels, politiques et socio-économiques de la société.

**Domaines prioritaires:** Dans l'ensemble, les activités de recherche menées au Canada jusqu'à maintenant n'ont pas permis, par le libre jeu des forces du marché, de réaliser les travaux essentiels dans certains domaines d'importance nationale. C'est pourquoi le Conseil a choisi un nombre limité de thèmes prioritaires (comme le vieillissement de la population, la famille et la socialisation de l'enfant, la science, la technologie et les valeurs humaines, la femme et le travail, et la gestion de l'organisation) et de domaines particuliers (par exemple, les études canadiennes : outils de recherche, l'aide aux petites universités, le développement de la recherche en gestion et les subventions à l'accroissement des collections spéciales) qu'il importe d'étudier afin d'aider les administrateurs de l'avenir à déceler et à résoudre les problèmes nationaux qui persistent. Ces programmes comprennent le financement de travaux de recherche, proposés par des spécialistes des domaines concernés, et le soutien de l'infrastructure de la recherche, par exemple, l'achat de collections spécialisées destinées aux bibliothèques, l'établissement de répertoires des documents de référence des bibliothèques et des dépôts d'archives, et le soutien d'activités visant à améliorer les conditions de la recherche dans les petites universités.

**Perfectionnement des ressources humaines:** Afin de faire en sorte que l'effectif de chercheurs qualifiés soit suffisant pour répondre aux besoins du marché canadien de l'emploi au cours de la prochaine décennie, le Conseil fournit une aide financière à des boursiers postdoctoraux et à des étudiants de doctorat et de maîtrise pour les aider à terminer leurs études et les préparer ainsi à un travail de recherche dans le milieu universitaire, dans le secteur public ou dans l'industrie.

**Communication de la recherche:** Enfin, le CRSH estime que les travaux de recherche dont les résultats ne sont pas communiqués ont, d'une façon générale, peu d'utilité. Par conséquent, le Conseil subventionne un certain nombre de programmes, à l'échelle nationale et internationale, afin de favoriser la diffusion des renseignements concernant la recherche et d'encourager la collaboration entre les chercheurs canadiens et étrangers.

35

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Le Conseil détermine le financement de chaque catégorie de subventions ou de bourses en tenant compte, premièrement, de la demande dont chacun des programmes fait l'objet, laquelle est mesurée selon le nombre des demandes de subventions reçues et selon le montant nécessaire pour chaque concours; deuxièmement, des décisions prises par des spécialistes reconnus qui siègent aux comités chargés d'évaluer les demandes présentées à chaque concours; et, troisièmement, de la priorité assignée par le Conseil à chaque catégorie de subventions ou de bourses. Il est difficile toutefois de prévoir exactement les besoins relatifs à chaque programme étant donné les variations dans la demande et la qualité des propositions reçues. Le Conseil modifie donc l'affectation des crédits entre les programmes quand la situation le justifie.

**Recherche axée sur les disciplines:** Au cours des dernières années, le nombre des demandes d'aide à la recherche a augmenté de façon constante, comme l'indique le tableau 8. Étant donné que la recherche libre est au premier rang des priorités 'u Conseil, des fonds ont été dégagés pour répondre en partie à l'augmentation des besoins. Néanmoins, le pourcentage d'approbation des demandes au titre du programme de recherche est tombé, en valeur pécuniaire, d'un peu plus de 60 pour 100 en 1979-1980 à environ 36 pour 100 pour les concours de 1984-1985. Ce fléchissement n'est aucunement dû à une diminution de la qualité des demandes reçues; il reflète plutôt la diminution des ressources budgétaires réelles du Conseil, qui empêche d'affecter à ces programmes les fonds voulus pour répondre à la demande croissante de la clientèle, qui a progressé de 19 pour 100 depuis une dizaine d'années. Selon toute probabilité, le taux de succès continuera de diminuer au cours des prochaines années, bien que les spécialistes chargés d'évaluer les demandes ne signalent aucune baisse de la qualité de celles-ci.

**Tableau 8: Nombre de demandes et subventions - Recherche axée sur les disciplines**

| | 1983-1984 | | 1982-1983 | | 1981-1982 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Dem. | Sub. | Dem. | Sub. | Dem. | Sub. |
| Subventions de recherche | 1 435 | 835 | 1 183 | 802 | 964 | 645 |
| Bourses de travail libre | 751 | 275 | 813 | 266 | 814 | 350 |
| Subventions concertées* | 19 | 19 | 39 | 23 | 40 | 27 |
| Suventions générales de recherche | 76 | 76 | 76 | 76 | 75 | 75 |
| | 2 281 | 1 205 | 2 111 | 1 167 | 1 893 | 1 097 |

**Tableau 9: Demandes et subventions - Recherche axée sur les disciplines (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | 1982-1983 | | 1981-1982 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Dem. | Sub. | Dem. | Sub. | Dem. | Sub. |
| Subventions de recherche | 38 422 | 15 709 | 29 572 | 15 855 | 20 073 | 11 035 |
| Bourses de travail libre | 10 142 | 3 714 | 8 432 | 3 474 | 8 225 | 3 345 |
| Subventions concertées* | 5 027 | 5 027 | 9 099 | 5 532 | 8 700 | 5 286 |
| Subventions générales de recherche | 1 845 | 1 845 | 1 740 | 1 740 | 1 342 | 1 342 |
| | 55 436 | 26 295 | 48 843 | 26 601 | 38 340 | 21 008 |

* Aucune nouvelle subvention n'a été accordée à ce titre depuis 1982-1983. Les projets en cours se poursuivront pendant un certain nombre d'années.

**Domaines prioritaires:** Les subventions de recherche dans les domaines prioritaires ont été lancées par le Conseil en 1979-1980; les ressources affectées à ce titre, qui équivalaient alors à 2 millions de dollars, ont atteint 7,4 millions de dollars en 1984-1985. La première année, ces ressources ont servi au financement de projets d'études sur le vieillissement de la population, à l'octroi de subventions pour l'acquisition de collections spécialisées par les bibliothèques universitaires et à l'augmentation des fonds destinés au Dictionnaire

37



1794
~~1791~~

biographique du Canada. Environ 150 demandes ont été reçues cette année-là. Dès 1981-1982, le nombre des demandes de subventions s'élevait à 272, et celles-ci provenaient d'un groupe de chercheurs largement diversifié. En 1984-1985, des crédits additionnels de 3,3 millions de dollars ont été accordés au CRSH pour son programme de subventions de recherche dans les domaines prioritaires.

En 1983-1984, le Conseil a créé des subventions de recherche dans deux autres domaines prioritaires, soit la gestion de l'organisation au Canada et la situation de la femme sur le marché du travail. Les tableaux 10 et 11 montrent l'intérêt croissant pour les travaux relatifs aux domaines prioritaires.

**Tablau 10: Nombre de demandes et subventions - Domaines prioritaires**

| | 1983-1984 | | 1982-1983 | | 1981-1982 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Dem. | Sub. | Dem. | Sub. | Dem. | Sub. |
| Vieillissement de la population | 77 | 41 | 56 | 28 | 72 | 44 |
| Collections spéciales | 40 | 40 | 41 | 32 | 37 | 31 |
| Recherche en gestion | 227 | 109 | 68 | 53 | 51 | 34 |
| Petites universités | 20 | 20 | 21 | 19 | 21 | 20 |
| Études canadiennes : Outils de recherche | 90 | 53 | 73 | 50 | 40 | 18 |
| La science, la technologie et les valeurs humaines | 51 | 28 | 31 | 20 | 37 | 22 |
| La famille et la socialisation de l'enfant | 35 | 18 | 27 | 19 | 14 | 6 |
| La femme et le marché du travail | 124 | 57 | - | - | - | - |
| | 664 | 366 | 317 | 221 | 272 | 175 |

**Tableau 11: Demandes et subventions - Domaines prioritaires (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | 1982-1983 | | 1981-1982 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Dem. | Sub. | Dem. | Sub. | Dem. | Sub. |
| Vieillissement de la population | 3 228 | 1 451 | 1 592 | 859 | 2 057 | 1 086 |
| Collections spéciales | 857 | 710 | 1 188 | 670 | 781 | 575 |
| Recherche en gestion | 3 228 | 1 451 | 1 302 | 1 003 | 882 | 565 |
| Petites universités | 496 | 479 | 515 | 437 | 525 | 422 |
| Études canadiennes : Outils de recherche | 3 471 | 1 476 | 2 987 | 1 451 | 1 686 | 573 |
| La science, la technologie et les valeurs humaines | 1 558 | 727 | 726 | 274 | 554 | 116 |
| La famille et la socialisation de l'enfant | 1 043 | 443 | 1 170 | 525 | 430 | 144 |
| La femme et le marché du travail | 2 364 | 727 | - | - | - | - |
| | 16 245 | 7 464 | 9 480 | 5 219 | 6 915 | 3 481 |

**Perfectionnement des ressources humaines:** La récente montée des inscriptions aux études supérieures universitaires explique l'augmentation des demandes de subventions reçues en 1983-1984 pour le perfectionnement des ressources humaines. Comme on prévoit que cette hausse se poursuivra au cours de la décennie, le CRSH s'efforcera de maintenir les fonds affectés à ces subventions. Par ailleurs, le Conseil compte maintenir le pourcentage d'approbation des nouvelles demandes, en proportion de la demande prévue de chercheurs diplômés. À l'heure actuelle, à peu près le cinquième des étudiants canadiens inscrits à un programme de doctorat à temps complet sont subventionnés par le Conseil; toutefois, cette proportion n'est que de un sur 190 au niveau de la maîtrise. Au cours des trois premières années du Programme de bourses postdoctorales, le nombre de demandes présentées a augmenté de façon constante; étant donné le taux actuel de sous-utilisation de jeunes chercheurs, cette tendance devrait se poursuivre.

39



~~1795~~
1703

**Tableau 12: Demandes et bourses - Perfectionnement des ressources humaines (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | 1982-1983 | | | 1981-1982 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Demandes | Bourses | | Demandes | Bourses | | Demandes | Bourses | |
| | Nbre | Nbre | $ | Nbre | Nbre | $ | Nbre | Nbre | $ |
| Bourses de doctorat | 2 897 | 1 004 | 10 792 | 2 654 | 1 101 | 10 973 | 2 636 | 1 177 | 10 118 |
| Bourses de maîtrise | 548 | 103 | 1 112 | 457 | 117 | 1 172 | 444 | 116 | 1 016 |
| Bourses postdoctorales | 314 | 122 | 2 650 | 305 | 125 | 2 742 | 254 | 136 | 2 658 |
| | 3 759 | 1 229 | 14 554 | 3 416 | 1 343 | 14 887 | 3 334 | 1 429 | 13 792 |

**Communication de la recherche:** Au moyen de ces programmes, le CRSH subventionne la présentation de travaux de recherche, au pays et à l'étranger, par plus de 5 000 chercheurs. En outre, environ 65 sociétés savantes sont soutenues financièrement, et une centaine de revues spécialisées ainsi que quelque 120 documents de recherche savante sont publiés avec l'aide du Conseil. Au cours des dernières années, le budget de la communication de la recherche est demeuré stable, en valeur réelle.

Nota: Pour de plus amples renseignements sur les subventions et bourses accordées en 1983-1984, on se reportera au rapport annuel du Conseil.

## B. Administration

### Objectif

L'activité "Administration" du Conseil fournit les services à l'activité "Subventions et bourses d'études" en s'assurant de l'utilisation la plus efficace possible des ressources, en vue de la réalisation des objectifs du Programme.

### État récapitulatif

L'activité "Administration" compte pour environ 10 pour 100 de l'ensemble des dépenses du Conseil pour 1985-1986 et pour 100 pour 100 des années-personnes prévues.

**Tableau 13: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Gestion du Programme | 1 689 | 20 | 1 653 | 20 | 1 788 | 19 |
| Exécution du Programme | 2 503 | 48 | 2 391 | 47 | 2 499 | 60 |
| Soutien du Programme | 2 065 | 39 | 1 995 | 37 | 1 368 | 27 |
| | 6 257 | 107 | 6 039 | 104 | 5 655 | 106 |

Les dépenses en personnel représentent 64 pour 100 des coûts de l'activité. Les coûts des réunions du Conseil, de la commission consultative et des spécialistes chargés de l'évaluation équivalent à 9 pour 100 des coûts totaux de l'activité. Les autres dépenses (affranchissement, téléphone, fournitures, imprimerie, location de matériel et d'installations) comptent pour 27 pour 100 du total de l'activité.

**Résultat financier précédent**

Le tableau 14 résume les principaux changements aux exigences financières de 1983-1984.

**Tableau 14: Résultat financier pour 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-84 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget | | Différence | |
| | $ | A.P. | $ | A.P. | $ | A.P. |
| Gestion du Programme | 1 788 | 19 | 1 808 | 23 | (20) | (4) |
| Exécution du Programme | 2 499 | 60 | 2 748 | 56 | (249) | 4 |
| Soutien du Programme | 1 368 | 27 | 1 063 | 25 | 305 | 2 |
| | 5 655 | 106 | 5 619 | 104 | 36 | 2 |

**Explication de la différence:** L'augmentation de 36 000 $ ou .6 pour 100 est due aux contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés.

**Description**

Cette activité comporte les sous-activités suivantes:

**Gestion du Programme:** Cette sous-activité comprend les bureaux du président, du directeur général du Programme, du trésorier, Direction de l'administration, de la secrétaire du Conseil ainsi que de la Division de l'information. La gestion du Programme vise à assumer les fonctions de direction nécessaires pour coordonner le mandat du Conseil, formuler les objectifs à court et à long termes ainsi que les priorités à respecter, faire connaître les activités du Conseil et procéder à l'évaluation de programmes.

**Exécution du Programme:** Afin de remplir le mandat du Conseil, cette sous-activité assume l'exécution d'une cinquantaine de programmes différents dans le domaine des sciences humaines. Le personnel affecté à ce titre est chargé d'administrer et de gérer le mécanisme de sélection des demandes de subventions relatives à la recherche axée sur les disciplines, à la recherche dans les domaines prioritaires, au perfectionnement des ressources humaines et à la communication de la recherche.

**Soutien du Programme:** Le personnel chargé du soutien du Programme participe aux travaux suivants: planification financière, budgétisation et établissement des rapports financiers du Conseil; mise en oeuvre des politiques, des systèmes et des procédures; formulation et exécution des politiques, des pratiques et des procédures appropriées en matière de personnel; prestation de services d'informatique et de traitement de textes; gestion du matériel et des biens immobiliers, service de sécurité et gestion des archives. Le soutien du Programme comprend les services d'administration et de gestion des finances ainsi que les divisions du Personnel et des Systèmes de gestion.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Le rendement de l'activité "Planification et administration" contribue directement à éclairer les prises de décision et à assurer la bonne marche des activités du Conseil et de son réseau de comités. Ses ressources sont directement liées à la charge de travail des différentes composantes fonctionnelles ainsi qu'aux besoins du Conseil en ce qui concerne la planification, l'administration et l'évaluation efficaces de ses priorités, de ses politiques, de ses programmes et de ses coûts de fonctionnement.

**Tableau 15: Rapport entre les frais d'administration et le total des dépenses du Conseil (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Total des dépenses du Conseil | 60 881 | 62 798 | 60 084 |
| Administration | 6 257 | 6 039 | 5 655 |
| Pourcentage du total | 10.3 | 9.6 | 9.4 |

43



~~1797~~

~~1707~~

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Le tableau 16 indique la répartition des dépenses par article courant. Les prévisions pour 1985-1986 représentent une diminution de 1 917 000 $ par rapport aux dépenses prévues de 1984-1985.

**Tableau 16: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Fonctionnement | | | |
| Traitements et salaires | **3 534** | 3 397 | 3 203 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | **495** | 442 | 460 |
| Transports et communications | **715** | 717 | 689 |
| Information | **442** | 303 | 281 |
| Services professionnels et spéciaux | **630** | 629 | 549 |
| Location | **100** | 100 | 112 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | **152** | 152 | 57 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | **157** | 154 | 130 |
| | **6 225** | 5 894 | 5 481 |
| Capital | | | |
| Construction et acquisition de machines et de matériel | **32** | 145 | 174 |
| Paiements de transfert | **54 624** | 56 759 | 54 429 |
| Total des dépenses | **60 881** | 62 798 | 60 084 |

## 2. Dépenses en personnel

Les dépenses en personnel représentent environ 64 pour 100 de l'ensemble des dépenses de fonctionnement prévues. Pour 1985-1986, elles s'élèvent à 4 029 000 $, soit une augmentation d'à peu près 190 000 $ par rapport à l'exercice précédent.

Le nombre d'années-personnes et les traitements moyens selon les catégories professionnelles sont indiqués au tableau 17. Les dépenses en personnel pour chacune des sous-activités du Programme se répartissent de la façon suivante: Gestion du Programme : 26 pour 100; Exécution du Programme : 43 pour 100; Soutien du Programme: 31 pour 100.

**Tableau 17: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| Direction | | | | | |
| Gestion supérieure | 11 | 11 | 11 | 50 350 - 96 300 | 61 647 |
| Scientifique et professionnelle | | | | | |
| Économique et statistique | 2 | 2 | 2 | 14 570 - 65 080 | 46 099 |
| Administration et service extérieur | | | | | |
| Services | 41 | 40 | 40 | 13 892 - 57 985 | 35 382 |
| Système d'ordinateurs | 2 | 2 | 2 | 18 766 - 61 433 | 40 490 |
| Gestion du personnel | 2 | 2 | 2 | 13 330 - 63 870 | 40 991 |
| Soutien administratif | | | | | |
| Traitement mécanique des données | 6 | 3 | 3 | 13 352 - 37 130 | 20 444 |
| Commis aux écritures | 22 | 21 | 23 | 12 932 - 31 743 | 21 266 |
| Secrétariat | 21 | 23 | 21 | 12 636 - 31 946 | 23 922 |

Nota: Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## 3. Paiements de transfert

**Tableau 18: Ventilation des paiements de transfert (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Recherche axée sur les disciplines | | | |
| Subventions de recherche | | 16 849 | 15 942 |
| Bourses de travail libre | | 3 500 | 3 013 |
| Subventions concertées | | 5 230 | 5 028 |
| Subventions générales de recherche | | 1 940 | 1 845 |
| Subventions spéciales | | 200 | 344 |
| Bourse Jules et Gabrielle Léger | | 25 | 45 |
| | 27 217 | 27 744 | 26 217 |
| Recherche dans les domaines prioritaires | | | |
| Vieillissement de la population | | 1 450 | 1 379 |
| Instruments de recherche | | 800 | 710 |
| Recherche en gestion | | 940 | 1 314 |
| Petites universités | | 585 | 454 |
| Outils de recherche - Études canadiennes | | 1 835 | 1 457 |
| La science, la technologie et les valeurs humaines | | 590 | 717 |
| La famille et la socialisation de l'enfant | | 520 | 373 |
| La femme et le travail | | 650 | 752 |
| Études sur les progrès de la recherche | | 35 | 56 |
| | 5 361 | 7 405 | 7 212 |
| Perfectionnement des ressources humaines | | | |
| Bourses de doctorat | | 11 130 | 11 061 |
| Bourses spéciales de maîtrise | | 1 050 | 1 059 |
| Bourses postdoctorales | | 2 730 | 2 486 |
| | 15 357 | 14 910 | 14 606 |
| Communication de la recherche | | | |
| Revues savantes | | 2 000 | 1 674 |
| Textes savants inédits | | 1 210 | 1 142 |
| Sociétés savantes | | 500 | 639 |
| Infrastructure de la recherche | | 1 050 | 1 147 |
| Rencontres | | 735 | 642 |
| Relations internationales | | 1 155 | 1 100 |
| Diffusion des résultats de la recherche | | 50 | 50 |
| | 6 689 | 6 700 | 6 394 |
| | *54 624 | 56 759 | 54 429 |

* Allocation finale non encore déterminée.

## B. Analyse des coûts

**Tableau 19: Coût total du Programme pour 1985-1986 par activité (en milliers de dollars)**

| | Dépenses budgétaires 1985-1986 | Plus autres coûts | **Coût Total** | Total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|
| Subventions et bourses d'études | 54 624 | - | **54 624** | 56 759 |
| Administration | 6 257 | 453 | **6 710** | 6 464 |
| | 60 881 | 453 | **61 334** | 63 223 |

Le tableau 19 indique le coût total de chacune des activités du Programme. L'activité "Administration" comprend tous les coûts de fonctionnement du Conseil. Les autres coûts indiqués comprennent les locaux fournis par Travaux publics Canada (371 000 $), les assurances chirurgicales et médicales (72 000 $), et divers autres services fournis gratuitement par d'autres ministères fédéraux (10 000 $).

1847

~~1799~~



~~1711~~

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

# Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

1849

1801

1715

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste au:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT 31-2/1986-III-39 Canada: 6.00 $
ISBN 0-660-52948-3 à l'étranger: 7.20 $

Prix sujet à changement sans préavis

1851

~~1802~~

~~1717~~

**Budget des dépenses 1985-1986**

**Partie III**

**Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada**

53

~~1803~~

~~1719~~

**Préface**

Le présent plan de dépenses est destiné à servir de document de référence, et à ce titre, les données qu'il contient sont détaillées à différents degrés afin de répondre aux différents besoins de ses lecteurs.

Le plan de dépenses se divise en trois sections. La section I donne une vue d'ensemble du Programme et un résumé de ses projets et de ses réalisations. Les personnes désirant plus de détails trouvent à la section II, pour chaque activité, les résultats escomptés et les autres renseignements relatifs à leur réalisation qui justifient les ressources demandées. Enfin, la section III présente des renseignements supplémentaires sur les coûts et les ressources de même que des analyses spéciales dont le lecteur pourrait avoir besoin pour mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses destinés à assurer une certaine continuité avec les autres documents du Budget. Vous y trouverez aussi les extraits du volume II des Comptes publics. Ceux-ci serviront à évaluer le rendement financier du Programme au cours de l'année précédente.

Le présent document a pour but de permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements précis dont il a besoin. La table des matières indique en détail le contenu de chaque section et l'état financier à la section I contient des renvois à des données plus détaillées à la section II. Le document contient également ici et là des références permettant au lecteur de trouver plus de détails sur des points d'intérêt particulier.

## Table des matières

Extraits de la Partie II du Budget des dépenses 4

Extraits du volume II des Comptes publics 5

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1985-1986
   1. Points saillants 6
   2. État financier récapitulatif par activité 7
B. Rendement récent
   1. Points saillants 8
   2. Rétrospective du rendement financier 9
C. Données de base
   1. Introduction 9
   2. Mandat légal 10
   3. Objectif du Programme 10
   4. Plan d'exécution du Programme 11
D. Perspective de planification
   1. Contexte 14
   2. Nouvelles initiatives 15
   3. Mise à jour des initiatives antérieures 18
   4. Efficacité du Programme 19

Section II
Analyse par activité

A. Subventions et bourses 21
B. Administration 29

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Analyse par article
   1. Paiements de transfert 32
   2. Dépenses par article 37
   3. Dépenses en personnel 38
B. Analyse des coûts 39

55

1804



1721

**Extrait de la Partie II du Budget des dépenses**

**Autorisation**

L'autorisation est demandée de dépenser $294,813,000 en 1985-1986 pour les activités du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie. Les autres dépenses, évaluées à $679,000 pour les pensions et les autres avantages sociaux des employés, seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

**Besoins financiers par autorisation**

| Crédits (en milliers de dollars) | | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie** | | |
| 25 | Dépenses de fonctionnement | 10,123 | 8,313 |
| 30 | Subventions | 284,690 | 271,531 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 679 | 508 |
| | **Total du Programme** | 295,492 | 280,352 |

**Crédits - Libellés et montants**

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie** | |
| 25 | Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie - Dépenses de fonctionnement | 10,123,000 |
| 30 | Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie - Subventions inscrites au Budget | 284,690,000 |

## Extrait de la Partie II du Budget des dépenses

### Programme par activité

(en milliers de dollars)

| | Budget principal 1985-1986 | | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | | Total | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | Paiements de transfert | | |
| Subventions et bourses | | | | 284,690 | 284,690 | 271,531 |
| Administration | 148 | 10,592 | 210 | | 10,802 | 8,821 |
| | 148 | 10,592 | 210 | 284,690 | 295,492 | 280,352 |

## Extraits du volume II des Comptes publics

### Utilisation des crédits en 1983-1984

| | Budget des dépenses $ | Total des crédits $ | Utilisation réelle $ |
|---|---|---|---|
| **Budgétaire** | | | |
| Crédit 25 - Dépenses de fonctionnement | 5,726,000 | 7,118,000 | 6,142,515 |
| Crédit 30 - Subventions inscrites au Budget | 234,013,000 | 274,621,000 | 274,620,999 |
| Statutaire - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 381,000 | 424,000 | 424,000 |
| Total du Programme | 240,120,000 | 282,163,000 | 281,187,514 |

57

## Partie I
## Aperçu du Programme

### A. Plans pour 1985-1986

#### 1. Points saillants

Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie ne prévoit pas de changements majeurs dans la nature et la direction de son Programme en 1985-1986. Il continuera dans la direction générale prévue dans le premier plan quinquennal du Conseil, tout en maintenant un équilibre approprié du financement des divers éléments de programmes inter-reliés.

Le Conseil prévoit les changements et rajustements suivants en 1985-1986:

- une augmentation des subventions pour dépenses courantes des jeunes chercheurs et des nouveaux candidats et une augmentation de ces subventions dans des disciplines choisies, à un coût additionnel de $7,100,000 (voir la page 16);

- une expansion des activités de R et D et des programmes de formation de chercheurs à incidence industrielle à un coût additionnel de $1,400,000: l'aide à l'installation nationale de micro-électronique doit diminuer de $7,600,000 et, par conséquent, le budget global du programme conjoint universités-industrie subira une diminution nette de $6,200,000 (voir la page 17);

- une petite augmentation du nombre de bourses postdoctorales et de chercheurs-boursiers universitaires à un coût additionnel de $2,100,000 (voir la page 15);

- une diminution de $1,100,000 de diverses activités reliées à la recherche (voir la page 17);

- une autre diminution du nombre de subventions d'infrastructure de la recherche, représentant une réduction nette de $300,000 (voir la page 17); et

- un élargissement de certaines activités de développement à un coût additionnel de $800,000 (voir la page 17).

## 2. État financier récapitulatif par activité

Tableau 1: État financier récapitulatif par activité
(en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Subventions et bourses | 284,690 | 282,254 | 2,436 | 21 |
| Administration | 10,802 | 9,308* | 1,494 | 29 |
| | 295,492 | 291,562 | 3,930 | |
| Années-personnes autorisées | 148 | 138 | 10 | |

* Inclut $54,000 pour des avantages sociaux des employés non précisés dans les budgets supplémentaires.

**Explication des changements:** Les besoins financiers pour 1985-1986 sont de 1.3 % ou $3,930,000 plus élevés que les dépenses prévues pour 1984-1985. Cette augmentation découle des facteurs suivants:

Administration:

- augmentation des salaires et traitements $132,000
- augmentation des coûts d'administration et des années-personnes autorisées $1,362,000

Subventions et bourses:

- réduction du budget disponible pour les subventions et bourses ($5,856,000)
- allocation pour inflation $8,292,000

**Explication des prévisions pour 1984-1985:** Les prévisions pour 1984-1985 sont de $11,210,000 ou 4 % plus élevées que celles pour le budget principal des dépenses pour 1984-1985 (voir l'extrait de la Partie II du budget principal, page 4). La différence provient de ressources additionnelles demandées dans les budgets supplémentaires:

- $10,723,000 pour des augmentations aux subventions et bourses;
- $487,000 pour l'augmentation des coûts administratifs et des années-personnes autorisées.

59



1806

1725

## B. Rendement récent

### 1. Faits saillants

En 1983-1984, le Conseil lançait deux grandes initiatives tout en réalisant des progrès importants en vue de renforcer et d'élargir ses programmes prioritaires grâce à un financement supplémentaire de $40,600,000 autorisé en cours d'année pour le Programme de subventions et bourses:

- Un nombre accru d'étudiants, de stagiaires postdoctoraux et de jeunes chercheurs ont reçu des bourses de formation ou de perfectionnement. L'investissement total dans les bourses de formation de chercheurs a dépassé de $6,200,000 le montant inscrit dans les prévisions budgétaires pour 1983-1984 (voir la page 18);

- Le Conseil a consacré aux subventions à la recherche par discipline et à la recherche orientée $8,000,000 de plus que le montant inscrit dans le budget des dépenses pour 1983-1984. En plus des augmentations accordées pour compenser l'augmentation des coûts, le Conseil a augmenté considérablement les subventions des jeunes chercheurs les plus prometteurs et des chercheurs demandant une subvention pour la première fois. Il a de plus augmenté le financement de disciplines choisies qui deviennent de plus en plus importantes pour le Canada ou qui croissent rapidement;

- Le lancement des activités conjointes universités-industrie et du nouveau réseau national de micro-électronique a donné lieu à une augmentation d'environ $7,200,000 (voir la page 18);

- Les bourses à incidence industrielle ont été transférées au nouveau programme conjoint universités-industrie. Les dépenses ont été moindres que prévu, la différence étant de $1,400,000;

- Les dépenses au titre des programmes de développement ont été de $600,000 moindres que prévu;

- Le changement le plus important est survenu dans le financement de l'appareillage et de l'infrastructure. Au lieu de la réduction nette prévue de $1,600,000, le Conseil a pu augmenté de $22,700,000 financement de ces activités en y affectant plus de 55 % des fonds additionnels reçus (voir la page 18); et

- Le Conseil a consacré $1,500,000 de moins que prévu à l'aide générale à la recherche.

## 2. Rétrospective du rendement financier

**Tableau 2: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Subventions et bourses | 274,621 | 234,013 | 40,608 |
| Administration | 6,567 | 6,107 | 460 |
| | 281,188 | 240,120 | 41,068 |
| Années-personnes | 101 | 97 | 4 |

La différence entre les dépenses réelles et le budget principal proviennent de ressources additionnelles de $41,068,000 approuvées dans le cadre de budgets supplémentaires afin d'augmenter les subventions et les bourses et de couvrir les dépenses administratives additionnelles qui en découlent (voir les pages 22 et 29).

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada est une société de la couronne fédérale constituée d'un président et d'au plus 21 autres membres nommés par le gouverneur en conseil pour un mandat n'excédant généralement pas trois ans.

Le Conseil fait rapport au Parlement par l'intermédiaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la technologie, désigné par le gouverneur en conseil comme ministre aux fins de la Loi du Conseil. Les autres organismes dans le domaine des sciences et de la technologie sont le Conseil national de recherches du Canada, le Conseil des Sciences du Canada et le département d'État chargé des Sciences et de la technologie.

61



1807

1727

La principale activité du Conseil est d'accorder des subventions et des bourses pour appuyer la recherche et la formation de chercheurs dans les sciences naturelles et le génie, principalement mais non exclusivement dans les universités canadiennes et les institutions affiliées.

Le Conseil est l'un des trois conseils fédéraux de subventions de recherche: les deux autres sont le Conseil de recherches médicales et le Conseil de recherches en sciences humaines. Ces deux autres conseils rendent compte au Parlement par l'intermédiaire de différents ministres.

## 2. Mandat légal

Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie a été créé le 1er mai 1978, lors de la proclamation de la troisième partie de la Loi d'action scientifique du gouvernement, 1976.

L'extrait suivant de la Loi du Conseil décrit le mandat légal du Conseil, y compris ses fonctions et ses pouvoirs:

"Le Conseil a pour fonctions:

- de promouvoir et de soutenir la recherche dans le domaine des sciences naturelles et du génie, à l'exclusion des sciences de la santé; et

- de conseiller le Ministre sur les aspects de cette recherche que ce dernier lui demande d'examiner.

Dans l'exécution de ses fonctions, le Conseil peut:

- consacrer à cette fin les crédits qui lui sont affectés par le Parlement ou les recettes issues de ses activités; et

- publier, vendre et, d'un façon générale, diffuser tout document érudit, scientifique ou technique, relatif à ses travaux."

## 3. Objectif du Programme

L'objectif général du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie est de promouvoir et appuyer le développement et le maintien de la recherche ainsi que l'apport d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée dans le domaine des sciences naturelles et du génie.

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie a choisi deux activités qui décrivent le mieux son fonctionnement: Subventions et bourses, et Administration. L'activité dite Subventions et bourses se subdivise en six sous-activités: Subventions de recherche, Infrastructure de la recherche, Programme conjoint universités-industrie, Subventions de développement, Aide générale à la recherche, et Bourses de formation de chercheurs. Ces sous-activités sont décrites en plus de détails dans la section II, Analyse par activité. Le tableau 3 illustre la structure d'activités et de sous-activités.

Tableau 3: Structure des activités

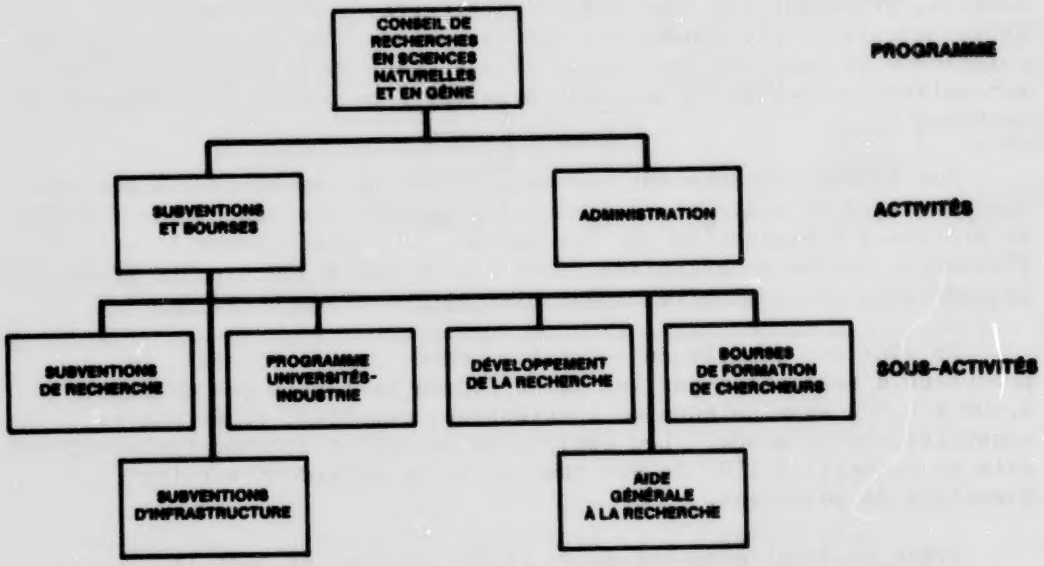


63

**Organigramme:** Dans le cadre de politiques générales et d'une enveloppe budgétaire approuvées par un comité du Cabinet, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie est responsable de l'établissement des priorités, de la détermination des budgets, de l'élaboration de mécanismes d'aide financière, de la sélection des bénéficiaires de subventions et de bourses, de la détermination de la valeur de ces octrois et de la dépense des fonds.

Pour accomplir ces tâches de façon efficace, et pour se libérer de l'administration routinière de ses programmes, le Conseil a délégué quelques-unes de ses responsabilités à un réseau de comités, tel qu'illustré au tableau 4. Les comités permanents ou consultatifs donnent des avis au Conseil et l'aident à régler toutes les questions de politique, les questions financières et, s'il y a lieu, les questions administratives concernant les programmes dont ils sont responsables. Chaque comité est présidé par un membre du Conseil et est composé de membres du Conseil et de personnes qui n'en sont pas membres, provenant des secteurs universitaire, industriel et gouvernemental. Ils soumettent des recommandations au Conseil sur les politiques et les priorités et, s'il y a lieu, au président sur les subventions et bourses à accorder à partir d'un budget prédéterminé par le Conseil.

Les recommandations sur les subventions et les bourses à accorder sont faites à la suite d'une évaluation approfondie des demandes grâce au processus d'évaluation par les pairs. Le Conseil nomme à cette fin plusieurs comités de sélection, composés de 400 à 500 experts provenant des secteurs universitaire, industriel et gouvernemental.

En plus des comités de sélection nommés par le Conseil, le processus d'évaluation par les pairs dépend de l'avis des quelques 2,500 à 3,000 examinateurs de l'extérieur, canadiens et étrangers, consultés chaque année. Les comités de sélection donnent également des avis au Conseil, à l'un de ses comités ou au président sur les questions de politique.

Grâce au fonctionnement de ce réseau de comités dont la composition est renouvelée à intervalles réguliers, le Conseil décide de la répartition de son budget par un processus itératif. Les allocations préliminaires prévues dans le Budget des dépenses reflètent les priorités et les intentions du Conseil, mais celles-ci sont modifiées et raffinées tout au cours de l'année, à mesure que le Conseil obtient des renseignements plus précis sur ses besoins, en tenant compte du nombre de demandes reçues et de leur qualité, telle qu'évaluée par les comités de sélection.

**Tableau 4: Ressources par organisation ou par activité (en milliers de dollars)**

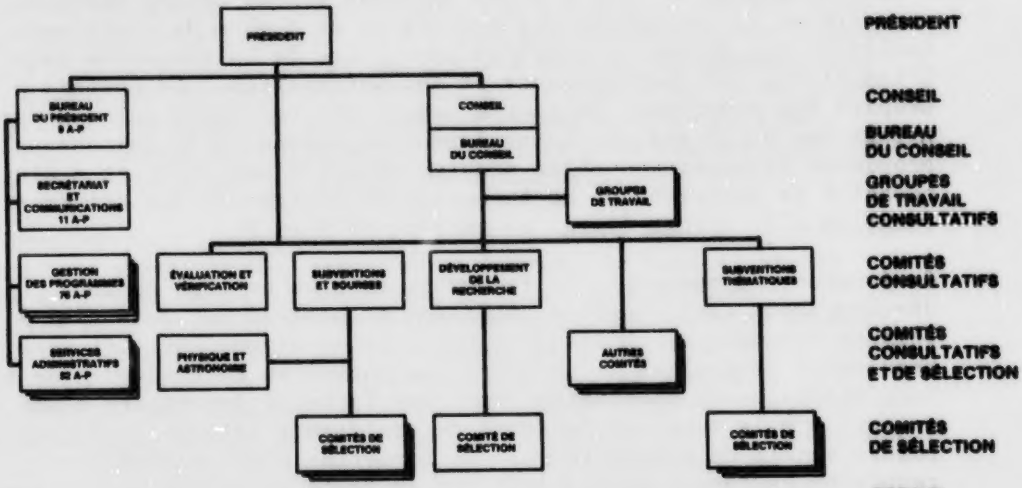


| | | | | | | TOTAUX |
|---|---|---|---|---|---|---|
| SUBVENTIONS ET BOURSES | | 220 308 | 3 482 | 28 733 | 32 187 | 284 690 |
| ADMINISTRATION | 10 802 | | | | | 10 802 |
| | 10 802 | 220 308 | 3 482 | 28 733 | 32 187 | 295 492 |

Le tableau 4 présente les ressources de l'activité dite Subventions et bourses en fonction du comité chargé par le Conseil d'évaluer les demandes et de soumettre des recommandations au président sur les subventions et bourses à accorder.

Les ressources présentées pour l'activité de l'Administration représentent les coûts d'exploitation du travail du Conseil, de ses comités et de son personnel. Le personnel du Conseil dessert le Conseil et tous ses comités relativement à la planification, à la gestion, à l'évaluation et à l'administration de ses programmes.

Le Conseil a l'autorité finale sur toutes les questions relatives à la gestion et à l'administration de ses programmes et de ses ressources. Cependant, en conformité avec la Loi du CRSNG, le président en est le chef de la direction et dirige ainsi le travail et le personnel du Conseil.

65

1809



1731

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

**Priorités du gouvernement fédéral en matière de recherche et développement:** La réalisation de l'objectif fédéral de doubler l'investissement en R et D d'ici quelques années dépend beaucoup de la capacité de recherche des universités et du nombre de chercheurs qualifiés qui seront disponibles pour faire de la recherche dans l'industrie, les gouvernements et les universités. Le Conseil a préparé des prévisions du nombre requis de chercheurs selon diverses hypothèses et il prépare actuellement un nouveau plan quinquennal proposant diverses nouvelles mesures visant à améliorer et à élargir la capacité de recherche et de formation de chercheurs des universités en fonction d'un effort élargi en matière de R et D.

**Conjoncture économique:** On reconnaît de plus en plus qu'un développement technologique important et soutenu est essentiel à toute relance économique. L'utilisation et le développement efficaces des ressources naturelles, tout comme les nouvelles technologies de pointe, sont généralement considérés comme des facteurs importants d'une telle relance. Mais tous ces facteurs de croissance exigent la formation du nombre requis de spécialistes. La formation d'une main-d'oeuvre de recherche hautement spécialisée est un facteur crucial pour l'avenir technologique et économique du Canada.

Les secteurs de l'économie engagés activement en recherche et en technologie semblent se relever de la dernière récession économique beaucoup plus rapidement que les industries de ressources ou les entreprises manufacturières plus traditionnelles. Néanmoins, on s'attend à ce que l'industrie dans son ensemble atteigne dans l'avenir le rythme de croissance des dépenses de R et D observé avant le ralentissement économique. À moyen et à long terme, on prévoit une augmentation rapide de la demande de chercheurs hautement spécialisés et les universités seront appelées à fournir ces spécialistes.

**Relations fédérales-provinciales:** Les renégociations du Financement des programmes établis et le plafonnement des transferts fédéraux dans le domaine de l'éducation postsecondaire soulèvent des questions de juridiction et de financement qui pourraient affecter le rôle du Conseil.

**Restrictions gouvernementales:** Les programmes du Conseil subventionnent la recherche et la formation de chercheurs et, en tant que tels, n'ont pas pour but de couvrir les coûts totaux de l'effort de recherche universitaire. Traditionnellement, certains coûts directs et tous les coûts indirects de la recherche sont payés par les universités à même leur propre budget d'exploitation. Étant donné la situation financière de plusieurs universités, il leur devient de plus en plus difficile de maintenir leur part traditionnelle du financement total. Le Conseil fait l'objet de pressions accrues pour qu'il subventionne une plus grande partie des coûts directs et indirects de la recherche, et on s'attend à ce que ces pressions deviennent de plus en plus fortes. Ceci réduira le financement disponible pour les activités de recherche et de formation de chercheurs du Conseil.

Le premier plan quinquennal du Conseil demeure encore le document fondamental de planification pour les programmes du Conseil et les priorités de financement; il sert donc de jauge pour mesurer l'efficacité et la cohérence des activités et des dépenses du Conseil. Bien que le plan quinquennal ait permis des augmentations considérables au budget du Programme au cours des quatre premières années du plan, quelques-unes de ces augmentations étaient temporaires ou n'étaient pas assez élevées pour permettre au Conseil de mettre en oeuvre toutes les mesures envisagées dans le plan ni d'assurer la croissance totale prévue. Par conséquent, il est de plus en plus difficile pour le Conseil d'adhérer complètement aux priorités et aux plans d'action décrits dans son plan quinquennal même si les plans et les projections budgétaires pour 1985-1986 montrent une augmentation du budget, le pouvoir d'achat est moindre qu'en 1984-1985 à cause de l'inflation. Donc, les plans et les projections des dépenses pour l'année qui vient reflètent la réponse du gouvernement à l'austérité financière de même que les efforts du Conseil pour conserver autant que possible les priorités du plan, surtout la formation main-d'oeuvre hautement qualifiée. Les activités du Conseil et l'allocation de son budget doivent donc être envisagées non seulement à la lumière des questions et des objectifs énoncés dans le plan, mais aussi dans le contexte des ressources disponibles.

## 2. Nouvelles initiatives

Afin de satisfaire aux objectifs de son Programme et afin de maintenir les priorités de son plan quinquennal, le Conseil prévoit prendre les mesures suivantes en 1985-1986; toutes ces mesures exigeront un réaménagement interne des ressources existantes.

**Augmentation du nombre de chercheurs spécialisés:** Les activités en ce domaine tombent dans trois grandes catégories, chacune d'entre elles ayant un but différent.

- Fournir à des étudiants de 1er cycle l'occasion d'acquérir de l'expérience en recherche dans les universités et dans certaines entreprises industrielles au cours de l'été (Bourses de recherche d'été à des étudiants de 1er cycle), dans le but de promouvoir la recherche comme une perspective de carrière intéressante et d'attirer un nombre accru de diplômés du 1er cycle aux études supérieures. Le Conseil a l'intention de maintenir ce programme à peu près au même niveau que l'an dernier.

- Accorder une bourse à tous les candidats hautement recommandés dans le cadre des programmes de bourses d'études supérieures et de bourses postdoctorales afin de les aider à poursuivre à plein temps leurs études avancées dans les universités (Bourses d'études supérieures, Bourses en sciences et en génie 1967, Bourses postdoctorales). On prévoit que le nombre de demandes de bourses d'études supérieures demeurera à peu près constant. On s'attend cependant à une augmentation du nombre de demande de bourses postdoctorales en 1985-1986; ceci, combiné à une augmentation des engagements pour les renouvellements, pourra exiger un financement additionnel d'environ $1,500,000. Le budget des bourses postdoctorales atteindrait alors $4,700,000. L'augmentation nette des dépenses pour la formation et le perfectionnement de chercheurs sera de $1,800,000.

- Fournir à un certain nombre de nos meilleurs jeunes chercheurs l'occasion d'amorcer et de poursuivre une carrière en recherche universitaire (chercheurs-boursiers universitaires). On prévoit accorder 50 nouvelles bourses en plus des 279 actuellement en vigueur. Cette augmentation, combinée aux quelques bourses qui se termineront, augmentera légèrement de $300,000 le coût de ces bourses spéciales de perfectionnement.

L'augmentation globale du budget des programmes de formation de chercheurs est estimée à $2,100,000 (voir le tableau 5, page 21).

**Augmentation des subventions de recherche:**

- Rajustements mineurs et continuation d'un fonds spécial pour accorder des augmentations budgétaires à des comités de sélection choisis, à un coût de $3,300,000.

- Fournir une aide financière adéquate aux nouveaux candidats aux subventions de recherche par discipline du Conseil et aux nouveaux chercheurs-boursiers universitaires, à un coût additionnel net de $3,800,000.

L'augmentation totale prévue pour les activités de recherche par discipline et pour les subventions thématiques est de $7,100,000 (voir le tableau 5, page 21).

**Changements au programme conjoint universités-industrie:**

- Le Conseil continue à mettre en oeuvre une grande activité de développement technologique et de formation dans le domaine de la micro-électronique. En 1983-1984, un fonds spécial a permis au Conseil de travailler à la mise en oeuvre de la première partie de l'installation nationale de micro-électronique. Le financement de cette activité spéciale diminuera de $7,600,000 l'an prochain car l'installation sera bientôt complétée.

- Le budget des activités conjointes universités-industrie, y compris les bourses, augmentera de $1,400,000, soit d'environ 10 %.

Le budget total du programme conjoint universités-industrie devrait diminuer de $6,200,000 (voir le tableau 5, page 21), suite à la diminution de l'aide à l'installation nationale de micro-électronique qui sera bientôt terminée.

**Diminution des subventions pour l'achat d'appareillage de recherche et augmentation des subventions d'infrastructure:**

- On prévoit une autre diminution de $700,000 du budget disponible pour l'acquisition de l'appareillage, qui demeurera extrêmement faible en 1985-1986. À moins que la situation financière globale du Conseil ne s'améliore bientôt, les allocations budgétaires pour les années futures devront être revues et changées de façon à assurer un budget adéquat pour l'appareillage.

- Augmenter les subventions d'infrastructure, pour payer des services comme l'entretien des appareils et le salaire de techniciens, à un coût additionnel d'environ $400,000.

Le budget total pour l'appareillage et le soutien de l'infrastructure diminuera d'environ $300,000 par rapport à 1984-1985 (voir le tableau 5, page 21).

**Autres changements:**

- Le budget des subventions de développement sera augmenté de $800,000 l'an prochain, surtout pour soutenir le développement de la recherche dans les universités francophones, les petites universités et les écoles de foresterie (voir le tableau 5, page 21).

- Les dépenses dans le cadre des divers programmes généraux d'aide à la recherche diminueront d'environ $1,100,000, surtout en ce qui concerne les subventions pour publications et conférences (voir le tableau 5, page 21).

## 3. Mise à jour des initiatives antérieures

Les fonds supplémentaires obtenus par le Conseil en 1983-1984 lui ont permis de continuer la mise en oeuvre de la quatrième année du plan quinquennal et de lancer deux grandes initiatives.

Le budget pour l'achat d'appareillage et le soutien de l'infrastructure, établi à un niveau très faible au début de l'année à cause du manque de fonds, a reçu la plus grande part du financement additionnel. Par conséquent, le taux de financement pour les demandes d'appareillage et d'infrastructure a atteint un niveau que le Conseil considère adéquat, compte tenu de la haute qualité des demandes reçues (voir le tableau 6, page 22).

Les programmes de formation de chercheurs ont aussi reçu des augmentations considérables. Les investissements du Conseil dans les jeunes Canadiens de talent ont augmenté de 18 % (ou $6,200,000) par rapport au budget des dépenses (voir le tableau 6, page 22).

Finalement, le financement additionnel a permis au Conseil de lancer deux grandes initiatives dans le cadre d'un nouveau programme conjoint universités-industrie:

- Le nouveau programme conjoint universités-industrie est conçu pour promouvoir et soutenir une collaboration accrue entre les chercheurs universitaires et l'entreprise privée. Il s'agit d'un élargissement considérable des activités du Conseil à l'interface universités-industrie. Le nouveau programme se divise en trois composantes: les activités coopératives de R et D (qui incluent l'ancien programme PRAI), les bourses (qui incluent les programmes de bourses à incidence industrielle) et les contacts universités-industrie. La composante principale, soit les activités coopératives de R et D, soutient divers efforts financés conjointement avec l'industrie, comme des projets de R et D, des installations et appareils de recherche conjoints, des postes de professeurs-chercheurs industriels et des échanges de chercheurs.

- La deuxième initiative est la création d'un réseau national de micro-électronique géré par la Société canadienne de micro-électronique. Cette installation consiste d'un réseau informatisé de postes de travail spéciaux installés dans plusieurs universités pour la conception et l'essai par les professeurs et les étudiants de circuits intégrés à très grande échelle. Le but principal de ce réseau est de former les nombreux spécialistes de conception des circuits dont l'industrie a besoin.

## 4. Efficacité du Programme

On doit considérer l'efficacité des programmes du CRSNG dans le contexte de l'objectif du Conseil qui est "de promouvoir et de faciliter le développement et le maintien de la recherche ainsi que l'apport d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée". Dans cette perspective, le résultat des contributions du Conseil ne se prête pas facilement à la quantification et à des mesures objectives.

Pour compenser cette difficulté et pour assurer une efficacité de ses programmes et de son fonctionnement à court comme à long terme, le Conseil a adopté une structure administrative qui dépend fortement d'avis de l'extérieur sur les politiques, sur les programmes et sur l'évaluation par les pairs des subventions accordées par voie de concours nationaux.

Tel que discuté dans la section sur la structure de l'organisation du Programme, le Conseil administre un système de subventions fondé sur l'examen par les pairs à l'aide d'un réseau de comités composés de spécialistes de l'extérieur. Grâce à cette structure qui assure la participation de nombreux chercheurs, et grâce aux nombreux échanges entre les membres du personnel du Conseil, les membres des comités et les chercheurs, la réaction de la collectivité aux décisions du Conseil sur les priorités, les budgets, les subventions et les pratiques de financement est immédiate, très directe et très efficace. Des mesures visant à assurer l'efficacité des politiques et des programmes du Conseil sont donc intégrées à son fonctionnement et à sa structure.

Le Conseil entreprend aussi des études spéciales de questions politiques ou financières importantes. On peut citer, par exemple, les travaux du groupe de travail sur les programmes de formation de chercheurs, du groupe de travail sur l'appareillage de recherche, du comité spécial sur l'utilisation de l'informatique en recherche, du groupe de travail sur l'infrastructure et du groupe de travail sur l'admissibilité. Les rapports, et les recommandations qu'ils contiennent, sont diffusés parmi la collectivité scientifique aux fins de consultation, avant d'être étudiés par le Conseil.

Le Conseil fait aussi des évaluations systématiques de l'efficacité de ses programmes, sous la direction d'un comité permanent appelé Comité d'évaluation et de vérification des programmes. Le comité examine quatre grandes questions: la raison d'être des programmes, leurs répercussions et leurs effets, la réalisation des objectifs et les solutions de rechange. En particulier, ce comité évalue les changements découlant de l'élargissement du Programme au cours des quatre premières années du plan quinquennal.

La première évaluation officielle a porté sur les Projets de recherche avec applications industrielles (PRAI) et les Bourses de stages industriels (BSI). Les grandes conclusions de cette étude ont été résumées dans la Partie III du budget des dépenses 1984-1985.

L'évaluation des programmes de formation de chercheurs du CRSNG par des consultants de l'extérieur est presque terminée.

Les résultats de cette étude devraient permettre au Conseil de comprendre l'impact de ses programmes sur la formation de main-d'oeuvre spécialisée pour les laboratoires et installations de recherche dans les universités, les gouvernements et l'industrie, au Canada. Les consultants rédigent actuellement un rapport préliminaire contenant les résultats et les conclusions principales de l'étude. Le Conseil présentera l'an prochain un rapport détaillé de ces études.

**Section II**
**Analyse par activité**

## A. Subventions et bourses

### Objectif

Promouvoir et appuyer le développement et le maintien de la recherche ainsi que l'apport d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée dans le domaine des sciences naturelles et du génie.

### État récapitulatif

L'activité dite de subventions et bourses compte pour environ 96.3 % des dépenses totales du Programme du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie en 1985-1986. Dans le tableau 5, cette activité est ventilée en six sous-activités.

**Tableau 5: Dépenses par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Subventions de recherche | 184,558 | 177,487 | 160,103 |
| Infrastructure de la recherche | 16,938 | 17,227 | 45,821 |
| Programme conjoint universités-industrie | 16,231 | 22,409 | 13,756 |
| Subventions de développement | 4,903 | 4,107 | 3,672 |
| Aide générale à la recherche | 11,801 | 12,899 | 11,083 |
| Bourses de formation de chercheurs | 50,259 | 48,125 | 40,186 |
| | 284,690 | 282,254 | 274,621 |



1813

**Rendement financier antérieur**

**Tableau 6: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Subventions de recherche | 160,103 | 152,107 | 7,996 |
| Infrastructure de la recherche | 45,821 | 23,082 | 22,739 |
| Programme conjoint universités-industrie | 13,756 | 7,895 | 5,861 |
| Subventions de développement | 3,672 | 4,314 | (642) |
| Aide générale à la recherche | 11,083 | 12,598 | (1,515) |
| Bourses de formation de chercheurs | 40,186 | 34,017 | 6,169 |
| | 274,621 | 234,013 | 40,608 |

Les changements résultent de l'importante augmentation reçue dans le cadre du budget supplémentaire des dépenses. Plus de la moitié de cette augmentation a été consacrée à l'achat d'appareils de recherche et aux services de soutien techniques. Les programmes suivants ont aussi reçu des augmentations appréciables: formation de chercheurs, subventions par discipline, recherche orientée et le programme conjoint universités-industrie.

**Description**

Le Programme de subventions et bourses du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie accorde des subventions et des bourses à des personnes et à des groupes choisis, pour soutenir des activités de recherche, de formation de chercheurs et des activités connexes. Le Programme peut être décrit en fonction de six sous-activités: Subventions de recherche, Infrastructure de la recherche, Programme conjoint universités-industrie, Subventions de développement, Aide générale à la recherche et Bourses de formation de chercheurs.

**Subventions de recherche:** Ces subventions sont accordées à des chercheurs individuels ou à des groupes pour payer les dépenses relatives à diverses activités de recherche.

Le but global de la sous-activité des subventions de recherche est de promouvoir et d'appuyer le développement et le maintien de l'excellence en recherche pour la découverte et l'application des connaissances et pour la formation de chercheurs dans les sciences naturelles et le génie. Dans le cadre de cette sous-activité, le Conseil appuie tout un éventail de travaux de recherche, à partir de la recherche pure, en passant par la recherche appliquée, jusqu'au développement de prototypes. De plus, la plus grande partie de la formation de chercheurs est effectuée dans le cadre de cette sous-activité, et une fraction importante de l'appareillage de recherche

nécessaire aux chercheurs est achetée à même les subventions de recherche accordées dans le cadre des divers programmes de cette sous-activité.

**Infrastructure de la recherche:** Des subventions sont offertes à des chercheurs individuels, à des groupes et à des institutions, pour l'acquisition d'appareillage de recherche et le développement d'installations spéciales de recherche, et pour en assurer une utilisation, un fonctionnement et un entretien efficaces.

En plus des subventions d'appareillage, cette sous-activité comprend des subventions d'infrastructure. Elles financent l'entretien et le fonctionnement d'appareils et d'installations de recherche, mais subventionnent aussi le maintien de ressources importantes de recherche (comme des techniciens spécialisés), même si ces ressources ne sont pas liées à un gros appareil.

**Programme conjoint universités-industrie:** Ce programme soutient un vaste ensemble d'activités pour promouvoir la collaboration entre les chercheurs-universitaires et l'industrie canadienne. Le programme consiste de diverses activités financées conjointement, comme des programmes de R et D coopérative, des installations et appareils partagés, des postes de professeurs-chercheurs, des bourses, des ententes de services et des colloques. Bien qu'il s'agisse d'un nouveau programme en tant qu'activité séparée dans la structure des programmes, plusieurs de ses éléments ont été transféré des autres sous-activités: les projets de recherche avec applications industrielles faisaient partie des subventions de recherche et les programmes de bourses à incidence industrielle faisaient partie des bourses de formation de chercheurs.

L'installation nationale de micro-électronique, gérée par la Société canadienne de micro-électronique, constitue une initiative spéciale dans le cadre du programme universités-industrie. Elle consiste d'un réseau universitaire informatisé de postes de conception et d'essais de circuits intégrés à très grande échelle.

**Subventions de développement:** Ces subventions soutiennent la formation de chercheurs, l'infrastructure de recherche et certaines autres activités de recherche; elles font l'objet de négociations avec des chercheurs individuels, des groupes et des institutions, afin d'assurer un développement plus équilibré du potentiel de recherche et de formation de chercheurs dans certaines régions, institutions, disciplines ou domaines de recherche.

En analysant après coup les dépenses du Programme du Conseil dans le cadre des subventions de recherche, de la formation et du perfectionnement de chercheurs et de l'infrastructure de la recherche, il semble parfois que les chercheurs de certaines universités, de certaines disciplines ou de certains domaines de recherche reçoivent une proportion relativement plus faible des fonds accordés par le Conseil.

75

Dans ces cas, si le Conseil juge qu'il existe le potentiel et la compétence nécessaires à un développement accéléré de la recherche ou de la formation de chercheurs, il peut décider de créer un programme spécial de développement. À l'heure actuelle, le Conseil a reconnu trois segments de la collectivité universitaire qui ont besoin d'un développement accéléré, tout en ayant la compétence nécessaire. Il s'agit:

- du développement de la recherche dans les universités francophones du Québec et dans les petites universités;

- de l'aide spéciale aux petites universités en leur accordant une prime d'éloignement; et

- du développement de la recherche en foresterie.

**Aide générale à la recherche:** Cette sous-activité comprend des subventions aux recteurs des universités pour soutenir des activités locales de recherche, de formation de chercheurs, d'infrastructure de la recherche et d'autres activités connexes, des subventions pour les conférences et les publications scientifiques, les voyages, les programmes internationaux et autres activités diverses.

**Bourses de formation de chercheurs:** Le Conseil offre des bourses à des étudiants des premier, deuxième et troisième cycles, à des stagiaires postdoctoraux et à des scientifiques et ingénieurs universitaires pour des études supérieures, des travaux de recherche et pour le perfectionnement professionnel.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les données sur le rendement et la justification des ressources de l'activité dite de subventions et bourses doivent être envisagées dans le contexte des mécanismes d'établissement des politiques, des priorités et des décisions financières.

Dans le cadre d'une politique générale et d'une enveloppe budgétaire approuvées de façon globale par un comité politique du Cabinet pour le Programme dans son ensemble, les responsabilités du Conseil et les résultats des activités du Conseil tombent dans quatre grands domaines clés:

- établissement des priorités de financement et des budgets de façon détaillée;

- élaboration de mécanismes appropriés d'aide financière;

- choix des subventions et des bourses à accorder et établissement du montant de chaque subvention et de chaque bourse; et

- sortie de fonds.

Dans le cadre de son objectif global à long terme, soit "promouvoir et appuyer le développement et le maintien de la recherche aussi que l'apport d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée", le Conseil a énoncé les buts suivants à moyen terme:

- augmenter le nombre de chercheurs canadiens spécialisés dans les sciences naturelles et le génie au Canada;

- moderniser l'appareillage scientifique universitaire de plus en plus désuet, de façon à améliorer la quantité et la productivité des efforts de recherche et à former des étudiants de deuxième et troisième cycles à l'aide d'appareillage de pointe;

- affecter une plus grande proportion du budget de recherche à des activités pertinentes à ces domaines d'intérêt national, et

- dans ce cadre, élargir et améliorer le grand programme de recherche "libre" ou "motivée par la curiosité" propre à la collectivité universitaire et essentielle à tout programme national équilibré en matière de recherche.

Pour atteindre ces objectifs à moyen terme, le Conseil a identifié les priorités et stratégies suivantes pour chacune des sous-activités:

**Subventions de recherche:** Insister sur le développement et le maintien à long terme d'un effort équilibré de recherche et de formation de chercheurs; améliorer la quantité et la qualité de la recherche par discipline, de la recherche orientée et de la formation de chercheurs, en fournissant des subventions appropriées aux meilleurs chercheurs et aux meilleurs projets de recherche.

**Infrastructure de la recherche:** Améliorer le taux de remplacement de l'appareillage de recherche désuet et, si possible, augmenter le stock d'appareillage de recherche tout en assurant une utilisation plus efficace de l'infrastructure de recherche disponible, en consacrant une fraction appropriée du budget à des subventions d'appareillage et à des subventions d'infrastructure pour les meilleurs chercheurs et les meilleurs groupes de recherche.

**Programme conjoint universités-industrie:** Augmenter la collaboration entre les chercheurs universitaires et l'industrie et le transfert des résultats de la recherche des universités vers l'industrie, grâce à un ensemble de mécanismes souples qui encouragent les efforts conjoints et le financement conjoint.

**Subventions de développement:** Continuer à identifier les besoins en matière de développement de la recherche et de formation de chercheurs dans certains domaines choisis, à identifier le potentiel de développement, à négocier les activités de développement et à appuyer

77



~~1815~~
~~1743~~

certains chercheurs, certains groupes de recherche ou certaines propositions de recherche afin d'intensifier leurs efforts.

**Aide générale à la recherche:** Maintenir un certain élément de souplesse et un financement discrétionnaire de la recherche et de la formation de chercheurs en fournissant au recteur de chaque université participante une subvention générale de recherche (calculée à l'aide d'une formule déterminée); développer et maintenir certaines activités nationales et internationales de recherche et certaines activités connexes que le Conseil considère comme nécessaires et appropriées.

**Bourses de formation de chercheurs:** Augmenter le nombre de chercheurs hautement qualifiés en accordant des bourses de formation ou de perfectionnement à un nombre accru d'étudiants et de stagiaires postdoctoraux et en offrant à nos meilleurs jeunes chercheurs l'occasion de faire carrière en recherche.

Le tableau 7 donne les détails des dépenses réelles et des dépenses prévues ventilées en fonction des diverses sous-activités et des divers éléments du Programme dans chacune des sous-activités.

Les priorités passées et présentes du Conseil se reflètent dans les dépenses réelles pour 1983-1984 et dans les dépenses prévues pour 1984-1985. On doit insister sur le fait que la ventilation des dépenses prévues pour 1985-1986 représente des plans préliminaires et des projections approximatives de la part du Conseil. Étant donné que la majorité des demandes de subventions et de bourses pour 1985-1986 sont reçues et traitées entre octobre et décembre 1984, les renseignements détaillés sur le volume et sur la qualité des demandes, nécessaires à l'établissement d'un budget définitif, ne sont pas disponibles à ce moment de l'année. Avant l'examen et l'évaluation détaillés de toutes les demandes par les comités de sélection, le Conseil décidera de la ventilation des dépenses de façon plus définitive en janvier 1985, dans le cadre de ses priorités générales, et en fonction du volume connu des demandes et de la prévision de leur qualité probable. Après les réunions d'évaluation des comités de sélection en février 1985, la ventilation des dépenses est approuvée par le président, avant le début du nouvel exercice financier, en respectant les priorités du Conseil et en fonction des recommandations des comités de sélection. Au cours de l'année, la ventilation des dépenses est révisée à intervalles réguliers pour tenir compte des circonstances, des besoins et des occasions qui pourraient survenir.

Bien que les prévisions pour 1985-1986 soient sujettes à des changements, tel qu'expliqué plus haut, la ventilation des dépenses depuis trois ans, telle qu'illustrée dans le tableau 7, est représentative des priorités du Conseil: des augmentations considérables pour la formation et le perfectionnement de chercheurs (25 % par rapport à 1983-1984), des augmentations comparables des subventions de recherche et des efforts de formation de chercheurs dans le cadre de ces subventions de recherche (15.3 % d'augmentation). Ces augmentations s'accompagnent cependant d'une diminution importante

(63 % par rapport à 1983-1984) de l'achat d'appareillage de recherche dans le cadre de l'infrastructure de la recherche. Cette diminution importante du financement de l'appareillage devra être corrigée au cours des prochaines années. Cependant, pour 1985-1986, le Conseil est d'avis qu'il doit maintenir la croissance de ses programmes de formation de chercheurs spécialisés, et il répartit son budget dans l'espoir que des fonds supplémentaires lui seront accordés pour permettre un niveau adéquat de financement de l'appareillage.

**Tableau 7: Détails des subventions (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 | Nombre de subventions 1983-1984 |
|---|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ | Nombre |
| Subventions de recherche | | | | |
| Subv. par discipline | 151,951 | 144,900 | 131,463 | 6,179 |
| Subv. thématiques | 32,187 | 32,187 | 28,256 | 503 |
| Bourses commémoratives E.W.R. Steacie | 420 | 400 | 384 | 8 |
| Sous-total | 184,558 | 177,487 | 160,103 | 6,690 |
| Infrastructure de la recherche | | | | |
| Subv. d'appareillage | 3,842 | 4,495 | 35,597 | 552 |
| Subv. d'infrastructure | 13,096 | 12,732 | 10,224 | 116 |
| Sous-total | 16,938 | 17,227 | 45,821 | 668 |
| Universités-industrie | | | | |
| Activités de R et D | 10,285 | 9,608 | 3,048 | 51 |
| Bourses | 5,646 | 5,053 | 3,295 | 546 |
| Autres activités | 300 | 7,748 | 7,413 | 1 |
| Sous-total | 16,231 | 22,409 | 13,756 | 598 |
| Subv. de développement | 4,903 | 4,107 | 3,672 | 133 |
| Aide générale à la recherche | 11,801 | 12,899 | 11,083 | 696 |
| Bourses de formation de chercheurs | 50,259 | 48,125 | 40,186 | 4,404 |
| | 284,690 | 282,254 | 274,621 | 13,189 |

Le tableau 8 donne les résultats détaillés des concours en 1983-1984 et la ventilation des subventions, par discipline des sciences naturelles et du génie, dans le cadre de la sous-activité des subventions de recherche.

**Tableau 8: Détails des subventions de recherche en 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | Subventions par discipline | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Subventions individuelles | | Subventions de groupe | | Subventions totales | |
| Comité | Nombre | $ | Nombre | $ | Nombre | $ |
| Biologie animale | 359 | 7,702 | 8 | 156 | 367 | 7,858 |
| Biologie cellulaire et génétique | 344 | 9,180 | 8 | 245 | 352 | 9,425 |
| Biologie végétale | 242 | 5,950 | 8 | 133 | 250 | 6,083 |
| Etude biologique des populations | 329 | 7,223 | 6 | 221 | 335 | 7,444 |
| Psychologie | 342 | 5,722 | 10 | 168 | 352 | 5,890 |
| Chimie | 505 | 14,923 | 11 | 304 | 516 | 15,227 |
| Physique | 395 | 8,926 | 7 | 588 | 402 | 9,514 |
| Sciences nucléaires | 38 | 1,347 | 54 | 3,746 | 92 | 5,093 |
| Physiques des hautes énergies | 1 | 16 | 20 | 3,940 | 21 | 3,956 |
| Recherche spatiale et astronomie | 134 | 2,881 | 6 | 324 | 140 | 3,205 |
| Génies chimique et métallurgique | 338 | 7,123 | 5 | 128 | 343 | 7,251 |
| Génie civil | 343 | 6,648 | 6 | 132 | 349 | 6,780 |
| Génie électrique | 373 | 7,042 | 7 | 268 | 380 | 7,310 |
| Génie mécanique | 291 | 5,908 | 11 | 385 | 302 | 6,293 |
| Génie industriel | 96 | 1,453 | 5 | 71 | 101 | 1,524 |
| Sciences de la Terre | 493 | 9,783 | 2 | 52 | 495 | 9,835 |
| Informatique | 321 | 5,341 | 3 | 42 | 324 | 5,383 |
| Mathématiques | 585 | 4,916 | 3 | 25 | 588 | 4,941 |
| Statistiques | 182 | 1,433 | -- | -- | 182 | 1,433 |
| Interdisciplinaire | 37 | 658 | 4 | 85 | 41 | 743 |
| Chercheurs-boursiers universitaires | 225 | 3,941 | -- | -- | 225 | 3,941 |
| Projets collectifs spéciaux | -- | -- | 20 | 2,291 | 20 | 2,291 |
| Autres | 1 | 34 | 1 | 9 | 2 | 43 |
| Total | 5,974 | 118,150 | 205 | 13,313 | 6,179 | 131,463 |

## B. Administration

**Objectif**

Fournir le soutien administratif à l'activité des subventions et bourses de recherche.

**État récapitulatif des ressources**

Les dépenses pour l'activité de l'administration s'élèveront à environ 3.7 % du budget total en 1985-1986.

**Tableau 9: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Administration | 10,802 | 148 | 9,308 | 138 | 6,567 | 101 |

Du total des dépenses, 50.3 % sont consacrées au personnel, 19.0 % au transport et aux communications et 30.7 % à d'autres dépenses. L'augmentation pour 1985-1986 résulte de l'augmentation des coûts d'administration suite à l'élargissement des programmes du Conseil et des effets de l'inflation sur les salaires et les traitements.

**Rendement financier antérieur**

**Tableau 10: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 3,095 | 2,933 | 162 |
| Autres frais touchant le personnel | 424 | 381 | 43 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 1,219 | 1,065 | 154 |
| Information | 282 | 520 | (238) |
| Services professionnels et spéciaux | 1,218 | 1,028 | 190 |
| Location | 101 | 89 | 12 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 14 | 18 | (4) |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 72 | 56 | 16 |
| Toutes autres dépenses | -- | 1 | (1) |
| Total des dépenses de fonctionnement | 6,425 | 6,091 | 334 |
| Capital | 142 | 16 | 126 |
| | 6,567 | 6,107 | 460 |

**Description**

L'activité de l'administration comprend toutes les activités qui viennent appuyer le processus d'octroi des subventions et bourses en vue d'assurer un fonctionnement efficace du Conseil et de ses comités, ainsi que les services administratifs fournis par le personnel du Conseil.

L'activité de l'administration est constituée des composantes suivantes:

**Bureau du président:** Diriger tous les aspects des programmes du Conseil, de son fonctionnement et de ses ressources au nom du Conseil.

**Direction du secrétariat et des communications:** Fournir les services de secrétariat au Conseil et à ses comités permanents; planifier et mettre en oeuvre les activités d'information publique du Conseil; administrer les subventions d'animation scientifique.

**Direction de la planification et des budgets:** Fournir les services de planification, de préparation et d'allocation des budgets du Conseil et de tous ses comités.

**Direction des subventions de recherche:** Élaborer, modifier et administrer les grands programmes de subventions par discipline, gérer et administrer les processus d'évaluation par les pairs et de sélection; assurer l'administration courante de ces programmes.

**Direction des programmes de formation de chercheurs:** Élaborer, modifier et administrer les bourses de formation de chercheurs, gérer et administer les processus d'évaluation et de sélection; assurer l'administration courante de ces programmes.

**Direction des subventions de recherche orientée:** Élaborer, modifier et administer les subventions thématiques, le programme conjoint universités-industrie et l'installation nationale de micro-électronique (Société canadienne de micro-életronique); gérer et administrer les processus d'évaluation et de sélection; assurer l'administration courante de ces programmes.

**Direction de l'évaluation et des systèmes:** Planification et gestion des activités d'évaluation des programmes; développement, modification et maintien des systèmes informatisés.

**Direction des finances et de l'administration:** Fournir les services financiers, personnels et administratifs; planifier et mettre en oeuvre les politiques de langues officielles, de protection de la vie privée et d'accès à l'information; organisation des visites des membres des comités dans les universités.

**Autres fonctions:** Ce groupe assure quelques activités diverses, comme le travail d'un chercheur invité et celui d'un conseiller spécial auprès du Président.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les ressources requises pour l'activité de l'administration sont déterminées en fonction de la charge de travail des comités et du personnel dans les diverses sous-activités du Programme ainsi que des avis, du soutien et des services exigés par le Conseil et ses comités pour planifier, administrer et évaluer de façon efficace les politiques, les programmes, les subventions et les dépenses. Les nouvelles activités entreprises au cours des dernières années ont immédiatement donné lieu à des augmentations considérables des tâches liées à la mise en oeuvre et à la gestion des programmes. On note maintenant des augmentations importantes de la charge de travail au secrétariat du Conseil et dans les sections des finances, de l'évaluation des programmes et du traitement de données.

Le tableau 11 donne le rapport entre les dépenses d'administration et les dépenses totales du Programme. Ce rapport a augmenté entre 1983-1984 et 1985-1986 et est maintenant de 3.7 %.

**Tableau 11: Rapport entre les dépenses d'administration et les dépenses totales du programme (en millions de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Dépenses du Programme | 295.5 | 291.6 | 281.2 |
| Dépenses d'administration | 10.8 | 9.3 | 6.6 |
| Pourcentage du total | 3.7 | 3.2 | 2.3 |

La raison majeure pour l'augmentation des coûts d'administration par rapport aux dépenses totales du programme est que les nouveaux programmes et l'élargissement récent d'autres programmes exigent beaucoup plus de travail que les autres programmes et nécessitent des ressources d'exploitation plus élevées et un plus grand nombre d'années-personnes. De plus, le Conseil a quitté le complexe du Conseil national de recherches et fonctionne de façon indépendante; il doit donc payer plusieurs services autrefois fournis gratuitement par le Conseil national de recherches.

## Section III
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

#### 1. Paiements de transfert

Le Conseil reçoit chaque année plus de 18,000 demandes de subventions et de bourses (y compris les demandes de versements de subventions s'étendant sur plus d'une année) et accorde environ 13,000 octrois après examen et évaluation de la qualité des demandes par des comités de pairs lors de concours nationaux, tel que mentionné plus tôt. Les décisions sur le nombre et sur le montant des subventions et des bourses sont prises pour la plupart en février et en mars, immédiatement avant le début de l'exercice financier. Le Conseil ne peut donc pas, à ce stade du cycle budgétaire, fournir une liste des subventions et bourses qui seront accordées l'année suivante. Cependant, le Conseil publie chaque année une liste de toutes les subventions et bourses accordées au cours de l'exercice financier précédent.

Afin de fournir des renseignements supplémentaires sur les programmes du Conseil, les tableaux 12 et 13 donnent une ventilation des dépenses en 1983-1984 dans les domaines de l'appareillage et de la formation et du perfectionnement de chercheurs. La ventilation des dépenses dans le cadre des subventions par discipline figure au tableau 8.

**Tableau 12: Détails des subventions d'infrastructure de recherche en 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | Subventions d'appareillage et d'infrastructure | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Comité | Appareillage | | Appareils spéciaux | | Infra-structure | |
| | Nombre | $ | Nombre | $ | Nombre | $ |
| Biologie animale | 37 | 977 | | | 2 | 61 |
| Biologie cellulaire et génétique | 62 | 1,560 | 3 | 574 | 4 | 98 |
| Biologie végétale | 31 | 895 | 3 | 482 | | |
| Étude biologique des populations | 29 | 539 | | | 4 | 113 |
| Psychologie | 24 | 407 | | | 1 | 76 |
| Chimie | 65 | 2,769 | 13 | 2,972 | 9 | 237 |
| Physique | 32 | 1,304 | 5 | 997 | 5 | 232 |
| Sciences nucléaires | 7 | 283 | 1 | 160 | 10 | 4,187 |
| Physique des hautes énergies | | | 1 | 271 | | |
| Recherche spatiale et astronomie | 10 | 375 | 2 | 426 | 9 | 521 |
| Génies chimique et métallurgique | 50 | 1,805 | 4 | 992 | 7 | 218 |
| Génie civil | 23 | 909 | 4 | 794 | 7 | 255 |
| Génie électrique | 39 | 1,506 | 2 | 382 | 6 | 98 |
| Génie mécanique | 25 | 1,008 | 1 | 221 | 2 | 37 |
| Génie industriel | 3 | 84 | | | 1 | 20 |
| Sciences de la Terre | 36 | 1,150 | 3 | 668 | 6 | 208 |
| Informatique | 14 | 797 | 1 | 166 | 9 | 540 |
| Mathématiques | 1 | 19 | | | | |
| Statistiques | 2 | 30 | | | 4 | 83 |
| Interdisciplinaire | 2 | 42 | | | 1 | 18 |
| | 492 | 16,459 | 43 | 9,105 | 87 | 7,002 |
| Subventions et bourses | | | 17 | 10,033 | 29 | 3,222 |
| Total | 492 | 16,459 | 60 | 19,138 | 116 | 10,224 |

85

La catégorie "Appareillage" figurant au tableau 12 comprend les appareils coûtant entre $7,000 et $100,000. La catégorie dite "Appareils spéciaux" couvre tous les appareils coûtant entre $100,000 et $275,000, alors que les "Installations spéciales" comprennent les appareils et les installations coûtant plus de $275,000. Cette dernière catégorie représente souvent des installations multidisciplinaires, nationales ou régionales, qui sont construites ou achetées sur une période s'étendant sur plusieurs années.

Le tableau 13 donne des détails sur la valeur et le nombre de bourses détenues au cours de l'année, ainsi que les dépenses totales.

**Tableau 13: Détails des bourses de formation de chercheurs en 1983-1984**

| | Valeur approximative de la bourse | | Total |
|---|---|---|---|
| | $ | Nombre | En milliers de dollars |
| Université | | | |
| Bourses d'été de 1er cycle | 2,860 | 1,494 | 4,177 |
| Bourses d'études supérieures | 11,100 | 2,422 | 24,733 |
| Bourses en sciences et en génie 1967 | 16,700 | 107 | 1,652 |
| Bourses postdoctorales | 22,250 | 156 | 3,162 |
| Chercheurs-boursiers | 29,000 | 225 | 6,462 |
| Total | | 4,404 | 40,186 |

Les tableaux précédents donnaient des renseignements détaillés sur les dépenses et sur le nombre de subventions et de bourses dans le cadre de certaines sous-activités du Programme ou, dans certain cas, une ventilation par discipline des sciences ou du génie.

Les tableaux 14 et 15 donnent des renseignements sur la ventilation des dépenses en fonction du principal domaine d'application ou encore du principal domaine de pertinence de la recherche et de la formation de chercheurs dans le cadre du programme de subventions thématiques et dans le cadre du programme de subventions par discipline.

Le tableau 14 donne la ventilation du nombre et du montant des subventions dans chacun des thèmes choisis par le Conseil.

**Tableau 14: Détails des subventions thématiques en 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | Subventions pour dépenses courantes | | Subventions d'appareillage | | Total | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Thème | Nombre | $ | Nombre | $ | Nombre | $ |
| Énergie | 116 | 7,066 | 19 | 756 | 135 | 7,822 |
| Toxicologie de l'environnement | 61 | 3,010 | 4 | 60 | 65 | 3,070 |
| Océans | 48 | 2,617 | 5 | 165 | 53 | 2,782 |
| Télécommunications et informatique | 44 | 3,179 | 4 | 296 | 48 | 3,475 |
| Alimentation et agriculture | 80 | 4,109 | 8 | 204 | 88 | 4,313 |
| Ouvert | 45 | 3,141 | 6 | 312 | 51 | 3,453 |
| Biotechnologie | 59 | 3,246 | 4 | 95 | 63 | 3,341 |
| | 453 | 26,368 | 50 | 1,888 | 503 | 28,256 |

87

~~1800~~



~~1753~~

Les résultats des activités de recherche et de formation de chercheurs appuyées par le Conseil dans le cadre des subventions par discipline couvrent tout un éventail, de la découverte de connaissances très fondamentales et abstraites jusqu'à la mise au point expérimentale de produits et de procédés.

Le tableau 15 donne la distribution des subventions par discipline en fonction du domaine socio-économique où les résultats s'appliqueront probablement. Le tableau indique qu'en 1983-1984, environ 50 % des subventions de recherche soutiennent des travaux de recherche pertinents à un ou plusieurs domaines d'intérêt socio-économique. Les autres subventions sont classées dans la catégorie de "l'avancement général de la science". Cependant, on devrait noter qu'environ le tiers de cette recherche a également un certain degré de pertinence à au moins un des autres domaines.

Tableau 15: Détails des subventions par discipline en 1983-1984 (en milliers de dollars)

| Principal domaine d'application de la recherche | Nombre de subventions | Dépenses |
|---|---|---|
| Agriculture, pêcheries, foresterie, alimentation | 450 | 9,696 |
| Énergie | 342 | 7,590 |
| Environnement: gestion, protection et restauration | 264 | 5,108 |
| La Terre, l'hydrosphère et l'atmosphère: exploration et exploitation | 270 | 5,554 |
| Santé | 348 | 6,887 |
| Construction: aménagement urbain et rural | 269 | 5,483 |
| Développement et services sociaux | 215 | 3,078 |
| Productivité et développement industriels | 566 | 11,265 |
| Transport et télécommunications | 192 | 3,634 |
| Espace et aéronomie | 43 | 1,334 |
| Développement du Nord | 39 | 842 |
| Avancement général de la science | 2,781 | 56,251 |
| Total des subventions classifiées | 5,779 | 116,722 |
| Non classifiées | 400 | 14,741 |
| Total | 6,179 | 131,463 |

## 2. Dépenses par article

Les dépenses par article figurent au tableau 16.

**Tableau 16: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Personnel** | | | |
| Traitements et salaires | 4,853 | 4,323 | 3,095 |
| Autres frais touchant le personnel | 679 | 562 | 424 |
| **Biens et services** | | | |
| Transports et communications | 2,004 | 1,695 | 1,219 |
| Information | 780 | 671 | 282 |
| Services professionnels et spéciaux | 1,866 | 1,617 | 1,218 |
| Location | 163 | 130 | 101 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 91 | 74 | 14 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 156 | 100 | 72 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 10,592 | 9,172 | 6,425 |
| Capital | 210 | 136 | 142 |
| Paiements de transfert | 284,690 | 282,254 | 274,621 |
| Total des dépenses | 295,492 | 291,562 | 281,188 |

### 3. Dépenses en personnel

Les ressources humaines et les coûts associés au personnel figurent au tableau 17.

**Tableau 17: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| **Gestion** | 11 | 11 | 8 | 50,350-96,300 | 65,529 |
| **Administration et service extérieur** | | | | | |
| Services administratifs | 13 | 12 | 11 | 13,912-57,987 | 36,737 |
| Gestion des finances | 4 | 4 | 4 | 13,853-57,980 | 39,934 |
| Service d'information | 4 | 4 | 4 | 13,579-57,980 | 38,313 |
| Administration des programmes | 28 | 25 | 22 | 13,912-57,987 | 37,367 |
| Services informatiques | 3 | 3 | 2 | 18,766-61,433 | 35,658 |
| **Soutien administratif** | | | | | |
| Commis aux écritures et aux règlements | 42 | 39 | 26 | 12,932-31,743 | 23,183 |
| Secrétariat, sténographie, dactylographie | 26 | 24 | 21 | 12,636-31,946 | 20,335 |
| Autres | 3 | 3 | 3 | | 20,558 |
| **Employés occasionnels et à terme** | 13 | 12 | 10 | | |

**Nota:** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Le changements dans la répartition des élements servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## B. Analyse des coûts

### Coûts nets du Programme

Les prévisions budgétaires du Conseil pour 1985-1986 comprennent seulement les autorisations à voter et les autorisations statutaires. Il faut également tenir compte de certains remboursements au Fonds du revenu consolidé de subventions accordées les années précédentes et également de services fournis gratuitement par d'autres organismes comme les locaux fournis par le ministère des Travaux publics, certains services de personnel fournis par le Conseil national de recherches, et enfin certains services fournis par le ministère des Approvisionnements et Services et par le Conseil du Trésor.

**Tableau 18: Coûts nets du Programme pour l'année 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Dépenses 1985-1986 | Services fournis gratuitement | Rentrées créditées aux revenus | Coût net | Total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|
| Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie | 295,492 | 1,133 | (250) | 296,375 | 291,916 |

Les rajustements des dépenses budgétaires votées pour arriver au coût total net comprennent les services fournis gratuitement par le Conseil national de recherches ($66,000), par le ministère des Approvisionnements et Services ($10,000) par le ministère des Travaux publics ($958,000) et par le Conseil du Trésor ($99,000) ainsi qu'une estimation des remboursements au Fonds du revenu consolidé ($250,000).

1891

# Conseil de recherches médicales du Canada

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

1893
~~1823~~
~~1759~~

1619

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste auprès du:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

Nº de catalogue BT31-2/1986-III-30 au Canada: $6.00
ISBN 0-660-52939-4 à l'étranger: $7.20

Prix sujet à changement sans préavis

1895

~~1729~~

~~1617~~

Conseil de recherches
médicales du Canada

Budget
des dépenses
1985-1986

Partie III
Plan de dépenses

1897

**Préface**

Ce Plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend trois sections. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé des plans et de son rendement actuel. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et d'autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses, afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires. Elle comprend egalement un extrait du Volume II des comptes publiques permettant d'évaluer le rendement du programme sur le plan financier au cours de la dernière année.

Ce document a pour objet de permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section; le tableau des besoins financiers présenté à la section I comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.



~~1728~~

~~1615~~

## Table des matières


Extraits de la Partie II du Budget des dépenses 4
Extraits du Volume II des Comptes publics 6

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Plans pour 1985-1986
   1. Points saillants 7
   2. Résumé financier par activité 8
B. Rendement récent
   1. Points saillants 9
   2. Examen du rendement financier 10
C. Données de base
   1. Introduction 11
   2. Mandat légal 12
   3. Objectif du Programme 12
   4. Plan d'exécution du Programme 13
D. Perspective de planification
   1. Contexte 17
   2. Initiatives 21
   3. Mise à jour des initiatives antérieures 22
   4. Efficacité du programme 24

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Subventions et bourses 26
B. Administration 33

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
   1. Dépenses par article 36
   2. Dépenses en personnel 37
   3. Paiements de transfert 38
B. Analyse des coûts 39
C. Autres renseignements financiers 39

**Extraits de la Partie II**
**du Budget des dépenses**

**Autorisation**

On demande l'autorisation de dépenser $130,308,000 afin d'appuyer le programme du Conseil de recherches médicales. Les autres dépenses, évaluées à $275,000 pour les pensions et les autres avantages sociaux des employés, seront assumées en vertu de l'autorisation législative existante.

**Besoins financiers par autorisation**

| **Crédits** (en milliers de dollars) | | **Budget principal 1985-1986** | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Conseil de recherches médicales** | | |
| 75 | Dépenses de fonctionnement | 3,222 | 3,510 |
| 80 | Subventions et contributions | 127,086 | 153,191 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 275 | 269 |
| | Total du Programme | 130,583 | 156,970 |

**Crédits - Libellé et montants**

| Numéros des Crédits | **Ministères et organismes** (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Conseil de recherches médicales** | |
| 75 | Conseil de recherches médicales - Dépenses de fonctionnement | 3,222,000 |
| 80 | Conseil de recherches médicales - Subventions inscrites au Budget | 127,086,000 |

**Extraits de la Partie II**
**du Budget des dépenses**

**Programme par activité**

| ($000) | Budget principal 1985-1986 | | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | | Total | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | Paiements de transfert | | |
| Subventions et bourses | - | - | - | 127,086 | 127,086 | 153,191 |
| Administration | 54 | 3,484 | 13 | - | 3,497 | 3,779 |
| | 54 | 3,484 | 13 | 127,086 | 130,583 | 156,970 |

**Extraits du Volume II des Comptes publics**

**Utilisation des crédits en 1983-1984**

| | Budget des dépenses | Total des crédits | Utilisation réelle |
|---|---|---|---|
| Budgétaire | $ | $ | $ |
| Crédit 50 - Conseil de recherches médicales - Dépenses de fonctionnement | 2,955,000 | 3,205,000 | 2,843,175 |
| Crédit 55 - Conseil de recherches médicales - Subventions inscrites au Budget | 117,563,000 | 137,313,000 | 137,312,986 |
| Statutaire - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 254,000 | 283,000 | 283,000 |
| Total du Programme | 120,772,000 | 140,801,000 | 140,439,161 |



~~1725~~
1611

Section I
Aperçu du Programme

## A. Plans pour 1985-1986

### 1. Points saillants

Le Budget des dépenses pour 1985-1986 prévoit une somme de 127.1 millions de dollars au titre des Subventions et bourses, soit 26.1 millions de moins que le budget de l'année courante, égal à 153.2 millions de dollars. Cette situation marque la fin de deux années au cours desquelles le financement de l'effort de recherche a été augmenté de 50 millions de dollars après l'approbation de principe d'un plan quinquennal en 1983 (voir la page 8). Si le niveau de financement des Subventions et bourses est maintenu à 127.1 millions de dollars, tous les programmes du CRM seront réduits, et le nombre de nouveaux bénéficiaires sera virtuellement nul au cours de l'année (voir la page 38).

Les plans pour 1985-1986 incluent:

- L'établissement d'une politique et de programmes visant à favoriser le transfert des connaissances nouvelles entre les universités et l'industrie. (voir page 21)
- L'examen des programmes des Subventions de programme commun de recherche et des Groupes du CRM afin d'accroître l'efficacité et l'efficience du financement de la recherche collective. (voir page 22)
- La promotion du débat public et de la participation du public en ce qui a trait à la déontologie de la recherche, et la révision des lignes directrices actuelles pour la déontologie de la recherche faisant appel à l'expérimentation sur des humains. (voir page 22)
- La mise sur pied d'un programme de Chercheurs principaux afin de compléter l'effectif actuel de chercheurs. (voir page 21)



1903

## 2. Résumé financier par activité

Les besoins financiers du Conseil de recherches médicales pour le Budget des dépenses et l'exercice financier en cours sont présentés par activité au tableau 1.

**Tableau 1: Résumé financier par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Subventions et bourses | 127,086 | 153,191 | (26,105) | 26 |
| Administration | 3,497 | 3,779 | (282) | 33 |
| | 130,583 | 156,970 | (26,387) | |
| Années-personnes autorisées | 54 | 54 | 0 | 37 |

Les dépenses prévues de $130,583,410 pour 1985-86 représentent une diminution nette de 26.4 millions de dollars ou 16.8 % par rapport aux prévisions pour 1984-1985. Parmi les principaux articles à l'origine de cette diminution, se retrouvent les suivants:

- Les fonds additionels de 50 millions de dollars accordés après l'approbation de principe du Plan quinquennal du CRM en 1983 s'appliquaient uniquement à une période de deux ans, c'est-à-dire: 1983-1984 et 1984-1985. Par conséquent, le budget des Subventions et bourses pour 1985-1986 correspond au budget de base avant cette augmentation, plus les rajustements destinés à compenser l'inflation au cours de la période en question:

| | (en milliers de dollars) |
|---|---|
| - Budget de base pour 1983-1984 avant l'autorisation des nouveaux fonds. | 117,563 |
| - Rajustement pour tenir compte de l'inflation ajouté au budget de base en 1984-1985. (5%) | 5,878 |
| - Rajustement pour tenir compte de l'inflation en 1985-1986. (3%) | 3,702 |
| - Contribution du CRM à l'Expo 86 et somme transférée au Conseil national de recherches. | (57) |
| | 127,086 |

- Les nouveaux fonds approuvés en 1983 à l'égard de l'activité Administration comprenaient un montant annuel de $250,000, à même le crédit de l'administration, destiné à l'élaboration d'une terminologie française des termes scientifiques du domaine des sciences de la santé. Ce montant est ramené à $125,000 en 1985-1986. En outre, les fonds destinés à la rémunération ont été modifiés de manière à tenir compte des niveaux de classification actuels et prévus de l'effectif de 54 années-personnes. La majeure partie de la réduction de $282,000 au titre de l'activité Administration tient à ces deux articles.

## B. Rendement récent

### 1. Points saillants

Voici les points saillants du rendement du Programme au cours de 1983-1984:

- Un Plan quinquennal pour le CRM a été approuvé en principe. Ce plan comprenait l'affectation de ressources supplémentaires de 50 millions de dollars pour une période de deux ans, c'est-à-dire: 20 millions de dollars pour 1983-1984 et 30 millions de dollars pour 1984-1985.

- Un nouveau programme, celui des Bourses de scientifiques du CRM, a été mis sur pied, dans le but de fournir une aide salariale d'une durée de cinq ans à des chercheurs exceptionnels ayant récemment acquis une solide réputation comme chercheurs indépendants et désireux de se consacrer, à plein temps, à la recherche sur la santé. Onze de ces bourses ont été attribuées pendant l'année. (voir page 23)

- Des dépenses totales de 13 millions de dollars ont été approuvées en vue de l'achat d'appareils dans diverses facultés des sciences de la santé et d'autres établissements de recherche sur la santé. L'une des mesures prioritaires prévues dans le Plan quinquennal consistait à augmenter les fonds destinés au remplacement du matériel désuet et l'achat d'équipement de haute technologie, afin que les chercheurs canadiens du domaine de la santé puissent continuer à soutenir la concurrence internationale et profiter des nouvelles connaissances. (voir page 24)

- Le CRM a créé, dans le secteur de la biotechnologie, de nouveaux programmes prévoyant un appui salarial ainsi qu'une aide au fonctionnement en vue de permettre le recrutement de nouveaux chercheurs experts en biotechnologie. (voir page 23)

- Grâce aux nouveaux fonds accordés, le Conseil a pu maintenir à un niveau normal le nombre de nouvelles bourses et subventions, et apporter aux niveaux d'appui des chercheurs en place un rajustement tenant compte du taux d'inflation. (voir page 22)

- Un nouveau Comité permanent sur l'éthique et l'expérimentation a été formé; il a pour tâche de guider le Conseil, le cas échéant, relativement aux questions de déontologie de l'expérimentation sur les humains et sur des animaux, ainsi que sur les questions de sécurité. (voir page 14)

## 2. Examen du rendement financier

Tableau 2: Examen du rendement financier en 1983-1984 (en milliers de dollars)

| | Budget principal 1983-1984 | Budget des dépenses total * 1983-1984 | Réel 1983-1984 | Différence |
|---|---|---|---|---|
| **Subventions et bourses** | | | | |
| Subventions de recherche | 76,040 | 92,273 | 92,674 | (401) |
| Autres programmes de subventions | 18,010 | 21,710 | 21,754 | (44) |
| Programmes d'appui salarial | 8,262 | 8,447 | 8,380 | 67 |
| Programmes de formation | 14,364 | 13,832 | 13,631 | 201 |
| Programmes de voyages et d'échanges | 406 | 346 | 356 | (10) |
| Autres | 481 | 705 | 518 | 187 |
| | 117,563 | 137,313 | 137,313 | 0 |
| **Administration** | | | | |
| Coûts en personnel | 2,204 | 2,233 | 1,980 | 253 |
| Dépenses de fonctionnement | 1,005 | 1,255 | 1,146 | 109 |
| | 3,209 | 3,488 | 3,126 | 362 |
| **Total du Programme** | 120,772 | 140,801 | 140,439 | 362 |
| **Années-personnes** | 51 | 51 | 50 | 1 |

* Le budget des dépenses total de 1983-1984 se répartit comme suit:

| | |
|---|---|
| Budget des dépenses principal | $120,772,000 |
| Budget supplémentaire "B" 1983-1984 | 20,000,000 |
| Augmentation des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 29,000 |
| | $140,801,000 |

- Le Conseil a la responsabilité de distribuer la totalité des fonds mis à sa disposition à l'égard des Subventions et bourses. Le Budget des dépenses ne prévoit qu'un montant global approuvé qui est réparti selon le bon vouloir du Conseil.

- Le montant de 20 millions de dollars prévu dans le Budget supplémentaire résulte de l'approbation en principe du Plan quinquennal et représente le premier versement d'une augmentation de 50 millions de dollars réparti sur deux ans. De cette somme, $19,750,000 ont été affectés aux Subventions et bourses, et $250,000 ont été consacrés à l'activité Administration, en vue de l'élaboration d'une terminologie française dans le domaine des sciences de la santé et du règlement des dépenses de fonctionnement occasionnées par l'augmentation du nombre de demandes de bourses et de subventions.

- Tous les fonds approuvés par le Parlement à l'égard des Subventions et bourses sont utilisés. En fin d'exercice, le Conseil utilise tout solde non utilisé pour financer l'achat d'appareils.

- Environ 10 % des fonds d'administration ont été annulés. La presque totalité des années-personnes ont été utilisées, mais le niveau de classification des postes dotés a été inférieur à ce qui avait été prévu, et certains postes de cadre n'ont pas été dotés. Le projet d'élaboration d'une terminologie française n'a été amorcé qu'au cours des derniers mois de l'exercice, ce qui a entraîné l'annulation de certaines dépenses de fonctionnement.

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Conseil de recherches médicales du Canada (CRM) est un organisme fédéral établi par le Parlement en 1969 afin de favoriser, d'aider et d'entreprendre des recherches pures, appliquées et cliniques dans les sciences de la santé au Canada, et de conseiller le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social sur des questions de recherche en matière de santé. Il était auparavant placé sous l'égide du Conseil national de recherches, où un mécanisme officiel d'appui fédéral à la recherche médicale a été mis en place en 1938. Le Conseil de recherches médicales relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Presque toute la recherche dans les sciences de la santé au Canada est effectuée dans les universités et dans les hôpitaux et les établissements qui s'y rattachent. Ainsi, les responsabilités du Conseil de recherches médicales comprennent d'abord l'appui de la



07

recherche et de la formation en recherche dans les facultés des sciences de la santé, dont, entre autres, les départements et les laboratoires des 16 écoles de médecine, des 10 écoles de médecine dentaire et des 8 écoles de pharmacie au Canada. Il s'ensuit donc que le CRM finance uniquement la recherche extra-muros.

Le Conseil de recherches médicales du Canada est l'un des trois organismes fédéraux qui, collectivement, sont responsables du soutien de la recherche effectuée principalement au sein des universités canadiennes et des établissements qui s'y rattachent, dans presque tous les domaines. Les deux autres organismes sont le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et le Conseil de recherches en sciences humaines.

## 2. Mandat légal

Le mandat du Conseil est fondé sur les pouvoirs et les responsabilités qui lui sont attribués en vertu de la Loi sur le Conseil de recherches médicales (S.R., c. M-9). En vertu de celle-ci, le Conseil doit:

- favoriser, aider et entreprendre des recherches pures, appliquées et cliniques, au Canada, dans le domaine des sciences de la santé; et

- conseiller le Ministre sur les questions relatives à ces recherches que le Ministre peut soumettre à l'examen du Conseil.

En vertu de cette Loi, le Conseil peut également:

- dépenser, tous fonds affectés par le Parlement aux travaux du Conseil ou reçus par le Conseil dans la poursuite de ses activités; et

- publier, vendre et, d'une façon générale, diffuser tout document érudit, scientifique ou technique, relatif à ses travaux.

## 3. Objectif du Programme

Le Conseil de recherches médicales a pour objectif de permettre d'atteindre, dans les sciences de la santé, la qualité et le niveau de recherche essentiels au maintien et au perfectionnement des services de santé.

Le Programme comporte également des sous-objectifs qui traitent de la formation de chercheurs dans les sciences de la santé et qui consistent à faciliter la recherche de façon à promouvoir l'éducation dans le domaine.

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Le Programme du Conseil de recherches médicales se divise en deux activités: Subventions et bourses, et Administration. L'activité Subventions et bourses englobe toutes les subventions accordées par le Conseil et représente 97.3 % des dépenses du Programme. Cette activité se répartit ensuite en quatre sous-secteurs d'activité: les programmes de subventions, les programmes d'appui du personnel, les programmes de voyages et d'échanges, et les autres activités. Ceux-ci sont décrits à la section II, Analyse par activité (voir la page 26).

**Organisation:** Le Conseil comprend un président à temps plein, qui en est également le mandataire général, et 21 membres non rémunérés, représentant le milieu scientifique et le grand public, nommés par le gouverneur en conseil. Le Conseil comprend également trois membres associés qui représentent les deux autres organismes de financement fédéraux et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Les programmes du Conseil sont administrés par un secrétariat, situé à Ottawa, qui compte 54 années-personnes.

Les recommandations relatives aux subventions et aux bourses devant être accordées sont faites au terme d'un examen approfondi des demandes, conformément à un procédé d'examen par les pairs. Ce processus d'examen par les pairs fait appel à 23 comités de subventions et à 6 comités de bourses regroupant plus de 250 scientifiques actifs provenant surtout des milieux universitaires. Ces scientifiques ne touchent eux non plus aucune rémunération; le Conseil ne fait que rembourser leurs frais de séjour et de déplacement. La période de temps consacrée gracieusement à l'examen des demandes correspond à plus de 2,000 jours ouvrables. Le Conseil a également recours dans une large mesure à plus de 5,000 évaluateurs de l'extérieur, au Canada et à l'étranger. Aucune rémunération ne leur est versée en échange de leurs services.

En outre, le Conseil se fait aider de quatre comités permanents présidés par des membres du Conseil et chargés d'accomplir les fonctions suivantes:

**Comité permanent du financement de la recherche**

- diriger la mise en application des programmes de financement de la recherche et recommander les rajustements appropriés;
- guider le Conseil sur les questions relatives au financement de la recherche;
- faire des recommandations permettant d'améliorer le système d'examen par les pairs; et
- recommander la nomination des membres des divers comités de subventions et déterminer le mandat de ces comités.

**Comité permanent du personnel de recherche**

- élaborer une base de données appropriée pour les décisions futures du Conseil relativement à la formation et à l'appui des ressources humaines en recherche médicale;
- recommander divers moyens de renforcer le personnel de recherche dans les secteurs peu actifs et dans la recherche clinique;
- examiner les exigences donnant droit aux diverses bourses du CRM afin de les rendre plus uniformes;
- recommander la nomination des membres au sein des divers comités des bourses et déterminer le mandat de ceux-ci.

**Comité permanent des priorités et de la planification**

- guider le Conseil sur les questions portant sur la planification à long terme, la détermination des priorités et le développement des programmes pour le CRM;
- examiner les tendances et les questions influant sur le développement futur de la recherche dans les sciences de la santé au Canada, et présenter des recommandations au Conseil quant au rôle futur du CRM en ce qui concerne ces tendances et ces questions;
- élaborer annuellement, pour étude par le Conseil, un cadre de planification fournissant une orientation générale ou une base philosophique relativement aux activités des autres comités permanents du Conseil.

**Comité permanent sur l'éthique et l'expérimentation**

- examiner la recherche financée par le Conseil de recherches médicales par rapport aux préoccupations du public en général dans des secteurs comme l'éthique, l'expérimentation sur des humains et des animaux, et la sécurité;
- demeurer en communication avec les comités universitaires de la reherche portant sur des sujets humains, les comités de risques biologiques, des organisations comme le Conseil canadien de protection des animaux et d'autres organisations mettant en application les politiques du Conseil dans ces domaines;
- guider le Conseil, au besoin, sur les politiques, les procédés relatifs au traitement des demandes de fonds et à la mise en application des politiques portant sur de nouvelles préoccupations, et sur les moyens de résoudre ces questions.

Le Conseil compte également sur l'aide d'un certain nombre de comités consultatifs relativement à des questions d'intérêt national: le Groupe de travail sur la recherche en nursing, le Groupe de travail sur la recherche en maladies infectieuses et tropicales, le Groupe de travail sur la recherche sur le diabète, et un groupe de travail sur le développement d'une terminologie française normalisée dans le domaine de la recherche sur la santé.

Le secrétariat, à qui incombe la responsabilité générale de l'administration du Programme, est dirigé par le Président et se divise en cinq secteurs de responsabilité:

- le bureau du Président, y compris le Secrétaire du Conseil;
- la direction des programmes: Service chargé de mener à bien les programmes approuvés par le Conseil;
- la Politique, la planification et l'élaboration des programmes: Service chargé d'entreprendre et de coordonner l'élaboration de nouvelles politiques et de nouveaux programmes, ainsi que de plans à long terme;
- les Affaires publiques: Service chargé d'informer le milieu des sciences médicales et le grand public des programmes du CRM et de sa contribution à la recherche en matière de santé;
- la Gestion intégrée: Service chargé des services centraux comme les services des finances, du personnel, de l'information de gestion, et les services administratifs.

Tableau 3: Organigramme

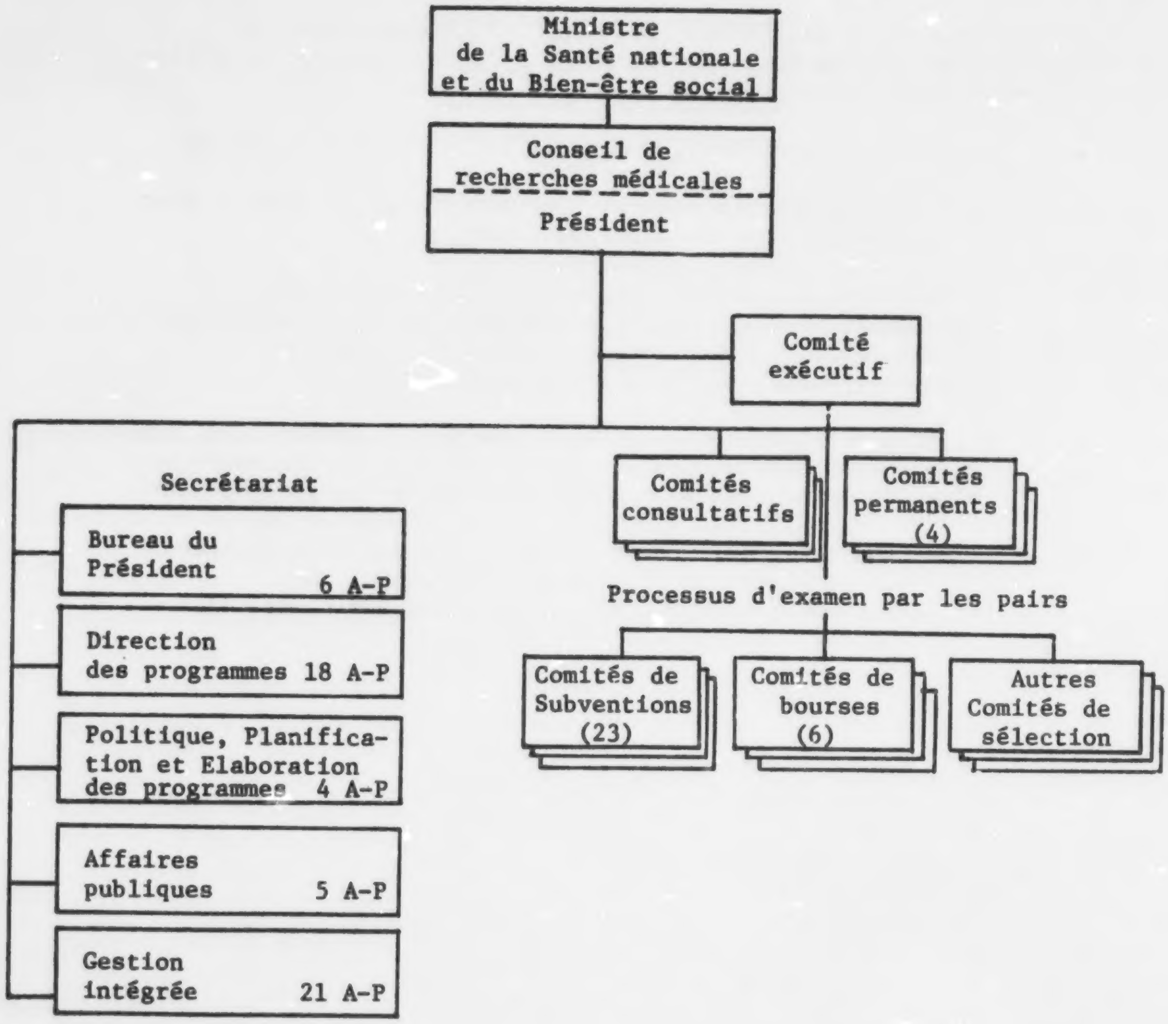




~~1721~~
1601

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Le Conseil de recherches médicales ne possède ni clinique, ni laboratoire; il dirige plutôt ses fonds vers les universités et les hôpitaux d'enseignement qui s'y rattachent, ainsi que vers les établissements de recherche du Canada. De 1969-1970 à 1984-1985, les dépenses engagées par le Conseil à l'égard de la recherche et de la formation sont passées de 31 à 153 millions de dollars. Au cours de cette période, le Conseil est devenu l'organisme le plus important pour ce qui est de l'aide directe à la recherche fondamentale et clinique dans le domaine des sciences de la santé. Pour 1983-1984, l'aide directe de toutes provenances à la recherche sur la santé a été évaluée à approximativement 275 millions de dollars; le CRM dispense, pour sa part, 50 % de cette aide.

La plus grande importance accordée, au niveu national, à la recherche et au développement s'est traduite par une augmentation de la demande dans tous les programmes du CRM. Les restrictions financières imposées aux universités, ainsi qu'une modification des habitudes de financement des autres organismes subventionnant la recherche sur la santé, ont également contribué à cette augmentation de la demande.

Les demandes de subventions de recherche ont augmenté de 73 % depuis 1980-1981, et le nombre total de demandes présentées dans le cadre de quatre programmes déterminés de soutien de la main-d'oeuvre a augmenté de 82 % pendant la même période, comme l'indique le tableau qui suit.

**Tableau 4: Augmentation de la demande de subventions de recherche et de subventions de soutien de la main-d'oeuvre**

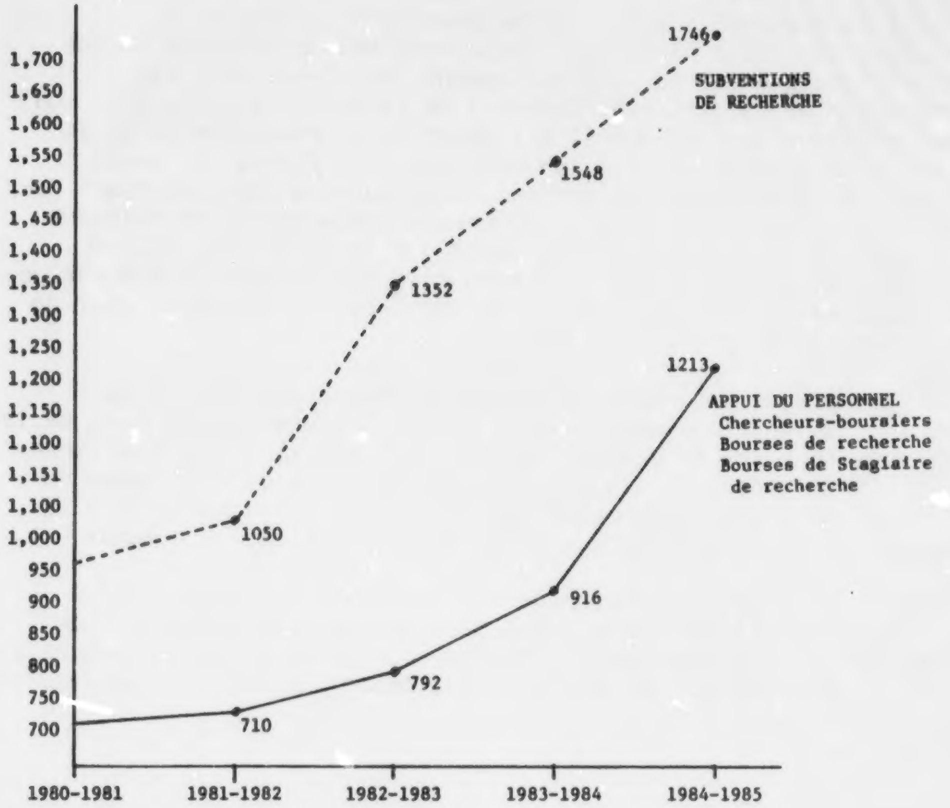


**Progrès de la science et de la technologie:** Plusieurs facteurs ont contribué à la haute qualité des soins de santé dispensés aux Canadiens. L'un de ces facteurs, l'amélioration marquée des mesures d'hygiène et de santé publique, a permis de réduire considérablement l'incidence des maladies contagieuses ainsi que la rapidité avec laquelle elles se propagent. En outre, nous avons pu assister à d'importants progrès technologiques qui ont beaucoup facilité la prestation des soins de santé. La recherche a, elle aussi, aidé au contrôle des maladies infectieuses en rendant possibles des vaccins et des antibiotiques, des protocoles de diagnostic et de traitement améliorés pour plusieurs maladies, dont le cancer, le diabète et les affections cardiovasculaires, ainsi que des techniques chirurgicales permettant des interventions comme des transplantations d'organes.

Des progrès considérables ont été réalisés; toutefois, le travail n'est pas terminé. Même si, aujourd'hui, l'importance de la prévention et les dangers que présentent pour la santé le tabac, l'alcool et d'autres facteurs précis du milieu, du travail et de l'alimentation apparaissent d'emblée, notre connaissance des causes et des effets de nombre de maladies demeure fragmentaire. En fait, nous ignorons toujours la cause fondamentale de la plupart des affections, ce qui représente un obstacle majeur au traitement et à la prévention de celles-ci.

**Possibilités actuelles en matière de recherches:** Les possibilités en matière de recherches médicales augmentent rapidement et promettent d'intéressants développements dont certains pourront s'appliquer directement au système des soins aux malades. Dans les années 1980, par exemple, nous pouvons examiner le cerveau au moyen de méthodes de visualisation informatisée ne nécessitant aucune effraction tissulaire, comme la tomographie par émission de positrons (TEP) et l'imagerie par résonance magnétique nucléaire (IMN); on peut également observer les transformations chimiques qui accompagnent la perception et le mouvement. L'utilisation de ces moyens de visualisation, de concert avec certaines découvertes de la neuropharmacologie, pourraient éclairer le mode de croissance et de développement du cerveau et du système nerveux. Les réponses à ces questions nous aideront à mieux comprendre le rôle du tissu nerveux et peut-être même à découvrir la cause première de certains désordres neurologiques. Les recherches portant sur les greffes micro-vasculaires sont aussi prometteuses. Ces travaux nous aideront à mieux comprendre et traiter certains troubles comme les accidents cérébraux-vasculaires, les blessures à la tête et à la moelle épinière, les maladies génétiques comme la chorée de Huntington, la dystrophie musculaire, la maladie de Tay-Sachs, la maladie de Parkinson et les démences, plus particulièrement la maladie d'Alzheimer qui semble se répandre de plus en plus à mesure que notre population vieillit.

Les domaines comme l'immunologie et la génétique connaissent également une croissance sans précédent. Les anticorps monoclonaux et les sondes génétiques, par exemple, sont devenus des outils précieux pour l'étude du mécanisme moléculaire régissant les fonctions cellulaires et l'exploration des désordres et des dérèglements cellulaires associés à une multitude de problèmes de santé. En immunologie, de nouveaux médicaments immunosuppresseurs s'avèrent des plus précieux pour les transplantations, surtout dans le cas de transplantations rénales.

Les travaux visant à découvrir le stimulus fondamental transformant les cellules ordinaires en tumeurs se poursuivent. Dans certains cas, des virus sont impliqués, mais la lésion fondamentale semble se situer au niveau de l'appareil de contrôle génétique de la cellule. A l'aide des nouvelles techniques moléculaires, les biologistes examinent certains gènes précis causant le cancer, appelés oncogènes, dans le but d'étudier et de comprendre les processus susceptibles d'améliorer le traitement et la prévention de cette maladie.

Des méthodes améliorées de synthèse des peptides et de clonage des gènes sont maintenant appliquées à la production de vaccins artificiels sans danger et d'une spécificité inégalée.

De plus amples recherches seront nécessaires pour acquérir une meilleure compréhension des peptides dans le système nerveux, des kinines dans l'intestin et des peptides produits par le coeur découverts récemment et qui influencent la tension artérielle et le fonctionnement rénal.

Ce ne sont là que quelques exemples de l'évaluation de la recherche médicale à laquelle le Canada peut contribuer de façon importante. Il est essentiel que l'appui à la recherche se poursuive si l'on désire que le Canada profite pleinement des avantages de cette recherche, en maintenant une qualité élevée de formation et de soins. Un appui stable et adéquat à la recherche est essentiel pour attirer et garder des chercheurs exceptionnels dans le système canadien de recherche sur les sciences de la santé.

**Système de recherche sur la santé:** La recherche sur la santé ne joue pas un rôle isolé, dirigé uniquement vers l'acquisition de connaissances nouvelles. Elle fait plutôt partie d'un système complexe qui comprend également l'éducation (des professionnels de la santé ainsi que des scientifiques), et la prestation de services de santé et de recherche.

Au Canada, ces trois éléments que sont la recherche, l'éducation et les services sont pratiquement indissociables. Cela est dû, en partie, à l'absence d'instituts nationaux de recherche sur la santé et au développement d'établissements universitaires de recherche en ce domaine dans la plupart des régions du pays. Les facultés des sciences de la santé de ces universités comprennent des hôpitaux d'enseignement qui constituent les prolongements logiques de ce milieu de recherche en ce qui regarde l'éducation et les services.

Au fur et à mesure que le rôle du CRM évoluera à la fin des années 80 et au cours de la prochaine décennie, plusieurs secteurs influant sur ce milieu devront être examinés de près. Ce sont les suivants:

**Aspects fédéraux-provinciaux:** A l'heure actuelle, le Conseil absorbe uniquement les coûts directs de la recherche dans les universités et les hôpitaux d'enseignement au Canada. Des changements dans les ententes fédérales-provinciales affectant la viabilité des établissements d'enseignement pourraient influencer l'efficacité des programmes du Conseil à l'avenir.

**Sources de financement de la recherche sur la santé:** L'existence d'un grand nombre d'organismes non fédéraux ayant pour but d'appuyer la recherche et la formation constitue une manifestation du désir global de la société de trouver une solution aux problèmes que pose la maladie. Au cours de la période de 1971-1972 à 1983-1984, la part du CRM dans les dépenses totales de recherche engagées au Canada est passée de 61 à 56 %

Le fait que les autres organismes attachent plus d'importance à l'appui de la formation et du personnel qu'à l'appui de la recherche elle-même revêt une importance particulière. Il en résulte une demande accrue de soutien de la recherche pour le CRM. Autre facteur important, la croissance rapide qu'ont connu les autres organismes au cours des années 70 tire maintenant à sa fin et, dans certains cas, on assiste à une réduction de l'appui accordé. Il en résulte donc également une augmentation de la demande auprès du CRM au fur et à mesure que les chercheurs et les stagiaires cherchent d'autres sources de financement.

Universités: Le milieu universitaire évolue rapidement, ce qui donne lieu à des conséquences importantes pour la recherche médicale et, en fin de compte, les soins de santé. On peut remarquer, entre autres:

- qu'il se produit une diminution du recrutement et une augmentation conséquente de l'âge moyen au sein des corps professoraux;

- que des charges d'enseignement plus importantes contribuent à diminuer l'importance de la recherche, et que les départements cliniques éprouvent de la difficulté à trouver un équilibre entre les activités de recherche et les obligations professionnelles relatives à la prestation de services de santé;

- qu'à cause des restrictions financières, il semble que la recherche devra être financée de façon externe dans une plus grande mesure;

- qu'une moins grande marge de manoeuvre entraîne moins de flexibilité dans le recrutement et la gestion des ressources humaines.

## 2. Initiatives

Le Conseil a prévu, pour 1985-1986, un certain nombre d'initiatives dont le détail figure ci-dessous.

Programme des Chercheurs principaux: Ce programme donnera aux établissements la possibilité de recruter un nombre restreint de chercheurs indépendants, de valeur exceptionnelle dans leur secteur de recherche respectif, afin de compléter et d'améliorer leur base de recherche. Le Conseil, qui contribuera au salaire de ces chercheurs pendant six ans, pourra approuver jusqu'à concurrence de cinq Bourses de chercheurs principaux par année.

Liaison entre l'université et l'industrie: Le Conseil a entrepris une revue des industries du domaine des soins de la santé en vue de déterminer les mesures à prendre pour favoriser une liaison et des échanges appropriés entre les secteurs universitaire et industriel. Le Conseil étudiera diverses possibilités et mettra au point un programme

approprié devant entrer en vigueur à la fin de 1985-1986 ou pendant l'exercice financier suivant.

**Groupes du CRM et Subventions de programme commun de recherche:** Ces deux programmes prévoient l'attribution de fonds à l'égard de diverses ententes de collaboration entre chercheurs; ils ont pour but d'encourager la recherche multidisciplinaire ou d'assurer une meilleure efficacité par la prestation de services communs. Les Groupes du CRM et les Subventions de programme commun de recherche font actuellement l'objet d'un examen attentif qui doit prendre fin au début de 1985. Il devrait en résulter un cadre de programme ainsi que des mesures d'évaluation permettant de mieux atteindre les objectifs de ces programmes. Le nouveau cadre de programme devrait être annoncé au cours de 1985-1986 et entrer en vigueur en 1986-1987.

**Déontologie de la recherche:** Depuis de nombreuses années, le CRM a dirigé le débat public sur les questions relatives à la déontologie de la recherche faisant appel à des sujets humains, l'utilisation des animaux pour des fins de recherche, ainsi que l'utilisation d'agents infectieux dans la recherche. En fait, les lignes directrices du Conseil font office de normes dans ce domaine au Canada. Un comité a entrepris de réécrire les lignes directrices, publiées pour la première fois en 1978, sur la déontologie de la recherche sur des sujets humains. Le Conseil se propose également de susciter un échange plus général avec les divers paliers de gouvernement sur la question très controversée de la recherche utilisant des animaux, ainsi que sur la recherche comportant des risques biologiques, élément central de la priorité constante du gouvernement dans le domaine de la biotechnologie. Dans tous ces secteurs, le Conseil encourage le débat public en ouvrant aux représentants de la presse les réunions du Comité permanent de la déontologie de l'expérimentation, et en invitant les membres du public à présenter leur opinion par écrit.

## 3. Mise à jour des initiatives antérieures

Après l'approbation de principe d'un Plan quinquennal en juin 1983, le niveau de financement du CRM a été augmenté de 50 millions de dollars pour les exercices financiers 1983-1984 et 1984-1985. Pendant cette période, le Conseil a entrepris un certain nombre d'initiatives, dont une mise à jour figure ci-dessous. Une partie des nouveaux fonds accordés a également servi à combler le manque de ressources ainsi que la perte subie au cours des années antérieures à cause de l'inflation, à relever le niveau des programmes de formation de la main-d'oeuvre, et à financer l'achat d'appareils, ce qui devait devenir une priorité, selon le Plan.

**Subventions de recherche:** Le nombre de demandes de nouvelles subventions de fonctionnement est passée de 916 qu'il était en 1983-1984 à 1206 en 1984-1985, ce qui représente une augmentation de 32 %. Une augmentation similaire peut être observée dans le nombre de subventions approuvées par le Conseil, de 275 en 1983-1984 à 400 en 1984-1985. Le

taux d'approbation des demandes est donc demeuré constant à environ 30 % et les projets ainsi financés conservent le même niveau élevé de qualité. Les principales raisons expliquant cette augmentation sont indiquées dans d'autres sections, c'est-à-dire: les contraintes financières imposées aux universités, la modification des habitudes de financement des autres organismes finançant la recherche, l'importance accordée, au niveau national, à la recherche et au développement, et la transition d'un à deux concours par année pour les nouvelles subventions de fonctionnement.

**Recherche collective et interdisciplinaire:** Les Groupes du CRM et les Subventions de programme commun de recherche sont conçus de façon à encourager le travail d'équipe dans des secteurs importants et prometteurs de la recherche, et à stimuler la création de centres d'excellence. Ces deux programmes représentaient 10.3 % du budget des Subventions et bourses en 1984-1985. Le Conseil appuie 10 Groupes du CRM répartis dans 7 facultés de médecine et 1 faculté de médecine dentaire et fournit 23 Subventions de programme commun de recherche répartis dans 11 facultés de médecine et 1 faculté de médecine dentaire.

**Bourses de scientifiques du CRM:** Ce programme a été institué en 1983-1984 pour faire en sorte que les chercheurs qui ont fait leurs preuves et qui sont hautement productifs demeurent au Canada, et pour procurer des débouchés intéressants aux jeunes scientifiques exceptionnels. Chaque bourse assure une aide, sous forme de salaire, pendant cinq ans. Onze bourses ont été décernées en 1983-1984, et le Conseil prévoyait en accorder davantage en 1984-1985. Mais parce que ces bourses supposent des engagements à long terme et que les niveaux de financement pour les années futures demeurent incertains, le Conseil a finalement décidé d'en accorder le même nombre qu'au cours de l'année précédente.

**Cliniciens-chercheurs:** Le clinicien-chercheur joue un rôle unique en assurant l'interface entre la recherhe de base et les soins cliniques spécialisés. La nécessité d'encourager un plus grand nombre de professionnels de la santé à faire carrière comme chercheurs était prioritaire dans le Plan quinquennal. Afin de répondre à cette priorité, le Conseil a accordé 90 Bourses de recherche à des professionnels de la santé en 1984-1985, soit une augmentation de 45 % par rapport à 1983-1984.

**Disparités entre les régions et les établissements:** Le programme des Subventions de développement vise à venir en aide de façon particulière aux écoles dont la capacité de recherche doit être renforcée. Les fonds consacrés à ce programme sont passés de 3.1 millions de dollars en 1982-1983 à 4.6 millions en 1984-1985, soit 48 % de plus.

**Biotechnologie:** En 1983-1984, une nouvelle forme d'aide à la formation a été instituée afin de préparer un nombre suffisant de spécialistes à l'avenir pour exploiter le domaine prometteur de la biotechnologie. Jusqu'ici, quatre universités, Dalhousie, Sherbrooke, Toronto et Queen's, ont été approuvées comme centres de formation en



19

biotechnologie. Les fonds accordés à ces établissements permettront de soutenir jusqu'à cinq stagiaires à chaque endroit. En 1984-1985, près de $200,000 ont été investis à cette fin.

**Essais cliniques:** L'évaluation scientifique des risques et des avantages de certaines interventions médicales demeure une priorité pour le CRM. De même, l'adoption de nouvelles approches en matière de soins médicaux et de diagnostic doit tout d'abord être vérifiée de manière scientifique. Une priorité du CRM demeure de comparer, sur le plan scientifique, les risques et les avantages d'interventions médicales particulières par rapport à ceux d'autres interventions. De la même façon, les nouveaux modes de soins médicaux et de diagnostic doivent d'abord être validées du point de vue scientifique. Incidemment, l'essai clinique sur la cyclosporine et son rôle immunosuppresseur dans les transplantations du rein présente en outre un avantage inattendu, celui de décrire une nouvelle approche du traitement des maladies auto-immunes.

**Achat d'appareils:** Dans le cadre d'un concours de subventions pour l'achat d'appareils entrepris en 1983-1984, 683 demandes, dont le coût global représentait 43.8 millions de dollars, ont été présentées. L'évaluation de ces demandes selon le système d'examen par les pairs s'est poursuivie en 1984-1985, et des fonds ont été accordés à l'égard des projets qui respectaient les critères établis. Aux demandes présentées dans le cadre de ce concours, venaient s'ajouter des demandes d'équipement jointes à certaines demandes de renouvellement de Groupes du CRM, ainsi qu'à des demandes de nouvelles Subventions de développement et de programme commun de recherhe et à des demandes de renouvellement de ces deux genres de subventions. En tout, 13 millions de dollars ont été consacrés à l'achat d'appareils en 1983-1984, et environ 14 millions de dollars devraient s'ajouter à ce montant en 1984-1985. Le caractère prioritaire conféré à cette question dans le Plan quinquennal a donc été respecté aux cours de cette période de deux ans.

### 3. Efficacité du Programme

Le Conseil de recherches médicales contrôle l'efficacité de ses 24 programmes de financement en se servant du processus d'examen par les pairs, d'évaluations détaillées des programmes, et d'études spéciales sur les programmes.

**Examen par les pairs:** Le Conseil effectue une évaluation et un examen exhaustifs de toutes les propositions de subventions et de bourses qui lui sont présentées pour fins de financement afin de s'assurer que chacune des démarches scientifiques proposées est de haute qualité. Dans le cas des demandes de subventions, cet examen porte surtout sur l'approche méthodologique de la science, la formation et l'expérience des chercheurs en cause, l'originalité du projet, les chances, pour la recherche proposée, de contribuer à l'avancement de la connaissance, et la disponibilité des installations et des services appropriés.

Toutes les demandes sont examinées et évaluées dans le cadre du système d'examen par les pairs. L'exécution de ce processus est confiée à 23 comités de subventions et à 6 comités de bourses regroupant, en tout, quelque 250 scientifiques provenant surtout du milieu universitaire, et choisis pour leurs connaissances, leur compétence et leur expérience. On demande également à environ 5,000 évaluateurs de l'extérieur, sélectionnés en fonction de leur compétence particulière, d'étudier les demandes de subventions. Les observations formulées par ces évaluateurs de l'extérieur sont mises à la disposition des comités d'examen qui peuvent les consulter au cours du processus d'évaluation. Ces évaluateurs proviennent du milieu des sciences tant au Canada qu'à l'étranger.

En outre, dans le cas des programmes spéciaux ou lorsque le niveau de complexité du projet proposé ou le niveau de financement demandé nécessitent une évaluation plus approfondie, le Conseil demande qu'une visite des lieux soit effectuée par un groupe de scientifiques spécialisés dans le domaine en cause. Le rapport des membres de ce groupe est remis au comité de subventions pertinent ainsi qu'au Comité exécutif et au Conseil, où s'effectue l'évaluation finale.

**Evaluation des programmes:** Il est prévu que tous les programmes du Conseil de recherches médicales seront évalués, à tour de rôle, au cours des cinq à huit prochaines années.

Le Conseil a déjà approuvé une politique sur l'évaluation des programmes et préparé, à l'heure actuelle, un calendrier d'évaluation à long terme. Il a de plus autorisé une étude préparatoire à l'évaluation pour les programmes d'aide à la formation en recherche des professionnels de la santé. Ce groupe particulier de programmes, qui compte pour quelque 7.8 millions de dollars des dépenses du CRM, a été choisi en vue de la première évaluation formelle de programmes du CRM parce qu'il semble y avoir, au Canada, pénurie constante de médecins, de dentistes, de pharmaciens et de vétérinaires ayant reçu une formation en recherche. A la lumière des renseignements tirés de cette étude préparatoire d'évaluation, le Conseil pourra améliorer l'efficacité de ses programmes de formation.

**Etudes spéciales:** Les comités permanents du Conseil procèdent aussi à des études spéciales en vue d'évaluer l'efficacité des programmes.

En 1984-1985, le Comité permanent du financement de la recherche a examiné de près le programme des Subventions de développement, conçu pour venir en aide aux facultés dont l'activité de recherche est faible, comparativement aux autres. Cette analyse a donné un aperçu des répercussions du programme actuel, et a conduit à la mise sur pied du programme des Chercheurs principaux. Le Comité permanent étudie maintenant les programmes des Groupes du CRM et des Subventions de programme commun de recherche en vue d'améliorer la promotion de la recherche collective par le Conseil.

## Section II
## Analyse par activité

### A. Subventions et bourses

**Objectif**

Promouvoir et soutenir la recherche appliquée et clinique dans les sciences de la santé et favoriser la formation et le développment de la main d'oeuvre dans le but de permettre d'atteindre la qualité et le niveau de recherche essentiels au maintien et au perfectionnement des services de santé.

**Etat récapitulatif des ressources**

Les dépenses du Programme du Conseil de recherches médicales sont presque toutes englobées dans l'activité Subventions et bourses. Ces dépenses, qui représentent environ 97.3 % des dépenses totales, entrent dans quatre catégories: subventions, appui du personnel, voyages et échanges, et autres activités. Le tableau 5 ci-dessous indique les dépenses relatives par catégorie.

**Tableau 5: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses * 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Programmes de subventions** | | | |
| Subventions à la recherche | 89,048 | 104,213 | 92,674 |
| Autres programmes de subvention | 19,341 | 23,346 | 21,754 |
| **Programmes d'appui du personnel** | | | |
| Appui salarial | 8,709 | 9,333 | 8,381 |
| Formation en recherche | 9,649 | 14,872 | 13,631 |
| **Voyages et échanges** | 79 | 515 | 355 |
| **Autres activités** | 260 | 912 | 518 |
| **Total de l'activité** | 127,086 | 153,191 | 137,313 |

* La ventilation du Budget des dépenses de 1985-1986 par sous-secteurs d'activité n'est pas définie à l'heure actuelle, étant donné que le Conseil n'approuvera pas l'affectation finale des fonds avant mars 1985.



~~171~~
~~1501~~

L'augmentation de $15,878 en 1984-1985 par rapport à l'année précédente représente les $10 millions en fonds nouveaux accordés pour 1984-1985 par suite de l'approbation en principe du plan quinquennal et un ajustement pour inflation de $5.8 millions ou 5% appliqué au budget de base de $117,563,000.

La réduction de $26,105 en 1985-1986 reflète la fin de la période de deux ans pour laquelle des fonds nouveaux avaient été approuvés.

**Rendement financier antérieur**

Aucun changement important n'est noté entre le rendement prévu et le rendement réel en 1983-1984. Les fonds disponibles de n'importe quel programme en fin d'exercice sont affectés à l'achat d'appareils. La colonne du Budget des dépenses total comprend une somme de $19,750,000 approuvée dans le Budget supplémentaire "B" de 1983-1984.

Tableau 6: Rendement financier en 1983-1984 (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1983-1984 | Budget des dépenses total 1983-1984 | Réel 1983-1984 | Différence |
|---|---|---|---|---|
| **Programmes de Subventions** | | | | |
| Subventions de recherche | 76,040 | 92,273 | 92,674 | (401) |
| Autres programmes de subventions | 18,010 | 21,710 | 21,754 | (44) |
| **Programmes d'appui du personnel** | | | | |
| Programmes d'appui salarial | 8,262 | 8,447 | 8,380 | 67 |
| Programmes de formation en recherche | 14,364 | 13,832 | 13,631 | 201 |
| **Programmes de voyages et d'échanges** | 406 | 346 | 356 | (10) |
| **Autres activités** | 481 | 705 | 518 | 187 |
| **Total** | 117,563 | 137,313 | 137,313 | 0 |

**Description**

**Programmes de subventions:** Par ses programmes de subventions, le Conseil de recherches médicales finance des projets de recherche fondamentale, appliquée ou clinique dans les sciences de la santé, tels que proposés et effectués par des chercheurs faisant partie du personnel des facultés de médecine, de médecine dentaire, de pharmacie et de médecine vétérinaire d'universités canadiennes et d'établissements qui

s'y rattachent, ainsi que du personnel de quelques autres facultés ou départements de psychologie et de nursing, entre autres. Cet appui est généralement fourni dans trois grandes catégories:

Les **Subventions de fonctionnement** sont accordées à l'égard de projets de recherche visant un objectif défini, dirigés par un chercheur travaillant seul ou en collaboration avec d'autres. Les subventions peuvent servir à l'engagement d'adjoints ou de stagiaires, à l'achat de matériel, de fournitures et de pièces d'équipement coûtant moins de $10,000, à l'achat et à l'entretien d'animaux de laboratoire, ainsi qu'au remboursement de certains coûts de déplacements;

Les **Subventions d'achat d'appareils** sont accordées en vue de l'acquisition de pièces d'équipement coûtant plus de $10,000 et devant servir habituellement à des projets de recherche financés par le Conseil;

Les **Subventions d'entretien** sont accordées en vue du fonctionnement et de l'entretien d'installations partagées par plusieurs chercheurs au sein d'un même établissement ou d'une même région.

Les programmes de subventions sont actuellement les suivants:

- Subventions de recherche
- Subventions de programme commun de recherche
- Subventions de développement
- Subventions de développement suivant le sujet de la recherche
- Subventions de développement des biotechnologies
- Groupes du CRM
- Subventions générales de recherche
- Projets spéciaux

Les **Subventions de recherche** permettent d'assumer les coûts directs de la recherche dans les sciences de la santé, telle que proposée et effectuée par les chercheurs.

Les **Subventions de programme commun de recherche** sont accordées en vue d'appuyer un programme de recherche comportant des activités étroitement liées entre elles, effectuées par deux ou plusieurs chercheurs. Le programme peut s'appliquer à plusieurs disciplines ou à une seule, et être entrepris et effectué dans un ou plusieurs départements, facultés ou universités.

Les **Subventions de développement** sont conçues de façon à fournir un appui spécial aux facultés dans lesquelles la recherche n'a pas une importance suffisante. Ces subventions facilitent généralement le recrutement et l'établissement de chercheurs hautement qualifiés.

**Les Subventions de développement suivant le sujet de la recherche** visent à stimuler la recherche dans certains secteurs précis. Par exemple, elles ont servi à stimuler le développement de la recherche en cardiologie et servent actuellement à améliorer la recherche en périnatalogie.

**Les Subventions de développement des biotechnologies** sont conçues pour encourager une recherche plus approfondie relativement à l'application des méthodes de la recombinaison de l'ADN à des problèmes directement liés aux sciences de la santé.

Dans le cadre du programme des **Groupes du CRM**, le Conseil appuie des équipes de deux ou de plusieurs chercheurs établis, en vue d'un travail en collaboration durant un certain nombre d'années, dans des domaines qui semblent particulièrement productifs. Ce programme vise essentiellement à créer des centres d'excellence.

**Les Subventions générales de recherche** sont, en fait, des fonds mis à la disposition des doyens des facultés de médecine, de médecine dentaire, de pharmacie et de médecine vétérinaire que ceux-ci peuvent utiliser à leur discrétion pour appuyer des projets de recherche locaux.

Le Conseil de recherches médicales a entrepris divers **projets spéciaux** en vue d'appuyer des travaux de recherche particuliers sur des sujets ou dans des domaines susceptibles d'être spécialement intéressants, et pour favoriser la recherche sur des sujets d'intérêt particulier au Canada.

Le tableau 7 (page 32) présente l'affectation des ressources relatives au programme des subventions.

Les secteurs de recherche types couverts par les programmes de subventions comprennent, entre autres, les suivants:

- Biologie cellulaire
- Immunologie
- Nutrition et métabolisme
- Biologie de la reproduction
- Cancer
- Sciences du comportement
- Pneumologie
- Gastro-entérologie
- Néphrologie
- Troubles du tissu conjonctif (tissus non viscéraux excepté la peau, arthrite)
- Ophthalmologie
- Oto-rhino-laryngologie
- Génétique
- Endocrinologie
- Biologie du développement (pédiatrie)
- Sciences neurologiques
- Cardiologie
- Hématologie
- Dentisterie
- Dermatologie
- Microbiologie
- Médicaments et effets des médicaments
- Médecine de l'environnement et du travail (incluant les accidents)

**Programmes d'appui du personnel:** Par ces programmes, le Conseil de recherches médicales vient directement en aide au personnel ou aux stagiaires de recherche. Ces programmes font partie des deux principales catégories suivantes:

**Programmes d'appui salarial:** Le Conseil de recherches médicales fourni un appui salarial aux chercheurs indépendants dans trois principaux programmes: le programme des **Chercheurs de carrière** assure un appui salarial à un certain nombre de chercheurs hautement qualifiés qui ont fait de la recherche une carrière à temps plein. Le programme des **Scientifiques du CRM**, entrepris en 1983-1984, vise à assurer un appui salarial, pour une période de cinq ans, à des chercheurs exceptionnels qui ont récemment établi leur réputation de chercheur indépendant et qui désirent se consacrer entièrement à la recherche sur la santé. Le programme des **Chercheurs-boursiers** donne à ceux qui ont récemment terminé leur formation en recherche la chance de montrer leur capacité d'effectuer de la recherche indépendante.

**Programmes de formation en recherche:** Le Conseil de recherches médicales offre un certain nombre de programmes venant appuyer des candidats hautement qualifiés désireux d'obtenir une formation en recherche dans le domaine des sciences de la santé. Ce sont les **Bourses du Centenaire** et les **Bourses de recherche** ordinaires, pour ceux qui détiennent un M.D., un D.D.S., un D.M.V. ou un Ph.D., ainsi que les **Bourses de stagiaire de recherche**, pour ceux qui entreprennent une formation à temps plein, au niveau prédoctoral. Le Conseil offre également des **Bourses de formation supérieure en recherche dentaire** aux titulaires de D.D.S. désireux d'entreprendre un programme d'études conduisant à un Ph.D. et à la certification dans une spécialité clinique. Par son programme de développement des biotechnologies, le Conseil offre des Bourses de formation **supérieure** dans l'application des **biotechnologies** aux étudiants et aux boursiers titulaires d'un doctorat. En vue de susciter l'intérêt pour la recherche parmi les étudiants non diplômés des facultés de médecine, de médecine dentaire et de pharmacie au Canada, le Conseil offre des **Bourses d'été aux stagiaires** en **recherche**.

Le tableau 7 (page 32) présente l'affectation des ressources relatives au programme d'appui du personnel.

**Programmes de voyages et d'échanges:** Les **Bourses de chercheurs invités** et de **professeurs invités**, ainsi que les **Subventions de voyage**, offrent aux scientifiques canadiens la chance de collaborer et d'échanger de l'information avec leurs collègues tant au pays qu'à l'étranger. Le CRM parraine également des **ateliers et symposiums** portant sur des questions précises ou des problèmes d'importance en ce qui concerne la recherche dans les sciences de la santé au Canada, ou destinés à établir des consensus sur des recommandations ou conclusions.

Le tableau 7 (page 32) présente l'affectation des ressources relatives aux programmes de voyages et d'échanges.

**Autres activités:** Cette section représente moins de 1 % du montant total des subventions et des bourses, et comprend les divers éléments ne pouvant être intégrés aux programmes des subventions et d'appui du personnel. Cela comprend une subvention au Conseil canadien de protection des animaux, organisme consultatif et de contrôle autonome fonctionnant sous l'égide de l'Association des universités et collèges du Canada et appuyé financièrement par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et par le Conseil de recherches médicales.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Le tableau 7 indique la répartition des subventions et des bourses de recherche selon les programmes du CRM, en fonction de leur valeur en dollars et du nombre.

**Tableau 7: Nombre de subventions et de bourses et valeur totale en milliers de dollars par programme**

| | 1984-1985 Prévu | | 1983-1984 Réel | | 1982-1983 Réel | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Nombre | $000 | Nombre | $000 | Nombre | $000 |
| **Programmes de subventions** | | | | | | |
| Subven. de recherche | | | | | | |
| Fonctionnement | 1,720 | 91,883 | 1,690 | 81,190 | 1,596 | 73,902 |
| Achat d'appareils | 290 | 12,330 | 338 | 11,484 | 11 | 172 |
| Subven. de programme commun de recherche | 23 | 5,350 | 20 | 4,780 | 14 | 3,368 |
| Subven. de développement | 82 | 4,344 | 82 | 3,978 | 75 | 3,137 |
| Subven. de dév. suivant le sujet de la recherche | 1 | 99 | 1 | 163 | 2 | 257 |
| Subven. de développement des biotechnologies | - | - | - | - | - | - |
| Groupes du CRM | 10 | 10,386 | 10 | 9,121 | 10 | 7,538 |
| Sub. générales de rech. | 37 | 1,100 | 34 | 1,890 | 34 | 1,070 |
| Projets spéciaux | 13 | 2,067 | 9 | 1,822 | 5 | 1,173 |
| Total | 2,176 | 127,559 | 2,184 | 114,428 | 1,747 | 90,617 |
| **Programmes d'appui du personnel** | | | | | | |
| Programmes d'appui salarial | | | | | | |
| Chercheurs de carrière | 51 | 3,291 | 53 | 3,242 | 53 | 3,146 |
| Scientifiques du CRM | 23 | 923 | 11 | 356 | - | - |
| Chercheurs-boursiers | 142 | 5,078 | 135 | 4,782 | 115 | 4,478 |
| Professorats de recherche | 1 | 41 | - | - | 3 | 47 |
| | 217 | 9,333 | 199 | 8,380 | 171 | 7,671 |
| Programmes de formation en recherche | | | | | | |
| Bourses du Centenaire | 23 | 700 | 21 | 652 | 17 | 570 |
| Bourses de recherche | 474 | 9,271 | 414 | 9,054 | 319 | 7,724 |
| Bourses de stagiaire de recherche | 412 | 3,734 | 364 | 3,269 | 301 | 2,875 |
| Programme de formation supérieure-rech. dentaire | 5 | 92 | 2 | 58 | 3 | 68 |
| Subven. de développement des biotechnologies | 12 | 190 | 3 | 45 | - | - |
| Bourses d'été aux stagiaires en recherche | 279 | 885 | 180 | 553 | 190 | 551 |
| | 1,205 | 14,872 | 984 | 13,631 | 830 | 11,788 |
| Total | 1,422 | 24,205 | 1,183 | 22,011 | 1,001 | 19,459 |
| **Programmes de voyages et d'échanges** | | | | | | |
| Scientifiques invités | 20 | 163 | 16 | 89 | 15 | 135 |
| Echanges France-Canada | 13 | 129 | 17 | 97 | 9 | 107 |
| Professeurs invités | 25 | 45 | 31 | 49 | 29 | 33 |
| Subventions de voyages | 1 | 37 | 1 | 40 | 2 | 14 |
| Ateliers et colloques | 18 | 141 | 13 | 81 | 11 | 74 |
| Total | 77 | 515 | 78 | 356 | 66 | 363 |
| **Autres activités** | | 912 | | 518 | | 469 |
| Total du Programme | 3,675 | 153.191 | 3,445 | 137,313 | 2,814 | 110,908 |



~~1719~~
~~1585~~

B. Administration

Objectif

Le secrétariat du Conseil a pour objectif d'assurer des services efficaces de soutien scientifique, technique et administratif afin d'appuyer le Conseil dans ses opérations.

Etat récapitulatif des ressources

L'activité Administration, qui comprend toutes les dépenses de fonctionnement du Conseil, représente 2.7 % du budget du CRM pour 1985-1986. Elle englobe toutes les années-personnes du Conseil.

Tableau 8: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Administration | | | | | | |
| Salaires et autres frais touchant le personnel | 2,000 | 54 | 2,098 | 54 | 1,697 | 50 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 275 | | 269 | | 283 | |
| Dépenses de fonctionnement | 1,222 | | 1,412 | | 1,146 | |
| | 3,497 | 54 | 3,779 | 54 | 3,126 | 50 |

Les salaires et autres frais touchant le personnel ainsi que les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés représentent 65.1 % du budget de l'activité en 1985-1986. La réduction dans les dépenses de fonctionnement est principalement attribuable à une réduction du budget pour le projet d'élaboration d'une terminologie française normalisée dans le domaine de la recherche sur la santé.

**Rendement financier antérieur:** A l'exception d'une annulation de 13 % des fonds réservés à la rémunération, le rendement financier prévu et réel pour 1983-1984 ne comporte aucun changement important.

Tableau 9: Rendement financier en 1983-1984
(en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1983-1984 | | Budget des dépenses total 1983-1984 | | Réel 1983-1984 | | Différence | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| **Administration** | | | | | | | | |
| Traitements et autres frais touchant le personnel | 1,950 | 51 | 1,950 | 51 | 1,697 | 50 | 253 | 1 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 254 | | 283 | | 283 | | | |
| Dépenses de fonctionnement | 1,005 | | 1,255 | | 1,146 | | 109 | |
| | 3,209 | 51 | 3,488 | 51 | 3,126 | 50 | 362 | 1 |

**Description**

L'activité Administration comprend tous les coûts et les services de personnel requis pour l'administration et le fonctionnement efficaces du processus de financement, et pour l'administration du Conseil et de ses comités.

Cette activité regroupe les centres de responsabilité suivants:

**Bureau du Président:** Direction de tous les aspects des activités du Conseil, y compris la création de comités permanents et consultatifs ayant pour mandat de guider le Conseil sur certaines questions relatives à la recherche dans le domaine de la santé.

**Direction des Programmes:** Gestion et administration des processus d'examen par les pairs et de sélection, et responsabilité de l'administration et de l'exécution des programmes approuvés par le Conseil.

**Politique, Planification et Elaboration des programmes:** Cette fonction consiste à entreprendre et à coordonner la mise au point de nouvelles politiques et de nouveaux programmes, à élaborer des plans à long terme, à préparer des plans d'évaluation, ainsi qu'à examiner et à évaluer les programmes.

**Affaires publiques:** Elaboration et production de documents d'information fournissant au milieu scientifique et à la population en général des renseignements complets, exacts et actuels sur les politiques et les programmes du Conseil de recherches médicales et sur sa contribution à la recherche dans le domaine de la santé. Cette

direction doit également tenter de connaître l'opinion et les préocupations des Canadiens sur les questions liées à la déontologie, à l'expérimentation et aux risques biologiques.

**Gestion intégrée:** Prestation de services financiers, administratifs et de personnel, ainsi que mise au point et application des systèmes informatiques nécessaires à l'administration et au contrôle des subventions et des bourses, et élaboration d'autres procédures et systèmes administratifs.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

L'augmentation de 15 années-personnes entre 1982-1983 et 1984-1985 a permis au Conseil de créer une Direction de la politique, de la planification et de l'élaboration des programmes, d'améliorer la communication avec le milieu scientifique, de mieux informer le grand public des activités de recherche sur la santé, d'entreprendre la mise sur pied d'un système informatique pour l'administration et le contrôle des subventions et des bourses, d'améliorer les pratiques de gestion dans les secteurs des finances et du personnel, et d'augmenter le nombre d'employés de soutien par suite d'une augmentation considérable de la charge de travail.

Comme indiqué précédemment, les demandes dans le cadre des programmes de subventions de recherche et de soutien de la main-d'oeuvre ont augmenté de 73 % et de 82 % respectivement depuis 1980-1981. Une telle augmentation se répercute directement sur les fonctions liées au traitement de ces demandes et sur l'administration du système d'examen par les pairs. Le nombre d'années-personnes n'a pas augmenté dans les même proportions; grâce au traitement informatique de ces demandes toutefois, le Conseil devrait pouvoir faire face, en partie du moins, à cette augmentation par une plus grande productivité. Cependant, certains coûts, comme l'affranchissement, les déplacements des membres des comités d'examen, ainsi que l'impression des documents requis par ces comités, sont directement liés aux augmentations de la charge de travail.

**Tableau 10: Rapport des dépenses d'administration aux dépenses totales du Conseil**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Total des dépenses du Conseil | 130,583 | 156,970 | 140,439 |
| Administration | 3,497 | 3,779 | 3,126 |
| Pourcentage du total | 2.7% | 2.4% | 2.2% |

## Section III
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

#### 1. Dépenses par article

Tableau 11: Dépenses par article (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Personnel** | | | |
| Traitements et salaires | 1,967 | 2,065 | 1,697 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 275 | 269 | 283 |
| Autres coûts en personnel | 33 | 33 | - |
| | 2.275 | 2,367 | 1,980 |
| **Biens et services** | | | |
| Transports et communications | 642 | 622 | 458 |
| Information | 90 | 75 | 64 |
| Services professionnels et spéciaux | 258 | 395 | 192 |
| Location | 13 | 22 | 16 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 57 | 62 | 36 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 149 | 168 | 163 |
| | 1,209 | 1,344 | 929 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 3,484 | 3,711 | 2,909 |
| Capital | 13 | 68 | 217 |
| Paiements de transfert | 127,086 | 153,191 | 137,313 |
| Total des dépenses | 130,583 | 156,970 | 140,439 |



1711
1581

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 12: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Echelle de traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| Haute direction | 6 | 8 | 8 | 50,530-96,300 | 74,612 |
| Administration et service extérieur | | | | | |
| Services admin. | 7 | 10 | 9 | 13,912-57,987 | 37,731 |
| Admin des programmes | 6 | 4 | 3 | 13,912-57,987 | 43,155 |
| Services d'information | 2 | 3 | 3 | 13,579-57,980 | 41,329 |
| Autres | 7 | 5 | 4 | | 38,471 |
| Soutien administratif | | | | | |
| Commis | 15 | 16 | 16 | 12,932-31,743 | 21,731 |
| Secrétariat | 8 | 8 | 8 | 12,636-31,946 | 24,662 |
| Traitement des données | 3 | - | - | 13,325-37,130 | 16,441 |

**Note:** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.



1933

### 3. Paiements de transfert

**Tableau 13: Détails des paiements de transfert**

| | Budget des dépenses * 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Programmes de subventions** | | | |
| Sub. de recherche-Fonctionnement | 89,048 | 91,883 | 81,190 |
| -Achat d'appareils | - | 12,330 | 11,484 |
| Sub. de prog. commun de recherche | 5,297 | 5,350 | 4,780 |
| Subventions de développement | 3,447 | 4,344 | 3,978 |
| Groupes du CRM | 9,179 | 10,386 | 9,121 |
| Sub. de dév. suivant sujet de rech. | 79 | 99 | 163 |
| Sub. de dév. des biotechnologies | - | - | - |
| Subventions générales de recherche | - | 1,100 | 1,890 |
| Projets spéciaux | 1,339 | 2,067 | 1,822 |
| Total | 108,389 | 127,559 | 114,428 |
| **Programmes d'appui du personnel** | | | |
| Programmes d'appui salarial | | | |
| Chercheurs de carrière | 3,149 | 3,291 | 3,242 |
| Scientifiques du CRM | 1,119 | 923 | 356 |
| Chercheurs-boursiers | 4,412 | 5,078 | 4,782 |
| Professorats de recherche | 29 | 41 | - |
| Programmes de formation en recherche | | | |
| Bourses du Centenaire | 558 | 700 | 652 |
| Bourses de recherche | 5,623 | 9,271 | 9,054 |
| Bourses de stagiaire de recherche | 3,171 | 3,734 | 3,269 |
| Prog de form supér en rech dentaire | 39 | 92 | 58 |
| Prog de form supér en biotechnologie | 258 | 190 | 45 |
| Bourses d'été aux stag. en recherche | - | 885 | 553 |
| Total | 18.358 | 24,205 | 22,011 |
| **Programmes de voyages et d'échanges** | | | |
| Scientifiques invités | | 163 | 89 |
| Echanges France-Canada | | 129 | 97 |
| Professeurs invités | | 45 | 49 |
| Subventions de voyages | | 37 | 40 |
| Ateliers et colloques | | 141 | 81 |
| Total | 79 | 515 | 356 |
| **Autres activités** | | | |
| Fonds du Président | | 250 | 194 |
| Conseil can. de protection des animaux | | 235 | 225 |
| Examens sur place et promotion | | 427 | 99 |
| Total | 260 | 912 | 518 |
| **Total du Programme** | 127,086 | 153,191 | 137,313 |

* Prévisions pour 1985-1986. Décision finale du Conseil en mars 1985.



0 171c
1579

## B. Analyse des coûts

Tableau 14: Coût total du Programme pour 1985-1986 par activité (en milliers de dollars)

| | Dépenses budgétaires 1985-1986 | Plus autres coûts | Coût Total | Prévu 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|
| Administration | 3,497 | 271 | 3,768 | 3,779 |
| Subventions et bourses | 127,086 | - | 127,086 | 153,191 |
| | 130,583 | 271 | 130,854 | 156,970 |

Le tableau 14 indique le coût total du Programme par activité. L'activité Administration représente tous les coûts de fonctionnement du Conseil. Les autres coûts comprennent les suivants:

| | (en milliers de dollars) |
|---|---|
| • Locaux fournis gratuitement par le ministère des Travaux publics | 232 |
| • Services fournis gratuitement par le ministère des Approvisionnements et Services | 3 |
| • Pensions et assurances payées par le Conseil du Trésor | 36 |

## C. Autres renseignements financiers

Tableau 15: Répartition des dépenses du CRM par province (en milliers de dollars)

| Province | Projeté 1984-1985 | Réel 1983-1984 | Réel 1982-1983 |
|---|---|---|---|
| Colombie-Britannique | 12,531 | 11,227 | 8,450 |
| Alberta | 11,168 | 10,015 | 8,514 |
| Saskatchewan | 4,182 | 3,751 | 2,821 |
| Manitoba | 7,859 | 7,046 | 6,116 |
| Ontario | 56,190 | 50,368 | 40,178 |
| Québec | 48,301 | 43,299 | 35,132 |
| Nouveau-Brunswick | - | - | - |
| Nouvelle-Ecosse | 5,346 | 4,792 | 4,106 |
| Ile-du-Prince-Edouard | - | - | - |
| Terre-Neuve | 2,099 | 1,877 | 1,815 |
| Autres activités - non en établissement | 536 | 474 | 438 |
| A l'extérieur du Canada* | 4,979 | 4,464 | 3,338 |
| Total | 153,191 | 137,313 | 110,908 |

* Fonds accordés à des Canadiens ou à des résidents permanents du Canada pour fins de formation supérieure en recherche à l'étranger.



1935

Tableau 16: Répartition des dépenses du CRM par université (en dollars)

| Université | Projeté 1984-1985 | Réel 1983-1984 | Réel 1982-1983 |
|---|---|---|---|
| Colombie-Britannique | 12,377,833 | 11,082,901 | 8,378,272 |
| Simon Fraser | 15,319 | 17,900 | 10,325 |
| Victoria | 137,872 | 126,204 | 61,746 |
| Alberta | 6,556,575 | 5,881,722 | 5,281,956 |
| Calgary | 4,611,049 | 4,132,867 | 3,232,051 |
| Saskatchewan | 4,182,114 | 3,751,450 | 2,821,029 |
| Manitoba | 7,858,698 | 7,045,831 | 6,116,507 |
| Carleton | 229,787 | 202,277 | 135,130 |
| Guelph | 674,040 | 602,325 | 483,538 |
| McMaster | 7,337,849 | 6,577,636 | 5,614,334 |
| Ottawa | 3,278,287 | 2,943,018 | 2,561,456 |
| Queen's | 6,051,045 | 5,430,607 | 3,656,183 |
| Toronto | 28,815,227 | 25,834,114 | 20,947,156 |
| Trent | - | - | 42,929 |
| Waterloo | 275,747 | 253,531 | 181,387 |
| Western Ontario | 9,451,885 | 8,465,893 | 6,525,060 |
| Windsor | 30,638 | 22,500 | 20,650 |
| York | 45,959 | 36,350 | 10,325 |
| Concordia | 229,790 | 208,590 | 174,836 |
| Laval | 4,948,069 | 4,430,468 | 4,398,710 |
| McGill | 23,438,223 | 21,015,737 | 17,199,760 |
| Montréal | 14,675,698 | 13,160,315 | 9,841,288 |
| Québec | 275,744 | 242,272 | 241,099 |
| Sherbrooke | 4,733,602 | 4,241,669 | 3,275,867 |
| Dalhousie | 5,315,728 | 4,767,124 | 4,080,784 |
| St. Mary's | 30,628 | 25,200 | 25,200 |
| Memorial | 2,098,717 | 1,876,604 | 1,814,513 |
| Total partiel | 147,676,123 | 132,375,105 | 107,132,091 |
| Autres activités - non en établissement | 536,169 | 474,028 | 438,016 |
| A l'extérieur du Canada * | 4,978,708 | 4,463,851 | 3,337,869 |
| Total global | 153,191,000 | 137,312,984 | 110,907,976 |

* Fonds accordés à des Canadiens ou à des résidents permanents du Canada pour fins de formation supérieure en recherhe à l'étranger.



1709
1577

# Conseil des sciences du Canada

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

1937

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste au:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

Nº de catalogue BT 31-2/1986-III-40 Canada: 3.00 $
ISBN 0-660-52949-1 à l'étranger: 3.60 $

Prix sujet à changement sans préavis

39

**Budget des dépenses 1985-1986**

**Partie III**

**Conseil des sciences du Canada**

41

**Préface**

Ce plan de dépenses est conçu comme un document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend deux sections. La section I présente un aperçu et une description du Programme, des données de base, les objectifs et les perspectives en matière de planification, ainsi que des données sur le rendement qui servent à justifier les ressources demandées. La section II fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires. Elle comprend également des extraits du volume II des Comptes publics. Ceux-ci permettent d'évaluer le rendement du programme sur le plan financier au cours de la dernière année.

Ce document permettra au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

## Table des matières


Extraits de la Partie II du Budget des dépenses 4
Extrait du volume II des Comptes publics 5

**Section I**
**Aperçu du programme**

A. Plans pour 1985-1986
   1. Points saillants 6
   2. État financier récapitulatif 7
B. Rendement récent
   1. Points saillants 7
   2. Examen du rendement financier 8
C. Données de base
   1. Introduction 8
   2. Mandat [illegible] 9
   3. Objectif du Programme 9
   4. Plan d'exécution du Programme 9
   5. Description du Programme 10
D. Perspective de planification
   1. Contexte 12
   2. Initiatives nouvelles et en cours 13
   3. Efficacité du Programme 21
   4. Justification des ressources 22

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
   1. Dépenses par article 24
   2. Dépenses en personnel 25
B. Analyse des coûts 25




43

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Autorisation**

L'autorisation est demandée de dépenser $4,583,000 pour les activités du Conseil des sciences du Canada pour l'exercice 1985-1986. Les autres dépenses, évaluées à $374,000 pour les pensions et les autres avantages sociaux des employés seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

**Besoins financiers par autorisation**

| Crédits | (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | Conseil des sciences du Canada | | |
| 35 | Dépenses du programme | 4,583 | 4,509 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 374 | 338 |
| | Total du Programme | 4,957 | 4,847 |

**Crédit - Libellé et montants**

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | Conseil des sciences du Canada | |
| 35 | Conseil des sciences du Canada - Dépenses du programme | 4,583,000 |

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Programme par activité**

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire Fonctionnement | Budgétaire Dépenses en capital | Total | |
| Fonctionnement | 68 | 4,920 | 37 | 4,957 | 4,847 |

**Extrait du volume II des Comptes publics**

**Utilisation des crédits en 1983-1984**

| | Budget principal | Total des crédits | Utilisation réelle |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| Budgétaire | | | |
| Crédit 35 - Dépenses du programme | 4,233,000 | 4,237,862 | 4,233,289 |
| Statutaire - Contribution aux régimes d'avantages sociaux des employés | 314,000 | 349,000 | 349,000 |
| Total du Programme | 4,547,000 | 4,586,862 | 4,582,289 |



46

## Section I
## Aperçu du Programme

### A. Plans pour 1985-1986

#### 1. Points saillants

Le Conseil des sciences du Canada met en oeuvre un vaste éventail d'activités et de programmes pour s'acquitter de son mandat, qui consiste à accomplir des recherches en politique scientifique et technologique, à publier ses conclusions et, grâce à ses activités de communications, à sensibiliser davantage le public canadien aux questions de politique scientifique et technologique et à alimenter le débat les concernant.

Les travaux de recherche du Conseil relèvent de cinq grands domaines de politique :

- La capacité technologique et novatrice de l'industrie (voir p. 14)
- L'éducation et l'emploi dans un monde en mutation technologique (voir p. 16)
- La biotechnologie, les technologies de l'information et les autres technologies nouvelles (voir p. 17)
- L'infrastructure scientifique et technologique (voir p. 18)
- L'impact des sciences et de la technologie sur la société et l'environnement (voir p. 19)

Ses principales activités pour 1985-1986 seront les suivantes :

- un programme consultatif national visant à identifier les sciences et technologies émergentes qui promettent d'être cruciales pour le Canada au cours de la prochaine décennie; (voir p. 13)
- des études plus approfondies débouchant sur la formulation de recommandations qui aideront à déterminer l'équilibre de l'effort scientifique du Canada; (voir p. 20)
- un accroissement de l'activité visant à sensibiliser davantage un plus vaste public au développement et aux effets des sciences et de la technologie. (voir p. 19)

## 2. État financier récapitulatif

**Tableau 1 : État financier récapitulatif (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu* 1984-1985 | Différence |
|---|---|---|---|
| Conseil des sciences du Canada | 4 957 | 4 847 | 110 |
| Années-personnes autorisées | 68 | 67 | 1 |

* Le niveau des prévisions budgétaires pour 1984-1985 est le même que celui qui apparaît dans le Budget principal de 1984-1985 (Extraits de la Partie II du Budget des dépenses, page 4).

**Explication de la différence :** La nécessité d'un montant additionnel de 110 000 $ et d'une année-personne pour 1985-1986 est due surtout aux faits suivants :

- une augmentation de 35 000 $ et d'une année-personne pour compenser l'accroissement de la charge de travail dans le domaine des communications;
- une augmentation de 75 000 $ pour le traitement et les avantages sociaux des employés pour tenir compte de l'inflation, des avancements et des augmentations.

## B. Rendement récent

### 1. Points saillants

Voici les points saillants de l'activité du Conseil en 1983-1984 :

Le Conseil des sciences s'efforce de maintenir son potentiel de recherche et d'affirmer sa présence en ce qui concerne les cinq domaines de politique scientifique et technologique qu'il considère comme les plus importants. Le cadre de planification, adopté lors de la réunion de décembre 1983 du Conseil, englobe toutes les fonctions énoncées dans la Loi sur le Conseil des sciences du Canada. En raison de ressources limitées, il n'a pas été possible de mener de front un grand programme de recherche dans chacun de ces domaines. Le Conseil a donc résolu de consacrer la part la plus importante de ses ressources à l'étude simultanée de deux ou trois grands domaines, tout en utilisant le reste de ses ressources pour suivre attentivement l'évolution des autres domaines.



47

Deux grandes études sur lesquelles ont porté le gros des efforts de recherche du Conseil au cours des trois dernières années sont maintenant terminées. Il s'agit des études sur la politique industrielle et l'enseignement des sciences. Une troisième grande étude, celle-là portant sur la biotechnologie, a été entreprise en 1983.

Depuis 1981, le Conseil a poursuivi un grand projet de recherche destiné à mieux comprendre les problèmes auxquels doit faire face l'industrie canadienne et les questions relatives à l'élaboration d'une stratégie industrielle appropriée. On avait préparé, au cours de l'année 1983, un rapport final dont le projet a été étudié par le Conseil lors de sa réunion de décembre. Une version révisée a été approuvée en mars 1984 et a été publiée en septembre 1984.

2. Examen du rendement financier

Tableau 2 : Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Conseil des sciences du Canada | 4 582 | 4 547 | 35 |

Explication de la différence : La nécessité du montant additionnel de 35 000 $ est due surtout à la hausse des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés.

C. Données de base

1. Introduction

Le Conseil des sciences du Canada, créé en 1966 par une loi fédérale, fonctionne indépendamment de l'appareil gouvernemental et conseille le gouvernement et la société sur une politique scientifique et technologique. Le Conseil des sciences joue un rôle unique dans le processus de décision du gouvernement fédéral. Contrairement aux ministères et organismes qui possèdent une section scientifique et qui conseillent aussi le gouvernement quant aux aspects particuliers de la politique scientifique et technologique, le Conseil des sciences fonctionne indépendamment de l'appareil gouvernemental, mettant sur pied son propre programme de recherche et publiant ses conclusions à son gré. Un de ses principaux objectifs consiste à sensibiliser le public aux questions de politique scientifique et technologique.

## 2. Mandat légal

Le Conseil des sciences du Canada a été créé en 1966 par une loi fédérale afin de formuler des recommandations impartiales en matière de politique scientifique et technologique pour le Canada. Ces fonctions, énoncées en détail dans la Loi sur le Conseil des sciences de 1966-1967, ont été élargies par des amendements votés en 1978. Ces amendements soulignaient le rôle national du Conseil et son mandat de sensibilisation du public quant à la nature des questions de politique scientifique. La Loi permet au Conseil d'effectuer des études, des enquêtes ou tout autre projet, à son gré, et d'en publier les conclusions. Le Conseil des sciences du Canada relève du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie, et la Loi exige également du Conseil qu'il effectue des enquêtes et présente son rapport au Ministre concernant toutes les questions que ce dernier juge bon de porter à l'attention du Conseil.

## 3. Objectif du Programme

Les objectifs du Conseil des sciences du Canada consistent à évaluer les besoins scientifiques et technologiques du Canada, à sensibiliser davantage le public à ces besoins et à l'interdépendance des divers groupes de la société à l'égard du développement et de l'emploi des sciences et de la technologie, et à conseiller le gouvernement concernant l'utilisation la plus judicieuse du potentiel scientifique et technologique.

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure de l'activité :** Le Conseil des sciences du Canada a une mission, à savoir la recherche et l'élaboration de politiques. Cette activité, en ce qui concerne 1985-1986, est décrite à la section 5, sous la rubrique "Description du programme".

**Organisation :** En tant qu'établissement public, le Conseil des sciences se compose d'un président, d'un vice-président et de 28 membres au plus, choisis par le gouverneur en conseil. Les membres du Conseil, à l'exception du président et du vice-président, ne perçoivent à ce titre aucune rémunération et sont choisis parmi un vaste éventail de spécialistes en sciences et en technologie. Le président est le premier dirigeant du Conseil. Le Conseil des sciences a un personnel de 67 personnes qui s'occupent de recherche et d'analyse en politiques, et assurent des services de communication concernant les activités et les recommandations du Conseil, et offrent des services administratifs.



49

**Tableau 3 : Structure organisationnelle**

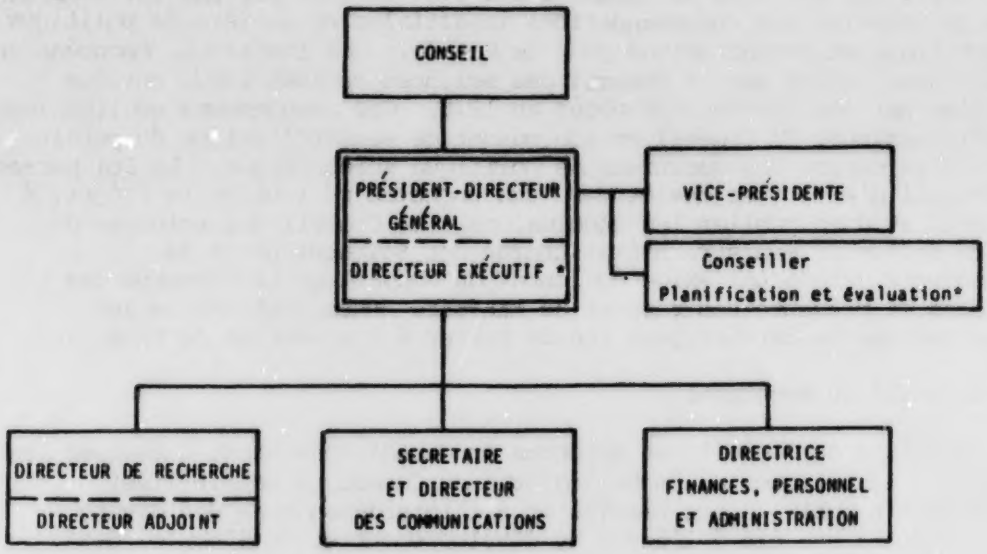


| | Budget (en milliers de dollars) | A-P |
|---|---|---|
| Conseil et bureau du président | 483 | 4 |
| Recherche | 2 297 | 28 |
| Bureau du secrétaire et communications | 1 062 | 16 |
| Finances, personnel et administration** | 1 115 | 20 |
| Total | 4 957 | 68 |

* Vacant

** Y compris toutes les fonctions auxiliaires telles que le traitement de textes et la reprographie.

## 5. Description du Programme

Le Conseil des sciences du Canada a déterminé cinq grands domaines de politique scientifique et technologique où il poursuit ses activités :

- o La capacité technologique et novatrice de l'industrie;

- l'éducation et l'emploi dans un monde en mutation technologique;
- la biotechnologie, les technologies de l'information et les autres technologies nouvelles;
- l'infrastructure scientifique et technologiques; et
- l'impact des technologies sur l'environnement et la société.

Les cinq grands domaines englobent toutes les tâches précisées dans la Loi sur le Conseil des sciences du Canada. Sous l'égide de ces grands domaines d'intérêt politique, le Conseil a mis au point un régime de planification afin de choisir et d'entreprendre chaque programme de recherche. Compte tenu des ressources limitées, une des principales tâches du Conseil consiste à déterminer les domaines prioritaires dans la poursuite de recherches particulières. Il n'est pas possible, par exemple, de mener de grands programmes de recherche simultanément dans les cinq domaines. Le Conseil choisit deux à trois des cinq domaines pour une recherche approfondie, selon l'échéancier donné, et consacre le reste de ses ressources à suivre les progrès dans les autres domaines.

Un autre grand mandat du Conseil consiste à susciter l'intéressement des Canadiens aux questions de politique scientifique et technologique. Le Conseil s'attache tout spécialement à communiquer ses découvertes et ses recommandations au plus vaste public possible. Les principaux documents de politique approuvés par le Conseil sont les Rapports du Conseil, sous couverture rouge. Les textes plus techniques préparés dans le cadre de travaux de recherche en vue d'étayer les grands documents de politique sont souvent publiés sous forme d'études de documentation, sous couverture verte. Le Conseil publie également les déclarations et les discours faits par le président au sujet des aspects actuels de la politique scientifique, divers documents hors série et le rapport annuel, tel que précisé dans la Loi. Il publie aussi régulièrement un bulletin, "Résonances", et contribue à des articles scientifiques dans les magazines et les journaux, à la radio et à la télévision.

Le Conseil complète ses grands efforts de recherche en parrainant ou en assistant aux divers ateliers de travail, colloques, conférences et autres rencontres où sont traités les sujets qui relèvent des activités du Conseil. Souvent, le Conseil publiera le compte rendu ou un résumé de ces événements.

Dans le cadre de ses activités de communications, le Conseil entend continuer à entretenir des relations avec les décideurs des dix provinces. Ce réseau fournit une source continuelle d'information et de rétroaction sur les grandes questions de politique scientifique et technologique, dans tout le pays. Un des objectifs du Conseil est de regrouper les spécialistes des divers domaines comme les fonctionnaires, les hommes d'affaires, les professionnels, les représentants de la communauté scientifique et du travail pour qu'ils se penchent tout

particulièrement sur ces questions politiques. En tant qu'organisateur des réunions et autres activités, le Conseil est perçu comme un catalyseur entre des groupes quelquefois disparates qui partagent de l'information, cernent des problèmes et travaillent ensemble à trouver des solutions, stimulant ainsi un débat national en matière de politique scientifique et technologique.

**Tableau 4 : Structure fonctionnelle**

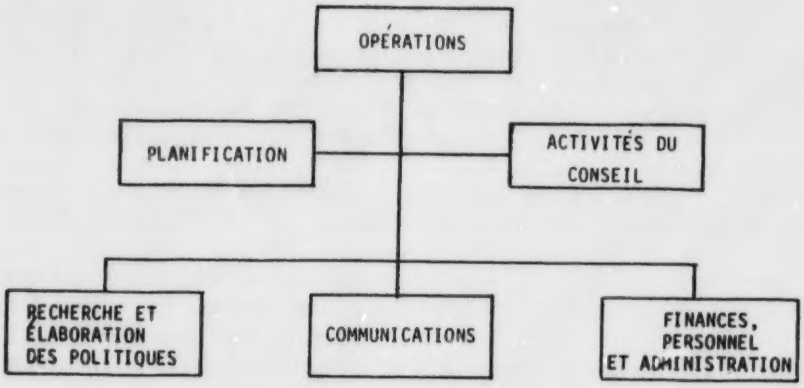


## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

La plupart des questions scientifiques et technologiques sont complexes et de grande portée. En général, elles sont le résultat de deux grands influences simultanées. D'abord, le domaine connaît un rythme extrêmement rapide de changement et de développement. Deuxièmement, les questions sont intimement liées et touchent presque toutes les facettes de notre société. L'incidence de ces influences est sous-jacente aux travaux du Conseil des sciences, à la fois de ses grandes décisions et de ses divers programmes de recherche. Nombre de progrès scientifiques et technologiques, mais pas tous, sont le résultat d'événements qui ont lieu à l'étranger, et la plus grande partie des efforts du Conseil vise à conseiller les Canadiens qui oeuvrent au sein du gouvernement, de l'industrie, des universités et des autres secteurs sur la meilleure façon de planifier et de modeler leurs politiques, dans un monde de plus en plus soumis aux impératifs des sciences et de la technologie. En raison de sa spécialisation et de son mandat, le Conseil représente un organisme impartial et sérieux auquel on peut s'adresser pour traiter de certaines questions, à qui l'on peut demander de prodiguer des conseils et de faire des recommandations. En 1985-1986, le Conseil a l'intention de continuer à sensibiliser les Canadiens aux questions de politique scientifique et technologique.

**Progrès technologiques :** Il est de plus en plus évident que les progrès scientifiques et technologiques sont une composante essentielle de la santé économique. Au Canada, nous devons mettre la technologie au service des progrès et de la productivité de notre base de ressources nationale; la production des nouvelles technologies de pointe est aussi cruciale pour l'économie moderne. Étroitement liées à ces facteurs sont les exigences en recherche et en développement — ferment de notre avenir technologique et économique -- et le besoin de personnes qualifiées pour relever les défis d'un monde technologique. Ces thèmes sont au coeur des grandes décisions et orientations du Conseil, et s'inscrivent dans les travaux des divers programmes de recherche.

**Climat financier :** Le climat de restrictions budgétaires au sein de l'appareil fédéral exerce des pressions sur tous les ministères et organismes afin de contrôler les dépenses et de faire le meilleur usage possible des fonds disponibles.

**Opinion publique :** Au cours des dernières années, le public canadien a démontré qu'il était de plus en plus sensibilisé aux questions scientifiques et technologiques et à l'incidence des progrès technologiques sur tous les aspects de notre vie. Des connaissances plus étendues et une sensibilisation accrue se traduisent par un débat plus vif, par une discussion plus rationnelle et, finalement, par des décisions plus sages. Le Conseil s'est engagé à encourager une plus grande sensibilisation. En raison de sa fonction unique d'organisme indépendant, il peut fournir des avis impartiaux à tous les secteurs de la société, y compris les gouvernement fédéral et provinciaux, les industries et les universités.

## 2. Initiatives nouvelles et en cours

Tel que mentionné auparavant, le programme de recherche mené par le Conseil rejoint cinq grands domaines. Le programme de recherche s'accompagne d'un programme de communications, conçu pour accroître l'intérêt du public envers les progrès et les effets de la science et de la technologie en général, de même que les recommandations et les conclusions du Conseil concernant des questions particulières.

On ne s'attend à aucun changement d'importance quant à la nature ou à l'orientation du programme du Conseil en 1985-1986. On mettra l'accent sur le prolongement des initiatives déjà amorcées. Les programmes de recherche et de communications du Conseil sont décrits plus loin.

**Les sciences et technologies émergentes :** Un programme sur les sciences et technologies émergentes (STE) est l'une des consultations les plus ambitieuses jamais entreprises par le Conseil en matière de science et de technologie. Plus de 10 000 Canadiens dans le domaine des sciences, du génie et des affaires, feront l'objet de consultations dans le cadre d'un effort du Conseil visant à déterminer les sciences et les technologies prometteuses pour le Canada au cours de la prochaine

décennie. Le programme constitue une des entreprises les plus importantes des prochaines années. Le Conseil est d'avis que des consultations de ce genre peuvent combiner à la fois l'expertise de ceux qui sont aux premiers rangs de l'industrie en même temps que celle des scientifiques qui travaillent dans les laboratoires comme chercheurs de premier plan des nouvelles sciences et technologies.

La consultation comportera deux étapes. D'abord, 250 spécialistes issus d'organismes du monde des affaires, du gouvernement, des universités et du milieu de la recherche, et qui sont parmi les mieux renseignés dans leur domaine, seront interrogés de façon poussée, par téléphone, concernant les technologies futures d'importance particulière pour le Canada. La première consultation englobera un échantillon de plus de 10 000 Canadiens de tous les secteurs de la société, à qui l'on demandera de faire part de leurs points de vue et de leurs idées concernant les technologies émergentes. On leur demandera de préciser quelles sont les nouvelles technologies susceptibles d'influencer les progrès du Canada, les secteurs socio-économiques qui seront touchés, les probabilités de commercialisation des technologies et les domaines dans lesquels ces technologies pourraient susciter des problèmes.

Le groupe STE compile actuellement les résultats de cette consultation d'envergure. Les résultats seront débattus dans les prochains numéros du bulletin du Conseil "Résonances". Au cours de la deuxième étape, le Conseil, avec l'aide d'un comité consultatif, choisira les domaines qui feront l'objet d'une étude plus poussée et réunira en face-à-face des représentants du milieu scientifique et du monde des affaires de ces secteurs.

**La capacité technologique et novatrice de l'industrie :** Les nations industrialisées du monde se bousculent non seulement pour partager les progrès technologiques, mais également pour mettre cette technologie en application à l'échelle commerciale et industrielle, dans le domaine des soins de santé, de la gestion des ressources et dans presque tous les aspects possibles de la production, de la distribution et des services. Si le Canada désire demeurer concurrentiel et améliorer sa productivité, il doit également profiter des avantages de la technologie.

**Le développement industriel au Canada :** Cette année, le Conseil a terminé une grande étude sur la politique industrielle qui a donné lieu à la publication d'un rapport (n$^{o}$ 37) intitulé "Le développement industriel au Canada". L'étude porte sur les façons de renforcer le rendement technologique de l'industrie canadienne qui, d'après le rapport, est vulnérable dans un grand nombre de domaines importants. Le Canada est passé de la sixième à la onzième place, en fait de concurrence internationale, de 1981 à 1982.

Le Rapport souligne des faiblesses dans des domaines clés de la concurrence internationale — une très faible croissance de la productivité, des insuffisances en matière de recherche et de développement, un rendement moins que satisfaisant des investissements et du commerce étranger, et l'absence d'un consensus socio-politique stable caractérisé plus souvent qu'autrement par une situation de conflit plutôt que par une coopération dans l'établissement de priorités industrielles. Les recommandations du Rapport sont conçues pour renforcer la compétitivité du Canada et sa capacité technologique industrielle d'ensemble. On met tout particulièrement l'accent sur des mesures qui viendraient encourager l'esprit d'entreprise, améliorer la capacité technologique du Canada pour les progrès futurs, encourager l'industrie à se tourner vers les marchés internationaux et susciter la coopération entre les divers groupes d'intérêt de l'infrastructure industrielle canadienne.

Le Rapport étant très récent, il est prématuré de prévoir l'incidence finale de ses conclusions et de ses recommandations en matière de réorientation. Nombreuses sont pourtant les inquiétudes du Conseil qui sont partagées par d'autres, et tout indique que les gouvernements et les hommes d'affaires canadiens ont commencé à suivre les orientations recommandées par le Conseil dans le cadre de cette étude et d'autres études.

De concert avec le Rapport 37, le Conseil a publié un certain nombre d'Études de documentation, dont "Les gouvernements et la microélectronique", et "Le défi de la coopération — La politique industrielle dans la Fédération canadienne".

Aquiculture : L'aquiculture est une technologie relativement nouvelle promise à un bel avenir industriel. Conçue pour mettre de l'avant des moyens innovateurs pour l'élevage ou la culture d'animaux et de plantes d'eau douce ou salée, elle pourrait contribuer à satisfaire la demande mondiale future de poisson et atténuer, en même temps, les problèmes que connaissent actuellement les pêcheries commerciales traditionnelles, au pays.

À la suite d'une conférence sur l'aquiculture, parrainée conjointement avec le Ministère des Pêches et Océans, le Conseil a instauré un groupe de travail en vue d'évaluer les besoins immédiats de l'industrie. Un rapport préliminaire du groupe de travail, publié en mars 1984, en a conclu que même si le sujet fait l'objet d'une recherche, la rentabilité commerciale de l'aquiculture est sujette à la demande du marché.

Le rapport de la conférence et du groupe de travail ont aidé à accroître la vulgarisation d'un potentiel de technique aquicole liée au fonctionnement commercial; les travaux se poursuivent dans un certain nombre de secteurs afin d'aider à renforcer les possibilités commerciales.

**Éducation et emploi dans un monde en mutation technologique :** À l'instar d'autres pays industrialisés, le Canada devra innover dans sa façon d'aborder la politique de l'emploi et la planification en matière d'éducation, dans un monde dominé par les changements scientifiques et technologiques. Dans le domaine de l'éducation, les sciences et la technologie offrent de nouveaux débouchés, mais les systèmes scolaires doivent aussi être en mesure de répondre aux besoins de personnel qualifié et spécialisé pour relever le défi posé par l'avenir. Dans les manufactures et les bureaux, la technologie touche directement les habitudes d'embauche, les exigences des emplois et de nombreuses autres facettes du monde du travail.

En raison de leur importance, la planification et les politiques en matière d'éducation et d'emploi continueront d'être au coeur des préoccupations du Conseil. Voici un aperçu des activités en cours dans ce domaine :

**L'enseignement des sciences :** Une analyse de l'état de l'enseignement des sciences dans les écoles primaires et secondaires partout au Canada a fait l'objet d'une étude exhaustive du Conseil sur le sujet. Amorcée en 1980, l'étude était conçue pour stimuler un débat sur l'avenir de l'enseignement des sciences dans les écoles. Elle comprenait une analyse historique et un examen des particularités actuelles, des succès et des limites de l'enseignement des sciences au Canada.

On a publié, dans le cadre de l'étude, six documents de travail, au cours des quatre dernières années. En mai 1984, le Conseil publiait une étude de documentation en trois volumes intitulée "L'enseignement des sciences dans les écoles canadiennes". L'étude représente l'analyse la plus complète jamais produite au Canada de données sur l'enseignement des sciences et met surtout l'accent sur les méthodes d'hier et d'aujourd'hui. Dans le cadre du programme du Conseil sur l'enseignement des sciences, une série de conférences à ce sujet se sont également tenues dans chaque province du Canada et au Yukon. Ces conférences de deux jours ont réuni des parents, des étudiants, des enseignants, des commissaires, des scientifiques et des représentants provinciaux de l'éducation et d'autres personnes; les conférences ont servi à stimuler la discussion et à accroître la sensibilisation à l'égard des questions traitées.

Le rapport final de l'étude sur l'enseignement des sciences "À l'école des sciences — La jeunesse canadienne face à son avenir" fournit des recommandations exhaustives sur tous les grands volets de l'enseignement des sciences au Canada. Le Conseil a entrepris un programme de suivi qui aura la forme de rencontres dans chaque province, afin d'assurer un débat complet sur les politiques soulevées par le rapport.

**L'enseignement du génie :** En collaboration avec le Conseil canadien des ingénieurs, le Conseil des sciences organisait, en avril 1983, une conférence nationale sur l'enseignement du génie. La conférence a eu lieu pour donner suite aux inquiétudes du Conseil concernant l'enseignement des sciences et de la technologie au Canada; elle a tenté de centraliser l'attention sur les domaines problèmes et d'établir des bases en vue de trouver une solution. Après la conférence, on a fait rédiger un document de base afin de fournir une analyse détaillée sur les questions et les inquiétudes soulevées.

**Biotechnologie, technologies de l'information et autres technologies nouvelles :** Souvent considérées comme les chefs de file des progrès technologiques, la biotechnologie et les technologies de l'information représentent deux des domaines de pointe les plus prometteurs de l'innovation et de la mise en application technique. La biotechnologie en est à ses premiers pas, mais certaines des promesses de ses progrès rapides commencent déjà à poindre. Une grande partie de l'énergie et de l'attention du Conseil se tourne actuellement vers les répercussions considérables de ces deux phénomènes mondiaux.

**Biotechnologie :** Bien que relativement nouvelle, la croissance de la biotechnologie au cours des dernières années a été étonnante. De nombreux spécialistes prédisent que son incidence sera au moins aussi marquée que celle de la révolution informatique, et peut-être même plus. Déjà nombre d'industries canadiennes, en particulier dans le domaine de la pharmacie, de l'agriculture, de la foresterie, de l'extraction des minéraux et du traitement des déchets, utilisent la biotechnologie.

Au cours de 1984, le Conseil a poursuivi ses travaux sur une grande étude de biotechnologie commencée en 1983. L'étude entend recommander des politiques qui viendraient stimuler l'adoption d'une biotechnologie avancée, en particulier dans les industries primaires, en vue d'encourager des communications dynamiques chez ceux qui oeuvrent dans le domaine de la biotechnologie ou qui sont touchés par elle, et d'accroître la sensibilisation des gouvernements, de l'industrie et des universités aux avantages économiques possibles de la biotechnologie.

Le Conseil se penche en particulier sur deux grands domaines de mise en application de la biotechnologie : l'industrie des pâtes et papiers et l'agriculture. Dans le cadre d'un atelier de travail qui avait lieu en février 1984, le Conseil a préparé un document résumant la recherche, les applications et les projets pilotes de l'industrie des pâtes et papiers. Dans le domaine de l'agriculture, le Conseil étudie actuellement les possibilités de ce secteur pour mettre en application les résultats de la recherche en biotechnologie. Grâce à cet examen, le Conseil a publié un rapport manuscrit sur la biotechnologie dans l'industrie des semences.



57

**La technologie de l'information et la protection de la vie privée :** Le Conseil des sciences, en collaboration avec l'Institut canadien des recherches avancées, a parrainé une conférence sur la robotique et l'intelligence artificielle, qui a eu lieu à Ottawa en mars 1984. La conférence, intitulée "Des machines qui pensent, perçoivent et agissent, et leurs applications", a réuni un échantillon représentatif de personnes appartenant à diverses disciplines, génie électrique et mécanique, psychologie, physiologie et informatique, qui s'intéressaient tous à divers aspects de la technologie de l'information. Une des principales conclusions qui s'est dégagée de cette conférence et des conférences antérieures est la suivante : les chercheurs canadiens ont fait preuve de compétence de classe internationale dans tous les domaines de l'intelligence artificielle, mais le Canada sera distancé dans ce domaine s'il ne reçoit pas un soutien et des fonds accrus.

Le Conseil a organisé un atelier de travail sur les technologies de l'information et sur la protection de la vie privée au Canada au cours de l'automne 1984. Les aspects de la protection de la vie privée débattus comprenaient un examen de l'utilisation accrue des systèmes informatiques en vue d'emmagasiner et de traiter les renseignements personnels, et les problèmes qui en résultent pour la vie privée. La question des virements de fonds électroniques a aussi été débattue et, en particulier, le nouveau réseau d'opérations par moyens électroniques et son incidence sur la vie privée.

**Infrastructure scientifique et technologique :** L'infrastructure scientifique et technologique d'un pays se compose de tous les éléments qui contribuent à la recherche, au développement et à l'utilisation des sciences et de la technologie. Le Conseil a entrepris un certain nombre d'études liées à l'infrastructure scientifique et technologique, mais il met maintenant de plus en plus l'accent sur ce domaine, car il reconnaît l'importance de la recherche et du développement pour la compétitivité économique. Voici un résumé des programmes du Conseil dans ce domaine.

**Le secteur universitaire :** Les établissements universitaires ont contribué depuis toujours aux progrès scientifiques et technologiques dans les pays industrialisés, à la fois en ce qui touche la recherche interne et pour le rôle qu'ils jouent dans la préparation de diplômés possédant les aptitudes requises par les industries et les gouvernements, dans un monde technologique. Le Conseil définit actuellement les modalités d'un programme d'études qui porterait surtout sur les universités.

L'étude s'attachera au rôle des universités lorsqu'il s'agit d'atteindre les objectifs nationaux, et tentera de voir comment améliorer les liens entre les gouvernements et les universités afin de rendre les efforts de R-D mutuellement enrichissants. Les priorités et les modalités particulières de l'étude, qui durera environ deux ans, seront précisées par le Conseil en 1984.

**Le réseau canadien de conseillers scientifiques :** Le Conseil a recommandé d'élargir et de renforcer le réseau actuel de conseillers scientifiques utilisé pour diffuser, au pays, l'activité scientifique et technologique internationale et encourager les transferts de technologie. Le Conseil a proposé d'augmenter le personnel de conseillers scientifiques en poste actuellement dans toutes les villes, mais surtout à Londres, à Washington, à Tokyo et à Bonn, comme étape première dans l'élargissement du système à cinq nouveaux endroits — San Francisco, New York, Europe septentrionale, Europe méridionale et Asie de l'Est. Le Conseil a par la suite souligné l'importance d'une interaction accrue avec l'industrie de la part des conseillers scientifiques. Les petites et moyennes entreprises (PME) se tournent de plus en plus vers les conseillers scientifiques pour obtenir une information technique détaillée, mais aussi pour bénéficier des connaissances du conseiller concernant le pays hôte et les politiques susceptibles d'avoir une incidence sur eux.

L'examen du réseau de conseillers scientifiques fait par le Conseil des sciences a servi de suivi au colloque de novembre 1983, parrainé conjointement par le Conseil et le ministère des Affaires extérieures.

**Impact des sciences et de la technologie sur la société et l'environnement :** Le rythme rapide des progrès scientifiques et technologiques laisse présager des changements d'envergure autant pour la société que pour l'environnement. La venue d'une nouvelle technologie a souvent un impact non seulement sur la région immédiate, l'industrie ou le groupe, mais aussi, par ricochet, des effets qui peuvent être incommensurables. Des questions comme le travail, la santé, la vie privée et l'éthique sont souvent influencées par les nouvelles technologies. Et l'impact de la technologie sur la qualité de l'air et de l'eau, de la faune et de la flore, des nouvelles formes biologiques et autres questions sont parmi les facteurs environnementaux qui doivent être étudiés.

De plus en plus, notre conscience sociale exige que les principales applications des nouvelles sciences et technologies soient planifiées de façon à maximiser leurs avantages et à minimiser leurs effets destructeurs possibles. À mesure que l'influence de la technologie devient de plus en plus généralisée, son incidence sur la société et sur l'environnement doit être constamment contrôlée et analysée, en terme de politiques. Cela nécessite un programme suivi et d'envergure de recherche, d'analyse et d'étude.

Le Conseil des sciences possède actuellement un nombre de programmes reliés aux retombées de la science et de la technologie sur la société et son environnement, dont les suivants :

**La toxicologie et l'épidémiologie :** Le Conseil a amorcé une étude sur l'évaluation de la place occupée par la toxicologie et l'épidémiologie au Canada. La première étape de l'étude,

actuellement en cours, vise à déterminer les modalités du projet de recherche et à se prévaloir des services de spécialistes dans ce domaine afin de mener à bien le travail. Un des objectifs du projet est d'évaluer comment le Canada réussit à incorporer une analyse des risques dans son processus d'élaboration de politiques.

**Les normes environnementales et professionnelles :** Le projet du Conseil vise à étudier plusieurs des normes actuelles de réglementation traitant de la santé de l'homme et de son environnement en vue d'établir le bien-fondé des sciences pures qui les étayent et l'efficacité des processus grâce auxquels elles ont été établies. Comme le Conseil considère qu'il est très important que le public ait confiance dans n'importe quelle norme, l'étude portera sur l'évaluation du processus de réglementation, en mettant surtout l'accent sur l'établissement des normes et la qualité des sciences sous-jacentes.

**Communications :** Un des rôles fondamentaux du Conseil des sciences du Canada, conformément à la Loi qui a présidé à sa création, est d'accroître la sensibilisation du public aux progrès et aux effets de la science et de la technologie en général, et de ses conclusions et recommandations concernant des questions particulières. En effet, comme le Conseil représente un organisme consultatif, l'efficacité de ses travaux dépend directement de son efficacité à communiquer. La diffusion de l'information et un débat et une analyse exhaustive des questions scientifiques et technologiques sont des prérequis aux changements d'orientation politique. Le Conseil a comme objectif de dispenser l'information et de susciter des débats entre les grands secteurs scientifiques et technologiques de la société — les gouvernements, l'industrie et les universités. Cependant, nombre d'autres secteurs s'intéressent également aux progrès scientifiques et technologiques ou sont touchés par eux; le Conseil des sciences est chargé de diffuser le plus largement possible ses études d'information et de politique et d'en faire connaître les recommendations.

La Division des communications du Conseil des sciences élabore et met en application un programme de communications destiné à répondre à ces besoins.

Une des principales tâches de la Division est la publication et la diffusion de grands rapports de recherche, résumés et études de documentation, qui sont le fruit des travaux du Conseil. Au cours des dernières années, la distribution des publications du Conseil s'est accrue considérablement, puisqu'il s'est donné comme mission d'atteindre un auditoire de plus en plus vaste. Auparavant, les rapports du Conseil étaient distribués seulement à quelques centaines de particuliers; maintenant, la distribution de n'importe quelle publication donnée s'adresse à des milliers de personnes soigneusement sélectionnées. Plus important encore, la documentation distribuée répond maintenant aux besoins et aux intérêts de chaque auditoire cible. En plus de la valeur de l'information diffusée à plus de personnes-clés de la communauté scientifique et technologique, la diffusion accrue de la documentation,

sous diverses formes, a permis au Conseil de jouer un rôle de catalyseur de façon beaucoup plus efficace.

Le Conseil entend également poursuivre d'autres activités de communications destinées à susciter l'intérêt d'un public de plus en plus vaste. Mentionnons entre autres :

- o un bulletin très populaire, "Résonances", publication régulière qui décrit le programme de recherche du Conseil et ses autres activités, bulletin rédigé et présenté de façon à la fois informative et agréable, pour le profane;
- o une documentation générale variée, sous forme de brochures et de dépliants, dont plusieurs fournissent un résumé facilement accessible des grands rapports, études et programmes du Conseil;
- o des expositions et des étalages qui attirent l'attention sur des thèmes particuliers et qui peuvent être vus par des milliers de Canadiens, partout au pays;
- o des articles, reportages et encarts dans les journaux et les magazines canadiens; et
- o le Rapport annuel, conformément à la Loi, qui fournit un aperçu annuel de tous les grands programmes et activités du Conseil.

N'importe quel programme de communications efficace ne peut consister seulement en un flot d'information à sens unique. Le Conseil entend poursuivre de façon active la rétroaction reçue du public grâce à ses réunions, ateliers de travail et colloques réguliers, entrepris de son propre chef ou en collaboration avec d'autres organismes, et grâce aux communications écrites avec les spécialistes et le grand public.

### 3. Efficacité du Programme

À ce jour, le Conseil a surveillé de près, de façon officieuse, l'efficacité de son programme.

Par exemple, le Conseil a encouragé activement l'échange d'idées et de critiques à l'égard de ses propositions. Il a organisé des réunions, des ateliers de travail et des conférences qui réunissent des représentants du gouvernement, de l'industrie, du monde du travail et des universités. Ces rencontres aident à faire connaître les résultats des recherches du Conseil et fournissent une plate-forme de réaction aux travaux et aux recommandations du Conseil. Le Conseil utilise également son bulletin bimestriel pour encourager les lecteurs à lui faire part de leurs points de vue, par le biais d'une carte qu'ils peuvent poster.

L'étude des réactions aux idées du Conseil fait partie intégrante de l'évaluation. Les commentaires des participants aux réunions de suivi sont étudiés pour améliorer les recommandations du Conseil. Le président se déplace fréquemment pour parler aux gens des milieux industriel et

universitaire, pour se renseigner sur leur travail et pour connaître leurs points de vue sur les questions scientifiques et technologiques. De plus, le président, les membres du Conseil et le personnel sont souvent invités à prononcer des discours et à débattre des questions politiques. De cette façon, le Conseil a renforcé son rôle de catalyseur et a aidé à rehausser le profil des sciences et de la technologie au Canada.

## 4. Justification des ressources

Au cours de l'année financière, le Conseil peut décrire son programme en termes d'engagements dans le domaine de la recherche et des communications qui nécessiteront la majeure partie des ressources demandées pour 1985-1986.

**Tableau 5 : Ressources affectées aux projets de recherche (en milliers de dollars)**

| Programme | Ressources | | Résultats |
|---|---|---|---|
| | $ | A-P | |
| Recherche et élaboration des politiques | | | |
| 1. Conseil | 108 | 0 | - choix des études portant sur la recherche en matière de politiques |
| | | | - évaluation et approbation ou modification des analyses et des recommandations |
| | | | - prise en compte des préoccupations régionales et sectorielles |
| | | | - communication des conclusions du Conseil aux niveaux régional et sectoriel |
| 2. Recherche | 2 297 | 28 | - élaboration de la politique scientifique et activités en vue de susciter un débat national à ce sujet (voir p. 14). |
| | | | - intensification de la liaison bidirectionelle entre les décisionnaires et la communauté scientifique et technologique (voir p. 19). |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | - détermination des sciences et des technologies émergentes présentant un intérêt stratégique possible pour l'avenir des progrès économiques et sociaux au Canada (voir p. 13). |
| 3. **Communication** | 1 062 | 16 | - sensibilisation accrue du public à ce qu'il considère comme des grandes questions scientifiques et technologiques (voir p. 20). |
| | | | - suivi des grands rapports du Conseil auprès de personnes ayant des vues et des intérêts différents dans le cadre d'une tribune apolitique (voir p. 20). |
| | | | - dialogue entre les diverses composantes de la société canadienne, notamment entre l'industrie, le gouvernement, les universités, et entre les milieux habituellement isolés des sciences naturelles, des sciences humaines et des sciences sociales (voir p. 20) |
| | | | - rédaction, traduction et production de toutes les publications du Conseil. |

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

**Tableau 6: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Personnel** | | | |
| Traitements et salaires | 2 674 | 2 602 | 2 418 |
| Autres frais de personnel | 374 | 338 | 349 |
| | 3 048 | 2 940 | 2 767 |
| **Biens et services** | | | |
| Transports et télécommunications | 495 | 500 | 451 |
| Information | 250 | 250 | 251 |
| Services professionnels et spéciaux | 876 | 876 | 854 |
| Location | 55 | 49 | 36 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 45 | 51 | 42 |
| Services d'utilité publique, fournitures et approvisionnements | 149 | 149 | 148 |
| Toutes autres dépenses | 2 | 2 | 2 |
| | 1 872 | 1 877 | 1 784 |
| **Total des dépenses de fonctionnement** | 4 920 | 4 817 | 4 551 |
| **Capital** | 37 | 30 | 31 |
| **Total des dépenses** | 4 957 | 4 847 | 4 582 |

2. **Dépenses en personnel**

Tableau 7 : Années-personnes autorisées et provisions pour traitements

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle de traitement actuelle | Provisions pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| Direction | 6 | 6 | 6 | 50 350-96 300 | 71 228 |
| Catégorie scientifique et professionnelle | 18 | 18 | 17 | 19 782-67 720 | 50 965 |
| Catégorie administrative et du service extérieur | 24 | 21 | 22 | 12 766-57 987 | 33 985 |
| Catégorie technique | 4 | 5 | 5 | 12 635-57 764 | 30 710 |
| Soutien administratif | 16 | 17 | 17 | 12 636-31 946 | 22 360 |

Nota : Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le programme. Dans la colonne de l'échelle de traitement actuel figurent les catégories de traitement, par groupe professionnel, au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et le traitement au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

B. **Analyse des coûts**

Tableau 8 : Coût net du programme pour l'année 1985-1986 (en milliers de dollars)

| | Dépenses de fonctionnement 1985-1986 | Plus autres coûts | Coût total | Total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|
| Conseil des sciences du Canada | 4 957 | 335 | 5 292 | 5 195 |

Les autres coûts se rapportent aux services fournis gratuitement par d'autres ministères.

# Conseil du Trésor du Canada Contrôleur général

# Budget des dépenses 1985–1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

1967

Conseil du Trésor
du Canada
Contrôleur général

Bureau
du [illegible]
[illegible]

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste auprès du:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1986-III-71 — au Canada: $6.00
ISBN 0-660-52977-7 — à l'étranger: $7.20

Prix sujet à changement sans préavis

69

**Budget des dépenses 1985-1986**

**Partie III**

**Conseil du Trésor du Canada**
**Contrôleur général**

71

**Préface**

Ce plan de dépenses est conçu comme un document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails afin de répondre aux différents besoins des lecteurs.

Ce document comporte deux chapitres; chacun d'eux présente le plan de dépenses pour chaque Programme du Ministère. Chaque chapitre commence par des extraits de la Partie II du Budget des dépenses pour le Programme particulier que l'on décrit. Cette façon de procéder a pour but de faire la liaison avec les autres documents du Budget des dépenses.

Le premier plan de dépenses est divisé en deux sections. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé de ses plans actuels et de ses résultats. La section II fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les dépenses par article, renseignements dont le lecteur peut avoir besoin pour mieux comprendre le Programme. Étant donné la nature du deuxième Programme, tous les renseignements le concernant sont présentés dans une seule section.

Ce document a pour but de faciliter la consultation des renseignements particuliers dont le lecteur peut avoir besoin. Des tables des matières détaillées précèdent chaque Programme. En outre, le document fait de nombreux renvois afin de permettre au lecteur de trouver de plus amples détails sur les points qui l'intéressent plus particulièrement.

**Table des matières**


Programme des pratiques et contrôles de gestion 1-1

Programme d'aide à la mise en oeuvre 2-1




73

**Plan de dépenses**
**Programme des pratiques et contrôles de gestion**

**1985-1986**



75

## Table des matières

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 1-4

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Points saillants 1-6
B. État financier récapitulatif 1-7
C. Données de base
  1. Introduction 1-7
  2. Mandat légal 1-8
  3. Objectif du Programme 1-8
  4. Description du Programme 1-8
  5. Plan d'exécution du Programme 1-10
D. Perspective de planification
  1. Contexte 1-11
  2. Initiatives 1-11
  3. Efficacité du Programme 1-13
  4. Données sur le rendement et justification des ressources 1-15

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
  1. Dépenses par article 1-17
  2. Dépenses en personnel 1-18
B. Analyse des coûts 1-18



77

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $10,605,000 à l'appui du Programme des pratiques et contrôles de gestion 1985-1986. Les autres dépenses, évaluées à $1,101,000 pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits | (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Programme des pratiques et contrôles de gestion** | | |
| 25 | Dépenses du Programme | 10,605 | 10,444 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 1,101 | 993 |
| | **Total du Programme** | 11,706 | 11,437 |

### Crédits - Libellé et montants

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Programme des pratiques et contrôles de gestion** | |
| 25 | Programme des pratiques et contrôles de gestion - Dépenses du Programme | 10,605,000 |

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Programme par activité**

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire Fonctionnement | Total | |
| Comptabilité et établissement de rapports en matière de finances et de gestion | 60 | 4,423 | 4,423 | 5,190 |
| Pratiques et processus de gestion | 70 | 4,952 | 4,952 | 4,885 |
| Administration | 26 | 2,331 | 2,331 | 1,362 |
| | 156 | 11,706 | 11,706 | 11,437 |



79

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Points saillants

En 1985-1986, le Bureau du contrôleur général (BCG) continuera de s'intéresser à l'amélioration de la gestion au sein de l'administration fédérale. Compte tenu des restrictions budgétaires actuelles, le BCG fera porter son attention sur les projets se traduisant par des économies et une productivité accrue. De saines pratiques de gestion devraient produire les avantages à long terme suivants: une mise en oeuvre plus rentable des services et des programmes gouvernementaux; une capacité accrue de rendre compte des coûts et des résultats des programmes et l'émergence d'un service public qui répond rapidement aux changements d'orientation et de priorité du gouvernement.

Pour aider à la concrétisation de ces avantages, le BCG se fixera en 1985-1986 les objectifs suivants:

- Aider les ministères à identifier et à réaliser les améliorations de la productivité (voir page 1-12);
- Poursuivre la mise en oeuvre du Perfectionnement des pratiques et contrôles de gestion (PPCG) (voir page 1-9);
- Poursuivre la mise en oeuvre des infrastructures de vérification interne et d'évaluation de programmes dans les ministères (voir page 1-9);
- Faire en sorte, à l'aide de projets visant à examiner les politiques et systèmes financiers, que l'administration financière du ministère soit plus efficiente et plus rentable (voir page 1-12);
- Continuer d'améliorer la qualité de l'information transmise au Parlement par le truchement du Budget des dépenses et des Comptes publics (voir page 1-13).

**B. État financier récapitulatif**

**Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu* 1984-1985 | Différence |
|---|---|---|---|
| Comptabilité et établissement de rapports en matière de finances et de gestion | 4,423 | 4,566 | (143) |
| Pratiques et méthodes de gestion | 4,952 | 4,782 | 170 |
| Administration | 2,331 | 2,089 | 242 |
| Total | 11,706 | 11,437 | 269 |
| Années-personnes autorisées | 156 | 156 | - |

* Les chiffres de la colonne "Prévu 1984-1985" correspondent à ceux de la colonne "Budget principal 1984-1985" (voir Extraits de la Partie II du Budget des dépenses, page 1-4).

**C. Données de base**

**1. Introduction**

Le Programme des pratiques et contrôles de gestion s'acquitte de la responsabilité confiée au Contrôleur général du Canada, qui est d'élaborer et de mettre en oeuvre de saines pratiques de gestion au sein du gouvernement fédéral. Cela comprend l'élaboration et l'application de politiques concernant la comptabilité et les rapports financiers et de gestion, l'évaluation de programmes et la vérification interne, la prestation d'aide aux ministères et organismes dans l'élaboration et la mise en oeuvre de plans d'action pour l'amélioration des pratiques de gestion et la surveillance des résultats atteints.

Le Bureau du Contrôleur général est l'un des deux organismes qui secondent le Conseil du Trésor. L'autre organisme est le Secrétariat du Conseil du Trésor dirigé par le secrétaire du Conseil du Trésor. Le contrôleur général et le secrétaire relèvent du président du Conseil du Trésor.



81

## 2. Mandat légal

Le mandat du Programme des pratiques et contrôles de gestion a été établi en 1978 par une modification de la Loi sur l'administration financière créant le poste de Contrôleur général du Canada. La loi habilite le Conseil du Trésor à confier au contrôleur général les responsabilités que le Conseil juge appropriées. Le paragraphe 2.1 de l'article 4 de la Loi sur l'administration financière stipule que "le gouverneur en conseil peut nommer un fonctionnaire, appelé contrôleur général du Canada, qui occupe sa charge à titre amovible et accomplit et exerce les devoirs et fonctions que le Conseil du Trésor peut lui attribuer. Le contrôleur général a le rang d'un sous-chef de ministère et en possède tous les pouvoirs".

## 3. Objectif du Programme

Le Programme des pratiques et contrôles de gestion a pour objectif de voir à l'établissement et au maintien de pratiques de gestion valables au sein de l'administration fédérale, par l'élaboration de politiques et de normes en matière de planification, de rapports et de contrôles financiers et opérationnels, et par la promotion et le contrôle des perfectionnements apportés par les ministères et les organismes à leurs pratiques de gestion financière et opérationnelle.

Par conséquent, le rôle du BCG comporte deux volets: premièrement, établir des politiques permettant au Président du Conseil du Trésor de gérer l'application de la Loi sur l'administration financière et, deuxièmement, aider les ministères à améliorer leurs pratiques de gestion.

## 4. Description du Programme

Le Programme des pratiques et contrôles de gestion comprend les trois activités suivantes:

**Comptabilité et établissement de rapports en matière de finances et de gestion:** Cette activité a pour objet d'établir et de maintenir, au sein de l'administration fédérale, un système de comptabilité et de rapports valables concernant les finances et la gestion. Cela nécessite l'élaboration et l'administration de politiques en matière de finances, de comptabilité et de rapports connexes et la prestation aux ministères et aux organismes à la fois de conseils techniques et de conseils relatifs à la mise en oeuvre de ces politiques. Cette activité comprend les éléments suivants:

**Politiques et systèmes financiers:** Cet élément est chargé de l'établissement de politiques en matière de finances et de comptabilité pour les ministères, les organismes et les sociétés d'État; du contrôle, de la planification et de la conception des principaux systèmes de comptabilité en matière de finances et de gestion des organismes centraux et des ministères; et de la prestation de conseils et de directives aux ministères et organismes centraux sur la mise au point des systèmes financiers.

**Rapports au Parlement:** Cet élément a trait à la révision de la forme et du contenu du Budget des dépenses et des Comptes publics.

**Perfectionnement professionnel:** Cet élément assure une participation du BCG au recrutement et à la formation des agents financiers.

**Pratiques et méthodes de gestion:** Cette activité a pour objet de favoriser l'établissement et le maintien par les ministères et organismes de processus et de systèmes de gestion valables. Cette activité englobe les éléments suivants:

**Perfectionnement des pratiques et contrôles de gestion (PPCG):** Ce projet a pour but d'améliorer les méthodes de planification et de contrôle des programmes dans les 32 plus grands ministères de façon à ce que les activités de l'administration fédérale soient plus économiques, plus efficientes et plus efficaces. Le projet se déroule en trois phases: premièrement, les méthodes de gestion du ministère sont passées en revue pour en déceler les défauts; deuxièmement, un plan d'action visant à corriger les lacunes est rédigé par le ministère et approuvé par le BCG; troisièmement, le plan d'action approuvé est mis en oeuvre en tant qu'engagement conjoint du sous-chef concerné et du contrôleur général. Au cours des trois phases du PPCG, le BCG travaille en étroite collaboration avec le personnel du ministère pour apporter des modifications dans un esprit de collaboration. La Direction des pratiques de gestion entreprend, à la demande des ministères ou d'autres organismes centraux, l'exécution de projets spéciaux tels que des projets de réorganisation.

**Évaluation des programmes:** Cet élément a pour but de faire en sorte que les ministères et organismes établissent et maintiennent une fonction satisfaisante d'évaluation de programmes fournissant des informations pertinentes et objectives sur l'efficacité et l'efficience des programmes et qui soient accessibles en vue de la prise de décisions par les ministères, les organismes centraux et les ministres. Cela nécessite l'élaboration de politiques, de lignes directrices et de normes, la prestation aux ministères et aux organismes d'aide et de conseils relatifs à la mise en oeuvre, la surveillance de leurs méthodes d'évaluation et la participation à la formation et au perfectionnement des gestionnaires et des professionnels de l'évaluation de programmes.

**Vérification interne:** Ce projet s'occupe de l'établissement et du maintien d'une fonction de vérification interne efficace dans les 49 principaux ministères et organismes figurant aux annexes A et B de la Loi sur l'administration financière. Cela nécessite l'élaboration de politiques, de lignes directrices et de normes de vérification, la prestation aux ministères et organismes d'aide et de conseils relatifs à la mise en oeuvre, la surveillance de leurs méthodes de vérification et la participation à la formation et au perfectionnement des vérifications internes. Sont aussi menées des études sur les problèmes de vérification interne à l'échelle interministérielle ou gouvernementale.

**Administration:** Cette activité assure des services de soutien administratif au Programme. Les services fournis comprennent la planification, l'évaluation et la coordination à l'échelle du ministère; les services de secrétariat et le soutien direct du contrôleur général; et les services du personnel, ainsi que les services financiers, linguistiques et administratifs. Les services administratifs sont assurés conjointement par le BCG, le Secrétariat du Conseil du Trésor et Finances Canada.

## 5. Plan d'exécution du Programme

Le Programme des pratiques et contrôles de gestion comprend trois activités: comptabilité et établissement de rapports en matière de finances et de gestion; pratiques et méthodes de gestion et Administration. Ces activités sont exécutées par quatre directions (Élaboration des politiques, Pratiques de gestion, Évaluation des programmes et Administration) et une sous-section de planification et de coordination.

La Direction de l'élaboration des politiques voit à tous les aspects de l'activité "Comptabilité et établissement de rapports en matière de finances et de gestion" et l'élément vérification interne de l'activité "Pratiques et méthodes de gestion". La Direction des pratiques de gestion et la Direction de l'évaluation des programmes sont responsables respectivement des deux autres éléments de l'activité "Pratiques et méthodes de gestion", à savoir le PPCG et l'Évaluation de programmes.

L'activité "Administration" englobe le Bureau du Contrôleur général, la Section de la planification et de la coordination et la Direction de l'administration, qui est un service partagé avec le ministère des Finances et le Secrétariat du Conseil du Trésor. Le tableau 2 relie l'organisation du Bureau du Contrôleur général à la structure de l'activité et fournit une ventilation des ressources par activité en 1985-1986.

**Tableau 2: Ressources par organisation et par activité en 1985-1986**

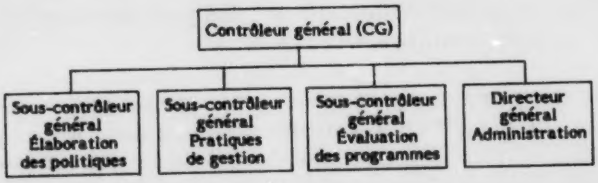


| Activité | | | | | Total de l'activité (en milliers de dollars) |
|---|---|---|---|---|---|
| Comptabilité et rapports financiers et de gestion | 4,423 | | | | 4,423 |
| Pratiques et méthodes de gestion | 1,318 | 1,965 | 1,669 | | 4,952 |
| Administration | | | | 2,331* | 2,331 |
| Total | 5,741 | 1,965 | 1,669 | 2,331 | 11,706 |
| Années-personnes | 79 | 28 | 23 | 26 | 156 |

* Comprend seulement la portion des ressources du BCG nécessaire pour financer les services conjoints assurés par la Direction de l'administration et le Bureau du Contrôleur général.

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Il est particulièrement important, en cette période de restrictions budgétaires, d'établir et de maintenir des méthodes et des systèmes de gestion valables concernant la planification stratégique et opérationnelle de même que les examens qui s'y rattachent et d'assurer l'établissement au sein de l'administration fédérale d'un système de comptabilité et de rapports approprié concernant la gestion et les finances. La mise en oeuvre de pratiques et de méthodes de gestion appropriées permet d'une part, la prise de décisions éclairées à tous les niveaux gouvernementaux et, d'autre part, des améliorations durables de l'efficience, de l'efficacité et de l'économie des activités du gouvernement.

Dans ce contexte, il est essentiel que les ministres reçoivent des informations pertinentes, opportunes et précises concernant le rendement des programmes afin qu'ils puissent ensuite examiner et remettre en question les programmes existants. Des progrès considérables ont été enregistrés au cours des dernières années au chapitre de l'établissement d'une fonction satisfaisante d'évaluation de programmes dans les ministères et organismes. Le BCG travaille actuellement avec les ministères en vue d'améliorer la qualité de l'information sur l'évaluation et d'assurer qu'on tient compte de façon appropriée, à l'intérieur du processus d'évaluation des programmes, des priorités du gouvernement.

Les nouveaux projets du gouvernement en vue d'améliorer la gestion et la productivité dans la fonction publique peuvent influer sur la portée du Programme des pratiques et contrôles de gestion. Le Programme a d'ailleurs déjà été modifié pour appuyer le programme d'amélioration de la productivité au sein du gouvernement.

### 2. Initiatives

**Infrastructures des ministères:** La stratégie du Bureau du contrôleur général visant à améliorer les pratiques et les contrôles de gestion a nécessité de mettre d'abord l'accent sur l'établissement de méthodes et d'infrastructures appropriées au sein des ministères. Cette stratégie a pour but d'augmenter le capacité des ministères de planifier et de contrôleur leurs opérations de façon intégrée ainsi que leur capacité de fournir des informations internes sur la qualité des pratiques et des contrôles de gestion et sur le rendement des programmes des ministères.

Le BCG continuera de travailler à la mise au point de méthodes et d'infrastructures de gestion améliorées dans les ministères. En 1985-1986, on prévoit que 94% du travail relié au Perfectionnement des pratiques et contrôles de gestion (PPCG) sera accompli. On prévoit aussi que le nombre de ministères et d'organismes dotés d'une fonction satisfaisante d'évaluation de programmes passera de 20 à 40. La proportion des programmes qui auront été évalués devrait être porté de 30 à 45 p. 100. De plus, le BCG s'attend à ce que le nombre de ministères dotés d'une fonction appropriée de vérification interne passe de 38 à 49 et que la qualité et l'efficacité de la fonction soient aussi améliorées.

**Assurance de la qualité:** Suite à l'établissement généralement couronné de succès des infrastructures de vérification interne et d'évaluation de programmes dans les ministères (voir section 3 - Efficacité du programme), le BCG met davantage l'accent sur le contrôle de la qualité et la surveillance de l'efficacité des résultats des services de vérification interne et d'évaluation de programmes dans les ministères. Dans ces deux secteurs, le BCG continuera d'assurer une direction en termes de politiques et de méthodes pour la conduite d'études portant sur l'évaluation des programmes et la vérification interne. Par exemple, en 1985-1986, la Direction de l'évaluation des programmes s'occupera de l'élaboration et de l'application de méthodes d'évaluation de programmes dans des domaines particuliers tels que la réglementation, les communications de même que la recherche et le développement. De même, elle élaborera et mettra en oeuvre des procédures qui permettront de veiller à ce que le Cabinet reçoive les informations pertinentes sur l'évaluation des programmes et que les informations transmises soient sûres et bien dosées. L'élaboration de ces procédures se fera en parallèle avec celle du Système de gestion des secteurs de dépenses. Quant à la vérification interne, le volume II du manuel de vérification, qui présente les principes généraux de vérification, sera terminé en 1985-1986. De plus, quatre guides de vérification traitant de l'application à l'échelle du gouvernement de la vérification, seront élaborés et mis à l'essai sur place.

**Amélioration de la productivité:** L'application du projet PPCG jusqu'à présent a démontré que que le principal problème rencontré par les ministères travaillant à l'amélioration de leurs pratiques et contrôles de gestion a été leur inaptitude à faire rapport sur la performance de l'exécution des programmes. La conception et la mise en oeuvre des systèmes permettant de mesurer la performance des programmes constituent un élément important de l'amélioration de la productivité. En 1985-1986, le Bureau du contrôleur général mettra davantage l'accent sur les initiatives orientées vers l'amélioration de la productivité, en envoyant dans les ministères des équipes de projets de la Direction des pratiques de gestion pour travailler à des projets pilotes particuliers ayant trait à l'amélioration de la productivité (comme celui qui a été entrepris à Approvisionnements et Services - Administration des approvisionnements en 1984-1985).

**Systèmes et politiques financiers:** L'activité "comptabilité et établissement de rapports en matière de gestion et de finances" se préoccupe également de l'amélioration des pratiques de gestion et l'amélioration des pratiques financières dans les ministères. On passe en revue les politiques et les systèmes afin de veiller à ce qu'ils soient rentables et pratiques pour les ministères. En 1985-1986, deux projets seront entrepris et devraient donner lieu à des avantages financiers en termes d'efficacité et d'économie sur le plan de l'administration financière des ministères.

**Cadre du contrôle des transactions financières:** ce projet comprend, d'une part un examen détaillé de la législation, des politiques, des procédures et des systèmes ayant trait aux transactions d'un ministère en matière de paiements et de rentrées d'argent et, d'autre part, l'élaboration d'un nouveau cadre de contrôle conçu pour utiliser de façon optimale les systèmes et les techniques électroniques

de pointe. En 1985-1986, de quatre à six ministères feront l'essai de ce nouveau cadre. On s'attend à ce que les avantages et les économies découlant de ce projet prennent la forme de réductions dans la charge de travail.

**Amélioration de la gestion de la trésorerie:** Ce projet comporte l'élaboration de politiques nouvelles ou améliorées qui contribuent à une meilleure gestion de la trésorerie de façon à optimaliser les flux de trésorerie du gouvernement. En 1985-1986, l'accent portera sur des projets comme les suivants: le recouvrement plus rapide de sommes dues au gouvernement et l'émission de paiements à partir des crédits parlementaires lorsqu'ils deviennent réellement nécessaires, et non pas lorsque les fonds sont approuvés.

**Rapports au Parlement:** Deux importants projets sont en cours au BCG et visent à améliorer l'étendue, la pertinence et la clarté des informations transmises au Parlement par le truchement du Budget des dépenses et des Comptes publics.

**Révisions du Budget des dépenses:** La mise en oeuvre initiale de la présentation des plans de dépenses du gouvernement en trois parties sera terminée comme prévu avec le dépôt du Budget des dépenses pour l'année 1985-1986. Au cours de cet exercice financier, les efforts seront axés sur l'amélioration de la qualité de la partie III du Budget des dépenses, Plans de dépenses des ministères. Une des importantes caractéristiques de la partie III du Budget des dépenses est qu'elle permet de faire état de la performance réelle par rapport aux réalisations majeures prévues y compris les informations pertinentes sur l'évaluation des programmes. En 1985-1986, les parties III fourniront un compte rendu sur la performance dans plus de la moitié des programmes auxquels elles s'appliquent. L'année suivante, environ 85% des autres programmes des ministères feront l'objet de rapport sur la performance, les autres suivront l'année suivante.

**Révisions des états financiers récapitulatifs:** Ce projet vise à élaborer un cadre conceptuel qui permettrait de composer avec les réserves formulées par le vérificateur général au sujet des états financiers.

## 3. Efficacité du Programme

On peut évaluer l'efficacité du Programme par sa capacité à susciter l'amélioration de la qualité de la gestion dans l'administration fédérale. Fondamentalement, s'est à sa capacité de permettre une meilleure prise de décisions et d'accroître l'imputabilité dans les ministères et les organismes que cette amélioration sera jugée.

**Pratiques et méthodes de gestion:** Cette section décrit dans quelle mesure le BCG et les ministères ont réussi, dans un esprit de collaboration, à établir et à maintenir les méthodes et les infrastructures de gestion décrites ci-dessus.

**PPCG:** Jusqu'à présent, trente-deux ministères ont fait l'objet d'un examen dans le cadre du mécanisme du PPCG, et le contrôleur général a approuvé vingt-huit plans d'action ministériels. La réalisation des plans d'action de PPCG est passée de 40 pour 100 environ, à la fin de 1981-1982, aux alentours de 80-85 pour 100 d'ici la fin de 1984-1985. Le PPCG a incité les ministères et organismes à établir et à utiliser des méthodes de gestion afin de produire des bénéfices de gestion tangibles. Jusqu'au $1^{er}$ novembre 1984, des ministères ont signalé un total de 201 millions de dollars en bénéfices de gestion tangibles, dont 182 millions en bénéfices de gestion annuels répétitifs et 19 millions en bénéfices de gestion annuels non répétitifs. Ces bénéfices de gestion signifient que le coût total du PPCG (un coût estimatif unique de 250 millions de dollars étalé sur une période de cinq ans) est récupéré tous les deux ans grâce aux seuls bénéfices de gestion tangibles obtenus jusqu'à présent. Entre le $1^{er}$ avril 1985 et le $1^{er}$ avril 1986, on s'attend à ce que ces bénéfices de gestion passent d'environ 350 millions à 500 millions de dollars.

Une étude d'évaluation de programmes du projet PPCG est en cours.

**Évaluation de programmes:** Les quatre moyens suivants nous permettent de mesurer l'efficacité de la fonction reliée à l'évaluation de programmes: l'établissement d'une infrastructure de base, l'élaboration d'une capacité d'évaluation appropriée, le nombre d'évaluations effectuées et l'utilisation des résultats d'évaluation.

Le BCG assure la liaison au sujet de l'évaluation de programmes avec les 30 plus grands ministères et organismes (qui représentent 85% des dépenses de programmes), 47 plus petits organismes et 19 sociétés d'État. Au mois d'août 1984, la plupart des 30 plus grands ministères, 10 organismes plus petits et 4 sociétés d'État étaient dotés des infrastructures d'évaluation de base. À la fin de l'année 1983-1984, 10 de ces 44 organismes étaient dotés d'une fonction satisfaisante d'évaluation de programmes et avaient prouvé leur capacité de mener des évaluations et de faire des rapports à ce sujet. Huit organismes plus petits et deux sociétés d'État avaient convenu de procéder à des évaluations moins formelles.

Les 254 études sur les évaluations terminées à la fin de 1983-1984 ont porté sur 17% des programmes à évaluer. Ceci représente 23 p. 100 des dépenses de programmes.

Enfin, des 170 études dont on a assuré le suivi, on peut constater que les résultats des évaluations servent pour l'affectation des ressources, l'amélioration de la conception et l'exécution des programmes et le compte rendu des résultats aux organismes centraux, au Cabinet et au Parlement. De plus, en 1983-1984, le BCG a rédigé 253 notes d'information portant sur des soumissions ce qui a entraîné nombre d'interventions sur la qualité de l'information transmise aux ministres réunis en comité.

**Résultats de l'étude sur l'évaluation des programmes:** En 1983-1984, le BCG a évalué la politique du Conseil du Trésor en matière d'évaluation de programmes (1977-47) et la mise en oeuvre de cette dernière par le Bureau et les ministères. L'étude a confirmé l'à-propos de la politique et n'a pas relevé de problèmes majeurs au niveau de sa mise en oeuvre. Ces résultats vont dans le même sens que ceux obtenus lors de la vérification de l'évaluation effectuée par le Vérificateur général du Canada en 1983 et s'en sont d'ailleurs inspirés partiellement. Les recommandations suggéraient qu'on procède à une élaboration plus poussée de la politique dans les domaines de l'évaluation à l'intérieur des sociétés d'État, des petits organismes et des programmes interministériels. De plus, l'évaluation a souligné qu'il était nécessaire qu'un organisme central assume de façon permanente le rôle concernant l'assurance de la qualité.

**Vérification interne:** En 1984, le vérificateur général a fait part des résultats de la vérification de la fonction à l'échelle du gouvernement. Cette vérification a confirmé l'à-propos de la politique du Conseil du Trésor en matière de vérification interne et a de plus comporté des commentaires favorables concernant les progrès réalisés au chapitre de la mise en oeuvre de la politique au sein de l'administration fédérale. Cette étude a recommandé la prise de mesures visant à améliorer l'utilité de la fonction pour les gestionnaires ministériels.

**Comptabilité et établissement de rapports en matière de finances et de gestion:**

**Révisions du Budget des dépenses:** les révisions majeures à la forme du Budget des dépenses entreprises en 1981 pour tenir compte des recommandations du Comité des comptes pubics, sont maintenant terminées. Ces révisions comprennent l'introduction d'un plan annuel de dépenses pour chaque ministère et organisme gouvernemental qui fournit des détails sur les plans de dépenses à venir et sur la performance des plans antérieurs. On peut juger de l'efficacité des documents du Budget des dépenses à leur capacité de continuer à répondre aux besoins de renseignements des députés. C'est pourquoi, on assure un contrôle permanent de l'utilisation des nouveaux documents et des commentaires des députés et d'autres personnes.

**Révisions des états financiers récapitulatifs:** les travaux de recherche entrepris jusqu'à présent ont fourni des données de base permettant d'apporter des révisions aux états financiers du gouvernement qui tiennent compte des critiques formulées par le Vérificateur général.

## 4. Données sur le rendement et justification des ressources

Le Programme des pratiques et contrôles de gestion nécessite 156 années-personnes et $11.4 millions de dollars en 1985-1986 à l'appui de son mandat consistant à établir et à maintenir de bonnes pratiques de gestion dans la fonction publique. Comme l'indique la section Initiatives, ces ressources seront réparties entre trois activités: la Comptabilité et établissement de rapports en matière de finances et de gestion, les Pratiques et méthodes de gestion et l'Administration.

Le tableau 3 présente un aperçu des besoins financiers du Programme sur cinq ans.

**Tableau 3: Aperçu des besoins financiers sur cinq ans**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 | Réel 1982-1983 | Réel 1981-1982 |
|---|---|---|---|---|---|
| **Comptabilité et établissement de rapports en matière de finances et de gestion** | | | | | |
| - Politique et systèmes financiers | 1,991 | 1,899 | 1,869 | 1,745 | 1,736 |
| - Rapports au Parlement | 1,847 | 1,997 | 1,590 | 1,534 | 1,142 |
| - Perfectionnement professionnel | 585 | 670 | 598 | 1,091 | 1,301 |
| | 4,423 | 4,566 | 4,057 | 4,370 | 4,179 |
| **Pratiques et méthodes de gestion** | | | | | |
| - PPCG | 1,985 | 1,757 | 1,752 | 1,528 | 1,319 |
| - Évaluation des progrmmes | 1,667 | 1,609 | 1,506 | 1,400 | 1,071 |
| - Vérification interne | 1,300 | 1,416 | 1,330 | 1,223 | 1,037 |
| | 4,952 | 4,782 | 4,588 | 4,151 | 3,427 |
| **Administration** | 2,331 | 2,089 | 2,162 | 2,412 | 1,838 |
| Total des dépenses du Programme | 11,706 | 11,437 | 10,807 | 10,933 | 9,444 |

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Les dépenses par article pour le Programme des pratiques et contrôles de gestion sont présentées au tableau 4.

**Tableau 4: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 7,868 | 7,650 | 7,351 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 1,101 | 993 | 1,206 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 172 | 256 | 158 |
| Information | 489 | 682 | 293 |
| Services professionnels et spéciaux | 623 | 579 | 498 |
| Location | | 5 | 3 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 3 | 3 | 1 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 53 | 34 | 13 |
| Services administratifs (Finances) | 1,397 | 1,235 | 1,280 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 11,706 | 11,437 | 10,803 |
| Paiements de transfert | - | - | 4 |
| Total des dépenses | 11,706 | 11,437 | 10,807 |

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 5: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| Gestion | 68 | 71 | 71 | 50,350 - 96,300 | 65,197 |
| Scientifique et professionnelle | 4 | 4 | 4 | 14,570 - 65,080 | 60,915 |
| Administration et service extérieur | 47 | 57 | 57 | 13,853 - 57,987 | 48,730 |
| Soutien administratif | 35 | 23 | 36 | 12,636 - 31,946 | 21,592 |
| Autres | 2 | 1 | 2 | 12,635 - 57,764 | 24,927 |

**Nota:** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne "Échelle des traitements actuelle" indique l'échelle des traitements par groupe professionel au 31 octobre 1984. Dans la colonne "Traitement moyen" figurent les coûts estimatifs du traitement de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et le traitement au mérite, divisée par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. La comparaison des moyennes d'une année à l'autre peut se ressentir des changements dans la distribution des composantes sous-jacentes des calculs.

## B. Analyse des coûts

Le tableau 6 présente les coûts du Programme

**Tableau 6: Coûts nets du programme (en milliers de dollars)**

| | Dépenses de fonctionnement | Plus autres coûts | **Total des coûts 1985-1986** | Total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|
| Pratiques et contrôles de gestion | 11,706 | 952 | **12,658** | 12,543 |

Les autres coûts comprennent les services fournis gratuitement par Travaux publics Canada ($828) et d'autres ministères ($124).

**Plan de dépenses**
**Programme d'aide à la mise en oeuvre**

**1985-1986**



93

## Table des matières

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 2-4

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Points saillants 2-6
B. État financier récapitulatif 2-6
C. Données de base
  1. Introduction 2-6
  2. Mandat légal 2-6
  3. Objectif du Programme 2-7
  4. Plan d'exécution du Programme 2-7
D. Données sur le rendement et justification des ressources 2-7



95

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

Aucune autorisation n'est demandée dans le présent Budget des dépenses au titre du Programme d'aide à la mise en oeuvre étant donné que celui-ci prendra fin le 31 mars 1985.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits | (en milliers de dollars) | **Budget principal 1985-1986** | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Programme d'aide à la mise en oeuvre** | | |
| | Crédits non requis | | |
| - | Aide à la mise en oeuvre | - | 4,000 |
| | **Total du programme** | - | 4,000 |

### Crédits - Libellé et montants

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | **Budget principal 1985-1986** |
|---|---|---|
| | **Programme d'aide à la mise en oeuvre** | |
| - | Programme d'aide à la mise en oeuvre - Pour ajouter à d'autres crédits afin d'aider les ministères à mettre en oeuvre des plans destinés à améliorer les pratiques et les procédures de contrôle en matière de gestion. | - |

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Programme par activité**

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire Fonctionnement | Total | |
| Aide à la mise en oeuvre | - | - | - | 4,000 |
| | - | - | - | 4,000 |



97

## Section I
## Aperçu du Programme

### A. Points saillants

Le Programme d'aide à la mise en oeuvre se terminera le 31 mars 1985. Les ressources fournies en vertu du PAM (Durée du programme: six ans) auront permis à 23 ministères de hâter les améliorations à leurs pratiques et contrôles de gestion. La section D donne les détails concernant le rendement du Programme.

### B. État financier récapitulatif

**Tableau 1: État financier récapitulatif (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence |
|---|---|---|---|
| Aide à la mise en oeuvre | - | 4,000 | (4,000) |
| Total | - | 4,000 | (4,000) |
| Années-personnes autorisées | - | 45 | (45) |

### C. Données de base

#### 1. Introduction

Le Programme d'aide à la mise en oeuvre (PAM) est un programme d'aide en ressources à court terme offert aux ministères pour la mise en oeuvre du Programme de perfectionnement des pratiques et contrôles de gestion (PPCG). Le contrôleur général fournit, au besoin, des ressources à court terme, dans le cadre du PAM, pour suppléer aux fonds des ministères, afin de les aider à mettre en oeuvre leurs plans d'action de PPCG approuvés par le BCG concernant l'amélioration des pratiques et contrôles de gestion. Généralement, les fonds de PAM représentent 20 p. 100 des coûts engagés par les ministères pour la mise en oeuvre de plans d'action de PPCG.

#### 2. Mandat légal

Les délibérations du Conseil du Trésor en 1979, 1981 et 1982 ont approuvé respectivement l'établissement et la restructuration du Programme d'aide à la mise en oeuvre et sa prolongation jusqu'à 1984-1985.

### 3. Objectif du Programme

Hâter les améliorations aux pratiques et contrôles de gestion des ministères et organismes de l'administration fédérale.

### 4. Plan d'exécution du Programme

La gestion du Programme d'aide à la mise en oeuvre fait partie intégrante des activités du Programme de perfectionnement des pratiques et contrôles de gestion (PPCG) qui est décrit à la page 1-9. Le Bureau du Contrôleur général évalue le besoin en ressources du PAM en fonction du coût et de la complexité des plans d'action du PPCG des ministères et des ressources dont ces derniers disposent pour la mise en oeuvre. Les affectations des fonds du PAM au Programme doivent être demandées au moyen d'une présentation au Conseil du Trésor signée par le ministre compétent.

## D. Données sur le rendement et justification des ressources

Une évaluation officielle du Programme a été effectuée en 1982-1983. Cette étude a conclu qu'il y avait un besoin continu de ce programme pour une période d'au plus trois ans, afin de permettre aux ministères de terminer leurs plans d'action de PPCG.

Au chapitre du rendement passé, l'étude a constaté que le Programme a constitué un stimulant efficace pour 71 p. 100 des ministères qui y ont participé afin de lancer leur programme de PPCG et a incité 64 p. 100 d'entre eux à une plus grande partie de leurs propres ressources pour la mise en oeuvre du PPCG. En conséquence, les ministères ont été capables d'entreprendre la mise en oeuvre de leurs plans d'action de PPCG lorsqu'ils étaient prêts ou même avant le calendrier prévu dans le cas de cinq ministères. L'étude a aussi mis en lumière le rôle joué par le programme dans l'accélération, d'une année en moyenne, de la mise en oeuvre continue du programme dans 92 p. 100 des ministères participant.

Le tableau 2 présente les besoins en ressources réels et prévus pour le Programme d'aide à la mise en oeuvre pour la période de trois ans allant de 1983-1984 à 1985-1986.

**Tableau 2: Résultats obtenus et besoins en ressources (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986* | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Nombre de ministères aidés | - | 13 | 15 |
| Années-personnes | - | 45 | 65 |
| Dollars (en milliers) | - | 4,000 | 6,500 |

* Programme terminé



1999

# Conseil du Trésor du Canada Secrétariat

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

2001

Conseil du Trésor
du Canada
Secrétariat

Budget
des dépenses

## Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste au:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

Nº de catalogue BT 31-2/1986-III-70 Canada: 9.00 $
ISBN 0-660-52976-9 à l'étranger: 10.80 $

Prix sujet à changement sans préavis

2003

Budget des dépenses 1985-1986

Partie III

Conseil du Trésor du Canada
Secrétariat

## Préface

Ce plan de dépenses est conçu comme un document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend 5 chapitres. Le premier présente le Secrétariat. Les 4 autres présentent les plans de dépenses de chaque programme du Ministère.

Les chapitres 2 à 5 commencent par des extraits de la Partie II du Budget des dépenses pour le programme que l'on décrit. Cette formule a pour but d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires.

Ce document permettra au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. Une table des matières générale énumère les chapitres; en outre, une table des matières détaillée est fournie pour chaque programme.

## Table des matières

Résumé du Ministère 1-1

Programme relatif à l'administration centrale de la Fonction publique 2-1

Programme des éventualités du gouvernement et programmes financés par l'administration centrale 3-1

Programme de contributions de l'employeur aux régimes d'assurance 4-1

Programme d'affectations temporaires 5-1



2009

## Résumé du Ministère



2009

## Rôle et responsabilités

Le Conseil du Trésor est un comité du Conseil privé de la Reine pour le Canada. Il est composé du président du Conseil du Trésor, du ministre des Finances et de quatre autres ministres nommés de temps à autre par le gouverneur en conseil.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor est l'un des deux organismes qui secondent le Conseil du Trésor. Le deuxième organisme est le Bureau du Contrôleur général du Canada. Ces deux organismes relèvent du président du Conseil du Trésor.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor est l'organe administratif du Conseil du Trésor. Il est dirigé par le secrétaire et fonctionne en vertu des pouvoirs généraux conférés par les articles 3 à 7 de la Loi sur l'administration financière ainsi que d'autres lois; il seconde le Conseil du Trésor en tant que directeur général et employeur de la Fonction publique. À ce titre, le Secrétariat édicte des politiques, directives et règlements en ce qui a trait à la gestion des ressources financières, humaines et matérielles et s'intéresse aux initiatives, questions et activités qui touchent tous les secteurs de dépenses du gouvernement.

## Organisation et programmes du Ministère

Le Secrétariat du Conseil du Trésor comprend cinq directions et quatre programmes. Le présent plan de dépenses du Ministère décrit ces programmes en détail. Voici une brève description de chacun d'eux:

**Programme relatif à l'administration centrale de la Fonction publique:** Ce programme comprend six activités, dont cinq ont pour objet de dispenser des conseils et d'élaborer des politiques dans les domaines de la gestion des dépenses, de la gestion du personnel, de la politique administrative et des langues officielles, alors que la sixième assure l'administration du Ministère. Il fournit aussi les ressources nécessaires pour l'application des trois autres programmes du Secrétariat.

**Programme des éventualités du gouvernement et programmes financés par l'administration centrale:** Ce programme fournit des fonds pour compléter d'autres crédits se rapportant aux charges salariales et à d'autres besoins et pour payer diverses menues dépenses imprévues auxquelles il n'est pas autrement pourvu. Il fournit aussi des ressources pour financer un nombre restreint de programmes à financement centralisé.

**Programme de contributions de l'employeur aux régimes d'assurance:** Ce programme fournit des fonds pour permettre au gouvernement, en tant qu'employeur, de verser des contributions aux régimes d'assurance et d'avantages sociaux des employés.

**Programme d'affectations temporaires:** Ce programme fournit une équipe de cadres et de hauts fonctionnaires pour l'exécution de tâches temporaires fortement prioritaires dans les autres ministères et organismes moyennant la récupération des coûts.

### Tableau 1: Rapport entre l'organisation et les dépenses des programmes en 1985-1986 (en milliers de dollars)

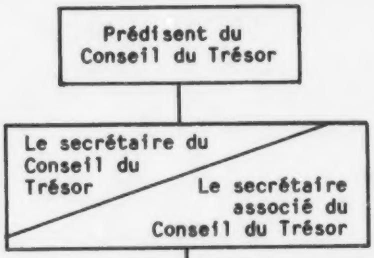


| | Sous-secrétaire Direction des programmes | Sous-secrétaire Direction de la politique du personnel | Sous-secrétaire Direction des relations de travail | Sous-secrétaire Direction de la politique administrative | Sous-secrétaire Direction des langues officielles | Directeur général Direction de l'administration | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Administration centrale de la Fonction publique | 11,873 | 14,757 | 5,711 | 7,392 | 5,082 | 13,392 | 58,207 |
| Programme des éventualités du gouvernement et des programmes financés par l'administration centrale | 355,000 | | | | | | 355,000 |
| Programme de contributions de l'employeur aux régimes d'assurance | | 242,134 | | | | | 242,134 |
| Programme d'affectations temporaires | | 725 | | | | | 725 |
| Total | 366,873 | 257,616 | 5,711 | 7,392 | 5,082 | 13,392 | 656,066 |

**Tableau 2: Plan de dépenses du ministère par programme, 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Différence $ | Différence % | Référence à la page |
|---|---|---|---|---|---|
| Administration centrale de la Fonction publique | 58,207 | 56,386 | 1,821 | 3.2 | 2-3 |
| Programme des éventualités du gouvernement et programmes financés par l'administration centrale | 355,000 | 485,000 | (130,000) | (26.8) | 3-3 |
| Programme de contributions de l'employeur aux régimes d'assurance | 242,134 | 214,546 | 27,588 | 12.9 | 4-3 |
| Programme d'affectations temporaires | 725 | 684 | 44 | 6.4 | 5-3 |
| Total des dépenses budgétaires | 656,066 | 756,616 | (100,550) | (13.3) | |

**Plan de dépenses**
**Programme relatif à l'administration centrale de la Fonction publique**

**1985-1986**



2013

## Table des matières


**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 2-4

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Données de base
  1. Introduction 2-6
  2. Mandat légal 2-6
  3. Objectif du Programme 2-6
  4. Plan d'exécution du Programme 2-6
B. Perspective de planification
  1. Contexte 2-8
  2. Initiatives 2-8
  3. Efficacité du Programme 2-8

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Gestion des dépenses 2-9
B. Gestion du personnel 2-11
C. Relations de travail 2-13
D. Politique administrative 2-15
E. Langues officielles 2-17
F. Administration du Ministère 2-19

**Section III**
**Renseignements suoplémentaires**

A. Analyse par article
  1. Dépenses par article 2-20
  2. Dépenses en personnel 2-21
B. Analyse des coûts 2-22




2015

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $53,385,000 à l'appui du Programme relatif à l'administration centrale de la Fonction publique en 1985-86. Les autres dépenses, évaluées à $4,822,400 contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et le traitement ainsi que l'allocation pour automobile du Président, seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits | (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Programme relatif à l'administration Centrale de la Fonction publique** | | |
| 1 | Dépenses du Programme | 53,385 | 52,106 |
| (S) | Président du Conseil du Trésor - Traitement et allocation pour automobile | 42 | 41 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 4,780 | 4,239 |
| | **Total du Programme** | 58,207 | 56,386 |

**Extraits de la Partie II**
**du Budget des dépenses**

## Crédits - Libellé et montants

| Numéros des crédits | Ministère et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Programme relatif à l'administration centrale de la Fonction publique** | |
| 1 | Administration centrale de la Fonction publique - Dépenses du Programme, y compris les paiements aux fonctionnaires retraités et à la succession des fonctionnaires décédés lorsqu'une prime à l'initiative ou au mérite a été approuvée, paiements accordés en vertu du Régime des primes d'encouragement de la Fonction publique du Canada et subventions inscrites au Budget | 53,385,000 |

## Programme par activité

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire: Fonctionnement | Budgétaire: Paiements de transfert | Total | |
| Gestion des dépenses | 178 | 11,873 | ..... | 11,873 | 10,120 |
| Gestion du personnel | 190 | 14,757 | ..... | 14,757 | 15,614 |
| Relations de travail | 90 | 5,711 | ..... | 5,711 | 5,479 |
| Politique administrative | 95 | 7,392 | ..... | 7,392 | 7,425 |
| Langues officielles | 67 | 5,082 | ..... | 5,082 | 4,920 |
| Administration centrale | 157 | 13,239 | 153 | 13,392 | 12,828 |
| | 777 | 58,054 | 153 | 58,207 | 56,386 |



2017

## Section I
## Aperçu du Programme

### A. Données de base

#### 1. Introduction

Le Programme relatif à l'administration centrale de la Fonction publique fournit les ressources humaines et financières pour toutes les activités du Secrétariat. Ce dernier aide le Conseil du Trésor à examiner et à approuver les politiques, lignes directrices et directives qui régissent la gestion de la Fonction publique et les présentations soumises par les ministères et organismes particuliers.

#### 2. Mandat légal

Les principales autorisations législatives du Conseil du Trésor reposent sur la Loi sur l'administration financière et sur la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Le Conseil est aussi autorisé par le Gouverneur en conseil à mettre en oeuvre certaines dispositions de la Loi sur les langues officielles en ce qui a trait à la Fonction publique, de la Loi sur la pension de la Fonction publique, de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires et des autres lois sur les pensions de retraite. En outre, plusieurs autres lois confèrent des responsabilités au Conseil, généralement dans le cadre d'un processus d'approbation.

#### 3. Objectif du Programme

Le Programme relatif à l'administration centrale de la Fonction publique a pour objectif d'aider le Conseil du Trésor dans l'exécution de ses responsabilités statutaires en ce qui touche la gestion des ressources financières, humaines et matérielles de l'État.

#### 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Le Programme relatif à l'administration centrale de la Fonction publique comprend six activités: la gestion des dépenses, la gestion du personnel, les relations de travail, la politique administrative, les langues officielles et l'administration du Ministère.

**Structure de l'organisation:** Le tableau 1 montre les rapports de subordination des six directions avec le Secrétariat et les ressources qui s'y rattachent. Les directions et la structure des activités ont des rapports d'égal à égal.

La Direction de l'administration fournit des services communs au Secrétariat, au Bureau du Contrôleur général et au ministère des Finances. Les fonds inscrits sous cette rubrique comprennent les frais du bureau du président et du secrétaire, de la Division des communications, des services de soutien direct et de la part des services administratifs assumée par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

**Tableau 1: Ressources requises, par service et par activité, pour 1985-1986 (en milliers de dollars)**

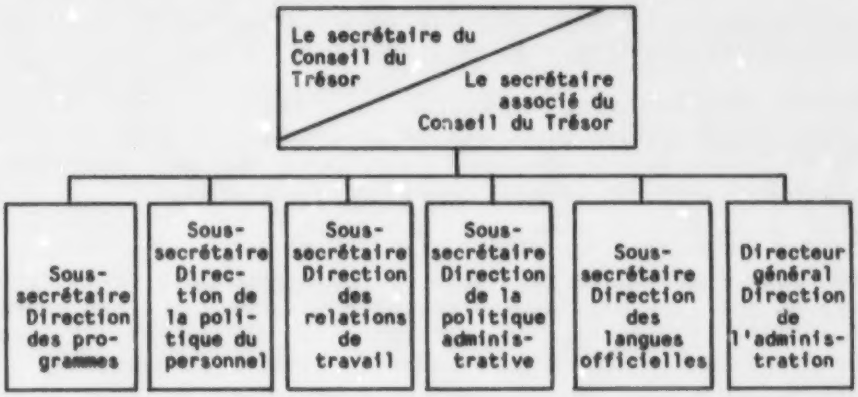


| | Sous-secrétaire Direction des programmes | Sous-secrétaire Direction de la politique du personnel | Sous-secrétaire Direction des relations de travail | Sous-secrétaire Direction de la politique administrative | Sous-secrétaire Direction des langues officielles | Directeur général Direction de l'administration | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Années-personnes | 178 | 190 | 90 | 95 | 67 | 157 | 777 |
| En milliers de dollars | 11,873 | 14,757 | 5,711 | 7,392 | 5,082 | 13,392 | 58,207 |

## B. Perspective de planification

### 1. Contexte

Le Conseil du Trésor, en tant que gestionnaire général et employeur de la Fonction publique, donne suite aux priorités de l'État qui traduisent les préoccupations socio-économiques du pays.

### 2. Initiatives

Les travaux que le Secrétariat entreprendra en 1985-1986 touchent plusieurs sujets de préoccupations, notamment:

**La révision des dépenses:** On continuera d'insister sur l'analyse financière des nouvelles propositions de dépenses afin de donner au Conseil du Trésor et aux comités d'orientation des avis sur l'incidence de ces propositions sur la gestion et les ressources.

**Gestion des ressources humaines:** Le Secrétariat désire vivement que l'on améliore surtout les relations avec les syndicats de la Fonction publique et que l'on examine les moyens d'y parvenir; c'est pourquoi, il a créé en 1984 la Direction des relations de travail. Par ailleurs, les travaux de perfectionnement du système de gestion du personnel continueront.

**Direction générale des sociétés d'État:** Cette direction a été formée en 1984 et regroupe des services qui relevaient autrefois du Secrétariat et du ministère des Finances. Elle fait appliquer les récentes modifications à la Loi sur l'administration financière et fournit des analyses approfondies et des avis sur les questions qui concernent ces sociétés.

**Politique administrative:** On continuera, partout dans le Secrétariat mais surtout en ce qui concerne l'administration des marchés, de trouver les moyens d'améliorer la gestion dans la fonction publique en augmentant l'efficacité de la délégation des pouvoirs et l'efficacité des mécanismes d'imputabilité.

### 3. Efficacité du Programme

Le principal moyen d'évaluer l'efficacité des programmes est de mesurer la pertinence des politiques approuvées dans les domaines de la gestion du personnel, des langues officielles et de la gestion du matériel et des services. Ces politiques sont continuellement examinées pendant l'évaluation officielle des programmes du Secrétariat et les consultations connexes avec les agents d'autres ministères et organismes.

## Section II
## Analyse par activité

### A. Gestion des dépenses

#### Objectif

À partir d'une analyse des plans et programmes du Ministère et dans le cadre du Système de gestion des secteurs de dépenses, recommander au gouvernement l'acceptation ou la modification des propositions spécifiques relatives aux dépenses, afin:

- de tenir compte de l'ordre de priorité que le gouvernement attribue aux objectifs;
- d'accroitre l'efficacité des programmes actuels et envisagés;
- d'utiliser de façon plus efficace les années-personnes, les installations, l'équipement, le matériel et les approvisionnements destinés à l'exécution des programmes;
- de dresser le budget des dépenses en vue de son approbation par le Parlement.

#### État récapitulatif des ressources

Tableau 2: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | | Différence | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Analyse des programmes | 4,494 | 75 | 4,303 | 74 | 191 | 1 |
| Analyse des dépenses et prévisions budgétaires | 3,327 | 46 | 3,496 | 47 | (169) | (1) |
| Sociétés d'État | 2,868 | 43 | 1,131 | 19 | 1,737 | 24 |
| Gestion | 1,184 | 14 | 1,190 | 14 | (6) | - |
| | 11,873 | 178 | 10,120 | 154 | 1,753 | 24 |

## Description

Cette activité incombe à la Direction des programmes, dirigée par un sous-secrétaire relevant directement du secrétaire du Conseil du Trésor. Cette activité comprend quatre sous-activités:

**Analyse des programmes:** analyse les programmes et examine les plans opérationnels pluriannuels afin de conseiller le Conseil du Trésor au sujet de la répartition des ressources; communique aux ministères, organismes et sociétés de la Couronne les politiques, directives et décisions émanant du Conseil du Trésor qui influent sur l'utilisation et le niveau des ressources.

**Analyse des dépenses et prévisions budgétaires:** tient à jour la comptabilité des dépenses du gouvernement, fournit un soutien technique en matière de budget et de systèmes de traitement électronique des données; fournit des instructions aux ministères au sujet de la préparation des plans opérationnels pluriannuels (POP) et des présentations relatives au budget principal.

**Sociétés d'État:** offrent un service commun au Secrétariat du Conseil du Trésor et au ministère des Finances, examinent les exigences financières et l'évolution des politiques et de la législation visant ces sociétés et leur filiales et présentent des avis sur ces questions.

**Gestion:** comprend le bureau du sous-secrétaire, lequel fournit des directives au personnel de direction et coordonne les activités de la direction.

## B. Gestion du personnel

### Objectif

Élaborer, communiquer et évaluer les politiques, règlements, normes et systèmes en matière de personnel ainsi que les conditions d'emploi nécessaires pour permettre aux gestionnaires de gérer les ressources humaines requises pour exécuter les programmes gouvernementaux.

### État récapitulatif des ressources

**Tableau 3: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | | Différence | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Gestion du personnel en général | 4,210 | 65 | 4,390 | 68 | (180) | (3) |
| Organisation et classification | 7,725 | 80 | 8,448 | 83 | (723) | (3) |
| Ressources humaines | 2,000 | 32 | 1,985 | 33 | 15 | (1) |
| Gestion | 822 | 13 | 791 | 13 | 31 | - |
| | 14,757 | 190 | 15,614 | 197 | (857) | (7) |

### Description

Cette activité incombe à la Direction de la politique du personnel, dirigée par un sous-secrétaire relevant directement du secrétaire du Conseil du Trésor. Cette activité comprend quatre sous-activités:

**Gestion du personnel en général:** élabore et met en oeuvre des politiques et donne des conseils au sujet des questions touchant la santé et la sécurité, les pensions, les avantages sociaux et la rémunération du personnel de direction et de gestion; est aussi responsable du Programme de contributions de l'employeur aux régimes d'assurance.

**Organisation et classification:** élabore et met en oeuvre les politiques et donne des conseils sur les questions relatives à l'organisation des ministères fédéraux, aux systèmes et aux normes de classification et à la formation des préposés à la classification; élabore des politiques d'administration de la paye et des systèmes d'information sur le personnel à l'échelle de l'administration fédérale afin d'aider le Conseil du Trésor et le ministère à gérer la fonction du personnel; est aussi chargée d'administrer le Programme d'affectations temporaires.

**Ressources humaines:** élabore et met en oeuvre les politiques et donne des conseils au sujet des questions touchant l'action positive, les minorités visibles, les droits de la personne, la formation, la planification des ressources humaines et les pratiques et gestion innovatrices.

**Gestion**: comprend le bureau du sous-secrétaire, qui fournit des directives au personnel de direction et coordonne les activités, y compris la fonction d'évaluation des programmes de la Direction.

## C. Relations de travail

### Objectif

Élaborer et appliquer les politiques visant à améliorer les relations entre l'employeur et les employés de la Fonction publique fédérale.

### État récapitulatif des ressources

Tableau 3: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | | Différence | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Négociations collective | 1,882 | 28 | 1,838 | 28 | 44 | - |
| Représentation et arbitrage | 922 | 14 | 874 | 14 | 48 | - |
| Rémunération | 1,923 | 32 | 1,884 | 32 | 39 | - |
| Gestion | 984 | 16 | 883 | 16 | 101 | - |
| | 5,711 | 90 | 5,479 | 90 | 232 | |

### Description

Cette activité incombe à la Direction des relations de travail, dirigée par un sous-secrétaire relevant directement du secrétaire du Conseil du Trésor. Cette activité comprend quatre sous-activités:

**Négociation collective:** négocie, interprète et applique les conventions collectives de la Fonction publique fédérale, entreprend des consultations bilatérales et mixtes avec les syndicats et propose et met en oeuvre des mesures pour améliorer la négociation collective.

**Représentation et arbitrage:** fait appliquer le processus de règlement des griefs au niveau de la sentence arbitrale, établit la position de l'employeur au sujet des désignations et des exclusions ainsi que de l'accréditation des unités de négociation.

**Rémunération:** recommande et met à jour des systèmes d'information; fait des recherches sur la rémunération et des analyses connexes.

**Gestion:** englobe le bureau du sous-secrétaire, qui fournit des directives au personnel de direction et assure la coordination des activités de la Direction, y compris les analyses de la rémunération.

## D. Politique administrative

### Objectif

Élaborer, communiquer et évaluer les politiques, règlements, normes et systèmes administratifs et d'information, afin de garantir la probité et la prudence dans l'acquisition et l'utilisation du matériel et des services requis pour fournir un appui efficace aux programmes gouvernementaux.

### État récapitulatif des ressources

Tableau 4: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | | Différence | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Élaboration et révision des politiques | 2,144 | 31 | 2,192 | 33 | (48) | (2) |
| Mise en oeuvre et examen des politiques | 2,580 | 30 | 2,341 | 30 | 239 | - |
| Planification et évaluation | 947 | 14 | 1,045 | 14 | (98) | - |
| Primes d'encouragement | 708 | 5 | 788 | 5 | (80) | - |
| Réforme de la réglementation | 746 | 10 | 706 | 10 | 40 | - |
| Conseil d'examen des services communs | 99 | 2 | 179 | 3 | (80) | (1) |
| Gestion | 168 | 3 | 174 | 3 | (6) | - |
| | 7,392 | 95 | 7,425 | 98 | (33) | (3) |

### Description

Cette activité incombe à la Direction de la politique administrative, dirigée par un sous-secrétaire relevant directement du secrétaire du Conseil du Trésor. Cette activité comprend six sous-activités:

**Élaboration et révision des politiques:** élabore et révise les politiques relatives au matériel, aux biens immobiliers, aux services et aux systèmes de gestion de l'information; elle est aussi chargée de l'élaboration des politiques administratives relatives à la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

**Mise en oeuvre et examen des politiques:** examine les présentations envoyées par les ministères au Conseil du Trésor, surveille certaines politiques et tient à jour le système d'information sur les présentations de la Direction.

**Planification et évaluation:** effectue l'évaluation de certaines politiques pendant un cycle de cinq ans et, le cas échéant, effectue des études spéciales; publie aussi le Manuel de la politique administrative et donne des conseils aux ministères au sujet des analyses des répercussions socio-économiques des nouveaux règlements importants du gouvernement relatifs à l'hygiène, à la sécurité et à l'équité.

**Primes d'encouragement:** comprend le Secrétariat des primes d'encouragement qui est chargé de l'exécution du Programme des primes d'encouragement dans la Fonction publique.

**Réforme de la réglementation:** englobe le Bureau du coordonnateur de la réforme de la réglementation, qui est chargé d'assurer la coordination et la liaison avec les ministères, les organismes et les groupes du secteur privé touchés par la réforme de la réglementation.

**Conseil d'examen des services communs (CESC):** comprend le Secrétariat du Conseil d'examen des services communs, qui donne des conseils au CESC, lequel est lui-même un comité consultatif indépendant de fonctionnaires supérieurs établi pour conseiller les ministres du Conseil du Trésor au sujet de la résolution des questions de services communs.

**Gestion:** englobe le bureau du sous-secrétaire, qui fournit des directives au personnel de direction et assure la coordination des activités de la Direction.

## E. Langues officielles

### Objectif

Élaborer, communiquer et évaluer les politiques et les programmes des langues officielles au sein de la Fonction publique fédérale.

### État récapitulatif des ressources

**Tableau 5: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | | Différence | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Opérations | 1,355 | 24 | 1,220 | 24 | 135 | - |
| Politiques | 439 | 8 | 411 | 8 | 28 | - |
| Évaluation et vérification | 2,691 | 24 | 2,643 | 24 | 48 | - |
| Gestion | 597 | 11 | 646 | 11 | (49) | - |
| | 5,082 | 67 | 4,920 | 67 | 162 | - |

### Description

Cette activité incombe à la Direction des langues officielles, dirigée par un sous-secrétaire relevant directement du secrétaire du Conseil du Trésor. Cette activité comprend quatre sous-activités:

**Opérations:** veille à l'application efficace des politiques et des programmes des langues officielles dans les ministères, les organismes et les sociétés de la Couronne.

**Politiques:** élabore les politiques, en interprète l'esprit et l'application, détermine leurs répercussions et effectue les rajustements qui s'imposent pour l'application de la Loi sur les langues officielles et la politique gouvernementale.

**Évaluation et vérification:** élabore et tient à jour des systèmes d'information et des procédures administratives, veille au respect des dispositions obligatoires de la politique, définit les indicateurs de rendement, évalue les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs du gouvernement et donne des conseils aux ministères, aux organismes et aux sociétés de la Couronne au sujet de la gestion des données, de la vérification et de l'évaluation du Programme des langues officielles.

**Gestion:** englobe le bureau du sous-secrétaire, qui fournit des directives au personnel de direction et assure la coordination des activités de la direction et la liaison avec les provinces et les groupes qui parlent les langues officielles.

## F. Administration du Ministère

### Objectif

Fournir des directives aux cadres de la haute direction, ainsi que des services d'information, financiers, administratifs et de personnel au Secrétariat.

### État récapitulatif des ressources

**Tableau 6: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | | Différence | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Administration | 13,392 | 157 | 12,828 | 161 | 546 | (4) |

### Description

Cette activité comprend une provision pour les bureaux du président, du secrétaire, la Division des services intégrés, la Division des communications et la Direction de l'administration.

La Division des services intégrés fournit des services de planification et de coordination aux gestionnaires du Secrétariat.

La Division des communications assure au Secrétariat et au Bureau du Contrôleur général des services de rédaction, de révision et de consultation en ce qui concerne les discours, les communiqués de presse, les publications, les relations publiques et les stratégies en matière de communications.

La Direction de l'administration assure conjointement les services financiers, administratifs et de personnel dont ont besoin le Secrétariat du Conseil du Trésor, le Bureau du Contrôleur général et le ministère des Finances.

## Section III
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

**Tableau 7: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 34,182 | 32,645 | 29,515 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 4,780 | 4,239 | 4,337 |
| Autres frais touchant le personnel | 2 | 2 | 133 |
| | 38,964 | 36,886 | 33,985 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 1,068 | 1,028 | 870 |
| Information | 1,746 | 2,034 | 1,587 |
| Services professionnels et spéciaux | 8,413 | 8,506 | 7,943 |
| Location | 241 | 401 | 184 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 40 | 64 | 36 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 241 | 342 | 287 |
| Services administratifs (Finances) | 6,972 | 6,608 | 6,288 |
| Toutes autres dépenses | 369 | 369 | 365 |
| | 19,090 | 19,352 | 17,560 |
| Total des frais de fonctionnement | 58,054 | 56,386 | 51,545 |
| Capital | .... | .... | 72 |
| Paiements de transfert | 153 | 148 | 141 |
| Total des dépenses | 58,207 | 56,386 | 51,758 |

## 2. Dépenses en personnel

### Tableau 8: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle de traitement actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| Gestion | 148 | 131 | 114 | 50,350 - 96,300 | 65,900 |
| Sciences et professions | 44 | 33 | 36 | 14,570 - 65,000 | 51,500 |
| Administration et service extérieur | 355 | 374 | 366 | 13,330 - 63,870 | 46,200 |
| Technique | 12 | 13 | 13 | 12,635 - 57,764 | 35,400 |
| Soutien administratif | 218 | 216 | 236 | 13,352 - 37,130 | 21,900 |

**Note:** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## B. Analyse des coûts

**Tableau 9: Coût du Programme pour 1985-86 (en milliers de dollars)**

| | Dépenses brutes de fonctionnement pour 1985-1986 | Moins** les recettes | Plus* les autres coûts | Coût total net en 1985-1986 | Coût total net en 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|
| Programme relatif à l'administration centrale de la Fonction publique | 58,207 | 1,680 | 8,008 | **64,535** | 63,812 |

* Services fournis sans frais par les autres ministères.
** Recettes de provenances diverses.

**Plan de dépenses**
**Programme des éventualités du gouvernement et des programmes financés par l'administration centrale**

**1985-1986**

## Table des matières

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 3-4

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Données de base
  1. Introduction 3-6
  2. Mandat légal 3-6
  3. Objectif du Programme 3-6
  4. Plan d'exécution du Programme 3-6
B. Perspective de planification
  1. Contexte 3-7
  2. Efficacité du Programme 3-7

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Éventualités du gouvernement 3-8
B. Initiatives visant à créer des emplois 3-10

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $340,000,000 pour les éventualités du gouvernement et $15,000,000 pour les programmes des initiatives visant à créer des emplois financés par l'administration centrale au cours de l'exercice financier 1985-1986.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits | (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Programme des éventualités du gouvernement et programmes financés par l'administration centrale** | | |
| 5 | Éventualités du gouvernement | 340,000 | 315,000 |
| 10 | Initiatives visant à créer des emplois | 15,000 | 170,000 |
| | **Total du Programme** | 355,000 | 485,000 |

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Crédits - Libellé et montants

| Numéros des crédits | Ministère et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Programme des éventualités du gouvernement et programmes financés par l'administration centrale** | |
| 5 | Éventualités du gouvernement - Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pour ajouter des sommes à d'autres crédits relativement à la feuille de paye et à d'autres besoins et pour payer diverses menues dépenses imprévues auxquelles il n'est pas autrement pourvu, y compris les primes attribuées en vertu de la Loi sur les invention des fonctionnaires; autorisation de ré-employer toutes les sommes affectées à des besoins autres que ceux de la feuille de paye, tirées sur d'autres crédits et versées au présent crédit | 340,000,000 |
| 10 | Initiatives visant à créer des emplois - Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pour ajouter des sommes à d'autres crédits et fournir des ressources en vue de couvrir les frais se rapportant au placement de personnes et aux emplois et aux activités d'été pour les étudiants | 15,000,000 |

### Programme par activité

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | Budgétaire Fonctionnement | Total | |
| Éventualités du gouvernement | 340,000 | 340,000 | 315,000 |
| Création d'emplois | 15,000 | 15,000 | 170,000 |
| | 355,000 | 355,000 | 485,000 |

## Section I
## Aperçu du Programme

### A. Données de base

#### 1. Introduction

Le Programme des éventualités du gouvernement et les programmes financés par l'administration centrale ont pour but de permettre le financement des postes qu'il n'est pas possible de prévoir au moment où l'on établit le Budget des dépenses principal. Ils servent en outre à financer les programmes d'emploi spéciaux qui sont coordonnés par le Conseil du Trésor en attendant l'affectation définitive des fonds. Ces fonds sont fournis pour compléter tous les programmes gouvernementaux.

À l'exception des rajustements de traitements, les affectations faites sur le crédit des éventualités sont recouvrées des ministères au moyen des budgets supplémentaires déposés ultérieurement au Parlement. Le crédit des éventualités est un mécanisme à financer qui permet aux ministères et organismes d'entreprendre la mise en oeuvre des décisions de principe urgentes du Cabinet. Les montants affectés pour les rajustements salariaux ne sont pas récupérés des ministères et organismes, mais restent un supplément au crédit accordé pour le paiement des dépenses.

#### 2. Mandat légal

Les principales autorisations législatives sont la Loi sur l'administration financière et la Loi portant affectation de crédits pour chaque année financière.

#### 3. Objectif du Programme

Le Programme des éventualités du gouvernement et les programmes financés par l'administration centrale ont pour objectif de fournir des fonds pour les dépenses urgentes et imprévues qui surviennent après le dépôt du Budget principal et pour les programmes gérés par l'Administration centrale.

#### 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Le programme comprend deux activités qui reflètent les différentes fins pour lesquelles le financement est demandé: les éventualités du gouvernement et les initiatives en vue de la création d'emplois.

**Structure de l'organisation:** Les frais d'exécution de ce programme sont compris dans ceux du Programme relatif à l'administration centrale de la Fonction publique. C'est le Conseil du Trésor qui prend les décisions concernant l'affectation des fonds du crédit des éventualités ainsi qu'aux fins spéciales de création d'emploi. C'est le sous-secrétaire de la Direction des programmes qui est chargé de faire appliquer ces décisions.

## B. Perspective de planification

### 1. Contexte

**Éventualités du gouvernement:** Le système de gestion des secteurs de dépenses et, en particulier, la gestion des réserves sectorielles par les comités de politique et le calendrier des approbations des nouvelles dépenses, constituent un facteur important pour déterminer le niveau de financement des éventualités du gouvernement. On propose souvent le financement temporaire pour des articles qui n'ont pas été prévus ou qui ne peuvent pas figurer dans le Budget principal parce qu'il n'y a pas de définition spécifique à leur égard à ce moment-là.

**Initiatives visant à créer des emplois:** Le niveau de financement des initiatives visant à créer des emplois d'été est établi par le Cabinet dans le cadre de la stratégie globale de création d'emplois du gouvernement.

### 2. Efficacité du Programme

La fourniture de fonds par le Parlement aux fins des éventualités du gouvernement pour payer diverses menues dépenses imprévues contribue à la conduite efficace et harmonieuse des activités du gouvernement, en donnant à l'exécutif la latitude et la souplesse voulues pour répondre rapidement aux dépenses urgentes qui s'imposent, tout en maintenant le principe du contrôle des dépenses par le Parlement et de la responsabilité financière du pouvoir exécutif.

## Section II
## Analyse par activité

### A. Éventualités du gouvernement

#### Objectif

Fournir des fonds pour faire face à l'augmentation des dépenses salariales découlant des conventions négociées et non négociées et des autres besoins relatifs à la paie non compris dans le Budget des dépenses du Ministère, ainsi que pour les dépenses urgentes de toutes sortes qui ne peuvent pas être prévues au moment où le Budget des dépenses est établi.

#### État récapitulatif des ressources

Étant donné la nature de cette activité, les comptes de fin d'année indiquent toujours un niveau de dépenses de zéro. Toutes les affectations provenant du crédit des éventualités au cours de l'année ont été, à la fin de l'année, soit remboursées au moyen d'un budget supplémentaire, soit transférées afin de compléter d'autres crédits aux fins de rajustements salariaux. Tout solde restant tombe en annulation à la fin de l'année financière.

#### Données sur le rendement et la justification des ressources

Le niveau des fonds requis pour les éventualités du gouvernement est déterminé en fonction de l'ampleur et de la complexité des dépenses gouvernementales approuvées, de l'étendue du contrôle du Parlement sur la réaffectation discrétionnaire des dépenses approuvées par l'exécutif, et du niveau et du taux d'augmentation des traitements de la Fonction publique.

Depuis l'instauration de la structure actuelle des crédits en 1970-1971, on a jugé qu'un montant d'environ un pour cent de la totalité de tous les crédits budgétaires du Budget des dépenses principal constituait un niveau satisfaisant et un montant jugé acceptable par le Parlement.

On prévoit que les besoins de fonds pour les éventualités resteront proches de leur niveau normal de un pour cent du Budget des dépenses principal approuvé.

**Tableau 1: Comparaison des ressources avec les dépenses prévues dans le Budget des dépenses principal (en millions de dollars)**

| | 1985-1986 | 1984-1985 | 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Dépenses budgétaires votées | 36,910 | 36,830 | 32,549 |
| Éventualités du gouvernement | 340 | 315 | 315 |
| % des dépenses budgétaires | 0.9 | 0.9 | 0.9 |



43

## B. Initiatives visant à créer des emplois

### Objectif

Fournir des fonds pour les projets admissibles, approuvés pendant l'année financière, qui favorisent la stratégie de création d'emplois du gouvernement.

### État récapitulatif des ressources

**Tableau 2: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Différence |
|---|---|---|---|
| Programme d'emploi d'été des étudiants et placement des jeunes | 15,000 | 170,000 | (155,000) |

*Budget des dépenses tel que déposé au Parlement

Étant donné la nature de cette activité, les dépenses ne sont pas imputées directement sur ce compte. Au cours de l'année, tous les fonds font l'objet d'un transfert afin de suppléer les autres crédits.

### Description

L'activité «Initiatives visant à créer des emplois» assure le financement des centres d'emploi pour étudiants qui ont été approuvés en vertu du Programme d'emploi et d'assurance d'Emploi et Immigration Canada et qui sont financés par l'administration centrale.

Pour plus de précisions au sujet du rendement, consulter la Partie III, Emploi et Immigration Canada, Programme d'emploi et d'assurance, activité de création directe d'emplois.

**Plan de dépenses**
**Programme de contributions de l'employeur aux régimes d'assurance**

**1985-1986**



45

## Table des matières

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 4-4

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. État financier récapitulatif, par activité 4-6
B. Données de base
   1. Introduction 4-7
   2. Mandat légal 4-8
   3. Objectif du Programme 4-8
   4. Plan d'exécution du Programme 4-8

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Assurance de la Fonction publique 4-9
B. Pensions de la Fonction publique 4-14

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse des coûts 4-16

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $241,722,000 pour les contributions de l'employeur aux régimes d'assurance au cours de l'exercice financier 1985-1986. Les autres dépenses, évaluées à $412,000, pour des paiements à certains régimes de pension, seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits | (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Programme de contributions de l'employeur aux régimes d'assurance** | | |
| 15 | Assurance de la Fonction publique | 241,722 | 214,076 |
| (S) | Pensions de la Fonction publique | 412 | 470 |
| | **Total du Programme** | 242,134 | 214,546 |

**Crédit - Libellé et montant**

| Numéros des crédits | Ministère et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| 15 | Contributions de l'État aux paiements et primes d'assurance chirurgicale-médicale et autres assurances et taxes, calculées et versées selon les prescriptions du Conseil du Trésor, en faveur des personnes décrites au crédit 124 (Finances) de la Loi des subsides no. 6 de 1960, au crédit 85a (Finances) de la Loi des subsides no. 5 de 1963, et au crédit 20b (Finances) de la Loi des subsides No. 10 de 1964, et en faveur des personnes à leur charge; contribution de l'État à des régimes de pensions et à des régimes de prestations de décès, d'assurance-maladie et d'autres régimes d'assurance et des programmes de sécurité sociale pour les employés engagées sur place à l'étranger et au régime d'assurance-hospitalisation (hors du Canada), et autoriser le paiement aux employés de leur part de la réduction des primes conformément au paragraphe 64(4) de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage | 241,722,000 |

**Programme par activité**

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-86 | | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Budgétaire | | | | Total | |
| | Fonctionnement | Paiements de transfert | Total partiel | Moins: Recettes à valoir sur le crédit | | |
| Assurances de la Fonction publique | 256,766 | ..... | 256,766 | 25,211 | 231,555 | 203,967 |
| Pensions de la Fonction publique | 10,167 | 412 | 10,579 | .... | 10,579 | 10,579 |
| | 266,933 | 412 | 267,345 | 25,211 | 242,134 | 214,546 |

## Section I
## Aperçu du Programme

### A. État financier récapitulatif, par activité

**Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Différence | Référence à la page |
|---|---|---|---|---|
| Assurance de la Fonction publique | **256,766** | 226,153 | 30,613 | 4-9 |
| Pensions de la Fonction publique | **10,579** | 10,579 | ..... | 4-12 |
| | **267,345** | 236,732 | 30,613 | |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit<br>Recettes des fonds renouvelables | **25,211** | 22,186 | 3,025 | |
| | **242,134** | 214,546 | 27,588 | |

Les recettes sont reçues des fonds renouvelables conformément à la politique du Conseil du Trésor qui exige que les fonds renouvelables englobent la totalité des frais (y compris tous les frais directs, indirects et généraux) dans leurs comptes.

L'augmentation des dépenses en 1985-1986 par rapport aux prévisions de 1984-1985 est le résultat net des différences suivantes:

- o augmentation nette de 14.6 millions de dollars des primes prévues d'assurance-maladie;
- o augmentation de 12.1 millions de dollars de l'impôt sur la masse salariale au titre de l'assurance-maladie provinciale;

- augmentation de 0.4 million de dollars des réductions de primes d'assurance-chômage;

- augmentation de 0.5 million de dollars de régimes d'assurance-maladie des employés recrutés sur place.

## B. Données de base

### 1. Introduction

Le Programme de cotisations de l'employeur aux régimes d'assurance a pour but de permettre le paiement de la part de l'employeur du coût des régimes d'assurance-maladie, de sécurité du revenu et des autres régimes d'assurance couvrant les employés dont le Conseil du Trésor est l'employeur désigné en vertu de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique ou des autres textes réglementaires.

Les régimes d'assurance actuels mettent les employés et leur famille à l'abri des pertes financières en cas de maladie, d'invalidité ou de décès en leur offrant une protection à des niveaux généralement comparables à la protection fournie par les autres employeurs canadiens. En outre, ce programme permet la fourniture de fonds pour les paiements périodiques obligatoires que le gouvernement, en tant qu'employeur, est tenu de faire en vertu des dispositions de la Loi sur l'assurance-chômage et des lois provinciales.

Le Programme prévoit aussi le paiement de la part de l'employeur du coût des régimes de pension et de sécurité sociale auxquels les employés du gouvernement du Canada recrutés sur place à l'étranger sont assujettis, ainsi que les paiements stipulés dans des lois, notamment la Loi sur la mise au point des paiements et les anciennes lois sur la retraite.

Les régimes d'avantages sociaux de la Fonction publique qui se sont développés au fil des années ont été mis en oeuvre afin de maintenir la position concurrentielle de l'État sur le marché du travail. Certains régimes ont été instaurés par l'État à la suite de négociations et d'accords conclus avec les syndicats. D'autres régimes ont été instaurés afin de respecter les obligations imposées par les lois canadiennes ou pour tenir compte des usages locaux dans le cas des employés recrutés sur place à l'étranger. Une fois ces régimes instaurés, les coûts qui s'y rattachent échappent, dans une large mesure, au contrôle de l'État. Les dépenses sont fonction des rajustements actuariels requis pour maintenir les avantages sociaux existants, de l'évolution du nombre des assurés, des augmentations découlant des traitements, des révisions des avantages sociaux et, dans le cas des prestations des personnes au service du gouvernement canadien dans les pays étrangers, des variations des taux de change internationaux.

## 2. Mandat légal

Les principales autorisations en vertu desquelles le Conseil du Trésor exécute le programme sont la Loi sur l'administration financière et la Loi portant affectation de crédits de chaque année financière.

## 3. Objectif du Programme

Le Programme de contributions de l'employeur aux régimes d'assurance a pour but de fournir la contribution du gouvernement à titre d'employeur aux régimes d'assurance et d'avantages sociaux des employés et pour les paiements effectués en vertu de certains régimes de pensions résiduels.

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure de l'activité:** Le programme se compose de deux activités qui reflètent les différentes fins pour lesquelles les dépenses sont autorisées, à savoir les assurances de la Fonction publique et les pensions de la Fonction publique. L'activité «Pensions» n'englobe que certains régimes spécifiques financés par l'administration centrale, car les contributions aux régimes de prestations (par exemple celles payables en vertu de la Loi sur la pension de la Fonction publique) sont précisées dans le cadre des programmes particuliers de tous les ministères fédéraux.

**Structure de l'organisation:** Les coûts d'exécution de ce programme sont compris dans ceux de l'administration centrale du Programme de la fonction publique. La direction du Programme de contributions de l'employeur aux régimes d'assurance incombe au secrétaire adjoint de la Division de la gestion du personnel en général, lequel relève du sous-secrétaire de la Direction de la politique du personnel.

## Section II
## Analyse par activité

### A. Assurance de la Fonction publique

#### Objectifs

Permettre le paiement de la part de l'employeur des primes d'assurance-maladie, d'assurance de sécurité du revenu et d'assurance-vie, les paiements aux régimes d'assurance-maladie provinciaux ou à leur égard, des impôts provinciaux sur la masse salariale et de la quote-part de l'employeur de la réduction des primes d'assurance-chômage.

#### État financier récapitulatif des ressources

L'activité «Assurance de la Fonction publique» représente 96 pour cent du Programme de contributions de l'employeur aux régimes d'assurance pour 1985-1986.

**Tableau 2: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Différence |
|---|---|---|---|
| Assurances chirurgicale-médicale et autres | 173,834 | 156,213 | 17,621 |
| Paiement aux employés de leur part de la réduction des primes d'assurance-chômage | 9,297 | 8,884 | 413 |
| Régimes d'assurance-maladie et autres pour les employés recrutés sur place (à l'étranger) | 1,088 | 613 | 475 |
| Impôts provinciaux sur la masse salariale | 72,547 | 60,443 | 12,104 |
| | 256,766 | 226,153 | 30,613 |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit | | | |
| Recettes des fonds renouvelables* | 25,211 | 22,186 | 3,025 |
| | 231,555 | 203,967 | 27,588 |

*Voir page 4-6

## Description

**Assurances chirurgicale-médicale et autres:** Le Parlement autorise le gouvernement à partager le coût des primes que doivent payer les employés pour être assurés en vertu du régime collectif d'assurance chirurgicale-médicale, du régime d'assurance-invalidité, du régime d'assurance pour les cadres de gestion de la Fonction publique, du régime d'assurance-revenu militaire et du régime collectif d'assurance-invalidité de longue durée de la GRC. Le gouvernement est aussi autorisé à partager le coût pour les employés de leur régime d'assurance-maladie provinciale en payant, le cas échéant, une partie du coût des primes ou en faisant des versements en argent aux employés lorsqu'il n'est pas perçu de telles primes.

Les régimes de prestations que l'État offre à ses employés tendent à correspondre à ceux fournis pas les autres employeurs afin d'attirer et de retenir les employés qui possèdent les qualifications requises. Les dépenses sont calculées selon les règlements et directives établis par le Conseil du Trésor. Pour expliquer comment les dépenses augmentent, précisons que les primes d'assurance chirurgicale-médicale sont rajustées de façon actuarielle afin de garantir que les primes restent suffisantes pour financer les prestations, lesquelles directement dépendent du coût des soins médicaux et hospitaliers. Les primes d'assurance-invalidité de longue durée sont fondées sur le traitement assuré des employés et, en conséquence, augmentent en même temps que les traitements. C'est donc dire que les niveaux des dépenses augmentent de façon régulière simplement pour maintenir un niveau déterminé de prestations. L'attribution de nouveaux avantages pour offrir un ensemble de prestations permettant de mieux soutenir la concurrence accroîtrait aussi les dépenses.

Les dépenses prévues pour ce poste sont un regroupement des prévisions relatives à plusieurs régimes et à différents secteurs (fonctionnaires, membres des Forces armées et de la GRC, retraités, etc.). Les prévisions relatives à chaque régime sont, à leur tour, fondées sur différents facteurs, qui sont fonction des caractéristiques particulières du régime. Ces facteurs comprennent le nombre de personnes assurées en vertu du régime et le taux annuel estimatif de "roulement", les niveaux des primes ou les taux des cotisations, l'évolution prévue de ces taux et les augmentations prévues des niveaux de salaires assurés, lorsque les coûts du régime sont liés aux salaires.

**Paiement aux employés de leur part de la réduction des primes d'assurance-chômage:** La Loi sur l'assurance-chômage prévoit le paiement d'une prime réduite dans le cas des employeurs qui maintiennent certains niveaux de revenu pour leurs employés absents de leur travail pour cause de maladie, à condition qu'au moins les cinq douzièmes de la réduction soient remis aux employés. L'administration fédérale a droit à cette réduction en raison de ses politiques de congé de maladie et fait un paiement annuel en argent aux employés équivalant aux cinq douzièmes de la réduction accordée à l'employeur à l'égard de ces employés.

Les prévisions pour ce poste sont fondées sur le montant prévu de la réduction des primes qui sera accordée au gouvernement, en tant qu'employeur, pour les années en cause et sur le nombre d'employés et le niveau de leurs primes d'assurance-chômage. Les coûts sont établis selon un effectif d'environ 288,000 fonctionnaires et 100,500 membres des Forces armées et de la GRC.

**Régimes d'assurance-maladie et autres pour les employés recrutés sur place à l'étranger:** Des régimes d'assurance-maladie protègent les ressortissants locaux employés dans les missions diplomatiques de quelque 35 pays. Le coût des primes peut être partagé avec les employés ou être payé en totalité par le gouvernement, selon l'usage local. En outre, un régime collectif d'assurance-vie à coûts partagés est offert aux employés recrutés sur place aux États-Unis.

Les dépenses relatives à cet élément sont fonction du nombre de régimes d'assurance en vigueur, du nombre d'employés assurés, du niveau des prestations fournies et de la mesure dans laquelle le gouvernement verse des contributions à l'égard du coût du régime. Ces régimes d'assurance ne sont pas assujettis aux dispositions de la Loi sur les restrictions salariales du secteur public. Les coûts sont calculés selon un effectif approximatif de 450 employés aux États-Unis et de 1,300 employés dans les autres pays.

**Impôts provinciaux sur la masse salariale:** En vertu des lois provinciales, le Québec et le Manitoba perçoivent un impôt équivalant à un certain pourcentage des salaires bruts payés par les employeurs à l'égard de tous les employés qui se présentent au travail à un établissement situé dans ces provinces. Le gouvernement a accepté de payer ces impôts pour le compte de ses employés, y compris les membres des Forces armées canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada.

Les dépenses faites à cette fin dépendent de quatre facteurs: l'existence ou l'adoption d'une loi provinciale levant des impôts sur la masse salariale des employeurs; le niveau de l'impôt provincial; les gouvernements qui acceptent de payer cette taxe; et le nombre d'employés fédéraux dans la province ainsi que le niveau de leur traitement. La Loi sur l'assurance-maladie du Québec établit un impôt de trois pour cent; la Loi sur les prélèvements pour la santé et l'enseignement post-secondaire du Manitoba établit un impôt de 1.5 pour cent que le gouvernement a commencé à payer en 1983-1984.

Le tableau 3 présente les dépenses rétrospectives et prévues pour les régimes d'assurance de la Fonction publique.

**Tableau 3: Dépenses relatives aux régimes d'assurance de la Fonction publique (en milliers de dollars)**

| | Assurance | Réduction des primes d'assurance chômage | Primes des employés recrutés sur place | Impôt sur la masse salariale |
|---|---|---|---|---|
| 1977-1978 | 93,353 | 4,019 | 125 | 36,321 |
| 1978-1979 | 109,217 | 4,817 | 205 | 18,752 |
| 1979-1980 | 105,055 | 7,526 | 225 | 21,289 |
| 1980-1981 | 123,336 | 7,087 | 607 | 23,943 |
| 1981-1982 | 123,840 | 8,036 | 395 | 52,797 |
| 1982-1983 | 124,301 | 7,342 | 474 | 47,379 |
| 1983-1984 | 141,879 | 7,825 | 487 | 64,643 |
| 1984-1985 (prévues) | 156,213 | 8,884 | 613 | 60,443 |
| 1985-1986 (prévues) | 173,834 | 9,297 | 1,088 | 72,547 |

## B. Pensions de la Fonction publique

### Objectif

Permettre les paiements au titre des anciennes lois sur la pension et la retraite, en vertu de la Loi sur la mise au point des pensions du service public de 1959 et le paiement de la quote-part de l'employeur du coût des régimes de pensions et de sécurité sociale auxquels sont assujettis les employés recrutés sur place à l'étranger.

### État financier récapitulatif des ressources

L'activité «Pensions de la Fonction publique» représente 4 pour cent des dépenses du Programme de contributions de l'employeur aux régimes d'assurance pour 1985-1986.

**Tableau 4: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Différence |
|---|---|---|---|
| Loi sur la mise au point des pensions du service public et anciennes lois concernant la retraite | 412 | 470 | (58) |
| Régimes de pensions des employés engagés sur place (hors du Canada) | 4,167 | 3,896 | 271 |
| Régimes de sécurité sociale pour les employés recrutés sur place (hors du Canada) | 6,000 | 6,213 | (213) |
| | 10,579 | 10,579 | ..... |

### Description

**Loi sur la mise au point des pensions du service public et anciennes lois concernant la retraite:** Cet élément permet les augmentations prévues par la loi dans le cas des pensions accordées à certains fonctionnaires, membres des Forces armées canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada qui ont pris leur retraite avant 1953; il permet aussi le paiement des pensions en vertu des anciennes lois sur la retraite.

Les dépenses autorisées en vertu de la Loi sur la mise au point des pensions du service public sont déterminées par les facteurs de rajustement précisés dans la loi et par le nombre de personnes visées par cette loi. Les paiements de pension rajustés tiennent compte de la réduction du revenu réel des pensions découlant de l'inflation. Les dépenses diminuent proportionnellement à la réduction du nombre de bénéficiaires, qui s'élève actuellement à 1,950 personnes.

Les dépenses découlant des anciennes lois sur la retraite concernent les pensions qui doivent être payées en vertu de ces lois. Il n'y a actuellement que six retraités; ce nombre diminue tous les ans du fait des décès.

**Régimes de pensions des employés recrutés sur place à l'étranger:** Cet élément permet de payer les contributions de l'employeur à de multiples régimes de pensions. Les modalités des contributions et les niveaux des prestations varient d'un pays à l'autre. Dans certains cas, les régimes sont pleinement intégrés aux régimes nationaux existants; dans d'autres cas, ils peuvent assurer des prestations aux employés qui ne sont par ailleurs couverts par aucun régime.

Cet élément permet au Canada de participer aux régimes de pensions internationaux ou privés pour le compte des employés recrutés sur place et contribue à maintenir des normes d'emploi comparables; il permet en outre de respecter l'usage et les exigences législatives du pays. Les montants payés sont stipulés dans les régimes particuliers de chaque pays et peuvent fluctuer d'une année à l'autre selon les variations dans le nombre de retraités, les prestations choisies au moment de la retraite et d'autres facteurs. Les augmentations des coûts découlent des augmentations salariales, du relèvement annuel des pensions, de l'évolution de l'effectif et des améliorations apportées aux régimes. Ces régimes protègent plus de 3,000 employés dans 50 pays, en plus d'assurer le paiement de pensions aux anciens employés.

**Régimes de sécurité sociale pour les employés recrutés sur place à l'étranger:** Cet élément permet de payer le coût des contributions de l'employeur aux régimes de sécurité sociale nationaux qui assurent des prestations aux employés recrutés sur place, telles que les pensions, les prestations de maladie de maternité et d'assurance-chômage, les indemnités pour les accidents de travail et les allocations familiales.

Ces dépenses permettent au gouvernement de fournir des prestations comparables et de se conformer aux exigences législatives de quelque 46 pays où le Canada emploie des ressortissants locaux. Les coûts varient en fonction des augmentations de salaires, de l'évolution des taux des contributions et des plafonds des régimes nationaux de sécurité sociale. Ces coûts sont établis par les dispositions des lois sur la sécurité sociale de chaque pays et, de ce fait, les dépenses du Canada à ce chapitre échappent dans une large mesure à son contrôle. Les différents régimes assurent la protection de plus de 2,500 employés.

Le tableau 5 présente les dépenses rétrospectives et prévues pour les pensions de la Fonction publique.

**Tableau 5: Dépenses pour les pensions de la Fonction publique (en milliers de dollars)**

| | Loi sur la mise au point des pensions du service public et anciennes lois sur la retraite | Régimes de pensions des employés recrutés sur place | Sécurité sociale des employés recrutés sur place |
|---|---|---|---|
| 1976-1977 | 930 | - | - |
| 1977-1978 | 886 | 805 | 1,407 |
| 1978-1979 | 775 | 1,290 | 1,902 |
| 1979-1980 | 713 | 1,275 | 2,383 |
| 1980-1981 | 660 | 2,042 | 2,583 |
| 1981-1982 | 564 | 2,458 | 2,409 |
| 1982-1983 | 522 | 2,120 | 3,989 |
| 1983-1984 | 466 | 2,829 | 3,431 |
| 1984-1985 (prévues) | 470 | 3,896 | 6,213 |
| 1985-1986 (prévues) | 412 | 4,167 | 6,000 |



59

## Section III
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse des coûts

Le Budget des dépenses pour le Programme de contributions de l'employeur aux régimes d'assurance comprend les dépenses budgétaires dont on prévoit l'imputation aux crédits du programme approuvés et prévus par une loi.

En plus des coûts pour ce programme, d'autres coûts relatifs aux pensions et aux assurances prévus par une loi, telle que la Loi sur la pension de la Fonction publique, ont été décentralisés et sont présentés dans la Partie II du Budget principal sous le titre "Contributions aux régimes d'avantages sociaux" des employés pour chaque programme, avec les dépenses touchant les traitements et les salaires. Le programme et les coûts décentralisés prévus par une loi sont présentés au tableau 6 des employés afin de faciliter la compréhension du coût global des avantages sociaux des employés.

**Tableau 6: Coûts des avantages sociaux des employés (en millions de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Coûts des programmes | | | |
| Régimes d'assurance chirurgicale-médicale et autres | 173.8 | 156.2 | 141.9 |
| Paiement aux employés de leur part de la réduction des primes d'assurance-chômage | 9.3 | 8.9 | 7.8 |
| Régimes d'assurance-maladie et autres pour les employés recrutés sur place (à l'étranger) | 1.1 | .6 | .5 |
| Impôts provinciaux sur la masse salariale | 72.5 | 60.4 | 64.7 |
| Loi sur la mise au point des pensions du service public et anciennes lois sur la retraite | .4 | .5 | .5 |
| Régimes de pensions des employés recrutés sur place (à l'étranger) | 4.2 | 3.9 | 2.8 |
| Régimes de sécurité sociale pour les employés recrutés sur place (à l'étranger) | 6.0 | 6.2 | 3.4 |
| Coûts décentralisés | | | |
| Pension de retraite de la Fonction publique | 397.0 | 370.0 | 350.1 |
| Prestations de retraite supplémentaires | 527.0 | 491.0 | 446.3 |
| Régime de pensions du Canada et Régime des rentes du Québec | 97.0 | 85.0 | 78.3 |
| Prestations de décès | 8.0 | 7.0 | 6.9 |
| Assurance-chômage | 212.0 | 189.0 | 146.4 |
| | 1,508.3 | 1,378.7 | 1,249.6 |

Les autres coûts des pensions spéciales prévues par une loi, telles que celles des membres du Parlement, des Forces armées canadiennes et de la GRC, figurent dans le budget du ministère ou de l'organisme en cause.

**Plan de dépenses**
**Programme d'affectations temporaires**

**1985-1986**

## Table des matières

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 5-4

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. État financier récapitulatif 5-6
B. Données de base
 1. Introduction 5-7
 2. Mandat légal 5-7
 3. Objectif du Programme 5-7
 4. Plan d'exécution du Programme 5-7
C. Perspective de planification
 Description 5-7

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

A. Dépenses en personnel 5-9
B. Analyse des coûts 5-10



63

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

## Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $336,000 à l'appui du Programme d'affectations temporaires en 1985-1986. Les autres dépenses, évaluées à $389,000 pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits | (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Programme d'affectations temporaires** | | |
| 20 | Dépenses du Programme | 336 | 330 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 389 | 354 |
| | **Total du Programme** | 725 | 684 |

### Crédit - Libellé et montant

| Numéros des crédits | Ministère et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Programme d'affectations temporaires** | |
| 20 | Affectations temporaires - Dépenses du Programme et autorisation de dépenser les recettes de l'année | 336,000 |

**Programme par activité**

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | Total | |
| | | Fonctionnement | Moins: Recettes à valoir sur le crédit | | |
| Affectations spéciales | 41 | 3,223 | 2,498 | **725** | 684 |



65

## Section I
## Aperçu du Programme

### A. État financier récapitulatif

**Tableau 1: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 2,776 | 2,720 | 2,442 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 389 | 354 | 380 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 21 | 21 | ..... |
| Services professionnels et spéciaux | 37 | 37 | 13 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 3,223 | 3,132 | 2,835 |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit | 2,498 | 2,448 | 2,294 |
| Dépenses nettes | 725 | 684 | 541 |
| Années-personnes autorisées | 41 | 41 | 40 |

Le Programme d'affectations spéciales fonctionne d'après le principe de la récupération partielle des coûts, selon lequel les coûts directs des affectations sont récupérés des ministères d'accueil. Le taux de récupération est de 88 à 90 pour cent des coûts imputés. Le solde non récupéré découle principalement des frais de formation linguistique et de formation en gestion, des congés et des temps morts entre les affectations qui ne sont pas imputés aux ministères.

## B. Données de base

### 1. Introduction

Le Programme d'affectations temporaires fournit les moyens de répondre aux besoins temporaires des ministères et organismes aux niveaux de la haute gestion et des cadres. Sur demande, le personnel est affecté à des tâches ou à des projets dans les ministères, ce qui supprime la nécessité d'établir de nouveaux postes et évite les retards causés par le processus de dotation. Les affectations comportent souvent des révisions majeures de politiques et de programmes, compte tenu de l'évolution de la situation économique et sociale et des améliorations apportées à la gestion des ressources humaines et financières.

### 2. Mandat légal

Le Programme d'affectations temporaires (PAT) a été établi en tant que programme distinct (approuvé par le Conseil du Trésor en vertu de la Loi sur l'administration financière) dans le Budget des dépenses principal de 1976-1977. Auparavant, il fonctionnait depuis 1974 comme projet pilote, en vertu du Programme relatif à l'administration centrale de la Fonction publique.

### 3. Objectif du Programme

L'objectif du Programme d'affectations temporaires est de fournir des cadres et des hauts fonctionnaires pour accomplir provisoirement des tâches hautement prioritaires, en réponse à des demandes de ministères et d'organismes.

### 4. Plan d'exécution du Programme

Le PAT comprend une seule activité. Le secrétariat adjoint de la Division de l'organisation et de la classification de la Direction de la politique du personnel est chargé de l'exécution du programme.

## C. Perspective de planification

### Description

Le nombre et la qualité des demandes émanant des ministères demeurent élevés, environ un tiers de ces demandes d'aide sont acceptées.

Depuis l'instauration du PAT en 1974, il y a eu 377 affectations dans 54 ministères et organismes. En 1983-1984, le PAT a reçu 110 demandes d'aide. Le nombre d'agents disponibles n'a permis que 33 nouvelles affectations. Compte tenu du niveau actuel des ressources, on prévoit le même nombre d'affectations en 1985-1986.

Voici quelles étaient les affectations en cours, par domaine de politique, à la fin de l'année:

**Tableau 2: Affectations par domaine de politique en vertu du PAT**

| | Prévues 1984-1985 | 1983-1984 | 1982-1983 |
|---|---|---|---|
| Développement économique | 13 | 10 | 6 |
| Énergie | 1 | - | - |
| Affaires sociales | 25 | 11 | 11 |
| Justice et questions juridiques | 4 | 4 | 4 |
| Affaires extérieures | 5 | 3 | 6 |
| Services au gouvernement | 20 | 8 | 11 |
| Total | 68 | 36 | 38 |

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

## A. Dépenses en personnel

**Tableau 3: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| Gestion | 39 | 39 | 39 | 50,350 - 96,300 | 68,300 |
| Autre | 2 | 2 | 2 | 13,912 - 65,080 | 55,400 |

**Note:** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.



2069

## B. Analyse des coûts

**Tableau 4: Coût du Programme pour 1984-1985 (en milliers de dollars)**

| | Dépenses de fonctionnement pour 1985-1986 | Moins recettes | Plus* autres coûts | Coûts total net pour 1985-1986 | Coûts total net pour 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|
| Affectations temporaires | 3,223 | 2,498 | 28 | 753 | 715 |

*Services dispensés sans frais par les autres ministères

# Conseil économique du Canada

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

2071

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste auprès du:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1986-III-34 au Canada: $6.00
ISBN 0-660-52943-2 à l'étranger: $7.20

Prix sujet à changement sans préavis

2073

**Budget des dépenses 1985-1986**

**Partie III**

**Conseil économique du Canada**

## Préface

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend deux sections. La section I présente un aperçu et une description du Programme, des données de base, les objectifs et les perspectives en matière de planification, ainsi que des données sur le rendement qui servent à justifier les ressources demandées. La section II fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires. Elle comprend également un extrait du Volume II des Comptes publics permettant d'évaluer le rendement du Programme sur le plan financier au cours de la dernière année.

Ce document a pour objet de permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

## Table des matières

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 4

**Extraits du Volume II des Comptes publics** 5

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Plans pour 1985-1986
  1. Points saillants 6
  2. État financier récapitulatif 7
B. Rendement des années précédentes
  1. Points saillants 7
  2. Aperçu du rendement financier du Conseil en 1983-1984 8
  3. Tendances des dépenses pour la recherche, de 1980-1981 à 1984-1985 9
C. Données de base
  1. Introduction 10
  2. Mandat légal 10
  3. Objectif du Programme 10
  4. Description du Programme 10
  5. Plan d'exécution du Programme 12
D. Perspective de planification
  1. Contexte 13
  2. Initiatives 14
  3. Mise à jour des initiatives déjà annoncées 15
  4. Efficacité du Programme 15
  5. Données sur le rendement et justification des ressources 16

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
  1. Dépenses par article 22
  2. Dépenses en personnel 23
B. Analyse des coûts 23
C. Renseignements complémentaires
  1. Dépenses de fonctionnement affectées à la recherche, de 1981-1982 à 1985-1986 25
  2. Publications du Conseil du printemps 1980 au printemps 1984 26



74

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Autorisation**

L'autorisation est demandée de dépenser $7,859,000 en 1985-1986 à l'appui du Programme du Conseil économique du Canada. Les autres dépenses, évaluées à $786,000 et couvrant les avantages sociaux des employés, seront assumées en vertu de l'autorisation législative existante.

**Besoins financiers par autorisation (en milliers de dollars)**

| Crédits | | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Conseil économique du Canada** | | |
| 20 | Dépenses du Programme | **7,859** | 7,645 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | **786** | 700 |
| | Total du Programme | **8,645** | 8,345 |

**Crédits - Libellé et dépenses prévues**

| Numéro de crédit | Ministère ou organisme (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Conseil économique du Canada** | |
| 20 | Conseil économique du Canada - Dépenses du Programme | **7,859,000** |

**Programme par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget principal 1985-1986 | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire: Fonctionnement | Budgétaire: Dépenses en capital | Total | |
| Travaux en cours au Conseil économique | 133 | 8,597 | 48 | **8,645** | 8,345 |

**Extraits du Volume II des Comptes publics**

**Utilisation des crédits en 1983-1984**

| | Budget principal des dépenses | Total des crédits | **Utilisation réelle** |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | **$** |
| Budgétaire | | | |
| **Crédit 20** - Conseil économique du Canada - Dépenses du Programme | 7,477,000 | 7,477,000 | **7,316,952** |
| **Statutaire** - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 671,000 | 747,000 | **747,000** |
| Total du Programme | 8,148,000 | 8,224,000 | **8,063,952** |



79

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Plans pour 1985-1986

### 1. Points saillants

Aux termes de sa loi constitutive, le Conseil doit présenter des avis en matière de politique économique, favoriser l'éducation du public et contribuer à la formulation d'un consensus général sur les questions économiques et l'orientation des politiques pertinentes. L'engagement du Conseil dans la réalisation de ces objectifs suppose un processus permanent de consultation auprès de tous les secteurs de l'économie. Un programme parallèle de recherche économique, d'analyse de politiques et de communications s'intègre dans cette activité et permet au Conseil de remplir ses fonctions. A ce sujet, voici certaines initiatives prévues pour l'année 1985-1986 :

- présentation du Vingt-deuxième Exposé annuel au Premier ministre et, de façon plus générale, à la population canadienne, à l'automne de 1985 (voir pages 14 et 18);

- publication d'études sur les sujets suivants : l'imposition du revenu du capital; les politiques, les pratiques et la performance des entreprises publiques; les principales questions relatives aux programmes de soins de santé; l'efficacité et l'équité des systèmes canadiens d'éducation; et enfin, les politiques et programmes qui influent sur la mise en valeur et la sécurité des ressources énergétiques canadiennes (voir page 18);

- publication de documents techniques au sujet de l'incidence de l'évolution technologique sur le marché du travail ainsi que des principaux problèmes économiques qui confrontent actuellement l'agriculture canadienne (voir page 18);

- publication de comptes rendus des colloques parrainés par le Conseil sur le rôle des femmes dans la population active et la performance de certaines sociétés d'État en fonction de leurs objectifs explicites et implicites, ainsi que les versions révisées des documents connexes (voir pages 14 et 19).

## B. État financier récapitulatif

Les besoins de financement du Conseil économique du Canada, en ce qui a trait au Budget des dépenses et à l'exercice financier courant, sont présentés au tableau 1.

**Tableau 1 : État financier récapitulatif (en milliers de dollars)**

| | **Budget principal 1985-1986** | Prévu 1984-1985 | Différence |
|---|---|---|---|
| Travaux en cours au Conseil économique | **8,645** | 8,345 | 300 |
| Années-personnes autorisées | **133** | 133 | -- |

L'accroissement net de $300,000 en 1985-1986, par rapport aux dépenses prévues pour 1984-1985, représente une augmentation de $311,000 des provisions pour tenir compte du coût de l'inflation dans les salaires et avantages sociaux des employés et une réduction de $11,000, somme qui devait servir à parrainer Expo 86. (Ces fonds sont transférés à Transports Canada.)

## B. Rendement des années précédentes

### 1. Points saillants

Aucun changement n'est prévu dans le rendement du Conseil en ce qui touche les objectifs énoncés dans son plan de dépenses pour 1984-1985.

Principales réalisations du Conseil en 1983-1984 :

- publication de deux documents de consensus : "Les enjeux du progrès - Innovations, commerce et croissance", et le Vingtième Exposé annuel, intitulé "L'amorce d'un redressement";
- publication de vingt-six documents techniques et cinq études portant sur d'importantes questions économiques allant de l'énergie et du développement économique de l'Ouest aux questions touchant le marché du travail (voir tableau 7, page 20);
- vastes consultations au sujet des travaux en cours ayant incité le Conseil à remettre à plus tard la publication de ses rapports sur le développement économique de l'Ouest et la croissance de la productivité, mais ayant permis de mieux

intégrer dans les rapports finals les résultats des consultations intensives qui ont précédé la date de publication (bien que la recherche fondamentale et l'analyse de politiques aient été terminées au cours de l'année 1983-1984);

- révision, mise à jour et restructuration du modèle économétrique CANDIDE de l'économie canadienne; les dernières "retouches" seront apportées au début de 1984-1985;

- important accroissement de son programme de consultations auprès de groupes-cibles autres que le gouvernement fédéral (voir tableau 8, page 21);

- approbation des programmes de travail, de dotation en personnel et de financement de deux nouvelles équipes de recherche et d'analyse de politiques au cours de 1983-1984; l'une a été chargée d'examiner la question très complexe de l'imposition des revenus du capital et l'autre d'étudier le rôle, les objectifs et la performance des sociétés d'État (ou entreprises publiques) à tous les paliers de gouvernement, s'occupant de fournir des biens et services au public (voir tableau 12, page 25).

Bien que cela ne paraît pas dans son plan de dépenses pour 1983-1984, le Conseil a participé aux audiences de la Commission Macdonald à plusieurs occasions. Des membres à temps plein et des économistes du Conseil ont fourni des avis professionnels à l'équipe chargée du programme de recherche et d'analyse de politiques de la Commission, l'entente étant que chaque partie conserve son indépendance complète pour ce qui est de l'élaboration et de la présentation de ses rapports et recommandations en matière de politique économique. En outre, sur demande, des membres du Conseil et du personnel ont présenté des exposés analytiques et des recommandations techniques au Comité consultatif de la petite entreprise, et ont également présenté des mémoires à un certain nombre de groupes de travail parlementaires.

## 2. Aperçu du rendement financier du Conseil en 1983-1984

**Tableau 2 : Budget principal et dépenses réelles - Comparaison pour l'année 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | Budget principal 1983-1984 | Dépenses réelles 1983-1984 | **Différence** |
|---|---|---|---|
| Total du Programme | 8,148 | 8,064 | (84) |

## 3. Tendances des dépenses pour la recherche, de 1980-1981 à 1984-1985

Le tableau 3 donne un aperçu des tendances des dépenses pour les trois principales fonctions du Conseil économique, de 1980-1981 à 1984-1985. Le graphique montre la plus grande priorité accordée à la consultation en matière de politique économique ainsi qu'à l'éducation du public, par rapport aux fonctions de recherche et d'administration, depuis 1980-1981. Il souligne également le fait que les dépenses du Conseil ont effectivement diminué, en dollars constants de 1980-1981 (l'indice des prix à la consommation (IPC) a été utilisé comme coefficient de déflation).

**Tableau 3 : Répartition des dépenses par fonction, de 1980-1981 à 1984-1985[1]**

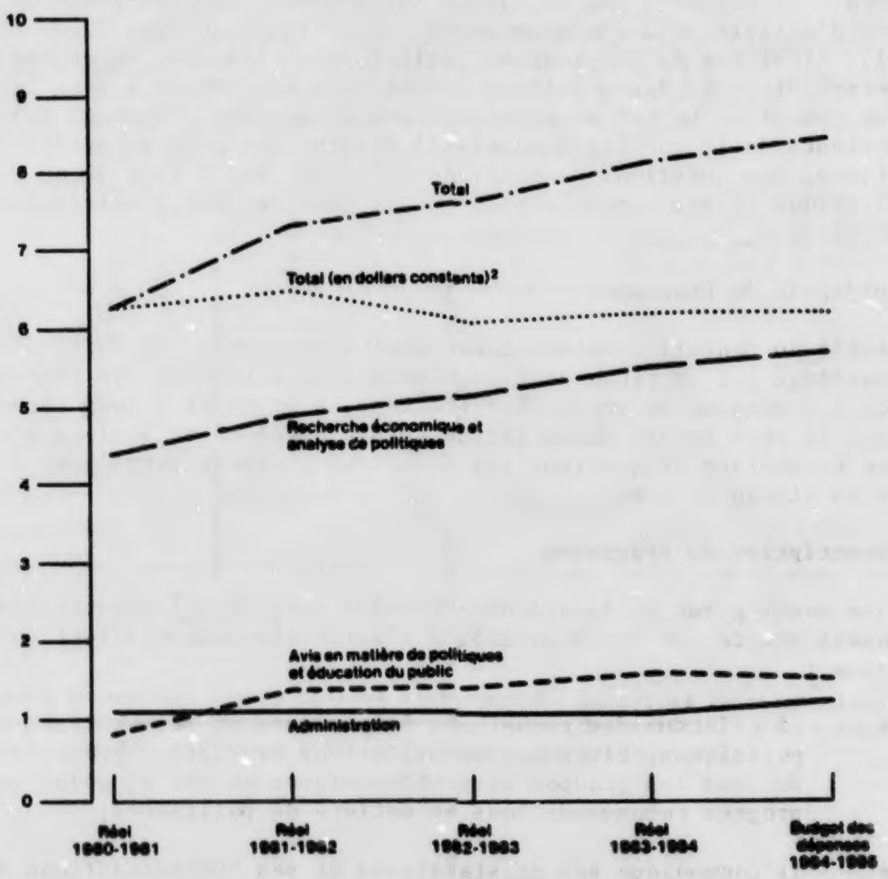


[1] Sauf indication contraire, les chiffres indiquent des valeurs en dollars courants.

[2] Les valeurs de l'IPC au milieu de l'année ont été utilisées pour calculer les niveaux de dépenses en dollars constants de 1980-1981.

Note: Les frais généraux, tels que les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, les indemnités de cessation d'emploi et la rémunération des heures supplémentaires, sont inclus au prorata sous chaque fonction.



93

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Conseil économique du Canada est un organisme de recherche indépendant à vocation consultative créé par le Parlement en 1963. Il a pour mission générale d'étudier un large éventail de questions touchant le développement économique du Canada et de faire rapport de ses conclusions. Il demeure le seul organisme d'envergure nationale à détenir un mandat spécial et permanent du Parlement pour étudier les politiques économiques à moyen et à long termes.

### 2. Mandat légal

Le Conseil a été créé par la Loi sur le Conseil économique du Canada, sanctionnée par le Parlement le 2 août 1963, et relève du Premier ministre. Il est tenu par la Loi de lui présenter chaque année un rapport d'activité qui comprend aussi des états financiers (Rapport annuel), ainsi que de préparer et publier, tous les ans, un exposé des perspectives et des problèmes économiques à moyen et à long termes (Exposé annuel). La Loi ne restreint pas le mandat du Conseil à l'égard des secteurs de la société auxquels il destine ses avis en matière de politiques, des questions économiques qu'il choisit d'étudier ou des consultations et des communications qu'il peut décider d'entreprendre ou d'établir.

### 3. Objectif du Programme

L'objectif du Conseil consiste à formuler des conseils et faire des recommandations sur la façon dont le Canada peut atteindre les plus hauts niveaux d'emploi et de production efficace, à moyen et à long termes, afin que le pays puisse connaître un rythme accéléré et soutenu d'expansion économique et que tous les Canadiens puissent participer à la hausse du niveau de vie.

### 4. Description du Programme

Parmi la vaste gamme de fonctions précisées dans sa loi constitutive, le Conseil compte sur trois ensembles d'activités pour réaliser son programme :

- il effectue des recherches économiques et des analyses de politiques, tient des consultations avec des représentants de tous les groupes socio-économiques et met au point ses propres recommandations en matière de politiques;
- il communique ses constatations et ses recommandations aux décideurs de tous les secteurs de l'économie pour qu'ils en tiennent compte dans leur propres politiques et stratégies qui ont une influence directe sur la performance de l'économie;

- il favorise une meilleure appréciation des questions économiques d'un bout à l'autre du pays.

Le tableau 4 illustre la manière dont les activités fonctionnelles du Conseil économique (à l'exclusion des services administratifs) sont orientées en vue de la réalisation de ses objectifs.

**Tableau 4 : Activités fonctionnelles au Conseil économique**

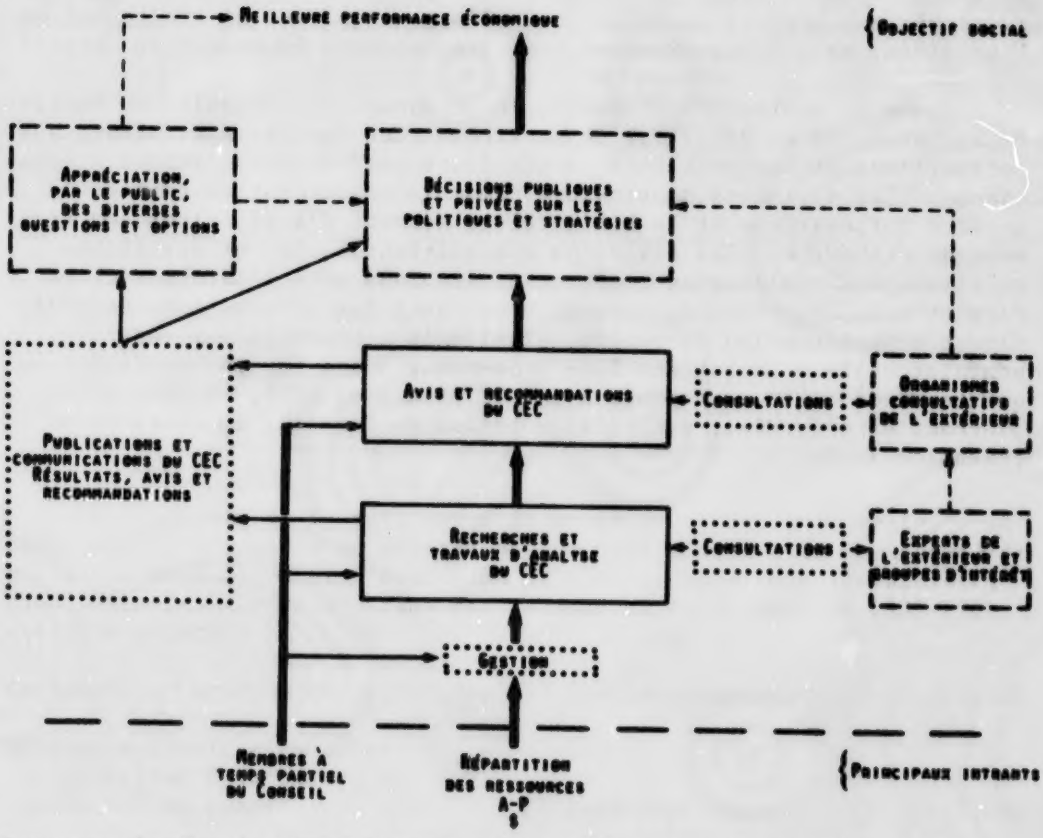


Les cases formées de lignes pleines indiquent des activités fonctionnelles.
Les cases formées de lignes pointillées indiquent des activités opérationnelles.
Les cases formées de lignes brisées indiquent des groupes-cibles.

## 5. Plan d'exécution du Programme

Toute l'activité du Conseil économique n'a qu'une seule fin, la réalisation de son Programme. Le Conseil se compose d'au plus 28 membres, dont trois à temps plein et jusqu'à 25 à temps partiel. Les membres à temps plein, le président et deux directeurs, dirigent le personnel composé d'économistes et d'autres spécialistes. Les membres à temps partiel forment un échantillon représentatif des divers éléments de la société canadienne. Ils collaborent à l'établissement des priorités de recherche, jouent un rôle dans la préparation des rapports les plus importants, comme l'Exposé annuel, et font partie de comités consultatifs rattachés aux projets de recherche. Ils ne reçoivent ni traitement ni honoraires, mais leurs dépenses sont prévues dans le budget du Conseil.

Comme le montre le tableau 5, le personnel est organisé en équipes de recherche et en divisions de services. Ces équipes s'attaquent aux perspectives et aux problèmes particuliers confrontant l'économie canadienne. Les divisions de services comme le traitement de textes, le service informatique et la bibliothèque servent d'auxiliaires aux travaux de recherche. Ces divisions s'acquittent également des tâches relatives aux publications, aux communications et à l'information en rapport avec les rôles du Conseil concernant les propositions de politiques et l'éducation du public, ainsi qu'à l'ensemble des services administratifs. Le tableau 5 ne présente pas les équipes de recherche qui termineront leurs travaux avant le milieu de 1985, ni celles qui pourront être formées, avec l'approbation du Conseil, au cours de la prochaine année.

**Tableau 5 : Organigramme (au 1er avril 1985)**

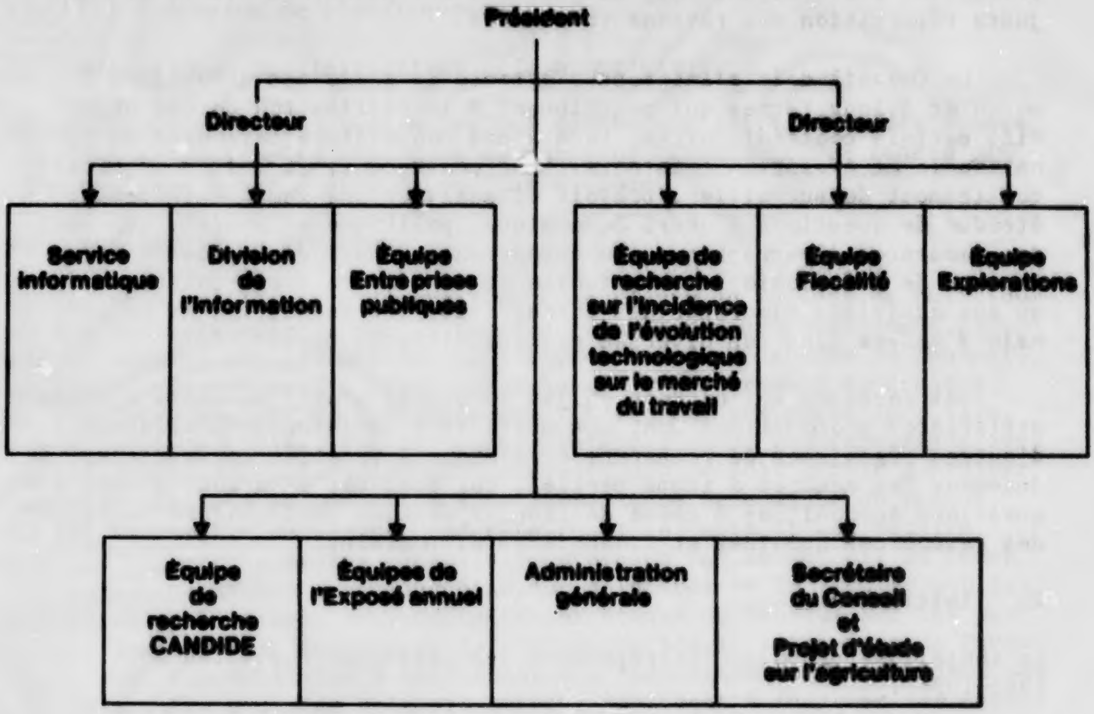


Le programme du Conseil comporte trois fonctions principales : la recherche et l'analyse de politiques, un rôle consultatif en matière de politique économique et l'éducation du public, ainsi que l'administration générale. La répartition des ressources du Conseil en 1985-1986 est la suivante :

| | | |
|---|---|---|
| Recherche et analyse de politiques | 95 années-personnes | $5,910,000 |
| Rôle consultatif en matière de politique économique, et éducation du public | 24 années-personnes | 1,547,000 |
| Administration générale | 14 années-personnes | 1,188,000 |
| | 133 années-personnes | $8,645,000 |

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Dans l'exécution de son mandat, le Conseil doit examiner une multitude de facteurs qui contribuent à la réalisation des grands objectifs économiques énoncés dans sa loi constitutive, soit : un niveau d'emploi

élevé et productif, une stabilité raisonnable des prix, un niveau de production élevé et soutenu, une balance des paiements viable et une juste répartition des revenus croissants.

Le Conseil doit s'intéresser à toute la gamme des stratégies à moyen et à long termes qui contribuent à la réalisation de ces objectifs parfois contradictoires, face à une conjoncture nationale et internationale en évolution constante. Par conséquent, il doit s'efforcer constamment de surveiller, prévoir et analyser une gamme extrêmement étendue de questions d'ordre économique, politique et social, qui vont des tendances démographiques au changement technologique, des divers aspects de l'économie internationale et de l'ordre socio-politique jusqu'aux activités concrètes des entreprises, des industries et de la main-d'oeuvre dans les diverses collectivités du pays.

Les facteurs qui entrent en jeu lorsqu'il s'agit de choisir entre différentes propositions sont les suivants : les études qu'effectuent d'autres organismes de recherche économique à vocation consultative; le jugement des membres à temps partiel, qui prennent un grand intérêt aux questions économiques à cause de leur expérience particulière ainsi que des ressources humaines et financières disponibles.

## 2. Initiatives

Le Conseil se propose d'entreprendre les activités suivantes en 1985-1986 :

- Il publiera le Vingt-deuxième Exposé annuel, qui reflète les efforts de recherche et d'analyse des équipes de l'Exposé annuel et du modèle CANDIDE, de même que les délibérations du Conseil lui-même, et qui présentera une évaluation de la performance passée ainsi que diverses perspectives à moyen terme pour les principaux aspects de l'activité économique. L'Exposé analysera en outre l'écart persistant de la croissance économique du Canada, inférieure à son potentiel, et présentera des recommandations de politiques propres à accroître cette performance au cours des prochaines années (voir page 18).

- Le Conseil publiera un rapport sur son colloque sur les femmes et le marché du travail afin de diffuser les résultats de la recherche fondamentale entreprise sous ses auspices, des délibérations elles-mêmes, ainsi que des conclusions et recommandations à ce colloque (voir page 19).

- De concert avec d'autres organismes de recherche et conseils fédéraux qui distribuent des subventions, le Conseil économique parrainera, dans le cadre du programme Expo 86, une série de séminaires régionaux sur la contribution de la

recherche et du développement à la satisfaction à long terme des aspirations collectives sur le plan social et dans le domaine de l'environnement.

## 3. Mise à jour des initiatives déjà annoncées

Les réalisations du Conseil en ce qui touche ses initiatives des années précédentes sont présentées sous la rubrique "Rendement des années précédentes" aux pages 7 et 8 du présent document.

## 4. Efficacité du Programme

Étant donné qu'il existe diverses sources d'avis en matière de politique et que les avis offerts par le Conseil ne sont pas nécessairement acceptés ni adoptés par les décideurs, l'efficacité du Programme du Conseil, de par sa contribution à l'amélioration de la performance économique, ne peut être évaluée qu'indirectement. L'intérêt que porte le public aux rapports du Conseil et le degré d'intégration de ses recommandations dans le cadre de la formulation des politiques peuvent servir à évaluer les répercussions du Conseil sur la performance économique du Canada. Il est impossible de mesurer ces répercussions, mais il est notoire que les recherches et les consultations menées par le Conseil au cours des dernières années suscitent beaucoup d'intérêt de la part du public. Par exemple, l'intérêt soutenu porté aux études du Conseil sur les pensions, les marchés financiers, la réglementation et l'économie de Terre-Neuve sont des indications des effets des recherches du Conseil dans ces domaines. Les exemples suivants servent également à indiquer les répercussions des travaux du Conseil :

- Les nombreuses demandes de la part d'autres institutions de recherche pour participer avec le Conseil à des entreprises conjointes montrent bien l'efficacité du Conseil dans ce domaine. On peut l'attribuer en partie à la pratique du Conseil de faire examiner par "ses pairs" ses programmes de recherche et ses travaux en cours, à des moments stratégiques de la préparation de documents de consensus. La participation du Conseil à l'Economic Research Group, qui est formé des principaux dirigeants de toutes les grandes institutions de recherche économique et d'analyse de politiques, permet de réduire au minimum le dédoublement des efforts. L'esprit de coopération et d'aide qui caractérise les activités du Conseil ressort nettement des premières ententes conclues avec la Commission Macdonald, en vertu desquelles les membres à temps plein et le personnel du Conseil participent aux activités des groupes de travail économiques de la Commission qui s'occupent de l'élaboration de programmes de recherche, quoiqu'ils ne participent pas à leurs activités de formulation des politiques. De même, le Conseil a contribué aux travaux de plusieurs commissions provinciales et ce, à leur invitation.

- Pour ce qui est de favoriser une évaluation plus globale des questions économiques au pays, une enquête réalisée en 1983 et portant sur les magazines à abonnement gratuit de la catégorie voyages, monde des affaires et questions d'intérêt général, indique que la publication du Conseil "Au Courant" sur les affaires économiques dépasse largement les autres publications quant à l'intérêt du lecteur. De même, les membres à temps plein du Conseil ont participé à de nombreuses tribunes téléphoniques et à des débats et entrevues sur une vaste gamme de questions économiques. Les membres à temps plein du Conseil ne peuvent accepter toutes les invitations à participer à de telles tribunes d'information publique en raison de leur trop grand nombre.

- Le rapport du Conseil intitulé "Les enjeux du progrès - Innovations, commerce et croissance", publié en juin 1983, place le Conseil au premier rang des organismes de recherche sur la question de l'amélioration de la productivité dans les industries de service, celles précisément qui embauchent actuellement le plus grand nombre de Canadiens et qui offrent les meilleures possibilités de croissance de l'emploi. En 1984, le Conseil a accepté la proposition d'un ministère fédéral et a préparé un plan de recherche détaillé au sujet de la productivité dans les industries de service. Le Conseil a procédé en outre à de nombreuses autres consultations.

- Dans le Vingtième Exposé annuel du Conseil intitulé "L'amorce d'un redressement", publié en septembre 1983, dix-neuf recommandations en matière de politiques dans des domaines comme les questions budgétaires et monétaires, les politiques de revenu et l'inflation, les stimulants à l'épargne, les questions inhérentes au marché du travail, les questions sociales, et le commerce international ont été présentées et des moyens ont été élaborés sur la façon dont chacune de ces mesures pourrait contribuer à la performance économique à moyen terme. Plus d'un an après sa publication, le Conseil reçoit encore de nombreuses demandes afin de discuter des propositions présentées dans l'Exposé.

## 5. Données sur le rendement et justification des ressources

Le Conseil économique du Canada dispose d'un niveau donné de ressources pour exercer ses activités. Ces ressources imposent des contraintes pratiques au Programme et au niveau général des activités. C'est donc dire que certaines initiatives importantes qui exigeraient des ressources supplémentaires dépendent de décisions pouvant habiliter le Conseil à les entreprendre et à lui accorder le financement nécessaire. Le Premier ministre peut lui demander de prendre de telles initiatives.

Le processus de recherche, d'analyse et de consultation (voir le tableau 4, page 11) qui mène à la publication des documents de consensus prend de deux ans et demi à trois ans. Donc, les résultats obtenus au cours d'une année donnée traduisent l'application des ressources au cours de l'année courante et des années antérieures.

Le tableau 6 indique la répartition du budget du Conseil pour l'année 1985-1986 pour chaque fonction et projet de recherche.

On trouvera aux tableaux 7 et 8 respectivement les tendances sur cinq ans des activités de publication et de relations avec les institutions. Dans chaque domaine, l'application des ressources aura tendance à être stable pendant l'année courante et les années suivantes. Des renseignements supplémentaires relatifs aux dépenses affectées aux projets de recherche et une liste des publications du Conseil sont présentés à la section II du présent document (voir les pages 25 à 28).

On trouvera à la rubrique "Rendement des années précédentes", aux pages 7 et 8 du présent document, la présentation de la performance relative au plan de dépenses de l'année 1983-1984.

**Tableau 6 : Répartition des ressources et résultats par fonction et par principaux projets, 1985-1986**

| | (en milliers de dollars) | Années-personnes | Résultats prévus |
|---|---|---|---|
| **A. Fonction de recherche et d'analyse en matière de politiques** | | | |
| Équipes de recherche | | | |
| Exposé annuel[1] | 351 | 5 | La publication du 22e Exposé annuel d'ici la fin de 1985. |
| CANDIDE | 651 | 10 | Contribution à la préparation du 22e Exposé annuel. |
| Entreprises publiques | 533 | 8 | Réalisation de la phase de recherche et d'analyse d'ici le milieu de l'exercice 1985-1986 et présentation d'un rapport de consensus du Conseil sur le sujet en 1986. |
| Fiscalité | 659 | 9 | Réalisation de la phase de recherche et d'analyse d'ici la fin de 1985-1986 et présentation d'un rapport de consensus du Conseil sur le sujet en 1986-1987. |
| Incidence de l'évolution technologique sur le marché du travail | 682 | 9 | Publication de rapports provisoires et d'études techniques et consultations avec des experts de l'extérieur et des groupes d'intérêt. Le rapport de consensus doit être présenté en 1986-1987. |
| Agriculture | 216 | 3 | Publication de rapports provisoires et d'études techniques et consultations avec des groupes d'intérêt de l'extérieur. Le rapport de consensus doit être présenté en 1987-1988. |
| Explorations | 331 | 5 | Rapports de recherche et documents d'étude sur d'importantes questions économiques, comme l'enseignement et les soins de santé. Propositions de nouveaux projets de recherche. |
| Autres recherches directes | 565 | 8 | Conception et lancement de programmes de recherche portant sur deux importants thèmes économiques à être choisis par le Conseil. |
| Total partiel | 3,988 | 57 | |

| | (en milliers de dollars) | Années-personnes | Résultats prévus |
|---|---|---|---|
| Soutien de la recherche | 1,922 | 38 | Traitement de textes et de données, services de la bibliothèque et publication de rapports de recherche. |
| Total - Recherche et analyse en matière de politiques | 5,910 | 95 | |
| B. Avis en matière de politiques et éducation du public | | | |
| Membres du Conseil[2] | 410 | 3 | Formulation de recommandations en matière de politiques et leur communication aux responsables des décisions dans les secteurs public et privé, consultation au sujet des moyens de réaliser le consensus sur les questions économiques, et initiatives pour l'éducation du public. |
| Services de soutien | 1,137 | 21 | Publication des comptes rendus des colloques sur les femmes en milieu de travail et sur les entreprises publiques, relations avec les médias et les institutions, services de renseignements et de communication. |
| Total - Avis en matière de politiques et éducation du public | 1,547 | 24 | |
| C. Administration générale | 1,188 | 14 | Services du personnel, ainsi que services administratifs et financiers, pour toutes les activités du Conseil. |
| Total global | 8,645 | 133 | |

[1]Les données relatives aux années-personnes représentent l'affectation, pour une année complète, de ressources à la préparation de l'Exposé annuel plutôt qu'à un projet non continu.

[2]Les statistiques sur les années-personnes ne comprennent pas les membres à temps partiel du Conseil, étant donné qu'ils ne reçoivent aucune rémunération. Toutefois, leurs dépenses sont comprises dans le Budget des dépenses.

**Tableau 7 : Activités de publication par fonction**
**1980-1981 - 1985-1986**

| | 1985-1986 Prévu | 1984-1985 Prévu | 1983-1984 Réel | 1982-1983 Réel | 1980-1981 Réel |
|---|---|---|---|---|---|
| **Recherche et analyse en matière de politiques** | | | | | |
| Publications | | | | | |
| - études | 14 | 10 | 5 | 8 | 11 |
| - comptes rendus de conférences | 2 | 0 | 0 | 1 | 1 |
| - documents d'étude | 24 | 24 | 26 | 12 | 26 |
| **Rôle consultatif et éducation du public** | | | | | |
| Publications | | | | | |
| - documents de consensus | 1 | 4 | 2 | 3 | 1 |
| - magazine à grand tirage | | | | | |
| - nombre de numéros | 4 | 3 | 4 | 4 | 3 |
| - tirage par numéro | 42,000 | 42,000 | 42,000 | 42,000 | 40,000 |
| **Administration générale** | | | | | |
| Publications | | | | | |
| - rapport annuel | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |

**Tableau 8 : Activités relatives aux relations avec les institutions 1980-1981 - 1985-1986**

| Rencontres avec des | 1985-1986 Prévu | 1984-1985 Prévu | 1983-1984 Réel | 1982-1983 Réel | 1980-1981 Réel |
|---|---|---|---|---|---|
| Ministres et députés fédéraux | 15 | 15 | 13 | 13 | 8 |
| Hauts fonctionnaires fédéraux nommés | 25 | 25 | 27 | 23 | 20 |
| Représentants des administrations provinciales | 25 | 30 | 26 | 19 | 5 |
| Représentants des municipalités et des universités | 25 | 25 | 24 | 13 | 15 |
| Groupes de recherche économique et sociale | 15 | 15 | 19 | 10 | 17 |
| Organisations ouvrières | 4 | 3 | 3 | 2 | 3 |
| Groupes d'intérêt du secteur privé | 40 | 40 | 37 | 32 | 22 |

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

**Tableau 9 : Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget principal 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 5,629 | 5,404 | 5,051 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 786 | 700 | 747 |
| | 6,415 | 6,104 | 5,798 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 444 | 444 | 442 |
| Information | 303 | 303 | 198 |
| Services professionnels et spéciaux | 1,116 | 1,127 | 1,248 |
| Location | 54 | 54 | 51 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 66 | 66 | 65 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 198 | 198 | 207 |
| Toutes autres dépenses | 1 | 1 | 2 |
| | 2,182 | 2,193 | 2,213 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 8,597 | 8,297 | 8,011 |
| Capital | 48 | 48 | 53 |
| Total des dépenses | 8,645 | 8,345 | 8,064 |

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 10 : Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées 85-86 | 84-85 | 83-84 | Échelle de traitement actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| Gestion | 14 | 15 | 15 | 50,350-96,300 | 72,251 |
| Scientifique et professionnelle | 40 | 42 | 45 | 13,609-88,120 | 47,900 |
| Administration et service extérieur | 27 | 26 | 23 | 12,766-66,252 | 40,166 |
| Technique | 18 | 17 | 16 | 10,719-63,173 | 32,099 |
| Soutien administratif | 34 | 33 | 36 | 12,636-37,130 | 24,860 |

Note : Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## B. Analyse des coûts

**Tableau 11 : Coûts du Programme (en milliers de dollars)**

| | Dépenses de fonctionnement 1985-1986 | Plus autres coûts | **Coût total** | Total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|
| Travaux en cours au Conseil économique | 8,645 | 812 | **9,457** | 9,143 |

Les autres coûts, qui s'élèvent à $812,000 comprennent :

| | (en milliers de dollars) |
|---|---|
| • locaux fournis gratuitement pour le MTP | 710 |
| • services fournis gratuitement par le MAS | 102 |

## C. Renseignements complémentaires

### 1. Dépenses de fonctionnement affectées à la recherche de 1981-1982 à 1985-1986

**Tableau 12 : Dépenses[1] affectées à la recherche, 1981-1982 à 1985-1986**

| | 1985-1986 Budget | 1984-1985 Budget | 1983-1984 Réel | 1982-1983 Réel | 1981-1982 Réel |
|---|---|---|---|---|---|
| Exposés annuels | | | | | |
| Processus des Exposés annuels | 310 | 456 | 287 | 210 | |
| CANDIDE | 581 | 628 | 609 | 596 | 578 |
| Total partiel | 891 | 1,084 | 896 | 806 | 578 |
| Autres rapports de consensus | | | | | |
| Agriculture | 193 | 135 | -- | -- | -- |
| Évolution technologique et marchés du travail | 613 | 296 | -- | -- | -- |
| Entreprises publiques | 476 | 539 | 195 | -- | -- |
| Imposition du revenu du capital | 590 | 514 | 251 | -- | -- |
| Énergie | -- | 277 | 715 | 544 | 62 |
| Études régionales (Développement) | -- | 118 | 552 | 490 | 227 |
| Croissance et productivité | -- | 120 | 379 | 406 | 326 |
| Marchés financiers | -- | -- | 139 | 176 | 337 |
| Progrès technologique, productivité et croissance | -- | -- | -- | 169 | 335 |
| Marchés du travail | -- | -- | -- | 211 | 409 |
| Études régionales (Fiscalité) | -- | -- | -- | -- | 415 |
| Total partiel | 1,872 | 1,999 | 2,231 | 1,996 | 2,111 |
| Autres recherches directes | 797 | 316 | 242 | 355 | 304 |
| Total - Recherches directes | 3,560 | 3,399 | 3,369 | 3,157 | 2,993 |
| Total - Soutien de la recherche | 1,722 | 1,766 | 1,580 | 1,458 | 1,392 |
| Total - Recherche économique et analyse en matière de politiques | 5,282 | 5,165 | 4,949 | 4,615 | 4,385 |

[1] Sont exclus les avantages accordés aux employés, les locaux fournis gratuitement par le MTP et les services fournis gratuitement par le MAS pour toutes les années; et, pour 1984-1985 et 1985-1986, les réserves pour rajustement de rémunération.



99

## 2. Publications du Conseil du printemps 1980 au printemps 1984

Les publications émanant du Conseil dans les deux langues officielles reflètent toute la gamme des questions socio-économiques traitées par le Conseil. La liste complète est trop longue pour être fournie dans ce document; toutefois, la liste suivante donnera une indication des documents publiés.

### Exposés annuels

Dix-septième Exposé annuel : Un climat d'incertitude, 1980
Dix-huitième Exposé annuel : Sortir de l'impasse, 1981
Dix-neuvième Exposé annuel : Les temps difficiles - Politiques et contraintes, 1982
Vingtième Exposé annuel : L'amorce d'un redressement, 1983

### Rapports du Conseil

Au-delà de la dépendance - Pour une productivité accrue à Terre-Neuve, 1980
Pour une réforme de la réglementation, 1981
Le financement de la Confédération - D'aujourd'hui à demain, 1982
Pénuries et carences - Travailleurs qualifiés et emplois durant les années 80, 1982
Intervention et efficacité - Une étude des prêts et cautions de l'État au secteur privé, 1983
Les enjeux du progrès - Innovations, commerce et croissance, 1983

### Compte rendu de conférences

Observations sur les revenus au Canada - Recueil de documents présentés à la Conférence sur les revenus au Canada, 1980
Les méfais de l'inflation pour l'entreprise - Compte rendu du Colloque sur l'inflation, la fiscalité et la comptabilité des entreprises, 1982

### Études

#### Études régionales :

L'avenir de la pêche à Terre-Neuve - Les promesses de la zone des 200 milles, 1980
Perspectives nouvelles sur le chômage frictionnel - Une comparaison entre Terre-Neuve et le Canada, 1980
La langue et le revenu du travail à Montréal, 1980
Une théorie des disparités interrégionales appliquée à Terre-Neuve, 1981
L'industrie forestière à Terre-Neuve et au Labrador, 1981

Marchés du travail :

Le roulement de la main-d'oeuvre dans l'industrie ontarienne, 1980
Le salaire minimum - Nouveaux aspects théoriques, empiriques et politiques, 1980
Les besoins en main-d'oeuvre qualifiée - Résultats de l'enquête sur les ressources humaines, 1982
Recherche d'emploi, chômage et gains salariaux sur le marché du travail, 1982
Chômage et dynamique du marché du travail au Canada, 1984

Régimes de retraite :

Les régimes privés de retraite en contexte inflationniste, 1980
La sécurité de la vieillesse - Une comparaison internationale, 1980
Le financement futur du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, 1980
Les régimes de retraite publics et les transferts intergénérationnels, 1980
L'incidence des régimes de pension publics sur la répartition des revenus au Canada, 1980
La population et la main-d'oeuvre au Canada - Projections 1976-2051, 1980

Réglementation économique :

L'indemnisation des victimes de la pollution au Canada, 1981
La réglementation des pêches commerciales au Canada, 1981
Les revenus agricoles au Canada, 1982
Le choix des instruments d'intervention, 1982
L'intervention de l'État dans le secteur agricole au Canada, 1982

Les relations avec les pays en développement :

Les relations commerciales entre le Canada et les pays en développement - La composition des exportations et des importations et les entraves au commerce, 1980
La présence des sociétés canadiennes dans le Tiers Monde - Investissements directs et diffusion de la technologie, 1980

L'inflation et ses répercussions :

Pour mieux comprendre l'indice des prix à la consommation, 1980
Salaires et inflation au Canada, 1980
Taux réels de rendement agrégés ex post au Canada, 1947-1976, 1982

Marchés financiers :

L'aide publique au financement des exportations, 1984
Les prêts subventionnés par l'État, 1984



2101

**Productivité et progrès technologique :**

Les prix de l'énergie et la productivité dans le secteur manufacturier, 1957-1976 - Une analyse exploratoire, 1981
L'informatique dans le secteur tertiaire, 1981
Les dépenses du Canada au titre de la recherche et du développement - Une comparaison internationale, 1982
La croissance de la productivité - Une analyse interindustrielle, 1983

**Fédéralisme fiscal :**

Une analyse économique de la péréquation, 1982
Les migrations internes et la structure budgétaire d'un État fédéral, 1982

**Autres études :**

L'effet des incitations à l'investissement sur la croissance économique, 1983
Le mariage, la population et le taux d'activité des femmes, 1983

**Note** : En plus des documents figurant dans la liste ci-dessus, plus de 90 études techniques ont été publiées au cours de cette même période. Également, 28 documents de travail et 24 rapports techniques ont été publiés, de 1980 à 1982, dans le cadre du mandat sur la réglementation.

# Conseil national de recherches Canada

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

2103

# Conseil national de recherches Canada

## Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

Plan de dépenses

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste au:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT 31-2/1986-III-63 Canada: 12.00 $
ISBN 0-660-52970-X à l'étranger: 14.40 $

Prix sujet à changement sans préavis

2105

Budget des dépenses 1985-1986

Partie III

Conseil national
de recherches Canada

07

**Préface**

Le présent document comporte les plans de dépenses portant sur les deux programmes du Conseil national de recherches (CNRC): le Programme de recherches scientifiques et industrielles et le Programme d'information scientifique et technique. Le document est divisé en trois chapitres. Le premier comprend une introduction au CNRC et le résumé des deux programmes. Les deux autres constituent les plans des dépenses de chaque programme. Des extraits de la Partie II du budget des dépenses sont inclus dans les chapitres 2 et 3 pour assurer le lien avec les autres documents budgétaires.

Le plan de dépenses portant sur le Programme de recherches scientifiques et industrielles est divisé en trois sections un peu plus détaillées de l'une à l'autre. La section I présente un aperçu du Programme, et des renseignements sur la situation actuelle du Programme. La section II analyse chaque activité et fournit des détails particuliers sur les résultats prévus au cours du prochain exercice financier. La section III expose en détail les coûts et les ressources du Programme et fournit des analyses spéciales qui permettront de mieux le comprendre.

Le plan de dépenses portant sur le Programme d'information scientifique et technique est divisé en deux sections. La section I présente un aperçu du Programme et comprend une description et des renseignements sur les données de base, les objectifs et la perspective de planification du Programme ainsi que sur son rendement, lequel justifie les ressources demandées. La section II fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources, ainsi que des analyses spéciales dont le lecteur pourrait avoir besoin pour bien comprendre le Programme.

Le plan de dépenses a pour objet de permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements particuliers. La table des matières sert de guide détaillé du contenu de chaque section. Le plan comprend aussi un tableau des besoins financiers qui renvoie à des renseignements plus détaillés aux pages de la section II.

## Table des matières

Résumé du Ministère 1-1

Programme de recherches scientifiques et industrielles 2-1

Programme d'information scientifique et technique 3-1



99

## Résumé du Ministère

## Rôle et responsabilités

Le mandat du Conseil national de recherches (CNRC) est établi par la Loi sur le Conseil national de recherches qui autorise le CNRC à entreprendre, à aider ou à promouvoir des recherches scientifiques et industrielles. De façon plus précise, la Loi autorise le CNRC à fournir et à faire fonctionner des installations et à les mettre à la disposition des firmes industrielles, des organisations ou des personnes; à établir, à diriger et à conserver une bibliothèque scientifique nationale; à publier, à vendre ou à distribuer de l'information scientifique et technique avec l'approbation ministérielle; à entreprendre des travaux de développement et des expériences visant à l'amélioration des procédés, méthodes ou produits dans les arts utiles et la fabrication à des fins scientifiques; à diriger et à administrer les observatoires d'astronomie du gouvernement fédéral.

Conformément à son mandat, le CNRC entreprend des activités de recherche et de développement en sciences et en génie pour répondre aux besoins économiques et sociaux. Ces activités englobent les travaux dans les domaines de l'avancement de la connaissance, du bâtiment et de la construction, de l'énergie, de l'environnement, de l'alimentation et de la foresterie, de la santé, de la technologie industrielle, de la recherche dans le secteur public, de l'espace et des transports.

Le CNRC fournit aussi une aide technique directe à l'industrie et il appuie financièrement les sociétés qui entreprennent des projets de recherche innovatrice et les industries qui acquièrent des technologies mises au point dans les laboratoires gouvernementaux. Le CNRC établit et maintient les normes physiques; il exploite et met à la disposition de l'industrie, des gouvernements et des universités les installations nationales scientifiques et de génie; il conserve la collection nationale des données scientifiques et techniques et il exploite un réseau de services d'information scientifique et technique à l'échelle nationale.

Le CNRC s'acquitte de ce rôle multiple par l'intermédiaire du programme fédéral des sciences et de la technologie (S-T). Les ressources du CNRC sont incluses dans les enveloppes du développement économique et régional et de l'énergie.

## Organisation et programmes

La loi sur l'administration financière décrit le CNRC comme une société de la Couronne (établissement public, annexe B, selon la définition donnée dans la Loi sur l'administration financière). Son conseil est constitué d'un président et de 21 membres nommés par le gouverneur en conseil. Le Conseil comporte des représentants des secteurs industriel, universitaire et gouvernemental de toutes les régions du Canada et il constitue un organisme de compétence scientifique et gestionnel très diversifié. Le CNRC est responsable devant le

Parlement par l'intermédiaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie.

Le tableau 1 illustre l'organigramme du CNRC. En plus de présider le Conseil, le président est le directeur général de l'organisme.

**Tableau 1: Organigramme du Conseil national de recherches du Canada**

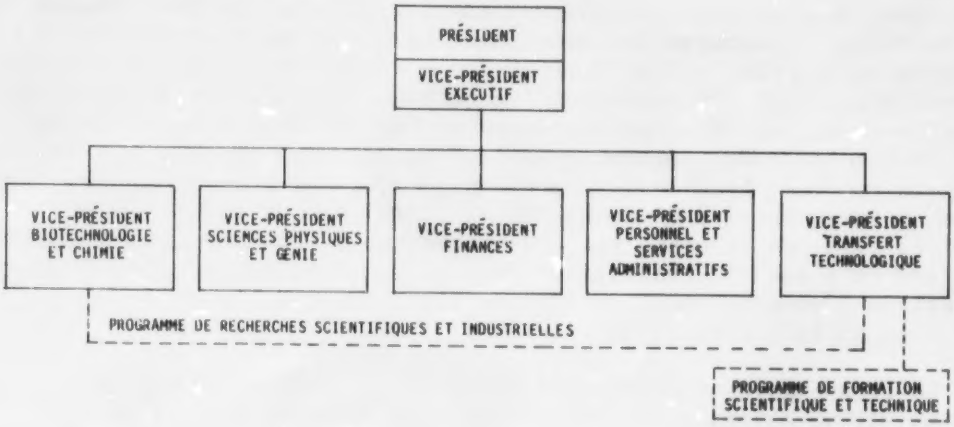


Les activités du Programme de recherches scientifiques et industrielles et du Programme d'information scientifique et technique sont du ressort des six vice-présidents.

Le vice-président exécutif préside le Comité de gestion du CNRC; il est responsable de l'Institut de génie des matériaux de Boucherville (Québec) et de l'Institut d'optique en cours d'établissement à Québec. Il est également responsable du service des relations extérieures et du bureau de l'évaluation des programmes.

Le vice-président (finances) est le principal responsable financier. Il est chargé de coordonner les principaux projets d'immobilisation, les installations nationales à l'extérieur du CNRC, les activités du Centre de calcul; il supervise la fermeture progressive de l'Institut de technologie en fabrication industrielle de Winnipeg.

Le vice-président (sciences physiques et génie) est responsable des divisions de physique, des sciences des microstructures, de génie électrique et de génie mécanique, de l'Institut Herzberg d'astrophysique, du Centre canadien des sciences spatiales, de l'Établissement aéronautique national et du Laboratoire de recherches de l'Atlantique (Halifax), et de l'Institut de dynamique marine (St. John's, Terre-Neuve).

Le vice-président (biotechnologie et chimie) est responsable des divisions des sciences biologiques et de la chimie, de l'Institut de biotechnologie des plantes (Saskatoon) et de l'Institut de recherche biotechnologique que l'on est en train de construire à Montréal.

Le vice-président (transfert de technologie) est responsable de la division des recherches en bâtiment, du Programme d'information scientifique et technique, qui groupe l'Institut canadien d'information scientifique et technique et les revues canadiennes sur la recherche, ainsi que les programmes de développement industriel du CNRC. Parmi ces derniers, il convient de mentionner le Programme d'aide à la recherche industrielle, qui fournit des conseils techniques à l'industrie par l'intermédiaire d'un réseau de bureaux et qui aide financièrement la R-D effectuée dans les laboratoires industriels et pour le compte de ces derniers; et le Programme des projets "Industrie-Laboratoires" qui finance une partie des coûts des projets coopératifs visant à communiquer à l'industrie les connaissances spécialisées acquises dans les laboratoires gouvernementaux. Les programmes jouent un grand rôle dans la réalisation de l'objectif du gouvernement pour ce qui est de l'encouragement de l'innovation industrielle et de la diffusion de la technologie.

Le vice-président (personnel et services administratifs) est responsable du maintien de l'infrastructure du CNRC, y compris les installations matérielles et les questions touchant le personnel; il est également chargé de suivre la cessation progressive des activités de la Division de l'énergie.

**Plan de dépenses**

Le tableau 2 présente le plan de dépenses du Conseil national de recherches et de ses deux programmes. Toutes les dépenses proposées sont des dépenses budgétaires.

**Tableau 2: Plan de dépenses du CNRC (en milliers de dollars)**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | Prévu 1984-1985 | Différence $ | % | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|---|
| Programme de recherches scientifiques et industrielles | **419 209** | 478 920 | (59 711) | (12,5) | 2-1 |
| Programme d'information scientifique et technique | **24 080** | 22 894 | 1 186 | 5,2 | 3-1 |
| Total du budgétaire | **443 289** | 501 814 | (58 525) | (11,7) | |

**Priorités**

Le gouvernement fédéral a fait de la reprise économique sa plus importante priorité. La reprise doit être basée sur les restrictions imposées aux dépenses gouvernementales, une redéfinition du rôle du gouvernement de manière qu'il puisse fournir des conditions propres à favoriser la croissance économique, à encourager l'investissement, à favoriser l'innovation et à améliorer la position concurrentielle sur les marchés internationaux. Conformément à ces politiques, le Conseil national de recherches rationalisera ses activités, éliminant ainsi les activités dont le rapport coût-efficacité est à la baisse. Le CNRC continuera d'introduire des mesures aux besoins des clients, qu'il s'agisse de sociétés, de scientifiques universitaires ou d'autres ministères gouvernementaux. L'accent sera mis sur les activités coopératives afin de s'assurer que tous les secteurs de l'économie canadienne conjugent leurs efforts pour atteindre le but commun, à savoir la diffusion de la technologie et l'utilisation efficace de la technologie dans le secteur privé.

**Plan de dépenses du Programme de recherches scientifiques et industrielles**

**1985-1986**



17

**Table des matières**

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 2-4

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Points saillants 2-6
B. État financier récapitulatif par activité 2-7
C. Données de base 2-9
   1. Introduction 2-9
   2. Mandat statutaire 2-10
   3. Objectif du Programme 2-10
   4. Plan d'exécution du Programme 2-11
D. Perspective de planification 2-13
   1. Contexte 2-13
   2. Initiatives 2-14
   3. Efficacité du Programme 2-14

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Compétence nationale dans les domaines des sciences naturelles et du génie 2-21
B. Recherches portant sur des problèmes d'importance économique et sociale 2-25
C. Recherches en appui direct de l'innovation et du développement industriels 2-32
D. Services nationaux 2-44
E. Recherches et services relatifs à la normalisation physique 2-51
F. Services de soutien administratif et spéciaux 2-54

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article 2-58
   1. Dépenses par article 2-58
   2. Dépenses en personnel 2-59
   3. Dépenses en capital 2-61
   4. Paiements de transfert 2-64
B. Analyse des coûts 2-66
C. Analyse des recettes 2-67
D. Renseignements complémentaires 2-68
   1. Services nationaux 2-68
   2. Mécanismes de révision extérieurs au CNRC 2-73

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $401,775,000 à l'appui du Programme de recherches scientifiques et industrielles en 1985-1986. Les autres dépenses, évaluées à $17,434,000, pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédit (en milliers de dollars) | | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Programme de recherches scientifiques et industrielles** | | |
| 5 | Dépenses de fonctionnement | 196,647 | 218,323 |
| 10 | Dépenses en capital | 89,989 | 127,428 |
| 15 | Subventions et contributions | 115,139 | 116,464 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 17,434 | 16,041 |
| | **Total du Programme** | 419,209 | 478,256 |

## Crédits - Libellé et montants

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Programme de recherches scientifiques et industrielles** | |
| 5 | Recherches scientifiques et industrielles - Dépenses de fonctionnement | 196,647,000 |
| 10 | Recherches scientifiques et industrielles - Dépenses en capital | 89,989,000 |
| 15 | Recherches scientifiques et industrielles - Subventions et contributions | 115,139,000 |

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

## Programme par activités

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Budgétaire | | | | | | Total | Budget principal 1984-1985 |
| | Années-personnes autorisées | Fonctionnement | Dépenses en capital | Paiements de transfert | Total partiel | Moins: Recettes à valoir sur le crédit | | | |
| Compétence nationale dans le domaine des sciences naturelles et du génie | 561 | 35,587 | 5,250 | 40 | 40,877 | 118 | | **40,759** | 40,182 |
| Recherches portant sur des problèmes d'importance économique et sociale | 721 | 50,785 | 5,980 | 9,231 | 65,996 | 1,092 | | **64,904** | 87,734 |
| Recherches en appui direct de l'innovation et du développement industriels | 951 | 66,954 | 52,337 | 74,288 | 193,579 | 1,254 | | **192,325** | 216,313 |
| Services nationaux | 250 | 25,297 | 23,526 | 28,968 | 77,791 | 2,835 | | **74,956** | 86,699 |
| Recherches et services relatifs à la normalisation physique | 121 | 6,913 | 1,673 | - | 8,586 | 253 | | **8,333** | 8,772 |
| Services de soutien administratif et spéciaux | 594 | 40,295 | 1,433 | 2,612 | 44,340 | 6,408 | | **37,932** | 38,556 |
| | 3,198 | 225,831 | 90,199 | 115,139 | 431,169 | 11,960 | | **419,209** | 478,256 |

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Points saillants

**Une méthode intégrée de développement et de diffusion de la technologie**: Le CNRC structure ses programmes de manière à assurer la participation active de tous les secteurs à l'exécution des travaux et à la définition des buts, plus précisément,

- Un plan stratégique a été élaboré pour l'Institut de recherche biotechnologique (Montréal), qui définit la structure organisationnelle et les mécanismes permettant la consultation des partenaires représentant d'autres secteurs et la participation de ces derniers à la sélection et à l'étude des projets et programmes. Les fonds destinés à l'exécution des contrats et les contributions serviront à la mise sur pied d'un réseau de groupes et laboratoires associés dans tous les secteurs. Une forte proportion du personnel de l'Institut sera constituée par des travailleurs invités détachés par l'industrie et les universités. La majeure partie des professionnels du CNRC seront recrutés pour une période déterminée; à l'issue de leur période d'emploi, ils mettront leurs connaissances spécialisées à la disposition des secteurs industriel et universitaire.

- On est en train d'élaborer des plans semblables pour l'Institut d'optique que le CNRC établira à Québec, avec l'approbation du gouvernement et à un coût d'immobilisation total de 16 millions de dollars. L'Institut devrait en principe entrer en service en 1988.

- L'Institut de dynamique marine, qui ouvrira bientôt ses portes à St. John's (Terre-Neuve), encouragera également l'instauration d'une coopération plus étroite avec les secteurs industriel et universitaire.

**Appui à la diffusion de la technologie par le secteur privé**: Le CNRC versera une contribution annuelle (500 000 $ en 1985-1986) pour appuyer le fonctionnement d'un réseau et d'un centre national d'information sur la technologie de fabrication, lequel centre sera administré par le secteur privé dans le but de communiquer à l'industrie canadienne les toutes dernières informations sur la technologie de fabrication.

**Programme des astronautes canadiens**: Par l'intermédiaire d'un Comité d'étude interministériel qui dirige l'ensemble du programme, le CNRC est responsable de l'entraînement de six astronautes canadiens, choisis parmi 4 000 candidats afin de participer à des missions de la navette spatiale américaine. (Pour de plus amples renseignements, voir page 2-37.)

## B. État financier récapitulatif par activité

**Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | | Prévu 1984-1985 | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Dépenses | Recettes à valoir sur le crédit | Dépenses nettes | Dépenses | Recettes à valoir sur le crédit | Dépenses nettes | Détails à la page |
| Compétence nationale dans le domaine des sciences naturelles et du génie | 40 877 | 118 | 40 759 | 40 403 | 162 | 40 241 | 2-21 |
| Recherches portant sur des problèmes d'importance économique et sociale | 65 996 | 1 092 | 64 904 | 87 727 | 1 480 | 86 247 | 2-25 |
| Recherches en appui direct de l'innovation et du développement industriels | 193 579 | 1 254 | 192 325 | 227 194 | 1 327 | 225 867 | 2-32 |
| Services nationaux | 77 791 | 2 835 | 74 956 | 85 044 | 3 301 | 81 743 | 2-44 |
| Recherches et services relatifs à la normalisation physique | 8 586 | 253 | 8 333 | 8 505 | 276 | 8 229 | 2-51 |
| Services de soutien administratif et spéciaux | 44 340 | 6 408 | 37 932 | 45 281 | 8 688 | 36 593 | 2-54 |
| | 431 169 | 11 960 | 419 209 | 494 154 | 15 234 | 478 920 | |
| Années-personnes autorisées | | | 3 198 | | | 3 323 | |

La diminution des besoins en 1985-1986, par rapport aux dépenses prévues pour 1984-1985, est principalement attribuable aux facteurs suivants:

- une diminution de 31,9 millions de dollars dans les principaux mouvements de trésorerie.
- une diminution de 1,6 millions de dollars et de 29 années-personnes pour la recherche sur les rayons X et les rayonnements nucléaires.
- une diminution de 3,4 millions de dollars et de 10 années-personnes pour la recherche sur les sciences spatiales.
- une diminution de 1,1 millions de dollars et de 15 années-personnes pour la R-D sur la qualité de l'environnement.

- une diminution de 8,7 millions de dollars et de 58 années-personnes pour les ressources de fonctionnement de l'Institut de technologie en production industrielle;

- une diminution de 32 millions de dollars et de 44 années-personnes pour le fonds du Comité de l'énergie.

**Tableau 2: Répartition en pourcentage par activité dans le Budget des dépenses de 1985-1986 (en dollars)**

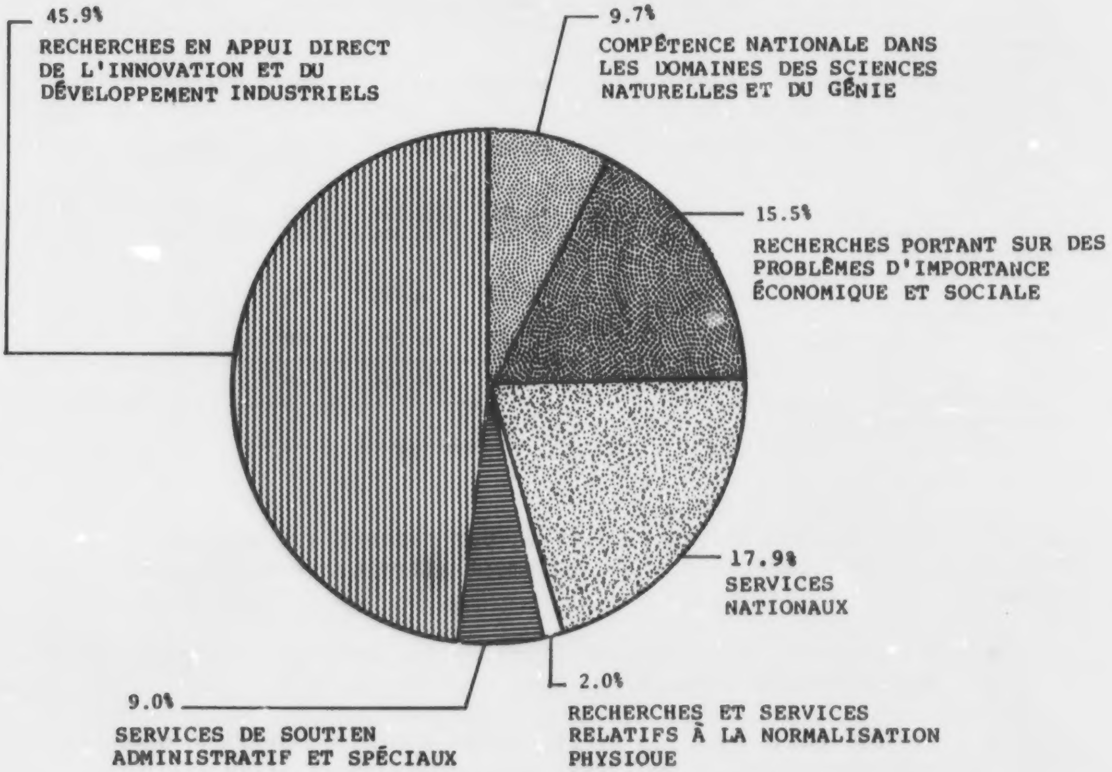

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Programme de recherches scientifiques et industrielles est le véhicule qui permet au Conseil national de recherches de remplir son rôle de premier organisme de recherche et de développement du gouvernement fédéral. Le Programme entreprend des travaux de recherche et de développement dans les domaines des sciences naturelles et du génie à l'appui des priorités et objectifs scientifiques et technologiques gouvernementaux. Parmi ces objectifs, il convient de mentionner l'augmentation du taux d'utilisation des nouvelles technologies, notamment par l'industrie, une plus grande interaction et une coopération plus étroite entre les divers secteurs qui exécutent et financent la R-D, la mise en évidence de la pertinence et de la souplesse des services à la clientèle et la prise en considération des besoins des petites entreprises. Les priorités immédiates du CNRC font partie du contexte d'appui continu à l'infrastructure scientifique et technologique nationale par l'intermédiaire des activités comme celles du maintien de la compétence et de l'expertise nationale, du fonctionnement des installations nationales, des travaux relatifs aux normes physiques, de travaux techniques à l'appui des organismes de réglementation et de travaux sur les problèmes d'importance sociale.

Le Programme est un complément aux activités des ministères gouvernementaux qui entreprennent de la recherche scientifique dans le cadre de leurs missions particulières. Prenons par exemple le domaine de la communication où le CNRC ne fait pratiquement pas de recherche, puisque celle-ci est effectuée par le ministère des Communications.

Le Programme encourage aussi les sciences et le génie. On incite le public à s'intéresser aux sciences et à la technologie par des moyens comme la Journée annuelle du CNRC ou des publications telles Dimension Science, une revue de vulgarisation des découvertes scientifiques récentes, ainsi que par la publicité qui entoure certains programmes, comme le Programme des astronautes canadiens.

Les programmes d'appui industriel du CNRC visent à stimuler la recherche en sciences et en génie et son application aux besoins économiques et sociaux canadiens. Les programmes aident financièrement les sociétés qui entreprennent de la recherche innovatrice. Ils favorisent aussi l'amélioration des compétences techniques de l'industrie appuyant le transfert des technologies développées dans les laboratoires gouvernementaux et en fournissant des conseils d'ordre technique à l'industrie. Les laboratoires du CNRC apportent aussi une aide importante à l'industrie canadienne par l'introduction de meilleures méthodes, de nouveaux produits et de nouvelles techniques. L'aide directe à l'industrie consiste à aider les entreprises à résoudre leurs problèmes techniques par des projets en collaboration et des marchés de services en recherche industrielle.

## 2. Mandat légal

La Loi sur le Conseil national de recherches constitue le mandat statutaire pour toutes les opérations du Programme de recherches scientifiques et industrielles. En vertu de cette Loi, le Programme a pour mandat d'entreprendre, d'assister et de promouvoir les recherches scientifiques et industrielles.

## 3. Objectif du Programme

**Objectif**: Créer et acquérir des connaissances scientifiques et techniques pour répondre aux besoins canadiens en matière de développement économique, régional et social et en promouvoir l'application.

**Sous-objectifs**:

- créer au Canada un milieu propice à la quête de nouvelles connaissances scientifiques et techniques;
- encourager la création au sein de l'industrie canadienne, d'un potentiel solide et durable de développement dans le domaine scientifique et technique, contribuer à son acquisition et y apporter l'appui nécessaire;
- créer et maintenir le potentiel requis pour répondre rapidement et efficacement aux besoins futurs en matière de compétence scientifique, de savoir-faire technique et d'analyse en profondeur des problèmes scientifiques et technologiques, sur les plans national et international;
- acquérir et maintenir le potentiel et les compétences nécessaires pour exécuter les principaux programmes de recherche et développement scientifiques et technologiques en vue de répondre aux priorités et aux besoins nationaux anticipés;
- répondre aux besoins canadiens en ce qui concerne les normes et les critères ainsi que les installations nationales majeures destinées à la recherche scientifique et technique;
- contribuer à la satisfaction des besoins régionaux en matière de recherche et de développement dans le domaine des sciences et de la technologie, d'une manière coordonnée et efficace, avec la collaboration des organismes de recherche fédéraux et provinciaux, les universités et les industries au niveau local.

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités**: Le tableau 3 illustre les six activités du Programme, ainsi que les sous-activités qui en découlent.

**Tableau 3: Structure des activités**

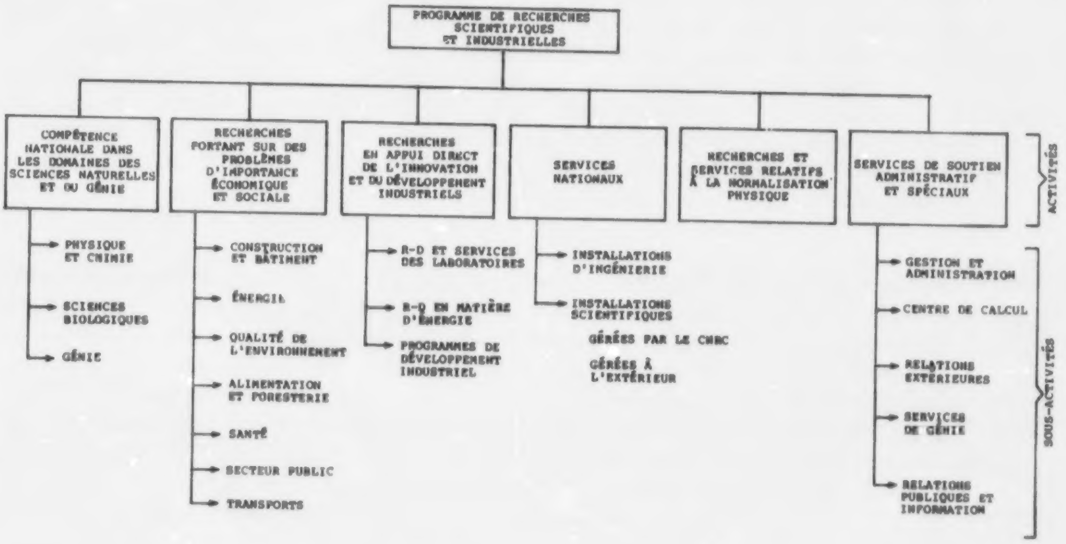




27

**Organisation:** Le rapport entre l'organisation et la structure des activités est illustré au tableau 4.

**Tableau 4: Ressources (en milliers de dollars) et années-personnes par organisation et par activité pour 1985-1986**

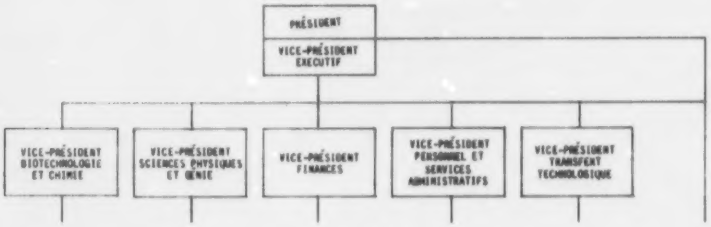


| | Vice-président Biotechnologie et chimie | Vice-président Sciences physiques et génie | Vice-président Finances | Vice-président Personnel et services administratifs | Vice-président Transfert technologique | | Total de l'activité $ | Total de l'activité A-P |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Compétence nationale dans les domaines des sciences naturelles et du génie | 18,749(261)* | 18,421(252) | 204(2) | | 1,731(24) | 1,772(22) | 40,877 | 561 |
| Recherches portant sur des problèmes d'importance économique et sociale | 13,732(165) | 22,943(338) | | 17,383(41) | 11,958(177) | | 65,956 | 721 |
| Recherches en appui direct de l'innovation et du développement industriels | 16,764(188) | 32,063(441) | 354(4) | 49,573(19) | 83,465(162) | 11,356(137) | 193,579 | 951 |
| Services nationaux | | 50,709(244) | 26,715 | | 367(6) | | 77,791 | 250 |
| Recherches et services relatifs à la normalisation physique | | 8,586(121) | | | | | 8,586 | 121 |
| Services des soutien administratifs et spéciaux | | | 8,204(111) | 29,269(417) | | 6,867(66) | 44,340 | 594 |
| Total du Programme $ | 49,249 | 132,722 | 35,477 | 96,205 | 97,521 | 19,995 | 431,169 | 3,198 |
| Années-personnes | 616 | 1,396 | 117 | 477 | 369 | 225 | | |

* Années-personnes entre parenthèses

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

L'exécution du Programme se fait dans un contexte international où s'opèrent des changements technologiques et sociaux rapides et où le Canada fait face à une concurrence toujours plus vive sur le marché international. De tous les pays industrialisés, le Canada est le seul qui souffre d'une balance commerciale déficitaire pour ce qui est des produits technologiques, d'un faible accroissement de la productivité et d'une diminution de la contribution relative faite au PNB par le secteur manufacturier. La recherche et le développement sont considérés comme les éléments les plus susceptibles de remédier à cette situation économique défavorable et le Programme effectue, appuie et encourage les travaux de recherche et de développement au Canada. La portée, la nature et la priorité du Programme sont influencés par ces conditions de la façon suivante:

**Développement économique**: De concert avec les autres ministères et organismes gouvernementaux et l'industrie s'occupant essentiellement de la technologie, le Programme a accru ses efforts pour contribuer à la réalisation des objectifs nationaux d'expansion de l'industrie et d'accroissement de la productivité. Le Programme vise à entreprendre de la recherche fondamentale et appliquée, ainsi qu'à appuyer et à encourager la mise au point et la diffusion de technologies nouvelles ou améliorées, lesquelles présenteront de nouvelles possibilités au secteur industriel.

**Développement social**: Les progrès technologiques rapides sont souvent accompagnés d'effets secondaires indésirables comme la pollution, les nouveaux problèmes de santé et les dangers pour la sécurité publique. Le besoin de préserver et d'améliorer la qualité de la vie devient de plus en plus pressant. Le Programme aide et complète les activités des ministères gouvernementaux qui assument les responsabilités dans ces domaines et fournit les connaissances scientifiques et techniques pertinentes, ainsi que des avis objectifs aux gouvernements, à l'industrie et aux autres organismes.

**Participation à l'échelle internationale**: Nombre de travaux de recherche exécutés dans le cadre du Programme ne sont pas propres au Canada. La prise de conscience des progrès scientifiques et techniques doit être maintenue afin d'assurer la compétitivité et de tirer le meilleur parti possible des recherches effectuées dans d'autres pays. Le Programme encourage l'échange international d'idées et de découvertes aussi bien dans le domaine de la recherche fondamentale que dans celui de la recherche appliquée. La collaboration et la participation dans des entreprises comme les programmes spatiaux américains et européens ont procuré des avantages considérables à la

fois aux scientifiques et à l'industrie, au Canada. Une autre raison de participer à l'échelle internationale est la possibilité qui est fournie aux scientifiques canadiens de suivre de près l'évolution des connaissances dans leurs domaines.

## 2. Initiatives

**Biotechnologie**: La construction de l'Institut de recherche biotechnologique à Montréal progresse rapidement et devrait être presque terminée d'ici à la fin de l'année 1985-1986. Le coût total d'immobilisation pour la construction et l'équipement atteindra 58 millions de dollars. L'Institut logera les services chargés des programmes de recherche industrielle sur les produits et méthodes pharmaceutiques et vétérinaires, le traitement des déchets industriels et municipaux et les secteurs de l'agro-alimentation, des forêts et des produits chimiques. Les disciplines communes du génie biochimique, du génie génétique, de la fusion cellulaire et des systèmes enzymatiques seront utilisées dans ces applications.

L'agrandissement de l'Institut de biotechnologie des plantes (Saskatoon), qui vient d'être achevé au coût de 6 millions de dollars, permettra la réalisation des programmes réorientés concernant la technologie des cellules végétales, la productivité des plantes et des microbes, la technologie des produits végétaux, la chimie bio-organique et la génétique moléculaire des plantes. Parmi les thèmes qui seront étudiés, on peut mentionner la modification des espèces de cellules, la fixation de l'azote et les engrais chimiques.

**Optique industrielle**: Le gouvernement a approuvé la construction et l'aménagement, à un coût de 16 millions de dollars, d'un Institut d'optique dans la région de Québec. La construction de l'Institut devrait être achevée en 1988. Il se concentrera sur des applications industrielles dans un domaine qui promet d'être aussi vaste que la microélectronique. On mettra l'accent sur la conception, la fabrication et l'essai d'éléments et systèmes optiques, sur l'électro-optique et sur les sciences de l'image, y compris l'holographie. La formation de la main-d'oeuvre qualifiée sera un important objectif.

Les programmes de ces instituts interagiront fortement avec les secteurs privé, universitaire et provincial pour répondre aux besoins et priorités de la nation.

## 3. Efficacité du Programme

L'efficacité du Programme doit être évaluée compte tenu du degré de réalisation des objectifs de création, d'acquisition et de promotion des connaissances en développement économique, régional et social. Parmi les facteurs clés dont il faut tenir compte, il convient de mentionner la pertinence et la qualité des travaux entrepris dans le domaine de la recherche et du développement, l'ampleur des efforts du

Programme pour promouvoir la recherche et le développement dans les secteurs à l'extérieur du gouvernement fédéral et l'efficacité du transfert des technologies nouvelles du secteur public au secteur privé.

Les responsables du Programme doivent, dans une grande mesure, travailler étroitement avec les autres organismes gouvernementaux, l'industrie privée et les organismes de recherche tant canadiens qu'étrangers afin de s'assurer que les objectifs du Programme sont réalisés. Ainsi, nombre de résultats atteints sont le fruit d'efforts communs et doivent être évalués sous cet angle.

**Pertinence et qualité des travaux de R-D**: Par suite du risque élevé inhérent à la recherche et au développement et de la longueur de la période requise habituellement pour l'obtention des avantages, il importe que les domaines de recherche soient choisis de façon judicieuse. L'évaluation continue de la qualité de la recherche et des progrès réalisés est nécessaire pour s'assurer que les fonds sont affectés aux domaines qui sont susceptibles de procurer le plus grand nombre d'avantages.

En plus d'être approuvées par le Ministre et le Cabinet, toutes les propositions concernant les nouvelles ressources et initiatives doivent être minutieusement examinées, au cours d'un processus consultatif avec les organismes centraux. Les aspects économiques, scientifiques et techniques de chaque proposition feront l'objet d'un examen minutieux; on étudiera le degré de conformité avec les priorités, politiques et méthodes du gouvernement, ainsi que l'à-propos des niveaux de ressources connexes.

Avant d'être soumises pour étude au gouvernement, les propositions du CNRC font l'objet d'un examen rigoureux au sein même du Conseil. Les propositions peuvent être formulées par un scientifique en poste dans les laboratoires du CNRC, par un cadre à la suite d'études menées par un groupe de travail et portant sur un thème particulier, ou par des organismes extérieurs. Toutes ces propositions sont examinées par le Comité de sélection des programmes du CNRC, lequel comité se compose de cadres et d'experts représentant les divers départements du Conseil. Le Conseil reçoit des résumés, s'entretient avec un représentant de chaque proposition, cote la proposition selon les critères définis et adresse des recommandations au Comité de gestion du CNRC, lequel transmet à son tour un rapport au Conseil pour approbation.

La pertinence et la qualité des programmes en place sont évaluées par un réseau de comités. Des services d'évaluation et de consultation sont offerts aux cadres du CNRC et au Conseil de direction par les Comités associés et consultatifs, dont la liste est donnée à la section III, sous-section D. Ces comités se composent de scientifiques, d'ingénieurs et des gestionnaires représentant l'industrie, le gouvernement et les universités.

La qualité des travaux exécutés dans les laboratoires du CNRC et la pertinence pour ce qui est des objectifs du Programme sont examinés par un certain nombre de Comités de révision. Chaque division de laboratoire fait l'objet d'un examen fondé sur un cycle de cinq ans. Les membres du Comité sont spécialisés dans les disciplines faisant l'objet de l'étude et proviennent d'organismes extérieurs au Programme, voire même de l'étranger. Le président du Comité de révision siège habituellement au sein du Conseil. Le processus est essentiellement une étude faite par des pairs. Un rapport sur la qualité et la pertinence de la recherche et sur l'efficacité des méthodes est adressé au Conseil. Le Conseil reçoit un an plus tard un autre rapport décrivant les mesures prises en vue de mettre en oeuvre les recommandations du Comité de révision.

La raison d'être du Programme, ses objectifs et son efficacité pour ce qui est de la réalisation des objectifs sont examinés de façon rétrospective par le Bureau d'évaluation des programmes à la lumière des résultats voulus et accidentels atteints par le Programme. Chaque volet du Programme est évalué périodiquement et un rapport est soumis au président. Le rapport fournira une base pour les ressources de réaffectation, la modification des objectifs des programmes et les critères de mesure, la modification, voire même l'élimination d'un volet du programme. Créé en 1982, le Bureau de l'évaluation des programmes a effectué plusieurs études:

- Selon les résultats publiés en mars 1984 (Étude d'évaluation portant sur le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI)), plus de 90 p. 100 des fonds du programme PARI n'ont pas remplacé l'argent qui aurait pu provenir d'autres ressources. On a constaté que les ressources affectées à l'heure actuelle étaient telles qu'une bonne partie de la demande de services au titre du PARI ne pouvait pas être satisfaite. Les clients qui ont obtenu d'autres programmes fédéraux une aide à la R-D avaient tendance à bien coter le PARI pour ce qui est de la vitesse du processus de prise de décisions, de la simplicité des écritures et des conseils techniques fournis. Les clients et le personnel rattaché au PARI reconnaissent la nécessité d'accroître les interactions avec le personnel de laboratoire et de fournir plus systématiquement des efforts dans le domaine de la formation et du perfectionnement du personnel.

- Les conclusions publiées en mars 1984 (Étude d'évaluation portant sur le programme des projets Industrie-Laboratoires (PPIL)) soulignent la nécessité d'accroître les connaissances spécialisées du personnel dans le domaine de l'économie et des finances commerciales. Selon cette étude, le PPIL a procuré des avantages techniques (par exemple, accroissement de la capacité en matière de R-D, voire même acquisition d'aptitudes uniques à l'échelle internationale) à 90 p. 100 des entreprises clientes. Au cours de la période 1975-1981, le rapport avantages-coût a été de 0,5 ou 1,1, selon la méthode utilisée pour l'évaluation

de l'attribution réelle des avantages. Les effets des modifications apportées en 1981-1982 à l'exécution du programme feront l'objet de la prochaine étude d'évaluation, prévue pour 1987-1988.

- L'étude d'évaluation effectuée en mars 1984 et portant sur l'aide des laboratoires au Programme d'innovation et de développement industriels a indiqué un grand nombre d'avantages procurés sur les plans qualitatif et quantitatif aussi bien par les entreprises clientes que par les laboratoires du CNRC. Les clients sont très satisfaits de l'aide technique qu'ils ont reçue, bien qu'il y ait eu quelques critiques relatives au processus d'adjudication, et à la lenteur des réponses fournies par le CNRC.

**Promotion de la R-D**: Un autre aspect important de l'objectif du Programme est la promotion de la recherche et du développement à l'extérieur des laboratoires du gouvernement fédéral. Parmi les moyens utilisés pour atteindre ce but, il convient de mentionner les contributions versées à l'industrie pour la promotion de la recherche et du développement par le truchement du Programme d'aide à la recherche industrielle et du Programme pour les projets "Industrie-Laboratoires"; les contributions accordées aux universités et aux organismes sans but lucratif pour leur permettre d'exploiter d'importantes installations nationales de recherche scientifique, comme par exemple le TRIUMF (Tri-University Meson Facility) et le CFHT (Télescope Canada-France-Hawaii); l'attribution de contrats de recherche et de développement à l'industrie, à l'université et aux autres secteurs afin d'appuyer tel ou tel domaine de la recherche et du développement, y compris la biotechnologie et la recherche sur les matériaux industriels; et l'acquisition d'équipements et de dispositifs importants comme par exemple le bras spatial canadien (télémanipulateur) et les autres appareils de recherche spatiale pour l'exécution des travaux de collaboration avec la NASA et l'Agence spatiale européenne. Le tableau 5 résume les dépenses effectuées par des entrepreneurs extérieurs entre 1981-1982 et 1985-1986.

**Tableau 5: Dépenses du Programme effectuées par des entrepreneurs de l'extérieur (en milliers de dollars)**

| Description | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 | Réel 1982-1983 | Réel 1981-1982 |
|---|---|---|---|---|---|
| Programmes de développement industriel | **72 553** | 74 527 | 57 693 | 51 896 | 43 462 |
| Installations nationales | **28 968** | 27 288 | 25 572 | 22 792 | 19 290 |
| R et D dans le domaine de l'énergie | **21 869** | 38 997 | 28 502 | 20 093 | 11 215 |
| Programme des sciences spatiales | **15 000** | 14 529 | 7 819 | 4 395 | 3 051 |
| Programme de technologie spatial | **2 819** | 5 135 | 911 | 1 441 | 4 023 |
| Recherche en biotechnologie | **1 378** | 5 608 | | | |
| Autres | **6 256** | 9 016 | 5 486 | 6 782 | 8 365 |
| Total | **148 843** | 175,100 | 125,983 | 107 399 | 89 406 |

**Transfert et mise au point de la technologie**: Un autre élément d'évaluation de l'efficacité du Programme est la mesure dans laquelle la nouvelle technologie résulte de la collaboration avec l'industrie ou est transmise du secteur public au secteur privé. Bien qu'il n'y ait pas d'indicateurs généraux des effets globaux de la mise au point de nouvelles techniques, il existe plusieurs exemples de cas couronnés de succès. En voici quelques-uns:

**Véhicules submersibles sans pilote**: Une société de la Colombie-Britannique a conquis 50 p. 100 du marché mondial des submersibles civils sans pilote. Jusqu'à présent, elle en a vendu 101. L'engin téléguidé à ancre (un modèle sur 10) a été appuyé en partie par le PARI.

**Sécurité en ce qui concerne les passeports**: Deux sociétés ontariennes ont conjointement annoncé une découverte pour ce qui est de la présentation des passeports. Un nouveau procédé d'impression incorpore la photographie au document, rendant ainsi extrêmement difficile la contrefaçon.

**De nouveaux adhésifs à partir de produits de déchets**: Une compagnie du Québec a annoncé le lancement d'un projet conjoint de construction d'une usine coûtant 4,5 millions de dollars et destinée à produire quotidiennement jusqu'à 60 tonnes de résines de pulvérisation à base de lignine pour l'industrie des panneaux. Ces adhésifs seraient mélangés à du phénol-formaldéhyde.

**Capteur perfectionné**: Une société ontarienne d'électronique a mis au point un système ultrasonique pour la mesure des niveaux dans les cellules, silos et réservoirs. Elle employait par le passé une technologie américaine utilisée uniquement pour les silos ayant jusqu'à 100 pieds de diamètre. Maintenant, avec une portée maximale de 200 pieds, les possibilités de commercialisation ont considérablement augmenté, surtout dans le secteur de la manutention du grain.

**Codeurs postaux**: Une société ontarienne a décroché un contrat de 20 millions de dollars pour la fourniture de 4 700 codeurs aux Services postaux suisses. La technique de lecture optique qu'utilisent ces codeurs est dérivée en partie des réalisations d'un projet appuyé par le PARI.

**Nouvelle technique d'analyse des aliments**: Une société ontarienne a mis au point une méthode pour déceler la présence de bactéries communes dans les aliments. Grâce à cette technique, l'aller-retour pour les analyses est de 1 à 2 jours au lieu de 7. L'un des trois premiers tests approuvés pour l'analyse des aliments a été conçu grâce à l'appui du PARI. Le concept vient originairement d'un laboratoire fédéral. C'est l'une des plus importantes réalisations microbiologiques depuis de nombreuses années.

**Nouvelles piles**: Une société de la Colombie-Britannique a dévoilé des plans pour la fabrication de piles au lithium rechargeables et de longue durée. De même, plusieurs autres programmes fédéraux ont contribué à la réalisation des diverses facettes de cette technologie.

**Peroxyde d'hydrogène**: Une société ontarienne a mis au point de meilleures électrodes pour la fabrication de peroxyde d'hydrogène dans le cadre d'une initiative conjointe avec la société Dow Chemical. Le processus est censé produire du peroxyde sur les lieux même d'utilisation, à un coût inférieur à celui des méthodes standard utilisées pour la décoloration des pâtes et papiers.

**Transplantation d'embryons**: Une société albertaine a mis au point de meilleures méthodes de transplantation d'embryons chez les bovins. Avant cette réalisation, il était possible d'effectuer avec succès une sur trois transplantations. Grâce à une meilleure technique de congélation, on peut mener à bien 50 p. 100 des opérations.

**Meilleurs joints pour moteurs d'avions à réaction**: Une société albertaine a mis au point des poudres de métaux pouvant être utilisées comme joints ablatifs pour moteurs d'avions à réaction. Leur performance à hautes températures a été telle que deux importants fabricants de moteurs d'avion veulent les utiliser sur leurs moteurs. De même, les poudres sont maintenant exportées.

**Prospection par étude pétrochimique**: Une société ontarienne a reçu une aide au titre du PARI pour mettre au point un nouveau système géophysique/géochimique aéroporté pour la prospection de pétrole et de gaz. Il permet de déceler les fuites d'hydrocarbures dans les "cheminées" géochimiques des structures géologiques.

**Section II**
**Analyse par activité**

**A. Compétence nationale dans les domaines des sciences naturelles et du génie**

**Objectif**

Favoriser la création au Canada de conditions propices à l'acquisition de connaissances scientifiques et techniques nouvelles; créer et maintenir une capacité de répondre rapidement et efficacement aux besoins futurs en connaissances scientifiques et techniques ainsi qu'en moyens d'analyse détaillée des problèmes scientifiques et techniques à l'échelle nationale et internationale.

**État récapitulatif des ressources**

La conduite de cette activité représente environ 9,7 % du montant total des dépenses du Programme pour 1985-1986 et 17,5 % des années-personnes. Le tableau 6 donne la ventilation des dépenses de l'activité.

**Tableau 6: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Physique et chimie | 18 747 | 268 | 19 762 | 289 | 19 794 | 304 |
| Sciences biologiques | 14 221 | 186 | 12 529 | 174 | 10 652 | 166 |
| Génie | 7 909 | 107 | 8 112 | 119 | 6 251 | 104 |
| Coût brut du Programme | 40 877 | 561 | 40 403 | 582 | 36 697 | 574 |
| Recettes à valoir sur le crédit | 118 | - | 162 | - | 70 | - |
| Dépenses nettes | 40 759 | 561 | 40 241 | 582 | 36 627 | 574 |

Les ressources de 1985-1986 comprennent 35,6 millions de dollars pour le fonctionnement et 5,3 millions de dollars pour le capital; les ressources de 1984-1985 comprennent 35,9 et 4,4 millions de dollars pour le fonctionnement et le capital, respectivement: les ressources pour 1983-1984 comprennent 32,8 et 3,8 millions de dollars pour le fonctionnement et le capital, respectivement.

**Description**

L'effort de recherche déployé pour cette activité vise à créer et à maintenir au Canada une compétence dans le domaine des sciences naturelles et du génie, à acquérir des connaissances et à comprendre ce qui est nécessaire aux futures applications dans le domaine des sciences et de la technologie.

Les sciences cherchent à expliquer les effets et phénomènes incompréhensibles à prime abord. Pour être acceptables, ces explications doivent prévoir correctement l'existence d'autres effets découlant des mêmes causes sous-jacentes. Ainsi, de nouvelles connaissances sont obtenues et des applications pratiques sont mises au point.

À cet égard, les activités sont nombreuses et diverses. La réflexion, la lecture, la manipulation de matériaux ou de cellules vivantes dans un laboratoire, l'observation à l'aide de radiotélescopes puissants ou de microscopes électroniques perfectionnés, la construction de modèles mathématiques, l'échange d'informations et d'idées avec d'autres scientifiques, etc., constituent cette activité.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

La norme d'excellence établie par la participation des scientifiques canadiens à la recherche fondamentale est importante pour la réputation et le prestige internationaux du Canada puisqu'elle est indispensable à la plupart des recherches appliquées qui constituent le fondement de toutes les applications futures. Si l'on veut que le Canada atteigne et maintienne une réputation de nation technologiquement avancée et de compétitivité commerciale, ses scientifiques, dans tous les domaines, devront se tenir à la fine pointe des progrès en sciences et consacrer une partie de leur temps à l'étude des découvertes actuelles et y contribuer. "La connaissance pour la connaissance" est également "la connaissance pour la survie", dans un monde technologique de plus en plus complexe.

Cette activité procure au Canada des avantages intangibles mais réels. Parmi ces avantages, il convient de mentionner l'amélioration de la compétence en matière d'utilisation des sciences et de la technologie pour la résolution de problèmes, afin d'anticiper les besoins nationaux ainsi que l'accroissement de l'aptitude à évaluer les nouvelles possibilités offertes au Canada. Si la réputation scientifique et technologique dont jouit le Canada à l'échelle internationale s'accroît, ses scientifiques auront accès aux découvertes des laboratoires étrangers et la technologie canadienne possédera la crédibilité nécessaire à sa participation sur le marché intérieur et extérieur.

Au Canada, l'industrie a un besoin urgent d'information scientifique de base ayant trait au processus technologique. Même les sociétés de technologie de pointe ne peuvent consacrer qu'une mince portion de leurs efforts à la R-D fondamentale parce que leurs activités sont surtout concentrées sur la mise au point de produits. Ce n'est que par la recherche à long terme que l'on peut comprendre les données de base d'un problème; l'industrie ne s'intéresse pas à ce type de recherche qui, souvent, ne convient pas aux programmes universitaires, adaptés à un roulement d'étudiants de deuxième et de troisième cycles, et qui ne peut maintenir des programmes complémentaires importants à l'appui de l'industrie ou du transfert de la technologie.

Le CNRC compte sur le travail de ses Comités de révision pour évaluer la qualité de ses travaux de recherche fondamentale (voir section III - D.2). D[illegible]e, la justification de cette activité dépend dans un grande mesure d[illegible]roduits et résultats des autres activités qu'elle appuie.

Les exemples de succès récents décrits ci-après donnent une idée du type et de la portée des travaux exécutés dans le cadre de cette activité:

**Découverte d'un troisième trou noir**: On a formulé la théorie selon laquelle, dans certaines conditions, une étoile peut s'affaisser sous son propre poids dans un espace si étroit que la matière devient tellement déformée, que même la lumière ne peut résister à la force de la gravitation. Deux astronomes du CNRC et un de leurs collègues américains ont trouvé des preuves de ce que l'on croit être le troisième trou noir découvert dans l'espace.

**Découverte de galaxies éloignées**: Un astronome du CNRC et un astronome américain ont fait en décembre 1983 une découverte à la fois importante et surprenante, obligeant les scientifiques à réévaluer la façon dont ils conçoivent les galaxies. Les deux astronomes ont découvert des galaxies éloignées qui mettent des rayons infrarouges dont l'énergie est 50 à 300 fois plus grande que celle de la lumière visible qu'elles libèrent. Jusqu'à maintenant, l'exemple le plus extrême de ce type de galaxie émettait des rayons infrarouges dont l'énergie était à peine dix fois plus grande que celle de la lumière visible. Dans la plupart des cas, les galaxies émettent autant de rayons infrarouges que de lumière visible.

**Identification des sources de bruit dans des machines complexes**: La recherche effectuée par les scientifiques du CNRC sur la mesure de l'intensité sonore, à l'aide de deux microphones rapprochés, contribue à la mise au point de moyens pratiques et plus économiques d'identifier les sources de bruit dans des machines complexes.

**Recherche sur l'antioxydation**: Les scientifiques du CNRC ont réussi à identifier et à comprendre les mécanismes chimiques de la détérioration des matières inorganiques et organiques par suite de l'oxydation. Les scientifiques ont pu ainsi mettre au point des méthodes et produits pour retarder l'oxydation des aliments, des huiles comestibles et des plastiques, procurant ainsi d'importants avantages commerciaux et économiques.

**Essais pour la détection de l'activité cancérigène**: La recherche du CNRC sur le mécanisme des proliférations cellulaires a abouti à la mise au point de méthodes pratiques pour évaluer les activités cancérigènes des substances que l'on soupçonne d'être concérigènes.

**Matériaux semi-conducteurs inorganiques**: Les chercheurs du CNRC qui étudient la préparation et les propriétés des semi-conducteurs ont acquis des connaissances fondamentales sur la préparation et les propriétés de l'arséniure de gallium. A l'heure actuelle, le secteur commercial international manifeste un très grand intérêt pour la mise au point de micro-circuits utilisant des pellicules minces d'arséniure de gallium.

**Vision machine**: Les ingénieurs et technologues du CNRC ont conçu un système de vision machine pouvant être utilisé pour fournir des informations sur l'emplacement et l'orientation d'un objet éloigné dans l'espace. Ce système est un outil puissant non seulement pour le contrôle des manipulateurs dans l'espace, mais aussi pour la surveillance des manipulateurs et robots industriels utilisés sur terre dans le domaine de l'inspection ou de la fabrication.

**Tableau 7: Affectation des ressources (en milliers de dollars) aux domaines de recherche et années-personnes**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Domaines de recherche | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| Physique | **2 404** | **24** | 3 200 | 37 | 3 885 | 52 |
| Chimie | **6 271** | **95** | 6 733 | 103 | 6 732 | 101 |
| Astrophysique | **8 726** | **133** | 8 531 | 133 | 9 177 | 151 |
| Science des microstructures | **1 346** | **16** | 1 298 | 16 | - | - |
| Sciences biologiques | **14 221** | **186** | 12 529 | 174 | 10 652 | 166 |
| Recherche en génie | **7 909** | **107** | 8 112 | 119 | 6 251 | 104 |
| | **40 877** | **561** | 40 403 | 582 | 36 697 | 574 |

## B. Recherches portant sur des problèmes d'importance économique et sociale

### Objectif

L'objectif principal de l'activité est de permettre de poursuivre des programmes de recherche et de développement importants en matière de sciences et de technologie afin de répondre aux priorités et aux besoins nationaux.

### État récapitulatif des ressources

Les dépenses de l'activité représentent environ 15,5 % des dépenses totales et 22,6 % des années-personnes totales du programme pour 1985-1986. Le tableau 8 présente la ventilation des dépenses de l'activité.

**Tableau 8: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Construction et bâtiment | 11 834 | 172 | 9 719 | 146 | 8 673 | 150 |
| Energie | 25 929 | 162 | 50 284 | 232 | 45 275 | 237 |
| Qualité de l'environnement | 4 421 | 51 | 5 365 | 66 | 4 463 | 64 |
| Alimentation et foresterie | 8 580 | 101 | 8 025 | 98 | 7 031 | 103 |
| Santé | 6 405 | 92 | 5 998 | 88 | 5 848 | 96 |
| Secteur public | 2 199 | 36 | 2 094 | 36 | 1 727 | 33 |
| Transports | 6 628 | 107 | 6 242 | 107 | 5 941 | 98 |
| Coût brut du Programme | 65 996 | 721 | 87 727 | 773 | 78 958 | 781 |
| Recettes à valoir sur le crédit | 1 092 | - | 1 480 | - | 615 | - |
| Dépenses nettes | 64 904 | 721 | 86 247 | 773 | 78 343 | 781 |

### Explication du changement

Les ressources de 1985-1986 comprennent 50,8 millions de dollars pour le fonctionnement, 6 millions de dollars pour le capital et 9,2 millions de dollars pour les contributions; les ressources de 1984-1985 comprennent 67,1 millions de dollars pour le fonctionnement, 11,5 millions de dollars pour le capital et 9,2 millions de dollars pour les contributions; les ressources de 1983-1984 comprennent 60,7, 9,8 et 8,4 millions de dollars pour le fonctionnement, le capital et les contributions, respectivement.

La diminution des ressources de 1984-1985 à 1985-1986 est le résultat d'une réduction en R-D énergétique et de l'élimination du Secrétariat de l'environnement.

**Description**

La R-D exécutée en vertu de l'activité est axée sur la solution de problèmes d'importance économique et sociale dans les domaines de la construction et du bâtiment, de l'énergie, de la qualité de l'environnement, de l'alimentation et de la foresterie, de la santé, du secteur public, et des transports.

**Construction et bâtiment**: La R-D en matière de construction et de bâtiment, principalement entreprise dans la Division des recherches en bâtiment (DRB), est axée sur les problèmes de construction particuliers au Canada, soit les techniques de construction sur le pergélisol et la glace, ainsi que le comportement et le rendement des bâtiments et des matériaux de construction sous les conditions climatiques canadiennes. La DRB est également responsable des normes de construction et du bâtiment comprenant le Code national du bâtiment et le Code national de prévention des incendies.

**Énergie**: La plus grande partie de la R-D en matière d'énergie est effectuée sous l'égide du Comité interministériel de la recherche et du développement énergétiques. La Division de l'énergie du CNRC dirige et coordonne les travaux entrepris dans diverses divisions de recherche du CNRC ou accorde des contrats et des contributions à cette fin à l'industrie, aux universités et à d'autres organismes au Canada. Les ressources du CNRC servent aussi à appuyer et à compléter la R-D entreprise et gérée sous les auspices du Comité.

Le Comité a assigné au CNRC la responsabilité de coordonner toutes les activités de R-D relatives à l'énergie renouvelable, comprenant l'énergie solaire, éolienne et de biomasse. Le CNRC est également responsable de la gestion de programmes de R-D concernant la fusion thermonucléaire, les pompes de chaleur, le stockage de l'énergie et de l'hydrogène, les économies d'énergie dans les bâtiments, ainsi que de nombreux sous-programmes.

Par suite de la forte accumulation de connaissances dans la plupart de ces domaines, l'utilisation des ressources du Comité interministériel de la recherche et du développement énergétiques cessera au cours d'une période de deux ans et la R-D en matière d'énergie diminuera progressivement. Les futurs travaux porteront sur les domaines connus partiellement (comme par exemple la fusion) ou sur les domaines permettant de répondre à des besoins immédiats (sables bitumineux, charbon, etc.)

**Qualité de l'environnement**: Le Laboratoire de recherches de l'Atlantique et la Division de chimie mettent au point des méthodes et produisent des échantillons d'étalonnage pour aider le gouvernement

canadien et l'industrie à détecter et à mesurer, au niveau de précision exigé par les lois fédérales et provinciales, des quantités minuscules de substances chimiques et de métaux toxiques tels que les PCB et les dioxines dans les aliments, l'eau de mer, les plantes marines et les sédiments, et dans d'autres domaines de l'environnement. La Division des sciences biologiques étudie les effets des substances toxiques sur le métabolisme ainsi que leur distribution dans l'environnement. De plus, d'autres divisions effectuent des recherches sur la pollution atmosphérique ainsi que sur la pollution par le bruit.

**Alimentation et foresterie**: L'Institut de biotechnologie des plantes et le Laboratoire de recherches de l'Atlantique entreprennent la R-D ayant trait à l'alimentation et à la foresterie. La R-D a pour but de mettre au point et d'améliorer de nouvelles lignées végétales et de favoriser leur production et leur utilisation.

**Santé**: La R-D liée à la santé comprend la mise au point d'appareils électroniques et de dispositifs de communication à l'usage des handicapés physiques; l'étude des problèmes de santé causés par la vibration et le son; la mise au point de dispositifs médicaux et cliniques; et des études sur les mécanismes de réponse et de contrôle biologiques liés au cancer et aux toxines. Les Divisions de génie électrique, des sciences biologiques et de physique exécutent la plus grande partie de ces travaux.

**Secteur public**: Les Divisions de physique et de génie électrique ainsi que l'Établissement aéronautique national se chargent de la R-D de ce secteur. Ce travail comprend également la sécurité des transports aériens et la mise au point et l'application des systèmes et des techniques d'enseignement assistées par ordinateur.

**Transports**: La Division de génie mécanique, l'Établissement aéronautique national et l'Institut de dynamique marine entreprennent la plus grande partie de la R-D concernant les moyens de transports. Les principaux domaines d'étude portent sur les technologies des transports aériens, maritimes et de surface, y compris les systèmes de transport et les groupes propulseurs, l'amélioration du rendement des aéronefs, la structure des aéronefs et le comportement des matériaux, l'hydrodynamique marine, et les études hydrauliques des rivières, des ports, et des ouvrages au large des côtes. Une grande partie de la R-D dans ce domaine est effectuée dans les installations du CNRC.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Construction et bâtiment**: Les domaines de recherche comprennent la technologie du bâtiment, les codes et les normes de bâtiment, et d'autres domaines tels que le pergélisol, l'ingénierie des avalanches, les tunnels et la construction. Le tableau 9 énumère les ressources affectées à ces domaines pour les exercices financiers 1983-1984, 1984-1985 et 1985-1986.

**Tableau 9: Affectation des ressources (en milliers de dollars) à la R-D de la construction et du bâtiment et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Technologie du bâtiment | 10 006 | 147 | 8 188 | 122 | 7 066 | 124 |
| Codes et normes | 1 550 | 22 | 1 409 | 21 | 1 364 | 22 |
| Autres | 278 | 3 | 272 | 3 | 243 | 4 |
| Total | 11 834 | 172 | 9 869 | 146 | 8 673 | 150 |

La recherche et le développement dans la technologie du bâtiment sont faites dans les installations intra-muros ou par contrat. Le choix des projets est fondé sur l'urgence de la demande de l'industrie de la construction et de l'opportunité du travail à accomplir, compte tenu de ses applications au Canada. La recherche porte sur les matériaux de construction; les structures du bâtiment; les aspects géotechniques de la construction et du bâtiment; la recherche sur la prévention des incendies; l'énergie et les services publics; les aspects environnementaux des bâtiments, tels que le bruit, le confort et l'éclairage; les aspects socio-économiques de la construction et du bâtiment; et les mesures de rendement des bâtiments.

Par l'élaboration et la distribution du Code national du bâtiment et du Code national de prévention des incendies et des documents connexes, on rend un service important aux gouvernements locaux, à l'industrie canadienne de la construction et au public. Le CNRC donne des avis techniques à ces comités et maintient un secrétariat qui produit et distribue les codes et les documents connexes. Les groupes intéressés à travers le Canada sont invités à présenter des commentaires pour la préparation de ces codes.

**Énergie**: Environ 91 % des dépenses sont affectées à des projets entrepris par des exécutants de l'extérieur, soit par contrat, soit par conventions de contribution, tandis que 9 % des dépenses sont affectées à la R-D des laboratoires du CNRC et à la gestion des projets extra-muros. Les projets de R-D intra-muros bénéficient du savoir-faire ou des installations de diverses divisions.

Les ressources affectées au CNRC par le truchement du Comité interministériel de la recherche et du développement énergétiques sont de 17 millions de dollars et 30 années-personnes en 1985-1986. La recherche appuyée par ce Comité et menée par le CNRC a été dans une grande mesure interrompue par suite du programme de restrictions

budgétaires du gouvernement. En 1985-1986, les dépenses du Comité interministériel, par le truchement du CNRC, représentent les engagements pris pour les contrats en cours d'exécution et les ententes de contribution. De plus, le CNRC fournira 8,9 millions de dollars pour la conduite de recherches sur les domaines où les applications et besoins sont immédiats.

Les ressources affectées à ce sous-secteur d'activité comprennent des contributions de 9 millions de dollars employées aux fins suivantes:

**Contribution à l'Agence internationale de l'énergie pour la mise en oeuvre d'accords**: Des travaux de coopération internationale de R-D sont réalisés sous l'égide de l'Agence internationale de l'énergie; ils permettent la mise au point et l'échange d'informations ayant trait aux économies d'énergie et aux ressources énergétiques renouvelables. Le CNRC participe au nom du Canada à la mise en oeuvre d'accords de R-D relatifs à toutes les grandes activités de R-D du CNRC en matière d'énergie.

**Institut de recherche d'Hydro-Québec (IREQ) - Programme de recherche et de développement intéressant la fusion thermonucléaire contrôlée par confinement magnétique**: Contribution versée à l'IREQ pour la construction d'installations de R-D en matière de fusion thermonucléaire contrôlée par confinement magnétique, en vue d'appuyer le Programme national de fusion thermonucléaire. Ce programme est axé sur la sensibilisation des scientifiques et la préparation de l'industrie à l'utilisation de la fusion thermonucléaire au Canada, en coopération avec les organisations nationales et internationales.

**Recherche sur les matières de fusion**: Contributions à l'Hydro-Ontario pour des travaux de coopération en R-D portant sur la recherche au sujet des matières de fusion. L'objectif est d'établir une capacité technique concernant le tritium pour servir de base à l'industrie canadienne et lui permettre d'exploiter les marchés internationaux qui ont besoin de la technologie du tritium.

**L'Institut de l'Homme et des ressources pour la mise en opération du site d'essai éolien de l'Atlantique**: Cette contribution a pour but d'établir des installations d'essai et d'évaluation du rendement des systèmes d'énergie éolienne et de proposer et de mettre à l'essai des normes de sécurité, de rendement, de fiabilité et de durabilité pour ces systèmes.

**Centre de recherche en HTCC au Manitoba (courant continu de haute tension)**: Cette contribution appuie la mise au point d'une nouvelle génération de simulateurs HTCC qui seront utilisés dans la conception de grandes centrales électriques et de réseaux de distribution. Le progrès technique dans ce domaine aidera l'industrie canadienne.

**Qualité de l'environnement**: Les domaines de recherche dans cette catégorie comprennent:

- la dissémination des polluants; et
- la réaction des organismes vivants aux composés toxiques.

**Alimentation et foresterie**: Les domaines de recherche dans cette catégorie comprennent:

- l'amélioration de nouvelles lignées végétales; et
- l'amélioration de la production et de l'utilisation des récoltes.

**Santé**: Les domaines de recherche dans cette catégorie comprennent:

- les appareils et dispositifs électroniques d'aide aux handicapés physiques;
- la mise au point de dispositifs médicaux et cliniques; et
- les réponses biologiques et les mécanismes de contrôle liés, par exemple, au cancer et aux toxines.

**Secteur public**: Cette catégorie comprend:

- la sécurité des transports aériens; et
- l'enseignement assisté par ordinateur (EAO).

**Transports**: La R-D porte sur les transports aériens, maritimes et de surface. Le tableau 10 énumère les ressources affectées à ces domaines pour les exercices financiers 1983-1984, 1984-1985 et 1985-1986. Les laboratoires du CNRC exécutent la plus grande partie des travaux.

**Tableau 10: Affectation des ressources (en milliers de dollars) à la R-D en matière de transports et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Domaine de R-D | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Transport aérien | 3 354 | 56 | 3 180 | 56 | 2 310 | 40 |
| Transport maritime | 1 457 | 26 | 1 361 | 26 | 1 964 | 29 |
| Transport de surface | 1 817 | 25 | 1 701 | 25 | 1 667 | 29 |
| | 6 628 | 107 | 6 242 | 107 | 5 941 | 98 |

Les projets de R-D relatifs aux transports aériens ont trait à des recherches sur l'aérodynamique, le rendement, la stabilité, le contrôle et le fonctionnement des véhicules en vol; la navigation en vol et la télédétection; les charges de fonctionnement et la longévité des aéronefs; la fatigue des matériaux et des structures; les techniques de mesure et d'analyse de l'aérodynamique; l'analyse des moteurs; et la vérification du rendement.

Les projets de R-D relatifs aux transports maritimes ont trait aux forces d'amarrage influant sur les grands vaisseaux; la modélisation et la simulation par ordinateur de passages et d'ouvrages marins et de plates-formes, de tours de forage de pétrole, de brise-glaces et d'autres vaisseaux voyageant dans les glaces; d'études hydrauliques de rivières, d'estuaires, de ports et d'ouvrages au large des côtes.

Les projets de R-D relatifs aux transports de surface portent sur la technologie des véhicules de surface; la modélisation et la simulation par ordinateur de véhicules et d'ouvrages de surface; l'analyse de la dynamique des véhicules; et des techniques de réduction de la traînée pour les véhicules de surface.

C. **Recherches en appui direct de l'innovation et du développement industriels**

**Objectif**

L'activité a pour objectifs principaux de promouvoir et d'appuyer une capacité scientifique et technique forte et viable dans l'industrie canadienne; de contribuer à répondre aux besoins régionaux de recherche et de développement en matière de sciences et de technologie afin de coordonner efficacement la recherche avec les organismes fédéraux et provinciaux, les universités et l'industrie locale; et d'établir et de maintenir une capacité permettant d'exécuter des programmes importants de recherche et de développement scientifiques et technologiques pour répondre aux priorités et aux besoins nationaux.

**État récapitulatif des ressources**

Cette activité compte pour environ 45,9 % des dépenses totales pour 1985-1986 et 29,7 % des années-personnes totales du Programme. Le tableau 11 présente la ventilation des dépenses de l'activité.

**Tableau 11: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| R-D et services des laboratoires | **100 815** | **769** | 125 705 | 774 | 60 955 | 653 |
| R-D en matière d'énergie | **12 194** | **68** | 19 672 | 68 | 13 435 | 76 |
| Programmes de développement industriel | **80 570** | **114** | 81 817 | 114 | 63 217 | 92 |
| Coût brut du Programme | **193 579** | **951** | 227 194 | 956 | 137 607 | 821 |
| Recettes à valoir sur le crédit | **1 254** | **-** | 1 327 | - | 503 | - |
| Dépenses nettes | **192 325** | **951** | 225 867 | 956 | 137 104 | 821 |

**Explication du changement**

Les ressources de 1985-1986 comprennent 66,9 millions de dollars pour le fonctionnement, 52,3 millions de dollars pour le capital et 74,3 millions de dollars pour les contributions. Les ressources de 1984-1985 comprennent 80,4 millions de dollars pour le fonctionnement,

68,8 millions de dollars pour le capital et 78 millions de dollars pour les contributions. Les ressources de 1983-1984 comprennent 58,5 millions de dollars pour le fonctionnement, 23,7 millions de dollars pour le capital et 55,4 millions de dollars pour les contributions.

La diminution des ressources de 1984-1985 à 1985-1986 est le résultat de l'annulation de l'Institut de technologie en production industrielle et une réduction en R-D énergétique.

**Description**

L'activité porte sur l'exécution et la promotion de la recherche et du développement et des activités connexes nécessaires à l'avancement de la technologie requise pour le développement industriel, y compris le transfert de la technologie, l'aide financière, les projets de coopération et les services techniques visant directement à renforcer la recherche, le développement et l'innovation dans l'industrie au Canada.

L'activité a trois composantes principales: la R-D et le travail d'appui industriel connexe exécuté ou géré par les laboratoires du CNRC; l'appui industriel aux projets en matière d'énergie; et les principaux programmes d'appui à la R-D industrielle, à savoir, le PARI et le PPIL.

**R-D et services des laboratoires**: Toutes les divisions de laboratoires du CNRC exécutent de la R-D et gèrent des contrats de R-D axés sur la mise au point de produits et de procédés industriels; le transfert de technologie à l'industrie, et la prestation d'information et de conseils scientifiques et techniques à l'industrie canadienne. La R-D industrielle des laboratoires porte sur plusieurs sujets et comprend les domaines de la technologie industrielle, de la technologie avancée de la fabrication, de la technologie des transports, de la biotechnologie et de la technologie spatiale.

Une grande partie du travail des laboratoires du CNRC consiste aussi à mettre au point des méthodes de mesure et d'essai, à faire des essais pour l'industrie et à assurer des services d'étalonnage des appareils utilisés pour contrôler et mesurer le rendement de l'équipement et des processus industriels.

**R-D en matière d'énergie**: La Division de l'énergie du CNRC est chargée de coordonner toute la recherche en matière d'énergie renouvelable qui est financée par l'intermédiaire du Comité interministériel de la R-D énergétiques. La Division coordonne également toute la R-D financée par ce Comité et exécutée par les scientifiques et les ingénieurs des diverses divisions du CNRC; elle gère aussi de nombreux contrats de recherche sur l'énergie accordés à l'industrie et aux universités canadiennes. Les diverses divisions du CNRC fournissent certaines ressources supplémentaires pour compléter la

R-D financée par le Comité et pour entreprendre certaines activités de recherche dans des domaines complémentaires. La R-D parrainée par le Comité interministériel de la recherche et du développement énergétiques est maintenant supprimée graduellement en conformité des restrictions gouvernementales en ce qui a trait aux dépenses de programme.

**Programmes de développement industriel**: Le sous-secteur de l'activité comprend le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) et le Programme des projets "Industrie-Laboratoires" (PPIL).

Le PARI a pour objectif de renforcer les capacités de R-D de l'industrie canadienne et de lui faciliter l'accès à la technologie de pointe. Le programme est conçu de manière à accroître la portée et le calibre de la recherche exécutée par les entreprises canadiennes en accordant des contributions financières et une aide technique à des projets de recherche choisis qui contribueront d'une manière importante à l'amélioration de produits ou de services ou à la mise au point d'un nouveau produit ou service. Il vise également à accroître particuliers dans l'industrie canadienne et pour mettre au point des produits, de procédés, des systèmes et des matériaux nouveaux ou améliorés.

Le PPIL est conçu en fonction du transfert de la technologie des laboratoires du gouvernement et des universités à l'industrie pour une exploitation commerciale. La coopération entre les scientifiques et les entreprises choisies pour commercialiser les résultats de la recherche est une des principales caractéristiques du PPIL.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**R-D et services des laboratoires**: La recherche et le développement exécutés par les laboratoires du CNRC à l'appui de l'industrie sont à la base de nouveaux produits et procédés industriels. Par conséquent, les principales réalisations de cette sous-activité portent sur de nouvelles connaissances et une meilleure compréhension des techniques et des technologies qui contribuent à l'innovation et au développement industriel au Canada.

En plus de fournir des données techniques à plusieurs programmes du PPIL et du PARI, les laboratoires fournissent aussi, quotidiennement et de bien des manières, un appui d'ordre technique à l'industrie canadienne. Une enquête effectuée par un expert-conseil révèle qu'en 1982-1983, les laboratoires du CNRC comptaient environ 2 000 contacts officiels et non officiels avec quelque 1 100 sociétés, et ce par le truchement d'activités de collaboration, de contrats de recherche et de projets de transfert technologique. De plus, les laboratoires avaient répondu à plus de 21 000 demandes de renseignements, d'ordre technique et de complexité variable, émanant de l'industrie.

Le tableau 12 présente les dépenses et les années-personnes affectées par les laboratoires du CNRC à la recherche industrielle.

**Tableau 12: Dépenses de R-D des laboratoires en appui de l'innovation et du développement industriels (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Laboratoire | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Recherches sur les bâtiments | 2 905 | 48 | 2 870 | 48 | 2 752 | 52 |
| Génie électrique | 5 311 | 88 | 5 034 | 87 | 4 898 | 88 |
| Génie mécanique | 10 571 | 169 | 9 759 | 167 | 8 736 | 152 |
| Etablissement aéronautique national | 9 169 | 97 | 11 195 | 94 | 7 701 | 106 |
| Institut de génie des matériaux | 12 323 | 137 | 10 933 | 137 | 10 391 | 91 |
| Chimie | 4 944 | 56 | 6 706 | 49 | 3 442 | 44 |
| Physique | 2 622 | 33 | 2 490 | 32 | 2 429 | 36 |
| Laboratoire de biotechnologie | 36 184 | 120 | 43 841 | 96 | 14 828 | 71 |
| Institut de technologie en production industrielle | 7 441 | - | 27 576 | 44 | 5 092 | 2 |
| Institut d'optique | 7 800 | - | - | - | - | - |
| Autres | 1 545 | 21 | 5 301 | 20 | 686 | 11 |
| Total | 100 815 | 769 | 125 705 | 774 | 60 955 | 653 |

Le tableau 13 présente des exemples de travaux de recherche actuellement en cours dans chaque laboratoire.

**Tableau 13: Exemples de recherche industrielle exécutée dans les laboratoires du CNRC en appui de l'innovation et du développement industriels.**

| Laboratoire | Domaines de recherche |
|---|---|
| Laboratoire de recherches de l'Atlantique | • Matériaux et procédés d'extraction des minerais et de fabrication de métal |
| Génie électrique | • Logiciel et installations destinés à la conception et à la fabrication assistées par |

| | |
|---|---|
| | ordinateur, et techniques interactives d'infographie<br>• Mise au point de prototypes de prothèses |
| Génie mécanique | • Modélisation et simulation interactives par ordinateur de procédés industriels<br>• Instruments et microprocesseurs industriels<br>• Application de la dynamique des fluides et du plasma aux procédés industriels<br>• Technologie et essais de turbines à gaz |
| Institut de génie des matériaux | • Technologie et essais de performance des matières plastiques<br>• Céramiques industrielles<br>• Technologie non conventionnelle de la métallurgie et des métaux |
| Établissement aéronautique national | • Études en soufflerie et effets du vent sur les structures<br>• Etudes aérodynamiques des aéronefs et des véhicules de surface<br>• Épreuves et analyses des structures et des matériaux<br>• Instruments et capteurs pour les aéronefs<br>• Vision machine<br>• Technique éolienne |
| Chimie | • Semi-conducteurs inorganiques<br>• Recherche sur la corrosion<br>• Photochimie au laser<br>• Dégradation et stabilisation des polymères |
| Physique | • Mesures et normes acoustiques pour les hauts-parleurs<br>• Photogrammétrie: automatisation et perfectionnement d'instruments |

| | |
|---|---|
| Laboratoires de biotechnologie | • Production de méthane à partir de déchets organiques<br>• Mécanismes de transformation et d'expression génétiques<br>• Technologie de la fermentation<br>• Production d'alcaloïdes à partir de cultures de cellules végétales |

**Programme des astronautes canadiens**: Six astronautes ont été choisis; deux d'entre eux monteront à bord de la navette spatiale américaine à titre de spécialistes des charges utiles et effectueront deux expériences pour le compte du Canada, à savoir l'expérience sur le Système de vision spatial et l'expérience sur le Syndrome de l'adaptation à l'espace. Les six astronautes ont commencé leur entraînement en janvier 1984.

La NASA a réservé au Canada une place dans le cadre de chacune des trois missions que doit effectuer la navette spatiale, et dont la première a eu lieu en octobre 1984. La seconde aura lieu au printemps de 1986 et la troisième à l'automne de cette même année. M. Marc Garneau a été choisi comme devant faire partie de l'équipage recruté pour la première mission, et le Dr Robert Thirsk devait le remplacer en cas d'urgence. Au cours de cette mission d'octobre, M. Garneau a procédé à plusieurs expériences de technologie spatiale, de sciences spatiales et de sciences de la vie. Le domaine de la technologie spatiale comprend d'importantes épreuves de développement dans le cadre des expériences relatives au Système de vision spatial du CNRC, qui fera partie d'une mission ultérieure; les études dans le domaine des sciences spatiales seront axées sur les caractéristiques physiques du milieu spatial et de la haute atmosphère de la terre. En dernier lieu, les sciences de la vie comprennent plusieurs expériences sur le Syndrome de l'adaptation à l'espace à titre de préparation à des recherches plus poussées lors d'une prochaine mission.

**R-D en matière d'énergie**: Le Comité interministériel de la R-D énergétiques et ses divers comités établissent les priorités et puisent à même les fonds de l'enveloppe de l'énergie les ressources nécessaires aux projets de R-D en matière d'énergie qu'exécute ou gère le CNRC. Ce dernier fournit aussi des ressources provenant de ses affectations pour la R-D en vue d'appuyer des projets supplémentaires dans des domaines complémentaires qui correspondent aux objectifs et aux sous-objectifs de cette sous-activité. La R-D parrainée par le Comité interministériel de la recherche et du développement énergétiques est maintenant supprimée graduellement.

Les domaines des projets sur l'énergie englobent les systèmes d'énergie éolienne, les sables bitumineux, le charbon et le transport, notamment des études aérodynamiques des véhicules et la performance des moteurs.

La sous-activité de R-D en matière d'énergie porte sur la mise au point de dispositifs, de techniques, de procédés, de systèmes et de produits nouveaux et améliorés au sujet des domaines énumérés dans le tableau précédent. Les projets en cours comprennent:

- la mise au point et l'essai d'une génératrice éolienne à axe vertical, de grande capacité, en collaboration avec l'Institut de recherche de l'Hydro-Québec;
- l'énergie hydraulique;
- l'aéroacoustique des ventilateurs et des souffleurs;
- la concentration du charbon;
- la traînée aérodynamique des camions;
- les sables bitumineux.

Parmi les ressources affectées à la R-D en matière d'énergie, 4,5 millions de dollars sont versés à l'Institut de recherche de l'Hydro-Québec - Programme de génératrice éolienne à axe vertical, de grande capacité. Cette contribution a pour objet d'aider à la construction et à l'évaluation de la conception technique, de la fabrication et du fonctionnement d'un prototype de génératrice éolienne à axe vertical pour produire des mégawatts d'électricité, afin d'établir des données d'économie et de rendement qui serviront de base à l'utilisation de tels dispositifs dans les réseaux électriques. La contribution représente un partage égal des coûts du projet de coopération avec l'Hydro-Québec.

**Développement industriel**: Les ressources affectées à cette sous-activité sont utilisées principalement par le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) et le Programme des projets "Industrie-Laboratoires" (PPIL).

**PARI**: Le PARI accorde un appui à la recherche et à l'innovation technologique dans l'industrie canadienne au moyen de deux activités principales. Premièrement, il fournit des renseignements, des avis et de l'aide technique aux entreprises pour les aider à résoudre leurs problèmes techniques et les encourager à utiliser les nouvelles technologies. Deuxièmement, il accorde des contributions financières et une aide technique à des travaux particuliers de recherche menés dans les entreprises ou effectués à leur intention.

Pour ce qui est de la première catégorie, le programme comprend deux composantes. Le PARI-C: des services régionaux de consultation à l'intention des entreprises canadiennes sont assurés par un réseau de spécialistes techniques à travers le Canada; et le PARI-F, un service d'information technique qui aide les entreprises canadiennes à résoudre

des problèmes techniques particuliers en faisant appel au savoir-faire scientifique et technique du CNRC, des autres laboratoires du gouvernement, des universités, des industries de recherche et des divers laboratoires privés, de même qu'aux ouvrages scientifiques et techniques de l'Institut canadien de l'information scientifique et technique du CNRC. Ces services sont particulièrement utiles aux petites sociétés et à celles dont les moyens sont limités quant aux installations techniques, au personnel et aux bibliothèques.

Pour ce qui est de la deuxième catégorie, le programme est divisé en quatre composantes pour mieux diriger l'aide du CNRC. Le PARI-H accorde de l'aide aux petites entreprises pour qu'elles emploient des étudiants non diplômés des universités ou des collèges d'enseignement technique pour des périodes allant jusqu'à quatre mois afin de leur permettre de résoudre des problèmes techniques particuliers. Le PARI-L accorde jusqu'à 4 500 $ à de petites entreprises pour des contrats de recherche en laboratoire avec des instituts de recherche, des universités ou des consultants pour résoudre des problèmes scientifiques ou techniques. Le PARI-M accorde jusqu'à 30 000 $ à de petites entreprises pour exécuter de petits travaux de R-D à court terme. Le PARI-P appuie les grandes entreprises pour exécuter des travaux de R-D à plus long terme.

Le tableau 14 illustre comment les contributions du PARI sont réparties entre les six composantes du programme et donne les ressources de fonctionnement affectées aux services régionaux de consultation et aux services d'information technique.

**Tableau 14: Affectation des ressources du PARI (en millions de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| Contributions aux: | | | |
| Services régionaux de consultation (PARI-C) | 5,5 | 6,0 | 3,9 |
| Services d'information technique (PARI-F) | 1,0 | 1,6 | 1,3 |
| Entreprises employant des étudiants non diplômés (PARI-H) | 4,3 | 4,5 | 3,7 |
| Recherches en laboratoire (PARI-L) | 4,8 | 6,0 | 3,0 |
| Petits projets (PARI-M) | 7,7 | 6,8 | 5,0 |
| Grands projets (PARI-P) | 24,0 | 25,3 | 25,4 |
| Total des contributions | 47,3 | 50,2 | 42,3 |
| PARI-C Dépenses de fonctionnement et (A-P) | 3,6(50) | 3,1(50) | 1,85(32) |
| PARI-F Dépenses de fonctionnement et (A-P) | 0,9(15) | 0,8(15) | 1,0(15) |

Les services régionaux de consultation (PARI-C) sont assurés à la fois par le personnel du CNRC et le personnel des organismes provinciaux de recherche, les instituts de recherche et les autres organismes avec lesquels le CNRC a conclu des ententes. Les Services régionaux de consultation ont des bureaux dans 20 centres dans tout le Canada. L'industrie peut présenter des demandes d'aide en vertu du PARI-F par l'entremise de ces bureaux. Le tableau 15 montre le nombre de demandes reçues et de consultations données par le PARI-C et le PARI-F.

**Tableau 15: Demandes aux services régionaux de consultation et d'information technique**

| | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 | Réel 1982-1983 |
|---|---|---|---|
| Nombre de demandes et de consultations | 40 000 | 36 000 | 37 965 |

Les contributions financières et les conseils techniques appropriés accordés à l'industrie en vertu du PARI-H, du PARI-L, du PARI-M et du PARI-P sont déterminés pour chaque projet particulier suivant les besoins individuels. Le tableau 16 montre le nombre de projets et le montant fourni par l'intermédiaire de chacune des catégories d'aide financière.

**Tableau 16: Assistance financière du PARI aux sociétés canadiennes (en millions de dollars)**

| | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | | Réel 1982-1983 | | Réel 1981-1982 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Composante du PARI | Nombre de projets | $ | Nombre de projets | $ | Nombre de projets | $ | Nombre de projets | $ |
| Entreprises employant des étudiants non-diplômés (PARI-H) | 1 170 | 4,5 | 911 | 3,7 | 373 | 1,8 | 428 | 1,9 |
| Recherches en lab. (PARI-L) | 2 500 | 6,0 | 1 131 | 3,0 | 404 | 1,0 | 90 | 0,3 |
| Petits projets (PARI-M) | 434 | 6,8 | 342 | 5,0 | 302 | 4,1 | 252 | 3,5 |
| Grands projets (PARI-P) | 230 | 25,3 | 236 | 25,4 | 252 | 24,6 | 253 | 20,5 |
| | 4 334 | 42,6 | 2 620 | 37,1 | 1 331 | 31,5 | 1 023 | 26,2 |

Le tableau 17 montre la répartition des fonds pour les quatre dernières années entre les grands et les petits projets en vertu des quatre éléments du PARI qui offrent une assistance financière et qui apparaissent au tableau 16.

**Tableau 17: Projets appuyés par le PARI selon la grandeur de l'entreprise (en millions de dollars)**

| | Prévu 1984-1985 Projets | $ | Réel 1983-1984 Projets | $ | Réel 1982-1983 Projets | $ | Réel 1981-1982 Projets | $ |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| PARI-H | | | | | | | | |
| Petites entreprises | 1 100 | 4,2 | 861 | 3,5 | 331 | 1,6 | 359 | 1,5 |
| Moyennes et grandes entreprises | 70 | 0,3 | 50 | 0,2 | 42 | 0,2 | 69 | 0,4 |
| PARI-L | | | | | | | | |
| Petites entreprises | 2 500 | 6,0 | 1 131 | 3,0 | 404 | 1,0 | 90 | 0,3 |
| Moyennes et grandes entreprises | - | - | - | - | - | - | - | - |
| PARI-M | | | | | | | | |
| Petites entreprises | 430 | 6,7 | 337 | 4,9 | 302 | 4,1 | 252 | 3,5 |
| Moyennes et grandes entreprises | 4 | 0,1 | 5 | 0,1 | - | - | - | - |
| PARI-P | | | | | | | | |
| Petites entreprises | 130 | 14,0 | 129 | 13,9 | 144 | 12,7 | 113 | 12,3 |
| Moyennes et grandes entreprises | 100 | 11,3 | 107 | 11,5 | 108 | 11,9 | 140 | 8,2 |

**PPIL**: Le Programme, au moyen de contrats et de contributions, accorde une aide financière pour faciliter le transfert de technologies du CNRC, des autres laboratoires du gouvernement et des universités aux sociétés canadiennes qui les exploiteront commercialement. L'aide est accordée à des projets particuliers en étroite collaboration entre le gouvernement et la société commerciale ou les scientifiques universitaires ou les ingénieurs pour assurer un transfert efficace de la technologie.

Les sociétés présentent des propositions qui sont évaluées selon des critères conçus pour déterminer des facteurs tels que les avantages économiques et sociaux pour le Canada, le niveau de risque, les possibilités de marché, les capacités des entreprises, et la contribution au développement régional.

L'appui aux projets est généralement accordé à partir du stade de conception jusqu'à la réalisation d'un prototype ou de la mise au point d'une installation d'essai dans l'entreprise afin de fournir des données précises quant à la viabilité commerciale d'un produit ou d'un service résultant de cette technologie. Le PPIL partage les coûts avec l'entreprise.

Le tableau 18 présente les dépenses annuelles et le nombre de projets appuyés par le PPIL de 1981-1982 à 1984-1985. Pour 1985-1986, les contributions du PPIL et les ressources affectées à l'exécution de contrats se chiffrent à 25,3 millions de dollars.

**Tableau 18: Dépenses annuelles du PPIL (en milliers de dollars)**

| | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 | Réel 1982-1983 | Réel 1981-1982 |
|---|---|---|---|---|
| Dépenses | 24 307 | 15 339 | 16 996 | 16 044 |
| Nombre de projets actifs | 195 | 144 | 140 | 173 |

**Dépenses de soutien administratif du PPIL et du PARI**: Le tableau 19 montre les dépenses administratives, de coordination et de liaison du PPIL et du PARI.

**Tableau 19: Dépenses (en millions de dollars) de soutien administratif du PPIL et du PARI et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | | Réel 1982-1983 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | A-P | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P | $ |
| Soutien administratif | 45 | 3,5 | 45 | 3,3 | 45 | 2,6 | 45 | 2,4 |
| Dépenses totales | 114 | 80,6 | 114 | 81,8 | 92 | 63,2 | 90 | 56,6 |
| % du montant | | 4,3 | | 4,0 | | 4,1 | | 4,2 |

## D. Services nationaux

### Objectif

L'objectif de cette activité est de répondre aux besoins canadiens en ce qui a trait aux installations nationales majeures des sciences et du génie.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité compte pour 17,9 % du total des dépenses du Programme en 1985-1986 et 7,8 % du total des années-personnes. Le tableau 20 présente la ventilation des dépenses de l'activité.

**Tableau 20: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes au compte**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| Installations d'ingénierie | **20 975** | **137** | 28 692 | 127 | 33 203 | 107 |
| Installations scientifiques | | | | | | |
| Gérées par le CNRC | **27 848** | **113** | 28 664 | 123 | 21 345 | 120 |
| Gérées à l'extérieur | **28 968** | **-** | 27 688 | - | 25 572 | - |
| Coût brut du Programme | **77 791** | **250** | 85 044 | 250 | 80 120 | 227 |
| Recettes à valoir sur le crédit | **2 835** | **-** | 3 301 | - | 945 | - |
| Dépenses nettes | **74 956** | **250** | 81 743 | 250 | 79 175 | 227 |

### Explication du changement

Les ressources pour 1985-1986 se répartissent comme suit: 25,3 millions de dollars pour les dépenses de fonctionnement, 23,5 millions de dollars pour les dépenses de capital, 29 millions de dollars pour les contributions. Quant aux ressources pour 1984-1985, elles sont affectées de la façon suivante: 24,1 millions de dollars pour les dépenses de fonctionnement, 33,2 millions de dollars pour les dépenses de capital et 27,7 millions de dollars pour les contributions. Les ressources 1983-1984 se répartissent comme suit: 19,3 millions de dollars pour les dépenses de fonctionnement, 35,2 millions de dollars pour les dépenses de capital et 25,6 millions de dollars pour les contributions.

La diminution des ressources de 1984-1985 à 1985-1986 s'explique par l'annulation du programme des Fusées et Ballons-sondes et du programme de recherche sur les Rayons-X et les radiations nucléaires ainsi que par une diminution des besoins de trésorerie pour la construction de l'Institut de dynamique marine.

**Description**

**Installations d'ingénierie**: Le fonctionnement et le maintien de ces installations sont assurés par le CNRC, plus particulièrement à l'intention de l'industrie et des gouvernements pour l'essai de modèles et de prototypes et pour la vérification du plein rendement des machines, des systèmes et des structures. L'équipement de transport (dont les aéronefs, l'équipement ferroviaire, les navires et les véhicules routiers et leurs systèmes de propulsion) intéresse la plupart des applications de ces installations; il faut aussi ajouter les structures côtières fixes et flottantes et des structures au large des côtes. Des installations sont aussi disponibles pour l'évaluation de certains aspects du rendement de bâtiment. Les principales installations comprennent:

- les souffleries;
- les installations de vol;
- les laboratoires ferroviaires;
- les laboratoires maritimes;
- les laboratoires de dynamique des gaz;
- les laboratoires d'hydraulique;
- les laboratoires des moteurs;
- les laboratoires des basses températures; et
- la station extérieure de recherches sur les incendies.

Des installations sont décrites à la partie III, renseignements complémentaires, (page 2-68).

**Installations scientifiques - gérées par le CNRC**: Le fonctionnement et le maintien de ces installations sont assurés par le CNRC aux fins, principalement, de mener des recherches fondamentales en physique, en astrophysique et en sciences spatiales. Ces installations offrent aux scientifiques du Canada un équipement spécialisé et les installations dont ils ont besoin pour l'acquisition de nouvelles connaissances. Les principales installations scientifiques sont les suivantes:

- l'Observatoire fédéral d'astrophysique, Victoria (C.-B.);
- l'Observatoire radioastronomique d'Algonquin, Parc Algonquin (Ontario);
- l'Observatoire fédéral de radioastrophysique, Penticton (C.-B.);
- les laboratoires d'acoustique, Ottawa; et
- les installations de coopération internationale en sciences spatiales.

Ces installations sont décrites à la partie III, renseignements supplémentaires (page 2-71). Le fonctionnement de ces installations comprend le personnel opérationnel, les services de réduction des données et des services de conseils en matière de conception, d'implantation et d'interprétation des expériences et des essais spécialisés; la sélection et le calendrier de ces expériences et essais. Outre le service et les réparations d'entretien courant, le CNRC voit aussi à la mise à jour de l'équipement électronique et mécanique et parfois à des réaménagements majeurs de ces installations, qui doivent constamment être adaptées aux nouvelles méthodes d'essai.

**Installations scientifiques - gérées à l'extérieur**: Les installations dans cette catégorie servent à des recherches fondamentales dans les domaines de la physique et de l'astrophysique. Le CNRC appuie le fonctionnement des deux laboratoires par des contributions financières annuelles. Le fonctionnement et l'entretien de ces installations sont confiés à des organismes de gestion spécialisés. Ces installations comprennent:

- le Tri-University Meson Facility (TRIUMF), Vancouver (C.-B);
- le Télescope Canada-France-Hawaii (CFHT), Mauna Kea (Hawaii).

Pour de plus amples détails sur ces installations, voir page 2-72.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Installations d'ingénierie**: Les installations d'essai et de recherche d'ingénierie sont utilisées pour les essais de modèles et de prototypes d'aéronefs, d'équipement ferroviaire, de navires et de véhicules routiers afin d'évaluer et d'améliorer la résistance des structures, l'aérodynamique et la tenue; l'essai à plein rendement de véhicules et de leurs composantes et groupes propulseurs pour confirmer leur performance et identifier les domaines susceptibles d'amélioration; l'essai de modèles de digues ou jetées portuaires et au large des côtes, de plates-formes de forage et autres structures marines pour évaluer leur performance, leur stabilité et leur durabilité; l'essai de structures et de matériaux de construction ignifuges afin de prévenir et de retarder les incendies. Lorsque l'industrie et les gouvernements utilisent ces installations, il arrive fréquemment qu'on doive développer et appliquer de nouvelles méthodes d'essai et des moyens de plus en plus précis d'enregistrement et de surveillance des données. Comme partie intégrante de l'usage qu'il fait des installations, le CNRC mène des travaux de recherche pour établir ces nouvelles méthodes et collabore avec les utilisateurs de l'extérieur pour aider à adapter ces méthodes ainsi que d'autres nouvelles méthodes à leurs propres besoins d'essais.

Les demandes de ressources pour ces installations et leur usage par des utilisateurs externes sont illustrées au tableau 21.

**Tableau 21: Utilisation des installations de génie par les utilisateurs de l'extérieur**

| Installation | 1985-1986 Ressources (en milliers de dollars) | A-P | Utilisation estimative par et pour utilisateurs de l'extérieur (pourcentage) 1983-1984 | 1982-1983 |
|---|---|---|---|---|
| Souffleries | 6 423 | 42 | 85 | 85 |
| Installations de vol | 1 277 | 21 | 82 | 77 |
| Laboratoires ferroviaires | 552 | 6 | 84 | 84 |
| Institut de dynamique marine | 8 692 | 38 | (1) | (1) |
| Laboratoires de dynamique des gaz | 1 402 | 3 | 85 | 90 |
| Laboratoires d'hydraulique | 764 | 6 | 70 | 70 |
| Laboratoires des moteurs | 417 | 6 | 100(2) | 100(2) |
| Laboratoires d'essai à basses températures | 591 | 4 | 100(3) | 100(3) |
| Station extérieure de recherche sur les incendies | 371 | 6 | 5 | 5 |
| Autres installations | 486 | 5 | 87 | 90 |
| | 20 975 | 137 | | |

(1) En construction
(2) Cellule d'essai no 4 (étude du givrage)
(3) Plate-forme de pulvérisation (dégivrage des hélicoptères)

**Installations scientifiques - gérées par le CNRC**: Ces installations scientifiques sont disponibles aux chercheurs du CNRC et de l'extérieur.

**Installations en sciences spatiales**: Ces installations servent de cadre à des projets de coopération internationaux avec la NASA, d'autres organismes internationaux et des pays étrangers. Les installations de lancement de fusées et de ballons ne seront plus gérées par le CNRC à compter de 1985-1986.

Le coût, les productions significatives et les étapes du programme de recherche en sciences spatiales pour 1985-1986 figurent au tableau 22. Les calendriers de lancement et des échéances peuvent varier considérablement puisque les missions ne peuvent être réussies que si tous les membres participants parviennent à réaliser leurs projets aux dates prévues.

**Tableau 22: Production de la recherche en sciences spatiales en 1985-1986**

| Composante | Ressources pour 1985-1986 (en milliers de dollars) | A-P | Réalisations et étapes particulières pour 1985-1986 |
|---|---|---|---|
| Projets de collaboration internationale | **15 735** | **13** | |
| i) Instruments de la navette | | | La préparation de contrats de mise au point à confier à l'industrie est en cours. Le premier vol de la navette est prévu pour 1988-1989. |
| ii) Instruments du satellite Viking | | | Le prototype de l'instrument canadien a été mis au point. Le lancement du satellite Viking-Spot (Suède-France) est prévu pour le milieu de l'année 1985. |
| iii) Réseau d'analyse des données; réseau auroral canadien | | | L'analyse du contrat relatif à la mise sur pied d'un réseau est achevée. Réseau opérationnel. Les contrats relatifs aux instruments destinés au réseau auroral sont exécutés; la mise en place du réseau est en cours. |
| iv) Expérience sur la micro-gravité | | | Un vol ayant pour objet le traitement du matériel devrait être effectué en coopération avec la Suède au début de 1986. Le vol de la navette (traitement des matériaux) est prévu pour le milieu de l'année 1986. |
| v) Instrument pour le satellite UARS | | | Le contrat relatif à la mise au point de l'instrument a été confié à l'industrie. Le lancement du satellite UARS (NASA) est prévu pour 1989. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| vi) Instrument du satellite EXOS | | | **Le contrat relatif à la mise au point de l'instrument a été confié à l'industrie. Le lancement du satellite EXOS D (Japon) est prévu pour 1989.** |
| vii) Station terrienne pour le satellite HILAT | | | **La station canadienne terrienne destinée à recevoir les données pour le satellite américain HILAT doit bientôt entrer en service.** |
| Lancement de fusées et de ballons-sondes au Canada | **2 480** | **7** | **Programme se terminant en 1985-1986.** |

**Installations d'astrophysique**: Les installations d'astrophysique de l'Institut Herzberg d'astrophysique sont mises à la disposition des chercheurs hors programme pour des recherches en astronomie et en astrophysique. Il y a beaucoup de collaboration entre les utilisateurs de l'installation tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du CNRC, en ce qui a trait à la conception et à la conduite des expériences, à l'interprétation des données et à l'amélioration des méthodes et des systèmes utilisés dans les installations. L'utilisation de ces installations par les chercheurs et en collaboration avec eux est illustrée au tableau 23. L'utilisation de l'Observatoire radioastronomique d'Algonquin, qui accusait une baisse, devrait revenir à la normale grâce à l'initiative du programme de mise à jour qui s'achève présentement.

**Tableau 23: Utilisation des installations d'astrophysique par les chercheurs de l'extérieur**

| Installations | Ressources 1985-1986 (en milliers de dollars) | A-P | Pourcentage estimatif de l'utilisation par les chercheurs de l'extérieur avec leur collaboration 1983-1984 | 1982-1983 | 1981-1982 |
|---|---|---|---|---|---|
| Observatoire radioastronomique d'Algonquin (ORA) | 5 500 | 44 | 50* | 25 | 28 |
| Observatoire fédéral d'astrophysique | 2 459 | 28 | 54 | 50 | 50 |
| Observatoire fédéral de radioastrophysique | 1 134 | 13 | 85 | 85 | 50 |
| Total | 9 093 | 85 | | | |

* Les données sont fondées sur une partie de l'année. Le télescope de 46 mètres de l'ORA n'a pu être utilisé pendant plusieurs mois en 1983-1984 à cause d'un important remaniement.

**Installations scientifiques - gérées à l'extérieur**: Les opérations du Tri-University Meson Facility (TRIUMF) et du Télescope Canada-France-Hawaii (CFHT) sont du ressort des gestionnaires de ces deux installations.

**TRIUMF**: Cette installation est utilisée par les chercheurs en physique des particules et en science nucléaire des universités, des instituts fédéraux et provinciaux, des autres organismes de recherche du Canada et de chercheurs venus de l'étranger. On trouvera des renseignements plus précis dans le rapport annuel du TRIUMF.

**Télescope Canada-France-Hawaii (CFHT)**: Le CFHT était disponible pendant 302 nuits en 1983. Le reste des nuits a été consacré à divers travaux de génie. En 1983, le pourcentage de distribution du temps d'observation entre les trois groupes d'astronomes participants était le suivant:

- CNRC (Canada) 43,7 %
- CNRS (France) 44,4 %
- University of Hawaii (É.-U.) 11,9 %

Les rapports annuels de la Société CFHT fournissent des renseignements plus précis sur les activités scientifiques de l'installation.

## E. Recherches et services relatifs à la normalisation physique

### Objectif

Répondre aux besoins canadiens en ce qui a trait aux normes physiques dans le domaine des sciences et du génie.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité correspond à 2 % du total des dépenses du Programme en 1985-1986 et 3,8 % du total des années-personnes. Les dépenses et les années-personnes de l'activité sont illustrées au tableau 24.

**Tableau 24: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| Coût brut du Programme | **8 586** | **121** | 8 505 | 135 | 8 107 | 142 |
| Recettes à valoir sur le crédit | **253** | **-** | 276 | - | 111 | - |
| Dépenses nettes | **8 333** | **121** | 8 229 | 135 | 7 996 | 142 |

Les ressources pour 1985-1986 comprennent 6,9 millions de dollars pour le fonctionnement et 1,7 millions de dollars pour le capital. Les ressources pour 1984-1985 comprennent 7,4 millions de dollars pour le fonctionnement et 1,1 millions de dollars pour le capital. Les ressources pour 1983-1984 comprennent 7,2 millions de dollars pour le fonctionnement et 0,9 million de dollars pour le capital.

### Description

En vertu de la Loi sur les poids et mesures, le rôle du CNRC est de normaliser les poids et mesures à l'intention des gouvernements canadiens et de leurs organismes de réglementation, des organisations de consommateurs et d'industriels, des universités et des autres collectivités scientifiques et techniques du Canada comme du public canadien. Le maintien de ces normes est un élément clé dans l'infrastructure nationale car il est indispensable d'assurer l'exactitude des poids et mesures à l'usage de l'industrie et du commerce, de l'industrie manufacturière, du secteur de la santé comme pour la sécurité des habitations et des autres composantes du système économique et social national. Les normes de base de temps, de masse, de longueur, de résistance et de voltage, de température et d'intensité

lumineuse ainsi qu'un grand nombre de normes physiques connexes sont maintenues par la Division de physique du CNRC. Les normes de haute tension électrique et d'appareils électromagnétiques sont maintenues par la Division du génie électrique. Les normes relatives aux forces et à l'accélération sont maintenues par l'Établissement aéronautique national. Les normes relatives à la viscosité des fluides sont maintenues par la Division de génie mécanique.

Cette activité comprend les travaux d'établissement des normes, c'est-à-dire la mise au point des méthodes et des moyens permettant de maintenir des niveaux de mesurage exact de classe mondiale au Canada; et l'étalonnage des mètres et des instruments utilisés par les clients du CNRC pour prendre des mesures précises.

Les travaux d'établissement des normes sont étroitement liés aux travaux des autres laboratoires de normalisation nationaux, à travers le monde, et à ceux du Bureau international des poids et mesures (BIPM). L'étalonnage des instruments de mesurage découle des normes de base, et ce service est fourni à l'industrie canadienne, aux universités et aux organismes gouvernementaux. Des frais sont perçus pour ces étalonnages.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Normes:** Les efforts de normalisation du CNRC se fondent principalement sur le besoin d'être au courant des changements qui se produisent dans le domaine des technologies de mesurage de base. Ces changements sont introduits périodiquement par suite des décisions du BIPM, sur lesquelles le CNRC n'a aucun contrôle direct. La fréquence et le degré de ces changements influencent l'importance et la durée des travaux du CNRC. Les ressources allouées pour ces travaux dépendent du maintien d'un taux acceptable de progrès quant à la conversion aux nouvelles normes sans cesser de fournir les services relatifs aux normes et la conduite des recherches sur des méthodes d'amélioration des normes existants.

**Étalonnages:** Les ressources allouées dans ces domaines sont déterminées par la nécessité d'adapter les normes de base aux besoins d'appareils de mesurage particuliers de l'industrie canadienne, des ministères du gouvernement, des organismes de réglementation et des universités et par la nécessité de répondre aux demandes de services d'étalonnage et de mesurage. Le nombre d'étalonnages et de mesurages figure au tableau 25.

**Tableau 25: Nombre d'étalonnages et de mesurages effectués par la Division de physique**

| Secteur desservi | 1983 Nombre de travaux effectués | 1982 Nombre de travaux effectués | 1981 Nombre de travaux effectués |
|---|---|---|---|
| Industrie | 297 | 277 | 321 |
| Gouvernements | 58 | 76 | 61 |
| Universités | 8 | 26 | 24 |
| Total | 363 | 379 | 406 |

## F. Services de soutien administratif et spéciaux

### Objectif

Fournir des services de gestion, de soutien administratif et spéciaux aux deux programmes du Conseil national de recherches.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité correspond à 9 % du total des dépenses du Programme en 1985-1986 et 18,6 % du total des années-personnes. Le tableau 26 présente la ventilation des dépenses de l'activité.

**Tableau 26: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Gestion et administration | 19 927 | 269 | 20 634 | 302 | 17 693 | 292 |
| Centre de calcul | 4 204 | 56 | 4 145 | 56 | 2 867 | 58 |
| Relations extérieures | 1 516 | 9 | 1 498 | 9 | 1 301 | 9 |
| Services de génie | 16 764 | 230 | 16 345 | 230 | 17 525 | 245 |
| Relations publiques et information | 1 929 | 30 | 2 659 | 30 | 2 508 | 30 |
| Coût brut du Programme | 44 340 | 594 | 45 281 | 627 | 41 894 | 634 |
| Recettes à valoir sur le credit | 6 408 | - | 8 688 | - | 4 477 | - |
| Dépenses nettes | 37 932 | 594 | 36 593 | 627 | 37 417 | 634 |

Les ressources pour 1985-1986 comprennent 40,3 millions de dollars pour le fonctionnement, 1,4 million de dollars pour le capital et 2,6 millions de dollars pour les contributions. Les ressources pour 1984-1985 comprennent 41,6 millions de dollars pour le fonctionnement, 1,4 millions de dollars pour le capital et 2,3 millions de dollars pour les contributions. Les ressources pour 1983-1984 comprennent 37,2 millions de dollars pour le fonctionnement, 2,7 millions de dollars pour le capital et 2 millions de dollars pour les contributions.

### Description

**Gestion et administration**: Cet article comprend les bureaux de la direction, le Secrétariat du Conseil, les Services de vérification interne, les Services administratifs, les Services financiers, la

Direction des relations humaines, les Services du personnel, le Bureau d'évaluation de programme et le Secrétariat des services liés aux programmes.

**Relations extérieures**: Le Bureau des relations internationales organise les collaborations et les échanges internationaux et il administre les subventions à l'appui des affiliations internationales. Le Bureau des relations avec les universités favorise l'accroissement de la collaboration entre le CNRC et les universités canadiennes.

**Centre de calcul**: Le Centre de calcul fournit des services informatiques aux laboratoires du CNRC, à l'Institut canadien d'information scientique et technique (ICIST), à la Bibliothèque nationale et au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG).

**Service d'entretien et de réparations techniques**: La Direction du service d'entretien et de réparations techniques est responsable du fonctionnement et de l'entretien des bâtiments et des installations du CNRC.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les tableaux 27 et 28 montrent le rapport des services de soutien administratif et spéciaux avec les totaux du CNRC. Notons que cette activité fournit le soutien au Programme de recherches scientifiques et industrielles et au Programme d'information scientifique et technique.

**Tableau 27: Rapport entre les services de soutien administratif et spéciaux et le total des années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Recherches scientifiques et industrielles | **3 198** | 3 323 | 2 545 |
| Information scientifique et technique | **251** | 245 | 245 |
| Total | **3 449** | 3 568 | 2 790 |
| Services de soutien administratif et spéciaux | **594** | 627 | 634 |
| Pourcentage du total | **17,2** | 17,6 | 22,7 |

**Tableau 28: Rapport entre les services de soutien administratif et spéciaux (en milliers de dollars) et le total des dépenses**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Recherches scientifiques et industrielles | **419 209** | 478 920 | 376 662 |
| Information scientifique et technique | **24 080** | 22 894 | 19 842 |
| Total | **443 289** | 501 814 | 396 504 |
| Services de soutien administratif et spéciaux | **37 932** | 36 593 | 37 417 |
| Pourcentage du total | **8,6** | 7,3 | 9,4 |

Les subventions suivantes sont aussi administrées:

**Subventions des affiliations internationales**: Les subventions comprennent: les frais d'affiliation du CNRC à ces organisations à titre de membre canadien; les subventions aux employés de gouvernements non fédéraux à titre de délégués officiels aux assemblées générales ou de participants aux groupes d'études scientifiques et techniques des organisations internationales et non gouvernementales auxquelles le CNRC adhère à titre de membre canadien; les subventions de dépenses à l'intention des scientifiques qui font des recherches en collaboration en vertu d'une entente réciproque avec le Centre national de la recherche scientifique de France. En 1985-1986, le montant des subventions s'élèvera à 583 000 $.

**Subventions aux municipalités pour remplacer des taxes**: En vertu de la Loi sur les subventions aux municipalités, le CNRC accorde des subventions aux municipalités où il possède des immeubles et dont il reçoit des services municipaux. Le montant par municipalité est illustré au tableau 29.

**Tableau 29: Subventions aux municipalités**

| Ville | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| Halifax, Comté d'Halifax (N.-É.) | **134 400** | 127 000 | 34 090 |
| Boucherville (Québec) | **192 000** | 289 000 | 33 000 |
| Gloucester (Ontario) | **960 000** | 900 000 | 1 279 339 |
| Osgoode (Ontario) | **5 800** | 5 000 | 3 207 |
| Nepean (Ontario) | **18 300** | 17 000 | 22 251 |
| Ramsay (Ontario) | **67 200** | 60 000 | 54 320 |
| Saskatoon (Saskachewan) | **134 400** | 120 000 | 35 000 |
| District of Saanich (C.-B.) | **124 800** | 105 000 | 85 000 |
| Province de la Colombie-Britannique (pour les régions non organisées) | **7 700** | 5 000 | 3 500 |
| St-John's (T.-N.) | **324 400** | - | - |
| Autres | **-** | - | 293 |
| Total | **1 969 000** | 1 628 000 | 1 550 000 |

**Contributions à l'appui des conférences scientifiques et d'ingénierie**: Des contributions sont fournies à l'appui des conférences scientifiques et d'ingénierie internationales tenues au Canada. Le nombre des conférences subventionnées et les montants fournis sont illustrés au tableau 30.

**Tableau 30: Contributions à l'égard de conférences**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Contributions ($) | **60 000** | 60 000 | 40 000 |
| Nombre de conférences subventionnées | **10** | 10 | 10 |

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Les dépenses par article du Programme de recherches scientifiques et industrielles figurent au tableau 31.

**Tableau 31: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 124 542 | 125 840 | 111 776 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 17 434 | 16 041 | 15 785 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 11 174 | 11 932 | 9 455 |
| Information | 1 947 | 2 492 | 2 025 |
| Marchés de recherche et de développement | 18 087 | 42 225 | 27 184 |
| Autres services professionnels et spéciaux | 16 909 | 17 845 | 17 224 |
| Location | 5 049 | 6 293 | 3 334 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 5 431 | 5 510 | 5 418 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 25 063 | 28 085 | 23 542 |
| Autres dépenses de fonctionnement | 195 | 195 | 38 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 225 831 | 256 458 | 215 781 |
| Capital | | | |
| Traitements et salaires | 117 | 112 | - |
| Services professionnels et spéciaux | 935 | 2 545 | 2 293 |
| Construction et acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages | 34 610 | 51 027 | 34 664 |
| Construction et acquisition de machines et de matériel | 54 537 | 66 773 | 38 743 |
| Autres dépenses en capital | | | 544 |
| Total des dépenses en capital | 90 199 | 120 457 | 76 244 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paiements de transfert | **115 139** | 117 239 | 91 358 |
| Dépenses budgétaires brutes | **431 169** | 494 154 | 383 383 |
| Recettes à valoir sur le crédit | **11 960** | 15 234 | 6 721 |
| Dépenses budgétaires nettes | **419 209** | 478 920 | 376 662 |

## 2. Dépenses en personnel

Les dépenses en personnel représentent 62,9 % du montant total des dépenses de fonctionnement du Programme de recherches scientifiques et industrielles. Ce montant comprend les contributions statutaires aux régimes des avantages sociaux des employés. Le tableau 32 donne la ventilation par activité des besoins en années-personnes. La tableau 33 indique par catégorie le nombre d'années-personnes et le traitement annuel moyen.

**Tableau 32: Besoins en années-personnes par activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Compétence nationale dans les domaines des sciences naturelles et du génie | **561** | 582 | 574 |
| Recherches portant sur les problèmes d'importance économique et sociale | **721** | 773 | 781 |
| Recherches en appui direct de l'innovation et du développement industriels | **951** | 956 | 821 |
| Services nationaux | **250** | 250 | 227 |
| Recherches et services relatifs à la normalisation physique | **121** | 135 | 142 |
| Services de soutien administratif et spéciaux | **594** | 627 | 634 |
| Total du Programme | **3 198** | 3 323 | 3 179 |

**Tableau 33: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement annuel moyen**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle de* traitement actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 1985-1986 | 1984-1985 | 1983-1984 | | |
| **Direction** | 8 | 8 | 6 | 62 600 96 300 | 82 860 |
| **Gestion supérieure** | 36 | 36 | 34 | 57 200 75 000 | 71 652 |
| **Scientifique et professionnelle** | | | | | |
| Agents de recherches et agents du Conseil de recherches | 1 077 | 1 169 | 1 141 | 22 322 68 666 | 51 503 |
| Bibliothécaires | 9 | 7 | 8 | 20 036 50 725 | 35 101 |
| **Administration et services extérieur** | | | | | |
| Service administrasif | 54 | 44 | 47 | 16 144 55 650 | 34 887 |
| Services d'information | 26 | 26 | 25 | 17 901 51 592 | 38 120 |
| Gestion du personnel | 19 | 18 | 18 | 14 820 63 870 | 44 244 |
| Administration des programmes | | 3 | 2 | 22 855 51 591 | |
| Traduction | 6 | 4 | 3 | 15 715 43 726 | 32 449 |
| Gestion des systèmes d'ordinateurs | 63 | 59 | 58 | 16 804 58 986 | 40 516 |
| Gestion des finances | 18 | 16 | 14 | 25 828 56 100 | 42 449 |
| Service des achats | 28 | 28 | 24 | 16 560 53 456 | 38 212 |
| **Technique** | | | | | |
| Agents de développement technique | 946 | 962 | 931 | 14 299 48 922 | 34 361 |
| Dessinateurs et photographes | 43 | 41 | 46 | 15 507 34 061 | 27 775 |
| **Soutien administratif** | | | | | |
| Commis | 296 | 285 | 285 | 12 852 31 742 | 22 860 |
| Secrétariat | 154 | 153 | 157 | 12 636 26 563 | 21 521 |
| Traitement mécanique des données | 27 | 23 | 22 | 12 872 32 814 | 23 443 |
| **Exploitation** | 284 | 279 | 282 | 11 657 38 390 | 25 226 |
| Temporaires et autres | 99 | 109 | 101 | - - | 25 818 |

* La différence dans l'échelle de salaires reflète le fait que le CNRC est un employeur distinct

Note: Les colonnes des années-personnes présente la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31

octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

### 3. Dépenses en capital

Les dépenses en capital constituent 21,5 % du total des dépenses du Programme. Le tableau 34 est une analyse des dépenses en capital pour le genre d'actifs à acquérir.

Le tableau 35 est une liste des grands projets d'immobilisations.

**Tableau 34: Répartition du budget d'immobilisations (en milliers de dollars)**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Construction | | | |
| Construction de nouveaux bâtiments et de nouvelles installations | **25 582** | 38 632 | 30 263 |
| Rénovations ou agrandissements des installations et des bâtiments existants | **9 580** | 12 546 | 5 906 |
| Total de la construction | **35 162** | 51 178 | 36 169 |
| Équipement | | | |
| Équipement des nouveaux bâtiments et installations | **23 950** | 35 539 | 14 065 |
| Autres équipements | **31 087** | 33 740 | 26 010 |
| Total de l'équipement | **55 037** | 69 279 | 40 075 |
| Total des dépenses en capital | **90 199** | 120 457 | 76 244 |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit | **210** | 210 | 245 |
| Immobilisations (budget) | **89 989** | 120 247 | 75 999 |

**Tableau 35: Grands projets d'immobilisations (en milliers de dollars)**

| Travaux par activité | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | **Prévisions 1985-1986** | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| Recherches en appui direct de l'innovation et du développement industriels | | | | | |
| Institut de recherche biotechnologique - Québec | 61 000 | 57 743 | 33 550 | **21 293** | 2 900 |
| Institut de recherche optique - Québec | - | 16 000 | 1 000 | **7 800** | 7 200 |
| Installations de génie chimique - Ontario | 4 560 | 4 635 | 3 969 | **666** | - |
| Agrandissement du Laboratoire des sciences biologiques - Ontario | 6 520 | 6 595 | 974 | **4 190** | 1 431 |
| Système avancé de télémanipulateur - Ontario | 118 186 | 118 186 | 115 117 | **2 819** | 250 |
| Réseau de communications pour le développement industriel - Ontario | - | 431 | - | **431** | - |
| Spectrographe de masses provenant de sources solides - Ontario | - | 416 | - | **416** | - |
| Analyse aux rayons-X par dispersion d'énergie - Ontario | - | 250 | - | **250** | - |

| Travaux par activité | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Prévisions 1985-1986 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| Recherches en appui direct de l'innovation et du développement industriels | | | | | |
| Institut de technologie en production industrielle - Manitoba | 41 400 | 31 700 | 24 763 | 6 937 | |
| Services nationaux | | | | | |
| Institut de dynamique marine - T.-N. (autrefois Institut de recherche maritime et sur les navires arctiques) | 55 604 | 55 604 | 51 802 | 3 802 | - |
| Systèmes de propulsion pour les transports - Ontario | 3 989 | 3 989 | 2 747 | 1 242 | - |
| Réaménagement de l'Observatoire radioastronomique du parc Algonquin - Ontario | 6 560 | 6 550 | 500 | 2 000 | 4 050 |
| Rénovation du tunnel de givrage - Ontario | 825 | 825 | 456 | 369 | - |
| Installation ferroviaire de fatigue et d'usure - Ontario | 300 | 294 | 171 | 123 | - |
| Sections amovibles de la soufflerie trisonique - Ontario | - | 3 410 | 360 | 1 720 | 1 330 |
| Installations de soutien de l'Observatoire fédéral d'astrophysique - Colombie-Britannique | - | 2 731 | 15 | 425 | 2 291 |

## 4. Paiements de transfert

La liste des subventions et contributions du Programme de recherches scientifiques et industrielles est présentée au tableau 36.

**Tableau 36: Ventilation des paiements de transfert (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Subventions** | | | |
| Services de soutien administratif et spéciaux | | | |
| Affiliations internationales | 583 | 583 | 409 |
| Subventions aux municipalités prévues par la Loi sur les subventions aux municipalités municipalités | 1 969 | 1 628 | 1 550 |
| **Contributions** | | | |
| Compétence nationale en sciences naturelles et en génie | | | |
| Centre européen pour la recherche nucléaire (CERN) | 40 | 100 | - |
| Recherches portant sur des problèmes d'importance économique et sociale | | | |
| Contribution à l'Agence internationale de l'énergie pour la mise en oeuvre d'accords | 140 | 208 | 224 |
| Institut de recherche d'Hydro-Québec - Programme de recherches et de dévelop-pement de fusion contrôlée par confine-ment magnétique | 6 760 | 6 455 | 5 267 |
| Contribution à la recherche sur les matières de fusion | 1 575 | 1 486 | 869 |
| L'Institut de l'homme et des ressources pour la mise en opération du site d'essai éolien de l'Atlantique | 200 | 200 | 200 |
| Centre de recherche du Manitoba sur le C.C.H.T - *NB* Transmission du C.C. sous H.T. - *NB* Projet de la rivière Nelson | 347 | 334 | 209 |
| Conseil canadien pour la réadaptation des handicapés | 209 | 194 | 185 |

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Recherches en appui direct de l'innovation et du développement industriels | | | |
| Aide à l'industrie canadienne pour la recherche appliquée et de l'innovation technologiques | 40 843 | 42 583 | 37 103 |
| Contributions aux organismes de recherches provinciaux et aux établissements de recherches pour la communication d'informations techniques et la prestation de services régionaux | 6 437 | 7 637 | 5 251 |
| Programme des projets entre l'industrie et les laboratoires | 21 934 | 20 968 | 9 456 |
| Institut de recherche de l'Hydro-Québec-Programme de construction d'une génératrice éolienne à axe vertical de de grande puissance | 4 548 | 5 019 | 3 599 |
| Centre national et réseau d'information sur la technologie de la production industrielle | 500 | 200 | - |
| Contribution à l'Agence internationale de l'énergie pour la mise en oeuvre d'accords | 26 | 21 | - |
| Chercheurs extra-muros dans le cadre du Programme de recherches sur la biotechnologie | - | 1 575 | - |
| Services nationaux | | | |
| Quote-part canadienne des frais de la Corporation du télescope Canada-France-Hawaii | 2 253 | 2 166 | 2 362 |
| Universités de l'Alberta, Colombie-Britannique, Simon Fraser et Victoria pour la réalisation du projet TRIUMF | 26 715 | 25 522 | 23 210 |
| Services de soutien administratif et spéciaux | | | |
| Appui à des conférences scientifiques et techniques | 60 | 60 | 40 |

## B. Analyse des coûts

Le budget des dépenses du Programme de recherches scientifiques et industrielles en 1985-1986 ne comprend que les dépenses du CNRC prévues par la Loi portant affectation de crédits. Les autres articles de coût ainsi que les recettes doivent être inclus en regard des coûts réels de fonctionnement du Programme. Le tableau 37 illustre le coût net total du Programme, obtenu par l'addition du coût de locaux fournis gratuitement par les Travaux publics et des autres services fournis gratuitement par d'autres ministères et la soustraction des recettes à valoir sur le crédit de ce Programme.

**Tableau 37: Coût net du Programme, par activité, pour 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Dépenses 1985-1986 | Ajouter autres coûts | Coût total | Soustraire recettes | Coût total net | Total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Compétences nationales dans les domaines des sciences naturelles et du génie | 40 877 | 3 537 | 44 414 | 118 | **44 296** | 43 896 |
| Recherche portant sur des problèmes d'importance économique et sociale | 65 996 | 4 568 | 70 564 | 1 092 | **69 472** | 91 101 |
| Recherche en appui direct de l'innovation et du développement industriels | 193 579 | 6 004 | 199 583 | 1 254 | **198 329** | 231 870 |
| Services nationaux | 77 791 | 1 577 | 79 368 | 2 835 | **76 533** | 83 313 |
| Recherches et services relatifs à la normalisation physique | 8 586 | 768 | 9 354 | 253 | **9 101** | 9 077 |
| Services de soutien administratif et spéciaux | 44 340 | 3 760 | 48 100 | 6 408 | **41 692** | 40 530 |
| | 431 169 | 20 214 | 451 383 | 11 960 | **439 423** | 499 787 |

Les autres coûts dans le tableau 37 comprennent (en millions de dollars):

Locaux fournis par les Travaux publics et le CNRC = 17,56

Part de l'employeur des cotisations d'assurance-chômage et d'assurance-maladie payées par le Conseil du Trésor = 2,15

Compensation à l'employé sous l'égide des Lois sur la compensation au travail payée par le Département du travail = 0,18

Émission des chèques par le Département d'Approvisionnement = 0,32

## C. Analyse des recettes

Un résumé des recettes à valoir sur les dépenses du Programme figure au tableau 38.

**Tableau 38: Recettes par catégorie (en milliers de dollars)**

| Catégorie de recettes | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Essais, normalisation et autres services scientifiques | 5 192 | 6 146 | 226 |
| Services informatiques à la Bibliothèque nationale et à d'autres | 5 866 | 7 685 | 5 858 |
| Vente des publications du CNRC | 360 | 400 | 361 |
| Autres | 542 | 1 003 | 276 |
| Total du Programme | 11 960 | 15 234 | 6 721 |

Les autres recettes comprennent les montants reçus à titre de rajustements des dépenses antérieures, des frais d'inscription aux conférences et autres recettes diverses.

## D. Renseignements complémentaires

### 1. Services nationaux

**Installations techniques**: Le CNRC dispose d'un certain nombre d'installations nationales techniques d'importance pour appuyer la recherche et le développement touchant les domaines prioritaires où des besoins nationaux doivent être satisfaits. Voici une brève description des principales installations:

**Souffleries**: L'Établissement aéronautique national fait fonctionner et entretient un certain nombre de souffleries nationales et les met à la disposition de l'industrie et du gouvernement. Il y a trois principales installations: à savoir une soufflerie à faible vitesse de deux mètres sur trois, dont le lancement remonte au début des années 40; une soufflerie trisonique à rafales, de 1,5 mètre sur 1,5, qui a été construite en 1962; et une soufflerie à faible vitesse de neuf mètres sur neuf, qui a commencé à fonctionner en 1970. Les principaux utilisateurs industriels de ces installations sont les sociétés qui fabriquent des avions, mais d'autres usagers demandent de plus en plus des études techniques portant sur les bâtiments et les ponts, l'établissement du profil des vents dans les centres urbains, de mesures de la traînée de profil pour les véhicules de surface comme les camions et les voitures, et d'autres applications.

**Installations aéroportées**: L'Établissement aéronautique national fait fonctionner et entretient des installations d'essais fixées à bord d'avions à forme spéciale, et les met à la disposition des fabricants canadiens d'avions et des ministères gouvernementaux qui les utilisent surtout pour la simulation de la performance des accessoires nouvellement conçus; pour l'étude des conditions dangereuses d'utilisation des avions ou pour l'étude des pannes; pour la conduite d'études détaillées de la turbulence et d'autres conditions atmosphériques; pour la mise à l'épreuve des systèmes de navigation; et pour la mise à l'essai des autres conditions, systèmes et appareils de vol. Parmi ces installations d'essais, il convient de mentionner un simulateur aéroporté, deux avions d'observation météorologique et des systèmes de télédétection et de navigation.

**Installations d'essai des chemins de fer**: La Division du génie mécanique fait fonctionner et entretient des installations nationales d'essai dont se servent les exploitants de chemins de fer, les constructeurs de wagons et de locomotives, les usagers du rail et les législateurs gouvernementaux pour faire des recherches sur les problèmes liés à la lubrification, à la dynamique des voitures, aux structures et aux autres domaines spécialisés. Cette recherche vise à améliorer le rendement des locomotives, du matériel roulant et de l'équipement connexe et à réduire l'usure du matériel, les dégâts occasionnés aux cargaisons et le nombre des déraillements. À l'heure actuelle, les installations comprennent un simulateur de voies

courbées, des installations d'essai de vibrations, un cadre d'évaluation de l'écrasement des véhicules et une rampe d'essai de l'impact. Un dispositif d'essais des roues, des freins et des roulements est en cours d'élaboration et permettra l'étude de la fatigue et du bris de ces éléments dans des conditions contrôlées.

**Installations d'essais des structures marines**: Le CNRC met des installations nationales d'essai de dynamique marine à la disposition des chercheurs canadiens oeuvrant dans des domaines comme la propulsion marine, la navigation, la tenue à la mer, l'hydrodynamique, le milieu océanique et les techniques de modélisation pour l'Arctique. Les principales installations fonctionnant à l'heure actuelle à Ottawa sont un bassin d'essai des carènes, un bassin de manoeuvre et un tunnel de cavitation, avec des ordinateurs pour la collecte et l'analyse des données.

L'activité en plein essor au large de la côte du Canada et dans les régions arctiques a accru les besoins en installations et connaissances spécialisées pertinentes pour tous les aspects de la construction navale et du génie maritime, notamment en ce qui concerne les eaux du Nord et les eaux recouvertes de glaces. C'est la raison pour laquelle on est en train d'établir à St.John's (Terre-Neuve) l'Institut de dynamique marine, lequel devrait fonctionner à pleine capacité d'ici à 1985-1986. Les installations d'Ottawa seront transférées au nouvel institut, fournissant ainsi à l'industrie, au gouvernement et aux universités du Canada les installations et l'appui technique dont ils ont besoin pour la conception, la mise au point et la construction de navires et de structures fixes devant être utilisées au-dessus des eaux recouvertes de glaces, ainsi que pour la conduite d'essais sur tous les types de vaisseaux et de structures fixes allant au-dessus ou au-dessous des eaux recouvertes de glaces. Les principales installations comprendront un bassin d'essai en eaux recouvertes de glaces, un bassin d'essai des carènes en eaux libres, des installations informatisées de construction de modèles, des systèmes de collecte de données, des bureaux d'étude et des ateliers.

**Installations de dynamique des gaz**: Ces installations de la Division de génie mécanique comprennent un compresseur puissant et un extracteur qui fournissent des courants d'air et de gaz à très grande vitesse dont on a besoin pour les essais et la recherche sur la dynamique des gaz. Ces travaux de recherche portent sur la dynamique des gaz à très haute température qui circulent dans les machines; ces travaux sont exécutés surtout par des fabricants canadiens dans le cadre de la mise au point et de l'essai des turbines à gaz, du matériel aéronautique, marin et ferroviaire et des groupes propulseurs. Parmi les installations d'essais, il convient de mentionner les installations de combustion, un tunnel de propulsion et une chambre d'essai de l'altitude.

**Installations d'hydraulique**: Les installations nationales, entretenues et utilisées par le Laboratoire d'hydraulique de la Division de génie mécanique, comprennent le bassin des vagues en eaux profondes et la glissoire pour l'étude des vagues côtières.

Le bassin d'essai des vagues en eaux profondes permet l'essai des modèles à l'échelle des structures océaniques devant être utilisées dans les eaux profondes. Les machines connexes produisent des vagues à crête longue et courte qui simulent le vent et les vagues nécessaires pour l'évaluation précise de la performance des plates-formes marines de forage pétrolier, des plates-formes de production, etc.

La glissoire pour l'étude des vagues côtières permet la simulation des conditions des eaux côtières ou peu profondes. Les principales sources de problèmes sont l'érosion de la côte et la sédimentation, ainsi que l'effet des vagues et des courants sur les structures côtières comme les jetées et les autres installations portuaires.

**Installations d'essai des moteurs**: La Division de génie mécanique utilise et entretient des installations comprenant une cellule d'essai de turbines étallonnées à gaz, une cellule d'étude du givrage des moteurs, et une cellule d'essai anéchoïque, mise à la disposition de l'industrie et des gouvernements, au Canada, pour le contrôle et l'amélioration de performance des moteurs d'avion à turbine à gaz. Les installations d'essai permettent, entre autres, la mesure de facteurs comme la poussée et la consommation de carburants, l'effet des nuages glacés sur la performance en cours de vol et l'intensité du bruit des moteurs en marche. Les essais effectués dans ces installations constituent un moyen de simuler avec précision les conditions de vol et figurent parmi les méthodes de certification des moteurs d'avions par le ministère des Transports du Canada.

**Installations d'essai à basses températures**: La Division de génie mécanique utilise et maintient des installations nationales pour la conduite d'essai à basses températures sur divers types de machines, surtout du matériel de transport. Les installations sont utilisées par les fabricants canadiens d'avions et de véhicules, les sociétés ferroviaires, les ministères et organismes gouvernementaux. L'établissement d'essais techniques sur les conditions climatiques, un vaste local construit pour loger des locomotives, des wagons et des rames de métro, des véhicules tout-terrain, des modules de construction et d'autres grandes structures, est l'une des trois installations. Il peut baisser la température jusqu'à -43° C, produire des vents de plus de 60 km à l'heure, des chutes de neige pouvant atteindre 3 cm à l'heure et du verglas. Il y a aussi les installations de givrage des hélicoptères, une plate-forme de pulvérisation grande nature utilisée pour la mise à l'épreuve de l'efficacité des systèmes de dégivrage des hélicoptères , qui volent dans des conditions de pulvérisation

permanente. Un tunnel de givrage, qui comprend une soufflerie utilisée par l'industrie et les gouvernements du Canada pour éprouver les avions et d'autres appareils à basses températures, constitue la troisième installation.

**Station extérieure de recherche sur les incendies**: La Division des recherches en bâtiment utilise et entretient des installations situées à Carleton Place (Ontario), et les met à la disposition des ministères gouvernementaux, des organismes de réglementation et des fournisseurs canadiens de matériaux de construction de meubles. Elle permet l'étude à grande échelle de la production et de la propagation du feu et de la fumée, de pièce en pièce ou d'étage en étage dans les maisons, les maisons mobiles et les immeubles, ainsi que l'évaluation de l'efficacité des matériaux ignifuges et des systèmes d'extinction des incendies. Les installations comprennent un vaste hangar (30 m x 60 m x 12 m), un immeuble de dix étages et des aires pour la collecte de données connexes et des ateliers.

**Installations scientifiques - gérées par le CNRC:**

**Installations de recherche sur les sciences spatiales**: Le Centre canadien pour les sciences spatiales coordonne et planifie les activités relatives aux sciences spatiales, à l'échelle nationale et à l'échelle internationale, notamment l'approvisionnement en instruments et en systèmes en vue des missions de la navette spatiale de la NASA et de celles de satellites lancés par d'autres pays.

**Installations d'astrophysique**: L'Institut Herzberg d'astrophysique utilise et entretient l'Observatoire fédéral d'astrophysique, à Victoria (Colombie-Britannique), l'Observatoire fédéral de radioastrophysique, à Penticton (Colombie-Britannique) et l'Observatoire radioastronomique d'Algonquin, dans le parc Algonquin (Ontario).

L'Observatoire fédéral d'astrophysique est un observatoire qui met trois télescopes à la disposition des scientifiques canadiens (y compris le personnel de l'Institut Herzberg d'astrophysique) spécialisés dans la recherche astronomique. Les systèmes de traitement des données et de détection comprennent les spectrographes, les ordinateurs et les moteurs de mesure. Les installations sont également utilisées pour le traitement des données recueillies grâce au télescope Canada-France-Hawaii. L'observatoire est un centre mondial d'excellence, pour la conception de télescopes puissants et le polissage de miroirs géants. Parmi les travaux exécutés à l'observatoire, il convient de mentionner la recherche sur les supernovas, la matière interstellaire, les atmosphères stellaires et les trous noirs. L'Observatoire fédéral de radioastrophysique fournit deux radiotélescopes pour la détection et l'analyse des ondes radio provenant de l'espace. Parmi les travaux effectués à l'observatoire, on peut citer les études de la distribution et de la vitesse des gaz afin de déterminer la structure et l'évolution des objectifs comme les

galaxies et les restes de supernovas. L'Observatoire radioastronomique d'Algonquin est le principal observatoire canadien des ondes radio. Il possède le plus grand réflecteur orientable de l'Amérique du Nord. Cet observatoire effectue, entre autres, des travaux de recherches sur la distribution et la formation des molécules dans l'espace et des études des quasars et des galaxies éloignées.

**Autres installations scientifiques**: La Division de physique utilise et entretient des installations d'essai de l'acoustique servant à la recherche sur la reproduction des bruits et leurs effets sur l'ouïe de l'homme. Parmi les autres applications de ces installations, il y a l'essai et l'étalonnage des haut-parleurs de haute fidélité par l'industrie canadienne.

**Installations scientifiques - gérées à l'extérieur**: Deux installations scientifiques nationales relativement importantes reçoivent des fonds du gouvernement fédéral par l'intermédiaire du CNRC, à savoir le télescope Canada-France-Hawaii et le TRIUMF (Tri-University Meson Facility).

**Télescope Canada-France Hawaii**: Ce télescope est conjointement parrainé par le CNRC, le Centre national de la recherche scientifique (France) et l'Université de Hawaii. Pour mener à bien la construction du télescope et l'utiliser par la suite, les trois membres fondateurs ont signé une entente tripartite et constitué à Hawaii une société sans but lucratif. Selon les dispositions de l'entente, le Canada et la France contribuent pour une part égale aux frais de construction du télescope, l'Université de Hawaii étant tenue de fournir des installations et services. Le temps d'observation est partagé entre les partenaires dans les proportions de 44, 44 et 12 %, respectivement. Le paiement de la part du CNRC se fait sous la forme d'une contribution à la Société du télescope Canada-France-Hawaii.

**Tri-University Meson Facility**: Le TRIUMF est un centre de classe mondiale pour la recherche sur la physique des énergies intermédiaires et les disciplines connexes. Les installations se trouvent dans l'enceinte de l'Université de la Colombie-Britannique, qui les fait fonctionner avec la collaboration de l'Université Simon Fraser, de l'Université de Victoria et de l'Université de l'Alberta. La pièce maîtresse est un cyclotron unique axé sur les secteurs; ce cyclotron accélère les ions d'hydrogène créés au point de produire une énergie pouvant atteindre 500 MeV dans un mode continu. Grâce à sa conception unique, il permet l'extraction de rayons grâce à six orifices distincts destinés à la conduite d'expériences sur les protons, les mesons et les neutrons dans le cadre d'un programme fortement diversifié de recherche pure et appliquée.

Les universités ont fourni le terrain, les bâtiments et certains services administratifs; l'accélérateur, les lignes pour faisceaux, le matériel expérimental et des activités ont été financés par le gouvernement fédéral. La Commission de contrôle de l'énergie atomique

a été l'organisme fédéral responsable depuis la fondation de TRIUMF en 1968 jusqu'en mars 1976, date à laquelle le CNRC a commencé à assumer des responsabilités dans ce domaine. Les fonds destinés au fonctionnement, à l'entretien et à l'expansion des installations sont fournis par le CNRC sous la forme d'une contribution annuelle. Le programme de recherche est financé surtout par des organismes de subventions comme le CRSNG et dans une moindre mesure par le CNRC et les organismes extérieurs participant au programme de recherche appliquée comme la société Énergie atomique du Canada Ltée, la BC Cancer Foundation et la société NOVATRACK Inc.

## 2. Mécanismes de révision extérieurs au CNRC

Le CNRC a toujours compté sur la communauté qu'il dessert pour obtenir des conseils sur la teneur et l'application de ses travaux de recherches en laboratoire, ses services et ses programmes d'information. Pour s'assurer la disponibilité de conseils fournis par des experts extérieurs, le CNRC a toujours utilisé une foule de mécanismes, et d'activités, dont le Conseil même, les comités du Conseil, les symposiums et les études spéciales. Ces dernières années, le Conseil a pris la décision de rationaliser ce processus d'évaluation et de l'appliquer de façon plus systématique à toutes les activités de laboratoire en ajoutant aux Comités consultatifs extérieurs en place un mécanisme permettant la conduite d'études par des services extérieurs, à savoir les Comités de révision du Conseil. À tout prendre, il y a presque un millier d'experts de l'extérieur qui fournissent chaque année des conseils et des observations par l'intermédiaire de Comités associés, de Comités consultatifs et de Comités de révision. Voici une brève description des divers comités:

**Comités de révision**: Ces comités sont constitués pour une période de temps limitée et ont les attributions générales suivantes:

- passer en revue les activités de recherche et les services de certains éléments du CNRC, compte tenu du rôle et des objectifs de ce dernier;

- évaluer la qualité globale, l'efficacité et les aspects prometteurs de ces activités;

- adresser au Conseil des recommandations concernant les orientations à prendre et l'importance de l'effort à consentir dans les années à venir.

Des tâches spéciales peuvent être ajoutées aux attributions d'un Comité de révision donné. La haute direction du CNRC est disponible au Comité pour toute exploration au sujet de l'étendue de la révision ainsi que pour répondre à toute autre question avant, pendant et après une révision particulière.

**Comités associés du Conseil**: Les comités associés continuent de fournir un moyen efficace de coordination des activités scientifiques menées à travers le pays et contribuent à l'échange et à la diffusion des connaissances scientifiques. Un Comité associé peut s'occuper d'un problème immédiat ou à court terme ou avoir une responsabilité permanente dans un domaine scientifique ou technique particulier. À l'heure actuelle, il y a 26 Comités associés du Conseil:

- Comité associé de l'aviation agricole et forestière
- Comité associé d'astronomie
- Comité associé de biotechnologie
- Comité canadien des recherches en bâtiment
- Comité associé sur la consultation technique et le transfert de technologie
- Comité national canadien de génie sismique
- Comité associé de l'application en milieu de travail de la recherche sur l'ergonomie
- Comité associé des graisses et des huiles
- Comité canadien de lutte contre les feux de forêt
- Comité associé de recherches géotechniques
- Comité associé d'hydrologie
- Comité associé de technologie pédagogique
- Comité associé sur le bruit des machines
- Comité associé des météorites
- Comité associé du Code national du bâtiment
- Comité associé du Code national de prévention des incendies
- Comité associé de la propulsion
- Comité associé sur la recherche et le développement pour la réadaptation des personnes handicapées
- Comité associé sur la recherche pour les services de protection contre l'incendie
- Comité associé de la recherche sur l'érosion des rivages et l'ensablement
- Comité associé sur les critères scientifiques concernant l'état de l'environnement
- Comité associé de l'énergie solaire
- Comité associé des étalons en mesures physiques
- Comité associé sur la recherche spatiale
- Comité associé de toxicologie
- Comité associé sur la tribologie

**Comités consultatifs**: Bien qu'ils ressemblent aux Comités associés, les comités consultatifs ont des attributions moins générales et sont créés pour donner au CNRC des conseils concernant surtout les activités de laboratoire. Il y a actuellement 11 Comités consultatifs:

- Comité consultatif de l'Atlantique
- Comité consultatif de l'aérodynamique
- Comité consultatif sur l'énergie

- Comité consultatif sur la recherche liée à la fusion thermonucléaire contrôlée
- Comité consultatif de l'Institut pour la technologie en production industrielle
- Comité consultatif de la recherche sur les sujets humains
- Comité consultatif de l'Institut de génie des matériaux
- Comité des affiliations scientifiques et technologiques internationales
- Comité consultatif des publications scientifiques
- Comité consultatif sur l'information scientifique et technique
- Comité consultatif de TRIUMF

**Plan de dépenses du Programme d'information scientifique et technique**

**1985-1986**

**Table des matières**

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 3-4

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Points saillants 3-5
B. État financier récapitulatif 3-6
C. Données de base 3-6
   1. Introduction 3-6
   2. Mandat statutaire 3-7
   3. Objectif du Programme 3-7
   4. Description du Programme 3-7
   5. Plan d'exécution du Programme 3-9
D. Perspective de planification 3-11
   1. Contexte 3-11
   2. Initiatives 3-12
   3. Efficacité du Programme 3-12
   4. Données sur le rendement et justification des ressources 3-13

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article 3-16
   1. Dépenses par article 3-16
   2. Dépenses en personnel 3-17
   3. Paiements de transfert 3-18
   4. Dépenses en capital 3-18
B. Analyse des coûts 3-19
C. Analyse des recettes 3-20
D. Renseignements supplémentaires 3-21
   1. Bases de données disponibles par l'intermédiaire de CAN/SDI (Système canadien de diffusion sélective des informations) 3-21
   2. Bases de données de CAN/OLE (Canadian On-Line Enquiry) 3-23
   3. Bases de données de MEDLARS (Medical Literature and Retrieval System) 3-25
   4. Revues publiées, par le Service des revues canadiennes de la recherche 3-27

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation d'affectation de crédits

L'autorisation est demandée de dépenser $23,015,000 à l'appui du Programme d'information scientifique et technique en 1985-1986. Les autres dépenses, évaluées à $1,065,000, pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédit (en milliers de dollars) | | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Programme d'information scientifique et technique** | | |
| 20 | Dépenses du programme | 23,015 | 23,222 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 1,065 | ,900 |
| | **Total du programme** | 24,080 | 24,122 |

### Crédits - Libellé et montants

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Programme d'information scientifique et technique** | |
| 20 | Information scientifique et technique - Dépenses du programme et contributions | 23,015,000 |

### Programme par activités

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Budgétaire | | | | | Total | |
| | Années-personnes autorisées | Fonctionnement | Dépenses en capital | Paiements de transfert | Total partiel | Moins: Recettes à valoir sur le crédit | | |
| Information scientifique et technique | 251 | 29,803 | 220 | 78 | 30,101 | 6,021 | 24,080 | 24,122 |

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Points saillants

Voici les objectifs du Programme d'information scientifique et technique pour 1985-1986:

- Effectuer des études et recueillir les données nécessaires à la mise en oeuvre des modifications apportées aux politiques et aux méthodes d'exploitation dans le but d'améliorer le plus possible la diffusion des documents compte tenu de l'accroissement prévu (plus de 10 %) de la charge de travail.
- Continuer à maintenir une base d'information scientifique et technique qui complète les autres collections afin que les besoins des chercheurs et industriels canadiens en documents scientifiques et techniques puissent être satisfaits 90 fois sur 100 à l'aide de sources canadiennes et dans un délai acceptable.
- Déployer des efforts pour faire augmenter de 8 % (hausse prévue) le nombre de pages à publier dans les revues canadiennes de la recherche.

## B. État financier récapitulatif

**Tableau 1: État financier récapitulatif (en milliers de dollars)**

| Activité | Budget des dépenses 1985-1986 | | | Prévu 1984-1985 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Dépenses | Recettes à valoir sur le crédit | Dépenses budgétaires nettes | Dépenses | Recettes à valoir sur le crédit | Dépenses budgétaires nettes |
| Information scientifique et technique | 30 101 | 6 021 | 24 080 | 27 007 | 4 113 | 22 894 |
| Années-personnes autorisées | | | 251 | | | 245 |

## C. Données de base

### 1. Introduction

Les activités et les ressources connexes du Programme d'information scientifique et technique comprennent la publication des journaux canadiens de la recherche et le fonctionnement de l'Institut canadien de l'information scientifique et technique (ICIST).

Le CNRC a commencé à publier des journaux scientifiques en 1929 avec la publication du premier Journal canadien de la recherche. Le Programme publie maintenant 13 périodiques scientifiques. Au cours des quelques dernières années, la publicité a permis d'augmenter leur visibilité, d'accroître les ventes et d'attirer de nouveaux collaborateurs.

L'ICIST a pour but de répondre aux besoins d'information scientifique et technique des communautés scientifiques et techniques et des services de santé.

L'ICIST a concentré son attention sur la mise au point et l'application de techniques électroniques afin d'accélérer et de faciliter l'extraction et la diffusion de l'information. L'expansion des sources d'information s'est continuellement poursuivie en étroite collaboration avec les principales bibliothèques du Canada. Ces sources et les services connexes sont conçus pour compléter les collections locales et pour appuyer les services d'information fournis par le personnel de spécialistes de l'information de l'ICIST. Les collections des bibliothèques universitaires, fédérales, provinciales

et industrielles sont reliées et les documents sont offerts dans tout le pays. De cette manière, les communautés scientifiques et techniques ont accès aux diverses publications et revues qui constituent la plus grande partie de la documentation technique et scientifique du monde.

## 2. Mandat légal

La Loi sur le Conseil national de recherches contient le fondement du mandat statutaire de toutes les activités du Programme d'information scientifique et technique.

## 3. Objectif du Programme

**Objectif**: Encourager l'utilisation par le public et le gouvernement canadiens de l'information scientifique et technique correspondant aux besoins nationaux en matière de développement économique, régional et social.

**Sous-objectifs:**

- créer et administrer, en matière d'information scientifique et technique, une ressource nationale qui réponde aux besoins et priorités du Canada;
- fournir et administrer des services liés à l'information scientifique et technique pour répondre aux besoins du public et du gouvernement canadiens;
- coordonner les ressources du Conseil national de recherches avec celles d'autres organismes de transfert de l'information, tant nationaux qu'étrangers, et participer au développement et à la gestion de réseaux d'information scientifique et technique; et
- fournir et maintenir les compétences nécessaires au transfert de l'information scientifique et technique correspondant aux besoins des utilisateurs et entreprendre une recherche sur la nécessité de ce transfert et les méthodes pour l'accomplir.

## 4. Description du Programme

Le Programme d'information scientifique et technique contribue au mandat global du CNRC en administrant un réseau national de services d'information scientifique et technique et en fournissant des services d'information à l'appui de toutes les activités liées au CNRC. À l'appui de l'objectif du Programme qui est d'"encourager l'utilisation de l'information scientifique et technique", les nombreuses activités peuvent être divisées en deux éléments principaux: la publication des journaux canadiens de recherche et la prestation de services d'information de l'Institut canadien de l'information scientifique et technique (ICIST).

Le CNRC fournit le personnel pour la rédaction et la publication de 13 périodiques scientifiques de qualité mondiale connus sous le nom de Journaux canadiens de la recherche. Ces revues publient des documents et des notes de recherche rédigés et contrôlés par des scientifiques de plusieurs disciplines qui travaillent dans les laboratoires au Canada ou dans d'autres pays.

Les activités nécessaires pour accroître et maintenir la collection nationale de l'ICIST comprennent le choix, l'acquisition, l'analyse, le stockage, l'extraction et le transfert de l'information scientifique et technique ordinolingue publiée dans n'importe quelle langue. Les revues sont la forme de publication la plus importante et sont suivies par les comptes rendus de conférences et les livres. L'Institut souscrit à 22 000 journaux auxquels viennent se joindre 1 400 nouveaux titres chaque année. Vingt mille livres et 13 000 comptes rendus de conférences s'ajoutent annuellement à la collection. La collection actuelle s'est constituée au cours des 50 dernières années et il serait extrêmement difficile, sinon impossible, de réunir tous ces ouvrages aujourd'hui, puisque plusieurs publications sont imprimées en nombre limité et s'épuisent rapidement.

Chaque article reçu est inscrit dans divers catalogues, index et systèmes de référence, et il est stocké, prêt à être extrait pour un prêt, une photocopie ou une référence et pour être ensuite remis sur la tablette. Les revues et d'autres périodiques sont reliés afin de mieux les préserver pendant les usages fréquents.

Outre les imprimés et les microformes, la collection contient aussi des données ordinolingues sous formes d'index, d'abrégés et de données évaluées qui sont utilisées comme source des services informatisés d'information. Tout en servant de référence à la collection de l'ICIST sur un sujet particulier, ces bases de données identifient l'information internationale pouvant être obtenue sur un sujet.

Par son service national de Diffusion sélective de l'information au Canada (CAN/SDI), l'ICIST tient continuellement ses clients au courant de l'existence des documents récents qui portent sur les domaines qui les intéressent. À ce service s'ajoute le système d'interrogation en direct au Canada (CAN/OLE), qui permet une recherche des fichiers bibliographiques au moyen de terminaux d'ordinateur situés à travers le Canada. Ainsi, les utilisateurs peuvent donc faire une recherche très rapide dans la documentation scientifique et technique mondiale pour connaître les publications récentes dans tous les principaux domaines des sciences et de la technologie.

Le service de Base de données numériques scientifiques (CAN/SND), qui fournit les collections ordinolingues de données numériques scientifiques évaluées par des experts, permet aux chercheurs de trouver, d'extraire et de manipuler des données sur une vaste gamme d'applications théoriques et expérimentales.

Le Centre bibliographique des sciences de la santé de l'ICIST coordonne et renforce les sources d'information et donne accès à la documentation médicale à travers le Canada. Le Centre donne également accès à l'information biomédicale des fichiers de la Medical Literature Analysis and Retrieval System (MEDLARS) des bases de données de la National Library of Medicine des États-Unis. En outre, le Centre répond à des demandes bibliographiques dans le secteur de la santé.

L'ICIST fournit et coordonne d'autres services accessoires de portée nationale. Ces services comprennent: un répertoire informatisé de la recherche subventionnée par le gouvernement fédéral et exécutée dans toutes les universités canadiennes; un répertoire des versions anglaises ou françaises de documents scientifiques de langue étrangère; du personnel pour maintenir un service de référence et de recherche afin de répondre aux demandes d'information scientifique et technique, d'effectuer des recherches dans la documentation et de compiler des bibliographies; et un centre de référence pour les chercheurs d'information scientifique et technique.

Les diverses directions de l'ICIST ont connu une expansion parallèle à celles des laboratoires du CNRC qu'elles servent. Par conséquent, des services d'information variés appuient directement les activités du personnel administratif, technique et de recherche qui travaille dans les laboratoires. Le travail de ces directions est essentiel pour que le personnel scientifique et technique du CNRC ait accès à la collection centrale et aux services de l'ICIST, aux recherches courantes, et aux progrès scientifiques et techniques.

## 5. Plan d'exécution du Programme

Le Programme se subdivise en deux activités, à savoir l'ICIST et les journaux de la recherche. Le tableau 2 présente le détail des ressources par activité de ces deux composantes de l'organisation.



2201

**Tableau 2: Ressources par organisation et par composante (en milliers de dollars) et années-personnes pour 1985-1986**

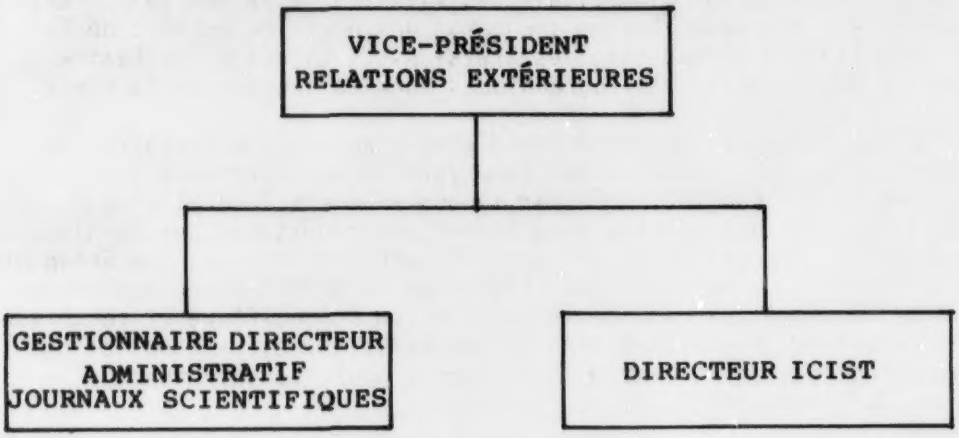


| A-P | $ | A-P | $ |
|---|---|---|---|
| 23 | 1 995 | 228 | 22 085 |

Le vice-président, relations extérieures est chargé de l'ensemble du Programme. Le directeur de l'ICIST est chargé de la conception et de la mise en oeuvre du programme de l'ICIST, et le directeur administratif des journaux scientifiques est chargé de la publication de 13 journaux scientifiques.

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Les facteurs suivants influencent particulièrement la direction et la nature du Programme d'information scientifique et technique (IST).

**Recherche et développement au Canada**: Le niveau de l'activité et la nature des activités scientifiques au Canada influencent directement la demande pour les services que dispense le Programme d'IST et le niveau des efforts de coopération nécessaire pour coordonner un réseau national de services d'IST.

Le niveau croissant de la R-D au Canada, particulièrement dans le secteur industriel, de même qu'un besoin croissant d'information, accélèrent la demande de services d'IST. Cette demande accrue, ajoutée à des besoins spécialisés accrus et à une prolifération des systèmes, des produits et de la technologie connexes, continue d'être un défi si le programme veut maintenir un équilibre entre la demande et les services, compte tenu des conditions changeantes et des ressources limitées.

**Climat technologique**: Au cours des années 1960, les progrès techniques spectaculaires dans le domaine des télécommunications ont donné aux bibliothèques de nouveaux outils pour offrir des services fiables et utiles à une clientèle nationale.

La mise en application d'un technologie moderne d'information a porté sur un grand pourcentage des procédés de travail au cours des deux dernières décennies. Ces nouveaux services automatisés de stockage et d'extraction de l'information sont fondés sur des systèmes qui doivent être perfectionnés, améliorés et modifiés selon les besoins changeants de l'utilisateur. Ces systèmes entraînent également des coûts de maintien des fichiers ordinolingues. L'utilisation de systèmes automatisés donne un plus grand rendement par heure de travail. Cependant, cette méthode exige aussi une plus longue période de formation pour les nouveaux employés. Il faut établir des programmes de formation continue pour répondre aux modifications du système et pour que le personnel utilise les systèmes avec compétence et efficacité.

Le système national de prestation de documents constitue l'une des fonctions de plus en plus importantes du Programme. La plus grande partie de l'activité consiste à extraire, copier, poster et replacer le matériel. Ces activités exigent beaucoup de main-d'oeuvre, de sorte que la technologie moderne offre une aide limitée. Le courrier électronique a facilité l'accès à l'utilisateur, augmentant les possibilités et encourageant une demande supplémentaire.



2203

**Condition économique**: Avec une croissance globale moyenne approchant 20 %, il est très difficile de maintenir les services dans les conditions économiques actuelles. Les restrictions imposées dans d'autres secteurs aggravent la situation et exigent du centre national des services plus personnalisés.

## 2. Initiatives

On entreprendra des études et on recueillera des données relatives aux opérations internes pour tenter d'optimiser les ressources et de répondre à la demande de documents; ce service croît toujours rapidement. La nouvelle technologie, comme le courrier électronique, a facilité l'accès à l'utilisateur pendant 24 heures par jour.

Les études, qui commenceront en 1985-1986, sont conçues pour assurer que les méthodes et les politiques administratives tiennent compte des réalités du milieu des années 1980 et que l'Institut retire tous les avantages des moyens technologiques actuels ou des moyens technologiques qui peuvent être modifiés ou adaptés pour améliorer le service de prestation d'information aux groupes de clients. Outre ces études, le travail se poursuivra quant à l'application des techniques mises au point dans d'autres secteurs pour la solution de problèmes dans le domaine du stockage et de la diffusion de l'information. Les systèmes seront modifiés et les fichiers ordinolingues seront accrus pour en faciliter l'usage. De cette manière, certains utilisateurs deviendront autosuffisants et le Programme pourra davantage concentrer ses services sur les secteurs moins bien pourvus d'équipements ou qui ont besoin d'aide.

## 3. Efficacité du Programme

L'efficacité globale du Programme est mesurée par le taux de satisfaction de la demande de l'utilisateur. Puisqu'il s'agit du seul programme national dont le mandat est d'"offrir de l'information scientifique et technique", le Programme doit répondre à la demande nationale des organismes et des particuliers.

$$\text{Taux de satisfaction} = \frac{\text{Articles fournis}}{\text{Articles demandés}} \times 100\ \%$$

Le taux de satisfaction est la mesure principale d'efficacité pour les activités de collecte, de stockage et de prestation de documents. Sur une base de comparaison internationale, l'objectif de réponse du CNRC a été fixé à 90 % dans les cinq jours ouvrables suivant la demande, pour toutes les sources canadiennes.

Dans le cas d'autres services, les mesures normales d'efficacité comprennent la fiabilité des systèmes assistés par ordinateur, les délais pour les recherches personnalisées, et la satisfaction du client. En outre, trois groupes consultatifs, soit la Commission

consultative sur l'information scientifique et technologique, le Comité consultatif du centre bibliographique des sciences de la santé et le Comité consultatif sur les services automatisés de stockage et de recouvrement, donnent des avis sur l'efficacité des services actuels et le besoin de les modifier et de les accroître. La croissance de l'utilisation de tous les services et une absence presque totale de plaintes liées aux services facturés au client sont des indices de l'efficacité et de la pertinence de l'activité.

## 4. Données sur le rendement et justification des ressources

Le rendement global de la collection nationale de l'ICIST peut être mesuré par sa capacité de répondre à une demande croissante de catégories constamment changeantes d'utilisateurs, dont les demandes varient avec les préoccupations nationales.

**Tableau 3: Demandes, par catégorie d'utilisateurs**

| | 1983-1984 | 1982-1983 | 1981-1982 | 1980-1981 |
|---|---|---|---|---|
| Industrie | 42 % | 48 % | 44 % | 45 % |
| Gouvernement | 37 % | 30 % | 34 % | 33 % |
| Université | 21 % | 22 % | 22 % | 22 % |

Le pourcentage des articles demandés qui se trouvent dans la collection de l'ICIST ou ailleurs au Canada est un indice de l'efficacité de la politique de collecte.

**Tableau 4: Rendement de la collection**

| | 1983-1984 | 1982-1983 | 1981-1982 | 1980-1981 |
|---|---|---|---|---|
| Nombre de demandes | 239 225 | 220 484 | 197 930 | 183 985 |
| Collection de l'ICIST | 75,4 % | 74,9 % | 73,4 % | 75,5 % |
| Autres collections canadiennes | 14,4 % | 14,6 % | 15,2 % | 14,8 % |
| Total au Canada | 89,8 % | 89,5 % | 88,6 % | 90,3 % |

**Systèmes d'extraction en direct**: Le service s'est accru et offre maintenant un système de stockage et d'extraction en direct pour que tous les Canadiens aient accès aux données ordinolingues de la collection de l'ICIST et aux données ordinolingues de la collection nationale. Le système d'interrogation en direct au Canada (CAN/OLE) a connu une période de croissance constante, comme en témoigne l'augmentation régulière du nombre des utilisateurs et des périodes d'utilisation du système (heures d'usage).



05

**Tableau 5: Utilisation du système CAN/OLE**

| | 1983-1984 | 1982-1983 | 1981-1982 | 1980-1981 |
|---|---|---|---|---|
| Heures d'utilisation | 11 400 | 8 968 | 7 476 | 6 324 |
| Utilisateurs | 713 | 533 | 436 | 353 |
| Dimension du fichier (en millions de citations) | 16 | 14 | 11 | 11 |

À l'intention de la communauté des sciences de la santé du Canada, l'ICIST a conclu un accord avec la National Library of Medicine des Etats-Unis pour établir un réseau de centres de services reliés à son système de stockage et d'extraction de l'information. L'ICIST s'occupe de la formation des clients et leur fournit tout l'appui nécessaire. Ces fichiers complètent les fichiers déjà dans le système CAN/OLE.

**Tableau 6: Utilisation du MEDLARS**

| | 1983-1984 | 1982-1983 | 1981-1982 | 1980-1981 |
|---|---|---|---|---|
| Heures d'utilisation | 8 303 | 6 543 | 6 252 | 4 924 |
| Utilisateurs | 192 | 167 | 152 | 110 |
| Dimension du fichier (en millions de citations) | 8,0 | 7,6 | 6,9 | 6 |

Pour les scientifiques et les ingénieurs qui travaillent avec les données, le service de base de données numériques scientifiques au Canada (CAN/SND) offre des fichiers qui contiennent des données évaluées par des experts et qui peuvent être manipulées en direct.

À Ottawa et dans divers centres à travers le Canada, des cours sont offerts pour l'utilisation de CAN/OLE, MEDLARS et CAN/SND. Les cours portent sur les fichiers, une explication détaillée des particularités du système et une formation pratique en utilisation des systèmes.

Les renseignements supplémentaires, à la sous-section D, présentent un liste des fichiers stockés.

**Information courante**: L'un des premiers services automatisés, la diffusion sélective de l'information au Canada (CAN/SDI), complète les services en direct en offrant régulièrement une liste des articles de publication récente dignes d'intérêt. L'utilisateur prépare un profil de ses intérêts que le service compare avec la documentation appropriée. L'utilisateur reçoit les références pertinentes chaque

semaine, toutes les deux semaines ou tous les mois. Les profils de l'utilisateur changent avec ses intérêts. Au cours des quatre dernières années, le nombre de clients est passé de 2 179 à 2 445.

**Services personnalisés**: Le Centre offre des services de questions et de réponses. Six bibliothécaires professionnels préparent des bibliographies, trouvent des données factuelles, effectuent des recherches en direct et identifient les centres de savoir-faire ainsi que les experts.

**Tableau 7: Utilisation des services personnalisés**

| | 1983-1984 | 1982-1983 | 1981-1982 | 1980-1981 |
|---|---|---|---|---|
| Recherches dans la documentation | 872 | 977 | 976 | 1 021 |
| Autres questions | 4 321 | 3 620 | 2 737 | 2 823 |



07

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

**Tableau 8: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 7 636 | 6 946 | 6 607 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 1 065 | 900 | 929 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 452 | 375 | 302 |
| Information | 2 471 | 2 678 | 2 111 |
| Informatique et traitement des données | 4 316 | 3 318 | 2 782 |
| Autres services professionnels et spéciaux | 1 850 | 1 422 | 1 193 |
| Location | 3 012 | 2 032 | 1 573 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 243 | 170 | 59 |
| Livres, périodiques et autres publications | | 8 550 | 7 272 |
| Autres services publics, fournitures et approvisionnements | 8 758 | 414 | 367 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 29 803 | 26 805 | 23 195 |
| Capital | | | |
| Construction et acquisition de machines et de matériel | 220 | 124 | 232 |
| Paiements de transfert | 78 | 78 | 78 |
| Dépenses budgétaires brutes | 30 101 | 27 007 | 23 505 |
| Recettes à valoir sur le crédit | 6 021 | 4 113 | 3 663 |
| Dépenses budgétaires nettes | 24 080 | 22 894 | 19 842 |

## 2. Dépenses en personnel

Les dépenses en personnel absorbent 29,2 % du total des dépenses de fonctionnement pour le Programme d'information scientifique et technique. Ce montant comprend les contributions au régime d'avantages sociaux des employés. Le tableau 9 ci-dessous montre les années-personnes et le traitement annuel par catégorie.

**Tableau 9: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement annuel moyen**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle de traitement actuelle* | Provision pour le traitement annuel moyen |
|---|---|---|---|---|---|
| | 1985-1986 | 1984-1985 | 1983-1984 | | 1985-1986 |
| Direction | | | | | |
| Gestion supérieure | 2 | 2 | 2 | 57 200 75 000 | 71 743 |
| Scientifique et professionnelle | | | | | |
| Agents de recherches et agents du Conseil de recherches | 8 | 8 | 7 | 22 322 68 666 | 51 480 |
| Bibliothécaires | 67 | 65 | 67 | 20 036 50 725 | 36 001 |
| Administration et service extérieur | | | | | |
| Service administratif | 9 | 9 | 9 | 16 144 55 650 | 32 209 |
| Services d'information | 18 | 16 | 16 | 17 901 51 592 | 31 853 |
| Administration des programmes | | | | 22 855 51 591 | |
| Traduction | 2 | 2 | 2 | 15 715 43 726 | 37 200 |
| Gestion des systèmes d'ordinateurs | 8 | 7 | 5 | 16 804 58 986 | 40 090 |
| Gestion des finances | 3 | 3 | 3 | 25 828 56 100 | 32 063 |
| Service des achats | 1 | 1 | 1 | 16 560 53 456 | 36 446 |
| Technique | | | | | |
| Dessinateurs | 1 | 1 | 1 | 15 507 34 061 | 17 892 |
| Soutien administratif | | | | | |
| Commis | 117 | 117 | 112 | 12 852 31 742 | 21 711 |
| Secrétariat | 7 | 6 | 7 | 12 636 26 563 | 21 977 |
| Exploitation | 4 | 4 | 4 | 11 657 38 390 | 22 269 |
| Temporaires et autres | 4 | 4 | 4 | - - | 18 250 |

* La différence dans l'échelle de salaires reflète le fait que le CNRC est un employeur distinct

Note: Les colonnes des années-personnes présente la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

### 3. Paiements de transfert

Une contribution est versée à l'Institut canadien du film pour conserver une collection de films et de matériel vidéo scientifiques, et pour le fonctionnement d'un service de distribution à l'intention des ministères du gouvernement et de la communauté scientifique au Canada.

**Tableau 10: Paiements de transfert (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Contribution | | | |
| Institut canadien du film | 78 | 78 | 78 |

## B. Analyse des coûts

Le Budget des dépenses de 1985-1986 pour le Programme d'information scientifique et technique comprend seulement les dépenses imputées au crédit et aux paiements statutaires du CNRC. D'autres articles de même que les recettes doivent être inclus dans les coûts réels de fonctionnement du Programme. Le tableau 11 montre le coût total net du Programme en ajoutant le coût des locaux fournis gratuitement par les Travaux publics, et d'autres services fournis gratuitement par d'autres ministères, et en soustrayant les recettes à valoir sur le crédit du Programme.

**Tableau 11: Coût net du Programme pour 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| Activité | Dépenses 1985-1986 | Ajouter autres coûts | Coût Total | Soustraire recettes | **Coût total net** | Total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Information scientifique et technique | 30 101 | 2 384 | 32 485 | 6 021 | **26 464** | 25 141 |

Les autres coûts dans le tableau 11 comprennent:

| | |
|---|---|
| Locaux fournis par les Travaux publics et le CNRC | = 2 177 000 $ |
| Part de l'employeur des cotisations d'assurance-chômage et d'assurance-maladie payées par le Conseil du Trésor | = 169 000 $ |
| Compensation à l'employé sous l'égide des Lois sur la compensation au travail payée par le Département du travail | = 14 000 $ |
| Émission des chèques par le Département d'Approvisionnement et Services | = 24 000 $ |

## C. Analyse des recettes

Le tableau 12 donne une liste des recettes à valoir sur le Programme.

**Tableau 12: Sources des recettes (en milliers de dollars)**

| Source des recettes | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Produits de la vente des journaux canadiens de la recherche et autres publications | 2 190 | 1 985 | 1 786 |
| **Services** | | | |
| Interrogation en direct au Canada | 1 097 | 649 | 511 |
| Diffusion sélective de l'information au Canada | 1 344 | 467 | 458 |
| Prêts entre bibliothèques | 612 | 602 | 503 |
| Centre bibliographique des sciences de la santé | 615 | 364 | 367 |
| Recherche bibliographique | 147 | 34 | 30 |
| Autres | 16 | 12 | 8 |
| Total du Programme | 6 021 | 4 113 | 3 663 |

## D. Renseignements supplémentaires

### 1. Bases de données disponibles par l'intermédiaire de CAN/SDI

| Bases de données bibliographiques | Publications | Producteur | Nombre de numéros par année | Centre CAN/SDI |
|---|---|---|---|---|
| AGRICOLA | Bibliography of Agriculture<br>National Agricultural Library Catalog | U.S. Department of Agriculture (É.-U.) | 12 | Agriculture Canada |
| ASFA | Aquatic Sciences and Fisheries Abstracts | Cambridge Scientific Abstracts (É.-U.) | 12 | ICIST |
| BIOSIS Previews | Biological Abstracts<br>Biological Abstracts/RRM | BioSciences Information Service (É.-U.) | 48 | ICIST |
| CA Search -mainly organic chemistry | Chemical Abstracts | American Chemical Society (É.-U.) | 26 | ICIST |
| CA Search -mainly inorganic chemistry | Chemical Abstracts | American Chemical Society (É.-U.) | 26 | ICIST |
| CANCERLIT | ———— | National Cancer Institute (É.-U.) | 12 | ICIST |
| Chemical Titles | Chemical Titles | American Chemical Society (É.-U.) | 26 | ICIST |
| COMPENDEX | Engineering Index Monthly | Engineering Information Inc. (É.-U.) | 12 | ICIST |
| EI Engineering Meetings | | Engineering Information Inc.(É.-U.) | 12 | ICIST |
| ERIC | Resources in Education<br>Current Index to Journals in Education. | National Institute of Education (É.-U.) | 24 | Bibliothèque nationale du Canada |
| FSTA | Food Science and Technology Abstracts | International Food Information Service (République fédérale d'Allemagne) | 12 | Agriculture Canada |
| GEOREF | Bibliography and Index of Geology<br>Bibliography and Index of Micropaleontology | American Geological Institute(É.-U.) | 12 | Commission géologique du Canada |
| INIS | INIS Atomindex | Agence internationale de l'énergie atomique (Autriche) | 12 | Énergie atomique du Canada Ltée - Société de recherche |
| INSPEC | Physics Abstracts<br>Electrical & Electronics Abstracts<br>Computer & Control Abstracts | Institution of Electrical Engineers (G.-B.) | 24 | ICIST |
| MARC | National Union Catalog L.C. Proof Slips | Library of Congress (É.-U.) | 52 | Bibliothèque nationale du Canada |
| MEDLINE | Index Medicus<br>Index to Dental Literature<br>International Nursing Index | National Library of Medicine (É.-U.) | 12 | ICIST |
| METADEX | Metals Abstracts | Americal Society of Metals (É.-U.) | 12 | CANMET |
| NTIS | Government Reports Announcements and Index | National Technical Information Service (É.-U.) | 26 | ICIST |
| SCI | Current Contents<br>ISI Science Citation Index<br>ISI Non-Journal Literature | Institute for Scientific Information (É.-U.) | 52 | ICIST |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| SSCI | Current Contents<br>ISI Social Sciences Citation Index | Institute for Scientific Information (É.-U.) | 52 | Bibliothèque nationale du Canada |
| TOXLINE | Toxicity Bibliography<br>Pesticides Abstracts<br>International Pharmaceutical Abstracts<br>Abstracts on Health Effects of Environmental Pollutants<br>Chemical Abstracts<br>TOX/TIPS<br>Government Reports Announcements and Index | National Library of Medicine (É.-U.) | 12 | ICIST |

## 2. Bases de données sur CAN/OLE (Canadian On-Line Enquiry)

| Code | Base de données | Producteur | Période | Nombre de dossiers jusqu'en avril 1983 |
|---|---|---|---|---|
| BA | BIOSIS Previews | BioSciences Information Service (É.-U.) | 1972/78 | 1,712,000 |
| BA79 | BIOSIS Previews | BioSciences Information Service (É.-U.) | 1979- | 1,292,000 |
| CAC | CA Condensates | American Chemical Society (É.-U.) | jul 1973/76 | 2,277,000 |
| CAS77 | CA Search | American Chemical Society (É.-U.) | 1977/81 | 2,201,000 |
| CAS82 | CA Search | American Chemical Society (É.-U.) | 1982- | 535,000 |
| COAL | Coal Research | IEA Coal Research Technical Information Service (1) | jul 1979- | 52,000 |
| EI | Compendex | Engineering Information Inc. (É.-U.) | 1970- | 1,166,000 |
| EIM | Ei Engineering Meetings | Engineering Information Inc. (É.-U.) | jul 1982- | 121,000 |
| GEOREF | Geological Reference File | American Geological Institute (É.-U.) | 1960- | 789,000 |
| INIS | INIS Atomindex | Agence internationale de l'énergie atomique, Autriche (2) | Mai 1970- | 737,000 |
| INSP | INSPEC: Physics, Electrical and Electronics, and Computer and Control Abstracts | Institution of Electrical Engineers (G.-B.) | 1970- | 1,922,000 |
| NTIS | Government Reports Announcements and Index | National Technical Information Service (É.-U.) | 1964- | 913,000 |
| AOSI | Index des sables pétrolières de l'Alberta | Conseil de recherches de l'Alberta | 1970- | 7,400 |
| CANUCS | Liste unifiée des séries sur les sciences sociales et les humanités détenues par les bibliothèques canadiennes | Bibliothèque nationale du Canada | -- | 29,000 |
| CODOC | Projet de document coopératif | Groupe du document CODOC (Guelph) | Pré-Confédération | 709,000 |
| ELIAS | Système automatisé des bibliothèques de l'environnement | Environnement Canada | 1976- | 32,000 |
| IEC | Annuaire des universités recevant un appui fédéral à la recherche | Conseil national de recherches du Canada | 1971/72- | 109,000 |
| MICROLOG | Index Microlog | Micromedia Ltée. | 1979- | 9,000 |
| CON | Catalogue de l'ICIST | Conseil national de recherches du Canada | 1978- | 184,000 |
| CONL | CAN/MARC (Catalogue canadien lu par ordinateur) | Bibliothèque nationale du Canada | 1973- | 192,000 |
| DOT | Système de documentation des transports canadiens | Transports Canada | 1960- | 102,000 |
| UNION | Liste unifiée des séries scientifiques des bibliothèques canadiennes | Conseil national de recherches du Canada | -- | 51,000 |

(1) Contient des données canadiennes fournies par le Centre canadien de technologie minérale et énergétique.
(2) Contient des données canadiennes fournies par la Société d'énergie atomique du Canada, Limitée.



15

## 3. Bases de données de MEDLARS (Medical Literature and Retrieval System)

| Base de données | Sujet (s) | Producteur | Période | Nombre de documents jusqu'en mars 1983 | Mise à jour (1) |
|---|---|---|---|---|---|
| AVLINE | Programme audio-visuels biomédicaux | National Library of Medicine (É.-U.) | 1976- | 11,363 | H |
| BIOETHICSLINE | Bioéthique | Kennedy Institute of Ethics, Georgetown University | 1973- | 14,288 | T |
| CANCERLIT | Cancer | National Cancer Institute (É.-U.) | 1963- | 339,565 | M |
| CANCERPROJ | Projet de recherche sur le cancer | National Cancer Institute (É.-U.) | 1978/81 | 21,117 | T |
| CATLINE | Catalogue monographique de la U.S. National Library of Medicine | National Library of Medicine (É.-U.) | 1965- | 500,665 | H |
| CHEMLINE | Dictionnaire chimique | National Library of Medicine/Chemical Abstracts Service (É.-U.) | -- | 558,043 | B |
| CLINPROT | Protocoles cliniques sur le cancer | | -- | 3,685 | Q |
| HEALTH | Planification de l'administration de la santé | National Library of Medicine/American Hospital Association (É.-U.) | 1975- | 227,881 | M |
| HISTLINE | Histoire de la médecine | National Library of Medicine/History of Medicine Div. (É.-U.) | 1970- | 52,856 | T |
| MEDLINE | Médecine clinique, Recherche biomédical, Nursing, Science, dentaire | National Library of Medicine (É.-U.) | 1966- | 4,006,593 | M |
| MESH VOC | Liste de sujets médicaux | National Library of Medicine (É.-U.) | -- | 46,650 | A |
| NAME AUTHORITY | Fichier d'autorisation de titres, U.S. National Library of Medecine | National Library of Medicine (É.-U.) | -- | 142,814 | M |
| POPLINE | Population | Population Information Program, Johns Hopkins University and Center for Population and Family Health, Columbia University (É.-U) | 1970- | 109,001 | M |
| RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances) | Données sur la toxicité | National Institute for Occupational Safety & Health (É.-U.) | 1979- | 57,085 | T |
| SDILINE | Mise à jour courant de MEDLINE | National Library of Medicine (É.-U.) | mois en cours | 25,219 (Approx.) | M |
| SERLINE | Catalogue des séries médicales, U.S. National Library of Medicine | National Library of Medicine (É.-U.) | -- | 40,760 | M |
| TDB (Toxicology Data Bank) | Faits et données sur la toxicité | National Library of Medicine (É.-U.) | -- | 4,021 | T |
| TOXLINE | Toxicologie | National Library of Medicine (É.-U.) | 1965- | 2,816,481 | M |

(1) Mises à jour A-Annuel
B-Bimensuel
M-Mensuel
T-Trimestriel
H-Hebdomadaire

**4. Revues publiées, par le Service des revues canadiennes de la recherche**

Revue canadienne de biochimie et biologie cellulaire
Journal canadian de botanique
Journal canadien de chimie
Revue canadienne de génie civil
Journal canadien des sciences de la terre
Journal canadien de la recherche forestière
Journal canadien de la génétique et de la cytologie
Revue canadienne de géotechnique
Journal canadien de microbiologie
Journal canadien de physique
Journal canadien de physiologie et de pharmacologie
Journal canadian de zoologie
L'intelligence informatique, une revue internationale

# Consommation et Corporations Canada

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

2219

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste auprès du:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1986-III-9 au Canada: $9.00
ISBN 0-660-52919-X à l'étranger: $10.80

Prix sujet à changement sans préavis

2221

**Budget des dépenses 1985-1986**

**Partie III**

**Consommation et**
**Corporations Canada**

23

**Préface**

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend trois sections. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé des plans et de son rendement actuel. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et les autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires. Elle comprend également un extrait du Volume II des Comptes publics. Ceci permet d'évaluer le rendement du Programme sur le plan financier au cours de la dernière année.

Ce document a pour objet de permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section; le tableau des besoins financiers présenté à la section I comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

**Table des matières**

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 5

**Extrait du Volume II des Comptes publics** 6

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Plans pour 1985-1986
   1. Points saillants 7
   2. État financier récapitulatif par activité 10
B. Rendement récent
   1. Points saillants 13
   2. Rétrospective du rendement financier 16
C. Données de base
   1. Introduction 18
   2. Mandat légal 18
   3. Objectif du Programme 19
   4. Plan d'exécution du Programme 19
D. Perspective de planification et rétrospective du rendement
   1. Contexte 21
   2. Nouvelles initiatives 22
   3. Mise à jour des initiatives antérieures 24
   4. Efficacité du Programme 25

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Consommation 26
B. Corporations 35
C. Enquêtes sur les coalitions et politique de concurrence 44
D. Programme d'aide aux propriétaires d'habitations isolées à la mousse isolante d'urée-formaldéhyde 55
E. Administration 59

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
   1. Dépenses par article 65
   2. Dépenses en personnel 66
   3. Dépenses en capital 68
   4. Paiements de transfert 69
B. Analyse des coûts 70



25

C. Renseignements complémentaires
1. Analyse des recettes 71
2. Principales lois appliquées entièrement ou partiellement par Consommation et Corporations Canada et à l'égard desquelles le Ministre a une responsabilité partagée ou exclusive 72
3. Liste des bureaux et de leur emplacement 75
4. Fonds de fiducie 75

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

Le ministre de la Consommation et des Corporations demande l'autorisation de dépenser $181,641,000 pour le Ministère en 1985-1986. Les autres dépenses, évaluées à $11,721,000, couvrent les pensions, d'autres avantages sociaux des employés et le traitement et l'allocation pour automobile du Ministre; elles seront engagées en vertu de l'autorisation législative existante.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits | (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Consommation et Corporations** | | |
| 1 | Dépenses de fonctionnement | 111,642 | 125,773 |
| 5 | Dépenses en capital | 5,683 | - |
| 10 | Subventions et contributions | 64,316 | 109,689 |
| (S) | Ministre de la Consommation et des Corporations - Traitement et allocation pour automobile | 42 | 41 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 11,679 | 10,709 |
| | **Total du Programme** | 193,362 | 246,212 |

### Crédits - Libellé et dépenses prévues

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Consommation et Corporations** | |
| | **Ministère** | |
| 1 | Consommation et Corporations - Dépenses de fonctionnement | 111,642,000 |
| 5 | Consommation et Corporations - Dépenses en capital | 5,683,000 |
| 10 | Consommation et Corporations - Subventions inscrites au Budget et contributions | 64,316,000 |



27

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Programme par activité

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | | Total | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | Paiements de transfert | | |
| Consommation | 1,071 | 48,405 | 5,373 | 1,816 | 55,594 | 53,521 |
| Corporations | 582 | 26,600 | 92 | - | 26,692 | 25,049 |
| Enquêtes sur les coalitions et politique de concurrence | 264 | 15,596 | 57 | - | 15,653 | 15,307 |
| Commission du système métrique | - | - | - | - | - | 13,247 |
| Programme d'aide aux propriétaires d'habitations isolées à la mousse isolante d'urée-formaldéhyde | 120 | 7,243 | - | 62,500 | 69,743 | 115,674 |
| Administration | 430 | 25,519 | 161 | - | 25,680 | 23,414 |
| | 2,467 | 123,363 | 5,683 | 64,316 | 193,362 | 246,212 |

## Extrait du Volume II des Comptes publics

### Utilisation des crédits en 1983-1984

| | Budget principal | Total des crédits | Utilisation réelle |
|---|---|---|---|
| Budgétaire | $ | $ | $ |
| Crédit 1er - Consommation et Corporations - Dépenses de fonctionnement | 127,145,000 | 131,220,584 | 125,036,192 |
| Crédit 5 - Consommation et Corporations - Subventions inscrites au Budget et contributions | 56,689,000 | 126,527,716 | 125,264,745 |
| Statutaire - Ministre de la Consommation et des Corporations - Traitement et allocation pour automobile | 39,100 | 40,975 | 40,975 |
| Statutaire - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 10,178,000 | 11,329,000 | 11,329,000 |
| Statutaire - Remboursements de montants portés aux recettes d'exercices précédents | - | 89,564 | 89,564 |
| Total du Programme | 194,051,100 | 269,207,839 | 261,760,476 |

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Plans pour 1985-1986

### 1. Points saillants

Le texte qui suit décrit les points saillants du Programme de la Consommation et des Corporations pour l'année courante.

- En principe, le rôle du Ministère est d'instituer un cadre juridique et réglementaire permettant la prospérité et la croissance de l'économie et dans lequel les intérêts des producteurs et des consommateurs sont bien équilibrés. Tout en respectant les consignes de restriction budgétaire et d'amélioration de l'efficacité et de la productivité, le Ministère a pour mandat d'encourager les initiatives, la productivité et la compétitivité du secteur privé, sans pour autant négliger son rôle de protection et de promotion des intérêts des consommateurs.

  Pour ce faire, le Ministère poursuivra ses travaux de réforme législative, de façon à moderniser ses lois dans plusieurs domaines, y compris la politique de la concurrence, les brevets, le droit d'auteur et les faillites, de même que la réforme des règlements visant les articles de commerce. Il tentera de stimuler le développement et l'adoption de nouvelles techniques par les entreprises canadiennes grâce à une diffusion plus large des renseignements contenus dans les brevets, de promouvoir les intérêts des consommateurs canadiens par des interventions nombreuses auprès des entreprises et des organismes bénévoles et d'améliorer l'efficacité de sa gestion sur plusieurs plans, dont celui de la bureautique.

- L'activité de la Consommation continuera d'appliquer les lois visant la sécurité des produits et l'équité du marché, de chercher activement à régler les problèmes du marché autrement qu'en légiférant, de collaborer avec les secteurs privé et bénévole et de les consulter au sujet des programmes volontaires de conformité et d'autres projets coopératifs, d'examiner et de modifier ses politiques de façon à donner suite à l'évolution de la loi et d'appuyer les initiatives d'aide aux consommateurs prises par les groupes bénévoles, les entreprises et leurs associations.

  Dans la sous-activité des Poids et mesures, on prévoit que le taux de conformité devrait augmenter de près de 4 % en 1985-1986 par rapport à 1983-1984 et que l'étendue, c'est-à-dire le nombre d'inspections par rapport au nombre connu d'appareils,

devrait atteindre un taux de 90 % (suivant un cycle de deux ans). On prévoit aussi qu'une banque nationale de données concernant le nombre d'appareils sur le marché sera établie avant la fin de 1985-1986. La sous-activité de l'Électricité et du gaz continuera de mettre l'accent sur la réalisation de sa charge de travail prescrite par la loi tandis qu'aucun changement important n'est prévu quant au taux de conformité établi à 95 %. La sous-activité des Produits de consommation poursuivra ses efforts soutenus en vue de résoudre les problèmes soulevés et liés aux produits tout en mettant l'accent sur les niveaux supérieurs du commerce. La sous-activité de la Sécurité des produits poursuivra ses travaux présentement en cours, particulièrement dans les domaines d'incendies à domicile et de produits chimiques toxiques et prendra les mesures nécessaires lorsque de nouveaux problèmes se présenteront. La sous-activité de l'Aide aux consommateurs mènera des projets destinés à encourager les entreprises à améliorer leurs politiques de liaison avec les clients, fournira de l'aide technique et financière aux groupements de consommateurs et veillera à sensibiliser les intervenants du marché aux besoins particuliers des consommateurs vulnérables (page 26).

- L'activité des Corporations s'efforcera de maintenir à un niveau acceptable la qualité et le niveau de services grâce à l'automatisation et à un travail permanent d'amélioration des pratiques de gestion. Outre les services habituels qu'il doit assurer en vertu de son mandat légal, le Bureau des corporations a l'intention de contribuer au développement industriel en encourageant activement le transfert des techniques et en précisant ses relations avec le monde des affaires. Un accroissement de la charge de travail et des réalisations est prévu au sein des sous-activités des Faillites et des Corporations et dans le domaine des Dessins industriels. La charge de travail et les réalisations dans le domaine du Droit d'auteur devraient demeurer stables et, bien que les demandes de brevets et de marques de commerce puissent augmenter, l'attrition des effectifs entraînera une baisse dans les réalisations (page 35).

- L'activité des Enquêtes sur les coalitions et de la politique de concurrence traitera 900 plaintes et terminera 289 enquêtes préliminaires dans les sous-activités autres que celle des Pratiques commerciales; la sous-activité des Pratiques commerciales traitera 13,900 plaintes et terminera 3,300 enquêtes préliminaires. Celle des Industries réglementées concentrera ses efforts sur le nombre croissant de procédures de réglementation qui influent sur de grands secteurs de l'économie, pour mieux définir les paramètres de la réglementation à l'échelle fédérale.

L'activité fournira son appui en vue d'améliorer le contexte du marché en apportant des modifications à la loi sur la politique de concurrence, qui en transformeront considérablement les modalités d'application lorsqu'elle sera adoptée par le Parlement. Avant de ce faire, il faudra mettre au point des politiques et des programmes d'application efficaces et voir à bien informer le public du contenu et de la portée des nouvelles dispositions (page 44).

- Dans l'activité touchant le Programme d'aide aux propriétaires d'habitations isolées à la mousse isolante d'urée-formaldéhyde (MIUF), considérant qu'il est prévu qu'environ 73 % des propriétaires auront terminé les travaux correctifs de leur choix au 1er avril 1985, on anticipe que les propriétaires restants, un maximum de 12,500, auront soumis une demande en 1985-1986 (page 55).

- Le Bureau de la coordination des politiques poursuivra ses activités d'élaboration de politiques, y compris la recherche, l'analyse et la consultation en vue d'effectuer des réformes afin de moderniser les lois du Ministère. Il participera également aux discussions extra-ministérielles sur les politiques touchant les intérêts des consommateurs. En 1985-1986, les activités de planification stratégique, qui prendront plus d'ampleur, comprendront un examen de la consultation et de la communication dans le domaine de la réforme des politiques.

  Les initiatives prises en vue d'améliorer la productivité dans l'ensemble de l'administration fédérale continueront d'occuper les divisions de l'Évaluation des programmes et de la Vérification interne. L'évaluation de la sous-activité des Produits de consommation pourrait aboutir à des propositions de révision des règlements visant les articles de commerce.

  La Commission du système métrique devant être dissoute en mars 1985, les activités non achevées dans ce domaine relèveront d'un service, modeste, au sein du Bureau de la coordination des politiques.

  Dans le cadre de ses efforts soutenus d'amélioration de la productivité, l'activité de l'Administration poursuivra l'automatisation de ses systèmes. De plus, dans cette même activité, on prévoit un volume de travail plus élevé au Bureau du sous-registraire général adjoint, tant pour le Groupe sur les conflits d'intérêts que pour la Division de l'enregistrement, en raison de la mise en oeuvre des recommandations du groupe de travail Sharp-Starr sur les conflits d'intérêts et les emplois ultérieurs à une charge publique, qui vient s'ajouter aux responsabilités courantes (page 59).

- Les recettes proviennent surtout des inspections faites par la Métrologie légale, des droits perçus pour les brevets, les marques de commerce, le droit d'auteur, les constitutions en société et les faillites, ainsi que des amendes et des confiscations. Les recettes sont versées directement aux revenus généraux et ne peuvent être utilisées par le Ministère. Des consultations ont été amorcées en vue de mettre en oeuvre des révisions majeures des barèmes dans les secteurs des brevets, marques de commerce, des constitutions en société et les inspections des appareils de poids et mesures. En 1985-1986, on anticipe que les recettes excéderont de 38.4 millions de dollars le montant prévu de recettes de 1984-1985 (voir Renseignements supplémentaires, page 71).

## 2. État financier récapitulatif par activité

**Tableau 1: Besoins financiers par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Consommation | 55,594 | 54,061 | 1,533 | 26 |
| Corporations | 26,692 | 25,133 | 1,559 | 35 |
| Enquêtes sur les coalitions et politique de concurrence | 15,653 | 15,256 | 397 | 44 |
| Commission sur le système métrique | * | 10,994 | (10,994) | 59 |
| Programme d'aide aux propriétaires d'habitations isolées à la mousse isolante d'urée-formaldéhyde | 69,743 | 89,675 | (19,932) | 55 |
| Administration | 25,680 * | 26,850 | (1,170) | 59 |
| | 193,362 | 221,969 | (28,607) | |
| Recettes | 69,808 | 31,388 | 38,420 | 71 |
| Années-personnes | 2,467 | 2,589 | (122) | |

* La Commission du système métrique sera dissoute à la fin de 1984-1985 et un bureau du système métrique, de taille modeste, sera créé au sein de l'activité de l'Administration (voir section II, page 59).

Les dépenses en personnel représentent plus de 77 % du total des dépenses de fonctionnement à l'exclusion des dépenses en capital, des subventions et des contributions.

**Explication de la différence:** Les besoins financiers pour 1985-1986 ont été réduits de 13 % ou 28.6 millions de dollars par rapport aux dépenses prévues pour 1984-1985. Cette réduction s'explique par les postes importants suivants:

| | (en millions de dollars) |
|---|---|
| • Une réduction dans les dépenses de salaires, autres coûts de fonctionnement et contributions par suite du ralentissement du Programme d'aide aux propriétaires d'habitations isolées à la MIUF y compris une réduction de 64 années-personnes | (19.9) |
| • Une réduction de 33 années-personnes et une réduction dans les dépenses de salaires, autres coûts de fonctionnement et contributions par suite de la dissolution de la Commission du système métrique compensée en partie par la création d'un bureau du système métrique | (7.8) |
| • Une augmentation des dépenses de salaires et contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés pour tenir compte de l'inflation | 4.2 |
| • Divers autres postes y compris les réductions de programmes (réduction totale de 25 années-personnes) | (5.1) |

**Explication des prévisions de 1984-1985:** Les prévisions de 1984-1985 ont été réduites de 24.2 millions de dollars par rapport au Budget des dépenses principal de 1984-1985 qui s'élevait à 246.2 millions de dollars (Extraits de la Partie II du Budget des dépenses, page 5). La différence s'explique par les changements importants suivants:

| | (en millions de dollars) |
|---|---|
| • Budget des dépenses supplémentaire atteignant près de 5.1 millions de dollars pour: | |
| – Une augmentation des dépenses en capital pour la construction d'un laboratoire d'analyse volumétrique pour l'activité de la Consommation | 1.0 |
| – Une augmentation des dépenses de salaires et de fonctionnement pour le Programme d'aide aux propriétaires d'habitations isolées à la MIUF y compris 50 années-personnes | 2.4 |



33

| | | (en millions de dollars) |
|---|---|---|
| | - Une augmentation des dépenses de salaires et de fonctionnement reliée à divers projets des activités des Corporations et de l'Administration y compris 3 années-personnes | 1.7 |
| • | Une réduction dans le paiement de contributions versées dans l'activité de la MIUF (26.5 millions de dollars) et l'activité de la Commission du système métrique (1.5 million de dollars) | (28.0) |
| • | Divers autres postes | (1.3) |
| | Différence nette | (24.2) |

B. **Rendement récent**

1. **Points saillants**

Le rendement réel pour 1983-1984 figure dans les divers passages de la section II - Analyse par activité. Le texte qui suit est un compte rendu des points saillants prévus pour 1983-1984.

- Dans le cadre de son travail permanent de modernisation des règles du marché, le Ministère a poursuivi l'examen de ses responsabilités légales. Le Projet de loi C-29, portant modification de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Livre blanc contenant des propositions de révisions de la Loi sur le droit d'auteur ont été préparés. Ces deux documents ont été déposés au Parlement en avril 1984. Au cours de l'année, un projet de loi précédemment déposé en vue de modifier la loi en matière de faillites et d'insolvabilité a également fait l'objet d'un examen au Parlement (voir aussi la section I, D.3, page 24). Une commission d'enquête a été prévue afin d'étudier l'octroi de licences obligatoires pour les médicaments en vertu de la Loi sur les brevets, et d'autres aspects d'une réforme éventuelle de cette Loi ont aussi été examinés.

- Les objectifs opérationnels établis dans le plan de 1983-1984 pour l'activité de la Consommation ont, en règle générale, été atteints, et les divergences par rapport au plan n'ont pas eu d'effet sensible sur les réalisations. L'amélioration des systèmes d'information de gestion, de la productivité et du service au public a été poursuivi énergiquement. Dans la sous-activité de l'Électricité et du gaz, un règlement d'application de la nouvelle loi a été rédigé, ce qui devrait permettre, en 1984-1985, de proclamer la loi, de publier les règlements et d'accréditer certaines entreprises de services publics ou manufacturiers de compteurs. Les taux de conformité ont été évalués à plus de 90 % pour l'Électricité et à environ 80 % pour le Gaz pour l'exercice financier 1983-1984. Les ressources de la sous-activité des Poids et mesures n'ayant pas été augmentées au niveau projeté, le nombre d'inspections a été inférieur à celui prévu. Néanmoins, les inspections étaient 8 % plus nombreuses en 1983-1984 qu'en 1982-1983, et le taux de conformité a atteint 80 %. Dans la sous-activité des Produits de consommation, les ressources ont été affectées aux problèmes les plus importants (par exemple, l'étiquetage des textiles et les agents de conservation et additifs alimentaires), et une évaluation des programmes devant se terminer en 1985 a été entreprise. Dans la sous-activité de la Sécurité des produits, les tâches ont surtout

porté sur l'atténuation des dangers que posent les incendies à domicile et les produits chimiques toxiques et sur l'élargissement de la base des renseignements sur les accidents et les blessures.

- Dans l'activité des Corporations, les efforts en vue de maintenir et, dans la mesure du possible, d'améliorer la productivité se sont poursuivis. Au cours de l'année, cette activité a commencé un examen de ses ressources et de ses capacités de maintenir la productivité et le niveau du service. Pour ce qui est de la charge de travail, la demande de services de la part du public, dans le domaine de la faillite, a été inférieure aux prévisions en raison d'une meilleure situation économique. Dans la sous-activité des Corporations, le nombre d'entreprises constituées en société sous régime fédéral s'est accru conformément aux prévisions, tandis que les demandes en vertu de la loi et les demandes de renseignements augmentaient. Pour ce qui est de la sous-activité de la Propriété intellectuelle, les prévisions de rendement se sont, pour la plupart, réalisées.

  La restructuration organisationnelle et l'automatisation ont permis à cette activité de compenser en partie les effets de la réduction importante des ressources, conjuguée à une augmentation du volume de travail. Aussi la qualité du service en a souffert sur certains plans, ce qui a entraîné une hausse de l'arrérage dans le domaine des Brevets et des Marques de commerce et une réduction du travail de surveillance dans les sous-activités des Corporations et des Faillites. Par ailleurs, des gains d'efficience ont été enregistrés, ce qui a permis d'éviter la détérioration irrémédiable du service au public.

- Dans l'activité des Enquêtes sur les coalitions et de la politique de concurrence, exclusion faite des Pratiques commerciales, au chapitre des activités d'application de la Loi, 233 enquêtes préliminaires, soit 23 % de plus que le niveau fixé, ont été terminées, mais un arrérage causé par les heures consacrées à faire face à une augmentation de 270 % de la demande de services (2,296 demandes contre les 850 prévues) a permis de terminer 30 enquêtes officielles, soit 60 % de l'objectif. L'objectif pour les Pratiques commerciales a été dépassé, 11,487 plaintes ayant été traitées et 1,075 enquêtes achevées. La sous-activité des Industries réglementées compte 13 interventions terminées. Les heures passées au tribunal ont exigé plus de ressources que prévu, élément pour lequel l'activité ne peut rien.

- Le Programme d'aide aux propriétaires d'habitations isolées à la MIUF a été prolongé au-delà de mars 1984, date prévue pour l'achèvement lors de la préparation du Budget des dépenses principal de 1983-1984. En outre, le nombre de propriétaires qui recevront de l'aide financière sera plus élevé qu'il n'avait été prévu à cette date. La date limite d'enregistrement a été reportée au 30 septembre 1983. En 1983-1984, un nombre inattendu de propriétaires ont effectué des travaux correctifs et ont fait parvenir des demandes de remboursement. Les rajustements budgétaires nécessaires ont été faits afin d'assurer le respect des engagements.

- Le Bureau de la coordination des politiques a participé aux réformes législatives prioritaires du Ministère par son travail de rédaction de projets de révision de la Loi sur le droit d'auteur, de la Loi sur l'intérêt, de la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt et de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes. Au cours de 1983-1984, l'essentiel des travaux préparatoires de modification de la Loi sur l'intérêt et de rédaction du Livre blanc sur le droit d'auteur a été terminé. Le travail sur la réforme de la Loi sur les brevets s'est poursuivi. Afin d'améliorer l'efficacité de ses activités de communication et de liaison, le Ministère a affecté des conseillers en communication dans ses cinq bureaux régionaux. En ce qui concerne l'élément de l'évaluation des programmes, l'évaluation des composantes des programmes sur les articles de commerce et sur les pratiques commerciales trompeuses a été entreprise.

- Conformément aux prévisions, les opérations de la Commission du système métrique, qui sera dissoute à la fin de 1984-1985 ont connu un ralentissement.

- En 1983-1984, dans le cadre d'un effort de renforcement de la responsabilité dans toute l'administration fédérale, le Ministère a rédigé un cadre de plan opérationnel, qui a été approuvé par le Conseil du Trésor. Ce document décrit les rouages administratifs de Consommation et Corporations Canada, rouages qui font appel, par exemple, à l'énoncé des responsabilités et des objectifs, aux descriptions et aux indicateurs de résultats. Le plan des dépenses de 1984-1985 reflète ce document.

## 2. Rétrospective du rendement financier

**Tableau 2: Rétrospective du rendement financier en 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Consommation | 49,241 | 50,246 | 1,005 |
| Corporations | 23,385 | 23,693 | 308 |
| Enquêtes sur les coalitions et politique de concurrence | 13,988 | 13,484 | (504) |
| Commission du système métrique* | 11,431 | 20,266 | 8,835 |
| Programme d'aide aux propriétaires d'habitations isolées à la mousse isolante d'urée-formaldéhyde | 137,407 | 63,469 | (73,938) |
| Administration | 26,308 | 22,893 | (3,415) |
| | 261,760 | 194,051 | (67,709) |
| Recettes | 35,323 | 34,001 | (1,322) |
| Années-personnes | 2,649 | 2,514 | (135) |

* Pour de plus amples renseignements sur l'activité de la Commission du système métrique, veuillez vous référer à l'activité de l'Administration, section II, page 59.

**Explication de la différence:** Les dépenses réelles ont excédé de 35 % ou 67.7 millions de dollars le montant du Budget des dépenses principal. La différence ne tient pas compte de rajustements au Budget des dépenses principal par suite de l'approbation de Budgets des dépenses supplémentaires (73.4 millions de dollars et 148 années-personnes) et autres rajustements dont les postes importants sont les suivants:

- Dans le Programme d'aide aux propriétaires d'habitations isolées à la MIUF, le Conseil du Trésor a approuvé des ressources supplémentaires au moyen de Budgets des dépenses supplémentaires (72.4 millions de dollars et 131 années-personnes) et d'un transfert provenant de la Commission du système métrique (6.0 millions de dollars). Une partie de ces ressources a été transférée de l'activité de la MIUF à d'autres activités, surtout à celle de l'Administration en vue d'entreprendre des travaux au nom de la MIUF.

- Dans l'activité de l'Administration, les ressources de fonctionnement ont été accrues par suite des transferts provenant du Programme d'aide aux propriétaires d'habitations isolées à la MIUF (environ 2.3 millions de dollars et 19 années-personnes), du crédit 10 du Conseil du Trésor - Projets de création d'emplois et d'autres activités.

- Dans la Commission du système métrique, les ressources ont été réduites par suite du transfert au Programme d'aide aux propriétaires d'habitations isolées à la MIUF approuvé par le Conseil du Trésor (6.0 millions de dollars) ainsi que d'autres transferts à diverses activités.

Compte tenu des ressources approuvées par les Budgets des dépenses supplémentaires et des autres transactions, le surplus du Ministère a été de 7.4 millions de dollars et de 10 années-personnes dont les postes importants sont les suivants:

- L'annulation de projets en raison du démantèlement progressif de la Commission du système métrique (2.5 millions de dollars);

- La baisse des coûts dans les contrats passés avec des entrepreneurs pour procéder à des tests exhaustifs et avec la Société canadienne d'hypothèque et de logement, et un surplus dans les contributions relativement au Programme d'aide aux propriétaires d'habitations isolées à la MIUF (1.4 million de dollars);

- Des retards enregistrés dans l'enquête sur l'industrie du pétrole et des coûts, plus bas que prévu, des autres enquêtes menées par l'activité des Enquêtes sur les coalitions et de la politique de concurrence de même que de divers autres postes (1.4 million de dollars).

Des explications plus détaillées sont présentées dans la section II, Analyse par activité.

Les recettes totales du Ministère se sont élevées à 35.3 millions de dollars, soit environ 1.3 million de dollars de plus que prévu, en raison surtout d'une amende de 1.0 million de dollars infligée dans une affaire intentée par l'activité des Enquêtes sur les coalitions.

## C. Données de base

### 1. Introduction

Consommation et Corporations Canada a été créé en 1967 afin de favoriser une économie de marché plus efficace et efficiente grâce à la fusion, dans un même ministère, de divers programmes fédéraux qui contrôlent ou influencent la vie commerciale au Canada et grâce à la réunion de trois éléments, soit le droit, l'économie et l'intérêt public. Il a essentiellement pour rôle de veiller à ce que les règles qui s'appliquent au comportement du marché soient adéquates et bien appliquées et de corriger le déséquilibre entre producteurs et consommateurs en assurant la protection et la représentation de ces derniers. Sa mission est donc de maintenir et d'administrer un cadre juridique et institutionnel approprié à l'activité économique du secteur privé. De plus, le Ministre est chargé, à titre de Registraire général du Canada, d'émettre et d'enregistrer les documents officiels au nom du gouvernement du Canada.

Comme le mandat du Ministère a trait à la structure juridique de l'économie du marché canadien, ses projets complètent ceux d'autres programmes fédéraux, en particulier ceux de l'Agriculture, des Communications, des Affaires extérieures, de la Santé et du Bien-être social et de la Justice, et ils portent surtout sur les points suivants:

- l'application efficace et efficiente des lois et règlements qui régissent le marché;
- leur pertinence;
- la protection adéquate des consommateurs canadiens et la promotion de leurs intérêts.

### 2. Mandat légal

Les fonctions prévues par la Loi sur le ministère de la Consommation et des Corporations (S.R.C. 1970, c. C-27) sont liées à la consommation, aux corporations, aux coalitions et à la politique de la concurrence, aux faillites et à l'insolvabilité, aux brevets, aux marques de commerce, au droit d'auteur, aux normes des produits de consommation, à la métrologie légale, ainsi qu'aux responsabilités du Registraire général du Canada. Aux termes de la Loi constitutionnelle, bon nombre de ces responsabilités relèvent exclusivement du gouvernement fédéral.

En vertu de son mandat, le Ministère est chargé d'appliquer, entièrement ou partiellement, plus de 70 lois du Parlement ayant trait au cadre juridique de l'activité commerciale. Le Ministre a, selon la Gazette du Canada, une responsabilité partagée ou exclusive à l'égard de plus de 40 de ces lois, dont 30 à ce dernier titre. La liste des

principales lois relevant du Ministre figure à la section III - Renseignements supplémentaires, page 72. En outre, le Sous-registraire général adjoint applique au nom du Premier ministre les lignes directrices sur les conflits d'intérêts.

## 3. Objectif du Programme

Le ministère de la Consommation et des Corporations a pour objectif de "promouvoir l'équité, l'efficience, la transparence et la concurrence au sein du marché canadien, promouvoir et protéger les intérêts du consommateur, et remplir les fonctions du Registraire général du Canada".

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Le Programme de Consommation et Corporations comprend cinq activités, dont quatre se situent au niveau opérationnel et comportent des sous-objectifs particuliers. La cinquième activité est responsable de l'administration du Ministère. Ces cinq activités sont la Consommation, les Corporations, les Enquêtes sur les coalitions et la politique de concurrence, le Programme d'aide aux propriétaires d'habitations isolées à la mousse isolante d'urée-formaldéhyde et l'Administration. Chaque activité est divisée, selon les besoins, en sous-activités d'après les fonctions propres du Ministère. Toutes les activités sont des unités organisationnelles. Les activités et sous-activités figurent au tableau 3.

**Tableau 3: Structure des activités**

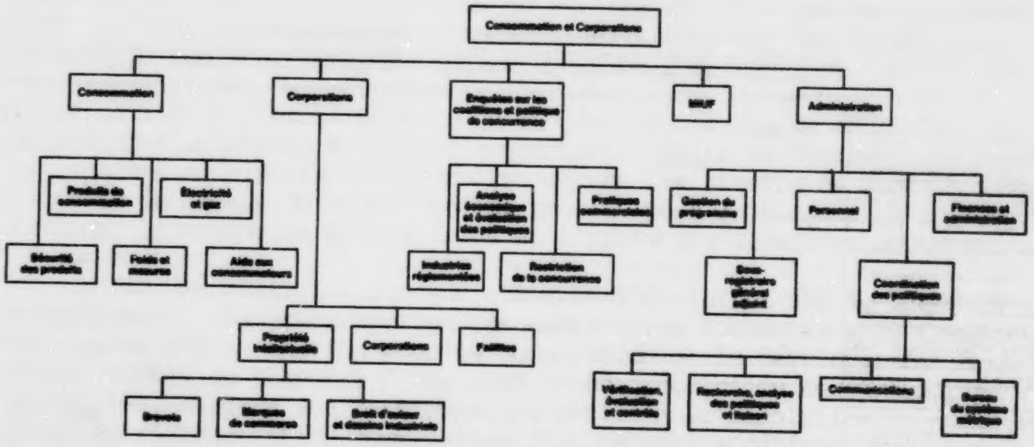

**Organisation:** L'administration centrale du ministère de la Consommation et des Corporations se trouve dans la région d'Ottawa-Hull. L'exécution du Programme est assurée par les bureaux de l'administration centrale et par les bureaux situés dans cinq régions (voir la section III, page 75).

À l'exception de l'Administration, chaque activité est dirigée par un cadre qui relève directement du sous-ministre, qui, outre ses responsabilités ministérielles générales, dirige l'activité de l'Administration, de telle sorte que c'est à lui que les chefs des éléments de cette activité rendent compte. L'activité de l'Administration regroupe les fonctions centrales des finances, des services administratifs, du traitement électronique des données, du personnel et des services gouvernementaux centraux fournis par le Sous-registraire général adjoint. De plus, le Bureau de la coordination des politiques, dirigé par un sous-ministre adjoint, est chargé de la recherche, de l'analyse et de la liaison dans le domaine des politiques ministérielles, du contrôle de la métrication, des communications, de la vérification et de l'évaluation des programmes. Le sous-ministre et ses subalternes immédiats constituent le Comité de direction à qui incombent la gestion et le contrôle dans l'ensemble du Ministère. Par ailleurs, le sous-ministre et les quatre sous-ministres adjoints forment un comité d'orientation qui supervise la formulation des grandes politiques.

**Tableau 4: Ressources par organisation et activité en 1985-1986 (en milliers de dollars)**

Sous-ministre

| | Consommation | Corporations | Enquêtes sur les coalitions et politique de concurrence | Programme d'aide aux propriétaires d'habitations isolées à la MIUF | Administration | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|
| SMA, Consommation | 55,594 | - | - | - | - | 55,594 |
| SMA, Corporations | - | 26,692 | - | - | - | 26,692 |
| SMA, Enquêtes sur les coalitions et politique de concurrence | - | - | 15,653 | - | - | 15,653 |
| SMA, Coordination des politiques | - | - | - | - | 10,234 | 10,234 |
| Coordonnateur fédéral, Programme d'aide aux propriétaires d'habitations isolées à la MIUF | - | - | - | 69,743 | - | 69,743 |
| Sous-registraire général adjoint | - | - | - | - | 682 | 682 |
| DG, Finances et Administration | - | - | - | - | 9,395 | 9,395 |
| Directeur, Personnel | - | - | - | - | 3,036 | 3,036 |
| Gestion du Programme | - | - | - | - | 2,333 | 2,333 |
| Dépenses totales | 55,594 | 26,692 | 15,653 | 69,743 | 25,680 | 193,362 |
| Recettes totales | 3,700 | 65,008 | 1,000 | - | 100 | 69,808 |

## D. Perspective de planification et rétrospective du rendement

### 1. Contexte

Il est à prévoir, à moyen terme, que quatre grands facteurs continueront d'influer sur le travail du Ministère. Le premier est la structure changeante du commerce canadien, en raison d'une concurrence plus intense sur la scène internationale dans les marchés traditionnels et de l'effet de l'évolution très rapide des techniques dans les domaines de l'information, de la communication et de l'informatique. Il importe de compter sur un marché efficace si l'on veut que producteurs, consommateurs et travailleurs profitent des avantages que peut procurer l'innovation technologique dans des secteurs précis.

Le deuxième facteur est la fluctuation du milieu de la consommation qui se traduit par la complexité croissante des produits attribuable au changement et à l'innovation technologiques. Une structure démographique variable et de nouveaux modes de consommation s'ajoutent aux craintes des consommateurs concernant les risques pour la santé et la sécurité et leur désir d'assurer la valeur correspondante au prix payé pour les biens et services.

Le troisième est le nouveau type de rapports liant les secteurs privé et public qui semble refléter une attitude moins interventionniste de la part du secteur public qui préfère, pour diriger l'économie, avoir recours à un cadre de référence et à des méthodes de facilitation conjugués à une participation accrue du public à l'élaboration des programmes et des politiques. Une réglementation moins directe du commerce par d'autres ministères et organismes entraînera une plus grande confiance dans les lois appliquées par Consommation et Corporations Canada pour assurer le bon fonctionnement du marché. On continuera de mettre l'accent sur l'examen des programmes, la restriction, la productivité et l'efficacité. Il est à prévoir qu'en général, la charge de travail se maintiendra au niveau actuel ou augmentera. Certains facteurs limitent la capacité du Ministère d'accroître encore les niveaux de productivité: la forte intensité de main-d'oeuvre requise pour la plupart de ses opérations, le manque de spécialistes et l'évolution du milieu de travail.

Enfin, le quatrième facteur concerne l'évolution sur la scène internationale. La préoccupation des partenaires commerciaux du Canada membres de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE), au chapitre d'une plus grande protection des industries nationales, exigera une participation active à la résolution de questions de réglementation commerciale d'un caractère délicat (qui peuvent être perçues comme des barrières non tarifaires au commerce), dans le cadre de discussions bilatérales et multilatérales. Des changements de programme et de politique dans d'autres pays, tels que ceux résultant de discussions sectorielles entre les États-Unis et le Canada sur le libre échange par exemple, auront des répercussions pour le Canada, car ils peuvent entraîner des fluctuations importantes dans les courants d'investissements et d'échanges.

## 2. Nouvelles initiatives

Les lois et les règlements sont les principaux instruments dont dispose le Ministère pour remplir son mandat, qui est de maintenir l'ordre et l'équilibre sur le marché tout en encourageant l'efficience de ses opérations. Un certain nombre d'initiatives sont envisagées afin de moderniser et simplifier les règles du marché, et pour communiquer efficacement avec les personnes dont les activités sont assujetties à la réglementation.

Dans le discours du trône prononcé le 5 novembre 1984, le gouvernement a annoncé qu'en économie, il "pourrait agir comme guide, comme médiateur ou catalyseur, selon les circonstances, sans trop intervenir dans les affaires du secteur privé, tout en veillant à l'intégrité de l'économie canadienne et au maintien des normes nationales". Sa stratégie comporte trois volets: "rétablir la responsabilité financière, supprimer les obstacles à la croissance et favoriser les nouveaux investissements".

En fait, le gouvernement annonçait dans ce discours qu'au cours de la première session du 33e Parlement, des projets de loi seraient déposés "visant à améliorer les conditions du marché en modifiant la législation sur la concurrence ainsi que la réglementation de l'industrie des services financiers", et des propositions seraient faites "ayant pour objet de stimuler l'esprit d'entreprise et l'innovation, et de mieux récompenser le succès, particulièrement dans le secteur de la petite et moyenne entreprise".

En 1985-1986, les grandes priorités et initiatives prises en considération par Consommation et Corporations Canada seront les suivantes:

**Réforme des lois et des règlements:** Le Ministère poursuivra ses efforts pour réformer les lois et simplifier les règlements qui relèvent de son autorité. Ces efforts occupent une place prépondérante dans le programme que le gouvernement s'est fixé pour moderniser les règles du marché et, ce faisant, relancer l'économie en favorisant la compétitivité, en facilitant la restructuration et en encourageant l'autoréglementation. Un projet de loi visant à modifier la législation sur la concurrence demeure la grande priorité du Ministère sur le plan législatif et sera redéposé après un nouvel examen et des consultations auprès du secteur privé. D'autres projets de loi reliés au commerce comportent des modifications à la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes, de même qu'à celle sur la faillite et l'insolvabilité, et un examen des propositions sur la réglementation fédérale du marché de titres. Dans le secteur de la propriété intellectuelle et de l'encouragement à l'innovation, les priorités sont la modification des lois relatives aux brevets et au droit d'auteur. Deux secteurs qui retiennent l'attention en vertu de la réglementation sur les brevets sont la brevetabilité de la biotechnologie et l'octroi obligatoire de licences pour les produits pharmaceutiques. Sur le plan des droits du consommateur et de sa

protection, les priorités comprennent des modifications à la Loi sur les produits dangereux et à la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt, et un examen des propositions de modifier la Loi sur l'intérêt.

L'examen de la réglementation fait partie intégrante des plans du Ministère. Il est à prévoir qu'en 1985-1986, tous les règlements appliqués par la sous-activité des Produits de consommation (auparavant Répression des fraudes en consommation) auront été examinés. Au cours du même exercice, on s'attend que les premières études d'évaluation sur les pratiques commerciales y compris les politiques et pratiques d'inspection de produits de consommation, les brevets et les faillites seront menées à terme. Dans un plus grand contexte, l'activité des Enquêtes sur les coalitions et de la politique de concurrence se concentrera sur la réforme des règlements de l'industrie des services financiers (y compris les sociétés de banque, de fiducie, d'assurance et de titres), secteur très réglementé par un ensemble de lois et d'organismes fédéraux et provinciaux. De nouvelles techniques ainsi qu'une internationalisation accrue des marchés mondiaux de capitaux rendent désuètes plusieurs des approches législatives et de règlementation des gouvernements fédéral et provinciaux. L'activité poursuit ses efforts en vue d'assurer que la réforme des lois et règlements fournisse un cadre national à l'intérieur duquel les forces du marché puissent améliorer de façon significative l'efficacité des marchés financiers canadiens.

**Encouragement au développement et à l'adoption de nouvelles techniques:** Cette priorité met en cause la révision de dispositions précises de la Loi sur les brevets et des règlements, de manière à faciliter l'accès aux renseignements sur les techniques actuelles. Exclusion faite de l'octroi obligatoire des licences pour les produits pharmaceutiques et de la brevetabilité de la biotechnologie, deux facteurs mentionnés plus tôt, d'autres secteurs importants sont l'établissement d'un barème de frais comparable à celui d'autres pays industrialisés et le rôle du Bureau des brevets au chapitre de la communication des renseignements techniques au monde des affaires. En 1985-1986, il est proposé que les examinateurs de brevets aident les petites et moyennes entreprises à obtenir et à employer des renseignements sur les brevets en mettant à leur disposition les connaissances que leur procure l'utilisation de techniques de recherche et de bases de données modernes. Les activités en matière de promotion se poursuivront pour informer les entreprises et les groupes de recherche sur la valeur des renseignements contenus dans les brevets et les services offerts.

**Renforcement du rôle de la protection du consommateur:** Le Ministère a l'intention de poursuivre ses fonctions de liaison et de consultation avec les autres ministères, les gouvernements provinciaux, le secteur privé et les organisations bénévoles qui représentent les intérêts des consommateurs. Sur le plan des opérations, il continuera d'encourager la conformité volontaire avec les lois sur la protection des consommateurs, et d'intervenir dans les secteurs où de graves problèmes sont décelés.

**Amélioration des pratiques de gestion et réduction des coûts nets:** La Commission du système métrique Canada aura été démantelée à la fin de 1984-1985 et le Programme d'aide sur la MIUF devrait être presque terminé d'ici la fin de 1985-1986, ce qui entraînera une réduction considérable dans le Budget des dépenses du Ministère. Dans le même intervalle, les barèmes de frais du Ministère seront examinés. Conformément à sa politique de frais aux utilisateurs, le Ministère rajustera ses barèmes de frais à des niveaux réalistes pour les services rendus. Il s'agit entre autres des droits de brevets et marques de commerce, et des frais perçus dans les sous-activités des Corporations, des Faillites et de la Métrologie légale.

En plus de l'attention particulière accordée à l'économie, on prévoit qu'en 1985-1986, un groupe de travail interne sur l'informatique aura terminé un examen de la bureautique qui devrait constituer la base de l'orientation future du Ministère.

### 3. Mise à jour des initiatives antérieures

Dans le Plan de dépenses du Ministère de 1983-1984, trois initiatives avaient été signalées. La première avait trait à la fonction de communication. Des agents de communication ont été affectés aux cinq bureaux régionaux, comme prévu. Grâce aux initiatives de l'activité de la Consommation et de celle des Enquêtes sur les coalitions et la politique de concurrence, les entreprises ont été encouragées, et continuent de l'être, à mieux répondre aux inquiétudes du grand public, des consommateurs et du monde des affaires lui-même. Conformément aux prévisions, un projet pilote de service téléphonique sans frais a été mis sur pied et il devrait se terminer en 1985-1986, moment auquel les résultats seront évalués.

En outre, dans le cadre d'une initiative touchant l'ensemble de l'administration fédérale, le Ministère commençait, en 1983-1984, à annoncer ses intentions concernant les lois et les règlements qui relèvent de sa compétence par la publication semestrielle de l'État des projets de réglementation, à titre de Supplément spécial de la Partie I de la Gazette du Canada. Les intentions annoncées dans l'État des projets de réglementation valent pour une période pouvant atteindre deux ans et elles ont pour objet de susciter les réactions et les observations du public.

La deuxième initiative annoncée avait trait à la Politique de concurrence. Un projet de loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions a été examiné comme prévu en fonction de sa compatibilité avec le programme de relance économique du gouvernement. Les modifications proposées visaient principalement à renforcer la loi actuelle dans le domaine des fusions et des complots restrictifs du commerce, à créer des pouvoirs pour réprimer les abus de position dominante sur le marché et à prévoir des exemptions pour les ententes de spécialisation. Le processus de modification a été marqué par des consultations exhaustives et fructueuses avec le monde des affaires et avec les membres de la

profession juridique. Au début d'avril 1984, le Projet de loi C-29, portant modification de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, a été déposé aux Communes, quoiqu'il n'ait pas été adopté avant la dissolution du Parlement. On prévoit que le projet de loi sera déposé de nouveau conformément aux priorités énoncées dans le discours du trône prononcé le 5 novembre 1984.

La troisième initiative particulière annoncée pour 1983-1984 était le dépôt d'un projet de loi en vue de refondre la Loi sur le droit d'auteur. Le gouvernement ayant décidé par la suite qu'un débat plus poussé s'imposait, c'est un Livre blanc, et non un projet de loi qui a été rédigé et déposé aux Communes en avril 1984. Le Ministère étudie les observations faites par les parties intéressées et il compte proposer des modifications de la Loi en 1985-1986.

Les résultats de plans plus précis figurent dans les divers passages de la section II - Analyse par activité.

## 4. Efficacité du Programme

Conformément à la description faite auparavant, le Programme de Consommation et Corporations comporte cinq activités. Étant donné la diversité des opérations de chacune de ces activités, celles-ci fonctionnent, à bien des égards comme des programmes distincts. C'est pourquoi la mesure de l'efficacité, pour chacune des activités, est présentée à la section II - Analyse par activité. Ces indices témoignent, entre autres, de l'habileté à satisfaire aux obligations légales.

L'évaluation de l'efficacité des éléments du programme est réalisée par la Division d'évaluation des programmes en fonction d'un plan cyclique de sept ans. En 1983-1984, une étude circonstanciée a permis de réviser les objectifs et priorités de la Commission du système métrique et de décider de mettre fin à ses activités en 1984-1985. L'évaluation de la sous-activité des Produits de consommation (Articles de commerce) devrait se terminer en 1985-1986. De plus, au cours de cette même année, la première étape de l'évaluation (désignée "Étude préalable") se déroulera dans les domaines des Pratiques commerciales, des Brevets et des Faillites. Les évaluations de programme terminées au cours du cycle projeté devraient fournir des indices de l'efficacité globale des programmes du Ministère.

## Section II
## Analyse par activité

### A. Consommation

**Objectif**

Établir et mettre à exécution des règles et promouvoir des politiques en vue de protéger, informer, aider et représenter les consommateurs, et de maintenir l'équité dans les transactions du marché basées sur la mesure.

**État récapitulatif des ressources**

L'activité de la Consommation représente environ 29 % du budget du Ministère en 1985-1986. Les dépenses en personnel comptent pour environ 72 % du budget total de l'activité.

**Tableau 5: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Aide aux consommateurs | 5,923 | 88 | 5,859 | 87 | 5,466 | 86 |
| Produits de consommation | 12,064 | 275 | 11,983 | 275 | 11,322 | 271 |
| Sécurité des produits | 4,813 | 89 | 4,897 | 89 | 4,176 | 89 |
| Poids et mesures | 15,173 | 335 | 15,410 | 334 | 12,656 | 304 |
| Électricité et gaz | 8,295 | 193 | 8,388 | 194 | 8,077 | 203 |
| Administration | 3,870 | 91 | 3,515 | 86 | 4,258 | 91 |
| Opérations | 5,456 | - | 4,009 | - | 3,286 | - |
| | 55,594 | 1,071 | 54,061 | 1,065 | 49,241 | 1,044 |
| Recettes | 3,700 | | 2,600 | | 2,377 | |

Le Ministère ne peut disposer des recettes pour compenser ses dépenses. Pour de plus amples renseignements sur les recettes, voir la section III, Renseignements supplémentaires, page 71.

**Description**

La plupart des ressources humaines pour l'activité de la Consommation sont réparties entre 5 bureaux régionaux et d'autres bureaux au pays (voir la section III, page 75).

L'activité de la Consommation est chargée d'entreprendre ou de mettre en oeuvre des programmes destinés à promouvoir les intérêts des consommateurs; à promouvoir et à encourager les pratiques de protection des consommateurs et à collaborer avec d'autres groupes cherchant à atteindre des objectifs semblables; à aider les consommateurs à se renseigner sur les biens et services; et à établir un cadre qui garantit l'exactitude des mesures et l'équité des transactions fondées sur une mesure. Les services sont assurés conformément aux dispositions de plusieurs lois du Parlement (voir la section III, page 72).

L'activité de la Consommation se divise en cinq sous-activités opérationnelles:

**Aide aux consommateurs:** soutient les intérêts des consommateurs dans l'application et la gestion des programmes du gouvernement; renforce le rôle des consommateurs sur le marché, d'une part, en les encourageant à s'organiser pour prendre des mesures collectives et à s'aider eux-mêmes et, d'autre part, en incitant les entreprises à se sensibiliser et à répondre aux problèmes des consommateurs; et veille à ce que le marché réponde adéquatement aux besoins des consommateurs vulnérables. Elle applique la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt et offre des appuis financiers et autres aux groupes de consommateurs.

**Produits de consommation:** est chargée d'appliquer les lois et de gérer les programmes volontaires en vue d'assurer l'accès à l'information sur les produits pour permettre aux consommateurs un choix efficace et d'empêcher la publicité trompeuse en ce qui concerne les produits sur le marché. Au moyen de ses activités d'inspection, d'éducation des entreprises et d'application de la loi, elle s'efforce de déceler et de prévenir les pratiques frauduleuses et trompeuses ayant trait à l'emballage, l'étiquetage, la quantité, la qualité, la composition et l'annonce d'une vaste gamme de produits alimentaires et autres.

**Sécurité des produits:** est chargée d'appliquer les lois et de gérer les programmes volontaires en vue de protéger les consommateurs contre les produits dangereux sur le marché. Au moyen de ses activités régionales d'inspection et d'application de la loi, elle décèle les dangers que posent certains produits, établit la réglementation qui s'impose et veille à ce que les produits dangereux soient retirés du marché.

**Poids et mesures:** établit les spécifications des appareils de poids et de mesure destinés au commerce, les vérifie et les approuve, étalonne et certifie les normes de mesure, certifie le matériel d'essai utilisé par les secteurs privé et public, vérifie, grâce à un programme d'inspection régional, l'exactitude et la bonne utilisation de tous les appareils de poids et de mesure destinés au commerce, vérifie la quantité nette des produits de consommation dont la vente est fondée sur des unités de mesure et définit les unités de mesure utilisées dans le commerce.

**Électricité et gaz:** est chargée d'établir les étalons de mesure et de veiller à leur utilisation, de rédiger les spécifications des appareils de mesure d'énergie utilisés dans le commerce, d'approuver ces appareils, d'étalonner et de certifier les normes de mesure, d'inspecter les compteurs et le matériel auxiliaire pour en assurer l'exactitude et d'étudier et régler les différends entre les consommateurs et les services publics fournisseurs d'électricité et de gaz.

Les sous-activités opérationnelles sont appuyées par un personnel administratif, tant à l'administration centrale que dans les régions.

**Administration:** comprend le Bureau du sous-ministre adjoint, la Direction des services de gestion, les directeurs régionaux et les services régionaux des finances, de l'administration et du personnel.

**Opérations:** Les immobilisations, les frais juridiques et certaines dépenses de matériel des bureaux régionaux sont imputés aux fonds de ce budget centralisé.

**Rendement financier antérieur**

Le tableau 6 donne un aperçu du rendement financier antérieur. Le rendement opérationnel est traité dans la sous-section suivante, "Données sur le rendement et justification des ressources".

**Tableau 6: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Aide aux consommateurs | 5,466 | 86 | 5,478 | 88 | 12 | 2 |
| Produits de consommation | 11,322 | 271 | 11,759 | 278 | 437 | 7 |
| Sécurité des produits | 4,176 | 89 | 4,194 | 90 | 18 | 1 |
| Poids et mesures | 12,656 | 304 | 13,453 | 325 | 797 | 21 |
| Électricité et gaz | 8,077 | 203 | 7,876 | 200 | (201) | (3) |
| Administration | 4,258 | 91 | 4,076 | 90 | (182) | (1) |
| Opérations | 3,286 | - | 3,410 | - | 124 | - |
| | 49,241 | 1,044 | 50,246 | 1,071 | 1,005 | 27 |
| Recettes | 2,377 | | 4,496 | | 2,119 | |

À l'exception des ressources transférées à d'autres activités du Ministère (24 années-personnes et près de un million de dollars) après la préparation du Budget des dépenses principal de 1983-1984, l'activité de la Consommation a utilisé presque toutes celles dont elle disposait en 1983-1984.

Deux facteurs ont contribué à faire diminuer les recettes par rapport à ce qui était prévu. Premièrement, les importantes augmentations prévues des tarifs de l'Électricité et du gaz n'ont pas eu lieu par suite des limites imposées à cet égard par la politique gouvernementale. Deuxièmement, en raison du ralentissement général de l'économie, un nombre moins élevé que prévu de nouveaux compteurs ont été introduits sur le marché.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

La plus grande partie du travail de l'activité de la Consommation porte sur l'élaboration et l'application de règlements, établis en vertu de diverses lois traitant de l'exactitude des mesures et de l'équité des transactions fondées sur une mesure, ainsi que de la sécurité, la qualité, la quantité et l'étiquetage des produits de consommation (voir le tableau 7). Les activités d'application de la loi s'effectuent au moyen d'un programme d'inspection et du recours aux laboratoires d'essais. Exception faite de la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt, la sous-activité de l'Aide aux consommateurs a recours à des méthodes non législatives pour améliorer la situation du consommateur sur le marché.

**Tableau 7: Affectation des ressources**

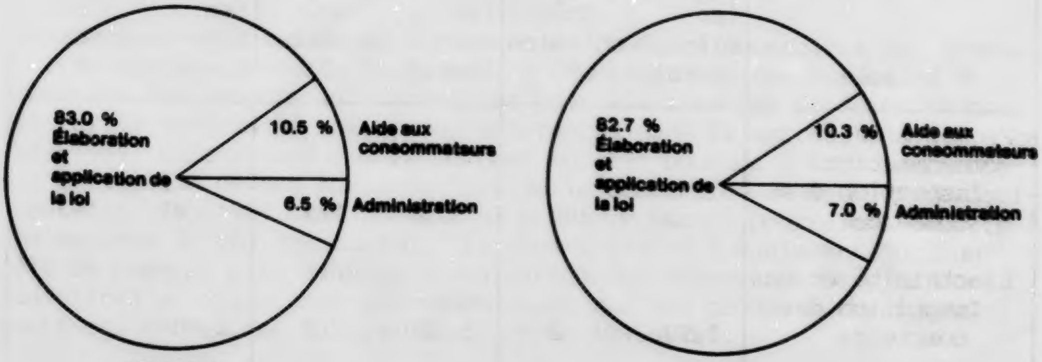


1984-1985 1985-1986

**Réalisations et coûts:** Le travail accompli par trois des sous-activités (Produits de consommation, Électricité et gaz et Poids et mesures) porte principalement sur l'inspection d'une vaste gamme de produits à divers niveaux de commerce, ainsi que l'inspection, la vérification et la certification des appareils et les normes de poids et mesures et de compteurs. L'efficacité est mesurée en fonction du taux de conformité

aux lois applicables et au maintien ou à la diminution des pertes des consommateurs et des commerçants. Les plaintes des consommateurs sont aussi un indice permettant d'identifier les secteurs où l'efficacité peut être améliorée.

Comme le genre d'inspection varie beaucoup d'une sous-activité à l'autre, les "coûts par inspection" cités pour illustrer le rapport entre les réalisations et les ressources diffèrent eux aussi. Le coût unitaire, par ailleurs, découle des inspections de types très différents qui sont effectuées au sein de chaque sous-activité. Par exemple, les compteurs de gaz résidentiels sont compris avec les compteurs de gaz industriels à grand débit et à haute pression, de même que les balances d'épiceries le sont avec les balances pour camions lourds. Dans la sous-activité des Produits de consommation, les visites dans les établissements de vente au détail, de fabrication et d'importation impliquent des inspections de produits de consommations très divers. Donc, les coûts unitaires varient considérablement entre sous-activités selon la complexité des inspections, la variété des appareils, compteurs, produits et établissements visés et les priorités (par exemple, si la priorité est donnée aux appareils et compteurs complexes, où les possibilités de transactions inéquitables sont plus grandes, le coût unitaire des inspections augmentera).

**Tableau 8: Réalisations et coûts**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Article | Nombre (en milliers) | Coût unitaire $ | Nombre (en milliers) | Coût unitaire $ | Nombre (en milliers) | Coût unitaire $ |
| Produits de consommation | | | | | | |
| Inspection des commerces | 39 | 180 | 39 | 179 | 41 | 160 |
| Électricité et gaz | | | | | | |
| Inspection des compteurs | 1,900 | 2 | 2,100 | 2 | 2,000 | 2 |
| Poids et mesures | | | | | | |
| Inspection des appareils | 310 | 24 | 295 | 26 | 270 | 21 |

Le coût unitaire moyen des diverses inspections devrait augmenter au cours de la période de planification au fur et à mesure que plus de ressources seront affectées aux inspections plus complexes, qui demandent donc plus de temps et d'argent. Compte tenu des nouveaux produits introduits sur le marché et de l'évolution des techniques de mesure, l'activité investira dans du nouveau matériel et de nouvelles installations d'essais. L'augmentation des dépenses de salaires, qui constituent plus de 70 % des coûts, contribuera également à faire monter les coûts unitaires.

La sous-activité des Produits de consommation affectera ses ressources d'inspection dans les domaines (produits et établissements) où le taux de non-conformité est important, et elle compte mener 40 000 inspections par année. Les inspections de produits se feront plus nombreuses aux niveaux supérieurs du commerce (inspections plus complexes et longues). Cela fera diminuer le nombre réel d'établissements visités, mais devrait améliorer l'efficacité du programme.

Les prévisions du nombre d'inspections de la sous-activité de l'Électricité et du gaz se fondaient à l'origine sur l'entrée en vigueur attendue de la nouvelle Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz et de ses dispositions sur l'accréditation. Les prévisions relatives à l'accréditation ont été modifiées à la lumière des changements d'ordre économique et autre. Plusieurs manufacturiers et entreprises de services publics sont moins intéressés à l'accréditation que prévu. Les prévisions d'inspection (vérification) ont été ajustées en conséquence pour la période de planification.

Dans la sous-activité des Poids et mesures, on prévoit accroître en 1985-1986 le nombre d'inspections de 15 % par rapport à 1983-1984.

La sous-activité de la Sécurité des produits poursuivra ses travaux de repérage des produits dangereux, d'établissement des normes ou de promotion des programmes volontaires pour éliminer ces produits et pour assurer la conformité aux normes existantes dans le marché. Au cours de 1983-1984, elle a mené des recherches sur les sources d'inflammation et sur l'émission de gaz toxiques lors de la combustion de meubles domestiques. En 1985-1986, ces travaux se poursuivront et pourraient aboutir à des mesures de réglementation. La sous-activité a également joué un rôle de premier plan dans la coordination des recherches de plusieurs ministères et organismes gouvernementaux sur les produits chimiques toxiques, recherches qui continueront en 1985-1986.

La sous-activité de l'Aide aux consommateurs veille à l'application de la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt, donne suite aux plaintes et demandes de renseignements en matière de consommation (plus de 200 000 plaintes et demandes de renseignements en 1983-1984) et mène des projets destinés à renforcer le mouvement des consommateurs, à encourager les mesures d'aide aux consommateurs vulnérables et à sensibiliser les entreprises et le gouvernement aux besoins des consommateurs. Par suite des projets menés en 1983-1984 avec la

collaboration des entreprises, des mécanismes efficaces de traitement des plaintes se sont étendus parmi les détaillants et les fabricants canadiens. Les efforts en ce sens, qui se pousuivront en 1985-1986, seront élargis en vue d'encourager la mise sur pied d'autres programmes de relations avec les clients. En outre, des mécanismes généraux destinés à améliorer la liaison entre les services gouvernementaux en consommation seront mis en place et les mesures pour faciliter le règlement de problèmes de consommation pertinents aux personnes âgées, aux handicapés et aux jeunes seront étendues par les secteurs public, privé et bénévole.

La sous-activité de l'Aide aux consommateurs est également responsable de la gestion d'un programme de subventions et contributions totalisant 1.8 million de dollars accordées à des organismes de consommateurs. En 1985-1986, les nouvelles orientations de financement, axées sur le recensement et le règlement des problèmes de consommation, seront maintenues.

**Efficacité:** Un indice-clé de mesure de l'efficacité pour trois des sous-activités est évalué par le taux de conformité, à savoir le pourcentage de produits, de compteurs et d'appareils sur le marché qui sont conformes aux exigences des lois applicables. Pour la sous-activité des Produits de consommation, on ne dispose pas, à l'heure actuelle, de données de ce genre. Un système d'information de gestion (SIG) est en cours d'élaboration et il fournira des données fiables à compter de 1986-1987. Les taux de conformité pour la sous-activité de l'Électricité et du gaz sont fondés sur des données partielles et, dans ce cas également, un SIG sera mis au point au cours des prochaines années.

**Tableau 9: Taux de conformité**

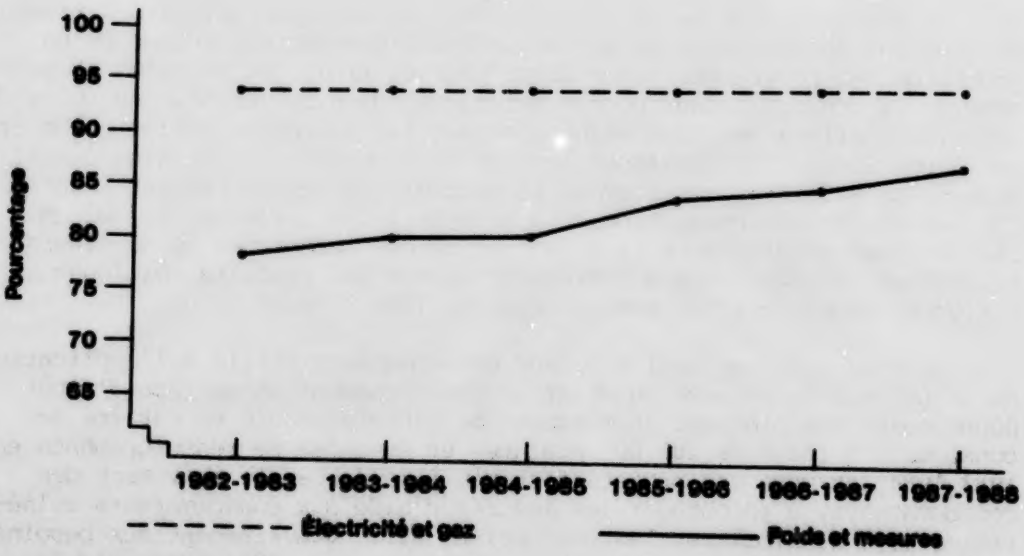

Les taux de conformité sont des indices très généraux qui peuvent fluctuer selon un certain nombre de facteurs. Étant calculés au niveau de la sous-activité, ils reflètent surtout les taux de conformité relativement élevés des compteurs et appareils plus simples qui sont plus nombreux. Les taux ne mettent donc pas en évidence les domaines qui posent un problème spécifique et ceux des installations de compteurs et de compteurs complexes qui présentent des taux de conformité plus bas.

Dans le cas des sous-activités des Produits de consommation et de l'Électricité et du gaz, un certain rapport a été établi entre la conformité et les possibilités de pertes financières. En 1983-1984, la valeur en risque (mesure indexée des répercussions économiques des infractions aux lois relatives à la consommation) dans les achats de produits alimentaires et non alimentaires s'est élevée à 1.4 milliard de dollars.

La valeur des produits d'électricité et du gaz dont la vente se fait en fonction d'un système de mesures imprécises est évaluée à 750 millions de dollars. Une consommation constante étant supposée, on peut affirmer que l'amélioration du taux de conformité entraînera une diminution de la valeur en risque.

La sous-activité des Poids et mesures s'attend à une amélioration sensible du taux de conformité, en conséquence de l'augmentation de ses ressources.

La méthode de calcul du taux de conformité de la sous-activité de l'Électricité et du gaz est présentement à l'étude et l'on prévoit y apporter des changements de façon à présenter des renseignements sur le marché plus justes, ce qui pourrait entraîner un ajustement des prévisions.

En ce qui concerne la sous-activité de la Sécurité des produits, l'efficacité se définit en fonction d'une réduction du nombre de blessures, de maladies et de décès attribuables aux produits dangereux. Trente-cinq catégories de produits de consommation sont interdites en vertu de la Loi sur les produits dangereux, et 36 autres sont réglementées. Pour la plupart des catégories de produits, des données exhaustives sur les accidents et blessures n'existaient pas auparavant. Un système de rapport sur les accidents et les blessures a été mis en place afin de servir à évaluer les risques et à fixer des priorités.

**Étendue:** En vertu des plans de travail, l'étendue adéquate des produits sur le marché, c'est-à-dire l'inspection du plus grand pourcentage possible d'appareils et de compteurs, demeurera prioritaire.

**Tableau 10: Étendue**

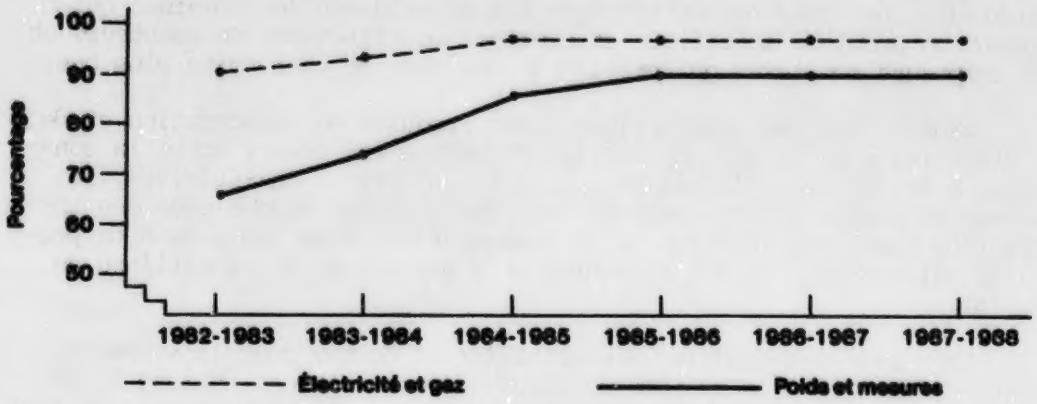


Le volume de travail de la sous-activité des Poids et mesures est déterminé, d'une part, par le nombre d'inspections obligatoires des nouveaux appareils à être utilisé dans le commerce et, d'autre part, par la fréquence d'inspections nécessaire pour obtenir un taux de conformité acceptable des appareils en service. Par étendue, on entend la proportion du nombre connu d'appareils dont les ressources disponibles permettront l'inspection. On évalue à plus de 600,000 le nombre d'appareils de poids et de mesures actuellement utilisés dans le commerce au Canada, nombre dont on tente de déterminer l'exactitude. Selon cette évaluation, il est prévu qu'environ 90 % des appareils auront été inspectés par la sous-activité des Poids et mesures à la fin de 1985-1986, suivant un cycle de deux ans.

Pour ce qui est de la sous-activité de l'Électricité et du gaz, la majorité des inspections sont prescrites par la Loi. Le volume de travail est en grande partie déterminé par le nombre de nouveaux compteurs introduit sur le marché et par le nombre de compteurs en service qui doivent subir une nouvelle inspection. La fréquence d'inspection des compteurs en service est établie légalement. Par étendue, on entend la proportion des compteurs dont l'inspection et la réinspection se feront au moyen des ressources disponibles. Selon toute attente, cette proportion dépassera 95 % pour chaque année de la période de planification.

Dans la sous-activité des Produits de consommation, le nombre d'inspections prévues se fonde sur une évaluation des problèmes recensés et des ressources nécessaires pour les régler.

## B. Corporations

### Objectif

Fournir un cadre institutionnel pour la conduite ordonnée des affaires, l'accumulation de capital, ainsi que la protection et la promotion de la propriété industrielle et intellectuelle au Canada.

### État récapitulatif des ressources

L'activité des Corporations compte pour environ 14 % du budget du Ministère de 1985-1986. Les dépenses en personnel représentent environ 85 % du budget de l'activité.

**Tableau 11: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Faillites | 7,214 | 143 | 6,384 | 143 | 6,069 | 146 |
| Corporations | 2,381 | 59 | 2,505 | 56 | 2,328 | 63 |
| Propriété intellectuelle | | | | | | |
| Brevets | 12,618 | 271 | 11,537 | 264 | 10,841 | 266 |
| Marques de commerce | 3,322 | 84 | 3,612 | 82 | 2,880 | 99 |
| Droit d'auteur et dessins industriels | 553 | 14 | 536 | 15 | 536 | 15 |
| Administration | 604 | 11 | 559 | 11 | 731 | 10 |
| | 26,692 | 582 | 25,133 | 571 | 23,385 | 599 |

**Tableau 12: Recettes (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Faillites | 3,750 | 1,375 | 1,787 |
| Corporations | 17,650 | 8,250 | 7,804 |
| Propriété intellectuelle | | | |
| Brevets | 25,426 | 12,984 | 13,968 |
| Marques de commerce | 16,802 | 4,432 | 4,541 |
| Droit d'auteur et dessins industriels | 1,380 | 617 | 705 |
| | 65,008 | 27,658 | 28,805 |

Le Ministère ne peut pas disposer des recettes pour compenser ses dépenses. Pour de plus amples renseignements sur les recettes, voir la section III, Renseignements supplémentaires, page 71.

**Description**

L'activité des Corporations est composée de quatre sous-activités: Faillites, Corporations, Propriété intellectuelle et Administration. La Direction générale de la propriété intellectuelle comprend le Bureau des brevets, le Bureau des marques de commerce et le Bureau du droit d'auteur et des dessins industriels.

Quatre-vingt pour cent du personnel de l'activité des Corporations travaille à l'Administration centrale; la sous-activité des Faillites offre des services dans 15 localités au Canada (voir la section III, page 75).

**Faillites:** est chargée de superviser l'administration des faillites au Canada et, en particulier, d'assurer aux débiteurs l'accès aux services, de surveiller la qualité de l'administration des actifs par les syndics du secteur privé et de repérer les infractions commises dans le cadre des procédures d'insolvabilité. Le Surintendant des faillites est chargé de la gestion des fonds de fiducie des faillites (voir la section III, page 75).

**Corporations:** est surtout chargée de la constitution des sociétés fédérales. Elle veille à ce que la loi soit respectée par elles et donne accès au public aux renseignements sur les sociétés.

**Propriété intellectuelle:** est chargée d'accorder des droits de propriété intellectuelle et industrielle équitables et exclusifs et de s'assurer que les renseignements obtenus en échange de ces droits servent à promouvoir l'exploitation de nouvelles techniques au Canada.

**Administration:** est chargée de la coordination et de l'administration générale de l'activité alors que chacune des autres sous-activités veille à l'application d'un ou de plusieurs textes législatifs.

**Rendement financier antérieur**

Le rendement financier antérieur figure au tableau 13. Le rendement opérationnel est traité dans la sous-section suivante, "Données sur le rendement et justification des ressources".

**Tableau 13: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Faillites | 6,069 | 146 | 6,360 | 146 | 291 | - |
| Corporations | 2,328 | 63 | 2,120 | 56 | (208) | (7) |
| Propriété intellectuelle | | | | | | |
| Brevets | 10,841 | 266 | 12,878 | 320 | 2,037 | 54 |
| Marques de commerce | 2,880 | 99 | 1,295 | 32 | (1,585) | (67) |
| Droit d'auteur et dessins industriels | 536 | 15 | 489 | 15 | (47) | - |
| Administration | 731 | 10 | 551 | 11 | (180) | 1 |
| | 23,385 | 599 | 23,693 | 580 | 308 | (19) |

La différence qui figure dans le tableau 13 entre les Brevets et les Marques de commerce est le reflet d'une réorganisation interne afin de consolider les fonctions de traitement des deux sous-activités sous les Brevets, lors de la préparation du Budget des dépenses principal de 1983-1984, afin d'augmenter l'efficience. Cependant, afin de présenter les dépenses de l'activité de façon plus précise, les dépenses réelles associées au traitement des demandes de marques de commerce sont comprises dans les dépenses de cet élément d'activité et non dans celui des Brevets.

La différence du total des années-personnes est compensée entièrement par des transferts provenant d'autres activités du Ministère en vue de mettre au point un registre électronique des marques de commerce.

**Tableau 14: Recettes de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Faillites | 1,787 | 1,800 | 13 |
| Corporations | 7,804 | 6,800 | (1,004) |
| Propriété intellectuelle | | | |
| Brevets | 13,968 | 15,275 | 1,307 |
| Marques de commerce | 4,541 | 4,010 | (531) |
| Droit d'auteur et dessins industriels | 705 | 520 | (185) |
| | 28,805 | 28,405 | (400) |

Dans le tableau 14, l'excédent est attribuable à l'augmentation des activités productrices de recettes.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Comme toutes les opérations de l'activité touchent l'application de lois, les besoins de ressources dépendent de la charge de travail, qui est elle-même fonction de la demande du public de services expressément prévus dans les textes législatifs et à laquelle il faut répondre adéquatement. Compte tenu de la nature hétérogène de ces services, il n'est possible d'établir un rapport valable entre les résultats et les ressources qu'au niveau des sous-activités. C'est pourquoi ces données sont présentées séparément pour chacune des trois sous-activités soit les Faillites, les Corporations et la Propriété intellectuelle. Depuis le Budget des dépenses de 1983-1984, un cadre du plan opérationnel a été mis en place, et les données sur le rendement qui suivent se fondent sur ces indices.

**Faillites:** La sous-activité des Faillites a pour objet de rendre à un usage productif les ressources gelées par l'insolvabilité d'une entreprise, d'assurer aux débiteurs et aux créanciers un traitement juste et équitable et de prévenir la fraude dans l'administration de l'actif des faillis.

La charge de travail obligatoire du Surintendant des faillites comprend l'octroi de licences aux syndics, la supervision de l'administration par ces derniers de l'actif des faillis, ainsi que l'enregistrement et la publication des procédures en faillite. Toutefois, comme l'application de la Loi est confiée en grande partie au secteur privé, sous la supervision du Surintendant des faillites, la réalisation des objectifs du programme nécessite un travail permanent d'élaboration de politiques et de lignes directrices, ainsi que des activités de suivi, des vérifications et des enquêtes afin d'assurer le respect de la loi et la bonne marche générale du système des faillites.

En ce qui concerne la charge de travail, le rendement et les prévisions pour les procédures en faillite et pour les enquêtes figurent au tableau 15.

**Tableau 15: Statistiques sur les Faillites - Demandes en vertu de la loi**

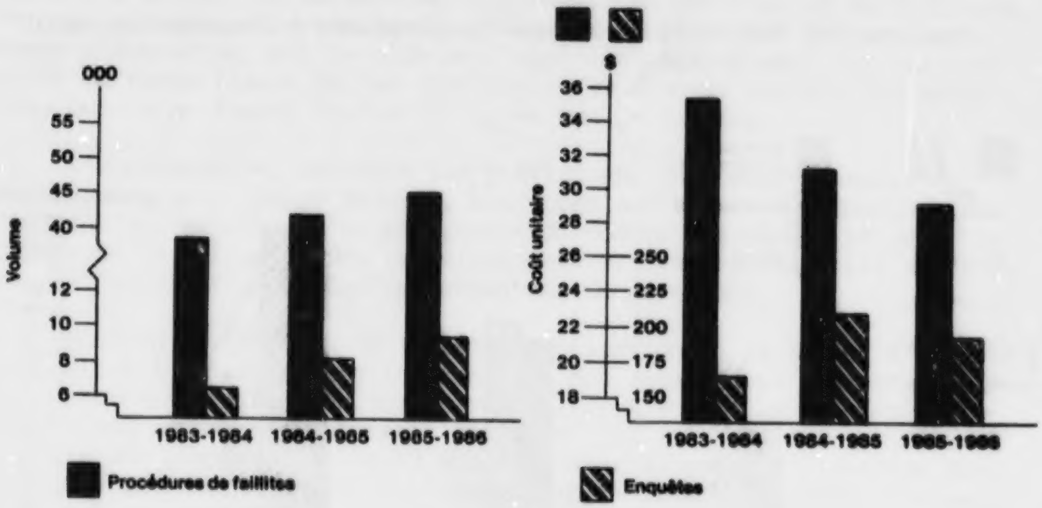


Les graphiques ci-dessus montrent que l'activité s'efforce de maintenir à un niveau raisonnable le nombre d'enquêtes par rapport au nombre total des procédures, malgré le même niveau de ressources.

La demande de services dans le domaine des faillites a diminué au cours du dernier exercice, mais on s'attend à ce qu'elle se stabilise et revienne aux niveaux normaux enregistrés depuis 1981-1982. Le nombre accru de procédures en faillite au cours des cinq dernières années, conjugué à une baisse de 38 % des ressources dans la même période, a fait augmenter la charge de travail individuelle de 204 % depuis 1978-1979. La réduction du coût unitaire est attribuable à une chute encore plus importante des ressources consacrées aux enquêtes.

Malgré les mesures d'efficacité adoptées pendant cette période, l'aptitude du Ministère à remplir certaines fonctions légales comme les examens de faillis, les réunions de créanciers et les vérifications de l'actif, a baissé à un niveau où seulement 13 % des exigences sont remplies.

**Corporations:** La sous-activité des Corporations a pour objectif de réglementer la constitution des sociétés fédérales et d'assurer le bon ordre et l'équité dans le milieu des affaires. Pour ce faire, la sous-activité doit, par l'entremise de sa division des services aux entreprises, certifier les articles de constitution en société ou leurs modifications, traiter les dépôts légaux et fournir des renseignements sur l'état et le rendement des sociétés. Elle doit également, avec les ressources dont elle dispose, examiner les demandes d'exemption des prescriptions légales et mener des enquêtes et des activités d'application

de la loi. Au chapitre des services aux entreprises, les volumes, les coûts unitaires et un indice-clé du temps de traitement figurent au tableau 16.

**Tableau 16: Statistiques sur les Corporations - Demandes en vertu de la loi**

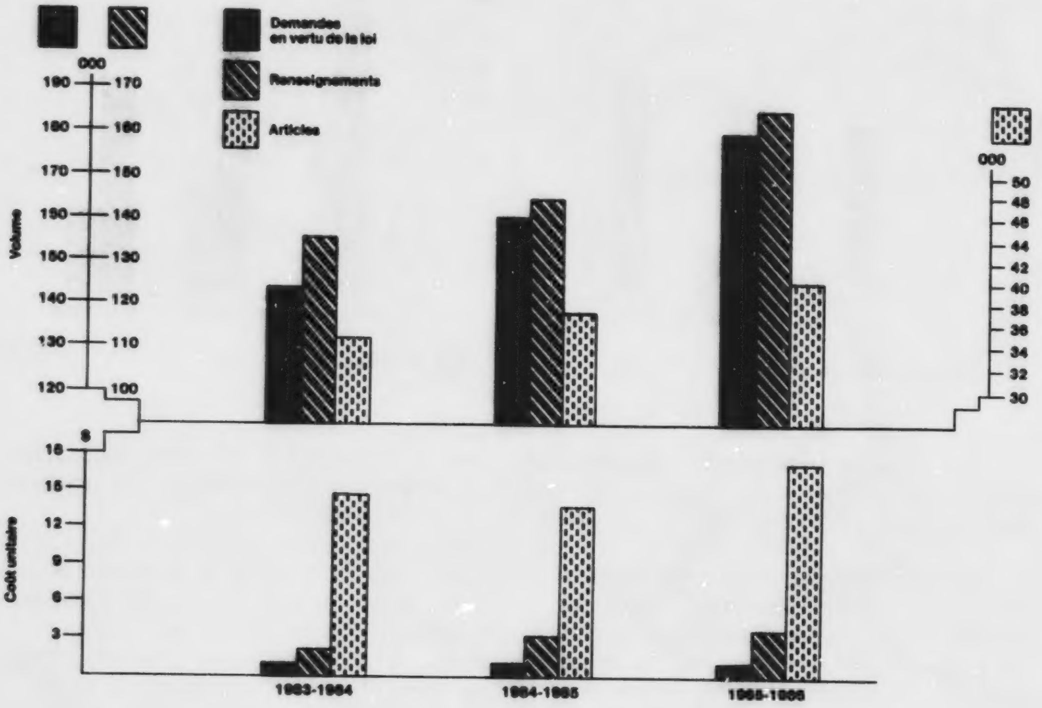


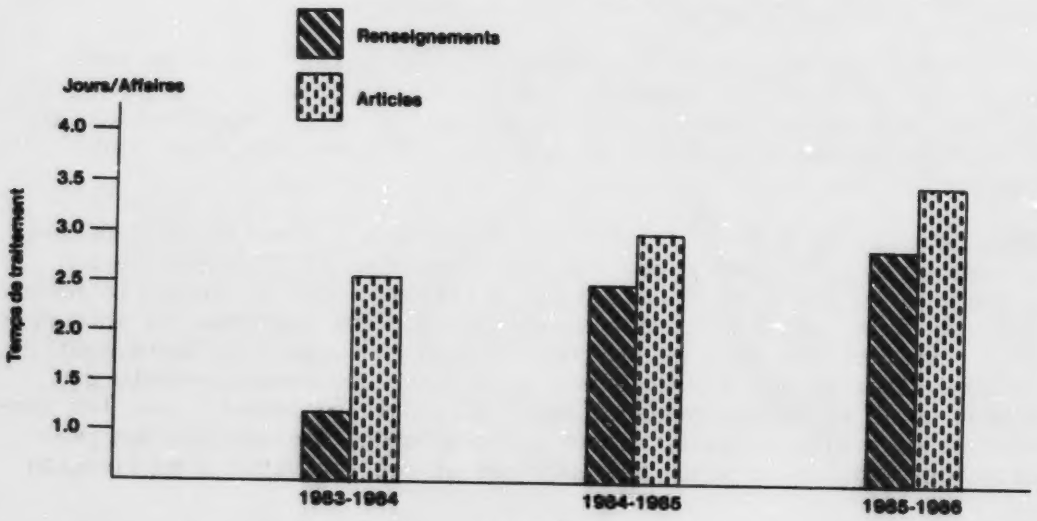

Le tableau 16 illustre comment la Direction prévoit maintenir un niveau d'efficacité acceptable malgré l'augmentation de sa charge de travail. Elle y arrivera grâce à l'automatisation et aux dépens du niveau de service en matière de traitement des articles et de diffusion des renseignements, domaines dans lesquels le temps de réponse continuera d'augmenter, sur le plan de l'application de la loi, où les activités de surveillance seront restreintes et dans le domaine des enquêtes, qui ne se feront dorénavant qu'en cas de plainte.

L'augmentation, conforme aux prévisions, du nombre de sociétés constituées sous régime fédéral, conjuguée aux effets du programme de dissolution, explique l'accroissement du nombre des dépôts légaux. La hausse de la diffusion des renseignements est en grande partie attribuable à l'automatisation des registres des Corporations.

Pour ce qui est des activités d'application de la loi et d'enquête, auxquelles sont consacrées environ 17 % des ressources, 128 affaires ont été portées à l'attention des tribunaux, du fait que les sociétés n'avaient pas déposé les documents exigés par la loi. L'automatisation a produit une augmentation de 79 % des mesures de suivi à l'endroit des sociétés fautives. Trois cent quatre-vingt-dix-huit demandes d'exemption ont été étudiées, soit 17 % de plus que prévu. Toutefois, cela s'est fait aux dépens du temps requis pour le traitement des demandes. Au cours de la dernière année financière, 31 demandes d'enquête ont fait l'objet d'un suivi.

**Propriété intellectuelle:** Le rôle de cette sous-activité est d'octroyer des droits équitables et exclusifs de propriété intellectuelle et industrielle et de faciliter la diffusion de renseignements techniques. Pour ce faire, la Direction générale de la propriété intellectuelle doit examiner et, selon le cas, accepter ou rejeter les demandes de brevets, de marques de commerce, de droits d'auteur et de dessins industriels.

Le tableau 17 indique le volume, le coût unitaire et un indice-clé de l'arriéré de traitement des demandes dans la sous-activité. Lorsque les demandes excèdent le nombre de demandes traitées, l'augmentation du temps total requis pour le traitement se traduit par une hausse de l'arriéré.

**Tableau 17: Statistiques sur la Propriété intellectuelle - Demandes en vertu de la loi: Brevets et Marques de commerce**

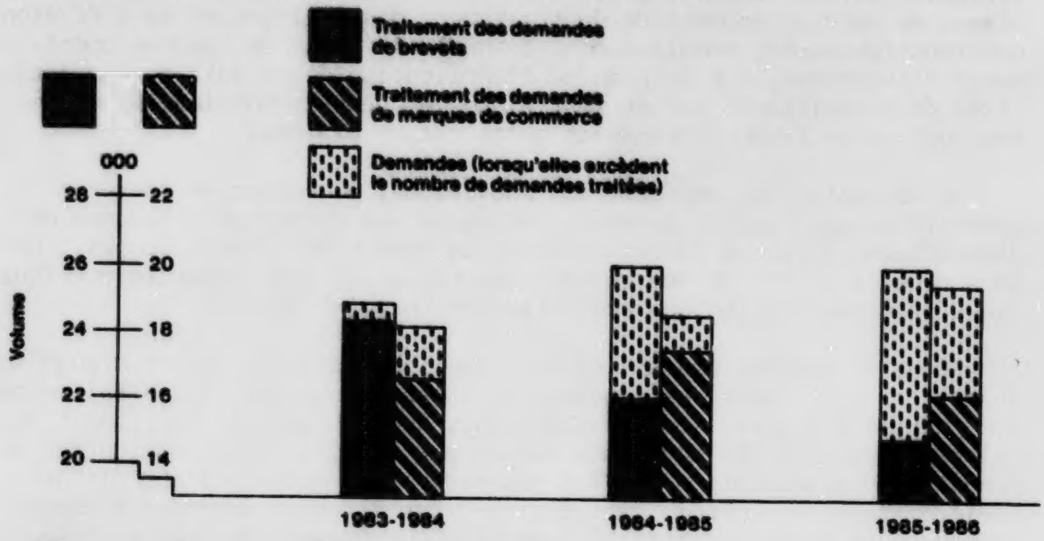

La réaffectation des ressources à des fins de recherche et de diffusion de renseignements techniques, associée à une baisse prévue de la productivité en raison du recrutement et de la formation de nouveaux examinateurs pour remplacer ceux qui se retirent, entraînera en 1985-1986 une chute de 15 % du nombre de demandes de brevets traitées par rapport à 1983-1984 et une hausse du coût unitaire et de l'arriéré des demandes de brevets et de marques de commerce.

**Tableau 18: Statistiques sur la Propriété intellectuelle - Demandes en vertu de la loi: Droit d'auteur et dessins industriels**

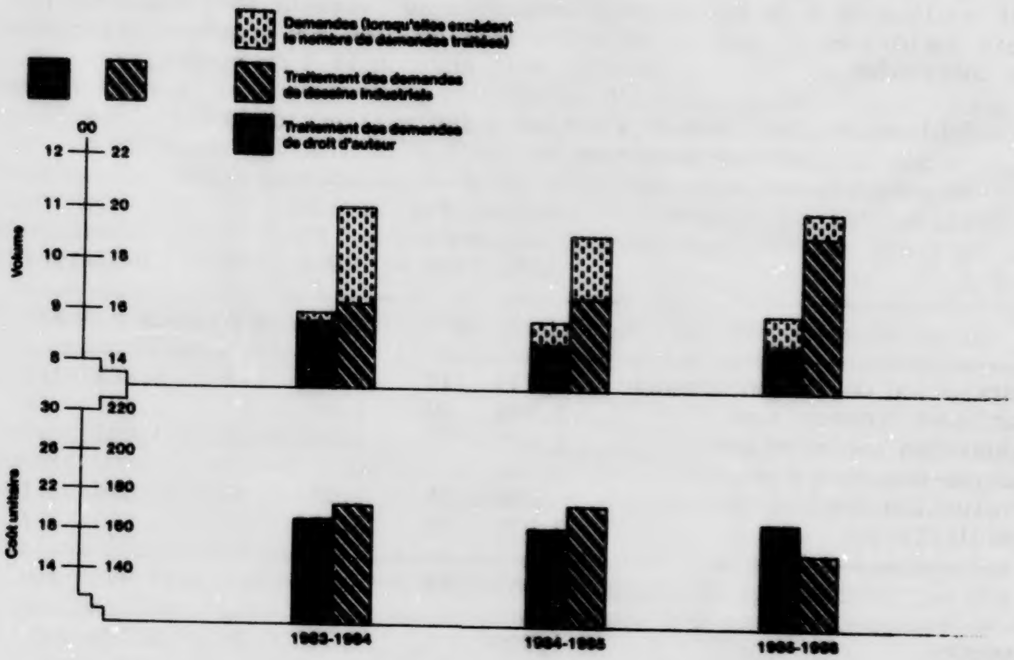


Le tableau 18 fait état d'une amélioration prévue de 17 % par rapport à 1983-1984 pour ce qui est du nombre et du coût unitaire des demandes de dessins industriels.

La baisse du volume de traitement des demandes de dessins industriels est due à une baisse de productivité causée par un effectif réduit. Le coût de traitement des demandes de droit d'auteur était plus élevé, ce qui s'explique par l'augmentation des frais qu'ont entraînés les procédures judiciaires dans les cas d'empiètement.

## C. Enquêtes sur les coalitions et politique de concurrence

### Objectif

Établir et appliquer des règles et promouvoir des politiques pour améliorer le fonctionnement équitable et efficace d'une économie de marché dynamique et concurrentielle.

### État récapitulatif des ressources

L'activité compte pour environ 8 % du budget du Ministère en 1985-1986. Les dépenses en personnel sont le poste budgétaire le plus important, soit quelque 78 % du budget de l'activité; au deuxième rang viennent les frais juridiques et les autres coûts attribuables aux enquêtes officielles instituées en vertu de la Loi, soit environ 14 % du budget.

**Tableau 19: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Restriction de la concurrence | 6,033 | 113 | 5,846 | 115 | 5,863 | 123 |
| Pratiques commerciales | 3,986 | 80 | 4,091 | 81 | 2,903 | 66 |
| Industries réglementées | 1,679 | 27 | 1,272 | 21 | 1,093 | 17 |
| Analyse économique et évaluation des politiques | 980 | 18 | 921 | 17 | 596 | 13 |
| Administration | 2,975 | 26 | 3,126 | 27 | 3,533 | 27 |
| | 15,653 | 264 | 15,256 | 261 | 13,988 | 246 |
| Recettes | 1,000 | | 1,000 | | 2,380 | |

Le Ministère ne peut pas disposer des recettes pour compenser ses dépenses. Pour de plus amples renseignements sur les recettes, voir la section III, Renseignements supplémentaires, page 71.

### Description

Le travail de l'activité porte principalement sur les domaines suivants: l'application des dispositions de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la promotion des principes de concurrence dans la formulation et l'application des politiques économiques. Dans la pratique, l'activité joue le rôle de gardien de l'économie, s'efforçant d'assurer un marché honnête, juste, efficient et concurrentiel.

De plus, elle veille à promouvoir la compréhension chez le public du contenu et de la portée de la Loi, ainsi que de l'importance économique et sociale d'une bonne politique de concurrence, et elle représente les intérêts du Canada en matière de politiques de concurrence sur la scène internationale.

L'administrateur en chef de l'activité est le Directeur des enquêtes et recherches, qui rend compte au Parlement, par l'entremise du Ministre. Comme il est également le sous-ministre adjoint de la Politique de concurrence, il doit rendre compte au sous-ministre en ce qui concerne les ressources de l'activité.

Le travail de l'activité porte sur les cinq grands domaines suivants:

**Restriction de la concurrence:** est chargé d'appliquer les dispositions pénales de la Loi qui ont trait aux complots, aux fusions, aux monopoles, au maintien des prix et à d'autres pratiques de fixation des prix, de même que les dispositions de droit civil touchant les affaires de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce qui est habilitée à examiner, par exemple les ventes par voie de consignation, les restrictions du marché et les ventes liées.

**Pratiques commerciales:** est chargé d'appliquer les dispositions de la Loi ayant trait à la publicité trompeuse et aux pratiques commerciales déloyales.

**Industries réglementées:** a pour mandat d'intervenir auprès des conseils, commissions et autres tribunaux en ce qui concerne l'efficience économique et la concurrence dans le secteur des industries réglementées.

**Analyse économique et évaluation des politiques:** comprend l'élaboration d'une politique d'application de la loi et d'une analyse économique des questions liées à la politique de concurrence, à l'appui des activités du Bureau dans ces domaines; la participation à l'élaboration d'une politique économique fédérale; les conseils au Ministre sur les questions de politique de concurrence et le soutien à l'élaboration de lois dans ce domaine; sur la scène internationale, la représentation des intérêts canadiens en matière de commerce et de concurrence.

**Administration:** comprend les services de gestion générale, de planification et de rapport, de coordination et de services centraux de soutien et appuie les modifications à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

La plupart des employés de l'activité travaillent à l'administration centrale; la sous-activité des Pratiques commerciales maintient 14 bureaux répartis partout au Canada représentant plus de 70 % du personnel de cette sous-activité (voir la section III, page 75).

Au milieu de 1984, un projet pilote a été entrepris pour évaluer la faisabilité et les avantages d'affecter dans les régions des employés de la sous-activité de la Restriction de la concurrence.

**Rendement financier antérieur**

Le tableau 20 donne un aperçu du rendement financier antérieur. Le rendement opérationnel est traité dans la prochaine sous-section, "Données sur le rendement et justification des ressources".

**Tableau 20: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Restriction de la concurrence | 5,863 | 123 | 6,056 | 117 | 193 | (6) |
| Pratiques commerciales | 2,903 | 66 | 2,889 | 64 | (14) | (2) |
| Industries réglementées | 1,093 | 17 | 974 | 16 | (119) | (1) |
| Analyse économique et évaluation des politiques | 596 | 13 | 762 | 14 | 166 | 1 |
| Administration | 3,533 | 27 | 2,803 | 30 | (730) | 3 |
| | 13,988 | 246 | 13,484 | 241 | (504) | (5) |
| Recettes | 2,380 | | 1,000 | | (1,380) | |

Par suite de la préparation du Budget des dépenses principal de 1983-1984, des ressources supplémentaires ont été obtenues au moyen de Budgets des dépenses supplémentaires (862 000 $ et 14 années-personnes) pour les honoraires, la publicité trompeuse et les pratiques commerciales dolosives et par des réaffectations au sein du Ministère (998 000 $ et une réduction nette de 7 années-personnes). Compte tenu de ces rajustements, le surplus total s'est élevé à 1.4 million de dollars et deux années-personnes et s'explique surtout par les retards enregistrés dans l'enquête sur l'industrie du pétrole ainsi que d'autres enquêtes retardées en attendant que les tribunaux se prononcent sur des questions touchant la Charte des droits.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

L'activité est tenue de donner suite aux demandes de services de l'extérieur, dont les suivantes:

**Demandes de renseignements:** sur le champ d'application de la Loi, y compris celles des médias et des demandes de documents officiels et d'actes instrumentaires de la part du public, du monde des affaires et des membres de la profession juridique.

**Demandes de bons procédés:** provenant des juristes et des gens d'affaires relativement à des projets commerciaux; l'activité doit les étudier et donner des avis non exécutoires sur l'éventualité d'infraction à la Loi.

**Demandes d'examen de l'AEIE:** comportent l'analyse des projets de fusion ou de prise de contrôle dont est saisi Investissement Canada, auparavant l'Agence d'examen de l'investissement étranger (AEIE) et de l'avis des répercussions des projets sur la concurrence.

**Demandes de renseignements éducatifs:** par les gens d'affaires, les groupements de consommateurs et d'autres personnes au sujet des allocutions et des exposés de nature éducative.

**Plaintes:** qui correspondent à des allégations d'infraction aux dispositions de la Loi (provenant principalement du secteur des affaires).

La fonction principale de l'activité consiste à appliquer la Loi. La plupart des mesures prises sur ce plan découlent de plaintes qui donnent lieu à une étude préliminaire. Si les faits signalés sont probants, une enquête préliminaire est lancée, qui donne lieu à des discussions avec le plaignant et avec les autres personnes concernées afin d'établir les faits et d'obtenir des précisions. Suivant les résultats de l'enquête, soit que l'affaire est classée parce qu'aucune autre mesure n'est possible ni utile, soit qu'elle donne lieu à une enquête officielle parce que l'allégation semble fondée. Dans ce dernier cas, il pourra y avoir des perquisitions dans les bureaux de la société, des entrevues ou des audiences officielles et une analyse économique exhaustive de la question en vue de déterminer le bien-fondé d'une poursuite. Une enquête préliminaire et une enquête officielle peuvent également être effectuées en ce qui concerne les affaires de droit civil qui appelleraient éventuellement l'intervention de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce pour ordonner ou interdire à une société ou une personne de prendre telle mesure.

À la fin d'une enquête, l'affaire peut être classée ou, conformément aux dispositions de la Loi, être portée à l'attention soit du Procureur général ou de la Commission, qui assureront le suivi. Si des poursuites sont intentées, le personnel de l'activité y participe, suivant le calendrier et les autres exigences du Procureur général, de la Commission et des tribunaux.

Pour ce qui est des éléments susmentionnés, les statistiques et les indices de rendement de la sous-activité des Pratiques commerciales sont présentés à part, et ce, à cause de la différence considérable entre cette sous-activité et le reste de l'activité au chapitre du nombre et de la nature des affaires traitées. Des données globales, pour l'ensemble de l'activité, seraient en effet vides de sens. Par exemple, dans la sous-activité des Pratiques commerciales, les affaires sont relativement courtes, étant habituellement classées ou renvoyées au Procureur général dans moins d'un an, tandis que dans le reste de l'activité, les affaires prennent fréquemment plusieurs années.

Le deuxième grand élément de travail est la fonction d'intervention, c'est-à-dire la rédaction de mémoires et d'exposés des faits à l'intention des organismes de réglementation. Aux interventions auprès des organismes fédéraux, expressément autorisées par la Loi, s'ajoutent un besoin marqué de participation aux travaux des organismes provinciaux et municipaux, et un nombre croissant de demandes en ce sens. Bien que les plaintes reçues soient à l'origine de certaines interventions, la plupart d'entre elles émanent de l'activité elle-même. La fonction d'intervention comprend également les activités de surveillance et d'étude qui suivent l'intervention proprement dite dans une affaire de réglementation particulière, y compris l'examen des effets des décisions de réglementation sur l'état de la concurrence et la sensibilisation au processus général de réglementation. Dans certains cas, les interventions donnent lieu à une participation à la révision de la réglementation fédérale et provinciale.

La rubrique "Interventions" comprend les affaires achevées et non la charge de travail prévue puisque les domaines d'intervention possible dépassent de loin les capacités de l'activité.

La charge de travail et les renseignements sur le rendement ne sont pas donnés pour les sous-activités de l'Analyse économique et de l'évaluation des politiques et de l'Administration. Le travail comprend l'analyse économique et l'élaboration des politiques, travail imprévisible du fait qu'il dépend de facteurs extérieurs, le soutien à d'autres sous-activités (sans que cela ne se traduise par des résultats comparables à ceux des autres sous-activités), de même que la préparation et la coordination des réunions d'information à l'intention des dirigeants du Ministère.

Le tableau 21 fait état de la demande de services passée et prévue de l'activité. Comme ces demandes, qui sont traitées dès qu'elles sont reçues, ne font pas partie du travail que l'activité peut prévoir et planifier, toute augmentation enregistrée influe directement sur les ressources disponibles pour d'autres travaux.

**Tableau 21: Demande de services - Charge de travail**

| Activité à l'exclusion des Pratiques commerciales | | | | Pratiques commerciales | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Budget des dépenses 85-86 | Prévu 84-85 | Réel 83-84 | | Budget des dépenses 85-86 | Prévu 84-85 | Réel 83-84 |
| 900 | 950 | 1,182 | Demandes de renseignements | 15,600 | 15,300 | 18,021 |
| 175 | 150 | 120 | Demandes de bons procédés | 1,025 | 1,000 | 1,048 |
| 970 | 960 | 994 | Demandes de l'AEIE* | - | - | - |
| - | - | - | Demandes de renseignements éducatifs | 255 | 245 | 202 |
| 900 | 850 | 839 | Plaintes | 13,900 | 13,225 | 11,054 |
| 2,945 | 2,910 | 3,135 | Total | 30,780 | 29,770 | 30,325 |

* demandes d'examen de projets soumises à Investissement Canada, auparavant l'Agence d'examen de l'investissement étranger.

En 1983-1984, on a traité plus de 400 demandes de renseignements au sujet de l'enquête sur l'industrie pétrolière maintenant terminée, d'où les projections à la baisse pour les prochaines années. Le nombre de demandes de renseignements adressées aux Pratiques commerciales fluctue d'une année à l'autre.

Les plaintes sont la source principale des enquêtes préliminaires et des activités liées à l'application de la Loi: il y a un rapport directement proportionnel entre le nombre de plaintes reçues et le nombre d'enquêtes qui en découlent. Les tableaux 22 et 23 font état des effets des plaintes sur la charge de travail.

**Tableau 22: Effets des plaintes sur le volume de travail - Activité (à l'exclusion des Pratiques commerciales)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Plaintes | 900 | 850 | 839 |
| Études préliminaires | 677 | 654 | 631 |
| Plaintes fondées | 215 | 210 | 205 |
| Enquêtes préliminaires commencées | 289 | 276 | 223 |

**Tableau 23: Effets des plaintes sur le volume de travail - Pratiques commerciales**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Plaintes | 13,900 | 13,225 | 11,054 |
| Plaintes fondées | 8,340 | 7,935 | 6,644 |
| Plaintes fondées classées/ aucune mesure coercitive | 4,000 | 3,500 | 4,205 |

La diminution prévue du nombre de plaintes fondées qui seront classées sans entraîner de mesures coercitives est attribuable à l'augmentation des ressources liées à l'application de la Loi dans la sous-activité des Pratiques commerciales.

Les réalisations prévues et réelles de l'activité figurent au tableau 24.

**Tableau 24: Affaires traitées**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Interventions | 60 | 56 | 32 |
| Enquêtes préliminaires - à l'exclusion des Pratiques commerciales | 289 | 276 | 223 |
| Enquêtes officielles - à l'exclusion des Pratiques commerciales | 49 | 41 | 28 |
| Enquêtes préliminaires - Pratiques commerciales | 3,304 | 2,879 | 2,077 |
| Enquêtes officielles - Pratiques commerciales | 195 | 195 | 144 |

La hausse des prévisions concernant les interventions découle d'une réaffectation interne des ressources à la sous-activité des Industries réglementées, à cause de la très grande importance de l'évolution dans le cadre de réglementation canadienne. En 1983-1984, certaines enquêtes officielles ont été retardées, en attendant que les tribunaux se prononcent sur des questions touchant la Charte des droits. L'activité ira croissant au fur et à mesure que ces questions se régleront.

La sous-activité des Pratiques commerciales effectue aussi plus de 1,000 visites d'information par année. Il s'agit, à l'origine, d'enquêtes préliminaires; cependant, plutôt que d'intenter des poursuites, le contrevenant est informé des dispositions de la Loi et on lui demande de bien vouloir s'y plier. Ce genre de décision est prise lorsque des poursuites devant les tribunaux n'avantageraient guère le marché et imposeraient un trop lourd fardeau à l'entreprise.

Les données figurant aux tableaux 21 à 24 montrent les multiples aspects selon lesquels l'approche de l'activité permet de contribuer à un marché national efficient et efficace grâce à l'application de la politique de concurrence. Le programme de la conformité, que ce soit pour satisfaire une demande d'éclaircissements émanant du monde des affaires ou pour régler une plainte donnée, favorise la conformité avec la Loi sans avoir à recourir à des mesures d'application et diminue l'effet négatif de la loi sur la concurrence, en particulier, sur les petites entreprises. Le processus d'intervention contribue à l'élaboration d'une structure de réglementation efficace et, dans des cas précis, favorise une plus grande concurrence dans une industrie, entraîne moins de barrières pour s'implanter sur le marché et stimule le développement et l'investissement technologiques. La Loi est appliquée lorsqu'il y a eu grave préjudice, au point où des entreprises ont été désavantagées et ne peuvent être concurrentielles si une situation ou une pratique donnée persiste.

Le tableau 25, indice clé du rendement, donne le taux d'achèvement des enquêtes officielles et des enquêtes des Pratiques commerciales. Dans le cas des enquêtes officielles, il indique le rapport, exprimé en pourcentage, entre les enquêtes terminées et le nombre d'enquêtes menées au cours de l'année (c'est-à-dire l'arriéré au début de l'année et les nouvelles enquêtes officielles). Dans le cas des enquêtes des Pratiques commerciales, le tableau donne le rapport, en pourcentage, entre le nombre d'affaires traitées et le nombre de plaintes fondées qui ont été reçues. Il importe de préciser que ces deux mesures sont différentes et ne peuvent être comparées directement.

**Tableau 25: Taux d'achèvement**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Activité (à l'exclusion des Pratiques commerciales) Enquêtes officielles | 40% | 40% | 46% |
| Pratiques commerciales Enquêtes | 45% | 45% | 42% |

L'amélioration du taux d'achèvement entre 1983-1984 et 1984-1985 dans le cas des Pratiques commerciales est également attribuable à l'augmentation des ressources liées à l'application de la Loi dans cette sous-activité.

Comme il a été mentionné, les enquêtes officielles, une fois terminées, peuvent être abandonnées, ou renvoyées au Procureur général ou à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce (CPRC) pour qu'elles soient étudiées et que les mesures qui s'imposent à leur égard soient prises. Le tableau 26 fait état du nombre d'affaires visées par un renvoi de ce genre.

**Tableau 26: Renvois**

| Activité (à l'exclusion des Pratiques commerciales) | | | | Pratiques commerciales | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Budget des dépenses 85-86 | Prévu 84-85 | Réel 83-84 | | Budget des dépenses 85-86 | Prévu 84-85 | Réel 83-84 |
| 25 | 25 | 20 | Renvois à la Justice ou CPRC | 195 | 195 | 144 |

Un deuxième indice-clé du rendement figure au tableau 27 qui fait état du pourcentage de renvois au Procureur général (en vue d'une poursuite possible) ou à la CPRC (pour que les mesures qui s'imposent soient prises) par rapport au total des enquêtes officielles terminées.

**Tableau 27: Taux de renvois, enquêtes officielles et enquêtes des Pratiques commerciales**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Activité (à l'exclusion des Pratiques commerciales) | 50% | 53% | 46% |
| Pratiques commerciales | 70% | 70% | 108% |

Le taux de renvois supérieur à 100 % dans le cas des Pratiques commerciales est dû à l'achèvement, assez tard en 1982-1983, d'un nombre d'enquêtes anormalement élevé. Les processus de révision interne, mis en oeuvre en vue de s'assurer que toutes les questions renvoyées sont bien accompagnées de tous les documents et renseignements nécessaires, ont rendu impossible le renvoi de toutes ces affaires avant le début de l'exercice financier suivant.

C'est au Procureur général de décider s'il y a, dans les affaires qui lui sont adressées, matière à poursuite. Par conséquent, le pourcentage d'affaires qui donnent lieu à une poursuite est une mesure de la qualité du travail d'enquête de l'activité et, à ce titre, il est le troisième indice de son efficacité. Ces renseignements, ainsi que l'issue des poursuites intentées, figurent au tableau 28. Comme l'activité ne fait pas de prévisions concernant les résultats qui dépendent des décisions du Procureur général et des tribunaux, les tableaux 28 et 29 présentent uniquement des données réelles.

**Tableau 28: Poursuites devant les tribunaux**

| Activité (à l'exclusion des Pratiques commerciales) | | | | Pratiques commerciales | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 81-82 | 82-83 | 83-84 | | 81-82 | 82-83 | 83-84 |
| 24 | 21 | 15 | Poursuites intentées | 179 | 179 | 123 |
| 72% | 82% | 70% | Poursuites intentées par rapport aux renvois | 126% | 89% | 85% |
| 11 | 16 | 22 | Poursuites judiciaires terminées | 121 | 169 | 183 |
| 5 | 11 | 12 | Condamnations | 94 | 121 | 139 |
| 6 | 5 | 10 | Non-condamnations | 27 | 48 | 44 |

Le pourcentage applicable aux Pratiques commerciales était supérieur à 100 % en 1981-1982, parce qu'un nombre particulièrement élevé d'affaires renvoyées au Procureur général en 1980-1981 n'ont pas été traitées avant l'année financière suivante. Il est à noter que les accusations sont souvent portées en vertu de plusieurs articles de la Loi afin de permettre aux tribunaux de décider si oui ou non un article précis ou des articles généraux de la Loi sont davantage applicables à l'affaire en question. En outre, certaines accusations sont retirées lorsque des affaires sont semblables. Ces cas particuliers sont ici considérés comme des non-condamnations.

L'utilité d'une poursuite qui se solde par une condamnation ne tient pas seulement à la peine imposée mais également à son effet de dissuasion sur l'ensemble du marché. La valeur moyenne des amendes imposées par les tribunaux, dont le tableau 29 fait état, est une mesure de cet effet de dissuasion.

**Tableau 29: Résultats des poursuites devant les tribunaux - Activité**

| | 1981-1982 | 1982-1983 | 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Condamnations totales | 99 | 132 | 151 |
| Total des amendes (en milliers de dollars) | 382 | 1,882 | 2,071 |
| Amende moyenne (en milliers de dollars) | 3.9 | 14.3 | 13.7 |

Les recettes (voir page 44) et le montant total des amendes perçues ne sont pas identiques puisque les recettes correspondent à l'argent versé au Fonds du revenu consolidé, et sont le résultat direct du travail de l'activité, tandis que les amendes perçues sont des montants qu'imposent les tribunaux en vertu de la Loi, à la suite de condamnations. Les amendes ne sont pas nécessairement payées au cours de l'année financière où elles ont été imposées et, en outre, elles peuvent être annulées à la suite d'un appel gagné par les accusés.

**D. Programme d'aide aux propriétaires d'habitations isolées à la mousse isolante d'urée-formaldéhyde**

**Objectif**

Aider le public canadien aux prises avec des problèmes reliés à la mousse isolante d'urée-formaldéhyde (MIUF), en coordonnant toutes les activités du gouvernement fédéral relatives à la MIUF et en administrant un programme d'aide financière et technique. Les buts suivants précisent cet objectif:

- s'assurer que le grand public, les propriétaires, l'immobilier et toute autre personne intéressée à la question de la MIUF ont accès à des renseignements à jour sur le Programme d'aide, sur les résultats des recherches les plus récentes concernant les effets possibles de la MIUF sur la santé ou les autres effets, sur les mesures correctives de rechange et sur les sources d'aide possible pour les propriétaires;
- veiller à ce que tous les propriétaires admissibles bénéficient des services de vérification nécessaires et aient accès à une aide technique et autre;
- s'assurer que tous les propriétaires de maisons isolées à la MIUF qui font une demande de paiement et qui sont admissibles aux termes de la Loi sur la MIUF reçoivent ce paiement;
- assurer la coordination des activités fédérales concernant la recherche, la prestation de programmes et la diffusion des renseignements.

**État récapitulatif des ressources**

En 1985-1986, l'activité du Programme sur la MIUF comptera pour environ 36 % du budget du Ministère. Environ 90 % des dépenses du Programme sont des contributions aux propriétaires et 4 % sont consacrées au paiement de services professionnels et spéciaux.



77

**Tableau 30: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Dépenses de fonctionnement | 7,243 | 120 | 14,675 | 184 | 18,308 | 209 |
| Contributions | 62,500 | - | 75,000 | - | 119,099 | - |
| | 69,743 | 120 | 89,675 | 184 | 137,407 | 209 |
| Recettes | - | | 30 | | 1,018 | |

Le Ministère ne peut se servir de ses recettes pour compenser ses dépenses. Pour de plus amples renseignements sur les recettes, voir la section III, Renseignements supplémentaires, page 71.

**Description**

Cette activité comprend les fonctions suivantes, qui sont assurées par quatre grandes divisions:

**Services techniques:**

- fournir, sur demande, aux propriétaires admissibles un test de dépistage des niveaux de formaldéhyde;
- procéder à des tests exhaustifs et donner des renseignements individualisés sur les mesures correctives;
- assurer une formation sur les mesures correctives ainsi qu'un programme d'enregistrement pour les entrepreneurs et les propriétaires d'habitations isolées à la MIUF.

**Prestation du programme:**

- traiter les demandes, déterminer leur admissibilité et surveiller la situation des propriétaires pendant toutes les étapes du Programme;
- administrer et verser les contributions financières, y compris les avances aux propriétaires, sur réception des demandes valides.

**Politiques et communications:**

- effectuer des recherches, concevoir et coordonner les activités et les politiques du gouvernement fédéral liées à la MIUF, de concert avec les autres ministères fédéraux, avec d'autres paliers de gouvernement et avec le secteur privé au besoin;
- entreprendre des programmes de communication et préparer du matériel en vue de communiquer l'information nécessaire à divers groupes d'intérêts, en donnant la priorité aux propriétaires d'habitations isolées à la MIUF;
- consulter les groupes représentant les propriétaires, leur expliquer les modalités du Programme, étudier leurs préoccupations légitimes et, dans la mesure du possible, y répondre;
- donner des renseignements au public sur le Programme, grâce à un service téléphonique gratuit.

**Administration:**

- s'occuper de toute la gestion des opérations et de l'entretien pour assurer le bon fonctionnement de l'activité, grâce au contrôle du budget, au recours à des services professionnels et aux services de soutien administratif internes.

**Rendement financier antérieur**

**Tableau 31: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Dépenses de fonctionnement | 18,308 | 209 | 19,469 | 100 | 1,161 | (109) |
| Contributions | 119,099 | - | 44,000 | - | (75,099) | - |
| | 137,407 | 209 | 63,469 | 100 | (73,938) | (109) |
| Recettes | 1,018 | | - | | (1,018) | |

Le nombre de demandes a été plus élevé que prévu. Par conséquent, des ressources supplémentaires ont été obtenues après l'approbation du Budget des dépenses principal par l'entremise de Budgets des dépenses supplémentaires (72.4 millions de dollars et 131 années-personnes), de

réaffectations au sein du Ministère (une augmentation nette de 2.5 millions de dollars et une réduction nette de 19 années-personnes) et d'un rajustement des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés (augmentation de 0.4 million de dollars). Du budget total révisé, le surplus réel de dépenses de fonctionnement s'est élevé à près de 0.9 million de dollars attribuable surtout à ce que les coûts des contrats passés pour des inspections avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement et avec des entrepreneurs pour procéder à des tests exhaustifs ont été plus bas que prévu.

La différence dans la rubrique des contributions a été entièrement comblée par des postes inscrits dans les Budgets des dépenses supplémentaires (69.6 millions de dollars) et au moyen d'une réaffectation de fonds de l'activité de la Commission du système métrique (6.0 millions de dollars) résultant en un surplus de 0.5 million de dollars.

L'écart dans les recettes de 1.0 million de dollars était principalement causé par l'ajustement des comptes créditeurs de fin d'année établis en 1982-1983. Les comptes créditeurs de fin d'année s'appliquent aux biens et services reçus mais non payés avant la fin de l'année: l'ajustement consiste à supprimer le solde des comptes et ils représentent les soldes à payer au moment de cette opération.

En 1984-1985, les propriétaires qui effectuent des travaux correctifs sont moins nombreux que prévu, et il en résulte des rajustements budgétaires.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Depuis ses débuts, le Programme sur la MIUF a subi de nombreux changements importants. La date limite d'enregistrement a été reportée au 30 septembre 1983, et les propriétaires inscrits ont été plus nombreux que prévu, le total s'élevant à près de 57,500.

De même, un plus grand nombre d'entrepreneurs que prévu ont terminé le cours de formation de base et se sont enregistrés, permettant ainsi à beaucoup de propriétaires de faire exécuter des travaux en 1983-1984 et traverser rapidement les différentes étapes du Programme. Ce sont ces facteurs qui ont justifié une demande de fonds supplémentaires en 1983-1984. Toutefois, en 1984-1985, le volume de demandes visant les travaux achevés est plus faible que prévu. Environ 12,500 propriétaires pourraient terminer les travaux correctifs en 1985-1986.

## E. Administration

### Objectif

Assurer la direction de la gestion du Ministère, la coordination des politiques et de la planification, ainsi que les services de soutien centraux; encourager et aider le public canadien et les organismes gouvernementaux fédéraux pour s'assurer de l'adoption du système métrique (SI) au Canada; et remplir les fonctions de Registraire général du Canada.

### État récapitulatif des ressources

L'activité de l'Administration compte pour environ 13 % du budget du Ministère de 1985-1986. Les dépenses en personnel représentent 64 % du budget de l'activité.

**Tableau 32: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Gestion du Programme | 2,333 | 49 | 2,124 | 51 | 2,013 | 46 |
| Direction générale des finances et de l'administration | 9,395 | 172 | 11,590 | 193 | 12,821 | 200 |
| Direction du personnel (y compris Été Canada) | 3,036 | 70 | 3,121 | 86 | 3,526 | 96 |
| Bureau du sous-registraire général adjoint | 682 | 15 | 638 | 15 | 658 | 15 |
| Bureau de la coordination des politiques* | 10,234 | 124 | 9,377 | 112 | 7,290 | 106 |
| Poste non requis en 1985-1986 Commission du système métrique* | - | - | 10,994 | 51 | 11,431 | 88 |
| | 25,680 | 430 | 37,844 | 508 | 37,739 | 551 |
| Recettes | 100 | | 100 | | 743 | |

* La Commission du système métrique sera dissoute à la fin de 1984-1985 et un Bureau du système métrique de taille modeste (18 années-personnes et près de 3.1 millions de dollars), poursuivra ses activités au sein du Bureau de la coordination des politiques.

Le Ministère ne peut pas se servir de ses recettes pour compenser ses dépenses. Pour de plus amples renseignements sur les recettes, voir la section III, Renseignements supplémentaires, page 71.

**Objectifs opérationnels:** Les objectifs de 1985-1986 sont, entre autres, les suivants:

- la création au sein du Bureau de la coordination des politiques d'un Bureau du système métrique, de taille modeste, pour assurer le suivi de l'activité de la Commission du système métrique;

- poursuivre l'automatisation afin de répondre à la surcharge de travail prévue au Bureau du sous-registraire général adjoint, tant pour le Groupe sur les conflits d'intérêts que pour la Division de l'enregistrement, et appliquer les recommandations approuvées du groupe de travail Sharp-Starr sur les lignes directrices en matière de conflits d'intérêts et d'emplois ultérieurs à une charge publique;

- dans la Direction du personnel, améliorer l'accès automatisé aux informations de gestion du personnel et l'exactitude de celles-ci et coordonner la mise en oeuvre du programme d'action positive;

- entreprendre l'évaluation des programmes des sous-activités des Pratiques commerciales et des Faillites et de l'élément des Brevets et terminer celle du programme de la sous-activité des Produits de consommation.

**Description**

L'activité de l'Administration se divise en cinq sous-activités:

**Gestion du Programme:** comprend les cabinets du Ministre et du sous-ministre, le Secrétariat du Ministère et les Services juridiques.

**Direction générale des finances et de l'administration:** remplit, pour l'ensemble du Ministère, une fonction de coordination de la planification et du contrôle et, sur le plan financier et administratif, elle élabore les lignes directrices et assure la coordination et les services, y compris ceux de la bibliothèque et du traitement des données.

**Direction du personnel:** administre le système de gestion du personnel au sein du Ministère, elle fournit des services à la direction et aux employés en matière de dotation et de planification des ressources humaines, d'organisation et de classification, de relations de travail et de rémunération, de formation, d'action positive, de langues officielles, de consultation, de santé et de sécurité au travail, de mesures en cas d'incendie et d'urgence et d'information de gestion en personnel.

**Bureau du sous-registraire général adjoint:** est chargé d'appliquer le Règlement sur les documents officiels et les lois connexes, de même que, au nom du Premier ministre, les lignes directrices sur les conflits d'intérêts qui s'appliquent aux lieutenants gouverneurs, aux ministres, à leurs employés qui occupent des postes d'exception et à certaines personnes nommées par le gouverneur en conseil. Elle donne également des conseils en matière de conflits d'intérêts, lorsque les ministères, les organismes, les autres administrations publiques et des particuliers lui en font la demande.

**Bureau de la coordination des politiques:** comprend quatre services opérationnels: la Direction générale de la recherche, de l'analyse des politiques et de la liaison, la Direction de la vérification, de l'évaluation et du contrôle, le Service des communications et le Bureau du système métrique.

La Direction générale de la recherche, de l'analyse des politiques et de la liaison a des activités de recherche et d'analyse dans les domaines de la consommation et des corporations et met l'accent sur l'élaboration et l'adoption de réformes aux lois et aux règlements. De plus, elle procède à la prestation de conseils et recommandations concernant les politiques ministérielles et d'autres politiques venant de l'extérieur du Ministère, mais intéressant directement celui-ci. Sur le plan de la liaison, elle s'efforce de bien représenter le Ministère de façon efficace et efficiente dans les tribunes fédérales, fédérales-provinciales et internationales.

La Direction de la vérification, de l'évaluation et du contrôle fournit un mécanisme d'examen objectif ayant trait à la vérification interne et à l'évaluation de programme auquel peut avoir recours le sous-ministre pour connaître les points forts et les points faibles de la gestion interne des programmes, leurs résultats, et les possibilités d'amélioration.

Le Service des communications participe à la planification des programmes du Ministère et élabore des projets de communication essentiels à leur application et à leur efficacité. Le Service applique également toute une série de directives des organismes centraux sur des sujets comme les publications, la production de films et d'expositions, l'identité fédérale, la publicité et les évènements spéciaux.

Le Bureau du système métrique sera créé à la suite de la dissolution de la Commission du système métrique. Il a pour objet de fournir des conseils et des renseignements sur les normes métriques et sur la conversion au système métrique au Canada et à l'étranger, de suivre le progrès de la métrication dans l'administration fédérale, de fournir des renseignements au public et de le sensibiliser à ces questions, ainsi que d'assurer la liaison et prêter son concours en vue de la conversion au système métrique dans le secteur privé, à tous les paliers de l'administration publique et dans le grand public.

**Rendement financier antérieur**

**Tableau 33: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Gestion du Programme | 2,013 | 46 | 1,861 | 47 | (152) | 1 |
| Direction générale des finances et de l'administration | 12,821 | 200 | 9,844 | 187 | (2,977) | (13) |
| Direction du personnel (y compris Été Canada) | 3,526 | 96 | 2,700 | 69 | (826) | (27) |
| Bureau du sous-registraire général adjoint | 658 | 15 | 670 | 16 | 12 | 1 |
| Bureau de la coordination des politiques | 7,290 | 106 | 7,818 | 104 | 528 | (2) |
| Commission du système métrique* | 11,431 | 88 | 20,266 | 99 | 8,835 | 11 |
| | 37,739 | 551 | 43,159 | 522 | 5,420 | (29) |
| Recettes | 743 | | 100 | | (643) | |

* La Commission sera dissoute à la fin de l'année financière 1984-1985.

Le niveau des ressources approuvées par suite de la préparation du Budget des dépenses principal de 1983-1984 a été réduit à près de 41.3 millions de dollars pour refléter certains changements. Un montant de 6.0 millions de dollars pour les contributions a été transféré de la Commission du système métrique (attribuable au nombre de demandes en vertu du Programme de contributions plus bas que prévu) à l'activité de la MIUF pour tenir compte d'un nombre accru de demandes de la part des propriétaires, ce qui a entraîné une réduction du niveau initial du Budget des dépenses principal. En outre, l'affectation originale a été augmentée d'un montant net de près de 4.0 millions de dollars et de 19 années-personnes par suite d'une réaffectation au sein du Ministère pour financer certains services généraux fournis à toutes les activités. Le niveau des ressources a aussi été augmenté de près de 200 000 $ et de 13 années-personnes provenant de Budgets des dépenses supplémentaires et du crédit 10 du Conseil du Trésor - Projets de création d'emplois.

Le surplus total réel s'est élevé à près de 3.6 millions de dollars et à trois années-personnes par rapport au budget total révisé de l'activité de l'Administration (y compris la Commission du système métrique). Ce surplus est principalement attribuable à ce que le montant des

contributions pour le Programme d'assistance - Outils métriques des ouvriers n'a pas atteint le niveau prévu et à l'annulation ou la réduction de la portée de certains projets par suite du ralentissement progressif des travaux de la Commission du système métrique.

En matière de recettes, la différence de 0.7 million de dollars a été causée principalement par l'ajustement des comptes créditeurs de fin d'année, établis en 1982-1983. Les comptes créditeurs de fin d'année s'appliquent aux biens et services reçus mais non payés avant la fin de l'année; l'ajustement consiste à supprimer le solde des comptes et ils représentent les soldes à payer au moment de cette opération.

Dans la Partie III du Budget des dépenses de 1983-1984, les initiatives suivantes étaient prévues:

- La création d'un service de diffusion des renseignements dans les cinq régions, par l'entremise d'agents de communication;
- Le dépôt au Parlement d'un projet de loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur;
- La présentation de modifications de la Loi sur l'intérêt, de la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt et de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes, aux fins d'études par le gouvernement;
- L'achèvement de l'évaluation des programmes dans le domaine des articles de commerce, des pratiques commerciales trompeuses et des poids et mesures.

Pour réaliser ces objectifs, le Ministère a affecté des agents de communication dans ses cinq bureaux régionaux, a déposé un livre blanc sur le droit d'auteur en avril 1984 et a poursuivi ses travaux d'élaboration des modifications de la Loi sur l'intérêt, de la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt et de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes. Toutefois, en raison d'autres priorités, le Cabinet n'a eu le temps d'étudier que les modifications à la Loi sur l'intérêt. L'évaluation des programmes dans les domaines des articles de commerce et des pratiques commerciales trompeuses a débuté. En raison des retards enregistrés dans la mise en place d'un service d'évaluation de programme, de même qu'un échéancier plus long que prévu pour effectuer les études préalables, l'exécution du plan d'évaluation des programmes a dû être reporté d'un an. Le plan révisé se déroule maintenant conformément à l'échéancier.

L'état des initiatives prévues de la Commission du système métrique pour 1983-1984 est le suivant. En novembre 1983, le travail de métrication des balances était sur le point de se terminer. Or, un tribunal de l'Ontario ayant invalidé certaines modalités d'application du règlement visant la distribution de l'essence, l'application des dispositions réglementaires de métrication établies en vertu de la Loi sur les poids



85

et mesures a été suspendue. Cela a eu pour effet d'empêcher l'entrée en vigueur, le 1er janvier 1984, de la dernière étape du programme, à savoir l'utilisation obligatoire des unités métriques seulement dans l'annonce des aliments pesés en magasin.

Le Programme de contributions d'assistance - Outils métriques des ouvriers s'est terminé, suivant l'échéancier établi, le 31 mars 1984, date limite d'achat des outils donnant droit à un remboursement. Le traitement des dernières demandes se poursuit, et les opérations devraient, conformément aux prévisions, se terminer au cours du dernier trimestre de 1984-1985.

La dissolution de la Commission du système métrique au 31 mars 1985 a été décidée. Par conséquent, les activités se sont déroulées et terminées plus rapidement. Un bureau du système métrique, de taille modeste, sera créé au sein du Bureau de la coordination des politiques afin de coordonner et d'assurer le suivi des activités de métrication qui ne seront pas terminées au moment de la dissolution de la Commission.

**Justification des ressources**

Les tableaux 34 et 35 donnent le rapport entre les frais généraux en matière d'années-personnes et les frais généraux en matière de dépenses, pour l'ensemble du Programme.

**Tableau 34: Rapport entre les années-personnes de l'Administration et le nombre total des années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Années-personnes du Ministère | 2,467 | 2,589 | 2,649 |
| Années-personnes de l'Administration | 430 | 457 * | 463 * |
| Pourcentage du total | 17.4% | 17.7% | 17.5% |

**Tableau 35: Rapport entre les dépenses de l'Administration et les dépenses totales du Ministère (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Dépenses totales du Ministère | 193,362 | 221,969 | 261,760 |
| Dépenses de l'Administration | 25,680 | 26,850 * | 26,308 * |
| Pourcentage du total | 13.3% | 12.1% | 10% |

* À l'exclusion de la Commission du système métrique.

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

**Tableau 36: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 83,468 | 83,743 | 79,405 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 11,679 | 10,709 | 11,329 |
| Autres frais touchant le personnel | 24 | 24 | 2 |
| | 95,171 | 94,476 | 90,736 |
| Biens et services | | | |
| Voyages et réinstallation | 5,108 | 5,376 | 5,027 |
| Autres transports et communications | 3,451 | 4,441 | 4,702 |
| Information | 2,361 | 4,168 | 3,823 |
| Services professionnels et spéciaux | 12,575 | 21,661 | 22,443 |
| Location | 744 | 806 | 530 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 1,295 | 1,272 | 1,171 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 2,629 | 3,139 | 2,746 |
| Toutes autres dépenses | 29 | 118 | 177 |
| | 28,192 | 40,981 | 40,619 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 123,363 | 135,457 | 131,355 |
| Services professionnels et spéciaux | 100 | - | - |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 75 | - | - |
| Construction et acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages | - | 1,010 | - |
| Construction et acquisition de machines et de matériel | 5,508 | 4,563 | 5,141 |
| Total des dépenses en capital | 5,683 | 5,573 | 5,141 |
| Paiements de transfert | 64,316 | 80,939 | 125,264 |
| Total des dépenses | 193,362 | 221,969 | 261,760 |



87

## 2. Dépenses en personnel

Le budget de Consommation et Corporations est axé sur la main-d'oeuvre. Les dépenses en personnel (y compris les contributions obligatoires aux régimes d'avantages sociaux des employés) constituent plus de 77 % de l'ensemble des dépenses budgétaires à l'exclusion des dépenses en capital, des subventions et des contributions.

**Tableau 37: Besoins en années-personnes par activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Consommation | 1,071 | 1,065 | 1,044 |
| Corporations | 582 | 571 | 599 |
| Enquêtes sur les coalitions et politique de concurrence | 264 | 261 | 246 |
| Commission du système métrique[1] | - | 51 | 88 |
| Programme d'aide aux propriétaires d'habitations isolées à la MIUF | 120 | 184 | 209 |
| Administration | 430 | 457 [2] | 463 [2] |
| | 2,467 | 2,589 | 2,649 |

1 La Commission du système métrique sera dissoute à la fin de 1984-1985 et un Bureau du système métrique, de taille modeste, sera créé au sein de l'activité de l'Administration (voir la section II, page 59).

2 Comprend le Programme Été Canada.

**Tableau 38: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| Gestion | 85 | 79 | 80 | 50,350-96,300 | 65,165 |
| Scientifique et professionnelle | | | | | |
| Économie, sociologie et statistique | 40 | 37 | 45 | 14,570-65,080 | 41,956 |
| Réglementation scientifique | 170 | 203 | 168 | 14,786-68,070 | 43,757 |
| Autres | 36 | 51 | 43 | 15,304-76,130 | 41,688 |
| Administration et service extérieur | | | | | |
| Services administratifs | 136 | 139 | 141 | 13,912-57,987 | 35,033 |
| Gestion des finances | 28 | 31 | 29 | 13,853-57,980 | 38,504 |
| Gestion du personnel | 37 | 29 | 32 | 13,330-63,870 | 37,783 |
| Administration des programmes | 306 | 272 | 285 | 13,912-57,987 | 37,872 |
| Commerce | 125 | 125 | 140 | 15,635-60,465 | 45,243 |
| Autres | 67 | 87 | 71 | 12,766-61,433 | 34,565 |
| Technique | | | | | |
| Soutien technologique et scientifique | 9 | 7 | 6 | 14,041-50,866 | 30,896 |
| Inspection des produits primaires | 157 | 156 | 156 | 18,971-48,380 | 31,762 |
| Inspection technique | 420 | 404 | 422 | 12,635-57,691 | 32,647 |
| Autres | 11 | 17 | 10 | 12,635-57,764 | 30,310 |
| Soutien administratif | | | | | |
| Commis aux écritures et aux règlements | 590 | 612 | 597 | 12,932-31,743 | 21,070 |
| Secrétariat, sténographie et dactylographie | 174 | 201 | 217 | 12,636-31,946 | 21,418 |
| Autres | 37 | 35 | 31 | 12,665-37,130 | 21,162 |
| Exploitation | 32 | 32 | 34 | 13,253-40,676 | 22,251 |
| Employés à des postes d'exception du Ministre | 7 | 9 | 7 | | 57,143 |

**Note:** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération du mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## 3. Dépenses en capital

Le tableau 39 est un résumé des dépenses en capital en raison des types de dépenses.

**Tableau 39: Affectation du budget d'immobilisations (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Services professionnels et spéciaux | 100 | - | - |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 75 | - | - |
| Construction et acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages | - | 1,010 | - |
| Construction et acquisition de machines et de matériel | 5,508 | 4,563 | 5,141 |
| Total des dépenses en capital | 5,683 | 5,573 | 5,141 |

## 4. Paiements de transfert

**Tableau 40: Ventilation des paiements de transfert**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Subventions** | | | |
| Divers organismes oeuvrant dans l'intérêt du consommateur | 600,000 | 700,000 | 700,000 |
| | 600,000 | 700,000 | 700,000 |
| **Contributions** | | | |
| Aide aux propriétaires d'habitations isolées à la MIUF pour couvrir les coûts admissibles en relation avec les mesures correctives prescrites par le gouvernement | 62,500,000 | 75,000,000 | 119,099,290 |
| Divers organismes oeuvrant dans l'intérêt du consommateur | 1,216,000 | 989,000 | 988,416 |
| Postes non requis | | | |
| Programme de relance de l'aide à l'emploi (RELAIS) | - | - | 280,911 |
| Aux employés qui, par suite de la conversion au système métrique, doivent acheter des outils qui comportent des mesures converties en unité métrique pour remplacer ceux qu'ils possèdent déjà | - | 4,250,000 | 4,196,128 |
| | 63,716,000 | 80,239,000 | 124,564,745 |
| Total des paiements de transfert | 64,316,000 | 80,939,000 | 125,264,745 |

## B. Analyse des coûts

Le Budget des dépenses du Ministère de 1985-1986 ne comprend que les crédits à voter et les crédits statutaires. D'autres postes de dépenses doivent être pris en considération de façon à évaluer le coût net du Programme. Ces autres postes sont les services fournis gratuitement par d'autres ministères du gouvernement et les recettes produites par le Ministère qui ne sont pas portées aux crédits du Ministère. Le tableau 41 présente une analyse du coût net du Programme par activité.

**Tableau 41: Coût net du Programme par activité (en milliers de dollars)**

| | Consommation | Corporations | Enquêtes sur les coalitions et politique de concurrence | Programme d'aide aux propriétaires d'habitations isolées à la MIUF | Administration | Total du Programme |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Budget principal 1985-1986 | 55,594 | 26,692 | 15,653 | 69,743 | 25,680 | 193,362 |
| Plus: services fournis gratuitement par d'autres ministères | | | | | | |
| Travaux Publics Canada Locaux | 5,441 | 2,943 | 1,342 | 864 | 2,221 | 12,811 |
| Approvisionnements et Services Canada Service d'émission de chèques et autres | 105 | 57 | 26 | 12 | 43 | 243 |
| Contributions de l'employeur aux primes d'assurances | 720 | 391 | 177 | 81 | 289 | 1,658 |
| Travail Canada Paiements d'indemnisation des employés | 33 | 18 | 8 | 4 | 13 | 76 |
| | 6,299 | 3,409 | 1,553 | 961 | 2,566 | 14,788 |
| Total des dépenses pour l'ensemble du programme | 61,893 | 30,101 | 17,206 | 70,704 | 28,246 | 208,150 |
| Moins: recettes versées aux revenus généraux | 3,700 | 65,008 | 1,000 | - | 100 | 69,808 |
| Coût net 1985-1986 | 58,193 | (34,907) | 16,206 | 70,704 | 28,146 | 138,342 |
| Coût net 1984-1985 | 56,479 | 1,561 | 15,669 | 90,361 | 41,817* | 205,887 |

* Comprend la Commission du système métrique.

Le fait de tenir compte des coûts des autres ministères et des recettes produites par le Ministère occasionne une réduction de 28.5 % des coûts du Programme pour 1985-1986.

Les renseignements sur les recettes figurent au tableau 42, page 71.

## C. Renseignements complémentaires

### 1. Analyse des recettes

**Tableau 42: Analyse des recettes (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Frais d'inspection de l'électricité et du gaz | 1,800 | 1,300 | 1,168 |
| Droits d'inspection à l'égard des poids et mesures | 1,600 | 1,000 | 918 |
| Prélèvements en vertu de la Loi sur la faillite, frais du Receveur général, frais pour licences de syndics et autres recettes de faillites | 3,750 | 1,375 | 1,785 |
| Recettes spéciales des faillites | - | - | 2 |
| Frais de constitution en sociétés, frais de rapports annuels et autres frais de sociétés | 17,650 | 8,250 | 7,804 |
| Droits pour demandes de brevet, droits d'agents de brevets, droits de brevets imprimés, perquisitions et caveats | 25,426 | 12,984 | 13,968 |
| Droits pour demandes de marques de commerce, redevances pour annonces, cessions, agents et frais d'enregistrement et autres recettes des marques de commerce | 16,802 | 4,432 | 4,541 |
| Droits pour le droit d'auteur et les dessins industriels | 1,380 | 617 | 705 |
| Amendes et recettes diverses à l'égard des poids et mesures, des produits de consommation et des produits dangereux | 300 | 300 | 291 |
| Amendes et confiscations relatives aux enquêtes sur les coalitions et à la politique de concurrence | 1,000 | 1,000 | 2,380 |
| Programme sur la MIUF - Frais d'enregistrement | - | 30 | 365 |
| Rajustements - CAPAFE | - | - | 1,330 |
| Autres recettes | 100 | 100 | 66 |
| | 69,808 | 31,388 | 35,323 |



93

**2. Liste partielle des lois appliquées entièrement ou partiellement par Consommation et Corporations Canada et à l'égard desquelles le Ministre a une responsabilité partagée ou exclusive - Pour les responsabilités du Ministre, voir la Gazette du Canada, Partie III, du 31 décembre 1983; pour la liste complète, voir la Gazette du Canada, Partie I, Supplément spécial, du 19 mai 1984.**

| Responsabilité/domaine (*responsabilité entière) | Chapitre |
|---|---|
| Généralités | |
| *Consommation et Corporations | C-27 |
| Sous-registraire général adjoint | |
| *Documents publics | P-28 |
| *Fonctionnaires publics | P-30 |
| Publication des lois | P-40 (art. 4, 6) |
| *Sceaux | S-6 |
| Coordination des politiques | |
| Intérêt | I-18 (responsabilité partagée avec Finances) |
| Consommation | |
| Lettres de change | B-5 |
| Aide aux consommateurs | |
| *Cession du droit au remboursement en matière d'impôt | 1977-1978, c. 25 |
| Produits de consommation | |
| Normes des produits agricoles, Canada | A-8 (art. 7) (responsabilité partagée avec Agriculture) |
| *Emballage et étiquetage des produits de consommation | 1970-71-72, c. 41 |
| Inspection du poisson | F-12 (art. 17) (responsabilité partagée avec Pêches et Océans) |
| Aliments et drogues | F-27 (art. 2, 23) (responsabilité partagée avec Santé et Bien-être social) |
| *Marque de commerce nationale et étiquetage exact | N-16 |
| *Poinçonnage des métaux précieux | P-19 |
| *Étiquetage des textiles | C-46 (1er. supp.) |

| Responsabilité/domaine (*responsabilité entière) | Chapitre |
|---|---|
| Sécurité des produits | |
| Produits dangereux | H-3 (aussi Santé et Bien-être social pour art. 9, 10) |
| Métrologie légale | |
| *Inspection de l'électricité | E-4 |
| *Inspection de l'électricité et du gaz (pas en vigueur au 1er septembre 1984) | 1980-81-82-83, c. 87 |
| Accise | E-12 (art. 28) (responsabilité partagée avec Revenu national) |
| *Inspection du gaz | G-2 |
| *Poids et mesures | 1970-71-72, c. 36 |
| Corporations | |
| Faillites | |
| *Faillites | B-3 |
| *Arrangements avec les créanciers | C-25 |
| *Cultivateurs et créanciers (à abroger) | F-5 |
| Corporations | |
| *Chambres de commerce | B-8 (1967-68, c. 16) |
| Corporation de développement du Canada | 1970-71-72, c. 49 (art. 30(3)) (responsabilité partagée avec Finances) |
| *Associations coopératives du Canada | 1970-71-72, c. 6 |
| Déclarations des corporations et des syndicats ouvriers | C-31 (art. 14) (responsabilité partagée avec Travail) |
| *Corporations canadiennes | C-32 |
| *Sociétés commerciales canadiennes | 1974-75-76, c. 33 |
| *Compagnies de l'État | G-7 |
| Compagnies d'assurances canadiennes et britanniques | I-15 (art. 4.1, 4.3, 4.5) |
| Compagnies de prêts | L-12 (art. 102) |
| *Sociétés de caisse-retraite | P-9 (art. 4, 6, 7) |
| Administration de la voie maritime du Saint-Laurent | S-1 (responsabilité partagée avec Transports) |
| *Syndicats ouvriers | T-11 |
| *Compagnies fiduciaires | T-16 |
| Liquidation | W-10 (Partie I seulement) (responsabilité partagée avec Finances) |

| Responsabilité/domaine (*responsabilité entière) | Chapitre |
|---|---|
| **Brevets** | |
| *Brevets | P-4 |
| *Inventions des fonctionnaires | P-31 |
| **Marques de commerce** | |
| *"Colline du Parlement", emploi de l'expression | 1972, c. 11 |
| *Marques de commerce | T-10 |
| **Droit d'auteur et dessins industriels** | |
| *Droits d'auteur | C-30 |
| *Dessins industriels | I-8 |
| *Marquage des bois | T-8 |
| **Enquêtes sur les coalitions et politique de concurrence** | |
| *Enquêtes sur les coalitions | C-23 |
| Loi nationale sur les transports | N-17 (responsabilité partagée avec Transports et Communications) |
| Conférences maritimes (loi dérogatoire de 1979) | 1978-79, c. 15 (art. 12) (responsabilité partagée avec Transports) |
| **Programme sur la MIUF** | |
| *Loi d'aide financière touchant les habitations isolées à la mousse d'urée-formol (projet de loi C-109) | 1980-81-82-83, c. 119 |

## 3. Liste des bureaux et de leur emplacement

Halifax-Dartmouth
Sydney
Fredericton
Saint-John (N.-B.)
Moncton
Charlottetown
St.-John's (T.-N.)

Hull
Montréal
Québec
Trois-Rivières
Sherbrooke

Toronto
Hamilton
Belleville

Ottawa
London
Sudbury

Winnipeg
Regina
Saskatoon
Edmonton
Calgary

Vancouver
Victoria
Prince George
Penticton
Kelowna

Remarque: Certaines villes comptent plus d'un bureau de district.

## 4. Fonds de fiducie

### Dividendes non réclamés

En vertu de l'article 125 de la Loi sur la faillite, le Surintendant est le dépositaire des fonds distribués aux créanciers qui, pour une raison quelconque, ne sont pas réclamés par ces derniers dans les 30 jours. Au 30 septembre 1984, le solde de ce fonds de fiducie s'élevait à 2 415 526 $.

### Actifs non distribués

Également en vertu de l'article 125 de la Loi, le Surintendant reçoit tous les fonds des syndics qui ne peuvent être distribués aux créanciers. Cette situation se produit habituellement lorsque les syndics reçoivent des sommes d'argent relativement peu élevées après qu'ils ont déjà remis des fonds aux créanciers et qu'il s'avère peu économique de procéder à une nouvelle distribution. Ces fonds peuvent être remis, sur demande, aux créanciers qui y ont droit. À la fin de septembre 1984, le solde de ce fonds s'élevait à 1 078 334 $.

# Cour canadienne de l'impôt

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

2299

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste auprès du:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

Nº de catalogue BT31-2/1986-III-72 au Canada: $3.00
ISBN 0-660-52978-5 à l'étranger: $3.60

Prix sujet à changement sans préavis

2301

Budget des dépenses 1985-1986

Partie III

Cour canadienne de l'impôt

2303

**Préface**

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend deux sections. La section I présente un aperçu et une description du Programme, des données de base, les objectifs et les perspectives en matière de planification ainsi que des données sur le rendement qui servent à justifier les ressources demandées. La section II fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires. Elle comprend également des extraits du volume II des Comptes publics. Ceux-ci permettent d'évaluer le rendement du Programme sur le plan financier au cours de la dernière année.

Ce document a pour objet de permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

## Table des matières

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 4

**Extraits du volume II des Comptes publics** 5

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Plans pour 1985-1986
 1. Points saillants 6
 2. Etat financier récapitulatif 6
B. Rendement récent
 1. Points saillants 7
 2. Examen du rendement financier 7
C. Données de base
 1. Introduction 8
 2. Mandat légal 8
 3. Objectif du Programme 8
 4. Description du Programme 8
 5. Plan d'exécution du Programme 8
D. Perspective de planification
 1. Contexte 9
 2. Initiatives 10
 3. Mise à jour des initiatives déjà annoncées 10
 4. Efficacité du Programme 10
 5. Données sur le rendement et justification des ressources 11

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
 1. Dépenses par article 14
 2. Dépenses en personnel 15
B. Analyse des coûts 16



05

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $ 3,813,000 afin de financer le Programme de la Cour canadienne de l'impôt pour 1985-1986. Les autres dépenses, évaluées à $ 224,000 pour les régimes d'avantages sociaux des employés, seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits | (en milliers de dollars) | **Budget principal 1985-1986** | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Cour canadienne de l'impôt** | | |
| 45 | Dépenses du Programme | **3,813** | 4,011 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | **224** | 214 |
| | **Total du Programme** | **4,037** | 4,225 |

### Crédits - Libellé et montants

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | **Budget principal 1985-1986** |
|---|---|---|
| | **Cour canadienne de l'impôt** | |
| 45 | Cour canadienne de l'impôt - Dépenses du Programme | **3,813,000** |

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Programme par activité

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | **Total** | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | | |
| Administration de la Cour canadienne de l'impôt | 60 | 4,025 | 12 | **4,037** | 4,225 |
| | 60 | 4,025 | 12 | **4,037** | 4,225 |

## Extraits du volume II des Comptes publics

### Utilisation des crédits pour 1983-1984

| | Budget principal | Total des crédits | **Utilisation réelle** |
|---|---|---|---|
| Budgétaire | $ | $ | $ |
| **Crédit 45** - Cour canadienne de l'impôt - Dépenses du Programme | 1,707,000 | 2,313,000 | **1,687,477** |
| **Statutaire** - Traitements, indemnités et pensions des membres et autres sommes versées en vertu du paragraphe 19(1) de la Loi sur la Commission de révision de l'impôt | 632,000 | 436,201 | **436,201** |
| **Statutaire** - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 149,000 | 166,000 | **166,000** |
| **Total du Programme - Budgétaire** | 2,488,000 | 2,915,201 | **2,289,678** |

## Section I
## Aperçu du Programme

### A. Plans pour 1985-1986

#### 1. Points saillants

Durant l'exercice 1985-1986, l'Administration de la Cour canadienne de l'impôt continuera de fournir de façon efficace les services de soutien administratif à la Cour. De plus, l'Administration assistera la Cour dans le règlement du nombre important des appels interjetés en vertu de la partie IV de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage en améliorant, entre autres, l'aménagement des salles d'audience et en assurant les services administratifs aux juges suppléants de la Cour affectés à l'audition de ces appels (voir page 13).

#### 2. État financier récapitulatif

**Tableau 1 : État financier récapitulatif par activité (en millers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu* 1984-1985 | Différence |
|---|---|---|---|
| Administration de la Cour canadienne de l'impôt | 4 037 | 4 716 | (679) |
| Années-personnes autorisées | 60 | 62 | (2) |

* Les prévisions pour 1984-1985 sont de 0,5 million de dollars, soit 12 % de plus que les 4,2 millions de dollars qui figurent dans le Budget des dépenses principal de 1984-1985 (Extraits de la Partie II du Budget des dépenses à la page 4). L'augmentation est due à l'aménagement de deux salles d'audience à Toronto et à l'achèvement des travaux effectués au nouveau siège social de la Cour à Ottawa, tel qu'approuvé dans le Budget des dépenses supplémentaire.

Le Programme relatif à l'Administration de la Cour canadienne de l'impôt exclut les années-personnes et les salaires des juges de la Cour, sauf pour ce qui est des salaires des juges suppléants.

**Explication de la différence :** Les besoins financiers pour 1985-1986 sont de 0,7 million de dollars, soit 14 % de moins que les dépenses prévues pour 1984-1985. Cette diminution est due principalement à l'achèvement durant l'année 1984-1985 de la mise sur pied des activités de la Cour, tel que mentionné ci-dessus.

## B. Rendement récent

### 1. Points saillants

Les points saillants de la Cour canadienne de l'impôt pour 1983-1984 étaient:

- La Cour canadienne de l'impôt a été créée en juillet 1983, jour de l'entrée en vigueur de la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt (S.C. 1980-81-82-83, c. 158) qui a abrogé la Loi sur la Commission de révision de l'impôt.
- Afin de permettre à la Cour de satisfaire aux exigences de son mandat et d'atteindre son objectif, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt a porté le nombre des juges à 12.
- Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, l'Administration de la Cour ne relève plus du ministère de la Justice et est la seule responsable des secteurs suivants : la gestion des finances, la gestion du personnel, des activités relatives à l'administration et de tous les autres services habituellement offerts par un ministère.

### 2. Examen du rendement financier

**Tableau 2 : Examen du rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | **Différence** |
| Administration de la Cour canadienne de l'impôt | 2 290 | 2 488 | **(198)** |
| Années-personnes | 38 | 40 | **(2)** |

**Explication de la différence** : les besoins financiers réels pour 1983-1984 étaient de 0,2 million de dollars, soit 8 % de moins que prévu dans le Budget des dépenses principal. Cette différence est due surtout aux traitements, indemnités et pensions des membres et autres sommes versées en vertu du paragraphe 19(1) de la Loi sur la Commission de révision de l'impôt qui a été abrogée lors de la proclamation de la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt.



09

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Programme assure les services administratifs de la Cour canadienne de l'impôt, qui a compétence pour entendre et décider des appels portés devant elle sur des questions découlant de la Loi de l'impôt sur le revenu, du Régime de pensions du Canada, de la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers ainsi que de la partie IV de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, et de toute autre loi fédérale qui prévoit un droit d'appel devant elle.

### 2. Mandat légal

La Cour canadienne de l'impôt a été instituée en vertu de la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt.

### 3. Objectif du Programme

L'objectif de la Cour canadienne de l'impôt est de fournir les services d'un tribunal indépendant et d'accès facile en vue d'assurer le règlement rapide et sans formalités des différends entre les contribuables et le ministre du Revenu national.

### 4. Description du Programme

L'Administration de la Cour canadienne de l'impôt, fournit aux juges les services suivants : les sténographes, les registraires de la Cour, la gestion des dossiers, une bibliothèque, des salles d'audience partout au Canada, des cabinets de travail ainsi que plusieurs autres services administratifs.

### 5. Plan d'exécution du Programme

**Structure de l'activité :** Le Programme se compose d'une activité consistant à pourvoir à l'Administration de la Cour canadienne de l'impôt.

**Structure de l'organisation :** La Cour, dont le siège social est situé à Ottawa, se compose du juge en chef, du juge en chef adjoint et de 11 autres juges, tous nommés par le gouverneur en conseil. Le juge en chef, afin de faire exécuter le travail de nature strictement judiciaire, a également le pouvoir, en vertu de la Loi, de recommander la nomination en tant que juges suppléants de la Cour, des juges nommés soit par le gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial qui sont à la retraite.

Le juge en chef est la personne responsable de la répartition du travail entre les juges et de l'affectation de chaque juge pour chacune des séances de la Cour. La Cour a sa propre salle d'audience à Edmonton, à London, à Toronto et à Montréal. De plus, elle partage des salles d'audience avec la Cour fédérale du Canada, à titre d'essai, à Vancouver, à Calgary et à Winnipeg. La Cour siège dans plusieurs autres endroits partout au pays (dans chacune des provinces) au moins une fois par année. Aucun employé ne travaille dans ces villes à moins que la Cour n'y siège.

Le registraire, qui est le sous-chef des employés de la Cour canadienne de l'impôt répond de la délégation complète des pouvoirs qu'il a en vertu de la Loi au commissaire à la magistrature fédérale qui, à son tour, rend compte au ministre de la Justice. Le registraire est responsable de l'Administration de la Cour et est assisté dans ses fonctions par le registraire adjoint. Le Programme apporte son appui à la Cour canadienne de l'impôt par l'intermédiaire des services suivants:

**Registraire :** Le registraire est responsable de la direction générale des services administratifs de la Cour.

**Registraire adjoint :** Le registraire adjoint est appuyé dans ses fonctions par les coordinateurs des audiences qui préparent la mise au rôle des appels et renseignent les parties en litige relativement aux règles de pratique et de procédure de la Cour.

**Finance et Administration :** La Section des finances et de l'administration fournit à la Cour les services financiers, les services administratifs ainsi que les services du personnel, c'est-à-dire, la planification des finances, du budget et de la comptabilité. Elle fournit également les salles d'audience (et s'occupe de leur aménagement), les bureaux, l'ameublement et le matériel, les services d'impression et de publication, les fournitures et les approvisionnements ainsi que les services de la bibliothèque et de secrétariat.

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

**Cadre législatif** : Toutes modifications apportées à la Loi de l'impôt sur le revenu, à la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers ainsi qu'à la partie IV de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage pourraient avoir des conséquences sérieuses, non seulement sur le nombre d'appels interjetés, mais également sur la complexité des appels entendus.

**Facteurs économiques et sociaux :** Divers facteurs économiques et sociaux ont une certaine influence sur le Programme. Du fait que le public devient de plus en plus conscient de ses droits, plus de



11

contribuables interjettent appels (voir page 11). Par exemple, le nombre d'appels relatifs à l'assurance-chômage a augmenté de 325 % au cours de l'année financière 1984-1985 (voir page 13).

**2. Initiatives**

Au cours de l'exercice 1985-1986, l'Administration de la Cour canadienne de l'impôt ne prévoit prendre aucune initiative importante, mais considérera de façon positive toutes nouvelles déclarations de principe.

**3. Mise à jour des initiatives déjà annoncées**

L'année financière 1983-1984 a été une année de transition au cours de laquelle la Commission de révision de l'impôt a disparu pour faire place à la Cour canadienne de l'impôt qui a entendu 655 appels en matière fiscale.

**4. Efficacité du Programme**

Le Programme fournit aux appelants l'aide et les conseils nécessaires pour présenter leur cause devant la Cour. On peut juger de l'efficacité de la Cour, en partie par l'attention qu'elle porte aux appelants et à sa capacité de permettre à ces derniers de choisir l'endroit où il leur convient de faire entendre leur appel.

**Accessibilité :** En ce qui concerne les appels interjetés en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, la Cour siège dans au moins 24 grands centres partout au Canada : les contribuables n'ont donc pas à se déplacer à l'extérieur de leur propre région pour faire entendre leur cause. Pour ce qui est des appels interjetés en vertu de la partie IV de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, ces causes sont entendues par les juges suppléants de la Cour qui se déplacent dans plus de 70 grands centres partout au pays.

**Rapidité :** Le Programme n'a aucune autorité sur les délais entre la date où l'appel est interjeté et la date où l'appel est entendu et réglé, c'est-à-dire, que les appelants n'ont pas tous besoin de la même période de temps pour préparer leurs appels surtout s'il s'agit de causes plus complexes. Le Programme s'assure que les appels sont immédiatement mis au rôle et fixés pour audition selon l'ordre chronologique.

**Absence de formalités :** La Cour ne suit pas de procédures rigides. Elle n'est assujettie à aucune règle de la preuve et les contribuables peuvent plaider leur propre cause s'ils le désirent. Les séances de la Cour sont ouvertes au public, cependant les audiences à huis clos ne sont tenues que dans des circonstances exceptionnelles.

## 5. Données sur le rendement et justification des ressources

Les ressources nécessaires au Programme dépendent surtout du nombre de recours adressés et de la complexité de chaque cause.

**Loi de l'impôt sur le revenu :** La Loi de l'impôt sur le revenu devient de plus en plus complexe. Ce fait influence sérieusement le Programme. Le tableau 3 indique l'accroissement du nombre de recours adressés à la Cour canadienne de l'impôt.

**Tableau 3 : Nombre de recours adressés**

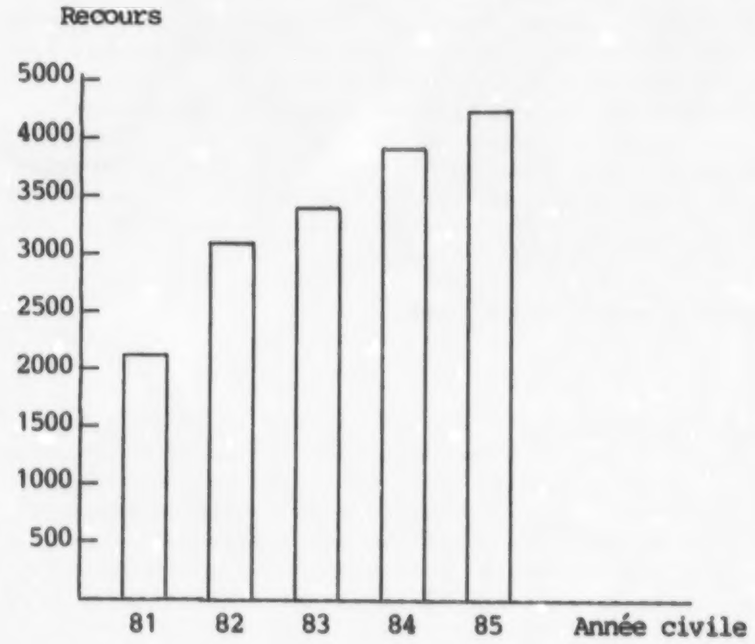


Le nombre de recours adressés représentent la somme des appels interjetés (tableau 4) et des demandes présentées en vertu des articles 167 et 174 de la Loi de l'impôt sur le revenu (tableau 5). Afin de faciliter l'examen des tableaux et de permettre au lecteur de comprendre plus aisément les responsabilités de la Cour relativement aux litiges fiscaux, voici un exposé sommaire de ces deux articles de la Loi de l'impôt sur le revenu.

**Demande présentée en vertu de l'article 167 :** Il s'agit d'une demande qui peut être faite à la Cour canadienne de l'impôt en vue d'obtenir une ordonnance prolongeant le délai dans lequel un avis d'opposition



13

peut être signifié ou un appel interjeté. La Cour peut alors, si elle juge que les circonstances du cas sont telles qu'il serait juste et équitable de le faire, rendre une ordonnance prolongeant le délai d'opposition ou d'appel et imposer les conditions qu'elle estime justes.

**Demande présentée en vertu de l'article 174 :** Lorsque le ministre du Revenu national est d'avis qu'une même transaction ou un même événement ou qu'une même série de transactions ou d'événements selon la loi a donné naissance à une question de droit, de fait ou de droit et de fait qui se rapporte à des cotisations ou à des cotisations éventuelles relatives à deux ou à plusieurs contribuables, il peut demander à la Cour canadienne de l'impôt de se prononcer sur la question. Lorsque la Cour est convaincue que la décision influera sur des cotisations ou des cotisations éventuelles intéressant deux ou plusieurs contribuables à qui une copie de la demande a été signifiée et qui sont nommés dans la décision à rendre, la Cour peut statuer sur la question de la façon qu'elle juge appropriée si la cotisation n'a fait l'objet d'aucun appel ou, si un contribuable s'est pourvu en appel, elle pourra grouper une partie dans cet appel et entreprendre de statuer sur la question. La décision rendue est finale et définitive.

**Tableau 4 : Nombre d'appels interjetés**

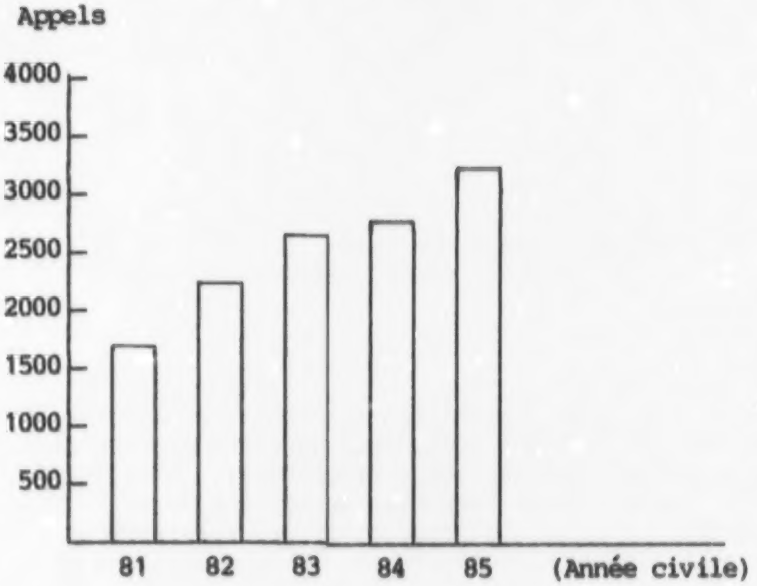

**Tableau 5 : Demandes adressées (articles 167 et 174)**

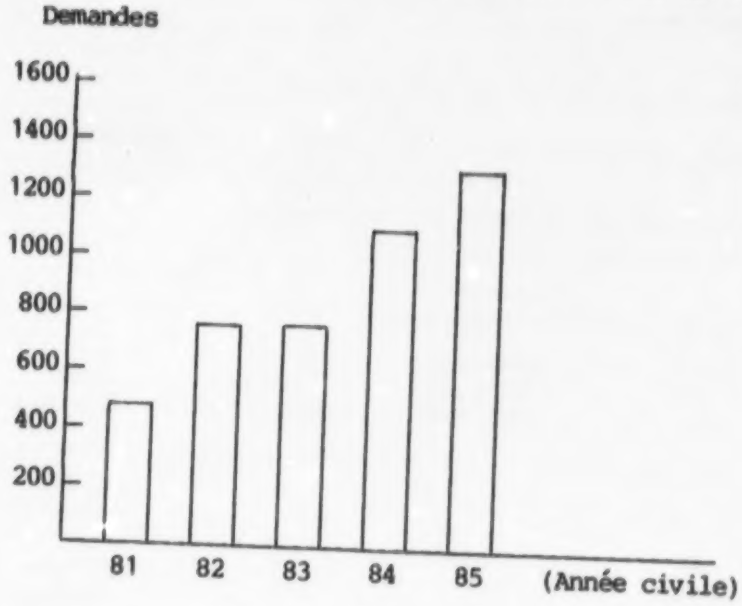


**La partie IV de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage :** La Cour a reçu le pouvoir législatif nécessaire et a commencé à entendre et à décider des appels interjetés en vertu de la partie IV de la Loi sur l'assurance-chômage, le 30 septembre 1983. Le nombre total d'appels qui a été transféré à la Cour était, à ce moment-là, de 663 et les prévisions annuelles relativement au nombre d'appels, reçu d'Emploi et Immigration étaient d'environ 200 causes par année. Cependant, après une année d'activités, les données ont démontré une augmentation de 325 % de plus que les 200 appels prévus. De plus, il est prévu qu'en 1985-1986 et peut-être dans les années à venir, le nombre d'appels sera d'environ 1 000 par année. La Cour évaluera en 1985-1986, l'effet qu'aura cette augmentation considérable sur les besoins en ressources.

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

**Tableau 6 : Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Personnel** | | | |
| Traitements et salaires | 2 202 | 2 150 | 1 342 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 224 | 214 | 166 |
| | 2 426 | 2 364 | 1 508 |
| **Biens et services** | | | |
| Transports et communications | 587 | 821 | 253 |
| Information | - | - | - |
| Services professionnels et spéciaux | 715 | 712 | 234 |
| Location | 50 | 20 | 24 |
| Achats de services de réparation et d'entretien | 64 | 8 | 5 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 181 | 242 | 65 |
| Toutes autres dépenses | 2 | 2 | - |
| | 1 599 | 1 805 | 581 |
| **Capital** | | | |
| Construction et acquisition de machines et de matériel | 12 | 547 | 182 |
| Paiements de transfert | - | - | 19 |
| Total des dépenses | 4 037 | 4 716 | 2 290 |

## 2. Dépenses en personnel

En 1985-1986, il est prévu que la Cour canadienne de l'impôt consacrera environ 60 % de ses ressources au personnel. Le tableau 7 illustre bien le traitement annuel moyen de son personnel par catégorie.

**Tableau 7 : Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Echelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| **Gestion** | 2 | 2 | 2 | | 46 197 |
| **Scientifique et professionnelle** | 2 | 3 | - | 19 782 - 88 120 | 41 761 |
| **Administration et service extérieur** | | | | | |
| Services administratifs | 9 | 16 | 8 | 13 912 - 57 987 | 33 864 |
| Gestion des finances | 3 | 3 | 3 | 13 853 - 57 980 | 34 414 |
| Autres | 1 | 2 | 1 | | |
| **Soutien administratif** | | | | | |
| Commis aux écritures et aux règlements | 22 | 17 | 14 | 12 932 - 31 743 | 20 933 |
| Secrétariat, sténographie et dactylographie | 20 | 17 | 15 | 12 636 - 31 946 | 22 272 |
| Autres | 1 | 2 | 4 | | |

**NOTA** : Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.



M-18

## B. Analyse des coûts

### Coût net du Programme

Tableau 8 : Coût net du Programme pour l'exercice 1985-1986 (en milliers de dollars)

| | Dépenses 1985-1986 | Plus autres coûts | Coût total 1985-1986 | Coût total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|
| Cour canadienne de l'impôt | 4 037 | 1 096 | **5 133** | 6 377 |

Les autres coûts comportent les services offerts gratuitement par d'autres ministères et organismes, c'est-à-dire, les locaux fournis par le ministère des Travaux publics Canada (1 050 000 $), les services fournis par le ministère des Approvisionnements et Services Canada (5 535 $) ainsi que par le Conseil du Trésor du Canada (40 320 $).

# Cour fédérale du Canada

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste auprès du:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1986-III-23 — au Canada: $3.00
ISBN 0-660-52933-5 — à l'étranger: $3.60

Prix sujet à changement sans préavis

Budget des dépenses 1985-1986

Partie III

Cour fédérale du Canada

2221

## Préface

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend deux sections. La section I présente un aperçu et une description du Programme, des données de base, les objectifs et les perspectives en matière de planification, ainsi que des données sur le rendement qui servent à justifier les ressources demandées. La section II fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires. Elle comprend également des extraits du Volume II des Comptes publics. Ceux-ci permettent d'évaluer le rendement du Programme sur le plan financier au cours de la dernière année.

Ce document permettra au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

## Table des matières

Extraits de la Partie II du Budget des dépenses 4

Extraits du volume II des Comptes publics 5

Section I
Aperçu du Programme

A. Projets pour 1985-1986
  1. Points saillants 6
  2. État financier récapitulatif 7
B. Rendement récent
  1. Points saillants 8
  2. Examen de rendement financier 9
C. Données de base
  1. Introduction 9
  2. Mandat légal 9
  3. Objectif du Programme 10
  4. Description du Programme 10
  5. Plan d'exécution du Programme 10
D. Perspective de planification
  1. Contexte 12
  2. Initiatives 13
  3. Mise à jour des initiatives déjà annonçées 13
  4. Efficacité du Programme 14
  5. Données sur le rendement et justification des ressources 16

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Analyse par article
  1. Dépenses par article 19
  2. Dépenses en personnel 20
  3. Dépenses en capital 21
B. Analyse des coûts 21



23

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $8,532,000 en 1985-1986 à l'appui du Programme de la Cour fédérale du Canada. En vertu de l'autorisation législative existante, un montant de $770,000 sera dépensé pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédit (en milliers de dollars) | | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | Cour fédérale du Canada | | |
| 25 | Dépenses du Programme | 8,532 | 7,228 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 770 | 632 |
| | Total du Programme | 9,302 | 7,860 |

### Crédit - Libellé et montants

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (Dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | Cour fédérale du Canada | |
| 25 | Cour fédérale du Canada - Dépenses du Programme | 8,532,000 |

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Programme par activité

| (En milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | Total | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | | |
| Administration de la Cour fédérale du Canada | 184 | 9,139 | 163 | 9,302 | 7,860 |
| | 184 | 9,139 | 163 | 9,302 | 7,860 |

## Extraits du Volume II des Comptes publics

### Utilisation des crédits pour 1983-1984

| | Budget principal | Total des crédits | Utilisation réelle |
|---|---|---|---|
| Budgétaire | $ | $ | $ |
| Crédit 30 La Cour fédérale du Canada - Dépenses du Programme | 5,811,000 | 6,519,310 | 6,166,133 |
| Statutaire - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 547,000 | 609,000 | 609,000 |
| Total du Programme | 6,358,000 | 7,128,310 | 6,775,133 |

## Section I
## Aperçu du Programme

### A. Projets pour 1985-1986

#### 1. Points saillants

Au cours de l'exercice financier 1985-1986, l'Administration de la Cour fédérale entend concentrer son attention sur les questions suivantes, en plus de maintenir les services de la Cour:

- La conception et l'approbation d'un nouvel édifice pour la Cour fédérale du Canada. Cela entraînera en 1985-1986 la nécessité d'obtenir des renseignements détaillés sur la charge de travail prévue et ses variations, de même que sur la structure et la taille de l'organisation. A cette fin, plusieurs personnes devront étudier la question et compiler les données dont auront besoin les conseillers techniques du ministère des Travaux publics (page 13).

- L'augmentation du nombre des juges permet à la Cour de traiter plus de dossiers. Cinq années-personnes de plus seront affectées à la charge de travail supplémentaire prévue attribuable à l'augmentation des affaires en matière d'impôt sur le revenu, d'immigration et de contrôle judiciaire (page 16).

- Mise en place d'une unité de traduction permettant aux juges de recourir sur place aux services de traduction et à la Cour de satisfaire aux exigences de l'article 5 de la Loi sur les langues officielles qui prévoit simultanément l'émission de jugements et des motifs y afférents dans les deux langues officielles.

- Mise en place, à l'intention de la presse et du grand public, d'un service de renseignements relativement à toutes les affaires soumises à la Cour. La prestation de ces services nécessitera une année-personne.

## 2. État financier récapitulatif

Tableau 1: État financier récapitulatif (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence |
|---|---|---|---|
| Administration de la Cour fédérale du Canada | 9 302 | 8 855 | 447 |
| Années-personnes autorisées | 184 | 171 | 13 |

Les prévisions pour 1984-1985 sont 1 million de $ ou 13% plus élevées que prévues au Budget des dépenses de 1984-1985 (Cf. les extraits de la Partie II du Budget des dépenses à la page 4). Cette augmentation prévue au Budget supplémentaire provient principalement des retards dans l'obtention de l'hébergement projeté en 1983-1984 et des besoins supplémentaires en hébergement qu'ont nécessité les modifications apportées à la Loi sur les juges.

**Ventilation des modifications:** L'augmentation de 447 000 $ ou de 5% des besoins financiers pour 1985-1986 par rapport aux prévisions de 1984-1985 est principalement due aux facteurs de compensation suivants:

| | (000 $) |
|---|---|
| • aux coûts salariaux additionnels correspondant aux 13 nouvelles années-personnes et aux coûts salariaux permanents des années-personnes comprises dans le Budget des dépenses supplémentaires de 1984-1985 | 480 |
| • à l'accroissement des coûts des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 125 |
| • à l'accroissement des coûts salariaux et de fonctionnement | 566 |
| • diminution des besoins en immobilisations | (724) |

Le traitement des juges de la Cour fédérale du Canada, de même que leurs frais de déplacement et leurs prestations de régime de pension de retraite sont versés par l'intermédiaire du Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale.

B. Rendement récent

1. Points saillants

Voici les points saillants de 1983-1984 et de 1984-1985:

- Les répercussions des nouvelles lois sur la charge de travail de la Cour ont été examinées et évaluées et les ressources affectées à ce projet ont été incluses dans le budget général.

- L'impression de la version révisée, refondue et annotée des Règles de la Cour fédérale a été reportée à plus tard (page 13). Un rapport a été soumis aux membres du Comité de rédaction des Règles pour demander des instructions avant de procéder à l'impression définitive. Ce projet sera réalisé à même les crédits de 25 000 $ prévus à cette fin.

- Ouverture de nouveaux bureaux à Winnipeg, en 1983-1984, et à Calgary, en 1984-1985, au coût de 126 620 $ et de deux années-personnes dans chaque cas. Des négociations sont en cours en vue de l'ouverture d'un bureau semblable à Québec.

- La modification apportée à la Loi sur les juges en 1983-1984 a fait augmenter de six le nombre des juges et avec le remplacement de deux juges qui ont choisi le statut de juges surnuméraires, il a fallu aménager des locaux en conséquence. En raison de cette situation et de l'encombrement de l'édifice de la Cour suprême, il a été décidé de transporter la Division de première instance dans d'autres locaux. Des frais de premier établissement de 627 000 $ ont été engagés en 1984-1985 à l'égard de l'ameublement, des installations fixes et du matériel.

- Dans le but d'uniformiser la qualité des services à l'échelle du Canada, un programme de formation interne a été mis sur pied en vue de relever le niveau des compétences des fonctionnaires chargés d'assister les juges et les plaideurs et de leur donner les connaissances spéciales que cela exige.

- Les systèmes de sécurité de la Cour ont été améliorés en conformité avec les recommandations formulées par la G.R.C. (page 13).

## 2. Examen du rendement financier

Tableau 2: Rendement financier de 1983-1984
(en milliers de dollars)

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Administration de la Cour fédérale du Canada | 6 775 | 6 358 | 417 |
| Années-personnes autorisées | 150 | 146 | 4 |

Les chiffres réels pour 1983-1984 comprennent le montant de 6 358 000 $ prévu au Budget des dépenses principal, les 708 000 $ du Budget des dépenses supplémentaires et les quatre années-personnes, de même que l'augmentation de 62 000 $ autorisée au titre des régimes d'avantages sociaux des employés.

Le Budget des dépenses supplémentaires couvrait le coût de l'établissement des bureaux de Calgary, de Québec et de Winnipeg. Cependant, en raison de l'impossibilité de trouver des locaux appropriés à temps, l'ouverture des bureaux de Calgary et de Québec a été retardée et les fonds affectés à cette fin ont été annulés.

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Programme fournit des services administratifs à la Cour fédérale du Canada. Celle-ci a compétence pour entendre des questions dans un grand nombre de domaines, notamment le droit maritime, l'impôt sur le revenu, la propriété intellectuelle, les réclamations contre la Couronne ou faites par celle-ci et les appels formés en vertu de la Loi sur la citoyenneté. Elle a également compétence pour statuer sur les appels formés contre les décisions de la Division de première instance, et pour examiner les décisions d'offices, de commissions et de tribunaux fédéraux. Elle est une cour supérieur d'archives ayant compétence tant en matière civile qu'en matière criminelle.

### 2. Mandat légal

La Cour fédérale du Canada a été instaurée, en vertu de la Loi constitutionnelle de 1867, par la Loi sur la Cour fédérale, S.R.C. 1970, c. 10 (2e Suppl.).

L'article 201 de la Loi sur la défense nationale, qui crée le Tribunal d'appel des cours martiales du Canada, prévoit également que les fonctionnaires du greffe de la Cour fédérale du Canada sont d'office fonctionnaires du greffe du Tribunal d'appel des cours martiales du Canada. Sont juges du Tribunal d'appel des cours martiales du Canada et les juges de la Cour fédérale et les autres juges d'une cour supérieure provinciale qui sont nommés par décret. En outre, les juges de la Cour fédérale du Canada agissent à titre de juges-arbitres en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage, et d'évaluateurs sous le régime de la Loi sur les maladies et la protection des animaux et de la Loi sur l'indemnisation pour dommages causés par les pesticides.

## 3. Objectif du Programme

L'objectif de la Cour fédérale du Canada est de fournir une cour de justice, d'équité et d'amirauté afin d'assurer une meilleure administration des lois du Canada.

## 4. Description du Programme

L'Administration de la Cour fédérale du Canada fournit des services de soutien administratif aux juges et aux plaideurs qui comparaissent devant la Cour. Ces services de soutien consistent notamment à fournir des installations, à fixer les dates des auditions, à tenir à jour les comptes de fiducie pour l'argent consigné par des plaideurs conformément aux ordonnances de la Cour, aux règles de la Cour ou aux lois. Ils consistent également à conseiller les plaideurs sur les procédures à suivre lorsqu'ils saisissent la Cour d'une question.

## 5. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Le Programme n'a qu'une seule activité: l'Administration de la Cour fédérale du Canada.

**Organisation:** La Cour fédérale du Canada est organisée conformément à la Loi sur la Cour fédérale et à ses Règles. La Cour se compose du juge en chef, du juge en chef adjoint et de 22 juges; tous sont nommés par le gouverneur en conseil. Elle comprend deux divisions, la Division de première instance et la Division d'appel. L'administrateur de la Cour fédérale est responsable devant le juge en chef du fonctionnement du greffe et de toutes les questions administratives concernant le fonctionnement de la Cour. L'administrateur est le sous-chef du personnel de la Cour fédérale du Canada. Il est assisté par des administrateurs de district, nommés par le gouvernement fédéral, à Halifax, Montréal, Québec, Toronto, Winnipeg, Calgary et Vancouver, et par des employés des provinces et des territoires en d'autres endroits. L'aptitude à effectuer les travaux purement judiciaires de la Cour se trouve augmentée du fait que, pour aider les juges à temps plein et les juges qui choisissent le statut de juges

surnuméraires, on peut inviter des juges à la retraite nommés par le gouvernement fédéral à assumer les fonctions de juges suppléants de la Cour. On peut, au même titre, obtenir les services de juges nommés par le gouvernment fédéral qui sont encore en fonction, mais seulement avec le consentement du juge en chef ou du procureur général concerné. Le Programme fournit des services de soutien à la Cour fédérale par l'entremise des unités suivantes:

**Greffe:** Il y a un greffe pour tout le Canada. Le personnel du greffe fournit des services de soutien administratif aux juges et aux plaideurs pour préparer les audiences de la Cour. Cette fonction nécessite l'intervention de 162 années-personnes.

**Bureaux du greffe:** Tous les services précédents sont fournis au bureau principal d'Ottawa et aux bureaux de district, qui sont répartis en 16 endroits dans tout le Canada. Huit des bureaux de district sont dirigés par un personnel nommé par le gouvernement fédéral, et les huit autres par des employés contractuels des provinces et des territoires. Là où le greffe n'a pas de bureau, ont peut avoir accès à la Cour en écrivant ou en téléphonant à un des bureaux du greffe.

**Services administratifs:** Le bureau principal du greffe fournit à tous les bureaux du greffe des services administratifs et financiers ainsi que des services de personnel.

Le tableau 3 indique la répartition des ressources par organisation pour l'exercice financier 1985-1986.

**Tableau 3: Ressources par organisation (en milliers de dollars)**

Administrateur de la Cour fédérale du Canada

| | Bureau principal d'Ottawa | Bureaux de district | Services administratifs | Total |
|---|---|---|---|---|
| Administration de la Cour fédérale du Canada | 6 757 | 1 800 | 745 | 9 302 |
| Années-personnes autorisées | 121 | 41 | 22 | 184 |

## D. Perspective de Planification

### 1. Contexte

Plusieurs facteurs-clés déterminent la nature du Programme.

**Législation:** L'introduction de nouvelles lois influe directement sur le nombre et la complexité des causes entendues par la Cour fédérale du Canada. On s'attend à ce que les nouvelles lois, comme la Loi sur le service canadien du renseignement de sécurité et les modifications proposées entraînent une augmentation de la charge de travail.

A titre d'exemple, il y a eu augmentation des demandes en justice introduites en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés et de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

**Décisions de la Cour:** Les décisions rendues à la suite de pourvois devant la Cour suprême du Canada ou devant la Cour fédérale du Canada et portant sur la compétence de la Cour fédérale peuvent influer le Programme. C'est ainsi qu'une décision récente de la Cour suprême, qui a jugé que les actions en remboursement de prêts faits sous le régime de la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies relevaient de la compétence de la Cour fédérale, a entraîné une augmentation du nombre des audiences de la Cour.

**Conditions économiques et sociales:** Divers facteurs économiques et sociaux influent sur le Programme. Par exemple, les conditions économiques récentes ont entraîné une augmentation des litiges en matière d'immigration et d'impôt sur le revenu. Le greffe continuera en 1985 à ressentir les effets de l'augmentation prévue des affaires d'immigration.

Le nombre des plaideurs qui comparaissent pour leur propre compte, y compris les détenus des institutions fédérales, s'est accru. La charge de travail du greffe s'en trouve augmentée d'autant, étant donné qu'il est nécessaire de fournir des explications détaillées sur les procédures tout au long du déroulement de l'instance. La participation de détenus aux procès exige un resserrement des mesures de sécurité.

La prise de conscience croissante des droits linguistiques prévus par la loi, notamment ceux découlant de la Charte des droits et libertés, a conduit à une augmentation des demandes d'interprétation et de traduction simultanée aux audiences de la Cour, et le Programme doit fournir tous ces services.

## 2. Initiatives

Des locaux supplémentaires ont été aménagés à deux endroits situés à l'extérieur de l'édifice de la Cour suprême, en raison de l'encommbrement de ce dernier. Une troisième annexe devra être aménagée avant 1985. La Cour fédérale a besoin de regrouper tous ses services dans un seul édifice centralisé. Le Conseil du Trésor est présentement saisi d'une demande d'octroi de deniers présentée par le ministère des Travaux publics en vue de compléter les documents détaillés relatifs à la conception du nouvel édifice et aux contrats qui s'y rapportent et de compléter des devis et les évaluations finales des coûts. Il faudra donc obtenir des renseignements détaillés sur la charge de travail prévue et ses variations, de même que sur la structure et la taille de l'organisation.

## 3. Mise à jour des initiatives déjà annonçées

Au cours des dernières années, l'Administration de la Cour a lancé les projets suivants:

- La Cour a instauré des mesures de sécurité supplémentaires pour protéger les documents qui lui sont confiés et pour assurer la sécurité de ses locaux. Les coûts entraînés pour ces mesures ont été assumés à même les crédits de 60 000 $ prévus à cette fin pour l'année.

- Des locaux supplémentaires ont été aménagés à Ottawa, Winnipeg et Calgary et des négociations sont en cours en vue de l'ouverture d'un bureau semblable à Québec (page 8).

- La publication de la version révisée des Règles de la Cour fédérale a été retardée. Elle sera terminée en 1984-1985 (page 8).

- L'installation d'un système de documentation et d'indexation automatique doté de terminaux dans les bureaux régionaux a débuté. Ce projet sera complété en 1984-1985 au coût de 45 000 $.

- La première étape du projet consistant à faire relier les recueils de jurisprudence contenus dans 1 100 boîtes est en cours. Ce projet doit s'étendre sur une période de trois ans. On s'attend à pouvoir réaliser ce projet à même les crédits de 50 000 $ affectés à cette fin pour l'année.

## 4. Efficacité du Programme

Dans la poursuite des objectifs fixés, l'efficacité du Programme se mesure à sa capacité de permettre aux demandeurs et aux défendeurs de faire entreprendre leur cause à un endroit qui leur convient et dans un délai raisonnable, et de fournir aux plaideurs l'aide et les conseils nécessaires pour soumettre leur cause à la Cour.

**Accès:** Les bureaux locaux, en 16 endroits dans tout le Canada et d'autres bureaux appropriés fournissent aux plaideurs la possibilité de faire entendre leur cause à un endroit qui leur convient. Les activités des bureaux locaux sont illustrées dans le tableau 4 qui indique le nombre d'actions intentées au bureau principal d'Ottawa et aux bureaux locaux entre 1979 et 1984. Au cours des cinq années à l'égard desquelles les chiffres réels sont données, 18 326 actions sur un total de 43 909 soit 42%, ont été introduites aux bureaux locaux.

**Tableau 4: Lieux d'introduction des actions de 1979 à 1984**

| | 1979 | 1980 | 1981 | 1982 | 1983 | Prévu 1984 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bureau principal | 4 580 | 4 437 | 4 675 | 5 599 | 6 292 | 5 004 |
| Bureaux de district | 2 555 | 2 789 | 2 868 | 5 547 | 4 567 | 3 996 |
| Total des actions | 7 135 | 7 226 | 7 543 | 11 146 | 10 859 | 9 000 |
| Pourcentage des actions introduites dans les bureaux locaux | 36 | 39 | 38 | 50 | 42 | 44 |

**Rapidité du déroulement de l'instance:** Le temps qui s'écoule entre le jour où une action est intentée et celui où la question est tranchée dépend de plusieurs facteurs qui s'échappent au contrôle du greffe. Par exemple, les plaideurs ont besoin de temps pour préparer leurs plaidoires ou exposés, et il en est particulièrement ainsi pour les affaires complexes. Le greffe de la Cour, pour sa part, aide à trouver des locaux pour l'audition des requêtes, pour les instructions et les appels, en divers endroits et selon le nombre de jours d'audience disponibles. Dans certains cas, l'affaire peut être d'une complexité telle qu'elle entraîne de nombreuses procédures interlocutoires entre l'introduction de l'action et le jugement final. La Cour a la responsabilité de s'assurer que les demandes d'examen des décisions rendues par les commissions et tribunaux, en vertu de l'article 28, sont

traités de manière expéditive. Elles comprennent notamment les affaires d'immigration, de conflits de travail, et celles concernant les employés de la Fonction publique.

**Service au public:** Le greffe, par l'entremise de son bureau principal à Ottawa et de ses bureaux de district, donne aux plaideurs des conseils et de l'aide relativement aux pratiques et aux procédures de la Cour. Le greffe s'efforce d'éliminer le plus possible toute démarche formelle non nécessaire qui pourrait créer des retards ou des dépenses. Les parties sont encouragées à s'adresser au greffe par lettre et par téléphone, lorsque cela est possible, pour réduire ou éliminer les comparutions d'avocats ou de parties devant la Cour concernant des questions au sujet desquelles leur présence n'est pas indispensable. De même, les documents peuvent être déposés à la Cour en les envoyant au greffe par la poste. Bien qu'il faille insister sur le fait que les plaideurs peuvent choisir de comparaître en cour, la Cour rend beaucoup de jugements et d'ordonnances sans la comparutions en personne d'avocats. Les audiences de la Cour sont publiques; des séances à huit clos sont tenues seulement dans des cas exceptionnels. Le tableau 5 ci-dessous résume le nombre de comparutions des dernières années.

**Tableau 5: Nombre de comparutions**

| | 1980 | 1981 | 1982 | 1983 | Prévu 1984 |
|---|---|---|---|---|---|
| Comparution par avocat | 3 127 | 3 645 | 4 223 | 4 775 | 6 587 |
| Compuration sans avocat | 1 819 | 1 561 | 1 463 | 1 961 | 2 060 |
| Total | 4 946 | 5 206 | 5 686 | 6 736 | 8 647 |
| Pourcentage des comparutions sans avocat | 37 | 30 | 26 | 29 | 24 |



35

## 5. Données sur le rendement et justification des ressources

**Le greffe de la Cour:** Le greffe de la Cour sert d'intermédiaire entre les juges et les plaideurs et, à cette fin, fournit de l'aide en vue de favoriser l'application efficace des règles de droit et la bonne marche des instances. Cette fonction consiste à répondre aux demandes de renseignements des plaideurs sur les causes et à leur donner de l'aide et des conseils quant aux pratiques et aux procédures à suivre pour soumettre leur cause à la Cour. Elle consiste également à fournir des locaux et le personnel lorsque la Cour siège.

Le greffe de la Cour s'est donné comme objectif de continuer à administrer les services requis par la Cour, les plaideurs et le grand public, tout en faisant face à l'augmentation de la charge de travail et aux nouvelles exigences formulées à l'égard des ressources. A cet égard, il a fallu se charger du nombre grandissant d'instances qui n'ont pas encore été entendues par la Cour.

En 1985-1986, 162 personnes, sur un total de 184 personnes employées par le Programme, seront directement affectées à la prestation de ces services soit au bureau principal du greffe à Ottawa soit aux bureaux de district. Le tableau 6 indique le nombre d'affaires tranchées en appel et en première instance, et le nombre d'employés du greffe pour les années 1979 à 1984 inclusivement.

Tableau 6: Affaires dont s'est occupé le greffe et nombre d'employés, de 1979 à 1984 inclusivement

| | 1979 | 1980 | 1981 | 1982 | 1983 | Prévu 1984 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Affaires introduites | 7 135 | 7 226 | 7 543 | 11 146 | 10 859 | 9 000 |
| Affaires entendues | 4 980 | 4 946 | 5 206 | 5 686 | 6 736 | 8 647 |
| Total des affaires | 12 115 | 12 172 | 12 749 | 16 832 | 17 595 | 17 647 |
| Personnel du greffe | 128 | 123 | 130 | 130 | 134 | 153 |

Un autre facteur qui détermine la charge de travail du personnel du greffe est le nombre de jours où siège la Cour. Le tableau 7 indique que le nombre de jours d'audience est passé de 699 en 1976 à 1 057 en 1983 (une augmentation de 51,2%).

Tableau 7: **Nombre de jours d'audience, de 1976 à 1983 inclusivement**

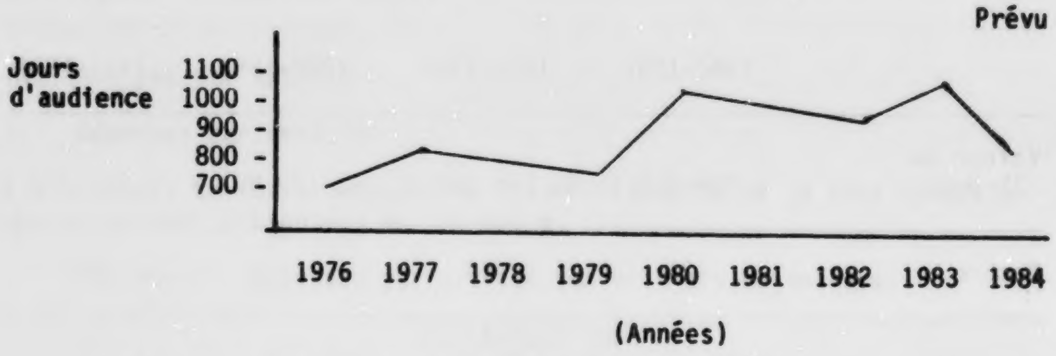


Grâce aux progrès réalisés sur le plan de l'efficacité, le greffe a réussi à faire face à cette augmentation de 51,2% tout en limitant à 5% l'augmentation de son effectif en 1983. Le personnel du greffe sera toutefois augmenté de 14% en 1984-1985 et de 1% en 1985-1986, en raison du fait que le nombre de juges est passé de 16 à 22 en 1982-1983, que quatre nouveaux bureaux ont été ouverts et que la charge de travail s'est par conséquent alourdie.

**Les services de sténographie:** L'accroissement de la charge de travail des juges, l'augmentation des audiences et la complexité des litiges à trancher ont fait augmenter la demande de sténographes judiciaires et de transcriptions. Étant donné qu'après avoir entendu la preuve et les débats, le juge est souvent obligé de suspendre l'examen d'une cause pour une période prolongée à cause de sa charge de travail, il doit se fier à la transcription du sténographe judiciaire pour se rappeler de l'essence des témoignages ou des débats. En outre, l'article 505 des Règles et ordonnances générales de la Cour fédérale du Canada dispose que la transcription de la preuve recueillie à l'audition doit être jointe au rapport de l'arbitre. Un montant de 100 000 $ a été affecté à ces services.

**Services administratifs:** En plus de s'occuper des services financiers, administratifs et de personnel habituels, l'administration joue un rôle tout à fait particulier: elle tient à jour des comptes de fiducie pour le compte des plaideurs devant la Cour. Ces comptes enregistrent les sommes consignées à la Cour fédérale du Canada en vertu d'une ordonnance de la Cour, des Règles de la Cour ou de la loi; les sommes consignées sont détenues en fiducie en attendant leur versement conformément à un jugement de la Cour. Les sommes déposées dans des comptes de fiducie sont indiquées au tableau 8 ci-dessous.

**Tableau 8: Sommes déposées dans des comptes de fiducie, de 1980 à 1983 inclusivement**

| | 1980-1981 | 1981-1982 | 1982-1983 | 1983-1984 |
|---|---|---|---|---|
| Valeur au 31 mars | 6 989 512 $ | 10 165 860 $ | 11 179 901 $ | 3 902 323 $ |
| Nombre | 421 | 464 | 532 | 576 |

L'augmentation du nombre de comptes de fiducie est proportionnelle à l'augmentation de la charge de travail du greffe. On s'attend à ce que cette tendance se poursuive.

## Section II
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Les dépenses de fonctionnement de l'Administration de la Cour fédérale du Canada sont présentées au tableau 9.

**Tableau 9: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Personnel** | | | |
| Traitement et salaires | 5 609 | 4 810 | 3 947 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 770 | 645 | 609 |
| | 6 379 | 5 455 | 4 556 |
| **Biens et services** | | | |
| Transports et communications | 710 | 695 | 604 |
| Services professionnels et spéciaux | 1 118 | 800 | 639 |
| Location | 232 | 140 | 108 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 111 | 114 | 56 |
| Services publics, fournitures et approvisionnement | 564 | 737 | 585 |
| Autres dépenses | 25 | 27 | 12 |
| | 2 760 | 2 513 | 2 004 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 9 139 | 7 968 | 6 560 |
| Capital | 163 | 887 | 215 |
| Total des dépenses | 9 302 | 8 855 | 6 775 |

## 2. Dépenses en personnel

L'Administration de la Cour fédérale est un organisme à forte utilisation de main-d'oeuvre avec des coûts en personnel (y compris les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés) représentant plus de 70% des coûts de fonctionnement totaux.

Tableau 10: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle de traitement actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| Direction, scientifique et professionnelle | 4 | 3 | 2 | 19 782-96 300 | 44 431 |
| Administration et service extérieur | 73 | 65 | 59 | 12 766-63 870 | 37 597 |
| Technique | | | | | |
| Soutien des sciences sociales | 7 | 3 | - | 12 635-57 764 | 35 310 |
| Soutien administratif | | | | | |
| Commis | 51 | 48 | 45 | 12 932-31 743 | 21 372 |
| Secrétariat | 37 | 35 | 30 | 12 636-31 946 | 25 562 |
| Exploitation | | | | | |
| Services généraux | 12 | 13 | 10 | 13 253-39 988 | 21 036 |

**Nota:** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux caluculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

3. Dépenses en capital

Tableau 11: Répartition du budget d'immobilisations (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Système de documentation et d'indexation | | 45 | |
| Machines de traitement de texte | | 62 | |
| Ameublement | 113 | 710 | 159 |
| Voiture | 12 | | |
| Autre matériel | 38 | 70 | 56 |
| Total | 163 | 887 | 215 |

B. Analyse des coûts

Tableau 12: Coût net du Programme pour l'exercice 1985-1986 (en milliers de dollars)

| | Dépenses de fonctionnement 1985-1986 | Plus autres coûts | Total des coûts | Moins recettes | Coûts net 1985-1986 | Coûts net 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Programme d'Administration de la Cour fédérale du Canada | 9 302 | 4 216 | 13 518 | 195 | 13 323 | 11 786 |

Les rajustements faits aux dépenses budgétaires votées pour obtenir le coût net comprennent le coût des services fournis gratuitement par le ministère des Travaux publics (4 079 000 $), par le ministère des Approvisionnements et Services (13 000 $) et par le Conseil du Trésor (124 000 $). Les recettes soustraites du total des coûts représentent les droits de dépôt payés par les demandeurs relativement aux procédures engagées devant la Cour, et le produit de la vente des motifs de jugement.

# Cour suprême du Canada

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste auprès du:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1986-III-25 au Canada: $3.00
ISBN 0-660-52935-1 à l'étranger: $3.60

Prix sujet à changement sans préavis

7345

**Budget des dépenses 1985-1986**

**Partie III**

**Cour suprême du Canada**

47

## Préface

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend trois sections. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé de ses plans et de son rendement actuel. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et les autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses afin d'assurer une continuité avec les autres documents budgétaires. Elle comprend également des extraits du Volume II des Comptes publics. Ceux-ci permettent d'évaluer le rendement du Programme sur le plan financier au cours de la dernière année.

Ce document a pour objet de permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section; le tableau des besoins financiers présenté à la section I comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

## Table des matières

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 4

**Extraits du volume II des Comptes publics** 6

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Plans de 1985-1986
  1. Points saillants 7
  2. État financier récapitulatif par activité 7
B. Rendement récent
  1. Points saillants 8
  2. Examen du rendement financier 8
C. Données de base
  1. Introduction 9
  2. Mandat légal 9
  3. Objectif du Programme 9
  4. Plan d'exécution du Programme 10
D. Perspective de planification
  1. Contexte 11
  2. Initiatives 11
  3. État d'avancement des initiatives déjà annoncées 12
  4. Efficacité du Programme 12

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Administration 14
B. Traitements, indemnités et pensions des juges; et pensions aux conjoints et aux enfants des juges 18

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
  1. Dépenses par article 19
  2. Dépenses en personnel 20
  3. Paiements de transfert 20
B. Analyse des coûts 21



49

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $4,143,000 en 1985-1986 à l'apppui de la Cour suprême du Canada. En vertu de l'autorisation législative existante des montants supplémentaires estimés à $1,654,000 seront dépensés pour les traitements, les indemnités et les pensions des juges et pour les pensions des conjoints et des enfants des juges et à $297,000 pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés.

### Besoins financiers par autorisation

| | Crédits (en milliers de dollars) | **Budget principal 1985-1986** | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Cour suprême du Canada** | | |
| 40 | Dépenses du Programme | 4,143 | 3,956 |
| (S) | Traitements, indemnités et pensions des juges; et pensions aux conjoints et enfants des juges | 1,654 | 1,520 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 297 | 249 |
| | **Total du Programme** | 6,094 | 5,725 |

### Crédits - Libellé et montants

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | **Budget principal 1985-1986** |
|---|---|---|
| 40 | **Cour suprême du Canada -** Cour suprême du Canada - Dépenses du Programme | 4,143,000 |

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

## Programme par activités

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | Total | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | | | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | Paiements de transfert | | |
| Traitements, indemnités et pensions des juges; et pensions aux conjoints et enfants des juges | ..... | 1,063 | ..... | 591 | 1,654 | 1,520 |
| Administration | 69 | 4,313 | 127 | ..... | 4,440 | 4,205 |
| | 69 | 5,376 | 127 | 591 | 6,094 | 5,725 |



51

**Extraits du volume II**
**des Comptes publics**

**Utilisation des crédits en 1983-1984**

| | Budget principal | Total des crédits | Utilisation réelle |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| **Crédit 40** - Cour suprême du Canada<br>Dépenses du Programme | 3,560,000 | 3,560,000 | 3,551,150 |
| **Statutaire** - Traitements, indemnités et pensions des juges; et pensions aux conjoints et enfants des juges | 1,417,000 | 1,446,989 | 1,446,989 |
| **Statutaire** - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 246,000 | 274,000 | 274,000 |
| Total du Programme | 5,223,000 | 5,280,989 | 5,272,139 |

## Section I
## Aperçu du Programme

### A. Plans pour 1985-1986

#### 1. Points saillants

En 1985-1986, les points saillants du Programme de la Cour suprême seront:

- maintien des services de la Cour à l'aide d'un budget de 6 094 000 $ et 69 années-personnes; (voir le tableau 1) et

- pour la première fois, les Canadiens auront accès à la Cour grâce à l'utilisation d'un nouveau système de télévision en circuit-fermé installé en 1984-1985. Les requêtes en autorisation d'appeler peuvent maintenant être entendues au moyen d'appareils vidéo dans des villes et des localités à l'extérieur d'Ottawa; (voir page 8).

#### 2. État financier récapitulatif par activité

**Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu* 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Administration | 4 440 | 4 205 | 235 | 14 |
| Traitements, indemnités et pensions des juges; et pensions aux conjoints et enfants des juges | 1 654 | 1 520 | 134 | 18 |
| | 6 094 | 5 725 | 369 | |
| Années-personnes autorisées | 69 | 68 | 1 | |

* Il n'y a pas de différence avec le Budget des dépenses principal de 1984-1985 (Extraits de la Partie II du Budget des dépenses, page 4).

**Explication de la différence:** Les besoins financiers de 1985-1986 sont 6,4 % ou 369 000 $ plus élevés que les dépenses prévues pour 1984-1985. Cette augmentation est principalement attribuable à ce qui suit:

| | (en milliers de dollars) |
|---|---|
| • augmentation des salaires et des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 253 |
| • augmentation nette, en vertu d'une autorisation législative, au chapitre du traitement des juges, des coûts de fonctionnement qui leur sont attribués et des pensions versées aux juges et aux conjoints des juges | 134 |

## B. Rendement récent

### 1. Points saillants

- Le nombre des requêtes en autorisation d'appeler a enregistré une forte hausse en 1983-1984. La Cour a entendu 553 requêtes, ce qui représente une augmentation de 31 % par rapport à 1982-1983.

- La salle d'audience principale de la Cour a été rénovée et dotée d'appareils vidéo. L'installation d'équipment moderne donnera à la Cour un champ d'action plus vaste et lui permettra de rejoindre plus facilement tous les Canadiens. On estime à 500 000 $ le coût de mise en place du système en 1984-1985.

### 2. Examen du rendement financier

**Tableau 2: Examen du rendement financier de 1983-1984**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Administration | 3 825 | 3 806 | 19 |
| Traitements, indemnités et pensions des juges; et pensions aux conjoints et enfants des juges | 1 447 | 1 417 | 30 |
| | 5 272 | 5 223 | 49 |

* Il n'y a pas eu d'écart appréciable. L'augmentation enregistrée par rapport au Budget principal a été absorbée par des augmentations des autorisations législatives.

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le système judiciaire canadien est un système hiérarchique. Dans les provinces, il y a plusieurs niveaux de juridictions: les cours provinciales, les cours de comté ou de district, la Cour supérieure (appelée parfois la Cour suprême de la province, ou, au Québec, la Cour supérieure, ou au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et au Nouveau-Brunswick, la Cour du Banc de la Reine) et enfin la Cour d'appel provinciale, le plus haut tribunal de la province.

Les appels entendus par la Cour suprême découlent des décisions des différentes cours d'appel. Les appels peuvent provenir de la Cour fédérale du Canada (Division d'appel) ou des cours d'appel provinciales. Les causes qui donnent lieu à des appels provenant de cours d'appel provinciales ont normalement déjà été entendues par une cour de comté ou de district ou par un autre tribunal provincial.

La Cour suprême du Canada est le plus haut tribunal du système judiciaire canadien. C'est la juridiction d'appel finale pour toutes les causes, le dernier tribunal auquel peuvent s'adresser les parties à un procès ou les gouvernements du Canada. La Cour suprême étant un tribunal général d'appel tant en matière civile que criminelle, sa compétence comprend à la fois le droit civil de la province de Québec et la common law des neuf autres provinces.

Dans la plupart des cas, c'est la Cour suprême elle-même ou une cour d'appel qui accorde la permission d'appeler.

Dans certains cas bien précis, la Cour suprême doit aussi entendre les questions qui lui sont déférées par le gouvernement du Canada. Il s'agit par exemple des questions importantes de droit ou de fait intéressant l'interprétation de la Loi constitutionnelle, 1982, l'interprétation des lois fédérales ou provinciales et les pouvoirs du Parlement.

### 2. Mandat légal

Même si la Cour suprême du Canada n'est pas expressément mentionnée dans la Loi constitutionnelle de 1867, le pouvoir de créer un tel tribunal de dernière instance investi d'une vaste juridiction nationale a été conféré au Parlement du Canada par l'article 101 de cette Loi qui lui permet de pourvoir à "l'institution, au maintien et à l'organisation d'une cour générale d'appel pour le Canada".

C'est la Loi sur la Cour suprême qui régit le fonctionnement de la Cour.

### 3. Objectif du Programme

L'objectif de la Cour suprême du Canada est de fournir une cour générale d'appel pour le Canada.

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Le Programme de la Cour suprême du Canada comprend deux activités:

- l'administration;
- le versement des traitements, des indemnités et des pensions des juges, et des pensions aux veuves et enfants des juges.

Ces activités sont décrites dans la section II du plan. Il y a lieu de noter que toutes les ressources en années-personnes du Programme s'appliquent à l'administration.

**Organisation:** La Cour est située à Ottawa et se compose du juge en chef et de huit juges puînés qui sont tous nommés par le gouverneur en conseil, pour entendre des appels et des requêtes en autorisation d'appeler.

Le registraire est aussi nommé par le gouverneur en conseil. Il est responsable de l'administration de la Cour et fait rapport au ministre de la Justice. Il exerce la juridiction d'un juge en chambre conformément aux ordonnances ou règles générales établies en vertu de la Loi sur la Cour suprême et il accomplit les autres devoirs et assume les autres responsabilités que peut lui assigner le juge en chef. Il est assisté d'un registraire adjoint, lequel est aussi nommé par le gouverneur en conseil et peut exercer tous les pouvoirs et remplir toutes les fonctions du registraire lorque ce dernier est absent ou incapable d'agir.

Le registraire a aussi sous son autorité directe le bibliothécaire en chef, le registraire adjoint (greffe), un arrêtiste en chef, un agent de services financiers et un agent du personnel et de services administratifs. Le personnel de soutien des juges comprend les secrétaires et les huissiers du juge en chef et des juges puînés.

La répartition des ressources relatives à ces fonctions est illustrée au tableau 3.

**Tableau 3: Ressources par organisation et activité (en milliers de dollars)**

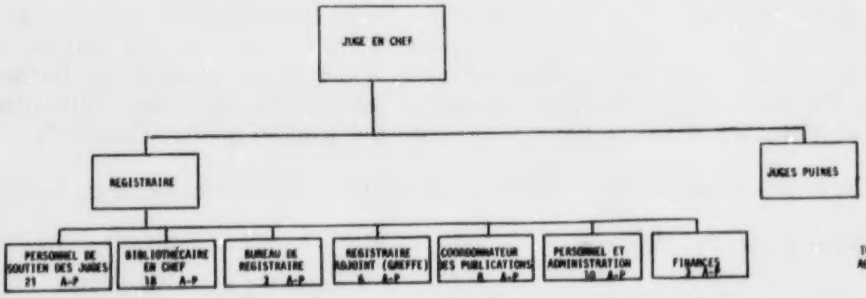


| | Personnel de soutien des juges | Bibliothécaire en chef | Bureau de registraire | Registraire adjoint (greffe) | Coordonnateur des publications | Personnel et administration | Finances | Juges puînés | Total des activités |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Administration 69 A-P | 692 | 1 224 | 714 | 200 | 615 | 904 | 91 | | 4 440 |
| Traitement des juges | - | - | - | - | - | - | - | 1 654 | 1 654 |
| Total | 692 | 1 224 | 714 | 200 | 615 | 904 | 91 | 1 654 | 6 094 |

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Ce sont les dispositions de la Loi sur la Cour suprême et de la Loi sur les juges qui déterminent l'orientation et la nature de l'administration de la Cour suprême. Toute modification à l'une ou l'autre de ces lois pourrait donc avoir des répercussions importantes sur le Programme.

Les litiges dont la Cour est saisie se fondent sur des lois adoptées par le Parlement et les législatures provinciales et, par conséquent, certains éléments précis ou spéciaux du droit sont susceptibles d'influer sur le Programme. À titre d'exemple, soulignons que 30 % de l'augmentation du nombre des appels entendus en 1983-1984 est attribuable à la Charte des droits et libertés.

Le recours à une technologie nouvelle est sans nul doute un facteur qui influencera le Programme dans un avenir prochain. Nous assisterons à la disparition des barrières géographiques puisque la Cour pourra entendre des requêtes en autorisation d'appeler et même des pourvois en provenance de régions éloignées grâce à des appareils vidéo.

Des facteurs comme la situation économique ou sociale peuvent également avoir des répercussions importantes sur le Programme puisqu'ils augmentent les préoccupations du public. Par conséquent, ce dernier peut avoir besoin de solliciter davantage l'intervention des tribunaux.

L'environnement dans lequel oeuvre la Cour est à la fois particulier et unique. Les attentes du public, de la communauté juridique et des gouvernements face à la Cour sont très importantes puisque celle-ci est la cour de dernier ressort au Canada. Malgré ces pressions, la Cour se doit d'agir dans un cadre strictement délimité.

### 2. Initiatives

Une initiative associée aux opérations de la bibliothèque (voir page 16) est à poursuivre en 1985-86 comme suit:

- examiner et évaluer les services de la bibliothèque afin de déterminer l'efficacité et l'efficience de ses activités. Le Bureau des services de vérification sera chargé de cette tâche dont le devis estimatif est de 26 000 $.

### 3. État d'avancement des initiatives déjà annoncées

- La complexité des affaires dont la Cour est saisie a augmenté ses besoins en termes de recherches juridiques. Aussi, la Cour a-t-elle dû avoir recours, en 1983-1984, aux services de trois nouveaux clercs employés à contrat au coût de 63 000 $ pour répondre de manière adéquate aux besoins de recherche suscités par la charge de travail actuelle.

- Le transfert du compte de cautionnement pour frais d'appel de la Banque de Montréal au Fonds du revenu consolidé se terminera au cours de 1984-1985. Le gouvernement pourra maintenant bénéficier de l'emploi de ce fonds.

- Le niveau de ressources techniques et administratives visant à permettre à la Cour de publier dans les meilleurs délais les motifs de jugement de la Cour dans un format bilingue a été amélioré. Le coût des publications pour 1984-1985 est estimé à 334 000 $.

- Le bibliothèque continuera la planification et la préparation de la mise en place d'un système informatisé de recherche documentaire. Le peu de ressources disponibles pour ce projet a nécessité une prolongation du délai prévu pour réaliser ce projet.

- Le ministère des Travaux publics a entrepris des études pour résoudre les problèmes d'espace et d'environnement liés à la sécurité de la collection de la bibliothèque. Le projet est à l'étape de la conception. Cette activité n'entraîne pour la Cour aucun coût en 1985-1986.

### 4. Efficacité du Programme

La qualité de services administratifs que le Programme permet de fournir aux requérants et, par la suite, aux appelants et aux intimés contribue à l'efficacité générale de la Cour. Même si elle ne constitue pas l'unique critère de cette efficacité, la rapidité avec laquelle le greffe donne suite aux démarches entreprises par les requérants, les appelants et les intimés en est un indicateur important. Le fonctionnement de la Cour est organisé de telle façon que lorsqu'une partie produit les documents requis, la date de l'étape suivante du déroulement du pourvoi est immédiatement fixée.

Les requêtes en autorisation d'appeler doivent être entendues par une formation de trois juges qui peut rejeter la requête, la prendre en délibéré ou accorder l'autorisation d'appeler. Le dépôt de telles requêtes influe donc directement sur le fonctionnement de la Cour.

La Cour tient trois sessions durant l'année. La première commence le quatrième mardi de janvier et se termine juste avant Pâques; la deuxième commence le quatrième mardi d'avril et se poursuit jusqu'à la fin de juin et la dernière commence le premier mardi d'octobre et prend fin un peu avant Noël.

Toutes les requêtes en autorisation d'appeler pour lesquelles un avis a été déposé au greffe avant une journée d'audience déjà fixée lorsque la Cour est en session sont entendues à la prochaine journée d'audience des requêtes à moins que l'appelant ne demande que l'audience ait lieu plus tard. Pendant les sessions, la Cour entend les requêtes en autorisation d'appeler deux fois par mois. S'il est impossible d'entendre toutes ces requêtes pendant les jours prévus à cet effet, des journées d'audience supplémentaires sont prévues avant la fin de la session. Ainsi toutes les requêtes en autorisation d'appeler sont entendues avant la fin de la session.

La fixation d'une date d'audition d'un appel dépend beaucoup du temps que prennent l'appelant et le défendeur à produire les documents nécessaires.

Le registraire adjoint (greffe) s'efforce, après avoir consulté le juge en chef, de donner satisfaction aux appelants qui demandent une date précise d'audition.

La bibliothèque de la Cour suprême possède une quantité considérable d'ouvrages auxquels les parties et leurs avocats ont accès pour préparer et présenter leurs appels.

**Section II**
**Analyse par activité**

## A. Administration

### Objectif

Gérer les divers services de la Cour suprême efficacement et économiquement, en conformité des dispositions de la Loi sur la Cour suprême et de la Loi sur les juges.

### État récapitulatif des ressources

L'activité "Administration" représente 72,9 % du budget de la Cour suprême pour l'année 1985-1986 et 100 % des années-personnes.

**Tableau 4: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Dépenses de fonctionnement de l'administration | 4 440 | 69 | 4 205 | 68 | 3 825 | 68 |

**Rendement financier antérieur:** Les besoins financiers réels pour 1983-1984 n'ont dépassé que de 0,5 % ou 19 000 $ les besoins prévus. Pour plus de renseignements, voir le tableau 2 à la page 8.

### Description

L'activité comprend les quatres fonctions suivantes:

**Préparation des jugements pour publication et publication:** Sont comprises dans cette fonction toutes les tâches nécessaires à la publication du Recueil des arrêts de la Cour suprême qui contient la version finale des arrêts rendus par la Cour. Les recueils, publiés dans les deux langues officielles, sont reliés et constituent un répertoire permanent des appels. Un personnel doté d'une formation juridique prépare les sommaires qui reçoivent l'approbation de la Cour, vérifie et uniformise le texte de chaque arrêt. L'imprimerie du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, assure l'impression et la distribution du recueil, mais la correction d'épreuve est faite à la Cour. Le recueil d'une année civile comporte deux volumes de six cahiers chacun.

**Bibliothèque:** La bibliothèque possède une vaste collection de plus de 200 000 volumes qui portent tant sur les systèmes de "common law" que sur les systèmes de droit civil, notamment des documents du Commonwealth et des publications de droit civil européen. Ces livres constituent l'une des collections de documentation juridique les plus importantes au Canada.

La bibliothèque doit principalement aider dans leurs recherches la Cour et les avocats qui y comparaissent. Elle est également accessible aux membres de la communauté juridique et au grand public pour la consultation de documents qu'on ne trouve pas ailleurs.

**Greffe:** Cette fonction comprend la réception, la vérification et le traitement de toutes les requêtes en autorisation d'appeler et autres requêtes soumises à la cour ou aux juges en chambre et des appels eux-mêmes. Le personnel du greffe complète aussi la documentation une fois que les jugements ont été rendus et fournit conseils et assistance aux parties relativement aux règles de procédures de la Cour.

**Personnel, finances et administration:** Cette fonction couvre tous les aspects de l'administration du personnel et des finances. Elle s'étend aussi à la gestion du matériel, la gestion des archives et aux services de communication nécessaires au bon fonctionnement de la Cour.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Il est difficile de prévoir avec précision le volume de travail de la Cour parce que celui-ci dépend beaucoup des facteurs extérieurs qui ne dépendent pas du Programme. En conséquence, le volume de travail que doit fournir l'activité "Administration" pour assurer le fonctionnement efficace de la Cour est également difficile à prédire. Lors de la planification de l'activité "Administration" on doit s'assurer que l'on dispose d'un niveau minimum de ressources pour répondre aux besoins futurs. Ces services répondent à une demande aléatoire et ne dépendent pas nécessairement directement du nombre de requêtes en autorisation d'appeler ou d'appels effectivement entendus.

**Préparation des jugements pour publication et publication:** La Cour diffuse les motifs de ses jugements sous deux formes. La première diffusion est préparée pour la date où le jugement est rendu; elle est constituée des motifs bilingues accompagnés du sommaire bilingue. Le recueil officiel bilingue constitue la seconde diffusion; il paraît à une date ultérieure. Avant la publication du recueil, les textes font l'objet d'une vérification et révision approfondies afin d'assurer que leur teneur et les références citées sont exactes. L'exactitude est primordiale parce que ce recueil est officiel et sert de référence aux juges qui siègent et aux avocats qui préparent des causes qui seront entendues dans toutes les cours du pays.



61

**Tableau 5: Recueils de la Cour suprême - Coût de publication**

| | 1983-1984 | 1982-1983 | 1981-1982 |
|---|---|---|---|
| Nombre de pages publiées | 1 940 | 1 562 | 1 519 |
| Coût total (y compris les salaires) | 493 239$ | 412 896$ | 330 828$ |
| Coût moyen | 254,24$ | 264,33$ | 217,80$ |
| Années - personnes | 7,5 | 6,4 | 5,5 |

Un bulletin dans lequel sont répertoriées les procédures portées devant la Cour suprême est aussi publié régulièrement. Pendant que la Cour est en session, le bulletin paraît sur une base hebdomadaire et donne des renseignements sur les requêtes présentées devant un juge et sur la nature des causes qui font l'objet des requêtes en autorisation d'appeler et des pourvois. Il contient aussi des résumés de causes, un ordre du jour de la semaine et une liste des modifications apportées au rôle de la Cour de même qu'un index cumulatif des pourvois et des requêtes en autorisation d'appeler. Environ 35 de ces bulletins sont publiés annuellement, chacun comptant une cinquantaine de pages.

**Bibliothèque:** Le bibliothèque fournit divers services à la Cour suprême, aux avocats qui plaident, à la communauté juridique, aux autres bibliothèques et au grand public. En conséquence, la bibliothèque doit tenir à jour une collection complète et permettre l'accès à tous les ouvrages de jurisprudence de common law et de droit civil. Le personnel fournit donc trois sortes de services, savoir des services techniques, des services de référence et des services de recherche. Le service de recherche, qui consiste à rédiger des mémoires de recherche, n'est offert qu'aux juges de la Cour suprême. La charge de travail et le nombre d'années-personnes requises pour les services techniques et de référence sont illustrées au tableau 6.

**Tableau 6: Services techniques et services de référence**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Services techniques | | | |
| Acquisitions | | | |
| Ouvrages | 8 000 | 7 000 | 7 000* |
| Microformes | 8 000 | 8 000 | 7 617 |
| Nombre de titres catalogués | 5 800 | 2 500 | 2 223 |
| Nombre de volumes reliés ou réparés | 4 600 | 4 600 | 4 506 |
| Services de référence | | | |
| Prêts | | | |
| Prêts internes | 3 500 | 3 500 | 3 349 |
| Prêts entre bibliothèques | 1 500 | 1 500 | 1 315 |
| Consultation sur place | 50 000 | 50 000 | 49 694 |
| Demandes de renseignements | 15 000 | 15 000 | 12 988 |
| Années-personnes requises | 18 | 17 | 17 |

* Il s'agit d'une estimation des acquisitions réelles de 1983-1984.

Comme le mentionnait le budget en 1984-1985, la bibliothèque organise l'informatisation de certains de ses services. La première étape du projet doit commencer en 1985-1986. Le coût prévu pour 1985-1986 s'élève à 137 000 $. Cette mesure, ainsi que l'initiative décrite à la page 11 (pour un coût total de 26 000 $ en 1985-1986) visent à améliorer les services de la bibliothèque en 1985-1986 et dans les années à venir, plus particulièrement en ce qui concerne le niveau et la qualité des services.

**Greffe:** La charge de travail du greffe est surtout reliée au nombre de requêtes en autorisation d'appeler et aux pourvois qui sont formés. Aussi, tout changement des facteurs qui influent sur le nombre des requêtes aura des répercussions sur les charges de travail du greffe, du personnel de soutien juridique et du personnel administratif.

**Tableau 7: Coût direct du traitement des requêtes en autorisation d'appeler et des pourvois**

| | 1983-1984 | 1982-1983 | 1981-1982 |
|---|---|---|---|
| Nombre de nouveaux dossiers | 986 | 586 | 400 |
| Nombre de requêtes en autorisation d'appeler | 553 | 419 | 409 |
| Nombre des avis de pourvoi | 153 | 128 | 102 |
| Coût direct du traitment* | 186 000$ | 154 381$ | 145 909$ |
| Années - personnes | 6,5 | 6,0 | 5,7 |

* Salaires du personnel du greffe, du personnel de soutien et du clerc.



63

**B. Traitements, indemnités et pensions des juges; et pensions aux conjoints et enfants des juges**

**Objectif**

Verser aux juges leur traitement, leurs indemnités et leur pension en conformité avec la Loi sur les juges; verser des prestations aux conjoints et à certaines personnes à charge de juges décédés pendant qu'ils occupaient leur poste et verser une pension aux conjoints et aux enfants des juges.

**État récapitulatif des ressources**

Les dépenses imputables à cette activité sont de 1 654 000 $ et représentent 27,1 % des dépenses du Programme de la Cour suprême pour 1985-1986.

**Tableau 8: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Traitements, indemnités et pensions des juges | 1 654 | 1 520 | 1 447 |

**Rendement financier antérieur**

Les besoins financiers réels pour 1983-1984 n'ont dépassé que de 2% ou de 30 000 $ les besoins prévus. Pour plus de renseignements, voir le tableau 2 à la page 8.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les dépenses relatives à cette activité pour 1985-1986 sont engagées, sauf en ce qui concerne les prestations versées aux conjoints ou à des personnes à charge de juges décédés pendant qu'ils occupaient leur poste, en vertu d'une autorisation législative et se répartissent comme suit:

| | $ |
|---|---|
| Traitements des juges | 997 000 |
| Indemnités | 66 000 |
| Pensions | 591 000 |
| Total | 1 654 000 |

Les besoins en personnel nécessaires pour accomplir les fonctions relatives à l'administration de cette activité et pour verser les sommes requises à neuf juges en fonction et à cinq juges à la retraite et à cing conjoints de juges sont inférieurs à une année-personne.

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

**Tableau 9: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 3 119 | 2 855 | 2 649 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 297 | 249 | 274 |
| | 3 416 | 3 104 | 2 923 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 214 | 216 | 225 |
| Information | 348 | 423 | 274 |
| Services professionnels et spéciaux | 659 | 612 | 540 |
| Location | 132 | 96 | 96 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 60 | 28 | 35 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 538 | 586 | 568 |
| Autres dépenses | 9 | 1 | 7 |
| | 1 960 | 1 962 | 1 745 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 5 376 | 5 066 | 4 668 |
| Capital | 127 | 143 | 113 |
| Paiements de transfert | 591 | 516 | 491 |
| Total des dépenses | 6 094 | 5 725 | 5 272 |

## 2. Dépenses en personnel

### Tableau 10: Années-personnes autorisées et provision pour le traitment

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| **Direction** | 2 | 2 | 2 | 50 350-96 300 | 69 165 |
| **Scientifique et professionnelle** | | | | | |
| Droit | 7 | 5 | 6 | 20 523-88 120 | 39 308 |
| Bibliothéconomie | 3 | 3 | 2 | 19 782-50 712 | 35 088 |
| **Administration et service extérieur** | | | | | |
| Service administratif | 6 | 5 | 6 | 13 912-57 987 | 35 375 |
| Autres | 2 | 2 | 2 | | |
| **Technique** | | | | | |
| Soutien des sciences sociales | 4 | 3 | 3 | 12 635-57 764 | 31 379 |
| **Soutien administratif** | | | | | |
| Commis | 18 | 19 | 19 | 12 932-31 743 | 22 672 |
| Secrétariat | 15 | 17 | 16 | 12 636-31 946 | 24 718 |
| **Exploitation** | | | | | |
| Services généraux | 11 | 11 | 11 | 13 253-39 988 | 23 072 |
| Autre | 1 | 1 | 1 | | |

Nota: Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professioneis au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## 3. Paiements de transfert

### Tableau 11: Pensions des juges et aux conjoints et enfants des juges (en milliers de dollars)

| | 1985-1986 | 1984-1985 | 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Pensions des juges et aux conjoints et enfants des juges | 591 | 516 | 491 |

## B. Analyse des coûts

**Tableau 12: Coût net du Programme par activité (en milliers de dollars)**

| | Dépenses de fonctionnement 1985-1986 | Plus autres coûts | **Coût total** | Total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|
| Administration | 4 440 | 2 031 | **6 471** | 7 896 |
| Traitements, indemnités et pensions des juges | 1 654 | - | **1 654** | 1 520 |
| | 6 094 | 2 031 | **8 125** | 9 416 |

Les coûts ajoutés aux dépenses de fonctionnement pour obtenir le coût total net pour l'exercice financier 1985-1986 comprennent le coût des locaux fournis gratuitement par le ministère des Travaux publics (1 979 000 $) et le coût des autres services fournis gratuitement par d'autres ministères (52 000 $).

# Défense nationale

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste auprès du:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

Nº de catalogue BT31-2/1986-III-57 au Canada: $9.00
ISBN 0-660-52964-5 à l'étranger: $10.80

Prix sujet à changement sans préavis

71

**Budget des dépenses 1985-1986**

**Partie III**

**Défense nationale**

73

**Préface**

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend trois sections qui donnent, progressivement, de plus en plus de détails sur les opérations du Programme des services de défense. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé des plans et de son rendement actuel. Étant donné que les indices de rendement utilisés au ministère de la Défense nationale pour mesurer l'efficacité du Programme sont classifiés, il est impossible de répondre aux exigences relatives à la divulgation des données sur le rendement et à la justification des ressources, à la section II du plan de dépenses du Programme. Toutefois, des renseignements plus généraux sur les activités prévues, les projets d'immobilisations, etc., ont été fournis. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires.

Ce document permettra au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section, et l'état financier récapitulatif présenté à la section I comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

Les usagers du présent document sont priés de noter ce qui suit:

a. Les dépenses engagées par le Ministère sont contrôlées au moyen d'une structure centralisée de comptes de gestion. Les dépenses sont affectées aux huit activités du Ministère dans le cadre d'un programme dont les coûts sont fixés à l'avance, tel qu'indiqué à la page 67 de la section III du plan. Ce processus d'affectation fournit les données financières qui figurent à la section II du plan, pour les huit activités; et

b. La répartition du pouvoir de dépenser et la responsabilité à l'égard des dépenses, qui reflètent la structure de gestion du Ministère, sont données à la section III.

## Table des matières

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 4

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Points saillants 6
B. État financier récapitulatif par activité 7
C. Données de base 8
   1. Introduction 8
   2. Mandat légal 9
   3. Objectif du Programme 9
   4. Plan d'exécution du Programme 10
D. Perspective de planification 14
   1. Contexte 14
   2. Initiatives 15
   3. Efficacité du Programme 17

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Forces maritimes 19
B. Forces terrestres au Canada 23
C. Forces aériennes au Canada 28
D. Forces canadiennes en Europe 34
E. Services de communication 37
F. Soutien du personnel 40
G. Appui matériel 43
H. Direction des politiques et services de gestion 47

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article 50
B. Analyse des coûts 62
C. Analyse des recettes 63
D. Détails sur les grands projets d'immobilisations 64
E. Relations entre la structure de gestion et la structure des activités du Programme 67
F. Les Forces de réserve 69
G. Programme national de recherche et de sauvetage 74
H. Planification d'urgence Canada 79
I. État de préparation et aptitude à soutenir le combat 81
J. Études militaires et stratégiques. 82



75

**Extraits de la Partie II**
**du Budget des dépenses**

**Autorisation d'affectation de crédits**

L'autorisation est demandée de dépenser la somme de $8,622,320,742 afin de financer le Programme des services de défense en 1985-1986. Les autres dépenses, évaluées à $745,402,209 pour les pensions et autres régimes d'avantages sociaux des membres des Forces canadiennes et les autres employés du Ministère, le traitement ainsi que l'allocation pour automobile du Ministre et les versements aux ayants droit de certains membres des Forces canadiennes seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

**Besoins financiers par autorisation**

| Crédits | (en milliers de dollars) | **Budget principal 1985-1986** | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Programme des services de défense** | | |
| 1 | Dépenses de fonctionnement | **5,946,536** | 5,612,950 |
| 5 | Dépenses en capital | **2,535,013** | 2,316,083 |
| 10 | Subventions et contributions | **140,772** | 142,168 |
| (S) | Ministre de la Défense nationale - Traitement et allocation pour automobile | **42** | 41 |
| (S) | Pensions et rentes versées à des civils | **21** | 19 |
| (S) | Pensions militaires | **608,782** | 559,455 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | **136,557** | 122,027 |
| | **Total du Programme** | **9,367,723** | 8,752,743 |

## Crédits - Libellé et montants

| No. du Crédit | Ministère de la Défense nationale | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| 1 | Services de défense - Dépenses de fonctionnement et autorisation de contracter sous réserve d'affectation par le Conseil du Trésor, des engagements totalisant 34,995,986,742 dollars aux fins des crédits 1er, 5 et 10 du Ministère, quelle que soit l'année au cours de laquelle tombera le paiement desdits engagements (et dont il est estimé qu'une tranche de 26,092,713,000 dollars deviendra payable dans les années à venir); autorisation d'effectuer des paiements, imputables à l'un ou l'autre desdits crédits, aux provinces ou aux municipalités à titre de contributions aux travaux de construction exécutés par ces organismes; autorisation, sous réserve des directives du Conseil du Trésor, de faire des dépenses ou des avances recouvrables aux termes de l'un quelconque desdits crédits, à l'égard du matériel fourni ou de services rendus au nom de particuliers, de sociétés, d'organismes extérieurs, d'autres ministères et organismes de l'État et d'autres administration, et autorisation, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, de dépenser les recettes perçues pendant l'année, aux fins de n'importe lequel desdits crédits.................... | 5,946,536,000 |
| 5 | Services de défense - Dépenses en capital......................................... | 2,535,013,000 |
| 10 | Services de défense - Subventions inscrites au Budget, contributions aux fins de la préparation d'urgence et contributions aux budgets militaires, au programme d'infrastructure commun et au système aéroporté de détection lointaine et de contrôle aérien de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord et, aux termes de l'article 3 de la Loi de 1950 sur les crédits de défense, transfert de matériel et d'équipement de défense, prestation de services et fourniture d'installations aux fins de la défense.......................................... | 140,771,742 |

## Programme par activités

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées civil | Budgétaire | | | | | Total | |
| | | Fonctionnement | Capital | Paiements de transfert | Total partiel | Moins: Recettes à valoir sur le crédit | | |
| Forces maritimes | 6,807 | 1,051,626 | 751,553 | ------- | 1,803,179 | [illegible]7,491 | 1,785,688 | 1,474,791 |
| Forces terrestres au Canada | 4,812 | 1,140,454 | 318,421 | ------- | 1,458,875 | 54,223 | 1,404,652 | 1,336,844 |
| Forces aériennes au Canada | 8,029 | 2,067,697 | 714,249 | ------- | 2,781,946 | 81,167 | 2,700,779 | 2,701,216 |
| Forces canadiennes en Europe | 4 | 465,260 | 432,903 | ------- | 898,163 | 15,177 | 882,986 | 846,367 |
| Services de communication | 1,321 | 271,589 | 81,658 | ------- | 353,247 | 36,192 | 317,055 | 257,615 |
| Soutien du personnel | 6,286 | 844,589 | 119,189 | 280,401 | 1,244,179 | 34,243 | 1,209,936 | 1,196,706 |
| Appui matériel | 5,898 | 533,589 | 72,107 | ------- | 605,696 | 2,285 | 603,411 | 544,458 |
| Direction des politiques et services de gestion | 2,430 | 317,686 | 44,933 | 140,772 | 503,391 | 40,175 | 463,216 | 394,746 |
| | 35,587 | 6,692,490 | 2,535,013 | 421,173 | 9,648,676 | 280,953 | 9,367,723 | 8,752,743 |



77

## Section I
## Aperçu du Programme

### A. Points saillants

Au cours de 1985-1986, on s'attend à ce que le Programme des services de défense atteigne les objectifs suivants:

- continuer à atteindre l'objectif de l'OTAN, soit une croissance réelle de 3 pour 100 des dépenses consacrées à la défense;
- porter la part du budget de la défense consacrée aux dépenses en capital à environ 27 pour 100 et la maintenir à ce niveau, grâce à d'importants projets d'immobilisations comme l'avion de chasse (CF-18) et les frégates canadiennes de patrouille. Des détails sur les projets d'immobilisations sont donnés aux pages 56 à 59 de la section III;
- accroître l'effectif militaire de quelque 693 années-personnes tout en diminuant l'effectif civil de 1121 années-personnes (voir page 54);
- maintenir les opérations et l'entretien à leur niveau actuel; et
- améliorer l'état de préparation des Forces canadiennes en affectant 43 millions de dollars à l'accroissement de la préparation des forces de combat et de leur aptitude à soutenir le combat.

## B. État financier récapitulatif par activité

Les besoins financiers du Programme des services de défense, pour l'année budgétaire et pour l'exercice financier en cours, sont présentés par activité au tableau 1.

**Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Forces maritimes | 1,803,179 | 1,529,573 | 273,606 | 19 |
| Forces terrestres au Canada | 1,458,875 | 1,382,171 | 76,704 | 23 |
| Forces aériennes au Canada | 2,781,946 | 2,784,356 | (2,410) | 28 |
| Forces canadiennes en Europe | 898,163 | 863,372 | 34,791 | 34 |
| Services de communication | 353,247 | 297,385 | 55,862 | 37 |
| Soutien du personnel | 1,244,179 | 1,145,807 | 98,372 | 40 |
| Appui matériel | 605,696 | 543,131 | 62,565 | 43 |
| Direction des politiques et services de gestion | 503,391 | 443,071 | 60,320 | 47 |
| Total | 9,648,676 | 8,988,866 | 659,810 | |
| Moins: recettes à valoir sur le crédit | 280,953 | 270,468 | 10,485 | |
| Besoins (montant net) | 9,367,723 | 8,718,398 | 649,325 | |
| Années-personnes autorisées | 118,327 | 118,756 | (429) | |

**Explication de la différence:** L'augmentation de 649,3 millions de dollars des besoins en 1985-1986 par rapport aux prévisions de 1984-1985 est due principalement aux facteurs suivants:

| | (en millions de dollars) |
|---|---|
| • augmentation générale des coûts; | 567,2 |
| • addition de 693 années-personnes militaires compensée par une réduction de 1122 années-personnes civiles. Des explications sur cette addition d'années-personnes militaires sont données à la page 15; la réduction d'années-personnes civiles est principalement due à la conclusion du Programme d'emploi pour les jeunes et à la décision de mettre fin au contrôle de certaines années-personnes affectées aux emplois de durée déterminée (voir page 54); | 17,3 |
| • fonds additionnels pour l'état de préparation et la capacité de soutenir le combat; et | 43,0 |
| • augmentation nette du financement des projets d'immobilisations. | 21,8 |



79

**Explication des prévisions pour 1984-1985:** Les dépenses prévues pour 1984-1985 (fondées sur les renseignements tel que fournis à la direction au 31 octobre 1984) sont inférieures de 34,3 millions de dollars, soit 0,4 pour 100, à celles qui figurent dans le Budget des dépenses principal de la même année et qui sont de 8 752,7 millions (Extraits de la Partie II du Budget des dépenses, page 4). Cet écart de 34,3 millions est en fait le résultat de la variation des éléments suivants:

| | (en millions de dollars) |
|---|---|
| • réduction du budget total afin de financer le Programme d'emploi du gouvernement fédéral; | (50,0) |
| • fonds à annuler pour compenser les dépenses exédentaires pendant l'AF 1983-1984; | (18,1) |
| • augmentation de la participation au Programme d'instruction et d'emploi pour les jeunes du gouvernement fédéral; | 18,5 |
| • augmentation de la participation au Programme d'emploi d'été pour les jeunes du gouvernement fédéral; et | 13,0 |
| • autres rajustements techniques. | 2,3 |

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Programme des services de défense rassemble les activités et les ressources qui permettent au ministère de la Défense nationale et aux Forces canadiennes de s'acquitter de leurs fonctions de défense. Les 82,740 militaires et les 35,587 employés civils affectés au Programme des services de défense fournissent les services opérationnels et de soutien nécessaires aux Forces canadiennes pour répondre aux engagements militaires du Canada envers l'OTAN, assurer la défense du Canada et contribuer à maintenir la stabilité sur la scène internationale. En plus des rôles qu'il joue dans le domaine de la défense, le ministère de la Défense nationale fournit, avec la collaboration de Transports Canada, des services de recherche et de sauvetage maritime et terrestre et de l'aide à d'autres ministères du gouvernement fédéral; ainsi, il aide le ministère des Pêches et Océans en lui fournissant des navires et des avions patrouilleurs à rayon d'action moyen pour les patrouilles de surveillance des pêches. Le Ministère fournit également de l'aide aux gouvernements provinciaux en cas d'urgence ou de catastrophe, par exemple une inondation, une incendie de forêt ou une urgence de nature médicale. Une société d'État, Construction de Défense Canada, est chargée d'adjuger les contrats des principaux projets de construction et d'entretien du Ministère. En 1984-1985, Construction de défense Canada a été séparée du Programme des services de défense. Cela a eu pour résultat d'enlever 275 années-personnes et 14,5 millions de dollars au Programme des services de défense.

## 2. Mandat légal

Le mandat légal du ministère de la Défense nationale est établi par la Loi sur la défense nationale, S.R., c. 184, art. 1. Aux termes de cette Loi, le Ministre a le contrôle et la direction des Forces canadiennes et de tout ce qui concerne la défense nationale.

## 3. Objectif du Programme

L'objectif du Programme des services de défense est d'assurer la sécurité du Canada et de contribuer au maintien de la paix dans le monde. Cet objectif recouvre un certain nombre de sous-objectifs précis.

**Sous-objectifs:**

- aider les autorités civiles à assurer la surveillance, à conserver le contrôle et à veiller à la sécurité du territoire canadien et des territoires qui ressortissent au Canada; aider les autorités civiles en cas d'urgence ou de catastrophe; fournir des services de recherche et de sauvetage et contribuer au développement du pays;
- affermir la sécurité du Canada de façon à le protéger contre toute menace militaire, en collaborant avec les États-Unis à la défense de l'Amérique du Nord;
- affermir la sécurité du Canada en collaborant aux mesures collectives de défense aux termes du Traité de l'Atlantique Nord;
- favoriser la stabilité internationale, en participant, de concert avec d'autres pays, aux activités de maintien de la paix et en fournissant une aide aux pays amis dans le domaine de la formation militaire;
- assurer le contrôle, la gestion et l'administration efficaces de toutes les activités du Ministère et des Forces armées canadiennes;
- fournir les services nécessaires à l'approvisionnement et au soutien technique du Ministère et des Forces armées canadiennes;
- assurer, à tous les niveaux, la formation des Forces armées canadiennes; et
- maintenir et développer, au Canada, les connaissances scientifiques et technologiques, de même que les capacités analytiques en matière de défense.

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Comme le montre le tableau 2, le Programme des services de défense comprend huit activités. Quatre de ces activités, soit les Forces maritimes, les Forces canadiennes en Europe, les Forces terrestres au Canada et les Forces aériennes au Canada, fournissent le potentiel de combat direct de la Défense nationale. Les quatre autres activités permettent d'assurer le commandement et la direction et d'assurer les fonctions essentielles dans le domaine des communications, de la logistique et du soutien du personnel. Pour une explication détaillée des relations entre la structure de gestion du Ministère et la structure des activités du Programme, consulter la section III, page 67.

**Tableau 2: Structure des activités**

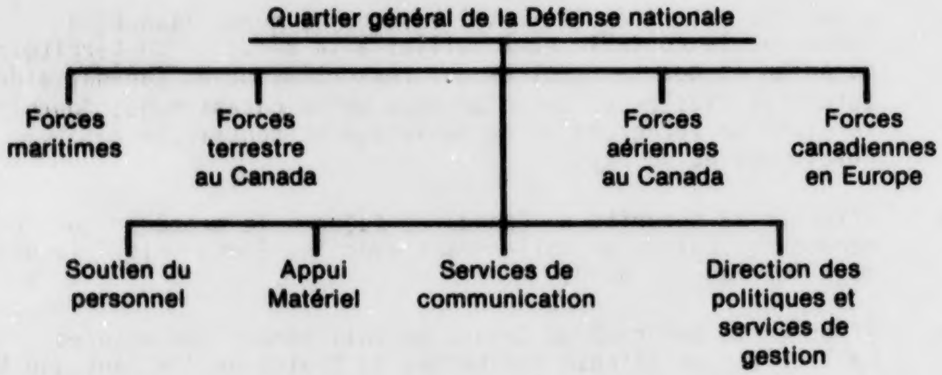


**Organisation:** Vers la fin des années 60, l'Armée de terre, la Marine et l'Aviation ont été fusionnées en une seule force "unifiée", sous le commandement du Chef de l'état-major de la Défense. Au début des années 70, l'élément civil du Ministère, dirigé par un Sous-ministre, et le quartier général militaire, dirigé par le Chef de l'état-major de la Défense, ont été intégrés en une seule entité désignée sous le nom de Quartier général de la Défense nationale, et dirigée conjointement par le Sous-ministre et le Chef de l'état-major de la Défense.

La Loi sur la défense nationale attribue au Ministre de la Défense nationale le contrôle et la direction des Forces canadiennes et de tout ce qui concerne la défense canadienne. Le Ministre est assisté dans cette tâche par deux conseillers principaux, soit le Sous-ministre et le Chef de l'état-major de la Défense.

Le Sous-ministre tire son autorité principalement de la Loi d'interprétation, de la Loi sur l'administration financière, et de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique. De ces trois lois, la Loi d'interprétation est la plus importante, car elle désigne le Sous-ministre comme l'alter ego du Ministre en ce qui touche l'exercice des responsabilités ministérielles globales de ce dernier. Les deux autres lois assignent au Sous-ministre des responsabilités spécifiques en ce qui touche l'administration financière du Ministère dans son ensemble, et l'administration du personnel civil du Ministère.

Le Sous-ministre est le principal conseiller civil du Ministre pour tout ce qui concerne les affaires ministérielles qui intéressent le gouvernement et les organismes gouvernementaux, en particulier le Bureau du Conseil privé, le Conseil du Trésor et la Commission de la Fonction publique. Il est chargé de veiller à ce que toutes les directives politiques émanant du gouvernement se répercutent dans l'administration du Ministère et dans les plans et les opérations militaires.

Le Chef de l'état-major de la Défense tire son autorité de la Loi sur la défense nationale, aux termes de laquelle il est chargé du contrôle et de l'administration des Forces canadiennes. La Loi exige spécifiquement que tous les ordres et toutes les instructions aux Forces canadiennes soient émis par lui ou par son entremise, et par conséquent, elle lui assigne la responsabilité des questions, en matière de finances et de personnel, qui touchent les militaires des Forces canadiennes.

Le Chef de l'état-major de la Défense est le principal conseiller militaire du Ministre, et il est chargé de la bonne marche des opérations militaires et de l'état de préparation des Forces canadiennes, en vue de mener à bien les tâches assignées au ministère de la Défense nationale par le gouvernement.

Au Quartier général de la Défense nationale (voir le tableau 3), le Sous-ministre et le Chef de l'état-major de la Défense sont secondés par le Vice-chef de l'état-major de la Défense, le Sous-chef de l'état-major de la Défense et quatre sous-ministres adjoints (chefs de groupe) chargés respectivement des politiques, du matériel, des finances et du personnel.

**Tableau 3: Organisation du Quartier général de la Défense nationale (QGDN)**

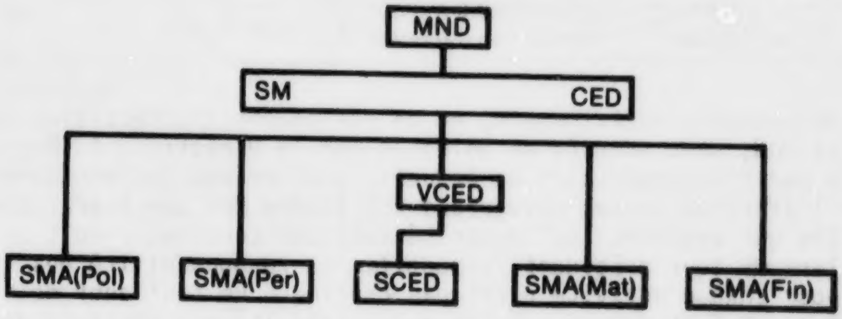

A l'extérieur du Quartier général de la Défense nationale, les Forces canadiennes sont groupées en cinq commandements (Commandement maritime; Force mobile; Commandement aérien; Forces canadiennes en Europe; et Commandement des communications), plus le Service de l'instruction des Forces canadiennes. Les commandants de commandement répondent de la bonne marche de leur commandement devant le Chef de l'état-major de la Défense; le Commandant du Service de l'Instruction des Forces canadiennes a la même responsabilité vis-à-vis du Sous-ministre adjoint (Personnel). Par ailleurs, les Forces canadiennes au Canada sont organisées selon six commandements géographiques pour assurer la liaison avec les autorités provinciales et territoriales, et leur fournir de l'aide. Trois des commandements fonctionnels, de même que le Service de l'Instruction des Forces canadiennes, assument une responsabilité géographique/régionale en plus de leur responsabilité fonctionnelle. De plus, les Forces maritimes du Pacifique, formation du Commandement maritime, assument une responsabilité géographique/régionale pour la Région du Pacifique.

**Tableau 4: Structure de commandement des Forces canadiennes**

Tous les pouvoirs décisionnels, en ce qui touche l'affectation des ressources au MDN, sont exercés et délégués par le Ministre. Au Ministère, la structure par l'intermédiaire de laquelle sont prises les décisions relatives à l'affectation des ressources est fondée sur une hiérarchie de quatre comités qui exercent leur autorité soit par consensus, soit en tant que conseillers de leur président respectif. La responsabilité des rendements pour chaque activité n'est pas confiée à un seul chef de commandement ou chef de groupe. Cette responsabilité est partagée par la haute direction du Quartier général de la Défense nationale et par les chefs de commandement, et elle est exercée par l'intermédiaire de la structure de comités. Le tableau 5 montre la relation entre l'organisation et les activités, en ce qui touche les ressources.

**Tableau 5: Ressources par organisation et activité pour 1985-1986 (en milliers de dollars) (Après soustraction des recettes)**

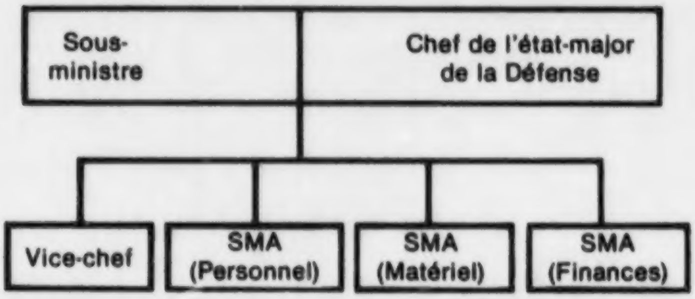


| Activité | Vice-chef | SMA (Personnel) | SMA (Matériel) | SMA (Finances) | Totaux |
|---|---|---|---|---|---|
| Forces maritimes | 256,905 | 551,121 | 995,153 | (17,491) | 1,785,688 |
| Forces terrestres au Canada | 318,610 | 702,985 | 437,280 | (54,223) | 1,404,652 |
| Forces aériennes au Canada | 530,755 | 998,437 | 1,252,754 | (81,167) | 2,700,779 |
| Forces canadiennes en Europe | 128,833 | 233,956 | 535,374 | (15,177) | 882,986 |
| Services de communication | 99,718 | 162,872 | 90,657 | (36,192) | 317,055 |
| Soutien du personnel | 199,411 | 916,372 | 128,396 | (34,243) | 1,209,936 |
| Appui matériel | 33,359 | 379,085 | 193,252 | (2,285) | 603,411 |
| Direction des politiques et services de gestion | 226,738 | 217,101 | 59,552 | (40,175) | 463,216 |
| Total | 1,794,329 | 4,161,929 | 3,692,418 | (280,953) | 9,367,723 |

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

La principale menace contre notre sécurité nationale demeurera celle d'une attaque nucléaire contre l'Amérique du Nord. Tant qu'il n'existera pas de véritable moyen de défense contre une telle attaque, c'est en nous efforçant de l'éviter que nous assurerons notre sécurité. Tant que des ententes sur le contrôle des armements et le désarmement n'auront pas été conclues nous permettant d'atteindre cet objectif, nous n'aurons d'autre choix que d'emprunter la voie de la dissuasion. A cette fin, nous participons de façon significative au maintien du potentiel militaire classique de l'Alliance de l'Atlantique Nord en Europe, où la menace d'une agression a été contrée avec succès depuis une génération, et à la protection des voies d'accès océaniques et de l'espace aérien au continent nord-américain.

Néanmoins, en dernière analyse, le Canada doit s'en remettre, pour la dissuasion, au potentiel de riposte des forces stratégiques des États-Unis. C'est pourquoi une grande partie de notre effort militaire consiste à aider les États-Unis à maintenir une capacité de riposte adéquate et crédible - l'essence de la dissuasion. Ainsi, nous contribuons notamment à l'alerte avancée en cas d'attaque, et nous aidons à réduire la vulnérabilité des éléments les moins bien protégés des forces de dissuasion stratégiques des États-Unis. Étant donné la situation du Canada et nos intérêts en matière de sécurité, il est logique que nous participions également aux opérations visant à contenir toute confrontation militaire dans les parties du monde et dans les situations où un conflit risquerait de dégénérer au point de précipiter une attaque nucléaire contre l'Amérique du Nord.

La situation stratégique internationale laisse prévoir un accroissement du potentiel militaire collectif de l'Alliance atlantique. L'accentuation du gouvernement consiste non pas à prendre de nouveaux engagements, mais plutôt à accroître note capacité de remplir ceux que nous avons. Le plan financier de l'année en cours affecte davantage de ressources réelles à la sécurité et à la défense. C'est pourquoi le ministère de la Défense nationale étudie quel serait l'équilibre le plus approprié et le plus productif entre les quatre exigences auxquelles nous devons répondre. Ces exigences sont les suivantes: premièrement, renflouer nos forces actuelles, en main-d'oeuvre et en matériel; deuxièmement, grâce à des programmes appropriés de renouvellement et de modernisation de notre équipement, assurer le maintien à long terme de notre potentiel militaire actuel; troisièmement, par des mesures comme la mise en place, dans le nord de la Norvège, du matériel lourd de notre force terrestre affectée au renforcement de cette région, améliorer notre capacité de dissuasion; et quatrièmement, augmenter la capacité de dissuasion de nos forces en prenant des mesures prudentes en vue d'accroître leur préparation au combat et leur aptitude à soutenir des opérations de combat, dans l'éventualité de l'éclatement d'un conflit.

## 2. Initiatives

Compte tenu des exigences précisées dans la section "Contexte", le Ministère a l'intention, en 1985-1986, de prendre les initiatives suivantes:

**Personnel:** En 1977, lorsqu'on s'est rendu compte que les Forces canadiennes ne pouvaient accomplir leurs missions avec un effectif autorisé de 78,033 années-personnes, le gouvernement a approuvé une augmentation graduelle de 4,707 années-personnes (à raison de 400 années-personnes par année), pour porter le total à 82,740 années-personnes. L'accroissement des dépenses en capital a entraîné une augmentation régulière de la demande de personnel spécialisé dans la planification et la gestion des projets d'immobilisations. Des années-personnes additionnelles ont été affectées à certains des principaux projets, mais cela n'a pas suffi à répondre aux besoins globaux du Ministère. Le reste des ressources en personnel requises ont dû être obtenues aux dépens d'autres activités du Ministère. On en est maintenant rendu au point où il est impossible de répondre à la demande de personnel pour les projets d'immobilisations sans obtenir de ressources supplémentaires. Par conséquent, le Ministère augmentera ses années-personnes militaires de 693 en 1985-1986, en puisant dans les 4,707 années-personnes autorisées par le Cabinet, plutôt que de se contenter des 400 années-personnes habituelles. L'augmentation de 400 années-personnes, plus les augmentations supplémentaires accordées depuis 1977 pour la gestion des projets, la formation linguistique, etc., ont porté le plafond pour 1985-1986 à 82,740 années-personnes militaires. Au fil des ans, le nombre d'années-personnes civiles autorisé a diminué lentement mais sûrement, passant de 37,872 en 1975-1976 à 35,587 en 1985-1986. Le tableau 6 montre l'évolution du nombre d'années-personnes militaires et civiles autorisé entre 1965 et 1985.

**Tableau 6: Années-personnes de 1965 à 1985**

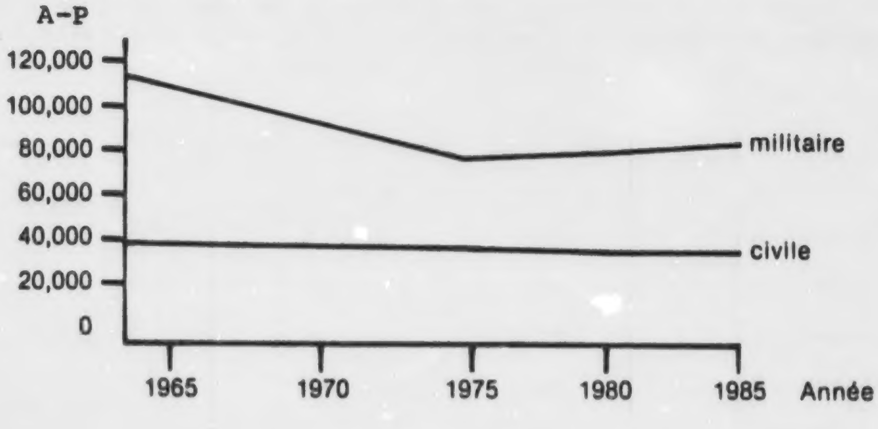




87

**Capital:** En 1974, on a décidé d'entreprendre un grand programme de renouvellement de l'équipement des Forces canadiennes et, à cette fin, on a pris des mesures pour assurer un accroissement significatif, en termes réels, des dépenses d'équipement. Comme le montre le tableau 7, la part du budget consacrée aux dépenses en capital est passée de 12,2 pour 100 en 1975-1976 à 27,1 pour 100, selon les estimations, en 1985-1986. Les détails sur les grands projets d'immobilisations que l'on prévoit mettre en oeuvre sont donnés à la section III, pages 56 à 59.

**Tableau 7: Programme d'immobilisations (en pourcentage du budget total du Programme des services de défense)**

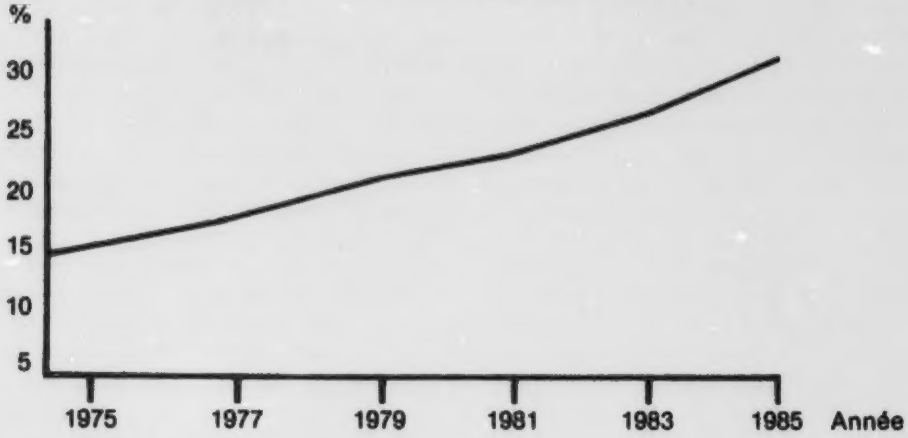


**État de préparation et aptitude à soutenir le combat:** Pour combler les lacunes à cet égard, une somme correspondant à 0,25 pour 100 du budget de la défense est affectée spécifiquement, depuis 1984-1985, à l'amélioration de l'état de préparation des Forces canadiennes et de leur aptitude à soutenir le combat dans l'éventualité d'un conflit. (Pour plus de détails, voir page 81).

### 3. Efficacité du Programme

L'élaboration et la mise en oeuvre de méthodes de mesure du rendement, au Ministère, a été entreprise dans le cadre d'un processus comportant deux étapes. Ce processus se veut progressif, l'accent étant mis tout d'abord sur la mesure de l'efficience, qui est complémentaire. Les indices mesurant l'efficacité du Programme sont applicables au niveau de l'activité, et pour les cinq commandements; ils sont exprimés en termes de préparation et d'efficacité au combat. Pour les autres activités, on a mis au point des indices exprimés en termes de préparation et d'efficacité en cas d'urgence nationale. Étant donné que ces indices sont classifiés, il est impossible de répondre aux exigences relatives à la divulgation des données sur le rendement et à la justification des ressources, dans le plan de dépenses du Programme. Toutefois, des renseignements plus généraux sur les activités prévues, les projets d'immobilisations, etc., ont été fournis. Au niveau du Programme, des renseignements sont fournis sur les efforts visant à mesurer le rendement du Canada dans le domaine de la défense, le rendement d'autres pays de l'OTAN, et celui d'autres fonctions gouvernementales.

**OTAN:** Les tableaux 8, 9 et 10 donnent une mesure approximative du rendement du Canada dans le domaine de la défense, par rapport à ses alliés de l'OTAN.

**Rendement des pays de l'OTAN, dans le domaine de la défense, pour 1984**

**Tableau 8: Dépenses consacrées à la défense, en % du PIB**

| | |
|---|---|
| Grèce | 7.1 |
| États-Unis | 6.9 |
| Royaume-Uni | 5.6 |
| Turquie | 4.9 |
| France | 4.2 |
| Portugal | 3.4 |
| Allemagne | 3.4 |
| Belgique | 3.4 |
| Pays-Bas | 3.3 |
| Norvège | 3.1 |
| Italie | 2.8 |
| Canada | 2.1 |
| Lxembourg | 1.3 |
| Danemark | Non disponible |

**Tableau 9: Dépenses consacrées à la défense, en % du budget national**

| | |
|---|---|
| États-Unis | 29.4 |
| Allemagne | 22.6 |
| Turquie | 21.4 |
| Grèce | 19.3 |
| France | 18.6 |
| Royaume-Uni | Non disponible |
| Norvège | 11.0 |
| Portugal | 10.2 |
| Canada | 10.2 |
| Pays-Bas | 9.3 |
| Belgique | 8.1 |
| Danemark | Non disponible |
| Italie | 5.1 |
| Luxembourg | 3.5 |

**Tableau 10: Effectif des Forces armées, en % de la population active**

| | |
|---|---|
| Grèce | 5.0 |
| Turquie | 4.3 |
| Belgique | 2.6 |
| France | 2.4 |
| Italie | 2.1 |
| Norvège | 2.0 |
| Portugal | 2.0 |
| États-Unis | 2.0 |
| Pays-Bas | 1.9 |
| Allemagne | 1.8 |
| Royaume-Uni | 1.2 |
| Danemark | 1.2 |
| Luxembourg | 0.8 |
| Canada | 0.7 |

**Canada:** Le tableau 11 donne la position relative de la défense parmi les enveloppes budgétaires du gouvernement.

**Tableau 11: Principales dépenses du gouvernement, par enveloppe**

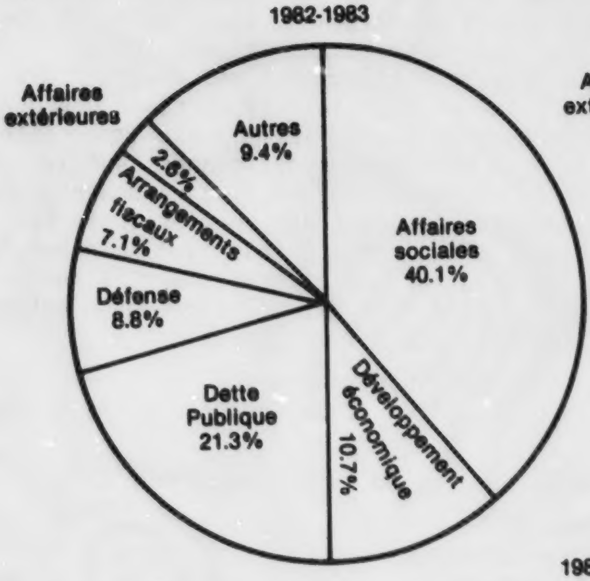


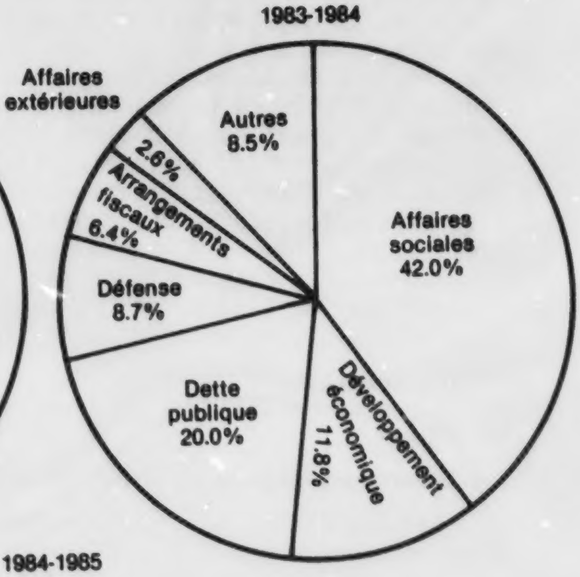


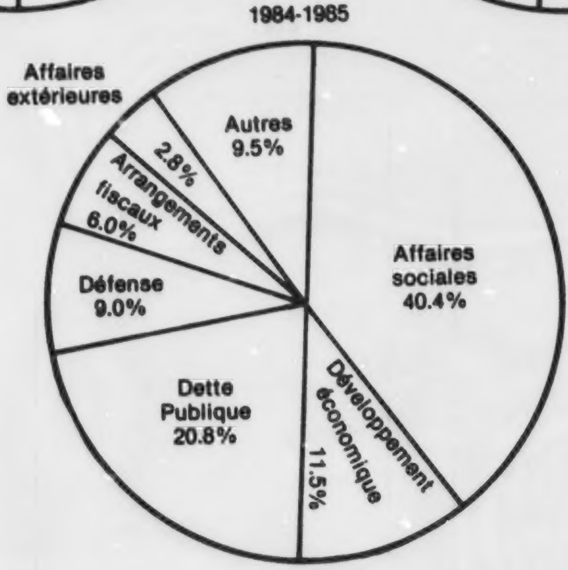

**Section II**
**Analyse par activité**

## A. Forces maritimes (Commandement maritime)

**Objectif**

Fournir des forces maritimes opérationnelles afin de remplir les responsabilités et missions du Canada en matière de défense, c'est-à-dire:

- surveiller et contrôler les eaux territoriales canadiennes, les régions océaniques adjacentes et de l'archipel arctique;
- défendre l'Amérique du Nord, en collaboration avec les États-Unis;
- contribuer aux mesures de défense collective de l'OTAN; et
- aider les autorités civiles en cas d'urgence ou de catastrophe.

**État récapitulatif des ressources**

L'activité "Forces maritimes" comptera pour environ 19,1 pour 100 des dépenses totales du Programme des services de défense, et pour 15,1 pour 100 du nombre total d'années-personnes.

**Tableau 12: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Dépenses de fonctionnement | | | | | | |
| Personnel | 596,022 | 17,871 | 569,899 | 17,905 | 549,062 | 18,067 |
| Opérations et entretien | 455,604 | | 415,253 | | 363,197 | |
| Besoins de fonctionnement | 1,051,626 | | 985,152 | | 912,259 | |
| Capital | 751,553 | | 544,421 | | 346,822 | |
| Total des besoins | 1,803,179 | | 1,529,573 | | 1,259,081 | |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit | 17,491 | | 17,712 | | 16,312 | |
| Besoins nets | 1,785,688 | 17,871 | 1,511,861 | 17,905 | 1,242,769 | 18,067 |

L'augmentation de 273,8 millions de dollars des besoins nets en 1985-1986, par rapport aux prévisions de 1984-1985, résulte de ce qui suit:

| | (en millions de dollars) |
|---|---|
| • augmentation générale des coûts; | 108,1 |
| • augmentation de 134 années-personnes militaires compensée par une réduction de 168 années-personnes civiles; et | 3,8 |
| • augmentation nette du financement des projects d'immobilisations, principalement associée au Programme de frégate canadienne de patrouille. | 161,9 |

**Description**

Les forces du Commandement maritime et les aéronefs du Commandement aérien placés sous le contrôle opérationnel du Commandement maritime ont été répartis entre sept bases, cinq stations et un détachement, situés surtout le long des côtes Est et Ouest.

Au nombre des bases et des unités, on trouve des arsenaux maritimes, des écoles, des installations d'approvisionnement, des aérodromes, des centres de communication et des unités de la Réserve. La force navale opérationnelle comprend 20 destroyers répartis entre quatre escadres, trois ravitailleurs, un navire auxiliaire de plongée et trois sous-marins. La force aéronavale opérationnelle comprend 18 avions patrouilleurs à grande autonomie Aurora répartis entre trois escadrons opérationnels et un escadron d'entraînement, 35 hélicoptères Sea King répartis entre deux escadrons opérationnels et un escadron d'entraînement, et un escadron d'avions de reconnaissance à moyenne portée Tracker. Six anciens dragueurs de mines sont utilisés pour l'entraînement des officiers subalternes. Une flotte auxiliaire composée de navires de recherche océanographique, de remorqueurs océaniques, de pétroliers côtiers et de remorqueurs de cibles assure le soutien de la flotte opérationnelle. Deux escadrons polyvalents et deux escadrons de transport appuient les escadrons aériens ainsi que la flotte.

Le Commandement maritime compte en outre six navires, y compris des navires de barrage et le navire-école Fort Steele, qui sont affectés aux unités de formation de la Réserve sur les côtes Est et Ouest, plus 18 navires secondaires affectés aux unités de la Réserve navale un peu partout au Canada. Il dispose également d'un escadron de Tracker de réserve basé sur la côte Est, plus trois destroyers de réserve qui n'ont pas d'équipage.

Le Commandant du Commandement maritime, dont le quartier général est situé à Halifax (Nouvelle-Écosse), commande toutes les forces de surface et sous-marines et assume le contrôle opérationnel des avions de patrouille maritime du Commandement aérien sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique. Le Commandant des Forces maritimes du Pacifique a son quartier général à Esquimalt (Colombie-Britannique) et exerce le commandement opérationnel des forces maritimes affectées à ce secteur.

**Aperçu des opérations**

Les activités du Commandement maritime en 1985-86 sont structurées de façon à répondre aux besoins opérationnels et aux exigences en matière de maintenance. Elles permettront de fournir une force navale opérationnelle capable de respecter ses engagements. Par ailleurs, le potentiel de cette force navale sera amélioré grâce à l'acquisition de nouveaux équipements.

**Entraînement et exercices:** Toute l'année durant, des unités de la côte Est et de la côte Ouest effectueront des patrouilles de surveillance et de maintien de la souveraineté canadienne dans les secteurs maritimes où le Canada a des intérêts à défendre. Pour respecter l'engagement du Canada de maintenir un destroyer dans la Force navale permanente de l'Atlantique de l'OTAN, des navires canadiens seront affectés à cette Force navale à divers moments tout au long de l'année. En ce qui concerne l'appui aux autres ministères fédéraux, le Commandement maritime fournira notamment au ministère des Pêches et Océans 65 jours-navires sur la côte Est, et 30 jours-navires sur la côte Ouest. Le maintien de l'image du Canada à l'étranger sera assuré par des visites portuaires dont le calendrier sera préparé en collaboration avec le ministère des Affaires extérieures. Pour appuyer le recrutement, les organisations de cadets et les programmes communautaires, des navires feront escale dans des ports canadiens de la côte Est et de la côte Ouest, conformément à un Programme de visites portuaires couvrant une période de cinq ans. Étant donné que 1985 marque le 75e anniversaire de la formation de la Marine canadienne, on prévoit augmenter le nombre de visites de ports canadiens afin de permettre au plus grand nombre possible de Canadiens de participer à la célébration de cet événement. De plus, des rassemblements navals sont prévus dans l'Atlantique et dans le Pacifique, pour permettre à des navires d'autres pays de célébrer cet anniversaire.

Afin de maintenir un niveau approprié de préparation au combat, des exercices seront effectués tout au long de l'année à l'échelon des unités, des formations et de la flotte. Les principaux exercices seront les suivants:

**Entraînement des unités:** Tout au long de l'année, les différents navires effectueront des exercices pour se tenir prêts au combat. De plus, trois destroyers de la côte Est et deux destroyers de la côte Ouest seront soumis à des essais une fois qu'ils auront été réparés.

**Entraînement des formations:** Pour que les différents navires d'une même formation puissent s'entraîner à fonctionner avec cohésion, on organisera une série d'exercices désignée sous le nom de SQUADEX. Chaque fois que ce sera possible, cet entraînement sera également effectué au cours des traversées et dans le cadre de grands exercices.

**Entraînement de la flotte:** Sur la côte Est, toutes les unités disponibles participeront à un important exercice de l'OTAN, OCEAN SAFARI 85, et à un exercice national désigné sous le nom de MARCOT 1/85. Sur la côte Ouest, la Deuxième Escadre participera à l'exercice bilatéral READIEX, avec la U.S. Navy, et à un exercice national de type MARCOT. La Quatrième Escadre se déploiera aux États-Unis, au Mexique et à Hawaii.

Des services de soutien de l'entraînement seront également fournis au Groupe aérien maritime et aux Écoles de la Flotte des Forces canadiennes, de la façon suivante:

**Groupe aérien maritime:** Les avions et les hélicoptères auront l'occasion de s'entraîner à la lutte anti-sous-marine tous les trimestres. (Voir aussi page 32)

**Écoles de la Flotte des Forces canadiennes:** Les unités de la côte Est appuieront, au besoin, les cours spécialisés qui servent à former les officiers de contrôle du combat, les directeurs des armes de surface, les officiers navigateurs et les contrôleurs aériens de lutte anti-sous-marine. Les unités de la côte Ouest appuieront les cours d'officier navigateur. Par ailleurs, la Quatrième Escadre continuera à former des officiers subalternes au rythme habituel.

**Projets d'immobilisations:** Les forces navales, et les forces aéronavales qui les appuient, sont principalement structurées pour défendre, de concert avec les États-Unis et les pays membres de l'OTAN, les voies d'accès océanique à l'Amérique du Nord ainsi que les voies de renforcement et de ravitaillement de l'Europe dans l'océan Atlantique. Elles ont également pour rôle de détecter, dans les zones maritimes confiées à la garde du Canada, les sous-marins porteurs de missiles balistiques ou de missiles de croisière qui menacent l'Amérique du Nord. Pour faire face à ces responsabilités primordiales, des améliorations majeures sont apportées au potentiel des forces maritimes grâce à un certain nombre de programmes d'acquisition de matériel, dont les suivants:

| | 1985-1986 (en millions de dollars) |
|---|---|
| • projet de la Frégate canadienne de patrouille (voir pages 57, 64); | 468,4 |
| • programme de prolongation de la vie des destroyers (voir pages 57, 65); | 17,0 |
| • sonar tactiques à réseaux remorqués (voir pages 57, 65); | 4,7 |
| • réseau informatisé de localisation (voir page 58); | 1,7 |
| • système intégré de commandement pour la marine (voir page 58); et | 1,2 |
| • modernisation opérationnelle des sous-marins (voir page 57). | 1,7 |

## B. Forces terrestres au Canada (Force mobile)

### Objectif

Fournir des Forces terrestres prêtes au combat afin de permettre au Canada de remplir ses responsabilités et missions dans le domaine de la défense, c'est-à-dire:

- surveiller et contrôler le territoire canadien, et assurer la sécurité dans les limites de ce territoire national;
- défendre l'Amérique du Nord, en collaboration avec les États-Unis;
- contribuer aux mesures de défense collective de l'OTAN;
- fournir des ressources pour les opérations de maintien de la paix des Nations unies; et
- aider les autorités civiles en cas d'urgence ou de catastrophe.

### État récapitulatif des ressources

L'activité "Forces terrestres" comptera pour environ 15,0 pour 100 des dépenses totales du Programme des services de défense, et pour 20,2 pour 100 du nombre total d'années-personnes.

**Tableau 13: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Dépenses de fonctionnement | | | | | | |
| Personnel | 783,661 | 23,926 | 758,089 | 23,996 | 724,260 | 23,563 |
| Opérations et entretien | 356,793 | | 341,291 | | 319,164 | |
| Besoins de fonctionnement | 1,140,454 | | 1,099,380 | | 1,043,424 | |
| Capital | 318,421 | | 282,791 | | 242,928 | |
| Total des besoins | 1,458,875 | | 1,382,171 | | 1,286,352 | |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit | 54,223 | | 53,062 | | 60,129 | |
| Besoins nets | 1,404,652 | 23,926 | 1,329,109 | 23,996 | 1,226,223 | 23,563 |

L'augmentation de 75,5 millions de dollars des besoins nets en 1985-1986, par rapport aux prévisions de 1984-1985, résulte de ce qui suit:

| | (en millions de dollars) |
|---|---|
| • augmentation générale des côuts; | 85,1 |
| • augmentation de 267 années-personnes militaires compensée par une réduction de 337 années-personnes civiles; et | 5,8 |
| • réduction nette du financement des projets d'immobilisations, principalement due à la réduction des dépenses associées au projet de véhicule logistique moyen. | (15,4) |

**Description**

La Force mobile dispose de deux groupes-brigades, dont les quartiers généraux se trouvent à Valcartier (Québec) et à Calgary (Alberta), respectivement, et de la Force d'opérations spéciales, dont le quartier général est établi à Petawawa (Ontario). Chacune de ces formations compte un nombre équilibré d'unités d'artillerie, de blindés, d'infanterie, de génie, des transmissions et de logistique.

Outre les bases susmentionnées, celles de Suffield (Alberta), Shilo (Manitoba), London (Ontario), Montréal (Québec) et Gagetown (Nouveau-Brunswick) relèvent également de la Force mobile. Le Centre d'entraînement au combat de Gagetown continue de fournir à la Force mobile ses principales installations d'instruction individuelle.

Le Commandant de la Force mobile, dont le quartier général se trouve à Saint-Hubert (Québec), commande toutes les forces terrestres au Canada et exerce le contrôle opérationnel du 10e Groupement aérien tactique, un groupe de Commandement aérien qui fournit à la Force mobile des services de transport aérien léger et moyen, ainsi que quatre escadrons d'hélicoptères tactiques.

La Milice est un élément des Forces terrestres au Canada, et son rôle consiste à renforcer la puissance de dissuasion de la Force régulière et à l'aider dans ses missions et ses activités courantes. La Milice est organisée en cinq régions, qui se subdivisent en 22 districts à travers le Canada. La Milice compte environ 16,000 membres, et ses unités sont chargées de mettre sur pied des sous-unités opérationnelles, structurés et prêtes au combat, pour assurer la défense du Canada.

**Aperçu des opérations**

Pour permettre au Canada de remplir ses responsabilités en matière de défense, indiqués à la page 23, les Forces terrestres au Canada tiendront divers exercices et programmes d'entraînement, et fourniront du personnel pour les missions de maintien de la paix de l'ONU. Un certain nombre de projets d'immobilisations permettront d'accroître le potentiel des Forces terrestres au Canada.

**Entraînement et exercices:** Au cours de l'année financière 1985-1986, la Force mobile tiendra des exercices pour des formations de la taille d'une division et d'une brigade. Un exercice de grande envergure baptisé "Rendez-vous 85", ainsi que divers exercices conçus pour une brigade, mettront l'accent sur l'entraînement aux techniques générales de combat, en été comme en hiver. Une autre série d'exercices permettra un entraînement similaire à l'échelon des groupements tactiques, pour les éléments de la Réserve.

Parmi les exercices qui seront effectués à l'appui des engagements du Canada, mentionnons un exercice à l'intention d'un groupe de combat aéroporté dans le Nord du Canada, la participation d'un bataillon à l'exercice BRIMFROST du U.S. Readiness Command en Alaska, des exercices de transport maritime et des exercices dans l'Arctique pour une formation de la taille d'une compagnie, et des exercices de reconnaissance et de communications dans les régions nordiques.

Il y aura des exercices à l'appui des engagements du Canada envers l'OTAN, dont la participation aux exercices FALLEX 85 et REFORGER 86 du 4e Groupe-brigade mécanisé du Canada. Des membres de la Force régulière et de la Force de réserve participeront à chaque exercice. Des unités de la Force mobile prendront part à des exercices en Norvège, à l'appui de la Force mobile (Terre) du Commandement allié en Europe (CAE). Des éléments du "Groupe-brigade canadien transportable par air et par mer", affecté à la défense du Nord de la Norvège, participeront également à un exercice en Norvège. La Force mobile appuiera l'entraînement de l'Armée britannique et de l'Armée allemande à des bases militaires de l'Alberta et du Manitoba.

Diverses unités de la Force mobile participeront à un certain nombre d'échanges de petites unités avec les États-Unis, la France, la Norvège et l'Australie. Le but de ces échanges est d'améliorer les techniques générales de combat des participants, et de leur faire comprendre les techniques et les méthodes de nos alliés.

L'instruction individuelle sera donnée tout au long de l'année au Centre d'entraînement au combat, à Gagetown (Nouveau-Brunswick), aux écoles de combat de la Force mobile, et à toutes les unités de la Force régulière et de la Réserve.

Deux unités de la Force mobile serviront au sein de la force de maintien de la paix à Chypre, et le Commandement fournira des remplaçants pour la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement sur les hauteurs du Golan.

La Force mobile fournira un appui important aux autres commandements des Forces canadiennes, et certaines de ses unités participeront aux cérémonies, aux événements d'intérêt national et aux épreuves sportives d'un bout à l'autre du pays.

De plus, les Forces terrestres fournissent l'essentiel de la contribution canadienne aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. Il s'agit, plus précisément, des missions suivantes:

- Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (Moyen-Orient), basé à Jérusalem; 20 militaires canadiens, ainsi que des ressortissants d'autres pays, sont déployés en Israël et dans les pays avoisinants;

- Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (Moyen-Orient), basée sur les hauteurs du Golan, où environ 220 militaires spécialistes en logistique, en transmissions et en observation servent au sein d'un contingent multinational. Ce contingent est régulièrement approvisionné par des avions de transport des Forces canadiennes;

- Force des Nations Unies à Chypre, où une unité de combat de 550 militaires environ fait partie d'un contingent multinational chargé de maintenir la sécurité dans la zone tampon qui sépare les Cypriotes grecs et turcs. Le contingent canadien est renouvelé par roulement tous les six mois, et son approvisionnement est assuré chaque semaine par des avions des Forces canadiennes; et

- les Forces canadiennes continueront de maintenir un bataillon d'infanterie et ses éléments de soutien pour ces missions ainsi que pour d'autres opérations de maintien de la paix, si nécessaire.

**Projets d'immobilisations:** Dans le cadre des efforts continus déployés pour accroître la capacité des forces terrestres au Canada à remplir leurs rôles, les projets suivants ont été mis en oeuvre ou en sont à l'étape de planification:

| | 1985-1986 (en millions de dollars) |
|---|---|
| • remplacement des véhicules moyens de soutien logistique (voir page 57); | 10,4 |
| • acquisition de vêtement améliorés de guerre chimique (voir page 59); | 4,0 |
| • acquisition de camions militaires opérationnels et de soutien (voir pages 57, 64); | 43,9 |
| • acquisition de camions de 1¼ tonne (voir page 57); et | 2,8 |
| • acquisition de véhicules blindés polyvalents (voir page 57). | 9,0 |



99

## C. Forces aériennes au Canada (Commandement aérien)

**Objectif**

Fournir des forces aériennes prêtes au combat afin de remplir les responsabilités et missions du Canada en matière de défense, c'est-à-dire:

- surveiller et contrôler l'espace aérien du Canada;
- défendre l'Amérique du Nord, en collaboration avec les États-Unis;
- fournir l'appui aérien aux Forces maritimes et terrestres au Canada;
- assurer les services de transport aérien requis par les Forces canadiennes;
- coordonner et mener des opérations de recherche et de sauvetage; et
- aider les autorités civiles en cas d'urgence ou de catastrophe.

**État récapitulatif des ressources**

L'activité "Forces aériennes" comptera pour environ 28,8 pour 100 des dépenses totales du Programme des services de défense, et pour 27,2 pour 100 du nombre total d'années-personnes.

**Tableau 14: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| Dépenses de fonctionnement | | | | | | |
| Personnel | **1,020,564** | **32,160** | 976,723 | 32,328 | 927,096 | 31,005 |
| Opérations et entretien | **1,047,133** | | 963,326 | | 910,554 | |
| Besoins de fonctionnement | **2,067,697** | | 1,940,049 | | 1,837,650 | |
| Capital | **714,249** | | 844,307 | | 797,181 | |
| Total des besoins | **2,781,946** | | 2,784,356 | | 2,634,831 | |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit | **81,167** | | 79,893 | | 121,769 | |
| Besoins nets | **2,700,779** | **32,160** | 2,704,463 | 32,328 | 2,513,062 | 31,005 |

La diminution de 3,7 millions de dollars des besoins nets en 1985-1986, par rapport aux prévisions de 1984-1985, résulte de ce qui suit:

| | (en millions de dollars) |
|---|---|
| • augmentation générale des coûts; | 163,5 |
| • réduction de 18 années-personnes militaires et de 150 années-personnes civiles; | (1,6) |
| • augmentation nette du financement des projets d'immobilisations, principalement reliée au Dash 8; et | 49,3 |
| • réduction des dépenses reliées au projet de l'avion de chasse CF-18. | (214,9) |

**Description**

Le Commandement aérien se divise en six groupes aériens fonctionnels relevant d'un quartier général situé à Winnipeg (Manitoba). Bien que ces groupes assument le commandement opérationnel des ressources qui leur sont affectées, le Commandant du Commandement aérien est chargé de faire respecter les règles de sécurité en vol, la doctrine et les normes ayant trait aux opérations aériennes menées dans l'ensemble des Forces canadiennes, y compris les unités situées à l'extérieur du Canada.

**Groupe de chasse:** Étant donné la diversité des tâches confiées à la nouvelle flotte de CF-18, il a fallu créer un organisme central qui soit responsable du contrôle et de la coordination de l'ensemble des opérations menées par les avions de chasse basés au Canada. Le Groupe de chasse a été formé en 1982. Son quartier général est situé à North Bay (Ontario), et il regroupe les deux escadrons de CF-5 qui relevaient antérieurement du 10$^{e}$ Groupement aérien tactique, tous les éléments de l'ancien Groupe de défense aérienne chargés de l'équipement au sol, de même que les services d'entraînement des pilotes de chasseurs, à Cold Lake (Alberta).

**Groupe Transport aérien:** Le Groupe Transport aérien, dont le quartier général se trouve à Trenton (Ontario), fournit aux Forces canadiennes les services de transport aérien nécessaires à leur mobilité, ainsi que les services d'entraînement à la navigation et les moyens de recherche et de sauvetage dont elles ont besoin. Pour s'acquitter de ces fonctions, le Groupe Transport aérien dispose de cinq escadrons de transport, quatre escadrons de transport et de sauvetage, une unité de sauvetage, un escadron d'entraînement au transport, plus deux escadrons et deux unités de soutien de la Force régulière associés à la Réserve aérienne.

**Groupe aérien maritime:** Le Groupe aérien maritime, dont le quartier général se trouve à Halifax (Nouvelle-Écosse), a pour rôle de fournir des forces aéronavales prêtes au combat à l'appui des opérations de défense du Canada. Pour s'acquitter de ces fonctions, le Groupe aérien maritime dispose de trois escadrons opérationnels de patrouille maritime, un escadron d'entraînement aux patrouilles maritimes, deux escadrons d'hélicoptères anti-sous-marins, deux escadrons polyvalents, plus les unités d'entraînement et d'évaluation associées.

**10e Groupement aérien tactique:** Ce groupe aérien, dont le quartier général est situé à Saint-Hubert (Québec), a pour rôle de fournir des escadres d'hélicoptères tactiques prêts au combat à l'appui des opérations et des services d'instruction de la Force mobile. Le 10e Groupement aérien tactique dispose de quatre escadrons d'hélicoptères légers d'observation CH-136 Kiowa et d'hélicoptères de transport tactique général CH-135 Twin Huey. De plus, il possède deux escadrons d'hélicoptères de transport moyen CH-147 Chinook, et assume le contrôle opérationnel de quatre escadrons de la Réserve aérienne, à Montréal et à Toronto, qui reçoivent un entraînement opérationnel sur l'hélicoptère Kiowa. Pour appuyer ces escadrons de la Réserve aérienne, le 10e Groupement aérien tactique a des unités de soutien de la Réserve à Montréal et à Toronto.

**14e Groupe d'instruction:** Le 14e Groupe d'instruction, dont le quartier général se trouve à Winnipeg (Manitoba), a pour tâche de former le personnel affecté à des opérations aériennes déterminées, au niveau élémentaire de leur métier ou classification, et de fournir d'autres services d'instruction, suivant les directives du Commandant du Commandement aérien. Le 14e Groupe d'instruction a huit écoles différentes qui offrent une formation dans des domaines comme la navigation, le pilotage, la survie et la météorologie. Ce groupe aérien est également chargé de la sélection du personnel navigant et de l'escadron de démonstration aérienne, les Snowbirds.

**Groupe Réserve aérienne:** Ce groupe aérien a pour tâche d'appuyer les opérations menées par la Force régulière en effectuant des missions opérationnelles et en fournissant des renforts aux bases et aux unités militaires. Placés sous le commandement opérationnel du commandant de leur groupe respectif, les escadrons de la Réserve aérienne effectuent des vols spéciaux de transport, surveillent les côtes, patrouillent les zones de pêche, assurent l'intégrité du territoire et accomplissent des missions de recherche et de sauvetage, pour le compte du Groupe Transport aérien, du 10e Groupement aérien tactique et du Groupe aérien maritime.

**Aperçu des opérations**

La variété des tâches assignées aux Forces aériennes au Canada exige des compétences et des capacités dans un certain nombre de domaines liés aux opérations aériennes. Ces compétences et ces capacité sont développées et maintenues au moyen d'un programme complet de formation et d'entraînement opérationnel structuré autour des six groupes aériens fonctionnels du Commandement aérien.

**Entraînement et exercices:** En 1985-1986, les opérations et l'entraînement opérationnel se poursuivront aux niveaux actuels, et incluront les activités suivantes:

**Groupe de chasse:** L'entraînement et les opérations de nos chasseurs tactiques porteront sur la défense du Canada et le renforcement du Nord de la Norvège, et comprendront le soutien des opérations et des exercices de la Force mobile et du Commandement maritime, afin que le Canada respecte ses engagements envers le NORAD et l'OTAN. Le Groupe de chasse participera notamment aux exercices courants du NORAD ainsi qu'aux exercices nationaux, afin de maintenir un haut niveau d'excellence au combat. Il participera également aux exercices conjoints dans la Région du Nord de l'OTAN. Voici une liste de certains des principaux exercices:

- dix exercices de ravitaillement en vol dans la région de Bagotville (Québec) ou de Cold Lake (Alberta), pour maintenir la compétence des équipages des chasseurs et des avions-citernes dans les opérations de ravitaillement en vol. Cette compétence est requise pour remplir les engagements du Canada sur le flanc Nord de l'OTAN. Lorsque l'entraînement se déroulera dans la région de Cold Lake, on utilisera le polygone de tir aérien pour les exercices de combat aérien;

- les forces canadiennes affectées au NORAD participent chaque année à au moins trois exercices régionaux "BRAVE" et trois exercices multirégionaux "CHIEF", ainsi qu'à divers exercices régionaux de simulation pour l'entraînement des unités de combat;

- deux exercices MAPLE FLAG et un exercice RED FLAG, en collaboration avec la U.S. Air Force, pour améliorer les techniques de chasse tactique des participants. Les exercices MAPLE FLAG se déroulent au Canada, tandis que les exercices RED FLAG ont lieu aux États-Unis; et

- déploiement de huit aéronefs et appui de la Norvège.

**Groupe Transport aérien:** L'entraînement et les opérations de nos forces de transport aérien se poursuivront à pleine capacité dans le cadre des vols réguliers, des missions de réapprovisionnement dans l'Arctique, et des services de soutien fournis à la Force mobile, au Commandement maritime et aux autres unités du Commandement aérien. Voici certains des principaux exercices:

- deux exercices semi-annuels pour les avions de transport tactique CC-130 Hercules et leurs épuipages. Les Forces canadiennes et la Royal Air Force échangeront des informations sur l'équipement, les méthodes, l'instruction et les tactiques. Un exercice annuel similaire mettra en présence des avions et des équipages des Forces canadiennes, de la Royal Australia Air Force et de la Royal New Zealand Air Force;

- un concours annuel tactique organisé par le Military Airlift Command de la U.S. Air Force;

- six exercices de transport aérien tactique qui sont coordonnés, dans la mesure du possible, avec l'entraînement et les exercices de la Force d'opérations spéciales;

- soutien et participation à deux exercices MAPLE FLAG et à un exercice RED FLAG; et

- une compétition annuelle de recherche et de sauvetage, organisée alternativement par le Air Rescue and Recovery Service de la U.S. Air Force et le Groupe Transport aérien.

**Groupe aérien maritime:** Des opérations aéronavales et des exercices seront effectués pour fournir des forces aéronavales prêtes au combat au Commandant du Commandement maritime et au Commandant des Forces maritimes du Pacifique. On mettra l'accent, en particulier, sur les opérations de surveillance, afin de contrôler les activités des sous-marins soviétiques dans l'océan Atlantique et dans l'océan Pacifique. Parmi les principales opérations de soutien, mentionnons les missions de surveillance à l'intérieur de la zone économique exclusive du Canada, à l'appui du ministère des Pêches et Océans, et la fourniture d'hélicoptères Sea King aux navires canadiens. Voici les principaux exercices prévus au programme:

- deux exercices de l'OTAN pour vérifier et améliorer l'aptitude de l'OTAN à mener des opérations maritimes et à garder le contrôle des voies de communications maritime;

- deux exercices nationaux conçus pour mettre les participants à l'épreuve dans tous les aspects des opérations coordonnées destinées à faire face à une menace multiple;

- un exercice international avec les forces maritimes des pays de la ceinture du Pacifique; et

- trois exercices conjoints de guerre navale dans les zones d'opérations du Royaume-Uni, afin d'entraîner les forces maritimes à faire face à une menace multiple.

**10e Groupement aérien tactique:** L'entraînement et les opérations du 10e Groupement aérien tactique auront pour but de fournir à la Force mobile une aviation tactique prête au combat. Les forces d'hélicoptères tactiques participeront à divers exercices et à diverses opérations à l'appui des forces terrestres et des engagements nationaux. Voici les principaux exercices prévus au programme:

- RENDEZ-VOUS 85. Un exercice à grand déploiement de l'Armée de terre, à l'échelon de la division, auquel participeront toutes les unités du 10e Groupement aérien tactique;

- trois exercices d'hiver pour l'entraînement aux opérations aériennes destinées à appuyer la Force mobile;

- participation à un exercice de sécurité interne;
- camp d'entraînement annuel de la Réserve aérienne; et
- participation à l'exercice MAPLE FLAG.

**Projets d'immobilisations:** Parmi les efforts déployés pour accroître la capacité des forces aériennes à remplir leurs rôles, on compte un certain nombre de projets d'immobilisations. Les grands projets en cours, ou dont la mise est prévue pour 1985-1986 et au-delà, comprennent notamment:

| | 1985-1986 (en millions de dollars) |
|---|---|
| • avion de chasse CF-18 (voir pages 57, 64); | 741,2 |
| • Dash 8 (voir pages 57, 66); | 59,2 |
| • remplacement du CC130 Hercules (voir page 57); et | 19,1 |
| • modernisation de trois autres hélicoptères de recherche et de sauvetage Voyageur (voir page 57). | 5,2 |



05

## D. Forces canadiennes en Europe

### Objectif

Fournir des forces terrestres et aériennes prêtes au combat pour assurer la défense de l'Europe centrale.

### État récapitulatif des ressources

L'activité "Forces canadiennes en Europe" comptera pour environ 9,4 pour 100 des dépenses totales du Programme des services de défense, et pour 5,0 pour 100 du nombre total d'années-personnes.

**Tableau 15: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| Dépenses de fonctionnement | | | | | | |
| Personnel | **233,956** | **5,885** | 221,533 | 5,885 | 208,989 | 5,639 |
| Opérations et entretien | **231,304** | | 218,689 | | 207,738 | |
| Besoins de fonctionnement | **465,260** | | 440,222 | | 416,727 | |
| Capital | **432,903** | | 423,150 | | 439,639 | |
| Total des besoins | **898,163** | | 863,372 | | 856,366 | |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit | **15,177** | | 14,851 | | 13,515 | |
| Besoins nets | **882,986** | **5,885** | 848,521 | 5,885 | 842,851 | 5,639 |

L'augmentation de 34,5 millions de dollars des besoins nets en 1985-1986, par rapport aux prévisions de 1984-1985, résulte de ce qui suit:

| | (en millions de dollars) |
|---|---|
| • augmentation générale des coûts; et | 53,5 |
| • réduction des dépenses liées à un certain nombre de projets d'immobilisations. | (19,0) |

**Description**

Les Forces canadiennes en Europe regroupent la totalité des formations, des unités, des éléments et des effectifs affectés au Commandant suprême des Forces alliées en Europe. Le Commandant des Forces canadiennes en Europe assume le commandement et le contrôle de ces forces déployées sur le théâtre européen, et il exerce également un contrôle administratif sur les forces canadiennes basées au Moyen-Orient et à Chypre. En cas de guerre, les formations de combat des Forces canadiennes en Europe passeraient sous le commandement opérationnel de l'OTAN; toutefois, le Commandant des Forces canadiennes en Europe continuerait d'exercer le commandement national en tout temps.

Les Forces canadiennes en Europe représentent une entité unique au sein des Forces canadiennes en ce sens qu'elles ne constituent pas un commandement représentant un seul élément, comme c'est le cas du Commandement maritime, ni un commandement strictement fonctionnel, comme le Commandement des communications. Il s'agit plutôt d'un commandement intégré au sein duquel sont représentées les principales forces de combat terrestres et aériennes. Ces forces sont basées en partie sur le théâtre européen, le reste devant être détaché auprès des Forces canadiennes en Europe à partir du Canada en cas de crise.

Les deux formations basées en Europe, soit le 4e Groupe-brigade mécanisé du Canada et le 1er Groupe aérien du Canada, sont stationnées aux deux bases des Forces canadiennes en Europe, Lahr et Baden-Soellingen, situées dans la partie sud-ouest de la République fédérale d'Allemagne. Le quartier général du commandement national et les quartiers généraux des deux formations basées en Europe se trouvent à la Caserne de Lahr.

**Aperçu des opérations**

**Entraînement et exercices:** Les opérations et l'entraînement opérationnel des deux formations stationnées en Europe, soit le 1er Groupe aérien du Canada et le 4e Groupe-brigade mécanisé du Canada, se poursuivront aux niveaux actuels. L'entraînement normal prévu pour le 1er Groupe aérien du Canada continuera d'être très réaliste, la plus grande partie des exercices se déroulant "sur le terrain". D'autres avantages seront tirés des exercices conjoints avec les forces armées d'autres pays alliés, y compris la gamme complète des exercices d'interopérabilité et des évaluations tactiques de l'OTAN. Le potentiel opérationnel du 1er Groupe aérien du Canada sera grandement amélioré grâce à la mise en service du 1er escadron de CF-18 prêts au combat, et à la mise en train du programme d'entraînement pour un deuxième escadron.

Le 4e Groupe-brigade mécanisé du Canada poursuivra son programme d'entraînement annuel à tous les niveaux: individuel, sous-unité, unité et éléments combinés. Comme par les années précédentes, on utilisera largement les champs de manoeuvre du Groupe d'armées Nord et du Groupe d'armées du Centre, ainsi que les installations d'entraînement de la Bundeswehr.



07

En plus des formations basées en Europe, diverses forces de combat ont été désignées pour être détachées auprès des Force canadiennes en Europe en cas de crise. Ces forces de combat, qui seraient tirées d'unités existantes des forces terrestres et aériennes basées au Canada, sont les suivantes:

- Groupe-brigade canadien transportable par air et par mer;
- Force mobile (Terre) du Commandement allié en Europe;
- Force mobile (Air) du Commandement allié en Europe;
- deux escadrons de déploiement rapide; et
- unités de renfort.

**Projets d'immobilisations:** On a déjà traité des grands programmes d'immobilisations qui intéressent les Forces canadiennes en Europe dans les sections qui portent sur les besoins du Commandement aérien et de la Force mobile.

## E. Services de communication (Commandement des communications)

### Objectif

Assurer les communications stratégiques nécessaires au soutien opérationnel, administratif et logistique des Forces canadiennes et des opérations d'urgence du gouvernement.

### État récapitulatif des ressources

L'activité "Services de communication" comptera pour environ 3,4 pour 100 des dépenses totales du Programme des services de défense, et pour 4,0 pour 100 du nombre total d'années-personnes.

**Tableau 16: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Dépenses de fonctionnement | | | | | | |
| Personnel | 171,142 | 4,757 | 163,217 | 4,754 | 156,913 | 4,597 |
| Opérations et entretien | 100,447 | | 90,297 | | 66,258 | |
| Besoins de fonctionnement | 271,589 | | 253,514 | | 223,171 | |
| Capital | 81,658 | | 43,871 | | 47,308 | |
| Total des besoins | 353,247 | | 297,385 | | 270,479 | |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit | 36,192 | | 30,600 | | 26,645 | |
| Besoins nets | 317,055 | 4,757 | 266,785 | 4,754 | 243,834 | 4,597 |

L'augmentation de 50,3 millions de dollars des besoins nets en 1985-1986, par rapport aux prévisions de 1984-1985, résulte de ce qui suit:

| | (en millions de dollars) |
|---|---|
| • augmentation générale des coûts; | 19,2 |
| • augmentation de 3 années-personnes civiles; et | 0,2 |
| • augmentation nette du financement des projets d'immobilisations tels que le projet de système d'accès restreint, le projet de satellite de recherche et de sauvetage et le projet de système de communications aéronautiques. | 30,9 |



09

## Description

Le Quartier général du Commandement des communications se trouve à Ottawa. Les responsabilités opérationnelles sont réparties entre six groupes des communications régionaux, situés à Vancouver (Colombie-Britannique), Winnipeg (Manitoba), Trenton (Ontario), Ottawa (Ontario), Saint-Hubert (Québec) et Halifax (Nouvelle-Écosse). Ces groupes administrent, pour leur part, 17 escadrons des communications de la Force régulière et 21 unités de la Réserve des communications.

Le Réseau radio supplémentaire des Forces canadiennes est incorporé à la structure du Commandement des communications. Il comprend cinq stations et un escadron de recherche, et son rôle est de recueillir des données pour appuyer la recherche sur les communications à grande distance dans les régions arctiques, et de fournir des services de radiogoniométrie à haute fréquence dans le cadre des opérations de recherche et de sauvetage.

La Réserve des communications, qui appuie à la fois la Force régulière et la Force de réserve, a un effectif de plus de 1,500 personnes; elle compte 21 unités, basées dans toutes les grandes villes canadiennes.

## Aperçu des activités opérationnelles

**Entraînement et exercices:** Les opérations et l'entraînement opérationnel de tous les éléments du Commandement des communications se poursuivront aux niveaux actuels. La capacité du matériel et la suffisance des ressources seront testées et évaluées grâce à une participation régulière aux opérations et aux exercices organisés par d'autres commandements opérationnels. Par ailleurs, le Commandement prévoit mener les exercices suivants: maintien des communications, au moyen de la radio mobile, dans l'Est et dans l'Ouest de l'Arctique, et au nord du 60e parallèle; exercices de détachements de radio mobile à l'appui d'un gouvernement d'urgence et des opérations d'urgence des autorités civiles; simulation de pannes, pour évaluer les méthodes et accroître la capacité de maintenir des installations de communication efficaces. Le Commandement des communications doit exploiter, entretenir et soutenir une grande variété d'appareils et de systèmes de communication qui peuvent être classés selon deux grands groupes: acheminement des messages et communications téléphoniques.

L'acheminement des messages, pour les Forces canadiennes, est assuré principalement par l'exploitation et le maintien en service du Réseau informatique de la Défense, système de commutation automatique des messages par ordinateur. Ce réseau compte trois grands noeuds de commutation, situés à Debert (Nouvelle-Écosse), Borden (Ontario) et Penhold (Alberta). Les noeuds acheminent l'information au moyen de circuits rapides de données vers 15 concentrateurs qui donnent accès à plus de 130 établissements des Forces canadiennes au Canada et à l'étranger. En vertu d'ententes internationales, les systèmes du Commandement des communications sont en interface avec des réseaux similaires qu'exploitent les partenaires du Canada au sein du NORAD, de l'OTAN et du Commonwealth.

Le Commandement des communications exploite le Service de liaison téléphonique de la Défense, qui offre au Ministère une vaste gamme de services téléphoniques. Ses éléments fondamentaux sont le Réseau canadien de communication par commutation, qui est un réseau militaire; le Réseau téléphonique de la Défense, qui fournit les services dont disposent généralement la plupart des entreprises, comme l'interurbain automatique commercial; le Service interurbain à taxe forfaitaire (WATS); et l'accès aux services interurbains de l'Agence des télécommunications gouvernementales.

Le Commandement des communications exploite le Service de communications de l'aéronautique militaire, grâce auquel les aéronefs des Forces canadiennes peuvent communiquer en phonie partout dans le monde. De plus, le Commandement doit s'occuper du Système d'alerte et de signalisation des Forces canadiennes, réseau national de centres de transmission de messages destiné à assurer le soutien des opérations d'urgence du gouvernement.

Parmi les principaux projets d'immobilisations qui doivent être entrepris au cours de la période de planification, on trouve les suivants:

| | 1985-1986 (en millions de dollars) |
|---|---|
| • projet de système d'accès restreint (voir page 58); | 15,5 |
| • remplacement des radio-récepteurs (voir page 58); | 3,5 |
| • satellite de recherche et de sauvetage (voir page 58); et | 13,4 |
| • système de communications aéronautiques (voir page 58). | 15,7 |



((

## F. Soutien du personnel

### Objectif

Fournir des services de soutien du personnel aux Forces canadiennes, dans les domaines suivants:

- formation du personnel - recrutement, instruction individuelle et formation scolaire;
- gestion du personnel - administration, affectations, moral, conditionnement physique et commodités; et
- services de santé - médicaux et dentaires.

### État récapitulatif des ressources

L'activité "Soutien du personnel" comptera pour environ 12,9 pour 100 des dépenses totales du Programme des services de défense, et pour 16,2 pour 100 du nombre total d'années-personnes.

**Tableau 17: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| Dépenses de fonctionnement | | | | | | |
| Personnel | **649,536** | **19,115** | 597,249 | 19,230 | 589,666 | 21,145 |
| Opérations et entretien | **195,053** | | 182,575 | | 172,694 | |
| Besoins de fonctionnement | **844,589** | | 779,824 | | 762,360 | |
| Capital | **119,189** | | 114,727 | | 83,142 | |
| Contributions | **280,401** | | 251,256 | | 214,281 | |
| Total des besoins | **1,244,179** | | 1,145,807 | | 1,059,783 | |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit | **34,243** | | 33,133 | | 32,126 | |
| Besoins nets | **1,209,936** | **19,115** | 1,112,674 | 19,230 | 1,027,657 | 21,145 |

L'augmentation de 97,3 millions de dollars des besoins nets en 1985-1986, par rapport aux prévisions de 1984-1985, résulte de ce qui suit:

| | (en millions de dollars) |
|---|---|
| • augmentation générale des coûts; | 73,3 |
| • augmentation de 33 années-personnes militaires compensée par une réduction de 148 années-personnes civiles; | 0,8 |
| • hausse des prestations versées au titre de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires; et | 29,1 |
| • réduction des dépenses globales des projets d'immobilisations. | (5,9) |

**Description**

L'activité "Soutien du personnel" est structurée autour de trois services principaux: formation, services médicaux et dentaires, et administration du personnel.

Le Service de l'Instruction des Forces canadiennes est chargé de former les militaires, afin de répondre aux besoins des commandements fonctionnels. Son quartier général est situé à Trenton (Ontario). Le Commandant du Service de l'Instruction des Forces canadiennes est à la tête de cinq bases d'instruction: Borden et Kingston (Ontario), Chilliwack (Colombie-Britannique), Cornwallis (Nouvelle-Écosse) et Saint-Jean (Québec). Ces bases abritent 15 écoles de recrues et de métiers. Le Service de l'Instruction des Forces canadiennes comprend également trois écoles de langues et assure le soutien de deux des trois collèges militaires.

A toutes les bases et stations des Forces canadiennes, des services médicaux et dentaires sont fournis au personnel militaire et, lorsque c'est possible, aux personnes à leur charge, selon l'importance de la population militaire et l'accessibilité des centres médicaux civils. De 1981-1982 à 1983-1984, inclusivement, le taux d'indisponibilité quotidien, soit le nombre de personnes, par groupe de 1000 militaires, qui ne sont pas en service en raison de leur hospitalisation, est passé de 4,2 à 3,7. De même, le pourcetage de militaire en bonne santé dentaire s'est accru substantiellement, passant de 82 à 89 pour 100.

Les fonctions d'administration du personnel englobent toutes les unités de recrutement des Forces canadiennes, les trois collèges militaires, les quatre établissements de perfectionnement professionnel des officiers à Kingston et à Toronto, et le Groupe du personnel au Quartier général de la Défense nationale. Le Groupe du personnel comporte deux services distincts: un pour les militaires et l'autre pour les civils. Le Groupe est chargé de la politique et de l'administration du personnel, de la répartition de la main-d'oeuvre, des plans de carrière et du perfectionnement professionnel,

santé, et de la formation du personnel civil et militaire, ce qui inclut le perfectionnement scolaire, les études supérieures, la rémunération et les avantages sociaux, l'éducation des personnes à charge, les services d'aumônerie et les conditions de service.

**Aperçu du potentiel**

Un certain nombre de dépenses en capital sont prévues pour l'année budgétaire, afin d'améliorer les services de soutien du personnel. Ce sont notamment les suivants:

| | 1985-1986 (en millions de dollars) |
|---|---|
| • construction d'un nouvel hôpital de 100 lits et d'une clinique dentaire à Halifax (Nouvelle-Écosse) (voir page 56); | 0,5 |
| • modernisation du centre de traitement des données au Royal Roads Military College (voir page 58); | 0,8 |
| • nouveau bâtiment d'instruction pour l'École d'administration et de logistique, à Borden (Ontario) (voir page 56); et | 2,3 |
| • construction d'un nouvel hôpital de 25 lits et d'une clinique dentaire à Esquimalt (Colombie-Britannique) (voir page 57). | 3,2 |

## G. Appui matériel

**Objectif**

Fournir des services d'appui matériel aux Forces canadiennes dans les domaines suivants:

- recherche et développement;
- génie et maintenance;
- génie construction et gestion des biens immobiliers; et
- approvisionnement, achat, entreposage, transport et assurance de la qualité.

**État récapitulatif des ressources**

L'activité "Appui matériel" comptera pour environ 6,4 pour 100 des dépenses totales du Programme des services de défense, et pour 8,4 pour 100 du nombre total d'années-personnes.

**Tableau 18: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| Dépenses de fonctionnement | | | | | | |
| Personnel | **381,069** | **9,939** | 355,489 | 10,235 | 346,636 | 10,323 |
| Opérations et entretien | **152,520** | | 131,882 | | 127,680 | |
| Besoins de fonctionnement | **533,589** | | 487,371 | | 474,316 | |
| Capital | **72,107** | | 55,760 | | 11,172 | |
| Total des besoins | **605,696** | | 543,131 | | 485,488 | |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit | **2,285** | | 2,705 | | 2,024 | |
| Besoins nets | **603,411** | **9,939** | 540,426 | 10,235 | 483,464 | 10,323 |



15

L'augmentation de 63,0 millions de dollars des besoins nets en 1985-1986, par rapport aux prévisions de 1984-1985, résulte de ce qui suit:

| | (en millions de dollars) |
|---|---|
| • augmentation générale des coûts; | 36,5 |
| • augmentation de 209 années-personnes militaires compensée par une réduction et de 505 années-personnes civiles; et | 6,1 |
| • augmentation nette du financement des projets d'immobilisations tels que le programme de développement du Centre d'essais techniques (Terre). | 20,4 |

**Description**

L'activité "Appui matériel" comprend le Groupe SMA(Matériel) au Quartier général de la Défense nationale, les centres de recherches pour la défense et certaines unités de campagne associées à la prestation de services de soutien dans les domaines suivants: recherches pour la défense; génie et maintenance; construction et gestion des propriétés; et approvisionnement.

Le rôle des services de recherche pour la défense est de fournir un appui technologique et scientifique aux Forces canadiennes en ce qui touche les techniques, les méthodes et le matériel de défense. Il y a six Centres de recherches pour la défense, répartis dans tout le Canada.

Les services de génie et de maintenance s'occupent de la gestion du cycle de vie de tous les équipements des Forces canadiennes, et de leurs systèmes opérationnels et de soutien. Les services de génie interviennent à l'étape de l'élaboration d'un projet, et poursuivent leurs activités tout au long de la définition et de la mise en oeuvre du projet. Les services de maintenance s'occupent d'une pièce d'équipement tout au long de sa vie utile dans les Forces canadiennes, de sa mise en service à sa mise au rancart. Dans le matériel utilisé par les Forces canadiennes, on trouve des navires, des chars de combat, des avions, du matériel de communications, des ordinateurs et du matériel électronique, et de nombreux équipements d'essai. Il y a huit unités de campagne chargées de l'évaluation et des essais, et elles sont situés en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec.

Les services de génie construction assurent l'administration de tous les grands projets de construction, la gestion des biens immobiliers, et la gestion du cycle de vie du matériel pour l'infrastructure des Forces canadiennes.

Les services d'approvisionnement comportent cinq éléments: la division "Obtention de matériels et approvisionnement", chargée de l'acquisition d'équipement et de systèmes, ce qui inclut la gestion des stocks de la Défense nationale; la division "Systèmes d'approvisionnement", chargée de la gestion du système d'approvisionnement informatisé des Forces canadiennes, ce qui inclut l'exploitation de quatre grands dépôts d'approvisionnement et d'autres unités de campagne et fonctions connexes; la division "Transports", qui assure le transport du matériel, du personnel et des meubles et effets personnels, la gestion et l'exploitation des services de transport aérien, ainsi que les services postaux des Forces canadiennes au Canada et à l'étranger; la division "Assurance de la qualité", qui fournit des services d'inspection pour tous les établissements de production ou de réparation de la défense au Canada. Il y a six unités d'assurance de la qualité, situées en Nouvelle-Écosse, au Québec, en Ontario et en Alberta; enfin, la division "Munitions", chargée de la maintenance, de la gestion et de l'entreposage des munitions et des politiques connexes.

**Aperçu du potentiel**

Le potentiel militaire fourni par l'activité "Appui matériel" dépend dans une large mesure de la disponibilité d'un personnel spécialisé chargé de maintenir un niveau approprié de recherche et de développement dans le domaine de la défense, de mettre en oeuvre et de gérer les projets d'acquisition de matériel requis pour réaliser le programme de renouvellement de l'équipement, de fournir des services de génie et de maintenance pour le matériel des Forces canadiennes, et de faire fonctionner le Service d'approvisionnement des Forces canadiennes.

Le rôle du Service de recherche et de développement consiste à utiliser les ressources de la science et de la technologie pour augmenter le potentiel et accroître l'efficacité des Forces canadiennes. Pour remplir ce rôle, le Service de recherche et de développement utilise ses ressources internes, ainsi que celles de l'industrie, des autres ministères, des universités et de nos alliés. Cet effort contribue non seulement au succès des Forces canadiennes, mais aussi au développement de l'industrie canadienne, par le biais des transferts de technologie.

Les ressources affectées à cette activité pour l'année financière 1985-1986 serviront à:

- fournir les services de gestion du matériel requis pour les principaux équipements opérationnels, y compris le soutien technique, la gestion des approvisionnements, l'assurance de la qualité, et l'entreposage et la distribution des 1,300,000 articles d'équipement contenus dans les stocks du ministère de la Défense nationale, ce qui inclut les vêtements, les circuits intégrés, les moteurs et les boîtes de vitesse, et les articles d'usage courant;



17

- attribuer quelque 11,000 contrats d'achat et 28,000 contrats d'opérations et de maintenance, et fournir les services connexes d'administration juridique, contractuelle et financière, en vue de l'acquisition de nouveaux équipements et de nouvelles installations, et du remplacement des articles utilisés pour les opérations courantes, l'entretien et les activités de recherche et de développement;

- assurer la gestion de plus de 300 projets d'immobilisations y compris 16 grands projets de l'État liés à l'acquisition de nouveaux équipements, à la construction de nouvelles installations et aux activités de recherche et de développement;

- fournir les services techniques liés à la gestion du matériel pour l'infrastructure de 33 bases et 24 stations;

- fournir les services d'ingénierie, d'entretien et d'approvisionnement liés à 41 grands programmes de réparation et de révision pour les navires, aéronefs et véhicules militaires, et pour d'autres équipements opérationnels;

- diriger les 34 unités de campagne du SMA(Matériel), qui fournissent des services d'ingénierie, de construction, d'entretien, d'essai, de recherche, de développement, d'entreposage et d'assurance de la qualité. Parmi leurs installations, on trouve des ateliers, des polygones de tir, des centres d'essai, des laboratoires et des agences; et

- fournir le potentiel scientifique et technologique requis pour appuyer l'acquisition de nouveaux équipements et la réalisation des objectifs du Ministère, en dirigeant un programme de recherche et de développement qui comprend 35 grands projets de développement, environ 300 petits projets de développement et 17 programmes courants de recherche couvrant tous les secteurs de la technologie de la défense.

## H. Direction des politiques et services de gestion

**Objectif**

Assurer l'orientation et le contrôle général du ministère de la Défense nationale dans les domaines suivants:

- politique de défense;
- finances, gestion et services juridiques;
- direction des commandements opérationnels;
- planification des mesures d'urgence; et
- contribution du Canada à l'OTAN.

**État récapitulatif des ressources**

L'activité "Direction des politiques et services de gestion" comptera pour environ 4,9 pour 100 des dépenses totales du Programme des services de défense, et pour 4,0 pour 100 du nombre total d'années-personnes.

**Tableau 19: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| Dépenses de fonctionnement | | | | | | |
| Personnel | **219,690** | **4,674** | 207,893 | 4,423 | 200,412 | 3,964 |
| Opérations et entretien | **97,996** | | 88,074 | | 72,101 | |
| Besoins de fonctionnement | **317,686** | | 295,967 | | 272,513 | |
| Capital | **44,933** | | 21,281 | | 5,038 | |
| Subventions et contributions | **140,772** | | 125,823 | | 140,272 | |
| Total des besoins | **503,391** | | 443,071 | | 417,823 | |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit | **40,175** | | 38,512 | | 38,327 | |
| Besoins nets | **463,216** | **4,674** | 404,559 | 4,423 | 379,496 | 3,964 |

L'augmentation de 58,7 millions de dollars des besoins nets en 1985-1986, par rapport aux prévisions de 1984-1985, résulte de ce qui suit:

| | (en millions de dollars) |
|---|---|
| • augmentation générale des coûts; | 28,0 |
| • augmentation de 68 années-personnes militaires et de 183 années-personnes civiles; | 2,2 |
| • augmentation nette du financement des projets d'immobilisations, principalement associée au traitement automatique des données; et | 13,6 |
| • hausse des subventions et contributions surtout dans le cas du programme d'infrastructure de l'OTAN et des budget militaires. | 14,9 |

**Description**

L'activité "Direction des politiques et services de gestion" comprend la formulation et la recommandation d'objectifs de défense et d'options politiques, ainsi que l'élaboration de la politique de défense approuvée du gouvernement, en vue d'assurer la direction d'ensemble des opérations de planification au Ministère et la gestion du Programme des services de défense. Tout aussi importante est la fonction de commandement et de contrôle, dans le cadre de laquelle s'effectuent les préparatifs, en ce qui touche les opérations, le matériel, le personnel et les finances, pour parer aux situations de crise ou de guerre. Cette fonction comprend également le commandement et le contrôle des opérations "courantes" des Forces canadiennes par le Chef de l'état-major de la Défense et par les commandants subalternes délégués. L'activité englobe également l'élaboration et la direction générale des systèmes d'information gestionnelle, des services financiers et des services de consultation, de vérification, d'évaluation et de comptabilité au sein du Ministère.

Les contributions à l'OTAN sont des paiements directs destinés à financer les activités communes dans le cadre de l'OTAN, c'est-à-dire:

- budgets militaires et organismes de l'OTAN. La part du Canada des coûts d'exploitation des divers quartiers généraux militaires internationaux de l'OTAN, et de ceux de certains organismes de l'OTAN dont le Canada est membre;
- infrastructure commune de l'OTAN. La part du Canada des coûts de construction des installations militaires de l'OTAN utilisées conjointement par divers pays de l'OTAN; et
- système aéroporté d'alerte lointaine et de contrôle de l'OTAN. La contribution du Canada à l'acquisition d'une flotte de 18 Boeing 707 et des installations au sol connexes.

La part canadienne du financement des activités communes des pays de l'OTAN est calculée selon un pourcentage pour chacun des divers types d'activités. Ces pourcentages sont déterminés au moyen de négociations entre les différents pays de l'OTAN. Pour les nouvelles initiatives ou les changements apportés aux arrangements existants, le pourcentage du financement des activités communes attribué au Canada doit être soumis à l'approbation du Cabinet. Les modalités de chaque type de contribution sont expliquées en détail par le ministère de la Défense nationale et sont soumises à l'approbation du Conseil du Trésor du Canada.

La ventilation des coûts associés à ces contributions se trouve à la page 61.



21

## Section III
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Les dépenses par article du Programme des services de défense sont présentées au tableau 20.

**Tableau 20: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires des civils | **968,786** | 937,633 | 927,770 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | **136,557** | 122,027 | 127,387 |
| Autres frais touchant le personnel civil | **17,144** | 17,158 | 15,265 |
| Solde des militaires | **2,392,314** | 2,286,780 | 2,163,956 |
| Congé de fin de service et indemnité de départ des militaires | **78,132** | 53,090 | 53,361 |
| Autres frais touchant le personnel militaire | **134,305** | 125,186 | 119,267 |
| Contributions aux fonds de pensions des militaires | **328,402** | 308,218 | 296,028 |
| | **4,055,640** | 3,850,092 | 3,703,034 |
| Biens et services | | | |
| Voyages | **222,044** | 211,914 | 200,412 |
| Autres transports et communications | **128,132** | 111,184 | 102,992 |
| Information | **20,389** | 18,875 | 17,268 |
| Éducation des personnes à charge | **63,430** | 62,104 | 57,493 |
| Services de concierge et de soutien de la base | **71,581** | 65,529 | 60,892 |
| Autres services professionnels et spéciaux | **169,059** | 138,226 | 128,273 |
| Location | **58,527** | 54,198 | 47,362 |
| Réparation de matériel | **447,210** | 389,784 | 317,690 |
| Réparation de bâtiments et d'ouvrages | **134,262** | 152,422 | 130,702 |
| Pièces de rechange et accessoires | **462,862** | 413,589 | 390,816 |
| Combustible et électricité | **427,062** | 402,741 | 410,252 |
| Nourriture et vêtements | **150,806** | 138,968 | 133,402 |
| Autres services publics, fournitures et approvisionnements | **256,078** | 252,753 | 226,982 |
| Toutes autres dépenses | **25,408** | 19,100 | 14,850 |
| | **2,636,850** | 2,431,387 | 2,239,386 |
| Total des dépenses de fonctionnement | **6,692,490** | 6,281,479 | 5,942,420 |

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Capital | | | |
| Traitements et salaires des civils | **6,740** | 6,701 | 3,877 |
| Solde des militaires | **9,139** | 7,978 | 3,618 |
| Voyages | **2,435** | 3,330 | 6,896 |
| Services d'experts-conseils | **8,017** | 8,543 | 8,650 |
| Gestion des marchés | **18,914** | 19,009 | 16,149 |
| Autres services professionnels et spéciaux | **41,553** | 36,875 | 31,028 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | **5,299** | 5,496 | 9,469 |
| Construction et acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages | **151,055** | 177,795 | 100,480 |
| Construction et acquisition de machines et de matériel | **2,291,861** | 2,064,581 | 1,793,840 |
| Total des dépenses en capital | **2,535,013** | 2,330,308 | 1,974,007 |
| Paiements de transfert | **421,173** | 377,079 | 354,553 |
| Total du Programme | **9,648,676** | 8,988,866 | 8,270,980 |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit | **280,953** | 270,468 | 311,624 |
| Dépenses nettes du Programme | **9,367,723** | 8,718,398 | 7,959,356 |



23

## 2. Dépenses en personnel civil

### Tableau 21: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | **85-86** | 84-85 | 83-84 | | |
| Direction | **184** | 142 | 161 | 50,350-96,300 | **63,724** |
| Scientifique et professionnelle | | | | | |
| Enseignement | **387** | 366 | 399 | 13,609-68,070 | **37,442** |
| Génie | **413** | 380 | 356 | 23,306-76,130 | **47,886** |
| Médecine | **2** | 2 | 1 | 40,054-85,140 | **89,162** |
| Services scientifiques | **577** | 574 | 562 | 28,176-67,720 | **48,417** |
| Autres | **453** | 417 | 403 | | **42,260** |
| Administration et service extérieur | | | | | |
| Services administratifs | **745** | 760 | 723 | 13,912-57,987 | **35,759** |
| Systèmes d'ordinateurs | **350** | 348 | 293 | 18,766-61,433 | **38,125** |
| Gestion des finances | **102** | 104 | 101 | 13,853-57,980 | **40,819** |
| Services d'information | **52** | 53 | 51 | 13,579-57,980 | **34,433** |
| Organisation et méthodes | **113** | 110 | 107 | 13,520-57,980 | **40,109** |
| Gestion du personnel | **247** | 259 | 228 | 13,330-63,870 | **37,842** |
| Achat et approvisionnement | **238** | 244 | 231 | 12,766-57,980 | **37,136** |
| Autres | **401** | 361 | 389 | | **39,100** |
| Technique | | | | | |
| Dessin et illustrations | **545** | 551 | 525 | 15,557-40,310 | **29,687** |
| Électronique | **512** | 488 | 498 | 16,619-51,950 | **36,761** |
| Soutien technologique et scientifique | **914** | 910 | 887 | 14,041-50,866 | **32,827** |
| Inspection technique | **524** | 499 | 487 | 12,635-57,691 | **33,359** |
| Officiers de navire | **178** | 177 | 193 | 20,486-51,531 | **29,717** |
| Techniciens divers | **128** | 122 | 119 | 12,635-55,682 | **33,267** |
| Autres | **136** | 130 | 144 | | **33,489** |
| Soutien administratif | **8,553** | 8,589 | 8,577 | | **20,613** |
| Exploitation | | | | | |
| Pompiers | **666** | 665 | 673 | 21,533-41,386 | **29,337** |
| Manoeuvres et hommes de métier | **6,874** | 6,881 | 6,865 | 14,776-40,676 | **23,681** |
| Services divers | **6,785** | 6,751 | 6,799 | 13,253-39,988 | **20,261** |
| Chauffage, force motrice et opération de machines fixes | **1,291** | 1,304 | 1,338 | 18,242-35,598 | **24,840** |
| Services hospitaliers | **300** | 335 | 342 | 12,307-29,701 | **18,754** |
| Réparation des navires | **2,054** | 2,025 | 2,106 | 22,436-45,385 | **30,390** |
| Équipages de navires | **263** | 218 | 263 | 18,840-29,988 | **25,700** |
| Autres | **21** | 119 | 114 | | **25,627** |
| Employés nommés pour une période déterminée (main-d'oeuvre occasionnelle) | **1,579** | 2,824 | 2,764 | | **22,990** |

**Note:** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions, et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## 3. Dépenses en personnel militaire

### Tableau 22: Années-personnes pour le traitement

| | Années-personnes | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| Général/Lieutenant général | 9 | 9 | 8 | 75,100-105,050 | 80,471 |
| Major-général | 27 | 27 | 24 | 65,940- 77,510 | 74,987 |
| Brigadier-général | 78 | 77 | 76 | 58,050- 68,300 | 61,320 |
| Colonel | 335 | 331 | 331 | 57,024- 59,220 | 61,080 |
| Lieutenant-colonel | 1,013 | 1,004 | 982 | 49,524- 52,740 | 53,897 |
| Major | 3,305 | 3,216 | 3,167 | 42,732- 47,940 | 47,810 |
| Capitaine | 7,005 | 6,908 | 6,849 | 31,620- 41,760 | 39,600 |
| Lieutenant | 2,722 | 2,291 | 2,300 | 21,720- 28,512 | 23,772 |
| Élève-officier | 2,500 | 2,500 | 2,000 | | 11,057 |
| Adjudant-chef | 855 | 827 | 832 | 37,092- 38,676 | 39,370 |
| Adjudant-maître | 2,347 | 2,289 | 2,277 | 33,432- 36,396 | 35,803 |
| Adjudant | 4,705 | 4,596 | 4,574 | 30,300- 34,080 | 32,543 |
| Sergent | 10,387 | 10,290 | 10,254 | 27,192- 32,220 | 29,733 |
| Caporal | 29,049 | 26,574 | 26,273 | 23,640- 30,192 | 26,708 |
| Soldat | 18,403 | 21,108 | 21,657 | 10,512- 18,732 | 16,730 |
| **Total** | 82,740 | 82,047 | 81,604 | | |

**Note:** La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des grades militaires au 31 octobre 1984. Elle n'englobe pas le traitement des navigateurs, des pilotes, des médecins, des dentistes et des avocats. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du grade militaire. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'un année à l'autre.

Le total de 35,587 employés civils, figurant dans le Budget des dépenses principal de 1985-1986, représente une réduction de 1,121 années-personnes par rapport aux chiffres figurant dans le Budget des dépenses principal de 1984-1985. Cette réduction est due en partie à la fin du Programme d'emploi des jeunes, mais surtout à une décision du Conseil du Trésor voulant que certaines années-personnes utilisées exclusivement pour des emplois occasionnels à court terme ne soient assujetties qu'à un contrôle budgétaire. Ainsi, la direction pourra administrer avec plus de latitude et d'efficacité cette main-d'oeuvre.

Le total de 82,740 employés militaires représente une augmentation de 693 années-personnes par rapport au Budget des dépenses principal de 1984-1985. Cette augmentation est nécessaire pour permettre la gestion des projets d'immobilisations, qui sont de plus en plus nombreux, et pour maintenir les besoins opérationnels des Forces canadiennes. Voici la repartition des années-personnes militaries, par activité, pour l'année 1985-1986:

| | |
|---|---|
| Forces maritimes | 11,064 |
| Forces terrestres au Canada | 19,114 |
| Forces aériennes au Canada | 24,131 |
| Forces canadiennes en Europe | 5,881 |
| Services de communication | 3,436 |
| Soutien du personnel | 12,829 |
| Appui matériel | 4,041 |
| Direction des politiques et services de gestion | 2,244 |
| | 82,740 |

## 3. Dépenses en capital

Les dépenses en capital du Programme des services de défense, par grande catégorie sont présentées au tableau 23.

**Tableau 23: Répartition du budget d'immobilisations (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Construction ou acquisition de terrains, bâtiments et matériel | **157,028** | 161,425 | 120,901 |
| Navires | **541,982** | 354,851 | 249,425 |
| Équipement mobile terrestre | **46,092** | 35,855 | 37,440 |
| Véhicules de type militaire | **76,207** | 107,593 | 124,033 |
| Aéronefs et moteurs | **840,847** | 989,966 | 981,955 |
| Armement | **136,035** | 54,023 | 17,879 |
| Munitions et bombes | **245,668** | 219,779 | 170,507 |
| Équipement électronique et de transmission | **241,561** | 170,232 | 100,334 |
| Matériel spécial d'entraînement | **17,202** | 15,097 | 4,172 |
| Matériel technique divers | **105,956** | 107,486 | 90,456 |
| Développement | **126,435** | 114,001 | 76,905 |
| Total brut | **2,535,013** | 2,330,308 | 1,974,007 |
| Recettes | - | - | 777 |
| Total net | **2,535,013** | 2,330,308 | 1,973,230 |

Les projets d'immobilisations du Programme des services de défense dont le total des coûts estimés dépasse un million de dollars, et dont le financement a été approuvé, sont indiqués au tableau 24.

## Tableau 24: Ventilation - Grands projets d'immobilisations (en milliers de dollars)

| | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | **Prévisions 1985-1986** | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|
| Construction | | | | |
| Base des Forces canadiennes | | | | |
| Halifax (Nouvelle-Écosse) | | | | |
| Unité de radoub des navires - Aménagement d'une jetée.......... | 90,216 | 87,770 | **2,446** | ------ |
| Hôpital.............................. | 22,951 | 22,451 | **500** | ------ |
| Immeuble du quartier général du Commandement maritime.............. | 19,592 | 5,136 | **8,000** | 6,456 |
| Logement des officiers.............. | 1,635 | ------ | **50** | 1,585 |
| Extension au syncrolift............. | 13,676 | 2,219 | **8,790** | 2,667 |
| Amélioration à la jetée 3.......... | 26,348 | 500 | **932** | 24,916 |
| Gagetown (Nouveau-Brunswick) | | | | |
| Centre d'entraînement au combat..... | 3,552 | 818 | **1,500** | 1,234 |
| Saint-Jean (Québec) | | | | |
| Aménagement de la base.............. | 106,160 | 05,9451 | **98** | 117 |
| Ottawa (Ontario) | | | | |
| CETT - Développement du projet...... | 26,000 | 5,537 | **19,488** | 975 |
| Petawawa (Ontario) | | | | |
| Amélioration du polygone de tir et du secteur d'instruction........... | 5,238 | 4,445 | **793** | ------ |
| Bâtiment du service d'entretien (terre)............................ | 12,947 | 4,855 | **7,464** | 628 |
| Toronto, (Ontario) | | | | |
| Rénover l'immeuble 54-IMCME......... | 3,045 | 237 | **2,808** | ------ |
| Borden (Ontario) | | | | |
| Addition à l'immeuble des services alimentaires....................... | 2,234 | 249 | **461** | 1,524 |
| Bâtiment de l'École d'administration et de logistique.................. | 5,286 | 2,975 | **2,311** | ------ |
| Addition au mess des caporaux et des soldats........................ | 2,588 | 1,705 | **883** | ------ |
| Winnipeg (Manitoba) | | | | |
| Manège militaire de Thunder Bay..... | 2,375 | 2,320 | **55** | ------ |
| Immeuble du quartier général du Commandement aérien................ | 27,356 | 8,390 | **14,157** | 4,809 |

| | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | **Prévisions 1985-1986** | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|
| Construction | | | | |
| Esquimalt (Colombie-Britannique) | | | | |
| Bâtiment des services de construction........................ | 8,290 | 1,946 | **6,344** | ------ |
| Bâtiment de l'unité de radoub des navires............................ | 2,208 | 864 | **1,100** | 244 |
| Édifice de formation de conférence.. | 1,847 | ------ | **199** | 1,648 |
| Clinique hôspitalière et dentaire... | 7,825 | 4,666 | **3,159** | ------ |
| Niveau supérieur utilités d'appontement...................... | 6,037 | 1,804 | **2,915** | 1,318 |
| Richmond - dépôt d'armes............ | 2,462 | 373 | **2,089** | ------ |
| Europe | | | | |
| Logements des caporaux et des soldats............................ | 5,211 | 4,850 | **361** | ------ |
| Baden - Centre des opérations du groupe............................ | 1,232 | 715 | **517** | ------ |
| Équipement | | | | |
| Navires | | | | |
| Modernisation de destroyers de Class Tribal DDH 280............... | 17,410 | 14,433 | **2,977** | ------ |
| Prolongation de la vie des destroyers......................... | 133,900 | 71,871 | **17,028** | 45,001 |
| Frégate canadienne de patrouille.... | 5,204,765 | 660,128 | **468,400** | 4,076,237 |
| Programme de remplacement des navires - Phase II (Définition du projet)............................ | 8,632 | 186 | **5,759** | 2,687 |
| Modernisation opérationnelle des sous-marins....................... | 42,421 | 38,398 | **1,707** | 2,316 |
| Sonar à réseaux remorqués........... | 11,100 | 3,715 | **4,665** | 2,720 |
| Véhicules de type militaire | | | | |
| Véhicules blindés polyvalents....... | 301,776 | 291,670 | **9,000** | 1,106 |
| Véhicules moyens de soutien logistique.......................... | 296,888 | 265,752 | **10,447** | 20,699 |
| Camion de 1¼ tonne à quatre roues motrices.......................... | 67,339 | 64,571 | **2,768** | ------ |
| Camions militaires opérationnels et de soutien........................ | 118,278 | 39,258 | **43,879** | 35,141 |
| Aéronefs et moteurs | | | | |
| Nouvel avion de chasse.............. | 4,803,112 | 3,108,652 | **741,231** | 953,229 |
| Avion patrouilleur à grande autonomie.......................... | 1,168,774 | 1,158,392 | **4,855** | 5,527 |
| Poursuite de la modernisation de l'hélicoptère de recherche et de sauvetage.......................... | 20,824 | 9,089 | **5,166** | 6,569 |
| Remplacement CC130 Hercules......... | 64,200 | 45,072 | **19,122** | 6 |
| Avion de DHC 8...................... | 98,129 | 4,000 | **59,222** | 34,907 |

| | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | **Prévisions 1985-1986** | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|
| Équipement | | | | |
| Équipement mobile terrestre | | | | |
| Véhicules tout-terrain.......... | 18,601 | 6,350 | **12,251** | ------ |
| Armement | | | | |
| Arme d'artillerie de soutien à courte portée.................... | 73,408 | 26,311 | **23,940** | 23 157 |
| Amélioration d'artillerie........... | 42,966 | 1,016 | **6,035** | 35,915 |
| Remplacement d'armes portatives.. .. | 352,845 | 19,752 | **34,833** | 298,260 |
| Arme de soutien à moyenne portée.... | 13,054 | 8,375 | **2,881** | 1,798 |
| Défense anti-torpilles............. | 17,200 | 4,265 | **7,660** | 5,275 |
| Équipement électronique et de transmission | | | | |
| Système de commande du radar d'approche........................ | 83,616 | 81,940 | **1,477** | 199 |
| Centres régionaux de contrôle opérationnel...................... | 86,484 | 81,327 | **527** | 4,630 |
| Réseau informatisé de localisation.. | 49,741 | 46,989 | **1,707** | 1,045 |
| Système intégré de commandement pour la marine.................... | 13,992 | 9,032 | **1,157** | 3,803 |
| Matériel de reproduction des cartes. | 13,592 | 10,203 | **623** | 2.766 |
| Remplacement de système à faisceau hertzien.......................... | 3,940 | 2,499 | **1,432** | 9 |
| Remplacement des radios-bouées...... | 56,017 | ------ | **17,800** | 38,217 |
| Ordinateur portatif d'artillerie.... | 17,352 | 12,555 | **605** | 4,192 |
| Remplacement des radios-récepteurs.. | 10,000 | 1,700 | **3,528** | 4,772 |
| Mise à jour du traitement automatisé des données - Collèges militaires.. | 10,844 | 9,401 | **778** | 665 |
| Terminal de communications par satellite de la flotte............. | 10,552 | 7,453 | **2,231** | 868 |
| Système de communications aéronautiques...................... | 35,257 | 14,353 | **15,685** | 5,219 |
| Centre de maintenance du Génie des communications.................... | 7,623 | 6,564 | **400** | 659 |
| Borden - Centre des données......... | 11,101 | 7,360 | **850** | 2.891 |
| Programme conjoint d'ordinateur, Directeur des services de documentation et de dessin/Centre d'analyse et de recherche, Opération.......................... | 18,410 | 11,843 | **2,164** | 4,403 |
| Équipement de transmission de messages maritimes................. | 9,267 | 6,723 | **1,819** | 725 |
| Satellite de recherche et de sauvetage.......................... | 26,149 | 10,075 | **13,396** | 2,678 |
| Système d'accès restreint........... | 23,505 | 2,413 | **15,466** | 5,626 |
| Lecteurs optiques de caractères..... | 3,132 | 368 | **2,497** | 267 |
| Centre d'informatique des Forces canadiennes Ottawa................. | 16,330 | 10,862 | **1,687** | 3,781 |
| Remplacement de systèmes de météorologie...................... | 5,000 | 1,000 | **1,500** | 2,500 |

| | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | **Prévisions 1985-1986** | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|
| Équipement | | | | |
| Radio d'usage général.................. | 4,784 | 2,843 | **1,941** | ------ |
| Viseurs à l'infrarouge pour les armes anti-blindé.................... | 21,332 | 3,254 | **7,166** | 10,912 |
| Matériel d'entraînement | | | | |
| Indicateur d'erreur d'ange de tir... | 3,519 | 2,379 | **655** | 285 |
| Matériel divers | | | | |
| Vêtements de guerre chimique - service général.................... | 15,000 | 11,000 | **4,000** | ------ |
| Équipement de toile individuel amélioré............................ | 17,569 | 11,109 | **6,460** | ------ |
| Munitions et bombes | | | | |
| Modernisation des armes aériennes et terrestres......................... | 14,666 | 12,395 | **1,609** | 662 |
| Munitions de remplacement - Mer (renouvelables).................... | 56,999 | ------ | **18,112** | 38,887 |
| Munitions de remplacement - Terre (renouvelables).................... | 471,285 | ------ | **149,757** | 321,528 |
| Munitions de remplacement - Air (renouvelables).................... | 64,545 | ------ | **20,510** | 44,035 |
| Remplacement torpilles.............. | 84,200 | 25,085 | **27,281** | 32,143 |
| Missiles air-air pour le CF18....... | 245,500 | ------ | **1,279** | 244,221 |
| Développement | | | | |
| Équipement de navigation - Système de positionnement global........... | 6,279 | 4,199 | **397** | 1,683 |
| Système à infrarouge de recherche et de désignation des cibles.......... | 18,000 | 4,283 | **4,882** | 8,835 |
| Système de mesure du rendement des pilotes automatiques............... | 1,379 | 703 | **676** | ------ |
| Bouées acoustique télécommandées et directionnelles.................... | 2,941 | 2,525 | **416** | ------ |
| Système amélioré de traitement des données recueillies par sonar...... | 13,483 | 11,899 | **1,329** | 255 |
| Système de traitement des signaux... | 10,622 | 2,190 | **5,000** | 3,432 |
| Enseignement assisté par ordinateur. | 1,336 | 891 | **445** | ------ |
| Système intégré de commande des machines............................ | 4,665 | 3,368 | **1,297** | ------ |
| Sonar à réseaux remorqués........... | 30,629 | 2,621 | **7,000** | 21,008 |
| Radar à antenne à ouverture synthétique......................... | 11,475 | 4,927 | **2,795** | 3,753 |
| Étude de remplacement de la Frégate - OTAN........................... | 3,416 | 1,636 | **1,411** | 369 |
| Remorque par hélicoptère d'un système de détection sous-marin.... | 2,359 | 1,200 | **1,159** | ------ |
| Ogive antichar à fléchette multiple. | 4,553 | 1,391 | **3,162** | ------ |



31

## 4. Paiements de transfert

Les niveaux de financement pour les subventions et les contributions qui figurent au tableau 25 sont conformes à la politique du gouvernement fédéral. Les contributions à l'OTAN sont fondées sur les fonds de roulement requis, d'après les estimations de l'état-major canadien et de l'état-major international de l'OTAN.

**Tableau 25: Ventilation des paiements de transfert**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Subventions | | | |
| Soutien du personnel | | | |
| (S) - Versements aux ayants droit de certains membres de l'Aviation royale du Canada tués dans l'exercice de leurs fonctions alors qu'ils servaient à titre d'instructeurs dans le cadre du Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique | **20,809** | 19,371 | 17,213 |
| Direction des politiques, commandement opérationnel et services de gestion | | | |
| Pensions et rentes versées à des civils: | | | |
| Mme Mary Whittington | **200** | 200 | 200 |
| Mme Eleanor F. Nixon | **1,048** | 1,048 | 1,048 |
| M. R.P. Thompson | **10,504** | 10,100 | 9,141 |
| Conférence des associations de défense | **161,780** | 155,560 | 148,150 |
| Ligue des cadets de l'armée du Canada | **126,720** | 121,850 | 116,050 |
| Ligue des cadets de l'air du Canada | **126,720** | 121,850 | 116,050 |
| Ligue navale du Canada | **126,720** | 121,850 | 116,050 |
| Association de la Marine royale du Canada | **9,490** | 9,125 | 8,690 |
| Association des officiers de marine | **25,690** | 24,700 | 23,530 |
| Association de l'Aviation royale du Canada | **34,255** | 32,940 | 31,370 |
| Caisse de bienfaisance de la Marine royale du Canada | **10,285** | 9,890 | 9,420 |
| Caisse de bienfaisance de l'Aviation royale du Canada. | **12,090** | 11,625 | 11,070 |
| Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes | **11,305** | 10,870 | 10,350 |
| Sociétés de tir au fusil | **170,065** | 163,525 | 151,075 |
| Instituts militaires et des services unis | **30,370** | 29,200 | 27,810 |
| Universités canadiennes - Études de science militaire | **663,500** | 615,700 | 582,704 |
| Institut canadien d'études stratégiques | **50,000** | 50,000 | 50,000 |
| Bourse de recherches - la préparation d'urgence | **60,000** | 60,000 | 27,368 |
| Institut international d' études stratégiques | ------- | ------- | 50,000 |
| Université de Guelph - Conférence | ------- | ------- | 10,000 |
| **Total des subventions** | **1,651,551** | 1,569,404 | 1,517,289 |

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Contributions | | | |
| Direction des politiques, commandement opérationnel et services de gestion | | | |
| Budgets militaires et agences de l'OTAN | **54,354,000** | 44,427,000 | 30,631,721 |
| Infrastructure de l'OTAN (dépenses en capital) | **65,640,000** | 59,388,000 | 50,685,734 |
| Système aéroporté de détection lointaine et de contrôle aérien de l'OTAN (dépenses en capital) | **879,000** | 6,068,000 | 45,732,802 |
| Aide mutuelle | **10,335,000** | 6,923,000 | 7,337,136 |
| Contributions aux provinces et aux territoires aux fins de la préparation d'urgence | **6,338,000** | 6,237,000 | 3,071,023 |
| Contributions aux provinces et aux municipalités pour des projets d'avances de capitaux | **1,595,000** | 1,230,000 | 1,313,255 |
| Pensions militaires, contributions aux comptes de pensions et autres prestations | | | |
| (S) - Versements au titre des parties I à IV de la Loi sur la continuation de la pension des services de défense (S.R., c. D-3) | **6,325,000** | 7,237,000 | 7,022,655 |
| (S) - Versements au titre de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires (S.R., c.43-2e Budget des dépenses supplémentaires) | **274,055,000** | 244,000,000 | 207,241,225 |
| Total des contributions | **419,521,000** | 375,510,000 | 353,035,551 |
| Total des subventions et contributions | **421,172,551** | 377,079,404 | 354,552,840 |



33

## B. Analyse des coûts

Le Budget des dépenses de 1985-1986 du Programme des services de défense comprend uniquement les dépenses à imputer aux crédits votés et aux postes statutaires du Ministère, moins les recettes à valoir sur le crédit. Les autres dépenses, ainsi que les recettes versées dans le Fonds du revenu consolidé, doivent être prises en considération lorsqu'il s'agit de déterminer le coût total de l'exploitation du Programme.

**Tableau 26: Coût net du Programme par activité (en milliers de dollars)**

| | Dépenses totales 1985-1986 | Plus autres coûts | Moins recettes | **Coût net** | Prévisions nettes 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|
| Forces maritimes | 1,803,179 | 136,881 | (17,491) | **1,922,569** | 1,646,304 |
| Forces terrestres au Canada | 1,458,875 | 144,092 | (54,223) | **1,548,744** | 1,474,479 |
| Forces aériennes au Canada | 2,781,946 | 263,351 | (81,167) | **2,964,130** | 2,963,574 |
| Forces canadiennes en Europe | 898,163 | 5,205 | (15,177) | **888,191** | 854,720 |
| Services de communication | 353,247 | 2,751 | (36,192) | **319,806** | 270,016 |
| Soutien du personnel | 1,244,179 | 107,511 | (34,243) | **1,317,447** | 1,216,814 |
| Appui matériel | 605,696 | 6,172 | (2,285) | **609,583** | 547,499 |
| Direction des politiques et services de gestion | 503,391 | 3,198 | (40,175) | **466,414** | 408,314 |
| | 9,648,676 | 669,161 | (280,953) | **10,036,884** | 9,381,720 |

Les autres coûts, qui s'élèvent à 669,2 millions de dollars, sont les suivants:

| | (en millions de dollars) |
|---|---|
| • recettes à valoir sur le crédit; | (26,5) |
| • locaux fournis gratuitement par le ministère de la Défense nationale; | 594,8 |
| • locaux fournis gratuitement par le ministère des Travaux publics; | 41,2 |
| • services d'émission des chèques fournis gratuitement par le ministère des Approvisionnements et Services; | 4,8 |
| • assurance chirurgicale-médicale fournie gratuitement aux employés par le Conseil du Trésor; et | 46,8 |
| • autres. | 8,1 |

## C. Analyse des recettes

Le SMA(Fin) est chargé de la perception, du contrôle et de la gestion de tous les fonds recouvrables en ce qui touche les biens et services fournis aux militaires, aux autres ministères et organismes du gouvernement fédéral, et aux gouvernements étrangers. Le montant estimé des recettes pour 1985-1986 est fondé sur une hausse prévue des prix, sur certains ajustements des sommes à recouvrer auprès d'autres organismes gouvernementaux, et sur une réduction des recettes provenant de l'OTAN et des opérations de défense aérienne de l'Amérique du Nord.

**Tableau 27: État récapitulatif des recettes nettes à valoir sur le crédit (en milliers de dollars)**

| | **Budget de dépenses 1985-1986** | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Retenues sur la solde des militaires pour le vivre, le logement et les vêtements | **124,894** | 114,920 | 115,031 |
| Matériel et services fournis à d'autres ministères | **81,748** | 78,123 | 126,778 |
| Services médicaux et dentaires | **16,864** | 16,897 | 14,702 |
| Personnel détaché | **2,665** | 2,464 | 2,526 |
| Bourses des établissements d'enseignement provinciaux et frais de scolarité | **13,770** | 12,184 | 12,781 |
| Autres recouvrements | **41,012** | 45,880 | 39,029 |
| Projets d'infrastructure commune de l'OTAN | - | - | 777 |
| Total du Programme | **280,953** | 270,468 | 311,624 |

En plus des fonds recouvrables portés au crédit des dépenses ministérielles, le Ministère encaisse d'autres recettes au nom du gouvernement, comme les fonds recouvrables auprès des provinces pour l'aide humanitaire fournie et auprès des Nations unies pour les activités de maintien de la paix; ces autres recettes sont versées au Fonds du revenu consolidé.

**Tableau 28: Recettes versées au Fonds du revenu consolidé (en milliers de dollars)**

| | **Budget de dépenses 1985-1986** | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Recettes | **26,500** | 28,000 | 24,717 |
| Total du Programme | **26,500** | 28,000 | 24,717 |

## D. Détails sur les grands projets d'immobilisations

### 1. Frégate canadienne de patrouille

En juillet 1983, à la suite d'une étape de définition du contrat très longue et très concurrentielle et de l'évaluation des soumissions des entrepreneurs le contrat pour la construction des frégates a été adjugé à la société Saint John Shipbuilding and Drydock Ltd. Trois de ces navires de guerre seront construits sur la côte Est, et les trois autres seront construits dans la province de Québec. Le premier de ces navires devrait être livré au début de 1989, et le dernier au début de 1992.

Le coût total estimé du projet est de 5,205 milliards de dollars, dont 660 millions devraient avoir été dépensés d'ici la fin de 1984-1985. Il est prévu que 468 millions de dollars seront dépensés en 1985-1986. Il restera donc 4,076 milliards de dollars à dépenser dans les années suivantes.

### 2. Camions militaires opérationnels et de soutien

Le projet d'acquisition de camions militaires opérationnels et de soutien vise à fournir aux Forces canadiennes des moyens de transport terrestre appropriés pour les tâches liées au commandement, aux communications, aux liaisons, à la reconnaissance, au déploiement des armes, à la logistique et aux services au personnel. Le projet prévoit l'acquisition de 1,900 nouveaux camions de ¼ tonne, et la phase de définition d'un second projet qui menêra à la production, au Canada, d'un camion militaire de cinq tonnes. En 1983, le Conseil du Trésor a approuvé l'acquisition des 1,900 camions de ¼ tonne, à un coût qui ne doit pas dépasser 112,1 millions de dollars. Il a également donné son approbation préliminaire pour l'achat de 700 camions de cinq tonnes, à un coût estimé de 136,6 millions de dollars. Les dépenses approuvées pour le camion de cinq tonnes sont limitées à 6,178 millions de dollars pour la phase de définition du projet. On prévoit que d'ici à décembre 1986, le Ministère demandera au Conseil du Trésor d'approuver la mise en oeuvre de l'étape de l'acquisition des camions de cinq tonnes. Les dépenses, pour 1985-1986, sont estimées à 43,9 millions de dollars.

### 3. Nouvel avion de chasse

En avril 1980, le gouvernement a choisi le F18A comme nouvel avion de chasse des Forces canadiennes. Un contrat a été signé avec la société McDonnell Douglas pour la livraison de 138 avions de chasse sur une période d'environ neuf ans.

Le côut total estimé du projet est de 4,803 milliards de dollars, dont 3,109 milliards de dollars auront été dépensés à la fin de 1984-1985, d'après les prévisions. On s'attend à ce que 741 millions de dollars soient dépensés au cours de l'année budgétaire 1985-1986; il restera donc 953 millions de dollars à dépenser par la suite. Le 31 juillet 1984, 39 appareils avaient été livrés. On prévoit qu'à la fin de 1985-1986, 80 appareils auront été reçus.

## 4. Projet de modernisation des navires de la classe Tribal

Les quatre DDH 280, ou navires de la classe Tribal, ont été mis en service opérationnel en 1972 et 1973, et ils seront à mi-vie en 1987-1988. Ce projet vise à faire en sorte que ces destroyers conservent leur potentiel jusqu'au siècle prochain et au-delà, afin qu'ils soient en mesure d'accomplir efficacement les missions qui pourraient leur être confiées. Pour cela, il faut changer la configuration des navires de la classe Tribal, et les doter d'un équipement plus moderne.

Au moment de l'approbation du projet de la Frégate canadienne de patrouille en juillet 1983, le gouvernement a également approuvé en principe la mise en oeuvre du Projet de modernisation des navires de la classe Tribal. En janvier 1984, le Conseil du Trésor a donné son approbation préliminaire pour le projet, et a approuvé l'affectation de 17,4 millions de dollars pour la définition du projet, qui sera faite sous contrat par une entreprise privée. Lorsqu'on aura terminé l'étape de la définition du projet, une présentation sera faite au Conseil du Trésor pour faire approuver la suite du projet.

## 5. Prolongation de la vie des destroyers

Le projet de prolongation de la vie des destroyers vise à prolonger la vie opérationnelle de certains navires de guerre spécialement choisis, en attendant de les remplacer par de nouveaux navires aptes au combat. Le projet consiste à remplacer, de façon sélective, des systèmes désuets de navigation, de communications et de combat, à bord de 16 de nos 19 destroyers à vapeur. Dix de ces 16 navires auront droit à l'ensemble des améliorations prévues par le programme, tandis que les six autres ne recevront que ce qu'il leur faut pour les maintenir en état de prendre la mer. Le programme prévoit d'importants travaux de radoub dans les chantiers navals et les arsenaux maritimes canadiens, et en termes de création d'emploi, il produira quelque trois millions d'heures-personnes de travail dans l'industrie du radoub.

L'étape initiale du projet, soit la réparation des deux premiers navires, a été approuvée en janvier 1980. En août 1980, le Conseil du Trésor a approuvé un montant total de 213,8 millions de dollars pour les immobilisations, les opérations et l'entretien requis afin de compléter le projet. Le dernier navire devrait être prêt en 1987. Les dépenses prévues pour 1985-1986 s'élèvent à 19,2 millions de dollars, pour les immobilisations, les opérations et l'entretien.

## 6. Sonar tactique à réseaux remorqués

Ce projet consiste à évaluer et à acheter des sonars à réseaux remorqués qui seront installés à bord des six nouvelles frégates et des deux destroyers de la classe 265, ainsi qu'un sonar additionel pour l'entraînement. Il a reçu l'approbation préliminaire du Conseil du Trésor en avril 1984, et son coût estimé est de 112 millions de dollars. Le Conseil du Trésor a également autorisé que 11,1 millions de dollars, sur les 112 millions mentionnés plus haut, soient affectés à l'achat d'un sonar qui sera installé du NCSM Annapolis, pour des essais de mer.

Ce projet aura des retombées appréciables pour l'industrie canadienne. En effet, la plus grande partie des travaux de mise au point et de production de l'équipement de traitement et d'affichage des données recueillies par le sonar seront réalisés au Canada, tout comme les travaux d'installation et d'intégration du système. De plus, en réussissant dans les délais prévus l'intégration de ces systèmes électroniques de conception canadienne et de ces réseaux remorqués qui ont fait leurs preuves, on aidera l'industrie canadienne à décrocher des contrats à l'étranger.

**7. Quartier général du Commandement aérien, à Winnipeg**

Ce projet prévoit la construction d'un immeuble à bureaux pour loger le Quartier général du Commandement aérien, à la Base des Forces canadiennes Winnipeg. Les locaux actuels sont inadéquats et détériorés, et les services publics sont très coûteux et inefficaces. En mars 1984, le Conseil du Trésor a approuvé des dépenses de 28,4 millions de dollars pour la construction du nouvel immeuble.

A l'heure actuelle, le coût total estimé est de 27,4 millions de dollars, dont 8,4 millions auront été dépensés à la fin de 1984-1985, une dépense additionnelle de 14,2 millions de dollars étant prévue pour 1985-1986. Le projet devrait être terminé en août 1986.

**8. Quartier général du Commandement maritime, à Halifax**

En avril 1984, le Conseil du Trésor a approuvé des dépenses de 24 millions de dollars pour la construction d'un immeuble destiné à loger le Quartier général du Commandement maritime. Le nouvel immeuble remplacera huit bâtiments distincts situés dans trois secteurs congestionnés de Halifax. Aucun des bâtiments existants ne peut être rénové ou agrandi de façon à loger un Quartier général regroupé.

Le coût estimé du projet est de 19,6 millions de dollars, dont 5,1 millions auront été dépensés à la fin de 1984-1985, une dépense additionnelle de 8,0 millions de dollars étant prévue pour 1985-1986. Le projet devrait être terminé en septembre 1986.

**9. Dash 8**

Ce projet prévoit l'acquisition de six Dash 8 de la société De Havilland du Canada. Quatre de ces nouveaux avions remplaceront quatre avions de transport CC130 Hercules actuellement utilisés comme simulateurs de navigation aérienne; cela permettra de réassigner ces quatre Hercules à des rôles de transport stratégique et tactique. Grâce aux deux Dash 8 qui seront affectés aux Forces canadiennes Europe, ces dernières pourront disposer d'avions possédant une plus grande autonomie et vitesse ainsi qu'une plus faible consommation de carburant pour remplir en Europe des missions de transport aérien.

Ce projet a été approuvé par le Conseil du Trésor le 31 août 1984, à un coût de 98,1 millions de dollars (fonds d'immobilisations). Il sera échelonné sur une période de quatre ans, commençant en 1984-1985; des dépenses de 59,2 millions de dollars sont prévues en 1985-1986.

## E. Relation entre la structure de gestion et la structure des activités du Programme

Tel qu'indiqué dans la préface, les données financières qui figurent à la section II du plan sont fondées sur une répartition des dépenses établie dans le cadre d'une structure de gestion centralisée, à partir d'un programme dont les coûts sont établis. Cette répartition attribue des coûts réels aux diverses activités, indépendamment des dépenses engagées par les gestionnaires de budgets. Les ressources ne sont pas gérées selon la structure des activités fonctionnelle spécifiée dans le présent plan de dépenses.

Le contrôle financier du budget de la Défense s'effectue à l'aide d'un système de comptes de gestion modifiés dérivé de la structure des activités du Programme, mais lié plus directement à la structure de commandement opérationnel qui a été adoptée pour fournir au Ministère une capacité d'intervention rapide en cas d'urgence. La structure de commandement et de contrôle opérationnel des Forces armées reflète le potentiel établi pour mener à bien les tâches courantes, ce qui inclut les préparatifs en vue d'un certain nombre de situations d'urgence possibles, dans le cadre des objectifs/sous-objectifs du Programme (voir page 9). La meilleure façon de satisfaire ces besoins uniques, qui sont parfois en concurrence, est d'adopter une formule de compromis entre la centralisation et la décentralisation du contrôle financier des éléments du budget, formule qui tient compte des facteurs suivants:

- pour assurer l'utilisation la plus efficace possible du personnel spécialisé, à l'entraînement ou en situation d'urgence, le contrôle des effectifs et de la dotation est centralisé; par conséquent, on tient des comptes de paye centraux pour les militaires comme pour le personnel civil;

- étant donné qu'une grande partie du matériel requis pour les opérations militaires ne peut être obtenu qu'auprès d'un nombre très limité d'entreprises commerciales ou de fournisseurs étrangers, le contrôle centralisé des achats s'est avéré le système le plus rentable; et

- des services centralisés d'approvisionnement et de réparation ont été adoptés pour réduire l'infrastructure de soutien logistique et pour soulager les commandants opérationnels de tâches administratives inutiles.

Le tableau 29 montre la structure de gestion qui a été développée pour répondre à ces besoins spéciaux de la Défense, ainsi que ses relations avec la structure des activités fonctionnelle dérivée des objectifs du Ministère.

## Tableau 29: Ressources par organisation ou activité (en milliers de dollars) - 1985-1986

| Structure de gestion/ Activités | Commandant ou chef de groupe | SMA(Mat) Appui matériel | SMA(Per) Rémunération, indemnités et pensions | SMA(Fin) Recettes | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| Dépenses par élément | | | | | |
| Solde/Indemnités des militaires | 115,465 | --------- | 2,489,286 | ------- | 2,604,751 |
| Traitement/Indemnités des civils | 58,647 | --------- | 927,283 | ------- | 985,930 |
| Dépenses de fonctionnement | 1,479,445 | --------- | --------- | ------- | 1,479,445 |
| Dépenses d'acquisition à l'échelon national | --------- | 1,157,405 | --------- | ------- | 1,157,405 |
| Recettes | --------- | --------- | --------- | (280,953) | (280,953) |
| Dépenses en capital | --------- | 2,535,013 | --------- | ------- | 2,535,013 |
| Subventions et contributions | 140,772 | --------- | 280,401 | ------- | 421,173 |
| Coûts législatifs | --------- | --------- | 464,959 | ------- | 464,959 |
| TOTAL | 1,794,329 | 3,692,418 | 4,161,929 | (280,953) | 9,367,723 |
| Dépenses par activité | | | | | |
| Forces maritimes | 256,905 | 995,153 | 551,121 | (17,491) | 1,785,688 |
| Forces terrestres au Canada | 318,610 | 437,280 | 702,985 | (54,223) | 1,404,652 |
| Forces aériennes au Canada | 530,755 | 1,252,754 | 998,437 | (81,167) | 2,700,779 |
| Forces canadiennes en Europe | 128,833 | 535,374 | 233,956 | (15,177) | 882,986 |
| Services de communication | 99,718 | 90,657 | 162,872 | (36,192) | 317,055 |
| Soutien du personnel | 199,411 | 128,396 | 916,372 | (34,243) | 1,209,936 |
| Appui matériel | 33,359 | 193,252 | 379,085 | (2,285) | 603,411 |
| Direction des politiques et services de gestion | 226,738 | 59,552 | 217,101 | (40,175) | 463,216 |
| TOTAL | 1,794,329 | 3,692,418 | 4,161,929 | (280,953) | 9,367,723 |

## F. Les Forces de réserve

### 1. Rôle

Accroître le potentiel de dissuasion de la Force régulière et l'appuyer dans ses missions et ses activités courantes en temps de paix.

### 2. Description

Les Forces de réserve sont un élément des Forces armées canadiennes, et elles se composent des officiers et non-officiers qui se sont enrôlés pour autre chose que le service continu à temps plein. Les sous-éléments des Forces de réserve sont:

- la Première réserve;
- la Réserve supplémentaire;
- le Cadre des instructeurs de cadets; et
- les Canadian Rangers.

La Première réserve se compose des officiers et non-officiers qui se sont engagés à exécuter les tâches et suivre l'entraînement qui sont exigés d'eux. Toutes les unités constitués des Forces de réserve sont composées de membres de la Première réserve. Les éléments de la Première réserve sont la Réserve navale, la Milice, la Réserve aérienne et la Réserve des communications. A cela viennent s'ajouter certains officiers et non-officiers de la Première réserve qui ne font pas partie d'une unité constituée. Ce sont des individus qui se sont vu assigner des tâches spéciales qui ne sont pas identifiées à une unité constituée. Ils font partie du Cadre de la Première réserve.

La Réserve supplémentaire se compose des officiers et non-officiers qui, sauf lorsqu'ils sont en service actifs, ne sont pas tenus de servir ou de s'entraîner. La Réserve supplémentaire est un réservoir de main-d'oeuvre: ses membres ne sont pas rémunérés, mais ils ont reçu une formation militaire, et ils pourraient être rappelés en cas d'urgence. On est en train d'élaborer des plans pour rendre le service dans ce sous-élément plus attrayant.

Le Cadre des instructeurs de cadets se compose des officiers brevetés qui peuvent être appelés à suivre un entraînement annuel, et qui ont pour tâche principale la supervision, l'administration et la formation des cadets.

Les Canadian Rangers sont des officiers et des non-officiers qui se portent volontaires pour se tenir prêts à servir en cas de besoin, mais qui n'ont pas à suivre un entraînement annuel. Leur rôle est d'assurer une présence militaire dans les régions isolées, les régions côtières et les régions peu peuplées du Nord canadien, où il n'est ni pratique ni rentable d'envoyer d'autres éléments des Forces canadiennes.

### 3. Éléments de la Première réserve

La Première réserve est formée des éléments suivants, répartis dans l'ensemble du Canada:

- la Réserve navale, qui a un effectif autorisé de 3,250 militaires, et relève du Commandant du Commandement maritime. Son quartier général est établi à Québec, et elle compte 18 divisions d'un bout à l'autre du Canada;

- la Milice, qui est organisée en cinq secteurs subdivisés en 22 districts. Son effectif autorisé est de 15,500 militaires de tous grades, qui servent dans 117 unités principales et 14 unités secondaires. Elle relève du Commandant de la Force mobile;

- le Groupe Réserve aérienne, dont l'effectif est de 950 militaires. Son quartier général se trouve à Winnipeg, et il compte deux escadres de la Réserve à Montréal et Toronto respectivement. Ces escadres comprennent chacune deux escadrons. Le Groupe compte également trois autres escadrons indépendants situés à Winnipeg, Edmonton et Summerside, plus neuf escadrilles de renfort de la Réserve aérienne établies dans des bases du Commandement aérien un peu partout au pays. La Réserve aérienne relève du Commandant du Commandant aérien;

- la Réserve des communications, dont l'effectif est de 1,560 militaires répartis entre 21 unités de Victoria (Colombie-Britannique) à St John's (Terre-Neuve). Elle relève du Commandant du Commandement des communications; et

- environ 100 réservistes travaillent au Quartier général de la Défense nationale, où ils remplissent diverses fonctions administratives.

### 4. Programme de formation

La formation des réservistes de la Première réserve se fait de diverses façons. Les réservistes assistent aux cours offerts par leur unité à l'échelon local, ainsi qu'aux cours de la Force régulière. Ils participent à des programmes de formation en cours d'emploi avec des unités de la Force régulière et de la Réserve. Enfin, ils participent à des programmes d'instruction collective, notamment les rassemblements estivaux de la Milice, les stages de formation en mer sur des navires de guerre, les missions aériennes opérationnelles, et les exercices dans le domaine des communications stratégiques et opérationnelles.

Le Ministère continue de mettre l'accent sur l'augmentation du potentiel militaire des Forces de réserve, grâce à des mesures comme l'affectation de crédits suffisants pour les jours-personnes de formation, la révision des normes de formation, et la fourniture de matériel et de vêtements d'entraînement. Des quantités modestes de nouveau matériel ont été achetées au cours des dernières années, et environ 40 pour 100 des fonds réservés à l'état de préparation et l'aptitude à soutenir le du combat seront consacrés à la Première réserve dans les années qui viennent.

En plus du déménagement du Quartier général de la Réserve navale à Québec, on prévoit installer au Québec trois autres divisions de la Réserve navale entre 1984 et 1987. Leur emplacement n'a pas encore été déterminé.

On est en train de préparer un Plan de développement de la Force de réserve, de façon à déterminer sa véritable contribution à la Force totale, ainsi que les coûts de cette contribution. On s'attend à ce que ce document recommande que l'on confie à la Réserve un rôle plus important que celui qui a été le sien depuis le début de la Seconde Guerre mondiale.

## 5. État récapitulatif des ressources

Les Forces de réserve compteront pour environ 4 pour 100 des dépenses totales du Programme des services de défense; de ces fonds, 40 pour 100 seront consacrés aux frais de fonctionnement, 16 pour 100 aux coûts de soutien, 29 pour 100 aux sommes allouées, et 15 pour 100 aux dépenses en capital. La répartition des dépenses totales des Réserves selon les grandes catégories est illustrée au tableau 30. Les dépenses mentionnées ici sont incluses dans l'activité appropriée, à la section II du plan.

**Tableau 30: Dépenses totales (en milliers de dollars)**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Coûts de fonctionnement | **144,605** | 138,009 | 130,752 |
| Coûts de soutien | **56,776** | 53,909 | 53,119 |
| Sommes allouées | **102,716** | 97,172 | 91,001 |
| Capital | **54,621** | 71,766 | 50,096 |
| Total | **358,718** | 360,856 | 324,968 |

Les coûts de fonctionnement comprennent les fonds alloués aux organisations des Réserves pour la solde des militaires et des civils, les frais de fonctionnement divers qui sont sous leur contrôle direct, et les coûts d'utilisation de l'équipement fourni par les différentes unités de soutien de la Force régulière.

Les coûts de soutien comprennent les coûts du personnel de soutien de la Force régulière, les vols réservés aux activités de la Force de réserve, ainsi que les salaires des instructeurs de la Force régulière.

Les sommes allouées couvrent l'entretien des installations et les autres dépenses de logistique qui sont essentielles aux activités des Forces de réserve, mais profitent également à la Force régulière.

Les tableaux 31 à 35 indiquent la ventilation des dépenses relatives à chacun des divers éléments des Forces de réserve.

**Tableau 31: Dépenses de la Réserve navale (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Coûts de fonctionnement | 22,197 | 21,193 | 21,785 |
| Coûts de soutien | 6,235 | 5,625 | 5,708 |
| Somme allouées | 15,013 | 14,204 | 13,355 |
| Capital | 983 | 5,422 | 2,026 |
| Total | 44,428 | 46,444 | 42,874 |

**Tableau 32: Dépenses de la Milice (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Coûts de fonctionnement | 101,701 | 97,077 | 90,616 |
| Coûts de soutien | 39,396 | 37,647 | 37,181 |
| Sommes alloués | 74,890 | 70,848 | 66,634 |
| Capital | 53,003 | 65,731 | 47,460 |
| Total | 268,990 | 271,303 | 241,891 |

**Tableau 33: Dépenses du Groupe Réserve aérienne (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Coûts de fonctionnement | 8,700 | 8,234 | 8,365 |
| Coûts de soutien | 10,007 | 9,549 | 9,189 |
| Somme allouées | 6,006 | 5,682 | 5,349 |
| Capital | 408 | 403 | 420 |
| Total | 25,121 | 23,868 | 23,323 |

**Tableau 34: Dépenses de la Réserve des communications (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Coûts de fonctionnement | 10,062 | 9,638 | 8,700 |
| Coûts de soutien | 1,138 | 1,088 | 1,041 |
| Somme allouées | 5,995 | 5,670 | 5,327 |
| Capital | 227 | 210 | 190 |
| Total | 17,422 | 16,606 | 15,258 |

**Tableau 35: Les Réserves du Quartier général de la Défense nationale (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Coûts de fonctionnement | 1,945 | 1,867 | 1,286 |
| Sommes allouées | 812 | 768 | 336 |
| Total | 2,757 | 2,635 | 1,622 |

## G. Programme national de recherche et de sauvetage

### 1. Rôle

Le gouvernement fédéral joue un rôle de premier plan dans la recherche et le sauvetage au Canada, surtout par l'intermédiaire du ministère de la Défense nationale et du ministère des Transports. Les diverses activités de recherche et de sauvetage des ministères de la Défense nationale, des Transports, et des Pêches et Océans, ainsi que celles des autres ministères, sont structuré dans le cadre d'un programme rationnel et bien coordonné, de caractère national, et centré sur un mode d'opération unifié. Le ministre de la Défense nationale est le ministre responsable de la recherche et du sauvetage, et le porte-parole du gouvernement en matière de recherche et de sauvetage.

### 2. Le programme

**Définition:** Les opérations de recherche et de sauvetage consistent à repérer des personnes, des navires ou des avions qui sont en détresse ou en danger immédiat, ou que l'on croit tels, et à leur venir en aide.

**Le rôle du gouvernement fédéral:** Le rôle du gouvernement fédéral consiste à fournir, avec l'aide des autres paliers de gouvernement, de l'entreprise privée et des associations de volontaires, des services de recherche et de sauvetage aux avions et navires en détresse dans la zone qui relève de sa responsabilité.

**Portée du programme:** Pour remplir ses obligations de recherche et de sauvetage, le gouvernement doit élaborer un Programme de recherche et de sauvetage qui précise les rôles que doivent jouer les autorités fédérales, provinciales et locales dans les domaines qui relèvent de leur compétence, ainsi que le rôle du public et de l'entreprise privée dans la préparation, la coordination et l'exécution du programme, conformément aux délais d'intervention et aux normes de survie indiquées au public.

**Objectifs du programme:** L'objectif du Programme national de recherche et de sauvetage est de prévenir les blessures et les pertes de vie, d'abord par des activités de recherche et de sauvetage qui font appel aux ressources publiques et privées, y compris si possible des efforts raisonnables pour minimiser les pertes ou les dommages matériels, puis en accordant une priorité suffisamment élevée à la sécurité aérienne et maritime, ainsi qu'aux mesures de prévention axées sur les propriétaires et les pilotes d'avions et de navires les plus susceptibles d'être victimes d'un accident.

### 3. Structure du programme

**Gestion:** La gestion des services de recherche et de sauvetage est assurée principalement par le Comité interministériel sur la recherche et le sauvetage. Le président de ce comité est un officier général du ministère de la Défense nationale, et son vice-président vient du ministère des Transports. La structure établit une chaîne de responsabilité pour l'établissement des politiques, des plans et des programmes, ainsi que pour la surveillance et la révision des activités de recherche et de sauvetage.

Cette chaîne de responsabilité va du ministre responsable aux ministères participants, en passant par le président du Comité interministériel sur la recherche et le sauvetage. Ce processus de gestion permet aux divers ministères de proposer ce qui devrait être fait, et au ministre responsable, sur l'avis du président du Comité interministériel, de faire des recommandations au Cabinet. Le président du Comité interministériel sur la recherche et le sauvetage est secondé par un Secrétariat permanent composé d'employés à temps plein. Les ministères participants, dont les représentants constituent le Comité interministériel sur la recherche et le sauvetage, conservent le contrôle total des opérations de recherche et de sauvetage, et mettent à exécution le Programme de recherche et de sauvetage.

**Prévention:** L'Administration canadienne des transports aériens, qui fait partie du ministère des Transports, assume la responsabilité principale des programmes de prévention dans le domaine de la recherche et du sauvetage aérien, par le biais de ses programmes d'éducation et des règlements qu'elle établit et qu'elle fait appliquer, conformément à la Loi sur l'aéronautique. Elle s'acquitte de cette responsabilité en collaborant étroitement avec les responsables des opérations de recherche et de sauvetage du ministère de la Défense nationale, afin d'optimiser les priorités et l'efficacité du programme. La coordination est assurée par le Comité interministériel sur la recherche et le sauvetage, et par son Secrétariat.

La Garde côtière canadienne, qui fait partie du ministère des Transports, assume la responsabilité principale des programmes de prévention dans le domaine de la recherche et du sauvetage maritime, au moyen de ses programmes d'éducation et des règlements qu'elle établit et qu'elle fait appliquer, conformément à la Loi sur la marine marchande du Canada et aux autres lois qui tiennent compte des responsabilités internationales établies par diverses conventions, notamment la convention sur la Sauvegarde de la vie humaine en mer.

**Opérations:** Les Forces canadiennes sont chargées de coordonner toutes les activités de recherche et de sauvetage aérien et maritime au Canada et sur les mers avoisinantes. Quatre centres de coordination des opérations de sauvetage sont chargés d'organiser les services de secours. Ils sont situés à Halifax (Nouvelle-Écosse); Trenton (Ontario); Edmonton (Alberta); et Victoria (Colombie-Britannique). Ces centres de coordination relèvent du commandant de leur région respective de recherche et de sauvetage, et leurs effectifs proviennent des Forces canadiennes. La Garde côtière canadienne détache des officiers dans tous les centres, sauf celui d'Edmonton. La Garde côtière a également créé, à St John's (Terre-Neuve) et à Québec, des centres auxiliaires de sauvetage maritime qui travaillent de concert avec les centres de coordination des opérations de sauvetage lorsque des accidents maritimes se produisent dans leur région. Les centres de coordination des opérations de sauvetage disposent de ressources affectées exclusivement à la recherche et au sauvetage, dont des avions et des hélicoptères des Forces canadiennes dotés d'équipements spéciaux et des aéroglisseurs et des bâtiments de surface de la Garde côtière canadienne. Les centres de coordination peuvent aussi assigner des missions à d'autres ressources, notamment des navires et des aéronefs des Forces canadiennes, des navires de la Garde côtière, des navires du ministère des Pêches et

Océans, des volontaires civils, et des navires qui peuvent aider dans les circonstances. La Gendarmerie royale du Canada, le ministère des Affaires indiennes et du Nord, et le ministère de l'Énergie et des Mines et Ressources contribuent également aux opérations de recherche et de sauvetage, dans la mesure du possible.

**Ressources de recherche et de sauvetage:** C'est le ministère de la Défense nationale qui assume la responsabilité principale en ce qui concerne la fourniture des ressources aériennes requises pour les opérations de recherche et de sauvetage. La Garde côtière canadienne/Ministère des Transports, quant à elle, est chargée de fournir les ressources navales.

## 4. Accidents

En 1983, les quatre centres de coordination des opérations de sauvetage ont fait face à un total de 11,587 situations d'urgence, soit 2,735 accidents aériens, 8,103 accidents maritimes, 535 cas d'aide humanitaire et 214 cas d'assistance aux autorités civiles. Un total de 9,461 heures de vol ont été effectuées pour répondre à ces appels de détresse, soit 7,229 heures de vol (76 pour 100 du total) pour les avions principaux et secondaires de recherche et de sauvetage et 2,232 heures de vol (24 pour 100 du total) pour les avions civils et les appareils des autres organismes gouvernementaux.

Au total, il y a eu 2,005 alarmes déclenchées par des radiobalises de détresse ou des radiobalises de localisation des sinistres. Seulement 27 d'entre elles se sont avérées de vrais cas d'urgence. Les avions principaux de recherche et de sauvetage ont effectué 774 heures de vol pour répondre aux fausses alarmes. Il faut noter cependant que chacun des 27 vrais cas d'urgence, s'il n'y avait pas eu de radiobalises de détresse à bord de l'appareil en détresse, aurait pu donner lieu à une recherche dépassant de beaucoup les 774 heures de vol effectuées pour les fausses alarmes.

Au cours des six premiers mois de 1984, les centres de coordination des opérations de sauvetage ont fait face à un total de 2,412 situations d'urgence, soit 508 accidents aériens, 1,655 accidents maritimes, 191 cas d'aide humanitaire et 58 cas d'assistance aux autorités civiles. Les avions principaux et secondaires de recherche et de sauvetage ont consacré 387 heures de vol à ces cas, auxquelles s'ajoutent les 920 heures de vol qu'y ont consacré d'autres appareils civils et gouvernementaux. Il y a eu 277 alarmes déclenchées par des radiobalises de détresse ou des radiobalises de localisation des sinistres, dont 25 se sont avérées de vrais cas d'urgence.

## 5. Programmes de modernisation de l'équipement

En 1976, le gouvernment a décidé d'améliorer le potentiel de recherche et de sauvetage maritime dans les deux régions côtières. Par suite de cette décision, 11 des 14 hélicoptères Labrador/Voyageur ont été modifiés dans le cadre du Programme de modernisation des hélicoptères de recherche et de sauvetage. À la suite d'une étude sur la situation des hélicoptères de recherche et de sauvetage, qui avait été entreprise en 1980, on a conclu que le potentiel de recherche et de sauvetage dans la région de Trenton devait être semblable à celui des deux régions côtières; par conséquent, les trois

Voyageur qui restent et qui sont destinés à Trenton subiront les mêmes modifications que les 11 autres, dans le cadre du Programme de modernisation des hélicoptères de recherche et de sauvetage. Une petite portion de ce programme de 20,8 millions de dollars est financée par le Programme des projets spéciaux de relance du gouvernement.

### 6. Satellite de recherche et de sauvetage

Le 22 septembre 1977, le gouvernement a décidé que le Canada devrait chercher à moderniser de façon significative son potentiel de recherche et de sauvetage en participant à un programme international faisant appel à des satellites météorologiques comme satellites de recherche et de sauvetage. Parmi les autres pays qui participent à ce programme, on trouve la France, l'Union soviétique et les États-Unis. En mai 1980, les parties au Programme du satellite de recherche et de sauvetage ont accepté, en principe, la participation de la Norvège dans le secteur de la recherche, et des négociations ont été entreprises en novembre 1981 avec des représentants du Royaume-Uni, en vue de la participation éventuelle de leur gouvernement aux travaux de recherche. Étant donné la grande visibilité de ce projet sur le plan international, le Conseil du Trésor l'a classé parmi les grands projets de l'État.

Le premier satellite de l'Union soviétique (COSPAS I) a été lancé en juin 1982, et le deuxième le 25 mars 1983. Le premier satellite des États-Unis (NOAA-E) a été lancé le 28 mars 1983. La période de Démonstration et d'Évaluation, d'une durée de 15 mois, a commencé le 1er février 1983. Depuis cette date, d'autres pays ont adhéré au programme, notamment la Bulgarie, la Finlande, la Suède et la Norvège.

Afin s'assurer la continuité du service, on a maintenant entrepris la Phase opérationnelle intérimaire, et jusqu'à ce qu'un système international pleinement opérationnel soit disponible, les pays participants ont accepté de financer d'autres satellites équipés du système SARSAT qui devraient rester en service au moins jusqu'en 1990. La contribution du Canada provient du Programme des projets spéciaux de relance du gouvernement. Dans le cadre de ce même programme, le Canada est en train de construire d'autres stations terrestres afin de couvrir tout son territoire.

### 7. Association civile de recherche et de sauvetage aérien

Les aéronefs des Forces canadiennes affectés exclusivement aux opérations de recherche et de sauvetage ne peuvent pas, à eux seuls, couvrir l'ensemble de notre immense territoire. C'est pourquoi des ressources secondaires appartenant au gouvernement fédéral et au secteur civil sont utilisées pour répondre aux appels de détresse. A l'échelon régional, et avec des moyens qui varient considérablement en termes de potentiel, de disponibilité, de formation, de ressources et de coordination, des groupes de volontaires civils ont augmenté de beaucoup l'efficacité du programme fédéral de recherche et de sauvetage, et ont contribué à réduire les coûts absorbés par le contribuable. Afin d'étendre et d'optimiser cette aide civile aux opérations de recherche et de sauvetage, le ministère de la Défense nationale et le ministère des Transports étudient actuellement la possibilité de former, à l'échelle nationale, une association civile de

recherche et de sauvetage aérien. Une étude effectuée conjointement par le ministère de la Défense nationale et l'Administration canadienne des transports aériens (Transports Canada) a permis de déterminer les mécanismes de formation de cette association. Le Ministère a approuvé la mise sur pied de cette association, et on cherche actuellement à obtenir du Conseil du Trésor les crédits nécessaires à la mise en oeuvre du programme.

## H. Planification d'urgence Canada

### 1. Rôle

Planification d'urgence Canada est l'organisme chargé de coordonner la planification des mesures d'urgence du gouvernement fédéral, en temps de guerre comme en temps de paix, et de promouvoir la préparation de plans d'urgence au Canada.

### 2. Description

Planification d'urgence Canada a son siège à Ottawa, et comprend deux divisions, celle des Plans et celle des Opérations.

La Division des plans se compose d'un certain nombre de coordonnateurs qui coopèrent avec les ministères et organismes fédéraux et avec les sociétés d'État dans l'exercice de leurs responsabilités en ce qui touche les plans d'urgence et la mise à l'essai de ces plans. La division des Plans offre un programme de formation dans le domaine de la planification des mesures d'urgence; les cours sont donnés à Arnprior (Ontario).

La division des Opérations comprend 11 directeurs régionaux qui assurent la liaison avec les organismes fédéraux dans leur région. Ces directeurs régionaux jouent un rôle important dans la coordination des plans d'urgence fédéraux avec ceux des provinces, et par l'entremise des provinces, avec ceux des municipalités. Par ailleurs, la division des Opérations a une direction de l'Information du public, et une direction de l'Administration.

En plus de la coordination des plans d'urgence au niveau fédéral, Planification d'urgence Canada a pour rôle d'encourager les Canadiens à se préparer à faire face aux situations d'urgence, d'où les activités suivantes: fournir des fonds aux provinces pour certains projets approuvés de planification d'urgence; organiser et donner des cours et des conférences sur la planification des mesures d'urgence, à l'intention des représentants des secteurs public et privé; faire effectuer des travaux de recherche portant sur divers aspects des situations d'urgence; enfin, informer le public et faire de la publicité sur les questions relatives à la planification des mesures d'urgence. Planification d'urgence Canada est également chargé d'assurer la continuité du gouvernement en cas de crise, de coordoner les activités de planification d'urgence avec certains organismes des États-Unis et de l'OTAN, et d'administrer, au nom du gouvernement canadien, les services d'aide financière fournis aux provinces à la suite d'une catastrophe.

## 3. État récapitulatif des ressources

Les ressources fournies à Planification d'urgence Canada servent à couvrir les coûts de fonctionnement, les subventions pour la recherche dans le domaine de la planification des mesures d'urgence, et les contributions aux provinces pour les projets approuvés de planification d'urgence. Le tableau 36 donne des détails sur ces coûts, qui entrent dans l'activité "Direction des politiques et services de gestion".

**Tableau 36: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| Dépenses de fonctionnement | | | | | | |
| Personnel (y compris les coûts législatifs) | **3,822** | **83** | 3,542 | 80 | 3,204 | 79 |
| Opérations et entretien | **3,687** | | 3,572 | | 2,225 | |
| Besoins nets de fonctionnement | **7,509** | | 7,114 | | 5,429 | |
| Capital | **232** | | 946 | | 252 | |
| Subventions | **60** | | 60 | | 27 | |
| Contributions | **6,338** | | 6,237 | | 3,071 | |
| Total des besoins | **14,139** | **83** | 14,357 | 80 | 8,779 | 79 |

## I. État de préparation et aptitude à soutenir le combat

### 1. Rôle

En 1982, le Comité du Cabinet chargé de la politique étrangère et de la défense a convenu que le Ministère devait avoir les ressources requises pour:

- respecter tous ses engagements en cas de crise; et
- augmenter son potentiel si on le lui ordonne.

Le Ministère a établi, dans le cadre de l'enveloppe de la Défense, un programme sur l'état de préparation et à l'aptitude à soutenir le combat, afin de combler les lacunes actuelles dans ce domaine. Pour financer ce programme, le budget de la défense est augmenté de 0,25 pour 100 par année. La première augmentation de 0,25 pour 100 a été ajoutée à l'enveloppe de la défense au cours de 1984-1985, et le gouvernement a également prévu d'autres augmentations de 0,25 pour 100 dans le budget de la défense pour 1985-1986 et 1986-1987. Le coût du programme sur l'état de préparation et à l'aptitude à soutenir le combat pour la période 1984-1985 à 1986-1987, calculé d'après l'augmentation annuelle de 0,25 pour 100 du budget de la défense prévue au moment de l'approbation du programme, s'établit comme suit:

- 1984-1985 20 millions de dollars
- 1985-1986 63 millions de dollars
- 1986-1987 133 millions de dollars

### 2. Description

On a établi des lignes directrices et des plans à long terme qui serviront de cadre pour déterminer les projets et les priorités en ce qui concerne l'état de préparation et l'aptitude à soutenir le combat.

### 3. État récapitulatif des ressources

Il y a actuellement un certain nombre de projets à l'étude. Cependant, comme leur approbation définitive n'avait pas été donnée au moment où l'on a préparé le budget de 1985-1986, ils n'y sont pas indiqués séparément. Nous prévoyons affecter des fonds aux types de projets suivants en 1985-1986: amélioration des torpilles de sous-marins; achat de purificateurs d'eau et d'outils divers pour les unités du génie de la Milice, achat d'ordinateurs militaires portatifs pour les unités d'artillerie de la Milice, et première affectation de fonds pour la formation d'un Escadron de guerre électroniques de la Réserve; acquisition de nouvelles pièces d'équipement de protection individuelle et de nouveaux dispositifs de vision nocturne; et amélioration des systèmes de communication.

## J. Études militaires et stratégiques

### 1. Objectif

L'objectif principal du Programme d'études militaires et stratégiques est de développer des compétences et de susciter un intérêt, à l'échelon national, à l'égard des questions d'ordre militaire et stratégiques qui ont ou auront un impact sur notre sécurité nationale, c'est-à-dire:

- encourager la mise sur pied de programmes de cours et de programmes de recherche dans les universités canadiennes;
- accorder des bourses d'études et des bourses de recherche à un certain nombre d'étudiants de deuxième cycle; et
- promouvoir des discussions sérieuses, sur ces questions, entre les Canadiens intéressés.

### 2. Description

Le Programme d'études militaires et stratégiques a été institué par une décision du gouvernement en septembre 1967. Depuis lors, plusieurs demandes de prolongation du programme pour une période de cinq ans ont été approuvées. La période de cinq ans actuelle, qui va jusqu'à 1985-1986, a été approuvée par le Conseil du Trésor en septembre 1980.

Il y a huit universités, réparties entre toutes les régions du Canada, qui reçoivent des subventions dans le cadre du Programme d'études militaires et stratégiques. Il y a deux types de subventions:

- les subventions pour un centre de recherches, qui sont versées à cinq universités: l'Université de la Colombie-Britannique, l'Université de Calgary, l'Université Dalhousie, l'Université Laval et l'Université Queen's. Bon nombre de ces universités ne se contentent pas d'exploiter un centre de recherches; elles offrent également des cours liés aux études militaires et stratégiques; et
- les subventions pour un programme d'études de premier cycle, qui sont versées à trois universités: l'Université Acadia, l'Université du Nouveau-Brunswick et l'Université York. Ces universités doivent offrir des cours dans des domaines liés aux études militaires et stratégiques.

Par ailleurs, des bourses d'études et des bourses de recherche sont accordées à des étudiants canadiens qui font preuve d'une grande aptitude sur le plan scolaire, et qui veulent poursuivre leurs études dans un domaine lié aux questions d'ordre militaire et stratégique. L'Association des universités et collèges du Canada administre l'attribution des bourses au nom du ministère de la Défense nationale.

### 3. État récapitulatif des ressources

Le total des crédits affectés à ce programme pour 1985-1986 est de $663,500, ce qui représente une augmentation de 7,8 pour 100 par rapport aux crédits de $615,700 de 1984-1985.

# Département des Assurances Canada

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste auprès du:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

Nº de catalogue BT31-2/1986-III-17 au Canada: $6.00
ISBN 0-660-52927-0 à l'étranger: $7.20

Prix sujet à changement sans préavis

2457

**Budget des dépenses 1985-1986**

**Partie III**

**Département des Assurances Canada**

59

**Préface**

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend trois sections. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé de ses plans et de son rendement actuels. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires. Elle comprend également un extrait du volume II des Comptes publics afin de faciliter l'évaluation du rendement financier du Programme au cours de l'an dernier.

Ce document a pour objet de permettre au lecteur de trouver aisément les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section; le tableau des besoins financiers présenté à la section I comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

## Table des matières


**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 4

**Extrait du volume II des Comptes publics** 5

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Plans pour 1985-1986
  1. Points saillants 6
  2. État financier récapitulatif 6
B. Rendement récent
  1. Points saillants 7
  2. Examen du rendement financier 8
C. Données de base
  1. Introduction 9
  2. Mandat légal 9
  3. Objectif du Programme 10
  4. Plan d'exécution du Programme 10
  5. Recouvrement des coûts 12
D. Perspective de planification et examen du rendement
  1. Contexte 12
  2. Initiatives 13
  3. Mises à jour des initiatives déjà annoncées 13
  4. Efficacité du Programme 14

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Surveillance des compagnies 15
B. Services actuariels et autres 21
C. Administration 24

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
  1. Dépenses par article 27
  2. Dépenses en personnel 28
B. Analyse des coûts 29
C. Politique de recouvrement des coûts 30
D. Mandat légal - Renseignements supplémentaires 30




61

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $12,262,000 afin d'appuyer le Programme du Département des Assurances de 1985-1986. Les autres dépenses prévues, soit $1,244,000 pour des pensions et autres avantages sociaux des employés, seront effectuées en vertu de l'autorisation législative.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits | (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Assurances** | | |
| 30 | Dépenses du Programme | **12,262** | 11,662 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | **1,244** | 1,103 |
| | **Total du Programme** | **13,506** | 12,765 |

### Crédits - Libellé et montants

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Assurances** | |
| 30 | Assurances - Dépenses du Programme | **12,262,000** |

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

**Programme par activité**

| (en milliers de dollars | Budget principal 1985-1986 | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | Total | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | | |
| Surveillance des compagnies | 165 | 10,002 | ... | **10,002** | 9,488 |
| Services actuariels et autres | 26 | 1,546 | ... | **1,546** | 1,454 |
| Administration | 35 | 1,943 | 15 | **1,958** | 1,823 |
| | 226 | 13,491 | 15 | **13,506** | 12,765 |

## Extrait du volume II des Comptes publics

**Utilisation des crédits de 1983-1984**

| | Budget principal | Total des crédits | **Utilisation réelle** |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| Budgétaire | | | |
| **Crédit 25** - Dépenses du Programme | 11,127,000 | 12,881,000 | **11,978,185** |
| **Statutaire** - Redressement du passif actuariel de l'assurance du Service civil | - | 328,753 | **328,753** |
| **Statutaire** - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 1,027,000 | 1,143,000 | **1,143,000** |
| **Total du Programme** | 12,154,000 | 14,352,753 | **13,449,938** |



63

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Plans pour 1985-1986

### 1. Points saillants

En 1985-1986 le Département des Assurances ne prévoit apporter aucun changement important ni à la nature, ni à l'orientation de son Programme. Il s'appliquera surtout à poursuivre les initiatives énumérées ci-après, entreprises au cours des exercices financiers précédents:

- Continuer l'étude de l'importance et de la portée des procédures et systèmes servant à contrôler les institutions financières dont le Département est responsable (voir page 18).
- Poursuivre le travail nécessaire à la révision de la législation concernant les compagnies surveillées (voir page 12).

### 2. État financier récapitulatif

**Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Surveillance de compagnies | 10,002 | 10,052 | (50) | 15 |
| Services actuariels et autres | 1,546 | 1,416 | 130 | 21 |
| Administration | 1,958 | 1,847 | 111 | 24 |
| | 13,506 | 13,315 | 191 | |
| Années-personnes | 226 | 214 | 12 | |

**Explication de la différence:** Les besoins financiers pour 1985-1986 dépassent de $191,000 (1 %) les dépenses prévues pour 1984-1985. La hausse est requise pour les raisons suivantes:

| | (en milliers de dollars) |
|---|---|
| • Augmentations des traitements | 543 |
| • Accroissement des coûts de fonctionnement | 23 |
| • Utilisation plus grande des années-personnes autorisées | 450 |
| • Réduction des frais d'administration qui devraient être engagés relativement à la liquidation de la Pitts Compagnie d'Assurance et de La Compagnie d'Assurance Cardinal (pour de plus amples détails, voir page 19) | (825) |

**Explication des prévisions pour 1984-1985:** Les prévisions pour 1984-1985 dépassent de $550,000 (4 %) les prévisions de 12.8 millions de dollars du Budget des dépenses principal pour 1984-1985 (voir extraits de la Partie II du Budget des dépenses, page 4). La différence représente, d'une part, le reliquat net des ressources additionnelles de $1,000,000 qui ont été demandées dans le Budget des dépenses supplémentaire afin de faire face à des dépenses plus élevées que prévu en 1984-1985 relativement à la liquidation de la Pitts Compagnie d'Assurance et de La Compagnie d'Assurance Cardinal et, d'autre part, une économie de $450,000 résultant d'une sous-utilisation des années-personnes autorisées.

## B. Rendement récent

### 1. Points saillants

La fonction de surveillance du Département a été renforcée grâce à une augmentation du nombre d'années-personnes autorisées qui passe de 154 pour l'exercice financier 1982-1983 à 161 pour l'exercice financier 1983-1984 et à 165 pour l'exercice financier 1984-1985.

Au cours de la période à l'étude, le Département a affecté des ressources à l'exercice d'un contrôle plus rigoureux des compagnies dont la situation financière est plus faible que la moyenne. Une attention particulière a été portée aux compagnies exerçant des activités importantes d'investissement dans l'Ouest du Canada, étant donné la situation économique défavorable qui persiste dans cette région du pays. Des examens plus fréquents de ces compagnies ont été effectués par le personnel d'examinateurs et l'on a davantage recouru aux services d'évaluateurs professionnels de biens immobiliers pour faciliter la détermination des valeurs courantes des investissements immobiliers et des prêts hypothécaires (voir page 13).

Dans la branche de l'assurance de biens et de risques divers, le Département a élaboré des propositions afin de renforcer les dispositions législatives dans le contexte de l'expérience acquise à la suite des récentes faillites de trois compagnies, et ces propositions ont été étudiées avec l'industrie. Le Département a aussi pris des mesures pour que la situation financière des compagnies soit contrôlée plus souvent, de façon à ce que les tendances négatives puissent être décelées et examinées plus rapidement avec les cadres supérieurs des compagnies. Des renseignements plus détaillés sont demandés au sujet des arrangements de réassurance et ils sont également analysés dans le but de déterminer les faiblesses potentielles avant que ne se posent des problèmes sérieux (voir page 13).

Dans le domaine de l'assurance-vie, le Département a réaffecté des ressources existantes afin de permettre une étude et un examen plus approfondis de la pertinence des méthodes et hypothèses actuarielles utilisées par les compagnies dans le cadre de leurs diverses catégories d'opérations (voir page 13).

Le travail se poursuit au sujet de la rédaction des propositions relatives aux révisions à apporter à la législation concernant les institutions financières surveillées par le Département. Quoique la rédaction des dispositions portant sur un certain nombre de questions importantes, en particulier celles se rattachant aux pouvoirs, ait été différée en attendant des décisions du gouvernement sur l'orientation future des institutions financières, le travail de rédaction des dispositions ne portant pas sur ces questions importantes a pu être effectué.

Le Département des Assurances, de concert avec le ministère des Finances et d'autres parties intéressées, participe activement à l'étude des principales questions liées à l'orientation future des institutions financières et de la législation régissant leurs opérations.

## 2. Examen du rendement financier

**Tableau 2: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | **Différence** |
| Surveillance des compagnies | 10,093 | 9,125 | **968** |
| Services actuariels et autres | 1,354 | 1,366 | **(12)** |
| Administration | 1,674 | 1,663 | **11** |
| Redressement du passif actuariel de l'assurance du Service civil | 329 | - | **329** |
| | 13,450 | 12,154 | **1,296** |

**Explication de la différence:** La différence entre les dépenses réelles et le Budget des dépenses principal résulte principalement des dépenses administratives de 1983-1984 se rattachant à la liquidation de la Pitts Compagnie d'Assurance et de La Compagnie d'Assurance Cardinal, qui ont été d'environ 1.24 million de dollars plus élevées que prévues. Cette dépense additionnelle a été annulée par des économies des coûts salariaux découlant d'une sous-utilisation des années-personnes autorisées en 1983-1984. Les ressources additionnelles requises avaient été approuvées dans le Budget des dépenses supplémentaire.

La différence résulte aussi du redressement statutaire du passif actuariel du compte de l'assurance du Service civil pour porter le solde du compte au montant de passif déterminé par une évaluation actuarielle à la fin de chaque exercice financier. Le rendement est effectué en vertu des dispositions des Règlements concernant l'assurance du Service civil. Un redressement de $329,000 était requis au 31 mars 1983 (se référer également à la page 25).

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Département des Assurances est l'organisme fédéral chargé de la surveillance de toutes les institutions financières (autres que les banques à charte) enregistrées ou munies d'un permis en vertu de lois fédérales. La surveillance des banques à charte relève de l'Inspecteur général des banques. Le Département est aussi chargé de la surveillance des régimes de pension d'employeurs relativement aux emplois qui relèvent de la compétence fédérale.

De plus, le Département a pour fonction de fournir des avis de nature actuarielle aux autres ministères ainsi que des services actuariels très étendus en ce qui concerne l'évaluation des programmes de pension et d'assurance du gouvernement.

Le sous-chef du Département est le surintendant des Assurances et le ministre responsable est le ministre des Finances. Actuellement, le ministre des Finances a délégué la responsabilité administrative du Département au ministre d'État (Finances).

### 2. Mandat légal

La Loi de 1932 sur le Département des Assurances stipulait que ce dernier serait responsable de l'administration de la législation concernant les compagnies d'assurance, de fiducie et de prêt enregistrées ou munies d'un permis en vertu de lois fédérales. Depuis, des lois relatives à la surveillance d'autres types d'institutions financières ont été promulguées. L'administration de cette législation, sauf celle se rapportant aux banques à charte, a été déléguée au Département.

Aux termes de différentes lois, le Département est aussi spécifiquement responsable de la prestation de services et d'avis de nature actuarielle.



67

De plus amples renseignements ainsi qu'une liste des lois qui sont administrées par le Département figurent à la section III du plan (pour plus de détails, voir page 30).

### 3. Objectif du Programme

Le Département a pour objectif de protéger le public contre les pertes financières pouvant résulter des opérations des organismes financiers enregistrés ou munis d'un permis en vertu d'une loi fédérale et des régimes de pensions enregistrés, et fournir des services actuariels au gouvernement et aux ministères.

### 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Le Département des Assurances a un seul programme qui comprend trois activités, à savoir la surveillance des compagnies, les services actuariels et autres, ainsi que l'administration.

L'activité "Surveillance de compagnies" comprend, d'une part, la surveillance des institutions financières et, d'autre part, la surveillance des régimes de pensions assujettis à la Loi sur les normes des prestations de pension.

L'activité "Services actuariels et autres" est chargée de fournir des services actuariels au gouvernement et aux ministères fédéraux.

L'activité "Administration", qui comprend le bureau du Surintendant, fournit la direction et des services centraux de soutien aux deux principales activités susmentionnées. De plus, elle veille à l'exécution de la Loi sur l'assurance du Service civil et de la partie I de la Loi sur la taxe d'accise.

**Organisation:** Le Département se compose de trois directions, à savoir: la Direction des opérations, la Direction de l'actuariat et la Direction des finances et de l'administration. L'administration centrale du Département est située à Ottawa, et il existe des bureaux régionaux à Toronto, Montréal, Winnipeg, Vancouver et Halifax. Le tableau 3 indique le rapport entre les structures des activités et l'organisation.

**Tableau 3: Ressources par organisation et par activité pour 1985-1986 (en milliers de dollars)**

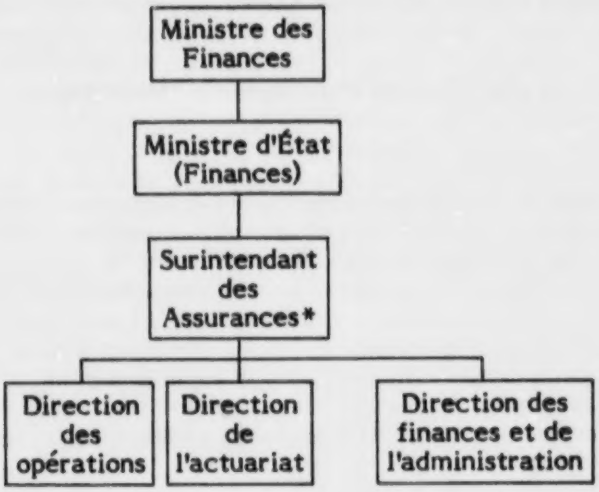


| Activités | | | | Total des activités |
|---|---|---|---|---|
| Surveillance des compagnies | 9,552 | 450 | | 10,002 |
| Services actuariels | | 1,546 | | 1,546 |
| Administration | | | 1,958 | 1,958 |
| | 9,552 | 1,996 | 1,958 | 13,506 |

* Les ressources du bureau du Surintendant figurent dans celles de la Direction des finances et de l'administration.

La surveillance des institutions financières est exercée par le personnel de la Direction des opérations. Outre le personnel de l'administration centrale, la Direction compte des examinateurs qui vérifient la situation financière et les activités des compagnies placées sous sa surveillance. La majorité des examinateurs se trouvent à Toronto où sont concentrés les sièges sociaux des compagnies. Il existe d'autres bureaux plus petits à Montréal, Winnipeg, Vancouver et Halifax.

La surveillance des régimes de pension assujettis à la Loi sur les normes des prestations de pension est effectuée par le personnel de la Direction de l'actuariat. De plus, le personnel de cette direction est chargé de fournir des services et des avis actuariels au gouvernement et aux ministères fédéraux.

## 5. Recouvrement des coûts

Environ 85 % des frais courants du Département sont recouvrés, principalement auprès des institutions financières surveillées. Pour de plus amples renseignements, voir page 29.

## D. Perspective de planification et examen du rendement

### 1. Contexte

La concurrence que se livrent les secteurs de l'épargne et de l'assurance ainsi que la situation économique défavorable et la moins-value des biens immobiliers, particulièrement dans l'Ouest du Canada, continuent de nuire à la situation financière des compagnies surveillées. Les institutions financières qui ont fait des investissements importants en hypothèques et biens immobiliers dans l'Ouest doivent encore en réduire la valeur. Il faudra continuer à contrôler de près les activités de ces compagnies afin de protéger les intérêts du public. Même si les résultats d'exploitation de la plupart des compagnies surveillées se sont récemment améliorés, les marges de capital et d'excédent demeurent faibles comparativement aux niveaux antérieurs.

Au cours des dernières années, un certain nombre d'événements ont atténué les distinctions traditionnelles qui existaient précédemment entre les activités exercées par les différents groupes d'institutions financières. Or, ces événements de même que les initiatives prises en vue de l'intégration et de la déréglementation des institutions financières aux États-Unis, ainsi que le fait que la législation fédérale relative aux institutions financières non bancaires n'a pas été révisée au complet depuis de nombreuses années, ont entraîné des pressions intenses de la part des compagnies de fiducie, des compagnies de prêt, des compagnies d'assurance et des associations coopératives de crédit en vue de la révision de la législation fédérale qui les régit.

Confronté au dilemme d'avoir à prendre des décisions au sujet du type d'institution financière qui devrait être autorisé à exercer une certaine sorte d'activité plutôt qu'une autre dans un environnement qui évolue rapidement, le gouvernement a mis sur pied, en 1983, un comité consultatif de l'industrie pour lui fournir des conseils au sujet de l'orientation que devraient prendre les institutions financières à l'avenir. Des pressions s'exercent encore en vue de la révision de la législation et le Département des Assurances, de concert avec le ministère des Finances et d'autres parties intéressées, participent à la préparation de documents d'étude sur les principales questions en suspens. Le Département participera considérablement à la préparation de la législation lorsque des décisions auront été prises au sujet des principales questions d'orientation.

L'activité se maintient sur le plan de la réforme des pensions, en ce qui concerne les régimes de pension tant publics que privés. Le rapport du Groupe de travail parlementaire sur la réforme des pensions a été déposé en décembre 1983 et a permis de faire progresser le processus grâce à son examen des propositions

de réforme du système canadien de revenu de retraite contenues dans le document du gouvernement du Canada, intitulé "De meilleures pensions pour les Canadiens". Le document budgétaire du 15 février 1984, intitulé "Plan d'action pour la réforme des pensions" expose le plan d'action du gouvernement destiné à relever les normes minimales des régimes privés de pensions et à renforcer les pensions publiques. Le projet de législation visant à modifier la Loi sur les normes des prestations de pension, incorporant les propositions budgétaires relatives aux régimes privés de pensions, a été déposé au Parlement au printemps de 1984 pour fins de discussion. Le Département est fortement touché par le processus de réforme puisqu'il applique la Loi sur les normes des prestations de pension et qu'il fournit l'expertise actuarielle sur les questions de pension se rattachant aux programmes du gouvernement, tant publics que privés.

**2. Initiatives**

Le Département ne prévoit apporter aucun changement important ni à la nature, ni à l'orientation de son Programme en 1985-1986.

**3. Mise à jour des initiatives déjà annoncées**

- Dans la branche de l'assurance de biens et de risques divers, le Département a créé des postes de spécialité dans les domaines des réclamations et de la réassurance au cours de l'exercice financier 1984-1985. Grâce à l'actuaire de la branche de l'assurance des risques divers, le Département a pu mieux analyser la justesse des réserves pour réclamations. Dans le domaine de la réassurance, des renseignements additionnels sont obtenus des compagnies et analysés par le spécialiste en réassurance qui donne des conseils sur la suffisance des arrangements dans ce domaine.

- Le Département a identifié des ressources financières de $100,000 pour fins de services professionnels sur une base contractuelle à compter de l'exercice financier 1984-1985. La nécessité de tels services, en particulier ceux d'évaluateurs professionnels de biens immobiliers, découle de l'accroissement des investissements en biens immobiliers des compagnies tant de fiducie et de prêt que d'assurance-vie, et de la forte instabilité des valeurs des biens immobiliers, particulièrement dans l'Ouest du Canada, au cours des dernières années.

- L'étape de la planification en vue de l'étude de l'importance et de la portée des analyses financières, des examens et des autres procédures et techniques utilisés pour contrôler les institutions financières surveillées par le Département a commencé en janvier 1984. L'étape de l'étude a débuté en juin 1984 et se poursuivra au cours de l'exercice financier 1985-1986. (Pour de plus amples renseignements, voir page 18.)

## 4. Efficacité du Programme

Les critères servant à mesurer l'efficacité du Département sont liés à ses principaux objectifs, c'est-à-dire protéger le public contre les pertes financières pouvant résulter des opérations des institutions financières surveillées, et fournir des avis et des services de nature actuarielle aux autres ministères.

L'élaboration des mesures de l'efficacité devant servir à la surveillance des institutions financières sera reportée jusqu'à ce que l'étude de l'importance et de la portée des procédures et systèmes utilisés pour surveiller ces institutions soit terminée. Cette étude se poursuivra au cours de l'exercice financier 1985-1986.

Nonobstant ce qui précède et puisque le Département a pour objectif (voir page 7) de protéger le public contre les pertes financières et que celles-ci surviennent habituellement lorsque les compagnies deviennent insolvables, le nombre de compagnies qui deviennent insolvables au cours d'un exercice financier donné constitue un indice de l'efficacité (voir tableau 4 ci-après - les données pour 1984-1985 sont du mois d'octobre 1984).

**Tableau 4: Compagnies canadiennes surveillées par le Département qui sont devenues insolvables au cours des 10 derniers exercices financiers**

| Exercice financier | Nombre de compagnies canadiennes surveillées[1] | Nombre de compagnies canadiennes qui sont devenues insolvables durant l'exercice financier |
|---|---|---|
| 1984-1985 | 270 | 0 |
| 1983-1984 | 270 | 4[2] |
| 1982-1983 | 269 | 1 |
| 1981-1982 | 271 | 1 |
| 1980-1981 | 269 | 2 |
| 1979-1980 | 258 | 0 |
| 1978-1979 | 250 | 0 |
| 1977-1978 | 252 | 0 |
| 1976-1977 | 246 | 0 |
| 1975-1976 | 239 | 1 |

1 Compagnies d'assurance-vie, compagnies d'assurance de biens et de risques divers, compagnies de fiducie, compagnies de prêt, sociétés coopératives de crédit, sociétés d'investissement.

2 Comprend la Greymac Mortgage Corporation, la Corporation d'Hypothèques Seaway et la Société de Fiducie Fidélité. Même si ces compagnies n'ont pas été déclarées insolvables par un tribunal en 1983-1984, elles ont fait face à d'épineux problèmes financiers et elles ne respectent leurs engagements contractuels que grâce au soutien financier de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

## Section II
## Analyse par activité

### A. Surveillance des compagnies

**Objectif**

Protéger le public contre les pertes financières pouvant résulter des opérations des institutions financières enregistrées ou munies d'un permis en vertu d'une loi fédérale et des régimes enregistrés de pension.

**Sous-objectifs**

- Assurer la solvabilité financière et la rectitude des principes de gestion et d'exploitation des compagnies d'assurance, d'investissement, de fiducie, de prêt, de secours mutuels et des sociétés coopératives de crédit, enregistrées ou munies d'un permis en vertu d'une loi fédérale, et des compagnies d'assurance, de prêt et de fiducie provinciales, qui sont surveillées en vertu d'accords ou d'arrangements conclus avec les provinces de qui elles ont reçu leur charte ou avec la Société d'assurance-dépôts du Canada.
- Fournir au gouvernement des renseignements détaillés à l'égard de l'exploitation et de la situation financière des organismes susmentionnés.
- Assurer la solvabilité financière des régimes de pension assujettis à la Loi sur les normes des prestations de pension et la rectitude de leurs principes de gestion.

**État récapitulatif**

La surveillance des compagnies représente environ 74 % des dépenses globales du Programme et 73 % des années-personnes totales pour 1985-1986.

**Tableau 5: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Surveillance des compagnies | 10,002 | 165 | 10,052 | 155 | 10,093 | 151 |



73

De la somme totale du Budget des dépenses de $10,002,000 pour 1985-1986, la somme de $8,252,000 représente les coûts engagés par le Département dans le cadre de ses activités courantes et la somme de $1,750,000 a trait aux frais engagés à l'égard de la liquidation de deux compagnies d'assurance surveillées qui ont été placées sous le contrôle du surintendant des Assurances. Les dépenses prévues de $10,052,000 pour 1984-1985 incluent $7,477,000 à l'égard de dépenses courantes et $2,575,000 à l'égard des travaux de liquidation. (Pour de plus amples détails, voir page 20.)

**Rendement financier antérieur**

**Tableau 6: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Surveillance des compagnies | 10,093 | 151 | 9,125 | 161 | 968 | (10) |

**Explication de la différence:** La différence entre les dépenses réelles et les prévisions du Budget des dépenses principal résulte principalement des ressources additionnelles approuvées dans le Budget des dépenses supplémentaire afin de faire face à des dépenses plus élevées que prévu relativement à la liquidation de la Pitts Compagnie d'Assurance et de La Compagnie d'Assurance Cardinal. (Pour d'autres détails, voir page 19.)

**Description**

Cette activité comprend: la surveillance de toutes les institutions financières enregistrées ou constitutées en sociétés en vertu d'une loi fédérale, autres que les banques à charte; la surveillance de certaines compagnies d'assurance, de fiducie et de prêt provinciales, qui sont surveillées en vertu d'accords ou d'arrangements conclus avec les provinces où elles ont été constituées; ainsi que la prestation de services d'examen et autres services techniques à la Société d'assurance-dépôts du Canada. Cette activité comprend également la surveillance des régimes de pension enregistrés en vertu de la Loi sur les normes des prestations de pension. Au 30 septembre 1984, cette activité comportait la surveillance de 574 institutions financières et de 688 régimes de pension.

Le personnel de l'administration centrale s'occupe de la constitution en société et d'autres changements corporatifs, de l'enregistrement, de l'analyse financière, de la vérification des provisions actuarielles, du contrôle des éléments

d'actif qui doivent être déposés par les non-résidents, et de l'établissement des politiques. Les examinateurs régionaux se rendent périodiquement dans les compagnies afin de procéder sur place aux examens de leur situation financière, de leurs activités et de leurs procédés de gestion.

Les régimes de pension surveillés en vertu de la Loi sur les normes des prestations de pension se rattachent aux emplois qui relèvent de la compétence fédérale, c'est-à-dire les types d'emploi régis par le code fédéral du travail. Cette législation fait pendant à la législation similaire qui existe dans sept provinces. Le Département entretient des contacts étroits avec les administrateurs provinciaux dans ce domaine afin d'uniformiser les exigences et les procédés et d'éviter le double emploi.

Conformément aux lois applicables, le Département publie annuellement des rapports présentant des renseignements sur la situation financière et les activités des institutions financières surveillées; en outre, grâce à une banque de données informatisées, il met à la disposition du public des renseignements tirés des états financiers annuels produits par ces compagnies. Les travaux relatifs aux publications et à la banque de données sont effectués par le personnel de la Direction des opérations de l'administration centrale.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Jusqu'ici, le Département n'a pu mettre au point des indicateurs de rendement fiables pour l'activité "Surveillance des compagnies". Même si le nombre de compagnies surveillées peut servir d'indice de la charge de travail, le Département est d'avis qu'il ne s'agit pas d'un bon indicateur. En effet, une catégorie d'institutions financières peut exiger davantage de surveillance qu'une autre et même au sein d'une catégorie, l'importance de la surveillance peut varier sensiblement d'une compagnie à l'autre. Le nombre de compagnies surveillées peut demeurer inchangé alors que la charge de travail peut augmenter en raison d'un resserrement des marges de capital et d'excédent.

La taille des compagnies surveillées ne s'est pas avérée non plus un indicateur fiable. De fait, le Département surveille des compagnies dont l'actif varie entre moins de $500,000 et plus de 8 milliards de dollars et, souvent les petites compagnies exigent davantage de surveillance que les grandes.

L'activité a pour principal objectif de s'assurer que les compagnies surveillées demeurent solvables. Le ratio du capital et de l'excédent au passif est un indice de la solvabilité des compagnies surveillées, c'est-à-dire de leur capacité de faire face à des situations défavorables. Au fur et à mesure que le ratio diminue, les risques de graves problèmes financiers et les pertes que pourrait subir le public augmentent, tout comme la durée de la surveillance nécessaire pour s'assurer que les compagnies demeurent en mesure de remplir leurs obligations financières.

Comme l'indique le tableau 7, à l'exception de la branche de l'assurance-vie, les marges de capital et d'excédent, exprimées en pourcentage du passif, se sont améliorées au cours des deux dernières années. Dès le début de 1984, les résultats d'exploitation des compagnies d'assurance de biens et de risques divers révèlent que l'amélioration dans cette industrie pourrait ne pas se maintenir pendant l'année. De plus, les marges de capital et d'excédent ne devraient pas atteindre les niveaux enregistrés par le passé. Il est donc possible que les institutions financières soient encore aux prises avec des problèmes financiers à l'avenir.

**Tableau 7: Évolution des ratios de capital et d'excédent des principaux groupes de compagnies canadiennes surveillées***

| 31 décembre | Compagnies d'assurance-vie | Compagnies d'assurance de biens et de risques divers | Compagnies de fiducie et de prêt |
|---|---|---|---|
| | % | % | % |
| 1983 | 6.28 | 34.0 | 4.88 |
| 1982 | 6.41 | 31.1 | 4.61 |
| 1981 | 7.38 | 27.4 | 4.62 |
| 1980 | 7.97 | 28.2 | 4.89 |
| 1979 | 8.13 | 30.3 | 5.13 |

* On calcule les ratios en divisant le capital et l'excédent non engagé par les engagements et l'excédent affecté. Compte tenu de la nature et du montant différents des garanties produites par les divers groupes de compagnies et les exigences différentes qui leur sont applicables en matière de rapports financiers, les ratios ne sont pas comparables entre les groupes.

De toute façon, étant donné l'amélioration des résultats d'exploitation au cours des dernières années, le Département prévoit que ses années-personnes demeureront inchangées pendant l'exercice financier 1985-1986 et fera en sorte que les ressources actuelles soient utilisées le plus efficacement possible.

La planification de l'étude de l'importance et de la portée des systèmes et procédures utilisés pour contrôler les institutions financières a commencé en janvier 1984. L'étude a débuté en juin 1984 et se poursuivra au cours de l'exercice financier 1985-1986. Elle porte sur l'examen des méthodes et procédures employées dans le processus de surveillance, y compris la collecte de données, l'analyse de celles-ci et les activités des examens régionaux, afin de maximiser l'efficacité du Département.

Tous les frais engagés par le Département pour surveiller les institutions financières sont recouvrés au moyen des cotisations annuelles imposées à ces institutions (voir page 19). Les frais faisant l'objet de cotisations sont partagés au prorata entre toutes les institutions financières surveillées, autres que les sociétés d'investissement, en fonction de leurs revenus. Dans le cas des sociétés d'investissement, le partage s'effectue en fonction de l'actif. Les taux des cotisations, présentés au tableau 8, peuvent être considérés comme un indicateur de la croissance des dépenses courantes du Département par rapport à la croissance des institutions financières surveillées.

**Tableau 8: Taux des cotisations afférents aux dépenses courantes**

| | 1983-1984 | 1982-1983 | 1981-1982 | 1980-1981 |
|---|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ | $ |
| Compagnies d'assurance[1] | 0.41 | 0.36 | 0.35 | 0.38 |
| Compagnies de fiducie[2] | 0.35 | 0.26 | 0.26 | 0.31 |
| Compagnies de prêt[2] | 0.17 | 0.24 | 0.17 | 0.24 |
| Sociétés coopératives de crédit[2] | 0.33 | 0.25 | 0.22 | 0.26 |
| Sociétés d'investissement[3] | 34.27 | 34.18 | 31.19 | 25.99 |

1 Taux pour $1,000 de primes nettes.
2 Taux pour $1,000 de revenu total.
3 Taux pour $1,000,000 d'actif moyen.

Comme l'indique le tableau 8, les taux des cotisations ont augmenté en 1983-1984 dans le cas de toutes les compagnies, sauf en ce qui concerne les compagnies de prêt. Dans le cas de ces dernières, le taux a été exceptionnellement élevé en 1982-1983 en raison des dépenses engagées relativement aux problèmes associés à Greymac Mortgage Corporation et à la Corporation d'Hypothèques Seaway. Dans le cas des autres compagnies, la hausse des taux est attribuable, d'une part, à l'utilisation d'une plus grande proportion des ressources par le Département dans le cadre de ses activités de surveillance et, d'autre part, à la diminution du taux de croissance de la base de cotisation.

Il convient de noter que les dépenses recouvrables mentionnées précédemment sont celles que le Département a engagées dans le cadre de la surveillance courante des compagnies. Tel qu'indiqué dans les plans de dépenses du Département pour 1983-1984 et 1984-1985, le tribunal a ordonné au surintendant des Assurances de prendre le contrôle de trois compagnies d'assurance surveillées afin d'assainir leur situation ou de liquider leurs opérations. On a cessé l'assainissement de la Compagnie d'assurance générale Strathcona au cours de 1983-1984 par suite de la fusion de cette compagnie avec la Northumberland, Compagnie d'Assurances



77

Générales. Cette mesure mettait fin à la responsabilité du Département à cet égard. Dans le cas de la Pitts Compagnie d'Assurance et de La Compagnie d'Assurance Cardinal, le Département continue de participer directement à la supervision des arrangements administratifs relatifs à leur liquidation, et cette procédure devrait se poursuivre pendant un certain nombre d'années en raison de la complexité de la liquidation d'une compagnie d'assurance.

En vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, les frais administratifs engagés par le surintendant dans le cadre de la liquidation de ces compagnies sont payés à même les crédits du Département et recouvrés par la suite au moyen de cotisations imposées à l'industrie. La législation a pour objet de préserver l'actif résiduel de la compagnie insolvable dans l'intérêt des porteurs de polices. Pour les exercices financiers 1981-1982 et 1982-1983, les frais administratifs à l'égard de ce qui précède s'élevaient à environ 7.4 millions de dollars et ce montant a été imposé à l'industrie au moyen de cotisations.

En 1983-1984, les dépenses relatives à l'assainissement de la Compagnie d'assurance générale Strathcona ainsi qu'à la liquidation de la Pitts Compagnie d'Assurance et de La Compagnie d'Assurance Cardinal se sont élevées à 2.9 millions de dollars. Cette somme a aussi été recouvrée auprès de l'industrie au moyen de cotisations. Il est prévue que des dépenses de l'ordre d'environ 2.6 millions et 1.8 million de dollars devront être imposées au moyen de cotisations pour les exercices financiers 1984-1985 et 1985-1986 respectivement relativement à la liquidation de la Pitts Compagnie d'Assurance et de La Compagnie d'Assurance Cardinal.

## B. Services actuariels et autres

### Objectif

Fournir des services et des avis de nature actuarielle au gouvernement fédéral et à ses ministères au sujet des programmes en voie d'élaboration ou de leur gestion.

### État récapitulatif des ressources

L'activité "Services actuariels et autres" représente environ 11 % des dépenses de l'ensemble du Programme et 12 % des années-personnes totales pour 1985-1986.

**Tableau 9: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Services actuariels | 1,546 | 26 | 1,416 | 25 | 1,354 | 25 |

### Rendement financier antérieur

**Tableau 10: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Services actuariels | 1,354 | 25 | 1,366 | 26 | (12) | (1) |

### Description

Voici les services actuariels fournis par le Département:

- l'évaluation actuarielle des régimes de pension et d'assurance du gouvernement (autres que ceux de l'assurance-chômage et des rentes sur l'État) et les rapports prévus par la loi à leur égard; les avis et les calculs actuariels ayant trait à la gestion courante de ces régimes;



79

- les travaux de nature actuarielle se rattachant aux rapports statutaires et à diverses tâches; de fréquentes études spéciales concernant le Régime de pensions du Canada;

- les avis et les calculs relatifs aux aspects actuariels des programmes adoptés ou proposés par d'autres ministères;

- les avis au ministère du Revenu national concernant, d'une part, la consolidation des déficits actuariels dans le cadre des régimes de pension approuvés aux fins de l'impôt sur le revenu et, d'autre part, les provisions actuarielles maximales aux fins de l'impôt des compagnies d'assurance.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

La charge de travail et la complexité des tâches de cette activité dépendent dans une grande mesure de facteurs qui échappent au contrôle du Département. La majorité de l'effectif doit répondre à des demandes de renseignements, de calculs et d'études spéciales émanant d'autres ministères. Malgré ces incertitudes, des efforts sont faits pour établir longtemps à l'avance la liste des grands projets. Le tableau 11 présente la liste des grands projets pour 1985-1986. Tous les grands projets figurant dans le plan des dépenses du Département pour 1984-1985 se déroulent suivant le calendrier prévu, sauf le rapport actuariel statutaire sur le Compte des prestations de décès de la Force régulière au 31 décembre 1980 qui devait être terminé au début de l'excercice financier 1985-1986 plutôt que vers la fin de l'exercice financier 1984-1985, ainsi qu'il avait été initialement déclaré. Par contre, le rapport actuariel statutaire sur le Compte de pensions de retraite des Forces canadiennes au 31 décembre 1983 a été commencé au cours de l'exercice financier 1984-1985, soit une année plus tôt que prévu.

## Tableau 11: Liste des grands projets pour 1985-1986

| | Lancement 1985-1986 | Poursuite des projets des années précédentes | Année prévue pour l'achèvement |
|---|---|---|---|
| **Régime de pensions du Canada** | | | |
| - Extrapolations concernant les coûts et estimations d'autres coûts liés aux divers projets de modification qui sont proposés. | | X | en cours |
| **Compte de pension de retraite et compte de prestations de décès de la Fonction publique** | | | |
| - Rapport actuariel statutaire sur le Compte de pension de retraite de la Fonction publique au 31 décembre 1983 | | X | 1985-1986 |
| - Rapport actuariel statutaire sur le Compte de prestations de décès de la Fonction publique au 31 décembre 1983 | | X | 1985-1986 |
| - Examen du système et des procédures de la collecte des données pour le Compte de pension de retraite de la Fonction publique | X | | 1986-1987 |
| - Calcul des coûts relatifs aux diverses modifications possibles | | X | en cours |
| **Compte de pensions de retraite des Forces canadiennes et Compte des prestations de décès de la Force régulière** | | | |
| - Rapport actuariel statutaire sur le Compte de pensions de retraite des Forces canadiennes au 31 décembre 1983 | | X | 1986-1987 |
| - Rapport actuariel statutaire sur le Compte des prestations de décès de la Force régulière au 31 décembre 1980 | | X | 1985-1986 |
| - Calcul des coûts relatifs aux diverses modifications possibles | | X | en cours |
| **Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada** | | | |
| - Calcul des coûts relatifs aux diverses modifications possibles | | X | en cours |

## C. Administration

### Objectif

Assurer la direction et fournir des services d'administration, de finance et de personnel pour le Programme, et appliquer la Loi sur l'assurance du Service civil et la partie 1 de la Loi sur la taxe d'accise.

### État récapitulatif des ressources

L'activité "Administration" représente environ 15 % des dépenses globales du Programme et 15 % des années-personnes totales pour 1985-1986.

**Tableau 12: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Administration | 1,958 | 35 | 1,847 | 34 | 1,674 | 32 |

### Rendement financier antérieur

**Tableau 13: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Administration | 1,674 | 32 | 1,663 | 33 | 11 | (1) |

**Description**

**Bureau du Surintendant:** Élaboration des politiques, planification des stratégies, propositions relatives aux révisions à apporter à la législation, recherches, évaluation des programmes et administration de la liquidation des compagnies d'assurance.

**Services financiers:** Administration, conception et tenu de systèmes financiers au sein du Département; prestation d'avis et de services financiers.

**Services du personnel:** Administration, conception et tenue de systèmes sur le personnel; prestation d'avis et de services au sujet du personnel.

**Services administratifs:** Administration, conception et tenue de systèmes de soutien administratif; prestation de services de gestion des documents et du matériel, de bibliothèque, de télécommunications, de locaux et de sécurité.

Outre les services précités qui fournissent la direction et des services de soutien aux autres activités du Département, l'activité "Administration" est aussi chargée de l'application des lois suivantes:

**Loi sur l'assurance du Service civil:** Dans le cadre du Programme d'assurance du service civil, le gouvernement du Canada offrait des contrats d'assurance-vie à ses propres employés permanents sur une base optionnelle. Aucune nouvelle police n'a été publiée depuis l'introduction, en 1954, du Régime de prestations de décès supplémentaires pour la Fonction publique et les Forces armées. Les travaux actuels comprennent le tenue des registres de primes et l'application des dispositions de la Loi sur l'assurance du Service civil concernant les réclamations consécutives au décès et les demandes relatives aux valeurs de rachat. Environ 4,900 polices, représentant $21 millions d'assurance, sont encore en vigueur.

**Loi sur la taxe d'accise (Partie I):** En vertu de la partie I de la Loi sur la taxe d'accise, une taxe de 10 % est imposée sur certaines primes d'assurance payées par des résidents du Canada à des assureurs non autorisés, ou à des assureurs autorisés par l'entremise de courtiers ou d'agents ne résidant pas au Canada.

**Tableau 14: Ratio nombre d'années-personnes et coûts de l'activité "Administration"/total d'années-personnes et coûts du Département**

| | 1985-1986 | | 1984-1985 | | 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Activité d'administration | 1,958 | 35 | 1,847 | 34 | 1,674 | 32 |
| Total - Département | 13,506 | 226 | 13,315 | 214 | 13,121 | 208 |
| Ratio | 14.5 | 15.5 | 13.9 | 15.9 | 12.8 | 15.4 |

Nota: La hausse apparente des coûts de l'activité Administration par rapport au total des coûts du Département résulte de la distorsion attribuable au fait que le total des coûts du Département pour chaque année comprend des dépenses extraordinaires représentant les différents montants relatifs à la liquidation de deux compagnies d'assurance surveillées. Si ces dépenses sont exclues du total des coûts du Département, le ratio des coûts de l'activité Administration au total des coûts du Département se situe à 16.4 % pour 1983-1984, à 17.2 % pour 1984-1985 et à 16.7 % pour 1985-1986.

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

**Tableau 15: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 8,888 | 8,036 | 7,388 |
| Régimes d'avantages sociaux des employés | 1,244 | 1,103 | 1,143 |
| | 10,132 | 9,139 | 8,531 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 538 | 538 | 441 |
| Information | 62 | 62 | 77 |
| Services professionnels et spéciaux | 2,552 | 3,345 | 3,652 |
| Location | 37 | 40 | 39 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 38 | 38 | 24 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 131 | 131 | 142 |
| Toutes autres dépenses | 1 | 1 | 2 |
| | 3,359 | 4,155 | 4,377 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 13,491 | 13,294 | 12,908 |
| Capital | 15 | 21 | 213 |
| Total des dépenses | 13,506 | 13,315 | 13,121* |

* Ne comprend pas le redressement de $329,000 du passif actuariel de l'assurance du Service civil.



85

## 2. Dépenses en personnel

### Tableau 16: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| **Gestion** | 11 | 8 | 8 | 50,350 - 96,300 | 70,605 |
| **Scientifique et professionnelle** | | | | | |
| Actuariat | 21 | 25 | 23 | 22,583 - 64,468 | 44,968 |
| **Administration et service extérieur** | | | | | |
| Services administratifs | 12 | 10 | 9 | 13,912 - 57,987 | 34,145 |
| Commerce | 101 | 101 | 97 | 15,635 - 60,465 | 46,261 |
| Administration des programmes | 15 | 15 | 15 | 13,912 - 57,987 | 33,267 |
| Autres | 7 | 7 | 6 | | 32,519 |
| **Technique** | | | | | |
| Soutien des sciences sociales | 2 | - | - | 12,635 - 57,764 | 24,798 |
| **Soutien administratif** | | | | | |
| Commis aux écritures et aux règlements | 33 | 37 | 39 | 12,932 - 31,743 | 22,502 |
| Secrétariat, sténographie et dactylographie | 24 | 23 | 23 | 12,636 - 31,946 | 20,755 |

**Nota:** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle des traitements de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## B. Analyse des coûts

### Tableau 17: Coût du Programme par activité (en milliers de dollars)

| | Dépenses de fonctionnement 1985-1986 | Plus autres coûts[1] | Total des coûts | Rentrées portées en recettes[2] | Coût net 1985-1986 | Coût net 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Surveillance des compagnies | 10,002 | 1,070 | 11,072 | 10,800 | **272** | 427 |
| Services actuariels | 1,546 | 133 | 1,679 | 449 | **1,230** | 1,142 |
| Administration | 1,958 | 162 | 2,120 | 1,601 | **519** | 586 |
| | 13,506 | 1,365 | 14,871 | 12,850 | **2,021** | 2,155 |

1 Les autres coûts comprennent:

(en milliers de dollars)

- le coût des locaux fournis gratuitement par le ministère des Travaux publics — 927
- le coût des services fournis gratuitement par d'autres ministères — 438

2 Les coûts recouvrés comprennent:

- les cotisations imposées aux institutions financières surveillées — 11,750
- les frais recouvrés auprès de la Société d'assurance-dépôts du Canada et du Régime de pensions du Canada pour services rendus — 750
- les frais recouvrés en vertu de la Loi sur les normes des prestations de pension — 350

Les recettes précitées ne comprennent pas les taxes perçues conformément aux dispositions de la partie I de la Loi sur la taxe d'accise. Actuellement, les recettes fiscales de cette provenance atteignent environ $1,000,000 par année.



87

## C. Politique de recouvrement des coûts

Conformément aux lois, les frais courants engagés par le Département en ce qui concerne la surveillance des institutions financières sont recouvrés auprès de ces dernières au moyen d'une cotisation annuelle. Les frais engagés en ce qui a trait au travail effectué dans le cas du Régime de pensions du Canada et de la Société d'assurance-dépôts du Canada sont recouvrés auprès de ces organismes. Ces recouvrements comprennent la fraction du coût liée à l'activité "Administration" ainsi que la fraction du coût liée aux services fournis gratuitement par d'autres ministères, par exemple les coûts des locaux. Dans le cas des régimes de pension surveillés en vertu de la Loi sur les normes des prestations de pension, les frais payés par ces régimes couvrent environ 70 % des coûts engagés. Dans l'ensemble, près de 85 % des frais courants du Département sont recouvrés auprès des sources précitées. En outre, les frais engagés relativement à l'assainissement de la situation des compagnies surveillées ou à la liquidation de celles-ci sont recouvrés intégralement auprès de l'industrie.

## D. Mandat légal - Renseignements complémentaires

La Loi de 1932 sur le Département des Assurances stipulait que ce dernier serait responsable de l'administration des lois suivantes:

- Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques
- Loi sur les compagnies d'assurance étrangères
- Loi sur les compagnies de prêt
- Loi sur les compagnies fiduciaires
- Loi sur l'assurance du Service civil

Depuis, le Département s'est vu ajouter des fonctions supplémentaires, notamment l'administration des lois suivantes:

- Loi sur les associations coopératives de crédit
- Loi sur les sociétés d'investissement
- Loi sur les normes des prestations de pension
- Loi sur la taxe d'accise - Partie I

La loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada exige que le surintendant des Assurances procède à des examens de chacune des compagnies de fiducie et de prêt auxquelles s'appliquent la Loi sur les compagnies fiduciaires et la Loi sur les compagnies de prêt.

Le décret en conseil (C.P. 1968-1029) autorisait le ministre des Finances à conclure un accord avec l'une ou l'autre province, selon lequel le surintendant des Assurances doit fournir des services de surveillance en conformité avec la législation provinciale relativement à certaines catégories de compagnies constituées en sociétés ou exerçant des activités dans la province, à condition que le Surintendant surveille des compagnies comparables en vertu de la législation fédérale. Conformément à de tels accords, le Surintendant fournit des services

de surveillance dans le cas des compagnies d'assurance et des compagnies de fiducie provinciales au Manitoba et des compagnies de fiducie provinciales en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard.

Aux termes du Régime de pensions du Canada, l'actuaire en chef du Département des Assurances est tenu de préparer, au moins tous les cinq ans, un rapport basé sur un examen actuariel du Régime ainsi qu'un rapport indiquant les répercussions de toute modification qu'il est proposé d'apporter au Régime.

Au moins une fois tous les cinq ans, des rapports actuariels doivent être présentés au Parlement aux termes des lois suivantes: la Loi sur la pension de retraite de la Fonction publique (rapports distincts en ce qui concerne le compte de pension de retraite et le compte des prestations de décès de la Fonction publique), la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes (rapports distincts pour ce qui est du compte de pension de retraite des Forces canadiennes et du compte des prestations de décès de la Force régulière), la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada et la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada. Même si les lois précitées n'exigent pas expressément que le Département des Assurances prépare les rapports actuariels, il est d'usage qu'il le fasse.

En vertu de l'alinéa 20(1)s) de la Loi de l'impôt sur le revenu, le surintendant des Assurances est tenu d'informer le ministre du Revenu national quant à la déductibilité des contributions de certains employeurs aux caisses enregistrées de pension.

# Emploi et Immigration Canada

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

2/4/91

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste au:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT 31-2/1986-III-11 Canada: 12.00 $
ISBN 0-660-52921-1 à l'étranger: 14.40 $

Prix sujet à changement sans préavis

2493

**Budget des dépenses 1985-1986**

**Partie III**

**Emploi et Immigration Canada**

2495

**Préface**

Le présent plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détail, afin de répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend cinq chapitres. Le premier présente la Commission et le Ministère. Les chapitres 2, 3 et 4 exposent les plans de dépenses pour chacun des programmes de la Commission et du Ministère. Le dernier fait état du Compte d'assurance-chômage.

Les chapitres 2 à 4 commencent par des extraits de la Partie II du Budget des dépenses pour chaque programme analysé. Cette formule a pour but d'assurer une continuité avec les autres documents budgétaires. Sont également inclus des extraits du volume II des Comptes publics, afin de faciliter l'évaluation des résultats, sur le plan financier, des programmes de l'année dernière.

Chacun des chapitres renfermant les plans de dépenses des programmes est divisé en sections. La section I offre un aperçu du programme ainsi qu'un résumé de ses plans et de son rendement actuels. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et d'autres renseignements clés sur le rendement pour justifier les ressources demandées. Enfin, la section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que certaines analyses particulières qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

Du fait de ses particularités, le Compte d'assurance-chômage, qui est analysé au chapitre 5, fait l'objet d'une présentation distincte.

Ce document vise à permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. Aussi, à la table des matières générale énumérant les chapitres, s'ajoutent-ils une table des matières détaillée pour chaque programme. De plus, dans la section I de chaque plan de dépenses, l'état financier récapitulatif offre des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. Enfin, dans l'ensemble du document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples détails sur les questions qui l'intéressent.

## Table des matières


Résumé de la Commission et du Ministère 1-1

Programme des services généraux et spéciaux 2-1

Programme d'emploi et d'assurance 3-1

Programme d'immigration 4-1

Compte d'assurance-chômage 5-1




97

2499

## Rôle et responsabilités d'Emploi et Immigration Canada

Le projet de loi C-27, Loi régissant l'emploi et l'immigration, adopté en 1977, créait la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada en fusionnant la Commission d'assurance-chômage et le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration. La Loi établissait en outre le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, qui offre certains services à la Commission et au Ministre dans le cadre de deux grandes activités: Politique stratégique et Planification et Affaires publiques. L'une et l'autre entités sont connues sous le nom de la Commission et du ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada.

Les services et programmes de la Commission et du Ministère sont administrés aux termes des programmes suivants:

- Programme des services généraux et spéciaux (voir chapitre 2). Il s'agit d'un nouveau Programme unifié regroupant les anciens Programme d'administration du Ministère, Programme d'administration de la Commission et Programme des rentes sur l'État, ainsi que l'activité Numéros d'assurance sociale, qui faisait auparavant partie du Programme d'emploi et d'assurance. Ce Programme vise à favoriser l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques et des programmes ainsi qu'à offrir un appui stratégique, opérationnel et administratif à la Commission et au Ministère.

- Programme d'emploi et d'assurance (voir chapitre 3).

- Programme d'immigration (voir chapitre 4).

Les crédits de la Commission et du Ministère sont prélevés sur l'enveloppe des affaires sociales, qui est administrée par le Comité du Cabinet chargé du développement social. De façon générale, on peut dire que le Comité voit à l'élaboration de méthodes permettant d'améliorer et d'intégrer le processus de prestation des avantages sociaux et supervise les activités des organismes fédéraux dont les programmes contribuent au bien-être des particuliers et au développement social.

Dans ce contexte, la Commission et le Ministère, en collaboration avec leurs partenaires économiques des secteurs public et privé, ont les deux grands objectifs suivants:

- élaborer et mettre en oeuvre un ensemble de politiques et de programmes nécessaires au bon fonctionnement du marché du travail canadien; cet ensemble doit correspondre aux objectifs économiques et sociaux du Canada et favoriser:

  - une main-d'oeuvre qui réponde aux besoins du Canada en matière de compétences;

- la croissance et l'adaptation de l'économie sans imposer un trop lourd fardeau aux particuliers, aux groupes et aux régions;

- l'équité en matière d'emploi.

- élaborer et mettre en oeuvre des programmes et des politiques qui favoriseront:

  - un mouvement d'immigration en fonction des besoins sociaux, culturels, démographiques et économiques du Canada;

  - le respect des obligations internationales du Canada et le maintien de sa traditionnelle attitude humanitaire;

  - l'adaptation rapide, à la société canadienne, des personnes admises à titre de résidents permanents;

  - un contrôle efficace des personnes qui cherchent à entrer ou à demeurer au Canada, tout en veillant à la santé, à la sécurité et à l'ordre au Canada.

**Organisation**

La Commission compte un président, un vice-président et deux commissaires. Le président est le principal dirigeant de la Commission. Le vice-président assume les pouvoirs, les obligations et les fonctions que le président peut lui attribuer en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés au paragraphe 8(2) de la Loi régissant l'emploi et l'immigration. Le paragraphe 8(3) de la Loi autorise le vice-président à assumer tous les pouvoirs, toutes les obligations et toutes les fonctions du président lorsque celui-ci est absent ou incapable de les exercer, ou lorsque le poste de président est vacant.

L'un des commissaires a été nommé après consultation des organisations représentant les travailleurs, et l'autre, après consultation des associations représentant les employeurs. Cette structure a été établie afin que le salariat et le patronat participent à l'élaboration, à l'approbation et à la mise en oeuvre des programmes qui les concernent.

Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, d'envergure plus modeste, a été créé afin qu'il y ait un ministre responsable du portefeuille, et pour maintenir et renforcer les rapports traditionnels qui existent entre les ministères et les organismes centraux qui participent à l'élaboration des politiques. Le Ministre dirige le Ministère, dont le chef exécutif est un sous-ministre, qui est secondé par un sous-ministre associé, un sous-ministre adjoint responsable de la Politique stratégique et de la Planification et un directeur général des Affaires publiques.



2501

La Loi dispose que le sous-ministre et le sous-ministre associé du ministère de l'Emploi et de l'Immigration sont respectivement président et vice-président de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada. Le tableau 1 présente l'organigramme de la Commission et du Ministère.

**Tableau 1: Organigramme**

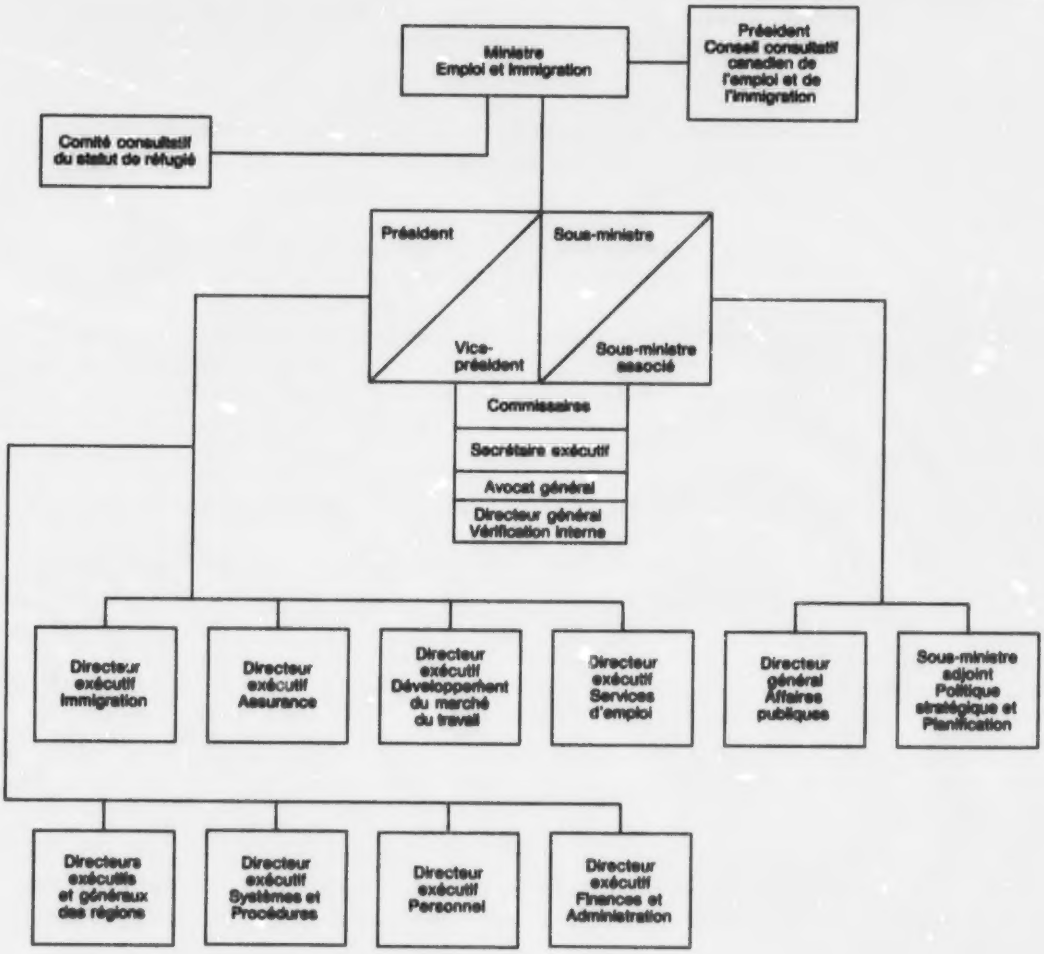

Tableau 2: **Plan de dépenses du Ministère par programme (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence $ | Différence % | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|---|
| Programme des services généraux et spéciaux | 286,701 | 303,073 | (16,372) | (5.40) | 2-1 |
| Programme d'emploi et d'assurance | 4,536,814 | 5,636,970 | (1,100,156) | (19.52) | 3-1 |
| Programme d'immigration | 125,571 | 124,355 | 1,216 | 0.98 | 4-1 |
| Dépenses budgétaires brutes | 4,949,086 | 6,064,398 | (1,115,312) | (18.39) | |
| Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage * | 903,885 | 917,202 | 13,317 | 1.45 | |
| Dépenses budgétaires nettes | 4,045,201 | 5,147,196 | (1,101,995) | (21.41) | |

* Les articles 63 et 135 de la Loi sur l'assurance-chômage portent que les frais d'administration de cette Loi doivent être imputés au Compte d'assurance-chômage et financés à même les cotisations des employés et des employeurs. Les frais de fonctionnement de la Commission et du Ministère liés à l'administration de cette Loi sont donc recouvrés du Compte d'assurance-chômage. La méthode de calcul des frais d'administration de l'Assurance-chômage est exposée à la page 5-15.

**Priorités**

Les priorités d'Emploi et Immigration Canada sont établies par le gouvernement fédéral et elles visent à refléter les objectifs économiques et sociaux généraux de ce dernier. Les lignes de force prioritaires suivantes ont été établies pour 1985-1986:

- Renforcer les Services nationaux d'emploi pour répondre aux besoins du marché du travail dans les années 80 et 90.
  - Selon le plan d'action élaboré au cours de l'année dernière, il a été reconnu que la revitalisation des Services nationaux d'emploi sera une priorité générale jusqu'à la fin de l'année financière 1985-1986 et qu'elle sera réalisée grâce à la mise en oeuvre du plan d'action approuvé. Les principaux aspects du Programme de revitalisation comprennent, entre autres,



03

un réexamen des éléments suivants: le rôle, les fonctions et l'organisation des Services d'emploi; la mise en oeuvre de leurs politiques, programmes et services relatifs aux besoins actuels et futurs des clients, ainsi que leur pertinence; l'efficacité et l'efficience des méthodes actuelles et futures de gestion et des systèmes de soutien afférents.

- Promouvoir la mise en valeur des ressources humaines et favoriser l'intégration de cette notion dans les politiques et plans du secteur privé, des autres ministères fédéraux et des gouvernements provinciaux.

  - Conformément à l'orientation du gouvernement fédéral en la matière, la Commission et le Ministère reconnaissent que la mise en valeur des ressources humaines dans les secteurs public et privé est essentielle pour promouvoir l'équité en matière d'emploi et contribuer à créer une économie qui croîtra et à laquelle les particuliers et les groupes pourront s'adapter sans trop de difficultés. La Commission et le Ministère souscrivent toujours à ce principe pour 1985-1986, qui sera appliqué grâce à divers moyens, dont, par exemple, des accords sur la planification des ressources humaines et des initiatives connexes, y compris des consultations en matière d'Action positive, et des accords avec le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie.

- Accroître les initiatives visant à résoudre les problèmes d'emploi des jeunes, et, plus particulièrement, à les intégrer à la population active.

  - En prévision d'un effort soutenu dans ce sens, on mettra davantage l'accent sur des activités axées tant sur l'acquisition d'expérience pratique que sur la formation professionnelle.

- Reconnaître le fait que la main-d'oeuvre est notre ressource la plus précieuse et veiller à ce que les méthodes de gestion mettent l'accent sur les valeurs humaines pour maintenir et améliorer la qualité du service et la productivité.

  - Par suite des préoccupations exprimées l'année dernière par la Commission et le Ministère au sujet de la mise en valeur de leurs ressources humaines, une gestion attentive et dynamique des ressources humaines est considérée comme une priorité clé pour 1985-1986. À ce sujet, diverses initiatives seront prises. Ainsi, par exemple, le plan interne d'Action positive sera exécuté en mettant surtout l'accent sur les

besoins des femmes, des autochtones et des personnes handicapées et on aura amplement recours aux services et budgets prévus pour la formation du personnel. Le fait de souscrire au principe "les travailleurs d'abord" aboutira à la reconnaissance de la valeur et de l'apport de chaque employé, et, partant, à l'amélioration de la productivité des employés et de la qualité du service offert.

Ces priorités seront annoncées dans le cadre d'un programme d'information interne et externe, pour faire en sorte que les employés, les clients et les partenaires économiques de la Commission et du Ministère comprennent bien cette nouvelle orientation.

Plan de dépenses
Programme des services généraux et spéciaux

1985-1986



07

**Table des matières**


**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 2-4

**Extraits du volume II des Comptes publics** 2-6

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Plans pour 1985-1986
   1. Points saillants 2-7
   2. Etat financier récapitulatif par activité 2-8
B. Rendement récent
   1. Points saillants 2-11
   2. Examen du rendement financier 2-12
C. Données de base
   1. Introduction 2-14
   2. Mandat légal 2-14
   3. Objectif du Programme 2-14
   4. Plan d'exécution du Programme 2-16
D. Perspective de planification
   1. Contexte 2-19
   2. Initiatives 2-20
   3. Mise à jour des initiatives déjà annoncées 2-21
   4. Efficacité du Programme 2-21

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Gestion et administration centrales du Ministère 2-23
B. Gestion et administration de la Commission 2-28
C. Systèmes et Procédures 2-35
D. Administration des rentes sur l'État 2-41
E. Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale 2-46
F. Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration 2-50

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
   1. Dépenses par article 2-52
   2. Dépenses en personnel 2-53
B. Analyse des coûts 2-54
C. Etats financiers du Compte des rentes sur l'État 2-55
D. Modifications de la structure du Programme et des activités 2-59




09

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Autorisation**

L'autorisation est demandée de dépenser $ 26,653,600 à l'appui du Programme des services généraux et spéciaux du Ministère et de la Commission. Les autres dépenses, estimées à $ 15,866,400, seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

**Besoins financiers par autorisation**

| Crédits (en milliers de dollars) | | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Programme des services généraux et spéciaux** | | |
| 1 | Dépenses du Programme | 5,750 | 5,971 |
| 5 | Dépenses du Programme | 20,904 | 23,132 * |
| (S) | Ministre d'Emploi et Immigration - Traitement et allocation pour automobile | 42 | 40 |
| (S) | Prestations de retraite supplémentaires - Pensions des agents des rentes sur l'Etat | 35 | 35 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 15,789 | 13,920 |
| | **Total du Programme** | 42,520 | 43,098 |

* Y compris l'activité Numéros d'assurance sociale, qui faisait auparavant partie du Programme d'emploi et d'assurance, et le Programme des rentes sur l'Etat (voir page 2-60).

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Crédits - Libellé et montants

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Programme des services généraux et spéciaux** | |
| 1 | Services généraux et spéciaux - Administration centrale - Dépenses du Programme | 5,749,600 |
| 5 | Services généraux et spéciaux - Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada - Dépenses du Programme | 20,904,000 |

### Programme par activité

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | | | Total | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | Total partiel | Moins: Recettes à valoir sur le crédit | | |
| Gestion et administration centrales du Ministère | 416 | 22,662 | 79 | 22,741 | 14,706 | 8,035 | 8,013 |
| Gestion et administration de la Commission | 2,590 | 229,894 | 1,521 | 231,415 | 205,517 | 25,898 | 26,266 |
| Systèmes et Procédures | 413 | 23,650 | 368 | 24,018 | 18,974 | 5,044 | 5,298 |
| Administration des rentes sur l'État | 108 | 3,407 | 11 | 3,418 | - | 3,418 | 3,371 |
| Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale | 184 | 4,425 | 91 | 4,516 | 4,516 | - | - |
| Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration | 8 | 592 | 1 | 593 | 468 | 125 | 150 |
| | 3,719 | 284,630 | 2,071 | 286,701 | 244,181 | 42,520 | 43,098 |

**Extraits du volume II des Comptes publics**

**Utilisation des crédits de 1983-1984**

| | Budget principal | Total des crédits | Utilisation réelle |
|---|---|---|---|
| **Dépenses budgétaires** | $ | $ | $ |
| Crédit 1 - Administration du Ministère - Dépenses du Programme | 5,529,900 | 7,281,128 | 6,755,888 |
| Crédit 5 - Administration - Dépenses du Programme | 24,370,000 | 30,886,767 | 26,969,299 |
| Crédit 10 - Programme d'emploi et d'assurance - Dépenses de fonctionnement liées à l'activité Numéros d'assurance sociale | - | - | - |
| Crédit 30 - Rentes sur l'État - Dépenses du Programme | - | - | - |
| | 29,899,900 | 38,167,895 | 33,725,187 |
| **Dépenses budgétaires statutaires** | | | |
| Ministre de l'Emploi et de l'Immigration - Traitement et allocation pour automobile | 39,100 | 40,983 | 40,983 |
| Prestations de retraite supplémentaires - Pensions des agents des rentes sur l'Etat | 25,000 | 33,435 | 33,435 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 14,466,000 | 15,940,000 | 15,940,000 |
| Remboursement des montants affectés aux recettes des années précédentes | - | 100 | 100 |
| | 14,530,100 | 16,014,518 | 16,014,518 |
| **Total du Programme** | 44,430,000 | 54,182,413 | 49,739,705 |

L'extrait ci-dessus reflète la nouvelle structure du Programme en vigueur en 1985-1986. Pour des renseignements complémentaires au sujet des dépenses et des dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage, voir le tableau 1 à la page 2-8.

Section I
Aperçu du Programme

## A. Plans pour 1985-1986

### 1. Points saillants

L'un des principaux points saillants de 1985-1986 sera le regroupement des programmes suivants dans le nouveau Programme des services généraux et spéciaux:

- Programme d'administration du Ministère;
- Programme d'administration de la Commission;
- Programme des rentes sur l'État;
- Numéros d'assurance sociale, activité qui faisait auparavant partie du Programme d'emploi et d'assurance.

En 1985-1986, le Programme des services généraux et spéciaux poursuivra les objectifs suivants:

**Gestion et administration centrales du Ministère**

**Politique stratégique et Planification:**

- améliorer le document portant sur l'environnement de la planification (voir page 2-27).

**Affaires publiques:**

- fournir, en matière d'affaires publiques, des services de soutien en ce qui a trait au processus de revitalisation, promouvoir la mise en valeur des ressources humaines, faire connaître tous les programmes destinés aux jeunes et renforcer les communications internes (voir page 2-27).

**Gestion et administration de la Commission**

**Services financiers:**

- établir un meilleur mécanisme de rétroaction pour chacun des éléments du Processus de planification et d'imputabilité (voir page 2-34);

- intégrer certaines fonctions, comme la vérification et l'évaluation, dans le Processus de planification et d'imputabilité (voir page 2-34).



13

**Services du personnel:**

- intégrer efficacement les activités relatives au Plan de gestion des ressources humaines dans le Processus de planification et d'imputabilité (voir page 2-20);

- poursuivre la mise en oeuvre du Système des services régionaux du personnel (SSRP), de concert avec Systèmes et Procédures (voir pages 2-34 et 2-40).

**Systèmes et Procédures**

- améliorer la capacité informatique de la Commission et du Ministère grâce à l'installation de matériel informatique, dont le coût est évalué à 23 millions de dollars (voir pages 2-21 et 2-40).

**Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale**

- appliquer le programme de recouvrement des frais de remplacement des cartes d'assurance sociale, tout en maintenant la qualité du service offert au public (voir page 2-49).

## 2. État financier récapitulatif par activité

**Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | | Prévu 1984-1985 | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Dépenses | Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage | Dépenses nettes | Dépenses | Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage | Dépenses nettes | Différence - dépenses nettes | Détails à la page |
| Gestion et administration centrales du Ministère | 22,741 | 14,706 | 8,035 | 24,138 | 15,171 | 8,967 | (932) | 2-23 |
| Gestion et administration de la Commission | 231,415 | 205,517 | 25,898 | 242,715 | 208,263 | 34,452 | (8,554) | 2-28 |
| Systèmes et Procédures | 24,018 | 18,974 | 5,044 | 27,697 | 20,994 | 6,703 | (1,659) | 2-35 |
| Administration des rentes sur l'État | 3,418 | - | 3,418 | 3,366 | - | 3,366 | 52 | 2-41 |
| Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale | 4,516 | 4,516 | - | 4,532 | 4,532 | - | - | 2-46 |
| Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration | 593 | 468 | 125 | 625 | 474 | 151 | (26) | 2-50 |
| Total | 286,701 | 244,181 | 42,520 | 303,073 | 249,434 | 53,639 | (11,119) | |
| Années-personnes | 3,719 | - | 3,719 | 3,932 | - | 3,932 | (213) | |

**Explication de la différence:** Les besoins financiers nets pour 1985-1986 sont inférieurs de 20 %, ou de 11 millions de dollars, par rapport aux dépenses prévues pour 1984-1985. Cette diminution tient principalement à:

| | (en millions de dollars) |
|---|---|
| • une diminution des ressources affectées au programme Été Canada (63 années-personnes) | (1.4) |
| • une diminution des besoins en ressources par suite d'une réduction des dépenses générales et des compressions globales | (2.8) |
| • une diminution des ressources affectées aux programmes de création directe d'emplois (56 années-personnes) | (4.1) |
| • une diminution du coût des services communs à payer à Travaux publics Canada et à Approvisionnements et Services Canada | (2.4) |
| • une diminution des fonds nécessaires par suite de la simplification des opérations d'exécution du Programme (104 années-personnes) | (3.4) |
| • une diminution des fonds nécessaires pour améliorer les installations de traitement électronique des données | (6.5) |
| • une diminution des fonds recouvrables du Compte d'assurance-chômage | 5.3 |
| • une augmentation des traitements et des salaires à cause de l'inflation | 4.9 |

**Explication des prévisions pour 1984-1985:** Les prévisions pour 1984-1985 dépassent de 11 millions de dollars (24 %) les 43 millions de dollars figurant au Budget principal 1984-1985 (voir Extraits de la Partie II du Budget des dépenses, page 2-4). Cette différence de 11 millions de dollars reflète les principaux ajustements suivants:

| | (en millions de dollars) |
|---|---|
| • une augmentation des ressources affectées au programme Été Canada (63 années-personnes) | 1.4 |



15

| | (en millions de dollars) |
|---|---|
| • une augmentation des ressources affectées aux programmes de création directe d'emplois (88 années-personnes) | 4.4 |
| • une augmentation des fonds nécessaires pour améliorer les installations de traitement électronique des données | 6.9 |
| • une augmentation des fonds au titre des frais de locaux à payer à Travaux publics Canada | 6.4 |
| • une diminution des ressources par suite du transfert du Centre des demandes de renseignements au Programme d'immigration (24 années-personnes) | (0.8) |
| • une augmentation des fonds recouvrables du Compte d'assurance-chômage | (8.8) |
| • divers autres rajustements (10 années-personnes) | 1.0 |

Les redressements apportés ci-dessus correspondent à des postes approuvés dans le Budgets supplémentaires, à des postes transférés du crédit 10 du Conseil du Trésor (Initiatives sur le plan de l'emploi) et à des postes entièrement ou partiellement recouvrables du Compte d'assurance-chômage en vertu de la Loi et du Règlement sur l'assurance-chômage.

## B. Rendement récent

### 1. Points saillants

Les points saillants en ce qui concerne le rendement du Programme en 1984-1985 sont les suivants:

- des études portant sur les secteurs des services hospitaliers, de la construction navale, du bâtiment et des mines ont été incorporées dans le Système de projections des professions au Canada (SPPC); de nouvelles bases de données sont également devenues accessibles pendant l'année;
- des indicateurs de rendement convenables, ainsi que des volumes et ratios clés appropriés, ont été déterminés, élaborés et approuvés pour la Division du personnel pour les années 1984-1985 et 1985-1986;
- des séances d'information sur le Processus de planification et d'imputabilité ont été organisées; elles mettaient plus particulièrement l'accent sur les apports aux Lignes directrices du Président sur la planification du budget.

Les points saillants en ce qui concerne le rendement du Programme en 1983-1984 sont les suivants:

- les systèmes de paye de l'assurance-chômage ont été tenus à jour et améliorés afin de permettre un traitement continuel efficace à des niveaux exceptionnels;
- la mise à jour des techniques de traitement de la paye en assurance-chômage s'est poursuivie avec l'installation d'un plus grand nombre de dispositifs de reconnaissance optique des caractères et de machines à mettre sous enveloppe programmables, ainsi que d'organes de traitement améliorés;
- en vue de l'adoption d'une nouvelle Loi sur l'assurance-chômage (projet de loi C-56), de nouveaux systèmes, procédures et programmes de formation ont été mis en oeuvre;
- on a amélioré les systèmes de détection des abus commis à l'égard de l'assurance-chômage en mettant en oeuvre le Système de détection fusionnée des trop-payés et en comparant les données du fichier principal des prestataires avec les données des dossiers des bénéficiaires de prestations de formation;
- la mise en oeuvre du Système métropolitain de traitement des offres d'emploi s'est poursuivie, des installations ayant été aménagées à Québec, dans la partie sud de l'Ontario et dans les Prairies; des plans ont été préparés en vue de l'aménagement des dernières installations (en 1984-1985);

- la mise en oeuvre du système en direct d'assurance s'est poursuivie, des installations ayant été aménagées en Ontario, au Québec et dans les Prairies; des plans ont été préparés en vue d'achever ces installations (en 1984-1985);

- l'élaboration du Système national des services d'emploi (SNSE) s'est poursuivie conformément aux plans de revitalisation des Services nationaux d'emploi;

- un nouveau système de traitement des données sur l'immigration, assisté par ordinateur, a été mis au point de concert avec Affaires extérieures Canada.

## 2. Examen du rendement financier

**Tableau 2: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | | Budget principal | | | |
| | Dépenses | Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage | Dépenses nettes | Dépenses | Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage | Dépenses nettes | Différence - dépenses nettes |
| Gestion et administration centrales du Ministère | 23,330 | 14,459 | 8,871 | 21,471 | 14,039 | 7,432 | 1,439 |
| Gestion et administration de la Commission | 227,390 | 194,790 | 32,600 | 219,443 | 191,155 | 28,288 | 4,312 |
| Systèmes et Procédures | 20,709 | 15,739 | 4,970 | 21,519 | 16,484 | 5,035 | (66) |
| Administration des rentes sur l'État | 3,121 | - | 3,121 | 3,542 | - | 3,542 | (421) |
| Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale | 4,633 | 4,633 | - | 4,312 | 4,312 | - | |
| Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration | 741 | 563 | 178 | 592 | 459 | 133 | 46 |
| Total | 279,924 | 230,184 | 49,740 | 270,879 | 226,449 | 44,430 | 5,310 |
| Années-personnes | 3,889 | - | 3,889 | 3,874 | - | 3,874 | 15 |

Les chiffres du tableau 2 ont été rajustés pour refléter le transfert de l'activité Numéros d'assurance sociale, qui faisait auparavant partie du Programme d'emploi et d'assurance (crédit 10), et du Programme des rentes sur l'État, qui, antérieurement, figurait séparément au crédit 30 (voir page 2-60).

**Explication de la différence:** Le principal facteur qui a contribué au dépassement des crédits (9 millions de dollars) est le paiement à Travaux publics Canada d'un montant supplémentaire de 8 millions de dollars au titre des frais de locaux. Ces dépenses supplémentaires, auxquelles s'ajoutent les principaux postes suivants approuvés dans le Budget supplémentaire, compensés par une augmentation globale des fonds récupérés du Compte d'assurance-chômage, ont contribué au dépassement net des crédits de 5.3 millions de dollars:

- remboursement d'une partie des frais administratifs de 1982-1983 imputés au Compte d'assurance-chômage par suite d'un redressement comptable;

- frais de fonctionnement accrus liés à l'exécution des programmes fusionnés de Création directe d'emplois;

- frais de fonctionnement accrus liés à l'exécution du Programme de relance de l'aide à l'emploi (RELAIS).

De plus, les dépenses réelles englobent les frais engagés pour le programme Été Canada. Les ressources qui s'y rattachent relevaient du crédit 10 du Conseil du Trésor (Initiatives sur le plan de l'emploi).

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Programme des services généraux et spéciaux regroupe, d'une part, trois anciens programmes, soit le Programme d'administration centrales du Ministère, le Programme d'administration de la Commission et le Programme des rentes sur l'État et, d'autre part, l'activité Numéros d'assurance sociale, qui a été transférée du Programme d'emploi et d'assurance (crédit 10).

### 2. Mandat légal

Le Ministère a été créé en vertu de la Loi régissant l'emploi et l'immigration, qui a été adoptée le 5 août 1977. Cette Loi a également créé la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada.

Le Compte des rentes sur l'État a été constitué le 1er septembre 1908, en vertu de la Loi relative aux rentes sur l'État, S.R.C., c. G6. Des modifications y ont été apportées au moyen de la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État, S.C. 1974-1975-1976, c. 83.

La Loi relative aux rentes sur l'État autorisait légalement la vente de rentes et l'établissement du Compte des rentes sur l'État. La Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État visait à augmenter le taux de rendement des contrats, à accroître d'un certain pourcentage les rentes versées et à mettre fin à la vente des rentes sur l'Etat.

### 3. Objectif du Programme

L'objectif du Programme des services généraux et spéciaux est d'assurer l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques et programmes, de fournir le soutien stratégique, opérationnel et administratif permettant à Emploi et Immigration Canada de remplir son mandat et de pourvoir à d'autres fonctions qui lui sont dévolues.

Il y a six sous-objectifs:

- élaborer, gérer, administrer, coordonner et réviser les politiques, les priorités et les programmes d'Emploi et Immigration Canada, afin d'assurer l'élaboration et la mise en oeuvre efficaces des politiques et programmes fédéraux relatifs au marché du travail, au revenu et à l'immigration, conformément aux objectifs économiques et sociaux du Canada; fournir au public, de façon efficace et efficiente, des renseignements sur ces politiques et programmes;

- fournir des services de soutien efficaces et opportuns en ce qui a trait à la gestion et à l'exécution des programmes de la Commission, ainsi qu'aux opérations connexes, conformément aux politiques, directives, normes et niveaux de services approuvés par la Commission et le Ministère, de même que par les organismes centraux;

- concevoir, élaborer, expliquer, mettre en oeuvre, fournir et tenir à jour des systèmes, procédures, outils et méthodes de gestion efficaces et efficients, afin d'appuyer la réalisation des objectifs des programmes et des services de la Commission et du Ministère;

- gérer les contrats de rentes sur l'État, conformément à la Loi relative aux rentes sur l'État et à la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État;

- faciliter l'exécution de programmes gouvernementaux particuliers, grâce à l'attribution de numéros d'assurance sociale aux particuliers admissibles;

- fournir des services de soutien au Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration.

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Le Programme des services généraux et spéciaux est composé de six activités directement liées aux six sous-objectifs énoncés ci-dessus. Chacune de ces activités se divise en sous-activités, comme le montre le tableau 3. Pour de plus amples renseignements, voir l'Analyse par activité présentée à la section II (pages 2-23 à 2-51).

**Tableau 3: Structure des activités**

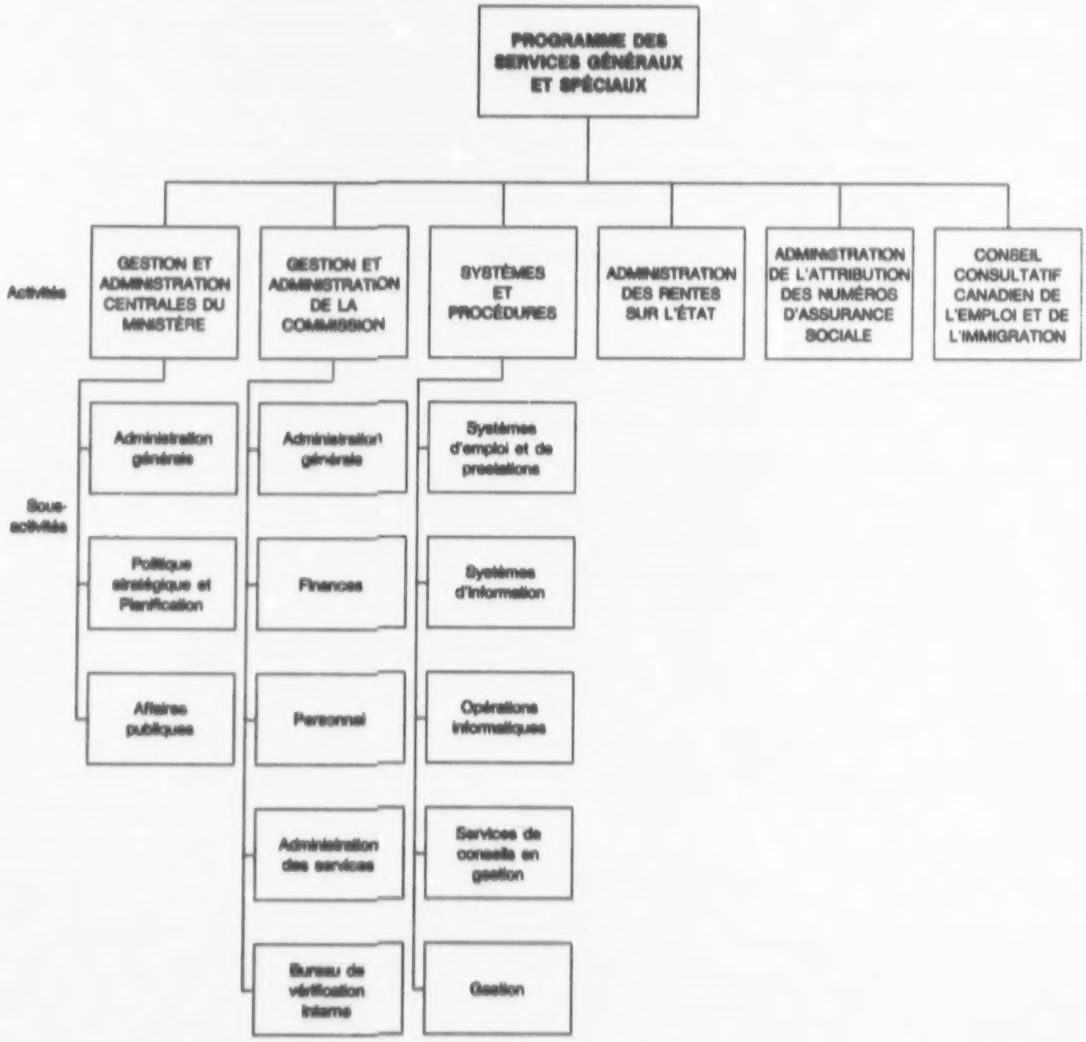

**Organisation:** Comme il a déjà été mentionné, le Programme des services généraux et spéciaux est composé de six activités. Le tableau 4 présente l'organigramme du Programme par activité et indique les ressources nécessaires en 1985-1986.

**Gestion et administration centrales du Ministère:** Cette activité englobe le cabinet du Ministre et les bureaux du sous-ministre et du sous-ministre associé, ainsi que Politique stratégique et Planification, les Affaires publiques et le Contentieux (voir page 2-23).

**Gestion et administration de la Commission:** Cette activité englobe les bureaux des commissaires représentant les employeurs et les travailleurs, ainsi que les directeurs exécutifs et généraux des régions, et le Secrétariat exécutif. Elle comprend en outre les services de soutien offerts à la Commission, soit les Services financiers, les Services administratifs, les Services du personnel et le Bureau de la vérification interne (voir page 2-28).

**Systèmes et Procédures:** Cette activité vise à assurer la conception et l'exécution des politiques, plans et programmes ayant trait aux systèmes et installations de traitement électronique des données et de télécommunications de la Commission et du Ministère, ainsi que le fonctionnement des systèmes d'écritures et de mécanographie connexes (voir page 2-35).

**Administration des rentes sur l'État:** Cette activité vise à assurer la gestion des contrats de rentes sur l'Etat passés avec des particuliers et des groupes en vertu de la Loi relative aux rentes sur l'État. Elle est administrée par le directeur général de la région du Nouveau-Brunswick (voir page 2-41).

**Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale:** Cette activité vise à faciliter l'exécution de programmes gouvernementaux particuliers, grâce à l'attribution de numéros d'assurance sociale (NAS) aux particuliers admissibles. Elle est administrée par le directeur général de la région du Nouveau-Brunswick (voir page 2-46).

**Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration:** Ce groupe offre des services de soutien au Conseil du même nom (voir page 2-50).

## Tableau 4: Organigramme et ventilation des ressources (en milliers de dollars) pour 1985-1986

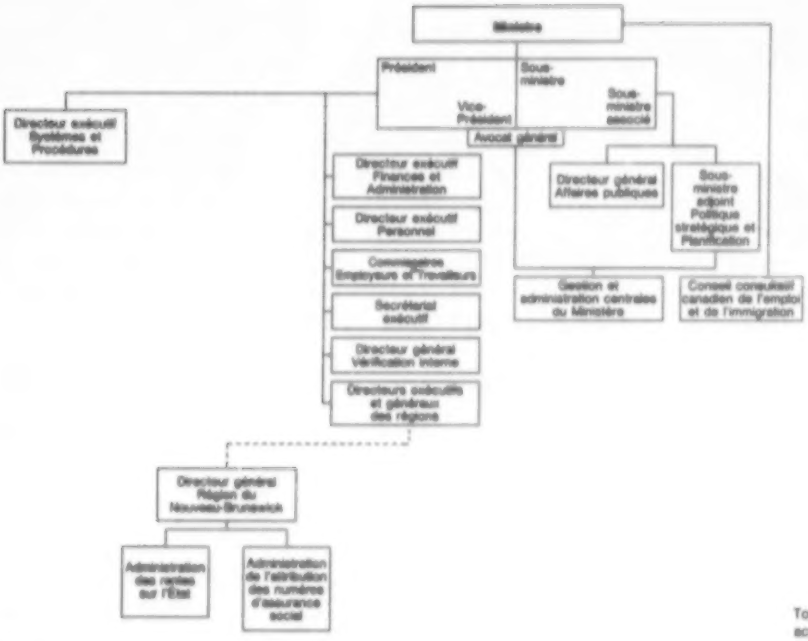


| Activités | | | | | | | Total des activités |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Gestion et administration centrales du Ministère ( 416 A-P) | | | | | 22,741 | | 22,741 |
| Gestion et administration de la Commission ( 2,680 A-P) | | | | 231,415 | | | 231,415 |
| Systèmes et Procédures ( 413 A-P) | 24,018 | | | | | | 24,018 |
| Administration des rentes sur l'État ( 106 A-P) | | 3,418 | | | | | 3,418 |
| Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale ( 184 A-P) | | | 4,516 | | | | 4,516 |
| Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration ( 8 A-P) | | | | | | 593 | 593 |
| TOTAL DES PROGRAMMES | 24,018 | 3,418 | 4,516 | 231,415 | 22,741 | 593 | 286,701 |

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Dans la mesure où il soutient, sur le plan des politiques et de l'administration, les principaux programmes de la Commission et du Ministère (soit le Programme d'emploi et d'assurance et le Programme d'immigration), le Programme des services généraux et spéciaux fonctionne dans le même contexte et, dans certains cas, il doit être doublement sensible à certaines tendances.

Employeurs importants, la Commission et le Ministère font face aux mêmes pressions que les autres employeurs: ils doivent répondre aux exigences d'une population active mieux instruite, rendre les horaires de travail plus souples, pour satisfaire aux besoins des familles monoparentales en particulier, stimuler et récompenser les employés qui ne sont pas mobiles et dont les possibilités d'avancement sont limitées, et répondre à la demande accrue d'humanisation du milieu de travail. Grâce à des outils comme le Plan de gestion des ressources humaines, on insiste davantage sur une formation qui permettra aux employés de continuer à offrir un excellent service à une clientèle mieux informée et plus en mesure d'exprimer ses besoins. Il faudra également se pencher sur l'accessibilité de la formation destinée aux personnes handicapées et sur la mise en place de programmes de formation dans le domaine de la technique de pointe pour les fonctionnaires de tous les niveaux. On réclamera de plus en plus des congés payés, surtout des congés d'étude, afin de faciliter la réorientation de la carrière et de minimiser les risques d'épuisement professionnel et d'obsolescence des compétences. En fait, la Commission et le Ministère devront réagir à ces changements d'une manière très rapide et efficace s'ils veulent jouer un rôle de chef de file et donner l'exemple aux autres employeurs dans le domaine de la gestion des ressources humaines en particulier.

S'étant attribué un rôle dans des domaines comme la dotation, la formation, l'action positive et l'hygiène et la sécurité, les syndicats chercheront, de toute évidence, à conserver au moins les droits acquis. Tout en acceptant ce rôle élargi, la direction devra s'assurer de plus en plus qu'elle est à l'écoute de l'ensemble des employés et qu'elle dialogue avec eux tous et non pas uniquement avec quelques représentants syndicaux.

En ce qui concerne les relations avec nos partenaires économiques, dont notamment le secteur privé, la mise au point d'instruments précis de projection et l'encouragement continu à élaborer des accords bilatéraux ou multilatéraux officiels avec les provinces, l'industrie et l'entreprise constitueront des moyens importants d'opérer, de façon coordonnée, des rajustements, afin d'éviter que des goulots d'étranglement des compétences ne se produisent dans l'économie et de stimuler la croissance globale.

Sur le plan interne, sous l'inpulsion du Conseil du Trésor, diverses propositions pourraient être mises en oeuvre dans le but d'améliorer la productivité en tenant compte des compressions financières. Ces propositions pourraient notamment prévoir des modifications législatives, une réduction des contrôles à l'administration centrale, des modifications aux procédures opérationnelles et une réorganisation. En même temps, l'examen et l'évaluation des fonctions de la vérification et de l'évaluation de la Commission et du Ministère, auxquels on procède actuellement (dont notamment la reconnaissance de la nécessité d'améliorer les instruments de mesure du rendement), prépareront la voie aux améliorations importantes qui toucheront la détermination du rapport entre les objectifs des programmes et services et les résultats attendus.

## 2. Initiatives

Au nombres des initiatives prévues dans le cadre du Programme des services généraux et spéciaux pour 1985-1986 figurent les suivantes:

### Gestion et administration centrales du Ministère

**Politique stratégique et Planification:**

- formuler des stratégies, en consultation avec les partenaires économiques et les provinces, dans le but de trouver des moyens efficaces de permettre aux Canadiens d'acquérir les compétences et les capacités dont ils ont besoin pour contribuer pleinement à un marché du travail en évolution;
- évaluer divers programmes en matière d'immigration, de formation professionnelle, de création d'emplois, de mise en valeur des ressources humaines et d'assurance.

### Gestion et administration de la Commission

**Services financiers:**

- Intégrer le Cadre du plan opérationnel approuvé dans les systèmes et processus internes.

**Services du personnel:**

- Améliorer la représentation des groupes cibles à la Commission et au Ministère;
- mettre en oeuvre, à la Commission et au Ministère, un Plan de gestion des ressources humaines exhaustif, dont le coût est évalué à 1.2 million de dollars et qui exigerait 36 années-personnes.

**Systèmes et Procédures:**

- améliorer la capacité informatique de la Commission et du Ministère grâce à l'installation de matériel informatique, dont le coût est évalué à de 23 millions de dollars, afin d'apporter un meilleur soutien à la prestation d'un niveau service plus élevé et à l'exécution du Programme.

**3. Mise à jour des initiatives déjà annoncées**

**Système de projections des professions au Canada (SPPC):** Le SPPC de base est devenu opérationnel en 1983-1984, ayant exigé 1.8 million de dollars et 27 années-personnes. Au cours de 1984-1985, des études portant sur les secteurs des services hospitaliers, de la construction navale, du bâtiment et des mines ont été incorporées dans le système. De nouvelles bases de données sont également devenues accessibles pendant l'année.

**Groupe de travail sur le service au public:** Le service téléphonique sans frais d'interurbain a été entièrement mis en oeuvre en 1983. Ce service permet au public d'avoir accès à des renseignements sur les principaux programmes de la Commission et du Ministère. Cette initiative exigera environ 2.75 millions de dollars et quelque 48 années-personnes.

**Loi canadienne sur les droits de la personne:** Des moyens de formation ont été élaborés et des cours ont été offerts aux employés de la Commission et du Ministère qui assurent un service au public. Ces mesures n'ont pas exigé plus que les $ 200,000 et le 5 années-personnes qui avaient été approuvés. Une formation continue est offerte afin de répondre aux besoins permanents. Les politiques, programmes, procédures et publications de la Commission et du Ministère font l'objet d'un examen permanent, afin de veiller à ce qu'ils soient conformes à la Loi canadienne sur les droits de la personne.

**Processus de planification et d'imputabilité:** En 1984-1985, les principes du Processus de planification et d'imputabilité ont été entièrement appliqués aux processus de la planification opérationnelle de 1985-1986, à ceux des opérations et du contrôle de 1984-1985 ainsi qu'à ceux du Plan opérationnel pluriannuel pour 1986-1989. La Partie III du Budget principal a maintenant été intégrée au processus, bien que l'adoption du Cadre du plan opérationnel nécessitera d'autres modifications. Les premières étapes de l'intégration des fonctions de la vérification et de l'évaluation sont terminées, et les étapes qui restent font partie du plan d'action de 1985-1986.

**4. Efficacité du Programme**

Les répercussions globales et l'efficacité du Programme des services généraux et spéciaux se mesurent par le niveau et la qualité des services fournis aux divers programmes de la Commission et du Ministère grâce aux différentes activités administratives et de soutien.

Le Processsus de planification et d'imputabilité de la Commission et du Ministère permet d'évaluer directement les services fournis dans le cadre du Programme des services généraux et spéciaux. Du fait que l'on a recours à ce processus, la direction a une obligation de rendre compte. En outre, des examens, études et évaluations s'effectuent en permanence, de sorte que l'on est mieux en mesure de fournir des orientations aux gestionnaires et aux cadres supérieurs lorsqu'ils doivent prendre des mesures correctives. On a ainsi recours aux moyens suivants:

- élaborer, mettre en oeuvre, présenter et évaluer les contrats de gestion;

- procéder à des vérifications et à des examens internes.

Par ailleurs, le Processus de planification et d'imputabilité prévoit l'évaluation générale indirecte du Programme des services généraux et spéciaux de façon périodique au moyen de l'évaluation des autres programmes de la Commission et du Ministère.

## Section II
## Analyse par activité

### A. Gestion et administration centrales du Ministère

#### Objectif

Élaborer, gérer, administrer, coordonner et réviser les politiques, les priorités et les programmes d'Emploi et Immigration Canada, afin d'assurer l'élaboration et la mise en oeuvre efficaces des politiques et programmes fédéraux relatifs au marché du travail, au revenu et à l'immigration, conformément aux objectifs économiques et sociaux du Canada; fournir au public, de façon efficace et efficiente, des renseignements sur ces politiques et programmes.

#### État récapitulatif des ressources

Tableau 5: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Administration générale | 5,302 | 99 | 5,130 | 101 | 7,380 | 115 |
| Politique stratégique et Planification | 10,588 | 181 | 10,608 | 183 | 9,401 | 156 |
| Affaires publiques | 6,851 | 136 | 8,400 | 144 | 6,549 | 146 |
| Total | 22,741 | 416 | 24,138 | 428 | 23,330 | 417 |
| Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage | 14,706 | | 15,171 | | 14,459 | |
| | 8,035 | 416 | 8,967 | 428 | 8,871 | 417 |

**Tableau 6: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | % | $ | % | $ | % |
| Personnel | 18,338 | 81 | 17,673 | 73 | 16,134 | 69 |
| Transports et communications | 624 | 3 | 674 | 3 | 1,015 | 4 |
| Services professionnels et spéciaux | 2,683 | 12 | 3,057 | 13 | 3,035 | 13 |
| Autres | 1,017 | 4 | 2,655 | 11 | 2,693 | 12 |
| Total partiel | 22,662 | 100 | 24,059 | 100 | 22,877 | 98 |
| Capital | 79 | - | 79 | - | 453 | 2 |
| Total | 22,741 | 100 | 24,138 | 100 | 23,330 | 100 |
| Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage | 14,706 | | 15,171 | | 14,459 | |
| | 8,035 | | 8,967 | | 8,871 | |

**Rendement financier antérieur**

Tableau 7: **Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Administration générale | 7,380 | 115 | 4,556 | 92 | 2,824 | 23 |
| Politique stratégique et Planification | 9,401 | 156 | 10,315 | 184 | (914) | (28) |
| Affaires publiques | 6,549 | 146 | 6,600 | 139 | (51) | 7 |
| Total | 23,330 | 417 | 21,471 | 415 | 1,859 | 2 |
| Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage | 14,459 | | 14,039 | | 420 | |
| | 8,871 | 417 | 7,432 | 415 | 1,439 | 2 |

**Description**

L'activité Gestion et administration centrales du Ministère englobe le cabinet du Ministre et les bureaux du sous-ministre et du sous-ministre associé, ainsi que Politique stratégique et Planification, les Affaires publiques et le Contentieux. Elle comporte les trois sous-activités suivantes:

**Administration générale:** Cette sous-activité englobe les fonctions du cabinet du Ministre et des bureaux du sous-ministre et du sous-ministre associé, ainsi que le Contentieux.

**Politique stratégique et Planification:** Cette sous-activité vise à fournir la recherche et l'analyse des politiques nécessaires pour assurer l'élaboration et la mise en oeuvre efficaces des politiques et programmes fédéraux relatifs au marché du travail, au revenu et à l'immigration, conformément aux objectifs économiques et sociaux du Canada.

**Affaires publiques:** La Division des affaires publiques fournit à la Commission et au Ministère des services de planification, d'évaluation, de coordination et d'exécution des projets en matière d'information, de publicité et de promotion. Les efforts déployés collectivement par cette division permettent de mieux informer le public au sujet des services offerts dans les Centres d'emploi du Canada et les Centres

d'Immigration Canada locaux, du rôle des programmes et services du Ministère et de la Commission et des initiatives prises par le gouvernement fédéral pour aider la population.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les tableaux qui suivent indiquent le rapport entre les années-personnes et les dépenses de l'activité Gestion et administration centrales du Ministère et l'ensemble des années-personnes et des dépenses de la Commission et du Ministère. Dans les deux cas, le rapport est resté relativement constant.

**Tableau 8: Rapport entre les années-personnes de l'activité Gestion et administration centrales du Ministère et les années-personnes totales de la Commission et du Ministère**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Années-personnes - Gestion et administration centrales du Ministère | 416 | 428 | 417 |
| Années-personnes totales - Commission et Ministère | 24,127 | 26,791 | 27,065 |
| Pourcentage du total | 1.7 | 1.6 | 1.5 |

**Tableau 9: Rapport entre les dépenses de l'activité Gestion et administration centrales du Ministère et les dépenses totales de la Commission et du Ministère (en milliers de dollars) ***

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Dépenses - Gestion et administration centrales du Ministère | 22,741 | 24,138 | 23,330 |
| Dépenses totales - Commission et Ministère | 1,094,937 | 1,188,611 | 1,125,644 |
| Pourcentage du total | 2.08 | 2.03 | 2.07 |

* À l'exclusion des paiements de transfert, des frais d'achat de places de cours des provinces et du programme Extension.

Au titre de l'activité Gestion et administration centrales du Ministère, on a retenu les réalisations importantes suivantes pour 1985-1986:

**Politique stratégique et Planification**

- améliorer le document portant sur l'environnement de la planification, lequel réunit tous les facteurs dont il faut tenir compte dans l'étude des orientations et des priorités à plus long terme de l'organisation; il s'agira de regrouper les données, d'établir un lien plus étroit entre les ressources et les objectifs de la Commission et du Ministère et de concevoir des mécanismes qui permettront aux gestionnaires de participer à tous les niveaux de la planification stratégique.

**Affaires publiques**

- informer régulièrement le personnel de la Commission et du Ministère au sujet du processus de revitalisation; renseigner en outre, au fur et à mesure que les projets sont mis en oeuvre à l'échelle nationale, les employeurs et les groupes de clients locaux sur les services qu'ils peuvent obtenir des CEC grâce à la revitalisation;

- promouvoir la mise en valeur des ressources humaines, en faisant valoir son utilité et ses avantages, et faire connaître les services que la Commission et le Ministère offrent pour aider les employeurs et les gouvernements;

- faire connaître tous les programmes et services visant à faciliter l'intégration des jeunes dans le marché du travail;

- diffuser de façon opportune des renseignements sur les politiques, les programmes et les procédures, afin d'améliorer le rendement du personnel dans la prestation des services au public, et faire état des cas de rendement exceptionnel.

## B. Gestion et administration de la Commission

**Objectif**

Fournir des services de soutien efficaces et opportuns en ce qui a trait à la gestion et à l'exécution des programmes de la Commission, ainsi qu'aux opérations connexes, conformément aux politiques, directives, normes et niveaux de services approuvés par la Commission et le Ministère, de même que par les organismes centraux.

**État récapitulatif des ressources**

**Tableau 10: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Administration générale | 13,106 | 243 | 12,057 | 259 | 12,727 | 219 |
| Services financiers | 61,092 | 1,061 | 70,654 | 1,191 | 57,299 | 1,172 |
| Services du personnel | 23,908 | 602 | 24,115 | 623 | 25,849 | 649 |
| Services administratifs | 127,985 | 600 | 131,075 | 620 | 126,267 | 634 |
| Bureau de vérification interne | 5,324 | 84 | 4,814 | 88 | 5,248 | 87 |
| Total | 231,415 | 2,590 | 242,715 | 2,781 | 227,390 | 2,761 |
| Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage | 205,517 | | 208,263 | | 194,790 | |
| | 25,898 | 2,590 | 34,452 | 2,781 | 32,600 | 2,761 |

**Explication de la différence:** Les besoins financiers nets pour 1985-1986 sont inférieurs de 25 %, ou de 9 millions de dollars, par rapport aux dépenses prévues pour 1984-1985. Cette diminution tient principalement à:

| | (en millions de dollars) |
|---|---|
| • une diminution des ressources affectées au programme Été Canada (58 années-personnes) | (1.3) |
| • une diminution des fonds nécessaires par suite de la simplification des opérations d'exécution du Programme (87 années-personnes) | (2.8) |

| | (en millions de dollars) |
|---|---|
| • une diminution des besoins en ressources par suite d'une réduction des dépenses générales et des compressions globales | (1.9) |
| • une augmentation des traitements et des salaires à cause de l'inflation | 2.8 |
| • une diminution des ressources affectées aux programmes de création directe d'emplois (56 années-personnes) | (4.1) |
| • une diminution du coût des services communs à payer à Travaux publics Canada et à Approvisionnements et Services Canada | (2.4) |
| • un transfert interne des ressources à l'activité Systèmes et Procédures | (2.2) |
| • une diminution des fonds recouvrables du Compte d'assurance-chômage | 2.7 |

**Tableau 11: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | % | $ | % | $ | % |
| Personnel | 98,966 | 43 | 105,797 | 44 | 99,086 | 44 |
| Transports et communications | 15,377 | 7 | 16,070 | 7 | 16,909 | 8 |
| Services professionnels et spéciaux | 15,980 | 7 | 18,015 | 7 | 16,054 | 7 |
| Location d'immeuble | 85,806 | 37 | 84,994 | 35 | 78,012 | 34 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 1,164 | - | 904 | - | 7,170 | 3 |
| Autres | 12,601 | 5 | 15,387 | 6 | 6,864 | 3 |
| Total partiel | 229,894 | 99 | 241,167 | 99 | 224,095 | 99 |
| Capital | 1,521 | 1 | 1,548 | 1 | 3,295 | 1 |
| Total | 231,415 | 100 | 242,715 | 100 | 227,390 | 100 |
| Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage | 205,517 | | 208,263 | | 194,790 | |
| | 25,898 | | 34,452 | | 32,600 | |

## Rendement financier antérieur

Tableau 12: Rendement financier de 1983-1984
(en milliers de dollars)

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Administration générale | 12,727 | 219 | 9,484 | 247 | 3,243 | (28) |
| Services financiers | 57,299 | 1,172 | 65,003 | 1,154 | (7,704) | 18 |
| Services du personnel | 25,849 | 649 | 23,916 | 629 | 1,933 | 20 |
| Services administratifs | 126,267 | 634 | 116,381 | 650 | 9,886 | (16) |
| Bureau de vérification interne | 5,248 | 87 | 4,659 | 88 | 589 | (1) |
| Total | 227,390 | 2,761 | 219,443 | 2,768 | 7,947 | (7) |
| Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage | 194,790 | | 191,155 | | 3,635 | |
| | 32,600 | 2,761 | 28,288 | 2,768 | 4,312 | (7) |

### Description

L'activité Gestion et administration de la Commission vise à fournir toute une gamme de services administratifs, opérationnels et de gestion dans le cadre de l'objectif global du Programme des services généraux et spéciaux. Les résultats ainsi obtenus permettent aux Services généraux et spéciaux d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques et des programmes. Elle comporte les cinq sous-activités suivantes:

**Administration générale:** Cette sous-activité vise essentiellement à fournir les services permettant de faciliter et de soutenir le travail collectif de la haute direction de la Commission et du Ministère. Elle englobe les bureaux des commissaires représentant les employeurs et les travailleurs, des directeurs exécutifs et des directeurs généraux des régions, ainsi que le Secrétariat exécutif.

**Services financiers:** Dans le cadre de cette sous-activité, on analyse les documents ministériels de planification des opérations, afin de s'assurer que les besoins en ressources ont été clairement définis et que leurs coûts sont nettement établis et justifiés, et de permettre ainsi à la direction de prendre des décisions efficaces relativement aux besoins financiers futurs. Les fonds dépensés et les résultats des opérations de la Commission et du Ministère sont analysés

et communiqués à tous les échelons de la direction, et des services généraux de comptabilité financière sont offerts tant à l'administration centrale que dans les bureaux régionaux. En outre, les politiques, systèmes et procédures en matière financière sont surveillés et évalués d'une façon constante, afin de juger de leur pertinence et de leur efficacité, tandis que, pour combler les lacunes, de nouveaux systèmes et procédures sont élaborés ou des systèmes déjà en place sont modifiés.

**Services administratifs:** Cette sous-activité comprend la prestation de services aux employés et à tous les échelons de la direction de la Commission et du Ministère dans les domaines de la gestion du matériel, de la gestion des installations, de la gestion des directives, de la gestion de l'information consignée, des télécommunications et du traitement des textes.

**Services du personnel:** Dans le cadre de cette sous-activité, on établit des politiques, pratiques et procédures pertinentes en matière de personnel, y compris celles qui ont trait à la planification des ressources humaines, aux relations de travail, à la dotation en personnel, à la classification, à la formation, au perfectionnement et au counselling du personnel, aux langues officielles, à la rémunération et aux avantages, à la gestion des données, à l'action positive, à la conception et à l'implantation des structures organisationnelles ainsi qu'aux services à la gestion supérieure.

**Bureau de vérification interne:** Le bureau est chargé des processus de planification, d'élaboration, de direction et de gestion des missions de vérification, lesquelles visent à relever les problèmes et à formuler des recommandations appropriées pour les résoudre.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les tableaux qui suivent indiquent le rapport entre les années-personnes et les dépenses de l'activité Gestion et administration de la Commission et l'ensemble des années-personnes et des dépenses de la Commission et du Ministère. Dans les deux cas, le rapport est resté relativement constant.

Tableau 13: **Rapport entre les années-personnes de l'activité Gestion et administration de la Commission et les années-personnes totales de la Commission et du Ministère**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Années-personnes - Gestion et administration de la Commission | 2,590 | 2,781 | 2,761 |
| Années-personnes totales - Commission et Ministère | 24,127 | 26,791 | 27,065 |
| Pourcentage du total | 10.7 | 10.4 | 10.2 |

Tableau 14: **Rapport entre les dépenses de l'activité Gestion et administration de la Commission et les dépenses totales de la Commission et du Ministère (en milliers de dollars)***

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Dépenses - Gestion et administration de la Commission | 231,415 | 242,715 | 227,390 |
| Dépenses totales - Commission et Ministère | 1,094,937 | 1,188,611 | 1,125,644 |
| Pourcentage du total | 21.14 | 20.42 | 20.20 |

* À l'exclusion des paiements de transfert, des frais d'achat de places de cours des provinces et du programme Extension.

Au titre de l'activité Gestion et administration de la Commission, on a retenu les réalisations importantes suivantes pour 1985-1986:

**Services financiers**

- intégrer les mises à jour du printemps et de l'automne des plans opérationnels pluriannuels, notamment le budget principal, et les fonctions de la vérification et de l'évaluation dans le Processus de planification et d'imputabilité;

- établir un meilleur mécanisme de rétroaction pour chacun des éléments du Processus de planification et d'imputabilité, afin de mieux faire ressortir les effets des résultats sur la planification à long terme.

**Services administratifs**

- participer avec Travaux publics Canada à l'instauration graduelle des systèmes au régime d'auto-financement, tels que les systèmes de la Gestion des renseignements sur les locaux et de l'imputation pour les services, afin de veiller à ce que les besoins de la Commission et du Ministère soient satisfait; cette activité comprend l'établissement de procédures internes pour la mise en oeuvre de ces systèmes;

- évaluer les dix bureaux modèles (les Centres d'emploi du Canada (CEC) des années 80) mis sur pied en 1984-1985 en tant qu'une partie de l'initiative de revitalisation des Services d'emploi; les bureaux modèles constituent un moyen d'adapter et de mettre à l'essai des changements d'ordre matériel, environnemental et technologique dans le monde du travail, afin de rehausser l'exécution des programmes destinés aux clients des CEC et de présenter un environnement de travail favorable aux employé(es); à la suite de cette évaluation, les changements jugés efficaces seront mis en oeuvre aux endroits énumérés dans le Plan de gestion des locaux de 1985-1986.

**Services du personnel**

- poursuivre la mise en oeuvre du Système des services régionaux du personnel, amorcée en 1984-1985; l'objectif principal de ce nouveau système est de faciliter et d'améliorer l'administration du personnel par l'introduction de l'automatisation dans le milieu de travail; le coût prévu de cette mesure pour l'exercice financier 1985-1986 est de 2.5 millions de dollars et elle exigera 14 années-personnes.

C. Systèmes et Procédures

**Objectif**

Concevoir, élaborer, expliquer, mettre en oeuvre, fournir et tenir à jour des systèmes, procédures, outils et méthodes de gestion efficaces et efficients, afin d'appuyer la réalisation des objectifs des programmes et services de la Commission et du Ministère.

**État récapitulatif des ressources**

**Tableau 15: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Systèmes d'emploi et des prestations | 4,366 | 102 | 5,040 | 108 | 4,601 | 105 |
| Systèmes d'information | 4,864 | 110 | 5,594 | 111 | 6,091 | 116 |
| Services informatiques | 12,238 | 146 | 14,127* | 146 | 7,746 | 141 |
| Services consultatifs de gestion | 1,251 | 35 | 1,440 | 35 | 1,489 | 35 |
| Gestion | 1,299 | 20 | 1,496 | 20 | 782 | 17 |
| Total | 24,018 | 413 | 27,697 | 420 | 20,709 | 414 |
| Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage | 18,974 | | 20,994 | | 15,739 | |
| | 5,044 | 413 | 6,703 | 420 | 4,970 | 414 |

* Y compris 6.5 millions de dollars de dépenses en capital pour l'amélioration des installations de traitement électronique des données.



41

## Tableau 16: Dépenses par article (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | % | $ | % | $ | % |
| Personnel | 17,391 | 72 | 14,317 | 52 | 15,392 | 75 |
| Services professionnels et spéciaux | 1,352 | 6 | 1,531 | 5 | 1,218 | 6 |
| Location de matériel de bureau | 1,885 | 8 | 1,927 | 7 | 1,513 | 7 |
| Autres | 3,022 | 12 | 3,358 | 12 | 2,328 | 11 |
| Total partiel | 23,650 | 98 | 21,133 | 76 | 20,451 | 99 |
| Capital | 368 | 2 | 6,564 | 24 | 258 | 1 |
| Total | 24,018 | 100 | 27,697 | 100 | 20,709 | 100 |
| Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage | 18,974 | | 20,994 | | 15,739 | |
| | 5,044 | | 6,703 | | 4,970 | |

**Rendement financier antérieur**

**Tableau 17: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Systèmes d'emploi et des prestations | 4,601 | 105 | 4,747 | 97 | (146) | 8 |
| Systèmes d'information | 6,091 | 116 | 6,335 | 111 | (244) | 5 |
| Services informatiques | 7,746 | 141 | 8,078 | 127 | (332) | 14 |
| Services consultatifs de gestion | 1,489 | 35 | 1,552 | 32 | (63) | 3 |
| Gestion | 782 | 17 | 807 | 18 | (25) | (1) |
| Total | 20,709 | 414 | 21,519 | 385 | (810) | 29 |
| Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage | 15,739 | | 16,484 | | (745) | |
| | 4,970 | 414 | 5,035 | 385 | (65) | 29 |

**Description**

Cette activité est entreprise par Systèmes et Procédures, qui assume notamment les responsabilités suivantes:

- formuler des politiques sur l'acquisition et l'utilisation du matériel, des installations et des services de traitement électronique des données et de télécommunications, et fournir aux régions des conseils, une orientation et une direction en ces matières;

- planifier, acquérir et contrôler le matériel, les installations et les services de traitement électronique des données et de télécommunications;

- élaborer, mettre en oeuvre, entretenir et améliorer de façon permanente les systèmes de traitement électronique des données et de télécommunications, ainsi que les procédures connexes;

- élaborer et tenir à jour de façon permanente des procédures opérationnelles pour l'exécution du Programme d'assurance; élaborer et tenir à jour le matériel d'instruction nécessaire au personnel participant à l'exécution du Programme d'assurance;

- fournir aux régions des conseils, une orientation et une direction en ce qui concerne les procédures se rapportant au traitement des demandes de prestations d'assurance;

- exploiter le centre d'informatique de l'administration centrale à l'appui de l'élaboration des systèmes et des systèmes opérationnels centralisés;

- fournir des services d'analyse de gestion, ainsi que de conception et de gestion des formulaires.

Puisque la prestation des services au public au titre du Programme d'emploi et d'assurance est fortement automatisée, l'intégration est très poussée dans ce domaine. Aussi, en plus d'avoir la responsabilité directe des activités de télécommunications et de traitement électronique des données de l'administration centrale et des systèmes d'écritures connexes, Systèmes et Procédures s'occupe de conseiller les éléments régionaux du Programme d'emploi et d'assurance et de leur fournir un soutien technologique et fonctionnel. On vise ainsi à assurer une utilisation efficace et efficiente des ressources d'informatique et de programmes pour la prestation automatisée des services au public.

L'activité Systèmes et Procédures comporte les cinq sous-activités suivantes:

**Systèmes d'emploi et des prestations:** Cette sous-activité comprend l'élaboration de politiques et de programmes relatifs aux systèmes de paiement des prestations et de contrôle, aux systèmes concernant la main-d'oeuvre, aux systèmes d'assurance-salaire et à la liaison avec les régions en matière de systèmes d'emploi, de même que le soutien apporté au Comité de coordination des systèmes nationaux. Le directeur des Systèmes d'emploi et son personnel relèvent également de cette sous-activité.

**Systèmes d'information:** Cette sous-activité comprend l'élaboration de politiques et de programmes relatifs aux systèmes de rentes, aux systèmes des numéros d'assurance sociale, aux systèmes de l'immigration, aux systèmes de Politique stratégique et de Planification, aux systèmes financiers, aux systèmes administratifs, aux systèmes du personnel, aux systèmes évolués, aux logiciels, aux normes de programmation, à la sélection du matériel, à la liaison avec les régions en matière de systèmes d'information, aux systèmes d'information de gestion et à la coordination. Le directeur des Systèmes d'information et son personnel relèvent également de cette sous-activité.

**Services informatiques:** Cette sous-activité comprend les services informatiques de l'administration centrale, la prestation de services de soutien en matière de matériel, de logiciel d'exploitation et de télécommunications, l'élaboration de normes de traitement électronique des données et de sécurité en cette matière, ainsi que la surveillance des centres régionaux d'informatique. Le directeur des Services informatiques et son personnel relèvent également de cette sous-activité.

**Services consultatifs de gestion:** Cette sous-activité comprend l'exécution des projets de gestion, l'analyse et l'établissement de l'organigramme, l'étude du travail, la planification et l'analyse du réseau, la détermination, l'analyse et la conception des systèmes, les études de faisabilité et la conception des formulaires. Le personnel surveillant, opérationnel et de soutien de la Division des services consultatifs en matière de projets relève de cette sous-activité.

**Gestion:** Cette sous-activité comprend l'élaboration de politiques et de programmes afin d'offrir un réseau efficace de systèmes informatiques à la Commission. Le directeur exécutif des Services et systèmes nationaux et son personnel relèvent de cette sous-activité.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les tableaux qui suivents indiquent le rapport entre les années-personnes et les dépenses de l'activité Systèmes et Procédures et l'ensemble des années-personnes et des dépenses de la Commission et du Ministère. Dans les deux cas, le rapport est resté relativement constant.

**Tableau 18: Rapport entre les années-personnes de l'activité Systèmes et Procédures et les années-personnes totales de la Commission et du Ministère**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Années-personnes - Systèmes et Procédures | 413 | 420 | 414 |
| Années-personnes totales - Commission et Ministère | 24,127 | 26,791 | 27,065 |
| Pourcentage du total | 1.7 | 1.6 | 1.5 |

**Tableau 19: Rapport entre les dépenses de l'activité Systèmes et Procédures et les dépenses totales de la Commission et du Ministère (en milliers de dollars)***

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Années-personnes - Systèmes et Procédures | 24,018 | 27,697 | 20,709 |
| Années-personnes totales - Commission et Ministère | 1,094,937 | 1,188,611 | 1,125,644 |
| Pourcentage du total | 2.19 | 2.33 | 1.84 |

* À l'exclusion des paiements de transfert, des frais d'achat de places de cours des provinces et du programme Extension.

Au titre de l'activité Systèmes et Procédures, on a retenu les réalisations importantes suivantes pour 1985-1986:

- poursuivre l'expansion du Système de soutien des opérations des bureaux locaux (SSOBL III) aux fins du Programme d'immigration;
- poursuivre la mise en oeuvre du Système des services régionaux du personnel (SSRP), de concert avec les Services du personnel;
- poursuivre l'élaboration du Système national des services d'emploi (SNSE), lequel permettra de regrouper, d'intégrer et de relier en direct les systèmes axés sur l'emploi, conformément aux plans de la revitalisation des Services nationaux d'emploi.

## D. Administration des rentes sur l'État

### Objectif

Gérer les contrats de rentes sur l'État, conformément à la Loi relative aux rentes sur l'Etat.

Au nombre des objectifs intermédiaires fixés pour 1985-1986 dans le cadre du Programme figurent:

- le traitement d'environ 1,548,000 versements de rentes;
- le traitement de 56,500 demandes de renseignements, de 8,830 contrats de rentes échus et de 7,560 règlements de succession.

### État récapitulatif des ressources

**Tableau 20: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Administration des rentes sur l'Etat | 3,418 | 108 | 3,366 | 109 | 3,121 | 104 |
| Total | 3,418 | 108 | 3,366 | 109 | 3,121 | 104 |
| Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage | - | | - | | - | |
| | 3,418 | 108 | 3,366 | 109 | 3,121 | 104 |



47

**Tableau 21: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | % | $ | % | $ | % |
| Personnel | 3,064 | 90 | 2,983 | 89 | 2,829 | 91 |
| Autres frais de fonctionnement et d'entretien et capital | 354 | 10 | 383 | 11 | 292 | 9 |
| Total | 3,418 | 100 | 3,366 | 100 | 3,121 | 100 |
| Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage | - | | - | | - | |
| | 3,418 | | 3,366 | | 3,121 | |

**Rendement financier antérieur**

**Tableau 22: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Administration des rentes sur l'Etat | 3,121 | 104 | 3,542 | 110 | (421) | (6) |
| Total | 3,121 | 104 | 3,542 | 110 | (421) | (6) |
| Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage | - | | - | | - | |
| | 3,121 | 104 | 3,542 | 110 | (421) | (6) |

**Description**

L'activité Administration des rentes sur l'État vise à assurer la gestion des contrats de rentes sur l'État passés avec des particuliers et des groupes en vertu de la Loi relative aux rentes sur l'État. La Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État, adoptée en 1975, a mis fin officiellement à la vente de ces rentes. Cette activité constitue un élément distinct du Programme des services généraux et spéciaux et correspond précisément à un sous-objectif de ce Programme (Voir les états financiers vérifiés du Compte des rentes sur l'Etat, à la page 2-55).

La Direction des rentes est une division des Services nationaux, et elle est située à Bathurst (Nouveau-Brunswick). Les Services nationaux relèvent du bureau régional du Nouveau-Brunswick, situé à Fredericton.

Le directeur général de la région du Nouveau-Brunswick est le gestionnaire responsable de l'activité Administration des rentes sur l'État, tandis qu'il incombe au directeur exécutif, Assurance, de régler les grandes questions d'orientation.

Depuis 1908, plus de 500,000 contrats individuels ou certificats collectifs ont été remis. Près de 89,000 d'entre eux sont toujours en jouissance différée, tandis que 148,000 autres viennent actuellement à échéance. Environ 123,600 rentiers reçoivent des versements, ce qui représente près de 1.5 million de chèques par année, et la prestation de services analogues au titre de ce programme se poursuivra pendant encore au moins quarante ans. Le tableau 23 donne un aperçu des dates auxquelles les versements commenceront dans le cas des rentes qui ne sont pas encore venues à échéance.

**Tableau 23: Calendrier des dates d'échéance des contrats et des certificats de rentes sur l'État en date du 31 mars 1984**

| Du 1er avril au 31 mars | Contrats individuels en jouissance différée | Certificats collectifs en jouissance différée | Total |
|---|---|---|---|
| Avant le 1er avril 1984 | 293 | 285 | 578 |
| 1984-1985 | 1,945 | 3,442 | 5,387 |
| 1985-1990 | 9,221 | 20,200 | 29,421 |
| 1990-1995 | 6,067 | 20,078 | 26,145 |
| 1995-2000 | 3,299 | 12,793 | 16,092 |
| 2000-2005 | 1,845 | 5,827 | 7,672 |
| 2005-2010 | 1,020 | 1,185 | 2,205 |
| 2010-2015 | 563 | 237 | 800 |
| 2015-2020 | 285 | 49 | 334 |
| Après le 31 mars 2020 | 113 | 8 | 121 |
| Total | 24,651 | 64,104 | 88,755 |

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les principaux indicateurs de rendement de l'activité Administration des rentes sur l'État sont le nombre de contrats gérés, le nombre de versements de rentes traités, le nombre de demandes de renseignements traitées, le nombre de contrats de rentes échus traités et le nombre de règlements de succession traités. Le volume de travail et le coût unitaire moyen sont présentés dans le tableau 24.

**Tableau 24: Volume de travail et coût unitaire moyen**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Volume | $ | Volume | $ | Volume | $ |
| Nombre de contrats gérés | 225,000 | 15.19 | 232,000 | 14.53 | 240,000 | 13.00 |
| Nombre de versements de rentes traitées | 1,537,000 | 2.22 | 1,536,000 | 2.19 | 1,535,310 | 2.03 |
| Nombre de demandes de renseignements traitées | 54,000 | 14.04 | 55,000 | 13.49 | 55,447 | 12.61 |
| Nombre de contrats de rentes échus traités | 7,500 | 52.93 | 8,000 | 50.36 | 8,333 | 43.80 |
| Nombre de règlements de succession traités | 7,200 | 46.67 | 7,300 | 42.58 | 7,350 | 41.94 |

## E. Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale

### Objectif

Faciliter l'exécution de programmes gouvernementaux particuliers, grâce à l'attribution de numéros d'assurance sociale (NAS) aux particuliers admissibles. Plus particulièrement:

- le nombre de cartes d'assurance sociale délivrées par année-personne restera plutôt constant, s'établissant à 4,538 environ;
- le coût par carte d'assurance sociale délivrée restera à $ 5.41 environ.

### État récapitulatif des ressources

Tableau 25: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale | 4,516 | 184 | 4,532 | 186 | 4,633 | 185 |
| Total | 4,516 | 184 | 4,532 | 186 | 4,633 | 185 |
| Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage | 4,516 | - | 4,532 | - | 4,633 | - |
| | - | 184 | - | 186 | - | 185 |

Tableau 26: Dépenses par article (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | % | $ | % | $ | % |
| Personnel | 4,193 | 93 | 4,117 | 91 | 4,202 | 91 |
| Autres frais de fonctionnement et d'entretien et capital | 323 | 7 | 415 | 9 | 431 | 9 |
| Total | 4,516 | 100 | 4,532 | 100 | 4,633 | 100 |
| Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage | 4,516 | | 4,532 | | 4,633 | |
| | - | | - | | - | |

**Rendement financier antérieur**

Tableau 27: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Administration des numéros d'assurance sociale | 4,633 | 185 | 4,312 | 188 | 321 | (3) |
| Total | 4,633 | 185 | 4,312 | 188 | 321 | (3) |
| Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage | 4,633 | - | 4,312 | - | 321 | - |
| | - | 185 | - | 188 | - | (3) |

Cette activité faisait auparavant partie du Programme d'emploi et d'assurance (voir page 2-60).



53

**Description**

L'activité Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale consiste à attribuer et à contrôler les numéros d'assurance sociale (NAS) au moyen du traitement, de la vérification et de l'authentification des demandes de NAS et des preuves d'identité. Cette activité constitue un élément distinct du Programme des services généraux et spéciaux et correspond précisément à un sous-objectif de ce Programme.

Le directeur général de la région du Nouveau-Brunswick est responsable des aspects opérationnels du Programme, tandis qu'il incombe au directeur exécutif, Assurance, d'élaborer les politiques qui y sont liées.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Le principal indicateur de rendement du Programme est le nombre de cartes d'assurance sociale délivrées, qui comporte à la fois des éléments variables et non variables.

Les ressources nécessaires pour les activités variables sont affectées en fonction du nombre de demandes de numéros d'assurance sociale reçues à Bathurst et du nombre de demandes de numéros d'assurance sociale authentifiées par les régions dans le cadre du processus de vérification des preuves d'identité. Le volume de travail et le coût unitaire moyen sont présentés au tableau 28.

**Tableau 28: Volume de travail et coût unitaire moyen**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **Volume** | **$** | Volume | $ | Volume | $ |
| Nombre de cartes d'assurance sociale délivrées | **835,000** | **5.41** | 840,000 | 5.40 | 842,360 | 5.50 |
| Nombre de demandes de numéros d'assurance sociale reçues | **900,000** | **3.22** | 920,000 | 3.17 | 1,082,469 | 2.98 |
| Nombre de demandes de numéros d'assurance sociale authentifiées | **707,000** | **1.77** | 706,000 | 1.77 | 742,423 | 1.53 |

Au cours des dernières années, le nombre de cartes d'assurance sociale délivrées a eu tendance à diminuer: de 1 million, vers la fin des années 70, ce nombre est tombé à 842,000 en 1983-1984. Selon certaines indications, le nombre de cartes délivrées devrait se stabiliser entre 840,000 et 860,000.

## F. Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration

### Objectif

Fournir des services de soutien au Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration.

### État récapitulatif des ressources

**Tableau 29: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration | 593 | 8 | 625 | 8 | 741 | 8 |
| Total | 593 | 8 | 625 | 8 | 741 | 8 |
| Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage | 468 | | 474 | | 563 | |
| | 125 | 8 | 151 | 8 | 178 | 8 |

**Tableau 30: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | % | $ | % | $ | % |
| Personnel | 294 | 50 | 285 | 46 | 322 | 43 |
| Autres frais de fonctionnement et d'entretien et capital | 299 | 50 | 340 | 54 | 419 | 57 |
| Total | 593 | 100 | 625 | 100 | 741 | 100 |
| Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage | 468 | | 474 | | 563 | |
| | 125 | | 151 | | 178 | |

**Rendement financier antérieur**

Tableau 31: Rendement financier de 1983-1984
(en milliers de dolars)

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration | 741 | 8 | 592 | 8 | 149 | - |
| Total | 741 | 8 | 592 | 8 | 149 | - |
| Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage | 563 | | 459 | | 104 | |
| | 178 | 8 | 133 | 8 | 45 | - |

**Description**

Cette activité englobe le coût des services de soutien offerts au Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration, la rémunération de ses membres ainsi que le paiement de leurs dépenses. Le Conseil est formé d'un président et de 15 à 21 membres, qui sont nommés par le gouverneur en conseil.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Cette activité vise à fournir au Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration des services de soutien, notamment en matière de secrétariat, d'analyse des politiques et de recherches, de consultation et de rédaction de rapports. Le Conseil renseigne le Ministre sur toutes les questions qui relèvent du mandat du Ministère et de la Commission. Il reçoit des directives du Ministre une ou deux fois par année. Un plan de travail est établi chaque année civile. Le Conseil rend compte au Ministre de ses activités, et ce dernier dépose devant le Parlement le rapport du Conseil, de même que ses remcommandations.

## Section III
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Tableau 32: Dépenses par article (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Personnel** | | | |
| Traitements et salaires | 112,823 | 114,748 | 108,780 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 15,789 | 14,538 | 15,940 |
| Autres frais touchant le personnel | 13,634 | 15,886 | 13,245 |
| Total partiel | 142,246 | 145,172 | 137,965 |
| **Biens et services** | | | |
| Voyages et réinstallations | 6,165 | 6,813 | 5,449 |
| Autres frais de transports et de communications | 10,794 | 10,929 | 13,231 |
| Information | 2,999 | 8,120 | 2,121 |
| Services professionnels et spéciaux | 20,367 | 23,009 | 20,571 |
| Location | 90,396 | 90,426 | 81,121 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 8,825 | 7,475 | 8,214 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 2,718 | 2,708 | 3,493 |
| Toutes autres dépenses | 120 | 127 | 3,541 |
| Total partiel | 142,384 | 149,607 | 137,741 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 284,630 | 294,779 | 275,706 |
| **Capital** | | | |
| Construction et acquisition de machines et de matériel | 2,071 | 8,294 | 4,218 |
| Total | 286,701 | 303,073 | 279,924 |
| Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage | 244,181 | 249,434 | 230,184 |
| Dépenses totales | 42,520 | 53,639 | 49,740 |

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 33: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85 - 86 | 84 - 85 | 83 - 84 | | |
| Gestion | 76 | 76 | 70 | 50,350-96,300 | 64,970 |
| **Catégorie scientifique et professionnelle** | | | | | |
| Économie, sociologie et statistique | 112 | 115 | 117 | 14,750-65,080 | 45,645 |
| Bibliothéconomie | 6 | 8 | 9 | 19,782-50,712 | 31,526 |
| Autres | 1 | 5 | 4 | | - |
| **Administration et service extérieur** | | | | | |
| Services administratifs | 371 | 384 | 353 | 13,912-57,987 | 35,890 |
| Gestion des systèmes d'ordinateurs | 175 | 157 | 156 | 18,766-61,433 | 36,518 |
| Gestion des finances | 241 | 232 | 229 | 13,853-57,980 | 37,849 |
| Services d'information | 82 | 81 | 80 | 13,579-57,980 | 39,321 |
| Organisation et méthodes | 131 | 137 | 137 | 13,520-57,980 | 38,794 |
| Gestion du personnel | 210 | 221 | 222 | 13,330-63,870 | 38,346 |
| Administration des programmes | 158 | 195 | 236 | 13,912-57,987 | 37,399 |
| Achats et approvisionnements | 9 | 9 | 9 | 12,766-57,980 | 33,980 |
| Autres | 1 | 1 | - | | - |
| **Technique** | | | | | |
| Dessin et illustration | 3 | 3 | 5 | 15,557-40,310 | 26,170 |
| Techniciens divers | 12 | 12 | 12 | 12,635-55,682 | 35,303 |
| Soutien des sciences sociales | 25 | 25 | 26 | 12,635-57,764 | 32,145 |
| **Soutien administratif** | | | | | |
| Communications | 23 | 23 | 26 | 15,364-31,824 | 22,244 |
| Traitement des données | 109 | 109 | 109 | 13,352-37,130 | 23,088 |
| Commis aux écritures et aux règlements | 1,644 | 1,695 | 1,765 | 12,932-31,743 | 21,619 |
| Mécanographie | 15 | 15 | 16 | 12,665-25,271 | 19,028 |
| Secrétariat, sténographie et dactylographie | 278 | 255 | 256 | 12,636-31,946 | 20,953 |
| **Exploitation** | | | | | |
| Manoeuvres et hommes de métiers | 7 | 7 | 5 | 14,776-40,676 | 22,252 |
| Services divers | 16 | 16 | 18 | 13,253-39,988 | 21,125 |
| **Personnel exempt du cabinet du Ministre** | 14 | 14 | 14 | | 28,571 |

**Nota:** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition prévue, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle de traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## B. Analyse des coûts

Le tableau 34 montre le coût total du Programme. Les recettes à faire valoir sur le crédit comprennent les frais du Programme recouvrés du Compte d'assurance-chômage, conformément à la Loi sur l'assurance-chômage. Les autres coûts indiqués sont ceux des locaux, fournis par Travaux publics Canada ($3,870,000), ceux de l'assurance chirurgicale-médicale ($582,000) et ceux des divers autres services fournis gratuitement par les autres ministères ($397,000).

En outre, la décision du gouvernement d'imputer des frais de $10 pour le remplacement des cartes d'assurance sociale devrait produire des recettes de l'ordre de 1 million de dollars.

**Tableau 34: Coût net du Programme (en milliers de dollars)**

| | Dépenses 1985-1986 | Recettes à valoir sur le crédit | Budget des dépenses 1985-1986 | Plus: autres coûts | Moins: recettes | Coût net 1985-1986 | Coût net 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Programme des services généraux et spéciaux | 286,701 | 244,181 | 42,520 | 4,849 | 1,000 | 46,369 | 47,709 |

## C. États financiers du Compte des rentes sur l'État

Tableau 35: Compte des rentes sur l'État: Bilan au 31 mars 1984 (en milliers de dollars) *

| Actif | 1983-1984 | 1982-1983 |
|---|---|---|
| Dépôt chez le Receveur général du Canada | 1,046,824 | 1,071,735 |
| Intérêts courus à recevoir du Gouvernement du Canada | 76,777 | 78,444 |
| Comptes débiteurs | 184 | 51 |
| Total | 1,123,785 | 1,150,230 |

| Passif | 1983-1984 | 1982-1983 |
|---|---|---|
| Comptes créditeurs | 17 | 17 |
| Surplus actuariel à verser au Gouvernement du Canada | 1,139 | 1,975 |
| Rentes non versées | 1,122,629 | 1,148,238 |
| Total | 1,123,785 | 1,150,230 |

* Voir les notes afférentes aux états financiers à la page 2-57.

**Tableau 36: Compte des rentes sur l'État - État des rentes non versées pour l'exercice financier clos le 31 mars 1984 (en milliers de dollars) ***

| | 1983-1984 | 1982-1983 |
|---|---|---|
| Solde au début de l'exercice | 1,148,238 | 1,171,203 |
| Excédent des déboursés sur les recettes pour l'exercice | 24,470 | 20,990 |
| Surplus actuariel - Excédant du montant comptabilisé des rentes non versées sur le montant calculé des rentes non versées à la fin de l'exercice | 1,139 | 1,975 |
| Solde à la fin de l'exercice | 1,122,629 | 1,148,238 |
| Composé des éléments suivants: | | |
| Cotisations accumulées et intérêts courus sur les contrats de rentes non échus | 429,180 | 461,234 |
| Valeur actuelle des contrats de rentes échus | 693,449 | 687,004 |
| | 1,122,629 | 1,148,238 |

* Voir les notes afférentes aux états financiers à la page 2-57.

Tableau 37: **Compte des rentes sur l'État - État des résultats pour l'exercice financier clos le 31 mars 1984 (en milliers de dollars)***

| | 1983-1984 | 1982-1983 |
|---|---|---|
| Recettes | | |
| Intérêts reçus du Gouvernement du Canada | 76,777 | 78,444 |
| Cotisations | 1,017 | 1,143 |
| Autres | 61 | 45 |
| | 77,855 | 79,632 |
| Déboursés et autres frais | | |
| Rentes versées | 98,274 | 96,550 |
| Remboursements de cotisations | 3,664 | 3,958 |
| Rentes non réclamées | 387 | 114 |
| | 102,325 | 100,622 |
| Excédant des déboursés et autres frais sur les recettes pour l'exercice | 24,470 | 20,990 |

* Voir les notes afférentes aux états financiers ci-dessous.

**Notes afférentes aux états financiers du Compte des rentes sur l'État au 31 mars 1983**

**Autorisation et but**

Le Compte des rentes sur l'État a été constitué en 1908 en vertu de la Loi relative aux rentes sur l'État, S.R.C., c. G-6, et modifié par la suite au moyen de la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État, S.C. 1974-1975-1976, c. 83.

Le but de la Loi était d'encourager les particuliers et les groupes de Canadiens à préparer leur retraite en achetant des rentes sur l'État. La Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État visait à augmenter le taux de rendement des contrats de rentes sur l'État, à les rendre plus souples et à mettre fin à la vente des rentes sur l'État.

Le compte est administré par la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada, et il fait partie du Fonds du revenu consolidé.

**Principales conventions comptables**

**Méthode comptable:** Les comptes du Compte des rentes sur l'État sont tenus selon la méthode de comptabilité d'exercice.

**Rentes non versées:** Conformément à l'article 15 de la Loi sur l'augmentation des rentes sur l'État et à son Règlement d'application, les rentes non versées représentent: (i) les cotisations accumulées et l'intérêt couru sur les contrats de rentes non échus; (ii) la valeur actuelle des contrats de rentes échus selon le(s) taux d'intérêt et les tables de mortalité qui sont prescrits.

**Surplus actuariel à verser au Gouvernement du Canada:** Lorsque, à la fin d'un exercice, le montant comptabilisé des rentes non versées est supérieur ou inférieur au montant calculé de ces mêmes rentes, on parle de surplus ou de déficit actuariel, lequel est imputé au Fonds du revenu consolidé ou crédité à celui-ci.

**Intérêts courus à recevoir du Gouvernement du Canada:** Les intérêts à recevoir du Gouvernement du Canada sont calculés annuellement sur les rentes non versées à un taux de 7 %, comme l'exige la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État.

**Rentes non réclamées:** Les sommes que représentent les rentes non réclamées sont virées au Fonds du revenu consolidé. Ces rentes sont en fait celes qui n'ont pu être versées parce que les rentiers n'ont pas été retrouvés.

**Services fournis gratuitement**

Les services administratifs que nécessite le Compte sont fournis gratuitement par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada.

À la fin de l'exercice financier clos le 31 mars 1984, ces services atteignaient $3,532,000, comparativement à $3,432,000 au 31 mars 1983. Ce montant comprend également les services offerts gratuitement à la Commission par d'autres ministères.

**D. Modifications de la structure du Programme et des activités**

Pour 1985-1986, la Commission et le Ministère ont entrepris de modifier la structure du Programme et des activités. Les programmes suivants ont été regroupés dans le nouveau Programme des services généraux et spéciaux:

- Programme d'administration centrales du Ministère;
- Programme d'administration de la Commission;
- Programme des rentes sur l'État;
- Numéros d'assurance sociale, à l'exception des sous-activités Relevé d'emploi et Demandes de renseignements sur l'impôt - assurance-chômage, lesquelles ont été intégrées dans l'activité Services de prestations d'assurance.

Le tableau 38 présente le Budget principal 1984-1985 selon l'ancienne et la nouvelle structure.

## Tableau 38: Budget principal de 1984-1985 - Tableau de concordance (en milliers de dollars)

| Ancienne structure | Budget des dépenses 1984-1985 | Nouvelle structure | Budget des dépenses 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| **Programme d'administration du Ministère (Crédit 1)** | | **Programme des services généraux et spéciaux** | |
| Administration du Ministère | 22,391 | Gestion et administration centrales du Ministère (Crédit 1) | 22,391 |
| Total | 22,391 | Total | 22,391 |
| Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage | 14,378 | Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage | 14,378 |
| Total | 8,013 | Total | 8,013 |
| Années-personnes | 420 | Années-personnes | 420 |
| **Programme d'administration de la Commission (Crédit 5)** | | | |
| Administration | 241,119 | Gestion et administration de la Commission (Crédit 5) | 230,700 |
| Comptes débiteurs | 9,643 | Systèmes et Procédures (Crédit 5) | 22,075 |
| Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration | 625 | Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration (Crédit 5) | 625 |
| Total | 251,387 | Total | 253,400 |
| Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage | 219,673 | Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage | 221,686 |
| Total | 31,714 | Total | 31,714 |
| Années-personnes | 3,043 | Années-personnes | 3,080 |
| **Programme d'emploi et d'assurance (Crédit 10)** | | | |
| Numéro d'assurance sociale | 7,698 | Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale (Crédit 5)* | 4,542 |
| Total | 7,698 | Total | 4,542 |
| Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage | 7,698 | Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage | 4,542 |
| Total | - | Total | - |
| Années-personnes | 244 | Années-personnes* | 186 |
| **Programme des rentes sur l'État (Crédit 30)** | 3,371 | Administration des rentes sur l'État (Crédit 5) | 3,371 |
| Total | 3,371 | Total | 3,371 |
| Années-personnes | 109 | Années-personnes | 109 |
| | | Total du Programme | 283,704 |
| | | Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage | 240,606 |
| | | Budget des dépenses - Total | 43,098 |
| | | Années-personnes - Total | 3,795 |

* Les sous-activités Relevé d'emploi et Demandes de renseignements sur l'impôt - assurance-chômage ont été intégrées dans l'activité Services des prestations d'assurance (voir page 3-70). En outre, certaines dépenses reliées aux services communs, notamment celles du personnel, des finances et de l'administration, ont été regroupées sous l'activité Gestion et administration de la Commission.

**Plan de dépenses**
**Programme d'emploi et d'assurance**

**1985-1986**



67

## Table des matières

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 3-4

**Extraits du volume II des Comptes publics** 3-7

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Plans pour 1985-1986
   1. Points saillants 3-8
   2. Etat financier récapitulatif par activité 3-10
B. Rendement récent
   1. Points saillants 3-16
   2. Examen du rendement financier 3-19
C. Données de base
   1. Introduction 3-21
   2. Mandat légal 3-21
   3. Objectif du Programme 3-22
   4. Plan d'exécution du Programme 3-22
D. Perspective de planification
   1. Contexte 3-25
   2. Initiatives 3-28
   3. Mise à jour des initiatives déjà annoncées 3-34
   4. Efficacité du Programme 3-37

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Formation professionnelle 3-40
B. Création directe d'emplois 3-50
C. Service national de placement 3-58
D. Services des prestations d'assurance 3-69
E. Gestion du Programme 3-78

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
   1. Dépenses par article 3-83
   2. Dépenses en personnel 3-84
   3. Paiements de transfert 3-85
B. Analyse des coûts 3-89
C. Création directe d'emplois
   1. Renseignements sur les programmes 3-90
   2. Regroupement des programmes de création d'emplois en 1983-1984 par suite du fusionnement 3-95



69

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Autorisation**

L'autorisation est demandée de dépenser $1,189,086,000 à l'appui du Programme d'emploi et d'assurance au cours de l'exercice financier 1985-1986. Ce montant ne comprend pas les dépenses estimatives de $659,704,000 au titre des frais administratifs à imputer sur le compte de l'assurance-chômage. Pour ce qui est des autres dépenses de fonctionnement, le montant estimatif de $71,824,000 au titre des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés sera versé conformément à l'autorisation législative existante. On estime à $2,616,200,000 le montant que versera l'État au compte d'assurance-chômage et au titre des prestations de pêcheurs en vertu de l'autorisation législative existante.

**Besoins financiers par autorisation**

| Crédit | (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Programme d'emploi et d'assurance** | | |
| 10 | Dépenses de fonctionnement | 525,131 | *537,159 |
| 15 | Subventions et contributions | 663,955 | 1,081,785 |
| (S) | Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage | 2,422,200 | 2,559,000 |
| (S) | Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs | 194,000 | 150,000 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 71,824 | 66,276 |
| | **Total du Programme** | 3,877,110 | 4,394,220 |

* À l'exclusion de l'activité Numéros d'assurance sociale, qui fait maintenant partie du Programme des services généraux et spéciaux (voir page 2-60).

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Crédits - Libellé et montants**

| Numéros des crédits | Ministère et organisme (dollars) | **Budget principal 1985-1986** |
|---|---|---|
| | **Programme d'emploi et d'assurance** | |
| 10 | Emploi et Assurance - Dépenses de fonctionnement | **525,131,000** |
| 15 | Emploi et Assurance - Subventions inscrites au Budget, contributions et paiements aux provinces, aux municipalités, à d'autres organismes publics et communautaires, ainsi qu'à des groupes privés, sociétés, sociétés de personnes et particuliers, en vertu d'accords conclus avec le Ministre pour la réalisation de projets destinés à procurer du travail à des chômeurs et à contribuer au mieux-être de la collectivité | **663,955,000** |

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Programme par activité

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Dépenses budgétaires | | | | | Total | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | Paiements de transfert | Total partiel | Moins: recettes à faire valoir sur le crédit | | |
| Formation professionnelle | 956 | 552,541 | 87 | 527,693 | 1,080,321 | 14,210 | 1,066,111 | 1,169,853 |
| Création directe d'emplois | 1,010 | 44,409 | 108 | 442,154 | 486,671 | - | 486,671 | 924,594 |
| Service national de placement | 4,991 | 209,011 | 220 | 64,108 | 273,339 | 209,231 | 64,108 | 130,441 |
| Services des prestations d'assurance | 8,231 | 310,148 | 4,142 | - | 314,290 | 314,290 | - | - |
| Gestion du Programme | 2,991 | 135,631 | 362 | - | 135,993 | 121,973 | 14,020 | 16,332 |
| Contribution de l'Etat au Compte d'assurance-chômage | | 2,422,200 | | | 2,422,200 | - | 2,422,200 | 2,559,000 |
| Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs | | | | 194,000 | 194,000 | - | 194,000 | 150,000 |
| **Prestations payées en vertu des articles suivants de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage (S.C. 1970-71-72, c. 48):** | | | | | | | | |
| L'article 39 relatif à l'activité de la Formation professionnelle | | | | -275,000 | -275,000 | | -275,000 | -259,000 |
| L'article 38 relatif à l'activité de la Création directe d'emplois | | | | - 60,000 | - 60,000 | | - 60,000 | -207,000 |
| L'article 37 relatif à l'activité du Service national de placement | | | | - 35,000 | - 35,000 | | - 35,000 | - 90,000 |
| | 18,179 | 3,673,940 | 4,919 | 857,955 | 4,536,814 | 659,704 | 3,877,110 | 4,394,220 |

**Extraits du volume II des Comptes publics**

**Utilisation des crédits de 1983-1984**

| | Budget principal | Total des crédits | Utilisation réelle |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| **Dépenses budgétaires** | | | |
| Crédit 10 - Programme d'assurance - Dépenses de fonctionnement | 543,898,000 | 605,721,110 | 587,957,119 |
| Crédit 16 - Programme d'emploi et d'assurance - Subventions inscrites au Budget et contributions | 961,426,000 | 1,366,927,831 | 1,131,602,578 |
| | 1,505,324,000 | 1,972,648,941 | 1,719,559,697 |
| **Dépenses budgétaires statutaires** | | | |
| Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage | 2,816,000,000 | 2,713,894,960 | 2,713,894,960 |
| Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs | 120,000,000 | 140,146,763 | 140,146,763 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 65,798,000 | 73,395,000 | 73,395,000 |
| Remboursement des montants affectés aux recettes des années précédentes | - | 6,796 | 6,796 |
| | 3,001,798,000 | 2,927,443,519 | 2,927,443,519 |
| | 4,507,122,000 | 4,900,092,460 | 4,647,003,216 |

L'extrait ci-dessus reflète la nouvelle structure du Programme en vigueur en 1985-1986. Pour des renseignements complémentaires au sujet des dépenses et des dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage, voir le tableau 2 à la page 3-19.

## Section I
## Aperçu du Programme

### A. Plans pour 1985-1986

### 1. Points saillants

**Formation professionnelle:** Pour 1985-1986, en matière de Formation professionnelle, l'objectif suivant a été fixé (voir page 3-40):

- offrir des cours de formation professionnelle dans les secteurs de l'économie où des compétences sont recherchées et accroître la capacité de gain et l'employabilité des travailleurs, c'est-à-dire:

  - acheter quelque 13.5 millions de jours de formation à plein temps en établissement;

  - signer quelque 12,000 contrats de formation générale dans l'industrie;

  - signer quelque 3,800 contrats de formation dans l'industrie dans certains métiers et professions hautement spécialisés.

**Création directe d'emplois:** Pour 1985-1986, en matière de création directe d'emplois, l'objectif suivant a été fixé (voir page 3-50):

- créer des emplois pour les chômeurs et les travailleurs sous-employés et accroître l'employabilité des travailleurs défavorisés, handicapés ou sans expérience, c'est-à-dire:

  - créer 779,173 semaines de travail à l'appui de la lutte contre le chômage cyclique et favoriser la stabilisation et le développement du marché du travail (Canada au travail);

  - créer 122,539 semaines de travail et mettre sur pied 119 sociétés à l'appui de la croissance locale de l'emploi (CLE);

  - créer 610,311 semaines de travail à l'appui de la mise en valeur des ressources humaines (Compagnie de travailleurs et Accès-carrière);

  - conclure des contrats prévoyant 90,000 semaines de formation pour 3,000 stagiaires à l'appui de la mise en valeur des ressources humaines (Option formation jeunesse).

**Service national de placement**: Pour 1985-1986, le Service national de placement (voir page 3-58) s'est fixé les objectifs suivants:

- favoriser l'efficience du marché du travail de façon à jumeler rapidement et avec succès les travailleurs et les emplois, c'est-à-dire placer environ 653,500 personnes par l'entremise des Centres d'emploi du Canada (CEC) et environ 203,500 personnes par l'entremise du Service de main-d'oeuvre agricole du Canada et à la suite de transferts d'autres régions;

- favoriser et faciliter la mobilité des travailleurs d'une région à l'autre, c'est-à-dire autoriser environ 40,600 offres d'aide financière;

- faciliter l'adaptation de la main-d'oeuvre et promouvoir la planification des ressources humaines dans le secteur privé en signant environ 318 nouveaux accords du Service d'aide à l'adaptation de l'industrie et 3,789 accords de travail partagé;

- fournir aux personnes ayant des besoins spéciaux tout un éventail de services de counselling d'emploi, de cours de rattrapage et de dynamique de la vie, de stages de formation professionnelle et de services offerts conjointement avec des organismes communautaires locaux, tant dans le cadre des services habituels des CEC qu'en vertu du programme Extension; ces services devraient permettre le placement de 70,000 personnes en 1985-1986;

- encourager l'offre de programmes d'alternance travail-études aux étudiants des niveaux secondaire et post-secondaire, au moyen de contributions aux salaires et aux frais de fonctionnement.

Bien que leur mandat fondamental soit toujours le même, la Commission et le Ministère ont entrepris un examen détaillé de leur rendement au chapitre de l'offre de services et de programmes liés à l'emploi pour répondre aux besoins et aux attentes de leurs clients dans tout le Canada. Ce programme de revitalisation comporte plus de 50 projets, dont la majorité devraient être achevés en 1985-1986.

**Services des prestations d'assurance**: Pour 1985-1986, les Services des prestations d'assurance (voir page 3-69) se sont fixés les objectifs suivants:

- traiter les demandes de renseignements, les demandes de prestations et les appels rapidement, et de façon précise et claire, c'est-à-dire:

- veiller à ce que la proportion des demandes de prestations comportant des erreurs administratives n'excède pas 8.5 % de l'ensemble des demandes traitées;

- veiller à ce que la proportion des demandes initiales et de renouvellement au sujet desquelles il n'a pas été pris de décision trois semaines après leur inscription n'excède pas 12 % de l'ensemble des demandes;

- traiter les demandes de prestations de telle sorte que 21 jours civils au maximum s'écoulent en moyenne entre la date de réception et d'inscription d'une demande et la date du premier versement ou toute date équivalente;

- entendre environ 90 % des appels dans un délai de 30 jours après le dépôt de l'avis d'appel;

- prévenir et déceler les fraudes et les abus grâce au processus d'enquête;

- percevoir les cotisations payables au Compte d'assurance-chômage par Revenu Canada, Impôt, et exécuter le Programme de réduction du taux de la cotisation en vue de porter à environ 36,500 le nombre de demandes.

## 2. État financier récapitulatif par activité

**Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | | Prévu 1984-1985 | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Dépenses | Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage | Dépenses nettes | Dépenses | Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage | Dépenses nettes | Différence - Dépenses nettes | Détails à la page |
| Formation professionnelle | 805,321 | 14,210 | 791,111 | 950,070 | 14,808 | 935,262 | (144,151) | 3-40 |
| Création directe d'emplois | 426,671 | - | 426,671 | 1,087,802 | - | 1,087,802 | (661,131) | 3-50 |
| Service national de placement | 238,339 | 209,231 | 29,108 | 242,042 | 202,157 | 39,885 | (10,777) | 3-58 |
| Services des prestations d'assurance | 2,930,490 | 314,290 | 2,616,200 | 3,220,786 | 337,786 | 2,883,000 | (266,800) | 3-69 |
| Gestion du Programme | 135,993 | 121,973 | 14,020 | 136,270 | 113,017 | 23,253 | (9,233) | 3-78 |
| Total | 4,536,814 | 659,704 | 3,877,110 | 5,636,970 | 667,768 | 4,969,202 | (1 092,092) | |
| Années-personnes | 18,179 | - | 18,179 | 20,558 | - | 20,558 | (2,379) | |

Les chiffres ci-dessus ont été rajustés pour refléter le transfert de l'activité Numéros d'assurance sociale au nouveau Programme des services généraux et spéciaux (voir page 2-60).

**Explication de la différence:** Les besoins financiers pour 1985-1986 sont inférieurs de 22 %, ou 1,092 millions de dollars, par rapport aux dépenses prévues pour 1984-1985. Cette diminution tient principalement à:

| | (en millions de dollars) |
|---|---|
| **Formation professionnelle** | |
| • une diminution des ressources affectées à l'achat de places de cours des provinces conformément aux accords de formation | (22.5) |
| • une diminution des ressources affectées aux allocations de formation destinées aux stagiaires | (21.8) |
| • une diminution des fonds nécessaires par suite de l'élimination du Programme de formation générale dans l'industrie, sauf pour ce qui est de l'élément du programme relatif aux besoins de formation des clients spéciaux | (38.9) |
| • une augmentation des fonds affectés au Programme de formation dans les métiers en pénurie de main-d'oeuvre spécialisée pour refléter l'importance accordée à la formation dans les métiers et les professions hautement spécialisés | 18.1 |
| • une diminution des ressources par suite de l'élimination de la Caisse d'accroissement des compétences professionnelles | (87.6) |
| • une augmentation des traitements et salaires (1.7 million de dollars) et des frais d'achat de places de cours des provinces (7.5 millions de dollars) à cause de l'inflation | 9.2 |
| • une diminution des fonds recouvrables du Compte d'assurance-chômage | 0.6 |
| **Création directe d'emplois** | |
| • une diminution des ressources affectées au programme Été Canada, y compris les CEC pour étudiants et les stagiaires autochtones (1,082 années-personnes) | (172.0) |

(en millions de dollars)

- une augmentation des ressources affectées à la série II du programme Canada au travail (448 années-personnes) — 95.2
- une augmentation des ressources affectées au programme Option formation jeunesse (38 années-personnes) — 16.4
- une diminution des ressources affectées aux autres programmes de Création directe d'emplois (1,096 années-personnes) — (601.5)
- une augmentation des traitements et salaires à cause de l'inflation — 1.6

**Service national de placement**

- une diminution des besoins en ressources par suite d'une réduction des dépenses générales et des compressions globales — (1.5)
- une augmentation des traitements et des salaires et des fonds du programme Extension à cause de l'inflation — 9.5
- une augmentation des fonds recouvrables du Compte d'assurance-chômage — (7.0)

**Services des prestations d'assurance**

- une diminution des besoins en ressources par suite d'une réduction des dépenses générales et des compressions globales — (2.1)
- une diminution des fonds nécessaires pour améliorer les installations de traitement électronique des données dans les régions et à l'administration centrale — (6.9)
- une diminution des ressources par suite d'une modification de la charge de travail d'Assurance-chômage (325 années-personnes) — (23.4)
- une diminution des ressources par suite d'économies opérationnelles liées à la mise en oeuvre du Système à accès direct de l'assurance (170 années-personnes) — (3.6)

| | (en millions de dollars) |
|---|---|
| • une diminution de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage | (296.8) |
| • une augmentation de la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs | 30.0 |
| • une augmentation des traitements et salaires à cause de l'inflation | 12.1 |
| • une diminution des fonds recouvrables du Compte d'assurance-chômage | 23.5 |

**Gestion du Programme**

| | |
|---|---|
| • une diminution des ressources affectées au programme Été Canada et aux stages fédéraux (50 années-personnes) | (0.5) |
| • une diminution des fonds nécessaires par suite de la simplification des opérations d'exécution du Programme (83 années-personnes) | (2.7) |
| • une diminution des besoins en ressources par suite d'une réduction des dépenses générales et des compressions globales | (1.8) |
| • une augmentation des traitements et salaires à cause de l'inflation | 5.1 |
| • une augmentation des fonds recouvrables du Compte d'assurance-chômage | (9.0) |

**Explication des prévisions pour 1984-1985:** Les prévisions pour 1984-1985 dépassent de 575 millions de dollars (13 %) les 4,394.2 millions de dollars figurant au Budget principal de 1984-1985 (voir Extraits de la Partie II du Budget des dépenses, page 3-6). Cette différence de 575 millions de dollars reflète les principaux ajustements suivants:

**Formation professionnelle**

| | (en millions de dollars) |
|---|---|
| • une augmentation des ressources affectées à l'achat de places de cours destinées à la formation à temps partiel des femmes et au Programme d'aide à l'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre | 8.2 |

| | (en millions de dollars) |
|---|---|
| • une augmentation des fonds par suite d'une modification des allocations pour garde de personnes à charge destinées aux stagiaires | 4.8 |
| • une augmentation des ressources affectées à la Caisse d'accroissement des compétences professionnelles, certains crédits au titre de projets approuvés n'ayant pas été utilisés en 1983-1984 à cause de retards au niveau des mises en chantier et de la livraison du matériel | 9.6 |
| • une diminution des fonds recouvrables du Compte d'assurance-chômage. | 0.7 |
| **Création directe d'emplois** | |
| • une augmentation des ressources affectées au programme Été Canada, y compris les CEC pour étudiants et les stagiaires autochtones (1,082 années-personnes) | 172.0 |
| • une augmentation des ressources affectées à la série II du programme Canada au travail (48 années-personnes) | 101.3 |
| • une augmentation des ressources affectées aux autres programmes de Création directe d'emplois (602 années-personnes) | 96.8 |
| **Service national de placement** | |
| • une augmentation des ressources affectées au programme Extension | 7.3 |
| • une augmentation des ressources affectées au nouveau programme Alternance travail-études | 1.6 |
| • une augmentation des ressources affectées au programme de Travail partagé (73 années-personnes); | 2.7 |
| • une augmentation des ressources pour une subvention destinée au Centre canadien du marché du travail et de la productivité | 2.1 |
| • une augmentation des ressources affectées au programme Service d'aide à l'adaptation de l'industrie | 8.0 |

| | (en millions de dollars) |
|---|---|
| • une augmentation des fonds recouvrables du Compte d'assurance-chômage | (23.3) |

**Services des prestations d'assurance**

| | |
|---|---|
| • une augmentation des fonds nécessaires pour améliorer les installations de traitement électronique des données dans les bureaux régionaux et à l'Administration centrale | 10.4 |
| • une augmentation des ressources par suite d'une modification non discrétionnaire de la charge de travail de l'Assurance-chômage | 14.8 |
| • une augmentation de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage | 160.0 |
| • une augmentation de la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs | 14.0 |
| • une augmentation des fonds recouvrables du Compte d'assurance-chômage | (25.4) |

**Gestion du Programme**

| | |
|---|---|
| • une augmentation des ressources affectées au programme Été Canada, y compris les stages fédéraux (50 années-personnes) | 0.5 |
| • une diminution des fonds recouvrables du Compte d'assurance-chômage | 5.9 |

Les redressements apportés ci-dessus correspondent à des postes approuvés dans le Budget supplémentaire, à des postes transférés du crédit 10 du Conseil du Trésor (Initiatives sur le plan de l'emploi, et des postes entièrement ou partiellement recouvrables du Compte d'assurance-chômage en vertu de la Loi et du Règlement sur l'assurance-chômage.

## B. Rendement récent

### 1. Points saillants

Les points saillants en ce qui concerne le rendement du Programme en 1983-1984 sont les suivants:

**Formation professionnelle:** L'objectif d'offrir de la formation dans les professions recherchées sur le marché du travail était essentiel en 1983-1984 et l'est toujours. Pour ce qui est des objectifs précis qui avaient été fixés en vue d'atteindre l'objectif principal, on a obtenu en 1983-1984 les résultats suivants:

- l'achat de 14 millions de jours complets de formation en établissement; cet objectif a été dépassé, puisque 14.6 millions de jours ont été achetés;

- le nombre prévu de contrats de formation générale dans l'industrie était de 26,200; en raison de la lente reprise économique et de l'hésitation des employeurs à embaucher et à former de nouveaux employés, le nombre réel des contrats n'a atteint que 18,565;

- le nombre prévu de contrats de formation dans les métiers en pénurie de main-d'oeuvre spécialisée était de 12,000, mais le nombre réel de contrats signés a été de 5,987; cependant, le nombre de stagiaires a excédé de 23 % le niveau prévu parce que le coût par stagiaire a été plus faible du fait surtout que le programme a été adopté plus tard durant l'année, ce qui a permis d'offrir une formation de courte durée;

- il était prévu que 80 accords seraient signés dans le cadre de la Caisse d'accroissement des compétences professionnelles; en fait, 156 accords ont été conclus et 9,500 places de formation nouvelles ou modernisées ont été fournies.

**Création directe d'emplois:** En 1982-1983, on a procédé à une étude importante des politiques et programmes de création d'emplois, afin de rationaliser et de fusionner les programmes précédents de création directe d'emplois. L'approbation par le Cabinet, le 18 avril 1983, d'une nouvelle politique générale a permis de fixer trois objectifs distincts complémentaires de la création d'emplois: appuyer l'adaptation de la main-d'oeuvre en vue de lutter contre le chômage cyclique et la stabilisation du marché du travail (Canada au travail), favoriser la croissance à long terme de l'emploi dans les collectivités (CLE) et mettre en valeur les ressources humaines afin d'assurer l'égalité en matière d'emploi et l'amélioration des compétences pour certains groupes du marché du travail (Accès-carrière et Compagnie de travailleurs).

Voici un résumé du rendement réel en fonction des plans de 1983-1984:

- aux termes de cette politique générale, les 12 programmes de création d'emplois antérieurs ont été fusionnés pour former quatre nouveaux programmes; le 12 septembre 1983 (date choisie par le gouvernement), tous les programmes étaient prêts à être mis en oeuvre; dans le cadre de ce processus, un certain nombre d'activités ont été entreprises, dont notamment l'élaboration des modalités des programmes fusionnés, la conception de nouveaux instruments de travail, la conversion des systèmes d'information de gestion, la préparation d'ateliers aux échelles nationale, régionale et locale pour former le personnel en ce qui concerne les nouveaux objectifs, critères et instruments du programme, l'élaboration de campagnes de publicité et l'information des députés et du public au sujet des changements imminents (le tableau 38, à la page 2-60, établit une concordance entre les paiements de transfert dans le cadre de l'ancienne et de la nouvelle structure);

- l'adoption des programmes fusionnés a contribué à l'augmentation considérable des crédits du programme consacrés à la création directe d'emplois; le montant de 583.6 millions de dollars prévu dans le Budget principal de 1983-1984 est passé à 1,100 millions de dollars ce qui représente une augmentation nette de 88 %; l'ensemble des crédits disponibles pour les programmes fusionnés a permis de créer plus de quatre millions de semaines-travail.

**Service national de placement:** En 1983-1984, le Service national de placement a réalisé ce qui suit:

- le nombre de placements réguliers dans les CEC s'est chiffré à 649,352, soit une augmentation de 10.8 % par rapport au nombre prévu pour 1983-1984, ce qui traduit des améliorations de la situation économique nationale;

- une aide a été accordée dans 40,154 cas au titre du Programme de mobilité de la main-d'oeuvre du Canada, soit une augmentation de 18 % par rapport au nombre prévu pour 1983-1984;

- une gamme complète de techniques a été mise à l'essai ou mise en oeuvre pour aider les clients ayant des besoins spéciaux; parmi ces techniques figurent:

  - Extension: 284 projets ont été financés à un coût total de 18.6 millions de dollars et 68,422 clients ont été placés dans des emplois à plein temps ou à temps partiel;

- PLACE (Programme d'aide aux clients cherchant un emploi): une série de 12 brochures utilisées par les conseillers en emploi et les clients afin de déterminer si ces derniers sont prêts à travailler et afin de définir les mesures qui leur permettront de surmonter certains obstacles particuliers sur le plan de l'emploi;

- COMPAS: un système informatisé destiné à appuyer les clients dans leur démarche personnelle de recherche d'emploi; ce système a été mis à l'essai dans un CEC en 1983-1984 et il sera mis au point pour une utilisation plus étendue;

- Formation axée sur l'acquisition de compétences: un programme de formation destiné aux conseillers en emploi leur permettant d'acquérir les compétences nécessaires pour offrir des services efficaces; les cours sont conçus pour accroître la capacité d'offrir des services de counselling d'emploi aux travailleurs, particulièrement à ceux qui ne sont pas prêts à travailler;

- les Services de main-d'oeuvre agricole du Canada ont effectué 215,406 placements et transferts d'autres régions, ce qui représente 33 % de plus que le chiffre original prévu; cette réalisation tient à une meilleure récolte que d'habitude des fruits et légumes;

- le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie a conclu 558 nouveaux accords, ce qui constitue une augmentation de 9 % par rapport au nombre prévu pour 1983-1984;

- les accords de travail partagé approuvés s'élèvent à 5,074, soit 103 % de plus que les 2,500 prévus à l'origine.

**Services des prestations d'assurance**

- pour ce qui est de traiter les demandes de renseignements, les demandes de prestations et les appels rapidement et de façon précise et claire, les résultats suivants ont été atteints:

  - le nombre de demandes initiales et de renouvellement traitées en 1983-1984 a été de 3.4 millions; l'efficacité du traitement s'est traduite par 589 demandes par année-personne;

  - le taux d'erreur du traitement des demandes de prestations a été de deux points de pourcentage inférieurs au chiffre prévu;

  - en même temps qu'étaient atteints ces résultats qualitatifs positifs, le temps nécessaire au traitement

des demandes était ramené à 23 jours en moyenne, par rapport à l'objectif de 28;

- le pourcentage des appels entendus moins de 30 jours après avoir été présentés était de 84.7 % par rapport à l'objectif de 90 %.

- le processus d'enquête destiné à déceler et à prévenir les fraudes et les abus a permis de recouvrer 97 millions de dollars en trop-payés et en amendes, ce qui constitue un résultat nettement supérieur à l'objectif de 56 millions de dollars;

- le nombre d'entrevues aux fins de la détermination de l'admissibilité continue s'élevait à 358,000, soit 36,000 de moins que l'objectif établi, ce qui montre une réaction à l'égard de la pénurie de débouchés;

- le nombre de demandes traitées en ce qui concerne le Programme de réduction du taux de la cotisation a été de 34,700, par rapport aux 36,000 prévues.

## 2. Examen du rendement financier

**Tableau 2: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | | Budget principal | | | |
| | Dépenses | Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage | Dépenses nettes | Dépenses | Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage | Dépenses nettes | Différence - dépenses nettes |
| Formation professionnelle | 830,530 | 10,648 | 819,882 | 943,207 | 11,646 | 931,561 | (111,679) |
| Création directe d'emplois | 907,791 | - | 907,791 | 583,618 | - | 583,618 | 324,173 |
| Service national de placement | 221,633 | 178,367 | 43,266 | 217,776 | 179,833 | 37,943 | 5,323 |
| Services des prestations d'assurance | 3,184,355 | 330,313 | 2,854,042 | 3,241,313 | 305,313 | 2,936,000 | (81,958) |
| Gestion du Programme | 125,582 | 103,560 | 22,022 | 131,511 | 113,511 | 18,000 | 4,022 |
| Total | 5,269,891 | 622,888 | 4,647,003 | 5,117,425 | 610,303 | 4,507,122 | 139,881 |
| Années-personnes | 20,927 | - | 20,927 | 19,290 | - | 19,290 | 1,637 |

Les chiffres ci-dessus ont été rajustés pour refléter le transfert de l'activité Numéros d'assurance sociale au nouveau Programme des services généraux et spéciaux (voir page 2-60).

**Explication de la différence:** Les dépenses pour 1983-1984 dépassent de 139.9 millions de dollars (3 %) celles qui avaient été prévues dans le Budget des dépenses de 1983-1984. Cette différence tient aux facteurs suivants:

**Formation professionelle**

- une reprise plus lente que prévue, de sorte que les crédits affectés au Programme de formation dans les métiers en pénurie de main-d'oeuvre spécialisée n'ont pas tous été dépensés (76 millions de dollars) parce que les grands projets de développement ont été retardés et que les employeurs hésitaient à participer à des projets de formation de longue durée;

- des retards dans les mises en chantier et la livraison du matériel, de sorte que les crédits alloués à la Caisse d'accroissement des compétences professionnelles n'ont pas tous été dépensés (37 millions de dollars);

**Création directe d'emplois**

- des crédits additionnels ont été accordés dans le Budget supplémentaire et au moyen de transferts du crédit 10 du Conseil du Trésor (Initiatives sur le plan de l'emploi) pour le programme Eté Canada, y compris les CEC pour étudiants et les stagiaires autochtones (126 millions de dollars); pour la création directe d'emplois, au moment du fusionnement des programmes de création d'emplois, principalement au titre de Canada au travail (139 millions de dollars); pour le nouveau Programme de croissance locale de l'emploi (78 millions de dollars);

**Service national de placement**

- une augmentation des dépenses au titre du programme Extension (5 millions de dollars) en raison d'une augmentation du nombre d'organismes communautaires qui offrent des services d'emploi;

**Services des prestations d'assurance**

- une contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage moins élevée que prévu (102 millions de dollars) qu'est venue contrebalancer une augmentation de la contribution de l'Etat au titre des prestations versées aux pêcheurs (20 millions de dollars).

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Programme d'emploi et d'assurance constitue une partie importante de la stratégie du gouvernement fédéral en matière de développement social et économique. D'autres ministères fédéraux, ainsi que d'autres ordres de gouvernement, ont établi des programmes à l'appui de cette initiative fédérale.

Il incombe au réseau des Centres d'emploi du Canada (CEC) et des points de services connexes d'exécuter le Programme d'emploi et d'assurance. Leurs activités sont coordonnées et appuyées par un bureau régional dans chaque province et par l'administration centrale. Il revient essentiellement aux CEC de cerner les problèmes d'emploi et d'assurance à l'échelle locale, et de les régler. Leurs données sont utilisées aux fins des programmes, afin de rendre le marché du travail canadien plus efficient.

Les CEC offrent notamment les services suivants aux employeurs:

- recrutement de travailleurs, aide aux fins de mise en valeur des ressources humaines, renseignements sur le marché du travail, renseignements et conseils sur les programmes et services, renseignements et aide financière en matière de formation des employés, ainsi que renseignements et aide en ce qui a trait à l'exercice des responsabilités des employeurs en vertu du Régime d'assurance-chômage.

Ils fournissent, par ailleurs, les services suivants aux travailleurs:

- présentation aux employeurs, renseignements sur les emplois et le marché du travail en général, accès aux programmes d'emploi tels que les programmes de formation et de mobilité, et les services de counselling d'emploi, services de diagnostic, services poussés de counselling d'emploi à l'intention des clients défavorisés sur le plan de l'emploi, sélection et présentation des clients aux fins de la formation et, s'il y a lieu, du programme de soutien du revenu, réponse aux demandes de renseignements et information des travailleurs concernant l'assurance-chômage et traitement des demandes de prestations et des décisions relatives à l'admissibilité aux prestations.

### 2. Mandat légal

La Loi sur l'assurance-chômage constitue le principal fondement législatif du Programme d'emploi et d'assurance. Le Programme est exécuté en vertu de la Loi et du Règlement sur l'assurance-chômage (y compris les dispositions concernant les projets de création d'emplois, les prestations de travail partagé et les allocations de

formation), du Règlement sur le Service national de placement, de la Loi nationale sur la formation et du Règlement sur le programme national de formation (auparavant la Loi et le Règlement sur la formation professionnelle des adultes) et du Règlement sur l'encouragement à la mobilité et aux études de main-d'oeuvre, conformément aux lois portant affectation de crédits.

## 3. Objectif du Programme

Le Programme d'emploi et d'assurance a pour objectif de favoriser la réalisation des objectifs économiques et sociaux du Canada en rendant toutes les ressources humaines pleinement productives, tout en appuyant les initiatives personnelles de ceux qui désirent combler leurs besoins économiques et, plus généralement, s'épanouir par le travail. Les activités diversifiées du Programme sont précisées dans les sous-objectifs suivants:

- améliorer en général le fonctionnement du marché du travail et atténuer les conséquences du chômage cyclique, saisonnier, structurel et frictionnel;
- aider les particuliers à prendre des décisions qui contribueront à leur épanouissement personnel dans le monde du travail et à obtenir un emploi qui convienne à leurs aspirations;
- aider les employeurs à obtenir de la main-d'oeuvre qualifiée et à utiliser efficacement les ressources humaines, compte tenu d'une conjoncture socio-économique changeante;
- fournir un revenu d'appoint temporaire aux chômeurs pendant qu'ils se cherchent un emploi ou qu'ils sont incapables de travailler en raison d'une maladie, d'une invalidité, d'une grossesse ou d'une adoption;
- aider les particuliers à acquérir, grâce à des cours de formation professionnelle, les connaissances et compétences dont le marché du travail canadien a besoin;
- aider les handicapés, les clients spéciaux, les femmes et les autochtones à s'intégrer au marché du travail et à s'y épanouir.

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Le Programme d'emploi et d'assurance est composé de six activités principales, lesquelles se subdivisent en sous-activités illustrées au tableau 3.

**Organisation:** Il incombe à l'administration centrale d'élaborer la politique, d'établir un plan national et de suivre la mise en oeuvre du programme et de la politique. Trois directeurs exécutifs assument ces

fonctions, tandis que les dix bureaux régionaux coordonnent la mise en oeuvre du Programme et la prestation des services dans les bureaux locaux.

La structure des activités offre un aperçu des activités dont les directeurs sont responsables, de même que de la responsabilité de ces derniers. Le tableau 3 établit le lien entre, d'une part, l'administration centrale et les bureaux régionaux et, d'autre part, la structure des activités du Programme; le tableau 4 offre un aperçu de la ventilation des ressources pour 1985-1986.

Tableau 3: Structure des activités

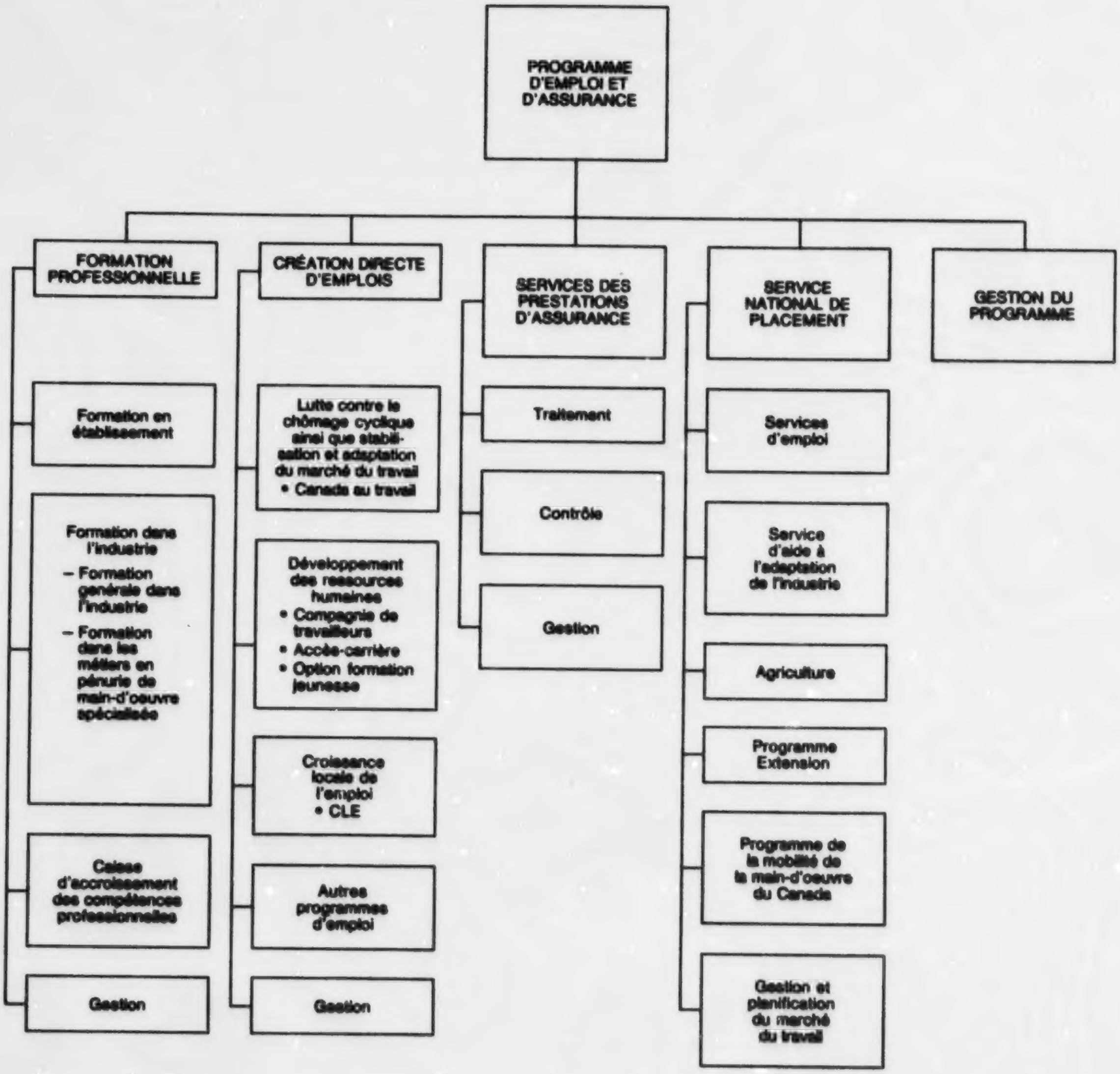

**Tableau 4: Organigramme et ventilation des ressources pour 1985-1986 (en milliers de dollars)**

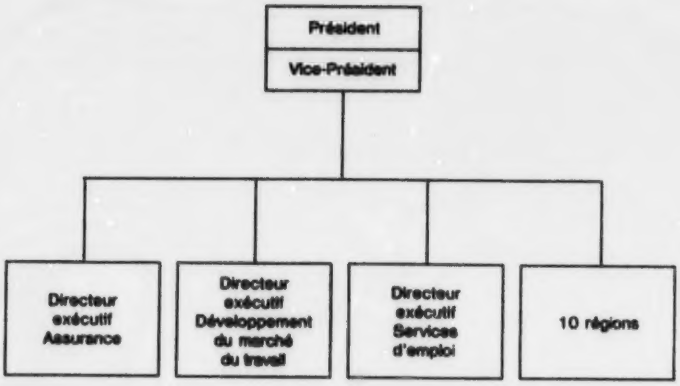


| | Directeur exécutif Assurance | Directeur exécutif Développement du marché du travail | Directeur exécutif Services d'emploi | 10 régions | Ensemble du programme |
|---|---|---|---|---|---|
| Formation 956 A-P | | 3,120 | | 802,201 | 805,321 |
| Création d'emplois 1,010 A-P | | 6,177 | | 420,494 | 426,671 |
| Services d'emploi 4,991 A-P | | 2,821 | 15,416 | 220,102 | 238,339 |
| Services des prestations d'assurance 8,231 A-P | 54,372 | | | 259,918 | 314,290 |
| Gestion du programme 2,991 A-P | | | | 135,993 | 135,993 |
| | 54,372 | 12,118 | 15,416 | 1,838,706 | 1,920,614 |

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

La croissance de l'économie canadienne a été moins marquée au cours du premier semestre 1984 qu'au cours de 1983. La production a augmenté au taux annuel de 2.8 % au cours des premier et deuxième trimestres de 1984. Ce taux de croissance a été enregistré après une forte augmentation, de 4.8 %, au cours du quatrième trimestre de 1983 et une augmentation moyenne, de 7.6 %, au cours des trois premiers trimestres de 1983.

Au cours du deuxième trimestre de 1984, la croissance de l'activité économique s'est fait sentir dans des secteurs très variés, ce qui contrastait beaucoup avec la situation au premier trimestre, où la croissance a surtout marqué l'industrie automobile. Il s'agit là d'un retour à la situation de croissance généralisée observée en 1983, où l'activité économique était très étendue.

On s'attend que l'économie canadienne continuera de croître à un taux modéré en 1985-1986, mais cette croissance connaîtra une baisse graduelle au cours de cette période.

Au cours du troisième trimestre de 1984, le taux d'emploi était d'environ 5 % supérieur au taux enregistré au cours du quatrième trimestre de 1982, soit le dernier trimestre de la récession de 1981-1982. Il était d'environ 0.1 % supérieur au taux d'emploi relevé au plus fort de l'activité économique du deuxième trimestre de 1981. Le fait que le taux d'emploi soit revenu au niveau enregistré avant la récession est attribuable à la forte croissance de l'emploi dans le secteur des services. Le nombre d'emplois dans ce secteur a diminué de 82,000 au cours de la récession, pour augmenter de 381,000 depuis la reprise. Par comparaison, le secteur de la production de biens a enregistré une baisse de 497,000 emplois au cours de la récession, mais n'a pu récupérer que 195,000 de ces emplois depuis. Le taux de chômage désaisonnalisé moyen est tombé, de 12.8 % pendant le quatrième trimestre de 1982, à 11.3 % au cours du troisième trimestre de 1984.

Il est prévu que la croissance de l'emploi sera modérée en 1985-1986. Au cours de cette période, l'emploi dans le secteur des services continuera de croître plus rapidement que dans celui de la production de biens. Le taux de chômage diminuera légèrement à court terme, mais il restera élevé du fait que de nombreuses personnes arriveront ou reviendront sur le marché du travail au fur et à mesure que les possibilités d'emploi augmenteront.

L'incidence des changements technologiques sur la croissance de l'emploi variera selon le secteur. On s'attend que le secteur le plus touché sera celui de la production de biens, qui connaîtra par le fait même, à court terme, un ralentissement sur le plan de la croissance de l'emploi. Les changements technologiques auront une certaine incidence sur le secteur des services, mais tout porte à croire qu'elle sera moins marquée que dans le secteur de la production de biens; l'emploi dans le secteur des services continuera d'augmenter à un rythme sans précédent.

L'objectif du Programme d'emploi et d'assurance est lié de très près à la situation du marché du travail; l'incidence et l'efficacité des opérations sont évalués en fonction de la rapidité d'intervention et la mesure dans laquelle la situation du marché du travail est prise en considération. C'est pour cette raison que les ressources affectées à la mise en oeuvre des politiques, programmes et services d'emploi et d'assurance sont utilisées, et continueront de l'être, pour remédier rapidement aux situations qui pourraient causer des problèmes à court ou à moyen terme. Certaines de ces situations sont exposées ci-dessous.

**Processus d'adaptation**

**Répondre aux besoins de l'économie en compétences:** Il est important d'établir des liens plus étroits entre les divers ordres de gouvernement, les entreprises et l'enseignement pour mettre en valeur la main-d'oeuvre canadienne en tenant compte des besoins changeants de l'économie. Une des responsabilités fondamentales de la Commission et du Ministère est de veiller à ce que la main-d'oeuvre conserve sa capacité d'adaptation et soit préparée à répondre aux besoins changeants du marché du travail, ce qui permet de limiter les goulots d'étranglement qui pourraient nuire à l'adaptation et à la croissance. Qui plus est, les compétences acquises doivent pouvoir être conservées ou adaptées suivant les besoins du moment.

**Changements technologiques:** Les changements technologiques sont à l'origine d'importantes restructurations industrielles ou professionnelles sur le marché du travail, de changements dans les compétences requises pour l'exercice de certaines professions ainsi que de changements professionnels. Par conséquent, la mise en valeur ou le recyclage des ressources humaines du Canada constitueront des éléments essentiels de la croissance économique. Il importe que des mesures efficaces soient définies et mises en application pour déterminer les secteurs de croissance sur le marché du travail et pour amener les travailleurs concernés et les employeurs éventuels à conjuguer leurs efforts.

**Améliorer la planification des ressources humaines:** Pour en arriver à une adaptation fructueuse, on devra procéder à une planification minutieuse et disposer de suffisamment de temps pour apporter les changements voulus. En outre, il faudra agir en étroite collaboration entre les partenaires économiques.

La Commission et le Ministère travaillent en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, les autres ordres de gouvernement et le secteur privé pour promouvoir la planification des ressources humaines à court et à long terme. La Commission et le Ministère élaborent actuellement une formule suivant laquelle les répercussions qu'auront sur les ressources humaines les décisions d'ordre économique prises par le secteur privé seront mieux harmonisées avec les politiques, programmes et services de mise en valeur des ressources humaines du gouvernement fédéral. L'objectif à atteindre consiste à aider les employeurs à mettre en oeuvre les plans qu'ils ont dressés pour leurs entreprises et à maximiser les possibilités de carrière des travailleurs canadiens grâce à un accroissement des compétences de ces derniers ainsi qu'à la mise en place de mécanismes de formation continue qui permettront de répondre aux besoins d'ordre professionnel du marché du travail compte tenu de l'évolution de celui-ci.

**Investir dans les ressources humaines:** Dans un contexte où le taux de chômage reste élevé, l'hypothèse suivant laquelle la majorité des jeunes trouveront eux-mêmes leur place sur le marché du travail pourrait ne plus tenir. C'est pourquoi le gouvernement doit adopter une politique qui mettra davantage l'accent sur une aide aux jeunes qui leur permettra de contribuer à la croissance de l'économie pendant les années à venir, au moment même où ils constitueront le pivot de la population active.

De telles possibilités ne doivent pas être offertes uniquement aux jeunes, mais aussi aux autres Canadiens qui se heurtent à des obstacles particuliers sur le plan de l'emploi. Un des objectifs fondamentaux des politiques sociales doit être d'offrir la possibilité à quiconque d'améliorer ses chances de réussite.

Le changement peut entraîner des problèmes, étant donné que les compétences requises par le passé perdent de leur utilité et que le travailleur doit en acquérir de nouvelles. Toutefois, le changement peut aussi fournir l'occasion de remédier à des situations inéquitables en aidant les personnes qui n'ont pu auparavant réaliser pleinement leur potentiel sur le marché du travail. Il est particulièrement important de faciliter, chez les autochtones, l'acquisition d'une expérience pratique pertinente et de faire en sorte qu'il aient davantage accès à des emplois.

**Favoriser le processus d'adaptation**

**Assurance-chômage:** Pour de nombreuses personnes, l'effet le plus direct des changements structurels de l'économie c'est la perte d'emploi. Pour ces personnes, l'assurance-chômage offre un soutien du revenu temporaire et continuera probablement de jouer le rôle de principal moyen d'adaptation. En raison de la taille et de l'incidence du Régime d'assurance-chômage, il est inévitable qu'un certain nombre de questions de principe continuent d'être soulevées, parmi lesquelles figureront:

- le rôle du programme à l'intérieur du système de sécurité sociale dans son ensemble;
- l'adaptation du programme en fonction des structures changeantes du marché du travail;
- les questions de fonctionnement et de conception liées à l'équité, à la limitation des effets économiques négatifs et à l'administration;
- le coût du programme.

**Aide au déplacement:** Il faudra probablement continuer d'offrir, outre le soutien général accordé dans le cadre du Régime d'assurance-chômage, une aide et des mécanismes plus particuliers, destinés à favoriser la mobilité professionnelle et géographique des travailleurs, laquelle leur permettra de passer des industries en perte de vitesse à celles qui sont en plein essor.

En période d'adaptation, il est inévitable que certaines collectivités bénéficient de la situation et que d'autres soient durement touchées, du moins au moment de la transition. La Commission et le Ministère veulent s'assurer (éventuellement dans le cadre d'une vaste entreprise de coopération) que l'équilibre voulu est maintenu entre les besoins qui découlent de l'adaptation de l'économie et celles que suppose la survie des collectivités.

**Prestation efficace et adaptée des services:** Comme le gouvernement cherche à assurer un maximum d'efficacité dans la prestation des services, la Commission et le Ministère continueront à mettre davantage l'accent sur la productivité, la responsabilité et l'amélioration de la qualité des services. Cela demandera beaucoup de souplesse et de collaboration de la part des employés, et la direction devra s'attacher à entretenir un dialogue ouvert et significatif avec ses employés.

## 2. Initiatives

Compte tenu des tendances économiques prévues, les principales initiatives suivantes ont été prises. D'autres renseignements au sujet de ces initiatives et de leurs répercussions sur les ressources figurent à la Section II.

**Formation professionnelle** (voir pages 3-40 à 3-49): En 1985-1986, le Programme national de formation continuera de s'employer à atteindre son objectif, d'offrir de la formation dans les professions recherchées sur le marché du travail, en mettant l'accent sur les professions d'importance nationale et en tenant compte des pénuries régionales, ce qui permettra de réduire les goulots d'étranglement ainsi que la dépendance à l'égard de la main-d'oeuvre étrangère.

Pour ce qui est de la formation en établissement, l'accent sera mis sur la création de liens entre les cours de rattrapage scolaire et les cours de formation professionnelle conduisant à des professions qui sont ou qui seront recherchées.

L'établissement de liens entre la formation dans l'industrie et la mise en valeur des ressources humaines, qui formeront une partie intégrante des plans et politiques du secteur privé constituera une autre priorité.

**Création directe d'emplois** (voir pages 3-50 à 3-57): En 1985-1986, les programmes de création d'emplois continueront de viser à la réalisation des trois principaux objectifs établis pour les années 80. On poursuivra ainsi la mise en oeuvre des mesures à court terme pour lutter contre le chômage cyclique en période de ralentissement économique, pour favoriser la croissance de l'emploi à long terme dans les collectivités touchées par le chômage chronique et pour mettre en valeur les ressources humaines, afin de favoriser l'entrée sur le marché du travail des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi.

Conformément aux priorités générales de la Commission et du Ministère, l'accent sera encore placé sur les jeunes, les femmes, les autochtones et les personnes handicapées pour les aider à devenir ou à redevenir membres de la population active. Les programmes viseront à promouvoir les activités permettant aux membres de ces groupes cibles d'occuper un emploi productif dans la population active.

Il est prévu que les conditions économiques continueront de restreindre les possibilités d'emploi des étudiants qui poursuivront leurs études. Étant donné que les emplois d'été sont essentiels aux étudiants pour leur permettre d'acquérir les compétences professionnelles nécessaires à leur intégration sur le marché du travail, les initiatives d'emploi d'été dans le cadre des programmes de création d'emplois continueront d'avoir la priorité.

L'Option formation jeunesse est un programme pilote qui, grâce aux efforts concertés des entreprises, des syndicats et du gouvernement, permet aux jeunes Canadiens d'acquérir la formation externe et l'expérience professionnelle qui leur sont nécessaires pour fonctionner en milieu de travail. Le programme vise à aider de 3,000 à 4,000 jeunes de 17 à 21 ans à acquérir la formation de base et l'expérience pratique qui les aideront à faire la transition entre le monde des études et le monde du travail, qui leur permettront de fonctionner plus efficacement à l'intérieur du marché du travail et qui leur offriront l'occasion, pendant leur vie d'adulte, de poursuivre leur formation. Cette formation externe jumelée à une formation en milieu de travail s'échelonne sur une période de 9 à 12 mois.

**Service national de placement**

**Services d'emploi** (voir pages 3-58 à 3-68): L'amélioration de la qualité des Services d'emploi, ou le "Programme de revitalisation des Services d'emploi", a été entreprise en 1982 et cette initiative permettra à la Commission et au Ministère d'accroître sa capacité d'offrir des services de façon opportun et efficace. La revitalisation des Services d'emploi vise à accroître sensiblement la capacité de la Commission et du Ministère de promouvoir l'adaptation positive et rapide du marché du travail.

La revitalisation touche à tous les aspects de la gestion et des opérations des Services d'emploi, mais elle porte surtout sur les grands domaines suivants:

- le rôle, les fonctions et la structure des Services d'emploi, par rapport aux besoins des clients;
- l'à-propos et l'efficacité des politiques et programmes qui constituent la raison d'être des Services d'emploi, par rapport aux besoins actuels et futurs des clients travailleurs et employeurs;
- l'efficacité des processus de gestion et des systèmes de soutien actuels.

La revitalisation se fait par l'entremise de plus de 50 projets. Les études et recommandations sur bon nombre de projets ont été présentées; il reste à les mettre à l'essai. La plupart des projets devraient être terminés en 1985, mais la mise en oeuvre de certaines recommandations à long terme se fera par étape et s'échelonnera sur plusieurs années.

**Visites chez les employeurs:** (Cette rubrique concerne la préparation des visites chez les employeurs pour discuter de la prestation des services d'emploi, ainsi que les visites comme telles.) Dans le cadre de la revitalisation et des efforts déployés pour améliorer l'efficacité des services aux employeurs, des stratégies sont actuellement en cours d'élaboration pour accroître de façon sélective le taux d'intervention de la Commission. L'accent sera mis sur l'amélioration de la qualité des renseignements sur le marché du travail local et sur la formation de base des conseillers en emploi. Il est prévu que ces initiatives auront une incidence sur les résultats des visites chez les employeurs, sur le nombre de vacances signalées et sur les placements (voir tableau 18, page 3-64).

**Jeunes:** Dans des conditions économiques normales, la transition du monde des études au monde du travail se fait relativement bien pour la plupart des jeunes; une minorité non négligeable éprouve cependant de graves difficultés. Le ralentissement cyclique a fait en sorte qu'il est difficile, même pour des jeunes qualifiés et motivés, de

trouver un emploi convenable, ce qui aggrave les problèmes de ceux qui manquent de compétences et d'expérience pratique. La plupart des jeunes qui entrent sur le marché du travail (65 %) ont tout au plus terminé leurs études secondaires.

En 1985-1986, il faudra accroître l'aide actuelle pour atteindre les objectifs d'emploi et d'"employabilité" à l'égard des jeunes. À la création directe d'emplois pour les jeunes et à la formation, s'ajoutera l'initiative suivante:

- un programme d'enseignement coopératif, mis en oeuvre de concert avec les commissions scolaires, les collèges et les universités, pour assurer une formation pratique chez un employeur participant pendant une bonne partie de l'année scolaire et ainsi permettre à l'étudiant d'acquérir une expérience pratique liée à ses études.

Les Nations Unies ont désigné l'année 1985 Année internationale de la jeunesse. Pour attirer l'attention sur les principales préoccupations, réalisations et aspirations des 4.5 millions de jeunes Canadiens de 15 à 24 ans, chacune des dix régions de la Commission et du Ministère a établi un plan d'action qui lui permettra de mettre en oeuvre des initiatives spéciales à l'intention des jeunes, tout en respectant son budget pour 1985-1986.

**Matériel autodidactique:** La conversion du système informatisé heuristique d'information professionnelle et d'exploration des carrières (CHOIX) se poursuivra en 1985-1986, des micro-ordinateurs devant être livrés à quelque 85 CEC en avril ou en mai 1986. Les coûts d'exploitation et d'entretien du système CHOIX devraient atteindre $1,021,000 en 1984-1985 et $1,034,000 en 1985-1986.

L'achat de 11 micro-ordinateurs pour le système COMPAS (système informatisé destiné à appuyer les clients dans leur démarche personnelle de recherche d'emploi) a été approuvé par la Commission et le Ministère. Le nouveau matériel devrait être mis à l'essai dans 10 CEC des années 80 d'ici avril 1985. Les coûts d'exploitation et d'entretien du système COMPAS devraient atteindre $153,110 en 1984-1985 et $628,010 en 1985-1986, si la mise à l'essai révèle que le système est efficace.

**Systèmes nationaux d'analyse et de classification des professions (SNACP):** Les SNACP ont pour objet d'élaborer, de fournir, à l'échelle nationale, des bases de données sur les professions, des classifications, des normes et des systèmes qui serviront aux Services d'emploi et aux autres services de la Commission et du Ministère, de même qu'aux secteurs privé et public du marché du travail.

**Classification canadienne descriptive des professions (CCDP):** La CCDP est un répertoire complet et systématique des définitions

relatives aux professions qui définit les tâches propres à chaque profession qui existe au Canada.

Tout système d'appariement de l'offre et de la demande d'emploi devrait présenter de façon précise la multitude de variations et de nuances qui existent entre les emplois et chez les travailleurs. Quels que soient ses points forts en tant que dictionnaire des professions, la CCDP n'est pas encore assez complète pour répondre à cet objectif.

Les problèmes liés à la CCDP, dont notamment sa structure limitée, ses applications multiples et la nécessité de mises à jour, ont entraîné la création d'un nouveau concept en matière de classification des professions par les SNACP. La nouvelle Classification nationale des professions (CNP) proposée et JOBSCAN sont deux systèmes différents, mais reliés entre eux et compatibles, mis au point en vue d'améliorer les points faibles de la CCDP et de venir en aide à la Commission et au Ministère dans l'exécution de leur mandat dans de nombreux domaines clés. Contrairement à la CCDP, qui tente de répondre aux besoins de tous, la CNP et JOBSCAN seront élaborés de façon à satisfaire aux besoins particuliers des usagers.

**La Classification nationale des professions (CNP):** La CNP constituera un nouveau système de classification devant répondre aux besoins de l'analyse du marché du travail, notamment du Système de projections des professions au Canada (voir page 2-11) et du recensement. Pour évaluer et analyser de façon exacte le marché du travail, et pour faire des projections, le Système de classification des professions doit regrouper les professions de façon à en tirer le plus de renseignements pertinents. La CNP donnera une image fidèle de la nature du travail et des structures industrielles au Canada.

Pour mettre au point la nouvelle CNP, il sera nécessaire de conclure des marchés pour d'importants projets d'analyse des emplois, qui commenceront pendant l'année financière 1985-1986 pour se terminer trente mois plus tard. Les SNACP procéderont ensuite à la dernière étape de mise au point du système de classification, qui devrait être terminée en septembre 1988.

**JOBSCAN:** Il s'agit d'une base de données regroupant les compétences des travailleurs et les besoins des employeurs, et ayant pour but d'améliorer le processus d'échange de renseignements sur l'emploi. Il représente l'élément de base d'un système automatisé d'appariement de l'offre et de la demande d'emploi. JOBSCAN pourra également être utilisé dans les domaines de la formation, de l'assurance et de l'immigration.

Contrairement à la méthode actuelle d'appariement de l'offre et de la demande d'emploi, qui n'est pas systématique et qui a recours à des codes de la CCDP et à des titres ambigus ou restrictifs de

postes, JOBSCAN effectue cet appariement en tenant compte des critères d'emploi importants. Des recherches sont faites sur des emplois ou sur des groupes d'emplois, afin de déterminer les critères de placement pertinents pour chaque groupe. Ces critères sont alors consignés sur des listes de contrôle, moyen par lequel sont recueillis les offres d'emploi des employeurs ainsi que les renseignements concernant les capacités et les aspirations des travailleurs. Ces listes de contrôle servent ainsi de base à la collecte de renseignements sur un emploi et un travailleur en particulier pour constituer la base de données JOBSCAN. Les étapes suivantes de l'élaboration de JOBSCAN consisteront à effectuer un essai automatisé des listes de contrôle et à mener une étude pilote, laquelle sera suivie de la mise en oeuvre complète du programme.

Les besoins en ressources liés à la CNP et à JOBSCAN sont évalués à 32 années-personnes et à $1,684,135 pour l'exploitation et l'entretien au cours de l'année financière 1985-1986.

**Services des prestations d'assurance**

**Amélioration de l'application de la Loi sur l'assurance-chômage** (voir pages 3-69 à 3-77): En 1985-1986, les améliorations entreprises au cours des trois dernières années seront groupées.

En 1985-1986, le système en direct sera en place à l'échelle nationale et devrait rendre moins fréquents les retards quant au service au public. De plus, ce système automatisé permettra à la direction de mieux contrôler le cheminement du travail.

Le Plan global à long terme de la Commission et du Ministère, qui s'appelle Plan général de l'Assurance, est actuellement mis en oeuvre pour améliorer la gestion du Régime d'assurance-chômage ainsi que son infrastructure. Afin de poursuivre les travaux relatifs à ce plan, la Commission et le Ministère envisagent de mettre en oeuvre les éléments suivants en 1985-1986: un mécanisme ou une formule de remboursement, l'amélioration des instruments de travail et des cours de formation, une politique globale et normalisée de traitement des demandes à l'échelle nationale, ainsi qu'une formule visant à analyser les besoins nationaux en matière de formation liée aux opérations.

Le Plan général de l'Assurance a été dressé en 1984-1985 par la Commission et le Ministère en vue d'englober non seulement les initiatives du Plan global à long terme, mais aussi celles qui se rapportent au versement des prestations d'assurance-chômage de façon exacte, opportune, pertinente et à la prise en considération des besoins des prestataires.

En 1984-1985, les opérations d'assurance comprenaient la prise d'initiatives qui visaient à améliorer la précision avec laquelle sont versées les perstations ainsi que l'efficacité du Régime d'assurance-chômage. En 1985-1986, des efforts seront déployés pour rehausser le



2599

caractère opportun des versements des prestations mesures seront prises pour que les prestations soient davantage versées à temps et pour que les besoins des prestataires sont pris en considération.

### 3. Mise à jour des initiatives déjà annoncées

**Formation professionnelle:** En 1984-1985, un certain nombre de mesures ont été prises en vue de faciliter l'accès des femmes à la formation, notamment l'élargissement de la définition des professions traditionnellement réservées aux hommes afin d'accorder aux employeurs une subvention plus élevée pour former les femmes dans un plus grand nombre de professions, et l'augmentation de 50 % des achats de places de cours à temps partiel.

L'une des initiatives retenues en 1983-1984 avait pour but d'inciter le secteur industriel à former, d'ici à 1986-1987, 10,000 ouvriers hautement qualifiés par année. En 1983-1984, 12,500 stagiaires ont commencé à suivre un cours de formation dans le cadre de la Formation dans les métiers en pénurie de main-d'oeuvre spécialisée (FMPMS), ce qui a permis d'atteindre l'objectif fixé pour ce Programme. En 1984-1985, le nombre prévu de stagiaires avait été établi à 15,000 et, en 1985-1986, ce nombre est fixé à 13,500. La diminution du nombre de stagiaires résulte de l'augmentation des frais de formation pour chaque stagiaire en raison de l'inflation et de l'orientation progressive vers des cours de formation plus coûteux dans les professions de la technique de pointe. Le Programme national de formation aide à dégager les cours où il y a une trop forte participation en orientant les intéressés vers des professions recherchées et en accordant la priorité aux professions d'importance nationale.

En 1984-1985, l'amélioration du processus de désignation des professions d'importance nationale en vue d'accorder plus d'importance aux éventuelles pénuries de main-d'oeuvre spécialisée sur le marché du travail a été entreprise afin de mieux orienter les initiatives de formation vers les professions recherchées.

**Création directe d'emplois:** À la suite du fusionnement des anciens programmes en septembre 1983, le gouvernement a alloué d'importants crédits aux nouveaux programmes. À la fin de l'année financière, le budget de tous les programmes était passé à 1.24 milliard de dollars.

Le fusionnement et la rationalisation des programmes de création d'emplois ont alourdi de façon considérable la charge administrative de la Commission et du Ministère, qui devaient mettre en oeuvre de nouveaux programmes à la fin de l'année financière. C'est pourquoi il a fallu déployer plus d'efforts dans les domaines suivants:

- restructuration;
- embauchage et formation du personnel;
- élaboration d'instruments de travail et de systèmes d'information;

- mise au point de campagnes publicitaires;
- établissement des indicateurs de fonctionnement.

L'efficacité des programmes de création d'emplois s'est grandement améliorée pendant la période visée, mais en raison de l'allocation de crédits considérables à la fin de l'année, les projets de création d'emplois n'ont pu démarrer que très tard et le montant des crédits perdus a été plus élevé que d'habitude.

Dans l'ensemble, toutefois, les programmes de création d'emplois ont eu un effet énorme sur le marché du travail et ont permis de créer plus de quatre millions de semaines de travail pour les Canadiens en chômage.

**Action positive:** En 1983-1984, 29 entreprises ont signé des lettres d'entente en matière d'action positive avec la Commission et le Ministère, de sorte que le nombre d'entreprises ayant signé de telles lettres s'établit maintenant à 66. Vingt-deux des 66 accords ont été conclus en vertu du Programme des marchés fédéraux. Par ailleurs, six accords ont été signés avec des entreprises ayant des succursales dans plus qu'une province.

**Service national de placement**

**Services de placement:** Des plans ont été dressés en vue de relier les villes clés des Prairies, qui se servent actuellement du Système de traitement des offres d'emploi (STOE), à la Banque nationale d'emploi (BNE). Ainsi, il suffira aux conseillers en emploi d'interroger le STOE à partir d'un terminal sur leur bureau pour obtenir des données sur les postes au Canada qui sont difficiles à combler. En 1983-1984, des plans ont été proposés pour l'établissement du Système national des services d'emploi (SNSE) qui permettra un jour de relier la plupart des CEC, la BNE et d'autres systèmes informatiques à l'intérieur d'un système national global.

La capacité des CEC de fournir des services utiles a été examinée dans le cadre du Programme de revitalisation de Services d'emploi (voir page 3-30).

Il s'agissait en premier lieu d'établir un plan approprié. À cette fin, les Services d'emploi ont été repensés, à partir d'une étude poussée de leurs attributions, puis un plan pour la description des opérations des CEC a été dressé. Les opérations en cours ont ensuite été examinées de manière à déterminer lesquelles pourraient être modifiées. Ces études englobent 50 projets visant tous les aspects de la gestion et des opérations des Services d'emploi.

De nombreuses recommandations ont ainsi été formulées et approuvées en principe, et certaines seront mises en oeuvre sans tarder tandis que d'autres feront d'abord l'objet d'essais par les utilisateurs.

Les mesures suivantes ont été adoptées en 1983-1984 pour donner aux CEC les moyens de mieux répondre aux besoins des clients qui ont de la difficulté à obtenir et à conserver un emploi productif:

- la mise en oeuvre d'un programme exhaustif de formation à l'intention des conseillers. Le premier et le septième module du Programme de formation axé sur les compétences ont été offerts dans les deux langues et un cours pilote du premier module a été donné en 1983-1984;

- des unités spécialisées de services ont été créées dans certains bureaux; un Centre de réception urbaine pour autochtones a été ouvert au Saskatchewan Native Friendship Centre, à Regina, pour faire en sorte que les autochtones nouvellement arrivés à Regina puissent y obtenir tous les services d'emploi dans un milieu où ils se sentent à l'aise, en outre, à la fin de l'année, il y avait 11 Unités spécialisées de services aux jeunes et 9 Centres de counselling d'emploi pour les femmes dans les bureaux importants au Canada;

- la mise au point d'instruments pour mesurer l'efficacité de cette initiative; des progrès importants ont été accomplis pour ce qui est de l'établissement d'indicateurs de rendement du service fourni aux groupes cibles, soit les femmes, les jeunes, les autochtones et les handicapés, ainsi qu'aux personnes gravement défavorisés sur le plan de l'emploi; la première série d'indicateurs a été mise en 1984-1985, le travail se poursuit en vue de l'établissement et de l'amélioration de systèmes généraux d'évaluation ainsi qu'en ce qui a trait aux projets de suivi pour évaluer les avantages des accords concernant les opérations et les innovations à cet égard.

**Jeunes:** En 1983-1984, l'aide consentie par la Commission et le Ministère aux chômeurs ou aux jeunes sous-employés a augmenté considérablement. Les sommes totales consacrées aux jeunes sont passées, de 853 millions de dollars en 1982-1983, à 1.113 milliards de dollars en 1983-1984. Le nombre de jeunes bénéficiant de cette aide a aussi augmenté, passant, d'environ 2,072,000 en 1982-1983 à 2,146,600 en 1983-1984.

Deux autres Unités spécialisées de services aux jeunes ont ouvert leurs portes en 1983-1984, ce qui porte leur nombre à 11. Ces bureaux offrent des services aux jeunes de 15 à 19 ans qui ont besoin d'aide spéciale du fait qu'ils sont défavorisés sur le plan socio-économique pour se trouver un emploi productif.

Quelque 450 CEC pour étudiants étaient en exploitation entre avril et septembre 1983. Leur personnel se composait d'environ 1,500 finissants ou récents diplômés d'établissements postsecondaires. Au total 556,000 étudiants à la recherche d'un emploi d'été se sont

inscrits et plus de 333,000 placements temporaires et occasionnels ont été faits, surtout dans le secteur privé, ce qui représente une augmentation de 23 % par rapport à l'année précédente.

**Services des prestations d'assurance**

**Amélioration de l'application de la Loi sur l'assurance-chômage** (voir pages 3-69 à 3-77): Une initiative nationale a été prise en vue d'aider les employeurs à remplir les relevés d'emploi. La réaction a été positive.

La politique, les procédures et les documents de travail relatifs au contrôle de la qualité ont été modifiés, ce qui a permis de mieux déceler les erreurs dans le traitement des demandes de prestations et de les corriger.

Le Système global de dépistage est maintenant en place et se révèle très utile pour déceler les erreurs dans le traitement des demandes, ce qui a permis d'instaurer des mesures de redressement.

## 4. Efficacité du Programme

Pour mesurer les répercussions et l'efficacité de l'ensemble du Programme d'emploi et d'assurance, il convient d'examiner les incidences sociales et économiques de chacun de ses éléments, lesquels sont difficiles à dissocier. L'entrée et l'intégration des personnes sur le marché du travail favorisent à la fois la stabilité sociale et la croissance économique, tandis que l'aide financière temporaire qui leur est versée conformément aux dispositions relatives à la sécurité sociale atténue les problèmes économiques et sociaux en attendant que se produise une telle intégration.

L'efficacité des CEC en ce qui concerne la prestation des services d'emploi est évaluée surtout au moyen des indicateurs suivants: le taux d'annulation, le nombre de présentations nécessaires pour effectuer un placement et le rapport entre le nombre de postes vacants annoncés par les employeurs et le nombre de postes comblés (taux de vacances comblées). Ce dernier indicateur permet de déterminer dans quelle mesure la Commission et le Ministère harmonisent efficacement l'offre et la demande. Par ailleurs, on poursuit actuellement les travaux en vue d'élaborer des indicateurs qui permettront d'analyser deux autres éléments importants, soit de savoir si, d'une part, l'on réussit à amener les employeurs à se prévaloir des services des CEC et si, d'autre part, les services de counselling peuvent accroître l'employabilité d'un client. L'expérience démontre que, grâce à certains programmes, notamment la Méthode dynamique de recherche d'emploi et le Club de placement, un grand nombre de clients réussissent à obtenir des emplois non inscrits dans les CEC. Par conséquent, les indicateurs de rendement actuels ont tendance à sous-estimer le taux réel de placements effectués au moyen des programmes des CEC. Des renseignements supplémentaires à ce sujet sont présentés à la page 3-63.



03

Les Centres d'emploi du Canada pour étudiants (CEC-E) offrent des services de placement pendant l'été aux étudiants en quête d'un emploi de courte durée et aux employeurs ayant besoin de travailleurs temporaires. Pour mesurer l'efficacité du programme, on compare, d'une année à l'autre, le nombre des placements qui ont été enregistrés. Des renseignements supplémentaires à ce sujet sont présentés à la page 3-57.

Le Programme d'aide à la mobilité de la main-d'oeuvre du Canada est exécuté par l'entremise des CEC. Le nombre de chômeurs qui obtiennent un emploi dans une autre région grâce à une aide financière de la Commission au titre de la mobilité sert à évaluer l'efficacité de l'ensemble du Programme. Des renseignements supplémentaires à ce sujet sont présentés aux pages 3-67 et 3-68.

Lorsqu'une collectivité ne peut bénéficier adéquatement des services des CEC, la Commission verse des fonds à des organismes locaux. Parmi les services financés de cette façon, il convient de citer le programme Extension. Le nombre de placements effectués constitue le premier indice de rendement du programme Extension. Des renseignements supplémentaires à ce sujet sont présentés à la page 3-67.

Grâce aux programmes de création d'emplois, la Commission et le Ministère favorisent la stabilité économique et la mise en valeur des ressources humaines en aidant la création de divers projets dans les collectivités et le secteur privé. Qu'ils soient à court ou à long terme, ces projets visent à atténuer les effets du chômage et à améliorer l'employabilité des participants. Le nombre de semaines de travail créées aux termes de contrats et le nombre de semaines de formation (Option formation jeunesse) permettent, entre autres indicateurs, de mesurer l'efficacité de tels programmes. Des renseignements supplémentaires à ce sujet sont présentés à la page 3-57.

Par l'intermédiaire du Programme national de formation, la Commission et le Ministère aident les membres de la population active en leur offrant des cours de formation professionnelle, afin de mieux combler les besoins en main-d'oeuvre qualifiée créés par l'évolution de l'économie et de permettre à chaque travailleur d'augmenter ses possibilités de gain et son employabilité. Les indicateurs de rendement comprennent le nombre de travailleurs qui ont réussi un cours de formation, les statistiques sur les travailleurs qui ont obtenu un emploi après avoir suivi un cours de formation, le taux d'utilisation des cours, la proportion des cours de formation dans les professions d'importance nationale, le nombre de stagiaires inscrits à un programme de formation dans des domaines d'activité plus spécialisés et le nombre de stagiaires parmi les groupes cibles. Des renseignements supplémentaires à ce sujet sont présentés aux pages 3-46 à 3-48.

Les services des prestations d'assurance sont offerts par le réseau des CEC, appuyés par cinq Centres régionaux d'informatique. Les demandes de renseignements sur les dossiers de demande, la distribution des relevés d'emploi et le contrôle relèvent des CEC, mais ce sont les centres régionaux d'informatique qui délivrent la majorité des mandats de prestations. Les appels sont entendus par les conseils arbitraux dans certains CEC. L'efficacité du programme est mesurée suivant la rapidité et l'exactitude du traitement des demandes et du versement des prestations ainsi que selon l'efficacité du contrôle. Des renseignements supplémentaires à ce sujet sont présentés aux pages 3-73 à 3-77.

L'amélioration des procédures et l'adoption de meilleures politiques relatives à la détermination de l'admissibilité aux prestations se poursuivent. Les nombreux programmes de contrôle permettent de veiller à ce que seuls les travailleurs admissibles en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage touchent des prestations. Les agents de l'Assurance rejettent régulièrement les demandes de ceux qui ne satisfont pas aux critères d'admissibilité. La comparaison entre le nombre de demandeurs dont la demande a été rejetée et le nombre d'exclusions levées subséquemment par le processus d'appel constitue un indicateur de l'efficacité du contrôle des versements injustifiés.

En outre, la Commission et le Ministère ont entrepris un certain nombre d'évaluations de programmes pour cerner les points forts et les faiblesses des programmes en question. Certaines de ces évaluations portaient sur des aspects particuliers des services de placement de la Commission et du Ministère. Ces évaluations ont permis de déterminer de quels services les clients étaient satisfaits et quels étaient ceux où il y avait place à l'amélioration. Ces rapports ont montré que le service de placement dans les CEC était en mesure de présenter rapidement les travailleurs aux employeurs clients. Toutefois, il n'a pas réussi à suivre l'évolution du marché du travail, même s'il demeure un important réservoir de main-d'oeuvre. Le service demeure quand même rentable. Ces constations viennent étayer les initiatives que prennent la Commission et le Ministère en vue de la revitalisation des Services d'emploi.

De même, le Programme de travail partagé, qui est financé par l'Assurance-chômage, a fait l'objet d'une évaluation en profondeur. Le rapport indiquait que les participants étaient très en faveur du Programme, que certains travailleurs étaient en mesure d'éviter un licenciement et que le Programme coûtait plus cher au Compte d'assurance-chômage que le Régime d'assurance-chômage.

Des rapports ont également été rédigés sur un certain nombre d'activités antérieures en matière de création d'emplois. Ces rapports portaient sur les répercussions d'un éventail de programmes sur différents groupes cibles. De façon générale, les programmes permettaient aux travailleurs de gagner davantage et d'améliorer leur employabilité. Toutefois, certains programmes étaient plus efficaces que d'autres selon les circonstances et les problèmes d'emploi des travailleurs.

## Section II
## Analyse par activité

### A. Formation professionnelle

**Objectif**

Doter la population active des compétences nécessaires pour s'adapter à l'évolution de l'économie et augmenter la capacité de gain et l'employabilité des travailleurs:

Pour 1985-1986, les objectifs suivants ont été fixés:

- offrir des cours de formation en établissement, surtout dans les métiers hautement spécialisés, par l'achat de 13.5 millions de jours de formation à plein temps et l'inscription de 147,000 nouveaux stagiaires à plein temps;
- offrir des cours de formation dans l'industrie, surtout dans les métiers où il y a pénurie de main-d'oeuvre spécialisée, par la signature de 12 000 contrats de Formation générale dans l'industrie et l'inscription de 16,900 stagiaires, ainsi que par la signature de 3,800 contrats de Formation dans les métiers en pénurie de main-d'oeuvre spécialisée et l'inscription de 7,600 nouveaux stagiaires.

## État récapitulatif des ressources

**Tableau 5: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Formation en établissement | 898,206 | 446 | 919,171 | 446 | 877,419 | 491 |
| Formation générale dans l'industrie | 67,169 | 325 | 106,569 | 326 | 91,961 | 329 |
| Formation dans les métiers en pénurie de main-d'oeuvre spécialisée | 103,008 | 95 | 84,212 | 95 | 51,816 | 45 |
| Caisse d'accroissement des compétences professionnelles | 8,145 | 10 | 95,378 | 10 | 37,202 | 10 |
| Gestion | 3,793 | 80 | 3,740 | 80 | 2,748 | 70 |
| Total partiel | 1,080,321 | 956 | 1,209,070 | 957 | 1,061,146 | 945 |
| Moins: Dépenses en vertu de l'article 39 * | 275,000 | - | 259,000 | - | 230,616 | - |
| Total | 805,321 | 956 | 950,070 | 957 | 830,530 | 945 |
| Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage | 14,210 | - | 14,808 | | 10,648 | |
| | 791,111 | 956 | 935,262 | 957 | 819,882 | 945 |

* Prestations de soutien du revenu versées aux stagiaires recevant une formation en établissement, en vertu de l'article 39 de la Loi sur l'assurance-chômage.



07

**Tableau 6: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | % | $ | % | $ | % |
| Fonctionnement et capital | | | | | | |
| Personnel | 34,189 | 4 | 32,607 | 3 | 29,664 | 4 |
| Autres | 1,428 | - | 1,581 | - | 978 | - |
| Fonds destinés à l'achat de places de cours de formation des provinces | 511,080 | 64 | 525,266 | 56 | 516,016 | 62 |
| Services administratifs provinciaux au titre de la formation dans l'industrie | 5,931 | 1 | 6,735 | 1 | 5,748 | 1 |
| Total - Fonctionnement et capital | 552,628 | 69 | 566,189 | 60 | 552,406 | 67 |
| Contributions | 252,693* | 31 | 383,881 | 40 | 278,124 | 33 |
| Total | 805,321 | 100 | 950,070 | 100 | 830,530 | 100 |
| Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage | 14,210 | | 14,808 | | 10,648 | |
| | 791,111 | | 935,262 | | 819,882 | |

* À l'exclusion de 275 millions de dollars de prestations versées en vertu de l'article 39 de la Loi sur l'assurance-chômage.

## Rendement financier antérieur

Tableau 7: Rendement financier de 1983-1984
(en milliers de dollars)

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Formation en établissement | 877,419 | 491 | 888,338 | 452 | (10,919) | 39 |
| Formation générale dans l'industrie | 91,961 | 329 | 101,426 | 329 | (9,465) | - |
| Formation dans les métiers en pénurie de main-d'oeuvre spécialisée | 51,816 | 45 | 127,608 | 100 | (75,792) | (55) |
| Caisse d'accroissement des compétences professionnelles | 37,202 | 10 | 75,187 | 4 | (37,985) * | 6 |
| Gestion | 2,748 | 70 | 3,648 | 80 | (900) | (10) |
| Total partiel | 1,061,146 | 945 | 1,196,207 | 965 | (135,061) | (20) |
| Moins: Dépenses en vertu de l'article 39 | 230,616 | | 253,000 | | (22,384) | |
| Total | 830,530 | 945 | 943,207 | 965 | (112,677) | (20) |
| Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage | 10,648 | | 11,646 | | (998) | |
| | 819,882 | 945 | 931,561 | 965 | (111,679) | (20) |

* La plupart des initiatives financées à l'aide de la Caisse d'accroissement des compétences professionnelles s'étendent sur plusieurs années et les crédits nécessaires ne sont déterminés qu'au fur et à mesure que les accords sont conclus et les initiatives mises en oeuvre. Les mises en chantier et la livraison de matériel ont été considérablement retardées en 1983-1984. Les prévisions quant aux crédits ont été révisées en conséquence en 1984-1985.



09

**Description**

L'activité Formation professionnelle est offerte en collaboration avec les provinces et territoires ainsi qu'avec l'industrie. Elle vise à assurer la formation de la population active, afin de mieux combler les besoins en main-d'oeuvre qualifiée créés par l'évolution de l'économie et de permettre à chaque travailleur d'augmenter sa capacité de gain et son employabilité. Ce sont les accords fédéraux-provinciaux, dans lesquels sont exposées les responsabilités de deux ordres de gouvernement, qui régissent les services de formation offerts. Le programme bénéficie également des apports des comités fédéraux-provinciaux chargés d'évaluer les besoins en formation dans chaque province et territoire et de dresser des plans pour y répondre.

L'activité Formation professionnelle est formée des cinq sous-activités suivantes:

**Formation en établissement:** Dans le cadre de cette sous-activité, la Commission et le Ministère achètent des places de cours de formation pour adultes des écoles, collèges et établissements privés approuvés. Les places sont surtout achetées pour des cours de formation professionnelle, des cours de formation théorique pour apprentis, des cours de formation de base, qui servent essentiellement à préparer les stagiaires à recevoir une formation professionnelle spécialisée, et des cours de langue. La plupart des stagiaires ont droit à des prestations de soutien du revenu, notamment à des prestations d'assurance-chômage ou à des allocations de formation, ainsi qu'à des allocations supplémentaires pour les personnes à charge et une aide pour les déplacements et les voyages.

**Formation générale dans l'industrie:** Dans le cadre de cette sous-activité, la Commission et le Ministère offrent une aide financière et des conseils aux employeurs, aux groupes ou aux associations d'employeurs qui mettent sur pied des programmes de formation ou améliorent les programmes déjà en place en vue de fournir aux travailleurs les compétences qui non seulement leur profiteront à eux-mêmes mais aussi aux employeurs. Cette aide ne doit servir qu'à subventionner la formation de clients spéciaux. Lorsqu'un employeur ou un groupe d'employeurs n'est pas en mesure d'offrir la formation nécessaire, la Commission et le Ministère peuvent conclure un accord avec tout organisme ou toute personne qu'ils estiment être en mesure de le faire. Les employeurs peuvent bénéficier d'une contribution financière au titre d'une partie des frais de la formation approuvée, notamment des salaires des stagiaires et d'autres frais directs, conformément aux lignes directrices des programme. La formation peut durer jusqu'à 52 semaines.

**Formation dans les métiers en pénurie de main-d'oeuvre spécialisée (FMPMS):** Cette sous-activité vise les métiers et professions hautement spécialisés, tels ceux d'ajusteur-outilleur et de régleur-conducteur de machines-outils, où il y a une pénurie constante de main-d'oeuvre sur le marché du travail et pour lesquels les

programmes de formation canadiens sont rares et la plus grande partie de la main-d'oeuvre, recrutée à l'extérieur du pays. Une telle formation peut durer jusqu'à quatre ans ou plus, et la Commission et le Ministère en financeront jusqu'à 104 semaines.

**Caisse d'accroissement des compétences professionnelles:** Dans le cadre de cette sous-activité, des stimulants sont offerts pour l'agrandissement et la modernisation des établissements de formation qui permettront de contrebalancer la pénurie actuelle et prévue de main-d'oeuvre dans les professions d'importance nationale et d'offrir les programmes de formation nécessaires aux membres des groupes cibles afin d'améliorer leurs possibilités d'emploi. Au moyen de cette Caisse, la Commission et le Ministère versent aux provinces, ou aux organisations sans but lucratif créées pour offrir des cours de formation, une aide financière au titre d'une partie ou de la totalité des frais de construction, d'agrandissement, d'adaptation ou de modernisation et, le cas échéant, au titre de l'exploitation initiale des établissements d'enseignement technique et professionnel et de leur équipement.

**Gestion:** Cette sous-activité englobe le personnel de l'administration centrale et des bureaux régionaux chargé de l'analyse des données relatives aux programmes, de l'étude et de l'évaluation des programmes ainsi que de l'élaboration de politiques en vue appliquer efficacement le Programme national de formation.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

La Loi nationale sur la formation régit les principaux éléments du Programme: Formation en établissement, Formation dans l'industrie et Caisse d'accroissement des compétences professionnelles. Les achats de places de cours de formation en établissement visent surtout la formation professionnelle spécialisée, et plus particulièrement spécialisée dans les métiers d'importance nationale, la formation théorique des apprentis et la formation de base qui sert essentiellement à préparer les stagiaires à recevoir une formation professionnelle spécialisée. La Formation dans l'industrie doit permettre à cette dernière de produire davantage de travailleurs hautement spécialisés, grâce surtout à la Formation dans les métiers en pénurie de main-d'oeuvre spécialisée, laquelle est réservée aux professions d'importance nationale. La Caisse d'accroissement des compétences professionnelles permet d'assumer en partie ou en totalité les frais de la construction, de l'agrandissement, de l'adaptation, de la modernisation et, lorsqu'il y a lieu, de l'exploitation initiale des installations et de l'équipement servant à la formation professionnelle et technique. La Caisse peut également servir à financer la mise en place ou l'adaptation d'installations destinées à des personnes qui éprouvent des besoins particuliers en matière de formation.

**Formation en établissement:** Les besoins en ressources pour 1985-1986 montrent une diminution au titre de cette sous-activité car il est prévu que les cours de formation dans les métiers moins spécialisés en surabondance seront considérablement réduits. Le tableau 8 offre le détail des besoins en ressources et des facteurs de rendement connexes.

Tableau 8: Données sur la Formation en établissement

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Fonds destinés au Programme (en milliers de dollars):** | | | |
| Achat de places de cours de formation des provinces | 511,080 | 525,266 | 516,016 |
| Allocations de formation | 86,000 | 107,820 | 103,750 |
| Prestations d'assurance-chômage | 275,000 | 259,000 | 230,616 |
| Frais de voyage des stagiaires | 10,815 | 11,817 | 12,065 |
| Total | 882,895 | 903,903 | 862,447 |
| **Jours de formation, utilisation, nouveaux stagiaires** | | | |
| Jours de formation à temps plein achetés (en millions) | 13.5 | 14.4 | 14.6 |
| Taux d'utilisation (en %) | 90.0 | 90.0 | 88.6 |
| Nouveaux stagiaires à temps plein (en milliers) | 147.0 | 158.6 | 163.0 |
| Nouveaux stagiaires à temps partiel (en milliers) | 80.0 | 70.0 | 68.0 |
| Coût unitaire: coût pour le Programme par nouveau stagiaire (en milliers de dollars), à temps plein seulement | 6.0 | 5.7 | 5.3 |
| **Stagiaires ayant terminé le cours de formation et employabilité** | | | |
| Proportion des stagiaires ayant terminé le cours (en %) | 86.0 | 85.5 | 82.8 |
| Proportion des stagiaires dans les métiers d'importance nationale (en %) | 27.0 | 30.0 | 33.6 |
| Taux d'emploi des stagiaires ayant terminé le cours de formation (en %) * | 62.0 | 60.0 | 53.1 |
| Proportion de femmes suivant un cours de formation dans les professions non traditionnelles (en %) | 13.0 | 10.0 | 8.4 |
| Proportion du nombre total des stagiaires qui rentrent dans l'une des catégories suivantes (en %): | | | |
| Femmes autres que les apprenties | 42.0 | 38.8 | 38.8 |
| Jeunes | 50.0 | 44.6 | 44.6 |
| Autochtones | 6.2 | 6.2 | 6.2 |
| Handicapés | 0.4 | 0.3 | 0.3 |

* Données provenant de l'enquête de suivi sur les stagiaires et portant sur leur situation professionnelle trois mois après la fin de leur cours.

**Formation dans l'industrie (comprenant la Formation générale dans l'industrie et la Formation dans les métiers en pénurie de main-d'oeuvre spécialisée):** Le tableau 9 donne les principaux facteurs sur lesquels se fondent les besoins en ressources.

Pour ce qui est de la Formation générale dans l'industrie, le coût par stagiaire a augmenté en 1983-1984 et 1984-1985, par rapport à 1982-1983, étant donné qu'on a mis l'accent sur la formation professionnelle plus spécialisée, laquelle est plus coûteuse, et que la formation destinée aux clients spéciaux connaîtra des restrictions en 1985-1986.

Les données relatives à la Formation dans les métiers en pénurie de main-d'oeuvre spécialisée font ressortir des écarts d'une année à l'autre, lesquels sont en partie attribuables à une modification de la politique sur les taux de remboursement aux employeurs. Il faut aussi tenir compte du report des frais pour les stagiaires de deuxième année. L'aide financière offerte aux stagiaires peut s'échelonner sur deux ans.

## Tableau 9: Données sur la Formation dans l'industrie

| | Formation générale dans l'industrie | | | Formation dans les métiers en pénurie de main-d'oeuvre spécialisée | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
| Contributions (en milliers de dollars) | 52,806 | 91,676 | 77,534 | 95,499 | 77,396 | 47,927 |
| Services administratifs provinciaux (en milliers de dollars) | 2,111 | 3,651 | 3,169 | 3,820 | 3,084 | 2,579 |
| Fonds du Programme | 54,917 | 95,327 | 80,703 | 99,319 | 80,480 | 50,506 |
| Nouveaux stagiaires (en milliers) | 16.9 | 33.8 | 33.6 | 7.6 | 10.2 | 12.5 |
| Contrats signés (en milliers) | 12.0 | 18.7 | 18.6 | 3.8 | 5.0 | 6.0 |
| Coût unitaire: coût pour le programme par nouveau stagiaire (en milliers de dollars) | 3.3 | 2.8 | 2.4 | 13.6 | 7.9 | 4.0 |
| Nombre de stagiaires ayant terminé le cours * (en milliers) | 14.5 | 28.8 | 28.3 | 7.9 | 10.1 | 8.2 |
| Proportion des stagiaires qui rentrent dans l'une des catégories suivantes (en %): | | | | | | |
| Femmes | 25.0 | 24.0 | 24.3 | 6.0 | 2.4 | 4.4 |
| Jeunes | 36.0 | 36.5 | 36.5 | 34.0 | 34.2 | 34.5 |
| Autochtones | 7.0 | 7.9 | 7.9 | 1.0 | 0.8 | 0.6 |
| Handicapés | 4.0 | 2.4 | 2.4 | 0.5 | 0.1 | 0.1 |
| Proportion de stagiaires dans les métiers hautement spécialisés (en %) | 90.0 | 95.0 | 95.0 | 99.8 | 99.8 | 99.8 |

* Le nombre des stagiaires ayant terminé le cours inscrit pour l'année financière à l'étude englobe les stagiaires qui ont commencé leur cours avant cette année.

**Caisse d'accroissement des compétences professionnelles:** Il est prévu que les sommes allouées au moyen de la Caisse de 1982-1983 à 1984-1985 serviront à la construction d'installations ou à leur modernisation, pour faire en sorte que le nombre de places de cours de formation atteigne 16,239.

**Tableau 10: Données sur la Caisse d'accroissement des compétences**

| | 1982-1983 | 1983-1984 | 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| Projets approuvés | 120 | 126 | 60 |
| Valeur des projets approuvés (en millions de dollars) | 46.9 | 118.6 | 26.2 |
| Accords signés * | 23 | 156 | 126 |
| Dépenses (en millions de dollars) | 18.3 | 36.8 | 94.4 |

* Les accords signés ont trait à des projets qui ont déjà été approuvés, de sorte que les accords et les dépenses peuvent se rapporter à des approbations accordées au cours des années précédentes.



15

## B. Création directe d'emplois

### Objectif

Créer des débouchés supplémentaires pour les chômeurs pendant les récessions et lorsque le marché du travail est perturbé, augmenter les débouchés permanents dans les collectivités qui comptent un nombre élevé de chômeurs chroniques et créer des possibilités d'emploi pour les défavorisés, les handicapés et les personnes qui manquent d'expérience et qui, autrement, n'auraient pas l'occasion de faire partie à part entière de la population active.

Pour 1985-1986, les objectifs suivants ont été fixés:

- créer 779,173 semaines de travail à l'appui de la lutte contre le chômage cyclique et favoriser la stabilisation et le développement du marché du travail (Canada au travail);
- créer 122,539 semaines de travail et mettre sur pied 119 sociétés à l'appui de la croissance locale de l'emploi (CLE);
- créer 610,311 semaines de travail à l'appui de la mise en valeur des ressources humaines (Compagnie de travailleurs et Accès-carrière);
- conclure des contrats prévoyant la création de 90,000 semaines de formation pour 3,000 stagiaires à l'appui de la mise en valeur des ressources humaines (Option formation jeunesse).

### État récapitulatif des ressources

L'activité Création directe d'emplois représente environ 22.2 % de l'ensemble des dépenses du Programme en 1985-1986 (moins la contribution de l'Etat au compte d'assurance-chômage et la contribution de l'Etat au titre des prestations versées aux pêcheurs) et 5.6 % des années-personnes totales du Programme.

**Tableau 11: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Canada au travail [1] | 263,284 | 494 | 686,446 | 1,056 | 779,596 [3] | 1,355 |
| Croissance locale de l'emploi (CLE) | 100,957 | 216.5 | 99,262 | 232 | 38,308 | 164 |
| Compagnie de travailleurs | 29,741 | 55 | 40,378 | 85 | 28,562 | 9 |
| Accès-carrière [1] et [4] | 81,106 | 134 | 303,409 | 479 | 75,273 | 181 |
| Création d'emplois | 4,000 | - | 181,568 | 51 | 44,735 | 26 |
| CEC pour étudiants et Programme des stagiaires autochtones | - | - | 15,745 | 690 | 14,377 | 664 |
| Gestion | 7,583 | 110.5 | 7,994 | 111 | 20,709 | 159 |
| Total partiel | 486,671 | 1,010 | 1,334,802 | 2,704 | 1,001,560 | 2,558 |
| Moins: Dépenses en vertu de l'article 38 | 60,000 | - | 247,000 | - | 93,769 | - |
| Total [2] | 426,671 | 1,010 | 1,087,802 | 2,704 | 907,791 | 2,558 |

1. Les chiffres indiqués pour Canada au travail et Accès-carrière en 1984-1985 comprennent respectivement des prévisions de dépenses de 187 millions de dollars et de 60 millions de dollars qui sont imputables au Compte d'assurance-chômage en vertu de l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage.

2. Les chiffres de 1984-1985 comprennent également les fonds réservés au Programme d'emplois d'été pour étudiants. Pour ce qui est, en particulier, de Canada au travail, les chiffres comprennent 138.731 millions de dollars et 356 années-personnes alloués à la composante des emplois d'été de Canada au travail. Les chiffres pour Accès-carrière comprennent 17.492 millions de dollars et 36 années-personnes alloués à la composante des emplois d'été d'Accès-carrière.

3. Le montant réservé à Canada au travail en 1983-1984 comprend 93.769 millions de dollars de dépenses qui sont imputables au Compte d'assurance-chômage en vertu de l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage.

4. Les chiffres de 1985-1986 pour Accès-carrière comprennent 16.448 millions de dollars et 38 années-personnes alloués à Option formation jeunesse. Les chiffres de 1984-1985 pour Accès-carrière englobent 49.88 millions de dollars et 98 années-personnes qui avaient été initialement réservés au programme Première chance. Suite à l'annulation de ce programme, 9.476 millions de dollars et 83.44 années-personnes ont été redistribués pour financer Option formation jeunesse et la série II du programme Canada au travail.

Tableau 12: Dépenses par article (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | % | $ | % | $ | % |
| Fonctionnement et capital [1] | | | | | | |
| Personnel | 35,066 | 8.2 | 75,927 | 7.0 | 74,456 | 8.2 |
| Autres frais de fonctionnement et d'entretien | 9,451 | 2.2 | 27,190 | 2.5 | 23,122 | 2.5 |
| Total - Fonctionnement et capital | 44,517 | 10.4 | 103,117 | 9.5 | 97,578 | 10.7 |
| Subventions | 18,300 | 4.3 | 180,431 | 16.6 | 43,440 | 4.8 |
| Contributions | 363,854 [2] | 85.3 | 804,254 | 73.9 | 766,773 | 84.5 |
| Total | 426,671 | 100.0 | 1,087,802 | 100.0 | 907,791 | 100.0 |

1. Les prévisions pour 1984-1985 et les données sur les dépenses réelles de 1983-1984 pour la Création directe d'emplois comprennent les dépenses pour le Programme d'emploi d'été pour étudiants, pour lequel des crédits sont alloués à la Commission et au Ministère.

2. À l'exclusion des 60 millions de dollars de prestations versées en vertu de l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage.

## Rendement financier antérieur

### Tableau 13: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dolars)

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Canada au travail [3] | 779,596 [1] | 1,355 | 526,348 | 601 | 253,248 | 754 |
| Croissance locale de l'emploi (CLE) | 38,308 | 164 | 42,347 | 227 | (4,039) | (63) |
| Compagnie de travailleurs | 28,562 | 9 | 34,598 | 72 | (6,036) | (63) |
| Accès-carrière | 75,273 | 181 | 78,323 | 151 | (3,050) | 30 |
| Création d'emplois | 44,735 | 26 | 26,368 | 27 | 18,367 | (1) |
| CEC pour étudiants et Programme des stagiaires autochtones [3] | 14,377 | 664 | - | - | 14,377 | 664 |
| Gestion | 20,709 | 159 | 7,634 | 114 | 13,075 | 45 |
| Total partiel | 1,001,560 | 2,558 | 715,618 | 1,192 | 285,942 | 1,366 |
| Moins: Dépenses en vertu de l'article 38 [2] | 93,769 | - | 132,000 | - | (38,231) | - |
| Total | 907,791 | 2,558 | 583,618 | 1,192 | 324,173 | 1,366 |

1. Pour des raisons administratives, en 1983-1984 seulement, tous les crédits consacrés aux Projets de développement communautaire du Canada faisant partie du programme CLE (61.422 millions de dollars) et à Eté Canada (98.151 millions de dollars et 339 années-personnes) figurent dans les Comptes publics sous la rubrique Canada au travail.

2. Ces montants sont compris dans le programme Canada au travail.

3. Les chiffres du Budget principal ne comprennent pas les 127.992 millions de dollars et les 1,024 années-personnes alloués aux initiatives pour les emplois d'été pour étudiants. Les crédits alloués à ces dernières ont été approuvés dans le Budget principal, sous le crédit 10 du Conseil du Trésor, et ont par la suite été transférés à la Commission et au Ministère avant le début de l'année financière.

**Description**

Au nombre des fonctions qu'exercent les employés de la Commission et du Ministère dans le cadre des programmes de Création directe d'emplois figurent les suivantes:

- gestion, analyse, conception et soutien des opérations;
- obtention de demandes ou de présentations;
- étude et évaluation des demandes et des présentations, consultation, établissement d'un ordre de priorité et recommandation ou approbation des demandes ou des présentations;
- signature de contrats, examen des rapports mensuels et autorisation des paiements à cet égard;
- activités de contrôle, en vue de veiller à ce que les accords soient respectés;
- tâches liées à l'achèvement des projets.

Les programmes de création d'emplois ont été fusionnés en septembre 1983 pour étayer trois objectifs du marché du travail:

- la lutte contre le chômage cyclique et la stabilisation et l'adaptation du marché du travail;
- la croissance locale de l'emploi;
- la mise en valeur des ressources humaines.

**Lutte contre le chômage cyclique et stabilisation et adaptation du marché du travail**: L'objectif est de créer des emplois occasionnels et productifs pour les chômeurs pendant les périodes de récession économique et de perturbation du marché du travail, en tenant compte des priorités de la collectivité et des objectifs du gouvernement fédéral et de la province pour ce qui concerne la croissance économique et la création d'emplois en période de ralentissement économique. Le programme Canada au travail étaye cet objectif.

**Canada au travail**: L'objectif du programme Canada au travail est de créer des emplois temporaires productifs pour les chômeurs. En collaboration avec le secteur privé, de même qu'avec un large éventail d'employeurs du secteur public et des collectivités, des emplois pouvant être occupés sur-le-champ sont créés pendant les périodes de ralentissement économique et de perturbation du marché du travail, comme dans le cas de fermetures d'usine.

Les activités qu'étayent ce programme tiennent compte, lorsqu'il y a lieu, des priorités de la collectivité et des objectifs fédéraux et régionaux en matière de reprise économique et de croissance de l'emploi. Pour de plus amples renseignements sur le programme Canada au travail, voir à la page 3-90.

**Croissance locale d'emplois:** Le second objectif des mesures de création directe d'emplois est d'accroître le développement local de l'emploi à long terme dans des régions où persiste un taux de chômage chronique élevé, même lorsque la situation du marché du travail est normale ou indépendamment des cycles économiques. Le programme de Croissance locale de l'emploi (CLE) étaye cet objectif.

**Croissance locale de l'emploi (CLE):** L'objectif du programme CLE est d'accroître le nombre d'emplois permanents dans les collectivités où persiste un taux de chômage élevé. À cette fin, les organisations représentant les collectivités peuvent planifier et mener à bien des activités de création d'emplois visant à accroître la productivité compte tenu des objectifs et des capacités à long terme dans la collectivité.

Le programme CLE sous-tend un processus de création d'emplois axé sur la collectivité par le truchement de projets ou de sociétés CLE qui permettent de créer des emplois permanents compte tenu des stratégies de développement régional. Pour de plus amples renseignements sur le programme CLE, voir à la page 3-91.

**Mise en valeur des ressources humaines:** En vertu de ce troisième objectif, on vise à aider les personnes défavorisées, handicapées ou sans expérience qui ne pourraient autrement jouer un rôle actif sur le marché du travail à acquérir les compétences qui leur permettront de devenir membres de la population active. Cet objectif est atteint par l'intermédiaire des programmes Compagnie de travailleurs, Accès-carrière et Option formation jeunesse.

**Compagnie de travailleurs:** L'objectif du programme Compagnie de travailleurs est de permettre aux personnes qui sont gravement défavorisées sur le plan de l'emploi de se préparer et d'acquérir les compétences nécessaires pour exercer un emploi sur le marché du travail. Des contributions sont versées aux organismes, particuliers ou entreprises qui sont capables de mettre sur pied des projets qui prépareront les personnes gravement défavorisées à intégrer les rangs de la population active.

Les ressources dont disposent les collectivités et le secteur privé permettent d'établir et de réaliser des projets offrant aux participants différentes formes d'aide relativement au counselling, à l'orientation professionnelle, à l'emploi et au soutien du revenu. Le Programme sera principalement axé sur les jeunes et les crédits supplémentaires alloués iront surtout aux projets destinés aux jeunes. Pour de plus amples renseignements sur le programme Compagnie de travailleurs, voir à la page 3-92.

**Accès-carrière:** L'objectif du programme Accès-carrière est de favoriser la création de débouchés pour les personnes qui pourraient tirer profit de telles mesures. Le Programme permet d'aider les

personnes qui ont de la difficulté à entrer ou à revenir sur le marché du travail ou à conserver un emploi en versant des subventions salariales aux employeurs ou en remboursant à ces derniers les autres frais accessoires d'embauchage.

Le Programme permet ainsi de donner aux personnes qui se heurtent à de graves difficultés sur le marché du travail la possibilité de surmonter celles-ci. Pour de plus amples renseignements sur le programme Accès-carrière, voir à la page 3-92.

**Option formation jeunesse:** L'objectif du programme Option formation jeunesse est de fournir aux jeunes une formation et une expérience pratique qui faciliteront leur transition du monde des études au monde du travail, qui leur permettront de fonctionner efficacement sur le marché du travail et qui serviront de fondement à la formation qu'ils pourront recevoir plus tard en tant qu'adultes. Les participants, dont la majorité est âgée de 17 à 21 ans, doivent être en chômage et avoir besoin de formation et d'expérience en milieu de travail pour répondre aux besoins des employeurs dans une société de plus en axée sur la nouvelle technique. Pour de plus amples renseignements, voir à la page 3-93.

**Autres mesures d'emploi:** Pour terminer, les mesures suivantes permettent également d'étayer les objectifs généraux des programmes de création d'emplois.

**CEC pour étudiants et Programme des stagiaires autochtones:** Les CEC pour étudiants fournissent un service de placement aux étudiants qui cherchent un emploi d'été et aux employeurs qui ont besoin d'une aide temporaire pendant l'été. Le Programme des stagiaires autochtones vise à accroître les possibilités d'emplois d'été des étudiants autochtones. Le Programme est offert par le truchement de différents services de la Commission et du Ministère y compris les CEC pour étudiants. Le Programme permet aux intéressés d'acquérir une expérience de travail qui, dans la mesure du possible, correspond à leurs aspirations. Pour de plus amples renseignements, voir à la page 3-93.

**Subventions et contributions pour la création d'emplois:** Ces initiatives font partie de l'Initiative spéciale de création d'emplois du gouvernement fédéral. Au moyen de subventions et de contributions aux fins de la création d'emplois, la Commission et le Ministère exécutent les projets présentés en vertu de l'Initiative spéciale de création d'emplois qui ne tombent pas sous le coup d'autres programmes ou des pouvoirs législatifs des autres ministères.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les résultats de la Création directe d'emplois correspondent au nombre de semaines de travail créées aux termes de contrats durant l'année financière sauf dans le cas des sociétés CLE. Pour ce qui concerne ces dernières, le nombre de sociétés en place au cours de l'année

financière est utilisé pour mesurer les résultats atteints. Les données sur le rendement et la justification des ressources se rapportent uniquement aux secteurs et aux points mentionnés au tableau 14. Aucun indicateur n'est donné pour la création d'emplois.

## Tableau 14: Semaines de travail créées

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Canada au travail** | | | |
| Contributions et prestations d'assurance-chômage (en milliers de dollars) | 242,648 | 641,093 | 731,781 |
| Total des semaines de travail créées aux termes de contrats | 779,173 | 2,047,368 | 2,858,943 |
| Contributions (en dollars)/Semaine de travail | 311 | 313 | 256 |
| Semaines de travail/Années-personnes opérationnelles | 1,577 | 1,939 | 2,111 |
| **Croissance locale de l'emploi (CLE)** | | | |
| Contributions (en milliers de dollars) (projets) | 57,728 | 74,302 | 28,246 |
| Total des semaines de travail créées aux termes de contrats (projets) | 122,539 | 217,118 | 188,604 |
| Contributions (en dollars)/Semaine de travail (projets) | 471 | 342 | 150 |
| Semaines de travail/Années-personnes opérationnelles (projets) | 566 | 936 | 1,150 |
| Subventions et contributions (en milliers de dollars) (sociétés) | 39,081 | 16,505 | 2,979 |
| Total des sociétés opérationnelles | 119 | 72 | 15 |
| **Compagnie de travailleurs** | | | |
| Contributions (en milliers de dollars) | 27,312 | 36,762 | 29,188 |
| Total des semaines de travail créées aux termes de contrats | 83,015 | 118,943 | 104,156 |
| Contributions (en dollars)/Semaine de travail | 329 | 309 | 271 |
| Semaines de travail/Années-personnes opérationnelles | 1,509 | 1,399 | 11,573 |
| **Accès-carrière [1]** | | | |
| Contributions et prestations d'assurance-chômage (en milliers de dollars) | 60,639 | 238,242 | 69,001 |
| Total des semaines de travail créées aux termes de contrats | 527,296 | 1 624,159 | 577,813 |
| Contributions (en dollars)/Semaine de travail | 115 | 147 | 119 |
| Semaines de travail/Années-personnes opérationnelles | 5,493 | 3,391 | 3,191 |
| **Option formation jeunesse [3]** | | | |
| Contributions et prestations d'assurance-chômage (en milliers de dollars) | 16,066 | 7,900 | N/D |
| Total des semaines de formation créées | 90,000 | 27,000 | N/D |
| Contributions (en dollars)/Semaine de travail | 178 | 292 | N/D |
| **CEC pour étudiants** | | | |
| Crédits de fonctionnement (en milliers de dollars) | N/D [2] | 13,445 | 12,185 |
| Total des placements | - | 350,000 | 333,256 |
| Crédits de fonctionnement (en dollars)/Placements | - | 38 | 37 |
| **Programme des stagiaires autochtones** | | | |
| Crédits de fonctionnement (en milliers de dollars) | N/D [2] | 2,300 | 2,192 |
| Total des semaines de travail créées | - | 6,240 | 5,871 |
| Contributions (en dollars)/Semaine de travail | - | 369 | 373 |
| Semaines de travail/Années-personnes opérationnelles | - | 52 | 52 |

1. Le montant de la contribution pour 1985-1986 ne comprend pas les 14.746 millions de dollars alloués à Option formation jeunesse. Les prévisions pour 1984-1985 ne comprennent pas les 45.543 millions de dollars alloués à Première chance et à Option formation jeunesse.

2. Non disponible. Les ressources pour 1985-1986 n'avaient pas encore été approuvées au moment de la rédaction du présent document.

3. Au titre du financement de l'article 39, les montants comprennent 1.3 millions de dollars pour 1985-1986 et 0.2 million de dollars pour 1984-1985.

## C. Service national de placement

### Objectif

Élaborer et mettre en oeuvre un ensemble de politiques et de programmes pour assurer le bon fonctionnement du marché du travail canadien, compte tenu des objectifs socio-économiques nationaux à cette fin, il convient en vue de favoriser les éléments suivants:

- une main-d'oeuvre qui réponde aux besoins du Canada en matière de compétences;
- la croissance et l'adaptation de l'économie, sans imposer un trop lourd fardeau aux particuliers, aux groupes et aux régions;
- l'équité en matière d'emploi.

### État récapitulatif des ressources

Le Service national de placement englobe environ 12.4 % de l'ensemble des dépenses du Programme en 1985-1986 (moins la contribution de l'Etat au Compte d'assurance-chômage et la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs) et 27.5 % des années-personnes totales du Programme.

**Tableau 15: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Services d'emploi | 176,893 | 4 747 | 170,047 | 4,748 | 162,884 | 4,649 |
| Service d'aide à l'adaptation de l'industrie [1] | 44,071 | 66 | 49,470 | 142 | 70,104 | 181 |
| Main-d'oeuvre agricole | 7,547 | 16 | 7,534 | 16 | 6,845 | 12 |
| Extension | 24,496 | 31 | 22,483 | 31 | 19,683 | 30 |
| Mobilité | 13,341 | 62 | 16,005 | 62 | 12,007 | 50 |
| Planification et adaptation du marché du travail | 5,576 | 69 | 5,799 | 69 | 5,603 | 134 |
| Alternance travail-études [2] | 1,415 | - | 1,604 | - | - | - |
| Total partiel | 273,339 | 4,991 | 272,942 | 5,068 | 277,126 | 5,056 |
| Moins: Dépenses en vertu de l'article 37 [3] | 35,000 | - | 30,900 | - | 55,493 | - |
| Total | 238,339 | 4,991 | 242,042 | 5,068 | 221,633 | 5,056 |
| Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage | 209,231 | - | 202,157 | - | 178,367 | - |
| | 29,108 | 4,991 | 39,885 | 5,068 | 43,266 | 5,056 |

1. Sous-activité précédemment connue sous le nom de "Service consultatif de la main-d'oeuvre".

2. Sous-activité ayant fait pour la première fois l'objet de crédits dans le Budget supplémentaire 1984-1985.

3. Montant imputable au Compte d'assurance-chômage au poste des accords de travail partagé, sous l'activité Service d'aide à l'adaptation industrielle.



25

Tableau 16: Dépenses par article (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | % | $ | % | $ | % |
| Personnel | 172,667 | 73 | 166,332 | 69 | 161,369 | 73 |
| Autres frais de fonctionnement et d'entretien et capital | 36,564 | 15 | 35,825 | 15 | 16,998 | 7 |
| Subventions et contributions | 29,108 * | 12 | 39,885 | 16 | 43,266 | 20 |
| Total | 238,339 | 100 | 242,042 | 100 | 221,633 | 100 |
| Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage | 209,231 | | 202,157 | | 178,367 | |
| | 29,108 | | 39,885 | | 43,266 | |

* À l'exclusion des 35 millions de dollars de prestations versées en vertu de l'article 37 de la Loi sur l'assurance-chômage.

**Rendement financier antérieur**

**Tableau 17: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Services d'emploi | 162,884 | 4,649 | 165,260 | 4,760 | (2,376) | (111) |
| Service d'aide à l'adaptation de l'industrie | 70,104 | 181 | 124,746 | 148 | (54,642)* | 33 |
| Main-d'oeuvre agricole | 6,845 | 12 | 7,096 | 16 | (251) | (4) |
| Extension | 19,683 | 30 | 14,539 | 34 | 5,144 | (4) |
| Mobilité | 12,007 | 50 | 15,115 | 62 | (3,108) | (12) |
| Planification et adaptation du marché du travail | 5,603 | 134 | 4,020 | 69 | 1,583 | 65 |
| Total partiel | 277,126 | 5,056 | 330,776 | 5,089 | (53,650) | (33) |
| Moins: Dépenses en vertu de l'article 37 | 55,493 | - | 113,000 | - | (57,507) | - |
| Total | 221,633 | 5,056 | 217,776 | 5,089 | 3,857 | (33) |
| Moins: Dépenses recouvrables au titre du Compte d'assurance-chômage | 178,367 | - | 179,833 | - | (1,466) | - |
| | 43,266 | 5,056 | 37,943 | 5,089 | 5,323 | (33) |

* Cet écart découle d'un niveau d'utilisation moins élevé du programme de Travail partagé par les employeurs, ce qui a engendré une diminution des dépenses effectuées en vertu de l'article 37 imputables au Compte de l'assurance-chômage.

**Description**

Le Service national de placement comprend les sous-activités suivantes:

**Services d'emploi:** Cette sous-activité vise à assurer la prestation de programmes et de services aux employeurs et aux demandeurs d'emploi au moyen d'un réseau national de Centres d'emploi du Canada pour favoriser le bon fonctionnement du marché du travail, eu égard aux objectifs socio-économiques nationaux. Ces services comprennent le placement, le counselling, l'inscription, ainsi que l'obtention d'offres d'emploi.

**Service d'aide à l'adaptation de l'industrie:** Cette sous-activité vise à encourager les employeurs et leurs employés à unir leurs efforts pour résoudre les problèmes d'emploi par l'intermédiaire de comités mixtes d'aide à l'adaptation. Les agents chargés de ce service concluent en outre des accords de travail partagé en vertu du Programme de travail partagé et administrent le Programme modifié d'aide à l'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre (PMAAIM), ainsi que les comités d'adaptation communautaire qui s'y rattachent. Le PMAAIM a remplacé le Programme d'aide à l'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre (PAAIM).

**Main-d'oeuvre agricole:** Cette sous-activité vise à utiliser le mieux possible des travailleurs canadiens dans l'industrie agricole, au moyen d'accords fédéraux-provinciaux sur le développement agricole et du Service de la main-d'oeuvre agricole du Canada.

**Extension:** Cette sous-activité a pour objet la prestation de services d'emploi aux groupes désignés lorsque ceux-ci ne peuvent recourir à ceux des Centres d'emploi du Canada. Ces groupes cibles comprennent les personnes qui ont de la difficulté à obtenir et à conserver un emploi, plus particulièrement en raison de facteurs tels que le sexe, l'isolement géographique ou un handicap. Des contributions sont consenties aux organisations de la collectivité qui leur offrent des services d'emploi.

**Programme de mobilité de la main-d'oeuvre du Canada:** Cette sous-activité vise à faciliter la mobilité géographique grâce à une aide financière versée aux chômeurs, aux travailleurs sous-employés ou à ceux qui sont sur le point de perdre leur emploi et ne peuvent en obtenir un autre dans leur région.

**Alternance travail-études:** Cette sous-activité vise à offrir aux étudiants du secondaire et du postsecondaire la possibilité de faire l'expérience de l'alternance travail-études. Des crédits sont alloués aux commissions scolaires participantes pour couvrir une partie des frais qu'elles assument au titre des salaires des coordonnateurs chargés d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes d'alternance travail-études nouveaux ou élargis, et des dépenses de fonctionnement de ces derniers.

**Planification et adaptation du marché du travail:** Cette sous-activité englobe la responsabilité de l'élaboration des politiques, des programmes et des initiatives comme les Conseils de planification des ressources humaines, le Développement de la gestion des entreprises et Options nord visant à maximiser l'utilisation et le développement de la population active du Canada, ou la politique et la coordination qui se rattachent au Programme modifié d'aide à l'adaption de l'industrie et de la main-d'oeuvre (PMAAIM) ainsi qu'au Programme canadien pour le renouveau industriel (PCRI).

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Services d'emploi:** Ces services sont essentiellement chargés d'aider des employeurs des secteurs privé et public à trouver des employés convenables et d'aider les demandeurs d'emploi à obtenir du travail. La Commission et le Ministère comptent 454 Centres d'emploi du Canada et 239 points de service itinérants dans les collectivités isolées ou éloignées. En outre, il y a 111 CEC sur le campus des universités et collèges, 9 bureaux pour les travailleurs occasionnels, 11 unités spécialisées de services pour les jeunes, 9 centres de counselling d'emploi pour les femmes et 49 sous-bureaux de développement de l'emploi dans les 10 bureaux régionaux. L'été, 450 CEC pour étudiants viennent s'ajouter à ces services. Les CEC offrent un service de sélection et de présentation des demandeurs d'emploi, qui apprennent comment organiser leur recherche d'emploi et obtiennent des renseignements sur les débouchés. Les conseillers en emploi sont libres de s'adresser aux employeurs afin de trouver des débauchés pour leurs clients.

Le tableau 18 fournit des données sur le rendement qui sont actuellement recueillies pour les Services d'emploi.

Pour faire face aux exigences continues en matière de restrictions bugétaires et d'accroissement des services aux groupes cibles, il est prévu que le nombre d'inscriptions et de demandes revalidées diminuera en 1985-1986 en raison d'une modification de la politique d'inscription et d'une utilisation accrue des méthodes de libre-service. Il sera ainsi possible de fournir une aide plus importante aux clients-travailleurs qui se heurtent à des obstacles sur le plan de l'emploi, ainsi qu'aux membres des groupes cibles auxquels le gouvernement donne la priorité. L'importance accrue accordée aux groupes cibles et aux clients spéciaux exige plus d'efforts et de ressources pour atteindre les mêmes résultats.

Une diminution du nombre d'entrevues de counselling est aussi prévue, l'accent étant mis désormais sur le libre-service. La qualité des entrevues de counselling se trouvera par ailleurs améliorée du fait de la mise en oeuvre du Programme de formation personnalisée (PFP) et de la mise au point du système d'information sur les Services d'aide individuelle (SAI). Le PFP permettra aux conseillers d'étoffer leurs connaissances et d'accroître leurs compétences afin d'améliorer la qualité du counselling d'emploi. Le SAI permettra entre autres de

fournir aux gestionnaires de tous les niveaux des données à partir desquelles ils pourront prendre des décisions plus éclairées en vue d'améliorer la qualité et l'efficacité des services de counselling d'emploi.

D'autre part, l'utilisation accrue des mécanismes, programmes et services de counselling devrait également permettre d'améliorer la qualité des services offerts dans ce domaine aux clients-travailleurs. En outre, on favorisera la création de Clubs de placement dans les CEC, de groupes de bénévoles et de projets Extension, et on offrira la formation nécessaire. Les Clubs ont prouvé leur utilité en permettant à 80 % de leurs membres en moyenne de trouver un emploi dans un délai de trois semaines; des études ont de plus montré que ces clients conservaient leur emploi dans la plupart des cas.

**Tableau 18: Services d'emploi**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Inscriptions | 1,700,900 | 1,895,375 | 2,055,148 |
| Revalidations | 1,538,900 | 1,714,625 | 2,010,832 |
| Total - Inscriptions et revalidations | 3,239,800 | 3,610,000 | 4,065,980 |
| Entrevues de counselling | 1,100,000 | 1,118,500 | 1,061,400 |
| Clients-travailleurs dirigés vers un employeur | 2,352,600 | 2,230,500 | 2,616,926 |
| Vacances signalées | | | |
| Emplois temporaires | 111,500 | 107,000 | 108,929 |
| Emplois permanents | 854,500 | 819,500 | 844,504 |
| Placements | | | |
| Emplois temporaires | 112,100 | 103,900 | 107,497 |
| Emplois permanents | 653,500 | 610,900 | 649,352 |
| Visites d'employeurs | 247,719 * | 319,755 | 328,680 |
| Placements de clients spéciaux | 22,995 | 19,992 | N/D |
| Placements sur le campus | 47,266 | 44,869 | 45,976 |
| Nombre de femmes placées dans des emplois non traditionnels | 38,628 | 34,336 | 20,372 |
| Nombre de femmes placées | 249,726 | 247,888 | 242,582 |
| Années-personnes | 4,747 | 4,748 | 4,649 |

* À l'exclusion des visites effectuées par les employeurs dans les CEC.

Les données figurant au tableau 18 ne tiennent compte que d'une partie des services d'emploi offerts par les CEC. Dans le cadre de la revitalisation des Services d'emploi, d'autres indicateurs de rendement seront fournis pour mesurer, par exemple, les répercussions des données

sur le marché du travail, des initiatives concernant la mise en valeur des ressources humaines et des services fournis au clients spéciaux (un groupe hétérogène formé de personnes éprouvant des difficultés personnelles ou particulières qui nuisent à leur employabilité). L'établissement d'une base de données et d'indicateurs de rendement appropriés pour ces clients pose des problèmes particuliers parce que, contrairement aux personnes faisant partie d'un groupe cible, ils ne sont pas en mesure de s'identifier comme des clients spéciaux au moment de l'inscription, et qu'il est par conséquent très difficile de recueillir des données pertinentes. Toutefois des initiatives continuent d'être prises pour élaborer mesures de rendement fiables.

**Service d'aide à l'adaptation de l'industrie (SAAI):** Ce programme vise à aider les travailleurs à s'adapter, dans leur intérêt, à l'évolution économique, technologique et autre d'une entreprise, d'une industrie ou d'une collectivité en particulier. En 1985-1986, la Commission et le Ministère prévoient conclure 318 accords portant notamment sur la création de comités mixtes employeurs et des employés d'aide à l'adaptation, chargés de résoudre des problèmes particuliers de ressources humaines, sur l'évaluation de la mobilité et sur la création de comités d'adaptation communautaires du PMAAIM. Le coût de ces accords est présent globalement dans le tableau 19. Les chiffres figurant dans le tableau qui suit comprennent les crédits alloués au PAAIM et au PMAAIM ($1,200,000 en 1985-1986, $3,592,000 en 1984-1985 et $249,000 en 1983-1984).

**Tableau 19: Service d'aide à l'adaptation de l'industrie**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Service d'aide à l'adaptation de l'industrie | | | |
| Nombre de nouveaux accords | 318 | 454 | 558 |
| Contributions (en dollars) | 4,750 | 11,442 | 6,766 |

**Travail partagé:** En 1985-1986, sous réserve de l'approbation par le Cabinet d'une prolongation du Programme et de l'octroi des ressources nécessaires, la Commission et le Ministère prévoient conclure 3,789 accords de travail partagé, lesquels visent à éviter des licenciements grâce à un mécanisme de remplacement de soutien du revenu. En vertu de ce mécanisme, les prestations d'assurance-chômage sont accordées pour une période d'au plus 26 semaines dans le cas de licenciements temporaires et d'au plus 50 semaines dans le cas de licenciements permanents. Par exemple, une entreprise qui envisage une baisse de production de 20 % mettrait normalement à pied le cinquième de son effectif. Mais au moyen du travail partagé, l'entreprise pourrait conserver la totalité de son effectif en ne le faisant travailler que quatre jours par semaine. La réduction de la semaine de travail de 40

à 32 heures permettrait d'abaisser la production de 20 % sans qu'il soit nécessaire de licencier qui que ce soit. En outre, des prestations d'assurance-chômage viendraient combler la différence de salaire.

Le tableau 20 fournit des données sur les accords de travail partagé.

**Tableau 20: Travail partagé**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Travail partagé | | | |
| Nombre d'accords approuvés | 3,789 | 3,850 | 5,074 |
| Licenciements évités | 23,393 | 23,100 | 25,703 |
| Prestations versées (en dollars) | 35,000 | 30,900 | 55,493 |

**Main-d'oeuvre agricole:** Ce programme vise à maximiser l'utilisation de la main-d'oeuvre agricole. La Commission et le Ministère ont conclu des accords fédéraux-provinciaux de développement de l'emploi avec huit provinces en vue de favoriser la consultation et la collaboration fédérale-provinciale dans l'élaboration de politiques et d'initiatives et d'établir une formule de répartition équitable du coût de mise en oeuvre des initiatives agricoles, notamment pour le logement, la recherche et la publicité.

La Commission et le Ministère prévoient également subventionner 66 Services de main-d'oeuvre agricole qui offrent aux collectivités agricoles un service de placement spécialisé.

**Tableau 21: Programme de main-d'oeuvre agricole**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Accords fédéraux-provinciaux de développement de l'emploi agricole | | | |
| Nombre d'accords | 8 | 8 | 7 |
| Contributions (en dollars) | 1,012 | 1,012 | 1,093 |
| Services de main-d'oeuvre agricole du Canada | | | |
| Nombre de services | 66 | 65 | 65 |
| Contributions (en dollars) | 5,994 | 5,994 | 5,231 |
| Placements et transferts-entrée | 203,500 | 176,000 | 215,406 |

**Extension:** En vertu de ce programme, des subventions sont consenties aux organisations de la collectivité pour qu'elles offrent des services d'emploi, au nombre desquels figurent notamment des initiatives en vue de déterminer et d'évaluer dans quelle mesure des correctifs s'imposent, de faire connaître les groupes cibles et de suivre leur progrès lorsque les services des Centres d'emploi du Canada ne peuvent être utilisés efficacement à ces fins. Ces groupes cibles comprennent des personnes qui, ayant à affronter des obstacles personnels ou systémiques découlant de facteurs ethniques, sociaux, culturels, physiques, géographiques ou autres, éprouvent de la difficulté à obtenir et à conserver un emploi. Vise notamment le placement indirect des clients qui trouveront eux-mêmes un emploi dans le cadre d'un projet, et le placement direct pour les agents de projets, qui auront eu recours à l'employeur, au CEC ou à un membre de la collectivité.

Tableau 22: Extension

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Nombre de placements | 70,000 | 69,000 | 68,422 |
| Versements aux organisations (en dollars) | 23,120,000 | 20,472,000 | 18,571,686 |

**Programme de mobilité de la main-d'oeuvre du Canada:** Ce programme a pour but de favoriser la mobilité des chômeurs, des travailleurs sous-employés ou de ceux qui, étant sur le point de perdre leur emploi, ne peuvent compter sur un autre emploi dans leur région ou qui désirent trouver un emploi dans la collectivité la plus proche ou s'y installer pour travailler. Le programme comprend cinq catégories générales d'aide financière:

- aide à la prospection, pour permettre au client-travailleur de se rendre dans les régions les plus rapprochées pour trouver un emploi convenable;
- aide au déplacement, pour permettre au client-travailleur de déménager avec sa famille dans la région la plus rapprochée où il a trouvé un emploi;
- aide à l'emploi temporaire, pour permettre au client-travailleur d'accepter un emploi d'une durée de six semaines à neuf mois dans une autre région;
- indemnité de voyage spéciale, pour permettre de se rendre dans une région pour obtenir des services d'emploi qui ne sont pas offerts dans sa collectivité;

- aide à l'emploi agricole saisonnier, pour permettre au client-travailleur de se rendre dans une région où des emplois agricoles saisonniers d'une durée d'au plus neuf mois sont offerts.

Le tableau 23 fournit des données sur le Programme de mobilité de la main-d'oeuvre du Canada.

**Tableau 23: Programme de mobilité de la main-d'oeuvre du Canada**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Aide à la prospection | | | |
| Nombre d'interventions | 4,800 | 4,800 | 4,708 |
| Contributions (en milliers de dollars) | 1,980 | 1,982 | 1,418 |
| Aide au déplacement | | | |
| Nombre d'interventions | 6,000 | 9,000 | 8,272 |
| Contributions (en milliers de dollars) | 5,599 | 8,397 | 6,121 |
| Aide à l'emploi temporaire | | | |
| Nombre d'interventions | 2,400 | 1,100 | 1,529 |
| Contributions (en milliers de dollars) | 436 | 201 | 242 |
| Indemnité de voyage spéciale | | | |
| Nombre d'interventions | 2,400 | 1,300 | 1,447 |
| Contributions (en milliers de dollars) | 134 | 72 | 99 |
| Aide à l'emploi agricole saisonnier | | | |
| Nombre d'interventions | 25,000 | 36,800 | 24,198 |
| Contributions (en milliers de dollars) | 2,181 | 2,534 | 2,015 |

Selon les prévisions, le nombre d'interventions comprenant une aide au déplacement passera de 9,000 prévus pour 1984-1985 à 6,000 en raison du resserrement des critères relatifs au déplacement. Le nombre d'interventions visant l'aide à l'emploi agricole saisonnier a augmenté en raison d'une modification de la méthode de calcul.

## D. Services des prestations d'assurance

### Objectif

Fournir un revenu d'appoint temporaire aux chômeurs qui cherchent un emploi ou qui sont incapables de travailler en raison d'une maladie, d'une incapacité, d'une grossesse ou d'une adoption.

À l'échelle nationale, on s'est fixé les sous-objectifs suivants:

- répondre aux demandes de renseignements, traiter les appels et déterminer l'admissibilité au bénéfice des prestations, qu'il s'agisse d'une nouvelle demande ou d'une demande présentée au cours d'une période de prestations, et ce, rapidement et de manière efficace;
- étudier les dossiers des demandeurs de prestations et leur verser des prestations en temps opportun et de manière efficace;
- prévenir et déceler les fraudes et les abus grâce au processus des prestataires au moyen d'enquêtes;
- prendre les dispositions nécessaires pour percevoir les cotisations payables au Compte d'assurance-chômage par Revenu Canada, Impôt, et exécuter le Programme de réduction du taux de la cotisation des employeurs en temps opportun et de manière efficace.

### État récapitulatif des ressources

Les dépenses de l'activité Services des prestations d'assurance (moins la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage et la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs) représentent environ 16.4 % du budget de fonctionnement de 1985-1986 du Programme. Les coûts en personnel représentent environ 77.4 % des coûts de fonctionnement de l'activité.

**Tableau 24: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| **Traitement** | | | | | | |
| Traitement des demandes de prestations et de renseignements | 185,956 | 6,049 | 186,845 | 6,441 | 193,278 | 7,021 |
| Centres régionaux d'informatique | 51,524 | 998 | 75,449 | 1,097 | 53,785 | 1,253 |
| Total partiel | 237,480 | 7,047 | 262,294 | 7,538 | 247,063 | 8,274 |
| **Contrôle** | | | | | | |
| Enquêtes et contrôle | 33,181 | 952 | 32,185 | 952 | 30,234 | 951 |
| Total partiel | 33,181 | 952 | 32,185 | 952 | 30,234 | 951 |
| **Gestion** | | | | | | |
| Élaboration de la politique | 12,938 | 174 | 13,894 | 173 | 26,254 | 342 |
| Perception des recettes | 28,874 | - | 27,640 | - | 24,595 | - |
| Réduction du taux de la cotisation | 1,817 | 58 | 1,773 | 58 | 2,167 | 65 |
| Total partiel | 43,629 | 232 | 43,307 | 231 | 53,016 | 407 |
| Total - Coût de fonctionnement | 314,290 | 8,231 | 337,786 | 8,721 | 330,313 | 9,632 |
| Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage | 2,422,200 | - | 2,719,000 | - | 2,713,895 | - |
| Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs | 194,000 | - | 164,000 | - | 140,147 | - |
| Total | 2,930,490 | 8,231 | 3,220,786 | 8,721 | 3,184,355 | 9,632 |
| Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage | 314,290 | - | 337,786 | - | 330,313 | - |
| Total | 2,616,200 | 8,231 | 2,883,000 | 8,721 | 2,854,042 | 9,632 |

Les sous-activités Relevé d'emploi et Demandes de renseignements sur l'impôt - Assurance-chômage, qui faisaient auparavant partie de l'activité Numéros d'assurance sociale, ont été intégrées dans Services des prestations d'assurance (voir page 2-60).

**Tableau 25: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | % | $ | % | $ | % |
| Personnel | 243,185 | 8 | 243,099 | 8 | 265 010 | 8 |
| Services professionnels et spéciaux | 33,118 | 1 | 33,222 | 1 | 29,053 | 1 |
| Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage | 2,422,200 | 83 | 2,719,000 | 84 | 2,713,895 | 85 |
| Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs | 194,000 | 7 | 164,000 | 5 | 140,147 | 5 |
| Autres | 37,987 | 1 | 61,465 | 2 | 36,250 | 1 |
| Total | 2,930,490 | 100 | 3,220,786 | 100 | 3,184,355 | 100 |
| Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage | 314,290 | | 337,786 | | 330,313 | |
| | 2,616,200 | | 2,883,000 | | 2,854,042 | |

## Rendement financier antérieur

### Tableau 26: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| **Traitement** | | | | | | |
| Traitement des demandes de prestations et de renseignements | 193,278 | 7,021 | 189,027 | 6,759 | 4,251 | 262 |
| Centres régionaux d'informatique | 53,785 | 1,253 | 45,879 | 996 | 7,906 | 257 |
| Total partiel | 247,063 | 8,274 | 234,906 | 7,755 | 12,157 | 519 |
| **Contrôle** | | | | | | |
| Enquêtes et contrôle | 30,234 | 951 | 31,292 | 960 | (1,058) | (9) |
| Total partiel | 30,234 | 951 | 31,292 | 960 | (1,058) | (9) |
| **Gestion** | | | | | | |
| Elaboration de la politique | 26,254 | 342 | 12,830 | 171 | 13,424 | 171 |
| Perception des recettes | 24,595 | - | 24,595 | - | - | - |
| Réduction du taux de la cotisation | 2,167 | 65 | 1,690 | 58 | 477 | 7 |
| Total partiel | 53,016 | 407 | 39,115 | 229 | 13,901 | 178 |
| Total - Fonctionnement | 330,313 | 9,632 | 305,313 | 8,944 | 25,000 | 688 |
| Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage | 2,713,895 | - | 2,816,000 | - | (102,105) | - |
| Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs | 140,147 | - | 120,000 | - | 20,147 | - |
| Total | 3,184,355 | 9,632 | 3,241,313 | 8,944 | (56,958) | 688 |
| Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage | 330,313 | - | 305,313 | - | 25,000 | - |
| Total | 2,854,042 | 9,632 | 2,936,000 | 8,944 | (81,958) | 688 |

**Description**

L'activité Services des prestations d'assurance englobe les cinq sous-activités suivantes: le traitement, le contrôle et la gestion du versement des prestations d'assurance-chômage, et le financement des contributions de l'État au Compte d'assurance-chômage et au titre des prestations versées aux pêcheurs.

**Traitement:** Cette sous-activité comprend la responsibilité de déterminer de façon efficace et opportune l'admissibilité des demandeurs aux prestations d'assurance-chômage, de verser les prestations aux personnes qui y ont droit et d'exploiter les installations informatiques nécessaires pour verser les prestations, pour tenir à jour les données à cette fin pour le compte du Ministère et de la Commission. La sous-activité englobe en outre les entrevues avec des prestataires pour déterminer s'ils se cherchent activement du travail et s'ils sont toujours admissibles au bénéfice des prestations, de même que les réponses aux demandes de renseignements des prestataires et du grand public concernant des demandes particulières ou le Programme en général.

**Contrôle:** Cette sous-activité comprend la responsabilité de prévenir et de déceler les fraudes et les abus, et de prendre les mesures nécessaires pour que les employeurs et les prestataires fournissent les données exactes à temps. Elle comprend en outre des activités de prévention dans le cadre des sous-activités "contrôle et traitement".

**Gestion:** Cette sous-activité comprend la responsabilité d'étudier la Loi sur l'assurance-chômage et de formuler les politiques et procédures appropriée pour la gestion du Régime. Cela comprend également les coûts relatifs à la perception par Revenu Canada, Impôt des cotisations payables au Compte d'assurance-chômage, ainsi que la réduction du taux de la cotisation des employeurs.

**Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage:** En vertu de la Loi sur l'assurance-chômage, un montant égal aux coûts pris en charge par l'État doit être imputé au Compte d'assurance-chômage. La contribution de l'État comprend les prestations de prolongation fondée sur le taux régional de chômage, de même que les prestations versées en vertu des projets créateurs d'emplois (article 38) et des programmes de formation (article 39).

**Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs:** L'État verse au Compte d'assurance-chômge un montant égal à la différence nette entre les cotisations des pêcheurs et les prestations d'assurance-chômage versées à ces derniers.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Cette activité englobe deux fonctions principales, qui représentent 86 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement au titre des

Services des prestations d'assurance. Il s'agit du traitement des demandes de prestations d'assurance-chômage et de la délivrance des mandats par les centres régionaux d'informatique.

L'élaboration de la formule pour l'établissement des ressources en assurance-chômage (ou algorithme) a commencé en avril 1984. La première étape (soit l'élaboration d'une formule nationale) s'est terminée à la mi-septembre 1984.

L'élaboration de cette formule s'est poursuivi en 1984-1985 et comprend non seulement la mise à l'essai de la formule au niveau régional (données) en vue de déterminer son utilité aux fins de la normalisation de l'affectation des ressources humaines internes, mais aussi l'essai des possibilités d'amélioration du modèle en vue d'accroître l'exactitude des prévisions quant aux besoins en matière de ressources.

Selon les prévisions, la formule devrait être utilisée d'ici à 1985-1986, afin d'appuyer les présentations de la Commission et du Ministère pour obtenir des ressources additionnelles du fait des augmentations imprévues de la charge de travail.

L'utilisation de la formule nécessitera la mise à jour annuelle du modèle et comprendra l'introduction des données courantes relatives au rendement et l'évaluation des résultats des essais du modèle.

**Tableau 27: Volume de travail et coûts unitaires moyens**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Volume | $ | Volume | $ | Volume | $ |
| **Traitement** | | | | | | |
| Demandes initiales et renouvelées reçues | 3,485,000 | 53.36 | 3,472,000 | 53.81 | 3,413,000 | 48.62 |
| Nombre de demandes de renseignements | 21,489,000 | 1.20 | 22,356,000 | 1.21 | 24,157,000 | 1.17 |
| Nombre de mandats | 34,808,000 | 1.48 | 34,447,000 | 2.19 | 34,869,000 | 1.54 |
| Nombre d'entrevues menées | 386,000 | 9.44 | 430,000 | 8.26 | 358,000 | 6.98 |
| **Contrôle** | | | | | | |
| Nombre total d'enquêtes terminées | 1,130,000 | 29.85 | 1,115,000 | 28.87 | 1,091,000 | 27.71 |
| **Gestion** | | | | | | |
| Nombre d'employeurs inscrits (perception de recettes) | 1,035,000 | 27.90 | 1,035,000 | 26.71 | 974,000 | 25.25 |
| Nombre de demandes de réduction du taux de la cotisation traitées | 36,500 | 50.99 | 36,000 | 49.25 | 34,700 | 60.19 |

Le tableau 28 donne le volume de travail total par rapport au nombre total d'années-personnes, selon le rendement par année-personne, et le tableau 29, des indicateurs de la rapidité du service et du contrôle de la qualité.

**Traitement:** Les ressources nécessaires pour le traitement des demandes sont déterminées en fonction du volume de travail prévu et du niveau des services offerts au public. Le volume de travail prévu pour 1985-1986 est calculé d'après le taux de chômage projeté par le ministère des Finances, ainsi que selon le nombre prévu de demandeurs de prestations au titre des programmes de prestataires visés par le travail partagé et de formation, ou de demandeurs de prestations spéciales. Le volume de travail du Contrôle sert également à déterminer les ressources nécessaires pour le traitement des demandes de prestations à la suite d'une augmentation du nombre des entrevues avec les demandeurs, du nombre de demandes révisées et des appels devant les conseils arbitraux ou devant le juge-arbitre.

L'augmentation des ressources consacrées au traitement des demandes de prestations entraîne une réduction globale du nombre de paiements en trop ou en moins de prestations. Par exemple, en 1985-1986, on s'attend que le pourcentage de demandes comprenant des erreurs entraînant des paiements en trop ou en moins sera réduit par suite des améliorations apportées au Régime.

Une plus grande efficacité des méthodes de travail, la stabilisation de la situation du personnel, de même que la disponibilité à l'échelle nationale du système en direct d'Assurance, permettent de prévoir une amélioration continue de la productivité en 1985-1986 pour ce qui concerne le règlement des demandes et l'émission des mandats aux prestataires. Le nombre de demandes initiales et de demandes renouvelées réglées par année-personne devrait augmenter de 4 % par rapport à l'année dernière. De même, une augmentation de 1 % du nombre de mandats émis fait suite à une augmentation en 1984-1985, qui devrait être de l'ordre de 8 %.

La proportion de demandes initiales et renouvelées traitées dans les 28 jours a été fixée à 90 % pour 1985-1986. L'objectif relatif à la rapidité du service, c'est-à-dire le nombre moyen de jours nécessaires pour traiter une demande initiale ou une demande renouvelée, sera, pour sa part, de 21 jours en 1985-1986. Il est également prévu que la proportion de demandes initiales et renouvelées en suspens depuis trois semaines ou plus restera de 12 % en moyenne à l'échelle nationale.

Les ressources nécessaires pour la délivrance des mandats tiennent également au taux de chômage prévu. Les Centres régionaux d'informatique, dont la responsabilité première est de produire des mandats, ont également un rôle à jouer dans le traitement de l'information de gestion pour la Commission et le Ministère.

**Contrôle:** Les fonctions de cette sous-activité portent sur la prévention et le dépistage des demandes frauduleuses de prestations ou de fausses représentations à cet égard et sur la communication des renseignements nécessaires par les employeurs et demandeurs de prestations en temps opportun.

Il est prévu qu'environ 1.1 million d'enquêtes seront menées à terme au cours de 1985-1986. Les initiatives prises en vue de déceler les abus et les fraudes se poursuivront. Toutefois, la productivité, pour ce qui est du nombre d'enquêtes effectuées par année-personne, devrait augmenter de 4 % pendant l'année.

**Tableau 28: Traitement des demandes et rendement par année-personne**

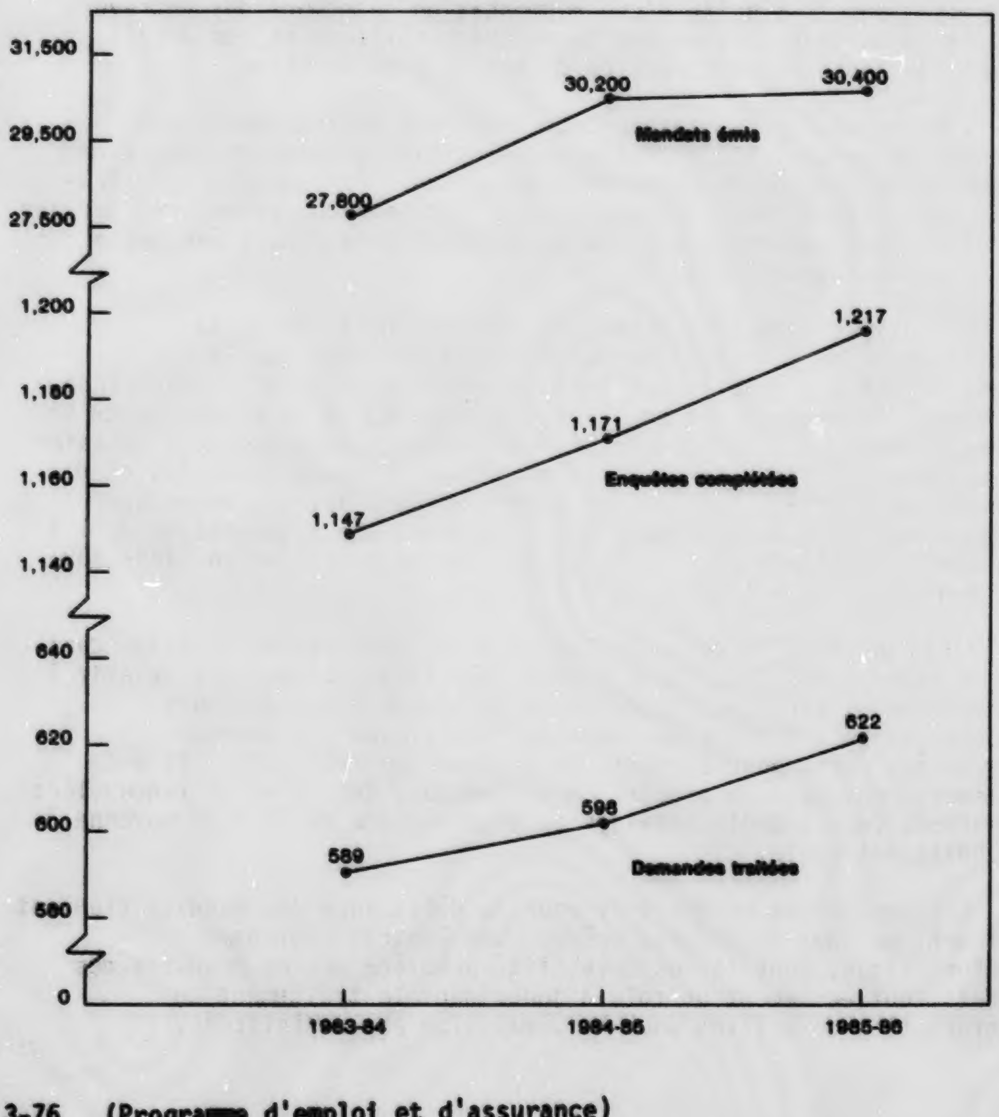

## Tableau 29: Indicateurs de la rapidité du service et du contrôle de la qualité

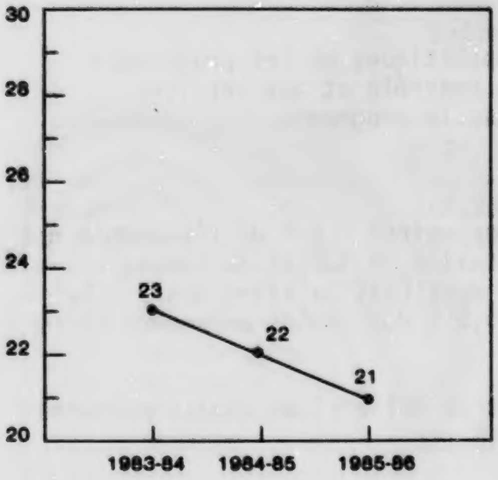


**Moyenne de jours pour le traitement des demandes initiales et renouvellées.**

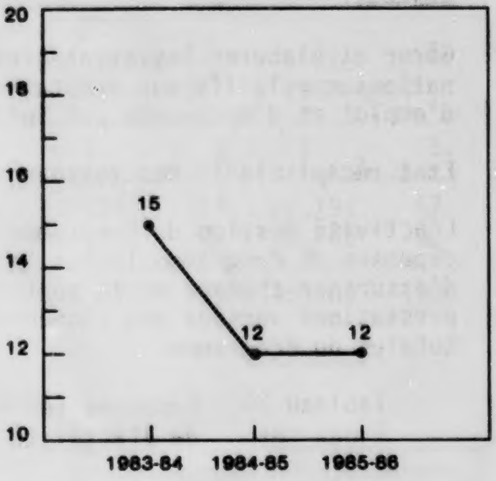


**Pourcentage des demandes initiales et renouvellées en attente depuis 3 semaines et plus.**

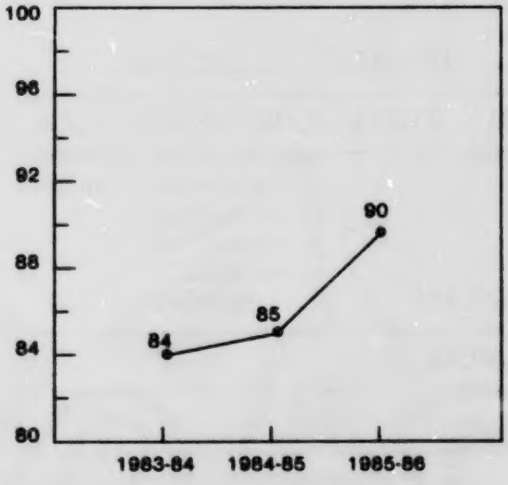


**Pourcentage des demandes initiales et renouvellées traitées en dedans de 28 jours.**

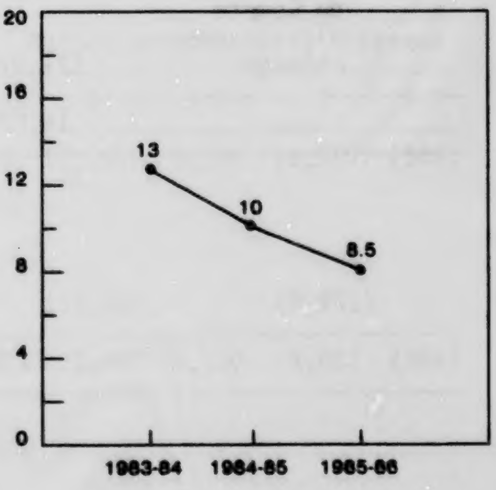


**Pourcentage des demandes comportant des erreurs qui auraient pu entraîner des trop-payés ou des moins-payés par rapport aux demandes vérifiées dans le cadre du contrôle de la qualité.**

## E. Gestion du Programme

### Objectif

Gérer et élaborer les stratégies, les politiques et les programmes nationaux relatifs aux prestations, au contrôle et aux services d'emploi et d'assurance qui influent sur le programme.

### État récapitulatif des ressources

L'activité Gestion du Programme englobe environ 7.1 % de l'ensemble des dépenses du Programme (moins la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage et la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs) et 16,5 % des années-personnes totales du Programme.

**Tableau 30: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Gestion du Programme | 135,993 | 2,991 | 136,270 | 3,108 | 125,582 | 2,736 |
| Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage | 121,973 | | 113,017 | | 103,560 | |
| | 14,020 | 2,991 | 23,253 | 3,108 | 22,022 | 2,736 |

**Tableau 31: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | $ | % | $ | % | $ | % |
| Personnel | | 102,864 | 76 | 100,242 | 74 | 83,796 | 67 |
| Autres | | 33,129 | 24 | 36,028 | 26 | 41,786 | 33 |
| Total | | 135,993 | 100 | 136,270 | 100 | 125,582 | 100 |
| Moins: | Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage | 121,973 | | 113,017 | | 103,560 | |
| | | 14,020 | | 23,253 | | 22,022 | |

**Rendement financier antérieur**

**Tableau 32: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Réel | | Budget principal | | Différence | |
| | | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Gestion du Programme | | 125,582 | 2,736 | 131,511 | 3,100 | (5,929) | (364) |
| Moins: | Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage | 103,560 | | 113,511 | | (9,951) | |
| | | 22,022 | 2,736 | 18,000 | 3,100 | 4,022 | (364) |



45

**Description**

Conformément à l'objectif de la Commission et du Ministère qui est d'offrir au grand public l'ensemble de ses services à un même endroit, l'activité Gestion du Programme comprend les éléments suivants:

- gérer, faire connaître, coordonner, contrôler et offrir les programmes d'emploi et d'assurance aux niveaux régional, de district et local, ce qui englobe le fait de maintenir la communication avec les autorités provinciales, les autres ministères fédéraux, les organismes communautaires et les représentants du monde des affaires afin d'assurer la coordination et l'intégration de leurs politiques et activités respectives vis-à-vis du marché du travail;

- fournir des services au grand public par l'intermédiaire des Centres d'emploi du Canada (CEC), ce qui englobe le fait d'accueillir les intéressés, de leur fournir des renseignements, de cerner leurs besoins et de les adresser à qui de droit;

- recueillir, analyser, résumer et compiler des données, prévisions et rapports statistiques, démographiques ou portant sur le marché du travail, ce qui englobe le fait d'informer l'administration centrale et les bureaux régionaux de l'évolution de l'économie et du marché du travail et de déterminer les besoins des clients, de même que les problèmes que pose la prestation des services et les solutions à y apporter;

- élaborer des politiques, programmes et procédures qui permettent d'assurer l'application des programmes et la prestation des services d'emploi au grand public de façon uniforme et équitable;

- fournir des possibilités d'emploi d'été aux jeunes étudiants pour accroître leur formation scolaire et les initier à une carrière possible dans la Fonction publique du Canada;

- fournir des services de soutien sur les plans opérationnel, administratif, financier et du personnel aux employés du Programme d'emploi et d'assurance dans les bureaux locaux.

Étant donné que la vaste majorité des activités et services du Programme d'emploi et d'assurance est offerte au grand public par l'intermédiaire des CEC, les postes relevant de la Gestion du Programme comprennent des postes soit de gestion hiérarchique soit de soutien administratif ou de réception.

À l'administration centrale, les titulaires des postes à la Gestion du Programme sont chargés de la gestion de sous-activités qui relèvent de diverses activités, telles que la Création d'emplois ou la formation professionnelle, et de celle des éléments des Services d'emploi. Dans les régions, ces fonctions incombent aux directeurs d'Emploi et d'Assurance, aux directeurs des Programmes relatifs au marché du travail et des prestations et des Services économiques, de même qu'aux directeurs de district, de CEC métropolitain et de CEC, au personnel de soutien administratif des CEC et aux réceptionnistes des bureaux locaux.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les tableaux 33 et 34 indiquent le rapport entre les années-personnes et les dépenses de l'activité Gestion du Programme et l'ensemble des années-personnes et des dépenses du Programme d'emploi et d'assurance. Dans les deux cas, le rapport est resté relativement constant.

**Tableau 33: Rapport entre les années-personnes de l'activité Gestion du Programme et les années-personnes totales du Programme d'emploi et d'assurance**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Années-personnes - Gestion du Programme | 2,991 | 3,108 | 2,736 |
| Années-personnes totales - Programme d'emploi et d'assurance | 18,179 | 20,558 | 20,927 |
| Pourcentage du total | 16 | 15 | 13 |



47

**Tableau 34: Rapport entre les dépenses de l'activité Gestion du Programme et les dépenses totales du Programme d'emploi et d'assurance (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Dépenses - Gestion du Programme | 135,993 | 136,270 | 125,582 |
| Dépenses totales - Programme d'emploi et d'assurance | 1,920,614 | 2,753,970 | 2,415,849 |
| Pourcentage du total | 7 | 5 | 5 |

* À l'exclusion de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage et de la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs.

## Section III
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Tableau 35: Dépenses par article (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Personnel** | | | |
| Traitements et salaires | 513,029 | 550,895 | 536,542 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 71,824 | 65,658 | 73,395 |
| Autres frais touchant le personnel | 3,118 | 1,654 | 4,358 |
| Total partiel | 587,971 | 618,207 | 614,295 |
| **Biens et services** | | | |
| Voyages et réinstallations | 13,533 | 24,958 | 16,917 |
| Téléphone et télégraphe | 14,210 | 17,582 | 21,244 |
| Affranchissement, fret et messageries | 17,717 | 26,000 | 19,467 |
| Imprimerie | 7,464 | 12,177 | 14,023 |
| Autres frais d'information | 5,159 | 10,421 | 9,580 |
| Achat de places de cours de formation des provinces | 511,080 | 525,266 | 516,016 |
| Services administratifs provinciaux au titre de la formation dans l'industrie | 5,931 | 6,735 | 5,748 |
| Autres services professionnels et spéciaux | 66,695 * | 66,048 * | 39,320 |
| Location de matériel | 16,780 | 17,405 | 5,024 |
| Autres frais de location | 214 | 241 | 556 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 1,373 | 2,370 | 3,913 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 3,488 | 4,711 | 5,953 |
| Contribution de l'Etat au Compte d'assurance-chômage | 2,422,200 | 2,719,000 | 2,713,895 |
| Toutes autres dépenses | 125 | 135 | 88 |
| Total partiel | 3,085,969 | 3,433,049 | 3,371,744 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 3,673,940 | 4,051,256 | 3,986,039 |
| **Capital** | | | |
| Construction et acquisition de machines et de matériel | 4,919 | 13,263 | 12,102 |
| Paiements de transfert | 857,955 | 1,572,451 | 1,271,750 |
| Total | 4,536,814 | 5,636,970 | 5,269,891 |
| Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage | 659,704 | 667,768 | 622,888 |
| Dépenses totales | 3,877,110 | 4,969,202 | 4,647,003 |

* Y compris le programme Extension, qui figurait auparavant dans les paiements de transfert (voir page 3-88).

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 36: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| **Gestion** | 132 | 122 | 110 | 50,350-96,300 | 61,952 |
| **Catégorie scientifique et professionnelle** | | | | | |
| Actuariat | 3 | - | - | 22,583-64,468 | 57,111 |
| Economie, sociologie et statistique | 60 | 64 | 66 | 14,750-65,080 | 42,660 |
| Enseignement | 36 | 36 | 38 | 13,609-68,070 | 47,297 |
| **Administration et service extérieur** | | | | | |
| Services administratifs | 341 | 345 | 311 | 13,912-57,987 | 32,718 |
| Gestion des systèmes d'ordinateurs | 15 | 15 | 8 | 18,766-61,433 | 36,704 |
| Services d'information | 4 | 4 | - | 13,579-57,980 | 33,469 |
| Organisations et méthodes | 6 | 6 | 3 | 13,520-57,980 | 37,256 |
| Gestion du personnel | 6 | 6 | - | 13,330-63,870 | 37,682 |
| Administration des programmes | 8,447 | 8,579 | 8,253 | 13,912-57,987 | 32,770 |
| **Technique** | | | | | |
| Sciences sociales | 20 | 20 | 23 | 12,635-57,764 | 31,901 |
| Techniciens divers | - | - | 5 | 12,635-55,682 | - |
| **Soutien administratif** | | | | | |
| Communications | 39 | 39 | 53 | 15,364-31,824 | 18,601 |
| Traitement des données | 326 | 326 | 331 | 13,352-37,130 | 22,067 |
| Commis aux écritures et aux règlements | 8,283 | 8,715 | 9,473 | 12,932-31,743 | 21,173 |
| Mécanographie | 16 | 16 | 18 | 12,665-25,270 | 19,410 |
| Secrétariat, sténographie et dactylographie | 434 | 416 | 590 | 12,636-31,946 | 19,927 |
| **Exploitation** | | | | | |
| Services divers | 11 | 11 | 8 | 13,253-39,988 | 20,759 |

**Nota:** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement, au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## 3. Paiements de transfert

**Tableau 37: Ventilation des paiements de transfert (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Subventions** | | | |
| Création directe d'emplois | | | |
| Subvention pour la création d'emplois | 4,000 | 172,721 | 41,344 |
| Croissance locale de l'emploi (CLE) | 14,300 | 7,710 | 2,096 |
| Service national de placement | | | |
| Frontier College of Canada | 175 | 175 | 175 |
| Organisations bénévoles | 990 | 790 | 390 |
| Centre canadien du marché du travail et de la productivité | 2,012 | 2,180 | 620 |
| Total - Subventions | 21,477 | 183,576 | 44,625 |
| **Contributions** | | | |
| Formation professionnelle | | | |
| Allocations de formation aux personnes qui suivent des cours en vertu de la Loi nationale sur la formation | 86,000 | 107,820 | 103,750 |
| Paiements à des employeurs et à d'autres personnes en vertu d'accords de formation dans l'industrie conclus par la Commission et le Ministère aux termes de la Loi nationale sur la formation | 148,305 | 169,072 | 125,461 |
| Paiements à des particuliers en vertu de l'article 8 (voyages des stagiaires) du Règlement sur la mobilité de la main-d'oeuvre | 10,815 | 11,817 | 12,065 |



51

**Tableau 37: Ventilation des paiements de transfert (suite) (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Paiements aux provinces et aux organismes de formation sans but lucratif en vertu des accords relatifs à la Caisse d'accroissement des compétences professionnelles conclus par la Commission et le Ministère aux termes de la Loi nationale sur la formation | 7,573 | 95,172 | 36,848 |
| Total partiel | 252,693 | 383,881 | 278,124 |
| Création directe d'emplois | | | |
| Paiements aux municipalités et autres organismes publics et communautaires, ainsi qu'à des groupes privés, corporations, sociétés de personnes et particuliers en vertu d'accords conclus avec le Ministre pour la réalisation de projets destinés à procurer du travail à des chômeurs et à contribuer au mieux-être de la collectivité: | | | |
| Canada au travail | 182,648 | 454,093 | 638,013 |
| Croissance locale de l'emploi (CLE) | 78,509 | 83,097 | 29,129 |
| Compagnie de travailleurs | 27,312 | 36,762 | 28,188 |
| Accès-carrière | 75,385 | 223,785 | 69,001 |
| Création d'emplois | - | 6,517 | 2,442 |
| Total partiel | 363,854 | 804,254 | 766,773 |

**Tableau 37: Ventilation des paiements de transfert (suite) (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Service national de placement | | | |
| Paiements aux provinces, aux sociétés de transport et aux particuliers en vertu d'accords conclus entre le Ministre et les provinces, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, ainsi qu'avec des corporations ou des particuliers agissant en qualité de directeurs des services de main-d'oeuvre agricole, pour l'organisation et l'utilisation de la main-d'oeuvre dans les fermes et les industries connexes, y compris les engagements non remplis aux termes d'accords antérieurs | | | |
| Accords fédéraux-provinciaux de développement de l'emploi agricole | 1,012 | 1,012 | 1,093 |
| Services de main-d'oeuvre agricole du Canada | 5,994 | 5,994 | 5,231 |
| Paiements, conformément au Règlement approuvé par le Gouverneur en conseil, aux provinces, aux employeurs et aux travailleurs à l'égard des primes d'encouragement à la mobilité et aux études de main-d'oeuvre | 4,750 | 11,442 | 6,766 |
| Paiements, conformément au Règlement aprouvé par le Gouverneur en conseil, aux personnes ou à l'égard des personnes qui déménagent, au Canada, d'un endroit à un autre dans le cadre du Programme de mobilité de la main-d'oeuvre du Canada | 10,989 | 13,820 | 10,304 |

**Tableau 37: Ventilation des paiements de transfert (suite) (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Paiements à des organisations ou à des particuliers à titre de soutien d'activités complémentaires à la politique du marché du travail: | | | |
| Extension | - * | 700 * | 18,572 |
| Comité de planification des ressources humaines | 250 | 500 | 115 |
| Amélioration de la gestion des entreprises | 585 | 832 | |
| Options Nord | 945 | 846 | |
| Alternance travail-études | 1,406 | 1,594 | |
| Contribution de l'Etat au titre des prestations versées aux pêcheurs | 194,000 | 164,000 | 140,147 |
| Total partiel | 219,931 | 200,740 | 182,228 |
| Total - Contributions | 836,478 | 1,388,875 | 1,227,125 |
| Total - Paiements de transfert | 857,955 | 1,572,451 | 1,271,750 |

* Ces chiffres ont été rajustés pour refléter la modification apportée au mode de financement du programme Extension. Les ressources sont dorénavant présentées à titre de dépenses de fonctionnement.

## B. Analyse des coûts

Le tableau 38 montre le coût total du Programme. Les recettes à faire valoir sur le crédit comprennent les frais du Programme recouvrés du Compte d'assurance-chômage, conformément à la Loi sur l'assurance-chômage. Les autres coûts indiqués sont ceux des locaux, fournis par Travaux publics Canada ($8,194,000), ceux de l'assurance chirurgicale-médicale ($1,232,000) et ceux des divers autres services fournis gratuitement par les autres ministères ($840,000).

**Tableau 38: Coût net du Programme par activité (en milliers de dollars)**

| | Dépenses 1985-1986 | Recettes à faire valoir sur le crédit | Budget des dépenses 1985-1986 | Plus: Autres coûts | Coût net 1985-1986 | Coût net 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Programme d'emploi et d'assurance | 4,536,814 | 659,704 | 3,877,110 | 10,266 | 3,887,376 | 4,403,184 |



55

## C. Création directe d'emplois

### 1. Renseignements sur les programmes

On trouvera ci-dessous le détail et les effets possibles des programmes de création directe d'emplois. Le programme Canada au travail est conçu pour appuyer les objectifs de lutte contre le chômage cyclique et de stabilisation et d'adaptation du marché du travail. Le programme Croissance locale de l'emploi (CLE) vise à favoriser la croissance locale de l'emploi. Les programmes Compagnie de travailleurs, Accès-carrière et Option formation jeunesse sont axés sur la mise en valeur des ressources humaines.

**Canada au travail:** Le programme Canada au travail est un programme à multiples facettes destiné à créer des emplois productifs de courte durée. Son principal objectif est de réagir aux fluctuations cycliques qui touchent la demande de main-d'oeuvre, bien qu'il puisse réagir efficacement à toute une gamme de situations.

Ce programme regroupe les éléments utiles d'un certain nombre d'anciennes initiatives, dont, par exemple, l'utilisation des fonds de l'Assurance-chômage pour la création d'emplois en vertu de l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage et la participation du secteur privé aux efforts déployés pour favoriser la reprise économique.

Canada au travail peut soutenir des activités qui contribueront à la reprise économique au moyen de projets qui permettent d'accroître et d'améliorer la capacité de production et de créer l'infrastructure nécessaire. Ce programme peut également contribuer de façon valable à la réalisation des objectifs que poursuivent les collectivités en matière de services sociaux, d'éducation et de loisirs.

Sont admissibles aux termes au Programme les projets du secteur privé qui visent à favoriser la reprise économique et le développement régional. Bien que les projets à but lucratif ne soient pas acceptés, différentes activités comme l'établissement de prototypes ou d'autres travaux préparatoires à la production sont admissibles, de même que les initiatives visant l'entretien, le développement et l'amélioration de la capacité de production.

Canada au travail peut compter sur un vaste éventail de promoteurs, dont notamment les associations mutualistes et de citoyens, les clubs de loisirs et les employeurs du secteur privé. Des municipalités ont eu recours à ce programme pour mettre en place l'infrastructure socio-économique de leurs collectivités.

Canada au travail cherche également à améliorer les possibilités de certains groupes sur le marché du travail. Ainsi, les personnes qui ont le plus besoin d'un emploi, comme les chômeurs ayant épuisé leurs prestations d'assurance-chômage et les assistés sociaux, sont présentés à des employeurs en priorité. Certains groupes de la population active qui se heurtent à d'énormes obstacles sur le plan de l'emploi

bénéficient également d'une attention particulière grâce à ce Programme. Les autochtones qui continuent d'éprouver énormément de difficultés à trouver et à conserver un emploi reçoivent une allocation distincte. Une large part des crédits disponibles aux termes du Programme a été utilisée pour favoriser l'emploi des jeunes.

Pour améliorer les possibilités d'emploi de ces deux groupes, de même que celles des femmes et des personnes handicapées, les employeurs sont invités à élaborer un plan contenant des objectifs d'embauchage de membres de ces groupes. Dans le cas des femmes, on favorise le placement dans des professions où les femmes sont traditionnellement sous-représentées.

**Croissance locale de l'emploi (CLE):** Le programme CLE permet d'offrir une aide qui facilitera la croissance de l'emploi à long terme dans les collectivités qui, quelles que soient les fluctuations de l'activité économique à l'échelle nationale, connaissent un chômage chronique et où des conditions non favorables ont toujours existé par le passé.

Le principe qui sous-tend le programme CLE est qu'on peut arriver à créer des entreprises et des emplois en adoptant une orientation axée sur la collectivité. En faisant participer les individus et les groupes qui vivent et travaillent dans la collectivité à la planification et à la réalisation d'activités qui permettront d'améliorer l'infrastructure économique et, au bout du compte, de mettre sur pied des entreprises viables, on veille à ce que des emplois permanents soient créés. Les crédits alloués aux termes du programme CLE peuvent financer des projets ou des sociétés.

Les sociétés CLE peuvent bénéficier de contributions au titre des frais de fonctionnement et elles peuvent recevoir des subventions destinées à être investies dans des entreprises locales qui créeront de l'emploi permanent. Les sociétés CLE sont des organismes sans but lucratif qui viennent en aide à la collectivité et qui sont dirigées par des gens d'affaires. Elles viennent en aide aux collectivités qui font face à des problèmes de chômage chronique en élaborant des stratégies économiques à long terme qui permettront de créer des emplois permanents. Elles offrent aux entrepreneurs locaux des services de counselling et une aide technique pour les aider à créer de nouvelles entreprises, ou à favoriser la croissance de celles qui sont déjà en place. Pour créer des possibilités d'emploi, elles peuvent également consentir des prêts, offrir des garanties de prêt ou investir des capitaux dans les entreprises locales.

De plus, les crédits alloués aux termes du programme CLE peuvent servir à réaliser des projets de planification, d'infrastructure ou de développement des entreprises. Les projets CLE visent à améliorer et à accroître les compétences locales en matière de gestion des entreprises, ainsi que la capacité de planification de la collectivité. Plus particulièrement, ils peuvent faciliter la mise en place d'entreprises qui créeront des emplois permanents. Une aide est

également offerte aux collectivités qui souhaitent analyser leurs besoins, développer leur infrastructure et élaborer des stratégies de création d'emplois.

**Accès-carrière:** Il s'agit d'un des trois programmes de création d'emplois qui sont nettement axés sur la mise en valeur des ressources humaines. Grâce des subventions salariales, on offre des possibilités d'emploi aux personnes qui ont de graves difficultés à trouver et à conserver un emploi stable. Le champ d'application du Programme est vaste, et sa structure est assez souple pour permettre la mise en oeuvre de toute une série d'initiatives novatrices et la mise à l'essai de nouvelles orientations pour les programmes.

Les participants au Programme peuvent choisir parmi une vaste gamme d'occupations, qu'ils pourront exercer chez divers employeurs. Le Programme s'adresse principalement aux groupes tels que les handicapés physiques et les personnes défavorisées sur le plan de l'emploi. Compte tenu du niveau variable de difficulté qu'éprouvent les groupes du marché du travail à chercher et à conserver un emploi, des taux de subvention variables sont prévus.

Dans le cadre de ce Programme, des situations de travail peuvent être adaptées pour répondre aux besoins des participants. Par exemple, les personnes qui, pour des raisons médicales, ne peuvent travailler à plein temps ont la possibilité de ne travailler qu'à temps partiel. Pour mieux épauler les travailleurs difficiles à placer, des contributions peuvent être versées aux groupes et associations communautaires qui offrent, par exemple, des services de soutien à de tels travailleurs avant et après le placement.

**Compagnie de travailleurs:** Comme le programme Accès-carrière, le programme Compagnie de travailleurs est axé sur la mise en valeur des ressources humaines. Son principal objectif est de préparer ceux qui sont gravement défavorisés sur le plan de l'emploi à devenir membres de la population active. Actuellement, le programme met l'accent sur les jeunes, mais ses clients se retrouvent également parmi les autochtones, les femmes, les handicapés et les ex-détenus, ainsi que chez les toxicomanes et les alcooliques défavorisés sur le plan de l'emploi. Les membres de ces groupes cibles ont généralement été incapables d'obtenir et de conserver un emploi, et ils n'ont pu faire usage de façon productive des autres mesures de préparation à l'emploi, dont notamment les programmes de formation de la Commission et du Ministère.

Nombre de membres de ces groupes cibles reçoivent, sous une forme ou sous autre, des paiements de transfert et, à l'exception de la plupart des jeunes, leur position a tendance à rester la même, et ce, même lorsqu'on connaît une amélioration globale de l'économie. En leur offrant une solution de rechange aux paiements de transfert, le programme Compagnie de travailleurs peut les aider à se libérer du joug de la dépendance. Le Programme constitue ainsi un moyen très rentable

de réduire le fardeau que ces groupes, aptes au travail mais dépendants, représentent pour la société en général.

L'un des principaux rôles de ce Programme est de canaliser les ressources de la collectivité pour mettre sur pied et exécuter des projets qui offriront aux participants un ensemble de services de counselling, d'initiation au travail, d'aide à l'emploi et de soutien. Grâce au programme on a pu démontrer qu'il est possible d'intégrer à la fois l'aide financière, les connaissances techniques, la formation, le placement et la création de débouchés pour les participants. Afin d'accroître une telle capacité, le programme Compagnie de travailleurs peut offrir du financement à des groupes ou à des organismes nationaux chargés de coordonner la mise en oeuvre d'un certain nombre d'activités conçues pour aider les personnes gravement défavorisées sur le plan de l'emploi.

En plus de favoriser l'établissement de liens avec les organismes bénévoles et le secteur privé, les autres programmes gouvernementaux peuvent étayer les objectifs du Programme. Ainsi, les investissements en ressources humaines faits en vertu du programme Compagnie de travailleurs sont élargis et renforcés, puisqu'on a établie que les finissants pourront accéder au marché du travail grâce à une subvention salariale accordée en vertu du programme Accès-carrière.

**Option formation jeunesse:** Ce programme, comme Accès-carrière et Compagnie de travailleurs, est axé sur la mise en valeur des ressources humaines. Il vise à fournir aux jeunes une formation et une expérience pratique qui faciliteront leur transition du monde des études au monde du travail, qui leur permettront de fonctionner efficacement à l'intérieur du marché du travail et qui serviront de fondement à la formation qu'ils pourront recevoir plus tard en tant qu'adultes. Les participants, dont la majorité est âgée de 17 à 21 ans, doivent être en chômage et avoir besoin de formation et d'expérience en milieu de travail pour répondre aux besoins des employeurs dans une société de plus en axée sur la nouvelle technique.

Le programme représente un effort collectif des entreprises, des syndicats et du gouvernement. Des coordonnateurs de stage du secteur privé conçoivent et mettent en oeuvre des programmes combinés de formation externe et de formation interne d'une durée de 39 à 52 semaines. La formation comprend des cours de dynamique de la vie et d'initiation aux techniques professionnelles, des cours de formation de base (résolution de problèmes, communications, calcul et initiation à l'informatique) et des cours de formation professionnelle générale et spécialisée.

**Initiatives d'emplois d'été des étudiants:** Les initiatives d'emplois d'été des étudiants ont été mises en oeuvre pour répondre aux besoins actuels et à venir des étudiants sur le marché du travail.

Pour répondre à ces besoins, en 1984-1985, les éléments suivants ont été intégrés aux programmes d'emplois d'été pour étudiants: des mesures de mise en valeur des ressources humaines par l'intermédiaire de la composante Emplois d'été d'Accès-carrière, du Programme de formation des cadets et d'instruction des réservistes du ministère de la Défense nationale et du Programme des gendarmes spéciaux surnuméraires de la Gendarmerie royale du Canada; des mesures de stabilisation et de lutte contre le chômage cyclique par l'intermédiaire de la composante Emplois d'été de Canada au travail et un service de placement pour les étudiants par l'entremise du réseau des Centres d'emploi du Canada pour étudiants (CEC-E).

La composante Emplois d'été d'Accès-carrière était un programme de subventions salariales en vertu duquel les étudiants pouvaient bénéficier de stages dans les secteurs public et privé et dans des organismes sans but lucratif. Ces stages permettaient aux étudiants de faire valoir leurs connaissances dans un milieu de travail, d'acquérir des compétences liées à la carrière et de bénéficier d'une expérience pratique leur permettant de faire la transition du monde des études au monde du travail. Les emplois créés en vertu de la composante Emplois d'été de Canada au travail permettaient aux participants d'acquérir de l'expérience tout en travaillant à des projets parrainés par des organismes, des entreprises ou des particuliers.

Les CEC-E sont administrés par la Direction de l'emploi des jeunes de la Direction générale des groupes spéciaux et de l'Action positive du Groupe de l'emploi et de l'assurance. Les CEC-E offrent des services de placement aux étudiants qui cherchent des emplois d'été et aux employeurs qui ont besoin d'employés temporaires pour l'été. En outre, ils fournissent des renseignements sur les programmes d'emplois du gouvernement pour les étudiants et ils offrent un service de présentation aux employeurs dans le cadre des initiatives d'emplois d'été pour étudiants de la Commission et du Ministère. Les CEC-E sont financés à même les ressources prévues au crédit 10 du Conseil du Trésor.

L'efficacité des services de placement offerts aux étudiants dans les quelque 450 CEC-E est mesurée selon les variations annuelles du nombre de placements effectués. Le nombre de placements dépend des conditions économiques régionales, ainsi que de l'envergure et de la réussite de la campagne "Embauchez-un étudiant".

Le Programme des stagiaires autochtones vise à accroître le nombre d'emplois d'été offerts aux étudiants autochtones dans divers domaines liés aux opérations de la Commission et du Ministère, y compris dans les CEC-E. Le Programme est financé à même les ressources prévues au crédit 10 du Conseil du Trésor.

2. **Regroupement des programmes de création d'emplois en 1983-1984 par suite du fusionnement**

**Tableau 39: Regroupement des dépenses des programmes en 1983-1984 Paiements de transfert [1] (en milliers de dollars)**

| | Réel 1983-1984 |
|---|---|
| Canada au travail | |
| Initiative désignée | 10,515 |
| Projets de développement communautaire du Canada (temporaire) [2] et Action en cas d'urgence | 118,151 |
| Programme d'emploi communautaire | 8,800 |
| Programme d'aide à la relance économique | 299,205 |
| Canada au travail | 91,639 |
| Création d'emplois en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage | 11,552 |
| Eté Canada [2] | 98,151 |
| Total partiel | 638,013 |
| Croissance locale de l'emploi | |
| Projets de développement communautaire du Canada (développement) [2] | -- |
| Programme d'aide à la création locale d'emplois (conservation) | 22,535 |
| Programme d'aide au développement économique local | 2,151 |
| Croissance locale de l'emploi | 6,539 |
| Total partiel | 31,225 |
| Compagnie de travailleurs | |
| Programme d'aide à la création d'emplois (préparation) | 22,216 |
| Compagnie de jeunes travailleurs | 5,972 |
| Total partiel | 28,188 |
| Accès-carrière | |
| Programme à l'intention des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi | 45,411 |
| Subventions salariales transférables | 1,979 |
| Programme d'emploi pour les innovations technologiques | 8,599 |
| Stages Été Canada [2] | -- |
| Projets de services communautaires du Canada | 11,037 |
| Accès-carrière | 1,975 |
| Total partiel | 69,001 |
| Création d'emplois | 43,786 |
| Total - Ensemble des programmes de création d'emplois | 810,213 |

1. À l'exclusion des ressources utilisées au titre du fonctionnement.

2. Pour des raisons administratives, en 1983-1984 seulement, tous les crédits consacrés aux Projets de développement communautaire du Canada faisant partie du programme CLE ($61,422,000) et à Été Canada ($98,151,000) figurent dans les Comptes publics sous la rubrique Canada au travail.



61

Plan de dépenses
Programme d'immigration

1985-1986



63

## Table des matières


Extraits de la Partie II du Budget des dépenses 4-4

Extraits du volume II des Comptes publics 4-6

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Plans pour 1985-1986
   1. Points saillants 4-7
   2. Etat financier récapitulatif par activité 4-8
B. Rendement récent
   1. Points saillants 4-9
   2. Examen du rendement financier 4-11
C. Données de base
   1. Introduction 4-12
   2. Mandat légal 4-12
   3. Objectif du Programme 4-12
   4. Plan d'exécution du Programme 4-12
D. Perspective de planification
   1. Contexte 4-15
   2. Initiatives 4-16
   3. Mise à jour des initiatives déjà annoncées 4-17
   4. Efficacité du Programme 4-18

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Recrutement et sélection 4-22
B. Exécution de la Loi et Arbitrage 4-25
C. Etablissement 4-32
D. Comité consultatif du statut de réfugié 4-36
E. Gestion du Programme 4-40

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
   1. Dépenses par article 4-43
   2. Dépenses en personnel 4-44
   3. Paiements de transfert 4-45
B. Analyse des coûts 4-46
C. Vue d'ensemble de l'immigration 4-47




65

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $115,942,000 au cours de l'exercice financier 1985-1986 pour l'exécution du Programme d'immigration. En plus de cette somme $9,629,000 seront engagés en vertu de l'autorisation législative existante pour ce qui concerne les avantages sociaux des employés.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits (en milliers de dollars) | | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Programme d'immigration** | | |
| 20 | Dépenses de fonctionnement | 82,079 | 81,432 |
| 25 | Subventions et contributions | 33,863 | 31,863 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 9,629 | 8,662 |
| | **Total du Programme** | 125,571 | 121,957 |

### Crédits - Libellé et montants

| Numéros des crédits | Ministère ou organisme (en dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Programme d'immigration** | |
| 20 | Immigration - Dépenses de fonctionnement | 82,079,000 |
| 25 | Immigration - Contributions | 33,863,000 |

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Programme par activité**

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | | Total | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | Paiements de transfert | | |
| Recrutement et sélection | 561 | 19,373 | 22 | - | 19,395 | 14,785 |
| Exécution de la Loi et arbitrage | 1,047 | 42,566 | 48 | - | 42,614 | 47,630 |
| Établissement | 62 | 3,308 | 13 | 33,863 | 37,184 | 36,421 |
| Comité consultatif du statut de réfugié | 26 | 1,653 | 35 | - | 1,688 | 1,922 |
| Gestion du Programme | 533 | 24,405 | 285 | - | 24,690 | 21,199 |
| | 2,229 | 91,305 | 403 | 33,863 | 125,571 | 121,957 |



67

**Extraits du volume II des Comptes publics**

**Utilisation des crédits de 1983-1984**

| | Budget principal | Total des crédits | **Utilisation réelle** |
|---|---|---|---|
| **Dépenses budgétaires** | **$** | **$** | **$** |
| **Crédit 20** - Programme d'immigration - Dépenses de fonctionnement | 77,779,000 | 85,093,511 | **82,436,291** |
| **Crédit 25** - Programme - d'immigration - Contributions | 30,495,000 | 30,556,721 | **27,849,191** |
| | 108,274,000 | 115,650,232 | **110,285,482** |
| **Dépenses budgétaires statutaires** | | | |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 8,166,000 | 9,089,000 | **9,089,000** |
| Remboursement des montants affectés aux recettes des années précédentes | | 33,805 | **33,805** |
| | 8,166,000 | 9,122,805 | **9,122,805** |
| **Total du Programme** | 116,440,000 | 124,773,037 | **119,408,287** |

## Section I
## Aperçu du Programme

### A. Plans pour 1985-1986

### 1. Points saillants

Le niveau annuel d'immigration est établi en fonction de l'année civile et est annoncé dans le rapport annuel déposé au Parlement. Pour 1985, le Programme d'immigration s'est fixé les objectifs suivants:

- admettre de 85,000 à 90,000 immigrants, soit 11,000 réfugiés parrainés par le gouvernement, 4,000 réfugiés parrainés par le secteur privé, de 5,000 à 8,000 personnes aux termes de mesures spéciales à caractère humanitaire, de 5,500 à 6,500 travailleurs sélectionnés et 2,200 entrepreneurs ou travail leurs autonomes (les définitions des catégories d'immigrants se trouvent à la page 4-47); le reste du mouvement est composé d'immigrants de la catégorie de la famille ainsi que des conjoints et personnes à charge des travailleurs sélectionnés, gens d'affaires immigrants et retraités;

- admettre des étudiants, des travailleurs temporaires et d'autres visiteurs; en 1985, l'Immigration devrait délivrer et/ou proroger 130,000 permis de travail et 93,000 permis de séjour pour étudiant ainsi qu'admettre jusqu'à 35 millions de visiteurs.

L'Immigration s'est fixé les objectifs opérationnels suivants:

- remplir les obligations internationales du Canada à l'égard des réfugiés et des autres personnes dont le cas comporte des considérations d'ordre humanitaire, en étudiant un nombre prévu de 6,500 revendications du statut de réfugié qui seront présentées au Canada;

- veiller à ce que les personnes non admissibles n'entrent ni ne demeurent au Canada, en procédant à quelque 2 millions d'examens secondaires parmi les 35 millions de personnes qui sollicitent l'admission au Canada et en effectuant 70,000 enquêtes au sujet de personnes soupçonnées d'avoir enfreint la Loi sur l'immigration après être entrées au Canada;

- faciliter l'adaptation rapide des immigrants au Canada, en fournissant des services d'aide à l'adaptation aux nouveaux résidents permanents démunis, ce qui coûtera $30,719,000, et en accordant des fonds pouvant aller jusqu'à $3,144,000 au titre des services d'établissement et d'adaptation;

- améliorer l'efficacité et l'efficience du processus d'exécution du Programme d'immigration en poursuivant le développement et la mise en oeuvre du Système de soutien des opérations des bureaux locaux (SSOBL);

- préparer des recommandations à l'intention du Ministre relativement à quelque 4,000 revendications du statut de réfugié et supprimer de façon rapide et efficace un arriéré sans cesse croissant de revendications non réglées, en réduisant le temps qu'il faut au Comité consultatif du statut de réfugié pour rendre une décision.

## 2. État financier récapitulatif par activité

**Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu * 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Recrutement et sélection | 19,395 | 18,760 | 635 | 4-22 |
| Exécution de la Loi et Arbitrage | 42,614 | 44,904 | (2,290) | 4-25 |
| Établissement | 37,184 | 35,166 | 2,018 | 4-32 |
| Comité consultatif du statut de réfugié | 1,688 | 1,700 | (12) | 4-36 |
| Gestion du Programme | 24,690 | 23,825 | 865 | 4-40 |
| Total | 125,571 | 124,355 | 1,216 | |
| Années-personnes | 2,229 | 2,301 | (72) | |

* Il n'y a pas de changement important par rapport au Budget principal 1984-1985. Les prévisions pour 1984-1985 sont de 2.4 millions de dollars, soit 2 % de plus que les 122 millions de dollars du Budget principal 1984-1985 (voir Extraits de la Partie II du Budget des dépenses, à la page 4-4).

**Explication de la différence:** Les besoins financiers pour 1985-1986 sont supérieurs de 1 %, ou de 1.2 million de dollars, par rapport aux dépenses prévues pour 1984-1985. Cette différence est surtout attribuable à l'augmentation des dépenses touchant le personnel et des contributions au chapitre de l'établissement des immigrants, ce qui est contrebalancé par une diminution des ressources consacrées à l'exécution de la Loi, étant donné que le visa a récemment été rendu obligatoire pour les ressortissants d'un certain nombre de pays.

## B. Rendement récent

### 1. Points saillants

Les points saillants en ce qui concerne le rendement du Programme en 1983-1984 sont les suivants:

- 89,034 immigrants ont été admis au Canada au cours de l'année civile 1983, soit 15 % de moins que le niveau fixé, en raison d'une diminution du nombre de demandes dans la catégorie de la famille et dans celle des indépendants;

- des 10,000 réfugiés que prévoyait parrainer le gouvernement, un total de 8,961 ont été admis; cet écart est attribuable à une baisse du nombre de réfugiés de l'Europe de l'Est et aux problèmes liés à la mise en place de programmes de réétablissement en Afrique et au Moyen-Orient; en outre, il y a eu augmentation du nombre de personnes admises pour des raisons d'ordre humanitaire parce qu'elles ne répondaient pas à la définition de réfugié ou de membre d'une catégorie désignée;

- au total, 6,407 travailleurs sélectionnés ont été admis; la mesure adoptée en 1982 limitant l'admission des travailleurs sélectionnés à ceux munis d'une offre d'emploi approuvée s'est révélé efficace;

- un nombre total de 12,524 personnes ont été admises à titre d'entrepreneurs, de travailleurs autonomes et de retraités (ce qui comprend les membres de leurs familles), ainsi que pour des raisons d'ordre humanitaire, ce qui témoigne des résultats positifs obtenus sur le plan de l'immigration des gens d'affaires, ainsi que de la souplesse des programmes à caractère humanitaire;

- l'augmentation du nombre d'étudiants et de travailleurs temporaires admis a été respectivement de 5 % et de 10 % par rapport à l'année précédente;

- le problème des revendications du statut de réfugié non réglées au Canada a été atténué en rendant obligatoire le visa de visiteur pour les ressortissants de certains pays, comme l'Inde, le Sri Lanka et le Bangladesh, et, dans une moindre mesure parce qu'il s'agit d'une initiative récente (14 mars 1984), pour ceux de la Jamaïque, de la Guyane, du Guatemala et du Pérou; ainsi, un moins grand nombre de personnes ont revendiqué au Canada le statut de réfugié.

Par rapport aux objectifs opérationels fixés pour 1983-1984, le Programme d'immigration a donné les résultats suivants:

- pour ce qui est de remplir les obligations internationales du Canada à l'égard des réfugiés et des autres personnes dont le cas comporte des considérations d'ordre humanitaire:

  - le nombre total de revendications du statut de réfugié présentées à l'étranger et approuvées a atteint 92 % du nombre prévu de 5,000;

- pour ce qui est de veiller à ce que les personnes non admissibles n'entrent ni ne demeurent au Canada:

  - le nombre d'enquêtes en 1983-1984 a été de 71,000, ce qui correspond assez bien au chiffre prévu de 74,000, puisque l'écart est de moins de 5 %;

  - un total de 1.9 million d'examens secondaires ont été menés; il s'agit d'un nombre comparable à celui des années précédentes, mais inférieur à l'estimation de 2.5 millions; cette diminution est attribuable au fait qu'un moins grand nombre de personnes ont cherché à entrer au Canada, et à un meilleur travail de sélection effectué par les examinateurs;

  - le nombre total de demandes de prolongation et de permis traitées s'est établi à 96 % du nombre prévu de 232,000;

- pour ce qui est de faciliter l'adaptation rapide des immigrants au Canada:

  - pour 1983-1984, le budget du Programme d'aide à l'adaptation s'établissait à 27.3 millions de dollars; toutefois, un certain nombre de mesures d'économie, mises en oeuvre au début de l'année financière par la Direction de l'établissement de l'administration centrale, ont permis à l'Immigration de remplir ses obligations en dépensant uniquement 24.7 millions de dollars;

- pour ce qui est d'améliorer l'efficacité et l'efficience du processus relativement à l'exécution du Programme d'immigration:

  - on a amorcé la phase III du développement du Système de soutien des opérations des bureaux locaux (SSOBL); un document concernant les exigences de l'utilisateur a été préparé et une présentation a été faite au Conseil du Trésor; un système préliminaire de dépôt de dossiers automatisé est devenu opérationnel en mars 1984 dans quatre Centres d'Immigration Canada (CIC) à Montréal; afin de faciliter la mise en oeuvre rapide de ce système, une moins grande priorité a été accordée au matériel d'entrée du statut, lequel deviendra opérationnel en 1985-1986;

- le problème des revendications du statut de réfugié non réglées s'est atténué du fait que, tel que mentionné précédemment, on oblige désormais, les ressortissants de certains pays à obtenir un visa de visiteur et que, par conséquent, un moins grand nombre de revendications du statut de réfugié ont été présentées; en outre, on est actuellement à mettre au point une nouvelle procédure pour traiter les revendications du statut de réfugié.

**2. Examen du rendement financier**

**Tableau 2: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Recrutement et sélection | 17,705 | 562 | 14,065 | 472 | 3,640 | 90 |
| Exécution de la Loi et arbitrage | 46,976 | 1,053 | 45,280 | 1,163 | 1,696 | (110) |
| Établissement | 30,314 | 63 | 34,837 | 100 | (4,523) | (37) |
| Comité consultatif du statut de réfugié | 1,294 | 23 | 1,671 | 23 | (377) | - |
| Gestion du Programme | 23,119 | 548 | 20,587 | 456 | 2,532 | 92 |
| Total | 119,408 | 2,249 | 116,440 | 2,214 | 2,968 | 35 |

**Explication de la différence**: Les principales causes de la surutilisation des ressources aux termes du Programme d'immigration en 1983-1984 ont été les déboursés nécessaires pour régler l'arriéré de revendications du statut de réfugié, de même que l'augmentation des frais relatifs à la détention et au renvoi de personnes qui, illégalement, vivent au Canada ou cherchent à y entrer. La nécessité de traiter ces cas de plus en plus nombreux, jointe à l'augmentation du nombre d'étudiants et de travailleurs temporaires, a empêché, comme prévu, d'insister davantage sur l'exécution de la Loi, plutôt que sur le recrutement et la sélection.

En outre, les crédits pour 36 années-personnes accordés au titre de la composante d'été du programme Canada au travail ont été obtenus par un transfert du crédit 10 du Conseil du Trésor (Initiatives sur le plan de l'emploi).

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Programme d'immigration a pour objet de recruter et d'admettre les personnes jugées aptes à devenir résidents et citoyens canadiens, et de favoriser leur adaptation. Il vise également à admettre des travailleurs temporaires ainsi que des visiteurs et à empêcher les personnes indésirables d'entrer au Canada. À cet égard, la Commission et le Ministère collaborent avec d'autres ministères fédéraux, avec les provinces et avec le secteur privé. Les principaux ministères qui participent au Programme d'immigration sont les suivants:

- Affaires extérieures Canada, qui offre des services d'immigration à l'étranger;
- Revenu Canada, Douanes, qui s'occupe de l'examen primaire global aux points d'entrée;
- le Solliciteur général (GRC), qui s'est toujours chargé, au nom de la Commission et du Ministère, des poursuites en justice pour les infractions à la Loi sur l'immigration; les questions de sécurité font aussi l'objet de rapports étroits;
- Santé et Bien-être social Canada, qui est chargé de l'examen médical des personnes qui doivent subir un tel examen pour être admises au Canada et de fournir des services médicaux non assurés aux immigrants à leur arrivée;
- le Secrétariat d'État, qui est chargé de l'intégration sociale et culturelle des immigrants.

### 2. Mandat légal

La Loi sur l'immigration de 1976 et le Règlement sur l'immigration de 1978 constituent la législation sur laquelle se fonde la Commission et le Ministère pour exécuter le Programme d'immigration.

### 3. Objectif du Programme

Le Programme d'immigration a pour objectif de régler l'admission des immigrants et des visiteurs en fonction des intérêts économiques, sociaux et culturels du Canada.

### 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Le Programme d'immigration est composé de cinq activités:

- Exécution de la Loi et Arbitrage est chargée d'examiner toutes les personnes qui entrent au Canada et de renvoyer celles dont la présence constitue une menace à la sécurité des Canadiens;

- Recrutement et sélection est chargée de sélectionner les immigrants aptes à devenir des résidents permanents et des citoyens canadiens;

- Établissement s'occupe de faciliter l'adaptation des immigrants et des réfugiés à la vie sociale, économique et culturelle de notre pays;

- Gestion du Programme fournit les services de soutien et la coordination nécessaires pour assurer une utilisation efficace et efficiente des ressources;

- Le Comité consultatif du statut de réfugié (CCSR) étudie toutes les revendications du statut de réfugié présentées au Canada et recommande au Ministre de reconnaître ou non aux requérants le statut de réfugié au sens de la Convention. Aux fins du budget, le CCSR fait partie du Programme d'immigration, mais il s'agit d'un organisme consultatif indépendant, chargé de conseiller le Ministre.

**Tableau 3: Structure des activités**

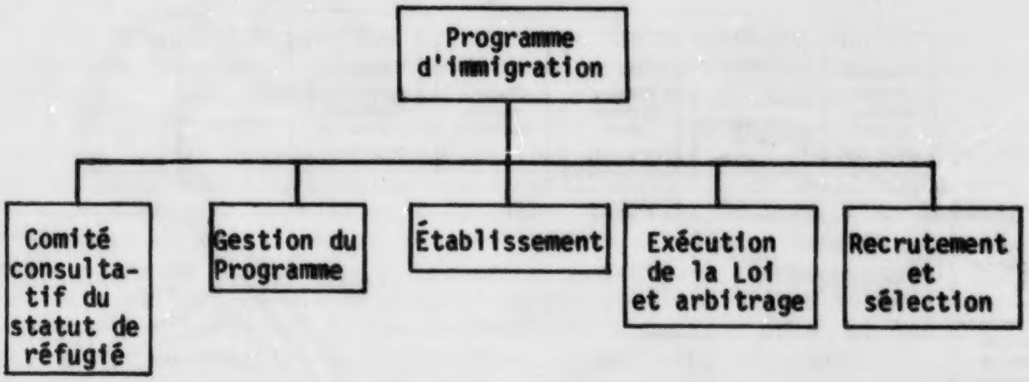


Organisation: Les activités en matière d'immigration sont très décentralisées. L'effectif de l'Immigration compte environ 2,200 personnes, dont plus de 2,000 travaillent dans 106 Centres d'Immigration Canada (CIC) et 10 bureaux régionaux.

Les cinq directions générales à l'administration centrale élaborent les politiques et les systèmes visant à assurer l'application efficace et uniforme de la Loi sur l'immigration et du Règlement établi sous son empire.

Les 10 directeurs exécutifs et directeurs généraux de région sont chargés, par l'intermédiaire des directeurs de l'Immigration, d'appliquer les politiques, systèmes et procédures liés à la politique d'immigration du gouvernement.

**Tableau 4: Organigramme et ventilation des ressources (en milliers de dollars) pour 1985-1986**

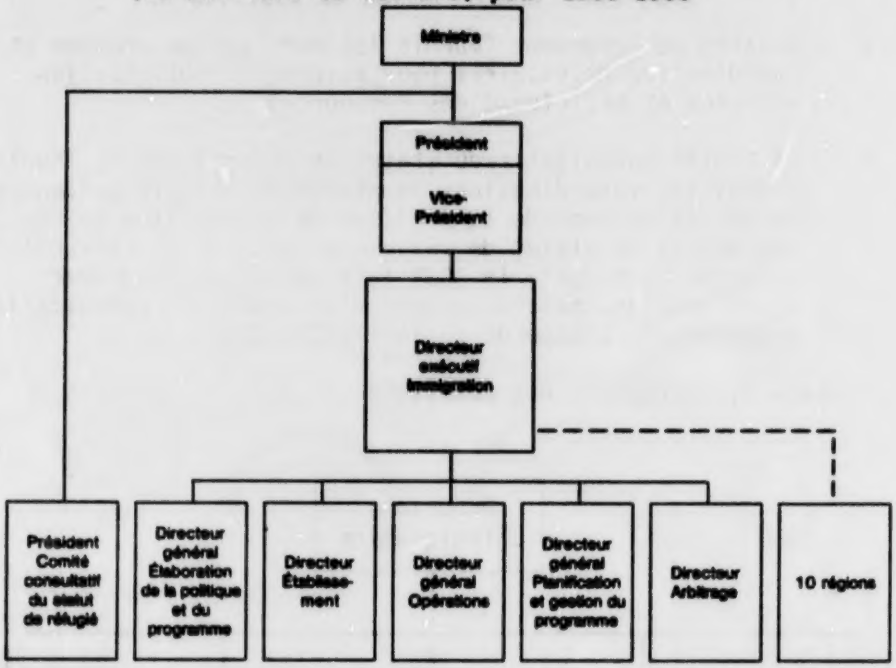


| | Président Comité consultatif du statut de réfugié | Directeur général Élaboration de la politique et du programme | Directeur Établissement | Directeur général Opérations | Directeur général Planification et gestion du programme | Directeur Arbitrage | 10 régions | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Gestion du programme 533 A-P | | | | | 7,089 | | 17,601 | 24,690 |
| Recrutement et Sélection 561 A-P | | 1,187 | | | | | 18,208 | 19,395 |
| Exécution de la Loi et Arbitrage 1,047 A-P | | | | 3,429 | | 464 | 38,721 | 42,614 |
| Établissement 62 A-P | | | 676 | | | | 36,508* | 37,184* |
| Comité consultatif du statut de réfugié 26 A-P | 1,688 | | | | | | | 1,688 |
| | 1,688 | 1,187 | 676 | 3,429 | 7,089 | 464 | 111,038 | 125,571 |

*Comprend $33,863 au titre des Contributions.

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

L'objectif global de la Commission et du Ministère consiste à mettre en valeur le plein potentiel des ressources humaines du Canada et à répondre aux besoins du marché du travail lorsqu'il y a pénurie ou excédent de certains travailleurs spécialisés. Le Programme d'immigration pour la période visée s'emploiera à maintenir un juste équilibre entre la poursuite des intérêts économiques du Canada et ses engagements d'ordre social et humanitaire. La Commission et le Ministère ont adopté la politique des "Canadiens d'abord", en vertu de laquelle les travailleurs spécialisés sont admis seulement si aucun Canadien ne possède les compétences recherchées.

Un cycle de planification triennal des niveaux d'immigration a été adopté. Les niveaux sont réexaminés chaque année et, au besoin, modifiés. Aux termes du plan actuel, le Canada demeure surtout un pays qui accueille des immigrants. L'envergure et la composition du mouvement d'immigration sont établis en fonction de différents facteurs d'ordre national et international. Le plan actuel, annoncé le 20 novembre 1984, suppose un niveau d'immigration de 85,000 à 90,000 pour l'année civile 1985.

Au Canada, les vues des provinces et des organismes non gouvernementaux constitueront des facteurs déterminants, tout comme la conjoncture du marché du travail et les relations de plus en plus étroites de la Commission et du Ministère avec les employeurs. En raison d'un fléchissement marqué du taux de croissance de la population active (qui devrait se poursuivre après 1987-1988), on se tournera vers le recrutement de travailleurs étrangers spécialisés lorsque la demande intérieure de main-d'oeuvre se sera raffermie. Cette tendance s'accroîtra ou s'atténuera en fonction de facteurs infrastructurels et de facteurs tels que la disponibilité des services d'établissement aux immigrants offerts par le gouvernement et le secteur privé et les ressources au chapitre de l'éducation et des soins médicaux.

À l'échelle internationale, les réfugiés influeront beaucoup sur la composition du mouvement d'immigration. En raison de la nature imprévisible des mouvements de réfugiés, il faudra poursuivre les consultations auprès du Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et des autres pays d'accueil. Ainsi, toute planification, même si celle-ci ne peut se faire qu'à court terme, sera conforme aux intérêts du Canada et à ses relations internationales.

La politique d'immigration prévoit aussi l'admission d'étudiants, de travailleurs temporaires et d'autres visiteurs. Le nombre d'étudiants admis chaque année est déterminé en fonction des priorités des provinces et des objectifs des différents établissements d'enseignement partout au Canada. L'admission des travailleurs temporaires dépend des besoins des employeurs auxquels ne peut satisfaire la main-d'oeuvre canadienne et d'accords de réciprocité avec d'autres pays.

En raison de l'attrait qu'exerce le Canada un peu partout dans le monde, notre pays continuera de recevoir des immigrants, qui auront recours à des moyens légaux ou illégaux pour y entrer ou pour y vivre. On prévoit que des personnes qui font l'objet d'une enquête continueront de se prévaloir des dispositions de la Loi sur l'immigration visant les réfugiés, afin de demeurer longtemps au Canada et d'y travailler. Pour appliquer la Loi sur l'immigration, il faudra continuer de mettre en oeuvre des mesures efficaces, en mettant l'accent sur les mesures préventives.

À court terme, un ralentissement dans la croissance de l'économie, de l'emploi et du revenu personnel, ainsi que des taux de chômage qui demeureront élevés, continueront d'imposer un lourd fardeau aux programmes financés par les contribuables dans les secteurs public et privé. Du fait d'une telle conjoncture, il est probable que les frais assumés par le fédéral au chapitre de l'établissement des immigrants s'accroîtront, d'une façon directe ou indirecte, car les autres ordres de gouvernement et les organismes bénévoles font contrepoids à leurs dépenses sans cesse croissantes en réduisant les services d'établissement ou en pressant le fédéral d'accroître son appui. En outre, la libéralisation des lignes directrices régissant le processus de reconnaissance du statut de réfugié a contribué à augmenter le nombre de revendications et de demandes d'aide financière présentées au gouvernement fédéral par des requérants démunis, qui en ont besoin pour de plus longues périodes. En raison de ces facteurs, il faudra sans cesse mettre l'accent sur les techniques de gestion qui permettront d'améliorer le processus de reconnaissance du statut de réfugié.

## 2. Initiatives

En 1985-1986, d'importantes initiatives seront prises dans les domaines suivants: l'établissement des immigrants, les mesures préventives au chapitre de l'exécution de la Loi, le réexamen de la politique concernant les réfugiés et une amélioration de la qualité des services liés à l'exécution du Programme.

**Établissement des immigrants:** La priorité sera encore accordée au placement rapide des nouveaux arrivants et aux activités visant à favoriser l'établissement, sur le plan financier, de ces personnes (les régugiés, notamment); en outre, on s'attachera particulièrement à faire connaître les services communautaires et à faciliter l'accès à de tels services.

De nouvelles mesures concernant les cours de langue n'ont pas encore été arrêtées, mais cette question demeure une source de préoccupation et, en 1985-1986, des ressources pourraient être nécessaires à ce chapitre.

Pour plus de renseignements sur l'activité Établissement, voir les pages 4-32 à 4-35.

**Mesures préventives au chapitre de l'exécution de la Loi:** Par le passé, l'Immigration a compté sur le visa pour empêcher que certains problèmes ne prennent de l'envergure. Se fondant sur les résultats de la conférence internationale tenue en 1984, l'Immigration commencera en 1985-1986 à exécuter la Loi d'une façon stratégique grâce à la collaboration de la communauté internationale, ce qui facilitera l'échange de renseignements et de méthodes. Cette collaboration favorisera en outre une meilleure coopération avec les sociétés aériennes. Enfin, puisqu'une partie du Programme d'immigration est exécutée par Affaires extérieures Canada, une stratégie conjointe d'exécution de la Loi sera élaborée à l'égard des activités à l'étranger.

Pour plus de renseignements sur l'activité Exécution de la Loi, voir les pages 4-25 à 4-31.

**Réexamen de la politique concernant les réfugiés:** La Commission a adopté une stratégie pour faire face au nombre croissant de revendications du statut de réfugié présentées au Canada, au retard survenant dans l'étude de ces revendications (et à l'augmentation correspondante des frais), ainsi qu'aux fraudes commises par des revendicateurs de mauvaise foi. Des mesures sont actuellement prises pour consacrer des ressources existantes à l'élimination de l'arriéré. Le rabbin Plaut a été chargé de préparer un rapport sur les répercussions à long terme d'un tel processus. Ce rapport comprendra probablement deux volets: (1) de nouvelles politiques et lois pour l'avenir; (2) une méthode systématique qui permette de supprimer l'arriéré.

**Amélioration de la qualité des services liés à l'exécution du Programme:** La mise en place du Système de soutien des opérations des bureaux locaux (SSOBL) demeurera une grande priorité en 1985-1986. Le SSOBL est un réseau d'information en direct qui relie les Centres d'Immigration Canada (CIC), les aéroports et les points d'entrée frontaliers. Il contient des renseignements sur le statut des personnes, lesquels peuvent être mis à jour. Le développement et la mise en oeuvre de la phase III du SSOBL s'étendra sur quatre années, soit de 1983-1984 à 1987-1988, et coûtera $7,809,100. Pour 1985-1986, les activités approuvées sont les suivantes: l'installation, à l'échelle nationale, de matériel permettant d'entrer le statut des personnes, de demander des renseignements sur le statut des personnes et de déposer des documents dans le fichier central, ainsi que la réalisation d'un projet pilote concernant l'entrée intégrale des documents dans la région de la Colombie-Britannique.

### 3. Mise à jour des initiatives déjà énnoncées

**Établissement des immigrants:** Un réexamen majeur des politiques et programmes a amené une modification des paramètres du Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PEAI). Les consultations menées auprès des provinces ont abouti à un document de base présentant les vues et les besoins des provinces et territoires.

Selon la Commission et le Ministère, les provinces devraient répondre favorablement à un appel à la consultation sur les questions touchant à la coordination des politiques et au règlement de certains problèmes opérationnels.

**Mesures préventives au chapitre de l'exécution de la Loi:** Le fait d'exiger des visas de visiteur pour les ressortissants de certains pays s'est révélé une mesure efficace pour prévenir l'entrée de personnes non admissibles au Canada, sans par ailleurs réduire le nombre des visiteurs légitimes.

**Réexamen de la politique concernant les réfugiés:** Une étude sur la politique concernant les réfugiés est en cours. Un rapport final devrait être présenté vers la fin de janvier 1985. Il pourrait être nécessaire de demander des crédits supplémentaires pour mettre en oeuvre les initiatives qui seront proposées dans le rapport, afin d'en arriver à un système juste, équitable et économique.

**Amélioration de la qualité des services liés à l'exécution du Programme:** Le système de dépôt de dossiers automatisé de la phase III du SSOBL a été entièrement mis en oeuvre en octobre 1984, ce qui a permis de mettre en place définitivement celui de Montréal au coût de $150,000. La conversion des données a débuté dans 14 dépôts de dossiers au Canada et on a entrepris la conception détaillée du dispositif d'entrée du statut des personnes.

## 4. Efficacité du Programme

L'évaluation de l'efficacité du Programme d'immigration par rapport à son objectif porte sur six points. Trois de ces points sont directement liés à la planification des niveaux d'immigration et peuvent se résumer comme suit.

**Objectif à caractère social:** La réunification de familles, par l'entremise de l'immigration indépendante ou parrainée par une famille, appuie l'engagement du gouvernement fédéral face au maintien de la cellule familiale. La séparation des membres de la famille immédiate peut causer des tribulations et des difficultés graves aux arrivants. C'est pourquoi il est important de réunir les membres d'une même famille pour favoriser leur stabilité sociale.

**Objectif à caractère humanitaire:** Grâce à sa politique et à ses programmes en faveur des réfugiés, le Canada s'emploie toujours à atteindre l'objectif humanitaire de sa politique d'immigration et à remplir ses obligations juridiques et morales à l'échelle internationale.

**Objectif à caractère économique:** Le Canada accepte les immigrants qui peuvent contribuer largement à son essor économique et qui répondent aux besoins du marché du travail auxquels il ne peut être satisfait en ayant recours à la main-d'oeuvre canadienne. Ces immigrants sont choisis en vertu de critères précis, qui favorisent la

venue de travailleurs sélectionnés en fonction des besoins du marché du travail et qui visent a attirer des entrepreneurs qui créeront des débouchés pour les Canadiens et les résidents permanents.

L'équilibre délicat entre ces trois objectifs est maintenu grâce à des consultations poussées auprès des divers ordres de gouvernement et du secteur privé. Le cycle de planification triennal des niveaux d'immigration (qui sont réexaminés chaque année et, au besoin, modifiés) facilite le processus de consultation et accroît l'efficacité du Programme. Ce cycle de planification triennal permet en outre aux provinces de prévoir leurs besoins et la répartition de leurs ressources dans les domaines qui sont de leur ressort comme l'éducation, le logement et les services sociaux.

Dans le cas des réfugiés et des membres des catégories désignées, la période de planification ne porte que sur un an, en raison du caractère imprévisible de ce mouvement.

Le tableau 5 montre comment chacun des trois objectifs précités est atteint grâce à l'admission d'immigrants des trois catégories dans le cadre d'un plan global prévoyant, pour l'année civile 1985, l'admission de 85,000 à 90,000 immigrants.

**Tableau 5: Mesures de l'efficacité du Programme**

| Objectif | Composante principale | Facteurs | Niveaux pour 1985 |
|---|---|---|---|
| À caractère social | Catégorie de la famille | - Demandes présentées par des parents au Canada<br>- Critères d'admissibilité définis<br>- Situation financière du répondant | 45,000 |
| À caractère humanitaire | Réfugiés, membres des catégories désignées et personnes admises dans le cadre des programmes spéciaux | Critères d'admissibilité: définition du réfugié, règlements sur les catégories désignées et programmes spéciaux | De 20,000 à 23,000 |
| À caractère économique | Travailleurs sélectionnés et gens d'affaires immigrants | Nombre prévu chaque année pour trois ans. Contrôle effectué au moyen des critères de sélection et du processus de validation de l'offre d'emploi | De 5,000 à 6,500 |
| Total | L'ensemble du mouvement comprend les membres de toutes les composantes ainsi que les conjoints et les personnes à charge des travailleurs sélectionnés et des retraités. | | De 85,000 à 90,000 |

Les trois autres domaines d'activité qui servent à mesurer l'efficacité du Programme sont les suivants:

**Exécution de la Loi:** La législation sur l'immigration doit être appliquée pour empêcher les personnes non admissibles d'entrer ou de demeurer au Canada. Une bonne partie des ressources du Programme est consacrée à diverses activités à caractère préventif. Aussi les mesures exhaustives que la Commission et le Ministère ont adoptées au chapitre de la prévention, du contrôle et des investigations font-elles l'objet d'un examen continu, pour faire en sorte que les personnes

indésirables ne puissent entrer au Canada. Ces activités et leurs résultats sont exposés à la Section II (voir pages 4-25 à 4-31).

**Établissement:** Les chances d'adaptation d'un immigrant éventuel à la société canadienne sont toujours considérées au cours du recrutement et de la sélection. En outre, une formule globale est en voie d'élaboration afin d'offrir aux nouveaux arrivants, dans le cadre du Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PEAI), les services essentiels qui leur permettront de s'établir avec succès. L'accent est mis sur la collaboration avec d'autres ministères fédéraux et les gouvernements provinciaux et sur leur participation, ainsi que sur la mobilisation des initiatives des groupes communautaires. D'autres renseignements sur le PEAI et les autres activités de l'Etablissement figurent à la Section II (voir pages 4-32 à 4-35).

**Admission des étudiants et des travailleurs temporaires:** En facilitant l'admission d'étudiants étrangers, la Commission et le Ministère répondent aux voeux des établissements d'enseignement partout au Canada, ainsi qu'aux buts et priorités de chaque gouvernement provincial. Quant aux travailleurs temporaires, la Commission et le Ministère doivent réglementer leur admission pour veiller à ce que les employeurs qui ont des besoins temporaires ou saisonniers à la condition qu'aucun citoyen canadien ou résident permanent ne puisse ou ne veuille accepter l'emploi vacant, ou ne puisse être formé à temps pour l'exercer aient la possibilité d'y avoir recours. C'est donc dire que les employeurs ne peuvent embaucher des travailleurs étrangers que lorsqu'il a été établi que leur admission n'aura pas d'effets néfastes sur le marché du travail canadien.

## Section II
## Analyse par activité

### A. Recrutement et sélection

**Objectif**

Élaborer des politiques et programmes afin de contrôler le volume et la composition du mouvement d'immigration et du mouvement des visiteurs, et d'assurer la mise en oeuvre de ces politiques au Canada.

**État récapitulatif des ressources**

**Tableau 6: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Recrutement et sélection | 19,395 | 561 | 18,760 | 563 | 17,705 | 562 |

**Tableau 7: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | % | $ | % | $ | % |
| Frais touchant le personnel | 16,063 | 83 | 15,590 | 83 | 15,035 | 85 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 2,276 | 12 | 2,059 | 11 | 2,094 | 12 |
| Transports et communications | 466 | 2 | 566 | 3 | 196 | 1 |
| Services professionnels et spéciaux | 356 | 2 | 368 | 2 | 289 | 1 |
| Tous autres coûts de fonctionnement | 234 | 1 | 177 | 1 | 91 | 1 |
| Total | 19,395 | 100 | 18,760 | 100 | 17,705 | 100 |

**Rendement financier antérieur**

Tableau 8: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Recrutement et sélection | 17,705 | 562 | 14,065 | 472 | 3,640 | 90 |

**Description**

L'activité Recrutement et sélection s'emploie à planifier, à mettre en oeuvre et à manier les niveaux d'immigration, la composition du mouvement d'immigration (immigrants admis pour des raisons d'ordre social, humanitaire ou économique), ainsi que la taille et la composition des divers mouvements de visiteurs qui séjournent au Canada à titre de travailleurs temporaires, d'étudiants ou de touristes. A l'étranger, cette activité est exécutée par Affaires extérieures Canada.

Les niveaux d'immigration et les composantes du mouvement sont établis pour trois ans à partir de consultations poussées menées chaque année auprès des gouvernements provinciaux, des organismes représentant le patronat et le salariat, d'organismes confessionnels et d'autres groupes non gouvernementaux.

Les niveaux sont approuvés par le Cabinet, et un nouveau cycle triennal de planification est présenté au Parlement par le Ministre chaque année. Pour ce qui est des visiteurs, les politiques régissant les programmes font l'objet d'une révision continue, effectuée de concert avec les organismes concernés, tant privés que publics.

Les politiques relatives à l'activité Recrutement et sélection sont établies à l'administration centrale avec le concours des bureaux régionaux. Le personnel de Recrutement et sélection dans les bureaux locaux s'occupe d'examiner et d'approuver les demandes de parrainage présentées au Canada, d'étudier les demandes d'immigration présentées par des personnes se trouvant au Canada (lorsqu'il existe des raisons d'ordre humanitaire ou des motifs de commisération), d'autoriser certaines offres d'emploi faites à des requérants indépendants se trouvant à l'étranger et de prendre les mesures voulues selon le statut des travailleurs temporaires et des étudiants étrangers se trouvant au Canada.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les principaux indicateurs du volume de travail de l'activité Recrutement et sélection figurent au tableau 9. La nécessité d'offrir des services et d'assurer un contrôle dans de nombreuses petites villes crée un problème de productivité. La répartition inégale du volume de travail et des ressources entraîne des différences dans le niveau d'efficacité et rend plus difficile l'adaptation aux variations du volume du travail.

**Tableau 9: Volume de travail du Recrutement et de la sélection**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Revendications du statut de réfugié | 6,500 | 5,600 | 4,600 |
| Demandes d'immigration | 59,410 | 64,887 | 62,391 |
| Prolongations et permis | 223,000 | 239,303 | 221,683 |
| Années-personnes | 561 | 563 | 562 |

La diminution contrôlée du nombre d'immigrants indépendants (qui, à leur tour, tendent à parrainer leurs parents), de même que le ralentissement (qui a rendu le parrainage moins facile), a eu pour effet de diminuer le nombre de demandes d'immigration. Par ailleurs, on a adopté un système de permis de séjour à long terme (jusqu'à trois ans) et, de ce fait, il n'a pas été nécessaire d'en délivrer autant.

Enfin, les revendications du statut de réfugié présentées au Canada ont été plus nombreuses que prévu. En conséquence, il a fallu augmenter les estimations du volume de travail pour cette tâche complexe et de longue haleine.

En 1985-1986, il est prévu, comme le montre le tableau 9, que le volume de travail pour cette activité demeurera à peu près le même. La majorité de l'effectif (95 % des années-personnes consacrées à cette activité) travaille à l'échelon régional et s'occupe directement des immigrants, des travailleurs temporaires et des étudiants étrangers au Canada. Il est prévu que 223,000 prolongations et permis seront délivrés aux travailleurs temporaires et aux étudiants étrangers.

## B. Exécution de la Loi et Arbitrage

**Objectif**

Fournir des services de gestion et de soutien dans le cadre des activités visant à empêcher les personnes indésirables d'entrer au Canada.

**Exécution de la Loi:** Dans le cadre de cette sous-activité, on s'est fixé l'objectif particulier suivant:

- appliquer les dispositions de la Loi et du Règlement sur l'immigration concernant le mouvement et l'examen de toutes les personnes qui cherchent à entrer au Canada et trouver, exclure ou renvoyer celles qui rentrent dans les catégories de personnes non admissibles, c'est-à-dire:
    - réduire le mouvement des personnes non admissibles grâce à l'élaboration et à la mise en oeuvre de mesures préventives au Canada et à l'étranger;
    - veiller à ce que les droits de toutes les personnes qui font l'objet de mesures relevant de l'exécution de la Loi soient sauvegardés;
    - améliorer à tous les points d'entrée l'efficacité des opérations pour ce qui concerne l'examen et le contrôle de toutes les personnes qui cherchent à entrer au Canada;
    - améliorer l'uniformité des activités liées à l'exécution de la Loi partout au Canada.

**Arbitrage:** Dans le cadre de cette sous-activité, on s'est fixé l'objectif précis suivant:

- tenir, en matière d'immigration, des enquêtes et procéder à des auditions concernant la mise en liberté de façon équitable et efficace, conformément aux principes de justice naturelle ainsi qu'à la Loi et au Règlement sur l'immigration.

## État récapitulatif des ressources

**Tableau 10: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Exécution de la Loi | 37,899 | 951 | 41,061 | 990 | 42,773 | 958 |
| Arbitrage | 4,715 | 96 | 3,843 | 78 | 4,203 | 95 |
| Total | 42,614 | 1,047 | 44,904 | 1,068 | 46,976 | 1,053 |

**Tableau 11: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1984-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | % | $ | % | $ | % |
| Frais touchant le personnel | 34,507 | 81 | 34,457 | 77 | 33,307 | 71 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 4,783 | 11 | 4,380 | 10 | 4,535 | 10 |
| Transports et communications | 1,868 | 5 | 2,055 | 5 | 2,588 | 5 |
| Services professionnels et spéciaux | 1,380 | 3 | 3,916 | 8 | 6,370 | 14 |
| Tous autres coûts de fonctionnement | 76 | - | 96 | - | 176 | - |
| Total | 42,614 | 100 | 44,904 | 100 | 46,976 | 100 |

**Rendement financier antérieur**

**Tableau 12: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Exécution de la Loi | 42,773 | 958 | 41,693 | 1,086 | 1,080 | (128) |
| Arbitrage | 4,203 | 95 | 3,587 | 77 | 616 | 18 |
| Total | 46,976 | 1,053 | 45,280 | 1,163 | 1,696 | (110) |

**Description**

L'activité Exécution de la Loi et arbitrage est formée des deux sous-activités suivantes:

**Exécution de la Loi:** Cette sous-activité englobe l'exécution de la Loi sur l'immigration aux points d'entrée au Canada pour ce qui concerne l'admission, le séjour et le renvoi des personnes.

Il s'agit de fournir des services de gestion et de soutien dans le cadre des activités visant à empêcher les personnes indésirables d'entrer au Canada et, plus précisément, d'appliquer les dispositions de la Loi et du Règlement sur l'immigration concernant l'examen, l'arrestation, la détention, l'enquête et les poursuites. À cela s'ajoutent l'examen de toutes les personnes entrant au Canada (visiteurs, immigrants et résidents de retour), les investigations portant sur les infractions à la Loi sur l'immigration, la tâche de représenter le Ministre aux enquêtes, l'audition des appels et l'exécution des ordonnances de renvoi.

**Arbitrage:** Dans le cadre de cette sous-activité, les arbitres doivent tenir les enquêtes et procéder à des auditions concernant la mise en liberté de façon équitable et efficace, conformément aux principes de justice naturelle à la Loi et au Règlement sur l'immigration.

Lorsqu'une personne se voit refuser l'admission au Canada ou qu'elle est priée de quitter le Canada, elle fait l'objet d'une enquête au cours de laquelle il est déterminé si elle peut entrer ou demeurer au pays.

Dans le cas des personnes détenues aux termes de la Loi sur l'immigration, les arbitres procèdent à la révision des motifs de la détention après quarante-huit heures et, par la suite, tous les sept jours.

L'enquête et l'audition concernant la mise en liberté constituent des procédures quasi judiciaires d'opposition. Les décisions des arbitres peuvent être réexaminées par la Cour d'appel fédérale du Canada, la Cour suprême du Canada et, dans certains cas, par la Commission d'appel de l'immigration.

Afin de procéder à la tenue des enquêtes et à la révision des motifs de la détention dans les délais impartis par la Loi, 14 bureaux d'arbitrage ont été établis au Canada.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Exécution de la Loi:** Cette sous-activité comprend cinq principaux indicateurs du volume de travail. Dans plusieurs domaines, le volume de travail en 1983-1984 différait des prévisions. Dans le cas des examens secondaires, le retour à l'accroissement annuel du nombre des visiteurs, reprenant la tendance qui s'était manifestée jusqu'à ces dernières années, n'a pas eu lieu en 1983-1984 comme prévu. De fait, le nombre de visiteurs (autres que des citoyens américains) a diminué de 10 % et il n'y a eu presque aucune augmentation du nombre d'Américains admis au Canada. Il y a donc eu, au total, un moins grand nombre d'examens secondaires que prévu.

Même si le nombre total de visiteurs a légèrement diminué en 1983-1984, le nombre de rapports (selon le paragraphe 20(1)) au sujet de personnes sollicitant l'admission au Canada a dépassé les estimations. Ce phénomène est attribuable au fait que le Canada a continué à attirer de nombreuses personnes, surtout des pays du Tiers-Monde, qui cherchent à se prévaloir des dispositions relatives à la revendication du statut de réfugié. Par ailleurs, les agents d'immigration peuvent exercer leur pouvoir discrétionnaire et soit dresser un rapport selon le paragraphe 20(1) au sujet d'une personne non admissible, soit autoriser cette personne à quitter le Canada sans rédiger de rapport. Les variations du volume selon les régions peuvent faire état de différences dans l'exercice de ce pouvoir discrétionnaire.

On prévoit que, en 1985-1986, le Canada accueillera quelque 30 à 35 millions de visiteurs, dont environ 2 millions seront examinés par les agents d'immigration. En outre, quelque 70,000 enquêtes en matière d'immigration seront effectuées et l'on prévoit 5,700 renvois. Les ressources nécessaires sont déterminées surtout en comparant les projections au volume de travail des années précédentes. Toutefois, la nécessité d'offrir des services et d'exercer un contrôle à de nombreux petits points d'entrée et, à certains d'entre eux, pendant 24 heures sur 24, pose un problème lorsque l'on évalue la productivité au regard des ressources affectées. La répartition inégale du volume de travail

et des ressources entraîne de grandes différences dans le niveau d'efficacité et rend plus difficile l'adaptation aux variations du volume de travail.

**Tableau 13: Volume de travail de l'Exécution de la Loi**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Examens secondaires | 2,045,120 | 2,073,250 | 1,924,577 |
| Rapports selon le paragraphe 20(1) | 26,140 | 19,850 | 24,887 |
| Enquêtes | 69,920 | 74,060 | 71,004 |
| Cas présentés | 12,760 | 12,260 | 12,805 |
| Ordonnances de renvoi exécutées | 5,630 | 4,550 | 6,391 |
| Années-personnes | 951 | 990 | 958 |

**Arbitrage:** Le volume de travail de la Direction de l'arbitrage est évalué en fonction du nombre d'enquêtes et de révisions des motifs de la détention qui sont tenues.

**Tableau 14: Volume de travail de l'Arbitrage**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Enquêtes terminées | 9,500 | 9,000 | 9,180 |
| Enquêtes en cours | 11,000 | 12,700 | 10,744 |
| Révisions des motifs de la détention | 4,800 | 5,500 | 7,442 |
| Années-personnes | 96 * | 78 | 95 |

* Ce chiffre comprend 18 années-personnes affectées à des services de soutien qui étaient précédemment portées au compte d'autres activités.

Comme l'un des objectifs de la Direction est de terminer les enquêtes en rendant des décisions, la productivité est établie en fonction du nombre d'enquêtes terminées par jour-arbitre. En 1983-1984, la moyenne par jour-arbitre était de 0.95 décision rendue, ce qui représente une amélioration par rapport au taux de 1982-1983, soit 0.88. L'objectif à atteindre, à l'échelle nationale, demeure 1.0

enquête terminée par jour-arbitre, mais l'accroissement du nombre d'enquêtes en cours (ajournements), dont il sera question plus loin, a empêché la Direction d'atteindre cet objectif en 1983-1984 et l'en empêchera probablement aussi en 1984-1985. Le nombre total d'enquêtes terminées en 1983-1984 a dépassé celui de 1982-1983 grâce à un grand nombre d'heures supplémentaires au cours de l'été et de l'automne pour faire face à un volume de travail toujours croissant, en particulier au Québec.

Le nombre croissant d'enquêtes en cours pendant 1983-1984 est un résultat direct de l'accroissement du nombre de revendications du statut de réfugié présentées à l'enquête, nombre qui devrait atteindre son sommet en 1984-1985. Même si environ 64 % de toutes les enquêtes ouvertes pendant le premier trimestre de 1984-1985 ont été ajournées en raison d'une revendication du statut de réfugié, la situation devrait s'améliorer en 1984-1985 étant donné que les ressortissants des quatre pays dont provenait un nombre élevé de revendicateurs sont maintenant tenus d'être munis d'un visa. De ce fait, le nombre d'enquêtes terminées devrait augmenter, au fur et à mesure que la pression exercée par le nombre de nouveaux cas diminuera.

Le nombre de révisions des motifs de la détention a, en 1983-1984, dépassé celui de 1982-1983 à cause du nombre accru de revendicateurs du statut de réfugié ainsi que de la conjoncture économique. La baisse prévue du nombre de revendications présentées à l'enquête pendant l'année financière entraînera une diminution du chiffre des révisions des motifs de la détention en 1984-1985. Puisqu'il faut consacrer beaucoup de temps au cas d'ajournement dus à une revendication du statut de réfugié, le nombre de révisions des motifs de la détention ne retombera pas au niveau antérieur à 1982-1983.

À cause d'une modification et de l'accroissement du volume de travail, il a fallu déplacer des années-personnes entre les bureaux locaux, fermer des bureaux et restructurer les régions géographiques. En 1983-1984, la Direction a fermé deux bureaux et diminué le personnel dans un troisième afin de satisfaire aux besoins dans d'autres localités. Du fait de l'accroissement des volumes, on aura moins de souplesse pour répondre aux nouveaux besoins qui se présenteront.

La Direction est aussi chargée de rendre des décisions équitables, conformément aux principes de justice naturelle et à la Loi et au Règlement sur l'immigration. Le nombre de décisions cassées par la Cour d'appel fédérale, par rapport au nombre d'enquêtes qui se terminent par une ordonnance de renvoi ou signifiant un avis d'interdiction de séjour, constitue un moyen d'évaluer l'efficacité. Le nombre de décisions portées en appel devant la Cour fédérale est un moyen de mesurer le taux d'acceptation des décisions des arbitres. En raison de l'intervalle qui sépare le moment de la fin de l'enquête et celui où la décision de la Cour fédérale est rendue, la compilation de ces données s'échelonne sur trois ans. Même si la proportion des décisions portées en appel continue d'augmenter, la proportion de celles qui sont cassées devrait rester peu élevée.

**Tableau 15: Enquêtes terminées portées en appel et cassées**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Pourcentage des décisions portées en appel | 7.2 | 6.8 | 4.3 |
| Pourcentage des décisions cassées | 0.25 | 0.25 | 0.18 |

## C. Établissement

### Objectif

Faciliter l'adaptation des immigrants, y compris les réfugiés, à la vie économique, sociale et culturelle du Canada grâce à des services fournis par les administrations fédérale, provinciales et municipales, ainsi que par des organismes bénévoles. Dans le cadre de cette activité, on s'est fixé les objectifs plus précis suivants:

- le coût moyen par bénéficiaire du Programme d'aide à l'adaptation ne devra pas excéder $2,900;
- le coût moyen par bénéficiaire du Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants ne devra pas excéder $30;
- la période moyenne au cours de laquelle le bénéficiaire recevra l'aide à l'adaptation ne devra pas excéder dix mois.

### État récapitulatif des ressources

**Tableau 16: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Établissement | 37,184 | 62 | 35,166 | 62 | 30,314 | 63 |

**Tableau 17: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | % | $ | % | $ | % |
| Frais touchant le personnel | 2,024 | 5 | 1,953 | 6 | 1,961 | 6 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 270 | 1 | 242 | 1 | 275 | 1 |
| Transports et communications | 185 | - | 189 | - | 78 | - |
| Services professionnels et spéciaux | 581 | 2 | 650 | 2 | 61 | - |
| Tous autres coûts de fonctionnement | 261 | 1 | 269 | 1 | 90 | 1 |
| Contributions | 33,863 | 91 | 31,863 | 90 | 27,849 | 92 |
| Total | 37,184 | 100 | 35,166 | 100 | 30,314 | 100 |

**Rendement financier antérieur**

**Tableau 18: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | **Différence** | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Établissement | 30,314 | 63 | 34,837 | 100 | (4,523) | (37) |

**Description**

L'activité Établissement comprend trois programmes nationaux:

**Programme d'aide à l'adaptation (PAA):** En vertu de ce programme, des allocations sont versées et des prêts sont consentis aux nouveaux résidents permanents démunis, afin qu'ils puissent subvenir à leurs besoins de subsistance jusqu'à ce qu'ils deviennent autonomes. Les frais de transport des réfugiés handicapés et des personnes à leur charge sont payés à même les fonds de ce programme.

**Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PÉAI):** En vertu de ce programme, des services d'établissement et d'adaptation sont offerts aux immigrants grâce à des subventions accordées à des organismes bénévoles. Aux fins de l'admissibilité, est

pris en considération le cas de tous les résidents permanents et de toutes les personnes à qui la Commission envisage d'accorder la résidence permanente, quelle que soit la durée de leur séjour au Canada. Un contrôle est exercé sur l'accès aux services en n'achetant que les services d'établissement qui sont considérés comme essentiels, qui ne sont utiles qu'aux nouveaux arrivants et qui sont conçus de façon à répondre à des besoins normalement ressentis au cours de la première année d'établissement.

**Prêts de transport:** Des prêts de transport recouvrables sont consentis aux immigrants éventuels, afin de faciliter leur venue au Canada.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**PAA et PÉAI:** Environ 91 % des dépenses engagées en 1985-1986 au titre de l'activité Etablissement, soit 37.2 millions de dollars, permettront d'offrir de l'aide financière aux nouveaux résidents permanents démunis ainsi qu'aux organismes bénévoles qui aident les immigrants à s'adapter au Canada. Les frais prévus par immigrant en vertu du PAA et du PEAI, ainsi que la période moyenne pendant laquelle les immigrants bénéficient du PAA, sont indiqués au tableau 19.

**Tableau 19: Programme d'aide à l'adaptation (PAA) et Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PEAI)**

| | Réel 1982-1983 | Réel 1983-1984 | Prévu 1984-1985 | Budget des dépenses 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| Total des contributions | 27,652,000 | 27,849,000* | 31,863,000 | 33,863,000 |
| PAA | | | | |
| Coût moyen par bénéficiaire | 2,513 | 2,461 | 2,872 | 2,793 |
| Durée moyenne de l'aide en vertu du PAA (en mois) | 6.9 | 7.7 | 7.5 | 7.5 |
| Coût du Programme | 24,763,000 | 24,636,000 | 28,719,000 | 30,719,000 |
| PEAI | | | | |
| Nombre de contrats | 134 | 136 | 121 | 120 |
| Coût du Programme | 2,889,000 | 3,151,000 | 3,144,000 | 3,144,000 |

* Ce chiffre comprend les dépenses de $62,000 au titre du programme de relance de l'aide à l'emploi (RELAIS).

En mars 1982, plusieurs mesures visant à réduire les coûts ont été adoptées pour que l'on puisse exercer un meilleur contrôle financier sur le PAA. Grâce à ces mesures, ainsi qu'à une étude et à une

simplification des directives opérationnelles, le coût moyen par bénéficiaire du PAA est tombé de $2,513 en 1982-1983 à $2,461 en 1983-1984. Ces économies ont été réalisées malgré l'augmentation de la durée moyenne de l'aide, qui est passée de 6.9 mois à 7.7 mois pour la même période.

Pour éviter que le coût moyen par bénéficiaire ne s'élève et pour réduire la durée moyenne de l'aide accordée, on envisage un certain nombre de nouvelles possibilités, dont, entre autres, la formule des "familles d'accueil". Selon cette formule, de petites contributions de $500 seraient accordées dans le cadre du PAA à des organisations communautaires lorsque des familles-membres conviendraient d'aider les représentants locaux de la Commission à établir des réfugiés pris en charge par le gouvernement. On estime que cette façon de procéder favoriserait l'intégration plus rapide et plus positive du réfugié, et réduirait ainsi les dépenses à long terme et les coûts sociaux. Ainsi, profitant de l'intégration "personnelle" qu'une famille d'accueil peut offrir, le Ministère et la Commission pourraient poursuivre leurs objectifs en matière d'intégration sans que le PAA coûte davantage. À l'heure actuelle, des consultations ont lieu et on prévoit pouvoir assurer le passage de ce concept en janvier 1985. D'autres études seront effectuées en 1985-1986 et, selon les résultats, on prévoit mettre en oeuvre en 1986-1987 la formule de la famille d'accueil.

**Prêts de transport:** Ces prêts sont consentis aux immigrants et aux réfugiés pour couvrir leurs frais de transport au Canada et, s'ils sont admissibles, leurs frais d'examen médical. Ils sont accordés à même un montant de 60 millions de dollars autorisé par le ministre des Finances, conformément au paragraphe 121(1) de la Loi sur l'immigration de 1976. Le montant total des prêts consentis à ces fins par la Commission et le Ministère ne doit jamais dépasser ce chiffre. Dans le cas des réfugiés et des membres des catégories désignées, les prêts ne portent pas intérêt; pour les autres bénéficiaires, le taux d'intérêt est fixé chaque année par le ministère des Finances (10.65 % pour 1984). Au 30 août 1984, 42,652 prêts (45.9 millions de dollars) n'avaient pas été remboursés. Les prêts de transport sont consignés dans les Comptes publics du Canada, sous le titre de Plan d'indemnité de passage.

L'encours des prêts qui est recouvré chaque mois se chiffre à environ un million de dollars. Pendant l'année financière 1983-1984, 9,277 prêts ont été consentis, ce qui représente $13,699,144. Il n'est pas possible de prévoir exactement les crédits nécessaires ni le nombre de prêts qui seront consentis, puisque l'utilisation de ces fonds dépend du besoin d'aide.

## D. Comité consultatif du statut de réfugié

### Objectif

Remplir envers les réfugiés les obligations juridiques du Canada sur le plan international établies aux termes de la Loi sur l'immigration de 1976.

### État récapitulatif des ressources

**Tableau 20: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Comité consultatif du statut de réfugié | 1,688 | 26 | 1,700 | 31 | 1,294 | 23 |

**Tableau 21: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | % | $ | % | $ | % |
| Frais touchant le personnel | 1,037 | 61 | 1,003 | 59 | 793 | 61 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 143 | 8 | 129 | 8 | 112 | 9 |
| Transports et communications | 130 | 8 | 149 | 8 | 112 | 9 |
| Services professionnels et spéciaux | 309 | 19 | 350 | 21 | 258 | 20 |
| Tous autres coûts de fonctionnement | 69 | 4 | 69 | 4 | 19 | 1 |
| Total | 1,688 | 100 | 1,700 | 100 | 1,294 | 100 |

## Rendement financier antérieur

Tableau 22: Rendement financier de 1983-1984
(en milliers de dollars)

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Comité consultatif du statut de réfugié | 1,294 | 23 | 1,671 | 23 | (377) | - |

## Description

Le Comité consultatif du statut de réfugié (CCSR) a été établi afin de conseiller le Ministre en matière de revendications du statut de réfugié au sens de la Convention (Loi sur l'immigration de 1976, paragraphe 48(1)). À titre de signataire de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés, signée en 1951 à Genève, et du Protocole afférent, signé en 1967, le Canada respecte son obligation de ne pas renvoyer dans leur pays les non-Canadiens qui se trouvent au Canada ou qui se présentent aux points d'entrée si ces derniers ont "des raisons de craindre d'être persécutés".

Les membres du CCSR étudient chaque revendication et recommandent au Ministre ou à ses délégués de reconnaître ou non au requérant le statut de réfugié au sens de la Convention. Ils tiennent compte du témoignage du revendicateur, de la situation dans son pays d'origine, de la définition de réfugié au sens de la Convention (énoncée dans la Loi sur l'immigration de 1976) et des directives que le Ministre de l'époque a données au CCSR en 1982.

Le CCSR fonctionne indépendamment de la Commission de l'emploi et de l'immigration, mais il relève du Ministre, à qui le président du CCSR rend compte. Les membres, qui viennent des secteurs public et privé, sont nommés par le Ministre, et un secrétariat met à leur disposition des services opérationnels et administratifs ainsi que des services de recherche.

## Données sur le rendement et justification des ressources

Le volume de travail du CCSR varie et dépend, en grande partie, du respect des droits de la personne à l'échelle internationale. Le CCSR doit accepter d'étudier toutes les revendications et formuler ses recommandations. Depuis que ce Comité a été établi en avril 1978, le nombre de revendications dont il s'occupe et le délai de traitement ont augmenté de façon marquée. Le nombre de revendications reflète le non-respect des droits de la personne dans de nombreux pays et l'attrait



2699

qu'exerce le Canada en tant que pays d'accueil; la question du délai de traitement a été aggravée par le manque continuel de ressources. Le tableau 23 montre l'augmentation du volume de travail et du délai de traitement des revendications.

**Tableau 23: Volume de travail et délai de traitement des revendications**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Revendications en instance au début de l'année | 4,000 * | 2,673 * | 1,479 |
| Revendications reçues | 5,500 | 5,200 | 4,283 |
| Revendications traitées | 2,500 | 3,350 | 2,648 |
| Délai moyen de traitement (en années) | 2 | 1.5 | 1 |

* Chaque année, un certain nombre de revendications ne sont pas traitées, mais sont retirées du nombre de revendications en instance en raison de programmes spéciaux ou du départ du Canada des revendicateurs concernés.

En 1982-1983, les membres du CCSR ont conjugué leurs efforts pour s'occuper de l'arriéré des revendications considérées comme "manifestement non fondées". (Le 1er avril 1982, quelque 60 % de l'arriéré entrait dans cette catégorie.) Le temps nécessaire au Comité et à son secrétariat pour régler ces cas est considérablement plus court que celui qu'il faut pour s'occuper d'une revendication ordinaire. C'est ainsi que le Comité a accompli un volume élevé de travail à en juger par les décisions rendues, plus de 3,100 revendications ayant été traitées pendant l'année financière 1982-1983. L'année financière suivante, en dépit de ressources supplémentaires, moins de revendications ont été réglées parce que beaucoup moins d'entre elles étaient de la catégorie dite "manifestement non fondées", lesquelles peuvent être étudiées plus rapidement. Toutefois, le processus accéléré qui a été employé a fait l'objet de beaucoup de critiques de la part du public, y compris le Groupe de travail sur le processus de reconnaissance du statut de réfugié, qui a présenté son rapport en novembre 1981. À l'heure actuelle, l'arriéré des cas que le CCSR doit trancher se compose de moins de 5 % de revendications "manifestement non fondées". Ainsi, l'arriéré toujours croissant consiste presque uniquement en revendications nécessitant une étude complète de longue haleine.

En 1984-1985, la Commission a porté à 31 le nombre d'années-personnes approuvées pour le CCSR. Les prévisions pour 1985-1986 se fondent sur une affectation réduite à 26 années-personnes. Toutefois, le nombre de revendications augmente et, dans le cadre de l'étude globale des enquêtes de l'immigration et de l'arriéré de revendications du statut de réfugié, les ressources attribuées au CCSR font l'objet d'un examen.

En vertu d'un projet pilote mis en oeuvre à Toronto et à Montréal depuis mai 1983, les revendicateurs du statut de réfugié ont une entrevue avec les membres du CCSR après avoir subi l'interrogatoire sous serment qu'exige la Loi sur l'immigration. Grâce à cette formule, on cherche à réduire le délai de traitement à deux mois, à partir de l'interrogatoire sous serment jusqu'à ce que la décision du Ministre soit rendue; à l'heure actuelle, il faut parfois jusqu'à 18 mois pour qu'une revendication franchisse ces étapes. Il incombe exclusivement aux revendicateurs de déterminer s'ils veulent avoir recours à cette formule, qui est par ailleurs bien accueillie et qui donne de bons résultats. Ce projet fournit en outre de précieux renseignements, qui seront utiles lorsque l'on envisagera d'apporter des modifications au processus de reconnaissance du statut de réfugié au Canada.

Le nombre de nouvelles revendications du statut de réfugié a entraîné un arriéré considérable non seulement pour le CCSR, mais encore dans tous les bureaux locaux au Canada. A l'heure actuelle, il y en a plus de 3,500 en instance, qui doivent être étudiées avant d'être transmises au CCSR, où l'arriéré est du même ordre. C'est dans les bureaux locaux de l'Ontario et du Québec que l'arriéré est particulièrement important. Dans ces deux régions, on étudie des mesures qui permettraient d'accroître le nombre de revendications qui sont envoyées au CCSR.

Pour que le CCSR puisse éliminer l'arriéré, diverses mesures ont été adoptées et d'autres sont envisagées, y compris l'étude des ressources dont il a été question plus haut. On a déjà eu recours au temps supplémentaire et au service d'employés détachés et on a réduit les autres activités du CCSR. Le CCSR a, en outre, augmenté le nombre de ses séances hebdomadaires, qui atteignent maintenant un chiffre sans précédent, et ses efforts se poursuivront tant que les ressources seront disponibles. Les autres modifications administratives ou statutaires à apporter au processus de reconnaissance du statut de réfugié qui sont déjà à l'étude devront être envisagées et adoptées pour que les revendications soient réglées avec équité et dans des délais raisonnables.

## E. Gestion du Programme

### Objectif

Fournir, à un coût acceptable, les services voulus de gestion, de planification, de contrôle, d'information et de coordination pour assurer l'utilisation efficace des ressources du Programme d'immigration.

Pour 1985-1986, l'objectif suivant a été fixé:

- s'acquitter de tâches particulières (par exemple, poursuivre le développement de la phase III du SSOBL), en vue d'améliorer l'efficacité et la productivité des opérations liées au Programme.

### État récapitulatif des ressources

**Tableau 24: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Gestion du Programme | 24,690 | 533 | 23,825 | 577 | 23,119 | 548 |

**Tableau 25: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | % | $ | % | $ | % |
| Frais touchant le personnel | 15,423 | 63 | 16,009 | 67 | 14,941 | 65 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 2,157 | 9 | 1,852 | 8 | 2,073 | 9 |
| Transports et communications | 3,569 | 14 | 4,207 | 18 | 3,574 | 15 |
| Services professionnels et spéciaux | 1,697 | 7 | 778 | 3 | 703 | 3 |
| Tous autres coûts de fonctionnement | 1,844 | 7 | 979 | 4 | 1,828 | 8 |
| Total | 24,690 | 100 | 23,825 | 100 | 23,119 | 100 |

## Rendement financier antérieur

**Tableau 26: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Gestion du Programme | 23,119 | 548 | 20,587 | 456 | 2,532 | 92 |

## Description

L'activité Gestion du Programme englobe les fonctions du directeur exécutif et de tous les directeurs généraux ou directeurs de l'Immigration des régions, ainsi que leur personnel, et celle de la Direction générale de la coordination du programme et des priorités à l'administration centrale.

Les sous-activités liées à l'activité Gestion du Programme sont les suivantes: coordination de la législation, de la politique et des procédures; planification et gestion des ressources; mesures du rendement et amélioration de la productivité; collecte et diffusion de données sur le Programme; planification, élaboration et mise à jour des systèmes et des bases de données informatiques; formation et perfectionnement du personnel; services de gestion à l'appui des opérations des bureaux locaux; services de secrétariat pour le Programme et le Ministre.

## Données sur le rendement et justification des ressources

L'objectif général de l'activité Gestion du Programme est d'assurer l'exécution efficace du Programme d'immigration en fournissant des services de planification, de gestion, de contrôle, d'information et de coordination. Le tableau 27 indique le rapport entre les années-personnes de l'activité Gestion du Programme et l'ensemble des années-personnes du Programme d'immigration.



2703

**Tableau 27: Rapport entre les années-personnes de l'activité Gestion du Programme et les années-personnes totales du Programme d'immigration**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Années-personnes - Gestion du Programme | 533 | 577 | 548 |
| Années-personnes totales - Programme d'immigration | 2,229 | 2,301 | 2,249 |

Au titre de l'activité Gestion du Programme, on a retenu les réalisations importantes suivantes pour 1985-1986:

- mettre en oeuvre les résultats de l'étude sur la protection et la sécurité des agents d'immigration;
- mettre en oeuvre la première étape du plan de recouvrement des coûts dans les bureaux au Canada et à l'étranger;
- mettre en oeuvre le Système d'alarme et de sécurité personnelle (SASP) dans les bureaux au Canada;
- collaborer avec Affaires extérieures Canada à la mise au point du Système informatisé de traitement des cas d'immigration (SITCI) pour l'usage des bureaux à l'étranger;
- assurer la liaison avec Revenu Canada au sujet de la mise au point du Système de renseignements pour les services d'inspection (SRSI);
- rencontrer des représentants de gouvernements étrangers au sujet de l'élaboration d'un passeport lisible par machine.

## Section III
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

#### 1. Dépenses par article

Tableau 28: Dépenses par article (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 68,775 | 68,804 | 65,328 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 9,629 | 8,662 | 9,089 |
| Autres frais touchant le personnel | 279 | 208 | 709 |
| Total partiel | 78,683 | 77,674 | 75,126 |
| Biens et services | | | |
| Voyages (y compris pour les personnes détenues ou expulsées) | 3,767 | 4,529 | 3,454 |
| Autres frais de transports et de communications | 1,758 | 1,893 | 2,243 |
| Information | 693 | 744 | 851 |
| Services professionnels et spéciaux | 4,323 | 6,062 | 7,681 |
| Location | 769 | 423 | 568 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 398 | 154 | 81 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 914 | 610 | 867 |
| Toutes autres dépenses | - | - | 119 |
| Total partiel | 12,622 | 14,415 | 15,864 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 91,305 | 92,089 | 90,990 |
| Capital | | | |
| Construction et acquisition de machines et de matériel | 403 | 403 | 569 |
| Paiements de transfert | 33,863 | 31,863 | 27,849 |
| Dépenses totales | 125,571 | 124,355 | 119,408 |



2705

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 29: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| **Gestion** | 21 | 19 | 19 | 50,358-96,300 | 63,870 |
| **Catégorie scientifique et professionnelle** | | | | | |
| Economie, sociologie et statistique | 2 | 2 | 3 | 14,570-65,080 | 48,421 |
| **Administration et service extérieur** | | | | | |
| Services administratifs | 60 | 58 | 54 | 13,912-57,987 | 36,371 |
| Administration des programmes | 1,303 | 1,322 | 1,341 | 13,912-57,987 | 33,559 |
| Autres | - | 1 | 1 | | - |
| **Technique** | 1 | 1 | 1 | | - |
| **Soutien administratif** | | | | | |
| Communications | 2 | 2 | 4 | 15,364-31,824 | 17,993 |
| Commis aux écritures et aux règlements | 589 | 562 | 519 | 12,932-31,743 | 20,604 |
| Mécanographie | 2 | 2 | - | 12,665-25,271 | 20,915 |
| Secrétariat, sténographie, dactylographie | 208 | 209 | 233 | 12,636-31,946 | 21,702 |
| **Exploitation** | | | | | |
| Services divers | 41 | 41 | 39 | 13,253-39,988 | 26,658 |

**Nota**: Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## 3. Paiements de transfert

**Tableau 30: Ventilation des paiements de transfert (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Contributions | | | |
| Programme d'aide à l'adaptation (PAA) | 30,719 | 28,719 | 24,636 |
| Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PÉAI) | 3,144 | 3,144 | 3,151 |
| Poste non requis en 1984-1985 et 1985-1986 | | | |
| Programme de relance de l'aide à l'emploi (RELAIS) | - | - | 62 |
| Total | 33,863 | 31,863 | 27,849 |



2701

## B. Analyse des coûts

Le budget de 1985-1986 du Programme d'immigration n'indique que les dépenses imputées sur les crédits alloués à la Commission et au Ministère et sur les paiements statutaires. Une description complète du coût du Programme doit tenir compte d'autres dépenses. Les autres coûts indiqués sont ceux des locaux, fournis par Travaux publics Canada ($9,926,000), ceux de l'assurance chirurgicale-médicale ($1,493,000), une provision pour des services d'hébergement offerts dans divers aéroports au Canada par Transports Canada ($1,249,000) et le coût de divers autres services fournis gratuitement par d'autres ministères ($1,018,000). Les recettes comprennent le recouvrement des frais d'expulsion, les amendes et confiscations, ainsi que d'autres recettes.

L'Immigration exigera des utilisateurs de ses services des frais pour compenser en partie ses coûts opérationnels; cette mesure devrait produire des recettes de l'ordre de 3.4 millions de dollars. Par ailleurs, l'imposition de ces frais n'aura pas pour effet secondaire de restreindre l'accès au Canada des visiteurs et des immigrants légitimes.

**Tableau 31: Coût net du Programme par activité (en milliers de dollars)**

| | Dépenses 1985-1986 | Plus: autres coûts | Coût total | Moins: recettes | Coût net 1985-1986 | Total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Recrutement et sélection | 19,395 | 3,131 | 22,526 | | 22,526 | 17,423 |
| Exécution de la Loi et Arbitrage | 42,614 | 7,092 | 49,706 | 3,000 | 46,706 | 51,316 |
| Établissement | 37,184 | 346 | 37,530 | 600 | 36,930 | 36,409 |
| Comité consultatif du statut de réfugié | 1,688 | 144 | 1,832 | | 1,832 | 2,067 |
| Gestion du Programme | 24,690 | 2,973 | 27,663 | 3,400 | 24,263 | 23,619 |
| Total | 125,571 | 13,686 | 139,257 | 7,000 | 132,257 | 130,834 |

## C. Vue d'ensemble de l'immigration

### 1. Genèse et objectifs

C'est à la suite d'un réexamen complet de la politique d'immigration du Canada que la Loi sur l'immigration de 1976 est entrée en vigueur en avril 1978. Des consultations ont été menées auprès de particuliers, de groupes et d'organisations et, comme l'immigration est à la fois un domaine de compétence fédérale et provinciale, auprès des autorités provinciales. Les principaux objectifs de la Loi et du Règlement sur l'immigration que la Commission et le Ministère doivent s'employer à atteindre sont les suivants:

- faciliter l'admission des immigrants, afin de promouvoir les intérêts nationaux et internationaux du Canada en reconnaissant la nécessité de favoriser la réunification des familles et la non discrimination, de se préoccuper des réfugiés et de promouvoir les objectifs économiques, sociaux, démographiques et culturels du Canada;

- maintenir et garantir la santé, la sécurité et l'ordre au Canada;

- faciliter le séjour au Canada des visiteurs, en vue de promouvoir le commerce, le tourisme, les activités scientifiques et culturelles ainsi que la compréhension internationale;

- favoriser et faciliter l'adaptation des nouveaux résidents permanents.

### 2. Catégories d'immigrants

Les immigrants admis font partie d'une des trois grandes catégories suivantes:

**Catégorie de la famille:** Les immigrants de cette catégorie doivent être parrainés par un proche parent âgé d'au moins 18 ans résidant au Canada à titre de résident permanent ou de citoyen canadien.

**Immigrants indépendants:** Cette catégorie englobe les personnes qui soumettent indépendamment une demande, les parents aidés ne rentrant pas dans la catégorie de la famille, les entrepreneurs, les retraités, les travailleurs autonomes ou autres, de même que tout autre requérant qui, de son propre chef, présente une demande d'immigration dans un bureau du gouvernement du Canada à l'étranger.

**Réfugiés:** Pour faire partie de cette catégorie les personnes doivent répondre à la définition de réfugié au sens de la Convention énoncée dans la Loi sur l'immigration de 1976. Le plan annuel en faveur des réfugiés, qui est exposé dans le rapport annuel sur les niveaux d'immigration déposé au Parlement, permet de prévoir le nombre des

réfugiés au sens de la Convention et des autres personnes dont le cas comporte des considérations d'ordre humanitaire, qui seront admis au Canada, suivant, comme l'exige la Loi sur l'immigration, le niveau annuel d'immigration établi. Ce plan précise le nombre de réfugiés ou de membres des catégories désignées que le Canada admettra au cours de l'année civile ainsi que les régions du monde d'où ils proviendront. Les objectifs sont fixés après consultation du délégué au Canada du haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, des provinces et des groupes du secteur privé qui s'occupent d'aider les réfugiés. Le plan ne tient compte que des réfugiés qui recevront de l'aide du gouvernement fédéral; le nombre de réfugiés parrainés par des groupes du secteur privé ne figure pas dans ce plan.

Enfin, la Commission et le Ministère sont chargés, dans le cadre du Programme d'immigration, de contrôler l'admission de millions de personnes qui entrent chaque année au Canada à titre de visiteurs ou de travailleurs temporaires.

## 3. Services d'immigration - Endroits

Le Programme d'immigration est exécuté à l'étranger, aux points d'entrée et au Canada.

**À l'étranger:** C'est Affaires extérieures Canada qui s'occupe, à l'étranger, des questions d'immigration. Ses agents font subir une entrevue aux immigrants éventuels et examinent leurs demandes. Ils s'occupent également des demandes présentées par les étudiants, les travailleurs temporaires et les touristes, et ils délivrent des visas de visiteur.

**Aux points d'entrée:** Ce sont les agents d'immigration qui, aux points d'entrée, accordent le droit d'établissement aux immigrants. Ils procèdent aussi à l'examen des visiteurs étrangers, dont notamment les étudiants et les travailleurs temporaires.

**Au Canada:** Les informations en matière d'immigration sont surtout diffusées à partir de 106 Centres d'Immigration Canada (CIC). De concert avec les Centres d'emploi du Canada (CEC), ils peuvent renseigner les employeurs canadiens sur les conditions d'admission des travailleurs étrangers. Les CEC transmettent aux bureaux canadiens des visas à l'étranger des renseignements sur les débouchés au Canada, données qui servent aux fins de counselling et de sélection des immigrants. Les CIC s'occupent également du programme de parrainage des réfugiés.

## 4. Les activités du Programme d'immigration

Les services d'immigration sont établis et fournis dans le cadre des activités suivantes:

**Recrutement et sélection:** Cette activité englobe la prestation de services de gestion et de soutien liés au recrutement, au mouvement et à l'accueil des immigrants et des visiteurs étrangers (travailleurs temporaires, étudiants et touristes), ainsi qu'au traitement de leurs demandes.

**Établissement:** Dans le cadre de cette activité, on facilite l'adaptation des immigrants et des réfugiés à la vie sociale, économique et culturelle du Canada. L'aide est accordée grâce au Programme d'aide à l'adaptation (PAA), au Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PEAI) et aux prêts de transport.

**Exécution de la Loi:** Cette activité permet d'empêcher les personnes indésirables d'entrer au Canada, en appliquant les dispositions prévues à cette fin par la Loi sur l'immigration.

**Arbitrage:** Dans le cadre de cette activité, les personnes soupçonnées d'avoir enfreint la Loi ou le Règlement sur l'immigration ont la possibilité d'être entendues au cours d'une audition équitable et impartiale, visant à déterminer si elles seront autorisées ou non à entrer ou à demeurer au Canada. La Direction de l'arbitrage veille à ce que les enquêtes et les auditions concernant la mise en liberté soient menées de façon équitable et efficace, conformément aux principes de justice naturelle et à la Loi et au Règlement sur l'immigration.

**Comité consultatif du statut de réfugié (CCSR):** À titre de signataire de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés, signée en 1951 à Genève, et du Protocole afférent, et conformément au paragraphe 47(3) de la Loi sur l'immigration de 1976, le Canada doit autoriser toute personne qui se trouve légalement au Canada et à laquelle s'applique la définition de réfugié énoncée dans la dite Loi à y demeurer. Les membres du CCSR étudient chaque revendication et recommandent au Ministre ou à ses délégués de reconnaître ou non au requérant le statut de réfugié au sens de la Convention. Ils offrent également de l'aide et des conseils aux bureaux locaux.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Fig. 4 Typical [illegible]

Compte d'assurance-chômage

1985-1986



13

## Table des matières

**Section I**
**Aperçu du Compte d'assurance-chômage**

A. Description du Compte 5-4
B. État financier récapitulatif 5-6
C. Points saillants des différences sur le plan financier 5-6
D. Financement 5-7
E. Questions d'actualité 5-8

**Section II**
**Prestations d'assurance-chômage**

A. Introduction 5-9
B. Description des prestations 5-10
C. Besoins financiers 5-13
D. Contexte 5-13

**Section III**
**Frais d'administration**

A. Introduction 5-15
B. Méthode de calcul 5-15
C. Besoins financiers 5-16

**Section IV**
**Contributions de l'État**

A. Introduction 5-17
B. Description des contributions de l'État 5-17
C. État financier récapitulatif 5-18

**Section V**
**Recettes tirées des cotisations**

A. Introduction 5-19
B. État financier récapitulatif 5-19
C. Variables influant sur les recettes tirées des cotisations 5-20

**Section VI**
**Résumé et solde du Compte** 5-21



15

## Section I
## Aperçu du Compte d'assurance-chômage

### A. Description du Compte

#### 1. Introduction

Le Compte d'assurance-chômage a été établi à même le Fonds du revenu consolidé pour que toutes les transactions liées au Régime d'assurance-chômage y soient comptabilisées. Le Régime d'assurance-chômage est un programme d'assurance sociale obligatoire et contributif qui permet de fournir un soutien du revenu temporaire aux chômeurs qui sont à la recherche d'un emploi ou qui sont incapables de travailler pour cause de maladie, d'invalidité, de grossesse ou d'adoption. En 1983, environ 10.8 millions de Canadiens ont cotisé au Régime et environ 3.4 millions ont reçu des prestations.

#### 2. Prestations

Il existe plusieurs genres de prestations, à savoir les prestations ordinaires, de maladie, de maternité, d'adoption, de retraite, de travail partagé, de création d'emplois et de formation. Le taux des prestations équivaut à 60 % de la rémunération hebdomadaire assurable moyenne du prestataire. La durée de la période de prestations dépend habituellement du nombre de semaines d'emploi assurable que le prestataire a accumulées et du taux de chômage dans la région où il habite. Les prestations sont décrites plus en détail dans la section II, aux pages 5-9 à 5-14.

#### 3. Administration

La Loi sur l'assurance-chômage porte que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration est chargé de rendre compte du fonctionnement et de l'état du Régime d'assurance-chômage, tandis que la Commission et le Ministère et Revenu Canada, Impôt, s'occupent tous deux de l'administration du Régime. Ce dernier ministère assume toutefois seul les responsabilités de percevoir les cotisations, de rembourser des prestations d'assurance-chômage et de prendre des décisions en matière d'assurabilité en vertu de la Loi. Les frais d'administration de la Loi sont payés à même le Compte d'assurance-chômage, qu'alimentent les cotisations salariales et patronales.

#### 4. Contributions de l'État

Le gouvernement fédéral contribue au Compte d'assurance-chômage. Il assume, en effet, le coût des prestations de prolongation fondée sur le taux régional de chômage (dans les régions où le taux de chômage dépasse 4 %), des prestations de prolongation versées en vertu de l'article 38 (création d'emplois) et de l'article 39 (formation) de la Loi sur l'assurance-chômage, ainsi que le montant net des prestations

(c'est-à-dire le montant des prestations moins celui des cotisations perçues) qui sont versées aux pêcheurs indépendants. Seules les contributions de l'État au cours d'un exercice financier donné constituent un des postes statutaires du Budget principal, et sont comprises dans les besoins financiers et dépenses budgétaires de la Commission et du Ministère. Toutefois, lorsque les dépenses sont supérieures aux recettes, des sommes suplémentaires, définies comme des avances, sont tirées du Fonds du revenu consolidé. Les avances sont remboursables à l'État et sont considérées comme des besoins financiers qui ne font pas partie du budget des dépenses de l'État au cours de l'exercice où les avances ont été faites.

## 5. Versements de cotisations

La plupart des travailleurs ayant moins de soixante-cinq ans doivent cotiser au Régime d'assurance-chômage. Le montant des cotisations qui doit être versé dépend de la rémunération assurable du travailleur, c'est-à-dire du montant maximum établi par rapport à sa rémunération. Par ailleurs, le taux de la cotisation, ou, en d'autres termes, le pourcentage de la rémunération assurable du travailleur, est fixé chaque année par la Commission. La contribution de l'employeur représente 1.4 fois la cotisation de l'employé. Toutefois, les employeurs qui offrent un régime d'assurance-salaire approuvé peuvent bénéficier d'une réduction du taux de la cotisation, qu'ils doivent ensuite partager avec les travailleurs de leur entreprise.

## B. État financier récapitulatif

Le tableau 1 offre un état financier récapitulatif du Compte d'assurance-chômage par année civile:

**Tableau 1: État récapitulatif du Compte d'assurance-chômage (en millions de dollars) ***

| | 1985 | 1984 | Différence | 1983 |
|---|---|---|---|---|
| Service des prestations | 10,186 | 9,986 | 200 | 10,169 |
| Trop-payés et mandats annulés | (63) | (66) | 3 | (60) |
| Remboursement de prestations | (60) | (63) | 3 | (46) |
| Montant net des prestations | 10,063 | 9,857 | 206 | 10,063 |
| Administration | 901 | 906 | (5) | 818 |
| Créances irrécouvrables | 6 | 6 | - | 5 |
| Montant net des intérêts | 564 | 455 | 109 | 409 |
| Pénalités | (11) | (12) | 1 | (10) |
| Coût total | 11,523 | 11,212 | 311 | 11,285 |
| Moins: | | | | |
| Contributions de l'État | 2,710 | 2,895 | (185) | 2,811 |
| Recettes tirées des cotisations | 8,624 | 7,652 | 972 | 7,017 |
| Surplus (déficit) actuel | (189) | (665) | 476 | (1,457) |
| Surplus (déficit) cumulatif | (4,708) | (4,519) | (189) | (3,854) |

* Cette façon de présenter les données diffère de celle utilisée par le ministère des Finances, puisque l'on tient compte des intérêts selon la méthode de comptabilité d'exercice, plutôt que selon la méthode de comptabilité de caisse.

## C. Points saillants des différences sur le plan financier

- Le montant des prestations et des frais d'administration en 1985 devrait rester à peu près le même qu'en 1984.
- Les recettes tirées des cotisations devraient augmenter de 13 % en 1985, comparativement à 9 % en 1984.
- Les contributions de l'État devraient diminuer de 6 % en 1985, en raison principalement des économies qui devraient résulter des changements administratifs qui seront apportés.
- Le déficit du Compte devrait augmenter de 189 millions de dollars, pour atteindre 4,708 millions de dollars d'ici à la fin de 1985.

## D. Financement

Comme il est prévu dans la Loi sur l'assurance-chômage, le Régime d'assurance-chômage est conçu de telle sorte que les frais d'administration et le coût des prestations (exception faite des prestations dont l'État se charge) sont pris en charge au moyen des recettes provenant des cotisations perçues. Comme le coût des prestations varie de façon marquée d'une année à l'autre, la Commission doit, aux termes de la Loi, examiner la situation financière du Compte d'assurance-chômage de concert avec le ministre des Finances et, avec l'approbation du gouverneur en conseil, fixer chaque année le taux des cotisations.

Le taux des cotisations doit être établi d'après le coefficient, calculé sur une période de trois ans, du coût moyen et du total de la rémunération assurable, redressé pour combler ou réduire le déficit, ou encore pour diminuer ou éliminer le surplus du Compte d'assurance-chômage qui autrement se produirait. Pour 1985, on a établi ce coefficient à 2.32 % de la rémunération hebdomadaire assurable des travailleurs. En raison de l'état actuel du Compte, le taux des cotisations doit être relevé. Toutefois, une augmentation sensible du taux des cotisations aurait une incidence sur l'emploi et sur l'activité économique. Par conséquent, le taux des cotisations pour 1985 se rapproche le plus possible du taux minimal fixé par la Loi, c'est-à-dire 2.35 % de la rémunération assurable, afin de limiter au minimum les dépenses des employeurs et de favoriser l'emploi. La contribution de l'employeur, qui représente 1.4 fois la cotisation de l'employé, représentera pour sa part 3.29 % de la rémunération assurable du travailleur.

Le tableau 2 indique le taux de la cotisation de l'employé et le solde du Compte d'assurance-chômage.

**Tableau 2: Surplus (déficit) et taux de la cotisation de l'employé**

| | 1985 | 1984 | 1983 | 1982 |
|---|---|---|---|---|
| Surplus (déficit) annuel (en millions de dollars) | (189) | (665) | (1,457) | (2,728) |
| Surplus (déficit) cumulatif (en millions de dollars) | (4,708) | (4,519) | (3,854) | (2,397) |
| Taux de la cotisation de l'employé (% de la rémunération assurable) | 2.35 | 2.30 | 2.30 | 1.65 |

## E. Questions d'actualité

Les besoins financiers pour 1985 sont déterminés en fonction du texte législatif actuel sur l'assurance-chômage et d'un certain nombre de changements relatifs à la détermination de l'admissibilité aux prestations qui ont été annoncés par le Président du Conseil du Trésor. Les changements comprennent le traitement des sommes reçues à la cessation d'emploi et la pension tirée d'un emploi, qui prennent dorénavant valeur de rémunération, ainsi qu'une réduction de six à trois semaines de la prolongation de la période de prestations dans le cas des prestataires qui terminent un cours de formation ou un projet créateur d'emplois.

## Section II
## Prestations d'assurance-chômage

### A. Introduction

Les prestations d'assurance-chômage sont versées aux travailleurs qui satisfont aux exigences précisées dans la Loi et le Règlement sur l'assurance-chômage. Les demandeurs doivent présenter un relevé d'emploi qui indique qu'ils ont eu un emploi assurable pendant un certain nombre de semaines au cours de leur période de référence (depuis les 52 dernières semaines ou le début de leur dernière période de prestations, la plus courte de ces deux périodes étant retenue). Le nombre de semaines d'emploi assurable exigé variera suivant le genre de demande de prestations présentée (voir Description des prestations ci-dessous) et le taux de chômage régional.

Après avoir observé un délai de carence de deux semaines, les demandeurs recevront des prestations dont le montant équivaudra à 60 % de leur rémunération hebdomadaire assurable moyenne, jusqu'à concurrence du maximum fixé. (On calcule la rémunération moyenne à partir de la rémunération des 20 dernières semaines de travail de la période de référence ou d'après un nombre moindre de semaines si le prestataire n'a pas accumulé 20 semaines d'emploi assurable.) Les bénéficiaires de prestations ordinaires ont le droit de tirer un revenu d'un autre emploi sans que cela n'entraîne une réduction du montant des prestations, à condition que le revenu en question ne dépasse pas 25 % du montant des prestations. Toutefois, dans le cas des bénéficiaires de prestations de maladie, de maternité ou d'adoption, la rémunération tirée d'un autre emploi sera déduite à 100 % des prestations payables. À compter du 1er avril 1985, toutes les sommes versées à la cessation d'emploi prendront valeur de rémunération aux fins de la détermination de l'admissibilité aux prestations sauf dans le cas des employés qui, le 31 décembre 1984, étaient liés par une entente patronale-syndicale officielle faisant état en toutes lettres du versement d'une indemnité de cessation d'emploi. La disposition transitoire s'applique uniquement jusqu'à l'expiration de l'entente patronale-syndicale. Pour leur part, les pensions prendront valeur de rémunération à compter de janvier 1986.

Les différents genres de prestations d'assurance-chômage ainsi que les normes d'admissibilité et le nombre de prestations hebdomadaires payables sont décrits ci-dessous.

## B. Description des prestations

### 1. Prestations ordinaires

**Normes d'admissibilité:** Pour avoir droit à des prestations ordinaires, le demandeur doit avoir eu un emploi assurable pendant plus de 10 à 14 semaines durant la période de référence. Cette "norme variable d'admissibilité" dépend du taux de chômage dans la région où habite le demandeur.

Les normes d'admissibilité sont toutefois différentes pour les réitérants, c'est-à-dire les prestataires qui ont reçu plus de 10 à 14 prestations hebdomadaires au cours de leur période de référence. En effet, ils doivent avoir accumulé un nombre de semaines d'emploi assurable au moins équivalent à celui des prestations qu'ils ont reçues, jusqu'à concurrence de 6 semaines en sus des 10 à 14 semaines déjà requises. Si le taux de chômage régional dépasse 11.5 %, cette exigence ne s'applique pas aux réitérants.

Au nombre des autres catégories de prestataires figurent les personnes qui deviennent ou qui redeviennent membres de la population active. Entrent dans cette catégorie les personnes qui ont accumulé moins de 14 semaines d'emploi assurable ou qui ont touché moins de 14 prestations hebdomadaires au cours de la période de 52 semaines qui précède la période de référence. Ces demandeurs doivent avoir accumulé au moins 20 semaines d'emploi assurable pour avoir droit à des prestations.

Tous les travailleurs sans emploi qui demandent des prestations ordinaires doivent être capables de travailler et disponibles à cette fin et doivent chercher activement un emploi.

**Nombre de prestations hebdomadaires payables:** Le nombre maximal de prestations hebdomadaires qui peut être versé à un prestataire est de 50. La période de prestations peut être divisée en trois phases distinctes:

**Phase initiale:** Les prestataires ont droit à une prestation hebdomadaire initiale pour chaque semaine d'emploi assurable accumulée, jusqu'à concurrence de 25 prestations hebdomadaires.

**Phase de prolongation fondée sur la durée d'emploi:** Les prestataires qui ont accumulé plus de 26 semaines d'emploi assurable peuvent demander une prestation hebdomadaire de prolongation fondée sur la durée d'emploi pour chaque période de deux semaines d'emploi assurable en sus des 25 premières semaines, jusqu'à concurrence de 13 prestations hebdomadaires. Par exemple, une personne qui a accumulé 27 semaines d'emploi peut demander une prestation hebdomadaire supplémentaire, tandis qu'une personne qui en aurait accumulé 29 peut demander deux prestations hebdomadaires supplémentaires, et ainsi de suite.

**Phase de prolongation fondée sur le taux de chômage régional:** Lorsqu'ils ont épuisé leurs prestations initiales et de prolongation fondée sur la durée d'emploi, les prestataires peuvent avoir droit à des prestations de prolongation fondée sur le taux de chômage régional. Ainsi, lorsque le taux de chômage régional dépasse 4 %, chaque tranche de 0.5 % en sus de ce taux donne droit à deux prestations hebdomadaires additionnelles, jusqu'à concurrence de 32 prestations hebdomadaires.

## 2. Prestations spéciales

En plus des prestations ordinaires, d'autres prestations peuvent être versées dans les cas de maladie, de maternité, d'adoption et de retraite. Les normes d'admissibilité aux prestations spéciales sont toutefois différentes des normes d'admissibilité aux prestations ordinaires: les prestataires doivent, en effet, avoir accumulé au moins 20 semaines d'emploi assurable au cours de leur période de référence.

**Prestations de maladie, de maternité et d'adoption:** Les demandeurs qui ont accumulé 20 semaines d'emploi assurable peuvent avoir droit, sur présentation d'un certificat médical ou d'une preuve d'adoption, à 15 prestations hebdomadaires de maladie, de maternité ou d'adoption. Les demandeurs qui ont accumulé moins de 20 semaines d'emploi assurable peuvent recevoir des prestations de maladie s'ils ne sont pas en chômage uniquement pour cause de maladie. Par ailleurs, depuis le 1^er^ janvier 1984, les parents adoptifs peuvent demander jusqu'à concurrence de 15 prestations hebdomadaires. Toutefois, ces prestations viennent réduire le droit aux prestations régulières.

**Prestation de retraite:** Les cotisants au Régime d'assurance-chômage qui comptent 20 semaines d'emploi assurable ont droit, lorsqu'ils atteignent l'âge de soixante-cinq ans, à une prestation de retraite représentant trois prestations hebdomadaires, et ce, sans devoir quitter leur emploi.

## 3. Prestations versées aux pêcheurs

Pour toucher des prestations, les pêcheurs indépendants doivent remplir les conditions énumérées ci-dessous.

**Pêcheurs à longueur d'année:** Les prestataires qui, ayant accumulé au moins 20 semaines d'emploi assurable à titre de pêcheurs et au moins 6 semaines de pêche assurable dans chacun des trois trimestres civils consécutifs, ont exercé leur plus récent emploi comme pêcheur sur un bateau reconnu peuvent avoir droit à des prestations. Ils doivent de plus satisfaire aux mêmes conditions que les demandeurs de prestations ordinaires.

**Pêcheurs saisonniers:** Les prestataires qui ont accumulé entre 10 et 14 semaines d'emploi assurable au cours de leur période de référence, y compris 6 semaines au moins de pêche assurable, peuvent avoir droit à des prestations. Dans le cas des pêcheurs qui ont accumulé 15 semaines ou plus d'emploi assurable, le montant des

prestations versées équivaut à 60 % de la rémunération assurable moyenne des 10 meilleures semaines de pêche. Les pêcheurs ont droit à un nombre de prestations hebdomadaires correspondant aux 5/6 du nombre de semaines d'emploi assurable accumulées. Par exemple, s'ils ont accumulé 18 semaines d'emploi assurable, ils recevront 15 prestations hebdomadaires. Lorsqu'ils ont épuisé leurs prestations initiales, ils peuvent toucher des prestations de prolongation fondée sur le taux de chômage régional. Les pêcheurs d'hiver peuvent demander des prestations de pêche du 1er mai au 15 novembre, tandis que les pêcheurs d'été peuvent demander de telles prestations du 1er novembre au 15 mai.

## 4. Prestations de travail partagé, de création d'emplois et de formation

Des prestations peuvent être versées aux demandeurs qui participent à des projets de travail partagé, de création d'emplois ou qui suivent des cours de formation. Pour ces trois genres de prestations toutefois, un montant maximum est fixé, lequel est approuvé par le gouverneur en conseil.

**Travail partagé**: Les accords de travail partagé signés par la Commission et le Ministère et les employeurs ont pour but d'éviter les licenciements grâce au versement de prestations d'assurance-chômage à titre de soutien du revenu. Par exemple, une entreprise qui doit réduire sa production de 20 % prévoirait normalement licencier 1/5 de ses travailleurs. Grâce au travail partagé, l'entreprise pourra employer tout son effectif quatre jours par semaine. Le fait de passer de 40 à 32 heures par semaine permettra de réduire la production de l'entreprise de 20 % sans licencier des travailleurs. Ceux-ci toucheront leur salaire pour le nombre d'heures travaillées et recevront des prestations d'assurance-chômage pour la journée d'inactivité. Le délai de carence de deux semaines est reporté dans le cas des prestataires qui participent à des projets de travail partagé et la rémunération tirée de l'emploi en travail partagé n'entraîne pas de réduction du montant des prestations, lequel se fonde sur le pourcentage du nombre d'heures de travail perdues.

**Création d'emplois et formation**: Les prestataires qui participent à des projets de création d'emplois ou qui suivent des cours approuvés par la Commission et qui n'ont pas droit à un nombre suffisant de prestations hebdomadaires pour tenir pendant toute la durée de l'activité peuvent obtenir une prolongation de leur période de prestations jusqu'à la fin du projet ou des cours; ils peuvent en outre recevoir, lorsqu'une telle activité sera terminée, jusqu'à concurrence de 3 prestations hebdomadaires supplémentaires afin de trouver un emploi. Toutefois, la durée maximale de la période de prestations est de 58 semaines dans le cas des prestataires qui participent à un projet de création d'emplois et de 104 semaines dans le cas des prestataires qui suivent des cours de formation. Il convient cependant de noter que les prolongations de périodes de prestations ne s'appliquent pas aux prestataires qui participent au Programme option formation jeunesse et

au Programme accès-carrière. Par ailleurs, les prestataires qui participent à un projet de création d'emplois peuvent toucher jusqu'à $315 en 1985. Les prestataires inscrits au Programme accès-carrière peuvent recevoir jusqu'à $60 de plus que le montant de leur prestation hebdomadaire. Dans le cas des prestataires qui suivent des cours approuvés de formation, le montant de la prestation hebdomadaire peut être fixé en fonction du montant de l'allocation de base établi en vertu de la Loi nationale sur la formation, si le montant de l'allocation est plus élevé que celui des prestations.

## C. Besoins financiers

Le tableau 3 indique les besoins financiers prévus suivant le genre de prestations.

**Tableau 3: Besoins financiers prévus par genre de prestations (en millions de dollars)**

| | 1985 | 1984 | Différence | 1983 |
|---|---|---|---|---|
| Prestations ordinaires | **8,848** | 8,827 | 21 | 9,069 |
| Prestations de maladie | **219** | 205 | 14 | 179 |
| Prestations de maternité | **430** | 396 | 34 | 344 |
| Prestations d'adoption | **4** | 3 | 1 | - |
| Prestations de retraite | **20** | 19 | 1 | 19 |
| Prestations versées aux pêcheurs | **192** | 163 | 29 | 142 |
| Prestations de travail partagé (article 37) | **45** | 32 | 13 | 83 |
| Prestations de création d'emplois (article 38) | **143** | 115 | 28 | 107 |
| Prestations de formation (article 39) | **285** | 226 | 59 | 226 |
| Total | **10,186** | 9,986 | 200 | 10,169 |

## D. Contexte

La reprise devrait se poursuivre, mais seulement à un rythme plus modéré. En 1985, le taux de chômage ne devrait diminuer que légèrement, étant donné que la croissance de la production réelle sera probablement plus faible, ce qui nuira à la création de nombreux emplois. La réduction prévue du taux de chômage entraînera une diminution du montant des prestations versées.

Toutefois, le montant des prestations d'assurance-chômage dépend aussi de la rémunération assurable des demandeurs, laquelle est liée

directement à la rémunération tirée d'un emploi. C'est donc dire qu'une augmentation des salaires et de la prestation hebdomadaire maximale entraînera une augmentation du montant des prestations versées. Le tableau 4 donne les montants de la prestation hebdomadaire maximale et moyenne.

**Tableau 4: Prestation hebdomadaire d'assurance-chômage (en dollars par semaine)**

| | 1985 | 1984 | 1983 |
|---|---|---|---|
| Prestation maximale | 276 | 255 | 231 |
| Prestation moyenne | 167 | 160 | 154 |

L'augmentation des prestations spéciales, comme les prestations de maladie, de maternité, d'adoption et de retraite, fait surtout pendant à l'augmentation du nombre de demandes acceptées par suite de l'accroissement du nombre d'assurés, ainsi qu'à l'augmentation du montant de la prestation hebdomadaire moyenne. Un facteur additionnel en ce qui a trait à l'adoption sera l'usage plus intensif de ce nouveau programme.

En ce qui concerne les prestations de travail partagé, de création d'emplois et de formation, les plafonds de dépenses annuelles autorisés par décret du gouverneur en conseil ont été utilisés dans les prévisions pour 1985.

## Section III
## Frais d'administration

### A. Introduction

Les articles 63 et 135 de la Loi sur l'assurance-chômage portent que les frais d'administration de cette Loi doivent être imputés au Compte d'assurance-chômage et financés à même les cotisations des employés et des employeurs. Étant donné que la Commission et le Ministère exécutent des programmes différents, les frais d'administration de la Loi précitée doivent être déterminés séparément.

### B. Méthode de calcul

Le calcul des frais d'administration de l'Assurance-chômage commence par la détermination du coût des activités de la Commission et du Ministère qui sont directement liées à la Loi sur l'assurance-chômage. Les frais d'administration du Programme d'immigration, du Programme des rentes sur l'État et des programmes de création d'emplois sont exclus du calcul. Dans le cas de postes tels que les programmes de formation, l'administration générale et le Ministère, les frais d'administration de l'Assurance-chômage sont calculés proportionnellement.

Le tableau 5 indique les frais d'administration de l'Assurance-chômage pour 1985-1986 par rapport au total des frais d'administration de la Commission et du Ministère.

**Tableau 5: Comparaison des frais d'administration de l'Assurance-chômage et du total des frais d'administration de la Commission et du Ministère pour 1985-1986 (en millions de dollars)**

| | Commission et Ministère | Assurance-chômage |
|---|---|---|
| Programme des services généraux et spéciaux | 286 | 244 |
| Programme d'emploi et d'assurance | 740 | 660 |
| Programme d'immigration | 92 | - |
| Total | 1,118 | 904 |

Puisque le coût réel de la Commission et du Ministère est déterminé suivant l'exercice financier et que ce coût n'est connu que lorsque les Comptes publics sont établis de façon définitive, les frais d'administration pour l'année civile qui sont utilisés aux fins du Compte d'assurance-chômage équivalent à la somme des 9/12 du montant établi pour l'exercice financier et des 3/12 du montant fixé pour l'exercice financier précédent.

Toutefois, l'alinéa 132(2)b) de la Loi sur l'assurance-chômage précise que tous les montants perçus par la Commission au titre des services fournis doivent être crédités au Compte d'assurance-chômage. Aussi, chaque année, le montant des frais d'administration figurant dans l'état financier de l'Assurance-chômage représente-t-il le montant brut établi selon la méthode de calcul décrite ci-dessus moins les sommes recouvrées.

## C. Besoins financiers

Le tableau 6 montre les sommes imputées au Compte d'assurance-chômage aux fins de l'administration de la Loi pour chacune des années civiles indiquées.

**Tableau 6: Frais d'administration de l'Assurance-chômage (en millions de dollars)**

| | 1985 | 1984 | Différence | 1983 |
|---|---|---|---|---|
| Montant brut | 907 | 912 | (5) | 823 |
| Recouvrements | (6) | (6) | - | (5) |
| Montant net | 901 | 906 | (5) | 818 |

On s'attend à ce que les frais d'administration de l'Assurance-chômage diminuent d'environ 5 millions de dollars en 1985.

## Section IV
## Contributions de l'État

### A. Introduction

En vertu des articles 136 et 146 de la Loi sur l'assurance-chômage, le gouvernement fédéral assume une partie du coût des prestations d'assurance-chômage. Il s'agit de la contribution de l'État au titre du Compte d'assurance-chômage et de la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs, contributions précisées dans le Budget des dépenses de la Commission et du Ministère. En 1983, les contributions de l'État s'élevaient à 2.8 milliards de dollars, ce qui représente 28 % du total des prestations payées.

### B. Description des contributions de l'État

#### 1. Contribution de l'État au titre du Compte d'assurance-chômage

L'État contribue au Compte d'assurance-chômage en vertu de l'article 136 de la Loi sur l'assurance-chômage, qui établit quel montant le gouvernement doit prendre en charge au titre des prestations de prolongation versées en vertu de l'article 35 et des paragraphes 38(8) et 39(3) de la Loi.

En vertu de l'article 35, les prestations de prolongation sont versées aux prestataires qui ont épuisé leurs prestations initiales (et leurs prestations de prolongation fondée sur la durée d'emploi, s'ils y avaient droit) lorsque le taux de chômage régional dépasse 4 %. Chaque augmentation de 0.5 % du taux régional de chômage donne droit à deux prestations hebdomadaires additionnelles, jusqu'à concurrence de 32 prestations hebdomadaires.

En vertu des paragraphes 38(8) et 39(3) de la Loi, les prestataires qui participent à des projets de création d'emplois (article 38) ou qui suivent des cours de formation approuvés (article 39) et qui n'ont pas droit à un nombre suffisant de prestations hebdomadaires pour tenir pendant toute la durée du projet ou du cours peuvent obtenir une prolongation de leur période de prestations jusqu'à la fin du projet ou des cours; ils peuvent en outre recevoir, lorsqu'une telle activité sera terminée, jusqu'à concurrence de trois prestations hebdomadaires supplémentaires afin de chercher un emploi (aucune prolongation n'est accordée aux prestataires qui participent au Programme option formation jeunesse ou au Programme accès-carrière). Toutes ces prestations de prolongation sont prises en charge par l'État.

## 2. Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs

En vertu de l'article 146 de la Loi sur l'assurance-chômage, le gouvernement fédéral doit financer toutes les prestations versées aux pêcheurs indépendants et percevoir toutes les cotisations versées par ces derniers et leur employeur désigné (acheteur). C'est le montant net des prestations versées aux pêcheurs qui, sous le nom de "contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs", figure dans le Budget des dépenses de la Commission et du Ministère.

## C. État financier récapitulatif

Le tableau 7 donne un état financier récapitulatif des deux contributions de l'État établies pour un exercice financier et présentées à la Partie II du Budget des dépenses.

**Tableau 7: État financier récapitulatif des contributions de l'État (en millions de dollars)**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | Prévu 1984-1985 | Différence | 1983-1984 |
|---|---|---|---|---|
| Compte d'assurance-chômage | **2,422** | 2,719 | (297) | 2,714 |
| Prestations versées aux pêcheurs | **194** | 164 | 30 | 140 |
| Total | **2,616** | 2,883 | (267) | 2,854 |

On s'attend à ce que le total des contributions de l'État, qui était estimé à 2,883 millions de dollars pour 1984-1985, ne soit que de 2,616 millions de dollars en 1985-1986. Comme l'indique le tableau 7, c'est surtout la contribution de l'État au titre du Compte d'assurance-chômage (prestations de prolongation fondée sur le taux de chômage régional) qui diminuera.

La diminution de la contribution de l'État est principalement le fait des 254 millions de dollars qui seront probablement économisés en 1985-1986 par suite des modifications administratives (voir page 5-8).

Les projections quant au montant des prestations versées aux pêcheurs et aux cotisations de ces derniers sont fondées sur l'augmentation moyenne du nombre de demandes présentées par des pêcheurs et de leurs contributions, ainsi que sur la moyenne de la rémunération assurable des quelques dernières années.

## Section V
## Recettes tirées des cotisations

### A. Introduction

Les cotisations d'assurance-chômage qui doivent être payées par les travailleurs assujettis sont calculées en fonction de leur rémunération hebdomadaire assurable, laquelle correspond à leur salaire habituel jusqu'à concurrence d'un maximum. Les employeurs doivent verser une contribution équivalente à 1.4 fois la cotisation de leurs employés, à moins qu'ils n'offrent un régime approuvé d'assurance-salaire.

Les recettes tirées des cotisations de l'employé et de l'employeur sont perçues par Revenu Canada, Impôt, par l'intermédiaire des systèmes de perception de l'impôt sur le revenu. Le montant viré chaque année au Compte d'assurance-chômage correspond à une estimation des cotisations qui seront perçues au cours de l'année. Ce montant est mis à jour lorsque les déclarations d'impôt sur le revenu sont traitées, l'année suivante.

### B. État financier récapitulatif

En 1985, les recettes tirées des cotisations pourraient totaliser 8,624 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 972 millions de dollars par rapport aux 7,652 millions de dollars reçus en 1984.

**Tableau 8: État financier récapitulatif des recettes tirées des cotisations (en millions de dollars)**

| | 1985 | 1984 | Différence | 1983 |
|---|---|---|---|---|
| Recettes tirées des cotisations | 8,624 | 7,652 | 972 | 7,017 |

### C. Variables influant sur les recettes tirées des cotisations

Les raisons de l'augmentation des recettes tirées des cotisations en 1985 sont données ci-dessous:

#### 1. Nombre de cotisants

Le nombre d'actifs en 1985 devrait augmenter d'environ 2 %. Le nombre de cotisants augmentera donc du même pourcentage en 1985.

### 2. Rémunération assurable moyenne

La rémunération hebdomadaire assurable moyenne devrait augmenter d'environ 6 % en 1985 pour les deux raisons suivantes. Premièrement, en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage, le maximum de la rémunération hebdomadaire assurable doit être redressé annuellement suivant l'indice de rémunération applicable à l'année en question. En 1985, le maximum de la rémunération hebdomadaire assurable passera de $425 à $460. Cette augmentation touchera les travailleurs dont la rémunération correspond ou est supérieure au maximum. Deuxièmement, étant donné que la rémunération assurable est directement liée à la rémunération des travailleurs, les augmentations de salaire contribuent également à faire augmenter la rémunération hebdomadaire assurable moyenne. Cette augmentation touche les travailleurs dont la rémunération est inférieure au maximum.

### 3. Taux de cotisation

En 1985, le taux de cotisation des employés passera à 2.35 % de la rémunération assurable hebdomadaire, alors qu'il était de 2.30 % en 1984. Le taux de la cotisation de l'employeur, qui correspond à 1.4 fois le taux de la cotisation de l'employé, équivaudra donc à 3.29 % de la rémunération assurable hebdomadaire des travailleurs.

### 4. Réduction du taux de cotisation

Les employeurs qui offrent un régime approuvé d'assurance-salaire sont admissibles à une réduction du taux de cotisation. Ils doivent cependant partager le montant de la réduction consentie avec leurs travailleurs. Le montant total des réductions du taux de la cotisation devrait passer, de 301 millions de dollars en 1984, à 328 millions de dollars en 1985.

**Tableau 9: Taux de la cotisation et rémunération assurable**

| | Taux de la cotisation de l'employé | Taux de la cotisation de l'employeur | Maximum de la rémunération hebdomadaire assurable | Maximum de la cotisation hebdomadaire de | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | l'employé | l'employeur |
| 1983 | 2.30 % | 3.22 % | $ 385 | $ 8.86 | $ 12.40 |
| 1984 | 2.30 % | 3.22 % | $ 425 | $ 9.78 | $ 13.69 |
| 1985 | 2.35 % | 3.29 % | $ 460 | $ 10.69 | $ 14.97 |

## Section VI
## Résumé et solde du Compte

En résumé, les prestations versées en 1985 pourraient atteindre 10,186 millions de dollars. Le coût total, y compris les frais d'administration et les intérêts, pourrait être de quelque 11,523 millions de dollars.

Les contributions de l'État étant évaluées à 2,710 millions de dollars, et les recettes tirées des cotisations, à 8,624 millions de dollars, le déficit pour 1985 devrait être de 189 millions de dollars, ce qui portera le déficit cumulatif du Compte à 4,708 millions de dollars à la fin de 1985. Ce déficit sera financé au moyen d'avances supplémentaires du Fonds du revenu consolidé, qui représenteront un montant total de 3,600 millions de dollars. La différence entre le déficit cumulatif et les avances à rembourser correspond au montant des prestations non récupérées et à l'intérêt payable sur les avances à rembourser.

# Énergie, Mines et Ressources Canada

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

2735

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste au:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT 31-2/1986-III-13 Canada: 12.00 $
ISBN 0-660-52923-8 à l'étranger: 14.40 $

Prix sujet à changement sans préavis

37

**Budget des dépenses 1985-1986**

**Partie III**

**Énergie, Mines et Ressources Canada**

39

**Préface**

Ce Plan de dépenses se veut un document de consultation et contient des précisions de divers niveaux destinées à satisfaire aux différents besoins des lecteurs.

Ce document comprend quatre chapitres. Le premier donne un aperçu du Ministère. Les trois autres présentent les Plans de dépenses de chaque programme du Ministère.

Les chapitres 2 à 4 débutent par des extraits de la Partie II du Budget des dépenses qui traitent du programme faisant l'objet de chacun de ces chapitres. La continuité est ainsi assurée entre les autres documents du Budget et le présent Plan. Il convient de noter que seul le Programme des minéraux et des sciences de la Terre fournit des données sur le rendement dans le présent budget des dépenses 1985-1986; des extraits du Volume II des Comptes publics sont également présentés pour le même programme.

Chaque Plan de dépenses est divisé en trois sections. La Section I présente un aperçu du programme ainsi qu'un résumé de ses rendement et plans actuels. Pour ceux qui désirent plus de détails, la Section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et d'autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La Section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales dont les lecteurs peuvent avoir besoin pour bien comprendre le programme.

Ce document permettra aux lecteurs de trouver facilement les renseignements particuliers dont ils ont besoin. Une table des matières générale énumère les chapitres et une table des matières détaillée est fournie pour chaque programme. Dans la Section I de chaque programme de plan de dépenses, un résumé financier renvoie à des renseignements plus détaillés figurant à la Section II. En plus, le document contient partout des renvois qui permettent aux lecteurs de trouver plus de précisions sur les points qui les intéressent particulièrement.

**Table des matières**


| | |
|---|---|
| **Résumé du Ministère** | 1-1 |
| **Programme d'administration** | 2-1 |
| **Programme de l'énergie** | 3-1 |
| **Programme des minéraux et des sciences de la Terre** | 4-1 |




41

**Résumé du Ministère**

**Rôles et responsabilités historiques**

Bien que le Ministère, dans sa structure actuelle, soit relativement jeune, certains de ses éléments remontent à l'époque d'avant la Confédération. La Commission géologique du Canada (CGC), l'organisme scientifique le plus ancien du Canada, a été fondé en 1842 par Sir William Logan pour déterminer l'étendue des richesses naturelles du Canada. La Direction des levés et de la cartographie a été créée en 1857. Son rôle principal consiste à recueillir des données complètes et détaillées sur le Canada aux fins de la découverte et de la mise en valeur des ressources naturelles, ainsi que du peuplement et de la défense.

C'est toutefois l'avènement du ministère de l'Intérieur, en 1873, qui a marqué la première étape de la création du ministère de l'Énergie, Mines et Ressources Canada (ÉMR). La CGC et la Direction des levés et de la cartographie ont été intégrées à ce Ministère, qui était chargé d'administrer toutes les terres fédérales et les richesses naturelles dans l'Ouest canadien et dans le Grand Nord. Après le développement et le peuplement de l'Ouest, et le transfert du contrôle des terres publics et des richesses naturelles aux provinces des Prairies, la raison d'être du ministère de l'Intérieur n'existait plus. Il a donc été aboli en 1936, puis remplacé partiellement par le Ministère des Mines et des Ressources qui comptait cinq directions: Mines et Géologie, Terres, Parcs et Forêts, Levés et Génie, Affaires indiennes et Immigration.

En 1949, le Ministère des Mines et des Ressources a été remplacé par deux nouveaux ministères: Ressources et Développement, et Mines et Relevés techniques. Ce dernier était composé de segments de différents ministères s'intéressant aux sciences de la Terre et à l'astronomie; il comprenait la Direction des Mines, la Commission géologique du Canada, la Direction des levés et de la cartographie, la Direction des observatoires du Dominion et la Direction de la géographie.

En vertu de la Loi de 1966 sur l'organisation du gouvernement, le Ministère de l'Énergie, Mines et Ressources Canada a été mis sur pied à titre de principal organisme du gouvernement fédéral, chargé, sous la Direction du Ministre, de coordonner, de promouvoir et de recommander des politiques et des programmes nationaux relatifs à l'énergie, aux mines et aux minéraux, aux ressources aquifères et autres, et d'entreprendre des études, des recherches et des enquêtes connexes.

Par la suite, la Division de l'astronomie de la Direction des observatoires a été confiée au Conseil national de recherches et la Direction fut rebaptisée Direction de la Physique du globe; dans le Secteur de l'énergie, une nouvelle direction, soit la Direction de la conservation et de la gestion des ressources, a été créée et le Secteur des eaux a été confié au ministère de l'Environnement.

Depuis 1966, Énergie, Mines et Ressources Canada (ÉMR) a subi plusieurs réorganisations, particulièrement dans le Secteur de l'énergie.

La mise en oeuvre du Programme énergétique national (PEN) en 1980 explique en partie la nécessité de ces remaniements. Pour réaliser ce nouveau programme, il devenait alors nécessaire de mettre en place une infrastructure nouvelle et plus vaste.

Le Ministère comporte aujourd'hui deux Programmes opérationnels (Minéraux et sciences de la Terre, et Énergie) et un Programme de soutien (Administration). Leurs principales fonctions complètent les initiatives et les objectifs globaux de l'Enveloppe du développement économique et régional qui relève du Comité du Cabinet chargé du développement économique régional. Ces responsabilités sont énoncées dans les chapitres qui suivent.

**Organigramme et programmes**

**Tableau 1: Rapport entre l'organigramme et les programmes**

1 Le financement de ces organismes est inclus dans le Programme de l'énergie

2 Cette administration relève à la fois de ce Ministère et d'Affaires indiennes et du Nord Canada



45

## Plan de dépenses du Ministère

**Tableau 2: Plan de dépenses du Ministère par Programme (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence $ | % | Référence à la page |
|---|---|---|---|---|---|
| Budgétaire | | | | | |
| Administration | 44,183 | 47,616 | (3,433) | (7) | 2-8 |
| Énergie | 2,441,937 | 3,791,556 | (1,349,619) | (36) | 3-11 |
| Minéraux et sciences de la Terre | 334,380 | 298,875 | 35,505 | 12 | 4-9 |
| Sous-totaux du budgétaire | 2,820,500 | 4,138,047 | (1,317,547) | (32) | — |
| Sous-totaux du non-budgétaire (Énergie) | 8,277 | 9,458 | (1,181) | (12) | 3-5 |
| **Totaux** | 2,828,777 | 4,147,505 | (1,318,728) | (32) | -- |

## Priorités du Ministère

Voici les principaux domaines d'intérêt du Ministère en ce qui a trait aux priorités à court et à moyen termes.

**Priorités à court terme**: Ils sont identifiés ci-dessous.

- Poursuivre l'évaluation des programmes énergétiques, et, au besoin, effectuer certains rajustements afin de réaliser le plus efficacement possible les objectifs du Canada sur le plan de l'énergie.

- Poursuivre les efforts entrepris en vue d'en arriver à des ententes fédérales-provinciales sur l'énergie et sur l'exploitation des minéraux, afin de réaliser les objectifs du Canada dans les domaines de l'énergie et de l'expansion économique et régionale.

**Priorités à moyen terme:** Les prioritiés susmentionnées du Ministère demeurent valables à moyen terme et dans certains cas, à long terme. Au niveau des priorités à moyen terme, le Ministère se propose de:

- Voir à ce que les activités dans les domaines de la recherche et de la technologie permettent non seulement de continuer la mise en oeuvre technique des politiques

énergétiques et minérales du gouvernement sur le plan technique, mais également d'appuyer les politiques axeés sur l'expansion régionale, l'innovation technique et le domaine spatial.

- Voir à ce que les activités qui relèvent du Ministère fournissent les données scientifiques et techniques et les connaissances spécialiseés nécessaires afin de satisfaire aux besoins du pays relatifs aux sciences de la Terre en ce qui a trait à l'economie, à la sécurité, et aux sciences.

- Favoriser la prospection et la mise en valeur du pétrole et du gaz dans l'Ouest du Canada, dans les régions pionnières et au large des côtes en tenant compte des répercussions économiques, sociales et environnementales de ces activités.

- Élaborer et mettre en oeuvre des politiques et des programmes pour accroître les marchés d'exportation pour les ressources minérales et énergétiques du Canada.

**Plan de dépenses du Programme d'administration**

**1985-1986**

## Table des matières

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 2-4

**Section I**
**Aperçu du Programme** 2-6

A. Points saillants 2-6
B. État financier récapitulatif par activité 2-8
C. Données de base
 1. Introduction 2-9
 2. Mandat légal 2-9
 3. Objectif du Programme 2-10
 4. Plan d'exécution du Programme 2-10
D. Perspective de planification
 1. Contexte 2-12
 2. Efficacité du Programme 2-12

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Orientation et coordination 2-13
B. Finances et administration 2-16
C. Gestion des ressources humaines 2-20
D. Communications 2-23

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
 1. Dépenses par article 2-25
 2. Dépenses en personnel 2-26
B. Analyse des coûts 2-28
C. État récapitulatif des recettes 2-28
D. Liste des acronymes 2-29



51

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisations

L'autorisation est demandée de dépenser $40,877,600 pour l'exécution du Programme d'administration du Ministère au cours de l'exercice 1985-1986. Une partie de cette somme, soit $49,416,600, sera consacrée à des dépenses de fonctionnement et une autre partie, soit $395,000, à des dépenses en capital. Des recettes totalisant $8,934,000, perçues au cours de l'exercice financier, seront portées au crédit et réduiront le montant des fonds totaux requis. D'autres dépenses, estimées à $3,305,000 pour le traitement et l'allocation pour automobile du Ministre et les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, seront engagées en vertu de l'autorisation législative existante.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits | (en milliers de dollars) | **Budget principal 1985-1986** | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Énergie, Mines et Ressources Programme d'administration** | | |
| 1 | Dépenses du Programme | **40,878** | 25,343 |
| (S) | Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources -- Traitement et allocation pour automobile | **42** | 41 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | **3,263** | 2,355 |
| | **Total du Programme** | **44,183** | 27,739 |

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

**Crédit — Libellé et montant**

| Numéro du crédit | Ministères et organismes (dollars) | **Budget principal 1985-1986** |
|---|---|---|
| | **Énergie, Mines et Ressources** | |
| | **Ministère** | |
| | **Programme de l'Administration** | |
| 1 | Administration -- Dépenses du Programme et autorisation de dépenser les recettes de l'année. | **40,877,600** |

**Programme par activité**

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | | | Total | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | Total partiel | Moins: Recettes à valoir sur le Crédit | | |
| Orientation et coordination | 115 | 7,535 | 30 | 7,565 | .... | **7,565** | 7,306 |
| Finances et administration | 357 | 26,471 | 327 | 26,798 | 8,934 | **17,864** | 15,752 |
| Gestion des ressources humaines | 105 | 4,704 | 15 | 4,719 | .... | **4,719** | 4,681 |
| Communications | 107 | 14,012 | 23 | 14,035 | .... | **14,035** | .... |
| **Total** | 684 | 52,722 | 395 | 53,117 | 8,934 | **44,183** | 27,739 |



53

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Points saillants

Les points saillants du Programme d'administration en 1985-1986 sont énumérés ci-dessous. Les détails sont discutés dans cette Section sous les titres: "Données de base", "Perspective de planification" et "Analyse par activité" débutant à la page 2-13.

- Poursuivre le Plan stratégique de quatre ans relatif à la participation des francophones à la catégorie des scientifiques et des professionnels, pour réaliser l'objectif d'une représentation de 14.6 % en mars 1987, au coût de $511,000.

- Donner suite aux recommandations formulées par le groupe de travail sur l'action positive et aux résultats de la vérification des systèmes, à compter d'avril 1985, et jusqu'en mars 1988.

- Exécuter deux projets pilotes relatifs à l'automatisation des manuels des politiques et procédures du Ministère et des répertoires de dossiers du Ministère et aux méthodes d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels. Ces projets-pilotes ont été parrainés et financés conjointement par le ministère des Communications, le ministère des Approvisionnements et des Services et ÉMR qui, en 1985-1986 défraiera environ $190,000 du montant total de $1,900,000 alloué pour la réalisation de ces projets.

- Poursuivre l'élaboration des quatre volumes du nouveau manuel des politiques et procédures administratives du Ministère concernant la planification et la gestion immobilières, la gestion du matériel, la gestion de l'information et la sécurité et l'hygiène professionnelles, au coût de $310,000 en 1985-1986.

- Mener à terme le système d'information financière et de gestion (SIFG) (améliorant l'utilisation et l'intervention, et en réduisant le coût de production) dans l'ensemble du Ministère, au coût approximatif de $100,000 en 1985-1986.

- Faire connaître les programmes relatifs à la planification de l'énergie dans les résidences, le Programme canadien de remplacement du pétrole par le gaz naturel, et le lancement du nouvel "Atlas du Canada".

- Réaliser un film sur l'appui scientifique accordé par le Ministère à la recherche axée sur les ressources au large des côtes.

- Distribuer une trousse d'information multi-média destinée aux élèves du niveau primaire et dans laquelle on explique les différentes sources d'énergie renouvelable et non-renouvelable; et distribuer, dans les écoles, une bande de film dans lequel on explique les dangers que peuvent poser les explosifs.

- Publier un livret documentaire illustré pour commémorer le 25$^{e}$ anniversaire du Programme d'étude du Plateau continental polaire.

- Établir une série de documents politiques sur les relations avec les médias, les expositions, la publicité et les activités en matière de publications et d'audio-visuel dans l'ensemble du Ministère.

## B. État financier récapitulatif par activité

**Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | Prévu 1984-1985 | Différence | Référence à la page |
|---|---|---|---|---|
| Orientation et coordination | **7,565** | 7,480 | 85 | 2-13 |
| Finances et administration | **17,864*** | 17,867* | (3) | 2-16 |
| Gestion des ressources humaines | **4,719** | 4,771 | (52) | 2-20 |
| Communications | **14,035** | 17,498 | (3,463) | 2-23 |
| Totaux | **44,183** | 47,616 | (3,433) | -- |
| Années-personnes autorisées | **684** | 678 | 6 | 2-26 |

* Ces montants comprennent les recettes à valoir sur le crédit. Voir page 2-28.

Les ressources indiquées à la colonne "Prévu" ont été modifiées de manière à tenir compte du transfert au Programme de l'administration des dépenses liées aux activités d'information public, qui faisaient partie auparavant du Programme de l'énergie et le Programme des minéraux et des sciences de la Terre.

**Explication de la variation pour 1985-1986:** Les dépenses relatives à 1985-1986 et évaluées à 44.2 millions de dollars représentent une diminution d'environ 3.4 millions de dollars (ou 7 %), par rapport aux prévisions relatives à 1984-1985. Cette diminution se compose des éléments suivants:

| | (Millions de dollars) |
|---|---|
| • Augmentation générale de l'inflation touchant toutes les activités sur les coûts du personnel seulement | 0.4 |
| • Augmentation des ressources afin d'élaborer les plans de logement à long terme du Ministère | 0.7 |
| • Part du Ministère de la réduction générale des budgets de publicité annoncée le 8 novembre 1984 | (3.5) |
| • Divers | (1.0) |
| Total: | (3.4) |

**Explication des prévisions de 1984-1985:** La prévision de 1984-1985 (fondée sur des renseignements dont disposait la gestion au 31 octobre 1984) s'établit à 47.6 millions de dollars, soit une augmentation de 72 % par rapport au montant de 27.7 millions de dollars donné dans le Budget principal des dépenses de 1984-1985 (extrait de la partie II du Budget des dépenses, page 2-4). La différence de 19.9 millions de dollars découle des grands postes suivants:

| | (Millions de dollars) |
|---|---|
| • Réaffectation des coûts de l'activité des Communications du Programme de l'énergie et du PMST. | 17.5 |
| • Augmentation des ressources nécessaires aux projets de services aux locataires approuvés dans le Budget des dépenses supplémentaire (B). | 0.5 |
| • Réaffectation des coûts de l'activité des Finances et administration du Programme de l'énergie et du PMST. | 1.6 |
| • Divers | 0.3 |
| Variation nette: | 19.9 |

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Programme d'administration assure la direction, l'orientation, la prestation de conseils et de systèmes et de services globaux de soutien gestionnel aux deux programmes opérationnels.

Le Programme englobe les Cabinets des Ministres et du Sous-ministre et le Bureau des affaires environnementales. Il fournit en outre les services communs du Ministère: administration, services informatiques, langues officielles, personnel, finances, vérification interne, évaluation de programmes, planification stratégique, bibliothèque centrale du Ministère et communications.

### 2. Mandat légal

La Loi sur le Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et la Loi sur les ressources et les relevés techniques constituent le fondement juridique du mandat du Programme d'administration. D'autres lois et textes réglementaires sont administrés en tout ou en partie par les éléments du Programme d'administration; il s'agit de:

La Loi sur l'accès à l'information;
La Loi sur l'administration financière;
La Loi sur les langues officielles;
La Loi sur la protection des renseignements personnels;
La Loi sur l'emploi dans la Fonction public;
La Loi sur les relations de travail dans la Fonction public;
La Loi nationale sur le film.

## 3. Objectif du Programme

L'objectif du Programme d'administration est d'offrir des services d'orientation en matière de gestion, de services de soutien dans les domaines financier, administratif, du traitement des données, des ressources humaines et des communications qui contribueront à la réalisation des objectifs du Ministère et du gouvernement fédéral dans les domaines de l'énergie, des minéraux et des sciences de la Terre.

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure d'activité:** Le Programme d'administration ministériel se compose de quatre activités, montrées au tableau 2, à la page 2-11, tandis qu'en 1984-1985 n'étaient mentionnées que deux activités (soit celle de la gestion intégrée et celle des services communs). La Section II, Analyse par activité, qui commence à la page 2-13, donne des précisions sur la structure du Programme aux échelons inférieurs à celui de l'activité.

**Structure de l'organisation:** Le Programme se compose de quatre grandes unités organisationnelles: l'Administration centrale du Ministère, le Secteur de l'administration et des finances, le Secteur des ressources humaines et la Direction des communications. Le tableau 2 indique les rapports hiérarchiques entre les ressources demandées pour 1985-1986 et les structures des programmes et des activités.

Il convient de signaler que les ressources inscrites pour le Secteur des Finances et administration et le Secteur des ressources humaines ne représentent pas la totalité du personnel ni des ressources financières ou administratives du Ministère. Le personnel indiqué au titre de ces deux secteurs fournit conseils et orientation au personnel de soutien des organismes axiaux et il est logé avec les organismes qu'il sert, de manière à garantir la qualité des services fournis. Les fonds relatifs à ce personnel de soutien sont établis aux pages 2-16 et 2-20.

**Tableau 2: Ressources pour 1985-1986, par organisme et par activité (en milliers de dollars)**

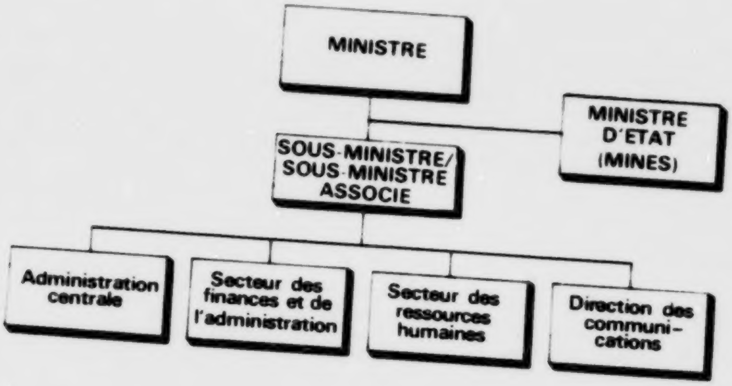


| | Administration centrale | Secteur des finances et de l'administration | Secteur des ressources humaines | Direction des communications | TOTAUX $ |
|---|---|---|---|---|---|
| Orientation et coordination | 7.565 | | | | 7.565 |
| Finances et administration | | 17.864 | | | 17.864 |
| Gestion des ressources humaines | | | 4.719 | | 4.719 |
| Communications | | | | 14.035 | 14.035 |
| TOTAUX | 7.565 | 17.864 | 4.719 | 14.035 | 44.183 |
| ANNEES-PERSONNES | 115 | 357 | 105 | 107 | 684 |

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Le Programme permet de répondre aux facteurs qui influencent sur les deux Programmes d'exécution (Énergie et minéraux et sciences de la Terre), aux responsabilités déléguées aux Ministres ou au sous-chef ou aux deux (c'est-à-dire, langues officielles, action positive, etc.) et aux exigences des organismes centraux. Ces facteurs sont explicités aux chapitres 3 et 4.

### 2. Efficacité du Programme

Le Programme d'administration fournit des services centraux de gestion et de soutien au Ministère. Par conséquent, le Programme contribue directement à l'efficacité et à l'économie des deux Programmes d'exécution . Les chapitres 3 et 4 traitent de ce point. Sur le plan des résultats, cependant, une évaluation du Programme peut se fonder sur les dépenses des deux Programmes d'exécution, comme l'indique le tableau 3.

**Tableau 3: Dépenses de fonctionnement (en millions de dollars) et années-personnes pour le Ministère et le Programme d'administration**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | | Prévues 1984-1985 | | Réelles 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| Tout le Ministère - Budgétaire | **2,820.5** | **5,297** | 4,138.0 | 5,256 | 3,005.1 | 4,994 |
| Programme d'administration | **44.2** | **684** | 47.6 | 678 | 36.1 | 629 |
| Pourcentage que représente le Programme d'administration par rapport à l'ensemble du Ministère | **1.6** | **12.9** | 1.2 | 12.9 | 1.2 | 12.6 |

**Section II**
**Analyse par activité**

## A. Orientation et coordination

### Objectif

Orienter et coordonner les objectifs fédéraux et ministériels en matière de programmes; s'assurer que la mission du Ministère soit axée de façon à atteindre les objectifs fédéraux et voir à la gestion des ressources allouées.

### État récapitulatif des ressources

L'activité représente environ 17 % de l'ensemble des dépenses et environ 17 % de l'ensemble des années-personnes du Programme.

**Tableau 4: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | | Prévues 1984-1985 | | Réelles 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| Gestion et soutien ministériels | **4,805** | **82** | 5,933 | 79 | 3,456 | 71 |
| Planification de la haute direction | **506** | **6** | 308 | 6 | 525 | 5 |
| Évaluation des programmes | **1,130** | **10** | 481 | 10 | 573 | 6 |
| Vérification interne | **1,124** | **17** | 758 | 17 | 865 | 15 |
| | **7,565** | **115** | 7,480 | 112 | 5,419 | 97 |

De ces dépenses, 66 % va au personnel, et 34 % au fonctionnement et à l'entretien.

### Description

Le Programme d'administration offre des services de soutien aux Cabinets des Ministres, et les bureaux du sous-ministre et du sous-ministre associé. L'adoption du système de gestion des dépenses et des politiques a entraîné la création d'un organisme distinct au Ministère, dont la mission est d'assurer la planification ministérielle et la liaison entre les organismes centraux. Ce groupe de planification de la haute direction assure une orientation globale au Ministère, aux fins de l'évaluation des programmes et de vérification interne.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

En 1985-1986, les années-personnes inscrites à la présente activité seront affectées aux tâches suivantes.

**Planification de la haute direction (6 A-P)**

- Ce groupe doit poursuivre la prestation de services de soutien au Ministère en coordonnant et en préparant les plans stratégiques, les documents d'information pour les Ministres et en fournissant des analyses sur les Programmes du gouvernement.

- Mener à terme l'etablissement d'un processus de planification de la haute direction et en assurer la gestion.

**Évaluation des Programmes (10 A-P)**

- Élaborer des modes d'évaluation pour les sources d'hydrocarbures, des activités dans les domaines de la planification d'urgence et de l'énergie électrique et pour le programme d'aide à la conversion industrielle.

- Effectuer l'évaluation des cinq programmes suivants:

  - Utilisation du charbon
  - Programme fédéral de gestion de l'énergie
  - Gaz naturel et liquides de gaz naturel
  - Programme d'encouragement du secteur pétrolier
  - Programme d'aide à la conversion industrielle

- Collaborer au développement de structures d'évaluation pour les nouveaux programmes, au fur et à mesure de leur élaboration.

**Vérification interne (17 A-P)**

- Effectuer sept vérifications internes de centres de responsabilité y compris:

  - Direction de la physique du globe
  - Direction des levés et de la cartographie
  - Projet du plateau continental polaire
  - Direction des explosifs
  - Secteur de la politique minérale
  - Secteur des économies d'énergie et des substituts du pétrole
  - Administration des mesures d'encouragement du secteur pétrolier.

- Exécuter des vérifications fonctionnelles dans des domaines choisis des services suivants:

  - Gestion financière
  - Gestion du personnel
  - Services administratifs.

- Assurer un suivi à l'application de recommandations formulées antérieurement en matière de vérification.

**B. Finances et administration**

**Objectif**

Fournir des services de soutien au Ministère dans les domaines financier, administratif ainsi que dans le domaine du traitement électronique des données afin d'assurer le respect de certains critères sur le plan des responsabilités et des contrôles à exercer.

**État récapitulatif des ressources**

L'activité représente environ 40 % de l'ensemble des dépenses et environ 52 % de l'ensemble des années-personnes du Programme.

**Tableau 5: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | | Réelles 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Gestion financière | 2,873 | 53 | 2,841 | 53 | 2,002 | 53 |
| Administration | 9,428 | 152 | 9,210 | 150 | 7,091 | 130 |
| Traitement électronique des données | 3,636 | 118 | 3,976 | 119 | 3,413 | 104 |
| Services de soutien au Ministère | 1,637 | 30 | 1,572 | 30 | 1,422 | 30 |
| Activité de gestion et de soutien | 290 | 4 | 268 | 4 | 230 | 4 |
| | 17,864 | 357 | 17,867 | 356 | 14,158 | 321 |

De ces dépenses, 74 % va au personnel, 24 % va au fonctionnement et à l'entretien et 2 % au capital.

**Description**

Le Secteur des finances et de l'administration se compose des Directions suivantes:

**Direction de la gestion financière:** Cette direction emploie des agents financiers et du personnel de soutien associé pour répondre aux besoins de l'ensemble des organismes du Ministère. La plupart des employés du secteur financier oeuvrent directement auprès des organismes chargés du soutien et des fonctions organiques. Le coût des organismes financiers sont imputés sur l'organisme qui bénéficie des services de soutien.

**Direction de l'administration et des sciences informatiques:** Cette direction a pour responsabilité de gérer les sous-activités dans les domaines de l'administration, du traitement électronique des données et des services de soutien au Ministère. La Direction coordonne les réponses fournies par le Ministère dans le cadre des lois sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels. Ces sous-activités sont assurées, à la Direction, par les organismes qui suivent.

- **Direction des services administratifs:** Ce groupe fournit des services de gestion du matériel, de planification et de gestion des immeubles (y compris les télécommunications), de gestion de l'information et des services administratifs au Secrétariat de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels. Cette direction assume également la gestion des services de soutien technique sur le terrain, dont le financement est assuré dans le cadre du Programme des minéraux et des sciences de la Terre. La direction fonctionnelle est fournie au personnel administratif qui oeuvre dans d'autres secteurs et directions.

- **Centre d'informatique (CI):** Le Centre fournit des services de traitement électronique des données pour les besoins des fonctions scientifiques, administratives et d'analyse économique du Ministère. Il fournit également des services centralisés de traitement des données au Ministère et à d'autres ministères. Ce Centre fournit en outre des services de programmation, d'analyse et d'établissement de systèmes et des conseils en matière de logiciel et de matériel informatique, de l'information, une formation professionnelle et de la documentation. Les activités du CI sont assujetties à la formule de la récupération des coûts; les recettes proviennent des utilisateurs du Ministère (76.7 % d'après les chiffres de 1983-1984) et d'autres ministères du gouvernement (23.3 %).

- **Services de soutien du Ministère:** Ce groupe englobe les services de sécurité et les services d'hygiène et de sécurité pour le Ministère. Il fournit également les services graphiques internes et les services de bibliothèque qui répondent aux besoins de l'Administration centrale.

Le Secteur des finances et de l'administration (F&A) exerce un contrôle sur les années-personnes énumérées ci-dessous; on peut se fonder à cet égard sur le budget de 1985-1986.

**Tableau 6: Ressources du Secteur des finances et de l'administration**

| | Programme de l'administration | Programme de l'énergie | AMESP | **Total** |
|---|---|---|---|---|
| Finances | 53 | 76 | 49 | 178 |
| Administration | 152 | -- | 43 | 195 |
| Traitement électronique des données | 118 | -- | -- | 118 |
| Soutien au Ministère | 30 | -- | -- | 30 |
| Gestion par secteur | 4 | -- | -- | 4 |
| Secteur F & A -- Total | 357 | 76 | 92 | 525 |

**Description et justification des ressources**

Les annnées-personnes de cette activité seront consacrées à l'exercice des fonctions suivantes en 1985-1986:

**Gestion financière (53 A-P)**

- Aider les directions dans le cadre de l'application du système de planification approuvé dans le secteur des immobilisations.

- Revoir et évaluer les systèmes d'information financière et gestionnelle et prendre les mesures correctrices nécessaires.

- Surveiller les processus de planification et de responsabilité et faire des recommandations au besoin.

**Administration (152 A-P)**

- Préparer les trois volumes du Manuel des politiques et procédures administratives du Ministère sur la gestion du matériel, la planification et la gestion immobilière et la gestion de l'information.

- Entreprendre des études visant à optimaliser l'utilisation des locaux et élaborer et mettre au point des systèmes et des procédures en vue d'assurer l'utilisation, le contrôle et l'entretien efficaces des locaux utilisés par les organismes du Ministère.

- Continuer de mettre en oeuvre le programme d'amélioration des dossiers du Ministère.

- Continuer l'approche modulaire et progressive à l'égard de la conception et de la mise en oeuvre de la bureautique, fondée sur l'évaluation des projets pilotes existants qui portent sur les politiques et procédures administratives et la gestion de l'information.

**Traitement électronique des données (118 A-P)**

- Analyser les résultats de l'étude sur les besoins en informatique entreprise en 1984-1985, élaborer des spécifications relatives au matériel informatique et prendre les mesures nécessaires pour obtenir ce matériel en remplacement du matériel existant dont le bail expire en juin 1986.

- Participer à l'étude ministérielle des besoins en matière de communications.

- Continuer à mettre au point le développement du Centre d'informatique afin de fournir aux clients un soutien additionnel.

- Participer, conjointement avec Approvisionnements et Services Canada et d'autres ministères, à l'étude de l'utilité d'un superordinateur pour desservir ÉMR et d'autres ministères.

**Soutien ministériel (30 A-P)**

- Préparer le volume du Manuel des politiques et procédures administratives du Ministère portant sur la sécurité et sur l'hygiène et la sécurité au travail.

- Assurer une formation aux employés afin de les sensibiliser davantage en matière de sécurité et d'hygiène et sécurité du travail.

- Tenir à jour un service centralisé d'acquisition des publications et des livres requis par l'Administration centrale de la Haute direction et le Programme de l'énergie afin d'en assurer un meilleur contrôle et usage.

## C. Gestion des ressources humaines

### Objectif

Mettre au point des politiques et des programmes et fournir des services en vue de satisfaire à la demande actuelle et éventuelle du Ministère en matière de gestion du personnel.

### État récapitulatif des ressources

L'activité représente environ 11 % de l'ensemble des dépenses et environ 15 % de l'ensemble des années-personnes du Programme.

**Tableau 7: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | | Réelles 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| Élaboration des programmes | **1,259** | **33** | 1,218 | 33 | 1,258 | 33 |
| Opérations du personnel | **2,693** | **57** | 2,811 | 56 | 2,512 | 56 |
| Catégorie des cadres de direction | **147** | **4** | 142 | 4 | 150 | 4 |
| Gestion et soutien de l'activité | **620** | **11** | 600 | 11 | 627 | 11 |
| | **4,719** | **105** | 4,771 | 104 | 4,547 | 104 |

De ces dépenses, 84 % va au personnel et 16 % au fonctionnement et à l'entretien.

### Description

Le Sous-ministre adjoint, des ressources humaines, est responsable des questions relative au ressources humaines dans l'ensemble du Ministère, y compris la planification la dotation en personnel, la formation et le perfectionnement, l'organisation et la classification, les relations de travail, la rénumération et les avantages sociaux, le programme des langues officielles et les programmes d'action positive.

Le Secteur des ressources humaines s'occupe de tous les employés du Ministère. Les frais liés aux sous-sections du personnel qui appuient les structures hiérarchiques sont reflétés dans les programmes qu'elles desservent. La gestion et les services en communs sont financés par l'entremise du Programme d'administration.

Le Secteur des ressources humaines utilise les années-personnes d'après le Budget des dépenses de 1985-1986, y compris celles qui sont classées comme ressources spéciales:

**Tableau 8: Années-personnes du Secteur des ressources humaines**

| | Programme de l'administration | Programme de l'énergie | AMESP | Total |
|---|---|---|---|---|
| Élaboration des programmes du personnel, y compris les Langues officielles | 33 | -- | -- | 33 |
| Opération des programmes du personnel | 57 | 19 | 35 | 111 |
| Catégorie des cadres de direction | 4 | -- | -- | 4 |
| Gestion et soutien de l'activité | 11 | -- | -- | 11 |
| Total, Secteur des ressources humaines | 105 | 19 | 35 | 159 |

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les années-personnes de cette activité seront consacrées à l'exercice des fonctions suivantes en 1985-1986:

**Élaboration des programmes de personnel (33 A-P)**

- Fournir des programmes et des services de personnel ainsi que des conseils aux cadres et aux employés du Ministère ayant trait à la planification des ressources humaines, aux langues officielles et à l'action positive (par exemple les handicapés, les femmes et les autochtones.)
- Surveiller les progrès réalisés en ce qui a trait à ces programmes, les analyser et en faire part aux cadres du Ministère, aux organismes centraux et au grand public;
- Intégrer la planification des ressources humaines et la planification de la haute direction et des opérations.

**Opérations du personnel (57 A-P)**

- Fournir des programmes et des services de personnel ainsi que des conseils en matière de personnel aux cadres et aux employés du Ministère.

- Fournir des données informatisées plus à propos et plus précises sur le personnel et les domaines connexes afin de permettre aux cadres du Ministère d'économiser et d'accroître la productivité.

- Utiliser des données informatisées plutôt que compilées à la main afin d'améliorer l'efficacité des activités fonctionnelles en matière d'administration du personnel.

**Catégorie des cadres de direction (4 A-P)**

- En 1985-1986, le Ministère passera en revue et améliorera ses systèmes de planification des ressources humaines pour le recrutement, la formation et la conservation de ses ressources humaines supérieures en fonction du plan annuel des ressources humaines supérieures, et mettra également en oeuvre un système d'identification, de mise en mémoire et d'extraction des données sur les carrières et les compétences des cadres.

- Le Ministère, conjointement avec le Conseil du Trésor du Canada, recommandera et mettra en oeuvre un programme spécial pour améliorer le système d'indemnisation des directeurs de recherches.

- Le Ministère mettra en oeuvre des mesures spéciales pour améliorer la représentation, au sein des cadres des groupes de femmes ainsi que des francophones.

## D. Communications

### Objectif

Assurer la communication au grand public à propos de l'information portant sur la politique et les programmes en matière d'énergie, la politique et les stratégies en matière de minéraux, les programmes des sciences de la Terre et les programmes de recherche et de technologie liés à l'aire continentale canadienne et à ses ressources minérales et énergétiques.

### État récapitulatif des ressources

L'activité représente environ 32 % de l'ensemble des dépenses et environ 16 % de l'ensemble des années-personnes du Programme.

**Tableau 9: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | | Prévues 1984-1985 | | Réelles 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| Sensibilisation du public | **3,111** | **44** | 3,088 | 44 | 2,414 | 44 |
| Services de soutien | **8,612** | **36** | 12,178 | 36 | 7,420 | 36 |
| Gestion et soutien de l'activité | **2,312** | **27** | 2,232 | 26 | 2,170 | 27 |
| | **14,035** | **107** | 17,498 | 106 | 12,004 | 107 |

De ces dépenses, 32 % va au personnel et 68 % au fonctionnement et à l'entretien.

### Description

Cette Activité comprend, dans le domaine des relations publics, la fourniture d'un soutien étendu aux Ministres et à tous les programmes du Ministère. Elle vise à renseigner le public dans les domaines de l'énergie, des minéraux et des sciences de la Terre; à sonder et à analyser les opinions et attitudes du public à l'égard des politiques et programmes du Ministère; à analyser la couverture des médias et à contrôler et évaluer toutes les activités du Ministère dans le secteur de l'information.

### Données sur le rendement et justification des ressources

Le tableau 10 est le résumé, par sous-activité, des objectifs précis et des résultats importants prévus pour 1985-1986.



71

## Tableau 10: Communications

| Sous-activité | Ressources (en milliers de dollars) | A-P | Objectifs | Extrants et résultats importants prévus pour l'exercice financier 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| 1. Sensibilisation du public | 3,111 | 46 | Sensibiliser d'avantage le public en ce qui concerne les programmes et les politiques du gouvernement en matière d'approvisionnements et de conservation d'énergie et de combustibles de rechange, de la recherche et de la technologie, des minéraux et des sciences de la Terre.<br><br>Effectuer des recherches pour évaluer la réaction du public à l'égard des programmes du Ministère et permettre à ÉMR de bien faire connaître son rôle et ses activités et de mettre en place des services de communications d'un bout à l'autre du Canada. | - Offrir aux bureaux des Ministres des services relativement aux communiqués, aux discours et aux déclarations.<br>- Publier les examens et les rapports annuels du Ministère.<br>- Identifier les publications, les brochures, les fiches documentaires et les revues à l'appui du transport, du remplacement du pétrole, des approvisionnements de pétrole, de la recherche et du développement, des sciences de la Terre et des minéraux.<br>- Entreprendre des sondages d'opinion public et des études de motivation et inviter certains groupes clés à aider à sensibiliser le public aux programmes et politiques du gouvernement.<br>- Fournir à tous les députés et aux agents du Ministère un service quotidien de coupures de journaux qui leur permet de passer en revue les actualités et d'analyser la réaction des médias envers les questions les plus importantes.<br>- Offrir une gamme complète d'activités en matière de communications par l'entremise d'agents régionaux. |
| 2. Services de soutien | 8,612 | 36 | Fournir un soutien créatif pour la gamme complète des activités de communication.<br><br>Veiller à donner à des groupes cibles une image cohérente du Ministère.<br><br>Veiller à la qualité des produits du Ministère qui ont trait aux communications. | - Fournir des services de rédaction (c.-à-d., rédaction et vérification de la qualité linguistique de tous les documents relatifs aux communications et destinés au grand public).<br>- Établir des normes et des directives pour le Ministère et assurer la cohérence de toutes les publications.<br>- Se charger de la publicité à l'appui des programmes relatifs aux résidences, au transport, à l'industrie, au gaz naturel, à la recherche et au développement, aux sciences de la Terre et à l'appui de l'Atlas national.<br>- Mettre au point des productions audio-visuelles, y compris des bulletins d'actualités et une gamme de films et de trousses à l'intention des divers médias à l'appui des programmes du Ministère et destinés aux écoles.<br>- Encourager la communication de personne à personne au moyen de présentations sur les programmes relatifs au pétrole, aux résidences, au transport, à l'industrie et aux énergies renouvelables.<br>- Mettre au point des présentation Telidon décrivant les politiques énergétiques, les programmes, les projets et d'autres initiatives du gouvernment fédéral. |
| 3. Gestion et soutien de l'activité | 2,312 | 27 | Donner à la Direction des instructions concernant les politiques et les opérations.<br><br>Formuler les politiques du Ministère en ce qui a trait aux<br><br>Assurer un soutien administratif suffisant pour toutes les activités mentionnées ci-haut. | - Formuler des politiques concernant des questions telles que le style et la présentation de l'image du Ministère, l'utilisation des méthodes audio-visuelles, la diffusion, à la publicité, présentations et la publication.<br>- Offrir l'appui interne de la Direction pour tous les contrats d'approvisionnement ainsi que pour toutes les questions d'administration interne ayant trait à la planification des locaux et à la sécurité. |

## Section III
## Renseignements complémentaires

Dans les divers tableaux de cette section, les données des colonnes "Prévues" et "Réelles" ont été modifiées afin de tenir compte des changements récents approuvés pour la structure du programme ou de l'activité du Programme de l'administration.

### A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

**Tableau 11: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | **23,346** | 22,934 | 19,866 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | **3,263** | 2,980 | 3,001 |
| Autres frais de personnel | **10** | 2 | 8 |
| Totaux partiels, personnel | **26,619** | 25,916 | 22,875 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | **2,938** | 2,872 | 2,158 |
| Information | **6,209** | 9,936 | 4,892 |
| Services professionnels et spéciaux | **8,428** | 9,258 | 6,694 |
| Location | **3,818** | 3,843 | 2,489 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | **2,756** | 2,659 | 1,926 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | **1,934** | 2,001 | 1,284 |
| Toutes autres dépenses | **20** | 41 | 4 |
| Totaux partiels, biens et services | **26,103** | 30,610 | 19,447 |
| Totaux des dépenses de fonctionnement | **52,722** | 56,526 | 42,322 |
| Capital | **395** | 454 | 832 |
| Paiements de transfert | **-** | - | 72 |
| Dépenses brutes | **53,117** | 56,980 | 43,226 |
| Moins: recettes à valoir sur le crédit | **8,934** | 9,364 | 7,098 |
| Totaux des dépenses nettes | **44,183** | 47,616 | 36,128 |

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 12: Années-personnes par activité**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Orientation et coordination | **115** | 112 | 97 |
| Finances et administration | **357** | 356 | 321 |
| Gestion des ressources humaines | **105** | 104 | 104 |
| Communications | **107** | 106 | 107 |
| | **684** | 678 | 629 |

L'augmentation nette de six années-personnes dans les besoins de 1985-1986 par rapport aux prévisions de 1984-1985 se compose des éléments suivants.

- Activités de la loi sur l'accès à l'information et la loi sur la protection des renseignements personnels — 2
- Transferts mineurs dans les programmes de responsabilités — 4

Total: 6

## Tableau 13: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement

| Catégorie et Groupe | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 1985-1986 | 1984-1985 | 1983-1984 | | |
| **Gestion** | 26 | 22 | 20 | 50,350-96,300 | 74,151 |
| **Scientifique et professionnelle** | | | | | |
| Économique, sociologie et statistique | 2 | 2 | 1 | 14,570-65,080 | 49,500 |
| Bibliothéconomie | 4 | 4 | 3 | 19,782-50,712 | 33,008 |
| Sciences physiques | 3 | 4 | 4 | 15,304-68,070 | 49,205 |
| **Administration et du service extérieur** | | | | | |
| Services administratifs | 129 | 118 | 115 | 13,912-57,987 | 34,981 |
| Gestion des systèmes d'ordinateurs | 69 | 70 | 57 | 18,766-61,433 | 39,446 |
| Gestion des finances | 29 | 30 | 24 | 13,853-57,980 | 41,980 |
| Services d'information | 58 | 58 | 58 | 13,579-57,980 | 41,453 |
| Organisation et méthodes | 12 | 12 | 5 | 13,520-57,980 | 48,250 |
| Gestion du personnel | 34 | 34 | 34 | 13,330-63,870 | 40,923 |
| Achat et approvisionnement | 9 | 9 | 9 | 12,766-57,980 | 39,167 |
| **Technique** | | | | | |
| Dessin et illustrations | 15 | 15 | 14 | 15,557-40,310 | 28,213 |
| Services techniques généraux | 2 | 2 | 2 | 12,635-55,682 | 45,339 |
| Soutien des sciences sociales | 3 | 1 | 2 | 12,635-57,764 | 26,656 |
| **Soutien administratif** | | | | | |
| Commis aux écritures et aux règlements | 168 | 174 | 166 | 12,932-31,743 | 21,756 |
| Communications | 3 | 3 | 3 | 15,364-31,824 | 22,275 |
| Traitement mécanique des données | 34 | 34 | 32 | 13,352-37,130 | 24,761 |
| Secrétariat, sténographie, dactylographie | 54 | 51 | 47 | 12,636-31,946 | 22,322 |
| **Exploitation** | | | | | |
| Manoeuvres et hommes de métier | 5 | 5 | 4 | 14,776-40,676 | 31,232 |
| Services divers | 7 | 7 | 7 | 13,253-39,988 | 20,799 |
| Autres | 18 | 23 | 22 | -- | -- |

Note: Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## B. Analyse des coûts

Le tableau 14 donne le coût total de chaque activité du Programme d'administration. Les autres coûts comprennent les frais relatifs aux locaux fournis par Travaux publics Canada ($2,607,000), à l'assurance chirurgicale-médicale ($460,000) et aux autres services divers fournis par d'autres ministères ($83,000). Les coûts indiqués ne comprennent pas l'amortissement relatif aux locaux fournis gratuitement par ÉMR.

**Tableau 14: Coûts du Programme (en milliers de dollars)**

| Activité | Dépenses de foncti-onnement 1985-1986 | Moins recettes à valoir sur le crédit | **Budget des dépenses 1985-1986** | Plus autres coûts | **Coût net** | Totaux 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Direction et coordiation | 7,565 | - | **7,565** | 529 | **8,094** | 6,124 |
| Finances et administration | 26,798 | 8,934 | **17,864** | 1,644 | **19,508** | 19,049 |
| Gestion des ressources humaines | 4,719 | - | **4,719** | 485 | **5,204** | 5,601 |
| Communications | 14,305 | - | **14,035** | 492 | **14,527** | 17,498 |
| Totaux | 53,117 | 8,934 | **44,183** | 3,150 | **47,333** | 48,272 |

## C. État récapitulatif des recettes

Les recettes perçues par le Programme d'administration sont portées au crédit du Programme d'administration et sont disponibles pour compenser les dépenses de l'activité jusqu'à concurrence de 125 % du montant estimatif des recettes figurant dans le Budget principal des dépenses.

**Tableau 15: Recettes par catégorie (en milliers de dollars)**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Services et rémunération de services | **8,934** | 9,364 | 7,098 |

**Services et rémunération de services:** Les sommes en question sont récupérées d'organismes au sein d'ÉMR et d'autres ministères pour services informatiques, location de matériel de traitement automatique de données et services de conseils et programmation en informatique.

L'augmentation entre 1984-1985 et 1985-1986 découle d'une modification de la politique ministérielle concernant le recours aux entreprises d'experts-conseils en informatique. Presque tous les marchés conclus auparavant par les éléments organiques du Ministère seront dorénavant administrés et payés par le Centre d'informatique. De plus, on commence à engager les coûts liés aux recours à des experts-conseils internes en traitement électronique des données. Les coûts seront récupérés des éléments organiques en question.

**D. Liste des acronymes**

| | |
|---|---|
| A-P | Années-personnes |
| CI | Centre d'informatique |
| ÉMR | Énergie, Mines et Ressources Canada |
| F&A | Finances et Administration |
| PPPCG | Programme de perfectionnement des pratiques et contrôles de gestion |
| S-M | Sous-ministre |

**Plan de dépenses du Programme de l'énergie**

**1985-1986**

## Table des matières


**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 3-4

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Points saillants 3-8
B. État financier récapitulatif par activité 3-11
C. Données de base
  1. Introduction 3-13
  2. Liens particuliers 3-14
  3. Mandat légal 3-15
  4. Objectif du Programme 3-16
  5. Plan d'exécution du Programme 3-16
D. Perspective de planification
  1. Contexte 3-17
  2. Initiatives 3-21
  3. Efficacité du Programme 3-25

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Politique énergétique 3-31
B. Pétrole 3-34
C. Planification en cas d'urgence (y compris l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie) 3-39
D. Économies d'énergie et substituts du pétrole 3-41
E. Recherche et développement énergétiques 3-46
F. Surveillance des sociétés d'énergie 3-48
G. Propriété, contrôle et subventions des sociétés pétrolières 3-50
H. Administration du pétrole et du gaz des Terres du Canada 3-53
I. Gestion et appui du Programme 3-59

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
  1. Dépenses par article 3-60
  2. Dépenses en personnel 3-61
  3. Paiements de transfert 3-64
  4. Non-budgétaire (prêts et investissements) 3-67
B. Analyse des coûts 3-67
C. Autres lois et instruments dont l'application relève en totalité ou en partie par le Programme de l'énergie 3-68
D. État récapitulatif des recettes 3-69
E. Indemnisation pétrolière 3-71
F. Programme d'incitation à l'expansion des marchés 3-73
G. Fonds renouvelable pour l'étude de l'environnement 3-74
H. Programmes de sécurité énergétique 3-76
I. Liste des acronymes 3-80




81

**Extraits de la partie II du Budget des dépenses**

**Autorisation**

L'autorisation est demandée de dépenser $2,094,100,505 pour administrer le Programme de l'énergie au cours de l'exercice financier 1985-1986. De ce montant, $8,277,000 vont à des postes non-budgétaires représentant des prêts pour financer des interconnexions régionales de réseaux de transport de l'électricité. D'autres dépenses estimées à $356,103,221, pour les avantages sociaux des employés, des paiements versés à l'Interprovincial Pipe Line Limited, l'Indemnisation pétrolière, des frais liés au fonds renouvelable pour l'étude de l'environnement (FREE) et au Fonds de développement Canada/Nouvelle-Ecosse seront engagées en vertu de l'autorisation législative existante.

En vertu de la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada (S.C. 1980-81-82-83, c. 81), les dépenses du fonds renouvelable pour l'étude de l'environnement ne peuvent excéder la totalité des montants perçus pendant l'année budgétaire et du solde des montants receuillis les années précédentes. Il est prévu que les montants perçus pendant l'année budgétaire seront dépensés, de sorte que le solde non déboursé restera $1,300,000.

**Besoins financiers par autorisation**

| Crédits (en milliers de dollars) | | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Énergie, Mines et Ressources** | | |
| | **Programme de l'énergie** | | |
| 5 | Dépenses de fonctionnement | **136,343** | 150,703 |
| 10 | Subventions et contributions | **199,991** | 425,456 |
| 15 | Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes | **109,500** | 188,500 |
| 20 | Programme canadien de remplacement du pétrole | **40,000** | 185,889 |
| 25 | Programme d'encouragement du secteur pétrolier | **1,600,000** | 1,600,000 |
| (S) | Paiements à l'Interprovincial Pipe Line Limited à l'égard des déficits subis relativement au prolongement jusqu'à Montréal | **8,400** | 8,400 |

**Extraits de la partie II du Budget des dépenses**

| Crédits (en milliers de dollars) | | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | Budgétaire (suite) | | |
| (S) | Indemnisation pétrolière | **290,000** | 290,800 |
| (S) | Fonds de développement Canada/Nouvelle-Écosse | **50,000** | ..... |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | **7,703** | 7,188 |
| (S) | Fonds renouvelable pour l'étude de l'environnement | ..... | 800 |
| | Total du budgétaire | **2,441,937** | 2,857,736 |
| L30 | Prêts pour financer l'interconnexion régionale de réseaux de transport de l'électricité | **8,277** | 9,458 |
| | Total du non-budgétaire | **8,277** | 9,458 |
| | **Total du Programme** | **2,450,214** | 2,867,194 |

**Extraits de la partie II**
**du Budget des dépenses**

**Crédit -- Libellé et montant**

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | **Budget principal 1985-1986** |
|---|---|---|
| | **Énergie, Mines et Ressources** | |
| | **Programme de l'énergie** | |
| 5 | Énergie -- Dépenses de fonctionnement | **136,342,505** |
| 10 | Énergie -- Subventions inscrites au Budget et contributions | **199,991,000** |
| 15 | Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes -- Paiements aux fins de la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes | **109,500,000** |
| 20 | Programme canadien de remplacement du pétrole -- Paiements aux fins de la Loi sur l'économie du pétrole et le remplacement du mazout | **40,000,000** |
| 25 | Programme d'encouragement du secteur pétrolier -- Paiements aux fins de la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier | **1,600,000,000** |
| L30 | Prêts, selon les conditions approuvées par le Gouverneur en conseil, pour aider au financement de l'interconnexion régionale de réseaux de transport de l'électricité | **8,277,000** |

## Extraits de la partie II du Budget des dépenses

## Programme par activité

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | | | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | | | | | Non-budgétaire | Total | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | Paiements en transfert | Total partiel | Moins: Recettes à valoir sur le Crédit | Total | Prêts dotations en capital et avances | | |
| Politique énergétique | 135 | 8,244 | 34 | 307 | 8,585 | ..... | 8,585 | ..... | **8,585** | 8,353 |
| Pétrole[1] | 133 | 8,869 | 62 | 447,100 | 456,031 | ..... | 456,031 | ..... | **456,031** | 649,594 |
| Planification en cas d'urgence (y compris l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie) | 25 | 2,091 | 9 | ..... | 2,100 | ..... | 2,100 | ..... | **2,100** | 2,171 |
| Économies d'énergie et substituts du pétrole | 523 | 84,562 | 165 | 292,575 | 377,302 | ..... | 377,302 | 8,277 | **385,579** | 575,719 |
| Recherche et développement énergétiques | 20 | 2,012 | 11 | 300 | 2,323 | ..... | 2,323 | ..... | **2,323** | 2,732 |
| Surveillance des sociétés d'énergie | 18 | 1,649 | 5 | ..... | 1,654 | ..... | 1,654 | ..... | **1,654** | 1,763 |
| Propriété, contrôle et subventions des sociétés pétrolières | 385 | 24,986 | 283 | 1,600,000 | 1,625,269 | ..... | 1,625,269 | | **1,625,269** | 1,624,479 |
| Administration du pétrole et du gaz des Terres du Canada | 123 | 9,424 | 53 | 50,000 | 59,477 | ..... | 59,477 | ..... | **59,477** | 9,382 |
| Gestion et appui du Programme | 99 | 1,562 | 25 | 509 | 2,096 | ..... | 2,096 | ..... | **2,096** | 5,041 |
| Étude de l'environnement[2] | 4 | 297 | ..... | 2,500 | 2,797 | 2,797 | ..... | ..... | ..... | 800 |
| Information du public en matière d'énergie | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | 13,460 |
| Fonds disponible provenant de l'Alberta dans le cadre du Programme d'incitation à l'expansion des marchés | ..... | ..... | ..... | -92,900 | -92,900 | ..... | -92,900 | ..... | **-92,900** | -26,300 |
| | 1,405 | 143,696 | 647 | 2,300,391 | 2,444,734 | 2,797 | 2,441,937 | 8,277 | **2,450,214** | 2,867,196 |

1. Cette activité comprend les paiements pour indemnisation effectués à même le Compte renouvelable d'indemnisation pétrolière.

2. Cette activité est financée au moyen d'un fonds renouvelable. Dans le cas de ce fonds, les besoins de trésorerie nets prévus sont égaux au bénéfice (ou le déficit) de fonctionnement prévu. Aux fins de la Partie III du Budget du Ministère, cette activité est inscrite l'activité "Administration du pétrole et du gaz des Terres du Canada". Voir à la page 3-53. Pour plus de renseignements sur le Fonds renouvelable, voir à la page 3-74.

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Points saillants

Conformément au Bilan financier et économique présenté à la Chambre des communes le 8 novembre 1984, les dépenses du gouvernement fédéral concernant les programmes en matière d'offre et d'approvisionnements énergétiques seront réduites dans le cadre d'une révision et d'une évaluation exhaustives du Programme de l'énergie. Les mesures suivantes qui seront prises et certains autres redressements prévues devraient permettre de réduire de plus de 600 millions de dollars les dépenses d'ÉMR au cours de l'exercice financier 1985-1986.

- réduction de 250 millions de dollars des dépenses du Programme d'encouragement du secteur pétrolier en 1985-1986;
- expiration du Programme canadien de remplacement du pétrole (PCRP) à compter du 31 mars 1985; économies de 95 millions de dollars en 1985-1986;
- mise en place de mesures permettant de mettre fin au Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes (PITRC) d'ici le 31 mars 1986; économies de 84 millions de dollars en 1985-1986;
- report des nouveaux engagements prévus en vertu du Programme de construction des embranchements au Québec; économies de 85 millions de dollars en 1985-1986;
- annulation du Programme d'ingénierie des Maritimes faisant partie des travaux d'ingénierie de la section des Maritimes du gazoduc Trans-Québec/Maritimes; économies de 8 millions de dollars en 1985-1986;
- liquidation de Canertech, filiale de Petro Canada qui investit dans des projets concernant les économies d'énergie et les énergies renouvelables; économies de 30.6 millions de dollars en 1985-1986; et
- réduction de 60.8 millions de dollars des dépenses prévues au Programme interministériel de recherche et de développement énergétiques en 1985-1986.

Voici les points saillants du Programme de l'énergie en 1985-1986. Ils sont exposés de façon plus détaillée aux paragraphes de la présente Section intitulés "Contexte", "Perspectives de planification" et à la Section II, "Analyse par activité", à la page 3-31.

- Réviser au besoin les stratégies et éléments de programmes relevant de la politique énergétique nationale, afin que se réalisent les objectifs du Programme en ce qui a trait à l'essor économique, à l'autosuffisance, à la sécurité des approvisionnements, à la participation accrue des Canadiens, au traitement équitable et à une planification sûre.

- Étudier les changements qui peuvent s'imposer dans les domaines de la fixation des prix du pétrole canadien, des régimes fiscaux, de l'approvisionnement en nouveau pétrole, de la réduction de la demande de pétrole au moyen de la substitution et des économies et de l'encouragement à la canadianisation, et coordonner l'exécution des recommandations.

- S'assurer de la mise en valeur, de l'approvisionnement et de l'utilisation de sources appropriées et sûres d'hydrocarbures, afin de répondre aux besoins énergétiques du Canada, conformément à la politique du gouvernement en matière d'énergie.

- Élaborer et exécuter des programmes relatifs au prix du gaz et du pétrole, y compris l'établissement des prix au Canada, l'établissement des prix à l'exportation, les subventions pour la construction de pipe lines et l'expansion des marchés du gaz. Le prix intérieur du pétrole ne sera plus fixé par l'Administration, mais il évoluera selon les tendances du marché.

- Concevoir un organisme de réserve pour la Régie nationale d'urgence pour l'énergie (RNUÉ).

- Mettre en oeuvre des programmes d'économie d'énergie et de remplacement du pétrole afin de s'assurer qu'ils continueront de contribuer, le plus économiquement possible, à la réalisation des objectifs du gouvernement en ce qui a trait à la sécurité énergétique.

- Accorder une importance croissante à l'éducation, aux initiatives de transfert de renseignements et de technique dont le rapport coûts-avantages est excellent, de même qu'à une aide financière particulière à des régions et à des secteurs précis pour qu'ils puissent surmonter les difficultés qui font obstacle à la rentabilité des économies de l'énergie et au remplacement du pétrole.

- Consolider l'acquis et maintenir l'élan déjà donné dans la mise au point et l'utilisation de sources d'énergie non pétrolières.

- Évaluer le taux de participation et l'état de contrôle canadiens des demandeurs et délivrer des certificats permettant de demander des subventions et des permis de production relatifs aux Terres du Canada.

- Évaluer les demandes de subventions en fonction des frais engagés dans l'exploration et la mise en valeur du pétrole et du gaz au Canada et assurer le versement des subventions à cet égard.

- Continuer à produire en temps voulu des publications et des rapports de l'Agence de surveillance du secteur pétrolier (ASSP) qui soient de haute qualité.

- Évaluer les estimations des coûts d'exploitation pétrolière en 1982, 1983 et 1984.

- Mettre la touche finale aux principaux éléments du programme fédéral de répartition obligatoire et de rationnement des produits pétroliers.

- Préparer des plans coordonnés à l'échelle interministérielle en ce qui a trait aux programmes de recherche et de développement énergétiques (R-D), aux fins d'approbation par le Comité de R-D énergétique.

**B. État financier récapitulatif par activité**

**Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence | Référence à la page |
|---|---|---|---|---|
| Politique énergétique | 8,585 | 8,353 | 232 | 3-31 |
| Pétrole | 456,031 | 1,499,594 | (1,043,563) | 3-34 |
| Planification en cas d'urgence (y compris l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie) | 2,100 | 2,171 | (71) | 3-39 |
| Économies d'énergie et substituts du pétrole | 385,579 | 575,719 | (190,140) | 3-41 |
| Recherche et développement énergétiques | 2,323 | 2,732 | (409) | 3-46 |
| Surveillance des sociétés d'énergie | 1,654 | 1,763 | (109) | 3-48 |
| Propriété, contrôle et subventions des sociétés pétrolières | 1,625,269 | 1,724,479 | (99,210) | 3-50 |
| Administration du pétrole et du gaz des Terres du Canada | 59,477 | 10,182 | 49,295 | 3-53 |
| Gestion et appui du Programme | 2,096 | 2,321 | (225) | 3-59 |
| Totaux partiels | 2,543,114 | 3,827,314 | (1,284,200) | -- |
| Moins: Programme d'incitation à l'expansion des marchés | 92,900 | 26,300 | 66,600 | 3-73 |
| Totaux | 2,450,214 | 3,801,014 | (1,350,800) | — |
| Années-personnes autorisées | 1,405 | 1,363 | 42 | 3-61 |

Les ressources indiquées à la colonne "Prévu" ont été modifiées de manière à tenir compte du transfert au Programme de l'administration des dépenses liées aux activités d'information du publique, qui faisaient partie auparavant du Programme de l'énergie. En outre, la prévision de 1984-1985 tient compte de la réunion des activités "Sources de pétrole" et "Tarification et indemnisation", en une nouvelle activité nommée Pétrole comme le montre ce plan, et de la réunion similaire des activités



89

"Énergie non tirée du pétrole" et "Économies d'énergie", en une nouvelle activité nommée "Économies d'énergie et substituts du pétrole".

**Explication de la variation pour 1985-1986:** Les dépenses relatives à 1985-1986 et évaluées à 2,450.2 millions de dollars représentent une diminution d'environ 1,350.8 millions de dollars (ou 36 %), par rapport aux prévisions relatives à 1984-1985. La diminution se compose des éléments suivants:

| | (Millions de dollars) |
|---|---|
| • Changements apportés aux besoins en matière de contributions | |
| - Programme de construction des embranchements au Québec (PCEQ) | (178.0) |
| - Programme d'ingénierie des Martitimes (PIM) | (15.0) |
| - Indemnisations pétrolières | (850.8) |
| - Utilisations du charbon | (13.3) |
| - Centrale de Coleson Cove | (6.0) |
| - Véhicules au propane, Programme de subventions | (12.0) |
| - Démonstration dans les collectivités éloignées | (2.6) |
| - Énergies renouvelables dans l'industrie forestière (ERIF) | 10.0 |
| - Programme d'aide à la conversion industrielle (PACI) | (1.6) |
| - Programme de démonstration des énergies renouvelables au Québec | (4.0) |
| - Programme canadien de remplacement du pétrole (PCRP) | (90.9) |
| - Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes (PITRC) | (79.0) |
| - Programme d'encouragement du secteur pétrolier | (100.0) |
| - Fonds de développement Canada - Nouvelle-Écosse | 50.0 |
| • Changements apportés au Fonds de l'Alberta en vertu du Programme d'incitation à l'expansion des marchés du gaz (PIEMG) | (66.6) |
| • En ce qui concerne toutes les activités, la provision pour inflation s'applique aux coûts du personnel seulement | 2.7 |
| • Réduction des coûts de fonctionnement du Programme canadien de remplacement du pétrole (PCRP) et du Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes (PITRC) | (10.0) |
| • Création du Programme de la maison à haut rendement énergétique (R-2000) | 6.0 |
| • Expansion du Programme Enerdemo Canada | 3.7 |

| | |
|---|---|
| • Création d'un nouveau Programme canadien de vérification de la consommation énergétique | 8.3 |
| • Autres changements au Programme et fluctuations | (1.7) |
| Total: | (1,350.8) |

**Explication des prévisions de 1984-1985:** La prévision de 1984-1985 (fondée sur des renseignements dont disposait la gestion au 31 octobre 1984) s'établit à 3,801.0 millions de dollars, soit une augmentations de 33 % par rapport au montant de 2,867.2 millions de dollars donné dans le Budget principal des dépenses de 1984-1985 (extrait de la partie II du Budget des dépenses, page 3-7). La différence de 933.8 millions de dollars découle des postes suivants:

| | (Millions de dollars) |
|---|---|
| • Le Budget supplémentaire (B) de 1984-1985 prévoit des fonds supplémentaires au Compte de l'indemnisation pétrolière | 850.0 |
| • Le déficit prévu aux paiements des indemnisations pétrolières est attribuable à l'accroissement des activités de forage | 100.0 |
| • Réaffectation des coûts de l'activité Communications au Programme d'administration due aux changements approuvés entre Programme et Activités | (13.5) |
| • Réaffectation des fonctions "Entreprises" de l'activité "Politique de l'énergie" au Programme d'administration | (2.7) |
| Variation nette: | 933.8 |

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Programme de l'énergie est l'un des deux programmes opérationnels qui relèvent du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources (ÉMR), l'autre étant le Programme des minéraux et des sciences de la Terre (PMST). Ses principales attributions sont les suivantes:

- Établir et tenir à jour des programmes, des stratégies et des politiques efficaces à l'égard de l'approvisionnement en énergie, de l'utilisation rationnelle des ressources énergétiques et des économies d'énergie, tout en tenant compte des autres objectifs sociaux et économiques du gouvernement.

- Promouvoir la mise en valeur méthodique de sources d'énergie sûres et suffisantes, afin de répondre aux besoins énergétiques du Canada.

- Encourager l'établissement et le maintien au Canada, d'une capacité technique optimale en matière de recherche, de développement, d'approvisionnement, de traitement et d'utilisation des énergies renouvelables et non renouvelables.

- Appliquer les lois et les règlements qui constituent la base de la politique énergétique nationale du Canada, axée sur les objectifs de croissance économique, laquelle repose sur la mise en valeur des ressources énergétiques, l'auto-suffisance et la sécurité en matière d'énergie, une participation canadienne accrue et un traitement équitable pour les consommateurs et pour les producteurs dans le contexte d'une planification durable rendue possible par la collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux et l'industrie.

- Appliquer les lois et les règlements relatifs à l'exploration et à la mise en valeur du pétrole, du gaz et des autres ressources minérales des Terres du Canada, de concert avec les autres ministères et organismes fédéraux, les provinces et les territoires, et les secteurs concernés de l'industrie.

- Préparer des plans d'urgence qui seraient appliqués en cas de pénurie de pétrole.

## 2. Liens particuliers

Ce Programme est étroitement lié aux trois secteurs opérationnels du Programme des minéraux et des sciences de la Terre, soit la politique minérale, les sciences de la Terre, et la recherche et la technologie. De plus, des liens particuliers ont été établis avec bon nombre de ministères, d'organismes et de comités dont une partie des attributions a beaucoup à voir avec le domaine de la politique énergétique. Certains de ces ministères et organismes sont chargés de conseiller le Cabinet sur des questions liées à l'énergie, tandis que d'autres sont chargés d'exécuter les décisions du Cabinet en matière de politique énergétique. Leurs rôles et leurs contributions aux politiques varient en fonction des questions à l'étude. Au total, près de 40 ministères, organismes et comités participent, à des degrés divers, à la mise en oeuvre de la politique énergétique et aux consultations connexes, dont la coordination globale est confiée au Ministre d'EMR et à son Ministère.

Plusieurs organismes centraux et comités sont essentiels à la bonne coordination de la politique. Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) s'occupe des questions énergétiques dans le cadre de ses fonctions qui englobent toutes les questions d'envergure nationale. Comme il est chargé d'appliquer le régime fiscal, le ministère des Finances du Canada doit également tenir compte du rôle de l'énergie dans

l'économie. Plusieurs comités interministériels participent également aux fonctions de recommandation et de mise en oeuvre: le Comité interministériel de la recherche et du développement énergétiques; le Comité des retombées industrielles et régionales des grands projets; et le Comité supérieur de l'orientation de la mise en valeur des ressources dans le Nord, où les deux administrations territoriales sont également représentées.

Le Comité interministériel de la recherche et du développement énergétiques (le Comité) regroupe des membres de 22 ministères et organismes fédéraux. Le Comité examine les activités fédérales; élabore et met en oeuvre un programme fédéral coordonné; conseille les ministres quant à l'affectation des ressources financières; coordonne les activités du gouvernement fédéral, notamment les modes d'agir du gouvernement fédéral relativement aux grandes initiatives fédérales-provinciales et internationales; et assure l'échange des informations en ce qui concerne les politiques et les stratégies qui auraient une influence sur l'orientation des programmes fédéraux.

Il existe un lien officiel entre le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) et ÉMR parce que l'Administrateur de l'Administration du pétrole et du gaz des Terres du Canada (APGTC) relève des sous-ministres des deux ministères.

D'autres ministères, tels que la Justice, l'Environnement, Pêches et Océans, et Transports Canada, assument également des responsabilités quant à la mise en valeur des ressources énergétiques du Canada. De plus, le processus de recommandation et d'exécution des décisions du Cabinet en matière d'énergie repose sur la participation essentielle de quelques 18 autres ministères et organismes.

Sur le plan des relations qu'ÉMR entretient avec d'autres organismes gouvernementaux, il convient de souligner les liens particuliers qui l'unissent aux organismes qui, comme ÉMR, relèvent du Ministre. En résumé, le Ministère et l'Office national de l'énergie, la Commission de contrôle de l'énergie atomique, l'Énergie atomique du Canada Limitée, l'Agence de surveillance du secteur pétrolier, l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie et Petro-Canada assument des responsabilités qui couvrent tous les aspects de l'approvisionnement en énergie, afin d'appuyer le Ministre dans ses fonctions de conseiller principal du Cabinet en matière d'élaboration et de mise en oeuvre de la politique énergétique. Les organismes s'acquittent de fonctions de réglementation, de recherche ou d'orientation qui leur sont dévolues en vertu des lois et des règlements qui les régissent. Le Ministre et le Ministère s'occupent d'élaborer et de coordonner la politique de l'énergie, sous toutes ses formes.

**3. Mandat légal**

La Loi sur le Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et la Loi sur les ressources et les relevés techniques établissent le cadre législatif des activités relatives au Programme de l'énergie.

Les initiatives canadiennes en matière d'énergie se sont traduites par la révision ou l'adoption de lois concernant les activités du Programme de l'énergie. Les principales lois sont énumérées à la section III, page 3-68, tout comme les autres lois et instruments dont l'application relève en totalité ou en partie des organismes du Programme de l'énergie.

## 4. Objectif du Programme

Le Programme de l'énergie a pour but d'élaborer et appliquer des politiques, des stratégies et des programmes efficaces à l'égard de l'approvisionnement d'énergie et de l'utilisation optimale des ressources énergétiques, tout en tenant compte d'autres objectifs sociaux et économiques.

## 5. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Le tableau 2, pages 3-18 et 3-19, montre les neuf activités du Programme de l'énergie. Cette liste reflète le changement qui a été apporté aux activités inscrites en 1984-1985. Des renseignements plus détaillés, particulièrement pour ce qui est des sous-activités, sont fournis à la section II, Analyse par activité, à partir de la page 3-31.

La structure des activités a été conçue parallèlement à la structure organisationnelle. Au niveau des sous-activités, les centres de responsabilité relèvent directement des chefs de secteur ou d'administration concernés.

**Structure de l'organisation:** Ce Programme est composé de trois secteurs principaux (Économies d'énergie et substituts du pétrole, Analyse de la politique énergétique et Pétrole) et deux administrations (Administration des mesures d'encouragement du secteur pétrolier et Administration du pétrole et du gaz des Terres du Canada). Les Secteurs de la Recherche et de la technologie, des Finances et de l'administration, et des Ressources humaines, de même que la Direction des communications, appuient également ce Programme. Enfin, le Secteur des sciences de la Terre apporte une contribution majeure au Programme par le biais des évaluations des ressources pétrolières et gazières exécutées par l'Institut de géologie sédimentaire et pétrolière de la Commission géologique du Canada, située à Calgary (Alb.). Le tableau 2 montre la répartition des ressources requises pour 1985-1986, par organisme et par activité.

Les administrateurs et les sous-ministres adjoints relèvent du Sous-ministre pour ce qui est des questions relatives à la politique et au Programme de l'énergie, et du Sous-ministre associé en ce qui concerne les finances, le personnel et l'administration.

L'Agence de surveillance du secteur pétrolier (ASSP) est un organisme distinct et indépendant qui, par l'entremise de son président,

se rapporte au Ministre. À des fins administratives et budgétaires, cependant, elle fait partie du Programme (voir l'activité F à la page 3-48) et est étroitement associée au Secteur de l'analyse de la politique énergétique (SAPE) (voir l'activité A à la page 3-31).

L'Office de répartition des approvisionnements d'énergie (ORAE) se rapporte directement au Ministre, par l'entremise de son président. Le Groupe de planification d'urgence - énergie se rapporte au président à ce qui a trait à ses fonctions de planification relatives à l'application de la Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie; il relève du Sous-ministre adjoint, Pétrole pour ce qui est de ses autres activités de planification (voir l'activité C à la page 3-39).

L'Administration du pétrole et du gaz des Terres du Canada relève à la fois du Sous-ministre d'ÉMR et du Sous-ministre d'AINC. Les détails sont donnés à l'activité H, page 3-53.

Le Bureau de la recherche et du développement énergétiques (BRDE) est le secrétariat du Comité interministériel de la recherche et du développement énergétiques. Le BRDE fait partie du Secteur de la recherche et de la technologie d'ÉMR et fournit des recommandations coordonnées afin d'appuyer les objectifs nationaux concernant les affectations et les politiques relatives aux ressources énergétiques.

## D. Perspectives de planification

### 1. Contexte

Les objectifs nationaux en matière d'énergie sont directement liés au vaste mandat qui consiste à assurer l'approvisionnement en énergie et l'utilisation rationnelle des ressources énergétiques, en tenant compte des autres objectifs sociaux et économiques du gouvernement. C'est pourquoi les questions, facteurs et hypothèses qui auront une influence déterminante en 1985-1986 sont traités en fonction de chaque objectif.

- **Croissance économique**: Elle est fondée sur le développement des ressources énergétiques

- **Auto-suffisance et sécurité énergétique**: C'est-à-dire la sécurité des approvisionnements de pétrole et d'autres sources d'énergie pour toutes les régions

- **Participation canadienne accrue**: En incitant les Canadiens à jouer un rôle de plus en plus important dans leurs industries de l'énergie

- **Traitement équitable**: Soit le partage entre tous les Canadiens des avantages et des obligations en matière d'énergie

**Tableau 2: Ressources pour 1985-1986, par organisme et par activité (en milliers de dollars)**

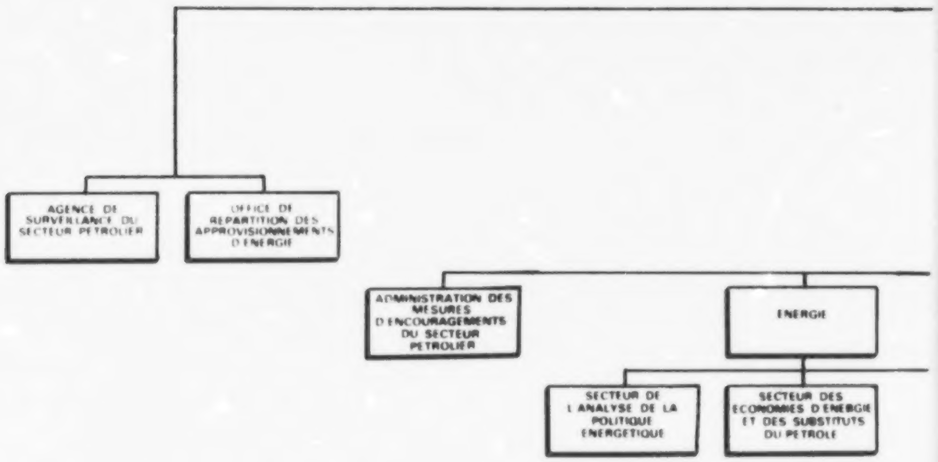


| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Politique energetique | | | | 8 585 (135) | |
| Petrole | | | | | |
| Planification en cas d'urgence (y compris l'office de reparation des approvisionnements d'energie) | | 677 (4) | | | |
| Economie d'energie et substituts du petrole | | | | | 384 815 (495) |
| Recherche et developpement energetiques | | | | | |
| Surveillance des societe d'energie | 1 654 (18) | | | | |
| Propriete controle et subventions des societes petrolieres | | | 1 624 692 (389) | | |
| Administration du petrole et du gas des Terres au Canada | | | | | |
| Gestion et appui du Programme | | | | 805 (2) | |
| TOTAUX (Y compris les articles non budget) | 1 654 | 677 | 1 624 692 | 9 390 | 384 815 |
| ANNEES PERSONNES () | 18 | 4 | 389 | 137 | 495 |

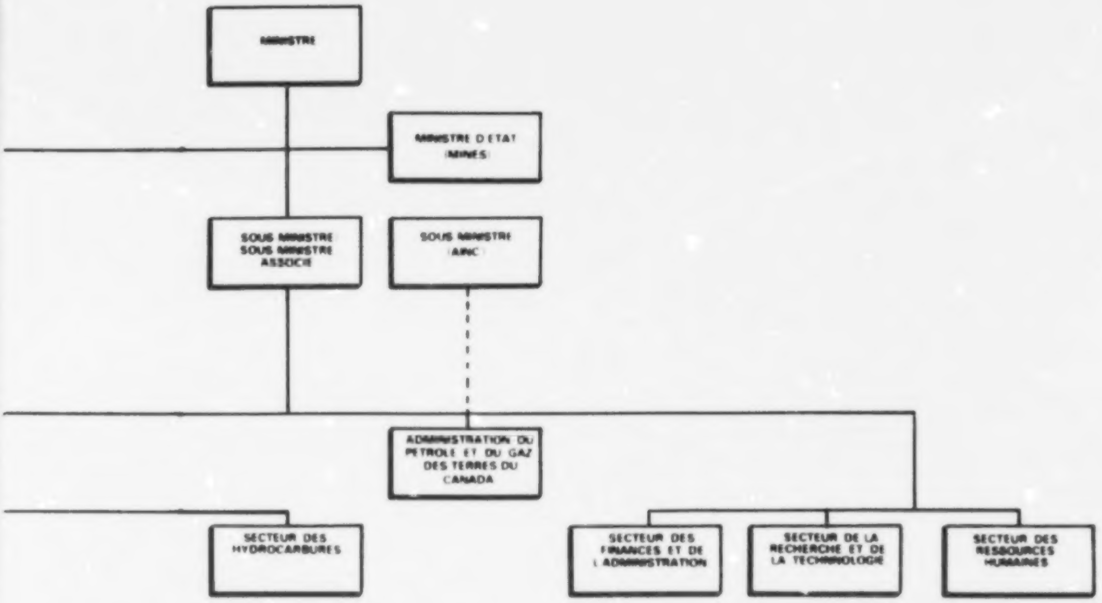


| Secteur des hydrocarbures | Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada | Secteur des finances et de l'administration | Secteur de la recherche et de la technologie | Secteur des ressources humaines | TOTAUX $ (A-P) |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | 8.585 (135) |
| 455.794 (127) | | 237 (6) | | | 456.031 (133) |
| 1.423 (21) | | | | | 2.100 (25) |
| | | 784 (28) | | | 385.579 (523) |
| | | 105 (3) | 2.218 (17) | | 2.323 (20) |
| | | | | | 1.654 (18) |
| | | 577 (16) | | | 1.625.269 (385) |
| | 59.309 (122) | 168 (5) | | | 59.477 (127) |
| | | 663 (18) | | 828 (19) | 2.096 (39) |
| 457.217 | 59.309 | 2.514 | 2.218 | 828 | 2.543.114 |
| 148 | 122 | 76 | 17 | 19 | 1405 |

- **Cadre de planification stable:** Il est fondé sur la collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux et l'industrie.

Les principaux facteurs déterminants sont énumérés ci-dessous.

**Facteurs déterminants généraux:** Un certain nombre de facteurs qui découlent d'une vaste politique gouvernementale peut influencer sur l'orientation des travaux prévus pour l'exercice 1985-1986: restriction des dépenses de l'Enveloppe de l'énergie; modification possible des mesures fiscales générales; amélioration des relations fédérales-provinciales en matière d'énergie; nouvelles perspectives en matière de prix internationaux du pétrole pour le reste de la décennie qui coïncident avec une nouvelle situation des marchés canadiens d'exportations et d'importations d'énergie; et mesures énergétiques annoncées dans le discours du trône du 5 novembre 1984.

Les cinq objectifs fondamentaux de la politique énergétique seront maintenus et poursuivis activement. Toutefois, pour atteindre les objectifs déclarés de manière efficace et rationnelle, il faut sans cesse réviser les divers mécanismes de mise en oeuvre des programmes et déplacer l'importance à accorder à l'un et à l'autre, et même, à certains moments, établir de nouvelles priorités adoptées aux changements dans la situation économique. De plus, le gouvernement devra jouer de façon permanente un rôle dans la poursuite des cinq objectifs, particulièrement en aidant l'industrie à mener à bien de nouveaux grands projets et à mettre sur pied l'infrastructure connexe. C'est pourquoi l'accent est mis sur l'accroissement des retombées économiques liées à l'exploration des Terres du Canada, en terme d'emplois et d'activité industrielle dans les régions.

**Facteurs déterminants en matière de croissance économique:** Tel un instrument générateur de croissance au profit de toutes les régions du Canada, la mise en valeur des ressources énergétiques se fera dans la mesure où de nouveaux marchés pourront attirer des investissements; mesures d'encouragement efficaces pour ce qui est des taxes, des prix et des emprunts; productivité accrue grâce aux innovations technologiques; et mesures spécialement conçues pour les secteurs de l'industrie qui peuvent enregistrer un taux élevé de croissance et être à l'origine d'importantes retombées économiques.

**Facteurs déterminants en matière de sécurité énergétique:** Le climat d'incertitude qui continue de régner sur le marché international du pétrole influence sur les prix et la sécurité des approvisionnements de sorte que les investisseurs du secteur privé et les responsables des plans d'action dans le secteur public auront de la difficulté à planifier et à prendre des décisions. Tout particulièrement, comme l'on ignore si les récentes diminutions des prix du pétrole indiquent une tendance à long terme, l'incertitude pourrait entraver la réalisation des efforts devant mener à l'auto-suffisance pétrolière.

La fluctuation des prix internationaux aura un effet négatif sur les nouveaux projets dans le domaine de l'énergie, tant du point de vue de leur rentabilité intrinsèque que de la capacité de l'industrie de les autofinancer; par conséquent, il faut sans cesse appuyer les travaux prolongés exécutés par l'industrie dans l'Ouest canadien et dans les Terres du Canada.

Enfin, une attention toute particulière sera accordée à la satisfaction des besoins des Canadiens dans les domaines de l'électricité en ayant recours à la technologie et aux ressources canadiennes.

**Facteurs déterminants en matière de participation canadienne accrue:** L'ampleur de la participation canadienne en ce qui a trait à l'exploration et au développement dans l'industrie pétrolière et gazière dépendra de la participation accrue des sociétés canadiennes.

**Facteurs déterminants en matière de traitement équitable:** Les nouvelles ententes fédérales-provinciales sur l'énergie qui entreront en vigueur à l'expiration des ententes provisoires, au début de 1985, visent à assurer à tous les Canadiens, qu'ils habitent l'est ou l'ouest du pays et qu'ils soient consommateurs ou producteurs, un partage équitable des avantages et des obligations en matière d'énergie.

**Facteurs déterminants en matière de cadre de planification stable:** Il sera possible d'obtenir un cadre de planification stable dans la mesure où le niveau de collaboration entre les gouvernements et avec l'industrie sera suffisant par le biais de consultations et de la connnaissance et du respect en tout point des droits et des devoirs de chacun.

La mise en vigueur de l'accord de principe du 14 juin 1984 concernant les ressources pétrolières au large des côtes de Terre-Neuve améliorera la planification de la mise en valeur des ressources pétrolières situées au large de la côte Est.

## 2. Initiatives

Les initiatives du Programme sont traitées comme faisant partie des différents objectifs énergétiques nationaux.

**Croissance économique:** Plusieurs mesures sont actuellement appliquées afin d'accélérer la mise en valeur des ressources énergétiques, non seulement pour assurer la sécurité énergétique, mais également pour promouvoir la croissance économique et la création d'emplois. Ces mesures comprennent la conception et la réalisation anticipées de projets d'exploitation des sables bitumineux: initiatives qui tireront profit des possibilités économiques des ressources industrielles de l'Ontario, du Québec et des provinces Maritimes, et des ressources naturelles et humaines de l'Ouest canadien. Pour attirer les investissements dans ce genre de projet et dans d'autres projets de mise en valeur des ressources énergétiques, diverses mesures d'incitation seront mises en oeuvre, entre autres, la réduction du fardeau fiscal initial par le biais d'un régime



2799

de taxation tenant compte de la rentabilitée. La participation des régions dans l'activité au large des côtes sera encouragée afin de maximiser le contenu local. La prospérité et les capacités nouvelles qu'en tireront les régions profiteront en retour à tous les Canadiens. De ce fait, il ne fera aucun doute que la mise en valeur des ressources constituera un instrument de première importance dans la croissance économique et la création d'emplois partout au Canada.

**Sécurité énergétique:** Le Programme comporte de nombreuses initiatives spécialement conçues pour réduire la demande canadienne de pétrole tout en augmentant les approvisionnements de pétrole canadien. Ces initiatives comprennent des mesures visant à promouvoir le remplacement du pétrole, les économies d'énergie et une exploration flexible et équilibrée, des réserves de pétrole et de gaz des régions pionnières. La section III, qui commence à la page 3-76, donne une description des programmes concernant l'énergie, un historique, les budgets pour 1985-1986, etc.

**Remplacement du pétrole:** L'objectif est de réduire la consommation de pétrole dans les secteurs de l'habitation, du commerce et de l'industrie. Les programmes représentatifs mentionnés ci-après sont spécialement conçus pour appuyer cet objectif. Leur efficacité est évaluée régulièrement afin de s'assurer qu'ils se révèlent satisfaisants quant à leur but et à leur exécution.

- **Programme d'expansion des réseaux de distribution (PERD):** Ce programme est expliqué à la page 3-76. On prévoit que ce programme coûtera au total, en 1985-1986, environ 60 millions de dollars.

- **Carburants de remplacement pour véhicules:** Les recherches concernant les carburants de remplacement pour véhicules ont donné de bons résultats. Plusieurs programmes destinés à procurer des carburants de remplacement pour véhicules ont été élaborés. Le Programme de subventions pour les véhicules au propane (PSVP) et le Programme d'aide pour les véhicules au gaz naturel (PAVGN) en sont des exemples. On prévoit que les initiatives en matière de carburants de remplacement pour véhicules coûteront au total, en 1985-1986, environ 7.2 millions de dollars.

- **Sources d'énergie renouvelables:** Plusieurs projets encouragent l'utilisation des sources d'énergie renouvelables, y compris le Programme de l'énergie renouvelable dans l'industrie forestière (ERIF), le Programme de démonstration solaire (PDS), le Programme ÉNERDÉMO (substitué aux Accords de démonstration des économies d'énergie et des énergies renouvelables (ADEEER) et le Programme de démonstration dans les collectivités éloignées (PDCE). On prévoit que les initiatives en matière de sources d'énergie renouvelables coûteront au total, en 1985-1986, environ 50.6 millions de dollars.

- **Programme d'utilisation du charbon:** Cette initiative vise les provinces de l'Atlantique et éventuellement, d'autres régions où l'on trouve du charbon mais où la dépendance à l'égard du pétrole importé est forte. Le Programme favorise l'adoption de nouvelles techniques permettant une meilleure combustion du charbon tout en étant sûres pour l'environnement. On prévoit que le Programme d'utilisation du charbon coûtera, en 1985-1986, environ 30.3 millions de dollars.

**Économie d'énergie:** Les initiatives en matière d'économie d'énergie visent à donner suite plus rapidement et avec plus d'ampleur aux occasions rentables dans les secteurs à forte consommation d'énergie. Des progrès considérables ont été réalisés, et des possibilités économiques additionnelles font actuellement l'objet d'évaluations.

Une attention toute spéciale est accordée à la sensibilisation des consommateurs, à l'information, et à la mise au point et au transfert des techniques dans les secteurs de l'habitation, du commerce et de l'industrie. Le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes (PITRC) et le Programme de démonstration de la maison à haut rendement énergétique (PDMHRE) sont couçus pour encourager l'économie d'énergie dans le secteur de l'habitation. Dans la région de l'Atlantique, le Programme d'investissement dans les économies d'énergie dans les provinces de l'Atlantique (PIEEPA) met l'accent sur l'économie d'énergie dans les secteurs industriels et commerciaux. Des renseignements complémentaires sont fournis à la page 3-76 à 3-79. On prévoit que les initiatives en matière d'économie d'énergie coûteront au total, en 1985-1986, 130.9 millions de dollars.

**Mise en valeur équilibrée des réserves pétrolières et gazières:** Des mesures incitatives spéciales concernant la tarification et la taxation du pétrole ont été appliquées afin d'encourager la mise en valeur de nouvelles sources de pétrole et de gaz. L'entente signée en 1981 par les gouvernements du Canada et de l'Alberta a prévu un "prix de référence du nouveau pétrole," essentiellement au niveau international et uniquement pour le pétrole découvert après 1973. Les deux gouvernements s'étant entendus, en juin 1983, relativement à d'autres dispositions en matière de tarification, presque 40 % de tout le pétrole produit au Canada peut maintenant être vendu au prix international.

On évalue actuellement l'efficacité des instruments fiscaux utilisés comme moyen de prélever des recettes et d'accorder des subventions à l'industrie. L'objectif est de s'assurer que les avantages tirés du pétrole et du gaz soit répartis équitablement entre les producteurs et les consommateurs et de donner, par l'entremise de l'administration des mesures d'encouragement du secteur pétrolier (AMESP), assez d'encouragement à l'industrie pour qu'elle exploite les ressources de façon équilibrée en vue de contribuer à la sécurité énergétique.

En décembre 1983, les subventions accordées à des travaux exécutés dans les Terres du Canada se chiffraient à 2,261.5 millions de dollars et le



28 01

PESP avait traité, par l'entremise de l'AMESP, 1,055 demandes relatives à des frais d'exploration ou de mise en valeur, pour ce qui est des provinces autres que l'Alberta. On prévoit que le Programme d'encouragement du secteur pétrolier coûtera, en 1985-1986, environ 1,600 millions de dollars.

La sécurité énergétique est aussi promue à travers de: l'exploration et les évaluations des ressources de Petro-Canada; l'appui du gouvernement fédéral au développement du pouvoir en électricité; et les plans d'urgence de l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie (ORAE) qui seront mis en oeuvre en cas de pénurie de pétrole.

**Participation canadienne accrue:** La participation canadienne constitue l'un des cinq principaux volets de la politique énergétique du gouvernement fédéral et vise deux objectifs:

- un taux de participation canadienne d'au moins 50 % pour tout projet pétrolier ou gazier exécuté dans les Terres du Canada; et

- la création d'une "action canadienne", pour faire augmenter le taux de participation des entreprises canadiennes, privées ou publiques, dans la production de pétrole et de gaz à partir des découvertes faites après le 28 octobre 1980.

Parmi les principaux outils de canadianisation, citons les paiements faits en vertu du Programme d'encouragement du secteur pétrolier (PESP) qui couvrent jusqu'à 80 % des frais d'exploration engagés dans les Terres du Canada par les entreprises admissibles appartenant à des Canadiens et contrôlées par ceux-ci; la redevance spéciale en faveur de la canadianisation qui appuie la participation directe de la Couronne dans le secteur du pétrole et du gaz; les accords d'exploration que négocie l'Administration du pétrole et du gaz des Terres du Canada (APGTC) avec les sociétés qui exécutent des travaux d'exploration visant l'exploitation des ressources des Terres du Canada; et la condition voulant que le taux de participation canadienne dans les projets de production de pétrole exécutés dans les Terres du Canada soit d'au moins 50 %. Ces outils ont encouragé les entreprises canadiennes publiques et privées à s'engager davantage dans l'industrie des hydrocarbures.

Au cours des dernières années, le processus de canadianisation a amorcé un virage: les acquisitions importantes ont été remplacées par le processus actuel et plus progressif dans le cadre duquel les initiatives non axées sur les acquisitions joueront le rôle primordial. À cet égard, des entreprises canadiennes du secteur privé s'engagent maintenant avec des sociétés sous contrôle étranger dans des entreprises en participation et des amodiations dans les Terres du Canada. Cette nouvelle présence canadienne dans des consortiums qui résulte de l'importance accordée à la participation, et le rôle de l'APGTC, à savoir favoriser le transfert des compétences, des techniques et des connaissances aux entreprises appartenant à des Canadiens, contribuent à l'objectif d'augmentation du

contenu canadien de l'industrie. Par conséquent, il sera possible de garantir une forte participation des entreprises canadiennes tout au long de la mise en valeur des ressources dans les Terres du Canada.

**Traitement équitable:** L'instauration d'un régime de tarification du pétrole et du gaz et de partage des recettes qui soit équitable à la fois pour les consommateurs et pour l'industrie pétrolière est l'un des objectifs fondamentaux du Programme de l'énergie. C'est par le biais de négociations fédérales-provinciales que sont établis les prix du pétrole et du gaz naturel au Canada et, au cours de ces négociations, le Gouvernement du Canada s'assure que les prix sont équitables pour les consommateurs des différentes régions tout en prévoyant une tarification qui incitera l'industrie pétrolière à mettre en valeur de nouvelles sources de pétrole.

Parmi les autres mesures conçues pour aider l'industrie à réaliser ses programmes de mise en valeur des ressources, notons la suppression de la taxe sur les recettes pétrolières supplémentaires (TRPS) entre juin 1982 et juillet 1984, la modification de l'impôt sur les revenus pétroliers (IRP), l'application du prix de référence du nouveau pétrole (PRNP) à diverses nouvelles catégories de production de pétrole et, dans certains cas, le maintien de la déduction pour épuisement gagnée. Les consommateurs ont été traités équitablement puisque les prix du pétrole ont été gardés bien en-deçà du niveau international au moment où les prix mondiaux du pétrole augmentaient en flèche et que le prix du gaz a été maintenu à 65 % de celui du pétrole.

**Cadre de planification stable:** La mise en oeuvre prévue, pour 1985-1986, d'une entente concernant les ressources au large des côtes de Terre-Neuve, la négociation d'ententes sur la tarification et la taxation de l'énergie qui soient acceptables pour toutes les provinces au cours de la même période, et le règlement satisfaisant à toutes autres questions telles que les transferts d'électricité d'une province à l'autre, surviendront à la suite de consultations auxquelles auront participé toutes les parties intéressées. L'accent sera mis sur l'établissement d'un cadre de planification stable à l'intérieur duquel tous les gouvernements pourront travailler efficacement à atteindre les objectifs nationaux et régionaux en matière d'énergie. La reconnaissance des droits et des responsabilités de chaque gouvernement constituera le fondement du mode de collaboration essentielle à la résolution des problèmes quotidiens et de la planification à long terme nécessaire à l'approvisionnement en énergie et à l'utilisation rationnelle des ressources énergétiques au Canada.

### 3. Efficacité du Programme

Les objectifs et les buts du Programme de l'énergie sont atteints par le biais de rapports spéciaux et de la collaboration avec nombre d'organismes fédéraux, provinciaux et municipaux, de particuliers et de groupes nationaux et internationaux des milieux industriel, universitaire et de la recherche. Étant donné que les résultats escomptés sont trop



03

diversifiés, on ne peut établir d'indicateurs exhaustifs pour mesurer clairement et simplement l'efficacité du Programme et c'est pourquoi l'on a recours à d'autres façons de le faire chaque fois que possible. Comme le montrent les conclusions des évaluations des programmes, le Ministère parvient à des résultats positifs. Au moyen de tout ce qui précède, et également par des études, telles que les vérifications internes et les examens à base A, ÉMR continue d'améliorer la méthode de sélection parmi les meilleurs indicateurs pour évaluer l'efficacité du Programme, particulièrement par:

- l'analyse des résultats des initiatives qui ont été prises;
- l'évaluation des plus importantes retombées et des principaux résultats prévus à la Section II (Analyse par activité); et
- la présentation des résultats des programmes et l'analyse des tendances.

En plus des indicateurs généraux susmentionnés qui permettent de mesurer l'efficacité et de l'évaluation permanente du rendement qu'exécutent les gestionnaires du Ministère, ÉMR met actuellement en oeuvre un plan exhaustif d'évaluation des programmes couvrant les différentes composantes du Programme de l'énergie. Cette évaluation, qui est exécutée par l'entremise de la Direction de l'évaluation des programmes, donne lieu à un examen périodique certes, mais plus approfondi de la pertinence, de l'efficacité et des répercussions de chaque programme du Ministère.

Le Programme de l'énergie ayant atteint sa maturité, ce domaine sera le principal centre d'activité de la Direction de l'évaluation des programmes maintenant et au cours des prochaines années.

L'année dernière a été marquée par l'achèvement de l'évaluation du Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes (PITRC), qui, avec un budget de dépenses de 109.5 millions de dollars pour 1985-1986, est le deuxième plus important programme du Secteur de l'énergie. Le PITRC est l'une des principales composantes de l'activité "Économies d'énergie et substituts du pétrole" axée sur l'économie d'énergie dans le secteur de l'habitation (voir la page 3-41 de la Section II, Analyse par activité).

En résumé, le PITRC a pour but d'inciter les propriétaires et les locataires à la réfection de leurs maisons (augmenter l'isolation, calfeutrer, etc.) et à réduire de ce fait leur consommation d'énergie. En vertu du PITRC, le gouvernement fédéral verse des subventions imposables qui peuvent aller jusqu'à $500 et s'appliquent au coût des matériaux et de la main-d'oeuvre. Par suite des modifications récemment apportées aux règlements du PITRC (1982), les participants au Programme qui veulent être admissibles à la subvention maximale de $500 doivent investir eux-mêmes jusqu'à $300.

Les résultats de l'évaluation du PITRC (qui s'est poursuivie en 1982 et en 1983) ont permis de conclure que, bien que les objectifs initiaux du PITRC étaient ambigus et irréalistes, l'initiative a incité un grand nombre de propriétaires à isoler leurs maisons surtout les entre-toits. En fonction des diverses hypothèses considérées, le rapport coût-avantages du PITRC varie de 0.56 à 2.32 (ce qui est acceptable en comparaison avec d'autres programmes gouvernementaux). L'étude a aussi démontré que le programme n'avait pas réussi à inciter les particuliers à investir dans des réfections complètes, donc plus coûteuses (de $1,500 à $3,000 environ).

Bien que les économies d'énergie résultant de la réfection complète soient considérées comme étant économiquement rentables du point de vue de la société en général, elles sont tenues pour être moins avantageuses du point de vue du consommateur individuel. L'étude a montré qu'il existe des occasions réelles de sensibiliser davantage au Programme certaines régions et certains groupes socio-économiques et de les inciter à y participer; elle a également présenté plusieurs moyens qui permettraient d'améliorer la gestion, la direction et l'exécution du Programme. Dans l'ensemble, le PITRC aurait créé des emplois représentant plus de 44,000 années-personnes au cours de la période allant de 1977 à 1982.

Suite à ces résultats et conformément aux nouvelles orientations de la politique énergétique, il a été décidé que le montant de la subvention versée en vertu du PITRC sera réduit à 33 1/3 % et que le Programme prendra fin le 31 mars 1986.

Plusieurs autres composantes du Programme de l'énergie font maintenant l'objet d'une évaluation, soit l'Administration des mesures d'encouragement du secteur pétrolier, le Programme de l'énergie renouvelable dans l'industrie forestière, le Programme canadien de remplacement du pétrole et l'économie d'énergie dans le secteur des transports.

Les lecteurs qui souhaitent obtenir plus de renseignements à ce sujet sont priés d'examiner les rapports annuels du Ministère, les mises à jour des divers programmes et les rapports concernant les activités que publient l'ASSP et Statistique Canada.

Les tableaux et les graphiques ci-dessous illustrent l'efficacité du Programme de l'énergie, en terme des résultats escomptés pour les sous-programmes au cours de la période antérieure à 1985. Ils concernent plus particulièrement les objectifs en matière de sécurité énergétique et de traitement équitable.

Le tableau 3, intitulé "Offre, demande et commerce de pétrole brut et d'équivalent", démontre un besoin continuel pour le pétrole léger brut au large des côtes afin de rencontrer les besoins des raffineries puisque le pétrole lourd brut qui est exporté ne peut généralement pas être utiliser au Canada. Le tableau 4 compare les prix canadiens ("pondérés")

et les prix du gaz naturel avec les prix internationaux du pétrole, montrant le prix avantageux du gaz qui est de 65 % du prix canadien du pétrole et la convergence des prix canadiens et internationaux du pétrole après 1981. Les tableaux 5 et 6 illustrent, en pourcentages et en dollars, les relations changeantes associées au partage des recettes, à savoir que la part du governement fédéral a été augmentée au début des années 1980 et que la part de l'industrie sera ramenée, en 1985, aux niveaux qui prévalaient au milieu des années 1970.

Tableau 3: Offre, demande et commerce de pétrole brut et d'équivalent

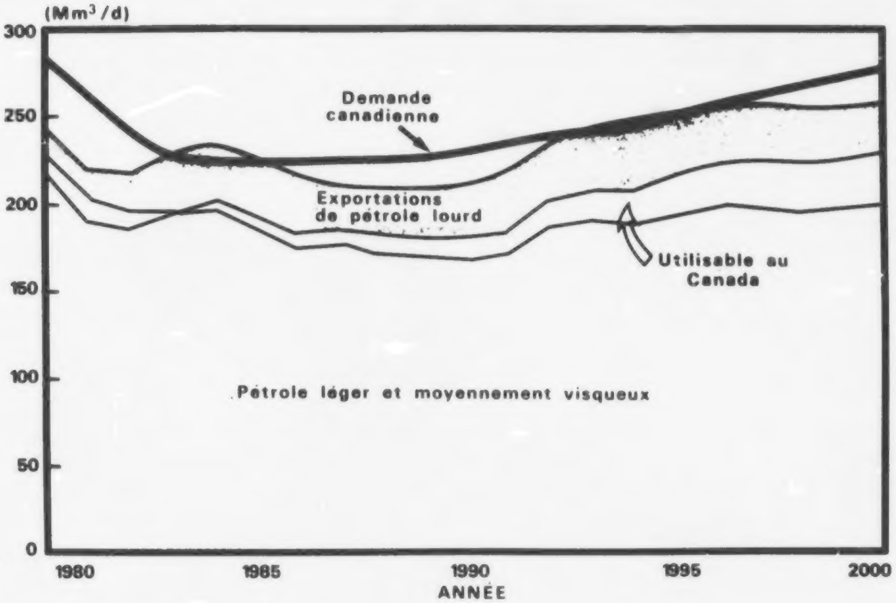


Tableau 4: Prix du pétrole et du gaz naturel (en dollars canadiens de 1983/$m^3$, en équivalent de pétrole)

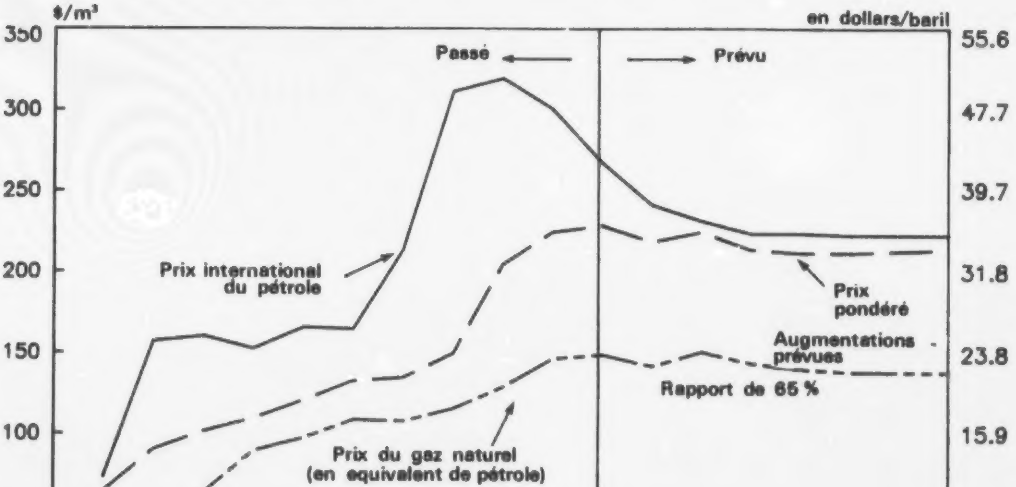




07

**Tableau 5: Partage des recettes pétrolière et gazières (en pourcentage)**

| | Gouvernement fédéral | Gouvernement provincial | Industrie |
|---|---|---|---|
| 1975 | 6.0 | 38.0 | 56.0 |
| 1977 | 4.0 | 50.7 | 45.3 |
| 1979 | 7.3 | 51.3 | 41.4 |
| 1980[1] | (9.7) | 54.0 | 55.8 |
| 1981 | 21.7 | 35.7 | 42.6 |
| 1982 | 26.2 | 27.9 | 45.9 |
| 1983 | 20.9 | 30.5 | 48.6 |
| 1984[2] | 15.0 | 32.0 | 53.0 |
| 1985[2] | 18.0 | 30.0 | 52.0 |

1. Les déficits fédéraux au titre des recettes pétrolières et gazières sont entraînés par les paiements élevés d'indemnisation des importateurs de pétrole liés à la hausse rapide des cours pétroliers internationaux en 1979-1980.

2. Estimations.

**Tableau 6: Partage des recettes pétrolières et gazières (en milliards de dollars)**

| | Gouvernement fédéral | Gouvernement provincial | Industrie |
|---|---|---|---|
| 1975 | .3 | 1.9 | 2.8 |
| 1977 | .3 | 3.8 | 3.4 |
| 1979 | .8 | 5.6 | 4.5 |
| 1980[1] | (1.1) | 6.1 | 6.3 |
| 1981 | 3.5 | 5.6 | 6.7 |
| 1982 | 5.3 | 5.7 | 9.4 |
| 1983 | 4.6 | 6.7 | 10.6 |
| 1984[2] | 3.2 | 6.7 | 11.1 |
| 1985[2] | 4.0 | 6.8 | 11.6 |

1. Les déficits fédéraux au titre des recettes pétrolières et gazières sont entraînés par les paiements élevés d'indemnisation des importateurs de pétrole liés à la hausse rapide des cours pétroliers internationaux en 1979-1980.

2. Estimations.

## Section II
## Analyse par activité

### A. Politique énergétique

**Objectif**

Élaborer, pour le gouvernement fédéral, des politiques, des stratégies et des activités concernant l'énergie, en tenant compte de leurs répercussions économiques, sociales, régionales et environnementales et des relations internationales qu'entretient le Canada dans le domaine de l'énergie.

**État récapitulatif des ressources**

Cette activité représente environ 0.4 % de l'ensemble des dépenses et environ 10 % de l'ensemble des années-personnes du Programme. Le tableau 7 donne une ventilation plus détaillée des ressources.

**Tableau 7: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | | Réelles 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| Stratégie de l'énergie | **2,710** | **46** | 2,594 | 46 | 2,375 | 46 |
| Analyse financière et fiscale | **1,656** | **25** | 1,610 | 25 | 1,514 | 25 |
| Politiques de l'entreprise et analyse économique | **2,297** | **41** | 2,456 | 41 | 1,918 | 37 |
| Relations internationales en matière d'énergie | **749** | **13** | 730 | 13 | 752 | 14 |
| Coordination de la politique énérgétique | **165** | **3** | 157 | 3 | 152 | 3 |
| Gestion et soutien de l'activité | **1,008** | **7** | 806 | 7 | 938 | 6 |
| | **8,585** | **135** | 8,353 | 135 | 7,649 | 131 |

De ces dépenses, 75 % va au personnel, 21 % au fonctionnement et à l'entretien, et 4 % aux subventions et aux contributions.

## Description

L'activité "Politique énergétique" assure la direction et l'analyse générale des initiatives concernant la politique énergétique qui ont des répercussions globales ou stratégiques, telles que la tarification du pétrole brut et du gaz naturel et l'élaboration d'un cadre global pour la politique de l'énergie. L'Activité englobe la planification, l'élaboration et le maintien d'un régime de taxation des ressources énergétiques et d'encouragement qui a pour but d'aider à atteindre les objectifs de la politique énergétique du Canada en matière de croissance économique, d'auto-suffisance et de sécurité énergétique, de participation canadienne accrue, de traitement équitable et de cadre de planification stable. Dans le domaine des politiques de l'entreprise et de l'analyse économique, il existe des responsabilités en matière d'analyse économique exécutée à court et à moyen termes en relation avec les questions d'actualité concernant l'énergie, d'étude économique à long terme portant sur les problèmes inhérents au secteur de l'énergie, de surveillance des sociétés du secteur qui sont tenues de faire rapport au Parlement par l'entremise du Ministre et d'analyse concernant la canadianisation, d'élaboration de la politique et de contrôle des programmes. Dans le domaine des relations internationales, cette Activité a trait à la gestion et la coordination efficaces des relations qu'entretient le Canada avec les autres pays et les organismes internationaux dans le secteur de l'énergie, à la surveillance et l'analyse des développements internationaux qui concernent l'énergie et qui ont un impact sur les intérêts canadiens, et aux garanties selon lesquelles la politique interne de l'énergie tient pleinement compte des intérêts et des engagements du Canada sur la scène internationale.

## Données sur le rendement et justification des ressources

Le tableau 8 est le résumé, par sous-activité, des objectifs précis et des extrants et des résultats importants prévus pour 1985-1986.

**Tableau 8: Politique énergétique**

| Sous-activité | Ressources (en milliers de dollars) | A-P | Objectifs | Extrants et résultats importants prévus pour l'exercice financier 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| 1. Stratégie de l'énergie | 2,710 | 44 | Coordonner l'examen et l'analyse des objectifs et des outils de la politique; analyser, élaborer et coordonner les nouvelles recommandations concernant la politique, plus précisément: 1) les questions stratégiques concernant l'offre et la demande et les prix, 2) les questions énergétiques fédérales-provinciales, 3) les questions relatives à l'énergie dans le Nord et aux autochtones, et 4) la politique relative au commerce de l'énergie; et créer et tenir à jour des bases de données et outils analytiques convenant aux statistiques sur l'énergie. | - Évaluer les programmes nationaux dans le secteur de l'énergie en fonction des objectifs de la politique énergétique.<br>- Examiner les ententes de tarification et de taxation des ressources énergétiques avec les provinces productrices, en vue de leur renouvellement.<br>- Coordonner les changements de politique concernant les projets énergétiques dans les Terres du Canada.<br>- Fournir un cadre à l'analyse et des scénarios de prévision.<br>- Assurer la liaison avec les autres ministères fédéraux, les administrations territoriales et les groupes représentant les autochtones en vue de la formulation d'une politique énergétique pour le Nord. |

## Tableau 8: Politique énergétique (suite)

| Sous-activité | Ressources (en milliers de dollars) | A-P | Objectifs | Extrants et résultats importants prévus pour l'exercice financier 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| 2. Analyse financière et fiscale | 1,656 | 25 | Planifier, élaborer et maintenir un régime fédéral de taxation des ressources énergétiques et d'encouragement et fournir des conseils à cet égard; évaluer l'intéraction des régimes fédéraux et provinciaux de prélèvement des redevances, de taxation et d'encouragement; établir des prévisions précises relativement aux recettes énergétiques de l'industrie et du gouvernement; et encourager les nouveaux projets dans le secteur pétrolier. | - Déterminer dans quelle mesure les outils fiscaux permettent de recueillir des recettes et s'ils offrent assez d'encouragements pour que l'industrie procède à des réinvestissements.<br>- Évaluer les propositions de nouveaux projets énergétiques qui émanent du secteur privé et visent diverses formes d'aide gouvernementale ou d'exemption fiscale.<br>- Déterminer la capacité financière du secteur pétrolier pour ce qui est d'atteindre les objectifs canadiens en matière de sécurité énergétique.<br>- Évaluer les répercussions, sur l'industrie pétrolière des autres mesures de tarification et de taxation.<br>- Prévoir les recettes pétrolières et gazières que recueillera le gouvernement fédéral.<br>- Mettre la touche finale aux règlements fiscaux découlant de la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada. |
| 3. Politiques de l'entreprise et analyse économique | 2,297 | 41 | Planifier, élaborer et mettre en oeuvre des règles visant à canadianiser l'industrie pétrolière; gérer les dépenses du gouvernement fédéral et de ses organismes dans le secteur de l'énergie; exécuter des analyses économiques des initiatives énergétiques; évaluer les stratégies et les programmes du gouvernement dans les domaines de l'électricité et du nucléaire, et analyser les répercussions des stratégies énergétiques sur l'économie. | - Analyser la mise en oeuvre des dispositions relatives à la canadianisation énoncées dans les programmes énergétiques fédéraux.<br>- Surveiller les activités de Petro-Canada et de Co-Enerco.<br>- Conseiller Investissements Canada en matière d'énergie.<br>- Évaluer les programmes de dépense dans le secteur de l'énergie et leur raison d'être politique.<br>- Exécuter des analyses profondes sur les coûts-avantages en ce qui a trait aux projets énergétiques, tels que les gazoducs.<br>- Évaluer les stratégies gouvernementales en exécutant des analyses économiques et financières de questions telles que la vente des réacteurs Canada Deuterium Uranium (CANDU), l'énergie marémotrice de la baie de Fundy, les chutes Churchill, etc.<br>- Analyser les répercussions sur l'économie des changements des prix de l'énergie et élaborer des propositions stratégiques afin d'en atténuer les effets négatifs. |
| 4. Relations internationales en matière de l'Énergie | 749 | 13 | Fournir des conseils quant à la gestion efficace des relations qu'entretient le Canada avec les autres pays et les organismes internationaux dans le secteur de l'énergie. | - Entretenir des relations bilatérales concernant l'énergie entre le Canada et d'importants pays tels que les É-U, le Japon, la France et le Mexique.<br>- S'assurer la collaboration d'autres pays dans le secteur de l'énergie.<br>- Promouvoir et défendre les intérêts et les politiques du Canada au sein de l'Agence internationale de l'énergie (AIE).<br>- Analyser les possibilités nouvelles qui présentent un intérêt pour le Canada, quant au commerce et à la collaboration en matière d'énergie dans le bassin du Pacifique.<br>- Expliquer à des groupes étrangers la politique et les objectifs internes du Gouvernement du Canada en matière d'énergie.<br>- Fournir des conseils quant aux activités et aux plans permanents de la Société Petro-Canada pour l'assistance internationale (PCI).<br>- Analyser les facteurs qui influencent le marché américain des exportations de pétrole, de gaz naturel et d'électricité. |
| 5. Coordination de la politique énergétique | 165 | 3 | Planifier et mettre en oeuvre des programmes et des services concernant l'énergie à l'appui des fonctions parlementaires du Ministre et élaborer et exécuter des fonctions de planification, d'évaluation et d'information qui ont trait à des programmes et visent les objectifs de la politique énergétique nationale. | - Préparer des notes en prévision de débats qui se déroulent tous les jours au Parlement, de débats à caractère spécial et de comités parlementaires.<br>- Analyser, chaque mois, les tendances des marchés intérieur et mondial de l'énergie.<br>- Préparer des documents liés aux programmes énergétiques pour le système de gestion des secteurs de dépenses. |

## B. Pétrole

### Objectif

S'assurer de la mise en valeur méthodique de sources de pétrole suffisantes et sûres pour répondre aux besoins du Canada en matière d'énergie.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente environ 19 % de l'ensemble des dépenses et environ 10 % de l'ensemble des années-personnes du Programme. Le tableau 9 donne une ventilation plus détaillée des ressources.

**Tableau 9: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | | Réelles 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| Ressources en produits pétroliers | **5,265** | **12** | 4,957 | 12 | 2,303 | 7 |
| Approvisionnements pétrolier | **997** | **16** | 860 | 17 | 827 | 17 |
| Utilisation du pétrole | **1,085** | **19** | 831 | 19 | 1,137 | 20 |
| Gaz naturel et liquides | **147,229** | **41** | 340,787 | 42 | 149,002 | 37 |
| Fixation des prix du pétrole et indemnisation | **300,584** | **33** | 1,151,090 | 29 | 492,714 | 31 |
| Gestion et soutien de l'activité | **871** | **12** | 1,069 | 15 | 812 | 15 |
| | **456,031** | **133** | 1,499,594 | 134 | 646,795 | 127 |

De ces dépenses, 1 % va au personnel, 1 % au fonctionnement et à l'entretien, et 98 % aux contributions.

### Description

L'activité "Pétrole" comprend des évaluations économiques et techniques des ressources et des besoins en pétrole et en gaz au Canada; des conditions de leur mise en valeur; des importations de pétrole nécessaires pour combler les besoins canadiens; des réseaux de transport et des systèmes de traitement connexes pour les approvisionnements pétroliers et gaziers de toute source; et la situation des marchés pétroliers et gaziers, qu'ils soient intérieurs ou étrangers, et des

facteurs qui influencent ces marchés. Les résultats de ces évaluations servent à élaborer des politiques, et à concevoir et à mettre en oeuvre des programmes.

Dans le cadre de l'activité, on met en oeuvre des initiatives ayant trait aux évaluations des ressources en hydrocarbures; à la recherche, à la mise en valeur et à la démonstration du pétrole lourd; à l'adaptation de l'industrie du raffinage du pétrole à la situation changeante de l'approvisionnement et du marché et aux objectifs stratégiques connexes; à la surveillance des marchés des produits pétroliers; aux droits prélevés sur les exportations de pétrole brut et de produits pétroliers, en conjonction avec l'Office national de l'énergie (ONE) et le ministère des Finances du Canada; à la gestion de l'approvisionnement du Canada en pétrole canadien ou importé; aux prix canadiens du gaz à l'extérieur de la province productrice; à la tarification des exportations de gaz; et à l'expansion des réseaux de distribution et de transport du gaz.

L'activité englobe les divers programmes de tarification et d'indemnisation qui constituent le régime de tarification pétrolière appliqué par le Gouvernement du Canada. Les recettes sont recueillies par le biais du prélèvement de la redevance d'indemnisation pétrolière (RIP) et elles sont utilisées pour financer les paiements versés aux importateurs de produits pétroliers et aux producteurs de nouveau pétrole classique et de pétrole brut synthétique, pour un montant égal à la différence entre le prix canadien et le prix international. L'activité s'engage à surveiller cette différence, en établissant des taux d'indemnisation, et en s'assurant que les paiements sont justes.

L'activité comprend également des programmes qui visent à maximiser l'utilisation du pétrole brut canadien en subventionnant les coûts de transport encourus aux fins d'envoi de pétrole brut dans les régions situées à l'est de Montréal et en accordant un appui financier aux échanges de brut canadien pour du brut étranger. Enfin, un montant de 8.4 millions de dollars est prévu pour couvrir le déficit financier qu'a enregistré l'Interprovincial Pipe Line Limited (IPL) par suite de la construction et de l'exploitation du pipe-line reliant Sarnia à Montréal.

Il ne faut pas oublier non plus que le Secteur du pétrole entretient des relations permanentes avec l'ONE au sujet de la réglementation pétrolière et gazière et qu'il fournit une représentation adéquate auprès d'organismes internationaux et d'autres gouvernements.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Le tableau 10 est un résumé, par sous-activité, des objectifs précis et des extrants et des résultats importants prévus pour 1985-1986.

## Tableau 10: Pétrole

| Sous-activité | Ressources en milliers de dollars) | A-P | Objectifs | Extrants et résultats importants prévus pour l'excercice financier 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| 1. Ressource en produits pétroliers | 5,265 | 12 | Fournir des renseignements et des analyses sur les ressources pétrolières et gazières, particulièrement des points de vue géologique et technique; et contribuer à la conception et à la mise en oeuvre de la politique d'exploitation optimale des ressources canadiennes en produits pétroliers. | - Déterminer les prix des approvisionnements et la production future de pétrole et de gaz dans l'Ouest canadien et dans les régions pionnières.<br>- Évaluer des ressources non classiques: la récupération assistée du pétrole, les sables bitumeux et les usines de valorisation de pétrole lourd.<br>- Mettre en application l'entente Canada-Saskatchewan de recherche, de développement et de démonstration relativement au pétrole lourd et aux combustibles fossiles. |
| 2. Approvisionnements pétroliers | 997 | 16 | Fournir des renseignements, des analyses et des conseils sur les besoins et approvisionnements canadiens en pétrole qui proviennent de ressources canadiennes et étrangères; et élaborer et mettre en oeuvre la politique d'approvisionnement en pétrole de façon à accentuer la sécurité des approvisionnements et à intensifier l'exploitation et l'utilisation des ressources canadiennes. | - Préparer des analyses et rapports hebdomadaires sur les événements touchant l'offre, la demande et les marchés canadiens, américains et internationaux du pétrole.<br>- Préparer des évaluations approfondies périodiques sur les événements actuels et futurs relatifs à d'importantes questions sur les marchés canadiens et internationaux du pétrole.<br>- Mettre sur pied et conserver les bases canadiennes et internationales de données sur le pétrole.<br>- Conseiller d'après les politiques et les programmes touchant l'utilisation de pétrole brut canadien, les importations et exportations de pétrole.<br>- Conseiller sur les niveaux des redevances et prix d'exportation ainsi que sur les demandes d'exemptions et de réductions.<br>- Administrer les programmes Petro-Canada/Pemex d'importation de pétrole brut.<br>- Surveiller les coûts des charges d'alimentation en pétrole brut pour l'industrie de la pétrochimie Canadienne et du golfe des É-U.<br>- Préparer des conseils d'après les coûts et avantages d'un programme canadien d'inventaire d'urgence de pétrole.<br>- Passer en revue la nécessité d'une stratégie d'importation de pétrole pour le Canada. |
| 3. Utilisation du pétrole | 1,065 | 19 | Élaborer des politiques et des programmes relatifs à l'industrie canadienne du transport, du raffinage et de la commercialisation du pétrole et surveiller ces activités pour assurer l'utilisation efficace des ressources en produits pétroliers disponibles. | - Veiller à l'utilisation efficace du pétrole brut disponibles afin de répondre aux besoins en produits pétroliers des Canadiens.<br>- Fournir des renseignements, des analyses et des conseils en matière de politique en vue d'optimiser le transport, le traitement et la commercialisation du pétrole au Canada.<br>- Fournir une évaluation technique de transport quant à la valorisation, au raffinage et [illegible] des projets |

## Tableau 10: Pétrole (suite)

| Sous-activité | Ressources (en milliers de dollars) | A-P | Objectifs | Extrants et résultats [illegible] prévus pour l'exercice financier 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| | | | | - Évaluer les besoins en charges d'alimentation des raffineries et de l'industrie pétrochimique.<br>- Surveiller les produits commercialisés.<br>- Développer une base de données et élaborer une méthodologie pour surveiller la rentabilité du secteur aval de l'industrie.<br>- Analyser les répercussion des changements des conditions du marché et des politiques gouvernementales. |
| Gaz naturel et liquides | 147,229 | 41 | Élaborer et appliquer des politiques et des programmes en vue d'une plus grande utilisation du gaz naturel et des liquides de gaz naturel sur les marchés canadiens et d'exportation, y compris la tarification, la taxation, les réseaux de transport, les réseaux de distribution et les programmes de remplacement du pétrole. | - Donner des conseils de politique concernant l'expansion et l'accroissement des installations de transport de gaz.<br>- Gérer le Programme de canalisations secondaires de gaz naturel (PCSGN).<br>- Gérer le Programme d'aide à la commercialisation du gaz (PACG).<br>- Administrer le régime de tarification réglementée du gaz naturel vendu sur les marchés canadiens.<br>- Gérer le Programme d'incitation à l'expansion des marchés du gaz (PIEMG) de l'Alberta.<br>- Gérer le Programme d'expansion des réseaux de distribution (PERD).<br>- Mettre en application le Programme du Régime de tarifs incitatifs.<br>- Évaluer les avis conformes de l'ONE au gouverneur en conseil, et donner des conseils à ce sujet, en ce qui concerne la conformité des contrats d'exportation de gaz négociés avec la politique de tarification des exportations de gaz.<br>- Appliquer, en collaboration avec l'Alberta, le plan d'encouragement du marché du gaz naturel.<br>- Évaluer les politiques et les programmes concernant l'utilisation au Canada et l'exportation de liquides de gaz naturel, et fournir des conseils à ce sujet.<br>- Donner des conseils relatifs aux modifications à apporter aux ententes Canada/Alberta sur l'énergie en ce qui concerne le gaz naturel.<br>- Évaluer les projets et psopositions d'exploitation du gaz qui requièrent une aide fédérale, des incitations ou des modifications de règlements. |



15

## Tableau 10: Pétrole (suite)

| Sous-activité | Ressources (en milliers de dollars) | A-P | Objectifs | Extrants et résultats importants prévus pour l'exercice financier 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| 5. Fixation des prix du pétrole et indemnisation | 300,586 | 33 | Élaborer et administrer des programmes pour mettre en oeuvre la tarification canadienne du pétrole. | - Établir les taux appropriés d'indemnisation des importateurs de pétrole, et procéder des demandes de paiement.<br>- Déterminer les prix de référence du nouveau pétrole (PRNP) et faire des paiements aux provinces productrices et aux producteurs de pétrole synthétique.<br>- Évaluer le besoin de subventions au transport pour les expéditions à l'Est de Montréal, et traiter les demandes.<br>- Passer en revue les demandes distinctes d'aide financière pour les échanges de pétrole brut et déterminer l'indemnisation.<br>- Fixer la redevance d'indemnisation pétrolière (RIP) et administrer sa récupération.<br>- Modifier les programmes en réponse aux demandes de l'industrie, des gouvernements provinciaux, et des consommateurs, ou en réponse aux changements d'orientation politique. |

C. **Planification en cas d'urgence (y compris l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie)**

**Objectif**

Préparer, mettre à l'essai et maintenir en place des plans d'urgence pour le contrôle et la réglementation de la production, de la distribution et de l'utilisation de l'énergie en cas d'urgence, y compris, spécifiquement, les programmes de répartition obligatoire et de rationnement des approvisionnements en produits pétroliers disponibles pour assurer une distribution équitable.

**État récapitulatif des ressources**

Cette activité représente environ 0.1 % de l'ensemble des dépenses et environ 2 % de l'ensemble des années-personnes du Programme. Le tableau 11 donne une ventilation plus détaillée des ressources.

**Tableau 11: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | | Prévues 1984-1985 | | Réelles 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| Programmes de répartition et de rationnement | **669** | **8** | 692 | 8 | 515 | 8 |
| Régie nationale d'urgence pour l'énergie | **231** | **6** | 238 | 6 | 178 | 6 |
| Planification de l'organisation, systèmes d'information et projets spéciaux | **439** | **7** | 454 | 7 | 338 | 7 |
| Gestion et soutien de l'activité | **761** | **4** | 787 | 4 | 576 | 4 |
| | **2,100** | **25** | 2,171 | 25 | 1,607 | 25 |

De ces dépenses, 57 % va au personnel, et 43 % au fonctionnement et à l'entretien.

**Description**

L'activité "Planification en cas d'urgence" est responsable de la préparation, du maintien et de la mise à l'essai de plans d'urgence pour les programmes de répartition obligatoire et de rationnement conformément à la Loi d'urgence (1979) sur les approvisionnements d'énergie, afin



17

d'assurer la répartition équitable des approvisionnements pétroliers en cas d'urgence nationale; élaboration et maintien de plans pour la création et le fonctionnement de la Régie nationale d'urgence pour l'énergie (RNUÉ) comme le prévoit le Décret sur la planification d'urgence (1981) pour contrôler et réglementer la production, la distribution et l'utilisation de l'énergie en cas d'urgence; de la représentation du Canada aux organismes de l'OTAN et de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) responsables de la planification en cas d'urgence afin de faire face aux situations d'urgence en matière de pétrole; et de l'élaboration de mesures visant à réduire la nécessité d'un programme national de réglementation en cas d'urgence. En cas de déclaration d'une situation d'urgence nationale, l'activité sert à mettre en oeuvre et à administrer un programme de répartition obligatoire et, au besoin, un programme de rationnement, comme le prévoit la Loi d'urgence de 1979 sur les approvisionnements d'énergie.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Le tableau 12 est le résumé, par sous-activité, des objectifs précis et des extrants et résultats importants prévus pour 1985-1986.

**Tableau 12: Planification en cas d'urgence (y compris l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie)**

| Sous-activité | Ressources (en milliers de dollars) | A-P | Objectifs | Extrants et résultats importants prévus pour l'exercice financier 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| 1. Programmes de répartition et de rationnement | 669 | 8 | Préparer, mettre à l'essai et maintenir des plans d'urgence pour les programmes de répartition obligatoire et de rationnement des approvisionnements en produits pétroliers et, dès la déclaration d'une situtation d'urgence nationale, appliquer et administrer ces programmes. | - Participer à la mise à l'essai des systèmes de répartition (AST-5) de l'Agence internationale de l'énergie (AIE).<br>- Modifier et mettre à jour le programme de rationnement.<br>- Mettre à jour les renseignements sur la logistique.<br>- Représenter le Canada au Groupe permanent sur les questions d'urgence de l'AIE. |
| 2. Régie nationale d'urgence pour l'énergie | 231 | 6 | Préparer, mettre à l'essai et maintenir des plans pour la création et le fonctionnement d'une Régie nationale d'urgence pour l'énergie (RNUÉ). | - Élaborer des modalités de fonctionnement pour l'organisme d'urgence.<br>- Mettre à l'essai les plans de la RNUÉ.<br>- Participer aux exercices de l'OTAN.<br>- Représenter le Canada au Comité d'étude des produits pétroliers de l'OTAN. |
| 3. Planification de l'organisation, systèmes d'information et projets spéciaux | 439 | 7 | Appuyer la planification et, au besoin, la mise en oeuvre des programmes de répartition et de rationnement et ainsi que de la RNUÉ. | - Entreprendre la formation du personnel en réserve de l'organisme d'urgence, l'ORAE.<br>- Recruter et former le personnel de la RNUÉ.<br>- Élaborer des systèmes informatiques pour appuyer la participation à la mise à l'essai des systèmes de répartition (AST-5).<br>- Entreprendre des négociations avec les provinces en ce qui concerne les mesures de restriction de la demande et les programmes d'information. |

## D. Économies d'énergie et substituts du pétrole

**Objectif**

Encourager les économies d'énergie, le remplacement du pétrole et la mise en valeur de sources sûres et suffisantes d'énergie non tirée du pétrole et de combustibles de rechange pour répondre à la demande énergétique canadienne et aux possibilités d'exportation.

**État récapitulatif des ressources**

Cette activité représente environ 15 % de l'ensemble des dépenses et environ 37 % de l'ensemble des années-personnes du Programme. Le tableau 13 donne une ventilation plus détaillée des ressources.

**Tableau 13: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | | Réelles 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Énergie électrique* | 29,065 | 11 | 36,401 | 12 | 30,581 | 12 |
| Uranium et énergie nucléaire | 784 | 11 | 737 | 11 | 659 | 10 |
| Charbon | 32,981 | 11 | 46,543 | 11 | 8,009 | 10 |
| Énergies renouvelables | 66,721 | 83 | 62,048 | 68 | 38,734 | 65 |
| Énergie de transport | 13,329 | 31 | 29,197 | 40 | 10,012 | 32 |
| Programmes d'énergie domiciliaire | 174,697 | 84 | 354,722 | 101 | 234,891 | 86 |
| Programmes énergétiques de l'industrie | 45,245 | 86 | 32,776 | 65 | 13,295 | 62 |
| Programmes fédéraux de gestion de l'énergie | 1,433 | 15 | 1,531 | 11 | 1,956 | 13 |
| Technologie de l'énergie dans les bâtiments | 10,054 | 20 | 1,762 | 8 | 5,289 | 11 |
| Gestion et soutien de l'activité | 11,270 | 171 | 10,002 | 147 | 7,781 | 142 |
| | 385,579 | 523 | 575,719 | 474 | 351,207 | 443 |

* Comprend des prêts de $8,277,000 accordés aux provinces pour aider à financer l'interconnexion régionale des réseaux de transport de l'électricité.

De ces dépenses, 6 % va au personnel, 16 % au fonctionnement et à l'entretien et 78 % aux contributions.

**Description**

L'activité "Économies d'énergie et substituts du pétrole" permet d'élaborer et d'administrer les programmes visant à encourager les économies d'énergie, le remplacement du pétrole et l'utilisation de l'énergie non tirée du pétrole et les combustibles de remplacement par: analyse de l'offre et de la demande d'énergie; élaboration de la politique; diffusion de l'information; fourniture de conseils; subventions et contributions; et projets de recherche et de démonstration.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Le tableau 14 est le résumé, par sous-activité, des objectifs précis et des extrants et des résultats importants prévus pour 1985-1986.

En plus des renseignements donnés ci-dessous, une importante étude d'évaluation du Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes (PITRC) a été achevée. Le PITRC, qui est l'un des principaux éléments de la sous-activité "Programme d'énergie domiciliaire", est le programme représentant les dépenses les plus élevées dans l'activité "Économies d'énergie et substituts du pétrole". Les résultats de l'étude de l'évaluation du PITRC sont donnés à la section I, Efficacité du Programme (voir page 3-25 à 3-28 inclusivement).

**Tableau 14: Économies d'énergie et substituts du pétrole**

| Sous-activité | Ressources (en milliers de dollars) | A-P | Objectifs | Extrants et résultats importants prévus pour l'excercice financier 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| 1. Énergie électrique | 29,065 | 11 | Évaluer et recommander des politiques en vue d'accroître l'apport de l'électricité aux besoins énergétiques et économiques du Canada; et coordonner et administrer les ententes relatives aux approvisionnements en électricité et à leur utilisation. | - Faire des recommandations quant au rôle fédéral au niveau de la coopération régionale et limiter les répercussions négatives des différends interprovinciaux.<br>- Analyser le marché de l'électricité, prévoir les besoins futurs et encourager les investissements appropriés.<br>- Promouvoir et appuyer la recherche, le développement et la démonstration.<br>- Améliorer les possibilités de procéder au commerce international rentable de l'électricité.<br>- Administrer les ententes fédérales-provinciales à l'appui des objectifs de politique (exemple-transport d'énergie du fleuve Nelson, travaux de R-D de l'Association canadienne de l'électricité, démonstration de l'énergie marémotrice à Annapolis). |
| 2. Uranium et énergie nucléaire | 784 | 11 | Élaborer et coordonner la politique concernant les approvisionnements en uranium, les exportations d'uranium et de matériel nucléaire; la mise en valeur de l'énergie nucléaire et de l'industrie de l'uranium au Canada; et la gestion des déchets radioactifs. | - Appliquer la politique canadienne en matière d'exportation de l'uranium.<br>- Publier des renseignements et des données sur les ressources en uranium et sur l'énergie nucléaire.<br>- Élaborer une stratégie de rationalisation et de recherche concernant l'industrie des approvisionnements nucléaires.<br>- Coordonner l'approche fédérale aux grands projets nucléaires (par exemple, Lepreau 2).<br>- Négocier avec les provinces et les territoires les questions de gestion des déchets radioactifs (par exemple, résidus d'uranium, déchets de faible radioactivité, combustibles irradiés, etc.) |

## Tableau 14: Économies d'énergie et substituts du pétrole (suite)

| Sous-activité | Ressources (en milliers de dollars) | A-P | Objectifs | Extrants et résultats importants prévus pour l'exercice financier 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| | | | | - Essais de matières pour la combustion en lit fluidisé à bulles; et un plan de valorisation effective des charbons de l'Atlantique.<br>- Préparer un plan de mise en oeuvre sur le marché pour l'utilisation et le transport de combustibles charbon/eau.<br>- Construire une installation de démonstration de la combustion en lit fluidisé circulant.<br>- Administrer le Programme d'utilisation du charbon et l'Entente Canada-Nouvelle-Écosse sur les économies de pétrole et son remplacement. |
| 4. Énergies renouvelables | 66,721 | 83 | Assurer la mise au point ordonnée des techniques relatives aux énergies renouvelables. | - Publier un document de travail sur les énergies renouvelables.<br>- Administrer et surveiller les programmes relatifs aux énergies renouvelables (par exemple, ERIF, ENERDEMO-Canada, Programmes solaires).<br>- Administrer l'entente Canada-Î.-P.-É. sur les énergies de remplacement.<br>- Coordonner et diriger la R-D applicable aux énergies renouvelables.<br>- Analyser le potentiel technique et économique des technologies liées aux énergies renouvelables.<br>- Fournir, dans les provinces et territoires, l'infrastructure nécessaire à la commercialisation et à l'administration de programmes associés et nécessaire à la rédaction de rapports sur les événements régionaux touchant la sous-activité. |
| 5. Énergie de transport | 13,329 | 31 | Assurer l'exploitation ordonnée des carburants liquides et gazeux autres que le pétrole; et améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'énergie dans le secteur des transports. | - Publier des documents et organiser des discussions publiques sur les options associées à l'énergie dans les transports.<br>- Convertir 150,000 véhicules alimentés en essence par l'entremise des programmes relatifs aux véhicules au propane et au gaz naturel, y compris 6,000 véhicules du gouvernement d'ici 1985-1986.<br>- Préparer une politique cadre pour encourager l'utilisation des combustibles à l'alcool.<br>- Concevoir et mettre en application de nouveaux programmes visant à assurer la réduction continuelle de la consommation de carburant des nouveaux véhicules.<br>- Préparer une politique et des plans cadres pour économiser l'énergie dans le secteur des transports.<br>- Établir un second centre de covoiturage dans une grande agglomération urbaine.<br>- Concevoir des programmes visant à améliorer l'efficacité de l'utilisation du combustible par des camions.<br>- Fournir, dans les provinces et les territoires, l'infrastructure nécessaire à la commercialisation et à l'administration de programmes associés et nécessaire à la rédaction de rapports sur les événements régionaux touchant la sous-activité. |
| 6. Programme d'énergie domiciliaire | 174,697 | 84 | Encourager la gestion optimale de l'énergie dans le secteur résidentiel par des mesures d'économie d'énergie, par le remplacement du pétrole et par des conseils donnés aux résidences canadiennes. | - Promouvoir et encourager une bonne planification et une bonne gestion de l'énergie à la maison.<br>- Fournir au public des conseils et renseignements sur tous les aspects des économies d'énergie et du remplacement de l'énergie dans les résidences. |

## Tableau 14: Économies d'énergie et substituts du pétrole (suite)

| Sous-activité | Ressources (en milliers de dollars) | A-P | Objectifs | Extrants et résultats importants prévus pour l'excercice financier 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| 3. Charbon | 32,981 | 11 | Établir des stratégies nationales et des conditions dans lesquelles le charbon pourrait apporter une contribution optimale à l'économie énergétique canadienne; et déterminer, choisir et aider la commercialisation de techniques en vue d'en arriver à une utilisation du charbon qui soit accrue et acceptable du point de vue de l'environnement. | - Mettre en oeuvre un réseau d'information sur la gestion de l'offre et de la demande de charbon.<br>- Recommander des stratégies relatives au charbon pour les années 80 et 90, y compris l'avenir du programme d'utilisation du charbon au-delà de 1985-1986.<br>- Démontrer les techniques relatives aux combustibles charbon/eau; et à la protection de l'environnement;<br>- Stimuler 165,000 activités d'économie d'énergie dans des logements résidentiels existants par l'entremise du PITRC.<br>- Administrer efficacement le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes (PITRC) et Éner$age.<br>- Encourager les travaux de haute qualité de façon à obtenir des économies d'énergie durables résultant des activités d'économie d'énergie et de remplacement du pétrole entreprises dans les résidences canadiennes existantes.<br>- Fournir, dans les provinces et les territoires, l'infrastructure nécessaire à la commercialisation et à l'administration de programmes associés ainsi qu'à la rédaction de rapports sur les événements régionaux touchant la sous-activité. |
| 7. Programmes énergétiques de l'industrie | 45,245 | 86 | Élaborer et administrer des politiques et programmes visant à l'utilisation rationnelle et économique en énergie ainsi que pour le remplacement du pétrole dans l'industrie et le commerce. | - Déterminer les possibilités d'économie d'énergie dans les installations industrielles et commerciales, et fournir des contributions visant à défrayer les honoraires de consultants.<br>- Mettre sur pied, d'ici la fin de 1986, une gamme appropriée de groupes de travail chargés d'étudier l'économie d'énergie dans les secteurs industriel et commercial.<br>- Financer des projets de recherche et de développement admissibles pour mettre au point des produits et procédés qui permettent d'économiser l'énergie.<br>- Fournir, dans les provinces et les territoires, l'infrastructure nécessaire à la commercialisation et à l'administration de programmes associés et nécessaire à la rédaction de rapports sur les événements régionaux touchant la sous-activité. |
| 8. Programmes fédéraux de gestion de l'énergie | 1,433 | 15 | Encourager et faciliter l'utilisation rationnelle de l'énergie dans toutes les activités du gouvernement en finançant des enquêtes et des cours de formation et en investissant dans des projets rentables d'amélioration du rendement énergétique. | - Investir 11.4 millions de dollars dans environ 90 projets d'amélioration du rendement énergétique dont la période d'amortissement (en termes d'énergie économisée) sera de cinq ans ou moins.<br>- Investir 2.5 millions de dollars pour démontrer des techniques innovatrices d'amélioration du rendement énergétique pour utilisation ultérieure dans le secteur privé et dans d'autres organismes fédéraux. |

## Tableau 14: Économies d'énergie et substituts du pétrole (suite)

| Sous-activité | Ressources (en milliers de dollars) | A-P | Objectifs | Extrants et résultats importants prévus pour l'exercice financier 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| | | | | - Financer 200 enquêtes (avec 1.5 millions de dollars) pour déterminer les possibilités rentables d'utilisation plus rationnelle de l'énergie et par conséquent pour économiser l'énergie.<br>- Financer 40 séances de formation pour les gestionnaires de bâtiments fédéraux et 40 ateliers pour les exploitants de bâtiments (0.4 million de dollars) de façon à ce que les possibilités ainsi déterminées dans les enquêtes et projets de démonstration puissent être exploitées efficacement. |
| | | | Accélérer, dans les installations fédéral[illegible] remplacement du pétrole pa[illegible] le combustible de [illegible]age le plus économique. [illegible]ctif du programme à long [illegible] (1980-1981 à 1991-1992) est [illegible]re de 40 % (218 millions de lit[illegible] la consommation de pétrole dans les installations fédérales. | - Investir 2.2 millions de dollars dans environ 30 projets de remplacement, ce qui entraînera le remplacement de 14 millions de litres de pétrole et permettra par conséquent, en cinq ans, d'atteindre 75 % de l'objectif de ce programme de 11 années consistant à remplacer 218 millions de litres.<br>- Entreprendre des enquêtes sur les projets de remplacement potentiel afin de déterminer leur faisabilité et afin de déterminer la façon la plus rentable de procéder (0.1 million de dollars).<br>- Fournir, dans les provinces et les territoires, l'infrastructure nécessaire à la commercialisation et à l'administration de programmes associés et nécessaire à la rédaction de rapports sur les événements régionaux touchant la sous-activité. |
| 9. Technologie de l'énergie dans les bâtiments | 10,054 | 20 | Collaborer avec l'industrie du logement pour assurer la construction de logements rentables à haut rendement énergétique en développant des produits et des compétences dans l'industrie et en sensibilisant les consommateurs et en stimulant la demande de logements économiques en énergie. | - Mettre sur pied et en oeuvre des programmes de formation révisés.<br>- Modifier les critères techniques des programmes.<br>- Assurer le développement de la capacité d'essai et d'inspection dans l'industrie.<br>- Assurer l'élaboration de nouvelles normes nationales pour les produits et l'équipement requis dans les logements R-2000 (par exemple, durabilité des pare-vapeur de polyéthylène, échangeurs de chaleur air-air, etc.)<br>- Appuyer la construction d'environ 500 maisons de démonstration et 2,000 maisons identiques en vertu du programme de la maison à haut rendement énergétique.<br>- Mettre en oeuvre un programme d'information en collaboration avec l'industrie de la construction. |
| | | | Améliorer la technologie de l'énergie dans les bâtiments, notamment:<br><br>- fournir des conseils techniques détaillés et l'appui nécessaire à la mise en oeuvre de programmes d'économies d'énergie d'ÉMR de façon saine du point de vue technique, qui réduiront les risques potentiels et la responsabilité d'ÉMR.<br>- appuyer la mise au point et le transfert aux groupes d'utilisateurs du secteur privé, en réponse à leurs besoins, de produits, de normes et de conseils prioritaires en matière d'information technique. | - Fournir des conseils techniques détaillés, des manuels, guides, etc., à l'appui du programme d'économie d'énergie d'ÉMR pour le secteur résidentiel.<br>- Fournir des manuels, méthodes, séminaires, etc., d'amélioration du rendement énergétique pour un certain nombre de domaines spécialisés, y compris l'éclairage des établissements de commerce au détail, l'isolation thermique de toits plats, les activités relatives aux immeubles d'appartements, les systèmes d'eau chaude domestique dans les grands bâtiments, la sélection des chaudières dans des lignes directrices d'exploitation, des guides d'amélioration du rendement énergétique et de remplacement de fenêtres, des séminaires pour restaurants, des systèmes de distribution d'eau chaude domestique, etc.<br>- Fournir, dans les provinces et les territoires, l'infrastructure nécessaire à la commercialisation et à l'administration de programmes associés et nécessaire à la rédaction de rapports sur les événements régionaux touchant la sous-activtié. |

## E. Recherche et développement énergétiques

### Objectif

S'assurer que le Canada a des politiques et programmes de R-D et les capacités de recherche nécessaires à l'appui des stratégies nationales relatives à l'énergie.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente environ 0.1 % de l'ensemble des dépenses et environ 1 % de l'ensemble des années-personnes du Programme. Le tableau 15 donne une ventilation plus détaillée des ressources.

**Tableau 15: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | | Réelles 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Élaboration de la politique | 85 | 1 | 85 | 1 | 91 | 1 |
| Projets de recherche et de développement | 1,905 | 13 | 2,317 | 13 | 1,639 | 13 |
| Systèmes d'information | 100 | 1 | 150 | 1 | 98 | 1 |
| Gestion et soutien de l'activité | 233 | 5 | 180 | 4 | 276 | 4 |
| | 2,323 | 20 | 2,732 | 19 | 2,104 | 19 |

De ces dépenses, 46 % va au personnel, 41 % au fonctionnement et à l'entretien, et 13 % aux contributions.

### Description

L'activité "Recherche et développement énergétiques" a pour mission d'élaborer les directives générales relatives aux programmes fédéraux de R-D énergétiques qui assurent les connaissances techniques et les installations de recherche nécessaires. D'importants progrès ont été réalisés donnant ainsi une plus grande invergure à ces programmes de R-D (définis d'après sept missions: économies d'énergie; sables bitumineux, pétrole lourd et charbon; énergie de fusion; énergies renouvelables; nouveaux combustibles liquides; systèmes énergétiques classiques; et coordination) et assumant en outre leur compatibilité avec les options énergétiques à long terme qui s'offrent au Canada.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

La gestion et la coordination des programmes interministériels de R-D énergétiques s'effectuent par l'entremise d'un réseau consultatif dont le centre est le Bureau de la recherche et du développement énergétiques (BRDE). Ce bureau constitue le secrétariat du Comité interministériel de la recherche et du développement énergétiques. Il fait partie du Secteur de la recherche et de la technologie d'ÉMR. En 1985-1986 le BRDE sera responsable d'un budget de R-D énergetique totalisont près de 114 millions de dollars.

Les ressources de cette activité sont organisées de façon à permettre la réalisation des sous-objectifs suivants:

- Élaborer et recommander la politique de R-D énergétiques ainsi que les stratégies et les affectations de ressources nécessaires pour mettre en oeuvre cette politique.
- Élaborer et mettre en oeuvre des plans d'activités de R-D en réponse à la politique et à la stratégie susmentionnées et gérer les dépenses du comité ainsi que les ressources des directions.
- Élaborer et fournir des renseignements sur les activités de R-D énergétiques.
- Gérer le soutien administratif du BRDE.

## F. Surveillance des sociétés d'énergie

### Objectif

Surveiller et analyser l'évolution de l'industrie pétrolière, notamment les coûts de production, la rentabilité, les investissements et la structure de l'industrie, afin de fournir des renseignements pertinents pour l'élaboration de politiques par le gouvernement et pour la prise de décision dans le secteur privé, et afin de renseigner le public.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente environ 0.1 % de l'ensemble des dépenses et environ 1 % de l'ensemble des années-personnes du Programme. Le tableau 16 donne une ventilation plus détaillée des ressources.

**Tableau 16: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | | Réelles 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Publication de rapports de surveillance de l'industrie | 1,107 | 16 | 1,345 | 16 | 878 | 16 |
| Études spéciales et analyses de la situation financière et de l'état de la participation | 49 | - | 79 | - | 7 | - |
| Gestion et soutien de l'activité | 498 | 2 | 339 | 2 | 74 | 2 |
| | 1,654 | 18 | 1,763 | 18 | 959 | 18 |

De ces dépenses, 50 % va au personnel et 50 % au fonctionnement et à l'entretien.

### Description

L'activité "Surveillance des sociétés d'énergie" a pour mission de recueillir, auprès des sociétés qui présentent des rapports en vertu de la Loi sur la surveillance du secteur énergétique, des données sur les réserves, la production, les recettes, les coûts et la rentabilité, le financement et le réinvestissement, les transactions avec les sociétés étrangères, la recherche et le développement, les politiques en matière d'acquisition, ainsi que la participation et le contrôle; d'analyser les données et de rédiger des rapports publics; d'effectuer une vérification sélective des dossiers de sociétés particulières afin d'éclaircir les informations fournies et d'assurer la présentation de rapports conformes

aux exigences; de surveiller les tendances en matière de participation étrangère dans l'industrie et de fournir des conseils et des données pour l'application de divers programmes de canadianisation et de mener des études de l'activité des sociétés pétrolières importantes, comme l'exige l'élaboration de la politique.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les plans de l'Agence de surveillance du secteur pétrolier (ASSP) pour 1985-1986 visent essentiellement à produire des publications qui satisferont plus efficacement et plus économiquement aux besoins des utilisateurs des secteurs publique et privé. Ces plans reposent sur des interviews effectuées auprès des utilisateurs en 1984-1985.

**Tableau 17: Surveillance des sociétés d'énergie**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévue 1984-1985 | Réelle 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Collecte et étude des questionnaires | 250 | 250 | 240 |
| Préparation de rapports périodiques de surveillance | 2 | 2 | 2 |



27

## G. Propriété, contrôle et subventions des sociétés pétrolières

### Objectif

Contribuer activement à l'accroissement de la participation et du contrôle canadiens de l'industrie pétrolière et à la sécurité énergétique globale du Canada en administrant la Loi sur la détermination de la participation et du contrôle canadiens et la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente environ 64 % de l'ensemble des dépenses et environ 27 % de l'ensemble des années-personnes du Programme. Le tableau 18 donne une ventilation plus détaillée des ressources.

**Tableau 18: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | | Réelles 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Détermination de la participation et du contrôle canadiens: politique | 1,380 | 23 | 2,132 | 31 | 1,624 | 29 |
| Détermination de la participation et du contrôle canadiens: opérations | 6,491 | 93 | 5,302 | 86 | 4,007 | 85 |
| Programme d'encouragement du secteur pétrolier: politique | 2,122 | 36 | 2,340 | 36 | 1,425 | 27 |
| Programme d'encouragement du secteur pétrolier: opérations | 8,656 | 145 | 9,628 | 166 | 5,741 | 126 |
| Gestion et soutien de l'activité | 1,606,620 | 88 | 1,705,077 | 66 | 1,735,069 | 75 |
| | 1,625,269 | 385 | 1,724,479 | 385 | 1,747,866 | 342 |

De ces dépenses, 1 % va au personnel, 1 % au fonctionnement et à l'entretien, et 98 % aux contributions.

### Description

L'activité "Propriété, contrôle et subventions des sociétés pétrolières" a pour mission d'établir et de tenir à jour des politiques, des systèmes, des procédés et des règlements pour l'administration de la Loi sur la détermination de la participation et du contrôle canadiens (DPCC) et pour

la sauvegarde des renseignements reçus en vertu de la Loi; de traiter les demandes de certificat de taux de participation canadienne (TPC) et d'état de contrôle canadiens (ÉC); d'établir et de tenir à jour des politiques, des systèmes, des procédés et des règlements liés aux coûts admissibles et à la prévention des fuites de données en vertu de la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier (PESP). Les demandes de contributions des entités (sociétés, sociétés de personnes, fiducies, particuliers, etc.) sont analysées et traitées, les paiements sont effectués, et les dossiers des demandes, des paiements à effectuer et des prévisions financières sont conservés. Enfin, des décisions, des interprétations et des conseils sont fournis aux demandeurs éventuels de subventions de certificat de taux de participation et d'état de contrôle canadiens.

L'Administration des mesures d'encouragement du secteur pétrolier (AMESP) est responsable de l'administration des lois sur la DPCC et sur le PESP et elle doit en rendre compte. L'AMESP est un organisme de services et elle utilise ses aptitudes juridiques, financières, économiques et gestionnelles pour évaluer les présentations des demandeurs et résoudre les cas inhabituels ou difficiles. Les services fournis par l'AMESP s'adressent à l'industrie du pétrole et du gaz, essentiellement située en Alberta et à la communauté financière située à Toronto.

L'Administration est implicitement en mesure d'aider le client par l'intermédiaire de bureaux situés à proximité de ses bases d'opérations. C'est ce qu'a fait l'AMESP en créant un bureau régional à Calgary (Alberta) et en consultant régulièrement l'industrie à Calgary et à Toronto.

## Données sur le rendement et justification des ressources

Le tableau 19 est le résumé, par sous-activité, des objectifs précis et des extrants et des résultats importants prévus pour 1985-1986.

**Tableau 19: Propriété, contrôle et subventions des sociétés pétrolières**

| Sous-activité | Ressources (en milliers de dollars) | A-P | Objectifs | Extrants et résultats importants prévus pour l'exercice financier 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| 1. Détermination de la participation et du contrôle canadiens: politique | 1,380 | 23 | En fonction de l'interprétation de la Loi sur la détermination de la participation et du contrôle canadiens (DPCC): appuyer et aider les opérations de la DPCC en traitant les demandes de certificat par évaluation de cas spéciaux, en donnant des opinions écrites sur des cas complexes, en établissant des précédents pour servir d'orientation dans l'avenir et en recommandant les mesures à prendre vis-à-vis des demandes d'exercice du pouvoir discrétionnaire du Ministre; rendre des services à l'industrie du pétrole et du gaz et au milieu des affaires en publiant des décisions anticipées et des opinions écrites et en publiant des circulaires d'information, des bulletins d'interprétation et des lignes directrices; élaborer et tenir à jour des lois, des règlements et des politiques en examinant et en recommandant des modifications. | - Traiter environ 5 à 10 cas spéciaux et 5 à 10 décisions anticipées.<br>- Établir 5 à 10 précédents.<br>- Publier 15 à 20 bulletins d'interprétation et circulaires d'information.<br>- Publier une trousse sur le programme de la DPCC pour les demandeurs actuels et potentiels. |

## Tableau 19: Propriété, contrôle et subventions des sociétés pétrolières (suite)

| Sous-activité | Ressources (en milliers de dollars) | A-P | Objectifs | Extrants et résultats importants prévus pour l'exercice financier 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| 2. Détermination de la participation et du contrôle canadiens: opérations | 6,491 | 93 | Traiter à Ottawa et à Calgary les demandes de certificat présentées en vertu de la Loi sur la DPCC conformément à la Loi et à ses règlements d'application et aux normes internes établies; assurer l'uniformité de l'interprétation et de l'application de la Loi sur la DPCC et de ses règlements d'application lors de l'évaluation des demandes; rendre service aux demandeurs en répondant à leurs demandes de renseignements et en leur donnant des conseils pour satisfaire aux exigences du Programme; mener des vérifications pour s'assurer de l'intégrité du système d'auto-évaluation et pour garantir le respect de la Loi et de ses règlements d'application. | - Traiter environ 2,524 demandes importantes et complexes. |
| 3. Programme d'encouragement du secteur pétrolier: politique | 2,122 | 36 | En fonction de l'interprétation de la Loi sur le Programme d'encouragement du secteur pétrolier (PESP): appuyer et aider l'industrie et les opérations du PESP, notamment traiter les demandes de subventions du PESP en fournissant des opinions sur des cas complexes, en établissant des précédents pour servir d'orientation dans l'avenir, en rendant des décisions anticipées, en donnant l'autorisation préalable de forer des puits d'une valeur de plus de 50 millions de dollars et en recommandant les mesures à prendre vis-à-vis des demandes d'exercice du pouvoir discrétionnaire du Ministre; assurer liaison et services à l'industrie et aux opérations du PESP en faisant des recherches sur les changements à apporter aux lois et en préparant des interprétations, en publiant des réponses sous forme d'interprétation, des lignes directrices, des bulletins, des circulaires, des communiqués et des opinions; et surveiller les effets de la politique, des lois et des règlements et recommander des modifications. | - Traiter environ 25 décisions anticipées et 100 cas justifiant le pouvoir discrétionnaire du Ministre.<br>- Publier 70 bulletins d'interprétation et circulaires d'information.<br>- Traiter 35 demandes de forer des puits d'une valeur de plus de 50 millions de dollars. |
| 4. Programme d'encouragement du secteur pétrolier: opérations | 8,656 | 145 | Traiter à Ottawa et à Calgary les demandes de subventions présentées en vertu de la Loi sur le PESP conformément à la Loi et à ses règlements d'application et aux normes internes établies; assurer l'uniformité de l'interprétation et de l'application de la Loi sur le PESP et de ses règlements d'application lors de l'évaluation des demandes; rendre service aux demandeurs en répondant à leurs demandes de renseignements et en leur donnant des conseils pour qu'ils satisfassent aux exigences du Programme; mener des vérifications pour s'assurer de l'intégrité du système d'auto-évaluation et pour garantir le respect de la Loi et de ses règlements d'application. | - Traiter environ 30,300 demandes émanant d'environ 1,700 entités.<br>- Vérifier antérieurement et postérieurement 30 demandeurs et 10 projets spéciaux. |

## H. Administration du pétrole et du gaz des Terres du Canada

**Objectif**

Assurer la mise en valeur dynamique et rationnelle des ressources pétrolières et gazières sur les Terres du Canada.

**État récapitulatif des ressources**

Les ressources de cette activité figurent dans le Budget des dépenses d'ÉMR et dans celui d'AINC. En ce qui concerne la part du Ministère, l'activité représente environ 2 % de l'ensemble des dépenses et environ 9 % de l'ensemble des années-personnes du Programme. Le tableau 20 donne une ventilation plus détaillée des ressources.

**Tableau 20: Dépenses pour l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | | Réelles 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Politique | 692 | 12 | 686 | 12 | 478 | 8 |
| Coordination | 50,866 | 18 | 858 | 18 | 658 | 11 |
| Sécurité | 5,187 | 57 | 5,005 | 53 | 1,793 | 30 |
| Protection de l'environnement | 1,731 | 15 | 1,716 | 15 | 598 | 10 |
| Évaluation et conservation des ressources | 2,597 | 35 | 2,574 | 35 | 1,793 | 30 |
| Administration de droits et perception des recettes | 1,558 | 26 | 1,544 | 26 | 1,196 | 20 |
| Bénéfices canadiens | 1,039 | 17 | 1,030 | 17 | 478 | 8 |
| Recherche et développement | 2,006 | 18 | 2,515 | 18 | 910 | 8 |
| Secteur international | 173 | 3 | 172 | 3 | 179 | 3 |
| Gestion et soutien de l'activité | 3,091 | 49 | 3,447 | 49 | 3,889 | 62 |
| Ressources brutes du Programme | 68,940 | 250 | 19,547 | 246 | 11,972 | 190 |
| Moins: coût financé par AINC | 9,463 | 123 | 9,365 | 121 | 5,849 | 92 |
| Ressources nettes du Programme (ÉMR) | 59,477 | 127 | 10,182 | 125 | 6,123 | 98 |

De ces dépenses, 10 % va au personnel, et 6 % au fonctionnement et à l'entretien, et 84 % aux contributions.

**Description**

L'Administration du pétrole et du gaz des Terres du Canada (APGTC) relève du sous-ministre d'ÉMR et de celui d'AINC. En ce qui concerne ses responsabilitiés réglementaires particulières, l'APGTC rend compte au sous-ministre d'ÉMR des activités qui se déroulent au sud de la ligne administrative et au sous-ministre d'AINC, des activités qui se déroulent au nord de cette ligne. (Le tableau 22 contient une carte des Terres du Canada qui comporte la ligne de démarcation administrative.) Outre les responsabilités réglementaires qui leur sont propres, les deux ministères se partagent des questions de politique d'intérêt commun. Ces questions sont réglées par l'entremise du Comité de révision de la politique qui se compose de hauts fonctionnaires des deux ministères.

L'APGTC assume des sous-activités réparties en quatre groupes principaux. Le premier groupe se rapporte à la négociation, à la délivrance et à l'administration des droits pétroliers et gaziers sur les Terres du Canada et à la négociation et à la délivrance de licences de production. En ce qui concerne la phase d'exploration, les sous-activités comprennent la publication d'appels de propositions pour explorer de nouvelles terres et la négociation ultérieure de nouvelles ententes d'exploration. Ces ententes comprennent un plan de travail et un plan d'avantages pour le Canada qui décrivent comment l'industrie et la main-d'oeuvre canadiennes auront toutes les chances équitables d'accéder aux avantages tirés des activités pétrolières et gazières, ainsi que la possibilité pour les entreprises canadiennes de fournir les biens et services associés à ces activités.

Le deuxième groupe se rapporte à la réglementation et à la surveillance de la sécurité au travail, de l'environnement et professionelle des initiatives pétrolières et gazières. Il s'agit notamment de rédiger des règlements et normes, d'évaluer des demandes présentées en vue d'exécuter des programmes géophysiques, des programmes de forage ou des programmes de recherches, de prévenir des activités dangereuses, de pénétrer sur des sites et de les inspecter, et d'assurer des rapports appropriés. Il s'agit aussi d'émettre toute une série d'approbations, y compris l'approbation du plan d'aménagement, l'approbation d'installation de production, l'autorisation de construction d'un ouvrage de production, et, selon les circonstances particulières de l'aménagement, l'autorisation de lancer, l'approbation d'installation, l'autorisation de transportation et d'exploitation, l'autorisation d'un certificat final de conformité et d'exportation d'un ouvrage de production.

Le troisième groupe de sous-activités comprend la coordination intergouvernementale et intragouvernementale. Pour assumer son rôle de foyer convergent de l'industrie pétrolière et gazière, l'APGTC dépend de l'appui et de la collaboration de nombreux ministères fédéraux. L'APGTC administre aussi des ententes et/ou des arrangements mixtes fédéraux-provinciaux pour le pétrole et le gaz au large des côtes, et assure la

structure nécessaire aux fonctionnaires fédéraux et provinciaux pour qu'ils collaborent.

Le quatrième groupe comprend les sous-activités de soutien et la fonction d'évaluation des ressources, la fourniture de données aux sociétés, institutions et particuliers et les fonctions de recherche environnementale et de recherche appliquée connexes. L'évaluation des ressources permet d'évaluer le potentiel en pétrole et en gaz sur les Terres du Canada, nécessaire pour évaluer les travaux d'exploration, pour déterminer les programmes de travaux relatifs aux accords d'exploration, et pour la prévision fédérale d'approvisionnements en pétrole et en gaz. Les données géophysiques et géologiques que recueille l'APGTC pour son propre usage sont aussi offertes aux sociétés pour applications opérationnelles et à la communauté scientifique pour la recherche. Les projets de recherche et de développement appuient directement la prise de décision en matière de réglementation dont il a déjà été question ci-dessus dans le deuxième groupe. Le principal moyen de recherche est le Fonds renouvelable pour l'étude de l'environnement (FREE).

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Conformément au protocole d'entente signé par ÉMR et AINC, le financement de l'APGTC incombe conjointement aux deux ministères, sous réserve des contrôles normaux du gouvernement et figure dans les budgets des deux ministères.

Le tableau 21 est le résumé, par sous-activité, des objectifs précis et des extrants et résultats importants prévus pour 1985-1986.

**Tableau 21: Administration du pétrole et du gaz des Terres du Canada**

| Sous-activité | Ressources (en milliers de dollars) | A-P | Objectifs | Extrants et résultats importants prévus pour l'exercice financiér 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| 1. Politique | 692 | 12 | Revoir, élaborer et mettre en oeuvre des politiques et des stratégies pour le régime de gestion des ressources pétrolières et gazières du Canada.<br><br>Déterminer les terres pouvant faire l'objet d'accords d'exploration, en négocier et en conclure.<br><br>Élaborer un régime de gestion des ressources pour les minéraux marins non combustibles.<br><br>Renseigner le public sur la gestion fédérale des ressources pétrolières et gazières des Terres du Canada. | - Élaborer une nouvelle "politique des Terres".<br>- Publier de 3 à 5 appels de propositions et négocier de 10 à 15 accords d'exploration.<br>- Préparer un exposé de principe sur le régime des minéraux marins non combustibles et amorcer les consultations avec les provinces côtières à l'égard d'un régime des minéraux marins non combustibles.<br>- Publier approximativement 125 communiqués et tenir environ 10 grandes conférences de presse. |
| 2. Coordination | 50,866 | 18 | Favoriser les arrangements de collaboration fédérale/provinciale/territoriale en matière de gestion des ressources.<br><br>Mettre en oeuvre, administrer et contrôler des accords conjoints intergouvernementaux de gestion des ressources.<br><br>Maintenir de bonnes relations de travail avec les organismes clés oeuvrant dans les domaines de compétence ne faisant pas l'objet d'accords. | - Négocier un, ou éventuellement deux, accords fédéraux-provinciaux pour la gestion conjointe des ressources pétrolières et gazières au large des côtes.<br>- Achever la mise en oeuvre d'un accord fédéral-provincial et mettre en oeuvre un deuxième accord fédéral-provincial.<br>- Revoir les mécanismes de consultation avec la GCC, la CEIC, P&O, EC, le MEIR et le ministère du Travail et les renforcer au besoin.<br>- Renforcer la fonction de coordination assurée par l'APGTC dans les territoires. |

## Tableau 21: Administration du pétrole et du gaz des Terres du Canada (suite)

| Sous-activité | Ressources (en milliers de dollars) | A-P | Objectifs | Extrants et résultats importants prévus pour l'exercice financier 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| | | | Établir et administrer des modalités de consultation visant à coordonner les intérêts interministériels dans les décisions en matière de gestion des ressources.<br><br>S'assurer que l'industrie reçoit des directives cohérentes pour satisfaire les exigences réglementaires. | |
| 3. Sécurité | 5,187 | 57 | Fournir des règlements, des normes et des lignes directrices conformes au savoir-faire actuel en matière d'environnement et d'ingénierie pour la sécurité d'exploitation et l'hygiène au travail.<br><br>Revoir et approuver le matériel, les installations et les pratiques de travail proposés relatives aux programmes de forage, de travaux sismiques, de recherche et de production. | - Émettre de nouveaux règlements sur les ouvrages et les installations de production ainsi que des lignes directrices sur la sécurité du forage et la formation.<br>- Certifier 5 installations de forage et 10 à 15 navires de ravitaillement.<br>- Évaluer 25 à 35 programmes de forage et délivrer 40 autorisations de forer un puit. |
| (Administration du pétrole et du gaz des Terres du Canada) | | | | |
| | | | Contrôler les activités quotidiennes de forage, de production, de travaux sismiques et de recherche et les conditions environnementales connexes.<br><br>Inspecter les installations et les opérations pétrolières et gazières.<br><br>Maintenir un régime complet et efficace d'intervention en cas d'urgence. | - Faire 400 à 500 inspections d'installations de forage.<br>- Contrôler 30 rapports journaliers de forage.<br>- Contrôler 100 levés sismiques.<br>- Contrôler les conditions journalières d'état de la mer et des tempêtes pour 20 à 25 installations de forage.<br>- Terminer l'examen de trois programmes de mise en valeur.<br>- Examiner 12 plans d'intervention en cas d'urgence du point de vue sécurité. |
| 4. Protection de l'environnement | 1,731 | 15 | Définir et fixer des modalités environnementales, pour toutes les propositions relatives aux droit d'exploration et de production.<br><br>Fournir des règlements, des normes et des lignes directrices conformes au savoir faire actuel en matière d'environnement et d'ingénierie pour la protection de l'environnement.<br><br>Revoir et approuver le matériel, les installations et les pratiques de travail proposés à l'égard des programmes de forage, de travaux sismiques, de recherche et de production.<br><br>Maintenir un régime complet et efficace d'intervention en cas d'urgence.<br><br>Assurer un examen public suffisant des répercussions environnementales des grandes activités pétrolières et gazières. | - Fixer des lignes directrices pour des appels de propositions, pour la surveillance de l'environnement et pour l'abandon de site de puits.<br>- Participer à l'examen en comité du moratoire de la côte ouest.<br>- Fournir des données environnementales pour l'élaboration de règlements sur les ouvrages et installations de production et des lignes directrices en matière de forage.<br>- Évaluer 25 à 35 programmes de forage.<br>- Évaluer 40 propositions à l'égard des autorisations de forer un puit.<br>- Revoir et approuver 12 plans d'intervention en cas d'urgence.<br>- Tenir deux grands exercices d'intervention en cas d'urgence.<br>- Revoir l'énoncé d'incidences environnementales établi pour le champ Hibernia. |
| 5. Évaluation et conservation des ressources | 2,597 | 35 | Évaluer le potentiel pétrolier et gazier des Terres du Canada.<br><br>Recommander des stratégies d'exploration pour mieux connaître les réserves.<br><br>Élaborer et maintenir des bases de données pour suivre le potentiel et les réserves des Terres du Canada.<br><br>Évaluer et approuver des plans d'extraction de pétrole des réservoirs. | - Contribuer en ce qui concerne les Terres du Canada à l'inventaire national des hydrocarbures.<br>- Fournir une évaluation régionale pour quatre régions.<br>- Revoir et analyser 14 découvertes importantes.<br>- Traiter des données, des carottes et des déblais provenant de 40 puits.<br>- Examiner 30 à 35 programmes d'essais de réservoir dans des puits particuliers.<br>- Examiner le plan d'extraction d'un grand champ pétrolier. |

## Tableau 21: Administration du pétrole et du gaz des Terres du Canada (suite)

| Sous-activité | Ressources (en milliers de dollars) | A-P | Objectifs | Extrants et résultats importants prévus pour l'exercice financier 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| 6. Administration de droits et perception des recettes | 1,558 | 26 | Promulguer des règlements relatifs aux redevances et aux droits en vertu de la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada.<br><br>Administrer la renégociation des accords d'exploration et des rétrocessions de terres.<br><br>Administrer les accords d'exploration en vigueur, y compris l'enregistrement et le transfer des intérêts ainsi que le contrôle des engagements pris relativement aux travaux.<br><br>Assurer la perception des recettes dans leur totalité et en temps utile. | - Administrer 160 à 180 accords d'exploration, renégocier 17 accords d'exploration et mettre en oeuvre les modalités de rétrocession à l'égard de 72 accords d'exploration.<br>- Percevoir 10 millions de dollars de recettes.<br>- Établir le registre des intérêts.<br>- Élaborer les règlements relatifs aux redevances. |
| 7. Bénéfices canadiens | 1,039 | 17 | Évaluer la mesure où les activités du secteur pétrolier conviennent pour assurer aux Canadiens l'accès plein et équitable aux possibilités offertes par les Terres du Canada.<br><br>Favoriser la coopération entre les fournisseurs canadiens et le secteur pétrolier afin d'accroître la capacité des sociétés canadiennes de fournir des biens et des services.<br><br>Encourager l'accroissement de la capacité des opérateurs canadiens de participer aux activités dans les Terres du Canada.<br><br>Assurer un examen public suffisant des incidences socio-économiques et industrielles des grandes activités pétrolières et gazières. | - Évaluer 50 à 70 plans d'avantages pour le Canada.<br>- Évaluer 20 à 30 rapports annuels sur les avantages pour le Canada.<br>- Surveiller les pratiques d'emploi de 10 à 12 exploitants.<br>- Passer en revue 600 à 700 articles désignés.<br>- Déterminer des stratégies de développement de fournisseurs précis et des stratégies spéciales d'action positive.<br>- Examiner l'énoncé des incidences socio-économiques pour le champ Hibernia. |
| 8. Recherche et développement | 2,006 | 18 | Assurer que le Fonds renouvelable des études environnementales fournisse les données et la recherche nécessaires à l'approbation des activités pétrolières et gazières.<br><br>Assurer que le programme de R-D marins et techniques appuie les besoins de la réglementation et/ou favorise le développement technologique canadien.<br><br>Favoriser en collaboration avec les exploitants et les fournisseurs la mise au point de techniques pétrolières et gazières canadiennes ainsi que les initiatives conjointes de transfert et de partage des techniques mises au point dans d'autres pays.<br><br>Maintenir pour les Terres du Canada, des bases de données et des échantillons de minerais dont ont besoin le secteur pétrolier et gazier et les entreprises de services qui l'appuyent. | - Publier 15 à 25 rapports FREE.<br>- Examiner les réalisations du programme FREE.<br>- Terminer trois à quatre études de génie maritime sur le contrôle des ouvrages, la plongée et la sécurité.<br>- Déceler les possibilités de R-D offertes par les plans d'avantages pour le Canada et les plans de mise en valeur des champs Venture et Hibernia.<br>- Répondre à 2,500 demandes de données et de conseils. |
| 9. Secteur international | 173 | 3 | Fournir une technique expertise et testimoniale en matière de questions frontalières et régimes internationaux de gestion des ressources des fonds marins.<br><br>Favoriser la planification à l'échelon international de mesures globales d'intervention d'urgence en mer en prévision d'accidents en zone frontalière.<br><br>Fournir des renseignements et des données sur les activités dans les Terres du Canada et sur le régime de gestion des Terres du Canada aux sociétés, aux organismes et aux membres du monde universitaire de pays étrangers. | - Donner des conseils sur les différends relatifs aux frontières marines dans les zones de Saint-Pierre et Miquelon, la mer de Beaufort, l'entrée Dixon et le détroit Juan de Fuca.<br>- Tenir un exercice bilatéral d'intervention en cas d'urgence au large des côtes ou y participer.<br>- Répondre à 100 demandes de renseignements provenant de l'extérieur du Canada. |

Tableau 22: Les Terres du Canada

**Ligne de démarcation administrative entre ÉMR et AINC**

Affaires indiennes et du Nord Canada détient un mandat général au nord du 60e parallèle et ÉMR détient un mandat à l'égard de régions situées au sud du 60e parallèle et de régions situées au large des côtes Est et Ouest du Canada.

## I. Gestion et appui du Programme

### Objectif

Fournir une direction administrative au Programme de l'énergie et assurer des services centraux communs.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente environ 0.1 % de l'ensemble des dépenses et environ 3.0 % de l'ensemble des années-personnes du Programme. Le tableau 23 donne une ventilation plus détaillée des ressources.

**Tableau 23: Dépenses pour l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | | Réelles 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Gestion du Programme | 630 | 2 | 849 | 10 | 388 | 6 |
| Gestion financière | 752 | 18 | 733 | 18 | 786 | 22 |
| Gestion des ressources humaines | 714 | 19 | 739 | 20 | 673 | 18 |
| | 2,096 | 39 | 2,321 | 48 | 1,847 | 46 |

De ces dépenses, 68 % va au personnel, 8 % au fonctionnement et à l'entretien, et le solde de 24 % va aux subventions et contributions.

### Description

L'activité "Gestion et appui du Programme" fournit la gestion et la direction centrales aux autres activités du Programme de l'énergie. Elle comprend aussi des ressources destinées à certains organes centraux de soutien tels que les finances et le personnel. Une description plus détaillée des organisations des finances et des ressources humaines est donnée au Programme d'administration, aux pages 2-16 et 2-20 respectivement.

### Données sur le rendement et justification des ressources

Les renseignements sur le rendement relatifs aux organisations des finances et des ressources humaines sont données en détail dans les sections pertinentes consacrées aux activités "Finances et administration" et "Gestion des ressources humaines" du Programme d'administration. Des précisions sont données aux pages 2-18 et 2-21 du Programme d'administration.

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Les chiffres donnés dans les colonnes Prévues et Réelles des différents tableaux relatifs à cette Section ont été révisés pour tenir compte du transfert au Programme d'administration des ressources liées aux activités d'information public qui étaient incluses auparavant dans le Programme de l'énergie.

Le tableau 24 ne comprend pas les ressources des Fonds renouvelables pour l'étude de l'environnement (FREE). Les détails concernant les FREE sont donnés aux pages 3-74 et 3-75.

**Tableau 24: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 55,023 | 51,294 | 42,780 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 7,703 | 6,668 | 7,223 |
| Autres frais touchant au personnel | 73 | 77 | 135 |
| Totaux partiels, personnel | 62,799 | 58,039 | 50,138 |
| Biens et services | | | |
| Transport et communications | 8,712 | 9,584 | 6,015 |
| Information | 3,789 | 1,903 | 2,052 |
| Marchés de recherche et de développement | 8,967 | 5,411 | 10,462 |
| Autres services professionnels et spéciaux | 55,821 | 61,579 | 35,331 |
| Locations | 1,638 | 1,497 | 966 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 209 | 407 | 93 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 1,376 | 2,294 | 1,047 |
| Toutes autres dépenses | 88 | 78 | 104 |
| Totaux partiels, biens et services | 80,600 | 82,753 | 56,070 |
| Totaux des dépenses de fonctionnement | 143,399 | 140,792 | 106,208 |
| Capital | 647 | 919 | 757 |
| Paiements de transfert | 2,297,891 | 3,649,045 | 2,617,729 |
| Totaux des dépenses, budgétaires | 2,441,937 | 3,790,756 | 2,724,694 |

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 25: Années-personnes par activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Politique énergétique | 135 | 135 | 131 |
| Pétrole | 133 | 134 | 127 |
| Planification en cas d'urgence (y compris l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie) | 25 | 25 | 25 |
| Économies d'énergie et substituts du pétrole | 523 | 474 | 443 |
| Recherche et développement énergétiques | 20 | 19 | 19 |
| Surveillance des sociétés d'énergie | 18 | 18 | 18 |
| Propriété, contrôle et subventions des sociétés pétrolières | 385 | 385 | 342 |
| Administration du pétrole et du gaz des Terres du Canada | 127 | 125 | 98 |
| Gestion et appui du Programme* | 39 | 48 | 46 |
| | 1,405 | 1,363 | 1,249 |

* Les organisations ministérielles chargées du personnel et des finances qui appuyent le Programme de l'énergie sont incluses dans la présente activité. Les ressources sont données au tableau 2, pages 3-18 et 3-19.

La diminution nette d'années-personnes dans les besoins de 1985-1986 par rapport au prévisions de 1984-1985 se compose des éléments suivants:

- Réduction de la contribution du gouvernement au Programme canadien de remplacement du pétrole et au Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes (28)

- Réduction de la contribution du gouvernement au Programme d'ingénierie des Maritimes (1)

- Programme canadien de vérification du rendement énergétique 14

- Programme ÉNERDÉMO 21

| | |
|---|---|
| - Programme de démonstration de la maison à haut rendement énergétique | 32 |
| - Programme de recherche et de développement énergétiques dans l'industrie | 4 |
| Total: | 42 |

## Tableau 26: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement

| Catégorie et groupe | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 1985-1986 | 1984-1985 | 1983-1984 | | |
| **Gestion** | 84 | 79 | 68 | 50,350-96,300 | 66,271 |
| **Scientifique et professionnelle** | | | | | |
| Vérification | 31 | 24 | 19 | 27,934-68,070 | 42,853 |
| Sciences biologiques | 1 | 1 | 1 | 16,161-68,070 | 48,227 |
| Économique, sociologie et statistique | 150 | 149 | 142 | 14,570-65,080 | 46,116 |
| Génie et arpentage | 109 | 78 | 74 | 23,306-76,130 | 51,004 |
| Météorologie | 1 | 3 | 3 | 16,131-68,070 | 54,170 |
| Sciences physiques | 57 | 59 | 50 | 15,304-68,070 | 51,571 |
| **Administration et service extérieur** | | | | | |
| Services administratifs | 68 | 67 | 95 | 13,912-57,987 | 32,553 |
| Commerce | 202 | 202 | 192 | 15,635-60,465 | 47,581 |
| Gestion des systèmes d'ordinateurs | 11 | 10 | 9 | 18,766-61,433 | 37,873 |
| Gestion des finances | 27 | 27 | 14 | 13,853-57,980 | 39,429 |
| Services d'information | 4 | 9 | 4 | 13,579-57,980 | 41,006 |
| Organisation et méthodes | 16 | 12 | 5 | 13,520-57,980 | 41,816 |
| Gestion du personnel | 9 | 9 | 9 | 13,330-63,870 | 37,160 |
| Administration des programmes | 124 | 107 | 128 | 13,912-57,987 | 40,484 |
| **Techniques** | | | | | |
| Dessin et illustrations | 1 | -- | -- | 15,557-40,310 | 27,928 |
| Soutien technologique et scientifique | 8 | 8 | 8 | 14,041-50,866 | 29,351 |
| Techniciens divers | 36 | 16 | 16 | 12,635-55,682 | 35,017 |
| Soutien des sciences sociales | 48 | 45 | 38 | 12,635-57,764 | 33,300 |
| **Soutien administratif** | | | | | |
| Commis aux écritures et aux règlements | 235 | 260 | 234 | 12,932-31,743 | 21,195 |
| Mécanographie | 20 | 8 | -- | 12,665-25,271 | 20,319 |
| Secrétariat, sténographie, dactylographie | 159 | 190 | 140 | 12,636-31,946 | 21,760 |

Note: Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.



41

## 3. Paiements de transfert

### Tableau 27: Détails des paiements de transfert (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Subventions** | | | |
| Politique énergétique | | | |
| Subvention à l'Université de Calgary pour l'Institut des ressources énergétiques | 125 | 125 | 125 |
| Gestion et appui du Programme | | | |
| Subvention à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux ressources énergétiques | 30 | 30 | 20 |
| Économies d'énergie et substitute du pétrole | | | |
| Poste non requis en 1985-1986 | | | |
| Société canadienne d'énergie solaire | — | -- | 10 |
| Brace Research Institute de l'Université McGill | — | -- | 5 |
| Institut de l'énergie biochimique Inc. | — | -- | 5 |
| Total des subventions | 175 | 155 | 165 |
| **Contributions** | | | |
| Politique énergétique | | | |
| Contribution à l'appui d'un programme de bourses d'études pour l'Université Laval | 182 | 169 | 143 |
| Poste non requis en 1985-1986 | | | |
| Usine de valorisation de la Saskatchewan Co-op | — | -- | 108 |
| Pétrole | | | |
| Contribution à l'appui de la mise au point de l'approvisionnement de liquides de gaz naturel | 150 | -- | -- |
| Programme conjoint Canada-Saskatchewant de mise au point des techniques de récupération de l'huiles lourdes (1976) | 650 | 1,304 | 1,216 |
| *Remplacement du pétrole - Accroissement des réseaux de distribution | 60,000 | 60,000 | 46,681 |
| Programme de construction des embranchements | 57,000 | 235,000 | 76,936 |
| *Programme d'aide à la commercialisation du gaz | 27,000 | 27,000 | 21,501 |
| Programme d'ingénierie des Maritimes | — | 15,000 | -- |
| Entente Canada-Saskatchewan de recherche, de développement et de démonstration pour les combustibles fossiles (1981) | 3,900 | 3,000 | 660 |
| Paiements d'indemnisation pétrolière | — | 640,800 | -- |
| (S) Paiements à l'Interprovincial Pipe Line Limited relativement aux déficits qu'elle a subis dans le cadre de la construction et de l'exploitation du prolongement jusqu'à Montréal du réseau de l'Interprovincial Pipe Line | 8,400 | 8,400 | 8,330 |
| (S) Indemnisation pétrolière | 290,000 | 500,000 | 482,730 |
| Postes non requis en 1985-1986 | | | |
| Affiliation, association canadienne, Congrès mondial du pétrole | — | -- | 1 |
| Programme d'aide aux transports | — | -- | 1,236 |
| Contributions au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour une étude de faisabilité sur l'utilisation du gaz naturel et du propane | — | -- | 75 |
| Économies d'énergie et substitute du pétrole | | | |
| Contributions à l'appui de la mise au point et de la commercialisation d'une nouvelle technologie d'utilisation du charbon | 30,265 | 43,568 | 7,223 |
| Paiement versé à la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick, pour la centrale électrique de l'anse Coleson | 17,000 | 23,000 | 19,272 |
| Quote-part du gouvernement fédéral au Programme de recherche et de développement de l'Association canadienne de l'électricité | 3,028 | 2,800 | 2,800 |

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Contributions (suite) | | | |
| Aide aux propriétaires de véhicules commerciaux pour stimuler l'utilisation du propane comme carburant au lieu de l'essence ou du diesel | — | 12,000 | 5,310 |
| Contributions à l'appui des projets de démonstration de chauffage solaire | 11,800 | 8,800 | 1,273 |
| Remplacement du pétrole -- Aide à la conversion | 35,000 | 125,889 | 155,609 |
| Contribution à l'appui de la mise au point et de la démonstration du procédé de gazéification du bois sur lit fluidifié sous pression | 1,000 | 2,500 | 2,511 |
| Contribution à l'appui du Programme de démonstration dans les collectivités éloignées | 2,410 | 5,000 | 348 |
| Contribution à l'appui de la mise au point de meilleures piles d'alimentation des véhicules fonctionnant à l'électricité | — | 100 | 84 |
| *Contribution à l'appui des activités conjointes du gouvernement et de l'industrie relatives à la mise au point de nouveaux carburants liquides | 120 | 100 | 47 |
| Contributions à l'appui de la mise sur pied d'installations de distribution de gaz naturel | 2,150 | 3,140 | 366 |
| *Contribution à l'appui de la conversion ou de l'achat de véhicules au gaz naturel | 5,000 | 5,930 | 286 |
| Contribution à l'appui de la mise au point de spécifications et de standards pour des carburants de rechange dans le secteur des transports | 50 | 100 | -- |
| Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes: Contributions à des particuliers | 109,500 | 188,500 | 53,145 |
| Contributions à l'appui des initiatives peu coûteuses en matière d'économie d'énergie | 486 | 496 | 420 |
| Contributions à l'appui des établissements industriels, commerciaux et publics pour améliorer l'efficacité énergétique | 6,000 | 4,000 | 3,658 |
| Contributions à l'appui des organisations en vue de promouvoir l'utilisation de déchets du bois comme combustible au lieu des combustibles conventionnels et pour produire simultanément de la chaleur et de l'électricité | 20,000 | 10,000 | 7,069 |
| Contributions à l'appui des provinces de l'Atlantique pour aider les établissements industriels, commerciaux et publics à financer une partie de leurs investissements dans le domaine de l'économie de l'énergie | 17,446 | 14,200 | 2,060 |
| *Contributions à l'appui du Programme d'assistance à la conversion industrielle | 5,200 | 6,750 | 771 |
| Contributions à l'appui de démonstrations de résidences superéconomiques en énergie | 4,000 | -- | 1,727 |
| Contributions pour la mise sur pied d'un groupe de travail sur l'économie de l'énergie dans le secteur des transports | 50 | -- | 50 |
| Contributions à l'appui de l'élaboration et de la démonstration de nouvelles techniques associées aux sources d'énergie renouvelables et non conventionnelles et aux économies d'énergie et au remplacement du pétrole par des carburants conventionnels | 16,348 | -- | -- |
| Contributions à l'appui de systèmes de combustion biomassique à l'Île-du-Prince-Édouard | 2,000 | -- | -- |
| Contributions à l'appui des programmes de recherche et de développement de l'énergie industrielle pour faire de la recherche et augmenter l'efficacité de l'utilisation de l'énergie | 3,722 | -- | -- |
| Postes non requis en 1985-1986 | | | |
| Contributions à l'appui d'un fonds de remplacement du pétrole en vue de financer jusqu'à 75 % des coûts de la conversion au charbon des centrales électriques alimentées au pétrole, lorsque cette conversion est conforme à la protection de l'environnement | -- | 366 | 87 |
| Contributions à l'appui de la démonstration à l'échelle commerciale de production avancée d'hydrogène électrolytique | — | 700 | — |



43

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Contributions (suite)** | | | |
| Contributions à l'appui des ententes fédérales-provinciales en matière d'élaboration et de démonstration de nouvelles techniques associées aux sources d'énergie renouvelables et non classiques et aux économies d'énergie | -- | 17,100 | 15,036 |
| Contributions à l'appui de l'Île-du-Prince-Édouard pour élargir l'application de programmes en économie d'énergie et en énergies renouvelables | -- | 2,000 | 617 |
| Paiements versés à des organismes provinciaux et à des particuliers pour des initiatives de développement en vertu des ententes-cadres de développement et des ententes auxiliaires aux fins de rajustement économique et socio-économique | -- | 3,012 | 2,653 |
| Contributions à l'appui d'un programme fédéral relatif aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables au Québec | -- | 4,000 | 66 |
| Été Canada - Programme d'emploi pour étudiants | -- | -- | 10 |
| **Recherche et développement énergétiques** | | | |
| Contributions à l'Agence internationale de l'énergie ou à ses mandataires, pour des projets de recherche et de développement énergétiques ayant trait aux intérêts canadiens | 300 | -- | -- |
| **Propriété, contrôle et subventions des sociétés pétrolières** | | | |
| Paiements d'encouragement du secteur pétrolier | 1,600,000 | 1,700,000 | 1,729,034 |
| Postes non requis en 1985-1986 | | | |
| Contributions au conseil suédois de la recherche sur les bâtiments | -- | 35 | 31 |
| Contributions à la KFA Jülich pour l'échange de renseignements portant sur l'élaboration de modèles, l'analyse fonctionnelle et l'évaluation de techniques relatives à l'énergie | -- | 10 | 6 |
| Contributions à l'Agence internationale de l'énergie aux fins d'une étude sur la politique relative à la technologie de l'énergie | -- | -- | 36 |
| **Administration du pétrole et du gaz des Terres du Canada** | | | |
| Contribution à l'appui des frais d'infrastructure se rapportant directement ou indirectement à la prospection, à la mise en valeur, à la production ou au transport de pétrole et de gaz dans la zone des côtes au large | 50,000 | -- | -- |
| **Gestion et appui du Programme** | | | |
| Contributions à l'appui des organismes qui participant à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux ressources énergétiques | 459 | 421 | 94 |
| Postes non requis en 1985-1986 | | | |
| Contribution à l'Université Memorial | -- | -- | 2 |
| **Étude de l'environnement** | | | |
| (S) En vertu de l'article 49(9) de la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada pour des études environnementales au sociales que le Ministre juge nécessaires. | 2,500 | 4,362 | 819 |
| *Fonds provenant de l'Alberta pour les paiements d'incitation à l'expansion des marchés | (92,900) | (26,300) | (33,754) |
| Totaux des contributions | 2,300,216 | 3,653,252 | 2,618,383 |
| Totaux des subventions et des contributions | 2,300,391 | 3,653,407 | 2,618,548 |

* Conformément à l'entente sur la tarification pétrolière conclue entre le gouvernement fédéral et l'Alberta le 1er septembre 1981, l'Alberta verse au gouvernement fédéral, dans le cadre des paiements d'incitation à l'expansion des marchés, des sommes destinées à encourager l'expansion des marchés de gaz naturel au Canada. Le montant indiqué représente les paiements estimatif à appliquer aux programmes admissibles au cours de l'exercice financier.

## 4. Non-budgétaire (prêts)

**Tableau 28: Détail des activités non-budgétaires**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Prêts | | | |
| Interconnexion régionale de réseaux de transport de l'électricité | 8,277,000 | 9,458,000 | 7,709,186 |

## B. Analyse des coûts

Le tableau 29 donne le coût total de chaque activité du Programme de l'énergie. Les autres coûts indiqués comprennent les frais pour les locaux fournis par Travaux publics Canada ($5,086,000), l'assurance chirurgicale-médicale ($944,000), et d'autres services divers fournis gratuitement par d'autres ministères ($167,000). Ils ne comprennent pas la dépréciation ni les locaux fournis gratuitement par le Ministère.

**Tableau 29: Coûts du Programme (en milliers de dollars)**

| Activité | Dépenses de fonctionnement 1985-1986 | Plus autres coûts | Coût total | Moins recettes | Coût net | Totaux 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Politique énergétique | 8,585 | 596 | 9,181 | — | 9,181 | 8,974 |
| Pétrole | 374,031 | 587 | 374,618 | — | 374,618 | 623,881 |
| Planification en cas d'urgence (y compris l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie) | 2,100 | 110 | 2,210 | — | 2,210 | 2,280 |
| Économies d'énergie et substituts du pétrole | 374,679 | 2,307 | 376,986 | 98,573 | 278,413 | 469,378 |
| Recherche et développement énergétiques | 2,323 | 88 | 2,411 | — | 2,411 | 2,815 |
| Surveillance des sociétés d'énergie | 1,654 | 79 | 1,733 | — | 1,733 | 1,841 |
| Propriété, contrôle et subventions des sociétés pétrolières | 1,625,269 | 1,698 | 1,626,967 | — | 1,626,967 | 1,626,162 |
| Administration du pétrole et du gaz des Terres du Canada | 59,477 | 560 | 60,037 | 7,857 | 52,180 | 8,836 |
| Gestion et appui du Programme | 2,096 | 172 | 2,268 | — | 2,268 | 5,312 |
| | 2,450,214 | 6,197 | 2,456,411 | 106,430 | 2,349,981 | 2,749,479 |



45

**C. Autres lois et instruments dont l'application relève en totalité ou en partie par le Programme de l'énergie**

**1. Principales lois relatives au Programme de l'énergie**

Loi sur le contrôle de l'énergie atomique
Loi sur l'Accord entre le Canada et la Nouvelle-Écosse sur la gestion des ressources pétrolières et gazières
Loi sur le pétrole et le gaz du Canada
Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes
Loi sur la détermination de la participation et du contrôle canadiens
Loi sur les coopératives de l'énergie
Loi sur l'administration de l'énergie (auparavant partie de la Loi sur l'administration du pétrole)
Loi sur la surveillance du secteur énergétique
Loi d'urgence de 1979 sur les approvisionnements d'énergie
Loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles
Loi sur l'Office national de l'énergie
Loi sur le pipe-line du Nord
Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz
Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout
Loi sur la Société Petro-Canada
Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier

**2. Textes réglementaires et ententes**

Entente Canada-Alberta sur la fixation des prix et la taxation des ressources énergétiques
Entente Canada-Alberta sur l'établissement des prix du gaz et les paiements d'incitation à l'expansion des marchés
Entente Canada-Colombie-Britannique sur l'énergie et la taxation
Entente Canada-Nouvelle-Écosse sur la gestion des ressources pétrolières et gazières situées au large des côtes et sur le partage des recettes
Entente Canada-Saskatchewan sur la tarification et la taxation
Décret sur la planification d'urgence

**3. Autres documents**

Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques
Loi sur les sociétés commerciales canadiennes
Entente Canada-Saskatchewan relative au pétrole lourd
Convention du Nid-du-Corbeau
Loi sur les concessions de terres publiques
Loi sur les terres territoriales

## D. État récapitulatif des recettes

Les recettes perçues par le Programme de l'énergie sont déposées au Fonds du revenu consolidé et ne peuvent servir à payer les dépenses des activités.

**Tableau 30: Recettes par catégorie (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Privilèges, licences et permis | **7,857** | 7,602 | 6,185 |
| Intérêt sur les prêts | **97,923** | 97,147 | 66,966 |
| Divers | **650** | 97,811 | 85,332 |
| Total du Programme | **106,430** | 202,560 | 158,483 |

Voici la description des principales sources de recettes pour l'exercice financier 1985-1986:

**Privilèges, licences et permis**

- Redevances et licences d'exploration relatives aux Terres du Canada — 7,857

**Intérêts sur les prêts**

- Hydro-Québec — 1,253
- Manitoba Hydro — 24,383
- Île-du-Prince-Édouard — 850
- Service public d'électricité de la Nouvelle-Écosse — 319
- Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick — 600
- Prêts à l'Énergie atomique — 70,518

Sous-total: 97,923



47

**Divers**

- Intérêts sur les fonds avancés à la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour le versement des subventions du PITRC 650

| | |
|---|---|
| Sous-total: | 650 |
| Total: | 106,430 |

## E. Indemnisation pétrolière

Les paiements d'indemnités pétrolières sont autorisés par le paragraphe 77(1) de la Loi sur l'administration de l'énergie (S.C. 1980-81-82-83, c. 114) qui a été proclamée en juillet 1982. (Voir tableau 32, page 3-73).

**Objectif**

Établir une indemnité relativement au pétrole étranger importé en versant des subventions aux raffineurs et autres importateurs de pétrole brut et de produits pétroliers, et à des catégories désignées de pétrole canadien à coût élevé en versant soit directement, soit par l'intermédiaire des gouvernements provinciaux une indemnité aux producteurs de ces catégories de pétrole. Les paiements d'indemnités sont financés par une taxe (la redevance d'indemnisation pétrolière) imposée sur le pétrole canadien et étranger consommé au Canada.

**Description**

**Paiement d'indemnités:** En vertu de la partie IV, section I, de la Loi sur l'administration de l'énergie, une indemnité peut être versée, selon les modalités prévues par règlement, pour des quantités et types de pétrole prescrits. Le Règlement sur le programme d'indemnisation pétrolière décrit en détail les catégories de pétrole donnant droit à une indemnité:

- **Pétrole synthétique:** Celui-ci est produit de l'extraction des sables bitumineux de l'Athabasca par les partenaires de Syncrude Canada Ltd. et par Suncor Inc.

- **Nouveau pétrole:** Celui-ci comprend le "nouveau" pétrole, tel qu'il est défini, produit après 1980 dans les provinces de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Manitoba, de l'Ontario et de la Saskatchewan, ainsi que les "nouveaux" pentanes et composés plus lourds, tels qu'ils sont définis, produits dans les provinces de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan.

- **Ancien pétrole spécial:** Celui-ci comprend le "nouveau" pétrole, défini par les provinces comme étant assujetti aux redevances fixées pour le pétrole nouveau, produit après 1973 mais avant 1981 dans les provinces de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Manitoba, de l'Ontario et de la Saskatchewan ainsi que les pentanes et composés plus lourds, définis de la même façon et produits dans les provinces de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan.

- **Pétrole importé:** Il comprent le pétrole étranger livré à une destination à l'intérieur du Canada, ou à un endroit situé

à l'extérieur du Canada d'où il doit être transporté directement par pipe-line au Canada.

- **Transferts intérieurs:** Lorsque les livraisons de pétrole brut canadien sont transportées à l'est de Montréal et donnant droit à une indemnisation calculée en fonction des frais de transport aux raffineries de la côte est.

- **Échanges de pétrole brut:** Brut étranger reçu en échange d'exportations de brut canadien et donnant droit à une aide financière, au besoin.

**Perception de la taxe:** En vertu de la partie III.I de la Loi sur l'administration de l'énergie, une taxe est imposée (1) sur le pétrole canadien intérieur traité ou consommé au Canada et (2) sur le pétrole étranger ou les produits pétroliers importés au Canada pour être traités, consommés, vendus ou utilisés d'une autre façon au Canada à un taux prescrit par le gouverneur en conseil.

**Tableau 31: Indemnisation pétrolière: État des opérations pour la période se terminant le 31 mars 1986 (en milliers de dollars)**

| | DÉPENSES | | | | RECETTES | | | | DÉPENSES (RECETTES) EXCÉDENTAIRES | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| ACTIVITÉ | PRÉVUES 1985-86 | PRÉVUES 1984-85 | DIFFÉRENCE | RÉELLES 1983-84 | PRÉVUES 1985-86 | PRÉVUES 1984-85 | DIFFÉRENCE | RÉELLES 1983-84 | PRÉVUES 1985-86 | PRÉVUES 1984-85 | DIFFÉRENCE | RÉELLES 1983-84 |
| PAIEMENT D'INDEMNITÉS | | | | | | | | | | | | |
| PÉTROLE SYNTHÉTIQUE | 627,800 | 602,400 | 25,400 | 487,720 | — | — | — | — | 627,800 | 602,400 | 25,400 | 487,720 |
| NOUVEAU PÉTROLE ET ANCIEN PÉTROLE SPÉCIAL | 2,234,100 | 2,029,000 | 205,100 | 1,155,305 | — | — | — | — | 2,234,100 | 2,029,000 | 205,100 | 155,305 |
| PÉTROLE IMPORTÉ | 633,900 | 654,800 | (20,900) | 551,169 | — | — | — | — | 633,900 | 654,800 | (20,900) | 551,169 |
| TRANSFERTS INTÉRIEURS | 27,500 | 40,900 | (13,400) | 38,678 | — | — | — | — | 27,500 | 40,900 | (13,400) | 38,678 |
| INDEMNITÉS AU TITRE DES REDEVANCES | 162,200 | 49,900 | 112,300 | — | — | — | — | — | 162,200 | 49,900 | 112,300 | — |
| MOINS: PERCEPTION DE LA TAXE | — | — | — | — | 3,395,500 | 2,236,200 | 1,159,300 | 1,750,142 | 3,395,500 | 2,236,200 | 1,159,300 | 1,750,142 |
| CONTRIBUTIONS (RECETTES NETTES) | 3,685,500 | 3,377,000 | 308,500 | 2,232,872 | 3,395,500 | 2,236,200 | 1,159,300 | 1,750,142 | 290,000 | 1,140,800 | (850,800) | 482,730 |

**F. Programme d'incitation à l'expansion des marchés**

Conformément à l'entente sur la tarification pétrolière conclue entre le gouvernement fédéral et l'Alberta le 1[er] septembre 1981, l'Alberta verse au gouvernement fédéral, dans le cadre du Programme d'incitation à l'expansion des marchés du gaz (PIEMG), des sommes destinées à encourager l'expansion des marchés de gaz naturel au Canada. Le montant indiqué représente l'estimation des paiements à effectuer aux programmes admissibles au cours de l'exercice en question.

**Tableau 32: Programme d'incitation à l'expansion des marchés (en millier de dollars)**

| | 1984-1985 | **1985-1986** | 1986-1987 |
|---|---|---|---|
| Énergie tirée du pétrole (pour le Programme d'expansion des réseaux de distribution) | - | **55,000** | 55,000 |
| Énergie non tirée du pétrole (pour le Programme de subventions pour les postes de ravitaillement en gaz naturel comprimé | - | **5,900** | 5,500 |
| Économies d'énergie (pour le Programme d'aide à la conversion industrielle) | - | **5,000** | 5,000 |
| Programme d'aide à la commercialisation du gaz | 26,300 | **27,000** | 17,000 |
| Totaux | 26,300 | **92,900** | 82,500 |

## G. Fonds renouvelable pour l'étude de l'environnement

**Objectif**

Financer les études sociales et environnementales nécessaires pour déterminer l'autorisation d'activités d'exploration ou de mise en valeur pétrolières et gazières dans les Terres du Canada.

**Autorisation**

Loi sur le pétrole et le gaz du Canada (S.C. 1980-81-82-83, c.81).

**Description**

Les fonds renouvelables pour l'étude de l'environnement (FREE) sont administrés par le gouvernement fédéral relativement aux études environnementales et sociales nécessaires à la prise de décision se rapportant directement aux activités pétrolières et gazières menées dans les Terres du Canada. Les FREE sont financés par des prélèvements spéciaux imposés à tous ceux qui détiennent des intérêts pétroliers et gaziers dans les Terres du Canada.

ÉMR et AINC ont compétence en ce qui concerne ces fonds. Le FREE (ÉMR) est destiné aux questions associées aux activités au large des côtes menées dans le sud du Canada et il est administré par l'APGTC au nom d'ÉMR. Le FREE (AINC) concerne les activités menées sur terre et en mer dans le Nord du Canada et il relève du Programme des affaires du Nord d'AINC.

Les FREE fonctionnent à partir d'un budget annuel, de prélèvements et de priorités d'études sur lesquels se mettent d'accord les Ministres d'ÉMR et d'AINC. Ces études doivent être de portée nationale ou régionale, elles doivent constituer un supplément ou un complément aux programmes en cours du gouvernement fédéral et répondre directement aux besoins du secteur pétrolier et gazier et aux responsables de la réglementation de ce secteur.

Les études peuvent porter sur les domaines suivants:

- Les effets physiques et chimiques de l'équipement et des méthodes utilisés dans les activités pétrolières et gazières.
- L'interaction des activités pétrolières et gazières avec les organismes vivant sur terre, en mer et dans l'air.
- Les effets socio-économiques des activités pétrolières et gazières.
- La surveillance des effets biologiques à long terme provoqués par les activités pétrolières et gazières.

**Tableau 33: Ressources (en milliers de dollars) et années-personnes par activité**

| | ANNÉES-PERSONNES | DÉPENSES PRÉVUES 1985-1986 | DÉPENSES PRÉVUES 1984-1985 | DÉPENSES DIFFÉRENCE | DÉPENSES RÉELLES 1983-1984 | RECETTES PRÉVUES 1985-1986 | RECETTES PRÉVUES 1984-1985 | RECETTES DIFFÉRENCE | RECETTES RÉELLES 1983-1984 | DÉPENSES (RECETTES) EXCÉDENTAIRES PRÉVUES 1985-1986 | DÉPENSES (RECETTES) EXCÉDENTAIRES PRÉVUES 1984-1985 | DÉPENSES (RECETTES) EXCÉDENTAIRES DIFFÉRENCE | DÉPENSES (RECETTES) EXCÉDENTAIRES RÉELLES 1983-1984 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| ADMINISTRATION | 4 | 320 | 238 | 82 | 103 | — | — | — | — | 320 | 238 | 82 | 103 |
| PAIEMENT AUX FINS D'ÉTUDES | — | 2,500 | 4,362 | (1,862) | 819 | — | — | — | — | 2,500 | 4,362 | (1,862) | 819 |
| PERCEPTION DE LA TAXE | — | — | — | — | — | 2,820 | 3,800 | (980) | 2,621 | (2,820) | (3,800) | (980) | (2,621) |
| TOTAUX | 4 | 2,820 | 4,600 | (1,780) | 922 | 2,820 | 3,800 | (980) | 2,621 | — | 800 | (2,720) | (1,699) |

**Tableau 34: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Fonctionnement | | | |
| Traitements et salaires | 190 | 167 | 72 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 27 | 21 | 11 |
| Transport et communications | 50 | 50 | 19 |
| Autres services professionnels et spéciaux | 30 | -- | 1 |
| | 297 | 238 | 103 |
| Paiements de transfert | 2,500 | 4,362 | 819 |
| Moins: recettes portées au crédit du Fonds | 2,797 | 3,800 | 2,621 |
| Totaux, dépenses nettes | — | 800 | (1,699) |

## H. Programmes de sécurité énergétique

### Programme d'expansion des réseaux de distribution (PERD)

Le PERD a pour but d'aider à prolonger les réseaux de distribution dans les régions qui ne sont pas actuellement desservies en gaz naturel. Le PERD coïncide avec l'objectif du programme énergétique fédéral de ramener, d'ici 1990, l'utilisation du pétrole dans chacun des secteurs résidentiel, commercial et industriel dans chaque province, à pas plus de 10 % de la consommation totale d'énergie du secteur.

Il s'agit d'un programme pluriannuel de contributions. Il sert à financer directement des projets d'expansion de réseaux qui ne seraient pas suffisament rentables pour être entrepris par un service public à lui seul, mais qui procureraient des avantages sociaux et économiques dans une perspective nationale. Sans le PERD, de nombreuses régions ne seraient pas desservies en gaz naturel. Ce service permet aux consommateurs de profiter des initiatives d'aide à la conversion telles que le PCRP et le Programme d'aide à la conversion industrielle (PACI).

Les dépenses engagées en 1985-1986 seront de près de 60 millions de dollars. Cette somme permettra de financer de grands projets d'expansion et de petits projets, en Colombie-Britannique, au Manitoba, en Ontario, au Québec et en Saskatchewan.

### Programme de démonstration de la maison à haut rendement énergétique (PDMHRE)

Les fonds accordés par le gouvernement fédéral ont permis à l'industrie canadienne de la construction de bâtir 300 maisons à haut rendement énergétique. Le chauffage de ces maisons ne demande qu'environ 25 % de l'énergie requise pour celui des maisons de type classique. L'industrie appuie fortement ce projet, et la technologie ainsi mise au point a une influence positive sur les pratiques de construction au pays.

### Programme d'assistance des véhicules au gaz naturel (PAVGN)

En février 1983, le gouvernement fédéral a annoncé deux programmes de contributions relatifs à l'utilisation du gaz naturel dans le secteur des transports. Le Programme de contribution pour les postes de ravitaillement en gaz naturel (PCPRGN) a pour but de promouvoir la création d'un réseau de postes de ravitaillement pour les véhicules alimentés au gaz naturel. Il offre une contribution imposable jusqu'à concurrence de $50,000 qui sera accordée à quelque 125 exploitants de postes de ravitaillement d'ici mars 1987. Le Programme des véhicules au gaz naturel (PVGN) a été créé pour encourager l'utilisation du gaz naturel en compensant les coûts de conversion des véhicules. Il offre aux utilisateurs commerciaux et aux particuliers des contributions imposables de $500 au maximum, pour payer une partie des $1,800 que coûte la conversion d'un véhicule au gaz naturel. L'objectif du Programme a

été fixé à 35,000 véhicules alimentés en gaz naturel comprimé d'ici mars 1987. À cette fin, il faudra fournir environ 7.2 millions de dollars.

**Programme de l'énergie renouvelable dans l'industrie forestière (ÉRIF)**

Le programme ÉRIF fournit de l'aide sur le plan des immobilisations pour appuyer la production d'énergie à partir de la biomasse. Jusqu'à présent, 126 projets, représentant une contribution fédérale totale de 58 millions de dollars, ont été approuvés. Une fois achevés, les projets auront une capacité énergétique de 1.1 $10^3m^3$ d'équivalent de pétrole par an. Plus de la moitié du combustible remplacé est du mazout, le tiers du gaz naturel et le reste du gaz de pétrole liquéfié (GPL), de l'électricité et du charbon. Pour répondre aux besoins du Programme en 1985-1986, 20.0 millions de dollars supplémentaires seront nécessaires.

**Programme de démonstration solaire**

Le programme a pour objectif la mise en place d'applications rentables de l'énergie solaire active au Canada d'ici 1988. Le budget global approuvé s'élève à 45.0 millions de dollars d'ici mars 1988, plus un montant de 30.0 millions de dollars pour la recherche et le développement. À ce jour, les démonstrations ont porté sur quelque 1,500 systèmes d'eau chaude sanitaire, 92 projets commerciaux et industriels et six projets spéciaux.

**ÉNERDÉMO-Canada**

ÉNERDÉMO est un programme national dont le gouvernement fédéral assure l'exécution et qui comprend et remplace des programmes antérieurs distincts: ÉNERDÉMO-Québec, le Programme de démonstration dans les collectivités éloignées (PDCE) et les Accords fédéraux-provinciaux de démonstration des économies d'énergie et des énergies renouvelables (ADEEER) qui sont échus. Le programme a pour mission la démonstration des économies d'énergie, du remplacement du pétrole et des énergies de substitution afin d'en favoriser la pénétration sur les marchés. Le programme a été approuvé en 1984 pour une période de cinq ans. En 1985-1986, un total de 16.3 millions de dollars sera consacré à ÉNERDÉMO, compte non tenu du PDCE décrit ci-après.

**Programme de démonstration dans les collectivités éloignées (PDCE)**

Il s'agit d'un élément distinct du programme ÉNERDÉMO. Le PDCE fournit un soutien financier aux collectivités éloignées afin de leur permettre de déterminer des sources éventuelles d'énergies susceptibles de remplacer le pétrole et des possibilités d'économie d'énergie et de les exploiter, le tout afin de réduire la consommation de produits pétroliers coûteux et la dépendance à l'égard de tels produits. À ce jour, 84 études ont été financées. En 1985-1986, une somme de 2.4 millions de dollars sera consacrée aux démonstrations et au transfert d'information.

**Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes (PITRC)**

Jusqu'au mois de septembre 1984, le programme a accordé des contributions allant jusqu'à $500 à plus de deux millions de propriétaires de maisons au pays. Environ 80 % des habitations au Canada sont admissibles aux contributions qui paient jusqu'à 60 % du coût des matériaux d'isolation et de la main-d'oeuvre. Les dépenses, jusqu'au mois de septembre 1984, se sont chiffrées à plus de 774 millions de dollars. Comme on l'a indiqué précédemment (voir page 3-27), il a été décidé, à la lumière des nouvelles orientations de la politique énergétique, de réduire les taux de subvention ÉRIF à 33 1/3 % dès janvier 1985 et de mettre fin à ce programme le 31 mars 1986. Pour 1985-1986, 109.5 millions de dollars supplémentaires seront nécessaires. Le programme a été évalué dans le rapport n° PE 50/1983 de novembre 1983.

**Programmes d'économie d'énergie dans l'industrie et le commerce**

Ces programmes ont pour but d'encourager l'amélioration du rendement et la réduction des coûts d'utilisation de l'énergie dans les secteurs industriel, commercial et agricole qui consomment 36 % de l'énergie utilisée au pays.

Les Groupes de travail volontaires des économies d'énergie dans l'industrie sont au coeur de ces programmes. À l'heure actuelle, environ 750 sociétés, qui consomment 80 % de l'énergie industrielle produite pour exploiter leurs installations de fabrication, sont impliquées par l'entremise d'un réseau de 16 groupes de travail chargés de promouvoir les économies d'énergie au moyen d'études, d'ateliers, de séminaires et de bulletins à cet égard.

Des Groupes de travail des économies d'énergie ont également été formés dans les secteurs autres que celui de la fabrication, soit dans celui de l'hôtellerie, des immeubles à bureaux, de l'agriculture, de l'enseignement post-secondaire et, récemment, des maisons de distribution.

Les autres mesures de soutien du gouvernement comprennent le Programme national de vérification du rendement énergétique (PCVRE), anciennement le Programme national de vérification du rendement énergétique (PNVRE), qui aide les établissements industriels et commerciaux à reconnaître les domaines dans lesquels l'énergie est gaspillée ainsi qu'à planifier et à mettre en oeuvre des mesures correctives; le Programme d'investissement dans les économies d'énergie dans les provinces de l'Atlantique (PIEEPA), qui accorde des contributions aux établissements industriels, commerciaux et privés en vue de financer une partie de leurs projets d'amélioration du rendement énergétique; le stimulant fiscal relatif à la catégorie 34, qui permet l'amortissement rapide de toute une gamme de matériel permettant d'économiser l'énergie et d'utiliser des énergies renouvelables; et le Programme d'aide à la conversion industrielle (PACI), qui accorde des

contributions en vue de promouvoir le remplacement de mazout lourd n° 6 par du gaz naturel acheminé par pipe-line. En 1985-1986, 28.6 millions de dollars seront dépensés à cette fin.

Le rapport de 1982 sur le Programme d'économie d'énergie dans l'industrie canadienne (PEEIC) indiquait une amélioration globale du rendement énergétique (intensité de l'utilisation d'énergie) de 15.4 %. Ce chiffre a été atteint durant la période allant de 1972 à 1982 grâce, surtout, à l'application de mesures à faibles coûts d'immobilisation. L'industrie avait auparavant dépassé son objectif de 12 % fixé pour 1980 et demeure fermement engagée face à son objectif de 23 % pour 1985.



57

## I. Liste des acronymes

| | |
|---|---|
| A-P | Années-personnes |
| ACHDU | Association canadienne de l'habitation et du développement urbain |
| ADEEER | Accords de démonstration des économies d'énergie et des énergies renouvelables |
| AEIE | Agence d'examen de l'investissement étranger (maintenant Investissement Canada) |
| AIE | Agence internationale de l'énergie |
| AINC | Affaires indiennes et du Nord Canada |
| AMESP | Administration des mesures d'encouragement du secteur pétrolier |
| APGTC | Administration du pétrole et du gaz des Terres du Canada |
| ASSP | Agence de surveillance du secteur pétrolier |
| AST5 | "Un système de repartition" |
| AUES | Achat et utilisation d'équipement solaire |
| BRDE | Bureau de la recherche et du développement énergétiques |
| CANDU | Canada Deuterium Uranium |
| CEIC | Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada |
| CGC | Conseil géoscientifique du Canada |
| Co-Enerco | "Société pétrolière et gazière en coparticipation entre le gouvernement du Canada et une association d'institutions coopératives de financement et de commercialisation" |
| Comm. | Communications |
| CSP | Comité supérieur de la politique |
| DPCC | Détermination de participation et du contrôle canadiens |
| EC | Environnement Canada |
| ÉC | État de contrôle |
| ÉMR | Énergie, Mines et Ressources Canada |
| ÉNERDÉMO | Programme de démonstration des énergies renouvelables au Québec |
| ÉRIF | Énergie renouvelable dans l'industrie forestière |
| FREE | Fonds renouvelable pour l'étude de l'environnement |
| GCC | Garde côtière canadienne |
| GNC | Gaz naturel comprimé |
| GNL | Gaz naturel liquide |
| GPL | Gaz de pétrole liquéfié |
| IC | Industrie et Commerce |
| IPL | Interprovincial Pipe Line Limited |
| IPP | Indemnisation des importateurs de pétrole |
| IRP | Impôt sur les revenus pétroliers |
| $m^3$ | mètre cube |
| $m^3/j$ | mètre cube par jour |
| $m^3m^3/j$ | milliers de mètres cubes par jour |
| ME | Ministère de l'Environnement |
| MEIR | Ministère de l'expansion industrielle régionale |
| ML | Mazout lourd |
| MPO | Ministère des Pêches et Océans |
| ONE | Office national de l'énergie |
| ORAE | Office de répartition des approvisionnements d'énergie |
| OTAN | Organisation du traité de l'Atlantique-Nord |

## I. Liste des acronymes (suite)

| | |
|---|---|
| PACG | Programme d'aide à la commercialisation du gaz |
| PACI | Programme d'aide à la conversion industrielle |
| PAVGN | Programme d'aide pour les véhicules au gaz naturel |
| PCEQ | Programme de construction des embranchements au Québec |
| PCPRGN | Programme de contribution pour les postes de ravitaillement en gaz naturel |
| PCRP | Programme canadien du remplacement du pétrole |
| PCSGN | Programme des canalisations secondaires de gaz naturel |
| PCVRE | Programme canadien de vérification de rendement énergétique |
| PDCE | Programme de démonstration dans les collectivités éloignées |
| PDGNC | Programme de démonstration du gaz naturel comprimé |
| PDMHRE | Programme de démonstration de la maison à haut rendement énergétique |
| PDS | Programme de démonstration solaire |
| PEEER | Programme d'économie d'énergie et des énergies renouvelables à l'Î.-P.-É. |
| PEEIC | Programme d'économie d'énergie dans l'industrie canadienne |
| PEN | Programme énergétique national |
| PERD | Programme d'expansion des réseaux de distribution du gaz |
| PESP | Programme d'encouragement du secteur pétrolier |
| PIARE | Programme fédéral interne d'amélioration du rendement énergétique |
| PIEE | Programme interne d'économie d'énergie |
| PIEEPA | Programme d'investissement dans les économies d'énergie dans les provinces de l'Atlantique |
| PIEMG | Programme d'incitation à l'expansion des marchés du gaz |
| PIIP | Programme d'indemnisation des importateurs de pétrole |
| PIM | Programme d'ingénierie des Maritimes |
| PIRP | Programme interne de remplacement du pétrole |
| PITRC | Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes |
| PMST | Programme des minéraux et des sciences de la Terre |
| PNVRE | Programme national de vérification du rendement énergétique |
| P&O | Pêches et Océans |
| PRNP | Prix de référence du nouveau pétrole |
| PSAP | Prix spécial de l'ancien pétrole |
| PSVP | Programme de subventions pour les véhicules au propane |
| PUC | Programme d'utilisation du charbon |
| PVGN | Programme des véhicules au gaz naturel |
| R-D | Recherche et développement |
| RIP | Redevance d'indemnisation pétrolière |
| R-T | Recherche et technologie |
| RNUÉ | Régie nationale d'urgence pour l'énergie |
| ROS | Radar à ouverture synthétique |
| SAPE | Secteur de l'analyse de la politique énergétique |
| SCT | Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada |
| $/GJ | dollar par gigajoule |
| $/m$^3$ | dollar par mètre cube |
| S-M | Sous-ministre |

**I. Liste des acronymes (suite)**

| | |
|---|---|
| S-M ass. | Sous-ministre associé |
| S-MA | Sous ministre adjoint |
| SPCAI | Société Petro-Canada pour l'assistance internationale |
| SPOT | "Satellite pour l'observation de la Terre", satellite français de télédétection |
| TN° 5-SRA | Test n° 5 du système de répartition des approvisionnements d'énergie |
| TPC | Taux de participation canadienne |
| TPC/EC | Taux de participation canadienne et état de contrôle |
| TRPS | Taxe sur les recettes pétrolières supplémentaires |
| TTEB | Transfert de la technologie de l'énergie dans les bâtiments |

**Plan de dépenses du Programme des minéraux et des sciences de la Terre**

**1985-1986**



61

[illegible]

**Table des matières**

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 4-4
**Extraits du Volume II des Comptes publics** 4-6

**Section I**
**Aperçu du Programme**
A. Plans pour 1985-1986
1. Points saillants 4-7
2. État financier récapitulatif par activité 4-9
B. Réalisations récentes
1. Points saillants 4-11
2. Rétrospective du rendement financier 4-15
C. Données de base
1. Introduction 4-15
2. Mandat légal 4-17
3. Objectif du Programme 4-17
4. Plan d'exécution du Programme 4-20
D. Perspective de planification et rétrospective des rendements
1. Contexte 4-21
2. Initiatives 4-22
3. Mise à jour des initiatives déjà annoncées 4-23
4. Efficacité du Programme 4-24

**Section II**
**Analyse par activité**
A. Développement de l'industrie des minéraux 4-28
B. Application de la Loi sur les explosifs au Canada 4-33
C. Technologie des minéraux et de l'énergie 4-36
D. Télédétection 4-41
E. Levés géologiques 4-44
F. Physique du globe 4-50
G. Plateau continental polaire 4-54
H. Levés et cartographie 4-57
I. Gestion et appui du Programme 4-61

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**
A. Analyse par article
1. Dépenses par article 4-64
2. Dépenses en personnel 4-65
3. Dépenses en capital 4-67
4. Paiements de transfert 4-69
B. Analyse des coûts 4-70
C. Autres lois et instruments dont l'application relève en totalité ou en partie du Programme des minéraux et des sciences de la Terre 4-71
D. État récapitulatif des recettes 4-72
E. Liste des acronymes 4-73



63

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $317,257,800 pour administrer le Programme des minéraux et des sciences de la Terre au cours de l'exercice financier 1985-1986. De ce montant, $271,046,200 sont à inscrire au titre des dépenses de fonctionnement qui comprennent les subventions et contributions, et $46,211,,600 au titre des dépenses en capital. D'autres dépenses estimées à $17,122,100 et à inscrire au titre des avantages sociaux des employés, seront engagées en vertu de l'autorisation législative existante.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits | (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Énergie, Mines et Ressources** | | |
| | **Programme des minéraux et des sciences de la Terre** | | |
| 35 | Dépenses de fonctionnement | 253,711 | 217,798 |
| 40 | Dépenses en capital | 46,212 | 31,714 |
| 45 | Subventions et contributions | 17,335 | ..... |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 17,122 | 14,559 |
| | **Total du Programme** | 334,380 | 264,071 |

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Crédits — Libellé et montant**

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | **Budget principal 1985-1986** |
|---|---|---|
| | **Énergie, Mines et Ressources** | |
| | **Programme des minéraux et des sciences de la Terre** | |
| 35 | Minéraux et sciences de la Terre -- Dépenses de fonctionnement | **253,711,100** |
| 40 | Minéraux et sciences de la Terre -- Dépenses en capital | **46,211,600** |
| 45 | Minéraux et sciences de la Terre -- Subventions inscrites au Budget et contributions | **17,335,100** |

**Programme par activité**

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | | Total | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | Paiements de transfert | | |
| Développement de l'industrie des minéraux | 165 | 11,525 | 141 | 2,196 | **13,862** | 8,567 |
| Application de la Loi sur les explosifs au Canada | 44 | 2,065 | 50 | ..... | **2,115** | 1,962 |
| Technologie des minéraux et de l'énergie | 789 | 68,162 | 10,095 | 55 | **78,312** | 77,000 |
| Télédétection | 155 | 24,857 | 18,229 | 13,300 | **56,386** | 26,212 |
| Levés géologiques | 836 | 80,863 | 5,346 | ..... | **86,209** | 63,663 |
| Physique du globe | 169 | 14,031 | 2,998 | ..... | **17,029** | 15,071 |
| Plateau continental polaire | 30 | 6,015 | 52 | ..... | **6,067** | 5,980 |
| Levés et cartographie | 907 | 56,365 | 8,890 | 76 | **65,331** | 55,039 |
| Information relative aux minéraux et aux sciences de la Terre | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | 4,038 |
| Gestion et appui du Programme | 113 | 6,950 | 411 | 1,708 | **9,069** | 6,539 |
| | 3,208 | 270,833 | 46,212 | 17,335 | **334,380** | 264,071 |



65

**Extraits du Volume II**
**des Comptes publics**

**Utilisation des crédits pour 1983-1984**

| | Budget principal | Total des crédits | Utilisation réelle |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| Budgétaire | | | |
| **Crédit 35** -- Dépenses de fonctionnement, subventions inscrites au Budget et contributions | 190,535,000 | 199,699,215 | **197,253,492** |
| **Crédit 40** -- Dépenses en capital | 30,125,000 | 33,784,500 | **33,623,738** |
| **Statutaire** -- Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 13,785,000 | 15,343,000 | **15,343,000** |
| **Statutaire** -- Remboursement des montants crédités au revenu de l'année antérieure | -- | 4,811 | **4,811** |
| **Total du Programme — Budgétaire** | 234,445,000 | 248,831,526 | **246,225,041** |

**Section I**
**Aperçu du Programme**

**A. Plans pour 1985-1986**

**1. Points saillants**

Voici les points saillants du Programme des minéraux et des sciences de la Terre (PMST) en 1985-1986. Ils sont exposés plus en détail sous les rubriques "Données de base" et "Perspective de planification et rétrospective des rendements" de cette section et dans la section de l'analyse par activité qui commence à la page 4-28.

- De concert avec le United States Bureau of Mines et le ministère du Travail de l'Ontario, la démonstration des dispositifs de réduction de la toxicité des émissions de diesel dans les mines souterraines ($668,000, 4.5 A-P).

- La démonstration des méthodes améliorées de traitement des effluents des usines de préparation du charbon et de lessivage des fines de charbon, par l'utilisation d'usines pilotes mobiles de préparation du charbon ($3,030,000, 0.5 A-P).

- La participation, avec l'Alberta Oil Sands Technology and Research Authority (AOSTRA) et l'industrie, à l'établissement d'un centre de démonstration de l'extraction des sables bitumineux, près de Fort McMurray, Alta. ($3,895,000, 3 A-P).

- La poursuite d'études exhaustives en usines pilotes à l'appui d'une installation de démonstration de 800 $m^3/j$ conçue par Petro-Canada pour la commercialisation du procédé d'hydrocraquage de CANMET ($700,000, 17 A-P).

- La contribution à l'élaboration des techniques d'extraction et de traitement des minéraux dans le cadre des ententes fédérales-provinciales.

- L'obtention et le traitement des premières données canadiennes de haute résolution provenant du satellite de télédétection de la France (SPOT) ($500,000).

- La poursuite des enquêtes géoscientifiques effectuées dans l'Arctique canadien et au large des côtes Est et Ouest du pays en vertu du Programme géoscientifique pour l'énergie des régions pionnières qui vient d'être lancé.

- L'achèvement des levés du fond de l'océan relativement à la détermination des frontières bilatérales au large des côtes



67

dans les régions de la dorsale Juan de Fuca, de Saint-Pierre et Miquelon et de la mer de Beaufort.

- De concert avec la United States Geodetic Survey, l'achèvement de la rectification du canevas continental en utilisant un niveau de référence planimétrique redéfini pour l'Amérique du Nord.

- Le projet de lithosonde canadien composé d'une équipe de chercheurs universitaires et gouvernementaux, prévoit compléter sa Phase I, soit l'acquisition et/ou le traitement des données géologiques et géophysiques concernant l'île Vancouver et la structure Kapuskasing dans le Bouclier canadien.

- L'achèvement de l'établissement d'une station scientifique canadienne sur une île de glace dans l'océan Arctique.

- Terminer les consultations que le Ministre a amorcées durant l'exercice financier 1984-1985 en vue de déterminer le rôle approprié du gouvernement fédéral dans le secteur des minéraux et des métaux de l'économie canadienne.

- Organizer et entreprendre des missions gouvernementales-industrielles en République populaire de Chine (objet: les métaux non ferreux, les produits et la technologie), en Extrême Orient l'amiante et les produits de l'amiante qui sont sûrs au niveau environnemental), en Europe de l'Est (le minerai de fer) et dans d'autres pays, pour évaluer les possibilités d'exportation du plomb et des produits à base de zinc du Canada.

- Négocier des ententes fédérales-provinciales avec la Colombie-Britannique, l'Ontario, l'Île-du-Prince-Édouard et le Québec.

- Faciliter la création d'un industrie financé et opéré par l'Institut international du tungstène.

- L'achèvement de l'instauration de projets pilotes avec possiblement trois provinces concernant la banque de données nationales sur les accidents dans les mines.

## 2. État financier récapitulatif par activité

**Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence | Référence à la page |
|---|---|---|---|---|
| Développement de l'industrie des minéraux | 13,862 | 12,123 | 1,739 | 4-28 |
| Application de la Loi sur les explosifs au Canada | 2,115 | 2,014 | 101 | 4-33 |
| Technologie des minéraux et de l'énergie | 78,312 | 76,639 | 1,673 | 4-36 |
| Télédétection | 56,386 | 37,477 | 18,909 | 4-41 |
| Levés géologiques | 86,209 | 77,441 | 8,768 | 4-44 |
| Physique du globe | 17,029 | 16,939 | 90 | 4-50 |
| Plateau continental polaire | 6,067 | 5,980 | 87 | 4-54 |
| Levés et cartographie | 65,331 | 60,482 | 4,849 | 4-57 |
| Gestion et appui du Programme | 9,069 | 9,780 | (711) | 4-61 |
| Totaux | 334,380 | 298,875 | 35,505 | — |
| Années-personnes autorisées | 3,208 | 3,215 | (7) | 4-65 |

Les ressources indiquées à la colonne "Prévu" ont été modifiées de manière à tenir compte du transfert au Programme de l'administration des dépenses liées aux activités d'information du public, qui faisaient partie auparavant du Programme de l'énergie et du Programme des minéraux et des sciences de la Terre. De plus, les prévisions dressées pour 1984-1985 tiennent compte de la fusion des activités "Technologie des minéraux" et "Technologie de l'énergie", qui constituent désormais l'activité "Technologie des minéraux et de l'énergie".

**Explication de la variation pour 1985-1986:** Les dépenses prévues pour 1985-1986, et évaluées à 334.4 millions de dollars, représentent une augmentation d'environ 35.5 millions de dollars (ou 12 %), par rapport aux prévisions de 1984-1985. Cette augmentation se compose des éléments suivantes.

| | (Millions de dollars) |
|---|---|
| • Augmentation générale due à l'inflation influant sur tous les activités | 6.5 |

| | |
|---|---|
| • Diminution des fonds prévus aux activités de recherche et de développement | (4.4) |
| • Ententes de mise en valeur des minéraux | 5.6 |
| • Programme géoscientifique dans les régions pionnières | 4.7 |
| • Institut de cartographie de Sherbrooke | 1.1 |
| • Contribution à l'Agence spatiale européenne | 9.2 |
| • Augmentation des immobilisations afin de moderniser les services de préparation de cartes et des graphiques | 2.4 |
| • Augmentation des fonds utilisés pour la mise au point de satellites-radar du Canada (RADARSAT) | 5.2 |
| • Création du réseau de stations terrestre du Canada | 7.8 |
| • Suppression du Programme d'emploi d'été de Canada au travail de 1984-1985 | (2.8) |
| • Divers | 0.2 |
| Totaux: | 35.5 |

**Explication des prévisions de 1984-1985:** Les prévisions de 1984-1985 (fondées sur des renseignements dont disposait la gestion au 31 octobre 1984) s'établissent à 298.9 millions de dollars, soit une augmentation de 13 % par rapport au montant de 264.1 millions de dollars donné dans le Budget principal des dépenses de 1984-1985 (extrait de la partie II du Budget des dépenses, page 4-4). La différence de 34.8 millions de dollars découle des grands postes suivants:

| | (Millions de dollars) |
|---|---|
| • Un budget supplémentaire de 41.3 millions de dollars permet de financer les initiatives suivantes du Programme: | |
| - Ententes fédérales-provinciales sur le développement de l'industrie des minéraux | 8.8 |
| - Améliorations techniques des systèmes et de l'équipement | 13.4 |
| - Programme de recherche et de développement sur les ressources | 8.1 |
| - Institut de cartographie de Sherbrooke | 5.0 |

- Coûts supplémentaires de fonctionnement et besoins en logement | 6.0

Sous-total: 41.3

- Réaffectation des coûts de l'activité "Communications" au Programme d'administration, par suite de l'approbation de changements d'activité de programme (4.0)

- Annulations diverses (2.5)

Variation nette: 34.8

## B. Réalisations récentes

### 1. Points saillants

Les points saillants additionnels du bilan des réalisations dans le cadre du Programme en 1984-1985 sont les suivants:

- Les levés altimétriques nécessaires pour calculer les valeurs géodésiques dans le cadre du projet du Niveau de référence international des Grands Lacs sont terminés.

- Le Service temporaire d'aide à la recherche et à la technologie (START), programme qui relève du Centre canadien de la technologie des minéraux et de l'énergie (CANMET) commencer en mars 1983 et qui est doté d'un budget de 5 millions de dollars pour deux ans, se poursuit avec succès. Il a pour but d'aider directement l'industrie canadienne des minéraux à résoudre des problèmes précis de production et de productivité qui surviennent à court terme. Plus précisément, pour réduire les coûts de l'industrie, CANMET permet à celle-ci de profiter de ses installations et connaissances spécialisées lorsque de tels services ne font pas concurrence aux services commerciaux. De plus, CANMET attribue des contrats de R-D à l'industrie dans certains domaines (par exemple, la biotechnologie, l'hydrométallurgie et l'extraction de la potasse). Enfin, CANMET est en train d'accélérer le transfert de sa technologie à l'industrie canadienne. Par exemple, à la fin de septembre 1984, un laboratoire mobile d'analyse des techniques de fonderie avait déjà visité 34 fonderies dans les provinces de l'Atlantique, en Ontario, dans les provinces des Prairies, au Québec et sur la côte ouest.

- Dans le cadre de la Phase I du Projet canadien Lithoprobe des profils sismiques de grande profondeur ont été exécutés avec succès à l'Île Vancouver et à l'emplacement de la structure Kapuskasing du Bouclier canadien. Un profil de sismique réfraction a été établi sur une distance au-dessus de 200 km à l'Île Vancouver et un profil sismique-réfraction sur 1,500 km



71

et un profil sismique-réflexion sur 20 km ont été effectués d'un côté à l'autre de la structure Kapuskasing.

- Des enquêtes ont révélé l'existence de gisements de sulfures polymétalliques plus importants que prévu dans la dorsale Juan de Fuca. Ces gisements sont en formation, et la compréhension des processus en cause permettra d'améliorer les stratégies de l'exploration minérale sur terre.

- Dans le cadre des recherches en matière de limites bilatérales au large des côtes, les levés ont été effectuées avec succés par Seamarc et Seabeam dans certains portions de la dorsale Juan de Fuca; l'on procède actuellement à la réduction, à l'analyse et à la publication des données.

- Le ministre d'État (Mines) a décrété la tenue d'une série de débats publics portant sur le rôle du gouvernement fédéral dans le secteur des minéraux et des métaux de l'économie.

- Des ententes fédérales-provinciales d'exploitation des minéraux ont été négociées avec le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse et la Saskatchewan, et divers programmes ont été entrepris en vertu des Ententes.

- L'institut de recherche sur l'amiante fut établie à Montréal et sera financé à parts égales par le gouvernement fédéral, la province de Québec et par l'industrie.

- Des missions du gouvernement ou des missions conjointe du gouvernement et de l'industrie concernant l'amiante ont eu lieu au Moyen Orient; aux deux Allemagne en France et en Jordanie concernant la potasse; en Suède concernant le minerai de fer; au Brésil concernant des biens de consommations; et dans plusieurs pays, le cuivre.

- Une étude sur la modernisation des fonderies de métaux non ferreux, tant les fonderies de cuivre et de nickel que les fonderies de plomb et de zinc, a été entreprise conjointement par les ministères des ressources et de l'environnement du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux concernés, par les sociétés d'exploitation et par les représentants des syndicats en cause.

Voici les points saillants du Programme en 1983-1984:

- Des levés pluridisciplinaires ont été réalisés au large des côtes de l'Atlantique et du Pacifique, et les données ont servi à la préparation de modèles géologiques à jour de ces régions. Les travaux de géologie effectués dans le centre de l'île Ellesmere ont fourni des renseignements précieux pour l'évaluation des ressources pétrolières du bassin de Sverdrup

et l'étude de la structure, de l'évaluation et du potentiel en ressources du bassin de l'Arctique. La publication d'un rapport exhaustif intitulé "Oil and Natural gaz Resources of Canada 1983" est issue d'un programme continu destiné à mettre à jour les estimations concernant les ressources découvertes et le potentiel en ressources du continent canadien et des régions au large des côtes.

- Le réseau de levés des régions côtières de la mer de Beaufort a été amélioré grâce aux techniques de télédetection par satellites. La précision accrue du réseau permettra à l'industrie pétrolière de mieux déterminer l'emplacement de leurs travaux de forage dans la mer de Beaufort.

- Le enquêtes relatives à la structure, à l'évolution et au potentiel en ressources du bassin de l'Arctique, réalisées au cours de l'expédition pluridisciplinaire CESAR, ont produit une grande quantité de données que l'on commence à publier dans des documents scientifiques. Les symposiums tenus en novembre 1983 et en mai 1984 ont servi de tribune pour la présentation des résultats préliminaires. Une découverte a soulevé un intérêt spécial: une carotte contenant des matériaux datant de 75 millions d'années et révélant que l'océan Arctique, à cette époque, était chaud et doté de vie.

- Des études concernant les tremblements de terre qui ont secoué le nord du Nouveau-Brunswick en 1981 ont été entreprises. La DPG a collaboré avec la CGC, la CCEA, Hydro Ontario et le ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick à la réalisation d'autres programmes en vue de déterminer les anomalies géophysiques, les contraintes du sol et les rapports entre la sismicité et la géologie.

- Les travaux effectués sur le terrain dans la région de la Nahanni se sont terminés comme prévu, et les enquêtes coordonnées menées dans les domaines de la géologie, de la géochimie et de la métallogénèse ont fait l'objet de plusieurs rapports.

- La première entente fédérale-provinciale d'exploitation minérale à se faire dans le cadre d'un accord de développement économique et régional en vertu de la Stratégie minérale régionale du gouvernement fédéral l'a été avec le Manitoba.

- Un groupe de travail mixte chargé d'examiner les possibilités du marché international a été créé par Énergie, Mines et Ressources Canada (ÉMR) et l'Association minière du Canada, qui a produit des rapports sur le marché mondial du cuivre, sur l'accès des exportateurs canadiens aux marchés extérieurs, sur les établissements financiers internationaux et sur le rôle que



73

ces organismes jouent quant au financement de projets dans divers pays. De plus, des experts d'ÉMR se sont rendus dans plusieurs pays afin d'évaluer le marché mondial du nickel.

- Les six pays (l'Australie, le Canada, la République fédérale d'Allemagne, la France, le Japon et les États-Unis) qui désirent former un Groupe intergouvernemental d'étude du nickel ont tenu deux rencontres très fructueuses.

- L'application de plans s'est poursuivie en vue d'établir le Laboratoire de recherche sur le charbon à Sydney en Nouvelle-Écosse, accompagnée d'un programme exhaustif de R-D comportant des initiatives dans le domaine du contrôle du toit, de la ventilation, des émissions de méthane et de la prévention des incendies dans les mines souterraines. Plusieurs des projets comportaient des programmes de mesures dans les mines souterraines exécutés par le personnel de CANMET en collaboration avec la Société de développement du Cap-Breton.

- De nouveaux calorifères améliorés, dont le rendement saisonnier en matière de chauffage au pétrole et au gaz résidentiel est majoré de 20 %, ont été conçus et mis à l'essai.

- L'échec du LANDSAT-4 en 1983 a reporté à 1984 la diffusion des données de haute résolution destinées à l'appareil de cartographie thématique du Canada. Le lancement de LANDSAT-5 s'est effectué avec succès en mars 1984.

- Un protocole de coopération a été signé entre l'Alberta et les Maritimes en vue de la coordination des activités de cartographie.

- La troisième édition du "Surveying Offshore Canada Lands for Mineral Ressources Development" a été publiée.

## 2. Rétrospective du rendement financier

**Tableau 2: Rétrospective du rendement financier pour 1983-1984 (en milliers de dollars)***

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget des dépenses | **Différence** |
| Développement de l'industrie des minéraux | 10,098 | 10,116 | **18** |
| Application de la Loi sur les explosifs au Canada | 1,956 | 2,192 | **236** |
| Technologie des minéraux et de l'énergie | 64,124 | 59,726 | **(4,398)** |
| Télédétection | 30,429 | 29,593 | **(836)** |
| Levés géologiques | 55,353 | 49,252 | **(6,101)** |
| Physique du globe | 15,007 | 14,401 | **(606)** |
| Plateau continental polaire | 5,953 | 5,675 | **(278)** |
| Levés et cartographie | 54,562 | 54,660 | **98** |
| Information relative aux minéraux et sciences de la Terre | 2,663 | 2,799 | **136** |
| Gestion et appui du Programme | 6,080 | 6,031 | **(49)** |
| Totaux | 246,225 | 234,445 | **(11,780)** |

* Les ressources indiquées dans le Budget des dépenses ont été adaptées pour être conformes à la ventilation par activité révisée pour 1985-1986. La différence entre les dépenses réelles et le Budget des dépenses est due surtout aux postes principaux donnés ci-après qui ont été approuvés dans le Budget supplémentaire comme expliqué à la Section II -- Analyse par activité qui commence à la page 4-28.

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le PMST est l'un des deux programmes opérationnels d'ÉMR. Le champ de responsabilités du PMST comprend:

- La promotion, l'élaboration et la coordination de la politique et des initiatives nationales qui ont trait au secteur des minéraux et des métaux de l'économie canadienne.

- L'application, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et le secteur privé, de plans approuvés par le Cabinet des ministres relativement à la mise en valeur, à la conservation ou à l'utilisation des minéraux.

- L'exécution d'études scientifiques et techniques qui permettent d'obtenir les connaissances géoscientifiques nécessaires.

- L'élaboration et la publication de cartes et de graphiques.

- La réalisation de recherches sur la présence, l'origine, l'évaluation, la mise en valeur et l'utilisation des minéraux (y compris le pétrole, le gaz naturel et le charbon) ainsi que sur le rôle, le traitement, le transport, le commerce et la commercialisation des minéraux qui se trouvent au Canada et à l'étranger, et sur les répercussions environnementales et les retombées économiques connexes.

- Fournir un service de télédétection aérienne et spatiale aux fins de la gestion des ressources et de la surveillance de l'environnement.

- La réalisation de recherches sur les risques et contraintes géologiques relatives à l'expansion économique (par exemple les séismes).

- La production de données statistiques nationales sur les minéraux et de rapports économiques et scientifiques qui sont mis à la disposition du public.

- L'application de mesures efficaces pour assurer la securité du public et des travailleurs de l'industriel; et la surveillance de l'application de la Loi et des règlements sur les explosifs au Canada.

Les travaux internes et contractuels de recherche en sciences et technologie (S-T) mobilisent la majeure partie des ressources affectées au Programme. Des levés systématiques permettent d'obtenir des renseignements sur la masse continentale du Canada, les ressources énergétiques et minérales qu'elle contient et sa sensibilité aux perturbations d'origines géologique et humaine. Les travaux utilitaires de recherche et de développement (R-D) (visant à soutenir l'industrie dans les domaines de l'extraction et du traitement des minéraux et de la production des métaux et des combustibles fossiles) portent notamment sur la production de bases de données, la R-D en matière de politique et de perfectionnement des techniques visant à améliorer la productivité de l'industrie et la protection des travailleurs. Les sciences et la technologie, mobilisant environ 90 % des ressources affectées au Programme, sont donc le principal objet du PMST. De plus amples renseignements sur la nature de ces activités sont donnés aux tableaux connexes de la Section II. Le reste des ressources sert à soutenir les fonctions du PMST qui ont trait à l'élaboration, à l'orientation, à la réglementation et à la prestation de conseils et de renseignements qui sont décrits à la Section II.

En outre, le Programme permet de fournir une partie des renseignements et du soutien essentiels divers ministères grâce à l'apport de données techniques issues de levés (y compris les données obtenues par télédétection spatiale et aérienne), de cartes et d'études économiques et scientifiques. Les recherches et levés techniques ainsi que l'élaboration de politiques et de programmes dans le domaine des minéraux nécessitent une liaison étroite avec les gouvernements provinciaux et étrangers et les organismes internationaux intéressés.

Les résultats de certains travaux géoscientifiques et de travaux de recherche effectués dans le cadre du PMST sont très utiles à l'autre programme opérationnel d'ÉMR soit le Programme de l'énergie, notamment pour l'exécution de ses fonctions d'analyse, d'orientation et de réglementation qui ont pour objet le secteur des ressources pétrolières et non pétrolières de l'économie canadienne. Certains travaux de R-D contribuent directement à la poursuite des objectifs prioritaires de recherche et de développement énergétiques énoncés dans le Programme énergétique du gouvernement fédéral.

**2. Mandat légal**

La Loi sur le Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et la Loi sur les ressources et relevés techniques régissent la majeure partie des activités du Programme des minéraux et des sciences de la Terre.

En vertu des dispositions de ces lois, il incombe au Ministre de coordonner, de promouvoir et de recommander des politiques nationales concernant l'énergie, les mines, les minéraux et les autres ressources non renouvelables et de formuler des plans en vue d'économiser, de mettre en valeur et de bien utiliser ces ressources. En outre, le Ministre est habileté à faire mettre sur pied des laboratoires scientifiques, à faire réaliser des recherches et des études techniques ayant pour objet l'évaluation des ressources minérales et énergétiques, à élaborer et publier des cartes et à faire mener des recherches scientifiques et économiques concernant les industries minière et métallurgique du Canada.

La Loi sur les explosifs au Canada habilite le Ministre à réglementer, partout au pays, la fabrication, la mise à l'essai, la vente, l'entreposage, le transport routier, l'inspection et l'importation d'explosifs. On trouvera à la Section III, page 4-71, d'autres lois et instruments dont l'application relève en totalité ou en partie du Programme des minéraux et des sciences de la Terre.

**3. Objectif du Programme**

L'objectif du PMST est d'assurer la disponibilité, en temps opportun, de politiques, de stratégies et de programmes des minéraux concus pour assurer la contribution maximale des secteurs des minéraux et des métaux à l'économie canadienne, et fournir en temps opportun des connaissances

**Tableau 3: Ressources pour 1985-1986, par organisme et par activité (en milliers de dollars)**

| | SECTEUR DE LA POLITIQUE MINÉRALE | | | | SECTEUR DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Stratégie des minéraux et des métaux | Analyse de la politique financière et économique | Stratégie des ressources et information | Bureau du S M A | CANMET | Centre Canadien de télédétection | Explosifs | Bureau du S M A |
| Mise en valeur des minéraux | 8.398 | 3.832 | 1.654 | | | | | |
| Administration de la loi sur les explosifs au Canada | | | | | 684 | | 1.368 | |
| Technologie des minéraux et de l'énergie | | | | | 77.982 | | | |
| Télédétection | | | | | | 56.114 | | |
| Commission géologique | | | | | | | | |
| Physique du globe | | | | | | | | |
| Étude du plateau continental polaire | | | | | | | | |
| Levés et cartographie | | | | | | | | |
| Gestion et appui du programme | | | | 385 | | | | 848 |
| TOTAUX | 8.398 | 3.832 | 1.654 | 385 | 78.666 | 56.114 | 1.368 | 848 |
| ANNÉES-PERSONNES | 78 | 59 | 22 | 4 | 794 | 147 | 28 | 11 |

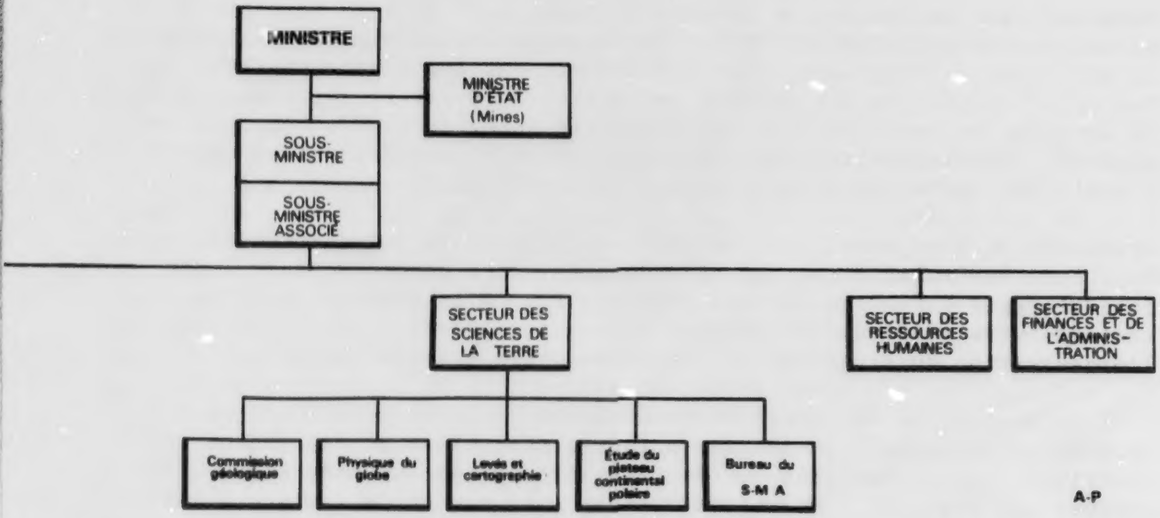


| Commission géologique | Physique du globe | Levés et cartographie | Étude du plateau continental polaire | Bureau du S-M A | | A-P | TOTAUX $ |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | 180 (6) | 13,862 |
| | | | | | | 73 (2) | 2,115 |
| | | | | | | 330 (9) | 78,312 |
| | | | | | | 272 (8) | 56,386 |
| 85,888 | | | | | | 321 (7) | 86,209 |
| | 16,877 | | | | | 152 (4) | 17,029 |
| | | | 5,965 | | | 102 (3) | 6,067 |
| | | 65,010 | | | | 321 (8) | 65,331 |
| | | | | 2,778 | 1,361 | 3,919 (45) | 9,069 |
| 85,888 | 16,877 | 65,010 | 5,965 | 2,778 | 1,361 | 5,670 | 334,380 |
| 829 | 165 | 899 | 27 | 18 | 35 | 92 | 3,208 |



79

scientifiques, des données, des techniques et des conseils dans les domaines des sciences de la Terre, et des minereaux et plus particulièrement dans le domaine des ressources minérales et énergétiques de la masse continentale canadienne et des régions situées au large des côtes.

### 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Le tableau 3, pages 4-18 et 4-19 illustre la structure des activités du PMST. Des renseignements plus détaillés sur la structure du Programme, plus précisément sur les sous-activités, sont fournis à la Section II, Analyse par activité (à partir de la page 4-28) Il convient de remarquer que les activités antérieures "Technologie des minéraux" et "Technologie de l'énergie" ont été groupées afin d'obtenir l'activité "Technologie des minéraux et de l'énergie".

**Structure de l'organisation:** Le PMST comprend trois grand secteurs: Politique minérale, Recherche et technologie, et Sciences de la Terre, lesquels relèvent chacun du sous-ministre par l'intermédiaire, d'un sous-ministre adjoint. Le tableau 3 (aux pages 4-18 et 4-19) décrit l'organisation du Programme et les liens entre les activités.

Le Secteur de la politique minérale établit des politiques et des stratégies de façon à ce que le secteur des minéraux et des métaux contribue le plus possible au bien-être économique des Canadiens. Pour appuyer cet objectif, le Secteur évalue la situation de l'offre et de la demande des minéraux et des métaux à l'échelle nationale et internationale; organise et entreprenne des missions techniques et économiques composées de représentants de l'industrie et du gouvernement afin d'appuyer l'expansion des marchés; assure la liaison avec les gouvernements de pays étrangers sur des questions ayant trait aux minéraux et aux métaux; dirige avec les gouvernements provinciaux la préparation et la négociation d'ententes sur la mise en valeur des minéraux; et gère des programmes d'ententes fédérales-provinciales sur le développement de l'industrie des minéraux que parraine le Ministère.

Le Secteur de la recherche et de la technologie comprend le Centre canadien de la technologie des minéraux et de l'énergie (CANMET), le Centre canadien de télédétection (CCT) et la Direction des explosifs. CANMET mène et coordonne l'exécution des travaux de recherche parrainés par le gouvernement fédéral dans les domaines de l'extraction minière, des métaux, de l'énergie tirée des combustibles fossiles, et du traitement des minéraux. Le CCT fait l'élaboration et la démonstration de systèmes qui permettent de saisir et de diffuser les données de télédétection obtenues par aéronefs et satellites; enfin la Direction des explosifs réglemente la fabrication, l'entreposage et la vente d'explosifs.

Le Secteur des sciences de la Terre, qui comprend la Commission géologique du Canada, la Direction de la physique du globe, la Direction des levés et de la cartographie et l'Étude du plateau continental

polaire, est chargé d'assurer l'existence des connaissances géoscientifiques approfondies sur les ressources minérales et énergétiques du Canada, d'établir des canevas géodésiques de base, de préparer et de publier des cartes, de réglementer les levés effectués dans les Terres du Canada, de fournir des connaissances et de l'information concernant les risques géologiques (les séismes) et la dynamique du globe, et de fournir des services de soutien logistique aux expéditions de scientifiques en cours dans l'Arctique.

## D. Perspective de planification et rétrospective des rendements

### 1. Contexte

Les richesses naturelles du pays, principalement les minéraux et les métaux, constituent depuis toujours l'assise de l'activité économique canadienne. La valeur de la production du secteur des ressources (y compris la production minière non énergétique, la production de métaux affinés et la production d'articles métalliques façonnés) a été de 40.4 milliards de dollars en 1983, ce qui équivalait à 10 % du produit national brut. Selon le dernier rapport (1980) présenté en vertu de la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, ce secteur se compose de 12,863 entreprises, dont 4,814 étaient engagées dans l'exploration et l'exploitation minière, 355 dans la production de métaux de première fusion et de produits métalliques façonnés et 7,694 dans la production de minéraux métalliques ou non métalliques. Le secteur canadien des minéraux et des métaux est à l'origine d'environ 20 % de la valeur des biens et services qui sont exportés par le Canada. L'industrie minière est celle qui exporte le plus, en l'occurence environ 80 % de sa production annuelle. Notons que l'existence de quelque 175 agglomérations canadiennes dépendent de l'industrie minière.

**Programmes fédéraux de l'énergie:** Les programmes énergétiques du gouvernement fédéral exercent une grande influence sur les priorités et les travaux du PMST. L'objectif d'autosuffisance énergétique, en particulier, est très contraignant pour les organismes scientifiques d'ÉMR. Il est des plus pressant de se doter d'une base intégrée de connaissances géoscientifiques dans les régions pionnières, telles que le Nord canadien et le plateau continental de l'Est et d'acquérir les connaissances technologiques nécessaires pour faciliter le plus possible l'exploitation des ressources. En effet, la connaissance de la masse continentale canadienne, en ce qui concerne aussi bien la terre ferme que les fonds marins, et l'aplanissement des obstacles d'ordre technique sont préalablesà l'exploration, à l'extraction, au traitement, à l'utilisation, à la conservation et à la gestion des minéraux et des combustibles fossiles.

**Climat économique:** Tous les pays du monde sont aux prises avec une capacité excédentaire de production de la plupart des minéraux et, si la demande a enregistré une forte augmentation depuis 1982, les prix (exprimés en dollars américains) fixés pour ces minéraux n'en demeurent



81

pas moins faibles. Puisque pratiquement tous les prix des minéraux sont cotés en dollars américains, les prix obtenus par les producteurs canadiens en 1984 sont inférieurs à ceux des années 30 si l'on ne tient pas compte de l'inflation.

De même, la valeur du dollar américain par rapport à celle des autres devises a continué d'augmenter et c'est ce qui fait que les prix des minéraux canadiens, exprimés en dollars canadiens, ont été les plus hauts enregistrés depuis des années (par exemple en juin 1984 une revue commerciale de Londres affichait en gros titre que le prix du cuivre avait atteint son plus haut sommet au cours des neuf dernières années). Certains minéraux canadiens ont été écartés de leurs utilisations traditionnelles à cause de leurs prix résultant des fluctuations monétaires tandis que d'autres l'ont été pour des préoccupations d'ordre environnemental ou en raison de controverses sur le rendement énergétique.

Compte tenu de toutes ces incertitudes, il est évident que toutes les mesures qui peuvent être prises afin d'améliorer l'accessibilité aux marchés, de trouver de nouvelles applications ou de nouveaux marchés ou de réduire les coûts de production des minéraux et des métaux ne sont pas seulement souhaitable mais nécessaires.

## 2. Initiatives

**Gestion des résidus d'extraction et de traitement:** À la demande de l'industrie, CANMET orientera ses recherches sur l'élaboration de méthodes qui devraient permettre de réduire les incidences environnementales des résidus provenant d'installations d'extraction et de broyage de minéraux autres que le minerai uranifère. Même si une partie des résultats obtenus par CANMET dans le cadre de son programme national de recherches sur les résidus d'uranium pourront servir à l'élaboration de nouvelles méthodes, il existe cependant de grandes différences notables qu'il faudra traiter séparément. Le rôle de CANMET consistera donc à faire la démonstration et l'évaluation de méthodes de traitement des résidus et des dépôts de résidus constitués en surface afin de surveiller l'utilité de ces méthodes et à identifier et à évaluer les causes des émissions d'agents contaminants dans l'environnement. On trouve partout au Canada de grandes quantités de résidus produits par des installations d'extraction et de traitement de métaux communs et autres. Les résidus d'installations de production de potasse (constitués surtout de chlorure de sodium) et les résidus de mines d'or contenant surtout du cyanure résiduel et des composés à base de cyanure sont les principaux facteurs à l'origine du problème des pluies acides qu'il faut régler à long term. Au cours de 1985-1986, CANMET souscrira $841,000 et 14 A-P à cette recherche.

**Extentes fédérales-provinciales:** Compte tenue du climat économique, de la restructuration et de la réorientation du programme amorcées en novembre 1984, la principal initiative que le gouvernement prendra au cours de

l'exercice financier 1985-1986 sera d'élaborer dans les moindres détails un mécanisme permettant d'obtenir l'assentiment général des gouvernements provinciaux, des chefs d'entreprises et des chefs syndicaux au sujet des stratégies de mise en valeur des minéraux et des programmes annoncés et d'étendre le programme d'ententes fédérales-provinciales sur le développement de l'industrie des minéraux dans toutes les provinces où ce programme est souhaitable et peut être efficace.

Dans le cadre des mesures prévues dans les ententes fédérales-provinciales en matière de mise en valeur des minéraux, CANMET participe à la réalisation d'une série de projets conçus pour répondre aux besoins des différentes provinces. Ces projets relevant des programmes de la technologie des minéraux et des mines prévus dans les ententes comprennent des recherches sur les contrôles au sol, sur les systèmes améliorés de communication souterraine sécuritaire sur la diminution de la production de bioxide de soufre au cours de l'extraction des métaux, sur l'application du processus de lixiviation du chlorure ferrique aux minéraux sulphurés complexes et une évaluation technique des gisements de minéraux métalliques et industriels. En 1985-1986 des fonds de l'ordre de 3.6 millions de dollars seront affectés à la réalisation des ententes fédérales-provinciales placés sous la responsabilité de CANMET. On s'attend à ce qu'au cours de la période visée par ces ententes les dépenses de CANMET totalisent 12.9 millions de dollars.

### 3. Mise à jour des initiatives déjà annoncées

**Télédétection:** En 1983-1984 le Canada a maintenu sa participation au programme de satellite (ERS-1) de télédétection de l'Agence spatiale européenne; les études économiques et techniques de la Phase: Exigences de la misssion RADARSAT (Phase A du projet de recherche et de développement sur les systèmes d'image radar par satellite) ont été achevées et un contrat de 10 millions de dollars (31 mois) a été accordé à la MacDonald Dettwiler and Associates Ltd. de Richmond, C.-B. relativement à la mise au point d'un système de traitement des données permettant d'améliorer la précision des images obtenues par télédétection. En 1983-1984 un fonds de 10.3 millions de dollars (des prévisions de 10.1 millions au Budget de dépenses et au Budget supplémentaire de dépenses) et toutes les années-personnes ont été affectées à la réalisation de ces différentes activités.

**Recherche sur les résidus d'uranium:** L'exercice financier 1983-1984 a représenté la première année complète de fonctionnement de ce programme quinquennal de recherches. Un effectif de sept années-personnes (prévu au budget) a utilisé des ressources financières de l'ordre de 1.1 millions de dollars (d'un budget de 1.6 millions de dollars) pour la réalisation des recherches. Le niveau de dépenses moins élevé que prévu résulte du fait que le personnel affecté à la réalisation du programme a dû assimiler minutieusement toutes les données des recherches antérieures afin de pouvoir préparer un programme efficace à long terme et de permettre à l'industrie d'anoncer ses recherches dans le cadre

d'importants contrats. Par conséquent, le personnel a donc commencé un plan quinquennal détaillé de recherche dans les domaines des mesures des données recueillies sur le terrain, de modélisation des prévisions à long terme et d'étude des techniques d'élimination. Un comité consultatif sur les questions techniques, constitué de représentants de l'industrie, des provinces et d'organismes de réglementation a donc vu le jour. Ce programme quinquennal est structuré sur une base solide.

**Laboratoire de l'Île du Cap-Breton:** Après que le projet eût été approuvé le 15 juillet 1982, le processus de dotation en personnel du laboratoire a été entrepris et des ressources humaines et financières représentant respectivement 11 années-personnes (12 prévues au budget) et 1.2 millions (par rapport à 1.1 millions prévu au budget) ont été affectées en 1983-1984. Le personnel et les scientifiques ont été installés dans l'ancien immeuble qui a été en partie rénové et ont immédiatement commencé les projets de recherche sur la santé et la sécurité dans les mines. Ces projets exécutés de concert avec la Société de développement du Cap-Breton portent sur les atmosphères gazeuses, le contrôle du méthane et la prévention d'incendies provoqués par l'utilisation de machines. Les fondations du nouveau laboratoire de recherche ont été érigées; le personnel a établi les contacts essentiels avec le ministère de la Main-d'oeuvre et s'est assuré de la collaboration de la SDCB afin de réaliser les aspects pratiques de la recherche relative à tous les projets exécutés dans ses mines de charbon.

**Digital printing:** La Direction des levés et de la cartographie a acheté de l'équipement lui permettant de convertir sous forme numérique les données des cartes actuelles et d'intégrer ces mêmes données dans la base nationale des données. Au cours de l'exercice financier de 1984-1985, la Direction a terminé les travaux de conception technique, a installé son équipement et à mis le nouveau système en marche. Les coûts de l'équipement de conversion ont atteint 2.5 millions de dollars tel que prévu au budget.

## 4. Efficacité du Programme

Les activités de R-D du PMST ne se prêtent pas aisément aux méthodes classiques de mesure du rendement, en raison du volume inquantifiable et de la complexité des tâches nécessaires à la réalisation des objectifs fixés. Comme les indicateurs de rendement quantitatif sont inutiles, l'efficacité des efforts de R-D est déterminée au moyen d'examens internes et externes effectués d'une façon officielle.

Au cours des 36 derniers mois, le Secteur des sciences de la Terre a fait l'objet d'un examen à base A (du Conseil du Trésor), d'une vérification effectuée par le Bureau du Contrôleur général, d'une vérification interne et de plusieurs examens effectués de l'extérieur par des experts-conseils et des comités d'examen du Conseil canadien des sciences de la Terre. La majeure partie de ces vérifications et examens a porté sur des méthodes de gestion et de fonctionnement et toutes les

recommandations ont été mises en oeuvre. Les personnes chargées de l'examen à base A ont recommandé d'examiner une large gamme de questions de politique. Les Ministres ont donné suite à ces recommendations lorsqu'ils ont pris la décision de réinstaller la Direction des levés et de la cartographie à Sherbrooke (Québec) et lorsque le Cabinet a approuvé, au printemps 1984, les objectifs, l'ordre de priorité et le programme du Secteur des sciences de la Terre.

Outre l'application des indicateurs généraux d'efficacité susmentionnés et l'exécution, d'une façon permanente, de mesures du rendement par des gestionnaires du Ministère, l'ÉMR exécute actuellement, sur une grande échelle, un Plan d'évaluation des programmes qui porte sur des éléments du PMST. Administrée par la de coDirection de l'évaluation des programmes, cette évaluation permet d'examiner plus en profondeur, quoique d'une façon périodique, la pertinence l'efficacité et l'effet de certains programmes du Ministère.

**Examens internes**: Sous la direction du sous-minstre adjoint compétent, des scientifiques hautement qualifiés et des gestionnaires scientifiques examinent respectivement les travaux des scientifiques et les activités des gestionnaires aux échelles de la direction et du secteur, selon un calendrier prédéterminé.

La Direction de l'évaluation des programmes exécute, à l'échelle du Ministère, des évaluations officielles portant sur tous les éléments des programmes du Ministère, y compris le PMST, pour le compte du sous-ministre associé, en conformité avec le Plan à long terme du Ministère concernant l'évaluation des programmes. Deux évaluations de ce genre, portant sur les activités "Dévelopement de l'industrie des minéraux" et "Télédétection", ont été achevées récemment au sein du PMST, et les recommandations des évaluateurs sont en cours d'exécution.

Dans l'activité "Développement de l'industrie des minéraux", on prend actuellement des mesures afin d'améliorer les communications avec les divers utilisateurs actuels et éventuels des publications d'intérêt minéral, de revoir le contenu des publications et d'améliorer la précision des données statistiques. Les recommandations formulées à la suite de l'évaluation des programmes compris dans les Ententes fédérales-provinciales sont actuellement appliquées aux nouvelles Ententes de développement économique et régional et une attention particulière est accordée à la nécessité de préciser les objectifs, de déterminer des indicateurs servant à mesurer la réalisation des objectifs, de déterminer les responsables de l'évaluation des Ententes, de s'assurer que les évaluations soient conformes aux pratiques fédérales prescrites, et d'élaborer des plans de communications efficaces.

Dans l'activité "Télédétection", les ressources affectées au titre de la mise au point des applications ont été augmentées d'une façon appréciable; les négociations sont en cours avec la National Aeronautics and Space Administration (NASA) en vue de faire poursuivre les études portant sur les capteurs de fréquence visibles et les capteurs à

l'infrarouge; enfin, les plans prévoyant la création de programmes de transfert de technologie s'acheminent rapidement en Saskatchewan et avancent à un bon rythme à Terre-Neuve.

On s'attend à ce que l'évaluation de l'activité "Physique du globe" se termine en 1984-1985, ce qui bouclerait le premier cycle des évaluations du PMST faites par le Ministère.

**Évaluations externes:** Divers comités consultatifs externes étudient l'efficacité des éléments de politique et de R-D qui touchent aux minéraux dans les divers domaines de la politique et de la recherche. Parmi ces comités qui passent en revue les travaux en cours et qui formulent des recommandations sur les orientations à prendre et les priorités à adopter, notons:

- Le Comité consultatif national de l'industrie minière, qui siège à la demande du Ministre pour débattre toutes les questions d'intérêt commun qui ont trait à la politique et aux programmes fédéraux. Il se compose notamment de présidents de société ou de cadres directeurs représentant tous les éléments du secteur industriel et toutes les régions du pays.

- Le Comité consultatif national de la recherche minière et métallurgique, qui regroupe des cadres supérieurs de l'industrie privée, des universités et des gouvernements provinciaux est chargé d'effectuer une revue annuelle du programme de recherche liée à la mise en valeur des ressources minérales et énergétiques et de prodiguer au Ministre des conseils sur la rentabilité, l'efficacité et la qualité du programme de R-D.

- Le Comité consultatif canadien de télédétection réunit de nombreux groupes de travail représentant aussi bien l'industrie et les universités que les gouvernements provinciaux et les autorités territoriales. Cet organisme externe fait l'évaluation des travaux de recherche d'ÉMR en télédétection pour le compte du Comité consultatif interministériel de télédétection.

- Deux comités d'étude du Conseil géoscientifique du Canada ont terminé leurs études des programmes de recherche sur les gisements de minéraux et des programmes du Quaternaire et de géologie technique de la Commission géologique du Canada. Ces comités sont composés de membres de l'industrie, d'universités et d'organises provinciaux. L'étude des rapports des comités devrait être terminée en 1985-1986. Ce n'est qu'a ce moment que les rapports pourront être publiés.

- Le Comité consultatif interministériel indépendant des sciences de la Terre prodigue au sous-ministre des conseils sur les

principales questions liées aux attributions du Secteur des sciences de la Terre et aux besoins des industries d'exploration pétrolière, de l'exploration minérale et d'autres industries chargées de la mise en valeur des ressources. Les membres du Comité sont des cadres supérieurs de ces industries.

- Depuis 1978, sept comités associés, composés de spécialistes des milieux universitaire, industriel et scientifique ont examiné de près tous les aspects des domaines qui mobilisent presque entièrement les ressources financières et humaines de l'activité Physique du globe. La création d'un comité visiteur permanent sous les auspices du Conseil géoscientifique du Canada rend désormais officielle cette forme d'examen.

- Le Comité consultatif national de la cartographie et des levés de contrôle se compose de fonctionnaires supérieurs des gouvernements fédéraux-provinciaux, de dirigeants d'établissements d'enseignement et de cadres de l'industrie qui prodiguent au Ministre des conseils sur la coordination de programmes fédéraux d'arpentage et de cartographie et sur la promotion et la coordination de mesures pertinentes en matière de recherche et d'enseignement.

**Section II**
**Analyse par activité**

## A. Développement de l'industrie des minéraux

### Objectif

Élaborer des politiques et des stratégies nationales, afin de garantir unecontribution maximale au bien être économique du Canada par le secteur des métaux et des minéraux, et d'encourager l'utilisation rationnelle de ces ressources; fournir des renseignements sur les répercussions de la mise en valeur internationale des minéraux et évaluer les répercussions économiques, sociales, fiscales, régionales et environnementales des politiques et des stratégies de rechange.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente environ 4 % de l'ensemble des dépenses et environ 5 % de l'ensemble des années-personnes du Programme. Le tableau 4 donne une ventilation plus détaillée des ressources.

**Tableau 4: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | | Réelles 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| Élaboration de politiques et de programmes | **1,826** | **34** | 1,782 | 36 | 2,867 | 7 |
| Stratégie des minéraux et des métaux | **6,839** | **54** | 5,646 | 43 | 3,471 | 41 |
| Stratégie pour les ressources et l'information | **2,465** | **41** | 2,364 | 44 | 2,073 | 54 |
| Analyse économique, financière et politique | **1,236** | **16** | 1,148 | 16 | 916 | 17 |
| Gestion et soutien de l'activité | **1,496** | **20** | 1,183 | 15 | 771 | 16 |
| | **13,862** | **165** | 12,123 | 154 | 10,098 | 135 |

De ces dépenses, 58 % va au personnel et 42 % à toutes les autres dépenses de fonctionnement.

**Rendement financier passé**

Le tableau 5 présente un résumé des changements importants relevés au niveau des besoins financiers en 1983-1984.

**Tableau 5: Rendements financier 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget des dépenses | **Différence** |
| Élaboration de politiques et de programmes | 2,867 | 2,877 | **10** |
| Stratégie des minéraux et des métaux | 3,471 | 3,487 | **16** |
| Stratégie pour les ressources et l'information | 2,073 | 2,040 | **(33)** |
| Analyse économique, financière et politique | 916 | 928 | **12** |
| Gestion et soutien de l'activité | 771 | 784 | **13** |
| | 10,098 | 10,116 | **18** |

**Explication:** Il n'y a eu aucun changement majeur entre les besoins financiers réels et prévus. Les fonds inutilisés ont servi à financer d'autres besoins mineurs du Programme.

**Description**

En vertu de la Loi constitutionnelle de 1982, les ressources minérales appartiennent aux provinces. Le gouvernement fédéral, en l'occurrence ÉMR, joue toutefois un rôle de coordination dans le secteur des mines et des minéraux, rôle qui est explicité dans la Loi sur les ressources et les relevés techniques et la Loi de 1983 sur l'organisation du gouvernement. Le Ministère joue également un rôle d'orientation et de consultation auprès d'autres ministères et de l'industrie dans les matières auxquelles donnent lieu l'offre et la demande en matière de minéraux, à l'échelle nationale et internationale.

Le Ministère cherche à établir les perspectives d'avenir en ce qui concerne les minéraux et les métaux ainsi que leurs produits et la technologie connexe, sur les marchés internationaux. Il organise et dirige au besoin des missions gouvernementales ou gouvernementales/industrielles (comprenant généralement des représentants syndicaux) dans des pays qui sont des clients éventuels (ou réels) ou des nations concurrentes, dans le but d'acquérir des connaissances ou d'étendre les marchées. Le Ministère élabore, négocie et gère des

accords fédéraux-provinciaux de mise en valeur des minéraux, fournit des conseils techniques à leur égard et joue un rôle consultatif général auprès de l'industrie minière et minérale, par ses conseils et ses publications. ÉMR prépare la publication intitulée "Statistique des minéraux au Canada", utilisée et publiée par Statistique Canada, et agit comme principal conseiller de Revenu Canada-Impôt et Revenu Canada-Douanes et accises, en ce qui a trait aux minéraux.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les ressources consacrées à cette activité sont réparties de manière à permettre la préparation d'énoncés de politiques et de stratégies portant sur divers aspects du secteur des minéraux et des métaux au Canada, la prestation de conseils en matière d'économie, de fiscalité, de stratégie, de questions sociales et de politiques, et la coordination au besoin, la direction des activités des intervenants des canadiens des secteurs privés et publics sur les marchés des minéraux et des métaux du monde.

Les ressources nécessaires à l'activité sont justifiées ci-après par les principaux résultats attendus de l'organisme au cours de l'exercice financier 1985-1986.

Par suite de discussions préliminaires avec l'industrie et le ministère des Affaires extérieures du Canada, une importante mission gouvernementale/industrielle sera menée en Républic populaire de Chine au cours de l'exercice. Cette mission a pour but d'assurer l'expansion des marchés, d'améliorer les relations intergouvernementales en ce qui concernce les métaux non ferreux et l'utilisation de la technologie canadienne d'extraction minière et de traitement des minéraux, et l'établissement du Canada comme fournisseur de métaux non ferreux et de produits métalliques à la Chine.

Avant la fin de l'exercice financier 1985-1986, ÉMR dirigera une mission d'expansion des marchés des producteurs canadiens d'amiante et de produits d'amiante dans les pays qui offrent les meilleures perspectives à cet égard, soit en Extrême-Orient. La Malaisie et le Japon sont de grands marchés en pleine expansion, mais l'Inde est de loin le marché qui présente les plus grandes possibilités en ce qui a trait à la consommation d'amiante canadien. Au préalable, cependant, les fonctionnaires et le public en général devront comprendre que l'amiante peut être utilisé sans danger pour l'environnement et que le Canada peut clairement démontrer qu'il possède la technologie nécessaire pour éliminer tout danger pour la santé.

Dans le cadre de la stratégie qui consiste à mener chaque année sur le marché mondial (avec la participation des producteurs et des consommateurs) une grande étude de l'un des principaux minéraux canadiens, un examen des marchés du plomb et du zinc sera exécuté au cours de 1985-1986. Ces études (par exemple, celle du cuivre en 1984-1985 et celle du nickel en 1983-1984) permettent d'aller constater sur place la situation réelle des installations de production, les

problèmes et la technologie de production et les problèmes du marché selon les clients et les concurrents du Canada. Dans la mesure du possible, le gouvernement informe les producteurs canadiens des conclusions de ces études pour évaluer de façon plus réaliste les options politiques du Canada.

Une analyse pluriannuelle des régimes fiscaux étrangers et canadiens touchant à la production et au traitement des minéraux a été entreprise au cours de l'exercice financier 1983-1984, en vue d'évaluer les effets économiques du régime fiscal canadien sur la concurrence dans le secteur des minéraux et des métaux au Canada. Le premier des rapports analytiques résultant de cette étude devrait être publié avant le fin de l'exercice financier 1985-1986, et permettra de tirer des conclusions sur la pertinence des régimes fiscaux qui s'appliquent aux minéraux au Canada.

On prévoit qu'avant la fin de l'exercice financier 1985-1986, le groupe des 31 pays (représentant 85 % de la production et 92 % de la consommation de nickel) sera en mesure de s'entendre sur les principes d'une charte et du mandat du Groupe international des discussions sur le nickel; ce groupe aura pour but d'améliorer l'information relative aux marchés du nickel et de réduire les effets cycliques du marché qui ont nui à l'industrie minière au cours des dernières années.

Comme l'idée de créer un Groupe international de discussions pour stabiliser le marché mondial du nickel a été si bien accueillie, on accentuera les efforts pour créer des groupes semblables dans les domaines de l'amiante et du cuivre. Des rencontres préliminaires auront lieu entre les pays intéressés avant la fin de l'exercice financier.

Après plusieurs années de recherches et de consultations avec l'industrie, les gouvernements provinciaux et les représentants syndicaux, une série d'options relatives à la mise en valeur et à l'utilisation de cette abondante ressource canadienne (qui n'a pas nécessairement une valeur économique) qu'est le minerai de fer, sera soumise aux Canadiens pour étude et établissement d'un consensus au cours de l'exercice financier 1985-1986.

Au cours de l'exercice financier 1985-1986, le gouvernement mettra la dernière main à l'élaboration et à la négociation d'accords sur la mise en valeur des minéraux avec la Colombie-Britannique, l'Ontario, l'Île-du-Prince-Édouard et le Québec. Les programmes prévus par les accords en vigueur avec le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse et la Saskatchewan seront réalisés comme prévu.

Avant la fin de l'exercice, il y aura élaboration des modalités et paramètres requis pour lancer des projets pilotes menant à la création d'une banque nationale de données sur les accidents dans les mines, et des projets seront mis en marche en Alberta, en Ontario et peut-être en Colombie-Britannique ou au Québec.

Bien qu'il reste encore de nombreux détails (y compris le financement) à préciser au début de l'exercice 1985-1986, deux grands projets devraient être entrepris en vue d'améliorer la productivité et les services au public. Le premier consiste d'une proposition à installer et développer un système informatique pour le traitement et l'évaluation des statistiques minérales par le Canada et les Nations-Unies, l'organisation de coopération et de développement économiques et d'autres organismes internationaux. Le deuxième a été conçu spécialement pour augmenter la productivité des travailleurs dans l'activité; il consiste à installer du matériel de bureautique et à établir des procédures spéciales dans des domaines et sur des sujets où ces changements ont déjà fait leurs preuves.

Afin d'en arriver à faire l'unanimité de toutes les parties que l'expansion du secteur des minéraux et des métaux de l'économie canadienne intéresse, le Ministère fera des consultations avec un grand nombre d'organismes fédéraux par l'entremise du Comité interministériel chargé de la politique minérale, et avec les provinces et les territoires par l'entremise du groupe de travail intergouvernemental chargé de l'industrie minérale. De plus, les fonctionnaires du Ministère continueront de travailler avec des représentants du secteur privé par l'entremise de l'Association minière canadienne, du groupe de travail d'ÉMR et des divers sous-comités, afin de cerner et clarifier les questions générales et les besoins, dans le contexte canadien. De telles consultations seront effectuées auprès des groupes d'affaires et des syndicats, ainsi qu'auprès de chercheurs d'établissements d'enseignement et de chercheurs indépendants.

## B. Application de la Loi sur les explosifs au Canada

**Objectif**

Contribuer activement à la sécurité public et industrielle en assurant la conformité à la Loi sur les explosifs au Canada et à son règlement d'application.

**État récapitulatif des ressources**

Cette activité représente environ 1 % de l'ensemble des dépenses et environ 1 % de l'ensemble des années-personnes du Programme. Le tableau 6 donne une ventilation plus détaillée des ressources.

**Tableau 6: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | | Réelles 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Délivrance de licences, inspections et autorisations | 855 | 14 | 851 | 14 | 426 | 13 |
| Essai d'explosifs et de recherche | 685 | 14 | 644 | 14 | 553 | 12 |
| Gestion et soutien de l'activité | 575 | 16 | 519 | 16 | 977 | 16 |
| | 2,115 | 44 | 2,014 | 44 | 1,956 | 41 |

De ces dépenses, 84 % va au personnel et 16 % à toutes les autres dépenses de fonctionnement.

**Rendement financier passé**

Le tableau 7 présente un résumé des changements importants relevés au niveau des besoins financiers en 1983-1984.

**Tableau 7: Rendements financier 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget des dépenses | Différence |
| Délivrance de licences, inspections et autorisations | 426 | 660 | 234 |
| Essai d'explosifs et de recherche | 553 | 554 | 1 |
| Gestion et soutien de l'activité | 977 | 978 | 1 |
| | 1,956 | 2,192 | 236 |

**Explication:** Il n'y a eu aucun changement majeur entre les besoins financiers réels et prévus. Les fonds inutilisés ont servi à financer d'autres besoins mineurs du Programme.

**Description**

L'application de la Loi sur les explosifs au Canada a pour objet de réglementer, partout au pays, la fabrication, l'importation, l'entreposage, la vente et le transport routier d'explosifs, activité réalisée au moyen d'inspections et de la délivrance de licences relativement à des fabriques, à des poudrières et à des véhicules routiers; elle comprend également les essais et les autorisations concernant les explosifs, la prestation de conseils techniques à d'autres organismes gouvernementaux (internationaux, fédéraux et provinciaux) et l'organisation de cours de formation sur la manipulation des explosifs en toute sécurité.

La délivrance de licences et inspections relèvent de l'administration centrale d'Ottawa et des cinq bureaux régionaux situés à: Halifax (N.-É.), Sillery (Québec), Ottawa (Ontario), Calgary (Alberta), et Vancouver (C.-B.). Les essais, les autorisations et les travaux de recherche et de développement relèvent du Laboratoire canadien de recherche sur les explosifs du Centre canadien de la technologie des minéraux et de l'énergie (CANMET) situé au complexe Bells Corners dans la région de la Capitale nationale.

Le programme d'inspection bénéficie du soutien de la Gendarmerie Royale du Canada, dont certains agents sont inspecteurs adjoints aux explosifs.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Le tableau 8 est un résumé, par sous-activité, des objectifs précis, et des extrants et des résultats importants prévus pour 1985-1986.

## Tableau 8: Application de la Loi sur les explosifs au Canada

| Sous-activité | Ressources (en milliers de dollars) | A-P | Objectifs | Extrants et résultats importants prévus pour l'exercice financier 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| 1. Délivrance de licences, inspections et autorisations | 855 | 14 | Traitement de toutes les demandes de licence visant la fabrication, l'entreposage, le transport par camion et l'importation des explosifs -- évaluation de toutes les demandes d'autorisation ayant trait aux explosifs et inspections. | - Vérifier l'efficacité du processus de délivrance de licences en inspectant 100 % de toutes les fabriques, 40 % des poudrières et 10 % des véhicules routiers approuvés.<br>- Inspecter un nombre indéterminé de camions utilisés sans permis et de poudrières exploitées sans licence.<br>- Donner des cours à l'intention des artificiers, des organismes militaires, des forces policières, des organismes qui s'occupent de la sécurité dans la construction, des collèges et autres ministères intéressés.<br>- Faire la revue permanente de tous les règlements pertinents en s'assurant de leur mise à jour en fonction des dernières connaissances techniques et dispositions législatives. |
| 2. Essai d'explosifs et de recherche | 685 | 14 | Mettre à l'essai certains explosifs choisis, fabriqués au Canada ou importés, aux fins d'autorisation en vertu de la Loi; effecteur la recherche connexe. | - Confirmer que les échantillons d'explosifs présentés à des fins d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation répondent aux critères de sécurité.<br>- Déterminer du point de vue de la sécurité les propriétés des nouvelles émulsions propulsives. |

## C. Technologie des minéraux et de l'énergie

### Objectif

Veiller à ce que le Canada dispose des meilleures techniques d'extraction, de traitement et d'utilisation des ressources minérales et énergétiques.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente environ 23 % de l'ensemble des dépenses et environ 25 % de l'ensemble des années-personnes du Programme. Le tableau 9 donne une ventilation plus détaillée des ressources.

**Tableau 9: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | | Réelles 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Exploitation minière | 7,553 | 69 | 8,502 | 70 | 5,066 | 73 |
| Extraction et préparation du charbon | 6,168 | 58 | 6,931 | 58 | 5,250 | 55 |
| Traitement des minéraux | 18,153 | 192 | 16,383 | 189 | 13,189 | 189 |
| Technologie des combustibles | 27,199 | 178 | 25,365 | 178 | 21,058 | 176 |
| Métaux et matériaux | 10,097 | 142 | 10,603 | 142 | 10,618 | 139 |
| Services d'information sur la technologie | 2,458 | 36 | 2,388 | 36 | 2,292 | 36 |
| Services techniques | 2,893 | 61 | 2,789 | 61 | 2,973 | 63 |
| Gestion et soutien de l'activité | 3,791 | 53 | 3,678 | 51 | 3,678 | 51 |
| | 78,312 | 789 | 76,639 | 785 | 64,124 | 782 |

De ces dépenses, 43 % va au personnel, 13 % au capital et 44 % à toutes les autres dépenses de fonctionnement.

### Rendement financier passé

Le tableau 10 présente un résumé des changements importants relevés au niveau des besoins financiers en 1983-1984.

**Tableau 10: Rendement financier 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget des dépenses | Différence |
| Exploitation minière | 5,066 | 4,656 | (410) |
| Extraction et préparation du charbon | 5,250 | 5,025 | (225) |
| Traitement des minéraux | 13,189 | 12,427 | (762) |
| Technologie des combustibles | 21,058 | 20,163 | (895) |
| Métaux et matériaux | 10,618 | 10,082 | (536) |
| Services d'information sur la technologie | 2,292 | 1,801 | (491) |
| Services techniques | 2,973 | 2,740 | (233) |
| Gestion et soutien de l'activité | 3,678 | 2,832 | (846) |
| | 64,124 | 59,726 | (4,398) |

**Explication:** Cette différence est attribuable aux principaux ajouts suivants apportés au programme dans le Budget des dépenses supplémentaires de 1983-1984: Travaux de R-D énergétiques additionnels, (2.3 millions de dollars), aide à la recherche et à la technologie accordée à l'industrie de l'exploitation minière, des minéraux et des métaux (2.7 millions de dollars) et ressources inutilisées mineures du Programme.

**Description**

L'activité "Technologie des minéraux et de l'énergie" comprend la réalisation de travaux de recherche et de développement technique dans le domaine de la technologie des minéraux et de l'énergie, y compris l'exploitation minière, l'extraction et le traitement des minéraux, la métallurgie, l'utilisation des métaux et des matériaux et l'approvisionnement, la transformation et l'utilisation du pétrole lourd, des sables pétrolifères, du charbon, de l'uranium et d'autres combustibles, de même que certains aspects précis des économies d'énergie et du transport des carburants; la promotion, la coordination et le soutien des travaux de R-D menés par l'industrie, les universités et les établissements de recherche dans le domaine des minéraux et de l'énergie; la détermination des possibilités d'appliquer de nouvelles technologies dans les domaines de l'extraction minière, de la métallurgie et de l'énergie et le transfert de la technologie au secteur privé.

Le Centre canadien de la technologie des minéraux et de l'énergie (CANMET) exécute ces tâches en passant des contrats avec le secteur privé et en mettant à contribution ses propres ressources. Il cherche ainsi à



97

s'assurer que l'industrie canadienne dispose d'une technologie suffisamment évoluée pour satisfaire les besoins du pays dans le domaine de l'extraction, du traitement et de l'utilisation des ressources énergétiques et minérales; à fournir les données techniques nécessaires à la formulation d'une politique minérale; enfin, à favoriser une exploitation efficace des ressources minérales au Canada. Dans la région de la Capitale nationale, les laboratoires de CANMET poursuivent les objectifs de R-D qui ont trait à la technologie minière; à l'évaluation des ressources; au traitement des minéraux; à la technologie environnementale; à la mise au point de nouveaux matériaux; au traitement des métaux; aux normes et spécifications; à la valorisation du bitume, du pétrole lourd et du pétrole brut synthétique; au traitement, à la combustion, à la gazéification et à la liquéfaction du charbon; à l'amélioration des calorifères à gaz résidentiels; au traitement des minerais radioactifs; enfin, à la conception d'aciers appelés à servir dans le domaine de la pétrochimie, à la construction de gazoducs et d'oléoducs et à la réalisation d'ouvrages structuraux au large des côtes. Cette recherche d'efficacité en matière de technologies est assortie d'engagements qui lui sont étroitement liés, soit d'améliorer l'hygiène et la sécurité au travail des travailleurs de l'industrie et de mieux protéger l'environnement dans les régions exposées aux effets néfastes de l'émission libre de polluants industriels et d'une mauvaise gestion des résidus.

CANMET possède également des laboratoires de recherche régionaux. Ainsi, au laboratoire de recherche minière d'Elliot Lake en Ontario, on effectue des recherches sur la stabilité des roches et les questions d'hygiène et de sécurité dans les mines souterraines de roches dures. À Calgary (Alberta) et à Sydney (Nouvelle-Écosse), les laboratoires de recherche sur le charbon de CANMET effectuent des travaux de R-D sur la productivité minière et sur l'hygiène et la sécurité dans les mines de charbon souterraines et à ciel ouvert. Un quatrième laboratoire situé à Devon, en Alberta, effectue surtout des recherches sur le traitement du charbon, l'élimination des résidus et la fabrication du coke, de même que sur la chimie colloïdale et superficielle appliquée à la récupération des pétroles lourds.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Le Comité consultatif national de la recherche minière et métallurgique évalue l'efficacité de cette activité. Voir section I, Efficacité du programme, page 4-24.

Le tableau 11 est un résumé, par sous-activité, des objectifs précis et des extrants et des résultats importants prévus pour 1985-1986.

## Tableau 11: Technologie des minéraux et de l'énergie

| Sous-activité | Ressources (en milliers de dollars) | A-P | Objectifs | Extrants et résultats importants prévus pour l'exercice financier 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| 1. Exploitation minière | 7,553 | 49 | Perfectionner la technologie pour aider l'industrie minière canadienne à améliorer ses méthodes d'extraction; évaluer et réduire les risques auxquels sont exposés les mineurs aux points de vue de l'hygiène et de la sécurité; et assurer un soutien à la politique. | - Établir l'efficacité des diverses méthodes d'extraction, à partir de l'ensemble des indices de productivité minière.<br>- Énoncer des directives sur le boulonnage du toit des mines de roches dures.<br>- Faire la démonstration de dispositifs permettant de réduire la toxicité des gaz d'échappement des moteurs diesel dans les mines souterraines, en collaboration avec le U.S. Bureau of Mines et le ministère du Travail de l'Ontario.<br>- Contribuer, par l'entremise d'ententes fédérales-provinciales, au perfectionnement de la technologie minière particulièrement en ce qui concerne les recherches sur la surveillance des sols et les communications en matière de sécurité dans les mines souterraines. |
| 2. Extraction et préparation du charbon | 6,168 | 58 | Perfectionner la technologie pour aider l'industrie canadienne du charbon à améliorer les méthodes d'extraction et de préparation du charbon; évaluer et réduire, aux points de vue de l'hygiène et de la sécurité, les risques auxquels sont exposés les travailleurs des mines de charbon; et assurer un soutien à la politique. | - Faire des recherches et des comparaisons sur les interactions entre la roche et les structures de soutien dans les tunnels forés à l'aide de machines, d'une part, et à l'aide d'explosifs, d'autre part, au gisement de charbon de Sydney.<br>- Évaluer le fonctionnement d'un système de surveillance de l'atmosphère des mines, à l'essai dans des mines souterraines de l'Ouest canadien.<br>- Faire la démonstration, au moyen d'installations expérimentales mobiles de préparation du charbon, d'une méthode améliorée de traitement des effluents et de dépoussiérage.<br>- Terminer les recherches sur les besoins de R-D en matière de préparation des charbons de l'Est du Canada. |
| 3. Traitement des minéraux | 18,153 | 192 | Perfectionner la technologie pour aider l'industrie canadienne à mieux évaluer les ressources minérales et à perfectionner les méthodes d'extraction et d'affinage; minimiser la consommation d'énergie et les répercussions environnementales du traitement des minéraux; et assurer un soutien à la politique. | - Produire et diffuser des rapports minéralogiques sur les caractéristiques de certains gisements de plomb-cuivre-zinc dans la région de Bathurst, au Nouveau-Brunswick.<br>- Transmettre à l'industrie un logiciel informatique facilement utilisable qui permette d'établir des modèles et des simulations de traitement du minerai et du charbon.<br>- Mettre au point un électrolyte céramique conducteur à hydrogène qui sera intégré aux appareils de conversion de l'énergie.<br>- Participer à la gestion des résidus des mines et des usines de broyage.<br>- Contribuer, par l'entremise d'ententes fédérales-provinciales, au perfectionnement des techniques de traitement des minéraux, notamment en étudiant des moyens de réduire la production d'anhydride sulfureux lors de l'extraction des métaux et d'appliquer le procédé de lixiviation au chlorure ferrique aux minerais sulfureux complexes.<br>- Mettre à l'essai, dans une mine canadienne souterraine, un procédé de lixiviation de minerai de métaux communs qui fait appel à des bactéries. |

## Tableau 11: Technologie des minéraux et de l'énergie (suite)

| Sous-activité | Ressources (en milliers de dollars) | A-P | Objectifs | Extrants et résultats importants prévus pour l'exercice financier 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| 4. Technologie des combustibles | 27,199 | 178 | Perfectionner la technologie pour optimiser l'utilisation des combustibles fossiles canadiens d'une manière acceptable quant à l'environnement; produire des combustibles synthétiques à partir de sources non classiques; intégrer les combustibles synthétiques au réseau d'utilisation finale; et assurer un soutien à la politique. | - Poursuivre des études complètes en usine pilote à l'appui du centre de démonstration, d'une capacité de traitement de 800 mètres cubes par jour, que Pétro-Canada utilise pour commercialiser le procédé d'hydrocraquage CANMET.<br>- Participer, avec l'Alberta Oil Sands Technology and Research Authority (AOSTRA) et l'industrie, à la création d'un centre de démonstration des méthodes de récupération des sables pétrolifères, aux environs de Fort McMurray, en Alberta;<br>- Faire la démonstration et l'évaluation de la technologie des chaudières à combustion en lit fluidisé atmosphérique alimentée en charbon à haute teneur en soufre, en tenant compte à la fois du rendement et de la rentabilité, dans une installation de chauffage typique, à la BFC de Summerside, dans l'Île-du-Prince-Édouard.<br>- Faire la démonstration à l'échelle industrielle de la technique de réduction de l'acidité des pluies à la centrale thermique de la BFC, à Gagetown (N.-B.) et en faire rapport.<br>- Poursuivre les études en laboratoire et en usine-pilote pour évaluer les charbons canadiens qui pourraient être traités avec des bitumes, du pétrole lourd et des huiles résiduaires, afin d'établir des critères techniques nécessaires à l'élaboration de projets de démonstration. |
| 5. Métaux et matériaux | 10,097 | 142 | Perfectionner des techniques qui permettront à l'industrie canadienne d'accroître sa capacité de produire, d'usiner et d'utiliser des métaux et des matériaux et de le faire de façon plus efficace; rendre les produits plus concurrentiels et plus sûrs; et assurer un soutien à la politique. | - Participer au perfectionnement des techniques d'inspection et de soudage, pour aider les fabricants canadiens d'appareils à pression et de structures au large des côtes à augmenter leurs compétences.<br>- Évaluer les alliages qui pourraient entrer dans la fabrication d'une chambre de combustion du charbon en lit fluidisé.<br>- Utiliser un laboratoire mobile pour effectuer des essais de fusion sur place, afin d'améliorer la technologies des usines canadiennes de fusion.<br>- Définir, dans le domaine de la métallurgie, les paramètres qui aideront les aciéries canadiennes à mettre au point un acier très résistant faiblement allié qui pourra concurrencer les aciers X-80 disponibles à l'étranger.<br>- Collaborer avec l'APOTC et d'autres organismes canadiens à la préparation de normes relatives aux matériaux (acier et béton) utilisés dans la construction des structures au large des côtes canadiennes. |
| 6. Services d'information sur la technologie | 2,458 | 36 | Acquérir, traiter et diffuser des données scientifiques et techniques pour appuyer l'activité "Technologie des minéraux et de l'énergie" et tenir une collection nationale complète de documents, pertinents sur la technologie des minéraux et de l'énergie qui peuvent être utiles au gouvernement, à l'industrie et aux universités, de même qu'au grand public. | - Préparer, imprimer et distribuer environ 450 publications courantes de CANMET.<br>- Préparer 5,000 résumés qui seront intégrés aux quatre bases de données internes.<br>- Acquérir et traiter 4,000 nouveaux articles qui seront ajoutés à la collection de la bibliothèque.<br>- Répondre aux demandes de renseignements et de référence. |
| 7. Services techniques | 2,893 | 61 | Fournir les services de technogénie, les services opérationnels et les installations connexes nécessaires à la réalisation des activités du Ministère. | - Concevoir et mettre au point des prototypes d'appareils et d'équipement qui serviront à la R-D.<br>- Installer du matériel de laboratoire ou d'essai dans des installations de R-D nouvelles ou agrandies.<br>- Entretenir et réparer le matériel utilisé pour la R-D et les installations connexes. |

## D. Télédétection

### Objectif

Améliorer les techniques de télédétection et faciliter l'acquisition et la diffusion de données de télédétection et des renseignements connexes nécessaires à la gestion des ressources naturelles canadiennes et à la surveillance de l'activité humaine; promouvoir le développement de l'industrie canadienne de la télédétection.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente environ 17 % de l'ensemble des dépenses et 5 % de l'ensemble des années-personnes du Programme. Le tableau 12 donne une ventilation plus détaillée des ressources.

**Tableau 12: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | | Réelles 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Données de satellite | 42,521 | 51 | 24,568 | 50 | 17,357 | 40 |
| Programme de levés aériens | 5,388 | 22 | 5,361 | 24 | 4,952 | 26 |
| Applications des données | 2,859 | 15 | 2,582 | 15 | 2,977 | 15 |
| Services d'application et de transfert de la technologie | 1,076 | 9 | 935 | 9 | 1,076 | 12 |
| Gestion et soutien de l'activité | 4,542 | 58 | 4,031 | 57 | 4,067 | 31 |
| | 56,386 | 155 | 37,477 | 155 | 30,429 | 124 |

De ces dépenses, 13 % va au personnel, 32 % au capital et 55 % à toutes les autres dépenses de fonctionnement

### Rendement financier passé

Le tableau 13 présente un résumé des changements importants relevés au niveau des besoins financiers en 1983-1984.

**Tableau 13: Rendement financier 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget des dépenses | Différence |
| Données de satellite | 17,357 | 17,855 | 498 |
| Programme de levés aériens | 4,952 | 5,187 | 235 |
| Applications des données | 2,977 | 2,634 | (343) |
| Services d'application et de transfert de la technologie | 1,076 | 978 | (98) |
| Gestion et soutien de l'activité | 4,067 | 2,939 | (1,128) |
| | 30,429 | 29,593 | (836) |

**Explication:** Il n'y a eu aucun changement majeur entre les besoins financiers réels et prévus. Les fonds inutilisés ont servi à financer d'autres besoins mineurs du Programme.

**Description**

L'activité "Télédétection" comprend la réception, le traitement, le classement et la diffusion de données provenant de satellites de télédétection; la fourniture des données de télédétection qui peuvent être utilisées dans le cadre de projets de démonstration et de recherche; la mise au point d'une gamme complète de techniques de télédétection aérienne et spatiale des capteurs aux systèmes d'analyse d'images; le transfert à l'industrie canadienne de ces techniques; le soutien de la technologie et des nouvelles applications résultant des travaux de R-D menés par l'industrie, les universités et d'autres organismes gouvernementaux; et l'offre aux utilisateurs des données de télédétection de services techniques et professionnels à des fins de gestion des ressources et de surveillance de l'environnement.

Ces tâches sont menées à bien par le Centre canadien de télédétection qui exploite: une station réceptrice à Prince Albert, en Saskatchewan, où sont recueillies les données provenant du satellite d'observation de la terre (LANDSAT) et de la National Oceanic and Atmospheric Administration (LNOAA); du satellite de télédétection le réacté Falcon pour effectuer des essais de simulation des données que pourraient fournir les capteurs des satellites de l'avenir; un appareil Convair-580 qui transporte un système d'imagerie au radar pouvant être utilisé quel que soit le temps; et un DC-3 pour les survols à faible altitude et les mises au point des capteurs. Le Centre exploite aussi des installations informatiques et des laboratoires d'analyse d'images, à Ottawa, pour appuyer la mise au point de techniques et d'applications nouvelles. Les ingénieurs et les scientifiques du Centre canadien de

télédétection offrent des services de consultation et participent à des projets conjoints avec les organismes de gestion des ressources et les utilisateurs du secteur privé. La plupart de ces techniques sont mises au point en collaboration avec l'industrie canadienne, ce qui a permis au Canada d'acquérir une compétence internationale dans le domaine des stations au sol, de l'analyse d'images et des techniques de traitement par radar.

ÉMR, en collaboration avec Environnement Canada et Communications Canada, a entrepris un programme de R-D d'envergure (RADARSAT) destiné à définir les exigences d'un système d'imagerie au radar et à permettre à l'industrie canadienne d'acquérir des connaissances techniques sur les composantes au sol et dans l'espace du système qui aura principalement pour but d'étudier la mer et la couverture des glaces.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Le Comité consultatif canadien de télédétection évalue l'aspect efficacité de cette activité. Voir la section I, Efficacité du programme, à la page 4-24.

Le tableau 14 est un résumé, par sous-activité, des objectifs précis et des extrants et des résultats importants prévus pour 1985-1986.

**Tableau 14: Télédétection**

| Sous-activité | Ressources (en milliers de dollars) | A-P | Objectifs | Extrants et résultats importants prévus pour l'exercice financier 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| 1. Données de satellite | 42,521 | 51 | Veiller à ce que l'on dispose, au moment opportun, des données provenant des satellites de télédétection qui servent à la gestion des ressources et à la surveillance de l'environnement. | - Installer une station de réception des données du satellite français de télédétection (SPOT).<br>- Exécuter les études économiques et techniques de la phase de définition des systèmes, dans le cadre du programme RADARSAT. |
| 2. Programme de levés aériens | 5,168 | 22 | Établir une technologie perfectionnée de télédétection aérienne et en démontrer l'utilité pour la gestion des ressources et la surveillance de l'environnement. | - Installer un radar à ouverture synthétique de bande C dans le Convair-580, afin de mener des études dans le cadre du programme RADARSAT.<br>- Conserver les ressources nécessaires pour offrir les services de trois avions aux fins de télédétection et de mise au point de techniques dans ce domaine, de même qu'à des fins commerciales, par voie de location. |
| 3. Applications des données | 2,859 | 15 | Mettre en place et faire la démonstration des techniques et systèmes perfectionnés d'extraction des données de télédétection, de même que trouver des applications pratiques de ces données et en prouver l'utilité quant à la gestion des ressources et à la surveillance de l'environnement. | - Améliorer l'imagerie fournie par le satellite NOAA, pour évaluer l'état des cultures.<br>- Perfectionner les images provenant de l'appareil de cartographie thématique pour les appliquer au domaine forestier. |
| 4. Services d'application et de transfert de la technologie | 1,076 | 9 | Fournir des installations d'analyse, de même que des services de consultation et d'information destinés à aider les utilisateurs à appliquer les techniques de télédétection aux problèmes de gestion des ressources; accroître l'utilisation des données de télédétection grâce au transfert de la technologie aux organismes de gestion des ressources; fournir à l'industrie canadienne l'aide technique dont elle a besoin pour mettre au point des produits et services de télédétection destinés aux marchés d'exportation canadiens. | - Fournir des installations pour l'analyse des images et la consultation dans le cadre des projets visant à élaborer des applications à la télédétection.<br>- Exécuter des projets de transfert de la technologie avec des organismes de gestion des ressources des provinces Maritimes et lancer un nouveau programme de transfert de technologie dans une autre province.<br>- Aider l'industrie canadienne de la télédétection au moyen de programmes de formation, de missions aériennes pertinentes et de liaison technique, afin de faciliter la création de marchés canadiens et étrangers. |



2903

## E. Levés géologiques

**Objectif**

Veiller à ce que le Canada dispose de connaissances détaillées, de techniques et de services d'experts concernant la géologie de sa masse continentale et de ses zones au large des côtes y compris, les ressources minérales et énergétiques et les facteurs influant sur l'utilisation des terres et des fonds marins, afin de permettre une exploitation efficace des ressources minérales et énergétiques, une utilisation efficace des terres, une estimation du capital-ressources du Canada et la formulation de politiques.

**État récapitulatif des ressources**

Cette activité représente environ 26 % de l'ensemble des dépenses et environ 26 % de l'ensemble des années-personnes du Programme. Le tableau 15 donne une ventilation plus détaillée des ressources.

**Tableau 15: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | | Réelles 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Géologie de la Cordillère | 4,756 | 49 | 4,155 | 54 | 3,405 | 49 |
| Géologie sédimentaire et pétrolière | 16,594 | 161 | 16,595 | 155 | 11,579 | 146 |
| Géologie du Précambrien | 6,711 | 79 | 6,282 | 93 | 4,562 | 74 |
| Centre géoscientifique de l'Atlantique | 19,929 | 121 | 17,127 | 116 | 9,444 | 110 |
| Science des terrains | 5,182 | 72 | 4,538 | 77 | 3,877 | 68 |
| Géologie économique et minéralogie | 6,545 | 98 | 6,124 | 101 | 5,478 | 102 |
| Géophysique et géochimie des ressources | 14,677 | 106 | 12,524 | 102 | 8,128 | 96 |
| Information géologique | 4,598 | 95 | 4,635 | 95 | 4,588 | 98 |
| Gestion et soutien de l'activité | 7,217 | 55 | 5,461 | 52 | 4,292 | 58 |
| | 86,209 | 836 | 77,441 | 845 | 55,353 | 801 |

De ces dépenses, 45 % va au personnel, 49 % au fonctionnement et à l'entretien, 6 % au capital. Des dépenses totales de 70 % sont consacrées à R-D et 30 % au soutien administratif et technique.

**Rendement financier passé**

Le tableau 16 présente un résumé des changements importants relevés au niveau des besoins financiers en 1983-1984.

**Tableau 16: Rendement financier 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget des dépenses | **Différence** |
| Géologie de la Cordillère | 3,405 | 3,150 | **(255)** |
| Géologie sédimentaire et pétrolière | 11,579 | 10,109 | **(1,470)** |
| Géologie du Précambrien | 4,562 | 4,859 | **297** |
| Centre géoscientifique de l'Atlantique | 9,444 | 7,694 | **(1,750)** |
| Science des terrains | 3,877 | 3,418 | **(459)** |
| Géologie économique et minéralogie | 5,478 | 5,424 | **(54)** |
| Géophysique et géochimie des ressources | 8,128 | 8,037 | **(91)** |
| Information géologique | 4,588 | 4,478 | **(110)** |
| Gestion et soutien de l'activité | 4,292 | 2,083 | **(2,209)** |
| | 55,353 | 49,252 | **(6,101)** |

**Explication:** Cette différence est attribuable aux principaux ajouts suivants apportés au programme dans le Budget des dépenses supplémentaires de 1983-1984: Recherche et développement énergétique ($3,931,000), conflit frontalier ($945,000), Programme d'exploitation des minéraux à Sudbury, Algoma et Timmins (PEMSAT) ($700,000) et autres initiatives mineures.

**Description**

L'activité "Levés géologiques" englobe les recherches et les levés géologiques, géophysiques et géochimiques; l'évaluation des ressources en minéraux et en énergies non renouvelables; l'étude des phénomènes géologiques qui influent sur les ouvrages techniques et l'environnement; la mise au point de techniques géophysiques et autres; l'élaboration de normes géoscientifiques nationales; l'encouragement des activités géoscientifiques pratiquées au Canada et de la participation canadienne aux travaux géoscientifiques internationaux; la collaboration avec les provinces; la prestation de conseils au gouvernement; et la production et la diffusion de cartes et de rapports.



85

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les résultats de l'activité "Levés géologiques" servent essentiellement:

- à veiller à ce que le Canada dispose de connaissances fondamentales complètes sur la géologie du territoire canadien, sur terre et en mer, pour répondre aux besoins du pays;

- à recueillir des données géologiques sur la nature, la répartition et l'ampleur des ressources minérales et énergétiques du Canada, à mettre au point les techniques de prospection nécessaires à la recherche de minéraux et de sources d'énergie, à évaluer le capital-ressources du Canada et à formuler des orientations; et

- à déterminer et à évaluer les risques, éléments et processus géologiques naturels qui influent sur l'équilibre environnemental et écologique et qui peuvent limiter l'utilisation des terres, surtout lorsqu'il s'agit de la recherche, de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources.

Il ne serait pas possible d'évaluer le capital-ressources ou d'étudier l'utilisation des terres sans posséder des connaissances géoscientifiques étendues. C'est pourquoi on a jugé préférable de considérer ces tâches comme interdépendantes. En pratique, cela équivaut à élargir la base des connaissances géoscientifiques tout en rencontrant les besoins actuels d'information sur la géologie des ressources et en répondant aux questions ayant trait à l'utilisation des terres et les dangers qui sont importants pour tous les aspects sociaux-environnamentaux de la mise en valeur des ressources.

Cette activité se subdivise en quelque 450 projets dirigés par 275 chefs de projet. L'ampleur des ressources qui y sont affectées varie de moins de $10,000 et 0.2 années-personnes à $350,000 et 4 années-personnes, par année. Les projets, qui durent en moyenne cinq ans sont tous soigneusement élaborés et doivent donner les résultats prévus pour chaque année. Il y a eu augmentation du nombre de projets entrepris en collaboration avec d'autres organismes fédéraux, les gouvernements provinciaux, les universités, l'industrie et les gouvernements étrangers. Les activités conjointes prévues en vertu des Accords de mise en valeur des minéraux conclus avec la Saskatchewan, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve se poursuivent, tout comme les négociations avec d'autres provinces.

Le tableau 17 est un résumé, par sous-activité, des objectifs précis et des extrants et des résultats importants prévus pour 1985-1986.

## Tableau 17: Levés géologiques

| Sous-activité | Ressources (en milliers de dollars) | A-P | Objectifs | Extrants et résultats importants prévus pour l'exercice financier 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| 1. Géologie de la Cordillère | 4,576 | 49 | Veiller à l'établissement et au maintien de connaissances, de techniques et de services d'experts complets, en ce qui a trait à la géologie de la roche en place, aux ressources minérales de la Cordillère de l'ouest et à la géologie marine de la marge continentale du Pacifique. | - Étudier la géologie de la roche en place en Colombie-Britannique et au Yukon par rapport aux gisements minéraux et produire des cartes géologiques selon les normes modernes.<br>- Évaluer les sources d'énergies volcanique et géothermique.<br>- Étudier la géologie côtière et marine de la marge du Pacifique, surtout au point de vue des ressources en pétrole.<br>- Étudier les gisements de minéraux en haute mer près de la dorsale Juan de Fuca et effectuer des levés dans la région de la frontière au large des côtes du Canada et des États-Unis. |
| 2. Géologie sédimentaire et pétrolière | 16,594 | 161 | Veiller à l'établissement et au maintien de connaissances, de techniques et de services d'experts complets, en ce qui a trait à la géologie et au capital-ressources des bassins sédimentaires de l'Ouest et du Nord du Canada, des îles de l'Arctique ainsi que des régions au large des côtes de l'Arctique. | - Étudier la géologie de la roche en place, surtout au point de vue des ressources en pétrole, en gaz naturel et en charbon du secteur de responsabilité; produire des cartes géologiques selon les normes modernes.<br>- Chercher la présence de pétrole, de gaz et de charbon dans des formations géologiques.<br>- Coordonner l'évaluation des ressources pétrolières, gazières et houillières du Canada, les évaluations portant sur le gaz et le charbon étant destinées au Comité intergouvernemental d'évaluation des ressources pétrolières. |
| 3. Géologie du Précambrien | 6,711 | 79 | Veiller à l'établissement et au maintien de connaissances, de techniques et de services d'experts complets, en ce qui a trait à la géologie de la roche en place et aux ressources minérales du Bouclier canadien; et fournir des datations isotopiques et des déterminations paléomagnétiques ainsi que des renseignements pétrologiques en ce qui concerne toutes les régions du Canada. | - Étudier la géologie de la roche en place dans le Bouclier canadien; produire des cartes géologiques des Terres du Canada selon les normes modernes; compléter les recherches des organismes provinciaux.<br>- Étudier la tectonique et la structure en profondeur du Bouclier canadien.<br>- Faire des datations isotopiques et recueillir des données paléomagnétiques et pétrologiques concernant toutes les régions du Canada. |

## Tableau 17: Levés géologiques (suite)

| Sous-activité | Ressources (en milliers de dollars) | A-P | Objectifs | Extrants et résultats importants prévus pour l'exercice financier 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| 4. Centre géoscientifique de l'Atlantique | 19,929 | 121 | Veiller à l'établissement et au maintien de connaissances, de techniques et de services d'experte complete, en ce qui a trait à la géologie (y compris les ressources) des régions au large des côtes canadiennes de l'Atlantique et de l'Arctique et des bassins sédimentaires de la région des Appalaches. | - Étudier la géologie des fonds marins et des côtes, surtout au point de vue des contraintes liées à la mise en valeur du pétrole et du gaz naturel en mer.<br>- Étudier la géologie marine et la géophysique des régions au large des côtes de l'Atlantique et de l'Arctique, tout en portant une attention particulière aux bassins sédimentaires et aux frontières maritimes du Canada.<br>- Évaluer les ressources pétrolières des régions au large de côtes de l'Atlantique ainsi que les ressources houillères de la zone canadienne de l'Atlantique. |
| 5. Sciences des terrains | 5,182 | 72 | Veiller à l'établissement et au maintien de connaissances, de techniques et de services d'experte complete, en ce qui a trait à la géologie de surface, aux processus géomorphiques, aux dangers naturels de la masse continentale du Canada et à la capacité des terrains de servir de support aux activités humaines. | - Étudier la géologie surfacique de toutes les régions du Canada, des Terres du Canada en particulier, et produire des cartes d'inventaire des terrains selon les normes modernes.<br>- Acquérir des données sur les conditions géologiques, les contraintes et les dangers qui influent sur l'utilisation des terres, en particulier dans le Nord du Canada, et qui ont trait aux questions d'environnement et de mise en valeur des ressources.<br>- Effectuer des recherches sur les aspects géologiques des pluies acides, du stockage permanent des déchets des combustibles nucléaires, de la stabilité des pentes et du pergélisol. |
| 6. Géologie économique et minéralogie | 6,545 | 98 | Veiller à l'établissement et au maintien de connaissances, de techniques et de services d'experte complete en ce qui a trait aux gisements en matière de géologie, de métaux et d'autres minéraux; déterminer la répartition géologique, l'origine et l'abondance possible des ressources minérales du Canada afin d'en faciliter l'exploration, de la planification de l'utilisation des terres et l'élaboration des politiques; fournir des analyses sur la composition des roches, des minéraux, des minerais et d'autres matériaux géologiques. | - Déterminer la répartition géologique et l'abondance possible des gisements des minéraux au Canada.<br>- Effectuer l'évaluation des ressources minérales de régions déterminées et l'évaluation biennale des ressources en uranium et en thorium.<br>- Faire des recherches sur la formation des gisements de minéraux afin de faciliter la découverte de nouveaux gisements.<br>- Fournir de l'information sur les produits minéraux à l'échelle nationale et mondiale.<br>- Analyser plus de 5,000 échantillons en utilisant différentes techniques minéralogiques et chimiques et différents instruments.<br>- Mettre au point et améliorer les techniques analytiques. |

## Tableau 17: Levés géologiques (suite)

| Sous-activité | Ressources (en milliers de dollars) | A-P | Objectifs | Extrants et résultats importants prévus pour l'exercice financier 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| 7. Géophysique et géochimie des ressources | 14,677 | 106 | Fournir de l'information géophysique et géochimique à l'échelle nationale. | - Mettre au point de nouveaux instruments et de nouvelles méthodes de travail en géophysique et en géochimie, afin d'aider l'industrie des minéraux du Canada, et transférer les connaissances technologiques à l'industrie.<br>- Produire des cartes géochimiques, radiométriques et aéromagnétiques systématiques et compiler des données afin d'aider l'industrie des minéraux.<br>- Veiller au maintien de normes nationales en géophysique et en géochimie.<br>- Effectuer des levés expérimentaux afin d'aider à résoudre des problèmes particuliers en géologie. |
| 8. Information géologique | 4,598 | 95 | Veiller à ce que les résultats des activités du programme scientifique soient mis à la disposition des usagers en temps opportun et conserver la bibliothèque de la Commission géologique en tant que principale bibliothèque du Canada sur les sciences de la terre. | - Coordonner la publication d'environ 250 cartes et 75 rapports et la diffusion de 80 rapports sur des dossiers actifs.<br>- Répondre à plus de 11,000 demandes de renseignements géologiques adressées à la bibliothèque de la Commission géologique. |

## F. Physique du globe

### Objectif

Veiller à l'établissement et au maintien de renseignements et de services d'experts en matière de géophysique, pour ce qui concerne les processus dynamiques de la Terre et les dangers associés aux phénomènes géophysiques, notamment par rapport à la sécurité du public et à la gestion des terres de la masse continentale canadienne et des régions situées au large des côtes.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente environ 5 % de l'ensemble des dépenses et environ 5 % de l'ensemble des années-personnes du Programme. Le tableau 18 donne une ventilation plus détaillée des ressources.

**Tableau 18: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | | Réelles 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Séismologie | 6,275 | 56 | 5,461 | 58 | 5,189 | 57 |
| Géothermie | 1,787 | 9 | 2,865 | 9 | 2,613 | 10 |
| Géomagnétisme | 2,620 | 34 | 2,754 | 35 | 2,179 | 34 |
| Gravité | 2,414 | 29 | 2,441 | 29 | 2,231 | 29 |
| Géodynamique | 2,332 | 17 | 1,633 | 17 | 1,495 | 17 |
| Gestion et soutien de l'activité | 1,601 | 24 | 1,785 | 24 | 1,300 | 22 |
| | 17,029 | 169 | 16,939 | 172 | 15,007 | 169 |

De ces dépenses, 48 % va au personnel, 18 % au capital et 34 % à toutes les autres dépenses de fonctionnement.

### Rendement financier passé

Le tableau 19 présente un résumé des changements importants relevés au niveau des besoins financiers en 1983-1984.

**Tableau 19: Rendement financier 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget des dépenses | Différence |
| Séismologie | 5,189 | 4,639 | (550) |
| Géothermie | 2,613 | 2,400 | (213) |
| Géomagnétisme | 2,179 | 2,401 | (222) |
| Gravité | 2,231 | 2,239 | 8 |
| Géodynamique | 1,495 | 1,489 | (6) |
| Gestion et soutien de l'activité | 1,300 | 1,233 | (67) |
| | 15,007 | 14,401 | (606) |

**Explication:** Il n'y a eu aucun changement majeur entre les besoins financiers réels et prévus. Les fonds inutilisés ont servi à financer d'autres besoins mineurs du Programme.

**Description**

Pour réaliser son objectif, la Direction de la physique du globe se sert des réseaux canadiens d'observations séismologiques, géomagnétiques et géodynamiques et assure le maintien de normes gravimétriques et magnétiques dans tout le pays.

Chaque année, la Direction de la physique du globe effectue un certain nombre de levés et d'expériences sur le terrain, afin de déterminer: les particularités de formation et les caractéristiques physiques de l'intérieur de la Terre (gravité, séismologie et géomagnétisme); la force, la direction et la variation séculaire des champs magnétiques terrestres (géomagnétisme); la mesure des mouvements du sol dans les régions de séisme (géodynamique); et la répartition et les caractérisques des sources possibles d'énergie géothermique, du pergélisol et des hydrates de gaz gelés (géothermie). D'autres études particulières sont effectuées à l'occasion sur le terrain, selon les besoins, par exemple: CESAR 83, étude pluridisciplinaire de la dorsale Alpha menée en 1983.

La Direction de la physique du globe produit une vaste gamme de données géophysiques qui sont consignées sur papier ou sous forme de données numériques et analogiques et de notes prises sur le terrain. Ces données sont réduites, corrigées et analysées par des services internes ou par des sociétés privées afin de fournir des renseignements sur: la séismicité et les risques et dangers de secousses sismiques; les processus, les dangers et la répartition du pergélisol; l'emplacement et

l'importance des sources d'énergie géothermique; le champ magnétique de la Terre, ses variations et les anomalies régionales; le champ de gravité de la Terre et ses anomalies régionales; les migrations des pôles; les variations du Temps et de la latitude; et l'évolution de la structure, de la dynamique et de la physique de la Terre. Ces renseignements, de même que certaines données brutes, sont utilisés par les sociétés d'exploration et les experts-conseils des secteurs pétrolier et minier, les universités, les sociétés d'assurance et les entreprises de construction, d'autres ministères et organismes gouvernementaux (par exemple: le Centre national de recherches Canada, les Affaires extérieures Canada, la Défense nationale et l'Énergie atomique du Canada Limitée) et par des organismes scientifiques internationaux.

L'activité effectue des travaux de R-D à l'Administration centrale, à Ottawa (132 A-P), et au Centre géoscientifique du Pacifique, à Sidney, en Colombie-Britannique (26 A-P). Dix années-personnes sont affectées aux observatoires où le recours à des contractuels de l'extérieur est impossible en ce moment. Même si elle continue d'effectuer des recherches scientifiques, la Direction s'oriente de plus en plus vers la géophysique appliquée: programmes énergétiques fédéraux, gestion des combustibles irradiés, préparatifs visant à surveiller l'application d'un accord global sur l'interdiction des essais nucléaires et définition des sources d'énergie renouvelable.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Le tableau 20 est un résumé, par sous-activité, des objectifs précis et des extrants et des résultats importants prévus pour 1985-1986.

**Tableau 20: Physique du globe**

| Sous-activité | Ressources (en milliers de dollars) | A-P | Objectifs | Extrants et résultats importants prévus pour l'exercice financier 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| 1. Séismologie | 6,275 | 56 | Surveiller les mouvements sismiques au Canada et effectuer des recherches séismologiques sur la structure et la dynamique de la terre. | - Exploiter les réseaux d'observation séismologique du Canada et les stations elles-mêmes selon les normes reconnues et gérer, diffuser et stocker les données.<br>- Fixer et publier les paramètres des séismes actuels du Canada, en mettant l'accent sur les zones de développement économique.<br>- Verser à un groupe d'université des fonds leur permettant d'effectuer un grand levé de sismique-réflexion dans le cadre de la phase II du projet canadien Lithoprobe.<br>- Continuer d'accroître les compétences du Canada et de participer activement à l'échange international de données sismiques et entreprendre des recherches sur la surveillance sismique pour contrôler l'application d'un traité d'interdiction des essais nucléaires. |

## Tableau 20: Physique du globe (suite)

| Sous-activité | Ressources (en milliers de dollars) | A-P | Objectifs | Extrants et résultats importants prévus pour l'exercice financier 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| 2. Géothermie | 1,787 | 9 | Effectuer des recherches sur le régime thermique en mer et sur terre, sur les possibilités de production d'énergie géothermique au Canada et sur l'importance du pergélisol et des hydrates de gaz dans le développement du Nord. | - Mesurer le flux thermique terrestre et étudier le pergélisol et les hydrates de gaz en laboratoire et sur le terrain.<br>- Élaborer des plans et des spécifications pour la construction de laboratoires d'essais contrôlés dans le cadre de la recherche sur le pergélisol.<br>- Analyser le rôle de l'eau dans le transfert de la chaleur au sein des couches souterraines.<br>- Publier des rapports provisoires sur les programmes de démonstration et d'évaluation de l'énergie géothermique. |
| 3. Géomagnétisme | 2,620 | 34 | Surveiller le champ géomagnétique au Canada, sur terre et en mer, et effectuer des recherches sur la structure du champ géomagnétique et de ses variations. | - Exploiter le réseau canadien d'observatoires magnétiques selon les normes reconnues et gérer, diffuser et classer les données.<br>- Faire des études sur le paléomagnétisme et le champ électromagnétique dans des régions clé.<br>- Occuper de nouveau 14 stations d'enregistrement des variations séculaires du champ magnétique. |
| 4. Gravité | 2,414 | 29 | Effectuer des levés gravimétriques sur terre et en mer, établir des normes gravimétriques nationales et fournir des données sur la gravité; terminer les cartes gravimétriques nationales et régionales et effectuer des recherches sur le champ gravitationnel et la structure de la terre. | - Poursuivre les travaux de cartographie gravimétrique régionale et d'amélioration de la base nationale de données gravimétriques, en y ajoutant 2,000 mesures statiques et des données sur 10,000 kilomètres linéaires.<br>- Participer à des études pluridisciplinaires entreprises dans le cadre du Projet des Îles de l'Arctique et à d'autres études géoscientifiques axées sur l'Arctique.<br>- Coordonner l'élément géophysique du Programme de gestion des résidus nucléaires de l'Énergie atomique du Canada Limitée et présenter des rapports trimestriels à la Société. |
| 5. Géodynamique | 2,332 | 17 | Surveiller la migration des pôles, la rotation de la terre et la stabilité de la croûte terrestre sur le territoire canadien et effectuer des recherches dans le domaine de la dynamique de la terre. | - Surveiller la migration des pôles à partir de deux observatoires canadiens.<br>- Élaborer des techniques aérospatiales.<br>- Poursuivre la surveillance des déformations de la croûte terrestre à court et à long termes dans les zones d'activité sismique du Canada. |

## G. Plateau continental polaire

### Objectif

Contribuer à l'étude scientifique et méthodique du plateau continental polaire, des régions attenantes de l'océan Arctique et de ses côtes au Canada; et maintenir et améliorer les données logistiques nécessaires aux études scientifiques dans un environnement arctique.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente environ 2 % de l'ensemble des dépenses et environ 1 % de l'ensemble des années-personnes du Programme. Le tableau 21 donne une ventilation plus détaillée des ressources.

**Tableau 21: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | | Réelles 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Science de l'Arctique | 279 | 9 | 275 | 9 | 275 | 9 |
| Services logistiques | 5,345 | 12 | 5,268 | 12 | 5,245 | 12 |
| Gestion et soutien de l'activité | 443 | 9 | 437 | 9 | 433 | 9 |
| | 6,067 | 30 | 5,980 | 30 | 5,953 | 30 |

De ces dépenses 22 % va au personnel et 78 % à toutes les autres dépenses de fonctionnement.

### Rendement financier passé

Le tableau 22 présente un résumé des changements importants relevés au niveau des besoins financiers en 1983-1984.

**Tableau 22: Rendement financier 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget des dépenses | Différence |
| Science de l'Arctique | 275 | 625 | 350 |
| Services logistiques | 5,245 | 4,480 | (765) |
| Gestion et soutien de l'activité | 433 | 570 | 137 |
| | 5,953 | 5,675 | (278) |

**Explication:** Il n'y a eu aucun changement majeur entre les besoins financiers réels et prévus. Les fonds inutilisés ont servi à financer d'autres besoins mineurs du Programme.

**Description**

L'activité "Plateau continental polaire" a pour but d'assurer un soutien logistique coordonné à des groupes du secteur privé et du secteur public qui exécutent des études scientifiques dans l'Arctique de fournir aux scientifiques et à la population de la région étudiée des renseignements sur les travaux scientifiques qui se font dans l'Arctique, et d'entreprendre des études sur des phénomènes scientifiques particuliers au milieu arctique.

Réalisée en collaboration avec le Comité canadien de l'océanographie et le Comité consultatif du développement du Nord, cette activité contribue à établir et à maintenir une coordination efficace des recherches scientifiques dans l'Arctique.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les planifications opérationnelles et à terme propres à cette activité sont faites en consultation avec des scientifiques et des administrateurs scientifiques de ministères fédéraux, d'universités et du secteur privé. Les consultations se déroulent notamment au cours de conférences d'envergure portant sur l'orientation générale de la politique (tenues tous les trois à cinq ans), par l'entremise d'un comité consultatif interministériel et sous la forme d'une conférence annuelle de planification à laquelle participent des groupes de clients.

La recherche scientifique dans l'Arctique s'est accrue de façon substantielle au cours des 10 dernières années. En 1984-1985, une aide a été consentie à 215 équipes itinérantes, dont 138 (64 %) étaient du gouvernement, 55 (25 %) appartenaient aux universités et 22 (11 %) provenaient de tous les autres secteurs. Les équipes gouvernementales ont absorbé 80 % des dépenses, les universités 18 % et les autres 2 %.



15

On prévoit que le nombre d'équipes itinérantes augmentera d'au moins 10 % par rapport à celui de 1984-1985, étant donné que les grands projets de développement économique du Nord s'accompagneront d'un nombre accru de demandes, quant aux services offerts par cette activité.

À l'heure actuelle, aucun autre organisme public ou privé ne fournit de soutien logistique coordonné aux expéditions scientifiques dans l'Arctique.

Au nombre des buts visés ou des résultats escomptés en 1985-1986 figurent:

| | | |
|---|---|---|
| • | Installation et maintien d'une station scientifique permanente sur une île de glace, à compter de mars 1985. | Avril 1985 |
| • | Visites d'installations scientifiques en Arctique, afin de décrire des activités scientifiques locales (permanent) | Avril 1985 |
| • | Réunion pour planifier la campagne de 1986 | Nov. 1985 |
| • | Achèvement du plan de soutien logistique pour 1986 | Janv. 1986 |
| • | Rapport sur les travaux de la campagne de 1985 | Mars 1986 |

## H. Levés et cartographie

### Objectif

Veiller à l'acquisition, à la conservation et à la disponibilité de renseignements géodésiques, topographiques et géographiques relativement à tout le Canada et à la réalisation et à la tenue du cadastre des Terres du Canada, dans la mesure nécessaire à l'efficacité de la gestion des ressources, des travaux d'ingénierie, de l'aménagement urbain, des transports, de la défense, de la protection du grand public, de l'utilisation et de la démarcation des terres, et de l'attribution des droits fonciers.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente environ 19 % de l'ensemble des dépenses du Programme et environ 28 % de l'ensemble des années-personnes du Programme. Le tableau 23 donne une ventilation plus détaillée des ressources.

**Tableau 23: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | | Réelles 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Géodésie | 11,269 | 141 | 11,585 | 144 | 10,060 | 146 |
| Cartographie topographique | 19,122 | 263 | 16,556 | 263 | 18,301 | 269 |
| Arpentage des Terres du Canada | 6,673 | 140 | 6,615 | 140 | 6,431 | 142 |
| Frontière internationale | 781 | 12 | 659 | 12 | 709 | 13 |
| Cartographie géographique | 7,403 | 127 | 6,889 | 127 | 5,534 | 126 |
| Publication de cartes | 11,394 | 168 | 10,400 | 174 | 10,803 | 180 |
| Institut de cartographie de Sherbrooke | 6,044 | 13 | 4,991 | 13 | -- | -- |
| Gestion et soutien de l'activité | 2,645 | 43 | 2,787 | 43 | 2,724 | 47 |
| | 65,331 | 907 | 60,482 | 916 | 54,562 | 923 |

De ces dépenses, 55 % va au personnel, 4 % au matériel et aux approvisionnements, 14 % au capital et 27 % à toutes les autres dépenses de fonctionnement. Une somme évaluée à $4,550,000 (ou 6 % du total des coûts) sera vraisemblablement versée dans le Fonds du revenu consolidé en 1985-1986, en tant que produit de la vente de cartes, de graphiques et de photographies aériennes.



17

**Rendement financier passé**

Le tableau 24 présente un résumé des changements importants relevés au niveau des besoins financiers en 1983-1984.

**Tableau 24: Rendement financier 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget des dépenses | **Différence** |
| Géodésie | 10,060 | 10,887 | **827** |
| Cartographie topographique | 18,301 | 17,259 | **(1,042)** |
| Arpentage des Terres du Canada | 6,431 | 6,771 | **340** |
| Frontière internationale | 709 | 751 | **42** |
| Cartographie géographique | 5,534 | 6,243 | **709** |
| Publication de cartes | 10,803 | 9,740 | **(1,063)** |
| Gestion et soutien de l'activité | 2,724 | 3,009 | **285** |
| | 54,562 | 54,660 | **98** |

**Explication:** Il n'y a eu aucun changement majeur entre les besoins financiers réels et prévus. Les fonds inutilisés ont servi à financer d'autres besoins mineurs du Programme.

**Description**

L'activité "Levés et cartographie" constitue la principale forme de présence du gouvernement fédéral dans les domaines de l'arpentage et de la cartographie au pays.

Cette activité permet d'établir et d'entretenir les canevas planimétrique et altimétrique nationaux; d'acquérir et de tenir à jour des données topographiques et géographiques sur la masse continentale canadienne; de compiler, de publier et de distribuer des cartes topographiques et électorales, des cartes et d'autres publications aéronautiques, des photographies aériennes, des répertoires toponymiques et l'Atlas national du Canada; de réglementer et d'administrer les levés et les registres cadastraux des Terres du Canada, y compris les terres au large des côtes; d'entretenir les frontières internationales.

Les résultats de cette activité constituent un soutien essentiel au développement économique national et régional. Les cartes graphiques et levés produits servent à la mise en valeur des ressources naturelles, à l'aménagement des centrales hydro-électriques et des réseaux de

transport, à la défense nationale, à l'élaboration de plans d'urgence et à l'exercice de la souveraineté du Canada; ces produits sont également utilisés pour protéger les droits fonciers sur les Terres du Canada, pour favoriser la sécurité de la navigation aérienne au Canada et pour appuyer pratiquement tous les travaux de planification, d'administration et de recherche faisant intervenir des considérations géographiques au Canada.

Afin d'accroître la productivité, la Direction des levés et de la cartographie se tient au courant des nouvelles techniques et de leur application, en organisant et en appuyant la recherche menée par le ministère, les universités et l'industrie.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Le tableau 25 est un résumé, par sous-activité, des objectifs précis et des extrants et des résultats importants prévus pour 1985-1986.

**Tableau 25: Levés et cartographie**

| Sous-activité | Ressources (en milliers de dollars) | A-P | Objectifs | Extrants et résultats importants prévus pour l'exercice financier 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| 1. Géodésie | 11,269 | 141 | Veiller à ce que le Canada dispose de données géodésiques sur son territoire, établies selon les normes internationales et les critères nationaux applicables aux systèmes de référence géodésique. | - De concert avec l'U.S. Geodetic Survey, achever la mise au point du réseau géodésique continental à l'aide d'un canevas planimétrique amélioré de l'Amérique du Nord.<br>- Achever la composante géodésique du Projet international du niveau de référence des Grands Lacs, afin de permettre aux organismes canadiens et américains chargés de la surveillance et du contrôle du niveau des eaux de disposer de données plus précises.<br>- Porter le pourcentage d'exécution du canevas planimétrique, de 73 à 75 % environ, et du canevas altimétrique, de 87 à approximativement 88 %. |
| 2. Cartographie topographique | 19,122 | 263 | Veiller à ce que le Canada dispose de données topographiques sur sa masse continentale, établies conformément aux normes du Système national de référence cartographique. | - Quelque 290 cartes topographiques périmées seront révisées ou mises à jour de façon à répondre aux besoins des utilisateurs et en vue de leur introduction dans la banque nationale de données topographiques numériques (BNDTN).<br>- Porter de 79 à 77 % environ la couverture topographique du Canada au 1/50,000.<br>- Portait de 14 % à 30 % la couverture du Canada par la BNDTN. |
| 3. Arpentage des Terres du Canada | 6,673 | 140 | Fournir, en vertu de la Loi sur l'arpentage des Terres du Canada et d'autres dispositions législatives, une division efficace de ces terres en parcelles qui permette de déterminer, de documenter, d'enregistrer et de protéger les intérêts qui s'y associent et de réunir en un tout les données essentielles à leur exploitation rationnelle et à leur gestion. | - Étudier environ 900 demandes de levés de Terres du Canada et gérer et réglementer les levés qui en résulteront.<br>- Administrer un programme de levés cadastraux de réserves indiennes (2,300 parcelles) pour le compte d'AINC.<br>- Répondre à environ 12,000 demandes de renseignements transmises par le système d'information des Terres du Canada. |



19

## Tableau 25: Levés et cartographie (suite)

| Sous-activité | Ressources (en milliers de dollars) | A-P | Objectifs | Extrants et résultats importants prévus pour l'exercice financier 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| 4. Frontière internationale | 781 | 12 | Veiller à l'intégrité de la frontière canado-américaine. | - Entretenir la frontière sur 125 kilomètres en vertu du programme conjoint du Canada et des États-Unis. |
| 5. Cartographie géographique | 7,403 | 127 | Produire, en temps opportun, les renseignements géographiques et aéronautiques nécessaires à la planification, à l'administration, à l'enseignement, à la recherche et à la sécurité en matière d'aviation au Canada. | - Dresser ou mettre à jour environ 1,300 cartes aéronautiques.<br>- Augmenter de 19 à 23 % environ le degré d'achèvement de la collection de cartes faisant partie de l'Atlas national du Canada, 5e édition.<br>- Produire la troisième édition du Répertoire géographique du Canada-Saskatchewan. |
| 6. Publication de cartes | 11,394 | 168 | Publier des cartes aéronautiques ou autres, des photographies aériennes et d'autres documents connexes; conserver des réserves pour les situations d'urgence nationale et pour la vente aux gouvernements, à l'industrie aux particuliers, au moyen d'un réseau national de concessionnaires. | - Imprimer approximativement sept millions de cartes aéronautiques, topographiques, géographiques, hydrographiques, géologiques, électorales et autres.<br>- Distribuer à peu près 3.5 millions de cartes et 500,000 photographies aériennes. |
| 7. Institut de cartographie de Sherbrooke | 6,044 | 13 | Établir l'Institut de cartographie de Sherbrooke, au Québec. | - Achever l'estimation détaillée du coût de l'Institut de cartographie de Sherbrooke. |

## I. Gestion et appui du Programme

### Objectif

Assurer une gestion et une direction efficaces du Programme des minéraux et des sciences de la Terre et fournir des services techniques communs.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente environ 3 % de l'ensemble des dépenses et environ 4 % de l'ensemble des années-personnes du Programme. Le tableau 26 donne une ventilation plus détaillée des ressources.

**Tableau 26: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes***

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | | Réelles 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Gestion du Programme | 3,703 | 33 | 3,777 | 34 | 3,435 | 31 |
| Gestion des finances | 225 | 2 | 222 | 2 | 106 | 2 |
| Gestion des ressources humaines | 1,361 | 35 | 1,022 | 35 | 764 | 35 |
| Services techniques communs | 3,780 | 43 | 4,759 | 43 | 2,539 | 43 |
| | 9,069 | 113 | 9,780 | 114 | 6,844 | 111 |

* Les chiffres du tableau traduisent les résultats de changements apportés aux éléments organisationnels de l'activité depuis 1983-1984; ils ne correspondent donc pas aux données de la figure 27.

De ces dépenses, 48 % va au personnel, 17 % aux subventions et 35 % à toutes les autres dépenses de fonctionnement.

### Rendement financier passé

Le tableau 27 présente un résumé des changements importants relevés au niveau des besoins financier en 1983-1984.

**Tableau 27: Rendement financier 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget des dépenses | Différence |
| Gestion du Programme | 3,435 | 3,490 | 55 |
| Gestion des finances | 106 | 112 | 6 |
| Services techniques communs | 2,539 | 2,429 | (110) |
| | 6,080 | 6,031 | (49) |

**Explication:** Aucune différence importante n'a été relevée entre les besoins financiers réels et prévus. Les écarts mineurs ont été comblés au moyen de réaffectations effectuées au budget du Programme.

**Description**

L'activité "Gestion et soutien du Programme" permet une direction et une gestion centrales des autres activités du Programme des minéraux et des sciences de la Terre. Au point de vue de l'organisation, elle comprend les bureaux des sous-ministres adjoints du Secteur de la politique minérale, du Secteur des sciences de la Terre et du Secteur de la recherche et de la technologie. Une description des services et des activités relevant de chacun des secteurs est donnée dans l'aperçu du Programme à la page 4-7.

Les subventions accordées en vue d'encourager la recherche en énergie, en minéraux et en sciences de la Terre totaliseront 1.398 millions de dollars en 1985-1986 et elles seront administrées par le Bureau du sous-ministre adjoint, Secteur des sciences de la Terre. Les demandes d'aide sont évaluées d'après la capacité du projet de contribuer à atteindre les objectifs du Ministère. Toutes les subventions vont à des organismes canadiens.

Le Service de soutien technique sur le terrain fait aussi partie de cette activité et relève du sous-ministre adjoint, Finances et Administration. Cet organisme offre des services de soutien aux équipes envoyées sur le terrain et parrainées par d'autres organismes du Ministère, grâce à l'aide et aux conseils qu'il leur donne à l'égard de la détermination des besoins, en matériel, de l'approvisionnement, de l'expédition, de l'emballage, de l'entreposage et de la réparation.

Enfin, cette activité englobe l'administration du Programme des propositions spontanées à l'échelle du Ministère. Relevant du bureau du sous-ministre adjoint à la Recherche et à la Technologie, cette fonction consiste à coordonner les réponses du Ministère fournies à Approvisionnements et Servicec Canada et à s'assurer que toute la correspondance pertinente est transmise. Chaque année, plus de 250 propositions spontanées provenant de sociétés canadiennes sont traitées.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Gestion du Programme** Le soutien accordé au Programme au moyen de cette activité est à peu près le même depuis trois ans.

**Tableau 28: Gestion du Programme**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Total des A-P affectées au Programme | 3,208 | 3,215 | 3,116 |
| A-P affectées à la gestion du Programe | 113 | 114 | 111 |
| Pourcentage d'A-P affectées au soutien par rapport au total | 3.5 | 3.6 | 3.6 |

Le programme des subventions de recherche administré par le Secteur des sciences de la Terre a été exploité aux niveaux suivants au cours des trois dernières années.

**Tableau 29: Programme des subventions de recherche (en milliers de dollars) et nombre de bénéficiaires**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | | Réelles 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Domaine de recherche | $ | Nombre | $ | Nombre | $ | Nombre |
| Énergie | 473 | 30 | 449 | 31 | 479 | 33 |
| Minéraux | 270 | 30 | 262 | 29 | 263 | 27 |
| Sciences de la Terre | 655 | 90 | 687 | 98 | 656 | 91 |
| Totaux | 1,398 | 150 | 1,398 | 158 | 1,398 | 151 |

**Soutien technique sur le terrain:** Cet organisme garde en réserve environ 3,300 articles et assurera le soutien d'environ 320 équipes sur le terrain au cours de la saison 1985-1986.

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

Dans cette section, les colonnes intitulées "Budget des dépenses" et "Prévues" ont été modifiées de manière à tenir compte du transfert au Programme d'administration, des ressources liées aux activités en matière d'information du public qui relevaient auparavant du PMST.

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

**Tableau 30: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 122,295 | 115,323 | 106,053 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 17,122 | 14,605 | 15,171 |
| Autres frais touchant le personnel | 318 | 297 | 667 |
| Totaux partiels, personnel | 139,735 | 130,225 | 121,891 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 12,857 | 12,252 | 10,552 |
| Information | 2,142 | 2,101 | 1,329 |
| Marchés de services d'ingénieurs et de scientifiques | 56,279 | 48,560 | 26,051 |
| Autres services professionnels et spéciaux | 28,310 | 25,624 | 21,553 |
| Location d'aéronefs et de navires | 1,933 | 1,516 | 5,678 |
| Autres locations | 7,980 | 6,884 | 1,993 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 5,572 | 6,249 | 3,744 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 15,793 | 13,470 | 13,708 |
| Toutes autres dépenses | 232 | 325 | 151 |
| Totaux partiels, biens et services | 131,098 | 116,981 | 84,729 |
| Totaux des dépenses de fonctionnement | 270,833 | 247,206 | 206,620 |
| Capital | 46,212 | 43,197 | 33,645 |
| Paiements de transfert | 17,335 | 8,472 | 4,061 |
| Totaux des dépenses | 334,380 | 298,875 | 244,326 |

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 31: Années-personnes par activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Dévelopement de l'industrie des minéraux | 165 | 154 | 135 |
| Application de la Loi sur les explosifs au Canada | 44 | 44 | 41 |
| Technologie des minéraux et de l'énergie | 789 | 785 | 782 |
| Télédétection | 155 | 155 | 124 |
| Levés géologiques | 836 | 845 | 801 |
| Physique du globe | 169 | 172 | 169 |
| Plateau continental polaire | 30 | 30 | 30 |
| Levés et cartographie | 907 | 916 | 923 |
| Gestion et appui du Programme | 113 | 114 | 111 |
| | 3,208 | 3,215 | 3,116 |

La baisse nette du nombre d'années-personnes, en 1985-1986, par rapport aux prévisions de 1984-1985, s'explique de la façon suivante:

| | |
|---|---|
| • Années-personnes additionnelles pour gérer et exécuter les projets en vertu des ententes d'exploitation des minéraux | 34 |
| • Programmes géoscientifiques des régions pionnières | 14 |
| • Réseau des stations terrestres du Canada | 3 |
| • Ressources accrues pour la mise en valeur du satellite radar canadien (RADARSAT) | 4 |
| • Diminution des années-personnes liées aux projets du programme Emplois d'été en 1984-1985 | (57) |
| • Divers | (5) |
| | (7) |



25

## Tableau 32: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement

| Catégorie et groupe | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 1985-1986 | 1984-1985 | 1983-1984 | | |
| **Gestion** | 83 | 79 | 66 | 50,350-96,300 | 65,538 |
| **Scientifique et professionnelle** | | | | | |
| Chimie | 33 | 34 | 33 | 15,724-68,070 | 38,921 |
| Économique, sociologie et statistique | 86 | 75 | 64 | 14,570-65,080 | 49,782 |
| Génie et arpentage | 203 | 194 | 185 | 23,306-76,130 | 45,200 |
| Bibliothéconomie | 20 | 18 | 22 | 19,782-50,712 | 31,878 |
| Sciences physiques | 338 | 302 | 288 | 15,304-68,070 | 42,772 |
| Réglementation scientifique | 13 | 13 | 12 | 14,786-68,070 | 45,057 |
| Recherche scientifique | 520 | 514 | 489 | 28,176-67,720 | 52,788 |
| **Administration et service extérieur** | | | | | |
| Services administratifs | 71 | 68 | 61 | 13,912-57,987 | 35,191 |
| Commerce | 10 | 10 | -- | 15,635-60,465 | 55,255 |
| Gestion des systèmes d'ordinateurs | 32 | 30 | 27 | 18,766-61,433 | 35,848 |
| Gestion des finances | 20 | 20 | 20 | 13,853-57,980 | 35,805 |
| Services d'information | 8 | 8 | 9 | 13,579-57,980 | 40,594 |
| Administration du personnel | 19 | 18 | 17 | 13,330-63,870 | 35,355 |
| Administration des programmes | 6 | 6 | 5 | 13,912-57,987 | 32,050 |
| Achat et approvisionnement | 8 | 8 | 7 | 12,766-57,980 | 36,133 |
| **Techniques** | | | | | |
| Dessin et illustrations | 342 | 351 | 355 | 15,557-40,310 | 31,610 |
| Électronique | 66 | 67 | 69 | 16,619-51,950 | 36,594 |
| Soutien technologique et scientifique | 479 | 475 | 462 | 14,041-50,866 | 30,229 |
| Techniciens divers | 15 | 13 | 13 | 12,635-55,682 | 36,385 |
| Photographie | 42 | 41 | 42 | 17,285-30,844 | 26,961 |
| Soutien des sciences sociales | 28 | 31 | 30 | 12,635-57,764 | 31,586 |
| **Soutien administratif** | | | | | |
| Commis aux écritures et aux règlements | 308 | 314 | 327 | 12,932-31,743 | 21,596 |
| Traitement mécanique des données | 16 | 15 | 13 | 13,352-37,130 | 25,882 |
| Mécanographie | 7 | 8 | 6 | 12,665-25,271 | 18,035 |
| Secrétariat, sténographie, dactylographie | 150 | 152 | 151 | 12,636-31,946 | 21,526 |
| **Exploitation** | | | | | |
| Manoeuvres et hommes de métier | 109 | 109 | 115 | 14,776-40,676 | 24,245 |
| Services divers | 62 | 71 | 64 | 13,253-39,988 | 22,836 |
| Services d,imprimerie (int) | 18 | 12 | 12 | 15,340-39,895 | 36,374 |
| Services d'imprimerie (ext) | 61 | 72 | 80 | 15,340-39,895 | 39,278 |
| Autres | 35 | 87 | 72 | -- | -- |

Note: Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## 3. Dépenses en capital

**Tableau 33: Ventilation des grands projets d'immobilisations (en milliers de dollars)**

| PROJETS PAR ACTIVITÉ ET PAR PROVINCE | COÛT TOTAL ESTIMATIF PRÉCÉDENT | COÛT TOTAL ESTIMATIF COURANT | DÉPENSES PRÉVUES JUSQU'AU 31 MARS 1985 | BUDGET DES DÉPENSES 1985-1986 | BESOINS DES ANNÉES FUTURES |
|---|---|---|---|---|---|
| **TÉLÉDÉTECTION** | | | | | |
| **ONTARIO** | | | | | |
| SYSTÈME D'ANALYSE D'IMAGES NUMÉRIQUES | 3,028 | 4,319 | 3,784 | 159 | 376 |
| RADARSAT, PHASE A | 10,157 | 10,057 | 10,057 | – | – |
| FLUORODÉTECTEUR À LASER | 450 | 600 | 150 | 190 | 260 |
| PROGRAMME UP. DE CORRECTION GÉOMÉTRIQUE | 610 | 610 | 440 | 170 | – |
| ARCHIVES NUMÉRIQUES | 847 | 622 | 22 | 200 | 400 |
| MISE EN VALEUR DE LA VISUALISATION RAPIDE-SPOT | 390 | 390 | 390 | – | – |
| C-SHARP | 335 | 461 | 161 | 100 | 200 |
| DÉTECTEUR À MICRO-ONDES (INSTALLATION DE NOUVEAUX DÉTECTEURS ET AMÉLIORATION DES DÉTECTEURS EXISTANTS) | 356 | 450 | 225 | 55 | 170 |
| OPTION SAR BANDE X | 2,500 | 2,100 | 500 | 200 | 1,400 |
| REMPLACEMENT CIR | – | 637 | 637 | – | – |
| AMÉLIORATION DU MEIS IR | – | 700 | – | – | 700 |
| RÉSEAU DE STATIONS TERRESTRES | – | 16,710 | 300 | 6,980 | 9,430 |
| DEUXIÈME STATION | – | 980 | 100 | 880 | – |
| **SASKATCHEWAN** | | | | | |
| LANDSAT-D, AMÉLIORATION DES STATIONS | 8,796 | 9,029 | 8,852 | 53 | 124 |
| **QUÉBEC** | | | | | |
| RADARSAT, PHASE B | – | 7,520 | 1,560 | 4,370 | 1,590 |
| **COLOMBIE-BRITANNIQUE** | | | | | |
| MOSAICS, PHASE A | 8,250 | 8,250 | 8,250 | – | – |
| MOSAICS, PHASE B | – | 3,553 | – | 3,508 | 45 |



27

| PROJETS PAR ACTIVITÉ ET PAR PROVINCE | COÛT TOTAL ESTIMATIF PRÉCÉDENT | COÛT TOTAL ESTIMATIF COURANT | DÉPENSES PRÉVUES JUSQU'AU 31 MARS 1985 | BUDGET DES DÉPENSES 1985-1986 | BESOINS DES ANNÉES FUTURES |
|---|---|---|---|---|---|
| **LEVÉS ET CARTOGRAPHIE** | | | | | |
| **ONTARIO** | | | | | |
| STÉRÉORESTITUTEUR ANALYTIQUE | 300 | 300 | – | – | 300 |
| PRESSE D'IMPRESSION | 1,600 | 1,600 | – | 1,300 | 300 |
| SYSTÈME NUMÉRIQUE POUR LES CARTES AÉRONAUTIQUES | 2,158 | 2,158 | 820 | 886 | 452 |
| **QUÉBEC** | | | | | |
| SYSTÈME DE STÉRÉOPRÉPARATION | 1,300 | 2,589 | 1,300 | 1,289 | – |
| PRESSE D'IMPRESSION | 2,000 | 2,000 | – | – | 2,000 |
| INSTITUT DE CARTOGRAPHIE | 40,113 | 42,758 | 500 | 1,641 | 40,617 |
| **ONTARIO / QUÉBEC** | | | | | |
| SYSTÈME DE TRAITEMENT DES NUMÉRIQUES DE TÉLÉDÉTECTION | 700 | 700 | – | 700 | – |
| POSTES DE TRAVAIL, CARTOGRAPHIE | 2,600 | 2,600 | – | 600 | 2,000 |
| **EMPLACEMENTS DIVERS** | | | | | |
| RÉSEAU GLOBAL DE POSITIONNEMENT | 1,225 | 1,225 | 425 | 400 | 400 |
| TERMINAL MOBILE DU SILB | 1,500 | 1,500 | – | – | 1,500 |
| **COMMISSION GÉOLOGIQUE** | | | | | |
| INSTITUT DE GÉOLOGIE SÉDIMENTAIRE ET PÉTROLIÈRE | – | 2,329 | 1,695 | 634 | – |
| **TECHNOLOGIE DES MINÉRAUX ET DE L'ÉNERGIE** | | | | | |
| **ONTARIO** | | | | | |
| LABORATOIRE DE RECHERCHE D'ELLIOT LAKE | 6,338.5 | 6,338.5 | 3,694.5 | 2,644 | – |

## 4. Paiements de transfert

### Tableau 34: Ventilation des paiements de transfert (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévus 1984-1985 | Réels 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Subventions** | | | |
| Développement de l'industrie des minéraux | | | |
| Université Queen pour le Centre des études sur les ressources | — | -- | 50 |
| Levés et cartographie | | | |
| Institut canadien d'arpentage (FIG) | 76 | 76 | -- |
| Gestion et appui du Programme | | | |
| Subventions en vue d'encourager la recherche sur les sciences de la Terre, l'énergie et les minéraux | 1,398 | 1,398 | 1,398 |
| Subventions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, au développement, à la gestion et à la promotion des activités liées à la technologie des sciences de la Terre et aux ressources minérales | 159 | 172.5 | 73 |
| Totaux des subventions | 1,633 | 1,645.5 | 1,521 |
| **Contributions** | | | |
| Développement de l'industrie des minéraux | | | |
| Université Queen pour le Centre des études sur les ressources | 196 | 187 | 75 |
| Contribution à la stratégie de l'amiante | 1,250 | 1,250 | -- |
| Contribution à la Province de Terre-Neuve -- Le Programme geoscientifiques | 750 | 620 | -- |
| Conférences des autochtones sur la mise en valeur des minéraux | — | -- | 16 |
| Technologie des minéraux et de l'énergie | | | |
| Contribution à l'AEIE de Grande-Bretagne pour payer la part canadienne des frais des recherches qui seront menées aux termes de l'accord d'application pour la recherche sur le charbon de l'Agence internationale de l'énergie | — | 188 | 119 |
| Alberta Oil Sands Technology and Research Authority (AOSTRA) | 55 | 50 | 9 |
| Télédétection | | | |
| Contribution à l'Agence spatiale européenne | 13,300 | 4,100 | 1,399 |
| Levés géologiques | | | |
| Programme d'exploitation des minéraux à Sudbury, Algoma et Timmins (PEMSAT) | — | 100 | 687 |
| National Science Foundation (E-U) | — | -- | 123 |
| Gestion et appui du Programme | | | |
| Contributions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, au développement, à la gestion et à la promotion des activités liées à la technologie des sciences de la Terre et aux ressources minérales | 151 | 205.7 | 112 |
| Contribution à la National Science Foundation -- É.-U. | — | 125 | -- |
| Totaux des contributions | 15,702 | 6,825.7 | 2,540 |
| Totaux des subventions et des contributions | 17,335 | 8,472.2 | 4,061 |



29

## B. Analyse des coûts

Le tableau 35 indique le coût total de chaque activité du Programme. Les autres ($23,050,000) montants indiqués comprennent le coût des locaux fournis par Travaux publics Canada ($20,503,000), le coût de l'assurance chirurgicale-médicale ($2,156,000) et de divers autres services ($391,000) offerts gratuitement par d'autres ministères, mais ils ne comprennent pas les coûts de dépréciation ou des locaux fournis gratuitement par le Ministère. Les montants des recettes autres que des taxes comprennent les recettes provenant de la vente de photographies, de cartes et graphiques, des licences, des privilèges et des permis, de même que des services et frais de service, qui sont versées dans le Fonds du revenu consolidé (voir page 4-72) mais qui ne constituent pas des recettes du Programme.

**Tableau 35: Coûts du Programme (en milliers de dollars)**

| activité | Dépenses de fonctionnement 1985-1986 | Plus autres coûts | Coût total | Moins recettes | Coût net | Totaux 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Développement de l'industrie des minéraux | 13,862 | 1,186 | 15,048 | 10 | **15,038** | 9,298 |
| Application de la Loi sur les explosifs au Canada | 2,115 | 316 | 2,431 | 22 | **2,409** | 2,098 |
| Technologie des minéraux et de l'énergie | 78,312 | 5,669 | 83,981 | 887 | **83,094** | 82,250 |
| Télédétection | 56,386 | 1,114 | 57,500 | 711 | **56,789** | 27,915 |
| Levés géologiques | 86,209 | 6,007 | 92,216 | 167 | **92,049** | 69,064 |
| Physique du globe | 17,029 | 1,214 | 18,243 | 180 | **18,063** | 16,358 |
| Plateau continental polaire | 6,067 | 215 | 6,282 | 50 | **6,232** | 6,461 |
| Levés et cartographie | 65,331 | 6,517 | 71,848 | 4,550 | **67,298** | 55,214 |
| Gestion et appui du programme | 9,069 | 812 | 9,881 | — | **9,881** | 7,115 |
| Totaux | 334,380 | 23,050 | 357,430 | 6,577 | **350,853** | 275,773 |

**C. Autres lois et instruments dont l'application relève en totalité ou en partie du Programme des minéraux et des sciences de la Terre**

Loi concernant la frontière entre l'Alberta et la Colombie-Britannique, 1974
British-Columbia Act
Loi sur l'arpentage des terres du Canada
Loi canadienne de l'impôt sur le revenu — Article 248
Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales
Loi sur les licences d'exportation et d'importation
Loi de 1983 sur l'organisation du gouvernement
Loi sur la Commission de la frontière internationale
Acte du Manitoba
Loi sur le pipe-line du Nord
Loi sur les langues officielles — Article 18
Arrêté en conseil de Sa Majesté admettant l'Île-du-Prince-Édouard
Loi sur le commissaire à la représentation
Traité de Washington — 1925
Conditions de l'union de Terre-Neuve au Canada
Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon
Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon

## D. État récapitulatif des recettes

Les recettes découlant du PMST sont versées au Fonds du revenu consolidé et ne peuvent servir à couvrir des dépenses engagées au titre d'une activité.

**Tableau 36: Recettes par catégorie (en milliers de dollars)**

| | Budget de dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Privilèges, licences et permis | 160 | 152 | 144 |
| Produit des ventes | 4,820 | 4,376 | 3,962 |
| Services et frais de service | 1,381 | 1,284 | 1,198 |
| Divers | 216 | 256 | 911 |
| Total du Programme | 6,577 | 6,068 | 6,215 |

Voici en quoi consistent les principales sources de recettes pour 1985-1986.

**Privilèges, licences et permis**

- Homologation du matériel minier. 15
- Licences de fabrication d'explosifs. 10
- Licences délivrées à des sociétés pour l'importation, le transport et l'entreposage des explosifs. 12
- Accréditation des techniciens et inspecteurs en essais non destructifs. 123

Sous-total: 160

**Produits des ventes**

- Vente de cartes, de photographies aériennes, d'épreuves, de tableaux et de données de levés. 4,642
- Vente d'échantillons de roches et de minéraux. 178

Sous-total: 4,820

**Services et frais de service**

- Prestation de services scientifiques, comme l'évaluation de la teneur des minéraux, l'analyse des minéraux et des métaux et l'exécution de projets de recherche et développement pour le compte de l'industrie. 520

- Autres services et coût des services. 258

- Interprétation et vente de données LANDSAT. 603

Sous-total: 1,381

**Divers**

- Argent reçu à titre de rajustement aux dépenses des années précédentes. 216

Total: 6,577

**E. Liste des acronymes**

| | |
|---|---|
| AEIE | Agence d'examen de l'investissement étranger |
| AIE | Agence internationale de l'énergie |
| AOSTRA | Alberta Oil Sands Technology and Research Authority |
| A-P | Années-personnes |
| APGTC | Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada |
| BFC | Base des Forces canadiennes |
| BNDTN | Base nationale de données topographiques numériques |
| CANDU | Canada - Deutérium - Uranium |
| CANMET | Centre canadien de la technologie des minéraux et de l'énergie |
| CCEA | Commission de contrôle de l'énergie atomique |
| CCST | Conseil canadien des sciences de la Terre |
| CCT | Centre canadien de télédétection |
| CESAR | Mission canadienne d'étude de la dorsale Alpha |
| CGC | Commission géologique du Canada |
| DPG | Direction de la physique du globe |
| EACL | Énergie atomique du Canada, Limitée |
| EMR | Énergie, Mines et Ressources Canada |
| LANDSAT | Satellite d'observation des terres |
| MEST | Ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie |
| $M^3$/d | Mètres cubes/jour |
| MOSAICS | Système de correction d'images multiples obtenues par satellite |
| NOAA | Agence nationale d'observation des océans et de l'atmosphère des États-Unis |
| PEMSAT | Programme d'exploitation des minéraux à Sudbury, Algoma et Timmins |
| PMST | Programme des minéraux et des sciences de la Terre |
| R-D | Recherche et développement |
| RADARSAT | Satellite canadien de télédétection |
| S-T | Sciences et technologie (ou Technologie) |
| SAR | Radar à ouverture synthétique |
| SMA | Sous-ministre adjoint |
| SPOT | Système probation d'observation de la Terre, la satellite de télédetection de la France |
| START | Service temporaire d'aide à la recherche et à la technologie |
| TM | Technologie des minéraux |
| USGS | United States Geological Survey |



2933

# Environnement Canada

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

2935

Environnement
Canada

Budget
des dépenses
19[illegible]

Partie III

[illegible]

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste au:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

Nº de catalogue BT 31-2/1986-III-16 Canada: 12.00 $
ISBN 0-660-52926-2 à l'étranger: 14.40 $

Prix sujet à changement sans préavis

2937

**Budget des dépenses 1985-1986**

**Partie III**

**Environnement Canada**

39

**Préface**

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend quatre chapitres. Le premier présente le Ministère. Les trois autres présentent les plans de dépenses de chaque programme du Ministère.

Les chapitres 2 à 4 commencent par des extraits de la Partie II du Budget des dépenses pour le programme que l'on décrit. Cette formule a pour but d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires. Le document comprend également des extraits du volume II des Comptes publics (Parcs Canada seulement) pour que soit facilitée l'évaluation du rendement financier des programmes de Parcs Canada depuis un an.

Chaque plan de dépenses de programme est divisé en trois sections. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé de ses plans et de son rendement actuel. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et les autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que les analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

Ce document permettra au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. Une table des matières générale énumère les chapitres; en outre, une table des matières détaillée est fournie pour chaque programme. Dans la section I de chaque plan de dépenses, un tableau des besoins financiers comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

## Table des matières


| | |
|---|---|
| Résumé du Ministère | 1-1 |
| Programme d'administration | 2-1 |
| Programme des services de l'environnement | 3-1 |
| Programme Parcs Canada | 4-1 |




41

## Résumé du Ministère



43

**Rôles et responsabilités**

Le ministère de l'Environnement a été créé en juin 1971, à la suite de la promulgation de la Loi de 1970 sur l'organisation du gouvernement. Ce ministère, aussi connu sous le nom d'Environnement Canada, regroupait à l'origine tous les éléments de l'organisation fédérale axés sur l'environnement. La Loi de 1979 sur l'organisation du gouvernement a entraîné le regroupement des activités halieutiques et maritimes au sein d'un nouveau ministère, tandis que le décret en conseil CP-1979-1617 prévoyait l'ajout de Parcs Canada à la structure du Ministère et le décret en conseil CP-1984-3200 a fait passer le Service canadien des forêts à Agriculture Canada.

La Loi de 1979 sur l'organisation du gouvernement (LOG), la Loi corrective de Juin 1984 et le décret en Conseil CP 1984 - 3200 modifiant l'effet de la Loi stipulent que les pouvoirs et fonctions du ministre de l'Environnement s'étendent en particulier:

- à tous les domaines de compétence du Parlement non attribués à quelque autre ministère, commission ou organisme fédéraux et liés
  - à la conservation et à l'amélioration de la qualité de l'environnement naturel, notamment celle de l'eau, de l'air et du sol,
  - aux ressources renouvelables comprenant les oiseaux migrateurs et les autres espèces de flore et de faune sauvages,
  - aux eaux,
  - à la météorologie,
  - à l'application des règles et règlements établis par la Commission mixte internationale relativement aux eaux limitrophes et aux questions touchant les États-Unis et le Canada, dans la mesure où elles concernent la conservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement naturel, et
  - à la coordination des politiques et programmes du gouvernement du Canada en matière de conservation et d'amélioration de la qualité de l'environnement naturel;
- aux autres domaines de compétence du Parlement du Canada liés à l'environnement et attribués au Ministre par la loi.

Avec les décrets CP-1979-1617 et CP-1979-1841, le ministre de l'Environnement s'est vu attribuer des responsabilités supplémentaires concernant les parcs nationaux, les champs de bataille nationaux, les lieux et monuments historiques et certains canaux.

Tout en reconnaissant que l'ensemble des ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et le public ont un rôle à jouer dans la conservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement, la LOG précise que le ministre de l'Environnement doit favoriser et encourager l'adoption de saines pratiques et attitudes en la matière et coopérer avec les gouvernements provinciaux ou leurs organismes, ainsi qu'avec tout autre organisme, groupe ou particulier, à des programmes visant des objectifs semblables. La Loi autorise de plus le Ministre à établir des lignes directrices et à conseiller les responsables des ministères, commissions ou organismes fédéraux sur des questions liées à la conservation ou à l'amélioration de la qualité de l'environnement naturel. Enfin, elle permet au Ministre de conclure avec d'autres gouvernements ou organismes des accords relatifs à la réalisation de programmes relevant de sa compétence.

Le Ministre s'acquitte de ses diverses responsabilités par l'intermédiaire de programmes visant à: favoriser l'établissement et l'adoption d'objectifs et de normes liés à la qualité de l'environnement et à la lutte contre la pollution; assurer aux ressources renouvelables une gestion et une utilisation saines; renseigner les Canadiens sur les questions environnementales; s'assurer que les éventuels effets environnementaux négatifs des nouveaux projets, programmes ou activités du fédéral sont examinés suffisamment tôt dans le cadre du processus de planification; assurer la protection du patrimoine naturel et culturel du Canada.

Le Comité du Cabinet chargé du développement social approuve les politiques et les dépenses du Ministère.

Les coûts de certaines activités telles que les services de reconnaissance des glaces, les services de météorologie, les évaluations de la qualité de l'eau et les travaux d'analyse et d'hydrométrie sont récupérés auprès d'autres ministères (notamment Transports, Défense nationale, Affaires indiennes et du Nord, Énergie, Mines et Ressources et Pêches et Océans).

**Organisation et programmes du Ministère**

Environnement Canada a groupé ses activités en trois grands programmes:

- Administration: s'occupe de l'orientation, de la gestion, de la coordination et des services de soutien communs des deux autres programmes, incluant les cadres régionaux supérieurs, et de l'administration du Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.

- Services de l'environnement: fournissent de l'information sur la météorologie, le climat, la condition des glaces et des mers et la qualité de l'air; favorisent la conservation et la protection des eaux intérieures, des terres et de la faune; et mettent au point des mesures de prévention ou de correction liées au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'environnement; et

- Parcs Canada: crée, aménage et administre les parcs nationaux, les parcs et lieux historiques nationaux, les canaux historiques et les zones du patrimoine à gestion conjointe.

**Remarque:** Le Service canadien des forêts est passé à Agriculture Canada le 17 septembre 1984.

Comme le montre le tableau 1, la structure du Ministère est fondée sur les grands programmes. L'organisation est fortement décentralisée: en effet, environ 75 % de l'effectif travaille sur le terrain ou dans les bureaux régionaux. Une telle décentralisation est nécessaire pour qu'on puisse répondre aux besoins variés des clients, qui sont répartis dans diverses régions géographiques bien définies, et résoudre les problèmes environnementaux qui les touchent.

**Tableau 1: Relation entre l'organisation et la structure du Programme**

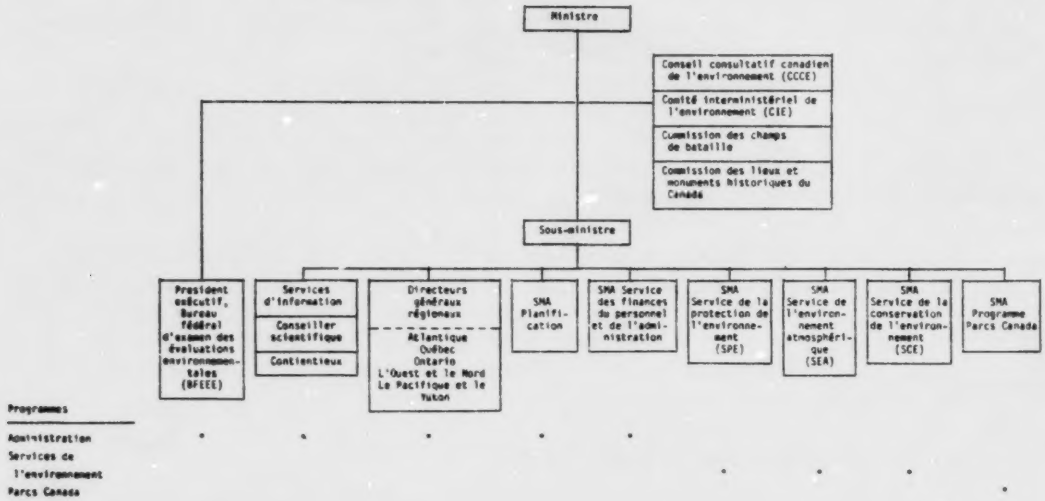

**Plan de dépenses du Ministère**

Le Ministère prévoit que ses dépenses totaliseront 726 964 000 $ en 1985-1986. Le tableau 2 présente un état récapitulatif du plan de dépenses par programme.

**Tableau 2: Plan de dépenses du Ministère par programme, 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence | % |
|---|---|---|---|---|
| Budgétaire | | | | |
| Programme d'administration | 39 160 | 50 063 | (10 903) | (21.8) |
| Programme des services de l'environnement | 417 910 | 434 265 | (16 355) | (3.8) |
| Programme Parcs Canada | 303 080 | 322 245 | (19 165) | (5.9) |
| Budgétaire brut | 760 150 | 806 573 | (46 423) | (5.8) |
| Moins: recettes* | 33 186 | 30 837 | (2 349) | (7.6) |
| Budgétaire net | 726 964 | 775 736 | (48 772) | (6.3) |

Remarque: Le Service canadien des forêts (S.C.F.) est passé à Agriculture Canada le 17 septembre 1984. Ce document exclut toute référence au S.C.F. tant au point de vue narratif qu'au point de vue information numérique.

* Le montant total est crédité au Programme des services de l'environnement (voir les pages 3-7 et 3-50).

**Priorités du Ministère**

Voici au cours des quelques prochaines années, quelles seront les priorités du Ministère:

- réduire les dépôts acides dans les régions vulnérables de l'Est du Canada en agissant sur les émissions qui les causent, au moyen d'ententes avec les provinces et les États-Unis;

- empêcher le déversement de produits toxiques dans l'environnement en collaborant, avec les provinces et les industries, à une gestion prudente et sécuritaire de ces produits, pendant tout leur cycle d'existence;

- veiller à l'adoption des obligations du fédéral découlant de l'enquête en cours sur les eaux et dont le rapport devrait être remis à l'été 1985;

- en 1985, l'année du centenaire des parcs nationaux, consulter la population et préparer de nouvelles stratégies et lignes de conduite pour garantir l'avenir du patrimoine naturel;

- créer, avec les provinces et le secteur privé, des associations nouvelles, dans lesquelles le fédéral insisterait davantage sur les oiseaux migrateurs et les espèces menacées;

- mettre au point des moyens rentables de modernisation du service météorologique national, pour que la population continue à bénéficier d'un service de qualité et pour améliorer encore la productivité;

- étudier le mandat environnemental du gouvernement fédéral, afin de mettre au point des mécanismes d'exécution plus rentables et plus simples;

- mettre en place des moyens plus efficaces pour qu'il y ait, dans les décisions à prendre, influence réciproque entre les questions économiques et environnementales.

**Plan de dépenses du**
**Programme d'administration**

**1985-1986**



4a

## Table des matières

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 2-4

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Points saillants 2-5
B. État financier récapitulatif par activité 2-5
C. Données de base
  1. Introduction 2-6
  2. Mandat légal 2-6
  3. Objectif du Programme 2-6
  4. Plan d'exécution du Programme 2-6
D. Perspective de planification
  1. Contexte 2-9
  2. Initiatives 2-9
  3. Efficacité du Programme 2-10

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Administration 2-11
B. Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales 2-14

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
  1. Dépenses par article 2-17
  2. Dépenses en personnel 2-18
  3. Dépenses en capital 2-20
  4. Paiements de transfert 2-20
B. Analyse des coûts 2-21
C. Renseignements complémentaires
  1. Lois appliquées en tout ou en partie par le Ministère 2-22



51

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser 35,981,600 $ pour le Programme d'administration en 1985-1986. Les autres dépenses, évaluées à 3,178,400 $ pour les pensions et les autres avantages sociaux des employés et le traitement et l'allocation pour automobile du Ministre, seront assumées en vertu de l'autorisation législative existante.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits (en milliers de dollars) | | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Programme d'administration** | | |
| 1 | Dépenses du Programme | 35,982 | 42,862 |
| (S) | Ministre de l'Environnement - Traitement et allocation pour automobile | 42 | 40 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantage sociaux des employés | 3,136 | 3,990 |
| | **Total du Programme** | 39,160 | 46,892 |

### Crédits - Libellé et dépenses prévues

| Numéros de crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Programme d'administration** | |
| 1 | Administration - Dépenses du Programme, subventions inscrites au Budget et contributions | 35,981,600 |

### Programme par activité

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Budgétaire | | | Total | |
| | Années-personnes autorisées | Fonctionnement | Dépenses en capital | Paiements de transfert | | Budget principal 1984-1985 |
| Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales | 29 | 3,732 | 6 | - | 3,738 | 2,370 |
| Administration | 564 | 35,089 | 178 | 155 | 35,422 | 44,522 |
| | 593 | 38,821 | 184 | 155 | 39,160 | 46,892 |

## Section I
## Aperçu du Programme

### A. Points saillants

En 1985-1986, le Programme d'administration sera axé sur ce qui suit:

- réalisation d'un plan d'action de trois ans pour améliorer la gestion des ressources humaines et la productivité du Ministère. L'activité principale en 1985-1986 sera la décentralisation des responsabilités de gestion du personnel. Elle exigera le virement de 221 années-personnes et de 7 723 600 $ des bureaux du personnel (Programme d'administration) aux Services d'exploitation (voir la page 2-9); et

- la mise en oeuvre des améliorations du Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (PEEE), laquelle exigera 960 000 $ et 4 années-personnes (voir la page 2-16).

### B. État financier récapitulatif

**Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | Prévu 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Administration | | | | |
| Bureau fédéral d'examen des | **35 422** | 46 773 | (11 351) | 2-11 |
| évaluations environnementales | **3 738** | 3 290 | 448 | 2-14 |
| | **39 160** | 50 063 | (10 903) | |
| Années-personnes | **593** | 947 | (354) | |

**Explication de la différence:** La différence dans les ressources est principalement attribuable au passage des services du personnel au Programme Parcs Canada et au Programme des services de l'environnement (7 723 600 $ et 221 années-personnes), au passage du Service canadien des forêts à Agriculture Canada (3 528 000 $ et 69 années-personnes) et à ''amélioration du Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (voir les pages 2-11 et 2-14).

**Explication de la prévision de 1984-1985:** La prévision de 1984-1985 (incluant les postes items du Budget des dépenses supplémentaire B) dépasse de 3,1 millions de dollars le Budget des dépenses principal de 1984-1985 de 46,9 millions de dollars. Ceci est principalement dû à

| | |
|---|---|
| • Environnement 2000 | 2 505 000 $ |
| • Amélioration du Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement | 920 000 $ |
| • Transfert à Agriculture Canada - ressources du programme de l'Administration relié au Service canadien des forêts | (1 764 000)$ |

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Programme d'administration assure des services de gestion, de direction, d'orientation et de consultation et toute une gamme de services de soutien de gestion aux deux programmes d'exploitation, soit les Services de l'environnement et Parcs Canada. Le Programme assure également la liaison avec des gouvernements et des organismes étrangers, les autres ministères et organismes fédéraux, les autres niveaux de gouvernement, l'industrie, les groupements qui s'intéressent à l'environnement ainsi que le grand public.

### 2. Mandat légal

Le Programme d'administration dispense ses services en application des pouvoirs dont le ministre de l'Environnement est investi en vertu de la Loi de 1979 sur l'organisation du gouvernement, des décrets en conseil CP-1979-1617 et CP-1979-1841, par suite desquels Parcs Canada est passé du ministère des Affaires indiennes et du Nord au ministère de l'Environnement, et du décret CP-1984-3200, qui a fait passer le Service canadien des forêts au ministère de l'Agriculture.

Le ministère administre 14 lois fédérales dont il est spécifiquement chargé d'assurer l'application ainsi que certains articles et certaines dispositions d'autres lois relevant de la compétence d'autres ministères et organismes (voir la page 2-22).

### 3. Objectif du Programme

Assurer l'orientation de la politique et la gestion du Ministère, et lui fournir des services et pourvoir à l'examen des évaluations environnementales.

### 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Le Programme d'administration comprend deux activités et trois sous-secteurs d'activité présentés au tableau 2. La

gestion du Ministère consiste à diriger et à coordonner toutes les activités du Ministère, les services du Ministère consistent à fournir des services d'information, de gestion des finances et du personnel, d'informatique et de soutien administratif, y compris la prestation de conseils fonctionnels au sous-ministre et au Comité de gestion du Ministère, et la gestion régionale consiste à assurer la réalisation efficace des programmes nationaux dans les régions. Le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales comporte l'administration du Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (PEEE).

**Tableau 2: Structure des activités**

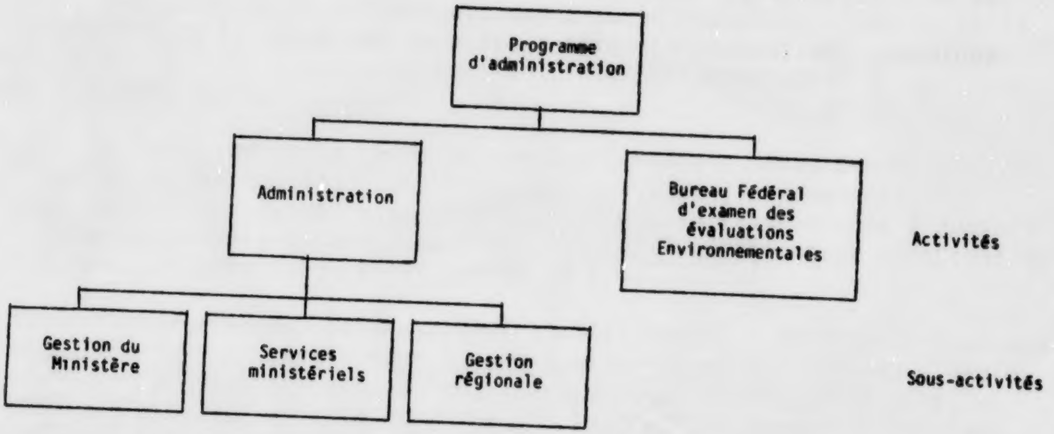


**Organisation:** L'activité d'administration est assurée par les sept composantes suivantes: les bureaux de direction comprenant le cabinet du Ministre, le cabinet du sous-ministre et leurs services de soutien; le Service de planification du Ministère et le Conseiller en sciences, qui s'occupent de la gestion du Ministère; le Service des finances, du personnel et de l'administration et la Direction générale de l'information, qui s'occupent des services du Ministère; et les directeurs généraux régionaux, qui s'occupent de la gestion régionale. Le Conseil consultatif canadien de l'environnement (CCCE), organisme consultatif indépendant comptable au Ministre, fait aussi partie du Programme d'administration.

Le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales constitue la seconde activité du Programme. La personne qui en est responsable est le président exécutif du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales.

Outre l'administration centrale, située à Hull (Québec), le Ministère compte cinq bureaux régionaux; ils se trouvent à Dartmouth (Nouvelle-Écosse), pour la région de l'Atlantique; à Québec,



58

pour la région du Québec; à Toronto, pour la région de l'Ontario; à Edmonton (Alberta), pour la région de l'Ouest et du Nord; et à Vancouver (Colombie-Britannique), pour la région du Pacifique et du Yukon. Il existe aussi un petit bureau extérieur du BFEEE, à Vancouver (Colombie-Britannique).

Chacun des bureaux régionaux, coiffé par un Directeur général régional, assure la gestion régionale et les services de soutien, particulièrement les services d'information au public, à l'appui des opérations du Ministère dans la région.

Le tableau 3 présente les liens hiérarchiques et précise les ressources de l'activité par composante organisationnelle.

**Tableau 3: Ressources par organisation et par activité en 1985-1986**

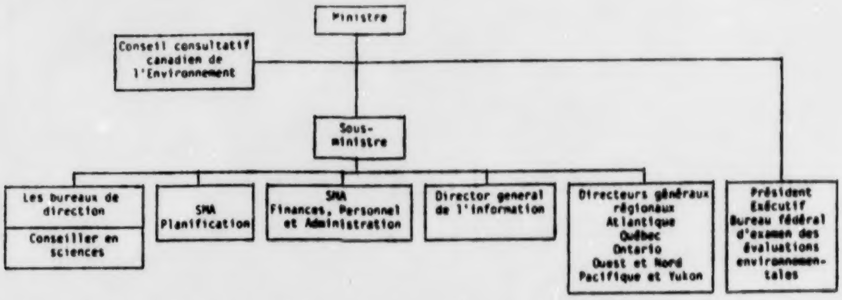


| | $000 | A-P | $000 | A-P | $000 | A-P | $000 | A-P | $000 | A-P | $000 | A-P |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Administration | 2 096 | 33 | 4 546 | 63 | 18 692 | 286 | 2 711 | 38 | 7 377 | 144 | | |
| Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales | | | | | | | | | | | 3 738 | 29 |

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Un certain nombre de facteurs influent sur le Programme d'administration.

**Relations intergouvernementales:** Les phénomènes environnementaux, les ressources en eau, la faune et les processus atmosphériques ne sont pas arrêtés par les frontières politiques tracées par l'homme entre provinces et pays. Nombre des grandes questions de l'heure - c'est le cas par exemple des pluies acides, du transport à distance des polluants atmosphériques ou fluviaux, de la répartition et de l'utilisation des eaux, des changements climatiques dus à la pollution de l'air et de la protection de la couche d'ozone de la stratosphère, si précieuse pour notre santé - sont interprovinciales, internationales, voire mondiales de par leur portée.

Pour assurer cette tâche au nom des Canadiens, nous devons établir avec les provinces, les États-Unis et les autres gouvernements, des associations nouvelles, plus efficaces. C'est le Programme de l'administration qui veille à coordonner les nombreuses questions de relations du MDE avec les provinces et les autres pays.

**Situation économique:** Le gouvernement s'est engagé à relancer l'économie pour favoriser une croissance économique soutenue et un niveau d'emploi élevé, en s'associant à tous les intervenants. Pour faire sa part, le MDE va s'attacher à faire en sorte que les ressources naturelles (eau, terre et faune) soient gérées en fonction d'un rendement durable. En même temps, le Ministère deviendra plus efficace et contribuera ainsi à restaurer la responsibilité financière du gouvernement. Les dépenses seront sévèrement controlées (voir la page 2-12).

**Nouvelle politique gouvernementale influant sur le Programme:** Le 17 septembre 1984, le Service canadien des forêts est passé à Agriculture Canada. Cela comporte pour le Programme d'administration d'Environnement Canada la réduction de 3 528 000 $ et 69 années-personnes consacrés à ce service en 1985-1986 et les années suivantes.

### 2. Initiatives

Le Programme d'administration poursuivra en 1985-1986 la réalisation d'un certain nombre d'initiatives d'amélioration de la productivité, de la gestion et de l'organisation entrepris au cours des années précédentes en vue de l'objectif global du Ministère en matière de productivité et de restriction financière.

En tant que nouvelle initiative du Programme d'administration en 1985-1986, et en vue de l'amélioration de la gestion des ressources humaines, la reponsabilité de la gestion de ces ressources a été attribuée aux gestionnaires des programmes d'exploitation. Cela exige le virement de 221 années-personnes et de 7 723 600 $ du Programme d'administration aux autres programmes d'Environnement Canada.

### 3. Efficacité du Programme

Grâce à ses deux programmes d'exploitation, soit ceux des Services de l'environnement et de Parcs Canada, le Ministère s'efforce de favoriser l'harmonie entre la société et l'environnement dans l'intérêt économique, social et culturel des générations actuelles et futures.

Par la prestation au Ministère de services de gestion, de coordination et d'orientation en matière de politiques de programme d'évaluation, de vérification ainsi que de services de soutien communs, le Programme d'administration favorise l'efficacité des programmes d'exploitation et y contribue directement.

## Section II
## Analyse par activité

### A. Administration

**Objectif**

Fournir l'orientation générale et assurer la prestation de services de gestion, de coordination et de soutien au Ministère.

**État récapitulatif des ressources**

En 1985-1986, 90 % des dépenses et 95 % des années-personnes du Programme d'administration seront imputables à l'activité "Administration".

**Tableau 4: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Gestion du Ministère | 6 657 | 99 | 7 389 | 95 | 6 701 | 87 |
| Services du Ministère | 23 693 | 382 | 35 655 | 730 | 33 130 | 742 |
| Gestion régionale | 5 072 | 83 | 3 729 | 94 | 2 929 | 57 |
| | 35 422 | 564 | 46 773 | 919 | 42 760 | 886 |

Les dépenses relatives au personnel représentent 69 % de celles de l'activité "Administration". Les autres dépenses se répartissent principalement entre les postes suivants: transports et communications (11 %), et services professionnels et spéciaux (12 %).

Le principal facteur de diminution est le passage des services du personnel du Programme d'administration aux programmes d'exploitation, soit au Programme des services de l'environnement et au Programme Parcs Canada (voir la page 2-5).

**Description**

**Gestion du Ministère:** Il s'agit d'assurer la direction et la coordination de toutes les activités du Ministère au moyen de la définition et de l'application de politiques, de stratégies, de plans et d'ordres de priorité à l'égard du Ministère ainsi que par la surveillance de l'efficacité et du rendement, la gestion et la coordination des affaires intergouvernementales et interministérielles, et la prestation d'avis spéciaux sur l'état de l'environnement et sur des questions scientifiques et techniques intéressant le Ministère.

**Services du Ministère:** Il s'agit d'assurer la prestation de services de soutien et d'avis en matière de finances, y compris la direction fonctionnelle du Ministère, la prestation d'une politique sur le personnel et de systèmes de gestion des ressources humaines, l'exploitation des services informatiques centraux du Ministère et l'établissement d'une politique et de plans d'informatique et de techniques d'information du Ministère, la prestation d'une politique administrative et d'un soutien administratif, et la prestation de services d'information au public et de conseils sur les relations du Ministère avec le public, notamment sur des questions de recherche, de planification et de communication.

En outre, le sous-secteur vise la prestation de services régionaux d'information et de certains services et avis financiers et administratifs à l'appui des opérations du Ministère dans les régions.

**Gestion régionale:** Cette gestion est assurée par cinq directeurs généraux régionaux (DGR), chacun desquels coiffe un bureau régional. Chaque DGR est responsable d'une région et doit voir à ce que les programmes nationaux sont réalisés efficacement, et particulièrement à ce que les programmes sont mis en oeuvre compte tenu des considérations régionales relatif à l'environnement et répondent aux besoins de l'expansion économique, et assurer la liaison avec les gouvernements et organismes provinciaux et les autorités régionales d'autres ministères fédéraux.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les données sur le rendement visent principalement l'efficacité et le rendement des systèmes et de la réalisation des programmes.

La mesure dans laquelle la direction et le contrôle des services administratifs sont adéquats et dans laquelle les services administratifs nécessaires sont fournis de façon rentable sont des indications du rendement de la sous-activité des services d'administration. On dispose de renseignements approfondis sur certains secteurs des services administratifs bien qu'on ne les ait pas encore incorporés au cadre global de l'information gestionnelle qui doit être achevé en 1985-1986.

Au cours des quatre dernières années, l'Amélioration des pratiques et contrôles de gestion (APCG) a aidé à l'amélioration de l'administration non seulement de l'activité d'administration mais aussi du Ministère entier.

On commence à faire un important effort d'amélioration de la productivité qui aura une incidence directe sur le rendement du Ministère et l'activité d'administration. On a nommé un coordinateur de la productivité qui favorisera les travaux d'amélioration de la productivité. Voici les objectifs du programme sur la productivité:

- créer des conditions dans lesquelles l'amélioration de l'efficacité et du rendement constitueront une partie intégrante de l'effort de chaque employé, et

- supprimer les entraves à l'amélioration de la productivité à l'intérieur du Ministère et dans toute la mesure du possible au sein du milieu dans lequel il fonctionne.

Dans le but de développer un programme de productivité significatif, plusieurs discussions ont eu lieu avec des entreprises reconnus du secteur privé, qui ont créé récemment des centres de productivité, et qui sont connus pour leur travail progressif qu'elles ont accompli dans le domaine. Cette recherche avec consultations avec le secteur public, tant au niveau fédéral que provincial, a fourni une base valable sur laquelle Environnement a développé sa stratégie en matière de productivité. Ce travail a eu pour résultat d'intégrer la productivité au niveau des activités journalières et a par une identification spécifique des initiatives de productivité dans les plans opérationnels du ministère. Au cours des années futures, des techniques améliorées de mesure seront developpées et utilisées afin de suivre les effets de ces efforts et dans le but d'identifier et de renforcir les meilleurs.

## B. Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales

### Objectif

Favoriser, dans l'ensemble du gouvernement, le respect de l'environnement et des attentes du public dans la planification des projets relatifs à l'exploitation des richesses et dans les décisions qui s'y rapportent.

### État récapitulatif des ressources

Le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales (BFEEE) utilisera 10 % du budget et 5 % des années-personnes du Programme d'administration en 1985-1986.

**Tableau 5: Dépenses de l'activité en milliers de dollars et années-personnes**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales | **3 738** | **29** | 3 290 | 28 | 3 626 | 25 |

Les dépenses relatives au personnel représentent 37 % de l'ensemble des dépenses de l'activité, tandis que la proportion des dépenses relatives aux marchés de services s'élève à 48 %. Le reste est imputable aux autres frais de fonctionnement.

Le principal facteur d'augmentation est l'amélioration du Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (PEEE).

### Description

Le BFEEE administre le Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement lequel vise à voir à ce que les ministères et les organismes fédéraux procèdent à des évaluations environnementales avant de se lancer dans des programmes, des travaux ou des activités susceptibles de nuire à l'environnement.

Le BFEEE établit et met en oeuvre des procédures, des lignes directrices et des règles administratives afin de faciliter le processus d'évaluation environnementale, assure un examen compétent de tous les projets, évalue le rendement du processus d'évaluation des incidences environnementales et recommande les modifications appropriées afin d'en augmenter l'efficacité.

Toutes les fois que le BFEEE se voit présenter un projet, il forme une commission d'évaluation environnementale chargée d'élaborer des lignes directrices pour la préparation de l'Énoncé des incidences environnementales (EIE) que doit établir le ministère ou l'organisme responsable, d'étudier l'EIE, de tenir des réunions publiques et de préparer un rapport à l'intention du Ministre de l'Environnement.

De plus, le BFEEE administre les finances du Conseil canadien de recherche sur l'évaluation environnementale (CCREE), qui a été créé en 1984 et qui est chargé de conseiller les organismes gouvernementaux, industriels et universitaires de recherche sur l'amélioration des assises scientifiques, techniques et administratives de l'évaluation des incidences environnementales. Le CCREE vise à contribuer à l'amélioration de l'environnement naturel et social en présentant, après étude, des observations sur l'utilisation de l'information scientifique et le rôle de l'évaluation environnementale dans la planification du développement.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

L'efficacité et le rendement du Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement augmenteront à mesure que le BFEEE prend des mesures correctives et y apporte des améliorations. Un des principaux objectifs consiste à réduire la charge réglementaire et les frais applicables au développement sans que les organismes gouvernementaux ne perdent de vue les considérations environnementales et sociales qui sont directement associées à celui-là et à voir à ce qu'on reconnaisse au gouvernement sa prise en compte de ces considérations.

Les ressources servent principalement à la formation et au fonctionnement des commissions d'évaluation environnementales, aux examens, à la prestation d'une orientation et de conseils en matière de lignes de conduite aux organismes ainsi qu'à la formulation de recommandations visant à l'amélioration des lignes de conduite. Ce sont principalement le nombre, l'ampleur et la complexité des projets soumis à l'examen du BFEEE qui déterminent les besoins en ressources.

Outre le maintien de ses activités actuellement en cours, le BFEEE pourrait traiter en 1985-1986 de neuf projets importants. Le tableau 6 en donne le détail ainsi que les coûts prévus.

**Tableau 6: Propositions d'envergure soumises à un examen public en 1985-1986**

| Proposition | Coût prévu 1985-1986 |
|---|---|
| | $ |
| Aéroport international de Vancouver | 50 000 |
| Hydrocarbures de Grand Banks | 440 000 |
| Exploitation pétrolière au large de la côte ouest | 150 000 |
| Complexe hydroélectrique de Slave River | 40 000 |
| Pipeline Polar Gas | 100 000 |
| Évacuation des déchets à faible radioactivité d'Eldorado | 100 000 |
| Évacuation des déchets à forte radioactivité d'Eldorado | 20 000 |
| Travaux de canalisation du Fraser | 100 000 |
| Doublement de la voie du CN | 15 000 |

En 1985-1986, on consacrera un effort important à l'amélioration du processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement. Cela coûtera au total environ 960 000 $ et 4 années-personnes. Il s'agira plus précisément de ce qui suit:

- l'accent sera mis sur la collaboration avec d'autres ministères fédéraux à l'amélioration des modalités du PEEE, et

- on établira une procédure visant à assurer une suite aux recommandations des commissions sur la conception des projets et à contrôler les effets environnementaux que cela comporte.

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Le tableau 7 donne la ventilation des dépenses du Programme d'administration par article.

**Tableau 7: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | **22 442** | 31 338 | 28 575 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | **3 136** | 3 837 | 4 216 |
| Autres frais touchant le personnel | **97** | 97 | 165 |
| | **25 675** | 35 272 | 32 956 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | **4 152** | 4 432 | 3 946 |
| Information | **848** | 905 | 916 |
| Services professionnels et spéciaux | **5 911** | 6 569 | 5 671 |
| Location | **815** | 825 | 772 |
| Achats de services de réparation et d'entretien | **407** | 251 | 400 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | **987** | 1 517 | 963 |
| Toutes autres dépenses | **26** | 7 | 24 |
| | **13 146** | 14 506 | 12 692 |
| Total des dépenses de fonctionnement | **38 821** | 49 778 | 45 648 |
| Capital | **184** | 127 | 516 |
| Paiements de transfert | **155** | 158 | 222 |
| Dépenses totales | **39 160** | 50 063 | 46 386 |

## 2. Dépenses en personnel

Les coûts relatifs en personnel de 25 675 000 $ représentent 66 % des dépenses totales de fonctionnement et 66 % des dépenses totales du Programme d'administration. L'information concernant les années-personnes est présentée aux tableaux 8 et 9.

**Tableau 8: Besoins en années-personnes par activité**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Administration | **564** | 919 | 886 |
| Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales | 29 | 28 | 25 |
| | **593** | 947 | 911 |

**Tableau 9: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement.**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| **Gestion** | 53 | 40 | 39 | 50 350-96 300 | 64 507 |
| **Scientifique et professionnelle** | | | | | |
| Économique, sociologie et statistique | 7 | 10 | 10 | 14 570-65 080 | 52 362 |
| Génie et arpentage | 3 | 16 | 16 | 23 306-76 130 | 50 529 |
| Bibliothéconomie | 12 | 15 | 15 | 19 782-50 712 | 33 070 |
| Sciences physiques | 25 | 19 | 16 | 15 304-68 070 | 47 215 |
| Autres | 10 | 11 | 10 | | |
| **Administration et service extérieur** | | | | | |
| Services administratifs | 92 | 118 | 114 | 13 912-57 987 | 38 247 |
| Gestion des systèmes d'ordinateurs | 42 | 39 | 40 | 18 766-61 433 | 37 942 |
| Gestion des finances | 30 | 31 | 32 | 13 853-57 980 | 40 469 |
| Services d'information | 42 | 53 | 44 | 13 579-57 980 | 40 461 |
| Organisation et méthodes | 8 | 10 | 12 | 13 520-57 980 | 44 922 |
| Gestion du personnel | 24 | 119 | 125 | 13 330-63 870 | 37 746 |
| Administration des programmes | 10 | 37 | 12 | 13 912-57 987 | 41 445 |
| Autres | 18 | 12 | 13 | | |
| **Technique** | 7 | 7 | 11 | 10 719-63 173 | 29 745 |
| **Soutien administratif** | | | | | |
| Commis aux écritures et aux règlements | 111 | 280 | 272 | 12 932-31 743 | 22 500 |
| Traitement mécanique des données | 7 | 9 | 8 | 13 352-37 130 | 22 272 |
| Secrétariat, sténographie, dactylographie | 76 | 85 | 84 | 12 636-31 946 | 21 812 |
| Autres | 3 | 4 | 4 | | |
| **Exploitation** | | | | | |
| Été Canada | - | 12 | 9 | | |
| APCG | - | 4 | 9 | | |
| Autres | 13 | 16 | 16 | | |



68

**Remarque:** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle des traitements de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## 3. Dépenses en capital

Les dépenses en capital du Programme d'administration s'élèvent à 184 000 $ pour 1985-1986 et doivent être affectées à l'achat d'équipement mineur.

## 4. Paiements de transfert

Le tableau 10 donne la ventilation des subventions et des contributions.

**Tableau 10: Ventilation des paiements de transfert (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Subventions | | | |
| Association canadienne des géographes | 7 | 7 | 7 |
| Union géographique internationale | 2 | 2 | 2 |
| | 9 | 9 | 9 |
| Contributions | | | |
| Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement | 146 | 146 | 86 |
| Programme de relance de l'aide à l'emploi (Relais) | - | 3 | 93 |
| Été Canada - Programme d'emploi pour étudiants | - | - | 34 |
| | 146 | 149 | 213 |
| | 155 | 158 | 222 |

## B. Analyse des coûts

### Coûts nets du Programme

Les prévisions visant 1985-1986 ne comprennent que les montants qui doivent faire l'object d'un crédit et des montants statutaires. Les autres articles de dépenses doivent aussi être inclus lorsque les frais d'exécution réels du Programme d'administration sont pris en considération. En 1985-1986, ces articles représentent des locaux fournis gratuitement par Travaux publics Canada (4 247 000 $) et des autres services fournis gratuitement par d'autres ministères (513 000 $). Ces montants sont répartis par activité conformément à la répartition des années-personnes.

**Tableau 11: Coût net de fonctionnement du Programme par activité pour 1984-1985 (en milliers de dollars)**

| | Dépenses de fonctionnement 1985-1986 | Plus autres coûts | Coût total | Moins recettes | Coût net | Prévu 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Administration | 35 422 | 4 527 | 39 949 | - | **39 949** | 51 555 |
| Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales | 3 738 | 233 | 3 971 | - | **3 971** | 3 436 |
| | 39 160 | 4 760 | 43 920 | - | **43 920** | 54 991 |



69

## C. Renseignements complémentaires

### 1. Lois appliquées en tout ou en partie

Environnement Canada est responsable pour l'administration des 14 lois présentées dans le tableau 12. De plus, le Ministère est responsable de l'administration ou de la fourniture de conseils et de renseignements spécifiques sous certains articles et dispositions des lois présentées au tableau 13.

**Tableau 12: Lois appliquées par Environnement Canada**

Loi sur les ressources en eau du Canada
Loi sur la faune du Canada
Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique
Loi sur le ministère de l'environnement
Loi sur la conservation des forêts des rocheuses orientales
Loi sur les contaminants de l'environnement
Loi sur l'exportation du gibier
Loi sur les lieux et monuments historiques
Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux
Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs
Loi sur les champs de bataille nationaux
Loi sur les parcs nationaux
Loi sur l'immersion de déchets en mer
Loi sur les renseignements relatifs aux modifications du temps

**Tableau 13: Autres lois incluant le MDE ou partiellement administrées par MDE.**

Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole
Loi sur les épizooties
Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques
Loi sur la marine marchande du Canada
Loi sur le ministère des Affaires indiennes
Loi sur les pêcheries
Loi du Traité des eaux limitrophes internationales
Loi sur la sécurité des véhicules automobiles
Loi nationale sur l'habitation
Loi sur la protection des eaux navigables
Loi sur les eaux intérieures du Nord
Loi sur les terres territoriales
Loi sur le transport des marchandises dangereuses

**Plan de dépenses du Programme des services de l'environnement**

**1985-1986**

## Table des matières

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 3-4

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Points saillants 3-6
B. État financier récapitulatif 3-7
C. Données de base
  1. Introduction 3-9
  2. Mandat légal 3-10
  3. Objectif du Programme 3-10
  4. Plan d'exécution du Programme 3-11
D. Perspectives de planification
  1. Contexte 3-13
  2. Initiatives 3-16
  3. Efficacité du Programme 3-18

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Protection de l'environnement 3-21
B. Environnement atmosphérique 3-26
C. Conservation de l'environnement 3-31

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
  1. Dépenses par article 3-38
  2. Dépenses en personnel 3-39
  3. Dépenses en capital 3-41
  4. Paiements de transfert 3-44
B. Analyse des coûts 3-49
C. Analyse des recettes 3-50
D. Renseignements complémentaires
  1. Lois pertinentes 3-53



73

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $358,862,000 pour le Programme des services de l'environnement en 1985-1986. Les autres dépenses, évaluées à $25,862,000 pour les pensions et les autres avantages sociaux des employés seront assumées en vertu de l'autorisation législative existante.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits (en milliers de dollars) | | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Programme des services de l'environnement** | | |
| 5 | Dépenses de fonctionnement | 298,275 | 279,446 |
| 10 | Dépenses en capital | 44,396 | 39,093 |
| 15 | Subventions et contributions | 16,191 | 37,488 |
| (S) | Contributions au régimes d'avantages sociaux des employés | 25,862 | 22,570 |
| | **Total du Programme** | 384,724 | 378,597 |

### Crédits - Libellé et dépenses prévues

| Numéros de crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Programme des services de l'environnement** | |
| 5 | Services de l'environnement - Dépenses de fonctionnement, y compris les dépenses recouvrables engagées à l'égard de la Commission des ressources en eau des provinces des Prairies, de la Commission d'étude du bassin de la rivière Qu'Appelle, de la Commission d'étude du bassin de la rivière Saint-Jean, et autorisation au Ministère d'engager des experts-conseils dont les commissions susmentionnées peuvent avoir besoin, au traitement que lesdites commissions peuvent déterminer; dépenses recouvrables engagées à l'égard des recherches sur la planification régionale des ressources en eau et des inventaires des ressources en eau; autorisation de faire des avances recouvrables ne dépassant pas la somme de la part que doivent assumer les provinces du Manitoba et de l'Ontario des frais de la régularisation du niveau du lac des Bois et du lac Seul et la part que doivent assumer les organismes provinciaux et les organismes de l'extérieur des frais des levés hydrométriques; et autorisation de dépense les recettes de l'année. | 298,275,000 |
| 10 | Services de l'environnement - Dépenses en capital et autorisation de faire des paiements aux provinces ou aux municipalités à titre de contributions aux travaux de construction entrepris par ces administrations et autorisation de consentir des avances recouvrables ne dépassant pas la part des frais de projets conjoints assumée par des organismes provinciaux et des organismes de l'extérieur, y compris les dépenses faites à l'égard de propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral. | 44,396,000 |
| 15 | Services de l'environnement - Subventions inscrites au Budget et contributions | 16,191,000 |

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

## Programme par activité

| (en milliers de dollars) | 1985-1986 Budget principal | | | | | | | Budget Principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Dépenses budgétaires | | | Total partiel | Moins: Recettes à valoir sur le crédit | **Total** | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | Paiements de transfert | | | | |
| Protection de l'environnement | 770 | 54,110 | 2,557 | 5 | 56,672 | - | **56,672** | 63,119 |
| Environnement atmosphérique | 2,442 | 198,531 | 23,550 | 1,406 | 223,487 | 31,760 | **191,727** | 174,105 |
| Conservation de l'environnement | 1,587 | 104,682 | 18,289 | 14,780 | 137,751 | 1,426 | **136,325** | 141,373 |
| | 4,799 | 357,323 | 44,396 | 16,191 | 417,910 | 33,186 | **384,724** | 378,597 |



76

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Points saillants

En 1985-1986, le Programme des services de l'environnement a établi les objectifs suivants:

- promouvoir et favoriser une diminution du transport à distance des polluants atmosphériques, surtout des éléments contribuant à l'acidification des précipitations (voir les pages 3-13, 3-17, 3-18 et 3-24);
- réduire la teneur en dioxinnes dans l'environnement d'ici 1990, en priorité dans le cadre du Programme de gestion des produits chimiques toxiques, en contrôlant les rejets d'industries précises et de l'incinération (voir les pages 3-13, 3-17, 3-18 et 3-24);
- rationaliser les services météorologiques et recouvrir les coûts de certains services (voir les pages 3-16 et 3-27);
- examiner les causes de la variabilité et du changement climatiques et leurs incidences sur les activités socio-économiques canadiennes (voir les pages 3-14, 3-16 et 3-28);
- achever la construction du nouveau Centre national de recherche hydrologique, à Saskatoon, au coût estimatif de 16,1 millions de dollars, dont 8,4 millions seront dépensés en 1985-1986 (voir la page 3-16);
- négocier des ententes relatives à la qualité de l'eau visant un ou plusieurs cours d'eau internationaux et faire passer le nombre des accords fédéraux-provinciaux de surveillance de la qualité de l'eau de un à cinq (voir la page 3-33);
- mettre en oeuvre un programme fédéral de protection des habitats par l'entremise de la Fondation Habitat Faunique Canada (2 millions de dollars) (voir la page 3-35);
- diriger les efforts fédéraux en matière de piégeage non cruel (1 million de dollars et 2 années-personnes) (voir la page 3-35); et
- contribuer au programme de restauration du Saint-Laurent en dressant des plans visant cinq installations portuaires fédérales et en établissant un programme mixte fédéral-provincial sur les interventions d'urgence en matière d'environnement (voir la page 3-24).

## B. État financier récapitulatif par activité

**Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget principal 1985-1986 | | | Prévu 1984-1985 | Différence | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Dépenses | Recettes à valoir sur le crédit | Dépenses nettes | Dépenses nettes | Dépenses nettes | Détails à la page |
| Protection de l'environnement | 56 672 | - | 56 672 | 74 178 | (17 506) | 3-21 |
| Environnement atmosphérique | 223 487 | 31 760 | 191 727 | 180 343 | 11 384 | 3-26 |
| Conservation de l'environnement | 137 751 | 1 426 | 136 325 | 148 907 | (12 582) | 3-31 |
| | 417 910 | 33 186 | 384 724 | 403 428 | (18 704) | |
| Années-personnes | | | 4 799 | 5 139 | (340) | 3-39 |

Outre la somme approximative de 33,2 millions de dollars en recettes à valoir sur le crédit en 1985-1986, le Programme produira des recettes d'environ 15,4 millions de dollars qui iront directement au Fonds du revenu consolidé. Le tableau 16, en page 3-50, donne des détails supplémentaires sur les recettes liées au Programme.

**Explication de la différence:** Voici la liste des grands postes contribuant à la diminution prévue de 18,7 millions de dollars:

- expiration du programme Environnement 2000 (17,7 millions de dollars)
- réductions aux activités de la conservation de la faune non reliées aux oiseaux migrateurs et aux espèces menacées (3,8 millions de dollars)
- réductions des contributions en vertu de la Loi sur les ressources en eau du Canada (2,0 millions de dollars)
- réductions apportées par suite de la rationalisation des services météorologiques (1,7 millions de dollars)
- réductions des activités dans la gestion du recyclage et des déchets (1,2 millions de dollars)
- réduction des contributions visant la construction d'installations de traitement des eaux usées. (10,0 millions de dollars)

- dépenses de fonctionnement et dépenses en capital engagées pour accroître les moyens d'analyse et de prévisions des glaces et des icebergs — 8,0 millions de dollars

- provisions en égard aux effets de l'inflation sur les traitements et les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés — 10,0 millions de dollars

- décentralisation de la fonction Personnel du programme d'Administration — 4,0 millions de dollars

**Explication de la prévision de 1984-1985:** La prévision de 1984-1985 (qui inclut des postes des budgets des dépenses supplémentaires A et B) dépasse de 23,9 millions de dollars le Budget des dépenses principal de 378,6 millions de dollars; cela est principalement attribuable au Programme Environnement 2000 (17,7 millions de dollars).

**Tableau 2: Dépenses brutes par activité (répartition en pourcentage) 1985-1986**

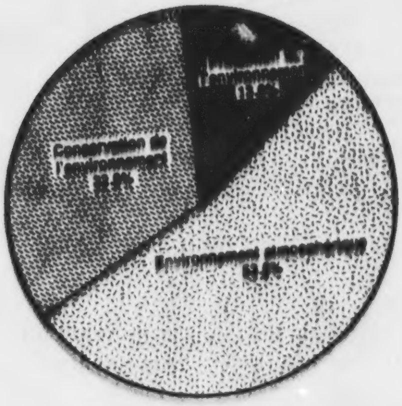

**Tableau 3: Dépenses brutes par article, 1985-1986**

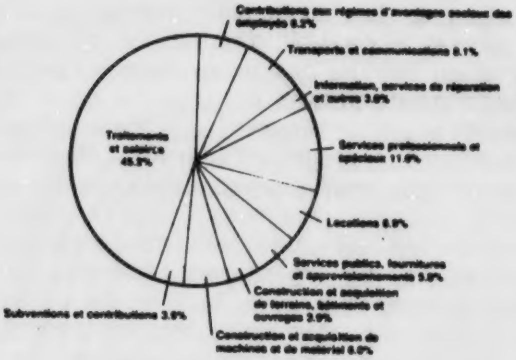


## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Programme des services de l'environnement constitue un des trois programmes du ministère de l'Environnement. Ce programme permet au gouvernement fédéral d'assumer ses responsabilités à l'égard de l'environnement et de ses ressources et de favoriser l'utilisation économique durable de la faune, des terres et des eaux intérieures du Canada.

Certaines des responsabilités à l'égard des ressources sont partagées entre le fédéral et les gouvernements provinciaux. La responsabilité directe des provinces en matière de gestion des ressources s'étend à la majorité des questions touchant l'environnement sur leur territoire. La juridiction du gouvernement fédéral englobe les questions qui relèvent clairement de son champ de compétence (par ex., les territoires, les parcs nationaux, certaines ressources comme les pêches et les répercussions des activités fédérales sur l'environnement); le gouvernement fédéral s'occupe également de questions dont les provinces ne peuvent assumer seules les coûts (par ex., les services climatiques, le rassemblement de l'information et la recherche). Les processus environnementaux transcendent les frontières politiques et l'activité humaine peut avoir des répercussions qui exigent à la fois l'intervention du gouvernement fédéral et de la province. C'est pourquoi le MDE et ses homologues provinciaux doivent travailler en étroite collaboration à la formulation et à la mise en oeuvre des politiques environnementales propres aux deux paliers de gouvernement.

En outre, par le moyen de la collaboration et de la négociation avec des gouvernements étrangers, le Ministère participe aux efforts visant à trouver des solutions à des problèmes environnementaux et des ressources renouvelables à l'échelle internationale tels que la dispersion de contaminants, les changements climatiques, le transport à distance de polluants atmosphériques et la gestion des oiseaux migrateurs.



79

## 2. Mandat légal

Le mandat légal du ministère de l'Environnement (MDE) est établi dans la Loi de 1979 sur l'organisation du gouvernement. La Loi détermine les responsabilités du ministre de l'Environnement et précise ses fonctions, qui englobent la mise en oeuvre des programmes visant à favoriser l'adoption d'objectifs ou de normes de qualité de l'environnement et de lutte contre la pollution, à atténuer les effets négatifs sur l'environnement des nouveaux projets fédéraux, et à renseigner les Canadiens sur les questions environnementales.

La Loi attribue au ministre de l'Environnement la mission d'influencer les ministères et les organismes fédéraux et de travailler de concert avec les gouvernements provinciaux et le public afin de préserver et d'améliorer la qualité de l'environnement. Le Ministre a le pouvoir d'élaborer des lignes directrices pouvant régir les activités d'organismes fédéraux et de conclure des ententes avec les gouvernements ou les organismes provinciaux.

D'autres lois énonçant de façon plus précise les pouvoirs et les devoirs du ministre de l'Environnement et les responsabilités du Ministère sont énumérées à la page 3-53 de la section III intitulée Renseignements supplémentaires.

## 3. Objectif du Programme

Promouvoir et entreprendre des programmes visant à protéger et à améliorer la qualité de l'environnement et des programmes conçus pour améliorer la gestion et l'utilisation économique soutenue des ressources fauniques et des eaux intérieures du pays.

Dans la poursuite d'un tel objectif, le Programme vise à:

- influer sur les activités humaines de manière à atteindre et à maintenir un état de l'environnement qui favorise la santé et le bien-être de l'homme, la santé et la diversité des espèces et des écosystèmes, et l'utilisation soutenue des ressources naturelles;

- voir à ce que le Canada dispose de renseignements suffisants sur l'atmosphère, les glaces et l'état de la mer pour assurer la sécurité de la vie et des propriétés, pour augmenter l'efficacité des activités économiques et pour maintenir et améliorer la qualité de l'environnement; et

- conserver et améliorer les ressources aquatiques, terrestres et fauniques renouvelables du Canada ainsi que leurs écosystèmes et promouvoir leur utilisation judicieuse d'une manière soutenue.

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Le Programme des services de l'environnement comprend trois activités et 12 sous-activités. L'activité "Protection de l'environnement" permet de diriger le développement et le maintien de connaissances de base pour évaluer la portée des menaces environnementales qu'engendrent les activités humaines et de mettre en oeuvre des stratégies équilibrées qui comprennent des mesures d'ordre économique, la consultation du public, la promotion de l'environnement et des démarches réglementaires visant à prévenir ou à corriger des problèmes environnementaux. L'activité "Environnement atmosphérique" assure la prestation de données sur le temps, le climat, l'état des mers et des glaces et la qualité de l'air et donne lieu à des recherches connexes. L'activité "Conservation de l'environnement" vise à améliorer la qualité des eaux intérieures ainsi que leur gestion et leur utilisation et à assurer la protection, la conservation et la gestion des ressources fauniques, en particulier des oiseaux migrateurs et des espèces menacées, ainsi que la gestion et l'utilisation judicieuses des ressources en terres.

**Tableau 4: Structure des activités**

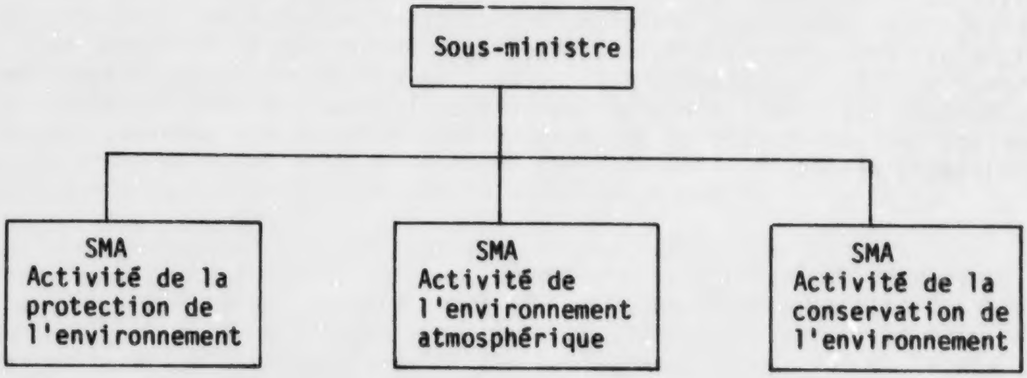


**Organisation:** L'organigramme correspond à la structure des activités du Programme et comprend une unité administrative (Service) pour chacune des trois activités. Chaque service est dirigé par un sous-ministre adjoint qui relève du sous-ministre.

En règle générale, chaque service comprend deux niveaux de gestion: national et régional. L'administration centrale nationale est située à Hull (Québec) pour les activités de protection de l'environnement et de conservation de l'environnement et à Downsview (Ontario) dans le cas de l'activité de l'environnement atmosphérique. Outre la gestion et la direction du Service, chaque administration centrale nationale assure l'élaboration des politiques, la planification à l'échelle nationale et la surveillance et l'examen des programmes, ainsi que la mise en oeuvre des politiques.

Les bureaux principaux régionaux se trouvent à Dartmouth, Bedford et Halifax-Nouvelle-Écosse, Sackville-Nouveau-Brunswick, Québec et Montréal-Québec, Toronto, Burlington et Ottawa-Ontario, Winnipeg-Manitoba, Regina-Saskatchewan, Calgary et Edmonton-Alberta, et Vancouver-Colombie-Britannique. Ces bureaux régionaux principaux assurent la gestion et la coordination des activités et dirigent l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes qui s'attaquent à des questions environnementales locales et régionales et aux ressources renouvelables.

Au niveau opérationnel, le Programme des services de l'environnement est très décentralisé. En plus des unités opérationnelles au niveau de chacune des administrations centrales nationales et régionales, chaque service exploite un certain nombre d'établissements extérieurs. Des 4 799 années-personnes autorisées dans le cadre du programme, environ 4 400 sont classées comme personnel d'exploitation et de soutien administratif; environ 3 100 de ces années-personnes se trouvent dans les établissements régionaux et extérieurs.

L'organigramme présente une structure hiérarchique et un partage des responsabilités sans équivoque du cadre axial au sous-ministre adjoint. Cependant, certains dossiers, par exemple le transport à distance de polluants atmosphériques et l'évaluation environnementale, exigent des compétences provenant des domaines professionnel et scientifique qui recoupent plusieurs entités administratives et Services. Pour chaque dossier, normalement désigné sous le nom de programme intégré, la responsabilité première revient au service le plus concerné et le partage des compétences et des responsabilités entre les services est clairement établi.

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Un certain nombre de facteurs clés influent sur le Programme des services de l'environnement.

**Priorités publiques et politiques:** Les priorités gouvernementales dépendent beaucoup, lorsqu'il faut s'attaquer à un problème, de l'existence de preuves précises, scientifiques ou autres, des préoccupations de la population et de l'appui qu'elle accorde aux solutions. Cinq grandes questions font l'objet de travaux dans le cadre du Programme des services de l'environnement:

**Les substances toxiques:** Les produits chimiques présentent d'importants avantages pour la société. D'autre part, bien des produits chimiques menacent la santé des humains et l'environnement. Il s'agit que les Canadiens assument leurs responsabilités à l'égard des produits chimiques de manière à en tirer le maximum d'avantages et à en limiter les dommages. Cela exige la prise de décisions fondées sur les rapports entre les risques et les bienfaits (par ex., dans le cas des pesticides), la volonté d'agir avec prudence en raison de l'insuffisance des connaissances scientifiques sur les effets de certains produits chimiques, la prise de mesures de dépollution, et des mesures préventives visant à empêcher des dommages causés par des produits chimiques à la lumière des erreurs antérieures. À ces fins, il est capital que soit renforcée l'association avec les groupes d'intérêts publics, l'industrie et les provinces et qu'ils s'entendent sur les compromis qu'ils sont prêts à accepter entre les risques et les avantages, et que le gouvernement fonde ses interventions sur ce qui a été convenu.

**Les pluies acides:** Les rejets de dioxyde de soufre ($SO_2$) et d'oxydes d'azote ($NO_x$) de sources canadiennes et américaines dégradent l'environnement d'une superficie de 2,5 millions d'hectares dans l'est du Canada et nuisent à l'économie correspondante. Les ressources naturelles menacées par les pluies acides soutiennent 8 % du PNB du Canada. Il faut ramener à un maximum annuel de 20 kilogrammes par hectare les dépôts humides de sulfates dans le centre et l'est du Canada afin de protéger les écosystèmes aquatiques moyennement sensibles. Cela exige qu'on ramène à 2,3 millions de tonnes (environ la moitié des rejets de 1980) les dégagements de $SO_2$ à l'est du Manitoba et que les États-Unis prennent des mesures comparables. Selon les sondages d'opinion publique réalisés en 1984, 86 % des Canadiens estiment que les pluies acides posent un grave problème. Cela constitue une augmentation de 7 % par rapport aux sondages antérieurs. De plus, l'amélioration des rapports entre le gouvernement fédéral et les provinces, de même qu'entre celui-ci et les États-Unis offre de nouvelles perspectives pour résoudre le problème.

**Gestion des ressources en eau:** Autant la question de l'énergie, dans les années 1970, a fait l'objet de vives préoccupations, autant peut-être celle de l'eau potable sera importante pour le pays au cours

de la prochaine décennie. Cette question englobe l'écart croissant entre l'offre et la demande, notamment dans les Prairies, la qualité de l'eau peu satisfaisante des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent et dans d'autres régions, les diverses utilisations de l'estuaire du Fraser, les demandes d'eau des États-Unis, les possibilités de grands détournements de cours d'eau vers d'autres bassins fluviaux et d'autres écozones ainsi que les conflits de répartition entre divers utilisateurs et gouvernements. Les responsables de l'enquête au sujet de la politique fédérale sur les eaux sont censés relever et décrire (été 1985) les problèmes naissants en matière d'eau au Canada, y compris leurs volets interjuridictionnels afin de poser la base de l'action future. Le gouvernement agira promptement, pour mieux diriger les interventions fédérales dans ce domaine, de concert avec les provinces.

**Les changements climatiques:** Au cours de la dernière décennie et demie, le monde a été témoin de fluctuations climatiques croissantes: sécheresse dans les Prairies au début des années 1970, clémence des températures hivernales dans l'est du Canada, sécheresses tragique en Inde, au Mexique, en Éthiopie et au Sabel, etc. Il est probable que l'accroissement du taux de gaz carbonique et d'autres polluants dans l'atmosphère influe grandement sur le climat. Puisque le Canada se trouve à des latitudes élevées, on croit qu'il sera beaucoup touché par tout changement qui pourrait se produire. Pour bien préparer les Canadiens et l'économie nationale aux effets néfastes des variations climatiques, il faut mieux comprendre les causes des fluctuations du climat ainsi que les effets de l'augmentation du taux de gaz carbonique et d'autres gaz influant sur le rayonnement dans notre climat. Le programme d'étude du Canada fait appel aux provinces, aux universités, au secteur privé et au fédéral et s'inscrit dans le cadre du Programme météorologique mondial.

**Le Nord:** Le caractère particulier et la vulnérabilité de l'environnement des régions situées au nord du 60^e^ parallèle, les limites qu'impose la rigueur du climat et des caractéristiques géographiques de ces régions au développement économique ainsi que les responsabilités générales du gouvernement fédéral à l'égard de ces territoires, voilà autant de facteurs qui font que le Nord figure au nombre des priorités du Ministère. Celui-ci s'intéresse surtout à protéger la faune et les régions de parcs du Nord, aux services météorologiques pour la sécurité des transports, à la gestion interjuridictionnelle des eaux et à la participation active à tous les aspects de la planification de l'utilisation des terres du Nord.

**L'économie:** L'adaptation structurelle associée à la relance économique obligera probablement les sociétés privées à être plus concurrentielles, plus inovatrices et plus économes de ressources. Les industries des technologies nouvelles seront peut-être moins dangereuses pour l'environnement et les industries exploitant les ressources généreront probablement des retombées écologiques avantageuses. Les progrès scientifiques et techniques (biotechnologie, espace) joueront un rôle dans les intentions du MDE.

Le ralentissement de certains grands projets est l'occasion de réunir les connaissances fondamentales à une conception et à un fonctionnement rentables et respectant l'environnement. Le Ministère aura peut-être aussi la possibilité d'inciter l'industrie à se lancer dans des projets d'aménagement plus modestes, utilisant plus de main-d'oeuvre et moins dangereux pour l'environnement. La capacité et les directives d'achat de MDE subiront des changements, afin de favoriser l'industrie canadienne des appareils de toute technicité et celle, naissante, de la lutte contre la pollution.

Dans le cadre de l'objectif du gouvernement de réduire son déficit, le ministère va rationaliser ses programmes pour mieux s'acquitter de son mandat grâce à une orientation plus précise et à une organisation plus efficace.

**Ressources:** Si le pouvoir d'achat des pays étrangers se maintient et si les produits d'exportation du Canada se vendent à un prix concurrentiel, la demande mondiale des ressources renouvelables et non renouvelables du pays, y compris les produits agricoles, les produits de la pêche et les produits forestiers, augmentera vers la fin de la présente décennie. Les services du MDE se rapportant à l'information sur l'eau, les terres, la météo et la qualité de l'environnement sont importants, pour assurer la concurrentialité des industries canadiennes d'exploitation des ressources. Au chapitre des ressources renouvelables, les principales questions sont la préservation et l'accroissement de la fertilité des sols, la durabilité des approvisionnements, la multiplicité des utilisations ainsi que la perte de terres agricoles, de zones humides et d'autres habitats fauniques.

**Relations intergouvernementales:** Le ministère va rechercher une plus grande participation des gouvernements provinciaux et du secteur privé dans la gestion des questions reliées à l'environnement. Une étroite collaboration entre les gouvernements provinciaux et fédéral s'impose en vue de la réalisation satisfaisante d'objectifs communs. Le règlement des problèmes de compétence relatifs aux ressources au large des côtes influera sur la protection des zones côtières et du milieu marin.

Vu la symbiose géographique, économique et écologique du Canada et des États-Unis les relations entre les deux pays revêtent une importance particulière. Les politiques actuelles des États-Unis sont susceptibles de se répercuter sur l'environnement et les ressources primaires du Canada.

**Nécessité d'une information environnementale:** Tant le grand public que les agriculteurs, les pêcheurs, l'industrie forestière et les industries des transports, de la construction et de l'énergie ont besoin de renseignements exacts, opportuns et accessibles sur l'environnement afin de prendre judicieusement des décisions qui influent sur la santé sociale et l'économie du Canada. Il faut que soient donnés des renseignements sur les conditions climatiques et météorologiques, la qualité et la quantité des resssources en eaux douces du Canada, le potentiel physique, la capacité de charge et les conditions changeantes des terres de

choix du Canada, et l'état des populations d'oiseaux migrateurs et d'espèces menacées et de leurs habitats. Il y a lieu d'améliorer la documentation sur les changements de l'état des ressources (eaux, terres et faune), la prévision des conditions atmosphériques (vent, état de la mer, pluies, neiges, brouillard, blizzard, pluie verglaçante, grêle, tornade, gel, vagues de chaleur et de froid, sécheresses, crues, formation et déplacement des glaces) et la diffusion d'avertissements et de renseignements afin de réduire les pertes de vie et de propriété, l'endommagement des cultures et des forêts, etc.

## 2. Nouvelles Initiatives

Par suite du contexte décrit ci-dessus, on entreprendra les grands programmes suivants en 1985-1986.

**Gestion des eaux:** Pour améliorer la qualité et l'efficacité des recherches hydrologiques à l'appui d'une meilleure gestion des ressources en eau, on est en train d'unir bon nombre de services de recherche dans le nouveau Centre national de recherche en hydrologie (CNRH) à Saskatoon. La construction du CNRH sera achevée et le personnel commencera à s'installer dans le nouveau bâtiment à la fin de l'année financière 1985-1986. Les dépenses totales en capital seront d'environ 16,1 millions de dollars, dont 8,4 millions de dollars seront dépensés en 1985-1986. En raison des restrictions financières, des travaux d'immobilisation seront accomplis en vertu de la Loi sur les ressources en eau du Canada au cours d'une plus longue période afin de réduire de 2 millions de dollars les dépenses annuelles visant certains travaux de lutte contre les inondations (voir la page 3-34).

**Refonte des services météorologiques:** Le SEA a pris des mesures pour réduire ses dépenses et augmenter ses recettes. Il améliorera ses opérations en intégrant les services météorologiques à Goose Bay, à Sept-Îles, à Port Hardy, à Prince George et à Fort Nelson. L'intégration en question et d'autres mesures permettront de réaliser une économie de 400 000 $. On réduira davantage les dépenses en renégociant avec le Québec une entente fédérale-provinciale sur les services d'observation climatologique et en fermant les stations d'observation météorologique d'Eddy Point (Nouvelle-Écosse) et de Bisset (Manitoba). De plus, le coût des services scientifiques spécialisés sera réduit de 200 000 $. Afin d'augmenter ses recettes, le SEA haussera les frais qu'il impose à l'industrie en contrepartie de ses services scientifiques spécialisés. Les personnes qui désirent des renseignements météorologiques en supplément de ceux que donne la presse devront payer des frais (voir pages 3-26 et 3-27).

**Conservation de la faune:** Conformément au plan gouvernemental de compression du déficit et de relance économique, on a réduit la sous-activité de la conservation de la faune de manière à ramener les activités fédérales à celles qui relèvent directement de la compétence fédérale. Les activités fédérales ne visent plus que les oiseaux migrateurs et les espèces menacées. La sous-activité a été amputée de 84 années-personnes et de 3,8 millions de dollars. On négocie des ententes avec

des groupes privés et les provinces, qui assureront le fonctionnement des cinq centres d'interprétation faunique. Le gouvernement et le secteur privé subventionnent une nouvelle fondation privée, Habitat faunique Canada, qui remplacera la caisse d'acquisition d'habitat pour la faune. Le MDE et les provinces parrainent une conférence nationale visant à raffermir la collaboration gouvernement-secteur privé dans la conservation de la faune. Le gouvernement travaille présentement avec les provinces et le secteur privé afin d'améliorer l'efficacité au niveau de la recherche relative à la faune au Canada. À cette fin, le ministère accordera des contrats de recherche relative à la faune et à la toxicologie aux universités et au secteur privé.

**État des programmes déjà traités**

Les grands programmes suivants se poursuivront en 1985-1986:

**Amélioration de la productivité des services météorologiques:** Le SEA continuera de développer et de mettre en oeuvre toutes les parties de son plan stratégique visant l'amélioration des services météorologiques grâce à la continuation de l'automatisation et de l'application des progrès techniques. Le plan stratégique et la meilleure utilisation possible des ressources humaines permettra au SEA de perfectionner ses services et d'élargir la portée des intérêts qu'il dessert pour qu'elle englobe notamment l'agriculture, la foresterie, les pêches, l'exploration pétrolière et gazière en haute mer, les municipalités et le grand public (voir la page 3-29).

**Substances toxiques:** L'accent passe de la rectification à la prévention dans les domaines prioritaires que sont la gestion des pesticides, les dioxinnes, les déchets dangereux et les rejets de plomb dans l'environnement. Les modalités de prévention et les préparatifs d'urgence en cas d'accident (on se rappellera Bhopal, en Inde) sont en révision, dans le cadre d'un effort concerté du gouvernement et de l'industrie. Sur le plan régional, on prête principalement attention aux grands cours d'eau contaminés tels que le Saint-Laurent, la Niagara, la Saskatchewan et le Fraser (estuaire). De plus, le Comité interministériel sur les produits chimiques toxiques, qui est présidé par Environnement Canada, est en train de dresser des plans d'action visant la qualité de l'air intérieur, la sécurité de l'eau potable et les teneurs des contaminants dans les poissons (voir les pages 3-23 et 3-25).

**Le Nord:** À l'appui de la procédure de planification de l'utilisation des terres du Nord qu'a adoptée le MAINC, le Ministère réalisera un programme pour répondre à ses besoins et jouer son rôle. Il s'agira de recherches et de travaux d'information et de prestation de conseils auxquels participeront tous les services du Ministère. Les efforts viseront principalement à influencer l'orientation et l'ordre de priorité des commissions de planification de l'utilisation des terres, la teneur et la présentation des plans d'utilisation des terres ainsi que l'utilisation de l'eau du bassin du Mackenzie. De plus, le Ministère examinera le besoin de nouveaux refuges d'oiseaux migrateurs et réserves nationales de faune.

**Pluies acides:** Il s'agit de conclure avec les provinces et les industries des ententes visant la réduction des rejets de $SO_2$ au Canada. Cela peut exiger une aide financière des gouvernements fédéral et provinciaux. Des contrôles et recherches suivis permettront de vérifier l'efficacité des mesures de dépollution et d'orienter les mesures subséquentes. Le maintien de l'intérêt du public à l'égard du problème et de l'appui de la dépollution par le public est indispensable tant aux États-Unis qu'au Canada. On continue de sensibiliser le gouvernement des États-Unis à l'inquiétude du Canada au sujet des incidences des pluies acides mais ce gouvernement ne s'est pas encore engagé à prendre des mesures de réduction des pluies acides. On reprendra la négociation d'une entente sur la pollution atmosphérique transfrontière entre le Canada et les États-Unis (voir les pages 3-23 et 3-24).

### 3. Efficacité du Programme

De façon idéale, l'efficacité du Programme devrait se mesurer à la lumière de l'amélioration de la qualité de l'environnement et du maintien de la valeur des ressources de base et en évaluant la contribution des Services à l'économie et à la sécurité.

Voici une liste de réalisations se rapportant à six questions de cette nature et auxquelles ont participé plusieurs activités relevant du Programme des services de l'environnement:

**Pluies acides:** Le gouvernement fédéral et les provinces ont convenu de ramener à 2,3 millions de tonnes (environ la moitié des rejets de 1980) les dégagements de $SO_2$ à l'est de la limite entre la Saskatchewan et le Manitoba d'ici 1994. Un groupe de travail fédéral-provincial de ministres dicte les réductions précises à réaliser et la façon de les effectuer et d'en couvrir les frais. La Société royale du Canada, ayant évalué les aspects scientifiques du programme des pluies acides, a conclu qu'une forte proportion des travaux accomplis étaient de calibre mondial et a recommandé l'expansion des travaux dans certains domaines et la centralisation de la gestion du programme.

**Substances toxiques**: Les efforts d'Environnement Canada ont déjà contribué au contrôle des rejets de produits chimiques toxiques. Par exemple, on a adopté un règlement interdisant l'utilisation des biphényles polychlorés (BPC) et les biphényles polybromés (BPB) qui entrent dans la fabrication de certains appareils électriques. On a établi en vertu de la Loi sur le transport des marchandises dangereuses un règlement sur la manutention, le transport et l'étiquetage des substances et des déchets dangereux du point de vue de l'environnement. On a mis au point des techniques d'élimination des déchets chimiques dangereux. Le Canada dirige les activités internationales de mise en oeuvre d'évaluations normalisées des produits chimiques avant qu'ils soient commercialisés. La position du gouvernement fédéral sur les dioxinnes a été publiée. Des instructions techniques applicables à l'industrie de la protection du bois ont été établies en Colombie-Britannique. On a établi un nouveau règlement sur la teneur en plomb de l'essence et on a décidé de créer un conseil consultatif sur le plomb dans l'environnement. Les

États-Unis commencent à réduire leurs rejets de produits chimiques toxiques dans la Niagara, ce qui indique que nos négociations avec eux peuvent être fructueuses.

**Assainissement des Grands Lacs:** À la fin des années 60, la qualité de l'eau des Grands Lacs suscitait déjà de vives inquiétudes au sein du grand public en Amérique du Nord et, d'ailleurs, dans le monde entier. Pour un grand nombre de spécialistes, la "mort" du lac Érié n'était plus qu'une question de temps. En 1971 et en 1972, les États-Unis et l'Ontario ont conclu des accords en vue de permettre la réalisation de programmes d'assainissement des Grands Lacs. Ces accords ont été reconduits en 1978.

Grâce à la construction d'installations de traitement des eaux usées, travaux pour lesquels le gouvernement fédéral a versé 700 millions de dollars, le niveau de pollution a considérablement baissé dans les Grands lacs. Par suite de l'interdiction du mercure, la pêche a repris dans le lac St. Clair. Certaines substances toxiques, telles que le DDT, sont pratiquement disparues des Grands lacs. Au cours de la dernière décennie, on a radicalement réduit la dégradation de ces masses d'eau. Qui plus est, de nombreux secteurs se sont grandement améliorés en ce qui concerne la salubrité de l'eau aux fins de la consommation, le potentiel récréatif et la faune aquatique.

Le monde entier considère l'assainissement des Grands Lacs comme l'une des réalisations environnementales les plus remarquables. Certes, les produits chimiques toxiques déversés dans les lacs posent toujours de graves problèmes mais on s'y attaque. Or l'appui doit être fort et la vigilance, maintenue.

**Réduction de la pollution:** Le Réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique, qui couvre 55 villes d'un océan à l'autre, signale une diminution notable des concentrations de tous les polluants mesurés. Les concentrations moyennes d'anhydride sulfureux, d'oxydes d'azotes et de plomb sous forme particulaire ont diminué respectivement de 30 % de 1974 à 1982, de 25 % de 1977 à 1982 et de 60 % de 1974 à 1982.

De plus, le Canada est demeuré à l'avant-garde de la recherche internationale sur la qualité de l'air, notamment au chapitre de la surveillance de la couche d'ozone essentielle à la survie de l'espèce humaine. C'est ainsi qu'ont été imposées, en 1980, des restrictions à l'égard de l'utilisation des chlorofluoroalcanes.

**Urgences environnementales:** Chaque année, il se produit environ 3 500 dégagements brusques de substances toxiques (y compris les hydrocarbures) dans l'atmosphère au Canada. Le programme des interventions d'urgence du Ministère coordonne depuis 1973, aux échelles nationale et régionale, les efforts de bien des organismes, des gouvernements et des industries afin de régler le problème que posent ces dégagements grâce à la préparation à l'intervention, à la mise au point de techniques, à la formation et à la prise de mesures de prévention des déversements

accidentels. La fréquence et l'ampleur des rejets accidentels ont été minimisées au cours des dix dernières années malgré l'augmentation considérable des genres et des quantités des substances manutentionnées, entreposées et transportées. Le savoir-faire gouvernemental et industriel en matière de lutte contre les déversements accidentels est de 15 fois supérieur à ce qu'il était en 1973. Les efforts de recherche et de développement du Ministère, particulièrement pour ce qui est des déversements d'hydrocarbures en milieu froid, sont reconnus à l'échelle internationale. Grâce en grande partie à l'encouragement et à l'aide fournis par le Ministère, les sociétés canadiennes répondent à une proportion appréciable de la demande mondiale de matériel, de produits et de services de lutte contre les déversements.

**Réduction des dommages causés par les inondations:** Le Programme de réduction des dommages causés par les inondations vise à minimiser les dommages causés par les inondations par des moyens tels que la construction d'ouvrages de protection contre les inondations, la désignation de zones inondables et la publication d'avertissements d'inondation. La désignation de zones inondables et la publication d'avertissements d'inondation sont fondées sur les données des observations spéciales des glaces sur les cours d'eau, les statistiques sur les pluies et le soutien météorologique sur place aux bureaux temporaires de lutte contre les inondations. Tous les travaux de réduction des dommages causés par les inondations sont justifiés à l'aide d'une analyse coûts-avantages. Les avantages du programme sont illustrés par la construction, au prix de 65 millions de dollars, d'un évacuateur de crues près de Winnipeg. On estime que sans cet évacuateur les dommages auraient pu se chiffrer à 284 millions de dollars en 1979.

## Section II
## Analyse par activité

### A. Protection de l'environnement

**Objectif**

Influencer les activités humaines pour que l'environnement soit rétabli ou maintenu à l'état nécessaire à la santé et au bien-être des humains, à la santé et à la diversité des espèces fauniques et des écosystèmes, et à une utilisation durable des ressources naturelles.

**État récapitulatif des ressources**

L'activité "Protection de l'environnement" utilisera environ 14 % du total du budget, et 16 % du total des années-personnes, du Programme des services de l'environnement pour 1985-1986.

**Tableau 5: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Évaluations et interventions relatives aux dangers environnementaux | 46 816 | 643 | 62 875 | 693 | 43 928 | 667 |
| Orientation et soutien | 9 856 | 127 | 11 303 | 118 | 12 872 | 122 |
| | 56 672 | 770 | 74 178 | 811 | 56 800 | 789 |

Environ 61 % des ressources de 1985-1986 seront consacrées aux frais touchant le personnel. Les dépenses consacrées aux recherches en génie et aux services consultatifs ainsi qu'aux services professionnels et spéciaux connexes constitueront 20 % du total des ressources. Le reste des ressources, soit 19 %, est nécessaire pour solder les dépenses de fonctionnement associées à l'activité, notamment pour ce qui est des fournitures, des approvisionnements, des services téléphoniques et des voyages.

**Description**

L'activité "Protection de l'environnement" assure l'acquittement des responsabilités fédérales de protection de l'environnement d'une manière qui cadre avec la politique nationale. Au besoin, on assure la prise de mesures de protection de l'environnement en vertu des lois appropriées.

L'activité "Protection de l'environnement" constitue le foyer de communications et de liaisons en matière d'environnement avec le public, l'industrie, les organismes provinciaux appropriés et les autres ministères et organismes fédéraux intéressés. Les travaux visent l'inspection des emplacements, l'analyse d'échantillons, la mise au point de mesures de dépollution, le perfectionnement et la diffusion des techniques, la coordination des interventions d'urgence en matière d'environnement, l'évaluation des incidences socio-économiques et l'interprétation de l'importance relative de différents dangers environnementaux. Les deux sous-activités sont celle des évaluations et interventions relatives aux dangers environnementaux et celle de l'orientation et du soutien du Ministère.

**Évaluations et interventions relatives aux dangers environnementaux:** Cette sous-activité permet d'établir et d'entretenir une base d'information suffisante pour déterminer l'état de la qualité de l'environnement au Canada et de voir à la création et à la mise en oeuvre de mécanismes appropriés de protection de l'environnement par les gouvernements et les industries du Canada. Cela comporte le règlement de problèmes, l'adoption de meilleures techniques et la prévention des problèmes grâce à l'intégration aux politiques et aux initiatives de considérations environnementales.

**Orientation et soutien:** Cette sous-activité permet d'établir des politiques, des principes et des techniques de gestion visant à assurer la conservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement et de voir à la réalisation efficace et économique de programmes du SPE. De plus, la sous-activité vise l'établissement de stratégies et de techniques de gestion ainsi que la coordination des efforts aux échelles du Service et, dans certains cas, du Ministère relativement à des questions environnementales particulières à degré de priorité très élevé tels que les questions des produits chimiques toxiques et du transport à distance de polluants atmosphériques.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Évaluations et interventions relatives aux dangers environnementaux:** En 1985-1986, 46,8 millions de dollars et 643 années-personnes seront dépensés dans le cadre de cette sous-activité. Le tableau 6 livre des détails supplémentaires sur l'utilisation des ressources en 1985-1986.

## Tableau 6: Affectation des ressources en 1985-1986 (en millions de dollars)

| Domaine de dépenses | $ | A-P | Objet des dépenses | Accent |
|---|---|---|---|---|
| Coordination de l'évaluation | 5,4 | 86 | Intégration des programmes opérationnels, interprétation de données sur l'environnement et gestion de systèmes d'inventaire des données. | - relevé des menaces qui planent sur la qualité de l'environnement et détermination de leur importance relative<br>- rapports d'information publics<br>- coordination de la préparation par le MDE d'énoncés des incidences environnementales (ÉIE) dans le cadre du PEEE et de la procédure des comités régionaux de sélection et de coordination |
| Produits chimiques commerciaux | 5,6 | 78 | Évaluation de produits chimiques, évaluation de pesticides, établissement de lignes directrices et de règlements, et surveillance du respect et de l'application. | - prestation à Agriculture Canada d'avis sur la réglementation et la gestion des pesticides<br>- transmission à l'Organisation pour la coopération et le développement économiques de recommandations sur les nouveaux produits chimiques<br>- teneur en phosphates des détersifs et teneur en plomb de l'essence<br>- règlements découlant de la Loi sur les contaminants de l'environnement |
| Lutte contre les menaces liées à des activités humaines | 12,3 | 195 | Prestation de conseils techniques, établissement de lignes directrices, d'instructions techniques et de règlement et application de mesures de lutte contre la pollution dans des secteurs d'activité humaine tels que l'industrie, l'administration municipale et les transports. | - exploration et exploitation du pétrole et du gaz en haute mer<br>- réduction des échappements des véhicules<br>- choix des emplacements des installations<br>- prévention et réduction de la pollution des eaux d'intérêt fédéral<br>- maintien de la productivité des ressources naturelles |
| Gestion des déchets | 5,1 | 72 | Réduction des problèmes que les déchets posent pour l'environnement et la santé au Canada, coordination de la planification des mesures d'urgence et intervention en cas d'urgence environnementale. | - immersion en mer et transport international et interprovincial inoffensif des déchets dangereux |
| Services techniques | 18,4 | 212 | Prestation de divers services techniques tels que ceux de la mise au point et de la démonstration de procédés, gestion de programmes de stimulation financière et exploitation de six laboratoires. | - diffusion des connaissances techniques environnementales à d'autres organismes<br>- contrôle de la qualité des analyses<br>- essais sur les échappements des véhicules et contrôle de l'air ambiant urbain |

Les travaux d'évaluation et d'intervention relatifs aux dangers environnementaux qui sont énumérés dans le tableau 6 se répartissent entre bien des domaines. Voici les principaux travaux qui doivent être accomplis en 1985-1986 dans ces domaines:

**Transport à distance de polluants atmosphériques (TADPA):** mettre en oeuvre une ligne de conduite fédérale sur la réduction des problèmes que les polluants, y compris les oxydants, posent pour l'environnement et la santé, et achever une étude sur les problèmes relatifs aux corridors d'expansion urbaine au Canada;

**L'automobile et l'environnement:** donner au grand public, à l'industrie et à d'autres organismes des renseignements sur les incidences environnementales des échappements des automobiles et des lignes directrices sur l'entretien des automobiles de manière à réduire la contamination attribuable aux oxydants, au plomb et aux oxydes d'azote;

**Déchets dangereux:** fournir aux organismes compétents des lignes directrices et des instructions techniques sur la gestion, soit la réduction et le recyclage, de déchets dangereux tels que les BPC et les produits employés dans les laboratoires chimiques, et désigner des décharges;

**Dioxinnes:** réduire la présence des dioxinnes dans l'environnement en contrôlant les déchets d'industries précises et les lieux d'incinération;

**Énergie:** donner par l'entremise des évaluations des incidences environnementales et de déclarations, des conseils sur les aménagements hauturiers d'exploitation des hydrocarbures sur les côtes est et ouest du Canada et en mer de Beaufort;

**Restauration du Saint-Laurent:** contribuer à la réalisation du programme du Québec, notamment par l'établissement d'ici 1986 de plans visant cinq ports fédéraux et par la mise en oeuvre d'un programme fédéral-provincial d'intervention d'urgence;

**Observance réglementaire:** publier des lignes directrices et des instructions techniques sur des procédés précis, inspecter et vérifier des installations pour favoriser la prévention ou la réduction de la pollution, et assurer, au besoin, l'observance des lois;

**Nord:** réduire les incidences environnementales des mines d'uranium et de métaux, des déversements accidentels, et de l'immersion de déchets en mer de Beaufort; et

**Qualité des Grands Lacs:** achever des études pour le compte d'un comité de direction fédéral-provincial-État visant à établir les contrôles nécessaires à l'assainissement des eaux des rivières Détroit, Sainte-Claire et Sainte-Marie, et étudier des mesures de réduction des produits chimiques toxiques venant des décharges des États-Unis qui se trouvent sur la Niagara.

**Orientation et soutien:** Outre les 6,6 millions de dollars et les 96 années-personnes affectés aux services suivis de gestion et de soutien de la sous-activité, les programmes du Ministère sur la gestion des produits chimiques toxiques, le transport à distance des polluants atmosphériques et l'évaluation des incidences environnementales exigeront 3 300 000 $ et 31 années-personnes.

De plus, on posera un cadre d'amélioration de l'observance réglementaire. Cette sous-activité comprendra ce qui suit en 1985-1986:

- Transport à distance des polluants atmosphériques

  - négocier avec les provinces des ententes de modernisation visant cinq fonderies de l'est du Canada;
  - évaluer les avis du public et les répercussions économiques relatives aux pluies acides, y compris les dommages et les possibilités de dépollution;

- Gestion des produits chimiques et toxiques

  - coordonner la réalisation de plans d'action sur les questions prioritaires du Comité interministériel sur les produits chimiques toxiques (CIPCT) telles que les dioxinnes, la contamination des poissons et de l'eau potable, les pesticides et la qualité de l'air intérieur ainsi que sur d'autres questions prioritaires du Ministère telles que celles du plomb, des substances toxiques et des problèmes régionaux;

- Évaluation de l'impact sur l'environnement

  - à l'aide du fonds des études d'EIE, procéder à deux symposia internationaux sur l'augmentation de l'efficacité de l'EIE à titre d'instrument de planification initiale des projets fédéraux, y compris l'amélioration de la compréhension des incidences des aménagements côtiers sur les éléments des écosystèmes; et

- Application des lignes de conduite environnementales - établir un éventail de méthodes pour favoriser l'application des mesures sur la qualité de l'environnement. Ces méthodes comprendront l'établissement d'une législation environnementale exhaustive, la négociation de règlements des conflits et la négociation fédérale-provinciale d'ententes sur la qualité de l'environnement.

## B. Environnement atmosphérique

### Objectif

Voir à ce que le Canada dispose de renseignements suffisants concernant l'atmosphère et l'état des glaces et des océans pour assurer la protection des êtres vivants, la sécurité des biens, un meilleur rendement des activités économiques et le maintien et l'amélioration de la qualité de l'environnement.

### État récapitulatif des ressources

L'activité "Environnement atmosphérique" utilisera environ 53 % du budget et 51 % des années-personnes du Programme des services de l'environnement de 1985-1986.

**Tableau 7: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| Services météorologiques | **156 613** | **1 880** | 151 294 | 1 911 | 135 194 | 1 913 |
| Services climatiques | **16 343** | **235** | 15 667 | 240 | 14 461 | 233 |
| Services des glaces | **29 142** | **67** | 24 988 | 66 | 17 289 | 56 |
| Services de la qualité de l'air et recherche atmosphérique | **15 153** | **117** | 12 727 | 191 | 11 641 | 126 |
| Gestion et services de soutien communs | **6 236** | **143** | 4 819 | 93 | 4 090 | 88 |
| Total | **223 487** | **2 442** | 209 495 | 2 501 | 182 675 | 2 416 |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit | **31 760** | - | 29 152 | - | 25 572 | - |
| | **191 727** | **2 442** | 180 343 | 2 501 | 157 103 | 2 416 |

Les recettes à valoir sur le crédit ont trait aux services météorologiques et aux services des glaces. Les recettes prévues de 1985-1986 étant respectivement de 16 110 000 $ et 15 650 000 $, les dépenses nettes sont de 140 503 000 $ et de 13 492 000 $.

En 1985-1986, l'activité générera aussi des recettes d'environ 3 848 000 $ qui seront portées directement au Fonds du revenu consolidé. Ce montant comprend 1 300 000 $ de recettes supplémentaires tirées de l'augmentation des frais imposés à l'industrie et au public pour les services météorologiques et climatologiques spécialisés. Le tableau 16 de la page 3-50 donne des détails supplémentaires sur les deux types de recettes.

Les ressources financières requises pour 1985-1986 se répartissent comme suit: environ 50 % pour les frais touchant le personnel; 10 % pour des dépenses en capital consistant à remplacer et à réparer des immeubles, de l'équipement et d'autres installations; 9 % pour les transports et les communications; 10 % pour la location d'équipement et 11 % pour les marchés de service.

**Description**

Les services météorologiques nationaux que fournit le gouvernement fédéral répondent aux besoins des Canadiens grâce à des programmes de réduction des incidences défavorables du temps, d'obtention du maximum d'avantages économiques que peut permettre la prévision précise des conditions météorologiques de prestation d'information sur les glaces dans les eaux navigables, et de réduction des effets négatifs des activités humaines sur l'atmosphère. Cette activité comprend les sous-activité suivantes:

**Services météorologiques:** Cette sous-activité opérationnelle est la plus importante du SEA. Elle consiste à fournir des avertissements, des prévisions et des observations météorologiques pour répondre aux besoins nationaux et internationaux. Cela exige l'acquisition et l'analyse de données, l'échange de données météorologiques, dans le cadre de l'Organisation météorologique mondiale, des Nations-Unies, la prévision des conditions météorologiques, la communication opportune d'avertissements et de prévisions météorologiques au public, aux navigateurs, aux aviateurs et à d'autres usagers, la mise au point et l'exploitation de systèmes de soutien, et des recherches connexes.

**Services climatiques:** Cette sous-activité comprend l'acquisition, le contrôle de la qualité, le classement, l'analyse et la diffusion de données climatiques, l'application de ces données à un vaste éventail d'activités socio-économiques, l'évaluation des incidences du changement du climat, et l'établissement de moyens de prévision mensuelle et saisonnière du climat.

**Services des glaces:** Cette sous-activité consiste à observer et à prévoir la formation et les mouvements des glaces en eaux canadiennes, à établir le premier service de renseignements visant les icebergs au large de la côte est du Canada, à classer, à analyser et à publier des données, à réaliser des recherches appliquées et à fournir conseils et avis.

**Services de la qualité de l'air et recherche atmosphérique (y compris les programmes intégrés du Ministère):** Les travaux consistent à réaliser des recherches atmosphériques théoriques et appliquées, à diriger le programme scientifique national sur les pluies acides, à établir des critères de qualité de l'air et des normes nationales de qualité de l'air ambiant, à procéder à des recherches sur les pluies acides et les substances toxiques, et l'ozone stratosphérique et à participer à des congrès mondiaux sur des questions de qualité de l'air.

**Gestion et services de soutien communs:** Ceci comprend la direction du Service, et notamment la gestion de ressources, de politiques, de la planification et de programmes et la prestation de soutien administratif aux autres sous-activités.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Le SEA a répondu à une augmentation du nombre des demandes de renseignements à titre de service public, qui sont passées de 7 à 16 millions de 1975-1976 à 1984-1985. Il a élargi l'objet de ses services, allongé la période visée pour ses prévisions, amélioré les avertissements et les prévisions de conditions météorologiques extrêmes et augmenté ses services météorologiques bilingues, grâce à l'augmentation de productivité qu'ont permis l'automatisation, l'informatisation, l'application de nouvelles techniques et une utilisation astucieuse des ressources humaines. L'augmentation de la productivité a permis au SEA de maintenir ses opérations à l'aide d'un nombre beaucoup moindre d'années-personnes et sans augmentation des ressources financières au cours des dix dernières années.

Ces changements de ressources influencent directement les aspects suivants:

- qualité et opportunité des avertissements et des avis;
- accès à l'information météorologique, climatologique, glaciologique et atmosphérique au besoin;
- mesure dans laquelle l'information peut être adaptée aux besoins des clients;
- exactitude des extrants; et
- bien-fondé de la position du Canada sur les problèmes environnementaux, nationaux et mondiaux.

**Services météorologiques:** En 1985-1986, l'activité de l'environnement atmosphérique fournira environ 760 000 prévisions au public, aux navigateurs et aux aviateurs et transmettra de nombreuses prévisions spécialisées pour répondre aux besoins économiques et aux besoins du ministère de la Défense nationale. Environ 2 200 avertissements météorologiques en cas de danger sur la vie ou la propriété seront donnés au besoin. Les prévisions et avertissements seront diffusés gratuitement, principalement par voie de la grande presse. En outre, le SEA répondra à des millions de demandes d'information directes en contrepartie desquelles il imposera des frais minima. La valeur des services météorologiques dans l'économie canadienne est d'environ 2 milliards de dollars par année. Les statistiques indiquent que plus de 80 % des Canadiens utilisent régulièrement les services météorologiques fédéraux.

Pour assurer ces services, on exploite et entretient ce qui suit:

- un réseau d'acquisition de données (450 années-personnes et 36 millions de dollars);

- des centres de prévision météorologique et des bureaux d'information météorologique (714 années-personnes et 30,4 millions de dollars), y compris environ 110 météorologues et 8 millions de dollars d'appui du Service météorologique des Forces armées canadiennes; et

- divers systèmes de soutien comprenant des installations informatiques nationales et régionales, un grand réseau de communications, des moyens de formation et des moyens de recherche connexes (255 années-personnes et 20,3 millions de dollars).

Le SEA continuera d'élaborer son plan stratégique pour améliorer la productivité des services météorologiques grâce à l'automatisation et à d'autres améliorations des techiques et de la productivité. Les économies que cela comporte devraient permettre au SEA de répondre à une partie de la demande de services météorologiques améliorés.

De nouvelles ressources seront aussi dépensées en services météorologiques au ministère de la Défence nationale (8 années-personnes et 0,5 million de dollars de recettes à valoir sur le crédit) et au ministère des Transports (9 années-personnes et 0,4 million de dollars de recettes à valoir sur le crédit) pour permettre un transport aérien et maritime sécuritaire.

**Services climatiques:** Les dépenses serviront à acquérir des données climatologiques venant d'environ 2 300 stations d'observation climatologique volontaire, à entretenir des archives climatiques nationales comprenant environ 90 millions d'observations météorologiques ou atmosphériques (le nombre augmente d'environ quatre millions chaque année), à analyser, à interpréter et à publier de l'information sur le climat, à fournir des applications des données climatiques et des services de consultation aux échelles régionale et nationale, et à accomplir des travaux connexes d'étude d'application et de développement. Les nouvelles recherches seront axées sur la mise au point d'un système de prévision mensuelle et saisonnière et sur le contrôle et l'évaluation des effets de l'augmentation des teneurs en anhydride carbonique sur le climat. De plus, on développera le programme des applications hydrologiques au nouveau Centre national de recherche en hydrologie.

**Services des glaces:** Les dépenses prévues serviront à acquérir des données sur les glaces à l'aide d'aéronefs (2 600 heures), de navires et de stations de rivage, à analyser et à prévoir (environ 1 500 prévisions) l'état et les mouvements des glaces; à fournir des services de climatologie glaciaire pour le transport maritime dans l'Artique, le développement de l'énergie au large des côtes et la navigation dans le Saint-Laurent et les Grands Lacs; et à réaliser des recherches appliquées et des travaux de développement. La prestation de services

d'analyse et de prévision des glaces arctiques et des icebergs de la côte est à longueur d'année commencera en 1987 au coût additionnel annuel de 16 années-personnes et 12,2 millions de dollars. Environ 700 heures seront consacrées à la reconnaissance des icebergs en 1985-1986.

**Services de la qualité de l'air et recherche atmosphérique:** Le SEA participe à des programmes de recherche internationaux et nationaux, dirige et coordonne le programme national de recherche sur les pluies acides (TADPA), participe à des activités scientifiques touchant aux produits chimiques toxiques, examine le transport atmosphérique de substances dangereuses, et réalise des recherches visant à contrôler la couche d'ozone de la stratosphère. Ces programmes permettront d'obtenir les données scientifiques nécessaires à la conclusion d'ententes nationales et internationales sur la protection de l'environnement et au contrôle de l'observance de ces ententes.

**Gestion et services de soutien communs:** Les travaux de gestion communs ont trait à l'établissement et à l'entretien de pratiques de gestion judicieuses. L'accent est mis sur la planification, les politiques, les services du personnel, la mise au point et l'évaluation de programmes ainsi que le contrôle et l'efficacité des opérations.

## C. Conservation de l'environnement

### Objectif

Conserver et améliorer les ressources renouvelables du Canada en eau, en terres et en faune, ainsi que leurs écosystèmes, et en favoriser une utilisation rationnelle et durable.

### État récapitulatif des ressources

L'activité "Conservation de l'environnement" utilisera environ 33 % du budget du Programme des services de l'environnement pour 1985-1986 et 33 % des années-personnes.

**Tableau 8: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| Conservation des eaux intérieures | **99 385** | **1 098** | 107 264 | 1 180 | 91 872 | 1 083 |
| Conservation des terres | **6 135** | **76** | 6 327 | 82 | 7 626 | 109 |
| Conservation de la faune | **24 386** | **303** | 28 792 | 492 | 28 041 | 428 |
| Gestion et services de soutien communs | **7 845** | **110** | 8 209 | 73 | 5 536 | 70 |
| Total | **137 751** | **1 587** | 150 592 | 1 827 | 133 075 | 1 690 |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit | **1 426** | **-** | 1 685 | - | 1 334 | - |
| | **136 325** | **1 587** | 148 907 | 1 827 | 131 741 | 1 690 |

Des ressources financières nécessaires en 1985-1986, 50 % serviront à solder les dépenses relatives au personnel, 11 % serviront aux subventions et aux contributions, principalement dans le cadre des ententes fédérales-provinciales, 13 % serviront aux dépenses en capital pour le remplacement ou la réparation majeure des bâtiments et du matériel, 9 % serviront aux marchés de services, et 5 % serviront à l'obtention de services publics et de fournitures. Les 12 % qu'il reste serviront aux transports, aux communications, à la location et aux autres dépenses d'exploitation.

Les recettes portées au crédit ont trait à la conservation des eaux intérieures (1 026 000 $) et à la conservation des terres (400 000 $). En 1985-1986, l'activité engendrera des recettes d'environ 11 617 000 $



3001

qui seront portées directement au Fonds du revenu consolidé. Le tableau 16, à la page 3-50, indique des renseignements complémentaires sur les deux types de recettes.

**Description**

Le Service de la conservation de l'environnement (SCE), maître d'oeuvre de l'activité Conservation de l'environnement s'applique à:

- garantir la conservation de même qu'une répartition et une utilisation rationnelles des eaux et des ressources fauniques internationales et interprovinciales;
- planifier et gérer l'utilisation de ressources renouvelables conjointes de concert avec les provinces et les territoires selon des modes acceptables sur le plan de l'environnement et favoriser l'application de principes de conservation de l'environnement propres à favoriser les Canadiens sur le plan économique et sur le plan social;
- appuyer et favoriser la meilleure utilisation possible des terres et des eaux afin d'en assurer la productivité continue et pour garantir des avantages nets pour la société;
- voir à ce que les terres et les installations du gouvernement fédéral sont gérées d'une façon acceptable pour l'environnement;
- fournir au moment voulu des données et des avis concernant les eaux, les terres et la faune propres à favoriser les objectifs sociaux, économiques et environnementaux du Canada;
- réduire les effets néfastes des phénomènes environnementaux tels que les sécheresses et les inondations et de la prédation animale pour la société et rendre celle-ci, de même que ses biens, moins susceptibles d'en souffrir;
- sauvegarder les écosystèmes et les espèces fauniques canadiennes menacées d'extinction.

L'activité est réalisée par la voie des sous-activités suivantes: conservation des eaux intérieures, conservation des terres, conservation de la faune, et gestion et services de soutien communs.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Conservation des eaux intérieures**: En 1985-1986, cette sous-activité utilisera environ 72 % du budget de l'activité et 69 % des années-personnes. Les ressources nécessaires se rapportent dans une grande mesure à 37 grands accords fédéraux-provinciaux et internationaux visant la qualité et la conservation de l'eau.

En vertu de la Loi sur les ressources en eau du Canada et de l'autorisation d'un comité parlementaire, on est en train de mener une enquête publique sur la politique fédérale en matière d'eau. Le rapport issu de cette enquête doit être présenté d'ici août 1985. Il pourrait bien servir de base à une stratégie fédérale sur les eaux douces qui orientera les efforts fédéraux de gestion des eaux au cours de la prochaine décennie. La Loi sur les ressources en eau du Canada (1970) pose le cadre des grandes activités de planification et de gestion des ressources en eau du pays. Des plans de gestion des eaux ont jusque là été établis de concert avec les provinces pour 30 grands bassins au Canada et 19 programmes de mise en oeuvre des plans ont été amorcés. Parmi les réalisations, soulignons le rétablissement des niveaux naturels de l'eau dans le delta Paix-Athabasca et l'utilisation plus efficace des ressources en eau limitées du bassin de l'Okanagane. En outre, un canal d'évacuation des crues a été construit autour de Winnipeg, au coût de 65 millions de dollars. Selon les estimations, n'eût été de ce canal, des dommages évalués à 284 millions de dollars auraient été causés en 1979. D'autres travaux de prévention des crues ont eu lieu sur le cours inférieur du Fraser, à Montréal et à Saint John, Nouveau-Brunswick.

Pour les grands domaines de dépenses, les plans de 1985-1986 comprennent:

**Eaux internationales et interprovinciales:** Quelque 159 années-personnes et 17 millions de dollars sont prévus principalement pour fournir le personnel et le soutien technique à plus de 30 commissions de contrôle et comités d'étude de référence rattachés à la Commission mixte internationale et assujettis à 19 ententes fédérales-provinciales visant à régler des questions d'eau mettant en cause plusieurs gouvernements et à superviser la gestion des eaux transfrontalières. La négociation des objectifs de qualité de l'eau (au moins un par année) des masses d'eau transfrontalières est un objectif important.

**Recherche sur les eaux:** Environ 379 années-personnes et 38 millions de dollars sont nécessaires pour poser la base scientifique des décisions de gestion des ressources en eau grâce à des recherches sur la quantité et la qualité de l'eau et pour prendre des mesures à l'égard de problèmes et d'occasions à court et à long termes. Ces recherches sont réalisées à l'Institut national de recherche sur les eaux, qui se trouve à Burlington (Ontario), et à l'Institut national de recherche en hydrologie, qui sera réinstallé d'Ottawa à Saskatoon en 1986. Des recherches porteront sur la mesure, la dynamique, la prévision et la modélisation des eaux de surface, l'hydraulique, les eaux souterraines, les écosystèmes aquatiques et les glaces de cours d'eau. La charge de travail projetée comprend 157 projets relatifs aux eaux, au contrôle biologique, à la mise au point de techniques d'analyse, etc., et 48 projets de recherche ayant trait au produits chimiques et aux pluies acides. Les recherches portant sur les produits chimiques toxiques et les pluies acides exigeront environ 164 années-personnes et 10 millions de dollars.

**Données sur les eaux:** Environ 520 années-personnes et 36 millions de dollars sont nécessaires à l'acquisition, à l'analyse et à la diffusion de données sur les niveaux des eaux, les écoulements des cours d'eau, les sédiments et la qualité des eaux. Des données quantitatives sur les eaux sont acquises à près de 3 500 endroits du Canada et les provinces apportent une contribution d'environ 4,5 millions de dollars aux frais d'exploitation. Environ 1 700 stations sont exploitées en vertu d'ententes fédérales-provinciales de partage des frais. Le service hydrométrique a installé 90 plate-formes d'acquisition automatique de données (qui transmettent des données sur les eaux venant d'endroits isolés par voie de satellites) de fabrication canadienne. Dans le cadre d'un programme sur la qualité des eaux, le Ministère acquiert, analyse et diffuse des données sur la qualité des eaux (500 000 tests par année) grâce au prélèvement d'échantillons à 645 endroits du Canada. Une entente de surveillance de la qualité des eaux a été conclue avec le Québec. Quatre autres ententes de contrôle de la qualité des eaux sont censées être conclues avec les provinces en 1985-1986.

**Réduction des dégâts causés par les inondations:** Un total d'environ 40 années-personnes et de 9 millions de dollars est nécessaire pour qu'on entreprenne des travaux de lutte contre les inondations et poursuivre des méthodes non structurales de réduction des dégâts causés par les crues et, par conséquent, des paiements aux sinistrés. Afin de limiter les indemnisations réclamées par suite d'inondations, les services compétents établissent des cartes des communautés sur lesquelles sont identifiés les zones inondables en vertu d'ententes de réduction des dommages causés par les inondations, qui sont négociées avec les provinces et territoires. La désignation des zones inondables et la signature d'ententes qui suit dégagent le gouvernement fédéral de toute responsabilité supplémentaire à l'égard des secteurs désignés. Jusqu'à présent, environ 41 secteurs inondables ont été désignés; les quelque 300 municipalités qu'on y trouve comptent une population approximative de 7 millions de personnes. Ces nombres augmenteront, dans le cadre de huit grands accords de réduction des dommages causés par les inondations, au cours de l'année du budget.

**Conservation de la faune:** En 1985-1986, cette sous-activité utilisera environ 18 % du budget et 19 % du nombre total d'années-personnes. Ces ressources sont nécessaires pour administrer trois lois fédérales visant la faune et 14 grandes ententes fédérales-provinciales et internationales.

Quarante-deux réserves nationales de faune ont été établies pour protéger des zones humides critiques nécessaires au maintien des populations d'oiseaux migrateurs. En outre, 77 refuges dont la superficie totale est de 115 000 km$^2$ ont été créés. La plupart des réserves et refuges sont accessibles au public. Bon nombre d'entre eux sont gérés par des comités consultatifs composés de représentants des administrations fédérale, provinciales et locales, et de naturalistes du secteur, de représentants d'organisations de chasseurs et d'autres citoyens. Aux termes de la Convention internationale de Ramsar, 17 des zones humides

en question ont été désignées comme étant d'importance internationale. Six d'entre elles sont des réserves nationales de faune, quatre sont des refuges d'oiseaux migrateurs, deux se trouvent sur des terres des parcs nationaux et les autres se trouvent sur des terres provinciales ou territoriales.

Le SCE a aussi beaucoup progressé dans sa démarche de protection et de rétablissement d'espèces menacées. Parmi ses réalisations, mentionnons une augmentation de la population de grues blanches d'Amérique, qui est passée de 48 à 144 spécimens de 1967 à 1983, la réussite de l'élevage de faucons pèlerins en captivité et la réintroduction de l'espèce dans des régions où elle s'était éteinte, l'établissement, de concert avec Parcs Canada, de hardes de bisons des bois dans le refuge de bisons du Mackenzie et le parc national d'Elk Island, et, sur la scène internationale, la protection de plus de 160 espèces canadiennes menacées contre les abus du commerce, en vertu de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

Les dépenses prévues pour 1985-1986 en matière de conservation de la faune sont les suivantes:

**Oiseaux migrateurs:** Environ 236 années-personnes et 17 millions de dollars sont nécessaires pour assumer les responsabilités découlant de la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs. Ces responsabilités comprennent la réalisation de recherches sur quelque 225 espèces d'oiseaux migrateurs et leurs habitats; l'établissement de règlements au profit et à l'égard d'environ 440 000 chasseurs; et la participation à la gestion et à l'exploitation de 42 réserves nationales de faune et 77 refuges d'oiseaux migrateurs. En outre, l'établissement de plans de gestion des oiseaux aquatiques se poursuivra, de concert avec les provinces et les territoires, tout comme les négociations devant amener un plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques; les travaux rattachés à l'Accord de prévention des dommages causés aux cultures signé avec les provinces des Prairies en seront à leur troisième année; on continuera d'appuyer la Fondation Habitat faunique Canada créée en 1984, on créera des programmes mixtes de recherche et de gestion pour protéger les espèces fauniques que nous partageons avec les pays d'Amérique latine, et une vaste gamme de rapports de recherche sur les oiseaux migrateurs et sur leur habitat seront publiés.

**Faune:** Environ 67 années-personnes et 7 millions de dollars sont nécessaires à la protection et la conservation de la faune en vertu de la Loi sur la faune du Canada et de la Loi sur l'exportation du gibier. Les services compétents poursuivront en 1985-1986 les démarches entreprises afin de rétablir sept espèces menacées, de présenter au Parlement une nouvelle version de la Loi sur l'importation et l'exportation et d'établir une politique fédérale sur la faune pour donner le pas en matière de traitement non cruel de la faune. On mettra l'accent sur les recherches à propos des effets des pluies acides et des substances toxiques sur les oiseaux migrateurs et les espèces menacées. Les dépenses prévues de recherche au sujet des effets des pluies acides

et des substances toxiques sur les oiseaux migrateurs et les espèces menacées sont de 22 années-personnes et de 1,6 million de dollars.

**Conservation des terres:** Cette sous-activité utilisera environ 4,2 % du budget et 4,8 % du nombre total des années-personnes inscrites à l'activité en 1985-1986. Les ressources nécessaires sont proportionnelles aux données de recherche et aux conseils que commandent le rôle du Ministère à l'égard de l'application de la Politique fédérale sur l'utilisation des terres, du Principe fédéral de gestion des terres et de la Politique sur la conservation des ressources renouvelables du MDE ainsi qu'en matière de planification et de gestion des ressources foncières.

Les dépenses prévues pour 1985-1986 en matière de conservation des terres sont les suivantes:

**Renseignements sur la gestion des terres:** Environ 54 années-personnes et 4,6 millions de dollars sont nécessaires pour produire quelque 50 cartes et 29 rapports traitant de divers aspects des caractéristiques des terres, du potentiel des ressources, de l'utilisation actuelle et nouvelle des terres en vertu des programmes de l'Inventaire des terres du Canada, de l'Information sur l'utilisation des terres du Nord, de la Surveillance de l'utilisation des terres du Canada, de l'Évaluation écologique des terres et des données sur les terres du Canada; pour l'appui fourni au MAINC, aux Territoires du Nord-Ouest et au Yukon pour introduire la planification de l'utilisation des terres; réponse à environ 13 000 demandes de cartes et de rapports techniques; lancement de 20 grands projets de traitement des données sur les terres au profit de services du gouvernement fédéral, des provinces et de groupes privés; et détermination de la superficie et du degré de sensibilité des écosystèmes terrestres et aquatiques canadiens qui sont sujets aux effets des pluies acides. En outre, le personnel chargé des opérations informatiques du Système de données sur les terres du Canada vise un gain d'efficacité de 7 %, c'est-à-dire un gain équivalent à la moyenne annuelle des cinq dernières années, et compte ajouter 650 cartes à la banque de données.

**Conservation des terres:** Environ 22 années-personnes et 1,5 million de dollars sont nécessaires afin de poursuivre les efforts pour déterminer les causes et les conséquences des modifications d'importance nationale en matière d'utilisation des terres et de la dégradation des sols, particulièrement dans l'optique de l'exploitation durable des ressources renouvelables, pour évaluer les effets des programmes fédéraux sur l'utilisation des terres de première qualité et pour évaluer les techniques de planification et de contrôle de l'utilisation des terres utilisées au Canada. Ces efforts mèneront à la publication du document intitulé "The Status of Land in Canada", qui présente des renseignements scientifiques sur les principales questions en matière de terres. En outre, les services compétents fourniront au Comité consultatif du Conseil du Trésor sur la gestion des terres fédérales l'appui nécessaire pour l'examen d'environ 400 transactions foncières du gouvernement fédéral et pour la préparation de directives de gestion applicables aux

terres fédérales, et fourniront au Comité interministériel des terres un service de secrétariat et de recherche afin d'aider à la mise en application de la Politique fédérale sur l'utilisation des terres.

**Gestion et services de soutien communs:** Cette sous-activité utilisera environ 5,6 % du budget et 6,9 % des années-personnes associées à l'activité en 1985-1986. Les ressources sont nécessaires à la prestation de services centraux de gestion, de services du personnel et de services de direction et de soutien des autres sous-activités. Ces services comprennent des services de gestion, des services du personnel, d'établissement de politiques, de planification, de contrôle, de finances, d'administration et de dessin. Une partie des dépenses, soit 2,1 millions de dollars, vise l'Accord sur la qualité de l'eau dans les Grands lacs et 95 000 $ sont destinés à l'Accord sur la Baie James. Au cours de l'année budgétaire, on prêtera une importance particulière à la coordination de la mise en oeuvre des recommandations que comprend la Stratégie mondiale de conservation. De plus, le SCE continuera à administrer et à favoriser la participation du Ministère au programme de diffusion des connaissances techniques du CNR qui est appelé Programme de coopération laboratoire-industrie.

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Le tableau 9 donne la ventilation des dépenses du Programme des services de l'environnement.

**Tableau 9: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | **184 730** | 179 965 | 169 760 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | **25 862** | 22 783 | 24 480 |
| Autres frais touchant le personnel | **4 063** | 4 196 | 2 904 |
| | **214 655** | 206 944 | 197 144 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | | | |
| Voyages | **15 470** | 13 885 | 12 140 |
| Téléphone et télécommunications | **14 114** | 13 344 | 11 063 |
| Autres | **3 752** | 3 599 | 2 835 |
| Information | **2 861** | 2 898 | 2 996 |
| Services professionnels et spéciaux | | | |
| Services consultatifs et de recherches en ingénierie | **17 686** | 20 661 | 18 681 |
| Services d'ordinateur et de traitement des données | **3 020** | 3 735 | 2 488 |
| Services d'observation météorologiques | **3 369** | 3 695 | 3 291 |
| Autres | **21 198** | 17 362 | 14 454 |
| Location | | | |
| D'aéronefs | **14 924** | 14 711 | 12 184 |
| Autres | **13 509** | 12 864 | 8 825 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | **8 435** | 7 789 | 6 569 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements: | | | |
| Matériel de météorologie | **5 546** | 5 570 | 4 233 |
| Autres | **17 578** | 15 807 | 14 315 |
| Toutes autres dépenses | **1 206** | 1 150 | 854 |
| | **142 668** | 137 070 | 114 928 |
| **Total des dépenses de fonctionnement** | **357 323** | 344 014 | 312 072 |

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Capital | | | |
| Transports et communication | 327 | 279 | 233 |
| Services professionnels et spéciaux | 630 | 564 | 1 249 |
| Location | 206 | 219 | 211 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 371 | 408 | 480 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 990 | 1 062 | 1 215 |
| Construction et acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages | 16 364 | 10 087 | 6 037 |
| Construction et acquisition de machines et de matériel | 25 171 | 26 220 | 21 628 |
| Toutes autres dépenses | 337 | 524 | 83 |
| | 44 396 | 39 363 | 31 136 |
| Paiements de transfert | 16 191 | 50 888 | 29 334 |
| Dépenses brutes | 417 910 | 434 265 | 372 542 |
| Recettes à valoir sur le crédit | (33 186) | (30 837) | (26 906) |
| Dépenses nettes | 384 724 | 403 428 | 345 636 |

## 2. Dépenses en personnel

Les coûts relatifs au personnel de 214 655 000 $ représentent 60 % des dépenses totales de fonctionnement et 56 % des dépenses nettes totales du Programme des services de l'environnement. L'information concernant les années-personnes est présentée aux tableaux 10 et 11.

**Tableau 10: Besoins en années-personnes par activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Protection de l'environnement | 770 | 811 | 789 |
| Environnement atmosphérique | 2 442 | 2 501 | 2 416 |
| Conservation de l'environnement | 1 587 | 1 827 | 1 690 |
| | 4 799 | 5 139 | 4 895 |

**Tableau 11: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| **Gestion** | 160 | 157 | 77 | 50 350-96 300 | 63 038 |
| **Scientifique et professionnelle** | | | | | |
| Sciences biologiques | 150 | 193 | 197 | 16 161-68 070 | 41 924 |
| Chimie | 69 | 73 | 71 | 15 724-68 070 | 37 613 |
| Économique, sociologie et statistique | 52 | 50 | 52 | 14 570-65 080 | 48 337 |
| Génie et arpentage | 293 | 299 | 301 | 23 306-76 130 | 47 500 |
| Météorologie | 540 | 525 | 543 | 16 131-68 070 | 44 000 |
| Sciences physiques | 249 | 246 | 234 | 15 304-68 070 | 45 383 |
| Recherche scientifique | 183 | 188 | 183 | 28 176-67 720 | 54 503 |
| Autres | 16 | 19 | 38 | | |
| **Administration et service extérieur** | | | | | |
| Services administratifs | 160 | 159 | 154 | 13 912-57 987 | 35 564 |
| Gestion des systèmes d'ordinateurs | 178 | 171 | 159 | 18 766-61 433 | 37 623 |
| Gestion des finances | 46 | 47 | 43 | 13 853-57 980 | 35 696 |
| Services d'information | 18 | 18 | 17 | 13 579-57 980 | 38 714 |
| Gestion du personnel | 56 | - | - | 13 330-63 870 | 37 629 |
| Administration des programmes | 58 | 60 | 65 | 13 912-57 987 | 42 475 |
| Autres | 14 | 10 | 53 | | |
| **Technique** | | | | | |
| Dessin et illustrations | 44 | 44 | 41 | 15 557-40 310 | 30 321 |
| Électronique | 66 | 56 | 50 | 16 619-51 950 | 38 228 |
| Soutien technologique et scientifique | 1 503 | 1 527 | 1 528 | 14 041-50 866 | 29 904 |
| Techniciens divers | 27 | 27 | 27 | 12 635-55 682 | 31 955 |
| Soutien des sciences sociales | 25 | 5 | 2 | 12 635-57 764 | 31 988 |
| Autres | 2 | 30 | 26 | | |

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| **Soutien administratif** | | | | | |
| Commis aux écritures et aux règlements | 370 | 322 | 333 | 12 932-31 743 | 21 931 |
| Communications | 87 | 87 | 86 | 15 364-31 824 | 28 907 |
| Traitement mécanique des données | 57 | 57 | 58 | 13 352-37 130 | 25 509 |
| Mécanographie | 17 | 17 | 14 | 12 665-25 271 | 19 806 |
| Secrétariat, sténogra- et dactylographie | 266 | 265 | 283 | 12 636-31 946 | 21 668 |
| Autres | - | - | 40 | | |
| **Exploitation** | | | | | |
| Manoeuvres et hommes de métier | 39 | 38 | 39 | 14 776-40 676 | 23 425 |
| Services divers | 40 | 40 | 43 | 13 253-39 988 | 24 012 |
| Chauffage, force motrice et opération de machines fixes | 14 | 15 | 21 | 18 242-35 598 | 25 433 |
| Été Canada | - | 185 | 117 | | |
| Environnement 2000 | - | 209 | - | | |

**Remarque:** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

### 3. Dépenses en capital

Le tableau 12 présente une analyse des dépenses en capital du Programme des services de l'environnement par activité et par type d'actifs. Le tableau 13 donne des détails sur les grands projets d'immobilisations, c'est-à-dire les dossiers commandant des dépenses de 250 000 $ ou plus.



11

**Tableau 12: État récapitulatif des dépenses en capital par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Protection de l'environnement | | | |
| Matériel - achat et remplacement | | | |
| Étude et surveillance de la pollution | **1 827** | 2 131 | 1 570 |
| Autre matériel scientifique | **450** | 430 | 850 |
| Véhicules automobiles | **180** | 164 | 145 |
| Autres | **100** | 91 | 185 |
| | **2 557** | 2 816 | 2 750 |
| Environnement atmosphérique | | | |
| Équipement - achat et remplacement | | | |
| Météorologie | **4 906** | 7 442 | 5 400 |
| Traitement électronique des données et communications | **7 499** | 4 999 | 6 109 |
| Observation des glaces | **3 982** | 2 105 | 204 |
| Recherche | **2 127** | 2 512 | 2 705 |
| Véhicules automobiles | **346** | 350 | 418 |
| Tous les autres | **-** | 150 | 140 |
| Terrains, bâtiments et ouvrages | | | |
| Grands travaux de construction* | **680** | 2 050 | 2 850 |
| Travaux réguliers de rénovation et d'entretien | **4 010** | 1 996 | 886 |
| Autres | **-** | 1 415 | - |
| | **23 550** | 23 019 | 18 712 |
| Conservation de l'environnement | | | |
| Équipement - achat et remplacement | | | |
| Scientifique | **4 307** | 4 663 | 5 034 |
| Véhicules automobiles | **906** | 1 073 | 795 |
| Tous les autres | **1 577** | 740 | 623 |
| Construction de stations de jaugeage | **1 199** | 1 575 | 1 095 |
| Travaux de construction et d'entretien divers | **328** | 990 | 766 |
| Grands travaux de construction* | **8 394** | 4 246 | 1 361 |
| Autres | **1 578** | 241 | - |
| | **18 289** | 13 528 | 9 674 |
| | **44 396** | 39 363 | 31 136 |

*Voir au tableau 13 la liste détaillée des grands projets d'immobilisations.

**Tableau 13: Ventilation des grands projets d'immobilisations (en milliers de dollars)**

| | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Budget des dépenses 1985-1986 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| Environnement atmosphérique | | | | | |
| Services automatiques de phares | 2 050 | 2 050 | 1 918 | 132 | - |
| Système de données de la région du Pacifique | 7 680 | 5 492 | 5 492 | - | - |
| Programme relatif aux célomètres | 1 428 | 1 015 | 1 015 | - | - |
| Remplacement d'appareils de mesure des nuages | 2 400 | 2 400 | 980 | 150 | 1 270 |
| Installations du calcul numérique | 2 038 | 2 017 | 1 787 | 230 | - |
| Remplacement d'équipement de satellites météorologiques (Phase I) | 1 443 | 1 443 | 1 165 | 1 344 | - |
| Remplacement de systèmes aérologiques | 2 393 | 3 338 | 2 352 | 400 | 586 |
| Système de communications | 8 626 | 8 290 | 2 547 | 1 770 | 3 973 |
| Remplacement de l'ordinateur de Downsview | 4 500 | 4 500 | - | 1 400 | 3 100 |
| Alimentation ininterrompue en énergie à Dorval | 2 700 | 2 700 | - | 1 700 | 1 000 |
| Développement des stations automatiques en surface | 3 570 | 2 895 | 2 595 | 300 | - |
| Remplacement de détecteurs de radiation | 1 165 | 1 101 | 201 | 500 | 400 |
| Remplacement de radar atmosphérique | 8 895 | 8 895 | 4 421 | 600 | 3 874 |
| Programme de reconnaissance des glaces | 6 746 | 6 858 | 3 972 | 2 886 | - |
| Construction d'habitations, Cambridge Bay (T.N.-O.) | - | 1 000 | 1 000 | - | - |
| Stations d'observation en altitude, Norman Wells (T.N.-O.) | - | 1 075 | 1 075 | - | - |
| Amélioration de la station météorologique à Big Trout Lake, Ont. | 2 030 | 2 030 | 30 | 50 | 1 950 |
| Station de sondage aérologique à Churchill, Manitoba | 1 350 | 1 350 | - | 50 | 1 300 |

| | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Budget des dépenses 1985-1986 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| Conservation de l'environnement | | | | | |
| Acquisition d'habitat | 20 000 | 13 766 | 13 766 | - | - |
| Centre national de recherche en hydrologie | 16 405 | 16 093 | 4 053 | **8 394** | 3 646 |
| Logements à Baker, T.N.-O. | 400 | 400 | - | **400** | - |
| Entrepôt de bureau, Whitehorse | 550 | 550 | - | **550** | - |
| Réserve faunique du lac Last Mountain, Sask. | 875 | 875 | 100 | **375** | 400 |
| Centre d'information des visiteurs, Réserve nationale faunique de Big Creek | 650 | 650 | 50 | **600** | - |

## 4. Paiements de transfert

Le tableau 14 donne la ventilation des paiements de transfert.

**Tableau 14: Ventilation des paiements de transfert (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Subventions | | | |
| Protection de l'environnement | | | |
| Comité canadien de l'Association internationale de la recherche sur la pollution de l'eau | 5 | 5 | 5 |
| Environnement atmosphérique | | | |
| Subventions aux fins de recherches en météorologie | **596** | 469 | 384 |
| Société canadienne de météorologie et d'océanographie | **20** | 16 | 16 |
| Programme coopératif de surveillance et d'évaluation du transport à grande distance des polluants atmosphériques de la Commission économique pour l'Europe | - | 10 | 10 |
| | **616** | 495 | 410 |

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Conservation de l'environnement | | | |
| Subventions aux fins de recherches sur les ressources en eau | 250 | 250 | 250 |
| Comité canadien de l'Association internationale de recherche sur la pollution de l'eau | 2 | 2 | 2 |
| Fédération canadienne de la faune | 10 | 10 | 10 |
| Fédération canadienne de la Nature | 10 | 10 | 10 |
| Creston Valley Wildlife Management | 85 | 75 | 75 |
| Institut canadien de la fourrure | 20 | 20 | 20 |
| Fondation Habitat faunique Canada | 1 300 | 2 000 | 1 000 |
| Canadian Shield Foundation | - | - | 300 |
| Société pour la Conservation des sites naturels | 10 | 10 | 10 |
| | 1 687 | 2 377 | 1 677 |
| | 2 308 | 2 877 | 2 092 |

Contributions

| | | | |
|---|---|---|---|
| Protection de l'environnement | | | |
| Contributions au Centre de toxicologie-Guelph et Toronto | - | 698 | 76 |
| Contribution au Programme de relance de l'aide à l'emploi (RELAIS) | - | - | 415 |
| Été Canada-Programme d'emploi pour étudiants | - | - | 19 |
| Organisation sur la coopération économique et le développement | - | 46 | 31 |
| Contribution pour la huitième conférence internationale sur les composés nitrosés | - | - | 10 |
| Environnement 2000 | - | 14 890 | - |
| | - | 15 634 | 551 |

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Environnement atmosphérique | | | |
| Droits d'affiliation à l'Organisation météorologique mondiale | 710 | 622 | 593 |
| Bourses d'études pour le programme météorologique | 80 | 80 | 62 |
| Contribution au Programme de relance de l'aide à l'emploi (RELAIS) | - | 1 | 199 |
| Été Canada-Programme d'emploi pour étudiants | - | - | 11 |
| Contributions aux universités canadiennes relatives au transport à distance des polluants atmosphériques | - | 26 | - |
| | 790 | 729 | 865 |
| Conservation de l'environnement | | | |
| Contributions à la province de l'Ontario en vertu de l'accord Canada-Ontario concernant les projets spéciaux de relance pour la ville de Timmins et les municipalités régionales de Sudbury et Niagara | - | 7 800 | 1 700 |
| Contributions aux provinces destinées à d'autres projets fédéraux-provinciaux concernant les ressources en eau | 200 | 141 | - |
| Contributions aux provinces destinées à des études sur la réduction des dommages causés par les crues et à l'établissement des cartes des régions inondables | 2 965 | 1 330 | 2 871 |
| Contributions à la province de Québec-Accord sur les relevés hydrométriques | 793 | 793 | 586 |
| Contributions à la province de l'Ontario en vertu de l'accord Canada-Ontario sur la qualité de l'eau des Grands lacs | 1 200 | 1 200 | 1 189 |
| Contribution à la province de Québec-Accord de la baie James | 95 | 80 | 80 |
| Contribution à la province du Manitoba pour les études de mercure du réseau de dérivation de la rivière Churchill | 50 | 85 | 82 |

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Contributions (suite) | | | |
| Contribution aux Nations Unies pour la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction | 28 | 28 | 24 |
| Contribution versée au Manitoba pour la construction de digues périphériques à la rivière Rouge | 600 | 500 | 149 |
| Contributions aux provinces dans le cadre du programme de construction d'usines de traitement des eaux usées | - | 10 000 | 10 216 |
| Contribution à la province de Québec aux fins des accords de contrôle de la qualité des eaux | 197 | 197 | 168 |
| Contribution au conseil intergouvernemental de gestion du caribou | 15 | 15 | 15 |
| Contributions aux provinces destinées à la mise en oeuvre des recommandations visant la planification des ressources hydrologiques: | | | |
| Provinces de la Saskatchewan-Valley Qu'Appelle | 450 | 400 | 344 |
| Québec - Maîtrise des crues dans la région de Montréal | - | 1 600 | - |
| Province de la Colombie-Britannique - Maîtrise des crues du Fraser | 2 100 | 4 000 | 4 350 |
| - Bassin de la rivière Okanagan | - | - | - |
| Contribution aux associations coopérantes | - | 10 | 10 |
| Contribution aux provinces pour compenser les dévastations de récoltes par les oiseaux aquatiques | 800 | 800 | 598 |
| Contribution au Programme de relance de l'aide à l'emploi (RELAIS) | - | 274 | 3 118 |
| Été Canada-Programme d'emploi pour étudiants | - | - | 226 |



17

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Contributions (suite) | | | |
| Contribution à la province de la Saskatchewan pour l'installation de systèmes de traitement des eaux à Regina et à Moose Jaw | **3 000** | 2 000 | - |
| Contribution à l'Institut de la fourrure | **500** | 395 | 100 |
| Contributions au Manitoba - marais Delta | **100** | - | - |
| | **13 093** | 13 648 | 25 826 |
| | **13 883** | 48 011 | 27 242 |
| Total des paiements de transfert | **16 191** | 50 888 | 29 334 |

## B. Analyse des coûts

### Coût net du Programme

Le Budget des dépenses du Programme des services de l'environnement pour 1985-1986 comprend uniquement les dépenses imputables aux crédits votés et aux paiements statutaires du Ministère, moins les produits et les recettes à valoir sur le crédit. Les autres articles de dépense tels les recettes à être créditées au Fonds du revenu consolidé doivent aussi être compris dans le calcul du coût de fonctionnement total du Programme.

**Tableau 15: Coût net du Programme par activité pour 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | 1985-1986 Dépenses de fonctionnement | Plus autres coûts | Coût total | Moins recettes | **Coût net** | Prévu 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Protection de l'environnement | 56 672 | 6 805 | 63 477 | - | **63 477** | 79 690 |
| Environnement atmosphérique | 223 487 | 15 575 | 239 062 | 35 608 | **203 454** | 190 261 |
| Conservation de l'environnement | 137 751 | 11 062 | 148 813 | 13 043 | **135 770** | 156 389 |
| | 417 910 | 33 442 | 451 352 | 48 651 | **402 701** | 426 340 |

Les rajustements apportés aux dépenses de fonctionnement estimatives pour obtenir le coût total net tiennent compte des coûts des locaux fournis gratuitement par Travaux publics Canada (17 415 000 $) Transports Canada (839 000 $) et le ministère même (11 029 000 $); des coûts des autres services fournis gratuitement par d'autres ministères (4 159 000 $), et de toutes les recettes découlant du Programme (48 651 000 $).

## C. Analyse des recettes

**Tableau 16: Sources des recettes par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Recettes à valoir sur le crédit | | | |
| Environnement atmosphérique | | | |
| Coûts récupérés du ministère des Transports pour: | | | |
| Services météorologiques visant l'aviation | 7 974 | 7 375 | 5 788 |
| Services relatifs aux glaces | 15 650 | 14 293 | 12 692 |
| Coûts récupérés du ministère de la Défense nationale pour: | | | |
| Services météorologiques aux Forces canadiennes | 7 684 | 7 138 | 6 395 |
| Coûts récupérés d'autres ministères fédéraux pour divers services | 452 | 346 | 697 |
| | 31 760 | 29 152 | 25 572 |
| Conservation de l'environnement | | | |
| Coûts récupérés du ministère des Affaires indiennes et du Nord pour: | | | |
| Stations hydrométriques et de jaugeage - Yukon | 154 | 206 | 182 |
| - T.N.-O. | 615 | 785 | 597 |
| Cartographie de terres du Nord | 400 | 400 | 394 |
| Autres services | 4 | 4 | - |
| Coûts récupérés de Parcs Canada pour: | | | |
| services hydrométriques | 7 | 15 | 11 |
| services relatifs à la qualité des eaux | 89 | 82 | 20 |
| services visant la faune | - | 42 | 38 |
| Coûts récupérés d'autres ministères fédéraux pour divers services | 157 | 151 | 92 |
| | 1 426 | 1 685 | 1 334 |
| Recettes totales à valoir sur le crédit | 33 186 | 30 837 | 26 906 |

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Recettes à être créditées au Fonds du revenu consolidé | | | |
| Protection de l'environnement | | | |
| Récupérations diverses | - | - | 317 |
| Environnement atmosphérique | | | |
| Récupération pour: | | | |
| Services de reconnaissance des glaces | 270 | 34 | 43 |
| Services de logement et d'alimentation | 450 | 450 | 454 |
| Vente de données et d'archives météorologiques et climatiques | 1000 | 350 | 243 |
| Demandes téléphoniques | 500 | - | - |
| Fournitures météorologiques | 184 | 90 | 90 |
| Services spéciaux: | | | |
| - Mer de Beaufort (CANMAR) | 500 | 400 | 416 |
| - Industrie forestière de la C.-B. | 100 | 100 | 96 |
| - Industrie | 300 | - | - |
| Services de recherche | 300 | 80 | 56 |
| Autres services | 244 | 244 | 308 |
| | 3 848 | 1 748 | 1 706 |
| Conservation de l'environnement | | | |
| Récupérations à l'égard de projets et d'accords fédéraux-provinciaux à frais partagés | | | |
| - ressources en eau | 100 | 590 | - |
| - surveillance de la qualité de l'eau | 1 200 | 750 | 104 |
| - quantité de l'eau | 4 656 | 4 164 | 3 869 |
| - Lac des Bois | 224 | 224 | 107 |
| Récupérations des provinces pour: | | | |
| - cartographie des risques d'inondation | 35 | 50 | 3 |
| - réduction des dommages causés par les crues | 38 | 37 | 34 |
| - données hydrométriques et | | | |
| - données sur les sédiments | 8 | 27 | 17 |
| - qualité de l'eau et surveillance | 43 | 43 | - |



21

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Récupérations d'Énergie atomique du Canada pour des travaux hydro-géologiques | 480 | 480 | 279 |
| Autres récupérations pour: | | | |
| - système de données sur les terres du Canada | 75 | 75 | 17 |
| - travaux hydrométriques | 58 | 32 | 32 |
| - services hydrologiques | - | - | - |
| - stations hydrométriques et stations de jaugeage | - | - | 34 |
| Vente de licences et de permis: | | | |
| - chasse aux oiseaux migrateurs | 3 750 | 1 600 | 1 913 |
| - autres licences et permis | 204 | 185 | 169 |
| Vente de publications | 4 | 4 | 10 |
| Location de terres, d'immeubles et de logements | 117 | 117 | 102 |
| Récupérations et recettes diverses | 625 | 241 | 1 334 |
| | 11 617 | 8 619 | 8 024 |
| Recettes totales à être créditées au Fonds du revenu consolidé | 15 465 | 10 367 | 10 047 |
| Recettes totales | 48 651 | 41 204 | 36 953 |

## D. Renseignements complémentaires

### 1. Lois pertinentes

Le Programme des services de l'environnement est responsable de l'administration des 10 lois présentées dans le tableau 17. De plus, le Ministère est responsable de l'administration ou de la prestation de conseils et de renseignements spécifiques sous certains articles et dispositions des 15 lois présentées au tableau 18.

**Tableau 17: Lois administrées par Environnement Canada**

Loi sur les ressources en eau du Canada
Loi sur la faune du Canada
Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique
Loi sur le ministère de l'Environnement
Loi sur les contaminants de l'environnement
Loi sur l'exportation du gibier
Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux
Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs
Loi sur l'immersion de déchets en mer
Loi sur les renseignements relatifs aux modifications du temps

**Tableau 18: Autres lois appropriées**

Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole
Loi sur les épizooties
Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques
Loi sur la marine marchande du Canada
Loi sur le ministère des Affaires indiennes
Loi sur la conservaiton des forêts des rocheuses orientales
Loi sur les pêcheries
Loi du Traité des eaux limitrophes internationales
Loi sur la sécurité des véhicules automobiles
Loi nationale sur l'habitation
Loi sur les parcs nationaux
Loi sur la protection des eaux navigables
Loi sur les eaux intérieures du Nord
Loi sur les terres territoriales
Loi sur le transport des marchandises dangereuses

**Plan de dépenses du Programme Parcs Canada**

**1985-1986**



26

**Table des matières**

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 4-4

**Extraits du volume II des Comptes publics** 4-6

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Projets pour 1985-1986
 1. Points saillants 4-7
 2. État financier récapitulatif 4-8
B. Rendement récent
 1. Points saillants 4-10
 2. Rétrospective du rendement financier 4-11
 3. Vue d'ensemble des ressources de 1981-1982 à 1985-1986 4-12
C. Données de base
 1. Introduction 4-13
 2. Mandat légal 4-14
 3. Objectif du Programme 4-14
 4. Plan d'exécution du Programme 4-14
D. Perspective de planification et examen du rendement
 1. Contexte 4-18
 2. Initiatives 4-20
 3. Mise à jour des initiatives déjà annoncées 4-20
 4. Efficacité du Programme 4-21

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Parcs nationaux 4-23
B. Parcs et lieux historiques nationaux 4-28
C. Accords au sujet de la récréation et de la conservation 4-32
D. Administration 4-36

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
 1. Dépenses par article 4-39
 2. Dépenses en personnel 4-41
 3. Dépenses en capital 4-42
 4. Paiements de transfert 4-45
 5. Analyse des coûts 4-46
B. Recettes 4-47
C. Parcs administrés par le Programme 4-48



27

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $284,065,000 pour le Programme Parcs Canada en 1985-1986. Les autres dépenses, évaluées à $19,015,000 pour les régimes d'avantages sociaux des employés, seront faites en vertu de l'autorisation législative existante.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits (en milliers de dollars) | | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Programme Parcs Canada** | | |
| 20 | Dépenses de fonctionnement | 191,264 | 183,283 |
| 25 | Dépenses en capital | 89,892 | 113,814 |
| 30 | Commission des champs de bataille nationaux - Dépenses de fonctionnement | 2,909 | 2,866 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 19,015 | 16,304 |
| | **Total du Programme** | 303,080 | 316,267 |

### Crédits - Libellé et dépenses prévues

| Numéros de crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Programme Parcs Canada** | |
| 20 | Parcs Canada - Dépenses de fonctionnement, les subventions inscrites au Budget et contributions; dépenses à l'égard de propriétés n'appartenant pas au government fédéral; dépenses relatives aux nouveaux parcs nationaux projetés, aux parcours historiques et touristiques et aux régions d'intérêt naturel ou historique | 191,264,000 |
| 25 | Parcs Canada - Dépenses en capital, y compris les contributions versées aux provinces ou aux municipalités pour les enterprises qu'elles ont menées à bonne fin; dépenses à l'égard de propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral et dépenses relatives aux nouveaux parcs nationaux d'intérêt naturel ou historique | 89,892,000 |
| 30 | Parcs Canada - La Commission des champs de bataille nationaux - Dépenses de fonctionnement et subventions inscrites au Budget. | 2,909,000 |

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Programme par activité

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | | Budget Principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | | | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | Paiements de transfert | Total | |
| Parcs nationaux | 2,582 | 107,526 | 55,160 | 2,277 | 164,963 | 169,291 |
| Parcs et lieux historiques | 1,039 | 44,282 | 11,709 | 1,518 | 57,509 | 70,253 |
| Accords sur les loisirs et la conservation | 697 | 24,854 | 19,318 | - | 44,172 | 48,430 |
| Administration | 584 | 32,668 | 3,768 | - | 36,436 | 28,293 |
| | 4,902 | 209,330 | 89,955 | 3,795 | 303,080 | 316,267 |



29

**Extraits du volume II des Comptes publics**

## Utilisation des crédits de 1983-1984

| | Budget principal | Total des crédits | **Utilisation réelle** |
|---|---|---|---|
| Budgétaire | $ | $ | $ |
| **Crédit 20** --Parcs Canada-- Dépenses de fonctionnement, les subventions inscrites au Budget et contributions; dépenses à l'égard de propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral; dépenses relatives aux nouveaux parcs nationaux projetés, aux parcours historiques et touristiques et aux régions d'intérêt naturel ou historique. | 176,257,000 | 179,395,970 | **177,232,099** |
| **Crédit 25** --Parcs Canada-- Dépenses en capital, y compris les contributions versées aux provinces ou aux municipalités pour les entreprises qu'elles ont menées à bonne fin; dépenses à l'égard de propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral et dépenses relatives aux nouveaux parcs nationaux projetés, aux parcours historiques et touristiques et aux régions d'intérêt naturel ou historique. | 108,683,000 | 116,403,631 | **114,474,869** |
| **Crédit 30** --Paiements à la Commission des champs de bataille nationaux aux fins et sous réserve des dispositions d'une loi concernant les champs bataille nationaux de Québec. | 2,727,000 | 2,727,000 | **2,727,000** |
| **Statutaire** --Cotisations aux régimes d'avantages sociaux | 16,028,000 | 17,840,000 | **17,840,000** |
| Remboursements de montants portés aux recettes d'exercices précédents | - | 7,125 | **7,125** |
| **Total du Programme** | 303,695,000 | 316,373,726 | **312,281,093** |

## Section I
## Aperçu du Programme

### A. Projets pour 1985-1986

### 1. Points saillants

En 1985-1986, Parcs Canada continuera d'assurer la protection des ressources patrimoniales dont l'administration lui est confiée et de maintenir les services fournis au public.

À cette fin, voici les objectifs précis pour 1985-1986:

- augmentation de 9,2 millions de dollars en recettes créditées au Fonds du revenu consolidé par suite de la révision des tarifs (voir les pages 4-46 et 4-47);
- réalisation de la deuxième année d'un programme de trois ans visant la planification et la création du parc national de l'archipel de Mingan au prix de 1,4 million de dollars (voir la page 4-26);
- réalisation de la quatrième année d'un projet de cinq ans visant à construire dans le parc historique national de Batoche un bâtiment d'accueil, d'administration et d'entretien, au prix de 1,6 million de dollars (voir la page 4-30);
- mise en oeuvre des plans nationaux de célébration du Centenaire des parcs nationaux en 1985 au prix de 0,6 million de dollars (voir la page 4-25); et
- réalisation de la dernière année d'un projet de reconstruction et de réaménagement des installations des sources thermales de Cave et Basin, qui ont donné naissance au parc national de Banff et au réseau des parcs nationaux - coût de 0,5 million de dollars (voir la page 4-25).

L'exploitation du réseau des parcs nationaux ne constitue qu'une partie du mandat de Parcs Canada (une liste des parcs nationaux et des parcs et lieux historiques nationaux et une carte des parcs nationaux figurent aux pages 4-48 à 4-51). Pour atteindre ses objectifs, Parcs Canada doit profiter des occasions de compléter le réseau des parcs nationaux telles que les suivantes:

- négociations en vue d'établir des parcs nationaux dans le Nord (voir la page 4-26);
- étude fédérale-provinciale en vue de la création du premier parc national marin du Canada (voir la page 4-26);

- délimitation du premier parc historique national des Territoires du Nord-Ouest (voir la page 4-31); et

- relevé de lieux pouvant présenter un intérêt historique qui sont représentatifs des pêcheries des Grands lacs (voir la page 4-31).

## 2. État financier récapitulatif par activité

Le tableau 1 présente les besoins financiers de Parcs Canada, par activité, pour l'année budgétaire et l'exercice courant.

**Tableau 1: Besoins financiers par activité (en milliers de dollars)**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | Prévu 1984-1985 | Différence |
|---|---|---|---|
| Parcs nationaux | **164 963** | 171 791 | (6 828) |
| Parcs et lieux historiques nationaux* | **57 509** | 71 769 | (14 260) |
| Accords sur la récréation et la conservation | **44 172** | 43 687 | 485 |
| Administration | **36 436** | 34 998 | 1 438 |
| | **303 080** | 322 245 | (19 165) |
| Années-personnes* | **4 902** | 5 222 | (320) |

* Sont compris pour la Commission des champs de bataille nationaux 2 909 000 $ et 47 années-personnes pour 1985-1986 et 2 866 000 $ et 47 années-personnes pour 1984-1985 (voir l'introduction à la page 4-13).

**Explication de la différence:** Les besoins financiers pour 1985-1986 sont de 19,2 millions de dollars (6%) et 320 années-personnes (6%) moins élevées que les dépenses prévues pour 1984-1985. Cette diminution est principalement due aux facteurs suivants:

| | en milliers de dollars | Années-personnes |
|---|---|---|
| • programmes supplémentaires non requis en 1985-1986, Environnement 2000, et réparations des dommages causés par les tempêtes; | ( 5,8) | (295) |

| | en milliers de dollars | Années-personnes |
|---|---|---|
| • la réduction des nouveaux travaux d'immobilisations relatifs aux parcs nationaux et aux parcs historiques nationaux existants incluant le complexe de la défense à Halifax (5,2 millions de dollars); les Forges du St. Maurice, Grande Maison (2,1 millions de dollars); Fort Coteau du lac (1,9 en milliers de dollars); l'accès au Glacier Kluane (1,5 millions de dollars); Banff, lac Louise (2,4 millions de dollars); et autres projets (5,6 millions de dollars); | (18,7) | (155) |
| • la réduction des services d'interprétation et d'autres mesures de restriction des dépenses de fonctionnement. | ( 0,8) | ( 40) |
| • augmentations relatives aux salaires et aux transferts au Programme Parcs Canada des Services du personnel, des services de traitement de textes et de gestion des dossiers, budgétisés antérieurement au Programme d'Administration d'Environnement Canada. | 6,1 | 185 |

**Explication des prévisions 1984-1985:** les prévisions de 1984-1985 (lesquelles incluent les postes du Budget des dépenses supplémentaire B) sont de 5,9 millions de dollars plus elevées que le Budget des dépenses principal de 1984-1985 lequel se situait à 316 millions de dollars (Extrait de la Partie II du Budget des dépenses, page 4-4). Des détails supplémentaires sont fournis à la page 4-10, Rendement récent - Points saillants.

**Tableau 2: Dépenses brutes par activité (en pourcentage), 1985-1986**

Les besoins financiers de Parcs Canada pour 1985-1986 sont présentés par activité et par pourcentage du total du programme.

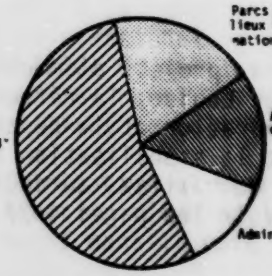

## B. Rendement récent

### 1. Points saillants

Voici les changements importants par rapport au plan des dépenses de 1984-1985 qui ont été financés à l'aide des fonds du Budget des dépenses supplémentaire ou grâce à des réaffectations internes:

| | en millions de dollars |
|---|---|
| • mise en oeuvre d'un programme spécial de création d'emplois pour les jeunes et les travailleurs âgés, appelé Environnement 2000 et dont les objectifs sont la conservation et le rétablissement du milieu naturel ainsi que la sensibilisation du public au besoin de conservation. Grâce à ce programme on a créé environ 900 emplois d'une durée moyenne de 17 semaines; | 4,1 |
| • première année d'un programme de trois ans visant la création du parc national de d'archipel de Mingan; | 2,4 |
| • reconstruction, réparation et nettoyage des installations détruites par de grandes tempêtes et inondations à Forillon, Revelstoke et Louisbourg pendant l'automne et l'hiver de 1983. | 1,7 |

**Voici les points saillants du rendement du Programme en 1983-1984:**

- ouverture officielle du parc national de Pukaskwa (voir la page 4-27);
- achat des îles de Mingan au prix de 5 millions de dollars pour la création d'un parc national (voir la page 4-20);
- achèvement d'études de base sur le rôle de Parcs Canada en matière de protection et de présentation de lieux indiens préhistoriques (voir la page 4-31);
- création pendant l'été 1984, par suite de négociations poursuivies en 1983-1984, du parc national du nord du Yukon (voir la page 4-20);
- réalisation de grands projets d'immobilisations tels que le réaménagement du lac Louise, la réfection des routes du réseau des parcs, la restauration et la réparation des canaux Rideau et Trent-Severn, et la stabilisation ainsi que la restauration des fortifications de Halifax, au coût total d'environ 33 millions de dollars (voir les pages 4-27, 4-35 et 4-31, respectivement);

- négociations avec la province de l'Ontario qui n'ont pas encore donné lieu à la création d'un parc national sur la péninsule Bruce (voir la page 4-20); et

- établissement, en janvier 1984, du Réseau des rivières du patrimoine canadien, de concert avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et les gouvernements du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, du Manitoba et de la Saskatchewan.

## 2. Rétrospective du rendement financier

**Tableau 3: Rétrospective du rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | **Différence** |
| Parcs nationaux | 171 383 | 163 478 | **7 905** |
| Parcs et lieux historiques nationaux* | 63 648 | 63 368 | **280** |
| Accords sur la récréation et la conservation | 43 675 | 48 610 | **(4 935)** |
| Administration | 33 575 | 28 239 | **5 336** |
| | 312 281 | 303 695 | **8 586** |

* Sont compris 2 727 000 $ et 47 années-personnes prévus au Budget des dépenses principal et dépensés pour la Commission des champs de bataille nationaux.

Voici les principaux changements par rapport au Budget des dépenses principal de Parcs Canada qui ont exigés des fonds supplémentaires de 8,5 millions de dollars en 1983-1984:

| | en millions de dollars |
|---|---|
| • achat, de la société Dome Petroleum, de 40 îles dont la superficie totale est de 78 kilomètres carrés et qu'on appelle l'archipel de Mingan; | 5,0 |
| • participation, dans le cadre du Programme spécial de relance, à la réfection de la route 4 dans le parc national Pacific Rim, au coût de 1,6 million de dollars, et réparation des murs du canal St. Peters, au coût de 0,2 millions de dollars; et | 1,8 |
| • construction, exploitation et entretien d'un réseau d'adduction d'eau au lotissement urbain de Banff dans le parc national de Banff. | 1,7 |

## 3. Vue d'ensemble des ressources du Programme de 1981-1982 à 1985-1986

### Tableau 4: Tendance des ressources sur une période de cinq ans

| | Budget 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 | Réel 1982-1983 | Réel 1981-1982 |
|---|---|---|---|---|---|
| | (en millions de dollars) | | | | |
| **Dépenses du Programme** | | | | | |
| En dollars courants | 213 | 209 | 198 | 186 | 162 |
| En dollars constants de 1985-1986 | 213 | 217 | 216 | 214 | 207 |
| **Dépenses en capital** | | | | | |
| En dollars courants | 90 | 113 | 114 | 101 | 100 |
| En dollars constants de 1985-1986 | 90 | 118 | 124 | 117 | 128 |
| **Dépenses totales du Programme** | | | | | |
| En dollars courants | 303 | 322 | 312 | 287 | 262 |
| En dollars constants de 1985-1986 | 303 | 335 | 340 | 331 | 335 |
| Années-personnes fonctionnement | 4 654 | 4 834 | 4 541 | 4 614 | 4 463 |
| Années-personnes - capital | 248 | 388 | 400 | 479 | 520 |
| Années-personnes total du Programme | 4 902 | 5 222 | 4 941 | 5 093 | 4 983 |

Au cours des cinq dernières années, les ressources de Parcs Canada ont eu les tendances suivantes:

- les dépenses totales du Programme (en dollars constants) n'ont pas augmenté malgré l'ouverture et l'expansion de plusieurs parcs, lieux et installations. La direction a suivi plusieurs procédures pour comprimer les dépenses discrétionnaires. Les économies ainsi réalisées ont permis de répondre à la plupart des besoins d'exploitation des nouvelles installations;

- les dépenses en capital ont diminué considérablement en 1985-1986 car la réalisation de bon nombre de projets a été reportée. Elles constituent encore à peu près un tiers des dépenses du Programme;

- les années-personnes pour les opérations ont augmenté de 4 % au cours des cinq dernières années dont 3 % provient de la décentralisation du personnel. L'augmentation en 1984-1985 est attribuable à l'obtention de 295 années-personnes aux fins du programme spécial de création d'emplois Environnement 2000; et

- les années-personnes en capital ont diminué de 52 % dans les cinq dernières années. Cela tient au report de la réalisation de certains projets, au virement d'années-personnes au crédit du fonctionnement pour l'entretien des nouvelles installations.

## C. Données de base

### 1. Introduction

Parcs Canada est l'organisme fédéral chargé de la protection des lieux d'importance nationale représentatifs du patrimoine naturel ou culturel du Canada. Parcs Canada administre actuellement 31 parcs nationaux, 82 parcs historiques nationaux et lieux historiques d'importance, neuf canaux historiques, quatre rivières du patrimoine canadien et deux aires du patrimoine à gestion conjointe répartis dans toutes les provinces et dans les deux territoires (voir les pages 4-48 à 4-51). De plus, Parcs Canada a inauguré environ 900 plaques et monuments commémoratifs et contribué à la protection de 37 lieux d'importance historique en vertu d'accords à frais partagés conclus avec des gouvernements provinciaux, et des municipalités et des associations.

Les champs de bataille nationaux de Québec relèvent de la Commission des champs de bataille nationaux, société de la Couronne établie en 1908 en vertu d'une loi du Parlement. À partir du 1$^{er}$ septembre 1984, selon les dispositions de la Loi C-24, la Commission est passée de l'annexe C à l'annexe B de la Loi sur l'administration financière. Bien que le crédit de la Commission soit intégré à ceux de Parcs Canada, elle est directement comptable au Parlement par l'entremise du Ministre.

Les parcs nationaux s'étendent sur quelque 140 000 kilomètres carrés. Les biens matériels de Parcs Canada (à l'exclusion des terres) valent 3,5 milliards de dollars. Environ 25 millions de visites ont été effectuées dans les parcs nationaux et les parcs et lieux historiques nationaux au cours de l'année financière 1983-1984. Dans chacun des parcs et lieux, les employés de Parcs Canada assurent la conservation des caractéristiques naturelles exceptionnelles et des constructions et objets historiques, orientent les visiteurs, présentent le patrimoine à ces derniers et, dans le cas des parcs nationaux, gèrent les installations d'hébergement et de loisir: terrains de camping, terrains de pique-nique, sentiers.

Les travaux d'exploitation et de mise en valeur sont régis par:

- la politique de Parcs Canada sanctionnée par le Cabinet en 1979 et définissant, en termes généraux, les aménagements susceptibles d'être réalisés dans les parcs ainsi que les services à assurer au public;

- les plans des réseaux des parcs nationaux et des parcs et lieux historiques nationaux. Le plan du réseau des parcs nationaux divise le Canada en zones naturelles et décrit les richesses patrimoniales représentatives de chacune d'elles. Le plan du réseau des parcs historiques nationaux définit des thèmes historiques. Ces deux plans servent à déterminer les lieux patrimoniaux susceptibles d'être incorporés au réseau des parcs et à définir les objectifs des parcs; et

- un plan de gestion propre à chaque parc, ou des lignes directrices provisoires de gestion si le plan de gestion n'est pas terminé. Le plan de gestion est élaboré à la suite de grandes campagnes de consultation publique et constitue un énoncé détaillé de la façon dont la politique de Parcs Canada s'appliquera au parc et de la façon dont celui-ci sera exploité en vue de la réalisation des objectifs fixés à son sujet dans le plan du réseau.

## 2. Mandat légal

Le mandat de Parcs Canada a été établi en 1887, année où le gouvernement fédéral a adopté sa première loi concernant la protection du patrimoine, nommément la Loi sur les parcs des Rocheuses. Ainsi, le principe de la propriété publique des richesses naturelles remarquables du Canada était établi. Le mandat actuel de Parcs Canada est énoncé dans la Loi sur les parcs nationaux (S.R. 1970 c. N-13 modifiée en 1974, c. 11), dans la Loi sur les lieux et monuments historiques adoptée en 1953, dans la Loi sur la Commission des champs de bataille nationaux ainsi que dans la Loi sur les transports, sous le régime de laquelle sont établis les règlements sur les canaux historiques.

## 3. Objectif du Programme

Parcs Canada a pour objectif "d'acquérir et de mettre en valeur, à l'intention du public, des régions typiques du pays tout en assurant leur conservation à l'état naturel; de conserver, de restaurer et de maintenir en service les lieux, les bâtiments et les parcours d'importance historique nationale".

Cet objectif impose une double tâche à Parcs Canada: la sauvegarde d'éléments du patrimoine et leur présentation au public de façon que celui-ci puisse les comprendre, les apprécier et en jouir.

Pour réaliser l'objectif susmentionné, Parcs Canada exploite le réseau actuel des parcs nationaux et veille à la sauvegarde des richesses d'importance nationale qui n'y sont pas encore représentées. Comme l'exploitation du réseau des parcs se fait souvent aux dépens de la sauvegarde des richesses patrimoniales non représentées, et vice versa, il faut assurer un juste équilibre dans la répartition des ressources.

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Comme l'indique le tableau 5, l'organisation générale de Parcs Canada reflète ses quatre sphères d'activité: les Parcs nationaux, les Parcs et lieux historiques nationaux, les Accords sur la récréation et la conservation (ARC) et l'Administration.

**Tableau 5: Structure des activités**

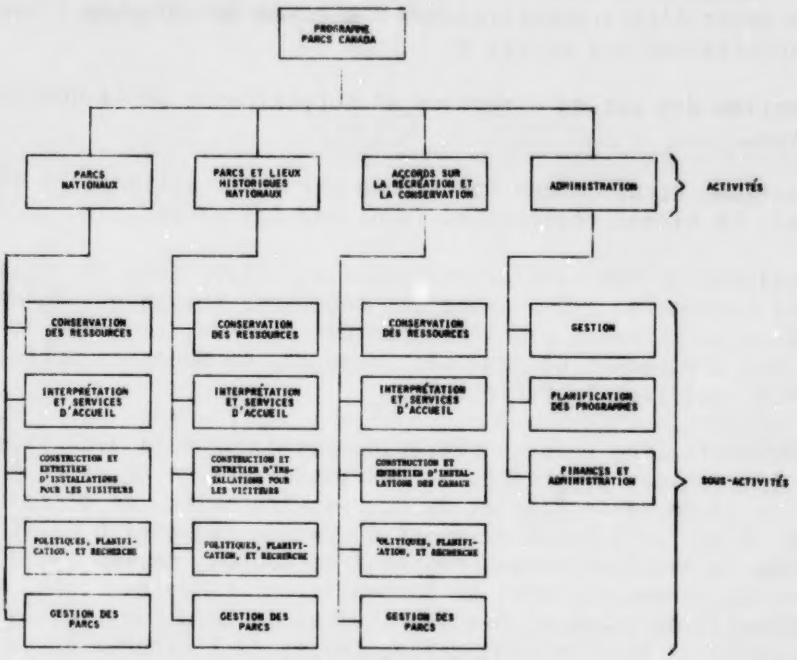


Chaque activité, à l'exception de l'Administration, se divise elle-même en cinq sous-activités:

**Conservation des ressources:** Acquisition et inventaire des richesses patrimoniales; mise en oeuvre des plans de gestion des richesses, par exemple, stabilisation ou reconstruction d'ouvrages historiques; contrôle de l'état des richesses et application des lois et des règlements visant à protéger ces richesses;

**Interprétation et services d'accueil:** Réalisation de programmes visant à aider le public à connaître le patrimoine canadien, à l'apprécier et à en jouir, et prestation de services permettant aux visiteurs de faire usage des parcs;

**Construction et entretien d'installation pour les visiteurs:** Construction et entretien des routes et de chemins, de bâtiments, de sentiers, etc., afin que le public puisse accéder plus facilement aux parcs, les utiliser davantage et mieux les comprendre;

**Politique, planification et recherche:** Exécution de travaux de recherche et de planification visant à déterminer et à choisir les richesses patrimoniales les plus importantes ainsi qu'à recueillir des renseignements et à établir des lignes de conduite en vue d'orienter la sauvegarde et l'interprétation des richesses de même que l'aménagement et l'exploitation des parcs; et

**Gestion des parcs:** Direction et surveillance de la gestion courante des parcs.

**Organisation:** Parcs Canada fonctionne sur trois paliers: le niveau national, le niveau régional et le niveau des parcs.

**National:** L'administration centrale, située dans la région de la Capitale nationale, est chargée des fonctions suivantes: élaboration de lois et de politiques, planification des réseaux, contrôle de la mise en oeuvre des programmes et des politiques et, en majeure partie, communications avec le Parlement.

**Régional:** Cinq bureaux régionaux coordonnent la planification et l'exploitation des propriétés et des installations de Parcs Canada. Celles de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve relèvent du bureau régional d'Halifax; celles du Québec relèvent du bureau régional de Québec; celles de l'Ontario relèvent du bureau régional de Cornwall; celles du Manitoba, de la Saskatchewan, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest relèvent du bureau régional de Winnipeg; enfin, celles de l'Alberta et de la Colombie-Britannique relèvent du bureau régional de Calgary.

**Les parcs:** On compte actuellement 31 parcs nationaux, 82 parcs et lieux historiques nationaux, neuf canaux historiques et deux aires du patrimoine à gestion conjointe.

La gestion de Parcs Canada est confiée à un sous-ministre adjoint. Il est directement responsable de la planification stratégique, de la création de parcs, des nouvelles initiatives et des relations extérieures et centrales. Le chef des Opérations, qui se trouve à l'administration centrale, est comptable au sous-ministre adjoint de toutes les opérations suivies. Tous les directeurs régionaux et les directeurs d'activité de l'administration centrale (sauf le conseiller en politiques du Programme) sont comptables au chef des Opérations. Sur le plan opérationnel, les pouvoirs sont généralement délégués aux directeurs régionaux. Dans les régions, les directeurs de parc relèvent du directeur régional.

Le tableau 6 montre l'organisation de Parcs Canada ainsi que les ressources nécessaires à chaque activité en 1985-1986.

**Tableau 6: Ressources par organisation et par activité (en milliers de dollars) pour 1985-1986**

| | PARCS NATIONAUX | PARCS ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX | ACCORDS SUR LA RECREATION ET LA CONSERVATION | ADMINISTRATION | TOTAUX DES PROGRAMMES |
|---|---|---|---|---|---|
| ADMINISTRATION CENTRALE TOTAUX | 7,498 | 10,663 | | 17,886 | 36,047 |
| DIRECTEUR REGION DE L'OUEST | 73,131 | 4,077 | 405 | 5,034 | 82,647 |
| DIRECTEUR REGION DES PRAIRIES | 28,205 | 11,490 | 335 | 3,444 | 43,474 |
| DIRECTEUR REGION DE L'ONTARIO | 9,833 | 5,710 | 29,643 | 3,025 | 48,211 |
| DIRECTEUR REGION DU QUEBEC | 12,611 | 8,397 | 12,270 | 3,121 | 36,399 |
| DIRECTEUR REGION DE L'ATLANTIQUE | 33,685 | 14,263 | 1,519 | 3,926 | 53,393 |
| COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX | | 2,909 | | | 2,909 |
| | 164,963 | 57,509 | 44,172 | 36,436 | 303,080 |

## D. Perspective de planification et examen du rendement

### 1. Contexte

L'exécution du mandat de Parcs Canada est soumise à plusieurs facteurs, notamment l'exploitation des ressources naturelles, les conditions économiques, le tourisme et les relations intergouvernementales.

**Menaces pour le patrimoine:** Les ressources naturelles du Canada demeurent un des principaux facteurs d'expansion de l'économie canadienne. Il peut y avoir des tiraillements entre, par exemple, l'utilisation d'un lieu pour répondre à des impératifs économiques, et sa conservation à cause de sa valeur culturelle ou patrimoniale unique. Le meilleur moyen d'éliminer ces tensions est de consulter le public et de lui permettre de vraiment vider la question. Bon nombre des régions naturelles et thèmes historiques qui ne sont pas représentés au sein du réseau des parcs sont des régions isolées du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest auxquelles on s'intéresse à des fins d'exploration minérale, pétrolière et gazière. On s'attend que Parcs Canada prendra des mesures de création de parcs nationaux et répondra aux projets dont la réalisation menacerait le patrimoine reconnu du Canada.

Le patrimoine archéologique, architectural et culturel du Canada peut être menacé par l'expansion et le réaménagement urbains. Chaque année, environ 25 000 habitations sont abandonnées ou détruites, des zones de centre-ville sont réaménagées, des bâtiments sont rénovés et de nouvelles routes sont construites. Pour exécuter son mandat, on s'attend que Parcs Canada empêche la perte d'importantes ressources du patrimoine culturel par de nouvelles initiatives et en continuant d'appuyer la recherche historique.

**Conditions économiques:** Dans le cadre du désir du gouvernement de réduire son déficit, Parcs Canada reportera la plupart de ses projets de nouveaux aménagements dans les parcs actuels. Les restrictions se produiront à un moment où le nombre de visiteurs des parcs est censé augmenter comme, par conséquent, le besoin de maintenir les services actuels. Parcs Canada continuera dont d'insister sur l'utilisation optimales des ressources.

Le centenaire des parcs nationaux est l'occasion de se concerter et de mettre au point de nouvelles stratégies pour tracer l'avenir de notre réseau national de parcs et de lieux historiques, qui sera différent de ce qui était jusqu'ici prévisible: protection et enrichissement de la qualité de l'environnement par un appui accru du secteur privé et des partenaires provinciaux.

**Tourisme:** Même si les prévisions à moyen terme (de 1984 à 1988) n'indiquent pas d'amélioration du bilan des voyages au Canada, déficitaire de 2,1 milliards de dollars, l'effet retardé de la dévaluation du dollar et la baisse des revenus disponibles des particuliers devraient favoriser l'augmentation du tourisme au Canada en 1985-1986. Bien que le mandat de Parcs Canada ne comprenne pas la promotion du tourisme, les

parcs nationaux et les parcs et lieux historiques participent considérablement à la promotion des voyages des Canadiens et des étrangers. Près de 60 % des visites rendues aux parcs nationaux le sont par des personnes qui habitent dans un rayon de 80 kilomètres d'un parc national. Les étrangers sont attirés par les parcs se trouvant au nord du 60e parallèle et par des parcs tels que ceux de Banff et de Jasper.

En 1982-1983, les dépenses de Parcs Canada et de ses visiteurs ont entraîné la création d'environ 24 000 années-personnes d'emploi dans le secteur privé, outre les 5 093 années-personnes de Parcs Canada. Pendant la même période, Parcs Canada a apporté au produit intérieur brut directement, indirectement et de façon induite, grâce à ses dépenses et à celles de ses visiteurs, 821 millions de dollars.

Les conditions économiques, l'importance de l'industrie touristique du Canada et l'importante contribution de Parcs Canada à l'industrie continueront de faire pression pour que Parcs Canada continue de jouer un rôle en matière de tourisme, tout en maintenant, ses responsabilités fondamentales, à savoir la protection et la présentation de patrimoine du pays.

**Fréquentation des parcs et du lieux historiques:** Le nombre des visites rendues au réseau des parcs est censé augmenter de 3,4 % en 1985-1986. La dévaluation du dollar attirera des visiteurs étrangers et canadiens principalement en 1985-1986. Cet effet de la dévaluation et les 500 000 visites supplémentaires prévues à cause des activités du Centenaire feront passer de 25,7 à 26,6 millions le nombre de visites rendues aux parcs nationaux et aux parcs et lieux historiques en 1985-1986.

L'augmentation prévue des frais d'entrée n'aura pas nécessairement un effet négatif sur les prévisions. Toutefois, il se peut que la hausse des droits de camping, de golf, de baignade et d'amarrage fasse baisser à court terme la participation à ces activités dans les parcs. Cela sera d'autant plus probable dans les cas où des solutions de rechange intéressantes existent.

L'augmentation globale de la fréquentation imposera d'avantage de pression sur les installations et services actuels. En Alberta et en Colombie-Britannique, 13 % des installations sont déjà à capacité pendant les périodes de pointe. Selon les projections prudentes des tendances, le nombre des visites aura atteint 29,1 millions d'ici 1993 -- de 25,3 millions -- qu'il était en 1983.

**Relations intergouvernementales:** Le ministère va rechercher une plus grande participation des gouvernements provinciaux et du secteur privé dans la gestion des questions reliées à l'environnement. Les gouvernements provinciaux continuent de craindre de subir des pertes financières en raison de la cession de terres au Canada pour la création de parcs nationaux. On s'attend que les gouvernements de tous les paliers, les habitants intéressés et divers organismes continueront de s'intéresser aux incidences sociales et économiques des projets visant de nouveaux parcs et lieux. Par conséquent, Parcs Canada sera censé continuer à consulter les gouvernements, les organismes et les particuliers qu'intéressent les nouveaux projets.

Vu la cession de pouvoirs prévue aux autorités territoriales, les quelques prochaines années seront critiques pour l'achèvement du réseau des parcs nationaux au nord du $60^e$ parallèle.

**Revendications territoriales des autochtones:** Le règlement de ces revendications fait progresser la création de parcs dans le Nord, comme en témoignent les notes sur les initiatives de création de parcs dans le Nord qui figurent ci-après. Les autochtones considèrent les parcs nationaux comme des actifs car ils garantissent la protection des activités traditionnelles comme la chasse, le piégeage et la pêche.

## 2. Initiatives

On ne prévoit pas de changement de nature, d'orientation ou de fonctionnement du Programme Parcs Canada en 1985-1986, mais, en cette année du Centenaire, il y aura beaucoup de consultations publiques, pour faire le point sur les lignes de conduite et tracer l'avenir.

## 3. Mise à jour des initiatives déjà annoncées

Les initiatives antérieures prises dans le cadre du Programme ont été poursuivies et ont donné les résultats suivants:

**Parcs du Nord:** Parcs Canada a procédé à des négociations fructueuses dans le Nord afin d'y créer de nouveaux parcs nationaux. En juillet 1984, le secteur du versant nord du projet de parc national du nord du Yukon a été réservé. Une entente de principe visant à réserver la partie sud du parc national projeté a été conclue par suite de négociations sur les revendications territoriales avec le Conseil des Indiens du Yukon.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, les négociations se poursuivent au sujet de la création d'un parc national dans l'île Ellesmere. Par suite de la participation de Parcs Canada aux négocitions au sujet des revendications territoriales avec la Fédération Tungavik du Nunavut, on a conclu, en juillet 1983, une entente de principe prévoyant la création de trois parcs nationaux dans la région revendiquée. Par suite du règlement de revendications des autochtones par le Comité d'étude des droits des autochtones en juin 1984, on a prévu la création de deux sites historiques canadiens;

**Péninsule Bruce:** Des négociations avec l'Ontario ont eu lieu au sujet de l'établissement d'un parc national sur la péninsule Bruce. Parcs Canada et l'Ontario ont rédigé de concert une réponse aux questions et sujets d'inquiétude exprimés par le public;

**Archipel Mingan:** L'archipel de Mingan, dont on reconnaît depuis longtemps le potentiel en tant que parc national, a été acheté en 1983 au prix de 5 millions de dollars. En juin 1984, par l'adoption du projet de loi C-53, la réserve de parc national de l'archipel de Mingan a été créée et on a approuvé une affectation provisoire de fonds à la gestion des terres de cette réserve et à la planification de leur aménagement;

**Centenaire des parcs nationaux:** La planification du Centenaire des parcs nationaux a beaucoup progressé. Le Comité des citoyens pour le Centenaire des parcs nationaux et le comité fédéral interministériel ont été créés ainsi que divers autres comités gouvernementaux et non gouvernementaux nationaux, régionaux et locaux (palier du parc). Environ 1 200 activités et événements distincts ont été prévus pour célébrer le Centenaire des parcs nationaux;

**Inventaire de l'actif:** Le rapport d'inventaire de l'actif et d'étude des conditions, qui présente des renseignements exhaustifs sur l'état et la durée utile de tous les biens actifs de Parcs Canada, a été achevé et est la base d'un Plan d'immobilisation à long terme;

**Système de gestion de l'entretien:** Le système de gestion de l'entretien de Parcs Canada, en vertu duquel des normes d'entretien et des mesures de productivité visant toutes les installations de Parcs Canada sont établies, est appliqué, comme prévu, à plus de la moitié des opérations de Parcs Canada;

**Système de planification du travail:** On a mis en oeuvre un système de planification du travail qui permettra à Parcs Canada de mieux prévoir, mesurer et indiquer sa charge de travail, les rapports entre cette charge et les ressources, et le rendement; et

**Autres:** En 1983-1984, le parc national de Pukaskwa et le parc historique national de la ferme Motherwell ont été officiellement ouverts, le parc national de Wood Buffalo a été inscrit sur la liste des sites du patrimoine mondial et la Commission des rivières du patrimoine canadien a été créée.

## 4. Efficacité du Programme

Il faut évaluer l'efficacité du Programme Parcs Canada selon la façon dont le Service assume ses deux tâches, qui consistent à protéger le patrimoine naturel et culturel du Canada et à le faire connaître au public.

**Protection:** Pour ce qui est de la protection, le meilleur moyen d'évaluer l'efficacité du Programme consiste à mesurer le degré auquel le réseau des parcs est représentatif du patrimoine canadien. Actuellement, 50 % des régions naturelles sont représentées dans le réseau des parcs nationaux. De même, environ 60 % des 63 thèmes d'histoire du Canada retenus par Parcs Canada sont représentés en partie dans le réseau des parcs et lieux historiques nationaux.

**Présentation au public:** Le nombre des visites constitue le meilleur facteur permettant d'évaluer l'efficacité avec laquelle Parcs Canada fait connaître les ressources patrimoniales au public. En 1983-1984, les parcs nationaux et les parcs et lieux historiques nationaux ont accueilli environ 25 millions de visiteurs; les programmes d'interprétation réalisés sur place ont permis de contacter directement à peu près la moitié de ces personnes.

Les films, séquences filmées à la télévision, publications, conférences publiques et programmes scolaires de Parcs Canada traitant des ressources patrimoniales canadiennes permettent de rejoindre directement le public et de l'inciter à visiter les parcs nationaux, les parcs ou lieux historiques nationaux ou les canaux historiques.

**Section II**
**Analyse par activité**

## A. Parcs nationaux

### Objectif

Sauvegarder à jamais des aires naturelles représentatives d'intérêt canadien dans le cadre d'un réseau de parcs nationaux et favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de ce patrimoine naturel, de façon à le léguer intact aux générations à venir.

### État récapitulatif des ressources

L'activité Parcs nationaux utilisera environ 54 % du budget du Programme Parcs Canada en 1985-1986 et 53 % du total des années-personnes.

**Tableau 7: Dépenses pour l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| Conservation des ressources | **17 405** | **405** | 17 472 | 419 | 16 198 | 402 |
| Interprétation et Services d'accueil | **15 402** | **480** | 16 596 | 554 | 15 104 | 487 |
| Construction et entretien d'installations pour les visiteurs | | | | | | |
| Fonctionnement | **44 275** | **1 158** | 41 169 | 1 270 | 37 845 | 1 119 |
| Capital | **55 160** | **138** | 64 066 | 200 | 70 609 | 227 |
| Politiques, planification et recherche | **4 700** | **21** | 4 876 | 25 | 4 630 | 21 |
| Gestion des parcs | **28 021** | **380** | 27 612 | 374 | 26 997 | 366 |
| | **164 963** | **2 582** | 171 791 | 2 842 | 171 383 | 2 622 |

Les frais relatifs au personnel constituent 49 % du budget alors que les dépenses en capital en constituent 33 %.

**Rendement financier antérieur**

**Tableau 8: Rendement financier 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-84 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | **Différence** |
| Conservation des ressources | 16 198 | 16 045 | **153** |
| Interprétation et accueil | 15 104 | 13 753 | **1 351** |
| Construction et entretien d'installations pour les visiteurs | | | |
| Fonctionnement | 37 845 | 34 390 | **3 455** |
| Capital | 70 609 | 64 653 | **5 956** |
| Politique, planification et recherche | 4 630 | 2 890 | **1 740** |
| Gestion des parcs | 26 997 | 31 747 | **(4 750)** |
| | 171 383 | 163 478 | **7 905** |

La différence entre les dépenses soldées et celles qui étaient prévues au Budget des dépenses principal de 1983-1984 pour l'activité des parcs nationaux est traitée sous la rubrique Rétrospective du rendement financier, page 4-11.

**Description**

Les parcs nationaux sont des éléments représentatifs de l'environnement naturel du Canada. Chaque parc sert à conserver des exemples uniques ou classiques de paysages particuliers et d'espèces fauniques ou végétales d'importance nationale. Les parcs donnent aux Canadiens qui les visitent la possibilité de prendre connaissance de leur patrimoine naturel et d'en profiter. Dans chaque parc national, on cherche à assurer l'équilibre entre la conservation du caractère sauvage et l'utilisation par les visiteurs, de façon à protéger de manière continue les ressources patrimoniales et à s'assurer que les générations futures pourront en profiter.

La protection et la conservation du patrimoine naturel du Canada sont assurées au moyen des cinq sous-activités suivantes:

**Conservation des ressources,** qui s'occupe de l'achat de terres pour l'établissement de parcs; de la gestion des ressources (préparation de politiques d'orientation, de plans; inventaire et surveillance des ressources); et de l'application des lois et de la mise en oeuvre de programmes pour assurer la sécurité du public.

**Services d'interprétation et d'accueil des visiteurs,** qui assurent l'accueil et l'orientation des visiteurs, la délivrance de permis et la collecte des frais de séjour; offrent des programmes d'interprétation

avec ou sans guide (séances de théâtre en soirée, écriteaux, brochures et sentiers signalisés) pour aider le visiteur à connaître les ressources patrimoniales du parc; offrent un programme de vulgarisation qui permet d'organiser des activités d'interprétation à l'extérieur du parc (collectivités avoisinantes, écoles, organisations, clubs, etc.); et fournissent l'hébergement de base, surtout des terrains de camping (emplacements semi-aménagés et tous services, camping naturel et camping de groupe).

**Construction et entretien d'installations pour les visiteurs,** qui s'occupe de la construction et de la réparation des routes d'accès, haltes panoramiques, terrains de camping, centres d'accueil, emplacements de pique-nique et de fréquentation diurne, sentiers de randonnées, pour permettre aux visiteurs de profiter des ressources patrimoniales du parc, et des installations requises pour l'administration courante d'un parc telles que les bâtiments administratifs, les habitations du personnel, les services municipaux dans les lotissements urbains, les véhicules et l'équipement.

**Politique, planification et recherche,** qui veille à identifier et à choisir l'emplacement des nouveaux parcs nationaux, dans le contexte du plan d'ensemble du réseau, et à négocier l'acquisition de terres pour l'établissement de nouveaux parcs; préparer les lois, la réglementation, les politiques et les lignes directrices susceptibles de promouvoir une utilisation judicieuse et responsable du patrimoine national du Canada; et établir des plans d'aménagement pour chaque parc national, en précisant de quelle façon la politique de Parcs Canada sera mise en oeuvre et comment le parc sera administré par rapport au but qu'on lui a assigné à l'intérieur du plan du réseau.

**Gestion des parcs,** qui comprend la gestion sur place et le contrôle de l'exploitation quotidienne de chaque parc national.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

En 1985-1986, 2 582 années-personnes et 165 millions de dollars seront consacrés dans le cadre de l'activité des parcs nationaux à la protection de 140 000 kilomètres carrés de terres des parcs et des ressources patrimoniales à la prestation de services d'interprétation à plus de 8 millions de visiteurs, à la prestation d'installations récréatives nécessaires et à la prestation de plus de 1,5 million de nuits de camping, à l'entretien d'un actif de 2,5 milliards de dollars, y compris 2 000 kilomètres de routes, à la délimitation, à la sélection et à la planification de parcs nationaux, et à la gestion des parcs nationaux en exploitation.

Voici les principaux objectifs de l'activité des parcs nationaux en 1985-1986:

- célébration du Centenaire des parcs nationaux, notamment grâce à l'ouverture par le prince Philip des sources thermales Cave et Basin où sont nés le parc national de Banff et le réseau

des parcs nationaux, à la tenue de l'assemblée canadienne sur les parcs nationaux et les aires protégées après 18 mois d'ateliers régionaux, à la présentation à toutes les foires et expositions importantes du montage sur le Centenaire qui vise non seulement la protection du patrimone par Parcs Canada mais aussi toutes les contributions apportées à la conservation du patrimoine, à la diffusion de quatre films destinés à la télévision sur les aspects importants de notre patrimoine historique et culturel, et à 1 200 activités locales et régionales relatives au Centenaire;

- négociations avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest en vue d'établir un nouveau parc national et discussions avec les habitants des régions visées au sujet de la faisabilité de la création de deux autres parcs nationaux dans les Territoires du Nord-Ouest;

- réalisation de la deuxième année du programme de planification initiale et d'aménagement du parc national de l'archipel de Mingan, qui vise des dépenses de 4,2 millions de dollars au cours d'une période de trois ans. En 1985-1986, on consacrera 1,4 million de dollars à la protection des ressources naturelles des îles, à la sécurité des visiteurs et à l'achèvement des études nécessaires à l'établissement du plan de gestion du parc;

- réalisation de grands travaux de réfection et de revêtement de la route 430S dans le parc national de Gros Morne, et de la piste de Cabot dans le parc national des Hautes terres du Cap-Breton, au coût de 7 millions de dollars en 1985-1986; et

- consultation avec le public pour étudier la possibilité d'établir un parc national marin dans la région de West Isles dans la Baie de Fundy.

Voici les points saillants de l'activité des parcs nationaux en 1983-1984:

- les plans de gestion des parcs nationaux des îles du Saint-Laurent ont été révisés par suite des récentes contraintes économiques. Le plan pour Nahanni n'a pas été arrêté. La consultation du public se poursuit sur le plan global visant les parcs nationaux de montagne. Les travaux relatifs au plan des îles de la baie Georgienne ont été reportés à la fin des négociations sur la création d'un parc national sur la péninsule Bruce. L'établissement des plans visant les parcs de Kouchibouguac et des Hautes terres du Cap-Breton a été mis en veilleuse;

- on a établi un projet de loi modificatrice de la Loi sur les parcs nationaux;

- la planification des célébrations du Centenaire des parcs nationaux est traitée à la page 4-21;

- l'étude sur la classification écologique des terres des parcs de montagne a été achevée dans le cas des parcs de Banff, de Jasper et de Yoho et se poursuit dans le cas des parcs nationaux de Kootenay, de Revelstoke, de Glacier et des lacs Waterton;

- l'avancement de l'établissement de parcs nationaux dans le Nord et du parc national de la péninsule Bruce est traité à la page 4-20;

- le parc national de Pukaskwa a été ouvert officiellement en 1983-1984. Tous les projets relatifs à l'ouverture ont été réalisés. Des quelque deux millions de dollars prévus pour le programme d'aménagement minimal en 1983-1984, on n'a dépensé que 1,3 million de dollars, principalement en raison de l'accélération, en 1982-1983, de la construction du complexe d'administration et d'entretien qui a été achevé en 1983-1984;

- on a fait l'acquisition du ranch Larson (environ 130 kilomètres carrés) vers le début de l'été 1984, au prix de 1,1 million de dollars, pour l'intégrer au parc national Grasslands nouvellement créé; et

- les grands projets d'immobilisations entrepris en 1983-1984 pour restaurer des installations des parcs ont compris le réaménagement de services indispensables au lac Louise, au coût de 5,5 millions, des travaux de réfection majeurs des sources thermales Cave et Basin (Banff) en vue de leur réouverture pendant l'année du Centenaire, au coût de 6,7 millions, et la réfection, le revêtement et, dans certains cas, la modification du tracé de 168 kilomètres de voies d'accès principales aux parcs, au coût de 18 millions.



51

## B. Parcs et lieux historiques nationaux

### Objectif

Sauvegarder à jamais les ressources historiques situées en des endroits associés à des personnages, à des lieux et à des événements d'importance historique nationale, dans le cadre d'un réseau de parcs historiques nationaux, et favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance du patrimoine historique, afin de le léguer intact aux générations à venir.

### État récapitulatif des ressources

En 1985-1986, l'activité Parcs et lieux historiques nationaux utilisera environ 19 % du budget de Parcs Canada et 21 % des années-personnes.

**Tableau 9: Dépenses pour l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| Conservation des ressources | **4 150** | **78** | 4 269 | 84 | 4 002 | 78 |
| Services d'interprétation et d'accueil | **12 175** | **360** | 12 459 | 391 | 11 912 | 364 |
| Construction et entretien d'installations pour les visiteurs | | | | | | |
| Fonctionnement | **10 352** | **237** | 10 057 | 251 | 9 682 | 238 |
| Capital | **11 646** | **70** | 25 682 | 150 | 19 132 | 145 |
| Politiques, planification et recherche | **4 750** | **129** | 4 959 | 152 | 4 863 | 149 |
| Gestion des parcs | **11 527** | **118** | 11 477 | 119 | 11 330 | 118 |
| Commission des champs de bataille nationaux | **2 909** | **47** | 2 866 | 47 | 2 727 | 47 |
| | **57 509** | **1 039** | 71 769 | 1,194 | 63 648 | 1 139 |

Les frais relatifs au personnel constituent 58 % du total alors que les dépenses en capital en constituent 20 %.

**Rendement financier antérieur**

**Tableau 10: Rendement financier en 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | **Différence** |
| Conservation des ressources | 4 002 | 4 199 | **(197)** |
| Services d'interprétation et d'accueil | 11 912 | 10 070 | **1 842** |
| Construction et entretien d'installations pour les visiteurs | | | |
| Fonctionnement | 9 682 | 7 379 | **2 303** |
| Capital | 19 132 | 19 826 | **(694)** |
| Politique, planification et recherche | 4 863 | 6 686 | **(1 823)** |
| Gestion des parcs | 11 330 | 12 481 | **(1 151)** |
| Commission des champs de bataille nationaux | 2 727 | 2 727 | **0** |
| | 63 648 | 63 368 | **280** |

La différence entre les dépenses réelles et le Budget des dépenses principal est expliqué à la page 4-11.

**Description**

Les parcs et lieux historiques nationaux sont des endroits qui rappellent des personnages, des sites et des événements déclarés d'importance historique nationale par le ministre responsable de Parcs Canada par suite des recommandations de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Le budget actuel de cette commission se chiffre à 212 000 $. Les endroits marqués d'une plaque ou d'un monument sont qualifiés de lieux historiques nationaux; ceux dont les ressources historiques font l'objet d'une protection, d'une gestion et d'une interprétation totales, sur les lieux mêmes et dans un décor authentique, sont appelés parcs historiques nationaux.

La protection et la présentation du patrimoine culturel canadien sont réalisées dans le cadre de cinq sous-activités dont voici les principales fonctions:

**Conservation des ressources:** acquérir des ressources historiques, gérer et surveiller les lieux et les structures de manière à sauvegarder leur intégrité historique et protéger les témoins mis au jour grâce à des recherches archéologiques ou requis pour la réalisation de programmes d'interprétation;



53

**Services d'interprétation et d'accueil:** accueillir, orienter et informer les visiteurs; assurer sur place la sécurité du public et l'application des règlements; faire connaître aux visiteurs l'histoire et l'importance du lieu grâce à des visites guidées, des programmes d'animation, l'exposition de meubles d'époque, des expositions et des présentations audiovisuelles; et rejoindre le public à l'extérieur des parcs à l'aide de publications et de films;

**Construction et entretien d'installations pour les visiteurs:** concevoir, construire et entretenir les installations des parcs et assurer la stabilisation, la restauration et la reconstruction des structures historiques; assurer l'exploitation et l'entretien de tous les immeubles, les véhicules et le matériel requis pour l'exploitation courante des emplacements;

**Politiques, planification et recherche:** désigner et choisir les ressources historiques les plus appropriées, justifier leur importance à l'aide de documents et fournir des renseignements et des conseils essentiels concernant leur protection, leur aménagement et leur interprétation; et

**Gestion des parcs:** assurer la direction et le contrôle du fonctionnement quotidien des 82 parcs historiques nationaux.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

En 1985-1986, 1 039 années-personnes et 58 millions de dollars serviront dans le cadre de l'activité des parcs et lieux historiques nationaux à conserver environ 4 000 objets historiques, à donner des renseignements à 5 millions de visiteurs à 59 lieux d'orientation et d'information, à réaliser des programmes d'interprétation à communication directe avec environ les trois quarts des visiteurs, à exploiter et à entretenir 559 bâtiments, 90 kilomètres de routes, 102 kilomètres de sentiers et 54 hectares de terrains de pique-nique, à réaliser des recherches et à dresser des plans relatifs aux parcs et lieux historiques nouveaux ou en voie de développement, et à administrer 82 principaux parcs et lieux historiques nationaux.

Voici les principaux projets à réaliser dans le cadre de l'activité en 1985-1986:

- quatrième année d'un projet de cinq ans visant à doter le parc historique national de Batoche d'une installation d'accueil, d'administration et d'entretien et au coût de 4,4 millions de dollars. L'affectation de 1,6 million de dollars à ce projet en 1985-1986 permettra d'achever l'essentiel de l'installation pour qu'elle puisse être inaugurée en 1985 pour commémorer le Centenaire de la rébellion du Nord-Ouest et des parcs nationaux du Canada;

- recommandation, par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, de la création du premier parc historique national dans les Territoires du Nord-Ouest sous réserve de la décision au sujet de sa recommandation de commémoration de la chasse à la baleine arctique dans la baie Cumberland, de l'île Baffin;

- études de relevé et d'évaluation de lieux visant à déterminer le potentiel de création d'un parc historique national représentant la pêche commerciale dans les Grands lacs; et

- étude sur les moyens d'augmenter l'efficacité des ententes de partage des frais pour la protection des ressources historiques d'importance nationale et classement par ordre de priorité des initiatives de partage des frais.

La réalisation des principaux projets de 1983-1984 a eu les résultats suivants:

- la mise en oeuvre de la politique sur les bâtiments du patrimoine fédéral a progressé lentement. Puisqu'on ne l'a pas encore établi officiellement, le bureau d'examen des bâtiments du patrimoine fédéral ne fonctionne actuellement qu'à titre spécial;

- on a réalisé des progrès en matière de recherche, de planification et de protection relatives aux lieux préhistoriques indiens comprenant l'île Whitefish, les pétroglyphes de Peterborough, les monticules Manitou et le lieu de Cummins, en Ontario, ainsi que les lieux de Nootka, Kitselas et du col Metlakatla, en Colombie-Britannique. De plus, on a achevé des études permettant d'établir une documentation exhaustive sur les travaux accomplis jusqu'à présent par Parcs Canada relativement aux lieux préhistoriques indiens, leurs répercussions et les entraves à leur poursuite. Ces études constitueront la base des solutions en matière de politiques et de stratégies de Parcs Canada relativement aux lieux en question, solutions qui seront examinées en 1985-1986;

- pour marquer le bicentenaire de l'arrivée des Loyalistes en Ontario, au Québec, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, Parcs Canada a consacré 0,4 million de dollars à trois expositions itinérantes, une pièce et un film au sujet des Loyalistes, et à deux expositions extérieures permanentes, l'une à Shelburne (Nouvelle-Écosse) et l'autre à Saint John, Nouveau-Brunswick; et

- on a achevé sans dépasser les affectations la réalisation des principaux projets d'immobilisation, soit de la stabilisation et de la restauration du complexe de la défense d'Halifax, de la restauration et de l'aménagement paysager d'époque des fortifications de Québec, et de l'établissement du centre d'accueil de Batoche.

## C. Accords au sujet de la récréation et de la conservation

### Objectif

Sauvegarder les importantes richesses naturelles et culturelles de certaines zones du patrimoine et inciter le public à connaître ces zones et à les utiliser pour se récréer, en collaborant avec d'autres ordres de gouvernement, des organismes et des particuliers au moyen d'accords au sujet de la récréation et de la conservation; reconnaître et protéger les valeurs patrimoniales et récréatives des rivières du Canada qui présentent un intérêt exceptionnel en les intégrant au réseau des rivières du patrimoine canadien; et sauvegarder à jamais les richesses historiques de certains canaux exploités par le gouvernement fédéral et les entretenir à des fins récréatives.

### État récapitulatif des ressources

L'activité Accords sur la récréation et la conservation utilisera environ 15 % du budget des dépenses de Parcs Canada en 1985-1986 et 14 % des années-personnes.

**Tableau 11: Dépenses pour l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| Conservation des ressources | **600** | **-** | 593 | - | 575 | - |
| Services d'interprétation d'accueil | **7 250** | **309** | 7 647 | 330 | 7 315 | 321 |
| Construction et entretien d'installations des canaux | | | | | | |
| Fonctionnement | **10 103** | **235** | 9 342 | 239 | 8 864 | 236 |
| Capital | **19 318** | **35** | 19 296 | 33 | 20 373 | 33 |
| Politique, planification et recherche | **1 393** | **45** | 1 366 | 45 | 1 300 | 44 |
| Gestion des parcs | **5 508** | **73** | 5 443 | 73 | 5 248 | 73 |
| | **44 172** | **697** | 43 687 | 720 | 43 675 | 707 |

Les frais relatifs au personnel constituent environ 46 % du total alors que les dépenses en capital constituent 44 %.

**Rendement financier antérieur**

**Tableau 12: Rendement financier en 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | **Différence** |
| Conservation des ressources | 575 | 471 | **104** |
| Services d'interprétation et d'accueil | 7 315 | 7 084 | **231** |
| Construction et entretien d'installations d'accueil | | | |
| Fonctionnement | 8 864 | 8 520 | **344** |
| Capital | 20 373 | 23 823 | **(3 450)** |
| Politique, planification et recherche | 1 300 | 1 647 | **(347)** |
| Gestion des parcs | 5 248 | 7 065 | **(1 817)** |
| | 43 675 | 48 610 | **(4 935)** |

Les différences importantes, outre celles dont il est question à la page 4-11, entre les dépenses réelles et celles qui étaient inscrites au Budget des dépenses principal relativement à l'activité des accords au sujet de la récréation et de la conservation découlent de ce qui suit:

| | en millions de dollars |
|---|---|
| • économie par suite de la conclusion à un prix inférieur à celui qui avait été prévu, d'un marché de restauration et de réparation du canal Rideau; et | (1,3) |
| • diminution des dépenses par suite du retardement de la construction du pont n° 8 sur le canal Lachine et du centre d'accueil du Vieux Port de Québec. | (0,8) |

**Description**

L'activité Accords sur la récréation et la conservation (ARC) porte sur deux types de zones du patrimoine. Une zone du patrimoine à gestion conjointe est une zone qui comporte des ressources naturelles et culturelles d'intérêt canadien et qui est conjointement possédée, exploitée ou entretenue par plusieurs organismes. Dans ces zones, Parcs Canada s'occupe de l'interprétation, de la restauration, des services d'accueil et des programmes d'information. Cette activité s'occupe également de gérer, de protéger et d'interpréter certains canaux historiques. Le fait que la responsabilité administrative de ces canaux ait été transférée du ministère des Transports à Parcs Canada, en 1972, témoigne de leur rôle de plus en plus important au plan récréatif et de leur importance en tant qu'exemples d'anciennes techniques utilisées au Canada.

Les cinq sous-activités suivantes permettent d'atteindre les objectivs des Accords sur la récréation et la conservation:

**Conservation des ressources,** qui comprend l'acquisition, l'inventaire, le contrôle et la gestion des ressources patrimoniales des zones ainsi que la conservation et la restauration des objets qui s'y rapportent;

**Services d'interprétation et d'accueil,** qui inclut la manoeuvre des écluses et des ponts à l'intention des plaisanciers qui empruntent les canaux historiques, la prestation de programmes d'orientation et d'interprétation (visites guidées, activités d'animation, brochures, présentations audiovisuelles ainsi que programmes de vulgarisation qui font connaître les zones du patrimoine au public sédentaire) et la surveillance des visiteurs (dans le but de protéger à la fois le public et les ressources patrimoniales);

**Construction et entretien d'installation des canaux,** par quoi on entend la stabilisation, la restauration, la reconstruction et l'entretien des canaux et des ouvrages historiques qui s'y rapportent ainsi que la construction et l'entretien d'installations d'accueil modernes.

Deux autres responsabilités sont confiées à cette sous-activité: faciliter la navigation sur les canaux (bouées, déblaiement du chenal) et maintenir des niveaux d'eau suffisants dans le bassin versant à l'aide des barrages et des déversoirs;

**Politique, planification et recherche,** qui comprend le relevé et le choix des zones du patrimoine à gestion conjointe, la prestation de renseignements utiles à leur protection et à leur interprétation, et la négociation avec les provinces et avec d'autres instances, d'ententes administratives concernant la gestion de ces zones. Cette sous-activité a aussi pour but d'élaborer des politiques, des règlements, des directives et des plans de gestion visant à orienter l'exploitation des canaux historiques; et

**Gestion des parcs,** qui consiste dans la direction et le contrôle sur place de l'exploitation quotidienne des neuf canaux historiques.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

En 1985-1986, 697 années-personnes et 44 millions de dollars seront consacrés, dans le cadre de l'activité des accords au sujet de la récréation et de la conservation, à la réalisation d'environ 40 000 manoeuvres de pont et de 180 000 manoeuvres d'écluse pour permettre le passage de 350 000 bateaux, à la communication avec environ 1,3 million de visiteurs en bateau, à l'exploitation et à l'entretien du réseau des canaux historiques qui comprend 224 ponts et écluses, 300 bâtiments, 2 000 aides à la navigation et 167 barrages, à la recherche et à la planification relatives aux nouvelles aires du patrimoine à gestion conjointe et aux canaux historiques en voie d'aménagement, et à la gestion de neuf canaux historiques.

**Tableau 13: Réseau des canaux historiques**

| Canal | Cours d'eau | Province | Longueur km | Écluses | Ponts |
|---|---|---|---|---|---|
| Rideau | Riv. Rideau | Ontario | 198,8 | 49 | 41 |
| Trent-Severn | Riv. Trent-Severn | Ontario | 387,1 | 45 | 60 |
| Sault-Sainte-Marie | Grands Lacs | Ontario | 1,9 | 1 | 2 |
| Sainte-Anne | Riv. Outaouais | Québec | 0,6 | 1 | 0 |
| Carillon | Riv. Outaouais | Québec | 0,8 | 1 | 0 |
| Saint-Ours | Riv. Richelieu | Québec | 0,2 | 1 | 0 |
| Chambly | Riv. Richelieu | Québec | 19,0 | 9 | 12 |
| Lachine | Fl. Saint-Laurent | Québec | 13,7 | 0 | 0 |
| St. Peters | Lac Bras-d'Or | Nouvelle-Écosse | 0,8 | 1 | 1 |

La réalisation des principaux projets de 1983-1984 a eu les résultats suivants:

- les grands travaux de rétablissement des canaux Rideau, Trent-Severn et Lachine ont progressé comme prévu, selon les indications données à la page 4-33; et

- dans l'aire du patrimoine à gestion conjointe de la rivière Rouge, des difficultés de négociation de la cession de terres nécessaire ont empêché la construction du centre d'accueil prévu de 1,7 million de dollars. Pour satisfaire à l'engagement de Parcs Canada dans le cadre de l'entente fédérale-provinciale, divers autres travaux relatifs aux aires du patrimoine ont été accélérés et sont maintenant achevés, y compris la construction du quai de Saint-Boniface, la réfection du River Road, la restauration du réfectoire St. Andrews et l'aménagement de la rive à Selkirk.

## D. Administration

### Objectif

Assurer des services de gestion et de soutien, tant à l'administration centrale que dans les bureaux régionaux, aux activités Parcs nationaux, Parcs et lieux historiques nationaux et Accords au sujet de la récréation et de la conservation.

### État récapitulatif des ressources

L'activité Administration utilisera en 1985-1986 environ 12 % du budget et 12 % des années-personnes du Programme Parcs Canada.

**Tableau 14: Dépenses pour l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| Haute direction | **4 900** | **74** | 4 860 | 74 | 4 642 | 73 |
| Planification du Programme | | | | | | |
| Fonctionnement | **9 770** | **137** | 9 681 | 138 | 9 246 | 137 |
| Capital | **3 768** | **5** | 4 410 | 4 | 4 361 | 5 |
| Finances et administration | **17 998** | **368** | 16 047 | 250 | 15 326 | 258 |
| | **36 436** | **584** | 34 998 | 466 | 33 575 | 473 |

Les frais relatifs au personnel constituent pour 60 % du total.

### Rendement financier antérieur

**Tableau 15: Rendement financier en 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | **Différence** |
| Haute direction | 4 642 | 4 428 | **214** |
| Planification du Programme | | | |
| Fonctionnement | 9 246 | 8 816 | **430** |
| Capital | 4 361 | 381 | **3 980** |
| Finances et administration | 15 326 | 14 614 | **712** |
| | 33 575 | 28 239 | **5 336** |

La différence entre les dépenses réelles et celles qui étaient prévues au Budget des dépenses principal pour l'activité de l'administration découle de ce qui suit:

- en 1983-1984, les dépenses d'acquisition de meubles et de matériel et les autres dépenses en capital connexes ont été comptabilisées sous l'activité Administration, tandis que le budget se trouvant sous les trois autres activités.

**Description**

L'activité Administration s'explique plus facilement par la description de ses trois sous-activités:

**Haute direction:** Les hauts fonctionnaires de l'administration centrale et des régions (le sous-ministre adjoint et le chef des Opérations et leur personnel de soutien, le Directeur général et les Directeurs d'activité à l'administration centrale ainsi que les cinq directeurs régionaux dirigent et contrôlent la planification, l'aménagement et l'exploitation des parcs nationaux, des parcs et lieux historiques nationaux et des corridors régis par les ARC;

**Planification du Programme:** Le personnel affecté à cette sous-activité coordonne toute la planification nécessaire à la détermination, à l'obtention et à l'affectation des ressources requises par les objectifs du Programme. Il s'occupe également de planifier la teneur des divers programmes et d'analyser les résultats du Programme Parcs Canada; et

**Finances et Administration:** Cette sous-activité englobe les services généraux d'administration, y compris les services du personnel et de gestion du matériel ainsi que l'acquisition, le contrôle, l'administration et le compte rendu des biens et des ressources financières et humaines affectés au Programme Parcs Canada.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

L'importance du budget du Programme et le nombre d'employés, la diversité régionale et la décentralisation des activités du Programme ainsi que le grand nombre de fonctions disparates créées pour la réalisation des objectifs du Programme sont les principaux facteurs qui déterminent les besoins en ressources. Au tableau 16 on peut voir que le nombre d'années-personnes affectées à l'activité Administration est demeuré assez constant dans le passé. L'augmentation de 1985-1986 est due à la décentralisation de la fonction du personnel et le transfert d'une unité de traitement des mots du Programme de l'administration centrale.

**Tableau 16: Pourcentage des ressources de Parcs Canada affecté à l'administration**

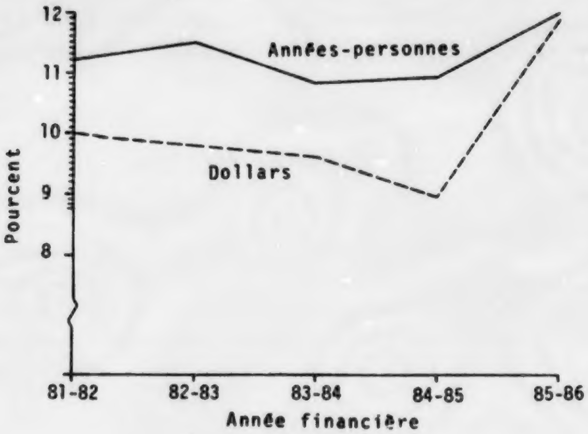


Voici les points saillants de l'activité d'administration en 1983-1984:

- l'examen officiel visant à déterminer si les services et les ressources actuels suffisent a été achevé en mai 1983 et le rapport qui en découle a été publié en août 1983. L'examen a porté sur tant les ressources pouvant être réaffectées que sur les aspects du Programme dont la réalisation efficace exige des ressources supplémentaires. L'équipe d'examen a conclu que le budget de Parcs Canada est déficitaire; et

- pour connaître les progrès réalisés dans l'établissement du système de planification du travail, du rapport d'étude sur l'inventaire et l'état de l'actif, et du Système de gestion de l'entretien, voir Point sur les initiatives antérieures, à la page 4-21.

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

**Tableau 17: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 135 821 | 129 112 | 120 159 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 19 015 | 16 304 | 17 840 |
| Autres frais touchant le personnel | 1 109 | 935 | 1 310 |
| | 155 945 | 146 351 | 139 309 |
| Biens et services | | | |
| Voyages et réinstallations | 5 165 | 5 450 | 4 989 |
| Transports et communications | 4 225 | 4 459 | 4 112 |
| Information | 2 069 | 2 507 | 2 283 |
| Services de sécurité | 1 933 | 1 877 | 1 779 |
| Services professionnels et spéciaux | 12 846 | 13 762 | 12 558 |
| Location | 2 976 | 3 104 | 2 865 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 4 259 | 4 477 | 4 129 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 19 295 | 20 414 | 18 707 |
| Toutes autres dépenses | 617 | 3 642 | 3 320 |
| | 53 385 | 59 692 | 54 742 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 209 330 | 206 043 | 194 051 |

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Capital | | | |
| Personnel | **6 200** | 9 986 | 10 049 |
| Transports et communications | **749** | 1 475 | 1 517 |
| Information | **564** | 1 135 | 1 163 |
| Services professionnels et spéciaux | **12 411** | 18 837 | 18 991 |
| Locations | **1 916** | 1 248 | 1 149 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | **9 303** | 11 120 | 11 257 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | **4 082** | 5 333 | 5 427 |
| Construction et acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages | **47 033** | 52 992 | 53 484 |
| Construction et acquisition de machines et de matériel | **6 914** | 8 737 | 8 775 |
| Toutes autres dépenses | **783** | 2 591 | 2 663 |
| | **89 955** | 113 454 | 114 475 |
| Paiements de transfert | **3 795** | 2 748 | 3 755 |
| Total des dépenses | **303 080** | 322 245 | 312 281 |

**Remarque:** À partir de 1985-1986 les dépenses pour la Commission des champs de bataille sont indiquées en regard de chaque article courant.

## 2. Dépenses en personnel

### Tableau 18: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| **Direction** | 54 | 43 | 14 | 50 350 - 96 300 | 62 968 |
| **Scientifique et professionnelle** | | | | | |
| Architecture et urbanisme | 85 | 101 | 106 | 18 610 - 76 130 | 41 426 |
| Sciences biologiques | 58 | 58 | 61 | 16 161 - 68 070 | 39 552 |
| Économique, sociologie et statistique | 15 | 24 | 18 | 14 570 - 65 080 | 40 424 |
| Génie et arpentage | 86 | 106 | 106 | 23 306 - 76 130 | 48 644 |
| Recherche historique | 99 | 121 | 127 | 14 911 - 64 390 | 37 436 |
| Sciences physiques | 17 | 16 | 16 | 15 304 - 68 070 | 50 746 |
| Autres | 6 | 5 | 7 | - - | - |
| **Administration et service extérieur** | | | | | |
| Services administratifs | 189 | 192 | 178 | 13 912 - 57 987 | 34 920 |
| Gestion des finances | 73 | 63 | 63 | 13 853 - 57 980 | 36 792 |
| Services d'information | 24 | 25 | 25 | 13 579 - 57 980 | 37 960 |
| Gestion du personnel | 46 | 1 | 1 | 13 330 - 63 870 | 43 925 |
| Administration des programmes | 247 | 263 | 272 | 13 912 - 57 987 | 37 890 |
| Achat et approvisionnement | 21 | 22 | 20 | 12 766 - 57 980 | 33 331 |
| Autres | 7 | 7 | 7 | - - | - |
| **Technique** | | | | | |
| Dessin et illustrations | 44 | 53 | 50 | 15 557 - 40 310 | 29 323 |
| Soutien technologique et scientifique | 159 | 158 | 168 | 14 041 - 50 866 | 32 582 |
| Techniciens divers | 705 | 714 | 709 | 12 635 - 55 682 | 31 036 |
| Photographie | | | | | |
| Soutien des sciences sociales | 59 | 74 | 76 | 12 635 - 57 764 | 31 055 |
| Autres | 13 | 14 | 16 | - - | - |
| **Soutien administratif** | | | | | |
| Commis aux écritures et aux règlements | 537 | 489 | 493 | 12 932 - 31 743 | 21 603 |
| Secrétariat, sténographie et dactylographie | 173 | 150 | 151 | 12 636 - 31 946 | 20 931 |
| Autres | 6 | 16 | 16 | - - | - |
| **Fonctionnement** | | | | | |
| Manoeuvres et hommes de métier | 1 580 | 1 931 | 1 656 | 14 776 - 40 676 | 23 491 |
| Services divers | 594 | 571 | 579 | 13 253 - 39 988 | 23 495 |
| Autres | 5 | 5 | 6 | - - | - |

**Remarque:** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groups professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

### 3. Dépenses en capital

**Tableau 19: Répartition du budget d'immobilisations (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Protection et présentation des ressources acquises | | | |
| Maintien des niveaux de service | 60 210 | 67 928 | 68 929 |
| Rétablissement des niveaux de service | 24 593 | 37 559 | 31 759 |
| | 84 803* | 105 487 | 100 688 |
| Prolongation de la protection des ressources menacées | 5 152 | 7 967 | 13 787 |
| | 89 955 | 113 454 | 114 475 |

* Sont compris dépenses en capital pour la Commission des champs de bataille nationaux.

## Tableau 20: Ventilation des grands projets d'immobilisations (en milliers de dollars)

| Travaux par activité | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | **Prévisions 1985-86** | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| **Parcs nationaux** | | | | | |
| Terre-Neuve | | | | | |
| Terra Nova -- Autoroute transcanadienne ......... | 1 330 | 783 | 179 | **213** | 391 |
| Gros Morne -- Reconstruction des routes 430 et 431 ............................ | 64 307 | 64 279 | 53 137 | **5 088** | 6 054 |
| Nouvelle-Écosse | | | | | |
| Hautes terres du Cap-Breton - Reconstruction de la piste Cabot ................................. | 19 207 | 19 207 | 11 946 | **1 829** | 5 432 |
| Québec | | | | | |
| Archipel de Mingan - développement préliminaire . | - | 4 223 | 1 921 | **1 414** | 888 |
| Ontario | | | | | |
| Pukaskwa -- Pavage de la route d'accès .......... | - | 331 | 10 | **321** | - |
| Pukaskwa -- Amélioration de la route no. 627 .... | - | 525 | - | **525** | - |
| Saskatchewan | | | | | |
| Prince Albert -- Réaménagement du terrain de camping saisonnier ............. | 6 066 | 5 999 | 272 | **2 844** | 2 883 |
| Prince Albert -- Route Connector ................. | 1 176 | 1 176 | 1 140 | **36** | - |
| Grasslands -- Acquisitions foncières ............ | 8 000 | 6 741 | 1 872 | **2 220** | 2 649 |
| Alberta | | | | | |
| Banff -- Route panoramique de Bow Valley ........ | 16 050 | 16 074 | 9 254 | **793** | 6 027 |
| Banff -- Réaménagement du lac Louise ............ | 44 860 | 44 860 | 21 872 | **8 733** | 14 255 |
| Banff -- Champs de glace - Route panoramique .... | 5 896 | 5 954 | 4 738 | **1 216** | - |
| Banff -- Lotissement urbain, égoûts ............. | 5 167 | 6 564 | 45 | **357** | 6 162 |
| Banff -- Caverne et bassin ...................... | 14 077 | 12 611 | 12 171 | **440** | - |
| Banff -- Terrain de camping de Johnston Canyon .. | 809 | 826 | 787 | **39** | - |
| Banff -- Musée d'histoire naturelle ............. | 326 | 391 | 380 | **11** | - |
| Banff -- Lotissement urbain, aqueduc ............ | 435 | 439 | 321 | **118** | - |
| Jasper -- Route Miette Hot Springs .............. | 7 272 | 5 004 | 1 427 | **2 795** | 782 |
| Jasper -- Aménagement de la rivière Fiddle ...... | 6 540 | 6 540 | 4 831 | **759** | 950 |
| Jasper -- Maligne Lake Road 10-20 KM ............ | 4 731 | 4 762 | 562 | **2 700** | 1 500 |
| Jasper -- Champs de glace Columbia U.G.I. ....... | 706 | 714 | 701 | **3** | 10 |
| Jasper -- Chemin Whistler ....................... | 435 | 553 | 306 | **247** | - |
| Jasper -- Services, aire de garde ............... | 361 | 347 | 258 | **89** | - |
| Jasper -- Poste de garde ........................ | 316 | 316 | 257 | **59** | - |
| Jasper -- Route Pyramid Lake .................... | 420 | 691 | 505 | **186** | - |
| Waterton Lakes - Améliorations à la communauté... | 2 907 | 2 907 | 11 | **463** | 2 433 |



67

| Travaux par activité | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | **Prévisions 1985-86** | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| **Parcs Nationaux** (suite) | | | | | |
| Colombie-Britannique | | | | | |
| Mt. Revelstoke/Glacier -- Relocation, A.T.C. ... | 265 | 631 | 22 | **345** | 264 |
| Mt. Revelstoke/Glacier -- Remplacement de télémètres .................................. | 321 | 327 | 280 | **15** | 32 |
| Mt. Revelstoke/Glacier -- TCH Voies d'évitement. | - | 333 | 7 | **326** | - |
| **Parcs et Lieux Historiques Nationaux** | | | | | |
| Nouvelle-Écosse | | | | | |
| Red Bay -- Archéologie sous-marine............. | 1 072 | 1 072 | 859 | **111** | 102 |
| Québec | | | | | |
| Maison Cartier -- Restauration ................ | 2 749 | 2 749 | 2 558 | **140** | 51 |
| Saskatchewan | | | | | |
| Motherwell Homestead -- Aménagement ............ | 1 792 | 1 514 | 1 041 | **435** | 38 |
| Batoche -- Services d'administration, d'accueil et d'entretien ............................... | 3 957 | 4 412 | 2 783 | **1 585** | 44 |
| **Accords au sujet de la récréation et de la conservation** | | | | | |
| Nouvelle-Écosse | | | | | |
| Canal St. Peter | 2 438 | 3 109 | 1 817 | **1 292** | - |
| Québec | | | | | |
| Canal Chambly -- Mur St-Jean Phase V .......... | 1 015 | 1 015 | 373 | **490** | 152 |
| Canal de Lachine -- Pont 7 et 7A............... | - | 2 219 | 1 328 | **483** | 408 |
| Ontario | | | | | |
| Canal Rideau -- Berges et murs ................. | 14 295 | 14 295 | 4 549 | **367** | 9 379 |
| Sault Ste Marie -- Entrées supérieure et inférieure .................................... | 618 | 618 | 496 | **122** | - |
| Manitoba | | | | | |
| Accord de Red River ............................ | 6 351 | 6 926 | 4 495 | **295** | 2 136 |
| Colombie-Britannique | | | | | |
| Piste Mackenzie Grease ......................... | 1 412 | 900 | 362 | **367** | 171 |

## 4. Paiements de transfert

### Tableau 21: Ventilation des paiements de transfert (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Subventions** | | | |
| Pour l'aménagement du Jardin international de la paix au Manitoba | 30 | 30 | 30 |
| Subvention à l'association des parcs nationaux et provinciaux | 15 | 15 | 15 |
| Subvention à la ville de Sillery, en lieu et place des taxes foncières de la Commission des champs de bataille nationaux | 6 | - | - |
| Subvention à la ville de Québec, en lieu et place des taxes foncières de la Commission des champs de bataille nationaux | 1 027 | - | - |
| | 1 078 | 45 | 45 |
| **Contributions** | | | |
| Contribution à la Conférence fédérale-provinciale des parcs pour le financement d'un bureau de coordination des activités de la Conférence | 13 | 13 | 12 |
| Contribution à l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles | 90 | 90 | 75 |
| Contributions à la province de la Saskatchewan à l'égard de l'exploitation pétrolière et gazière, relativement au projet du parc national Grasslands | 2 060 | 2 060 | 15 |
| Contribution à l'Association des parcs nationaux et provinciaux du Canada pour aider à payer le coût d'une affiche d'un parc national | 3 | 2 | 5 |
| Contribution au Comité de citoyens pour le Centennaire des parcs nationaux | - | - | 1 650 |
| Contribution aux associations coopératives des activités de Parcs Canada | 250 | 250 | 250 |
| Contribution canadienne au Fonds du patrimoine mondial | 80 | 80 | 79 |
| Contribution au Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels | 77 | 77 | 33 |
| Contribution à Aurora et à la société historique du district | - | - | 12 |
| Contribution à Aurora et à la société historique des Agniers | - | - | 65 |
| Programme d'emploi d'été des étudiants | - | - | 1 138 |



69

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Contributions (suite):** | | | |
| Contribution au Comité du lotissement urbain de Jasper | 16 | 16 | 9 |
| Contribution au Centre inter-organismes sur les feux de forêt | 50 | 50 | 17 |
| Contribution à l'acquisition et à la restauration de la maison Trestler | 38 | 25 | 300 |
| Contribution au sentier Martin Goodman | - | - | 50 |
| Conseil international des monuments et des sites | 40 | 40 | - |
| | 2 717 | 2 703 | 3 710 |
| Total des paiements de transfert | 3 795 | 2 748 | 3 755 |

## 5. Analyse des coûts

Le Budget des dépenses de Parcs Canada pour 1985-1986 ne comprend que les montants qui doivent faire l'objet d'un vote et des montants statutaires. Une description complète du coût du Programme doit tenir compte d'autres dépenses ainsi que des recettes produites par Parcs Canada et versées au Fonds du revenu consolidé (31 415 000 $). Les autres articles de dépense comprennent le coût des locaux fournis gratuitement par Environnement Canada (3 264 000 $) et par Travaux publics (7 371 000 $), et des autres services fournis gratuitement par d'autres ministères (4 250 000 $). Le tableau 22 présente le coût net estimatif du Programme pour 1984-1985 et 1985-1986.

**Tableau 22: Coût net du Programme par activité (en milliers de dollars)**

| | Dépenses de fonctionnement 1985-1986 | Plus autres coûts | Coût total | Moins recettes | Coût Net | Prévu 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Parcs nationaux | 164 963 | 8 038 | 173 001 | 28 736 | 144 265 | 160 005 |
| Parcs et lieux historiques nationaux | 57 509 | 2 828 | 60 337 | 802 | 59 535 | 74 486 |
| Accords au sujet de la récréation et de la conservation | 44 172 | 2 233 | 46 405 | 1 266 | 45 139 | 44 808 |
| Administration | 36 436 | 1 786 | 38 222 | 611 | 37 611 | 36 117 |
| | 303 080 | 14 885 | 317 965 | 31 415 | 286 550 | 315 416 |

## B. Recettes

**Tableau 23: Recettes provenant du Programme**

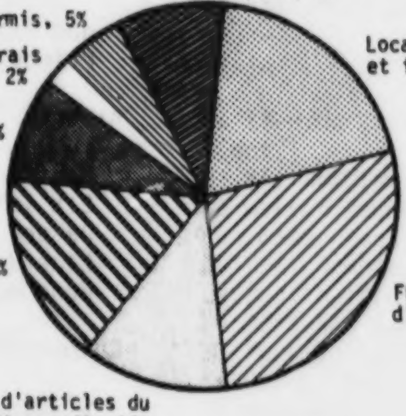


En 1985-1986, le Programme devrait rapporter 31 millions de dollars, provenant des huit secteurs suivants: location de terrains et d'édifices, 20 %; droits d'entrée, 27 %; permis de camping et de caravaning, 16 %; location de services aux visiteurs, 12 %; frais et permis d'éclusage, 2 %; autres licences et permis, 5 %; services publics aux lotissements urbains, 9 %; recettes diverses, 9 %.

## C. Parcs administrés par le Programme

**Tableau 24: Parcs et canaux administrés par activité**

**Parcs Nationaux**

Terre-Neuve

- Gros Morne
- Terra Nova

Nouvelle-Écosse

- Hautes terres du Cap Breton
- Kejimkujik

Île-du-Prince-Édouard

- Île-du-Prince-Édouard

Nouveau-Brunswick

- Fundy
- Kouchibouguac

Québec

- Forillon
- La Mauricie
- Archipel de Mingan

Ontario

- Îles de la baie Georgienne
- Pointe Pelée
- Pukaskwa
- Îles du Saint-Laurent

Manitoba

- Mont Riding

Saskatchewan

- des Prairies
- Prince Albert

Alberta

- Banff
- Elk Island
- Jasper
- Lacs Waterton
- Wood Buffalo

Colombie-Britannique

- Glacier
- Kootenay
- Mont Revelstoke
- Pacific Rim
- Yoho

Territoires du Nord-Ouest

- Auyuittuq
- Nahanni

Territoire du Yukon

- Kluane
- Nord du Yukon

**Parcs et lieux historiques nationaux**

Terre-Neuve

- Cap Spear
- Castle Hill
- L'Anse aux Meadows
- Port au Choix
- Signal Hill

Nouvelle-Écosse

- Alexander Graham Bell
- Le fort Anne
- Le fort Edward
- La forteresse de Louisbourg
- Grand Pré
- La citadelle d'Halifax
- Lunenberg (La Pêche sur les Bancs)
- Port Royal
- La tour Martello Prince de Galles
- La redoute York

L'Île-du-Prince-Édouard

- Ardgowan
- Le fort Amherst
- Province House

Nouveau-Brunswick

- La tour Martello Carleton
- Le fort Beauséjour
- Memramcook
- Le blockhaus St. Andrews

Québec

- Le Parc de l'Artillerie
- La bataille de la Châteauguay
- Les casernes Carillon
- Le parc Cartier-Brébeuf
- Coteau-du-Lac
- Le fort Chambly
- Le fort Lennox
- Le fort Lévis
- Le fort Témiscamingue
- Le monument Jacques Cartier
- Les Forges du Saint-Maurice

Québec (suite)

- La maison Maillou
- Phare de la Pointe-au-Père
- Les murs et les portes de Québec
- La maison de Sir Wilfrid Laurier

Ontario

- Le lieu de la bataille du Moulin à vent
- La villa Bellevue
- La maison commémorative de Bethune
- Les casernes Butler
- Le fort George
- Le fort Malden
- Le fort St. Joseph
- Le fort Wellington
- Le H.M.S. Radcliffe
- La maison Inverarden
- Les tours Martello de Kingston
- L'ascenceur à bateaux de Peterborough
- Les monuments Queenston Heights et Brock
- Le canal Rideau:
  - Les chutes Jones
  - Les moulins Kingston
  - Merrickville
  - Newboro
  - Ottawa
- Les ouvrages de terre de Southwold
- La maison Woodside

Manitoba

- Le fort Prince-de-Galles
- Le lower fort Garry
- York Factory

Saskatchewan

- Batoche
- Battleford
- Bataille de Fish Creek
- Le lieu du massacre des collines Cypress
- Le fort Espérance
- Le fort Walsh
- Ferme Motherwell

Alberta

Rocky Mountain House

Colombie-Britannique

École Craigflower
Le fort Langley
Le fort Rodd Hill
Le fort St. James
Place Forte
Amérindienne Kitwanga
Le col Roger
Le fort St. Roch

Yukon

Piste Chilkoot
Les environs de Dawson City:
Les champs aurifères
Le magasin Harrington
Le théâtre Grand Palace
Le bureau de poste
Le S.S. Klondike, Whitehorse

**Canaux historiques**

Nouvelle-Écosse

Le canal St. Peters

Québec

Le canal Carillon
Le canal Chambly
Le canal Lachine
Le canal Sainte-Anne
Le canal Saint-Ours

Ontario

Le canal Rideau
Le canal Sault Ste. Marie
Le canal Trent-Severn

**Aires du patrimoine à gestion conjointe**

Manitoba
Rivière Rouge

Colombie-Britannique
Alexander MacKenzie Grease Trail

**Rivières du patrimoine canadien**

Alberta
Rivière Saskatchewan-Nord (Banff)
Rivière Athabasca (Jasper)

Yukon
Rivière Alsek (Kluane)

Territoires du Nord-Ouest
Rivière Nahanni-Sud (Nahanni)

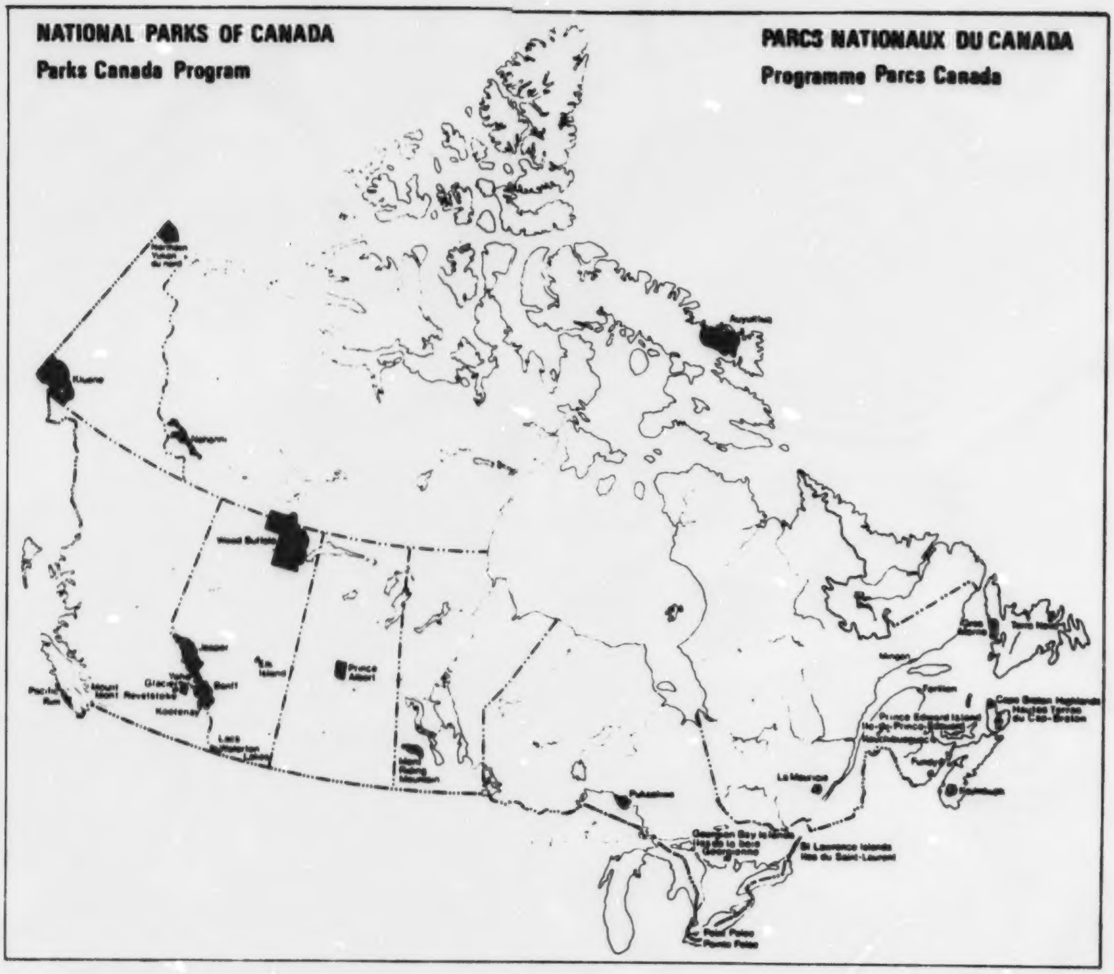
NATIONAL PARKS OF CANADA
Parks Canada Program
PARCS NATIONAUX DU CANADA
Programme Parcs Canada
Jasper
Banff
Kootenay
Mount Revelstoke
Mont Revelstoke
Prince Albert
Wood Buffalo
La Mauricie
Fundy
Prince Edward Island
St Lawrence Islands
Îles du Saint-Laurent
Point Pelee
Pointe Pelée
Cape Breton Highlands
Hautes Terres du Cap-Breton
Forillon
Mingan

# Expansion industrielle régionale

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

3077

Expansion industrielle
régionale

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste au:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT 31-2/1986-III-61 — Canada: 9.00 $
ISBN 0-660-52968-8 — à l'étranger: 10.80 $

Prix sujet à changement sans préavis

3079

**Budget des dépenses 1985-1986**

**Partie III**

**Expansion industrielle régionale**

81

**Préface**

Le présent plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence et, en tant que tel, présente de nombreux détails afin de répondre aux divers besoins de ses lecteurs.

Le plan est divisé en trois sections. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé des plans et rendements actuels. Les personnes qui désirent obtenir de plus amples détails, peuvent consulter la section II, laquelle décrit chaque activité et identifie les coûts liés à chacune de ces activités. La section III présente des renseignements supplémentaires sur les coûts et les ressources, ainsi qu'une analyse spéciale qui permettra au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses afin d'assurer la continuité avec les autres documents du Budget des dépenses.

Le présent document est conçu de façon à faciliter, pour le lecteur, la consultation de renseignements précis. La table des matières énonce de façon détaillée le contenu de chacune des sections, et un résumé financier présenté à la section I renvoie le lecteur à des renseignements plus détaillés de la section II. On retrouve en outre, dans l'ensemble du document, des renvois permettant au lecteur de trouver plus de détails sur les postes qui l'intéressent tout particulièrement.

## Table des matières

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 4

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Points saillants 7
B. État financier récapitulatif 8
C. Données de base
   1. Introduction 10
   2. Mandat légal 11
   3. Objectifs du Programme 11
   4. Plan d'exécution du Programme 12
D. Perspective de planification
   1. Contexte 17
   2. Initiatives 17
   3. Efficacité du Programme 19

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Climat commercial 21
B. Innovation 24
C. Développement de l'industrie, du commerce et du tourisme 26
D. Commercialisation 29
E. Administration 32

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
   1. Dépenses par article 34
   2. Dépenses en personnel 35
   3. Dépenses en capital 36
   4. Paiements de transfert 36
   5. Non budgétaire (prêts et investissements) 38
B. Analyse des coûts 39
C. État recapitulatif des recettes 40
D. Description des Programmes (instruments)
   1. Ententes de développement économique et régional 41
   2. Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense 44
   3. Programme de développement industriel et régional 47
   4. Autres programmes 51



83

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $1,206,897,637 pour le ministère de l'Expansion industrielle régionale en 1985-1986. Ce montant comprend $5,300,000 pour les dépenses non budgétaires. Les autres dépenses évaluées à $74,339,009 seront effectuées en vertu de l'autorisation statutaire existante, pour les obligations contractées en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises; les paiements d'assurance en vertu du Programme d'expansion des entreprises; les garanties en vertu du Programme de développement industriel et régional; le traitement et l'allocation pour automobile du Ministre et les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits (en milliers de dollars) | | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Expansion industrielle régionale** | | |
| 1 | Dépenses de fonctionnement | 233,756 | 203,343 |
| 5 | Commission du textile et du vêtement - Dépenses de fonctionnement | 1,306 | 1,200 |
| 10 | Subventions et contributions | 966,186 | 1,010,003 |
| 15 | Paiements à la Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée | 350 | 350 |
| (S) | Ministre de l'Expansion industrielle régionale - Traitement et allocation pour automobile | 42 | 40 |
| (S) | Obligations contractées en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises | 46,500 | 35,000 |
| (S) | Paiements d'assurance en vertu du Programme d'expansion des entreprises et garanties en vertu du Programme de développement industriel et régional | 10,000 | 20,000 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 17,797 | 14,540 |
| | Crédit non requis - Paiements en vertu de la Loi sur la bonification d'intérêts au profit des petites entreprises | - | 11,000 |
| | Total du budgétaire | 1,275,937 | 1,295,476 |
| L20 | Paiement pour l'achat d'actions | 300 | 300 |
| L25 | Prêts en vertu de la Loi sur le développement industriel et régional | 5,000 | 9,000 |
| | Total du non-budgétaire | 5,300 | 9,300 |
| | Total du Programme | 1,281,237 | 1,304,776 |

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Crédits - Libellé et montants**

| Numéros des Crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Expansion industrielle régionale** | |
| 1 | Expansion industrielle régionale - Dépenses de fonctionnement | 233,755,837 |
| 5 | Expansion industrielle régionale - Commission du textile et du vêtement - Dépenses de fonctionnement | 1,305,800 |
| 10 | Expansion industrielle régionale - Subventions inscrites au Budget et contributions | 966,186,000 |
| 15 | Paiements à la Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée | 350,000 |
| L20 | Pour autoriser, conformément aux conditions prescrites par les règlements du gouverneur en conseil, a) l'achat, au nom de Sa Majesté du chef du Canada, d'actions d'une société afin d'y exercer un droit d'option pris au nom de Sa Majesté du chef du Canada relativement à un prêt ou à l'assurance d'un prêt consenti, à une garantie de prêt ou à une contribution à la société lorsque: (i) le droit d'option devrait être exercé afin de faire bénéficier Sa Majesté du chef du Canada de l'achat; ou (ii) le droit d'option devrait être exercé en vue de protéger les fonds de la Couronne à l'égard d'un prêt consenti ou assuré ou d'une contribution faite; et b) la vente ou autre cession de tout capital- actions ainsi acquis | 300,000 |
| L25 | Prêts en vertu de la Loi sur le développement industriel et régional | 5,000,000 |



86

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Programme par activité

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Budgétaires | | | | Non-budgétaire | Total | |
| | Années-personnes autorisées | Fonctionnement | Dépenses en capital | Paiements de transfert | Total | Prêts, dotations en capital et avances | | |
| Climat commercial | 505 | 45,051 | 188 | 112,753 | 157,992 | - | 157,992 | 192,922 |
| Innovation | 234 | 20,721 | 117 | 252,159 | 272,997 | - | 272,997 | 224,030 |
| Développement de l'industrie, du commerce et du tourisme | 1,185 | 81,935 | 329 | 632,285 | 714,549 | 5,300 | 719,849 | 776,175 |
| Commercialisation | 426 | 56,721 | 294 | 25,489 | 82,504 | - | 82,504 | 66,164 |
| Administration | 620 | 47,649 | 246 | - | 47,895 | - | 47,895 | 45,485 |
| | 2,970 | 252,077 | 1,174 | 1,022,686 | 1,275,937 | 5,300 | 1,281,237 | 1,304,776 |

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Points saillants

- Le gouvernement passe en revue les orientations du Ministère afin de diminuer le niveau d'aide financière accordée et de mettre plutôt l'accent sur les renseignements commerciaux, la consultation et l'élaboration de politiques. En raison de cette nouvelle orientation, le Programme d'expansion industrielle et régionale sera adapté en vue d'en améliorer l'efficience et l'efficacité. À plus long terme, la priorité sera davantage accordée à l'innovation dans des secteurs stratégiques, au renforcement des secteurs de la défense et de l'industrie et à la facilitation des initiatives conjointes avec les provinces (voir page 17).

- Les dépenses budgétaires du programme sont évaluées à 1 275,9 millions de dollars pour 1985-1986, soit une baisse de 73,4 millions de dollars ou, 5% de moins que les sommes prévues pour 1984-1985 (voir Extraits de la Partie II, page 6).

- Les dépenses non-budgétaires, sous forme de prêts et d'investissements atteindront 5,3 millions de dollars, en 1985-1986 (voir page 38).

- L'aide directe accordée au secteur privé sous forme de subventions et de contributions est évaluée à 1 022,7 millions de dollars, soit une baisse de 67,4 millions de dollars par rapport aux sommes prévues en 1984-1985 (voir page 38).

- Les trois principaux programmes d'aide du MEIR mobilisent 71% des fonds du Ministère qui seront consacrés à l'industrie en 1985-1986 (voir page 14). Il s'agit:

| | ($000) |
|---|---|
| - des Ententes de développement économique et régional et des Ententes-cadres de développement | 162,485 |
| - du Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense | 175,000 |
| - du Programme de développement industriel et régional | 344,393 |

- Les besoins en années-personnes du MEIR pour 1985-1986 baisseront de 43 années-personnes par rapport au niveau prévu en 1984-1985 (voir page 8).



87

B. **État financier récapitulatif**

**Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Climat commercial | 157,992 | 203,221 | (45,229) | 21 |
| Innovation | 272,997 | 234,079 | 38,918 | 24 |
| Développement de l'industrie, du commerce et du tourisme | 719,849* | 790,027 | (70,178) | 26 |
| Commercialisation | 82,504 | 83,680 | (1,176) | 29 |
| Administration | 47,895 | 47,549 | 346 | 32 |
| Total | 1,281,237 | 1,358,556 | (77,319) | |
| Années-personnes | 2,970 | 3,013 | (43) | |

* Comprend 5,3 millions de dollars au titre des prêts et investissements.

**Explication de la différence:** La baisse nette de 77,3 millions $ (5.7%) au chapitre des besoins par rapport aux sommes prévues pour 1984-1985 est composée des principaux postes suivants:

| | (en milliers de dollars) |
|---|---|
| • augmentation des rémunérations | 7.8 |
| • baisse des dépenses de fonctionnement | (10.8) |
| • augmentations (réductions) des provisions des dépenses des programmes suivants: | |
| Programme de développement industriel et régional | 66.5 |
| Programme de développement économique des autochtones | 40.0 |
| Loi spéciale sur l'aménagement rural et le développement agricole, Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense et Office canadien pour un renouveau industriel | 11.1 |
| Loi sur les prêts aux petites entreprises | (17.5) |
| Prêts aux termes du Programme de développement industriel et régional | (4.0) |

- augmentations (réductions) des provisions des dépenses des programmes suivants: (Suite)

| | |
|---|---|
| Tourisme | (11.0) |
| Programme des projets spéciaux de relance | (17.1) |
| Programme d'aide aux constructeurs de navires | (10.0) |
| Programme de subventions aux investissements des petites entreprises | (10.5) |
| Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre | (19.2) |
| Ententes-cadres de développement | (41.2) |
| Pertes aux termes du Programme d'expansion des entreprises | (10.0) |
| Programme de recherche et de développement de l'énergie industrielle et Maislin | (32.4) |
| Palais des congrès | (15.0) |
| Autres programmes | (4.0) |

**Explication des prévisions pour 1984-1985:** les sommes prévues pour 1984-1985 (fondées sur les renseignements disponibles en date du 31 octobre 1984) sont de 53.8 millions de dollars ou de 4% supérieures au Budget des dépenses principales de 1984-1985 qui se situait à 1,304.8 millions de dollars (Extraits de la Partie II du Budget des dépenses, page 4). La différence de 53.8 millions de dollars est attribuable aux importants postes de compensation suivants:

| | (en millions de dollars) |
|---|---|
| • augmentation des dettes au titre de la Loi sur les prêts aux petites entreprises | 29.0 |
| • paiements d'assurance-prêt à l'égard de la Maislin Industries Ltd. | 24.8 |

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le ministère de l'Expansion industrielle régionale (MEIR) a été créé en décembre 1983 par un fusionnement des anciens ministères de l'Industrie et du Commerce et de l'Expansion économique régionale. Le MEIR doit travailler au renouveau économique, auquel le gouvernement accorde la plus grande priorité, et son mandat est d'accroître la prospérité économique des Canadiens dans toutes les provinces et de favoriser l'expansion industrielle régionale. Lors de la dissolution du ministère d'État au développement économique et régional en juillet 1984, la Direction générale de la coordination régionale et des projets, de même que les coordonnateurs fédéraux du développement économique, ont été transférés au MEIR.

Le Ministère joue un rôle de premier plan dans les tentatives du gouvernement en vue d'optimiser les retombées économiques régionales. Il y parvient par des fonctions en programme et hors programme. Ces dernières comprennent l'élaboration des politiques, les transferts de technologie dans toute l'industrie canadienne et l'analyse et la diffusion de renseignements économiques et commerciaux, ainsi que le repérage des possibilités de développement, l'accroissement de l'accès aux marchés et la promotion des retombées économiques découlant des grands marchés d'État et des projets parrainés par la Couronne.

Le Ministère soutient aussi les projets du secteur privé en offrant divers programmes. Ces programmes sont reliés aux principaux secteurs économiques, dont les produits de consommation et les services, la transformation des ressources, le tourisme, les biens d'équipement et les biens industriels, et les petites entreprises. L'aide passe par une gamme de mécanismes financiers, dont les subventions, les contributions remboursables et non remboursables, les prêts et les garanties de prêt.

Le gouvernement examine actuellement la vocation du Ministère avec l'intention de le réorienter; l'élément d'aide financière sera désormais réduit au bénéfice d'un plus grand rôle d'information industrielle, de politique et de consultation. Par suite de ce nouvel accent, le Ministère remaniera ses programmes financés et ses fonctions hors programme.

La position du MEIR à titre de plaque tournante sur le plan fédéral pour le développement économique comporte aussi une collaboration étroite et suivie avec plusieurs autres ministères et organismes, y compris: Affaires extérieures, Finances, Conseil du Trésor, Défense, Environnement, Transports, Énergie, Mines et Ressources et le ministère des Affaires indiennes et du Nord.

## 2. Mandat légal

Le ministère de l'Expansion industrielle régionale a été établi en décembre 1983 aux termes de la Loi sur l'expansion industrielle régionale, qui lui confère le mandat ministériel suivant:

- assurer l'essor économique national et réaliser le développement économique de toutes les régions.
- améliorer les possibilités en vue d'un essor économique productif dans toutes les régions du Canada et les rendre plus accessibles;
- favoriser le développement économique dans les régions du Canada où les possibilités d'emploi productif sont exceptionnellement inadéquates.

Le mandat propre aux Ententes de développement économique et régional est défini dans la Loi sur l'organisation du gouvernement, promulguée en décembre 1983. Le Programme de développement industriel et régional, qui soutient le progrès économique par des initiatives fondées sur les points forts de chaque région, a été établi aux termes de la Loi sur le développement industriel et régional. Parmi les autres lois qui relèvent du Ministère figurent la Loi sur les prêts aux petites entreprises, adoptée pour garantir les prêts aux propriétaires des petites entreprises, et la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole, qui prévoit le rétablissement et le développement des régions rurales au Canada.

## 3. Objectif du Programme

Accroître l'ensemble des activités industrielles, commerciales et touristiques dans toutes les régions du Canada et ce faisant réduire les disparités économiques au Canada.

Cet objectif sera réalisé:

- en collaborant avec le patronat et les syndicats, les autres paliers de gouvernement et les universités;
- en mettant au point, le cadre déterminé par les politiques du gouvernement;
- en fournissant aux entreprises des renseignements techniques et des données financières sur les marchés; et
- au besoin, en fournissant une aide financière directe.

Le Ministère stimulera aussi l'éclosion d'un climat qui encourage les entreprises à devenir plus compétitives à l'échelle internationale, en les aidant à:

- mettre au point de nouveaux produits, procédés et services;
- établir la capacité de produire ces biens et services;

- mettre ces biens et services sur le marché au Canada et à l'étranger, et
- restructurer les activités des entreprises pour les adapter à l'évolution du marché.

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Depuis l'annonce de la réorganisation du gouvernement en janvier 1982 et le fusionnement officiel des deux ministères progéniteurs, le MEIR élabore et met en oeuvre une nouvelle méthode de gestion pour ses activités en fait de politiques et de programmes. Cette approche est conçue en fonction du caractère multidimensionnel du mandat ministériel. Sur le plan de la gestion, la principale tâche consiste à coordonner les besoins régionaux et sectoriels, établir les priorités et exploiter les occasions de stimuler l'expansion industrielle. Le cadre des activités est conçu en vue de soutenir les diverses phases du cycle vital d'un produit d'après le principe que le Ministère doit être prêt à consentir aux initiatives des sociétés le genre d'aide et de soutien le plus efficace aux étapes cruciales du développement des produits et des entreprises.

Au nombre des activités figure le climat commercial, qui comprend les fonctions générales de politique et de consultation visant à engendrer un climat qui favorise l'investissement, l'esprit d'entreprise et une activité commerciale soutenue au Canada. L'aide financière est offerte pour l'infrastructure qu'appelle la réalisation de l'expansion industrielle régionale, notamment dans les régions moins avantagées.

Une deuxième activité, l'innovation, cherche à doter le secteur privé d'une capacité innovatrice, à stimuler les investissements en technologie et à soutenir la mise au point de nouveaux produits et procédés. La gamme d'aide comprend aussi le soutien des centres de microélectronique et d'innovation; la stimulation de la recherche et du développement et le transfert de technologie, ainsi que l'élaboration d'ententes avec certaines sociétés clés afin de déterminer quelles mesures gouvernementales pourraient permettre d'atteindre les objectifs communs.

La troisième activité, le développement de l'industrie du commerce et du tourisme, implique la plus grande part des dépenses ministérielles. Les programmes de ce volet soutiennent l'établissement des usines, l'expansion, la modernisation et l'accroissement de la productivité, l'aide étant concentrée dans les régions désavantagées. Ce travail comprend le repérage et l'encouragement des occasions de développement dans l'industrie, la petite entreprise et le tourisme, ainsi que l'analyse économique et financière en profondeur des projets exécutés au centre administratif et dans les bureaux régionaux.

Une profusion de fonctions relèvent de l'activité de commercialisation, qui est centrée sur le développement et

l'exploitation des possibilités de vente au Canada et à l'étranger. Cette activité comprend l'élaboration de la politique commerciale internationale, l'accroissement de l'accès aux marchés étrangers et le repérage des possibilités de vente au Canada, ainsi qu'un grand programme de marketing international pour l'industrie touristique.

La dernière activité, l'administration, comprend la direction exécutive et les services de soutien en vue d'aider le Ministère à s'acquitter de son mandat.

Ces cinq activités, y compris le programme de l'Expansion industrielle régionale, figurent au tableau 2. La section II de ce plan traite ces activités de façon plus détaillée.

**Tableau 2: Structure des activités**

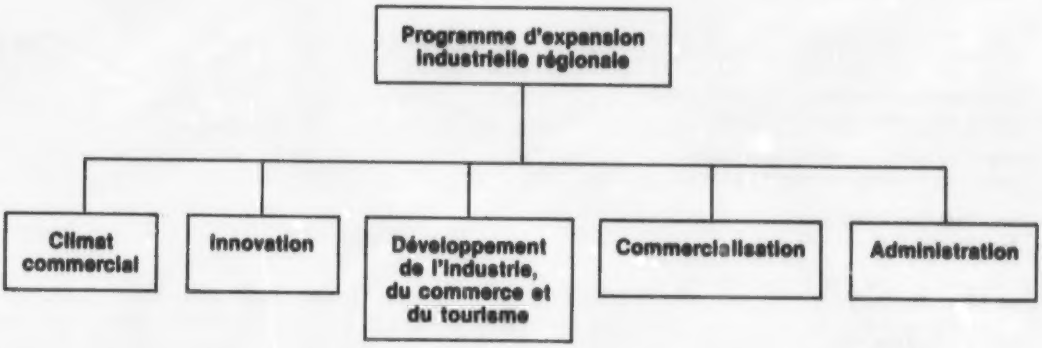


**Exécution du Programme.** Le Ministère exerce son mandat au moyen d'une série de programmes financés et de fonctions hors programme. Ces dernières comprennent l'élaboration des politiques, les transferts de technologie et l'information industrielle, ainsi que le repérage des possibilités d'investissement, les conseils aux entreprises et la plus grande pénétration du marché canadien et étranger. Des comités industrie/gouvernement et des groupes spéciaux sont aussi convoqués pour conseiller le Ministère dans l'élaboration des politiques industrielles et des stratégies sectorielles. Par exemple, des groupes de travail du secteur privé ont récemment terminé des rapports sur l'industrie automobile, la pétrochimie, le domaine aérospatial et l'industrie forestière.

Le MEIR exerce aussi son mandat en fournissant une aide financière directe au secteur privé sous forme de subventions, de contributions, de

prêts et de garanties de prêt. Les instruments ou mécanismes qui véhiculent l'aide financière sont une série de programmes livrés par le Ministère. Ils financent les grands projets à longue échéance par une infusion de fonds échelonnée sur plusieurs années. Le tableau 3 représente le financement des programmes par activité, 1985-86.

**Tableau 3: Financement des programmes (instruments) par activité, 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Climat commercial | Innovation | Développement de l'industrie, du commerce et du tourisme | Commercialisation | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| Ententes de développement économique et régional et Ententes-cadres de développement | 83,854 | 630 | 74,083 | 3,918 | 162,485 |
| Programme de développement industriel et régional | 18,473 | 156,035 | 149,113 | 20,772 | 344,393 |
| Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense | - | 87,500 | 87,500 | - | 175,000 |
| Programme de développement industriel relié au transport dans l'Ouest | 798 | 1,994 | 6,978 | 199 | 9,969 |
| Programme spécial sur l'aménagement rural et le développement agricole | - | - | 20,600 | - | 20,600 |
| Programme de développement économique des autochtones | 2,400 | 6,000 | 101,000 | 600 | 110,000 |
| Programme d'aide aux constructeurs de navires | - | - | 35,000 | - | 35,000 |
| Office canadien pour un renouveau industriel | - | - | 68,435 | - | 68,435 |
| Autres programmes | 7,228 | - | 89,576 | - | 96,804 |
| Total | 112,753 | 252,159 | 632,285 | 25,489 | 1,022,686 |

Les ententes de développement économique et régional (EDER), le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense (PPIMD) et le Programme de développement industriel et régional (PDIR) sont les principaux véhicules de l'aide financière directe du MEIR. En raison de leur influence sur toute la gamme des activités, ces trois programmes sont étudiés séparément sur les pages 41 à 51.

Les autres programmes s'inscrivent en complément de l'aide fournie par les EDER, le PPIMD et le PDIR. La Loi spéciale sur l'aménagement rural et le développement agricole et le Programme de développement économique des autochtones fournissent de l'aide en vue du développement économique des autochtones du Canada. L'Office canadien pour un renouveau industriel soutient les secteurs du textile, du vêtement et de

la chaussure, tandis que le Programme d'aide aux constructeurs de navires soutient le secteur de la construction navale. La Loi sur les prêts aux petites entreprises encourage les prêteurs du secteur privé à consentir des prêts aux petites entreprises. Le MEIR participe aussi à la prestation de deux programmes financés par le ministère des Affaires extérieures, le Programme de développement des marchés d'exportation et le Programme des projets de promotion. Ces autres programmes sont définis plus précisément à la page 51.

La formation d'une alliance avec l'industrie est essentielle au succès du MEIR puisqu'il exécute son mandat en aidant l'industrie privée. La collaboration avec le secteur privé implique toutes les phases de son activité, depuis l'élaboration des politiques et des stratégies jusqu'à la prestation des programmes. Ce lien crucial avec le secteur privé est entretenu par des discussions avec des firmes et des associations et par les activités relatives aux politiques et aux renseignements commerciaux.

**Organisation:** Le MEIR est dirigé par un ministre de l'Expansion industrielle régionale ainsi qu'un ministre d'État au Tourisme et un ministre d'État à la Petite Entreprise. L'organigramme du Ministère est à la fois régional et sectoriel. Le centre administratif est réparti en éléments fondés sur les secteurs industriels, le développement régional et le soutien des sociétés. Le MEIR est très décentralisé, ayant 10 bureaux régionaux (un dans chaque province) placés sous l'autorité de directeurs exécutifs régionaux (DER).

Les bureaux régionaux visent les possibilités de développement dans les régions particulières, tandis que les sous-ministres adjoints (SMA) sectoriels au centre administratif envisagent la perspective nationale de leurs secteurs respectifs: biens d'équipement et industriels; tourisme, produits de consommation, services et transformation des ressources, et petite entreprise. Les directeurs exécutifs régionaux et les SMA de l'administration centrale forment ensemble un Conseil de gestion pour assurer la coordination des politiques régionales et sectorielles et afin de choisir les propositions du secteur privé qui recevront une aide financière.

Lors de la dissolution du ministère d'État au Développement économique et régional en juillet 1984, le Direction générale de la coordination régionale et des projets ainsi que les coordonnateurs fédéraux du développement économique ont été transférés au MEIR, plus précisément à la Direction générale du développement régional. En raison de ce transfert, le MEIR joue un rôle primordial dans la tentative d'intégrer et de coordonner les politiques régionales et sectorielles, et le ministre du MEIR est président du Comité du Cabinet chargé du développement économique et régional.

Le tableau 4 représente la structure organisationelle du programme ayant trait à ses activités en démontrant les ressources exigées pour 1985-86.

## Tableau 4: Ressources par secteur/activité, 1985-1986 (en milliers de dollars)

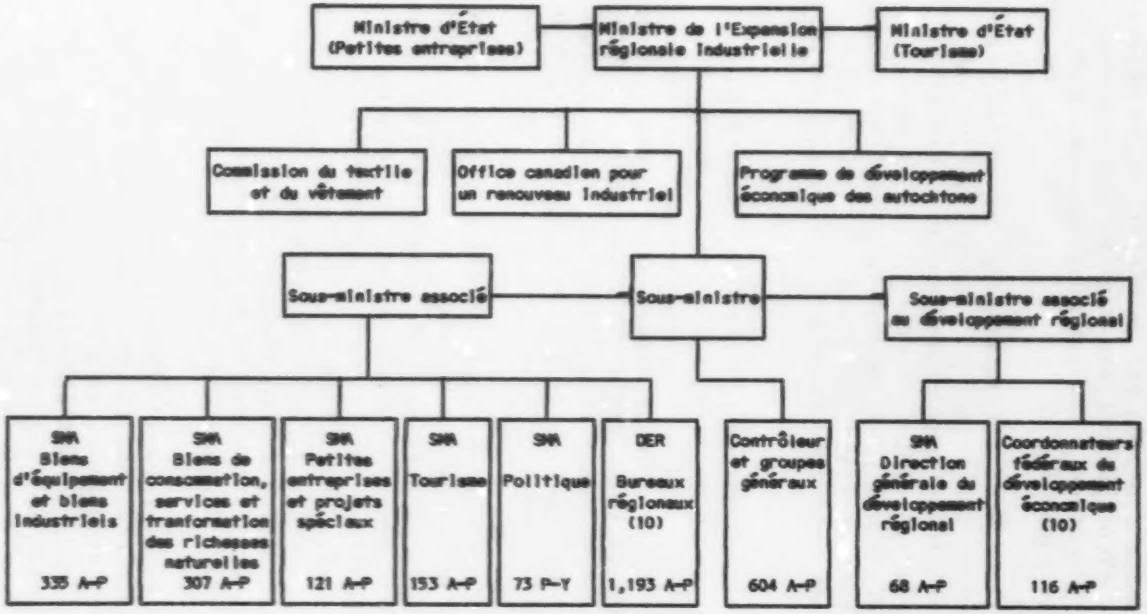


| | SMA Biens d'équipement et biens industriels | SMA Biens de consommation | SMA Petites entreprises | SMA Tourisme | SMA Politique | DER | Contrôleur et groupes généraux | SMA Direction générale du développement régional | Coordonnateurs fédéraux | ACTIVITÉ TOTALE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Climat commercial (505 A-P) | 2,878 | 8,424 | 1,981 | - | 547 | 130,595 | - | 3,141 | 10,466 | 157,992 |
| Innovation (234 A-P) | 96,842 | 2,987 | 1,019 | - | - | 172,149 | - | - | - | 272,997 |
| Développement de l'industrie du commerce et du tourisme (1 185 A-P) | 139,206 | 12,046 | 63,249 | 12,792 | 3,774 | 488,707[1] | - | - | 75 | 719,849 |
| Commercialisation (426 A-P) | 376 | 12,286 | - | 27,075 | - | 38,469 | 4,298 | - | - | 82,504 |
| Administration (620 A-P) | 120 | 307 | 339 | 607 | 52 | 6,841 | 37,233 | 696 | 1,700 | 47,895 |
| Total du Programme (2 970 A-P) | 239,422 | 36,050 | 66,588 | 40,474 | 4,373 | 836,721 | 41,531 | 3,837 | 12,241 | 1,281,237 |

[1] Comprend 5 300 $ en prêts

A noter: Au cours de l'année, cet exposé préliminaire des ressources sera soumis à des révisions selon les changements de priorité.

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Plusieurs facteurs-clés liés à la conjoncture économique canadienne et aux conditions du marché ont une incidence considérable sur le Programme de l'expansion industrielle régionale.

- Il règne de l'incertitude quant à la portée et à la vigueur de la reprise économique.
- Le rythme de plus en plus accéléré du progrès technique et sa force de persuasion constituent des défis de taille pour l'industrie canadienne. Les nouvelles techniques révolutionnent les procédés industriels, les produits et les services, et créent de nouveaux débouchés pour les entreprises canadiennes.
- Le secteur industriel doit s'adapter, dans un contexte concurrentiel, à une ère de nouvelles techniques et à un modèle international changeant de l'offre et de la demande.
- La restructuration des entreprises de fabrication contribuera à stabiliser l'emploi dans ce secteur.
- La petite entreprise et le secteur des services constitueront toujours les principaux fournisseurs d'emplois au Canada.
- À moyen terme, des pressions particulièrement vives seraient exercées à l'égard de certaines richesses naturelles, notamment les produits forestiers et les minéraux, ainsi que pour l'industrie touristique.
- Le récent accroissement du protectionnisme sur les marchés internationaux constitue un sujet de préoccupation considérable pour les entreprises canadiennes d'exportation.

### 2. Initiatives

Après avoir évalué les services du Ministère, le nouveau gouvernement change l'orientation des programmes régionaux et industriels. Il accordera aussi une plus grande priorité aux besoins des entreprises canadiennes en fournissant des renseignements commerciaux supérieurs et en favorisant des liens plus étroits avec les investisseurs et les marchés éventuels.

Ce changement d'orientation se traduit par le transfert, au MEIR, de 15 728 000 $ et de 184 années-personnes au titre de la Direction générale du développement régional et des Coordonnateurs fédéraux du développement économique, lesquels assurent la coordination des



97

politiques de développement économique au niveau fédéral et avec les provinces. Parmi les autres services de renseignements sur la politique et sur les entreprises qui seront accentués, citons:

- Le Bureau de l'innovation industrielle, point central de la planification des politiques et des programmes à l'appui de l'innovation;

- Le Secrétariat à la petite entreprise qui élabore des politiques de développement pour la petite entreprise lequel plaide en faveur de cette dernière;

- Le Bureau de l'adaptation industrielle, point central de l'élaboration et de la mise en oeuvre des politiques et des programmes visant à faciliter l'adaptation du secteur privé;

- La campagne publicitaire Pensons Canadien, qui sensibilise le public aux produits d'origine canadienne; et

- Le tourisme fait l'objet de campagnes de commercialisation en vue d'accroître la pénétration des marchés primaires et de développer des nouveaux marchés.

Afin de réduire l'ensemble des dépenses gouvernementales, on donnera moins d'importance aux programmes financiers, tout en conservant un niveau d'aide raisonnable pour l'innovation dans les secteurs stratégiques, de façon à renforcer la base industrielle dans le domaine de la défense et à favoriser des initiatives communes avec les provinces. Cette nouvelle orientation devrait permettre de réaligner les principaux programmes du Ministère comme suit.

- Le Ministère limite le Programme de développement industriel et régional.

- Des ententes de développement économique et régional ont été signées avec toutes les provinces, et des ententes auxiliaires conçues pour répondre aux besoins particuliers de chaque région en matière de développement économique sont en cours d'élaboration.

- On accordera vraisemblablement plus d'importance au Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense, conformément à l'intention du gouvernement de renforcer la base industrielle dans le secteur de la défense.

De plus, le Ministère travaille actuellement à l'élaboration de protocoles d'entente, afin de discuter des stratégies, des buts et des objectifs avec les principales sociétés et, au besoin, avec les industries. Il s'agit de préparer des protocoles d'entente générale qui énonceront en détail une méthode permettant d'atteindre, à moyen terme, les objectifs du secteur public et du secteur privé.

## 3. Efficacité du Programme

Le Ministère élabore actuellement des nouvelles méthodes et de nouveaux systèmes de gestion qui permettront de surveiller, de contrôler et de diffuser des données sur les résultats concernant les projets et les programmes. Il est possible d'apprécier l'efficacité du Programme de développement industriel et régional en évaluant de façon cyclique les éléments minitériels d'évaluation du Programme. Parmi les études importantes en cours, citons celle touchant l'élément commercialisation du tourisme. Lors de leur publication, ces renseignements seront inclus dans les prochaines versions du plan de dépenses.

Les renseignements qui suivent portent sur l'efficacité du Programme de l'expansion industrielle régionale, du point de vue de ses deux objectifs qui sont d'accroître l'activité industrielle et d'atténuer les disparités régionales.

**Activité industrielle:** Le MEIR contribue à accroître l'activité industrielle en offrant de l'aide à l'industrie, grâce à une mixité de programmes et instruments, à des fonctions hors programme ou politiques et services de renseignements industriels. Cette aide, qui permet aux sociétés d'entreprendre des projets qu'elles n'auraient autrement pu réaliser, contribue par le fait même à augmenter le nombre d'emplois, les ventes et les investissements. Le tableau 5 représente le nombre de projets du secteur privé financés dans le cadre de ces programmes, et les contributions totales autorisées.

**Tableau 5: Nombre et valeur des projets subventionnés du secteur privé (en milliers de dollars)**

| | Réel 1984-1985 au 31 octobre 1984 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|
| | Nombre | en milliers de dollars | Nombre | en milliers de dollars |
| Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense | 30 | 10,686 | 155 | 74,900 |
| Programme de développement industriel et régional* | 974 | 235,576 | 1,207 | 239,600 |
| Programme de développement industriel relié au transport dans l'Ouest | 18 | 2,797 | - | - |
| Programme spécial sur l'aménagement rural et le développement agricole | 207 | 7,951 | N/A | 14,421 |
| Programme de développement économique des autochtones | 7 | 1,751 | - | - |
| Programme d'aide aux constructeurs de navires | 40 | 19,293 | 48 | 42,400 |
| Office canadien pour un renouveau industriel | 218 | 66,800 | 464 | 119,100 |
| Loi sur les prêts aux petites entreprises | 18,180 | 511,054 | 28,511 | 776,000 |

* Comprend les programmes antérieurs englobés par le PDIR



3099

**Développement régional:** Bien que tous les programmes du Ministère contribuent à renforcer l'économie des provinces, les Ententes de développement économique et régional (EDER) constituent le principal moyen de répondre aux besoins de développement économique régional. Les EDER, élaborées de concert avec avec les gouvernements provinciaux, forment le cadre des ententes auxiliaires qui répondent aux besoins propres à chaque province. Le tableau 6 représente les sommes engagées par le MEIR au titre des ententes auxiliaires dans le cadre des Ententes de développement économique et régional et des Ententes-cadres de développement (ECD), qui ont précédé les EDER.

**Tableau 6: Sommes engagées des ententes auxiliaires, selon la province (en milliers de dollars)**

| | Engagement du MEIR |
|---|---|
| Terre-Neuve | 169,300 |
| Ile-du-Prince-Édouard | 5,800 |
| Nouvelle-Écosse | 118,150 |
| Nouveau-Brunswick | 144,775 |
| Québec | 223,152 |
| Ontario | 124,303 |
| Manitoba | 131,800 |
| Saskatchewan | 49,600 |
| Alberta | 22,500 |
| Territoires du Nord-Ouest | 9,675 |

L'évaluation d'environ 20 ententes auxiliaires sera achevée avant le dépôt du prochain plan de dépenses.

En plus des EDER, il existe d'autres programmes adaptés aux besoins des régions, notamment le Programme de développement industriel et régional, qui favorise le développement régional en accordant de plus en plus d'aide aux régions qui sont moins en mesure d'assurer leur croissance économique. La Loi spéciale sur le développement agricole et rural et le Programme de développement industriel relié au transport dans l'Ouest visent à répondre particulièrement aux besoins des provinces de l'Ouest. Un programme spécial à l'intention des régions défavorisées du Québec stimule le développement de l'industrie et du tourisme dans le Bas Saint-Laurent, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine. Le Programme de développement économique des autochtones est un programme national qui vise à aider les autochtones dans leurs initiatives de développement régional.

La section III du présent plan traite plus en détail les répercussions de chacun des projets subventionnés dans le cadre des principaux programmes du MEIR.

## Section II
## Analyse par activité

### A. Climat commercial

**Objectif**

Favoriser un climat pour appuyer les investissements, l'innovation, l'esprit d'entreprise et l'expansion économique.

**État récapitulatif des ressources**

Le climat commercial représente environ 12 % de l'ensemble des dépenses du Programme en 1985-1986, et 17 % des années-personnes affectées au programme.

**Tableau 7: Climat commercial - Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Politiques et renseignements commerciaux | 45,239 | 46,364 | 33,821 |
| EDER & ECD | 83,854 | 107,687 | 103,917 |
| PDIR/PPIMD | 18,473 | 9,824 | 14,355 |
| Autres programmes | 10,426 | 39,346 | 38,270 |
| Total | 157,992 | 203,221 | 190,363 |
| Années-personnes | 505 | 676 | 608 |

Environ 29 % des coûts relatifs au climat commercial sont consacrés aux salaires et aux autres dépenses de fonctionnement, et 71 % aux subventions et aux contributions en 1985-1986.

**Description**

L'activité climat commercial englobe les efforts déployés par le MEIR pour favoriser un climat propice à des investissements commerciaux productifs sur les scènes tant fédérale que provinciale. Ce but se réalise principalement par l'élaboration des politiques et par une aide



3101

financière pour mettre en place l'infrastructure nécessaire à la réussite des activités industrielles.

**Politiques et renseignements commerciaux:** La formulation et la coordination des politiques sont les deux principaux éléments de cette activité, lesquels visent à produire des stratégies sectorielles et régionales de développement. Le Ministère travaille avec d'autres ministères fédéraux en vue d'influer sur les politiques touchant le développement industriel régional dans des domaines comme l'imposition, les achats, l'investissement étranger et les pratiques de concurrence. Le MEIR joue également un rôle dans la coordination des politiques et questions commerciales avec d'autres ministères et organismes.

Dans le cadre de cette activité, le Ministère consulte les gourvernements provinciaux, d'autres organismes fédéraux et privés en vue d'exploiter au maximum les possibilités de développement. Des ententes fédérales-provinciales sont mises au point pour répondre aux besoins particuliers de chaque province en matière de développement économique. Des négociations avec des représentants d'entreprises et de gouvernements étrangers sont entamées afin de favoriser la coopération et les efforts conjoints d'investissement et de commercialisation.

On met aussi l'accent sur la cueillette et la diffusion de renseignements économiques et commerciaux et sur la conduite d'études spéciales touchant des questions commerciales importantes. Par exemple, une étude sur les secteurs industriels sera menée en vue d'examiner le potentiel d'expansion, les implications commerciales et les conséquences sur le développement régional.

La plus grande priorité est d'obtenir la participation du secteur privé afin d'assurer que les politiques et programmes du Ministère répondent aux besoins de l'industrie. Cette interaction se réalise grâce à des consultations soutenues avec les entreprises individuelles et grâce à la formulation de réponses aux rapports des groupes de travail sur divers secteurs.

**Aide offerte en vertu des programmes:** L'aide financière directe aux termes du climat commercial sert à appuyer la mise en place d'une infrastructure industrielle (comme les parcs industriels, les quais, les réseaux d'eau, les services publiques d'utilité, les routes d'accès et les services communs), principalement au moyen des ententes de développement économique et régional. La mise en place d'une infrastructure aide les entreprises en abaissant le coût des services communs et elle profite également aux collectivités en incitant les industries à s'installer dans leurs régions. Les institutions qui appuient le développement industriel sont également financées aux termes de cette activité.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

L'activité climat commercial comporte deux volets, soit l'aide aux programmes ainsi que les politiques et les renseignements commerciaux. L'incidence de cette activité peut être évaluée en fonction de la réalisation des projets appuyés par une combinaison de ces deux volets. Les projets clés et les résultats escomptés figurent à la section III du plan de dépenses sous les entêtes "Ententes de développement économique et régional" (voir page 41) et "Progamme de développement industriel et régional" (voir page 47).



3108

## B. Innovation

### Objectif

Stimuler la recherche et le développement et favoriser les aptitudes innovatrices de l'industrie canadienne afin d'améliorer la capacité du Canada à concurrencer sur les marchés nationaux et étrangers.

### État récapitulatif des ressources

L'innovation représente environ 21 % des dépenses du Programme et 8 % des années-personnes en 1985-1986.

**Tableau 8: Innovation - Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Politiques et renseignements commerciaux | 20,838 | 24,677 | 19,883 |
| EDER & ECD | 630 | - | 3,040 |
| PDIR/PPIMD | 243,535 | 185,522 | 136,963 |
| Autres programmes | 7,994 | 23,880 | 18,753 |
| Total | 272,997 | 234,079 | 178,639 |
| Années-personnes | 234 | 337 | 291 |

Environ 8 % du budget consacré à l'innovation sont destinés aux salaires et autres dépenses de fonctionnement, et 92 % aux subventions et contributions.

### Description

L'activité innovation facilite l'introduction, sur le marché, de nouveaux produits et procédés. L'objectif à long terme consiste à établir une vaste capacité d'innovation dans tous les secteurs de la fabrication et de la transformation.

**Politiques et renseignements commerciaux:** Ces fonctions consistent à élaborer des politiques, à offrir des services d'orientation commerciale et à analyser et diffuser des renseignements sur de nouvelles techniques ainsi que de nouveaux produits et procédés. Le Ministère favorise également l'utilisation des normes internationales en matière de design

pour permettre aux industries nationales de concurrencer à parts égales sur les marchés d'exportation; il incite aussi les filiales à obtenir, auprès de leur société mère, des mandats d'exclusivité mondiale. Ces mandats englobent des facteurs comme l'autonomie au chapitre des exportations, des juridictions et des subventions de fonctionnement (comme des marchés d'État) permettant aux entreprises étrangères de s'établir au Canada.

L'activité innovation comprend également le Bureau de l'innovation industrielle, point de convergence pour la planification des politiques et des programmes à l'appui de l'innovation. Ce bureau est chargé de revoir l'approche générale à l'égard de l'évolution technologique ainsi que l'efficacité du transfert de la technologie du gouvernement à l'industrie. Dans le cadre de cette activité, le Ministère appuie les centres technologiques qui effectuent des travaux de recherche et de développement pour l'industrie et qui dispensent des conseils et des services techniques. Il appuie également les centres d'innovation qui évaluent les inventions, aident à commercialiser les nouveaux produits et à établir de nouvelles entreprises s'occupant de technologie. Ces centres participent à l'élaboration de nouvelles techniques et au transfert de ces dernières dans tout le pays.

**Aide offerte en vertu des programmes:** Pour rendre les entreprises d'innovation à risques élevés plus attrayantes pour le secteur privé, une aide est fournie par les programmes du MEIR. Une aide est accordée aux entreprises qui mettent au point de nouveaux produits et procédés, qui adaptent les techniques étrangères au marché canadien, ou qui investissent dans des techniques importantes sur le plan stratégique. Parmi les activités admissibles à une aide financière figurent les projets de recherche appliquée, les projets de mise au point de nouveaux produits et procédés, les projets de design et d'ingénierie, et les produits servant à la défense.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Grâce à une mixité de programmes directement subventionnés, en plus des fonctions non reliées aux programmes qui viennent compléter cette aide financière, l'activité innovation appuie les projets réalisés par l'industrie privée. L'incidence de cette activité peut être évaluée en fonction de la réalisation de ces projets. Les projets clés et les résultats escomptés figurent à la section III du plan de dépenses sous les entêtes "Ententes de développement économique et régional" (voir page 41), "Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense" (voir page 44), et "Programme de développement industriel et régional" (voir page 47).



05

## C. Développement de l'industrie, du commerce et du tourisme

### Objectif

Stimuler le développement industriel, commercial et touristique au Canada en appuyant les initiatives industrielles, touristiques et des petites entreprises et les projets visant l'établissement de nouvelles usines, la modernisation et l'agrandissement de celles déjà en place.

### État récapitulatif des ressources

Le développement industriel, commercial et touristique représente environ 56 % de l'ensemble des dépenses affectées au Programme pour 1985-1986, et 40 % des années-personnes.

**Tableau 9: Développement industriel, commercial et touristique - Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Politiques et renseignements commerciaux | 82,264 | 68,145 | 56,573 |
| EDER & ECD | 74,083 | 93,961 | 98,217 |
| PDIR/PPIMD | 236,613 | 244,681 | 189,483 |
| Autres programmes | 321,589 | 373,940 | 217,089 |
| Prêts et investissements non budgétaires | 5,300 | 9,300 | 5,931 |
| Total | 719,849 | 790,027 | 567,293 |
| Années-personnes | 1,185 | 915 | 766 |

Environ 11 % du budget consacré au développement industriel, commercial et touristique sont destinés aux salaires et aux autres frais de fonctionnement, et 89 % aux subventions et contributions en 1985-1986. Les recettes de 120 050 000 $ provenant de cette activité sur les revenus de placement, de remboursement des dépenses des années précédentes ainsi que les frais de service, sont versées au Fonds du revenu consolidé.

**Description**

L'activité relative au développement industriel, commercial et touristique appuie les projets de développement commercial qui sont fondés sur les points forts régionaux et qui contribuent à la productivité et à un essor économique soutenu.

**Politiques et renseignements commerciaux:** Ces fonctions consistent à formuler des politiques, à analyser des renseignements économiques et commerciaux et à fournir ces renseignements au monde des affaires. Le Ministère aide l'industrie en repérant les possibilités d'investissement, en effectuant des études de faisabilité pour les projets nécessitant des fonds et en orientant les entreprises dans toutes les étapes de l'élaboration d'un projet. D'autres fonctions relatives aux politiques et aux renseignements commerciaux dans le cadre de cette activité sont décrites ci-dessous.

- Le Bureau des retombées industrielles et régionales aide les entreprises canadiennes à tirer profit des possibilités découlant des projets d'immobilisations d'envergure, réhaussant ainsi les avantages industriels du Canada. Le MEIR aide à planifier les grands projets, et élabore des procédures visant à assurer que tous les fournisseurs canadiens aient accès sur une même base aux projets d'envergure. Le bureau est également chargé de planifier et de mettre en oeuvre les retombées de principaux achats de l'État.

- Les protocoles d'ententes avec les entreprises sont utilisés pour entrer en contact avec un petit nombre d'entreprises clées afin d'en arriver à des accords généraux et afin de déterminer les mesures que pourrait prendre le gouvernement pour contribuer à la réalisation des objectifs mutuels. Les discussions portent sur des questions d'intérêt commun comme l'expansion économique, l'emploi et les exportations.

- Le Programme de remise des droits de douane sur la machinerie aide les usagers des machines à acquérir de l'équipement de production de pointe, au coût le plus bas possible, grâce à la remise de droits sur l'équipement qu'ils ne peuvent se procurer au Canada et en offrant un climat favorable aux manufacturiers de machinerie. Au cours de l'exercice financier 1983-1984, le MEIR a aidé près de 500 entreprises par le truchement de ce programme. Vingt-et-une entreprises ont également eu recours à ce programme pour accroître la gamme des produits fabriqués au Canada.

- Le secteur touristique est stimulé par la mise au point de produits touristiques comme des attractions, des installations à l'intention des visiteurs et des services pour attirer les touristes et aider le développement régional. Le Ministère



07

définit les problèmes d'approvisionnement ou de développement, et trouve des solutions pour améliorer l'efficience et l'efficacité de l'industrie touristique.

- Le Ministère favorise l'utilisation maximale des fournisseurs canadiens de biens et services pour élargir l'assise du marché national à l'intention des entreprises canadiennes.

**Aide offerte en vertu des programmes:** Une aide financière est offerte par le truchement du Programme de développement industriel et régional (PDIR) pour stimuler l'établissement, l'agrandissement et la modernisation des entreprises canadiennes. Les entreprises sont également subventionnées aux termes du Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense pour mettre au point des produits viables servant à la défense ou des produits connexes destinés à l'exportation; de même, le développement régional et le tourisme sont appuyés par des ententes fédérales-provinciales.

La majorité des ressources affectées aux autres programmes figurant à la Section III du plan font partie de cette activité. La Loi spéciale sur l'aménagement rural et le développement agricole et le Programme de développement économique des autochtones traitent des besoins précis des autochtones en matière de développement économique. L'Office canadien pour un renouveau industriel appuie les secteurs du textile, du vêtement et de la chaussure, et le Programme d'aide aux constructeurs de navires vise à rehausser la concurrence de l'industrie canadienne de la construction navale. La Loi sur les prêts aux petites entreprises a été adoptée en vue d'inciter les prêteurs du secteur privé à mettre des prêts à la disposition de la petite entreprise en garantissant ces prêts.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Tout comme les activités du climat commercial et de l'innovation, celles du développement industriel commercial et touristique appuient les projets du secteur privé tant en raison des fonctions de programme que des fonctions hors programme. L'incidence de cette activité peut être évaluée selon la réalisation de ces projets. Les projets clés et les résultats escomptés figurent à la section III du plan de dépenses, sous les entêtes "Ententes de développement économique et régional" (voir page 41), "Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense" (voir page 44), et "Programme de développement industriel et régional" (voir page 47).

## D. Commercialisation

### Objectif

Faciliter l'identification, le développement et l'exploitation des débouchés sur les marchés internationaux et nationaux, y compris les débouchés des grands projets de développement, afin d'augmenter les ventes tant au pays qu'à l'étranger et de réduire la dépendance à l'égard des importations.

### État récapitulatif des ressources

La commercialisation représente environ 7 % des dépenses du Programme pour 1985-1986, et 14 % des années-personnes.

**Tableau 10: Commercialisation - Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Politiques et renseignements commerciaux | 57,015 | 72,420 | 52,063 |
| EDER & ECD | 3,918 | 2,003 | 1,093 |
| PDIR | 20,772 | 7,629 | 175 |
| Autres programmes | 799 | 1,628 | 1,217 |
| Total | 82,504 | 83,680 | 54,548 |
| Années-personnes | 426 | 447 | 396 |

Environ 69 % du budget consacré à la commercialisation sont destinés aux salaires et aux autres dépenses de fonctionnement, et 31 % aux subventions et aux contributions en 1985-1986.

### Description

Par le truchement de l'activité de commercialisation, le gouvernement partage les riques et les coûts engagés pour acquérir des connaissances sur les marchés et pour promouvoir les produits et les services des entreprises canadiennes.

**Politiques et renseignements commerciaux:** Ces fonctions qui englobent la commercialisation du tourisme et l'amélioration des marchés



09

internationaux et nationaux forment la majeure partie de l'activité commercialisation.

La commercialisation du tourisme, qui est un élément important de l'activité de commercialisation, vise à améliorer l'image du Canada en tant que destination touristique et à accroître la part de ce pays dans l'industrie touristique mondiale, laquelle prend de plus en plus d'ampleur. Des activités de publicité et d'autres activités connexes de communication sont menées sur les marchés américain, canadien et outre-mer en collaboration avec les provinces, les territoires et le secteur privé, afin de pénétrer plus de marchés primaires c.-à-d. le nord-est des É-U. et d'exploiter de nouveaux marchés géographiques c.-à-d. l'Asie du sud-est et ayant un intérêt spécial tel que le ski.

Pour développer la commercialisation nationale et internationale, il faut identifier de nouveaux marchés et augmenter l'accès à ces débouchés, analyser les marchés et en diffuser les connaissances. La commercialisation nationale est amplifiée grâce à une campagne intitulée "Pensons canadien" qui sensibilise davantage les gens aux retombées des produits et services fabriqués au pays. Des services de renseignements sur les marchés et des services d'orientation sont également offerts aux fabricants pour les sensibiliser davantage aux débouchés et pour réduire la dépendance à l'égard des importations. Grâce au Système de repérage des débouchés, le public a accès à des renseignements sur près de 15 000 entreprises canadiennes et sur les produits, les services et les capacités qu'elles offrent.

Le MEIR participe à la prestation de deux programmes financés par le ministère des Affaires extérieures et conçus pour pénétrer des marchés étrangers. Le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) aide les entreprises à faire fructifier leurs efforts de commercialisation sur les marchés mondiaux à l'aide d'une grande variété de techniques de commercialisation, notamment la participation à des foires commerciales et l'invitation d'acheteurs étrangers au Canada. Alors que le PDME vient en aide aux entreprises, le Programme des projets de promotion (PPP) est le véhicule utilisé par le gouvernement fédéral pour planifier et mettre en oeuvre la participation à des foires et missions commerciales, ainsi que pour favoriser les visites commerciales d'acheteurs étrangers et de délégations gouvernementales.

**Aide offerte en vertu des programmes:** L'aide financière directe, fournie surtout par le PDIR, aide les organismes sans but lucratif à appuyer l'industrie canadienne dans la commercialisation de ses produits, par le truchement de recherche sur les marchés, de manifestations spéciales, et de conférences. Le Programme coopératif d'expansion du marché outre-mer, qui est un élément du PDIR, aide les entreprises du secteur forestier à pénétrer les marchés étrangers. Les ententes fédérales-provinciales appuient également les projets régionaux de commercialisation.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Cette section donne des renseignements sur la justification des ressources de deux des programmes visant à appuyer la commercialisation internationale ainsi que celle du tourisme.

**Tableau 11: Commercialisation - Données sur le rendement**

| Commercialisation internationale | Réel 1983-1984 |
|---|---|
| Programme de développement des marchés d'exportation | |
| Nombre d'entreprises subventionnées | 3,909 |
| Programme des projets de promotion | |
| Nombre de foires et missions commerciales organisées | 227 |
| Nombre de visiteurs commerciaux amenés au Canada | 115 |
| Nombre de délégations commerciales amenées au Canada | 119 |

**Commercialisation du tourisme:** Même si l'industrie touristique attire beaucoup de devises étrangères, le Canada enregistre un déficit de plus en plus important de sa balance des paiements au chapitre des voyages. En 1983, par exemple, le Canada a accueilli 34 256 000 visiteurs d'autres pays, alors que 40 731 000 Canadiens sont sortis du pays. En 1983, les recettes touristiques s'élevaient à 3,8 milliards de dollars, alors que les dépenses effectuées par les Canadiens à l'étranger totalisaient 6 milliards, ce qui représente un déficit de la balance des paiements de 2,2 milliards. Le Ministère tente de régler ce problème en accentuant le tourisme au Canada grâce à la publicité, à l'information au public, et à d'autres techniques de promotion sur les marchés nord-américain et outre-mer.

## E. Administration

### Objectif

Rehausser les activités ministérielles par une orientation intégrée et des services de soutien efficaces.

### État récapitulatif des ressources

L'administration représente environ 4 % de l'ensemble des dépenses consacrées au Programme pour 1985-1986, et 21 % des années-personnes.

**Tableau 12: Administration - Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Gestion intégrée | 6,706 | 5,055 | 7,866 |
| Services intégrés | 41,189 | 42,494 | 34,768 |
| Total | 47,895 | 47,549 | 42,634 |
| Années-personnes | 620 | 638 | 581 |

### Description

L'activité administration comprend la gestion intégrée et les services intégrés. La gestion intégrée représente la gestion de l'administration centrale du Ministère et englobe le bureau de coordination générale, les bureaux des sous-ministres, les sous-ministres adjoints et le personnel de soutien immédiat. Les services intégrés couvrent une grande variété de services centralisés assurés par le Bureau du contrôleur, la Direction générale des ressources humaines, la Direction des Communications, les Services de vérification interne et le contentieux.

C'est dans le cadre de cette activité que sont dispensés les services visant à aider et appuyer les directions sectorielles à remplir le mandat du Ministère. On trouve également des mécanismes d'information pour aider à formuler des politiques, et des systèmes de contrôle pour assurer l'obligation de rendre compte.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Le tableau 13 montre le ratio des années-personnes et des dépenses affectées à l'administration par rapport au Programme.

**Tableau 13: Rapport entre les ressources affectées à l'administration et au Programme (en milliers de dollars)**

| | Prévu 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Programme total | 1,281,237 | 2,970 | 1,358,556 | 3,013 | 1,033,477 | 2,642 |
| Administration | 47,895 | 620 | 47,549 | 638 | 42,634 | 581 |
| Pourcentage du total | 4 | 21 | 4 | 21 | 4 | 21 |



13

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

**Tableau 14: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 127,159 | 122,628 | 98,066 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 17,797 | 14,540 | 15,758 |
| Autres frais touchant le personnel | 37 | 34 | 34 |
| Biens et services | | | |
| Transport et communications | 23,544 | 26,538 | 16,835 |
| Information | 39,413 | 45,227 | 30,302 |
| Services professionnels et spéciaux | 37,033 | 39,210 | 34,344 |
| Location | 2,228 | 2,362 | 1,451 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 1,193 | 1,011 | 1,199 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 3,094 | 5,571 | 2,492 |
| Toutes autres dépenses | 579 | 613 | 1,085 |
| Total - Dépenses de fonctionnement | 252,077 | 257,734 | 201,566 |
| Capital | | | |
| Construction et acquisition de machines et de matériel | 1,174 | 1,421 | 3,408 |
| Paiements de transfert | 1,022,686 | 1,090,101 | 822,572 |
| Total des dépenses | 1,275,937 | 1,349,256 | 1,027,546 |

Nota: Les sommes prévues en 1984-1985 et le Budget des dépenses de 1985-1986 englobent les frais encourus par la dissolution du département d'État au développement économique et régional transféré au MEIR pendant l'exercice financier 1984-1985. Les dépenses réelles de 1983-1984 ne comprennent pas des dépenses de ce genre.

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 18: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Echelle des traitements actuelles | Provision pour le traitement annuel moyen |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | 1985-1986 |
| **Gestion** | | | | | |
| Gouverneur en conseil et cadres supérieurs | 159 | 105 | 102 | 53,210-114,260 | 69,367 |
| Haute direction | 174 | 161 | 158 | 50,350- 59,220 | 59,220 |
| **Sciences et professions** | | | | | |
| Économie, sociologie et statistique | 100 | 69 | 68 | 14,570- 65,080 | 48,873 |
| Génie et arpentage | 2 | 1 | 1 | 23,306- 76,130 | 57,590 |
| Bibliothéconomie | 7 | 6 | 6 | 19,782- 50,712 | 33,256 |
| **Administration et service extérieur** | | | | | |
| Services administratifs | 159 | 148 | 145 | 13,912- 57,987 | 34,606 |
| Gestion des systèmes d'ordinateurs | 41 | 33 | 32 | 18,766- 61,433 | 34,833 |
| Gestion des finances | 55 | 59 | 58 | 13,853- 57,980 | 40,046 |
| Services d'information | 104 | 91 | 89 | 13,579- 57,980 | 41,899 |
| Gestion du personnel | 43 | 43 | 42 | 13,330- 63,870 | 36,116 |
| Gestion de l'exécution | 13 | 9 | 9 | 13,912- 57,987 | 40,692 |
| Commerce | 962 | 918 | 900 | 15,635- 60,465 | 51,176 |
| Service extérieur | 27 | 45 | 44 | 15,685- 66,252 | 50,955 |
| Autres | 15 | 14 | 14 | | 34,707 |
| **Technique** | | | | | |
| Techniciens divers | 8 | 9 | 9 | 12,635- 55,682 | 38,461 |
| Soutien des sciences sociales | 40 | 47 | 46 | 12,635- 57,764 | 32,173 |
| Autres | 9 | 7 | 7 | | 25,807 |
| **Soutien administratif** | | | | | |
| Commis aux écritures et aux règlements | 531 | 507 | 497 | 12,932- 31,743 | 22,645 |
| Secrétariat, sténographie et dactylographie | 474 | 429 | 421 | 12,636- 31,946 | 22,144 |
| Autres | 16 | 14 | 14 | | 24,850 |
| **Exploitation** | | | | | |
| Manoeuvres et hommes de métier | 2 | 2 | 2 | 14,776- 40,676 | 22,324 |
| Services divers | 9 | 7 | 7 | 13,253- 39,988 | 22,935 |

Nota: Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelles illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

La colonne des années-personnes autorisées en 1985-1986 exclut 20 A.-P. représentant le personnel du Ministre occupant des postes d'exception.



16

## 3. Dépenses en capital

Le tableau 16 représente les Dépenses en capital de 1983-1984 à 1985-1986.

**Tableau 16: Répartition du budget d'immobilisations (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Construction et acquisition de machines et d'équipement | 1,174 | 1,421 | 3,408 |

L'acquisition d'équipement consiste principalement de mobilier de bureau, d'équipement téléphonique, photocopieuses, aides audiovisuelles, traitement de textes et d'autres équipments informatiques.

## 4. Paiements de transfert

**Tableau 17: Détail des paiements de transfert (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Subventions** | | | |
| Subventions en vertu de la Loi sur le développement industriel et régional | 4,004 | 3,859 | 985 |
| Subventions en vertu du Programme de développement économique des autochtones | 1,000 | 1,000 | - |
| Subventions en vertu de la Loi sur la bonification d'intérêts au profit des petites entreprises | 500 | 11,000 | 4,019 |
| Subventions à des organismes sans but lucratif pour favoriser la coopération et le développement économiques | 300 | 141 | - |
| Total des subventions | 5,804 | 16,000 | 5,004 |

**Tableau 17: Détail des paiements de transfert (en milliers de dollars) (Suite)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Contributions** | | | |
| Contributions en vertu de la Loi sur le développement industriel et régional et pour les engagements en vigueur en vertu de programmes antérieurs abolits | 340,389 | 277,656 | 195,759 |
| Contributions en vertu du Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense canadienne | 175,000 | 170,000 | 144,232 |
| Contributions aux ta[illegible] des ententes auxiliaires fait en vertu des ententes pour le développement économique et régional/ententes cadres de développement avec les provinces | 162,485 | 203,651 | 218,699 |
| Contributions en vertu de la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole | 20,600 | 15,400 | 14,421 |
| Contributions en vertu du Programme d'aide à l'industrie de la construction navale | 35,000 | 45,000 | 77,437 |
| Contributions en vue d'appuyer le Programme de développement industriel lié au transport dans l'ouest | 9,969 | 11,400 | - |
| Contributions à des organismes sans but lucratif et à des opérations commerciales en vue d'appuyer le tourisme | 3,784 | 11,000 | 16,999 |
| Contributions en vertu du Programme de développement économique des autochtones | 109,000 | 69,000 | - |
| Contributions en vertu des règlements pour un renouveau industriel canadien | 68,435 | 67,500 | 37,051 |
| Contributions pour les engagements en vigueur en vertu du Programme d'adaptation de l'industrie | 18,400 | 37,640 | 49,533 |
| Contributions pour les engagements en vigueur en vertu du Programme des projets spéciaux de relance | 17,320 | 34,400 | 5,136 |
| (S) Obligations contractées en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises | 46,500 | 64,000 | 25,449 |
| (S) Paiements d'assurance en vertu du Programme d'expansion des entreprises et garanties en vertu du développement industriel et régional | 10,000 | 44,780 | 16,804 |

**Tableau 17: Détail des paiements de transfert (en milliers de dollars) (Suite)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Postes non requis en 1985-1986 | | | |
| Contributions en vue d'accroître l'efficience énergétique des processus industriels grâce à l'appui de projets de recherche et de développement | - | 7,600 | 4,998 |
| Contributions en vue des coûts en capital des centres de commerce au Canada | - | 15,000 | 8,071 |
| Contributions au titre du Programme de relance à l'aide à l'emploi | - | 74 | 1,024 |
| Contributions au titre du Programme des emplois d'été pour étudiants - Canada | - | - | 1,489 |
| Contributions approuvées par le gouverneur en conseil destinées aux entreprises oeuvrant dans la réparation de navires sur les côtes est et ouest du Canada, pour la construction ou l'agrandissement des cales sèches et l'achat et la construction des installations de soutien | - | - | 466 |
| **Total des contributions** | 1,016,882 | 1,074,101 | 817,568 |
| **Total des paiements de transfert** | 1,022,686 | 1,090,101 | 822,572 |

## 5. Non budgétaire (Prêts et investissements)

**Tableau 18: Détail des activités non budgétaires**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Paiement pour l'achat d'actions | 300,000 | 300,000 | - |
| Prêts en vertu de la Loi sur le développement industriel et régional | 5,000,000 | 9,000,000 | 975,000 |
| Postes non requis en 1985-1986 | - | - | 4,956,163 |
| | 5,300,000 | 9,300,000 | 5,931,163 |

## B. Analyse des coûts

Le tableau 19 représente le coût total de chacune des activités du Programme du MEIR. Les autres coûts indiqués comprennent la différence au titre des locaux fournis par les Travaux publics et d'autres services divers fournis gratuitement par d'autres ministères gouvernementaux.

**Tableau 19: Coûts nets du Ministère**

| | Dépenses au titre du Programme 1985-1986 | Plus autres coûts | Coût total | Moins recettes | Coût net | Prévu 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Climat commercial | 157,992 | 4,073 | 162,065 | - | 162,065 | 208,478 |
| Innovation | 272,997 | 1,916 | 274,913 | - | 274,913 | 236,708 |
| Développement de l'industrie, du commerce et du tourisme | 719,849 | 9,583 | 729,432 | 120,050 | 609,382 | 674,385 |
| Commercialisation | 82,504 | 3,354 | 85,858 | - | 85,858 | 87,264 |
| Administration | 47,895 | 5,031 | 52,926 | - | 52,926 | 52,567 |
| | 1,281,237 | 23,957 | 1,305,194 | 120,050 | 1,185,144 | 1,259,402 |

Le tableau 20 donne une ventilation des services dispensés gratuitement par d'autres ministères.

**Tableau 20: Services dispensés gratuitement par d'autres ministères (en milliers de dollars)**

| | 1985-1986 Montant |
|---|---|
| Travaux publics - locaux | 21,221 |
| Approvisionnements et Services - comptabilité et émission de chèques | 381 |
| Conseil du Trésor - primes d'assurance et coûts | 2,012 |
| Travail - rémunérations des salariés | 343 |
| | 23,957 |



19

## C. Résumé des recettes

Les recettes du MEIR sont versées au Fonds du revenu consolidé.

**Tableau 21: Recettes par type**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Revenus de placement | 72,000 | 81,000 | 90,417 |
| Remboursement des dépenses de l'année précédente | 46,500 | 40,000 | 33,441 |
| Services et frais | 1,500 | 2,000 | 265 |
| Autres revenus non fiscaux | 50 | 50 | 2,114 |
| Total pour le Programme | 120,050 | 123,050 | 126,237 |

## D. Description des programmes (instruments)

Les trois principaux programmes ou instruments utilisés par le Ministère pour accorder une aide financière à l'industrie sont les Ententes de développement économique et régional, le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense et le Programme de développement industriel et régional.

### 1. Enteutes de développement économique et régional

Les Ententes de développement économique et régional (EDER) sont des mécanismes à long terme servant à la planification et à la collaboration fédérales-provinciales dans le secteur du développement économique. L'objectif de ces ententes est de répondre aux besoins particuliers de chaque province dans le domaine du développement économique, tout en réduisant les disparités régionales. Le mécanisme des EDER a été mis en place récemment afin de remplacer les Ententes-cadres de développement créées par le ministère de l'Expansion économique régionale.

Chaque EDER énonce les grandes lignes de la stratégie et des priorités en matière de développement. L'Entente encadre l'élaboration d'ententes auxiliaires précises et de protocoles ministériels d'accord qui répondent aux besoins de la région en assurant une consultation et une coordination efficaces entre les gouvernements fédéral et provincial pour la réalisation des programmes de développement économique.

Le tableau 22 représente les engagements au titre des ententes auxiliaires en vigueur aux termes des Ententes de développement économique et régional et des Ententes-cadres de développement. L'astérisque indique qu'il s'agit d'une entente auxiliaire dans le cadre d'une Entente de développement économique et régional.

**Tableau 22: Dépenses en vertu des ententes auxiliaires, par province (en milliers de dollars)**

| | Sommes engagées par le MEIR | Dépenses cumulative au 31 mars 1984 |
|---|---|---|
| Terre-Neuve | | |
| Développement rural II* | 9,100 | - |
| Tourisme* | 12,500 | - |
| Péninsule de Burin | 19,600 | - |
| Modernisation des usines de pâtes et papiers | 34,000 | - |
| Région côtière du Labrador | 33,800 | 21,565 |
| Développement industriel II | 17,800 | 201 |
| Institut des pêches et de la technologie maritime | 27,500 | 1,725 |
| Industries océaniques* | 19,000 | - |



21

Tableau 22: Dépenses en vertu des ententes auxiliaires, par province (en milliers de dollars) (Suite)

| | Sommes engagées par le MEIR | Dépenses cumulative au 31 mars 1984 |
|---|---|---|
| Île-du-Prince-Édouard | | |
| Tourisme* | 5,800 | - |
| Nouvelle-Écosse | | |
| Détroit de Canso* | 19,600 | - |
| Pneus Michelin | 42,000 | 29,000 |
| Industries océaniques | 22,950 | 3,883 |
| Tourisme* | 9,800 | - |
| Transfert de technologie | 23,800 | - |
| Nouveau-Brunswick | | |
| Industrie des pâtes et papiers | 43,000 | 28,863 |
| Consolidated Bathurst | 19,600 | 10,976 |
| Usine Pilote GSL | 15,000 | 1,500 |
| Nord-est du Nouveau-Brunswick | 67,175 | 52,410 |
| Québec | | |
| Inter-port | 5,550 | 2,419 |
| Pâtes et papiers | 135,000 | 64,095 |
| Infrastructure industrielle | 82,602 | 60,377 |
| Ontario | | |
| Mise en valeur des ressources communautaires et rurales | 13,828 | 8,161 |
| Pâtes et papiers | 62,700 | 52,945 |
| Tourisme* | 22,000 | - |
| Est de l'Ontario | 25,775 | 18,769 |
| Manitoba | | |
| Développement industriel des autobus urbains* | 25,000 | - |
| Centre-ville de Winnipeg | 32,000 | 7,196 |
| Développement du Nord | 62,800 | 12,149 |
| Tourisme | 12,000 | 4,030 |
| Saskatchewan | | |
| Technologie de pointe* | 16,600 | - |
| Tourisme* | 15,000 | - |
| Développement économique du Nord | 18,000 | - |
| Alberta | | |
| Traitement des produits alimentaires | 22,500 | 8,691 |
| Territoires du Nord-Ouest | | |
| Développement du marché intérieur | 9,675 | 52 |

Voici les grandes lignes de certaines des principales ententes auxiliaires pour chacune des activités.

**Climat commercial**

- Développement des industries océaniques - un bureau de développement des industries océaniques a été établi en 1981 afin de favoriser la venue et le développement d'industries de technologie de pointe et de technologie intermédiaire en Nouvelle-Écosse. Une autre entente auxiliaire conclue avec Terre-Neuve prévoit l'établissement de Centres de développement des industries océaniques, ainsi que d'entreprises qui fournissent produits et services à l'industrie de l'exploitation du pétrole et du gaz au large des côtes et à l'industrie de la pêche.

- Le détroit de Canso en Nouvelle-Écosse - favoriser le développement industriel de la région en fournissant l'infrastructure nécessaire afin d'attirer les investissements du secteur privé dans l'industrie lourde. Grâce à cette entente, de 500 à 1 000 emplois permanents seront créés.

- Le parc industriel de Pembroke en Ontario - un projet dans le cadre de l'Entente sur la mise en valeur des ressources communautaires et rurales, afin d'assurer la construction de routes, d'aqueducs, d'égouts et l'installation des services d'électricité nécessaires au développement d'un parc industriel à Pembroke. Ce parc attirera des industries de fabrication légère, de même que des industries de service.

**Innovation**

- Une installation de recherche sur le procédé de grillage-sulfatation-lessivage au Nouveau-Brunswick - des fonds sont attribués pour faire l'essai d'une nouvelle technique visant à perfectionner les capacités d'extraction du minerai complexe de métaux communs. Ce projet permettra de créer 90 à 100 emplois spécialisés de nature technique et scientifique, sur une période de deux ans.

- Développement industriel des autobus urbains au Manitoba* - faire de Winnipeg un centre d'expertise pour le développement technologique et la fabrication d'autobus urbains perfectionnés et d'autres produits industriels connexes.

- Entente sur la technologie de pointe avec la Saskatchewan* - soutenir la recherche et le développement dans les domaines de la biotechnologie, des fibres optiques et de la micro-électronique dans le secteur des communications. Cette



23

entente favorisera l'innovation technologique, de façon à diversifier l'économie de la Saskatchewan.

**Développement de l'industrie, du commerce et du tourisme**

- Tourisme - Ententes avec Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario et la Saskatchewan afin de soutenir des entreprises de l'industrie touristique, d'attirer un plus grand nombre de visiteurs canadiens et étrangers, et de créer des emplois.

- Pâtes et papiers - ententes fédérales-provinciales avec l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve en vue de soutenir des projets de modernisation de l'équipement, d'installer de l'équipement de réduction de la pollution et de diminuer la consommation d'énergie. Il en résultera une amélioration de la productivité et de la compétitivité sur les marchés internationaux.

- Entente avec l'Alberta sur le traitement des produits alimentaires - aider les entreprises du secteur du traitement des produits alimentaires afin d'accroître les activités de transformation à valeur ajoutée.

- Entente sur le développement du marché intérieur avec les Territoires du Nord-Ouest - fournir de l'aide pour la création de petites entreprises, l'expansion de l'infrastructure du tourisme et l'élaboration de plans communautaires. Grâce à cette entente, 600 emplois directs seront créés et l'investissement du secteur privé sera accru de 50 millions de dollars.

## 2. Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense

Le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense (PPIMD) a pour objectif de soutenir les ententes de coopération internationale conclues par le Canada avec ses partenaires pour le partage de la recherche, du développement et de la production de matériel de défense. Des ententes ont été signées avec les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, les Pays-Bas, l'Italie, la Suède, la Norvège et la République fédérale d'Allemagne. Ces ententes permettent aux Forces armées du Canada d'acheter d'importants systèmes d'armes à l'étranger, tout en accordant aux produits de l'industrie canadienne de la défense un accès préférentiel aux marchés étrangers.

L'objectif principal du PPIMD est de stimuler la croissance économique du Canada en favorisant l'exportation de matériel de défense ou de produits connexes économiquement rentables. Les objectifs secondaires sont de renforcer la base industrielle de défense, ainsi que de créer et maintenir une capacité technologique de défense.

L'aide accordée vise les sociétés qui fabriquent du matériel de défense pour la recherche et le développement, l'établissement d'entreprises canadiennes en tant que fournisseurs autorisés, la modernisation des installations et les études de faisabilité. Le niveau maximum d'aide est de 50 % des coûts admissibles, la norme étant fixée à 35 % des coûts admissibles.

Ce programme a engendré une capacité de production spécialisée au Canada; les industries de l'aérospatiale et de l'électronique sont les premières à en bénéficier. Sans ce programme, le Canada connaîtrait un déficit important au chapitre du commerce militaire, privant ainsi le pays de retombées économiques et technologiques liées à la production de matériel de défense.

**Tableau 23: Dépenses du PPIMD par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Innovation | 87,500 | 85,000 | 76,239 |
| Développement de l'industrie, du commerce et du tourisme | 87,500 | 85,000 | 67,993 |
| | 175,000 | 170,000 | 144,232 |

Voici certains des projets clés prévus dans le cadre de programme en 1985-1986, de même que les retombées et résultats prévus.

**Innovation**

- Projets de mise au point de moteurs (Québec) - La Pratt & Whitney Canada Ltée de Montréal a signé une entente conjointe à long terme avec le MEIR pour des projets de recherche, de développement et d'amélioration de la productivité dans le cadre de la fabrication de moteurs d'hélicoptères. Les retombées du projet comprennent la création de 6 000 emplois et des ventes supplémentaires de l'ordre de 20 milliards de dollars.



26

- Engin télépilote de reconnaissance CL 289 (Québec) - Depuis plusieurs années, Canadair Ltée de Montréal travaille à un projet de recherche et de développement menant à la production d'un système de surveillance en vol. Le projet a été financé conjointement par le Canada et la République fédérale d'Allemagne; on prévoit un accroissement des ventes à l'exportation et du nombre d'emplois.

- Hélicoptère bimoteurs (Ontario) - Messerschmitt-Bölkow Blohm GmbH, le gouvernement ontario et le ministère partageront les coûts de l'établissement des Industries Fleet à Fort Érié (Ontario). On y assurera la mise au point et la production d'hélicoptères légers. Le projet devrait générer des ventes de l'ordre de 1,3 milliard de dollars, et créer 760 emplois sur une période de 20 ans.

- Système automatisé de prévision de la météo (Colombie-Britannique) - la société MacDonald Dettwiler & Associates Ltd de Richmond (Colombie-Britannique), a obtenu un contrat des Forces armées des États-Unis pour faire la recherche et la mise au point d'un système informatisé de prévisions météorologiques plus efficace. On prévoit que le projet permettra de réaliser des ventes de 285 millions de dollars, en plus de créer 900 emplois d'ici le début des années 1990.

**Développement de l'industrie, du commerce et du tourisme**

- Projet de Bell Helicopter, Québec - ce projet conjoint du gouvernement du Québec et du MEIR a pour but d'établir une usine de fabrication d'hélicoptères aux installations de Helicopter Textron Inc., à Mirabel. Il devrait permettre la création de 2 775 emplois et un chiffre d'affaires de plus de 9,9 milliards de dollars pour les 20 prochaines années.

### 3. Programme de développement industriel et régional

Le Programme de développement industriel et régional (PDIR), mis au point en juin 1983, offre une aide financière directe aux fabricants, aux transformateurs, aux industries de services, partout au Canada. Créé en vue d'appuyer les initiatives du secteur privé, le PDIR vise les projets, les industries et les technologies les plus susceptibles d'engendrer des bénéfices économiques, une croissance soutenue et une compétitivité internationale. Les divers éléments du programme peuvent être appliqués de façon à refléter les possibilités de chacune des régions et répondre aux besoins particuliers de chaque requérant. L'aide est offerte par l'entremise de toute une série de mécanismes, notamment de subventions, des contributions, des contributions remboursables, des prêts et des garanties de prêt.

Bien que le programme soit de portée nationale et que l'aide s'étende à l'ensemble du pays, les régions du Canada ne jouissent cependant pas toutes de la même prospérité économique. Et pour stimuler l'activité industrielle dans les régions les plus défavorisées du point de vue économique, le PDIR offre davantage d'aide à celles qui en ont le plus besoin.

Grâce aux modifications apportées au PDIR et qui sont en vigueur depuis novembre 1984, l'aide sera davantage concentrée dans les régions défavorisées et les dépenses totales seront limitées. Les projets touristiques et les sociétés d'État ne sont dorénavant plus admissibles à l'aide, et la contribution financière maximale offerte aux sociétés sera réduite.

**Tableau 24: Dépenses dans le cadre du PDIR (en milliers de dollars) selon l'activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Climat commercial | 18,473 | 9,824 | 14,355 |
| Innovation | 156,035 | 100,522 | 60,724 |
| Développement industriel commercial et touristique | 149,113 | 159,681 | 121,490 |
| Commercialisation | 20,772 | 7,629 | 175 |
| Total | 344,393 | 277,656 | 196,744 |

Le tableau 25 représente la distribution de financement dans le cadre du PDIR selon le secteur depuis le début de ce programme en juillet 1983 au 31 décembre 1984.



27

**Tableau 25: Financement dans le cadre du PDIR, (en milliers de dollars) selon le secteur**

| | Réel (juillet 1983 au 31 décembre 1984) | |
|---|---|---|
| Secteur industriel | $ | % |
| Industries de l'alimentation | 21,369.2 | 5.6 |
| Boissons | 1,334.7 | .4 |
| Tabac | 15.2 | 0 |
| Produits du caoutchouc | 8,192.6 | 2.2 |
| Produits du plastique | 9,848.2 | 2.6 |
| Produits du cuir | 126.5 | 0 |
| Vêtements et textiles | 1,223.3 | .3 |
| Industries du bois | 21,982.6 | 5.8 |
| Meubles et appareils d'éclairage | 5,573.3 | 1.5 |
| Papier et industries connexes | 14,843.2 | 3.9 |
| Impression - édition | 872.9 | .2 |
| Métaux primaires | 8,074.8 | 2.1 |
| Transformation des métaux | 16,209.8 | 4.3 |
| Machines | 31,581.0 | 8.3 |
| Matériel de transport | 94,873.8 | 24.9 |
| Électricité - électronique | 46,641.7 | 12.3 |
| Minéraux non métalliques | 6,203.1 | 1.6 |
| Produits du pétrole et du charbon | 60.6 | 0 |
| Produits chimiques | 14,486.2 | 3.8 |
| Autres produits fabriqués | 16,470.4 | 4.3 |
| Tourisme | 18,248.1 | 4.8 |
| Autres | 42,382.8 | 11.1 |
| Total | 380,614.0 | 100.0 |

Sont indiqués ci-dessous certains projets clés planifiés dans le cadre de ce programme pour 1985-1986, de même que les résultats et les avantages connexes prévus.

**Climat commercial**

- Conseil de l'industrie de l'hydrogène, Québec - regroupe une trentaine d'entreprises de l'industrie de l'hydrogène qui s'intéressent à la production d'amoniaque, de peroxyde d'hydrogène et d'hydrogène liquide. Le Conseil a pour rôle de réaliser des travaux de recherche et de développement, de négocier des accords internationaux de coopération, de conseiller le gouvernement en matière de développement de l'hydrogène et d'établir des usines de démonstration et des projets industriels.

**Innovation**

- Storage Technology Corporation, Québec - établissement d'une entreprise spécialisée dans la compilation de données sur disque dur au moyen d'écriture et de lecture au laser. Ce projet suscitera la création de 220 emplois en recherche et en production, et l'entreprise détiendra les droits internationaux de fabrication du produit; 95 % de la production sera exportée.

- Silicart, Québec - Silicart a conclu une entente avec Thinking Machine Corp., des États-Unis, pour la mise au point d'une puce d'animation graphique. Les ventes intérieures prévues se chiffreraient à 157 000 $ et les exportations, à 650 000 $.

- Westinghouse, Ontario - cette société est à mettre au point une nouvelle génération de turbines à gaz de pointe pour la production d'électricité. Ces turbines, qui seront fabriquées à Hamilton et à Renfrew, permettront à la Westinghouse de devenir un des plus grands fabricants de turbines à gaz au monde. Ce projet suscitera la création de 715 emplois, et une hausse des exportations.

- Bartech Chemical, Ontario - offre de l'aide pour la mise au point d'un procédé de fabrication, à l'aide des matières premières d'origine canadienne plutôt qu'aux importations, en vue de produire de l'acide malique, agent aromatisant utilisé dans l'industrie de l'alimentation. Ce projet suscitera la création de 14 emplois et un chiffre d'affaires de 14,4 millions de dollars; 96 % de la production sera exportée.

- Prairie Fibre, Saskatchewan - construction d'une usine-pilote où seront réalisés des travaux de recherche sur la fabrication de fibre à partir de paille de lin. D'ici l'année financière 1986-1987, ce projet suscitera la création de 34 emplois et des exportations de 5 millions de dollars.

- Canfor Corporation, Alberta - contribution pour aider à la mise au point d'un procédé d'aboutement et de laminage viable sur le plan commercial. Ce projet permettra d'utiliser davantage de bois de peuplier, une espèce actuellement sous-utilisée.

**Développement de l'industrie, du commerce et du tourisme**

- Cavendish Farms, Île-du-Prince-Édouard - aide offerte à cette société qui exploite une usine de traitement des aliments, pour lui permettre d'augmenter sa capacité de traitement de pois et d'ajouter une nouvelle série de dérivés de la pomme de terre. Pour les cinq prochaines années, on prévoit un chiffre

d'affaires de 24 millions de dollars, les exportations intervenant pour 75 %; 44 emplois seraient ainsi créés.

- Parsboro Woodworkers Ltd., Nouvelle-Écosse - établissement à Debert, en Nouvelle-Écosse, d'une usine de fabrication de meubles pour remplacer les produits actuellement importés par le réseau - IKEA. Ce projet permettra d'utiliser le bois de feuillu actuellement sous-utilisé, et suscitera la création de 112 emplois.

- Industrie du ski, Québec - modernisation des installations des centres de ski alpin de Sutton, St-Sauveur, Ste-Agathe, Stoneham et Owl's Head. Ce projet susciterait la création de 250 emplois et une augmentation de l'activité touristique.

- AMC/Renault, Ontario - American Motors Corporation entreprend actuellement à Brampton, en Ontario, un projet de 764 millions de dollars portant sur une usine de montage d'automobiles destinées au marché international, et sur la mise au point d'une nouvelle série d'automobiles intermédiaires, ce qui permettra une production annuelle de 158 000 unités et la création d'au plus 6 000 emplois.

- Euclid Canada, Ontario - cette société augmentera sa production de camions hors route à bascule arrière en établissant un centre d'usinage à l'usine de Guelph. Le projet devrait susciter la création de 150 emplois en trois ans et un chiffre d'affaires de 250 millions de dollars.

- Burroughs-Memorex Ltd., Manitoba - agrandissement en vue d'un nouveau produit, à l'usine du Manitoba; on y fabriquera des tourne-disques de 5 ¼" pour remplacer ceux de 14" maintenant désuets. Ce projet permettra le maintien de 290 emplois et des exportations moyennes de 38 millions de dollars par année.

- Moli Energy Ltd., Colombie-Britannique - établissement, à Maple Ridge et à Kamloops, d'usines de fabrication de la première batterie au lithium rechargeable au monde à être offerte sur le marché. Ce projet implique une technologie mondiale, avec une avance d'un à deux ans sur les fabricants de batteries des autres pays.

**4. Autres programmes**

En plus des principaux programmes du Ministère, l'aide est également acheminée par l'entremise de toute une gamme d'autres programmes conçus pour répondre aux besoins spéciaux des secteurs et des régions.

**Office canadien pour un renouveau industriel (OCRI):** L'Office est un organisme du gouvernement canadien chargé des trois fonctions particulières suivantes: promouvoir la revitalisation des entreprises des secteurs du textile, du vêtement et de la chaussure; promouvoir l'expansion de la base économique dans les collectivités qui dépendent actuellement de ces industries; et venir en aide aux travailleurs déplacés.

**Programme d'aide aux constructeurs de navires (PACN):** Le PACN a pour objectif de permettre aux constructeurs canadiens de navires de soutenir la concurrence exercée par les constructeurs étrangers, en leur offrant des subventions directes pour la construction de certains navires et des contributions pour augmenter leur rentabilité. Les subventions visent la construction et la conversion de navires commerciaux et de bateaux de pêche dont les dimensions dépassent les spécifications minimales du Canada ou des pays étrangers.

**Loi spéciale sur le développement agricole et rural (Loi spéciale ARDA):** Les programmes de développement rural découlant d'ententes conclues en vertu de la Loi sur le développement agricole et rural visent à augmenter le revenu et les possibilités d'emploi dans les régions rurales et isolées; ces programmes s'adressent particulièrement aux autochtones. L'aide est destinée aux projets qui susciteront la création d'emplois, la hausse du revenu et l'amélioration des conditions de vie des gens qui ont peu ou pas accès à un revenu normal et à des chances d'emploi. Des accords du genre ont été conclus avec le Manitoba, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique, les Territoires du Nord-Ouest et le Territoire du Yukon.

**Programme de développement industriel relié au transport dans l'Ouest (PDITO):** Dans le cadre du PDITO, de l'aide est offerte aux entreprises du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique oeuvrant dans les secteurs de la fabrication, du conditionnement et des industries de services connexes, pour leur permettre de profiter des chances offertes par les modifications apportées à la loi sur les coûts du fret. Ce programme vise les fournisseurs des projets de chemin de fer et d'exploitation des richesses naturelles, les conditionneurs de produits alimentaires et agricoles, les sociétés qui réalisent des projets de diversification industrielle et celles qui effectuent des travaux de recherche et de développement connexes.

**Programme de développement économique des autochtones (PDEA):** Dans le cadre de ce programme, l'aide est offerte aux autochtones du Canada pour leur permettre d'entreprendre des initiatives qui favoriseront leur autosuffisance économique, tout en respectant leur culture.



3129

**Loi sur les prêts aux petites entreprises (LPPE):** Cette Loi encourage les institutions de prêt commercial à consentir des prêts aux petites entreprises et ce, à des taux d'intérêt favorables. Le Ministère assure le prêteur contre les pertes. Des prêts peuvent être consentis pour l'achat de matériel ou de terrain, ou pour l'établissement, l'amélioration ou la modernisation du matériel ou des locaux. Sont admissibles les entreprises oeuvrant dans les secteurs de la fabrication, du commerce, des services, des communications, de la construction et du transport.

**Programme de la machinerie:** Ce programme encourage l'expansion industrielle au Canada de la façon suivante:

- en permettant aux fabricants canadiens de machines de profiter au maximum des dispositions tarifaires qui s'appliquent aux machines et à l'équipement qu'ils produisent;

- en aidant les utilisateurs de machines à acquérir du matériel de production perfectionné, au coût le plus bas possible, par le truchement de la remise de droits de douane sur les machines et les pièces non disponibles au Canada;

- en établissant des liens directs entre les fabricants et les utilisateurs de machines favorisant ainsi l'achat sur une base concurrentielle de machines fabriquées au pays.

**Programme de développement des marchés d'exportation (PDME):** Ce programme aide les entreprises à pénétrer les marchés d'exportation ou à accroître leurs exportations par l'entremise d'une vaste gamme de techniques de commercialisation. L'aide vise des sociétés en particulier pour qu'elles puissent faire des offres concurrentielles à celles des entreprises étrangères, participer à des foires commerciales, réaliser des voyages et des études destinées à trouver des débouchés, former des consortium d'exportation, attirer d'éventuels acheteurs étrangers au Canada, et s'établir sur les marchés étrangers. Le ministère des Affaires extérieures assume l'ensemble des responsabilités et du financement dans le cadre du PDME, mais le MEIR joue un rôle de premier plan au niveau de l'exécution.

**Programme de projets de promotion (PPP):** Ce programme aide les entreprises canadiennes à exploiter les marchés étrangers en participant aux activités de promotion. Le PPP assume une certaine partie des frais relatifs à la participation d'une industrie aux activités de promotion organisées par le ministère des Affaires extérieures. Le programme englobe une vaste gamme de techniques de promotion comme des foires commerciales à l'étranger, des missions commerciales et de visites d'acheteurs étrangers. Comme pour le PDME, le MEIR assure l'exécution de ce programme, en collaboration avec le ministère des Affaires extérieures, lequel en est le principal responsable.

# Gendarmerie royale du Canada

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

3131

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste au:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT 31-2/1986-III-67 Canada: 9.00 $
ISBN 0-660-52973-4 à l'étranger: 10.80 $

Prix sujet à changement sans préavis

3133

**Budget des dépenses 1985-1986**

**Partie III**

**Gendarmerie royale du Canada**

35

**Préface**

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend trois sections. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé des plans et de son rendement actuel. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et les autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires.

Ce document a pour objet de permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section; l'état financier récapitulatif présenté à la section I comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

## Table des matières

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 4

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Points saillants 6
B. État financier récapitulatif par activité 8
C. Données de base
  1. Introduction 10
  2. Mandat légal 11
  3. Objectif du Programme 11
  4. Plan d'exécution du Programme 12
  5. Organisation et structure des activités 16
D. Perspective de planification
  1. Contexte 17
  2. Initiatives 20
  3. Efficacité du Programme 21

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Application des lois et des décrets fédéraux 26
B. Services canadiens de police 36
C. Services de police à contrat 44
D. Administration 53

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
  1. Dépenses par article 56
  2. Dépenses en personnel 58
  3. Dépenses en capital 59
  4. Paiements de transfert 65
B. Analyse des coûts 66
C. Analyse des recettes 67
D. Liste des principales lois fédérales 69



37

**Extraits de la Partie II**
**du Budget des dépenses**

**Autorisation**

L'autorisation est demandée de dépenser $686,970,000 afin de financer le Programme d'application de la loi de la Gendarmerie royale du Canada de 1985-1986. Les autres dépenses, évaluées à $141,320,000 pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des membres de la GRC et des autres employés, seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

**Besoins financiers par autorisation**

| Crédits (en milliers de dollars) | | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Gendarmerie royale du Canada Programme d'application de la loi** | | |
| 30 | Dépenses de fonctionnement | 596,929 | 648,421 |
| 35 | Dépenses en capital | 90,041 | 82,987 |
| (S) | Pensions et autres prestations des employés - Membres de la GRC | 127,575 | 128,778 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 13,745 | 13,588 |
| | **Total du Programme** | 828,290 | 873,774 |

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Crédits - Libellé et montants

| Numéros des Crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Gendarmerie royale du Canada**<br>**Programme d'application de la loi** | |
| 30 | Application de la loi - Dépenses de fonctionnement, subventions inscrites au Budget, contributions et autorisation de dépenser les recettes de l'année | **596,929,000** |
| 35 | Application de la loi - Dépenses en capital | **90,041,000** |

### Programme par activité

(en milliers de dollars)

| | Budget principal 1985-1986 | | | | | | | Budget principal 1984-85 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | | | | Total | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | Paiements de Transfert | Total partiel | Moins: recettes à valoir sur le crédit | | |
| Application des lois et des décrets fédéraux | 4,796 | 253,919 | 12,032 | ...... | 265,971 | 32,283 | 233,688 | 308,753 |
| Services canadiens de police | 1,555 | 84,056 | 16,989 | 508 | 101,553 | 1,121 | 100,432 | 90,549 |
| Services de police à contrat | 9,914 | 499,504 | 52,611 | ...... | 552,115 | 370,116 | 181,999 | 168,777 |
| Administration | 3,112 | 161,858 | 8,389 | 604 | 170,851 | ...... | 170,851 | 163,329 |
| Pensions et autres prestations des employés* | ...... | 111,693 | ...... | 29,627 | 141,320 | ...... | 141,320 | 142,366 |
| | 19,377 | 1,111,030 | 90,041 | 30,739 | 1,231,810 | 403,520 | 828,290 | 873,774 |

* Aux fins de la Partie III, les dépenses dans cette activité ont été allouées aux quatre autres activités. (Voir tableau 1 de la page 8).

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Points saillants

La GRC a l'intention de continuer à accorder de l'importance aux éléments suivants, en 1985-1986:

- améliorer les systèmes et les modalités visant à protéger les diplomates et d'autres personnes des actes de terrorisme (voir pages 17 et 20);
- tenir compte d'une augmentation prévue de l'activité dans le domaine des drogues illicites, proportionnelle aux ressources acquises, en attachant plus d'importance au ciblage des financiers et trafiquants importants aux niveaux national et international (voir pages 18 et 20);
- s'appliquer à détecter et à poursuivre les groupes organisés qui aident et encouragent l'immigration illégale (voir pages 18 et 20);
- concentrer les efforts en matière d'infractions commerciales sur les crimes économiques importants qui ont une portée nationale et internationale (voir pages 18 et 20);
- insister sur la détection des infractions et la mise en application des lois, contrôler l'exportation de certains biens stratégiques et les transferts de technologie non autorisés (voir pages 19 et 21);
- concentrer davantage la cueillette de renseignements criminels, améliorer l'analyse et la coordination de la lutte contre les principaux groupes du crime organisé (voir page 19);
- élaborer et mettre en place d'autres initiatives de programmes dans le domaine de la prévention criminelle et des services aux victimes du crime (voir pages 19 et 21);
- élaborer des services pour s'adapter aux obligations en matière d'application de la loi établies conformément à la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité et améliorer les relations avec le SCRS et d'autres services de police afin d'appliquer les lois et d'échanger des renseignements sur les questions de sécurité nationale;
- trouver d'autres moyens et d'autres méthodes pour contrecarrer les infractions relatives aux entreprises (voir page 18);

- poursuivre l'exploitation des systèmes d'information et des analyses de données pour maximiser la productivité et l'usage des ressources (voir pages 19 et 21);

- continuer d'offrir les niveaux actuels de services canadiens de police à la collectivité policière du pays (voir page 36);

- continuer à répondre aux exigences imposées par les nouvelles lois canadiennes sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels (voir pages 38 et 43).

- enquêter sur environ 630,000 infractions au Code criminel.

- accorder de l'importance au méthodes policières, dont les initiatives en matière de prévention criminelle, ainsi qu'une plus grande attention aux victimes du crime, en particulier dans les cas de violence familiale et de voies de fait entre conjoints.



41

## B. État financier récapitulatif par activité

Le tableau 1 répartit par activité les besoins financiers du Programme d'application de la loi pour l'année budgétaire et l'exercice financier en cours.

**Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | | Prévu 1984-1985 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Activité | Dépenses totales | Recettes à valoir sur le crédit | Dépenses nettes totales | Dépenses nettes totales | Différence | Détails à la page |
| Application des lois et des décrets fédéraux | 302,463 | 32,283 | 270,180 | 347,761 | (77,581) | 26 |
| Services canadiens de police | 113,409 | 1,121 | 112,288 | 88,858 | 23,430 | 36 |
| Services de police à contrat | 623,359 | 370,116 | 253,243 | 245,630 | 7,613 | 44 |
| Administration | 192,579 | | 192,579 | 167,675 | 24,904 | 53 |
| | 1,231,810 | 403,520 | 828,290 | 849,924 | (21,634) | |
| Années-personnes | 19,377 | | | 20,998 | | |

**Explication de la différence:** La diminution des besoins financiers pour 1985-1986 est de 21.6 millions de dollars ou 2.6 % par rapport aux prévisions de dépenses de 1984-1985. Cette différence est principalement attribuable aux réductions de programme reliées à la séparation du SCRS du Programme d'application de la loi de la GRC. En outre, les dépenses de crédits nets ont été réduites grâce à une augmentation de recettes se chiffrant à 17.5 millions de dollars. Ces réductions ont été compensées par une augmentation des salaires, des pensions, du capital et des autres besoins d'exploitation.

**Explication de la prévision de 1984-1985:** La prévision de 1984-1985 (qui est calculée selon les informations disponibles en novembre 1984) est de 23.8 millions de dollars ou de 2.8 % de moins, par rapport au Budget principal de 1984-1985 qui se chiffre à 873.8 millions de dollars (Extraits de la Partie II du Budget des dépenses, page 4). Cette différence de 23.8 millions de dollars est attribuable aux économies en matière d'années-personnes et aux réductions de 17.5 de même que 12.2 millions de dollars reliées aux restrictions budgétaires, au taux d'inflation moins élevé de même qu'au report de certaines dépenses en capital. Ces économies ont été compensées par une réduction de 5.9 millions de dollars dans les recettes reliée à une utilisation réduite des années-personnes dans certains contrats de police.

**Explication de la différence d'un budget à l'autre:** La diminution des besoins financiers pour 1985-1986 est de 45.5 millions de dollars par rapport au budget de 1984-1985. Cette réduction de 5.2 % est le résultat combiné des deux explications qui précèdent. Une partie importante de la réduction est attribuable à la séparation du S.C.R.S., tandis que le reste peut être attribuable aux économies de programme réalisées grâce aux restrictions budgétaires et à d'autres facteurs.

## C. Données de base

### 1. Introduction

La GRC est le principal organisme de police fédérale responsable de l'application d'un grand nombre de lois fédérales et des enquêtes sur les présumées infractions à la sécurité nationale (voir la liste des principales lois à la section III). D'autres ministères fédéraux sont habilités à administrer les lois comme la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les douanes et la Loi sur l'accise, et font souvent appel à la GRC pour des affaires qui exigent des enquêtes policières.

Aux termes d'ententes conclues entre le gouvernement fédéral et les provinces, la GRC assure les services de police dans les territoires et dans toutes les provinces sauf l'Ontario et le Québec. En outre, elle se charge des services de police municipale dans environ 190 municipalités de l'Atlantique, des Prairies et du Pacifique. En tant que police provinciale et municipale, la GRC s'occupe de l'application du Code criminel, des lois provinciales et de certains arrêtés municipaux, tout en veillant à l'application des lois fédérales. Le partage des coûts est fondé sur ce double rôle.

Une entente administrative conclue entre le gouvernement fédéral et les provinces en 1966, relativement au crime organisé, chargeait la Gendarmerie de coordonner la collecte, l'analyse et la diffusion des renseignements sur le crime. Cette entente donna lieu à un nouveau rôle pour la Gendarmerie et établit la structure des enquêtes et des opérations visant à combattre le crime organisé au Canada. Des sections locales des renseignements criminels ont été installées dans tous les coins stratégiques du pays. On accorde plus d'importance au crime organisé établi de longue date (y compris les enquêtes en matière d'impôt sur le revenu relatives au crime organisé).

En 1966, une autre entente administrative entre le gouvernement fédéral et les provinces concernant le règlement sur la divulgation financière et les valeurs a été approuvée. Aux termes de cette entente, la Gendarmerie a institué des groupes d'enquête responsables de l'application des lois relatives aux infractions en matière de valeurs. Des sections d'enquête ont été établies dans chaque province pour s'occuper des crimes en matière de valeurs, des banqueroutes, des délits commerciaux et des fraudes contre le gouvernement du Canada. La GRC a également été chargée d'établir et d'exploiter une base de données sur les fraudes en matière de valeurs.

Depuis 1949, la Gendarmerie représente le Canada au sein de l'Interpol et exploite son Bureau central national qui est relié à 135 pays au moyen d'un système de communication d'information sur la criminalité, pouvant aider à prévenir et à enrayer le crime. Le Bureau central national constitue le lien entre le réseau policier mondial et les services de police ainsi que les organismes canadiens d'application de la loi.

La GRC offre une variété de services spécialisés à la collectivité policière canadienne. Grâce aux Services canadiens de police, la Gendarmerie fournit à la collectivité policière une base de données informatisée sur la criminalité, des services de laboratoires judiciaires, des services dactyloscopiques et d'autres services d'identité judiciaire, ainsi qu'une formation policière spécialisée.

Des services de consultation et d'évaluation en matière de sécurité, relativement à la sécurité matérielle des immeubles, aux systèmes informatiques et aux dispositifs d'intrusion électroniques sont offerts au gouvernement fédéral et aux installations désignées comme étant des endroits névralgiques conformément à Planification d'urgence Canada. La Gendarmerie offre également un service de protection des personnes et des résidences aux dignitaires canadiens et étrangers, aux ambassades, aux consulats et aux délégations commerciales. Elle exploite un Centre de données sur les bombes à l'intention de la collectivité policière canadienne.

## 2. Mandat légal

L'origine de la Gendarmerie remonte à 1873 et son rôle actuel est fondé sur l'autorité et les responsabilités conférées par la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada. Cette loi établit la GRC en tant que service de police fédéral; elle représente la structure législative du fonctionnement de la Gendarmerie et autorise le Solliciteur général à engager des ententes contractuelles avec les gouvernements provinciaux et les municipalités. Les conférences des procureurs généraux fédéral et provinciaux en 1966 sur le crime organisé, et le Règlement sur la divulgation financière et les valeurs ont élargi ce mandat pour inclure les enquêtes relatives au crime organisé et à certaines formes de criminalité en col blanc. En outre, un nombre important d'ententes ont été conclues avec d'autres ministères fédéraux pour définir plus en détail les responsabilités en matière d'application de la loi.

## 3. Objectif du Programme

L'objectif du Programme d'application de la loi est d'appliquer la loi, prévenir le crime, maintenir la paix, l'ordre et la sécurité.

Le Programme comporte six sous-objectifs:

- réprimer et déceler les infractions aux lois fédérales;
- réprimer et déceler le crime et maintenir l'ordre dans les provinces, les territoires et les municipalités contractants;
- améliorer les relations sociopolicières;

- enquêter sur les infractions à la sécurité nationale;

- fournir des services d'enquête et de protection aux autres ministères et organismes fédéraux;

- venir en aide, sur demande, à tous les organismes canadiens chargés d'appliquer la loi, en leur offrant des cours spécialisés de formation policière et des services de laboratoire judiciaire, d'identité judiciaire et de renseignements.

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Comme l'indique le tableau 2, le Programme d'application de la loi se divise en quatre activités, dont chacune renferme plusieurs sous-activités. Les tâches principales que constituent l'exécution des lois, la prévention du crime et le maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité s'accomplissent par l'intermédiaire de deux activités, soit l'application des lois et des décrets fédéraux, et les Services de police à contrat. Les Services canadiens de police offrent des cours spécialisés de formation policière ainsi que des services de laboratoire judiciaire, d'identité judiciaire et de renseignements. L'Administration assure des services et des systèmes de soutien qui comprennent le recrutement et la formation en cours de service.

**Tableau 2: Structure des activités**

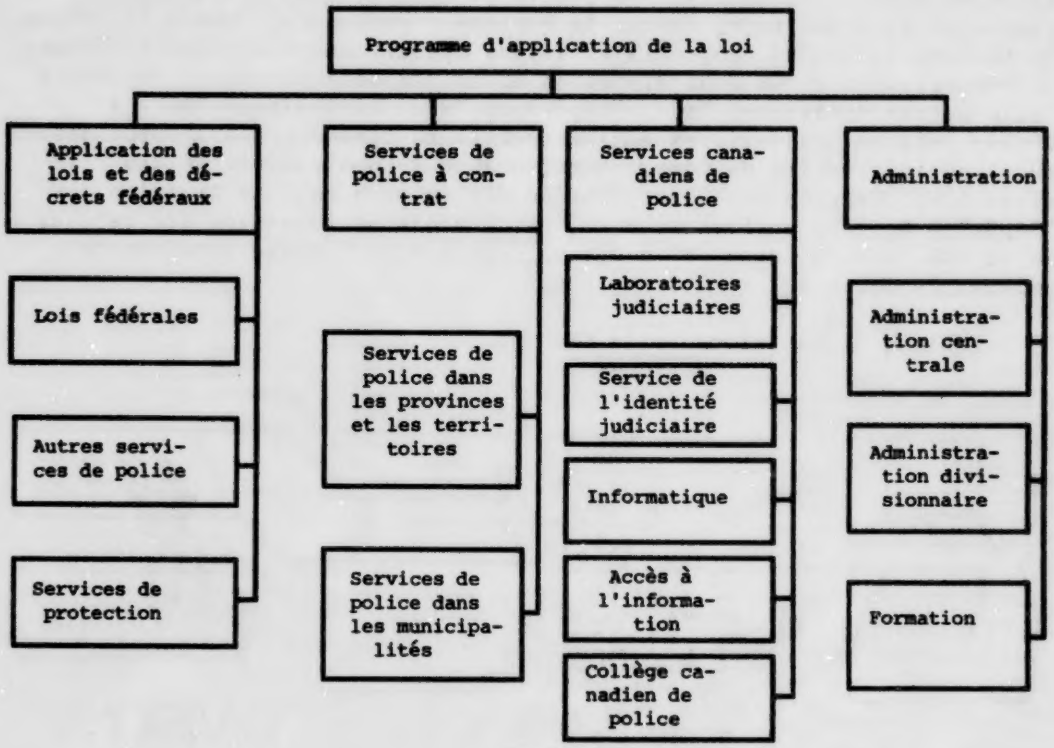

**Organisation:** L'exécution de la Loi sur la GRC incombe au Commissaire et ce dernier reçoit l'appui des sous-commissaires et des commandants divisionnaires. Le Commissaire relève du Solliciteur général qui est responsable, à son tour, devant le Parlement du Canada. Comme l'indique le tableau 3, la GRC compte 13 divisions opérationnelles. Ces divisions se répartissent en 48 sous-divisions et en 716 détachements. On compte trois autres divisions: "DG", "Dépôt" et "N". La Division "DG", à Ottawa, assure les services administratifs et financiers à l'appui des rôles administratifs du Commissaire, des sous-commissaires et des directions chargées de l'instauration des politiques. La Division "Dépôt" à Regina, en Saskatchewan, est l'école de formation des recrues de la GRC. La Division "N" à Ottawa regroupe le Collège canadien de police, le Carrousel et l'Orchestre.

**Tableau 3: Divisions de la GRC**

Le tableau 4 représente l'organigramme de façon détaillée.

**Tableau 4 : Organigramme**

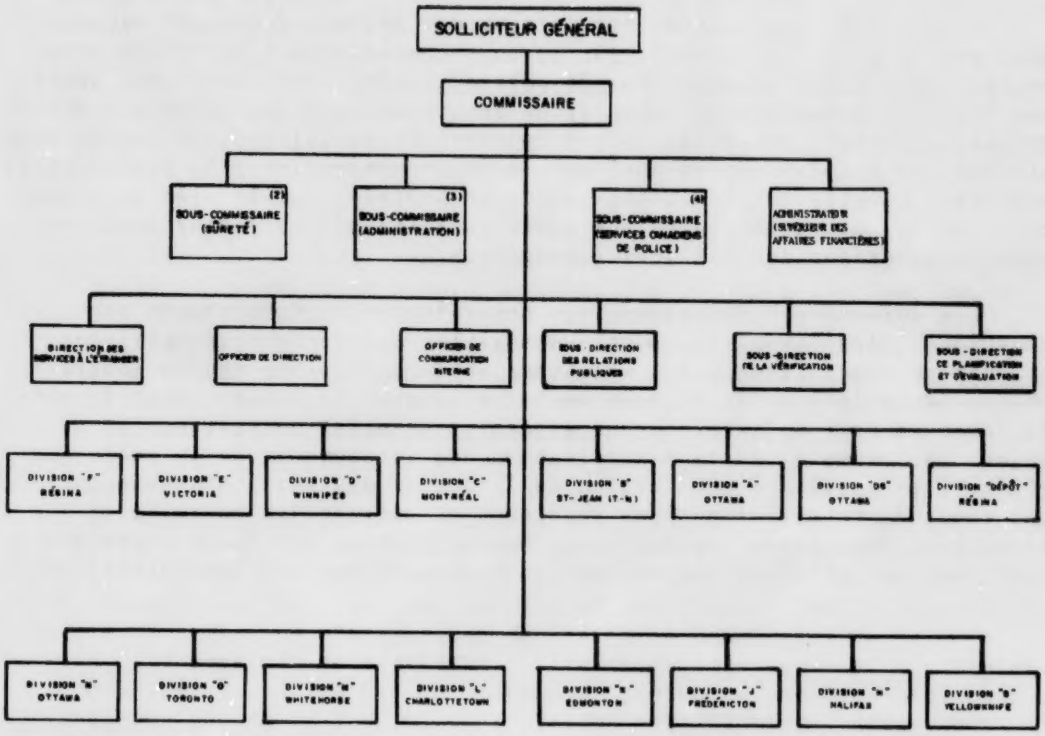


**Tableau 5: Ressources en 1985-1986 par activité (en milliers de dollars)**

| Activité | Années-personnes | Budget des dépenses 1985-1986 |
|---|---|---|
| Application des lois et des décrets fédéraux | 4,796 | **302,463** |
| Services canadiens de police | 1,555 | **13,409** |
| Services de police à contrat | 9,914 | **623,359** |
| Administration | 3,112 | **192,579** |
| | 19,377 | **1,231,810** |



49

## 5. Organisation et structure des activités

Les ressources du Programme sont attribuées dans le cadre des quatre activités ou éléments de planification mentionnés précédemment. Le Programme relève du Commissaire qui reçoit des conseils en matière de politique et d'appui, sur le plan fonctionnel, de trois sous-commissaires et de l'administrateur supérieur des Affaires financières.

L'activité "Application des lois et des décrets fédéraux" est dirigée, sur le plan fonctionnel, par le sous-commissaire à la Police criminelle. Les "Services canadiens de police" relèvent du sous-commissaire aux Services canadiens de police. La responsabilité des "Services de police à contrat" est déléguée aux commandants divisionnaires, activité dirigée sur le plan fonctionnel par le sous-commissaire à la Police criminelle. L'activité "Administration" est dirigée, sur le plan fonctionnel, par le sous-commissaire à l'Administration générale et l'administrateur supérieur des Affaires financières.

Les commandants divisionnaires qui relèvent du Commissaire pour les questions opérationnelles, sont responsables des ressources utilisées, et doivent rendre compte des résultats obtenus pour une région géographique déterminée. Ils doivent en outre assurer la liaison avec le solliciteur général ou le procureur général provincial ou territorial au sujet, par exemple, de la planification des ressources, de la politique générale en matière d'application de la loi et des résultats obtenus. Les commandants divisionnaires reçoivent et suivent les conseils et les directives fonctionnelles des sous-commissaires et de l'administrateur supérieur des Affaires financières pour s'acquitter ces responsabilités.

## D. Perspective de planification

À titre de service de police national, la Gendarmerie royale du Canada est chargée d'un vaste domaine de responsabilités et doit respecter de nombreuses priorités dans l'utilisation des ressources. Ce plan de dépenses traduit les affectations de ressources nécessaires pour endosser les responsabilités premières; cependant, il importe de reconnaître le besoin d'une certaine flexibilité pour faire face aux situations d'urgence et aux nouvelles priorités.

Les situations d'urgence sont inévitables dans le domaine policier et elles peuvent survenir au niveau local, régional ou multirégional. Même si certains de ces événements comportent un degré de prévisibilité, la diversité et l'étendue du Canada ne facilitent pas le maintien de ressources pour les éventualités. Par conséquent, on réaffecte temporairement les ressources pour faire face à ces situations. La disponibilité du personnel employé aux Services de police à contrat joue un rôle clé et on en tient compte au cours des ententes conclues entre le gouvernement fédéral et les provinces, au chapitre du partage des coûts. En pareil cas, il se peut qu'on n'obtienne pas les résultats prévus, ce qui ne reflète pas nécessairement une mauvaise planification ou un rendement inférieur. Ces résultats traduisent tout simplement la nature imprévisible du travail de police.

### 1. Contexte

**Terrorisme à l'échelle nationale et internationale:** L'intensification des activités des groupes d'extrémistes et de terroristes au Canada a un effet retentissant sur les plans social et politique. Les événements tels que la tentative d'assassinat de l'attaché commercial de la Turquie, l'assassinat de l'attaché militaire de la Turquie et l'attentat à la bombe réussi contre Litton Systems à Toronto et une sous-station hydro-électrique de la B.C. hydro en Colombie-Britannique, démontrent la gravité de l'effet du terrorisme sur le Canada.

On se soucie entre autres de la protection des missions diplomatiques étrangères dans la région de la Capitale nationale. En raison des actes récents de terrorisme partout dans le monde, on a de plus en plus recours à des vigiles pour assurer la protection des missions étrangères. N'indiquant aucune baisse du niveau de danger dans un avenir rapproché, l'évaluation de la situation a déclenché une révision des méthodes actuelles.



51

**Lutte antidrogue** : L'activité illicite en matière de drogue constitue l'activité criminelle la plus lucrative au Canada. Les programmes d'interdiction aux États-Unis et ailleurs ont eu des répercussions au Canada, entraînant le déplacement de certaines activités illicites vers nos régions côtières et nos grandes villes. Les stratégies actuelles concernant l'application de la loi donnent de bons résultats; cependant, le niveau d'efficacité serait amélioré si l'on y affectait davantage de personnel et de ressources.

Les enquêtes antidrogue relatives aux profits des trafiquants produisent des résultats positifs, mais leur efficacité globale est limitée par les lacunes de la loi. L'affectation de personnel supplémentaire à ce programme entraînerait une augmentation des saisies et de la confiscation de capitaux et de profits illicites reliés au trafic de la drogue.

Aux États-Unis, où les profits du trafic de la drogue s'élevaient à 80 milliards de dollars en 1980, les autorités ont entrepris un programme d'interdiction de grande envergure qui a déjà poussé les grandes organisations criminelles américaines à opérer au Canada. Cette poussée des grands réseaux américains de la drogue vers le nord pourrait influer sur les besoins des sections antidrogue relativement aux années-personnes, dans toutes les villes importantes du Canada. Les efforts constants des États-Unis contre le transport des drogues illicites le long des côtes est et ouest, sur le golfe du Mexique et sur la mer des Caraïbes pourraient forcer les trafiquants à pénétrer par les côtes Est et Ouest du Canada. Cette situation pourrait avoir une incidence sur les exigences en matière d'années-personnes en Colombie-Britannique et dans les Maritimes.

**Immigration et passeports:** Les restrictions visant l'immigration au Canada, la baisse du nombre de permis de travail émis, et l'attrait du Canada en tant qu'endroit permanent de résidence, entraîneront probablement une hausse de l'immigration illégale au Canada et de l'entrée clandestine d'étrangers aux États-Unis via le Canada. Il faudra donc augmenter l'activité dans le domaine de l'immigration.

**Délits commerciaux:** On s'attend à une augmentation de la fréquence des activités frauduleuses au chapitre des faillites et du commerce des valeurs. Les éléments criminels pourraient essayer d'exploiter divers programmes des gouvernements fédéral et provinciaux. Tous les niveaux de gouvernement exigeront qu'on accorde plus d'importance à la protection des recettes et des dépenses. Les ministères gouvernementaux exigent actuellement une intervention plus rapide à la suite des demandes d'enquêtes et des rapports d'infraction.

## 2. Initiatives

**Terrorisme à l'échelle nationale et internationale** : La GRC étudie et mettra en application des mesures visant à améliorer la protection statique actuelle, la patrouille mobile, le système d'intervention en cas d'urgence, ainsi que les services offerts aux dignitaires canadiens et étrangers. Ces mesures devraient améliorer la protection tout en réduisant au minimum l'augmentation des coûts d'exploitation.

**Lutte antidrogue:** La stratégie principale de la lutte antidrogue consiste à supprimer la circulation des drogues illicites au Canada, et elle vise les individus et les organisations qui importent de grandes quantités de stupéfiants, surtout ceux qui contribuent à l'introduction de la drogue en provenance de l'Asie du Sud-Est et de l'Asie du Sud-Ouest, du Moyen-Orient, de l'Amérique du Sud et de l'Europe (voir pages 30, 31, 32 et 33). On accorde plus d'importance à la confiscation des capitaux servant au trafic de la drogue et cela devrait entraîner des saisies d'argent plus importantes et réduire les possibilités de financement de certaines organisations qui se livrent à des activités illicites.

**Immigration et passeports:** Au lieu d'accorder plus d'importance à l'application de la loi en matière d'immigration et de passeports au niveau individuel, on adopte actuellement une méthode plus équilibrée, axée sur l'immigration illégale organisée ainsi que sur la détection et l'arrestation d'immigrants illégaux (voir page 30).

**Délits commerciaux** : Tous les types de délits commerciaux, comme les délits économiques importants au sein du monde des affaires, les banqueroutes, les activités illégales de l'industrie du commerce des valeurs et les délits économiques contre le gouvernement du Canada, continueront à faire l'objet d'enquêtes. Les programmes continueront de s'attaquer aux produits du crime en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et à mettre fin à la fabrication et à la distribution de faux billets, pièces, bons de valeur et effets de commerce. Il pourrait être nécessaire d'attribuer des ressources en sus des niveaux déjà déterminés pour répondre à l'augmentation récente des délits commerciaux à l'échelle nationale et internationale (voir page 30).

**Douanes et accise:** Dans l'application de la loi en matière de douanes et d'accise, on continuera de miser sur les enquêtes relatives à la contrebande commerciale. On surveillera de plus près les infractions à la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, relativement à l'envoi de marchandises stratégiques et d'articles résultant des techniques de pointe (voir page 29).

**Crime organisé et renseignements criminels** : Des groupes de criminels organisés qui se livrent à leurs activités à partir d'un certain nombre de pays, mais plus particulièrement des États-Unis, nuisent au Canada. On assiste à des rivalités entre les membres qui veulent prendre la tête de certains groupes de criminels organisés au Canada et celles-ci donnent lieu à des explosions de violence et à des règlements de comptes. Ainsi, le public se préoccupe de plus en plus du crime organisé et exige des mesures d'application de la loi plus efficaces. Des bandes de motards hors-la-loi se sont réunies afin de se renforcer et des groupes rivaux se sont déjà affrontés. La direction et la coordination des efforts de tous les services de police est nécessaire pour obtenir les meilleurs résultats possibles.

**Douanes et accise** : Récemment, la contrebande personnelle de bon nombre de biens de consommation a diminué en raison des différences marginales de coût découlant de la baisse de la valeur de notre dollar relativement à celle du dollar américain. La contrebande commerciale demeure active en raison de l'écart important entre le coût des produits canadiens et celui des produits étrangers. On prévoit une augmentation des infractions relatives à la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. L'application de la loi en matière d'accise demeurera probablement constante.

**Productivité:** On s'inquiète dans tous les ordres de gouvernement de l'augmentation du coût des services policiers. En conséquence, on insiste davantage sur la responsabilité et le contrôle des dépenses, dans la mesure du possible, tout en conservant une norme de service policier acceptable par le public. Vu que l'ensemble des services assurés par la Gendarmerie repose avant tout sur la main-d'oeuvre, on pourrait réduire les dépenses futures et améliorer la productivité en poursuivant les recherches sur les tendances de la criminalité afin de maximiser l'usage des ressources humaines, d'utiliser davantage l'informatique et d'établir les priorités de travail au niveau local, en tenant compte des besoins de chaque endroit.

**Prévention criminelle** : La GRC, en collaboration avec le ministère du Solliciteur général, fait des recherches en vue d'améliorer la prestation des services de police à contrat, afin de mieux tenir compte des exigences de la population et de la rentabilité des divers services offerts. D'autres initiatives portent sur l'amélioration de la formation des policiers qui participent aux enquêtes sur la violence faite aux enfants et les cas de violence familiale, ainsi que de leur sensibilisation aux besoins de la victime et aux effets du crime.

**Systèmes d'information:** On accorde beaucoup d'attention à l'automatisation des systèmes d'information. Le Système de récupération des renseignements judiciaires (SRRJ) remplace certaines méthodes manuelles de stockage des renseignements judiciaires par un système automatisé capable de stocker,d'intégrer et d'exposer les données relatives aux incidents signalés. En outre, la GRC met actuellement en place, de façon progressive, des installations informatiques permettant l'accès à un ordinateur central depuis le quartier général de chaque division, en vue d'unifier les services d'informatique, de télécommunications, de dossiers et d'information.

**Informatique** : La GRC change actuellement l'organisation des Services canadiens de police. Toutes les questions relatives à l'administration, au perfectionnement et à l'exploitation des services de l'informatique, des télécommunications, des dossiers et d'information seront réunis en une nouvelle direction qu'on appellera Direction de l'informatique.

**Prévention du crime:** Avec la collaboration du ministère du Solliciteur général, la Gendarmerie a entrepris des recherches sur les services de police axés sur la collectivité. Ce projet a pour but d'analyser la documentation qui existe déjà afin d'établir des modèles de services de police à contrat. Ces modèles doivent traduire les besoins des localités qui jouissent des services, ainsi que l'efficacité des services dispensés en fonction de leurs coûts. Voici trois possibilités: la formation et le perfectionnement des policiers en vue de leur participation aux équipes de prévention de la brutalité à l'égard des enfants; l'élaboration d'une politique permettant de porter des accusations plus facilement dans les cas de violence familiale; l'établissement de projets de recherche dans plusieurs provinces pour déterminer combien il faudrait de ressources pour dispenser certains services aux victimes de la violence au foyer, tels le renvoi à des organismes d'assistance sociale et un service d'orientation sur la sécurité des lieux ou d'information sur les processus juridiques.

**3. Efficacité du Programme**

Les besoins en matière de ressources sont déterminés par l'analyse d'un certain nombre d'indicateurs ayant rapport à l'application de la loi. Les données telles le nombre de cas traités, le nombre d'affaires classées et le rapport entre le nombre de policiers et la population jouent un rôle important dans le calcul des ressources policières nécessaires (effectif et coût en dollars). Malheureusement, la plupart des données statistiques disponibles sont quantitatives plutôt que qualitatives. La direction se sert beaucoup des statistiques, mais, en dernière analyse, une décision doit être prise pour déterminer le niveau de service à fournir. Cette décision doit aussi tenir compte du niveau de satisfaction du public et, dans le cas des services de police à contrat, il faut

en outre consulter les fonctionnaires provinciaux et municipaux pour savoir quel niveau de ressources ils acceptent de payer. Les ententes relatives aux services de police influent largement sur les décisions prises en matière de ressources.

La mesure de l'efficacité s'exprime par le rapport entre le nombre d'infractions réelles classées et le nombre total d'infractions réelles. Ce rapport, communément appelé taux d'affaires classées, permet de connaître l'efficacité du Programme. Des fluctuations importantes de ces taux ou des modifications survenant au cours d'une certaine période indiquent la nécessité d'analyses plus poussées. D'innombrables facteurs peuvent influer sur ces taux. Par exemple, la complexité des infractions signalées peut entraîner des enquêtes plus longues. Si les niveaux de ressources demeurent constants, le taux d'affaires classées pourrait diminuer étant donné que le nombre d'infractions traitées sera réduit pour une période déterminée. De même, une hausse importante du nombre d'infractions signalées augmentera la charge de travail de chaque enquêteur et pourrait entraîner une réduction du taux d'affaires classées, en réduisant le temps accordé à chaque enquête.

Les tableaux 6 à 10 illustrent les affaires classées réelles et prévues, ainsi que les infractions signalées et réelles qui ont fait l'objet d'une enquête de la GRC au cours d'une période de sept ans.

**TABLEAU 6 INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL (SAUF LES INFRACTIONS AUX RÈGLEMENTS DE LA CIRCULATION) QUI RELÈVENT DE LA COMPÉTENCE DE LA GRC**

***RÉEL*** ***PRÉVU***

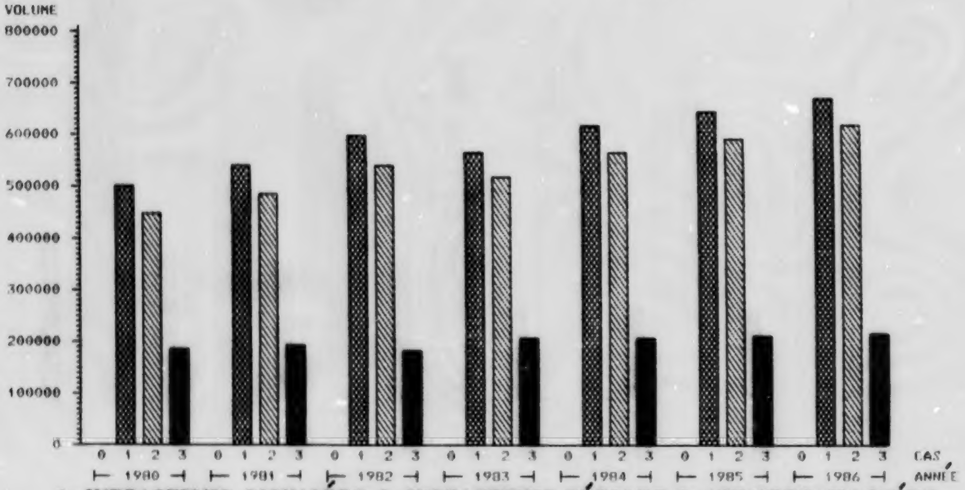


***1=INFRACTIONS SIGNALÉES 2=INFRACTIONS RÉELLES 3=AFFAIRES CLASSÉES***

SOURCE : SYSTÈME DES RAPPORTS STATISTIQUES SUR LES OPÉRATIONS DE LA GRC

**TABLEAU 7 INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL CONTRE LA PERSONNE**

***RÉEL*** ***PRÉVU***

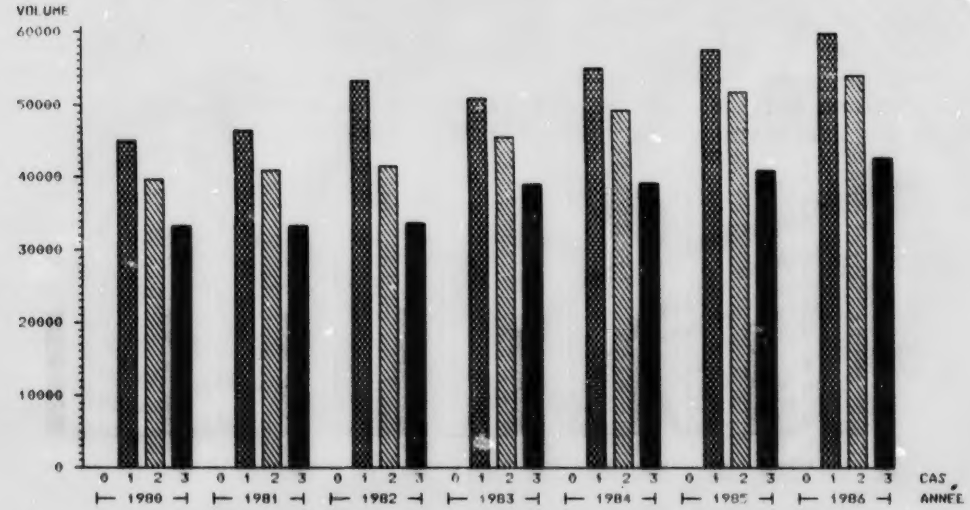


***1=INFRACTIONS SIGNALÉES 2=INFRACTIONS RÉELLES 3=AFFAIRES CLASSÉES***

SOURCE : SYSTÈME DES RAPPORTS STATISTIQUES SUR LES OPÉRATIONS DE LA GRC

*TABLEAU 8 INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL CONTRE LES BIENS*

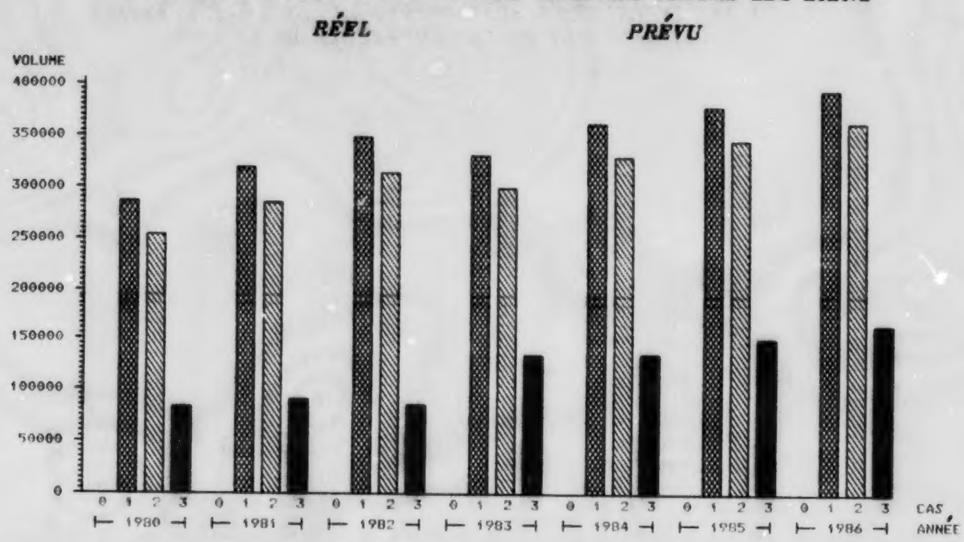


*1=INFRACTIONS SIGNALÉES 2=INFRACTIONS RÉELLES 3=AFFAIRES CLASSÉES*

SOURCE: SYSTÈME DES RAPPORTS STATISTIQUES SUR LES OPÉRATIONS DE LA GRC

*TABLEAU 9 AUTRES INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL*

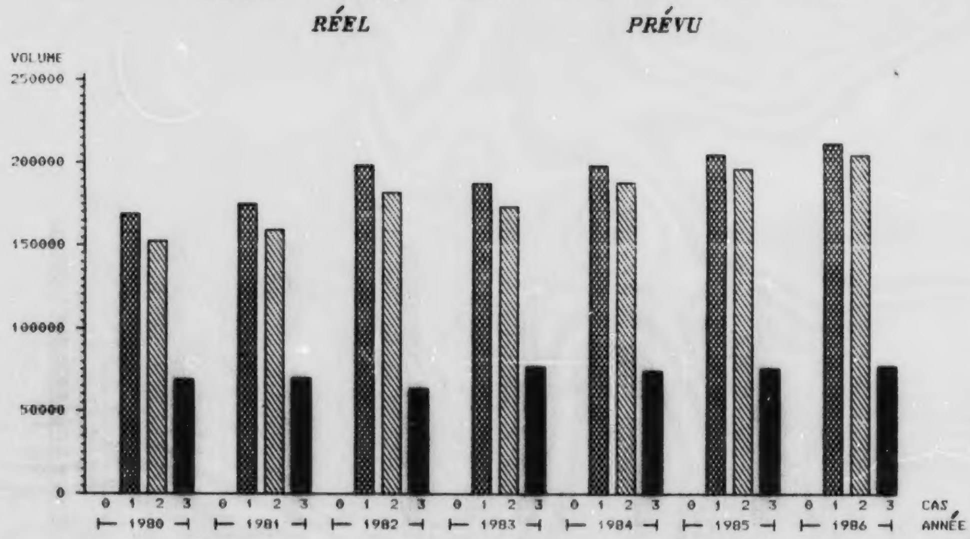


*1=INFRACTIONS SIGNALÉES 2=INFRACTIONS RÉELLES 3=AFFAIRES CLASSÉES*

SOURCE: SYSTÈME DES RAPPORTS STATISTIQUES SUR LES OPÉRATIONS DE LA GRC

*TABLEAU 10 INFRACTIONS AUX LOIS FÉDÉRALES QUI ONT FAIT L'OBJET D'ENQUÊTES DE LA GRC*

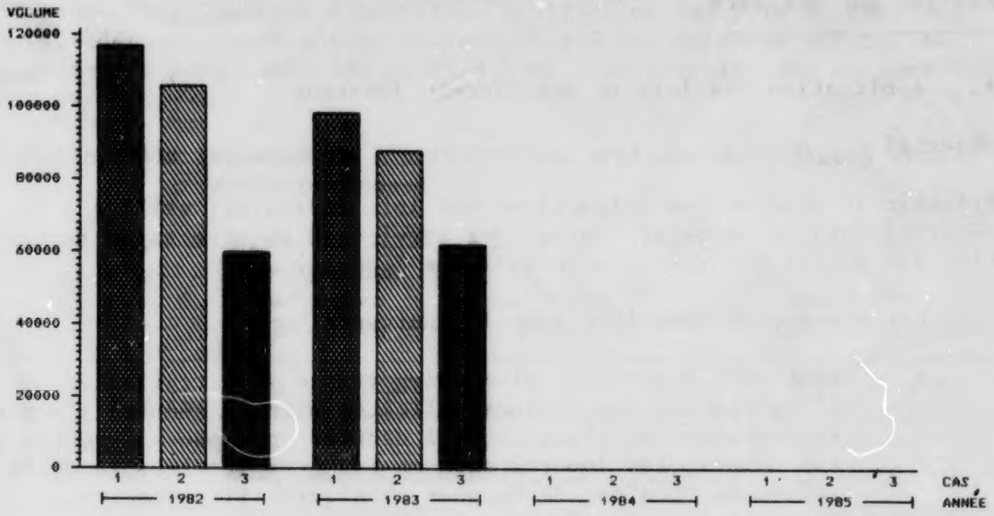


*1=INFRACTIONS SIGNALÉES 2=INFRACTIONS RÉELLES 3=AFFAIRES CLASSÉES*

SOURCE: SYSTÈME DES RAPPORTS STATISTIQUES SUR LES OPÉRATIONS DE LA GRC

Les infractions aux lois fédérales comprennent les infractions aux lois comme la Loi sur les stupéfiants, la Loi des aliments et drogues, la Loi sur l'accise, la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, la Loi sur la faillite, la Loi sur l'immigration et la Loi sur la citoyenneté canadienne. La liste des principales lois fédérales se trouve à la page 68. De plus amples détails sur les infractions aux lois fédérales se trouvent aux pages 29, 30 et 52.

**Section II**
**Analyse par activité**

## A. Application des lois et des décrets fédéraux

**Objectif**

Prévenir et déceler les infractions aux lois fédérales; veiller à la sécurité interne du pays; fournir des services d'enquête et de protection aux autres ministères et organismes fédéraux.

Les plans pour 1985-1986 sont les suivants:

- continuer à accorder plus d'importance à la répression de l'importation des drogues illicites afin de réduire l'approvisionnement et s'appliquer à déceler et à poursuivre les financiers, les importateurs et les gros trafiquants d'héroïne, de cocaïne, de drogues chimiques illicites, de haschich et de marihuana;

- s'attaquer aux profits illicites des délits commerciaux et recourir à toutes les méthodes efficaces prévues par la loi pour saisir les biens acquis illégalement;

- continuer à accorder de l'importance à la répression de la contrebande commerciale de marchandises;

- tenir compte d'une augmentation prévue de la charge de travail relativement à la violation de la Loi sur les licenses d'exportation et d'importation visant les marchandises stratégiques et restreintes;

- tenir compte d'une augmentation prévue de la charge de travail relativement à l'exécution des lois sur l'immigration. Orienter les efforts des enquêteurs sur les complots d'immigration illégale organisée;

- recueillir des renseignements criminels sur les principales familles et les principaux groupes de criminels et coordonner les enquêtes ainsi que les opérations policières conjuguées avec les autres services de police à l'échelle nationale et internationale, et

- enquêter sur les infractions à la sécurité nationale et les crimes politiques contre des personnes jouissant d'une protection internationale, y compris les actes de terrorisme prévus par la Loi sur les infractions en matière de sécurité.

**État récapitulatif des ressources**

Les dépenses totales pour l'activité "Application des lois et des décrets fédéraux" représentent environ 24.6 % des dépenses totales de fonctionnement pour 1985-1986 et 24.8 % de l'utilisation des années-personnes.

**Tableau 11: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Application des lois et des décrets fédéraux | 302,463 | 4,796 | 379,033 | 6,783 | 336,910 | 6,707 |
| Moins recettes | 32,283 | | 31,272 | | 28,106 | |
| Dépenses nettes | 270,180 | 4,796 | 347,761 | 6,783 | 308,804 | 6,707 |

Les projections de recettes de 32.3 millions de dollars pour l'Application des lois et des décrets fédéraux proviennent des ententes conclues avec les ministères des Transports, des Affaires extérieures et des Affaires indiennes et du Nord. Pour de plus amples détails sur les recettes, voir pages 66 et 67.

**Description**

L'Application des lois et des décrets fédéraux se décrit le mieux en fonction de ses trois sous-activités:

**Les lois fédérales:** Cette catégorie comprend la prévention, la détection et les enquêtes en matière d'infractions aux lois et aux décrets fédéraux. Il s'agit d'enquêtes spécialisées sur le trafic de la drogue, les assassinats à contrat, l'extorsion, le recyclage de l'argent, la criminalité chez les cols blancs, les fraudes sophistiquées, les détournements de fonds, les banqueroutes et la fraude fiscale. Il s'agit également d'enquêtes relatives aux infractions aux lois sur l'immigration, les douanes, l'accise et les licenses d'exportation et d'importation, ainsi que de la collecte et de la diffusion de renseignements judiciaires relativement aux réseaux du crime organisé et aux autres délits commerciaux, ainsi qu'aux actes de violence des groupes terroristes.

**Autres services de police:** Cette catégorie comprend les services de soutien en matière d'enquêtes et d'exécution de la loi, par l'entremise de programmes comme la sécurité et la police des aéroports et la police des autochtones 3(b). Réalisé avec la collaboration du ministère des Affaires indiennes et du Nord, ce dernier programme permet d'affecter des gendarmes spéciaux autochtones à des rôles de police sur les réserves indiennes et dans les régions avoisinantes, afin d'enrichir la qualité des services de police offerts. Ce programme complète les Services de police à contrat visant à réduire les conflits entre les autochtones et la force publique.

Un autre programme, celui de sécurité et de police des aéroports, est parrainé par Transports Canada et exécuté par la GRC en vue d'assurer la sécurité des aéroports et des vols en partance de dix aéroports internationaux et huit grands aéroports nationaux.

**Services de protection:** Cette catégorie inclut la protection des installations et des biens du gouvernement fédéral, la protection des dignitaires canadiens et étrangers, les recherches relatives au matériel et aux principes de sécurité, ainsi que la conception et l'évaluation de ce matériel et de ces principes, au nom du gouvernement canadien.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les tableaux 12(a) et (b) fournissent des statistiques sur les crimes concernant le service de police fédérale. Il y a aussi des données sur les services non reliés au crime qui sont offerts par la Gendarmerie; ceux-ci concernent un groupe important d'incidents qui ne sont pas reliés au crime. Néanmoins, ce sont des tâches que les services de police doivent accomplir. Il s'agit entre autres de demandes d'aide du public dans diverses situations d'urgence, pour des inspections de propriétés, d'émission de permis, des significations d'actes authentiques, et d'autres fonctions connexes.

L'efficacité globale de l'Application des lois et des décrets fédéraux est représentée par le pourcentage des infractions réelles classées par rapport au total des infractions réelles qui ont fait l'objet d'une enquête. Le tableau 12(a) indique les infractions signalées et les infractions réelles ainsi que le nombre d'affaires classées.

**TABLEAU 12A INFRACTIONS AUX LOIS FÉDÉRALES (SAUF LES INFRACTIONS AUX RÈGLEMENTS DE LA CIRCULATION) QUI ONT FAIT L'OBJET D'ENQUÊTES DE LA GRC**

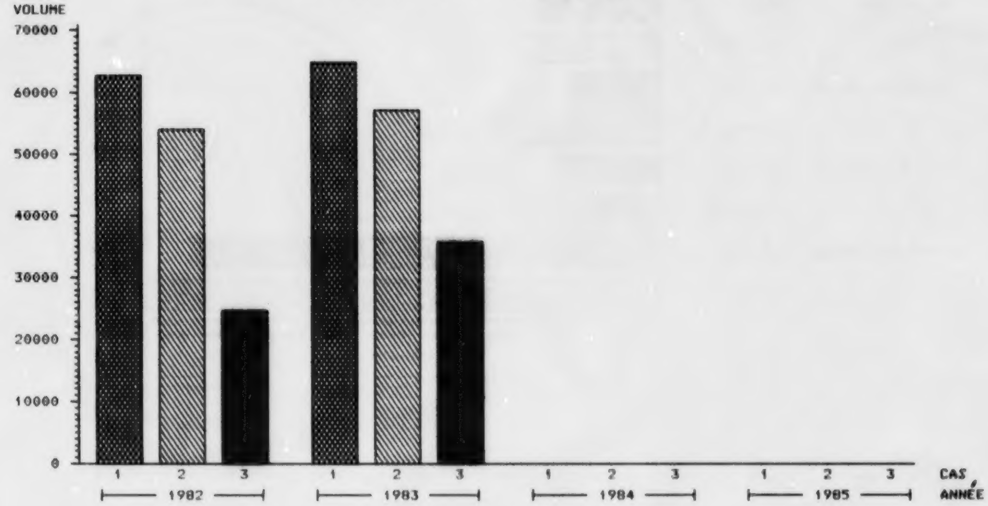


*1=INFRACTIONS SIGNALÉES 2=INFRACTIONS RÉELLES 3=AFFAIRES CLASSÉES*

SOURCE: SYSTÈME DES RAPPORTS STATISTIQUES SUR LES OPÉRATIONS DE LA GRC

**Tableau 12(b): Volume des services non reliés au crime fournis par les ressources fédérales**

| | 1982 | 1983 |
|---|---|---|
| Demandes d'emploi (enquêtes de la GRC) | 4,945 | 1,499 |
| Signification d'actes authentiques | 13,345 | 9,019 |
| Aide au grand public (non précisée) | 157,348 | 69,625 |
| Inspections de propriétés | 7,431 | 6,583 |
| Émission de permis | 13,168 | 50,777 |
| Inspections de bateaux | 9,238 | 22,229 |
| Vérifications relatives à la chasse | 10,498 | 11,913 |

**Lois fédérales:** Les tableaux 13(a) et (b) illustrent la répartition des principaux domaines de travail compris dans le tableau 12(a). Les taux d'affaires classées ne sont pas connus à ce niveau de répartition.

**TABLEAU 13A RÉPARTITION DES PRINCIPALES INFRACTIONS AUX LOIS FÉDÉRALES QUI ONT FAIT L'OBJET D'ENQUÊTES PAR LA GRC EN 1982**

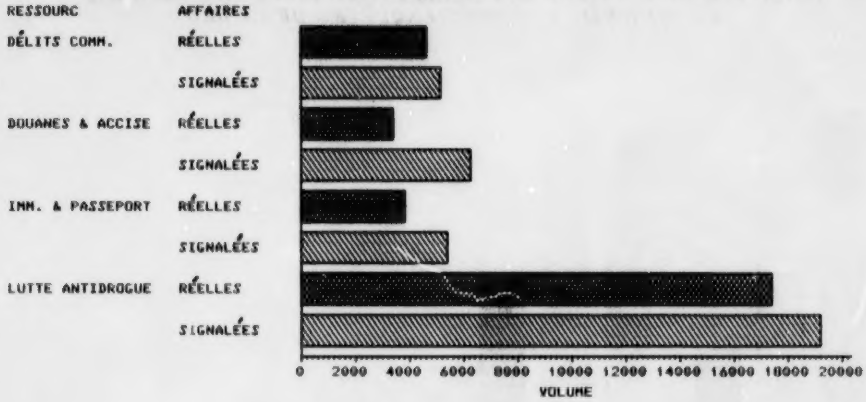


**TABLEAU 13B RÉPARTITION DES PRINCIPALES INFRACTIONS AUX LOIS FÉDÉRALES QUI ONT FAIT L'OBJET D'ENQUÊTES PAR LA GRC EN 1983**

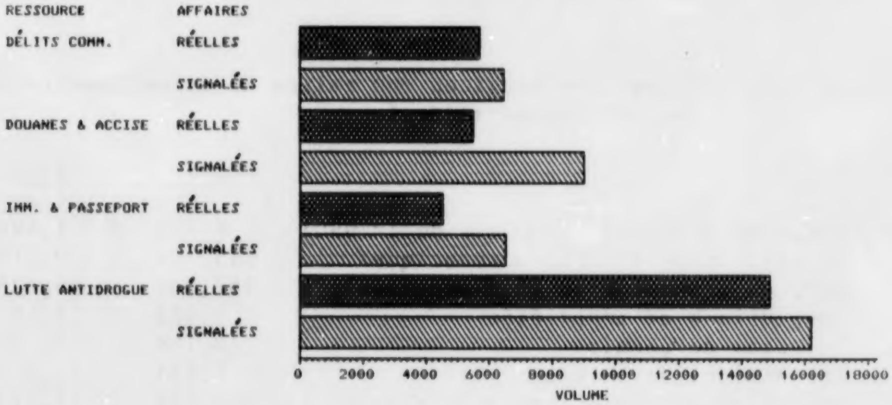


SOURCE: SYSTÈME DES RAPPORTS STATISTIQUES SUR LES OPÉRATIONS DE LA GRC

**L'objectif de la lutte antidrogue est de réduire l'approvisionnement de stupéfiants. Une réduction de la pureté au détail suggère qu'on atteint peu à peu cet objectif. Les tableaux 14(a), (b) et (c) illustrent le rapport entre la lutte antidrogue et les niveaux de pureté de l'héroïne au détail. Ce rapport existe lorsque l'approvisionnement est normal. Cependant, si ce dernier augmente considérablement par suite de récoltes exceptionnelles à l'échelle mondiale, la lutte antidrogue n'aura pas l'effet désiré.**

***TABLEAU 14A PERSONNES ACCUSÉES PAR LA GRC D'INFRACTIONS RELATIVES À L'HÉROÏNE***

SOURCE: SYSTÈME DES RAPPORTS STATISTIQUES SUR LES OPÉRATIONS DE LA GRC

***TABLEAU 14B KILOGRAMMES D'HÉROÏNE SAISIE PAR LA GRC***

SOURCE: DOSSIERS DE LA SOUS-DIRECTION DES DROGUES DE LA GRC

***TABLEAU 14C - PURETÉ MOYENNE DE L'HÉROÏNE AU DÉTAIL (EN POURCENTAGE)***

SOURCE: DOSSIERS ET ANALYSES DE LA SOUS-DIRECTION DES DROGUES DE LA GRC

Les tableaux 15(a), (b) et (c) illustrent le rapport entre la lutte antidrogue et les niveaux de pureté de la cocaïne vendue au détail. Tel qu'on l'a mentionné auparavant aux tableaux 14(a), (b) et (c), une augmentation de l'action antidrogue réduit, en général la pureté des drogues illicites, indiquant que l'approvisionnement a diminué. Cependant, depuis 1978, la production mondiale de la cocaïne a triplé. L'effet de ces conditions du marché est évident dans les tableaux 15(a), (b) et (c). L'activité de la lutte antidrogue a augmenté en fonction du nombre de saisies et de personnes accusées tandis que le niveau de pureté au détail continue d'augmenter.

**TABLEAU 15A PERSONNES ACCUSÉES PAR LA GRC D'INFRACTIONS RELATIVES À LA COCAÏNE**

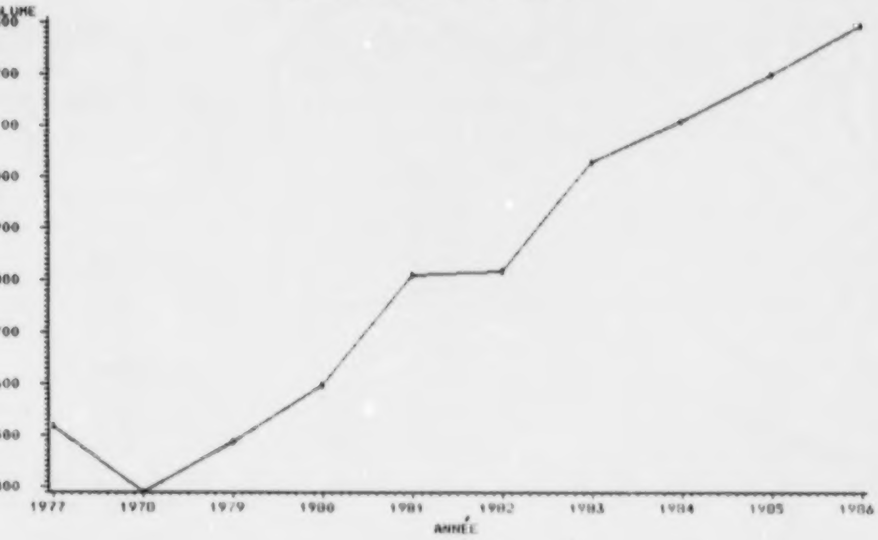


SOURCE SYSTÈME DES RAPPORTS STATISTIQUES SUR LES OPÉRATIONS DE LA GRC

**TABLEAU 15B KILOGRAMMES DE COCAÏNE SAISIE PAR LA GRC**

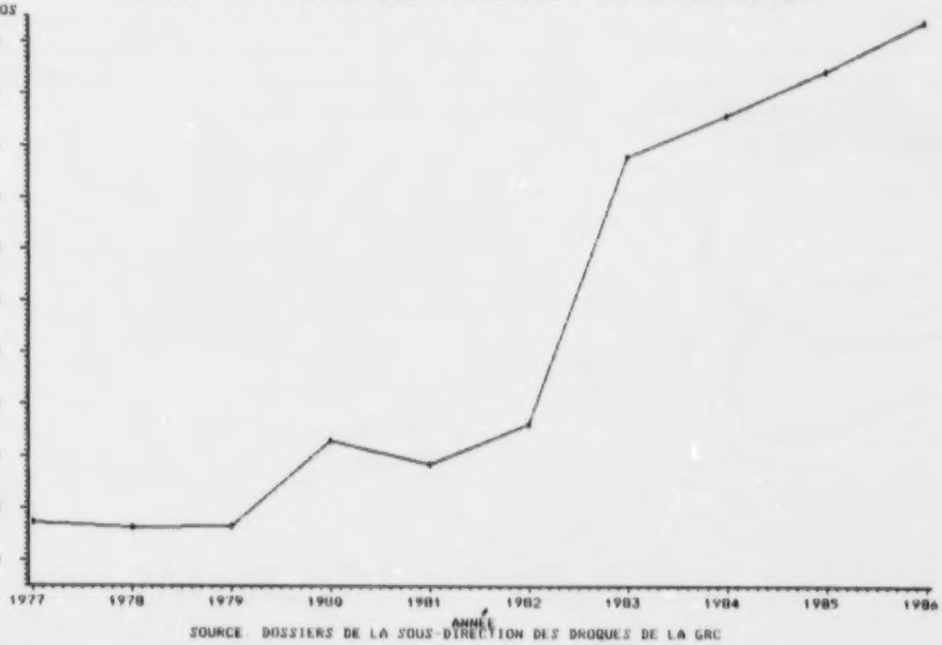


SOURCE DOSSIERS DE LA SOUS-DIRECTION DES DROGUES DE LA GRC

*TABLEAU 15C – PURETÉ MOYENNE DE LA COCAÏNE AU DÉTAIL (EN POURCENTAGE)*

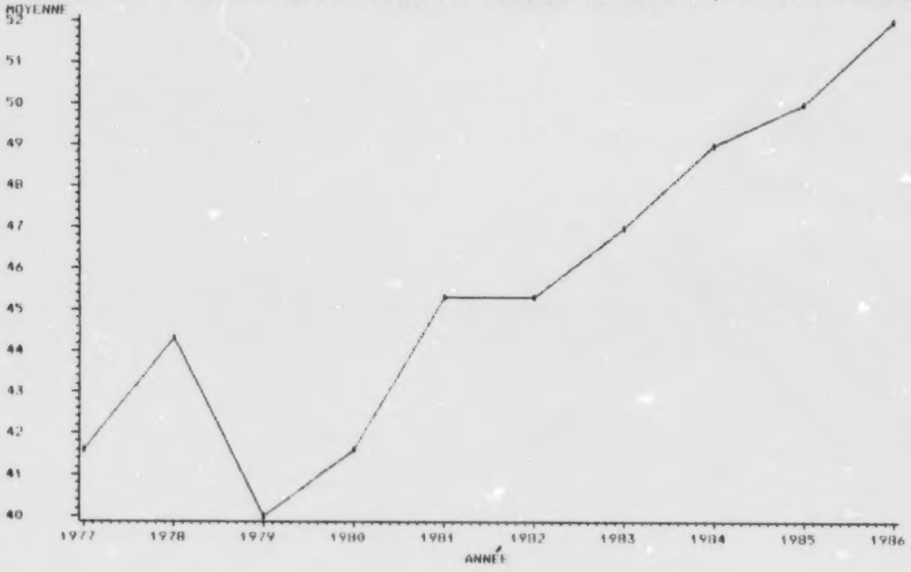


SOURCE DOSSIERS ET ANALYSES DE LA SOUS-DIRECTION DES DROGUES DE LA GRC

**Services de protection:** Le tableau 16 illustre le volume des fonctions de sécurité accomplies par la GRC. Ces fonctions incluent la protection des personnes de marque, l'inspection des installations physiques, ainsi que les conseils et les consultations relatifs aux besoins en matière de sécurité. Les systèmes d'information actuels n'enregistrent pas le temps accordé à ces fonctions.

***TABLEAU 16 NOMBRE DE FONCTIONS DE SECURITE ACCOMPLIES***

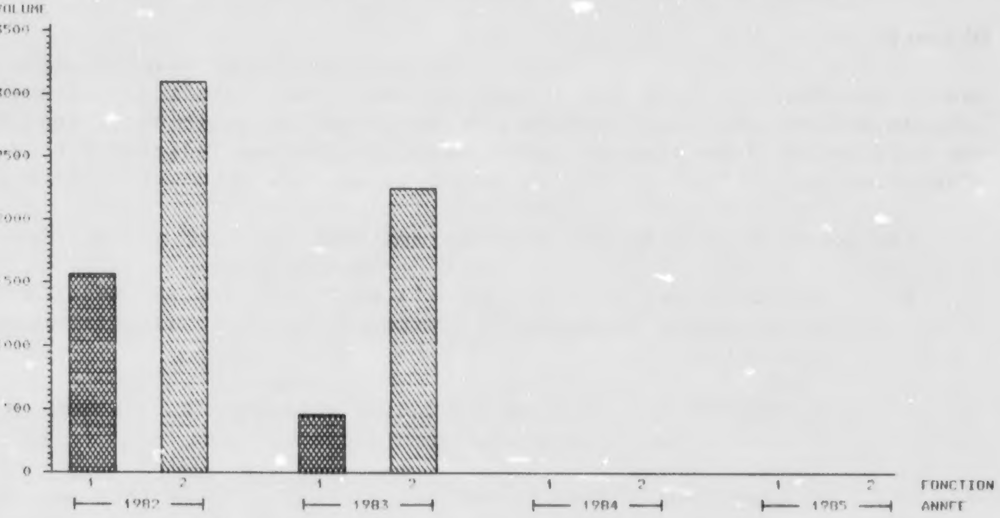


***1=INSPECTIONS ET CONSULTATIONS EN MATIERE DE SECURITE PHYSIQUE***
***2=PROTECTION DES PERSONNES DE MARQUE***

SOURCE SYSTEME DES RAPPORTS STATISTIQUES SUR LES OPERATIONS DE LA GRC

## B. Services canadiens de police

### Objectif

Aider, sur demande, tous les organismes canadiens chargés d'appliquer la loi, en offrant des cours spécialisés de formation policière, ainsi que des services de laboratoires judiciaires, d'identité judiciaire et de d'information.

Les plans pour 1985-1986 sont les suivants:

- maintenir les services actuels pour répondre aux besoins prioritaires de la collectivité policière et des tribunaux, c'est-à-dire:
  - fournir des cours de formation policière en gestion et dans d'autres domaines spécialisés;
  - continuer d'établir les priorités pour permettre aux ressources limitées des laboratoires judiciaires de répondre aux exigences prioritaires des organismes chargés d'appliquer la loi et aux exigences des tribunaux en matière d'éléments de preuve;
  - continuer d'élaborer de nouveaux systèmes d'information, tels que le Système intégré de répartition de l'information (système CIIDS) et le Système de bureautique de la GRC (système ROSS), afin de répondre avec plus d'efficacité à la demande croissante en matière de distribution et de conservation de l'information;
  - créer un service de l'administration des données qui sera chargé de la gestion centralisée des données de l'organisme, à titre de ressource principale pour la GRC, afin de rendre compte des valeurs, des coûts et de remplir ses obligations juridiques et législatives, selon les exigences du Conseil du Trésor et des lois sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;
  - concevoir un réseau unique de transmission des données pour remplacer les réseaux distincts du CIPC et du Centre de données qui existent à l'heure actuelle;
  - remplacer le Système vidéo de fiches dactyloscopiques Ampex par un système de mémoire sur disques optiques numériques;
  - améliorer les systèmes radio du soutien opérationnel de la GRC dans les divisions "A", "B", "C", "J", "K" et "O" et

- remplacer tout le matériel de protection des conversations de la G^C.

**État récapitulatif des ressources**

Les dépenses totales pour les Services canadiens de police représentent environ 9.2 % des dépenses totales de fonctionnement pour 1985-1986 et 8.0 % de l'utilisation des années-personnes.

**Tableau 17: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Laboratoires judiciaires | 22,534 | 343 | 17,211 | 337 | 17,192 | 320 |
| Service de l'identité juciciaire | 26,985 | 459 | 20,611 | 444 | 19,757 | 450 |
| Informatique* | 54,608 | 639 | 44,362 | 613 | 42,702 | 614 |
| Collège canadien de police | 6,777 | 79 | 5,176 | 71 | 5,344 | 71 |
| Accès à l'information | 2,505 | 35 | 1,913 | 35 | 1,502 | 61 |
| | 113,409 | 1,555 | 89,273 | 1,500 | 86,497 | 1,516 |
| Moins recettes | 1,121 | | 415 | | 64 | |
| Dépenses nettes | 112,288 | 1,555 | 88,858 | 1,500 | 86,433 | 1,516 |

* On a apporté un changement à l'organisation et celui-ci a été approuvé le 7 juin dernier par le Conseil du Trésor. Ainsi, les anciennes sous-activités des télécommunications ont été regroupées avec certaines fonctions de la sous-activité du service des dossiers. Cette nouvelle sous-activité est appelée Informatique. Le reste des années personnes du service des dossiers a été transféré à l'activité "Administration". Les détails des dépenses prévues pour 1984-1985 et des dépenses réelles de 1983-1984 ont été rajustés pour faciliter la comparaison d'une année à l'autre.

**Description**

L'activité "Services canadiens de police" se décrit le mieux en fonction de ses cinq sous-activités.



71

**Laboratoires judiciaires:** Huit laboratoires judiciaires situés à des points stratégiques d'un bout à l'autre du pays dispensent leurs services aux organismes canadiens de police, à des organismes gouvernementaux et aux tribunaux. Ils offrent des rapports d'experts fondés sur l'examen scientifique des pièces à conviction pour aider les enquêteurs et les tribunaux.

**Service de l'identité judiciaire:** Le service de l'identité judiciaire est assuré par le maintien d'un répertoire central d'empreintes digitales et de casiers judiciaires, de l'Enregistrement des armes à feu et du Centre d'information des Services canadiens de police.

**Informatique** : Cette direction élabore et poursuit un programme complet de gestion de l'information qui comprend le traitement électronique de l'information, les télécommunications, les systèmes de bureautique ainsi que la technologie reliée à leur convergence et leur interconnexion. En outre, à titre de service offert à la collectivité policière du Canada, cette direction assure les services d'informatique et de télécommunications par l'intermédiaire des installations du Centre d'information de la police canadienne.

**Collège canadien de police** : Le collège fournit à la colletivité policière une formation de perfectionnement en gestion qui est appuyée par des études pertinentes et des publications faciles d'accès. Des cours spécialisés et techniques sont offerts à tous les services de police canadiens, à d'autres organismes gouvernementaux et, de façon limitée, à des organismes du Commonwealth et à des services de police étrangers.

**Accès à l'information:** La Direction de l'accès à l'information, située à Ottawa, se charge de répondre aux exigences de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Laboratoires judiciaires:** L'appui aux organismes de police et aux tribunaux exige une réponse aux demandes non discrétionnaires d'examens scientifiques et d'éléments de preuve. Le tableau 18 illustre les résultats et le rendement de l'exploitation des laboratoires selon les demandes passées, actuelles et prévues. Le rendement en fonction des demandes, des rapports et de la présence au tribunal est présenté comme suit:

- Les demandes visent les cas présentés par les organismes policiers, dont chacun exige habituellement plusieurs examens afin de fournir tous les renseignements judiciaires possibles;

- Les rapports présentés sont ceux qui sont préparés par les laboratoires à l'appui de l'application de la loi. Les rapports scientifiques transmis aux organismes clients peuvent

- entraîner des aveux de culpabilité, la disculpation des suspects, une nouvelle orientation des enquêtes et la présentation d'éléments de preuve. En tant que service opérationnel intermédiaire, ces résultats contribuent au taux de succès des programmes d'application de la loi;

- La présence au tribunal vise les témoignages à titre d'expert, fondés sur les conclusions scientifiques, appuyant ainsi directement les tribunaux.

**Tableau 18: Demande des services des laboratoires judiciaires**

| | 1981-1982 | 1982-1983 | 1983-1984 | 1984-1985 | Prévu 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| Demandes | 17,103 | 16,719 | 18,680 | 19,183 | 20,034 |
| Rapports présentés | 16,384 | 16,441 | 18,305 | 18,879 | 19,788 |
| Présence au tribunal | 4,103 | 4,262 | 3,993 | 4,153 | 4,353 |

Le tableau 19 illustre les demandes totales de services, le rendement global et l'arriéré, en fonction des années-personnes. Les demandes non exécutées, c'est-à-dire la différence entre les demandes et le rendement, comprennent le travail retourné aux clients sans avoir été traité à cause d'une pénurie de personnel, et l'augmentation de l'arriéré d'une année à l'autre. L'arriéré comprend le travail en marche, les cas prioritaires à entreprendre et les cas moins pressants. On a pu éviter une augmentation importante de l'arriéré grâce à un processus de sélection ou de triage rigoureux des enquêtes et à l'établissement d'un système de priorité. L'amélioration du matériel automatisé et l'introduction de mesures efficaces visant à augmenter la productivité et à limiter la hausse des coûts ont contribué à l'exécution des demandes. L'écart entre les demandes de services et les années-personnes utilisées représente le besoin de ressources supplémentaires. On a pu obtenir le rendement désiré grâce aux heures supplémentaires de travail et à certains sacrifices sur le plan de l'amélioration des techniques et de la formation du personnel. Le temps de réponse (temps moyen requis pour obtenir les résultats d'analyse) a augmenté très légèrement au cours des dernières années et se situe maintenant à près de quatre semaines.

***TABLEAU 19 DEMANDES TOTALES ET CAPACITÉ GLOBALE DES LABORATOIRES JUDICIAIRES***

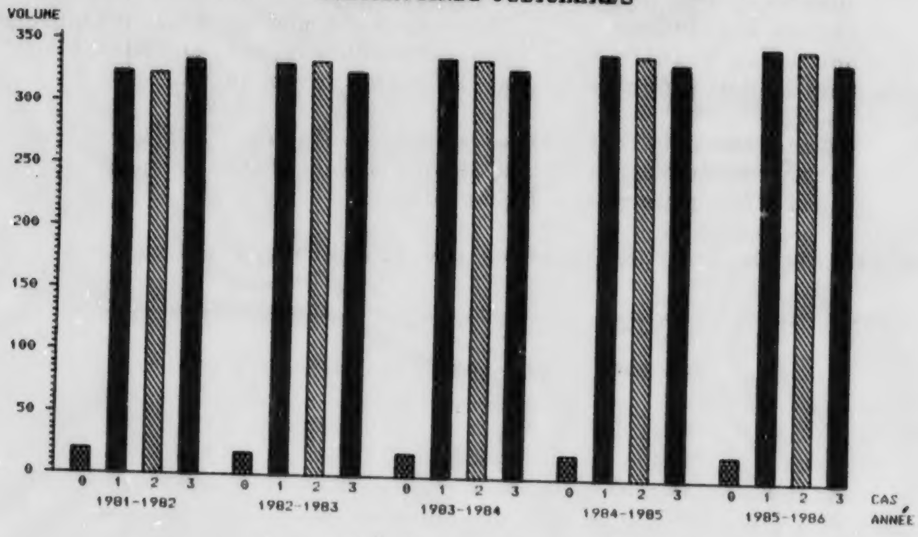


***0 = ARRIÉRÉ 1 = DEMANDE***
***2 = RENDEMENT GLOBAL 3 = AP UTILISÉES***

SOURCE STATISTIQUES DE LA DIRECTION

**Service de l'identité judiciaire:** Le tableau 20 illustre les demandes prévues pour le Service de l'identité judiciaire en fonction des années-personnes, comparativement à la capacité disponible. Au cours des quatre dernières années, les demandes ont augmenté de près de 9 % alors que la capacité a augmenté d'environ 7 %. On a pu s'occuper du surplus de travail grâce avant tout à l'augmentation de la productivité et en partie aux heures supplémentaires de travail. Le niveau actuel de productivité devrait être maintenu en 1985-1986.

**TABLEAU 20 DEMANDE TOTALE ET CAPACITÉ GLOBALE DU SERVICE DE L'IDENTITÉ JUDICIAIRE**

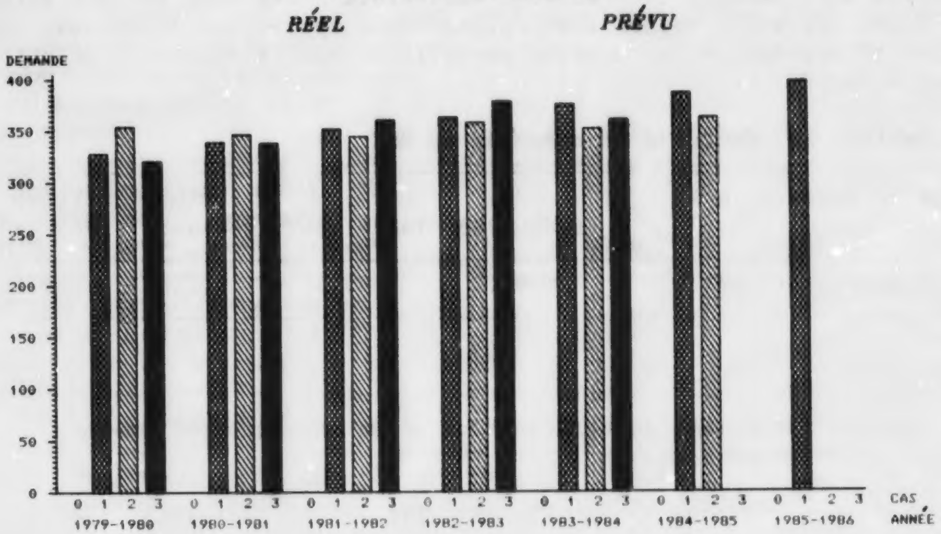


*1 = DEMANDE 2 = CAPACITÉ 3 = AP UTILISÉES*

SOURCE STATISTIQUES DE LA DIRECTION

**Informatique** : Les tableaux 21, 22 et 23 illustrent le rendement de cette sous-activité.

**Centre d'information de la police canadienne:** Le tableau 21 illustre les données recueillies relativement à l'exploitation du système du CIPC.

**Tableau 21: Centre d'information de la police canadienne**

| Centre d'information de la police canadienne | 1982-1983 | 1983-1984 | Prévu 1984-1985 | Prévu 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| Transactions totales | 79,951,070 | 83,647,745 | 89,164,998 | 93,000,000 |
| Temps de réponse moyen (en secondes) | 3.4 | 3.0 | 3.0 | 3.5 |
| Taux d'accessibilité* | 97.8 | 99.2 | 99.0 | 99.0 |

* Le taux d'accessibilité indique le pourcentage de temps durant lequel les utilisateurs ont accès au système d'information, au cours d'une période de vingt-quatre heures. L'accès immédiat au système d'information est très important pour la sécurité des policiers et l'arrestation des personnes recherchées.

**Le Centre de données de la GRC:** Le Centre de données est une installation informatique centralisée, accessible à distance par des terminaux installés à des points stratégiques dans toutes les divisions. Le tableau 22 représente les données recueillies sur le rendement de cette installation.

**Tableau 22: Centre de données de la GRC**

| Centre de données de la GRC | 1982-1983 | 1983-1984 | Prévu 1984-1985 | Prévu 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| Taux d'accessibilité | 95.3 | 95.3 | 97.5 | 97.5 |

**Tableau 23: Volume de transactions et de services par année-personne**

| | 1982-1983 | 1983-1984 | 1984-1985 | 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| Gestion des directives (pages) | 282.6 | 261.8 | 265 | 270 |
| Gestion des formulaires (projets terminés) | 18.08 | 18.00 | 24.3 | 24.3 |
| Microfilmage (pages filmées) | 191,162 | 212,273 | 218,641 | 225,000 |
| Archives (transactions) | 7,601 | 7,323 | 8,055 | 8,860 |

**Télécommunications:** Les services de télécommunications sont offerts grâce à un programme permanent d'élaboration, de mise à jour et de fonctionnement. La meilleure façon d'évaluer le rendement est d'examiner les coûts par membre opérationnel et le temps d'accès au système dans les 75 régions géographiques ou districts de communication. Ces informations ont été recueillies manuellement dans certaines régions et ne sont pas encore disponibles pour toute la Gendarmerie. Un projet est en marche afin d'examiner la possibilité d'enregistrer électroniquement le volume et l'heure des télécommunications. On sera alors en mesure d'obtenir des données sur le rendement dans toute la Gendarmerie.

**Collège canadien de police:** Le Collège canadien de police (CCP) prépare actuellement une matrice d'analyse des normes et d'évaluation de la formation devant servir à l'évaluation des cours du CCP par les élèves. Au cours de l'année prochaine, ce procédé sera évalué afin d'établir s'il convient en tant que système de mesure du rendement.

**Accès à l'information:** Le tableau 24 indique le nombre de transactions et les années-personnes utilisées.

**Tableau 24: Volume de transactions et d'années-personnes**

| | 1982-1983 | 1983-1984 | 1984-1985 | 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| Accès demandé en vertu de la Loi sur les droits de la personne* | 1,136 | 2,083 | 2,624 | 2,492 |
| Accès demandé pour aider d'autres organismes et ministères gouvernementaux* | 231 | 300 | 390 | 370 |
| Demandes non officielles en vertu de la Loi sur les droits de la personne* | 130 | 228 | 0 | 0 |
| Accès à l'information* | 46 | 157 | 174 | 165 |
| Total des années-personnes | 16 | 49 | 35 | 34 |

* Modifié pour devenir la Loi sur la protection des renseignements personnels, le 1er juillet 1983.

** Les demandes avant le 1er juillet 1983 avaient été faites dans l'esprit de la loi, conformément aux documents du Cabinet.



77

## C. Services de police à contrat

### Objectif

Réprimer et déceler le crime et maintenir l'ordre dans les provinces, les territoires et les municipalités contractants.

Les plans pour 1985-1986 sont les suivants:

- s'occuper des enquêtes représentant une charge de travail d'environ 630,000 infractions au Code criminel;
- maintenir un taux de succès pour les enquêtes relatives au Code criminel:
    - de 78 à 83 % pour les infractions contre la personne (meurtres, attentats sexuels, vols qualifiés et voies de fait);
    - de 28 à 33 % pour les infractions contre les biens (vols, introduction par effraction, fraudes);
    - de 42 à 47 % pour toutes les autres infractions au Code criminel, sauf contre les règlements de la circulation (dommages volontaires, troubles de la paix, infractions relatives aux armes, aux moeurs, etc.).
- accorder plus d'importance aux méthodes policières concernant les initiatives sur le plan de la prévention criminelle, et s'occuper davantage des victimes du crime, en particulier dans les cas de violence familiale et de voies de fait contre un conjoint;
- faire des enquêtes sur environ 350,000 cas signalés relativement aux lois provinciales et fédérales et aux arrêtés municipaux;
- s'occuper d'un programme d'application des règlements de la circulation visant à appréhender les personnes coupables de délits de fuite ou de conduite en contravention de la suspension du permis et à réduire le nombre de conducteurs avec facultés affaiblies, les infractions relatives à la conduite dangereuse et les autres infractions aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux, représentant une charge de travail d'environ 1,250,000 cas;
- fournir de l'aide au grand public dans des circonstances non criminelles, par exemple, des enquêtes sur des personnes disparues, articles perdus ou trouvés, vérification de lieux peu sûrs, personnes soupçonnées, etc. dans environ 580,000 cas;

- signifier environ 250,000 actes authentiques pour divers organismes fédéraux, provinciaux et municipaux;

- émettre environ 170,000 permis d'enregistrement d'armes à feu, licences de vente d'alcool, et autres;

- effectuer environ 50,000 inspections en vertu de diverses lois fédérales et provinciales à des fins de permis et d'adhésion aux règlements;

- escorter environ 55,000 détenus entre des pénitenciers fédéraux et provinciaux;

- faire des présentations sur la sécurité et la prévention criminelle dans les écoles, devant les groupes minoritaires et autres à environ 25,000 reprises;

- mener des enquêtes et s'occuper des rapports concernant environ 210,000 accidents de véhicules automobiles.

**État récapitulatif des ressources**

Les dépenses totales pour les Services de police à contrat représentent environ 50.6 % des dépenses de fonctionnement de la GRC pour 1985-1986 et 51.1 % de l'utilisation des années-personnes.

**Tableau 25: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Police provinciale et territoriale | 456,569 | 6,896 | 439,396 | 6,786 | 421,245 | 6,902 |
| Police municipale | 166,790 | 3,018 | 160,517 | 2,985 | 142,375 | 2,933 |
| | 623,359 | 9,914 | 599,913 | 9,771 | 563,620 | 9,835 |
| Moins recettes | 370,116 | | 354,283 | | 312,938 | |
| Dépenses nettes | 253,243 | 9,914 | 245,630 | 9,771 | 250,682 | 9,835 |

Les recettes prévues de 370.1 millions de dollars pour les services de police à contrat proviennent des contrats signés avec huit provinces, deux territoires et environ 190 municipalités. Les détails concernant les recettes se trouvent aux pages 66 et 67.

**Description**

La Gendarmerie royale du Canada assume les fonctions de police dans les territoires et dans toutes les provinces à l'exception de l'Ontario et du Québec. Au cours de 1981, de nouvelles ententes ont été conclues avec les gouvernements provinciaux et territoriaux incluant le renouvellement d'ententes visant le service de police dans environ 190 municipalités. Les nouvelles ententes sont en vigueur du 1$^{er}$ avril 1981 au 31 mars 1991 et se fondent sur le partage des coûts, ce qui représente un avantage pour le Canada et des économies d'envergure, du fait que la police nationale assure les services de police susmentionnés. Les détails de l'entente ont été formulés de telle façon qu'en 1981-1982, les provinces, les territoires, et les municipalités de moins de 15,000 habitants ont payé respectivement 56 % des coûts totaux des services de police provinciale, territoriale et municipale, tandis que les municipalités de plus de 15,000 habitants ont versé 81 % des coûts. Le taux fixé à 56 % est majoré de 1 % chaque année financière à partir de 1982-1983 jusqu'à ce qu'il atteigne 60 % en 1985-1986, après quoi, il augmentera de 2 % par année à partir de 1986-1987 jusqu'à ce qu'il atteigne un maximum de 70 % en 1990-1991. Le taux fixé à 81 % est majoré de 1 % chaque année financière à partir de 1982-1983 jusqu'à ce que la part maximale de 90 % soit atteinte en 1990-1991. En 1985-1986, la part des provinces, des territoires et des municipalités de moins de 15,000 habitants sera de 60 %, tandis que celle des municipalités de plus de 15,000 habitants s'élèvera à 85 %. Les détails complets des recettes fédérales provenant de ces ententes contractuelles se trouvent à la page 67. Les services offerts ressemblent à ceux qui sont fournis par une organisation policière locale: fonctions générales, circulation, identité judiciaire et autres services spécialisés. Les services de police à contrat assurent l'application des lois et des décrets fédéraux dans à peu près tous les coins du Canada. Des groupes spécialisés chargés de l'exécution des lois fédérales sont affectés aux grands centres et s'occupent des questions et des fonctions fédérales plus complexes dans les régions rurales.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les services de police à contrat exigent une main-d'oeuvre importante et comprennent l'application du Code criminel, des lois fédérales et provinciales et des arrêtés municipaux. Une grande partie du travail est répressive et exige souvent une réponse immédiate à une demande de secours venant du public. Le public se tourne vers la police lorsqu'il a besoin d'aide ou de conseils dans de nombreuses circonstances. Le temps du travail du policier peut être classé dans les catégories suivantes: le travail discrétionnaire (ou préventif), le travail non discrétionnaire (ou répressif) et l'administration générale.

Le travail discrétionnaire consiste en l'application des lois fédérales et provinciales et des arrêtés municipaux lorsqu'aucune plainte précise n'est formulée. Ce genre d'activité influe sur la paix et l'ordre en général dans la collectivité. Une augmentation de la criminalité ou de la demande concernant les autres services entraîne une diminution du temps disponible pour le travail de police discrétionnaire, ce qui donne lieu à une hausse des occasions de commettre des actes criminels. Le temps disponible pour accomplir le travail de police discrétionnaire a diminué au cours des années (voir tableau 26).

Le travail non discrétionnaire concerne les crimes contre les biens et les personnes, l'intervention de la police à la suite de plaintes du public ou du gouvernement, la recherche de personnes disparues, l'escorte des détenus, les enquêtes relatives aux morts subites, l'émission de permis, la présence sur les lieux d'un accident, le rétablissement de l'ordre public, etc. Une grande partie des services offerts ne sont pas reliés au crime, mais il s'agit de situations qui exigent l'intervention et l'attention de la police. (Voir le tableau 27 pour plus de détails concernant le volume et les genres de services non reliés au crime, fournis par les Services de police à contrat en 1982 et en 1983.) Les systèmes d'information actuels ne permettent pas d'identifier un facteur de temps relativement à ces services.

L'administration générale comprend les tâches quotidiennes de gestion des ressources à l'appui de l'organisation, par exemple, la supervision du personnel et des enquêtes, des immeubles et du matériel, la tenue de dossiers et le travail de bureau relié aux fonctions policières.

Le tableau 26 fournit les données relatives au temps utilisé pour assurer les services de police à contrat, au cours des dernières années. Il indique que le temps accordé au travail non discrétionnaire s'est accru tandis que le temps accordé au travail discrétionnaire a diminué.

*TABLEAU 26 CATÉGORIES DE TRAVAIL - TEMPS UTILISÉ EN POURCENTAGE*

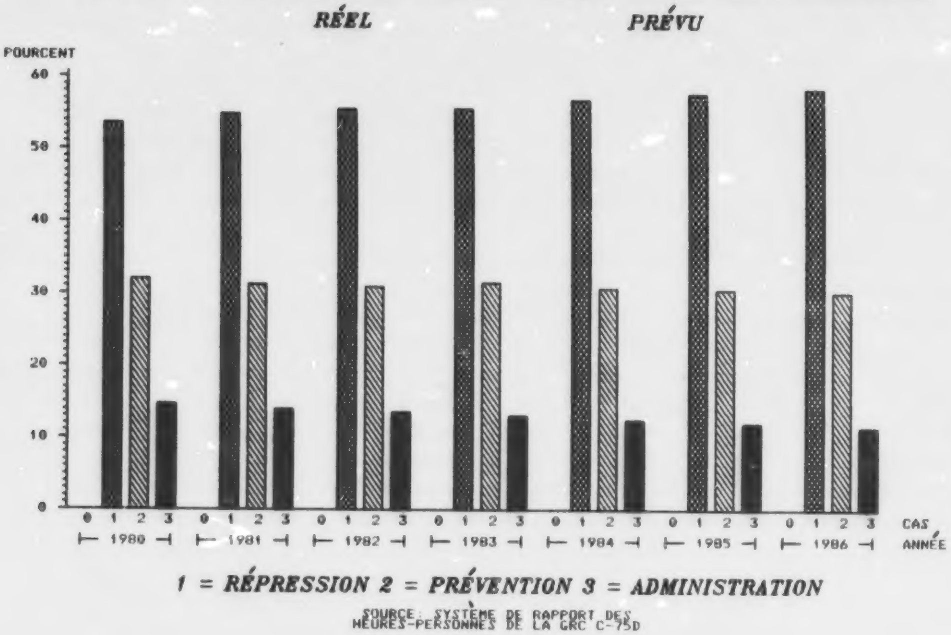


On doit se rendre compte que les méthodes actuelles de collecte du temps ne facilitent pas l'extraction de notre système de données du temps accordé exclusivement au travail répressif; en conséquence, dans certaines catégories où une distinction précise ne peut être faite, le temps a été inclus de façon arbitraire au groupe de travail répressif. On espère que les prochaines méthodes de collecte du temps permettront de remédier à cette situation.

Tel que l'indique le texte sous la rubrique "Données sur le rendement et justification des ressources", le policier doit accorder de plus en plus de temps au travail non discrétionnaire ou répressif. Cette tendance réduit le temps accordé aux activités préventives. La raison de ce changement est sans doute l'accroissement disproportionné entre les infractions et les ressources humaines nécessaires pour le traitement de ces infractions. La tendance devrait se poursuivre en 1985.

**Tableau 27 : Volume de certains services non reliés au crime, assurés par les Services de police à contrat**

| | 1982 | 1983 |
|---|---|---|
| Aide au grand public | 570,000 | 556,000 |
| Signification d'actes authentiques | 210,000 | 232,000 |
| Cours sur la sécurité et la prévention | 18,000 | 23,000 |
| Émission de permis | 148,000 | 157,000 |
| Inspections | 28,000 | 35,000 |
| Escorte de détenus | 51,000 | 44,000 |
| Enquêtes relatives à des accidents de véhicules automobiles | 218,000 | 201,000 |

La mesure de l'efficacité est le rapport entre le nombre d'infractions réelles classées (en portant une accusation ou en identifiant le coupable) et le nombre total d'infractions réelles qui ont fait l'objet d'enquêtes. Ce rapport est communément appelé le taux d'affaires classées. Pour de plus amples renseignements sur la signification des taux d'affaires classées, voir la page 21.

Le tableau 28 porte sur les infractions contre la personne. Celles-ci comprennent les meutres, les infractions d'ordre sexuel, les vols qualifiés et les voies de fait.

Les infractions contre les biens font l'objet du tableau 29. Les initiatives de la Gendarmerie en matière de prévention criminelle ont porté surtout sur ce genre d'infraction.

Le tableau 30 traite des autres infractions au Code criminel. Les initiatives en matière de prévention criminelle ont une incidence sur certaines infractions de cette catégorie.

### TABLEAU 28 CODE CRIMINEL - "PERSONNES" INFRACTIONS SIGNALÉES, RÉELLES ET CLASSÉES

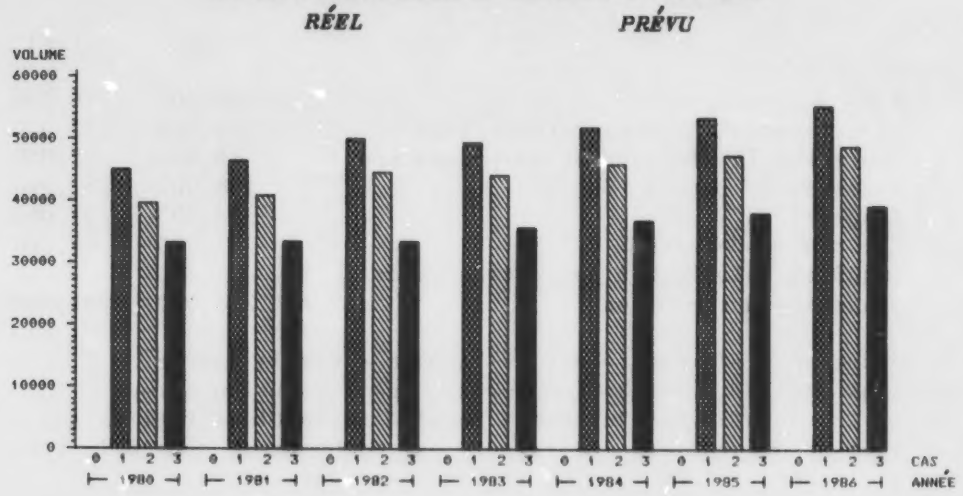


*1 = SIGNALÉES 2 = RÉELLES 3 = CLASSÉES*

SOURCE: STATISTIQUES SUR LES DÉCLARATIONS UNIFORMES DE LA CRIMINALITÉ TIRÉES DU SYSTÈME DES RAPPORTS STATISTIQUES SUR LES OPÉRATIONS

### TABLEAU 29 CODE CRIMINEL - "BIENS" INFRACTIONS SIGNALÉES, RÉELLES ET CLASSÉES

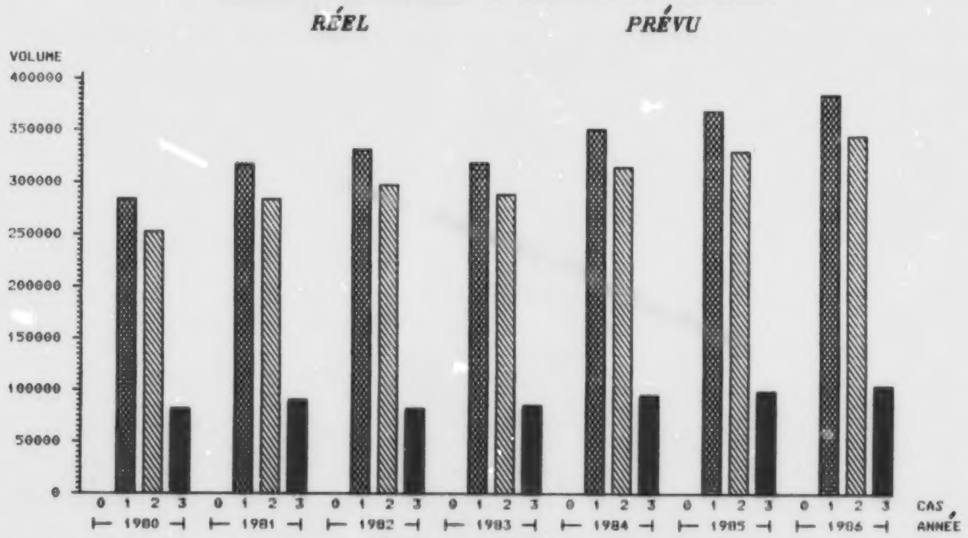


*1 = SIGNALÉES 2 = RÉELLES 3 = CLASSÉES*

SOURCE: STATISTIQUES SUR LES DÉCLARATIONS UNIFORMES DE LA CRIMINALITÉ TIRÉES DU SYSTÈME DES RAPPORTS STATISTIQUES SUR LES OPÉRATIONS

**TABLEAU 30 CODE CRIMINEL - "AUTRES"**
**INFRACTIONS SIGNALÉES, RÉELLES ET CLASSÉES**

**RÉEL** **PRÉVU**

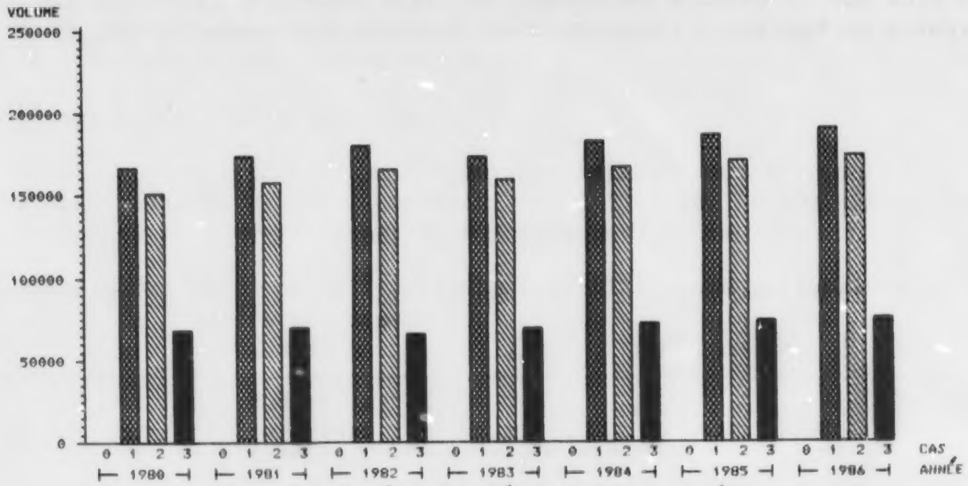


**1 = SIGNALÉES 2 = RÉELLES 3 = CLASSÉES**

SOURCE: STATISTIQUES SUR LES DÉCLARATIONS UNIFORMES DE LA CRIMINALITÉ TIRÉES DU SYSTÈME DES RAPPORTS STATISTIQUES SUR LES OPÉRATIONS

**TABLEAU 31 INFRACTIONS AUX LOIS FÉDÉRALES QUI ONT FAIT L'OBJET D'ENQUÊTES DES SERVICES DE POLICE À CONTRAT**

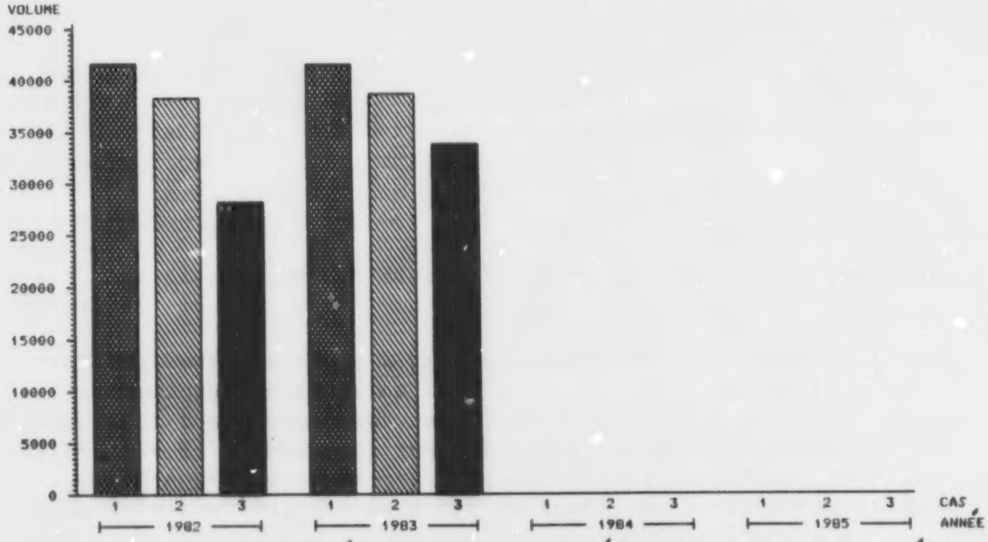


**1=INFRACTIONS SIGNALÉES 2=INFRACTIONS RÉELLES 3=AFFAIRES CLASSÉES**

SOURCE: SYSTÈME DES RAPPORTS STATISTIQUES SUR LES OPÉRATIONS DE LA GRC

Le tableau 31 identifie le nombre d'infractions aux lois fédérales qui ont fait l'objet d'enquêtes des Services de police à contrat. Ces enquêtes se rapportent aux infractions à de nombreuses lois fédérales. De plus amples détails concernant les lois fédérales visées et les principales catégories d'infractions se trouvent aux pages 25, 29, 30 et 69.

## D. Administration

### Objectif

Diriger et gérer les ressources organisationnelles et administratives pour le Programme d'application de la loi.

### État récapitulatif des ressources

Les dépenses totales pour l'Administration représentent environ 15.6 % des dépenses totales de fonctionnement pour 1985-1986. L'Administration utilise 16.1 % de l'ensemble des années-personnes de la GRC.

**Tableau 32: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| Administration centrale | **57,277** | **793** | 49,870 | 971 | 41,892 | 885 |
| Administration divisionnaire | **121,063** | **1,797** | 105,407 | 1,746 | 103,407 | 1,730 |
| Formation | **14,239** | **522** | 12,398 | 242 | 10,520 | 227 |
| Total | **192,579** | **3,112** | 167,675 | 2,959 | 155,819 | 2,842 |

* Les données de 1984-1985 et de 1983-1984 ont été rajustées afin de tenir compte des parties de la sous-activité du service des dossiers qui ont été transférées des Services canadiens de police à l'Administration. Voir page 37.

### Description

L'activité "Administration" se décrit le mieux en fonction de ses trois sous-activités:

**Administration centrale:** Cette activité englobe les fonctions de gestion centralisée comme la vérification, les révisions et l'élaboration des politiques. Ces fonctions comprennent: le Service de l'air, les Langues officielles, les Relations publiques, l'Organisation et le Personnel, les Services et Approvisionnements, les Affaires financières, la Planification et l'Évaluation, les Services de santé, et le Secrétariat du Commissaire.

**Administration divisionnaire:** Cette activité en parallèle avec l'administration centrale englobe les fonctions d'affectation et de soutien administratif au sein des divisions. Les catégories décentralisées supplémentaires comprennent les services divisionnaires de la vérification, le Bureau du commandant divisionnaire et les services des dossiers.

**Formation:** La formation existe à trois niveaux.

- **La formation à la Direction générale** assure l'élaboration, la mise en oeuvre et l'application des politiques en matière de formation et l'exécution des services de formation centralisée dans les domaines pour lesquels la demande est insuffisante pour justifier une telle formation au niveau divisionnaire, ou qui exigent une formation très spécialisée.

- **La formation divisionnaire en cours d'emploi** assure l'élaboration, la mise en oeuvre et l'administration des programmes de formation au sein de chaque division, accordant plus d'importance aux besoins divisionnaires particuliers en matière d'opération, d'administration et de gestion.

- **La formation des recrues** assure l'élaboration et l'exécution de la formation de base des recrues pour les nouveaux gendarmes et gendarmes spéciaux à l'école de formation des recrues, à la Division "Dépôt", à Regina.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Le tableau 33 représente l'accroissement des années-personnes pour l'activité "Administration" par rapport à l'accroissement total des années-personnes pour le Programme. L'augmentation indiquée pour 1984/1985 et 1985/1986 est dûe à un changement d'organisation lequel a transféré certaines fonctions des Services canadiens de police à l'Administration.

*TABLEAU 33 POURCENTAGE DES ANNEES-PERSONNES UTILISEES POUR L'ADMINISTRATION PAR RAPPORT AU PROGRAMME GLOBAL*

*REEL* *PREVU*

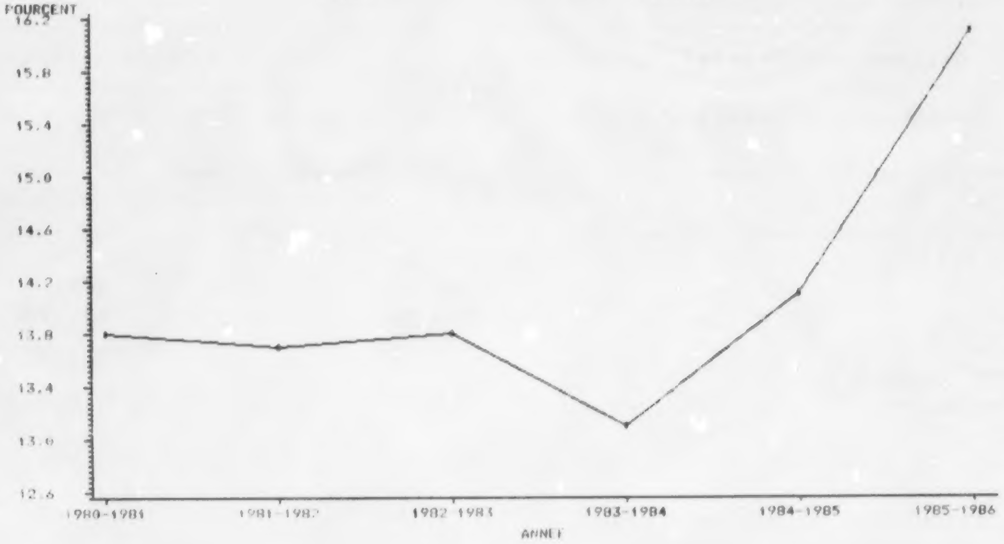


Le tableau 34 représente le pourcentage des dépenses pour l'activité "Administration" par rapport au coût total du Programme. Les commentaires sous le tableau 33 s'appliquent aussi ici.

*TABLEAU 34 POURCENTAGE DES DEPENSES DE L'ADMINISTRATION PAR RAPPORT AU COUT DU PROGRAMME GLOBAL*

*REEL* *PREVU*

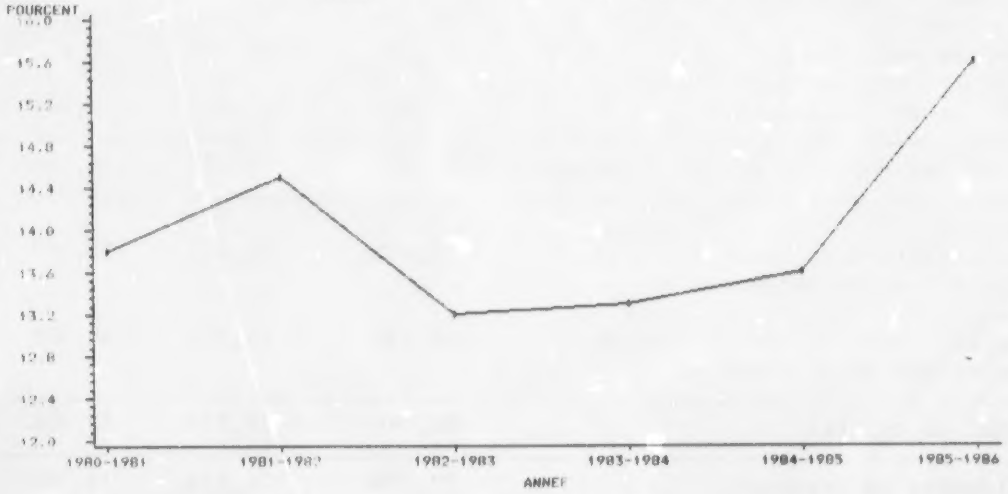




89

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

**Tableau 35: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Fonctionnement | | | |
| Traitements et salaires du personnel civil | 98,178 | 100,835 | 94,919 |
| Solde et indemnités des membres de la GRC | 647,628 | 659,808 | 621,100 |
| Contributions au régime d'avantages sociaux des employés | 13,745 | 13,588 | 13,762 |
| Pension de retraite de la GRC | 68,098 | 71,323 | 64,650 |
| Autres frais touchant le personnel | 29,850 | 29,130 | 27,338 |
| Voyages et réinstallations | 44,623 | 44,655 | 39,240 |
| Autres transports et communications | 26,551 | 19,790 | 17,390 |
| Information | 743 | 471 | 414 |
| Services professionnels et spéciaux | 49,570 | 48,720 | 42,812 |
| Ordinateurs, terminaux et lignes | 8,432 | 15,382 | 13,517 |
| Autres locations | 18,420 | 16,454 | 14,459 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 26,098 | 27,396 | 24,074 |
| Carburant | 23,433 | 25,692 | 22,577 |
| Autres services publics, fournitures et approvisionnements | 41,591 | 33,447 | 29,391 |
| Toutes autres dépenses | 14,070 | 21,447 | 18,846 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 1,111,030 | 1,128,138 | 1,044,489 |
| Capital | | | |
| Construction et acquisition de terrains, de bâtiments et ouvrages | 35,505 | 34,917 | 33,507 |
| Construction et acquisition de machines et de matériel | 54,536 | 44,360 | 40,309 |
| Total du capital | 90,041 | 79,277 | 73,816 |
| Paiements de transfert | 30,739 | 28,479 | 24,540 |

| | Budget des Dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Dépenses totales | 1,231,810 | 1,235,894 | 1,142,845 |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit | 403,520 | 385,970 | 341,107 |
| Dépenses nettes du Programme | 828,290 | 849,924 | 801,738 |



91

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 36: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | |
|---|---|---|
| | 1985-1986 | Provision pour le traitement moyen |
| Gestion supérieure | 514 | 57,751 |
| Opérations | 13,117 | 37,744 |
| Soutien opérationnel | 1,298 | 31,104 |
| Groupe des sciences spéciales | 710 | 36,123 |
| Scientifique et professionelle | 44 | 46,001 |
| Administration et service extérieur | 306 | 34,602 |
| Technique | 76 | 29,342 |
| Soutien administratif | 2,604 | 21,553 |
| Exploitation | 378 | 22,359 |
| Employés occasionnels | 330 | |

**NOTA:** La colonne des années-personnes présente la répartition prévue, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel.

## 3. Dépenses en capital

**Tableau 37: Grands projets d'immobilisation (en milliers de dollars)**

| Projets par activité | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Budget des dépenses 1985-1986 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| **Application des lois et des décrets fédéraux** | | | | | |
| Détachement de Chicoutimi (Québec) | 1,112 | 1,011 | 90 | 80 | 841 |
| Valleyfield (Québec) | | 1,104 | | | 1,014 |
| Matériel | | | | | |
| Communications | | 3,994 | | 3,994 | |
| Véhicules | | 5,200 | | 5,200 | |
| Divers | | 6,483 | | 6,483 | |
| **Services canadiens de police** | | | | | |
| Laboratoire judiciaire de Winnipeg (Man.) | 6,634 | 6,356 | 1,004 | 5,352 | |
| CCP Rockcliffe (Ont.) Phase II | 23,834 | 23,832 | 57 | 627 | 23,148 |
| Matériel | | | | | |
| Communications | | 874 | | 874 | |
| Véhicules | | 538 | | 538 | |
| Divers | | 4,959 | | 4,959 | |

| Projets par activité | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Budget des dépenses 1985-1986 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| **Services de police à contrat** | | | | | |
| Immeubles de détachement général (à moins d'indication contraire) | | | | | |
| Terre-Neuve | | | | | |
| Gander (Sous-division) | 3,200 | 3,466 | 732 | 2,300 | 434 |
| Grand Falls | 2,536 | 1,748 | 634 | 1,114 | |
| Marystown | 1,104 | 1,132 | 825 | 307 | |
| Stephenville | 1,437 | 1,261 | 1,211 | 50 | |
| Laboratoire de Goose Bay (Hangar du Serv. de l'air) | | 835 | 20 | 815 | |
| Lewisporte | | 450 | 20 | 430 | |
| Fogo | 724 | 545 | 25 | 520 | |
| Harbour Grace | | 250 | 8 | 7 | 235 |
| Hopedale | 525 | 703 | 13 | 10 | 680 |
| Bonavista | 812 | 962 | 7 | 32 | 923 |
| Wesleyville | 697 | 572 | 17 | 15 | 540 |
| Baie D'Espoir | | 589 | | 2 | 587 |
| Burgeo | | 787 | | 2 | 785 |
| Gand Bank (MQ4) | | 258 | 7 | 251 | |
| Burgeo (MQ2) | | 268 | 2 | 35 | 231 |
| Marystown (MQ4) | | 495 | | 92 | 403 |
| Twillingate (MQ2) | | 276 | 8 | 32 | 236 |
| Baie Verte (MQ2) | | 311 | 2 | 43 | 266 |
| Nouvelle-Écosse | | | | | |
| Glace Bay | | 1,271 | | 2 | 1,269 |
| Sackville | 1,138 | 1,138 | | 78 | 1,060 |
| Stewiacke | 323 | 323 | 35 | 288 | |

| Projets par activité | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Budget des dépenses 1985-1986 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| Braarington Passage | 613 | 612 | 27 | 585 | |
| Meteghan | 646 | 614 | 20 | 15 | 579 |
| Port Hawksbury | | 918 | | 2 | 916 |
| Kingston | | 642 | | 2 | 640 |
| Nouveau-Brunswick | | | | | |
| Bathurst (Q.G. de la S.-D.) | 1,696 | 1,697 | 44 | 200 | 1,453 |
| Campbellton | | 1,035 | 1 | 35 | 999 |
| Saint-Jean | 1,184 | 1,189 | 63 | 50 | 1,076 |
| Tracadie | 1,108 | 1,120 | 25 | 1 | 1,094 |
| Lemeque | 1,077 | 1,077 | 40 | 700 | 337 |
| Manitoba | | | | | |
| Dauphin (Q.G. de la S.-D.) | | 7,897 | | 2 | 7,895 |
| Le Pas | 1,343 | 1,343 | 177 | 42 | 1,124 |
| Steinbach | | 1,020 | 122 | 598 | 300 |
| Grand Rapids | 1,551 | 1,551 | 2 | 78 | 1,471 |
| Russell | 1,495 | 1,540 | 2 | 81 | 1,457 |
| Emerson | | 1,033 | 2 | 2 | 1,029 |
| Fisher Branch | 1,387 | 715 | 55 | 660 | |
| Cranberry Portage | | 776 | 58 | 718 | |
| Manitou | 1,185 | 464 | 59 | 405 | |
| Saskatchewan | | | | | |
| Fort Qu'Appelle | 1,378 | 1,125 | 771 | 354 | |
| Carlyle | 2,510 | 1,430 | 95 | 73 | 1,262 |
| Swift Current (Q.G. de la S.-D.) | | 365 | 40 | 2 | 323 |
| North Battleford (Q.G. de la S.D.) | | 287 | | 2 | 285 |
| Lac Wollaston | | 600 | 15 | 585 | |
| Lac Wollaston (MQ2) | | 343 | 193 | 150 | |
| Baie Sandy (MQ2) | | 250 | | 250 | |

| Projets par activité | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Budget des dépenses 1985-1986 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| Alberta | | | | | |
| Edson (Q.G. de la S.-D.) | 2,334 | 2,812 | 64 | 2,073 | 675 |
| Calgary (Q.G. de la S.-D.) | | 1,259 | | 2 | 1,257 |
| Red Deer (Q.G. de la S.-D.) | | 3,750 | | 230 | 3,520 |
| Lethbridge (Q.G. de la S.-D.) | | 3,400 | | 2 | 3,398 |
| Banff | 547 | 1,979 | 45 | 351 | 1,583 |
| Drayton Valley | 1,558 | 1,439 | 799 | 640 | |
| Canmore | 967 | 1,406 | 203 | 500 | 703 |
| Three Hills | 939 | 1,081 | 75 | 25 | 981 |
| Slave Lake | 1,313 | 1,255 | 100 | 50 | 1,105 |
| Rocky Mountain House | 1,689 | 1,965 | 180 | 50 | 1,735 |
| Taber | 1,015 | 1,036 | 83 | 5 | 948 |
| Gleichen | | 1,561 | 56 | 5 | 1,500 |
| Lac La Biche | 1,359 | 1,014 | 684 | 330 | |
| Innisfail | | 1,643 | | 2 | 1,641 |
| Athabasca | | 1,371 | | 2 | 1,369 |
| Westlock | | 1,403 | | 2 | 1,401 |
| Wetaskiwin | | 1,201 | | 2 | 1,199 |
| Medicine Hat | | 1,425 | | 141 | 1,284 |
| Fort McLeod | | 1,416 | | 2 | 1,414 |
| Camrose | | 1,244 | | 2 | 1,242 |
| Saint-Paul (Q.G. de la S.-D.) | | 860 | | 2 | 858 |
| Swan Hills | 1,119 | 741 | 692 | 49 | |
| McLennan | 907 | 679 | 627 | 52 | |
| Beaverlodge | 1,014 | 787 | 734 | 53 | |
| Mayerthorpe | 1,030 | 678 | 624 | 54 | |
| Lac Smokey | 818 | 820 | 2 | 28 | 790 |
| Hanna | | 687 | | 2 | 685 |
| Bassano | | 942 | | 2 | 940 |
| Picture Butte | | 874 | | 2 | 872 |
| Nelson (Q.G. de la S.-D.) | 1,178 | 3,138 | 275 | 200 | 2,663 |
| Prince-George (Détachement aérien) | 1,014 | 1,014 | 5 | 2 | 1,007 |

| Projets par activité | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Budget des dépenses 1985-1986 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| Williams Lake | 2,605 | 2,605 | 142 | 246 | 2,217 |
| Chetwynd | | 1,361 | | 2 | 1,359 |
| Agassiz | | 1,183 | | 2 | 1,181 |
| Sooke | | 1,305 | | 2 | 1,303 |
| Nakusp | | 1,042 | | 2 | 1,040 |
| Enderb | | 1,353 | | 2 | 1,351 |
| North Sydney | | 1,188 | | 2 | 1,186 |
| Elkford | 652 | 734 | 328 | 406 | |
| Lac Logan | 458 | 403 | 295 | 108 | |
| New Aiyansh | 705 | 703 | 36 | 50 | 617 |
| Ucluelet | 680 | 686 | 103 | 584 | |
| Grand Forks | 862 | 862 | 1 | 68 | 793 |
| Houston | 830 | 613 | 516 | 96 | 1 |
| Tahsis | 491 | 491 | 19 | 15 | 457 |
| Port Hardy | 985 | 807 | 254 | 553 | |
| Stewart | 908 | 906 | | 89 | 818 |
| Lumby | 860 | 858 | | 40 | 818 |
| Clinton | | 480 | 5 | 475 | |
| Burns Lake | | 860 | | 2 | 858 |
| Fraser Lake | | 860 | | 2 | 858 |
| Queen Charlotte | | 623 | | 2 | 621 |
| New Hazelton (MQ3) | | 420 | 75 | 95 | 250 |
| Valemont (MQ4) | | 374 | 174 | 200 | |
| Pemberton (MQ2) | | 726 | 526 | 200 | |
| Yukon | | | | | |
| Mayo | | 469 | 468 | 1 | |
| Territoires du Nord-Ouest | | | | | |
| Pond Inlet | 571 | 452 | 2 | 450 | |
| Igloolik | 571 | 452 | 2 | 450 | |
| Norman Wells | | 683 | | 2 | 681 |
| Yellowknife | | 1,113 | | 2 | 1,111 |
| Sachs Harbour (MQ) | | 260 | | 260 | |
| Communications | | 6,292 | | 6,292 | |
| Véhicules | | 22,439 | | 22,439 | |
| Divers | | 4,389 | | 4,389 | |

| Projets par activité | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Budget des dépenses 1985-1986 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| **Administration** | | | | | |
| St-Jean (T.-N.) Q.G. de la div. | 24,012 | 19,013 | 13 | 301 | 18,699 |
| Fredericton (N.-B.) Q.G. de la div. | 22,800 | 23,216 | 1,133 | 3,220 | 18,863 |
| Montréal (Québec) Stationnement du Q.G. de la div. | | 1,340 | 800 | 540 | |
| Toronto (Ont.) Q.G. de la div. Annexe - | 7,123 | 21,759 | 88 | 484 | 21,187 |
| Ottawa (Détachement aérien) | | 4,725 | | 2 | 4,723 |
| Regina (Sask.) Système de contrôle et de la vérification centrale | 492 | 466 | 46 | 420 | |
| Edmonton (Alb.) Rénovations du Q.G. de la div. | 3,200 | 3,200 | 10 | 540 | 2,650 |
| Vancouver, Dortoirs | 2,166 | 2,166 | 214 | 998 | 954 |
| Vancouver (C.-B.) Sortie d'urgence du complexe | | 250 | 13 | 237 | |
| Vancouver - Aménagement paysager | | 500 | 125 | 175 | 200 |
| Vancouver - Immeuble des services | | 4,800 | | 250 | 4,550 |
| Communications | | 10 | | 10 | |
| Véhicules | | 918 | | 918 | |
| Divers | | 893 | | 893 | |

## 4. Paiements de transfert

### Tableau 38: Ventilation des paiements de transfert

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Subventions | | | |
| Administration | | | |
| Association des anciens de la Gendarmerie royale du Canada | 2,500 | 2,500 | 2,500 |
| Association internationale des chefs de police | 1,500 | 1,500 | 1,500 |
| Survivants des membres tués dans l'exercice de leurs fonctions | 600,000 | 150,000 | 152,985 |
| (S) - Pensions et autres pres-prestations des employés | | | |
| Pensions aux termes de la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada (S.R., c.R-10) | 27,326,000 | 26,113,000 | 22,607,276 |
| Indemnisation des membres de la Gendarmerie pour blessures reçues dans l'exercice de leurs fonctions (S.R., c.R-10) | 2,213,000 | 2,134,000 | 1,703,191 |
| Pensions aux familles des membres de la Gendarmerie qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions (R.S., c.R-10) | 88,000 | 78,000 | 73,035 |
| Total des subventions | 30,231,000 | 28,479,000 | 24,540,487 |
| Contributions | | | |
| Contribution concernant les élèves du Collège canadien de police qui ne font pas partie de la GRC | 508,000 | | |
| Total | 30,739,000 | 28,479,000 | 24,540,487 |



3199

## B. Analyse des coûts

Le Budget des dépenses 1985-1986 de la GRC ne comprend que les montants qui doivent être votés et les autorisations législatives. Une description complète du coût du Programme doit tenir compte des services fournis gratuitement. Les détails de tels coûts figurent au tableau 39.

**Tableau 39: Coûts nets du Programme en 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| Dépenses de fonctionnement 1985-1986 | *Plus autres coûts | **Moins recettes | **Coût net** | Prévu 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|
| 1,231,810 | 108,774 | 408,372 | **932,212** | 946,701 |

* Les autres coûts de 108.8 millions de dollars comprennent: (en milliers de dollars)

| | |
|---|---|
| • les installations fournies gratuitement par TPC | 13,919 |
| • les services fournis gratuitement par ASC | 1,327 |
| • les pensions et assurances payées par le Conseil du Trésor | 16,414 |
| • les installations fournies gratuitement par Transports Canada | 284 |
| • les services fournis gratuitement par Travail Canada | 159 |
| • les installations fournies gratuitement par la GRC | 76,671 |
| | 108,774 |

** Les recettes totales de 408.4 millions de dollars comprennent:

| | |
|---|---|
| • les recettes à valoir sur le crédit | |
| - contrats de services de police provinciale | 235,295 |
| - contrats de services de police municipale | 114,046 |
| - services de police des Territoires du Nord-Ouest | 15,050 |
| - services de police du Territoire du Yukon | 5,725 |
| - services de police à d'autres ministères | 32,283 |
| - système de récupération de renseignements judiciaires | 1,121 |
| | 403,520 |
| • les rentrées portées en recettes | |
| - rentrées totales du crédit 14 | 4,852 |

## C. Analyse des recettes

Des recettes proviennent des autres organismes et ministères fédéraux pour les "autres services de police". L'activité "Application des lois et des décrets fédéraux" permet de récupérér les coûts de la police des aéroports et du programme 3-B de la police des autochtones sur certaines grandes réserves situées dans les provinces ou les territoires contractants. Des recettes importantes proviennent des services de police dispensés aux provinces, aux territoires et aux municipalités en vertu d'ententes conclues entre le Canada et huit provinces, deux territoires et environ 190 municipalités; ces ententes sont en vigueur jusqu'en 1991. Les détails concernant l'entente fédérale-provinciale sur le partage des coûts sont illustrés au tableau 40 ci-dessous.

**Tableau 40: Pourcentage du partage des coûts entre le gouvernement fédéral et les provinces, les territoires et les municipalités**

| Année financière | Pourcentage de la part des provinces, des territoires et des municipalités de moins de 15,000 habitants | Pourcentage de la part du gouvernement fédéral | Pourcentage de la part des municipalités de plus de 15,000 habitants | Pourcentage de la part du gouvernement fédéral |
|---|---|---|---|---|
| 1981-1982 | 56 | 44 | 81 | 19 |
| 1982-1983 | 57 | 43 | 82 | 18 |
| 1983-1984 | 58 | 42 | 83 | 17 |
| 1984-1985 | 59 | 41 | 84 | 16 |
| 1985-1986 | 60 | 40 | 85 | 15 |
| 1986-1987 | 62 | 38 | 86 | 14 |
| 1987-1988 | 64 | 36 | 87 | 13 |
| 1988-1989 | 66 | 34 | 88 | 12 |
| 1989-1990 | 68 | 32 | 89 | 11 |
| 1990-1991 | 70 | 30 | 90 | 10 |

Le tableau 41 illustre le pourcentage des recettes récupérées par rapport au coût du Programme. Plusieurs modifications apportées en 1981 à l'entente fédérale-provinciale sur le partage des coûts en matière de police des autochtones ont entraîné une augmentation des recettes. En particulier, on a assisté à une hausse importante des recettes de l'exercice 1981-1982, parce qu'on a remplacé le système de facturation semestriel par un système trimestriel. Il en découle qu'on a recueilli les recettes de qinze mois en douze mois. Le changement du prix de base servant au calcul des factures constitue un deuxième facteur qui a eu une incidence sur les recettes. Les parties contractantes reçoivent dorénavant des factures calculées en fonction du prix de base courant au lieu de celui de l'exercice précédent. Enfin, les pourcentages du partage des coûts ont été augmentés, comme on l'indique dans le tableau 40.



3201

*TABLEAU 41 POURCENTAGE DES RECETTES PAR RAPPORT AU COUT DU PROGRAMME*

*REEL* *PREVU*

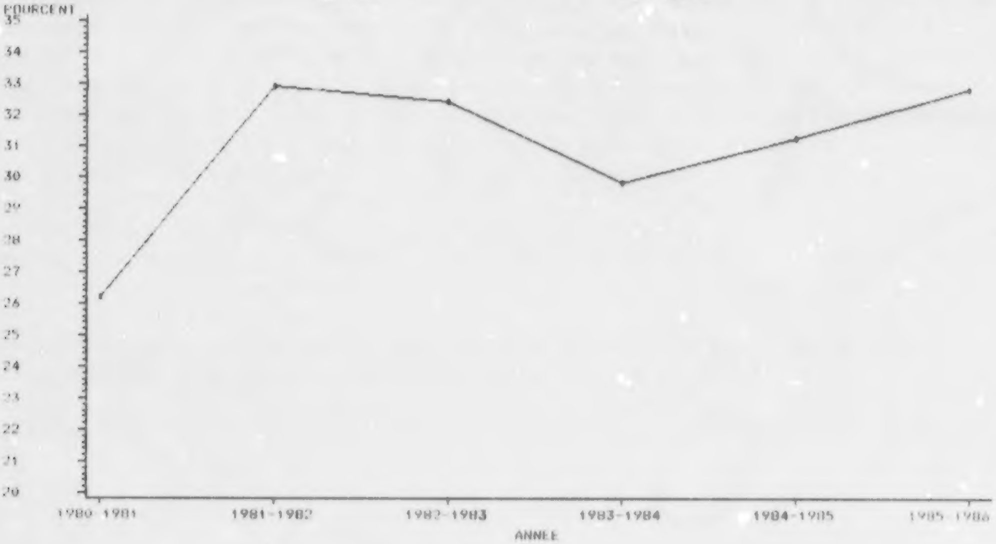

## D. Liste des principales lois fédérales

La GRC assume une grande part de responsabilités dans l'application des lois fédérales suivantes.

Code criminel
Loi de l'impôt sur le revenu
Loi des aliments et drogues
Loi électorale du Canada
Loi relative aux enquêtes sur les coalitions
Loi sur l'accise
Loi sur la citoyenneté canadienne
Loi sur la Commission canadienne du blé
Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs
Loi sur l'administration du pétrole
Loi sur l'aéronautique
Loi sur la faillite
Loi sur la marine marchande au Canada
Loi sur les allocations familiales
Loi sur les banques
Loi sur les douanes
Loi sur les épizooties
Loi sur les explosifs
Loi sur les grains du Canada
Loi sur les licences d'exportation et d'importation
Loi sur les pêcheries
Loi sur les poids et mesures
Loi sur les secrets officiels
Loi sur les stupéfiants
Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels
Loi sur l'immigration
Loi sur l'Office national de l'énergie
Régime de pensions du Canada

# Ministère de la Justice Canada

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

3205

# Ministère de la Justice Canada

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste au:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT 31-2/1986-III-20 Canada: $6.00
ISBN 0-660-52930-0 à l'étranger: $7.20

Prix sujet à changement sans préavis

3207

Budget des dépenses 1985-1986

Partie III

Ministère de la Justice Canada

## Préface

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. À cet effet, il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différent besoins de ses utilisateurs.

Le plan est divisé en trois sections. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé de ses plans et de son rendement actuels. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et les autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

Des extraits de la Partie II du Budget des dépenses précèdent la section I afin de permettre l'enchaînement des autres documents du Budget des dépenses.

Ce document a pour objet de permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières constitue un guide détaillé du contenu de chaque section et, à la section I, un tableau des besoins financiers comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

**Table des matières**

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 4

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Points saillants 6
B. État financier récapitulatif par activité 8
C. Données de base
  1. Introduction 9
  2. Mandat légal 10
  3. Objectif du Programme 11
  4. Plan d'exécution du Programme 11
D. Perspective de planification
  1. Contexte 15
  2. Initiatives 17
  3. Efficacité du Programme 18

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Services juridiques 19
B. Services des contentieux 22
C. Services législatifs 26
D. Élaboration de la politique et des programmes en matière juridique 29
E. Administration 39

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
  1. Dépenses par article 43
  2. Dépenses en personnel 44
  3. Paiements de transfert 45
B. Analyse des coûts 48
C. Lois appliquées par le ministre de la Justice 48

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $151,093,000 afin de financer le Programme d'administration de la justice en 1985-1986. Les autres dépenses, évaluées à $7,632,000 pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et de traitement ainsi que l'allocation pour automobile du Ministre seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits | (milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Justice** | | |
| | **Programme d'administration de la justice** | | |
| 1 | Dépenses de fonctionnement | 75,364 | 68,135 |
| 5 | Subventions et contributions | 75,729 | 53,850 |
| (S) | Ministre de la Justice - Traitement et allocation pour automobile | 42 | 41 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 7,590 | 6,645 |
| | **Total du Programme** | 158,725 | 128,671 |
| | **Programme du Centre d'information sur l'unité canadienne** | | |
| | Crédit non requis | | |
| - | Dépenses du Programme | - | 16,117 |
| | Poste non requis | | |
| - | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | - | 349 |
| | **Total du Programme** | - | 16,466 |
| | **Total du Ministère** | 158,725 | 145,137 |

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Crédits - Libellé et montants**

| Numéros des Crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Justice** | |
| | **Ministère** | |
| | **Programme d'administration de la justice** | |
| 1 | Administration de la justice - Dépenses de fonctionnement | 75,364,000 |
| 5 | Administration de la justice - Subventions inscrites au Budget et contributions | 75,729,000 |

**Programme par activité**

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | | Total | | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | Paiements de transfert | | | |
| Services juridiques | 416 | 23,866 | 91 | - | 23,957 | | 22,851 |
| Services des contentieux | 530 | 28,015 | 684 | - | 28,699 | | 27,684 |
| Services législatifs | 85 | 6,578 | 110 | - | 6,688 | | 5,614 |
| Elaboration de la politique et des programmes en matière juridique | 109 | 8,799 | 45 | 75,729 | 84,573 | | 59,315 |
| Administration | 249 | 14,667 | 141 | - | 14,808 | | 13,207 |
| | 1,389 | 81,925 | 1,071 | 75,729 | 158,725 | | 128,671 |



13

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Points saillants

Les points saillants pour le Programme de l'administration de la justice en 1985-86 seront:

- la conduite de tous les procès dans lesquels est partie la Couronne sera confiée soit à des avocats du ministère de la Justice, soit à des avocats du secteur privé, dont le procureur général a retenu les services à titre de mandataires de Sa Majesté, et sont supervisés par le ministère de la Justice. Environ 320 avocats du Ministère se consacreront à cette tâche. Le coût global s'élèvera à $28,699,000. De plus, des sommes additionelles seront prises sur les programmes des autres ministères et organismes pour rémunérer les mandataires de Sa Majesté. Le coût total pour la rémuneration des mandataires de Sa Majesté en 1983-84 a été de $12,981,889 (voir page 22);

- la Couronne et ses ministères et organismes recevront un éventail complet de services juridiques. Ces services seront assurés par environ 290 avocats du ministère de la Justice et, en de rares occasions, par des mandataires de Sa Majesté, dont les services auront été retenus par le procureur général et qui seront supervisés par le ministère de la Justice. Le coût de ces services, dans le cadre du présent programme, se chiffrera à $23,957,000 (voir page 19);

- le ministère de la Justice rédigera toutes les mesures législatives requises par le gouvernement. Vingt avocats se consacreront à la rédaction législative, et dix-huit autres avocats seront chargés de l'élaboration et de l'étude de la législation déléguée. De plus, une nouvelle révision des lois du Canada, à laquelle travailleront quatre avocats, sera parachevée et déposée devant le Parlement (voir page 17). Le coût global de ces travaux législatifs s'élèvera à $6,688,000 (voir page 26);

- cinquante-six avocats et autres membres de professions libérales se consacreront à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la politique. Les principaux objectifs de cette tâche et les ressources qui y seront affectées en 1985-1986 sont exposés ci-après:

- il y aura partage des frais de trois principaux programmes avec les provinces : la contribution fédérale se chiffrera à $64,633,000 au chef de l'aide juridique en matière criminelle (voir page 29), $3,930,800 au chef des Programmes d'assistance para-judiciaires aux autochtones (voir page 29)et $2,626,000. au chef de l'indemnisation des victimes d'actes criminels (voir page 29);

- la réforme du droit criminel se poursuivra, axée principalement sur l'élaboration et la présentation de propositions concernant les principes et la procédure applicables à la détermination de la peine, les troubles mentaux, les pouvoirs de la police, l'outrage au tribunal, la procédure antérieure au procès, la diffamation, la prostitution, la propagande haineuse, la pornographie et l'obcenité et les infractions sexuelles contre les enfants. Le coût global sera de $2,354,633 (voir page 30);

- les propositions concernant la réforme du droit en matière de divorce et visant à faciliter l'exécution des ordonnances de pension alimentaire et de garde d'enfant seront étudiées et mises à exécution au coût estimatif de $314,631 (voir page 32);

- des mesures législatives visant à assurer la conformité des lois fédérales avec la Charte canadienne des droits et libertés seront déposées. Les ressources affectées à cette fin s'élèvent à $307,020 (voir page 31);

- au coût proposé de $248,914, on poursuivra la mise en oeuvre du Projet sur l'observance des lois fédérales, qui vise à trouver des façons modernes de faciliter l'observance de la loi, et à faire en sorte que les lois soient appliquées de façon rentable, efficace et équitable (voir page 31);

- il y aura mise en oeuvre d'un programme de vulgarisation et d'information juridiques, qui vise à faciliter l'accès à la justice en aidant le public à être plus conscient des lois et à les mieux comprendre. Cette initiative nécessitera la somme de $1,030,000 (voir page 32);

- les travaux de la Partie I de la Commission d'enquête sur la détermination de la peine se poursuivront avec l'examen très serré des pratiques et des peines en matière de détermination de la peine. On s'attend à ce que cette enquête, qui se poursuit indépendamment du Programme d'administration de la justice, coûte $1,056,186 au cours de 1985-1986 (voir page 32).



15

## B. État financier récapitulatif par activité

**Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Services juridiques | 23,957 | 22,725 | 1,232 | 19 |
| Services des contentieux | 28,699 | 27,011 | 1,688 | 22 |
| Services législatifs | 6,688 | 6,096 | 592 | 26 |
| Élaboration de la politique et des programmes en matière juridique | 84,573 | 84,516 | 57 | 29 |
| Administration | 14,808 | 13,066 | 1,742 | 39 |
| | 158,725 | 153,414 | 5,311 | |
| Années-personnes autorisées | 1,389 | 1,391 | (2) | |

**Explication de la différence:** Les besoins financiers pour 1985-1986 dépassent de 3,5% ou de $5.3 millions les dépenses prévues pour 1984-1985. Cette augmentation se traduit par un chiffre qui tient compte de plusieurs petites modifications apportées au programme.

**Explication des prévisions pour 1984-1985:** Les prévisions pour 1984-1985 (fondées sur les renseignements dont disposait la direction le 30 septembre 1984) sont supérieures de $24.7 millions ou de 19.2%. (Extraits de la partie II du Budget des dépenses page 4.) La différence reflète les éléments majeurs de compensation suivants: une contribution de $10.5 millions au chef du programme des jeunes contrevenants et une dépense de $12 millions au chef du programme d'aide juridique, tel qu'autorisé dans le budget des dépenses supplémentaire 1984-1985.

**Tableau 2: Dépenses brutes par activité 1985-1986**
**(Répartition en pourcentage)**

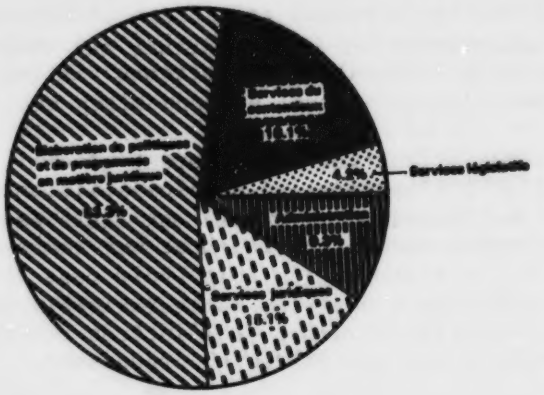

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le ministère de la Justice a été créé en 1868 par une loi du Parlement. Durant près d'un siècle, il conserva des dimensions assez restreintes et exerça surtout des fonctions de surveillance, en contrôlant et administrant le travail des avocats du secteur privé dont les services étaient retenus au nom de la Couronne, principalement en matière litigieuse. La plus grande partie des services juridiques dont avaient besoin les ministères et organismes gouvernementaux étaient en général fournis par des avocats à leur emploi, tandis que les questions d'un plus grand intérêt pour le gouvernement étaient soumises au ministère de la Justice. En 1962, le rapport de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement recommanda que les services juridiques gouvernementaux soient fournis par le ministère de la Justice, tout en prévoyant cinq exceptions: le Bureau du juge-avocat général, la Division juridique du ministère des Affaires extérieures, le Service du contentieux de la Division de l'impôt du ministère du Revenu national, les avocats des pensions au ministère des Affaires des anciens combattants et les agents juridiques de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Cette intégration des services juridiques était réalisée dès 1970. En 1967, le Service du contentieux de la Division de l'impôt était incorporé au Ministère. Le Service du contentieux de la GRC fut dissous en 1979, et c'est le Ministère qui fut chargé



17

de fournir tous les services juridiques de cette dernière. Le Ministère se vit en outre confier en 1982 une partie du travail juridique du ministère des Affaires extérieures.

Le Programme d'administration de la justice, qui comprend l'ensemble des activités du Ministère, remplit deux fonctions distinctes pour le compte du gouvernement.

Mentionnons d'abord la fonction de procureur général, qui consiste principalement à veiller à l'application des lois existantes. Il s'agit notamment de fournir des conseils juridiques aux chefs des divers ministères et de certains organismes du gouvernement sur toutes les questions de droit (voir page 19), d'élaborer les lois (voir page 26), et de diriger la demande ou la défense dans toutes les contestations (voir page 22). Il faut tenir compte tout particulièrement de l'intérêt public dans la prestation de ces services aux ministères et organismes.

Quant à la fonction de ministre de la Justice, elle concerne principalement: les considérations de politique qui sont à la base du droit positif relevant directement du Ministre (le Code criminel, le divorce, etc.) (voir page 29); la teneur, quant au fond ou à la procédure, des projets de loi du gouvernement, des règlements et des directives ministérielles qui peuvent intéresser les libertés ou les droits fondamentaux; les mesures juridiques que prennent d'autres ministres en vue de réaliser les objectifs du gouvernement; l'obligation de s'assurer que les affaires publiques sont administrées conformément à la loi; et "les autres fonctions que le gouverneur en conseil, à quelque époque que ce soit, assigne au ministre de la Justice".

## 2. Mandat légal

Les fonctions et responsabilités du ministère de la Justice sont prévues par la Loi sur le ministère de la Justice et appartiennent à trois grandes catégories. En premier lieu, le Ministère a pleins pouvoirs pour fournir une gamme complète de services juridiques au gouvernement du Canada ainsi qu'à ses ministères et organismes, services qui comprennent la prestation des conseils juridiques, la préparation des documents juridiques, la rédaction des lois et la direction de la demande ou de la défense dans toutes les contestations. En deuxième lieu, le Ministère doit veiller à ce que les affaires publiques soient administrées conformément à la loi. Enfin, le Ministère est tout particulièrement chargé de la planification, de l'élaboration et de l'application des politiques gouvernementales dans les domaines relatifs à l'administration de la justice et dans tous ceux que lui assigne le gouverneur en conseil.

Parmi les autres lois qui définissent les tâches du ministère de la Justice, mentionnons principalement la Déclaration canadienne des droits, la Loi sur les textes réglementaires et la Loi sur la révision des lois. La Déclaration canadienne des droits impose l'obligation d'examiner tous les projets de loi soumis à la Chambre des communes et tous les règlements transmis au greffier du Conseil privé à des fins d'enregistrement, en vue de constater si l'une quelconque de leurs dispositions est incompatible avec les fins et dispositions de cette loi. La Loi sur les textes réglementaires impose l'obligation d'examiner les règlements conformément aux critères énumérés dans cette loi. La Loi sur la révision des lois prévoit la révision et la codification périodiques des lois d'intérêt public et général du Canada ainsi que de leurs règlements d'application.

Les lois appliquées par le ministre de la Justice sont énumérées à la section III: C.

## 3. Objectif du Programme

Conseiller le gouvernement du Canada, ses ministères et organismes sur les questions juridiques; surveiller l'administration de la justice au Canada dans tous les domaines qui ne relèvent pas de la compétence des provinces; et proposer de nouvelles mesures et de nouveaux programmes dans ce contexte.

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Le Programme d'administration de la justice comprend cinq activités, qui sont représentées au tableau 3 avec leurs sous-activités.



19

**Tableau 3: Structure des activités**

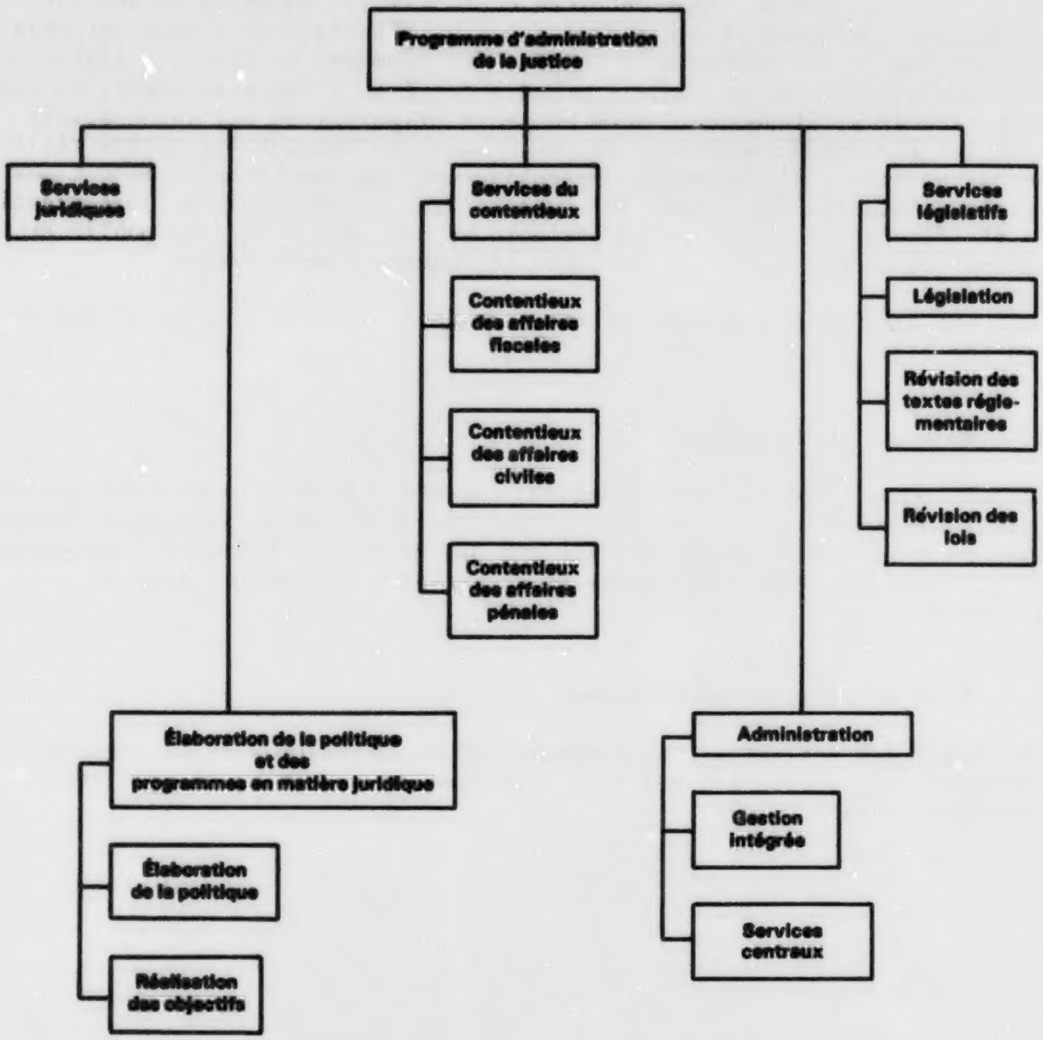


Ces activités sont décrites plus en détail à la section II du présent plan de dépenses.

**Organisation:** Le Programme d'administration de la justice est exécuté par un sous-ministre qui doit rendre compte de l'administration du Programme au ministre de la Justice.

Deux sous-ministres associés ainsi que sept sous-ministres adjoints et trois sous-procureurs généraux adjoints rendent compte directement au sous-ministre. Le tableau 4 expose la structure administrative et les rapports qui existent entre celle-ci et les diverses activités du Programme, et prévoit une répartition des ressources pour 1985-1986.

**Tableau 4: Répartition des ressources par organisation et par activité pour 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Services des contentieux | Services juridiques | Services législatifs | Planification et élaboration de la politique | Services administratifs | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Ministre | | | | | 1,184 | 1,184 |
| Sous-ministre | | | | | 2,429 | 2,429 |
| Sous-ministre associé, Droit civil | 6,062 | 1,198 | | | | 7,260 |
| Sous-ministre associé, Contentieux | | | | | | |
| Sous-procureur général adjoint, Contentieux des affaires civiles | 22,481 | 3,354 | | | | 25,835 |
| Sous-procureur général adjoint, Droit pénal | | | | | | |
| Premier sous-ministre adjoint, Contentieux des ministères | | | | | | |
| Sous-ministre adjoint, Droit commercial et droit des biens | | 17,249 | | | | 17,249 |
| Sous-ministre adjoint, Finances | | | | | | |
| Sous-ministre adjoint, Planification des programmes législatifs | | | 6,688 | | | 6,688 |
| Sous-ministre adjoint, Droit public | | 2,156 | | 1,477 | | 3,633 |
| Sous-ministre adjoint, Planification et élaboration de la politique | | | | 83,096 | | 83,096 |
| Sous-procureur général adjoint, Amirauté et droit maritime | 156 | | | | | 156 |
| Sous-ministre adjoint, Administration | | | | | 11,195 | 11,195 |
| Total des crédits | 28,699 | 23,957 | 6,688 | 84,573 | 14,808 | 158,725 |



21

Les services afférents au Programme d'administration de la justice sont dispensés par trois composantes organisationnelles: l'Administration centrale à Ottawa, 39 contentieux des ministères faisant partie des ministères et des organismes clients, et 9 bureaux régionaux.

L'Administration centrale fournit aux contentieux des ministères et aux bureaux régionaux des avocats rompus à la conduite des affaires litigieuses et qui s'y connaissent particulièrement dans les branches suivantes du droit : le droit constitutionnel, le droit international, le droit administratif, les droits de la personne, le droit immobilier, le droit commercial, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, et le droit pénal.

L'Administration centrale informe aussi les ministres de l'incidence de leurs propositions sur les droits et libertés de l'individu, elle fournit des directives pratiques aux contentieux des ministères et aux bureaux régionaux, elle élabore la politique juridique, elle gère et élabore les programmes, elle est responsable des services législatifs et elle fournit des services centraux tels que les services relatifs aux finances et au personnel.

C'est l'Administration centrale qui dirige la demande ou la défense dans les poursuites et autres litiges devant les tribunaux de la région de la Capitale nationale. En outre, c'est elle également qui s'occupe des contestations en matière fiscale qui prennent naissance au Manitoba, dans certaines régions désignées de l'Ontario, du Québec et dans les provinces maritimes, de même que des services de contentieux en matière civile et des services juridiques aux ministères fournis dans les régions du Québec qui ne sont pas dans le ressort du bureau régional de Montréal.

Les contentieux des ministères fournissent aide et conseils juridiques aux ministères et organismes clients, en toutes matières juridiques. Ces matières comprennent des avis et des conseils juridiques, des rapports, des mémoires et des exposés juridiques, des propositions, des directives aux rédacteurs, des négociations, des observations et des interventions, des projets d'ententes et d'engagements, et des textes juridiques. Le premier sous-ministre adjoint au contentieux des ministères est responsable des contentieux des ministères.

Huit des bureaux régionaux (Vancouver, Edmonton, Saskatoon, Winnipeg, Toronto, Halifax, Yellowknife et Whitehorse) relèvent d'un sous-ministre associé, tandis que le bureau régional de Montréal relève d'un autre, à savoir le sous-ministre associé, Droit civil. Cette division reflète la différence qui existe entre le droit civil du Québec et la "common law"

des autres provinces. La plus grande partie du travail des bureaux régionaux porte sur des questions litigieuses, bien que la plupart de ceux-ci fournissent en outre une vaste gamme de services juridiques aux ministères et organismes clients dans leur région.

Sur un total de 1,389 années-personnes, environ 240 sont attribuées aux contentieux des ministères, 485 aux bureaux régionaux et 664 à l'Administration centrale. Quant à l'ensemble du personnel, il y a environ 700 avocats, 30 stagiaires en droit, 60 parajuridiques, et 8 spécialistes de domaines comme la sociologie, la psychologie et la criminologie qui travaillent sur des questions de politique en matière juridique. Les 591 autres membres de notre effectif fournissent des services de gestion et assurent un soutien technique et administratif.

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Plusieurs facteurs déterminés exerceront une action importante sur l'orientation du Programme en 1985-1986.

**La Constitution:** La Constitution, et plus particulièrement la Charte canadienne des droits et libertés, continuera d'exercer une influence importante sur le Programme de diverses façons. Le Ministère continuera de jouer un rôle d'une importance primordiale dans les discussions constitutionnelles en cours, notamment dans les deux conférences des premiers ministres envisagées actuellement, et dans l'examen de certaines questions particulières d'ordre constitutionnel.

Les dispositions de la Charte continueront sans contredit de faire l'objet de contestations à tous les niveaux du système judiciaire. En outre, l'application de la Charte entraînera d'une part un nombre de plus en plus grand de demandes de la part des ministères et organismes pour savoir si les dispositions de la Charte s'appliquent à leurs politiques et programmes actuels et envisagés, et d'autre part l'obligation pour le Ministère de jouer un rôle prépondérant dans la réalisation de réformes législatives et administratives propres à assurer une plus grande harmonie avec la Charte. Enfin, des lois devront être adoptées pour assurer la conformité des lois fédérales avec la Charte.

**Accès à la justice:** Les questions reliées à l'accessibilité au système judiciaire continuent d'être une source de nombreuses préoccupations. Constamment, certains groupes demandent à être assistés parce que, pour des raisons d'ordre pécuniaire, culturel ou autre, ils ne peuvent jouir

pleinement des avantages et de la protection inhérents au système judiciaire. De plus, on continue de réclamer l'amélioration des mesures destinées à renseigner le public sur les lois qui le régissent.

**Le système judiciaire:** Une meilleure accessibilité à la justice impose aux tribunaux un fardeau sans cesse croissant. C'est pourquoi les tribunaux fédéraux ont pris de nombreuses initiatives pour alléger leur charge de travail additionnelle. Il semble néanmoins que malgré l'efficacité toujours plus grande avec laquelle ces tribunaux remplissent leurs fonctions, il pourra être nécessaire d'y apporter des modifications d'ordre structurel et juridictionnel, particulièrement au niveau des cours d'appel.

Outre les propositions relatives à la restructuration interne du système judiciaire, on étudie la possibilité de recourir à des moyens non judiciaires, comme l'arbitrage et la médiation, pour régler les différends. On les étudie non seulement en vue d'éliminer l'arriéré d'affaires inscrites aux rôles, mais aussi afin de bien déterminer le rôle que devraient jouer les tribunaux dans le règlement des problèmes qui opposent l'État et les citoyens, et les citoyens entre eux.

**Rapports entre les citoyens et le gouvernement fédéral:** L'opinion de la population sur la question de savoir dans quelle mesure le gouvernement d'un État moderne et complexe doit intervenir dans la vie de ses citoyens exige le réexamen de certains des aspects fondamentaux de cette intervention. Outre l'importante révision du droit pénal qui a été entreprise dans le but d'assurer la conformité des lois avec les besoins actuels de la société, il faudra continuer à examiner les lois répressives et à se pencher sur le problème du rôle du droit pénal comme façon de contrôler le comportement. De plus, la structure fondamentale des organismes investis d'un pouvoir de réglementation devra être réexaminée.

**La justice et les autochtones:** Étant donné tout ce qui entoure les questions intéressant les autochtones et tout ce qui a été engendré par les discussions constitutionnelles, par la négociation des revendications des autochtones au sujet des terres et tout particulièrement par les demandes d'autonomie politique des autochtones, il faudra que le Programme s'intéresse beaucoup plus aux questions reliées à la justice à l'égard des autochtones.

**Divorce, pension alimentaire et garde d'enfant:** La famille continue à constituer l'unité naturelle et fondamentale de la société. L'élaboration d'une politique familiale contemporaine et cohérente qui tient compte des changements dans la structure familiale qu'ont amenés les nouvelles valeurs sociales est devenue essentielle. De plus en plus de mariages aboutissent à la rupture et au divorce. Dans bien des cas, lorsque la famille se désintègre, les enfants sont victimes de mauvais traitements

sur le plan physique et mental et les actes de violence familiale augmentent. Par conséquent, il faudra nécessairement que l'on trouve des solutions pour humaniser le règlement des conflits familiaux et assurer l'exécution des ordonnances de pension alimentaire et de garde d'enfant qui en découlent.

**Relations internationales:** Comme notre culture et notre économie et la culture et l'économie d'autres pays sont de plus en plus dépendantes les unes des autres, il faudra prendre plus de mesures dans les domaines de l'application extra-territoriale des lois internes, de la négociation de traités de coopération internationale dans plusieurs domaines et de la protection de nos frontières.

**Efficience, efficacité et économie:** Le récent changement de gouvernement amènera vraisemblablement la prise de nouvelles mesures et l'intensification des mesures qui ont déjà été prises pour assurer une meilleure efficience, efficacité et économie dans la réalisation des programmes fédéraux. Cette tâche prendra une grande importance dans le cadre du Programme puisque le public exercera de plus en plus de pression pour que l'on élimine les dépenses inutiles dans le domaine de la justice pénale afin de combattre la hausse des coûts. Le Programme doit donc relever le défi d'améliorer l'efficience, l'efficacité et l'économie des services tout en ne nuisant pas à leur aspect qualitatif et quantitatif.

## 2. Initiatives

Voici la liste des initiatives prévues pour 1985-1986 qui exigent des ressources importantes :

- La nouvelle révision des lois canadiennes entreprise dans le but de rendre la loi plus accessible au public et plus facile à comprendre sera complétée et déposée au Parlement. Environ $1,509,000 seront affectés à cette initiative en 1985-1986.

- La révision des lois fédérales sera complétée, et un projet de loi visant à modifier ces lois de façon à ce qu'elles respectent les droits garantis dans la Charte canadienne des droits et libertés, y compris les droits à l'égalité prévus dans des dispositions qui entrent en vigueur en avril 1985, sera déposé au Parlement. Environ $307,020 seront affectés à cette initiative en 1985-1986.

- Compte tenu des préoccupations des citoyens qui estiment que l'intervention du gouvernement dans leur vie doit se limiter à l'application des politiques gouvernementales, le projet de réforme du droit administratif entrepris en 1983 sera complété.

Ce projet comprend l'examen de la Loi sur les textes réglementaires, la réévaluation de la question de la responsabilité, de l'immunité, des privilèges et des prérogatives de la Couronne, la réalisation d'un projet témoin sur la rationalisation des tribunaux qui entendent les appels relatifs aux avantages sociaux, l'examen de l'opportunité d'établir des règles de procédure minimales applicables aux organismes administratifs et le réexamen de la proposition de constitution d'un comité consultatif sur l'administration. Certains résultats du projet seront pris en considération pour apporter des modifications à la Loi sur les textes réglementaires, à la Loi sur la responsabilité de la Couronne et à la Loi sur la Cour fédérale. Environ $248,808. devront être affectés à cette initiative en 1985-1986.

**3. Efficacité du Programme**

Pour évaluer l'efficacité du Programme, il convient d'examiner séparément chacune des activités y afférentes. Il en est ainsi parce que, même s'il y a un certain chevauchement des mesures d'efficacité entre différentes activités, il faut établir des distinctions fondamentales entre elles, en tenant compte de la nature des services fournis et de la clientèle visée. Par conséquent, l'efficacité de chacune des activités sera examinée dans la partie de la section intitulée Analyse par activité qui traite de l'activité visée.

**Section II**
**Analyse par activité**

## A. Services juridiques

### Objectif

Fournir une gamme de services juridiques au gouvernment du Canada, à ses ministères et à un grand nombre d'organismes, à l'exclusion des services fournis par le secteur des services des contentieux et par celui des services législatifs.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente environ 15% des dépenses du Programme d'administration de la justice pour l'exercice 1985-1986 et 30% du total des années-personnes.

**Tableau 5: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Services juridiques | 23,957 | 416 | 22,725 | 421 | 19,176 | 410 |

Les dépenses relatives à cette activité seront réparties comme suit: 90% pour les traitements, les salaires et les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et 10% pour les dépenses de fonctionnement.

### Description

Un éventail complet de services juridiques est assuré (à l'exclusion des services d'avocats en matière de contentieux et des services de rédaction législative) au gouvernement, à ses ministères et à un grand nombre de ses organismes. Ces services sont assurés par des avocats employés par le ministère de la Justice ou par des avocats exerçant dans des cabinets privés qui ont passé un contrat avec le Ministère. En plus des spéciali-



27

sations juridiques qui découlent de l'aspect unique du travail juridique qui est effectué au gouvernement, des services spécialisés ont été mis sur pied dans des domaines pratiques du droit comme le droit des biens, le droit international, le droit constitutionnel, etc. Les services sont assurés en droit civil et en "common law" et en ce qui a trait à toutes les lois fédérales, provinciales et territoriales.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les principales réalisations découlant de cette activité sont les conseils et les consultations juridiques, et les projets de documents juridiques. Les avocats et les notaires qui assurent ces services travaillent à l'Administration centrale, dans les contentieux des ministères et dans les bureaux régionaux. À l'Administration centrale, il y a une équipe spécialisée pour chacune des branches du droit suivantes: droit constitutionnel, droit international, droit administratif, accès à l'information et protection des renseignements personnels, droits de la personne, amirauté et droit maritime, droit immobilier, droit commercial et droit pénal. Certains avocats et notaires sont détachés auprès des bureaux de 39 ministères et organismes. En outre, chaque bureau régional du ministère de la Justice assure un service semblable complet ou dans certains cas seulement partiel aux bureaux régionaux des ministères et organismes clients. Étant donné que le genre de services et le volume de ceux-ci varient beaucoup selon les exigences du client, il est difficile de prévoir les ressources qui seront nécessaires pour assurer un service satisfaisant. Il est possible, à partir des données sur la charge de travail, de relever certaines tendances en vertu desquelles on peut faire des extrapolations en matière de besoins futurs. Toutefois, ces prévisions doivent tenir compte des variations connues ou prévues de la demande future fondée sur d'autres facteurs connus comme les modifications apportées à la politique du gouvernement.

Le 1er avril 1984, tous les conseillers juridiques ont commencé à tenir compte du temps qu'ils consacrent à des tâches opérationnelles et à des tâches non opérationnelles. Ces données ont été introduites dans un système informatisé mis en place par le Ministère. Une fois les rapports produits, on procédera à l'analyse des résultats pour déterminer quels sont les rapports les plus opportuns que l'on peut établir entre les résultats en question et d'autres indices de rendement que l'on met présentement au point pour produire des renseignements utiles au sujet du rendement.

L'expérience du passé laisse croire que des ressources de 416 années-personnes et de $23,957,000 devront être affectées aux fins de maintenir le niveau de qualité actuel des services assurés au gouvernement ainsi qu'à ses ministères et organismes.

L'efficacité de la présente activité se mesure plus aisément au moyen d'évaluations régulières des programmes. La première évaluation importante de l'activité en question sera terminée sous peu. Des entrevues ont été menées auprès des directeurs des bureaux et auprès de plusieurs avocats et clients de la région de la Capitale nationale et du reste du Canada. L'analyse des résultats finaux n'est pas encore complétée, mais les résultats des premières entrevues qui ont été faites en grande partie dans la région de la Capitale nationale confirment que cette activité atteint son objectif. Les clients se disent généralement satisfaits du Programme qui répond, à quelques exceptions près, à la plupart de leurs besoins en matière juridique. Un rapport plus détaillé des résultats de l'étude figurera dans le plan de dépenses de l'an prochain, lorsque l'analyse de l'évaluation aura été complétée.



29

## B. Service des contentieux

**Objectif**

S'occuper des litiges auxquels Sa Majesté ou un ministère fédéral sont parties, dans les affaires qui relèvent de la compétence fédérale ou les diriger.

**État récapitulatif des ressources**

Cette activité représente environ 18% des dépenses du Programme d'administration de la justice pour l'exercice 1985-1986 et 38% du total des années-personnes.

Dans le tableau 6, il y a eu, dans certains cas, une affectation arbitraire des dépenses parmi les sous-activités parce qu'il n'est ni possible ni souhaitable dans ces cas de tenir des livres distincts pour chacune de ces sous-activités.

**Tableau 6: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Contentieux des affaires civiles | 12,628 | 175 | 11,948 | 175 | Détails non disponibles | |
| Contentieux des affaires fiscales | 4,305 | 95 | 4,089 | 95 | | |
| Droit pénal | 8,610 | 228 | 8,139 | 228 | | |
| Autres | 3,156 | 32 | 2,835 | 32 | | |
| | 28,699 | 530 | 27,011 | 530 | 26,468 | 465 |

Les dépenses relatives à cette activité seront réparties comme suit: 77.6% pour les traitements, les salaires et les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés; 20% pour les dépenses de fonctionnement et 2.4% pour les dépenses en capital.

**Description**

C'est le service des contentieux qui fournit les services d'avocats au gouvernement du Canada dans les matières contentieuses. Ces services sont

fournis tant en ce qui concerne la "common law" que le droit civil et ce, à tous les niveaux des systèmes judiciaires provinciaux et fédéraux ainsi que devant les organismes administratifs. Ils sont assurés par des avocats employés par le ministère de la Justice ou par des représentants de la Couronne choisis parmi les avocats du secteur privé. Lorsque sont retenus les services de mandataires de Sa Majesté, ces derniers recoivent leurs directives du Ministère de la justice, mais ils sont payés par les ministères et organismes auquels ils fournissent leurs services. Du point de vue pratique, le travail du service des contentieux intéresse trois domaines: le contentieux des affaires civiles, le contentieux des affaires fiscales et le droit pénal, chaque catégorie représentant une sous-activité.

**Contentieux des affaires civiles:** Cette sous-activité comprend la représentation de la Couronne fédérale dans les différends civils qui entraînent ou risquent d'entraîner des poursuites devant les tribunaux civils ou devant des commissions, offices ou autres tribunaux.

**Contentieux des affaires fiscales:** Cette sous-activité porte sur l'application, au moyen de procédures judiciaires, des lois fédérales en matière fiscale.

**Droit pénal:** Cette sous-activité s'intéresse à l'application, au moyen de poursuites ou d'autres actions judiciaires, de certaines lois fédérales.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les principales réalisations de cette activité sont les suivantes: dans le domaine du droit pénal, la prise en charge des accusations portées et l'achèvement des procédures d'extradition; dans les domaines du contentieux des affaires civiles et du contentieux des affaires fiscales, le règlement des affaires ou leur présentation devant les tribunaux, l'exécution des jugements et l'obtention d'opinions et de jugements des tribunaux dans les cas de renvois et d'interventions. Bien que la nature et le niveau de l'activité relativement à chacune de ces réalisations échappent au contrôle du Programme, parce qu'ils sont influencés par divers facteurs indéterminables, des données peuvent être réunies et réexaminées dans le futur pour voir si des tendances utiles à l'extrapolation des besoins futurs s'en dégagent. À cet égard, des données de départ touchant le nombre des affaires réglées et le temps qui est consacré en moyenne à leur règlement pour chaque catégorie sont présentement recueillies. Le tableau 7 montre le nombre total d'appels entendus par la Cour suprême du Canada et le nombre d'appels dans lesquels un avocat représentant la Couronne fédérale a comparu. Le tableau 8 donne les mêmes renseignements concernant les affaires entendues par la Cour d'appel fédérale. Les tableaux 9 et 10 représentent respectivement le nombre d'affaires d'évasion fiscale



31

qui ont été soumises au ministère de la Justice et le nombre de condamnations liées aux affaires de drogue au Canada.

Le 1er avril 1984, tous les conseillers juridiques ont commencé à tenir compte du temps qu'ils consacrent à des tâches opérationnelles et à des tâches non opérationnelles. Ces données ont été introduites dans un système informatisé mis en place par le Ministère. Une fois les rapports produits, on procédera à l'analyse des résultats pour déterminer quels sont les rapports les plus opportuns que l'on peut établir entre les résultats en question et d'autres indices de rendement que l'on met présentement au point pour produire des renseignements utiles au sujet du rendement.

L'efficacité de la présente activité sera mesurée en partie au moyen d'évaluations de programmes officielles. On procède présentement à une évaluation de ce genre, et on en exposera les résultats l'an prochain lorsque le rapport sera terminé. Certains indices de rendement serviront aussi éventuellement à mesurer l'efficacité. Ceux-ci touchent à la valeur, en dollars, des actions en matière civile visées par la présente activité à laquelle la Couronne est partie, en demande ou en défense. Le tableau 12 expose les données de la première année.

**Tableau 7:**

**Total des appels entendus par la Cour suprême du Canada et appels dans lesquels la Couronne fédérale était représentée**

Couronne représentée

| 1981 | 1982 | 1983 | 1984 |
|---|---|---|---|
| 44 | 36 | 39 | 49 |

**Total**

| 1981 | 1982 | 1983 | 1984 |
|---|---|---|---|
| 124 | 129 | 89 | 96 |

**Tableau 8:**

**Affaires entendues par la Cour d'appel fédérale et celles dans lesquelles la Couronne fédérale était représentée ****

Couronne représentée

| 1981 | 1982 | 1983 | 1984* |
|---|---|---|---|
| 682 | 984 | 1667 | 830 |

**Total**

| 1981 | 1982 | 1983 | 1984* |
|---|---|---|---|
| 948 | 1302 | 1937 | 958 |

*Ce chiffre indique les affaires entendues jusqu'au 31 juillet 1984.
**Source: Statistiques de la Cour fédérale du Canada, de 1971 au 31 juillet 1984.

**Tableau 9: Affaires d'évasion fiscale soumises au ministère de la Justice par le ministère du Revenu national - Impôt**

| Année financière | 81-82 | 82-83 | 83-84 | 84-85* |
|---|---|---|---|---|
| Nombre d'affaires soumise à la Justice | 194 | 176 | 198 | 116 |
| Nombre d'affaires traitées par les tribunaux | 157 | 159 | 177 | 126 |
| Nombre des affaires inachevées inscrites au répertoire de la Justice | 191 | 195 | 199 | 166 |

*Ces chiffres s'appliquent aux neuf mois qui ont pris fin le 31 décembre 1984. Il est habituel qu'un certain nombre d'affaires soient soumises juste avant la fin de l'année financière.

**Tableau 10:**

**Condamnations liées aux affaires de drogue au Canada (1)**

| 1981 | 1982 | 1983 |
|---|---|---|
| 48,463 | 38,621 | 30,814 |

**Tableau 11:**

**Valeur exprimée en dollars des action civiles (à l'exclusion des affaires fiscales) soumies aux tribunaux**

| Contre la Couronne | Par la Couronne |
|---|---|
| $2,961,492,730 | $452,121,920 |

(1) Ces chiffres comprennent les actions intentées par les autorités provinciales.

Statistiques de 1983 sur les stupéfiants et les drogues contrôlées et les drogues d'usage restreint, bureau des drogues dangereuses, direction générale de la protection de la santé, ministère de la Santé et du Bien-Être-social.



33

## C. Services législatifs

### Objectif

Fournir des services législatifs au gouvernement par la rédaction et l'examen des projets de loi et des règlements, et par la révision et la codification des lois et des règlements fédéraux d'intérêt public.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente environ 4% des dépenses du Programme d'administration de la justice pour l'exercice 1985-1986 et 6% du total des années-personnes.

**Tableau 12: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| Législation | **2,475** | **45** | 2,286 | 45 | Détails | |
| Révision des textes réglementaires | **2,207** | **29** | 2,005 | 23 | non disponibles | |
| Révision des lois | **2,006** | **11** | 1,805 | 13 | | |
| | **6,688** | **85** | 6,096 | 81 | 4,827 | 75 |

Les dépenses relatives à cette activité seront réparties comme suit: 54.7% pour les traitements, les salaires et les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés; 43.6% pour les dépenses de fonctionnement et 1.7% pour les dépenses en capital.

### Description

Les tâches qu'accomplissent les services législatifs se divisent en trois sous-activités qui sont décrites ci-dessous:

**Législation:** La présente sous-~-ctivité est chargée de la rédaction des lois fédérales et des textes réglementaires conformément à l'autorisation et aux directives du Cabinet et de chacun des différents ministres. Cette sous-activité comprend également la préparation des lois pour la

publication. De plus, tous les projets de loi déposés à la Chambre des communes sont examinés pour s'assurer de leur conformité avec les droits qui sont protégés par la Déclaration canadienne des droits, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Charte canadienne des droits et libertés.

**Révision des textes réglementaires:** Le travail accompli dans le cadre de cette sous-activité consiste à examiner, pour le compte du sous-ministre de la Justice et du greffier du Conseil privé à qui la loi impose cette responsabilité, tous les projets de règlement, tel que prévu par la Loi sur les textes réglementaires. Comme pour les projets de loi, tout projet de règlement est examiné pour s'assurer qu'il respecte les droits garantis par la Déclaration canadienne des droits, la Charte canadienne des droits et libertés et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Le travail de la sous-activité comprend aussi l'examen de tous les autres documents soumis au gouverneur en conseil.

**Révision des lois:** Les lois d'intérêt public et général ainsi que les règlements sont régulièrement révisés et codifiés conformément aux exigences de la Loi sur la revision des lois. Une telle codification et révision des lois est actuellement en cours (voir page 17).

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les réalisations de la présente activité comprennent la rédaction des projets de loi et des textes réglementaires et la publication des parties II et III de la Gazette du Canada, ainsi que la publication annuelle des Statuts du Canada; l'examen des projets de loi et des règlements; et la publication des codifications des statuts et des règlements. Parce que cette activité consiste strictement à offrir des services, le genre et le volume de la charge de travail dépendent entièrement des demandes du gouvernement et de ses ministères et organismes et, en ce qui concerne l'examen des projets de loi pour assurer leur conformité avec la Déclaration canadienne des droits, du volume des lois déposées au Parlement. Les demandes du gouvernement et le nombre de lois déposées dépendent à leur tour du milieu changeant auquel le gouvernement et le Parlement doivent répondre. Quelques indices de volume de travail ont été établis. Ils fournissent des données sur le rendement passé en ce qui concerne certaines des réalisations de la présente activité. Ils peuvent, sur une période de temps, permettre de dégager des tendances. Le tableau 13 montre le nombre de lois du gouvernement (autres que les lois portant affectation de crédits) adoptées au cours de chaque année civile. Le tableau 14 expose le nombre de séries de règlements examinés chaque année, le nombre approximatif de décrets examinés chaque année et le nombre de proclamations et de commissions rédigées chaque année.

**Tableau 13: Lois du gouvernement (autres que les lois portant affectation de crédits) adoptées au cours de chaque année civile**

| 1980 | 1981 | 1982 | 1983 |
|---|---|---|---|
| 28 | 54 | 43 | 37 |

**Tableau 14: Séries de règlements examinés chaque année, décrets examinés chaque année (approximatif) et proclamations et commissions rédigées chaque année**

| Année | Séries de règlements examinés | Décrets examinés (approximation) | Proclamations et commissions rédigées |
|---|---|---|---|
| 1981 | 1296 | 2500 | 202 |
| 1982 | 1264 | 2750 | 231 |
| 1983 | 1401 | 2850 | 330 |

## D. Élaboration de la politique et des programmes en matière juridique

### Objectif

Elaborer et administrer dans le cadre des objectifs du Programme d'administration de la justice des programmes et des politiques qui sont conformes à l'évolution des besoins de la population canadienne, dans la mesure où ces besoins concernent les lois fédérales, le système de droit ainsi que les activités, les pratiques et les politiques juridiques du gouvernement canadien.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente environ 53% des dépenses du Programme d'administration de la justice pour l'exercice 1985-1986 et 8% du total des années-personnes.

**Tableau 15: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Élaboration de la politique | 5,074 | 84 | 4,907 | 84 | Détails non disponibles | |
| Mise en oeuvre des objectifs de la politique | 79,499 | 25 | 79,609 | 22 | | |
| | 84,573 | 109 | 84,516 | 106 | 46,141 | 80 |

Les dépenses relatives à cette activité seront réparties comme suit: 6% pour les traitements, les salaires et les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés; 4% pour les dépenses de fonctionnement et 90 % pour les paiements de transfert.

### Description

L'élaboration de la politique et des programmes en matière juridique comprend les sous-activités décrites ci-dessous:



37

**Élaboration de la politique:** La fonction première de cette sous-activité consiste à formuler et à élaborer des projets et des politiques à long et à moyen terme destinés à permettre au gouvernement et au Ministère d'atteindre leurs buts et objectifs respectifs. L'élaboration de la politique comporte une interaction avec des sources extérieures comme des organismes fédéraux centraux, d'autres ministères du gouvernement fédéral, d'autres niveaux de gouvernement, des organisations du secteur privé et la population en général.

**Mise en oeuvre des objectifs de la politique au moyen de programmes et d'autres initiatives:** La tâche principale de la sous-activité est de faire en sorte que des changements bénéfiques soient apportés au droit et au système juridique. Elle bénéficie, pour y parvenir, d'un programme de subventions et de contributions relativement important. Deux grandes préoccupations sous-tendent cette sous-activité: l'égalité doit être assurée devant la loi et en vertu de la loi; et les éléments législatifs et non législatifs du système juridique doivent pouvoir répondre aux besoins contemporains des Canadiens et satisfaire aux valeurs démocratiques libérales.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Élaboration de la politique:** Au cours de l'exercice 1985-1986, cette sous-activité sera engagée dans un certain nombre d'initiatives permanentes et nouvelles en matière de politique, principalement dans les domaines du droit pénal, du droit administratif et du droit de la famille, mais intéressant également d'autres questions de politique qui relèvent de la compétence du ministre de la Justice. Les initiatives qui demanderont l'application de ressources relativement importantes, sont les suivantes:

- Le projet de la révision complète, fondamentale et coordonnée du droit pénal sera continué en vue d'adopter un nouveau Code criminel d'ici 1987. L'examen de cinq des questions qui sont examinées dans le cadre de ce projet, soit celles des pouvoirs de la police, du désordre mental, des principes et des procédures en matière de détermination de la peine, de la diffamation et des procédures antérieures au procès, est censé prendre fin au cours de l'exercice 1985-1986. D'autres questions comme celles du meurtre, de la protection de la vie, des voies de fait, du vandalisme, de l'incendie criminel, des infractions contre la sécurité du public, des infractions contre les institutions sociales et de la compétence des tribunaux seront examinées au cours de ce même exercice. Les ressources qui devront être affectées à cette fin au cours de 1985-1986 sont de $1,482,310, y compris 23 années-personnes;

- La détermination continue des questions de procédure et de droit pénal qui causent des préoccupations et l'élaboration de politiques visant à régler ces questions viendront s'ajouter à la révision du Code criminel. Ce projet entraînera, au cours de l'exercice 1985-1986, l'examen et l'adoption de projets de loi sur la conduite avec facultés affaiblies, la criminalité informatique, la pornographie, la prostitution, les assignations, les mandats téléphoniques, la propagande haineuse, les infractions sexuelles contre les enfants et les adultes, les changements à caractère technique et en matière de procédure visant à améliorer l'administration de la justice en général, l'aide réciproque entre le Canada et les États-Unis dans le domaine de l'application des lois pénales, l'extradition, les criminels fugitifs, la protection des secrets commerciaux et des renseignements commerciaux confidentiels et la rationalisation et la consolidation des lois de la circulation relevant de la compétence du fédéral. Les ressources nécessaires à cette fin sont de $872,323, y compris 17 années-personnes;

- La révision continue des lois et des règlements qui relèvent de la compétence du fédéral et l'élaboration de projets de loi visant à modifier les lois fédérales de manière à ce qu'elles respectent les droits garantis par la Charte canadienne des droits et libertés, y compris les droits à l'égalité visés dans les dispositions qui entreront en vigueur en avril 1985. Cette révision exige des ressources de $307,020, y compris 5 années-personnes.

- La réalisation d'un projet de réforme du droit administratif qui comprend un examen de la Loi sur les textes réglementaires, la réévaluation de la situation de la Couronne eu égard à la responsabilité, aux immunités, aux privilèges et aux prérogatives, l'achèvement d'un projet témoin sur la rationalisation des tribunaux qui entendent les appels relatifs aux avantages sociaux, l'examen de l'opportunité d'établir des règles minimales de procédure pour les organismes administratifs et d'autres recherches sur la proposition d'établir un conseil consultatif sur l'administration. Ce projet exige des ressources totales de $248,808, y compris 2 années-personnes.

- La réalisation du Projet sur l'observance des lois fédérales qui vise non seulement à déterminer quelles sont les infractions qui ne sont pas de nature pénale et à prévoir une procédure plus adéquate pour assurer l'application des lois qui les créent mais aussi à faciliter l'adoption de mesures incitatives plus équitables, plus efficaces et plus économiques. La réalisation de ce

projet au cours de l'exercice 1985-1986 exigera des ressources de $248,914, y compris 3.5 années-personnes.

- L'élaboration de projets de loi visant à assurer l'application des lois canadiennes dans les régions au large des côtes qui relèvent de la compétence du fédéral exigera, avant que les projets de loi en question puissent être déposés au Parlement, de nombreuses consultations et négociations avec les provinces touchées par ces dispositions législatives. Les ressources qui devront être affectées à cette tâche au cours de 1985-1986 sont de $114,808, y compris 2 années-personnes.

- En ce qui a trait à la politique en matière de droit de la famille, des propositions visant à réformer les lois sur le divorce seront formulées et déposées au Parlement. Un examen et la mise en oeuvre de propositions visant à faciliter l'exécution des ordonnances de pension alimentaire et de garde d'enfant rendues par les tribunaux provinciaux et la formulation de propositions concernant les services de médiation et la condition féminine viendront s'ajouter à cette réforme. Les ressources que l'on compte affecter à cette initiative sont de $314,631, y compris 6 années-personnes.

- Le Programme de vulgarisation et d'information juridiques, y compris le fonds d'accès à l'information juridique, sera maintenu au cours de l'exercice 1985-1986. En outre, des travaux de recherche sur la participation du public à la réforme du droit et sur des façons pratiques de rendre les lois plus faciles à comprendre seront entrepris. Ce travail exigera des ressources de $1,030,000, y compris 7 années-personnes.

- Outre l'élaboration de projets de loi sur la détermination de la peine et les travaux de la commission d'enquête chargée d'examiner les usages en matière de détermination de la peine et les peines qui sont imposées, l'adoption, dans le cadre du Programme, de mesures de réforme dans le domaine de la détermination de la peine exigera des ressources de $2,000,000, y compris 8 années-personnes. Ces ressources serviront à fournir une aide provisoire aux provinces sous forme d'appui à certains projets dans le but d'encourager et de faciliter la mise en place de programmes provinciaux, à réaliser des programmes de formation, d'information et d'orientation pour les professionnels de la justice pénale et le grand public, et à entreprendre des recherches et des évaluations;

- La mise en oeuvre des mesures prises par le gouvernement dans le domaine de la justice pour les victimes d'actes criminels exigera des ressources de $850,000, y compris 5 années-personnes. Ces ressources seront affectées à des programmes de vulgarisation et d'information juridiques, à des recherches sur des questions comme celles des besoins des victimes, des nouveaux modes de financement possibles (les surtaxes pénales), des rapports des victimes et des changements de politique concernant les accusations qui sont portées par les policiers et les poursuites qui sont intentées lorsque les victimes sont des femmes battues. Les contributions qui seront versées permettront d'aider les provinces à élaborer des programmes complets d'aide aux victimes et d'assurer le financement des projets de réforme du droit pénal en matière d'infractions sexuelles contre les enfants et les adolescents;

- La question des traitements et prestations versés aux juges devra être examinée compte tenu de la présentation du rapport sur les traitements et prestations des juges de 1983 et d'autres rapports et observations de même que des propositions touchant à la modification de la Loi sur les juges et d'autres lois connexes. L'élaboration d'une politique dans ce domaine exigera des ressources de $72,404, y compris 1 année-personne.

**Mise en oeuvre des objectifs de la politique au moyen de programmes et d'autres initiatives:** Cette sous-activité touche essentiellement à la gestion des paiements de transfert. La liste des paiements de transfert du Programme d'administration de la justice figure à la section III.

En ce qui concerne les paiements de transfert, il y a deux préoccupations sous-jacentes, c'est-à-dire assurer l'égalité devant la loi et en vertu de celle-ci et s'assurer que les caractéristiques tant législatives que non législatives répondent à l'ensemble des besoins contemporains des Canadiens. Afin de tenir compte de ces préoccupations, les fonds sont utilisés pour appuyer plusieurs domaines précis:

- L'accès des moins fortunés aux conseils juridiques et aux services d'un avocat;
- La levée des barrières culturelles qui existent pour les peuples autochtones en ce qui concerne l'accès au système juridique et au traitement qui y est prévu;
- La nécessité de sensibiliser de plus en plus le public aux droits garantis par la loi et au fonctionnement du système juridique;
- La révision et la réforme du droit;
- Les améliorations à apporter au système juridique;
- La recherche et les études de droit.

Les fonds de contribution suivants ont été affectés au présent Programme:

- Fonds de réforme du droit pénal $417,500
- Projets spéciaux - Aide juridique $250,000
- Fonds de consultation et préparation $235,000
- Fonds pour la loi sur les droits de la personne $400,000

Trois programmes de contribution importants dont les frais sont partagés avec les provinces relèvent aussi du présent Programme:

- Aide juridique en matière pénale destinée aux adultes et aux jeunes contrevenants $64,633,000
- Programme d'assistance para-judiciaire aux autochtones $ 3,930,800
- Indemnisation des victimes d'actes criminels $ 2,626,000

La gestion de ces fonds et programmes de contribution dans le cadre de la présente sous-activité exigera $722,839, y compris 11 annéespersonnes.

Les programmes suivants pour étudiants:

- Les bourses Duff-Rinfret ($95,500)
- Les étudiants en droit autochtones ($267,600)
- Programmes d'échange droit civil/common law ($242,000)

ainsi qu'un certain nombre de subventions et de contributions annuelles se chiffrant à $2,634,600 sont administrés par le programme.

Le tableau 16 expose l'ensemble des coûts de l'aide juridique en matière pénale partageables entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, et la contribution fédérale à ces coûts. Le tableau 17 indique le nombre des affaires criminelles jugées qui ont bénéficié de l'aide juridique. Il faut cependant interpréter avec circonspection les données relatives au nombre de ces affaires. Les données du gouvernement fédéral sont fournies par les provinces, qui n'ont pas une définition uniforme de l'expression "affaires". De plus, la comptabilisation des travaux liés à l'aide juridique n'est pas complète dans toutes les provinces. Toutefois, dans leur ensemble, les données disponibles donnent une idée générale de la prestation des services d'aide juridique au Canada. Le ministère de la Justice aussi bien que le Centre canadien de la statistique juridique s'efforcent d'améliorer la qualité de la statistique en matière d'aide juridique.

**Tableau 16: Total des dépenses afférentes à l'aide juridique en matière pénale et la contribution fédérale des dépenses (en milliers de dollars)**

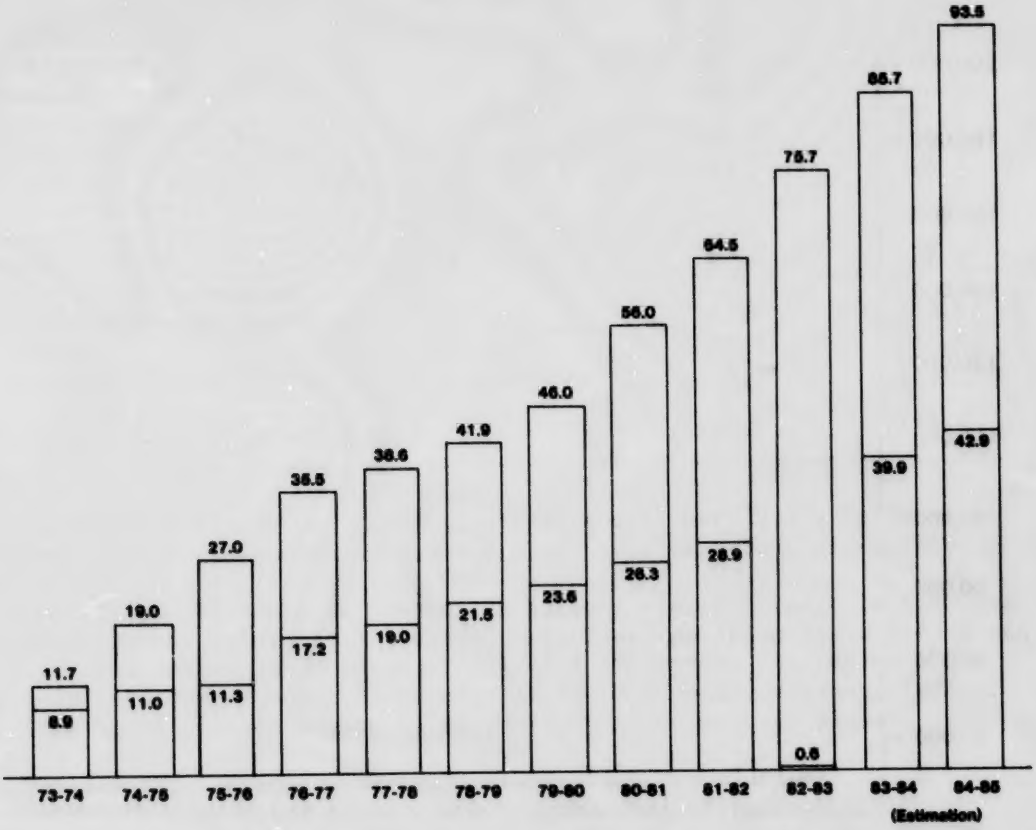


* En vertu de l'entente concernant l'aide juridique signée avec les provinces en mars 1984, les paiements du gouvernment fédéral aux provinces au chef de l'aide juridique sont désormais effectués non plus une année en retard, mais pour l'année en cours, à compter de 1983-1984. En raison de cette entente, les provinces n'ont pas été payées au chef de leurs dépenses en 1982-1983. Au cours de 1983-1984, elles n'ont été payées qu'au chef de leurs dépenses en 1983-1984. Cependant, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ont reçu un paiement pour 1982-1983. Si, à l'avenir, une province se retire de l'entente, elle recevra un paiement au chef de ses dépenses en 1982-1983.

**Tableau 17: Causes ayant bénéficié de l'aide juridique en matière pénale, à l'échelle nationale**

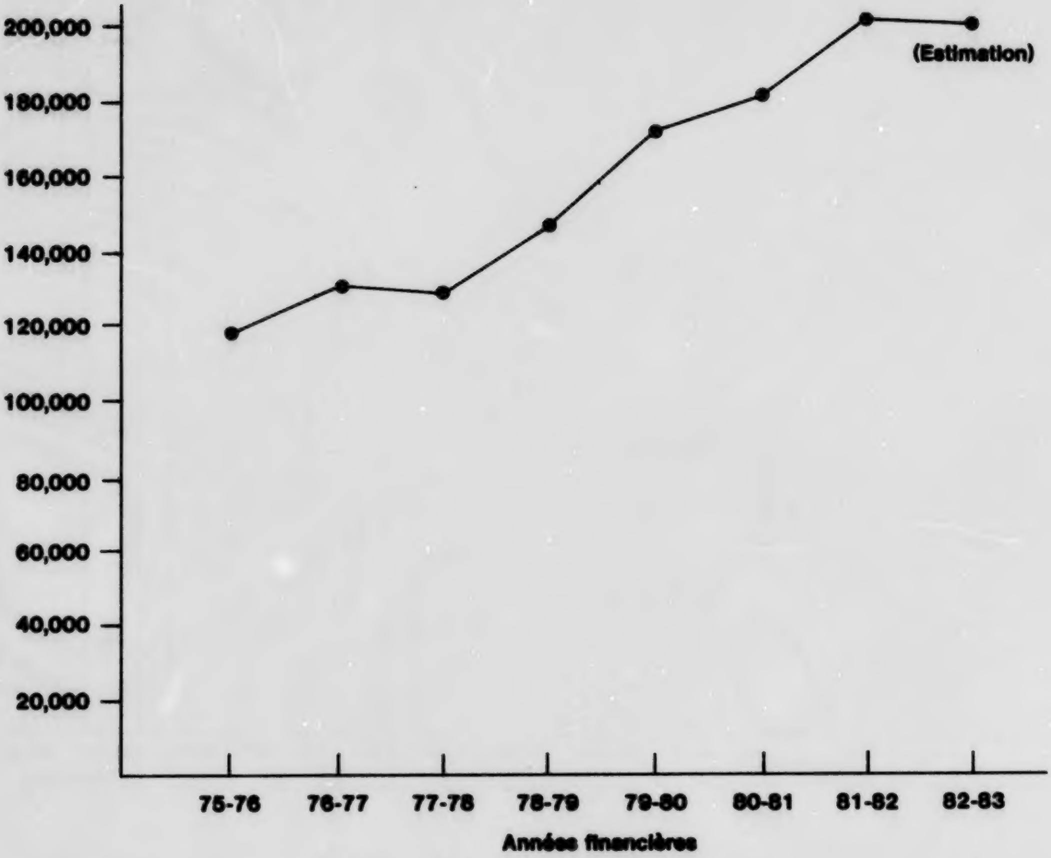


Le tableau 18 fournit des données sur la contribution fédérale au Programme d'assistance para-judiciaire aux autochtones, répartie en fonction des provinces et des territoires. Ce programme est financé avec la participation égale du fédéral, des provinces et des territoires.

**Tableau 18: Contribution fédérale au Programme d'assistance para-judiciaire aux autochtones (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | 1984-1985 |
|---|---|---|
| Colombie-Britannique | 627.2 | 589.7 |
| Alberta | 681.5 | 760.8 |
| Saskatchewan | 449.3 | 430.4 |
| Manitoba | 196.1 | 230.5 |
| Ontario | 400.0 | 429.0 |
| Québec | 219.7 | 340.1 |
| Nouveau-Brunswick | - | - |
| Nouvelle-Écosse | - | - |
| Terre-Neuve | 67.0 | 79.4 |
| Île-du-Prince-Édouard | - | - |
| Territoires du Nord-Ouest | 201.6 | 263.9 |
| Yukon | 45.5 | 61.8 |
| Programmes spéciaux pour les autochtones | 4.3 | 229.4 |
| Contribution fédérale globale | 2,892.2 | 3,415.0 |

L'appréciation de ce programme est en cours; une fois qu'elle sera terminée, des renseignements beaucoup plus nombreux seront disponibles.

Le tableau 19 donne le nombre des actions visant l'indemnisation des victimes d'actes criminels à l'égard desquelles une indemnité a été versée au cours des années financières 1975-1976 à 1983-1984. Le tableau 20 donne le total des indemnités versées et la part du gouvernement fédéral exprimée aussi bien en argent qu'en pourcentage du montant global.

**Tableau 19: Actions visant l'indemnisation des victimes d'actes criminels à l'égard desquelles une indemnité a été versée**

| | |
|---|---|
| 1975-76 | 1,963 |
| 1976-77 | 2,586 |
| 1977-78 | 2,604 |
| 1978-79 | 3,232 |
| 1979-80 | 3,812 |
| 1980-81 | 2,963 |
| 1981-82 | 3,077 |
| 1982-83 | 3,191 |
| 1983-84 | 3,980 |
| 1984-85 | * |
| 1985-86 | * |

* le nombre d'actions pour ces années n'est pas disponible

**Tableau 20: Part fédérale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels en fonction de l'indemnité globale versée**

| | Indemnité versée | Part fédérale | Contribution fédérale en tant que pourcentage de l'indemnité versée |
|---|---|---|---|
| 1975-76 (1,2,3) | 4,412,067 | 1,020,515 | 23.1 |
| 1976-77 (3) | 6,221,600 | 1,111,690 | 17.9 |
| 1977-78 (3) | 6,560,156 | 2,115,864 | 32.2 |
| 1978-79 (3) | 7,258,238 | 2,190,870 | 30.2 |
| 1979-80 (3) | 9,201,070 | 2,178,510 | 23.7 |
| 1980-81 (3) | 12,032,914 | 2,244,444 | 18.6 |
| 1981-82 (4) | 14,523,993 | 2,329,723 | 16.0 |
| 1982-83 (4) | 18,573,760 | 2,406,306 | 13.0 |
| 1983-84 (4) | 19,749,404 | 2,442,992 | 12.3 |
| 1984-85 (4) | * | 2,549,000 | |
| 1985-86 (4) | * | 2,626,000 | |

* Le montant de l'indemnité versée par les provinces et les territoires pour ces années n'est pas disponible.

1 Pour l'Alberta, de janvier à mars 1976; il n'existe aucune entente fédérale-provinciale visant le partage des coûts à l'égard des périodes antérieures.

2 Le Yukon n'a présenté aucune demande pour l'année financière 1975-1976.

3 Jusqu'en 1980-1981, sauf l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse pour lesquelles il n'existe aucune entente fédérale-provinciale de partage des frais.

4 À partir de 1981-1982, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard, qui est actuellement la seule province à ne pas avoir un Programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels.

## E. Administration

### Objectif

Diriger et coordonner les activités du Ministère de la justice en matière de gestion et d'élaboration de politiques; fournir des services administratifs centraux au ministère de la Justice et à la Commission de réforme du droit du Canada; diriger le Bureau central d'enregistrement des divorces du Canada.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente environ 9% des dépenses du Programme d'administration de la justice pour l'exercice 1985-1986 et 18% du total des années-personnes.

**Tableau 21: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Services centraux | 11,402 | 191 | 10,111 | 193 | Détails non | |
| Gestion intégrée | 3,406 | 58 | 2,955 | 60 | disponibles | |
| | 14,808 | 249 | 13,066 | 253 | 12,586 | 256 |

Les dépenses relatives à la présente activité seront réparties comme suit: 64% pour les traitements, les salaires et les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés; 35 % pour les dépenses de fonctionnement et 1 % pour les dépenses en capital.

### Description

Cette activité comprend les sous-activités suivantes.

**Services centraux:** Cette sous-activité assure une gamme complète de services, conseils et renseignements requis pour l'acquisition, l'affectation et le contrôle des ressources financières et des ressources en personnes et en équipement du ministère de la Justice et de la Commission de réforme du droit du Canada. Ces services comprennent les services financiers et administratifs, le personnel, la bibliothèque, les langues



47

officielles et les services de sécurité. Cette sous-activité est chargée d'assurer les services du Bureau central des divorces pour le Canada dans lequel sont inscrites les requêtes en divorce, de même qu'un service de recherche relativement à toutes les requêtes en divorce devant être entendues.

**Gestion intégrée:** La présente sous-activité conseille le ministère de la Justice en matière de gestion et de politiques et assure l'évaluation de programmes, la vérification interne, des services de communication et l'élaboration et la coordination de projets à long terme.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les tableaux 22 et 23 exposent respectivement les dépenses et les années-personnes des services d'administration par rapport au coût total du Programme.

**Tableau 22: Rapport entre les dépenses administratives et le total des dépenses relatives au Programme d'administration de la justice (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| Dépenses du Programme d'administration de la justice | 158,725 | 153,414 | 109,198 |
| Administration | 14,808 | 13,066 | 12,586 |
| Pourcentage du total | 9.3% | 8.5% | 11.5% |

Les dépenses moyennes du Ministère au chef de la formation et du perfectionnement sont notoirement peu élevées si on les compare à celles de la fonction publique. Une augmentation de $80,000 au cours de la présente année financière permettra une participation accrue aux programmes de formation offerts par les barreaux pour tenir les avocats au courant de l'évolution des diverses branches du droit.

Le Ministère s'attend à commencer à exploiter son système automatisé de recherche des opinions et de la jurisprudence au cours de la présente année financière. Les avocats du Ministère pourront consulter un réper-

toire, en français ou en anglais, à l'aide de postes éloignés, pour constater si des documents classés du Ministère, dans diverses sphères d'importance, peuvent servir à leurs travaux en cours.

Puisque la pratique du droit se distingue notamment par un usage considérable de la documentation, le recours plus fréquent aux systèmes de traitement des textes et de recherche de renseignements est susceptible de favoriser la productivité et l'efficacité des utilisateurs. Le Ministère entend, pendant la présente année financière, accélérer ses achats de matériel connexe. Un nouveau système financier, automatisé de contrôle budgétaire sera également appliqué pour améliorer les renseignements fournis aux gestionnaires.

**Tableau 23: Rapport entre les années-personnes d'administration et le total des années-personnes relatives au Programme d'administration de la justice**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| | A-P | A-P | A-P |
| Années-personnes relatives au Programme d'administration de la justice | 1,389 | 1,391 | 1,286 |
| Années-personnes relatives aux services d'administration | 249 | 253 | 256 |
| Pourcentage du total | 17.9% | 18.2% | 19.9% |

Le tableau 24 montre le nombre de requêtes en divorce inscrites au Bureau central des divorces au cours des quatre dernières années, et le tableau 25 montre le nombre de recherches effectuées par le Bureau central des divorces au cours de la même période.



49

**Tableau 24:**
**Requêtes en divorce inscrites**

| | |
|---|---|
| 1980-81 | 78,022 |
| 1981-82 | 80,780 |
| 1982-83 | 80,573 |
| 1983-84 | 77,515 |

**Tableau 25:**
**Recherches effectuées par le Bureau**

| | |
|---|---|
| 1980-81 | 1,078 |
| 1981-82 | 1,331 |
| 1982-83 | 1,378 |
| 1983-84 | 1,400 |

## Section III
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Tableau 26: Dépenses par article (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Dépenses 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 54,502 | 50,500 | 45,017 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 7,589 | 6,645 | 6,792 |
| Autres frais touchant le personnel | 82 | 76 | 150 |
| | 62,173 | 57,221 | 51,959 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 4,992 | 4,516 | 4,064 |
| Information | 3,204 | 1,950 | 1,437 |
| Services contractuels | 5,044 | 7,142 | 5,731 |
| Autres services professionels et speciaux | 4,912 | 3,293 | 2,888 |
| Location | 157 | 241 | 414 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 219 | 250 | 325 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 1,199 | 1,028 | 1,328 |
| Toutes autres dépenses | 25 | 22 | 6 |
| | 19,752 | 18,442 | 16,193 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 81,925 | 75,663 | 68,152 |
| Capital | 1,071 | 855 | 1,711 |
| Subventions et contributions | 75,729 | 76,896 | 39,336 |
| Total des dépenses | 158,725 | 153,414 | 109,199 |



51

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 27: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées 85-86 | 84-85 | 83-84 | Échelle de traitement actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| **Gestion** | 19 | 15 | 10 | 50,350-96,300 | 70,076 |
| Autres | - | 1 | - | | |
| **Scientifique et professionelle** | | | | | |
| Droit | 720 | 743 | 634 | 20,523-88,120 | 48,684 |
| Bibliothéconomie | 9 | 9 | 9 | 19,782-50,712 | 32,250 |
| Economique, sociologie et statistique | 6 | 7 | 8 | 14,570-65,080 | 46,775 |
| Autres | 1 | 1 | 1 | | |
| **Administration et service extérieur** | | | | | |
| Services administratifs | 49 | 28 | 35 | 13,912-57,987 | 36,004 |
| Gestion des finances | 11 | 10 | 9 | 13,853-57,980 | 39,140 |
| Services d'information | 6 | 7 | 6 | 13,579-57,980 | 39,529 |
| Gestion du personnel | 14 | 14 | 11 | 13,330-63,870 | 37,723 |
| Administration des programmes | 8 | 20 | 11 | 13,912-57,987 | 37,660 |
| Autres | 6 | 4 | 4 | | |
| **Technique** | | | | | |
| Sciences sociales Soutien | 54 | 54 | 49 | 12,635-57,764 | 33,4[illegible]0 |
| Autres | 2 | 2 | 2 | | |
| **Soutien administratifs** | | | | | |
| Commis aux écritures | 152 | 136 | 135 | 12,932-31,743 | 21,839 |
| Secrétariat | 326 | 326 | 325 | 12,636-31,946 | 21,941 |
| Autres | - | 5 | 3 | | |
| **Exploitation** | | | | | |
| Services divers | 5 | 7 | 8 | 13,253-39,988 | 21,293 |
| Autres | 1 | 2 | 2 | | |

**Nota:** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

### 3. Paiements de transfert

**Tableau 28: Paiements de transfert (en milliers de dollar)**

| | Budget des dépenses 1985-86 | Prévu 1984-85 | Réel 1983-84 |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| **Subventions** | | | |
| Subvention à la Conférence sur l'uniformisation des lois au pour aider à payer les frais d'administration | 4 | 4 | 4 |
| Subvention à la Conférence sur l'uniformisation des lois au Canada pour les fins de recherche de la conférence | 25 | 25 | 24 |
| Commission internationale des juristes | 19 | 19 | 19 |
| L'Institut international de droit d'expression française (IDEF) | 2 | 2 | 2 |
| Subventions en vue d'encourager les étudiants à se spécialiser dans la rédaction des lois | 94 | 94 | 94 |
| Subventions en vue d'encourager l'accès des autochtones à la profession juridique | 268 | 213 | 133 |
| Programme des bourses Duff-Rinfret | 96 | 96 | 84 |
| Subvention à l'Association canadienne des chefs de police destinée au Comité sur les modifications de la loi | 17 | 17 | 17 |



53

| | Budget des dépenses 1985-86 | Prévu 1984-85 | Réel 1983-84 |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| British Institute of International and Comparative law (CLAS) | 10 | 10 | 10 |
| Académie de droit international de la Haye | 12 | 12 | 11 |
| Institut canadien du droit des ressources | - | - | 10 |
| Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal | - | - | 20 |
| Droit international - Université de Colombie Britannique | - | - | 10 |
| | 547 | 492 | 438 |

**Contributions**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Contributions aux provinces et aux territoires, en conformité avec les accords conclus avec le Ministre au nom du Canada, pour les aider à soutenir leurs régimes d'aide juridique | 64,553 | 67,067 | 30,003 |
| Contributions aux provinces et aux territoires, en conformité avec les accords conclus avec le Ministre au nom du Canada, pour les aider à soutenir leurs programmes visant à indemniser les victimes d'actes criminels | 2,626 | 2,549 | 2,406 |
| Contributions en vue de promouvoir la recherche et les innovations dans le domaine de l'aide juridique | 250 | 300 | 125 |
| Contributions à l'Association canadienne des chefs de police et aux provinces aux fins du programme permettant aux étudiants en droit de travailler avec les forces de police | - | - | 318 |
| Contributions au programme d'échange d'étudiants en droit civil et en "common law" durant l'été | 242 | 342 | 334 |

| | Budget des dépenses 1985-86 | Prévu 1984-85 | Réel 1983-84 |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| Conseil canadien de la documentation juridique | 400 | 445 | 424 |
| Association canadienne des juges des cours provinciales | 70 | 70 | 60 |
| Contributions en vue d'aider à la réforme du droit pénal | 1,801 | 1,010 | 880 |
| Contributions au programme d'assistance para-judiciaire aux autochtones et aux programmes relatifs aux autochtones et aux responsables de l'administration de la justice | 3,931 | 3,415 | 2,892 |
| Fonds de consultation et préparation | 285 | 160 | 146 |
| Projets pilotes relatifs aux tribunaux en matière familiale | - | - | 15 |
| Programme de rédaction des lois de l'Université d'Ottawa | 90 | 85 | 82 |
| Société canadienne des sciences judiciaires | 37 | 37 | 27 |
| Fonds pour la loi sur les droits de la personne | 400 | 500 | 434 |
| Programme de vulgarisation et d'information juridiques | 500 | - | - |
| Programme d'emploi d'été | - | - | 752 |
| | 75,185 | 76,406 | 38,898 |
| Total des paiements de transfert | 75,732 | 76,898 | 39,336 |

**Nota:** En raison de l'arrondissement, certains totaux peuvent être légèrement différents.

## B. Analyse des coûts

**Tableau 29: Coût du Programme (en milliers de dollars) par activité pour 1985-1986**

| | Dépenses 1985-1986 | Plus autres coûts | Coût Total 1985-1986 | Coût Total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|
| Services juridiques | 23,957 | 2,324 | **26,281** | 25,012 |
| Service des contentieux | 28,699 | 2,958 | **31,657** | 29,908 |
| Services législatifs | 6,688 | 474 | **7,162** | 6,554 |
| Élaboration de la politique et des programmes en matière juridique | 84,573 | 608 | **85,181** | 85,126 |
| Administration | 14,808 | 1,390 | **16,198** | 14,438 |
| | 158,725 | 7,754 | **166,479** | 161,038 |

Les coûts ajoutés aux dépenses pour obtenir les coûts totaux prévus pour 1985-1986 comprennent le coût des locaux fournis gratuitement par le ministère des Travaux publics ($6,689) et le coût des autres services fournis par le ministère des Approvisionnement et services ($124), le Conseil du Trésor ($933) et le ministère du Travail ($8).

## C. Lois appliquées par le ministre de la Justice

Loi sur l'accès à l'information
Loi des aliments et drogues
Loi sur l'annulation du mariage (Ontario)
Loi anti-inflation

Loi sur les biens en déshérence

Code criminel
Loi sur la Commission de réforme du droit
Loi sur les connaissements
Loi sur la Convention Canada-Royaume-Uni relative aux jugements en matière civile et commerciale
Loi sur la Cour canadienne de l'impôt
Loi sur la Cour fédérale
Statut de la Cour permanente de justice internationale
Loi sur la Cour suprême
Loi sur les criminels fugitifs

Loi sur le dimanche
Loi sur le divorce

Loi canadienne sur les droits de la personne

Déclaration canadienne des droits

Loi sur l'enrôlement à l'étranger
Loi sur l'extradition

Loi sur l'identification des criminels
Loi sur l'immunité des États
Loi d'interprétation

Loi sur les juges
Loi sur le ministère de la Justice

Loi sur le mariage
Loi sur les mesures de guerre

Loi sur la preuve au Canada
Loi canadienne sur les prix
Loi sur la protection des renseignements personnels

Loi sur les recours consécutifs à une interruption des services postaux

Loi sur la répression de l'usage du tabac
Loi sur la responsabilité de la Couronne
Loi sur la révision des lois

Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions
Loi sur les secrets officiels
Loi sur les stupéfiants

L i sur les textes réglementaires

# Ministère des Communications

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

3259

# Ministère des Communications

## Budget des dépenses

[illegible]

## Partie III

[illegible]

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste auprès du:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1986-III-3 — au Canada: $9.00
ISBN 0-660-52913-0 — à l'étranger: $10.80

Prix sujet à changement sans préavis

3261

**Budget des dépenses 1985-1986**

**Partie III**

**Ministère des Communications**

63

**Préface**

Le présent plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Il comprend trois sections. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé des plans et de son rendement actuel. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et les autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires. Des extraits du volume II des Comptes publics sont également inclus afin de faciliter l'évaluation du rendement financier du programme au cours de l'année précédente.

Ce document a pour objet de permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section; le tableau des besoins financiers présenté à la section I comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

**Table des matières**


**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 4
**Extraits du Volume II des Comptes publics** 7

**Section I**
**Aperçu du Programme**
A. Plans pour 1985-1986
  1. Points saillants 8
  2. État financier récapitulatif par activité 10
B. Rendement récent
  1. Points saillants 12
  2. Examen du rendement financier 15
C. Données de base
  1. Introduction 18
  2. Mandat légal 19
  3. Objectif du Programme 19
  4. Plan d'exécution du Programme 19
D. Perspectives de planification
  1. Contexte 22
  2. Initiatives nouvelles et en cours 23
  3. Efficacité du Programme 25

**Section II**
**Analyse par activité**
A. Recherche 30
B. Applications de la technologie et Soutien de l'industrie 36
C. Agence des télécommunications gouvernementales 40
D. Gestion du spectre des fréquences radioélectriques 46
E. Élaboration et coordination des politiques 54
F. Affaires culturelles 59
G. Administration centrale 65

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**
A. Analyse par article
  1. Dépenses par article 68
  2. Dépenses en personnel 69
  3. Dépenses en capital 70
  4. Paiements de transfert 72
B. Analyse des coûts 73
C. Analyse des recettes 74
D. Analyse du fonds renouvelable 76
E. Construction des musées du Canada 79
F. Bureaux décentralisés du ministère des Communications 82
G. Glossaire 83




65

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $340,168,000 pour le Programme des communications et de la culture de 1985-1986. Ce montant comprend des dépenses non budgétaires de $10,000 pour les prêts aux établissements et aux administrations publiques conformément à l'article 29 de la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels. Les autres dépenses, évaluées à $13,226,400 pour les pensions et autres charges sociales, le traitement et l'allocation pour automobile du Ministre ainsi que l'Agence des télécommunications gouvernementales, seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits | (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Programme des communications et de la culture** | | |
| 1 | Dépenses de fonctionnement | 130,890 | 127,737 |
| 5 | Dépenses en capital | 13,879 | 24,388 |
| 10 | Subventions et contributions | 58,509 | 47,468 |
| 15 | Versements à la Société canadienne des postes | 55,093 | 55,650 |
| 20 | Paiements à la Société de construction des musées du Canada Inc. | 81,787 | 62,000 |
| (S) | Ministre des Communications - Traitement et allocation pour automobile | 42 | 40 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 11,673 | 9,840 |
| (S) | Fonds renouvelable de l'Agence des télécommunications gouvernementales | 1,511 | 1,776 |
| | Total du budgétaire | 353,384 | 328,899 |
| L25 | Prêts à des établissements et à des administrations en vertu de la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels | 10 | 10 |
| | **Total du Programme** | 353,394 | 328,909 |

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Libellé des crédits et montants**

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | **Budget principal 1985-1986** |
|---|---|---|
| | **Programme des communications et de la culture** | |
| 1 | Communications et culture - Dépenses de fonctionnement et autorisation de dépenser les recettes de l'année | 130,890,000 |
| 5 | Communications et culture - Dépenses en capital | 13,879,000 |
| 10 | Communications et culture - Subventions inscrites au Budget et contributions | 58,509,000 |
| 15 | Communications et culture - Versements à la Société canadienne des postes pour les coûts liés aux envois de publications culturelles | 55,093,000 |
| 20 | Paiements à la Société de construction des musées du Canada, Inc. à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital pour la construction du Musée des beaux-arts du Canada et du Musée national de l'Homme | 81,787,000 |
| L25 | Prêts à des établissements et à des administrations sis au Canada, conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, aux fins de l'article 29 de la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels | 10,000 |



67

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

## Programme par activité

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | | | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | | | | | Non-budgétaire | Total | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | Paiements de transferts | Sous-total | Moins: Recettes à valoir sur le crédit | Total | Prêts, dotations en capital et avances | | |
| Recherche | 512 | 41,356 | 4,773 | 1,181 | 47,310 | 5,283 | 42,027 | - | 42,027 | 39,341 |
| Application de la technologie et Soutien de l'industrie | 138 | 20,363 | 7,210 | 22,094 | 49,667 | - | 49,667 | - | 49,667 | 55,443 |
| Fonds renouvelable de l'Agence des télécommunications gouvernementales | 218 | 170,735 | 174 | - | 170,909 | 169,398 | 1,511 | - | 1,511 | 1,776 |
| Gestion du spectre des fréquences radioélectriques | 975 | 47,533 | 1,790 | 45 | 49,368 | 630 | 48,738 | - | 48,738 | 46,812 |
| Élaboration et coordination des politiques | 177 | 12,095 | 8 | 2,929 | 15,032 | 361 | 14,671 | - | 14,671 | 12,840 |
| Affaires culturelles | 80 | 62,322 | 10 | 32,260 | 94,592 | - | 94,592 | 10 | 94,602 | 90,907 |
| Administration centrale | 297 | 20,303 | 88 | - | 20,391 | - | 20,391 | - | 20,391 | 19,790 |
| Société de construction des musées du Canada Inc. | - | 81,787 | - | - | 81,787 | - | 81,787 | - | 81,787 | 62,000 |
| Total | 2,397 | 456.494 | 14,053 | 58,509 | 529,056 | 175,672 | 353,384 | 10 | 353,394 | 328,909 |

## Extraits du Volume II des Comptes publics

## Utilisation des crédits en 1983-1984

| | Budget principal | Affectations totales | Utilisation réelle |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| **Budgétaire** | | | |
| **Crédit 1er** - Communications - Dépenses de fonctionnement et autorisation de dépenser les recettes de l'année.................... | 109,863,900 | 109,908,073 | 105,282,841 |
| **Crédit 5** - Communications - Dépenses en capital..................... | 17,801,000 | 31,551,000 | 23,947,988 |
| **Crédit 10** - Communications - Subvention inscrite au Budget et contributions.................................................... | 22,073,500 | 27,106,740 | 18,967,124 |
| **Statutaire** - Ministre des Communications - Traitement et allocation pour automobile.......................................... | 39,100 | 40,975 | 40,976 |
| **Statutaire** - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés........................................................ | 8,788,000 | 9,781,000 | 9,781,000 |
| **Statutaire** - Remboursements de montants portés aux recettes d'exercices précédents............................................ | - | 127,401 | 127,401 |
| | 158,565,500 | 178,515,169 | 158,147,329 |
| **Statutaire** - Fonds renouvelable de l'Agence des télécommunications gouvernementales................................ | 1,601,000 | 1,208,756 | 1,208,756 |
| **Total du Programme**.......................................... | 160,166,500 | 179,723,945 | 159,356,085 |
| **Budgétaire** | | | |
| **Crédit 15** - Arts et culture - Dépenses de fonctionnement............ | 5,723,000 | 6,669,000 | 5,435,486 |
| **Crédit 20** - Arts et culture - Subventions inscrites au Budget et contributions............................................... | 15,957,000 | 28,875,250 | 21,543,687 |
| **Crédit 25** - Arts et culture - Versements à la Société canadienne des postes pour les coûts liés aux envois de publications culturelles............................................ | 53,000,000 | 53,000,000 | 53,000,000 |
| **Statutaire** - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés........................................................ | 378,000 | 421,000 | 421,000 |
| | 75,058,000 | 88,965,250 | 80,400,173 |
| **Non-budgétaire** | | | |
| **Crédit 30L** - Arts et culture - Prêts à des établissements et à des administrations sis au Canada, conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, aux fins de l'article 29 de la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels..... | 10,000 | 10,000 | 4,920 |
| **Total du Programme**.......................................... | 75,068,000 | 88,975,250 | 80,405,093 |



69

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Plans pour 1985-1986

### 1. Points saillants

Pour 1985-1986, les points saillants du Programme des communications et de la culture sont de:

- poursuivre l'appui au Programme L-SAT en collaboration avec l'Agence spatiale européenne (ASE), au coût prévu de 20.6 millions de dollars (voir page 23 et 39);

- aider au maître d'oeuvre canadien pour les satellites à mettre au point des sous-systèmes évalués pour les charges utiles (MPSPCU) au coût prévu de 4.5 millions de dollars (voir page 23 et 39);

- continuer d'administrer le Programme spécial d'initiatives culturelles (PSIC) qui aide financièrement les organismes et institutions culturels à améliorer leur gestion, à moderniser leurs installations, à appuyer certains projets grâce au potentiel des nouvelles technologies et à appuyer des activités nationales spéciales, à un coût prévu de 29 millions de dollars et de 10 années-personnes (voir page 23 et 64);

- assurer la gestion et la coordination de tous les aspects de la participation du Ministère à l'élaboration, à la négociation et à la mise en oeuvre des Ententes de développement économique et régional avec la province du Manitoba à un coût prévu de 2.2 millions de dollars et de trois années-personnes (voir page 58);

- mettre en oeuvre la première année d'exploitation du Centre canadien de recherche sur l'informatisation du travail, à un coût prévu de 8.2 millions de dollars et de 59 années-personnes (voir page 35);

- agrandir le Laboratoire David Florida pour répondre aux besoins croissants de l'industrie canadienne relativement aux essais environnementaux des divers types d'engins spatiaux, à un coût prévu de 3.9 millions de dollars (voir page 39);

- administrer et soutenir des activités de collaboration internationale dans le domaine de la transmission de l'information au coût prévu de 1 million de dollars et trois années-personnes (voir page 35);

- mettre en oeuvre la stratégie des télécommunications (voir page 58);

- négocier et établir des ententes bilatérales de co-production sur le film et la vidéo avec plusieurs pays (voir page 58);

- aider l'industrie canadienne du périodique et permettre aux Canadiens d'avoir accès aux publications canadiennes au pays et à l'étranger grâce au programme du subside postal, au coût prévu de 55.1 millions de dollars (voir page 64);

- protéger les droits des créateurs en terminant, avec le concours du ministère de la Consommation et des Corporations la rédaction d'un projet de loi sur le droit d'auteur qui sera soumis au Cabinet pour approbation et au Parlement pour étude (voir page 63);

- terminer la phase de transition du programme MSAT au coût de 1 million de dollars et sept années-personnes (voir page 39);

- effectuer des versements à la Société de construction des musée du Canada Inc. en vue de la construction de la nouvelle Galerie nationale du Canada et du Musée national de l'Homme (voir page 79).



71

## 2. État financier récapitulatif par activité

**Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| Activité | Budget des dépenses 1985-1986 | | | Prévu 1984-1985 | Différence nette | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Dépenses | Recettes à valoir sur le crédit | Dépenses nettes | Dépenses nettes | | |
| Recherche | 47,310 | 5,283 | 42,027 | 47,500 | (5,473) | 30 |
| Applications de la technologie et Soutien de l'industrie | 49,667 | - | 49,667 | 67,347 | (17,680) | 36 |
| Fonds renouvelable de l'Agence des télécommunications gouvernementales[1] | 170,909 | 169,398 | 1,511 | 1,776 | (265) | 40 |
| Gestion du spectre des fréquences radioélectriques[2] | 49,368 | 630 | 48,738 | 46,765 | 1,973 | 46 |
| Élaboration et coordination des politiques | 15,032 | 361 | 14,671 | 13,007 | 1,664 | 54 |
| Affaires culturelles[3] | 94,602 | - | 94,602 | 93,612 | 990 | 59 |
| Administration centrale | 20,391 | - | 20,391 | 20,058 | 333 | 65 |
| Total des dépenses de fonctionnement du Ministère | 447,279 | 175,672 | 271,607 | 290,065 | (18,458) | |
| Paiements à la Société de construction des musées du Canada Inc.[4] | 81,787 | - | 81,787 | 62,000 | 19,787 | 79 |
| Total du programme | 529,066 | 175,672 | 353,394 | 352,065 | 1,329 | |
| Années-personnes | | | 2,397 | 2,369 | 28 | |

[1] Selon la méthode de la comptabilité d'exercice, les dépenses équivalent à $171,000 et les recettes à $171,000. Pour comparer les données selon les méthodes de la comptabilité d'exercice et de la comptabilité de caisse, voir page 40.

[2] Cette activité rapportera environ 35 millions de dollars en recettes à valoir sur le Fonds du revenu consolidé, selon le barème des droits de 1984-1985 (voir page 46).

[3] Il est à noter que le chiffre des dépenses comprend un montant de $10,000 pour des prêts à des établissements et administrations sis au Canada.

[4] En 1985-1986, la responsabilité d'effectuer les versements sera transférée du ministère des Travaux Publics au ministère des Communications.

**Explication de la différence:** Les postes importants qui ont contribué à l'augmentation nette de 1.3 millions de dollars (0.4%) pour les besoins de 1985-1986 par rapport aux dépenses prévues pour 1984-1985 sont:

| | (en millions de dollars) |
|---|---|
| • Accroissement du besoin d'encaisse pour 1985-1986 dû à l'ajustement du mouvement de trésorerie pour chacune des trois dernières années de la construction de la Galerie nationale et du Musée national de l'Homme. Le travail sera accéléré en 1985-1986 | 19.8 |

- augmentation du financement du Programme spécial d'initiatives culturelles; 13.5
- augmentation du Programme L-SAT; 4.0
- financement des divers projets EDÉR; 3.7
- compression du financement du Programme Télidon; (10.1)
- compression du financement du Progrmame d'édition du livre; (9.9)
- compression du financement des Projets spéciaux de relance; (6.9)
- compression du financement du maître d'oeuvre canadien pour les satellites; (5.2)
- compression du financement du Programme de bureautique; et (3.8)
- autres rajustements divers. (3.8)

**Explication des prévisions de 1984-1985:** Les prévisions de 1984-1985 (qui sont fondées sur les renseignements obtenus par la direction au 31 octobre 1984) s'établissent à $352,065,000 ou 7.0% de plus que le montant de $328,909,000 que figurait dans le Budget des dépenses de 1984-1985 (Extraits de la Partie II du Budget des dépenses, page 4). La différence de $23,156,000 est attribuable aux principaux postes suivants:

| | en millions de dollars |
|---|---|
| • réaffectation du financement du Programme Télidon; | 6.2 |
| • financement supplémentaire du MSAT; | 3.4 |
| • financement supplémentaire du Programme spécial d'initiatives culturelles; | 1.3 |
| • financement du Centre canadien de recherche sur l'informatisation du travail; | 8.5 |
| • agrandissement du Laboratoire David Florida; et | 1.6 |
| • autres augmentations diverses. | 2.2 |

## B. Rendement récent

### 1. Points saillants

En plus des plans établis dans le Plan des dépenses 1984-1985, les deux principales initiatives qui ont pris de l'importance en 1984-1985 furent:

- les phases préliminaires de mise en oeuvre du Centre canadien de recherche sur l'informatisation du travail (voir page 23); et
- un plan d'action à dimension régionale conçu pour renforcer la collaboration actuelle entre l'administration centrale et les régions en ce qui concerne la formulation de la stratégie et la prestation des services (voir page 23).

Pour 1983-1984, les principales réalisations du Programme des communications et de la culture sont les suivantes.

- En se fondant sur les travaux antérieurs dans des domaines tels que l'infographie, la compression d'image et les langages de programmation on a élaboré la structure de codage graphique sur laquelle repose le Télidon, version canadienne du système vidéotexte/télétexte. En 1983, la version améliorée de Télidon était adoptée comme base de la norme nationale (NAPLPS) par le Canada et les États-Unis et acceptée par le CCITT pour recommandation comme norme internationale. Ces résultats ont été déterminants pour la commercialisation nationale et internationale du matériel et des services Télidon.
- L'essai pilote d'Élie/St-Eustache mené en milieu rural au Manitoba a permis de démontrer que les fibres optiques pouvaient servir à la transmission à domicile de services intégrés de télévision, de radio FM, de téléphone et de données (Télidon). Cette expérience a contribué à donner au Canada un rôle de premier plan dans les utilisations de la technologie des fibres optiques.
- Les techniques SAW (onde acoustique de surface) et VMOS (semi-conducteur métal-oxyde à double diffusion verticale) ont été transférées avec succès à l'industrie canadienne. La SCBEL a accordé un brevet à l'industrie pour l'exploitation d'une technique efficace et économique de codage numérique de la voix par microprocesseur. En outre, on a mis au point un transistor à l'effet de champ reproductible à l'arseniure de gallium de 1 micron, hyperfréquences pour des systèmes de télécommunications spatiales à capacité accrue.

- Avec l'aide du Programme, les firmes canadiennes ont répondu en temps voulu aux appels d'offres internationaux pour la construction du Brazilsat, de récepteurs et amplificateurs de voie destinés à Intelsat VI et de stations terriennes pour la Chine; elles ont obtenu les contrats.

- Une étude sur les applications des télécommunications dans les services de santé canadiens, exécutée à contrat, a montré l'utilité de quatre applications de techniques perfectionnées pour la prestation efficace de ces services.

- Les études suivantes ont été menées à terme et soumises aux fonctionnaires compétents de l'administration fédérale: L'industrie canadienne des télécommunications et ses perspectives d'exportation au cours des années 80; Le secteur des communications au Canada; étude de contexte; Analyse économique des services améliorés. Huit autres études ont été achevées; elles ont été publiées en 1983-1984 ou le seront en 1984-1985 afin d'atteindre un public plus vaste.

- Publication de spécifications régissant la publication des radiobalises d'urgence et du matériel radio cellulaire, y compris une norme de compatibilité nord-américaine.

- Le Ministère a élaboré une politique applicable aux services radio mobiles cellulaires et a administré le processus public de délivrance des licences radio dans toutes les régions du Canada.

- Le Ministère a accordé des autorisations à 42 stations de radiodiffusion AM aux fins d'expérience de transmission stéréophonique AM.

- Des recettes approximatives de 17.5 millions de dollars ont été perçues au titre des droits de 63.5 millions de licences, et de $925,000 au titre des évaluations, des essais, de l'homologation et de l'étiquetage du matériel de raccordement, de $115,000 au titre des évaluations, des essais et de l'homologation d'équipements radio et de $579,000 au titre des inspections de stations radio de navire.

- Le Ministère a coordonné un projet de grande envergure dans le cadre de l'Année mondiale des télécommunications, comprenant la publication d'un livre et une exposition itinérante qui pourrait être présentée à l'étranger.

- Maintien des activités courantes de gestion du spectre sans augmenter de plus de 0.5% les ressources financières et de plus de 0.6% les ressources en années-personnes.

- Le Ministère a réussi à réserver pour le Canada des positions orbitales et des canaux nécessaires pour les services canadiens de radiodiffusion directe par satellite.

- Le Ministère a obtenu les signatures d'ententes de coproduction sur le film et la télévision avec la France et la Belgique, et des négociations ont été tenues avec le Royaume-Uni, l'Italie, l'Espagne, l'Australie, Israël, le Japon, l'Algérie et le Mexique.

- Le Ministère a aussi élaboré et mis en oeuvre une stratégie fédérale-provinciale en matière de communications et de culture de même qu'un plan d'action à dimension régionale pour encourager l'apport des régions à l'élaboration des politiques et à la mise en oeuvre des programmes.

- Le Ministère a mis en oeuvre quelques-unes des principales initiatives de la stratégie de la radiodiffusion à savoir, la publication du document intitulé "Bâtir l'avenir" qui comprend des lignes directrices à l'intention de Radio-Canada quant à son orientation et à ses activités et l'établissement du Fonds de développement de la production d'émissions canadiennes et le suivi de la politique de radiodiffusion dans le Nord.

- Le Ministère a élaboré une nouvelle politique nationale du film et de la vidéo, comprenant d'importantes améliorations relatives au fonctionnement de la SDICC, maintenant appelée Téléfilm Canada, et de l'Office national du film du Canada.

- Le Ministère a élaboré une proposition visant à faire approuver par le gouvernement l'établissement d'un programme fédéral ayant pour objet la protection d'expositions itinérantes d'une valeur de 1 million de dollars ou plus, qui sont présentées dans les musées, les bibliothèques et les établissements de conservation d'archives du Canada.

- Le Ministère a élaboré une proposition visant l'établissement d'un réseau canadien d'échange d'information entre bibliothèques.

- Le Ministère a aussi encouragé des projets visant à moderniser le réseau de télécommunications de l'État à l'aide des nouvelles techniques maintenant offertes par les télécommunicateurs et l'industrie des télécommunications, et mis au point des techniques de logiciel et des méthodes d'exploitation afin de faciliter les communications entre les différentes MTTT actuellement utilisées par l'administration fédérale.

## 2. Examen du rendement financier

Le tableau 2 résume les principaux changements dans les besoins financiers qui se sont produits au cours de 1983-1984.

**Tableau 2: Examen du rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | | Budget principal | **Différence** |
| | Dépenses brutes | Recettes à valoir sur le crédit | Dépenses nettes | | |
| Recherche | 35,480 | 5,295 | 30,185 | 31,534 | **(1,349)** |
| Applications de la technologie et Soutien de l'industrie | 53,110 | - | 53,110 | 54,566 | **(1,456)** |
| Fonds renouvelable de l'Agence des télécommunications gouvernementales | 131,198 | 129,989 | 1,209 | 1,601 | **(392)** |
| Gestion du spectre des fréquences radioélectriques | 44,871 | 579 | 44,292 | 43,050 | **1,242** |
| Élaboration et coordination des politiques | 13,230 | - | 13,230 | 12,343 | **887** |
| Affaires culturelles[1] | 80,405 | - | 80,405 | 75,068 | **5,337** |
| Administration centrale | 17,331 | - | 17,331 | 17,073 | **258** |
| | 375,625 | 135,863 | 239,762 | 235,235 | **4,527** |

[1] Il est à noter que le chiffre des dépenses comprend un montant de $5,000 pour des prêts à des établissements et administrations sis au Canada.



77

**Explication de la différence:** La différence entre les dépenses réelles et le Budget principal de 1983-1984 de $4,527,000 provient des principaux postes suivants:

| | en milliers de dollars |
|---|---|
| • budgets supplémentaires additionnels; | 31,762 |
| • rééchelonnement des projets majeurs; | (24,537) |
| • réduction budgétaire à l'Activité des Affaires culturelles; et | (1,960) |
| • péremption des subventions pour les biens culturels mobiliers. | (680) |

Au cours de 1983-1984, le Ministère a reçu des ressources supplémentaires de $31,761,663 par le truchement des budgets des dépenses supplémentaires dont voici les principaux postes:

| | en milliers de dollars |
|---|---|
| • trois projets en vertu du Programme des projets spéciaux de relance (voir page 31 et 60); | 7,800 |
| • ressources supplémentaires pour L-SAT et MSAT (voir page 37); | 1,430 |
| • approbation d'une prolongation de deux ans du Programme Télidon, y compris 32 années-personnes (voir page 37); | 9,500 |
| • le maintien du Programme spécial d'initiatives culturelles, y compris six années-personnes (voir page 60); et | 10,810 |
| • la subvention d'aide au groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération (voir page 60). | 1,034 |

Plusieurs projets entrepris en 1983-1984 ont fait l'objet d'une révision de financement qui a eu pour effet le report de $24,537,000 aux années futures. Les principaux postes sont:

| | en milliers de dollars |
|---|---|
| • programme d'exploitation Télidon (voir page 37); | 5,580 |
| • programme L-SAT de l'Agence spatiale européenne (voir page 37); | 5,102 |
| • programme de la bureautique (voir page 37); | 1,456 |
| • développement du maître-d'oeuvre (voir page 37); | 1,525 |
| • centre canadien de recherche sur l'informatisation du travail (voir page 31); et | 4,100 |
| • programme spécial d'initiatives culturelles (voir page 60). | 4,835 |

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Programme des communications et de la culture comprend toutes les activités concernant les technologies modernes de transmission et d'enregistrement de l'information, d'une part et la production des contenus par les communautés culturelles et artistiques, d'autre part. Il joue un rôle pratique dans les domaines suivants: développement des nouvelles technologies spatiales, de télécommunication et d'information; soutien des industries qui utilisent ces technologies; gestion du spectre des fréquences radioélectriques; planification et coordination des télécommunications gouvernementales, et administration de programmes spéciaux d'aide à des industries culturelles particulières. Le Programme des communications et de la culture joue également un rôle stratégique consistant à établir la politique nationale en matière de radiodiffusion et les politiques connexes; à définir les positions du Canada sur la scène internationale; à définir et à mettre en application les politiques et les règlements voulus pour protéger le spectre des fréquences radioélectriques y compris les orbites des satellites géostationnaires; à établir la politique culturelle nationale et analyser les questions de politique sociale qui découlent de l'application des technologies dans les domaines des télécommunications, de la technologie spatiale et de l'information.

En outre, le Programme répond à certains besoins importants d'autres ministères et organismes fédéraux. L'ATG a pour tâche de définir et de satisfaire les besoins de télécommunications de tous les ministères fédéraux. Les services de gestion du spectre sont essentiels à l'évaluation des demandes de radiodiffusion du CRTC, à l'inspection des stations de radio des navires au nom du ministère des Transports et à l'obtention des données ionosondes pour le compte du ministère de la Défense. En matière de radiodiffusion, la politique du Ministère doit être élaborée en coordination avec le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et de la Société Radio-Canada. Des ententes interministérielles sont conclues avec le ministère de la Défense nationale et d'autres ministères, pour lesquels d'importants travaux de recherche et de développement sont menés dans les domaines de la recherche en communications et de la technologie spatiale. Les liaisons avec l'industrie et les universités comprennent la participation à des programmes comme le Programme des projets "Industries-Laboratoires", le Programme de propositions spontanées et le Programme d'expansion des entreprises. Les activités concernant la technologie spatiale doivent être coordonnées avec les 10 ministères fédéraux qui font partie du Comité interministériel sur l'espace.

Un certain nombre de ministères fédéraux collaborent étroitement à la composante "Affaires culturelles" du Programme des communications et de la culture. Revenu Canada a délégué au Ministère la responsabilité d'administrer le Programme d'émission des visas pour les films canadiens. Le Programme de statistiques culturelles est dirigé et financé conjointement par Statistique Canada et le Programme des communications et de la culture

du ministère des Communications (MDC). Le Ministère est également lié avec la Société des postes par une entente sur la planification des tarifs, l'élaboration de la tarification et le paiement des frais de postes pour certaines catégories de courrier. Le MDC travaille en étroite collaboration avec le ministère des Affaires extérieures afin d'assurer l'établissement de liens avec les milieux et les organismes internationaux. Le Ministère veille également à ce que le Canada soit bien représenté aux rencontres internationales et conseille le Ministre en ce qui concerne la réalisation des objectifs culturels nationaux des agences et comités culturels.

## 2. Mandat légal

Les principaux documents officiels sur lesquels s'appuie le Programme des communications et de la culture sont la Loi sur la radio, la Loi sur la radiodiffusion, la Loi sur le ministère des Communications, la Loi sur les télégraphes, la Loi de la Téléglobe Canada, la Loi nationale sur les transports, la Loi de la Télésat Canada et la Loi sur les chemins de fer, partie II et III de la Loi sur la radiodiffusion en rapport avec le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes et la Société Radio-Canada, la Loi sur le Conseil des arts du Canada, la Loi sur la Bibliothèque nationale, la Loi sur le Centre national des arts, la Loi sur les Musées nationaux, la Loi sur les Archives publiques du Canada, la Loi nationale sur le film, la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels et la Loi sur la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne.

## 3. Objectif du Programme

L'objectif du Programme des communications et de la culture est d'élaborer des politiques, des programmes et des arrangements coopératifs pour atteindre les objectifs sociaux et économiques du Canada en matière de communications et de culture et pour promouvoir le développement et le fonctionnement ordonnés des communications et de la culture canadiennes au pays et à l'étranger.

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Le Programme des communications et de la culture comprend sept activités. Chacune de ces activités se divise en un certain nombre de sous-activités, qui sont indiquées au tableau 3.

Les activités "Recherche" et "Applications de la technologie et Soutien de l'industrie" visent à développer des technologies et à fournir des conseils à d'autres activités du Ministère et à d'autres ministères et organismes et à en promouvoir l'exploitation par l'industrie. Les services de gestion du spectre administrent l'utilisation et le développement du spectre des fréquences radioélectriques à l'échelle nationale et, par le truchement d'ententes et de règlements internationaux, protègent les droits du Canada concernant l'utilisation du spectre. L'Agence des télécommunications gouvernementales est chargée de l'utilisation et de la

réglementation des systèmes de télécommunications. L'activité "Élaboration et coordination des politiques" assure le développement efficace de l'infrastructure des télécommunications, l'application de nouvelles technologies et l'introduction de nouveaux services dans les télécommunications et les ressources culturelles en tant que champ d'activité, à l'échelle nationale et internationale. Les Affaires culturelles sont chargées de l'élaboration de la politique culturelle nationale et veillent à ce que le milieu culturel profite des avantages du progrès technologique dans les domaines des communications et de l'information. L'activité "Administration centrale" comprend des fonctions de gestion et de soutien.

**Tableau 3: Structure des activités**

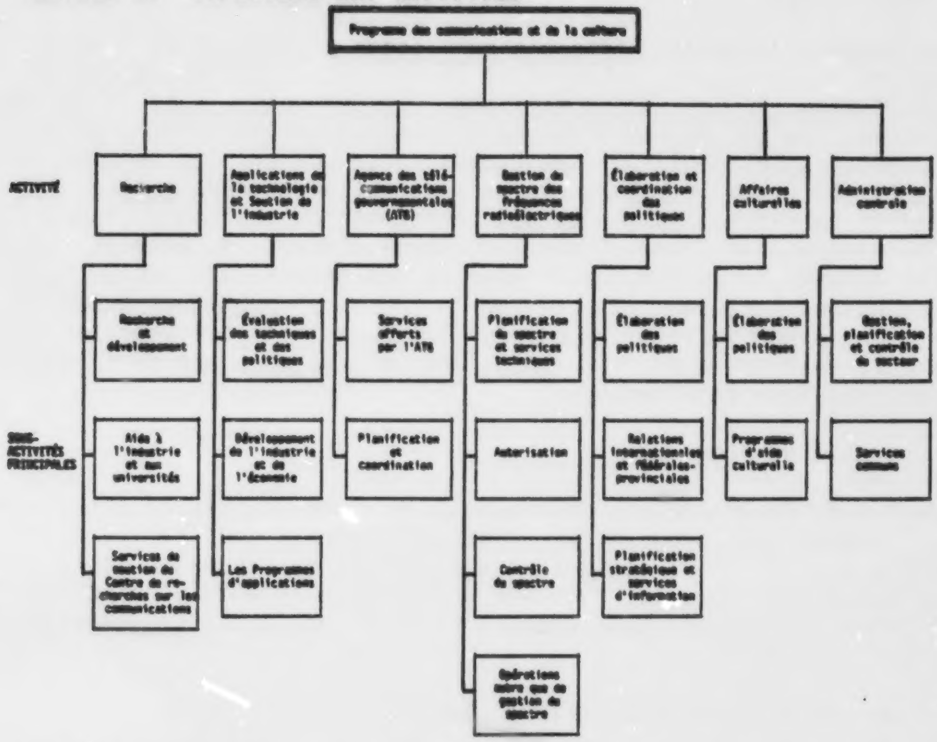


**Organisation:** Le tableau 4 indique les relations entre la structure du Programme et ses activités, ainsi que les ressources nécessaires pour 1985-1986.

Les coûts de l'activité "Recherche" indiqués sous la case "Personnel et Administration" correspondent aux services de soutien du Centre de recherches sur les communications, qui sont administrés par le directeur général du Personnel et de l'Administration. Les coûts indiqués pour le secteur du Soutien de la technologie et de l'industrie sont les coûts des services de soutien du Laboratoire David Florida, qui sont administrés par le directeur général du Personnel et de l'Administration. Les coûts pour le cabinet du Ministre et le bureau du sous-ministre sont aussi inclus dans le secteur du Personnel et de l'Administration.

Le secteur de la Gestion du spectre s'occupe de la gestion du spectre des fréquences radioélectriques en fournissant à la fois des services centralisés et des services décentralisés; ces derniers sont assurés par les bureaux régionaux, les bureaux de district et les bureaux satellites des cinq régions (ceux-ci sont énumérés à la section III, page 82). L'Agence des télécommunications gouvernementales a des représentants dans six de ces bureaux. Les bureaux décentralisés sont les principaux intermédiaires entre le grand public et les programmes et services du Ministère. En outre, les opérations de l'activité autres que celles de gestion du spectre permettent au Ministère de tenir dûment compte des perspectives régionales dans l'élaboration des politiques économique, sociale et culturelle. Parmi les opérations autres que celles de gestion du spectre se trouvent les fonctions liées à l'homologation et à l'essai du matériel terminal devant être relié directement au réseau de télécommunications réglementé par le fédéral.

**Tableau 4: Ressources par organisation et activité (en milliers de dollars)**

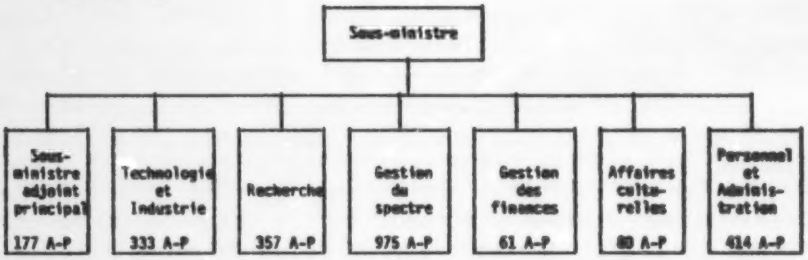


| | Sous-ministre adjoint principal | Technologie et Industrie | Recherche | Gestion du spectre | Gestion des finances | Affaires culturelles | Personnel et Administration | Totaux des activités |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Recherche (512 A-P) | | | 30,804 | | | | 11,223 | 42,027 |
| Applications de la technologie et Soutien de l'industrie (138 A-P) | | 47,745 | | | | | 1,922 | 49,667 |
| Agence des télécommunications gouvernementales (218 A-P) | | 1,511 | | | | | | 1,511 |
| Gestion du spectre des fréquences radioélectriques (975 A-P) | | | | 48,738 | | | | 48,738 |
| Élaboration et coordination des politiques (177 A-P) | 14,671 | | | | | | | 14,671 |
| Affaires culturelles (80 A-P) | 285 | | | | | 94,317 | | 94,602 |
| Administration centrale (997 A-P) | | | | | 3,982 | | 16,469 | 20,381 |
| | 14,956 | 49,256 | 30,804 | 48,738 | 3,982 | 94,317 | 29,684 | 271,687 |

**Nota:** Ce tableau n'inclut pas les versements à la Société de construction des musées du Canada Inc.



83

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Le contexte dans lequel se déroule le Programme des communications et de la culture est caractérisé par les éléments suivants:

- évolution technologique rapide;
- forte croissance de la demande de biens et de services d'information;
- concurrence croissante entre les fournisseurs aux échelles nationale et internationale;
- évolution constante des conditions sociales, économiques et culturelles au pays.

Grâce à la fusion des technologies de microélectronique, de télécommunication par satellite, de transmission par fibres optiques et de commutation numérique, on a pu jusqu'à maintenant accroître considérablement la quantité d'informations pouvant être stockées et transmises par les systèmes de communications à un coût donné; parallèlement, la demande de biens et de services d'information va en augmentant. Dans une large mesure, le Canada est ainsi devenu une "société de l'information". Le nombre croissant d'emplois portent sur la création et le traitement de l'information plutôt que sur la production de biens matériels.

Au Canada, la demande de nouveaux produits informatiques est constante et les industries qui desservent ce marché ont un taux de croissance élevé. L'automatisation du travail de bureau, par exemple, est essentielle pour accroître la productivité. Dans les foyers, les innovations technologiques comme Télidon sont appelées à changer l'utilisation actuelle de la télévision pour en faire un centre complet d'information, de divertissement et d'éducation. Grâce aux télécommunications par satellite, ces nouveaux services pourront être assurés dans les régions rurales et éloignées.

Bien que ces progrès technologiques offrent de nombreuses possibilités aux Canadiens, ils exigent en même temps de nouveaux efforts afin d'assurer que l'automatisation et les nouvelles technologies d'information et de télécommunications se développent au même rythme que la vie culturelle canadienne. Ainsi, afin de tirer parti du développement et de l'évolution rapides des communications, les activités culturelles canadiennes et la création de contenus doivent être encouragées dans une large mesure. Les nouvelles technologies permettent aux créateurs canadiens de se tailler une place sur les marchés internationaux et, en même temps, ouvrent le marché canadien aux produits culturels étrangers.

Dans ce contexte, on cherchera avant tout à améliorer la qualité des produits culturels canadiens en exploitant pleinement les possibilités des technologies de communications afin d'accroître la part du marché détenue par le Canada, au pays et à l'étranger.

L'évolution du contexte des communications a eu pour effet d'accroître les exigences auxquelles le Programme doit satisfaire ainsi que son volume de travail. La recherche et le développement en communications, en information et en technologie spatiale en plus du soutien qu'elle offre aux autres activités du Ministère joue un rôle essentiel pour la croissance des industries de pointe au Canada. Des programmes d'aide à l'industrie pour l'exploitation des applications des nouvelles technologies doivent continuer à être élaborés afin d'aider au maintien et à l'évolution de ces industries.

L'élaboration de la politique visant à assurer le développement ordonné et efficace du système de télécommunications canadien, ainsi que la concertation des efforts pour encourager les activités culturelles canadiennes, constituent une tâche de plus en plus complexe, étant donné la vigueur de la concurrence et la rapidité de l'évolution technologique. En outre, il faut tenir compte des répercussions sociales des nouvelles technologies de communications et d'information afin d'en définir l'influence croissante sur la vie canadienne. Un nombre de ces facteurs imposent des exigences croissantes concernant la réglementation du spectre des fréquences radioélectriques et de la planification des télécommunications gouvernementales compte tenu de la multiplication des produits et services que la technologie offre à la consommation.

## 2. Initiatives nouvelles et en cours

Le Ministère compte un certain nombre d'initiatives. Le tableau 5 expose les coûts prévus pour les principales initiatives existantes.

**Tableau 5: Coût des initiatives existantes (en milliers de dollars)**

| Initiatives | 1985-1986 | | Dépenses jusqu'au 31 mars 1985 | | Coût total du projet | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| L-SAT | 20,590 | - | 64,113 | - | 93,093 | - |
| MPSPCU | 4,525 | - | 8,475 | - | 13,000 | - |
| CCRIT | 8,183 | 59 | 3,308 | 26 | N/A | - |
| PSIC | 29,228 | 10 | 21,143 | 16 | N/A | - |
| RMR | 2,420 | 47 | voir la page 49 | | N/A | - |



85

Les principales initiatives du Programme des communications et de la culture sont les suivantes:

**Le Programme de grand satellite de télécommunications (L-SAT):** En vertu d'un accord de coopération signé en 1979 par l'Agence spatiale européenne (ASE) et le gouvernement du Canada, notre pays participe activement aux travaux de l'Agence. Le Programme L-SAT (maintenant connu sous le nom de Olympus) a pour but de mettre au point, de façon rentable et à des fins commerciales, une plate-forme de satellite polyvalente, conçue pour répondre aux besoins de diverses missions spatiales futures dans le domaine des télécommunications. Le lancement d'Olympus I est prévu pour 1987 et les activités des missions conçues pour promouvoir de nouveaux services devraient se poursuivre jusqu'en 1992. Les contributions de chaque pays participant sont établies en fonction des recettes éventuelles que tireront leurs industries, et seront rajustées un an après le lancement pour tenir compte des recettes réelles. L'industrie canadienne profitera de l'utilisation de la plate-forme Olympus pour ses programmes internes et l'exportation de même que des ventes subséquentes les sous-systèmes et composants. Certaines compagnies canadiennes renforcent déjà leurs liens avec l'industrie spatiale européenne grâce aux travaux Olympus. La contribution du Canada à l'ASE est fixée à 11% du coût du Programme (L-SAT). Les recettes escomptées pour l'industrie canadienne équivalent à 58% de la contribution du Canada au cours du présent développement et pourraient dépasser plusieurs fois l'investissement initial grâce aux ventes commerciales de la plate-forme qui pourrait être conclues par la suite (voir page 39).

**Mise au point de sous-systèmes perfectionnés pour charges utiles (MPSPCU):** D'une durée prévue de 30 mois (octobre 1983 à mars 1986), ce programme vise à renforcer la capacité du maître d'oeuvre canadien pour les engins spatiaux en assurant la mise au point des sous-systèmes et des composants particuliers qui seront nécessaires pour la prochaine génération de satellites de télécommunications, à des fins d'exportation et pour les besoins du pays. Les travaux toucheront particulièrement les antennes, les récepteurs, les amplificateurs de puissance transistorisés et le soutien de la conception qui fournit des capacités indispensables au maître d'oeuvre, comme la planification et l'analyse de mission. Ces domaines ont été choisis afin de permettre à l'industrie de profiter le plus possible de l'investissement du gouvernement. En tout, le maître d'oeuvre escompte des recettes annuelles de l'ordre de 140 à 160 millions de dollars au titre des ventes de satellites et de sous-systèmes au pays et à l'exportation; le programme du MDC contribue directement à la réalisation de cet objectif pour un montant de 13 millions de dollars. Le programme devrait fournir 300 années-personnes d'emploi direct dans le secteur privé pendant les 30 mois qu'il durera, dont 120 années-personnes pour des postes d'ingénieurs hautement qualifiés (voir page 39).

**Centre canadien de recherche sur l'informatisation du travail (CCRIT):** En 1983-1984, on a approuvé la construction d'un laboratoire pour l'exécution de recherches sur tous les aspects de la bureautisation. Les travaux de construction ont pris fin en 1984-1985; 1985-1986 sera la première année complète d'exploitation du Centre. Il s'agit d'une initiative importante en raison de son champ d'application, qui est unique, et des relations que le Centre doit entretenir avec l'industrie. Le Centre sera le premier laboratoire canadien à s'occuper exclusivement de la recherche sur l'automatisation du travail sous tous ses aspects; il emploiera jusqu'à 40 années-personnes provenant de l'industrie et des universités canadiennes, qui y travailleront sur une base rotative (voir page 35).

**Programme spécial d'initiatives culturelles:** Par ce programme, créé en 1980 pour répondre aux besoins urgents d'associations d'artistes et d'organismes culturels canadiens à but non lucratif, le Ministère souhaite renouveler son engagement envers la communauté culturelle canadienne afin de l'aider à atteindre ses objectifs d'excellence artistique et de stabilité financière (voir page 64). Ce programme spécial a fait l'objet d'une évaluation en 1983-1984 (voir page 29).

**Représentation du Ministère dans les régions (RMR):** En mai 1983, le Ministère a mis en oeuvre un plan d'action "dimension régionale"; à l'appui des programmes et services assurés dans les régions. Les trois principaux domaines de l'activité régionale sont la Politique, l'Économique et les Relations publiques (Information) (voir page 53).

## 3. Efficacité du Programme

Les critères utilisés pour mesurer l'efficacité du Programme des communications doivent être reliés à son objectif fondamental, qui est d'élaborer des politiques, des programmes et des arrangements coopératifs pour atteindre les objectifs sociaux et économiques du Canada en matière de communications et de culture et pour promouvoir le développement et le fonctionnement ordonnés des communications et de la culture canadiennes au pays et à l'étranger.

Les critères d'efficacité applicables au développement ordonné des télécommunications, surtout en ce qui concerne la technologie, consistent à examiner les technologies:

- qui ont été mises au point par le laboratoire, puis appliquées et exploitées par l'industrie canadienne;
- qui ont apporté des solutions aux problèmes touchant le développement ordonné des télécommunications; ou
- qui ont fait progresser, de façon notable et indiscutable, les connaissances dans les domaines de la technologie spatiale, des télécommunications et de l'information.



87

Dans le cas des critères d'efficacité relatifs à la mise au point et à l'application des technologies, il est important de tenir compte des délais établis et des conditions particulières, propices aux "découvertes", qui entourent la mise au point de technologies. L'exécution d'un projet s'échelonne souvent sur de nombreuses années et comprend plusieurs étapes: mise au point en laboratoire, essais sur le terrain, mise à l'essai des applications industrielles et, enfin, lancement sur le marché d'un nouveau produit ou d'un nouveau service. Les principaux moyens utilisés pour faire progresser la technologie consistent à soutenir la mise à l'essai de nouvelles applications et à parrainer des entreprises canadiennes compétentes et compétitives, réputées être à la fine pointe de la technologie.

Voici un aperçu des nouvelles technologies réalisées, de leurs applications et de leur utilisation par l'industrie:

**Programme de la bureautique:** La phase I de ce programme, consistant en des travaux de recherche et de planification, a débuté à la fin de 1980 et s'est achevée au début de 1982. La phase II (de 1982 à 1986) comprend d'importants essais menés dans cinq ministères fédéraux. Dans le cadre de ce programme d'une valeur de 12 millions de dollars, on a établi, dans cinq bureaux, des services automatisés semblables mais exploités dans des conditions très différentes. Ils servent à diverses tâches d'administration et d'élaboration de politiques ainsi qu'à des communications au sein de l'administration centrale et entre l'administration centrale et les bureaux décentralisés. Pour des opérations semblables, les logiciels, les matériels et les moyens de transmission utilisés sont différents. En outre, les fournisseurs qui dirigent les essais ont chacun leur propre point de vue de même que les ministères hôtes ont naturellement des fonctionnements variés (usages, expérience, politique, méthodes de travail et priorités). Ces cinq essais étant menés simultanément, il sera aussi intéressant de les comparer que des les évaluer séparément.

Ces travaux permettront d'étudier les sujets suivants: possibilités d'améliorer l'efficacité et la productivité dans les bureaux canadiens au moyen de la nouvelle technologie; besoins des utilisateurs que l'industrie doit satisfaire; influence de la nouvelle technologie sur les méthodes de travail dans les bureaux, par exemple sur la collecte et le stockage des données, la recherche, la prise de décisions, le contrôle de la production, la commercialisation, l'administration des politiques et l'organisation; effets de l'automatisation du travail sur le comportement humain; et possibilités pour l'industrie canadienne de l'électronique de satisfaire la nouvelle demande au pays et de soutenir la concurrence à l'étranger.

**Développement du maître d'oeuvre:** Ce programme favorise l'acquisition de compétences techniques et la mise au point de nouvelles technologies et aide au financement des frais de départ au titre de la conception et à la présentation de soumissions canadiennes afin de permettre à l'industrie de saisir les occasions de ventes au pays et à l'étranger. Les travaux de conception et de développement parrainés par le Ministère visent principalement à renforcer les capacités techniques du maître d'oeuvre canadien

dans les domains suivants: conception de satellite, vérification de la conception, analyse de mission, évaluation de nouveaux concepts et établissement d'une base de données sur les systèmes de télécommunications par satellite accessibles au Ministère.

Les critères utilisés pour mesurer l'exploitation ordonnée des télécommunications au Canada comprennent la capacité de donner accès au spectre des fréquences radioélectriques aux titulaires de licence actuels et éventuels. Le spectre des fréquences radioélectriques, qui est une ressource limitée, fait l'objet d'une demande sans cesse croissante. Conformément aux accords internationaux, il a été divisé par le Canada en huit bandes de fréquences qui peuvent être attribuées aux titulaires de licence. Ces bandes sont comprises entre 3 khz et 300 GHz; le nombre d'assignation de fréquences qui en font partie peut être accru par suite de l'évolution technologique ou en vertu d'une entente internationale. Toutefois, c'est principalement le MDC qui doit assurer la gestion des fréquences afin de répondre à la demande croissante; le Ministère doit, par exemple, veiller à ce que le nombre de stations autres que de radiodiffusion puisse continuer de s'accroître en réponse à la demande, sans causer inutilement des problèmes pour les usagers existants.

Le tableau 6 montre l'accroissement du nombre de stations autorisées par bande de fréquences. Sans indiquer le nombre précis de stations exploitées dans chaque bande de fréquences, le graphique rend compte de l'utilisation croissante d'une ressource limitée et montre la nécessité de technologies perfectionnées en planification des fréquences, de compétences techniques et de mécanismes de contrôle de la qualité afin de répondre à la demande et de maintenir la qualité voulue. Le tableau 6 tient compte de toutes les classes de licences à l'exception du service radio général (SRG); les données concernant ce service ont été exclues car, en raison de leur volume, elles déformeraient les faits.

**Tableau 6: Nombre moyen de stations radio par bande de fréquences**

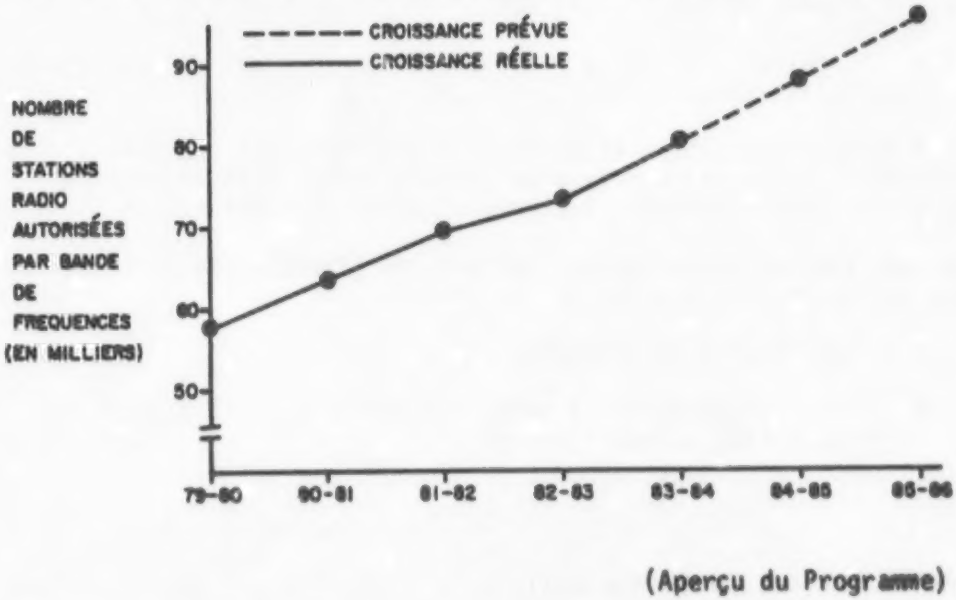

L'activité de gestion du spectre a établi des indices applicables à l'encombrement du spectre, qui renseignent sur l'importance des brouillages causés aux utilisateurs du spectre et sur le respect de la réglementation régissant l'utilisation du spectre. Bien que l'on n'ait pas établi d'indicateur de rendement officiel à partir de ces indices, ceux-ci servent dans les opérations courantes à contrôler et à maintenir la qualité du spectre. On a entrepris d'autres travaux visant à définir plus strictement la qualité du spectre selon un modèle qui permettra d'établir une mesure plus précise et plus complète de la qualité du service.

L'évaluation de l'efficacité du Programme des Communications et de la Culture est aussi rendue possible par l'évaluation planifiée et cyclique des vingt-sept composantes d'évaluation de programme du Ministère. Les principales évaluations présentement en cours incluent Télidon, la Bureautique et le Subside postal. De plus, des évaluations sont prévues pour la Technologie spatiale, le Soutien à l'industrie, la Gestion du spectre des fréquences radioélectriques et l'Agence des télécommunications gouvernementales.

En 1983-1984, on a achevé trois évaluations, dont voici les résultats:

**Programme de développement de l'édition canadienne:** Les critères applicables à l'évaluation de ce programme étaient les suivants:

- pertinence du programme;
- contribution à la survie des maisons d'édition canadiennes, à court terme;
- augmentation du nombre de titres de livres écrits par des auteurs canadiens et (ou) augmentation de la diffusion ou de la vente de ces livres; et
- amélioration de la viabilité économique des maisons d'édition canadiennes.

D'après l'évaluation effectuée, le programme est pertinent; il a contribué à assurer la survie d'un certain nombre d'éditeurs et à améliorer la distribution des livres d'auteurs canadiens.

**Programme spécial d'initiatives culturelles (PSIC):** Les critères d'évaluation du PSIC étaient les suivants:

- pertinence du programme;
- accroissement de la participation et égalité d'accès aux activités culturelles; et

- accroissement de la viabilité financière et des ressources de gestion des entreprises canadiennes oeuvrant dans le domaine des arts de la scène.

Suite aux résultats de l'évaluation, des changements furent apportés au programme dans le but d'accroître son efficacité par l'amélioration de la viabilité des organismes oeuvrant dans le domaine des arts de la scène. Le programme révisé a été approuvé par le Cabinet en mai 1984 et son statut de projet temporarisé changé à celui de projet permanent.

**Sous-systèmes et composantes de systèmes spatiaux:** D'après l'évaluation effectuée, ce programme a eu pour effet de stimuler les ventes de ces produits au pays et à l'étranger; d'accroître l'emploi au sein du secteur; d'améliorer les capacités techniques du Canada; et d'accroître la proportion d'éléments canadiens dans les systèmes à satellites canadiens.

## Section II
## Analyse par activité

### A. Recherche

**Objectif**

Faire progresser les travaux de recherche et de développement au Canada dans les domaines des télécommunications, des technologies spatiales et de la science et de la technologie de l'information.

**État récapitulatif des ressources**

La recherche représente environ 10.6% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement du Ministère pour 1985-1986 et 21.4% des années-personnes.

**Tableau 7: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Recherche et développement* | 24,807 | 307 | 28,650 | 295 | 21,749 | 279 |
| Aide à l'industrie et aux université | 11,280 | 50 | 13,491 | 42 | 4,176 | 14 |
| Services de soutien du Centre de recherches sur les communications | 11,223 | 155 | 10,642 | 151 | 9,555 | 149 |
| Total | 47,310 | 512 | 52,783 | 488 | 35,480 | 442 |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit* | 5,283 | - | 5,283 | - | 5,295 | - |
| | 42,027 | 512 | 47,500 | 488 | 30,185 | 442 |

* Les recettes à valoir sur le crédit proviennent des services de recherche et de développement fournis à d'autres ministères fédéraux.

Environ 50.9% des dépenses totales de cette activité est lié au coût du personnel; 20.6% du reste est affecté aux dépenses en capital.

**Rendement financier antérieur**

Le tableau 8 résume les principaux changements survenus dans les besoins financiers au cours de 1983-1984.

**Tableau 8: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | **Différence** | |
| | $ | A-P | $ | A-P | **$** | **A-P** |
| Recherche et développement | 21,749 | 279 | 21,772 | 271 | **(23)** | **8** |
| Aide à l'industrie et aux université | 4,176 | 14 | 2,834 | 14 | **1,342** | - |
| Services de soutien du Centre de recherches sur les communications | 9,555 | 149 | 12,011 | 153 | **(2,456)** | **(4)** |
| Total | 35,480 | 442 | 36,617 | 438 | **(1,137)** | **4** |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit | 5,295 | - | 5,083 | - | **212** | - |
| | 30,185 | 442 | 31,534 | 438 | **(1,349)** | **4** |

**Explication de la différence:** En 1983-1984, un montant de $6,360,000 et quatre années-personnes ont été affectés à cette activité dans les budgets des dépenses supplémentaires; on a effectué les rajustements nécessaires pour reporter à des exercices financiers ultérieurs des projets d'une valeur de $5,125,000. La différence relative au Centre de recherches sur les communications est attribuable aux traitements (voir page 16).

**Description**

Cette activité comprend surtout des travaux de prévision technologique, de planification et de recherche et développement appliquée et expérimentale visant à résoudre certains problèmes et à faire progresser les sciences de la communication, de l'information et des télécommunications spatiales.

**Recherche et développement:** Les principaux travaux dans ce secteur sont axés sur l'information perçue comme une ressource naturelle. Ils visent à mieux faire comprendre la façon dont l'information est créée, assimilée, diffusée et utilisée et à perfectionner les moyens de stocker, de traiter, de transmettre, d'extraire et de présenter l'information. Ils sont menés dans les sept secteurs suivants:

- La communication de l'information a pour objet les techniques et les systèmes qui facilitent la transmission de l'information, la soutiennent et en accroissent les capacités, ainsi que les moyens par lesquels l'information est créée, traitée, transmise et assimilée.

- La recherche sur l'automatisation du travail concerne des activités scientifiques que l'on peut grouper en quatre domaines: la recherche et le développement sur les systèmes intégrés, la recherche et le développement sur les nouvelles techniques d'automatisation du travail, la recherche organisationnelle et sociétale, et la diffusion des connaissances scientifiques et l'exploitation de réseaux intelligents. L'automatisation du milieu de travail est un domaine extrêmement vaste touchant des sciences et des techniques nombreuses et diverses ainsi qu'une multitude de questions institutionnelles, sociales, organisationnelles et comportementales découlant de l'application de ces techniques.

- La recherche et le développement en radiodiffusion et en télécommunications analyse les procédés, les appareils et les systèmes, y compris les radars, qui servent à l'acquisition, au transfert et à la distribution de l'information. Ces travaux sont menés dans les domaines suivants: microélectronique et technique de la radio, nouvelles techniques de radiodiffusion, radar, communications militaires, technique du répéteur fixe de haute altitude et transmission optique. Ils visent à concevoir, à construire et à mettre à l'essai des réseaux et des systèmes radio.

- La recherche et le développement sur le spectre et l'environnement a pour objet les moyens de propagation des signaux électromagnétiques et les conditions ambiantes qui influencent la transmission des signaux.

- La recherche et le développement en technologie spatiale englobe les principales disciplines nécessaires pour le développement techniques de nouveaux concepts et équipements des charges utiles et véhicules de satellites, et pour la mise au point de stations et installations terriennes permettant d'utiliser efficacement les satellites.

- La recherche et le développement sur les applications et les systèmes spatiaux porte sur les principales disciplines nécessaires pour la mise au point de systèmes, d'applications et de services spatiaux. A ce titre, on offre des services d'experts pour la planification et la formulation de la politique des télécommunications spatiales, ainsi qu'une aide technique à d'autres ministères.

- Les travaux du secteur de la politique et de la planification de la recherche comprennent la planification, la coordination et la formulation de politiques reliées au programme de recherche du MDC, y compris le soutien à la recherche dans d'autres ministères et organismes et la recherche universitaire et industrielle.

**Aide à la recherche industrielle et universitaire:** Ce secteur comprend un ensemble de programmes auxquels des fonds spécifiques sont affectés en permanence. Ces programmes visent à soutenir directement le dévelopement et le maintien d'une capacité de recherche en télécommunications, en technologie de information et en technologie spatiale dans les entreprises et les universités canadiennes. Plus précisément, ces deux fonctions se définissent respectivement comme suit:

- La recherche universitaire assure l'aide aux universités canadiennes par le truchement du Programme de recherche universitaire et du Programme des centres d'excellence, les contributions aux conférences universitaires et aux séminaires sur la recherche et le développement dans les domaines des télécommunications, de l'information et de la technologie spatiale.

- L'aide à la recherche industrielle administre le Programme des sous-systèmes et composantes de systèmes spatiaux en vertu de contrats passés avec l'industrie canadienne visant le développement de la technologie des satellites et des technologies connexes reconnues nécessaires pour les systèmes futurs de communications par satellite et la coordination d'un certain nombre de programmes de R et D financés et administrés par d'autres ministères et organismes, et la participation à ces programmes, qui comprennent: les programmes PILP (Programme des projets "Industrie-Laboratoires") et PARI du CNRC, le programme des propositions spontanées et le Fonds d'établissement des fournisseurs d'ASC, le programme de protection de la

propriété intellectuelle administré par la Société canadienne de brevets et d'exploitation Limitée, le Fonds catalyseur des Affaires extérieures et les programmes de recherche et développement d'INTELSAT.

**Soutien du Centre de recherches sur les communications:** Plusieurs services sont fournis au Centre de recherches sur les communications, situé à Shirley's Bay, afin d'appuyer le personnel scientifique dans les activités décrites ci-dessus. Ces services comprennent, notamment: la fourniture des services de chauffage, d'eau, d'égouts, d'énergie, la construction et la réparation des structures de bâtiments et de routes; l'entretien du terrain; l'installation et la réparation des services électriques et mécaniques; les tuyaux de plomberie et à vapeur et l'équipement de climatisation; la construction et l'installation d'antennes; et le déplacement de tours de transmission. Ces services comportent également des services techniques tels que la conception scientifique, les arts graphiques, l'illustration scientifique, l'élaboration de modèles et l'étalonnage ainsi que des services de soutien tels que la sécurité, le personnel, la gestion des biens immobiliers, la gestion du matériel et les services d'information.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

On peut mesurer plus justement l'efficience des projets de recherche et de développement en évaluant les réalisations effectives par rapport à des jalons établis à l'avance. Le tableau 9 indique d'importants jalons pour 1985-1986.

## Tableau 9: Extraits de la Recherche (en milliers de dollars)

| Domaines | Ressources $ | Ressources A-P | Extrants pour 1985-1986 |
|---|---|---|---|
| **RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT** | 19,524 | 307 | |
| **Transmission de l'information** | | | |
| Technique du traitement de l'information | | | - Mise au point et démonstrations de techniques et d'outils améliorés. |
| Systèmes d'information perfectionnés | | | - Systèmes perfectionnés utilisables par l'industrie. |
| Réseaux et normes | | | - Contributions à l'établissement de normes nationales et internationales. |
| Recherche en comportement | | | - Rapports concernant l'influence des nouvelles techniques et des nouveaux systèmes sur le comportement. |
| Intelligence artificielle | | | - Établissement d'un système de renseignements et évaluation d'applications pilotes. |
| **Recherche sur l'informatisation du travail** | | | - En collaboration étroite avec l'industrie (logiciel et matériel) et les universités, entreprendre un programme complet de recherches sur tous les aspects des nombreuses activités concernant le Centre de recherche sur l'informatisation du travail (CCRIT). |
| **Radiodiffusion et télécommunications** | | | |
| Recherche en communications optiques | | | - Mise au point d'installations intégrées et automatisées pour la collecte et le traitement des données de recherche et développement et pour le contrôle des expériences. |
| Technologie des radiocommunications | | | - Mise au point d'un système pilote intra-bande à bande latérale unique à compression-extension d'amplitude pour le service radio mobile. |
| Recherche de répéteur fixe de haute altitude | | | - Démonstration d'un vol à basse altitude d'un modèle réduit commandé par micro-ondes. |
| Recherche radar | | | - Mise au point et démonstration de nouvelles techniques radar et application de celles-ci aux systèmes radar. |
| Communications militaires de Terre | | | - Technique perfectionnée pour les systèmes militaires de Terre. |
| **Recherche et développement sur le spectre et l'environnement** | | | |
| Recherche sur la propagation | | | - Acquisition des renseignements nécessaires pour défendre les intérêts du Canada aux conférences de l'Union internationale des télécommunications. |
| Recherche sur l'environnement | | | - Élaboration et recommandation de normes en matière d'équipement, et de règles d'attribution des fréquences visant à améliorer l'utilisation du spectre et le fonctionnement des services dans les bandes du service radio mobile terrestre. |
| **Technologie spatiale** | | | - Techniques de pointe, composantes et sous-systèmes évolués de charge utile et de stations terriennes.<br>- Techniques de pointe, composantes et sous-systèmes évolués pour plates-formes de satellite transportant des charges utiles. |
| **Systèmes et applications spatiaux** | | | - Concepts avant-gardistes applicables aux systèmes et applications en vue de l'utilisation optimale du service mobile et du service fixe et de radiodiffusion par satellite.<br>- Acquisition de connaissances et travaux de recherche et développement pour les projets spatiaux externes et aux fins des fonctions du Ministère touchant la politique, la réglementation et le développement industriel. |
| **Politique et planification de la recherche** | | | - Arrangements visant l'approbation, par la direction du Secteur et par le Bureau du Contrôleur général, d'un système intégré de gestion pour le Secteur de la Recherche.<br>- Approbation d'un plan quinquennal pour le secteur de la Recherche.<br>- Collaboration de recherche et développement avec d'autres pays.<br>- Gestion du Fonds de collaboration internationale. |
| **AIDE À LA RECHERCHE INDUSTRIELLE ET UNIVERSITAIRE** | 11,280 | 50 | |
| **Politique et gestion de la recherche** | | | - Gestion des programmes et coordination de la participation PILP du CNRC, Propositions spontanées d'ASC; Développement des composantes et de sous-systèmes spatiaux, Recherches universitaires et Centres d'excellence du MDC. |
| **SOUTIEN DU CENTRE DE RECHERCHES SUR LES COMMUNICATIONS** | 11,223 | 155 | - Prestation de services de soutien dans le domaine de la recherche et développement. |
| | 42,027 | 512 | |



97

## B. Applications de la technologie et Soutien de l'industrie

### Objectif

Encourager l'application des technologies de pointe dans les domaines des communications et de l'information et favoriser la croissance des industries qui créent, fabriquent et exploitent ces technologies.

### État récapitulatif des ressources

L'activité "Applications de la technologie et Soutien de l'industrie" représente environ 11.1% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement du Ministère pour 1985-1986 et 5.8% des années-personnes prévues.

**Tableau 10: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Évaluation de la technologie et des politiques | 3,325 | 21 | 2,803 | 17 | 1,111 | 13 |
| Développement de l'industrie et de l'économie | 12,833 | 81 | 10,545 | 75 | 8,144 | 77 |
| Programmes d'applications | 33,509 | 36 | 53,999 | 65 | 43,855 | 74 |
| | 49,667 | 138 | 67,347 | 157 | 53,110 | 164 |

**Explication de la différence:** La différence de $17,680,000 ou 26.3% de la prévision pour 1984-1985 au Budget des dépenses pour 1985-1986 résulte de la nature du financement de cette Activité, fortement axée sur les projets temporarisés.

Cette activité rapporte environ $750,000 en recette à valoir sur le Fonds du revenu consolidé, au titre de l'utilisation du Laboratoire David Florida par le secteur privé.

Les coûts en personnel représentent environ 13.6% de l'ensemble des dépenses. Les dépenses en capital comptent pour 14.5% et les contributions pour 44.5%. En 1985-1986, environ 71.1% des dépenses de l'activité seront engagées dans des projets temporarisés.

**Rendement financier antérieur**

Le tableau 11 résume les principaux changements survenus dans les besoins financiers en 1983-1984.

**Tableau 11: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | **Difference** | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Évaluation de la technologie et des politiques | 1,111 | 13 | 1,459 | 18 | (348) | (5) |
| Développement de l'industrie et de l'économie | 8,144 | 77 | 8,808 | 74 | (664) | 3 |
| Programmes d'applications | 43,855 | 74 | 44,299 | 47 | (444) | 27 |
| | 53,110 | 164 | 54,566 | 139 | (1,456) | 25 |

**Explication de la différence:** En 1983-1984, un montant de $13,035,000 et 32 années-personnes ont été affectés à cette activité dans les budgets supplémentaires; on a effectué les rajustements nécessaires pour reporter à des exercices financiers ultérieurs des projets nécessitant $14,168,000 et sept années-personnes (voir page 16).



3299

**Description**

Cette activité englobe la formulation, l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques et de programmes afin de favoriser la mise sur pied de nouveaux services d'information et de communications. Ces travaux comprennent l'élaboration, la diffusion et la gestion de programmes visant à aider l'industrie canadienne à concevoir, à développer, à fabriquer et à commercialiser ces technologies et services. Ils touchent les trois domaines suivants:

**Évaluation de la technologie et des politiques:** Évaluation générale multidisciplinaire des possibilités des nouvelles technologies, des besoins relatifs aux services qui les utilisent et des incidences sociales et économiques de ces technologies. Cette évaluation, qui comporte souvent des études conceptuelles et de faisabilité, permet d'identifier les priorités en matière de recherche et de développement à partir des besoins constatés et contribue directement à l'élaboration de plans stratégiques fiables définissant le rôle du gouvernement fédéral dans l'introduction et le financement des nouveaux services et des nouvelles technologies. Les évaluations effectuées permettent en outre d'identifier directement les questions connexes touchant la politique publique et la réglementation, aux échelles nationale et internationale.

**Développement de l'industrie et de l'économie:** Formulation de politiques et de programmes visant à favoriser la mise au point et la commercialisation de services et de technologies d'information susceptibles de contribuer de façon notable au développement de l'économie canadienne. Ces travaux se fondent sur des analyses micro-économiques et macro-économiques des structures industrielles et des possibilités du marché. Les compagnies canadiennes sont appuyées dans la découverte d'occasions de commercialisation internationale et dans leur travaux relatifs à celle-ci. Conformément aux objectifs visés par l'activité de soutien de l'industrie, une installation moderne pour les essais spatiaux est exploitée au Laboratoire David Florida (LDF). Cette installation est à la disposition des entreprises, qui peuvent utiliser les équipements d'essais spécialisés du LDF moyennant certains frais établis en tenant compte d'un tarif fixé chaque année et des études de coûts effectuées. Le LDF ne recouvre qu'une partie des frais supportés et ceux-ci sont parfois supprimés par une entente spéciale, ce qui permet d'améliorer la position de l'industrie canadienne lors de l'adjudication de marchés internationaux.

**Les Programmes d'applications:** Mise en oeuvre des grands projets visant à évaluer la conception ou la faisabilité des nouvelles technologies, à soutenir l'industrie canadienne en lui accordant des marchés, ou à transférer des technologies à l'industrie. Le coût des grands projets variant souvent entre 2 et 20 millions de dollars, ils doivent être gérés avec soin et par un personnel spécialisé. Sont fournis les services administratifs, les systèmes et les méthodes nécessaires pour gérer et évaluer les programmes avec efficacité.

## Données sur le rendement et justification des ressources

L'efficience des projets menés au titre des Applications de la technologie et du Soutien de l'industrie, se mesure en fonction d'un certain nombre de jalons préétablis. Le tableau 12 montre les extrants fixés pour 1985-1986.

**Tableau 12: Extrants des Applications de la technologie et Soutien de l'industrie (en milliers de dollars)**

| Domaines | Ressources $ | Ressources A-P | Extrants pour 1985-1986 |
|---|---|---|---|
| **Évaluation de la technologie et des politiques** | 3,325 | 21 | |
| Évaluation de la technologie de communications | | | - Rapports sur les incidences industrielles et socio-économiques sur la R et D des tendances techniques de communications, d'information et de télécommunications spatiales. |
| Évaluation et planification des politiques | | | - Rapports concernant les effets de l'évolution technologique sur la politique des télécommunications, de la radiodiffusion et de l'informatique.<br>- Plans visant la mise au point et l'application de nouvelles techniques. |
| **Développement de l'industrie et de l'économie** | 12,833 | 81 | |
| Exploitation du Laboratoire David Florida | | | - Achèvement de l'intégration et des essais de Brazilsat II.<br>- Initiation des essais L-SAT.<br>- Achèvement de la construction du troisième Hall d'assemblage. |
| Analyses économiques et de commercialisation | | | - Revue et analyse permanentes du secteur des communications.<br>- Évaluation de l'incidence sur l'industrie des activités du MDC relatives à l'établissement de politiques et de normes, à la réglementation, à la R et D et à la prestation de services; élaboration et mise en oeuvre de politiques, stratégies et programmes propres à aider l'industrie à capitaliser sur les possibilités reconnues.<br>- Soutien à la commercialisation internationale. |
| **Programme d'applications** | 33,509 | 36 | |
| Programme de la bureautique | | | - Achèvement de la phase II du Programme de la bureautique. |
| Développement d'une plate-forme spatiale pour L-SAT | | | - Achèvement au Laboratoire David Florida des essais structuraux et thermiques du modèle. |
| Développement de systèmes évolués de charge utile | | | - Achèvement du développement des systèmes. |
| MSAT | | | - Achèvement de la phase de transition. |
| | 49,667 | 138 | |



3301

## C. Fonds renouvelable de l'Agence des télécommunications gouvernementales (ATG)

### Objectif

Planifier, élaborer, coordonner et fournir les services et les installations de télécommunications nécessaires pour répondre de la façon la plus rentable possible aux besoins des ministères et des organismes fédéraux.

### État récapitulatif des ressources

Le tableau 13 montre le total des recettes et des dépenses prévues et n'indique aucun excédent pour 1985-1986.

**Tableau 13: État des besoins de trésorerie modifiés nets (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Recettes | 171,000 | 149,000 | 130,188 |
| Dépenses | | | |
| Services offerts par l'ATG | 168,980 | 147,245 | 129,041 |
| Planification et coordination | 2,020 | 1,755 | 1,216 |
| | 171,000 | 149,000 | 130,257 |
| Déficit (excédent) de l'année | - | - | 69 |
| Ressources requises (fournies) | | | |
| Perte nette ou (excédent) | - | - | 69 |
| Amortissement | (115) | (102) | (77) |
| Provision pour les prestations de cessation d'emploi | (153) | (155) | (90) |
| Différence dans le fonds de roulement | 1,605 | 1,859 | 3,458 |
| Autres postes | - | - | (2,471) |
| Dépenses en capital | 174 | 174 | 320 |
| Besoins de trésorerie modifiés nets | 1,511 | 1,776 | 1,209 |
| Années-personnes | 218 | 211 | 207 |

Les coûts de télécommunications liés à la prestation des services partagés et personnalisés de transmission de la voix et de données comptent pour environ 91.6% du budget de fonctionnement de 1985-1986. Les coûts en personnel équivalent à environ 5.2%.

**Mode de financement:** L'Agence est financée au moyen d'un fonds renouvelable servant à payer toutes les dépenses d'administration, de fonctionnement et d'immobilisations. Ce fonds est administré selon le principe du recouvrement intégral des coûts, c'est-à-dire que le financement de l'activité est assuré en imputant sur les comptes des ministères et organismes fédéraux les coûts des services et des installations de télécommunications qui leur sont fournis, conformément à des tarifs approuvés. Les tarifs fixés doivent être justes, équitables et comparables à ceux établis par les télécommunicateurs privés pour des services de même nature.

## Rendement financier antérieur

Le tableau 14 résume les principaux changements survenus dans les besoins financiers en 1983-1984.

**Tableau 14: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Recettes | 130,188 | 127,000 | 3,188 |
| Dépenses | | | |
| Services offerts par l'ATG | 129,041 | 125,247 | 3,794 |
| Planification et coordination | 1,216 | 1,653 | (437) |
| | 130,257 | 126,900 | 3,357 |
| Déficit (excédent) de l'année | 69 | (100) | 169 |
| Ressources requises (fournies) | | | |
| Perte nette ou (excédent) net de l'année | 69 | (100) | 169 |
| Amortissement | (77) | (125) | 48 |
| Provision pour les prestations de cessation d'emploi | (90) | (74) | (16) |
| Différence dans le fonds de roulement | 3,458 | 1,726 | 1,732 |
| Autres postes | (2,471) | - | (2,471) |
| Dépenses en capital | 320 | 174 | 146 |
| Besoins de trésorerie modifiés nets | 1,209 | 1,601 | (392) |
| Années-personnes | 207 | 209 | (2) |

**Explication de la différence:** La différence globale de 2.5% des recettes réelles par rapport aux recettes prévues et de 2.6% des dépenses réelles par rapport aux dépenses prévues est liée au chiffre de base de 113 millions de dollars prévu pour 1982-1983; celui-ci a servi à établir des prévisions de recettes et de dépenses pour 1983-1984 ainsi qu'une augmentation annuelle de 12%.

**Description**

En vertu de la Loi sur le ministère des Communications, le ministre des Communications doit planifier et coordonner les services du gouvernement du Canada. L'Agence des télécommunications gouvernementales s'acquitte de cette fonction dans les deux domaines suivants:

**Prestation de services:** A ce titre, l'ATG assure l'unification des besoins en télécommunications de l'administration fédérale et peut profiter des économies d'échelle que permet l'optimisation des réseaux et des services et bénéficier des tarifs dégressifs, pour fournir les installations et les services de télécommunications qu'elle loue ou achète aux télécommunicateurs ou à d'autres fournisseurs. Toute une gamme d'installations et de services de télécommunications sont fournis afin d'englober les services partagés de transmission de données, les services personnalisés de transmission de la voix et des données, les services de consultation et le service des annuaires. En outre, le personnel professionnel de l'Agence, spécialisé en télécommunications et dans le développement. l'acquisition et la gestion des systèmes et des applications des télécommunications, conseille d'autres ministères pour les aider à définir leurs besoins en télécommunications. L'ATG est une fonction décentralisée ayant des représentants dans toutes les régions et dans les huit bureaux de district.

**Planification et coordination:** Ces travaux consistent à définir une structure générale de planification et de coordination des télécommunications gouvernementales, à partir de laquelle sont établis les grands objectifs stratégiques et les plans à court et à long terme applicables à l'infrastructure des télécommunications gouvernementales. Ils consistent en outre à analyser, à élaborer et à recommander des politiques administratives et à fournir les conseils et les renseignements nécessaires aux ministères pour planifier et administrer leurs services de télécommunications et pour mettre en place des services techniques afin d'accroître leur efficacité. Le personnel chargé de la planification et de la coordination mène des enquêtes et des études concernant les ressources de télécommunications et les répertoires; il effectue des analyses portant sur les applications de télécommunications les plus modernes et les plus rentables afin de déterminer celles qui sont les plus les opérations gouvernementales. En outre, des comités interministériels sont établis afin d'assurer une meilleure coordination des télécommunications gouvernementales.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Le principal objectif de l'Agence est de maximiser les économies que l'administration fédérale peut réaliser grâce au partage et à l'unification des services et des installations de télécommunications. D'après des études menées en permanence par l'Agence, les économies globales nettes réalisées par le gouvernement sont de l'ordre de 40% par rapport aux coûts des services commerciaux fournis directement par des télécommunicateurs (par exemple l'interurbain automatique).

Les exemples du tableau 15 donnent une idée des économies que l'administration fédérale peut réaliser au titre des services téléphoniques interurbains, en comparant les frais d'appels acheminés entre Ottawa et dix grandes villes du Canada par les télécommunicateurs, d'une part, et par l'Agence, d'autre part.

**Tableau 15: Exemples de frais exigés par l'ATG pour des appels interurbains acheminés aux heures de pointe en comparaison des frais de l'interurbain automatique**

| Appels à destination ou en provenance d'Ottawa | Interurbain automatique: Première minute | Interurbain automatique: Minute supplémentaire | Frais exigés par l'ATG pour une minute | Économie par minute supplémentaire (%) |
|---|---|---|---|---|
| Halifax (N.-É.) | .90 | .90 | .45 | 50 |
| St.John's (T.-N.) | 1.00 | 1.00 | .63 | 37 |
| Saint John (N.-B.) | 85 | .85 | .43 | 50 |
| Charlottetown (I.-P.-É.) | .85 | .85 | .43 | 50 |
| Montréal (Québec) | .67 | .56 | .28 | 50 |
| Toronto (Ont.) | .72 | .61 | .32 | 46 |
| Winnipeg (Man.) | 1.00 | 1.00 | .50 | 50 |
| Regina (Sask.) | 1.04 | 1.04 | .52 | 50 |
| Edmonton (Alb.) | 1.10 | 1.10 | .56 | 49 |
| Vancouver (C.-B.) | 1.10 | 1.10 | .66 | 40 |

Dans le cadre de la politique relative aux services communs, l'Agence des télécommunications gouvernementales fournit aux ministères et organismes fédéraux la plupart des services et des installations téléphoniques, mais seulement une fraction des autres services de télécommunications (transmission de données, par exemple). Toutefois, avec les récents progrès de la technologie et le développement de services et de réseaux intégrés, de nouvelles applications rentables s'ajoutent sans cesse au nombre des services partagés fournis par l'Agence. Cet accroissement, de même que celui des services personnalisés, atteste l'efficacité avec laquelle l'Agence satisfait aux besoins de sa clientèle et reflète les résultats des travaux de planification et de coordination visant à accroître le partage et l'unification des services.

Le tableau 16 indique le pourcentage du marché des télécommunications gouvernementales détenu par l'ATG au cours des dernières années et les prévisions pour les prochaines années. L'augmentation progressive de ce pourcentage révèle la satisfaction des clients de l'Agence à l'égard de la qualité du service et des économies réalisées.

**Tableau 16: Pourcentage des dépenses de télécommunications du gouvernement fédéral engagées pour les services fournis par l'ATG**

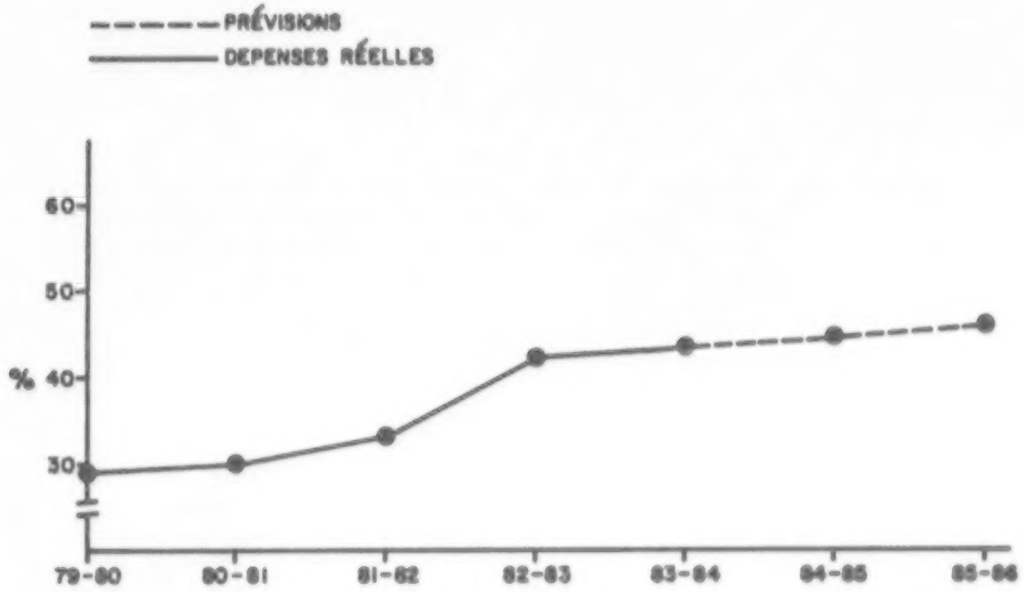


**Nota:** La forte augmentation de 1982-1983 est principalement attribuable aux travaux de l'Agence en raison desquels elle a été chargée d'acquérir des services en nombre pour le compte du gouvernement fédéral.

L'un des indicateurs de l'efficience de l'Agence est le rapport entre les recettes provenant des services et des installations de télécommunications qu'elle fournit et le nombre d'années-personnes autorisées pour remplir son mandat. Dans le tableau ci-après, les recettes ont été exprimées en dollars constants de 1979-1980.

Tableau 17: Recettes par année-personne (en dollars constants de 1979-1980)

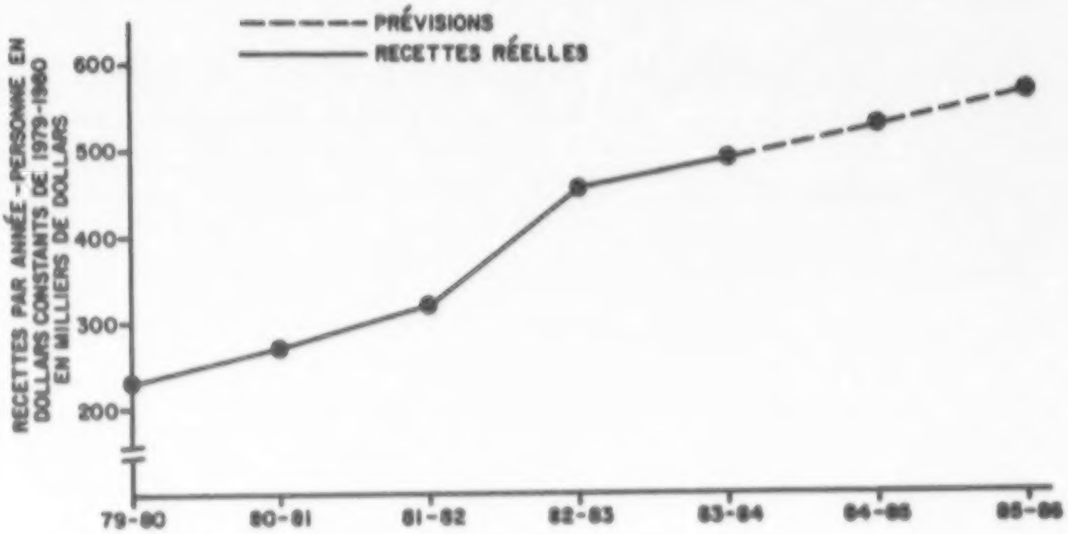


Il convient de préciser le volume des recettes de l'ATG pour chacune des catégories et des années-personnes affectées selon les catégories de services.

Tableau 18: Total des recettes (en milliers de dollars) et années-personnes affectées par service

| | Prévu 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Service | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Interurbain | 87,138 | 104 | 75,926 | 100 | 66,760 | 99 |
| Local | 4,667 | 44 | 4,067 | 43 | 3,729 | 48 |
| Transmission de données | 6,517 | 20 | 5,679 | 20 | 4,984 | 17 |
| Personnalisé | 71,811 | 36 | 65,573 | 34 | 54,018 | 32 |
| Annuaires | 743 | 11 | 647 | 11 | 625 | 10 |
| Autres services de télécommunications | 124 | 3 | 108 | 3 | 72 | 1 |
| Total | 171,000 | 218 | 149,000 | 211 | 130,188 | 207 |

## D. Gestion du spectre des fréquences radioélectriques

### Objectif

Administrer l'utilisation et l'exploitation du spectre des fréquences radioélectriques au Canada et protéger, par des accords ou des règlements internationaux, les droits du Canada touchant l'utilisation du spectre.

L'activité "Gestion du spectre des fréquences radioélectriques" doit fournir également le personnel voulu pour représenter tous les programmes du Ministère dans toutes les régions du Canada pour permettre ainsi au public canadien d'avoir facilement accès à l'ensemble des services du Ministère.

### État récapitulatif des ressources

La Gestion du spectre des fréquences radioélectriques représente environ 10.9% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement du Ministère pour 1985-1986 et 40.7% de l'ensemble des années-personnes.

**Tableau 19: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Planification et technique du spectre | 13,234 | 300 | 12,696 | 300 | 11,798 | 258 |
| Autorisation | 20,366 | 376 | 19,533 | 372 | 18,066 | 388 |
| Contrôle du spectre | 12,682 | 238 | 12,163 | 241 | 12,072 | 261 |
| Dépenses brutes de la gestion du spectre | 46,282 | 914 | 44,392 | 913 | 41,936 | 907 |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit* | 630 | - | 630 | - | 579 | - |
| Gestion du spectre nette | 45,652 | 914 | 43,762 | 913 | 41,357 | 907 |
| Opérations autres que la gestion du spectre** | 3,086 | 61 | 3,003 | 59 | 2,935 | 58 |
| Total | 48,738 | 975 | 46,765 | 972 | 44,292 | 965 |

* Les recettes à valoir sur le crédit proviennent des inspections de stations radio effectuées à bord de navires canadiens et étrangers pour le compte du ministère des Transports, aux fins de la délivrance des certificats de sécurité radio.

** Ce domaine rapporte environ 34 millions de dollars en recettes à valoir sur le Fonds du revenu consolidé, lesquelles proviennent de la délivrance des licences du service radio général et des licences d'appareils radio autres que de radiodiffusion, et 1 million de dollars au titre du Programme de raccordement de matériel terminal (voir page 74).

On notera qu'environ 70% du total des coûts sont recouvrés par le biais d'activités productrices de recettes.

**Rendement financier antérieur**

Le tableau 20 résume les principaux changements survenus dans les besoins financiers en 1983-1984.

**Tableau 20: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | **Différence** | |
| | $ | A-P | $ | A-P | **$** | **A-P** |
| Planification et technique du spectre | 11,798 | 258 | 12,299 | 276 | **(501)** | **(18)** |
| Autorisation | 18,066 | 388 | 17,837 | 396 | **229** | **(8)** |
| Contrôle du spectre | 12,072 | 261 | 11,407 | 243 | **665** | **18** |
| Coûts directs de la gestion du spectre | 41,936 | 907 | 41,543 | 915 | **393** | **(8)** |
| Opérations autres que la gestion du spectre | 2,935 | 58 | 2,087 | 56 | **848** | **2** |
| Total | 44,871 | 965 | 43,630 | 971 | **1,241** | **(6)** |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit | 579 | - | 580 | - | **(1)** | **-** |
| | 44,292 | 965 | 43,050 | 971 | **1,242** | **(6)** |

**Explication de la différence:** En 1983-1984, un montant de $1,922,000 a été affecté à cette activité dans le cadre du Programme de relance de l'aide à l'emploi (RELAIS) et du Programme d'emplois d'été pour les étudiants.

Le Ministère a mis en oeuvre un plan d'action "Dimension régionale" au début de l'exercice financier 1983-1984. Étant donné l'accent mis sur la représentation du Ministère dans les régions, une plus grande accessibilité aux services du Ministère par l'intermédiaire des bureaux régionaux et bureaux de district, et la contribution accrue des régions à



09

l'élaboration de politiques et de projets tels que les évaluations économiques, on a augmenté les ressources affectées aux opérations régionales autres que de gestion du spectre.

**Description**

L'activité "Gestion du spectre des fréquences radioélectriques" englobe toutes les fonctions nécessaires pour maximiser les avantages de cette ressource naturelle limitée mais réutilisable. Ces fonctions consistent à planifier l'utilisation efficace du spectre au moyen d'études techniques et de négociations internationales pour l'attribution de bandes de fréquences particulières à des services précis; à délivrer des certificats garantissant que les appareils utilisés sont conformes aux normes en matière de brouillage; à délivrer des licences aux utilisateurs de fréquences ou de bandes particulières; à effectuer les notifications et les réservations nécessaires en collaboration avec les États-Unis et d'autres pays étrangers; à effectuer des contrôles et des enquêtes dans les cas de brouillage et de mauvaise utilisation des bandes. L'exercice de ces fonctions doit être conforme aux dispositions de la Loi et des règlements sur la radio et de la Loi sur les télégraphes. L'activité comprend également la délivrance des certificats techniques nécessaires aux entreprises de radiodiffusion pour obtenir une licence du CRTC, conformément à la Loi sur la radiodiffusion. Elle se subdivise en quatre domaines:

**Planification et technique du spectre:** Ces services comprennent l'élaboration des politiques nationale et internationale ainsi que la planification nationale et internationale du spectre des fréquences radioélectriques. Ils assurent l'établissement et la publication de règlements, de normes et de cahiers des charges afin de répondre aux besoins de l'industrie canadienne des communications et du public canadien. Ils prévoient des mesures préventives et correctrices, par exemple des programmes visant à sensibiliser le public, afin de mieux faire connaître les responsabilités relatives à l'exploitation du spectre. En outre, ils sont chargés d'évaluer les nouvelles technologies relatives aux communications et au spectre ds fréquences radioélectriques, de mettre au point des systèmes informatiques et des programmes d'applications et de mettre en oeuvre des procédures à l'appui des fonctions d'autorisation et de contrôle du spectre.

**Autorisation:** Les reponsabilités relatives à l'évaluation, à l'analyse et au traitement des demandes d'autorisation présentées par le public ainsi qu'à la délivrance des licences radio autres que de radiodiffusion et des certificats d'opérateur radio, sont exécutées surtout par les cinq régions et par les 47 bureaux de district. Les fonctions à remplir consistent notamment à coordonner et à enregistrer toutes les assignations de fréquences, à percevoir tous les droits exigibles et, dans le cas de certaines licences, à effectuer des études techniques préalables à la sélection des fréquences. Une fonction majeure du secteur de la radiodiffusion est l'examen des mémoires techniques présentés à l'appui des

demandes de certificats techniques afin de vérifier s'ils sont conformes à la réglementation, pour toutes radiodiffusion AM et FM et de télédiffusion ainsi qu'aux grandes entreprises de télédistribution. Ces travaux comprennent des études techniques détaillées, l'assignation des fréquences, les travaux de coordination effectués avec le CRTC et les administrations étrangères ainsi que les relations et les consultations avec l'industrie de la radiodiffusion. En outre, on fait passer des examens aux opérateurs radio et on leur délivre des certificats de compétence. Le laboratoire des radiocommunications assure la mise à l'essai, la certification et l'homologation de tous les équipements radio ainsi que l'étalonnage du matériel d'essai du MDC et de ses clients; il fournit également des services de mesure ionosphérique et des services spécialisés à l'appui de l'élaboration de normes techniques particulières.

**Contrôle du spectre:** Le contrôle du spectre consiste à mesurer et à analyser l'é[illegible] du spectre des fréquences radioélectriques, y compris l'application de la Loi et des règlements sur la radio. A ce titre, des inspections, des enquêtes et des travaux de surveillance du spectre sont menés afin de déceler toute infraction aux conditions des licences et des certificats techniques de construction et de fonctionnement ou à la Loi. La principale responsabilité est d'étudier et de résoudre les problèmes de brouillage radioélectrique signalés par les titulaires de licence ou le grand public. Les activités de contrôle du spectre visent à permettre au plus grand nombre d'utilisateurs possible d'avoir accès à un service de qualité optimale. Le non respect des normes du Ministère et des règles de l'art entraîne souvent des conséquences externes (par exemple brouillage causé à d'autres utilisateurs); les activités de contrôle du spectre assurent l'utilisation rationnelle des ressources en fréquences. Les mesures correctives qui sont prises comprennent des activités de sensibilisation du public, des avertissements, la suspension ou l'annulation des licences et, dans des cas relativement rares, des poursuites en justice et la confiscation de l'équipement utilisé.

**Opérations autres que celles de gestion du spectre:** Ce secteur comprend deux sous-composantes.

**Représentation régionale:** Les régions participent aux divers programmes de recherche et de développement du Ministère (satellites, radio, réseaux), à la promotion des nouvelles technologies, au soutien de l'industrie, aux affaires culturelles, au développement des industries culturelles, à l'élaboration et à la mise en oeuvre des programmes de mesures d'urgence ainsi qu'aux divers programmes fédéraux touchant les affaires culturelles. Elles assurent la liaison avec les gouvernements provinciaux, l'industrie de l'électronique et les universités. Les bureaux régionaux, les bureaux de district et les bureaux satellites sont les principaux intermédiaires entre le Ministère et le public. Ils assurent l'accès à tous les programmes du Ministère et contribuent à l'élaboration des politiques économique, sociale et culturelle, la mise en oeuvre de ces politiques et programmes appartenant aux bureaux régionaux.



11

L'Agence des télécommunications gouvernementales fait également partie intégrante de l'organisation régionale, bien que ses ressources ne soient pas déclarées au titre du présent élément de planification. Ce secteur doit aussi fournir des plans de travail, assurer la gestion financière et la communication avec le public et tenir des réunions pour les membres votants fédéraux du Comité de gestion de l'EDÉR du Manitoba. Les ressources de l'activité sont affectées à la gestion de projets liés à des questions technologiques.

**Matériel terminal:** Ce secteur élabore les normes et procédures nationales, ce qui comprend l'homologation et la mise à l'essai de matériel terminal destiné à être raccordé directement aux réseaux de télécommunications réglementés par le gouvernement fédéral. Ces activités visent à favoriser la diversité et l'innovation dans les équipements offerts, en réponse aux désirs des utilisateurs et à garantir l'excellente qualité du service assuré par les télécommunicateurs canadiens.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

La gestion du spectre des fréquences radioélectriques comporte douze principaux extrants, qui comptent pour 66.9% des ressources totales, et des grands projets qui comptent pour 26.8% des ressources. Le tableau 21 indique les volumes de la charge de travail et les ressources en dollars utilisées.

**Tableau 21: Extrants et ressources affectées (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | | Prévu 1984-1985 | | | Réel 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | A-P | Volume | $ | A-P | Volume | $ | A-P | Volume | $ |
| Autorisation | 376 | | 20,366 | 372 | | 19,533 | 388 | | 18,066 |
| Licences radio | - | 79.3 | - | - | 72.1 | - | - | 63.5 | - |
| Certificats techniques de construction et de fonctionnement | - | 6.5 | - | - | 6.2 | - | - | 1.7 | - |
| Examens à l'intention des opérateurs radio | - | 16.1 | - | - | 16.1 | - | - | 14.9 | - |
| Propositions bilatérales et notifications IFRB* | - | 20.7 | - | - | 18.9 | - | - | | - |
| Contrôle du spectre | 238 | | 12,682 | 241 | | 12,163 | 261 | | 12,072 |
| Inspections et enquêtes (demandes du public)* | - | 23.0 | - | - | 22.5 | - | - | 33.9 | - |
| Enquêtes dirigées* | - | 18.2 | - | - | 17.9 | - | - | 8.8 | - |
| Planification et technique du spectre - projets | 300 | | 13,234 | 300 | | 12,696 | 258 | | 11,798 |
| | 914 | | 46,282 | 913 | | 44,392 | 907 | | 41,936 |

* Les définitions des extrants ont été modifiées ou ajoutées par comparaison aux années précédentes pour mieux refléter la charge de travail.

**Autorisation:** Les trois principaux extrants au titre de l'autorisation sont les licences des stations radio autres que de radiodiffusion, les certificats techniques de construction et de fonctionnement, les examens à l'intention des opérateurs radio et les propositions bilatérales et notifications IFRB.

La fonction de délivrance des licences utilise la plus grande partie des ressources affectées à l'autorisation. Les catégories de stations radio autres que de radiodiffusion comprennent les stations de radioamateur, les stations côtières, les stations terrestres, les stations mobiles, les stations de navire, les stations terriennes et les stations spatiales. Les droits de licence sont calculés suivant un barème fixe dans le cas de certains genres de stations, tandis que dans les autres cas ils varient en fonction de l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques par les stations. Les droits variables sont calculés en fonction du nombre de fréquences assignées, de la capacité en voies de chaque station et, dans certains cas, de l'emplacement de l'antenne de la station.

Les examens à l'intention des opérateurs radio reflètent la charge de travail associée à l'administration et à l'évaluation des examens ainsi qu'à la délivrance des certificats de compétence. Les prévisions de 1984-1985 ont été révisées afin d'y inclure cet élément. Les propositions bilatérales sont d'une part les propositions canadiennes soumises aux États-Unis concernant les assignations de fréquences dans la bande de 30-890 MHz à moins de 75 milles de la frontière et d'autre part, les propositions américaines soumises au Canada au même titre, qui sont examinées par les services de gestion du spectre. Les notifications au Comité international d'enregistrement des fréquences (IFRB) font également partie des extrants de l'autorisation; elles visent à assurer que les assignations de fréquences faites par le Canada sont protégées contre le brouillage à l'échelle internationale.

On notera que ces extrants sont liés directement à la demande et que, par conséquent, ils varient selon la conjoncture économique et l'évolution technologique.

**Contrôle du spectre:** Les deux principaux extrants à ce titre sont les enquêtes et inspections menées à la demande du public, et les enquêtes et sondages dirigés. Certaines inspections et enquêtes sont effectuées sur demandes du public et visent les stations de navire et les études de brouillage (radio et télévision). Les enquêtes et sondages dirigés visent à assurer, dans une mesure acceptable, le respect de la Loi et du Règlement sur la radio et des normes techniques, fonction qui incombe au Ministère.

En ce qui concerne les mesures correctives nécessaires, celles-ci consistent presque uniquement en avis et avertissements transmis à l'occasion de rencontres d'utilisateurs de la radio, de visites des stations et d'autres occasions du même genre. Dans les cas exceptionnels

exigeant des mesures plus radicales, il peut être nécessaire de modifier la Loi ou la réglementation existante, de procéder à des suspensions ou à des révocations de licence, de confisquer l'équipement utilisé ou d'entamer des poursuites.

Un modèle expérimental de contrôle du spectre a été établi dans toutes les régions. Il fournit un cadre général destiné à améliorer la rentabilité, l'efficacité et l'efficience des opérations, le contrôle de gestion et la responsabilité des gestionnaires, grâce à des programmes d'évaluation, d'analyse de données et de redressement. Une analyse approfondie des résultats et des ressources nécessaires sera menée afin de déterminer les modalités et le calendrier de mise en oeuvre du modèle sur une grande échelle.

**Planification et technique du spectre:** Les travaux exécutés en planification et technique du spectre sont orientés vers les projets et évalués en fonction des extrants déterminés. Les extrants déterminés au tableau 22 indiquent les projets et activités les plus importants.

**Tableau 22: Extrants de la planification et des techniques du spectre (en milliers de dollars)**

| Domaines | Ressources $ | Ressources A-P | Extrants pour 1985-1986 |
|---|---|---|---|
| Réglementation, politiques et normes | 5,174 | 136 | - Révision des procédures de délivrance des licences et des barèmes des droits.<br>- Normes applicables aux systèmes mobiles numériques.<br>- Études techniques relatives aux fréquences du service mobile par satellite.<br>- Études relatives au brouillage et à la compatibilité électromagnétique.<br>- Élaboration de normes applicables aux systèmes radio cellulaires.<br>- Liaisons avec les clients (séminaires, démonstrations, sensibilisation). |
| Expansion et normes d'exploitation | 7,635 | 146 | - Expansion et installation de systèmes utilisant les mini-ordinateurs à l'appui des fonctions administratives et techniques.<br>- Études portant sur de nouveaux services de radiocommunications personnelles. |
| Planification internationale | 425 | 18 | - Préparation des conférences du CCIR, du CCITT, des CAMR et des CARR, et participation à ces conférences.<br>- Mise en application des décisions de la CAMR de janvier 1984.<br>- Présentation des propositions canadiennes pour la CAMR de janvier 1986.<br>- Conclusion et mise en oeuvre des accords canado-américains concernant la radiodiffusion AM, FM et la télévision.<br>- Respect des dispositions du GATT dans l'élaboration des systèmes de réglementation, de normalisation et d'homologation.<br>- Élaboration des positions canadiennes en vue de la CAMR de 1987 (service mobile) et de la CAMR de 1988 (service spatial). |
| | 13,234 | 300 | |

**Opérations autres que celles de gestion du spectre:** En mai 1983, le Ministère a mis en oeuvre un plan d'action "dimension régionale"; à l'appui des programmes et services assurés dans les régions. Avec la collaboration du personnel intéressé de l'administration centrale, les régions ont pour rôle de participer à la définition des questions d'orientation et à leur résolution; de participer aux décisions touchant les questions d'orientation à soumettre au public; de porter à l'attention des services compétents de l'administration centrale les activités et réalisations régionales qui les concernent; de participer à la planification des grands projets et initiatives économiques; d'aider à la répartition équitable des subventions, des projets, des contrats etc.; de déterminer les projets susceptibles d'obtenir une aide en vertu des programmes parrainés par le MDC; d'assurer la liaison avec les représentants régionaux du MEIR et le Coordonnateur fédéral du développement économique (CFDE); de participer à la préparation des présentations au Conseil du Trésor et au Cabinet et de solliciter, au besoin, le soutien du CFDE; de collaborer avec d'autres ministères fédéraux à l'élaboration de stratégies économiques pour chaque région; et d'assurer des services d'information et de relations publiques à l'échelle régionale.



15

## E. Élaboration et coordination des politiques

### Objectif

Élaborer des politiques et des programmes de nature à favoriser la mise au point, l'établissement et le bon fonctionnement des services de télécommunications et de radiodiffusion; coordonner tous les travaux du Ministère dans le domaine des politiques correspondantes; protéger et soutenir les intérêts du Canada dans les entreprises internationales touchant les télécommunications et la culture.

### État récapitulatif des ressources

Les ressources prévues pour l'élaboration et la coordination des politiques représentent environ 3.4% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement du Ministère pour 1985-1986 et 7.2% des années-personnes.

**Tableau 23: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Élaboration des politiques | 5,197 | 76 | 4,794 | 76 | 4,605 | 73 |
| Relations internationales et fédérales-provinciales | 5,877 | 56 | 5,391 | 51 | 5,743 | 52 |
| Planification stratégique et services d'information | 3,958 | 45 | 2,822 | 40 | 2,882 | 39 |
| Total | 15,032 | 177 | 13,007 | 167 | 13,230 | 164 |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit | 361 | - | - | - | - | - |
| | 14,671 | 177 | 13,007 | 167 | 13,230 | 164 |

Les dépenses en personnel équivalent à environ 61.3% des coûts de l'élaboration et coordination des politiques et 20.0% de leur budget est consacré aux contributions. Les autres coûts sont principalement liés aux déplacements, à l'approvisionnement, aux services de communications et aux services professionnels. Les recettes sont reliées au fonctionnement de l'unité d'Expo 86 du Ministère (voir page 75).

**Rendement financier antérieur**

Le tableau 24 résume les principaux changements survenus dans les besoins financiers en 1983-1984.

**Tableau 24: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget Principal | | **Différence** | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Élaboration des politiques | 4,605 | 73 | 4,325 | 76 | 280 | (3) |
| Relations internationales et fédérales-provinciales | 5,743 | 52 | 5,150 | 51 | 593 | 1 |
| Planification stratégique et services d'information | 2,882 | 39 | 2,868 | 39 | 14 | - |
| | 13,230 | 164 | 12,343 | 166 | 887 | (2) |

**Explication de la différence:** En 1983-1984, un montant de $492,000 en contributions a été affecté à cette activité dans les budgets supplémentaires pour l'UIT et le Conseil de la vie française en Amérique. Le reste de la différence indiquée est lié aux traitements.

**Description**

Cette activité vise à formuler des stratégies applicables au développement, à la mise en valeur et au contrôle des services de radiodiffusion et de télécommunications; à coordonner les activités fédérales-provinciales touchant les communications et la culture; à élaborer la politique du Canada concernant les aspects internationaux des communications et de la culture; à intégrer et à harmoniser la politique du Ministère; à élaborer et à diffuser de l'information sur la politique, les programmes et la réglementation, au sein du Ministère et dans le grand public.

Ces travaux se répartissent dans trois principaux domaines:

**Élaboration des politiques:** Les services responsables élaborent la politique des télécommunications et aident à l'élaboration des propositions internationales afin de permettre l'utilisation optimale du spectre des radiofréquences et de l'orbite géostationnaire et de répondre ainsi



17

aux besoins variés et divergents des usagers. Ils élaborent également la politique concernant la structure et la réglementation de l'industrie des télécommunications et de la radiodiffusion. Ces travaux comportent en outre l'élaboration et la recommandation de politiques et programmes qui ont une grande influence sociale, culturelle et économique sur la radiodiffusion et sur les services médiatiques; enfin, ils comportent aussi l'élaboration des politiques et des positions négociées afin de protéger et de soutenir les intérêts canadiens dans les systèmes, services et entreprises de télécommunications internationales.

Plus précisément, les travaux effectués visent à favoriser l'introduction ordonnée de nouveaux services adaptés au développement économique et technique; à élaborer et recommander des politiques, des lois et des règlements concernant l'établissement et le fonctionnement des réseaux de télécommunications du Canada, à l'échelle nationale et internationale; à analyser les besoins et à promouvoir les programmes visant à étendre les services de télécommunications aux régions éloignées et à faible population; et à élaborer des politiques en matière de finances et de réglementation. Enfin, ces travaux comprennent l'analyse des décisions du CRTC et des requêtes présentées au gouverneur en conseil en vertu de la Loi nationale sur les transports et la prestation de conseils concernant Radio-Canada et Téléfilm Canada.

**Relations internationales et fédérales-provinciales:** Ce domaine englobe la direction et le contrôle de la formulation et de la mise en oeuvre de la politique canadienne concernant les aspects internationaux des communications et de la culture; la défense des objectifs de la politique canadienne lors des réunions et des conférences internationales; la définition de la participation du Canada aux activités d'organismes internationaux comme l'Union internationale des télécommunications et à l'étude des questions de communications et de culture abordées par l'UNESCO et l'OCDE.

Le Canada travaille à établir des normes nationales et internationales régissant les caractéristiques techniques et le fonctionnement des systmes et services pour lesquels l'industrie canadienne fabrique des équipements; à promouvoir et à protéger les intérêts du Canada visant à répondre aux besoins des pays industrialisés et des pays en développement en matière de communications et de culture; et à étudier avec d'autres pays les multiples incidences de la révolution informatique.

Les relations fédérales-provinciales permettent de faire avancer les intérêts du gouvernement fédéral dans les domaines des communications et de la culture, grâce à des échanges d'information, des travaux de coordination et de consultation et des négociations avec les provinces en ce qui concerne l'élaboration et l'administration des politiques et des programmes. Les travaux effectués consistent également à surveiller l'application du plan d'action régional du Ministère afin d'encourager une plus grande participation des régions à l'élaboration des politiques du MDC et d'assurer des services internes d'aide à la planification et à la gestion des programmes pour l'activité.

**Planification stratégique et services d'information:** Ces services sont chargés d'établir et de maintenir un système de planification stratégique englobant les fonctions de planification stratégique du Ministère. Ils doivent établir et maintenir un plan de travail détaillé pour l'élaboration de politiques au sein du Ministère, établir le plan stratégique et les priorités du Ministère; et assurer la liaison avec les organismes centraux.

Les services d'information sont chargés de toutes les questions touchant l'élaboration et la diffusion de l'information aux clients du Ministère et au grand public en ce qui concerne les politiques, les programmes, les initiatives et les règlements du Ministère.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

La productivité de cette activité est difficile à mesurer sur une base annuelle, la politique en matière de télécommunications étant une entreprise progressive échelonnée sur plusieurs années ou même sur plusieurs dizaines d'années. Néanmoins, il existe un certain nombre de projets à court terme, de nature analytique, qui sont menés par des professionnels spécialisés dans l'élaboration de la politique et dans la formulation des lois et des règlements. Les résultats concrets de ces projets sont des politiques ou des études qui peuvent refléter les priorités actuelles du gouvernement dans certains secteurs de l'élaboration et de la coordination des politiques, ou être éventuellement incorporées à des travaux d'élaboration de la politique à plus long terme. Le tableau 25 indique les principaux résultats prévus pour 1985-1986.



19

## Tableau 25: Extrants de l'Élaboration et la coordination des politiques (en milliers de dollars)

| Domaines | Ressources $ | A-P | Extrants pour 1985-1986 |
|---|---|---|---|
| **Élaboration des politiques** | 5,197 | 76 | |
| Radiodiffusion et nouveaux services | | | - Mise en oeuvre de la politique de la radiodiffusion et de la politique concernant Radio-Canada.<br>- Élaboration et mise en oeuvre de la politique de l'industrie des radiocommunications.<br>- Élaboration de la politique concernant la radiodiffusion directe à domicile après 1990.<br>- Élaboration de la politique de la radiodiffusion multilingue.<br>- Élaboration de la politique concernant les communications et les handicapés physiques.<br>- Mise en oeuvre des initiatives découlant de la politique du vidéotex et du télétexte.<br>- Analyse des requêtes adressées au gouverneur en conseil en vertu de l'article 23 de la Loi sur la radiodiffusion.<br>- Rapport sur l'essai pilote de bureautique du MDC.<br>- Examen et analyse des décisions du CRTC. |
| Télécommunications | | | - Élaboration et mise en oeuvre de la stratégie des télécommunications.<br>- Élaboration et promulgation de la politique et des méthodes applicables à la délivrance des licences radio aux principaux utilisateurs de stations terriennes et de systèmes à micro-ondes.<br>- Élaboration de politiques et d'exposés de position concernant les normes en matière de télécommunications.<br>- Examen et analyse des décisions du CRTC afin de vérifier si elles sont conformes à la politique des 6 et 5%.<br>- Politique relative à l'utilisation des systèmes radio et du spectre des radiofréquences, applicables à l'autorisation des systèmes du service fixe, du service mobile, du service de radiodiffusion et du du service spatial. |
| **Relations internationales et fédérales-provinciales** | 5,877 | 56 | |
| Relations internationales | | | - Administration efficace des relations du Canada en matière de communications et de culture, avec des organismes internationaux comme l'Union internationale des télécommunications (UIT), INTELSAT et INMARSAT.<br>- Élaboration et mise en oeuvre d'une politique régissant la participation canadienne aux diverses réunions multilatérales touchant les télécommunications spatiales, les normes techniques internationales applicables aux systèmes de télécommunications, l'informatique et la politique culturelle internationale.<br>- Administration efficace des relations du Canada avec d'autres pays en matière de télécommunications et de culture, en particulier avec les États-Unis, le Royaume-Uni, la France et le Japon.<br>- Préparation, négociation et conclusion d'ententes bilatérales de coproduction sur le film et la vidéo, avec des pays qui ont une importance particulière pour l'industrie canadienne du film et de la vidéo.<br>- Préparation et présentation de recommandations et de documents d'orientation au Ministre et au Cabinet, concernant les relations internationales en matières de télécommunications et de culture. |
| Relations fédérales-provinciales | | | - Administration de la participation du MDC aux EDÉR, y compris l'administration du projet de la Cité du cinéma et de la télévision de Montréal ainsi que la responsabilité de diriger la mise en oeuvre de l'entente auxiliaire avec le Manitoba concernant les industries des communications et de la culture, et de voter à cet égard.<br>- Participation à l'élaboration de stratégies et de politiques concernant les moyens de réaliser les objectifs liés à l'amélioration des relations fédérales-provinciales en matière de communications et de culture.<br>- Intensification des relations avec les provinces dans les réunions bilatérales et multilatérales auxquelles participent des ministres et des hauts fonctionnaires. |
| **Planification stratégique et services d'information** | 3,597 | 45 | |
| Planification stratégique | | | - Maintien du processus de planification stratégique et de la base de données.<br>- Établissement des priorités et des plans stratégiques et à long terme.<br>- Importante révision de la planification des activités et de la politique du Ministère.<br>- Coordination et élaboration de documents législatifs. |
| Services d'information | | | - Préparation des plans de communications, des plans d'annonce et des analyses de l'opinion publique.<br>- Publication et distribution de rapports, études, documents de politiques, etc.<br>- Préparation et distribution de communiqués, de documents d'information, d'articles, etc. |
| | 14,671 | 177 | |

## F. Affaires culturelles

### Objectif

Formuler la politique nationale culturelle du Canada à l'appui des activités culturelles; subventionner ou administrer certains programmes culturels ou artistiques que le gouvernement peut choisir en des circonstances particulières; conseiller le Ministre en ce qui concerne la mise en oeuvre, par les organismes culturels, de programmes conformes à la politique culturelle nationale et analyser les questions de politique sociale soulevées par l'application des technologies dans les domaines de la culture, des communications, des télécommunications spatiales et de l'information.

### État récapitulatif des ressources

L'activité "Affaires culturelles" représente environ 21.2% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement du Ministère pour 1985-1986 et 3.4% des années-personnes. Le subside postal s'élèvera à 55.1 millions de dollars et comptera pour 58.2% du 21.2% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement du Ministère.

**Tableau 26: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Budgétaire | | | | | | |
| Élaboration des politiques | 59,846 | 55 | 60,999 | 55 | 57,470 | 48 |
| Programmes d'aide culturelle | 34,746 | 25 | 32,603 | 27 | 22,930 | 26 |
| Non-budgétaire | | | | | | |
| Prêts | 10 | - | 10 | - | 5 | - |
| | 94,602 | 80 | 93,612 | 82 | 80,405 | 74 |

Environ $30,000 en recettes sont générées par cette activité, provenant du bureau d'émission des visas de films et bandes vidéo canadiens. Ces recettes sont créditées au Fonds du revenu consolidé.

Les dépenses du subside postal comptent pour 58.2% des dépenses totales, celles des coûts en personnel pour 4.1% et celles des subventions et contributions, pour 34.1%.

**Rendement financier antérieur**

Le tableau 27 résume les principaux changements survenus aux besoins financiers au cours de 1983-1984.

**Tableau 27: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget Principal | | **Différence** | |
| | $ | A-P | $ | A-P | **$** | **A-P** |
| Budgétaire | | | | | | |
| Élaboration des politiques | 57,470 | 48 | 57,992 | 54 | **(522)** | **(6)** |
| Non-budgétaire | | | | | | |
| Prêts | 5 | - | 10 | - | **(5)** | - |
| | 80,405 | 74 | 75,068 | 78 | **5,337** | **(4)** |

**Explication de la différence:** La différence nette approximative de $5,337,000 (7.1%) provient des fonds additionnels pour le Programme d'aide culturelle, $13,864,000; report des fornds du PSIC à l'année 1985-1986, $4,750,000; réduction budgétaire au Programme de développement de l'édition, $1,000,000; réduction budgétaire au Programme d'aide à l'immobilisation, $960,000; et péremption ou sous-utilisation de financement, $1,817,000 (voir page 16).

**Description**

Les services chargés des "Affaires culturelles", établis à l'administration centrale (Ottawa), constituent un réservoir de compétences pour l'étude des questions touchant la politique culturelle; ils offrent au Ministère les ressources nécessaires pour examiner les incidences des nouvelles technologies sur la politique sociale.

Les travaux sont effectués principalement dans deux domaines:

**Élaboration des politiques:** Les politiques élaborées concernent les domaines culturels et social. En ce qui a trait au domaine culturel, des analyses sont menées à l'égard des questions nationales concernant le droit d'auteur, les films et les bandes magnétoscopiques, l'enregistrement sonore, l'édition de livres et de périodiques, le patrimoine culturel, les arts d'interprétation, les arts visuels et l'artisanat. Des politiques nationales sont élaborées dans ces domaines et des travaux de coordination sont effectués afin de réaliser les objectifs de huit organismes culturels fédéraux : le Conseil des Arts du Canada, la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, la Corporation du Centre national des Arts, l'Office national du film, la Bibliothèque nationale, les Musées nationaux du Canada, la Société de construction des musées du Canada, les Archives publiques du Canada, et la Commission d'examen des exportations de biens culturels.

Les travaux touchant la politique sociale comprennent l'analyse et l'évaluation des répercussions sociales des techniques de communications et d'information en général, notamment sur l'emploi, la famille, l'individu et les structures institutionnelles. Ils comprennent également l'évaluation des incidences de la nouvelle technologie et des services connexes sur la vie artistique ainsi que l'administration de recherches visant à élaborer pour le Ministère une politique adaptée au contexte social.

L'élaboration des politiques a également pour fonction de maintenir un petit groupe interne de chercheurs et un effectif considérable de contractuels pour l'exécution de recherches dans les disciplines culturelles, et de conseiller Statistique Canada aux fins du Programme de statistiques culturelles. Ce domaine comprend également la planification de l'activité et les ressources pour le bureau du sous-ministre adjoint des Affaires culturelles et du directeur général de la Politique culturelle et des Programmes.

**Programmes d'aide culturelle:** Ces programmes visent à réglementer certaines activités et à offrir une aide financière aux particuliers et aux organismes de l'ensemble du Canada en ce qui concerne les initiatives culturelles, l'édition, la production de films et de bandes magnétoscopiques, l'exportation et l'importation de biens culturels et l'assurance des expositions itinérantes.

Les services et programmes offerts au titre de l'activité "Affaires culturelles s'adressent notamment: aux conseils et organismes culturels énumérés ci-dessus à la rubrique "Élaboration des politiques"; aux industries canadiennes du film, de la vidéo, de l'enregistrement sonore, et de l'édition des livres et des périodiques; à d'autres ministères et organismes fédéraux et provinciaux; aux établissements postsecondaires; aux organismes et associations nationales d'intérêt public; aux artistes et

associations d'artistes professionnels oeuvrant dans les domaines des arts de la scène et des arts visuels, aux établissements de conservation des oeuvres d'art ainsi qu'aux marchands et collectionneurs de biens culturels.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Dans le secteur de l'élaboration des politiques, les résultats ne se prêtent pas à une analyse statistique, parce qu'ils sont particuliers à chacun des programmes. Les objectifs opérationnels, qui se mesurent le mieux, sont fournis par les listes de résultats relatifs aux plans de travail détaillés des projets. La réalisation des objectifs opérationnels est fonction de l'aptitude des gestionnaires à planifier et à contrôler la productivité conformément aux budgets et aux plans de projet approuvés. Pour le moment, les seules mesures statistiques de la productivité à ce titre sont le volume de la correspondance reçue et de celle à laquelle nous avons répondu et le volume des présentations au Conseil du Trésor dont le MDC s'occupe au nom des organismes culturels.

Toutefois, les résultats du domaine des programmes d'aide culturelle peuvent être regroupés et analysés statistiquement, en prenant pour base les buts visés et effectivement atteints. Plus précisément, les mesures de la productivité et de l'efficacité comprennent les subventions et contributions (volume et valeur réels), les visas des films et des bandes vidéo (nombre d'approbations), les approbations provisoires (volume et valeur) et les certificats fiscaux relatifs aux biens culturels mobiliers (volume et valeur) ainsi que les expositions assurées dans le cadre du programme d'assurance pour les expositions itinérantes (nombre et valeur).

**Tableau 28: Extrants des Affaires culturelles (en milliers de dollars)**

| Domaines | Ressources $ | A-P | Extrants pour 1985-1986 |
|---|---|---|---|
| **Élaboration des politiques** | 59,846 | 55 | - Établissement du plan d'action du Gouvernement et contribution à l'élaboration de dispositions législatives à l'appui des objectifs culturels du Ministère et des organismes culturels.<br>- Consultations et collaboration avec des organismes gouvernementaux et des représentants de la communauté culturelle.<br>- Exploitation et amélioration d'une base de données sur les arts et la culture au Canada.<br>- Conseils donnés à Statistique Canada aux fins du Programme de statistiques culturelles.<br>- Administration de recherches à l'appui de l'élaboration de la politique.<br>- Propositions au Cabinet concernant la politique et le budget.<br>- Mise en oeuvre et suivi des divisions du gouvernement.<br>- Achèvement de l'ébauche d'un projet sur le droit d'auteur en collaboration de CCC. |
| **Programmes d'aide culturelle** | 34,746 | 25 | - Administration de subventions et de contributions à des organismes culturels à but non lucratif dans le cadre du PSIC, et aux établissements de conservation des biens culturels canadiens.<br>- Émission de visas pour les films et les productions audio-visuelles.<br>- Programme d'assurance pour les expositions itinérantes. |
| | **94,592** | **80** | |



25

Le tableau 29 indique les montants des subventions, des contributions et des subsides nets des dépenses administratives et de fonctionnement, pour chaque domaine d'activité.

**Tableau 29: Subventions, contributions et subsides dans les principaux domaines d'activité (en milliers de dollars)**

| Principaux domaines d'activité | Subventions, contributions et subsides | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévus 1984-1985 | Réels 1983-1984 |
|---|---|---|---|---|
| Aide à l'édition | Subside postal[1] | 55,093 | 55,650 | 53,000 |
| | Contributions à l'édition canadienne | - | 9,672 | 8,197 |
| Aide au développement et à l'entretien d'un réseau national d'installations pour les arts de la scène et d'établissements de préservations de biens culturels et de musées | Programme spécial d'initiatives culturelles | | | |
| | - Subventions | 4,000 | 3,500 | 3,500 |
| | - Contributions | 23,650 | 12,763 | 4,360 |
| | Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération | 1,140 | 1,086 | 1,034 |
| | Développement de l'infrastructure des entreprises culturelles | 285 | - | - |
| | Stratford Shakespearean Festival Foundation | - | 200 | 1,800 |
| | Festival international de Toronto de 1984 (Jubilé) | - | 150 | - |
| | Festival mondial de folklore de Drummondville | - | - | 100 |
| Aide aux organismes culturels canadiens | Conférence canadienne des arts | 555 | 555 | 555 |
| | Conseil canadien de l'artisanat | 140 | 140 | 140 |
| | Organismes du film et du vidéo | 300 | 300 | - |
| Aide aux festivals canadiens du film et de bandes magnétoscopiques | Festivals canadiens du film | - | - | 350 |
| Subventions pour le rapatriement ou ou la conservation des biens culturels immobiliers | Exportation et importation des biens culturels | 2,190 | 2,190 | 1,508 |

1 Le Ministère verse une contribution financière à la Société canadienne des postes pour l'achat de tarifs postaux préférentiels concernant les journaux, périodiques, livres et films dont l'envoi est de deuxième classe, les films de bibliothèque et les films éducatifs à tarifs qui sont distribués au Canada et à l'étranger. Le montant du subside a été établi à 50 millions de dollars en dollars par année de 1982-1983.

## G. Administration centrale

### Objectif

Cette activité assure l'orientation, la planification et le contrôle des programmes et fournit tous les services de soutien, les systèmes, les politiques et les procédures nécessaires, conformément aux normes du Ministère et aux lignes directrices des organismes centraux.

### État récapitulatif des ressources

L'activité "Administration centrale" représente environ 4.5% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement du Ministère pour 1985-1986 et 12.4% des années-personnes.

**Tableau 30: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Gestion, planification et contrôle du secteur | 4,167 | 58 | 3,129 | 58 | 3,135 | 58 |
| Services communs | 16,224 | 239 | 16,929 | 234 | 14,196 | 235 |
| | 20,391 | 297 | 20,058 | 292 | 17,331 | 293 |

Les dépenses en personnel équivalent à environ 61.5% de l'ensemble des dépenses de l'activité.

### Rendement financier antérieur

Le tableau 31 résume les principaux changements survenus dans les besoins financiers au cours de 1983-1984.



3327

**Tableau 31: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget Principal | | **Différence** | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Gestion, planification et contrôle du secteur | 3,135 | 58 | 2,627 | 59 | 508 | (1) |
| Services communs | 14,196 | 235 | 14,446 | 234 | (250) | 1 |
| | 17,331 | 293 | 17,073 | 293 | 258 | - |

**Explication de la différence:** L'écart est le résultat de la réallocation des traitements et salaires causée par la réorganisation ministérielle, de même que de l'augmentation des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés.

**Description**

"L'Administration centrale" fournit un service centralisé de gestion et d'administration et assure toute une gamme de services communs.

**Gestion, planification et contrôle du secteur:** Ce domaine s'occupe de la gestion et de l'administration centrale du Ministère. Ces fonctions sont exercées par le cabinet du Ministre et le bureau du Sous-ministre, par les services de planification des ressources humaines du secteur et par les services de planification et de contrôle du secteur de la gestion financière (planification financière, mesure de la performance, évaluation de programmes et vérification interne).

**Services communs:** Les services communs comprennent une vaste gamme de services centralisés fournis à l'administration centrale. Ces services touchent toutes les fonctions essentielles d'administration générale, les systèmes informatiques et d'information, les finances, le personnel, le services des langues officielles, ainsi que les services de soutien de la sécurité et des communications.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les tableaux 32 et 33 indiquent les années-personnes et les dépenses de l'activité "Administration centrale" par rapport à l'ensemble des dépenses de fonctionnement du Ministère.

**Tableau 32: Relations entre les années-personnes affectées à l'Administration centrale et le total des années-personnes du Ministère.**

| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Total pour le Ministère | 2,397 | 2,369 | 2,312 |
| Administration centrale | 297 | 292 | 293 |
| Pourcentage du total | 12.4 | 12.3 | 12.7 |

**Tableau 33: Relations entre les dépenses de l'Administration centrale (en milliers de dollars) et l'ensemble des dépenses de fonctionnement du Ministère**

| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Total pour le Ministère * | 319,614 | 296,212 | 257,794 |
| Administration centrale | 20,391 | 20,058 | 17,331 |
| Pourcentage du total | 6.4 | 6.8 | 6.7 |

* A l'exclusion des subventions et contributions, du subside postal, des versements à la Société de construction des musées du Canada et des dépenses en capital. Ces catégories de dépenses, qui n'entrent pas dans les dépenses de fonctionnement, supposent un certain volume de travail administratif; toutefois, comme elles sont susceptibles de fluctuer considérablement d'une année à l'autre, leur exclusion permet de supprimer les évidentes distorsions qui apparaîtraient si l'on en avait tenu compte dans le calcul des pourcentages.

## Section III
## Renseignements supplémentaires

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

**Tableau 34: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | CRÉDITS | | | FONDS RENOUVELABLE | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
| Personnel | | | | | | |
| Traitements et salaires | 83,070 | 78,048 | 68,921 | 7,587 | 7,016 | 6,133 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 11,673 | 9,860 | 10,202 | 1,082 | 912 | 1,094 |
| Autres frais touchant le personnel | 773 | 744 | 1,569 | 163 | 162 | - |
| | 95,516 | 88,632 | 80,692 | 8,832 | 8,090 | 7,227 |
| Biens et services | | | | | | |
| Transports et communications | 6,891 | 6,891 | 6,306 | 156,405 | 135,999 | 119,834 |
| Information | 1,141 | 1,341 | 2,150 | 703 | 582 | 563 |
| Services professionnels et spéciaux | 35,706 | 40,980 | 26,544 | 2,338 | 1,708 | 1,291 |
| Location | 1,537 | 1,537 | 1,341 | 1,357 | 1,244 | 1,004 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 1,510 | 1,510 | 1,873 | 89 | 103 | 55 |
| Services publiques, fournitures et approvisionnements | 6,404 | 6,404 | 6,811 | 121 | 103 | 142 |
| Toutes autres dépenses | 137,054 | 117,824 | 64,895 | 898 | 914 | 762 |
| | 190,243 | 176,487 | 110,000 | 161,903 | 140,653 | 123,651 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 285,759 | 265,119 | 190,692 | 170,735 | 148,743 | 130,878 |
| Capital | 13,879 | 37,269 | 23,994 | 174 | 174 | 320 |
| Subventions, contributions et autres paiements de transfert | 58,509 | 53,804 | 40,511 | - | - | - |
| Dépenses brutes | 358,147 | 356,192 | 255,197 | 170,909 | 148,917 | 131,198 |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit | 6,274 | 5,913 | 5,874 | - | - | - |
| Recettes à valoir sur le fonds renouvelable | - | - | - | 169,398 | 147,141 | 129,989 |
| Dépenses nettes | 351,873 | 350,279 | 249,323 | 1,511 | 1,776 | 1,209 |

## 2. Dépenses en personnel

Le ministère des Communications (à l'exclusion du fonds renouvelable) est une organisation à forte utilisation de main-d'oeuvre; les dépenses à ce chapitre (y compris les contributions statutaires aux régimes d'avantages sociaux des employés) comptent pour plus de 64.2% du total des coûts de fonctionnement à l'exclusion de 55.1 millions de dollars pour le subside postal et de 81.8 millions de dollars pour les paiements à la Société de construction des musées du Canada Inc.

**Tableau 35: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| Gestion | 112 | 102 | 83 | 50,350 - 96,300 | 63,945 |
| Scientifique et professionnelle | | | | | |
| Économique, sociologie et statistique | 26 | 31 | 38 | 14,570 - 65,080 | 47,438 |
| Génie et arpentage | 303 | 282 | 271 | 23,306 - 76,130 | 49,720 |
| Bibliothéconomie | 4 | 5 | 4 | 19,782 - 50,712 | 34,996 |
| Sciences physiques | 6 | 12 | 11 | 15,304 - 68,070 | 46,497 |
| Psychologie | 3 | - | - | 24,293 - 56,575 | 41,553 |
| Recherche scientifique | 57 | 53 | 61 | 28,176 - 67,702 | 55,582 |
| Administration et service extérieur | | | | | |
| Services administratifs | 261 | 242 | 228 | 13,912 - 57,987 | 36,535 |
| Commerce | 22 | 20 | 19 | 15,635 - 60,465 | 53,955 |
| Gestion des systèmes d'ordinateurs | 59 | 51 | 45 | 18,766 - 61,433 | 35,226 |
| Gestion des finances | 35 | 32 | 32 | 13,853 - 57,980 | 39,544 |
| Services d'information | 18 | 16 | 13 | 13,579 - 57,980 | 41,261 |
| Organisation et méthodes | 10 | 8 | 8 | 13,520 - 57,980 | 39,889 |
| Gestion du personnel | 33 | 35 | 34 | 13,330 - 63,870 | 40,076 |
| Administration des programmes | 130 | 123 | 103 | 13,912 - 57,987 | 43,701 |
| Achat et approvisionnement | 21 | 18 | 19 | 12,766 - 57,980 | 34,516 |
| Technique | | | | | |
| Dessin et illustrations | 14 | 16 | 16 | 15,557 - 40,310 | 31,615 |
| Électronique | 529 | 538 | 537 | 16,619 - 51,950 | 36,982 |
| Soutien technologique et scientifique | 52 | 51 | 51 | 14,041 - 50,866 | 32,586 |
| Technicien divers | 5 | 6 | 7 | 12,635 - 55,682 | 34,542 |
| Photographie | 5 | 6 | 6 | 17,285 - 30,844 | 27,256 |
| Soutien des sciences sociales | 7 | 9 | 9 | 12,635 - 57,764 | 33,320 |
| Soutien administratif | | | | | |
| Commis aux écritures et aux règlements | 409 | 396 | 419 | 12,932 - 31,743 | 21,762 |
| Communications | 6 | 5 | 7 | 15,364 - 31,824 | 25,084 |
| Traitement mécanique des données | 22 | 22 | 24 | 13,352 - 37,130 | 25,703 |
| Secrétariat, sténographie, dactylographie | 171 | 155 | 175 | 12,636 - 31,946 | 21,165 |
| Exploitation | | | | | |
| Manoeuvres et hommes de métier | 42 | 42 | 47 | 14,776 - 40,676 | 25,160 |
| Services divers | 17 | 16 | 19 | 13,253 - 39,988 | 22,529 |
| Chauffage, force motrice et opérations de machines fixes | 10 | 10 | 10 | 18,242 - 35,598 | 34,343 |
| Titulaires de postes d'exception | 8 | 8 | 8 | 12,932 - 57,987 | 44,444 |

**Nota:** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de



31

traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une années à l'autre.

### 3. Dépenses en capital

Le tableau 36 indique la répartition des dépenses en capital selon le genre de biens à acquérir.

**Tableau 36: Budget d'immobilisations (en milliers de dollars)**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Plan des installations | | | |
| Nouveaux édifices | - | 10,100 | 900 |
| Rénovations des installations existantes | **3,900** | 1,600 | - |
| Rénovation et entretien périodique des installations existantes | **1,256** | 1,507 | 1,144 |
| Matériel | | | |
| Acquisition | **3,108** | 19,010 | 16,467 |
| Remplacement | **5,615** | 5,052 | 5,483 |
| Total | **13,879** | 37,269 | 23,994 |

Le tableau 37 indique la répartition des dépenses en capital par activité.

**Tableau 37: Grands projets d'immobilisations (en milliers de dollars)**

| | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1984 | Prévisions 1985-1986 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| **Recherche** | | | | | |
| Centre canadien de recherche sur l'informatisation du travail | - | 1,517 | - | 1,517 | - |
| Travaux de construction mineurs | - | 953 | - | 953 | - |
| Systèmes et technologie des communications | - | 557 | - | 557 | - |
| Recherche et développement du spectre | - | 573 | - | 573 | - |
| Matériel électronique de recherche et de laboratoire | - | 555 | - | 555 | - |
| Matériel électronique de recherche et de laboratoire - Soutien technique | - | 346 | - | 346 | - |
| **Applications de la technologie et Soutien de l'industrie** | | | | | |
| Palais des Congrès - SCRPP | - | 3,200 | 2,500 | 700 | - |
| Soutien pour le Laboratoire David Florida (LDF) | - | 680 | - | 680 | - |
| Travaux de construction mineurs | - | 303 | - | 303 | - |
| Applications des télécommunicatons par satellite | - | 500 | - | 500 | - |
| Phase de transition MSAT | - | 3,900 | 2,900 | 1,000 | - |
| Agrandissement LDF | - | 5,500 | 1,600 | 3,900 | - |
| **Gestion du spectre des fréquences radioélectriques** | | | | | |
| Remplacement et achat de véhicules | - | 374 | - | 374 | - |
| Remplacement de matériel d'essais et de laboratoire | - | 316 | - | 316 | - |
| Matériel de télécommunications, de contrôle des émissions et d'appliation de règlements | - | 1,008 | - | 1,008 | - |

**Nota:** Pour les détails à l'égard des grands projets d'immobilisations pour la Société de construction des musées du Canada Inc. voir page 80.

## 4. Paiements de transfert

### Tableau 38: Paiements de transfert (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Subventions** | | | |
| Conseil canadien de planification technique de la radio | 25 | 25 | 17 |
| Exportation et importation de biens culturels | 2,190 | 2,190 | 1,508 |
| Programme spécial d'initiatives culturelles | 4,000 | 3,500 | 3,500 |
| Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération | 1,140 | 1,086 | 1,034 |
| Festivals canadiens du film | - | - | 350 |
| Festival mondial de folklore de Drummondville | - | - | 100 |
| | 7,355 | 6,801 | 6,509 |
| **Contributions** | | | |
| Associations, conférences, séminaires et colloques de communications parrainés par les universités canadiennes | 25 | 25 | 25 |
| Centre canadien de recherche sur l'informatisation du travail | 806 | 378 | - |
| Collaboration internationale | 350 | 350 | - |
| Agence spatiale européenne | 19,000 | 14,720 | 14,808 |
| Réseau de fibre optique et de commutation à large bande | 1,250 | 500 | - |
| Technologies de communications et de l'information | 1,720 | - | - |
| Télésat Canada | 124 | 331 | 414 |
| Association canadienne de normalisation | 38 | 38 | 28 |
| Union internationale des télécommunications | 2,295 | 2,295 | 2,391 |
| Conférence interaméricaine des télécommunications | 16 | 16 | - |
| Conférence canadienne des arts | 555 | 555 | 555 |
| Conseil canadien de l'artisanat | 140 | 140 | 140 |
| Organismes nationaux de services dans le domaine du film et du vidéo | 300 | 300 | - |
| Programme spécial d'initiatives culturelles | 23,650 | 12,763 | 4,360 |
| Développement de l'infrastructure des entreprises culturelles | 285 | 50 | - |
| Festival Mondial des arts de la scène | 600 | - | - |
| **Postes non-requis en 1985-1986** | | | |
| Aide de l'industrie canadienne à la création de nouveaux systèmes de fonctionnement commerciaux Télidon | - | 4,520 | 430 |
| Industrie de l'édition canadienne | - | 9,672 | 8,197 |
| Festival international de Toronto de 1984 (Jubilée) | - | 150 | - |
| Stratford Shakespearean Festival Foundation | - | 200 | 1,800 |
| Programme d'emploi d'été pour les jeunes | - | - | 266 |
| Programme de relance de l'aide à l'emploi | - | - | 514 |
| Agence canadienne de développement du sous-titrage | - | - | 50 |
| Conseil de la vie française en Amérique | - | - | 24 |
| | 51,154 | 47,003 | 34,002 |
| Total des subventions et contributions | 58,509 | 53,804 | 40,511 |

## B. Analyse des coûts

**Coûts nets du Programme:** Le Budget des dépenses de 1985-1986 du ministère des Communications englobe les dépenses que l'on prévoit imputer aux crédits votés du Ministère, moins les recettes à valoir sur le crédit ($6,274,000). Les autres articles de dépenses, telles que $11,905,000 pour les locaux, $1,498,000 pour les avantages sociaux des employés et $239,000 pour les services de comptabilité et d'émission de chèques, ainsi que $206,048,000 pour les recettes, devront aussi y être inclus lorsqu'il s'agira d'indiquer les coûts réels d'exploitation du Programme.

**Tableau 39: Coûts nets du Programme par activité pour 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Dépenses brutes pour 1985-1986 | Plus: autres dépenses | Coût total | Moins: recettes | Coût total net | Total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Recherche | 47,310 | - | 47,310 | 5,283 | 42,027 | 47,500 |
| Applications de la technologie et Soutien de l'industrie | 49,667 | - | 49,667 | 1,720 | 47,947 | 66,127 |
| Fonds renouvelable de l'Agence des télécommunications gouvernementales | 170,909 | - | 170,909 | 169,398 | 1,511 | 1,776 |
| Gestion du spectre des fréquences radioélectriques | 49,368 | - | 49,368 | 35,530 | 13,838 | 28,100 |
| Élaboration et coordination des politiques | 15,032 | - | 15,032 | 361 | 14,671 | 13,007 |
| Affaires culturelles | 94,602 | - | 94,602 | 30 | 94,572 | 93,592 |
| Administration centrale | 20,391 | 13,642 | 34,033 | - | 34,033 | 33,007 |
| | 447,279 | 13,642 | 460,921 | 212,322 | 248,599 | 283,699 |

**Nota:** Ce tableau n'inclut pas les paiements à la Société de construction des musées du Canada Inc.

## C. Analyse des recettes

**Tableau 40: Analyse des recettes (en milliers de dollars)**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Recettes à valoir sur le crédit | | | |
| Recettes des services de recherche et de développement | **5,283** | 5,283 | 5,295 |
| Droits d'inspection des stations radio | **630** | 630 | 579 |
| Recettes provenant du CHPC pour Expo 86 | **361** | - | - |
| | **6,274** | 5,913 | 5,874 |
| Recettes à valoir sur le fonds du revenu consolidé | | | |
| Droits de licence de station radio | **34,100** | 17,865 | 17,471 |
| Produit des placements | - | - | 3,000 |
| Autres | **2,550** | 2,050 | 3,217 |
| | **36,650** | 19,915 | 23,688 |
| Recettes à valoir sur le fonds renouvelable de l'Agence des télécommunications gouvernementales* | **169,398** | 147,141 | 129,989 |
| Total des recettes | **212,322** | 172,969 | 159,551 |

* Voir tableau 1, page 10.

**Recettes à valoir sur le crédit:** Les recettes du ministère des Communications à valoir sur le crédit proviennent de trois sources, soit de la prestation de services de recherche et de développement à d'autres ministères fédéraux, de l'exécution d'inspections de stations radio de navire pour le compte du ministère des Transports (MDT) et finalement du Canada Harbour Place Corporation (CHPC).

Le principal client des services de recherche et de développement du MDC est le ministère de la Défense nationale (MDN). Le MDC assure l'exécution, dans le cadre d'ententes, de certaines recherches dans le domaine militaire et d'un programme de recherche et de développement que finance directement le MDN. Les coûts de ces travaux, qui comprennent les frais généraux, les coûts directs du programme et les frais des services comme l'entretien, le chauffage et la sécurité des locaux, sont entièrement recouvrés.

Les inspections des stations radio de navire relèvent du MDT, qui est chargé de mener des enquêtes et des inspections des navires afin d'assurer le respect de certaines dispositions de réglementation maritime. Toutefois, des services techniques sont fournis au MDT par le ministère des Communications dans le cadre d'une entente en vertu de laquelle le MDC effectue des inspections contre paiement par le MDT d'un montant annuel équivalent aux coûts directs supportés à ce titre.

Le "Canada Harbour Place Corporation" (CHPC) est responsable de la construction de la Place du Canada d'Expo 86 et de la construction et de l'opération du Pavillon fédéral. Il a été demandé que le ministère des Communications offre une expertise technique dans l'élaboration de nouveaux concepts d'éléments d'exploitation pour le Pavillon et de prendre part à l'élaboration du programme culturel qui fera connaître les artistes canadiens des différentes disciplines et régions du Canada. Les recettes reçues du CHPC servent à financer le fonctionnement de l'unité d'Expo 86 du Ministère.

**Recettes à valoir sur le Fonds du revenu consolidé (FRC):** Les recettes à valoir sur le Fonds du revenu consolidé proviennent principalement de la délivrance des licences du service radio général (SRG) (Citizen's Band) et des licences radio autres que de radiodiffusion. Les droits à payer sont calculés pour chaque licence selon les barèmes et les formules publiés (voir page 51).

Les autres recettes à valoir sur le Fonds du revenu consolidé proviennent du recouvrement intégral des coûts de l'utilisation du Laboratoire David Florida par le secteur privé, du recouvrement des coûts d'essais visant à assurer la conformité des émetteurs de télécommunications aux normes et spécifications techniques canadiennes, d'un remboursement de dépenses engagées au cours des années précédentes, et des droits perçus au titre de l'émission des visas de films.



37

## D. Analyse du fonds renouvelable

### Tableau 41: Utilisation projetée de l'autorisation du fonds renouvelable (en milliers de dollars)

| | | |
|---|---|---|
| Autorisation, le 1er avril 1985 | | 15,000 |
| Prélèvement: | | |
| Solde projeté au 1er avril 1985 | 5,330 | |
| Dépenses nettes imputées à l'autorisation de crédit pour 1985-1986 | 1,511 | 6,841 |
| Solde projeté au 31 mars 1986 | | 8,159 |

**Tableau 42: Fonds renouvelable de l'ATG - État des résultats du fonctionnement (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence |
|---|---|---|---|
| Recettes | 171,000 | 149,000 | 22,000 |
| Dépenses de télécommunications | | | |
| Services interurbains | 75,657 | 66,134 | 9,523 |
| Services locaux | 4,090 | 3,575 | 515 |
| Services de transmission des données | 6,364 | 5,549 | 815 |
| Services personnalisés | 70,687 | 61,614 | 9,073 |
| Service des annuaires | 591 | 517 | 74 |
| Autres/réseaux | 97 | 85 | 12 |
| Total des dépenses des télécommunications | 157,486 | 137,474 | 20,012 |
| Gestion et administration | 11,494 | 9,771 | 1,723 |
| Planification et coordination | 2,020 | 1,755 | 265 |
| Total des dépenses | 171,000 | 149,000 | 22,000 |
| (Excédent) Déficit | - | - | - |



39

**Tableau 43: Bilan - État de l'évolution de la situation financière (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 |
|---|---|---|
| Fonds de roulement requis (fourni) | | |
| Opérations: | | |
| (Revenu) net ou perte nette de l'année | - | - |
| Plus: Amortissement et autres éléments ne nécessitant pas l'utilisation du fonds | (268) | (257) |
| | (268) | (257) |
| Besoins en fonds de roulement | 1,605 | 1,859 |
| Besoins en capital | 174 | 174 |
| Dépenses nettes imputées au crédit autorisé | 1,511 | 1,776 |

## E. Construction des musées du Canada

En 1985-1986, la responsabilité d'effectuer les versements à la Société de construction des musées du Canada Inc. sera transférée du ministère des Travaux Publics au ministère des Communications. Ce qui suit donne des renseignements quant aux fins, à la nature et au montant de ces versements.

### Objectif

Assurer la construction, dans la région de la Capitale nationale, d'immeubles pouvant loger la Galerie nationale du Canada, le Musée national de l'Homme et tout autre musée national que le Gouverneur en conseil peut ordonner de construire, y compris l'acquisition, le contrôle, l'administration et l'aliénation des terrains requis à cette fin.

### État récapitulatif des ressources

Ces paiements représentent 15.5% de l'ensemble des dépenses du Programme des communications et de la culture pour 1985-1986.

Tableau 44: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Société de construction des musées du Canada Inc. | 81,787 | - | 62,000 | - | 10,776 | - |

### Description et justification des ressources

Ces versements assurent le financement nécessaire à la Société de construction des musées du Canada Inc., à l'exploitation de la Société et à la construction de la Galerie nationale du Canada et du Musée national de l'Homme.

La direction de la Société relève d'un conseil d'administration et de cadres qui doivent rendre compte au ministère des Communications.

Voici le résumé financier de l'exploitation.

**Tableau 45: Société de construction des musées du Canada Inc. Résumé des dépenses (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 | Réel 1982-1983 |
|---|---|---|---|---|
| La Galerie nationale | | | | |
| Coûts de fonctionnement | **1,273** | 1,173 | 1,279 | 848 |
| Coûts de capital | **40,488** | 34,240 | 5,143 | 385 |
| Total partiel | **41,761** | 35,413 | 6,422 | 1,233 |
| Le musée national de l'Homme | | | | |
| Coûts de fonctionnement | **1,272** | 1,173 | 1,279 | 848 |
| Coûts de capital | **38,754** | 25,414 | 3,075 | 495 |
| Total partiel | **40,026** | 26,587 | 4,354 | 1,343 |
| Total | **81,787** | 62,000 | 10,776 | 2,576 |
| Années-personnes projetées | **40** | 40 | - | - |

**Nota:** L'augmentation totale de 19.8 millions de dollars au financement montrée pour l'année 1985-1986 est le résultat d'augmentations aux mouvements de trésorerie, causées par l'accélération des travaux de construction de la Galerie nationale et du Musée national de l'Homme (i.e. 81.8 millions de dollars en comparaison de 62.0 millions de dollars).

Les versements sont essentiellement pour des dépenses en capital. Le tableau 46 indique la répartition des dépenses en capital par grands projets.

**Tableau 46: Grands projets d'immobilisations (en milliers de dollars)**

| | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | **Prévisions 1985-1986** | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|
| Galerie nationale du Canada (Ottawa, Ontario) | 91,234 | 38,218 | **41,761** | 11,255 |
| Construction du stationnement (Ottawa, Ontario) | 4,850 | 4,850 | - | - |
| Musée national de l'Homme (Hull, Quebec) | 91,235 | 32,284 | **40,026** | 18,925 |

## F. Bureaux décentralisés du ministère des Communications

**Région de l'Atlantique**

Bathurst (Nouveau-Brunswick)
Charlottetown (Ile-du-Prince-Édouard)*
Corner Brook (Terre-Neuve)
Halifax (Nouvelle-Écosse)*
Moncton (Nouveau-Brunswick) (2)
Saint-John, (Nouveau-Brunswick)
St.John's (Terre-Neuve)*
Sydney (Nouvelle-Écosse)

**Région du Québec**

Chicoutimi
Montréal (2)
Noranda
Québec
Rimouski
Sept-Iles
Sherbrooke
St-Rémi de Napierville
Trois-Rivière

**Région du centre**

Brandon (Manitoba)
Calgary (Alberta)*
Edmonton (Alberta)*
Fort Smith (Territoires du Nord-Ouest)
Grande Prairie (Alberta)
Regina (Saskatchewan)*
Saskatoon (Saskatchewan)*
Thompson (Manitoba)
Winnipeg (Manitoba) (2)
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)

**Région de l'Ontario**

Belleville
Hamilton
Kenora
Kingston
Kitchener
London
North Bay
Ottawa
Sault Ste. Marie
Sudbury
Thunder Bay
Timmins
Toronto (2)
Windsor

**Région du Pacifique**

Cranbrook (Colombie-Britannique)
Kelowna (Colombie-Britannique)
Langley (Colombie-Britannique)
Prince George (Colombie-Britannique)
Prince Rupert (Colombie-Britannique)
Vancouver (Colombie-Britannique) (2)
Victoria (Colombie-Britannique)*
Whitehorse (Territoire du Yukon)

* L'Agence des télécommunications gouvernementales a des représentants dans chacun de ces bureaux de district.

## 6. Glossaire

| | | Page |
|---|---|---|
| CAMR | Conférences administratives mondiale des radiocommunications | 53 |
| CARR | Conférences administrative régionale des radiocommunications | 53 |
| CCC | Consommation et Corporations Canada | 63 |
| CCIR | Comité consultatif international de radiocommunications | 53 |
| CCITT | Comité consultatif international télégraphique et téléphonique | 12,53 |
| CCRITT | Centre canadien de recherche sur l'informatisation du travail | 23 |
| EDER | Ententes de développement économique et régional | 10,50<br>58 |
| GATT | Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce | 53 |
| INMARSAT | Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellite | 58 |
| INTELSAT | Organisation internationale de télécommunications par satellite | 58 |
| L-SAT | Grand satellite de télécommunications | 10,16,17<br>23,39 |
| MPSPCU | Mise au point de sous-systèmes perfectionnés pour charges utiles | 23 |
| MSAT | Satellite mobile | 9,11<br>16,39 |
| NAPLPS | La syntaxe du protocole de la couche présentation du vidétex/télétexte (SPCPNA) Nord Américaine | 12 |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économique | 56 |



3345

| | | Page |
|---|---|---|
| PARI | Programme d'aide à la recherche industrielle | 33 |
| PSIC | Programme spécial d'initiatives culturelles | 23 |
| SCBEL | Société canadienne de brevets et d'exploitation Ltée | 12 |
| UNESCO | Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture | 56 |

# Ministère des Finances Canada

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

3347

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste au:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT 31-2/1986-III-54 Canada: 9.00 $
ISBN 0-660-52961-0 à l'étranger: 10.80 $

Prix sujet à changement sans préavis

49

Budget des dépenses 1985-1986

Partie III

Ministère des Finances
Canada

51

## Préface

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient donc plusieurs niveaux de détails pour répondre aux divers besoins de ses utilisateurs.

Il comprend sept chapitres. Le premier présente le Ministère. Les six autres présentent les plans de dépenses de chacun des programmes du ministère.

Les chapitres 2 à 7 commencent par des extraits de la Partie II du Budget des dépenses pour le programme visé. Cette formule a pour but d'assurer la continuité avec les autres documents du Budget des dépenses.

Ce document a pour objet de permettre de trouver facilement les renseignements que l'on cherche. Une table des matières générale énumère les différents chapitres, tandis qu'une table des matières détaillée est présentée au début de chaque section de programme.

## Table des matières


| | |
|---|---|
| Résumé du Ministère | 1-1 |
| Programme des politiques financières et économiques | 2-1 |
| Programme du service de la dette publique | 3-1 |
| Programme des paiements de transfert fiscal | 4-1 |
| Programme du Tribunal canadien des importations | 5-1 |
| Programme de l'Inspecteur général des banques | 6-1 |
| Programme spécial | 7-1 |




53

## Résumé du Ministère

## Rôle et responsabilités

Le ministère des Finances exerce ses activités en vertu des articles 8 à 10 de la Loi sur l'administration financière, qui stipulent que le Ministre a la responsabilité générale de "la gestion du Fonds du revenu consolidé et la surveillance, le contrôle et la direction de toutes matières relatives aux affaires financières du Canada que la loi n'assigne pas au Conseil du Trésor ou à quelque autre ministre."

Le ministère des Finances est l'organisme central du gouvernement fédéral chargé de fournir des conseils sur les questions économiques et financières intéressant le Canada. Il se préoccupe de tous les aspects touchant la performance économique du Canada. Il surveille toutes les mesures économiques que prend le gouvernement afin d'en assurer l'harmonie, il suit l'évolution des facteurs extérieurs qui influent sur la performance économique du Canada et il examine les mesures économiques prises par d'autres paliers du gouvernement.

La contribution la plus importante du Ministère est le budget fédéral. Le discours du budget constitue une revue officielle des facteurs économiques passés, présents et futurs qui influent sur la performance économique du pays et les finances de l'État. Ce document examine les comptes publics de l'année précédente et comporte des projections financières pour les années à venir. Ces projections portent entre autres sur le programme de dépenses publiques, les recettes tirées de sources existantes, les modifications fiscales et les niveaux de la dette.

## Organisation et programmes du Ministère

Le ministère des Finances supervise six programmes qui composent l'ensemble de l'enveloppe de la dette publique et la grande partie de l'enveloppe des arrangements fiscaux, une partie de l'enveloppe des affaires extérieures et une partie de l'enveloppe des services gouvernementaux. Ces programmes sont les suivants:

- Politiques financières et économiques
- Service de la dette publique
- Paiements de transfert fiscal
- Tribunal canadien des importations
- Inspecteur général des banques
- Programme spécial

Ce plan de dépenses du Ministère décrit ces programmes en détail. Voici de brèves descriptions des différents programmes:

**Politiques financières et économiques**: Ce programme comprend quatre activités exécutées par six directions chargées des politiques, par la Direction des consultations et des communications et par la Direction de l'administration. Ce programme central est responsable de l'élaboration des politiques et de la prestation de conseils portant sur une vaste gamme de questions financières et économiques et dispose des ressources nécessaires à l'exécution du Programme du service de la dette publique, du Programme des paiements de transfert fiscal, du Programme spécial, des paiements relatifs à l'achat de monnaie canadienne et des paiements aux organismes financiers internationaux.

**Service de la dette publique**: Ce programme est régi par la Partie IV de la Loi sur l'administration financière et fournit les fonds nécessaires au paiement des frais d'intérêt et de service de la dette publique et des frais d'émission de nouveaux emprunts.

**Paiements de transfert fiscal**: Ce programme, qui est régi par les lois constitutionnelles de 1867 et 1982, la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis et d'autres textes législatifs, fournit les fonds nécessaires aux paiements de transfert versés aux provinces.

**Tribunal canadien des importations**: Ce programme fournit les frais de fonctionnement du Tribunal canadien des importations lequel est responsable de l'application de la Loi sur les mesures spéciales d'importation.

**Inspecteur général des banques**: Ce programme fournit les frais de fonctionnement du Bureau de l'inspecteur général des banques et est responsable de l'observation des dispositions de la Loi sur les banques et de la Loi sur les banques d'épargne de Québec.

**Programme spécial**: Ce programme fournit habituellement les fonds nécessaires relatifs à des postes spéciaux qui n'ont pas trait aux programmes existants.

## Tableau 1: Rapport entre la structure du Ministère et ses programmes (en milliers de dollars)

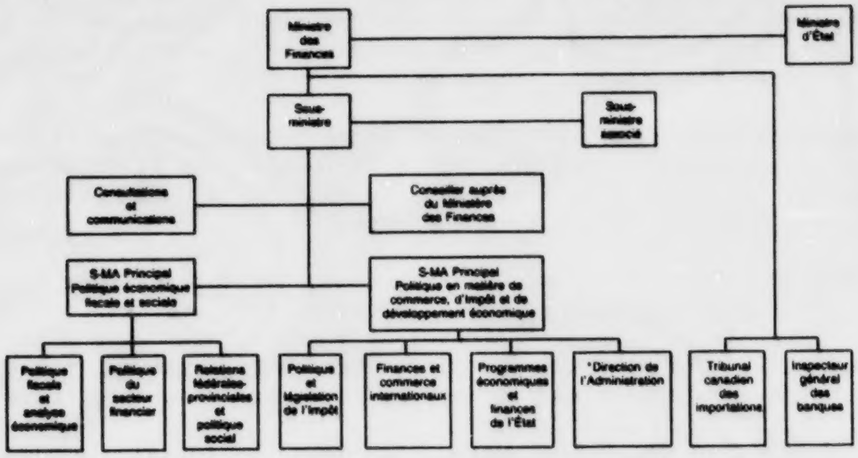


| | Politique fiscale et analyse économique | Politique du secteur financier | Relations fédérales-provinciales et politique social | Politique et législation de l'impôt | Finances et commerce internationaux | Programmes économiques et finances de l'État | *Direction de l'Administration | Tribunal canadien des importations | Inspecteur général des banques | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Programme des politiques financières et économiques | 6,875 | 2,448 | 3,590 | 8,086 | 215,428 | 6,534 | 59,533 | | | 302,473 |
| Programme du service de la dette publique | | 25,545,000 | | | | | | | | 25,545,000 |
| Programme des paiements de transfert fiscal | | | 5,426,822 | | | | | | | 5,426,822 |
| Programme du Tribunal canadien des importations | | | | | | | | 2,464 | | 2,464 |
| Programme de l'inspecteur général des banques | | | | | | | | | 2,319 | 2,319 |
| Programme spécial | | | | | | 873 | 85 | | | 958 |
| Total | 6,875 | 25,547,448 | 5,430,412 | 8,086 | 215,428 | 7,407 | 59,618 | 2,464 | 2,319 | 31,280,036 |

* La direction de l'administration fournit des services de soutien à tous les programmes du Ministère, au Secrétariat du Conseil du Trésor et au Bureau du Contrôleur général du Canada

## Plan de dépenses du Ministère

Le Ministère évalue ses dépenses totales en 1985-1986 à $31,280,036,000. Ce montant comprend des paiements de $31,232,777,000 effectués en vertu d'autorisations législatives et des dépenses votées de $47,259,000 qui comprennent $8,369,000 de recettes déduites du crédit net.

**Tableau 2: Plan de dépenses du Ministère par programme, 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Différence $ | % | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|---|
| **Budgétaire** | | | | | |
| Programme des politiques financières et économiques | 100,042 | 107,641 | (7,599) | (7.1) | 2-1 |
| Programme du service de la dette publique | 25,545,000 | 22,660,000 | 2,885,000 | 12.7 | 3-1 |
| Programme des paiements de transfert fiscal | 5,426,822 | 5,686,029 | (259,207) | (4.6) | 4-1 |
| Programme du Tribunal canadien des importations | 2,464 | 1,981 | 483 | 24.4 | 5-1 |
| Programme de l'Inspecteur général des banques | 2,319 | 1,748 | 571 | 32.7 | 6-1 |
| Programme spécial | 85 | 100 | (15) | (15.0) | 7-1 |
| | 31,076,732 | 28,457,499 | 2,619,233 | 9.2 | |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit | 8,369 | 7,949 | 420 | 5.3 | 2-1 |
| Total des dépenses budgétaires | 31,068,363 | 28,449,550 | 2,618,813 | 9.2 | |
| **Non budgétaire** | | | | | |
| Programme des politiques financières et économiques | 210,800 | 237,700 | (26,900) | (11.3) | 2-1 |
| Programme spécial | 873 | 950 | (77) | (8.1) | 7-1 |
| Total des dépenses non-budgétaires | 211,673 | 238,650 | (26,977) | (11.3) | |
| | 31,280,036 | 28,688,200 | 2,591,836 | 9.0 | |

**Plan de dépenses**
**Programme des politiques financières et économiques**

**1985-1986**



61

## Table des matières

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 2-4

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Points saillants 2-6
B. État financier récapitulatif par activité 2-7
C. Données de base
   1. Introduction 2-8
   2. Mandat légal 2-8
   3. Objectif du Programme 2-9
   4. Plan d'exécution du Programme 2-9
D. Perspective de planification
   1. Contexte 2-11
   2. Initiatives 2-11
   3. Efficacité du Programme 2-12

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Politiques financières et économiques 2-14
B. Administration 2-17
C. Monnaie canadienne 2-19
D. Organismes financiers internationaux 2-21

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
   1. Dépenses par article 2-23
   2. Dépenses en personnel 2-24
B. Analyse des coûts 2-25
C. Analyse des recettes 2-25

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $42,026,000 pour le Programme des politiques financières et économiques de 1985-1986. Les autres dépenses, évaluées à $260,447,000 seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante. Ce montant comprend des dépenses budgétaires pour la production de pièces de monnaie canadiennes, des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et le traitement et l'allocation pour automobile du Ministre et des dépenses non-budgétaires relatives à l'encaissement de billets émis à l'Association internationale de développement, des souscriptions à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, et règlement des parts du capital à verser de la Société financière internationale que le Canada a convenu d'acquérir.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits (en milliers de dollars) | | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Programme des politiques financières et économiques** | | |
| 1 | Dépenses du programme | 42,026 | 42,871 |
| (S) | Ministre des Finances - Traitement et allocation pour automobile | 42 | 41 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 4,605 | 4,123 |
| (S) | Achat de la monnaie canadienne | 45,000 | 48,000 |
| | Total du budgétaire | 91,673 | 95,035 |
| (S) | Investissement dans l'Association internationale de développement | 195,100 | 207,000 |
| (S) | Souscriptions à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement | 9,200 | 30,700 |
| (S) | Investissement dans la Société financière internationale | 6,500 | - |
| | Total du non-budgétaire | 210,800 | 237,700 |
| | **Total du programme** | 302,473 | 332,735 |

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

## Crédits - Libellé et montants

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Programme des politiques financières et économiques** | |
| 1 | Politiques financières et économiques - Dépenses du Programme et autorisation de dépenser les recettes de l'année | 42,026,000 |

## Programme par activité

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | | | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | | | | Non-budgétaire | | Total | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | Total partiel | Moins: Recettes à valoir sur le crédit | Total | Prêts, dotation en capital et avances | Total | | |
| Politiques financières et économiques | 476 | 32,140 | ..... | 32,140 | ..... | 32,140 | ..... | ..... | **32,140** | 31,487 |
| Monnaie canadienne | ..... | 45,000 | ..... | 45,000 | ..... | 45,000 | ..... | ..... | **45,000** | 48,000 |
| Organismes financiers internationaux | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | 210,800 | 210,800 | **210,800** | 237,700 |
| Administration | 335 | 22,609 | 293 | 22,902 | 8,369 | 14,533 | ..... | ..... | **14,533** | 15,548 |
| | 811 | 99,749 | 293 | 100,042 | 8,369 | 91,673 | 210,800 | 210,800 | **302,473** | 332,735 |



65

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Points saillants

En termes généraux, le Ministère ne prévoit pas s'écarter sensiblement de son mandat actuel ni modifier ses rapports avec les autres ministères et organismes, sauf qu'il a pris des dispositions à l'égard de certaines responsabilités dont s'occupaient auparavant le Ministre d'État au Développement social et le Ministre de l'Expansion économique régionale.

Le Ministère, à l'appui du mandat de changement qui a été conféré au gouvernement et de la priorité accordée au renouveau économique, s'est engagé à tenir des consultations d'où émergera une meilleure compréhension avec le secteur privé et les provinces. Les bases d'un dialogue permanent avec tous les intervenants économiques sont en voie d'être jetées.

## B. État financier récapitulatif par activité

Tableau 1: État financier récapitulatif par activité
(en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Politiques financières et économiques | 32,140 | 31,487 | 653 | 2-13 |
| Administration | 22,902 | 28,154 | (5,252) | 2-16 |
| Monnayage | 45,000 | 48,000 | (3,000) | 2-18 |
| Organismes financiers internationaux | 210,800 | 237,700 | (26,900) | 2-20 |
| | 310,842 | 345,341 | (34,499) | |
| Moins: Recettes à valoir sur crédit | 8,369 | 7,949 | 420 | |
| | 302,473 | 337,392 | (34,919) | |
| Années-personnes autorisées | 811 | 822 | (11) | |

Le rajustement net à la baisse de $34,919,000 des dépenses prévues en 1985-1986 par rapport aux prévisions de 1984-1985 est principalement attribuable à:

- une baisse de 26.9 millions de dollars du budget réservé aux organismes financiers internationaux (postes statutaires non-budgétaires);
- une baisse de 3.0 millions de dollars du budget consacré à la monnaie canadienne (poste statutaire); et
- une baisse de 3 millions de dollars des fonds alloués à l'administration.

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Programme des politiques financières et économiques est l'un des six programmes de dépenses du ministère des Finances du Canada. En termes plus généraux, ce programme vise à appuyer le ministre des Finances dans ses responsabilités particulières et générales relativement à la politique économique du gouvernement. Le Ministère s'occupe de la performance de l'économie canadienne sous tous les aspects importants - la croissance et le partage de la production, l'emploi et le revenu, la stabilité des prix, et l'évolution économique à long terme du pays. Le Ministère se charge d'harmoniser toutes les mesures prises par des ministères et organismes fédéraux qui ont des répercussions économiques importantes. Il s'intéresse aux questions commerciales et monétaires et à d'autres facteurs internationaux qui influent sur la performance économique du Canada. Le Ministère cherche constamment à améliorer la coordination des mesures économiques entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement du Canada. Une grande partie de ses activités portent sur la représentation du Canada, les négociations, et les échanges de renseignements avec le public, dont divers groupes organisés, avec les administrations nationales et des organismes internationaux, et avec les gouvernements provinciaux et d'autres ministères fédéraux.

Ce programme fournit les ressources nécessaires à la gestion des deux grands programmes de dépenses prévus par la loi du Ministère, soit le Programme du service de la dette publique et le Programme des paiements de transfert fiscal. Il assure également, à l'intérieur de l'activité Administration, les services administratifs requis (par exemple, les finances, le personnel) à l'appui des programmes du Tribunal canadien des importations et de l'Inspecteur général des banques. La composante Direction de l'administration de l'activité Administration fournit également des services administratifs communs au Secrétariat du Conseil du Trésor et au Bureau du Contrôleur général; les coûts de ces services sont récupérés et déduits du crédit.

### 2. Mandat légal

Le ministère des Finances a été créé en vertu de l'article 8 de la Loi sur l'administration financière. L'article 9 assigne au ministre des Finances, la responsabilité de "la gestion du Fonds du revenu consolidé et la surveillance, le contrôle, et la direction de toutes matières relatives aux affaires financières du Canada que la loi n'assigne pas au Conseil du Trésor ou à quelque autre ministre". C'est dans ce contexte que le Ministère aide le Ministre à s'acquitter de sa responsabilité à l'égard des questions économiques et financières du pays.

L'article 8 de la Loi sur la Monnaie royale canadienne autorise le ministre des Finances à s'occuper de la frappe des pièces de monnaie canadiennes.

L'activité Organismes financiers internationaux comprend les investissements dans l'Association internationale de développement (IDA) autorisés par la Loi sur l'Association internationale de développement et les souscriptions au Fonds monétaire international (FMI), à la Société financière internationale (SFI) et à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) autorisées en vertu de la Loi sur les Accords de Bretton Woods.

## 3. Objectif du Programme

L'objectif du Programme des politiques financières et économiques est d'aider le gouvernement à arrêter et à appliquer des politiques et programmes financiers et économiques.

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Le Programme des politiques financières comprend les quatres activités suivantes: Politiques financières et économiques, Administration, Monnaie Canadienne, Organismes financiers internationaux.

### Tableau 2: Structure des activités

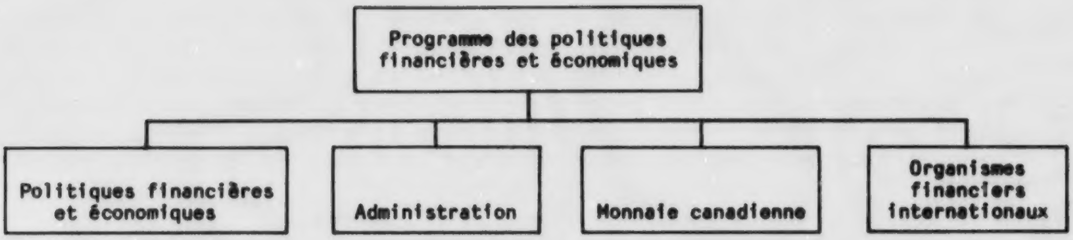


**Organisation:** Huit directions et les cabinets de sous-ministres adjoints du Ministère sont chargés de l'exécution du Programme des politiques financières et économiques: il s'agit de la Politique et de la législation de l'impôt, des Programmes économiques et des finances de l'État, des Relations fédérales-provinciales et de la politique sociale, des Finances et du commerce internationaux, de la Politique fiscale et de l'analyse économique, de la Politique du secteur financier, des Consultations et Communications, et de la Direction de l'administration.

Le ministère des Finances, le Secrétariat du Conseil du Trésor et le Bureau du Contrôleur général se partagent les services de la Direction de l'administration.

## Tableau 3: Ressources en 1985-1986 par organisation/activité (en milliers de dollars)

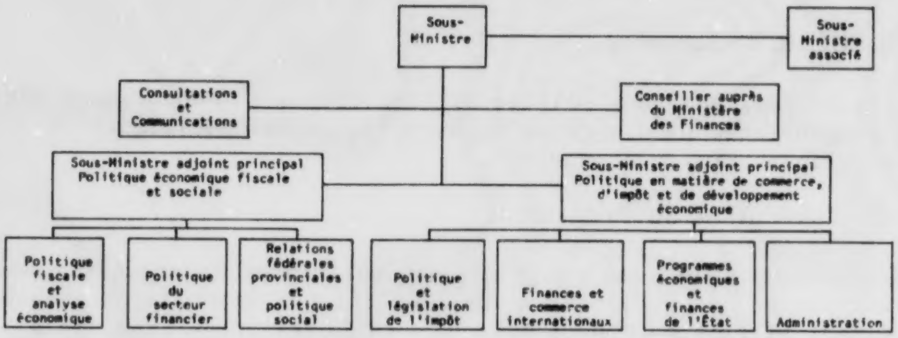


| | Politique fiscale et analyse économique | | Politique du secteur financier | | Relations fédérales provinciales et politique social | | Politique et législation de l'impôt | | Finances et commerce internationaux | | Programmes économiques et finances de l'État | | Administration | | Total | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Activité | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Politiques financières et économiques | 6,875 | 107 | 2,449 | 40 | 3,590 | 60 | 8,066 | 113 | 4,626 | 75 | 6,534 | 81 | | | 32,140 | 476 |
| Administration | | | | | | | | | | | | | 14,533* | 335* | 14,533 | 335 |
| Monnaie Canadienne | | | ** | | | | | | | | ** | | 45,000 | - | 45,000 | - |
| Organismes financiers internationaux | | | | | | | | | 210,800 | | | | | | 210,800 | - |
| | 6,875 | 107 | 2,449 | 40 | 3,590 | 60 | 8,066 | 113 | 215,426 | 75 | 6,534 | 81 | 59,533 | 335 | 302,473 | 811 |

* Comprend les ressources des ministres et autres bureaux de direction et de la direction des Consultations et des Communications.
** Responsabilité partagée entre la Division de la gestion de la dette et la Direction générale des Sociétés d'État.

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Ce programme fonctionne dans un contexte très dynamique. Il est chargé, dans le cadre des priorités du gouvernement, des questions économiques, sociales, internationales et intergouvernementales.

L'état générale de l'économie est le principal facteur qui influe sur les priorités et l'orientation de ce programme. Au fur et à mesure que la conjoncture économique évolue, les ressources du programme sont déplacées afin de ternir compte des changements de priorités, permettant ainsi au Ministère de répondre au besoin de politiques supplémentaires.

### 2. Initiatives

Les initiatives suivantes seront poursuivies ou prises en 1985-1986:

**Consultations et Communications:** Le ministère continuera à accorder une grande priorité à l'élaboration d'une approche à long terme plus systématique face au processus de consultation et des efforts ont été faits pour que les rapports et les consultations entre le gouvernement et le secteur privé constituent un aspect permanent de l'élaboration de la politique économique. Cette priorité met l'accent sur le rôle de communications ouvertes visant à faire accepter les politiques économiques du gouvernement par le secteur privé et le grand public. Des communications ouvertes avec le ministre des Finances et son Ministère sont un élément essentiel d'une stratégie visant à expliquer et à étayer les politiques budgétaires et les politiques économiques générales au cours de l'année.

**Simplification du régime fiscal:** Des efforts importants sont actuellement fournis pour simplifier le régime fiscal. Un examen exhaustif du régime fiscal de la petite entreprise a été effectué et certaines propositions visant sa simplification ont été adoptées. D'autres domaines d'application du régime fiscal qui pourraient être simplifiés seront déterminés et l'établissement au cours des prochaines années d'un processus permanent de simplification est à l'étude. Des consultations avec les groupes visés sont prévues afin d'aider à l'élaboration de cette initiative.

**Réduction des délais entre l'annonce des mesures fiscales et l'adoption des propositions législatives détaillées:** La réduction de ces délais devrait atténuer les incertitudes au sujet de l'application des propositions, aider les fiscalistes à conseiller leurs clients, aider les parlementaires et les fiscalistes à commenter les détails des propositions et à proposer des changements, et éventuellement accélérer le temps de réaction de l'économie aux nouvelles mesures fiscales. Même si des améliorations importantes ont été apportées à cet égard, le ministère élabore actuellement de nouvelles stratégies pour réduire davantage les délais.

**Mise en oeuvre de la nouvelle nomenclature tarifaire:** Le gouvernement vise à adopter une nouvelle nomenclature, fondée sur le "système harmonisé" qui a été établi par le Conseil de coopération douanière à Bruxelles. Le nouveau système servira de fondement aux nomenclatures tarifaire et statistique, ce qui améliorera la qualité de nos statistiques sur les importations et simplifiera nos pratiques administratives.

Il faudra pour ce faire négocier avec nos partenaires commerciaux sous les auspices de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et consulter les fabricants et importateurs canadiens au sujet des détails des nouvelles listes tarifaires en 1985-1986. L'adoption d'un nouveau système exigera des modifications de la législation canadienne actuelle et certains rajustements des taux tarifaires en 1987 ou 1988.

**Réforme de la réglementation régissant les institutions financières:** Afin de faciliter l'adaptation des institutions financières à l'évolution des marchés et de la conjoncture économique, le gouvernement a l'intention de procéder à un examen exhaustif de la législation régissant les institutions financières. Les initiatives qui seraient prises par la suite viseraient à accroître la compétitivité et à s'assurer de l'atteinte des objectifs des politiques publiques relativement à la solvabilité des institutions, à la stabilité du secteur financier et à la protection des utilisateurs des services financiers.

Avant de présenter des propositions législatives, le gouvernement publiera un document d'étude afin d'énoncer la problématique et de donner un aperçu général de la nature des changements législatifs proposés. Ce document serait à la base des consultations publiques avec le secteur privé et les organismes provinciaux de réglementation.

## 3. Efficacité du Programme

L'objectif du ministère des Finances est d'aider le gouvernement à arrêter et à appliquer des politiques et des programmes financiers et économiques.

À cette fin, bon nombre des activités du Ministère consistent à évaluer les mesures et les programmes existants. Par exemple, la Direction de la politique et de la législation de l'impôt analyse et évalue continuellement les mesures fiscales en vigueur. Ces évaluations approfondies sont nécessaires afin que la Direction puisse proposer le renforcement, l'élargissement, la modification ou la suppression de ces mesures.

La Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale fait de même en ce qui concerne la Loi sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis. Cette Loi, qui régit la majorité des dépenses effectuées en vertu du Programme des paiements de transfert fiscal, fait l'objet d'un examen continuel et est modifiée en conséquence tous les cinq ans.

D'autres directions examinent les propositions de tous les ministères et organismes afin de déterminer les répercussions et de fournir des avis sur leur incidence financière et économique.

## Section II
## Analyse par activité

### A. Politiques financières et économiques

#### Objectif

Élaborer des politiques et fournir des conseils concernant les points suivants:

- la conjoncture et les perspectives économiques canadiennes et internationales;
- le cadre financier global du gouvernement, le plan de dépenses et l'affectation des ressources;
- les emprunts du gouvernement et la gestion de la dette;
- le régime fiscal canadien;
- les répercussions économiques et financières de tous les programmes gouvernementaux, incluant des prêts, des dotations en capital, et les garanties de la Couronne;
- les relations financières et économiques entre le gouvernement fédéral et les provinces;
- les tarifs, le commerce international, l'aide au développement et les relations financières internationales.

#### État récapitulatif des ressources

L'activité Politiques financières et économiques représente 10.6% des dépenses du Programme des politiques financières et économiques de 1985-1986 et absorbe 58.7% du total des années-personnes. 76.3% des dépenses de cette activité sont affectés au paiement des frais de personnel et les 23.7% restant visent à assurer principalement le paiement des frais d'embauche de professionnels et des services spéciaux.

**Tableau 4: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et en années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | | Différence | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Politique fiscale et analyse économique | 6,875 | 107 | 7,836 | 134 | (961) | (27) |
| Politique du secteur financier | 2,449 | 40 | - | - | 2,449 | 40 |
| Relations fédérales-provinciales et politique sociale | 3,590 | 60 | 3,511 | 60 | 79 | - |
| Politique et législation de l'impôt | 8,066 | 113 | 7,357 | 107 | 709 | 6 |
| Finances et commerce internationaux | 4,626 | 75 | 5,089 | 87 | (463) | (12) |
| Programmes économiques et finances de l'État | 6,534 | 81 | 7,694 | 100 | (1,160) | (19) |
| | 32,140 | 476 | 31,487 | 488 | 653 | (12) |

**Description**

Il est possible de mieux décrire cette activité en fonction des six sous-secteurs d'activité qui la composent:

**Politique fiscale et analyse économique:** Analyse l'évolution économique actuelle et future; elle détermine l'orientation générale de la politique budgétaire et fiscale du gouvernement, et conseille le Comité du Cabinet chargé des priorités et de la planification sur le niveau et l'affectation générale du cadre financier à moyen terme.

**Politique du secteur financier:** Est responsable de l'analyse des politiques et de la prestation de conseils touchant le secteur financier; il s'occupe entre autres de la gestion du programme de la dette du gouvernement fédéral, du fonctionnement des institutions et des marchés financiers canadiens et des répercussions macroéconomiques des taux d'intérêt et du cours du change.

**Relations fédérales-provinciales et politique sociale:** Fournit des conseils au sujet des politiques et programmes concernant le fédéralisme fiscal au Canada; elle contrôle et administre les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et le provinces et donne des conseils à ce sujet; et fournit des conseils au sujet des aspects économiques, fiscaux et financiers des programmes sociaux.

**Politique et législation de l'impôt:** Analyse la politique fiscale et fait des recommandations à ce sujet; il est de plus chargé de maintenir un régime fiscal qui permet d'obtenir des recettes de façon juste et équitable et qui distribue efficacement les stimulants afin de répondre aux objectifs du gouvernement. Ce sous-secteur d'activité cherche également à élaborer des politiques fiscales conformes aux objectifs du gouvernement dans d'autres domaines, par exemple les domaines social, culturel, économique, politique, régional et fédéral-provincial.

**Finances et commerce internationaux:** Est chargé d'analyser le Tarif canadien des douanes et d'autres textes législatifs régissant les importations; les politiques en matière de commerce international, d'investissement et de coopération économique; et l'aide au développement international et le financement des exportations.

**Programmes économiques et finances de l'État:** Est chargé de faire des recommandations et de fournir des conseils au sujet des répercussions économiques, fiscales et financières des programmes économiques du gouvernement. Elle est responsable de la formulation de la politique concernant les prêts, les dotations en capital et les garanties de la Couronne, et également de l'approbation des budgets d'immobilisations et de la structure financière des sociétés en propriété exclusive.

## B. Administration

### Objectif

Assurer la direction du Ministère; s'occuper des consultations et communications; et fournir les services des finances, du personnel et de l'administration.

### État récapitulatif des ressources

L'activité Administration représente 4.8% des dépenses du Programme des politiques financières et économiques de 1985-1986 et 41.3% du nombre total d'années-personnes.

**Tableau 5: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et en années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | | Différence | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Administration | 22,902 | 335 | 28,154 | 339 | (5,252) | (4) |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit* | 8,369 | | 7,949 | | 420 | |
| | 14,533 | 335 | 20,205 | 339 | (5,672) | (4) |

* Les frais de fonctionnement sont remboursés par le Conseil du Trésor et le Bureau du Contrôleur général.

### Description

Cette activité consiste notamment à fournir les ressources nécessaires aux cabinets du Ministre, du Ministre d'État, du Sous-ministre, du Sous-ministre associé et des Sous-ministres adjoints principaux, à la Direction des consultations et des communications, ainsi qu'à assurer les services d'administration, des finances et du personnel.

Les activités de la Direction des consultations et des communications comprennent l'orientation des réponses du Ministère aux demandes d'accès à l'information et d'accès à des renseignements personnels; la rédaction des principaux discours; l'organisation de programmes exhaustifs de consultation aux niveaux du ministre et des responsables concernés; l'exécution d'un programme d'information et de relations avec les médias concernant les annonces du Ministère et du Ministre, la tenue de séances spéciales d'information, l'organisation de rencontres et de conférences de presse; et la gestion d'une vaste gamme de conférence et de visites.

La composante Direction de l'administration de cette activité assure les services de l'administration des finances, et du personnel requis pour appuyer (i) les autres activités à l'intérieur de ce programme; (ii) les autres programmes au sein du Ministère, c'est-à-dire le Programme du service de la dette publique, le Programme des paiements de transfert fiscal, le Programme du tribunal canadien des importations, le Programme de l'inspecteur général des banques, et le Programme spécial; (iii) tous les programmes du Conseil du Trésor du Canada; et (iv) tous les programmes du Bureau du Contrôleur général du Canada.

Le coût des services administratifs communs fournis au Secrétariat du Conseil du Trésor et au Bureau du Contrôleur général est récupéré sur la base de la proportion du nombre total d'années-personnes des trois ministères qui est affectée à ces deux organismes, les sommes en cause étant déduites des crédits.

## C. Monnaie canadienne

### Objectif

Fournir des fonds pour la production de pièces de monnaie canadiennes.

### État récapitulatif des ressources

L'activité Monnayage représente 14.9% des dépenses totales du Programme des politiques financières et économiques de 1985-1986.

**Tableau 6: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Différence |
|---|---|---|---|
| Monnaie canadienne* | 45,000 | 48,000 | (3,000) |

* Représente les coûts bruts de production et de vente des pièces de monnaie; les recettes tirées des ventes brutes sont portées directement au crédit du Fonds du revenu consolidé.

### Description

Même si la Loi sur la Monnaie royale canadienne assigne la responsabilité de la production, de l'entreposage et de la distribution des pièces de monnaie et des lingots à la Monnaie, elle assigne le titre légal des pièces de monnaie canadiennes au ministre des Finances. Elle autorise également le ministre des Finances à imputer des paiements sur le Fonds du revenu consolidé afin de défrayer les coûts de la production et de l'expédition des pièces de monnaie et à déposer le produit de la vente des pièces de monnaie dans le Fonds du revenu consolidé.

L'activité Monnaie canadienne assure les fonds pour le paiement:

- de la production des pièces de monnaie; et
- des coûts d'entreposage, de préparation et de distribution des pièces de monnaie canadienne.

Cette activité permet avant tout de fabriquer et de distribuer à temps les pièces de monnaie canadienne dont ont besoin les banques canadiennes et diverses institutions financières.

La responsabilité de l'élaboration des politiques est partagée entre la Division des

tandis que la Direction de l'administration se charge de la gestion des paiements, des recettes et des stocks.

Les recettes proviennent de la vente de pièces de monnaie à leur valeur nominale aux banques à charte.

**Tableau 7: Analyse des ventes et des coûts (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | 1982-1983 |
|---|---|---|
| Ventes de pièces de monnaie | 54,313 | 52,992 |
| Coûts de production | 21,123 | 30,969 |
| Autres coûts | 1,375 | 1,830 |
| Profit net | 31,815 | 20,193 |

NOTA: En 1983-84, les coûts de production ont diminué sensiblement en raison d'une accumulation des stocks à la fin de l'exercice 1982-1983.

## D. Organismes financiers internationaux

### Objectif

Fournir des fonds pour le paiement des souscriptions du Canada à divers organismes internationaux et pour permettre au Canada de s'acquitter de ses obligations envers ces organismes.

**Tableau 8: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Différence |
|---|---|---|---|
| Association internationale de développement | 195,100 | 207,000 | (11,900) |
| Banque internationale pour la reconstruction et le développement | 9,200 | 30,700 | (21,500) |
| Société financière internationale | 6,500 | - | 6,500 |
| | 210,800 | 237,700 | (26,900) |

### Description

L'Association internationale de développement (IDA) est une filiale de la Banque mondiale qui prête à des conditions extrêmement avantageuses aux pays les plus pauvres du monde les ressources nécessaires à la réalisation de projets de développement.

Le Canada a participé aux six reconstitutions de ressources de l'IDA qui ont eu lieu depuis la création de cet organisme en 1960. Les contributions du Canada à l'IDA prennent généralement la forme de billets à vue non négociables ne portant pas intérêt. Le poste prévu sous le régime d'une loi du Budget des dépenses qui concerne l'IDA représente l'encaissement de ces billets par l'Association ainsi que l'exige le financement des projets qu'elle réalise dans le monde entier.

La Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), habituellement appelée la Banque mondiale, constitue la plus grande source de financement de projets de développement du monde. La BIRD fonctionne à peu près sur le même principe qu'une banque commerciale, sauf qu'elle n'accepte pas de dépôts. Quelque 143 pays, dont tous les grands pays (sauf l'URSS), sont membres de la Banque mondiale. Les pays membres de la Banque acquièrent des actions de l'institution dont ils paient une partie au moment de l'achat et la différence sur demande quand la Banque en a besoin. Cette dernière prête alors les fonds reçus et emprunte des ressources additionnelles sur les marchés financiers mondiaux sur la garantie de son capital payable à vue afin de contribuer au développement économique. Comme la majeure partie des ressources de la Banque mondiale est mobilisée sur les marchés financiers, les conditions dont sont assortis ses prêts sont très proches de celles des prêts commerciaux.

Le poste statutaire du Budget des dépenses qui concerne la BIRD représente les paiements effectués par le Canada pour souscrire des actions de la Banque mondiale dans le cadre de l'augmentation générale du capital de l'institution de 1979.

La Société financière international (SFI) est un autre organisme affilié au Groupe de la Banque mondiale. Le Canada souscrit au capital de la SFI et, jusqu'à présent, l'achat de 20,952 parts, entièrement réglées, a été autorisé. La SFI a pour mandat de promouvoir le développement économique et, à cette fin, elle soutient la croissance d'entreprises privées productives dans un certain nombre de pays, en particulier dans les régions moins avancées, et complète dont les activités de la BIRD.

La Division des finances et de développement internationaux de la Direction des finances et du commerce internationaux est chargée de coordonner la participation du Canada à l'IDA, à la BIRD et à la SFI.

La Banque du Canada joue le rôle de dépositaire du Canada et de banquier de l'IDA, de la BIRD et de la SFI. Elle maintient un compte en dollars canadiens et en titres à l'intention de ces trois organismes.

## Section III
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

**Tableau 9: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitement et salaires | 32,932 | 31,917 | 28,928 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 4,605 | 4,123 | 4,356 |
| Autres frais touchant le personnel | 2 | 2 | 2 |
| | 37,539 | 36,042 | 33,286 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 4,292 | 4,943 | 4,636 |
| Information | 1,964 | 4,924 | 3,611 |
| Services professionnels et spéciaux | 7,288 | 8,165 | 8,170 |
| Location | 1,837 | 1,980 | 1,073 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 581 | 1,208 | 647 |
| Monnaie canadienne | 45,000 | 48,000 | 22,499 |
| Autres services publics, fournitures et approvisionnements | 1,248 | 1,365 | 1,251 |
| Toutes autres dépenses | - | - | 262 |
| | 62,210 | 70,585 | 42,149 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 99,749 | 106,627 | 75,435 |
| Capital | 293 | 1,014 | 1,191 |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit Coût des dépenses de fonctionnement récupéré* | 8,369 | 7,949 | 7,568 |
| Dépenses nettes | 91,673 | 99,692 | 69,058 |

* Le coût des dépenses de fonctionnement est recouvré auprès du Conseil du Trésor et du Bureau du Contrôleur général.

## 2. Dépenses en personnel

**Figure 10: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle de traitement actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| Direction | 115 | 74 | 69 | 50,350 - 96,300 | 66,700 |
| Sciences et professions | 236 | 287 | 277 | 14,911 - 88,120 | 45,500 |
| Administration et services extérieurs | 184 | 190 | 169 | 12,766 - 63,870 | 37,900 |
| Technique | 39 | 38 | 36 | 12,635 - 57,764 | 30,900 |
| Soutien administratif | 230 | 230 | 246 | 12,636 - 37,130 | 22,100 |
| Exploitation | 7 | 8 | 7 | 13,253 - 39,988 | 20,400 |

Note: Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## B. Analyse des coûts

### Tableau 11: Coûts nets du Programme (en milliers de dollars)

| | 1985-1986 Dépenses de fonction-nement | Ajouter capital | Ajouter autres coûts* | Total des coûts | Réduire les recettes | **Total des Coûts nets 1985-1986** | Total des Coûts nets 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Politiques financières et écono-miques | 99,749 | 293 | 5,473 | 105,515 | 8,369** | **97,146** | 104,995 |

* Les autres coûts comprennent les services fournis gratuitement par travaux publics et d'autres ministères.

** Les frais de fonctionnement sont remboursés par le Conseil du Trésor et le Bureau du Contrôleur général.

## C. Analyse des recettes

Le tableau 12 donne la liste des recettes non fiscales produites par le programme. Ces recettes sont créditées au Fonds du revenu consolidé et ne peuvent être affectées au Programme.

### Tableau 12: Recettes par source (en milliers de dollars)

| | 1983-1984 | 1982-1983 |
|---|---|---|
| Produits de placements Prêts, dotations en capital et avances | 2,956,915 | 3,321,320 |
| Remboursements des dépenses de l'exercice précédent | 2,444 | 15,317 |
| Lingots et monnaie | 55,700 | 53,817 |
| Pertes et bénéfices de change | 18,973 | 10,549 |
| Divers | 3,920 | 3,404 |
| Recettes des politiques financières et économiques | 3,037,952 | 3,404,407 |

**Plan de dépenses**
**Programme du service de la dette publique**

**1985-1986**



87

## Table des matières

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 3-4

**Aperçu du Programme**

A. État financier récapitulatif par activité 3-5
B. Données de base
1. Introduction 3-5
2. Mandat légal 3-6
3. Objectif du Programme 3-6
4. Plan d'exécution du Programme 3-6
5. Description du Programme 3-6

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

Des dépenses, évaluées à $25,545,000,000, pour le Programme du service de la dette publique de 1985-1986 seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits | (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Programme du service de la dette publique** | | |
| (S) | Frais d'intérêt et autres coûts | **25,545,000** | 20,350,000 |
| | **Total du programme** | **25,545,000** | 20,350,000 |

### Programme par activité

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | Budgétaire Fonctionnement | Total | |
| Frais d'intérêt | 25,265,000 | **25,265,000** | 20,100,000 |
| Frais de service et d'émission | 280,000 | **280,000** | 250,000 |
| | 25,545,000 | **25,545,000** | 20,350,000 |

## Aperçu du Programme

### A. État financier récapitulatif par activité

Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Différence | Référence à la page |
|---|---|---|---|---|
| Frais d'intérêt | 25,265,000 | 22,390,000 | 2,875,000 | 3-6 |
| Frais de service et d'émission | 280,000 | 270,000 | 10,000 | 3-7 |
| | 25,545,000 | 22,660,000 | 2,885,000 | |

### B. Données de base

#### 1. Introduction

Le Programme du service de la dette publique est un programme résiduel du fait qu'il représente les frais d'émission ou de service des emprunts requis pour financer tous les autres programmes et initiatives du gouvernement. L'intérêt de la dette publique est payé sur la dette fédérale brute qui comprend notamment:

- la dette non échue, constituée des obligations négociables canadiennes, des bons du Trésor, des Obligations d'épargne du Canada, des emprunts à l'étranger et des placements du gouvernement fédéral dans le Fonds de placement du Régime de pensions du Canada, moins le montant de ces titres détenus en propre par le gouvernement;

- les comptes de pension de retraite, composés notamment du Compte de pension de retraite de la Fonction publique, du Compte de pension de retraite des Forces canadiennes, du Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada et du Compte de prestations de retraite supplémentaires; et

- les autres catégories, y compris le Compte du Régime de pensions du Canada, divers comptes de dépôt et de fiducie, les intérêts et la dette échue non encaissés, les comptes spéciaux de fin d'année et diverses exigibilités.

## 2. Mandat légal

Le mandat prévu par la législation relatif à ce programme est énoncé dans la Partie IV de la Loi sur l'administration financière qui sanctionne l'obligation d'obtenir l'autorisation du Parlement à l'égard de tous les emprunts et prévoit les pouvoirs généraux permettant de contracter et de gérer la dette publique.

## 3. Objectif du Programme

L'objectif du Programme du service de la dette publique est la prestation de fonds concernant les frais d'intérêt et de service de la dette publique et les frais d'émission de nouveaux emprunts.

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Organisation:** Le Programme ne renferme pas de ressources consacrées à l'administration, lesquelles figurent dans le Programme des politiques financières et économiques. La Direction de la politique du secteur financier est responsable de la gestion du programme de la dette nationale et étrangère du gouvernement fédéral, tandis que la Banque du Canada joue le rôle de principal agent d'émission et de remboursement dans le cas de la dette nationale.

## 5. Description du Programme

Le programme se divise en deux activités qui traduisent les différents objets pour lesquels des dépenses ont effectuées.

**Frais d'intérêt:** La prestation de fonds concerne les frais suivants:

- Intérêt sur la dette non échue payable au Canada: entre autres, le paiement des frais d'intérêt relatifs aux obligations nationales négociables, aux bons du Trésor, aux Obligations d'épargne du Canada et aux placements du gouvernement fédéral dans le Fonds de placement du Régime de pensions du anada, moins les montants de ces titres détenus par le gouvernement.

- Intérêt sur la dette non échue payable dans d'autres pays: entre autres, les frais d'intérêt sur les emprunts contractés à l'étranger sous la forme d'obligations négociables, de prêts bancaires et autres prêts libellés en monnaie étrangère.

- Intérêt sur d'autres exigibilités: entre autres, les frais d'intérêt à l'égard du Compte de pension de retraite de la Fonction publique, du Compte de pension de retraite des Forces canadiennes, du Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada et du Compte de prestations de retraite supplémentaires; du Compte du Régime de pensions du Canada, de

divers comptes de dépôt et de fiducie, des intérêts et de la dette échue non encaissés, y compris les Obligations d'épargne du Canada et les obligations négociables, les comptes spéciaux de fin d'année et les éléments de passif divers.

**Frais de service et d'émission:** Cette activité assure le paiement des frais engagés pour le rachat et le transfert d'obligations, des commissions pour paiement de coupons et d'intérêts nominatifs et des frais de crédit sur le solde inutilisé des facilités de crédit disponibles, et elle assure également le paiement des escomptes, primes et commissions sur obligations, des frais de publicité, des frais administratifs et juridiques et des frais d'impression et de distribution.

**Plan de dépenses**
**Programme des paiements de transfert fiscal**

**1985-1986**



95

## Table des matières

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 4-4

**Aperçu du Programme**

A. État financier récapitulatif par activité 4-6
B. Données de base
1. Introduction 4-6
2. Mandat légal 4-7
3. Objectif du Programme 4-7
4. Plan d'exécution du Programme 4-7
5. Description du Programme 4-7



97

## Extraits de la Partie II du budget des dépenses

### Autorisation

Des dépenses, évaluées à $5,426,822,000 pour le Programme des paiements de transfert fiscal de 1985-1986 seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits (en milliers de dollars) | | **Budget principal 1985-1986** | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Programme des paiements de transfert fiscal** | | |
| (S) | Paiements aux gouvernements provinciaux en vertu des lois constitutionnelles de 1867 à 1982, de la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement post-secondaire et de santé | **5,127,122** | 5,456,989 |
| (S) | Paiements aux provinces en vertu de la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique | **299,700** | 209,600 |
| | **Total du programme** | **5,426,822** | 5,666,589 |

**Extraits de la Partie II du budget des dépenses**

**Programme par activité**

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | Budgétaire | Total | |
| | Paiements de transfert | | |
| Paiements de transfert fiscal | 5,426,822 | 5,426,822 | 5,666,589 |
| | 5,426,822 | 5,426,822 | 5,666,589 |



3399

## Aperçu du Programme

### A. État financier récapitulatif par activité

Tableau 1: État financier récapitulatif par activité
(en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Différence | Référence à la page |
|---|---|---|---|---|
| Subventions statutaires | **35,805** | 35,799 | 6 | 4-6 |
| Péréquation fiscale | **5,095,000** | 5,437,000 | (342,000) | 4-7 |
| Imposition réciproque | **240,000** | 210,230 | 29,770 | 4-7 |
| Transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique | **299,700** | 234,000 | 65,700 | 4-8 |
| Recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes | **(243,683)** | (231,000) | (12,683) | 4-8 |
| | **5,426,822** | 5,686,029 | (259,207) | |

### B. Données de base

### 1. Introduction

Le Programme des paiements de transfert fiscal fournit les fonds versés aux provinces en vertu de certains textes législatifs, dont le plus important est la Loi sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement post-secondaire et de santé. La Partie I de la présente loi vise à permettre à toutes les provinces d'assurer un niveau acceptable de services et ce, quelle que soit leur capacité fiscale. La Loi est examinée et révisée tous les cinq ans à la suite de consultations avec les provinces.

Les politiques fédérales financières, économiques, fiscales et autres influent grandement sur les négociations entourant la révision des lois et, de leur côté, les dispositions de la législation régissant les niveaux des paiements de transfert constituent un important facteur en matière de détermination du cadre financier.

Les politiques et les négociations qui donnent lieu à des arrangements en vertu desquelles les paiements sont faits ou établissant la formule de calcul des paiements réels relèvent de la responsabilité du Programme des politiques financières et économiques.

## 2. Mandat légal

Les paiements versés aux provinces et aux territoires par le biais du Programme des paiements de transfert fiscal sont principalement autorisés en vertu des lois suivantes: la Loi constitutionnelle, la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement post-secondaire et de santé, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique et la Loi sur la révision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

## 3. Objectif du Programme

L'objectif du Programme des paiements de transfert fiscal est la prestation de fonds concernant les paiements aux gouvernements provinciaux en vertu de diverses autorisations statutaires.

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Le Programme comprend une activité qui se divise en cinq sous secteurs d'activité afin de refléter les divers buts et autorisations relatifs aux paiements.

**Tableau 2: Structure des activités et des sous-secteurs d'activité**

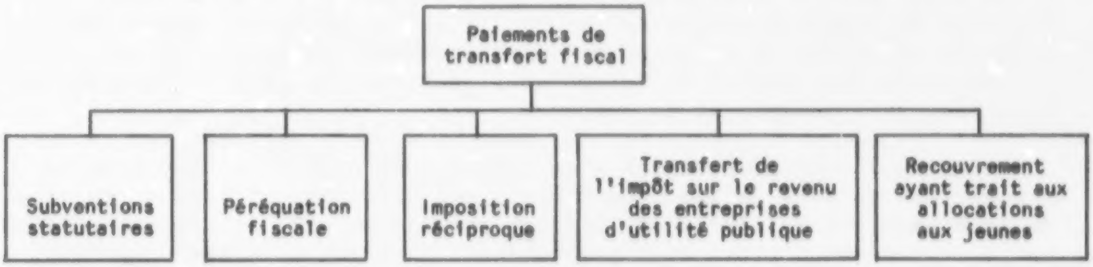


**Organisation:** Le montant des transferts et leur échelonnement est prévu dans les lois ou dans les règlements promulgués en application de celles-ci. L'administration des lois et le calcul des paiements incombent à la Division des relations fédérales-provinciales. Le traitement des paiements est effectué par la Division des services financiers.

## 5. Description du Programme

**Les subventions statutaires:** sont des paiements inconditionnels versés par le gouvernement du Canada aux gouvernements des provinces. Les subventions ont été établies conformément aux dispositions de la Confédération et des accords subséquents conclus avec les nouvelles provinces adhérant à la Confédération. Les paiements ont débuté en 1867 et sont versés à perpétuité, à moins que d'autres modifications constitutionnelles ne soient effectuées. Il existe quatre types de paiements:

- les allocations d'aide aux gouvernements et aux parlements provinciaux;
- les allocations par habitant;
- les allocations pour intérêts sur la dette provinciale; et
- les subventions et les allocations spéciales.

L'AANB dispose que les subventions payables aux provinces doivent être rajustées sur la base de la population provinciale déterminée à l'occasion de chaque recensement décennal. Dans le cas des provinces des Prairies, les rajustements des données sur la population sont effectués plus fréquemment comme le prévoient les lois créant les provinces, étant donné leur croissance rapide à l'époque où elles sont entrées dans la Confédération. Il existe des dispositions semblables applicables aux subventions payables en vertu d'autres lois.

**La péréquation fiscale:** est un programme de paiements de transfert inconditionnel versés aux provinces désavantagées sur le plan fiscal. Les dispositions de la Partie I de la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement post-secondaire et de santé ont été approuvées en 1982 pour une période de cinq ans. La formule de péréquation prévue dans la Loi a permis d'évaluer de façon exhaustive la capacité de chaque province de recueillir des recettes fiscales. Cette capacité est comparée à une norme de péréquation établie selon la moyenne des capacités de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario et du Québec.

Les droits de péréquation provinciaux sont établis au moyen de la formule prévue dans la loi. Le droit d'une province est égal au chiffre de sa population multiplié par l'écart positif obtenu, le cas échéant, entre le rendement provincial par habitant d'un régime fiscal représentatif (défini dans la loi) et le rendement moyen par habitant de ce régime dans les cinq provinces constituant la norme moyenne nationale.

**L'imposition réciproque:** est un programme en vertu duquel le gouvernement fédéral verse (directement ou indirectement) aux provinces participantes des paiements en remplacement de taxes et de frais provinciaux sur leur consommation ou utilisation de biens et de services (par exemple, les taxes de vente générales provinciales, les taxes sur le carburant moteur, le tabac et les amusements, et les frais d'immatriculation de véhicules automobiles). En retour, les gouvernements provinciaux participants paient la taxe de vente et la taxe d'accise fédérales sur leur achats de marchandises.

Au moment de la création du **Programme de transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique** en 1948, le niveau des transferts était fixé à 50% de l'impôt fédéral payé par des entreprises d'utilité publique possédées par des investisseurs. Depuis la promulgation de la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique en 1966, le gouvernement fédéral verse aux provinces des paiements statutaires inconditionnels équivalant à 95% de l'impôt fédéral sur le revenu payé par des entreprises d'utilité publique possédées par des investisseurs sur les revenus tirés de la production et de la distribution au public d'énergie électrique, de gaz naturel et de vapeur.

**Le recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes** est fixé à trois pour cent de l'impôt fédéral payable dans la province pour l'année financière. La somme incluse dans le Budget des dépenses est calculée à partir du montant prévu de l'impôt fédéral payable.

**Plan de dépenses**
**Programme du Tribunal canadien des importations**

**1985-1986**



05

## Table des matières

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 5-4

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Points saillants 5-6
B. État financier récapitulatif 5-7
C. Données de base
  1. Introduction 5-7
  2. Mandat légal 5-7
  3. Objectif du Programme 5-8
  4. Description du Programme 5-8
  5. Plan d'exécution du Programme 5-8
D. Perspective de planification
  1. Contexte 5-9
  2. Initiatives 5-9
  3. Efficacité du Programme 5-9
  4. Données sur le rendement et justification des ressources 5-10

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
  1. Dépenses par article 5-12
  2. Dépenses en personnel 5-13
B. Analyse des coûts 5-14



07

## Extraits de la Partie II
## Budget des dépenses

### Autorisation

Il est demandé dans le présent Budget des dépenses l'autorisation de dépenser le montant de $2,210,000 durant l'année financière 1985-1986 au titre du Programme du Tribunal canadien des importations. Les autres dépenses estimées à $254,000, qui représentent des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, seront effectuées en vertu de textes législatifs existants.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits | (en milliers de dollars) | **Budget principal 1985-1986** | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Programme du Tribunal canadien des importations** | | |
| 5 | Dépenses du Programme | **2,210** | 1,462 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | **254** | 162 |
| | **Total du Programme** | **2,464** | 1,624 |

### Crédits - Libellé et montants

| Numéros des crédits | Ministère et organismes (dollars) | **Budget principal 1985-1986** |
|---|---|---|
| | **Programme du Tribunal canadien des importations** | |
| 5 | Tribunal canadien des importations - Dépenses du Programme | **2,210,000** |

**Extraits de la Partie II**
**Budget des dépenses**

**Programme par activité**

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire Fonctionnement | Total | |
| Tribunal canadien des importations | 41 | 2,464 | **2,464** | 1,624 |
| | 41 | 2,464 | **2,464** | 1,624 |

## Section I
## Aperçu du Programme

### A. Points saillants

Le Tribunal canadien des importations, auparavant le Tribunal antidumping, a établi les principaux objectifs suivants pour l'année financière 1985-1986:

**Enquêtes en matière de préjudice**: En vertu de nouvelles procédures, conduire un nombre plus élevé d'enquêtes visant à déterminer si des importations sous-évaluées ou subventionnées sont préjudiciables à l'industrie canadienne.

**Renvois et décisions**: Sur demande, donner des avis quant à l'existence d'éléments de preuve de préjudice sensible au moment de l'ouverture ou pendant la réalisation d'enquêtes par le sous-ministre du Revenu national, Douanes et accise, et identifier, entre deux ou plusieurs personnes, l'importateur des marchandises en cause sur lesquelles des droits sont payables.

**Révisions**: Pendant chacune des trois prochaines années, revoir au moins 20 conclusions de préjudice sensible rendues en vertu de l'ancienne Loi antidumping et toujours en vigueur en vertu de la Loi sur les mesures spéciales d'importation. Au 31 décembre 1984, quelque 66 conclusions de préjudice sensible étaient en vigueur, dont certaines datent des années soixante-dix.

## B. État financier récapitulatif

**Tableau 1: État financier récapitulatif (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Différence | Référence à la page |
|---|---|---|---|---|
| Tribunal canadien des importations | **2,464** | 1,981 | 483 | 5-9 |
| Années-personne autorisées | **41** | 35 | 6 | |

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Tribunal canadien des importations est une cour quasi-judiciaire indépendante établie en vertu de la Loi sur les mesures spéciales d'importation pour procéder à des enquêtes afin de déterminer si l'importation de marchandises cause un préjudice sensible à l'industrie canadienne ou retarde la mise en production au Canada, et pour déterminer les mesures qu'il convient de prendre. À la suite de ces enquêtes, le Tribunal rend des conclusions ou émet des rapports. Le ministère du Revenu national, Douanes et accise, se fonde sur les conclusions du Tribunal pour imposer des droits antidumping ou compensatoires, tandis que les rapports aident le gouvernement à déterminer la pertinence de prendre des mesures de sauvegarde à l'égard d'autres importations.

### 2. Mandat légal

Le Tribunal canadien des importations détient son mandat en vertu de la Loi sur les mesures spéciales d'importation qui a remplacé la Loi antidumping adoptée en 1969. Cette loi est entrée en vigueur le 1$^{er}$ décembre 1984 et elle a pour objet d'actualiser et de rationaliser la législation canadienne en matière de mesures antidumping et compensatoires, et de la rendre conforme aux obligations internationales du Canada. Dans le cas du dumping, ces obligations sont stipulées dans l'Accord relatif à la mise en oeuvre de l'article VI de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (c'est-à-dire le Code antidumping)

et, dans le cas du subventionnement, à l'article 6 de l'Accord relatif aux subventions et aux droits compensatoires (c'est-à-dire le Code relatif aux subventions et aux droits compensatoires). Ces accords ont été négociés dans le cadre des négociations tarifaires internationales de Tokyo et signés par le Canada en 1979. Les pays signataires doivent s'assurer que leur législation et leurs pratiques en matière de mesures antidumping et compensatoires n'entrent pas en conflit avec les critères et procédures énoncés dans les Codes.

### 3. Objectif du Programme

Le Tribunal a pour objectif de déterminer si des importations de marchandises sous-évaluées ou subventionnées sont préjudiciables aux producteurs canadiens et de procéder à des enquêtes sur d'autres questions relatives aux importations préjudiciables de biens ou de services qui lui sont renvoyées par le gouverneur en conseil.

### 4. Description du Programme

Le Tribunal procède à des enquêtes et tient notamment des audiences pour déterminer si l'importation de marchandises ou de services cause un préjudice sensible à l'industrie canadienne.

### 5. Plan d'exécution du Programme

Le Tribunal canadien des importations fait rapport au ministre des Finances. Le Tribunal est une cour d'archives et ses délibérations, qui revêtent le plus souvent un caractère quasi-judiciaire, sont de divers types. Il se compose de cinq membres réguliers auxquels peuvent s'ajouter jusqu'à cinq membres temporaires. Il est secondé dans ses travaux par un secrétariat, qui assure les services de soutien, et par un service de recherche, qui se charge d'études économiques.

Le Tribunal a son siège à Ottawa. Avant de rendre ses décisions, il reçoit des soumissions, entend des témoignages et tient des audiences publiques. Les audiences se tiennent normalement à Ottawa, mais elles peuvent avoir lieu partout ailleurs au pays.

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

**Conjoncture économique**: La conjoncture économique est le facteur clé qui influe sur les activités du Tribunal. Au fur et à mesure que la situation économique se détériore à l'échelle internationale, les fabricants canadiens sont enclins à loger plus de plaintes auprès de Revenu Canada, Douanes et accise, ce qui entraîne davantage de déterminations préliminaires de dumping ou de subventionnement et par voie de conséquence le Tribunal canadien des importations doit mener un plus grand nombre d'enquêtes.

### 2. Initiatives

Au cours de la prochaine année, le Tribunal canadien des importations prévoit apporter des modifications importantes à ses procédures d'enquête pour les rendre conformes à la nouvelle législation et s'acquitter efficacement des responsabilités que lui confère la Loi. Une augmentation notable de la charge de travail est à prévoir compte tenu de l'adoption de la Loi sur les mesures spéciales d'importation en 1984. La charge de travail du Tribunal devrait s'accroître au fur et à mesure que les fabricants canadiens se familiariseront avec les recours que leur offre la Loi sur les mesures spéciales d'importation contre la concurrence déloyale des importations.

### 3. Efficacité du Programme

Dans le contexte de la politique commerciale actuelle du gouvernement, les critères servant à mesurer l'efficacité du Programme du Tribunal canadien des importations doivent être reliés à son objectif, lequel consiste à déterminer si des importations de marchandises sous-évaluées ou subventionnées sont préjudiciables aux producteurs canadiens et à mener des enquêtes sur d'autres questions relatives à des importations préjudiciables. À cette fin, le Tribunal procède à des enquêtes pour déterminer le degré de préjudice, s'il y a lieu, ou le préjudice qui pourrait être causé à des industries ou à des fabricants canadiens par suite du dumping ou du subventionnement de marchandises étrangères. Ce processus se termine par la publication de conclusions au sujet du préjudice sensible. Lorsque le Tribunal conclut qu'il y a préjudice sensible, Revenu Canada, Douanes et accise, impose des droits antidumping dont le montant représente la différence entre le prix à l'exportation et la valeur normale dans le pays d'exportation. Toutefois, le gouvernement peut réduire ou retirer ces droits si un rapport du Tribunal laisse entendre qu'ils vont à l'encontre de l'intérêt public.

Le Tribunal peut, en tout temps, de sa propre initiative ou sur réception d'une demande qu'il juge justifiée, réviser ses conclusions de préjudice et les modifier, les maintenir ou les abroger. Toute conclusion qui n'est pas revue et maintenue par le Tribunal dans les cinq années qui suivent sa publication tombe en annulation. Lorsqu'une conclusion est revue et maintenue, après modification s'il y a lieu, le délai de cinq ans s'applique également, sous réserve d'une nouvelle révision dans l'intervalle.

## 4. Données sur le rendement et justification des ressources

Les dépenses du Tribunal canadien des importations se composent principalement des traitements et des dépenses directes de ses employés.

Le niveau actuel des ressources a été établi pour permettre au Tribunal d'exercer les activités mentionnées ci-après qui se rattachent directement à ses responsabilités aux termes de la législation:

- Renvois (articles 33, 34 et 35 de la Loi) - Si le sous-ministre du Revenu national, Douanes et accise, décide de ne pas ouvrir d'enquête en matière de dumping ou de subventionnement parce que, selon lui, les éléments de preuve n'indiquent pas qu'un préjudice sensible ou un retard s'est produit ou se produira, il est loisible au sous-ministre ou au plaignant de demander au Tribunal de se prononcer sur cette question. Dans un tel cas, le Tribunal décide s'il existe des signes suffisants de préjudice pour poursuivre une enquête. Si le sous-ministre ouvre une enquête en bonne et due forme, l'exportateur, l'importateur ou le pays d'exportation peut demander au Tribunal de se prononcer sur l'existence de signes raisonnables de préjudice en vue de faire clore l'enquête.

- Enquêtes en matière de préjudice (article 42 de la Loi) - Il s'agit d'enquêtes à caractère économique qui amènent le Tribunal à examiner toute une gamme de facteurs et à émettre des conclusions sur la question de savoir si l'importation de marchandises sous-évaluées ou subventionnées cause un préjudice sensible aux producteurs canadiens de marchandises semblables. Lorsque le Tribunal conclut que des importations sont la cause d'un préjudice sensible, le ministère du Revenu national, Douanes et accise, impose alors des droits antidumping ou compensatoires. En outre, conformément à l'article 45 de la Loi sur les mesures spéciales d'importation, le Tribunal transmet un rapport au ministre des Finances s'il juge que l'imposition de droits serait ou pourrait être contraire à l'intérêt public.

- Enquêtes du gouverneur en conseil (article 48 de la Loi) - Le Tribunal, saisi d'un renvoi par le gouverneur en conseil, ouvre une enquête et fait rapport au gouverneur en conseil. En règle générale, ces enquêtes sont plus poussées et de portée plus vaste que les enquêtes en matière de préjudice. Les importations de services sont maintenant sujettes à ce genre d'enquête en vertu de la Loi sur les mesures spéciales d'importation.

- Révisions (article 76 de la Loi) - Le Tribunal peut, de sa propre initiative ou à la demande du sous-ministre, de toute autre personne ou d'un gouvernement réexaminer ses conclusions et accorder une nouvelle audition sur toute question.

- Décisions sur l'identité de l'importateur (article 89 de la Loi) - Le Tribunal peut être appelé à se prononcer sur l'identité de l'importateur des marchandises sur lesquelles des droits sont payables.

- Réexamens (alinéa 91(1) (g) de la Loi) - Le Tribunal peut réexaminer toute conclusion qu'il a rendue si l'importateur qu'il a identifié est une autre personne que celle spécifiée par le sous-ministre du Revenu national.

**Tableau 2: Répartition de la charge de travail (en vertu de la Loi antidumping)**

| | Article 16 Dumping | Article 16.1 Gouverneur en conseil | Article 31 Révisions | Article 13 Renvois | |
|---|---|---|---|---|---|
| Année | Conclu-sions émises(1) | Rapports émis(2) | Révision des conclusions et modifications | Renvois | Total |
| 1979 | 14 | - | 6 | 2 | 22 |
| 1980 | 13 | - | 6 | 1 | 20 |
| 1981 | 11 | 1 | 7 | 1 | 20 |
| 1982 | 15 | - | 4 | 1 | 20 |
| 1983 | 19 | 1 | 8 | 1 | 29 |
| 1984 | 16 | 2(3) | 13 | 2 | 33 |

(1) Au 31 décembre 1984, 66 conclusions de préjudice sensible causé par des cas de dumping étaient en vigueur.
(2) Les rapports de 1983 et de 1984 portaient sur des cas d'importations subventionnées.
(3) Abstraction faite de l'enquête sur l'industrie de la chaussure et des patins en cours à la fin de l'année. Les audiences sont terminées et le rapport est attendu en juin 1985.

## Section II
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Tableau 3: Dépenses par article (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 1,819 | 1,398 | 1,211 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 254 | 162 | 173 |
| | 2,073 | 1,560 | 1,384 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 75 | 89 | 50 |
| Information | 70 | 70 | 36 |
| Services professionnels et spéciaux | 150 | 180 | 93 |
| Location | 25 | 24 | 4 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 5 | 6 | 4 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 66 | 35 | 6 |
| | 391 | 404 | 193 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 2,464 | 1,964 | 1,577 |
| Capital | ..... | 17 | 12 |
| Total des dépenses | 2,464 | 1,981 | 1,589 |

## 2. Dépenses de personnel

### Tableau 4: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement

| | Années-personnes autorisées | | | Fourchette salariale actuelle | Provision pour le traitement moyen 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| Gestion | 10 | 6 | 5 | 50,350 - 96,300 | 65,336 |
| Scientifique et professionnelle | 8 | 9 | 10 | 14,570 - 65,080 | 49,574 |
| Administration et service extérieur | 10 | 5 | 4 | 13,912 - 60,465 | 36,592 |
| Technique | 4 | 5 | 2 | 12,635 - 57,764 | 29,882 |
| Soutien administratif | 9 | 10 | 10 | 12,636 - 31,946 | 20,949 |

La colonne «années-personnes» donne la répartition prévue par groupe professionnel des années-personnes autorisées pour le programme. La colonne «fourchette salariale actuelle» présente les fourchettes salariales par groupe professionnel au 31 octobre 1984. On y trouve les frais salariaux de base anticipés, dont les augmentations prévues dans les conventions collectives, les augmentations annuelles d'échelon, les promotions et la rémunération fondée sur le mérite; ces coûts sont divisés par les années-personnes du groupe professionnel. La comparaison des moyennes d'une année à l'autre peut être affectée par l'évolution de la répartition des composantes sous-jacentes aux calculs.

## B. Analyse des coûts

### Tableau 5: Coûts du programme pour 1985-1986 (en milliers de dollars)

| | 1985-1986 Dépenses de fonctionnement | Ajouter* les autres coût | **Total des coûts nets 1985-1986** | Total des coûts nets 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|
| Tribunal canadien des importations | 2,464 | 341 | **2,805** | 2,319 |

* Services fournis gratuitement par d'autres ministères.

**Plan de dépenses**
**Programme de l'inspecteur général des banques**

**1985-1986**



19

## Table des matières

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 6-4

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Points saillants 6-5
B. État financier récapitulatif 6-6
C. Données de base
 1. Introduction 6-6
 2. Mandat légal 6-6
 3. Objectif du Programme 6-6
 4. Description du Programme 6-7
 5. Plan d'exécution du Programme 6-7
D. Perspective de planification
 1. Contexte 6-8
 2. Initiatives 6-8
 3. Efficacité du Programme 6-9
 4. Données sur le rendement et justification des ressources 6-9

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
 1. Dépenses par article 6-11
 2. Dépenses en personnel 6-12
B. Analyse des coûts 6-13
C. Analyse des recettes 6-13
D. Liste des banques immatriculées 6-14



21

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $2,065,000 pour le Programme de l'Inspecteur général des banques de 1985-1986. Les autres dépenses, évaluées à $254,000, pour des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés seront effectuées en vertu de l'autrisation législative existante.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits | (en milliers de dollars) | **Budget principal 1985-1986** | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Programme de l'Inspecteur général des banques** | | |
| 10 | Dépenses du Programme | **2,065** | 1,570 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | **254** | 178 |
| | **Total du Programme** | **2,319** | 1,748 |

### Crédits - Libellé et montants

| Numéros des crédits | Ministère et organismes (dollars) | **Budget principal 1985-1986** |
|---|---|---|
| | **Programme de l'Inspecteur général des banques** | |
| 10 | Inspecteur général des banques - Dépenses du Programme | **2,065,000** |

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Programme par activité**

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire Fonctionnement | Total | |
| Inspecteur général des banques | 42 | 2,319 | **2,319** | 1,748 |
| | 42 | 2,319 | **2,319** | 1,748 |



23

## Section I
## Aperçu du Programme

### A. Points saillants

L'Inspecteur général des banques a établi les principaux objectifs suivants pour 1985-1986:

**Inspection des banques:** L'Inspecteur général procédera à l'examen des soixante-douze banques pour déterminer leur situation financière et s'assurer qu'elles observent la Loi sur les banques et la Loi sur les banques d'épargne de Québec.

**Octroi de permis et examen des filiales et des bureaux de représentation des banques étrangères:** L'Inspecteur général veillera à l'octroi de permis et procédera à l'examen des filiales de banques étrangères afin de s'assurer que leurs pratiques sont conformes aux normes canadiennes. Le Bureau contrôlera également les activités des soixante-treize bureaux de représentation des banques étrangères afin de s'assurer qu'ils respectent les règlements canadiens.

## B. État financier récapitulatif

### Tableau 1: État financier récapitulatif (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Différence | Référence à la page |
|---|---|---|---|---|
| Inspecteur général des banques | **2,319** | 1,748 | 571 | 6-9 |
| Années-personne autorisées | **42** | 33 | 9 | |

## C. Données de base

### 1. Introduction

Conformément à la législation, l'Inspecteur général des banques est chargé d'appliquer la Loi sur les banques et la Loi sur les banques d'épargne de Québec. Cette responsabilité comporte l'application générale des lois, la surveillance de l'observation des lois et règlements par les banques ainsi que la surveillance et l'examen des banques pour évaluer leur solvabilité et assurer la protection des déposants et des actionnaires. En outre, l'Inspecteur général conseille le Ministre au sujet des questions de politique concernant les banques et le système bancaire; il recommande au besoin les modifications à apporter aux lois et aux règlements qui s'y rapportent; et il aide le public en le renseignant au sujet des banques et des lois, et en règlant les différends avec les banques. Ce programme est administré indépendamment des autres programmes du ministère des Finances.

En vertu de l'article 247 de la Loi sur les banques, les coûts de fonctionnement du Bureau de l'Inspecteur général des banques sont recouvrés auprès de toutes les banques opérant au Canada. Ces recouvrements sont portés au crédit du Fonds du revenu consolidé au cours de l'année financière suivante et ne sont pas affectés au programme.

### 2. Mandat légal

L'Inspecteur général détient son mandat en vertu de la Partie IX de la Loi sur les banques et de l'article 56 de la Loi sur les banques d'épargne du Québec.

## 3. Objectif du Programme

S'assurer que les dispositions de la Loi sur les banques et de la Loi sur les banques d'épargne du Québec sont dûment observées afin que la confiance du public dans le système bancaire canadien soit soutenue.

## 4. Description du Programme

L'application de la Loi sur les banques, et la tenue d'examens et d'enquêtes au sujet des activités bancaires afin de s'assurer que les banques observent les dispositions de cette Loi et de la Loi sur les banques d'épargne du Québec et que leur situation financière soit saine.

## 5. Plan d'exécution du Programme

Le Bureau de l'Inspecteur général des banques est situé à Ottawa et son effectif comprend 42 années-personnes. L'Inspecteur général relève du ministre des Finances et est nommé par le gouverneur en conseil. Les services de soutien administratif du Bureau de l'Inspecteur général sont assurés par le ministère des Finances. Le programme ne comprend qu'une seule activité.

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

**Conjoncture économique:** L'Inspecteur général des banques s'efforce d'encourager les institutions bancaires qui se livrent à des opérations spéculatives à s'en tenir à un certain équilibre et degré de diversité dans ce domaine, de façon à compromettre le moins possible leur solvabilité et leur réputation.

Durant les périodes de rajustement économique, tant au Canada, sur le plan national ou régional, qu'à l'étranger, la situation financière des gouvernements, des sociétés et des particuliers peut sensiblement se détériorer et nuire à la solvabilité de certaines catégories d'emprunteurs. Au cours de ces périodes, l'Inspecteur général encourage fortement les banques à diversifier leurs activités de prêt, c'est-à-dire à éviter d'accorder des prêts à un petit nombre d'emprunteurs uniquement ou de les concentrer dans certains secteurs spécifiques de l'économie. Il incite également les banques à établir des provisions prudentes à l'égard des pertes de crédit à conserver des niveaux adéquats d'actifs liquides ainsi qu'un capital et des réserves appropriés.

### 2. Initiatives

L'Inspecteur général des banques ne prévoit apporter aucun changement important au contenu ou à l'orientation du programme durant l'année à venir. Toutefois, le Bureau s'efforce constamment d'adapter ses pratiques de contrôle à l'évolution de la situation au Canada et à l'étranger et, à cette fin, il a pris les initiatives suivantes:

**Perfectionnement du système de données informatisées:** Des améliorations seront apportées au cours de l'année financière 1985-1986 au système de données informatisées pour faciliter l'analyse de la situation financière des banques.

**Procédures et lignes de conduite en matière de contrôle:** Pendant l'année financière 1985-1986, l'Inspecteur général examinera ses définitions et ses procédures en matière de suffisance du capital, en précisant davantage la marche à suivre relative à l'évaluation de la suffisance de la liquidité, ainsi que ses lignes directrices relatives aux définitions et à la divulgation dans les cas des prêts inexécutés et de l'établissement de provisions à l'égard de tels prêts.

## 3. Efficacité du Programme

Les critères servant à mesurer l'efficacité du Programme de l'Inspecteur général des banques doivent correspondre à son objectif, lequel consiste à assurer que les dispositions de la Loi sur les banques et de la Loi sur les banques d'épargne du Québec sont dûment observées par les banques. Pour ce faire, chaque banque constituée fait l'objet d'un examen annuel ou plus fréquent de ses activités bancaires afin, d'une part, d'évaluer sa situation financière et, d'autre part, de s'assurer de son observation des lois. Le processus d'examen peut amener la prescription de mesures visant à redresser les situations insatisfaisantes constatées dans toute banque.

Le nombre de demandes de renseignements sur l'activité bancaire que le Bureau reçoit et auxquelles il répond est une autre mesure de l'efficacité du Programme de l'Inspecteur général des banques. Comme le public connait de mieux en mieux le rôle que joue l'Inspecteur général, il adresse au Bureau ses plaintes et ses demandes de renseignements au sujet d'un large éventail de questions bancaires. Le traitement approprié et opportun de ces demandes aura un effet positif sur la façon dont le public perçoit le système bancaire.

L'incidence recherchée du programme permet essentiellement de s'assurer que les banques demeurent individuellement et collectivement solvables, ce qui maintient un degré de confiance élevé dans le système bancaire canadien, tant au Canada qu'à l'étranger.

## 4. Données sur le rendement et justification des ressources

Les dépenses au titre du Programme de l'Inspecteur général des banques se composent principalement des traitements et des dépenses directes de trente-trois employés.

Le niveau actuel des ressources a été établi pour permettre au Bureau d'exercer les activités mentionnées ci-après qui se rattachent directement à l'exécution de ses responsabilités aux termes de la législation:

- recevoir, examiner et évaluer les demandes de constitution de nouvelles banques et faire des recommandations à ce sujet;
- recevoir, examiner et évaluer les demandes d'augmentation du capital social autorisé, c'est-à-dire la part de marché, et faire des recommandations à ce sujet;
- formuler, promulger et mettre à exécution des règlements en application des deux lois;
- exercer la surveillance nécessaire des banques et effectuer les examens requis, tel que l'exigent les lois;

- mettre en oeuvre et appliquer des procédures visant à contrôler l'observation des lois par les banques et d'autres institutions;

- élaborer, mettre ne oeuvre et contrôler les systèmes d'information nécessaires pour exercer une surveillance efficiente et efficace des banques;

- fournir au public les renseignements nécessaires au sujet des questions se rapportant aux lois et aux activités des banques;

- fournir des conseils et des renseignements au sujet des questions concernant la politique à l'égard des banques, d'autres institutions financières et du système financier.

Il existe un lien direct entre le nombre d'années-personnes et la charge de travail; toute augmentation sensible de la charge de travail découlant principalement du nombre de banques qui doivent faire l'objet d'un examen, du nombre et de la complexité des questions relatives à l'observation et du nombre de demandes de renseignements émanant du public pourrait entrainer une augmentation des ressources demandées.

**Tableau 2: Données comparatives de la charge de travail**

| | 1984-1985 | 1983-1984 | 1982-1983 | 1981-1982 |
|---|---|---|---|---|
| Examens: | | | | |
| - Jours-personnes | 2,250 | 2,000 | 1,500 | 1,400 |
| - Banques canadiennes(1) | 25 | 20 | 16 | 11 |
| - Banques étrangères (1) | 65 | 60 | 55 | 28 |
| Constitutions (2) | 5 | 13 | 48 | - |
| Demandes de renseignements émanant du public (3) | 2,000 | 927 | 540 | - |
| Réforme législative (4) | - | 2 | 6 | 11 |

(1) Le nombre d'examens annuels obligatoires des banques a augmenté directement en fonction du nombre de nouvelles banques constituées.

(2) Le nombre de constitutions de nouvelles banques a diminué au fur et à mesure que les banques étrangères se sont constituées.

(3) Ces chiffres sont fondés sur des estimations.

(4) En 1985-1986, les changements apportés à la législation bancaire tiendront compte des modifications touchant la législation régissant les institutions financières autres que les banques.

## Section II
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Tableau 3: Dépenses par article (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 1,815 | 1,372 | 1,125 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 254 | 178 | 190 |
| | 2,069 | 1,550 | 1,315 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 160 | 114 | 99 |
| Information | 20 | 12 | 7 |
| Services professionnels et spéciaux | 58 | 57 | 52 |
| Location | - | 6 | 4 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | - | 2 | 8 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 12 | 7 | 5 |
| Construction et acquisition de machines et de matériel | - | - | 1 |
| | 250 | 198 | 176 |
| Dépenses de fonctionnement | 2,319 | 1,748 | 1,491 |
| Total des dépenses du programme | 2,319 | 1,748 | 1,491 |

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 4: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle de traitement actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| Gestion | 5 | 6 | 5 | 50,350 - 96,300 | 76,065 |
| Sciences et professions | - | 1 | - | 20,523 - 88,120 | - |
| Administration et service extérieur | 23 | 15 | 17 | 13,912 - 60,465 | 41,117 |
| Technique | 4 | 3 | 3 | 12,635 - 57,764 | 28,407 |
| Soutien administratif | 10 | 8 | 8 | 12,636 - 31,946 | 21,788 |

La colonne des années-personnes présente la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. la colonne de l'échelle de traitement actuelle indique l'échelle de traitement de chaque group professionnel au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération fondée sur le mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les variations de la distribution des éléments qui ont servi aux calculs peuvent influer sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## B. Analyse des coûts

### Tableau 5: Coûts du programme pour 1985-1986 (en milliers de dollars)

| | 1985-1986 Dépenses de fonctionnement | Ajouter* les autres coûts* | Réduire les recettes | **Total des Coûts nets 1985-1986** | Total des Coûts nets 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|
| Inspecteur général des banques | 2,319 | 263 | 2,582 | - | - |

* Services fournis gratuitement par d'autres ministères.

## C. Analyse des recettes

Le tableau 6 indique les recettes non fiscales engendrées par le programme. Ces recettes sont portées au crédit du Fonds du revenu consolidé et ne sont pas affectées au programme.

### Tableau 6: Recettes par source (en milliers de dollars)

| | 1984-1985 | 1983-1984 |
|---|---|---|
| Services et frais de service | | |
| Coûts des examens des banques | 1,699 | 1,232 |
| Droits d'inscription des banques étrangères | 27 | 27 |
| Frais de l'Association canadienne des paiements | 17 | 13 |
| Recettes de l'Inspecteur général des banques | 1,743 | 1,272 |

## D. Liste des banques immatriculées (1984)

### Banques nationales

Banque d'épargne de la Cité et du District de Montréal
Banque d'Alberta
Banque de la Colombie-Britannique
Banque de Montréal
La Banque de la Nouvelle-Écosse
Banque Commerciale et Industrielle du Canada
Banque Canadienne Impériale de Commerce
Banque Continentale du Canada
La Banque Mercantile du Canada
Morguard Bank of Canada
Banque Nationale du Canada
Norbanque
La Banque Royale du Canada
La Banque Toronto-Dominion
Western & Pacific Bank of Canada

### Banques étrangères

ABN Bank Canada
BT Bank of Canada
Banca Commerciale Italiana of Canada
Banca Nazionale del Lavoro of Canada
Banco Central of Canada
Bank of America Canada
Bank of Boston Canada
Bank of Credit and Commerce Canada
Bank Hapoalim (Canada)
Bank Leumi le-Isreal (Canada)
The Bank of Tokyo Canada
Banque Nationale de Paris (Canada)
Barclays Bank of Canada
The Chase Manhattan Bank of Canada
Chemical Bank of Canada
Citibank Canada
Comerica Bank Canada
Continental Illinois Bank (Canada)
Crédit Commercial de France (Canada)
Crédit Lyonnais Canada
Credit Suisse Canada
Dai-Ichi Kangyo Bank (Canada)
Deutsche Bank (Canada)
Dresdner Bank Canada
First Interstate Bank of Canada
The First National Bank of Chicago (Canada)
Fuji Bank Canada
Grindlays Bank of Canada
Hanil Bank Canada
Hong Kong Bank of Canada

The Industrial Bank of Japan (Canada)
Intern. Commercial Bank of Cathay (Canada)
Irving Bank Canada
Israel Discount Bank of Canada
Korea Exchange Bank of Canada
Lloyds Bank International Canada
Manufacturers Hanover Bank of Canada
Mellon Bank (Canada)
Midland Bank Canada
Mitsubishi Bank of Canada
The Mitsui Bank of Canada
Morgan Bank of Canada
National Bank of Detroit, Canada
National Bank of Greece (Canada)
National Westminster Bank of Canada
Overseas Bank (Canada)
Overseas Union Bank of Singapore (Canada)
Paribas Bank of Canada
Republic National Bank of New York (Canada)
Sanwa Bank (Canada)
Seattle-First Bank Canada
Security Pacific Bank Canada
Société Générale (Canada)
Standard Chartered Bank of Canada
State Bank of India (Canada)
Swiss Bank Corporation (Canada)
Union des banques suisses (Canada)
Wells Fargo Bank Canada

**Plan de dépenses**
**Programme spécial**

**1985-1986**



35

## Table des matières


**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 7-4

**Aperçu du Programme**

A. Données de base
 1. Introduction 7-6
 2. Mandat légal 7-6
 3. Description du Programme 7-6




37

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $958,000 pour le Programme spécial au cours de l'exercice financier 1985-1986.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits (en milliers de dollars) | | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Programme spécial** | | |
| 15 | La Caisse des réclamations étrangères | **85** | 100 |
| L20 | Avances à l'Administration du pont du port de Saint John | **873** | 950 |
| | **Total du programme** | **958** | 1,050 |

Extraits de la Partie II
du Budget des dépenses

**Crédits - Libellé et montants**

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Programme spécial** | |
| 15 | Programme spécial - Pour étendre la portée du crédit 22a (Finances) de la Loi des subsides no. 9 de 1966 afin d'autoriser le prélèvement sur la Caisse des réclamations étrangères du montant des frais des enquêtes et des rapports relatifs aux réclamations canadiennes avant la conclusion d'ententes avec les gouvernements des autres pays concernant le règlement de ces réclamations et d'autoriser un paiement à la Caisse des réclamations étrangères de | **85,000** |
| L20 | Programme spécial - Avances à l'égard d'un pont à péage traversant le port de Saint John au Nouveau-Brunswick conformément aux conditions exposées dans une entente concernant le financement, la construction et l'exploitation du pont à péage, conclue entre le gouvernement fédéral, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, la ville de Saint John et l'Administration du pont du port de Saint John, approuvée par le gouverneur en conseil, a) à l'Administration du pont de Saint John dont la création est mentionnée dans les statuts du Nouveau-Brunswick de 1961-62, c.150; ou b) à un fiduciaire pour les détenteurs de valeurs émises par l'Administration; le montant total des avances pour l'exercice financier sera calculé d'après la différence pour l'année entre les coûts d'exploitation et de financement du pont à péage et les recettes réelles de l'Administration du pont, tel que déterminé conformément à l'entente, et remboursable si les recettes réelles de l'Administration du pont pour l'exercice financier dépassent le total des coûts d'exploitation et de financement pour une telle année | **873,000** |

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Programme par activité

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|
| | Budgétaire<br>Fonctionnement | Non-Budgétaire<br>Prêts dotations en capital et avances | Total | |
| Programme spécial | 85 | 873 | 958 | 1,050 |
| | 85 | 873 | 958 | 1,050 |

## Aperçu du Programme

### A. Données de base

### 1. Introduction

Le Programme spécial sert à financer des besoins spéciaux qui n'ont par particulièrement trait à d'autres programmes du ministère des Finances. Le plan des dépenses de 1985-1986 comprend des postes relatifs aux contributions à verser à la Caisse des réclamations étrangères et aux avances consenties à l'Administration du pont du port de Saint John.

### 2. Mandat légal

La Caisse des réclamations étrangères a été établie par le ministre des Finances conformément au crédit 22a de la Loi des subsides no 9 de 1966 et les paiements versés à la Caisse sont autorisés par voie de crédits annuels.

Le gouvernement du Canada a conclu une entente en 1966 avec la province du Nouveau-Brunswick, la ville de Saint John et l'Administration du pont du port de Sait John. Les avances consenties par le Canada sont autorisées par voie de crédits.

### 3. Description du Programme et justification des ressources

**Contributions à la Caisse des réclamations étrangères:** La Caisse des réclamations étrangères a été établie par le ministre des Finances en 1966 afin de recevoir certaines sommes du Séquestre des biens ennemis et par la suite des gouvernements de la Bulgarie, de la Roumanie, de la Hongrie, de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et plus récemment de Cuba et de la Chine pour des biens nationalisés qui appartenaient à des Canadiens. Ces sommes servent donc à dédommager les réclamants canadiens des pertes qu'ils ont subies. En juin 1970, la Commission des réclamations étrangères a été créée afin d'examiner les réclamations en dommages-intérêts, de faire enquête à ce sujet et de recommander le versement de dommage-intérêts aux réclamants. À ce moment-là, il a été convenu que le gouvernement du Canada assumerait les frais d'élaboration de ses règlements et procédures, soit $40,000, plus la moitié des frais annuels de fonctionnement de la Commission des réclamations étrangères.

**Avances consenties à l'Administration du pont du port de Saint John:** L'entente relative à la construction et au financement du pont du port de Saint John a été signée en juillet 1966 par le gouvernement du Canada, la province du Nouveau-Brunswick, la ville de Saint John et l'Administration du pont du port de Saint John. Les modalités de l'entente prévoient que les déficits d'exploitation sont couverts par des avances

consenties par le Canada en retour desquelles le Canada a reçu (i) des obligations portant intérêt pour financer le remboursement du principal de la dette, et (ii) des billets à intérêts non cumulatifs pour couvrir les déficits d'exploitation et pour financer le paiement de l'intérêt sur la dette. L'entente prendra fin lorsque la totalité de la dette de l'Administration aura été remboursée ou en l'an 2021 (soit 51 ans après l'émission de ses obligations), la première de ces éventualités à survenir étant retenue. Les avances consenties par le Canada l'ont été en vertu d'un crédit permanent de 10 millions de dollars du ministère des Finances prévu dans le Budget supplémentaire (E) de 1965-1966 et de crédits tombant en annulation en 1982-1983, 1983-1984 et au cours de la présente année. Ces dernières années, il n'y a eu aucune perte d'exploitation; toutefois, les recettes d'exploitation ne permettent toujours pas d'assumer une grande partie du service de la dette.

# Ministère d'État Sciences et Technologie Canada

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

3443

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste au:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, Canada, K1A 0S9

N° de catalogue BT 31-2 1986-III-38 — Canada: $3.00
ISBN 0-660-52947-5 — à l'étranger: $3.60

Prix sujet à changement sans avis préalable

3445

**Budget des dépenses 1985-1986**

**Partie III**

**Ministère d'État**

**Sciences et Technologie Canada**

47

**Préface**

Le présent plan des dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient donc de nombreux détails pouvant répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Le document comprend deux chapitres. Le premier chapitre présente un aperçu détaillé du Programme comprenant une description ainsi que des données premières, les objectifs et une perspective de planification ainsi que des renseignements qui servent de référence pour les ressources demandées. Le deuxième chapitre fournit d'autres renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le programme.

Le premier chapitre est précédé d'extraits de la partie II du Budget des dépenses afin d'assurer une continuité avec les autres documents budgétaires. Un extrait du volume II des Comptes publics a également été ajouté en vue de faciliter l'évaluation du rendement du Programme sur le plan financier au cours de la dernière année.

Le document est conçu de manière à permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque chapitre. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver des détails supplémentaires sur des questions qui l'intéressent particulièrement.

## Table des matières

**Extraits de la partie II du Budget des dépenses** 4

**Extrait du volume II des Comptes publics** 5

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Plans pour 1985-1986
 1. Points saillants 6
 2. Résumé financier 7
B. Réalisations récentes
 1. Points saillants 7
 2. Examen du rendement financier 8
C. Historique
 1. Introduction 8
 2. Mandat légal 9
 3. Objectif du Programme 10
 4. Description du Programme 10
 5. Plan d'exécution du Programme 10
D. Perspective de planification
 1. Contexte 12
 2. Initiatives 13
 3. Mise à jour des initiatives ayant déjà fait l'objet d'un rapport 15
 4. Efficacité du Programme 17
 5. Justification des ressources 17

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
 1. Dépenses par article 20
 2. Dépenses en personnel 21
 3. Paiements de transfert 22
B. Analyse des coûts 22
C. Différence dans la structure des activités 23



49

## Extraits de la partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $8,432,000 afin de financer le Programme du Ministère d'État Sciences et Technologie pour 1985-1986. Les autres dépenses, évaluées à $645,000, pour les pensions et les autres avantages sociaux des employés, et pour le traitement et l'allocation pour automobile du Ministre seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédit | (en milliers de dollars) | **Budget principal 1985-1986** | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Sciences et Technologie** | | |
| 1 | Dépenses du Programme | 8,432 | 7,738 |
| (S) | Ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie - Traitement et allocation pour automobile | 42 | - |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 603 | 516 |
| | **Total du Programme** | 9,077 | 8,254 |

### Crédit - Libellé et montants

| Numéros de crédits | Ministères et organismes (dollars) | **Budget principal 1985-1986** |
|---|---|---|
| | **Sciences et Technologie Ministère** | |
| 1 | Sciences et Technologie - Dépenses du Programme et contributions | 8,432,000 |

## Extraits de la partie II du Budget des dépenses

### Programme par activité

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | | | Total | |
| | | Fonction-nement | Capital | Paiements de transfert | | | |
| Élaboration des politiques | 88 | 6,926 | 27 | 2,124 | | 9,077 | 8,254 |

## Extrait du volume II des Comptes publics

### Utilisation des crédits pour 1983-1984

| | Budget principal | Total des crédits | Utilisation réelle |
|---|---|---|---|
| **Budget** | $ | $ | $ |
| 1[er] **Crédit** - Dépenses du Programme, subventions inscrites au Budget et contributions | 11,166 | 12,016 | 10,185 |
| **Statutaire** - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 884 | 984 | 984 |
| **Total du Programme** | 12,050 | 13,000 | 11,169 |



51

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Plans pour 1985-1986

### 1. Points saillants

Pour faire des sciences et de la technologie un instrument plus efficace qui aide à atteindre les objectifs nationaux en matière d'économie, il faut prendre des mesures dans certains secteurs de dépenses. En 1985-1986, le MEST orientera ses efforts vers les secteurs suivants:

- accroître le niveau des activités de recherche-développement au Canada (voir page 13);
- promouvoir la mise au point, la diffusion et l'application de la technologie au sein de l'industrie (voir page 13);
- améliorer la gestion des laboratoires gouvernementaux et en accroître la pertinence (voir page 13);
- favoriser les services de recherche et de formation en recherche dans les universités (voir page 14);
- accroître la coopération et la coordination entre les gouvernements fédéral et provinciaux dans le domaine des sciences et de la technologie (voir page 14);
- renforcer les relations internationales qui permettront d'accroître la compétence du Canada dans le domaine technologique (voir page 14);
- intensifier les efforts nationaux dans les secteurs technologiques qui ont une importance stratégique pour le Canada, tout particulièrement en ce qui concerne:
  - la stratégie nationale en matière de biotechnologie (voir page 14);
  - le Programme spatial du Canada (voir page 16);
- sensibiliser davantage le grand public à l'incidence des sciences et de la technologie (voir page 14).

## 2. Résumé financier

**Tableau 1: Résumé financier par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu* 1984-1985 | Différence |
|---|---|---|---|
| Élaboration, évaluation coordination de politiques et prestation de conseils | **9,077** | 8,000 | 1,077 |
| Années-personnes | **88** | 73 | 15 |

* Les dépenses prévues pour 1984-1985 ne diffèrent pas beaucoup du Budget des dépenses principal de 1984-1985 qui était de $8,254,000 (Extraits de la Partie III du Budget des dépenses, page 4).

**Explication de la différence:** L'augmentation de 1.1 million de dollars et de 15 années-personnes est due principalement à:

| | (en milliers de dollars) |
|---|---|
| • une augmentation de la contribution versée à l'Agence spatiale européenne | 229 |
| • la relocalisation des bureaux du ministre, du Département d'État Développement économique et régional (DEDER) au MEST | 675 |
| • d'autres articles, y compris l'augmentation des salaries | |

## B. Réalisations récentes

### 1. Points saillants

Au début de 1983-1984, le MEST a subi une réorganisation et une réduction considérables. Par conséquent, les plans présentés dans le plan de dépenses de 1983-1984 ont été révisés de façon à tenir compte des responsabilités du nouveau MEST. Depuis sa réorganisation, le MEST n'a pas entrepris d'analyses économiques des facteurs déterminants des dépenses en R-D, ni élaboré de nouvelles ententes de coopération bilatérales avec d'autres pays.

Les parties suivantes des plans de 1983-1984 ont été entreprises:

- en ce qui concerne les dépenses brutes de recherche - développement (DBRD), le gouvernement avait établi un objectif, à atteindre d'ici à



53

1985, équivalent à 1,5 p. 100 du produit national brut. Entre 1979 et 1982, des progrès considérables ont été réalisés en ce sens; mais, par la suite, les progrès ont ralenti (voir page 15);

- plusieurs études sur de nouvelles technologies ont été amorcées (voir page 15);
- un travail considérable a été entrepris dans le cadre d'une politique en sciences sociales (voir page 16);
- le programme spatial a été mis à jour (voir page 16);
- pour sensibiliser davantage le public à l'égard des sciences et de la technologie, le MEST a parrainé, avec succès, la conférence "Le Canada demain" et a mis en oeuvre le Programme de sensibilisation du public (voir page 16).

## 2. Examen du rendement financier

**Tableau 2: Examen du rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Élaboration, évaluation, coordination de politiques et prestation et conseils* | 11,169 | 12,050 | **881** |

* Après la réorganisation, le nouveau MEST avait besoin de moins de ressources pour remplir son mandat, ce qui a occasionné une réduction des dépenses.

## C. Historique

### 1. Introduction

Le ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie doit élaborer les politiques et fournir au gouvernement fédéral des conseils sur les sciences et la technologie. Il s'occupe des activités exécutées par les ministères gouvernementaux dans le domaine des sciences et de la technologie, ainsi que des activités menées par l'industrie et les universités qui sont reliées à celles du gouvernement fédéral.

Le secrétaire du MEST est également Premier conseiller scientifique auprès du gouvernement et a pour tâche de fournir aux comités du Cabinet des conseils objectifs d'expert sur les priorités et la planification des efforts globaux du Canada dans le domaine des sciences et de la technologie.

Les autres organismes devant rendre compte de leurs activités au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie sont le Conseil national de recherches du Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et le Conseil des sciences du Canada.

## 2. Mandat légal

Le ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie a été constitué en 1971 par décret du conseil dans le but d'élaborer des politiques ayant trait:

- à l'établissement des priorités pour les sciences et la technologie;
- à l'appui des sciences et de la technologie et à leur application pour atteindre les objectifs nationaux;
- à l'investissement optimal dans les sciences et la technologie par les gouvernements, l'industrie et les universités;
- à la coordination des programmes fédéraux concernant les sciences et la technologie avec les autres politiques gouvernementales;
- à la coopération avec les provinces, les autres organismes et les pays étrangers;
- à l'organisation des sciences et de la technologie au sein de la fonction publique;
- à l'affectation de ressources financières et humaines;
- à la nature et à l'étendue de la participation du Canada aux activités scientifiques internationales.

Le 31 juillet 1980, le Premier ministre a confié au MEST la première responsabilité en matière d'élaboration de politiques de recherche -développement dans le domaine spatial et de coordination des activités spatiales des ministères et organismes fédéraux.

Le 15 juillet 1983, le Premier ministre a assigné au secrétaire du ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie la nouvelle fonction de Premier conseiller scientifique auprès du gouvernement fédéral. En plus des tâches susmentionnées, le Premier conseiller scientifique est chargé de fournir des conseils sur: l'intégration de la planification scientifique à long terme dans le processus d'élaboration de politiques et dans les propositions particulières; l'identification des domaines qui se rapportent particulièrement aux sciences et à la technologie et qui influeront considérablement sur le Canada; la qualité et l'efficacité des politiques relatives aux sciences et à la technologie.

## 3. Objectif du Programme

Le MEST a, en fait, un seul objectif au titre de son Programme, soit celui d'encourager l'avancement et l'utilisation des sciences et de la technologie au service des objectifs nationaux.

## 4. Description du Programme

Le Premier conseiller scientifique et son secrétariat, le ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie, donnent des conseils d'experts aux hauts fonctionnaires, aux ministres, aux comités du Cabinet et, s'il y a lieu, au Premier ministre; ces conseils se rapportent aux sciences et à la technologie et à leurs effets sur le développement économique et social du pays, ainsi que sur les affaires étrangères et la défense nationale. À ce titre, le MEST doit:

- évaluer les politiques et les programmes du gouvernement fédéral en matière de sciences et de technologie par rapport à ceux des gouvernements provinciaux et des secteurs industriels et universitaires canadiens, ainsi que ceux des pays étrangers qui influent sur l'économie canadienne;

- identifier les domaines de S-T qui influent considérablement sur l'économie, la société, les relations internationales et la défense nationale, et recommander des priorités et des stratégies en vue d'atteindre les objectifs nationaux dans ces domaines;

- intégrer les prévisions scientifiques et technologiques à long terme dans le processus gouvernemental d'élaboration de politiques ou dans des propositions particulières préparées par les ministères, les départements d'État et les organismes.

Le Premier conseiller scientifique donne des conseils sur les sommes accordées aux initiatives touchant les sciences et la technologie qui figurent dans les propositions ministérielles. Le Ministère ne dispose pas d'un budget pour le Programme et n'exerce aucun contrôle direct sur les budgets des sciences et de la technologie des autres ministères. En ce qui concerne les priorités et les dépenses relatives aux activités scientifiques et technologiques menées par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, l'industrie et les universités, l'influence du Ministère s'exerce par l'intermédiaire de relations officielles et officieuses avec ces organismes et par le biais des conseils donnés aux comités du Cabinet.

## 5. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Le programme du MEST se résume en une activité, à savoir l'élaboration, l'évaluation de politiques et la prestation de conseils.

**Organisation:** Tous les bureaux du MEST se trouvent à Ottawa; le MEST comprend une Direction des opérations, une Direction des politiques et des stratégies et une Direction des communications. Le tableau 3 (page 12) présente l'organisation et les ressources pour 1985-1986. Les services intégrés des finances, du personnel et de l'administration sont assurés par le ministère de l'Expansion industrielle régionale.

**Opérations:** Cette direction est chargée de fournir, au Premier conseiller scientifique et aux comités du Cabinet, des conseils sur les questions courantes touchant les sciences et la technologie et de satisfaire les demandes d'études spéciales.

**Politiques et Stratégies:** Cette direction est chargée de fournir au Premier conseiller scientifique et au réseau de comités du Cabinet des conseils sur les questions à plus long terme relatives aux sciences et à la technologie qui sont susceptibles d'influer sur le développement économique et social du pays. Elle s'occupe également de l'expansion de la recherche spatiale et des politiques de développement, et coordonne les activités spatiales entre les ministères et les organismes du gouvernement.

**Communications:** La Direction des communications est chargée d'encourager et de coordonner les efforts de communication déployés par le gouvernement fédéral dans le domaine des sciences et de la technologie. Elle doit également appuyer les efforts du Ministre et du Ministère dans le domaine des relations publiques.

**Services intégrés:** La Direction des services intégrés est chargée d'élaborer et de maintenir des services pour les finances, le personnel et l'administration en vue d'assurer la bonne marche du Ministère, y compris la mise sur pied et l'application de systèmes intégrés de bureau et d'information, ainsi que la gestion d'une documentation détaillée sur les politiques et les programmes gouvernementaux concernant les sciences et la technologie. Les services de gestion intégrée sont fournis au MEST par le Ministère de l'Expansion industrielle régionale (EIR).

**Tableau 3: Ressources par unité (en milliers de dollars)**

Ministre

Secrétaire

| | Opérations | Ministre/ Secrétaire | Politiques et stratégies | Communications | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| Dépenses du Programme | 1,410 | 2,230 | 4,862 | 575 | 9,077 |
| Années-personnes autorisées | 23 | 22 | 34 | 9 | 88 |

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Les sciences et la technologie sont essentielles au progrès économique et social du Canada. Il faut donc instaurer des politiques ayant des répercussions sur le contexte global des innovations en recherche et en technologie, que ce soit dans l'industrie, dans les universités ou au sein du gouvernement fédéral ou des provinciaux. Le MEST continue à élaborer des politiques générales et à donner des conseils plus précis sur les aspects sectoriels des sciences.

Les dépenses scientifiques engagées par le gouvernement fédéral ne sont pas réunies dans un budget distinct, mais réparties entre plusieurs enveloppes. Le MEST doit bien comprendre les liens qui existent entre les diverses politiques du gouvernement fédéral en matière des sciences et de technologie s'il veut être en mesure de formuler des recommandations quant à la répartition des ressources et aux politiques concernant les sciences.

**Conditions économiques:** Les restrictions économiques qui ont cours dans les secteurs privé et public imposent une répartition judicieuse des ressources entre les divers projets relatifs aux sciences et à la technologie. Les conseils du MEST concernant les priorités et la répartition des resources visent à assurer que les dépenses en sciences et en technologie favorisent un développement économique maximal.

**Mise au point de technologies:** La mise au point et l'application de technologies nouvelles seront indispensables à la résolution du problème chronique du faible

accroissement de la productivité que le Canada a connu au cours des dix dernières années et à l'amélioration de la position concurrentielle du Canada sur les marchés mondiaux. Le MEST accordera une grande priorité pour ce qui est de repérer les débouchés technologiques pour le Canada et d'accroître la capacité du pays de les exploiter.

## 2. Initiatives

**Accroître les dépenses brutes en recherche - développement (DBRD):** Le gouvernement fédéral s'est engagé à hausser le niveau national des activités de recherche - développement. Au Canada, le niveau actuel des DBRD par rapport au PNB est de 1,28 p. 100, soit moins que la moitié du niveau de la plupart des autres pays industrialisés. Le MEST contribuera à la poursuite de cet objectif en analysant les facteurs qui empêchent actuellement le Canada d'accroître ses DBRD et en recommandant des politiques et des programmes qui encourageront chaque secteur (industrie, universités et gouvernement) à accroître son engagement en matière de recherche - développement.

**Promouvoir la mise au point, la diffusion et l'adoption de nouvelles technologies:** Pour accroître sa compétitivité, le Canada doit améliorer l'accès de l'industrie aux technologies clés et veiller à ce qu'elle les utilise davantage. Le MEST entreprendra l'élaboration de politiques en S-T afin:

- d'accélérer la diffusion des technologies nationales et étrangères aux industries;
- de déterminer et de favoriser les technologies stratégiques qui sont d'une importance cruciale pour l'expansion industrielle du Canada.

La première initiative est importante, car le Canada produit moins de 2 p. 100 de la technologie mondiale et met du temps à reconnaître et à utiliser les technologies connues qui pourraient effectivement accroître la productivité de notre assise de ressources et de nos industries actuelles. La deuxième initiative est tout aussi essentielle, car la compétence du pays en ce qui concerne certaines technologies stratégiques, comme la micro-électronique et la biotechnologie, est nécessaire à la croissance et à la diversitification de notre économie.

**Améliorer la gestion des activités de R-D intra-muros du gouvernement et en accroître la pertinence:** Le gouvernement fédéral consacre plus d'un milliard de dollars aux activités de recherche - développement intra muros. Il doit veiller à ce que cet investissement fasse des sciences et de la technologie un appui essentiel à la compétitivité économique du Canada, appui que seul le gouvernement peut fournir de façon raisonnable. Le MEST veillera en particulier à ce que les activités de R-D intra muros correspondent entièrement au rôle et aux besoins du gouvernement ainsi qu'à ses objectifs, qu'elles soient bien réparties entre les régions, et bien administrées, surtout lorsqu'elles regroupent des ministères, et des enveloppes, et qu'elles soient bien reliées à l'industrie lorsqu'elles sont axées sur ce secteur.



5-9

**Favoriser les services de recherche et de formation en recherche dans les universités:** Le Canada ne peut accroître sa compétitivité par une utilisation plus efficace des sciences et de la technologie, s'il ne possède pas une assies solide de recherche fondamentale et des ressources humaines très qualifées. Le MEST formulera des conseils en matière de politiques afin de faire en sorte que les universités obtiennent un financement adéquat et stable dans le domaine de la recherche par l'entremise des conseils qui fournissent des subventions (le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, le Conseil de recherches médicales et le Conseil de recherches en sciences humaines). Il devra également veiller à l'application de mesures raisonnables et clairement définies pour couvrir les frais généraux de recherche dans les universités à partir des fonds fédéraux destinés à l'éducation.

**Accroître la coopération et la coordination entre les gouvernements fédéral et provinciaux dans le domaine des sciences et de la technlogoie:** Une meilleure coordination fédérale-provinciale des politiques, des programmes et des activités de sciences et de technologie permettrait d'accroître l'efficacité des dépenses liées aux ressources dans ce domaine et de minimiser le chevaucheent des initiatives. Pour atteindre cet objectif, le MEST entreprendra des consultations fédérales avec les provinces et établira des mécanismes efficaces de coordination.

**Renforcer les relations internationales:** Pour mettre au point et commercialiser ses produits de pointe de façon efficace, le Canada doit avoir un meilleur accès à la technologie internationale et aux marchés mondiaux. Le MEST fournira des conseils en matière de politiques afin de réduire les divers obstacles directs et indirects au commerce international de la technique de pointe, tout particulièrement les obstacles non tarifaires comme le financement à des conditions de faveur, les pratiques d'achat du gouvernement et les normes discriminatoires et ce, de façon à ne pas entraver l'expansion des industries de pointe du Canada.

**Biotechnologie:** Pour bien mettre en oeuvre la stratégie nationale en matière de biotechnologie, le MEST continuera de mener des études et de fournir des conseils sur les droits de propriété, sur la réglementation relative à la sécurité et aux danger liés à l'utilisation de la biotechnologie et sur les programmes biotechnologiques en cours et proposés au Canada. En outre, le MEST préside le Comité interministériel de la biotechnologie, qui décide de l'affectation annnuelle des crédis pour les activités ministérielles. Il fournit aussi des services de secrétariat au Comité consultatif national de la biotechnologie.

**Sensibilisation du public:** Le Ministère évaluera l'efficacité du Programme de sensibilisation du public aux sciences et à la technologie et formulera des recommandations en vue de l'améliorer.

**Évaluation des questions liées aux sciences et à la technologie:** Une grande partie des activités à court terme du MEST consistera en l'évaluation des politiques et des programmes de sciences et de technologie présentés aux ministres. Cette fonction comprendra l'analyse systématique des projets de politique et de programme des ministères et la prestation de conseils auprès du Premier conseiller scientifique

et des ministres. Cette fonction relèvera principalement de la Direction des opérations du MEST.

**Activités à long terme en matière de politiques:** La prestation de conseils d'ordre politique sur les initiatives à long terme en matière de sciences et de technologie constituera une grande partie de la charge de travail du Ministère. Ce travail, qui relève de la Direction des politiques et des stratégies, intégrera les connaissances et les efforts des spécialistes en politiques et en programmes gouvernementaux internes ainsi que des experts principaux des questions de sciences et de technologie touchant l'industrie, les universités, les gouvernements fédéral et provinciaux et d'autres pays.

L'accent sera mis en particulier sur le niveau d'investissement à atteindre dans la recherche - développement au Canada, l'adoption et l'adaptation de nouvelles technologies par l'industrie canadienne, l'accroissement des investissements dans la recherche - développement industrielle ainsi que l'appui adéquat des travaux de R-D dans les universités. La prestation de conseils en vue d'améliorer la coordination et d'accroître la pertinence des activités gouvernementales de R-D sera également prioritaire dans les activités du Ministère. En outre, une attention particulière sera accordée à la recherche, au développement et à l'innovation dans les industries axées sur les ressources et dans les petites entreprises du Canada.

### 3. Mise à jour des initiatives ayant déjà fait l'objet d'un rapport

Au début de 1983-1984, le MEST a subi une réorganisation et une réduction considérables. Par conséquent, les plans présentés dans le Plan de dépenses de 1983-1984 ont été révisés de façon à tenir compte des responsabilités du nouveau MEST. Le présent chapitre fait état des initiatives des plans révisés de 1983-1984.

**Dépenses nationales brutes en recherche - développement (DBRD):** Les premiers progrès réalisés étaient encourageants, les dépenses en R-D augmentant rapidement. Des données plus récentes montrent que les progrès ont ralenti considérablement, principalement en raison de la récession, et indiquent que l'objectif de 1985 pourrait ne pas être atteint. Au cours de cettre période, le MEST a fourni des conseils au gouvernement au sujet de politiques particulières portant sur l'affectation efficace des ressources aux programmes de R-D intra muros du gouvernement, aux programmes d'aide à l'industrie en matière de technologie et de R-D ainsi que sur le financement des travaux de recherche dans les universités par l'entremise des conseils fédéraux de subventions.

**Nouvelles technologies:** Des travaux, dont certains relèvent directement du MEST, ont été entrepris dans divers secteurs:

- le gouvernement a annoncé l'établissement d'un Centre national d'information sur les techniques de fabrication, qui accélérera la diffusion de la technologie; ce centre sera administré par le secteur privé; le MEST examine actuellement d'autres aspects de l'automatisation des usines;



61

- les produits de pointe font actuellement l'object d'un étude interministérielle menée par le MEST;

- la technologie relative à l'intelligence artificielle et à la cinquième génération d'ordinateurs fait l'objet d'une étude coordonnée par le MEST visant l'établissement de politiques;

- la technologie des semi-conducteurs a été identifiée comme un secteur ayant grand besoin d'un examen interministériel; cet examen sera dirigé par le MEIR;

- le MEST collabore avec le Conseil des sciences du Canada au lancement d'un nouveau programme en vue de déterminer les nouvelles sciences et technologies qui sont importantes pour le Canada;

- à l'aide des fonds fournis par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le MEST a entamé des études économiques sur les combustibles liquides de rechange pour le transport.

**Sciences sociales:** Le MEST établit des mesures en vue de fournir un financement plus stable pour les conseils fédéraux de subventions, y compris le Conseil de recherches en sciences humaines, qui finance une grande partie des travaux de recherche en sciences sociales effectués dans les universités canadiennes. En outre, la conférence "Le Canada demain", parrainée par le ministre du MEST, a permis d'examiner de nombreuses questions liées à l'incidence sociale des nouvelles technologies.

**Programme spatial:** Le Programme spatial a été mis à jour en mars 1984 et un montant supplémentaire de 122,2 millions de dollars a été affecté aux activités spatiales qui se dérouleront entre 1984-1985 et 1986-1987. Un Plan d'information sur l'industrie spatiale a été établi et l'industrie applique, de façon régulière, les données ainsi fournies. Un nouveau programme spatial, comprenant un certain nopmbre de grandes initiatives, est en voie d'élaboration et sera mis en application entre 1985-1986 et 1989-1990.

**Groupe de travail sur les politiques et programmes fédéraux de développement technologique:** Le Groupe de travail a présenté un rapport au minisre d'État chargé des Sciences et de la Technologie, en juillet 1984. Le rapport a été très bien accueilli par les secteurs public et privé. Le MEST est en train de préparer une réponse au rapport ainsi qu'un plan de mise en oeuvre qu'il présentera au Cabinet.

**Sensibilisation du public:** Pour accroître les communications et la compréhension entre les groupes de la société canadienne qui effectuent des changements technologiques ou sont touchés par ces changements, le ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie a parrainé la conférence "Le Canada demain", qui s'est déroulé du 6 au 9 novmembre 1983. Environ 750 personnes représentant l'industrie. le milieu universitaire, les syndicats, les gouvernements et le grand

public ont été invitées à discuter de la gestion des changements technologiques dans le cadre de séances plénières et d'ateliers. La conférence a été télédiffusée en direct par le réseau de la Chambre des communes et un résumé d'une heure a été reproduit sur bande vidéo aux fins de diffusion après la conférence. Les résultats de la conférence ont également été communiqués dans trois publications intitulées Sommaire, Délibérations et Documents commandés.

Le MEST a mis sur pied un programme de sensibilisation du public à l'égard des sciences et de la technologie, pour mieux faire comprendre ce domaine au grand public. Ce programme de 1,5 million de dollars offre des subventions aux propositions du public les public concurrentielles; il est administré par le ministère des Approvisionnements et des Services.

**4. Efficacité du Programme**

L'efficacité du Programme doit être évaluée à la lumière de l'objectif fixé, qui est d'élaborer, d'évaluer et de coordonner des politiques et de conseiller le gouvernement sur les gestions qui touchent la mise au point et l'application des réalisations scientifiques et technologiques et sur leur contribution aux objectifs économiques et sociaux du pays. L'efficacité du programme du MEST sera donc jugée d'après la qualité et l'acceptabilité de ses conseils et compte tenu de l'objectif du Programme. L'évaluation du degré de réalisation de cet objectif est tout au plus subjective.

**5. Justification des ressources**

La meilleure façon de justifier les ressources consisterait à présenter quelques-unes des tâches opérationnelles exécutées par les unités. Le tableau 4 en donne une description.

**Tableau 4: Quelques tâches opérationnelles des unités de l'organisme**

| | Unités | | Tâches |
|---|---|---|---|
| 1. | Opérations | - | Évaluation des propositions en matière de sciences et de technologie présentées par les ministères aux comités du Cabinet chargés du développement économique et régional, du développement social, des activités du gouvernement, ainsi qu'au Conseil du Trésor. |
| | | - | Prestation de conseils objectifs d'expert sur les questions touchant les sciences et la technologie. |



63

| Unités | | Tâches |
|---|---|---|
| | - | Coordination de la stratégie nationale en matière de biotechnologie et services de secrétariat au Comité consultatif national de la biotechnologie. |
| | - | Préparation d'une réponse aux recommandations du groupe de travail du secteur privé qui étudie les politiques et les programmes fédéraux visant le développement technologique. |
| 2. Politique | - | Élaboration de stratégies et de politiques connexes pour l'application à moyen et à long terme des réalisations scientifiques et technologiques. |
| | - | Identification des questions liées à l'utilisation efficace des sciences et de la technologie et à l'aide à accorder. |
| | - | Proposition d'orientations stratégiques pour l'effort national en matière de sciences et de technologie. |
| | - | Attribution des priorités relatives aux divers domaines des sciences et de la technologie. |
| | - | Harmonisation des divers objectifs des programmes et des politiques du gouvernement fédéral concernant les sciences et la technologie. |
| | - | Liaison avec l'industrie, les universités et les milieux internationaux afin d'encourager la participation des secteurs non gouvernementaux au processus d'élaboration de politiques fédérales relatives aux sciences et à la technologie. |
| | - | Coordination des initiatives fédérales et provinciales en matière de sciences et de technologie. |
| | - | Élaboration de politiques et de stratégies relatives au Programme spatial canadien. |

| | Unités | | Tâches |
| --- | --- | --- | --- |
| 3. | Communications | - | Planification des stratégies de communication pour les projets spéciaux. |
| | | - | Relations publiques et communications concernant la stratégie du gouvernement relative aux sciences et à la technologie. |
| | | - | Coordination du Programme de sensibilisation du public à l'égard des sciences et de la technologie. |
| 4. | Services intégrés | - | Prestation de services liées aux finances, à l'administration et au personnel. (C'est au ministère de l'Expansion industrielle régionale qu'il appartient de fournir de tels services.) |

## Section II
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyses par article

### 1. Dépenses par article

Le tableau 5 donne la ventilation par article des dépenses du MEST.

**Tableau 5: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Salaires et traitements | 4,344 | 3,716 | 5,345 |
| Autres frais du personnel | 605 | 516 | 985 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 450 | 350 | 584 |
| Information | 158 | 168 | 463 |
| Services professionnels et spéciaux | 1,215 | 1,183 | 983 |
| Location | 35 | 45 | 173 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 37 | 40 | 49 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 82 | 60 | 99 |
| | 6,926 | 6,078 | 8,681 |
| Capital | | | |
| Construction et acquisition de machines et de matériel | 27 | 27 | 58 |
| Paiements de transfert | 2,124 | 1,895 | 2,430 |
| Total des dépenses | 9,077 | 8,000 | 11,169 |

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 6: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement***

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle de traitement actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| Direction | 31 | 30 | 23 | 50,350 - 96,300 | 64,500 |
| Scientifique et professionnelle | 4 | 11 | 13 | 42,109 - 61,522 | 56,434 |
| Administration et service extérieur | 20 | 20 | 73 | 24,824 - 60,465 | 46,430 |
| Soutien administratif | 21 | 15 | 54 | 20,281 - 26,563 | 23,525 |

* Excluant une nomination du gouverneur-en-conseil et le personnel exempté du Ministre.

**Nota:** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de référence aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une années à l'autre.



67

### 3. Paiements de transfert

**Tableau 7: Ventilation des paiements de transfert ($000)**

| | **Budget des dépenses** 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Subventions | | | |
| Subventions versées à l'Association canadienne des rédacteurs scientifiques | -- | -- | 1 |
| Contributions | | | |
| Contribution versées à l'Institut international pour l'analyse des systèmes de haut niveau | -- | -- | 382 |
| Contribution couvrant les frais de participation du Canada au programme de l'Agence spatiale européenne | 2,124 | 1,895 | 2,047 |
| | 2,124 | 1,895 | 2,430 |

## B. Analyse des coûts

### Coûts nets du Programme

Le budget des dépenses du MEST pour 1985-1986 comprend uniquement les dépenses budgétaires devant être votées et les dépenses budgétaires statutaires. Les autres articles doivent être pris en considération lors du calcul du coût total pour le Ministère. Il faut également tenir compte des services offerts gratuitement par les autres ministères, par exemple les locaux fournis par le ministère des Travaux publics et les services rendus par le ministère des Approvisionnements et des Services, le Conseil du Trésor et le ministère du Travail. Le tableau 8 indique le coût total du programme du MEST pour les années 1985-1986 et 1984-1985.

**Tableau 8: Coûts du Programme (en milliers de dollars)**

| | Dépenses 1985-1986 | Autres coûts | **Coût total** | Total des coûts pour 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|
| Programme de sciences et technologie | 9,077 | 293 | **9,370** | 8,774 |

## C. Différence dans la structure des activités

En juillet 1983, le MEST a subi une réorganisation complète. En somme, un nouveau ministère doté d'une structure hiérarchique différente a été créé et l'ancien ministère a été aboli. Par conséquent, au cours de l'exercice financier de 1983-1984, deux registres comptables distincts ont été tenus, l'un pour l'ancien MEST et l'autre pour le nouveau, afin d'établir une distinction entre les coûts de ces deux organisations différentes. Aux fins d'établissements de rapports et de comparaison, ces deux registres comptables peuvent seulement être consolidés de façon significative au "chapitre des articles de dépenses", car outre la structure hiérarchique, la structure des activités a changé, passant de deux activités à une. Étant donné que deux structures hiérarchiques différentes ont été utilisées au cours du même exercice financier, il n'est pas possible de fournir un tableau de concordance entre les dépenses réelles et le budget des dépenses principal de 1983-1984.



69

# Musées nationaux du Canada

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

3471

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste auprès du:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1986-III-50 au Canada: $9.00
ISBN 0-660-52958-0 à l'étranger: $10.80

Prix sujet à changement sans préavis

3473

Budget des dépenses 1985-1986

Partie III

Musées nationaux
du Canada

## Préface

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend trois sections. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé des plans et de son rendement actuel. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et les autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires.

Ce document a pour objet de permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section ; l'état financier récapitulatif présenté à la section I comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

Il est à noter que les objectifs fixés pour chaque activité ainsi que les désignations des fonctions correspondant à telle ou telle sous-activité diffèrent de ceux qui figuraient dans le Plan de dépenses de l'année dernière. Par ces changements, on cherche à mieux rendre compte du rôle actif joué par les Musées nationaux qui s'attachent à étudier leurs collections et à les rendre accessibles aux différents publics.

## Table des matières


Extraits de la Partie II du Budget des dépenses 4

Section I
Aperçu du Programme

A. Points saillants 6
B. État financier récapitulatif par activité 6
C. Données de base
1. Introduction 8
2. Mandat légal 8
3. Objectif du Programme 8
4. Plan d'exécution du Programme 9
D. Perspective de planification
1. Contexte 12
2. Initiatives 13
3. Efficacité du Programme 15

Section II

Analyse par activité

A. Gestion centrale 17
B. Musée des beaux-arts du Canada 20
C. Musée national de l'Homme 27
D. Musée national des sciences naturelles 33
E. Musée national des sciences et de la technologie 40
F. Programmes nationaux 46
G. Services à la Corporation 53

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Analyse des coûts
1. Dépenses par article 58
2. Dépenses en personnel 59
3. Paiements de transfert 61
B. Analyse des coûts 62
C. Analyse des recettes 63
D. Renseignements complémentaires
1. Liste des bénéficiaires de subventions versées par les Programmes d'appui aux musées 63
2. Liste des bénéficiaires des services de restauration fournis par l'Institut canadien de conservation en 1983-1984 et 1984-1985 72
3. Liste des travaux de recherche effectués par l'Institut canadien de conservation en 1983-1984 et 1984-1985 73
4. Emplacement des lieux d'exposition publique des Musées nationaux 76




77

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $69,660,000 pour les Musées nationaux du Canada au cours de l'exercice financier 1985-1986. Les autres dépenses, évaluées à $5,204,000, pour les pensions et les autres avantages sociaux des employés seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits (en milliers de dollars) | | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Musées nationaux du Canada** | | |
| 75 | Dépenses de fonctionnement | 60,807 | 56,500 |
| 80 | Subventions et contributions | 8,853 | 8,568 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 5,204 | 4,449 |
| | **Total du programme** | 74,864 | 69,517 |

### Crédits - Libellé et dépenses prévues

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Musées nationaux du Canada** | |
| 75 | Musées nationaux du Canada - Dépenses de fonctionnement, y compris une somme de $2,045,000 pour l'acquisition de pièces de collection par la Corporation au cours des exercices financiers 1985-1986 et 1986-1987 et autorisation de dépenser les recettes de l'année provenant de la vente au public de livres, brochures, reproductions et d'autres documents relatifs aux fins de la Corporation | 60,807,300 |
| 80 | Musées nationaux du Canada - Subventions inscrites au Budget | 8,852,700 |

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

## Programme par activité

| (en milliers de dollars) | 1985-1986 Budget principal | | | | | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | | | | | Total | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | Paiements de transfert | Sous total | Moins: Recettes à valoir sur le crédit | | | |
| Gestion centrale | 15 | 1,583 | 30 | - | 1,613 | - | | **1,613** | 1,434 |
| Musée des beaux-arts du Canada | 141 | 9,488 | 156 | 1 | 9,645 | 520 | | **9,125** | 8,520 |
| Musée national de l'Homme | 192 | 11,803 | 117 | - | 11,920 | 200 | | **11,720** | 10,968 |
| Musée national des sciences naturelles | 127 | 8,329 | 816 | - | 9,145 | 275 | | **8,870** | 7,719 |
| Musée national des sciences et de la technologie | 96 | 5,325 | 95 | - | 5,420 | 105 | | **5,315** | 5,041 |
| Programmes nationaux | 170 | 12,561 | 364 | 8,852 | 21,777 | - | | **21,777** | 21,049 |
| Services à la Corporation | 302 | 16,102 | 342 | - | 16,444 | - | | **16,444** | 14,786 |
| | 1,043 | 65,191 | 1,920 | 8,853 | 75,964 | 1,100 | | **74,864** | 69,517 |



79

## Section I
## Aperçu du Programme

### A. Points saillants

Les grandes priorités pour 1985-1986 sont les suivantes :

- définir, restructurer et projeter les fonctions muséologiques et opérationnelles essentielles des Musées nationaux du Canada (voir page 13) ;
- accroître la présence nationale des Musées nationaux du Canada et renforcer leur rôle de chef de file, en particulier dans les domaines de la restauration et de la formation des muséologues (voir page 14) ; enfin,
- viser à améliorer les installations matérielles, afin que les collections puissent être abritées et exposées sans risque (voir page 14).

### B. État financier récapitulatif par activité

**Tableau 1 : État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | | Prévu 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Dépenses | Recettes à valoir sur le crédit | Dépenses nettes | | | |
| Gestion centrale | 1,613 | - | 1,613 | 1,538 | 75 | 17 |
| Musée des beaux-arts du Canada | 9,645 | (520) | 9,125 | 9,432 | (307) | 20 |
| Musée national de l'Homme | 11,920 | (200) | 11,720 | 11,568 | 152 | 27 |
| Musée national des sciences naturelles | 9,145 | (275) | 8,870 | 7,722 | 1,148 | 33 |
| Musée national des sciences et de la technologie | 5,420 | (105) | 5,315 | 5,214 | 101 | 40 |
| Programmes nationaux | 21,777 | - | 21,777 | 21,272 | 505 | 46 |
| Services à la Corporation | 16,444 | - | 16,444 | 16,403 | 41 | 53 |
| | 75,964 | (1,100) | 74,864 | 73,149 | 1,715 | |
| Années-personnes | | | 1,043 | 1,055 | (12) | |

**Explication de la différence:** L'augmentation de $1,715,000 (2.3 %) des besoins en 1985-1986 par rapport aux prévisions de 1984-1985 est principalement attribuable aux postes suivants :

| | |
|---|---|
| • provision pour l'inflation | $2,224,000 |
| • coût des programmes d'emploi d'été pour les étudiants | ($262,000) |
| • autres diminutions diverses | ($247,000) |

**Explication des prévisions pour 1984-1985** : Les prévisions pour 1984-1985 (établies à partir des données dont la direction disposait au 31 octobre 1984) s'élèvent à $73,149,000, ce qui constitue une augmentation de 5.2 % par rapport au Budget des dépenses principal de 1984-1985 où elles étaient de $69,517,000 (Extraits de la Partie II du Budget des dépenses, page 4). L'écart de $3,632,000 est constitué des principaux postes de compensation suivants :

| | |
|---|---|
| • Budget des dépenses supplémentaire de $2,445,000 pour les nouveaux locaux et le Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP): | |
| - une augmentation des ressources pour la planification et le contrôle des déménagements dans les nouveaux locaux du Musée des beaux-arts du Canada, du Musée national de l'Homme et du Musée national de l'aviation; | $1,073,000 |
| - une augmentation des ressources pour l'amélioration de divers locaux essentiels; | $1,145,000 |
| - une augmentation des ressources pour la conversion des données sur les musées clients à introduire dans le nouveau système d'informatique PARIS; | $ 227,000 |
| | $2,445,000 |
| • Augmentation des ressources pour les activités entreprises dans le cadre du programme Emplois d'été des étudiants et placement des jeunes, et de celui d'Aide à la mise en oeuvre, en vue d'améliorer les pratiques et contrôles de gestion (PPCG). | $ 342,000 |
| • Report de la partie non dépensée du budget réservé, en 1983-1984, à l'acquisition d'objets façonnés et d'oeuvres d'art. | $ 845,000 |

## C. Données de base

### 1. Introduction

Les Musées nationaux du Canada (MNC) sont un établissement public placé sous l'autorité d'un conseil d'administration qui rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Communications. Les MNC jouent un rôle de chef de file national au sein de la communauté des musées canadiens, qui ont pour objectif commun de préserver et de faire connaître et apprécier des Canadiens les objets qui constituent les manifestations tangibles de notre patrimoine national.

Les Musées nationaux du Canada ont des fonctions et des intérêts en commun avec d'autres établissements fédéraux et services du gouvernement dépositaires de biens culturels, tels que les Archives publiques, la Bibliothèque nationale, Parcs Canada et d'autres ministères du gouvernement fédéral qui détiennent des collections d'objets relevant du patrimoine.

### 2. Mandat légal

La Loi sur les musées nationaux (1968) décrit les fins des Musées nationaux du Canada et ajoute que ceux-ci doivent comprendre :

- un musée des beaux-arts ;
- un musée de l'Homme ;
- un musée d'histoire naturelle ;
- un musée de science et de technologie ;
- tels autres musées que le gouverneur en conseil peut approuver.

La Politique nationale des musées (1972) est venue confirmer et élargir le mandat des MNC et a mené à la création des Programmes nationaux (voir page 46).

### 3. Objectif du Programme

Les Musées nationaux du Canada ont reçu du gouvernement du Canada par le biais de la Loi sur les musées nationaux et de directives ultérieures la mission de : "mettre en valeur les produits de la nature et les oeuvres culturelles ayant trait plus particulièrement, mais non pas exclusivement, au Canada, et aider d'autres établissements à mettre en valeur ces produits et ces oeuvres, de façon à susciter l'intérêt pour le patrimoine naturel et culturel du Canada et à en diffuser la

connaissance pour l'enrichissement des générations présentes et futures."

En vue de réaliser cet objectif, les MNC ont adopté les sous-objectifs suivants:

- recueillir, préserver et expliquer le patrimoine national, en constituant et en conservant des collections d'objets, en réunissant et en préservant des informations et en effectuant des recherches, conformément aux normes et aux méthodes muséologiques généralement reconnues, et aider d'autres établissements à faire de même ;

- transmettre les connaissances sur le patrimoine national, et aider d'autres établissements à faire de même, en rendant accessibles les objets représentatifs de celui-ci et en donnant des explications à leur sujet aux Canadiens et aux étrangers qui cherchent à connaître le Canada, conformément aux normes et aux objectifs muséologiques généralement reconnus ; enfin,

- se procurer et gérer les ressources nécessaires pour assurer la protection et la préservation des collections, ainsi que la réalisation de la mission et des objectifs des MNC.

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités** : Les Musées nationaux du Canada englobent sept activités. Ces activités sont présentées au tableau 2 ; on trouvera plus de détails à la section II, Analyse par activité.

**Tableau 2 : Structure des activités**

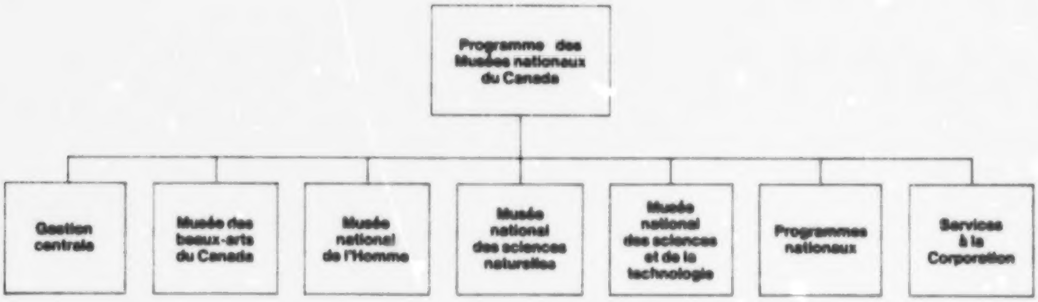


**Organisation** : Les Musées nationaux du Canada, société d'État dirigée par un Conseil d'administration, ont été créés par la Loi sur les Musées nationaux (1968). Le président et les membres du Conseil

d'administration, ainsi que le secrétaire général et les directeurs des musées sont nommés par le gouverneur en conseil. Le secrétaire général des MNC, qui a tous les pouvoirs d'un sous-chef, dirige et gère les affaires des MNC au nom du Conseil d'administration. Il est également vice-président du Conseil d'administration. Les MNC rendent compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Communications.

Le Conseil d'administration a pour fonction de définir des objectifs, de déterminer des priorités, de formuler des politiques et de veiller à ce que celles-ci soient appliquées conformément aux règlements du Parlement et du gouvernement.

Le Conseil se compose d'un président, d'un vice-président et de 12 autres membres, dont deux sont désignés d'office — le directeur du Conseil des arts du Canada et le président du Conseil national de recherches. Le président et le vice-président sont nommés par le gouverneur en conseil pour cinq ans au maximum. Les autres membres sont nommés par le gouverneur en conseil pour des périodes d'au plus quatre ans. Les membres du Conseil proviennent de milieux différents et représentent autant que possible toutes les régions géographiques du pays.

La Gestion centrale englobe le conseil d'administration et le bureau du secrétaire général, qui comprend les directions de la Vérification interne et de l'Évaluation des programmes.

Dans la Capitale nationale, les Musées nationaux du Canada gèrent quatre musées nationaux : le Musée des beaux-arts du Canada, le Musée national de l'Homme (y compris le Musée canadien de la guerre), le Musée national des sciences naturelles et le Musée national des sciences et de la technologie (y compris le Musée national de l'aviation). Ces musées collectionnent et présentent aux Canadiens et aux visiteurs étrangers des objets qui témoignent de l'histoire artistique, humaine, naturelle, scientifique et technologique et qui ont contribué à l'édification du Canada d'aujourd'hui.

Les Programmes nationaux sont constitués de cinq programmes créés à la suite de la décision prise par le gouvernement en 1972 de mettre en oeuvre la Politique nationale des musées. L'action de ces programmes se fait surtout sentir à l'extérieur de la région de la Capitale nationale, car les services et les fonds accordés sont destinés à fournir une aide financière et technique aux musées publics de toutes les régions du Canada qui n'appartiennent pas au gouvernement fédéral.

Les Services à la Corporation fournissent à l'ensemble des MNC des services, des systèmes, des contrôles et des conseils professionnels dans les domaines de la gestion, des techniques et de l'administration. Cette activité comprend les directions suivantes :

Planification et services de gestion, Services d'architecture, Finances, Personnel, Services administratifs, Information, Édition, Bibliothèque et Sécurité.

Bien que les quatre Musées nationaux, les Programmes nationaux, les Services à la Corporation et la Gestion centrale constituent des entités tout à fait distinctes au sein des MNC, il y a entre eux un échange constant de conseils, de connaissances, de services et de renseignements.

Le tableau 3 présente les rapports entre la structure des activités et l'organisation.

Tableau 3 : Ressources pour 1985-1986 par organisation et par activité (en milliers de dollars)

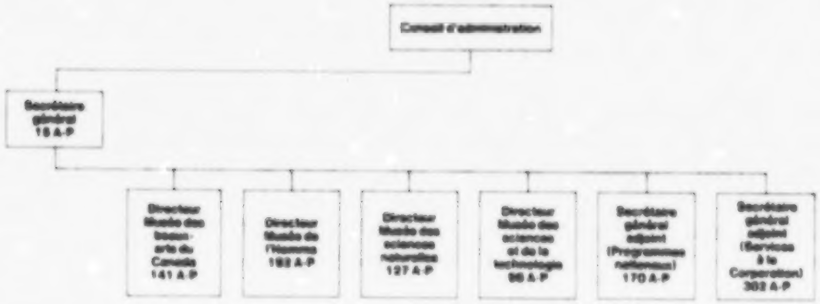


| | Secrétaire général 15 A-P | Directeur Musée des beaux-arts du Canada 141 A-P | Directeur Musée de l'Homme 182 A-P | Directeur Musée des sciences naturelles 127 A-P | Directeur Musée des sciences et de la technologie 98 A-P | Secrétaire général adjoint (Programmes nationaux) 170 A-P | Secrétaire général adjoint (Services à la Corporation) 302 A-P | Total des activités |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Gestion centrale 15 A-P | 1,813 | — | — | — | — | — | — | 1,813 |
| Musée des beaux-arts du Canada 141 A-P | — | 9,128 | — | — | — | — | — | 9,128 |
| Musée de l'Homme 182 A-P | — | — | 11,720 | — | — | — | — | 11,720 |
| Musée des sciences naturelles 127 A-P | — | — | — | 8,870 | — | — | — | 8,870 |
| Musée des sciences et de la technologie 98 A-P | — | — | — | — | 5,316 | — | — | 5,316 |
| Programmes nationaux 170 A-P | — | — | — | — | — | 21,777 | — | 21,777 |
| Services à la Corporation 302 A-P | — | — | — | — | — | — | 16,444 | 16,444 |
| Total | 1,813 | 9,128 | 11,720 | 8,870 | 5,316 | 21,777 | 16,444 | 74,884 |

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Plusieurs facteurs clés influent sur les Musées nationaux du Canada.

**Conditions économiques** : Les restrictions budgétaires que continue d'appliquer le gouvernement ont pour effet de limiter les moyens dont disposent les MNC pour conserver et restaurer les collections nationales, pour maintenir un nombre suffisant de programmes publics et pour continuer d'assumer leur rôle national consistant à préserver le patrimoine national et à le rendre plus accessible aux Canadiens (le patrimoine national est le patrimoine culturel, artistique, naturel, scientifique et technologique du Canada).

**Climat social** : Le goût que développent les Canadiens pour les connaissances culturelles et scientifiques permet aux musées de faire plus souvent appel à l'imagination du public. Les Musées peuvent contribuer à susciter une prise de conscience et un intérêt de plus en plus marqué sur le plan national pour tout ce qui est canadien.

**Problèmes de locaux** : La situation actuelle des Musées nationaux en matière de locaux est critique. Les collections de musée sont fragiles ; leur logement en lieu sûr, dans des locaux où les conditions ambiantes sont réglées, constitue un objectif clé. Sans les mesures préventives qui s'imposent, aucun traitement de restauration ne saurait protéger les collections, au profit du public.

Le gouvernement a approuvé un programme de construction qui peut résoudre plusieurs problèmes de logement avec lesquels les MNC sont aux prises depuis longtemps ; à cet égard, le gouvernement a créé une société d'État, la Société de construction des musées du Canada (SCMC), dont l'unique raison d'être est la construction de nouveaux bâtiments pour abriter le Musée des beaux-arts du Canada et le Musée national de l'Homme. Le gouvernement a également approuvé des fonds pour construire un nouveau Musée national de l'aviation. Le Musée national des sciences naturelles aura ainsi la possibilité de transformer en aires d'exposition publique la partie de l'Édifice commémoratif Victoria qui sera libérée par le Musée national de l'Homme, tandis que Travaux publics Canada projette, de son côté, de construire de nouvelles installations où ce musée pourra regrouper ses activités de conservation. En outre, on reconnaît qu'il faut accroître les aires

d'exposition publique au Musée national des sciences et de la technologie et trouver un nouvel emplacement au Musée canadien de la guerre, en partie à cause des projets concernant le nouveau Musée des beaux-arts du Canada.

Les sommes nécessaires à la construction des nouveaux édifices ne font pas partie des ressources des MNC. Cependant, ces projets de logement ont des répercussions immédiates sur les ressources humaines et financières des MNC. La haute direction, les spécialistes et les équipes de planification s'occupent des problèmes cruciaux que posent la détermination et la formulation de leurs besoins à la SCMC, à qui il incombe de diriger le travail des architectes. Le personnel des Programmes publics doit élaborer des thèmes pour les salles, des projets pour les expositions, des moyens d'améliorer et d'élargir la portée pédagogique des programmes et des moyens d'attirer un plus grand nombre de personnes dans les nouveaux immeubles. Les archivistes et les conservateurs doivent éliminer les arriérés de travail en matière de gestion des collections de façon que le déménagement des objets se fasse méthodiquement et sans risque. Les conservateurs doivent faire de la recherche sur des objets que l'on songe à exposer, et divers spécialistes doivent définir les normes pour les laboratoires, les bureaux et les réserves climatisées pour éviter que des objets ne soient endommagés pendant le déménagement et pour qu'ils puissent être exposés dans les règles de l'art.

Les services administratifs et de soutien technique voient également leur charge de travail s'accroître. Le personnel des services de sécurité élabore des systèmes hautement perfectionnés afin de réduire au minimum le personnel supplémentaire qu'il faudra embaucher pour les nouveaux locaux. En temps opportun, le personnel des ateliers devra préparer des maquettes, des caisses et d'autres articles qui seront utilisés pendant le déménagement. Les fonctions du personnel et des finances sont touchés par les déplacements de personnel et les réaffectations de ressources. Le personnel administratif s'attache à définir les méthodes de coordination qui seront nécessaires pour que le déménagement se fasse sans heurts.

## 2. Initiatives

Afin de faire face aux défis que posent une situation économique difficile, un climat social positif et la construction des installations nouvelles et améliorées décrites plus haut, les Musées nationaux du Canada continueront d'agir dans le sens des initiatives prises en 1984-1985 dans les domaines suivants :

**Fonctions essentielles** : Depuis deux ans, il est de plus en plus évident que les MNC doivent examiner et déterminer ce qui constitue les responsabilités essentielles des MNC en matière d'activités muséologiques et opérationnelles, ainsi que le niveau de service minimal à assurer pour chacune de ces responsabilités. Les MNC



87

poursuivront l'étude exhaustive de leurs opérations afin de déterminer ces responsabilités essentielles et le niveau de service minimal. Cette mesure nécessitera $227,000 en 1985-1986. On connaîtra les résultats de cette étude au début de 1985-1986.

**Présence nationale et rôle de chef de file :** Les quatre Musées nationaux du Canada, réunis, constituent depuis 1968 les Musées nationaux du Canada. Chacun de ces musées, situé dans la Capitale nationale, avait généralement tendance à considérer que ses fonctions se limitaient à servir les habitants et les visiteurs d'Ottawa. Néanmoins, ces établissements avaient étendu, à des degrés divers et avec des ressources limitées, leurs programmes à d'autres régions du Canada. Les nouveaux Musées nationaux du Canada continuèrent dans ce sens avec leurs Programmes nationaux, dont la mise sur pied faisait suite à la Politique nationale des musées de 1972, axée sur la décentralisation et la démocratisation.

En dépit de leurs efforts et de progrès soutenus, les Musées nationaux du Canada, n'ont pu, jusqu'à maintenant, réussir à s'imposer véritablement dans tout le pays. Le nombre de leurs activités n'a pas été le même dans chacune des régions du Canada et c'est peut-être la raison pour laquelle ils ne se sont pas non plus taillé la même réputation partout.

Consciente de cet état de fait, la direction des MNC a décidé d'élaborer une stratégie visant à accroître la présence et le rôle de chef de file des Musées nationaux du Canada sur le plan national. Cette stratégie, fondée sur une approche globale et des recommandations précises, a été présentée au Conseil d'administration et sera mise en oeuvre en 1985-1986.

**Amélioration des installations matérielles :** L'acquisition des nouveaux bâtiments nécessite non seulement un financement d'immobilisations, mais aussi des fonds d'aménagement pour : prévoir les impératifs muséologiques des nouvelles installations ; préparer des expositions ; répertorier les collections ; veiller à ce que la régulation des conditions ambiantes soit efficace et effectuer des traitements de restauration le cas échéant ; et transporter les collections dans les nouveaux immeubles.

Le travail ne se limite pas à chacun des Musées et au soutien administratif. L'Institut canadien de conservation (ICC) et le Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP) apportent, dans le cadre des Programmes nationaux, une aide aux Musées nationaux dans les domaines de la restauration et du répertoriage des collections. Cette initiative touchera donc presque tous les éléments des MNC pendant de nombreuses années.

Jusqu'à l'ouverture des nouveaux bâtiments, les Musées affecteront à temps plein jusqu'à 20 % de l'effectif total actuel à des tâches liées au programme de construction. Des ressources supplémentaires existantes affectées à temps partiel ou temporairement.

### 3. Efficacité du Programme

Les critères servant à déterminer l'efficacité du Programme des Musées nationaux doivent être rattachés à leur mission fondamentale, exposée plus haut et qui est de protéger et de présenter les produits de la nature et les oeuvres culturelles et d'aider d'autres établissements à protéger et à présenter ces produits et ces oeuvres.

Les Musées nationaux du Canada se sont engagés à procéder à une évaluation systématique de leur Programme suivant un plan d'évaluation quinquennal mis en oeuvre en 1983-1984. Ce plan prévoit trois composantes d'évaluation : la diffusion, l'exposition et l'aide aux autres établissements. Les deux premières se rattachent au deuxième objectif du Programme et la troisième au troisième objectif du Programme. Les critères d'évaluation sont liés à l'incidence et aux répercussions sociales des programmes.

Les quatres Musées font l'objet d'évaluations distinctes portant sur les expositions présentées, la fonction de diffusion (programmes scolaires, publications, etc.) et l'aide fournie aux divers spécialistes de la communauté muséale et au public. Ces évaluations permettent de déterminer dans quelle mesure les thèmes choisis pour les expositions et les activités de diffusion ont touché le public, dans quelle mesure celui-ci a répondu à l'offre, de la part des MNC, de produits et de services (nombre de visiteurs, fréquence des visites, achats, dons, etc.) et dans quelle mesure enfin les activités des MNC sont utiles au public et aux spécialistes travaillant dans les autres musées. Les activités internes, comme la recherche et le collectionnement, sont prises en considération au moment de définir les questions à examiner dans le cadre de ces programmes.

Les quatres programmes faisant partie des Programmes nationaux font toutefois l'objet d'évaluations distinctes : l'Institut canadien de conservation, le Réseau canadien d'information sur le patrimoine, les Programmes d'appui aux musées et les Expositions mobiles. Ces évaluations ont pour but de déterminer dans quelle mesure chacun de ces programmes atteint l'objectif qui lui est assigné. Les principales questions à l'étude sont le bien-fondé du programme, les effets et les répercussions, les résultats effectifs comparés aux résultats escomptés et l'examen de solutions de rechange.

On évalue actuellement le programme des expositions du Musée national de l'Homme et celui du Musée des beaux-arts du Canada, les activités de diffusion du Musée national des sciences naturelles, et l'incidence éventuelle de l'application de diverses méthodes de

récupération des coûts pour le Réseau canadien d'information sur le patrimoine. Les résultats de ces études seront publiés dès qu'ils seront connus.

Entre temps, la réponse du public reliée à la fonction de transmission des connaissances constitue un indice global de l'efficacité des MNC. Le tableau 4 présente cette réponse se traduisant par le nombre de personnes qui, dans l'ensemble du Canada, entrent en contact avec les Musées nationaux (voir page 76, la liste des Musées nationaux avec leur adresse). Le nombre de ces contacts diminuera légèrement en 1985-1986, en raison de l'affectation d'une partie des ressources à la préparation des nouveaux locaux.

**Tableau 4 : Contacts avec le public dans l'ensemble du Canada d'après le nombre de personnes**

| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Expositions permanentes/ spéciales[1] | 2,135,000 | 2,142,000 | 2,165,730 |
| Expositions itinérantes[2] | 60,000 | 270,000 | 194,980 |
| Expositions mobiles | 274,000 | 280,000 | 287,524 |
| Programmes éducatifs | 160,500 | 158,500 | 150,816 |

[1]En 1984-1985, le chiffre fourni, qui représente le nombre total de visiteurs des Musées nationaux, comprenait les contacts obtenus grâce aux expositions mobiles, donnés à part maintenant. En outre, il est à noter que, le Musée des sciences naturelles et le Musée de l'Homme étant tous deux situés à l'Édifice commémoratif Victoria, l'on suppose que chaque visiteur pénétrant dans l'immeuble visite les deux Musées.

[2]Ces données ne sont pas accessibles en ce moment pour le Musée national des sciences naturelles et le Musée national des sciences et de la technologie.

## Section II
## Analyse par activité

### A. Gestion centrale

#### Objectif

Diriger, vérifier et évaluer les activités des Musées nationaux du Canada en définissant leur mission et leurs objectifs, en formulant des politiques et en veillant à ce que ces politiques soient mises en oeuvre.

#### État récapitulatif des ressources

L'activité de la Gestion centrale représente environ 2.1 % du total des dépenses nettes du Programme pour 1985-1986 et 1.4 % des années-personnes.

Tableau 5 : Dépenses (en milliers de dollars) de l'activité et années-personnes

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Gestion centrale | 1,613 | 15 | 1,538 | 16 | 1,204 | 15 |

Le total des dépenses de l'activité se répartit ainsi : $686,000 pour les frais touchant le personnel, $665,000 pour les services professionnels et spéciaux et $262,000 pour les frais divers.

#### Description

La Gestion centrale englobe le Conseil d'administration, le secrétaire général et les activités de consultation, de vérification et d'évaluation qui soutiennent le Conseil d'administration et la haute direction en vue de coordonner la réalisation des objectifs des MNC.

Le Conseil d'administration formule et revoie les objectifs des MNC, établit leurs politiques générales, détermine et surveille



91

l'exécution des stratégies globales.

En vue de renforcer la présence nationale des MNC et d'avoir une juste vision des intérêts régionaux et provinciaux, le Conseil d'administration effectue des tournées régionales et participe à diverses fonctions muséologiques. Les membres du Conseil siègent à des comités du Conseil, notamment des comités consultatifs étudiant les activités des MNC, et assistent, au besoin, à des séances de comités parlementaires.

En sa qualité d'administrateur principal des MNC, le secrétaire général est responsable devant le Conseil de faire en sorte que leurs politiques soient menées à bien. Il est chargé au nom du Conseil de diriger et de gérer les affaires des MNC et est comptable devant le Conseil de l'exercice de leurs pouvoirs, énoncés à l'article 5 de la Loi sur les Musées nationaux, en toutes matières que la loi ou les règlements administratifs ne réservent pas spécialement au Conseil, à un comité du Conseil ou à un directeur d'un Musée national.

La Vérification interne effectue des vérifications intégrées, d'ordre financier et législatif, de toutes les activités des Musées nationaux du Canada, selon un plan quinquennal.

L'Évaluation des programmes examine et traite les questions comme le bien-fondé des programmes, leurs incidences et leurs répercussions sur la société, la réalisation des objectifs et les choix qui s'offrent, conformément à la Politique d'évaluation des programmes des MNC et au plan quinquennal.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Le tableau 6 présente le rapport entre les dépenses et les années-personnes de la Gestion centrale et celles du Programme:

**Tableau 6 : Rapport entre les dépenses (en milliers de dollars) et les années-personnes de la Gestion centrale et les dépenses nettes et les années-personnes du Programme**

| | Prévu 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| MNC | 74,864 | 1,043 | 73,149 | 1,055 | 68,914 | 1,051 |
| Gestion centrale | 1,613 | 15 | 1,538 | 16 | 1,204 | 15 |
| Pourcentage du total | 2.1 | 1.4 | 2.1 | 1.5 | 1.7 | 1.4 |

Questions d'intérêt particulier en 1985-1986 : élaboration d'une stratégie en matière de ressources en vue de la réalisation des objectifs stratégiques des MNC, en particulier ceux touchant l'amélioration des locaux réservés, dans les Musées, aux collections, à la conservation et aux expositions, ainsi que les activités essentielles pour tous les MNC ; formulation d'un plan de commercialisation pour permettre aux MNC de s'imposer à l'échelle nationale grâce à des programmes et à des activités, existants et futurs, tels que les visites régionales, les comptes rendus des médias et la participation du public à diverses fonctions muséologiques ; mise en oeuvre et approbation des politiques nécessaires à une gestion efficace des MNC, notamment : orientation de la planification à long terme ; politique concernant le Compte de fiducie pour déterminer l'utilisation maximale des dons faits aux MNC ; politique des MNC concernant les bénévoles et les Amis des musées afin de déterminer les règles de leur participation aux affaires des Musées nationaux du Canada.

B. **Musée des beaux-arts du Canada**

## Objectif

Le Musée des beaux-arts du Canada vise trois objectifs. Le premier est d'enregistrer, conserver et expliquer le patrimoine culturel dans le domaine des beaux-arts, en vue d'enrichir la vie des générations actuelle et future.

Le deuxième objectif consiste à transmettre les informations et les connaissances afin de permettre au public de mieux connaître et apprécier le patrimoine culturel national et afin de favoriser et d'enrichir l'expression artistique.

Le troisième est de gérer ses ressources globales en vue de la réalisation de ses objectifs et de participer à la gestion de l'ensemble des MNC.

## État récapitulatif des ressources

L'activité du Musée des beaux-arts du Canada représente environ 12.2 % du total des dépenses nettes du Programme pour 1985-1986 et 13.5 % des années-personnes.

**Tableau 7 : Dépenses (en milliers de dollars) de l'activité et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Enregistrer, conserver et expliquer | 4,432 | 54 | 5,061 | 53 | 3,517 | 53 |
| Transmettre les connaissances | 3,014 | 40 | 2,749 | 42 | 2,615 | 41 |
| Gérer | 2,199 | 47 | 2,142 | 47 | 2,015 | 47 |
| Total des dépenses brutes | 9,645 | 141 | 9,952 | 142 | 8,147 | 141 |
| Moins : Recettes à valoir sur le crédit | 520 | - | 520 | - | 559 | - |
| Dépenses nettes | 9,125 | 141 | 9,432 | 142 | 7,588 | 141 |

Le total des dépenses nettes de l'activité se répartit ainsi : $5,580,000 pour les frais touchant le personnel, $1,500,000 pour l'acquisition d'oeuvres, $574,000 pour les transports et les communications, $739,000 pour les services professionnels et spéciaux, $450,000 pour les services publics, les fournitures et les approvisionnements, et $282,000 pour les frais divers.

Cette activité produit, par ses publications et ses boutiques, des recettes approximatives de $520,000 mises à la disposition du Programme par la méthode du crédit net.

**Description**

Le Musée des beaux-arts du Canada est un musée national d'envergure internationale qui enregistre, conserve et étudie des collections d'objets dans le domaine des beaux-arts, y compris les arts décoratifs, et qui diffuse les connaissances connexes.

Le Musée remplit trois fonctions fondamentales : enregistrer, conserver et expliquer ; transmettre les connaissances ; et gérer.

**Enregistrer, conserver et expliquer :** Les modes de collectionnement du Musée des beaux-arts du Canada reposent sur la corrélation entre les éléments suivants : art canadien et art étranger, art contemporain et art historique, et divers moyens d'expression entre eux.

La fonction ayant trait à l'enregistrement, à la conservation et à l'explication correspond aux opérations suivantes : conservation, enregistrement, restauration et fonctionnement d'une bibliothèque de recherche connue sous le nom de Centre canadien d'étude en arts visuels. Cette fonction a pour objet de favoriser une expression historique du patrimoine canadien dans le domaine des arts plastiques et de le situer dans l'ensemble du contexte culturel international, par l'intermédiaire du programme d'acquisition et de conservation systématiques des collections. La tâche consistant à tenir des documents sur l'état et sur les origines culturelles et historiques des pièces de la collection fait partie intégrante de cette responsabilité ; on contribue ainsi à mieux faire comprendre le patrimoine canadien. Cette fonction constitue aussi, en particulier grâce au Centre canadien d'étude en arts visuels, une importante source de référence et un outil pédagogique précieux pour les artistes canadiens et étrangers, pour les spécialistes et les étudiants, et pour les particuliers.

Le personnel procède à des recherches dans de nombreuses directions, mais s'efforce principalement d'expliquer comment l'art a donné naissance aux forces créatrices de notre société. Les résultats de ces études sont mis à contribution dans l'exposition des collections et la création d'expositions spéciales. Ils sont aussi diffusés, à

titre d'informations à caractère artistique, grâce à des publications, à la radio, à la télévision, au film, à la vidéo et d'autres techniques audio-visuelles.

**Transmettre les connaissances :** Le Musée des beaux-arts du Canada fait connaître ses collections, qui réunissent plus de 39,000 oeuvres d'art, et diffuse les informations qui s'y rattachent auprès du public canadien et étranger, par l'intermédiaire d'expositions d'oeuvres appartenant à la collection permanente, d'expositions spéciales, de services éducatifs, de publications et d'activités relevant du domaine des relations publiques.

Les connaissances sur les collections du Musée sont transmises à tous les visiteurs au moyen d'expositions d'oeuvres tirées des collections permanentes et présentées de façon thématique ou chronologique. Aux visiteurs étrangers, ces expositions présentent notre patrimoine en arts plastiques. De plus, des expositions spéciales reposant sur différents éléments de la collection sont organisées et présentées à Ottawa, dans des établissements de toutes les régions du pays et à l'étranger. En outre, le Musée prête des oeuvres de la collection à des établissements canadiens et étrangers.

**Gérer :** La fonction de la gestion imprime une orientation et une direction générales aux affaires du Musée. Outre la prestation des services administratifs essentiels, elle assure la réalisation des travaux concernant le nouvel immeuble. Elle fournit des services techniques de soutien pour les collections, la restauration et les programmes publics. Il s'agit notamment des services relatifs aux installations, à la conception et à la photographie.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Enregistrer, conserver et expliquer :** Le tableau 8 montre le nombre et la valeur marchande à l'origine des acquisitions faites entre 1983-1984 et 1985-1986, pour les achats et les dons. Il indique aussi le nombre d'oeuvres d'art à restaurer avant le déménagement. L'organisation des données sur les collections du Musée des beaux-arts et leur transfert au Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP) (voir page 47), ainsi que l'inventaire matériel des oeuvres d'art se rattachent également à cette fonction. Le tableau révèle également le volume de la base de données du RCIP, ainsi que le nombre d'enregistrements nouveaux ou révisés qu'il reste à introduire. Il est à noter que la révision des données du RCIP comporte l'élimination des enregistrements en double, ce qui modifie l'importance numérique de la base de données.

**Tableau 8 : Quelques indicateurs de la charge de travail et du niveau de service ayant trait à l'enregistrement, à la conservation et à l'explication**

| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Acquisitions | | | |
| Achats | 250 | 225 | 237 |
| - valeur à l'origine | $1,500,000 | $2,380,000 | $993,000 |
| Dons | 50 | 50 | 69 |
| - valeur | $1,000,000 | $1,500,000 | $1,120,000 |
| Restauration | | | |
| Oeuvres d'art restaurées | 450 | 354 | 592 |
| Oeuvres d'art examinées/ documentées | 1,223 | 1,104 | 2,642 |
| Enregistrement | | | |
| Volume de la base de données (documents, non pas objets) | 37,250 | 36,750 | 36,250 |
| Arriéré de travail concernant les données pour le RCIP | | | |
| Révision des enregistrements existants de la base de données | 5,000 | 15,000 | 19,750 |
| Ajouts à la base de données | 11,000 | 16,000 | 17,500 |

Au fil des ans, plusieurs facteurs importants ont influé sur les acquisitions, notamment le total des fonds disponibles, la nécessité de passer par un processus complexe pour faire approuver l'emploi des fonds, la conception personnelle et les connaissances spécialisées du directeur et des conservateurs, les occasions qui se présentent sur le marché des objets d'art et le pouvoir d'achat du dollar. Le budget d'acquisition du Musée des beaux-arts s'est maintenu à 1.5 million de dollars depuis 10 ans, tandis que les prix montaient en flèche sur le marché international des objets d'art ; c'est pourquoi le Conseil d'administration et la direction ont récemment effectué une importante révision de leur politique d'acquisition pour faire en sorte que les fonds servent à l'enrichissement des collections dans les secteurs prioritaires.

**Transmettre les connaissances** : Le tableau 9 présente le nombre de contacts établis avec le public par le Musée des beaux-arts du Canada en vue de mettre ses collections à la portée de tous les Canadiens.

**Tableau 9 : Quelques indicateurs de la charge de travail et du niveau de service**

| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Expositions | | | |
| Fréquentation des expositions | | | |
| Ottawa | 270,000 | 275,000 | 292,926 |
| Expositions itinérantes | 20,000 | 150,000 | 92,980 |
| Nombre d'expositions présentées à Ottawa | 2 | 7 | 14 |
| Nombre de localités canadiennes ayant accueilli des expositions itinérantes | 2 | 23 | 18 |
| Prêts | | | |
| Demandes de prêts faites par d'autres établissements | 250 | 280 | 390 |
| Nombre de prêts accordés à d'autres établissements sous forme d'expositions itinérantes | 82 | 567 | 487 |
| Publications | | | |
| Articles - titres | 8 | 10 | 9 |
| - nbre d'exemplaires imprimés | s/o* | 30,100 | 33,000 |
| Services éducatifs | | | |
| Nombre de causeries | 160 | 150 | 89 |
| Nombre de mini-causeries | 98 | 98 | 96 |
| Nombre de visites guidées | 2,200 | 2,000 | 1,883 |
| Nombre de manifestations spéciales organisées | 35 | 30 | 20 |
| Nombre de publications produites | 28 | 11 | 17 |

*sans objet

Outre les éléments figurant au tableau 9, le Musée des beaux-arts du Canada produit des catalogues de ses collections permanentes. Le catalogue de la collection d'art canadien (A-F) sera apprêté en 1984-1985 et envoyé à la composition et à l'impression en 1985-1986. Le texte du volume 1 du catalogue de la collection d'art européen (1300-1800) sera composé et imprimé en 1984-1985 et les planches seront imprimées en 1985-1986.

Au cours des trois prochaines années, le nombre des expositions et des publications sera réduit pour que les ressources puissent être consacrées à la présentation de la collection permanente et à la préparation en vue de l'occupation des nouveaux locaux. La Division des expositions participera à la planification et à l'établissement d'un programme pour le nouvel édifice, où l'aire réservée aux expositions spéciales sera considérablement accrue et dont la superficie totale d'exposition sera deux fois et demie celle du Musée des beaux-arts actuel. Ce sont les Services éducatifs surtout qui seront chargés de maintenir un haut niveau d'activité à l'immeuble Lorne, qui abrite actuellement le Musée des beaux-arts. La production des catalogues d'exposition sera freinée et les ressources affectées à l'édition seront principalement consacrées aux catalogues de la collection permanente, qui s'inscrivent dans un projet à long terme.

**Gérer** : Les dépenses de la fonction de la gestion, excluant celles des Services techniques, représenteront environ 7.6 % du budget net du Musée des beaux-arts en 1985-1986.

Outre les travaux en cours, la fonction de la gestion exécutera des travaux particuliers relatifs aux plans et dessins du nouvel immeuble. En 1985-1986, on accordera une importance particulière aux activités de liaison, de planification et de coordination des travaux concernant le nouvel immeuble dans le cadre d'un plan quinquennal, dont la réalisation a commencé en 1982-1983. Voici certains des travaux à exécuter : production de maquettes des galeries pour les essais de systèmes comme l'éclairage et la circulation; étude, révision et amélioration du programme de construction en fonction de l'architecture, du coût et de la technologie; planification, coordination et contrôle de grands projets d'expositions pour le nouvel édifice ; tenue d'un dossier d'archives sur l'ensemble du projet de construction ; coordination d'une stratégie d'ensemble en matière de relations publiques durant tout le processus de planification et de construction.

Le projet de construction du nouvel immeuble se traduit quotidiennement par de nouvelles exigences qui touchent les fonctions de soutien et de service. D'ici quelques années, on devra : affecter le personnel en fonction des priorités ; s'occuper des approvisionnements et de la gestion des stocks ; apporter les modifications nécessaires aux règles et aux méthodes d'administration ; et offrir le système de



34 99

sécurité le plus économique et le plus efficace possible dans le nouvel édifice.

Le tableau 10 montre le rapport entre les dépenses et les années-personnes de la gestion et le total des dépenses nettes et des années-personnes de l'activité.

Tableau 10 : Rapport entre les dépenses (en milliers de dollars) et les années-personnes de la gestion et le total des dépenses nettes et des années-personnes de l'activité

| | Prévu 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Gestion (à l'exclusion des Services techniques) | 692 | 18 | 675 | 18 | 682 | 18 |
| Total net, Musée des beaux-arts | 9,125 | 141 | 9,432 | 142 | 7,588 | 141 |
| Pourcentage du total | 7.6 | 12.8 | 7.2 | 12.7 | 9.0 | 12.8 |

## C. Musée national de l'Homme

### Objectif

Le Musée national de l'Homme vise trois objectifs. Le premier consiste à enregistrer, à conserver et à expliquer le patrimoine national, dans le contexte de l'histoire culturelle universelle, en vue d'enrichir la vie des générations actuelle et future, et aussi à aider d'autres établissements à faire de même.

Le deuxième objectif est le suivant : transmettre les informations et les connaissances afin de permettre au public de mieux connaître et apprécier le patrimoine national dans les domaines de l'histoire (y compris l'histoire militaire), de l'ethnologie, de l'archéologie, de l'anthropologie physique et de la culture traditionnelle, et aider d'autres établissements à faire de même.

Le troisième est de gérer ses ressources globales en vue d'atteindre ses objectifs et de participer à la gestion de l'ensemble des MNC.

### État récapitulatif des ressources

L'activité du Musée national de l'Homme représente environ 15.7 % du total des dépenses nettes du Programme pour 1985-1986 et 18.4 % du total des années-personnes.

**Tableau 11 : Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Enregistrer, conserver et expliquer | 6,813 | 104 | 6,850 | 120 | 6,947 | 124 |
| Transmettre les connaissances | 3,909 | 69 | 3,577 | 67 | 3,454 | 61 |
| Gérer | 1,198 | 19 | 1,341 | 19 | 1,035 | 18 |
| Total des dépenses brutes | 11,920 | 192 | 11,768 | 206 | 11,436 | 203 |
| Moins : Recettes à valoir sur le crédit | (200) | - | (200) | - | (173) | - |
| Dépenses nettes | 11,720 | 192 | 11,568 | 206 | 11,263 | 203 |



3501

Le total des dépenses nettes de l'activité se répartit ainsi : $7,990,000 pour les frais touchant le personnel, $320,000 pour l'acquisition d'oeuvres, $740,000 pour les transports et les communications, $1,542,000 pour les services professionnels et spéciaux, $616,000 pour les services publics, les fournitures et les approvisionnements et $512,000 pour les frais divers.

Cette activité produit, par ses publications et ses boutiques, des recettes approximatives de $200,000 mises à la disposition du Programme par la méthode du crédit net.

**Description**

Le Musée national de l'Homme, comprenant le Musée canadien de la guerre, est un musée national d'envergure internationale qui enregistre, conserve et étudie les collections d'objets et les données s'y rapportant, et qui transmet ces connaissances, dans les domaines de l'histoire (y compris l'histoire militaire), de l'ethnologie, de l'archéologie, de l'anthropologie physique et de la culture traditionnelle.

Les collections du Musée réunissent des objets façonnés, des spécimens et divers objets historiques, outre les informations sur les collections qui résultent des recherches et des études effectuées par les conservateurs.

Le Musée remplit trois fonctions : enregistrer, conserver et expliquer ; transmettre les connaissances ; et gérer.

**Enregistrer, conserver et expliquer** : Le Musée fait l'acquisition d'objets façonnés, de spécimens et de divers objets historiques dans les domaines de l'ethnologie, de l'archéologie, de l'anthropologie physique, de la culture traditionnelle et de l'histoire militaire. Les fouilles subventionnées par le Musée permettent également de recueillir des objets archéologiques. En outre, tous les objets provenant des fouilles pratiquées au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest sont versés aux collections du Musée, en sa qualité de dépositaire fédéral désigné.

Toutes les collections du Musée sont répertoriées et les données essentielles enregistrées. Les recherches et les études effectuées par les conservateurs aboutissent à l'acquisition de connaissances qui se rapportent à la collection et qui sont mises à contribution dans les publications, dans les réponses à des demandes de renseignements de la communauté scientifique et du grand public et dans l'élaboration d'expositions et de programmes.

Une fois versés à la collection, les objets façonnés et les spécimens doivent être restaurés ou nettoyés, réparés et stabilisés,

et conservés ensuite à l'abri des accidents dans des conditions ambiantes réglées.

**Transmettre les connaissances** : Cette fonction embrasse la conception, le montage et l'entretien d'expositions permanentes, spéciales et itinérantes, ainsi que les programmes publics et éducatifs, notamment ceux relatifs aux publications et la coordination du travail des bénévoles.

**Gérer** : Cette fonction consiste à gérer les ressources humaines et financières nécessaires pour enrichir les collections et les rendre accessibles. L'allocation des ressources vise à donner des résultats optimums tout en respectant les normes établies par les règlements, les lois et les directives du gouvernement, ainsi que les normes reconnues internationalement en ce qui a trait à la conservation et à l'enrichissement des collections de musée et leur documentation.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Enregistrer, conserver et expliquer** : Le Musée prévoit une nouvelle diminution du nombre des objets achetés en raison de la réduction du du pouvoir d'achat qu'entraîne la non-augmentation du budget des acquisitions (voir tableau 12).

Toutefois, le nombre des dons va probablement augmenter. Par exemple, en 1984-1985, entre 8,000 et 10,000 objets - uniformes, médailles, etc. - seront offerts au Musée canadien de la guerre ; il est peu probable que ce nombre diminue. Dans d'autres secteurs du Musée national de l'Homme, on connaîtra probablement des augmentations, le public manifestant un intérêt croissant pour le nouvel immeuble du parc Laurier, à Hull. On ne peut jamais prévoir avec certitude le nombre d'objets provenant de fouilles archéologiques, mais l'on s'attend à ce qu'il diminue, car on consacre davantage de ressources au nouvel immeuble.

Le tableau 12 montre le nombre d'acquisitions effectuées entre 1983-1984 et 1985-1986, réparties entre les objets obtenus par voie d'achat, de don, d'échange ou recueillis sur le terrain.

**Tableau 12 : Acquisitions (nombre d'objets)**

| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Achats | 1,400 | 1,555 | 1,900 |
| Dons | 14,000 | 12,200 | 12,000 |
| Recherches sur le terrain | 30,000 | 43,100 | 22,000 |



3503

Le Musée accorde une importance particulière au traitement d'environ 12,000 objets destinés aux nouvelles expositions qui seront montées dans le nouvel immeuble, au parc Laurier.

La plupart des collections du Musée sont répertoriées et les données essentielles sont versées au Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP) (voir page 47), qui est informatisé. Pour ce qui est du Musée canadien de la guerre, les données relatives à seulement 10 % de ses collections ont été enregistrées et le reste est versé à un rythme de 1 % par an. La réalisation du programme à long terme en vue de produire des données de catalogage plus détaillées et de les introduire dans le RCIP demandera plusieurs années. Jusqu'à ce jour, 14 % des collections du Musée ont été entièrement documentées et cataloguées dans le RCIP. Avec les ressources dont il dispose actuellement, le Musée peut cataloguer les nouveaux articles qui s'ajoutent aux collections ; cependant, on pourra réduire l'arriéré de travail qui reste, seulement lorsque de nouvelles ressources auront été obtenues pour mener cette tâche à bien. Toutefois, le Musée achèvera, en 1985-1986, la planification en vue de procéder à l'inventaire des collections et l'organisation de leur déménagement dans le nouvel immeuble.

**Transmettre les connaissances** : Le Musée a été contraint de réduire certains de ses services au public afin de réorienter les efforts de son personnel vers la planification des programmes du nouveau musée. Ainsi, en 1983-1984, il a présenté sept expositions spéciales et 15 expositions itinérantes, tandis qu'en 1984-1985, on en comptait 10 et 15 respectivement et qu'en 1985-1986, le Musée organisera cinq expositions spéciales et cinq expositions itinérantes. Après 1986-1987, le nombre sera réduit à deux dans chaque cas. Le programme populaire des trousses de Musée a été confié aux autorités provinciales, chargées de les distribuer dans les écoles du Canada. Le nombre de publications gratuites offertes et distribuées par le Musée passera de 47 en 1984-1985 à 35 en 1985-1986. En outre, le nombre d'ouvrages savants publiés en 1985-1986 sera réduit par rapport à 1984-1985.

Le tableau 13 montre le nombre de contacts que le Musée de l'Homme a établis par l'intermédiaire de ses expositions permanentes, du programme spécial de films, de conférences, de concerts et de démonstrations, des expositions itinérantes, ainsi que des programmes éducatifs et des publications.

Le Musée prévoit une diminution du nombre des visiteurs, du fait de la réduction des programmes. Toutefois, l'une des principales causes de ce déclin est la perte du parc de stationnement public voisin du Musée canadien de la guerre, emplacement utilisé pour la construction du nouveau Musée des beaux-arts du Canada, à la pointe Nepean.

**Tableau 13 : Fréquentation du Musée**

| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Fréquentation annuelle* | 640,000 | 647,000 | 685,804 |
| Expositions itinérantes | 40,000 | 120,000 | 102,000 |
| Programmes éducatifs | 45,000 | 47,000 | 51,000 |
| Publications distribuées | 130,000 | 130,000 | 170,138 |

*y compris le programme spécial de films, de conférences, de concerts et de démonstrations.

Le Musée doit également suspendre tous les prêts d'objets destinés aux expositions d'autres établissements canadiens afin de préparer les pièces en vue de leur déménagement et de leur présentation dans le nouveau bâtiment. Pour sa part, le Musée canadien de la guerre continuera, dans une certaine mesure, de fournir un service de prêt. Le prêt d'objets à des fins d'étude ou de recherche ne sera pas touché.

Le Musée poursuivra aussi l'élaboration d'un plan à long terme en matière d'expositions et de programmes publics et ses études pour déterminer les systèmes et les nouvelles techniques susceptibles de permettre au public canadien d'accéder plus facilement aux ressources du Musée.

**Gérer** : Les dépenses de la fonction de la gestion représenteront environ 10.2 % du budget total du Musée national de l'Homme.

Le tableau 14 montre le rapport entre les dépenses et les années-personnes de la fonction de la gestion et le total des dépenses nettes et des années-personnes de l'activité.

**Tableau 14 : Rapport entre les dépenses (en milliers de dollars) et les années-personnes de la gestion et le total des dépenses nettes et des années-personnes de l'activité**

| | Prévu 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Gestion | 1,198 | 19 | 1,341 | 19 | 1,035 | 18 |
| Total net, Musée de l'Homme | 11,720 | 192 | 11,568 | 206 | 11,263 | 203 |
| Pourcentage du total | 10.2 | 9.9 | 11.6 | 9.2 | 9.2 | 8.9 |



05

Outre les travaux en cours, la fonction de la gestion exécutera les travaux particuliers que nécessitent la planification et la conception des nouveaux locaux.

Questions d'intérêt particulier en 1985-1986 : achèvement du regroupement des installations de conservation à Asticou, solution provisoire aux problèmes actuels de logement et étape nécessaire dans la préparation à l'emménagement ; mise au point d'un plan décennal d'aménagement et d'une présentation concernant les ressources nécessaires au Musée canadien de la guerre qui, par manque d'espace, ne peut s'étendre, surtout depuis que le gouvernement a décidé de construire le Musée des beaux-arts du Canada immédiatement à côté de cet établissement ; enfin, définition des besoins en matière de matériel et d'ameublement du nouvel immeuble du Musée de l'Homme.

## D. Musée national des sciences naturelles

### Objectif

Le Musée national des sciences naturelles (MNSN) vise trois objectifs. Le premier consiste à enregistrer, à conserver et à expliquer le patrimoine naturel du Canada et des régions environnantes en vue de favoriser l'essor de la science et d'enrichir la vie des générations actuelle et future, et aussi à aider divers clients canadiens et étrangers à constituer des collections et à expliquer le patrimoine naturel du Canada, par référence au contexte universel.

Le deuxième objectif est le suivant : transmettre les connaissances afin de permettre au public de mieux connaître et apprécier les sciences de la nature et le milieu naturel canadien.

Le troisième est de gérer ses ressources globales en vue d'atteindre ses objectifs et de participer à la gestion de l'ensemble des MNC.

### État récapitulatif des ressources

Le Musée national des sciences naturelles représente environ 11.8 % du total des dépenses nettes du Programme pour 1985-1986 et 12.2 % du total des années-personnes.

**Tableau 15 : Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Enregistrer, conserver et expliquer | 5,327 | 64 | 4,063 | 64 | 4,327 | 64 |
| Transmettre les connaissances | 3,053 | 50 | 3,092 | 50 | 2,850 | 46 |
| Gérer | 765 | 13 | 842 | 12 | 1,329 | 15 |
| Total des dépenses brutes | 9,145 | 127 | 7,997 | 126 | 8,506 | 125 |
| Moins : Recettes à valoir sur le crédit | (275) | - | (275) | - | (189) | - |
| Dépenses nettes | 8,870 | 127 | 7,722 | 126 | 8,317 | 125 |

Le total des dépenses de l'activité se répartit ainsi : $5,985,000 pour les frais touchant le personnel, $75,000 pour le budget des acquisitions, $445,000 pour les transports et les communications, $846,000 pour les services professionnels et spéciaux, $465,000 pour les services publics, les fournitures et les approvisionnements et $1,054,000 pour les frais divers.

Cette activité produit, par ses publications et ses boutiques, des recettes approximatives de $275,000 qui sont mises à la disposition du Programme par la méthode du crédit net.

**Description**

Le Musée national des sciences naturelles est un musée d'envergure internationale qui enregistre, conserve et étudie des collections d'objets et les données s'y rapportant, dans le domaine des sciences naturelles, en ce qui a trait plus particulièrement, mais non pas exclusivement, au Canada et aux eaux environnantes, et il transmet ces connaissances.

Le MNSN s'intéresse surtout à la biologie et à la géologie, en raison de l'importance des plantes, des animaux et des matières, objets de ces sciences. Le Musée enrichit ses collections et fait des recherches dans les domaines de la botanique, de la zoologie, de la paléontologie, des sciences de la terre et, en collaboration avec le Musée national des sciences et de la technologie, de l'astronomie.

Le Musée remplit trois fonctions : enregistrer, conserver et expliquer ; transmettre les connaissances ; et gérer.

**Enregistrer, conserver et expliquer** : Cette fonction comprend l'acquisition de spécimens obtenus par voie d'achat, de don, d'échange ou recueillis sur le terrain.

Elle comprend aussi les différents travaux de conservation des collections de spécimens et des données qui s'y rapportent : préparation initiale, restauration, enregistrement, contrôle des stocks et gestion des collections.

Troisièmement, cette fonction comporte l'acquisition de nouvelles connaissances grâce aux recherches effectuées par les conservateurs, à la documentation sur les spécimens qui constituent les collections, ainsi que sur le contexte dans lequel ils ont été découverts et sur celui qui explique leur origine, leur habitat, leur répartition et leur évolution. Les recherches sont effectuées par des spécialistes de disciplines traditionnellement reconnues, selon des techniques scientifiques modernes et suivant une approche pluridisciplinaire (p.ex., écologie ou éthologie).

Fait aussi partie de cette fonction la prestation, auprès des chercheurs de la communauté scientifique et du public, de services d'identification et de description d'espèces végétales, animales et minérales conformément aux conventions internationales sur la nomenclature biologique, zoologique et minéralogique.

**Transmettre les connaissances** : Le Musée met à la disposition du public les collections et les connaissances qu'il acquiert. Cette fonction englobe les éléments suivants : conceptualisation, conception, essais, montage, entretien et réaménagement des expositions permanentes, temporaires et itinérantes ; services publics venant compléter les expositions ou enrichir les connaissances sur les collections, grâce à un centre de documentation et d'informations, à des programmes éducatifs, à des manifestations spéciales, aux boutiques, aux publications, aux productions radiotélévisées et cinématographiques ; évaluation des programmes et relations avec la collectivité et les médias, par lesquelles on se propose, d'une part, d'assurer l'efficacité des expositions et des services publics et, d'autre part, de recueillir et d'analyser des données exactes sur les caractéristiques démographiques des divers publics du Musée, ainsi que leurs niveaux de connaissances scientifiques et leurs besoins en ce domaine.

**Gérer** : Cette fonction consiste à gérer les ressources humaines et financières nécessaires pour enregistrer, conserver et expliquer le patrimoine naturel du Canada et transmettre les connaissances au public. L'allocation des ressources vise à donner des résultats optimums tout en respectant les normes établies par les lois, les règlements et les directives du gouvernement, ainsi que les normes reconnues internationalement en ce qui a trait à la recherche et à la conservation des collections.



09

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Enregistrer, conserver et expliquer** : Le tableau 16 présente les extrants pour chaque secteur opérationnel relevant de cette fonction.

**Tableau 16 : Quelques extrants et charges de travail concernant la fonction d'enregistrement, de conservation et d'explication**

| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Acquisition | | | |
| Nouveaux spécimens acquis, inscrits et conservés | 100,000 | 100,000 | 110,000 |
| Conservation | | | |
| Arriérés constatés - conservation et enregistrement | | | |
| Spécimens conservés | 21,000 | 21,000 | - |
| Arriéré - conservation | 579,000 | 600,000 | 600,000 |
| Données traitées par ordinateur | 35,000 | 35,000 | 5,000 |
| Arriéré - traitement par ordinateur | 2,215,000 | 2,250,000 | 2,255,000 |
| Recherche | | | |
| Nombre de documents de recherche scientifique produits* | 12 | 12 | 14 |

*Dans le plan de dépenses pour 1984-1985, la rédaction de publications gratuites de recherche scientifique (ouvrages savants) relevait de la fonction d'accessibilité des collections.

**Acquisition** : Le tableau 16 indique le nombre de nouveaux spécimens acquis par le Musée par voie d'achat, de prêt, d'échange ou recueillis sur le terrain. On pourra enregistrer et conserver comme il se doit 100 % de tous les spécimens qu'acquerra le Musée.

**Conservation** : L'élimination de l'arriéré constaté en matière de conservation et de documentation des collections continuera de se dérouler suivant la stratégie répartie sur 20 ans, élaborée en 1983-1984. On se propose de restaurer et de contrôler 21,000 spécimens, nombre qui couvre 3.5 % de l'arriéré de travail constaté, et de mettre à jour puis d'introduire dans le RCIP (voir page 47) 35,000 enregistrements, ce qui nécessitera en tout $1,063,000 et 30 années-personnes.

Recherche : Les documents scientifiques produits et publiés par le Musée montrent avec quelle compétence les chercheurs acquièrent de nouvelles connaissances et font d'importantes découvertes. La publication des résultats constitue le résultat tangible de la recherche et le moyen par lequel le Musée s'impose au pays et à l'étranger. En 1985-1986, on accordera une importance particulière à l'élaboration d'une politique et d'un plan d'ensemble en matière de recherche, afin de permettre au MNSN de se tailler une place de choix à titre d'institut de recherche de très haut calibre. Le Musée définira les responsabilités actuelles et leurs coûts, et produira une déclaration de principe et un plan de recherche à long terme indiquant les paramètres et les buts fixés pour les chercheurs du MNSN. Pour 1985-1986, il faudra, au total, $40,000 et une année-personne.

Transmettre les connaissances : Le tableau 17 fournit quelques extrants et charges de travail concernant la transmission des connaissances.

Tableau 17 : Quelques extrants et charges de travail concernant la transmission des connaissances

| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Fréquentation des expositions permanentes | 475,000 | 470,000 | 470,000 |
| Expositions organisées | 3 | 3 | 4 |
| Expositions mises en tournée | 15 | 13 | 15 |
| Publications (à vendre)* | | | |
| - nouveaux titres | 1 | 2 | 4 |
| - titres offerts | 41 | 39 | 35 |
| Réponses aux demandes de renseignements | 59,000 | 59,000 | 51,000 |

*On ne tient pas compte ici des rapports de recherche (ouvrages savants) distribués gratuitement ; ils relèvent maintenant de la fonction d'enregistrement, de conservation et d'explication.

La fréquentation des expositions permanentes de l'Édifice commémoratif Victoria est demeurée stable au cours des dernières années. On prévoit une légère augmentation pendant l'année financière 1985-1986, en raison de la décision de prolonger les heures d'ouverture, un soir par semaine. Le maintien des expositions permanentes nécessitera une somme totale de $368,000 et 6.5 années-personnes. Questions d'intérêt particulier en 1985-1986 :

rénovation et remise en état des salles d'exposition permanente actuelles (travaux majeurs dans la salle réservée aux oiseaux et d'importance secondaire dans les autres salles) du côté est de l'Édifice commémoratif Victoria, ce qui nécessitera au total $160,000 et trois années-personnes.

En 1985-1986, on produira et mettra en circulation une nouvelle et importante exposition itinérante sur les changements climatiques au Canada et deux expositions d'importance secondaire, l'une présentant la fabrication d'un dinosaure et l'autre le travail réalisé au Musée dans le domaine scientifique. Au cours de cet exercice financier, on consacrera aussi des ressources à la production de deux nouvelles expositions itinérantes, qui seront terminées en 1986-1987.

On remettra à neuf six expositions itinérantes, afin d'en maintenir la qualité et d'en étendre la vie utile. Deux autres expositions importantes, "Omingmak le boeuf musqué" et "Une oasis arctique", qui ont parcouru le circuit canadien, seront mises en circulation à l'étranger, suivant le principe de la récupération des coûts.

Le nombre de publications produites pour la vente par le Musée à l'intention du grand public, ainsi que d'ouvrages de vulgarisation encore en magasin ou réimprimés figure au tableau 17. Une année-personne a été affectée à la préparation des ouvrages qui seront publiés au cours des années financières à venir. Un ouvrage sera réimprimé grâce à un accord de coédition, sans frais pour le Musée.

Le Centre d'information répond aux demandes de renseignements d'ordre général provenant du public et distribue les publications gratuites. Le nombre des demandes auxquelles on a répondu et celui des publications distribuées renseignent sur l'importance de la demande. Ce service nécessite deux années-personnes et $100,000.

**Gérer** : Le Musée national des sciences naturelles consacre 13 années-personnes et $765,000 à la fonction de la gestion. Cela représente 8.6 % du total net des ressources du MNSN.

Tableau 18 : Rapport entre les dépenses (en milliers de dollars) et les années-personnes de la gestion et le total net des dépenses et des années-personnes de l'activité

| | Prévu 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Gestion | 765 | 13 | 842 | 12 | 1,329 | 15 |
| Total net, MNSN | 8,870 | 127 | 7,722 | 126 | 8,317 | 125 |
| Pourcentage du total | 8.6 | 10.2 | 10.9 | 9.5 | 16.0 | 12.0 |



15

## E. Musée national des sciences et de la technologie

### Objectif

Le Musée national des sciences et de la technologie vise trois objectifs : le premier est le suivant : enregistrer, conserver et expliquer le patrimoine national ayant trait à la technologie et aux sciences connexes, de façon à enrichir la vie des générations actuelle et future et aussi à aider d'autres établissements à faire de même.

Le deuxième objectif consiste à transmettre les informations et les connaissances pour permettre au public de mieux connaître et apprécier le patrimoine national ayant trait à la technologie et aux sciences connexes.

Le troisième est de gérer ses ressources globales de façon à atteindre ses objectifs.

### État récapitulatif des ressources

Le Musée national des sciences et de la technologie représente environ 7 % du total des dépenses nettes du Programme en 1985-1986 et 9 % du total des années-personnes.

**Tableau 19 : Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Enregistrer, conserver et expliquer | 3,197 | 57 | 2,982 | 59 | 2,437 | 53 |
| Transmettre les connaissances | 1,598 | 27 | 1,581 | 28 | 2,005 | 29 |
| Gérer | 625 | 12 | 756 | 15 | 679 | 15 |
| Total des dépenses brutes | 5,420 | 96 | 5,319 | 102 | 5,121 | 97 |
| Moins : recettes à valoir sur le crédit | (105) | - | (105) | - | (122) | - |
| Dépenses nettes | 5,315 | 96 | 5,214 | 102 | 4,999 | 97 |

Le total des dépenses nettes de l'activité se répartit comme suit : $3,820,000 pour les frais touchant le personnel, $100,000 pour le budget des acquisitions, $173,000 pour le transport et les communications, $560,000 pour les services professionnels et spéciaux, $421,000 pour les services publics, les fournitures et les approvisionnements et $241,000 pour les frais divers.

Cette activité produit, par l'intermédiaire des publications et des boutiques, des recettes d'environ $105,000 qui sont mises à la disposition du Programme par la méthode du crédit net.

**Description**

Le Musée national des sciences et de la technologie (MNST) est un musée national d'envergure internationale comprenant une annexe (le Musée de l'agriculture) et un établissement autonome du point de vue des activités de conservation (le Musée de l'aviation) ; le MNST enregistre, conserve et étudie des collections d'objets et les données s'y rapportant, dans les domaines de la technologie et des sciences, en ce qui a trait particulièrement, mais non pas exclusivement, au Canada. Il transmet en outre les connaissances acquises.

Le Musée remplit trois fonctions : enregistrer, conserver et expliquer ; transmettre les connaissances ; et gérer.

**Enregistrer, conserver et expliquer :** Cette fonction est axée sur les objets et les données connexes relevant de 21 grands domaines : sciences pures (mathématiques, physique et chimie) ; astronomie ; météorologie ; sylviculture ; pêche ; transport ; communications ; agriculture ; industries extractives ; énergie ; technologie industrielle ; génie maritime ; technologie de la protection contre l'incendie ; génie civil et technique de la construction ; science informatique ; technologie médicale ; photographie ; aviation et espace. Cette fonction couvre trois domaines : la conservation, la gestion des collections et la restauration.

Les activités de conservation comprennent la création et l'entretien d'une collection complète d'objets, ainsi que l'obtention et la tenue à jour d'informations s'y rapportant. Une fois repérés grâce aux recherches des conservateurs, les objets qui conviennent sont acquis par voie d'achat, de transfert, d'échange, de prêt, de don, etc. Les informations obtenues grâce aux études et aux recherches du personnel chargé de la conservation et relatives aux pièces de la collection sont mises à contribution, d'une part, dans la production de publications, ce qui répond aux demandes de la communauté scientifique et du public, et d'autre part dans la création d'expositions et de programmes.

La gestion des collections englobe le classement et la mise en réserve des objets et des informations s'y rapportant de façon à les



15

préserver et à les rendre facilement accessibles. Toutes les collections du musée sont répertoriées, et toutes les informations essentielles consignées.

Une fois qu'ils font partie des collections, les objets et les spécimens doivent être restaurés, nettoyés, stabilisés, puis conservés en sécurité dans un milieu où les conditions ambiantes sont stables.

**Transmettre les connaissances** : Il s'agit ici de la conception, du montage et de l'entretien d'expositions permanentes, spéciales et itinérantes, ainsi que de la création de programmes publics et éducatifs touchant notamment la production de publications et la coordination du travail des bénévoles.

**Gérer** : Cette fonction couvre la gestion des ressources humaines et financières nécessaires pour créer des collections et les rendre accessibles au public. Les ressources sont affectées de manière que l'on puisse atteindre les meilleurs résultats possible tout en respectant les normes énoncées dans les règlements, les lois et les directives du gouvernement, ainsi que les normes internationalement reconnues dans le domaine de la conservation, de l'enrichissement des collections de musée et de la réunion de documentation.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Enregistrer, conserver et expliquer** : Voici les données sur le rendement disponibles pour les trois grandes tâches qui composent cette fonction :

**Conservation** : L'achat, ou l'acquisition des objets par un autre moyen, se fait conformément à un plan général élaboré par les conservateurs, mais les acquisitions dépendent de la possibilité de se procurer les objets. Le tableau 20 montre les acquisitions effectuées entre 1983-1984 et 1985-1986, données qui constituent un indicateur de la charge de travail pour les autres secteurs de responsabilité relevant de cette fonction.

**Tableau 20 : Total des acquisitions de 1983-1984 à 1985-1986**

| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Nombre d'objets achetés | 450 | 450 | 350 |
| Nombre des objets acquis d'autres façons* | 450 | 450 | 450 |

*notamment par voie de transfert, d'échange, de prêt et de don.

**Gestion des collections** : Le niveau actuel des ressources permettra la poursuite des travaux d'enregistrement en cours, à la cadence de 1984-1985. Les arriérés de travail frappent trois secteurs : les nouvelles acquisitions qui attendent leur inscription permanente dans le système ; les données sur les objets qui doivent être améliorées et converties au système informatisé ; les objets dont le catalogage, pour être valable, nécessite des recherches approfondies.

**Restauration** : Pour assurer la conservation du patrimoine national que constituent les objets reliés à la technologie et aux sciences connexes, on a consacré à partir de 1985-1986 une année-personne et $80,000 à la réalisation d'une étude sur l'état des collections. Elle renseignera sur l'état des objets et les besoins en matière de restauration d'environ 25 % de la collection totale ; on sera ainsi en mesure de se fixer des objectifs pour réduire les arriérés en matière de restauration, ce qui, à son tour, garantira la conservation de la collection.

L'on prévoit que le nouveau Musée de l'aviation sera prêt en décembre 1985 et qu'il ouvrira ses portes au public à l'automne de 1986. Ces éléments obligent le Musée à se fixer deux objectifs : déménager entre ces deux dates et achever la restauration du Curtiss HS-2L (1918), du HA 1112 (Me 109), du Robert McDowall (1910) et de la reproduction du Silver Dart (1958), en vue de l'ouverture.

**Transmettre les connaissances** : Par suite de la priorité accordée aux nouveaux locaux du Musée de l'aviation et, par voie de conséquence, à la restauration et à l'identification des objets de la collection qui constituent l'arriéré, la fonction de la transmission des connaissances connaîtra un accroissement minimum de la charge de travail en 1984-1985, jusqu'à ce que soient connus les résultats de l'étude globale (voir page 45).

Le tableau 21 donne quelques indicateurs de la charge de travail pour les diverses tâches qui composent la fonction de la transmission des connaissances.



17

Tableau 21 : Quelques indicateurs de la charge de travail - Transmission des connaissances

| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Expositions | | | |
| Expositions permanentes | | | |
| Superficie (pi²) | 21,309 | 21,309 | 20,425 |
| Fréquentation annuelle | 825,000 | 775,000 | 718,000 |
| Nombre d'heures d'ouverture | 2,870 | 3,648 | 3,648 |
| Programmes publics | | | |
| Programmes éducatifs | | | |
| Nombre de programmes offerts | 30 | 30 | 30 |
| Nombre d'élèves participants | 27,000 | 25,000 | 24,000 |
| Programme de démonstrations publiques | | | |
| Nombre de démonstrations | 40 | 35 | 30 |
| Participants | 80,000 | 70,000 | 60,000 |
| Train à vapeur* | | | |
| Nombre d'excursions | 25 | 25 | 15 |
| Participants | 7,500 | 7,500 | 5,100 |

*On ne sait pas au juste ce qu'il adviendra du programme, étant donné que CP Rail songe à abandonner cette ligne.

**Gestion** : Les dépenses de la fonction de la gestion représenteront environ 12 % du budget net du MNST.

Tableau 22 : Rapport entre les dépenses (en milliers de dollars) et les années-personnes de la gestion et le total des dépenses nettes et des années-personnes de l'activité

| | Prévu 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Gestion | 625 | 12 | 756 | 15 | 679 | 15 |
| Total net, MNST | 5,315 | 96 | 5,214 | 102 | 4,999 | 97 |
| Pourcentage du total | 11.8 | 12.5 | 14.5 | 14.7 | 13.6 | 15.5 |

Questions d'intérêt particulier en 1985-1986 : phase finale d'une étude globale qui permettra de définir les concepts sous-tendant la création d'un nouveau Musée des sciences et de la technologie au cours des décennies à venir, de déterminer la portée de cette entreprise, les frais à engager, ainsi que les moyens à mettre en oeuvre ; encourager des travaux menés en collaboration avec des organismes privés et publics afin d'accroître la présence nationale du Musée et de favoriser la réalisation de ses objectifs.

## F. Programmes nationaux

### Objectif

L'activité des Programmes nationaux vise trois objectifs. Le premier est d'enregistrer, de conserver et d'expliquer des collections d'objets et des connaissances ayant trait au patrimoine culturel du Canada, et d'aider d'autres établissements à faire de même, en fournissant des conseils et des services en muséologie et en offrant une aide financière pour la gestion des collections, la conservation, la recherche et les activités de formation.

Le deuxième de ces objectifs est de transmettre les connaissances ayant trait au patrimoine national, et d'aider d'autres établissements à faire de même, en fournissant des services et des conseils en muséologie et en offrant une aide financière pour les expositions et la diffusion.

Le troisième consiste à gérer de manière économique et efficace les ressources globales dont les Programmes nationaux disposent pour atteindre leurs objectifs, en administrant leurs affaires et en soutenant leurs responsabilités en matière de gestion, ainsi que celles des MNC.

### État récapitulatif des ressources

L'activité des Programmes nationaux représente environ 29 % du total des dépenses nettes du Programme pour 1985-1986 et 16 % du total des années-personnes.

**Tableau 23 : Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Enregistrer, conserver et expliquer | 9,715 | 93 | 9,684 | 93 | 10,935 | 95 |
| Transmettre les connaissances | 11,400 | 64 | 10,810 | 64 | 9,671 | 64 |
| Gérer | 662 | 13 | 778 | 14 | 667 | 14 |
| Total des dépenses | 21,777 | 170 | 21,272 | 171 | 21,273 | 173 |

Le total des dépenses de l'activité se répartit comme suit : $7,116,000 pour les frais touchant le personnel, $2,195,000 pour les services professionnels et spéciaux, $8,852,000 pour les subventions et les contributions, $1,690,000 pour les transports et les communications, $445,000 pour les services publics, les fournitures et les approvisionnements, $665,000 pour la location et $814,000 pour les autres frais.

**Description**

Les Programmes nationaux, créés par la Politique nationale des musées (1972), constituent un ensemble de programmes qui offrent une aide financière et des services ou des conseils en muséologie aux Musées nationaux, à différents établissements canadiens et internationaux de même nature et aux diverses collectivités du Canada.

Les Programmes nationaux remplissent trois fonctions :

**Enregistrer, conserver et expliquer** : Afin d'enregistrer, de conserver et d'expliquer des collections d'objets et des connaissances ayant trait au patrimoine naturel et culturel du Canada, et d'aider d'autres établissements à faire de même, les Programmes nationaux offrent des services et des conseils en muséologie, ainsi qu'une aide financière pour la gestion des collections, la restauration, la recherche et les activités de formation, et ce par l'intermédiaire de trois programmes, dont l'un se consacre uniquement à cette fonction et les deux autres en partie.

L'Institut canadien de conservation (ICC), qui se consacre entièrement à cette fonction, offre aux musées publics de tout le Canada des services, des conseils et des activités de formation dans le domaine de la restauration. En outre, l'ICC défend souvent, mais non pas exclusivement, les intérêts du Canada sur le plan international, dans le domaine de la restauration.

Le Réseau canadien d'information sur le patrimoine, qui se consacre à cette fonction ainsi qu'à celle ayant trait à la transmission des connaissances, développe et exploite un système automatisé de gestion de l'information, qui contient 1.6 million d'enregistrements et qui est offert actuellement à 150 musées canadiens. Il permet à chaque utilisateur de conserver et de consulter pour son propre usage les données mises en mémoire sur ses collections.

Les Programmes d'appui aux musées, qui se consacrent également en partie à la transmission des connaissances, offrent des subventions et une aide technique, ainsi que des services d'information et de coordination aux musées et autres établissements et organismes publics sans but lucratif dont les activités en matière d'enrichissement des collections répondent à la Politique nationale des musées.



u

**Transmettre les connaissances** : Afin de transmettre et d'aider d'autres établissements à transmettre les connaissances ayant trait au patrimoine national, les Programmes nationaux offrent des services et des conseils en muséologie et une aide financière pour les expositions et les activités de diffusion et gèrent des expositions multidisciplinaires par l'intermédiaire de quatre programmes, dont deux se consacrent en partie à la transmission des connaissances et les deux autres entièrement.

Les Programmes d'appui aux musées consacrent une partie de leurs efforts et de leurs subventions à aider les musées et les autres organismes sans but lucratif dont les activités en matière d'exposition et de diffusion s'inscrivent dans la Politique nationale des musées.

Dans le cadre de cette fonction, le Réseau canadien d'information sur le patrimoine permet à 150 musées canadiens d'avoir accès à l'information sur les collections faisant partie du patrimoine canadien et de mieux connaître ces dernières. Ce service révèle ainsi le contenu de toutes les collections canadiennes et constitue donc pour ses usagers un instrument précieux pour la planification des expositions et des prêts d'objets.

Le Programme des expositions mobiles planifie, organise et fait circuler des muséobus où sont présentés des objets provenant de trois régions du pays (Atlantique, Ouest, Nord) dans de petites localités partout au Canada.

Le Programme international suscite l'intérêt pour les activités muséales internationales et facilite les échanges et la circulation des expositions organisées au Canada ou à l'étranger.

**Gérer** : Afin de gérer et d'administrer de manière économique et efficace les ressources globales dont ils disposent pour atteindre leurs objectifs, les Programmes nationaux administrent leurs affaires et soutiennent leurs responsabilités en matière de gestion, ainsi que celles des MNC, par le biais du Bureau du secrétaire général adjoint, Programmes nationaux, et de la Division de la coordination des programmes.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Enregistrer, conserver et expliquer** : Les données sur le rendement se répartissent entre les trois grands secteurs suivants :

**Institut canadien de conservation** : En raison des variations extrêmes que présente l'état des objets endommagés et de la complexité des projets de recherche - et, par voie de conséquence, du temps et des ressources qui y sont consacrés - les seules mesures quantitatives

ne donnent pas une image satisfaisante du travail de l'Institut canadien de conservation. Le tableau 24 fournit toutefois un aperçu de ses réalisations. (Les pages 72 et 73 de la section III contiennent une liste des bénéficiaires des services de restauration en 1983-1984 et 1984-1985, ainsi que des projets de recherche de la section de recherche pour ces mêmes années.) En outre, le tableau 24 indique dans quelle mesure l'ICC a pu aider à sensibiliser les muséologues à la nécessité d'entretenir les collections et à former des spécialistes de la restauration.

Par suite de la mise sur pied de services d'analyse et de traitements de base au sein de la communauté muséale canadienne, l'ICC sera probablement en mesure à l'avenir de concentrer ses efforts sur les objets qui nécessitent des traitements importants et très spécialisés.

**Tableau 24 : Quelques données statistiques sur les volumes de travail - formation, renseignements et conseils fournis par l'ICC à la communauté muséale**

| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Formation | | | |
| Nombre de stages | 20 | 21 | 23 |
| Nombre de colloques | 24 | 26 | 20 |
| Renseignements et conseils | | | |
| Nombre de publications diffusées | 9,000 | 7,900 | 8,000 |
| Nombre d'établissements visités par les laboratoires mobiles | 90 | 92 | 80 |

**Réseau canadien d'information sur le patrimoine :** Les modifications apportées au système informatique à partir de septembre 1982 en vue d'étendre les services offerts à la communauté muséale canadienne seront terminées en 1984.

**Tableau 25 : Quelques indicateurs de volume - services fournis par le RCIP**

| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| RCIP | | | |
| Nombre d'objets inscrits | 2,463,000 | 2,102,000 | 1,741,000 |
| Nombre d'établissements inscrits | 150 | 150 | 150 |
| Nombre d'utilisateurs formés | 40 | 50 | 54 |



23

**Programmes d'appui aux musées** : Les Programmes d'appui aux musées (PAM) accordent des subventions pour permettre aux musées et autres organismes sans but lucratif de réaliser des travaux dans le domaine de l'enrichissement et de l'accessibilité des collections au profit du public canadien. Les PAM fournissent aussi une aide professionnelle et technique à la communauté muséale canadienne dans toutes les régions du pays.

Sur les neuf Programmes d'appui aux musées, trois (Programme d'appui pour l'enregistrement, Programme d'appui pour l'amélioration et les achats d'équipement et Programme d'appui pour la conservation) s'intéressent exclusivement à la première fonction (enregistrer, conserver et expliquer), quatre (Programme des musées associés, Programme des centres nationaux d'exposition, Programme des musées spécialisés, Programme d'appui pour les expositions) s'appliquent à la fonction de la transmission des connaissances et deux (Programme d'appui pour les activités spéciales et Programme d'appui pour la formation) s'occupent des deux fonctions.

La section III (voir page 63) fournit une liste des bénéficiaires de subventions versées par les Programmes d'appui aux musées en 1983-1984.

Le tableau 26 donne quelques indicateurs de la charge de travail aux Programmes d'appui aux musées.

**Tableau 26 : Quelques indicateurs de la charge de travail aux PAM**

| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Aide financière | | | |
| Subventions (en milliers de dollars) | 14,000 | 13,500 | 12,700 |
| Nombre de subventions demandées | 320 | 300 | 263 |
| Subventions approuvées (en milliers de dollars) | 8,852 | 8,567 | 8,702 |
| Nombre de subventions accordées | 275 | 250 | 238 |
| Conseils professionnels et techniques | | | |
| Nombre de jours passés dans les régions | | | |
| C.-B./Yukon | 115 | 120 | 115 |
| Prairies/T.N.-O. | 69 | 72 | 69 |
| Ontario | 67 | 70 | 69 |
| Québec | 69 | 72 | 72 |
| Atlantique | 67 | 70 | 62 |

**Transmettre les connaissances** : Les données sur le rendement ne sont disponibles que pour les deux secteurs qui suivent :

**Programme international** : Depuis que le Programme international a été créé en 1975-1976, il n'a pu faire face qu'à une partie de la demande pour ses services, surtout depuis 1980. L'embauchage d'un agent supplémentaire en 1984-1985 l'aidera à accroître ses services consultatifs et le nombre d'expositions internationales à destination et en provenance du Canada. Le tableau 27 donne une idée de la charge de travail du Programme international.

**Tableau 27 : Quelques indicateurs de la charge du travail du Programme international**

| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Nombre de dossiers traités | 120 | 150 | 95 |
| Nombre d'expositions mises en tournée | 30 | 30 | 28 |
| Nombre de destinataires du calendrier trimestriel | 235 | 220 | 210 |

**Programme des expositions mobiles** : Le tableau 28 fournit des données sur le rendement concernant les trois caravanes : Canada nord, l'Ouest canadien et Canada atlantique.

**Tableau 28 : Quelques indicateurs de rendement du Programme des expositions mobiles**

| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Nombre de localités visitées | 156 | 165 | 181 |
| Nombre d'heures d'ouverture | 4,800 | 5,000 | 5,025 |
| Nombre total de visiteurs | 274,000 | 280,000 | 287,524 |

**Gérer** : Les dépenses de la fonction de la gestion représenteront environ 3 % du budget total des Programmes nationaux. Le tableau 29 montre le rapport entre les dépenses et les années-personnes de la gestion et celles de l'activité des Programmes nationaux.

**Tableau 29 : Rapport entre les dépenses (en milliers de dollars) et les années-personnes de la fonction de la gestion et le total des dépenses et des années-personnes de l'activité**

| | Prévu 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Gestion | 662 | 13 | 778 | 14 | 667 | 14 |
| Total, Programmes nationaux | 21,777 | 170 | 21,272 | 171 | 21,273 | 173 |
| Pourcentage du total | 3.0 | 7.6 | 3.7 | 8.2 | 3.1 | 8.1 |

## G. Services à la Corporation

### Objectif

L'activité des Services à la Corporation vise trois objectifs. Le premier est d'aider les spécialistes des Musées nationaux du Canada et de divers organismes canadiens et internationaux à enregistrer et à expliquer le patrimoine naturel et culturel du Canada en fournissant des politiques, des indications, des systèmes et des services avancés de sécurité, de recherche et de documentation et en donnant des avis reconnus pour leur valeur et leur qualité.

Le deuxième objectif est d'aider le personnel chargé des programmmes aux Musées nationaux du Canada et dans divers organismes canadiens et internationaux à transmettre les connaissances se rattachant au patrimoine national en fournissant, avec souplesse, des services, des systèmes et des avis reconnus pour leur valeur et leur qualité en matière de sécurité et d'édition.

Le troisième consiste à aider le Conseil d'administration et la direction des Musées nationaux du Canada à se procurer et à gérer les ressources nécessaires pour assurer la viabilité permanente des MNC et pour que ceux-ci puissent atteindre leurs objectifs.

### État récapitulatif des ressources

L'activité des Services à la Corporation représente environ 22 % du total des dépenses nettes du Programme pour 1985-1986 et 29 % des années-personnes.

Tableau 30 : Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Enregistrer, conserver et expliquer | 6,408 | 149 | 5,501 | 135 | 7,511 | 170 |
| Transmettre les connaissances | 2,925 | 38 | 3,217 | 47 | - | - |
| Gérer | 7,111 | 115 | 7,685 | 110 | 6,759 | 127 |
| Total des dépenses | 16,444 | 302 | 16,403 | 292 | 14,270 | 297 |



21-

Le total des dépenses de l'activité se répartit comme suit : $11,467,000 pour les frais touchant le personnel, $2,637,000 pour les services professionnels et spéciaux, $889,000 pour les services de réparation et d'entretien, $362,000 pour l'information, $342,000 pour la construction et l'acquisition de machines et de matériel et $747,000 pour les autres frais.

Au nombre des modifications importantes apportées de 1984-1985 à 1985-1986, mentionnons les éléments suivants :

- Les ressources des Services de sécurité se répartissent à présent entre les deux premières fonctions ; dans le Plan de dépenses pour 1984-1985, toutes les ressources des Services de sécurité se rattachaient à la fonction relative à l'enrichissement des collections ; et

- il convient de remarquer que la première fonction comprend à présent 12 années-personnes et $437,000 en traitements qui seront transférés de l'Office national du film aux MNC. Il s'agit du personnel et des fonds associés au Service de la photographie qui relevait auparavant de l'Office national du film.

**Description**

L'activité des Services à la Corporation comprend un ensemble de fonctions qui offrent des services, des systèmes, des mécanismes de contrôle et des conseils gestionnels, professionnels, techniques et administratifs aux gestionnaires qui, à tous les paliers, s'occupent des activités des Musées nationaux du Canada et, lorsque les ressources le permettent, à d'autres organismes et établissements canadiens et internationaux.

Les attributions des Services à la Corporation se répartissent en trois fonctions.

**Enregistrer, conserver et expliquer** : La Direction des services de bibliothèque et une partie de la Direction des services de sécurité relèvent de cette fonction. La première constitue, organise, tient à jour et rend accessible une collection d'archives, de photographies et d'ouvrages de bibliothèque et fournit des services spécialisés de documentation pour toutes les activités. La seconde fournit des services pour assurer la sécurité préventive, la protection contre l'incendie et la sécurité générale des employés, des biens et des locaux qui abritent les collections des Musées.

**Transmettre les connaissances** : La Direction des services d'édition et certains secteurs de la Direction des services de sécurité relèvent de cette fonction. Durant les heures d'ouverture des Musées, la Direction des services de sécurité fournit des services de sécurité

préventive, de protection contre l'incendie et de sécurité générale, pour ce qui est notamment des visiteurs et des collections exposées. La Direction des services d'édition coordonne la planification, la commercialisation et la distribution des publications produites par les Musées nationaux du Canada.

**Gérer** : Cette fonction fournit des services, des systèmes, des mécanismes de contrôle et des conseils gestionnels, professionnels, techniques et administratifs pour appuyer la direction des MNC. La Direction des services de planification et de gestion propose des améliorations à apporter aux méthodes, procédés et pratiques de gestion de l'administration centrale et de l'activité et aide à appliquer ces propositions, par la conception et la tenue à jour d'un système de planification centrale, d'un système d'élaboration de politiques, ainsi que par la création des mécanismes et services consultatifs nécessaires pour améliorer les systèmes, pratiques et mécanismes de contrôle de gestion. La Direction des services d'information coordonne les activités des MNC en matière de relations publiques, fournit au Conseil d'administration et à la Gestion centrale des avis en matière de communications et renseigne divers publics sur les activités des MNC. La Direction des services d'architecture est chargée de la planification et de l'aménagement des nouveaux locaux et de la gestion permanente des locaux occupés. En ce qui concerne les nouveaux locaux, elle a pour tâche de définir les besoins des MNC, d'analyser les plans soumis par d'autres organismes et de coordonner les diverses dispositions à prendre en vue de l'emménagement dans les nouveaux locaux. Les Services administratifs, les Services financiers et les Services du personnel fournissent aux MNC des systèmes, des services et des conseils relatifs à la façon de se procurer et de contrôler ces ressources et veillent à faire comprendre et respecter toutes les directives et lignes directrices du gouvernement.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Enregistrer, conserver et expliquer** : Le tableau 31 montre pour la période de 1983-1984 à 1985-1986 l'indicateur de rendement des Services de sécurité pour ce qui est des lieux non publics.

**Tableau 31 : Indicateur de rendement des Services de sécurité (lieux non publics)**

| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Coût au mètre carré | 26.39 | 26.08 | 24.71 |



29

**Transmettre les connaissances** : Le tableau 32 montre l'indicateur de rendement des Services de sécurité dans les lieux publics sur une période de trois ans, de 1983-1984 à 1985-1986.

Tableau 32 : Indicateur de rendement des Services de sécurité (lieux publics)

| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Coût au mètre carré | 57.65 | 55.83 | 47.89 |

**Gérer** : Le tableau 33 montre le rapport entre les dépenses et les années-personnes de la gestion aux Services à la Corporation et les totaux du Programme.

Tableau 33 : Rapport entre les dépenses (en milliers de dollars) et les années-personnes de la gestion aux Services à la Corporation et le total des dépenses nettes et des années-personnes aux MNC

| | Prévu 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| MNC | 74,864 | 1,043 | 73,149 | 1,055 | 68,[illegible]14 | 1,051 |
| Gestion | 7,111 | 115 | 7,685 | 110 | 6,759 | 127 |
| Pourcentage du total | 9.5 | 11.0 | 10.5 | 10.4 | 9.8 | 12.1 |

La fonction de la gestion a pour mission permanente d'essayer d'améliorer les méthodes de planification et de gestion en vue d'assurer une bonne administration des opérations.

Les ressources nécessaires pour atteindre ce but ont été déterminées une nouvelle fois en 1983-1984 et de nouveaux projets ont alors été établis. Pour 1985-1986, 11 projets qui coûteraient quelque $367,000 ont été esquissés afin de poursuivre le travail commencé dans les domaines suivants :

- coordination de la mise en oeuvre de processus intégrés de planification stratégique et de planification opérationnelle qui permettront aux Musées nationaux du Canada d'atteindre leurs objectifs de manière économique et efficace ;

- création de systèmes d'information de gestion et de bases de données permettant aux gestionnaires des MNC de compter sur une information satisfaisante et fiable en matière de gestion des ressources humaines, financières et matérielles ;

- aide à la direction pour améliorer les indicateurs de rendement et le système de mesure du rendement des opérations.

En outre, les Services à la Corporation s'emploieront particulièrement en 1985-1986 à collaborer à l'aménagement de locaux convenables pour abriter les Musées nationaux ; ils s'appliqueront donc à :

- coordonner les travaux relatifs aux plans détaillés, aux épures et aux plans opérationnels nécessaires pour le Musée national de l'Homme, le Musée des beaux-arts du Canada, le Centre de conservation du Musée national des sciences naturelles et le Musée national de l'aviation ;

- coordonner l'élaboration des programmes architecturaux pour le réaménagement de l'Édifice commémoratif Victoria, pour le Musée national des sciences naturelles et pour le Musée canadien de la guerre ; enfin,

- planifier, en collaboration avec la Commission de la Capitale nationale, la phase préliminaire de l'aménagement du terrain situé près du ruisseau de la Brasserie où l'on se proposerait de construire le nouveau Musée national des sciences et de la technologie.

## Section III
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Tableau 34 : Dépenses par article (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 37,175 | 35,419 | 32,913 |
| Contribution aux régimes d'avantages sociaux des employés | 5,204 | 4,449 | 4,699 |
| Autres frais touchant le personnel | 266 | 334 | 346 |
| | 42,645 | 40,202 | 37,958 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 4,134 | 4,024 | 3,503 |
| Information | 1,183 | 1,373 | 1,354 |
| Services d'experts-conseils | 2,939 | 2,823 | 2,302 |
| Services techniques spéciaux | 2,480 | 2,382 | 1,942 |
| Autres services professionnels et spéciaux | 3,765 | 3,619 | 2,949 |
| Location | 898 | 894 | 769 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 1,381 | 2,436 | 1,410 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 3,599 | 3,538 | 3,211 |
| Toutes autres dépenses | 2,167 | 3,012 | 1,473 |
| | 22,546 | 24,101 | 18,913 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 65,191 | 64,303 | 56,871 |
| Capital | | | |
| Construction et acquisition de machines et de matériel | 1,920 | 1,378 | 2,404 |
| Paiements de transfert | 8,853 | 8,568 | 10,682 |
| Total des dépenses | 75,964 | 74,249 | 69,957 |
| Moins : recettes à valoir sur le crédit | 1,100 | 1,100 | 1,043 |
| Dépenses nettes | 74,864 | 73,149 | 68,914 |

## 2. Dépenses en personnel

Les dépenses en personnel des Musées nationaux du Canada représentent 57 % du total des dépenses nettes. Elles comprennent les contributions statutaires aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Le tableau 35 donne la répartition des effectifs par fonction et le tableau 36 présente les années-personnes et le traitement annuel moyen par catégorie.

**Tableau 35 : Années-personnes nécessaires par fonction**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Enregistrer, conserver et expliquer | 521 | 524 | 559 |
| Transmettre les connaissances | 288 | 298 | 241 |
| Gérer | 234 | 233 | 251 |
| | 1,043 | 1,055 | 1,051 |

## Tableau 36 : Années-personnes autorisées et provision pour le traitement

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| Gestion | 45 | 36 | 27 | 50,350- 96,300 | 63,034 |
| Scientifique et professionnelle | | | | | |
| Architecture et urbanisme, sciences biologiques et chimie | 15 | 12 | 14 | 15,724- 76,130 | 39,712 |
| Recherche historique | 45 | 40 | 44 | 14,911- 64,390 | 40,172 |
| Bibliothéconomie | 12 | 14 | 14 | 19,782- 50,712 | 33,053 |
| Sciences physiques | 3 | 4 | 5 | 15,304- 68,070 | 46,672 |
| Recherche scientifique | 35 | 31 | 31 | 28,176- 67,720 | 55,283 |
| Administration et service extérieur | | | | | |
| Services administratifs | 108 | 93 | 81 | 13,912- 57,987 | 37,238 |
| Gestion des systèmes d'ordinateur | 14 | 12 | 15 | 18,766- 61,433 | 38,879 |
| Gestion des finances | 15 | 14 | 16 | 13,853- 57,980 | 39,555 |
| Services d'information | 46 | 54 | 43 | 13,579- 57,980 | 40,354 |
| Organisation et méthodes | 9 | 6 | 7 | 13,520- 57,980 | 37,352 |
| Gestion du personnel | 17 | 22 | 14 | 13,330- 63,870 | 38,154 |
| Administration des programmes | 32 | 31 | 43 | 13,912- 57,987 | 35,202 |
| Achat et approvisionnement | 8 | 7 | 8 | 12,766- 57,980 | 32,967 |
| Technique | | | | | |
| Dessin et illustrations | 11 | 8 | 8 | 15,557- 40,310 | 30,778 |
| Électronique | 7 | 7 | 11 | 16,619- 51,950 | 36,505 |
| Soutien technologique et scientifique | 18 | 19 | 19 | 14,041- 50,866 | 31,245 |
| Techniciens divers | 162 | 167 | 166 | 12,635- 55,682 | 38,254 |
| Photographie | 5 | 5 | 6 | 17,285- 30,844 | 27,164 |
| Soutien des sciences sociales | 65 | 58 | 64 | 12,635- 57,764 | 33,567 |
| Soutien administratif | | | | | |
| Traitement mécanique des données | 3 | 2 | 6 | 13,352- 37,130 | 27,577 |
| Commis aux écritures et aux règlements | 127 | 117 | 119 | 12,932- 31,743 | 21,841 |
| Mécanographie | 7 | 3 | 2 | 12,665- 25,271 | 19,294 |
| Secrétariat, sténographie, dactylographie | 57 | 50 | 52 | 12,636- 31,946 | 22,387 |
| Exploitation | | | | | |
| Manoeuvres et hommes de métier | 50 | 53 | 58 | 14,776- 40,676 | 26,606 |
| Services divers et services d'imprimerie | 127 | 136 | 133 | 13,253- 39,988 | 26,169 |

Nota: Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## 3. Paiements de transfert

Le tableau 37 présente un état récapitulatif de toutes les subventions et contributions versées par les Musées nationaux du Canada.

**Tableau 37 : Détails des paiements de transfert (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Subventions | | | |
| Musée des beaux-arts du Canada | | | |
| College Art Association of America | 1 | 1 | 1 |
| Programmes d'appui aux musées | | | |
| Musées et autres organismes canadiens, pour le fonctionnement, les projets spéciaux, la formation, l'enregistrement, l'achat d'équipement et la construction d'installations (voir page 63) | 8,852 | 8,567 | 8,702 |
| Contributions | | | |
| Programme d'emploi pour étudiants | - | - | 1,979 |
| Total | 8,853 | 8,568 | 10,682 |



35

## B. Analyse des coûts

Tableau 38 : Coût net du Programme par activité (en milliers de dollars)

| | Dépenses de fonctionnement 1985-1986 | Plus autres coûts | Coût total | Moins recettes | Coût net | Total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Gestion centrale | 1,613 | - | 1,613 | - | 1,613 | 1,538 |
| Musée des beaux-arts du Canada | 9,645 | - | 9,645 | 520 | 9,125 | 9,432 |
| Musée national de l'Homme | 11,920 | - | 11,920 | 200 | 11,720 | 11,568 |
| Musée national des sciences naturelles | 9,145 | - | 9,145 | 275 | 8,870 | 7,722 |
| Musée national des sciences et de la technologie | 5,420 | - | 5,420 | 105 | 5,315 | 5,214 |
| Programmes nationaux | 21,777 | - | 21,777 | - | 21,777 | 21,272 |
| Services à la Corporation | 16,444 | 21,960 | 38,404 | - | 38,404 | 29,556 |
| | 75,964 | 21,960 | 97,924 | 1,100 | 96,824 | 86,302 |

Les autres coûts comprennent les locaux fournis gratuitement par Travaux publics Canada ($21,125,000) et d'autres services fournis gratuitement par Approvisionnements et Services Canada ($110,000), le Conseil du Trésor du Canada ($701,000) et Travail Canada ($24,000).

C. Analyse des recettes

Tableau 39 : Analyse des recettes (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Recettes à valoir sur le crédit | | | |
| Musée des beaux-arts du Canada | 520 | 520 | 559 |
| Musée national de l'Homme | 200 | 200 | 173 |
| Musée national des sciences naturelles | 275 | 275 | 189 |
| Musée national des sciences et de la technologie | 105 | 105 | 122 |
| Total des recettes | 1,100 | 1,100 | 1,043 |

**Recettes à valoir sur le crédit :** Les Musées nationaux du Canada disposent de recettes provenant de la vente au public de livres, de brochures, de reproductions et d'autres documents relatifs aux fins de la Corporation et qui sont portés au crédit.

D. Renseignements complémentaires

1. Liste des bénéficiaires de subventions versées par les Programmes d'appui aux musées

Appui pour les programmes publics

Colombie-Britannique
Art Gallery of Greater Victoria
British Columbia Provincial Museum, Victoria
Vancouver Art Gallery
Vancouver Museums and Planetarium Association
West Kootenay Cultural Society/National Exhibition Centre, Castlegar
Langley Centennial Museum and National Exhibition Centre, Fort Langley
Kelowna Centennial Museum and National Exhibit Centre
Northwestern National Exhibition Centre, Hazelton
Museum of Anthropology, University of British Columbia, Vancouver
Nuyumbalees Society, Quathiaski Cove
U'Mista Cultural Society, Alert Bay



37

**Alberta**
Edmonton Art Gallery
Provincial Museum of Alberta, Edmonton
Glenbow-Alberta Institute, Calgary
Medicine Hat Museum and Art Gallery

**Saskatchewan**
Saskatoon Gallery and Conservatory Corporation (Mendel Art Gallery)
Western Development Museums, Saskatoon
Norman Mackenzie Art Gallery, Regina
Estevan National Exhibition Centre
Swift Current National Exhibition Centre
Moose Jaw Art Museum/National Exhibition Centre

**Manitoba**
Winnipeg Art Gallery
Manitoba Museum of Man and Nature, Winnipeg
Leaf Rapids National Exhibition Centre

**Ontario**
Musée des beaux-arts de l'Ontario, Toronto
Musée royal de l'Ontario, Toronto
Thunder Bay National Exhibition Centre and Centre for Indian Art
Timmins Museum : National Exhibition Centre
Rodman Hall Arts Centre, a National Centre, St. Catharines
Art Gallery of Northumberland, a National Exhibition Centre, Cobourg
Chatham Cultural Centre

**Québec**
Musée des beaux-arts de Montréal
Musée du Québec
Musée d'art contemporain, Montréal
Musée régional de Rimouski
Centre national d'exposition à Jonquière
Musée McCord, Montréal

**Nouveau-Brunswick**
Musée du Nouveau-Brunswick, Saint-John
Galerie Restigouche Gallery, Campbellton
Fredericton National Exhibition Centre

**Nouvelle-Écosse**
Nova Scotia Museum, Halifax
Firefighters' Museum of Nova Scotia and National Exhibition Centre, Yarmouth
DesBrisay Museum/National Exhibition Centre, Bridgewater
Hector Centre Trust/National Exhibition Centre, Pictou

**Île-du-Prince-Édouard**
Confederation Centre Art Gallery and Museum, Charlottetown
Eptek National Exhibition Centre, Summerside

**Terre-Neuve**
Newfoundland Museum, St.-John's

**Territoires du Nord-Ouest**
Northern Life Museum and National Exhibition Centre, Fort Smith

**National**
Association des musées canadiens, Ottawa

**Programme d'appui pour l'amélioration et les achats d'équipement**

**Colombie-Britannique**
Kamloops Public Art Gallery
Art Gallery of Greater Victoria
Museum of Anthropology, University of British Columbia, Vancouver
B.C. Sports Hall of Fame and Museum, Vancouver
Cartwright Street Gallery Association, Vancouver
Vancouver Museums and Planetarium
Surrey Art Gallery
Arts, Sciences and Technology Centre, Vancouver
Nuyumbalees Society, Ouathiaski Cove
B.C. Museum of Mining, Britannia Beach
Chilliwack Museum and Historical Society

**Alberta**
St. Albert Historical Society
Peter and Catharine Whyte Foundation, Banff
Association canadienne-française régionale de St-Paul

**Saskatchewan**
Dunlop Art Gallery, Regina
Saskatchewan Mining Heritage Association
Western Development Museums, Saskatoon
University of Saskatchewan
Saskatoon Gallery and Conservation Corporation
Norman Mackenzie Art Gallery, Regina

**Manitoba**
Manitoba Museum of Man and Nature, Winnipeg

**Ontario**
Lynnwood Art Gallery, Simcoe
Wentworth Heritage Village, Rockton
Sir Sandford Fleming College, Peterborough
Trent University, Peterborough

Musée royal de l'Ontario, Toronto
The Waterloo Gallery for Clay, Glass and Enamel Arts
Hart House, University of Toronto
Thunder Bay National Exhibition Centre and Centre for Indian Art
Queen's University, Kingston
Sault Ste. Marie and 49th Regimental Historical Society
Musée des beaux-arts de l'Ontario, Toronto
Marine Museum of the Great Lakes at Kingston
Eva Brook Donly Museum, Simcoe
Corporation of the Town of Almonte
Bruce County Museum, Southampton
Royal Canadian Regiment Museum, London

**Québec**
Administration régionale crie, Val d'Or
Musée du Séminaire de Québec
Centre de conservation du Québec, ministère des Affaires culturelles, Ville Vanier
Musée des beaux-arts de Montréal
Centre national d'exposition à Jonquière
Musée amérindien de Pointe-Bleue
Musée McCord
Musée militaire et maritime de Montréal
Société du patrimoine des Beaucerons, Saint-Georges-de-Beauce
Direction générale des musées, Québec
Musée d'art de Joliette

**Nouveau-Brunswick**
Moncton Museum
Musée acadien/Galerie d'art de l'Université de Moncton
Musée du Nouveau-Brunswick, Saint-John

**Nouvelle-Écosse**
Firefighters' Museum of Nova Scotia and National Exhibition Centre, Yarmouth
Colchester Historical Society, Truro
Maritime Museum of the Atlantic, Halifax

**Terre-Neuve**
Newfoundland Museum, St.-John's

**Île-du-Prince-Édouard**
Musée acadien de l'Î.-P.-É., Miscouche

**Programme d'appui pour l'enregistrement**

**Colombie-Britannique**
British Columbia Provincial Museum, Victoria

**Alberta**
Provincial Museum of Alberta, Edmonton

**Saskatchewan**
Western Development Museums, Saskatoon

**Manitoba**
Winnipeg Art Gallery
Manitoba Museum of Man and Nature, Winnipeg

**Ontario**
The McMichael Canadian Collection, Kleinburg
Musée royal de l'Ontario, Toronto

**Québec**
Musée des beaux-arts de Montréal
Musée militaire et maritime de Montréal

**Nouvelle-Écosse**
Nova Scotia Museum, Halifax

**Île-du-Prince-Édouard**
Prince Edward Island Museum and Heritage Foundation, Charlottetown

**Terre-Neuve**
Newfoundland Museum, St.-John's

**Territoires du Nord-Ouest**
Prince of Wales Northern Heritage Centre, Yellowknife

**Programme d'appui pour les expositions**

**Colombie-Britannique**
Vancouver Museums and Planetarium Association
Art Gallery of Greater Victoria
Museum of Anthropology, University of British Columbia, Vancouver
Botanical Gardens, University of British Columbia, Vancouver
Vancouver Maritime Museum
Surrey Art Gallery
H.R. MacMillan Planetarium, Vancouver

**Alberta**
Edmonton Art Gallery
Walter Phillips Gallery, Banff
Glenbow-Alberta Institute, Calgary
Medicine Hat Museum and Art Gallery
Provincial Museum of Alberta, Edmonton
Muttart Gallery Associates, Calgary
Peter and Catharine Whyte Foundation, Banff



41

**Saskatchewan**
Dunlop Art Gallery, Regina
Norman Mackenzie Art Gallery, Regina
Saskatoon Gallery and Conservatory Corporation
Ukrainian Museum of Canada, Saskatoon

**Manitoba**
Manitoba Museum of Man and Nature, Winnipeg
Morden and District Museum

**Ontario**
London Regional Art Gallery
Art Gallery of Windsor
Art Metropole, Toronto
Agnes Etherington Art Centre, Kingston
Art Gallery of Hamilton
Musée des beaux-arts de l'Ontario, Toronto
Ontario Science Centre, Toronto
MacDonald Stewart Art Centre, Guelph
The Gallery/Stratford
Marine Museum of the Great Lakes at Kingston
Art Gallery of Brant, Brantford
Lands of the Bible Archaeology Foundation, Toronto
Thunder Bay National Exhibition Centre and Centre for Indian Art
Woodland Indian Cultural Education Centre, Brantford
The McMichael Canadian Collection, Kleinburg

**Québec**
Musée du Séminaire de Québec
Musée d'art contemporain, Montréal
Les Galeries d'art Sir George Williams, Montréal
Musée historique de l'électricité, Longueuil
Musée McCord
Musée de Sept-Îles, Sept-Îles
Musée des beaux-arts de Montréal
Musée régional Laure Conan, La Malbaie
Musée du Séminaire de Sherbrooke
Centre Saidye Bronfman, Montréal
Galerie d'art du Centre culturel de l'Université de Sherbrooke
Ministère des Affaires culturelles, Québec
Musée régional de Gaspé
Musée amérindien de Pointe-Bleue
Centre de conservation de la nature du Mont Saint-Hilaire

**Nouveau-Brunswick**
Musée du Nouveau-Brunswick, Saint-John

**Nouvelle-Écosse**
Nova Scotia Museum, Halifax
Mount Saint Vincent University Art Gallery, Halifax
Art Gallery of Nova Scotia, Halifax
Dalhousie Art Gallery, Halifax

**Île-du-Prince-Édouard**
Confederation Centre Art Gallery and Museum, Charlottetown

**Terre-Neuve**
Port au Port/Bay St. George Historical Society, Stephenville
Newfoundland Museum, St.-John's

**Programme d'appui pour les activités spéciales**

**Colombie-Britannique**
Kelowna Centennial Museum and National Exhibition Centre
Museum of Anthropology, University of British Columbia
Sooke Region Historical Society
Vancouver Museums and Planetarium Association
British Columbia Provincial Museum, Victoria
Maltwood Art Gallery and Museum, Victoria

**Alberta**
Glenbow-Alberta Institute, Calgary

**Saskatchewan**
Saskatchewan Museums Association, Regina
Ukrainian Museum of Canada, Saskatoon

**Manitoba**
Manitoba Museum of Man and Nature, Winnipeg

**Ontario**
Association des musées de l'Ontario, Toronto
Timmins Museum : National Exhibition Centre
Macdonald-Stewart Art Centre, Guelph
Ontario Association of Art Galleries, Toronto

**Québec**
La Société des musées québécois, Montréal
Musée des beaux-arts de Montréal
Musée du Québec, Québec

**Nouveau-Brunswick**
Moncton Museum
Musée du Nouveau-Brunswick, Saint-John

**Nouvelle-Écosse**
Mount Saint Vincent University Art Gallery, Halifax
Nova Scotia Museum, Halifax

**Île-du-Prince-Édouard**
Confederation Centre Art Gallery and Museum, Charlottetown

**National**
Association des musées canadiens, Ottawa
Association pour l'histoire de la science et de la technologie du Canada, Toronto

**Programme d'appui pour la formation**

**Colombie-Britannique**
British Columbia Museums Association, Victoria
Museum of Anthropology, University of British Columbia, Vancouver
British Columbia Provincial Museum, Victoria
Art Gallery of Greater Victoria
University of Victoria

**Saskatchewan**
Saskatchewan Museums Association, Regina

**Manitoba**
Manitoba Museum of Man and Nature, Winnipeg
Manitoba Planetarium, Winnipeg

**Ontario**
London Regional Art Gallery
University of Toronto
Association des musées de l'Ontario, Toronto
Sir Sandford Fleming College, Peterborough
Queen's University, Kingston
The McMichael Canadian Collection, Kleinburg

**Québec**
Musée du Québec
La Société des musées québécois, Montréal

**Nouveau-Brunswick**
Owens Art Gallery, Sackville
Association Musées Nouveau-Brunswick, Saint-John
Musée du Nouveau-Brunswick, Saint-John

**Nouvelle-Écosse**
Federation of Nova Scotia Heritage, Halifax
University College of Cape Breton, Sydney

**Terre-Neuve**
Art Gallery, Memorial University, St.-John's
Newfoundland Museum, St.-John's
Museum Association of Newfoundland and Labrador, Stephenville

**National**
Association des musées canadiens, Ottawa

**Programme des musées spécialisés**

**Ontario**
Musée canadien des télécommunications, Brantford

**Programme d'appui pour la conservation**

**Colombie-Britannique**
Vancouver Art Gallery

**Alberta**
Glenbow-Alberta Institute, Calgary

**Saskatchewan**
Norman Mackenzie Art Gallery, Regina

**Ontario**
Musée royal de l'Ontario, Toronto
Musée des beaux-arts de l'Ontario, Toronto
The McMichael Canadian Collection, Kleinburg

**Québec**
Musée des beaux-arts de Montréal
Centre de conservation du Québec, ministère des Affaires culturelles, Ville Vanier

**Nouveau-Brunswick**
Owens Art Gallery, Sackville
Ministère des ressources historiques et culturelles, Fredericton

**Nouvelle-Écosse**
Art Gallery of Nova Scotia, Halifax

**Terre-Neuve**
Newfoundland Museum, St.-John's

**2. Liste des bénéficiaires des services de restauration fournis par l'Institut canadien de conservation en 1983-1984 et en 1984-1985**

**1983-1984**

Agnes Etherington Art Gallery
Alberta Vocational Centre
Art Gallery of Hamilton
Beaverbrook Art Gallery
Bowanville Museum
Musée Bytown
Cape Breton Art Gallery
Chilliwack Museum and Historical Society
Courtenay and District Historical Society
Affaires indiennes et du Nord Canada
Desbrisay Museum
Glenbow Museum
Résidence de Son Excellence le Gouverneur général/Affaires extérieures
Hastings County Museum
Ressources historiques du Nouveau-Brunswick
Kamloops Museum
Maison Laurier
Université Laval
Maritime Museum of the Atlantic
Musée McCord
McMichael Canadian Collection
Mennonite Village Museum
Moose Jaw Art Museum
Musée acadien/Caraquet
Musée Beaulne
Musée du Québec
Musée François-Pilote
Musée Marsil/Musée de Saint-Lambert
Museum of the American Indian
Muskoka Pioneer Village
Musée des beaux-arts du Canada
Musée national de l'Homme/Histoire
Musée national de l'Homme/Commission archéologique du Canada
Musée national de l'Homme/Centre canadien d'études sur la culture traditionnelle
Musée national de l'Homme/Musée canadien de la guerre
Musée national de l'Homme/Service canadien d'ethnologie
Musée national des sciences naturelles
Musée du Nouveau-Brunswick
Newfoundland Museum
Nor'Westers and Loyalist Museum
Norfolk Historical Society

North Bay Area Museum
Nova Scotia Museum
Hôpital Civic d'Ottawa
Parcs Canada
Peter Whyte Gallery
Prince Albert Heritage Museum
Prince Edward Island Heritage Foundation
Prince of Wales Northern Heritage Centre
Queen's University
Richmond Museum and Archives
Rodman Hall Art Centre
Ross Memorial Museum
Musée de la GRC
Musée royal de l'Ontario
Spadina House
Thunder Bay Historical Museum
Upper Canada Village
Village historique acadien
William Henry Steeves House
Winnipeg Art Gallery

1984-1985 (au mois d'octobre 1984)

Art Gallery of Hamilton
Art Gallery of Windsor
Banque d'oeuvres d'art du Conseil des arts du Canada
Confederation Centre Art Gallery and Museum
Glenbow Museum
Lundy's Lane Historical Museum
Musée McCord
Musée des beaux-arts du Canada
Musée national de l'Homme/Commission archéologique du Canada
Musée national de l'Homme/Service canadien d'ethnologie
Musée national de l'Homme/Centre canadien d'études sur la culture traditionnelle
Musée national de l'Homme/Musée canadien de la guerre
Musée national de l'Homme/Histoire
Prince Albert Heritage Museum
Prince Edward Island Heritage Foundation
Prince of Wales Northern Heritage Centre
Archives publiques du Canada
Commission de la Fonction publique

3. Liste des travaux de recherche de l'Institut canadien de conservation en 1983-1984 et 1984-1985

1983-1984

Caractérisation et restauration des fanons de baleine
Caractérisation et restauration de l'écorce de bouleau

Caractérisation et restauration des pièces archéologiques en fer corrodé
Caractérisation et restauration des peaux et du cuir
Caractérisation et restauration de l'argilite de Slatechuck Creek
Caractérisation et restauration du bois imprégné d'eau
Caractérisation du comportement et du rôle des supports et des adhésifs d'entoilage
Évaluation comparative des produits d'entretien pour métaux
Consultation sur les nouveaux locaux du Musée national de l'Homme et du Musée des beaux-arts du Canada
Dégradation du poly(éthylène-glycol)
Mise au point de méthodes pour caractériser les matières inorganiques
Mise au point de méthodes pour caractériser les matières organiques et biogéniques
Mise au point de contrôles non destructifs
Diagnostic de la détérioration des perles de verre
Méthodes de décomposition au laser et à la lumière émise par impulsion
Matériaux et méthodes utilisés par certains peintres canadiens
Matériaux utilisés dans les différentes cultures de la côte nord-ouest
Comportement mécanique des matières utilisées en peinture
Conception des vitrines de musée
Prévention du désargentage
Propriétés, comportement et effet des biocides sur les objets façonnés
Propriétés, comportement et rôle des doublages
Méthodes de notation des oeuvres rupestres
Examens scientifiques de l'authenticité
Études sur les méthodes employées pour la restauration des oeuvres sur papier
Étude des adhésifs et des produits de consolidation et de remplissage utilisés en restauration
Étude des moisissures sur les matériaux constituants des objets façonnés
Étude des méthodes utilisées pour la restauration des textiles
Possibilité d'utilisation de contenants pour ranger les photographies et les documents
Blanc de titane : Analyse et historique de son utilisation comme pigment dans les oeuvres d'art
Utilisation de la chronophotographie dans les études sur la détérioration
Produits volatils de la décomposition du bois : Identification et mesures à prendre pour empêcher leur formation

1984-1985
Caractérisation et restauration de l'écorce de bouleau
Caractérisation et restauration des fanons de baleine
Caractérisation et restauration des pièces archéologiques en fer corrodé
Caractérisation et restauration des peaux et du cuir
Caractérisation et restauration de l'argilite de Slatechuck Creek
Caractérisation et restauration du bois imprégné d'eau

Caractérisation du comportement et du rôle des supports et des adhésifs d'entoilage
Évaluation comparative des produits d'entretien pour métaux
Dégradation du poly(éthylène-glycol)
Mise au point de méthodes d'analyse
Mise au point de contrôles non destructifs
Diagnostic de la détérioration des perles de verre
Problème posé par les fourrures et les peaux qui perdent leurs poils
Études sur l'Irganox : Utilisation de résine dammar stabilisée pour les retouches
Méthodes de décomposition au laser et à la lumière émise par impulsion
Colmatage du papier
Résistance à la lumière des matières colorées
Matériaux et méthodes utilisés par certains peintres canadiens
Matériaux utilisés dans les différentes cultures autochtones
Comportement mécanique des matières utilisées en peinture
Conception des vitrines de musée
Prévention du désargentage
Propriétés, comportement et effet des biocides sur les objets façonnés
Propriétés, comportement et rôle des doublages
Méthodes de notation des oeuvres rupestres
Études sur les matières de remplissage utilisées en restauration
Études sur les méthodes employées pour la restauration des oeuvres sur papier
Étude des adhésifs et des produits de consolidation utilisés en restauration
Étude des moisissures sur les matériaux constituants des objets façonnés
Étude des méthodes utilisées pour la restauration des textiles
Possibilité d'utilisation de contenants pour ranger les photographies et les documents
Blanc de titane : Analyse et historique de son utilisation comme pigment dans les oeuvres d'art
Utilisation de la chronophotographie dans les études sur la détérioration
Produits volatils de la décomposition du bois : Identification et mesures à prendre pour empêcher leur formation



3549

4. **Emplacement des lieux d'exposition publique des Musées nationaux**

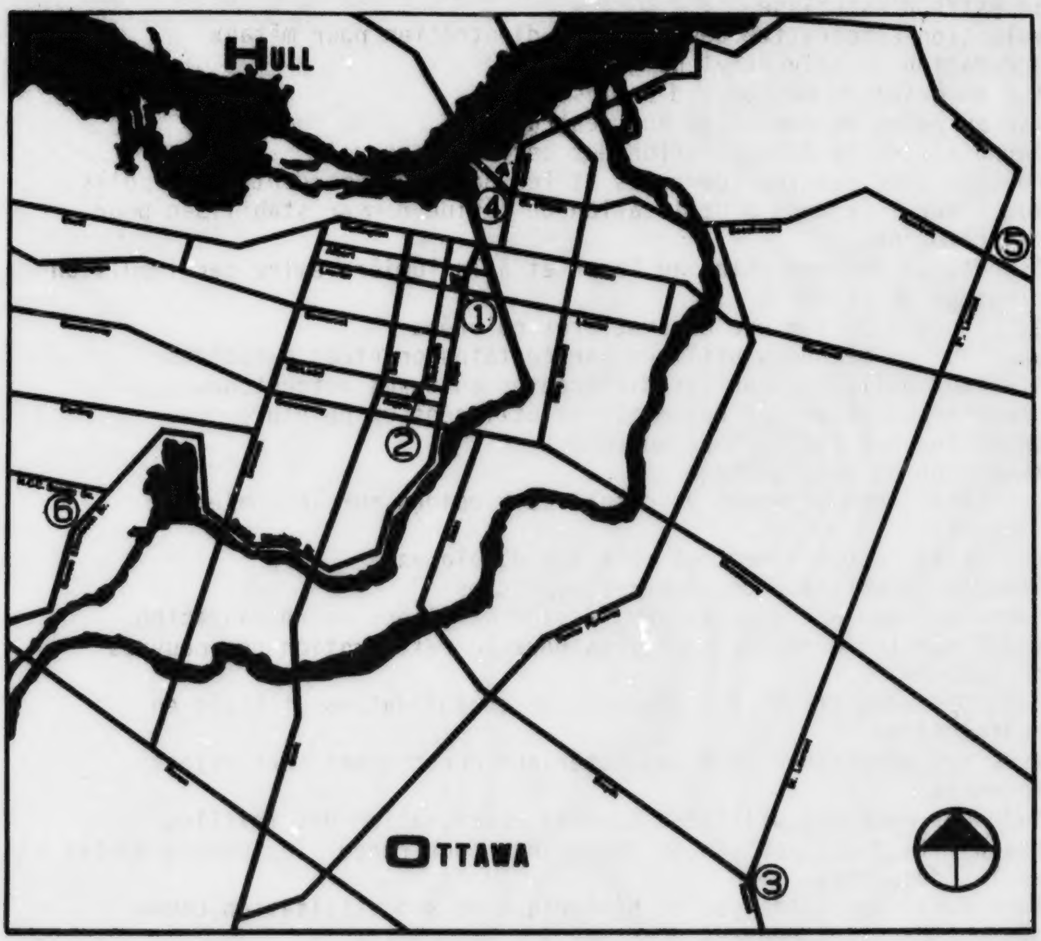


| | | |
|---|---|---|
| 1 | Musée des beaux-arts du Canada<br>Angle des rues Elgin et Slater | (613) 992-4636 |
| 2 | Musée national de l'Homme<br>Angle des rues Metcalfe et McLeod | (613) 992-3497 |
| 2 | Musée national des sciences naturelles<br>Angle des rues Metcalfe et McLeod | (613) 996-3102 |
| 3 | Musée national des sciences et de la technologie<br>1867, boulevard Saint-Laurent | (613) 998-4566 |
| 4 | Musée canadien de la guerre<br>330, promenade Sussex | (613) 992-2774 |
| 5 | Musée national de l'aviation<br>Aéroport de Rockliffe, près du boulevard Saint-Laurent | (613) 998-4566 |
| 6 | Musée de l'agriculture<br>Ferme expérimentale centrale | (613) 998-4566 |

# Office du transport du grain

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

3551

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste auprès du:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1986-III-75 au Canada: $3.00
ISBN 0-660-52981-5 à l'étranger: $3.60

Prix sujet à changement sans préavis

**Budget des dépenses 1985-1986**

**Partie III**

**Office du transport du grain**

55

## Préface

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence et contient donc plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend deux sections. La section I présente un aperçu et une description du Programme, des données de base, les objectifs et les perspectives de planification, ainsi que des données sur le rendement qui servent à justifier les ressources demandées. La section II contient des analyses spéciales qui premettent au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires.

Ce document permettra au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

## Table des matières

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 4

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Points saillants 6
B. État financier récapitulatif 7
C. Données de base
1. Introduction 8
2. Mandat légal 8
3. Objectif du Programme 8
4. Description du Programme 8
5. Plan d'exécution du Programme 11
D. Perspective de planification
1. Contexte 12
2. Initiatives 13
3. Efficacité du Programme 14
4. Données sur le rendement et justification des ressources 14

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
1. Dépenses par article 17
2. Dépenses en personnel 18
B. Analyse des coûts 19
C. Processus de répartition des wagons 19



57

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Autorisation**

L'autorisation est demandée de dépenser $2,820,000 pour le Programme de l'administrateur de l'Office du transport du grain. Les autres dépenses, évaluées à $193,000 pour les pensions et autres avantages sociaux des employés, seront assumées en vertu de l'autorisation législative existante.

**Besoins financiers par autorisation**

| Crédits | (en milliers de dollars) | **Budget principal 1985-1986** | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Administrateur de l'Office du transport du grain** | | |
| 110 | Dépenses du Programme | 2,820 | ... |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 193 | ... |
| | **Total du Programme** | 3,013 | -* |

**Crédits - Libellé et montants**

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | **Budget principal 1985-1986** |
|---|---|---|
| | **Administrateur de l'Office du transport du grain** | |
| 110 | Administrateur de l'Office du transport du grain - Dépenses de Programme et contributions | 2,820,000 |

* L'Office a été créé le 1er juillet 1984; le financement des neuf mois se terminant le 31 mars 1985 a été demandé dans le cadre du Budget des dépenses supplémentaire de 1984-1985. Le financement du premier trimestre de cette année financière a été fait par Transports Canada dans le cadre du Programme des transports de surface et par la Commission canadienne des transports.

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Programme par activité**

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | | Total | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | Paiements de transfert | | |
| Administrateur de l'Office du transport du grain | 34 | 2,925 | 85 | 3 | 3,013 | -* |

* L'Office a été créé le 1[er] juillet 1984; le financement des neuf mois se terminant le 31 mars 1985 a été demandé dans le Budget des dépenses supplémentaire de 1984-1985. Le financement du premier trimestre de cette année financière a été fait par Transports Canada dans le cadre du Programme des transports de surface et par la Commission canadienne des transports.



59

## Section I
## Aperçu du Programme

### A. Points saillants

L'Office du transport du grain est un organisme qui vient d'être créé en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. L'Office a repris les fonctions anciennement exécutées par l'Administration du transport des grains, organisme temporaire créé à la fin de 1979 (voir p. 8) et chargé du transport du grain à destination des marchés intérieur et d'exportation. Le nouvel Office est dirigé par un administrateur, poste créé en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

Les points saillants des plans de l'Office du transport du grain pour 1985-1986 sont les suivants:

- l'Office poursuivra ses objectifs grâce à un budget de 3 millions de dollars et un personnel de 34 employés (voir page 7);
- en 1985, le Ministre entreprendra une étude approfondie de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. L'Office jouera un rôle de premier plan dans cette révision en ce qui touche les articles de la Loi se rapportant à ses objectifs de résultat (voir page 13);
- les principales fonctions qui seront entreprises par l'Office, dont certaines ont été amorcées en 1984-1985 et se poursuivront au cours de l'année financière 1985-1986, sont les suivantes (voir pages 14 à 16):
    - la préparation d'une série de recommendations concernant la base légale sur laquelle reposera le procédé de répartition des wagons;
    - la mise au point des méthodes de répartition des wagons destinés aux cultures d'appoint;
    - la rédaction et la mise en oeuvre d'accords d'exploitation avec les compagnies ferroviaires au sujet des wagons-trémies appartenant au gouvernement, et la mise au point de méthodes de surveillance relatives à leur utilisation;
    - l'établissement de listes de projets qui pourraient améliorer l'efficacité du réseau de manutention et de transport du grain et, si possible, la mise en oeuvre des travaux d'étude ou d'implantation;

- l'élaboration d'un système imaginaire d'objectifs de résultat comprenant des primes et des sanctions, tel qu'énoncé dans la Loi sur le transport du grain de l'Ouest;

- la rédaction d'un rapport complet sur le système d'objectifs de résultat et, au besoin, sur toute autre question relevant des attributions de l'Office, pour la révision de 1985.

## B. État financier récapitulatif

**Tableau 1: Besoins financiers par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu* 1984-1985 | Différence |
|---|---|---|---|
| Administrateur de l'Office du transport du grain | 3 013 | 2 220 | 793 |
| Années-personnes autorisées | 34 | 26 | 3 |

* Il n'y a aucun changement comparativement au Budget des dépenses supplémentaire de 1984-1985. L'Office a été créé le 1er juillet 1984; le financement des neuf mois se terminant le 31 mars 1985 a été demandé dans le Budget des dépenses supplémentaire de 1984-1985. Le financement du premier trimestre de cette année financière a été fait par Transports Canada dans le cadre du Programme des transports de surface et par la Commission canadienne des transports.

**Explication de la différence:** Les besions financiers de 1985-1986 sont de 0.8 million de dollars ou 36% de plus que les dépenses prévues pour 1984-1985. Principale cause de cette augmentation:

| | (en milliers de dollars) |
|---|---|
| • coûts de fonctionnement pour 12 mois au lieu de 9 comme en 1984-1985 | 600 |
| • contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, ce qui n'était pas exigible en 1984-1985 | 193 |
| • frais de logement couverts par Travaux Publics Canada en 1984-1985 | 120 |
| • baisse des besoins en capital | (130) |



61

Le changement survenu au titre des années-personnes est dû au fait que l'Office va fonctionner 12 mois en 1985-1986 comparativement à neuf mois l'année précédente. Le nombre d'années-personnes autorisé pour 1984-1985 est par conséquent 75% d'une année complète.

## C. Données de base

### 1. Introduction

L'Office du transport du grain (OTG) a été créé en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest (LTGO) adoptée en 1983. L'Office remplace l'Administration du transport des grains, créée en 1979.

L'Office du transport du grain est chargé de l'élaboration, de la coordination et de la gestion du réseau de manutention et de transport du grain.

Sous la gouverne de l'administrateur, l'Office se charge de rehausser l'efficacité du réseau de transport, de vérifier le rendement du réseau, de répartir, de concert avec la Commission canadienne du blé et la Commission canadienne des grains, les wagons céréaliers et, en général, de coordonner la manutention et le transport du grain.

Le nouvel office connaîtra sa première année complète d'exploitation en 1985-1986.

### 2. Mandat légal

La loi sur le transport du grain de l'Ouest prévoit la nomination d'un administrateur de l'Office du transport du grain et définit ses pouvoirs. Le mandat légal conféré par la Loi est entré en vigueur le 1er mars 1984 lors de la nomination du premier administrateur de l'OTG.

Les responsabilités particulières de l'OTG en matière de répartition des wagons découle de la Loi sur les grains du Canada.

### 3. Objectif du Programme

Assurer, en ce qui a trait à des aspects précis du système de manutention et de transport des céréales, le transport rapide, efficace et organisé à destination des céréales produites dans l'Ouest canadien à l'intérieur du pays et aux divers points d'exportation.

### 4. Description du Programme

L'Office du transport du grain est chargé de l'élaboration, de la coordination et de la gestion de certains éléments du réseau de manutention et de transport des grains, entre autres: le réseau des silos de collecte; le transport ferroviaire; le réseau des silos terminus; le réseau des silos de transbordement du Saint-Laurent et des Maritimes. Toutefois, les responsabilités de la Commission canadienne

des grains en matière de manutention du grain dans les silos, ainsi que de la Commission canadienne du blé en matière d'achat et de vente de grain, ne sont pas limitées par les attributions de l'OTG. Parmi les responsabilités particulières de l'OTG, on trouve:

**Répartition des wagons:** Depuis mars 1980, la répartition des wagons constitue une des premières responsabilités de l'OTG. Cette fonction comprend l'établissement hebdomadaire du nombre de wagons céréaliers nécessaires et disponibles pour transporter le grain de l'Ouest à destination des marchés intérieurs et d'exportation, et la répartition ultérieure de ces wagons selon la destination, le grain, l'expéditeur, la zone de transport ou la rame de chemin de fer, et le point de livraison. Bien que l'OTG partage le travail de répartition avec d'autres organismes, il a la première responsabilité en matière d'établissement hebdomadaire des besoins de wagons en fonction des ventes effectuées, de négociations hebdomadaires avec les compagnies ferroviaires pour déterminer le nombre de wagons disponibles, de faire concilier, au moyen de négociations, tout écart pouvant exister entre le nombre de wagons nécessaires et le nombre de wagons disponibles, répartir ces wagons entre la Commission canadienne du blé et les expéditeurs hors-commission, ainsi qu'entre les expéditeurs de grain hors-commission. Le nombre de wagons céréaliers disponibles, y compris les wagons couverts et les wagons-trémies du gouvernement et des compagnies ferroviaires, se chiffre à environ 30 000. Le procédé de répartition hebdomadaire est décrit à la page 19.

**Coordination:** L'OTG est responsable de la coordination générale des mouvements du grain, et il est chargé de coopérer avec les compagnies ferroviaires, les exploitants de silos, les organismes de commercialisation et les autres organsimes réglementaires, tout ce en vue d'assurer que le transport du grain se fasse de façon ordonnée. Cette coordination générale signifie que l'OTG doit identifier les embouteillages possibles, travailler avec les divers utilisateurs en vue de faciliter et d'accélérer le réglement des difficultés qui pourraient nuir au transport du grain.

En plus de ses fonctions générales de coordination, l'Office est chargé de responsabilités particulières de coordination à Vancouver et à Thunder Bay. Les bureaux de l'OTG dans ces ports travaillent avec les compagnies ferroviaires, les gestionnaires de silos terminus et les autorités portuaires en vue d'accélérer le mouvement du grain dans ces ports très encombrés. Ces bureaux seront aussi tenus d'accepter de plus grandes responsabilités en ce qui touche le transport maritime.

**Mesures d'efficacité:** À la lumière des objectifs des producteurs, l'OTG sera responsable d'identifier, d'évaluer, de promouvoir et, dans la mesure du possible, de mettre à exécution les mesures qui permettront d'améliorer l'efficacité du réseau de manutention et de transport du grain. Les domaines suivants nécessiteront des études plus approfondies: voies d'embranchement et disposition des silos, transport par camion par opposition au transport par rail, techniques de gestion des wagons de chemin de fer. Il analysera les choix offerts, élaborera des propositions, encouragera l'adoption de mesures praticables et verra à ce que les propositions acceptées soient mises en oeuvre.

**Objectifs de résultat:** L'OTG devra élaborer et mettre en oeuvre les méthodes d'établissement des objectifs de résultat des compagnies ferroviaires et des autres utilisateurs de réseau, y compris les exploitants de silos et les organismes de commercialisation. On définira les moyens voulus pour mesurer le rendement par rapport aux objectifs; on mettra sur pied des systèmes de primes et de sanctions visant à récompenser ou à pénaliser les utilisateurs en fonction des succès ou des échecs qu'ils connaîtront par rapport aux objectifs qui leur auront été fixés. Jusqu'à la fin de la campagne céréalière 1985-1986, ces systèmes demeureront à l'état de conception; cela signifie qu'on ne les appliquera qu'en théorie seulement, en vue de déterminer s'ils sont bien pratiques. Si l'on réussit à élaborer un système pratique, il sera mis en vigueur sur approbation du Parlement. L'OTG surveillera et administrera alors le système de façon permanente.

**Administration du transport:** L'administrateur est chargé d'effectuer un certain nombre de tâches reliées à l'administration du transport, telles que:

- accords d'exploitation ferroviaire - revoir et renégocier les accords portant sur les wagons existants et les nouveaux wagons;

- acquisition de wagons céréaliers - préparer les accords et étudier les besoins;

- autres usages du parc de wagons céréaliers - surveiller les volumes et élaborer les règlements qui régiront tout autre usage qu'on pourrait faire du parc de wagons céréaliers;

- ententes réciproques et d'interchangeabilité - établir les besoins et négocier des accords avec les compagnies ferroviaires;

- wagons-trémies appartenant au gouvernement - surveiller et administrer l'usage qu'on fait de ces wagons pour s'assurer qu'on les utilise de façon efficace et en conformité avec les accords d'exploitation; en outre, déterminer les politiques et les méthodes afférentes aux autres usages qu'on pourrait en faire.

- accord de camionnage - négocier et administrer des accords pour le transport du grain par camion; et

- plans d'investissement - étudier les plans d'investissement des compagnies ferroviaires relativement au transport du grain et indiquer au Ministre et à la Commission canadienne des transports s'ils sont suffisants ou non par rapport aux besoins du réseau.

**Fonctions de secrétariat:** À cause des rapports existant entre l'OTG et le Comité supérieur du transport du grain (CSTG, voir p. 11) relativement aux questions portant sur le transport, la manutention et l'expédition du grain, l'Office s'occupera du soutien administratif (secrétariat) du CSTG. Outre qu'il s'occupera des tâches administratives, le personnel de l'OTG se chargera de la recherche technique

dans des domaines tels que l'efficacité, les objectifs de résultat, la répartition des wagons, etc. Étant donné qu'un grand nombre des responsabilités de l'OTG sont au stade de l'élaboration, les travaux d'étude et de conception des systèmes s'en trouvent accrus. En outre, la charge de travail du personnel augmente en ce qui a trait à l'analyse de données sur l'industrie, à l'élaboration de systèmes d'information et à la diffusion des renseignements.

En général, l'OTG essaie d'obtenir la coopération et la participation de tous les secteurs de l'industrie du transport et de manutention du grain. La liaison se fait au niveau des cadres supérieurs. La coordination est assurée en surveillant les indicateurs clés de fonctionnement, ce qui donne ensuite lieu à l'adoption des mesures voulues.

L'Office remplit un rôle important d'information par l'intermédiaire de rapports qu'il fournit à l'industrie, aux producteurs et au grand public au sujet des questions et du rendement afférents à la manutention et au transport du grain.

## 5. Plan d'exécution du Programme

**Structure de l'activité:** L'Office du transport du grain constitue l'unique activité du Programme.

**Organisation:** L'Office du transport du grain relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre des Transports.

L'Office du transport du grain possède des bureaux à Winnipeg, Thunder Bay et Vancouver. L'administrateur se trouve dans les locaux de l'administration centrale à Winnipeg et il est chargé de réaliser l'objectif du Programme. L'administrateur adjoint est le cadre responsable de l'exécution des activités quotidiennes de l'Office. Celui-ci comprend aussi un directeur exécutif - Opérations qui est aidé de treize employés, un directeur exécutif - Planification, développement et évaluation aidé de neuf employés et un directeur - Finance et administration qui surveille quatre employés. Ces cadres sont chargés des fonctions décrites au tableau 2. Les bureaux de Thunder Bay et de Vancouver s'occupent de la coordination des ports et font partie de la division des Opérations.

Un Comité supérieur du transport du grain (CSTG), créé en vertu de la LTGO, avise le Ministre et l'administrateur au sujet de toute question se rapportant au transport, à la manutention et à l'expédition du grain, y compris les objectifs de résultat, les moyens d'améliorer la capacité et l'efficacité du réseau, la répartition des wagons céréaliers. Le Comité se compose de représentants supérieurs appartenant à tous les domaines de l'industrie céréalière.



65

**Tableau 2: Structure et fonctions de l'organisation**

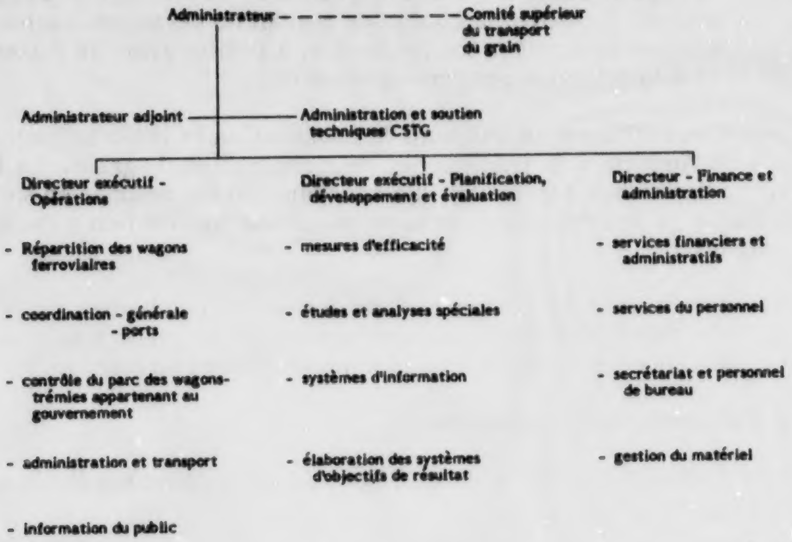


| | | | | | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| Années-personnes | 14 | 4 | 11 | 5 | 34 |

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

L'Office fonctionne dans un contexte délicat. Il remplit un rôle de première importance dans l'industrie du grain; l'administrateur et le personnel de l'Office doivent être sensibles à un grand nombre d'influences qui existent au sein de l'industrie, dont les suivantes:

**Niveaux et production et de commercialisation:** La production des six principales cultures (blé, orge, avoine, canola, seigle et graines de lin) se chiffre actuellement à environ 42 millions de tonnes. Les mouvements de grain tournent généralement autour de 32 millions de tonnes. Ces mouvements portent sur les six principales cultures et sur un à deux millions de tonnes de cultures secondaires (telles que le maïs, le sarrasin, le tournesol, etc.). D'une année à l'autre, la production et les mouvements réels peuvent varier de cinq millions de tonnes, voire plus ou moins, par rapport aux chiffres précités, en fonction de la production et des marchés qui, à leur tour, sont fortement influencés par le climat et l'offre et de la demande à l'échelle mondiale. À la fin des années 80, on peut s'attendre à ce que la production atteingne de 46 à 47 millions de tonnes environ et les mouvements de grain de 35 à 36 millions de tonnes.

**Aspects commerciaux:** L'Office reçoit des renseignements confidentiels sur les ventes de grain effectuées par la Commission canadienne du blé et par les entreprises privées. Dans l'industrie du grain, la question du caractère confidentiel des renseignements est beaucoup plus importante que dans les autres industries, car les prix des céréales peuvent changer d'heure en heure.

**Structure de l'industrie du grain:** L'industrie canadienne du grain se distingue par le mélange exceptionnel d'organismes de commercialisation privés et publics qui la compose, par les entrepreneurs privés et les coopératives qui caractérisent le secteur de la manutention du grain, par le marché libre et les organismes de réglementation qui marquent les secteurs de la commercialisation, de la manutention et du transport. De par son rôle, l'Office se trouve au centre même de cette industrie très complexe.

**Contexte socio-politique:** Les organismes de l'industrie du grain tels que la Commission canadienne du blé, la Commission canadienne des grains, les exploitants de silos et le grand nombre de groupe de producteurs représentent bien les diverses conditions politiques et sociales profondes qui caractérisent les céréaliculteurs de l'Ouest du Canada. Les agriculteurs, d'une part, et, d'autre part, les gestionnaires et les dirigeants de ces organismes, ont souvent des opinions différentes: la gauche contre la droite, le secteur privé contre les coopératives, la libre mise en marché contre la commercialisation d'état. Le rôle de l'Office consiste à tenir compte de ces opinions divergentes et de jouer un rôle neutre lorsqu'il applique les dispositions de la LTGO.

**Climat économique (intérieur et international):** Les événements qui marquent la scène économique, tant au niveau national qu'international, touchent l'Office. Les taux d'intérêt, le commerce mondial, l'offre et la demande de grain et d'aliments influent tous sur les mouvements de grain canadien de l'Ouest et, par conséquent, sur les responsabilités de l'Office.

## 2. Initiatives

En 1985-1986, l'OTG poursuivra un certain nombre d'initiatives importantes: répartition des wagons destinés aux récoltes d'appoint; rédaction et exécution d'accords sur l'exploitation des wagons céréaliers; mesures d'efficacité; surveillance de l'utilisation qu'ont fait des wagons-trémies appartenant au gouvernement; participation aux travaux de révision de la LTGO en 1985.

La révision générale qui sera entreprise par le Ministre (de concert avec les participants intérerességs et autres personnes jugées utiles) portera sur l'administration de la Loi et ses effets sur le transport, l'expédition et la manutention du grain. Cette révision a pour but de déterminer s'il importe d'introduire un régime de primes et de sanctions qui, en vertu des dispositions de l'articles 21, s'appliquerait aux participants.

Ces initiatives, qui sont toutes décrites ailleurs dans ce document, procèdent du mandat plus étendu en application de la LTGO. Elles mettent en relief le stade de mise en oeuvre où va se trouver l'OTG au cours de ses premières années d'exploitation.

### 3. Efficacité du Programme

Certains indicateurs clés reliés à la promptitude, au rendement et à la bonne conduite des services permettront de mesurer, sur une base permanente, l'efficacité du Programme.

**Promptitude:** Afin d'assurer que les mouvements de grain se fassent promptement, le rôle de l'Office consistera à appliquer les objectifs de résultat. Les "buts" ou "objectifs" qu'on s'attend à voir l'Office établir consisteront à déterminer les besoins d'entreposer le grain dans les centres d'expédition voulus pur respecter les promesses de vente.

L'Office publiera ses buts avant d'établir les besoins. Le degré de réussite sera déterminé dans la mesure où le "but" de chaque participant aura été atteint.

**Efficacité:** De par la Loi, l'OTG est chargé de rehausser l'efficacité du réseau de manutention et de transport du grain. En général, ceci se fera sur la base d'un projet à la fois; toutefois, on établira aussi certains objectifs d'efficacité généraux.

On mesurera la réussite de cet objectif à la lumière des dollars économisés et (ou) de l'amélioration du rendement, relativement à des projets particuliers. En outre, certains indicateurs clés, dont les cycles d'utilisation des wagons et le nombre de jour de stockage du grain, seront surveillés de façon continue. Ces deux indicateurs sont sensibles aux conditions d'exploitation quotidienne et chaque initiative d'efficacité devrait être mesurée en particulier.

**Bonne conduite des opérations:** La répartition des wagons signifie non seulement qu'il faut veiller à les distribuer de façon juste et équitable mais qu'il faut aussi tenir compte de l'aspect logistique grâce auquel le grain voulu est expédié à l'endroit voulu au moment voulu. Bien que cette façon de procéder se rapporte clairement à la "promptitude", il est aussi important de veiller à ce que les mouvements de grain se fassent de façon ordonnée. Toute décision relative à la répartition des wagons est aussi, de par de fait, une décision logistique.

Certains indicateurs clés, qui se mesurent de façon continue, indiquent à quel point les mouvements sont effectués de façon ordonnée. Les trois plus importants indicateurs sont les suivants: stocks de grain particulier entreposé, nombre de wagons céréaliers chargés et délais de suite afférents aux navires.

### 4. Données sur le rendement et justification des ressources

**Opérations:** Le secteur des opérations comprend plusieurs fonctions, telles que décrites au tableau 2. Du point de vue des plans et des ressources de 1985-1986, les principales fonctions sont les suivantes:

**Répartition des wagons:** L'OTG revoit de façon continuelle ses méthodes de répartition des wagons destinés à tous les grains, de façon à mieux coordonner les arrivées de wagons avec les navires, contrôler les stocks et veiller à ce que les wagons soient alloués à tous les utilisateurs de façon impartiale. Les deux indicateurs de rendement sont par conséquent les suivants: la mesure dans laquelle la répartition est juste et équitable et le niveau de coordination. Les réclamations des participants indiqueraient si les répartitions ne sont pas impartiales et les vérifications permettraient de s'assurer que la répartition hebdomadaire se fait de façon constante et précise.

En outre, on ne cesse d'essayer de cerner les problèmes qui, dans les nombreux secteurs de l'industrie, pourraient influer sur les décisions relatives à la répartition des wagons. Avec l'aide du service de planification et d'évaluation, le personnel chargé de cette tâche étudie le procédé de répartition des wagons destinés aux cultures d'appoint à l'endroit desquelles la LTGO prescrit de nouveaux taux légaux. En outre, on compte préparer une série de recommandations au sujet de la base légale qui sous-tend la répartition des wagons. Pour les tâches de répartition des wagons, les besoins en ressources sont fixés à trois années-personnes.

**Coordination:** Les tâches générales de coordination de l'OTG consistent à surveiller constamment les participants et à se tenir en rapport avec eux, dans le but de maintenir des bons rapports et prévenir les problèmes. Le service de coordination dans les ports est en place depuis dix ans et a été administré par la CCT. Au cours de 1985-1986, l'intégration des bureaux de coordination des ports de Thunder-Bay et de Vancouver sera terminée; elle comprendra la rationalisation des liaisons et des services de gestion informatique des données. Le rôle de ces bureaux en matière de coordination avec les services de transport maritime sera défini et mis en oeuvre. Les responsabilités du service de coordination dans les ports nécessitent huit années-personnes.

**Contrôle des wagons-trémies:** Afin que l'OTG puisse prendre le contrôle des wagons-trémies appartenant au gouvernement, il faudra en premier lieu qu'il reprenne les titres de propriété tel que prévu par la LTGO et, ensuite, qu'il entreprenne les négociations voulues avec les compagnies ferroviaires relativement aux accords d'exploitation de tous ces wagons. La préparation, les négociations, et l'exécution des accords nécessiteront deux années-personnes.

Par le moyen de communiqués de presse, de rapports, de brochures, etc., l'OTG est tenu d'informer les producteur de grains canadiens, les entreprises de manutention et de transport du grain et les organismes agricoles au sujet des dispositions, du sens et de l'application de Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

**Planification, développement et évaluation:** Ce groupe est chargé de planifier le gros du travail assigné à l'Office. Les travaux comprendront l'élaboration de systèmes d'information, de moyens de mesurer l'efficacité et d'un plan d'objectifs de résultat, tels que décrits ce-dessous; l'Office devra aussi participer aux évaluations et aux modifications portant sur les fonctions opérationnelles.

**Mesures d'efficacité:** L'Office va élaborer certaines mesures en vue d'améliorer l'efficacité dans l'industrie et, de concert avec le Comité supérieur du transport du grain, verra à ce que ces mesures soient soigneusement étudiées et, si elles sont exécutables, il les mettra en oeuvre. Un des objectifs à long terme de l'Office consiste à réduire de 100 millions de dollars les frais de fonctionnement annuels de transport et de manutention. On compte réaliser en moyenne des économies de 20 millions de dollars par an en réduisant les cyles d'utilisation des wagons, en apportant certains changements à la composition du système et en minimisant les dépenses dans les programmes du gouvernement (tels que subventions relatives aux voies d'embranchement). Il faudra pour mener ces tâches à bonne fin trois années-personnes, et 250 000 $ pour effectuer des travaux sur contrat.

**Système d'information:** Afin de permettre à l'Office et aux autres participants d'utiliser des systèmes statistiques et de traitement des données qui les aideront à établir leurs besoins en matière de planification, d'exploitation et d'évaluation, on mettra au point des systèmes d'information de gestion. Ces travaux nécessiteront quatre années-personnes.

**Objectifs de résultats:** L'Office élaborera et mettra en oeuvre un plan d'objectifs de résultat et un régime imaginaire des sanctions et de primes en application de ces objectifs, en vertu de l'article 18 de la LTGO. Les besoins de ressources sont établis à trois années-personnes et à 100 000 $ pour les travaux à effectuer sur contrat.

**Secrétariat du Comité supérieur du transport du grain:** L'OTG fournit au Comité supérieur du transport du grain l'appui dont il a besoin en matière de recherche. Le personnel de l'OTG participe aussi au programme de formation du public en rédigeant les quatre rapports qui doivent être publiés aux termes de la LTGO. Les ressources nécessaires seront prises auprès d'autres services, au besoin.

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

**Tableau 3: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu* 1984-1985 |
|---|---|---|
| Personnel | | |
| Traitements et salaires | 1 382 | 1 000 |
| Autres frais de personnel | 15 | |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 193 | |
| | 1 590 | 1 000 |
| Biens et services | | |
| Transports et communications | 321 | 233 |
| Information | 170 | 104 |
| Services professionnels et spéciaux | 539 | 419 |
| Location | 175 | 131 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 15 | 31 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 110 | 83 |
| Toutes autres dépenses | 5 | 4 |
| | 1 335 | 1 005 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 2 925 | 2 005 |
| Capital | 85 | 215 |
| Paiements de transfert | 3 | |
| Total des dépenses | 3 013 | 2 220 |

*L'Office a été crée le 1er juillet 1984; le financement des neuf mois se terminant le 31 mars 1985 a été demandé dans le cadre du Budget des dépenses supplémentaire de 1984-1985. Le financement du premier trimestre de cette année financière a été fait par Transports Canada dans le cadre du Programme des transports de surface et par la Commission canadienne des transports.

## 2. Dépenses en personnel

Le tableau 4 indique le nombre d'années-personnes et les moyennes de traitement pour chaque catégorie d'employé.

**Tableau 4: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85* | | |
| Administrateur | 1 | 1 | | |
| Gestion | 4 | 3 | 50 350 - 96 300 | 62 728 |
| Scientifique et professionnelle | 5 | 4 | 13 609 - 88 120 | 46 503 |
| Administration et service extérieur | 12 | 9 | 12 766 - 66 252 | 41 726 |
| Soutien administratifs | 12 | 9 | 12 636 - 37 130 | 22 104 |

* L'Office a été créé le 1^er^ juillet 1984; les années-personnes de la période de neuf mois se terminant le 31 mars 1985 ont été demandées dans le Budget des dépenses supplémentaire de 1984-1985. Le nombre d'années-personnes autorisées pour 1984-1985 est, par conséquent, 75% d'une année complète.

**Nota:** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. Dans la colonne du traitement actuel figure les échelles du traitement, par groupe professionnel, en vigueur le 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement annuel moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et les primes de rendement divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## B. Analyse des coûts

### Coût net du Programme

**Tableau 5: Coût net du Programme pour l'année 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Dépenses de fonctionnement 1985-1986 | Plus autres coûts* | **Coût total** | Coût total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|
| Office du transport du Grain | 3 013 | 23 | **3 036** | 2 275 |

* Services fournis gratuitement par le Conseil du Trésor relativement à la quote-part de l'employeur pour les primes d'assurances et autres avantages sociaux des employés. L'Office du transport du grain a tenu compte du coût des locaux (payé normalement par le ministère des Travaux publics) pour 1985-1986.

## C. Processus de répartition des wagons

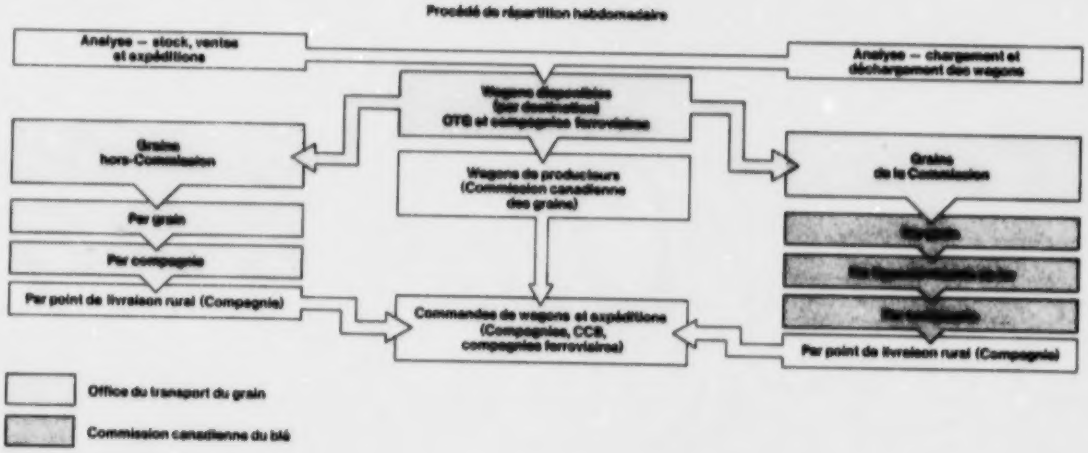

# Office national de l'énergie

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

3575

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste auprès du:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1986-III-14 au Canada: $6.00
ISBN 0-660-52924-6 à l'étranger: $7.20

Prix sujet à changement sans préavis

3577

**Budget des dépenses 1985-1986**

**Partie III**

**Office national de l'énergie**

79

**Préface**

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend deux sections. La section I présente un aperçu détaillé du Programme, des données de base, les objectifs et les perspectives en matière de planification, ainsi que des données sur le rendement qui servent à justifier les ressources demandées. La section II fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses et du volume II des Comptes publics afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires.

Ce document a pour objet de permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

## Table des matières


Extraits de la Partie II du Budget des dépenses 4
Extraits du Volume II des Comptes publics 5

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1985-1986
 1. Points saillants 6
 2. État financier récapitulatif par activité 7
B. Rendement récent
 1. Points saillants 8
 2. Examen du rendement financier de 1983-1984 9
C. Données de base
 1. Introduction 10
 2. Mandat légal 10
 3. Objectif du Programme 10
 4. Description du Programme 11
 5. Plan d'exécution du Programme 14
D. Perspective de planification et examen du rendement
 1. Contexte 18
 2. Initiatives 19
 3. Efficacité du Programme 19
 4. Données sur le rendement et justification des ressources 20

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Analyse par article
 1. Dépenses par article 24
 2. Dépenses en personnel 25
B. Analyse des coûts 26




81

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

## Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $24,364,000 pour l'office national de l'énergie. Les autres dépenses évaluées à $2,685,000 pour les pensions et autres avantages sociaux des employés seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits (en milliers de dollars) | | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | Office national de l'énergie | | |
| 65 | Dépenses du Programme | 24,364 | 22,881 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 2,685 | 2,380 |
| | Total du Programme | 27,049 | 25,261 |

### Crédits - Libellé et montants

| N° du crédit | Ministère et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | Office national de l'énergie | |
| 65 | Office national de l'énergie - Dépenses du Programme | 24,364,000 |

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Programme par activités

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | Total | Budget principal 1984-1985 |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | | |
| Réglementation et consultation en matière d'énergie | 466 | 26,539 | 510 | 27,049 | 25,261 |

## Extraits du Volume II des Comptes publics

### Utilisation des crédits de 1983-1984

| | | Budget principal | Total des crédits | Utilisation réelle |
|---|---|---|---|---|
| Budgétaire | | $ | $ | $ |
| Crédit 70 | Dépenses de fonctionnement | 22,846,000 | 22,846,000 | 20,061,315 |
| Statutaire | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 2,388,000 | 2,658,000 | 2,658,000 |
| Total du Programme - Budgétaire | | 25,234,000 | 25,504,000 | 22,719,315 |



83

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Plans pour 1985-1986

### 1. Points saillants

En 1985-1986, l'Office prévoit que:

- L'incertitude continuera de peser sur les marchés d'exportation de l'énergie, surtout en ce qui concerne le gaz naturel et l'électricité aux É.-U. La politique de l'Office visera toujours le traitement de toutes les requêtes déposées auprès de lui et la prise de décision sur celles-ci de façon expéditive, équitable et sans imposer un fardeau excessif à l'industrie, aux consommateurs et aux parties intéressées comme les gouvernements provinciaux.

- Il y aura une importance accrue de la complexité des analyses qui seront requises pour traiter des projets liés aux nouvelles sources d'approvisionnement à partir des régions pionnières du Canada qui comprennent l'Ile de Sable, Hibernia, l'archipel Arctique, le Delta du Mackenzie et la Mer de Beaufort. Dans l'examen de l'aménagement de ces régions, l'Office ne dispose d'aucun précédent canadien pour le guider. Des nouvelles techniques de production et d'acheminement doivent être mises au point par l'industrie et analysées au cours du processus d'approbation. Des répercussions environnementales exigeront un examen minutieux. Il incombe à l'Office de rester à jour en matière de mise en valeur des régions pionnières et d'être doté de l'expertise nécessaire pour traiter de leur aménagement de façon expéditive et équitable.

- Des requêtes sur l'exportation d'électricité lui seront déposées par les Maritimes, le Québec, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Elles mettront en jeu aussi bien des sources nucléaires que des sources de combustibles fossiles et certaines exigeront l'aménagement de nouvelles installations de transport qui feront l'objet d'analyses techniques, économiques et environnementales détaillées pour s'assurer qu'elles desservent au mieux les intérêts du Canada.

- En termes généraux, l'Office prévoit que sa charge du travail de réglementation sera au moins aussi lourde qu'en 1984-1985

et 1983-1984. Le tableau 4 à la page 21 donne une prévision de certaines des principales activités de réglementation.

**2. Etat financier récapitulatif par activité**

Tableau 1: Besoins financiers par activité
(en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence |
|---|---|---|---|
| Réglementation et consultation en matière d'énergie | 27 049 | 24 390 | 2 659 |
| Années-personnes | 466 | 449 | 17 |

**Explication de la différence:** L'augmentation de 17 années-personnes et de 2 659 000 $ est due à un certain nombre de facteurs, notamment la sous-utilisation du budget autorisé de 1984-1985 qui, en grande partie, provient de diverses mesures de restriction imposées par le gouvernement au cours de cette année; en outre, des années-personnes additionnelles sont requises pour assurer les responsabilités liées à la réglementation de la Commission d'énergie du Nord canadien; l'augmentation de la charge de travail dans le cadre de l'extension de la redevance d'exportation de pétrole qui a été étendue aux produits pétroliers de l'est du Canada; la capacité améliorée d'évaluer le rendement des projets de récupération assistée et l'amélioration des installations de télécommunication, d'informatique et de traitement de textes de l'Office.

**Explication des prévisions:** On prévoit que l'Office fera tomber en annulation environ 871 000 $ de son Budget des dépenses principal de 1984-1985. La raison principale de cette annulation découle des mesures de restriction imposées par le gouvernement sur les dépenses de dotation et discrétionnaires au cours de l'année financière.

## B. Rendement récent

### 1. Points saillants

Les points saillants du Programme en 1984-1985 sont:

- En septembre 1984, l'Office a publié une mise à jour des prévisions de l'offre et de la demande d'énergie au Canada jusqu'à l'année 2005. Cet ouvrage est le fruit de la consultation des gouvernements provinciaux, de l'industrie, des grands consommateurs d'énergie et des groupes d'intérêt public représentant un vaste échantillon de la collectivité énergétique. Le processus de mise à jour a commencé en automne 1983 et il a fallu examiner et analyser environ 65 mémoires écrits.

- L'Office, à la demande des ministres des Affaires indiennes et du Nord et de l'Énergie, des Mines et des Ressources, tiendra une enquête publique sur les tarifs perçus par la Commission d'énergie du Nord canadien pour l'électricité vendue au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Des audiences publiques seront tenues à Whitehorse et à Yellowknife à compter de janvier 1985. En conséquence, l'Office donnera des conseils sur les tarifs qui peuvent être exigés par cette société de la Couronne pour les 12 mois débutant le 1er avril 1985.

- Une modification récente de la politique gouvernementale sur le prix d'exportation du gaz naturel a mené à une soudaine poussée des activités. En effet, les exportateurs jouissent de l'option de négocier les prix qui feront l'objet de l'approbation par l'Office et le gouvernement. On prévoit que la charge de travail accrue s'accroîtra davantage, car les détentrices de licences déposeront des requêtes afin de modifier les modalités d'établissement de prix des licences et ordonnances existantes et pour demander des nouvelles licences ou ordonnances.

Les points saillants du rendement du Programme en 1983-1984 sont:

- L'Office a tenu 15 audiences totalisant 146 jours et réparties sur 18 emplacements différents dans tout le Canada. Cinq de ces audiences se rapportaient aux exportations d'électricité et l'une d'elles s'est penchée sur les possibilités d'exportation du gaz naturel liquéfié (GNL) au Japon.

- Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, à la demande du ministre des Affaires indiennes et du Nord, a demandé à l'Office que ce dernier, en sus de ses

responsabilités normales, fasse une enquête et donne des conseils sur les tarifs de la Commission d'énergie du Nord canadien. À la suite des audiences publiques tenues en à l'été 1983, un rapport a été diffusé au public en octobre de la même année et contenait les principales recommandations sur la méthode de réglementation tarifaire de ce service public.

- L'Office a entrepris une révision importante de ses Règles de pratique et de procédure afin de normaliser et de simplifier les exigences fondamentales en matière de procédure. D'autres initiatives au titre de la réforme de la réglementation ont aussi commencé. Elles seront poursuivies dans l'avenir immédiat.
- En septembre 1983, l'Office a commencé la publication d'une série de bulletins d'information afin de mieux informer le public et toute autre partie intéressée, sur ses activités et procédures.

2. Examen du rendement financier de 1983-1984

Tableau 2: Besoins financiers par activité
(en milliers de dollars)

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Réglementation et consultation en matière d'énergie | 22 719 | 25 234 | (2 515) |
| Années-personnes | 460 | 462 | (2) |

Explication de la différence: L'écart entre les dépenses réelles et prévues provient principalement des grands postes suivants:

- Le nombre d'audiences publiques tenues à l'extérieur de la région du siège social a été de loin inférieur aux prévisions à initiales.
- Une annulation de traitement de 1,5 million de dollars est attribuée à la sous-utilisation des années-personnes, à la réduction des heures supplémentaires et des indemnités de fin d'emploi.



87

## C. Données de base

### 1. Introduction

L'Office national de l'énergie a été établi en juin 1959 en vertu de la Loi sur l'Office national de l'énergie. L'Office est désigné comme étant un ministère selon le sens et le but que lui attribue la Loi sur l'administration financière et il rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

L'Office a deux responsabilités principales: réglementer les domaines particuliers des industries du pétrole, du gaz et de l'électricité dans l'intérêt public et conseiller le gouvernement sur le développement et l'utilisation des ressources énergétiques.

De son propre chef, l'Office peut tenir des enquêtes sur un aspect particulier de la situation énergétique et peut préparer des rapports pour informer le gouvernement, le Parlement et le grand public.

L'Office exécute également des études et prépare des rapports à la demande du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

### 2. Mandat légal

Les principales fonctions de l'Office sont décrites dans la Loi sur l'Office national de l'énergie (ONE), dans sa version modifiée, la Loi sur l'administration de l'énergie (anciennement la Loi sur l'administration du pétrole) et la Loi sur le pipe-line du Nord.

### 3. Objectif du Programme

Veiller aux meilleurs intérêts du Canada en matière de construction et d'exploitation d'oléoducs, de gazoducs et de lignes de transport électriques relevant du gouvernement fédéral, en matière d'exportation et d'importation de gaz, d'exportation d'énergie électrique et d'exportation et d'importation de pétrole. Assurer un environnement sain et propice à la sécurité sur le plan de l'environnement dans la construction et l'exploitation de lignes de transport électriques, de gazoducs et d'oléoducs relevant du gouvernement fédéral.

Donner des conseils sur le contrôle, la surveillance, l'économie, l'utilisation, la commercialisation et l'exploitation de l'énergie et des sources d'énergie.

## 4. Description du Programme

**Fonctions:** L'Office national de l'énergie agit en tant que tribunal quasi judiciaire. Il sert en qualité d'organisme de mise en application réglementaire chargé de la surveillance, de la construction et de l'exploitation des projets énergétiques approuvés et il agit en qualité d'administrateur de certains programmes au nom du gouvernement fédéral. L'Office réglemente les droits et les tarifs des sociétés pipelinières relevant de sa compétence pour s'assurer que ces droits sont justes et raisonnables et non discriminatoires. En outre, il sert également de source consultative auprès du gouvernement sur des questions de politiques particulières et entreprend périodiquement des études de diverses questions énergétiques tant de son propre chef qu'à la demande du ministre responsable.

**Fonction consultative:** La fonction consultative de l'Office lui permet de tenir des enquêtes de son propre chef sur des aspects particuliers de la situation énergétique et de préparer des rapports pour informer le gouvernement, le Parlement et le grand public. L'Office exécute aussi des études et prépare des rapports à la demande du Ministre (partie II de la Loi sur l'ONE).

**Fonctions de réglementation:** Les principales fonctions de réglementation de l'Office sont résumées ci-après:

- délivrance de certificats pour construire et exploiter des oléoducs, des gazoducs et des pipelines de produits gazeux ou pétroliers, tant à l'échelon interprovincial qu'international, et des lignes internationales ou interprovinciales désignées de transport d'électricité. Avant d'accorder l'autorisation pour la construction, en délivrant un certificat de commodité et de nécessité publiques, l'Office examine la requête en audience publique. L'Office peut, toutefois, par ordonnance (sans tenir une audience publique) autoriser des nouveaux pipelines, des ajouts ou des modifications au réseau pipelinier existant lorsque ces ajouts ne dépassent pas 40 kilomètres de long. Il peut aussi autoriser, par ordonnance, des lignes internationales d'électricité dont la tension d'exploitation ne dépasse pas 50 kV (partie III de la Loi sur l'ONE);

- contrôle de la construction et de l'exploitation de tous les pipelines et lignes d'électricité relevant de sa compétence pour s'assurer qu'un haut niveau de sécurité du public est maintenu et que des mesures adéquates sont prises pour protéger l'environnement. À cet effet, l'Office se charge des programmes d'inspection, examine de façon approfondie et revoit le rendement des réseaux

pipeliniers et délivre des ordonnances autorisant le croisement des pipelines par des services publics (par exemple lorsqu'un pipeline croise un autre service public ou est croisé par ce dernier) seulement après avoir examiné tous les renseignements pertinents (partie III de la Loi sur l'ONE);

- délivrance de licences pour exporter le gaz naturel et ses produits, le pétrole et ses produits et l'électricité. Avant d'accorder une licence d'exportation, l'Office doit, entre autres, être convaincu que les quantités d'énergie en jeu ne dépassent pas l'excédent restant après avoir tenu compte des exigences canadiennes raisonnablement prévisibles (Partie VI de la Loi sur l'ONE et partie III de la Loi sur l'administration de l'énergie);

- réglementation des taux, droits et tarifs des sociétés pipelinières relevant de la compétence fédérale pour veiller à ce qu'ils soient justes et raisonnables et qu'il n'y ait pas de discrimination injuste envers toute personne ou agglomération. Les taux, droits ou tarifs autorisés reflètent, entre autres, les coûts d'immobilisations et de fonctionnement de la société pipelinière et le besoin qu'elle a d'obtenir un rendement suffisant sur son investissement. Les requêtes pour l'obtention d'importantes modifications de taux, droits ou tarifs passent par le processus d'une audience publique (partie IV de la Loi sur l'ONE et partie II de la Loi sur le pipe-line du Nord);

- réglementation, au nom du Ministre, du prix du gaz naturel dans le commerce interprovincial et d'exportation (partie III de la Loi sur l'administration de l'énergie).

**Administration d'autres programmes:** L'Office, au nom du Ministre, administre, applique et perçoit les redevances d'exportation de pétrole des exportateurs (partie I de la Loi sur l'administration de l'énergie);

**Procédures:** L'Office national de l'énergie est une cour d'archives et, en ce qui concerne la présence, l'assermentation et l'interrogatoire des témoins, la production et l'examen des documents, l'exécution de ses ordonnances, il a tous les pouvoirs attribués à une cour supérieure d'archives.

L'Office comprend 11 membres. La Loi sur l'ONE accorde aussi au gouverneur en conseil, l'autorité nécessaire pour nommer jusqu'à six membres temporaires. La plupart des audiences sont menées par trois membres, dont un agit en qualité de membre présidant. Parfois, un seul membre peut mener une audience publique et rendre une décision de son propre chef ou établir un rapport à faire adopter par le conseil des membres.

Toutes les requêtes pour l'obtention de certificats de commodité et de nécessité publiques, sauf lorsqu'elles en sont exemptées (par exemple les pipelines de 40 kilomètres ou moins), pour l'obtention de licences à long terme relatives à l'exportation de pétrole brut, de produits pétroliers et de gaz naturel, et les requêtes pour l'obtention de modification des taux, droits et tarifs, sont soumises au processus des audiences publiques. Ce processus débute par le dépôt, auprès du secrétaire de l'Office, d'une requête par écrit. À la suite d'un avis public, toute personne ayant l'intention de s'opposer ou d'intervenir dans le cadre d'une requête quelconque doit déposer une déclaration écrite avec la documentation à l'appui.

Normalement les audiences de l'Office sont tenues à Ottawa, mais elles peuvent avoir lieu en d'autres endroits au Canada si l'Office le juge nécessaire ou souhaitable pour l'intérêt public.

L'Office attribue une bonne partie de sa charge permanente de réglementation à cinq comités permanents, dont chacun est composé d'un quorum de trois membres de l'Office. Dans l'exercice de leurs pouvoirs et devoirs tels que décrits ci-après, les comités permanents renvoient devant l'ensemble du conseil des membres toute question qui, selon le point de vue du comité, soulève des questions de politique générale, met en jeu des dépenses substantielles de la part des sociétés réglementées, exige l'examen quant à l'avantage d'une audience publique ou autrement soulève des questions considérées comme étant d'une importance manifeste pour l'ensemble du conseil des membres. Les pouvoirs de l'Office sont exercés par les comités permanents ci-après:

- Comité de l'électricité: Traite de toutes les questions se rapportant à l'électricité, à l'exception de la délivrance des certificats de commodité et de nécessité publiques et de toutes les questions exigeant une audience publique.

- Comité de réglementation financière: En ce qui concerne les droits et tarifs, exerce les pouvoirs de l'Office en vertu de la partie IV de la Loi sur l'ONE et de la partie II de la Loi sur le pipe-line du Nord, traite des questions se rapportant aux sociétés de pipelines, de gaz et de pétrole relevant de la compétence de l'Office.

- Comité du gaz: En vertu de la partie VI de la Loi sur l'ONE et de la partie III de la Loi sur l'administration de l'énergie, exerce les pouvoirs de l'Office en traitant de toutes les questions concernant le gaz naturel, le propane, les butanes, le gaz naturel liquéfié, le gaz naturel synthétique et l'éthane et toute autre question connexe.

- Comité du pétrole: En vertu de la partie I de la Loi sur l'administration de l'énergie, exerce les pouvoirs de

l'Office en traitant de la redevance d'exportation sur le pétrole brut et les produits pétroliers. Ce comité délivre des licences en matière d'exportation du pétrole et de ses produits pour une période pouvant atteindre un an; il surveille l'acheminement et la répartition du pétrole brut de l'Ouest canadien entre les provinces et conseille le Ministre sur les questions en matière d'énergie liées au pétrole.

- Comité des pipelines: Exerce les pouvoirs de l'Office en traitant des questions se rapportant à la construction, l'exploitation et l'entretien des oléoducs et des gazoducs tels que la sécurité et l'environnement, le contrôle et l'application des modalités relatives aux certificats et l'autorisation de mise en service.

Lorsque l'Office est prêt à accorder un certificat pour un pipeline ou une ligne de transport d'électricité ou à délivrer une licence pour l'exportation de gaz, sauf certaines exceptions, l'importation ou l'exportation de pétrole pendant une période dépassant un an, il en informe le gouverneur en conseil par l'entremise du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Si l'Office refuse une requête, sa décision n'est pas soumise à l'approbation du gouverneur en conseil. Les licences exigent l'approbation du gouverneur en conseil avant leur entrée en vigueur.

L'Office rend compte de ses décisions en les publiant sous forme de documents publics.

Les décisions relatives aux taux, droits et tarifs des sociétés pipelinières, les ordonnances autorisant l'exportation de propane et de butane pour des périodes allant jusqu'à un an, et l'exportation de gaz naturel pour des périodes allant jusqu'à deux ans, et les licences d'exportation de pétrole accordées pour moins d'un an sont mises en oeuvre par l'Office sans passer par le gouverneur en conseil.

## 5. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Le Programme de l'Office national de l'énergie ne comprend qu'une seule activité, soit la réglementation et la consultation en matière d'énergie.

**Organisation:** Le tableau 3 montre l'organisation et les ressources de l'Office national de l'énergie. L'Office a son siège social à Ottawa et dispose d'un effectif de 19 personnes à Calgary. Les filières fonctionnelles indiquées au tableau 3 reflètent l'interaction directe entre l'Office, ses comités permanents et ses cadres pour les questions de réglementation et les études énergétiques. Le nouveau poste de directeur général, de la Réglementation des pipelines, créé en 1984-1985, assurera un seul

échelon supérieur centré sur l'industrie et toutes les questions pipelinières.

Tableau 3: Organigramme et ressources (en milliers de dollars)

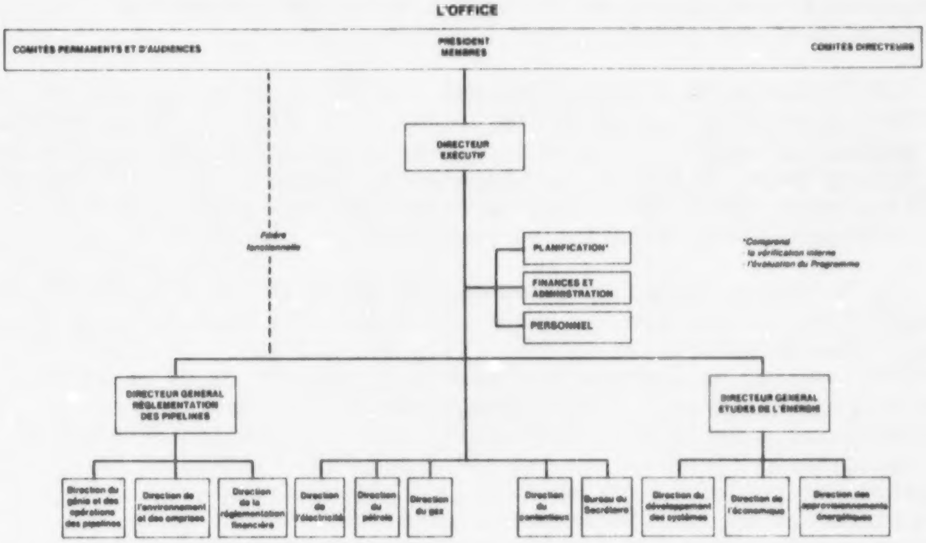


| | | | | | | | | | | | | | | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Années personnes | 42 | 41 | 53 | 27 | 28 | 20 | 31 | 52 | 13 | 46 | 22 | 46 | 45 | * 466 |
| Coûts de fonctionnement | 2164 | 2113 | 3053 | 1394 | 1426 | 1031 | 1817 | 3800 | 633 | 2899 | 1806 | 2149 | 2784 | 27 049 |

L'Office comprend 11 membres permanents et un complément pouvant atteindre six membres temporaires qui sont tous nommés par le gouverneur en conseil. Les membres permanents de l'Office sont nommés pour une période de sept ans ou jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de soixante-dix-ans. Il y a un président, un vice-président et trois vice-présidents associés respectivement. Les membres de l'Office agissent principalement en qualité de juges et décident de cas à la suite d'audiences publiques ou rendent des décisions dans le cadre des comités permanents ou durant les réunions officielles du conseil des membres de l'Office.

Le directeur exécutif est chargé de l'administration quotidienne de l'Office, y compris l'acquisition et la répartition des ressources humaines et financières et la garantie de l'efficience et de l'efficacité des activités et des opérations de l'Office. Le directeur de la Planification est chargé de renforcer l'efficacité et l'efficience du soutien du personnel et des questions d'évaluation du programme et de vérification interne.

Le directeur général des Etudes énergétiques est chargé d'assurer la coordination efficace et la synthèse de toutes les questions se

rapportant à l'offre et à la demande d'énergie; aux excédents d'énergie; de diriger des études énergétiques importantes et de grande portée, qui mettent en jeu une vaste gamme de disciplines, de traiter les demandes déposées en vertu de la partie II (Loi sur l'ONE) sur l'offre, la demande et l'excédent d'énergie ainsi que d'assurer l'intégration de l'information et des systèmes de traitement et des services pour l'Office.

La Direction de l'économique est chargée des statistiques en matière d'énergie, y compris les bilans de l'offre et de la demande de toutes les sources d'énergie, les prévisions énergétiques à court et à long terme, l'analyse des besoins du marché pour ce qui est des applications, ainsi que l'analyse économique des principaux projets énergétiques et des principales industries de l'énergie.

La Direction des approvisionnements énergétiques est chargée de conseiller l'Office sur les questions d'exploration, de forage et de production du pétrole et du gaz. Elle fournit aussi les tendances prévisionnelles de l'approvisionnement de pétrole et de gaz à partir des sources classiques, des sables bitumineux et des sources synthétiques. De façon indépendante, elle calcule les réserves et la capacité de livraison du gaz ainsi que les réserves et la capacité de production du pétrole. Le bureau de Calgary de la Direction des approvisionnements énergétiques se charge de déterminer les réserves de pétrole et de gaz et de l'analyse, gisement par gisement, du rendement des réservoirs.

La Direction du développement des systèmes est chargée des services de systèmes d'informatique et du soutien en matière de traitement des données auprès de l'Office, y compris les services consultatifs sur l'exploitation des ordinateurs, la gestion des données, la conception et la mise au point des programmes. Elle fournit aussi des services consultatifs pour assurer la disponibilité et l'introduction des techniques de pointe en matière de traitement des données et de leurs applications et pour la fourniture de matériel et de logiciel d'ordinateur convenant et correspondant à l'environnement opérationnel de l'Office.

Le directeur général de la Réglementation des pipelines sert de contact supérieur pour toutes les questions relatives aux pipelines et est chargé de la gestion générale de la Direction de la réglementation financière, de la Direction du génie et des opérations des pipelines et de la Direction de l'environnement et des emprises.

La Direction de la réglementation financière est principalement chargée de conseiller l'Office sur les taux, droits et tarifs en vertu de la partie IV de la Loi sur l'ONE et de la partie II de la Loi sur le pipe-line du Nord; elle est chargée de donner des conseils d'ordre financier dans le cadre des parties II, III et VI

de la Loi sur l'ONE et de l'administration, de la collecte et de la vérification des redevances d'exportation de pétrole et des frais de transport se rapportant aux parties I et III de la Loi sur l'administration de l'énergie. Elle est également chargée de la vérification des comptes des sociétés pipelinières relevant de la compétence de l'Office et de la surveillance du rendement des pipelines dans le cadre de la Division de réglementation.

La Direction du génie et des opérations de pipelines est principalement chargée des questions relatives aux certificats délivrés pour des pipelines en vertu de la partie III de la Loi sur l'ONE et constitue la principale source de conseils à l'Office, en ce qui concerne les pipelines, sur les coûts en capital et de fonctionnement ainsi que sur les questions d'ingénierie et de sécurité, conformément aux responsabilités de l'Office en vertu des parties II, IV, V et VI de la Loi sur l'ONE en vertu de la Loi sur le pipe-line du Nord.

La Direction de l'environnement et des emprises est chargée de la protection de l'environnement, des audiences publiques locales sur les tracés détaillés, et de toutes les questions d'emprises au titre de l'approbation, de la construction et de l'exploitation des pipelines et des lignes internationales d'électricité en vertu de la partie III de la Loi.

La Direction de l'électricité est chargée de conseiller l'Office sur l'octroi des licences d'exportation d'électricité, la délivrance des certificats de lignes internationales de transport d'électricité et la surveillance de la réglementation. Cette Direction prépare également des prévisions de l'offre et de la demande en électricité pour les utiliser dans le cadre des applications en matière d'électricité ou autres, elle surveille étroitement la situation du marché américain pour l'électricité et donne des conseils à l'Office sur les questions se rapportant à la production, au transport, à la vente et à l'échange d'électricité relevant de la compétence du gouvernement fédéral.

La Direction du gaz est le point central de toutes les activités de réglementation relative au gaz et aux produits du gaz conformément à la partie VI de la Loi sur l'ONE et de la surveillance et du contrôle de toutes les questions associées aux obligations de l'Office dans le cadre de l'administration de l'établissement des prix du gaz canadien en vertu de la partie III de la Loi sur l'administration de l'énergie. La direction joue également un rôle de soutien dans toutes les activités de réglementation qui se rapportent au gaz et aux produits du gaz, conformément aux parties II, III et IV de la Loi sur l'ONE.

La Direction du pétrole est chargée de fournir des conseils dans le domaine général des questions énergétiques liées au pétrole, y

compris les redevances d'exportation, l'octroi des licences d'exportation de pétrole brut et de produits pétroliers, le contrôle des échanges internationaux de pétrole, la répartition de pétrole brut canadien et la question des marchés, du traitement et de la distribution du pétrole et l'équilibre à court terme de l'offre et de la demande pour les charges d'alimentation et les produits pétroliers. Toutes ces questions sont prévues aux parties I et II de la Loi sur l'administration de l'énergie et des parties II, IV et VI de la Loi sur l'ONE.

La Direction du contentieux est chargée de conseiller l'Office sur ses pouvoirs et l'application juridique de ceux-ci aux industries énergétiques canadiennes relevant de la compétence de l'Office, y compris la répercussion possible de l'application de tels pouvoirs.

Le bureau du Secrétaire assure le contrôle et la coordination administratifs de toutes les questions amenées officiellement devant l'Office ou ses comités permanents, il établit et garde des ordres du jour, des procès-verbaux, des documents statutaires et d'autres dossiers officiels de l'Office; il reçoit et publie toutes les communications de l'Office et se charge de lui fournir un service de relations publiques, un centre d'information bibliothécaire et des installations d'impression et d'arts graphiques.

La Direction des services administratifs est chargée de la coordination et de l'administration des politiques, de la prestation de conseils et des services dans les secteurs des finances, du personnel, de l'administration générale, des langues officielles et de la sécurité.

## D. Perspective de planification et examen du rendement

### 1. Contexte

Les ventes d'énergie, que ce soit au niveau de détail au pays et à celui des exportations, y compris le pétrole et ses produits, le gaz naturel et l'électricité, se chiffraient à 60 milliards de dollars en 1983, ce qui représente environ 15 % des ventes globales finales de l'économie canadienne.

Plusieurs éléments clés influenceront de façon importante la direction et la nature de l'Office national de l'énergie en 1985-1986.

**Climat économique:** Le secteur de l'énergie subit actuellement un changement substantiel. Il y a un glissement marqué des modèles de la demande en réponse aux changements radicaux des prix de l'énergie et aux initiatives politiques. Il y a aussi une modification des

modèles d'approvisionnement à la suite du tarissement des sources classiques de pétrole et de gaz et du fait que les activités de mise en valeur et d'exploration se concentrent de plus en plus dans les régions pionnières. La complexité technologique s'accroît sans cesse et les frais de mise en valeur et de transport des ressources sont de plus en plus élevés.

**Climat social:** En raison de l'expérience accrue dans les projets énergétiques de grande envergure, en particulier ceux des régions pionnières eloignées, les gouvernements, les organismes de réglementation et le grand public se sont tous préoccupés davantage de questions telles que les incidences socio-économiques et environnementales, la sécurité et la spirale des coûts.

## 2. Initiatives

L'Office national de l'énergie ne prévoit aucune modification importante ni dans la nature ni dans l'orientation du Programme en 1985-1986. Toutefois, toute modification importante du Programme énergétique national ou du rôle consultatif de l'Office, pourrait avoir de graves répercussions sur la charge de travail de l'Office.

## 3. Efficacité du Programme

L'Office reconnaît que la nature intrinsèque de la réglementation, quel que soit le degré de sa nécessité, impose une charge à ceux qui sont réglementés. L'Office a entrepris un réexamen approfondi de ses propres exigences de réglementation dans le cadre d'un effort visant la réduction de la quantité de réglementation et la simplification des procédures mises en jeu. L'objectif visé par ces activités est conforme à l'esprit des politiques sur l'évaluation des programmes et la réforme ou la réglementation. Dans le cadre de ce processus, l'Office effectue la révision de ses règles de pratique et de procédure en consultation avec l'industrie et d'autres parties intéressées. L'Office a aussi constitué un comité sur la réglementation des pipelines qui réexamine un certain nombre de politiques et de procédures relatives aux tarifs et à la construction des pipelines. Nombreux sont les règlements et procédures de l'Office faisant l'objet d'un examen en commun avec les parties intéressées afin de réduire la charge de la réglementation. Des petits groupes techniques ont été constitués, avec une participation des plus active de l'industrie, afin de donner des conseils et des directives dans le cadre de la refonte des règles et des règlements. Ces travaux se poursuivront en 1985-1986.

Étant donné qu'il admet les complexités du processus de réglementation des droits, l'Office a pressenti qu'il serait souhaitable de donner une description de la philosophie et de la méthodologie sous-tendant la réglementation des droits et des tarifs

aux termes de la partie IV de la Loi sur l'Office national de l'énergie. En conséquence, en mars 1984, il a publié un document à ce sujet. En établissant ce document, l'Office a donné l'occasion aux industries pétrolières et gazières, et à d'autres parties qui ont témoigné de leur intérêt à cette question en intervenant aux audiences tarifaires de l'Office des deux années précédentes, de présenter leurs observations. Maintenant, l'Office les invite à présenter leurs commentaires, dans le cadre des audiences publiques, sur sa méthode de réglementation des droits de deux pipelines importants.

L'Office a éprouvé des difficultés en appliquant, à un petit organisme de réglementation, le cadre de travail conceptuel mis au point par le Bureau du Contrôleur général pour l'évaluation des programmes. Toutefois, il a récemment émis une politique sur l'évaluation du Programme adaptée aux besoins de l'ONE et acceptable au niveau du Contrôleur général. L'Office procède maintenant à la mise en oeuvre de cette politique qui fait appel à l'évaluation formelle des divers éléments du Programme de l'Office sur une base cyclique. En même temps, en s'adaptant à l'évolution des circonstances, l'Office poursuit l'utilisation d'autres mécanismes pour l'examen des divers éléments de son programme et de ses procédures et il a pris des mesures pour la mise en oeuvre d'améliorations. À titre d'exemple, il y a: les travaux de son comité sur la réglementation des pipelines, l'étude du coût des pipelines, diverses initiatives au titre de la réforme de la réglementation, ainsi que la mise à jour et l'amélioration des Règles de pratique et de procédure et de nombreux règlements de l'ONE. Toutes ces révisions particulières, couplées à la surveillance permanente du rendement et à des évaluations formelles du Programme, procurent à l'Office une bonne base de surveillance de l'efficience et de l'efficacité de son rendement.

## 4. Données sur le rendement et justification des ressources

Les responsabilités de l'Office national de l'énergie peuvent être subdivisées en trois fonctions principales: la fonction de réglementation, la fonction consultative et l'administration d'autres programmes. L'Office fonctionne sur une base matricielle. Des groupes interdisciplinaires et interdirections sont mis sur pied afin de donner des conseils efficaces aux membres de l'Office sur les questions de réglementation et autres.

**Fonction de réglementation:** La fonction de réglementation représente environ 80 % de la charge de travail de l'Office et peut être répartie entre six domaines importants. Une direction organique assume la responsabilité principale de chaque domaine et est chargée de coordonner toute question amenée devant l'Office et ses comités permanents. Des groupes interdisciplinaires et interdirections sont mis sur pied afin de fournir des conseils

efficaces aux membres de l'Office. Cette fonction comprend aussi l'entretien de divers modèles économiques et de banques de données statistiques afin d'assurer la bonne exécution de l'analyse appropriée. Le tableau 4, fournit des détails sur la charge de travail prévue pour la fonction de réglementation.

Tableau 4: Charge de travail de la fonction de réglementation

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réelle 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Certificats de pipelines** | | | |
| Requêtes pour les certificats de commodité et de nécessité publiques | 5 | 5 | 5 |
| Certificats délivrés | * | * | - |
| **Requêtes pour des rajouts ou des modifications de pipelines existants** | | | |
| Requêtes | 55 | 50 | 52 |
| Ordonnances émises | 55 | 50 | 52 |
| Croisements de service public et autres ordonnances sur les pipelines | 970 | 950 | 948 |
| Nombre d'audiences publiques | 5 | 5 | 1 |
| Audiences sur les tracés détaillés | | 4 | - |
| **Taux, droits et tarifs** | | | |
| Requêtes | 60 | 60 | 60 |
| Requêtes exigeant une audience publique | 8 | 8 | 5 |
| **Pétrole et produits** | | | |
| Requête pour des licences d'exportation | 1 200 | 1 150 | 929 |
| Nombre d'audiences publiques | 2 | 2 | 1 |
| **Gaz et produits** | | | |
| Requêtes pour des licences et ordonnances d'exportation | 260 | 250 | 243 |
| Nombre d'audiences publiques | 4 | 4 | - |
| **Electricité** | | | |
| Requêtes pour des certificats de commodité et de nécessité publiques (lignes internationales d'électricité) | 3 | 2 | 1 |
| Nombre d'audiences publiques | 3 | 3 | - |
| Certificats délivrés | * | * | - |
| Requêtes pour les licences d'exportation | 4 | 4 | 7 |
| Nombre d'audiences publiques | 9 | 9 | 3 |
| Audiences sur les tracés détaillés | | | |
| Requêtes | 2 | 2 | - |
| Nombre d'audiences publiques | 2 | 2 | - |
| Ordonnances d'exemption, et d'exportation | 9 | 9 | 3 |

* L'Office national de l'énergie n'est pas en mesure d'estimer quels certificats seront délivrés.



3599

Les six directions organiques principalement chargées de la fonction de réglementation utiliseront 211 années-personnes et 11,2 millions de dollars en 1985-1986. Ces prévisions sont comparables à celles de l'année budgétaire 1984-1985, soit 193 années-personnes et 10,1 millions de dollars. Les augmentations de fonctionnement comprennent principalement une provision pour l'inflation et les accroissements prévus dans les services-conseils et les frais de déplacement liés aux vérifications et aux inspections de la construction pipelinière.

Les trois directions principalement chargées des modèles économiques nécessaires et des banques de données statistiques utilisées dans le processus de réglementation, soit les directions de l'économique, des approvisionnements énergétiques, et du développement des systèmes utiliseront 113 années-personnes et 6 719 000 $ en 1985-1986. Il y a donc une augmentation de sept années-personnes par rapport aux prévisions de 1984-1985 et une augmentation de 724 000 $ des frais de fonctionnement.

**Fonction consultative**: Les responsabilités de réglementation de l'Office exigent que ce dernier soit informé d'une vaste gamme de questions relatives à l'énergie, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Canada, et qu'il fasse des recommandations au gouvernement sur toute question relevant de la compétence juridique directe de l'Office ou lorsqu'on lui demande de fournir des conseils. Outre les études et rapports permanents produits par l'Office sur des questions liées à l'énergie, la Loi sur l'ONE prévoit aussi la mise en oeuvre d'études, d'enquêtes et de rapports particuliers à la demande du Ministre.

Durant l'exercice financier 1984-1985, le personnel de l'Office a effectué une étude de l'offre et de la demande au Canada jusqu'en 2005. Cette activité d'importance comprenait l'analyse et la comparaison de 65 mémoires de sociétés énergétiques, d'associations, de gouvernements provinciaux et de groupes intéressés. Ce rapport, diffusé en septembre 1984, fournit à l'Office, pour les quelques prochaines années, des lignes directrices sur les besoins énergétiques et l'excédent d'énergie disponible pour les exportations.

En outre, l'Office continuera de surveiller de près l'évolution des industries de production du pétrole et du gaz afin d'être constamment au courant des circonstances ayant une incidence sur l'offre à court et à long terme et de pouvoir dès lors donner des conseils efficaces dans ces domaines. L'Office continuera aussi de fournir des conseils au Ministre sur les questions d'établissement mensuel des prix du gaz et du pétrole. En outre, il a l'intention d'exécuter des études importantes sur les stratégies liées à l'établissement à long terme de prix d'exportation du gaz. En 1983, l'Office s'est servi de ses pouvoirs, à la suite de la demande du

ministre des Affaires indiennes et du Nord Canadian au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, pour tenir une enquête publique afin de pouvoir donner des conseils sur les questions tarifaires se rapportant à la Commission d'énergie du Nord canadien. On prévoit une autre enquête au cours du premier trimestre de 1985.

**Administration d'autres programmes:** En vertu des modalités de la Loi sur l'administration de l'énergie et de ses règlements d'exécution, l'Office perçoit et distribue diverses redevances d'exportation. Cette responsabilité nécessite environ neuf années-personnes et 400 000 $. Le tableau 5 donne le bilan des fonds recueillis au cours des années passées.

Tableau 5: Administration de la Loi sur l'administration de l'énergie

| | 1984-1985* | 1983-1984 |
|---|---|---|
| | $ | $ |
| Redevances de recouvrement de l'indemnité pour les carburants destinés au transport | | |
| Aviation [1] | (242 904) | (2 485 537) |
| Marine [2] | (25 144) | 4 771 567 |
| Pétrole brut [3] | 257 004 802 | 263 019 737 |
| Produits du pétrole | 79 991 917 | 81 043 673 |
| Total des redevances d'exportation | 336 728 671 | 346 349 440 |

* Tel qu'au 31 octobre 1984

1. Le programme des redevances de recouvrement de l'indemnité pour les carburants destinés à l'aviation a expiré le 31 janvier 1982, et un remboursement de ces redevances a été effectué.

2. Le programme des redevances de recouvrement de l'indemnité pour les carburants destinés à la marine a expiré le 1er mai 1983.

3. Ceci représente les recettes brutes recouvrées sur les exportations de pétrole brut. Aux termes de l'alinéa 17.1(1)b de la Loi sur l'administration de l'énergie, 50 % de ces recettes sont à payer aux provinces productrices. Les recettes nettes réelles réalisées par le gouvernement fédéral se chiffraient à 131 509 900 $ en 1983-1984 et à 128 502 400 $ en 1984-1985, au 31 octobre 1984.

## Section II
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Les dépenses par article de l'Office national de l'énergie sont présentées au tableau 6.

Tableau 6: Dépenses par article (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réelle 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Personnel** | | | |
| Traitements et salaires | 19 180 | 17 761 | 16 827 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 2 685 | 2 380 | 2 658 |
| | 21 865 | 20 141 | 19 485 |
| **Biens et services** | | | |
| Transports et communications | 1 675 | 1 360 | 1 281 |
| Information | 295 | 287 | 59 |
| Services professionnels et spéciaux | 1 327 | 1 123 | 877 |
| Location | 733 | 575 | 268 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 169 | 351 | 99 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 475 | 363 | 350 |
| | 4 674 | 4 059 | 2 934 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 26 539 | 24 200 | 22 419 |
| Capital | 510 | 190 | 300 |
| Total des dépenses | 27 049 | 24 390 | 22 719 |

## 2. Dépenses en personnel

L'Office national de l'énergie est un organisme à forte utilisation de main d'oeuvre et par conséquent les frais de personnel (y compris les contributions obligatoires aux régimes d'avantages sociaux des employés) constituent plus de 80 % du total des coûts de fonctionnement.

**Tableau 7: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années personnes autorisées 85-86 | 84-85 | 83-84 | Echelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| Gestion | 42 | 42 | 38 | 50 530 - 96 300 | 67 962 |
| Scientifique et professionnelle | | | | | |
| Vérification | 4 | 4 | 8 | 27 934 - 68 070 | 41 922 |
| Économique, sociologie, statistique | 44 | 44 | 45 | 14 570 - 65 080 | 44 655 |
| Génie et arpentage | 42 | 40 | 41 | 23 306 - 76 130 | 46 287 |
| Droit | 9 | 9 | 10 | 20 523 - 88 120 | 42 549 |
| Sciences physiques | 44 | 43 | 42 | 15 304 - 68 070 | 48 608 |
| Autres | 5 | 5 | 7 | | 42 555 |
| Administration et service extérieur | | | | | |
| Services administratifs | 27 | 27 | 28 | 13 912 - 57 987 | 35 406 |
| Commerce | 52 | 49 | 47 | 15 635 - 60 465 | 49 352 |
| Gestion des systèmes d'ordinateurs | 12 | 11 | 9 | 18 766 - 61 433 | 36 094 |
| Gestion des finances | 6 | 5 | 5 | 13 853 - 57 980 | 36 275 |
| Gestion du personnel | 8 | 8 | 9 | 13 330 - 63 870 | 39 837 |
| Administration des programmes | 15 | 15 | 17 | 13 912 - 57 987 | 35 658 |
| Autres | 4 | 4 | 3 | | 38 150 |
| Technique | | | | | |
| Soutien des sciences sociales | 17 | 17 | 18 | 12 635 - 57 764 | 34 123 |
| Autres | 12 | 12 | 14 | | 28 297 |
| Soutien administratif | | | | | |
| Commis aux écritures et aux règlements | 47 | 47 | 46 | 12 932 - 31 743 | 21 260 |
| Secrétariat, sténographie et dactylographie | 67 | 67 | 65 | 12 636 - 31 946 | 22 381 |
| Autres | 9 | 9 | 10 | | 20 351 |

**Nota:** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle des traitements de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.



3603

## B. Analyse des coûts

Les prévisions budgétaires de 1985-1986 de l'Office englobent seulement les dépenses que l'on prévoit imputer sur les crédits votés ou statutaires. D'autres articles doivent êtres pris en considération pour la description du Programme sur la base du coût complet. Le tableau 8 montre le coût net du Programme, après qu'on ait ajouté les services fournis gratuitement par les autres ministères et qu'on ait déduit les recettes portées au crédit du Fonds du revenu consolidé.

Tableau 8: Coût net du Programme pour l'exercice 1985-1986 (en milliers de dollars)

| | Budget principal 1985-1986 | Plus autres coûts | Coût total | Moins recettes | Coût total net | Prévu 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Office national de l'énergie | 27 049 | 1 965 | 29 014 | 500 | 28 514 | 26 368 |

Les autres coûts représentent des services fournis sans frais par d'autres ministères. Ce qui comprend 1,610 000 $ fournis par Travaux publics pour les locaux, 42 000 $ fournis par Approvisionnements et Services Canada pour les services communs et 313 000 $ fournis par le Conseil du Trésor dans le cadre des avantages sociaux des employés qui couvrent la part de l'employeur du coût des primes d'assurance.

Les recettes comprennent le recouvrement des coûts auprès de sociétés pipelinières pour l'examen et l'approbation de spécifications techniques et de plans d'installations, la surveillance de la construction, la vérification et la préparation des modalités auxquelles sont assujettis les certificats.

# Office national du film

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

3605

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste auprès du:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

Nº de catalogue BT31-2/1986-III-5 au Canada: $6.00
ISBN 0-660-52915-7 à l'étranger: $7.20

Prix sujet à changement sans préavis

3607

**Budget des dépenses 1985-1986**

**Partie III**

**Office national du film**

**Préface**

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend trois sections. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé des plans et de son rendement actuel. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et les autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires. Des extraits du volume II des Comptes publics y sont aussi présentés afin de faciliter l'évaluation des plans du programme pour l'année budgétaire et le rendement du programme pour l'année antérieure.

Ce document a pour objet de permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section; le tableau des besoins financiers présenté à la section I comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

**Table des matières**

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 4

**Extraits du volume II des Comptes publics** 6

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Plans pour 1985-1986
1. Points saillants 7
2. État financier récapitulatif par activité 8
B. Rendement récent
1. Points saillants 10
2. Examen du rendement financier 12
C. Données de base
1. Introduction 13
2. Mandat légal 13
3. Objectif du Programme 14
4. Plan d'exécution du Programme 14
5. Mode d'exploitation 17
D. Perspective de planification
1. Contexte 18
2. Initiatives nouvelles et en cours 20
3. Efficacité du Programme 22

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Production de films et autres documents audio-visuels 26
B. Distribution de films et autres documents audio-visuels 34
C. Recherche et développement 38
D. Direction et services administratifs 41

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par articles
1. Dépenses par article 45
2. Dépenses en personnel 46
3. Paiements de transfert 47
B. Analyse des coûts 48
C. Analyse des recettes 48
D. Analyse du fonds renouvelable
1. Utilisation projetée du fonds renouvelable 49
E. Renseignements complémentaires
1. Liste des bureaux de distribution par territoire 51



11

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

## Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $61,680,000 afin d'appuyer le Programme de l'Office national du film en 1985-1986. Un prélèvement additionnel de $1,248,000 sur l'imputation nette accumulée déduite du fonds renouvelable sera effectué en vertu de l'autorisation législative existante.

## Besoins financiers par autorisation

| Crédits (en milliers de dollars) | | **Budget principal 1985-1986** | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **L'Office national du film** | | |
| 65 | Fonds renouvelable de l'Office national du film - Déficit de fonctionnement | **61,680** | 62,330 |
| — | Fonds renouvelable de l'Office national du film | **1,248** | 200 |
| | **Total du Programme** | **62,928** | 62,530 |

## Crédits - Libellé et montants

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | **Budget principal 1985-1986** |
|---|---|---|
| | **Programme de l'Office national du film** | |
| 65 | Fonds renouvelable de l'Office national du film - Déficit de fonctionnement, dépenses en capital, subventions inscrites au budget et contributions | **61,680,000** |

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

**Programme par Activité** (en milliers de dollars)

| | Budget principal 1985-1986 | | | | | | Total | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Budgétaires | | | | | | |
| | Années personnes autorisées* | Fonctionnement | Capital | Paiements de transfert | Sous-Total | Moins: Recettes à valoir sur le crédit | | |
| Production de films et autres documents audio-visuels | 433 | 39,328 | 1,665 | 152 | 41,145 | 3,000 | 38,145 | 36,453 |
| Distribution de films et autres documents audio-visuels | 228 | 18,638 | 315 | 79 | 19,032 | 5,050 | 13,982 | 15,613 |
| Recherche et développement | 10 | 1,141 | 50 | - | 1,191 | - | 1,191 | 808 |
| Directions et services administratifs | 118 | 8,199 | 100 | 63 | 8,362 | - | 8,362 | 9,456 |
| Imputation nette additionnelle sur l'autorisation du Fonds renouvelable | - | 1,248 | - | - | 1,248 | - | 1,248 | 200 |
| | 789 | 68,554 | 2,130 | 294 | 70,978 | 8,050 | 62,928 | 62,530 |

* En plus de ses années-personnes autorisées, l'Office peut utiliser sur une base temporaire 140 années-personnes additionnelles selon le volume de travail et les besoins de compétences particulières (voir page 46).



13

**Extraits du volume II des Comptes publiques**

**Utilisation des crédits de 1983-1984**

| | Budget principal | Total des crédits | **Utilisation réelle** |
|---|---|---|---|
| **Budgétaire** | $ | $ | $ |
| **Crédit 70** - Fonds renouvelable de l'Office national du film - Déficit de fonctionnement, dépenses en capital, subventions inscrites au Budget et contributions | 58,189,000 | 58,955,979 | **57,828,156** |
| **Statutaire*** - Fonds renouvelable de l'Office national du film | 250,000 | (272,399) | **(272,399)** |
| **Total du programme** | 58,439,000 | 58,683,580 | **57,555,757** |

* Dans le cas des postes statutaires les chiffres donnés pour l'affectation totale et pour l'utilisation réelle sont les mêmes par suite de la nature continue de l'autorisation.

## Section I
## Aperçu du Programme

### A. Plan pour 1985-1986

#### 1. Points saillants

Un nouveau départ s'annonce pour l'Office national du film en 1985-1986. S'inspirant du vécu de l'institution, de la réalité du milieu culturel et social canadien et des objectifs de la Politique nationale du film et de la vidéo, l'ONF entend réorganiser et restructurer ses activités de façon à mieux remplir son rôle et à devenir éventuellement plus efficace. Les premières démarches entreprises dans ce sens sont les suivantes:

- retenir les services d'un plus grand nombre de cinéastes indépendants qui travailleront à l'ONF dans le cadre des programmes de production, en vue d'atteindre au rapport visé de 70-30 entre cinéastes indépendants et cinéastes de l'ONF d'ici cinq ans (voir pages 20 et 30);

- intégrer les activités de communication et de promotion et celles de la production afin de garantir l'efficacité de notre programmation de films à caractère social et culturel à l'image de notre clientèle (voir pages 20 et 30);

- améliorer les mécanismes d'études de marché de manière à réaliser un plus grand nombre de productions de qualité axées sur les enjeux fondamentaux et sur les tendances et préoccupations importantes pour le Canada et les autres nations. Dépenses prévues $400,000 (voir page 20);

- améliorer la communication avec le public en lui fournissant plus de renseignements sur les documents audiovisuels canadiens, en établissant des centres audio-visuels à travers le pays, et en utilisant les technologies de distribution nouvelles qui lui en faciliteront l'accès (voir pages 21 et 36);

- accroître le volume des activités de production et de recherche en réaffectant les 2 millions de dollars d'économies réalisées par la réduction de la masse salariale et le transfert d'activités à d'autres ministères du gouvernement;

- créer des programmes de formation qui privilégieront la formation en cours d'emploi dans les arts et les métiers du film et de la vidéo (voir pages 21 et 30); et

- réorganiser les activités de distribution internationale sur une base rentable en concentrant nos énergies sur la mise en marché et sur la vente de nos propres productions (voir pages 21 et 37).

## 2. Etat financier récapitulatif par activité

**Tableau 1: Etat financier récapitulatif par activité - Besoins de trésorerie nets modifiés (en milliers de dollars)**

| Activités | Budget des dépenses 1985-1986 Recettes | Dépenses | Dépenses excédentaires | Prévu 1984-1985 | Diffé-rence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Production | 3,000 | 41,145 | 38,145 | 36,453 | 1,692 | 26 |
| Distribution | 5,050 | 19,032 | 13,982 | 15,613 | (1,631) | 34 |
| Recherche et Développement | - | 1,191 | 1,191 | 808 | 383 | 38 |
| Direction et services administratifs | - | 8,362 | 8,362 | 9,456 | (1,094) | 41 |
| | 8,050 | 69,730 | 61,680 | 62,330 | (650) | |

**Tableau 2: Conciliation du Déficit au Besoins de trésorerie nets modifiés**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985* | Diffé-rence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Déficit de fonctionnement | 61,680 | 62,330 | (650) | |
| Ajouter: Imputation additionnelle sur l'autorisation du Fonds renouvelable | 1,248 | 200 | 1,048 | |
| Besoins de trésorerie nets modifiés | 62,928 | 62,530 | 398 | |
| Années-personnes autorisées | 789 | 947 | (158) | 46 |
| Années-personnes projetées | 140 | 120 | 20 | 47 |

* Le Budget des dépenses pour 1984-1985 demeure inchangé (Extraits de la Partie II du Budget des dépenses, page 4).

**Explication de la différence:** Les besoins financiers pour 1985-1986 s'établissent à .64% ou à $398,000 de plus que les dépenses prévues pour 1984-1985. Cette dimminution est principalement attribuable à ce qui suit:

| | (en millions de dollars) |
|---|---|
| • rétablissement dans le budget de la contribution à la réserve aux fins de la Politique en matière de développement social | 1.0 |
| • hausse générale des salaires et dépenses en capital attribuable à l'inflation | 1.8 |
| • augmentation de la valeur nette des immobilisations | 1.2 |
| • transfert de ressources à d'autres ministères, résultant du transfert de certaines activités | (2.0) |
| • diminution du niveau des dépenses du programme | (1.7) |

## B. Rendement récent

### 1. Points saillants

Les points saillants du rendement du Programme sont les suivants pour 1983-1984:

- 15.8 millions de dollars ont été dépensés pour des programmes désignés, ce qui signifie qu'un plus grand nombre de films conformes à l'ordre de priorités institutionnelles et aux études sur les besoins du milieu ont été produits.

- Quatorze longs métrages et documentaires ont été réalisés en coproduction avec le secteur privé, favorisant ainsi le développement économique de l'industrie cinématographique canadienne et la fréquence des présentations des films de l'ONF dans les salles de cinéma et à la télévision. Parmi ces coproductions, il y a eu notamment : "Le Crime d'Ovide Plouffe", "Le silence c'est le confort", "Bonheur d'Occasion"/ "The Tin Flute", "At the Wheel"/"Prendre la route" et une série de huit films d'après des nouvelles canadiennes.

- Les démarches initiales entreprises en vue d'établir un système d'information sur les documents audio-visuels canadiens sont à l'origine de l'introduction d'un système d'information et de documentation appelé FORMAT, en fonctionnement dans six bureaux régionaux.

- En réponse à la demande du public et pour suivre l'évolution technologique, l'ONF offre maintenant des vidéocassettes sur le marché grand public par l'entremise de distributeurs indépendants. 158 titres ont été mis en circulation au cours de l'année.

- L'utilisation plus efficace des ressources financières et humaines a été rendu possible par l'établissement d'un nouveau mode de programmation institutionnel et de budgétisation et par la mise en oeuvre d'un programme de réduction de l'effectif. Ainsi, le nombre réel d'années-personnes utilisées en 1983-1984 a été inférieur au nombre prévu, soit 1,072 contre 1,166.

Les principales modifications apportées aux plans du programme de 1984-1985 sont les suivantes:

- La mise en application de la Politique nationale du film et de la vidéo est à l'origine de plusieurs changements importants survenus au cours de l'année.

  - Des activités de production, les opérations du Centre de la photographie du gouvernement canadien et du Service de la photo ont été transférées au ministère des Approvisionnements et Services et aux Musées nationaux respectivement, de même que les 68 années-personnes afférentes.

  - Des activité de distribution, l'Office a transféré ses bureaux internationaux de Los Angeles, New York, Londres et Paris à Téléfilm Canada, de même que les 16 années-personnes et les $1,410,000 afférents. Les fonctions de ventes et de commercialisation internationales demeurent toutefois la responsabilité de l'Office.

  - Des activités de gestion, le Service d'administration du programme des commandites a été transféré au ministère des Approvisionnements et Services, de même que les 19 années-personnes afférentes. L'ONF réserve toutefois les $945,000 désengagés par ce transfert.

- La recherche de modes de distribution plus efficaces est à l'origine du lancement d'un service de location de vidéocassettes, par le biais de nos bureaux de distribution régionaux, et de Vidéostat, un service de copie gratuit des films de l'ONF que nous mettons à l'essai.

## 2. Examen du rendement financier

**Tableau 3: Rendement financier de 1983-1984 - Besoins de trésorerie nets modifiés (en milliers de dollars)**

| | Réel | | | Budget principal | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Dépenses totales | Recettes | Besoins financiers | Besoins financiers | Différence |
| Production | 47,888 | 13,560 | 34,328 | 33,645 | 683 |
| Distribution | 20,388 | 7,067 | 13,321 | 14,970 | (1,649) |
| Recherche et Développement | 773 | | 773 | 812 | (39) |
| Direction et Services administratifs | 9,406 | | 9,406 | 8,762 | 644 |
| | 78,455 | 20,627 | 57,828 | 58,189 | (361) |
| Ajouter: Besoins en fonds de roulement | | | (272) | 250 | (522) |
| Besoins de trésorerie net modifiés | | | 57,556 | 58,439 | (883) |
| Années-personnes | | | 1,072 | 1,166 | (94) |

**Explication de la différence:** La différence entre les dépenses réelles et le Budget des dépenses principal est principalement attribuable à ce qui suit:

- contribution à la réserve, Politique en matière de développement social, s'échelonnant sur deux ans aux fins de soutenir les activités des autres ministères du gouvernement $(1,000,000)

- fonds additionnels attribués dans le cadre du Programme d'emplois d'été pour étudiants - volet fédéral, du Programme d'expansion et de développement des nouveaux emplois, et de la hausse des frais de personnel résultant du versement d'indemnités aux employés ayant accepté de prendre une retraite anticipé dans le cadre du Programme de réduction de l'effectif $767,000

- diminution des besoins en fonds de roulement s'établissant à $272,000 contre l'augmentation prévue de $250,000 - différence nette : ($522,000)

## C. Données de base

### 1. Introduction

L'Office national du film du Canada (ONF) rend compte de son exploitation au ministre des Communications. Bien que la Loi nationale sur le film stipule que le Ministre "contrôle et dirige les opérations de l'Office national du film", des rapports sans liens de dépendance ont prévalu jusqu'à ce jour afin que rien n'entrave la créativité tant à l'étape de l'élaboration qu'à celle de la réalisation.

L'activité de l'Office est axée sur la production de films par l'intermédiaire des divisions de la production française et anglaise et de la fonction de distribution dont relèvent les marchés national et international. À ces divisions sont étroitement liés la Recherche et le développement, en ce qui a trait aux politiques et aux innovations techniques.

### 2. Mandat légal

L'Office national du film est régi par la Loi nationale sur le film de 1950. L'article 9 de la Loi en énonce les buts comme suit:

"L'Office est établi pour entreprendre en premier lieu et favoriser la production et la distribution de films dans l'intérêt national, et notamment

- pour produire et distribuer des films destinés à faire connaître et comprendre le Canada aux Canadiens et aux autres nations, et pour en favoriser la production et la distribution;

- pour représenter le gouvernement du Canada dans ses relations avec des personnes exerçant une activité cinématographique commerciale quant à des films cinématographiques pour le gouvernement ou un quelconque de ses départements;

- pour faire des recherches sur les activités en matière de films et en mettre les résultats à la disposition des personnes adonnées à la production de films;

- pour émettre des avis au gouverneur en conseil à l'égard d'activités en matière de films; et

- pour remplir, dans les activités en matière de films, les autres fonctions que le gouverneur en conseil peut lui ordonner d'entreprendre.

Comme aux termes de la Politique nationale du film et de la vidéo publiée par le Ministre des Communications en mai 1984 le rôle de l'ONF est modifié et réaffirmé, la Loi nationale sur le film devra l'être en conséquence (voir page 18).

## 3. Objectif du Programme

L'Objectif du Programme de l'Office est "d'illustrer la culture et la vie au Canada et d'assurer des services et de l'aide, sous forme de films, aux ministères et organismes du gouvernement." Cet objectif global s'exprime en quatre grand sous-objectifs qui sont fonction des activités de l'ONF:

- réaliser et distribuer des films et des vidéos en vue de mieux faire comprendre le Canada et les autres nations;
- devenir un centre d'excellence artistique et technique en matière de production de films et de vidéos obéissant aux normes internationales;
- instituer des projets de recherche et de développement en matière de techniques et de technologie du film et de la vidéo;
- encourager la compétence artistique et technique des Canadiens en matière de techniques et de technologie du film et de la vidéo.

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Comme l'indique le tableau 4, le Programme de l'Office national du film comprend quatre grandes activités grâce auxquelles ce dernier est susceptible d'atteindre les objectifs de son Programme.

**Tableau 4 : Structure des activités**

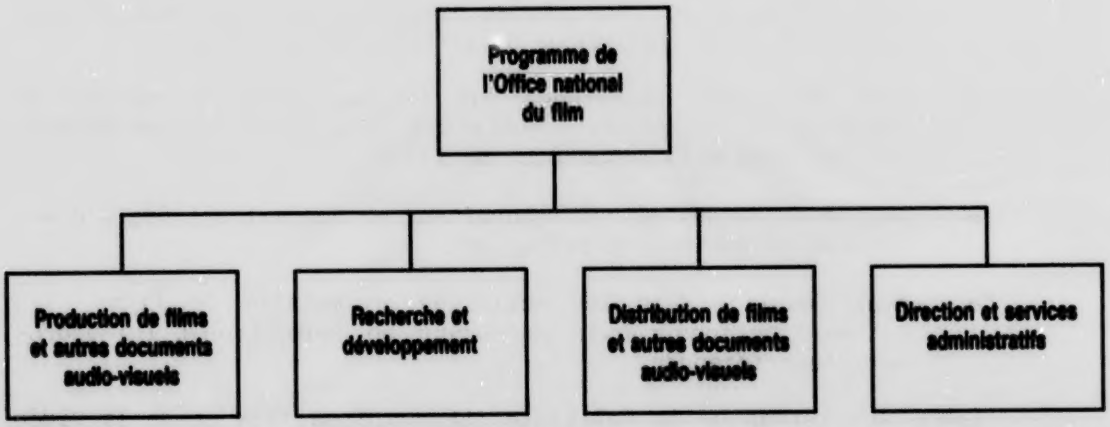

**Organisation:** L'Office national du film est composé du commissaire, qui est également président du Conseil d'administration, et de huit autres membres nommés par le gouverneur en conseil, dont trois sont choisis dans la Fonction publique du Canada et cinq hors de la Fonction publique. Chaque membre de l'Office, sauf le commissaire, est nommé pour trois ans, tandis que le commissaire l'est pour cinq ans. Un membre sortant peut être nommé de nouveau.

Le commissaire est le fonctionnaire en chef de l'Office. Il est chargé d'administrer les opérations de l'Office et relève du ministre des Communications.

Le Programme est sous la direction du commissaire. Il comprend cinq principaux champs de responsabilité qui sont la Production anglaise, la Production française, la Distribution, la Recherche et les services techniques et l'Administration.

Chacune de ces grandes divisions est dirigée par un directeur. Le tableau 5 établit le lien entre la structure du programme et les activités, et indique les ressources requises en 1985-1986.

**Tableau 5: Ressources par organisation et par activité (en milliers de dollars)**

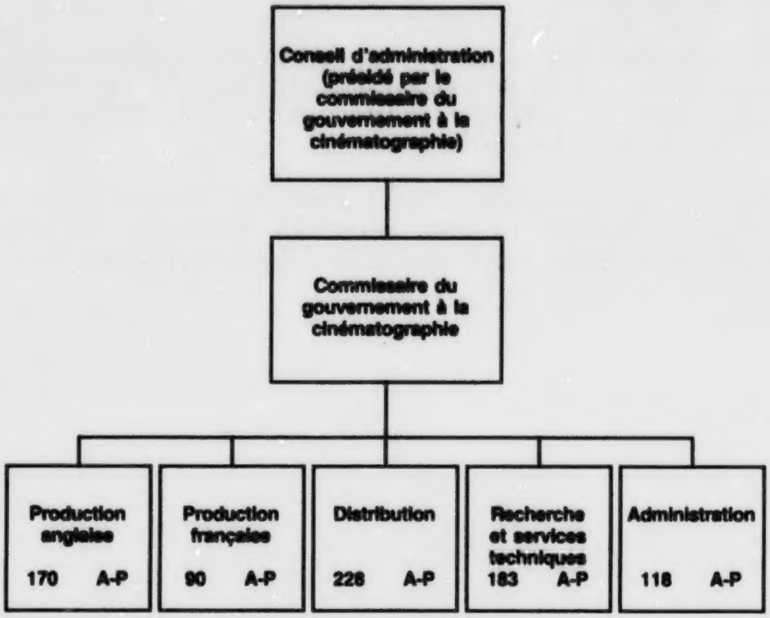


| | Production anglaise | Production française | Distribution | Recherche et services techniques | Administration | Total par activité |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Production 433 A-P | 20,763 | 11,357 | | 6,025 | | 38,145 |
| Distribution 228 A-P | | | 12,482 | 1,500 | | 13,982 |
| Recherche et développement 10 A-P | | | | 1,191 | | 1,191 |
| Administration 118 A-P | | | | 75 | 8,287 | 8,362 |
| | 20,763 | 11,357 | 12,482 | 8,791 | 8,287 | 61,680 |

## 5. Mode d'exploitation

L'exécution des activités du Programme est fonction d'un fonds renouvelable. Tous les déboursés y sont imputés, tandis que les recettes et le montant destiné à couvrir les dépenses du Programme y sont crédités.

Les recettes créditées à ce fonds proviennent pour la plupart de la production de films pour les autres ministères du gouvernement, de la vente de films et de vidéocassettes aux autres ministères du gouvernement et au secteur privé, de la location de films, et de la vente des droits d'exploitation à la télévision et dans les salles de cinéma. Les tarifs sont établis au prix coûtant, sauf pour la location de films et la vente de copies au public où les prix sont basés sur ceux du marché.

Le détail des recettes est donné à la page 48.



25

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

La nature des entreprises et des objectifs de l'Office l'engage à traduire par le film et la vidéo l'évolution sociale et les grandes questions de l'heure aussi bien que les besoins changeants du public, dans un contexte où l'industrie des communications est en constante mutation. Deux grands facteurs influeront sur la démarche qu'adoptera l'ONF pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixé, soit la Politique nationale du film et de la vidéo et la situation économique.

**La Politique du film:** Le facteur important le plus susceptible d'influer sur les opérations et l'orientation de l'Office national du film est la Politique nationale du film et de la vidéo publiée par le ministre des Communications en mai 1984.

Cette politique attribue à l'Office un rôle nouveau, mieux défini et, éventuellement, plus efficace, qui complète celui du secteur privé. L'ONF a donc un mandat nouveau plus précis et plus rationnel, soit celui d'être:

- un centre mondial d'excellence en matière de production de films et de vidéos;
- un centre national de formation et de recherche dans l'art et la technique du film et de la vidéo.

L'Office ne pourra assumer ce rôle sans réorganiser, restructurer et réaffecter ses activités. Un plan quinquennal de mise en application énonçant les importants changements prévus dans les domaines de la production et de la distribution, notamment la réduction de l'effectif, est en voie de préparation. Cette restructuration devrait permettre à l'ONF de désengager 10 millions de dollars qu'il pourra réaffecter au budget de fonctionnement et consacrer à la production et à la diffusion de films et à des activités plus poussées en matière de recherche, de développement et de formation. Ces ressources proviendront en majeure partie des programmes de réduction de l'effectif. La Loi nationale sur le film sera réformée pour tenir compte du nouveau mandat de l'Office. Le détail du plan de mise en application pour l'exercice 1985-1986 est donné à la page 20 sous la rubrique "Initiatives nouvelles et en cours".

**Situation économique:** L'exercice en cause souffrira d'une pénurie de ressources comme par les années passées, car le gouvernement cherche toujours à faire des économies dans tous les secteurs d'activités. Nous tenterons de trouver des moyens plus économiques d'exécuter notre programme, tout en mettant en oeuvre le nouveau rôle prévu pour l'Office dans la Politique nationale du film et de la vidéo.

Pour assurer le succès de cette mise en oeuvre et mener à bien les initiatives prévues pour 1985-1986, il faudra continuer de réaffecter graduellement les ressources désengagées au budget de fonctionnement afin de soutenir les activités de production et de diffusion aussi bien que la recherche, le développement et la formation.

## 2. Initiatives nouvelles et en cours

Conformément au rôle qui lui est attribué de devenir un centre d'excellence en matière de production de films et de vidéos et un centre national de formation et de recherche dans l'art et la technique du film et de vidéo, l'ONF mettra de l'avant les grandes initiatives suivantes en 1985-1986:

- L'intégration des fonctions de recherche, de communication et de promotion à celles de la programmation et de la production. Cette initiative vise à rendre nos documents et nos services mieux appropriés aux besoins de nos auditoires. Il faut prévoir la mutation de certains professionnels et le transfert des ressources financières afférentes de l'activité de Distribution à celle de la Production (voir page 30).

- Participation accrue des pigistes à la production de films de l'ONF. Pour mieux remplir notre mandat, nous devons utiliser les cinéastes les plus compétents. Tout en maintenant en poste un noyau de réalisateurs permanents qui feront leur métier et participeront au programme de formation, l'ONF fera appel à des cinéastes de talent du secteur privé qui travailleront sous contrat à la réalisation de ses divers programmes de production. D'ici 1989-1990, 70% des films seront réalisés par des pigistes qui travailleront sous la direction des producteurs de l'ONF. Pour financer cette initiative, il faudra réaffecter les ressources existantes (voir page 30).

- Etablissement d'un programme de recherche permanent axé sur:

  - **Société et Marché:** Etablir un lien entre nos documents, l'environnement social et culturel et notre clientèle. La programmation institutionnelle sera basée sur des études de conjonctures et de prospectives. Dans le cadre du secteur communication du programme, nous étudierons la réaction du public face au contenu et à l'expression formelle de même que les conditons et les technologies de diffusion utilisées. Ces recherches serviront d'indicateurs de la pertinence sociale et culturelle de nos documents, c'est-à-dire du contenu, du format et des techniques de diffusion. Cette initiative entraînera des dépenses évaluées à $2,000,000 au cours des cinq prochaines années, dont $400,000 en 1985-1986.

  - **Nouvelles technologies audiovisuelles:** Encourager l'innovation en matière d'image et de son et participer à l'évolution de l'image électronique et informatisée et à l'intégration des divers médias, techniques et systèmes. Il est prévu de dépenser $400,000 annuellement pour cette initiative (voir page 39).

- Création d'un programme de formation offrant aux cinéastes et aux techniciens au talent prometteur des possiblités de perfectionnement. Il est prévu de consacrer au moins $200,000 à ce programme en 1985-1986 (voir page 30).

- Réorganisation des services de distribution de films de l'ONF. Au cours de 1985-1986, l'ONF transformera graduellement son réseau canadien actuel de 29 cinémathèques en 12 centres audiovisuels. Il y en aura un par province, sauf au Québec et en Ontario où il y en aura deux. Il est prévu de terminer ces travaux de consolidation d'ici 5 ans (voir page 36).

- Rendre les activités de distribution internationales rentables. Cette nouvelle structure, dotée d'un personnel réduit, vise à faciliter la mise en marché et la vente de nos produits (voir page 37).

## 3. Efficacité du Programme

L'ONF a été établi pour entreprendre et favoriser la production et la distribution de films dans l'intérêt national et pour faire connaître et comprendre le Canada par les films et autres documents audio-visuels, dans le cadre de sa mission culturelle. Les productions cinématographiques de l'ONF sont acclamées au pays comme à l'étranger et, de surcroît, l'ONF joue un rôle important dans l'évolution de l'industrie cinématographique canadienne. Par ses films, l'ONF suscite en outre des discussions et des débats sur les grandes questions sociales et culturelles de l'heure.

Au cours de 1984-1985, la fonction de l'évaluation de programmes a été officiellement établie. Avec l'évolution de cette fonction, l'Office entend être en mesure de rapporter d'une façon plus compréhensive l'efficacité de son programme.

Entre-temps, les tableaux suivants donnent un aperçu du rendement du Programme. Des détails y sont donnés sur le nombre de films réalisés, sur l'usage qui en est fait, ainsi que sur les activités de production et distribution des quatre dernières années.

**Tableau 6 : Films et autres documents audio-visuels d'après les rapports annuels**

| | 1983-1984 | 1982-1983 | 1981-1982 | 1980-1981 |
|---|---|---|---|---|
| Films originaux | 105 | 84 | 81 | 89 |
| Versions et adaptations | 70 | 75 | 69 | 82 |
| Total des films produits | 175 | 159 | 150 | 171 |
| Vidéos originaux | 12 | 4 | - | - |
| Adaptations de vidéos | 12 | 17 | - | - |
| Documents multimédia | 49 | 55 | 56 | 62 |
| Bandes-annonces et interludes | 32 | 25 | 24 | 51 |
| Total | 280 | 260 | 230 | 284 |

Le nombre de films originaux et de versions produit dans les deux langues officielles au cours de cette période tient compte de l'objectif visant à ce que soient décrites et interprétées les cultures francophone et anglophone du pays et se répartit tel que l'indique le tableau 7.

**Tableau 7: Production annuelle de films originaux et de versions**

| | 1983-1984 | 1982-1983 | 1981-1982 | 1980-1981 |
|---|---|---|---|---|
| Films anglais | 76 | 64 | 79 | 67 |
| Films français | 79 | 58 | 39 | 51 |
| Films bilingues et films en langues étrangères | 20 | 37 | 32 | 53 |
| Total | 175 | 159 | 150 | 171 |

Les données du tableau 8 indiquent le rendement du secteur de distribution canadien.

**Tableau 8: Statistiques sur la distribution - secteur canadien**

| | 1983-1984 | 1982-1983 | 1981-1982 | 1980-1981 |
|---|---|---|---|---|
| Nombre de copies prêtées aux marchés non commerciaux (écoles, cinémathèques, etc.) | 531,308 | 526,008 | 511,522 | 486,967 |
| Nombre de copies vendues | 10,549 | 9,405 | 10,034 | 6,859 |
| Nombre d'heures d'émissions de télévision | 4,877 | 3,864 | 3,164 | 3,653 |
| Nombre de films télévisés | 10,361 | 8,705 | 8,454 | 9,928 |

Comme à l'échelle internationale la distribution se fait principalement par l'intermédiaire de distributeurs, nous estimons que les recettes tirées de la vente de copies et des droits de télévision donnent un meilleur indice du rendement de ce secteur.

**Tableau 9: Recettes de distribution - secteur international (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | 1982-1983 | 1981-1982 | 1980-1981 |
|---|---|---|---|---|
| Marché commercial | 199 | 204 | 112 | 100 |
| Marché institutionnel | 1,678 | 1,760 | 1,736 | 1,575 |
| Marché de la télévision | 843 | 607 | 591 | 423 |
| Total | 2,720 | 2,571 | 2,439 | 2,098 |

Le tableau 10 montre la tendance au chapitre de l'auditoire consolidé au Canada, selon les divers modes de distribution utilisés. Ainsi, nous avons multiplié le nombre moyen de spectateurs par le nombre de débouchés de chaque mode de distribution. Ces calculs ont été vérifiés en octobre 1984.

**Tableau 10: Auditoire canadien consolidé par mode de distribution**

| | 1983-1984 | 1982-1983 | 1981-1982 |
|---|---|---|---|
| Auditoire cumulatif atteint par les moyens suivants: | | | |
| Copies prêtées par les cinémathèques régionales | 29,487,594 | 29,193,444 | 28,389,471 |
| Ventes de films et de vidéocassettes | 30,362,940 | 30,755,214 | 31,821,480 |
| Diffusions de films à la télé | 270,810,195 | 227,522,585 | 220,962,198 |
| Présentations dans les salles de cinéma | 432,720 | 514,658 | 2,236,790 |
| | 331,093,449 | 287,985,901 | 283,409,939 |

En 1983-1984, l'ONF a produit 280 films, vidéos, versions et documents audio-visuels divers aux fins de satisfaire les besoins spécifiques du public canadien. Ces documents décrivent la réalité canadienne de toutes les parties du pays et traitent de sujets tels que l'évolution sociale, les rapports familiaux, l'économie et la condition féminine. L'ONF a aussi produit un grand nombre de films s'adressant aux enfants et aux populations du Tiers-Monde, ainsi que quelques films de fiction de long métrage en collaboration avec le secteur privé. Cent-sept productions ont été traduites en français, en anglais ou en langues étrangères, pour ainsi atteindre le plus grand nombre possible de spectateurs.

L'ONF continue de s'imposer à la télévision. Un grand nombre de ses films ont été très bien accueillis par le public comme l'indiquent les statistiques suivantes du réseau CBC.

| | Nombre de téléspectateurs |
|---|---|
| "The War Series" (moyenne pour chacun des sept épisodes) | 1,022,000 |
| "If You Love This Planet" | 1,563,000 |
| "The Children's Crusade" | 477,000 |
| "See You in the Funny Papers" | 398,000 |

Au réseau français de Radio-Canada, les films suivants ont aussi connu un accueil favorable.

| | Nombre de téléspectateurs |
|---|---|
| "Comme en Californie" | 679,000 |
| "La Quarantaine" | 663,000 |
| "Si cette planète vous tient à coeur" | 418,000 |
| "Massabielle" | 318,000 |

Il y a eu un total de 1,300 émissions aux réseaux de Radio-Québec, Ontario TV et Educational T.V., Colombie-Britannique. Les canaux canadiens de télévision payante ont fait l'acquisition de cinquante nouveaux titres de nos films.

Certains de nos films ont aussi été distribués dans les salles de cinéma. Les plus populaires ont été: "Les enfants des normes - Post Scriptum", "Plus jamais d'Hibakusha", "Attention, Women at Work" et "Home Feeling: A struggle for a Community".

La qualité des productions de l'ONF a été acclamée au Canada et à l'étranger. Au cours de l'année, 59 films ont mérité 92 prix attribués lors de festivals. Le plus important de ces prix a été l'Oscar remporté par "If You Love This Planet". Un autre film, "The Kid Who couldn't Miss", a mérité le prestigieux prix d'argent au Festival annuel de Chicago.

Le bureau de Los Angeles, qui est chargé de promouvoir l'industrie cinématographique canadienne aux Etas-Unis, a connu des succès économiques importants. Il a contribué en effet à l'injection d'un montant évalué à 54 millions de dollars dans l'industrie cinématographique canadienne.

**Section II**
**Analyse par activité**

## A. Production de films et autres documents audiovisuels

### Objectif

Produire, dans l'intérêt public, des films pertinents de haute qualité à caractère culturel et social, qui soient susceptibles de favoriser l'évolution sociale.

### Etat récapitulatif des ressources

Les dépenses à ce chapitre constitueront 59% environ des dépenses du Programme et 55% des années-personnes autorisées. Cinquante-trois pour cent des coûts sont liés au personnel. Parmi les autres articles de dépenses importants, il faut compter les services professionnels et les services particuliers, la pellicule vierge et les fournitures, le transport et les communications et les loyers.

Les productions cinématographiques réalisées pour d'autres ministères du gouvernement ou les productions cocommanditées avec le secteur privé, sont évaluées à $3,000,000 et sont la principale source de revenu de cette activité. Elles représentent 7% du total des dépenses de l'activité.

**Tableau 11: Coût net de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | P-Y | $ | P-Y | $ | P-Y |
| Production de films par l'ONF | | | | | | |
| Dépenses | 41,145 | 260 | 39,516 | 274 | 37,150 | 330 |
| Recettes | (3,000) | | (3,830) | | (3,438) | |
| Production de films par des contractuels (1) | | | | | | |
| Dépenses | | | 2,500 | - | 6,281 | - |
| Recettes | | | (2,500) | | (6,281) | |
| Photographie (1) | | | | | | |
| Dépenses | | | 2,497 | 65 | 4,457 | 70 |
| Recettes | | | (1,730) | | (3,841) | |
| Services techniques (2) | - | 173 | - | 184 | - | 197 |
| Total des dépenses | 41,145 | | 44,513 | | 47,888 | |
| Total des recettes | (3,000) | | (8,060) | | (13,560) | |
| Coût net de l'activité | 38,145 | 433 | 36,453 | 523 | 34,328 | 597 |

(1) Il faut noter qu'en 1985-1986, aucune ressource n'est prévue au chapitre des productions commanditées et de la photographie. Conformément à la Politique nationale du film et de la vidéo, le programme de commandites, dont s'occupait le Service des commandites, a été transféré au ministère des Approvisionnements et Services, le Centre de la photographie du gouvernement canadien a été transféré au ministère des Approvisionnements et Services, et la collection de photos a été transférée aux Musées nationaux du Canada.

(2) Seules les années-personnes requises pour le fonctionnement des Services techniques sont imputées à l'activité de production. Les ressources financières sont imputées à l'activité en cause.



35

**Rendement financier antérieur**

**Tableau 12 : Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | | Budget principal | |
| | Recettes | Dépenses | Dépenses excédentaires | | **Différence** |
| Production de films par l'ONF | 3,438 | 37,150 | 33,712 | 32,670 | **1,042** |
| Production de films par des contractuels | 6,281 | 6,281 | - | - | - |
| Photographie | 3,841 | 4,457 | 616 | 975 | **(359)** |
| | 13,560 | 47,888 | 34,328 | 33,645 | **683** |
| Années-personnes | | | 597 | 675 | **(78)** |

**Explication de la différence:** Les principaux facteurs à l'origine de la différence de $683,000 ou 2% par rapport au Budget des dépenses principal sont les suivants:

| | (en milliers de dollars) |
|---|---|
| • accroissement des dépenses de production internes principalement en raison du coût des indemnités de départ et des indemnités de retraite versées conformément au plan de réduction de l'effectif | 1,300 |
| • augmentation de 1.8 million de dollars des revenus et des dépenses des productions imparties au secteur privé en raison du grand nombre de commandes reçues des autres ministères du gouvernement pour la production de documents audiovisuels | - |
| • augmentation compensatoire des recettes perçues | (600) |

**Description**

Cette activité comprend les sous-activités suivantes:

**Production interne:** Cette sous-activité est composée des divisions de Production française et anglaise qui produisent ou coproduisent des films, des films fixes et des jeux de diapositives conformément au mandat de l'Office. Ces divisions sont aussi chargées de planifier et d'exécuter des projets de recherche, de développement et de formation dans les secteurs du cinéma et de l'audio-visuel. Chacune est gérée par une équipe qui planifie et coordonne les activités, administre les ressources, de même que les studios de production exécutant le Programme.

La production se fait tant aux bureaux de l'administration centrale de l'ONF à Montréal que dans les six centres régionaux (voir la liste page 51). Les centres de production régionaux fournissent à l'ONF l'occasion d'impartir des contrats à des cinéastes locaux sélectionnés à cause de la profonde connaissance qu'ils ont de leur milieu. Près de 30% de l'activité de production cinématographique de l'Office est réalisée dans les régions.

**Services techniques:** Cette sous-activité fournit une variété de services et de conseils aux activités de production et de distribution de l'ONF principalement et aux ministères et organisations du gouvernement qui en font la demande. Entre autres fonctions, la division s'occupe du traitement en laboratoire, des installations de photographie, de l'enregistrement sonore et du visionnement, de la photographie d'animation, du titrage, des effets visuels, etc. Comme il a été mentionné précédemment, pour des raisons d'ordre pratique, le nombre d'années-personnes requis pour le fonctionnement des Services techniques est intégré à l'activité de production, et les ressources financières sont imputées à l'activité en cause. Selon la nature du service, les coûts sont imputés suivant des tarifs établis d'après le métrage ou une base horaire.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

En 1985-1986, il est prévu d'intégrer les fonctions de mise en marché et de promotion à l'activité de Production. Cette démarche devrait nous permettre d'atteindre plus facilement nos objectifs de production sans l'aide de ressources additionnelles.

Il est aussi prévu de commencer de mettre en application la Politique nationale du film et de la vidéo en:

- attribuant un plus fort pourcentage du programme de production de films de l'ONF aux pigistes partout dans le pays;
- participant davantage à la production de films expérimentaux réalisés aux moyens des techniques nouvelles comme Imax, Omnimax et la technologie vidéo;
- investissant $200,000 pour mettre en place un programme de formation couvrant tous les secteurs de la cinématographie, pour les cinéastes et les techniciens au talent prometteur.

**Secteurs prioritaires:** Les divisions de Production française et anglaise, tout en conservant une certaine souplesse et en faisant place à la créativité dans la production, investiront leurs ressources en tenant compte de l'ordre de priorité suivant:

- Le point de vue canadien sur les questions nationales - Cette composante du programme vise la production de films ou de séries de films qui feront pour les Canadiens l'analyse des questions fondamentales qui confrontent notre société et mettront l'accent sur le point de vue canadien. Ces films ont pour raison d'être d'informer le public et de susciter des débats et des discussions.
- Productions sur la condition féminine - Les films de cette catégorie traiteront de l'historique de la condition féminine, des femmes écrivains, des femmes et de la santé, des femmes et de la justice, et donneront le point de vue féminin sur les grandes questions sociales.
- International - Les films réalisés dans le cadre de cette catégorie traiteront de la sensibilisation des Canadiens aux questions internationales et de la sensibilisation des autres nations à la culture canadienne, ainsi que du programme d'aide dans le secteur des communications audio-visuelles.

- Arts, littérature, histoire - Des films sur la société et la culture canadiennes. Ces films traiteront des auteurs et des artistes canadiens et de leurs oeuvres. Certains seront conçus spécifiquement pour être présentés aux jeunes canadiens par le biais des écoles et du petit écran.

- Programme général - Les fonds affectés à cette catégorie seront utilisés pour produire des films d'auteur, des films d'essai et des films expérimentaux et pour les événements imprévus qui surviendront en cours d'année.

- Animation - La production française poursuivra l'important programme d'animation par ordinateur déjà en cours. Les animateurs des divisions anglaise et française y auront accès et la recherche dans ce domaine en sera accrue.

Les tableaux 13 et 14 indiquent les domaines prioritaires identifiés au moyen d'études et d'un processus de concertation, ainsi que la répartition des fonds entre les divers autres secteurs de production.

**Tableau 13: Répartition des ressources financières de la Production anglaise (en milliers de dollars)**

| Domaines prioritaires | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 |
|---|---|---|
| Point de vue canadien - enjeux nationaux | 7,040 | 6,050 |
| Arts, littérature, histoire | 8,106 | 6,592 |
| Condition féminine | 1,680 | 2,746 |
| International | 1,557 | 687 |
| Généralités | 1,820 | 2,468 |
| Productions commanditées | 2,500 | 3,100 |
| Frais non répartis | | |
| Biens d'équipement | 1,110 | 1,070 |
| Locaux | 3,300 | 3,287 |
| Total des ressources | 27,113 | 26,000 |

**Tableau 14: Répartition des ressources financières de la Production française (en milliers de dollars)**

| Domaines prioritaires | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 |
|---|---|---|
| Point de vue canadien - enjeux nationaux | 4,845 | 4,460 |
| Arts, littérature, histoire | 1,000 | 1,550 |
| International | 1,500 | 1,300 |
| Condition féminine | 600 | 600 |
| Animation | 1,400 | 1,400 |
| Coproductions avec des producteurs du secteur privé | 1,200 | 950 |
| Généralités | 1,032 | 620 |
| Productions commanditées | 500 | 730 |
| Frais non répartis | | |
| Biens d'équipement | 555 | 535 |
| Locaux | 1,400 | 1,355 |
| Total des ressources | 14,032 | 13,500 |

**Services techniques:** Les dépenses pour ces services sont ventillées au tableau 15 alors que le volume de travail est montré au tableau 16.

**Tableau 15: Répartition des dépenses des Services techniques (en milliers de dollars)**

| Ventilation | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Production | 6,025 | 5,903 | 5,703 |
| Distribution | 1,500 | 1,560 | 1,652 |
| Recherche et développement | 60 | 55 | 61 |
| Administration | 75 | 72 | 87 |
| | 7,660 | 7,590 | 7,503 |

Tableau 16: Production des Services techniques

| | Prévu 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | | Réel 1982-1983 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Quantité | A-P | Quantité | A-P | Quantité | A-P | Quantité | A-P |
| **Laboratoire** | | | | | | | | |
| Métrage traité (en milliers de pieds) | 18,270 | 67 | 20,300 | 67 | 21,501 | 67 | 23,477 | 75 |
| Nombre d'heures de montage négatif | 11,000 | 6 | 11,380 | 6 | 10,442 | 6 | 13,012 | 8 |
| **Caméra** | | | | | | | | |
| Métrage original tourné (en heures) | 1,250 | 5 | 1,200 | 5 | 1,151 | 5 | 1,007 | 5 |
| Nombre d'heures sur les lieux de tournage (techniciens) | 22,800 | 11 | 24,400 | 11 | 32,556 | 17 | 29,391 | 17 |
| **Son et projection** | | | | | | | | |
| Nombre d'heures: | | | | | | | | |
| enregistrement | 7,000 | 5 | 6,500 | 5 | 7,304 | 5 | 5,913 | 6 |
| visionnement | 10,000 | 6 | 10,000 | 6 | 10,530 | 6 | 9,786 | 7 |
| repiquage du son | 6,000 | 5 | 6,000 | 5 | 5,925 | 5 | 5,562 | 3 |
| repiquage vidéo | 5,500 | 4 | 5,000 | 4 | 5,281 | 4 | 4,025 | 3 |
| **Effets visuels** | | | | | | | | |
| Nombre d'heures: | | | | | | | | |
| photographie d'animation | 5,000 | 6 | 4,700 | 6 | 4,938 | 6 | 5,787 | 6 |
| titrage | 8,500 | 7 | 8,800 | 7 | 8,175 | 7 | 7,894 | 7 |
| **Ingénierie** | | | | | | | | |
| Nombre d'heures d'entretien | 34,000 | 23 | 33,340 | 23 | 38,398 | 26 | 42,572 | 28 |



41

## B. Distribution de films et autres documents audiovisuels

### Objectif

Cette activité a pour principal objectif de commercialiser et de distribuer les documents de l'ONF, dans les deux langues officielles, au Canada et dans les pays où le marché et les politiques gouvernementales le justifient.

### Etat récapitulatif des ressources

Les dépenses à ce chapitre constituent 27.3% environ des dépenses globales du Programme et 29% du total des années-personnes autorisées. Quarante-sept pour cent de ces dépenses touchent le personnel. Les autres dépenses se rapportent principalement aux copies de films, à la promotion des films, aux voyages et aux communications, ainsi qu'aux loyers.

Les recettes, évaluées à $5,050,000, représentent 27% du total des dépenses de l'activité. Ces recettes proviennent de la vente de copies de films et de vidéos, ainsi que de la vente des droits de télévision, des droits commerciaux et non commerciaux, et de divers autres services de distribution.

**Tableau 17: Coût net de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Secteur canadien | 13,182 | 164 | 15,307 | 187 | 13,758 | 195 |
| Secteur international | 2,900 | 31 | 4,289 | 44 | 3,978 | 49 |
| Administration et services de promotion | 2,950 | 33 | 2,957 | 36 | 2,652 | 53 |
| Total des dépenses | 19,032 | 228 | 22,553 | 267 | 20,388 | 297 |
| Recettes - au pays | 2,600 | | 4,540 | | 4,319 | |
| - à l'étranger | 2,450 | | 2,400 | | 2,748 | |
| Total des recettes | 5,050 | | 6,940 | | 7,067 | |
| Coût net de l'activité | 13,982 | 228 | 15,613 | 267 | 13,321 | 297 |

**Rendement financier antérieur**

**Tableau 18: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | **Différence** | |
| | $ | A-P | $ | A-P | **$** | **A-P** |
| Secteur canadien | 15,815 | 237 | 16,128 | 242 | **(313)** | **(5)** |
| Secteur international | 4,573 | 60 | 5,542 | 61 | **(969)** | **(1)** |
| Total des dépenses | 20,388 | 297 | 21,670 | 303 | **(1,282)** | **(6)** |
| Recettes | 7,067 | | 6,700 | | **367** | |
| Coût net de l'activité | 13,321 | 297 | 14,970 | 303 | **(1,649)** | **(6)** |

**Explication de la différence:** La diminution nette des besoins financiers, qui s'établit à $1,649,000 ou 11%, est surtout attribuable à la réduction de $1,000,000 constituant la contribution de l'ONF à la réserve aux fins de la Politique en matière de développement social et à la hausse de 5% des recettes perçues par la Distribution.

**Description**

Le rôle premier de la Distribution est de favoriser l'accès aux films de l'ONF et à un choix de films commandités par les ministères du gouvernement, pour les publics canadiens et étrangers. Des points de vue commercial et non commercial, cet objectif est atteint par la vente directe, la location et le prêt de copies et de cassettes, et les réservations par les salles de cinéma et la télévision. Des ententes sont en outre conclues avec des maisons de distribution, des agents, et autres organisations privées, qui fournissent des services de distribution pour le compte de l'Office.

L'activité de Distribution effectue des recherches et des études de marché sur les besoins et les réactions du public afin de mieux planifier les programmes de production et d'atteindre les publics plus efficacement.

**Distribution - secteur canadien:** Au Canada, le public a accès à nos productions par le biais de diverses activités exécutées autant en français qu'en anglais. Ces activités comprennent les études de marché, les sondages d'auditoires, les premières, et la diffusion au moyen du système mécanique en place et autres fonctions de distribution qui impliquent des activités de promotion, de publicité et d'utilisation de l'audio-visuel.

L'activité de Distribution dirige un réseau régional de cinémathèques composé de 29 centres audio-visuels où l'on prête des films et des vidéocassettes aux organisations, aux groupes et aux particuliers. La liste des bureaux est donnée à la page 51.

**Distribution - secteur international:** Bien que les bureaux internationaux et les responsabilités de soutien à l'égard de la promotion des films canadiens à l'étranger aient été transférés à Téléfilm Canada, l'ONF conserve la responsabilité de mettre en marché et de vendre ses propres documents à l'étranger. Ces activités se poursuivent à partir des bureaux de l'administration centrale et par le biais de représentants qui travaillent dans les bureaux de Téléfilm Canada à l'étranger et veillent à ce que dans les principaux marchés, la distribution soit le plus efficace possible.

**Administration et services de promotion:** Ce secteur est composé des services de planification, des services financiers et du soutien administratif. Il comprend également les services de création chargés de produire la publicité et les documents d'information. Ce secteur exploite en outre le système FORMAT, un système d'information automatisé pour les documents audio-visuels, qui donne actuellement accès à des notices sur plus de 12,000 films, vidéos, films fixes et multi-médias. A mesure que les ressources le permettront et que des ententes seront conclues avec d'autres organisations, nous ajouterons de l'information sur les émissions de télévision et sur les collections de documents d'archives à la banque de données. Le système est déjà en fonctionnement dans six bureaux de l'Office au Canada. Nous nous servons actuellement de FORMAT pour produire les catalogues annuels de films et de vidéos de l'ONF.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

L'activité de distribution dirige un réseau de bureaux qui permettent l'accès à nos films dans toutes les régions du Canada, dans les deux langues officielles, conformément aux politiques et aux objectifs de l'Office. Le maintien permanent de ces installations de distribution devient toutefois de plus en plus onéreux. L'Office redéfinira donc ses réseaux publics de diffusion de renseignements et de documents audio-visuels en établissant des centres audio-visuels à travers le pays, en consolidant son réseau de cinémathèques et en ouvrant de nouvelles voies d'accès pour ses documents dans la communauté. Il s'agit de réduire, d'ici cinq ans, le réseau actuel de 29 bureaux à 12 centres audio-visuels régionaux, un dans chaque province, sauf au Québec et en Ontario où il y en aura deux.

Au cours de 1985-1986, il est aussi question d'étudier la faisabilité d'impartir la fonction de distribution des films de l'ONF sur une base sélective, en mettant sur pied une série de projets pilotes en collaboration avec des distributeurs privés, des organisations sans but lucratif, et des institutions publiques, ceci en vue d'accroître l'accès aux documents de l'ONF et leur utilisation, tout en diminuant les frais.

Il est également prévu de diminuer l'infrastructure du secteur de distribution international et de le réorganiser sur une base de récupération des coûts, par la mise en marché et la vente des productions de l'ONF.

Six secteurs principaux ont été identifiés pour cette activité. Le tableau 19 montre le volume de travail et les pourcentages de différence selon les années.

**Tableau 19: Rendement de la Distribution**

| | Prévu 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | | Réel 1982-1983 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Volume | % Différence | Volume | % Différence | Volume | % Différence | Volume | % Différence |
| **Cinémathèques régionales** | | | | | | | | |
| Nombre de films et de vidéocassettes prêtés ou loués | 430,000 | (10) | 480,000 | (10) | 531,000 | 1 | 526,000 | 3 |
| **Commercialisation** | | | | | | | | |
| Nombre de copies et de vidéocassettes vendues | | | | | | | | |
| - au pays | 8,000 | - | 8,080 | (24) | 10,549 | 12 | 9,405 | (6) |
| - à l'étranger | 1,950 | - | 1,950 | 5 | 1,862 | (32) | 2,747 | (5) |
| Nombre de contrats passés avec la télévision et les salles de cinéma | | | | | | | | |
| - au pays | 300 | 20 | 250 | 5 | 237 | (3) | 245 | 21 |
| - à l'étranger | 350 | - | 350 | (12) | 398 | 13 | 351 | 5 |
| Nombre de nouveaux titres en circulation | 210 | 5 | 200 | 5 | 190 | 50 | 127 | - |



45

### C. Recherche et Développement

**Objectif**

Mettre sur pied des projets de recherche et de développement techniques axés sur l'avancement de la cinématographie et des techniques de communications audio-visuelles en collaboration avec d'autres éléments de l'industrie.

**Etat récapitulatif des ressources**

Les dépenses à ce chapitre constituent 2% environ des dépenses globales du programme, et 1% des années-personnes autorisées. Trente six pour cent des coûts de cette activité touchent le personnel. Les autres coûts ont trait principalement à la location de services, au coût du matériel, des fournitures et des loyers.

**Tableau 20: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| Recherche et développement | **1,191** | **10** | 808 | 10 | 773 | 9 |

**Rendement financier antérieur**

Au tableau 21, nous résumons les principales différences concernant les besoins financiers qui ont marqué l'exercice 1983-1984.

**Tableau 21: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | **Différence** | |
| | $ | A-P | $ | A-P | **$** | **A-P** |
| Recherche et développement | 773 | 9 | 812 | 12 | (39) | (3) |

**Description**

Aux termes de la Loi nationale sur le film, l'Office doit, entre autres choses, "faire des recherches sur les activités en matière de films et en mettre les résultats à la disposition des producteurs de films".

L'Office compte à son service un petit groupe de spécialistes oeuvrant dans l'un ou l'autre des secteurs suivants:

**Conception des systèmes:** Les ressources de ce secteur servent à étudier, définir, concevoir et élaborer des logiciels et des spécifications d'application.

**Développement de prototypes:** Les ressources de ce secteur servent à construire des prototypes.

**Diffusion des techniques:** Les données sur la nouvelle technologie résultant de recherches documentaires et du développement de prototypes sont publiées dans des revues, diffusées dans des comités, lors de conférences et de colloques techniques, par l'intermédiaire d'une banque de données sur microfiches et d'un service d'extraits informatisés.

**Développement industriel:** Une aide pratique est fournie en vue de promouvoir les possibilités d'adaptation des techniques et des systèmes modernes existant au Canada par la participation active au processus de normalisation des spécifications relatives au matériel, aux systèmes et à l'équipement, ainsi qu'au développement de prototypes en collaboration avec l'industrie et les services d'essai de matériel.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Selon la Politique nationale du film et de la vidéo, l'ONF est tenu de devenir un centre national de recherche dans l'art et la technique du film et de la vidéo. Conformément à ce nouveau rôle, l'Office se propose d'affecter un montant additionnel de 2 millions de dollars à cette activité au cours des cinq prochaines années.

En 1985-1986, une somme additionnelle de $450,000 sera injectée dans le secteur de la conception des systèmes pour poursuivre la mise au point des systèmes de montage électronique, de diffusion électronique et d'animation assitée par ordinateur.

Les principaux secteurs de recherche prévus pour 1985-1986 sont mentionnésau tableau 22.

**Tableau 22: Rendement de l'activité Recherche et développement**

| Secteurs | Ressources $ | Ventilation des A-P | Principaux travaux prévus |
|---|---|---|---|
| Conception des systèmes | 180,000 | 4 | Montage électronique et montage vidéo interactif. |
| | 150,000 | | Système de diffusion électronique par le vidéodisque interactif et par d'autres technologies vidéos. |
| | 120,000 | | Poursuite des recherches avec les secteur privé canadien en vue d'améliorer la technologie du relief Imax. |
| | 100,000 | | Animation assitée par ordinateur par la technologie à haute définition. |
| | 150,000 | | Infographie, titrages, soustitrages et effets électroniques. |
| | 21,000 | | Contrôle du mouvement pour l'animation. |
| Développement de prototypes | 115,000 | 1 | Lecteurs de données sur les films. |
| Diffusion des progrès | 245,000 | 4 | Publication d'actualités technologiques. |
| | | | Services Databank |
| Développement industriel | 110,000 | 1 | Essais de matériel |
| | | | Service d'experts-conseils |
| Total | 1,191,000 | 10 | |

## D. Direction et services administratifs

### Objectif

Fournir aux activités d'exploitation de l'Office, des services efficaces et opportuns relativement à l'orientation, à la planification, aux services financiers et au soutien administratif.

### Etat récapitulatif des ressources

L'activité d'administration compte pour 12% des dépenses globales du programme et 14.9% des années-personnes autorisées. Les salaires et les autres dépenses relatives au personnel comptent pour 56% du budget de l'activité.

**Tableau 23: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Direction et services administratifs | 8,362 | 118 | 8,056 | 130 | 8,185 | 147 |
| Bureaux d'Ottawa* | - | - | 1,400 | 17 | 1,221 | 22 |
| | 8,362 | 118 | 9,456 | 147 | 9,406 | 169 |

* Cette sous-activité dont relevaient précédemment la direction du Centre de la photographie du gouvernement canadien, le Service de la Photo et le Service des commandites, a été discontinuée le 1er octobre 1984, date du transfert de ces activités à d'autres ministères du gouvernement.

**Rendement financier antérieur**

Le tableau 24 résume les principales différences en matière de besoins financiers qui ont marqué l'exercice 1983-1984.

**Tableau 24: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | **Différence** | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Direction et services administratifs | 8,185 | 147 | 7,452 | 154 | 733 | (7) |
| Services d'Ottawa | 1,221 | 22 | 1,310 | 22 | (89) | - |
| | 9,406 | 169 | 8,762 | 176 | 644 | (7) |

**Explication de la différence:** La hausse de $644,000 ou 7% des dépenses est attribuable à l'acquisition d'un ordinateur et des progiciels requis pour instaurer un système intégré d'information de gestion.

**Description**

Cette activité est composée de la gestion et de l'administration centrales de l'Office national du film et comprend notamment le bureau du commissaire, la vérification interne, la coordination des fonctions de planification et d'évaluation et les affaires publiques. Elle comprend aussi la Division du personnel chargée du recrutement, de la formation, de la promotion professionnelle, de la classification des postes et l'administration des salaires, de la négociation des conventions collectives, de l'établissement et la mise à jour des dossiers du personnel, et de l'exploitation d'un service de santé. Les Services financiers et administratifs comprennent la comptabilité et les contrôles financiers, les services informatiques, le centre des dossiers, les achats, les magasins, la réception, l'expédition, la sécurité, les transports, les communications, la biliothèque, l'imprimerie, les services d'aménagement des locaux, et la gestion du matériel et des stocks.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Au cours de 1985-1986, nous nous intéressons à ce qui suit:

- Programmation générale qui implique la définition des principales tendances des programmes de production et de mise en marché de l'organisme en vue de garantir la qualité et la pertinence sociale et culturelle des films de l'ONF.

- Gestion des ressources humaines qui implique la détermination de la taille idéale de chaque division, compte tenu des activités du programme et des ressources disponibles tout en mettant en application le programme de réduction de la masse salariale.

- Gestion des ressources financières qui implique la poursuite de la mise au point et de la mise en application du systeme intégré d'information de gestion financière aux fins d'améliorer le processus décisionnel et d'automatiser une partie du travail de bureau.

**Direction et services administratifs** : Les tableaux 25 et 26 établissent le rapport entre les années-personnes et les frais généraux de la Direction et des services administratifs et ceux de l'ensemble de l'Office.

**Tableau 25: Rapport entre les années-personnes de la Direction et des services administratifs et le total des années-personnes autorisées de l'Office**

| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Années-personnes de l'Office | 789 | 947 | 970 |
| Années-personnes de la Direction et des services administratifs | 118 | 130 | 147 |
| Pourcentage du total | 14.9 | 13.7 | 15.1 |

**Tableau 26: Rapport entre les dépenses de la Direction et des services administratifs et le total des dépenses de l'Office (en milliers de dollars)**

| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Total des dépenses de l'Office | 69,730 | 77,330 | 78,455 |
| Dépenses de la Direction et des services administratifs | 8,362 | 8,056 | 8,185 |
| Pourcentage du total | 12.0 | 10.4 | 10.4 |

## Section III
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Au tableau 27 sont réparties les dépenses classées selon les articles de dépenses habituels. Outre les dépenses en personnel, les articles de dépenses les plus importants sont: les services professionnels et spéciaux qui comprennent les frais de production des films commandités impartis au secteur privé ainsi que les frais des locaux fournis par les Travaux publics.

**Tableau 27: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 30,663 | 34,433 | 34,268 |
| Autres frais touchant le personnel | 5,251 | 5,567 | 4,813 |
| | 35,914 | 40,000 | 39,081 |
| Biens et Services | | | |
| Transports et communications | 5,050 | 5,130 | 4,863 |
| Information | 775 | 870 | 821 |
| Services professionels et spéciaux | 10,257 | 12,414 | 13,559 |
| Locaux | 9,000 | 10,250 | 9,916 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 830 | 870 | 834 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 5,000 | 5,200 | 5,210 |
| Toutes autres dépenses | 1,728 | 500 | 512 |
| | 32,640 | 35,234 | 35,715 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 68,554 | 75,234 | 74,796 |
| Capital | 2,130 | 2,014 | 2,822 |
| Paiements de transfert | 294 | 282 | 565 |
| Total des dépenses | 70,978 | 77,530 | 78,183 |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit | (8,050) | (15,000) | 20,627 |
| Dépenses nettes imputées au crédit | 62,928 | 62,530 | 57,556 |



53

## 2. Dépenses en personnel

L'Office est une organisation à forte utilisation de main-d'oeuvre dont les dépenses en personnel, y compris les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, comptent pour 51.5% de l'ensemble de ses dépenses. Le tableau 28 donne des détails sur les 789 années-personnes autorisées, pour ce qui est du personnel régulier, et le tableau 29, sur 140 années-personnes additionnelles que l'Office peut utiliser temporairement selon le volume de travail et les besoins en compétences particulières.

**Tableau 28: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| Catégorie | Années-personnes autorisées | | | Echelle de traitement actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| Direction | 16 | 18 | 18 | 46,410 - 80,021 | 62,874 |
| Agent du personnel | 5 | 7 | 7 | 22,365 - 51,755 | 44,337 |
| Autres services administratifs et services extérieurs | 144 | 178 | 180 | 17,866 - 57,541 | 38,143 |
| Scientifique et professionnelle | 8 | 8 | 9 | 15,724 - 45,378 | 31,073 |
| Soutien administratif | 187 | 220 | 238 | 11,828 - 29,438 | 22,394 |
| Exploitation | 56 | 64 | 76 | 11,992 - 34,106 | 21,509 |
| Producteurs exécutifs | 13 | 16 | 17 | 44,846 - 58,874 | 55,338 |
| Techniciens et cinéastes | 355 | 416 | 415 | 13,552 - 54,273 | 35,731 |
| Personnel engagé sur place | 5 | 20 | 31 | 12,201 - 43,647 | 25,778 |

**Nota** : Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

**Tableau 29: Années-personnes projetées par catégorie**

| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Catégories | A-P | A-P | A-P |
| Administration et service extérieur | 19 | 16 | 18 |
| Technique | 74 | 64 | 70 |
| Soutien administratif | 47 | 40 | 44 |
| | 140 | 120 | 132 |

## 3. Paiements de transfert

Le tableau 30 résume les dépenses de l'Office en matière de subventions et de contributions.

**Tableau 30: Paiements de transfert (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Subventions | | | |
| Subventions pour aider à payer le coût de certains événements cinématographiques importants ayant lieu au Canada et d'intérêt national ou international selon l'avis du Conseil d'administration | 10 | 10 | 10 |
| Contributions | | | |
| Paiements concernant les contributions au Probramme d'emploi d'été du fédéral | - | 2 | 301 |
| Paiements au Québec en ce qui concerne l'Accord sur l'imposition réciproque | 284 | 270 | 254 |
| | 294 | 282 | 565 |

**B. Analyse des coûts**

Tel que montré aux tableaux 1 et 2 de la page 8, le coût net du Progrmamme de l'ONF pour 1985-1986 est de $61,680,000. L'ONF paye pour tous les services qui lui sont fournies par d'autres ministères incluant le coût des locaux. De plus, toutes les recettes perçues sont créditées à ses opérations.

**C. Analyse des recettes**

Le tableau 31 donne la répartition des recettes de l'Office par catégorie pour les activités de Production et de Distribution des exercices 1982-1983 et 1983-1984, ainsi que les recettes prévues pour les exercices 1984-1985 et 1985-1986. Le transfert, en octobre 1984, du programme des commandites et des activités du Centre de la photographie du gouvernement canadien à d'autres ministères du gouvernement est la principale cause de la baisse des recettes. Dans les années à venir, les recettes proviendront uniquement de la mise en marché des productions de l'ONF.

**Tableau 31: Recettes par catégories (en milliers de dollars)**

| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 | Réel 1982-1983 |
|---|---|---|---|---|
| Production | | | | |
| Production de fims par l'ONF | 3,000 | 3,830 | 3,438 | 3,207 |
| Production de film par des contractuels | - | 2,500 | 6,281 | 3,228 |
| Laboratoire de traitement du Centre de la photographie | - | 1,730 | 3,841 | 3,198 |
| Distribution | | | | |
| Ventes de copies de films | 2,100 | 2,305 | 2,641 | 3,109 |
| Services de distribtion | 1,150 | 2,035 | 1,949 | 2,015 |
| Locations, redevances, divers | 1,800 | 2,600 | 2,477 | 2,171 |
| | 8,050 | 15,000 | 20,627 | 16,928 |

D. **Analyse des fonds renouvelable**

1. **Utilisation projetée de l'autorisation du fonds renouvelable**

Ce fonds est géré en vertu de l'autorisation permanente prévue par la Loi sur la régularisation des comptes (S.C. 1980, c.17). Le Parlement a déjà autorisé un prélèvement total de $20,000,000 pour le fonds renouvelable de l'Office national du film au titre de fonds de roulement et permet l'enregistrement de l'augmentation de la valeur nette des immobilisations en vertu de cette autorité. L'utilisation projetée de l'autorisation au 1er avril 1986 est de $13,683,000; ce qui représente une augmentation prévue de la valeur nette des immobilisations durant l'année. Aucun changement est prévu aux besoins en fonds de roulement. Les tableaux 32 et 33 présentent l'analyse du fonds et son utilisation projetée.

**Tableau 32: Etat de la situation du fonds renouvelable (en milliers de dollars)**

| | Prévu au 31 mars 1986 | Prévu au 31 mars 1985 | Réel au 31 mars 1984 |
|---|---|---|---|
| Actif | | | |
| Encaisse | 100 | 100 | 103 |
| Comptes à recevoir | 2,300 | 2,400 | 3,063 |
| Stocks | 2,000 | 2,050 | 2,193 |
| Frais payés d'avance | 200 | 250 | 306 |
| Equipement (valeur nette) | 10,683 | 9,435 | 9,487 |
| | 15,283 | 14,235 | 15,152 |
| Passif | | | |
| Comptes créditeurs | 1,600 | 1,800 | 2,754 |
| Imputation nette accumulée déduite du fonds renouvelable comprenant: | | | |
| fonds de roulement | 3,000 | 3,000 | 2,911 |
| avoir en immobilisations | 10,683 | 9,435 | 9,487 |
| | 15,283 | 14,235 | 15,152 |

**Tableau 33: Utilisation projetée de l'autorisation du fonds renouvelable (en milliers de dollars)**

| | | |
|---|---|---|
| Autorisation | | 20,000 |
| Sommes employées: | | |
| Solde prévu au 1er avril 1985 | 12,435 | |
| Total des prévisions (besoins de trésorerie nets) | 61,680 | |
| Crédit accordé dans le présent Budget | (61,680) | |
| Augmentation de la valeur nette des immobilisations | 1,248 | |
| Moins: Solde au 31 mars 1986 | | 13,683 |
| Autorisation non utilisée au 31 mars 1986 | | 6,317 |

E. **Renseignements complémentaires**

1. **Liste des bureaux de production et de distribution par territoire**

Canada

Terre-Neuve
Corner Brook
Saint John's

Nouvelle-Ecosse
Halifax*
Sydney

Nouveau-Brunswick
Moncton*
Saint John

Québec
Chicoutimi
Montréal
Noranda
Québec
Rimouski
Sherbrooke
Trois-Rivières

Ontario
Hamilton
Kingston
Kitchener
London
North Bay
Ottawa
Thunder Bay
Toronto*

Manitoba
Winnipeg*

Saskatchewan
Regina
Saskatoon

Alberta
Calgary
Edmonton*

Colombie-Britanique
Prince George
Vancouver*
Victoria

À l'étranger

États-Unis
Chicago
New York

Angleterre
Londres

France
Paris

* Ces bureaux comprennent des installations de production cinématographiques.

Les cinémathèques des villes suivantes sont exploitées en collaboration avec les organisations citées:

Noranda - Université du Québec
Thunder Bay - Northern Ontario Regional Library Board

# Pêches et Océans

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

3661

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste auprès du:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1986-III-56 au Canada: $9.00

ISBN 0-660-52963-7 à l'étranger: $10.80

Prix sujet à changement sans préavis

3663

Budget des dépenses 1985-1986

Partie III

Pêches et Océans

65

**Préface**

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux besoins variés de ses utilisateurs.

Ce document comprend trois sections. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé des plans et de son rendement actuels. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et les autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires.

Ce document a pour objet de permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section; le tableau des besoins financiers présenté à la section I comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

En 1984-1985 le Ministère commençait à mettre en place une nouvelle structure d'activités. Le plan des dépenses de cette année comporte des renseignements sur l'efficacité et l'efficience pour plusieurs des activités. Le Ministère continuera à perfectionner et à préciser ces renseignements lors de l'élaboration des prochains plans des dépenses.

## Tables des matières

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 4

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Points saillants 6
B. État financier récapitulatif par activité 7
C. Données de base
    1. Introduction 8
    2. Mandat légal 9
    3. Objectif du Programme 9
    4. Plan d'exécution du Programme 10
D. Perspective de planification
    1. Contexte 13
    2. Nouvelles initiatives et en cours 15
    3. Efficacité du Programme 17

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Gestion des pêches de l'Atlantique 19
B. Gestion des pêches du Pacifique et du Yukon 24
C. Gestion des pêches dans les Territoires du Nord-Ouest et les eaux intérieures 30
D. Services à l'industrie de la pêche 36
E. Commercialisation et Pêches internationales 46
F. Sciences et Levés océaniques 50
G. Services intégrés d'administration 59

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
    1. Dépenses par article 61
    2. Dépenses en personnel 62
    3. Dépenses en capital 63
    4. Paiements de transfert 65
B. Analyse des coûts 68
C. Analyse des recettes 69
D. Flotte de Pêches et Océans 70



67

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser la somme de $594,739,000 en 1985-1986, pour le ministère des Pêches et Océans. Les autres dépenses, évaluées à $34,385,000 seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits (en milliers de dollars) | | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | Pêches et Océans | | |
| 1 | Dépenses de fonctionnement | 450,163 | 431,720 |
| 5 | Dépenses en capital | 124,684 | 210,364 |
| 10 | Subventions et contributions | 19,892 | 16,762 |
| (S) | Ministre des Pêches et Océans - Traitement et allocation pour automobile | 42 | 41 |
| (S) | Obligations contractées en vertu de la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche | 3,000 | 4,000 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 31,343 | 27,225 |
| | Total du Programme | 629,124 | 690,112 |

## Crédits - Libellé et montants

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | Pêches et Océans | |
| 1 | Pêches et Océans - Dépenses de fonctionnement, participation du Canada aux dépenses des commissions internationales des pêches, autorisation de fournir gratuitement des locaux aux commissions internationales des pêches, autorisation de consentir des avances recouvrables équivalentes aux montants de la quote-part desdites comissions dans les programmes à frais partagés | 450,163,250 |
| 5 | Pêches et Océans - Dépenses en capital et autorisation de faire des paiements aux provinces ou aux municipalités à titre de contributions aux travaux de construction entrepris par ces administrations, et autorisation d'acheter et de vendre des bateaux de pêche commerciale | 124,684,000 |
| 10 | Pêches et Océans - Subventions inscrites au Budget et contributions | 19,891,750 |

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Programme par activité

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | | | | Budget Principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | | | | Total | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | Paiements de transfert | Total partiel | Moins: Recettes à valoir sur le crédit | | |
| Gestion des pêches de l'Atlantique | 2,039 | 139,857 | 29,956 | 262 | 170,075 | - | 170,075 | 174,771 |
| Gestion des pêches du Pacifique et du Yukon | 1,157 | 89,023 | 17,266 | - | 106,289 | - | 106,289 | 103,792 |
| Gestion des pêches dans les Territoires du Nord-Ouest et en eaux douces | 320 | 20,560 | 1,547 | 8 | 22,115 | - | 22,115 | 23,018 |
| Services à l'industrie de la pêche | 1,009 | 91,934 | 47,494 | 22,155 | 161,583 | 3,500 | 158,083 | 204,880 |
| Commercialisation et Pêches internationales | 61 | 11,626 | 41 | - | 11,667 | - | 11,667 | 17,743 |
| Sciences et levés océaniques | 1,389 | 98,728 | 26,664 | 465 | 125,857 | - | 125,857 | 125,848 |
| Services intégrés d'administration | 378 | 33,320 | 1,716 | 2 | 35,038 | - | 35,038 | 40,060 |
| | 6,353 | 485,048 | 124,684 | 22,892 | 632,624 | 3,500 | 629,124 | 690,112 |



69

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Points saillants

Les grandes lignes du Programme de Pêches et Océans de 1985-1986 sont les suivantes :

- continuer, en vertu des Ententes de développement économique et régional, l'exécution de plans exhaustifs de développement des pêches pour l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick, d'une valeur totalisant 10,1 millions de dollars (voir page 43);

- revoir le système des "allocations aux entreprises", en consultation avec les provinces de l'Atlantique et les groupes d'utilisateurs;

- élaborer en consultation avec l'industrie, un nouveau régime de gestion des pêches du Pacifique, qui comprendra des mesures pour rétablir les stocks affaiblis de saumon et de hareng et pour améliorer la gestion et la conservation de l'habitat (voir page 27);

- protéger et accroître les marchés et développer la collaboration en matière de conservation par des consultations et des négociations touchant neuf commissions internationales de pêche, des organismes de commerce et d'aide et des gouvernements étrangers (voir page 48);

- poursuivre, en vertu du Programme de recherche et de développement en matière d'énergie, les projets portant sur des aspects de la mise en valeur de l'énergie offshore comme la prévision des conditions océaniques et l'accélération de la production de cartes hydrographiques pour l'Arctique et les régions marines (voir pages 54 et 57);

- réduire de 30 millions de dollars les dépenses ministérielles grâce à une variété de mesures comme la cessation de la promotion du poisson sur le marché américain (voir page 46) et la privatisation du Régime d'assurance des bateaux de pêche (RABP) (voir page 44); et

- augmenter les revenus de 8 millions de dollars grâce à des mesures de recouvrement des coûts comme l'augmentation des droits d'amarrage et de permis aux étrangers et l'introduction de frais pour l'utilisation des navires de recherche, des produits de données sur l'océan et des services d'inspection (voir page 69).

## B. État financier récapitulatif par activité

### Tableau 1 : État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Gestion des pêches de l'Atlantique | 170 075 | 172 466 | (2 391) | 19 |
| Gestion des pêches du Pacifique et du Yukon | 106 289 | 111 135 | (4 846) | 24 |
| Gestion des pêches dans les Territoires du Nord-Ouest et les eaux intérieures | 22 115 | 24 104 | (1 989) | 30 |
| Services à l'industrie de la pêche* | 161 583 | 290 700 | (129 117) | 36 |
| Commercialisation et Pêches internationales | 11 667 | 18 118 | (6 451) | 46 |
| Sciences et Levés océaniques | 125 857 | 135 198 | (9 341) | 50 |
| Services intégrés d'administration | 35 038 | 41 153 | (6 115) | 59 |
| | 632 624 | 792 874 | (160 250) | |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit* | 3 500 | 3 500 | --- | 36 |
| Total | 629 124 | 789 374 | (160 250) | |
| Années-personnes autorisées | 6 353 | 6 592 | (239) | |

* Les recettes à valoir sur le crédit concernent l'activité des Services à l'industrie de la pêche. Les dépenses nettes pour cette activité sont de 158 083 millions de dollars en 1985-1986 et de 283.3 millions de dollars en 1984-1985. On trouvera au tableau 45, page 69, les renseignements sur les recettes créditées au Fonds du du revenu consolidé.

**Explication des variations.** Les besoins financiers pour l'année 1985-1986 sont inférieurs de 20 %, soit 160 millions de dollars, aux dépenses prévues pour 1984-1985. Cette réduction nette s'explique surtout par la fin ou la limitation de programmes de finanacement spéciaux tels les Projets spéciaux de relance (108 millions de dollars), Emploi et perfectionnement Jeunesse: Ressources halieutiques (14 millions de dollars) et les activités de stabilisation des prix découlant de la Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche (12 millions de dollars).

**Explication des dépenses prévues pour 1984-1985:** Les dépenses prévues pour 1984-1985 (fondées sur les renseignements telque fournis à la direction au 31 octobre 1984) excèdent de 99 millions de dollars, soit 14%, celles qui figurent dans le budget principal de la même année et qui sont de 690 millions de dollars (Extraits de la Partie II du Budget des dépenses, page 4). Les principaux postes en hausse sont les activités de stabilisation des prix effectuées dans le cadre de la Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche (12 millions de dollars), celles du programme Emploi et perfectionnement Jeunesse: Ressources halieutiques (14 millions de dollars), d'autres activités liées à l'emploi (10 millions de dollars) et les Projets spéciaux de relance (29 millions de dollars).

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le ministère des Pêches et des Océans est responsable d'un programme englobant:

- la gestion et la recherche sur les pêches dans les eaux canadiennes et dans des secteurs débordant de ces eaux;
- les services à l'industrie de la pêche, notamment l'aménagement et l'administration des ports de pêche et de plaisance et l'inspection des bateaux de pêche, des usines et des produits et l'expansion économique des pêches;
- le soutien à la commercialisation et les relations halieutiques internationales y compris la commercialisation internationale;
- la recherche océanographique; et
- l'exécution de levés hydrographiques ainsi que l'établissement de cartes marines.

En vertu de la Loi constitutionnelle, le gouvernement fédéral a la juridiction exclusive sur les pêches canadiennes dans les eaux côtières et les eaux intérieures et sur les levés hydrographiques et l'établissement de cartes marines pour les eaux navigables intérieures et maritimes.

Le gouvernement fédéral a cependant délégué certains pouvoirs administratifs aux provinces:

- Dans les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon et les provinces de la côte Est (Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard), le Ministre est responsable de la gestion des pêches en eaux douces et en mer;
- Au Québec, le gouvernement fédéral gère les pêches maritimes et le gouvernement provincial, les pêches en eaux douces;
- Dans les provinces intérieures (Ontario, Manitoba, Saskatchewan et Alberta) la gestion des pêches relève des gouvernements provinciaux;
- En Colombie-Britannique, les espèces marines et anadromes (celles qui migrent de la mer en eaux douces pour frayer) sont gérées par le gouvernement fédéral tandis que la province gère les pêches en eaux douces.

Le Ministère est responsable, partout au Canada, de l'inspection du poisson et des produits de la pêche importés ou exportés, ainsi que des produits transportés d'une province à l'autre.

**2. Mandat légal**

Le principal fondement législatif du Ministère est la Loi de 1979 sur l'organisation du gouvernement et toutes les lois suivantes: la Loi sur les pêcheries, la Loi sur le développement de la pêche, la Loi sur l'inspection du poisson, le Loi sur les ports de pêche et de plaisance, la Loi sur la protection des pêcheries côtières, la Loi sur le Conseil consultatif de recherches sur les pêcheries et les océans, la Loi sur la mer territoriale et les zones de pêche, le Règlement sur les cartes et les publications de la Loi sur la marine marchande du Canada, et plusieurs conventions et traités internationaux. En vertu de la Loi de 1979 sur l'organisation du gouvernement, le ministre des Pêches et des Océans est chargé de responsabilités en matière d'hydrographie et de sciences marines et de la coordination des politiques et des programmes du gouvernement canadien qui ont trait aux océans.

**3. Objectif du Programme**

L'objectif du Programme de Pêches et Océans est "de réaliser, promouvoir et coordonner des politiques et des programmes aux fins de la conservation et la gestion des ressources aquatiques renouvelables du Canada et de leur habitat; aux fins de l'utilisation économique soutenue de ces ressources, en tenant compte de la dépendance des collectivités canadiennes à leur égard; et aux fins de la conduite de levés et de recherches à l'appui des intérêts économiques et scientifiques du Canada concernant les océans, notamment l'utilisation sécuritaire des eaux navigables du Canada et l'exploitation acceptable, sur le plan de l'environnement, d'autres ressources marines".

Pour atteindre cet objectif, le Ministère a adopté les sous-objectifs suivants:

- conserver, améliorer et gérer les ressources halieutiques et favoriser l'expansion méthodique des pêches commerciale, autochtone et sportive;

- fournir des services et une infrastructure pour tirer de plus grands avantages socio-économiques des ressources halieutiques, de l'industrie de transformation du poisson et de l'exploitation des ressources marines non renouvelables;

- promouvoir les ventes de poisson et de produits de la pêche canadiens sur les marchés nationaux et internationaux et négocier les positions halieutiques canadiennes sur la scène internationale pour protéger et défendre les intérêts canadiens; et

- promouvoir et faciliter l'utilisation sécuritaire des eaux navigables canadiennes, fournir les renseignements et les conseils nécessaires à une utilisation acceptable du point de vue environnemental des ressources marines et assurer la coordination efficace des politiques et des programmes du Gouvernement du Canada en ce qui a trait aux sciences de la mer et aux techniques connexes.

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités :** Le Programme du ministère des Pêches et des Océans est divisé en sept activités qui correspondent aux responsabilités définies et à la façon de gérer ce programme pour atteindre les objectifs énoncés. Chaque activité est divisée en activités de travail détaillant davantage les objectifs et le fonctionnement du Programme. Le tableau 2 illustre les activités du Programme, et les activités de travail respectives.

**Tableau 2 : Structure des activités**

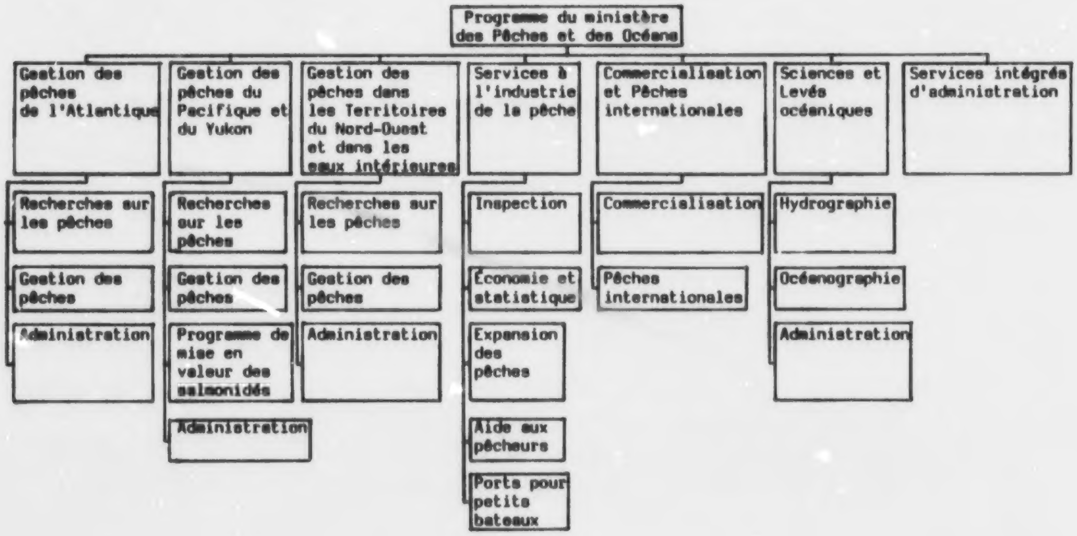

**Organisation:** Le ministère des Pêches et des Océans se compose de six entités organisationnelles principales dirigées chacune par un sous-ministre adjoint : les Pêches de l'Atlantique, les Pêches dans le Pacifique et en eaux douces, la Commercialisation et les Pêches internationales, les Sciences et Levés océaniques, les Politiques et la Planification des programmes et les Finances et l'Administration.

L'administration centrale à Ottawa est responsable de l'élaboration des politiques, de la planification nationale et du contrôle de la mise en oeuvre des programmes et des politiques. Les programmes de gestion, de recherches et d'infrastructure des pêches sont appliqués dans sept régions : Terre-Neuve, administration régionale à St. John's; Scotia-Fundy, administration régionale à Halifax; Golfe, administration régionale à Moncton; Québec, administration régionale à Québec; Ontario, administration régionale à Burlington; Ouest, administration régionale à Winnipeg; et Pacifique, administration régionale à Vancouver.

Les programmes sur le terrain des Sciences et Levés océaniques (SLO) sont dirigés à partir de quatre régions et leurs centres administratifs sont situés à l'Institut océanographique de Bedford, Dartmouth (Nouvelle-Écosse) (SLO-Atlantique), à l'Institut des sciences de la mer, Sidney (Colombie-Britannique) (SLO-Pacifique); au Laboratoire Bayfield des sciences et levés marins, Burlington (Ontario) (SLO-Centre); au Centre Champlain des sciences de la mer, Québec (Québec) (SLO-Québec).

Le rapport entre la structure organisationnelle du Ministère et la structure des activités décrite précédemment, ainsi que les ressources attribuées pour 1985-1986, sont présentés au tableau 3.

## Tableau 3: Ressources par organisations et par activités (en milliers de dollars)

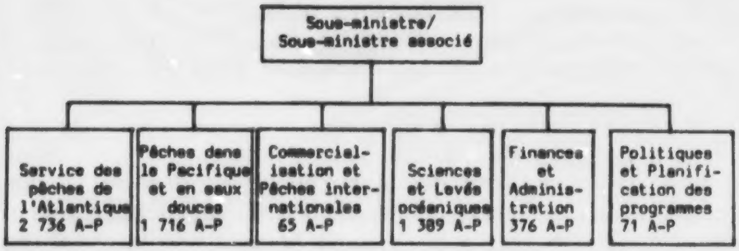


| | Service des pêches de l'Atlantique | Pêches dans le Pacifique et en eaux douces | Commercialisation et Pêches internationales | Sciences et Levés océaniques | Finances et Administration | Politiques et Planification des programmes | Total des activitiés |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Gestion des pêches de l'Atlantique 2,039 A-P | 170 075 | | | | | | 170 075 |
| Gestion des pêches du Pacifique et du Yukon 1,157 A-P | | 106 289 | | | | | 106 289 |
| Gestion des pêches dans les T.N.-O et les eaux intérieures 320 A-P | | 22 115 | | | | | 22 115 |
| Services à l'industrie de la pêche 1,009 A-P | 119 106 | 20 916 | 216 | | 14 715 | 3 130 | 158 083 |
| Commercialisation et Pêches internationales 61 A-P | | | 11 667 | | | | 11 667 |
| Sciences et Levés océaniques 1,389 A-P | | | | 125 857 | | | 125 857 |
| Services intégrés d'administration 378 A-P | | | | | 32 848 | 2 190 | 35 038 |
| Total | 289 181 | 149 320 | 11 883 | 125 857 | 47 563 | 5 320 | 629 124 |

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Le Ministère agit, au nom du Canada, comme gardien des ressources halieutiques et de l'habitat aquatique. Cela comporte la gestion de ces ressources et la prise de dispositions pour leur utilisation optimale de par:

- l'élaboration et l'application de stratégies et de programmes fondés sur des informations scientifiques et techniques fiables;
- l'instauration de régimes de réglementation; et
- l'application de diverses mesures d'encouragement et de soutien.

Le Ministère fournit aussi des services aux scientifiques du Canada et de l'étranger en rendant disponibles des données scientifiques et techniques fiables, des cartes marines et des publications connexes nécessaires aux intérêts scientifiques et économiques du Canada dans les océans. Dans l'élaboration de ses stratégies et de ses programmes, le Ministère tient compte des politiques adoptées par les autres organismes fédéraux et les gouvernements provinciaux, de ce qui se fait dans les autres secteurs des économies nationales et étrangères, et des obligations et intérêts internationaux.

Les facteurs suivants influent sur le Programme de Pêches et Océans:

**Facteurs économiques:** L'industrie des pêches canadienne joue un rôle important dans certaines économies régionales et dans l'économie générale du pays. En 1983, elle fournissait de l'emploi à plus de 100 000 pêcheurs et ouvriers en usines. Sa production s'élevait à environ 1,3 million de tonnes de poisson dont la valeur au débarquement était de 874 millions de dollars. La valeur des produits obtenus s'élevait à environ 2,1 milliards de dollars. Le Canada a été, en 1983, le plus important exportateur mondial de produits de la pêche, la valeur de ses exportations a atteint 1,6 milliard de dollars.

Le Canada compte plus de 42 000 bateaux de pêche appartenant à des intérêts privés et on y trouve environ 990 usines de traitement du poisson inscrites auprès du gouvernement fédéral.

On estime qu'environ six millions de pêcheurs sportifs, dont un million de touristes étrangers, dépensent plus de 1,7 milliard de dollars par an pour la pêche sportive, tout cela grâce aux investissements consacrés à la pêche sportive.



77

Les investissements consacrés au secteur des pêches comprennent quelque 2 250 ports entretenus par le gouvernement fédéral et dont la valeur de remplacement est d'environ 2 milliards de dollars. Cela comprend 1 450 installations pour les petits bateaux et les flottilles de pêche commerciale et 800 installations consacrées au nautisme et à la pêche sportive.

**Ressource de propriété commune:** La pêche est un domaine où les individus ou les entreprises ne possèdent pas de droits exclusifs sur une partie ou l'ensemble de la ressource naturelle. Étant donné l'absence d'ententes pour le partage de ces ressources, la concurrence entre les pêcheurs tend à avoir des effets nuisibles. Au contraire de la situation qui prévaut dans les industries terrestres, comme l'agriculture, l'exploitation forestière ou les mines, la concurrence entre les pêches tend à en réduire la rentabilité.

Le total des prises admissibles étant fixe, les investissements effectués par une entreprise pour accroître son efficacité ont pour effet de réduire la rentabilité des autres qui à leur tour doivent accroître leurs investissements pour demeurer concurrentiels. Ce cercle vicieux a pour effet net de provoquer une augmentation des coûts et d'abaisser l'ensemble des revenus nets.

Le même phénomène se retrouve, dans une certaine mesure, dans les industries secondaires. Les transformateurs se faisant concurrence pour un approvisionnement fixe de poisson, ils sont portés à élargir leurs installations et donc à accroître leurs frais généraux de façon excessive.

Le fait que l'environnement lui-même soit propriété publique pose aussi un problème. D'autres activités industrielles, comme l'exploitation forestière, les transports et l'aménagement hydroélectrique, peuvent occuper ou utiliser des zones de pêche. Ces activités entrent fréquemment en conflit avec les objectifs ministériels de conservation et de mise en valeur de l'habitat du poisson. Le Ministère doit donc entretenir des relations étroites avec les organismes et les groupes d'utilisateurs concernés et tenir le public au courant des incidences de la perte ou de la détérioration de l'habitat du poisson.

**Commercialisation à l'étranger et au pays:** Comme dans les autres secteurs de l'économie, l'expansion du marché est le moteur du développement des pêches.

Le développement des pêches commerciales au Canada s'est fait en fonction des possibilités des marchés d'exportation. Traditionnellement, ce marché a surtout été celui des États-Unis. L'élargissement des possibilités d'exportation aux États-Unis, la mise en valeur du marché canadien et la diversification ou la pénétration de

marchés nouveaux ou inhabituels doivent faire l'objet d'efforts de commercialisation. L'instabilité des marchés conjuguée aux fluctuations des devises a nuit au rendement du secteur des pêches.

L'expansion commerciale des pêches est ralentie par les lacunes de la structure industrielle canadienne, l'incertitude des approvisionnements et les variations de qualité du produit. Une compétitivité accrue aux niveaux des coûts et de la qualité, des marchés plus stables, l'expansion des marchés, la promotion des produits canadiens de la pêche, et la négociation de meilleurs accords internationaux pour la gestion des pêches et l'accès aux marchés sont donc les questions capitales à résoudre.

**Importance des ressources aquatiques :** Le Canada est bordé par trois océans, il possède la plus grande superficie d'eaux douces et le plus long littoral, et son plateau continental est le deuxième en importance au monde. La souveraineté nationale et la défense, la navigation et le commerce extérieur, le transport côtier et les communications, le développement énergétique et les pêches commerciales et sportives sont tous des facteurs très importants. Par conséquent, il est indispensable d'établir des cartes marines précises, de fournir des renseignements et publications connexes, ainsi que des avis scientifiques sur les processus océaniques. Ces travaux sont entrepris en collaboration avec d'autres ministères.

## 2. Initiaitves nouvelles et en cours

Étant donné le contexte, le Ministère prévoit insister sur la consolidation de la gestion du programme, en 1985-1986, en établissant des points de contact organisationnels pour les relations avec les gouvernements provinciaux et pour diverses autres consultations avec les clients. Le tableau 4 donne le coût connu et le coût estimatif des principaux travaux en cours.

**Tableau 4: Coût des travaux en cours (en milliers de dollars)**

| | Estimations 1985-1986 | | Estimations 1984-1985 | |
|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P |
| Tri des prises à quai et des produits finis | 1 943 | 42 | 2 268 | 42 |
| Campagne de promotion | 1 661 | 5 | 8 189 | 5 |
| Gestion des pêches au Québec | 7 862 | 100 | 8 012 | 100 |
| Gestion des pêches dans le Pacifique | 5 489 | 79 | 5 738 | 79 |
| Armement du J.P. Tully | 2 569 | 30 | --- | --- |
| Étude des tempêtes hivernales de la côte est | 483 | --- | --- | --- |
| Essais hydrographiques au laser dans l'Arctique | 800 | 4 | --- | --- |

Les principaux travaux du Programme de Pêches et Océans sont les suivants:

**Tri des prises à quai et classement des produits finis:** Introduits en 1984-1985, ces éléments du Programme d'amélioration de la qualité ont pour but d'augmenter et d'uniformiser la qualité des produits canadiens de la pêche. L'industrie a accepté volontairement le classement des produits finis et le tré à quai du poisson de fond en 1985; le respect des normes sera obligatoire en 1986.

**Campagne de promotion générique:** Introduit en 1983-1984, ce programme sera modifié l'an prochain de façon à viser exclusivement le marché intérieur.

**Gestion des pêches au Québec:** Le Ministère continuera en 1984-1985 à offrir aux pêcheurs du Québec les services dont bénéficient ceux des provinces de l'Atlantique.

**Gestion des pêches dans le Pacifique:** Le Ministère poursuit ses travaux sur l'élaboration de systémes de gestion des données pour la gestion des pêches, l'amèlioration de la banque de données sur l'habitat du poisson et les mesures spècialisées d'application des règlements. Ces travaux ont débuté en 1984-1985.

**Armement du NSC John P. Tully:** Ce nouveau bateau, qui entrera en service en 1985-1986, fournira au Ministère pour la première fois sur la côte ouest la capacité permanente d'entreprendre des activités hydrographiques et océanographiques en mer profonde et dans les régions de l'Arctique, en particulier la mer de Beaufort.

**Étude des tempêtes hivernales de la côte est:** Cette étude amorcée avec la collaboration d'Environnement Canada couvrira les tempêtes hivernales à moyenne (100 km) et à grande (1 000 km) échelles sur la côte est du Canada, conjointement avec un projet semblable réalisé par les États-Unis sur le littoral de l'est de ce pays. Il s'agit d'améliorer la prévision des conditions météorologiques, des marées de tempête, des vagues de mer, des courants et des glaces.

**Essais hydrographiques au laser dans l'Arctique:** Un système hydrographique au laser, capable de mesurer des profondeurs allant jusqu'à 30 mètres, commencera à faire l'objet d'essais sur le terrain dans les eaux de l'Arctique et plus au sud. Le système devrait améliorer de beaucoup la productivité des levés côtiers.

### 3. Efficacité du Programme

L'objectif du Programme de Pêches et Océans est axé sur la conservation et la gestion des ressources aquatiques renouvelables du Canada, sur une exploitation économique soutenue de ces ressources et sur la réalisation de levés et recherches à l'appui des intérêts économiques et scientifiques du Canada dans les océans. Le Ministère a pour politique d'évaluer périodiquement l'efficacité des différentes composantes du Programme.

Vu la diversité des activités du Ministère, il faut procéder à plusieurs mesures de l'efficacité du programme.

- Le tableau 5 indique le niveau d'activité du Ministère concernant l'établissement de cartes pour la navigation; voir aussi le tableau 33, État des levés, page 55.
- Les tableaux 6 à 9 présentent des indicateurs de l'état des aspects de l'industrie halieutique canadienne sur lesquels les activités du Ministère ont une certaine influence.

Remarque: Les données pour les tableaux 6 à 9 sont tirées du document intitulé "Les pêches canadiennes - Faits saillants 1983".

**Tableau 5: Producton de cartes**

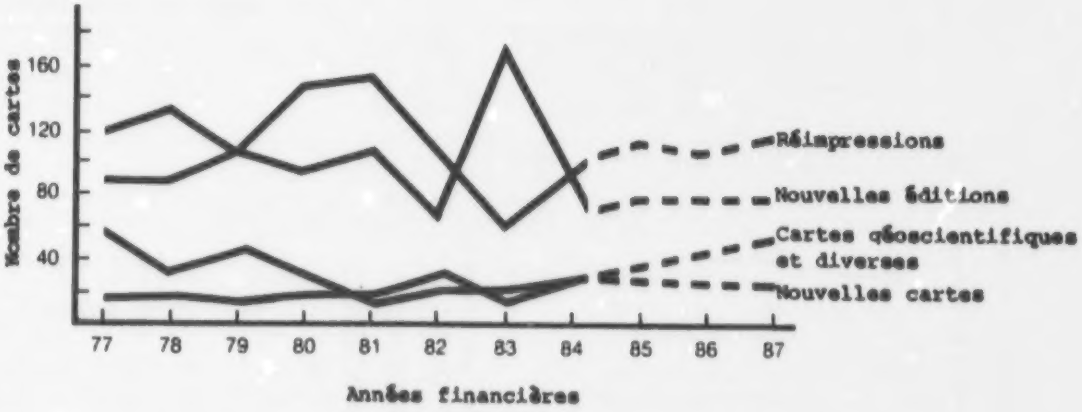


Ensemble des cartes nautiques = 1 000

Tableau 6: Valeurs au débarquement

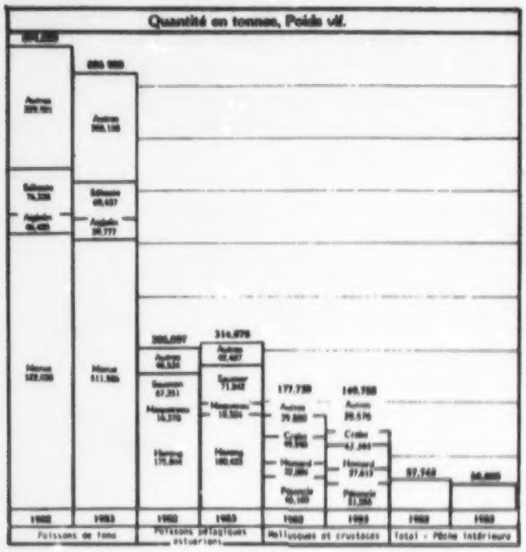


Tableau 7: Captures nominals

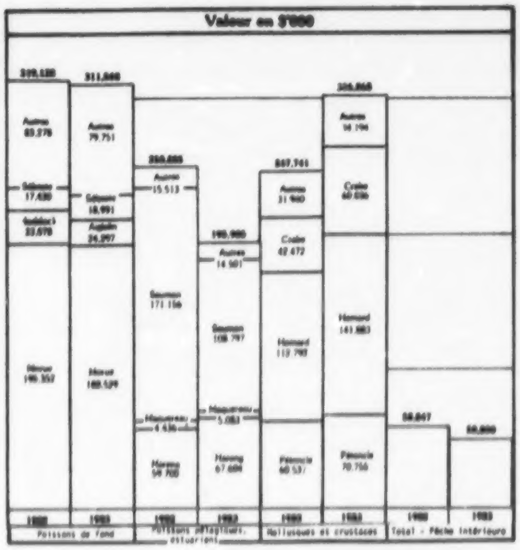


Tableau 8: Débarquements, production et exportations

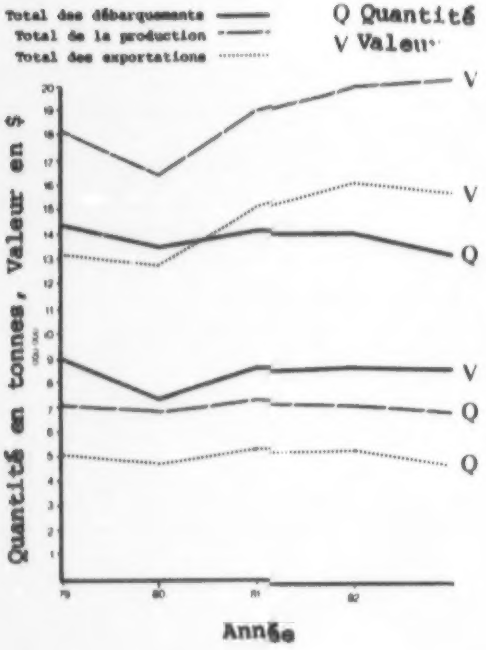


Tableau 9: Allocations canadiennes étrangères de poissons de fond de l'Atlantique 1974-1984

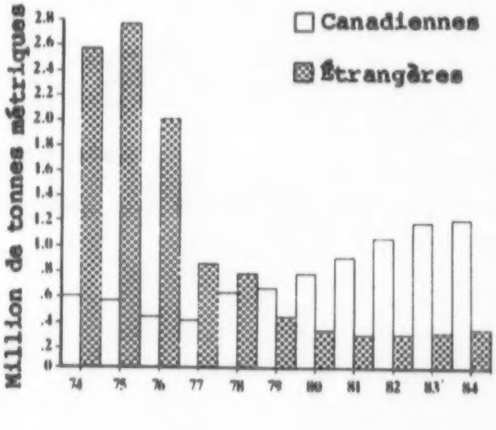

## Section II
## Analyse par activité

### A. Gestion des pêches de l'Atlantique

**Objectif**

L'activité "Gestion des pêches de l'Atlantique" a pour objectif de conserver, de mettre en valeur et de gérer les ressources halieutiques et de favoriser un développement ordonné des pêches commerciale, autochtone et sportive.

**État récapitulatif des ressources**

L'activité "Gestion des pêches de l'Atlantique" représente environ 27 % de toutes les dépenses du Programme de 1985-1986 et 32 % du total des années-personnes.

**Tableau 10: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel* 1983-1984 |
|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ |
| Recherche sur les pêches | 57 948 | 718 | 53 431 | 736 | |
| Gestion des pêches | 62 999 | 952 | 55 068 | 935 | |
| Administration | 49 128 | 369 | 63 967 | 381 | |
| | 170 075 | 2 039 | 172 466 | 2 052 | 130 598 |

*Les figures ne sont pas disponibles par les activités de travail.

Du total des dépenses, 48 % ont trait au personnel, 34 % sont consacrées aux frais d'exploitation et 18 % sont des dépenses en capital. Le Ministère gère trois grands instituts et sept gros bateaux dans le cadre de l'activité de gestion des pêches de l'Atlantique. Sont en chantier un autre institut, à Ste-Flavie au Québec, et un nouveau navire hauturier.

**Description**

La Gestion des pêches de l'Atlantique comprend la planification et l'exécution des programmes par lesquelles le Ministère gère les ressources halieutiques, l'habitat et le secteur primaire (pêches) de l'industrie des pêches de l'Atlantique. Le terme "gestion" ne

s'applique pas seulement à la réglementation de la pêche mais aussi à l'application de politiques et de programmes fédéraux touchant le secteur primaire de la pêche, et à des interventions dans les systèmes de ressources naturelles, y compris des mesures visant la conservation, des ressources renouvelables, de même que l'aquiculture.

L'activité "Gestion des pêches de l'Atlantique" regroupe le travail de gestion et de recherches sur les pêches dans l'Atlantique canadien et les eaux adjacentes à Terre-Neuve, à la Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Québec, dans les limites de la zone de pêche de 200 milles. Il a aussi juridiction sur les réseaux fluviaux et les lacs de toutes ces provinces à l'exception du Québec. Le Ministère est chargé, dans la zone atlantique, de la gestion de 45 000 km de littoral, de 300 cours d'eau à saumon inscrits (c.-à-d. les cours d'eau qui relèvent des règlements régissant la pêche du saumon) et d'un grand nombre de lacs et de cours d'eau non inscrits.

Les pêches de l'Atlantique contribuent à l'économie de plus de 1 300 collectivités et emploient environ 47 000 ouvriers travaillant dans plus de 700 installations de traitement. Il y a plus de 52 000 pêcheurs commerciaux travaillant sur environ 30 000 bateaux dont la taille varie de 5 à 65 mètres. De plus, le Ministère réglemente la pêche effectuée par plus de 300 bateaux de pêche étrangers qui viennent chaque année pêcher dans les eaux canadiennes. Afin d'acquitter les obligations du Canada envers l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest, le Ministère doit également contrôler les opérations des bateaux de 13 pays qui pêchent au-delà de la limite des 200 milles.

Pour effectuer une gestion efficace des pêches de l'Atlantique, les activités de travail suivantes sont entreprises:

**Recherches sur les pêches:** Des recherches sont effectuées pour acquérir les connaissances nécessaires à une gestion efficace des pêches et de l'habitat du poisson. Les projets portent sur l'évaluation des ressouces, l'aquiculture et la mise en valeur des ressources, et l'évaluation de l'habitat. De plus, le Ministère fournit des conseils scientifiques dans les domaines de la santé, l'alimentation, la toxicologie et la physiologie. Les résultats obtenus sont publiés dans diverses communications techniques et scientifiques et forment la base qui permet de conseiller des représentants d'organismes de réglementation, de l'industrie de la pêche, de divers organismes provinciaux, nationaux et internationaux de même que le public.

Le Ministère fournit aussi des renseignements sur les facteurs environnementaux et humains qui influent sur les ressources halieutiques et leur rendement possible, et donnent des indices sur les ressources disponibles pour la pêche. Ces recherches forment la base qui permet au Ministère de déterminer les options de gestion possibles

dans des circonstances particulières. Les connaissances scientifiques sur les ressources halieutiques et l'habitat du poisson servent de fondement aux politiques et aux règlements et jouent un rôle clé lors de négociations internationales. Les données scientifiques sont évaluées par divers comités d'organismes tels le Comité consultatif scientifique des pêches canadiennes dans l'Atlantique, l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest et d'autres commissions internationales, de même que par d'autres chercheurs dans le cadre du processus de la publication.

**Gestion des pêches:** Les principaux travaux exécutés dans le cadre de cette activité de travail portant sur:

- l'établissement de totaux de prises admissibles (TPA) et d'autres mesures de réglementation;
- l'élaboration de plans de gestion pour la répartition des diverses ressources halieutiques, après consultations des divers groupes d'utilisateurs;
- la réglementation de l'accès à diverses pêches par la délivrance de permis aux bateaux canadiens et étrangers;
- le contrôle et la surveillance des activités de pêche;
- la conservation et la protection des stocks de poisson et de leur habitat par l'application des lois et des règlements.

La surveillance en zone hauturière permet au Ministère de contrôler les déplacements et les activités des bateaux de pêche étrangers et canadiens et d'appliquer les règlements de gestion à l'intérieur de la zone de 200 milles. Pour cette activité, une surveillance aérienne est effectuée par avions à long rayon d'action, des observateurs sont placés sur des bateaux canadiens et étrangers et des bateaux de pêche sont arraisonnés et inspectés par les agents des pêches des bateaux garde-pêche.

**Administration:** Cette activité de travail comprend les interventions de la haute direction et de l'administration générale de même que la coordination et la planification des programmes à l'administration centrale ainsi que la gestion et les services de soutien au niveau régional. Sont inclus les coûts découlant de l'exploitation d'édifices à bureaux et d'instituts et de stations de recherche, ainsi que les coûts en capital des bateaux et des immeubles achetés par le Ministère pour la zone de l'Atlantique. Les coûts d'exploitation des navires et des autres éléments de soutien sur le terrain font partie des activités de recherches et de gestion des pêches.

## Données sur le rendement et justification des ressources

**Recherches sur les pêches:** Le rendement de projets de recherche particuliers est le mieux déterminé du point de vue des réalisations obtenues en fonction des réalisations prévues. Le tableau 11 indique les principaux résultats prévus pour 1985-1986.

**Tableau 11: Principaux résultats des recherches sur les pêches**

| Catégorie de projets | Principaux résultats prévus pour 1985-1986 |
|---|---|
| Évaluation des ressources (77 % des ressources de l'activité de travail) | Effectuer des relevés des stocks de poisson au large du Labrador et de Terre-Neuve, sur la plate-forme Scotian, dans le golfe Saint-Laurent et sur le banc Georges, et des stocks au-delà de la zone de 200 milles comportant un intérêt pour le Canada. |
| | Mener des expéditions de recherche et des études en laboratoire pour acquérir et mettre à jour des connaissances sur l'abondance, la biologie. la dynamique et l'écologie de stocks de poisson, de mammifères marins et de plantes marines. |
| | Prélever des échantillons biologiques des prises commerciales canadiennes et étrangères dans les principales zones de pêche. |
| Aquiculture et mise en valeur des ressources (11 % des ressources de l'activité de travail) | Tester sur le terrain un vaccin pour lutter contre une maladie du homard. |
| | Mener des projets pilotes et mettre au point des techniques pour l'élevage de l'huître, du pétoncle et du saumon. |
| | Évaluer la faisabilité de certaines applications de génie génétique dans le domaine des hormones de croissance du poisson. |
| Recherches sur l'habitat du poisson (12 % des ressources de l'activité de travail) | Évaluer les résultats d'études sur l'incidence des pluies acides sur les cours d'eau et les lacs. |
| | Évaluer l'utilisation de la chaux comme mesure locale à court terme permettant de conserver des stocks de saumon génétiquement différents. |

**Gestion des pêches:** Les principaux résultats de cette activité de travail prévus pour 1985-1986 comprennent l'élaboration de politiques et de programmes visant la stabilisation des ressources halieutiques pour les pêcheurs de l'Atlantique canadien, l'application d'un régime de gestion pour conserver et rétablir les stocks du banc Georges, un nouvel examen du nombre de pêcheurs commerciaux du saumon de l'Atlantique par le biais de consultations avec des groupes d'utilisateurs, Le perfectionnement des allocations aux entreprises pour la flottille de pêche hauturuière et des consultations envue de l'application possible des allocations aux entreprises à d'autres secteurs de la flotte. Dans le cadre de sa tentative actuelle de récupérer une partie appréciable de ses coûts de gestion, le Ministère accroîtra de 25 % par an, au cours des quatre prochaines années, le coût des permis de pêche des pays étrangers pêchant dans la zone de 200 milles.

En 1983, les prises de homard dans l'Atlantique canadien ont été les plus élevées depuis 1910; les stocks de morue du Grand banc et du Nord, tout comme le stock de capelan de Terre-Neuve, ont continué à présenter des indices de rétablissement.

On estime que les ressources sont affectées comme suit: 50 % à la surveillance et à l'application des règlements dans les zones côtières et hauturières, 27 % pour l'application des règlements dans les eaux intérieures, 8 % pour la délivrance des permis, 5 % pour les allocations, 5 % pour la gestion de l'habitat du poisson et 5 % pour le rétablissement des stocks.

**Administration:** Le tableau 12 indique le pourcentage des années-personnes consacrées à l'administration par rapport au nombre total d'années-personnes de toute l'activité.

**Tableau 12: Rapport entre le nombre d'années-personnes affectées à l'administration et les besoins totaux de toute l'activité**

| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 |
|---|---|---|
| Total de l'activité | 2 039 | 2 052 |
| Administration | 369 | 381 |
| Pourcentage du total | 18 | 19 |

## B. Gestion des pêches du Pacifique et du Yukon

### Objectif

L'objectif de l'activité "Gestion des pêches du Pacifique et du Yukon" est de conserver, de mettre en valeur et de gérer la ressource halieutique ainsi que de favoriser l'expansion méthodique de la pêche commerciale, autochtone et sportive.

### État récapitulatif des ressources

L'activité "Gestion des pêches du Pacifique et du Yukon" représente environ 17 % de toutes les dépenses du Programme de 1985-1986 et 18 % du total des années-personnes.

**Tableau 13: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | | Prévu 1984-1985 | | Réel* 1983-1984 |
|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ |
| Recherche sur les pêches | 12 476 | 195 | 17 562 | 226 | |
| Gestion des pêches | 34 807 | 528 | 35 051 | 545 | |
| Mise en valeur des salmonidés | 37 341 | 234 | 35 744 | 174 | |
| Administration | 21 665 | 200 | 22 778 | 287 | |
| | 106 289 | 1 157 | 111 135 | 1 232 | 89 960 |

*Les figures ne sont pas disponibles par les activités de travail.

De toutes les dépenses, 44 % sont affectées au personnel, 39 % aux frais d'exploitation et 16 % aux dépenses en capital. Actuellement, dans le cadre de l'activité "Gestion des pêches du Pacifique et du Yukon", le Ministère administre un grand institut et trois bateaux importants.

### Description

L'activité "Gestion des pêches du Pacifique et du Yukon" comprend la conservation, la mise en valeur et la gestion de l'exploitation de la ressource halieutique et de son habitat en Colombie-Britannique et au Yukon ainsi que dans les eaux adjacentes. La valeur de la ressource est de 450 millions de dollars (valeur moyenne en gros de 1979-1983). Cette activité touche à peu près 17 000 pêcheurs commerciaux et 350 000 pêcheurs sportifs.

Les cinq espèces de saumon du Pacifique constituent la ressource halieutique la plus rentable de la Colombie-Britannique et du Yukon, répondant en moyenne pour 64 % de la valeur totale de la prise annuelle au débarquement. La gestion de la ressource se trouve compliquée par la présence de milliers de stocks distincts, se reproduisant dans plus de 1 500 rivières et ruisseaux différents. La ressource est exploitée dans le cadre des pêches commerciale, sportive et autochtone. La pêche du hareng et du hareng rogué, approvisionnant surtout le marché japonais, est la deuxième activité halieutique de la région en termes de valeur au débarquement. Cette ressource représente, en moyenne, 16 % de la valeur totale de la prise annuelle. Les mollusques et crustacés, le poisson de fond et le flétan fournissent les 20 % qui restent de la valeur de la prise annuelle au débarquement, cette dernière espèce étant la plus importante de la catégorie.

Les activités de travail pour la gestion de ces pêches sont les suivantes:

**Recherches sur les pêches** : Cette activité de travail comporte des recherches dans un certain nombre de domaines, par exemple:

- biologie des populations de poisson et évaluation des stocks halieutiques, en vue de l'élaboration de meilleures stratégies de gestion pour diverses ressources aquatiques;

- élevage de poissons, de mollusques et de crustacés, pour améliorer les présentes techniques applicables au secteur aquicole commercial ainsi que pour en concevoir de nouvelles;

- biologie environnementale, surveillance des contaminants et évaluation de l'incidence sur l'habitat, pour une meilleure compréhension de la menace que les polluants et la détérioration de l'habitat présentent pour les ressources aquatiques; et

- physiologie, génétique, pathologie, nutrition, histologie et parasitologie du poisson, pour conserver ou rétablir la ressource aquatique.

**Gestion des pêches**: Voici les principales tâches entreprises dans le cadre de cette activité de travail:

- assurer la perpétuation de la ressource halieutique grâce au contrôle de l'exploitation et au maintien de la population reproductrice nécessaire à la reconstitution des stocks de saumon;

- contrôler l'abondance, la répartition, la composition et les taux d'exploitation des stocks afin de maintenir et d'augmenter la production;



89

- surveiller les bateaux de pêche canadiens et étrangers ainsi que les entrepreneurs industriels dans la zone économique canadienne à assurer le respect des règlements concernant la conservation, la protection de l'habitat et l'exploitation;

**Mise en valeur des salmonidés (PMVS):** La mise en valeur des stocks de salmonidés comprend la construction, l'exploitation, l'entretien et l'évaluation des installations salmonicoles, comme de grandes écloseries, des écloseries pilotes et des frayères. Le programme couvre également la conception et la mise en oeuvre des techniques nécessaires à l'exploitation de sites éloignés et à la réalisation de projets communautaires. Parmi les diverses techniques utilisées pour augmenter les populations de salmonidés, notons le déblayage des frayères naturelles, la construction de passes à poissons et l'enrichissement des lacs.

Des fonds ont été accordés pour une exploitation permanente et pour une phase de transition de deux ans, qui se termine en 1985-1986. Cette phase de transition du PMVS permettra d'évaluer les résultats des projets existants et de réaliser les études préparatoires nécessaires à la poursuite du programme.

**Administration:** Cette activité de travail comprend les interventions de la haute direction et de l'administration générale, la coordination et la planification des programmes à l'administration centrale et les services régionaux de gestion et de soutien. Sont inclus les coûts relatifs à l'exploitation d'immeubles à bureaux et d'installations de recherche ainsi que les coûts en capital des bateaux et des bâtiments acquis par le Ministère pour être utilisés dans la région des pêches du Pacifique. Les coûts d'exploitation des bateaux et autres installations de soutien sur le terrain font partie des activités de travail Recherches, Gestion des pêches et Mise en valeur des salmonidés.

## Données sur le rendement et justification des ressources

**Recherches sur les pêches:** L'efficacité des projets de recherche particuliers peut se mesurer par la comparaison entre les résultats réels et les résultats prévus. Les ressources sont affectées à l'évaluation des stocks, au développement des ressources et de l'aquiculture ainsi qu'à la recherche sur l'habitat du poisson. Le tableau 14 énumère les principaux résultats prévus pour 1985-1986.

**Tableau 14: Principaux résultats des recherches sur les pêches**

| Catégories de projet | Principaux résultats en 1985-1986 |
|---|---|
| Évaluation des stocks (64 % des ressources de l'activité de travail) | Produire un document sur l'étude de la situation pour toutes les espèces et tous les principaux stocks de saumon. |
| | Établir des rapports d'évaluation pour le poisson de fond, le hareng et des espèces choisies de mollusques et crustacés. |
| | Entreprendre des programmes concernant l'incidence de la pêche sportive sur le saumon, le poisson de fond, les mollusques et crustacés. |
| Développement des ressources et de l'aquiculture (28 % des ressources de l'activité de travail) | Démontrer les effets de l'enrichissement sur la survie lacustre des saumons sockeyes juvéniles. |
| Recherche sur l'habitat du poisson (8 % des ressources de l'activité de travail) | Terminer l'analyse des effets des effluents municipaux sur les saumon quinnats juvéniles dans le fleuve Fraser. Évaluer les effets, sur le saumon, de la perte d'habitat dans les petits cours d'eau. |

**Gestion des pêches:** On mesure le rendement dans le cadre de cette activité de travail en comparant les réalisations aux résultats prévus. Le tableau 15 énumère les principaux résultats pour 1985-1986.

**Tableau 15: Principaux résultats de la gestion des pêches**

| Catégories de projet | Principaux résultats en 1985-1986 |
|---|---|
| Conservation et protection (70 % des ressources de l'activité de travail) | Trouver des mesures pour assurer une participation accrue des autochtones, sur une base équitable, et le développement de la pêche sportive. |
| Remise en état des stocks (10 % des ressources de l'activité de travail) | Élaborer pour toute la côte un plan de gestion des pêches du saumon en vue de maximiser la prise grâce à des échappées rendues plus abondantes par la mise en valeur et le rachat des bateaux de pêche. |
| | Évaluer les possibilités d'une mise en valeur future, particulièrement dans le cas des saumons coho et quinnat, et du rétablissement des stocks naturels. |
| Gestion de l'habitat du poisson (20 % des ressources de l'activité de travail | Réaliser et évaluer un plan pilote de gestion de l'habitat du poisson qui établit un lien entre l'habitat du poisson et les plans de gestior des pêches. |

Pour mesurer le rendement au niveau de la gestion des pêches, on surveillera trois indicateurs précis:

- à titre de mesure de l'application réglementaire et de la gestion, en saison, des pêches sportives et à la ligne traînante, on comparera la prise réelle aux captures prévues;
- à titre de mesure de l'application réglementaire et de la gestion, en saison, des pêches aux filets, la remonte réelle sera comparée aux chiffres des remontes antérieures et aux chiffres visés pour l'année en cours; et
- pour mesurer la surveillance, on comparera aux buts visés le nombre réel des bateaux canadiens et étrangers arraisonnés.

Pour tenter de recouvrer une partie des coûts de gestion, le Ministère augmentera de 25 %, sur les quatre prochaines années, les droits des permis des pays étrangers pêchant dans notre zone de 200 milles.

**Mise en valeur des salmonidés:** Le Programme de mise en valeur des salmonidés (PMVS) comprend un plan permanent d'évaluation des projets et du programme au moyen d'un système de cinq comptes, c'est-à-dire ceux du revenu national, du développement régional, des autochtones, de l'emploi ainsi que de la préservation des ressources et de l'environnement. Le Ministère analyse quels effets a une production accrue de 20 millions de kg de salmonidés sur le revenu national de même que sur l'emploi et les traitements.

La contribution du PMVS à la prise canadienne en 1985 est évaluée à 9,1 millions de kg, tandis que l'estimation pour 1984 correspond à 4,3 millions de kg. Le travail entrepris au cours de la phase de transition permettra d'ajouter environ 1,5 million de kg à la prise canadienne, en plus de la production des 23 grands établissements, des projets de développement économique communautaire et des activités d'enrichissement lacustre qui ont vu le jour pendant la phase I. La contribution du PMVS à la prise canadienne en 1983 a totalisé 2,9 millions de kg.

**Administration:** Le tableau 16 indique le nombre d'années-personnes affectées à l'administration par rapport au niveau d'activité.

**Tableau 16: Rapport entre les années-personnes affectées à l'administration et les années-personnes totales pour l'activité**

| | Prévu 1984-1985 | Prévu 1984-1985 |
|---|---|---|
| Total pour l'activité | 1 157 | 1 232 |
| Administration | 200 | 287 |
| Pourcentage du total | 17 | 23 |

## C. Gestion des pêches dans les Territoires du Nord-Ouest et les eaux intérieures

### Objectif

L'objectif de l'activité "Gestion des pêches dans les Territoires du Nord-Ouest et les eaux intérieures" est de conserver, de mettre en valeur et de gérer les ressources halieutiques et de favoriser l'expansion méthodique de la pêche commerciale, autochtone et sportive.

### État récapitulatif des ressources

L'activité "Gestion des pêches dans les Territoires du Nord-Ouest et les eaux intérieures" représente environ 4 % de toutes les dépenses du Programme de 1985-1986 et 5 % du total des années-personnes.

**Tableau 17: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel* 1983-1984 |
|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ |
| Recherche sur les pêches | 11 499 | 163 | 12 797 | 186 | |
| Gestion des pêches | 4 788 | 90 | 4 147 | 99 | |
| Administration | 5 828 | 67 | 7 160 | 72 | |
| | 22 115 | 320 | 24 104 | 357 | 22 360 |

* Les figures ne sont pas disponibles par les activités de travail.

De toutes les dépenses, 63 % sont liées au personnel, 30 % aux frais d'exploitation et 7 % aux dépenses en capital. Actuellement, dans le cadre de l'activité "Gestion des pêches dans les Territoires du Nord-Ouest et les eaux intérieures", le Ministère administre deux grands instituts mais aucun bateau important.

### Description

Cette activité concerne les responsabilités fédérales au niveau des pêches en eaux douces en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta et des pêches en mer et en eaux douces dans les Territoires du Nord-Ouest. Ces responsabilités varient selon les provinces et les territoires. Dans les Territoires du Nord-Ouest et dans l'océan Arctique, la gestion des pêches marines et dulçaquicoles incombe exclusivement au Ministère. Par contre, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Ontario, la gestion des pêches intérieures a été

déléguée aux provinces mais le gouvernement fédéral continue d'administrer les programmes visant la protection et la conservation des ressources ainsi que leur rentabilisation maximale.

L'activité comprend la majeure partie des travaux du Programme entrepris pour répondre au besoin de nouvelles connaissances en matière de protection des habitats d'eau douce et elle s'est imposée aux niveaux national et international dans le domaine de la recherche sur les pêches dulçaquicoles. En outre, on exécute de la recherche appliquée dans les Grands Lacs pour respecter les engagements pris dans le cadre d'une convention et d'accords bilatéraux entre le Canada et les États-Unis.

Les ressources halieutiques des eaux intérieures soutiennent une industrie saine et rentable de pêche commerciale et sportive ainsi qu'une importante exploitation traditionnelle par les autochtones. Dans les Territoires du Nord-Ouest, où le gouvernement fédéral gère lui-même la ressource, la pêche commerciale emploie environ 300 personnes et accuse une valeur au débarquement de 1,4 million de dollars. Par ailleurs, plus de 15 000 sportifs participent à la pêche sportive dans les Territoires du Nord-Ouest; les achats et les dépenses directes s'appliquant à des articles de pêche y représentent chaque année au-delà de 12,8 millions de dollars.

Pour assurer le bon état de la ressource halieutique en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, le gouvernement fédéral réalise de la recherche sur les pêches et l'habitat ainsi qu'une lutte contre la lamproie marine. La pêche commerciale dépasse les 100 millions de dollars en valeur au débarquement et procure des emplois dans des régions où il n'y a pas beaucoup d'autres activités économiques. La pêche sportive en eaux douces, par ailleurs, favorise le tourisme et joue aussi un rôle considérable dans l'économie locale. Plus de 3,1 millions de pêcheurs à la ligne pratiquent la pêche sportive en eaux intérieures. Les achats et les dépenses directes pour la pêche dépassent 1,3 milliard de dollars. La pêche par les autochtones est également importante, étant donné que plus de la moitié de la population autochtone du Canada vit dans la zone de compétence de la présente activité.

Dans le Nord, d'autres aspects intéressent le Ministère:

- une grande variété de poissons d'eau douce anadromes ou sédentaires;
- divers poissons et mammifères marins non encore inventoriés ni catalogués de façon exacte;
- l'exploitation des ressources halieutiques par les autochtones, pour leur subsistance; et



95

- l'incidence commerciale et récréative des ressources halieutiques.

Les activités de travail menées pour atteindre les objectifs de la gestion des pêches sont les suivantes:

**Recherches sur les pêches:** Des recherches sont effectuées afin qu'on acquière les connaissances nécessaires à la gestion des ressources halieutiques du Nord et intérieures et de leur habitat, et aussi pour qu'on puisse donner des conseils aux autres ministères fédéraux, aux gouvernements provinciaux, aux commissions bilatérales et à l'industrie. Ces études englobent:

- des problèmes environnementaux comme les pluies acides et les effets des réservoirs artificiels;

- la mise en valeur et le rétablissement des populations de poisson, avec la collaboration des gouvernements provinciaux, de l'industrie et de groupes d'intérêt privés;

- des projets de recherche dans les Grands lacs pour remplir les obligations fédérales contractées aux termes de l'Accord sur la qualité de l'eau et de la Loi sur la Convention relative aux pêcheries des Grands Lacs; et

- l'efficacité des programmes de rétablissement de la qualité de l'eau, afin de justifier techniquement les mesures réglementaires sur les polluants et de mesurer le degré de réalisation des buts de remise en état des pêches.

Les données scientifiques obtenues ont été utiles à la mise au point des évaluations de répercussions dans des régions comme la mer de Beaufort, le delta du Mackenzie et le détroit de Lancaster. En outre, des problèmes internationaux tels que les pluies acides, les phosphates dans les eaux d'égout et les dioxines des effluents accumulées dans les poissons sont étudiés en fonction de la protection et de la remise en état des Grands lacs. Les détails des résultats de ces recherches paraissent dans diverses revues scientifiques et techniques et autres publications.

**Gestion des pêches:** Les principales tâches du Ministère dans cette activité de travail sont:

- la conservation et la protection des stocks de poissons et de mammifères marins par l'application des lois et règlements;

- l'établissement du total des prises admissibles et de systèmes et plans de gestion visant la répartition équitable de la ressource;

- le contrôle et la surveillance des pêches;

- la protection de l'habitat du poisson; et

- des études techniques d'évaluation des répercussions d'activités industrielles comme l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures, la construction de pipelines, les projets hydro-électriques, le dragage et l'exploitation minière ainsi que le règlement d'accords de pêche avec les autochtones.

Dans les secteurs intérieurs, le Ministère réalise les tâches non déléguées en matière de protection de l'habitat en même temps que le travail relatif à la protection de la santé du poisson. Dans les Grands Lacs, les populations parasites de lamproie marine sont contrôlées par l'intermédiaire d'un programme conjoint Canada-États-Unis, appliqué en vertu de la Convention relative aux pêcheries des Grands Lacs en vue de faciliter le rétablissement de certaines espèces de poisson.

**Administration:** Cette activité de travail comprend les interventions de la haute direction et de l'administration générale, la coordination et la planification des programmes à l'administration centrale et les services régionaux de gestion et de soutien. Sont inclus les coûts relatifs à l'exploitation d'immeubles à bureaux et d'installations de recherche ainsi que les coûts en capital des bateaux et des immeubles acquis par le Ministère pour être utilisés dans les régions de l'Ouest et de l'Ontario. Les coûts d'exploitation des stations sur le terrain et autres installations de soutien sur le terrain font partie des activités de travail "Recherches et Gestion des pêches".

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Recherches sur les pêches:** L'efficacité de la recherche sur les pêches peut se mesurer par la comparaison entre les résultats réels et les résultats prévus. Les ressources sont affectées à l'évaluation des stocks, à la mise en valeur des ressources et de l'aquiculture ainsi qu'à la recherche sur l'habitat du poisson. Ce sont les évaluations des collègues qui déterminent l'efficacité du programme. Le tableau 18 énumère les principaux résultats prévus pour 1985-1986.

## Tableau 18: Principaux résultats des recherches sur les pêches

| Emplacement | Principaux résultats en 1985-1986 |
|---|---|
| Eaux intérieures (50 % des ressources de l'activité de travail) | Appliquer, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, des techniques de mise en valeur et de rétablissement de l'habitat pour le doré jaune dans le lac Dauphin (Manitoba) et pour d'autres pêches intérieures. |
| | Terminer une étude de 15 ans concernant les effets d'une grande centrale hydro-électrique dans le Nord du Canada sur le poisson et son habitat. |
| Territoires du Nord-Ouest (25 % des ressources de l'activité de travail) | Délimiter des habitats d'eaux douces et marines dans l'Arctique et étudier les interactions bateaux-mammifères marins, dans le cadre du Programme des activités pétrolières et gazières dans le Nord. Continuer à évaluer et à surveiller les habitats du poisson dans les zones de développement pétrolier et gazier (p. ex. la mer de Beaufort, Norman Wells). |
| Grands lacs (25 % des ressources de l'activité de travail) | Terminer les études sur les réactions d'espèces anadromes et dulçaquicoles de l'Arctique (omble chevalier, touladi et corégone) à des niveaux intenses d'exploitation. |
| | Terminer une étude de faisabilité sur le rétablissement de la pêche dans le port d'Hamilton. |
| | Trouver et appliquer des techniques appropriées de diagnostic pour surveiller les effets de contaminants au niveau des individus ou des populations, dans les stocks de poisson des Grands Lacs. |

**Gestion des pêches:** On mesure le rendement dans le cas de cette activité de travail en comparant les réalisations aux résultats prévus. Le tableau 19 énumère les principaux résultats pour 1985-1986.

## Tableau 19: Principaux résultats de la gestion des pêches

| Emplacement | Principaux résultats en 1985-1986 |
|---|---|
| T.N.-O. (51 % des ressources de l'activité de travail) | Élaborer un plan de gestion des pêches et des mammifères marins, en réponse aux revendications foncières. |
| | Maintenir une application réglementaire préventive directe dans tous les secteurs, d'Inuvik à Frobisher Bay, pour réduire le gaspillage causé par de mauvaises pratiques de pêche, de chasse et de manutention. |
| Grands Lacs (49 % des ressources de l'activité de travail) | Prévenir, au moyen d'une lutte chimique, la transformation et la migration des populations de lamproie marine dans 33 cours d'eau du bassin, soit 13 rivières du lac Supérieur, 10 du lac Huron et 10 du lac Ontario. |
| | Évaluer l'abondance des populations larvaires par l'étude de 106 cours d'eau et la capture de lamproies adultes en 24 emplacements. |
| | Entretenir des barrières à lamproies marines à 14 endroits et en construire quatre nouvelles. |
| | Éliminer les maladies contagieuses du poisson, conformément au Règlement sur la protection de la santé des poissons, par l'examen et la certification de 25 installations aquicoles en Ontario, l'inspection de 30 écloseries et la surveillance de 60 envois de produits importés. |

Les mesures d'élimination appliquées aux cours d'eau à lamproies marines, tributaires des lacs Supérieur, Huron et Ontario, ont réduit les populations de lamproie dans ces lacs à environ 5 ou 10 % de leurs niveaux antérieurs. Ce résultat rend possibles l'introduction du saumon du Pacifique et le rétablissement de truites indigènes, pratiquement éliminées des lacs durant les années 1940 et 1950. Les touladis, saumons du Pacifique et truites relâchés ont maintenu une excellente croissance et ont connu des taux de survie élevés, par suite de la lutte contre la lamproie marine. Par ailleurs, la reproduction naturelle commence à contribuer substantiellement au rétablissement des populations de touladi dans le lac Supérieur. Une bonne fraye a également été observée dans les lacs Huron et Ontario. L'incidence globale de la pêche à la ligne dans les Grands Lacs serait de un milliard de dollars par année. Or, sans lutte contre la lamproie marine, la pêche sportive du saumon et de la truie disparaîtrait.

**Administration:** Le tableau 20 indique le nombre d'années-personnes affectées à l'administration par rapport au total de l'activité.

**Tableau 20: Rapport entre les années-personnes affectées à l'administration et les années-personnes totales pour l'activité**

| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 |
|---|---|---|
| Total pour l'activité | 320 | 357 |
| Administration | 67 | 72 |
| Pourcentage du total | 21 | 20 |



3699

## D. Services à l'industrie de la pêche

### Objectif

L'objectif de l'activité "Services à l'industrie de la pêche" est de fournir les services et l'infrastructure qui permettront de tirer les plus grands avantages socio-économiques possibles des ressources halieutiques, de l'industrie du traitement du poisson et de l'exploitation des ressources non renouvelables.

### État récapitulatif des ressources

L'activité "Services à l'industrie de la pêche" représente environ 25 % de toutes les dépenses du programme de 1985-1986 et 16 % du total des années-personnes.

**Tableau 21: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ |
| Inspection | 23 987 | 488 | 22 424 | 503 | 21 131 |
| Économie et statistiques | 11 833 | 181 | 13 096 | 208 | 11 229 |
| Développement des pêches | 57 566 | 161 | 98 378 | 194 | 34 143 |
| Aide aux pêcheurs | 8 227 | 65 | 25 163 | 71 | 23 725 |
| Ports pour petits bateaux | 59 970 | 114 | 131 639 | 136 | 110 085 |
| | 161 583 | 1 009 | 290 700 | 1 112 | 200 313 |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit* | 3 500 | | 3 500 | | 957 |
| Total | 158 083 | 1 009 | 287 200 | 1 112 | 199 356 |

* Les recettes à valoir sur le crédit concernent l'activité de travail "Aide aux pêcheurs". Les dépenses nettes pour cette activité de travail sont estimées à 5 millions de dollars en 1985-1986 et à 8 millions de dollars en 1984-1985.

De toutes les dépenses, 26 % sont affectés au personnel, 31 % aux coûts fonctionnement, 30 % aux dépenses en capital et 14 % aux contributions.

**Description**

Les activités de travail conçues pour aider à la fois l'industrie primaire et secondaire de la pêche et pour protéger le consommateur sont administrées dans le cadre de cette activité.

Cette activité comprend cinq activités de travail:

**Inspection:** Cette activité de travail consiste à s'assurer que les produits de la pêche exportés ou importés ou faisant l'objet d'un commerce interprovincial ne présentent aucun risque sanitaire, sont de qualité acceptable et ne sont pas commercialisés de façon frauduleuse. De plus, on insiste beaucoup sur l'identification et la préservation de la qualité du poisson et des produits de la pêche canadiens.

Pour veiller à ce que les produits de la pêche canadiens soient conformes aux règlements fédéraux, les agents du Ministère inspectent les bateaux de pêche, les installations de débarquement, de manutention et de transport, les produits de la pêche débarqués, les usines de traitement et les produits transformés. Le poisson importé fait aussi l'objet d'une dernière inspection rigoureuse à son arrivée au Canada, les installations étrangères d'où proviennent ces produits n'étant pas inspectées par le Ministère. On procède de plus à l'analyse en laboratoire des produits canadiens et importés.

L'amélioration de la qualité du poisson est obtenue par la certification des bateaux qui respectent les normes fédérales; par l'obligation d'effectuer un tri à quai des débarquements; par l'inspection des installations de débarquement, de manutention et de transport; par la catégorisation des usines de traitement et par l'obligation d'utiliser des normes de classification des produits finis. On planifie actuellement l'élaboration de normes pour le contrôle de la qualité des procédés en usines.

**Économie et statistiques:** Cette activité de travail comprend deux fonctions:

**Recherche économique:** Cette fonction consiste à fournir des analyses des politiques économiques et commerciales relatives à des facteurs clés du rendement futur des pêches commerciale, autochtone et sportive, ainsi que de l'efficacité de politiques et de programmes halieutiques actuels ou proposés. Parmi les efforts importants que soutient la recherche économique, on compte l'élaboration de nouvelles politiques visant à accroître l'efficacité de la gestion des pêches dans le Pacifique;la restructuration financière d'entreprises importantes afin d'accroître le rendement commercial et économique des pêches de l'Atlantique; l'élaboration d'évaluations des effets socio-économiques dont l'adaptation des collectivités, la modélisation

économique, les incidences économiques des pluies acides et des compensations pour les pêches liées à la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières.

Une grande partie des analyses des politiques économiques et commerciales est effectuée dans le cadre d'une collaboration active avec les provinces, l'industrie, les pêcheurs, les universités et des experts-conseils.

**Statistique et analyse:** Cette fonction consiste à rassembler, conserver et analyser des données nécessaires au gouvernement, à l'industrie et aux chercheurs indépendants concernant les secteurs de l'exploitation, du traitement et de la mise en marché de l'industrie de la pêche canadienne. L'information est communiquée aux clients sous la forme de publications régulières ou de rapports préparés pour répondre à des besoins précis. Les publications actuelles fournissent des statistiques sur les débarquements, les prix, la production et les stocks, les produits exportés et importés, la pêche sportive et les indicateurs clés de la performance de l'industrie. Des études spéciales portent sur l'analyse économique des revenus et des dépenses des pêcheurs, la viabilité financière et économique des entreprises de pêche et de traitement en fonction de politiques diverses, et la prévision de la performance économique des pêches.

**Développement des pêches:** Cette activité de travail englobe des projets entrepris afin d'exploiter plus efficacement les ressources halieutiques et rechercher et mettre en valeur de nouvelles ressources halieutiques; d'élaborer, mettre en place et faire la démonstration à l'industrie de la pêche de méthodes améliorées et de types d'équipement nouveaux pour la capture, la manutention et le traitement du poisson; de mettre au point et lancer de nouveaux produits de la pêche; et de déterminer les besoins et les possibilités de l'expansion des pêches de façon à élaborer et à appliquer des programmes de développement régionaux pertinents.

Dans la Région de l'Atlantique, l'application d'un nombre important de ces projets se fait par le versement de contributions aux pêcheurs, aux transformateurs de produits de la pêche et aux organisations de pêche.

Dans la Région du Pacifique, les projets sont souvent réalisés en collaboration avec divers secteurs de l'industrie et par de la recherche-développement.

**Aide aux pêcheurs:** Cette activité de travail comprend quatre fonctions:

**Office des prix des produits de la pêche (OPPP):** L'Office a été créé en vue de protéger les pêcheurs contre les fortes baisses de prix et les pertes subséquentes de revenus. L'Office a le pouvoir d'établir le prix de produits de la pêche; de verser des montants compensatoires

aux producteurs équivalents à la différence entre les prix établis et les prix du marché; d'acheter, de traiter, d'entreposer, d'expédier, de commercialiser ou de disposer autrement des produits de la pêche; de passer des contrats et de nommer des agents pour l'exécution des activités susmentionnées. L'Office joue également le rôle d'agent d'approvisionnement en produits de la pêche destinés aux programmes internationaux d'aide alimentaire et de développement gérés par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le programme alimentaire mondial.

**Programme d'aide pour les bateaux de pêche (PABP):** Dans le cadre de ce programme, on finance les coûts de construction de bateaux qui remplaceront des bateaux désuets ou devenus inutilisables. On accorde également des contributions couvrant les coûts de construction ou de modification de bateaux de pêche. Ce programme a pour objectifs principaux d'aider les pêcheurs, au moment de la mise de fonds initiale, à remplacer, transformer ou convertir leurs bateaux dans le but d'accroître la qualité des débarquements ou de permettre aux pêcheurs de pratiquer un autre type de pêche ou d'améliorer leurs méthodes de pêche.

**Régime d'assurance des bateaux de pêche (RABP):** Ce régime offre une assurance maritime aux propriétaires de bateaux de pêche canadiens, où qu'ils soient, au plus bas coût possible. Le Ministère a l'intention de privatiser ce régime en avril 1986.

**Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche (LPAOP):** Cette loi constitue une source de crédit pour les pêcheurs qui, autrement, pourraient être dans l'impossibilité d'obtenir des prêts bancaires. Elle autorise le Ministre à donner une garantie à des prêteurs désignés, comme les banques à charte, les sociétés de fiducie, les compagnies de prêts et les caisses de crédit contre toute perte subie sur des prêts consentis aux pêcheurs pour la construction de bateaux de pêche et d'installations connexes à terre, l'achat de bateaux, de moteurs, d'engins et de matériel de pêche et la réparation importante ou la remise en état de bateaux de pêche, d'installations et d'équipements.

**Ports pour petits bateaux:** Cette activité de travail comprend l'exploitation d'installations portuaires s'adressant aux pêcheurs commerciaux et aux plaisanciers partout au Canada. Ses deux principales fonctions sont l'entretien et l'amélioration des ports, de même que leur gestion.

**Entretien portuaire:** Cela comprend l'amélioration, l'entretien et la réparation des structures de protection portuaires, des quais, des cales de halage, des rampes de mise à l'eau et des brise-lames ainsi que le dragage et les services connexes, dont l'approvisionnement en eau et en électricité. Cette fonction comprend aussi les accords à frais partagés conclus avec des promoteurs et des municipalités pour l'établissement de ports de plaisance.

**Opérations portuaires:** Le Ministère fournit des services d'administration des propriétés et effectue la gestion générale d'environ 1 450 ports de pêche commerciale et de 800 ports de plaisance, de façon à garantir l'usage sécuritaire et économique d'installations portuaires qui satisfont aux besoins des usagers. Environ 660 de ces ports sont gérés sur place et 250 sont gérés au moyere de baux avec les municipalités. Des réparations mineures sont effectuées, la circulation nautique est réglementée et des frais sont perçus pour les services.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

En raison de la diversité des fonctions relevant de cette activité, les données sur le rendement sont fournies par activité de travail.

**Inspection:** Le Ministère élabore actuellement un système d'information de gestion pour l'Inspection. Des éléments de ce système sont déjà en place et la nature des données recueillies paraît aux analyses suivantes.

Cette activité de travail nécessitera 488 années-personnes et 24 millions de dollars en 1985-1986 qui seront consacrés aux inspections, à la délivrance de certificats, au classement et aux analyses de laboratoire. Environ 50 de ces années-personnes sont consacrées à l'inspection des produits importés. Cette activité de travail comprend l'inspection de 42 000 bateaux, de 2 189 points de débarquement et de 990 usines de traitement inscrites. Pour l'année se terminant le 31 décembre 1983, 1 340 000 tonnes métriques de poisson ont été débarquées au Canada et 700 000 tonnes métriques de produits de la pêche ont été produits. En 1983, 92 000 tonnes métriques de poisson ont été importées au Canada. Ce poisson et ces produits de la pêche font tous l'objet d'une inspection.

En 1984-1985, l'inspection a appliqué un nouveau système national de rapports selon les durées. Un objectif à long terme a été établi: 55 % du temps d'inspection disponible sera consacré à des activités directes comme les inspections, les analyses de laboratoire, les déplacements et la surveillance directe. Le reste du temps sera consacré à l'administration, à la gestion et à d'autres efforts de soutien. L'effort réel d'inspection figurera au Budget des dépenses de 1986-1987.

La quantité de produits retirés du marché est une importante mesure de l'efficacité de l'activité de travail d'inspection. La plus grande partie des produits retirés l'ont été à cause d'une apparence inacceptable et non parce qu'ils présentaient un risque sanitaire. Le niveau des produits retirés (tableau 22) a été relativement constant et l'on prévoit qu'il se maintiendra à une valeur peu élevée.

**Tableau 22: Produits retirés**

| | 1983-1984 | | | 1982-1983 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | N$^{bre}$ | Tonnes | % de la production totale | N$^{bre}$ | Tonnes | % de la production totale |
| Importations | 4 | 57 | 0.06 | 2 | 115 | 0.13 |
| Produits canadiens | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

Le Ministère a amorcé un classement par catégories des usines de traitement afin d'en déterminer le niveau de conformité par rapport aux normes d'exploitation, de construction, de nettoyage et d'hygiène. Les défauts ont été classés selon les catégories: mineurs, graves, très graves ou extrêmement graves. Une usine de catégorie "A" présente au plus six défauts mineurs tandis qu'une usine "D" présente plusieurs défauts très graves ou un défaut extrêmement grave. Les usines classées dans la catégorie "D" perdent leur enregistrement. Les usines classées "C" subissent des inspections plus fréquentes jusqu'à ce que des améliorations aient été apportées. En ce moment, 10 % des usines ont été classées et l'on prévoit qu'elles le seront avant l'ouverture de la saison de pêche dans chaque secteur. On présente au tableau 23 la répartition en pourcentages des usines dans chacune des catégories.

**Tableau 23: Pourcentages des catégories au 1er octobre 1984**

| | |
|---|---|
| A | 38,3 % |
| B | 36,5 % |
| C | 15,6 % |
| D | 9,6 % |

À partir de janvier 1986, tous les bateaux de pêche devront, comme condition préalable à l'obtention d'un permis, détenir un certificat de conformité aux normes fédérales. En octobre 1984, 60 % des bateaux avaient obtenu un certificat. Les normes relatives aux usines et aux bateaux ne sont que deux des éléments qui influent sur la qualité et la conformité aux normes alimentaires des produits de la pêche.

Le Ministère a le pouvoir d'ordonner que des produits de la pêche soient détruits ou déclarés impropres à la consommation humaine. Une usine de traitement peut être fermée ou perdre son certificat d'enregistrement par suite d'une inspection. On présente au tableau 24 le nombre de telles mesures qui ont dû être prises depuis 1982-1983.



05

**Tableau 24: Mesures d'application des règlements**

| | 1983 | 1982 |
|---|---|---|
| Destruction de produits canadiens (tonnes) | 8 600 | 7 300 |
| Rejet de produits importés (tonnes) | 2 468 | 1 448 |
| Fermeture d'usines ou retrait de l'enregistrement* | 165 | 98 |

* La période de fermeture est variable et fonction du temps nécessaire pour prendre des mesures correctives.

En 1985-1986, le Ministère exigera des frais pour l'inspection des produits importés afin d'amorcer une récupération de ses coûts.

**Économie et statistique:** Cette activité de travail étant axée sur des projets, son rendement est le mieux représenté par les principaux résultats des projets. On présente au tableau 25 les résultats prévus pour 1985-1986.

**Tableau 25: Résultats de l'activité de travail "Économie et statistique"**

| Catégorie de projet | Résultats prévus pour 1985-1986 |
|---|---|
| Analyse économique (82 % des ressources de l'activité de travail) | Mener deux études d'évaluation de la condition financière et du rendement futur du secteur du traitement dans les régions de l'Atlantique et du Pacifique portant sur les modifications du marché et l'amélioration possible de la productivité en usine. |
| | Évaluer les effets économiques sur les pêcheurs et les firmes de traitement d'une nouvelle politique intégrée pour les pêches de la Colombie-Britannique, ainsi que des mesures visant à accroître la rentabilité des pêches de l'Atlantique. |
| | Évaluer la structure et l'exploitation des pêches terre-neuviennes en ce qui touche les plans d'avenir de la société FPI et les mesures de réduction des coûts de pêche et de traitement et d'amélioration de la qualité. |
| | Évaluer les coûts liés aux effets des pluies acides sur les ressources halieutiques. |
| Statistiques et analyse (18 % des ressources de l'activité de travail) | Évaluer les retombées économiques des pêches sportives et réaliser, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, une enquête nationale sur les pêcheurs sportifs. |
| | Améliorer les statistiques halieutiques afin de décrire plus précisément les rendements financiers et économiques des secteurs de la récolte et de la transformation. |

Au cours des trois dernières années, la mise au point et l'utilisation d'un modèle informatisé de simulation ont contribué à la réussite de l'application d'un système d'allocations aux entreprises par les firmes de pêche hauturière et le Ministère dans la Région de l'Atlantique. Le relevé et l'analyse détaillés qui ont été effectués pour les transformateurs de poisson et les pêcheurs canadiens ont permis d'acquérir les connaissances de base sur la structure financière et le rendement des pêches qui s'avéraient nécessaires à l'élaboration d'un plan de restructuration de la pêche hauturière dans l'Atlantique et d'une politique pour les pêches du Pacifique.

**Développement des pêches:** Cette activité de travail est axée sur les projets. Les données sur le rendement sont résumées dans le tableau 26 où l'on présente les résultats prévus de l'activité.

**Tableau 26: Résultats de l'activité de travail "Développement des pêches" pour 1985-1986**

| Catégorie de projet | Résultats prévus pour 1985-1986 |
|---|---|
| Développement des pêches (76 % des ressources de l'activité de travail) | Deuxième année d'un programme de cinq ans relatif à un plan d'expansion détaillé pour les pêches de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick en vertu de l'Entente de développement économique régional (EDER). |
| | Dernière année du programme quinquennal d'expansion du secteur du traitement et de l'infrastructure au Nouveau-Brunswick. |
| | Troisième année d'un programme de dépenses de cinq ans ayant trait à la mise en valeur des ressources, à l'amélioration et à la modernisation de la flottille, à la mise au point de nouveaux produits et à des études de planification au Québec. |
| Fabrication et entreposage de la glace dans la Région de l'Atlantique (13 % des ressources de l'activité de travail) | Deuxième année d'un programme de cinq ans visant à accroître les possibilités de fabrication et d'entreposage de la glace pour les pêches de l'Atlantique. |
| Projets spéciaux de relance (11 % des ressources de l'activité de travail) | Parachèvement de la construction d'installations pour les appâts et le poisson salé au Québec. |

On a récemment collaboré à la mise au point d'un nouvel enrouleur automatique de cordages, de systèmes automatiques de palangre et de systèmes d'entreposage et de manutention pour les bateaux côtiers dans la Région de l'Atlantique. Le Caviar doré, un nouveau produit de la pêche mis au point dans la Région de l'Ouest, s'est vu attribuer en 1983, le Gordon Royal Maybee Award. La production de ce caviar permet d'accroître d'environ 30 % la valeur des prises de corégone, de créer des emplois saisonniers dans le secteur du traitement et de transformer un sous-produit autrefois jeté en un aliment de valeur.

**Aide aux pêcheurs:** Le rendement de cette activité de travail est le mieux décrit par ses quatre fonctions:

**Office des prix des produits de la pêche (OPPP):** Les programmes ne sont entrepris qu'au besoin pour absorber les chutes soudaines des prix et autres événements difficiles échappant au contrôle de l'industrie. Un facteur important pour l'OPPP est d'assurer la stabilité des revenus des secteurs de la récolte et de la transportation. Les achats de produits de la pêche pour les programmes internationaux d'aide alimentaire offrent des débouchés aux prises et à la production qui, autrement, resteraient invendus ou demeureraient de nombreux mois en entrepôt, ce qui influe à la fois sur les coûts et la qualité. Ainsi, du maquereau en conserve est acheté aux transformateurs pour être revendu à l'ACDI qui l'utilise dans le cadre de ses contributions au programme alimentaire mondial et à d'autres programmes de développement. L'ensemble des achats devrait s'élever à 3,5 millions de dollars et la totalité de cette somme sera récupérée par les ventes à l'ACDI.

**Programme d'aide pour les bateaux de pêche:** En 1983-1984, des fonds ont été affectés pour la construction, la modification ou la conversion de 810 bateaux. Au cours des cinq dernières années, des fonds ont été affectés pour 2 650 bateaux de pêche. Ce programme a eu une incidence considérable sur les collectivités de pêche et les pêcheurs eux-mêmes, car des emplois ont été créés et les pêcheurs ont eu la possibilité de remplacer leurs bateaux. On estime que des fonds seront affectés pour 600 à 800 bateaux en 1985-1986.

**Régime d'assurance des bateaux de pêche:** Environ 20 % des bateaux de pêche enregistrés au Canada sont assurés en vertu de ce régime, les compagnies d'assurance privée assurant environ 12 % des bateaux, soit essentiellement la flottille hauturière, de plus grande valeur. Le Ministère a l'intention de privatiser ce régime en avril 1986.

**Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche:** Des prêts totalisant 16 millions de dollars ont été garantis en vertu de ce programme en 1983-1984. Les réclamations des prêteurs n'avaient jamais dépassé 0,75 % du montant garanti, mais à cause du ralentissement de l'économie, elles sont passées à plus de 5 % du montant garanti. Environ 1 % des 80 000 pêcheurs canadiens enregistrés utilisent ce programme à chaque année.

**Ports pour petits bateaux:** Des normes sur l'état des installations portuaires et le niveau des services offerts ont maintenant été établies dans les lignes directrices du Ministère sur le logement. Les travaux de 1985-1986 permettront de terminer l'examen de toutes les installations et activités portuaires en fonction de deux points principaux: le besoin d'installations portuaires et la détermination du niveau des services à offrir. Les résultats de ces examens serviront à l'affectation des ressources pour l'amélioration, la

reconstruction, les activités et l'entretien des ports. En 1985-1986, le Ministère haussera les droits d'amarrage afin de récupérer une partie de ses coûts de gestion.

Environ 85 % des dépenses ont trait aux ports de pêche commerciale, les 15 % restants étant consacrés aux ports de plaisance, essentiellement situés en Ontario, en Colombie-Britannique et au Québec. On présente au tableau 27 la ventilation par région de pêche des dépenses effectuées pour les ports pour petits bateaux.

**Tableau 27: Dépenses (en milliers de dollars) pour les ports pour petits bateaux par région de pêche**

| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Pacifique | 7 091 | 13 184 | 17 613 |
| Ouest | 785 | 715 | 807 |
| Ontario | 3 289 | 19 678 | 17 607 |
| Québec | 18 777 | 32 071 | 16 875 |
| Golfe | 9 900 | 27 053 | 23 569 |
| Scotia-Fundy | 6 575 | 23 968 | 19 497 |
| Terre-Neuve | 6 184 | 11 537 | 10 918 |
| Administration centrale | 7 369 | 2 798 | 1 648 |
| | 59 970 | 131 004 | 108 534 |

Il faut noter que les ressources ont, surtout durant la période de 1983-1984 à 1985-1986, été accrues par des programmes spéciaux de relance économique et de création d'emplois. Ainsi, le Ministère prévoit affecter en 1984-1985 plus de 100 millions de dollars à des programmes spéciaux d'entretien et d'aménagement portuaires.

Les données relatives à l'efficacité de cette activité de travail porteront sur l'utilisation faite par les bateaux des ports du Ministère qui sont conformes aux normes minimales sur l'état des aménagements et le niveau des services. Ces données figureront dans le plan des dépenses de 1986-1987.

Les principaux projets de dépenses en capital relatives à cette activité de travail figurent à la page 64 du présent plan des dépenses.

## E. Commercialisation et Pêches internationales

### Objectif

Accroître les ventes, tant au pays qu'à l'étranger, du poisson et des produits de la pêche canadiens afin de maximiser le rendement financier sur le marché et négocier des positions favorables pour les pêches canadiennes au niveau international afin de garantir la protection et le maintien des intérêts canadiens.

### État récapitulatif des ressources

L'activité "Commercialisation et Pêches internationales" représente environ 2 % de toutes les dépenses du Programme de 1985-1986 et 1 % des années-personnes.

**Tableau 28: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel* 1983-1984 |
|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ |
| Commercialisation | **4 860** | **37** | 11 410 | 31 | |
| Pêches internationales | **6 807** | **24** | 6 708 | 21 | |
| | **11 667** | **61** | 18 118 | 52 | 12 178 |

*Les figures ne sont pas disponibles par les activités de travail.

De toutes les dépenses, 26 % sont affectés au personnel, 73 % aux autres coûts de fonctionnement et 1 % aux dépenses en capital. Tout le personnel relevant de cette activité est regroupé à l'administration centrale.

### Description

Cette activité comprend deux activités de travail: la commercialisation et les pêches internationales.

**Commercialisation:** Cette activité de travail regroupe trois fonctions:

**Promotion:** Des stratégies sont élaborées pour la promotion et la publicité; elles sont basées sur des recherches exhaustives du comportement des consommateurs et des tendances du marché de même que sur la consultation de l'industrie et du commerce. Les programmes de

promotion sont conçus pour améliorer l'image de marque du poisson et des produits de la mer canadiens et pour accroître la consommation de poisson et les revenus de l'industrie.

**Programmes de commercialisation et services externes:** Le Ministère élabore et applique des projets et des programmes pilotes conçus afin d'améliorer le rendement des marchés, la position concurrentielle des produits et les revenus de l'industrie de la pêche.

**Renseignements sur les marchés et planification:** Divers services sont fournis afin d'accroître la capacité de l'industrie et du gouvernement de prendre de meilleures décisions de commercialisation, sur la base de renseignements concernant les marchés qui soient plus précis, plus opportuns et plus pertinents.

**Pêches internationales:** Les travaux sont effectués par les groupes suivants:

**Relations de l'Atlantique et du Pacifique:** Les politiques, stratégies et programmes visant le développement et la protection des intérêts du Canada par le biais d'ententes internationales sur les pêches et la détermination des frontières internationales relèvent de ces fonctions, de même que la gestion des relations halieutiques entretenues avec les pays en bordure ou voisins de l'Atlantique Nord et de l'océan Pacifique. Afin d'atteindre des objectifs nationaux de conservation et d'expansion des pêches, ces fonctions traitent de l'abaissement des tarifs et de l'enlèvement des barrières non tarifaires, d'un plus grand accès aux marchés étrangers et de la protection des stocks et des marchés existants.

**Aide et Assistance technique:** Ce secteur rend compte des politiques, stratégies et programmes en collaboration avec d'autres ministères et organismes, notamment l'ACDI, en ce qui touche le développement technologique des pêches dans le Tiers monde, la promotion de nouveaux marchés dans le Sud-est asiatique et l'Afrique et la fourniture d'une aide alimentaire et technique par l'intermédiaire d'organismes internationaux.

**Commissions internationales:** Le Ministère participe à neuf commissions internationales vouées à la recherche et à la conservation dans le domaine des pêches, organismes sans pouvoir discrétionnaire oeuvrant au nom du Canada.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Commercialisation:** Cette activité de travail est axée sur des projets et son rendement est le mieux évalué du point de vue des résultats prévus. Le tableau 29 indique les principaux résultats prévus pour 1985-1986.

## Tableau 29: Principaux résultats de la Commercialisation

| Catégorie de projet | Principaux résultats prévus pour 1985-1986 |
|---|---|
| Promotion (60 % des ressources de l'activité de travail) | Élaborer, produire et diffuser du matériel de promotion (p. ex. livrets de recettes, affiches, photographies d'aliments), y compris la rédaction de deux nouvelles publications et la réimpression de six autres. |
| | Coordonner la participation de l'industrie et du gouvernement à des salons, expositions et missions, dont 4 tenus au Canada et 10 à l'étranger. |
| | Programme de publicité générique visant les consommateurs, le commerce et l'industrie, conçu pour mieux faire connaître le poisson et les fruits de mer et en augmenter les ventes sur le marché canadien. |
| Renseignements sur le marché et planification (25 % des ressources de l'activité de travail) | Mettre en oeuvre les prix Neptune afin de signaler la mise en marché exemplaire dans le secteur du détail et des services d'alimentation. |
| | Quatre missions d'évaluation de marché au Japon, au Danemark, en France et aux Antilles. |
| Programmes et services externes (15 % des ressouces de l'activité de travail) | Commercialisation de la morue, du hareng et du capelan. Mettre en place le système Mico-Plan ainsi que des systèmes de planification et d'établissement du prix de revient par ordinateur dans 15 usines de traitement du poisson dans tout le pays. |

**Pêches internationales:** Cette activité de travail a surtout trait aux diverses négociations internationales. Les principaux résultats prévus pour 1985-1986 sont présentés au tableau 30.

## Tableau 30: Principaux résultats des Pêches internationales

| Catégorie de projet | Principaux résultats prévus pour 1985-1986 |
|---|---|
| Relations de l'Atlantique (4 % des ressources de l'activité de travail) | Établir des ententes bilatérales (Europe de l'Est et de l'Ouest) sur les pêches relatives à l'expansion des marchés, à l'amélioration de l'accès aux marchés et à la collaboration dans le domaine de la conservation. |
| | Améliorer les positions en matière de conservation et de marchés avec les É.-U. relativement aux pêches sur la côte est (golfe du Maine) et les positions avec la France relativement aux pêches et aux frontières. |
| Relations du Pacifique (5 % des ressources de l'activité de travail) | Élaborer des stratégies relatives aux intérêts halieutiques canadiens dans le contexte du différend avec les É.-U. relatif aux limites des côtes du Pacifique et de l'Arctique. |
| | Élargir les marchés sud-américains pour les produits de la pêche canadiens. |
| | Élargir les marchés et l'accès aux marchés japonais pour les produits canadiens. |
| Aide et Assistance technique (1 % des ressources de l'activité de travail) | Établir de nouveaux marchés pour le Canada dans le Sud-est asiatique et l'Afrique. |
| | Accroître la contribution canadienne au programme d'aide alimentaire au Tiers monde sous forme de produits de la pêche. |
| Commissions internationales (90 % des ressources de l'activité de travail | Mettre en application des engagements pris par le Canada dans le cadre de neuf commissions internationales sur les pêches et d'autres organismes de négotiations multilatérales. |

Les résultats des négociations internationales effectuées dans le cadre de cette activité de travail sont le maintien des marchés des produits de la pêche canadiens et la poursuite de la collaboration visant la conservation dans le cadre d'ententes bilatérales sur les pêches. Au cours des trois dernières années, le marché portugais est passé d'une valeur très faible à un marché de 50 millions de dollars. De nouveaux marchés ont aussi été établis à Cuba (1,5 million de dollars) et en République démocratique allemande (2,0 millions de dollars). Des ententes ont par ailleurs été signées, par exemple avec le Japon et la Communauté économique européenne (CEE), afin d'élargir l'accès à des marchés bien établis (pour plus de 200 millions de dollars dans chaque cas).

## F. Sciences et levés océaniques

### Objectif

L'objectif de l'activité "Sciences et levés océaniques" est de promouvoir et faciliter l'utilisation sécuritaire des eaux navigables canadiennes, de fournir les renseignements et les conseils nécessaires à une utilisation des ressources marines, renouvelables ou non, qui soit acceptable du point de vue environnemental, et d'assurer la coordination efficace des politiques et des programmes du gouvernement du Canada en ce qui a trait aux sciences de la mer et aux techniques connexes.

### État récapitulatif des ressources

L'activité "Sciences et levés océaniques" représente environ 20 % de toutes les dépenses du Programme de 1985-1986 et 22 % du total des années-personnes.

**Tableau 31: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel* 1983-1984 |
|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ |
| Hydrographie | 41 440 | 541 | 43 024 | 542 | |
| Océanographie | 50 432 | 584 | 48 048 | 584 | |
| Administration | 33 985 | 264 | 44 126 | 274 | |
| | 125 857 | 1 389 | 135 198 | 1 400 | 96 943 |

*Les figures ne sont pas disponibles par les activités de travail.

De toutes les dépenses, 47 % sont affectées au personnel, 32 % aux coûts de fonctionnement et 21 % aux dépenses en capital. Actuellement, dans le cadre de l'activité "Sciences et levés océaniques", le Ministère administre deux grands instituts et neuf bateaux importants. En outre, cette activité partagera avec la gestion des pêches de l'Atlantique le nouvel institut qui est en construction à Ste-Flavie, Québec.

### Description

Cette activité comprend trois activités de travail: Hydrographie, Océanographie et Administration.

**Hydrographie:** Les activités hydrographiques sont exécutées par le Service hydrographique du Canada (SHC), entité distincte créée en 1883.

Les principales tâches du Service hydrographique sont les suivantes:

- la préparation, le maintien et la distribution de cartes marines canadiennes, de cartes géoscientifiques et de publications concernant la navigation; Instructions nautiques; Guides du plaisancier; tables des marées, des courants et du niveau de l'eau; et Avis aux navigateurs;

- l'exécution de levés hydrographiques dans les eaux navigables du Canada et le traitement des données recueillies pour la production de cartes et publications connexes;

- la détermination des marées, des courants et des niveaux d'eau ainsi que le traitement des données obtenues, pour la production de tables de marées et de courants, d'atlas des courants et de bulletins sur les niveaux d'eau, en collaboration avec le ministère de l'Environnement;

- l'exécution de travaux de recherche et de développement, surtout par voie de contrats avec l'industrie, pour améliorer les méthodes et les instruments de levé, de positionnement et de cartographie, et le transfert de la technologie qui en résulte à l'industrie canadienne;

- la production de données, d'informations et de connaissances pertinentes en vue de l'établissement des limites marines; et

- en vertu d'un protocole d'entente de longue date avec EMR, la fourniture de navires, de données de positionnement et de mesures bathymétriques ainsi que la préparation et la production subséquentes de cartes géoscientifiques qui fournissent des données en bathymétrie, en géomagnétisme, en gravimétrie, en géomorphologie et en géologie superficielle.

**Océanographie:** Les programmes permanents de recherche en océanographie physique et chimique et en écologie marine font sans cesse augmenter les connaissances et la compréhension des propriétés, des processus et des phénomènes océaniques. La recherche océanographique vise des problèmes actuels et éventuals dans des domaines comme la gestion des pêches, l'exploitation industrielle côtière et hauturière, la lutte contre la pollution marine, le transport maritime, la défense nationale et les prévisions climatiques. La recherche porte sur les eaux côtières, les plateaux continentaux et les grands fonds océaniques, et en particulier sur les eaux arctiques. Bien que les scientifiques se concentrent sur les eaux canadiennes ou internationales ayant un



15

intérêt pour le Canada, ils participent également à des programmes internationaux. Les principales tâches de l'activité de travail "Océanographie" sont les suivantes:

- prestation de services scientifiques comme: l'acquisition de données en océanographie ainsi que sur les marées et les niveaux, recueillies dans les eaux canadiennes, et leur enregistrement intégral; le traitement et la communication de données océanographiques et de matériel d'information à titre de service national; la publication de rapports et d'articles scientifiques; et la communication de conseils et de connaissances scientifiques à l'intention de la collectivité maritime;

- recherche en océanographie physique, qui comprend l'étude des processus, des phénomènes et des propriétés physiques dans les eaux marines;

- recherche en océanographie chimique, qui comprend l'étude du mouvement, de la répartition et du comportement de substances organiques et inorganiques issues de sources naturelles et artificielles;

- recherche en écologie marine, y compris l'étude des écosystèmes marins et de leur relation avec l'environnement physique et chimique;

- développement et transfert technologiques, comprenant la conception de méthodes, techniques et instruments applicables aux sciences océaniques, et la communication de cette technologie au secteur canadien des affaires ainsi qu'aux pays en développement;

- participation à des programmes sur la technologie et les sciences océaniques, dans le cadre d'organismes nationaux et internationaux s'occupant de politiques et de sciences océaniques; et

- fourniture de subventions et services de bateaux et d'installations sur une base négociée de recouvrement des coûts, pour les recherches océanographiques et pour la formation en recherche dans les universités canadiennes, et prestation de services de bateaux et d'installations aux ministères et organismes gouvernementaux intéressés.

**Administration:** Cette activité de travail comprend les interventions de la haute direction et de l'administration générale, la coordination et la planification des programmes à l'administration centrale ainsi que la gestion et les services de soutien dans les régions. Sont inclus les coûts relatifs à l'exploitation d'immeubles à bureaux et d'installations de recherche ainsi que les coûts en capital des bateaux

et des bâtiments acquis par le Ministère aux fins de cette activité. Les coûts d'exploitation des bateaux et autres installations de soutien sur le terrain font partie des activités de travail Hydrographie et Océanographie.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Par cette activité, le Ministère soutient divers intérêts économiques et scientifiques tels que les pêches, l'environnement, l'énergie, la défense et le transport maritime.

**Hydrographie:** Plusieurs facteurs ont été identifiés comme indicateurs de l'efficacité de l'activité "Hydrographie", pour ce qui est de la réalisation de ses objectifs:

- la production de publications nautiques et de cartes de qualité supérieure a réduit les accidents maritimes; l'activité permet d'identifier les problèmes possibles de navigation dans les chenaux côtiers et les aménagements portuaires;

- les renseignements hydrographiques et nautiques fournis répondent aux besoins des pêcheurs, des plaisanciers et des responsables de la défense;

- réalisés avec le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, les levés hauturiers fournissent des données bathymétriques, géologiques et géophysiques aux aménageurs des ressources et aux géoscientifiques, et ils aident à la détermination des frontières maritimes; et

- de grandes améliorations au niveau de la réalisation de levés et de la production de cartes ont permis de hausser la qualité des services de levé et de cartographie.

Les principaux résultats en hydrographie pour 1985-1986 se retrouvent au tableau 32.



17

## Tableau 32: Principaux résultats de l'hydrographie

| Tâches | Principaux résultats en 1985-1986 |
|---|---|
| Cartes marines (Remarque 1): | Nouvelles cartes 25<br>Nouvelles éditions 94<br>Réimpressions 120 |
| Cartes géoscientifiques*: | 5 cartes sur les ressources naturelles (1/250 000)<br>22 feuilles de la série de cartes sur les ressources régionales<br>3 articles sur les sciences de la mer<br>Maintien de la base de données bathymétriques numériques |
| Instructions nautiques: | 6 éditions anglaises, 7 françaises |
| Avis aux navigateurs**:<br>(34 % des ressources de l'activité de travail) | 600 |
| Levés sur le terrain: | Le programme annuel de levé couvre environ 20 000 $km^2$ (Remarque 2). |
| Mesures du niveau d'eau, des courants, des marées:<br>(57 % des ressources de l'activité de travail) | Maintenance et lecture de 120 jauges permanentes, lecture de 25 jauges temporaires |
| Recherche et développement:<br>(9 % des ressources de l'activité de travail) | Programmes visant l'amélioration des levés et de la production de cartes (Remarque 3) |

* Avec le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
** Avec la Garde côtière canadienne, Transports Canada

Remarque 1: Une nouvelle édition nécessite le remplacement des cartes antérieures, ce qui n'est pas le cas pour une réimpression.

Remarque 2: Le Service hydrographique du Canada exécute un programme annuel de levé. Voici les secteurs qui ont fait l'objet de levés en 1985-1986:
Région de l'Atlantique: côte est (Nouvelle-Écosse); pointe Lepreau (Nouveau-Brunswick); côte nord-ouest (Terre-Neuve); côte du Labrador et détroit d'Hudson; détroit de Jones; et détroit de Wellington;
Région du Québec: Îles-de-la-Madeleine; et Côte Nord du golfe Saint-Laurent;
Région du Centre: golfe de Boothia et baie d'Hudson est; ports du lac Érié; chenal Nord, lac Huron; et cours supérieur du Saint-Laurent;
Région du Pacifique: fleuve Mackenzie; côte ouest, îles Reine-Charlotte; Dolphin et détroit Union; inlet Tofino, île Vancouver; et étalonnage Loran-C pour les cartes côtières.

Remarque 3: DOLPHIN, le nouveau semi-submersible hydrographique télécommandé, entreprendra ses activités de production normales. Le nouveau système hydrographique au laser servira dans des conditions de fonctionnement normales à la réalisation de levés dans l'Arctique et le Système de positionnement mondial commencera à être utilisé sur les navires hydrographiques et pour l'étalonnage du système Loran-C.

La délimitation complète des eaux navigables du Canada nécessite environ 1 000 cartes; à peu près 50 % des eaux du sud du pays sont cartographiées selon des normes modernes et seulement 18 % des eaux du nord ont été reproduites sur cartes. En ce moment, la situation dans les deux zones s'améliore à un rythme de quelque 3 % par année. Vu la nécessité de convertir toutes les cartes au système métrique, en maintenant quand même celles qui font encore usage du système impérial, la présente capacité de production d'éditions ou de cartes nouvelles est d'environ 25 par année. Ainsi, une nouvelle carte ou une nouvelle édition pour une région donnée sera préparée en moyenne tous les 40 ans. Par contre, si les développements économiques ou l'utilisation de bateaux à tirant d'eau supérieur nécessitent une mise à jour plus fréquente dans certaines régions, les autres secteurs resteront

insuffisamment cartographiés pendant des périodes beaucoup plus longues. La situation actuelle de la cartographie au Canada est illustrée au tableau 33.

**Tableau 33: État des levés**

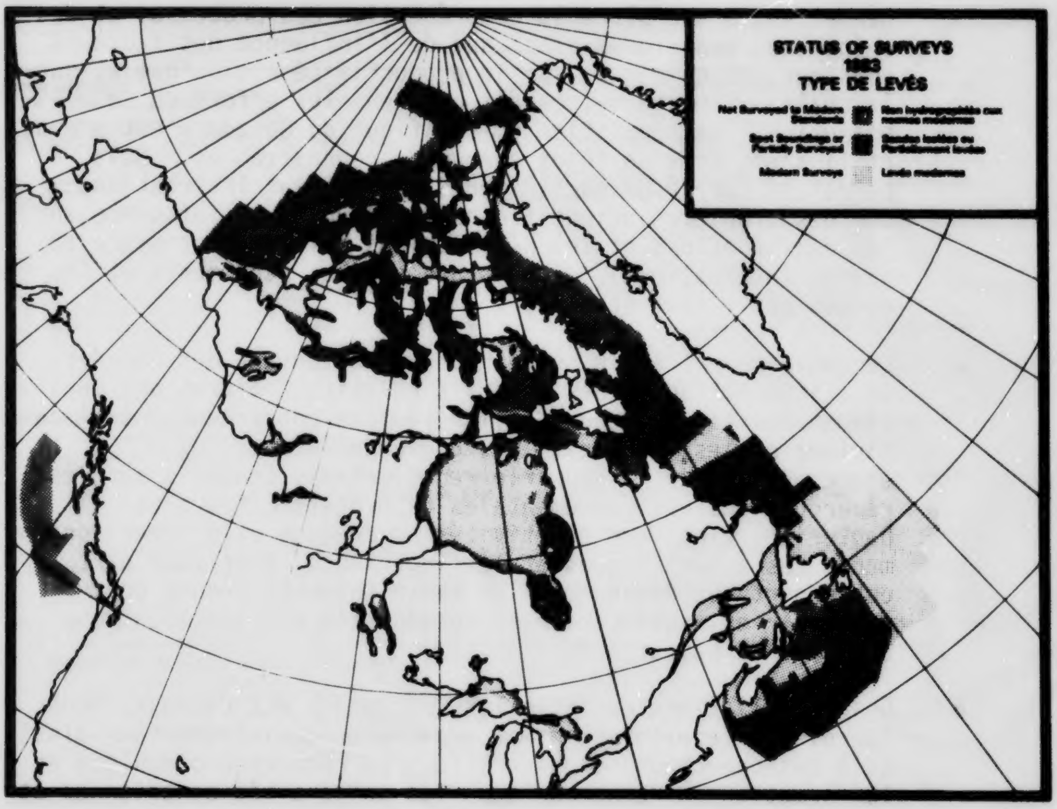


Les priorités pour ce qui est des levés hydrographiques et de la production de cartes reposent sur des facteurs comme le nombre de demandes venant de l'extérieur du gouvernement, la circulation navale dans une région donnée, la convenance et la justesse des données existantes et la stabilité du fond océanique. Il existe quatre catégories de priorités: information urgente, nécessaire pour assurer la sécurité et aider le commerce; levés de révision et mises à jour cycliques des cartes; besoins futurs dans le domaine du développement économique, de la défense et de la politique; et levés systématiques pour la modernisation des cartes. Une évaluation indépendante a permis de constater que le SHC jouit d'un vaste appui et répond aux besoins de ses clients dans tous les secteurs, mais le Service ne peut répondre assez rapidement à des demandes précises.

**Océanographie:** L'efficacité en océanographie peut se mesurer par la qualité de la recherche et la prestation de données, d'avis et de renseignements scientifiques au gouvernement et au secteur privé. Les résultats de cette activité de travail sont décrits ci-dessous:

- La recherche océanique et le rassemblement de données permettent d'accroître la compréhension des processus et des phénomènes océaniques ainsi que de l'influence des facteurs physiques et chimiques sur la productivité biologique et sur la chaîne alimentaire, ce qui comprend les effets de la pollution. La réputation scientifique du Canada s'est accrue et il s'est créé un fonds commun de connaissances. Cela permet au Canada de participer à des travaux internationaux sur des problèmes scientifiques et d'avoir une influence sur les délibérations et les négociations qui prennent place au niveau international, de même que sur les règlements et les normes qui y sont établis.

- Le gouvernement et le secteur privé obtiennent des données, de l'information et des conseils relatifs à l'état des mers - climat des vagues, courants, prévisions concernant les glaces marines et les icebergs. Les gouvernements et les entrepreneurs de l'industrie reçoivent des conseils sur les répercussions environnementales de projets côtiers et hauturiers ainsi que d'activités de dragage et d'immersion en mer. Les scientifiques et les ingénieurs, pour leur part, obtiennent les données et les renseignements requis pour concevoir et exploiter en toute sécurité des installations côtières et hauturières.

- Des installations essentielles, notamment des bateaux, sont fournies à des ministères et organismes gouvernementaux ainsi qu'à des chercheurs d'université. La recherche océanique et la formation en recherche dans les universités canadiennes et dans les laboratoires du Ministère font l'objet de subventions et de bourses postdoctorales. L'aide à l'établissement d'une industrie océanique canadienne de plus en plus concurrentielle sur le plan international prend la forme d'activités de recherche et de développement, de projets de développement conjoints, de commandes gouvernementales pour de l'équipement et des systèmes, de même que de services d'aide et d'avis scientifiques.

Pour chacun des centaines de projets, il existe une justification en fonction de la science et du programme ainsi que des étapes prévues. Ces efforts sont sujets à une révision annuelle interne, à l'examen périodique des collègues et à des évaluations régulières du programme.

Les principaux résultats prévus au niveau des trois disciplines de recherche, d'océanographie physique et chimique et d'écologie marine, de même que des services scientifiques et du soutien aux autres, pour 1985-1986, sont illustrés au tableau 34.

**Tableau 34: Principaux résultats de l'océanographie**

| Fonctions | Principaux résultats en 1985-1986 |
|---|---|
| Océanographie physique (34 % des ressources de l'activité de travail) | Terminer les grands calculs du bilan thermique dans l'Atlantique Nord et la mer du Labrador. |
| | Mener des études à long terme du talus et du plateau du Labrador. |
| | Formuler une description préliminaire des courants et des propriétés de l'eau au large de la côte ouest des îles Reine-Charlotte. |
| | Étudier la circulation de l'eau et les panaches fluviaux dans la baie d'Hudson. |
| | Mener une étude nationale des vagues. |
| | Réaliser des études sur la circulation océanique de grande envergure par rapport au comportement atmosphérique. |
| | Étudier la dynamique de l'océan Arctique. |
| Océanographie chimique (10 % des ressources de l'activité de travail) | Évaluer les conditions chimiques dans la partie nord du détroit et de la baie d'Hudson. |
| | Compléter les études sur le terrain concernant l'échange de cadmium dans l'eau, dans les particules et dans les formes biologiques. |
| Écologie marine (21 % des ressources de l'activité de travail) | Terminer un modèle chimique du bras Alice et du bras Kitimat, couvrant l'interaction entre les polluants et les processus sédimentaires. |
| | Évaluer la contamination chimique du golfe Saint-Laurent. |
| Services scientifiques (15 % des ressources de l'activité de travail) | Terminer l'étude des mécanismes de détoxification des invertébrés marins et des bio-analyses sublétales concernant les effets de la pollution sur le poisson. |
| | Réaliser des études en laboratoire sur la physiologie et le comportement du zooplancton afin de comparer son taux d'alimentation, son métabolisme et sa mobilité aux caractéristiques de croissance d'une population naturelle. |
| | Étudier les effets des paramètres océanographiques sur la survie des larves de poisson. |
| | Publier des études sur le zooplancton de l'Arctique. |
| | Produire du matériel normalisé (tables, atlas). |
| | Réaliser des analyses spéciales à partir de bases informatisées de données sur les vagues, les marées, les courants et les niveaux d'eau, de données en océanographie physique et chimique, etc. |
| Soutien aux autres (20 % des ressources de l'activité de travail) | Consigner toutes les données océanographiques fournies par l'industrie et répondre à 800 ou 900 demandes par année. |
| | Faire une utilisation opérationnelle complète des installations d'analyse d'images pour le traitement de données recueillies par satellite et d'autres données océanographiques. |
| | Adopter le système de cartographie des fonds marins Seabed II en tant qu'équipement pleinement exploitable. |
| | Accorder du temps de navire et fournir des services auxiliaires à d'autres ministères et à des chercheurs d'université. |



21

Les scientifiques du Ministère viennent de démontrer que le picoplancton (organismes de la grosseur des bactéries, à peu près inconnus avant 1979) compte pour environ 50 % de la production végétale dans l'océan. Cette découverte modifie les estimations de la productivité des océans du monde, de la production possible des poissons et de l'influence de l'océan sur le cycle du dioxyde de carbone.

On a également accompli des progrès pour ce qui est du problème climat-$CO_2$. Des mesures effectuées en 1983 ont permis de constater que, au cours de l'une des périodes de pointe s'étendant sur environ trois semaines, entre 10 et 20 % de la production quotidienne du phytoplancton de surface était précipitée sur le fond océanique. En général, les études concernant le carbone se sont fondées sur un taux de 1 % pour ce qui est de la perte du carbone à partir des eaux superficielles. Les résultats obtenus laissent supposer que le processus de précipitation est très efficace ou que la productivité a été, jusqu'ici, sous-estimée. Il s'agit là d'une importante découverte dans le cadre de l'étude mondiale du problème climat-$CO_2$.

Le Ministère a contribué pour beaucoup à appuyer et à mettre au point les fonctions de réglementation du gouvernement ainsi que le processus d'évaluation et de révision environnementales dans le cas de plusieurs grands développements pétroliers et gaziers et stations d'énergie nucléaire. La position du Ministère sur le plan technique et politique a été bien représentée dans les conclusions et recommandations des commissions d'évaluation. L'acquisition opportune de connaissances sur l'exploration dans l'Arctique et en haute mer a été rendue possible par la modification des priorités de recherche et par l'utilisation de fonds supplémentaires provenant d'autres programmes et organismes comme le Programme énergétique national et le Programme d'initiative pétrolière et gazière du Nord.

**Administration:** Le tableau 35 indique les années-personnes affectées à l'administration par rapport au total de l'activité.

**Tableau 35: Besoins en années-personnes de l'administration par rapport au total des années-personnes de l'activité**

| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 |
|---|---|---|
| Total de l'activité | 1 389 | 1 400 |
| Administration | 264 | 274 |
| Pourcentage du total | 19 | 20 |

## 6. Services intégrés d'administration

### Objectif

L'objectif de l'activité "Services intégrés d'administration" consiste à fournir des directives et à assurer la coordination des politiques et de la planification ainsi que la prestation de services administratifs intégrés pour le Programme.

### État récapitulatif des ressources

L'activité "Services intégrés d'administration" représente environ 6 % de toutes les dépenses du Programme de 1985-1986 et 6 % du total des années-personnes.

**Tableau 36: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel* 1983-1984 |
|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ |
| Services intégrés d'administration | 35 038 | 378 | 41 153 | 387 | 57 642 |

Environ 45 % de toutes les dépenses de l'activité sont affectées au personnel, 50 % aux coûts de fonctionnement et 5 % aux dépenses en capital.

### Description

Les Services intégrés d'administration fournissent des services de direction pour le Programme de même que des services intégrés de soutien et d'administration. L'activité couvre les cabinets du ministre, du sous-ministre et du sous-ministre associé; le bureau du sous-ministre adjoint, Finances et Administration, de même que les services intégrés des finances, de la planification, des systèmes et techniques de l'information et de l'administration; le bureau du sous-ministre adjoint, Politiques et Planification des programmes, avec les services de la politique et de la planification stratégiques, des relations fédérales-provinciales, de la planification des programmes et de l'évaluation des programmes; les communications, le personnel, la vérification interne, le contentieux et la traduction; et le bureau du président du Conseil des recherches sur les pêches et les océans. Les services administratifs des régions, pour leur part, ne sont pas inclus dans la présente activité, mais le sont dans l'activité de travail Administration, sous chacune des activités.



23

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les tableaux 37 et 38 indiquent le nombre d'années-personnes et de dollars affectés aux services intégrés d'administration par rapport au total du Programme.

**Tableau 37 : Nombre d'années-personnes des Services intégrés d'administration par rapport au nombre total des années-personnes du Programme**

| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 |
|---|---|---|
| Total pour le Ministère | 6 353 | 6 592 |
| Services intégrés d'administration | 378 | 387 |
| Pourcentage du total | 6 | 6 |

**Tableau 38 : Dépenses (en milliers de dollars) des Services intégrés d'administration par rapport aux dépenses totales du Programme**

| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 |
|---|---|---|
| Total pour le Ministère | 632 624 | 792 874 |
| Services intégrés d'administration | 35 038 | 41 153 |
| Pourcentage du total | 6 | 5 |

## Section III

## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Les dépenses par article du Programme de Pêches et Océans sont exposées au tableau 39.

**Tableau 39 : Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 223 917 | 215 547 | 199 276 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 31 343 | 27 225 | 27 579 |
| Autres frais touchant le personnel | 4 964 | 4 022 | 4 676 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 32 200 | 31 050 | 27 118 |
| Informations | 2 031 | 12 533 | 5 313 |
| Services professionnels et spéciaux | 74 715 | 70 661 | 71 355 |
| Affrètement de navires | 16 547 | 22 813 | 15 168 |
| Autres locations | 10 801 | 16 063 | 9 793 |
| Entretien des ports pour petits bateaux | 14 018 | 16 297 | 12 774 |
| Autres achats de service de réparation et d'entretien | 13 381 | 10 554 | 11 407 |
| Combustible | 13 329 | 18 246 | 12 252 |
| Autres services publics, fournitures et approvisionnements | 43 640 | 38 887 | 39 698 |
| Commissions internationales - Quote part du Canada | 5 200 | 16 602 | 4 460 |
| Toutes autres dépenses | 947 | 947 | 784 |
| Total des coûts de fonctionnement | 487 033 | 501 447 | 441 653 |
| Capital | | | |
| Construction et acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages | 74 954 | 155 431 | 97 535 |
| Construction et acquisition de machines et de matériel | 47 745 | 81 996 | 42 937 |
| Toutes autres dépenses | --- | 3 450 | --- |
| Total des dépenses en capital | 122 699 | 240 877 | 140 472 |
| Paiements de transfert | 22 892 | 50 550 | 27 869 |
| Total des dépenses | 632 624 | 792 874 | 609 994 |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit | 3 500 | 3 500 | 957 |
| Total du programme | 629 124 | 789 374 | 609 037 |



25

## 2. Dépenses en personnel

### Tableau 40 : Années-personnes autorisées et provision pour le traitement

| | Années-personnes autorisés | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| Gestion | 150 | 125 | 109 | 50 350 - 96 300 | 63,127 |
| Scientifique et professionnelle | | | | | |
| Sciences biologiques | 398 | 388 | 337 | 16 161 - 68 070 | 40,402 |
| Chimie | 33 | 41 | 43 | 15 724 - 68 070 | 36,613 |
| Economique, sociologie et statistique | 75 | 66 | 56 | 14 570 - 65 080 | 43,483 |
| Génie et arpentage | 98 | 109 | 96 | 23 306 - 76 130 | 46,890 |
| Sciences physiques | 85 | 78 | 78 | 15 304 - 68 070 | 45,254 |
| Réglementation scientifique | 91 | 87 | 77 | 14 786 - 68 070 | 40,649 |
| Recherche scientifique | 297 | 298 | 317 | 28 176 - 67 720 | 52,332 |
| Autre | 17 | 18 | 18 | 15 003 - 54 221 | 34,844 |
| Administration et service entérieur | | | | | |
| Services administratifs | 202 | 188 | 177 | 13 912 - 57 987 | 35,883 |
| Commerce | 119 | 106 | 66 | 15 635 - 60 465 | 48,487 |
| Gestion des systèmes d'ordinateurs | 98 | 99 | 87 | 18 766 - 61 433 | 35,524 |
| Gestion des finances | 77 | 71 | 68 | 13 853 - 57 980 | 36,281 |
| Services d'information | 57 | 60 | 43 | 13 579 - 57 980 | 39,417 |
| Organisation et méthodes | 4 | 5 | 9 | 13 520 - 57 980 | 35,872 |
| Gestion de personnel | 82 | 72 | 74 | 13 330 - 63 870 | 38,483 |
| Administration des programmes | 202 | 228 | 190 | 13 912 - 57 987 | 38,588 |
| Achat et approvisionnement | 32 | 35 | 29 | 12 766 - 57 980 | 33,155 |
| Technique | | | | | |
| Dessin et illustrations | 138 | 130 | 140 | 15 557 - 40 310 | 29,762 |
| Electronique | 87 | 89 | 93 | 16 619 - 51 950 | 37,157 |
| Soutien technologique et scientifique | 661 | 631 | 716 | 14 041 - 50 866 | 29,546 |
| Techniques divers | 750 | 743 | 647 | 12 635 - 55 682 | 30,517 |
| Inspection des produits primaires | 236 | 251 | 240 | 18 971 - 48 380 | 29,079 |
| Officiers de navire | 347 | 300 | 339 | 20 486 - 51 531 | 30,308 |
| Soutien des sciences sociales | 69 | 63 | 65 | 12 635 - 57 764 | 32,954 |
| Autre | 4 | 4 | 5 | 14 411 - 33 978 | 26,579 |
| Soutien administratif | | | | | |
| Commis aux écritures et aux réglements | 634 | 606 | 558 | 12 932 - 31 743 | 21,029 |
| Traitement mécanique des données | 45 | 53 | 36 | 13 352 - 37 130 | 23,887 |
| Secrétariat, sténographie et dactylographie | 351 | 306 | 295 | 12 636 - 31 946 | 21,628 |
| Autre | 13 | 6 | 6 | 12 665 - 29 041 | 20,543 |
| Exploitation | | | | | |
| Manoeuvres et hommes de métier | 180 | 204 | 198 | 14 776 - 40 676 | 21,609 |
| Services divers | 135 | 169 | 136 | 13 253 - 39 988 | 24,764 |
| Chauffage, force motrice et opération de machines fixes | 31 | 27 | 30 | 18 242 - 35 598 | 25,105 |
| Services d'imprimerie | 5 | 6 | 6 | 15 36[illegible] - 39 895 | 32,368 |
| Équipage de navires | 550 | 532 | 502 | 18 [illegible]40 - 29 988 | 22,317 |

Nota: La colonne des années-personnes présente la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

3. Dépenses en capital

Les dépenses en capital sont exposées au tableau 41.

**Tableau 41: Dépenses en capital par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Gestion des pêches de l'Atlantique | 29 718 | 34 239 | --- |
| Gestion des pêches du Pacifique et du Yukon | 17 127 | 14 389 | --- |
| Gestion des pêches dans les Territoires du Nord-Ouest et les eaux intérieures | 1 547 | 2 740 | --- |
| Services à l'industrie de la pêche | 45 886 | 145 003 | --- |
| Commercialisation et Pêches internationales | 41 | 37 | --- |
| Sciences et levés océaniques | 26 664 | 38 396 | --- |
| Services intégrés d'administration | 1 716 | 6 073 | --- |
| Total | 122 699 | 240 877 | 140 472 |



27

Le tableau 42 contient la ventilation des grands projets d'immobilisations.

## Tableau 42: Ventilation des grands projets d'immobilisation (en milliers de dollars)

| Travaux par activité | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Prévisions 1985-86 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| **Gestion des pêches de l'Atlantique** | | | | | |
| Centre des pêches de la région du Golfe, Moncton, Nouveau-Brunswick | 10 876 | 11 396 | 6 041 | 5 355 | --- |
| Institut Maurice Lamontagne, Ste-Flavie, Québec | 9 935 | 19 800 | 8 686 | 8 842 | 2 272 |
| Patrouilleur des pêches Leonard J. Cowley (Remplacement du Cape Freels), C.-B. | 26 000 | 26 000 | 20 500 | 5 000 | 500 |
| Centre des pêches de l'Atlantique nord-ouest, St. Jean | 27 060 | 27 060 | 26 966 | 94 | --- |
| Construction d'une annexe au Centre des pêches de l'Atlantique nord-ouest St-Jean, N.-B. | --- | 13 575 | 41 | 246 | 13 288 |
| Édifice des pêches, Shippegan, N.-B. | --- | 192 | 15 | 11 | 166 |
| Centre des pêches de la région Scotia-Fundy, Halifax, N.-É. | --- | 1 239 | 359 | 440 | 440 |
| Conception de deux navires de recherche sur les pêches | --- | 1 620 | 250 | 1 120 | 250 |
| **Gestion des pêches du Pacifique et du Yukon** | | | | | |
| Construction d'une pisciculture, Nanaimo, C.-B. | 1 254 | 954 | 742 | 212 | --- |
| Construction d'un laboratoire de recherche, Vancouver-Ouest, C.-B. | 8 030 | 8 030 | 360 | 2 350 | 5 320 |
| Patrouilleur des pêches, Bajo Reef (navire FD 202, C.-B.) | 1 700 | 1 700 | 1 650 | 50 | --- |
| **Gestion des pêches dans les Territoires du Nord-Ouest et en eaux douces** | | | | | |
| Installation d'un système de traitement de l'eau, Winnipeg, Manitoba | 2 536 | 2 536 | 2 096 | 440 | --- |
| **Services à l'industrie de la pêche** | | | | | |
| Centre des pêches de l'Atlantique nord-ouest, St-Jean | 5 940 | 5 940 | 5 919 | 21 | --- |
| Construction d'une annexe au Centre des pêches de l'Atlantique nord-ouest, St-Jean | --- | 2 980 | 9 | 54 | 2 917 |
| Centre des pêches de la région du Golfe, N.-B. | 2 387 | 2 501 | 1 326 | 1 175 | --- |
| Installations pour le poisson salé, Québec | 6 000 | 1 500 | 1 104 | 396 | --- |
| Installations de déchargement du poisson, Québec | 15 000 | 15 000 | 12 720 | 2 280 | --- |
| Station maritime de Prince Rupert, C.-B. | 2 377 | 2 377 | 2 113 | 264 | --- |
| Remplacement du navire M.V. Tsekoa, C.-B. | 2 700 | 2 700 | 2 675 | 25 | --- |
| Édifice des pêches, Shippegan, N.-B. | --- | 1 555 | 125 | 89 | 1 341 |
| Centre des pêches de la région Scotia-Fundy, Halifax, N.-É. | --- | 168 | 48 | 60 | 60 |
| Installation d'entreposage des appâts, Québec | --- | 8 700 | 7 500 | 1 200 | --- |
| Dommages à des ports pour petits bateaux par suite d'intempéries, Québec | | | | | |
| - Percé | --- | 3 575 | 80 | 3 495 | --- |
| - Rivière-au-Renard | --- | 3 000 | --- | 3 000 | --- |
| - L'Anse-au-Griffon | --- | 2 250 | 300 | 1 950 | --- |
| Ports pour petits bateaux - Steveston, BC Packers | --- | 11 344 | 8 040 | 3 304 | --- |
| **Sciences et levés océaniques** | | | | | |
| Navire scientifique canadien, F.C.G. Smith, (Navire hydrographique électronique), Dartmouth, N.-É. | 5 600 | 5 600 | 3 360 | 2 130 | 110 |
| Institut Maurice Lamontagne Ste-Flavie, Québec | 7 065 | 24 200 | 10 614 | 10 808 | 2 778 |
| C.S.S. John P. Tully (Remplacement du navire Wm. J. Stewart,) Sidney, C.-B. | 26 500 | 26 500 | 21 000 | 5 000 | 500 |

## 4. Paiements de transfert

### Tableau 43: Ventilation des Paiements de transfert

| | Budget des dépenses 1985-1986 $ | Prévu 1984-1985 $ | Réel 1983-1984 $ |
|---|---|---|---|
| **Subventions** | | | |
| Gestion des pêches de l'Atlantique | | | |
| Subvention à des étudiants en biologie pouvant suivre des cours et travailler en français | 112 000 | 92 000 | --- |
| Laboratoire de recherches sur les sciences de la mer de l'Université Memorial (Terre-Neuve) | 150 000 | 150 000 | 150 000 |
| Subvention pour venir en aide aux chasseurs de phoque, pour ce qui est de la saison de chasse 1983 | — | --- | 726 000 |
| Subvention au Groupe interuniversitaire de recherches océanographiques du Québec | — | --- | 6 000 |
| | 262 000 | 242 000 | 882 000 |
| Services à l'industrie de la pêche | | | |
| Aide spéciale aux pêcheurs indépendants de l'Atlantique et du Labrador affectés par des conditions de glaces anormales | — | 5 180 000 | --- |
| Sciences et Levés océaniques | | | |
| Droits d'affiliation à l'Organisation hydrographique internationale | 22 000 | 22 000 | 20 000 |
| Versement au Fonds de fiducie de la Commission océanographique intergouvernementale | 15 000 | 15 000 | 15 000 |
| Conseil pour l'utilisation de la mer | 15 000 | 15 000 | 15 000 |
| Subventions aux universités canadiennes et bourses d'études à des recherchistes particuliers à l'appui de la recherche marine et aquatique et des recherches économiques dans les domaines des pêches et de la mer | 360 000 | 360 000 | 360 000 |
| Subvention à la fondation A.G. Huntsman de Dartmouth (N.-É) à l'appui d'un prix d'excellence annuel en sciences marines | — | --- | 15 000 |
| Subvention à l'Associaton canadienne des sciences géodésiques pour aider au fonctionnement des bureau de la Fédération internationale des géomètres | 53 000 | --- | --- |
| | 465 000 | 412 000 | 425 000 |
| Total subventions | 727 000 | 5 834 000 | 1 307 000 |
| **Contributions** | | | |
| Gestion des pêches de l'Atlantique | | | |
| Aide au comité d'étude des phoques et de leur chasse | — | 111 000 | 106 000 |
| Contribution au camp sur les ressources de la pêche de l'Université Memorial de Terre-Neuve | — | 3 600 | --- |
| Contribution au Fonds mondial pour la nature (Canada) pour une étude sur les cétacés de l'Arctique | — | 22 500 | 45 000 |
| Contribution à des étudiants en biologie pouvant suivre des cours et travailler en français | — | --- | 60 000 |
| Contribution pour le rachat de permis pour la pêche commerciale du saumon | — | 703 000 | — |
| | — | 840 100 | 211 000 |
| Gestion des pêches du Pacifique et du Yukon | | | |
| Contribution au Conseil des industries forestières de la Colombie-Britannique | — | 50 000 | 50 000 |
| Été Canada - Programme d'emploi pour étudiants | — | --- | 133 000 |
| | — | 50 000 | 183 000 |

| | Budget des dépenses 1985-1986 $ | Prévu 1984-1985 $ | Réel 1983-1984 $ |
|---|---|---|---|
| Gestion des pêches dans les Territoires du Nord-Ouest et en eaux douces | | | |
| Contribution à la Conférence circumpolaire inuit | — | --- | 15 000 |
| Contribution pour couvrir le coût d'un colloque international sur les pluies acides | — | --- | 6 000 |
| Contribution au comité national canadien de l'Association internationale de la recherche sur la pollution de l'eau pour la Conférence internationale sur la recherche sur la pollution des eaux de l'Arctique | 8 000 | --- | --- |
| | 8 000 | --- | 21 000 |
| Services à l'industrie de la pêche | | | |
| Aide conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, pour la construction de chalutiers à l'égard de laquelle aucune subvention d'équipement n'est payable en vertu de quelque autre autorisation fédérale | 1 980 000 | 1 980 000 | 7 702 000 |
| Contribution aux programmes de développement des pêches de l'Île-du-Prince-Édouard | — | 399 000 | 2 357 000 |
| Contribution aux programmes de développement des pêches du Labrador | — | 1 740 000 | 1 400 000 |
| Contribution aux programmes de développement des pêches dans le sud-est du Nouveau-Brunswick | — | 420 000 | 568 000 |
| Contributions en vue de couvrir les coûts du Programme de relance de l'aide à l'emploi (RELAIS) | — | 405 815 | 8 012 000 |
| Contribution à l'égard des coûts d'aménagement des installations de déchargement du poisson, de fabrication de la glace et de l'approvisionnement industriel en eau et en electricité approuvées dans le cadre des projets spécieux de relance | 300 000 | 10 009 000 | 450 000 |
| Contribution aux pêcheurs détenant des permis commerciaux et aux associations des pêcheurs de la région de la Côte nord et du Bas Saint Laurent et des Îles-de-la-Madeleine | 5 556 250 | 4 288 700 | 10 000 |
| Contribution aux détenteurs de permis de pêche commerciale des Iles de la Madeleine | — | 250 000 | 136 000 |
| Contributions aux autochtones ou groupes d'autochtones du Nord du Québec, relativement à leurs activités de chasse et pêche | 260 000 | 250 000 | --- |
| Contributions au développement technologique des pêches de l'Atlantique et au transfert d'information | 1 362 000 | 1 362 000 | 1 259 000 |
| Contribution à l'Association internationale de la pêche sportive en mer pour la première conférence mondiale de la pêche à la ligne | 10 000 | --- | --- |
| Contributions à l'égard des coûts d'aménagement des installations de fabrication et d'entreposage de la glace dans le cadre du plan d'aménagement des infrastructures communautaires | 3 227 000 | --- | --- |
| Contribution pour le coût d'achat d'harenguiers-seineurs basés au Nouveau-Brunswick | — | 3 000 000 | — |
| Contribution pour la mise en valeur de ports de plaisance et le dragage | — | 720 000 | — |
| Contribution pour l'aménagement d'installations pour de la glace dans la région de l'Atlantique, au Canada | — | 2,649,000 | — |
| Contribution en vertu du Programme d'aide pour les bateaux de pêche | — | 6 520 000 | — |
| Contribution à l'exploitation canadienne des chefs de cuisine | — | --- | 7 000 |
| Contribution à la Corporation de la marina Lotbinière pour l'aménagement d'une marina | — | 834 000 | --- |
| Contribution à des usines enregistrées des sociétés, des entreprises de particuliers seuls ou de groupes de particuliers pratiquant la récolte, la transformation, la commercialisation ou le transport de poisson à l'Île-du-Prince-Édouard | 810 000 | --- | --- |
| Contribution au Club nautique d'Eschaillons pour l'aménagement d'une marina | — | 562 000 | --- |
| Contribution en vertu de l'entente auxiliaire sur les pêches du Nouveau-Brunswick pour le développement des pêches du Nouveau-Brunswick | 5 650 000 | --- | --- |
| Contribution à la municipalité de Fort Frances (Ontario) comme mise de fonds nécessaire à la réparation d'un quai | — | --- | 30 000 |

| | Budget des dépenses 1985-1986 $ | Prévu 1984-1985 $ | Réel 1983-1984 $ |
|---|---|---|---|
| Contribution au maintien et au développement d'une pêche commerciale sur les rivières transfrontalières | — | — | 245 000 |
| (S) - Obligations contractées en vertu de la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche | 3 000 000 | 4 000 000 | 3 960 000 |
| | 22 155 250 | 39 389 515 | 26 136 000 |
| Sciences et levés océaniques | | | |
| Contribution à la sixième conférence de cartographie automatisée portant sur les techniques de cartographie assistée par ordinateur | — | — | 10 000 |
| Services intégrés d'administration | | | |
| Contribution à l'Association canadienne des rédacteurs scientifiques afin de financer les coûts relatifs à l'attribution d'un prix annuel pour la rédaction d'articles dans le domaine des sciences et des ressources naturelles | 1 500 | 1 500 | 1 000 |
| Contribution pour le programme Emploi et perfectionnement jeunesse: ressources halieutiques | — | 4,434,885 | — |
| Total des contributions | 22 164 750 | 44 716 000 | 26 562 000 |
| Total des subventions et des contributions | 22 891 750 | 50 550 000 | 27 869 000 |



31

## B. Analyse des coûts

Le Budget des dépenses pour 1985-1986 ne comprend que les montants qui doivent faire objet d'un vote et des autorisations législatives. Une description complète du coût du Programme doit tenir compte d'autres dépenses ainsi que des recettes produites et versées au Fonds du revenu consolidé. Les autres coûts comprennent le coût des locaux fournis gratuitement par le ministère des Travaux Publics (12 620 000 de dollar) et les autres services fournis gratuitement par d'autres ministères (462 000 de dollar), mais ne comprennent pas les locaux fournis gratuitement par le Ministère.

**Tableau 44: Coût net de fonctionnement du Programme par activité pour 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Dépenses de fonctionnement 1985-1986 | Plus autres coûts | Coût total | Moins recettes | Coût net 1985-1986 | Prévu 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Gestion des pêches de l'Atlantique | 170 075 | 4 551 | 174 626 | 9 986 | 164 640 | 171 319 |
| Gestion des pêches du Pacifique et du Yukon | 106 289 | 4 383 | 110 672 | 7 318 | 103 354 | 109 746 |
| Gestion des pêches dans les Territoires du Nord-Ouest et les eaux intérieures | 22 115 | 631 | 22 746 | 125 | 22 621 | 24 958 |
| Services à l'industrie de la pêche | 161 583 | 1 282 | 162 865 | 14 835* | 148 030 | 285 424 |
| Commercialisation et Pêches internationales | 11 667 | 1 010 | 12 677 | --- | 12 677 | 18 313 |
| Sciences et levés océanique | 125 857 | 112 | 125 969 | 3 846 | 122 123 | 138 128 |
| Services intégrés d'administration | 35 038 | 1 113 | 36 151 | 30 | 36 121 | 42 068 |
| | 632 624 | 13 082 | 645 706 | 36 140 | 609 566 | 789 956 |

*Inclue $3 500K - Recettes à valoir sur le crédit.

## C. Analyse des recettes

### Tableau 45: Recette par catégorie (en milliers de dollars)

| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Recettes à valoir sur le crédit | | | |
| Ventes des produits du poisson par l'office des prix des produits de la pêche | 3 500 | 3 500 | 957 |
| | 3 500 | 3 500 | 957 |
| Recettes à valoir sur le Fonds du revenu consolidé | | | |
| Licences et permis | 11 408 | 9 595 | 8 782 |
| Produits de placements | 3 400 | 3 200 | 3 083 |
| Revenus des ports pour petits bateaux | 4 202 | 3 038 | 2 501 |
| Permis de pêche de sport | 2 800 | 1 700 | 1 662 |
| Ventes d'appâts, de poissons et d'oeufs de poisson | 1 840 | 1 535 | 1 579 |
| Ventes de cartes et de publications | 1 639 | 1 250 | 1 194 |
| Amendes et confiscations | 835 | 749 | 804 |
| Location de conteneurs isolés | 1 000 | 600 | 815 |
| Remboursement des dépenses des années précédentes | 133 | 291 | 1 602 |
| Location de terrains d'immeubles et d'équipement | 370 | 335 | 316 |
| Vente de peaux de phoque | 30 | 20 | 15 |
| Autres services et frais du services | 91 | 91 | 121 |
| Frais pour Services océanographiques | 75 | --- | --- |
| Frais d'inspection des importations | 1 000 | --- | --- |
| Recouvrement des coûts des temps-navire accordé aux universités | 2 000 | --- | --- |
| Vente de terrains et d'immeubles | 1 800 | --- | --- |
| Divers | 17 | 17 | 210 |
| | 32 640 | 22 421 | 22 684 |
| Total | 36 140 | 25 921 | 23 641 |

Dans le cadre des efforts présentement déployés pour recouvrer une partie importante des coûts de gestion, le Ministère augmentera les droits d'amarrage et les droits exigés pour les permis aux étrangers, en plus de charger des frais pour les services de recherche et pour l'inspection des produits importés.



3733

## D. Flotte de Pêches et Océans

Pêches et Océans exploite une importante flotte composée de ses propres bateaux et de bateaux nolisés. Les bateaux sont utilisés pour les recherches sur les pêches, la surveillance des pêches, la recherche océanographique, les levés hydrographiques ainsi que pour les programmes d'autres ministères, agences et institutions. Certains servent également aux expéditions de recherche et de sauvetage. Le coût total de la flotte s'élève à 43 millions de dollars et 1 100 A-P avec un montant additionnel de 21 millions de dollars pour les bateaux nolisés.

La flotte de Pêches et Océans compte environ 242 bateaux. Le tableau 46 indique les détails des bateaux majeurs de la flotte.

**Tableau 46: Grands navires de Pêches et Océans**

| Nom | Utilité première | Année de construction | Espérance de vie | Longueur du navire (mètres) | Port d'attache |
|---|---|---|---|---|---|
| L.J. Cowley | Patrouilleur de pêches | 1984 | 25 | 72 | St. John's, T.-N. |
| Cape Roger | Patrouilleur de pêches | 1977 | 25 | 62 | St. John's, T.-N. |
| W. Templeman | Recherches sur les pêches | 1982 | 25 | 51 | St. John's, T.-N. |
| Chebucto | Patrouilleur de pêches | 1966 | 20 | 55 | Halifax, N.-É. |
| Cygnus | Patrouilleur de pêches | 1982 | 20 | 62 | Halifax, N.-É. |
| Louisbourg | Patrouilleur de pêches | 1977 | 20 | 37 | Halifax, N.-É. |
| A. Needler | Recherches sur les pêches | 1982 | 25 | 50 | Halifax, N.-É. |
| E.E. Prince | Recherches sur les pêches | 1966 | 25 | 40 | Halifax, N.-É. |
| Baffin | Hydrographie/Océanographie | 1956 | 35 | 87 | Dartmouth, N.-É. |
| Dawson | Océanographie/Hydrographie | 1967 | 30 | 65 | Dartmouth, N.-É. |
| Hudson | Océanographie/Hydrographie | 1963 | 30 | 91 | Dartmouth, N.-É. |
| Maxwell | Hydrographie/Océanographie | 1961 | 30 | 35 | Dartmouth, N.-É. |
| Pierre Fortin | Patrouilleur de pêches | 1975 | 20 | 30 | Québec, Québec |
| Louis Lauzier | Océanographie/Hydrographie | 1977 | 20 | 37 | Québec, Québec |
| Bayfield | Limnologie/Hydrographie | 1960 | 22 | 31 | Burlington, Ont. |
| Limnos | Limnologie/Hydrographie | 1968 | 30 | 45 | Burlington, Ont. |
| James Sinclair | Patrouilleur de pêches | 1980 | 20 | 37 | Vancouver, C.-B. |
| Tanu | Patrouilleur de pêches | 1968 | 25 | 52 | Victoria, C.-B. |
| G.B. Reed | Recherches sur les pêches | 1962 | 20 | 51 | Nanaimo, C.-B. |
| Parizeau | Hydrographie/Océanographie | 1967 | 30 | 65 | Sidney, C.-B. |
| Vector | Océanographie | 1967 | 25 | 40 | Sidney, C.-B. |
| J.P. Tulley | Hydrographie | 1984 | 25 | 69 | Sidney, C.-B. |

# Revenu Canada
# Douanes et Accise

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

3735

Revenu Canada
Douanes et Accise

[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible]

[illegible]

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste au:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT 31-2/1986-III-36 Canada: 9.00 $
ISBN 0-660-52945-9 à l'étranger: 10.80 $

Prix sujet à changement sans préavis

3737

**Budget des dépenses 1985-1986**

**Partie III**

**Revenu Canada**
**Douanes et Accise**

3739

**Préface**

Le plan de dépenses est conçu comme un document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux divers besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend trois sections. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé des plans et de son rendement actuel. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et les autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources, ainsi que des analyses qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses afin d'établir un lien avec les autres documents budgétaires. Elle comprend également des extraits du volume II des Comptes publics. Ceux-ci permettent d'évaluer le rendement du Programme sur le plan financier au cours de la dernière année.

Ce document est conçu de façon à permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements précis qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section; le résumé financier présenté à la section I comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

Le plan des dépenses de cette année est formulé en fonction de la nouvelle structure des activités que Douanes et Accise a élaborée en 1984-1985. Il s'ensuit que le plan reflète une période de transition où des renseignements provenant de plans antérieurs [1983-1984 et 1984-1985] sont présentés en fonction de la nouvelle structure des activités par souci de simplicité et d'uniformité.

**Table des matières**

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 4

**Extraits du volume II des Comptes publics** 5

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Plans pour 1985-1986
   1. Points saillants 6
   2. État financier récapitulatif par activité 7
B. Rendement récent
   1. Points saillants 8
   2. Rétrospective du rendement financier 8
C. Données de base
   1. Introduction 9
   2. Mandat légal 10
   3. Objectif du Programme 11
   4. Plan d'exécution du Programme 11
D. Perspective de planification et rétrospective du rendement
   1. Contexte 13
   2. Initiatives 15
   3. Mise à jour des initiatives signalées antérieurement 15
   4. Efficacité du Programme 18

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Accise 22
B. Douanes 29
C. Administration ministérielle 40

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article 44
   1. Dépenses par article 44
   2. Dépenses en personnel 45
B. Analyse des coûts 48
C. Analyse des recettes 49
D. Nouvelle structure des activités 50
E. Lois appliquées en tout ou en partie par Douanes et Accise 52



41

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $ 374,306,000 pour Douanes et Accise. Les autres dépenses, évaluées à $ 43,320,000 seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits (en milliers de dollars) | | **Budget principal 1985-1986** | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | Douanes et Accise | | |
| 1 | Dépenses de fonctionnement | **359,926** | 352,476 |
| 5 | Dépenses en capital | **14,380** | 7,657 |
| (S) | Ministre du Revenu national-Traitement et allocation pour automobile | **42** | 40 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | **43,278** | 39,008 |
| | Total du Programme | **417,626** | 399,181 |

Crédits - Libellé et montants

| **Numéros des crédits** | Ministères et organismes (dollars) | **Budget principal 1985-86** |
|---|---|---|
| | **Revenu national** | |
| | **Douanes et Accise** | |
| 1 | Douanes et Accise - Dépenses de fonctionnement | **359,926,000** |
| 5 | Douanes et Accise - Dépenses en capital | **14,380,000** |

**Programme par activité**

| (milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | Total | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Dépenses budgétaires Fonctionnement | Capital | | |
| Accise | 1,506 | 67,937 | 524 | 68,461 | 65,228 |
| Douanes | 7,786 | 282,880 | 5,044 | 287,924 | 281,441 |
| Administration Ministérielle | 856 | 52,429 | 8,812 | 61,241 | 52,512 |
| | 10,148 | 403,246 | 14,380 | 417,626 | 399,181 |

**Extraits du volume II des Comptes publics**

**Utilisation des crédits en 1983-1984**

| | Budget des dépenses principal | Total des crédits | Utilisation réelle |
|---|---|---|---|
| **Dépenses budgétaires approuvées** | | | |
| Crédit 1er - Dépenses du Programme | 340,973 | 343,593 | 336,478 |
| **Dépenses budgétaires statutaires** | | | |
| Ministère du Revenu national - Traitement et allocation pour automobile | 39 | 41 | 41 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 37,581 | 41,828 | 41,828 |
| | 37,620 | 41,869 | 41,870 |
| | 378,593 | 385,462 | 378,347 |



43

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Plans pour 1985-1986

### 1. Points saillants

- La Loi sur les mesures spéciales d'importation (L.M.S.I.) a été proclamée le 1er décembre 1984. L'application de cette loi occasionnera une nouvelle charge de travail qui sera épongée par le Ministère (voir page 16).

- Le Ministère mettra en oeuvre la Loi sur la compétence extracôtière du Canada pour les Douanes et l'Accise en 1984-1985 par suite de l'extension de la juridiction des Douanes qui la porte à 200 milles (une nouvelle initiative introduite dans le Plan des dépenses pour 1984-1985). Il faudra 21 années-personnes et 713 000 $ par exercice afin d'appliquer la Loi dans le nouveau territoire, à partir de 1985-1986 (voir page 16).

- Par suite des Négociations commerciales multilatérales de 1979, Douanes et Accise mettra en oeuvre les nouvelles dispositions concernant la valeur en douane à compter du 1er janvier 1985 (voir page 16).

- En 1985-1986, le Ministère procédera à la mise à l'essai et à l'évaluation de trois changements systémiques majeurs qu'a entraînés l'Étude sur la stratégie du Ministère en matière d'automatisation (voir page 17).

- En 1984-1985, le Ministère concrétisera la disposition proposée (Bill C-17) concernant le programme de ristourne de la taxe sur l'essence et le carburant diesel (voir page 15).

- Les niveaux des années-personnes du Ministère en 1985-1986 diminueront de 1,6 % par rapport au niveau des ressources de 1983-1984 et de 1,4 % par rapport au niveau de 1984-1985, sans diminution importante dans la qualité des services (voir page 44). Les diminutions des ressources ont été appliquées pour permettre:

  - La fermeture de quelques bureaux de l'Accise
  - La fermeture de quelques bureaux des Douanes
  - Un usage réduit d'entrepôts réels
  - L'élimination du groupe mobile de surveillance.

## 2. État financier récapitulatif par activité

**Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Accise | 68 461 | 66 810 | 1 651 | 22 |
| Douanes | 287 924 | 286 866 | 1 058 | 29 |
| Administration ministérielle | 61 241 | 52 512 | 8 729 | 40 |
| | 417 626 | 406 188 | 11 438 | |
| Années-personnes autorisées | 10 148 | 10 288 | (140) | |

**Explication des prévisions pour 1984-1985:** Les dépenses prévues pour 1984-1985 excèdent le Budget principal des dépenses de 7 millions de dollars. Ce montant comprend des demandes pour le Budget supplémentaire incluant 5,4 millions pour le Système harmonisé et 1,6 million pour 4 autres projets.

**Explication de la différence entre le Budget des dépenses Principal de 1985-1986 et les dépenses prévues pour 1984-1985:** Les dépenses prévues pour 1985-1986 dépassent les dépenses prévues pour 1984-1985 de 11,4 millions de dollars (2,8 %). Ceci résulte d'une augmentation de 12 millions des frais en personnel et d'une augmentation de 4,7 millions en dépenses en capital. Ces augmentations sont compensées par une diminution totale de 5,3 millions réalisée au chapître des autres coûts de fonctionnement (voir page 45).

Les tableaux 2 et 3 indiquent la répartition des ressources du Ministère en 1985-1986.

**Tableau 2: Années-personnes par activité en 1985-1986**

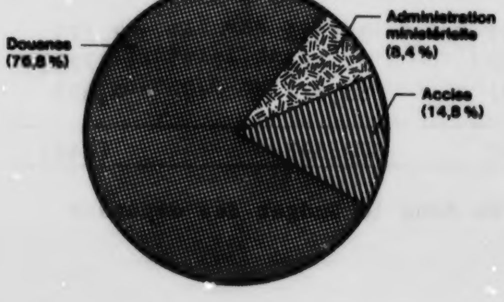


**Tableau 3: Dépenses brutes par catégorie (Pourcentage) en 1985-1986**

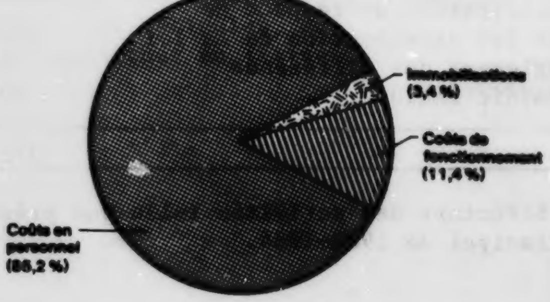

Tel que mentionné dans la préface, ce plan de dépenses est formulé en fonction d'une nouvelle structure des activités (exception faite du tableau 4 sur le rendement financier par activité pour 1983-1984). C'est cette nouvelle structure qui a présidé à la planification interne pour 1985-1986. Les mécanismes actuels pour la présentation des rapports financiers internes nécessitent une explication des écarts au niveau des activités seulement. Par conséquent, aucune explication du rendement financier n'est fournie au niveau des sous-activités. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la nouvelle structure des activités de Douanes et Accise à la section III.

## B. Rendement récent

### 1. Points saillants

- La Réforme de la taxation des marchandises (la taxe de gros proposée) n'aura pas lieu en raison des recommandations qu'un comité du secteur privé a présentées au ministre des Finances en juin 1983.

- Le Ministère a mené à terme sa première étude de l'Évaluation des programmes en 1983-1984 et cette dernière traitait du Système de traitement des voyageurs. Une autre étude sur le Système des déclarations douanières des transporteurs a pris fin en août 1984 (voir page 20).

- En 1983-1984, les recettes du Ministère ont totalisé 15,8 milliards de dollars, environ 1,2 milliard de moins que prévu. Cette diminution est surtout attribuable aux diminutions des redevances d'indemnisation pétrolière et des taxes sur le gaz acheminé par pipeline et les liquides extraits du gaz naturel (voir page 49).

### 2. Rétrospective du rendement financier

**Tableau 4: Rétrospective du rendement financier par activité* (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget des dépenses | Différence |
| Facilitation du respect de la loi | 176,507 | 187,660 | (11,153) |
| Vérification du respect de la loi et exécution de la loi | 102,909 | 95,336 | 7,573 |
| Règlement des différends | 8,900 | 9,623 | (723) |
| Administration | 90,031 | 85,974 | 4,057 |
| | 378,347 | 378,593 | (246) |

* Structure des activités telle que présentée dans le Budget des dépenses principal de 1983-1984.

Comme l'indique le tableau 4, les dépenses réelles en 1983-1984 ont été inférieures de 246,000$ ou de 0,1%, à ce qui avait été prévu dans le Budget des dépenses. Cet écart est le résultat de ce qui suit:

| | **Millions** |
|---|---|
| • L'utilisation de 510 années-personnes occasionnelles (5 % de l'utilisation totale) à un taux de rémunération généralement inférieur à la moyenne établie dans le barème des frais de traitement. Douanes et Accise a toujours utilisé des employés occasionnels pour parer aux fluctuations des effectifs qu'entraînent les retraites, les démissions, les promotions, etc., ainsi qu'à la charge de travail pendant les périodes de pointe qui reviennent chaque année (p. ex. la circulation internationale en été). | (5,4 de dollars) |
| • Augmentation des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 4,2 |
| • Les restrictions touchant les voyages, le recours à des experts-conseils, les travaux d'impression. | (1,2) |
| • Le remaniement du calendrier de la réparation du matériel et des ponts et tunnels aux points frontière; délais des projets de services aux locataires. | (1,4) |
| • Services juridiques, services de programmation, services de conseiller en gestion. | 1,2 |
| • L'annulation de la Réforme de la taxation des marchandises et le retard dans les activités relatives à l'extension de la juridiction (limite de 200 milles). | (0,4) |
| • L'achat reporté de matières, par exemple les uniformes, le matériel et les fournitures pour les stocks du Collège de Douanes et Accise et la réduction des stocks du Ministère. | (1,0) |
| • La mise en oeuvre du Programme de symbolisation fédérale (la remise à neuf des moyens de signalisation); l'achat d'un ordinateur et de matériel de laboratoire qui étaient loués auparavant. | 1,5 |
| • L'achat d'immobilisations à caractère non discrétionnaire, p. ex. une machine à radiographie, des véhicules, du matériel de bureau, équipment d'ordinateur en liaison directe avec l'ordinateur. | 2,3 |
| | (0,2) |



47

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le ministère du Revenu national, Douanes et Accise, consiste en un programme dirigé par un sous-ministre imputable au ministre du Revenu national.

La mission du Ministère est d'assurer, avec efficience et sensibilité, le respect de toutes les dispositions législatives que Douanes et Accise est chargé d'appliquer. En assumant cette mission, Douanes et Accise perçoit des droits et taxes, contrôle le mouvement des gens et des marchandises qui entrent au Canada ou en sortent et protège l'industrie canadienne contre la concurrence préjudiciable d'origine étrangère.

Douanes et Accise joue aussi un rôle important dans la mise en oeuvre des politiques socio-économiques du gouvernement. Par exemple, dans le domaine de la politique sociale, le Ministère est responsable de l'application, aux points d'entrée, des lois concernant l'immigration (p. ex. en refusant l'entrée aux visiteurs dangereux ou indésirables), ainsi que du contrôle des importations prohibées comme les armes à feu, les stupéfiants et le matériel à caractère indécent ou immoral.

Sur le plan de la politique économique, le Ministère participe à la mise en oeuvre des accords commerciaux multilatéraux que le Canada a conclus dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (le GATT). Au pays, Douanes et Accise est appelé à appuyer la création et le maintien d'un climat sein pour les affaires et l'emploi, y compris l'application de lois qui protègent les entreprises canadiennes contre la concurrence préjudiciable venant de l'étranger.

Les activités de Douanes et Accise sont fort manifestes pour plusieurs groupes importants qui sont représentatifs de la société canadienne (p. ex. les voyageurs internationaux, les exportateurs, les chefs d'entreprise, etc.). D'une façon ou d'une autre, Douanes et Accise traite avec eux afin de leur fournir les renseignements et l'aide dont ils ont besoin pour respecter spontanément les exigences de la loi. En outre, le Ministère fournit au monde des affaires canadien des conseils lui permettant de s'adapter aux conditions changeantes du commerce international. Douanes et Accise s'efforce de projeter continuellement une image de marque qui est positive, juste, impartiale et sensible aux besoins de ses clients internationaux et intérieurs.

### 2. Mandat légal

La Loi sur le ministère du Revenu national délègue à Douanes et Accise la responsabilité "du contrôle, de la réglementation, de la gestion et de la surveillance des droits de douane et d'accise, y compris les taxes imposées par la Loi sur la taxe d'accise". Le ministre du Revenu national est chargé d'appliquer la Loi sur les douanes. Parmi les autres lois importantes qui s'inscrivent dans le mandat légal de Douanes et Accise, on compte le Tarif des douanes, la Loi sur les mesures spéciales d'importation, la Loi sur l'accise et la Loi sur la taxe d'accise, dont la responsabilité législative appartient au ministre des Finances.

Douanes et Accise applique aussi quelque 60 textes législatifs pour le compte d'autres ministères, notamment Agriculture, Santé et Bien-être, Consommation et Corporations, Industrie et Commerce, Statistique Canada et Emploi et Immigration Canada. Les lois que Douanes et Accise applique intégralement ou en partie sont présentées dans la section III.

### 3. Objectif du Programme

Douanes et Accise a pour objectif: de "voir à ce que tous les droits, toutes les taxes et tous les autres prélèvements applicables soient imposés, perçus et, le cas échéant, remboursés; selon les besoins, contrôler, pour la protection de l'industrie et de la société canadiennes, la circulation des gens, des marchandises et des moyens de transport qui entrent au pays ou qui en sortent, afin d'assurer le respect de la loi; protéger l'industrie canadienne contre tout préjudice réel ou éventuel que peut causer l'importation effective ou envisagée de marchandises sous-évaluées ou subventionnées, ainsi que d'autres genres de concurrence étrangère déloyale".

### 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Le Programme de Douanes et Accise comprend trois activités: l'Accise, les Douanes et l'Administration ministérielle. Le tableau 5 indique la structure des activités et décrit les sous-activités connexes de chaque activité.

**Tableau 5: Structure des activités**

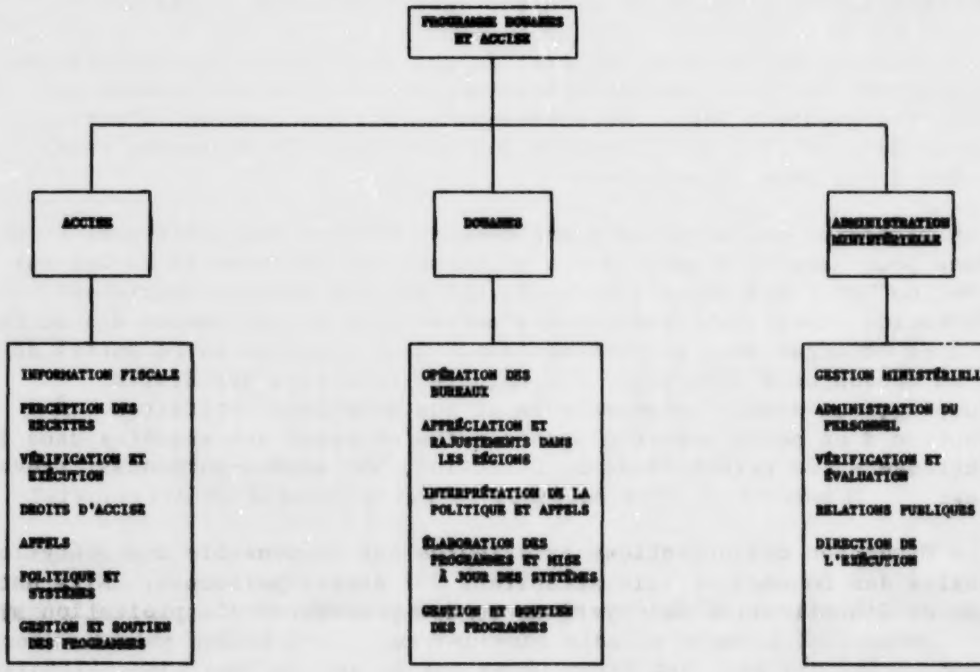




49

Bien que les activités Accise et Douanes partagent le même objectif en vertu du Programme et contribue à sa réalisation, chacune est considérée comme une entité distincte. Cela est attribuable principalement au fait que chaque activité est responsable de lois différentes et qu'elle traite la plupart du temps avec des clients différents. Par exemple, l'activité Accise applique la Loi sur l'accise et la Loi sur la taxe d'accise qui touchent les fabricants et les grossistes titulaires de licence, les distillateurs, les brasseurs, les fabricants de tabac, etc. L'activité Douanes applique le Tarif des douanes, la Loi sur les douanes et la Loi sur les mesures spéciales d'importation et elle traite surtout avec des voyageurs canadiens et internationaux, des fabricants canadiens, des importateurs et des exportateurs, etc. L'activité Administration ministérielle regroupe les services administratifs et fonctionnels centraux qui sont nécessaires pour appuyer avec efficacité et efficience les activités Douanes et Accise.

**Organisation:** Les opérations de Douanes et Accise sont décentralisées et comprennent 12 régions des Douanes et 9 régions de l'Accise. Au total, le Ministère compte 10 148 employés dont environ 9 000 font partie du personnel d'exploitation et de soutien aux services extérieurs. Le Ministère se compose de quatre grands secteurs: l'Accise, les Programmes des Douanes, les Opérations extérieures des Douanes et l'Administration ministérielle.

L'Accise perçoit environ 11,5 milliards de dollars par année en recettes qui servent à financer les programmes gouvernementaux, à favoriser l'équité fiscale et à infléchir les modalités de la consommation. L'Accise, en plus de l'Administration centrale à Ottawa, a 9 bureaux régionaux et 29 bureaux de district et nécessite en tout 1 506 années-personnes. Toutes les ressources de la Direction de l'Accise se trouvent dans l'activité Accise.

La fonction des Douanes est exercée par la Direction des programmes des Douanes et par la Direction des opérations extérieures des Douanes qui, réunies, représentent les 7 786 années-personnes que comprend l'activité Douanes. Environ 77 % de l'ensemble des ressources du Ministère sont affectées à ces deux Directions.

La Direction des programmes des Douanes élabore des politiques et des systèmes pour assurer l'application efficiente et uniforme de la Loi sur les douanes, du Tarif des douanes et de la Loi sur les mesures spéciales d'importation ainsi que l'exécution d'autres lois et règlements des autres ministères et organismes gouvernementaux. Elle s'occupe entre autres de mener au Canada et à l'étranger des enquêtes relatives aux droits antidumping, aux droits compensateurs et aux questions tarifaires. À l'exception d'un petit nombre d'agents qui s'occupent des enquêtes dans les pays étrangers, le personnel de la Direction, 585 années-personnes, travaille à Ottawa.

La Direction des opérations extérieures est responsable des opérations régionales des Douanes et elle accapare 7 201 années-personnes. Elle est chargée de l'application des systèmes et des procédures d'exploitation ayant

trait à l'imposition et à la perception de plus de 5 milliards de dollars par année en droits et taxes sur les importations, ainsi que du contrôle de la circulation des marchandises, des personnes et des véhicules qui entrent au pays et qui le quittent. Elle sert le public à plus de 650 endroits d'un bout à l'autre du pays.

Les autres directions sont la Gestion ministérielle, l'Administration du personnel, la Vérification et l'évaluation, les Relations publiques et la Direction de l'exécution. Elles sont situées surtout à l'Administration centrale, à Ottawa, et représentent les 856 années-personnes que comprend l'activité Administration ministérielle.

Le tableau 6 indique les liens qui existent entre l'organisation et la structure des activités du Ministère et il présente une analyse des ressources de 1985-1986.

**Tableau 6: Ressources de 1985-1986 par organisation ou activité (en milliers de dollars)**

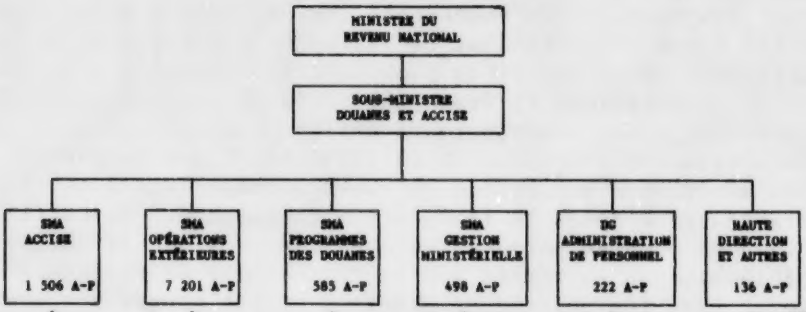


| | SMA Accise $ | SMA Opérations extérieures $ | SMA Programmes des douanes $ | SMA Gestion ministérielle $ | DG Administration de personnel $ | Haute direction et autres $ | ACTIVITÉ TOTAL (000) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| ACCISE | 68 461 | | | | | | 68 461 |
| DOUANES | | 258 788 | 29 136 | | | | 287 924 |
| ADMINISTRATION MINISTÉRIELLE | | | | 38 574 | 13 765 | 8 902 | 61 241 |
| DÉPENSES TOTALES | 68 461 | 258 788 | 29 136 | 38 574 | 13 765 | 8 902 | 417 626 |

## D. Perspective de planification et rétrospective du rendement

### 1. Contexte

Le Ministère est encore dans une période où se modifie profondément le contexte de ses opérations. Les facteurs clés ci-dessous influeront particulièrement sur Douanes et Accise au cours des cinq prochaines années.



51

**Conjoncture économique:** Les changements rapides qu'a subit la situation économique ont nuit à la capacité du Ministère de prévoir avec exactitude les recettes, les fluctuations de la charge de travail, etc. Le comportement des voyageurs, des importateurs ou des exportateurs que sert le Ministère est grandement influencé par des facteurs comme le taux d'inflation, la valeur du dollar canadien et des autres devises, le fardeau fiscal, etc. Ces facteurs influent aussi sur l'aptitude du Ministère à déployer ses ressources avec efficience et efficacité au rythme de l'évolution de la conjoncture économique et commerciale.

En égard à la reprise économique et en attendant que le gouvernement annonce ses nouvelles priorités, le Ministère prévoit que la valeur des marchandises importées et exportées s'accroîtra de 37 % et de 22 % respectivement entre 1984 et 1989. De plus, la composition du groupe que forment les voyageurs internationaux devrait changer énormément. Il est à prévoir que le nombre de Canadiens revenant au pays diminuera alors que celui des visiteurs étrangers augmentera en raison de la dévaluation du dollar canadien par rapport au dollar américain.

**Décisions politiques du gouvernement:** Les plus importantes décisions politiques du gouvernement qui toucheront les opérations de Douanes et Accise dans les années à venir comprennent ce qui suit: la législation sur l'accès à l'information, la réduction de la paperasserie, le service au public, la modification de la politique de transport (c.-à-d. les changements dans les droits d'atterrissage des transporteurs aériens internationaux), les boutiques hors taxes, l'extension de la juridiction qui la porte à 200 milles, l'adoption d'un système de nomenclature révisé, et le système de classement tarifaire d'après la fabrication canadienne. La participation du Ministère ira d'un soutien permanent à quelques-unes de ces décisions politiques à la mise en oeuvre et à l'exécution même de certaines autres. Dans ce dernier cas, les politiques précises et les programmes connexes sont étudiés en détail dans les sections "Initiatives" ou "Mise à jour des initiatives signalées antérieurement".

**Accords internationaux:** Les nouvelles dispositions concernant la valeur en douane, la Loi sur les mesures spéciales d'importation (L.M.S.I.) et le nouveau Système harmonisé (S.H.) sont autant d'accords internationaux importants qui exigent la participation du Ministère au moment de leur mise au point et de leur mise en oeuvre. La Loi sur les mesures spéciales d'importation vient s'ajouter au mandat statutaire du Ministère. Les dispositions concernant la valeur en douane et le S.H. représentent des modifications d'envergure aux systèmes d'évaluation et de codage du Tarif des Douanes. Ces changements, une fois opérés, entraîneront une restructuration majeure des systèmes d'exploitation actuels.

**Changements technologiques:** Les efforts que déploie continuellement le Ministère pour informatiser ses opérations, systèmes et processus au moyen de la plus récente technologie sont décrits dans l'Étude de la stratégie en matière d'automatisation (ESA). L'exercice 1985-1986 sera surtout marqué par la mise en oeuvre, la mise à l'essai et l'évaluation de plusieurs systèmes

opérationnels et administratifs qu'aura permis d'améliorer certaines caractéristiques de l'informatique. Au cours des quelques prochaines années, ces efforts aideront le Ministère à répondre aux besoins du public avec plus de rapidité, d'efficacité et de sensibilité. À mesure que des changements technologiques majeurs auront lieu dans les activités Douanes et Accise, le Ministère sera plus à même de s'adapter rapidement aux conditions économiques et commerciales, et l'efficacité du Programme dans son ensemble devrait s'améliorer.

Bien que les changements technologiques qui s'annoncent auront un effet considérable sur l'effectif du Ministère (surtout au chapitre de la formation), le Ministère doit faire face à un défi encore plus grand qui est de s'assurer que les efforts consacrés à l'automatisation contribueront et seront compatibles et intégrés aux changements qui découlent des décisions de principe du gouvernement et de la participation du Canada aux accords internationaux décrits précédemment.

## 2. Initiatives

Douanes et Accise entreprendra les initiatives suivantes en 1985-1986:

- L'Accise mettra en place et maintiendra un mécanisme d'appel structuré en raison de changements législatifs. Les coûts estimatifs de cette initiative seront de 643 000 dollars et de 13 années-personnes pour 1985-1986 et les exercices ultérieurs (voir page 28).

- Le programme de ristourne de la taxe de vente sur l'essence et le carburant qui est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1984 sera opérationnel à l'Accise à partir du 1er avril 1985 et se terminera le 1er janvier 1987. Ce programme coûtera 1,4 million et 189 années-personnes en 1985-1986 (voir page 28).

- Le Ministère participera à l'Exposition 1986 de Vancouver afin de fournir les services de Douanes et d'Accise aux participants de l'Exposition de même que pour traiter les visiteurs provenant d'autres pays. Au cours de l'exercice de 1985-1986 le Ministère dépensera 5 années-personnes et 208 000 dollars (voir page 38).

## 3. Mise à jour des initiatives signalées antérieurement

Douanes et Accise poursuit un certain nombre d'initiatives qui étaient décrites dans les plans de dépenses antérieurs. Une mise à jour de ces initiatives est fournie sous les rubriques générales qui suivent.

**Modifications législatives:** L'introduction et l'adoption, au Parlement, de la Loi sur les douanes révisée sont subordonnées aux priorités qu'établira le nouveau gouvernement (voir page 37).



53

**Changements ayant trait aux accords internationaux:** Il y a eu trois changements dans ce secteur:

**Loi sur les mesures spéciales d'importation:** La proclamation de la Loi sur les mesures spéciales d'importation (L.M.S.I.) le 1er décembre 1984, a remplacé la Loi sur l'Antidumping et les règlements visant les droits compensatoires. Pour le reste de l'année 1984-1985, les coûts associés à l'administration de la LMSI corresponderont à ceux préalablement reliés à l'administration de la législation abolie (34 années-personnes et 1,6 million de dollars). À partir de 1985-1986 (la première année complète suivant la mise en oeuvre de la nouvelle Loi), la charge de travail additionnelle provenant de la LMSI (voir page 37) sera épongée à même la base annuelle de 99 années-personnes et 4,7 millions affectée à ce secteur d'activité.

**Nouvelles dispositions concernant la valeur en douane:** En décembre 1979, le Canada signait l'accord international sur la valeur en douane, issu des Négociations commerciales multilatérales.

Pour se préparer à la mise en oeuvre des nouvelles dispositions concernant la valeur en douane, au plus tard le 1er janvier 1985, le Ministère a tenu de nombreux colloques d'information publique à travers le Canada et a mis au point des cours de formation à l'intention des agents de douane dans les régions et à l'Administration centrale. Le programme de formation à l'Administration centrale est terminé depuis juin 1984 et celui dans les régions s'est déroulé entre septembre et décembre 1984 d'un bout à l'autre du pays. Il y a eu révision des ressources estimatives pour 1984-1985 et les 68 années-personnes et 2,2 millions de dollars qui en ont résulté reflètent plus fidèlement le coût estimatif du programme de formation (voir page 37).

**Système harmonisé:** Le Canada travaille à l'adoption le 1er janvier 1987, d'un système accepté internationalement, le Système harmonisé (S.H.), et utilisé comme base du classement des marchandises aux fins du Tarif des douanes et des statistiques sur le commerce.

En 1984-1985, le Ministère poursuivra ses travaux pour rendre la nomenclature du Tarif conforme à celle du Système harmonisé. Les coûts de 1984-1985 ont été portés à 43 années-personnes et à 5,4 millions de dollars afin d'inclure les dépenses qui se rattachent à la conversion des systèmes automatisés. En se basant sur la date d'adoption du 1er janvier 1987, les besoins en ressources pour 1985-1986 s'élèvent à 86 années-personnes et 23,6 millions de dollars. Les ressources seront utilisées pour poursuivre la conversion du Tarif et le développement de systèmes automatisés ministériels; pour commencer l'élaboration d'un programme de formation pour les quelques 4,500 agents qui seront affectés par le nouveau système; et enfin, pour élaborer un programme d'information public exhaustif visant la préparation de la communauté des importateurs pour la mise en oeuvre du nouveau système (voir page 39).

**Modifications de politique:** Il y a eu deux changements importants de politiques:

**Extension de la juridiction de Douanes et Accise - limite de 200 milles:** La mise en oeuvre de la Loi sur la compétence extracôtière du Canada pour les Douanes et l'Accise nécessitera 34 années-personnes et 1,3 million de dollars en 1984-1985. En 1985-1986, les besoins en ressources tomberont à 21 années-personnes et à 713 000 $ puisque les activités relatives à la mise en oeuvre de la Loi seront terminées depuis 1984-1985 et que seules les fonctions opérationnelles normales demeureront (voir page 38).

**Boutiques hors taxes:** En juin 1984, le Ministère annonçait la mise en oeuvre en deux temps d'un programme de boutiques hors taxes à l'échelle nationale. La phase I, qui aura lieu en 1984-1985 comportera la désignation de six opérateurs de boutiques hors-taxes à la frontière. Tous les autres sites dans les provinces participantes feront partie de la deuxième phase, au cours de laquelle les opérateurs seront désignés en 1985-1986. La mise en oeuvre nationale impliquera quelques 40 boutiques hors-taxes.

Les dépenses en 1984-1985 seront d'environ 4 années-personnes et 458 000 $. On estime que 4 années-personnes et 496 000 $ seront requis en 1985-1986.

**Changements dans les systèmes:** L'Étude de la stratégie du Ministère en matière d'automatisation (ESA) a débouché sur les trois grandes initiatives qui suivent: le système ALERT et le Système de la mainlevée conditionnelle (appelé auparavant Sélection en vue de la mainlevée) qui sont des initiatives ayant trait aux Douanes (voir pages 38 et 39). Le Système du profil de la clientèle (S.P.C.) est une initiative de l'Accise (voir page 27). Les composantes des trois systèmes seront mises à l'essai et évaluées en 1984-1985 et en 1985-1986.

**ALERT:** Afin de réduire au minimum les interruptions qu'entraîne le système ALERT pendant sa mise à l'essai à Calgary, le Ministère a choisi de mettre en oeuvre graduellement les deux dernières composantes du système. Sur la recommendation d'une firme consultative importante, il fut décidé de poursuivre la mise à l'essai pendant une année complète avant de l'évaluer et de la continuer durant l'évaluation. Ceci permettra d'accorder suffisament de temps pour opérer les systèmes selon les spécifications, et par conséquent de procéder à une évaluation plus précise. Par conséquent, le système ALERT nécessitera environ 46 années-personnes et 2,7 millions de dollars en 1984-1985 pour la mise en oeuvre des deux dernières composantes du projet-pilote (le traitement des modifications et la sélection des déclarations). Il y aura, en 1985-1986, une évaluation du projet-pilote qui coûtera environ 37 années-personnes et 2,3 millions de dollars.

**Système de mainlevée conditionelle:** Dans le cas du Système de mainlevée conditionnelle, les coûts estimatifs sont basés sur les résultats d'une analyse coûts-bénéfices complétée en 1984. Ce système nécessitera approximativement 21,5 années-personnes et 1,4 million de dollars en 1984-1985. On

estime que les dépenses, en 1985-1986, atteindront 29 années-personnes et 1,7 million de dollars. Ces coûts reflètent la décision du gouvernement de poursuivre la mise à l'essai durant la période d'évaluation.

**Système de profil de la clientèle:** Les dépenses du S.P.C. en 1984-1985 et 1985-1986 s'élèveront respectivement à 2,5 millions de dollars et 21 années-personnes et à 1,9 million de dollars et 16 années-personnes.

Trois autres changements importants dans les systèmes se poursuivront ou prendront fin en 1984-1985 et 1985-1986, à savoir:

**Plan d'amélioration de la gestion:** Ce plan, amorcé en octobre 1980, prendra graduellement fin d'ici le 31 mars 1985. Toutes les activités qui ne seront pas encore terminées à cette date s'inscriront dans le cadre des initiatives permanentes du Ministère, au chapitre de la mise au point et de l'amélioration des programmes (voir page 41). On estime que les dépenses en 1984-1985 s'élèveront à 45 années-personnes et 1,1 million de dollars.

**Modèle de bureautique:** La mise à l'essai d'un modèle de bureautique se terminera en décembre 1984. L'essai pourrait se prolonger jusqu'en août 1985. Les dépenses en ressources de cette initiative s'élèveront à environ 6 années-personnes et 600 000 $ en 1984-1985 de même qu'en 1985-1986 (voir page 28).

**SASP:** La mise au point du Système d'alarme et de sécurité personnelle (SASP) va bon train. Les systèmes pilotes de Windsor (Ontario) et de Dundee-Lacolle (Québec) entreront respectivement en activité au plus tard le 28 février et le 31 mars 1985. Ils seront évalués d'ici le 30 septembre 1985. Les dépenses du SASP en 1984-1985 atteindront 4 années-personnes et 2 millions de dollars tandis que les dépenses en 1985-1986 seront d'environ 6 années-personnes et 5,3 millions de dollars (voir pages 39 et 42).

**4. Efficacité du Programme**

Comme au Canada l'application de la taxe repose sur l'auto-cotisation, la stratégie du Ministère pour atteindre l'objectif de son Programme consiste à faciliter le respect spontané par le public des lois qu'il applique. Puisque cette stratégie implique la promotion et la provision de renseignements nécessaires au public, la qualité et la rapidité de la diffusion de l'information aux clients et les rapports entre ceux-ci et les employés du Ministère sont des facteurs de succès critiques pour la réalisation de l'objectif du Programme de Douanes et Accise.

À l'appui de cette stratégie, le Ministère maintient des activités de vérification et d'exécution aux niveaux voulus afin de s'acquitter de son mandat de façon équitable.

Au cours des dernières années, Douanes et Accise a déployé passablement d'efforts et a fait des progrès visibles devant conduire à la mise au point et à la mise en oeuvre de systèmes de mesure du rendement. Bien que la plupart de ces systèmes fournissent des données à caractère opérationnel sur le rendement, le Ministère s'est aussi attaché à résoudre la difficile question de la définition et de la mesure des résultats du Programme. Après avoir analysé les résultats obtenus en utilisant diverses approches, comme le Système de mesure sur le rendement (S.M.R.), des études d'évaluation de programmes, des sondages spéciaux et des méthodes non-quantitatives, le Ministère est maintenant à même de fournir un meilleur aperçu de l'efficacité de son Programme. Il croit que les résultats suivants indiquent mieux jusqu'à quel point les activités de son Programme contribuent à la réalisation de son objectif.

Aux fins de la présente section, l'efficacité du Programme est discutée en fonction de deux principales composantes de l'énoncé de l'objectif du Programme qui ont pour objet la perception appropriée des recettes et le contrôle de la circulation des gens et des marchandises.

**Assurer l'imposition et la perception des recettes correctement:** La composante Accise du Programme de Douanes et Accise a surtout pour souci de voir à ce que tous les droits, taxes et autres prélèvements applicables soient imposés, perçus et, le cas échéant, remboursés.

La Direction de l'Accise perçoit plus de 11 milliards de dollars par année. Il importe au plus haut point que le montant des recettes perçues soit exact. Non seulement le Ministère doit-il faire preuve d'exactitude dans les cotes établies mais il doit aussi s'efforcer d'être juste dans les remises qu'il accorde.

Dans un régime fiscal qui repose sur l'auto-cotisation, il incombe aux contribuables de déterminer, d'imposer et de remettre correctement les sommes dont ils sont redevables au titre de la taxe. En accroissant l'aptitude et l'empressement des contribuables à le faire, on favorise le respect spontané de la loi. Des renseignements sous forme de recueils, mémorandums, bulletins, décisions et visites aux clients qui font affaire avec le Ministère pour la première fois encouragent le public à se conformer à la loi. En réalité, le Ministère utilise une forte proportion de ses ressources pour s'assurer que le public est bien informé. Toutefois, il y a des contribuables qui, en toute connaissance de cause ou par inadvertance, ne respectent pas la loi. Par conséquent, le Ministère doit prendre des mesures pour relever, corriger et prévenir les cas d'inobservation. Le programme de vérification de l'Accise est une des méthodes conçues pour voir à ce que les contribuables remettent un montant approprié, tel que le prescrit la loi. Le programme de vérification, qui se trouve dans la sous-activité de Vérification et exécution, représente 56 % des ressources totales de l'activité. L'échéancier du Plan d'évaluation du Programme du Ministère indique que le programme de vérification fera l'objet d'une étude en 1987-1988. Il est attendu que cette étude permettra de mieux discuter, dans son ensemble, de l'efficacité de cette composante importante du programme de l'Accise.

Entretemps, deux secteurs spécifiques du programme de vérification de l'Accise (Unité de vérification standard et Unité de vérification des droits standard) sont discutés dans la section II, Analyse par activité (voir page 25).

**Contrôle du mouvement des gens et des marchandises:** La deuxième composante de l'objectif du Programme concerne le contrôle, selon les exigences de la loi, du mouvement des gens, des marchandises et des moyens de transport qui entrent au Canada et qui le quittent [afin de protéger l'industrie et la société canadiennes]. Cette sphère d'attribution appartient surtout à l'activité Douanes.

En 1983-1984 le Ministère a vu à l'accomplissement des formalités lors de l'entrée de plus de 36 millions de visiteurs et d'au-delà de 43,9 millions de passages à la frontière de résidents canadiens. En 1983-1984, il a aussi traité plus de 13,5 millions de documents de contrôle du fret, 6 millions de déclarations d'importation et plus de 220 000 demandes de remboursement et de drawback. En outre, les Douanes ont procédé à plus de 128 000 saisies et autres mesures d'exécution et elles ont fait plus de 2,2 millions de renvois à d'autres ministères aux fins d'exécution. Le taux du respect des lois que le Ministère est chargé d'appliquer est un indice de son efficacité dans le domaine du contrôle du mouvement des voyageurs. Les plus importants indices de progrès dans ce domaine ont fait partie d'une étude d'évaluation de programmes qui a eu lieu en 1984-1985 et qui visait les activités d'environ 32 % de l'effectif du Ministère et 30 % de ses dépenses annuelles. Les résultats de l'étude sont décrits ci-dessous.

**Mouvement des gens:** L'étude du Système de traitement des passagers par les Douanes a mis l'accent sur deux étapes du traitement des passagers - les déclarations des voyageurs et l'examen secondaire des passagers que l'on soupçonne de ne pas respecter les règlements des Douanes et de l'Immigration et les règlements connexes régissant l'entrée au pays.

Selon l'étude, 91 % de tous les passagers qui arrivent au pays y entrent sans commettre aucune infraction majeure aux lois applicables. Le reste des voyageurs (9 %) se regroupe dans deux catégories de contrevenants. Le premier groupe, les contrevenants sérieux, représentent environ 2 % de tous les voyageurs qui entrent au Canada en tentant d'éviter la détection et pour lesquels le déli est suffisamment grave pour que des mesures soient prises. Ces mesures incluent des saisies (c.-à.-d. marchandises, drogues, armes), paiements forcés, et prohibitions.

Le second groupe (environ 6,6 % des voyageurs qui entrent au Canada) comprend les contrevenants qui sont au seuil de tolérance et pour lesquels les délis sont trop importants pour être ignorés, mais pas assez importants pour que des mesures officielles soient prises. Il est estimé que 600 000 voyageurs de ce groupe sont détectés chaque année et reçoivent un avertissement "non officiel".

Le Ministère projette d'effectuer des sondages rigoureux pour vérifier ces estimations du taux de respect de la loi et on considèrera les résultats lors de la prochaine étude d'évaluation de programmes touchant le domaine du traitement des passagers. Les initiatives que le Ministère a prises par suite de cette étude et qui ont pour but d'améliorer le taux de respect de la loi seront menées à bonne fin d'ici 1988.

**Circulation des marchandises:** Quant au contrôle de la circulation des marchandises, l'étude d'évaluation de programmes touchant le Système des déclarations des transporteurs des Douanes a pris fin en août 1984. Elle a mis l'accent sur le document de contrôle de trois sous-systèmes majeurs: les Déclarations des transporteurs, les Déclarations et le tri des envois postaux et les Déclarations des exportateurs. Ces sous-systèmes constituent la base des activités de la vérification et du contrôle du Ministère visant les marchandises qui entrent au pays, qui le quittent ou qui y demeurent en transit.

L'étude a conclu que le Système de déclarations des transporteurs fonctionne de façon satisfaisante et avec rapidité et que le système, dans l'ensemble, assortit le contrôle d'un service réceptif. Le processus a été bien vu par les importateurs. Il y a eu recensement des occasions de rationaliser le système pour tous les modes de transport et de perfectionner le processus de la vérification.

On a constaté que l'efficacité des Déclarations et du tri des envois postaux s'améliorait. Toutefois, l'étude a conclu qu'il était possible d'améliorer le service au public et d'accroître la productivité à l'intérieur du système.

Les contrôles documentaires des exportations ont été jugés acceptables mais une amélioration des contrôles matériels s'impose. L'étude a conclu qu'il faudrait engager d'autres ressources pour avoir un contrôle efficace dans le domaine des exportations.

Le Ministère a passé en revue les constatations découlant de l'étude et a pris des mesures pour apporter les changements jugés appropriés pour y donner suite. Ces mesures doivent être incorporées dans le Programme du Ministère d'ici 1986-1987.

Le Ministère a l'intention d'améliorer la qualité des renseignements sur l'efficacité en continuant de mettre au point des indices d'efficacité du programme, en faisant des études et en accentuant la mise sur pied de systèmes de mesure de l'efficience, de l'efficacité et de la réceptivité. L'information fournie à nos clients est un élément clé de notre stratégie pour encourager et faciliter le respect spontané de la loi. C'est pourquoi une étude d'évaluation majeure sera menée à terme d'ici 1985-1986 afin de jauger l'efficacité du réseau de communication du Ministère tant sur le plan interne qu'externe.

**Section II**
**Analyse par activité**

## A. Accise

### Objectif

Appliquer la Loi sur l'accise, la Loi sur la taxe d'accise et les autres lois pertinentes afin de voir à ce que les droits, les taxes et tous les autres prélèvements soient imposés, perçus, et, le cas échéant, remboursés le plus économiquement possible pour le public et d'une manière qui assure, chez celui-ci, la plus haute confiance dans l'intégrité, l'efficience et l'équité de la démarche de l'Accise.

### Résumé des ressources

L'activité Accise comprend 1 506 années-personnes qui représentent environ 15 % du total des années-personnes du Ministère et 16 % de l'ensemble de ses dépenses. Le tableau 7 renferme des détails sur les ressources de l'activité.

**Tableau 7: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Information fiscale | 10 104 | 213 | 9 545 | 197 | 9 257 | 210 |
| Perception des recettes | 6 159 | 173 | 7 074 | 173 | 5 721 | 171 |
| Vérification et Exécution | 38 063 | 844 | 35 618 | 876 | 34 752 | 867 |
| Droits d'accise | 3 322 | 81 | 3 248 | 81 | 3 404 | 94 |
| Appels | 667 | 13 | 657 | 12 | 140 | 2 |
| Politique et Systèmes | 4 359 | 45 | 4 313 | 45 | 2 389 | 45 |
| Gestion et soutien des programmes | 5 787 | 137 | 6 355 | 138 | 5 790 | 145 |
| | 68 461 | 1 506 | 66 810 | 1 522 | 61 453 | 1 534 |

### Rendement financier antérieur

En 1983-1984, les dépenses réelles de l'activité Accise ont été inférieures de 768 000 $ ou 1 % de ce qui avait été budgétisé. L'annulation d'années-personnes attribuables à la mise au rancart de la Réforme de la taxation des marchandises (18 années-personnes) et aux départs normaux (c.-à-d. les démissions, les retraites, etc. - 18 années-personnes) ont

produit une économie de 374 000 $ en frais de personnel. De plus, 202 000 $ n'ont pas été dépensés pour l'exploitation et les immobilisations à cause de la révocation de la Réforme de la taxation des marchandises. La révision de la stratégie pour la mise au point du Système du profil de la clientèle a entraîné une diminution des frais de consultation et le report de l'achat de terminaux d'ordinateur, d'où une économie de 192 000 $.

**Description**

L'objectif de l'Accise est atteint en:

- s'assurant que des licences sont délivrées à tous les contribuables admissibles et en fournissant des renseignements aux personnes touchées par les lois susmentionnées afin qu'elles puissent dûment établir elles-mêmes leurs droits et responsabilités au titre de la taxe;

- traitant les déclarations de taxes, en recevant et en déposant les recettes puis en rendant compte, et en percevant, lorsque la chose est possible, toutes les sommes dues à la Couronne;

- dépistant l'inobservation de la loi et en augmentant le respect spontané de celle-ci par des activités au chapitre de la vérification et de l'exécution.

Lorsque sont appliquées la Loi sur l'accise, la Loi sur la taxe d'accise et les autres lois pertinentes, la gestion, au sein de l'activité Accise, met l'accent sur sept secteurs d'activité qui sont décrits ci-dessous.

**Information fiscale:** Les contribuables admissibles sont recensés et des licences leur sont délivrées. Les titulaires de licence, les demandeurs de remboursement et les autres membres du public notoirement touchés par la loi reçoivent des renseignements et des interprétations concernant leurs droits et obligations en ce qui a trait aux lois, à la politique et aux procédures administratives de l'Accise. Le respect spontané de la loi est accru.

Quatorze pour cent de l'ensemble des ressources de l'activité sont attribuées à cette sous-activité. Les ressources sont utilisées pour permettre aux clients de l'Accise d'établir plus facilement leurs droits et responsabilités, et pour diffuser des renseignements uniformes et ponctuels à l'échelle nationale, ainsi que pour délivrer des licences aux contribuables admissibles.

**Perception des recettes:** Les recettes provenant des titulaires de licence, et se composant de remises volontaires, ainsi que de taxes et de droits en retard et des amendes connexes, sont perçues et déposées, puis il en est rendu compte. Les contribuables qui accusent des arrérages et les contribuables qui négligent de produire des déclarations de taxes sont recensés, renseignés et ont l'occasion de respecter leurs obligations avant que des mesures de perception ne soient prises.



61

Le volume des cas de perception par année dépend d'une gamme de facteurs ne laissant aucun pouvoir discrétionnaire, comme le nombre de titulaires de licence, la conjoncture économique (régionale aussi bien que nationale), les taux d'intérêt dans le secteur privé par opposition au taux d'intérêt sur les pénalités imposées par le gouvernement, la taille et le genre des entreprises, ainsi que la valeur des cotes de vérification. Onze pour cent de l'ensemble des ressources de l'activité sont affectées à la Perception des recettes.

**Vérification et Exécution:** Les paiements en trop et en moins de taxes d'accise aux termes de la Loi sur la taxe d'accise sont relevés et corrigés grâce à une vérification sélective des titulaires de licence; des cotes et des crédits sont établis et les titulaires de licence reçoivent des renseignements qui les aident à se conformer spontanément aux exigences de la loi. Les demandes de remboursement des taxes de vente et d'accise fédérales que présentent les contribuables sont examinées afin de confirmer s'ils ont effectivement droit à un remboursement. Des enquêtes spéciales sont effectuées pour confirmer et régler les cas où une activité frauduleuse est soupçonnée.

Le principal extrant de cette sous-activité, les unités de vérification standard, réunit les divers genres de vérification de l'Accise et de remboursements qui sont effectuées selon la qualité prescrite et les rapports exigés. C'est le plus grand domaine de réalisation de l'activité Accise (56 % de toutes ses ressources).

**Droits d'accise:** L'inobservation de la Loi sur l'accise est décelée et corrigée par des examens postfonctionnels (vérifications des droits) et par la surveillance, exigée par la loi, des industries titulaires de licence en vertu de la Loi sur l'accise, notamment les distilleries, les brasseries, les fabricants de tabac, les entrepôts réels et les titulaires de permis. Ce secteur d'activité utilise approximativement 5 % des ressources de l'activité.

**Appels:** Tous les appels des décisions rendues aux termes de la Loi sur la taxe d'accise, au sujet du classement, du statut fiscal ou de la valeur des marchandises sont réglés équitablement et rapidement (moins de 1% des ressources de l'activité).

**Politique et systèmes:** Des dispositions législatives, règlements, politiques, procédures et systèmès appropriés sont projetés, mis au point, évalués et mis à jour afin d'atteindre les résultats du Programme dans les domaines opérationnels (environ 3% des ressources de l'activité).

**Gestion et soutien des programmes:** Des services de gestion, des services financiers, et des services administratifs centraux sont fournis à toutes les composantes du programme de l'Accise et couvrent environ 9% des ressources totales de l'activité.

## Renseignements sur le rendement et justification des ressources

Chaque secteur d'activité décrit ci-dessus est essentiel dans un régime fiscal reposant sur le respect spontané de la loi. Le niveau des résultats recherchés ou atteints dans chaque secteur variera selon les changements que subissent un certain nombre de facteurs liés entre eux, comme la charge de travail, la complexité des tâches, le nombre de clients de l'Accise (titulaires de licence, personnes qui demandent un remboursement, etc.), les modifications aux lois ou à la politique, les priorités gouvernementales et la conjoncture commerciale et économique.

La charge de travail de l'Accise dépend surtout du nombre de titulaires de licence qui, de son côté, peut varier selon la croissance normale du secteur manufacturier, la révision des lois existantes, l'adoption de nouvelles lois, ou simplement les dispositions d'un budget fédéral. Pour les cinq années à venir, l'Accise prévoit que le nombre actuel de titulaires de licence, 56 770, augmentera de 500 par année (une augmentation de 0,9 %). L'activité Accise épongera, sans ressources supplémentaires, les augmentations de la charge de travail dans tous les domaines opérationnels touchés, sauf pour ce qui est des changements législatifs.

Des renseignements sur le rendement sont fournis à l'égard de quatre secteurs où l'activité Accise produit des extrants majeurs. Réunis, ces extrants représentent environ 87 % des ressources de l'Accise. Le tableau 8 fournit des détails à ce sujet.

**Tableau 8: Extrants par année-personne**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Volume | Extrants par A-P | Volume | Extrants par A-P | Volume | Extrants par A-P |
| Information fiscale | | | | | | |
| Décisions rendues par écrit | 37 540 | 176 | 37 210 | 189 | 36 883 | 176 |
| Perception des recettes | | | | | | |
| Cas de perception terminés | 104 450 | 604 | 103 530 | 602 | 102 606 | 600 |
| Vérification et Exécution | | | | | | |
| Unités de vérification standard terminées | 35 030 | 42 | 34 720 | 40 | 34 412 | 40 |
| Droits d'accise | | | | | | |
| Unités de vérification des droits standard terminées | 530 | 7 | 530 | 7 | 527 | 6 |

**Déclarations rendues par écrit:** Le principal extrant de l'Information fiscale est le nombre de décisions rendues par écrit, ce qui comprend les enquêtes relatives aux licences. Les décisions sont rendues surtout par les agents de l'Accise qui travaillent dans les bureaux régionaux et elles sont fondées sur des précédents établis ou de nouvelles circonstances. En 1983-1984, le nombre de décisions de l'Accise traitées a été de 2 % supérieur au volume prévu, à savoir 36 326. L'utilisation des années-personnes a été de 8 % inférieure à ce que mentionnait le budget (19 années-personnes) et, par conséquent, les extrants par année-personne ont dépassé de 11 % le but visé.

**Cas de perception terminés:** En 1983-1984, le nombre de cas de perception terminés (102 606) a été de 7 % inférieur aux prévisions (le volume prévu était de 107 000 cas). Bien que l'utilisation des années-personnes dans ce secteur ait été de 8 % moins élevée que prévue au budget, les extrants par année-personne se sont approchés à 0,2 % des niveaux visés.

**Unités de vérification standard terminées:** Tous les domaines de rendement mesurés dans les unités de vérification standard ont respecté les niveaux attendus en 1983-1984.

**Unités de vérification des droits standard terminées:** La charge de travail (unités de vérification des droits standard) s'est située à 19 %, ou 126 unités, en dessous de ce qui avait été projeté. Cela est attribuable à l'introduction d'une surveillance périodique sur place dans des brasseries données par opposition à l'approche de la vérification postfonctionnelle qui était utilisée auparavant. Les prévisions pour la charge de travail en 1984-1985 et 1985-1986 reflètent ce changement de méthode.

Le tableau 9 indique la charge de travail de ces quatre secteurs d'activité pour les périodes 1981-1982 à 1985-1986. Le tableau 10 rattache la charge de travail aux années-personnes.

**Tableau 9: Charge de travail de l'Accise (1981-1986)**

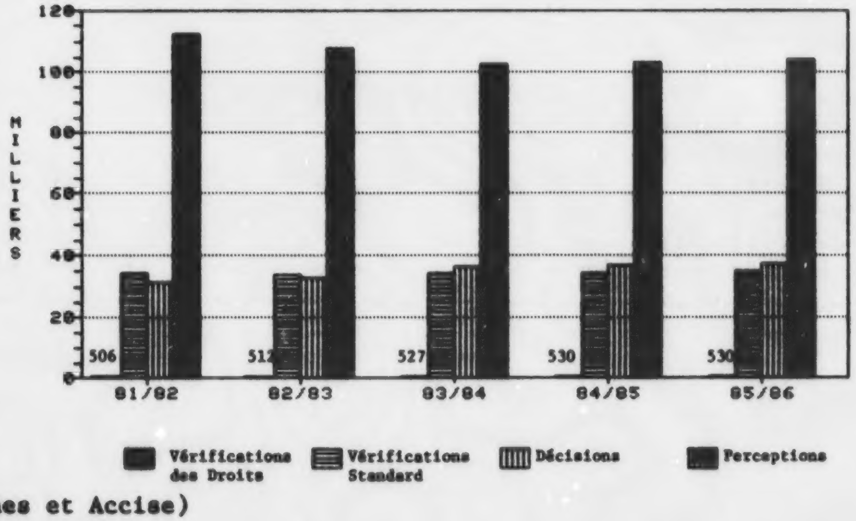

**Tableau 10: Extrants de l'Accise par année-personne**

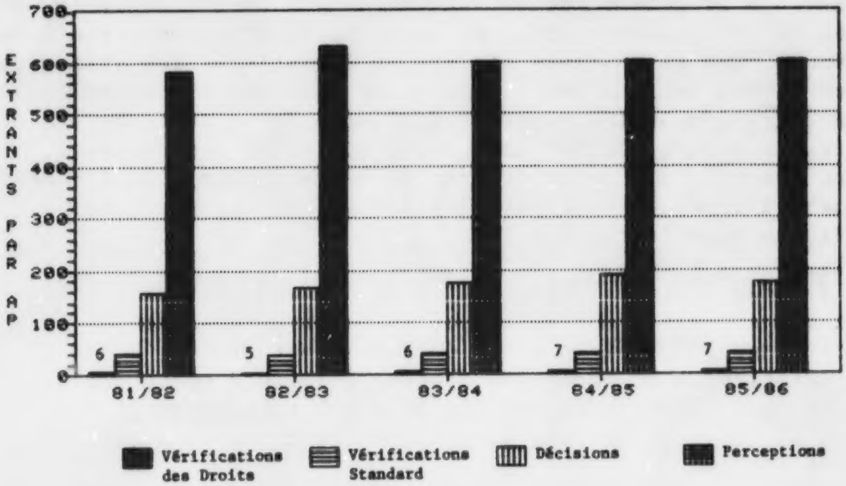


**Initiatives du Ministère touchant l'activité Accise**

Trois initiatives influeront sur la réalisation de l'objectif de l'Accise et se répercuteront sur ses ressources en 1985-1986 et après. Ce sont: le Système du profil de la clientèle de l'Accise [S.P.C.], le nouveau Système d'appel et le projet-pilote de bureautique en clientèle.

**Le Profil de la clientèle de l'Accise:** Ce système donnera lieu d'ici 1988, à la mise au point et à la mise en oeuvre à l'échelle nationale, d'une base de données automatisée sur les clients. Cette base de données fournira à l'Accise des renseignements détaillés et faciles d'accès sur sa clientèle. L'impact de ce système se fera sentir à l'information fiscale par la simplification des formules et la distribution de documents d'information. Les secteurs de la vérification et de l'exécution et de la perception des recettes seront touchés surtout par un déploiement plus efficace et efficient des ressources de la vérification et par un traitement plus ponctuel des demandes de remboursement. Dans l'ensemble, le S.P.C. permettra une augmentation estimative de 10 millions de dollars des recettes annuelles et améliorera le contrôle sur un mouvement de trésorerie d'environ 11 à 12 milliards de dollars en recettes.

Il y aura mise en oeuvre, à titre d'essai, de la composante régionale du S.P.C. dans la région du sud-ouest de l'Ontario d'ici le 1er septembre 1985. Cela se fera en trois étapes au cours de la période allant du 1er avril au 1er septembre 1985. L'évaluation de l'essai aura lieu au plus tard le 30 juin 1986. Les dépenses estimatives du projet-pilote s'élèveront, au total, à 5,8 millions de dollars et à 49 années-personnes. La mise en oeuvre du S.P.C. à l'échelle nationale doit débuter en 1986 et se terminer au plus tard le 31 mars 1988.



65

**Programme de ristourne de la taxe de vente sur l'essence et le carburant:** Ce programme est en vigueur depuis le 1er décembre 1984 et se terminera le 1er janvier 1987. En vertu de ce programme, les agriculteurs, les pêcheurs, les exploitants miniers et forestiers, les chasseurs, et les trappeurs auront droit à une ristourne de taxe sur l'essence égale à 4,8 cents le litre lorsqu'ils achètent de l'essence et du carburant diesel pour usage hors du réseau routier dans leurs activités commerciales. Cette ristourne comprend 3,0 cents de taxe de vente fédérale et 1,8 cents de prélèvement d'indemnisation pétrolière. Les dépenses reliées à ce programme sont indiqués dans le tableau 11.

**Le Système d'appel:** Il s'agit d'un nouveau secteur d'activité de l'Accise qui découle d'une motion de voies et moyens déposée le 15 février 1984 (voir page 15). Si la sanction royale est donnée, l'Accise mettra sur pied et maintiendra un mécanisme d'appel structuré grâce auquel tous les appels des contribuables seront réglés aussi rapidement et équitablement que le permet la loi. Le tableau 11 indique les dépenses annuelles qu'entraînera le Système d'appel.

**Tableau 11: Dépenses annuelles pour le Programme de ristourne de la taxe de vente et pour le Système d'appel (000)**

| | Dépenses au 31 mars 1985 | | **Budget des dépenses 1985-1986** | | Dépenses annuelles après 1985-1986 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | **$** | **A-P** | $ | A-P |
| Programme de ristourne de la taxe de vente sur l'essence et le carburant | - | - | **1 400** | **189** | 800 | 130 |
| Système d'appel | 643 | 13 | **622** | **13** | 657 | 13 |

**Essai en clientèle de la bureautique:** Ce projet est un des quatre essais en clientèle de la bureautique au sein du gouvernement fédéral dans le cadre d'une Étude de la bureautique. L'étude a pour objectif de déterminer la faisabilité et l'utilité du recours à la technologie de la communication entre les bureaux pour exécuter divers aspects du travail de bureau. L'Accise procèdera à cet essai en trois temps: la phase I, qui s'est déroulée en 1983-1984, consistait en une analyse des besoins et en la mise au point d'un modèle de système qui a été mis en place pour servir 100 personnes à l'Administration centrale et au bureau d'Accise à Toronto.

La phase II, qui est en cours, est une mise à l'essai du modèle qui doit se terminer en décembre 1984. L'évaluation de l'utilisation du système et de la réaction des utilisateurs se poursuivra jusqu'à la fin de la mise à l'essai. Le Ministère pourrait, afin de mieux évaluer l'utilité du système, prolonger l'essai en clientèle jusqu'en août 1985. C'est l'évaluation finale de l'essai qui déterminera si le système sera mis en oeuvre à l'échelle nationale dans la Direction de l'Accise (phase III).

## B. Douanes

### Objectif

Les Douanes ont un objectif et deux sous-objectifs qui sont les suivants:

Appliquer la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur les mesures spéciales d'importation, et les autres lois et règlements pertinents, et ainsi:

- selon les besoins, contrôler, pour la protection de l'industrie et de la société canadiennes, la circulation des gens, des marchandises et des moyens de transport qui entrent au pays ou qui en sortent, afin d'assurer le respect des lois en question;

- protéger l'industrie canadienne contre tout préjudice réel ou éventuel, que peuvent causer l'importation effective ou envisagée de marchandises sous-évaluées ou subventionnées, ainsi que d'autres genres de concurrence étrangère déloyale.

### Résumé des ressources

L'activité Douanes comprend 7 786 années-personnes et représente environ 77 % des années-personnes et 69% des dépenses du Ministère. Les ressources de la Direction des programmes des Douanes entre dans les sous-activités Interprétation de la politique et Appels, et Élaboration des programmes et Mise à jour des systèmes, tandis que les ressources de la Direction des services extérieurs des Douanes entrent dans les sous-activités Opérations des bureaux, et Appréciation et rajustements dans les régions. Les ressources pour les frais généraux et le soutien des deux directions entrent dans la sous-activité Gestion des programmes.

**Tableau 12: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| Opérations des bureaux | **183 667** | **5 298** | 181 343 | 5 386 | 167 105 | 5 342 |
| Appréciation et Rajustements dans les régions | **37 139** | **1 063** | 35 934 | 1 063 | 35 419 | 1 057 |
| Interprétation de la politique et Appels | **16 001** | **337** | 14 625 | 343 | 13 795 | 335 |
| Élaboration des programmes et Mise à jour des systèmes | **10 383** | **204** | 17 522 | 226 | 11 846 | 277 |
| Gestion et soutien des programmes | **40 734** | **884** | 37 442 | 892 | 35 229 | 885 |
| | **287 924** | **7 786** | 286 866 | 7 910 | 263 394 | 7 896 |

**Rendement financier antérieur**

En 1983-1984, les dépenses réelles ont été de 5 607 000 $ ou de 2 % inférieur à ce qui avait été budgétisé. De ce montant, 4 628 000 $ sont les économies que le Ministère a réalisées en ayant recours à des employés occasionnels rémunérés à des taux inférieurs à la moyenne établie dans le barème des frais de traitements. Il y a eu une économie de 392 000 $ en frais d'exploitation à cause des restrictions imposées de l'extérieur sur les travaux d'impression. Le remaniement du calendrier de la réparation des ponts et tunnels aux points frontière et de l'achat du matériel de bureau, ainsi qu'une réduction du remplacement des uniformes et les restrictions sur les voyages ont produit d'autres économies totalisant 587 000 $.

**Description**

Le premier sous-objectif de l'activité Douanes est atteint:

- en voyant à ce que toutes les marchandises soient classées conformément aux lois et aux règlements en vigueur;

- en voyant à ce que tous les droits de douane, toutes les taxes et tous les autres prélèvements applicables soient imposés, perçus et, le cas échéant, remboursés;

- en appliquant, pour le compte d'autres ministères et organismes de l'État, les dispositions d'autres lois et règlements qui ont trait au passage des gens, des marchandises et des moyens de transport à la frontière.

Le deuxième sous-objectif de l'activité Douanes est atteint:

- en faisant des enquêtes et en prenant des décisions et, lorsqu'il y a lieu, en saisissant le Tribunal canadien des importations et le gouverneur en Conseil des cas où l'on soupçonne qu'il y a dumping ou subventions préjudiciables;

- en enquêtant sur les autres cas de concurrence étrangère déloyale signalés au Ministère, par exemple les cas de sous-évaluation, de classement erroné et de fausse description des marchandises.

L'activité Douanes compte cinq secteurs d'activité conçus de manière à atteindre ses objectifs. Ces secteurs sont décrits ci-dessous.

**Opérations des bureaux:** Tous les gens, toutes le marchandises et tous les moyens de transport qui passent à la douane sont traités et évalués, et seuls les gens, les marchandises et les moyens de transport admissibles sont autorisés à entrer au pays ou à en sortir; toutes les marchandises soumises au contrôle de la douane sont classées; et les recettes qui reviennent au gouvernement sont calculées et perçues.

Cette sous-activité consomme 68 % de l'ensemble des ressources de l'activité et elle s'occupe surtout du contrôle de la circulation des gens et des marchandises qui arrivent au pays et qui le quittent, pour ainsi réaliser le premier sous-objectif des Douanes. Trois extrants majeurs sont représentatifs du rendement de cette sous-activité et accaparent la totalité des ressources affectées aux Opérations des bureaux. Il s'agit du nombre de voyageurs traités, de déclarations commerciales traitées (à l'exclusion des déclarations des envois postaux) et des avis envoyés aux importateurs (les E-14) dans le secteur postal. Chacun de ces extrants est étudié dans la section Renseignements sur le rendement et justification des ressources, qui suit.

**Appréciation et Rajustements dans les régions:** On répond à toutes les demandes de renseignements au sujet de l'importation des marchandises; un examen, après l'importation, des transactions douanières relatives à l'importation des marchandises, vérifie la conformité avec les lois et les règlements pertinents; tous les appels sont traités, toutes les demandes de drawback, de remboursement et de remise sont examinées, les demandes admissibles sont agréées et les sommes demandées sont remboursées; les cas où l'on soupçonne qu'il y a eu inobservation des lois et règlements font l'objet d'une enquête et sont réglés.

Cette sous-activité représente environ 13,6 % des ressources de l'activité et elle a pour objet l'examen des déclarations et des demandes de remboursement, ainsi que le traitement des décisions et des appels (voir tableau 13).

**Interprétation de la politique et Appels:** Les décisions, la politique administrative et les principes directeurs concernant la valeur imposable, le classement tarifaire et le dégrèvement tarifaire, les mesures de saisie et les cas où l'on soupçonne qu'il y a dumping préjudiciable sont diffusés afin de donner au public une interprétation équitable et sensible de la loi, et les ressources opérationnelles connexes sont utilisées de manière productive; les différends soulevés par l'interprétation de la loi sont réglés rapidement et objectivement. Cette sous-activité utilise environ 4% des ressources de l'activité et ses deux principaux extrants (discutés dans la section suivante) sont les décisions arbitrales relatives aux saisies et les décisions concernant les appels tarifaires.

**Élaboration des programmes et Mise à jour des systèmes:** Des dispositions législatives et des règlements, politiques, procédures et systèmes de prestation connexes contribuant à l'application équitable et sensible de la loi et à une utilisation productive des ressources opérationnelles connexes sont élaborés selon les besoins et mis à jour pour être appliqués dans les sous-éléments opérationnels de l'activité Douanes (environ 3% des ressources de l'activité).

**Gestion et soutien des programmes:** Une orientation pour la gestion, une planification et des services administratifs centraux sont fournis à toutes les composantes de l'activité Douanes. Cette sous-activité utilise environ 11% des ressources totales de l'activité.

**Renseignements sur le rendement et justification des ressources**

Lorsqu'elle applique la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur les mesures spéciales d'importation et d'autres lois et règlements, la gestion de cette activité met l'accent sur quatre résultats des Douanes qui sont tous essentiels à un régime douanier fondé sur le respect spontané de la loi. Le niveau des résultats recherchés ou atteints dans chaque secteur dépendra de changements dans un certain nombre de facteurs reliés entre eux (et entrant souvent en concurrence). Ce sont la charge de travail et la complexité des tâches, le nombre de bureaux d'entrée, les heures de service, les priorités du gouvernement et du Ministère, les exigences des organismes centraux, le mode de transport, le pays d'origine, les accords interministériels, les modifications apportées aux lois, la conjoncture économique, les priorités et les besoins du secteur privé et les conditions contextuelles et géographiques. Trois de ces secteurs opérationnels [Opérations des bureaux, Appréciation et Rajustements dans les régions, Interprétation de la politique et Appels] produisent huit extrants majeurs figurant au tableau 13.

**Tableau 13: Charge de travail et extrants par année-personne**

| Extrants majeurs par sous-activité | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Volume | Extrants par A-P | Volume | Extrants par A-P | Volume | Extrants par A-P |
| Opérations des bureaux | | | | | | |
| Voyageurs traités | 80 820 000 | 33 786 | 80 092 000 | 33 525 | 79 965 000 | 33 669 |
| Déclarations commerciales traitées | 6 258 000 | 2 503 | 6 118 000 | 2 490 | 6 024 000 | 2 482 |
| Avis délivrés aux importateurs [E-14] | 1 615 000 | 2 991 | 1 603 000 | 2 969 | 1 587 000 | 2 939 |
| Appréciation et Rajustements dans les régions | | | | | | |
| Déclarations examinées | 4 117 000 | 13 367 | 4 061 000 | 13 185 | 3 961 000 | 12 902 |
| Décisions et appels traités | 157 000 | 611 | 157 000 | 610 | 161 000 | 621 |
| Demandes de remboursement examinées | 177 000 | 2 391 | 175 000 | 2 364 | 173 000 | 2 306 |
| Interprétation de la politique et Appels | | | | | | |
| Décisions arbitrales relatives aux saisies | 3 800 | 100 | 3 500 | 93 | 3 900 | 103 |
| Appels de cote terminés | 6 800 | 133 | 6 800 | 133 | 4 800 | 132 |

**Voyageurs traités:** En ce qui a trait au nombre de voyageurs traités en 1983-1984, le rendement réel a presque atteint les buts fixés. Comme le démontre le tableau 13, le nombre de voyageurs traités s'est élevé à 79 965 000 (comparé à 78 961 000 prévus en 1983-1984). Cela comprend plus de 36 millions de visiteurs et plus de 43,9 millions de passages à la frontière de résidents canadiens. Bien que plus d'un million de voyageurs de plus aient dû être traités, les années-personnes utilisées pour compléter les formalités douanières n'ont dépassé que de 0,6 % (15 années-personnes) les estimations antérieures des ressources de la sous-activité, pour ainsi atteindre les niveaux d'efficience visés.

Les changements à prévoir dans la composition du groupe que forme les voyageurs (voir page 13) influeront probablement sur les Opérations des bureaux du point de vue des ressources affectées à l'exercice des fonctions primaires et secondaires des Douanes. Par exemple, une augmentation sensible du nombre de visiteurs entrant au Canada et une diminution simultanée du nombre de Canadiens revenant au pays permettra à la sous-activité d'affecter plus de ressources des examens secondaires aux fonctions primaires afin de tenir compte des périodes de pointe, de la charge de travail et du genre de voyageurs dont il s'agit. Cette souplesse permettra à la sous-activité de s'adapter plus facilement aux besoins des voyageurs, de réduire les files d'attente aux périodes de pointe et de faire preuve généralement de plus de sensibilité tout en assurant un déploiement plus efficient et efficace des ressources.

**Déclarations commerciales traitées:** Le nombre de déclarations commerciales traitées en 1983-1984 a été inférieur de 6 024 000, ou 12 %, à ce qui avait été prévu. Cet écart est le résultat de la lenteur de la reprise économique ainsi que de la situation générale de la conjoncture économique à l'échelle mondiale. Il y a eu une sous-utilisation de 0,2 % des ressources (ou 42 années-personnes) dans cette sous-activité. Les extrants par année-personne dans ce secteur ont été 11 % sous les niveaux visés. Cela est imputable à l'aptitude limitée du Ministère à réaffecter des ressources afin de compenser les périodes de pointe (en raison du minimum d'employés que doivent comporter les postes de travail et les questions de relations avec les employés qui surgissent lorsque le lieu de travail des employés change trop fréquemment).

Pour ce qui est de l'accroissement prévu de la valeur des importations de marchandises (voir page 13), on s'attend à ce que le nombre de déclarations en 1984-1985, allié à la valeur accrue des déclarations, impose une charge de travail plus lourde aux ressources de cette sous-activité à compter de 1984-1985 (l'examen des déclarations commerciales est basé sur la valeur des importations). Malgré cela, le Ministère projette de maintenir les niveaux d'efficience de 1983-1984.

**Avis aux importateurs traités (E-14):** Tous les buts visés ont été atteints dans le secteur des avis aux importateurs (E-14). À mesure que les déclarations d'envois postaux sont reçues par les Douanes, une fiche (E-14) est envoyée pour aviser l'importateur en conséquence. Les niveaux d'efficience ont dépassé de 3 % ce qui avait été projeté même si le nombre réel de E-14 a été supérieur de 58 000, ou 4 %, aux prévisions pour 1983-1984.

Les tableaux 14 et 15 relient la charge de travail des Opérations des bureaux aux années-personnes pour la période de 1981-1982 à 1985-1986.

**Tableau 14: Charge de travail des Opérations de bureaux**

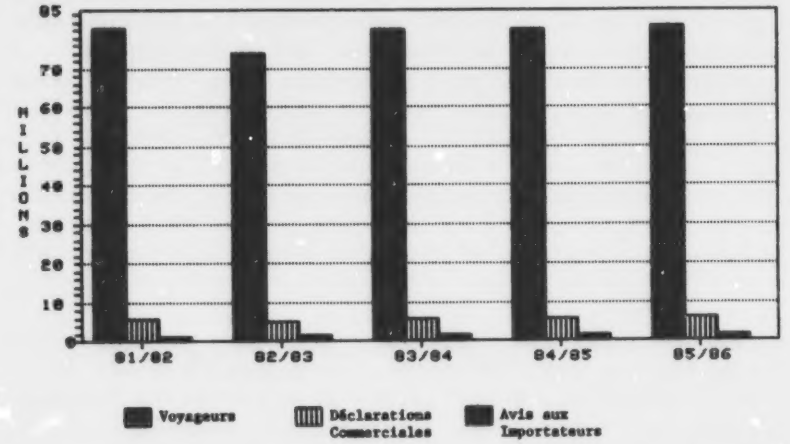


**Tableau 15: Opérations des bureaux, extrants par année-personne**

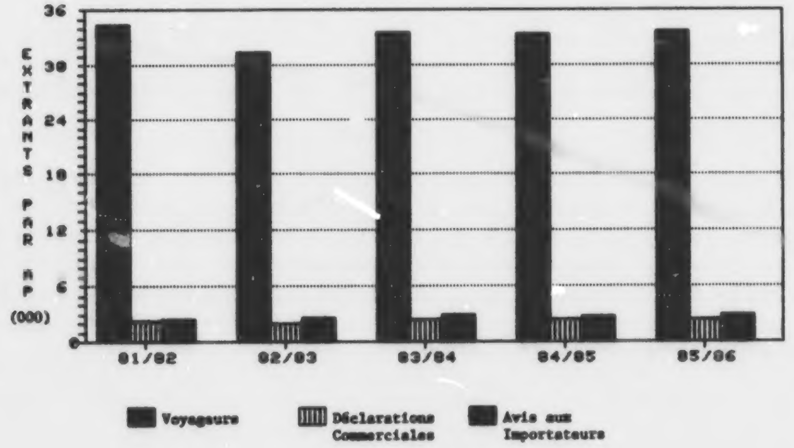

**Déclarations examinées:** Le nombre réel de déclarations examinées en 1983-1984 a été 14 % plus élevé que prévu. Cela est surtout attribuable à l'accent accru qui a été mis sur l'examen des déclarations officieuses comparativement au passé où seules les déclarations officielles faisaient l'objet d'un examen. L'examen des déclarations officieuses prend moins de temps que celui des déclarations officielles. Les extrants par année-personne ont été de 1 % supérieur au but visé tandis que l'utilisation des années-personnes a été 11 % sous ce qui était prévu au budget.

**Décisions et appels traités:** Dans ce secteur, le rendement global a été tel que projeté, bien que le volume traité ait été de 6 % inférieur aux prévisions. Environ 11 000 des décisions et appels prévus à l'origine (par suite des Négociations commerciales multilatérales) n'ont pas eu lieu. Comme l'indique le tableau 16, la charge de travail devrait baisser légèrement en 1984-1985. Les décisions et les appels diminueront par suite des nouvelles dispositions concernant la valeur en douane qui doivent entrer en vigueur le 1er janvier 1985. D'autre part, les extrants par année-personne devraient s'améliorer en raison d'une meilleure formation et de la plus grande expérience acquise par les appréciateurs fédéraux des douanes.

**Demandes de remboursement examinées:** En 1983-1984, 173 000 demandes de remboursement ont été examinées (4 % de moins que prévu). L'utilisation des années-personnes a aussi été 4 % moins élevé que projeté en raison de la réduction de la charge de travail.

Les tableaux 16 et 17 relient la charge de travail aux années-personnes de l'Appréciation et des Rajustements dans les régions.

**Tableau 16: Charge de travail de l'Appréciation et Rajustements dans les régions**

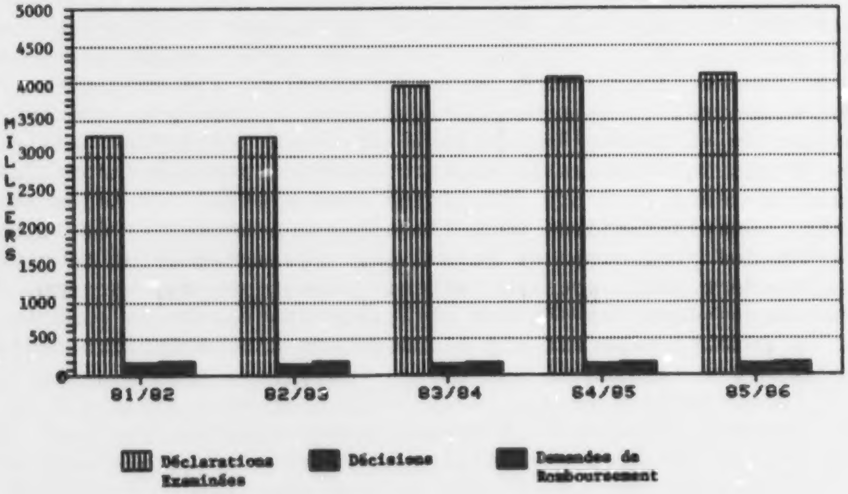




73

**Tableau 17: Appréciation et Rajustements dans les régions - Extrants par année-personne**

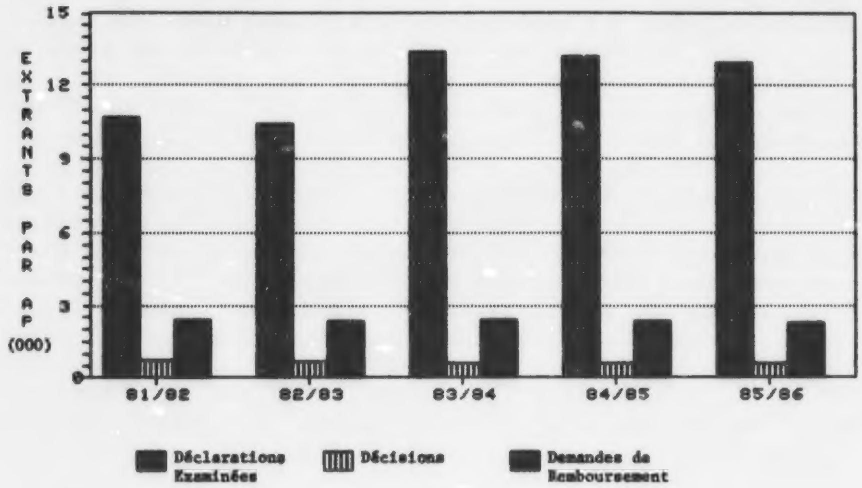


**Décisions arbitrales relatives aux saisies:** Le nombre de telles décisions rendues en 1983-1984 a été de 1 % inférieur au chiffre visé. L'utilisation visée des années-personnes a été atteinte et le niveau des extrants par année-personne a été 1 % sous le but visé.

**Décisions concernant les appels de cote:** Il y a eu 317 (6 %) appels de cote terminés de moins que prévu. L'utilisation des années-personnes a été conforme aux prévisions. Les extrants par année-personne ont été de 6 % inférieur au but visé.

**Initiatives du Ministère touchant l'activité Douanes**

L'activité Douanes sera touchée par un certain nombre d'initiatives (voir pages 15-18), y compris la révision de la Loi sur les douanes, la Loi sur les mesures spéciales d'importation, les nouvelles dispositions concernant la valeur en douane, l'extension de la juridiction, les boutiques hors taxes, le Système harmonisé, le système ALERT, le Système de la mainlevée conditionnelle et le Système d'alarme et de sécurité personnelle (S.A.S.P.). Chacune de ces initiatives se répercutera sur la manière dont les Douanes administrent leurs secteurs d'activité afin d'atteindre leurs sous-objectifs. Ces initiatives sont élaborées à l'intérieur de la sous-activité Élaboration des programmes et Mise à jour des systèmes et toucheront particulièrement trois sous-activités: Opérations des bureaux, Appréciation et Rajustements dans les régions et Interprétation de la politique et Appels. L'impact respectif sur ces secteurs d'activité est décrit ci-après.

**Initiatives qui doivent avoir lieu en 1984-1985**

**Révision de la Loi sur les douanes:** Comme il était mentionné dans les plans de dépenses antérieurs, la Loi sur les douanes actuelle est démodée et inflexible et elle ne répond pas aux besoins des importateurs et des voyageurs. La Loi sur les douanes est en voie de révision afin d'éliminer les dispositions désuètes et contradictoires et afin de lui donner un agencement logique. La Loi révisée permettra de suivre avec plus de souplesse l'évolution du monde des affaires d'aujourd'hui et de moderniser les dispositions qui se rapportent à la perception des recettes et à l'exécution de la Loi. Les activités régionales des Douanes seront les plus touchées par l'application de la Loi. La Loi révisée et toute la documentation connexe sont tenues à jour et tout à fait prêtes à être introduites éventuellement.

**Loi sur les mesures spéciales d'importation (L.M.S.I.):** Cette loi remplace la Loi antidumping et le Règlement connexe sur les droits compensatoires. L'application de la Loi et d'autres nouvelles caractéristiques prévues par la loi (comme les délais d'enquête, une plus grande divulgation des renseignements et la négociation d'engagements en matière de prix et de quantité) produiront une nouvelle charge de travail qui pèsera sur la sous-activité Interprétation de la politique et Appels. En 1984-1985, le Ministère terminera les travaux qu'aura nécessités la mise au point et la mise en oeuvre de la Loi, y compris la transition des cas entamés en vertu de la Loi antidumping. Au total, cela entraînera des dépenses estimatives de 34 années-personnes et de 1,6 million de dollars.

Cette sous-activité connaîtra aussi une augmentation de 20 % de sa charge de travail dans les domaines de l'antidumping et des droits compensateurs en 1985-1986 (le premier exercice complet depuis l'entrée en vigueur de la Loi), elle devra s'adapter aux dispositions prévoyant des périodes d'enquête plus longues et une plus grande divulgation des renseignements et elle devra mettre en oeuvre une approche plus exhaustive pour contrôler les importations et procéder à des études sur l'industrie. Environ 99 années-personnes et 4,7 millions de dollars seront requis annuellement, à partir de 1985-1986, pour administrer ce secteur d'activité ainsi que pour faire face à la charge de travail additionelle.

**Dispositions concernant la valeur en douane:** Les nouvelles dispositions concernant la valeur en douane, qui sont entrés en vigueur le 1er janvier 1985, représentent un changement fondamental et d'envergure par rapport à notre régime actuel de la juste valeur marchande. Le nouvel accord établi la valeur imposable sur le prix transactionnel entre l'exportateur et l'importateur et il met l'accent sur le rôle de l'importateur lorsque vient le temps de fournir des renseignements sur le prix transactionnel et d'établir le montant des droits et des taxes exigibles. Ces changements devraient contribuer à un accroissement de la sensibilité et de la réceptivité de Douanes et Accise vis-à-vis de ses clients et ils amélioreront le processus de l'exécution en général. Ces nouvelles dispositions influeront sur tous les secteurs opérationnels de l'activité Douanes. Le projet sera terminé y compris d'évaluation finale de celui-ci en 1985-1986. Cela coûtera environ 6 années-personnes et 222 764 $ (voir page 16).

**Extension de la juridiction et Boutiques hors taxes:** Deux autres initiatives découlant de modifications à la politique du gouvernement auront aussi des répercussions sur cette activité en 1984-1985 et après. Ce sont l'Extension de la juridiction de Douanes et Accise sur le plateau continental et les Boutiques hors taxes. La mise en oeuvre de ces initiatives auront lieu en 1984-1985 et en 1985-1986. Les Boutiques hors taxes assureront un service additionnel au public à travers le Canada, sans entraîner une augmentation importante de la charge de travail.

La Loi sur la compétence extracôtière de Douanes et Accise nécessitera 21 années-personnes et 713 000 $ par exercice pour les fonctions opérationnelles normales, comme le traitement des déclarations, l'examen des marchandises, le traitement des appels, etc. Une grand proportion de ces ressources seront affectées aux Opérations des bureaux, dans les bureaux régionaux touchés par l'application de la Loi.

**Initiatives touchant l'activité Douanes en 1985-1986 et après**

**Expo 1986:** L'Expo 1986, qui se tiendra à Vancouver du 2 mai 1986 au 13 octobre 1986 impliquera quelques 50 pays participants (voir page 15). Les exposants, concessionnaires et artistes de ces pays devront importer (et éventuellement exporter) les marchandises commerciales qui seront utilisées aux fins de l'Exposition. Le traitement des marchandises importées aura lieu entre les mois de novembre 1985 et mai 1986, et les coûts estimatifs pour 1985-1986 sont de cinq années-personnes et 208 000 $ (ceci inclut un représentant ministériel permanent qui est nécessaire pour les années 1985-1986 et 1986-1987).

On prévoit qu'environ deux millions de visiteurs d'autres pays se rendront sur le site d'Expo 1986 et devront être traités à leur entrée au Canada. De plus, Douanes devra superviser les activités reliées à l'exportation des marchandises commerciales (entre les mois d'octobre et décembre 1986) temporairement admises pour les besoins de l'Expo 1986. Les installations douanières d'Expo 1986 deviendront par la suite un point d'entrée permanent capable d'accomoder jusqu'à 5 transatlantiques à la fois.

**ALERT:** Le projet ALERT est un processus automatisé de sélection des déclarations et un système interactif d'extraction et d'information en direct. Le processus de sélection touchera surtout l'appréciation des importations, pour ainsi faire en sorte qu'un montant approprié de droits et de taxes soit acquitté. Le système d'extraction des documents et d'information facilitera l'accès aux renseignements et aidera l'activité Douanes dans les secteurs comme les enquêtes et les vérifications.

**Mainlevée conditionnelle:** Le Système de la mainlevée conditionnelle est un système en ligne qui sélectionnera des expéditions en vue d'un examen avant que la mainlevée en soit accordée par les Douanes. Le système améliorera la réceptivité au niveau de la mainlevée des marchandises et il accroîtra l'efficacité en ce qui concerne le respect de la loi. Le système facilitera la tâche des secteurs Opérations des bureaux et Appréciation et Rajustements dans les régions.

**Système harmonisé:** La troisième initiative, le Système harmonisé, débouchera sur un nouveau système de classement des marchandises qui sera utilisé par environ 150 grands pays commerçants et il décrira toutes les marchandises dans le commerce international. Le Système harmonisé, qui est fondé sur les principes de la simplicité, de la précision et de l'uniformité d'application, devrait encourager le respect spontané de la loi, améliorer le processus de l'exécution et diminuer le nombre de litiges. On s'attend à ce que toute l'activité Douanes bénéficie de l'introduction du nouveau Système harmonisé en janvier 1987.

**SASP:** L'activité Douanes sera aussi touchée par le Système d'alarme et de sécurité personnelle qui doit être mis en oeuvre en 1987-1988. Grâce à ce système, une alarme sonnera lorsqu'il y a danger réel ou possibilité de danger pour un agent de douane, et les organismes chargés d'appliquer la loi seront contactés immédiatement et envoyés sur les lieux. C'est l'activité Administration ministérielle qui s'occupe de la mise au point de cette initiative (voir page 42).



77

## C. Administration ministérielle

### Objectif

Assurer, au Ministère, une orientation pour la gestion, une coordination de la planification et des services administratifs centraux.

### Résumé des ressources

L'activité Administration ministérielle représente environ 14 % de l'ensemble des dépenses du Ministère en 1985-1986 et 8,4 % du total des années-personnes.

**Tableau 18: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Gestion ministérielle | 38 574 | 498 | 32 209 | 506 | 35 348 | 500 |
| Administration du personnel | 13 765 | 222 | 11 962 | 214 | 10 748 | 225 |
| Vérification et Évaluation | 4 542 | 71 | 4 429 | 71 | 3 824 | 71 |
| Relations publiques | 1 572 | 14 | 1 494 | 14 | 1 358 | 14 |
| Direction de l'exécution | 2 788 | 51 | 2 418 | 51 | 2 222 | 54 |
| | 61 241 | 856 | 52 512 | 856 | 53 500 | 864 |

### Rendement financier antérieur

Les dépenses, en 1983-1984, ont été inférieures de 741 000 $, ou 1 %, à ce qui avait été budgétisé. Cinquante trois pour cent (390 000 $) de ces fonds sont reliés à une sous-utilisation de 18 années-personnes (2 %), attribuable surtout à des activités de dotation en personnel non terminées. Une réduction des services de Douanes et Accise et le report d'achats de matériel ont produit une économie de 235 000 $. Le remaniement du calendrier des travaux d'impression projetés, la diminution aux chapitres des voyages et du recours à des experts-conseils ont entraîné une économie supplémentaire de 116 000 $.

### Description

L'activité Administration ministérielle se compose des cinq sous-activités qui suivent:

**Gestion ministérielle:** La direction du Ministère reçoit, à tous les niveaux, les services de gestion et de contrôle qu'appelle l'administration efficace des ressources à l'appui des programmes et des objectifs du Ministère et de ceux qui s'étendent à tout le gouvernement. Ce secteur consomme environ 58% des ressources totales de l'activité.

**Administration du personnel:** La direction du Ministère, à tous les niveaux, reçoit les services de personnel nécessaires à l'administration efficace des ressources humaines afin d'appuyer les programmes et les objectifs du Ministère et ceux qui s'étendent à tout le gouvernement, y compris l'application des lois qui se rapportent à la gestion du personnel dans la Fonction publique. Environ 26% des ressources de l'activité s'y retrouvent.

**Vérification et Évaluation:** Des vérifications et une évaluation indépendantes et objectives des programmes et des opérations du Ministère afin d'aider au processus décisionnel qui permet d'atteindre les objectifs du Programme. Cette sous-activité utilise environ 8% des ressources totales de l'activité.

**Relations publiques:** Ceux que touchent les lois appliquées par Douanes et Accise reçoivent des renseignements qui leur permettent de mieux comprendre la loi et les activités du Ministère et ainsi accroître leur aptitude à se conformer aux lois qu'applique le Ministère. Environ 1.6% des ressources de l'activité se trouvent dans cette sous-activité.

**Direction de l'exécution:** Cette sous-activité englobe le Contentieux, les Affaires internes et le Secrétariat du sous-ministre, ainsi qu'une partie du Cabinet du Ministre et elle représente environ 6 % de toutes les années-personnes de l'activité.

**Renseignements sur le Rendement**

**Plan d'amélioration de la gestion:** Lancé en octobre 1980, et devant prendre fin le 31 mars 1985, le Plan précise les efforts que Douanes et Accise doit déployer pour améliorer le rendement et les modalités de la gestion.

En 1983-1984, on compte parmi les principales réalisations du Plan, la mise au point et la mise en oeuvre de cours de formation pour tous les cadres intermédiaires du Ministère, la mise en oeuvre intégrale d'un système de contrats amélioré et la création de profils de poste de gestion pour tous les postes de cadre, la mise au point et la diffusion de lignes directrices pour la sélection et le recrutement des gestionnaires, à l'intention des cadres de Douanes et Accise, la continuation de la mise au point et de la mise en oeuvre de systèmes améliorés de renseignements financiers, le perfectionnement des rapports internes de gestion et la mise sur pied d'un programme d'évaluation de Programme qui a permis l'achèvement d'études d'évaluation de programme concernant le Système de traitement des passagers et le Système de déclarations des transporteurs.

Les activités prévues pour 1984-1985 comprennent la continuation de la mise en oeuvre et de l'évaluation d'un système de mesure de l'efficience, de l'efficacité et de la réceptivité, et la mise en oeuvre, par étapes, à l'échelle nationale, d'un système de contrôle global des dépenses dont toutes les étapes seront franchies d'ici 1985-1986.

De nombreux modules du Système de comptabilité des recettes du Ministère ont atteint l'étape des solutions de rechange pour la conception des systèmes et une élaboration plus poussée de ce système et sa jonction avec le système ALERT ont été agréées.

En 1984-1985, 45 années-personnes et 1,1 million de dollars seront requis pour ces initiatives. Toutes les initiatives qui ne sont pas terminées d'ici le 31 mars 1985 ne seront pas poursuivies dans le cadre du Plan d'amélioration de la gestion et entreront dans les activités permanentes de la mise au point et de l'amélioration des programmes du Ministère.

Le PAG donne lieu à des réalisations qui se font sentir dans tout le Ministère et il offre les instruments, les processus et les systèmes de gestion nécessaires à l'inculcation de pratiques de gestion améliorées chez les gestionnaires du Ministère, et ce, à tous les niveaux.

**Initiatives du Ministère touchant l'activité Administration ministérielle**

Bien que le rôle de l'activité Administration ministérielle consiste à fournir aux activités Douanes et Accise un soutien efficient et efficace et les services nécessaires pour effectuer leurs opérations respectives, l'Administration ministérielle participe également à l'élaboration d'initiatives ministérielles majeures qui se répercuteront sur les ressources en 1985-1986 et après et (ou) qui influeront sur la manière dont le Ministère atteindra les objectifs de son programme au cours des prochains exercices. Parmi les plus importantes de ces initiatives, il y a le Système d'alarme et de sécurité personnelle (S.A.S.P.), et le Programme d'action positive, qui sont discutés ci-dessous.

**Système d'alarme et de sécurité personnelle (S.A.S.P.):** Les spécifications techniques de S.A.S.P. qui rencontrent les besoins organiques pour des alarmes, des communications phoniques et des contrôles à distance pour assurer la sécurité personnelle des agents, ont été arrêtées. Deux systèmes-pilotes, à Windsor (Ontario), et à Dundee-Lacolle (Québec), entreront respectivement en activité d'ici le 28 février 1985 et le 31 mars 1985. L'évaluation de ces systèmes devrait être terminée au plus tard le 30 septembre 1985.

Les parties contractantes ont convenu d'un prix maximal de 3,1 millions de dollars sous réserve de révisions à la baisse par l'application d'une marge de bénéfice négociée et par la détermination exacte des quantités, des genres et des coûts nets du matériel installé. Les études sur place et les activités de la conception technique des systèmes pour tous les autres emplacements de la mise en oeuvre nationale du S.A.S.P. auront lieu en 1984-1985. Le coût prévu de ce contrat se situe dans les 500 000 $. Le travail préparatoire fournira les renseignements nécessaires à la justification du coût du système national.

Les dépenses prévues du S.A.S.P. en 1984-1985 s'élèvent à quatre années-personnes et 2 millions de dollars qui s'appliqueront aux coûts se rattachant à la mise au point, à la fabrication et à l'installation du système à Windsor et à Dundee-Lacolle, ainsi qu'à des frais techniques et de conception non renouvelables. Les coûts estimatifs pour 1985-1986 s'élèvent à six années-personnes et 5,3 millions de dollars.

Bien que la mise au point de cette initiative s'élabore à l'activité Administration ministérielle, son impact s'étendra à l'activité Douanes, surtout à la sous-activité Opérations des bureaux (voir page 39).

**Action positive:** Conformément à la politique que le Conseil du Trésor a annoncé en juin 1983, Douanes et Accise a récemment terminé une étude intensive de sa politique, de ses pratiques, de ses systèmes et de ses procédures en matière d'effectif et d'emploi, afin de se préparer à la mise en oeuvre de son Programme d'action positive, le 1er avril 1985.

Le Programme d'action positive, qui sera fusionné, en 1985-1986, avec le Programme d'égalité d'accès à l'emploi, permettra à chaque groupe visé d'atteindre des niveaux d'emploi plus équitables et il appuiera directement la politique du Cabinet qui est d'amener un service au public mieux équilibré, plus représentatif et plus réceptif. Ces buts s'inscrivent dans un plan d'action triannuel qui a été parachevé en décembre 1984. La mise en oeuvre de ce plan d'action (à partir de 1985-1986) éliminera ou corrigera les entraves dans les systèmes qui nuisent à la carrière des employés qui sont des femmes, des handicapés et des autochtones. Les travaux se poursuivront pour éliminer les entraves dans les édifices et pour recenser les moyens techniques qui faciliteront l'accès des handicapés au lieu de travail.

Douanes et Accise poursuivra ses efforts afin d'intégrer le Programme d'action positive à d'autres initiatives que le Ministère est en train de prendre pour la gestion des ressources humaines. Parmi les plus importantes de ces initiatives, il y a un examen du ressourcement en gestion, un programme d'avancement des carrières qui s'étend à tout le Ministère, un examen exhaustif du mécanisme d'évaluation du rendement. Toutes ces initiatives ont été élaborées dans le cadre du Plan d'amélioration de la gestion.



81

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Le tableau 19 présente la répartition des dépenses, classées par article courant. Ces dépenses tiennent compte d'initiatives de réduction des coûts pour 1985-1986 s'élevant à 8,4 millions de dollars. Bien que 4,1 millions de ce montant soient des réductions reliées aux années-personnes et aux dépenses connexes dans des secteurs précis (voir la page 6), d'autres compressions totalisant 4,3 millions de dollars ont été dégagés dans les domaines de l'information, des frais de personnel et des dépenses de fonctionnement générales.

**Tableau 19: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Fonctionnement | | | |
| Traitements et salaires | 309 169 | 301 802 | 283 785 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 43 278 | 39 008 | 41 828 |
| Autres frais de personnel | 3 166 | 2 716 | 2 651 |
| Transport et communications | 19 956 | 22 405 | 17 131 |
| Information | 2 024 | 2 573 | 2 350 |
| Services professionnels et spéciaux | 12 916 | 15 263 | 10 006 |
| Locations | 1 478 | 1 603 | 4 347 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 3 684 | 3 556 | 3 008 |
| Services d'utilité publique, fournitures et approvisionnements | 7 405 | 7 379 | 6 002 |
| Toutes les autres dépenses | 170 | 166 | 227 |
| | 403 246 | 396 471 | 371 335 |
| Immobilisations | | | |
| Construction et acquisition de terrains, de bâtiments et de matériel | 4 319 | 2 275 | 2 409 |
| Construction et acquisition de machines et de matériel | 10 061 | 7 442 | 4 603 |
| | 14 380 | 9 717 | 7 012 |
| Total des dépenses | 417 626 | 406 188 | 378 347 |

Les dépenses pour 1985-1986 accusent une augmentation générale nette de 11,4 millions de dollars (2,8 %) par rapport à 1984-1985. A contribué à cette augmentation un accroissement de 6,7 millions de dollars des dépenses de fonctionnement (causé par une hausse de 12 millions de dollars des frais de personnel, compensé par une diminution nette de 5,3 millions de dollars des autres frais de fonctionnement).

Des dépenses de fonctionnement considérables figurent comme frais de personnel, transport et communications, et services professionnels et spéciaux. Les fournitures et approvisionnements sont également assez importants et comprennent des dépenses pour les uniformes et autres stocks en entrepôt du Ministère.

Bien que Douanes et Accise ne soit pas un grand utilisateur d'immobilisations (3,4 % de l'ensemble des dépenses), il y a eu, en 1985-1986, une augmentation de 4,7 millions de dollars des besoins en immobilisations afin d'appuyer des projets majeurs agréés (comme le SASP, la L.M.S.I., le projet ALERT, etc.) ainsi que d'autres fonctions permanentes.

**2. Dépenses en personnel**

Les tableaux 20 et 21 indiquent la tendance des coûts en années-personnes et en personnel.

**Tableau 20: Années-personnes pour la période allant de 1980-1981 à 1985-1986**

**Tableau 21: Frais de personnel pour la période allant de 1980-1981 à 1985-1986**

Environ 85 % des dépenses totales du Ministère ont trait au person-

nel. En 1984-1985, les frais de personnel s'élèveront à 356 millions de dollars, soit une augmentation d'environ 12 millions comparativement à l'exercice précédent. Toutefois, en dollars constants, les frais de personnel sont demeurés relativement stables au cours de la période de six années.

Entre 1980-1981 et 1985-1986, le niveau des années-personnes du Ministère n'a augmenté que de 5 %. Une grande partie de cet accroissement ne dépendait d'aucun pouvoir discrétionnaire car le Ministère a entre autres assumé de nouvelles responsabilités à la suite de dispositions budgétaires touchant les lois qu'il applique et en raison de décisions du gouvernement (p. ex. le système d'appel, les boutiques hors taxes, etc.). Des augmentations ont également été rendues nécessaires par le travail du Ministère dans des domaines comme les accords internationaux et les changements dans les systèmes. Au cours de la période en question, le Ministère n'a reçu que de faibles augmentations des années-personnes qui se rattachent directement à la croissance normale de la charge de travail. La diminution temporaire du niveau des années-personnes en 1980-1981 est attribuable aux mesures d'austérité prises par le gouvernement à cette époque-là. Comme l'indique le tableau 20, il y a eu une diminution nette du niveau des années-personnes depuis 1983-1984 (1,6 % ou 168 années-personnes), notamment une réduction de 105 années-personnes en 1985-1986 qui découle des initiatives prises en novembre 1984 pour comprimer les coûts.

Le nombre des années-personnes et le traitement moyen par catégorie sont fournis au tableau 22.

Environ 51 % du personnel entre dans la catégorie Administration des programmes, ce qui reflète bien le rôle important que le Ministère joue en appliquant les lois visant les droits et les taxes perçus par Douanes et Accise. Environ 5,5 % du personnel (562 années-personnes en 1985-1986) fait partie de la catégorie Vérification et assure la vérification nécessaire à la perception des recettes de la Couronne et au respect d'autres aspects des lois appliquées par le Ministère.

**Tableau 22: Années-personnes autorisées et provision pour les traitements**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle de traitement actuelle | Provision pour les traitements moyens 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| Direction | 105 | 106 | 102 | 50 530 - 96 300 | 62 006 |
| Scientifique et professionnelle | | | | | |
| Vérification | 562 | 548 | 557 | 27 934 - 68 070 | 40 729 |
| Autres | 35 | 36 | 34 | | |
| Administration et services extérieurs | | | | | |
| Services administratifs | 308 | 293 | 298 | 13 913 - 57 987 | 34 852 |
| Commerce | 78 | 77 | 16 | 15 635 - 60 465 | 43 930 |
| Systèmes informatiques | 94 | 84 | 79 | 18 766 - 61 433 | 35 140 |
| Services financiers | 80 | 73 | 70 | 13 853 - 57 980 | 40 959 |
| Administration du personnel | 144 | 142 | 137 | 13 330 - 63 870 | 38 749 |
| Administration des programmes | 5 144 | 5 396 | 5 428 | 13 912 - 57 987 | 30 505 |
| Autres | 71 | 50 | 47 | | |
| Technique | | | | | |
| Dessin et illustrations | 2 | 2 | 2 | 15 557 - 40 310 | 27 469 |
| Soutien technologique et scientifique | 7 | 8 | 7 | 14 041 - 50 866 | 28 305 |
| Techniciens divers | 4 | 4 | 4 | 12 635 - 55 682 | 29 795 |
| Soutien des sciences sociales | 3 | 3 | 3 | 12 635 - 57 764 | 31 154 |
| Soutien administratif | | | | | |
| Commis | 2 364 | 2 366 | 2 718 | 12 932 - 31 743 | 21 148 |
| Autres | 889 | 830 | 545 | | |
| Exploitation | | | | | |
| Manoeuvres et hommes de métier | 44 | 43 | 41 | 14 776 - 40 676 | 20 512 |
| Services divers | 41 | 39 | 37 | 13 253 - 39 988 | 21 572 |
| Autres | 173 | 156 | 169 | | |

Note: Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## B. Analyse des coûts

Le tableau 23 indique le coût total du programme par activité. Les dépenses de fonctionnement et en immobilisations du Ministère sont incluses sous la rubrique Dépenses de fonctionnement. Les Autres coûts comprennent le coût des services fournis gratuitement par d'autres ministères mais non la dépréciation ou les locaux fournis gratuitement par le Ministère. Les Recettes non-fiscales se composent des recettes provenant des saisies et des pénalités, des frais de services spéciaux pour les opérations douanières et autres. Le tableau 24 détaille les services fournis gratuitement au Ministère.

**Tableau 23: Coût total du programme pour 1985-1986**

| | | Dépenses de fonctionnement 1985-1986 | Ajouter autres coûts | Coût total | Déduire recettes non-fiscales | **Coût total net 1985-1986** | Coût total net 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | **A-P** | $ | $ | $ | $ | **$** | $ |
| Accise | **1 506** | 68 461 | 4 285 | 72 746 | 770 | **71 976** | 68 824 |
| Douanes | **7 786** | 287 924 | 34 453 | 322 377 | 20 210 | **302 167** | 293 614 |
| Administration Ministérielle | **856** | 61 241 | 7 923 | 69 164 | 1 120 | **68 044** | 60 513 |
| | **10 148** | 417 626 | 46 661 | 464 287 | 22 100 | **442 187** | 422 951 |

**Tableau 24: Services fournis gratuitement par d'autres ministères (en milliers de dollars)**

| Description | Prévisions 1985-1986 | 1984-1985 | 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Ministère des Travaux publics | | | |
| Locaux | 35 880 | 33 980 | 33 215 |
| Ministère des Approvisionnements et Services | | | |
| Émission des chèques et autres services | 1 074 | 2 501 | 2 414 |
| Conseil du Trésor | | | |
| Partie des primes d'assurance des employés payées par l'employeur | 6 819 | 7 901 | 6 207 |
| Ministère du Travail | 314 | 288 | 265 |
| Transport Canada, Administration des transports aériens | | | |
| Locaux dans divers aéroports canadiens | 2 574 | -- | -- |
| | 46 661 | 44 670 | 42,101 |

## C. Analyse des recettes

Le tableau 25 est une décomposition des recettes perçues par Douanes et Accise pour les exercices 1981-1982, 1982-1983 et 1983-1984. Plusieurs facteurs influent directement sur le montant des recettes perçues dans un exercice donné. Cela comprend le niveau général de l'activité économique, les changements dans le taux de la taxe, les expansions, les restrictions ou le retrait total des exemptions, l'imposition de nouvelles taxes ou l'octroi de nouveaux remboursements, l'effet de l'inflation et l'efficacité des opérations du Ministère au titre de l'examen, de la vérification et de l'exécution.

**Tableau 25: Recettes par catégorie (en milliers de dollars)**

| | 1983-84 | 1982-83 | 1981-82 |
|---|---|---|---|
| **Douanes** | | | |
| Droits à l'importation | 3 766 575 | 3,288 226 | 3 912 168 |
| Taxe de vente (importations) | 1 341 526 | 1,093 699 | 1 183 270 |
| Autres taxes d'accise (à l'importation) | 65 248 | 60 710 | 59 183 |
| Perceptions diverses | 16 121 | 13 935 | 13 339 |
| Total des recettes perçues par les Douanes | 5 189 470 | 4 456 570 | 5 167 960 |
| **Accise** | | | |
| Taxe de vente | 5 573 890 | 5 079 655 | 5 260 181 |
| Taxe d'accise sur l'essence | 470 999 | 505 073 | 542 354 |
| Autres taxes d'accise | 663 125 | 626 322 | 506 541 |
| Droits d'accise | 1 356 074 | 1 274 259 | 1 174 994 |
| Perceptions diverses | 564 | 273 | 138 |
| Redevances d'indemnisation pétrolière | 2 325 183 | 3 652 827 | 4 860 934 |
| Taxe de transport aérien | 207 619 | 198 399 | 188 629 |
| Taxe sur le gaz commercialisable acheminé par pipeline et les liquides extraits du gaz naturel | 787 693 | 1 549 222 | 1 217 249 |
| Taxe sur les services de programmation de télécommunication | 28 236 | -- | -- |
| Total des recettes perçues par l'Accise | 11 413 383 | 12 886 030 | 13 751 020 |
| Total des perceptions de l'Administration centrale | 2 976 | 1 627 | 2 205 |
| Recettes brutes de Douanes et Accise | 16 605 829 | 17 344 227 | 18 921 185 |
| Moins: remboursements, drawbacks et crédits | (755 947) | (847 501) | (840 257) |
| Recettes nettes | 15 849 882 | 16 496 726 | 18 080 928 |



87

Le total brut des perceptions en 1983-1984 a baissé de 738 398 000 $, ou de 4,3 %, par rapport à celles de 1982-1983. Toutes les diminutions sont intervenues dans les recettes relatives à l'énergie, les plus importantes étant celles qu'ont subi les redevances d'indemnisation pétrolière qui sont perçues pour Énergie, Mines et Ressources et qui ont diminué de 1 327 644 000 $ ou de 36,3 %, et la taxe sur le gaz commercialisable acheminé par pipeline et sur les liquides extraits du gaz naturel qui a baissé de 761 529 000 $ ou de 49,2 %. Ces diminutions ont partiellement été compensées par des augmentations respectives de 742 062 000 $ (12 %), et de 478 349 000 $ (14,5 %), de la taxe de vente et des droits à l'importation.

Certaines des mesures économiques que le gouvernement a prises en novembre 1984 influeront sur le montant des recettes perçues par le Ministère pendant le reste de l'exercice 1984-1985 et en 1985-1986. Les domaines touchés comprennent les redevances d'indemnisation pétrolière qui ont été accrues de 74 %, à compter du 10 novembre 1984, et l'augmentation de 1 % de la taxe de vente fédérale, entrée en vigueur le 1er octobre 1984. Ces deux mesures pourraient respectivement rapporter environ 1,8 milliard et 1 milliard de dollars en recettes supplémentaires en 1985-1986. Toutefois, un certain nombre de dégrèvements de taxe prévus à l'égard de groupes donnés (comme les producteurs du secteur primaire) diminueront le montant net des recettes perçues dans chaque secteur. Le montant des remboursements, drawbacks et crédits est difficile à prévoir à ce moment-ci et aucune prévision exacte des recettes ne peut être faite avant que les programmes de dégrèvement de taxe ne soient mis en place et n'aient fonctionné pendant un exercice complet (voir page 28).

D'autres mesures (p. ex. la taxe de transport aérien et la taxe sur les services de programmation de télécommunication) se traduiront aussi par de légères augmentations des recettes en 1985-1986.

## D. Nouvelle structure des activités

Comme il est mentionné dans la préface et à la Section I, le Ministère s'est servi d'une nouvelle structure des activités pour présenter le Plan des dépenses du présent exercice. C'est pourquoi tous les tableaux que renferme le document, sauf le tableau 4 (page 8) sont articulés en fonction de la nouvelle structure lorsqu'il y a lieu. Le tableau 26 établit une correspondance entre l'ancienne et la nouvelle structures des activités pour les exercices 1983-1984 à 1985-1986. Cela devrait aider le lecteur à comprendre les changements apportés par la nouvelle structure et devrait permettre une comparaison plus significative avec l'ancienne structure. Le passage à la nouvelle structure et la mise en oeuvre de celle-ci se sont faits en plusieurs étapes au cours de 1984-1985, une de ces étapes étant une conversion des données antérieures sur le fonctionnement et les ressources en remontant jusqu'à 1981-1982. Cette conversion a permis au Ministère d'exprimer les renseignements sur le rendement en 1983-1984 selon la nouvelle structure et de fixer les buts du rendement pour 1984-1985 et 1985-1986.

## Tableau 26: Comparaison entre la nouvelle et l'ancienne structure des activités à Douanes et Accise

| Nouvelles Activités | Activités de l'ancienne Structure | 1983-1984 A-P | 1983-1984 000$ | 1984-1985 A-P | 1984-1985 000$ | 1985-1986 A-P | 1985-1986 000$ |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Accise | 1. Facilitation du respect de la loi | 322 | 13 137 | 310 | 14 168 | 316 | 15 746 |
| | 2. Vérification et maintien du respect de la loi | 1 012 | 39 876 | 995 | 40 229 | 994 | 41 076 |
| | 3. Règlement des Litiges | 15 | 250 | 2 | 163 | 15 | 685 |
| | 4. Administration | 185 | 8 190 | 183 | 10 668 | 181 | 10 954 |
| | | 1 534 | 61 453 | 1 490 | 65 228 | 1 506 | 68 461 |
| Douanes | 1. Facilitation du respect de la loi | 5 211 | 157 685 | 5 170 | 172 664 | 5 139 | 175 634 |
| | 2. Vérification et maintien du respect de la loi | 1 658 | 63 029 | 1 683 | 62 597 | 1 635 | 63 343 |
| | 3. Règlement des Litiges | 237 | 8 650 | 272 | 10 326 | 234 | 11 517 |
| | 4. Administration | 790 | 34 030 | 785 | 35 854 | 778 | 37 430 |
| | | 7 696 | 263 394 | 7 910 | 281 441 | 7 786 | 287 924 |
| Administration Ministérielle | 1. Facilitation du respect de la loi | 17 | 5 685 | 17 | 1 611 | 17 | 1 837 |
| | 2. Vérification et maintien du respect de la loi | 9 | 4 | - | - | - | - |
| | 3. Règlement des Litiges | 9 | 1 | - | - | - | - |
| | 4. Administration | 829 | 47 810 | 839 | 50 901 | 839 | 59 404 |
| | | 864 | 53 500 | 856 | 52 512 | 856 | 61 241 |
| Total | | 10 294 | 378 347 | 10 256 | 399 181 | 10 148 | 417 626 |

## E. Lois appliquées en tout ou en partie par Douanes et Accise

Code criminel
Loi sur l'aéronautique
Loi sur les maladies et la protection des animaux
Loi sur le contrôle de l'énergie atomique
Loi sur les normes des produits agricoles du Canada
Loi sur la marine marchande du Canada (Règlement sur le cabotage)
Loi sur les ressources en eau du Canada
Loi sur la citoyenneté canadienne
Loi sur les sociétés commerciales canadiennes
Loi sur la Commission canadienne du lait
Loi sur la Commission canadienne du blé
Loi sur la Commission de la frontière internationale
Loi sur la protection des pêcheries côtières
Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation
Loi sur le droit d'auteur
Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels
Loi sur les douanes
Tarif des douanes
Loi sur le ministère du Revenu national
Loi sur l'administration de l'énergie
Loi sur les contaminants de l'environnement
Loi sur les explosifs
Loi sur l'accise
Loi sur la taxe d'accise
Loi sur les licences d'exportation et d'importation
Loi sur les engrais chimiques
Loi sur l'inspection du poisson
Loi sur les pêcheries
Loi sur les aliments et drogues
Loi sur les fruits, les légumes et le miel
Loi sur l'exportation du gibier
Loi sur les produits dangereux
Loi sur l'immigration
Loi sur l'importation des boissons enivrantes
Loi sur les animaux de ferme et leurs produits
Loi sur la généalogie des animaux
Loi sur l'importation de la viande
Loi sur l'inspection des viandes
Loi sur la sécurité des véhicules automobiles
Loi sur la sécurité des pneus de véhicules automobiles
Loi sur la Société canadienne des postes
Loi sur les privilèges et immunités diplomatiques et consulaires
Loi sur la Commission de la frontière internationale
Loi sur la Société canadienne des ports
Loi sur les stupéfiants
Loi sur l'Office national de l'énergie
Loi sur les produits antiparasitaires
Loi sur le poinçonnage des métaux précieux

Loi sur les privilèges et immunités des organisations internationales
Loi sur les privilèges et immunités de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)
Loi sur la Société canadienne des ports - Ports et installations de ports publics
Loi sur la quarantaine
Loi sur la radio
Loi sur les dispositifs émettant des radiations
Loi sur les chemins de fer
Loi relative aux semences
Loi sur la statistique
Loi sur la Commission du textile et du vêtement
Loi sur l'étiquetage des textiles
Loi sur les marques de commerce
Loi sur les transports
Loi sur les forces étrangères présentes au Canada
*Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées de disparition
Loi concernant l'exécution des dispositions du Traité conclu entre le Canada et les États-Unis en vue de la suppression de la contrebande.
Loi sur les produits laitiers du Canada
Loi sur l'inspection et la vente
Loi sur l'industrie des produits de l'érable
Loi sur les viandes et conserves alimentaires
Loi sur les mesures spéciales d'importation
Loi sur la taxe de vente en détail extracotière de la Nouvelle Écosse
Loi sur la compétence extracotière de Douanes et Accise

* Cette convention internationale n'est pas une loi du parlement. Elle est administrée en vertu de la loi sur les licences d'exportation et d'importation.



3791

[illegible]

# Revenu Canada Impôt

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

3793

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste auprès du:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1986-III-37 au Canada: $9.00
ISBN 0-660-52946-7 à l'étranger: $10.80

Prix sujet à changement sans préavis

3795

**Budget des dépenses 1985-1986**

**Partie III**

**Revenu Canada**
**Impôt**

97

## Préface

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend trois sections. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé des plans et de son rendement actuel. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et les autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources, ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses et du volume II des Comptes publics afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires.

Ce document a pour objet de permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section; l'état financier récapitulatif présenté à la section I comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

Certains tableaux ont été révisés pour tenir compte des plus récentes données disponibles.

## Table des matières


**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 4

**Extraits du volume II des Comptes publics** 6

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Plans pour 1985-1986
  1. Points saillants 7
  2. État financier récapitulatif par activité 8
B. Rendement récent
  1. Points saillants 9
  2. Examen du rendement financier 10
C. Données de base
  1. Introduction 10
  2. Mandat légal 11
  3. Objectif du Programme 11
  4. Plan d'exécution du Programme 11
D. Perspective de planification
  1. Contexte 14
  2. Initiatives 16
  3. Mise à jour des initiatives déjà annoncées 18
  4. Efficacité du Programme 20

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Traitement des déclarations 21
B. Observation 27
C. Avis d'opposition et appels 37
D. Administration 41

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
  1. Dépenses par article 44
  2. Dépenses en personnel 45
  3. Dépenses en capital 47
  4. Paiements de transfert 47
  5. Analyse des coûts du Programme 47
B. Analyse des recettes 49
C. Lois appliquées en tout ou en partie par Revenu Canada, Impôt 51
D. Crédits d'impôt et abattements provinciaux appliqués par Revenu Canada, Impôt 51
E. Bureaux de Revenu Canada, Impôt 53




3799

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $633,550,000 à l'appui du Programme de l'Impôt. Les autres dépenses, évaluées à $79,402,000, seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits | (en milliers de dollars) | **Budget principal 1985-1986** | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Impôt** | | |
| 10 | Dépenses de fonctionnement | **619,407** | 582,935 |
| 15 | Dépenses en capital | **14,143** | 18,313 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | **79,402** | 69,267 |
| | **Total du Programme** | **712,952** | 670,515 |

### Crédits - Libellé et montants

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | **Budget principal 1985-1986** |
|---|---|---|
| | **Impôt** | |
| 10 | Impôt - Dépenses de fonctionnement, contributions et dépenses recouvrables au titre du Régime de pensions du Canada et de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage | **619,407,000** |
| 15 | Impôt - Dépenses en capital | **14,143,000** |

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Programme par activité**

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | | | | | Total | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | Paiements de transfert | Total partiel | Moins: Recettes à valoir sur le crédit | | | |
| Traitement des déclarations | 8,789 | 334,582 | 7,68[illegible] | ... | 342,262 | ... | | **342,262** | 323,851 |
| Observation | 9,620 | 372,379 | 2,452 | ... | 374,831 | ... | | **374,831** | 348,544 |
| Avis d'opposition et appels | 646 | 25,455 | 89 | ... | 25,544 | ... | | **25,544** | 25,645 |
| Administration | 808 | 48,032 | 3,922 | 64 | 52,018 | ... | | **52,018** | 48,326 |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit | ... | ... | ... | ... | ... | 81,703 | | **-81,703** | -75,851 |
| | 19,863 | 780,448 | 14,143 | 64 | 794,655 | 81,703 | | **712,952** | 670,515 |



3801

**Extraits du volume II des Comptes publics**

**Utilisation des crédits de 1983-1984**

| | Budget principal | Total des crédits | **Utilisation réelle** |
|---|---|---|---|
| Budgétaire | $ | $ | $ |
| **Crédit 5** - Dépenses de fonctionnement, contributions et dépenses recouvrables au titre du Régime de pensions du Canada et de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage. | 538,017,000 | 538,509,000 | **517,329,000** |
| **Crédit 10** - Dépenses en capital | 15,868,000 | 17,753,000 | **16,446,000** |
| **Statutaire** - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 62,891,000 | 69,998,000 | **69,998,000** |
| **Statutaire** - Frais accordés par la Cour fédérale | - | 103,000 | **103,000** |
| **Total du Programme** | 616,776,000 | 626,363,000 | **603,876,000** |

## Section I
## Aperçu du Programme

### A. Plans pour 1985-1986

### 1. Points saillants

Revenu Canada, Impôt a établi les objectifs de rendement suivants pour l'année courante:

- offrir une meilleure formation aux employés de l'Impôt qui ont des contacts réguliers avec les contribuables (voir page 16).
- contribuer à améliorer les services aux contribuables et établir des comptoirs saisonniers d'information fiscale dans 24 endroits au Canada (voir page 16).
- étendre le service des décisions anticipées actuellement offert aux contribuables (voir page 17).
- améliorer les installations de communications avec les contribuables (voir page 17).
- ramener à un niveau plus élevé l'effort de vérification à l'égard de l'impôt à payer par des non-résidents (voir page 17).
- réduire à un niveau plus acceptable le nombre de comptes de contribuables non payés et le montant d'impôt dû (voir page 18).



3803

## 2. État financier récapitulatif par activité

**Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Traitement des déclarations | **342 262** | 323 851 | 18 411 | 21 |
| Observation | **374 831** | 348 544 | 26 287 | 27 |
| Avis d'opposition et appels | **25 544** | 25 645 | (101) | 37 |
| Administration | **52 018** | 48 326 | 3 692 | 41 |
| | **794 655** | 746 366 | 48 289 | |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit[1] | **81 703** | 75 851 | 5 852 | |
| | **712 952** | 670 515 | 42 437 | |
| Années-personnes autorisées | **19 863** | 19 338 | 525 | |

[1] Montants recouvrables du compte du Régime de pensions du Canada et de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada pour l'application de certaines parties de la Loi sur le Régime de pensions du Canada et de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage.

L'augmentation de 525 années-personnes comprend: 320 années-personnes pour le recouvrement d'impôts facturés, 60 années-personnes pour la formation des employés de l'Impôt, 30 années-personnes pour la vérification de l'impôt des non-résidents, 27 années-personnes pour les décisions, 25 années-personnes pour la vérification et 63 années-personnes pour les autres programmes de service aux contribuables dont la charge de travail augmente.

L'augmentation de 48,3 millions de dollars des besoins pour 1985-1986 par rapport aux prévisions de 1984-1985, comprend les principaux postes suivants:

- augmentations des traitements, des avantages sociaux accordés aux employés et des autres frais touchant le personnel, s'élevant à 44,6 millions de dollars;
- augmentations des dépenses relatives à l'affranchissement, aux frais de déplacement, aux services professionnels et spéciaux, ainsi qu'au traitement des données, à l'imprimerie et autres coûts de fonctionnement, s'élevant à 7,9 millions de dollars et réduction des dépenses en capital de 4,2 millions de dollars ce qui donne une augmentation nette de 3,7 millions de dollars.

**Tableau 2: Dépenses par activité (ventilation en pourcentage) 1985-1986**

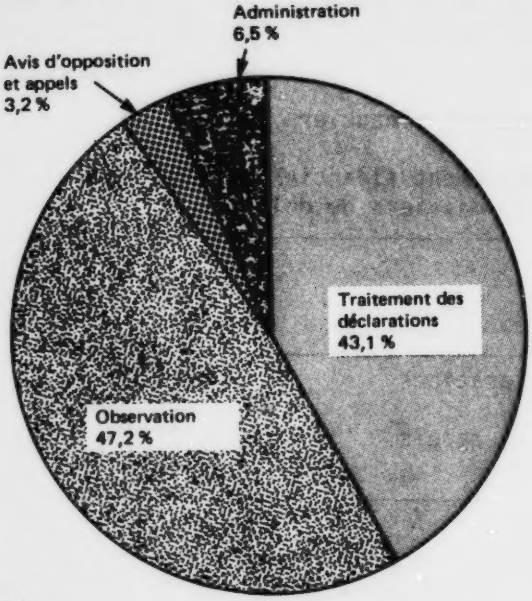


## B. Rendement récent

### 1. Points saillants

Les points saillants du rendement du Programme en 1983-1984 ont été:

- L'amélioration des services du Rôle a été entreprise en 1983-1984. L'automatisation des activités du Rôle réduira la paperasserie, les besoins en espace de rangement et en années-personnes. Non seulement le Ministère mais aussi les contribuables et leurs représentants tireront profit de cette amélioration (voir page 18).

- Le Ministère a mis à jour son système informatique en 1983-1984 selon les prévisions. Cependant, la capacité du traitement des données a dû être encore augmentée pour répondre aux besoins du programme de traitement de 1984-1985 (déclarations de 1984). L'installation d'un deuxième processeur, prévue pour 1984-1985, a été ramenée à 1983-1984.

- Le système des opérations de la caisse a été amélioré au moyen de terminaux d'entrée des données et d'accès direct aux données (voir page 19).

Voici quelques faits saillants du rendement du Programme en 1984-1985:

- Les améliorations au service de demandes de renseignements par téléphone progressent selon les prévisions (voir page 19).

- Le bureau de district de Montréal a été subdivisé en trois bureaux de district en 1983-1984 pour mieux servir les contribuables de la région métropolitaine de Montréal. Il y a maintenant 29 bureaux de district et cinq sous-bureaux (voir page 20).

## 2. Examen du rendement financier

**Tableau 3: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | **Différence** |
| Traitement des déclarations | 283 295 | 281 899 | **1 396** |
| Observation | 317 600 | 335 654 | **(18 054)** |
| Avis d'opposition et appels | 21 915 | 18 801 | **3 114** |
| Administration | 42 668* | 42 127* | **541** |
| | 665 478 | 678 481 | **(13 003)** |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit | 61 705 | 61 705 | - |
| | 603 773* | 616 776* | **(13 003)** |
| Années-personnes autorisées | 18 184 | 18 294 | **(110)** |

* Exclut une somme de 103 000 $ prévue par la loi, pour des frais accordés par la Cour fédérale.

**Explication de la différence:** Les dépenses réelles de 1983-1984 ont été de 13 millions de dollars inférieures au Budget des dépenses principal, soit 2,2 % de moins que les prévisions. Ce qui comprend 9 millions de dollars en salaires et 4 millions pour d'autres coûts de fonctionnement.

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le ministère du Revenu national, Impôt exploite un programme sous la direction d'un sous-ministre qui relève du ministre du Revenu national.

Le Ministère applique la législation de l'impôt sur le revenu à l'échelle du gouvernement fédéral, perçoit l'impôt sur le revenu des particuliers pour toutes les provinces, sauf le Québec, et l'impôt sur le revenu des corporations pour toutes les provinces, sauf l'Alberta, l'Ontario et le Québec, et perçoit les cotisations des employeurs et des employés en vertu du Régime de pensions du Canada, ainsi que les primes des employés et des employeurs pour l'assurance-chômage.

Le ministère des Finances est chargé de la politique fiscale et de la modification de la Loi de l'impôt sur le revenu. Le ministère du Revenu national, Impôt fournit des conseils sur la faisabilité administrative des mesures fiscales proposées et fournit des données statistiques dans le cadre de l'élaboration de la politique fiscale.

## 2. Mandat légal

En vertu de la Loi sur le ministère du Revenu national, le Ministère est chargé du "contrôle, de la réglementation, de la gestion et de la surveillance des impôts de l'intérieur, y compris les impôts sur le revenu et les droits successoraux".

Le ministre du Revenu national est le ministre responsable de la partie I du Régime de pensions du Canada et de la partie IV de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage.

Le Ministère applique en outre la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers, ainsi que les conventions fiscales internationales conclues avec un grand nombre de pays qui visent à promouvoir l'échange de renseignements entre les partenaires des traités, pour éviter la double imposition sur les revenus gagnés à l'étranger par leurs citoyens respectifs.

Le Ministère perçoit les impôts sur le revenu au nom des provinces en vertu d'ententes conclues par le ministre des Finances avec les gouvernements provinciaux intéressés, en conformité des dispositions de la partie III de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

## 3. Objectif du Programme

L'objectif du Programme consiste à "Appliquer et faire respecter la Loi de l'impôt sur le revenu et les diverses lois fédérales et provinciales y afférentes, y compris certaines parties du Régime de pensions du Canada et de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage ainsi que divers régimes provinciaux de crédits d'impôt".

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** les quatre activités du Programme sont le traitement des déclarations, l'observation, les avis d'opposition et appels et l'administration. Aux fins de la planification interne et de l'affectation des ressources, deux des quatre activités sont subdivisées en sous-activités, tel qu'illustré au tableau 4.



07

**Tableau 4: Structure des activités**

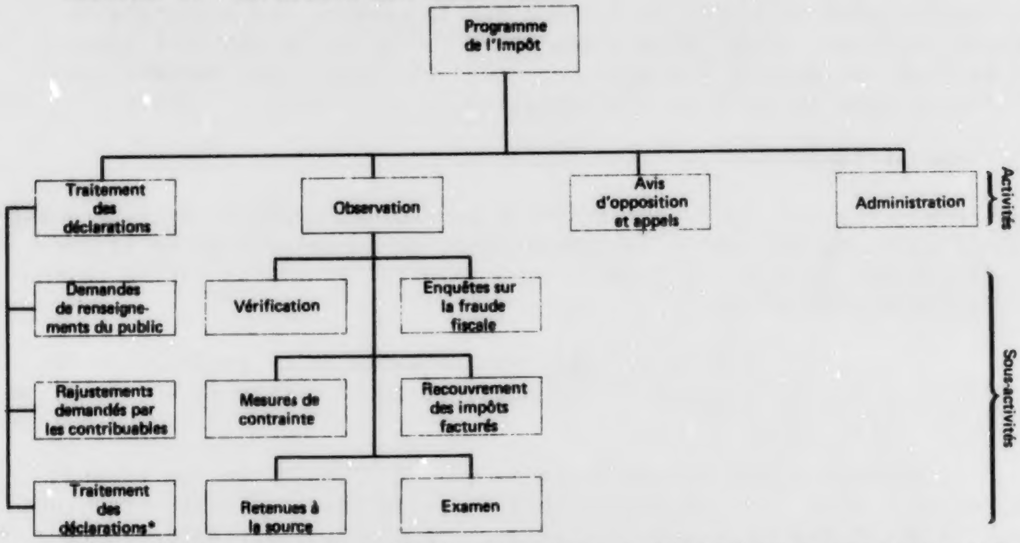


* Le terme "traitement des déclarations" est utilisé pour une activité complète, ainsi que pour l'une des sous-activités. Les ressources comprises dans la sous-activité sont utilisées pour toutes les opérations qui conduisent à l'envoi de l'avis de cotisation ainsi que toutes les ressources associées au traitement électronique des données au sein du Ministère.

**Organisation:** L'organisation du Ministère comporte six grands secteurs qui relèvent du sous-ministre.

Le sous-ministre adjoint de la direction générale de la Politique et des Systèmes est responsable de directions qui fournissent une direction fonctionnelle aux exécutants sur les questions relatives aux cotisations d'impôt, au recouvrement et à l'observation de la loi. Cette direction générale fournit les services informatiques centraux sous forme de bases de données et de programmes divers utilisés par les bureaux locaux, pour l'enregistrement des déclarations et l'établissement des cotisations, pour la tenue de registres des recouvrements, pour le contrôle des retenues à la source et les réponses aux questions des contribuables.

Le sous-ministre adjoint de la direction générale de la Législation supervise des directions chargées de fournir des décisions fiscales, de publier les bulletins d'interprétation, d'enregistrer les oeuvres de charité et les régimes de pensions et de servir de point de contact avec les provinces et les pays avec lesquels nous avons conclu des traités fiscaux.

Le sous-ministre adjoint de la direction générale des Services de gestion supervise les services du personnel, des finances, de l'administration et de la formation du Ministère.

Quatre sous-ministres adjoints régionaux sont responsables, dans des régions désignées, de l'application des programmes et des politiques du Ministère à l'échelle du pays. Leur travail consiste à coordonner les activités des centres fiscaux, bureaux de district et des sous-bureaux de leur région respective. Sept centres fiscaux, 29 bureaux de district et cinq sous-bureaux relèvent des sous-ministres adjoints régionaux.

Le directeur général de la direction générale des Appels établit les politiques et les lignes directrices relatives aux avis d'opposition et aux appels présentés par les contribuables qui ne sont pas d'accord avec la cotisation établie. Les centres fiscaux et les bureaux de district ont une division des Appels chargée de traiter les avis d'opposition. Celles-ci relèvent du directeur général des Appels.

La direction administrative et le secteur des Services généraux coordonnent les activités d'un certain nombre de directions, notamment la Revue de la gestion qui effectue des vérifications internes et des évaluations de l'efficacité des programmes du Ministère; la direction du Contrôle de la gestion qui est chargée de la prestation des services statistiques et d'information de la gestion; et les Services d'information.

La ventilation des ressources par organisation et activité paraît au tableau 5.

**Tableau 5: Ressources par organisation et par activité pour 1985-1986 (en milliers de dollars)**

Sous-ministre de l'Impôt

| | SMA Politique et systèmes | SMA Législation | SMA Régions* | SMA Services de gestion | DG Appels | Direction administrative et services généraux | Total des activités $ | Total des activités A-P |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Traitement des déclarations | 41 315 | 9 390 | 241 192 | 47 568 | ... | 2 797 | 342 262 | 8 789 |
| Observation | 10 410 | ... | 352 955 | 11 266 | ... | 200 | 374 831 | 9 620 |
| Avis d'opposition et appels | ... | ... | 690 | 85 | 24 754 | 15 | 25 544 | 646 |
| Administration | 9 740 | 1 467 | 13 562 | 15 991 | ... | 11 258 | 52 018 | 808 |
| Total des Organisations $ | 61 465 | 10 857 | 608 399 | 74 910 | 24 754 | 14 270 | 794 655 | |
| Total des Organisations A-P | 929 | 250 | 17 127 | 708 | 635 | 214 | | 19 863 |

* Comprend les ressources dans les quatre bureaux régionaux des sous-ministres adjoints, les sept centres fiscaux, les 29 bureaux de district et les cinq sous-bureaux sauf les ressources des Appels.

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Le Ministère fonde sa planification sur le nombre éventuel de déclarations d'impôt, le succès de l'application soutenue de la technologie informatique et le niveau d'observation de la loi. Les modifications de la législation fiscale peuvent avoir, et ont effectivement, une forte incidence sur les opérations du Ministère, mais il est rare qu'elles soient connues suffisamment longtemps d'avance pour les intégrer efficacement dans le cadre de la planification.

**Charge de travail:** Le meilleur indicateur du volume de travail est le nombre de déclarations d'impôt. L'augmentation du nombre de déclarations produites par des particuliers dépend de facteurs comme la croissance de la population, le taux de participation de la main-d'oeuvre active, le changement dans le revenu individuel et l'introduction de nouvelles mesures fiscales par les administrations fédérales et provinciales.

En plus des déclarations d'impôt des particuliers et des corporations, il y a beaucoup d'autres documents que le Ministère reçoit et doit traiter. On y retrouve notamment les déclarations des fiducies, les versements d'impôt des employeurs, les acomptes provisionnels des travailleurs indépendants et des corporations, les rapports T4 annuels portant sur les salaires et les traitements, les feuillets de renseignements portant sur d'autres genres de revenu et les demandes et les documents relatifs aux oeuvres de charité. Les tableaux 6 et 7 font voir l'augmentation du nombre de déclarations chaque année.

**Tableau 6: Millions de déclarations d'impôt produites par des particuliers par année civile**

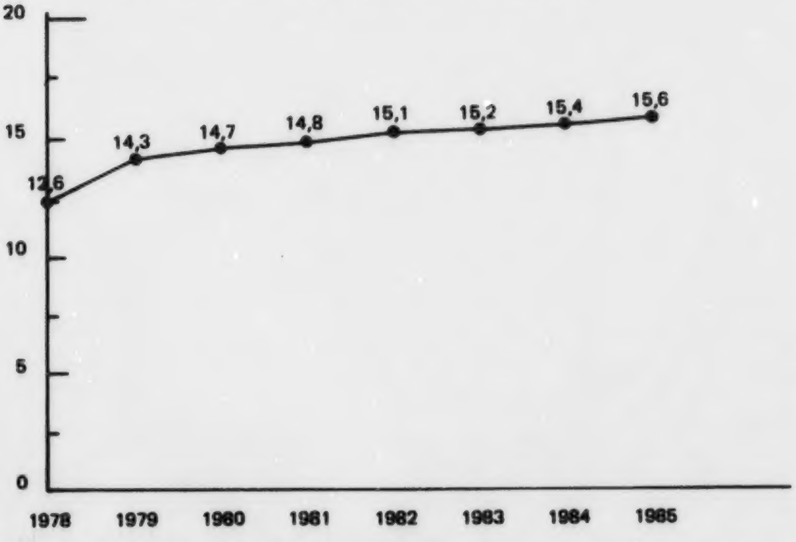


L'accroissement substantiel en 1979 provient du crédit d'impôt pour enfants.

**Tableau 7: Milliers de déclarations d'impôt de corporations traitées par année d'imposition**

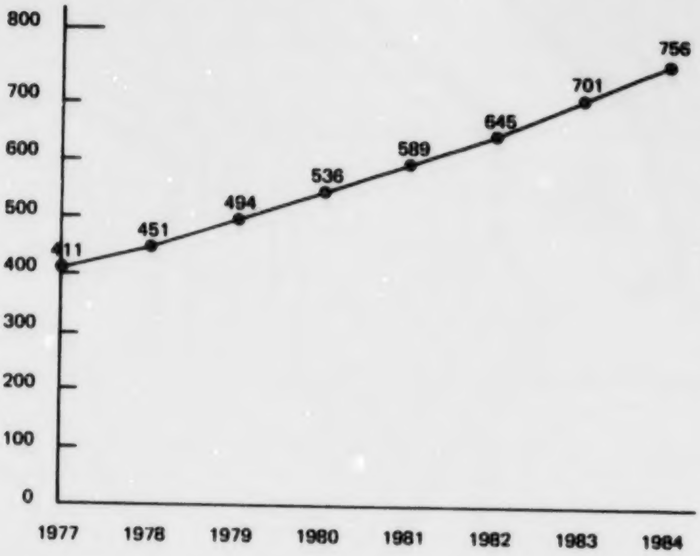


**Technologie:** Le Ministère a connu beaucoup de succès dans son utilisation d'ordinateurs pour traiter de forts volumes de documents, pour fournir une réponse rapide aux demandes émanant des contribuables et pour appuyer presque toutes les facettes de ses opérations. Le Ministère a su allier la technologie dans le domaine des télécommunications à celle dont il dispose en informatique afin de relier les centres fiscaux et les bureaux de district aux bases de données du centre informatique d'Ottawa, ce qui facilite l'établissement des cotisations, les recouvrements, les retenues à la source et d'autres opérations effectuées à l'échelle du pays. L'usage croissant d'ordinateurs et de systèmes de communications n'a toutefois comblé qu'en partie le fossé qui sépare l'accroissement de la charge de travail et la croissance des effectifs du Ministère. Comme ces technologies ne cessent de s'améliorer et de devenir moins coûteuses, les gestionnaires en planification s'y fient de plus en plus.

**Observation:** En raison du régime fiscal d'autocotisation, le Ministère vérifie si les contribuables observent entièrement la loi. Dans les cas où le revenu est sous-déclaré ou les déductions demandées ne sont pas conformes à la loi, les mesures nécessaires sont prises. Les activités d'observation comprennent la vérification des corporations et des travailleurs indépendants; la vérification des listes de paie des employeurs pour s'assurer que les retenues à la source pour l'impôt, le RPC et l'A-C sont faites et remises; la détection de ceux qui omettent de produire leurs déclarations mais auraient dû le faire; les enquêtes et les poursuites à l'égard de ceux qui essaient d'éluder l'impôt par

des moyens frauduleux ou criminels; les mesures de recouvrement à l'endroit de ceux qui ne choisissent pas de payer l'impôt comme finalement convenu; le rapprochement entre les feuillets de renseignements (par ex. T4) et le revenu reçu; et l'examen de postcotisation de demandes sélectionnées de déductions ou d'exemptions qui, suivant l'expérience passée, sont souvent sujettes à abus.

La planification des activités d'observation s'attache à une distribution optimale des ressources afin d'établir un équilibre entre deux résultats souhaitables: l'encouragement de l'observation et la production de recettes supplémentaires. La production de revenus additionnels est une autre mesure de l'efficacité; si le résultat des activités de l'observation est le recouvrement de revenus supplémentaires dus à l'État, on peut conclure que le ministère utilise ses ressources à des activités pertinentes.

## 2. Initiatives

**Formation poussée:** Dans les dernières années, les restrictions budgétaires ont entraîné la concentration de la formation pour répondre aux besoins immédiats des nouveaux employés, tout en laissant les employés engagés pour de plus longues périodes continuer à travailler selon leur formation initiale et leur expérience acquise en cours d'emploi.

Une formation accrue et supérieure est cependant essentielle pour améliorer la qualité de l'administration fiscale. Des mesures immédiates doivent être prises pour améliorer l'application adéquate et pertinente de la loi ce qui semble une condition préalable pour regagner la confiance du public dans la juste application du régime d'autocotisation. Le Ministère a donc élaboré un projet pour augmenter la quantité et la qualité de la formation offerte à ses employés.

Les initiatives de formation se concentreront sur les points suivants:

- l'amélioration des connaissances spécialisées des vérificateurs et des répartiteurs;
- l'amélioration des connaissances générales des employés, spécialement ceux qui ont des contacts avec les contribuables (par ex. les agents des demandes de renseignements);
- l'amélioration des capacités de communication des employés.

**Amélioration des Services aux contribuables:** Des centres saisonniers d'aide fiscale établis comme projet-pilote en 1984 ont desservi 40 000 contribuables qui n'auraient autrement jamais eu l'occasion de visiter un bureau de district. Ces services ont été si bien accueillis que le Ministère répétera l'expérience en 1985-1986. De plus, des

comptoirs saisonniers d'information fiscale seront établis dans 24 communautés pendant quelques semaines au cours de la période de pointe de production afin de rendre plus accessibles les services du Ministère à un plus grand nombre de contribuables (voir page 51).

**Décisions anticipées:** Depuis plusieurs années, le Ministère fournit le service de décisions anticipées aux contribuables qui veulent savoir les conséquences probables au point de vue fiscal de transactions commerciales éventuelles.

Pour améliorer le service des décisions et pour être en mesure de recevoir un nombre sans cesse croissant de demandes plus complexes et de les traiter dans un délai convenant aux demandeurs, il faudra au moins 20 années-personnes pour traiter les décisions anticipées concernant les corporations, cinq années-personnes pour les décisions ne concernant pas les corporations ainsi que deux années-personnes pour reprendre la publication et la mise à jour des décisions.

**Communications:** Le Ministère reçoit annuellement plus de 7 millions d'appels téléphoniques des contribuables à 570 postes de demandes de renseignements au public situés dans 29 bureaux de district. Il a jusqu'à présent acquis et installé un total de 372 distributeurs automatiques d'appels et postes pour donner suite aux appels qui ont remplacés les appareils loués avec boutons. Ainsi au cours du programme des demandes de renseignements au public de 1985-1986, plus de 75 % des appels reçus seront desservis grâce au système automatisé de téléphones, spécialement conçu pour répondre aux objectifs du programme en ce qui a trait au service et à la qualité.

Le Ministère rédige aussi 4,3 millions de lettres aux contribuables à 540 postes de composition situés dans les unités de traitement de textes de sept centres fiscaux et de 29 bureaux de district. Le Ministère a commencé le remplacement graduel des machines à écrire électromécaniques par un équipement standard microélectronique afin de faciliter la charge de travail croissante de la correspondance sans augmenter aussi le nombre d'années-personnes au traitement des textes. Jusqu'à présent 200 postes de composition ont été convertis, ce qui donne au moins une unité de traitement de textes par bureau local. Les communications écrites avec les contribuables en seront ainsi plus régulières et de meilleure qualité.

**Augmentation du niveau de vérification de l'impôt à payer par les non-résidents:** Un impôt est payable quand des sommes sont versés à un non-résident. Cet impôt est assez simple comparé aux autres genres de retenues à la source et la nature ouverte de l'économie canadienne nous permet d'espérer l'application d'un programme raisonnable de vérification.

Le programme de vérification des non-résidents s'est affaibli au cours des dernières années en raison de la pression exercée sur les ressources et environ 19 années-personnes lui sont attribuées actuellement; en 1983-1984, la vérification a rapporté 16 millions de dollars supplémentaires avec l'utilisation de 13 années-personnes.

Une augmentation de 30 années-personnes pour l'exercice financier 1985-1986 est fondée sur les résultats de la vérification d'institutions financières sélectionnées, qui a indiqué que 30 années-personnes supplémentaires seraient nécessaires pour assurer un niveau acceptable d'observation.

**Réduction de l'impôt impayé:** La valeur des comptes à recevoir a augmenté considérablement au cours des cinq dernières années, passant de 1,25 milliard de dollars à 3,15 milliards en date du mois d'avril 1984. Un certain nombre de facteurs ont contribué à cette difficulté croissante dont les conditions générales de l'économie, le changement d'attitude dans le public, les ressources limitées du Ministère et un taux d'intérêt sur l'impôt dû vraiment inférieur au coût de l'argent provenant d'autres sources.

Le nombre des comptes en souffrance a passé d'environ 927 000 en 1981 à 1 100 000 en 1984. De plus, le Ministère a introduit une nouvelle politique selon laquelle on doit contacter directement le contribuable avant de commencer des mesures de saisie-arrêt ou de poursuites judiciaires. Ces facteurs augmentent les besoins en ressources pour les années 1985-1986 et suivantes.

Le Ministère a reçu 320 années-personnes supplémentaires pour réduire le montant de 3,15 milliards de dollars pour les comptes à recevoir en souffrance en date du 1^er^ avril 1984 (3,5 milliards le 31 octobre 1984). Il est prévu de recouvrer, grâce à ces ressources supplémentaires, environ 400 millions de plus, d'après l'expérience de 1983-1984.

### 3. Mise à jour des initiatives déjà annoncées

**Amélioration des services du Rôle:** La conversion graduelle des renseignements sur les contribuables sous forme informatisée pour entreposage et extraction rapides est maintenant commencée dans tout le Canada. Le système rend maintenant disponibles au moyen des terminaux d'ordinateur les données sur le revenu, les déductions et les exemptions des déclarations personnelles d'impôt sur le revenu. Cela a réduit considérablement le besoin d'extraire et de reclasser les déclarations des contribuables ce qui permet de répondre plus rapidement aux demandes de renseignements des contribuables. Le Ministère a aussi commencé à utiliser un système de classement numérique des déclarations dans des centres fiscaux et des bureaux de district sélectionnés ce qui éventuellement éliminera le besoin de trier manuellement les déclarations pour les classer.

Quand le système du Rôle sera complètement automatisé en 1987-1988, il est prévu que ces initiatives auront augmenté la productivité en réduisant de 300 les besoins en années-personnes et auront produit des économies importantes en frais de déplacement et en locaux, tout en permettant une forte réduction du temps nécessaire pour traiter les demandes de renseignements de contribuables à partir du moment où elles sont reçues jusqu'à ce qu'elles soient résolues.

**Appels:** Une division des Appels a été établie dans les centres fiscaux de Shawinigan-Sud, Sudbury, Surrey et Winnipeg pour traiter les oppositions simples. Ceci a permis au Ministère de régler ce genre d'opposition plus rapidement, améliorant du même coup le service à ces contribuables.

**Amélioration du système des opérations de caisse:** En 1983-1984, le Ministère a entrepris l'examen et l'amélioration du système des opérations de la caisse afin de réduire le temps nécessaire pour le dépôt des chèques. Bien qu'une étude initiale prévoyait l'achat d'équipement spécial pour les opérations de caisse, une étude de faisabilité a conduit à la décision d'utiliser les terminaux de l'entrée des données et l'accès direct aux données pour améliorer le système. Un projet pilote est en cours aux centres fiscaux d'Ottawa et de Sudbury et la mise en oeuvre est prévue pour tous les centres à la fin de 1986-1987.

**Amélioration des services de téléphone et de télécommunications:** Le service de renseignements téléphoniques, qui reçoit actuellement plus de sept millions de demandes de renseignements par an, est une activité importante du Ministère. En 1981, le service gratuit d'appel interurbain a été converti du système Zénith au système "800" où l'on compose directement le numéro, ce qui a entraîné des économies appréciables. Des systèmes d'attente téléphonique qui permettent aux préposés de prendre les appels dans l'ordre où ils ont été reçus sont maintenant utilisés dans de nombreux bureaux de district, les essais ayant démontré que ces systèmes permettent aux bureaux de répondre à un plus grand nombre d'appels. Les installations téléphoniques ont été réaménagées dans tous les bureaux de manière à obtenir un équilibre optimal entre les lignes, les postes et les caractéristiques particulières; des économies ont également été réalisées dans ces domaines.

Une étude du Ministère a démontré que, en achetant le matériel téléphonique au lieu de le louer, on réaliserait d'autres économies. Les essais d'interconnexion effectués dans plusieurs bureaux de district ont donné d'excellents résultats jusqu'ici, et le nouveau matériel acheté offre des caractéristiques qui permettent à ces bureaux de fournir un service nettement amélioré aussi bien sur le plan interne que vis-à-vis du public.

Des systèmes de communications n'utilisant pas la voix, tels les équipements télex et le matériel de traitement de textes ont été aussi modernisés et améliorés pour accroître la capacité de rendement et réduire les coûts.

**Nouveaux bureaux:** Afin de mieux desservir les contribuables de la région métropolitaine, le bureau de district de Montréal a été divisé en trois bureaux au cours de 1983-1984. Saint-Hubert et Laval ont été choisis comme sites des deux bureaux de district supplémentaires, ce qui a rendu le Ministère plus accessible aux contribuables en réduisant la distance à parcourir et en éliminant les problèmes d'accès au centre-ville de Montréal. Outre qu'ils offrent un meilleur service aux contribuables, les nouveaux bureaux permettent au Ministère de jouir d'une plus grande uniformité dans la structure des bureaux de district quant à leur taille, leur gestion et leur efficacité.

**Amélioration du niveau de service aux contribuables:** L'an dernier, le Ministère a entrepris un certain nombre d'initiatives dans son organisation et ses services, dans le but d'offir un niveau amélioré de services aux contribuables. Ces initiatives comprennent le service automatisé du Rôle, la mise en oeuvre d'un système téléphonique plus efficace, l'ouverture de nouveaux bureaux dans les centres où la population augmente, ainsi que des centres saisonniers d'aide fiscale pour mieux répondre aux besoins en information des contribuables durant la période de pointe.

## 4. Efficacité du Programme

La meilleure façon de mesurer l'efficacité du Progamme serait d'évaluer le degré d'observation de la législation appliquée par l'Impôt. Une observation complète serait obtenue si tous les contribuables déclaraient leurs revenus de toutes provenances, ne demandaient précisément que les déductions et les exemptions auxquelles ils ont droit selon la loi et payaient leur impôt dû au complet, ni plus ni moins.

La différence entre l'observation complète et ce que le Ministère peut établir en cotisations et recouvrer est appelé communément l'écart fiscal. Malgré des efforts périodiques pour traduire ce concept en termes plus utiles, la mesure de cet écart nous échappe. La mesure des résultats de programme (voir la section de l'analyse par activité) a donc été utilisée comme méthode de mesure de l'efficacité du Programme.

De plus, la fonction d'évaluation de programmes du Ministère comprend un examen périodique plus poussé de l'efficacité des composantes individuelles du Programme de l'Impôt. Deux évaluations ont été faites l'an dernier: programme des recettes et programme des dossiers de base. Les constatations et les conclusions de ces études d'évaluation font l'objet d'un rapport sous leurs activités respectives à la Section II, Analyse par activité (pour le Traitement des déclarations, voir page 26 et pour l'Observation, page 31).

L'évaluation de programmes est maintenant en cours dans les secteurs suivants: Enquêtes spéciales, Rajustements demandés par les contribuables et Appels relatifs à l'impôt sur le revenu.

**Section II**
**Analyse par activité**

## A. Traitement des déclarations

### Objectif

Le traitement des déclarations a pour objectif de favoriser l'autocotisation chez le contribuable.

### État récapitulatif des ressources

Environ 342 millions de dollars soit 43 % des dépenses et 8 789 années-personnes soit 44 % des années-personnes nécessaires à l'administration fiscale en 1985-1986 seront affectés à l'activité du traitement des déclarations.

**Tableau 8: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| Demandes de renseignements du public | **64 283** | **1 505** | 47 704 | 1 475 | 38 428 | 1 238 |
| Rajustements demandés par les contribuables | **26 247** | **866** | 22 635 | 799 | 17 410 | 648 |
| Traitement des déclarations | **251 732** | **6 418** | 253 512 | 6 496 | 227 457 | 6 302 |
| | **342 262** | **8 789** | 323 851 | 8 770 | 283 295 | 8 188 |

Pour 1985-1986, le coût du traitement des déclarations s'élève à 342,3 millions de dollars. Les dépenses en personnel représentent 75,3 %, l'imprimerie et l'affranchissement 13,2 % et les autres coûts de fonctionnement 11,5 %.

Tableau 9: **Dépenses du traitement des déclarations par sous-activité (ventilation en pourcentage) en 1985-1986**

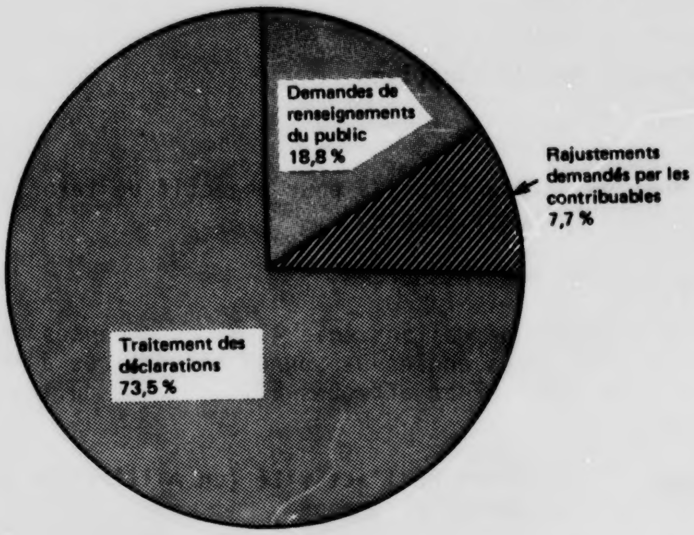


**Rendement financier antérieur**

**Tableau 10: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | **Différence** | |
| | $ | A-P | $ | A-P | **$** | **A-P** |
| Demandes de renseignements du public | 38 428 | 1 238 | 40 355 | 1 316 | **(1 927)** | **(78)** |
| Rajustements demandés par les contribuables | 17 410 | 648 | 17 515 | 646 | **(105)** | **2** |
| Traitement des déclarations | 227 457 | 6 302 | 224 029 | 5 926 | **3 428** | **376** |
| | 283 295 | 8 188 | 281 899 | 7 888 | **1 396** | **300** |

Les besoins financiers pour l'activité du traitement des déclarations étaient de 1,4 million de dollars supérieurs aux estimations originales. Ceci provient d'une part de l'utilisation de 300 années-personnes de plus que ce qui avait été prévu représentant un montant de 7,8 millions de dollars en salaires et contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et, d'autre part, d'un montant inutilisé de 6,4 millions de dollars dans les autres coûts de fonctionnement

notamment pour l'affranchissement, la location de matériel informatique et l'imprimerie. Le Budget des dépenses principal de 1983-1984 a été préparé à partir du budget de fonctionnement de 1982-1983. Ces prévisions se sont avérées insuffisantes pour le programme de traitement des déclarations de 1983-1984. Des rajustements internes ont été appliqués à d'autres programmes afin de pourvoir à cette carence.

**Description**

Cette activité comprend les sous-activités suivantes:

**Demandes de renseignements du public:** Le Ministère reçoit un grand nombre de demandes de renseignements de complexité diverse depuis celles provenant de contribuables qui s'informent sur le statut d'un remboursement attendu jusqu'à celles où ils veulent une explication sur la possibilité de demander une déduction ou une exemption ainsi que des décisions anticipées sur les répercussions fiscales de la réorganisation éventuelle de leur entreprise.

Les demandes de renseignements sont faites par téléphone aux bureaux de district sans frais, un service d'appels interurbains étant disponible pour tous les contribuables; les demandes sont aussi faites en personne au comptoir dans un bureau de district ainsi que par correspondance, souvent directement avec un centre fiscal.

Le Ministère considère la réponse à apporter aux demandes de renseignements comme une haute priorité, ayant la conviction qu'un accès facile des contribuables à l'information favorise le processus d'autocotisation. Néanmoins la qualité de ce service, en ce qui a trait à la rapidité, est une question de jugement compte tenu des ressources disponibles.

**Rajustements demandés par les contribuables:** Un contribuable peut soumettre des documents supplémentaires concernant une déclaration récemment produite et qui doit faire l'objet de l'établissement d'une cotisation. Un contribuable peut aussi demander qu'une déclaration ayant déjà fait l'objet d'une cotisation soit réexaminée dans un délai de trois ans après l'établissement de la cotisation initiale. Le traitement de ces rajustements doit se faire en priorité dans l'affectation des ressources.

**Traitement des déclarations:** Cela comprend la réception des déclarations dans les centres fiscaux, la composition des données et la correction des erreurs évidentes; la transmission des données au centre de calcul; l'établissement de la cotisation; l'envoi de l'avis de cotisation, habituellement avec un remboursement ou une demande de paiement; l'inscription et le dépôt bancaire des paiements reçus des contribuables; et le classement des déclarations au Rôle.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Demandes de renseignements du public:** Le tableau 11 comprend, en 1985-1986, des années-personnes supplémentaires consacrées à l'amélioration des services aux contribuables. On répondra à un plus grand nombre de demandes de renseignements par téléphone, le nombre d'appels sans réponse sera réduit, ce qui permettra d'augmenter le nombre de réponses données dès le premier appel. De plus, en 1984-1985, un projet de centres saisonniers d'aide fiscale, répartis dans des agglomérations canadiennes, a augmenté le nombre de demandes de renseignements traitées au comptoir. Ce projet continuera en 1985-1986 ainsi qu'un nouveau projet-pilote qui consiste dans l'établissement de comptoirs saisonniers d'information fiscale dans 24 endroits. Le Ministère a l'intention d'améliorer la qualité et la productivité globales au chapitre du traitement des demandes de renseignements. Des services centraux de demandes de renseignements sont mis en place dans les bureaux de district pour réacheminer les appels aux personnes compétentes grâce à l'acquisition de matériel de communication plus perfectionné. Les années-personnes indiquées au tableau 11 sont strictement utilisées pour le traitement des demandes de renseignements du public. D'autres années-personnes qui donnent un soutien à cette activité, comme celles qui rédigent les communiqués d'information pour le public ou qui fournissent des décisions et des interprétations, ne sont pas incluses dans le tableau 11.

**Tableau 11: Demandes de renseignements par genre et années-personnes requises**

| | Téléphone (en milliers) | Comptoir (en milliers) | Correspondance (en milliers) | Total (en milliers) | Années-personnes requises pour traiter le volume de travail | Demandes de renseignements traitées par année-personne |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1981-1982 Réel | 6 276 | 1 121 | 151 | 7 548 | 731 | 10 326 |
| 1982-1983 Réel | 6 465 | 1 128 | 138 | 7 731 | 759 | 10 186 |
| 1983-1984 Réel | 7 140 | 1 139 | 139 | 8 418 | 759 | 11 091 |
| 1984-1985 Prévu | 5 879 | 1 125 | 144 | 7 148 | 837 | 8 540 |
| 1985-1986 Budget des dépenses | 6 006 | 1 153 | 148 | 7 307 | 855 | 8 546 |

**Rajustements demandés par les contribuables:** Les années-personnes figurant au Tableau 12 sont celles qui s'occupent exclusivement des rajustements demandés par les contribuables dont la complexité augmente d'une année à l'autre. Des années-personnes occupées aux rajustements des déclarations de renseignements sont aussi associées à cette sous-activité; elles ne sont pas incluses dans le tableau 12.

En 1983-1984, le retard dans l'adoption de la législation fiscale a retardé l'envoi des cotisations. Cela a permis au Ministère de traiter un grand nombre de rajustements demandés par les contribuables visant la cotisation initiale de T1. À cause de cela, les rajustements demandés par les contribuables pour les déclarations T1 de 1983-1984 indiquent une diminution qui est un cas unique et ne présage pas du tout d'une tendance à la baisse dans ce secteur.

Des années-personnes supplémentaires sont prévues pour 1984-1985 afin d'éviter l'accumulation de retard et de fournir une réponse plus rapide aux rajustements demandés par les contribuables.

**Tableau 12: Nombre de rajustements demandés par genre et années-personnes requises**

| | Rajustements aux déclarations T1 des particuliers (en milliers) | Rajustements aux déclarations T2 des corporations (en milliers) | Rajustements aux déclarations T3 des fiducies (en milliers) | Total des rajustements (en milliers) | Années-personnes requises pour traiter le volume de travail | Rajustements traités par année-personne |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1981-1982 Réel | 825 | 88 | 6 | 919 | 656 | 1 401 |
| 1982-1983 Réel | 923 | 122 | 7 | 1 052 | 602 | 1 748 |
| 1983-1984 Réel | 842 | 148 | 11 | 1 001 | 605 | 1 655 |
| 1984-1985 Prévu | 953 | 182 | 10 | 1 145 | 687 | 1 667 |
| 1985-1986 Budget des dépenses | 973 | 197 | 11 | 1 181 | 707 | 1 670 |

**Traitement des déclarations:** Les résultats sont mesurés par le nombre de déclarations d'impôt traitées par année-personne. Le taux de production varie avec le temps en raison du changement dans la complexité de la déclaration moyenne.

Le tableau 13 montre, par exercice, le nombre d'avis de cotisation envoyés à la suite du traitement des déclarations. De janvier à mars 1983, (soit l'exercice financier 1982-1983), l'envoi des avis de cotisation a été retardé parce que l'on attendait l'adoption de dispositions de la loi qui visaient les deux budgets précédents. Au cours de ces mois, le travail normal de traitement des déclarations s'est poursuivi avec les années-personnes nécessaires, à l'exception de l'expédition des avis de cotisation, qui ne pouvaient légalement être envoyés avant l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu, le 30 mars 1983.

**Tableau 13: Nombre de déclarations traitées par genre et total des années-personnes requises pour la sous-activité**

| | Déclarations T1 des particuliers traitées (en milliers) | Déclarations T2 des corporations traitées (en milliers) | Déclarations T3 des fiducies traitées (en milliers) | Déclarations spéciales et approbations traitées (en milliers) | Nombre total de déclarations traitées (en milliers) | Années-personnes de la sous-activité | Déclarations traitées par année-personne |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1981-1982 Réel | 14 765 | 589 | 238 | 96 | 15 688 | 6 073 | 2 583 |
| 1982-1983 Réel | 13 048 | 641 | 315 | 117 | 14 121 | 6 101 | 2 315 |
| 1983-1984 Réel | 17 834 | 700 | 319 | 121 | 18 974 | 6 302 | 3 011 |
| 1984-1985 Prévu | 16 012 | 756 | 344 | 178 | 17 290 | 6 496 | 2 662 |
| 1985-1986 Budget des dépenses | 16 354 | 826 | 432 | 192 | 17 804 | 6 418 | 2 774 |

**Étude de l'évaluation de programmes:** Une étude de l'évaluation de programmes des programmes des recettes, une composante essentielle de la sous-activité du traitement des déclarations, a été faite en 1983-1984. Cela comprend le traitement des recettes perçues par le Ministère, le maintien des comptes de contrôle pour faciliter les paiements aux autres administrations, l'établissement de la politique visant l'intérêt selon les directives de la Loi de l'impôt sur le revenu, et la communication opportune, exacte et utile de renseignements aux contribuables concernant leurs comptes.

L'étude de l'évaluation s'est concentrée sur les procédures relatives au traitement et à l'attribution des paiements aux comptes des contribuables. L'étude a constaté que la majorité des contribuables particuliers ne font pas leurs paiements accompagnés de la formule de versement et n'indiquent pas bien l'attribution sur la formule. De plus, bien que la majorité des corporations utilisent la formule de versement demandée, les renseignements concernant l'attribution du paiement sont souvent inexacts. L'étude a conclu que la majorité des paiements mal attribués, entraînant des demandes de renseignements et des retards, sont causés par un manque de renseignements ou par des renseignements erronés fournis par les contribuables et à un degré bien inférieur par les procédures internes.

Pour répondre aux constatations et aux conclusions de cette étude, le Ministère enverra un dépliant avec les reçus des contribuables qui soulignera l'importance d'inclure la formule de versement avec chaque paiement et donnera des explications sur la manière de la remplir. Les procédures internes seront aussi révisées.

**B. Observation**

**Objectif**

L'activité de l'observation a pour objet d'améliorer l'observation de la loi par les contribuables.

**État récapitulatif des ressources**

Environ 375 millions de dollars, soit 47 % des dépenses, et 9 620 années-personnes, soit 49 % des années-personnes nécessaires à l'administration fiscale en 1985-1986, seront affectés à l'activité de l'observation.

**Tableau 14: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| Vérification | **226 221** | **5 241** | 220 672 | 5 298 | 204 058 | 5 095 |
| Mesures de contrainte | **11 898** | **412** | 11 632 | 398 | 10 883 | 394 |
| Retenues à la source | **32 861** | **1 056** | 29 779 | 953 | 27 482 | 911 |
| Enquêtes sur la fraude fiscale | **24 659** | **523** | 23 940 | 524 | 22 867 | 533 |
| Recouvrement des impôts facturés | **54 946** | **1 694** | 43 287 | 1 374 | 35 509 | 1 162 |
| Examen | **24 246** | **694** | 19 234 | 587 | 16 801 | 569 |
| | **374 831** | **9 620** | 348 544 | 9 134 | 317 600 | 8 664 |

Pour 1985-1986, le coût de l'Observation représente 374,8 millions de dollars. Les dépenses en personnel représentent 89,5 % de ce montant et les autres coûts de fonctionnement 10,5 %.

L'augmentation de 486 années-personnes par rapport aux prévisions de 1984-1985 consiste dans 320 années-personnes pour le recouvrement d'impôts facturés et 166 années-personnes dans d'autres sous-activités de l'Observation, y compris la vérification de l'impôt à payer par les non-résidents.

**Tableau 15: Dépenses de l'observation par sous-activité (ventilation en pourcentage) en 1985-1986**

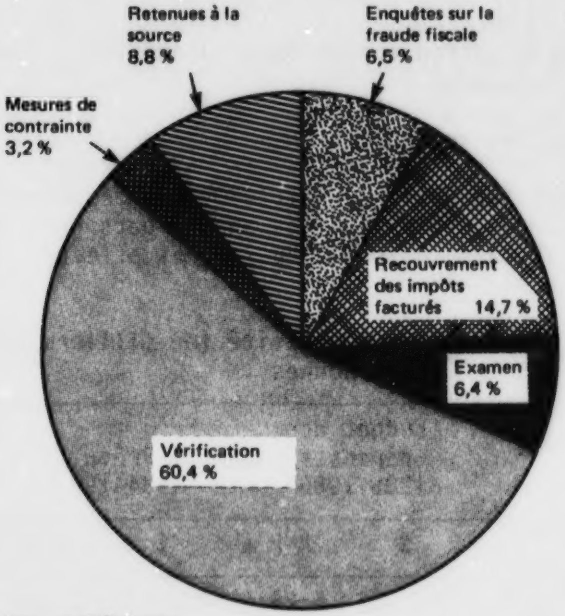


**Rendement financier antérieur**

**Tableau 16: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | **Différence** | |
| | $ | A-P | $ | A-P | **$** | **A-P** |
| Vérification | 204 058 | 5 095 | 215 710 | 5 409 | **(11 652)** | **(314)** |
| Mesures de contrainte | 10 883 | 394 | 11 948 | 421 | **(1 065)** | **(27)** |
| Retenues à la source | 27 482 | 911 | 29 702 | 986 | **(2 220)** | **(75)** |
| Enquêtes sur la fraude fiscale | 22 867 | 533 | 24 893 | 574 | **(2 026)** | **(41)** |
| Recouvrement des impôts facturés | 35 509 | 1 162 | 30 396 | 1 028 | **5 113** | **134** |
| Examen | 16 801 | 569 | 23 005 | 732 | **(6 204)** | **(163)** |
| | 317 600 | 8 664 | 335 654 | 9 150 | **(18 054)** | **(486)** |

Les besoins financiers de l'activité de l'observation ont été de 18 millions de dollars inférieurs aux prévisions parce que les ressources de l'observation ont été réduites afin de répondre aux besoins des programmes de services comme le traitement des déclarations (300 années-personnes) et les appels (101 années-personnes).

**Description**

L'activité de l'observation comprend les six sous-activités suivantes:

**Vérification:** La sous-activité de la vérification est chargée de déceler l'inobservation de la loi chez les contribuables qui tirent un revenu de sources autres que des salaires et des traitements. Cela comprend les corporations et les travailleurs indépendants, comme les entreprises qui ne sont pas constituées en société, les professionnels, les agriculteurs et les pêcheurs. Les vérificateurs jouissent de l'appui d'autres agents qui connaissent tout particulièrement certaines industries (pétrole, acier, etc.) et des spécialistes comme les évaluateurs de biens immobiliers et mobiliers. L'objectif fondamental de la vérification et des autres sous-activités de l'observation est d'encourager l'observation volontaire future de la loi. Les cotisations établies par suite de la vérification amènent des recettes fiscales supplémentaires qui dépassent largement le coût des mesures de vérification.

**Mesures de contrainte:** Chaque particulier doit produire une déclaration d'impôt pour chaque année à l'égard de laquelle il doit payer de l'impôt et chaque corporation doit remplir une déclaration d'impôt chaque année, qu'elle ait de l'impôt à payer ou non. L'objectif des employés de ce secteur est donc de déceler ceux qui omettent de se conformer à cette exigence, de s'assurer que les déclarations nécessaires sont produites et que l'impôt pertinent est versé. Lorsqu'une personne a déjà produit une ou plusieurs déclarations d'impôt dans le passé, on peut avoir recours aux dossiers informatiques pour connaître les délinquants. Un large éventail de projets spéciaux sont aussi mis de l'avant pour identifier les contribuables qui n'ont jamais produit de déclaration. L'omission de produire une déclaration entraîne certaines pénalités ce qui a pour effet d'inciter les personnes qui autrement ne paieraient pas d'impôt à en payer.

**Retenues à la source:** La source la plus importante de recettes consiste dans les sommes retenues à la source par les employeurs et versées chaque mois pour payer l'impôt sur le revenu, les primes d'assurance-chômage et les cotisations au Régime de pensions du Canada. On effectue des vérifications des listes de paye des employeurs lorsqu'on soupçonne ces derniers de ne pas se conformer à la loi et, au besoin, on leur impose des pénalités; dans les cas extrêmes, on intente des poursuites. On effectue en outre des vérifications pour combler les écarts entre les versements effectués et les rapports de fin d'année des employeurs sur le total des déductions qui figurent sur les T4. On effectue en outre des vérifications au chapitre des paiements versés à des non-résidents, lorsque des retenues à la source s'imposent.



25

**Enquêtes sur la fraude fiscale:** Cette activité a pour but principal de décourager les fraudes fiscales en faisant enquête et en poursuivant en justice dans les cas flagrants de fraude fiscale. Tous les bureaux de district, à l'exception des plus petits, possèdent une section des Enquêtes spéciales chargée d'enquêter sur les tentatives de fraude fiscale, comme les déclarations falsifiées, la falsification des inscriptions des livres et des registres et la destruction ou la disparition de documents. Un certain nombre de cas font l'objet de poursuites chaque année. Dans d'autres cas, le Ministère impose uniquement une pénalité pour faute lourde. Il arrive aussi que les enquêtes effectuées ne fournissent pas suffisamment d'éléments de preuve d'une fraude pour que l'on puisse imposer une pénalité ou intenter une poursuite. Sur déclaration sommaire de culpabilité, le tribunal peut imposer une amende d'au moins 25 % et d'au plus 200 % de l'impôt que le contribuable cherchait à ne pas payer, ainsi qu'une peine d'emprisonnement de deux ans au maximum. On procède parfois par mise en accusation et, dans ce cas, l'accusé, s'il est reconnu coupable, est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller de deux mois à cinq ans, en plus de toute autre pénalité déjà prévue.

**Recouvrement des impôts facturés:** La plupart des contribuables paient leurs impôts promptement, à l'exception d'un pourcentage petit mais assez important. Des mesures de recouvrement deviennent nécessaires en raison de soldes en souffrance au moment de la production de la déclaration, de retenues à la source non versées et parce que certains contribuables, particulièrement ceux dont le revenu n'est pas assujetti à des retenues à la source adéquates, sont susceptibles d'omettre régulièrement de payer leurs impôts. On adresse d'abord des rappels produits par ordinateur. Lorsque cette mesure ne donne pas les résultats souhaités, les comptes pertinents sont soumis aux bureaux de district pour que des mesures directes soient prises. On tente d'en arriver à une entente pour le paiement des impôts en souffrance en tenant compte de la situation financière du contribuable et de la nécessité de garder à jour le paiement des impôts d'année en année. Lorsque le contribuable persiste à ne pas payer ses impôts et n'a pas fait d'arrangements raisonnables avec le Ministère afin de payer ce qui est dû, le Ministère peut, en dernier recours, procéder par saisie-arrêt de son revenu, de ses dépôts en banque et des sommes dues par des tierces parties. Dans les cas extrêmes, ce qui arrive rarement, le Ministère peut saisir et vendre les biens d'un contribuable.

**Examen:** Cette sous-activité comprend trois opérations: l'examen au bureau, le rapprochement et la postcotisation.

**Examen au bureau:** L'examen au bureau consiste dans l'examen, après l'établissement de la cotisation initiale, des déclarations d'impôt et dans l'établissement éventuel de nouvelles cotisations par les bureaux de district, où les contacts nécessaires avec le contribuable peuvent être établis par téléphone, par lettre ou par entrevue au bureau. Les contribuables visés sont généralement ceux qui tirent un revenu de ventes, de placements et de location.

**Rapprochement:** Le rapprochement consiste dans la vérification du revenu indiqué par le contribuable grâce aux feuillets de renseignements reçus de payeurs, par exemple les feuillets T4 des employeurs et les feuillets T5 des institutions bancaires.

**Postcotisation:** Dans le cadre de la postcotisation, on procède à l'examen minutieux de certaines demandes de déductions ou d'exemptions qui avaient été acceptées sans questions lors de l'établissement de la cotisation initiale afin d'accélérer le débit du traitement des déclarations. L'examen de ces demandes requiert soit la comparaison de la déclaration avec celles d'années antérieures, soit la présentation par le contribuable de documents supplémentaires, soit l'application d'une connaissance plus approfondie de la législation que ce qui est pratique lors de l'établissement de la cotisation initiale. La postcotisation inclut en outre la validation d'un certain nombre de demandes relatives aux crédits d'impôt provinciaux.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Vérification:**

**Tableau 17: Dossiers vérifiés, impôts supplémentaires établis et années-personnes requises**

| | Particuliers | | | Corporations | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Dossiers vérifiés | Impôts supplé-mentaires établis (en milliers de dollars) | Années-personnes requises | Dossiers vérifiés | Impôts supplé-mentaires établis (en milliers de dollars) | Années-personnes requises | Total des impôts supplémen-taires établis (en milliers de dollars) |
| 1981-1982 Réel | 29 036 | 153 925 | 1 067 | 17 428 | 530 156 | 1 255 | 684 081 |
| 1982-1983 Réel | 26 966 | 182 965 | 1 052 | 17 916 | 645 983 | 1 294 | 828 948 |
| 1983-1984 Réel | 23 612 | 166 029 | 857 | 18 460 | 760 896 | 1 423 | 926 925 |

**Étude de l'évaluation de programmes:** En plus des statistiques ci dessus, une étude de l'évaluation de programmes a été faite sur le programme des dossiers de base. Comme composante principale de la sous-activité de la vérification, ce programme comprend l'élaboration de procédures et politiques et l'affectation de ressources pour la vérification des déclarations d'impôt et des livres et registres des corporations dont le revenu brut est de 12 millions de dollars ou plus. L'étude s'est concentrée sur le rendement de ce programme au cours des trois années se terminant le 31 mars 1982. L'étude a constaté que les répercussions directes de ce programme se comparent favorablement avec l'ensemble des activités d'observation du Ministère. De plus, il y a

aussi des répercussions futures découlant de ces vérifications. Cependant, l'étude conclut aussi qu'il y a place pour des améliorations dans la compilation des résultats des vérifications de manière à augmenter le niveau de précision des données relatives aux coûts et aux avantages. Le 1er avril 1984, le Ministère a mis en oeuvre son nouveau système d'information sur les résultats de la vérification.

Le Ministère a actuellement en cours un projet de six mois pour analyser les résultats de la sous-activité de la Vérification avec utilisation du nouveau système d'information sur les résultats de la vérification.

Essentiellement, le nouveau système permet au Ministère de quantifier les divers éléments des rajustements de vérification comme les rajustements temporaires qui consistent simplement dans le report d'un revenu sur une autre année d'imposition, l'annulation d'un rajustement demandé par le contribuable qui réduit la nouvelle cotisation établie en raison d'une vérification, ainsi que les rajustements qui n'entraînent pas de récupération d'impôt dans l'année courante à cause de diverses dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu qui permettent des reports, des réserves, etc... Le système subdivise aussi les rajustements d'impôt, comme les rajustements visant l'impôt des non-résidents de la partie XIII par rapport aux rajustements de revenu.

**Mesures de contrainte:**

**Tableau 18: Déclarations obtenues par mesures de contrainte avec années-personnes requises et productivité**

| | Déclarations obtenues: retardataires | Déclarations obtenues: non-déclarants | Total des déclarations obtenues | Années-personnes requises[1] | Déclarations obtenues par année-personne |
|---|---|---|---|---|---|
| 1981-1982 Réel | 160 441 | 8 988 | 169 429 | 382 | 444 |
| 1982-1983 Réel | 167 925 | 7 179 | 175 104 | 384 | 456 |
| 1983-1984 Réel | 208 559 | 13 568 | 222 127 | 374 | 594 |

[1]Exclut les années-personnes qui ne sont pas strictement consacrées à l'obtention de déclarations de contribuables qui n'en produisent pas, comme les années-personnes utilisées pour les autres activités d'observation visant les contribuables qui produisent en retard.

**Retenues à la source:**

**Tableau 19: Dossiers vérifiés de feuilles de paye et de non-résidents indiquant les impôts supplémentaires établis et les années-personnes utilisées**

| | Vérifications de feuilles de paie | | | | Vérifications de non-résidents | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Dossiers vérifiés | Impôts supplémentaires établis (en milliers de dollars) | Impôts supplémentaires établis par dossier vérifié | Années-personnes requises | Dossiers vérifiés | Impôts supplémentaires établis (en milliers de dollars) | Impôts supplémentaires établis par dossier vérifié | Années-personnes requises |
| 1981-1982 Réel | 57 567 | 134 286 | 2 333 | 248 | 2 678 | 10 228 | 3 819 | 17 |
| 1982-1983 Réel | 63 989 | 179 930 | 2 812 | 258 | 2 328 | 10 989 | 4 720 | 16 |
| 1983-1984 Réel | 50 780 | 168 425 | 2 771 | 254 | 2 166 | 16 009 | 7 392 | 13 |

**Enquêtes sur la fraude fiscale:**

**Tableau 20: Cas d'enquêtes spéciales et années-personnes requises**

| | Cas d'enquêtes | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Se terminant au stade de l'enquête préliminaire | Résultant en poursuites | Résultant en d'autres règlements | Total des cas | Années-personnes requises |
| 1981-1982 Réel | 410 | 157 | 92 | 659 | 573 |
| 1982-1983 Réel | 432 | 158 | 85 | 675 | 571 |
| 1983-1984 Réel | 381 | 186 | 70 | 637 | 533 |



29

Tableau 21: **Résultats des enquêtes spéciales**

| | Modification de l'impôt (en milliers de dollars) | Pénalités (en milliers de dollars) | Amendes (en milliers de dollars) | Total (en milliers de dollars) | Peines d'emprisonnement imposées par la Cour |
|---|---|---|---|---|---|
| 1981-1982 Réel | 23 569 | 3 892 | 2 234 | 29 695 | 4 |
| 1982-1983 Réel | 26 103 | 4 591 | 3 117 | 33 811 | 5 |
| 1983-1984 Réel | 27 930 | 5 044 | 3 844 | 36 818 | 6 |

Des ressources suffisantes ont été affectées pour entreprendre environ 150 à 200 poursuites judiciaires par année. Les cas sont choisis avec beaucoup de soin afin de limiter la possibilité de poursuites injustifiées en assurant que les cas flagrants de tentatives de fraude fiscale sont poursuivis vigoureusement.

**Recouvrements des impôts facturés:**

Tableau 22: **Nombre de comptes et soldes en souffrance à la fin de l'exercice financier (le 31 mars)[1]**

| | Nombre de comptes (en milliers) | Soldes en souffrance (en millions de dollars) |
|---|---|---|
| 1981-1982 Réel | 1 007 | 2 340 |
| 1982-1983 Réel | 1 011 | 2 675 |
| 1983-1984 Réel | 1 086 | 3 150 |

[1] Exclut les comptes irrécouvrables.

Jusqu'à récemment, les ressources étaient affectées à la sous-activité des recouvrements conformément à une politique au Ministère qui visait, au moins, à stabiliser les montants à recouvrer en empêchant à la fois le nombre de comptes en souffrance et la valeur monétaire de ces comptes d'augmenter.

Cependant au cours des dernières années, un certain nombre de facteurs, dont l'état de l'économie n'est certes pas le moindre, ont rendu plus difficiles les recouvrements d'impôt. Conséquemment, le Conseil du Trésor a approuvé des ressources supplémentaires afin de permettre au Ministère de réduire au cours des trois prochaines années l'inventaire des comptes en souffrance.

**Tableau 23: Comptes confiés et fermeture de comptes chaque année et années-personnes requises**

| | Comptes confiés par année | | Comptes fermés par année | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Nombre | Montant (en milliers de dollars) | Nombre | Montant (en milliers de dollars) | Années-personnes requises | Comptes fermés par année-personne |
| 1981-1982 Réel | 482 498 | 2 014 673 | 422 124 | 1 523 120 | 970 | 435 |
| 1982-1983 Réel | 414 992 | 2 592 582 | 369 443 | 2 112 502 | 1 098 | 336 |
| 1983-1984 Réel | 292 348 | 2 719 199 | 295 395 | 2 318 796 | 1 182 | 250 |
| 1984-1985 Prévu | 311 000 | 3 977 000 | 316 800 | 2 800 000 | 1 354 | 234 |
| 1985-1986 Budget des dépenses | 349 000 | 3 500 000 | 370 000 | 4 000 000 | 1 694 | 218 |

**Examen:** Les résultats du programme sont mesurés par le nombre de déclarations examinées et les impôts supplémentaires établis dans les trois secteurs suivants: Examen au bureau, Rapprochement et Postcotisation. Les années-personnes indiquées dans les tableaux 24, 25 et 26 sont celles strictement consacrées au traitement de cette charge de travail. Les autres années-personnes servent aux activités de soutien comme l'extraction de dossiers.

**Tableau 24: Déclarations examinées, impôts supplémentaires établis et années-personnes requises**

| | Déclarations examinées | Impôts supplémentaires établis (en milliers de dollars) | Impôts supplémentaires établis par déclaration | Années-personnes requises |
|---|---|---|---|---|
| 1981-1982 Réel | 39 225 | 45 461 | 1 159 | 376 |
| 1982-1983 Réel | 50 840 | 54 075 | 1 064 | 399 |
| 1983-1984 Réel | 36 646 | 38 525 | 1 051 | 346 |

**Tableau 25: Rapprochement des déclarations, impôts supplémentaires établis et années-personnes requises**

| | Déclarations examinées | Impôts supplémentaires établis (en milliers de dollars) | Impôts supplémentaires établis par déclaration | Années-personnes requises |
|---|---|---|---|---|
| 1981-1982 Réel | 118 490 | 19 195 | 162 | 58 |
| 1982-1983 Réel | 234 829 | 28 592 | 122 | 45 |
| 1983-1984 Réel | 182 404 | 31 251 | 173 | 42 |

**Tableau 26: Postcotisation des déclarations, impôts supplémentaires établis et années-personnes requises**

| | Déclarations examinées | Impôts supplémentaires établis (en milliers de dollars) | Impôts supplémentaires établis par déclaration | Années-personnes requises |
|---|---|---|---|---|
| 1981-1982 Réel | 176 705 | 21 778 | 123 | 144 |
| 1982-1983 Réel | 224 991 | 31 879 | 142 | 148 |
| 1983-1984 Réel | 147 088 | 27 044 | 184 | 98 |

## C. Avis d'opposition et appels

### Objectif

Cette activité a pour objet de fournir aux contribuables un moyen de recours.

### État récapitulatif des ressources

Environ 26 millions de dollars, soit 3 % des dépenses, et 646 années-personnes, soit 3 % des années-personnes nécessaires à l'administration fiscale en 1985-1986, seront affectés à l'activité des avis d'opposition et appels.

**Tableau 27: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| Appels et oppositions relatifs à l'impôt sur le revenu | **22 382** | **584** | 22 438 | 586 | 19 323 | 537 |
| Appels relatifs au Régime de pensions du Canada et à l'assurance-chômage | **1 457** | **40** | 1 513 | 39 | 1 412 | 39 |
| Services opérationnels | **1 705** | **22** | 1 694 | 21 | 1 180 | 18 |
| | **25 544** | **646** | 25 645 | 646 | 21 915 | 594 |

Pour 1985-1986, le coût des Avis d'opposition et appels s'élève à 25,6 millions de dollars. Les dépenses en personnel représentent 96,9 % de ce montant.

**Tableau 28: Dépenses des avis d'opposition et appels par sous-activité (ventilation en pourcentage) en 1985-1986**

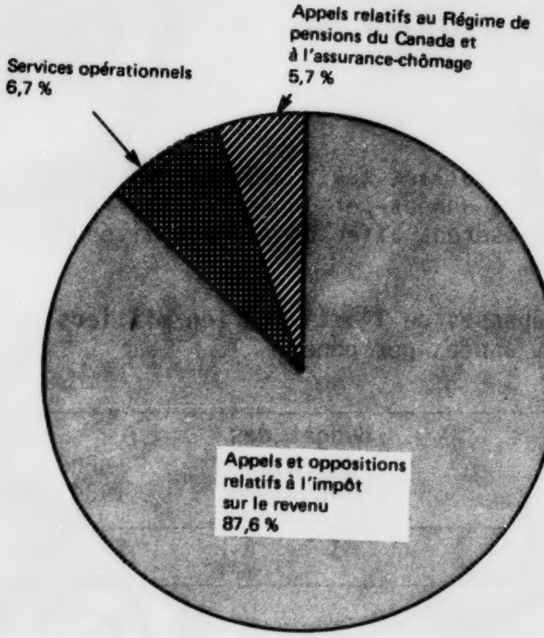


## Rendement financier antérieur

**Tableau 29: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | **Différence** | |
| | $ | A-P | $ | A-P | **$** | **A-P** |
| Appels et oppositions relatifs à l'impôt sur le revenu | 19 323 | 537 | 16 565 | 447 | **2 758** | **90** |
| Appels relatifs au Régime de pensions du Canada et à l'assurance-chômage | 1 412 | 39 | 788 | 25 | **624** | **14** |
| Services opérationnels | 1 180 | 18 | 1 448 | 21 | **(268)** | **(3)** |
| | 21 915 | 594 | 18 801 | 493 | **3 114** | **101** |

Les besoins financiers de l'activité des avis d'opposition et appels ont été de 3,1 millions de dollars supérieurs aux prévisions en raison d'une augmentation du nombre d'opposition et d'appels par rapport au nombre prévu.

**Description**

Un contribuable qui conteste une cotisation a 90 jours de la date d'expédition de l'avis de cotisation pour produire un avis d'opposition. L'avis d'opposition est étudié par la division des Appels d'un centre fiscal ou d'un bureau de district où la cotisation est réexaminée en tenant compte des arguments du contribuable. Si le contribuable n'est pas satisfait du résultat de cet examen, ou si 180 jours se sont écoulés depuis la production de l'avis d'opposition, le contribuable peut interjeter appel auprès de la Cour canadienne de l'impôt (auparavant la Commission de révision de l'impôt), un tribunal indépendant du Ministère. Le contribuable peut ensuite interjeter appel auprès de la Cour fédérale et, sur autorisation, auprès de la Cour suprême du Canada.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Le Ministère considère comme une grande priorité l'étude des oppositions produites par les contribuables étant donné l'importance attachée à la justice et à l'équité exercées dans le traitement des droits légitimes des contribuables. Le Ministère a comme politique de faire en sorte qu'un tiers au plus des oppositions produites dans une année soit reporté à l'année suivante. Cette politique a été suivie avec succès malgré l'augmentation considérable dans le nombre d'oppositions produites à compter de 1981-1982.

**Tableau 30: Cas reçus, traités et inventaire de fermeture, années-personnes requises pour l'activité oppositions et appels (Impôt sur le revenu)[1]**

| | Reçus | Traités[2] | Inventaire de fermeture | Années-personnes requises: BD et CF | Années-personnes requises: Bureau principal | Total | Nombre traité par les BD et CF par année-personne |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1981-1982 Réel | 33 270 | 29 555 | 13 381 | 366,0 | 28,1 | 394,1 | 80,7 |
| 1982-1983 Réel | 45 350 | 42 452 | 16 279 | 433,9 | 29,2 | 463,1 | 97,8 |
| 1983-1984 Réel | 57 417 | 54 089 | 19 607 | 494,0 | 31,3 | 525,3 | 109,4 |
| 1984-1985 Prévu | 41 000 | 46 940 | 13 667 | 537,2 | 33,0 | 570,2 | 87,4 |
| 1985-1986 Budget des dépenses | 44 000 | 43 000 | 14 667 | 580,3 | 35,0 | 615,3 | 74,1 |

[1]Ne comprend pas les oppositions et appels reliés à l'impôt sur les revenus pétroliers.
[2]Comprend 22 cas traités par le Bureau principal en 1981-1982, cinq en 1982-1983 et 45 en 1983-1984.



35

Voici des données supplémentaires concernant le nombre d'appels entendus ultérieurement.

**Tableau 31: Nombre d'appels entendus devant la Cour, par niveau de cour**

| | Cour canadienne de l'impôt | Cour fédérale, Division de première instance | Cour d'appel fédérale | Cour suprême du Canada |
|---|---|---|---|---|
| 1981-1982 Réel | 1 259 | 249 | 44 | ... |
| 1982-1983 Réel | 1 415 | 210 | 27 | 2 |
| 1983-1984 Réel | 1 347 | 240 | 49 | 3 |

## D. Administration

### Objectif

L'activité de l'Administration comprend les directives et le soutien nécessaires à l'application uniforme et économique de la loi.

### État récapitulatif des ressources

Environ 52 millions de dollars, soit 7 % des dépenses, et 808 années-personnes, soit 4 % des années-personnes nécessaires à l'administration fiscale en 1985-1986, seront affectés à l'activité de l'Administration.

**Tableau 32: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| Haute direction et personnel de soutien | **10 709** | **105** | 9 526 | 94 | 8 835 | 71 |
| Politique fiscale | **884** | **16** | 611 | 16 | 928 | 17 |
| Services de gestion | **8 966** | **159** | 7 058 | 139 | 6 167 | 133 |
| Services du Personnel | **12 463** | **185** | 11 694 | 190 | 7 842 | 165 |
| Services administratifs | **16 359** | **270** | 17 465 | 292 | 16 674 | 287 |
| Services à d'autres ministères | **2 637** | **73** | 1 972 | 57 | 2 222 | 65 |
| | **52 018** | **808** | 48 326 | 788 | 42 668 | 738 |

Pour 1985-1986, le coût de l'administration s'élève à 52 millions de dollars. Les dépenses en personnel représentent 56,2 % de ce montant. Services professionnels et spéciaux: 15,1 %. Transports et communications: 14,4 %. Autres: 14,3 %.

**Tableau 33: Dépenses de l'Administration par sous-activité (ventilation en pourcentage) en 1985-1986**

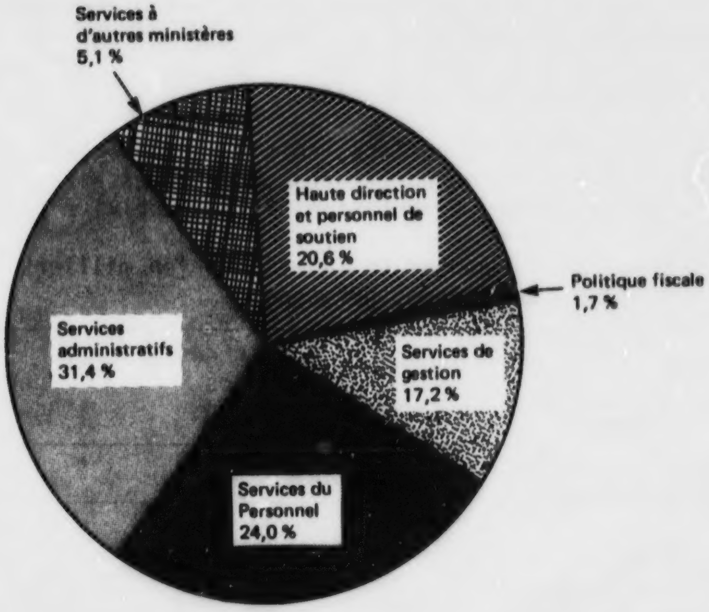


## Rendement financier antérieur

**Tableau 34: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | **Différence** | |
| | $ | A-P | $ | A-P | **$** | **A-P** |
| Haute direction et personnel de soutien | 8 835 | 71 | 8 349 | 91 | **486** | **(20)** |
| Politique fiscale | 928 | 17 | 790 | 18 | **138** | **(1)** |
| Services de gestion | 6 167 | 133 | 6 877 | 127 | **(710)** | **6** |
| Services du Personnel | 7 842 | 165 | 11 363 | 203 | **(3 521)** | **(38)** |
| Services administratifs | 16 674 | 287 | 12 782 | 263 | **3 892** | **24** |
| Services à d'autres ministères | 2 222 | 65 | 1 966 | 61 | **256** | **4** |
| | 42 668 | 738 | 42 127 | 763 | **541** | **(25)** |

**Description**

Cette activité représente la direction centrale du Ministère et un large éventail de services centraux de soutien et de contrôle qui ne sont pas attribués à d'autres activités. Ces services centraux incluent la gestion financière, la revue de la gestion, y compris l'évaluation des programmes, les relations de travail et l'administration des langues officielles. Cette activité prévoit en outre la prestation de certains services à d'autres ministères, notamment l'entretien de modèles fiscaux informatiques utilisés par le ministère des Finances et l'aide fournie à Douanes et Accise en ce qui a trait au remboursement de la taxe d'accise sur l'essence.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Tableau 35: Années-personnes de l'activité de l'Administration par rapport au total des années-personnes du Ministère**

| | Années-personnes de l'activité Administration | Total des années-personnes du Ministère | Pourcentage de l'activité Administration par rapport au total du Ministère en années-personnes |
|---|---|---|---|
| 1981-1982 Réel | 788 | 17 879 | 4,41 |
| 1982-1983 Réel | 758 | 18 039 | 4,20 |
| 1983-1984 Réel | 738 | 18 184 | 4,06 |
| 1984-1985 Prévu | 788 | 19 338 | 4,07 |
| 1985-1986 Budget des dépenses | 808 | 19 863 | 4,07 |

## Section III
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Le tableau 36 présente la répartition, par article, des dépenses du Programme de l'Impôt.

**Tableau 36: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 567 162 | 532 825 | 474 069 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 79 402 | 69 267 | 69 998 |
| Autres frais touchant le personnel | 860 | 770 | 132 |
| | 647 424 | 602 862 | 544 199 |
| Biens et services | | | |
| Voyages | 20 344 | 17 142 | 14 081 |
| Affranchissement | 22 319 | 25 026 | 19 558 |
| Téléphone et télégraphe | 15 771 | 14 144 | 13 011 |
| Autres transports et communications | 3 942 | 4 766 | 2 924 |
| Information | 1 247 | 1 294 | 1 904 |
| Imprimerie | 26 371 | 23 318 | 19 901 |
| Services professionnels et spéciaux | 17 553 | 16 014 | 15 106 |
| Location de matériel informatique | 10 850 | 10 803 | 9 018 |
| Autres locations | 1 724 | 2 017 | 1 245 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 5 626 | 3 546 | 3 015 |
| Autres services publics, fournitures et approvisionnements | 7 267 | 7 051 | 4 996 |
| Toutes autres dépenses | 10 | 12 | 29 |
| | 133 024 | 125 133 | 104 788 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 780 448 | 727 995 | 648 987* |
| Capital | | | |
| Construction et acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages | 1 000 | 1 000 | 220 |
| Construction et acquisition de machines et de matériel | 13 143 | 17 313 | 16 226 |
| Paiements de transfert | 64 | 58 | 45 |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit | 81 703 | 75 851 | 61 705 |
| Total du Programme | 712 952 | 670 515 | 603 773 |

* Exclut une somme de 103 000 $ prévue par la loi, pour des frais accordés par la Cour fédérale.

Les coûts du personnel augmenteront d'environ 44 millions de dollars et l'achat de biens et de services de 8 millions de dollars. Une diminution de 4 millions de dollars pour l'achat de machines et d'équipement et une augmentation de 6 millions de dollars dans les recettes à valoir sur le crédit entraîneront des dépenses supplémentaires nettes d'environ 42 millions de dollars, soit à peu près 6 % de plus que l'année dernière.

## 2. Dépenses en personnel

Les coûts du personnel du Programme de l'Impôt s'élèvent à 647,4 millions de dollars, une augmentation d'environ 44 millions de dollars sur l'année précédente, et représentent 81,5 % des dépenses totales du Ministère. Les tableaux 37 et 38 fournissent de l'information sur les années-personnes.

**Tableau 37: Besoins en années-personnes par activité**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | Prévu 1984-1985 | Réel 1982-1983 |
|---|---|---|---|
| Traitement des déclarations | **8 789** | 8 770 | 8 189 |
| Observation | **9 620** | 9 134 | 8 663 |
| Avis d'opposition et appels | **646** | 646 | 594 |
| Administration | **808** | 788 | 738 |
| | **19 863** | 19 338 | 18 184 |

**Tableau 38: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| **Gestion** | 132 | 110 | 111 | 50 530 - 96 300 | 64 191 |
| Supplément provisoire | 40 | ... | ... | 50 530 - 96 300 | 64 191 |
| **Scientifique et professionnelle** | | | | | |
| Vérification | 2 438 | 2 359 | 2 495 | 27 934 - 68 070 | 43 221 |
| Économique, sociologie et statistique | 38 | 35 | 33 | 14 570 - 65 080 | 42 765 |
| Enseignement | 19 | 17 | 4 | 13 609 - 68 070 | 35 578 |
| Bibliothéconomie | 4 | 1 | 5 | 19 782 - 50 712 | 33 301 |
| **Administration et service extérieur** | | | | | |
| Services administratifs | 602 | 687 | 611 | 13 912 - 57 987 | 35 062 |
| Gestion des systèmes d'ordinateurs | 392 | 376 | 339 | 18 766 - 61 433 | 36 410 |
| Gestion des finances | 32 | 32 | 31 | 13 853 - 57 980 | 39 888 |
| Services d'information | 18 | 17 | 19 | 13 579 - 57 980 | 41 690 |
| Organisation et méthodes | 29 | 42 | 33 | 13 520 - 57 980 | 41 885 |
| Gestion du personnel | 180 | 166 | 179 | 13 330 - 63 870 | 37 289 |
| Administration des programmes | 6 031 | 5 540 | 5 203 | 13 912 - 57 987 | 32 047 |
| Achat et approvisionnement | 13 | 8 | 11 | 12 766 - 57 980 | 35 998 |
| **Technique** | | | | | |
| Dessin et illustration | 8 | 14 | 9 | 15 557 - 40 310 | 25 935 |
| Techniciens divers | 18 | 35 | 22 | 12 635 - 55 682 | 34 434 |
| Soutien des sciences sociales | 182 | 180 | 195 | 12 635 - 57 764 | 38 695 |
| **Soutien administratif** | | | | | |
| Communication | 8 | 16 | 13 | 15 364 - 31 824 | 19 089 |
| Traitement mécanique des données | 815 | 857 | 796 | 13 352 - 37 130 | 18 393 |
| Commis aux écritures et aux règlements | 7 715 | 7 650 | 7 014 | 12 932 - 31 743 | 19 737 |
| Mécanographie | 111 | 54 | 78 | 12 665 - 25 271 | 17 885 |
| Secrétariat, sténographie et dactylographie | 810 | 910 | 779 | 12 636 - 31 946 | 18 613 |
| **Exploitation** | | | | | |
| Manoeuvres et hommes de métier | 20 | 18 | 13 | 14 776 - 40 676 | 20 299 |
| Services divers | 203 | 208 | 206 | 13 253 - 39 988 | 20 712 |
| Services d'imprimerie | 5 | 6 | 5 | 15 340 - 39 895 | 25 774 |

**Nota:** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle des traitements de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

### 3. Dépenses en capital

Les dépenses en capital de l'Impôt s'élèvent à 14,1 millions de dollars. Un montant de 3,7 millions de dollars sera consacré aux coûts généraux de remplacement, à l'équipement pour les nouvelles années-personnes ainsi qu'aux fonds pour le mobilier sur une base permanente. Les mini-ordinateurs et micro-ordinateurs, le matériel micrographique et les machines de traitement de textes coûteront 6 millions de dollars; les autres matériels et logiciels informatiques, 0,7 million; le matériel de communication en bureautique pour le projet d'amélioration des services téléphoniques et de télécommunications, 2,7 millions. Un autre montant d'un million de dollars sera nécessaire pour l'acquisition de biens visant à garantir les impôts facturés.

### 4. Paiements de transfert

**Tableau 39: Contributions**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Centre interaméricain des administrateurs fiscaux | **53 000** | 48 000 | 36 000 |
| Association des administrateurs fiscaux du Commonwealth | **11 200** | 10 000 | 9 000 |
| | **64 200** | 58 000 | 45 000 |

### 5. Analyse des coûts du Programme

Le tableau 40 présente le coût total de chaque activité du Programme. La rubrique "Autres coûts", d'un montant de 94,1 millions de dollars, inclut les services fournis gratuitement tels les locaux fournis par le ministère des Travaux publics pour un montant de 78,2 millions de dollars, le coût des primes d'assurances des employés et des régimes d'assurance-maladie, soit 13,3 millions de dollars, et les autres services divers fournis gratuitement par d'autres ministères pour une somme de 2,5 millions de dollars, selon le détail du tableau 41. La rubrique "Recettes", 90,9 millions de dollars, selon le tableau 43, comprend les recettes à valoir sur le crédit, soit 81,7 millions de dollars, et les rentrées portées en recettes qui s'élèvent à 9,2 millions de dollars.

**Tableau 40: Coût total du Programme (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | 1985-1986 | | | | | | 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Dépenses | Plus autres coûts[1] | Coût total du Programme | Moins recettes[2] | **Coûts nets** | Coûts nets |
| | A-P | $ | $ | $ | $ | **$** | $ |
| Traitement des déclarations | 8 789 | 342 262 | ... | 342 262 | ... | **342 262** | 323 851 |
| Observation | 9 620 | 374 831 | ... | 374 831 | ... | **374 831** | 348 544 |
| Avis d'opposition et appels | 646 | 25 544 | ... | 25 544 | ... | **25 544** | 25 645 |
| Administration | 808 | 52 018 | ... | 52 018 | ... | **52 018** | 48 326 |
| Plus autres coûts[1] | ... | ... | 94 100 | 94 100 | ... | **94 100** | 98 276 |
| Moins recettes[2] | ... | ... | ... | ... | 90 919 | **90 919** | 84 621 |
| | 19 863 | 794 655 | 94 100 | 888 755 | 90 919 | **797 836** | 760 021 |

[1] Voir le tableau 41
[2] Voir le tableau 43

**Tableau 41: Services fournis sans frais par d'autres ministères (en milliers de dollars)**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Ministère des Travaux publics | | | |
| Locaux | **78 210** | 74 332 | 69 821 |
| Ministère des Approvisionnements et Services | | | |
| Administration des services | **2 212** | 9 089 | 9 141 |
| Conseil du Trésor | | | |
| Portion de l'employeur pour les primes d'assurances des employés et coûts du Régime d'assurance collective chirurgicale et médicale et des régimes provinciaux d'assurance-maladie | **13 348** | 14 554 | 11 192 |
| Ministère du Travail | | | |
| Paiements des indemnités aux employés | **330** | 303 | 278 |
| | **94 100** | 98 278 | 90 432 |

## B. Analyse des recettes

**Tableau 42: Recettes nettes recouvrées et réparties (en milliers de dollars)**

| | Recouvrements nets 1983-1984 | Recouvrements nets 1982-1983 | Recouvrements nets 1981-1982 |
|---|---|---|---|
| Provenance des recettes | | | |
| Impôt des particuliers, cotisations au Régime de pensions du Canada et primes d'assurance-chômage | | | |
| Versement des employeurs | 40 773 345 | 37 594 938 | 35 277 891 |
| Paiements directs | 9 320 212 | 8 668 821 | 6 720 445 |
| Total de l'impôt des particuliers | 50 093 557 | 46 263 759 | 41 998 336 |
| Impôt des corporations | 7 963 878 | 7 593 675 | 9 316 780 |
| Impôt sur les revenus pétroliers | 1 943 831 | 1 856 857 | 810 783 |
| Impôt sur les redevances pétrolières | 162 290 | 103 432 | 53 575 |
| Impôt de non-résidents | 908 322 | 998 002 | 1 018 103 |
| Divers | 124 404 | 130 741 | 119 213 |
| Total des recettes[1] | 61 196 282 | 56 946 466 | 53 316 790 |
| Répartition des recettes nettes recouvrées | | | |
| Impôt fédéral sur le revenu | 37 392 099 | 36 558 217 | 34 165 569 |
| Impôt provincial sur le revenu[2] | 12 622 880 | 11 902 953 | 10 981 932 |
| Cotisations au Régime de pensions du Canada[3] | 3 715 934 | 3 446 363 | 3 281 872 |
| Primes d'assurance-chômage[3] | 7 465 369 | 5 038 933 | 4 887 417 |

[1]Ne comprend ni les recettes à valoir sur le crédit (voir le tableau 43) ni les rentrées portées en recettes (voir le tableau 44).
[2]Répartition de recouvrements d'impôt de particuliers et de corporations.
[3]Répartition de recouvrements d'impôt de particuliers.

**Tableau 43: Recettes à valoir sur le crédit (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Régime de pensions du Canada | 52 561 | 48 211 | 37 110 |
| Assurance-chômage | 28 874 | 27 640 | 24 595 |
| Statistique Canada (Recensement) | 268 | ... | ... |
| | 81 703 | 75 851 | 61 705 |

**Tableau 44: Rentrées portées en recettes (Recettes non fiscales) (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Services et droits versés pour services | | | |
| Droits relatifs aux impôts fonciers | 4 784 | 4 368 | 4 318 |
| Droits visant les décisions anticipés en matière d'impôt | 615 | 600 | 557 |
| Autres services | 260 | 260 | 260 |
| Autres recettes non fiscales | | | |
| Amendes et abandons | 3 037 | 3 037 | 3 313 |
| Montants divers | 520 | 505 | 588 |
| | 9 216 | 8 770 | 9 045 |

**C. Lois appliquées en tout ou en partie par Revenu Canada, Impôt**

- Régime de pensions du Canada
- Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces
- Loi de l'impôt sur le revenu
- Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers
- Loi de 1971 sur l'assurance-chômage

**D. Incitations fiscales provinciales administrées par Revenu Canada, Impôt (excluant les crédits d'impôts étrangers, les surtaxes et les réductions d'impôt)**

**1. Crédits d'impôt provinciaux pour contributions politiques - particuliers et corporations**

Crédit d'impôt pour contributions politiques de la Nouvelle-Écosse - particuliers et corporations
Crédit d'impôt pour contributions politiques du Nouveau-Brunswick - particuliers et corporations
Crédit d'impôt pour contributions politiques de l'Ontario - particuliers
Crédit d'impôt pour contributions politiques du Manitoba - particuliers et corporations
Crédit d'impôt pour contributions politiques de l'Alberta - particuliers
Crédit d'impôt pour contributions politiques de la Colombie-Britannique - particuliers et corporations
Crédit d'impôt pour contributions politiques du Yukon - particuliers et corporations

**2. Crédit d'impôts fonciers pour particuliers**

Crédits d'impôt de l'Ontario
Crédits d'impôt du Manitoba
Crédit d'aide aux locataires de l'Alberta

**3. Crédits et dégrèvements d'impôt au titre des redevances - particuliers et corporations**

Dégrèvement d'impôt au titre des redevances du Manitoba - particuliers et corporations
Dégrèvement d'impôt au titre des redevances de la Saskatchewan - particuliers et corporations
Dégrèvement d'impôt au titre des redevances de l'Alberta - particuliers
Crédit d'impôt au titre des redevances de l'Alberta - particuliers
Dégrèvement d'impôt au titre des redevances et du revenu présumé - Colombie-Britannique - particuliers et corporations

## 4. Divers crédits d'impôt pour les particuliers et les corporations

Crédit d'impôt de la Nouvelle-Écosse pour la recherche et le développement
Crédit d'impôt du Manitoba à la fabrication et à l'investissement - particuliers et les corporations
Crédit d'impôt de la Saskatchewan pour le bétail - particuliers et les corporations
Crédit d'impôt de la Saskatchewan pour le capital de risque - particuliers et corporations
Crédit d'impôt au titre des obligations pour le développement du logement et de l'emploi de la Colombie-Britannique - particuliers et corporations
Crédit d'impôt à l'exploitation forestière de la Colombie-Britannique - particuliers et corporations
Crédit d'impôt sur les bénéfices de fabrication et de transformation du Yukon - corporations

## E. Bureaux de Revenu Canada, Impôt

| Centres fiscaux | Bureaux de district | Sous-bureaux | Centres saisonniers d'aide fiscale | Comptoirs saisonniers d'information fiscale |
|---|---|---|---|---|
| **Région de l'Atlantique (Bureau régional: Halifax)** | | | | |
| Saint-Jean (T.-N.) | Saint-Jean (T.-N.) | | Cornerbrook (T.-N.) | |
| | Charlottetown (Î.-P.-É.) | | | |
| | Halifax (N.-É.) | | | |
| | Sydney (N.-É.) | | | |
| | Saint-Jean (N.-B.) | Bathurst (N.-B.) | Moncton (N.-É.) | Fredericton (N.-B.)<br>Edmundston (N.-B.) |
| **Région du Québec (Bureau régional: Montréal)** | | | | |
| Jonquière | Québec | Chicoutimi<br>Rimouski<br>Trois-Rivières | | Thetford-Mines<br>Sept-Îles<br>Rivière-du-Loup<br>Baie-Comeau |
| | Sherbrooke | | | Granby<br>Drummondville |
| | Rouyn | | | |
| Shawinigan-Sud | Montréal<br>Laval<br>Saint-Hubert | | | |
| **Région de l'Ontario (Bureau régional: London)** | | | | |
| Ottawa | Ottawa | | | Cornwall |
| | Toronto | | Barrie<br>Pickering<br>Mississauga | |
| Sudbury | Belleville | Kingston | Peterborough | |
| | Hamilton | | | Oakville<br>Brantford |
| | Kitchener | | | |
| | St. Catharines | | | |



3849

| | | | |
|---|---|---|---|
| | London | | St-Thomas<br>Woodstock<br>Sarnia<br>Chatham |
| | Windsor | | |
| | Sudbury | Sault-Sainte-Marie | North Bay |
| | Thunder Bay | | |
| **Région de l'Ouest (Bureau régional: Calgary)** | | | |
| Winnipeg (Man.) | Winnipeg (Man.) | | Brandon (Man.) |
| | Régina (Sask.) | | Moose Jaw (Sask.) |
| | Saskatoon (Sask.) | Prince Albert (Sask.) | |
| | Calgary (Alb.) | Lethbridge (Alb.) | Red Deer (Alb.) |
| | Edmonton (Alb.) | | Fort McMurray (Alb.)<br>Yellowknife (T.N.O.) |
| Surrey (C.-B.) | Penticton (C.-B.) | Kelowna (C.-B.)<br>Kamloops (C.-B.) | |
| | Vancouver (C.-B.) | Prince George (C.-B.) | Whitehorse (Yuk.) |
| | Victoria (C.-B.) | | Nanaimo (C.-B.) |

# Santé et Bien-être social Canada

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

3851

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste au:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

Nº de catalogue BT 31-2/1986-III-29 Canada: 12.00 $
ISBN 0-660-52938-6 à l'étranger: 14.40 $

Prix sujet à changement sans préavis

3853

Budget des dépenses 1985-1986

Partie III
Santé et Bien-être social Canada

55

**Préface**

Ce plan de dépenses est conçu comme un document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détail pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend neuf chapitres. Le premier présente le Ministère. Les huit autres présentent les plans de dépenses de chaque Programme du Ministère.

Chaque chapitre commence par des extraits de la Partie II du Budget des dépenses pour le Programme décrit. Cette formule a pour but d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires.

Chaque plan de dépenses est divisé en trois sections, chacune fournissant plus de détails que la précédente. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé de ses plans et de son rendement actuel. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et les autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

Ce document permettra au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. Une table des matières générale énumère les chapitres; en outre, une table des matières détaillée est fournie pour chaque Programme. Dans la section I de chaque plan de dépenses, un tableau des besoins financiers comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignments sur des questions des dépenses qui l'intéressent particulièrement.

## Table des matières


| | |
|---|---|
| Résumé du Ministère | 1-1 |
| Programme des services et de la promotion de la santé | 2-1 |
| Programme des services sociaux | 3-1 |
| Programme des services medicaux | 4-1 |
| Programme de la protection de la santé | 5-1 |
| Programme de la sécurité du revenu | 6-1 |
| Programme de la condition physique et du sport amateur | 7-1 |
| Programmes des XV Jeux Olympiques d'hiver | 8-1 |
| Programme de l'administration centrale | 9-1 |




57

**Résumé du Ministère**

**Rôle et responsabilités**

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est responsable des questions relatives à la promotion et au maintien de la santé, à la sécurité sociale et au bien-être social des Canadiens qui relèvent du Parlement du Canada. Ces responsabilités englobent, sans s'y limiter, l'application des lois touchant à la santé, à la sécurité sociale et au bien-être social des Canadiens; la conduite d'enquêtes et de recherches dans les domaines de la santé publique et du bien-être social; la surveillance des installations sanitaires à bord de tous les moyens de transport; les services d'information sur les conditions et les pratiques sanitaires; les services de santé pour les fonctionnaires fédéraux, les immigrants, le personnel de l'aviation civile, les marins, les Indiens et Inuit, ainsi que pour tous les habitants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest; les questions de santé publique touchant aux eaux limitrophes et les autres questions de santé relevant à la fois du Canada et des Etats-Unis; la coopération et la coordination avec les gouvernements provincaux sur les questions de santé, de sécurité sociale et de bien-être social; et la collecte, la publication et la diffusion d'information sur la santé publique.

Des responsabilités supplémentaires touchant à certaines questions de santé et de bien-être social ont été confiées au Ministère par des lois, règlements et décrets. Ces pouvoirs sont indiqués dans chacun des plans de dépenses des programmes qui suivent.

Une importante partie des efforts que déploie le Ministère pour préserver et améliorer la santé et le bien-être social de tous les Canadiens exige la collaboration avec les pouvoirs provinciaux et territoriaux. La nécessité de mener des activités conjointes dans certains secteurs découle de la division constitutionnelle des responsabilités et de l'existence de programmes fédéraux dont l'objet est d'aider les provinces et les territoires à assurer leurs propres programmes de services sanitaires et sociaux.

Les responsabilités du Ministère sont dans les secteurs suivants: sécurité du revenu pour les particuliers et les familles; services sociaux de base, particulièrement pour les Canadiens socio-économiquement défavorisés; universalité d'accès à des services de santé adéquats pour tous les Canadiens; protection contre la maladie et les risques liés à l'environnement; promotion de modes de vie sains; excellence dans le sport amateur; et aide à la planification et à l'organisation des XV Jeux Olymiques d'hiver.

Les principales stratégies par lesquelles le Ministère s'acquitte de ses responsabilités sont les suivantes: transferts aux particuliers, transferts aux gouvernements provinciaux et territoriaux, réglementation et surveillance, recherche, services directs à des groupes particuliers, consultation, expertise, information et promotion.

**Structure des programmes**

Deux changements se sont produits dans la structure des programmes du Ministère. Le Programme des services sanitaires et sociaux a été scindé en deux: le Programme des services et de la promotion de la santé et le Programme des services sociaux. L'autre changement est l'établissement du Programme des XV Jeux Olympiques d'hiver en tant que programme distinct (il était auparavant compris dans le Programme de l'administration centrale). Ces changements ont été effectués afin de mieux montrer de quelle façon les programmes sont gérés.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social comprend maintenant huit programmes:

- Services et promotion de la santé;
- Services sociaux;
- Services médicaux;
- Protection de la santé;
- Sécurité du revenu;
- Condition physique et sport amateur;
- XV Jeux Olympiques d'hiver;
- Administration centrale.

Sept de ces huit programmes correspondent à des directions générales distinctes au sein du Ministère: Services et promotion de la santé, Services sociaux, Services médicaux, Protection de la santé, Sécurité du revenu, Condition physique et sport amateur, et Bureau du gouvernement du Canada pour les XV Jeux Olympiques d'hiver. Le Programme de l'administration centrale englobe trois directions générales, chacune dirigée par un sous-ministre adjoint.

Le diagramme ci-dessous représente l'organisation et les programmes du Ministère:

Tableau 1: Organisation et Programmes

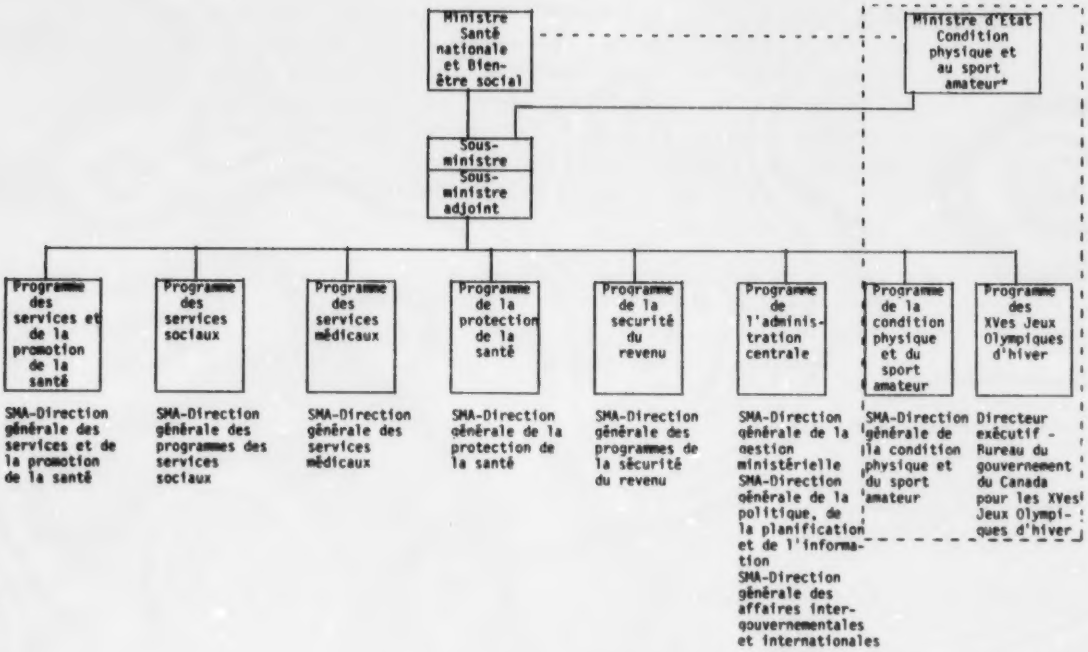


*Il incombe au ministre d'État à la condition physique et au sport amateur d'assister le Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pour toutes les questions relatives au Programme de la condition physique et du sport amateur et àla participation du gouvernement fédéral aux préparatifs en vue des Jeux olympiques d'hiver qui auront lieu à Calgary en 1988.

**Description des programmes**

**Services et promotion de la santé**

Ce Programme assure un secours financier et technique aux provinces et territoires au titre des services de santé assurés et de certains services complémentaires de santé. Il encourage également l'adoption et la conservation de saines habitudes de vie, et stimule la recherche en santé publique.

**Services sociaux**

Ce Programme contribue à assurer de l'aide sociale et des services sociaux aux personnes qui n'ont pas les moyens financiers de satisfaire leurs besoins fondamentaux, ou dont les circonstances, sur le plan social, les exposent à la pauvreté, à l'isolement ou à la dépendance.

**Services médicaux**

Ce Programme assure des services de santé à plusieurs groupes de clients. Les principales activités s'adressent aux Indiens inscrits et aux Inuit de tout le pays, ainsi qu'à tous les habitants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Divers services de santé sont également fournis aux immigrants, aux résidents temporaires, aux voyageurs de passage au pays, aux fonctionnaires fédéraux, au personnel de l'aviation civile, aux personnes physiquement handicapées et aux victimes de catastrophes.

**Protection de la santé**

Ce Programme vise à éliminer les risques pour la santé liés à des facteurs environnementaux, naturels ou artificiels, pouvant être cause de maladies et de décès prématurés. Les principales activités portent sur l'évaluation et le contrôle de la qualité et de la sécurité des aliments, ainsi que de la sécurité et de l'efficacité des médicaments et des appareils médicaux; la détermination et l'évaluation des risques liés au milieu; la surveillance des maladies; et la fourniture de services spécialisés de laboratoire.

**Sécurité du revenu**

Ce Programme a pour but de maintenir et d'améliorer la sécurité de revenu des Canadiens. Trois grands programmes de sécurité du revenu sont administrés: le Régime de pensions du Canada, la Sécurité de la vieillesse et les Allocations familiales.

**Condition physique et sport amateur**

Ce Programme contribue à améliorer la condition physique des Canadiens et à promouvoir l'excellence dans le sport amateur canadien au niveau tant national qu'international.

**XV Jeux Olympiques d'hiver**

Ce Programme contribue au succès de la planification et de l'organisation des XV Jeux Olympiques d'hiver par un financement direct, la participation à divers conseils, et la coordination de tous les services fédéraux.

**Administration centrale**

Ce Programme fournit au Ministère des services de direction et de gestion.

**Plan de dépenses du Ministère**

Un résumé du Plan de dépenses du Ministère est présenté ci-après:

**Tableau 1: État financier récapitulatif par Programme (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-86 | Prévu 1984-85 | Différence $ | % |
|---|---|---|---|---|
| Services et promotion de la santé | **6 540 073** | 6 155 937 | 384 136 | 6,2 |
| Services sociaux | **4 043 664** | 3 776 796 | 266 868 | 7,1 |
| Services médicaux | **390 233** | 382 839 | 7 394 | 1,9 |
| Protection de la santé | **115 583** | 114 351 | 1 232 | 1,1 |
| Sécurité du revenu | **15 087 110** | 13 919 377 | 1 167 733 | 8,4 |
| Condition physique et Sport amateur | **62 436** | 105 001 | (42 565) | (40,5) |
| XV Jeux Olympiques d'hiver | **49 891** | 45 908 | 3 983 | 8,7 |
| Administration centrale | **44 156** | 43 790 | 366 | 0,8 |
| Total du budget | **26 333 146** | 24 543 999 | 1 789 147 | 7,3 |

Les dépenses statutaires représentent 96,7% des dépenses totales du Ministère.

**Plan de dépenses**
**Programme des services**
**et de la promotion de la santé**

**1985-1986**



67

## Table des matières

| | Page |
|---|---|
| **Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** | 2-5 |
| **Extraits du Volume II des comptes publics** | 2-7 |
| **Section I** | |
| **Aperçu du Programme** | |
| A. Plans pour 1985-1986 | |
| 1. Points saillants | 2-8 |
| 2. État financier récapitulatif par activité | 2-8 |
| B. Rendement récent | |
| 1. Points saillants | 2-10 |
| 2. Examen du rendement financier | 2-10 |
| C. Données de base | |
| 1. Introduction | 2-12 |
| 2. Mandat statutaire | 2-12 |
| 3. Objectif du Programme | 2-12 |
| 4. Plan d'exécution du Programme | 2-13 |
| D. Perspective de planification | |
| 1. Contexte | 2-15 |
| 2. Initiatives | 2-15 |
| 3. Mise à jour des initiatives antérieures | 2-17 |
| 4. Efficacité du Programme | 2-17 |
| **Section II** | |
| **Analyse par activité** | |
| A. Assurance-santé | 2-18 |
| B. Services et ressources en santé | 2-23 |
| C. Recherche extra-muros | 2-29 |
| D. Promotion de la santé | 2-34 |
| E. Administration du Programme | 2-42 |
| **Section III** | |
| **Renseignements supplémentaires** | |
| A. Analyse par article | |
| 1. Dépenses par article | 2-45 |
| 2. Dépenses en personnel | 2-46 |
| 3. Paiements de transfert | 2-47 |
| B. Analyse des coûts | 2-48 |

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Autorisation**

L'autorisation est demandée de dépenser 48 598 000$ durant l'exercice financier 1985-1986 au titre des dépenses de fonctionnement et des subventions et contributions nécessaires pour administrer le Programme des services et de la promotion de la santé. Une autorisation législative existe déjà pour les dépenses du Programme relatives aux paiements de services de santé estimées à 6 490 000 000$ pour 1985-1986. Par ailleurs, des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, se chiffrant à 1 475 000$, seront versées en vertu de l'autorisation législative existante.

**Besoins financiers par autorisation**

| Crédits | (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Programme des services et de la promotion de la santé** | | |
| 5 | Dépenses de fonctionnement | 21 873 | 21 865 |
| 10 | Subventions et contributions | 26 725 | 24 969 |
| (S) | Paiements pour les Services de santé assurés et les Services complémentaires de santé | 6 490 000 | 5 600 000 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 1 475 | 1 341 |
| | **Total du Programme** | 6 540 073 | 5 648 175 |



71

**Crédits - Libellé et montants**

| No. de Crédit | Ministère ou Agence | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Programme des services et de la promotion de la santé** | **$** |
| 5 | Service et promotion de la santé - Dépenses de fonctionnement | **21 873 000** |
| 10 | Services et promotion de la santé - Subventions inscrites au Budget et contributions | **26 725 000** |

**Programme par activité**

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | | | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | Paiements de transfert | Total | |
| Assurance-santé | 13 | 768 | | 6 490 000 | 6 490 768 | 5 601 138 |
| Services et ressources en santé | 73 | 6 519 | | 3 176 | 9 695 | 9 339 |
| Recherche extra-muros | 19 | 1 132 | | 19 309 | 20 441 | 19 123 |
| Promotion de la santé | 113 | 12 249 | | 4 240 | 16 489 | 15 791 |
| Administration du Programme | 58 | 2 664 | 16 | | 2 680 | 2 784 |
| Total | 276 | 23 332 | 16 | 6 516 725 | 6 540 073 | 5 648 175 |

**Extraits du Volume II des comptes publics**

**Emploi des crédits pour 1983-1984**

| Crédit | Programme | Budget principal | Total des crédits | Emploi actuel |
|---|---|---|---|---|
| | Programme des services et de la promotion de la santé | $ | $ | $ |
| 5 | Dépenses de fonctionnement................. | 21 870 000 | 20 880 058 | 20 375 732 |
| 10 | Subventions inscrites au Budget et contributions......... | 21 875 000 | 24 210 280 | 24 197 886 |
| Stat | Contributions aux provinces et aux territoires à l'égard de l'assurance-hospitalisation, des soins médicaux et des services complémentaires de santé, aux termes de la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis............. | 4 788 300 000 | 5 563 689 000 | 5 563 689 000 |
| Stat | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés.. | 1 337 000 | 1 488 000 | 1 488 000 |
| Stat | Remboursements des montants portés aux recettes d'exercices précédents............ | - | 808 | 808 |
| | Total du Programme | 4 833 382 000 | 5 610 268 146 | 5 609 751 426 |



73

## Section I
## Aperçu du Programme

### A. Plans pour 1985-1986

### 1. Points saillants

Au cours de l'année prochaine, les activités de la Direction générale porteront sur les secteurs suivants :

- Mise en application et administration de la Loi canadienne sur la santé, notamment élaboration des règlements d'application.

- Élaboration du Programme national de recherche et de développement en matière de santé (PNRDS), en axant notamment les recherches sur les besoins prioritaires.

- Aide aux provinces pour l'amélioration, le renforcement et la modification des services de distribution des soins de santé.

- Intensification des efforts visant à la promotion de la santé et à la prévention des maladies comme moyen de ralentir le recours croissant au système de santé.

- Élaboration, en coopération avec les organes provinciaux et nationaux, gouvernementaux et non gouvernementaux, d'une politique nationale sur la question du sang.

- Mise en application d'un système intégré de gestion afin d'améliorer la gestion de Programme.

### 2. État financier récapitulatif par activité

**Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget principal 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Différence | Référence à la page |
|---|---|---|---|---|
| Dépenses de fonctionnement | | | | |
| Assurance-santé | 768 | 1 137 | (369) | 2-18 |
| Services et ressources en santé | 6 519 | 6 338 | 181 | 2-23 |
| Recherche extra-muros | 1 132 | 1 045 | 87 | 2-29 |
| Promotion de la santé | 12 249 | 12 158 | 91 | 2-34 |
| Administration du Programme | 2 680 | 2 782 | (102) | 2-42 |
| | 23 348 | 23 460 | (112) | |
| Subventions et contributions | | | | |
| Services et ressources en santé | 3 176 | 5 746 | (2 570) | 2-23 |
| Recherche extra-muros | 19 309 | 18 077 | 1 232 | 2-29 |
| Promotion de la santé | 4 240 | 3 654 | 586 | 2-34 |
| | 26 725 | 27 477 | (752) | |
| Paiements statutaires | | | | |
| Assurance-santé | 6 490 000 | 6 105 000* | 385 000 | 2-18 |
| | 6 540 073 | 6 155 937 | 384 136 | |
| Années-personnes autorisées | 276 | 286 | (10) | |

* Les dépenses prévues pour 1984-1985 incluent les rajustements pour les années antérieures, et les déductions pour la surfacturation et les frais modérateurs en vertu de la Loi canadienne sur la santé.

L'augmentation pour les besoins en 1985-1986 par rapport aux prévisions pour 1984-1985 est constituée des principaux éléments suivants:

(en milliers de dollars)

- Dépenses de fonctionnement
  - Réduction nette résultant de ressources approuvées en 1984-1985 pour la mise en application de la Loi canadienne sur la santé qui ne sont pas comprises dans les besoins pour 1985-1986 et de contraintes budgétaires - partiellement compensés par des augmentations de la charge de travail; (112)

- Subventions et contributions
  - Réduction nette résultant de l'annulation de postes non requis en 1985-1986 et l'annulation d'un programme de subventions - partiellement compensées par des augmentations dans d'autres programmes; (752)

- Paiements statutaires
  - Augmentation des paiements relatifs aux soins de santé par suite d'ajustements; 385 000

- Années-personnes
  - Réduction nette de 10 années-personnes en raison surtout des ressources approuvées en 1984-1985 pour la mise en application de la Loi canadienne sur la santé, lesquelles ne sont pas comprises dans les besoins pour 1985-1986.

**Tableau 2: Dépenses brutes par catégorie**

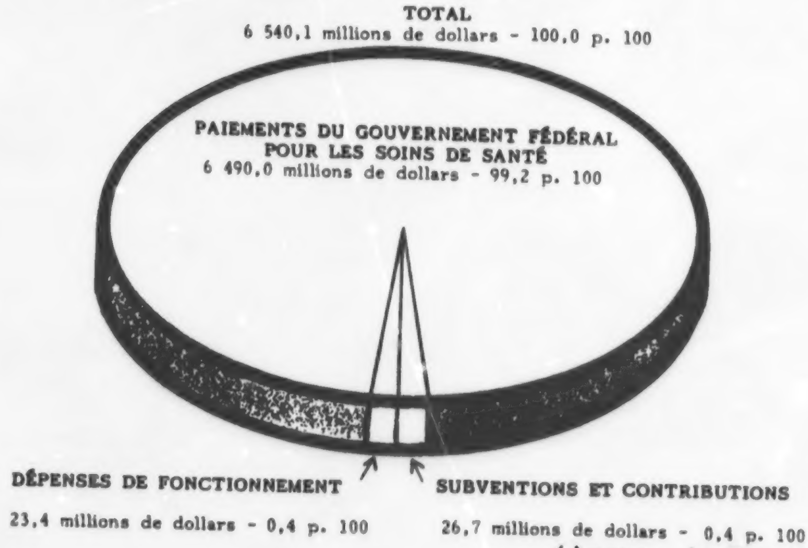

## B. Rendement récent

### 1. Points saillants

- Le Programme a coordonné la préparation de la Loi canadienne sur la santé aux fins d'examen et d'approbation par le Ministre et les comités du Cabinet. Une aide technique a également été fournie au Ministre pendant l'étude législative.

- Le Programme a poursuivi ses efforts visant à l'amélioration du mode de vie des Canadiens par les activités suivantes : Vers une génération de non-fumeurs et Moi aussi, j'écrase, dans le domaine du tabagisme ; Dialogue sur l'alcool et le Système national d'information dans le domaine de l'alcoolisme ; et, en matière de nutrition, Nutrition pour les enfants, les Recommandations sur la nutrition à l'intention des professionnels de la santé et des compagnies industrielles, le feuillet du Guide alimentaire canadien et le Manuel du Guide alimentaire canadien.

- Le Secrétariat du comité canadien du sang est devenu un élément du Programme.

- Le Programme d'amélioration de la productivité dans les services de santé s'est poursuivi, les Subventions aux organismes bénévoles nationaux de santé ont été étendues, et la participation au programme de don et d'échange d'organes est devenue plus active.

### 2. Examen du rendement financier

**Tableau 3: Rendement financier en 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| Activité | Réelles | Budget principal | Différence |
| Dépenses de fonctionnement | | | |
| Assurance-santé | 1 644 | 719 | 925 |
| Services et ressources en santé | 5 701 | 6 275 | (574) |
| Recherche extra-muros | 949 | 1 021 | (72) |
| Promotion de la santé | 11 113 | 12 339 | (1 226) |
| Administration du Programme | 2 457 | 2 853 | (396) |
| | 21 864 | 23 207 | (1 343) |
| Subventions et contributions | | | |
| Assurance-santé | 233 | - | 233 |
| Services et ressources en santé | 3 977 | 1 591 | 2 386 |
| Recherche extra-muros | 16 044 | 16 044 | - |
| Promotion de la santé | 3 944 | 4 240 | (296) |
| | 24 198 | 21 875 | 2 323 |
| Paiements statutaires | | | |
| Assurance-santé | 5 563 689 | 4 788 300 | 775 389 |
| | 5 609 751 | 4 833 382 | 776 369 |
| Années-personnes autorisées | 279 | 290 | (11) |

L'augmentation des dépenses réelles en 1983-1984 par rapport au Budget des dépenses pour 1983-1984 est constituée des principaux éléments suivants :

| | (en milliers de dollars) |
|---|---|
| • Dépenses de fonctionnement | |
| - Ressources supplémentaires nécessaires pour la mise en application de la Loi canadienne sur la santé | 1 068 |
| - Ressources initulisées résultant de mesures de restriction et d'une gestion efficace ; | (2 411) |
| • Subventions et contributions | |
| - Ressources supplémentaires nécessaires pour différents programmes de subventions et de contributions | 3 535 |
| - Ressources inutilisées résultant de mesure de restriction ; | (1 212) |
| • Paiements statutaires | |
| - Augmentation des paiements relatifs aux soins de santé par suite d'ajustements ; | 775 389 |
| • Années-personnes | |
| - Ressources inutilisées de 11 années-personnes résultant de mesures de restriction. | |

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Programme des services et de la promotion de la santé contribue à la réalisation des objectifs du Ministère dans deux domaines : celui de l'égalité d'accès à des soins de santé adéquats et celui de la promotion de modes de vie sains.

Grâce à ses activités variées, le Programme a établi des relations efficaces avec les provinces et les administrations des services de santé. Les mécanismes de paiement statutaire et les dispositions relatives au partage des coûts exigent un climat de coopération entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires. Des liens solides sont également maintenus avec d'autres directions générales du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, d'autres ministères fédéraux, des organisations professionnelles et bénévoles au niveau national et international, ainsi qu'avec des organismes des secteurs privé et bénévole.

### 2. Mandat statutaire

Le Programme tient son mandat de la Loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, laquelle régit toutes les questions relatives à la promotion et à la préservation de la santé des Canadiens. C'est au Programme qu'il incombe d'appliquer les lois suivantes :

- Loi canadienne sur la santé,
- Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement post-secondaire et de santé.

### 3. Objectif du Programme

L'objectif du Programme des services et de la promotion de la santé est d'établir, de promouvoir et d'appuyer des mesures visant à préserver et à améliorer la santé et le bien-être des Canadiens. Ce vaste objectif englobe diverses activités qui sont réalisées pour :

- améliorer la qualité, l'accessibilité, la distribution et la rentabilité des services et des installations, sur le plan de la santé communautaire, de la santé mentale, des soins en établissement et des services professionnels ;

- veiller à ce que tous les habitants du Canada aient, dans des limites raisonnables, accès à des services hospitaliers et médicaux assurés grâce à un régime contributif, en aidant les provinces et les territoires à offrir des programmes d'assurance-maladie et à mettre en place des services complémentaires de santé ;

- aider les Canadiens à acquérir des modes de vie sains ;

- soutenir les activités scientifiques répondant aux préoccupations et aux objectifs du Ministère, et fournir les ressources nécessaires pour la formation, le placement et le maintien du personnel de recherche nécessaire dans le secteur des services de santé et de la santé publique ;

- assurer la direction générale et la coordination des activités du Programme par des services de consultation et d'orientation en matière de politiques, ainsi que par des services de planification et des services financiers et administratifs.

### 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Le tableau 4 représente la nouvelle structure du Programme. Celui-ci comporte maintenant cinq activités, donc deux de plus que les années précédentes, alors que le Programme et les Services sociaux étaient combinés. La nouvelle structure reflète plus exactement la composition de l'élément de planification du Programme, et permet une meilleure délimitation des responsabilités et une définition plus précise de l'obligation redditionnelle.

**Tableau 4: Structure des activités**

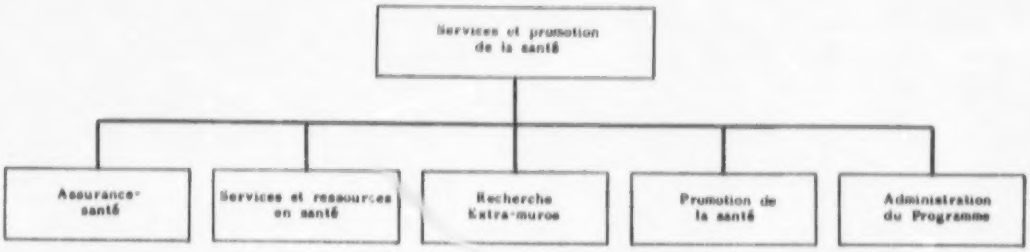


Le Programme est structuré de manière à fournir un soutien à la fois direct et indirect dans le domaine des services de santé. Les paiements versés à titre d'aide directe aux programmes provinciaux et territoriaux de santé sont administrés dans le cadre de l'activité de l'Assurance-santé. L'aide financière accordée pour des initiatives du secteur non gouvernemental constitue la plus importante part des dépenses dans le cadre des activités Promotion de la santé et Recherche extra-muros. L'aide indirecte consiste en services de consultation, de coordination et d'information assurés par toutes les activités du Programme.

La Promotion de la santé assure une relation plus étroite avec le client grâce au maintien d'opérations régionales à Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver, qui comptent pour 11,6 p. 100 des années-personnes dont dispose le Programme ; le reste sert aux opérations de la région de la Capitale nationale.

Le tableau suivant montre l'organisation du Programme, avec les différentes directions et leurs ressources respectives.

**Tableau 5: Organisation et ressources pour 1985-1986 (en milliers de dollars)**

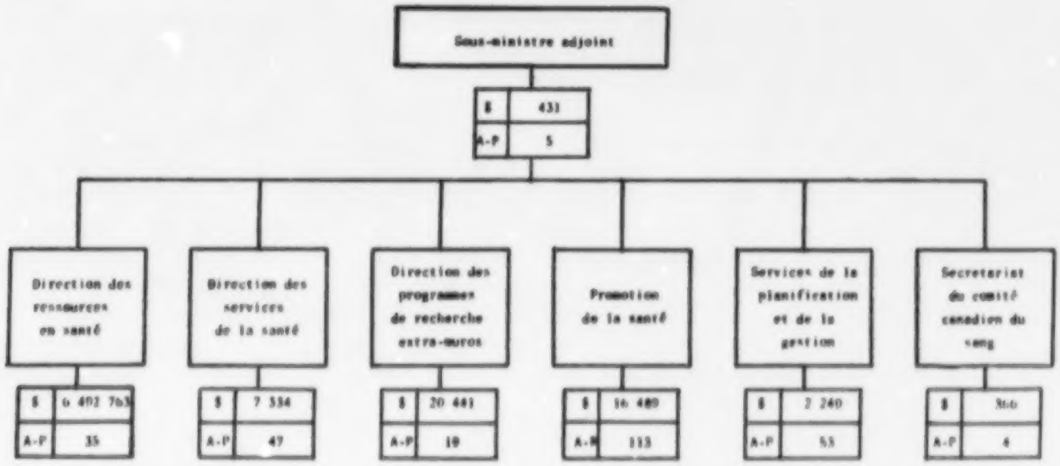

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Les facteurs suivants ont des répercussions importantes sur le Programme des services et de la promotion de la santé :

**Tendances démographiques** : La population canadienne ne devrait pas augmenter très rapidement au cours de la prochaine décennie, mais sa composition subira des modifications. En 1991, 3 millions de personnes auront plus de 65 ans ; elles représenteront alors 11,3 p. 100 de la population totale, comparativement à 9,5 p. 100 en 1980. Les femmes constitueront une proportion accrue de cette tranche de population. Le nombre des personnes ayant entre 25 et 44 ans augmentera lui aussi. Ce groupe d'âge comprendra un nombre sensiblement plus élevé de familles monoparentales ayant une femme à sa tête. Il est à prévoir que ces tendances démographiques auront une incidence importante sur les besoins et la demande en matière de soins de santé, surtout compte tenu des tendances économiques dont il est question ci-après.

**Relations fédérales-provinciales** : La dynamique des relations fédérales-provinciales exerce une influence décisive sur le Programme des services et de la promotion de la santé. Au point de vue constitutionnel, c'est aux provinces qu'il revient de fournir les services de santé ; toutefois, l'effet de la situation et des tendances sociales et économiques ne se fait pas sentir de façon marquée au niveau provincial seulement, mais aussi à l'échelon national et international. C'est pourquoi le gouvernement fédéral et les provinces doivent agir de façon cohérente et concertée pour mettre sur pied et assurer un nombre et un éventail satisfaisants de services sanitaires dans tout le Canada. Chaque province est responsable de la conception et de l'exécution de ses programmes, alors que le gouvernement fédéral veille, entre autres, à offrir un soutien financier et des services de consultation. Certains mécanismes ont été mis en place pour permettre une collaboration étroite entre le gouvernement fédéral et les provinces, mais leur efficacité dépend fortement de la constance des efforts de coopération déployés dans ce secteur.

### 2. Initiatives

Au cours de 1985-1986, les principales initiatives dans le cadre du Programme seront les suivantes :

Loi canadienne sur la santé: Cette loi, élaborée après deux révisions distinctes du Programme, l'Examen des services de santé de 1979 (rapport Hall) et la revue du Groupe de travail parlementaire sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces en 1981, et à la suite de discussions et de consultations avec les provinces, a reçu la sanction royale le 17 avril 1984.

La Loi clarifie les critères et conditions du Programme régissant les contributions et paiements aux provinces à l'égard des services de santé assurés (assurance-hospitalisation et services de médecins) et des services complémentaires de santé. Une des principales activités du Programme des services et de la promotion de la santé pour 1985-1986 consistera à mettre en application la Loi canadienne sur la santé et à établir des règlements d'application ainsi que des systèmes d'information connexes.

Promotion du Programme national de recherche et de développement en matière de santé (PNRDS): Ce Programme vise à appuyer la recherche scientifique ainsi que la formation, le placement et le maintien du personnel de recherche. Son action porte sur cinq thèmes principaux :

- organisation et prestation des soins de santé ;
- prévention de la maladie et promotion de la santé ;
- risques environnementaux ;
- adaptation et réadaptation ;
- santé des autochtones.

Au cours de l'exercice 1985-1986, le PNRDS apportera une nouvelle dimension au financement de la recherche en établissant des buts qui recoupent les cinq thèmes prioritaires (par exemple les personnes âgées).

Amélioration, renforcement et modification des services de distribution des soins de santé au niveau provincial: Il s'agit d'une autre activité importante de la Direction générale. En 1985-1986, la coopération avec les provinces devrait permettre l'établissement de directives et de normes nationales pour les services et les installations de soins de santé, et le Programme d'amélioration de la productivité devrait rendre les méthodes et les programmes plus rentables. La distribution des services de santé au niveau national est influencée par un programme national d'échange d'information qui comprend services consultatifs, rapports, études et publications, ainsi que conférences, ateliers, colloques et séminaires. Des subventions à des organisations dispensant des services de santé jouent également un rôle.

Promotion de la santé et prévention des maladies: L'action de la Direction générale en matière de tabagisme, de nutrition, et d'abus d'alcool et de drogues a pour but de réduire le recours aux services de santé. Des groupes, notamment les enfants, les jeunes, les femmes, les personnes âgées et les handicapés, font l'objet d'une attention spéciale. Des modes de vie plus sains sont encouragés par des programmes d'information, la publication de matériel, des programmes communautaires, et le soutien financier de groupes communautaires ainsi que d'organismes oeuvrant dans le domaine de la santé et d'organisations bénévoles.

Comité canadien du sang: En collaboration avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, ce comité se mettra en rapport avec des éléments et des industries oeuvrant dans le domaine de la santé, aux niveaux provincial, national et international, afin d'obtenir leur participation à une politique nationale sur la question du sang.

Gestion améliorée du Programme: Il s'agit d'une des activités les plus importantes envisagées pour 1985-1986. Pour ce qui est de la planification et des finances, il est indispensable d'établir un système d'information, pleinement intégré, dont la gestion permette la réalisation des objectifs à la fois de la Direction générale et du Ministère. Les plans de la Direction générale pour 1985-1986 exigent la mise en application totale d'un système d'information de gestion semblable.

**3. Mise à jour des initiatives antérieures**

- Surveillance des conditions de financement en vertu de la Loi canadienne sur la santé alors à l'état de projet (pour de plus amples détails, voir la page 2-21) ;
- promotion de modes de vie sains (pour de plus amples détails, voir la page 2-37).

**4. Efficacité du Programme**

Le Programme des services et de la promotion de la santé a une incidence considérable sur les services offerts aux Canadiens par l'État. Ce Programme touche tous les Canadiens à un moment donné, que ce soit par l'assurance-hospitalisation ou l'assurance-maladie, les maisons de repos ou les foyers pour personnes âgées.

Deux grands facteurs rendent toutefois difficile de mesurer avec précision l'efficacité du Programme. Premièrement, il y a le fait que celui-ci consiste principalement en des paiements de transfert qui aideront les gouvernements provinciaux et territoriaux à fournir des services de santé. Deuxièmement, ce Programme n'est qu'un élément d'un système de santé beaucoup plus vaste qui comprend d'autres entreprises du gouvernement fédéral visant à fournir des services de santé et à appuyer les activités du secteur non gouvernemental ; ce système englobe aussi les politiques et services de santé qui relèvent des provinces, des territoires et des municipalités, mais qui ne sont pas visés directement par le Programme, de même que les organismes bénévoles qui fournissent des services de santé dans leur collectivité.

## Section II
## Analyse par activité

### A. Assurance-santé

Aider les provinces et les territoires à offrir des programmes d'assurance-santé et à améliorer les services complémentaires de santé, de sorte que toute la population du Canada ait un accès raisonnable à des services de santé assurés dans le cadre d'un régime contributif.

**État récapitulatif des ressources**

L'assurance-santé représente environ 99,2 p. 100 des dépenses totales du Programme pour 1985-1986 et 4,7 p. 100 de ses années-personnes.

**Tableau 6: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | | Réelles 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Dépenses de fonctionnement | 768 | 13 | 1 137 | 18 | 1 644 | 23 |
| Contributions | 6 490 000 | | 6 105 000* | | 5 563 922 | |
| | 6 490 768 | 13 | 6 106 137 | 18 | 5 565 566 | 23 |

* Les dépenses prévues pour 1984-1985 comprennent les rajustements pour les années antérieures, et les déductions pour la surfacturation et les frais modérateurs en vertu de la Loi canadienne sur la santé.

**Tableau 7: Rendement financier 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réelles | | Budget des dépenses | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Dépenses de fonctionnement | 1 644 | 23 | 719 | 13 | 925 | 10 |
| Contributions | 5 563 922 | | 4 788 300 | | 775 622 | |
| | 5 565 566 | 23 | 4 789 019 | 13 | 776 547 | 10 |

Les écarts importants sont expliqués dans l'Aperçu du Programme (page 2-11).

**Description**

Cette activité consiste à verser aux provinces et aux territoires des sommes correspondant au coût des services de santé assurés, ainsi qu'à celui de certains services complémentaires de santé en vertu des dispositions de la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis ; elle consiste également à surveiller la conformité des régimes provinciaux et territoriaux d'assurance-santé aux critères et aux conditions de paiement déterminés par la Loi canadienne sur la santé, laquelle a reçu la sanction royale le 17 avril 1984.

Les services de santé assurés que financent ces contributions (consistant à la fois en transferts fiscaux et en versements au comptant) comprennent tous les services hospitaliers et médicaux nécessaires ainsi que les services de chirurgie dentaire qui doivent être fournis dans un hôpital. Les versements au titre des services complémentaires de santé aident à la création de services pour assurer, par exemple, des soins intermédiaires en maison de repos, des soins aux adultes en établissement, ainsi que des soins à domicile et certains soins ambulatoires.

Pour que soit accordée l'aide du gouvernement fédéral au titre des services de santé assurés, les programmes provinciaux doivent répondre à cinq conditions (administration publique, globalité, universalité, transférabilité et accessibilité), et les provinces aux trois autres suivantes :

- fournir au Ministre toute l'information dont celui-ci a raisonnablement besoin pour appliquer la Loi ;
- mentionner la participation du gouvernement fédéral dans les documents publiés concernant le Programme ;
- ne pas permettre la surfacturation ni les frais modérateurs pour ce qui est des services de santé assurés (sauf lorsqu'il s'agit de frais modérateurs pour certains patients chroniques nécessitant des soins de longue durée et qui sont considérés comme résidents permanents dans des établissements).

Pour ce qui est des versements au titre des services complémentaires de santé, les seules conditions que les provinces doivent remplir ont trait à l'information et à la reconnaissance officielle de la contribution du gouvernement fédéral.

La condition relative à la surfacturation et aux frais modérateurs est entrée en vigueur le 1er juillet 1984, par suite de l'établissement, en consultation avec les provinces, d'un cadre réglementaire provisoire. Des règlements en ce qui concerne les autres conditions sont également en voie d'élaboration en consultation avec les provinces.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

En vertu de la Loi canadienne sur la santé, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est responsable devant le Parlement de veiller à ce que les versements soient effectués en fonction de la conformité des régimes provinciaux d'assurance-maladie aux conditions du programme national. Cette responsabilité exige donc du gouvernement fédéral une surveillance permanente des régimes provinciaux, ainsi que des études et des consultations intensives à l'échelle fédérale-provinciale.

Le personnel du Programme est en outre chargé d'étudier les lois, règlements et procédures administratives des provinces en matière de santé, et d'analyser les renseignements sur les programmes et autres données pertinentes, dont les rapports publics concernant les régimes provinciaux. Il a également pour tâche de diffuser des données sur l'assurance-santé et les programmes, d'assurer des services de secrétariat aux comités consultatifs fédéraux-provinciaux ainsi qu'aux sous-comités et aux groupes de travail, et de fournir des avis spécialisés sur des questions d'ordre technique ou politique.

Cette activité a sur le système de soins de santé les répercussions directes et indirectes suivantes :

- maintien de régimes provinciaux d'assurance-santé qui satisfont aux conditions prévues dans le programme national ;
- protection consistant en un vaste éventail de services médico-hospitaliers assurés lorsqu'ils sont médicalement nécessaires ;
- accessibilité aux services assurés pour tous les habitants admissibles des provinces, selon des conditions uniformes ;
- accessibilité raisonnable aux services assurés sans exclusion ni obstacle financier ou autre ;
- transférabilité de la protection et des services ;
- administration par un organisme public sans but lucratif ;
- accessibilité du public à des conseils et à des renseignements;
- aide à l'accroissement des services complémentaires de santé ;
- concertation des efforts du fédéral et des provinces et échange d'information en matière de santé.

## Rendement récent, 1983-1984

Au cours de l'exercice 1983-1984, le personnel responsable de cette activité a :

- coordonné la préparation de la Loi canadienne sur la santé, sous forme d'ébauche aux fins d'examen et d'approbation par le Ministère et les comités du Cabinet ;

- fourni au Ministre une aide technique pendant l'examen législatif de la Loi, qui a été déposée le 12 décembre 1983 et reçu la sanction royale le 17 avril 1984. Cette aide comprenait la préparation de matériel d'information et l'analyse de différents choix de politiques, aussi bien que l'examen et l'analyse de mémoires et de présentations aux comités des deux chambres du Parlement au cours de l'examen du projet de loi ;

- mené les tâches courantes relatives à la surveillance et à l'examen des programmes d'assurance-santé des provinces en regard de la législation appliquée, fourni des services de secrétariat aux comités consultatifs et groupes de travail fédéraux-provinciaux, répondu à une demande accrue de renseignements sur des questions de santé (stimulée par l'intérêt du public pour la nouvelle Loi), et fourni sur demande au Ministre et aux hauts fonctionnaires des conseils en matière de politique et des notes d'information sur des questions générales de santé.

**Tableau 8: Contributions du gouvernement fédéral pour les soins de santé en 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| Province | Services de santé assurés | | | Services complémentaires de santé | Total du Programme | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Comptant | Transferts fiscaux | Total | | Comptant | Transferts fiscaux | Total |
| Terre Neuve | 118 910 | 81 806 | 200 716 | 21 235 | 140 145 | 81 806 | 221 951 |
| Île-du-Prince-Édouard | 25 515 | 17 553 | 43 068 | 4 556 | 30 071 | 17 553 | 47 624 |
| Nouvelle-Écosse | 176 810 | 121 642 | 298 452 | 31 576 | 208 386 | 121 642 | 330 028 |
| Nouveau-Brunswick | 145 411 | 100 040 | 245 451 | 25 968 | 171 379 | 100 040 | 271 419 |
| Québec | 916 534 | 1 348 544 | 2 265 078 | 239 641 | 1 156 175 | 1 348 544 | 2 504 719 |
| Ontario | 1 691 570 | 1 370 363 | 3 061 933 | 323 947 | 2 015 517 | 1 370 363 | 3 385 880 |
| Manitoba | 215 472 | 148 241 | 363 713 | 38 480 | 253 952 | 148 241 | 402 193 |
| Saskatchewan | 214 712 | 130 072 | 344 784 | 36 478 | 251 190 | 130 072 | 381 262 |
| Alberta | 338 612 | 477 589 | 816 201 | 86 353 | 424 965 | 477 589 | 902 554 |
| Colombie-Britannique | 519 490 | 461 305 | 980 795 | 103 766 | 623 256 | 461 305 | 1.084 561 |
| Territoires du Nord-Ouest | 8 850 | 7 960 | 16 810 | 1 778 | 10 628 | 7 960 | 18 588 |
| Yukon | 3 680 | 4 065 | 7 745 | 819 | 4 499 | 4 065 | 8 564 |
| Total | 4 375 566 | 4 269 180 | 8 644 746 | 914 597 | 5 290 163 | 4 269 180 | 9 559 343 |

Le tableau suivant montre les contributions du gouvernement fédéral pour les soins de santé de 1977-1978 à 1984-1985.

**Tableau 9: Contributions du gouvernement fédéral pour les soins de santé de 1977-1978 à 1984-1985 (en milliards de dollars)**

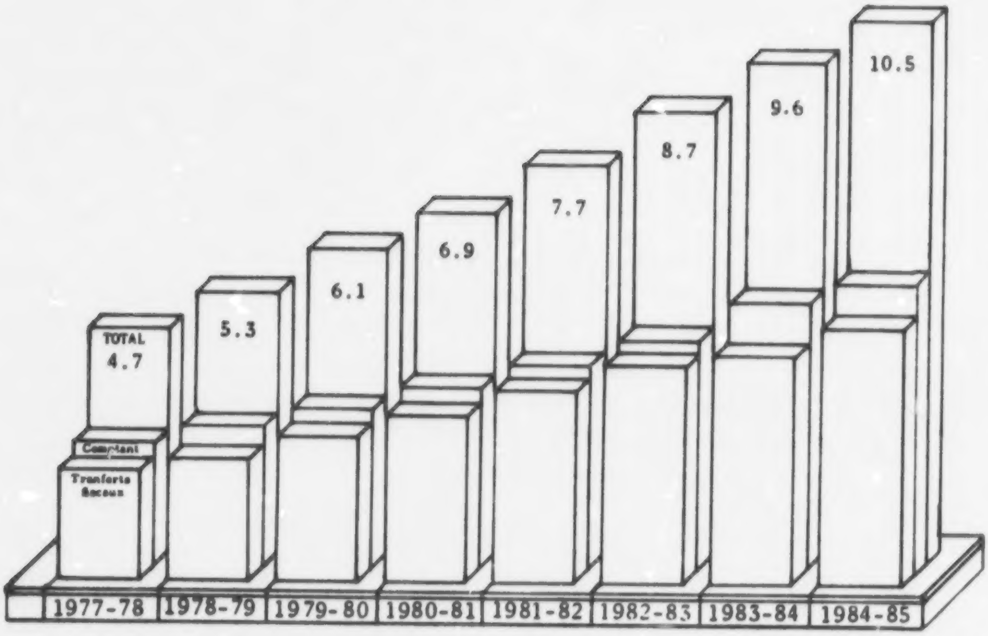


**(en milliers de dollars)**

| Année financière | 1977-78 | 1978-79 | 1979-80 | 1980-81 | 1981-82 | 1982-83 | 1983-84 | 1984-85 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Comptant | 2,573,035 | 2,966,917 | 3,374,058 | 3,686,649 | 4,121,195 | 4,613,710 | 5,290,163 | 5,957,139 |
| Tranferts fiscaux | 2,099,798 | 2,377,997 | 2,719,597 | 3,176,154 | 3,604,425 | 4,053,450 | 4,269,180 | 4,523,002 |
| TOTAL | 4,672,833 | 5,344,914 | 6,093,655 | 6,862,803 | 7,725,620 | 8,667,160 | 9,559,343 | 10,480,141 |

## B. Services et ressources en santé

### Objectif

Améliorer la qualité, l'accessibilité, la distribution et la rentabilité des services et des installations, sur le plan de la santé communautaire, de la santé mentale, des soins en établissement et des services professionnels.

### État récapitulatif des ressources

Les services et ressources en santé représentent environ 0,2 p. 100 des dépenses totales du Programme pour 1985-1986 et 26,4 p. 100 de ses années-personnes.

**Tableau 10: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | | Réelles 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Dépenses de fonctionnement | 6 519 | 73 | 6 338 | 73 | 5 701 | 72 |
| Subventions | 3 176 | | 5 746 | | 3 967 | |
| Contributions | - | | - | | 10 | |
| | 9 695 | 73 | 12 084 | 73 | 9 678 | 72 |

**Tableau 11: Rendement financier 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réelles | | Budget des dépenses | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Dépenses de fonctionnement | 5 701 | 72 | 6 275 | 74 | (574) | (2) |
| Subventions | 3 967 | | 1 591 | | 2 376 | |
| Contributions | 10 | | - | | 10 | |
| | 9 678 | 72 | 7 866 | 74 | 1 812 | (2) |

Les écarts importants sont expliqués dans l'Aperçu du Programme (page 2-11).

**Description**

Cette activité consiste à venir en aide aux services provinciaux et fédéraux de santé, ainsi qu'aux organismes nationaux et internationaux en ce domaine, et à fournir des services de secrétariat au Comité canadien du sang. Il y a lieu d'établir des lignes directrices et des normes nationales pour les services en établissement, les services spécialisés et communautaires, de même que pour les installations où ces services sont offerts. L'activité des Services et ressources en santé aide également les provinces à atteindre un certain degré d'uniformité pour ce qui est de la qualité et de la quantité des services et des installations sanitaires au Canada, et à améliorer la rentabilité des modes de fonctionnement et des programmes. La création de services de prévention, d'intervention et de réadaptation est favorisée, dans le but de réduire l'invalidité et de prévenir les décès prématurés dus à des problèmes de santé. Comme les programmes provinciaux sont appliqués dans un contexte national, un programme national d'information qui sert à l'ensemble des travailleurs sanitaires est également mis en application dans le cadre des Services et ressources en santé.

L'objectif des Services et ressources en santé se réalise pour les entreprises suivantes :

- établissement de lignes directrices et de normes pour les services et installations sanitaires ;
- innovation en matière de programmes, de stratégies, de systèmes et de modèles de soins, ainsi qu'au niveau des installations et des modes de distribution des services ;
- prestation de services consultatifs et de conseils techniques à des organismes internationaux, fédéraux, provinciaux et non gouvernementaux, ainsi qu'au grand public ;
- préparation de rapports, d'études, de bulletins d'information et de publications ;
- participation à des conférences, ateliers, colloques et symposiums ;
- octroi de fonds aux organismes bénévoles nationaux de santé.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

La relation entre les résultats obtenus et les ressources engagées dépend en grande partie de la mise en place de mécanismes de coopération permettant la planification et l'élaboration conjointes de politiques par le gouvernement fédéral et les provinces.

Même si les comités consultatifs fédéraux-provinciaux sont à l'origine de nombreux objectifs et projets, bon nombre de ceux-ci sont le fruit de la liaison permanente qui existe avec les ministères fédéraux et provinciaux, les associations professionnelles et d'autres organismes de santé. Celle-ci s'effectue dans les domaines de la santé mentale, de la santé communautaire, de la planification des établissements de santé, du personnel sanitaire, de l'évaluation de l'état de santé, des services en établissement et des services professionnels.

L'action des Services et ressources en santé a les effets suivants sur le système de santé :

- entente entre les organismes fédéraux, provinciaux et non gouvernementaux sur les priorités et les mesures à prendre ;
- mise en application de lignes directrices et de normes par les provinces, les professionnels et les établissements ;
- incorporation par les provinces, les établissements et les professionnels des progrès d'ordre technique ou en ce qui concerne les programmes et la conception des établissements ;
- réorientation des services provinciaux de santé afin de faire porter l'accent sur la prévention plutôt que sur le traitement et sur les programmes communautaires plutôt que sur les programmes en établissement ;
- évaluation et diffusion de renseignements sur la technologie sanitaire, les services de soins de santé, le personnel sanitaire, ainsi qu'amélioration du cadre physique où sont fournis les services de soins ;
- acquisition de nouvelles données et incorporation de ces données aux politiques et aux programmes ;
- continuation et amélioration des activités des organismes bénévoles nationaux de santé.

**Rendement récent, 1983-1984**

**Établissement de lignes directrices et de normes**

- Des groupes de travail et des groupes d'étude fédéraux-provinciaux ont participé à la préparation ou à la révision de lignes directrices cliniques dans les domaines de l'ergothérapie, des troubles auditifs de l'enfant, de la surveillance de la santé des travailleurs, du traitement de l'obésité, de la pratique de l'hygiène dentaire et de l'utilisation clinique de l'aphérèse.

- Un important programme basé sur la collaboration fédérale-provinciale, le Programme d'amélioration de la productivité dans les hôpitaux, a été mis en route. Il touche des éléments tels que des systèmes nationaux de mesure de la charge de travail et des méthodes et directives en matière de dotation. Ces systèmes en sont à divers stades de développement dans 19 services hospitaliers.

- Un comité interdisciplinaire fédéral-provincial a été créé pour guider l'élaboration de lignes directrices s'appliquant aux installations destinées aux personnes âgées ailleurs que dans les hôpitaux.

- La particularité de ce groupe, dont les activités sont soutenues par les sous-ministres fédéraux-provinciaux, est qu'il fait appel à la participation de trois secteurs : les services de santé, les services sociaux et la SCHL.

- Un prototype de méthodes d'évaluation pour mesurer l'efficacité de la conception des services d'urgence (le premier d'une série) a été préparé. Il s'agit d'un projet important puisqu'il examine à la fois l'efficacité technique et l'incidence de l'arrangement des lieux sur le travail du personnel et le confort des patients.

**Stratégies et programmes novateurs**

- Les essais pilotes portant sur le Carnet de santé de l'enfant ont commencé en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick. En outre, le carnet a été distribué pour tous les bébés nés dans les hôpitaux des Forces canadiennes à Lahr en Allemagne de l'Ouest et à Cold Lake en Alberta. Ce carnet est conçu de manière à fournir aux parents un dossier permanent de tous les faits importants relatifs à la santé de l'enfant. Ces essais ont pour but de permettre l'analyse de la faisabilité de ce projet.

**Rapports**

Des rapports ont été préparés sur les questions suivantes :

Effectifs de médecins au Canada de 1980 à 2000 ; personnel en santé mentale (disponibilité et besoins) ; programmes provinciaux d'encouragement destinés aux professionnels de la santé, basés sur les pénuries de personnel par région et par profession ; formation au baccalauréat des infirmiers et infirmières ; nombre d'inscrits et de diplômés dans les facultés canadiennes de médecine en 1983-1984 ; enquête sur les stagiaires diplômés en médecine (internes et résidents) en 1983 ; relation entre le nombre de médecins sortant des facultés canadiennes de médecine et le nombre de médecins exerçant effectivement au Canada ; utilisation optimale de l'énergie dans un hôpital (trois rapports : diététique, stérilisation, et buanderie) et recouvrement de l'énergie provenant des effluents sanitaires ; système national de données sur la survie chez les victimes du cancer (cancers féminins) ; utilité et utilisation des données sur la survie chez les victimes du cancer ; prévention et contrôle de l'hypertension artérielle au Canada ; rationalisation de la formation des médecins diplômés en médecine communautaire (atelier qui a eu lieu en mars 1983) ; la Santé mentale au Canada, revue trimestrielle hautement reconnue et distribuée à plus de 100 000 personnes qui s'intéressent au domaine de la santé mentale ; répercussions psychosociales de la mise en valeur des richesses naturelles au Canada ; prévention en santé mentale chez les enfants Prévenir maintenant; Manuel sur la maladie d'Alzheimer à l'intention des familles; examen médical périodique; modes d'action des équipes de réadaptation; effet des tarifs douaniers sur le coût des services dentaires au Canada; étude nationale sur les programmes de soins dentaires au Canada.

**Études**

Ont été terminées ou soutenues financièrement :

- la première étape de l'étude de faisabilité du projet sur les maladies cardio-vasculaires de la Nouvelle-Écosse et de la Saskatchewan (terminée);
- une étude sur la santé financière des hôpitaux canadiens (en collaboration avec l'Association des hôpitaux du Canada (AHC);
- une étude sur l'hôpital de l'avenir (en collaboration avec l'AHC);
- une étude sur le traitement chirurgical de l'obésité morbide.

**Conférences, ateliers, séminaires et colloques**

Les activités suivantes ont été parrainées ou organisées en totalité ou en partie par le Ministère :

- la conférence du Nord-Est canadien-américain sur la santé ;

- les conférences annuelles fédérales-provinciales sur les soins infirmiers et la diététique ;

- les comités consultatifs fédéraux-provinciaux sur la santé communautaire et le personnel sanitaire ainsi que leurs sous-comités et groupes de travail ;

- le symposium Research Findings Significant to Priority Setting in Mental Health Services ;

- le symposium Services for Children Affected by Separation and Divorce ;

- le colloque sur les soins à donner aux personnes âgées atteintes de troubles mentaux, coparrainé par l'Association des psychiatres du Canada ;

- la conférence internationale sur le design et la technologie de pointe. Les résultats des délibérations des participants, parmi lesquels se trouvaient un grand nombre de personnes handicapées, ont été publiés à titre de manuel modèle pour la planification de "milieux sans obstacles" ;

- la vérification et les ateliers sur l'énergie dans 15 hôpitaux du Manitoba. Les résultats ont indiqué qu'il serait possible d'économiser de 15 à 20 p. 100 de l'énergie dépensée dans tous les hôpitaux du Canada. Cette économie potentielle pourrait être réalisée grâce à un certain nombre de mesures faciles à appliquer et peu coûteuses ;

- les ateliers régionaux parrainés par la Division de la santé mentale et les travaux sur l'épidémiologie de l'arriération mentale mis en route en collaboration avec l'Institut national pour l'arriération mentale ;

- le symposium national sur l'éclairage dans les hôpitaux.

**Subventions et contributions**

- Octroi de 174 000 $ au titre de la planification familiale afin de permettre la prolongation de projets financés au cours de l'année financière précédente.

- Octroi de 2 793 000 $ de subventions de fonctionnement à 44 organisations bénévoles nationales de santé pour compenser partiellement les coûts de fonctionnement de leurs bureaux nationaux.

## C. Recherche extra-muros

### Objectif

Soutenir les activités scientifiques en accord avec les intérêts et les objectifs du Ministère, et veiller à la formation, au placement et au soutien du personnel de recherche nécessaire dans le domaine des services de santé et de la santé publique.

### État récapitulatif des ressources

Environ 0,3 p. 100 des dépenses totales du Programme pour 1985-1986 et 6,9 p. 100 de ses années-personnes sont consacrées aux recherches extra-muros.

**Tableau 12: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | | Réelles 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Dépenses de fonctionnement | 1 132 | 19 | 1 045 | 17 | 949 | 19 |
| Contributions | 19 309 | | 18 077 | | 16 044 | |
| | 20 441 | 19 | 19 122 | 17 | 16 993 | 19 |

**Tableau 13: Rendement financier 1983-84 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réelles | | Budget des dépenses | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Dépenses de fonctionnement | 949 | 19 | 1 021 | 18 | (72) | 1 |
| Contributions | 16 044 | | 16 044 | | | - |
| | 16 993 | 19 | 17 065 | 18 | (72) | 1 |

Les écarts importants sont expliqués dans l'Aperçu du Programme (page 2-11)

**Description**

**Recherche extra-muros :** Cette activité englobe la responsabilité d'orienter et de gérer le Programme national de recherche et de développement en matière de santé (PNRDS), dans le cadre duquel le Ministère verse la plus grande partie des contributions destinées à la recherche extra-muros dans le domaine de la santé. À part les ministères et les organismes et sociétés du gouvernement du Canada, tout établissement ou société en mesure de mener des activités entrant dans le champ d'action du PNRDS peut présenter une demande de subvention. Les demandes provenant des gouvernements provinciaux et administrations municipales, ou de leurs services, peuvent aussi être prises en considération.

Actuellement, une importance particulière est accordée à la recherche sur les risques sanitaires présents dans l'environnement, la prévention de la maladie et la promotion de la santé, la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des soins, la santé des populations autochtones, et la réadaptation. La plupart des bourses de formation et de perfectionnement sont décernées dans des secteurs de recherche ayant trait à la santé des populations (entre autres l'épidémiologie, la biométrie, la sociologie médicale et l'économie sanitaire).

**Données sur le rendement**

Des guides complets concernant le Programme sont préparés et distribués aux bénéficiaires actuels et éventuels ; les concours pour l'obtention de fonds sont annoncés par lettre circulaire.

Les propositions de projets sont d'abord examinées par le personnel du Programme, qui doit déterminer si elles contiennent tous les renseignements nécessaires et si elles sont conformes au mandat du PNRDS. Toutes les propositions admissibles sont ensuite évaluées par des spécialistes du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, qui vérifient si elles correspondent aux objectifs et aux programmes du Ministère. La valeur scientifique de chacune est jugée par des experts-conseils de l'extérieur. Des comités formés de spécialistes du domaine visé et de la méthodologie proposée procèdent enfin à un examen approfondi. Pour pouvoir être financé, un projet doit satisfaire à tous les critères d'examen prévus. Toutes les demandes (sauf celles d'organismes nationaux) sont envoyées au ministère de la Santé de la province d'où elles proviennent afin qu'il puisse être jugé de leur pertinence par rapport aux priorités et aux besoins de la province.

Environ le tiers des demandes reçues par le PNRDS sont jugées dignes d'être financées, la plupart après que les candidats ont accepté les changements recommandés à un moment ou à l'autre de l'examen, soit pour rendre les travaux plus pertinents, soit pour en améliorer la qualité scientifique. Des accords de contribution sont signés avec les responsables des propositions retenues : en moyenne, ces accords portent sur trois ans ; tous contiennent des dispositions relatives à la

surveillance des travaux, à la transmission des données concernant les résultats des recherches et l'utilisation des fonds, et à la liaison avec les fonctionnaires du Ministère qui s'intéressent au projet.

La communication des résultats des recherches constitue aussi un aspect important de cette activité (financée à même le budget de fonctionnement, et non par des contributions). L'objectif est de s'assurer que tous les éventuels utilisateurs des résultats de recherches (le Ministère, les provinces, les professions de la santé et autres) ont accès sans délai et en temps opportun aux résultats. En plus de publier un répertoire bisannuel des recherches, le PNRDS accorde l'accès à tous les rapports définitifs de projets et facilite activement les échanges directs entre les chercheurs qui ont bénéficié de contributions et ceux qui utilisent les résultats de leurs travaux.

Pour stimuler la capacité à long terme des chercheurs canadiens d'entreprendre des recherches dans des secteurs susceptibles d'intéresser les autorités sanitaires du pays, le PNRDS accorde des bourses de formation en recherche à des étudiants de deuxième cycle et des bourses de perfectionnement à des scientifiques jugés par leurs collègues comme particulièrement aptes à mener et à susciter des recherches significatives. Avec la collaboration de la Fondation sciences jeunesse, le PNRDS a également créé récemment le premier concours national de recherches sur la santé à l'intention des jeunes Canadiens, afin de sensibiliser ces derniers aux questions scientifiques et de les encourager à participer à des recherches dans le domaine de la santé.

**Rendement récent, 1983-1984**

La majorité des ressources engagées dans cette activité consistent en des contributions (avant le 1^er avril 1982, il s'agissait de subventions et de contributions). Le tableau 14 montre comment les ressources sont réparties entre les divers secteurs ; aucun chiffre n'est mentionné pour 1985-1986, car l'allocation des ressources n'est pas encore terminée.

**Tableau 14: Subventions et contributions**
**Programme national de recherche et de développement en matière de santé (en milliers de dollars)**

| | 1985-86 | 1984-85 | 1983-84 |
|---|---|---|---|
| **Projets** | | | |
| Dangers pour la santé du fait de l'environnement | | 2 285 | 2 276 |
| Déterminants biologiques de la santé | | 2 622 | 2 342 |
| Conséquences des habitudes de vie pour la santé | | 1 309 | 925 |
| Organisation des soins de santé | | 7 629 | 6 946 |
| Modification des habitudes de vie | | 722 | 600 |
| | | 14 567 | 13 089 |
| **Bourses** | | | |
| Formation | | 1 251 | 1 026 |
| Carrière | | 2 172 | 1 809 |
| | | 3 423 | 2 835 |
| **Conférences** | | 87 | 120 |
| | 19 309 | 18 077 | 16 044 |

En plus d'être, au sein du gouvernement fédéral, le seul organisme de financement de la recherche en matière de santé publique, et de celle sur l'organisation, l'économie et le fonctionnement du système national de soins de santé, le PNRDS a joué un rôle de premier plan relativement à des questions comme la réadaptation, le SIDA, la MIUF et la santé au travail.

Le PNRDS célébrera son 10$^{e}$ anniversaire au cours de l'année financière 1984-1985.

En 1983-1984, le PNRDS a géré 342 contributions à des projets de recherche, 96 bourses de formation, 65 bourses de perfectionnement, et un certain nombre de bourses de conférences de recherche. En tout, cette aide s'est chiffrée pour l'année à 16 044 000$. Quelques-uns de ces projets sont les suivants :

- A National Health Knowledge Survey Among Canadian School Children ; A.J.C. King, Social Program Evaluation Group, Faculty of Education, Queens University ; 141 950$ sur une période d'un an.

- Etiological Study of Malignant Melanoma in Western Canada ; R.P. Gallagher, Division of Epidemiology and Biometry, Cancer Control Agency de la Colombie-Britannique ; 85 450$ sur une période de deux ans.

- Adult Day Care for the Elderly - An Evaluation ; N.L. Chappel, Department of Social and Preventive Medicine, University of Manitoba ; 59 570$ sur une période d'un an.

- A Comparison of Influenza Vaccine and Amantadine in the Prevention of Influenza ; D[r] F.Y. Aoki, Department of Medical Microbology, University of Manitoba ; 85 100$ sur une période de trois ans.

## D. Promotion de la santé

**Objectif**

Encourager les Canadiens à adopter des modes de vie sains.

**État récapitulatif des ressources**

La Promotion de la santé compte pour environ 0,3 p. 100 des dépenses du Programme en 1985-1986 et 40,9 p. 100 des années-personnes.

**Tableau 15: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 $ | A-P | Prévues 1984-1985 $ | A-P | Réelles 1983-1984 $ | A-P |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Dépenses de fonctionnement | 12 249 | 113 | 12 158 | 114 | 11 113 | 109 |
| Contributions | 4 240 | | 3 640 | | 3 805 | |
| Programme de relance de l'aide à l'emploi | | | 14 | | 139 | |
| | 16 489 | 113 | 15 812 | 114 | 15 057 | 109 |

**Tableau 16: Rendement financier en 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réelles 1983-1984 $ | A-P | Budget des dépenses 1983-1984 $ | A-P | Différence $ | A-P |
| Dépenses de fonctionnement | 11 113 | 109 | 12 339 | 118 | (1 226) | (9) |
| Contributions | 3 805 | | 4 240 | | (435) | |
| Programme de relance de l'aide à l'emploi | 139 | | - | | 139 | |
| | 15 057 | 109 | 16 579 | 118 | (1 522) | (9) |

Les écarts importants sont expliqués dans l'Aperçu du Programme (page 2-11)

**Description**

**Promotion de la santé :** La notion de santé à laquelle s'applique la promotion de la santé est du domaine du "bien-être physique, mental et social". Pour que les Canadiens atteignent cet état souhaitable, il faut :

- créer une population intéressée et informée à l'égard des questions de santé ;
- amener la population à prendre part à l'amélioration de sa santé ;
- amener les professionnels de la santé à appuyer la promotion de la santé et la prévention de la maladie ;
- avoir des politiques gouvernementales et autres qui vont dans le sens des buts visés.

Pour améliorer l'état de santé des Canadiens, le Ministère et le Programme de la promotion de la santé ont décidé d'axer le gros de leurs efforts sur l'intervention directe auprès du public. Un des éléments clés du Programme porte sur les normes sociales et les techniques de vente de biens de consommation qui exercent une influence défavorable sur les choix de vie des Canadiens. La promotion de la santé prend la forme de messages diffusés par la radio et la télévision ainsi que les journaux et les périodiques, d'imprimés offrant des renseignements pratiques en matière de santé, et comprend aussi la présence du Ministère à des foires et à des expositions. Grâce aux cinq bureaux régionaux de la Promotion de la santé, le public a facilement accès au matériel d'information, et il prend davantage conscience du programme fédéral en la matière.

Parmi les facteurs qui tiennent une place prépondérante dans la maladie et les décès évitables; ce sont le tabagisme, l'alimentation et l'abus d'alcool et de drogues qui ont été retenus comme les grandes priorités. Par ailleurs, certains groupes reçoivent une attention toute particulière en raison de la nature spécifique ou des conséquences de leurs problèmes de santé. Ainsi, des programmes distincts sont prévus pour les enfants et les jeunes, les femmes, les personnes âgées et les personnes handicapées.

Des contributions sont versées à des groupes de citoyens, des particuliers, des associations nationales de santé, des organisations de travailleurs de la santé et, à l'occasion, des provinces. Ces contributions ont pour but d'encourager l'entraide et la participation des citoyens à la promotion de la santé, d'amener les travailleurs de la santé à s'engager plus à fond et à affiner leurs techniques, d'améliorer la qualité des programmes, et de stimuler les nouvelles expériences et l'innovation. Ces contributions servent à produire de l'information et

du matériel éducatif, à entreprendre des activités de formation, à aider les animateurs à raffermir leur organisation, et à appuyer des projets pilotes. Le tableau 18 sous "Rendement récent en 1983-1984" montre la répartition exacte des ressources.

La promotion de la santé s'articule autour de quatre grands axes : informer le public, amener le public à vouloir des habitudes de vie saines, promouvoir l'entraide et la participation des citoyens, et faire porter davantage les programmes de soins de la santé sur la promotion de la santé.

**Tableau 17: Mode d'intervention de la promotion de la santé**

| Stratégies ou grands axes de la promotion de la santé | Réalisations du Programme |
|---|---|
| Informer le public et lui donner les moyens de prendre en main les questions liées au mode de vie. | Production de matériel informatif et éducatif qui traite de l'importance du mode de vie pour la santé et des facteurs influant sur ce mode de vie, et qui fournit des suggestions pratiques de changement. |
| Créer un environnement social qui contribue à l'adoption de saines habitudes de vie. | Publicité gouvernementale visant à promouvoir la santé et politiques de dissuasion vis-à-vis de la publicité commerciale qui incite à la consommation de substances nocives. |
| Encourager les citoyens à s'entraider et à participer à la promotion de la santé. | Financement de groupes communautaires, régionaux et nationaux au moyen de contributions servant à la mise sur pied de projets inédits de promotion de la santé. |
| Favoriser l'adoption de lignes de conduite et de programmes dans le domaine de la santé, de l'éducation, du bien-être social et dans d'autres domaines qui aident à la promotion de la santé. | Établissement d'objectifs, projets, production de matériel spécial, projets pilotes de formation en coopération avec les provinces et les organismes bénévoles. |

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Promotion de la santé :** Les responsables de la Promotion de la santé ont établi un système de surveillance du rendement des principaux programmes en la matière. L'observation des résultats et de l'efficacité des programmes permet de valider le mode d'intervention utilisé pour la promotion de la santé ainsi que les priorités du Programme. Quelques-uns des principaux indicateurs des résultats attendus sont les suivants :

- conscience publique des messages véhiculés par les programmes ;
- demande de ressources éducatives par le public ;
- utilisation des ressources éducatives offertes dans le cadre du Programme par des groupes et des organismes ;
- projets collectifs avec des organismes non gouvernementaux ;
- pénétration des ressources éducatives dans le grand public et des groupes choisis, de même qu'au sein de groupes d'entraide comme les parents, les enfants d'âge scolaire, les personnes âgées et les professionnels de la santé ;
- formation de citoyens ordinaires et de professionnels de la santé pour appuyer les groupes d'entraide ;
- financement de projets de participation réalisés par des groupes d'entraide.

**Rendement récent, 1983-1984**

**Tabagisme**

Vers une génération de non-fumeurs est un programme qui vise à empêcher les jeunes de se mettre à fumer. En janvier 1983, soit un an après le début de la campagne de publicité et de promotion, 51 p. 100 du groupe cible des 12 à 17 ans connaissait la campagne (une augmentation de 35 p. 100 par rapport à l'année précédente). Un an plus tard, 59 p. 100 du groupe cible se rappelle au moins l'une des annonces publicitaires.

Moi aussi, j'écrase, programme d'entraide fondé sur la participation communautaire et mis sur pied en collaboration avec la Société canadienne du cancer, a distribué 85 000 exemplaires de son livret dans la ville de Winnipeg. Les résultats indiquent que depuis deux ans, l'habitude du tabagisme a diminué de 6 p. 100 à Winnipeg comparativement à 3 p. 100 dans la ville témoin d'Edmonton.



3908

**Alcool**

La publicité de Dialogue sur l'alcool vise particulièrement les personnes de 15 à 29 ans. En février 1984, soit 8 mois après la première série de messages publicitaires, 56 p. 100 du public cible a indiqué qu'il connaissait le programme. Par rapport à l'année précédente, la proportion de ceux qui disaient avoir consommé de l'alcool au cours du dernier mois avait diminué de 13 p. 100.

Le Système national de formation (SNF) est un programme fédéral-provincial dont le but est de former le personnel des organismes provinciaux et territoriaux oeuvrant dans le domaine des toxicomanies. Une évaluation menée par le Ministère en 1983 a révélé que le SNF avait largement contribué à améliorer la formation du personnel dans les provinces et les territoires. Depuis 1978, 43 cours basés sur du matériel préparé par le Programme ont été donnés et 1387 travailleurs spécialisés en toxicomanie ont été formés.

**Drogues**

Dans le cadre du Programme d'information sur le cannabis, 1 250 000 exemplaires des publications Vive moi-même et Les drogues : faits et méfaits on été distribués à des organisations de santé, ainsi qu'à des organismes spécialisés en toxicomanie ou chargés de l'application de la Loi. Moins d'un an après le début de la campagne, environ 56 p. 100 des personnes du groupe cible se souviennent des annonces de Vive moi-même.

**Nutrition**

Une série de films s'adressant aux enfants, Bonjour, comment mangez-vous ?, a été présentée 7200 fois depuis sa sortie en 1979 ; 375 exemplaires en ont été vendus à des conseils scolaires. En outre, 500 trousses multimédias en anglais et en français ont été distribuées au cours des deux dernières années.

Recommandations sur la nutrition à l'intention des professionnels de la santé et des compagnies industrielles : depuis 1981-1982, 5,1 millions d'exemplaires du feuillet du Guide alimentaire canadien et 256 000 exemplaires du Manuel du Guide alimentaire canadien ont été distribués.

**Santé familiale et infantile**

Une trousse visant à inciter les hôpitaux à favoriser l'allaitement maternel a été mise au point en 1983 dans le cadre d'un programme plus vaste lui-même lancé en 1979. Cette trousse consiste en matériel devant servir à conseiller les jeunes mères et à constituer pour le personnel la base d'une formation en cours d'emploi dans le domaine de l'allaitement maternel.

Depuis 1981, 300 000 exemplaires du livret ont été distribués aux mères, et 500 000 exemplaires aux médecins, aux infirmières et au grand public. Depuis la fin des années 60, le taux d'allaitement maternel est passé de 25 p. 100 à 70 p. 100 en 1982.

**Femmes**

La brochure C'est pas grave, c'est rien que vos nerfs est un instrument d'éducation sur les femmes et les toxicomanies. Plus de 70 000 exemplaires de la nouvelle brochure Les femmes et l'alcool ont été distribués en 1983-1984. Deux cent quatre-vingt femmes oeuvrant dans des services de santé ou des services sociaux, ou dans des organisations féminines, ont été formées pour utiliser cet instrument.

**Milieu de travail**

Dans le cadre de Défi à l'entreprise, 15 000 employés de 1041 compagnies ont participé à des journées où se déroulaient des manifestations visant à promouvoir des modes de vie sains.

Évalu-Vie est un service informatisé d'évaluation des risques conçu pour aider les professionnels de la santé à conseiller leurs clients sur des questions de promotion de la santé. En 1983-1984, 350 professionnels de la santé y ont eu recours dans différents établissements.

**Santé scolaire**

L'étude sur les connaissances en santé et sécurité au Canada est une enquête menée auprès des élèves des écoles canadiennes pour déterminer leurs connaissances en matière de santé. En 1983, 700 exemplaires du rapport sur cette enquête ont été distribués à des membres intéressés du public.

Cinq cents exemplaires du Répertoire des professionnels de premier plan travaillant à la promotion de l'éducation sanitaire auprès des enfants et des jeunes du Canada ont été distribués à des éducateurs sanitaires.

Mes amis, mon jardin est un outil éducatif destiné aux enfants d'entre 5 et 10 ans. Environ 36 000 exemplaires du livre de contes ont été vendus et 5000 ont été distribués au cours des essais pilotes.

Salut Santé est une série de vidéo-cassettes d'éducation sanitaire, en français, qui s'adresse aux étudiants de 10 à 16 ans. La première émission de la série a été vue par un auditoire de 200 000 personnes.

**Information sur la promotion de la santé**

Éducation sanitaire est une revue trimestrielle destinée aux professionnels de la santé ; 10 000 exemplaires de chaque numéro ont été distribués, et environ 70 p. 100 des lecteurs ont jugé ce document très utile.

Le programme Cible Santé a été présenté dans le cadre de 10 expositions importantes partout au Canada et visité par 5 millions de personnes. Trente-quatre mille personnes ont rempli le questionnaire Mission Vraie-Vie.

La série Cible Santé a pour but de mieux faire connaître les programmes, pratiques et messages du gouvernement fédéral en matière de promotion de la santé. En 1983-1984, une publication format tabloïd a été jointe à 206 hebdomadaires et 51 quotidiens. Cinq cent soixante-quinze mille feuillets ont été distribués dans 830 supermarchés et des colonnes hebdomadaires ont été publiées "pour combler les vides" dans 140 journaux.

Production et distribution des produits de Promotion de la santé : Au cours de 1983-1984, 7,5 millions d'articles ont été distribués en réponse à des demandes d'information, de nature générale ou plus précise, sur des questions de promotion de la santé.

**Contributions**

En 1983-1984, un total de 3,8 millions de dollars a été octroyé à 152 projets aux fins de la promotion de la santé. Les projets financés étaient des projets à caractère communautaire, visant à l'amélioration de l'enseignement et à la formation de groupes d'entraide et de défense dans le domaine de la promotion de la santé.

Ces projets étaient le plus souvent parrainés par des organisations bénévoles et de citoyens travaillant auprès des groupes défavorisés ; plus d'un million de Canadiens défavorisés ont reçu de l'information destinée à les sensibiliser à de saines habitudes de vie.

Le tableau 18 présente les dépenses par groupe cible et par type de projet.

**Tableau 18: Subventions et contributions**
**Programme de contributions à la promotion de la santé**
**(en milliers de dollars)**

| | 1985-1986 | 1984-1985 | 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Grouble Cible** | | | |
| Femmes | | 695 | 719 |
| Enfants et jeunes | | 1 079 | 781 |
| Handicapés | | 430 | 529 |
| Personnes âgées | | 804 | 467 |
| Grand public et professionnels | | 632 | 1 309 |
| | 4 240 | 3 640 | 3 805 |
| **Type de Projet** | | | |
| Développement des ressources | | 937 | 1 292 |
| Éducation et formation | | 1 035 | 873 |
| Aide à l'organisation et aux réseaux | | 694 | 448 |
| Projet pilote à vocation communautaire | | 974 | 1 192 |
| | 4 240 | 3 640 | 3 805 |



07

## F. Administration du Programme

### Objectif

Assurer la direction générale et la coordination des activités du Programme par des services consultatifs et d'orientation en matière de politiques, de même que services financiers et administratifs. En plus, établir, améliorer et mettre en oeuvre des systèmes de planification.

### État récapitulatif des ressources

L'activité de l'Administration du Programme justifie en 1985-1986 à peu près 0,04 p. 100 des dépenses du Programme et 21,0 p. 100 du nombre total d'années-personnes.

**Tableau 19: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | | Réelles 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Dépenses de fonctionnement | 2 680 | 58 | 2 782 | 64 | 2 457 | 56 |

À peu près 77,7 p. 100 des coûts sont liés au personnel. Le reste est constitué principalement de dépenses engagées pour les communications, le matériel, les fournitures et les services professionnels.

**Tableau 20: Rendement financier en 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réelles | | Budget des dépenses | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Dépenses de fonctionnement | 2 457 | 56 | 2 853 | 67 | (396) | (11) |

Les écarts importants sont expliqués dans l'Aperçu du Programme (page 2-11).

**Description et justification des ressources**

Bien que cette activité comprenne quatre fonctions distinctes, les services fournis sont de même nature : consultation et direction en matière de politiques, et aide à l'exécution des programmes de la Direction générale.

**Le Bureau du sous-ministre adjoint** est chargé de l'élaboration et de la planification de politiques générales devant assurer que les objectifs sont atteints et les lignes d'action mises en oeuvre de la manière la plus efficace possible. Il conseille les hauts fonctionnaires du Ministère sur les questions intéressant la Direction générale et le Ministère.

**Les services financiers** veillent à fournir des conseils et des services en matière de contrôle des ressources financières et humaines, conformément à la Loi sur l'administration financière et aux différentes politiques, lignes directrices et directives des organismes centraux. Ces services comprennent notamment le contrôle des engagements, des budgets et des dépenses, la délégation des pouvoirs, la tenue et la vérification du système de rapports financiers du Ministère, les services de consultation sur le traitement électronique des données et les responsabilités en matière de rapport financier.

**Les services de planification** assurent l'évaluation permanente des besoins variables du Programme, des influences du milieu, des préoccupations des organismes centraux et de l'efficacité des programmes existants. La coordination des différentes activités du Programme ainsi que la direction à suivre en matière de politique pour la planification stratégique, opérationnelle et du travail sont assurés en fonction de ces facteurs. Cette fonction consiste également à analyser les programmes de la Direction générale ainsi que la présentation de recommandations en vue d'une meilleure exécution de ces programmes.

**Les services administratifs** facilitent l'exécution du Programme en assurant directement des services de soutien et la gestion de tous les biens mobiliers et immobiliers. Ces services englobent le traitement de textes, les services de bibliothèque et d'archives, la gestion des publications et des formules, la gestion du matériel, la gestion des biens immobiliers, la gestion des services de sécurité et certains services de personnel.



09

**Rendement récent, 1983-1984**

Outre la définition des politiques et la prestation des services de soutien requis, d'autres actions dans différents domaines ont donné les résultats suivants :

- Loi canadienne sur la santé : La direction et le soutien assurés ont constitué un élément essentiel dans la rédaction de la Loi et dans sa préparation en vue de son dépôt et de son adoption.

- Système intégré de gestion : Les différentes étapes de mise en place du système intégré de gestion (analyse des besoins, proposition des plans et approbation en haut lieu) comptent parmi les principales réalisations de l'année dernière. Lorsqu'il sera pleinement opérationnel, le système fournira des informations pleinement intégrées en ce qui concerne la planification et les finances, et permettra d'obtenir, sur une base permanente, des résultats et des rapports sur l'utilisation des ressources.

- Système de planification : Un système de planification a été créé et mis en application au sein de la Direction générale afin de diriger des exercices à longue portée en matière de planification stratégique, opérationnelle et de travail. La conception du système assure également la compilation d'une base de données permettant de répondre avec plus d'efficacité aux demandes de renseignements provenant de l'extérieur.

- Système d'information sur la gestion du matériel : Les étapes initiales de l'établissement de ce système ont été réalisées. Une analyse des besoins de la Direction générale a permis d'en établir les exigences préliminaires et de planifier la présentation des rapports.

## Section III
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Tableau 21: Dépenses par article (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Personnel** | | | |
| Traitements et salaires | 10 537 | 10 462 | 9 610 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 1 475 | 1 341 | 1 488 |
| Autres frais touchant le personnel | 14 | 14 | 12 |
| | 12 026 | 11 817 | 11 110 |
| **Biens et services** | | | |
| Transports et communications | 2 851 | 2 898 | 2 195 |
| Information | 4 089 | 4 408 | 4 334 |
| Services professionnels et spéciaux | 3 686 | 3 685 | 3 365 |
| Location | 88 | 82 | 65 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 29 | 25 | 19 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 513 | 415 | 627 |
| Toutes autres dépenses | 50 | 37 | 27 |
| | 11 306 | 11 550 | 10 632 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 23 332 | 23 367 | 21 742 |
| Capital | 16 | 93 | 122 |
| Paiements de transfert | 6 516 725 | 6 132 477 | 5 587 887 |
| Total des dépenses | 6 540 073 | 6 155 937 | 5 609 751 |

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 22 : Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle de traitement actuelle | Provision pour le traitement moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 1985-1986 | 1984-1985 | 1983-1984 | | |
| **Gestion** | 16 | 15 | 14 | 50 350-96 300 | 65 085 |
| **Scientifique et professionnelle** | | | | | |
| Économie et sociologie | 19 | 21 | 21 | 14 570-65 080 | 52 557 |
| Enseignement | 8 | 8 | 9 | 13 609-68 070 | 44 108 |
| Médecine | 8 | 8 | 11 | 40 054-85 140 | 75 048 |
| Service social | 1 | 1 | 1 | 20 575-51 192 | 43 033 |
| Autres | 15 | 14 | 17 | | 49 094 |
| **Administration et service extérieur** | | | | | |
| Services administratifs | 31 | 32 | 31 | 13 912-57 987 | 31 113 |
| Gestion des finances | 9 | 9 | 8 | 13 853-57 980 | 38 429 |
| Administration des programmes | 62 | 63 | 66 | 13 912-57 987 | 38 506 |
| Autres | 11 | 8 | 9 | | 42 544 |
| **Technique** | | | | | |
| Soutien des sciences sociales | 6 | 5 | 7 | 12 635-57 764 | 33 452 |
| Autres | 2 | 1 | 3 | | 43 034 |
| **Soutien administratif** | | | | | |
| Commis aux écritures | 32 | 35 | 34 | 12 932-31 743 | 21 703 |
| Secrétariat et dactylographie | 56 | 59 | 59 | 12 636-31 946 | 21 263 |

La colonne des années-personnes donne la répartition prévue, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs pour les traitements de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et les reclassifications, divisés par le nombre d'années-personnes dans le groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments qui ont servi de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## 3. Paiements de transfert

### Tableau 23: Détail des paiements de transfert

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Subventions** | | | |
| Subventions à des organismes bénévoles nationaux de santé | 3 176 000 | 3 072 000 | 2 793 000 |
| Subventions à la planification familiale | - | 174 000 | 174 000 |
| Subvention à l'Université de la Colombie-Britannique - Centre de diagnostic par visualisation | - | - | 1 000 000 |
| Subvention à l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa | - | 2 500 000 | - |
| | 3 176 000 | 5 746 000 | 3 967 000 |
| **Contributions** | | | |
| Programme des services de santé assurés* | 5 414 000 000 | 5 096 000 000 | 4 624 203 000 |
| Programme des services complémentaires de santé* | 1 076 000 000 | 1 009 000 000 | 939 486 000 |
| Contributions à la promotion de la santé | 4 240 000 | 3 640 000 | 3 805 436 |
| Programme national de recherche et de développement en matière de santé | 19 309 000 | 18 077 000 | 16 043 529 |
| Été Canada - Programme d'emploi pour étudiants | - | - | 9 929 |
| Programme de relance de l'aide à l'emploi | - | 14 000 | 139 100 |
| Programme de forums communautaires | - | - | 232 892 |
| | 6 513 549 000 | 6 126 731 000 | 5 583 919 886 |
| | 6 516 725 000 | 6 132 477 000 | 5 587 886 886 |

* Paiements versées en vertu de la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions en matière d'enseignement post-secondaire et de santé.

## B. Analyse des coûts

### Coût net du Programme

Le budget des dépenses de 1985-1986 ne reflète que les dépenses à imputer aux crédits votés et aux paiements statutaires du Ministère. Pour déterminer les coûts de fonctionnement réels du Programme, d'autres éléments doivent être pris en considération.

**Tableau 24: Coût total du Programme pour 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Dépenses 1985-1986 | Plus autres coûts | Total des coûts | Total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|
| Coût total du Programme | 6 540 073 | 1 127 | 6 541 200 | 6 157 083 |

Les rajustements apportés aux dépenses de fonctionnement prévues pour obtenir le coût total net tiennent compte d'un montant de 904 000$ pour les locaux fournis gratuitement par le ministère des Travaux publics et d'un montant de 223 000$ pour les autres services gratuits fournis par d'autres ministères.

Plan de dépenses du
Programme des services sociaux

1985-1986

**Table des matières**


| | | | Page |
|---|---|---|---|
| **Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** | | | 3-4 |
| **Extraits du Volume II des Comptes publics** | | | 3-6 |
| **Section I** | | | |
| **Aperçu du Programme** | | | |
| A. | Plans pour 1985-1986 | | 3-7 |
| | 1. | Points saillants | 3-7 |
| | 2. | Résumé financier par activité | 3-9 |
| B. | Rendement récent | | 3-10 |
| | 1. | Points saillants | 3-10 |
| | 2. | Examen du rendement financier | 3-12 |
| C. | Données de base | | 3-13 |
| | 1. | Introduction | 3-13 |
| | 2. | Mandat statutaire | 3-13 |
| | 3. | Objectif du Programme | 3-14 |
| | 4. | Plan d'exécution du Programme | 3-14 |
| D. | Perspective de planification | | 3-15 |
| | 1. | Contexte | 3-15 |
| | 2. | Mise à jour des initiatives antérieures | 3-16 |
| | 3. | Efficacité du Programme | 3-17 |
| **Section II** | | | |
| **Analyse par activité** | | | |
| A. | Régime d'assistance publique du Canada | | 3-18 |
| B. | Développement social | | 3-32 |
| C. | Nouveaux Horizons | | 3-37 |
| D. | Administration du Programme | | 3-40 |
| **Section III** | | | |
| **Renseignements supplémentaires** | | | |
| A. | Analyse par article | | 3-41 |
| | 1. | Dépenses par article | 3-41 |
| | 2. | Dépenses en personnel | 3-42 |
| | 3. | Paiements de transfert | 3-43 |
| B. | Analyse des coûts | | 3-44 |
| C. | Renseignements complémentaires | | 3-45 |




17

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation d'affectation de crédits

L'autorisation est demandée de dépenser 113 867 000 dollars durant l'exercice financier 1985-1986 au titre des dépenses de fonctionnement et des subventions et contributions nécessaires pour administrer le Programme des services sociaux. Une autorisation statutaire existe déjà pour les dépenses du Programme relatives aux paiements faits en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, estimées à 3 928 400 000 dollars pour 1985-1986. Par ailleurs, des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, se chiffrant à 1 397 000 dollars, seront versées en vertu de l'autorisation législative existante.

### Besoins financiers par autorisation (en milliers de dollars)

| Crédit | (milliers de dollars) | 1985-86 Budget principal | 1984-85 Budget principal |
|---|---|---|---|
| **Programme des services sociaux** | | | |
| 15 | - Dépenses de fonctionnement | 13,548 | 12,701 |
| 20 | - Subventions et contributions | 100,319 | 119,011 |
| Stat | - Versements en vertu du Régime d'assistance publique du Canada | 3,928,400 | 3,696,000 |
| Stat | - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 1,397 | 1,203 |
| | Total du Programme | 4,043,664 | 3,828,915 |

### Crédits - Libellé et montants

| Crédits | Ministère ou agence (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| 15 - | Services sociaux - Dépenses de fonctionnement | 13 548 000 |
| 20 - | Services sociaux - Subventions inscrites au Budget et contributions; autorisation d'effectuer des paiements aux provinces aux termes des accords approuvés par le gouverneur en conseil et devant être conclus entre le Canada et les provinces, et sous réserve des règlements pouvant être établis à l'égard des paiements par le gouverneur en conseil qui permettent d'assumer le coût des services offerts dans les provinces aux jeunes contrevenants qui étaient sous la garde des autorités provinciales avant la proclamation de la Loi sur les jeunes contrevenants le 2 avril 1984 et qui ne sont pas visés par cette Loi, et qui relèvent des autorités correctionnelles au lieu des autorités de l'aide à l'enfance ou sont sous la garde de ces dernières, mais ne sont pas assujettis à un décret du secrétaire provincial ordonnant que les jeunes délinquants soient traités en vertu de la loi de l'aide à l'enfance de la province. | 100 319 000 |

## Programme par activité (en milliers de dollars)

| | Années-personne autorisées | Budget des dépenses 1985-1986 | | | Total | Budget des dépensess 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Budgétaire | | | | |
| | | Fonctionnement | Capital | Paiements de Transfert | | |
| Régime d'assistance publique du Canada | 104 | 5 384 | | 4 008 424 | 4 013 808 | 3 799 118 |
| Développement social | 53 | 3 858 | | 6 924 | 10 782 | 9 891 |
| Nouveaux Horizons | 89 | 4 026 | | 13 371 | 17 397 | 17 254 |
| Administration du Programme | 37 | 1 653 | 24 | - | 1 677 | 2 652 |
| | 283 | 14 921 | 24 | 4 028 719 | 4 043 664 | 3 828 915 |

## Paiements de transfert (en milliers de dollars)

| | 1985-1986 Budget principal | 1984-1985 |
|---|---|---|
| Subventions | | |
| Subventions aux organismes nationaux de services sociaux | 3 427 | 3 167 |
| Contributions | | |
| Régime d'assistance publique du Canada | 3 928 400 | 3 696 000 |
| Réadaptation professionnelle des invalides | 71 949 | 71 401 |
| Services offerts aux jeunes délinquants | 8 000 | 27 500 |
| Recherche sur la réadaptation professionnelle des invalides | 75 | 75 |
| Appuyé des travaux d'intérêt national visant à l'amélioration des services de bien-être social | 3 497 | 3 497 |
| Groupes de personnes du troisième âge à la retraite à l'égard des projets visant à aider les gens à s'aider eux-mêmes | 13 371 | 13 371 |
| Total | 4 028 719 | 3 815 011 |

## Extraits du Volume II des Comptes publics

### Utilization des affectations de crédits en 1983-1984

| Crédit | | Budget des dépenses | Affectations de crédits total | Utilization Réel |
|---|---|---|---|---|
| 5 | - Programme des services sociaux - Dépenses de fonctionnement | 12 413 000 | 12 297 805 | 12 175 001 |
| 10 | - Subventions inscrites au Budget et contributions; autorisation d'effectuer des paiements aux provinces aux termes des accords approuvés par le gouverneur en conseil et devant être conclus entre le Canada et les provinces, et sous réserve des règlements pouvant être établis à l'égard des paiements par le gouverneur en conseil, lesdits paiements permettant d'assumer le coût des services offerts dans les provinces à l'intention des jeunes délinquants qui relèvent d'une autorité correctionnelle plutôt que de celle de l'aide à l'enfance et de ceux qui relèvent ou qui sont sous la garde d'une autorité de l'aide à l'enfance mais qui ne sont pas assujettis à un décret du secrétaire provincial ordonnant que les jeunes délinquants soient traités en vertu de la Loi de l'aide à l'enfance de la province; paiements aux provinces aux termes des accords approuvés par le gouverneur en conseil et devant être conclus entre le Canada et les provinces, et sous réserve des règlements pouvant être établis à l'égard des paiements par le gouverneur en conseil, lesdits paiements devant remplacer les recettes du Régime d'assistance publique du Canada perdues par les provinces qui instituent des programmes universels de prestations pour soins en maisons de repos. | 88 165 000 | 116 423 738 | 110 775 939 |
| Stat | - Régime d'assistance publique du Canada - Paiements aux provinces et aux territoires en vertu du Régime d'assistance publique du Canada et de la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis, y compris les paiements résiduels dus aux termes de la Loi sur l'assistance-chômage. | 3 140 200 000 | 3 287 600 992 | 3 287 600 992 |
| Stat | - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 1 177 000 | 1 310 000 | 1 310 000 |
| | Total du programme - Budgétaire | 3 241 955 000 | 3 417 632 535 | 3 411 861 932 |

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Plans pour 1985-1986

### 1. Points saillants

- Le Programme des services sociaux a pour but de soutenir la prestation d'aide sociale et de services sociaux aux personnes dont les besoins fondamentaux restent insatisfaits en raison de causes économiques, ou dont la situation sociale les expose à la pauvreté, à l'isolement ou à la dépendance. Le Programme permet de verser des prestations d'assistance, de fournir des services de bien-être social et de mettre en oeuvre des programmes complets de services de réadaptation professionnelle. Il favorise la recherche et le développement des connaissances en matière de bien-être social et prévoit la possibilité d'innover dans le domaine des services sociaux. Il permet enfin aux Canadiens retraités de prendre part véritablement aux activités qu'ils choisissent et organisent. En 1985-1986, ces services exigeront des crédits d'à peu près 4,044 milliards de dollars.

- Dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC), le Programme permet de soutenir financièrement les programmes provinciaux et territoriaux d'aide sociale et de services de bien-être social pour les 2,5 millions de Canadiens désavantagés aux plans social et économique. En vertu de la Loi sur la réadaptation professionnelle des invalides, le Programme soutient financièrement les services de réadaptation professionnelle assurés par les provinces et les territoires à plus de 100 000 personnes handicapées. Le montant nécessaire au titre des contributions versées en vertu du RAPC et de la Loi sur la réadaptation professionnelle des invalides devrait atteindre presque 4 milliards de dollars en 1985-1986, soit une augmentation de 7,7 pour 100 par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est due principalement au nombre croissant des bénéficiaires de l'aide sociale provinciale. (voir la page 3-19).

- En vertu des subventions nationales au bien-être social, le Programme permet de soutenir les recherches, les projets pilotes et par là le développement d'une main-d'oeuvre qualifiée dans le domaine du bien-être social. Les crédits consacrés à cette activité atteignent 3,5 millions de dollars. L'aide financière fournie à 26 grands organismes bénévoles nationaux de service social se chiffre à 3,4 millions de dollars (voir la page 3-32).

- Le Programme permet de fournir des services d'information et de consultation à un vaste ensemble d'organismes, d'associations professionnelles et de groupes communautaires, de même que des services spécialisés sur différentes questions sociales telles que les garderies, la violence dans la famille, l'enfance maltraitée et la vie autonome (voir la page 3-32).

- Le Programme permet enfin de fournir une aide financière et des services consultatifs aux groupes de personnes âgées dans le cadre de l'activité Nouveaux Horizons. Les contributions ainsi versées représentent 13 millions de dollars et atteignent à peu près 250,000 personnes (voir page 3-37).

Les objectifs particuliers pour 1985-1986 sont les suivants:

**Régime d'assistance publique du Canada**

- Déterminer les limites du mandat du RAPC dans les secteurs de programmes qui touchent aux mandats d'autres ministères, par exemple la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada pour ce qui est de l'aptitude au travail des bénéficiaires de l'aide sociale, ou le ministère du Solliciteur général en ce qui a trait aux jeunes contrevenants.

- Préciser et régler les questions intéressant les provinces et le gouvernement fédéral relativement aux accords, lignes directrices et politiques ayant trait à la Loi sur la réadaptation professionnelle des invalides.

- Favoriser l'établissement de comités de vérification et de règlement dans les provinces pour permettre de donner suite plus rapidement aux demandes de remboursement présentées en vertu du RAPC et de la Loi sur la réadaptation professionnelle des invalides.

- Renforcer les relations entre le gouvernement fédéral et les provinces grâce au travail du Comité permanent des hauts fonctionnaires qui relève des sous-ministres fédéral, provinciaux et territoriaux des Services sociaux, aux séances d'information et de solutions de problèmes, à la préparation et à la mise à jour du manuel de politiques et de procédures, et à la diffusion de lignes directrices sur le partage des frais.

**Développement social**

- Fournir de l'aide technique et des fonds pour environ 85 projets visant à soutenir la création et l'amélioration des services sociaux destinés surtout aux Canadiens désavantagés.

- Subventionner le fonctionnement de 26 organismes bénévoles nationaux de service social.

- Aider au perfectionnement des connaissances dans le domaine du bien-être social en accordant des bourses de perfectionnement.

- Maintenir les services de consultation et d'information fournis dans le domaine des services sociaux.

**Nouveaux Horizons**

- Subventionner la création d'à peu près 2000 projets qui sont exécutés par des personnes âgées, et atteignent environ 250 000 personnes.

## 2. Résumé financier par activité

**Tableau 1: Résumé financier par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévisions 1984-1985 | Différence | Référence à la page |
|---|---|---|---|---|
| Régime d'assistance publique du Canada | 4 013 808 | 3 746 613 | 267 195 | 3-19 |
| Développement social | 10 782 | 9 997 | 785 | 3-32 |
| Nouveaux Horizons | 17 397 | 17 438 | (41) | 3-37 |
| Administration du Programme | 1 677 | 2 748 | (1 071) | 3-40 |
| Total du Programme | 4 043 664 | 3 776 796 | 266 868 | |
| Années-personne autorisées | 283 | 282 | 1 | |

**Explication du Changement:** L'augmentation de 266 868 000 $ du montant nécessaire en 1985-1986, par rapport au montant prévu en 1984-1985, est constituée principalement de hausses au titre des paiements statutaires effectués en vertu du Régime d'assistance publique du Canada en raison du nombre toujours plus élevé de bénéficiaires de l'aide sociale provinciale.

## B. Rendement récent

### 1. Points saillants

Toutes les activités de la Direction du RAPC en 1983-1984 ont visé à soutenir l'objectif principal de celle-ci, à savoir continuer d'administrer le Régime et d'appliquer la Loi sur la réadaptation professionnelle des invalides d'une manière efficace. La Direction a notamment:

- partagé le coût des programmes provinciaux d'assistance et de services de bien-être social prévus dans 1500 textes législatifs provinciaux (lois, règlements, modifications), 5360 foyers de soins spéciaux et 4700 organismes approuvés par les provinces qui offrent des services de bien-être social;

- entretenu des rapports avec d'autres ministères fédéraux afin de trouver une meilleure solution aux questions qui se posent du fait de la jonction qui existe entre le Régime et les programmes administrés par ces autres ministères, par exemple le ministère du Solliciteur général;

- organisé plusieurs séances d'information et de résolution de problèmes avec les provinces, de même que des séances d'information avec un certain nombre de municipalités, d'organismes bénévoles et de ministères fédéraux;

- préparé les "Lignes directrices relatives à la probabilité du besoin" qui ont trait aux dispositions du Régime visant les services de bien-être social;

- pris part au travail du Comité permanent des hauts fonctionnaires relevant des sous-ministres, et préparé à cette fin des documents de fond, des rapports d'activité et des énoncés de politiques sur un ensemble de questions à l'étude relativement au partage des frais;

- réuni les principales sections du manuel de politiques du RAPC qui portent sur l'assistance et les aspects financiers;

- mis en marche de concert avec la Colombie-Britannique une opération pilote ayant pour but d'établir un comité fédéral-provincial de vérification et de règlement qui étudierait la possibilité de donner suite plus systématiquement aux demandes de remboursement et discuterait de l'application de cette approche avec les autres provinces.

En 1983-1984, l'activité des subventions nationales au bien-être social a soutenu 86 recherches et projets pilotes, axées en majorité sur les personnes handicapées, les familles en difficulté, les enfants et les jeunes (voir la page 3-34). Elle a aussi contribué au développement d'une main-d'oeuvre qualifée des connaissances dans le domaine du bien-être social en accordant 16 bourses de perfectionnement. Grâce aux subventions d'entretien, la Direction a payé une partie des dépenses de fonctionnement de 26 organismes bénévoles nationaux de service social.

Les crédits affectés au développement des services sociaux ont permis de rendre pleinement opérationnel le Centre national d'information sur la violence dans la famille dans son travail pour réduire cette forme de violence. Le Centre a notamment préparé plusieurs films et documents, et participé directement à l'organisation du Cinquième congrès international sur l'enfance maltraitée et négligée. Le Centre national d'information sur la garde de jour a travaillé en vue de mettre en oeuvre les recommandations formulées dans le cadre de la Deuxième conférence sur la garde de jour. Il a préparé des rapports statistiques de même que des publications ayant trait à la sécurité dans les garderies et travaillé de près avec les groupes nationaux d'intercession afin d'améliorer les services de garderie partout au Canada.

Dans le cadre de l'activité Nouveaux Horizons, la proportion des projets orientés vers les services a augmenté de presque 40 pour 100, soit le double de l'augmentation de 20 pour 100 visée en 1983-1984 (voir page 3-39). L'activité a permis d'atteindre plus d'un quart de million de Canadiens de toutes les régions du pays, réalisant ainsi ses objectifs sur le plan des opérations.

## 2. Examen du rendement financier

Tableau 2: Résumé financier 1983-1984
(en milliers de dollars)

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget des dépenses | Différence |
| Régime d'assistance publique du Canada | 3 383 349 | 3 214 102 | 169 247 |
| Développement social | 9 410 | 8 525 | 885 |
| Nouveaux Horizons | 16 589 | 16 476 | 113 |
| Administration du Programme* | 2 514 | 2 852 | (338) |
| Total du Programme | 3 411 862 | 3 241 955 | 169 907 |
| Années-personne autorisées | 273 | 279 | (6) |

* Les chiffres du Budget des dépenses ont été corrigés afin de correspondre à la ventilation révisée par activité, adoptée pour 1985-1986. (Voir les détails à la section III, pages 3-41 et 3-43.)

La différence résulte principalement du nombre accru de bénéficiaires de l'aide sociale provinciale dont les frais sont partagés en vertu du Régime d'assistance publique du Canada.

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Programme des services sociaux est axé sur les personnes qui se trouvent dans des circonstances économiques qui ne leur permettent pas de subvenir à leurs besoins élémentaires ou dans des circonstances sociales qui les exposent à la pauvreté, à l'isolement ou à la dépendance. Le rôle du Programme est de subventionner l'aide et les services sociaux fournis à ces personnes, d'abord en partageant le coût des programmes provinciaux et municipaux qui leur sont destinés, y compris les programmes de réadaptation professionnelle des invalides. Parmi les autres méthodes de soutien, il y a l'aide pécuniaire versée pour favoriser et maintenir la participation des Canadiens retraités à la vie du milieu, et les subventions de même que les conseils fournis aux organismes bénévoles ou professionnels nationaux aussi bien que pour la recherche et la formation. Par ces moyens, le Programme contribue d'une façon importante à l'appareil de sécurité sociale du Canada en garantissant l'existence d'un filet de sécurité pour les Canadiens.

Les responsables du Programme ont surtout des rapports avec les gouvernements provinciaux et territoriaux qui doivent assurer l'aide et les services sociaux, de même qu'avec les universités, les organismes bénévoles et les associations professionnelles. Ils entretiennent aussi des rapports importants avec les autres directions générales du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, notamment celle des programmes de la sécurité du revenu et celle des services et de la promotion de la santé, ainsi qu'avec d'autres services ou ministères fédéraux tels que la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, le ministère du Solliciteur général, le ministère de la Justice, le ministère des Affaires indiennes et du Nord, le ministère des Finances, le Secrétariat d'État et le ministère des Affaires des anciens combattants.

### 2. Mandat statutaire

Le mandat général du Programme est précisé dans la Loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, qui confère au Ministre la responsabilité de toutes les questions ayant trait à la promotion ou à la préservation de la santé, à la sécurité sociale et au bien-être social des Canadiens qui relèvent du Parlement du Canada. Le Programme des services sociaux englobe l'exécution des lois et des pouvoirs suivants:

- Régime d'assistance publique du Canada (1966)
- Loi sur la réadaptation professionnelle des invalides (1961)
- Accord sur les jeunes délinquants (Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Colombie-Britannique et Yukon).

## 3. Objectif du Programme

Le Programme des services sociaux a pour objectif d'aider à fournir l'assistance et les services sociaux dont ont besoin les personnes qui se trouvent dans une situation économique qui ne leur permet pas de subvenir à leurs besoins élémentaires ou dans une situation sociale qui les expose à la pauvreté, à l'isolement ou à la dépendance.

## 4. Plan d'exécution du Programme

Dans le Plan des dépenses pour 1984-1985, le Programme des services sociaux faisait partie du Programme des services sanitaires et sociaux. Une explication des raisons qui justifient la division en deux programmes est donnée à la section III, page 3-45.

Le Programme des services sociaux relève du Sous-ministre adjoint de la Direction générale des programmes de services sociaux. Il comprend quatre activités: Régime d'assistance publique du Canada, Développement social, Nouveaux Horizons et Administration du Programme. Ces activités correspondent à l'organisation du Programme.

Le tableau 3 montre les ressources affectées par activité dans le cadre du Programme des services sociaux.

**Tableau 3: Structure d'organisation et ressources pour 1985-1986**

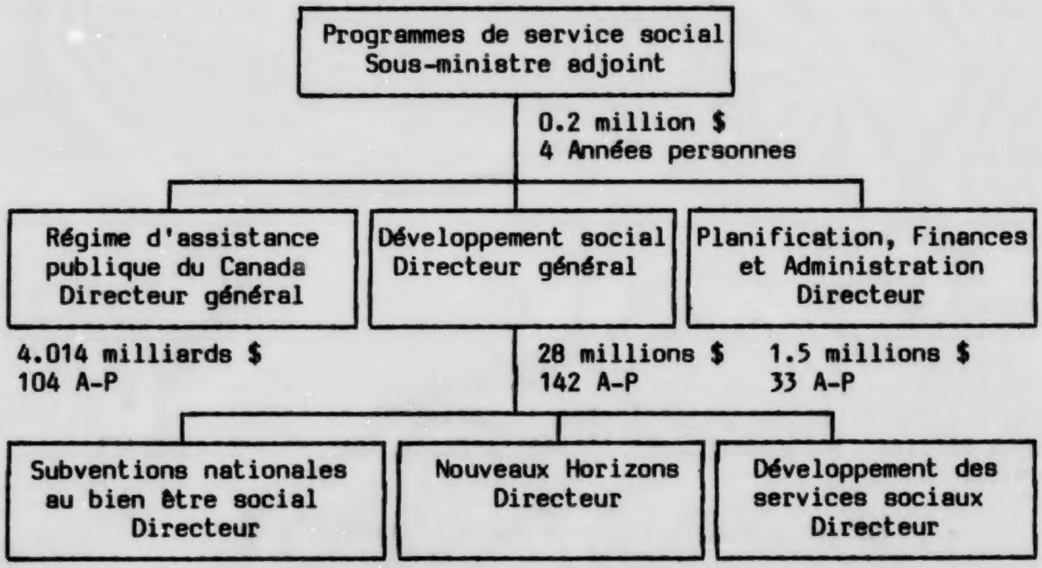


Certaines activités ont été décentralisées afin de rapprocher les services de la clientèle. Ainsi, le Régime d'assistance publique du Canada a dans les capitales provinciales des bureaux régionaux où sont employées à peu près 45 pour 100 de ses années-personne, et l'activité

Nouveaux Horizons compte des bureaux régionaux où sont affectées 77 pour 100 des siennes. Les autres activités sont exécutées depuis la région de la capitale nationale.

**Tableau 4: Structure par activité**

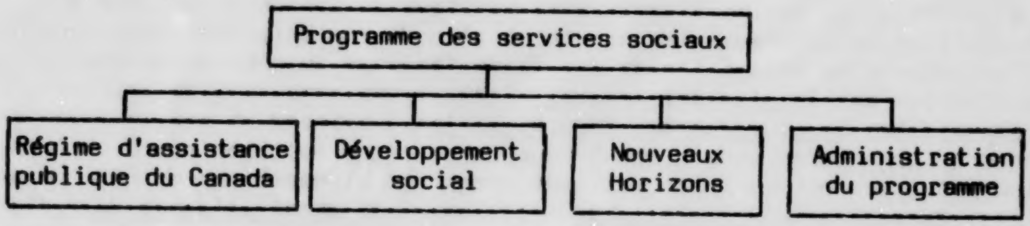


## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Différents facteurs ont des significations de première importance pour le Programme des services sociaux:

- Les taux élevés de chômage maintiennent à la hausse le nombre des clients de l'aide sociale provinciale. En mars 1984, ce nombre atteint un million, comparativement à 770 000 en mars 1982. Le changement le plus appréciable chez les clients de l'aide sociale, c'est le grand nombre de ceux qui sont capables de travailler, et qui veulent le faire mais ne peuvent trouver de travail.

- Les dépenses provinciales engagées au titre de la clientèle de l'aide sociale se sont élevées, et par voie de conséquence les paiements effectués aux provinces en vertu du Régime d'assistance publique du Canada. Les dépenses du RAPC au titre de l'aide sociale seulement sont passées de 2,08 milliards de dollars en 1982-1983 à 2,47 milliards de dollars en 1983-1984.

- La plupart des provinces ont apporté des modifications aux programmes d'aide sociale ou de services sociaux qu'elles mettaient déjà en oeuvre ou en ont établi de nouveaux pour faire face aux pressions économiques et sociales exercées sur l'appareil de sécurité du revenu. Dans le cadre du Programme des services sociaux, l'impératif reste d'assurer l'aide fédérale aux provinces et aux autres organismes de service social au cours d'une période particulièrement difficile.

- À cause d'une connaissance accrue des besoins de groupes tels que les personnes handicapées, les familles monoparentales, les femmes battues et les enfants maltraités, les provinces ont mis en oeuvre de nouveaux programmes ou considérablement étendu les programmes qui existaient déjà à l'intention de ces

groupes. Le nombre aussi bien que la proportion des personnes de plus de 65 ans augmentent. Les programmes de subventions et de contributions restent axés sur ces nouvelles priorités.

**2. Mise à jour des initiatives antérieures**

La Direction du Régime d'assistance publique du Canada a continué à travailler de près avec les provinces afin de soutenir les programmes d'assistance sociale à l'aide des fonds fédéraux durant des années difficiles sur le plan économique. Grâce à une concertation ininterrompue entre le gouvernement fédéral et les provinces et par le moyen de séances organisées spécialement pour trouver une solution aux problèmes, les provinces ont pu faire meilleur usage des dispositions du RAPC relatives au partage des frais. La Direction s'est aussi efforcée de rester en liaison avec les autres ministères fédéraux afin de coordonner l'aide fédérale dans le cas de certaines initiatives provinciales. Des rencontres fédérales mixtes auxquelles ont participé les provinces ont été organisées pour discuter de questions particulières.

Les initiatives menées pour soutenir les services de garderie ont permis notamment de mettre en oeuvre les recommandations issues de la Deuxième conférence sur la garde de jour. La Direction a abondamment consulté les groupes nationaux qui militent en faveur des services de garde de jour, et elle a préparé des rapports et des publications sur le fonctionnement des garderies. Dans le but de réduire la violence familiale, le Centre national d'information sur la violence dans la famille, qui a été porté à sa pleine capacité opérationnelle, a réalisé des films et des documents, et a préparé sa participation à un important congrès international sur l'enfance maltraitée et négligée de même qu'à une journée nationale de consultation sur l'enfance maltraitée.

Au cours de 1983-1984, les Subventions nationales au bien-être social ont permis de soutenir financièrement 86 recherches et projets pilotes axés en majorité sur les personnes handicapées, les familles en difficulté, les enfants et les jeunes. Grâce aux 16 bourses de perfectionnement qui ont été accordées, cette activité a contribué au perfectionnement des connaissances dans le domaine du bien-être social. Par le moyen des subventions d'entretien, la Direction des subventions nationales au bien-être social a permis de payer une partie des dépenses de fonctionnement de 26 organismes bénévoles nationaux de service social.

Le Programme Nouveaux Horizons a doublé son objectif, à savoir, soutenir la réalisation d'une proportion accrue de projets orientés vers les services. L'activité a permis d'atteindre au-delà d'un quart de million de Canadiens âgés grâce aux services assurés par le personnel du Programme, dont plus des trois quarts sont affectés aux bureaux régionaux.

### 3. Efficacité du Programme

Le Programme des services sociaux a une répercussion de première importance sur les programmes provinciaux d'aide sociale et sur les programmes de service social assurés par les organismes provinciaux, municipaux ou bénévoles.

- Le Régime d'assistance publique du Canada et la Loi sur la réadaptation professionnelle des invalides ont permis de soutenir financièrement les programmes de bien-être social. Cette aide a été l'un des grands facteurs qui ont joué pour maintenir le filet de sécurité sociale protégeant les Canadiens les plus pauvres. Le Régime et la Loi constituent des programmes de dernier recours qui permettent de verser une aide pécuniaire à 2,5 millions de personnes à un moment particulier (selon les estimations), soit 10 pour 100 de la population canadienne. Le Programme de réadaptation professionnelle des invalides permet à lui seul d'aider 100 000 Canadiens handicapés, toujours selon les estimations.

- Le Programme a en outre garanti le maintien d'organismes bénévoles nationaux viables grâce aux subventions d'entretien et favorisé la réalisation de recherches d'une importance capitale pour les principaux groupes visés en axant plus des quatre cinquièmes des crédits disponibles sur des recherches qui ont trait aux personnes handicapées, aux personnes âgées, aux familles monoparentales et aux femmes battues.

- Le Programme a subventionné des projets Nouveaux Horizons intéressant au-delà de 250 000 Canadiens âgés.

## Section II
## Analyse par activité

### A. Régime d'assistance publique du Canada

**Objectif**

- Soutenir financièrement les provinces et les territoires pour les aider à assurer aux personnes nécessiteuses les programmes d'assistance et les programmes de soins en établissement;
- Soutenir financièrement les provinces et les territoires pour leur permettre d'assurer les programmes de services de bien-être social qui ont pour but d'atténuer, de supprimer ou de prévenir les causes et les effets de la pauvreté, du manque de soins à l'égard des enfants ou de la dépendance de l'assistance publique;
- Soutenir financièrement les provinces et les territoires pour leur permettre d'assurer des programmes de réadaptation professionnelle à la fois complets et coordonnés à l'intention des personnes handicapées sur le plan physique ou mental.

**État récapitulatif des ressources**

Cette activité justifie à peu près 99,3 pour 100 des dépenses totales du Programme en 1985-1986 et 36,7 pour 100 du nombre total d'années-personnes.

Près de 99,9 pour 100 de toutes les dépenses de l'activité sont des paiements destinés aux provinces au titre:

- de l'aide sociale et des services de bien-être social prévus dans le Régime d'assistance publique du Canada (y compris les Accords connexes sur les jeunes délinquants);
- des programmes de réadaptation prévus dans la Loi sur la réadaptation professionnelle des invalides.

L'accroissement global des dépenses par rapport à 1984-1985 est principalement dû au nombre croissant des bénéficiaires de l'aide sociale provinciale.

**Tableau 4: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personne**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévisions 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Régime d'assistance publique du Canada - Paiements | 3 928 400 | - | 3 643 300 | - | 3 287 601 | - |
| Accords sur les jeunes délinquants - Paiements | 8 000 | - | 27 500 | - | 24 333 | - |
| Réadaptation professionnelle des invalides - Paiements | 72 024 | - | 71 476 | - | 67 549 | - |
| Dépenses de fonctionnement | 5 384 | 104 | 4 337 | 99 | 3 866 | 96 |
| | 4 013 808 | 104 | 3 746 613 | 99 | 3 383 349 | 96 |

**Rendement financier antérieur**

**Tableau 5: Rendement financier 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget des dépenses | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Régime d'assistance publique du Canada - Paiements | 3 287 601 | - | 3 140 200 | - | 147 401 | - |
| Accords sur les jeunes délinquants - Paiements | 24 333 | - | 22 400 | - | 1 933 | - |
| Réadaptation professionnelle des invalides - Paiements | 67 549 | - | 47 776 | - | 19 773 | - |
| Dépenses de fonctionnement | 3 866 | 96 | 3 726 | 93 | 140 | 3 |
| | 3 383 349 | 96 | 3 214 102 | 93 | 169 247 | 3 |

**Description**

Le Régime d'assistance publique du Canada est constitué de deux composantes: le Régime lui-même, y compris les Accords connexes sur les jeunes délinquants, et la Loi sur la réadaptation professionnelle des invalides.

**Le Régime d'assistance publique du Canada:** Le Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) permet de payer la moitié des coûts engagés par les provinces pour verser l'aide sociale aux personnes nécessiteuses et pour fournir les services de bien-être social aux personnes qui sont dans le besoin ou qui risquent de le devenir si ces services ne leur sont pas fournis.

La Loi sur le RAPC, le Règlement d'application et les accords afférents passés avec chaque province, de même que les politiques énoncées dans les lignes directrices, précisent les conditions du partage des frais. Les accords comprennent trois annexes où sont énumérés les lois provinciales, les foyers de soins spéciaux et les organismes approuvés par la province que le gouvernement fédéral accepte pour le partage des frais en vertu du Régime.

Bien que le gouvernement fédéral établisse les conditions du partage, les gouvernements provinciaux sont responsables de concevoir et d'appliquer les programmes qu'ils jugent à propos, à l'intention du public. Trois facteurs surtout influencent le niveau du paiement fédéral effectué en vertu du RAPC:

- le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale provinciale;
- les programmes prioritaires des provinces (que ces programmes soient ou non conçus pour faire usage du partage des frais en vertu du RAPC);
- l'augmentation des taux d'aide sociale.

Les conditions applicables au partage des frais liés à l'assistance, y compris les soins en foyers de soins spéciaux et aux soins de santé sont les suivantes:

- l'aide financière doit être fournie aux personnes nécessiteuses (c'est-à-dire celles qui sont trouvées, d'après un examen du besoin, incapables de subvenir convenablement à leurs besoins ou à ceux des personnes à leur charge, ou les personnes de moins de 21 ans qui sont confiées au soin, à la garde ou à la surveillance d'une autorité chargée du bien-être social de l'enfance, ou encore les enfants en foyer nourricier);

- les provinces doivent accepter de ne pas exiger une période de résidence dans la province ou au Canada comme condition d'admissibilité à l'aide financière;

- les provinces doivent établir, par une loi, une procédure d'appel à l'égard des décisions qui ont trait à l'aide sociale.

Les conditions rattachées au partage du coût des services de bien-être social sont les suivantes:

- les bénéficiaires des services de bien-être social doivent être des personnes qui sont dans le besoin ou qui risquent de le devenir;

- les services doivent être assurés directement par la province ou par les organismes à but non lucratif approuvés par la province;

- les services de santé et les services ayant trait uniquement ou principalement à l'enseignement, à la correction et aux loisirs sont exclus du partage des frais en vertu du RAPC.

Le Régime d'assistance publique du Canada renferme des dispositions qui permettent le partage des frais de l'assistance, des services de bien-être social et des projets d'adaptation au travail.

Les quatre cinquièmes des dépenses du RAPC entrent dans les dispositions relatives à l'assistance. Cela comprend le coût de l'assistance générale (le paiement de l'aide financière), le coût des soins en foyer de soins spéciaux, certains coûts de soins de santé, et la plus grande partie des frais engagés au titre du bien-être social de l'enfance.

La plus grande partie du dernier cinquième est engagée au titre de l'aide fédérale à l'égard des frais d'administration des provinces (c'est-à-dire les frais engagés pour administrer les programmes d'assistance et les programmes de services de bien-être social) et à l'égard des services de bien-être social tels que les services de garde de jour et les services d'auxiliaires familiales. Le reste est constitué des dépenses pour le bien-être social de l'enfance qui ne sont pas déjà comprises en tant que frais d'assistance et des dépenses engagées au titre des projets d'adaptation au travail.

Les paiements effectués en vertu du RAPC pour l'année financière 1983-1984, par province et par composante du Programme, sont données au tableau 6. Voici une description des composantes du RAPC:

**Assistance générale:** Le RAPC permet le partage des coûts de l'assistance générale assurée par chaque province aux personnes

nécessiteuses. L'aide est versée pour la nourriture, le logement, les vêtements, le combustible, les services d'utilité publique, les fournitures domestiques et les besoins personnels. Elle peut aussi être versée pour des besoins spéciaux, par exemple les articles accessoires à l'exercice d'un métier ou d'un autre emploi, les articles nécessaires à la sécurité, au bien-être ou à la réadaptation, notamment les réparations ou les modifications indispensables à la propriété ainsi que les articles nécessaires aux personnes handicapées, et les services de bien-être social prescrits.

**Foyers de soins spéciaux:** Le RAPC partage le coût des soins dans les foyers de soins spéciaux, p.ex., les foyers pour personnes âgées, les maisons de repos, les établissements de soins pour enfants et les maisons de transition pour les femmes battues et leurs enfants. (Depuis le 1^er^ avril 1977, la majeure partie des coûts fédéraux liés aux soins de longue durée en établissement pour adultes est assumée en vertu du Programme des services complémentaires de santé dans le cadre de la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement post-secondaire et de santé);

**Soins de santé:** Le RAPC partage les coûts de certains soins de santé (p. ex., médicaments, soins dentaires) non garantis dans le cadre des programmes universels de soins de santé des provinces ni financés globalement dans le cadre de la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement post-secondaire et de santé; et

**Bien-être de l'enfance:** Dans cette composante, les dépenses ont trait pour la majorité aux frais d'entretien des enfants placés en foyers nourriciers. Ces frais sont partagés à titre de coût d'assistance. (Le coût des soins fournis dans les établissements pour enfants entre dans la composante foyers de soins spéciaux.) Les autres dépenses rattachées au bien-être social de l'enfance ont trait aux services de bien-être social. Il s'agit des services destinés aux enfants qui doivent être protégés à cause de mauvais traitements ou de négligence, des services d'adoption et des services de prévention pour les enfants dans leurs propres foyers.

**Services de bien-être social:** Le RAPC partage aussi certains frais engagés par les provinces pour assurer une gamme de services de bien-être social aux personnes qui sont dans le besoin ou qui risquent de le devenir. Les services comprennent:

- les services de garderie pour les enfants;

- les services d'auxiliaires familiales, les services d'aide à domicile et les services de même ordre visant à venir en aide aux individus et aux familles en situation de crise ou permettant aux personnes âgées et aux personnes handicapées de vivre en autonomie dans la collectivité;

- les services sociaux personnels de même que les services de counseling, d'évaluation et d'aiguillage, y compris les services de bien-être social de l'enfance;

- les services d'adoption;

- les services de réadaptation, notamment les services aux personnes en chômage chronique (par exemple, l'apprentissage des aptitudes à la vie quotidienne, les services d'aiguillage et de placement) et les services nécessaires pour répondre aux besoins particuliers de groupes-cibles menacés d'isolement social tels les personnes âgées et les personnes handicapées sur le plan physique ou mental;

- les services de développement communautaire visant à aider et encourager les membres de collectivités démunies à participer à l'amélioration des conditions sociales et économiques de leur milieu;

- les services de consultation, de recherche et d'évaluation qui ont trait aux programmes de bien-être social;

- les services administratifs afférents à l'exécution des programmes d'assistance et des programmes de services de bien-être social.

**Projets d'adaptation au travail:** Le RAPC partage les coûts des projets d'adaptation au travail destinés à aider les gens qui, à cause du milieu ou pour des raisons personnel, éprouvent des difficultés inhabituelles à obtenir ou à garder un emploi. Les projets ont pour but d'augmenter la motivation au travail chez les participants, d'améliorer leurs aptitudes au travail, et de les préparer à entrer ou à retourner au travail ou encore à acquérir une formation professionnelle.

**Tableau 6: Paiements fédéraux aux provinces et aux territoires en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, par composante, durant l'année financière 1983-1984**

| Province | Assistance générale | Foyers de soins spéciaux | Soins de santé | Bien-être social de l'enfance | Services de bien-être social | Projets d'adaptation au travail | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | ($000's) | | | |
| Terre-Neuve | 44 584 | 8 882 | 5 950 | 3 641 | 8 027 | 194 | 71 278 |
| Île-du-Prince-Édouard | 9 805 | 2 018 | 395 | 345 | 3 990 | - | 16 553 |
| Nouvelle-Écosse | 62 272 | 10 497 | 990 | 1 745 | 17 192 | 354 | 93 050 |
| Nouveau-Brunswick | 87 307 | 8 465 | 3 185 | 1 215 | 11 506 | - | 111 678 |
| Québec * | 931 715 | 214 043 | 57 358 | 26 581 | 169 275 | 82 | 1 399 054 |
| Ontario | 601 893 | 48 146 | 5 221 | 83 423 | 8 988 | 2 199 | 830 870 |
| Manitoba | 59 803 | 9 581 | 3 192 | 11 342 | 23 149 | 1 804 | 108 871 |
| Saskatchewan | 82 217 | 21 540 | 1 306 | 3 550 | 33 769 | 157 | 142 539 |
| Alberta | 200 660 | 35 755 | - | 34 494 | 54 864 | 247 | 326 020 |
| Colombie-Britannique | 384 856 | 29 122 | 19 583 | 7 104 | 90 043 | 486 | 531 194 |
| Territoires du Nord-Ouest | 4 844 | 1 641 | 111 | 628 | 2 929 | - | 10 153 |
| Yukon | 904 | 29 | - | 137 | 571 | - | 1 641 |
| Total | 2 470 860 | 389 719 | 97 291 | 174 205 | 505 303 | 5 523 | 3 642 901 |

* La contribution fédérale au Québec au titre des programmes admissibles de cette province en vertu du RAPC est constituée de paiements au comptant qui représentent un montant de 1 043 753 500 $ versé par l'intermédiaire du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et de la valeur de cinq unités de dégrèvement d'impôt représentant un montant de 355 300 000 $ versé par l'intermédiaire du ministère des Finances.

Note: Ces montants indiquent les paiements faits aux provinces au titre des demandes de remboursement présentées durant l'exercice financier et peuvent inclure des frais imputables à des années précédentes.

**Accords sur les jeunes délinquants** En vertu de la Loi portant affectation de crédits, le Ministère a passé des accords avec le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario, la Colombie-Britannique et le Yukon afin de payer une partie des frais engagés par ces provinces pour assurer certains soins et services aux jeunes délinquants. Ces frais auraient pu être partagés en vertu du Régime d'assistance publique du Canada si les jeunes délinquants avaient été confiés à l'autorité provinciale chargée du bien-être social de l'enfance tant de fait que de droit.

Ces accords ont été approuvés pour qu'il n'y ait pas d'injustice et constituaient une mesure provisoire en attendant l'adoption d'une mesure législative qui viendrait remplacer la Loi sur les jeunes délinquants. Avec la proclamation de la Loi sur les jeunes contrevenants le 2 avril 1984, il n'existe aucun partage des frais en vertu des Accords sur les jeunes délinquants pour les nouveaux cas pris en charge. Toutefois, le partage des coûts s'effectuera pour les services fournis aux jeunes délinquants qui étaient déjà pris en charge avant la proclamation de la nouvelle loi, jusqu'à ce que ces services soient terminés ou que les jeunes tombent sous la juridiction de cette nouvelle loi. Les accords devraient se terminer d'ici 1988.

Le tableau 7 montre la répartition des paiements fédéraux effectués aux provinces en vertu des Accords sur les jeunes délinquants.

**Tableau 7: Paiements fédéraux aux provinces et aux territoires en vertu des Accords sur les jeunes délinquants durant l'année financière 1983-1984**

| Province | Total (en milliers de dollars) |
|---|---|
| Nouveau-Brunswick | 768 |
| Québec | - * |
| Ontario | 19 320 |
| Colombie-Britannique | 3 846 |
| Yukon | 399 |
| Total | 24 333 |

* Les changements apportés à la loi provinciale en 1979 ont rétabli l'admission au partage de ces frais en vertu du RAPC.

**Loi sur la réadaptation professionnelle des invalide:** En vertu de la Loi et des Accords sur la réadaptation professionnelle des invalides, le gouvernement fédéral verse aux provinces des contributions financières représentant la moitié des frais engagés par celles-ci pour mettre en oeuvre des programmes complets de réadaptation professionnelle destinés aux personnes handicapées au plan physique ou mental. Le Québec ne participe pas au Programme de réadaptation professionnelle des invalides, mais, en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, le gouvernement fédéral partage une partie appréciable des dépenses engagées par la province pour assurer des services aux personnes handicapées.

Les programmes de réadaptation professionnelle sont conçus pour aider les personnes handicapées sur le plan physique ou mental, mais jugées capables d'atteindre un niveau de fonctionnement qui leur permettrait d'occuper un emploi substantiellement rémunérateur, par exemple un emploi sur le marché du travail, un travail indépendant, un travail d'entretien ménager, un travail agricole, un travail en milieu protégé ou autre travail rémunérateur.

Les services peuvent être assurés directement par les provinces ou être fournis par les organismes bénévoles que la province reconnaît et subventionne à cette fin. Entrent dans ces services:

- l'évaluation;
- le counseling;
- les services de rétablissement;
- la fourniture de prothèses, de fauteuils roulants, de moyens techniques et d'autres appareils;
- la formation professionnelle et le placement sur le marché du travail;
- la fourniture de livres, d'outils et d'autres articles indispensables au processus de réadaptation professionnelle; et
- les allocations de subsistance selon les besoins de chaque personne.

Le tableau 8 montre la répartition des paiements fédéraux aux provinces en vertu de la Loi sur la réadaptation professionnelle des invalides.

En plus de prévoir le partage du coût des recherches menées dans les provinces, la Loi autorise aussi le versement de subventions directes aux particuliers et aux organismes non gouvernementaux au titre de recherches qui ont trait à la réadaptation professionnelle des invalides. (Voir tableau 20 - Détail des paiements de transfert - page 3-43).

**Tableau 8: Paiements fédéraux aux provinces et aux territoires en vertu de la Loi sur la réadaptation professionnelle des invalides durant l'année financière 1983-1984**

| Province | Total (en milliers de dollars) |
|---|---|
| Terre-Neuve | 1 143 |
| Île-du-Prince-Édouard | 502 |
| Nouvelle-Écosse | 2 864 |
| Nouveau-Brunswick | 4 401 |
| Ontario | 35 139 |
| Manitoba | 1 671 |
| Saskatchewan | 3 684 |
| Alberta | 10 368 |
| Colombie-Britannique | 7 050 |
| Territoires du Nord-Ouest | - * |
| Yukon | 686 |
| Total | 67 508 |

Note: Ces montants indiquent les paiements faits aux provinces au titre des demandes de remboursement présentées durant l'exercice financier et peuvent inclure des frais imputables à des années précédentes. Les montants ne comprennent pas la somme de 40 000 $ versée en contributions à la recherche en matière de réadaptation professionnelle.

*Aucune demande de remboursement présentée durant 1983-1984.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

La Direction du Régime d'assistance publique du Canada est responsable de l'administration de deux grands programmes à frais partagés: le RAPC et le Programme de réadaptation professionnelle des invalides. Le bureau central et les bureaux régionaux doivent avant tout s'assurer que ces programmes sont administrés conformément aux textes réglementaires qui gouvernent le RAPC et le Programme de réadaptation professionnelle des invalides (c'est-à-dire les lois, les accords, les lignes directrices et les énoncés de politiques).

Afin d'assurer l'administration efficace des programmes, la Direction axe d'abord son travail sur les trois activités suivantes:

- déterminer quelles soumissions provinciales afférentes à l'assistance, aux services de bien-être social et à la réadaptation professionnelle peuvent faire l'objet d'un

partage en vertu du RAPC et de la Loi sur la réadaptation professionnelle des invalides;

- consulter les provinces de même que les autres ministères fédéraux et rester en rapport avec eux afin de promouvoir une meilleure compréhension des programmes qui entrent dans le cadre du RAPC et du Programme de réadaptation professionnelle des invalides, y compris les liens que ces deux programmes ont avec les autres programmes fédéraux et provinciaux de sécurité sociale;

- examiner les demandes de remboursement présentées par les provinces afin de déterminer les paiements mensuels et de discuter avec elles du règlement final.

Le personnel travaille principalement à déterminer l'admissibilité des programmes provinciaux au partage des frais en vertu du RAPC et des accords sur la réadaptation professionnelle des invalides. Le volume des demandes dans le cadre du RAPC a augmenté de plus de 50 pour 100 au cours des cinq dernières années. Les employés fédéraux doivent examiner ces demandes une à une et ils doivent parfois se rendre sur place dans le cas des établissements et des organismes. Les demandes deviennent aussi de plus en plus complexes du fait que les provinces modifient les programmes déjà en vigueur, qu'elles en établissent de nouveaux pour répondre aux besoins de leur population, et qu'elles cherchent à maximiser la possibilité de partage des frais pour un vaste ensemble de leurs programmes. Bien souvent, il faut de longs pourparlers avec les provinces afin de déterminer les conditions et le champ du partage.

Dans le cas du RAPC, les demandes présentées par les provinces doivent satisfaire à certaines conditions élémentaires, contenues dans les textes qui régissent le Régime, avant d'être acceptées pour énumération à l'une des annexes de l'Accord du RAPC. Ces annexes ont trait:

- à la loi provinciale autorisant le coût de l'assistance et des services de bien-être social;

- aux foyers de soins spéciaux; et

- aux organismes approuvés par la province qui fournissent les services de bien-être social.

Une fois qu'une demande d'énumération a été acceptée, les fonctionnaires de la Direction doivent appliquer les textes réglementaires visant le RAPC pour ce qui est de la possibilité de partager le coût de l'assistance ou des services particuliers, de l'admissibilité des bénéficiaires et des frais engagés pour assurer les programmes dont le coût peut être partagé en vertu du Régime. Il

est alors possible d'effectuer les paiements à l'égard du coût partageable des programmes provinciaux dans le cadre du RAPC.

C'est la province qui détermine quelles demandes elle désire présenter à la Direction du RAPC en vue du partage des frais. Afin d'être toujours au courant des nouvelles demandes, le processus d'énumération est un processus continu et la Direction prépare et signe deux fois par année un accord modificateur avec chaque province.

Le tableau 9 montre le volume des demandes présentées par les provinces pour faire énumérer des lois provinciales, des foyers de soins spéciaux et des organismes approuvés par la province aux annexes de l'Accord du RAPC. Rien ne laisse prévoir un changement dans le nombre global de demandes en 1985-1986.

**Tableau 9: Demandes provinciales d'énumération aux annexes de l'Accord du RAPC**

| Annexe | Moyenne annuelle du nombre de demandes (1982-1984) | Nombre total énuméré au 31 mars 1984 |
|---|---|---|
| Législation provinciale (lois, règlements, modifications) | 110 | 1500 |
| Foyers de soins spéciaux | 525 | 5360 |
| Organismes approuvés par la province | 550 | 4700 |

La deuxième grande activité de la Direction a trait à la consultation et à la liaison. Cela comprend les réunions du Comité permanent des hauts fonctionnaires qui relèvent des sous-ministres fédéral, provinciaux et territoriaux des Services sociaux; les séances d'information et de solutions de problèmes à l'intention des provinces, des organismes municipaux et des organismes non gouvernementaux; l'élaboration et la mise à jour du manuel de politiques et de procédures; les opérations d'information du public par la diffusion des lignes directrices relatives au partage des frais; et enfin le processus de concertation continu avec les provinces. Ce processus est devenu plus important encore ces dernières années. Il est nécessaire de consulter rapidement les provinces du fait que celles-ci créent des programmes pour réagir aux pressions exercées sur le réseau des services sociaux à l'heure actuelle et cherchent à maximiser le partage des frais dans le cas de ces programmes.

La troisième activité principale de la Direction consiste en l'examen et la vérification des demandes de remboursement en vertu du RAPC et de la Loi sur la réadaptation professionnelle des invalides, ainsi qu'en la négociation de règlements final avec les provinces. Afin de régler le grand nombre de demandes en souffrance et de permettre au processus d'être plus à jour, la Direction a mené avec la Colombie-Britannique une opération pilote dans le but d'établir un comité fédéral-provincial de vérification et de règlement. Il est prévu que la même formule pourra être employée avec d'autres provinces.

**Personnes aidées en vertu du RAPC:** Les dépenses du RAPC permettent de soutenir les programmes provinciaux de bien-être social qui assurent des prestations d'assistance générale à deux millions de Canadiens, selon les estimations, et des services de bien-être social à environ 500 000 personnes. En raison des différences qui existent dans les systèmes de rapports provinciaux et du fait que les programmes se chevauchent, le nombre de personnes qui reçoivent l'assistance et les services de bien-être social ne peut pas être déterminé selon la catégorie de bénéficiaires. Entrent toutefois dans les groupes qui bénéficient des programmes à frais partagés en vertu du RAPC:

- les familles monoparentales;
- les personnes handicapées sur le plan mental ou physique;
- les personnes âgées;
- les enfants qui sont pris en charge ou qui doivent être protégés à cause de mauvais traitement ou de négligence;
- les chômeurs;
- les familles et les particuliers en situation de crise;
- les travailleurs à faible revenu;
- les femmes battues.

**Personnes aidées en vertu du Programme de réadaptation professionnelle des invalides:** Au-delà de 100 000 personnes handicapées reçoivent des services de réadaptation professionnelle dont le coût est partagé en vertu du Programme de réadaptation professionnelle des invalides. Se trouvent parmi les bénéficiaires de ces services:

- les quadraplégiques, les paraplégiques et les amputés;
- les personnes qui souffrent de paralysie cérébrale ou de troubles neurologiques ou musculaires comme la dystrophie musculaire;

- les personnes atteintes de polyarthrite rhumatoïde ou d'une autre affection entraînant des troubles moteurs;
- les sourds;
- les aveugles;
- les déficients mentaux;
- les personnes qui se remettent de troubles psychiatriques;
- les personnes qui ont des difficultés par suite de l'abus d'alcool ou de drogues.

## B. Développement social

### Objectif

Faciliter et encourager la mise en oeuvre de services sociaux à la fois novateurs et appropriés dans toutes les régions du Canada, favoriser les recherches et le perfectionnement des connaissances dans le domaine du bien-être social et aider les personnes qui ont un handicap à augmenter leur capacité de vivre dans une plus grande autonomie et subvenir à leurs besoins.

### État récapitulatif des ressources

L'activité du Développement social justifie à peu près 0,3 pour 100 des dépenses totales du Programme en 1985-1986, et 18,7 pour 100 du nombre total d'années-personne.

**Tableau 10: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personne**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévisions 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Subventions nationales au bien-être social | | | | | | |
| Subventions et contributions | 6 924 | - | 6 664 | - | 6 108 | - |
| Dépenses de fonctionnement | 927 | 14 | 782 | 14 | 647 | 11 |
| Développement des services sociaux | | | | | | |
| Dépenses de fonctionnement(1) | 2 931 | 39 | 2 551 | 39 | 2 655 | 43 |
| | 10 782 | 53 | 9 997 | 53 | 9 410 | 54 |

(1) Comprend les ressources du bureau du Directeur général, Développement Social.

**Rendement financier antérieur**

**Tableau 11: Rendement financier 1983-1984 (en milliers de dollars) et années-personne pour le dernier exercice financier**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget des dépenses | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Subventions nationales au bien-être social | | | | | | |
| Subventions et contributions | 6108 | - | 5255 | - | 853 | - |
| Dépenses de fonctionnement | 647 | 11 | 621 | 12 | 26 | (1) |
| Développement des services sociaux | | | | | | |
| Dépenses de fonctionnement | 2655 | 43 | 2649 | 41 | 6 | 2 |
| | 9410 | 54 | 8525 | 53 | 885 | 1 |

**Description**

L'activité du Développement social regroupe deux composantes: les subventions nationales au bien-être social et le développement des services sociaux.

**Subventions nationales au bien-être social:** Cette composante constitue la principale source de financement au Canada pour mettre à l'essai les nouvelles formules et les nouveaux services ainsi que pour développer les ressources humaines dans le domaine du bien-être social. Les subventions versées aux organismes bénévoles nationaux dans le domaine des services sociaux permettent au Ministère d'apporter une réponse aux besoins de ces organismes et à ceux des réseaux auxquels ils fournissent leurs services. Deux formes d'assistance sont prévues: les contributions qui permettent de soutenir la recherche, les projets pilotes, le développement des ressources humaines et l'action bénévole, et les subventions d'entretien qui aident à payer les dépenses de l'administration centrale des organismes bénévoles nationaux.

Par le moyen des subventions nationales au bien-être social, le Ministère peut soutenir la création de meilleurs services sociaux, surtout de ceux qui visent à aider les Canadiens désavantagés (voir le tableau 12).

En 1984-1985, des subventions d'entretien versées à 26 organismes bénévoles nationaux de service social dont l'intérêt principal est de venir en aide aux particuliers, aux enfants et aux familles handicapés, d'analyser et de perfectionner la politique sociale, d'assurer des services de bien-être social, et la pauvreté. Les subventions aident ces organismes à faire fonctionner leur bureau national et à mener des activités à caractère national.

Afin d'atteindre les objectifs du Programme, les experts-conseils pour les subventions nationales au bien-être social fournissent de l'aide technique en vue de l'élaboration et de l'évaluation de projets, surveillent l'usage qui est fait des contributions et des subventions dans le cas des projects approuvés, aident à établir des réseaux, effectuent les analyses nécessaires et se chargent de diffuser l'information.

**Tableau 12: Contributions à la réalisation de projets en vertu des subventions nationales au bien-être social par groupe de population ou secteur visé en 1983-1984**

| Population ou secteur visé(e) en premier[1] | Nombre de projets | Montant des contributions en dollars | % des projets | % des contributions |
|---|---|---|---|---|
| Personnes âgées | 8 | 332 758 | 9 | 10 |
| Populations autochtones | 3 | 217 054 | 3 | 7 |
| Enfants et jeunes | 11 | 322 560 | 13 | 10 |
| Femmes | 8 | 303 633 | 9 | 10 |
| Personnes handicapées | 19 | 524 400 | 23 | 16 |
| Familles en difficulté | 13 | 592 056 | 15 | 18 |
| Développement des ressources humaines | 7 | 219 054 | 8 | 7 |
| Développement des organismes de recherche | 6 | 371 620 | 7 | 11 |
| Recherches ou études sur les systèmes de service social | 11 | 371 344 | 13 | 11 |
| Total | 86 | 3 254 479 | 100 | 100 |

[1]La plupart des initiatives ont plusieurs aspects et pourraient être classées dans plus d'une catégorie (par exemple enfants handicapés, personnes âgées pauvres, femmes pauvres). Les catégories ne s'excluent donc pas et représentent l'objectif principal des opérations. Aucune n'est comptée deux fois.

Au cours de l'exercice financier 1983-1984, 16 bourses de perfectionnement représentant un montant total de 261 960 $ ont été accordées.

**Développement des services sociaux:** La composante développement des services sociaux permet de fournir des services de consultation, d'information et de publicité à un vaste éventail d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux qu'intéressent des questions sociales particulières et les services sociaux afférents.

Cette composante permet au gouvernement fédéral de réagir promptement devant les nouvelles questions sociales et de jouer un rôle véritable dans la création de services sociaux novateurs de nature à répondre aux besoins des Canadiens. Même si, en vertu de la Constitution, la responsabilité des services sociaux incombe aux provinces, les questions et les problèmes d'ordre social se manifestent en tant que sujet de préoccupation à l'échelle nationale et exigent des réponses appropriées sur le plan national.

Les services sont axés actuellement sur les questions suivantes: la violence dans la famille, les garderies, les adoptions interprovinciales et internationales, les services de consultation et d'aide à la famille en cas de divorce, les services à l'enfance et à la jeunesse, les services d'aide à domicile, les groupes d'entraide, l'action bénévole et les services aux personnes handicapées. Une unité d'identification des besoins sociaux, qui permettra d'avoir des renseignements opportuns sur les nouveaux besoins, est en voie de création.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Si les activités fédérales ont eu une répercussion appréciable sur l'extension des services sociaux, cette répercussion doit toutefois être jugée dans le contexte des systèmes provinciaux, municipaux et non gouvernementaux de services aussi bien qu'en fonction du changement survenu dans les conditions économiques.

La composante développement des services sociaux a permis de préparer et de diffuser des renseignements de même que d'assurer des services de consultation et des services professionnels pour soutenir les mesures mises en oeuvre afin de réduire la violence faite aux femmes et les mauvais traitements infligés aux enfants. Dans le cadre de ce travail, le Centre national d'information sur la violence dans la famille a atteint son stade opérationnel; il a notamment pris part à la réalisation de plusieurs films et documents et s'est occupé directement de l'organisation du Cinquième congrès international sur l'enfance maltraitée et négligée. Le Centre national d'information sur la garde de jour a travaillé à mettre en oeuvre les recommandations formulées à la suite de la Deuxième conférence sur la garde de jour. Ce Centre a préparé plusieurs publications, dont des rapports statistiques de même que des brochures de renseignements ayant trait à la sécurité des garderies, et il travaille en étroite coopération avec les groupes nationaux d'intercession civique afin d'améliorer les services de garderie au Canada.

Le personnel a préparé un ensemble de brochures sur la vie autonome de même que d'autres trousses d'information pour aider les personnes handicapées. Il a aussi travaillé de concert avec le Bureau international du travail pour organiser des conférences et subventionner en commun des programmes de recherche et de développement à l'intention des personnes handicapées. Dans le cadre du Programme mondial d'action des Nations Unies pour les personnes handicapées, le personnel a maintenu sa participation en travaillant avec le BIT et l'ONU à l'élaboration d'une proposition visant à créer une organisation non gouvernementale internationale qui aurait pour mandat de donner suite aux demandes de renseignements et d'assistance à la réalisation des projets provenant des milieux internationaux.

Des initiatives se sont poursuivies dans ces directions en 1984-1985. La question de l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes a fait l'objet d'un colloque national. Dans le cadre du Congrès international sur l'action sociale, des programmes spéciaux ont été organisés sur les services de soins à domicile et d'aide à domicile, l'aide mutuelle, l'adoption internationale et le rôle des parents. Ces initiatives ont contribué à assurer une présence fédérale directe auprès des gouvernements provinciaux, des organismes non gouvernementaux et du secteur bénévole dans toutes les collectivités du Canada.

C. **Nouveaux Horizons**

**Objectif**

Fournir aux Canadiens retraités des possibilités d'organiser et de mener des activités valables de leur choix qui vont se révéler bénéfiques pour eux-mêmes et pour le milieu, et leur permettre d'y prendre part.

**État récapitulatif des ressources**

L'activité de Nouveaux Horizons justifie à peu près 0,4 pour 100 des dépenses totales du Programme en 1985-1986 et 31,4 pour 100 du nombre total d'années-personne.

**Tableau 13: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personne**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévisions 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Contributions | 13 371 | - | 13 371 | - | 12 733 | - |
| Dépenses de fonctionnement | 4 026 | 89 | 4 067 | 92 | 3 856 | 88 |
| | 17 397 | 89 | 17 438 | 92 | 16 589 | 88 |

**Rendement financier antérieur**

**Tableau 14: Rendement financier 1983-1984 (en milliers de dollars) et années-personne pour le dernier exercice financier**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget des dépenses | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Contributions | 12 733 | - | 12 734 | - | (1) | - |
| Dépenses de fonctionnement | 3 856 | 88 | 3 742 | 89 | 114 | (1) |
| | 16 589 | 88 | 16 476 | 89 | 113 | (1) |



51

**Description**

Le programme Nouveaux Horizons a été établi en vertu d'une décision du Cabinet et annoncé au cours de l'été 1972 en tant que programme expérimental. En décembre 1974, le Cabinet en autorisait le maintien comme programme permanent.

Le programme Nouveaux Horizons vise à atténuer et à prévenir l'isolement social que connaissent souvent les personnes âgées. Des contributions sont versées pour des périodes qui peuvent atteindre 18 mois afin de permettre aux groupes de retraités âgés de prendre part à des activités non lucratives de leur choix qui vont leur profiter et profiter à leur milieu. Pour être admis, un groupe doit normalement comprendre dix membres au moins, dont la majorité sont des retraités. Les groupes sont incités à se procurer d'autres sources de financement pour être capables de poursuivre leurs activités après la période visée par la contribution Nouveaux Horizons.

Grâce au travail qu'ils accomplissent, et par leurs réussites exemplaires, les Canadiens à la retraite se définissent de nouveaux rôles et montrent au grand public qu'ils restent des membres productifs autant qu'essentiels de leur collectivité. Les activités subventionnées dans le cadre du programme Nouveaux Horizons entrent dans les grandes catégories suivantes: sports, conditionnement physique et jeux, rencontres à caractère social, arts manuels, artisanat et passe-temps, histoire, activités orientées vers les services, arts d'interprétation et spectacles, activités dans le domaine des communications, enseignement, perfectionnement des organisations et recherche.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Le programme Nouveaux Horizons traduit l'intérêt du gouvernement fédéral pour le bien-être des Canadiens âgés ou à la retraite, et il établit chez les groupes une présence fédérale directe, à la base, dans les collectivités du Canada.

La population visée par Nouveaux Horizons est constituée de Canadiens retraités, dont la plupart ont plus de 65 ans. C'est un groupe de population qui continuera d'augmenter plus rapidement que la plupart des autres. Le Programme Nouveaux Horizons a joué, et continuera de jouer un rôle important pour donner aux Canadiens à la retraite la possibilité de conserver une mesure d'autonomie tout en faisant profiter de leurs connaissances les gens de leur âge et de leur milieu. L'objectif restera principalement de favoriser et de soutenir les groupes désireux de donner naissance et de participer à des projets orientées vers les services et l'entraide qui assurent des services nécessaires aux membres eux-mêmes ou aux groupes du milieu dans son ensemble.

Les crédits du programme sont affectés par district électoral proportionnellement à la population de personnes âgées. Dans les onze

filiales et bureaux régionaux du programme, les représentants régionaux fournissent des conseils et de l'aide aux groupes de retraités qui veulent élaborer des projets et mettre en oeuvre les initiatives subventionées. Dix fois par année, le personnel du bureau central examine et évalue les projets présentés que doit approuver le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Une fois que les projets sont approuvés et subventionnés, la réalisation en est surveillée et des données sont réunies pour permettre d'en poursuivre l'évaluation.

En 1983-1984, 1999 projets, intéressant à peu près 285 000 participants de tout le Canada, ont été subventionnés dans le cadre de cette activité. La contribution moyenne par projet a été de 6553 $.

En 1983-1984 également, le nombre de projets orientés vers les services qui ont été subventionnés dans le cadre de Nouveaux Horizons a augmenté de 39,7 pour 100, comparativement à l'objectif de 20 pour 100 fixé d'abord pour cette année-là.

**Tableau 15: Différence dans les fonds accordés en vertu de Nouveaux Horizons par catégorie d'activité**

| Catégorie D'activité | 1982-1983 # | 1983-1984 # | Différence en pourcentage |
|---|---|---|---|
| Sports, conditionnement physique et jeux | 1000 | 1021 | + 2,1% |
| Rencontres à caractère social | 1009 | 969 | - 4,0 |
| Arts manuels, artisanat et passe-temps | 810 | 765 | - 5,5 |
| Activités à caractère historique | 180 | 153 | -15,0 |
| Activités orientées vers les services | 181 | 253 | +39,7 |
| Médias | 161 | 155 | - 3,7 |
| Arts d'interprétation et spectacles | 140 | 144 | + 2,9 |
| Activités éducatives | 115 | 86 | -25,2 |
| Organisation | 43 | 59 | +37,2 |
| Recherche | 14 | 8 | -42,8 |
| Frais des centres pour personnes âgées | 99 | 99 | 0 |
| Total | 3752 | 3712 | - 1,1 |

Le programme Nouveaux Horizons a permis de subventionner 2031 projets en 1982-1983, et 1999 en 1983-1984. Beaucoup de projets entrent dans plus d'une catégorie d'activité.

## D. Administration du Programme

### Objectif

Assurer la direction et la coordination de l'ensemble des activités du Programme en fournissant des conseils et des orientations en matière de politique générale, de même que des services de planification, des services financiers et des services administratifs.

### État récapitulatif des ressources

L'activité de l'Administration du Programme justifie à peu près 0,04 pour 100 des dépenses totales du Programme en 1985-1986 et 13,1 pour 100 du nombre total d'années-personne.

**Tableau 16: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personne**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévisions 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Administration du Programmme | 1677 | 37 | 2748 | 37 | 2514 | 35 |

Environ 73 pour 100 des dépenses ont trait au personnel. Les autres frais ont trait principalement aux communications, au matériel, aux fournitures et aux services professionnels.

### Rendement financier antérieur

**Tableau 17: Rendement financier 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget des dépenses | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Administration du Programme | 2514 | 35 | 2852 | 44 | (338) | 9 |

### Description et justification des ressources

L'activité de l'Administration du Programme comprend le bureau du Sous-ministre adjoint et la Direction de la planification, des finances et de l'administration.

## Section III
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Tableau 18: Dépenses par article (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévisions 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Personnel** | | | |
| Traitements et salaires | 9 975 | 9 509 | 8 701 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 1 397 | 1 203 | 1 310 |
| Autres frais touchant le personnel | 10 | 10 | 13 |
| | 11 382 | 10 722 | 10 024 |
| **Biens et services** | | | |
| Transport et communications | 1 130 | 1 029 | 1 040 |
| Information | 389 | 662 | 504 |
| Services professionnels et spéciaux | 1 766 | 1 827 | 1 546 |
| Location | 98 | 78 | 5 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 15 | 11 | 10 |
| Services d'utilité publique | | | |
| Fournitures et approvisionnement | 134 | 127 | 222 |
| Toutes autres dépenses | 7 | 5 | 2 |
| | 3 539 | 3 739 | 3 329 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 14 921 | 14 461 | 13 353 |
| Capital | 24 | 24 | 132 |
| Paiements de transfert | 4 028 719 | 3 762 311 | 3 398 377 |
| Total des dépenses | 4 043 664 | 3 776 796 | 3 411 862 |

## 2. Dépenses en personnel

**Figure 19: Années-personne autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personne autorisées | | | Échelle de traitement actuelle | Provision pour le traitement moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 1985-1986 | 1984-1985 | 1983-1984 | | |
| **Gestion** | 11 | 10 | 8 | 50 350-96 300 | 66 518 |
| **Scientifique et professionnelle** | | | | | |
| Économique et sociologie | 1 | 1 | 4 | 14 570-65 080 | 51 554 |
| Service social | 25 | 22 | 21 | 20 575-51 192 | 46 372 |
| **Administration et service extérieur** | | | | | |
| Services administratifs | 23 | 22 | 20 | 13 912-57 987 | 32 631 |
| Gestion des finances | 14 | 12 | 11 | 13 853-57 980 | 40 461 |
| Administration des programmes | 121 | 117 | 120 | 13 912-57 987 | 36 905 |
| Autres | 1 | 1 | - | 13 520-57 980 | 50 618 |
| **Technique** | | | | | |
| Soutien des sciences sociales | 2 | 1 | 2 | 12 635-57 764 | 30 924 |
| **Soutien administratif** | | | | | |
| Commis aux écritures | 57 | 58 | 58 | 12 932-31 743 | 22 002 |
| Secrétariat et dactylographie | 28 | 28 | 35 | 12 636-31 946 | 21 824 |

La colonne des années-personne présente la répartition, par groupe professionnel, des années-personne autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle de traitement actuelle représente l'échelle de salaire par groupe professionnel au 31 octobre 1984. La colonne du traitement moyen donne le coût estimatif du traitement de base, y compri la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et le paiement pour le mérite, divisés par le nombre d'années-personne dans le groupe professionnel. Les changements apportés à la répartition des éléments qui ont servi de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## 3. Paiements de transfert

### Tableau 20: Détail des paiements de transfert

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévisions 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Subventions** | | | |
| Subventions aux organismes bénévoles nationaux de service social | 3 427 000 | 3 167 000 | 2 532 000 |
| | 3 427 000 | 3 167 000 | 2 532 000 |
| **Contributions** | | | |
| Régime d'assistance publique du Canada - Statutaire | 3 928 400 000 | 3 643 300 000 | 3 287 600 992 |
| Réadaptation professionnelle des invalides | 71 949 000 | 71 401 000 | 67 508 418 |
| Recherche sur les services de réadaptation | 75 000 | 75 000 | 40 083 |
| Accords sur les jeunes délinquants | 8 000 000 | 27 500 000 | 24 333 391 |
| Développement des services sociaux | 3 497 000 | 3 497 000 | 3 576 444 |
| Été Canada | - | - | 53 075 |
| Nouveaux Horizons | 13 371 000 | 13 371 000 | 12 732 528 |
| | 4 025 292 000 | 3 759 144 000 | 3 395 844 931 |
| | 4 028 719 000 | 3 762 311 000 | 3 398 376 931 |

## B. Analyse des coûts

### Coût net du Programme

Le Budget des dépenses de 1985-1986 n'englobe que les dépenses à imputer aux crédits votés et les paiements statutaires du Ministère. D'autres postes de dépenses doivent être pris en considération pour déterminer le coût de fonctionnement réel du Programme.

**Tableau 21: Coût total du Programme pour 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Dépenses 1985-1986 | Plus autres coûts | Coût total | Total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|
| Coût total du Programme | 4 043 664 | 1 252 | 4 044 916 | 3 777 999 |

Les rajustements effectués aux dépenses de fonctionnement prévues, afin d'obtenir le coût total, tiennent compte de ce que coûteraient les locaux fournis gratuitement par le ministère des Travaux publics (1,021 $) et les autres services gratuits fournis par d'autres ministères (231 $).

## C. Renseignements complémentaires

### 1. Explication du changement en ce qui concerne le Programme

Depuis la préparation du dernier Plan de dépenses du Programme, l'ancien programme des services sanitaires et des services sociaux a été divisé en deux: le Programme des services et de la promotion de la santé et le Programme des services sociaux. Trois raisons motivent notamment le changement:

- Les deux Programmes prévoient des débours considérables en vertu de différentes lois pour le compte de différents clients.

- Huit provinces ont des ministères de la Santé et des ministères des Services sociaux qui sont distincts. Dans ces secteurs des Programmes, la liaison avec les provinces est essentielle et elle est rendue plus facile s'il y a une structure fédérale parallèle à celle qui existe dans les provinces et les territoires.

**Plan de dépenses du**
**Programme des services médicaux**

**1985-1986**

6.(

**Table des matières**

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Section I**
**Aperçu du Programme**


| | | | |
|---|---|---|---|
| A. | Points saillants | | 4-7 |
| B. | Résumé financier par activité | | 4-9 |
| C. | Données de base | | |
| | 1. | Introduction | 4-10 |
| | 2. | Mandat statutaire | 4-12 |
| | 3. | Objectif du Programme | 4-12 |
| | 4. | Plan d'exécution du Programme | 4-13 |
| D. | Perspective de planification | | |
| | 1. | Contexte | 4-16 |
| | 2. | Initiatives | 4-19 |
| | 3. | Efficacité du Programme | 4-21 |


**Section II**
**Analyse par activité**


| | | |
|---|---|---|
| A. | Services de santé des Indiens et du Nord | 4-24 |
| B. | Services d'évaluation et de consultation sanitaires | 4-33 |
| C. | Services de prothèse | 4-41 |
| D. | Services d'urgence | 4-43 |
| E. | Administration du Programme | 4-45 |


**Section III**
**Renseignements supplémentaires**


| | | | |
|---|---|---|---|
| A. | Analyse par article | | |
| | 1. | Dépenses par article | 4-46 |
| | 2. | Dépenses en personnel | 4-47 |
| | 3. | Dépenses en capital | 4-49 |
| | 4. | Paiements de transfert | 4-52 |
| B. | Analyse des coûts | | |
| | 1. | Coût du Programme | 4-53 |
| | 2. | Recettes du Programme | 4-54 |
| C. | Tableau comparatif - ancienne et nouvelle structures des activités | | 4-55 |
| D. | Politique fédérale relative à la santé des Indiens | | 4-56 |
| E. | Installations du Programme des services médicaux | | 4-58 |




63

**Extraits de la partie II du Budget des dépenses**

**Autorisation**

L'autorisation est demandée de dépenser 376 053 000 dollars à l'appui du Programme des services médicaux en 1985-1986. Les autres dépenses, évaluées à 14 180 000 dollars pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

**Besoins financiers par autorisation**

| Crédit | (Milliers de dollars) | **1985-1986 Budget principal** | 1984-1985 Budget principal |
|---|---|---|---|
| | **Programme des services médicaux** | | |
| 25 | Dépenses de fonctionnement | **348 259** | 329 149 |
| 30 | Dépenses en capital | **27 794** | 31 120 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | **14 180** | 12 321 |
| | Total du Programme | **390 233** | 372 590 |

**Crédit - libellé et montants**

| Crédit | Ministère ou agence (dollars) | **1985-1986 Budget principal** |
|---|---|---|
| | **Programme des services médicaux** | |
| 25 | **Services médicaux - Dépenses de fonctionnement, subvention inscrite au budget et contributions** | **348 259 000** |
| 30 | **Services médicaux - Dépenses en capital** | **27 794 000** |

## Programme par activités

| (Milliers de dollars) | 1985-1986 Budget des dépenses | | | | | Budget des dépenses 1984 - 1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Budgétaire (dépenses) | | | | Total | |
| | Années-personnes autorisées | Fonctionnement | Capital | Paiements de transfert | | |
| Services de santé des Indiens et du Nord | 2 567 | 240 651 | 26 238 | 82 137 | **349 026** | 338 126 |
| Services d'évaluation de consultation sanitaires | 457 | 22 042 | 1 082 | | **23 124** | 21,045 |
| Services de prothèse | 62 | 2 673 | 23 | | **2 696** | 2 818 |
| Services d'urgence | 30 | 2 343 | 18 | | **2 361** | 2 429 |
| Administration du Programme | 165 | 12 593 | 433 | | **13 026** | 8 172 |
| | 3 281 | 280 302 | 27 794 | 82 137 | **390 233** | 372 590 |

**Paiements de transfert**

**Détails des subventions et contributions (000$)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Services de santé des Indiens et du Nord** | | | |
| Subventions accordées à des individus d'origine indienne ou inuit sous forme de bourses leur permettant d'entreprendre des études dans le domaine de la santé. | 100 | 75 | - |
| Contributions au nom des Indiens et des Inuit, ou à leur égard, pour aider à payer le coût de la construction, de l'agrandissement ou de la rénovation d'hôpitaux, de services et d'autres établissements de soins, ainsi qu'en vue de l'acquisition de matériel de soins et de matériel connexe. | 3 992 | 8 674 | 5 388 |
| Contributions au gouvernement de Terre-Neuve pour aider à payer le coût des soins dispensés aux communautés indiennes et inuit. | 1 019 | 989 | 923 |
| Contributions à des bandes indiennes et à des associations ou groupes indiens et inuit ou aux administrations locales pour les services suivants : agents en santé communautaire, transport à des fins médicales, professionnels de la santé, promotion de la santé, et services de soutien. | 20 083 | 21 494 | 18 200 |
| Contributions à des bandes indiennes et à des associations ou groupes indiens et inuit, ou aux administration locales, en vertu du Programme national de lutte contre l'abus d'alcool et de drogues chez les autochtones. | 47 166 | 32 271 | 21.905 |
| Contributions à des associations ou groupes indiens et inuit pour des consultations au sujet de la santé des Indiens et des Inuit. | 1.027 | 1.027 | 1 016 |
| Contributions à des organisations ou à des bandes indiennes de l'Alberta pour aider à payer des installations permanentes. | - | - | 1.250 |
| Été Canada - Programme d'emploi pour étudiants. | - | - | 302 |
| Programme de relance de l'aide à l'emploi | | 12 | 274 |
| Contributions au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest en vue du transfert du contrôle opérationnel et administratif de l'hôpital général de Frobisher Bay | 4 280 | 4 280 | 3.736 |
| Contributions au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest en vue de la construction de l'hôpital général Stanton Yellowknife. | 3 380 | 866 | - |
| Contributions aux universités, aux collèges et aux autres établissements en vue d'amener plus d'étudiants indiens et inuit à s'inscrire à des programmes scolaires menant à des carrières professionnelles dans le domaine de la santé. | 1 090 | 459 | - |
| | 82 137 | 70.147 | 52 994 |
| **Services de prothèse** | | | |
| Contributions à la province de l'Alberta pour le transfert des centres de Calgary et d'Edmonton | | - | 225 |
| | 82 137 | 70 147 | 53 219 |

**Section I**
**Aperçu du programme**

## A. Points saillants

Les principaux champs d'action du Programme des services médicaux pour 1985-1986 sont résumés ci-après ; des détails sur ces activités sont donnés à la section "Analyse par activité" aux pages indiquées :

- L'accent de ce Programme est mis sur l'exécution des responsabilités fédérales à l'égard de la santé des Indiens et des Inuit, telles qu'elles sont formulées dans la Politique de 1979 sur la santé des Indiens, afin d'aider les Indiens inscrits et les Inuit du Canada à atteindre un niveau de santé comparable à celui des autres Canadiens. Le Programme continue aussi à dispenser, de concert avec les gouvernements des territoires, des services de santé aux habitants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Montant nécessaire : 361,3 millions de dollars, soit 89,2 p. 100 des dépenses du Programme (voir les pages 24 à 32) ;

  - des initiatives récentes en vue de répondre aux besoins de la clientèle indienne et inuit du Programme soulignent l'accent mis sur les activités de prévention et d'éducation, par exemple : le Programme de perfectionnement professionnel pour ouvrir aux Indiens et aux Inuit des carrières dans le domaine de la santé (voir Initiatives, page 19) et le Programme national de lutte contre l'abus d'alcool et de drogues chez les autochtones (PNLAADA) (voir Analyse par activité, page 26).

- L'activité des Services d'évaluation et de consultation sanitaires est un autre élément prioritaire du Programme des services médicaux, s'adressant aux besoins des Canadiens dans le domaine de l'hygiène du milieu, la santé au travail et la santé publique en :

  - conseillant les ministères et les organismes fédéraux au sujet de la santé au travail et de l'hygiène du milieu, et offrant aux fonctionnaires un service individualisé de counseling sanitaire et de secourisme. Montant nécessaire : 17,7 millions de dollars, soit 4,5 p. 100 des dépenses du Programme (voir la page 34) ;

  - protégeant la santé des collectivités en évitant l'entrée au Canada de substances pathogènes et en luttant contre les dangers posés par les maladies transmissibles dont peuvent être porteurs les voyageurs et les immigrants. Cette activité comporte un élément d'éducation du public à l'intention des Canadiens qui se rendent à l'étranger. Montant nécessaire : 0,7 million de dollars, soit 0,2 p. 100 des dépenses du Programme (voir la page 35) ;

- évaluant l'aptitude des immigrants potentiels à s'adapter à la société canadienne compte tenu d'une maladie ou d'une incapacité physiques ou d'un autre facteur sanitaire ; fournissant les services de santé non assurés aux nouveaux immigrants qui ne sont pas encore couverts par un régime d'assurance médicale. Montant nécessaire : 1,0 million de dollars, soit 0,3 p. 100 des dépenses du Programme (voir la page 35) ; et en

- poursuivant l'élaboration, en collaboration avec le ministère des Transports, du Système de révision de médecine aéronautique civile (CASS) ; donnant priorité à la recherche et au développement en médecine aéronautique ; appuyant les enquêtes du Comité canadien de sécurité aérienne sur les accidents d'aéronefs où le facteur humain est intervenu. Montant nécessaire : 2,7 millions de dollars, soit environ 0,7 p. 100 des dépenses du Programme (voir la page 36).

- Le Programme continue de négocier avec les provinces relativement au transfert des services de prothèse à celles-ci, tout en maintenant le même niveau de services pour répondre à la demande des clients. Montant nécessaire : 2,7 millions de dollars, soit environ 0,7 p. 100 des dépenses du Programme (voir la page 41).

- Les Services d'urgence du Programme poursuivent leur effort de coopération avec d'autres organismes fédéraux, ainsi que des ministères et organismes provinciaux et divers organismes tant publics que privés afin que le pays soit préparé à fournir des services de santé et d'aide sociale en cas d'urgence ou de catastrophe nationale. L'élément formation de cette activité continue à être prioritaire. Montant nécessaire : 2,4 millions de dollars, soit environ 0,6 p. 100 des dépenses du Programme (voir la page 43).

## B. Résumé financier par activité

**Tableau 1 : Résumé financier par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Services de santé des Indiens et du Nord | 349 026 | 340 011 | 9 015 | 24 |
| Services d'évaluation et de consultation sanitaires | 23 124 | 25 732 | (2 608) | 33 |
| Services de prothèse | 2 696 | 2 650 | 46 | 41 |
| Services d'urgence | 2 361 | 2 352 | 9 | 43 |
| Administration du Programme | 13 026 | 12 094 | 932 | 45 |
| | 390 233 | 382 839 | 7 394 | |
| Années-personnes autorisées | 3 281 | 3 224 | 57 | |
| Recettes | 41 500 | 39 800 | 1 700 | |

Des recettes sont tirées des régimes d'assurance-hospitalisation, des régimes d'assurance médicale, des accords de partage des frais passés avec les territoires et les provinces, et de la vente des appareils de prothèse. Ces recettes sont versées directement au Fonds du revenu consolidé et ne peuvent servir dans le cadre du Programme.

La hausse de 7,4 millions de dollars des besoins financiers pour 1985-1986 par rapport à ce qui avait été prévu pour 1984-1985 est due aux deux grands éléments suivants :

- une augmentation de 14,9 millions de dollars au titre du Programme national de lutte contre l'abus d'alcool et de drogues chez les autochtones,
- une augmentation de 9,4 millions de dollars, soit 2,5 p. 100, par suite de la hausse des prix, et
- une réduction de 10,2 millions de dollars en vue des prévisions budgétaires supplémentaires pour les services de santé non assurés en 1984-1985.

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Programme des services médicaux joue un rôle essentiel dans le système canadien des soins de santé. L'aspect le plus important de ce rôle consiste à exécuter la politique fédérale relativement aux services de santé dispensés aux Indiens et aux Inuit. Avec les services de santé des provinces, des territoires et des autres compétences, le Programme assure des soins de santé aux Indiens inscrits et aux Inuit du Canada, ou veille à ce qu'ils y aient accès, afin de les aider à atteindre et maintenir un niveau de santé comparable à celui des autres Canadiens. Le Programme assure également, en collaboration avec les administrations territoriales, l'accès aux services de soins aux habitants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Le Programme des services médicaux touche en outre une clientèle nombreuse : les fonctionnaires fédéraux, le personnel de l'aviation civile, les immigrants et les visiteurs, les voyageurs internationaux et interprovinciaux, tous desservis par l'activité des Services d'évaluation et de consultation sanitaires du Programme. Sa clientèle comprend aussi les handicapés physiques qui doivent porter des prothèses. Enfin, en veillant à ce que le Canada soit prêt à faire face à une urgence nationale, le Programme sert tous les habitants du pays.

Une des principales caractéristiques du système de soins au Canada est de faire intervenir les divers paliers de gouvernement dans la prestation de soins de santé dont l'intégralité et l'accessibilité universelle font du système un des meilleurs au monde. La Direction générale des services médicaux cherche donc à maintenir une collaboration constante avec les gouvernements des provinces et des territoires, avec le secteur privé (les professionnels et les établissements de santé, les universités, etc.), et avec les collectivités autochtones qui composent sa clientèle.

Le Programme suppose aussi le maintien de relations de travail étroites avec d'autres programmes du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, à savoir : Services et promotion de la santé, Services sociaux, Protection de la santé, Sécurité du revenu, et Condition physique et sport amateur. Ainsi, des consultations ont lieu avec le Programme des services et de la promotion de la santé notamment dans les domaines des services de consultation en médecine dentaire offerts à la clientèle autochtone, de l'évaluation du programme de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues, des questions d'hygiène du travail et de la conception des établissements de santé.

Il existe divers secteurs où le Programme des services médicaux exerce des activités ou partage des responsabilités avec bon nombre de ministères et d'organismes fédéraux qui traitent avec les mêmes clientèles ou oeuvrent dans les mêmes régions, notamment :

- Affaires indiennes et développement du Nord (AINC) : prestation de services (par les Services médicaux) en vue de surveiller l'approvisionnement en eau et l'élimination des déchets dans les réserves indiennes ; consultations interministérielles sur le logement autochtone

et les carrières dans le domaine de la santé ; coordination des activités de promotion de la santé dans la collectivité ;

- Environnement Canada : consultations bilatérales sur des questions d'hygiène du milieu ; inspection et surveillance (par les Services médicaux) des commerces de produits alimentaires, de l'approvisionnement en eau et de l'élimination des déchets dans les parcs nationaux ;

- Emploi et Immigration Canada : consultations au sujet de la formation des autochtones en vue de carrières dans le domaine de la santé ; relativement aux immigrants, prestation (par les Services médicaux) de services d'évaluation sanitaire et de services de soins non assurés (voir la page 35) ;

- Agriculture Canada et Transports Canada : consultations bilatérales relativement aux approvisionnements en denrées alimentaires, à leur coût et leur disponibilité ;

- Conseil du Trésor et ministère du Travail : responsabilité conjointe à l'égard de la santé au travail des fonctionnaires fédéraux ;

- tous les ministères fédéraux (à titre de clients du Programme) : programme de promotion de la santé et de connaissance du milieu destiné aux fonctionnaires ;

- Transports Canada : conseils et assistance (des Services médicaux) dans le domaine de la médecine aéronautique (voir la page 36) ;

- Comité canadien de sécurité aérienne : aider aux enquêtes sur les accidents d'avion où le facteur humain est intervenu.

En outre, dans le domaine des services de santé d'urgence, des rapports sont entretenus, à des fins de consultation et de collaboration, avec l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation panaméricaine de la santé, l'OTAN, la Croix-Rouge, l'Ambulance Saint-Jean, le Conseil privé et plusieurs ministères fédéraux.

La direction du Programme cherche constamment à collaborer avec les autres ministères afin d'accroître l'efficacité du Programme et d'éviter le doublonnage des efforts. Ainsi, une étude entreprise dans le cadre du Programme a été terminée en 1984 ; elle visait à examiner et à préciser le rôle, les ressources locales et le mandat du Programme dans le domaine de l'hygiène du milieu, pour ce qui est de ses répercussions sur les populations autochtones, parallèlement au rôle, aux ressources et au mandat du ministère des Affaires indiennes et du Nord et des autres ministères. Un protocole d'entente a été conclu en février 1984 entre le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le ministère des Affaires indiennes et du Nord et le ministère de l'Environnement. Des groupes de travail techniques ont été mis sur pied dans la majorité des régions desservies par le Programme, de manière à résoudre plus efficacement les préoccupations des peuples autochtones dans le domaine de l'hygiène du milieu.

## 2. Mandat statutaire

Le mandat général du Programme des services médicaux lui vient de l'article 91 des Actes constitutionnels de 1867 et de 1981. Les paragraphes 7, 11 et 24 portent respectivement sur la prestation de services de prothèse, de services de quarantaine et de réglementation, et de services de santé aux Indiens. Le mandat global du Programme provient également de la Loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

C'est en 1945 que le Cabinet a décidé de confier au Programme des services médicaux la responsabilité d'assurer la prestation de soins de santé aux Indiens inscrits et aux Inuit. D'autres décisions de principe sont venues, par la suite, réaffirmer l'engagement du gouvernement fédéral envers la population autochtone du Canada. La décision la plus récente est, à cet égard, la Politique sur la santé des Indiens de 1979 (voir la page 56 pour le texte de cette politique).

L'autorisation de fournir des services de santé dans les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon est contenue dans une décision du Cabinet rendue en 1954.

Les pouvoirs relatifs à l'activité des Services d'évaluation et de consultation sanitaires découlent surtout des lois et décrets suivants :

- la Loi sur l'immigration et plusieurs décrets du conseil ;
- la Loi sur la quarantaine (1977) (article 6) ;
- la Loi sur l'aéronautique (Services de médecine aéronautique civile) ;
- les décrets du conseil 3686 (1945) et 3766 (1952) (Santé des fonctionnaires fédéraux).

Pour les autres activités, la loi ou les autorisations applicables sont les suivantes :

- le décret du conseil CP 1965-218 et la décision du Cabinet 132-77 (Services de prothèse) ;
- le décret du conseil 1305 (1981) (Services d'urgence).

## 3. Objectif du Programme

L'objectif général du Programme des services médicaux est de protéger et améliorer la santé des Canadiens dont le soin, en vertu d'une loi ou selon la coutume, relève du Ministère.

## 4. Plan d'exécution du Programme

Le Plan de dépenses du Programme des services médicaux pour 1984-1985 comprenait neuf activités. Pour mieux refléter la façon dont les ressources humaines et financières du Programme sont réparties et gérées, et pour regrouper les activités dont les objectifs et les résultats sont comparables, ces neuf activités ont été ramenées à cinq :

- les activités Services de santé des Indiens et Services de santé du Nord sont maintenant réunies en une activité : Services de santé des Indiens et du Nord ;

- quatre activités qui étaient autrefois distinctes, à savoir Santé des fonctionnaires fédéraux, Services médicaux de l'immigration, Services de quarantaine et de réglementation, et Médecine aéronautique civile, sont devenues l'activité des Services d'évaluation et de consultation sanitaires, et

- les Services de prothèse, les Services d'urgence et l'Administration du Programme demeurent des activités distinctes.

La structure des activités du Programme des services médicaux pour 1985-1986 est présentée au tableau 2.

**Tableau 2 : Structure des activités du Programme**

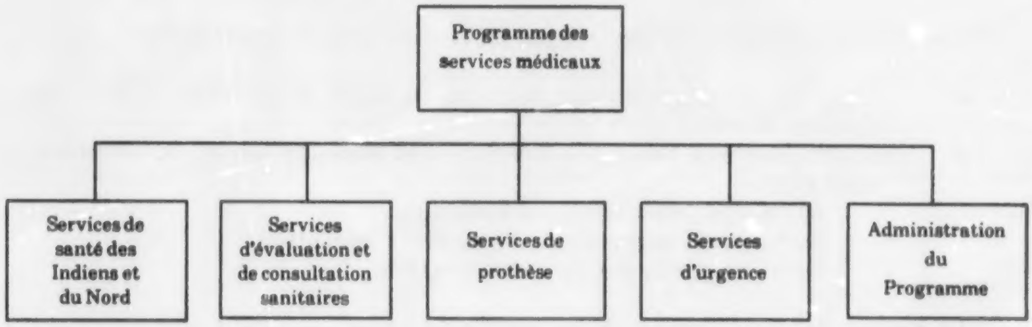

**Organisation :** Le Programme des services médicaux se divise en sept secteurs fonctionnels ou directions, comme le montre le tableau 3. La Direction des opérations, qui a pour mandat de fournir des services aux clients du Programme, reçoit 97,5 p. 100 des fonds du Programme. Les autres directions fournissent des services de soutien dans leur domaine de spécialisation. En plus des directions mentionnées dans le Plan des dépenses du Programme des services médicaux pour 1984-1985 (Politique, planification et liaison, Administration, Finances), trois nouvelles existeront en 1985-1986 : une direction du personnel, chargée de s'occuper de ces questions au niveau de la Direction générale, une direction des soins infirmiers, ayant pour fonction d'aider à coordonner cet important aspect des activités du Programme, et un secrétariat, ayant pour mandat de gérer les programmes fonctionnels comme l'action positive, les langues officielles et d'autres programmes semblables.

Une caractéristique importante du Programme des services médicaux, sur le plan de la gestion des ressources financières et humaines, est sa décentralisation : la prestation des services a lieu à l'échelon régional, où 87 p. 100 des fonds et 87 p. 100 des années-personnes sont canalisés. Chacune des dix régions desservies dans le cadre du Programme est administrée localement par un directeur régional.

Les régions sont délimitées par les frontières provinciales et territoriales, sauf celle de l'Atlantique, qui s'étend sur l'ensemble des provinces maritimes, dont Terre-Neuve et le Labrador. La province de l'Ontario englobe pour sa part, deux régions : la région de l'Ontario, et la région d'outre-mer et de la capitale nationale. Ce dernier bureau s'occupe principalement des Services de santé des fonctionnaires fédéraux et des Services médicaux de l'immigration, qui relèvent de l'activité des Services d'évaluation et de consultation sanitaires.

Les directeurs régionaux sont responsables des activités suivantes :

- toutes les composantes des Services de santé des Indiens et des populations du Nord ;
- les composantes suivantes des Services d'évaluation et de consultation sanitaires:
  - Santé des fonctionnaires fédéraux,
  - Services de quarantaine et de réglementation,
  - Services médicaux de l'immigration.

La gestion des activités suivantes relève du bureau central :

- le volet Médecine aéronautique civile des Services d'évaluation et de consultation sanitaires ;
- les Services d'urgence ;
- les Services de prothèse ;
- l'Administration du Programme.

Le 1er avril 1984, les Services médicaux administraient 623 établissements. Une liste de ces établissements, par type et région, figure au point E de la section Renseignements supplémentaires (pages 58 à 60).

**Tableau 3 : Ressources pour 1985-1986 par élément organisationnel et par activité (en milliers de dollars)**

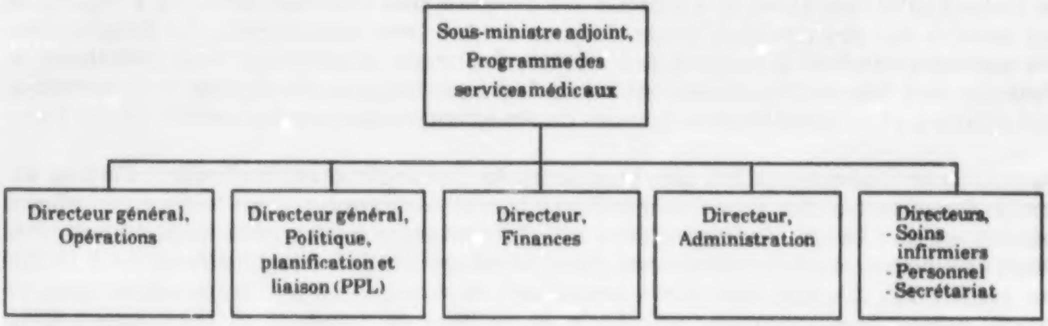


| Activité | Opérations Bureau central | Régions | PPL | Fin. | Admin. | Autres | ($000) Totaux | A-P |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Services de santé des Indiens et du Nord | 23 980 | 323 247 | 1 594 | 205 | | | 349 026 | 2 567 |
| Services d'évaluation et de consultation sanitaires | 3 799 | 19 325 | | | | | 23 124 | 457 |
| Services de prothèse | 2 696 | | | | | | 2 696 | 62 |
| Services d'urgence | 2 361 | | | | | | 2 361 | 30 |
| Administration du Programme | 4 945 | | 1 580 | 1 360 | 3 140 | 2 001 | 13 026 | 165 |
| Total: | 37 781 | 342 572 | 3 174 | 1 565 | 3 140 | 2 001 | 390 233 | |
| Années-personnes | 236 | 2 872 | 36 | 33 | 62 | 42 | | 3 281 |

## D. Perspectives de planification

### 1. Contexte

Le cadre social, politique et juridique des programmes fédéraux destinés à répondre aux besoins des peuples aborigènes du pays évolue très rapidement. Le Programme des services médicaux suit de près cette évolution afin de pouvoir continuer à répondre aux besoins de ses clients. Les facteurs les plus susceptibles de modifier l'orientation et la performance futures du Programme sont les suivants :

**La Politique fédérale sur les services de santé des Indiens et des Inuit :** Depuis 40 ans, le Programme des services médicaux fournit des services de santé aux Indiens inscrits et aux Inuit. Les questions qui doivent être envisagées aujourd'hui sont résumées dans l'une des conclusions d'une étude gouvernementale effectuée à la fin des années 70. L'étude concluait, entre autres choses, que les états pathologiques qui pouvaient être améliorés par les soins médicaux l'avaient effectivement été, contrairement à ceux qui étaient influencés par les conditions sociales et de vie.(1) Les programmes visant à l'amélioration de l'état de santé des peuples autochtones doivent donc faire face à un nouveau genre de défi. C'est dans cette optique, et dans le but d'intensifier les recherches entreprises pour trouver des méthodes et solutions nouvelles, que le gouvernement fédéral a énoncé, en 1979, sa Politique sur la santé des Indiens (voir la page 56 pour le texte de cette Politique). Cette Politique proposait trois thèmes (ou "piliers") sur lesquels pourraient reposer les mesures futures visant à mettre un terme au drame de la mauvaise santé des Indiens au Canada :

- le développement communautaire : socio-économique, culturel, etc. ;
- les relations traditionnelles des Indiens avec le gouvernement fédéral, et
- le système de santé du Canada et les éléments qui y sont intimement liés relevant des pouvoirs fédéraux, provinciaux et municipaux (locaux).

Tout en situant les services de santé des Indiens dans le cadre du système canadien de santé, la Politique soulignait le rôle des provinces au niveau des soins, et énonçait les obligations du gouvernement fédéral dans le domaine de la santé publique, dont la promotion et l'éducation sanitaires, et la détection et la réduction des dangers pour la santé présents dans l'environnement. Cette Politique est conforme aux engagements pris par le gouvernement fédéral en ce qui concerne les programmes sociaux mis sur pied pour améliorer le logement, l'hygiène, l'emploi et le mode de vie des autochtones. Elle a également un effet direct sur l'orientation et l'objectif futurs du Programme.

---

(1) Les Indiens : situation actuelle, ministère des Affaires indiennes et du Nord, 1980.

Pour tenir compte de l'orientation donnée par la Politique sur la santé des Indiens et des besoins exprimés par les collectivités autochtones, une plus grande place est déjà faite à la prévention, à l'éducation et à la participation communautaire, sans pour autant négliger la prestation des soins pour répondre aux besoins actuels.

De l'aide est également offerte à d'autres organismes fédéraux et paliers de gouvernement pour qu'ils améliorent les divers facteurs du milieu qui ont un effet nocif sur la santé de la population indienne.

Un autre volet de la Politique sur la santé des Indiens qui a une profonde incidence sur le Programme est la nécessité d'intensifier le processus de consultation des collectivités autochtones afin de les aider à gérer leurs programmes de santé. Au centre de la Politique sur la santé des Indiens est la conviction que seules les collectivités indiennes et inuit peuvent effectivement s'attaquer au causes premières de la mauvaise santé chez elles. Par un processus de consultation interministérielle, une participation active et une consultation directe de la population cliente, des mesures concrètes sont prises en vue d'un transfert administratif. Le Programme pilote de santé communautaire (voir la page 30), le Programme de perfectionnement professionnel pour ouvrir aux Indiens et aux Inuit des carrières dans le domaine de la santé (voir les pages 19 et 29), le Programme de consultation sur la santé des Indiens et des Inuit (voir la page 19), et la Conférence sur la santé des Indiens et des Inuit (voir la page 31) sont quelques-unes des mesures concrètes qui ont été prises en ce sens.

**Auto-détermination indienne :** Sur les plans politique ou juridique, deux facteurs devraient avoir des répercussions sur l'avenir du Programme : les discussions sur l'autonomie politique indienne aux conférences constitutionnelles (conférences des Premiers ministres) et le rapport du Comité spécial sur l'autonomie politique indienne (rapport Penner) :

**La Conférence des Premiers ministres (CPM) sur les affaires aborigènes constitutionnelles :** La dernière CPM a eu lieu en mars 1984. Il y a été question des droits d'égalité, des droits des aborigènes et garantis par traité, des terres et ressources, et de l'autonomie politique. La conférence a jeté les bases des discussions futures sur l'autonomie politique indienne, mais n'a pas donné de résultats qui auraient des répercussions immédiates sur le Programme. La décision a cependant été prise d'entreprendre une étude sur les programmes et services sociaux, culturels et économiques fournis aux peuples aborigènes. Les Services médicaux ont formé un groupe de travail pour s'assurer de la participation du Programme à ce projet.

**L'autonomie politique indienne au Canada :** Si elles sont appliquées, les recommandations du rapport du Comité spécial sur l'autonomie politique indienne (rapport Penner) auront des conséquences importantes pour le Programme. Les Services médicaux effectuent présentement des études afin de déterminer les possibilités qui s'offrent pour répondre à la tendance actuelle vers l'accession à une plus grande autonomie politique dans le domaine de la santé.

**Développement économique et création d'emplois :** Il est reconnu que le chômage est l'un des principaux problèmes sociaux qui nuisent à la santé des autochtones. Au cours des dernières années, plusieurs initiatives ont été prises afin de créer des emplois dans les collectivités indiennes ou à proximité de celles-ci. Par exemple, le Programme de développement économique autochtone de 345 millions de dollars annoncé en 1984 par le ministère de l'Expansion industrielle régionale amènera des emplois fort nécessaires, mais transformera rapidement les collectivités autochtones. Il faudra peut-être tenir compte de nombreux facteurs d'ordre sanitaire comme le manque de conditionnement physique des travailleurs après une longue période d'inactivité et plusieurs autres questions du domaine de la santé au travail. Les Services médicaux sont conscients du besoin de coordonner ces programmes avec les activités d'éducation sanitaire et de prévention de la maladie, et de venir en aide aux collectivités indiennes qui ont besoin de services en matière de santé au travail et d'hygiène du milieu.

**Développement politique dans le Nord :** En 1954, une décision du Cabinet confiant aux Services médicaux la responsabilité de fournir des soins de santé aux résidents des territoires prévoyait que cette responsabilité serait cédée aux administrations territoriales une fois que celles-ci en auraient exprimé le désir et auraient acquis les compétences nécessaires. Le règlement imminent des revendications territoriales au Yukon et la prestation des services par une administration (celle du Yukon) pavent la voie au transfert "global" des services de santé à l'administration territoriale. Les Services médicaux étudient présentement les incidences financières et humaines de ce transfert.

Même si certains services pourront continuer à être fournis au Yukon par contrat dans le cadre du Programme, il appartiendra à l'administration territoriale ou à l'autorité indienne centrale d'en faire la demande.

L'administration des Territoires du Nord-Ouest a choisi de prendre en charge graduellement la responsabilité des soins de santé. Le Programme des services médicaux dispense encore, dans les T. N.-O., la plupart des services de santé, y compris les services de soins aux collectivités autochtones et les services de prévention à toutes les communautés. L'administration territoriale finance, quant à elle, l'hospitalisation, l'assurance-maladie et certains projets de promotion de la santé en collaboration avec le Programme des services médicaux. Elle administre, en outre, des hôpitaux à Yellowknife et à Fort Smith. Le gouvernement fédéral lui a cédé, en 1982, la responsabilité de l'hôpital régional de Baffin (Frobisher Bay General).

Pour mieux répondre aux changements de statut des gouvernements territoriaux, il faut examiner le rôle que le Programme des soins médicaux doit jouer dans la prestation directe de services, et les fonctions résiduelles qu'il pourra assumer lorsque la responsabilité des programmes de santé aura été complètement transférée. Les questions de mandat et de mécanismes de financement devront également être étudiées, car les changements actuels auront finalement pour effet d'éliminer la présence du Programme dans les territoires.

## 2. Initiatives

Les nouveaux projets suivants permettront au Programme des services médicaux de répondre aux changements du milieu et de mieux servir la population autochtone :

**Programme de perfectionnement professionnel pour ouvrir aux Indiens et aux Inuit des carrières dans le domaine de la santé :** Le perfectionnement professionnel est un élément prioritaire de la stratégie en quatre points élaborée par le Programme en vue de coordonner les besoins en fait de formation des Indiens et des Inuit dans le domaine de la santé. Cette initiative a pour but de corriger la sous-représentation des Indiens et des Inuit au sein des professions de la santé et de répondre aux besoins des communautés autochtones qui désirent recevoir des soins de qualité de personnes de leur propre culture. Outre le perfectionnement professionnel pour ouvrir des carrières dans le domaine de la santé, les autres éléments de ce projet sont la formation de paraprofessionnels dans le domaine de la santé, la formation et le perfectionnement en cours d'emploi pour les Indiens et les Inuit, et la Dynamique de la santé communautaire. Les ressources allouées pour 1985-1986 sont de 2,9 millions de dollars et de 28 années-personnes. (Pour plus de détails, voir la page 29)

**Le Programme de consultation sur la santé des Indiens et des Inuit :** Pour favoriser le dialogue avec le client et la participation de celui-ci, le Programme des services médicaux subventionne des programmes de liaison dans chacune des neuf régions où il fournit des services de santé aux Indiens et aux Inuit. En 1984-1985, ce programme a coûté 87 500 dollars. De plus, la Direction générale fournit, chaque année depuis 1980, une somme supplémentaire de 1 027 000 dollars dans le cadre d'accords de contribution qui portent expressément sur la consultation du client en matière de santé.

**Direction des services de soins infirmiers :** Les Services médicaux ont mis sur pied une unité organisationnelle pour aider le Programme à coordonner, à favoriser et à surveiller les services de santé fournis à ses clients. Les ressources allouées pour 1985-1986 s'établissent à 300 000 dollars et à 8 années-personnes.

**Dossier dentaire :** Un système uniformisé de déclaration et d'enregistrement des actes et des comptes dentaires est présentement mis au point et devrait être appliqué dans toutes les régions desservies par le Programme. Le but est ainsi d'augmenter l'efficacité des systèmes de gestion pour la prestation des services de santé à la clientèle. Le coût de fonctionnement est de 90 000 dollars, plus 18 A-P.

**Convention sur l'inondation des terres du nord du Manitoba :** Cette convention, qui a été ratifiée en 1977, prévoyait un programme d'indemnisation des Indiens inscrits touchés par les effets du vaste projet hydro-électrique mis en chantier par la province et sa société d'énergie hydro-électrique dans le nord du Manitoba. Le Programme des services médicaux exécute une partie des engagements pris par le gouvernement fédéral aux termes de cette convention en fournissant des services de consultation et d'évaluation du milieu aux bandes indiennes concernées.

Les Services d'évaluation et de consultation sanitaires comprennent deux initiatives importantes dans le but de répondre aux préoccupations des employés fédéraux dans le domaine de l'hygiène du milieu et de la santé au travail :

- **Santé des fonctionnaires fédéraux :** Une augmentation des ressources (6,2 millions de dollars et 128 années-personnes pour 1985-1986) permettra d'étendre à d'autres professions et à des lieux de travail non desservis auparavant les services de protection de la santé assurés dans le cadre de cette activité. Cette initiative nécessitera la mise sur pied, par les Services médicaux, d'un programme de formation permanente pour les professionnels de la santé dans le domaine de la santé au travail et des programmes d'éducation pour les fonctionnaires fédéraux en général. (Pour plus de détails, voir la page 37.)

- **Mini-dispensaires médicaux à l'étranger :** Cette initiative de la Santé des fonctionnaires fédéraux consiste en un projet pilote de deux ans visant à ouvrir dix mini-dispensaires pour les fonctionnaires affectés à des missions éprouvantes à l'étranger. Ces mini-dispensaires offriront des programmes de prévention primaire de même que des services thérapeutiques et cliniques plus globaux.

## 3. Efficacité du Programme

Les statistiques sur la santé, comme la réduction du nombre de décès évitables, montrent que le Programme a contribué à l'amélioration de l'état de santé de ses clients autochtones par le contrôle des principales causes pathologiques de mortalité.

D'après l'Organisation mondiale de la Santé, le taux de mortalité périnatale et infantile est l'un des indicateurs les plus significatifs de l'état de santé d'une population et de l'efficacité de son système de soins. Avant 1960, le taux de mortalité néonatale et périnatale chez les autochtones canadiens était comparable à celui d'un bon nombre de pays en développement. Grâce aux efforts considérables qui ont été déployés du côté de la santé maternelle et infantile, le Programme a contribué à réduire ce taux à moins du quart de ce qu'il était en 1960, fermant rapidement l'écart qui existait entre la population autochtone et la population canadienne dans ce domaine. Ceci est indiqué au tableau 4, à la page suivante.

**Tableau 4 : Évolution des taux de mortalité infantile chez les Indiens inscrits touchés par le Programme des services médicaux et au Canada 1960–1983**

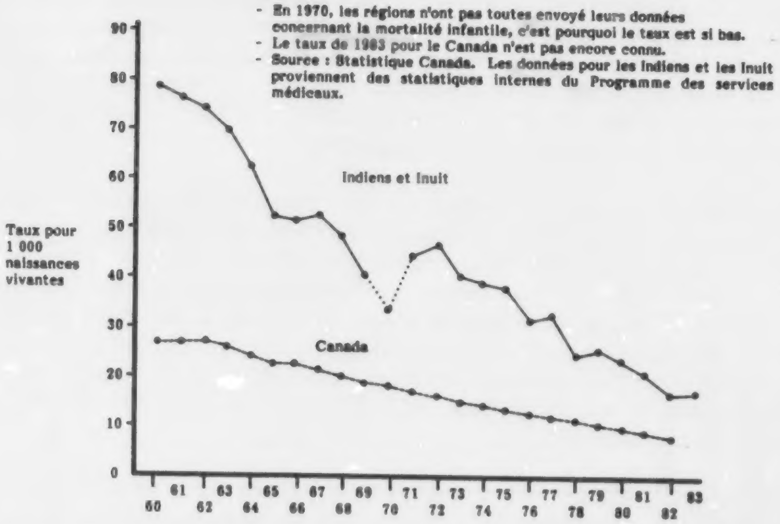


Les taux de morbidité et de mortalité attribuables à des causes pathologiques comme la tuberculose, les maladies du système respiratoire et les maladies infectieuses étaient aussi extrêmement élevés il y a 20 ans. L'une des principales réalisations du Programme a été d'endiguer ces maladies et d'en ramener les taux à des niveaux comparables à ceux de l'ensemble du Canada. La baisse du taux de mortalité attribuable aux maladies du système respiratoire en est un exemple typique (voir le tableau ci-dessous).

**Tableau 5 : Décès chez les Indiens par maladies du système respiratoire 1974–1982**

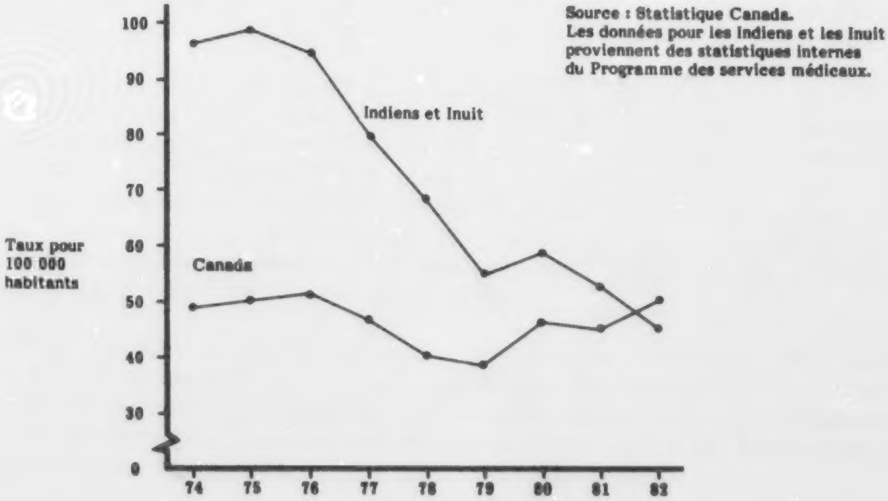

Même si le Programme des services médicaux a contribué à améliorer l'état de santé des autochtones à plusieurs égards, d'autres statistiques montrent le défi qui reste encore à relever. Les statistiques les plus révélatrices ont trait à la mortalité causée par les blessures et les empoisonnements (tableau 6, ci-dessous), qui demeure de trois à quatre fois plus élevée que dans le reste de la population canadienne. Elle représentait le tiers de tous les décès survenus chez les Indiens en 1982, et elle est la principale cause de mortalité chez les autochtones des Prairies, de la région du Pacifique et du Yukon. Les activités des Services médicaux mises sur pied pour redresser la situation portent surtout sur la prévention et l'éducation. Le Programme national de lutte contre l'abus d'alcool et de drogues chez les autochtones en est un exemple (voir la page 26).

Les maladies du système circulatoire (cardio-vasculaires) représentent la deuxième cause de décès chez la population indienne. Le taux de ces maladies était autrefois beaucoup plus faible chez les autochtones que chez le reste de la population canadienne. De nos jours, ce type d'affection constitue malheureusement la principale cause de maladie et de décès chez les Indiens des régions de l'Est et des Territoires du Nord-Ouest, ce qui indique que les problèmes du stress de la vie moderne ont maintenant prise sur les autochtones. Les Services médicaux doivent s'attaquer à ce problème et offrir à la population des services de prévention et de traitement.

En général, les autochtones meurent plus jeunes que le reste de la population du pays, comme en témoigne le tableau 7 à la page suivante. Ces statistiques montrent donc le défi considérable que doivent relever les programmes, dont la mission est d'aider les autochtones du Canada à jouir d'un état de santé comparable à celui du reste de la population canadienne.

**Tableau 6 : Principales causes de décès chez les Indiens et au Canada en 1981**

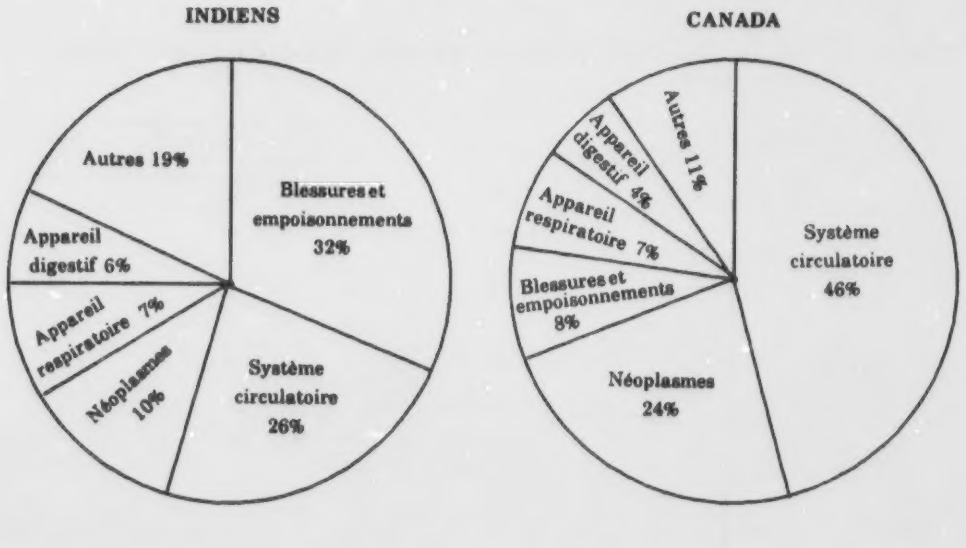

**Tableau 7 : Taux de mortalité par groupes d'âge chez les Indiens et au Canada en 1981**

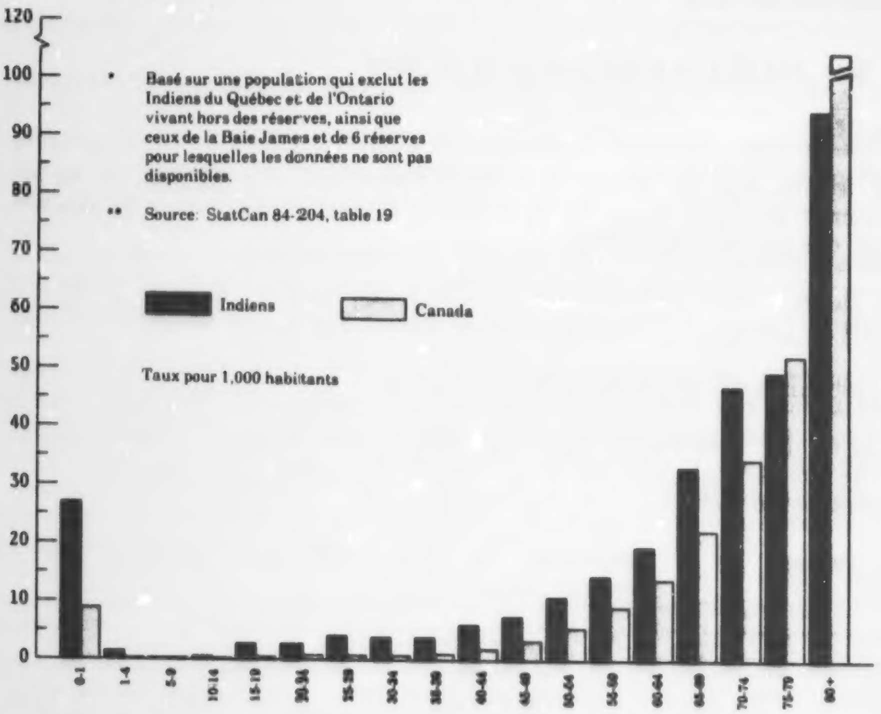


Certains problèmes se posent du point de vue de l'efficacité du Programme des services médicaux quant à l'application de la Politique sur la santé des Indiens. Un groupe pluridisciplinaire interne analyse la Politique afin de déterminer les questions qui doivent être examinées de plus près, d'évaluer leurs répercussions sur le Programme, et de demander l'aide du ministère des Affaires indiennes et du Nord, d'autres ministères fédéraux, des autorités provinciales et, surtout, des collectivités autochtones pour l'établissement et l'application de plans d'action. Deux questions pressantes sur l'application de cette Politique sont, par exemple:

**Les prestations sanitaires non assurées :** Le transport effectué pour des raisons médicales, les médicaments vendus sur ordonnance, les lunettes, les soins dentaires, les prothèses et, le cas échéant, les primes d'assurance médicale et les frais modérateurs sont au nombre des prestations sanitaires non assurées. Ces prestations sont accessibles à tous les Indiens et Inuit, quel que soit leur lieu de résidence (à l'intérieur ou à l'extérieur de la réserve) ou leur capacité de payer. Les coûts des prestations sanitaires non assurées sont passés de 31 millions de dollars en 1977-1978 à 96,5 millions en 1983-1984.

**Les indicateurs de soins :** Le Programme continue de développer des moyens d'évaluer le niveau de service qui devrait être établi pour rencontrer les objectifs du programme et la Politique fédérale sur la santé des Indiens. Ces indicateurs fourniront les critères pour évaluer les résultats et les coûts du Programme, et faire l'affectation des ressources.

## Section II
## Analyse par activité

### A. Services de santé des Indiens et du Nord

**Objectif**

Aider les Indiens, les Inuit et les autres Canadiens admissibles, et les habitants des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon à atteindre un niveau de santé comparable à celui des autres Canadiens.

La Politique fédérale sur la santé des Indiens sert de complément à cet objectif. Le texte de ce document se trouve aux pages 56 et 57.

**État récapitulatif des ressources**

L'activité des Services de santé des Indiens et du Nord compte pour 89,4 p. 100 des dépenses totales du Programme et 78,2 p. 100 du nombre total d'années-personnes.

**Tableau 8 : Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Santé communautaire | 180 785 | 1 035 | 192 256 | 1 024 | 156 677 | 1 002 |
| Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les autochtones | 52 646 | 66 | 37 084 | 65 | 25 637 | 37 |
| Hygiène dentaire | 29 950 | 99 | 30 329 | 99 | 25 623 | 99 |
| Hygiène et surveillance du milieu | 4 795 | 86 | 4 622 | 86 | 3 727 | 82 |
| Services hospitaliers | 44 460 | 685 | 40 920 | 685 | 42 419 | 694 |
| Administration de l'activite | 36 390 | 596 | 34 800 | 580 | 39 725 | 569 |
| | 349 026 | 2 567 | 340 011 | 2 539 | 293 808 | 2 483 |

**Description**

Cette activité assure à la population inuit et indienne inscrite du Canada l'accès à des services de santé par un programme comportant les éléments suivants :

- services thérapeutiques essentiels dans les collectivités isolées ;
- programmes communautaires de prévention sanitaire (p. ex. : éducation sanitaire, hygiène du milieu, nutrition, hygiène dentaire, santé scolaire, programmes de lutte contre l'abus d'alcool) ; et
- soins de santé primaires individualisés (p. ex. : dispensaires de santé maternelle et infantile, soins à domicile, soins dentaires, lutte contre les maladies transmissibles).

Les services de santé fournis directement par les Services médicaux ne représentent que 15 p. 100 des services de santé totaux offerts aux autochtones dans le cadre du Programme. La plus grande partie de ces services est assurée dans le cadre de contrats avec des praticiens d'exercice privé et des facultés de médecine, de dispositions de partage des coûts avec d'autres paliers de gouvernement, et, de plus en plus, au moyen de programmes menés par les collectivités autochtones elles-mêmes.

Les sous-activités ou éléments des Services de santé des Indiens sont :

**Services de santé communautaire :** La sous-activité des Services de santé communautaire consiste à fournir des services consultatifs et techniques en matière de santé aux Indiens et Inuit habitant les provinces. Ces services comprennent :

- l'exécution de programmes de prévention sanitaire par des infirmières, des agents d'hygiène du milieu, des dentothérapeutes, des éducateurs sanitaires, des nutritionnistes, des représentants en santé communautaire et d'autres personnels de santé. Ces programmes visent à améliorer l'état de santé des collectivités par des cliniques pour les nouveau-nés, des services d'immunisation, des conseils en matière de nutrition, et par la promotion de bonnes habitudes de vie ;
- la prestation de services thérapeutiques par des médecins (faisant partie du personnel ou liés par contrat), des infirmières et d'autres employés formés, services qui englobent les soins d'urgence et, si nécessaire, l'aiguillage des malades qui ont besoin de recevoir des services internes et externes ;
- la formation de personnel infirmier et d'autres personnels de la santé en vue de les préparer à occuper des fonctions dans des avant-postes isolés. En plus de fournir des services diagnostiques, le personnel infirmier applique un large éventail de programmes de santé communautaire où l'accent est mis sur la prévention des maladies et la promotion de la santé ;

- la formation de représentants en santé communautaire (RSC) en vue d'organiser des activités de promotion de la santé et de liaison, qui consistent, par exemple, à aider la collectivité à déterminer ses besoins en matière de santé, à mettre sur pied des activités d'éducation sanitaire, à aider la population à bien profiter des services de santé existants, et à fournir des services de soins et de prévention de base en l'absence d'une infirmière ou d'un médecin. Le représentant en santé communautaire est une personne de la collectivité qui travaille avec elle et que chacun peut consulter. (Voir le rapport d'évaluation du Programme des RSC, pages 30 et 31) ;

- l'exécution de programmes d'hygiène mentale par le personnel des Services médicaux ou dans le cadre de programmes communautaires subventionnés par les contributions du Programme ;

- la prestation de services d'information et d'éducation pour appuyer les services de santé communautaire, les programmes éducatifs, le perfectionnement du personnel et la production des médias.

**Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les autochtones :** Le Programme national de lutte contre l'abus d'alcool et de drogues chez les autochtones aide les Indiens et les Inuit ainsi que leurs collectivités à mettre sur pied et à diriger des programmes visant à faire cesser et à prévenir l'abus d'alcool, de drogues et de solvants. L'approbation des projets se fait sur l'avis de conseils consultatifs régionaux composés d'Indiens, d'Inuit et de représentants du gouvernement. Au niveau national, un conseil consultatif national guide le Ministre et les responsables sur les questions relatives aux principes directeurs et au fonctionnement du Programme. Plusieurs sous-comités relèvent de ce conseil : le comité exécutif, le comité d'appel, le comité de recherche et de développement, et le comité de formation. Le but immédiat du Programme est de mettre à l'essai et d'évaluer diverses solutions au problème de façon à jeter les bases solides d'un programme continu dirigé par les autochtones eux-mêmes.

Cette sous-activité comporte les volets suivants :

- la diffusion, par le moyen de divers programmes de sensibilisation communautaire, d'information sur les abus d'alcool et d'autres drogues ou substances, l'encouragement d'attitudes responsables face à l'usage de ces substances et l'énonciation de solutions de rechange, et l'assistance, par des services de counseling, aux personnes se livrant à des abus et aux groupes à haut risque afin qu'ils demeurent sobres ;

- la formation du personnel des projets communautaires parrainés par le PNLAADA pour qu'un personnel qualifié puisse assurer la bonne marche du programme ;

- le financement d'établissements de services internes et externes pour offrir des services de counseling et de réadaptation pendant la période de sevrage et de réadaptation, y compris la surveillance prévue ou le traitement continu faisant partie du suivi. Des exemples de ces établissements sont le New Dawn Valley Centre à Fort Qu'Appelle, en Saskatchewan, et le Pedahbun Lodge à Toronto. Un exemple de services externes est le projet dirigé par la Native Alcohol and Drug Abuse Counseling Association à Eskasoni, en Nouvelle-Écosse ; et

- la réalisation de recherches pures et appliquées visant à accroître la connaissance des problèmes de l'abus d'alcool et d'autres drogues ou substances, et les réactions effectives.

**Hygiène dentaire :** Le programme d'hygiène dentaire a pour objectif de voir à ce que tous les Indiens et les Inuit puissent recevoir les mêmes services dentaires (comprenant le traitement, la prévention et l'éducation) que tous les autres citoyens qui habitent les mêmes régions.

Cette sous-activité consiste en des programmes de prévention et d'éducation visant à sensibiliser davantage la population, et surtout les enfants d'âge scolaire, aux bienfaits de l'hygiène bucco-dentaire. Des services de diagnostic et d'examen, de traitement dentaire d'urgence, et des programmes annuels d'application préventive de fluorure sont assurés par le personnel du Programme et de plusieurs universités avec lesquelles des contrats ont été conclus.

Les dentothérapeutes, qui sont formés au National School of Dental Therapy de Prince Albert, en Saskatchewan, s'occupent d'un des aspects importants du Programme d'hygiène dentaire. Ces auxiliaires dentaires, qui reçoivent une formation de deux ans après leur douzième année, fournissent, sous la direction d'un dentiste, des soins et des services de prévention dirigés principalement vers la population d'âge scolaire dans les collectivités et les réserves isolées du Canada. On encourage les autochtones à s'inscrire à ce programme pour travailler à promouvoir l'hygiène dentaire dans leurs communautés.

**Hygiène et surveillance du milieu :** Le logement, l'approvisionnement en eau, l'élimination des déchets, et la lutte contre les insectes et les rongeurs sont au nombre des multiples facteurs qui influent sur l'état de santé d'une collectivité et qu'il est essentiel de surveiller régulièrement de près.

L'avènement de méga-projets dans différentes régions du pays a fait surgir, par ailleurs, une gamme de préoccupations nouvelles en ce qui concerne la santé individuelle et communautaire. Comme il est difficile, sinon impossible, de retirer les contaminants environnementaux comme le mercure et les PCB, des efforts d'éducation doivent être déployés en permanence en vue d'atténuer leur effet sur la santé. Ces efforts doivent non seulement être axés vers les problèmes à résoudre, mais tenir compte de la culture des populations concernées et proposer des solutions possibles, comme l'accès à d'autres sources de nourriture.

Cette sous-activité comporte, entre autres, les volets suivants :

- la surveillance des conditions environnementales dans les collectivités indiennes et inuit ;
- l'établissement d'une base de données sanitaires sur les conditions environnementales dans la collectivité avant la mise en chantier de projets qui pourraient avoir des répercussions sur l'environnement ;
- la sensibilisation accrue des autochtones aux conditions environnementales ;
- l'application d'un vaste éventail de contrôles, de méthodes, de stratégies et de projets environnementaux (inspections environnementales des collectivités, échantillonnages d'eau, surveillance des contaminants, collectes de données, formation des agents concernés et programmes d'éducation dans les collectivités, etc.) en vue de protéger ces groupes.

**Services hospitaliers :** Le Programme des services médicaux dirige huit hôpitaux généraux : un dans chacun des territoires à Whitehorse et à Inuvik, et six dans quatre provinces, soit à Moose Factory et à Sioux Lookout (Ontario), à Norway House et à Peguis Reserve (Manitoba), à Fort Qu'Appelle (Saskatchewan), et à Blood Reserve (Alberta). Bien qu'ils aient été mis sur pied à l'intention des autochtones canadiens au départ, les services hospitaliers sont maintenant accessibles à tous, et ils sont reliés aux réseaux provinciaux de soins. Les responsables du Programme voient à l'application des critères du Conseil canadien de l'agrément des hôpitaux et appliquent les contrôles financiers relatifs aux hôpitaux et aux établissements de soins. Une revue opérationnelle exhaustive des hôpitaux a été effectuée en 1983-1984. Des moyens de corriger les problèmes relevés sont présentement étudiés.

Les hôpitaux administrés dans le cadre du Programme sont très différents les uns des autres du point de vue de la taille, de la diversité et de la gamme des services offerts. Par exemple, l'hôpital général de Moose Factory offre un éventail complet de services diagnostiques, comprenant des soins médicaux, chirurgicaux, pédiatriques et obstétricaux. La gamme des services varie selon la taille de l'établissement et va décroissant depuis les hôpitaux généraux jusqu'aux postes de soins infirmiers, en passant par les pavillons hospitaliers. Certains pavillons hospitaliers et postes de soins infirmiers comptent deux lits seulement et ne sont équipés que d'installations de traitement et de services diagnostiques limités. Tous les hôpitaux offrent par contre des services internes et externes.

Les arrangements relatifs au personnel médical varient aussi beaucoup d'un établissement à l'autre. Alors que bon nombre d'hôpitaux retiennent les services de contractuels des écoles de médecine, d'autres comptent sur les services de médecins-fonctionnaires, et d'autres encore sur les services de médecins d'exercice privé. De nombreux hôpitaux servent de base administrative et logistique pour des activités satellites, qui comprennent les visites médicales, les services de pharmacie et les services d'entretien. Le Programme encourage la population autochtone et locale à participer aux activités des comités consultatifs des hôpitaux.

**Administration de l'activité :** Le budget d'administration de l'activité des Services de santé des Indiens et des populations du Nord comporte, cette année, la mise sur pied et l'exécution d'une initiative importante : le **Programme de perfectionnement professionnel** pour ouvrir aux Indiens et aux Inuit des carrières dans le domaine de la santé, qui a été approuvé par le Cabinet en 1984-1985. Ce projet est dirigé par la Division de la politique, de la planification et de la liaison. Une petite unité organisationnelle est, par ailleurs, en train d'être créée au sein de la direction et dans les régions.

Le but du Programme de perfectionnement professionnel pour ouvrir aux Indiens et aux Inuit des carrières dans le domaine de la santé est, d'une part, d'encourager les Indiens et les Inuit à suivre des cours de formation qui débouchent sur des carrières professionnelles dans le domaine de la santé et, d'autre part, de leur donner un milieu d'études qui leur permet de surmonter nombre de facteurs culturels et sociaux qui font obstacle à leur réussite dans ce domaine. Ce Programme contribuera, à la longue, à corriger la sous-représentation des Indiens et des Inuit dans les professions de la santé et donnera aux autochtones la possibilité de recevoir des soins de qualité de professionnels de leur propre culture.

Les composantes du Programme porteront sur les secteurs suivants : promotion des carrières dans le domaine de la santé, programme coopératif d'études post-secondaires, programme d'emplois d'été reliés au choix de la carrière, programme de perfectionnement en sciences pour les étudiants du secondaire, programme de bourses d'études en sciences de la santé, programmes d'études d'été, programme de subventions aux services universitaires et collégiaux d'aide aux étudiants autochtones, programme communautaire d'enseignement dans le domaine de la santé et programme de promotion des carrières en soins infirmiers.

Le Programme de perfectionnement professionnel pour ouvrir aux Indiens et aux Inuit des carrières dans le domaine de la santé ne constitue qu'un des quatre volets de la formation qu'entendent donner les Services médicaux. Les autres, à venir, sont :

- la formation de paraprofessionnels dans le domaine de la santé ;
- le perfectionnement et la formation en cours d'emploi pour les Indiens et les Inuit ; et
- la dynamique de la santé communautaire.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

En ce qui concerne l'activité des Services de santé des Indiens et des populations du Nord, les critères d'évaluation du rendement sont fondés sur la nécessité de donner aux clients accès à des services de santé qui soient continus, équitables, acceptables, et d'un bon rapport coût-efficacité.

La relation ressources-résultats repose, pour cette activité, sur les effets mesurables suivants :

une baisse de la morbidité et de la mortalité,
une diminution des accidents et de la violence,
une sensibilisation à l'importance de la santé et du bien-être,
une réduction des maladies et de la perte des dents,
un niveau accru de services d'hygiène du milieu,
un rétablissement amélioré à la suite de maladies ou de blessures.

Le Programme définit présentement des indicateurs des services de prestation et de gestion des soins pour pouvoir évaluer dans quelle mesure les résultats sont atteints et établir un rapport entre les résultats obtenus et les ressources. Les statistiques sur la réduction de la mortalité indienne due à des affections guérissables sous "Efficacité du Programme" dans le présent document (pages 21 à 23) demeurent, entre-temps, des indicateurs convaincants de la performance de cette activité.

Par ailleurs, l'évaluation de deux composantes de l'activité Santé des Indiens et des populations du Nord fut entreprise ou complétée au cours de la dernière année financière :

- **le Programme pilote de santé communautaire** entrepris il y a deux ans, et qui se poursuivra au cours de cette année financière, a pour objectif de permettre aux Indiens et aux Inuit d'acquérir de l'expérience relativement à la direction de programmes de santé administrés par les collectivités elles-mêmes. Trente-et-un projets ont été organisés jusqu'ici à travers le Canada dans 71 communautés indiennes. L'on accumule une base de données sur laquelle se fondera une évaluation courante de ce programme, se concentrant sur les problèmes et questions qu'il entend élucider; et

- **le Programme de représentants en santé communautaire,** dont l'évaluation s'est terminée en 1984-1985. Ainsi qu'il a été expliqué antérieurement (page 24), les RSC sont choisis dans la communauté et sont formés pour être en mesure de prodiguer des conseils et des soins de base, et d'encourager les autochtones à participer à l'établissement et à la prestation de services de santé dans leur milieu. Le Programme, qui a été conçu pendant les années 60 et appliqué pendant les années 70, dispense maintenant des services à 76 p. 100 des collectivités autochtones représentant 82 p. 100 de la population indienne et inuit.

  Certains résultats significatifs de l'évaluation indiquent :

  - que les activités des RSC cadrent parfaitement avec le mandat et les activités du Programme des services médicaux ;

  - qu'il existe toujours dans les collectivités des grands besoins d'éducation et de services sanitaires de base comme ceux que fournissent les RSC ;

- que les RSC demeurent à leur poste deux fois plus longtemps, en moyenne, que les infirmières du Programme et assurent une plus grande continuité des soins dans les communauté ;

- que les RSC ont la confiance de la communauté et sont perçus comme les prestateurs des services en l'absence d'infirmières et d'agents d'hygiène du milieu ; et

- que les chefs de bande et le personnel du Programme reconnaissent que les services de santé de base sont plus accessibles dans les collectivités dotées de RSC, que les conseils médicaux sont mieux suivis et que tous participent davantage à la détermination des besoins sanitaires ainsi qu'à la mise sur pied et à la prestation des services.

Le processus de consultation prôné dans la Politique sur la santé des Indiens a donné des résultats concrets à la fin de 1983 : la **Conférence sur la santé des Indiens et des Inuit** tenue à Hamilton, en Ontario. Celle-ci représentait aussi la concrétisation d'une des recommandations formulées par le juge Thomas Berger dans son rapport de 1980 pour la Commission consultative de consultation sanitaire des Indiens et des Inuit. Financée par le Programme des services médicaux et organisée par l'Assemblée des premières nations, la conférence mettait en présence plusieurs centaines d'autochtones et des représentants d'organismes de santé autochtones. Les Services médicaux étaient représentés par, entre autres, les gestionnaires supérieurs de l'administration centrale et le personnel des régions chargé de la prestation des programmes. Les organismes autochtones et les responsables du Programme étudient présentement le rapport de la conférence et ses recommandations.

Les principaux buts pour 1985-1986 en ce qui concerne cette activité sont les suivants :

- un rapport sera préparé sur la promotion de la santé des Indiens et des Inuit à l'intention des planificateurs de programmes (gouvernementaux et non gouvernementaux) des niveaux central, régional et local ;

- une stratégie de promotion de la santé est en train d'être élaborée pour mettre l'accent sur la santé par n'importe quel ensemble d'interventions éducationnelles, organisationnelles et économiques, afin que les habitudes personnelles et les conditions environnementales qui favorisent la santé soient valorisées, encouragées et adoptées par les membres et l'ensemble de la collectivité ;

- un programme de formation des techniciens en hygiène du milieu est présentement préparé en vue d'encourager les autochtones à s'intéresser aux activités dans le domaine de l'hygiène du milieu et à améliorer leurs compétences à cet égard, et de mettre sur pied l'infrastructure nécessaire à la planification future de la collectivité dans ce domaine ;

- le mandat de l'unité de recherche du Programme (qui sera transférée d'Edmonton à Ottawa) sera élargi pour inclure des questions qui se

rapportent à la santé des Indiens et des Inuit, au contrôle de la maladie, et aux services qui sont fournis aux autochtones dans tout le Canada ;

- des mesures seront prises pour lutter contre la rougeole et, dans le Nord, contre l'hépatite B pour mettre en valeur le Programme de lutte contre les maladies transmissibles ;

- une base de statistiques plus vaste et plus accessible sera établie pour mieux répondre aux besoins des chercheurs et des planificateurs, des gestionnaires et des évaluateurs, des organismes gouvernementaux, et des conseils de santé indiens et inuit ; et

- compte tenu de l'importance accrue que prennent les maladies cardio-vasculaires, qui sont maintenant la principale cause de décès dans les provinces maritimes, la promotion de la santé sera axée sur la réduction de l'usage du tabac, de l'obésité et de l'inactivité, et sur le dépistage précoce et le traitement prompt et continuel de l'hypertension artérielle.

## B. Services d'évaluation et de consultation sanitaires

### Objectif

Conseiller les fonctionnaires fédéraux et les Canadiens qui se rendent à l'étranger sur toutes les questions qui touchent à leur santé, et informer les ministères et organismes du gouvernement fédéral sur la santé et la capacité physique des fonctionnaires fédéraux, des équipages de l'aviation civile et des immigrants éventuels, ainsi que sur les questions qui peuvent menacer la santé des autres Canadiens.

### État récapitulatif des ressources

L'activité des Services d'évaluation et de consultation sanitaires justifie à peu près 5,9 p. 100 des dépenses totales du Programme et 13,9 p. 100 du nombre total d'années-personnes.

**Tableau 9 : Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Santé des fonctionnaires fédéraux | 17 650 | 346 | 15 602 | 307 | 11 486 | 227 |
| Médecine aéronautique civile | 2 673 | 46 | 3 103 | 49 | 2 807 | 43 |
| Services médicaux de l'immigration | 965 | 28 | 5 255 | 51 | 4 782 | 47 |
| Quarantaine et réglementation | 676 | 9 | 643 | 9 | 755 | 14 |
| Administration de l'activité | 1 160 | 28 | 1 129 | 28 | 833 | 22 |
| | 23 124 | 457 | 25 732 | 444 | 20 663 | 353 |

**Description**

Cette activité est le résultat de l'amalgamation de quatre anciennes activités décrites dans le Plan des dépenses du Programme des services médicaux pour 1984-1985 :

- Santé des fonctionnaires fédéraux,
- Services médicaux de l'immigration,
- Services de quarantaine et de réglementation,
- Médecine aéronautique civile.

Ces activités ont été regroupées pour faciliter la coordination des ressources du Programme et du personnel dans les domaines de l'hygiène du milieu et de la santé au travail. L'activité des Services d'évaluation et de consultation sanitaires a maintenant pour mission globale de fournir des conseils médicaux, des services de counseling et de l'aide afin de remplir le mandat du Programme auprès des fonctionnaires fédéraux, des immigrants, du personnel de l'aviation civile et des voyageurs.

**Santé des fonctionnaires fédéraux :** Cette sous-activité consiste en un programme d'hygiène professionnelle appliqué dans la Fonction publique du Canada en vertu des pouvoirs délégués au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social par le Conseil du Trésor. Elle a pour objet de promouvoir l'hygiène et la sécurité professionnelles, et d'assurer des services de santé visant à protéger la santé et le bien-être de tous les employés fédéraux, où qu'ils soient, et à réduire l'incidence des maladies liées au travail. En 1983-84 il y avait 76 infirmeries des fonctionnaires fédéraux au Canada et 22 outre-mer.

Voici les principales composantes de cette sous-activité :

**Examens médicaux :** Il peut s'agir d'examens de pré-embauchage et d'examen périodiques pour des environnements ou des postes spéciaux, d'examens effectués à la demande de l'employeur ou de l'employé pour des raisons particulières, et d'examens liés à la Loi sur la pension de la Fonction publique. Les examens sont effectués par des infirmières lorsqu'elles sont qualifiées pour le faire, sinon par des médecins. Là où il n'existe pas de clinique du Programme des services médicaux, les examens sont effectués par des médecins d'exercice privé spécialement désignés. Des évaluations peuvent aussi être effectuées par des médecins du ministère de la Défense nationale ou du Service correctionnel du Canada.

**Services de counseling et services consultatifs :** Ces services peuvent être assurés par des médecins, des infirmières ou d'autres professionnels de la santé. Il peut s'agir de conseils donnés à la direction sur la santé d'employés ou le placement de personnes aux prises avec un handicap ou une invalidité de nature temporaire ou permanente, de services de counseling offerts aux employés sur une variété de sujets liés à la santé, du Programme d'aide aux employés (dont l'objet est de tenter de trouver une solution aux problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie) et de services consultatifs à tous les ministères fédéraux sur des questions relatives à la santé des employés de la Fonction publique.

**Surveillance du milieu :** Ce service doit aider à maintenir un milieu de travail sécuritaire. Il consiste à inspecter les lieux de travail de façon systématique ou à répondre à des demandes d'inspections quand des conditions de travail semblent dangereuses.

**Traitement d'urgence et premiers soins :** Bien que la prévention soit le premier rôle de l'infirmière en hygiène professionnelle de la Santé des fonctionnaires fédéraux, les soins d'urgence font aussi partie de cette sous-activité. En plus de prendre des mesures dans des situations d'urgence, le personnel fournit son aide et ses conseils relativement aux programmes ministériels de premiers soins.

**Services de quarantaine et de réglementation :** Des programmes destinés à empêcher l'introduction de maladies au Canada ont été instaurés dès le début du XVIII$^{e}$ siècle. Autrefois, les navires et les passagers arrivant au Canada apportaient un grand nombre de maladies infectieuses qui constituaient une menace pour la survie des nouvelles colonies. Les équipages et les colons étaient soumis à une quarantaine avant d'être autorisés à circuler dans le pays. De nos jours, la sous-activité des Services de quarantaine et de réglementation assure ce service d'inspection en regard des exigences nationales et internationales. Les agents de quarantaine appliquent les dispositions de la Loi et du Règlement sur la quarantaine dans tous les principaux ports d'entrée au pays, conformément aux articles promulgués par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) dans le Règlement sanitaire international. Ces inspections ont pour but de garantir une protection maximale contre la propagation des maladies infectieuses par la surveillance des moyens de transport et des personnes qui franchissent les frontières nationales et provinciales du Canada.

Le personnel du Service de la quarantaine inspecte les navires étrangers et les aéronefs internationaux afin d'y découvrir toute trace d'infestation par des rongeurs et, au besoin, de vérifier la validité des certificats requis. Les traiteurs des transporteurs aériens nationaux et internationaux sont également soumis à un programme de surveillance, tout comme l'eau potable à bord des avions, des navires, des trains et des autobus interprovinciaux. Aux termes de la Loi, le personnel du service de la quarantaine a le pouvoir d'inspecter, d'examiner, et, au besoin, de retenir les voyageurs et véhicules internationaux arrivant au Canada afin de déterminer et d'évaluer les risques qu'ils présentent pour la santé publique.

**Services médicaux de l'immigration :** Aux termes de la Loi de 1976 sur l'immigration, les personnes désirant immigrer au Canada doivent se soumettre à un examen médical effectué dans le pays d'origine par un médecin désigné. Cet examen comprend des épreuves de laboratoire et une radiographie pulmonaire. Le rapport d'examen est ensuite étudié par des médecins du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social en poste dans 14 missions à l'étranger et à divers endroits au Canada. La sous-activité des Services médicaux de l'immigration permet de fournir à la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC) l'évaluation individuelle de chaque candidat à l'immigration, ainsi que de certaines catégories de visiteurs, d'étudiants et de travailleurs entrant au pays. L'évaluation de l'état de santé permet de déterminer si une affection quelconque peut entraîner un risque pour la santé de la population canadienne, une augmentation virtuellement excessive de la demande de services de santé ou de bien-être

social, ou une situation où des personnes malades ne seraient pas aptes à subvenir à leurs propres besoins.

La sous-activité des Services médicaux de l'immigration aide aussi les immigrants ou les réfugiés nouvellement arrivés à faire face à leurs dépenses médicales jusqu'à ce qu'ils puissent profiter de l'assurance-maladie au Canada. Le Programme supporte les frais des services hospitaliers et médicaux, des soins dentaires d'urgence et des médicaments de prescription aux personnes qui, selon la CEIC, ont droit à cette aide.

**Médecine aéronautique civile :** Les critères en matière d'examen médical et de condition physique auxquels est assujettie la délivrance de permis aux pilotes de l'aviation civile, aux navigateurs aériens, aux ingénieurs et aux contrôleurs de la circulation aérienne sont définis par l'Organisation de l'aviation civile internationale, dont le Canada est un membre actif. La sous-activité de la Médecine aéronautique civile consiste à assurer l'interprétation et l'application des normes convenues pour le personnel de l'aviation civile canadienne régi par le ministère des Transports. Étant donné que le milieu de vol est fondamentalement hostile à l'homme, la réglementation de l'aéronautique civile au niveau fédéral comporte une multitude d'aspects médicaux, psychologiques et physiologiques où la médecine aéronautique peut être d'un précieux secours.

Pour remplir son rôle consultatif auprès du ministère des Transports, la sous-activité de la Médecine aéronautique civile évalue la forme physique du personnel de l'aviation civile, met à jour les normes médicales, et soutient le Programme de sécurité aérienne, élément prioritaire du ministère des Transports qui inclut l'examen de données sur les accidents, des conférences et colloques sur la sécurité, et la sécurité des passagers.

Comme il incombe désormais au nouveau Bureau canadien de la sécurité aérienne de faire enquête sur les accidents d'avion, le rôle du Programme des services médicaux dans ce domaine est maintenant de soutenir les activités du Bureau et surtout de faire enquête sur les cas liés au facteur humain. Le Programme pourra ainsi remplir une tâche essentielle, à savoir la surveillance et l'élaboration des normes médicales pour l'industrie de l'aéronautique.

La sous-activité de la Médecine aéronautique civile met l'accent sur la recherche et le développement. L'industrie de l'aéronautique évolue très rapidement. Le besoin de disposer de données dans le domaine de la médecine aéronautique pour la formulation d'une politique canadienne en matière de transport aérien rend nécessaire la réalisation interne ou externe de travaux de recherche et de développement et l'accès aux connaissances des autres pays. Un nouveau comité consultatif national de recherche et de développement, composé de membres du ministère des Transports et de représentants de divers secteurs de la communauté aéronautique, a été constitué afin d'orienter la recherche et le développement en fonction des besoins opérationnels. Les progrès technologiques récents de l'industrie aéronautique ont donné naissance, par exemple, à l'avion à réaction moderne haute performance, au cockpit électronique dernier cri et au complexe réseau moderne de navigation aérienne, faisant de l'homme le maillon le plus faible de tout le système aéronautique. Le Programme des services médicaux aidera le comité au niveau de la recherche sur les facteurs humains, dans un effort

visant à aider le Canada à répondre aux besoins du milieu aéronautique et des voyageurs sur le plan de la sécurité.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Santé des fonctionnaires fédéraux :** Le but de cette sous-activité pour 1985-1986 est de continuer à fournir des services de santé aux fonctionnaires fédéraux, au coût de 17,8 millions de dollars et avec 346 années-personnes.

Le Budget des dépenses de l'année dernière faisait état de difficultés à la suite de coupures combinées à une demande accrue. À partir de 1985-1986, un supplément de 147 années-personnes et de 7 millions de dollars, sur 3 ans, permettra de toucher des secteurs non encore desservis, réduira la charge de travail d'employés surchargés, et permettra de fournir des services qui correspondront plus aux normes établies par le Conseil du Trésor. Le Programme des services médicaux est en train de dresser des plans sur la façon d'utiliser ces ressources supplémentaires de manière à fournir aux employés de la Fonction publique un service de santé au travail plus complet et efficace.

**Tableau 10 : Exemples des lieux de travail dangereux ou virtuellement dangereux dans la Fonction publique du Canada**

| LIEU DE TRAVAIL | DANGERS | ÉTUDES |
|---|---|---|
| Ateliers d'imprimerie | Bruit<br>Solvants | Mesure du bruit<br>Échantillonnage et analyse de l'air (EAA) |
| Ateliers de soudure | Vapeurs (varient selon les matériaux utilisés) | EAA, études du système de ventilation |
| Laboratoires | Grande variété de produits chimiques toxiques<br>Microorganismes | EAA, études du système de ventilation |
| Navires | Bruit<br>Climat | Mesure du bruit<br>s/o |
| Immeubles à bureaux | Qualité de l'air | EAA, études du système de ventilation |
| Cafétérias | Intoxications alimentaires | Inspection, échantillonnage |
| Centres de contrôle de la circulation aérienne | Qualité de l'air<br>Éclairage<br>Bruit | EAA, études du système de ventilation<br>Mesure<br>Mesure |
| Divers | Amiante | Évaluation, échantillonnage |

**Services de quarantaine et de réglementation :** La rapidité des déplacements et l'augmentation du nombre d'usagers des transports aériens facilitent la propagation des maladies d'un pays à l'autre et montrent la nécessité d'une surveillance poussée et d'un système de renseignements d'ordre sanitaire. À l'heure actuelle, une attention particulière est portée au dépistage de maladies spécialement désignées par l'OMS comme la fièvre jaune, le choléra et la peste, de même que de plusieurs maladies tropicales hautement infectieuses. Un plan d'urgence, conçu pour prévenir la propagation de ces maladies, ne pourrait être efficace sans une étroite collaboration fédérale-provinciale. Par exemple, le Programme met à la disposition des principaux aéroports internationaux un dispositif d'isolement qui facilite le transfert des cas suspects au Centre médical de la Défense nationale à Ottawa.

Chaque année, de plus en plus de Canadiens effectuent des voyages internationaux, et l'information du public constitue donc une tâche permanente, voire un défi toujours plus important. Le Programme, par le moyen d'activités d'information et d'immunisation, aide les Canadiens à prendre conscience des risques sanitaires auxquels ils s'exposent lorsqu'ils voyagent et minimise ces risques par la pratique d'une prévention de première ligne. Des brochures sont fournies gracieusement, et le vaccin contre la fièvre jaune est administré sans frais dans 41 centres désignés de vaccination partout au pays. Trois brochures, qui doivent être mises à jour chaque année, sont : "Comment rester en bonne santé dans les climats chauds", "Les pays avec risque de paludisme", et "Immunisation - Guide du voyageur international".

**Services médicaux de l'immigration :** Le tableau 11 donne un aperçu du nombre d'évaluations et d'examens médicaux qui ont été réalisés entre 1977 et 1983. Le nombre d'évaluations et d'examens ne devrait pas dépasser 150 000 en 1985-1986 par suite d'une réduction des taux d'immigration.

En 1981, des changements importants ont été apportés aux normes médicales. Celles-ci correspondent maintenant aux critères actuellement appliqués au Canada pour l'évaluation de la tuberculose pulmonaire et le dépistage des parasitoses, et leur mise en oeuvre constitue une priorité dans le cadre de cette sous-activité. Ces changements et les autres qui ont été effectués pour rationaliser les examens médicaux sont le résultat d'un examen permanent du processus d'évaluation clinique.

Il est difficile de prédire les tendances futures en ce qui concerne la charge de travail puisqu'elles dépendent des événements économiques et politiques, plus particulièrement de ceux qui entraînent des déplacements de réfugiés, qui influent sur le nombre d'immigrants.

**Tableau 11 : Évaluations et examens médicaux des Services médicaux de l'immigration par région, 1977-1983**

| Région | 1983-1984 | 1982 | 1981 | 1980 | 1979 | 1978 | 1977 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Yukon | - | - | - | - | - | - | - |
| T.N.-O. | - | - | - | - | - | - | - |
| Pacifique | 2 260 | 2 972 | 3 938 | 3 780 | 3 486 | 3 358 | 3 670 |
| Alberta | 1 702 | 2 385 | 2 845 | 2 269 | 2 031 | 2 672 | 2 874 |
| Saskatchewan | * | * | * | * | * | * | * |
| Manitoba | 768 | 756 | 1 089 | 831 | 1 002 | 1 190 | 902 |
| Ontario | 9 266 | 10 126 | 11 019 | 9 859 | 11 729 | 8 239 | 11 409 |
| Québec | 7 585 | 5 862 | 8 322 | 6 709 | 6 250 | 5 398 | 7 234 |
| Atlantique | 617 | 663 | 912 | 872 | 861 | 981 | 1 280 |
| Outre-mer | 116 680 | 142 059 | 187 710** | 194 487 | 170 209 | 112 812 | 123 508 |
| Total | 138 878 | 164 823 | 215 835 | 218 807 | 195 568 | 134 650 | 150 877 |

* Les chiffres sur les examens et les évaluations de cette région sont sans objet, ceux-ci étant réalisés par le bureau régional d'outre-mer et de la Capitale nationale.

** Comprend 1 046 évaluations effectuées au Canada.

**Médecine aéronautique civile :** Les objectifs précis fixés pour 1985-1986 incluent :

- la mise au point définitive d'un système informatisé de dépistage pour les examens médicaux du personnel aérien. Le coût de ce système sera assumé par Transports Canada, et la sous-activité de la Médecine aéronautique civile y consacrera deux années-personnes ;

- l'établissement d'un programme de formation en médecine aéronautique pour le personnel naviguant, conformément aux recommandations de la Commission d'enquête sur la sécurité aérienne (la Commission Dubin), et l'établissement d'un mode de collaboration avec le nouveau Bureau canadien de la sécurité aérienne, aussi formé à la suite des recommandations de la Commission Dubin.

Les recommandations formulées par la Commission Dubin et adoptées depuis lors par le gouvernement nécessitent un certain nombre d'éléments nouveaux. Ainsi, l'une de ces recommandations exige l'addition de cours de base en médecine aéronautique au programme de formation de tous les pilotes. C'est d'ailleurs dans le cadre de la sous-activité de la Médecine aéronautique civile que doit être établi le contenu de ces cours et que ceux-ci doivent être donnés.

En plus de ce nouveau type de formation, les exposés sur la sécurité et les colloques de formation pour les médecins-examinateurs doivent être poursuivis de façon active. Des manuels doivent aussi être écrits, révisés et mis à jour. Le succès du système informatisé d'évaluation dépendra de cette sous-activité.



3999

En 1983, 81 602 licences et permis de vol nécessitant des examens médicaux étaient en vigueur au Canada, soit plus que dans n'importe quel pays sauf un. Ce nombre est censé s'accroître au cours de cette année et des années à venir. Jusqu'à 20 p. 100 de ces examens demandent de juger si la condition physique de l'individu permet la délivrance d'un permis, et entre 6 et 10 p. 100 font ressortir un état de santé incertain nécessitant une enquête plus approfondie. Comme la nature de la tâche du pilote évolue au même rythme que les techniques de l'aviation, et à mesure que les méthodes de diagnostic s'améliorent, les normes médicales et leur interprétation doivent faire l'objet d'une étude continuelle. Un des principaux défis sera d'assurer la consultation et le développement d'une équipe de médecins qualifiés et expérimentés dans le domaine de l'aéronautique, capables de prévoir et de reconnaître les changements inévitables qui surviendront dans ce secteur et de s'y adapter.

## C. Services de prothèse

### Objectif

Fournir des services de prothèse et d'orthèse aux anciens combattants handicapés et aux autres personnes qui en ont besoin.

### État récapitulatif des ressources

L'activité des Services de prothèse représente 0,7 p. 100 des dépenses totales du Programme et 1,9 p. 100 du nombre total d'années-personnes.

**Tableau 12 : Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Services de prothèse | 2 696 | 62 | 2 650 | 62 | 2 703 | 59 |
| | 2 696 | 62 | 2 650 | 62 | 2 703 | 59 |

### Description

L'objectif de l'activité des Services de prothèse est atteint par la réadaptation des anciens combattants aux prises avec un handicap physique, ainsi que de tous les autres Canadiens handicapés qui préfèrent les services du gouvernement aux services privés. Ce genre de réadaptation exige la fourniture de prothèses et d'orthèses, ainsi que d'autres appareils, prescrits par un médecin et fabriqués sur mesure. Chaque appareil doit être fait sur mesure pour s'ajuster parfaitement au corps et permettre ainsi au client de mener plus confortablement une vie normale. L'activité des Services de prothèse consiste en outre à voir à ce que les appareils requis soient fabriqués, traités et entreposés de la façon appropriée, et distribués dans les meilleurs délais.

Par des programmes de formation et de consultation et par la fourniture des appareils appropriés, l'activité des Services de prothèse vise à maximiser la réadaptation et à minimiser l'inconfort physique et psychologique des Canadiens souffrant d'un handicap physique.

### Données sur le rendement et justification des ressources

Le gouvernement fédéral poursuit des négociations pour céder à des organismes financés par les provinces les centres de prothèses où les clients font rajuster et réparer leurs appareils. Le processus doit être graduel de façon à ce que les clients bénéficient d'un service ininterrompu.



4001

Le transfert des centres de prothèses aux autorités provinciales est maintenant terminé à Toronto, Ottawa, Halifax, Regina, Calgary et Edmonton. Bien que le but soit de terminer l'opération avant la fin de 1988-1989, la lenteur du dialogue avec les gouvernements provinciaux rend sa réalisation incertaine.

**Tableau 13 : Clients des services de prothèses de 1979-1980 à 1983-1984**

| | | |
|---|---|---|
| 1979-1980 | - | 23 153 |
| 1980-1981 | - | 18,360 |
| 1981-1982 | - | 15,615 |
| 1982-1983 | - | 8,635 |
| 1983-1984 | - | 7,200 |

Ces données indiquent la baisse du nombre de clients par suite du transfert des services à quatre provinces. En même temps, une légère augmentation du nombre de clients passés des services privés aux services gouvernementaux a été observée.

Les prévisions pour 1985-1986 comprennent le rajustement d'environ 7 000 prothèses et orthèses, y compris des chaussures orthopédiques, pour répondre aux besoins des clients.

## D. Services d'urgence

### Objectif

En collaboration avec les autres paliers de gouvernement, assurer la fourniture de services de santé et de bien-être social dans les cas d'urgence nationale.

### État récapitulatif des ressources

L'activité des Services d'urgence représente 0,6 p. 100 des dépenses totales du Programme et environ 0,9 p. 100 du nombre total d'années-personnes.

**Tableau 14 : Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Services d'urgence | 2 361 | 30 | 2 352 | 30 | 2 332 | 29 |
| | 2 361 | 30 | 2 352 | 30 | 2 332 | 29 |

### Description

L'activité des Services d'urgence a pour objet de coordonner et de maintenir la capacité du pays d'assurer des services de santé et de bien-être social en cas d'urgence nationale, et d'aider les provinces à planifier, à organiser et à mettre en oeuvre des services visant à répondre aux besoins de la population dans l'éventualité de catastrophes en temps de paix ou de guerre. Cette activité consiste également à fournir des conseils sur la politique en cas d'urgence et les opérations nationales, et à coordonner les activités liées aux questions d'urgence nationale et internationale.

Parce que la population est davantage sensibilisée aux désastres possibles, les gouvernements provinciaux demandent de plus en plus de cours de formation et d'aide à la planification. Il a donc fallu doubler le nombre de cours par rapport aux années précédentes. La nécessité d'établir un mécanisme de liaison étroite avec les cadres supérieurs des autres programmes du Ministère et d'organiser des séances d'information pour définir leurs responsabilités en cas de catastrophe nationale a mené à la création d'un comité interprogrammes. De plus, les responsables des Services d'urgence ont entrepris d'élaborer et de diriger des cours de premiers soins pour les employés fédéraux, initiative qui a été bien accueillie par les ministères gouvernementaux.



4008

**Données sur le rendement et justification des ressources**

En mai 1981, un nouveau Décret sur la planification d'urgence assignait au Ministère un certain nombre de responsabilités, dont la planification d'une Régie nationale d'urgence. L'activité des Services d'ugence, agissant comme coordonnateur au niveau du ministère, assurera la prise des mesures nécessaires pour établir des plans et moyens appropriés à l'application de cette politique. Un comité interprogrammes sur la planification d'urgence a été institué, et un groupe de travail mis sur pied pour définir les paramètres de la Régie nationale d'urgence. En vue de la création de la Régie, un examen de l'équipement et des fournitures d'urgence en stock ainsi que la révision des rôles et activités de planification d'urgence des autres Programmes sont actuellement en cours. Les coûts annuels de la mise à jour des stocks sont d'environ 500 000 $, dont à peu près 90 p. 100 servent à l'achat de médicaments, et le reste à l'achat de fournitures et d'équipements médicaux.

Devant l'intérêt général croissant pour la planification d'urgence aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre, les provinces demandent de plus en plus l'aide du personnel des Services d'urgence pour planifier, donner des cours et diriger des exercices. Cette demande a plus que doublé au cours des dernières années. En trois ans, le nombre de participants est passé de 250 à 650, et s'il y avait plus de cours, il faudrait former chaque année plus de 1000 personnes pour satisfaire à la demande. La formation de secouristes pour les ministères fédéraux a également augmenté au cours des 3 dernières années. À la fin de l'année financière 1983-1984, 150 cours auront été donnés à un total de 2030 fonctionnaires. En outre, 16 fonctionnaires ont obtenu le titre d'instructeur.

L'efficacité du rendement ne pourrait être évaluée de façon adéquate qu'en cas d'urgences tels qu'une guerre nucléaire ou une autre catastrophe majeure. Les résultats de l'activité des Services d'urgence se traduiraient alors par un nombre réduit de blessures, de maladies et de décès, et une moins grande désorientation sociale. En l'absence de telles calamités, les seuls chiffres pertinents sur le rendement sont ceux qui concernent la formation en cas d'urgence et les cours de premiers soins, soit ceux du tableau 15.

**Tableau 15 : Rendement en ce qui concerne la formation en cas d'urgence et les cours de premiers soins**

| | Chiffres réels | | | | Chiffres estimatifs | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1980-1981 | 1981-1982 | 1982-1983 | 1983-1984 | 1984-1985 | 1985-1986 |
| **Formation en cas d'urgence** | | | | | | |
| Nombre de séances | 10 | 12 | 21 | 28 | 28 | 28 |
| Nombre de participants | 200 | 250 | 460 | 650 | 660 | 660 |
| **Cours de premiers soins** | | | | | | |
| Nombre de séances | 114 | 150 | 128 | 150 | 170 | 170 |
| Nombre de participants | 1 433 | 2 070 | 1 800 | 2 030 | 2 000 | 2 000 |

## E. Administration du Programme

### Objectif

Assurer l'orientation générale et la coordination des activités du Programme en fournissant conseils et direction de principe, ainsi que des services de planification, financiers et administratifs.

### État récapitulatif des ressources

L'activité de l'Administration du Programme compte pour 3,3 p. 100 des dépenses totales du Programme et environ 5 p. 100 du nombre total d'années-personnes.

Tableau 16 : Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Administration du Programme | 13 026 | 165 | 12 094 | 149 | 11 050 | 175 |
| | 13 026 | 165 | 12 094 | 149 | 11 050 | 175 |

### Description et justification des ressources

Bien que l'activité de l'administration du Programme ne présente qu'un pourcentage limité de ses dépenses, elle englobe quatre des sept directions du Programme : Administration, Finances, Personnel, Secrétariat, ainsi que Politique, planification et liaison (voir le tableau 3, à la page 15). Les services fournis par ces directions comprennent l'établissement de systèmes de planification et d'information, le contrôle et la gestion des biens et des approvisionnements, l'application des accords de contribution, la planification des installations, la fourniture de services financiers, de services d'administration du personnel et de services de soutien administratif (comme le traitement de textes, les services de bibliothèque, les manuels, formulaires et catalogues), et l'orientation permanente de la Direction générale par la définition des politiques.

### Données sur le rendement et justification des ressources

Le comité d'affectation de contrôle de la Direction générale a été mis sur pied pour simplifier et rationaliser les procédures d'affectation et de contrôle des ressources. Ce comité est aujourd'hui très actif. D'autres efforts ont été faits afin d'établir des pratiques et des contrôles de gestion sûrs : un secrétariat a été créé en vue d'appuyer les comités de la Direction générale et d'assurer l'exécution adéquate des priorités du Programme en matière de langues officielles, d'Action positive, d'accès à l'information, etc.



05

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

**Tableau 17 : Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Personnel** | | | |
| Traitements et salaires | 101 287 | 98 055 | 90 203 |
| Régimes d'avantages sociaux des employés | 14 180 | 12 321 | 14 464 |
| Autres frais touchant le personnel | 8 805 | 9 040 | 8 690 |
| | 124 272 | 119 416 | 113 357 |
| **Biens et services** | | | |
| Transport des Indiens et des Inuit | 30 600 | 33 450 | 26 752 |
| Autres transports et communications | 15 512 | 15 638 | 14 748 |
| Information | 117 | 177 | 354 |
| Services de santé des Indiens et des populations du Nord | 40 727 | 42 924 | 36 766 |
| Autres services professionnels et spéciaux | 10 333 | 11 473 | 9 788 |
| Location | 3 108 | 3 002 | 2 356 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 2 076 | 1 839 | 2 006 |
| Médicaments | 26 744 | 28 586 | 24 526 |
| Autres services publics, fournitures et approvisionnements | 26 643 | 26 702 | 22 575 |
| Toutes autres dépenses | 170 | 158 | 124 |
| | 156 030 | 163 949 | 139 995 |
| **Total des dépenses de fonctionnement** | 280 302 | 283 365 | 253 352 |
| **Capital** | 27 794 | 29 327 | 23 985 |
| **Subventions et contributions** | 82 137 | 70 147 | 53 219 |
| **Total du Programme** | 390 233 | 382 839 | 330 556 |

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 18 : Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle de traitement actuelle | Provision pour le traitement moyen |
|---|---|---|---|---|---|
| | 1985-1986 | 1984-1985 | 1983-1984 | | |
| **Direction** | | | | | |
| Cadres supérieurs | 12 | 12 | 12 | 50 350 - 96 300 | 67 980 |
| Haute direction | 6 | 6 | - | - - | 60 371 |
| **Scientifique et professionnelle** | | | | | |
| Médecine | 108 | 130 | 157 | 40 054 - 85 140 | 69 108 |
| Art dentaire | 16 | 19 | 27 | 40 785 - 68 670 | 56 785 |
| Sciences infirmières | 908 | 863 | 875 | 18 662 - 49 642 | 30 985 |
| Enseignement | 23 | 23 | 28 | 13 609 - 68 070 | 43 278 |
| Sciences domestiques | 13 | 11 | 10 | 21 685 - 48 015 | 33 816 |
| Chimie | 7 | 6 | 8 | 15 724 - 68 070 | 39 311 |
| Autres | 28 | 26 | 55 | - - | 40 023 |
| **Administration et service extérieur** | | | | | |
| Services administratifs | 134 | 136 | 129 | 13 912 - 57 987 | 35 534 |
| Finances | 58 | 54 | 62 | 13 853 - 57 980 | 36 908 |
| Administration du Programme | 62 | 46 | 49 | 13 912 - 57 987 | 42 679 |
| Achats | 13 | 12 | 15 | 12 766 - 57 980 | 31 267 |
| Programme de Bien-être | 50 | 46 | 45 | 14 860 - 57 980 | 31 799 |
| Personnel | 18 | 10 | 12 | 13 330 - 63 870 | 38 414 |
| Autres | 9 | 5 | 6 | - - | 33 348 |
| **Technique** | | | | | |
| Soutien technologique et scientifique | 273 | 257 | 227 | 14 041 - 50 866 | 32 104 |
| Autres | 9 | 7 | 17 | - - | 31 094 |
| **Soutien administratif** | | | | | |
| Commis aux écritures | 698 | 609 | 554 | 12 932 - 31 743 | 19 939 |
| Secrétariat, sténographie et dactylographie | 181 | 170 | 170 | 12 636 - 31 946 | 20 063 |
| Traitement des données | 8 | 9 | 7 | 13 352 - 37 130 | 21 545 |
| Autres | 2 | 4 | 2 | - - | 20 063 |
| **Exploitation** | | | | | |
| Chauffage et force motrice | 19 | 22 | 19 | 18 242 - 35 598 | 25 759 |
| Manoeuvres et hommes de métier | 105 | 103 | 123 | 14 776 - 40 676 | 25 125 |
| Services divers | 14 | 14 | 10 | 13 253 - 39 988 | 22 583 |
| Services hospitaliers | 507 | 522 | 514 | 12 307 - 29 701 | 19 189 |

**NOTE:** La colonne des années-personnes présente la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle de traitement actuelle donne l'échelle de traitement par groupe professionnel au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les convention collectives, les augmentations annuelles, les promotions et le traitement pour mérite, divisé par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.



07

**Tableau 19 : Années-personnes par activité**

| Activité | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Services de santé des Indiens et du Nord | 2 567 | 2 539 | 2 483 |
| Services d'évaluation et de consultation sanitaires | 457 | 444 | 353 |
| Services de prothèse | 62 | 62 | 59 |
| Services d'urgence | 30 | 30 | 29 |
| Administration du Programme | 165 | 149 | 175 |
| TOTAL | 3 281 | 3 224 | 3 099 |

### 3. Dépenses en capital

**Tableau 20 : Répartition du budget d'immobilisations (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Immeubles et travaux | 21 814 | 23 185 | 16 405 |
| Machines et équipement | 5 980 | 6 142 | 7 580 |
| Total des dépenses en capital | 27 794 | 29 327 | 23 985 |

**Tableau 21 : Dépenses en capital par activité (en milliers de dollars)**

| | 1985-1986 | 1984-1985 | 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Services de santé des Indiens et du Nord | 26 238 | 27 645 | 22 702 |
| Autres | 1 556 | 1 482 | 1 283 |
| Total | 27 794 | 29 327 | 23 985 |

Les coûts des grands projets d'immobilisations (tableau 22) en 1985-1986 seront assumés en puisant dans les budgets respectifs des activités, tel qu'il est indiqué ci-dessus, et ces coûts sont également compris dans les données sur les dépenses par activité figurant à la section II.



09

**Tableau 22 : Détail des grands projets d'immobilisations (en milliers de dollars)**

| Projets par activité | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues au 31 mars 1985 | Prévisions pour 1985-86 | Besoins pour les années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| **Services de santé des Indiens et du Nord** | | | | | |
| **Québec** | | | | | |
| Centre de santé, Obedjiwan | 1 306 | 1 391 | 1 232 | 159 | |
| Centre de santé, Manouane | 1 233 | 1 396 | 52 | 1 328 | 16 |
| Centre de santé, Lac Rapide | 525 | 786 | 40 | 695 | 51 |
| **Ontario** | | | | | |
| Ajouts au poste de soins infirmiers, Sandy Lake | 1,600 | 2 553 | 15 | 158 | 2 380 |
| Logement, Moose Factory | 650 | 730 | 215 | 515 | |
| Rénovations à la résidence, Moose Factory | 575 | 606 | 25 | 581 | |
| Logement, Sioux Lookout | 720 | 876 | 844 | 32 | |
| Ajouts au poste de soins infirmiers, Round Lake | 621 | 1 010 | 661 | 349 | |
| Ajouts au poste de soins infirmiers, Fort Hope | 665 | 993 | 647 | 346 | |
| **Manitoba** | | | | | |
| Installation de santé, Waasagamach | 1 754 | 1 965 | 600 | 107 | 1 258 |
| Aménagement du poste de santé, Lac Brochet | 400 | 439 | 200 | 239 | |
| Résidence, Garden Hill | 281 | 635 | 200 | 320 | 115 |
| Résidence, Putakawagan | | 501 | 488 | 13 | |
| Résidence, Oxford House | | 382 | 198 | 184 | |
| **Saskatchewan** | | | | | |
| Centre de santé, Black Lake | 1 236 | 1 624 | 693 | 931 | |
| Poste de soins infirmiers, Putuanak | | 1 566 | | 29 | 1 537 |
| **Alberta** | | | | | |
| Centre de santé, Driftpile | | 253 | 200 | 53 | |
| Résidence, Hay Lakes | | 253 | 200 | 53 | |
| **Territoires du Nord-Ouest** | | | | | |
| Poste de soins infirmiers/résidence Tuktoyaktuk | 1 975 | 2 675 | | 54 | 2 621 |
| Poste de soins infirmiers/résidence, Hall Beach | 2 270 | 2 576 | 33 | 1 824 | 719 |
| Poste de soins infirmiers/résidence, Sachs Harbour | 2 090 | 1 792 | 1 650 | 142 | |
| Poste de soins infirmiers/résidence, Paulatuk | 2 088 | 2 207 | 20 | 1 598 | 589 |
| Poste de soins infirmiers/résidence, Pelly Bay | 1 588 | 1 796 | 1 785 | 11 | |
| Poste de soins infirmiers/résidence, Lac La Martre | 1 850 | 1 944 | 16 | 251 | 1 677 |

**Tableau 22 : Détail des grands projets d'immobilisations (en milliers de dollars) (Suite)**

| Projets par activité | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues au 31 mars 1985 | Prévisions 1985-86 | Besoins pour les années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| **Territoires du Nord-Ouest (suite)** | | | | | |
| Poste de soins infirmiers/résidence, Whale Cove | 1 495 | 1 913 | 10 | 32 | 1 871 |
| Poste de soins infirmiers/résidence, Sanikiluak | 1 552 | 1 496 | 1 485 | 11 | |
| Poste de soins infirmiers/résidence, Lake Harbour | 1 870 | 2 196 | 1 771 | 415 | 10 |
| Résidence, Pangnirtung | 1 555 | 1 594 | 1 215 | 373 | 6 |
| Poste de soins infirmiers/résidence, Snow Drift | 2 025 | 1 771 | 31 | 1 598 | 142 |
| Poste de soins infirmiers/résidence, Spence Bay | 2 390 | 2 986 | | 21 | 2 965 |
| Poste de soins infirmiers/résidence, Fort Liard | 2 130 | 1 671 | 20 | 1 436 | 215 |
| Poste de soins infirmiers/résidence, Baker Lake | 1 473 | 1 858 | 1 540 | 311 | 7 |
| Poste de soins infirmiers/résidence, Coral Harbour | 1 817 | 2 031 | 1 581 | 439 | 11 |
| Rénovations au poste de soins infirmiers et à la résidence, Gjoa Haven | 980 | 1 022 | 30 | 911 | 81 |
| Poste de soins infirmiers, Fort Norman | 946 | 855 | 850 | 5 | |
| Poste de soins infirmiers/résidence, Fort Wrigley | 990 | 879 | 868 | 11 | |
| Dispensaire cabine, Arctic Red River | | 366 | 355 | 11 | |
| Amélioration de l'installation, Pangnirtung | | 490 | 10 | 469 | 11 |
| **Yukon** | | | | | |
| Centre de soins/résidence, Carcross | 1 500 | 1 578 | 150 | 1 428 | |
| Résidence, Faro | | 1 608 | | 143 | 1 465 |
| Bureaux régionaux additionnels, Whitehorse | 910 | 2 748 | 110 | 846 | 1 792 |
| Résidence, Teslin | 450 | 472 | 75 | 397 | |
| Rénovations intérieures à l'hôpital, Whitehorse | 819 | 541 | 450 | 25 | 66 |

## 4. Paiements de transfert

### Tableau 23 : Détail des subventions et contributions (000$)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Services de santé des Indiens et du Nord** | | | |
| Subventions accordées à des individus d'origine indienne ou inuit sous forme de bourses leur permettant d'entreprendre des études dans le domaine de la santé. | 100 | 75 | - |
| Contributions au nom des Indiens et des Inuit, ou à leur égard, pour aider à payer le coût de la construction, de l'agrandissement ou de la rénovation d'hôpitaux, de services et d'autres établissements de soins, ainsi qu'en vue de l'acquisition de matériel de soins et de matériel connexe. | 3 992 | 8 674 | 5 388 |
| Contributions au gouvernement de Terre-Neuve pour aider à payer le coût des soins dispensés aux communautés indiennes et inuit. | 1 019 | 989 | 923 |
| Contributions à des bandes indiennes et à des associations ou groupes indiens et inuit ou aux administrations locales pour les services suivants : agents en santé communautaire, transport à des fins médicales, professionnels de la santé, promotion de la santé, et services de soutien. | 20 063 | 21 494 | 18 200 |
| Contributions à des bandes indiennes et à des associations ou groupes indiens et inuit, ou aux administration locales, en vertu du Programme national de lutte contre l'abus d'alcool et de drogues chez les autochtones. | 47 166 | 32 271 | 21 905 |
| Contributions à des associations ou groupes indiens et inuit pour des consultations au sujet de la santé des Indiens et des Inuit. | 1 027 | 1 027 | 1 016 |
| Contributions à des organisations ou à des bandes indiennes de l'Alberta pour aider à payer des installations permanentes. | - | - | 1 250 |
| Été Canada - Programme d'emploi pour étudiants. | - | - | 302 |
| Programme de relance de l'aide à l'emploi | | 12 | 274 |
| Contributions au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest en vue du transfert du contrôle opérationnel et administratif de l'hôpital général de Frobisher Bay | 4 280 | 4 280 | 3 736 |
| Contributions au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest en vue de la construction de l'hôpital général Stanton Yellowknife. | 3 380 | 866 | - |
| Contributions aux universités, aux collèges et aux autres établissements en vue d'amener plus d'étudiants indiens et inuit à s'inscrire à des programmes scolaires menant à des carrières professionnelles dans le domaine de la santé. | 1 090 | 459 | - |
| | 82 137 | 70 147 | 52 994 |
| **Services de prothèse** | | | |
| Contributions à la province de l'Alberta pour le transfert des centres de Calgary et d'Edmonton | | - | 225 |
| | 82 137 | 70 147 | 53 219 |

**B. Analyse des coûts**

**1. Coût du Programme**

**Tableau 24 : Coût du Programme (en milliers de dollars)**

| | 1985-1986 | 1984-1985 |
|---|---|---|
| **Dépenses budgétaires** | | |
| Fonctionnement | 280 302 | 283 365 |
| Capital | 27 794 | 29 327 |
| Contributions | 82 137 | 70 147 |
| | 390 233 | 382 839 |
| **Services fournis sans frais (1)** | | |
| Locaux - TPC | 9 358 | 8 516 |
| - SBSC | 6 448 | 6 200 |
| Autres services - autres ministères | 2 997 | 3 557 |
| | 18 803 | 18 273 |
| Coût total du Programme | 409 036 | 401 112 |
| Moins : recettes créditées au Fonds du revenu consolidé (1) | 41 500 | 39 800 |
| Coût net du Programme | 367 536 | 361 312 |

(1) Voir les détails au tableau 25.

## 2. Recettes du Programme

**Tableau 25 : Recettes du Programme par source (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Régimes d'assurance-hospitalisation | 29 000 | 28 400 | 27 232 |
| Régimes d'assurance médicale | 1 700 | 1 582 | 1 536 |
| Services de prothèse | 1 330 | 1 300 | 1 275 |
| Partage des frais avec les provinces et les territoires | 6 470 | 5 518 | 6 205 |
| Autres | 3 000 | 3 000 | 8 399 |
| Total | 41 500 | 39 800 | 44 647 |

## C. Tableau comparatif - anciennes et nouvelle structures des activités (000$)

| Structure précédente | Nouvelle structure | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Services de santé des Indiens et du Nord | Services d'évaluation et de consultation sanitaires | Services de prothèse | Services d'urgence | Administration du Programme | Total |
| Administration du Programme | | | | | 13 026 | 13 026 |
| Services de santé des Indiens | 254 905 | | | | | 254 905 |
| Services de santé du Nord | 94 121 | | | | | 94 121 |
| Médecine aéronautique civile | | 2 673 | | | | 2 673 |
| Santé des fonctionnaires fédéraux | | 18 810 | | | | 18 810 |
| Services médicaux de l'immigration | | 965 | | | | 965 |
| Quarantaine et services de réglementation | | 676 | | | | 676 |
| Services de prothèse | | | 2 696 | | | 2 696 |
| Services d'urgence | | | | 2 361 | | 2 361 |
| Total | 349 026 | 23 124 | 2 696 | 2 361 | 13 026 | 390 233 |
| A-P | 2 567 | 457 | 62 | 30 | 165 | 3 281 |

## D. Politique fédérale relative à la santé des Indiens

La déclaration suivante représente la démarche et la politique actuelles du gouvernement fédéral en ce qui a trait à la santé des Indiens, et met en lumière les questions qu'il considère comme les plus importantes dans l'avenir immédiat. En outre, la Fraternité des Indiens du Canada et certaines associations autochtones provinciales entreprennent présentement des études au sujet de la politique et de la démarche à l'égard de la santé des autochtones, études auxquelles souscrit Santé et Bien-être social Canada. Le gouvernement fédéral s'est engagé à effectuer, avec les mandataires indiens, une fois que ceux-ci auront élaboré leur position, un examen fondamental des questions liées à la santé de leur population ; la politique qui émergera de cet examen pourrait remplacer la politique actuelle. Pour montrer sa bonne foi, le gouvernement fédéral a retiré ses directives de septembre 1978 sur les prestations sanitaires non assurées aux Indiens et aux Inuit, lesquelles ont été remplacées par la politique actuelle sur les services de santé aux Indiens.

Cette politique se fonde sur le rapport spécial qui existe entre le peuple indien et le gouvernement fédéral. Elle tient compte des conditions dans lesquelles nombre de collectivités autochtones vivent, conditions qui les désavantagent considérablement, du point de vue de la santé entre autres, par rapport à la majorité des Canadiens.

La politique en matière de programmes fédéraux pour les Indiens (dont la politique sanitaire est un volet) découle de dispositions constitutionnelles et légales, de traités et de coutumes. Entre aussi en ligne de compte l'engagement des peuples autochtones à préserver et à mettre en valeur leur culture et leurs traditions. Le gouvernement fédéral reconnaît ses responsabilités légales et traditionnelles à l'endroit des Indiens, et il cherche à favoriser la capacité des collectivités indiennes de réaliser leurs aspirations en demeurant dans le cadre général des institutions canadiennes.

La politique fédérale sur les services de santé aux Indiens tient compte de ces points dans sa façon d'aborder les programmes visant les populations autochtones. Le facteur primordial, autour duquel s'articule cette politique, c'est le niveau de santé déplorable et inadmissible de nombre d'Indiens qui font face à des conditions de pauvreté et de détérioration sociale peu communes. Le gouvernement fédéral sait que seules les collectivités indiennes peuvent faire changer cet état de choses, et qu'elles auront besoin de l'appui entier du reste de la population canadienne pour réussir.

La politique fédérale en matière de services de santé aux Indiens vise donc à ce que le niveau de santé de ceux-ci soit relevé puis maintenu grâce à l'action des collectivités indiennes elles-mêmes.

Cette amélioration de l'état de santé dans les villages indiens doit reposer sur trois principes : le premier, et aussi le plus important, est le développement communautaire, sur les plans tant socio-économique que culturel et spirituel, afin d'éliminer la pauvreté et l'apathie qui empêchent les membres de la collectivité d'atteindre un état de bien-être physique, mental et social.

Le deuxième principe est le rapport traditionnel entre le peuple indien et le gouvernement fédéral, rapport dans lequel celui-ci défend les intérêts des collectivités autochtones devant l'ensemble de la société canadienne et de ses institutions, et met en valeur la capacité de ces dernières de réaliser leurs aspirations. Il faut renforcer ce rapport en amorçant le dialogue avec les peuples autochtones et en les encourageant à participer davantage à la planification, à la préparation du budget et à l'application des programmes de santé.

Le troisième principe est le système de santé canadien. Ce système est formé d'éléments particularisés et interdépendants qui peuvent relever du gouvernement fédéral, des provinces, d'administrations municipales, de bandes indiennes, ou du secteur privé. Cependant, ces divisions sont superficielles quand on considère le système de santé dans son ensemble. Le rôle le plus important du gouvernement fédéral dans ce système à composantes interdépendantes est de veiller à la santé publique dans les réserves, à la promotion de la santé, ainsi qu'à la détection et à la réduction des dangers pour la santé présents dans l'environnement. De leur côté, les provinces et le secteur public doivent avant tout veiller au diagnostic et au traitement des maladies aiguës ou chroniques, et à la réadaptation des malades. Les collectivités indiennes ont un rôle de premier plan à jouer dans la promotion de la santé et l'adaptation des services de santé aux besoins précis de leur milieu. Évidemment, le système de santé n'en demeure pas moins fort complexe. Le gouvernement fédéral veut continuer à jouer un rôle actif dans le domaine de la santé pour les Indiens ; il veut encourager les provinces à en faire autant et à combler les lacunes dans les services de diagnostic, de traitement et de réadaptation ; il veut améliorer la capacité des collectivités autochtones de jouer un rôle actif et plus déterminant dans le système de santé et dans la prise de décisions ayant une incidence sur leur santé.

Ces trois principes, développement communautaire, lien traditionnel entre le peuple indien et le gouvernement fédéral, et interdépendance des composantes du système de santé canadien, sont à la base des moyens à prendre pour mettre fin au drame de la mauvaise santé des Indiens au Canada.

## E. Installations du Programme des services médicaux

Les ressources matérielles dont a besoin le Programme pour desservir les Indiens et les populations du Nord varient beaucoup : maisons privées dans les collectivités isolées, bureaux-roulottes, postes de soins infirmiers tout équipés. Le Programme administre également huit hôpitaux conçus à l'origine pour prendre en charge les tuberculeux et les autres malades contagieux, mais accueillant aujourd'hui les malades aigus. C'est à la fois le niveau de population et l'isolement de la collectivité qui déterminent le genre d'établissement en place :

**Hôpitaux généraux** - Établissements où sont dispensés des soins médicaux, chirurgicaux et obstétricaux aux malades internes et externes ; ils sont habituellement situés dans un centre urbain, ou à proximité ;

**Pavillons** - Établissements plus petits que les hôpitaux généraux, disposant de facilités de traitement et de diagnostic limitées et d'une capacité en lits plus réduite (environ 8 à 20). Ils comptent un médecin résidant et sont situés dans de petits centres urbains ;

**Cliniques** - Unités régionales habituellement affiliées à un hôpital et dirigées par un médecin ;

**Postes de soins infirmiers** - Unités régionales situées dans des collectivités isolées de 100 à 1000 habitants ne comptant aucun autre établissement de santé ; le personnel est composé d'une infirmière ou plus et d'un personnel de soutien qui s'occupent des activités de santé publique, des soins aux patients externes et des soins à court terme aux patients internes. La majorité de ces établissements sont dotés de chambres pour les clients.

**Centres de santé** : Unités affiliées à un hôpital ou à une clinique ; ils sont habituellement logés dans un immeuble ou une roulotte à part, ils comprennent une infirmière ou plus chargée d'exécuter les programmes de santé publique et de prévention ;

**Postes sanitaires** - Unités régionales situées à des endroits isolés, souvent logées dans une roulotte et habituellement confiées à la charge d'un représentant en santé communautaire (voir les pages 26 et 30). Ces unités accueillent les cas d'urgence et servent de base d'opérations aux infirmières ou aux médecins visiteurs ;

**Infirmeries** - Bâtiments ou locaux permettant aux infirmières et aux médecins d'offrir des services de consultation externe ou des programmes d'éducation sanitaire.

Au 1er avril 1984, le nombre d'établissements de soins aux Indiens et aux populations du Nord dans chaque catégorie s'établissait comme suit :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 8 | hôpitaux | 96 | postes de soins infirmiers |
| 6 | pavillons | 127 | centres de santé |
| 12 | cliniques | 197 | postes sanitaires |
| | | 63 | infirmeries |

## Tableau 27 : Gestion du programme – Régions – Opérations de l'Est

### Gestion du Programme - Régions

#### Opérations de l'est

SOUS-MINISTRE ADJOINT, PROGRAMME DES SERVICES MÉDICAUX
→ DIRECTEUR GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS
→ DIRECTEUR GÉNÉRAL ASSOCIÉ, EST

Sources: Affectations réelles en mai 1984.
Sommaire en 1983 des établissements des Services médicaux.
Situation démographique en 1982, MAINC.

Total des établissements, Opérations de l'est : 303
Total des établissements au 1er avril 1984 : 623

| (000$) | Zones | Hôpitaux | Postes de soins infirmiers | Centres de santé | Autres établissements des Services de santé des Indiens et du Nord | Infirmeries des fonctionnaires fédéraux | Établissements de quarantaine, d'urgence et de prothèses | Clientèle (Services de santé des Indiens et du Nord) * | Population isolée |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| DIRECTEUR RÉGIONAL, ATLANTIQUE 11 430$ - 97 A-P | 2 | - | - | 7 | 21 | 10 | 8 | 12 438 | 0 |
| DIRECTEUR RÉGIONAL, QUÉBEC** 17 336$ - 168 A-P | - | - | 8 | 13 | 10 | 0 | 5 | 25 511 | 2 891 |
| DIRECTEUR RÉGIONAL, ONTARIO 51 343$ - 492 A-P | 4 | 2 | 11 | 23 | 55 | 8 | 6 | 74 629 | 18 235 |
| DIRECTEUR RÉGIONAL, T.N.-O. 58 944$ - 464.5 A-P | 4 | 1 | 39 | 8 | 19 | - | - | 47 053 | ***36 000 |
| DIRECTEUR RÉGIONAL, OUTRE-MER ET RCN 7 662$ - 143 A-P | 4 | - | - | - | - | 48 | 1 | - | - |
| | 14 | 3 | 58 | 51 | 105 | 66 | 20 | 159 631 | 57 126 |

* Services de santé des Indiens et du Nord, y compris les habitants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest
** Excluant le Labrador et la Baie James.
*** Estimation de la population

## Tableau 28 : Gestion du programme – Régions – Opérations de l'Ouest

### Gestion du Programme - Régions

**Opérations de l'ouest**

SOUS-MINISTRE ADJOINT, PROGRAMME DES SERVICES MÉDICAUX

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS

DIRECTEUR GÉNÉRAL ASSOCIÉ, OUEST

Sources: Affectations réelles en mai 1984
Sommaire en 1983 des établissements des Services médicaux.
Situation démographique en 1982, MAINC

Total des établissements, Opérations de l'Ouest : 320
Total des établissements au 1er avril 1984 : 633

* Services de santé des Indiens et des populations du Nord, y compris les habitants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.
** Estimation de la population.

| (000$) | Zones | Hôpitaux | Postes de soins infirmiers | Centres de santé | Autres établissements des Services de santé des Indiens et du Nord | Infirmeries des fonctionnaires fédéraux | Établissements de quarantaine, d'urgence et de probéscs | Clientèle (Services de santé des Indiens et du Nord) * | Population isolée |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| DIRECTEUR RÉGIONAL, MANITOBA 40 598$ - 366 A-P | 2 | 2 | 17 | 15 | 27 | 3 | 4 | 49 956 | 20 826 |
| DIRECTEUR RÉGIONAL, SASKATCHEWAN 32 244$ - 249 A-P | 3 | 1 | 6 | 11 | 62 | 2 | - | 51 075 | 11 460 |
| DIRECTEUR RÉGIONAL ALBERTA 32 069$ - 229 A-P | 2 | 1 | 3 | 16 | 19 | 4 | 3 | 40 820 | 3 450 |
| DIRECTEUR RÉGIONAL PACIFIQUE 33 648$ - 226 A-P | 4 | - | 10 | 24 | 57 | 6 | 5 | 59 543 | 11 500 |
| DIRECTEUR RÉGIONAL YUKON 17 558$ - 309.5 A-P | 1 | 1 | 2 | 10 | 8 | 1 | - | 24 811 | **15 000 |
| | 12 | 5 | 38 | 76 | 173 | 16 | 12 | 226 205 | 62 236 |

**Plan de dépenses du Programme de la protection de la santé**

**1985-1986**

**Table des matières**

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 5-4

**Section I**

**Aperçu du Programme**

A. Points saillants 5-6
B. Résumé financier par activité 5-8
C. Données de base
  1. Introduction 5-10
  2. Mandat statutaire 5-10
  3. Objectif du Programme 5-11
  4. Plan d'exécution du Programme 5-11
  5. Description du Programme 5-12
D. Perspective de la planification
  1. Contexte 5-13
  2. Initiatives 5-15
  3. Efficacité du Programme 5-16

**Section II**

**Analyse par activité**

A. Innocuité et qualité des aliments et nutrition 5-18
B. Innocuité, qualité et efficacité des médicaments 5-24
C. Qualité et risques environnementaux 5-31
D. Surveillance de la santé nationale 5-37
E. Administration du Programme 5-41

**Section III**

**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
  1. Dépenses par article 5-43
  2. Dépenses en personnel 5-44
  3. Dépenses en capital 5-45
  4. Paiements de transfert 5-46
B. Analyse des coûts 5-47
C. Analyse des recettes 5-48
D. Données additionnelles
  1. Lois et textes législatifs à l'appui du mandat du Programme de la protection de la santé 5-48
  2. Liste des bureaux régionaux et de district, et des laboratoires régionaux 5-49



23

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Autorisation d'affectation de crédits**

L'autorisation est demandée de dépenser 106 065 000 $ à l'appui du Programme de la protection de la santé en 1985-1986. Les autres dépenses, évaluées à 9 518 000 $, pour les contribution aux régimes d'avantages sociaux des employés seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

**Besoins financiers par autorisation**

| Crédit (En milliers de dollars) | | **1985-86 Budget des dépenses** | 1984-85 Budget des dépenses |
|---|---|---|---|
| | **Programme de la protection de la santé** | | |
| 35 | Dépenses de fonctionnement | **93,957** | 90,312 |
| 40 | Dépenses en capital | **12,108** | 9,880 |
| (S) | Contribution aux régimes d'avantages sociaux des employés | **9,518** | 8,389 |
| | **Total du Programme** | **115,583** | 108,581 |

**Crédits - Libellé et Montants**

| Crédit N° | Ministère ou organisme | **1985-86 Budget des dépenses** |
|---|---|---|
| | **Programme de la protection de la santé** | |
| 35 | Protection de la santé - Dépenses de fonctionnement, et subventions inscrites au Budget | **93,957,000** |
| 40 | Protection de la santé - Dépenses en capital | **12,108,000** |

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

## Programme par activité

| (En milliers de dollars) | Budget des dépenses 1985-1986 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Dépenses budgétaires | | | | | |
| | Années-personnes autorisées | Dépenses de fonctionnement | Dépenses en capital | Paiements de transfert | Total | Budget des dépenses 1984-1985 |
| Innocuité et qualité des aliments et nutrition | 591 | 27 925 | 2 974 | 15 | **30 914** | 30 210 |
| Innocuité, qualité et efficacité des médicaments | 672 | 39 745 | 1 459 | - | **41 204** | 39 714 |
| Qualité et risques environnementaux | 276 | 16 144 | 1 575 | 55 | **17 774** | 16 618 |
| Surveillance de la santé nationale | 189 | 10 051 | 910 | - | **10 961** | 11 029 |
| Administration du Programme | 232 | 9 540 | 5 190 | - | **14 730** | 11 010 |
| | 1 960 | 103 405 | 12 108 | 70 | **115 583** | 108 581 |

## Paiements de transfert

| | **Budget principal 1985-1986** | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|
| **Subvention** | | |
| Centre national de distribution des données alimentaire | **15 000** | 15,000 |
| Organisation mondiale de la santé | **50 000** | 50 000 |
| Commission internationale de protection contre les radiations | **5 000** | 5 000 |
| Total | **70 000** | 70 000 |



25

**Section I**
Aperçu du Programme

## A. Points saillants

En ce qui a trait au Programme de la protection de la santé, certaines des initiatives pour 1985-1986 sont les suivantes (la section II Analyse par activité fournit des détails sur les activités permanentes):

- Accroître l'efficience de l'emploi des ressources du Programme grâce à la négociation d'ententes officielles et non officielles avec des organismes internationaux, fédéraux, provinciaux et municipaux, ainsi qu'avec des corps professionnels (voir la page 5-15);

- Poursuivre le programme pluriannuel de rénovation et de construction entrepris en 1982-1983 pour moderniser les installations de laboratoire et prévenir les risques d'exposition du personnel; les exigences financières pour l'année 1985-1986 se chiffrent à 3,7 millions de dollars (voir la page 5-15);

- Garantir l'exactitude des données scientifiques du Programme grâce à l'examen et à la mise à jour des rapports préparés par les comités d'experts chargés d'étudier les besoins du Programme et de recommander des solutions possibles (voir la page 5-15);

- Examiner les risques sanitaires éventuels associés à la présence de contaminants chimiques nouvellement reconnus dans les approvisionnements alimentaires (voir la page 5-20);

- Élaborer des initiatives de réglementation portant sur l'étiquetage nutritionnel, les aliments destinés à un emploi diététique particulier et les aliments en conserve (voir la page 5-20);

- Poursuivre l'élaboration du système d'évaluation des bonnes pratiques de fabrication afin de juger du degré de conformité de l'industrie alimentaire nationale, en faisant en sorte que l'industrie évalue et accepte les codes de bonnes pratiques de fabrication en tant que normes de travail (voir page 5-20);

- Continuer de réglementer les produits alimentaires importés par la réalisation d'enquêtes en fonction de risques précis, la participation à des discussions bilatérales avec des organismes de réglementation et des exportateurs de l'étranger, l'examen des tendances qui se dessinent dans la fabrication des denrées alimentaires à l'étranger, et l'élaboration de stratégies pour garantir que les normes régulatrices appliquées à l'exportation sont équivalentes à celles qui régissent l'industrie alimentaire nationale (voir la page 5-20);

- Mettre au point un programme permettant d'examiner et de mettre à jour de façon systématique les normes appliquées à l'égard des produits chimiques présents dans les denrées alimentaires (voir la page 5-21);

- Appliquer des mesures visant à accélérer le traitement des présentations de médicaments et à accroître l'efficience de leur examen (voir la page 5-26);

- Passer en revue les médicaments mis sur le marché afin de s'assurer qu'ils offrent un rapport risque-avantages thérapeutiques acceptable (voir la page 5-27);

- Élaborer des options et des propositions de principe en faveur d'un système de divulgation de la composition des produits (voir la page 5-27);

- Adopter des techniques nouvelles d'analyse afin d'améliorer l'efficacité du service d'analyse offert aux organismes de police engagés dans la lutte contre l'abus et le trafic des drogues (voir la page 5-27);

- Revoir le Règlement sur les dispositifs émettant des radiations afin qu'il tienne compte des progrès technologiques (voir la page 5-33);

- Examiner les problèmes relatifs aux instruments médicaux destinés à être utilisés à domicile et étudier d'éventuelles solutions par voie de réglementation (voir la page 5-33);

- Améliorer les efforts de réglementation et de communication à l'échelle régionale au sujet des instruments médicaux (voir la page 5-34);

- Élaborer des recommandations révisées concernant la qualité de l'eau potable (voir la page 5-33);

- Réaliser une étude afin de déterminer le taux d'infections contractées dans les hôpitaux et les facteurs de risque dans un certain nombre d'hôpitaux canadiens (voir la page 5-38);

- Mettre au point des méthodes reposant sur la biotechnologie pour la préparation de réactifs diagnostiques de maladies infectieuses (voir la page 5-39);

- Mettre au point des méthodes diagnostiques et améliorer la surveillance du syndrome d'immuno-déficience acquise (SIDA) et des maladies transmises sexuellement (voir la page 5-39).

## B. État financier récapitulatif par activité

**Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Innocuité et qualité des aliments et nutrition | **30 914** | 30 654 | 260 | 5-18 |
| Innocuité, qualité et efficacité des médicaments | **41 204** | 41 530 | (326) | 5-24 |
| Qualité et risques environnementaux | **17 774** | 18 031 | (257) | 5-31 |
| Surveillance de la santé nationale | **10 961** | 11 187 | (226) | 5-37 |
| Administration du Programme | **14 730** | 12 949 | 1 781 | 5-41 |
| | **115 583** | 114 351 | 1 232 | |
| Recettes | **6 285** | 6 285 | - | |
| Années-personnes autorisées | **1 960** | 1 959 | 1 | |

Les recettes sont générées par des frais divers, les amendes et la vente des biens saisis. Elles son créditées directement aux fonds du revenu consolidé et ne peuvent être appliquées au Programme (voir la page 5-48)

Les dépenses de personnel représentant plus de 75,0 p. 100 du total des dépenses de fonctionnement, mises à part les subventions et les contributions.

La différence observée dans les ressources nécessaires pour l'année 1985-1986 découle surtout des facteurs suivants:

Réduction de 0,8 million de dollars au titre du plan de remplacement des immobilisations
Augmentation de 1,5 million de dollars au titre des programmes de construction et de rénovation
Augmentation de 2,1 millions de dollars au titre des coûts de fonctionnement

Réduction de 0,2 million de dollars au titre du Programme énergétique national.
Augmentation de 0,3 million de dollars au titre de l'Innocuité des médicaments et des produits chimiques
Réduction de 1,0 million de dollars au titre d'activités réduites du Programme
Augmentation de 0,2 million de dollars au titre des coûts de personnel
Réduction de 1,0 million de dollars au titre de postes pour l'année 1984-1985 seulement.

## C. Données de base

### 1. Introduction

Afin d'assurer un haut niveau de santé aux Canadiens, le Ministère fait porter ses efforts dans trois directions principales: prévention de l'exposition aux risques pour la santé évitables, promotion d'un mode de vie susceptible de prévenir la maladie, et prestation de soins de santé à ceux qui en ont besoin.

Le Programme de la protection de la santé vise principalement à identifier les risques pour la santé associés aux aliments, aux médicaments, aux instruments médicaux, aux dispositifs émettant des rayonnements, à d'autres produits de consommation et à l'environnement, et à éviter dans toute la mesure du possible que quiconque soit exposé à ces risques. Le Programme permet également de surveiller l'apparition et les causes des maladies transmissibles et non transmissibles. Ces responsabilités exigent que le Programme soit exécuté en étroite collaboration avec d'autres programmes ministériels, ministères et organismes fédéraux, ministères provinciaux de la santé, organismes de réglementation professionnelle, différents publics, associations professionnelles et industrielles, industries réglementées, gouvernements étrangers et organismes internationaux. La protection des Canadiens à l'égard de certains types de risques pour la santé, comme ceux qui sont liés aux contaminants dans l'environnement, incombe également à d'autres ministères fédéraux.

Le Programme de la protection de la santé collabore avec le Programme des services et de la promotion de la santé (Santé et Bien-être social Canada) à une stratégie promotionnelle qui consiste, entre autres choses, à diffuser des renseignements de nature sanitaire sur certains aspects du mode de vie, comme le tabagisme et la nutrition.

Il aide également à la prestation de services de soins de santé par les provinces et dans le cadre du Programme des services médicaux de Santé et Bien-être social Canada en assurant la sécurité et l'efficacité des médicaments et des instruments médicaux sur lesquels repose la médecine moderne, et en prévoyant au niveau national des services de référence et de distribution des réactifs utilisés en laboratoire pour le diagnostic des maladies. Des services spécialisés d'analyse et de témoins-experts sont également offerts aux organismes de police du Canada engagés dans la lutte contre l'abus et le trafic des drogues.

Le Programme de la protection de la santé permet également de conseiller les autre ministères, à leur demande ou dans le cadre d'accords interministériels.

### 2. Mandat statutaire

Les principales autorisations permettant l'exécution du Programme de la protection de la santé sont les suivantes: la Loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, la Loi des aliments et drogues, la Loi sur les stupéfiants, la Loi sur les dispositifs émettant des rayonnements, la Loi sur les contaminants de l'environnement, et la Loi sur les produits dangereux (d'autres lois sur lesquelles repose le mandat du Programme sont présentées à la section III, page 5-48)

## 3. Objectif du Programme

L'objectif du Programme de la protection de la santé est de "réduire les risques de maladie et de décès prématuré des Canadiens qui pourraient être imputables à des facteurs écologiques, soit naturels, soit artificiels".

## 4. Plan d'exécution du Programme

Le Programme de la protection de la santé consiste en cinq activités indiquées au tableau 2.

**Tableau 2: Structure des activités**

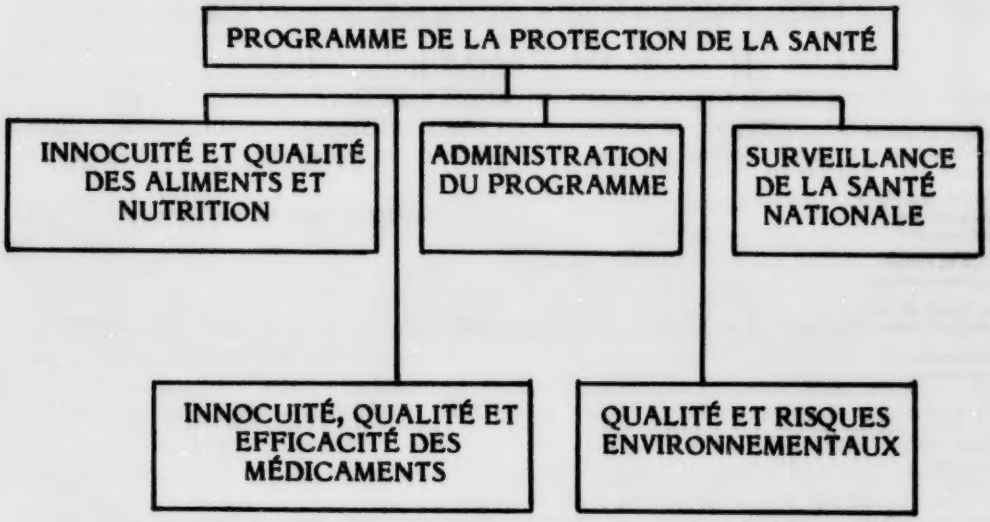


**Structure de l'organisation:** La Direction générale de la protection de la santé (DGPS), responsable du Programme de la protection de la santé, est organisée en cinq directions d'exécution qu'appuie la Direction des finances et de l'administration. Quatre de ces directions d'exécution (Direction des aliments, Direction des médicaments, Direction de l'hygiène du milieu et Laboratoire de lutte contre la maladie) ont leur siège principal à Ottawa. La cinquième, la Direction des opérations régionales, maintient un petit groupe d'employés au bureau central, mais la majeure partie de son effectif est située dans 5 bureaux régionaux et 21 bureaux de district dans tout le Canada, où il est chargé de fonctions relatives à l'inspection, à l'analyse et à l'enseignement dans le cadre des trois activités (Innocuité et qualité des aliments et nutrition, Innocuité, qualité et efficacité des médicaments, et Qualité et risques environnementaux). La DGPS occupe 12 laboratoires, 7 à Ottawa et un à Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver. On trouvera à la Section III, page 5-49, une liste des bureaux régionaux et de district.

Le tableau 3 montre l'organigramme du Programme et la relation entre les ressources affectées à chaque unité organisationnelle et à chacune des activités.

**Tableau 3: Ressources pour 1985-1986 par organisation et par activité (en milliers de dollars et A-P)**

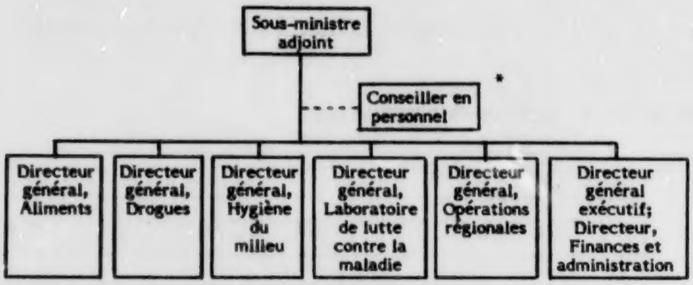


| | Directeur général, Aliments | Directeur général, Drogues | Directeur général, Hygiène du milieu | Directeur général, Laboratoire de lutte contre la maladie | Directeur général, Opérations régionales | Directeur général exécutif; Directeur, Finances et administration | Totaux par activité (en milliers de dollars) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Innocuité et qualité des aliments et nutrition | 16 005 | - | - | - | 14 909 | - | 30 914 |
| Innocuité, qualité et efficacité des médicaments | - | 30 923 | - | - | 10 281 | - | 41 204 |
| Qualité et risques environnementaux | - | - | 17 287 | - | 487 | - | 17 774 |
| Surveillance de la santé nationale | - | - | - | 10 961 | - | - | 10 961 |
| Administration du Programme | - | - | - | - | - | 14 730 | 14 730 |
| | 16 005 | 30 923 | 17 287 | 10 961 | 25 677 | 14 730 | 115 583 |
| Années-personnes | 258 | 466 | 259 | 189 | 556 | 232 | 1 960 |

* Les coûts relatifs au Conseiller en personnel ne figurent pas au tableau, étant à la charge du Programme d'administration du Ministère.

## 5. Description du Programme

C'est par le Programme de la protection de la santé qu'il incombe de réduire les risques pour la santé qui mènent à la maladie et à une mort précoce. Pour parvenir à cette fin, des recherches sont effectuées afin d'identifier les risques pour la santé et d'en déterminer la portée, et des méthodes de détection et de mesure des risques et de diagnostic des maladies sont élaborées. L'étendue des risques est déterminée grâce à des études statistiquement objectives des effets qu'ils ont sur la santé, de l'incidence des maladies, de l'état des produits ou des denrées de consommation, ainsi que des conditions et des pratiques existant dans l'industrie. C'est également dans le cadre de ce Programme qu'on évalue des résultats de recherches et de mesures, aussi bien que des données fournies par l'industrie ou par d'autres pays, qu'on établit ou qu'on présente des recommandations à d'autres organismes disposant du pouvoir d'établir des règlements ou de les mettre en application. On y évalue aussi des présentations

envoyées par l'industrie afin de déterminer si les nouveaux produits répondent aux critères de mise en marché.

En outre, des produits, denrées de consommation et procédés industriels sont analysés pour déceler ceux qui ne satisfont pas aux normes, et des mesures correctives (éventuellement coercitives) sont prises afin de rectifier les situations laissant à désirer. On encourage le public à se tenir au courant des particularités et de l'usage sécuritaire des produits, et on enseigne aux consommateurs, aux industriels, aux professionnels de la santé et aux institutions les connaissances et les aptitudes techniques dont ont besoin les industriels et les professionnels de la santé pour s'auto-corriger, et les consommateurs et encore les professionnels de la santé pour prendre des décisions en toute connaissance de cause. Des services et des renseignements d'ordre technique sont fournis aux organismes de l'extérieur. La totalité ou la plupart de ces mesures peuvent être prises dans le cadre de chacune des activités (tout dépendant du mandat statutaire).

Les charges de travail sont explicitement ou implicitement déterminées dans des documents législatifs. Dans d'autres cas, la charge de travail est déterminée par la nécessité de lutter contre un danger nouveau.

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Le Programme doit tenir compte d'un contexte complexe et variable où interviennent les facteurs clés suivants:

**Tendances en matière de santé:** À mesure que la prévention et le traitement des maladies transmissibles atteignent leurs objectifs, les maladies chroniques comme le cancer et les troubles cardio-vasculaires prennent place parmi les principales causes de décès au Canada. Bien que certains des facteurs qui contribuent à l'évolution des affections chroniques aient été identifiés depuis longtemps et soient soumis à une surveillance au moyen de normes et de règlements dont l'application est assurée par le présent programme de réglementation et d'autres, il faut approfondir les connaissances au sujet des causes de ces maladies afin de pouvoir élaborer de meilleures mesures de contrôle.

Bien que la suppression des maladies transmissibles soit plus efficace, il faut poursuivre la surveillance, les enquêtes et la lutte puisque des maladies jamais diagnostiquées auparavant (par exemple la maladie des légionnaires et le syndrome d'immuno-déficience acquise ou SIDA) continuent de sévir et que d'anciennes maladies menacent continuellement de réapparaître.

**Changements techniques:** Les progrès dans des domaines comme la microélectronique, le génie biomédical et la biotechnologie apportent une nouvelle génération de produits et de méthodes employés par les secteurs industriel et médical, et par les consommateurs. Dans de nombreux cas, le Programme de la protection de la santé doit permettre de vérifier l'innocuité de ces produits. Il faut donc être en mesure de mettre en oeuvre les connaissances et les techniques

de pointe dans divers domaines complexes afin de pouvoir jouir d'une certaine crédibilité aux yeux des industries soumises à la réglementation.

Le Programme est également influencé par les recherches menées partout au monde sur les dangers de la technologie et la façon de les atténuer. Les nouvelles connaissances issues de ces recherches et l'apparition de nouveaux produits de qualité supérieure obligent à réévaluer les décisions déjà prises de continuer la vente de produits plus anciens et les critères qui déterminent ces décisions.

**Qualité du milieu:** La croissance de l'industrialisation a entraîné non seulement un relèvement du niveau de vie au Canada, mais aussi une contamination du milieu par un éventail toujours plus grand de substances toxiques. Il en est résulté des problèmes nationaux et internationaux qui reçoivent beaucoup d'attention de la part des médias, comme les pluies acides et la contamination des eaux de surfaces et souterraines par des pesticides et d'autres produits chimiques.

À mesure que la population passe de plus en plus de temps à l'intérieur, aussi bien pendant ses loisirs que pendant les heures ouvrables, l'exposition aux substances possiblement dangereuses dans l'air a aussi augmenté. Cette situation est aggravée par la tendance à construire des immeubles de plus en plus hermétiques.

D'autres facteurs, comme les changements remarqués dans l'exercice des professions, la bureautique, et la plus grande attention accordée à l'hygiène et à la sécurité professionnelles, contribuent aussi aux pressions croissantes exercées sur le Programme pour que soient évaluées les conséquences pour la santé de l'exposition à toute une gamme de substances et de produits présents dans le milieu.

**Développement économique et commerce:** Le bien-être économique du Canada dépend en grande partie de son aptitude à vendre ses produits et ses services sur le marché international. L'emploi d'obstacles non tarifaires, souvent justifié par des critères touchant par exemple l'hygiène professionnelle ou la protection du consommateur, menace toujours plus le marché d'exportation du Canada. C'est dans cette perspective qu'on a été prié récemment de faire enquête sur la sécurité de l'utilisation de l'amiante afin d'encourager les ventes d'exportation de ce produit. En outre, les firmes canadiennes et multinationales dans le secteur de l'alimentation ont tendance, depuis peu, à déménager leurs installations de fabrication à l'étranger. Cette tendance pourrait avoir des effets sur l'économie, le domaine de la santé et la réglementation.

En même temps, à cause de la plus grande sensibilisation du rapport, à l'échelle nationale, entre les préoccupations sanitaires et économiques, des études spéciales doivent être menées, dont la portée et le coût sont appréciables, et dont les répercussions sur le plan économique peuvent être profondes. On peut citer à titre d'exemple la toute récente étude sur la sécurité des terminaux à écran de visualisation.

**Tendances sociales:** Le Programme subit l'influence de nombreux facteurs dans ce domaine. La lutte contre l'abus des drogues est de plus en plus difficile à cause d'une tendance vers la plus grande utilisation de médicaments psychotropes illicites et l'emploi illégal de médicaments licites. En outre, le changement des habitudes alimentaires, soit la plus grande consommation de repas à l'extérieur du foyer et un emploi accru d'aliments préemballés et synthétiques, soulève certaines questions au sujet de la qualité nutritionnelle des aliments. Le public se méfie d'ailleurs toujours plus de la science. Cette méfiance tient à la publicité faite à l'usage de données frauduleuses pour prouver l'innocuité de certains produits chimiques et aux préoccupations relatives à l'utilisation d'additifs alimentaires. L'intérêt porté par le public à la condition physique et à la santé, et la place prépondérante accordée maintenant aux sciences et à la technologie dans les médias populaires influent également sur cette situation. Par conséquent, le public devient plus exigeant dans ses demandes d'informations et de conseils.

## 2. Initiatives

Les principales initiatives du Programme de la protection de la santé pour 1985-1986 s'inscrivent dans les domaines suivants:

**Ententes:** Des efforts constants seront effectués afin d'entreprendre ou de terminer la négociation d'accords officiels et non officiels avec des organismes internationaux, fédéraux, provinciaux et municipaux et avec des corps professionnels dans le domaine du partage du travail. Il faut mentionner entre autres la négociation d'ententes avec la Chine, le Japon, la France, Israël et les États-Unis au sujet de questions comme l'innocuité des denrées alimentaires et les bonnes pratiques de laboratoire.

**Rénovation et construction:** Afin de faire en sorte que le Programme soit réalisé dans des installations de laboratoire qui répondent à ses besoins, en ce qui concerne la sécurité du personnel entre autres, le vaste programme de rénovation et de construction lancé au cours des deux derniers exercices sera poursuivi. Les rénovations au Centre de recherches Sir Frederick G. Banting et au Centre de l'hygiène du milieu ont été reportées à 1985. Des dépenses d'immobilisations de 3,7 millions de dollars sont nécessaires pour l'exercice 1985-1986 (voir la page 5-45).

**Comités d'experts scientifiques:** Différents comités d'experts ont examiné les renseignements à leur disposition au sujet de la base scientifique du Programme et de sa capacité de faire face aux défis actuels et futurs posés par la nouvelle technologie et par d'autres facteurs qui influeront sans doute sur lui dans un avenir prochain. Les rapports présentés par ces comités seront examinés et mis à jour de façon périodique. La mise en oeuvre éventuelle des recommandations contenues dans ces rapports sera étudiée.

### 3. Efficacité du Programme

Quelques-uns des indicateurs qualitatifs de la mesure dans laquelle le Programme de la protection de la santé atteint l'objectif fixé sont les suivants:

- Les statistiques sur la morbidité et la mortalité au Canada soutiennent la comparaison avec celles d'autres pays. Bien que cet état de choses ne puisse pas être attribué entièrement aux activités du Programme, il est certain que les statistiques nationales en souffriraient si les responsabilités assumées dans le cadre de celui-ci ne l'étaient plus;

- Les stratégies employées dans le cadre du Programme de la protection de la santé sont semblables à celles qu'utilisent les organismes de santé reconnus d'autres pays industrialisés. Aux États-Unis, par exemple, la Food and Drug Administration, la Drug Enforcement Authority et les Centres for Disease Control emploient collectivement des stratégies semblables à celles qui sont adoptées pour le Programme de la protection de la santé au Canada;

- Les cadres du Programme participent à la réunion tripartite annuelle sur les problèmes de la protection de la santé et les solutions possibles, au même titre que leurs homologues des États-Unis et du Royaume Uni. On peut en déduire que le Programme de la protection de la santé est considéré comme égal par deux des organisations nationales de santé les plus respectées au monde;

- Le personnel scientifique du Programme est constamment appelé à fournir des conseils et des opinions d'experts aux médias, aux employés d'autres ministères gouvernementaux, aux consommateurs et à d'autres publics. De la même façon, le personnel du Programme est invité à siéger à des comités internationaux comme l'Organisation mondiale de la Santé, signe de la perception positive de la qualité et de la valeur du Programme;

- Les travaux de recherche effectués dans le cadre du Programme sont reconnus par la communauté internationale, et souvent des pays et des organismes internationaux se donnent des normes et des règlements qui s'appuient sur ces travaux. Ainsi, à la suite des études canadiennes portant sur les effets toxiques de la saccharine, les États-Unis ont adopté des règlements à ce sujet; la découverte de vomitoxine dans le blé canadien a amené d'autres pays producteurs de blé à prendre certaines décisions; enfin, il a été proposé à l'Organisation mondiale de la Santé de reconnaître comme normes internationales les Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada.

- Les produits régis par le Programme sont généralement considérés comme sûrs par les consommateurs canadiens et étrangers. Les Canadiens semblent croire à la qualité et à l'innocuité des produits pharmaceutiques canadiens; en outre, les produits alimentaires

fabriqués selon les normes canadiennes sont accuillis favorablement dans le monde entier.

- Les résultats d'une étude d'évaluation récente révèlent que le Programme permet de reconnaître et de maîtriser avec efficacité un grand nombre de polluants de l'environnement et de risques d'irradiation qui menacent la santé.

L'efficacité du Programme se mesure aussi par d'autres moyens. Par exemple, les projets qui entrent dans le cadre des activités du Programme sone évalués périodiquement par la haute direction, et certaines activités prévoient des évaluations annuelles auxquelles participent des spécialistes non gouvernementaux. Il demeure, cependant, que l'efficacité du Programme doit être démontrée par des études permanentes d'évaluation des activités qui constituent le Programme de la protection de la santé. En démontrant que les objectifs sont atteints, la somme de ces études témoignera de l'efficacité de tout le Programme.

## A. Innocuité et qualité des aliments et nutrition

### Objectif

Établir et limiter les dangers d'origine microbienne et chimique dans les approvisionnements alimentaires et les riques liés au contenu nutritionnel du aliments.

### État récapitulatif des ressources

L'activité précitée compte pour 26,7 p. 100 des dépenses totales du programme et pour 30,2 p. 100 de ses années-personnes. Le détail des ressources est donné au tableau 4.

**Tableau 4: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1984-85 | | Prévu 1983-84 | | Réel 1983-84 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Recherche, évaluation et normes relatives aux aliments | 16 005 | 258 | 15 606 | 257 | 15 161 | 243 |
| Inspection et réglementation des aliments | 14 909 | 332 | 15 048 | 332 | 14 673 | 332 |
| | 30 914 | 591 | 30 654 | 589 | 29 834 | 575 |

Les dépenses totales se décomposent comme suit: 76,0 p. 100 pour les coûts de personnel, 14,4 p. 100 pour les coûts de fonctionnement et d'entretien, et 9,6 p. 100 pour les coûts des immobilisations.

### Description

**Recherche, évaluation et normes relatives aux aliments:** Cette sous-activité, confiée à la Direction des aliments, consiste en l'élaboration des stratégies suivantes qui assurent que l'approvisionnement alimentaire au Canada est nutritif et satisfait à des normes élevées de sécurité et de qualité:

- Élaboration et évaluation de méthodes de laboratoire nouvelles ou améliorées pour l'analyse des aliments, aux fins de la recherche en toxicologie, de projets visant à dépister les dangers, et de mesures de surveillance, de réglementation et d'application et la réglementation;

- Identification de divers microorganismes et toxines microbiennes associés à des cas d'intoxication alimentaire;

- Détermination et évaluation des dangers découlant de la présence de produits chimiques dans les aliments, et appréciation du degré d'exposition et de tolérance chez les humains;

- Évaluation de la teneur nutritionnelle et de la composition des aliments, détermination des besoins de la personne, et établissement de l'état nutritionnel des Canadiens;

- Évaluation, étude et formulation de recommandations au sujet de l'utilisation, de la sécurité et de l'efficacité des produits chimiques contenus dans les aliments; et

- Définition de règlements, de normes, de lignes de conduite et de codes de pratique appropriés, ainsi que conseils et recommandations concernant les modifications et l'interprétation des règlements.

Cette sous-activité consiste à mener des recherches sur l'effet des aliments et de leurs ingrédients actuels et proposés sur la santé et la maladie, au moyen de mécanismes permanents comme l'étude de la sécurité et de l'efficacité des additifs proposés, et d'une vaste gamme de projets à court et à long terme d'élaboration et d'application de la réglementation, ainsi que dans plusieurs domaines de recherche comme la toxicologie alimentaire, l'élaboration des méthodes, le transfert technologique et l'analyse des facteurs de risque.

**Inspection et réglementation des aliments:** Cette sous-activité, confiée à la Direciton des opérations régionales, contribue à l'innocuité et à la qualité nutritive de l'approvisionnement alimentaire, au moyen des stratégies suivantes:

- Évaluation de la capacité de l'industrie alimentaire canadienne de produire des aliments qui satisfont aux normes de qualité en matière de sécurité et de valeur nutritive;

- Surveillance de la conformité des aliments fabriqués au Canada et importés aux normes de qualité en matière de sécurité et de valeur nutritive;

- Élaboration de programmes conjoints avec les organismes provinciaux et municipaux s'occupant de surveillance des aliments et de mesures correctives, et services d'orientation à ces organismes;

- Mesure de la qualité nutritive des denrées alimentaires et mesure des dangers qu'elles présentent du point de vue chimique et microbiologique afin d'améliorer les actions d'évaluation et de réglementation;

- Organisation de programme d'éducation dirigés vers des publics cibles concernant la sécurité des aliments; et

- Solution des cas de non-respect des normes en matière de sécurité et de qualité nutritive des aliments, y compris l'engagement d'actions en justice.

**Données sur le rendement et justification des ressources:**

Des exemples de mesures prévues dans le cadre de l'activité (voir pages 5-6) pour l'année 1985-1986 suivent:

**Examen des contaminants alimentaires nouvellement identifiés:** Les progrès technologiques récents dans les méthodes de détection de quantités infimes de produits chimiques dans les aliments ont permis d'identifier, dans ceux-ci, des toxines fongiques et d'autres contaminants chimiques qui peuvent se réveler dangereux. La présence de ces substances, leur concentration et le risque qu'elles posent pour la santé feront l'objet d'une évaluation.

**Mesures réglementation concernant les aliments:** Des mesures de réglementation seront prises à l'égard de l'étiquetage nutritionnel des denrées alimentaires. En outre, des propositions de règlements afin de régir les préparations lactées pour nourrissons, l'usage de l'irradiation comme procédé de transformation des aliments et la présence de plomb dans les produits en conserve à base de tomates seront préparées.

**Codes de bonnes pratiques de fabrication (BPF):** Il est souhaitable d'élaborer de bonnes pratiques de fabrication et de favoriser leur emploi à la place de l'analyse des aliments parce que ces pratiques sont tout d'abord axées sur la prévention des problèmes plutôt que sur leur identification après coup. Les bonnes pratiques de fabrication actuelles seront soumises à l'évaluation de l'industrie, leur usage sera approuvé, puis elles serviront à évaluer le niveau de conformité des fabricants d'aliments au Canada.

**Surveillance des produits alimentaires importés:** La surveillance et l'analyse des produits alimentaires importés sont nécessaires parce que l'inspection des aliments à l'étranger ne fait pas partie de l'activité. Ces mesures de surveillance et d'analyse, avec la diffusion des exigences réglementaires en vigueur au Canada aux importateurs ainsi qu'aux autorités des pays qui exportent des produits au Canada, encourageront d'une façon efficace la conformité aux normes cana-diennes et garantiront l'application équitable des exigences réglementaires tant aux produits importés qu'à ceux d'origine canadienne. Un examen des tendances récentes dans la fabrication de denrées alimentaires à l'étranger, notamment la tendance croissance vers la fabrication de produits finis pour exportation au Canada, permettra de mettre au point des stratégies de réglementation opportunes.

**Examen des produits chimiques présents dans les aliments:** En raison des progrès scientifiques, de nouvelles données sont constamment nécessaires pour déterminer si les produits chimiques présents dans les denrées alimentaires sont acceptables ou non. Par conséquent, il pourrait falloir réévaluer, à la lumière des nouvelles normes, certaines substances chimiques dont l'emploi est actuellement approuvé. Un programme sera créé afin d'examiner de façon systématique ces substances.

Le tableau 5 présente un résumé des réalisations précises attendues en 1985-1986, comptant collectivement pour une majorité des ressources consacrées à chaque sous-activité. On y précise les coûts liés à des secteurs de projets nécessitant des ressources importantes, comme l'identification et l'évaluation des risques posés pour la santé par les contaminants alimentaires. D'autres détails sont présentés aux pages 5-22.

### Tableau 5: Innocuité et qualité des aliments et nutrition

| Sous-activité | Ressources ($000) | A-P | Réalisation globale | Réalisations précises 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|
| Recherche, évaluation et normes alimentaires | 16 005 | 258 | Identification et évaluation des risques présents dans les denrées alimentaires, et élaboration et promulgation de règlements, de lignes directrices, de normes et de codes d'usages. | o Identification et évaluation des dangers pour la santé liés à la présence et aux concentrations de contaminants chimiques dans les denrées alimentires, y compris les pesticides dans les denrées alimentaires, et détermination de la qualité nutritionnelle des aliments (56 A-P, 3,4 $ millions. Voir la page 5-23). |
| | | | | o Évaluations, examens et recommandations concernant l'usage de nouveaux produits chimiques agricoles, additifs alimentaires, matériels de conditionnement des aliments, et concernant également des données sur la composition, l'innocuité et la qualité nutritionnelle des denrées alimentaires (53 A-P, 2,3 $ millions. Voir la page 5-22). |
| | | | | o Nouvelle classification des défauts observés dans les récipients de denrées alimentaires comme point de départ pour l'évaluation de l'innocuité. |
| | | | | o Nouvelles méthodes de laboratoire pour l'analyse des aliments (56 A-P, 2,6 $ millions. Voir la page 5-22). |
| | | | | o Évaluation des dangers pour la santé liés aux cas de contamination des aliments par des microbes et des matières étrangères (saletés). |
| | | | | o Nouveaux projets de règlements en ce qui concerne l'irradiation des denrées alimentaires et la présence de plomb dans les produits à base de tomates. |
| | | | | o Analyse toxinique de mollusques et de crustacés afin de contrôler l'innocuité des mollusques et des crustacés mis sur le marché au Canada. |
| | | | | o Modification de la réglementation concernant le contrôle et l'innocuité des préparations lactées pour nourrissons (le cas Labatt). |
| | | | | o Établissement d'un comité consultatif chargé d'évaluer la dimension des problèmes de sécurité liés aux produits d'herboristerie. |
| Inspection et réglementation des aliments. | 14 909 | 333 | Garantie que les fabricants de denrées alimentaires et les produits alimentaires mis sur le marché au Canada sont conformes aux prescriptions réglementaires. | o Participation à des rencontres bilatérales avec des organismes de réglementation et des exportateurs de l'étranger sur des questions comme l'innocuité des denrées alimentaires et les exigences de la réglementation canadienne. |

| Sous-activité | Ressources ($000) A-P | Réalisation globale | Réalisations précises 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | | | o Réévaluation des principales industries alimentaires du point de vue de leur conformité avec les bonnes pratiques industrielles et les lignes directrices mises de l'avant en 1984-1985.<br>o Données sur la capacité des fabricants, des transformateurs ou des importateurs de produits alimentaires de produire des aliments exempts de dangers.<br>o Surveillance de la conformité des fabricants canadiens et des produits alimentaires canadiens et importés, par des inspections des usines et des analyses de laboratoire (170 A-P, 4,8 $ millions. Voir la page 5-23).<br>o Projet éducatif afin d'accroître la sensibilité du consommateur à l'innocuité des aliments.<br>o Solution d'un nombre projeté de 4500 plaintes présentées par des commerçants ou des consommateurs concernant des denrées alimentaires.<br>o Solution d'un nombre de 100 situations à risque et application des mesures correctrices qui s'imposent comme les retraits du marché, les saisies et les interdictions d'accès à l'égard des denrées importées.<br>o Application d'un nombre projeté de 350 mesures coercitives à l'égard de denrées alimentaires ou de conditions de fabrication-traitement ou d'importation qui enfreignent la Loi des aliments et drogues et son Règlement d'application.<br>o Exécution d'un nombre projeté de 3800 analyses de laboratoire pour le compte d'autres ministères du gouvernement fédéral. |

Certaines réalisations qui demandent des ressources importantes sont présentées en détail ci-après:

**Examens de pré-commercialisation:** Les fabricants sont tenus de présenter des données pour prouver l'innocuité des nombreuses classes de produits chimiques qu'ils se proposent d'utiliser dans leurs produits. L'approbation ne leur est transmise qu'une fois que l'usage projeté a été jugé sans danger. De la même façon, étant donné l'utilisation croissante de denrées dont la transformation est poussée à l'extrême ou la formulation fort complexe, d'aliments destinés à des usages diététiques spéciaux et de produits spécialisés, ces produits alimentaires sont maintenant soumis à des examens de pré-commercialisation destinés à en vérifier la qualité nutritionnelle et l'innocuité en vue d'un usage diététique continu sûr et efficace. Les ressources requises pour mener à bien ces examens dépendent du nombre de présentations. (On consacrera 53 années-personnes et 2,3 millions de dollars à ces examens en 1985-1986.)

**Méthodes d'analyse de laboratoire:** Les méthodes d'analyse de laboratoire des constituants ou contaminants alimentaires (y compris ceux de nature microbiologique) sont nécessaires pour identifier et évaluer des risques sanitaires, ainsi que pour élaborer des mesures de contrôle à cet égard. Il faut également exercer une surveillance pour déterminer le niveau de conformité de l'industrie avec les normes et règlements. Comme les méthodes de laboratoire s'appliquent

généralement à l'analyse de substances ou de microorganismes particuliers dans un aliment ou un autre milieu déterminé (par exemple le sang), il est continuellement nécessaire de mettre au point des méthodes nouvelles ou modifiées pour permettre l'analyse de substances différentes, de la même substance dans différents milieux, ou encore pour conférer plus de sensibilité, de précision ou de spécificité à une technique donnée. L'affectation de ressources pour des études d'élaboration de méthodes est proportionnelle à l'importance de ces dernières par rapport à l'ensemble des travaux dans le cadre de l'activité. (On consacrera 56 années-personnes et 2,6 millions de dollars à cette sous-activité en 1985-1986.)

**Surveillance:** Des normes de fabrication sont élaborées dans le but d'établir des pratiques sûres ou acceptables susceptibles d'assurer l'innocuité des produits. L'inspection des établissements, conformément à ces normes, permet d'évaluer le niveau de conformité d'un fabricant donné ainsi que le risque relatif que ses produits puissent poser un danger pour la santé. De la même façon, l'établissement de normes ou de concentrations maximales pour les contaminants est un moyen d'assurer l'innocuité de produits; l'analyse des produits en laboratoire, en regard de ces normes, permet de déterminer l'acceptabilité des produits. Les ressources affectées à l'inspection et à l'analyse des produits sont insuffisantes pour permettre l'évaluation de tous les fabricants ou de tous les produits. Par conséquent, les ressources sont destinées d'abord aux secteurs où on soupçonne des problèmes et utilisées pour surveiller le marché afin de vérifier si les programmes de contrôle de la qualité appliqués par les fabricants sont efficaces, ainsi que pour déterminer les secteurs où il y a lieu d'apporter des correctifs. Les ressources sont affectées aux activités de surveillance en fonction de leur priorité par rapport aux autres sous-activités. On a effectué en 1983-1984 2081 inspections d'établissements et 38 000 analyses. (On consacrera 170 années-personnes et 4,8 millions de dollars à ces travaux en 1985-1986.)

**Détermination et évaluation des risques sanitaires, et détermination de la qualité nutritionnelle des aliments:** Pour mettre sur pied des mécanismes de contrôle qui assureront la proteciton des Canadiens contre les risques sanitaires d'origine alimentaire, il est d'abord nécessaire d'entreprendre des recherches afin de déterminer la présence, la concentration et la toxicité des substances dangereuses nouvellement reconnues ou au sujet desquelles peu de renseignements sont disponibles. Ensuite, afin de prévenir les risques sanitaires liés à la nutrition, il faut établir des exigences nutritionnelles et des concentrations appropriées d'éléments nutritifs. Ces travaux de recherche comprennent la conduite, en laboratoire, d'études comparatives complexes et très coûteuses. Il est nécessaire d'obtenir des données fiables et opportunes pour justifier les modifications ou additions apportées aux mesures de contrôle. L'application de celles-ci, selon le nombre de problèmes à résoudre, demande l'affectation de ressources suffisantes pour permettre la réalisation simultanée de multiples projets. L'affectation des ressources à ces projets dépend de la gravité éventuelle et de l'étendue possible des risques sanitaires, de même que de la priorité relative des projets par rapport aux besoins des autres sous-activités. (56 années-personnes et 3,4 millions de dollars seront consacrés à cette sous-activité en 1985-1986.)

## B. Innocuité, qualité et efficacité des médicaments

### Objectif

Établir et maîtriser les risques que peuvent présenter pour la santé des Canadiens les médicaments ou leur usage inefficace ou inconsidéré; prévenir l'usage incorrect des drogues et leur détournement du marché licite vers le marché illicite.

### État récapitulatif des ressources

L'activité Innocuité qualité et efficacité des médicaments représente 35,6 p. 100 des dépenses totales engagées dans le Programme et compte pour 34,3 p. 100 du total des années-personnes. La liste détaillée des ressources apparaît au tableau 6.

**Tableau 6. Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-86 | | Prévu 1984-85 | | Réel 1983-84 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Innocuité et efficacité des médicaments | 19 401 | 341 | 20 010 | 350 | 16 705 | 323 |
| Contrôle des drogues dangereuses | 11 522 | 125 | 12 307 | 122 | 11 112 | 122 |
| Qualité des drogues commercialisées | 10 281 | 206 | 9 213 | 206 | 9 242 | 211 |
| | 41 204 | 672 | 41 530 | 678 | 37 059 | 656 |
| Recettes | 5 261 | | 5 261 | | 5 339 | |

Les frais de personnel, les frais de fonctionnement et d'entretien et le coût des immobilisations représentent respectivement 67,3, 29,1 et 3,6 p. 100 des dépenses totales. Les recettes proviennent des divers frais et amendes perçus et de la vente des biens saisis. Les recettes du Programme ne peuvent lui être créditées (voir la page 5-48).

### Description

**Innocuité et efficacité des médicaments:** Dans le cadre de cette sous-activité, la Direction des médicaments voit à assurer la prompte acceptabilité de la

commercialisation au Canada de médicaments sûrs et efficaces, le maintien de leur innocuité et de leur efficacité à la suite de leur approbation, et leur utilisation judicieuse. Pour minimiser les risques posés par ces produits chimiques complexes, elle a recours à nombre de stratégies, dont les suivantes:

- Étude scientifique des propriétés et des dangers des médicaments d'usage humain et vétérinaire;
- Élaboration d'une méthodologie d'analyse de laboratoire devant être utilisée pour l'évaluation de la conformité des produits aux règlements et aux normes, et à l'appui de la recherche dans le domaine de la toxicologie;
- Élaboration de recommandations opérationnelles, de directives d'interprétation, de normes et de règlements;
- Évaluation de l'information fournie par les fabricants pour démontrer l'innocuité, la qualité et l'efficacité des médicaments d'usage humain et vétérinaire qu'ils ont l'intention de commercialiser au Canada;
- Approbation ou révision de la publicité relative aux médicaments;
- Approbation, dans les cas d'urgence, des demandes des médecins relatives à l'importation de médicaments non disponibles au Canada;
- Diffusion d'information aux professionnels de la santé sur l'utilisation judicieuse et sûre des médicaments d'usage humain et vétérinaire.

**Contrôle des drogues dangereuses:** Dans le cadre de cette sous-activité, la Direction des médicaments voit à ce que les stupéfiants et les drogues contrôlées destinés à des fins médicales soient fabriqués et vendus conformément aux exigences de la réglementation canadienne et internationale, et à ce qu'un cadre législatif et un mécanisme de contrôle appropriés existent pour les stupéfiants prohibés, les drogues contrôlées et les drogues d'usage restreint.

Pour mener à bien ces fonctions, elle a recours à un certain nombre de stratégies, dont les suivantes:

- Élaboration de recommandations, de directives d'interprétation des lignes de conduite, de règlements et d'annexes en matière de drogues;
- Délivrance et contrôle des permis d'importation et d'exportation pour le commerce en gros, et surveillance et rapport des ventes au niveau du détail;
- Inspections et enquêtes visant à garantir le respect de la réglementation par les personnes et les distributeurs autorisés, et tenue de renseignements sur les tendances concernant l'abus et la mauvaise utilisation des produits pharmaceutiques;

- Maintien de relations avec les professions de la santé pour favoriser l'utilisation judicieuse des stupéfiants et des drogues contrôlées, ainsi qu'avec les forces de l'ordre pour réduire le détournement des drogues légales vers le marché illicite; et

- Exécution des obligations statutaires relatives à la collecte de recettes, à l'élimination des drogues et des biens saisis, et au paiement des frais entraînés par les poursuites.

**Qualité des médicaments commmercialisés:** Dans le cadre de cette sous-activité, la Direction des opérations régionales voit à ce que les produits pharmaceutiques commercialisés soient fabriqués en accord avec les normes établies en matière de qualité des médicaments et à ce qu'ils soient conformes à ces normes. Des ressources sont allouées pour l'amélioration, le maintien ou l'établissement du niveau de conformité des fabricants de produits pharmaceutiques vendus sur ou sans ordonnance, ou d'usage vétérinaire.

Elle a recours à diverses stratégies, dont les suivantes:

- Analyse des produits pharmaceutiques et inspection des lieux où ils sont fabriqués;

- Promotion de la conformité volontaire aux règlements du gouvernement fédéral sur les médicaments par un travail conjoint avec l'industrie pharmaceutique et les associations commerciales;

- Elaboration de recommendations en vue de changements aux politiques et règlements;

- Mesures correctives (saisies, retraits du marché ou poursuites), au besoin, pour qu'une fois identifiés, les produits pharmaceutiques dangereux ne constituent plus une menace pour la santé de la population canadienne; et

- Diffusions d'information aux consommateurs sur l'utilisation judicieuse et sûre des médicaments.

À l'intérieur de cette sous-activité, les ressources sont aussi affectées de façon à permettre de fournir des services d'analyse de drogues en laboratoire et des conseils d'experts aux corps policiers de tout le pays. Ces services sont offerts pour faciliter l'application de parties de la Loi sur les stupéfiants et de la Loi des aliments et drogues.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Quelques-unes des initiatives prévues dans le cadre de l'activité (voir aux pages 5-6 et 5-7) en 1985-1986 sont les suivantes:

**Examen des présentations de drogues:** Avant de lancer une drogue nouvelle sur le marché au Canada, les fabricants sont tenus de faire la preuve de son innocuité, de son efficacité et de sa qualité. Le nombre de présentations de drogues augmente constamment depuis plusieurs années, ce qui retarde de

façon importante le processus d'examen. L'augmentation du niveau des ressources approuvées au cours du dernier exercice permettra d'améliorer la situation au cours de 1985-1986. Les retards devraient être éliminés en ce qui concerne l'examen des présentations de drogues précliniques et réduits dans le cas des présentations de drogues nouvelles. Cette réduction de l'arriéré de travail améliorera le climat de la recherche au Canada en rendant le pays plus attrayant pour les chercheurs de l'étranger, et elle permettra d'accélérer l'introduction d'agents thérapeutiques valables dans le système de distribution des soins.

**Examen périodique des médicaments commercialisés:** Toute thérapie médicamenteuse peut avoir des effets défavorables imprévus. Afin de s'assurer que le rapport entre le risque et les avantages thérapeutiques des médicaments commercialisés est acceptable, ceux-ci sont soumis à des examens périodiques fondés sur des normes d'évaluation courantes. Les médicaments qui doivent faire l'objet d'une évaluation sont ceux qui ont été mis sur le marché il y a quelques années, lorsque des normes moins rigoureuses étaient appliquées, ainsi que certains autres, de commercialisation plus récente, qui ont été à l'origine d'effets secondaires inattendus. Selon les nouvelles données scientifiques et cliniques disponibles, certains produits pharmaceutiques devront être retirés du marché en 1985-1986, et d'autres devront faire l'objet de restrictions quant à leur emploi.

**Communication de la composition des médicaments en ingrédients non médicinaux:** Des données scientifiques récentes ont mis en cause certains ingrédients non médicinaux de médicaments dans le déclenchement de réactions défavorables chez un faible pourcentage de la population. L'expérience acquise avec la tartrazine (utilisée comme colorant dans les médicaments) et les sulfites (utilisés comme agents de conservation) donne à penser qu'il serait dans l'intérêt public de divulguer la composition des médicaments en ingrédients non médicinaux. Au cours de l'exercice 1985-1986, des options de principe seront établies, des consultations du public seront entreprises, et des propositions pour l'établissement d'un système de divulgation des ingrédients non médicinaux seront présentées.

**Nouvelles techniques d'analyse:** Les nouveaux appareils de laboratoire automatisés améliorent l'efficacité et la productivité, et permettent la réalisation d'économies qui serviront à régler les fluctuations de la charge de travail et à continuer d'assurer aux organismes de police le haut niveau actuel de services d'analyse.

Le tableau 7 présente un résumé des réalisations précises attendues en 1985-1986, comptant collectivement pour une majorité de ressources consacrées à chaque sous-activité. On y précise les coûts liés à des secteurs de projets nécessitant des ressources importantes, comme l'évaluation de l'innocuité et de l'efficacité des médicaments avant leur commercialisation. D'autres détails sont présentés aux pages 5-29 et 5-30.

## Tableau 7: Innocuité, qualité et efficacité des médicaments

| Sous-activité | Ressources ($000) | A-P | Réalisation globale | Réalisations précises 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| Innocuité et efficacité des médicaments. | 19 401 | 341 | Approbation en temps opportun de médicaments sûrs et efficaces pour la prévention et le traitement des maladies au Canada et réduction au mimimum des dangers liés aux médicaments. | o Identification et évaluation des dangers pour la santé liés aux produits médicamenteux et à leurs constituants, dont l'évaluation de l'innocuité et de l'efficacité permanentes des produits mis sur le marché (81 A-P, 4,5 $ millions. Voir la page 5-29).<br>o Évaluation d'un nombre projeté de 950 présentations relatives à l'innocuité et à l'efficacité des médicaments avant leur mise sur le marché au Canada (110 A-P, 4,8 $ millions. Voir la page 5-29).<br>o Évaluation de la conformité des fabricants de produits biologiques et des produits biologiques mis sur le marché par rapport aux normes et aux prescriptions réglementaires (41 A-P, 2,0 $ millions. Voir la page 5-29).<br>o Réduction de l'arriéré de travail en ce qui concerne l'examen des présentations de médicaments avant leur mise sur le marché (voir la page 5-29).<br>o Autorisation dans les 24 heures, selon une formule d'examen cas par cas, de plus de 90 p. 100 des demandes d'importation et d'utilisation de drogues non offertes au Canada.<br>o Évaluation de médicaments commercialisés choisis afin de déterminer s'ils conservent leur innocuité et leur efficacité (voir la page 5-27). |
| Contrôle des drogues dangereuses. | 11 522 | 125 | Réduire au minimum le mésusage et le détournement de drogues psychotropes. | o Inspection et examen d'un nombre projeté de 5000 personnes et établissements autorisés à détenir, à distribuer et à prescrire des drogues psychotropes.<br>o Collecte et dépôt des revenus, et élimination des drogues et des biens saisis en vertu de la loi, équivalent à une valeur totale d'environ 5,0 $ millions (Voir la page 5-24 et la Section III, page 5-48). |
| Qualité des médicaments mis sur le marché. | 10 281 | 206 | La garantie que les produits pharmaceutiques mis sur le marché sont conformes aux prescriptions réglementaires courantes. | o Surveillance de la conformité des fabricants canadiens et des produits pharmaceutiqes canadiens et importés, par des inspections des locaux et des analyses de laboratoire (100 A-P, 2,8 $ millions. Voir la page 5-29).<br>o Présentation d'un nombre projeté de 1000 rapports sur la conformité des produits et des fournisseurs dans le cadre de la coopération fédérale-provinciale relativement aux soins médico-hospitaliers assurés aux Canadiens.<br>o Évaluation, moins d'un an après leur mise sur le marché, du niveau de conformité des nouveaux produits pharmaceutiques et application des correctifs nécessaires dans le cas des infractions.<br>o Solution d'un nombre projeté de 100 situations à risque et application des mesures qui s'imposent comme les retraits du marché ou les saisies.<br>o Présentation des résultats d'un nombre projeté de 46 000 analyses chimiques qualitatives et de 3000 dosages chimiques et prestation de services de témoins-experts aux organismes de police engagés dans la lutte contre l'abus et le trafic des drogues.<br>o Renseignements sur les drogues d'usage vétérinaire et mise en oeuvre d'autres projets éducatifs afin de promouvoir la sécurité d'emploi des drogues. |

Certaines réalisations qui demanderont des ressources importantes sont présentées en détail ci-après:

**Identification et évaluation des dangers pour la santé:** Des projets de recherche en laboratoire sont nécessaires pour déterminer l'existence, le niveau et la toxicité de dangers pour la santé auparavant inconnus ou peu connus afin d'évaluer s'il est nécessaire de prendre des mesures de contrôle nouvelles ou modifiées. Ces études doivent fournir des données fiables et opportunes permettant de justifier ces mesures de contrôle. Pour affecter des ressources à ces projets, on examine leur priorité relative par rapport aux besoins des autres sous-activités. (On consacrera 81 années-personnes et 4,5 millions de dollars à ces projets en 1985-1986.)

**Évaluation des nouveaux médicaments avant leur mise en marché:** L'évaluation de l'innocuité et de l'efficacité des médicaments avant leur mise en marché est considérée comme un élément essentiel de tout programme moderne de réglementation des médicaments. Huit cents présentations de toutes sortes ont été examinées en 1983-1984. Les ressources sont allouées selon la charge de travail. (On consacrera 110 années-personnes et 4,8 millions de dollars à ces travaux en 1985-1986.)

**Évaluation des produits biologiques:** L'innocuité d'un grand nombre de produits biologiques dépend principalement de leur qualité. Par conséquent, en plus de subir une évaluation avant leur mise en marché, ces médicaments font l'objet d'un examen particulier (lot par lot) et doivent être approuvés avant d'être mis en vente. Grâce aux inspections menées dans les usines, on s'assure de plus qu'ils respectent les normes de fabrication. Les ressources sont affectées selon la charge de travail et compte tenu de la priorité relative de cette sous-activité par rapport aux besoins des autres sous-activités. (On consacrera 41 années-personnes et 2,0 millions de dollars à cette sous-activité en 1985-1986.)

**Surveillance:** L'inspection des usines de fabrication et l'analyse des produits en laboratoire permettent de confirmer si les fabricants respectent ou non les normes officielles ayant trait en particulier à la pureté et au contenu des produits, ainsi que d'autres exigences obligatoires. Le non-respect de ces normes entraîne l'application de correctifs approriés. Étant donné qu'il est possible d'examiner chaque année une certaine proportion seulement des fabricants et des produits, les ressources disponibles sont consacrées aux produits à haut risque et aux secteurs susceptibles de poser des problèmes. En 1983-1984, 240 usines de fabrication de médicaments ont été inspectées, et environ 15 p. 100 des quelque 15 000 produits pharmaceutiques déclarés ont été analysés en laboratoire. Les ressources sont attribuées à cette sous-activité selon sa priorité relative par rapport aux besoins des autres sous-activités. (100 années-personnes et 2,8 millions de dollars seront consacrés à cette sous-activité en 1985-1986.)

**Services fournis aux organismes chargés de faire respecter l'ordre public:** Des services d'analyse de laboratoire et d'expertise sont fournis aux organismes chargés de faire respecter l'ordre public afin d'appuyer les efforts contre l'abus

de drogues. Au cours de 1983-1984, 50 574 analyses au total ont été réalisées, et des membres du personnel ont témoigné à titre d'experts dans 178 causes. La ventilation des analyses, 46 447 analyses qualitatives, 2428 analyses quantitatives,et 1699 identifications de diluants, révèle une augmentation du nombre des analyses quantitatives (dont l'exécution est plus longue), à mesure que les organismes de police s'efforcent de combattre le trafic des drogues. Le personnel a également démantelé 9 laboratoires clandestins de fabrication de drogues. Les ressources sont accordées à cette sous-activité selon la charge de travail et sa priorité relative par rapport aux besoins des autres sous-activités. (On consacrera 60 années-personnes et 1,7 million à cette sous-activité en 1985-1986.)

## C. Qualité et risques environnementaux

### Objectif

Reconnaître les autres risques d'origine anthropique et naturelle présents dans le milieu et limiter l'usage des produits dangereux.

### État récapitulatif des ressources

L'activité Qualité et risques environnementaux représente 15,4 p. 100 du total des dépenses du Programme et 14,1 p. 100 de l'ensemble des années-personnes qui y sont affectées. Le tableau 8 donne une ventilation des ressources qui y sont consacrées.

**Tableau 8. Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1983-1984 | | Réel 1983-84 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Dangers professionnels, du milieu et des instruments médicaux | 17 287 | 259 | 17 453 | 258 | 17 272 | 264 |
| Qualité des instruments médicaux | 487 | 17 | 578 | 16 | 646 | 16 |
| | 17 774 | 276 | 18 031 | 274 | 17 918 | 280 |
| Recettes | 1 000 | | 1 000 | | 858 | |

De toutes les dépenses de cette activité, 62,1 p. 100 sont consacrées aux frais de personnel, 29,0 p. 100 au fonctionnement et à l'entretien, et 8,9 p. 100 au coût des immobilisations. Les recettes proviennent de services de dosimétrie fournis et ne peuvent être déduites des dépenses du Programme (voir la page 5-48).

### Description

**Dangers professionnels, du milieu et des instruments médicaux:** Cette sous-activité, qui est la responsabilité de la Direction de l'hygiène du milieu, comprend les tâches suivantes:

- Évaluation des effets sur la santé des polluants du milieu et enquêtes à ce sujet;

- Évaluation des dangers pour la santé associés aux instruments médicaux, aux sources de rayonnements et aux produits dangereux, contrôle de ces instruments, sources et produits, et enquêtes en cette matière; et

- Évaluation, en collaboration avec les autres services du Ministère, des effets sur la santé des innovations techniques et sociologiques.

Ces tâches sont accomplies grâce à des moyens internes ou à des contrats conclus avec le secteur privé.

Afin d'assumer ces responsabilités, un certain nombre de stratégies sont utilisées, dont les suivantes:

- Travaux de recherche afin de déterminer et d'évaluer les dangers pour la santé;

- Élaboration de lignes directrices, de normes et de règlements pour contrôler les dangers pour la santé liés aux produits visés par l'activité;

- Transmission de conseils ou de recommandations aux autres ministères et organismes au sujet de l'innocuité des produits dont le Ministère n'est pas le seul responsable;

- Évaluation des renseignements fournis par les fabricants au sujet de l'innocuité, de la qualité et de l'efficacité de leurs instruments médicaux et pesticides;

- Inspection des installations de radiographie relevant de la compétence du gouvernement fédéral; et

- Transmission aux professionnels de la santé d'alertes au sujet des dangers que présentent les instruments médicaux.

**Qualité des instruments médicaux:** Cette sous-activité, qui est la responsabilité de la Direction des opérations régionales, consiste à s'assurer que les instruments médicaux sur le marché respectent les exigences des règlements et sont utilisés de façon judicieuse.

Diverses stratégies sont utilisées à cet effet, dont les suivantes:

- Inspection des usines de fabrication d'instruments médicaux et analyse des instruments médicaux;

- Liaison et coordination avec les organismes de réglementation d'autres pays, particulièrement des États-Unis;

- Mesures coercitives visant à assurer le respect de la loi (saisies, retraits du marché ou poursuites), et donc à diminuer ou éliminer

les dangers que présentent les instruments médicaux pour le public canadien; et

- Transmission de documents d'information aux professionnels de la santé et aux consommateurs au sujet de l'utilisation appropriée des instruments médicaux.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les divers projets prévus dans le cadre de cette activité (voir page 5-7) pour 1985-1986 sont les suivants:

**Révision du Règlement sur les dispositifs émettant des radiations:** Le premier objectif de cette activité est de maîtriser les risques sanitaires liés aux dispositifs émettant des radiations. Pour ce faire, il faut élaborer des règlements précisant diverses normes de sécurité à l'égard de la conception, de la construction et du rendement de ces dispositifs. Des efforts visent actuellement, par le moyen de modifications, à rendre la réglementation plus générale et plus souple afin de tenir compte des réalisations technologiques futures. Des modifications qui permettront de réglementer le matériel de tomodensitométrie ainsi que les nouveaux modèles de lampes solaires sur le marché sont en voie de préparation. Il est également envisagé de clarifier les exigences de la réglementation concernant les dispositifs à ultrasons pour usage thérapeutique et de modifier la réglementation en ce qui regarde l'équipement à rayons X pour usage diagnostique, les dispositifs à décharge et le matériel dentaire à rayons X extra-buccal.

**Révision des recommandations pour la qualité de l'eau potable:** Le rôle du gouvernement fédéral concernant la qualité de l'eau potable a été d'élaborer, de concert avec les provinces, des recommandations nationales sur les contaminants présents dans l'eau potable. Ces recommandations, dont la dernière révision remonte à 1978, doivent ere mises à jour afin de tenir compte des nouvelles connaissances, particulièrement dans le domaine des contaminants organiques. Les recommandations actuelles ne visent que 52 substances, alors que la Commission mixte internationale a établi à 381 le nombre de polluants présents dans l'eau pouvant avoir des effets indésirables sur la santé. Un groupe de travail fédéral-provincial sur la qualité de l'eau potable a été établi et chargé de revoir les recommandations actuelles. Le groupe s'est réuni à deux reprises jusqu'à maintenant et a convenu de réexaminer les critères relatifs aux 52 substances en question ainsi qu'une liste supplémentaire d'environ 30 agents organiques et pesticides.

**Réglementation des instruments médicaux pour usage à domicile:** Le nombre et la variété des instruments médicaux destinés directement au public s'accroît rapidement; en fait, ils auraient doublé l'an dernier aux États-Unis. Certains de ces instruments permettraient de diagnostiquer de nombreuses maladies, dont le diabète, l'hypertension, le cancer et les infections vénériennes. Parmi les autres vertus thérapeutiques qui leur sont attribuées, il faut mentionner le soulagement des douleurs chroniques, la réduction du poids et de l'anxiété, et la guérison de nombreux autres maux réels ou imaginaires. Bon nombre de ces produits peuvent se révéler utiles dans les mains de personnes qualifiées,



53

mais certains posent des risques graves ou relèvent de la fraude. Sur la recommandation des secrétaires généraux de pharmacie et de médecine des provinces, et de plusieurs sociétés professionnelles, une séance de travail aura lieu cet automne afin d'examiner les problèmes qui se présentent et d'envisager diverses solutions de type réglementaire, comme celle de restreindre les ventes au moyne d'or-donnances médicales. Les activités actuelles portent sur les points suivants: délimination et évaluation de risques précis liés à des instruments, par exemple les relaxants musculaires électroniques, les nécessaires automatisés de mesure de la pression sanguine et les pompes portatives pour la perfusion d'insuline; et élaboration de normes, de recommandations et de matériel éducatif concernant les produits largement utilisés, par exemple les matériels de dosage du glucose pour usage domestique, et les nécessaires pour les tests de grossesse et les épreuves de dépistage du cancer.

**Présence du secteur des instruments médicaux dans les régions:** Par suite de recommandations découlant d'une évaluation effectuée en 1983-1984, du besoin de personnel spécialisé et de la disponibilité de nouvelles ressources, la sous-activité de la qualité des instruments médicaux a fait l'objet d'une restructuration qui permettra d'intensifier l'activité de réglementation à l'égard des importations et d'améliorer les communications avec les professionnels de la santé afin de mieux reconnaître et éliminer les risques liés aux 300 000 instruments médicaux et plus vendus au Canada. Les innovations technologiques et la confiance de plus en plus grande que les professionnels de la santé accordent aux instruments médicaux créent d'énormes pressions sur les processus de réglementation afin de garantir la sécurité et l'efficacité de ces instruments.

Le tableau 9 présente le résumé des réalisations précises attendues en 1985-1986, comptant collectivement pour une majorité des ressources consacrées à chaque sous-activité. On y précise les coûts liés à des secteurs de projet nécessitant des ressources importantes, comme l'identifications et l'évaluation des risques sanitaires attribuables aux produits chimiques. D'autres détails sont présentés à la page 5-36.

## Tableau 9: Qualité et risques environnementaux

| Sous-activité | Ressources ($000) | A-P | Réalisation globale | Réalisations précises 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|
| Dangers liés au milieu, au travail et aux instruments médicaux | 17 287 | 259 | Conseils, évaluations, normes, lignes directrices et règlements concernant la réduction des risques sanitaires liés aux instruments médicaux, aux sources de rayonnements, aux produits chimiques et aux polluants de l'environnement | o Examen, avant leur mise sur le marché, d'un nombre projeté de 600 instruments médicaux relevant de la Partie V du Règlement sur les instruments médicaux (8 A-P, 400 000 $).<br>o Élaboration de 4 textes nouveaux de réglementation, de lignes directrices, ou de critères d'acceptabilité afin de protéger la santé des usagers d'instruments médicaux et d'aider les fabricants canadiens.<br>o Application d'un nombre projeté de 150 mesures correctrices (retraits du marché et lettres d'alerte, au besoin) en réponse aux problèmes signalés relativement à des instruments médicaux.<br>o Révision des dispositions du Règlement sur les dispositifs émettant des radiations concernant le matériel à rayons X, les appareils à ultrasons pour usage thérapeutique et les lampes solaires afin de tenir compte des progrès technologiques (voir la page 5-33).<br>o Prestation de services de dosimétrie à un nombre projeté de 115 000 travailleurs professionnellement exposés, selon un calendrier précis. (29 A-P, 1,6 $ million. Voir la page 5-36).<br>o Révision des Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada (Voir la page 5-33).<br>o Enquête sur l'exposition de la population aux rayons X d'usage médical.<br>o Recommandations concernant la santé professionnelle des travailleuses enceintes.<br>o Identification et évaluation des risques sanitaires liés aux produits chimiques, aux pesticides (57 A-P, 4,0 $ millions. Voir la page 5-36). |
| Qualité des instruments médicaux. | 487 | 17 | Garantie que les instruments médicaux mis sur le marché sont conformes aux prescriptions réglementaires, et sensibilisation plus grande à l'usage approprié de ces instruments. | o Poursuite du programme de surveillance et de mesures correctrices repensé afin d'améliorer le niveau de conformité des instruments médicaux d'une part, et des fabricants ou fournisseurs d'autre part, et de réduire le nombre d'instruments médicaux en usage, ou présentés pour l'importation ou la vente.<br>o Établissement de points de liaison régionaux afin d'inciter les associations de professionnels de la santé à participer à l'identification et à la solution des problèmes relatifs aux instruments médicaux (Voir la page 5-33).<br>o Distribution de trois publications éducatives sur les instruments médicaux et maintien des autres orientations éducatives en cours.<br>o Retrait du marché d'un nombre projeté de 100 instruments médicaux dangereux. |

Certaines réalisations qui demandent des ressources importantes sont présentées en détail ci-après:

**Service de dosimétrie:** Un service national de radiodosimétrie est assuré, selon une formule de récupération des coûts. Les badges de surveillance portés par les travailleurs susceptibles d'être exposés à des rayonnements sont traités par le service et les résultats communiqués aux employeurs afin de leur permettre de tenir un registre de radioexposition. En 1983-1984, environ 107 000 travailleurs ont été surveillés, entraînant le traitement d'environ 500 000 badges. L'affectation des ressources s'effectue en fonction de la charge de travail. (On consacrera 29 années-personnes et 1,6 million de dollars à cette sous-activité en 1985-1986.)

**Identification des risques sanitaires:** Toute une gamme de substances chimiques présentes dans l'environnement et dans les produits de consommation sont évaluées du point de vue de leurs effets éventuels sur la santé. Au besoin, des recommandations, des lignes directrices, des normes ou des règlements sont élaborés afin de prévenir les risques sanitaires. Les données présentées par les fabricants sur l'innocuité des pesticides du point de vue des risques professionnels et accessoires sont évaluées, et des recommandations sont présentées au ministère de l'Agriculture au sujet de l'acceptabilité ou non de ces produits aux fins de commercialisation. Les ressources sont affectées en fonction de la charge de travail et de la priorité accordée aux besoins des autres sous-activités. (On consacrera 57 années-personnes et 4,0 millions de dollars à cette sous-activité en 1985-1986.)

**Examen des instruments médicaux avant leur mise sur le marché:** Une vaste gamme d'instruments médicaux, y compris quelque 100 catégories de produits intracorporels, ont été soumis à un examen avant leur mise sur le marché en vertu des dispositions de la Partie V du Règlement sur les instruments médicaux. En 1984-1985, les résultats d'essais d'innocuité et d'efficacité ont été évalués au sujet de 480 instruments médicaux présentés par des fabricants, et des recommandations ont été formulées relativement à l'acceptabilité de ces instruments pour un avis de conformité avant leur lancement sur le marché ou en vue d'essais cliniques. Les critères permettant de juger de l'acceptabilité ont été élaborés au fur et à mesure de l'apparition de nouvelles catégories d'instruments sur le marché. (8 années-personnes et 400 000 $ seront consacrés à cette activité en 1985-1986.)

## D. Surveillance de la santé nationale

### Objectif

Préparer et diffuser des renseignements sur l'état de santé de la population du Canada, établir des normes de médecine de laboratoire et offrir des techniques de diagnostic en laboratoire.

### État récapitulatif des ressources

L'activité de la Surveillance de la santé nationale compte pour environ 9,5 p. 100 des dépenses totales du Programme et environ 9,6 p. 100 des années-personnes. On présente au tableau 10 une ventilation des ressources.

**Tableau 10. Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-84 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Surveillance des maladies | 2 560 | 59 | 3 192 | 59 | 3 269 | 59 |
| Services de lutte contre les maladies | 6 833 | 116 | 6 419 | 117 | 5 691 | 118 |
| Gestion et soutien de l'activité | 1 568 | 14 | 1 576 | 14 | 1 406 | 14 |
| | 10 961 | 189 | 11 187 | 190 | 10 366 | 191 |

De toutes les dépenses, 70,9 p. 100 sont consacrées aux coûts relatifs au personnel, 20,8 p. 100 au fonctionnement et à l'entretien, et 8,3 p. 100 au coût des immobilisations.

### Description

Cette activité, qui relève du Laboratoire de lutte contre la maladie, se compose de trois sous-activités: surveillance des maladies, services de lutte contre les maladies, et gestion et soutien de l'activité. Celle-ci consiste en la direction, la planification et le soutien administratif de l'activité dans son ensemble. Les autres sous-activités sont décrites ci-après.

**Surveillance des maladies:** Cette sous-activité vise à fournir des renseignements de surveillance épidémiologique et de référence sur des problèmes de santé

et de morbidité précis en recueillant et en évaluant les données et les renseignements obtenus d'autres organismes, comme Statistique Canada.

Les données recueillies sont intégrées à un certain nombre de stratégies permettant d'évaluer la fréquence, le contrôle et la prévention des maladies et des infections. Ces stratégies comprennent les suivantes:

- Élaboration de programmes de surveillance de maladies ou de catégories de maladies précises;
- Étude et évaluation des maladies transmissibles et non transmissibles dans les hôpitaux, les laboratoires et les collectivités;
- Élaboration de politiques et de choix de programmes pour la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles; et
- Élaboration de choix de politiques législatives afin de réglementer l'usage du tabac et du cannabis au Canada.

**Services de lutte contre les maladies:** Cette sous-activité comprend les fonctions de laboratoire liées à la lutte contre les maladies et à la surveillance sanitaire.

Parmi les stratégies mises en oeuvre par cette sous-activité, signalons les suivantes:

- Production et mise en marché de réactifs de diagnostic microbiologiques non offerts commercialement pour usage à l'échelon national dans les hôpitaux ou les laboratoires de diagnostic;
- Établissement d'un réseau de centres nationaux de référence pour de nouveaux agents microbiologiques à l'origine de problèmes de santé (comme le virus d'Epstein-Barr et l'agent étiologique du syndrome d'immuno-déficience acquise); et
- Mise au point de méthodes et de matériels pour le diagnostic des maladies, de même que l'élaboration de paramètres permettant leur détection précoce.

**Renseignements sur le rendement et justification des ressources**

Le tableau 11 présente l'état récapitulatif des réalisations attendues pour 1985-1986, comptant collectivement pour une majorité des ressources consacrées à chaque sous-activité. Dans tous les cas, ces réalisations découlent de projets auxquels on alloue moins de 20 années-personnes ou qui coûtent moins de 1 million de dollars. Les détails des initiatives (voir page 5-7) s'établissent comme suit:

**Étude du taux des infections contractées en milieu hospitalier:** Dans le cadre des efforts visant à réduire le taux des infections contractées en milieu hospita-

lier, une étude de la situation actuelle concernant l'incidence des infections et leur catégorie sera entreprise dans un certain nombre d'hôpitaux du Canada.

**Évolution de la biotechnologie:** De nouvelles réalisations dans le domaine de la biotechnologie permettent de produire des réactifs pour le diagnostic de maladies infectieuses. C'est ainsi qu'il est devenu possible de produire à meilleur marché des réactifs non disponibles antérieurement et de meilleure qualité. Deux voies de recherche principales seront ouvertes et appliquées à l'élaboration de méthodes pour la production de réactifs.

**SIDA et autres maladies à transmission sexuelle:** Un comité national a été formé afin de servir de point de convergence des efforts canadiens pour surveiller et étudier le SIDA. Des travaux de recherche concernant les aspects immunologiques et microbiologiques du SIDA et des autres maladies à transmission sexuelle sont déjà entrepris et seront poursuivis dans le cadre de l'activité ou par des marchés de services. Un système national amélioré de surveillance a été mis en place, et son champ d'application sera étendu afin de déceler les tendances qui se dessinent et d'intensifier les efforts de contrôle.

**Tableau 11: Surveillance de la santé nationale**

| Sous-activité | Ressources ($000) | A-P | Réalisation globale | Réalisations précises 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| Surveillance des maladies | 2560 | 59 | Communication opportune de données sur la morbidité et de lignes directrices concernant les programmes de lutte contre les maladies. | o Production de publications d'information ministérielle fondées sur l'analyse de données statistiques émanant des provinces, dont:<br>- Rapport hebdomadaire des maladies au Canada (publication hebdomadaire, 6000 lecteurs).<br>- Maladies chroniques au Canada (publication trimestrielle, 3000 lecteurs); et<br>- Bulletin de nouvelles du LLCM (publication trimestrielle, 2000 lecteurs).<br>o Analyse et préparation de rapports sur la tuberculose et les maladies à transmission sexuelle au Canada.<br>o Élaboration et publication de lignes directrices concernant les programmes de lutte contre les maladies.<br>o Présentation de réponses à un nombre projeté de 60 demandes d'aide venant des provinces afin d'enquêter sur des urgences épidémiologiques.<br>o Présentation de rapports mensuels à l'Organisation mondiale de la Santé sur un nombre estimatif de 1800 cas annuels d'infection virale au Canada.<br>o Étude en vue de déterminer la fréquence des infections acquises en milieu hospitalier et les facteurs de risque dans un certain nombre d'hôpitaux du Canada (Voir la page 5-38). |

| Sous-activité | Ressources ($000) | A-P | Réalisation globale | Réalisations précises 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| Services de lutte contre les maladies. | 6833 | 116 | Production et distribution de réactifs de diagnostic et prestation de services de référence à l'échelle nationale. | o Production et fourniture aux provinces qui en font la demande, de 28 000 flacons de réactif de microbiologie et de chimie clinique.<br>o Établissement de 19 services de référence microbiologique à l'égard des organismes microbiologiques de manifestation courante et établissement de deux services de référence supplémentaires.<br>o Mise au point de techniques de laboratoire pour le diagnostic rapide des maladies infectieuses.<br>o Production et distribution aux laboratoires participants de 15 collections d'échantillons témoins pour la vérification de la compétence.<br>o Planification et établissemnt de six cours de formation en biotechnologie et en méthodologie du diagnostic.<br>o Mise en oeuvre de procédures de sécurité en techniques de laboratoire portant sur 125 essais effectués sur 90 enceintes de sécurité au sein de la Direction générale de la protection de la santé.<br>o Mise au point de deux méthodes de biotechnologie pour la production de réactifs de diagnostic (Voir la page 5-39). |

## E. Administration du Programme

### Objectif

Assurer la direction globale et la coordination des activités du Programme, c'est-à-dire s'occuper de la définition des politiques, de la planification, des finances et de l'administration, et fournir des services de soutien financier.

### État récapitulatif des ressources

L'administration du Programme compte pour environ 12,7 p. 100 du total des dépenses et environ 11,8 p. 100 du total des années-personnes consacrées au Programme. Le tableau 12 montre comment sont réparties ces ressources.

**Tableau 12. Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Direction | 802 | 13 | 794 | 11 | 961 | 8 |
| Soutien administratif | 9 842 | 141 | 7 311 | 139 | 6 077 | 143 |
| Soutien scientifique | 4 086 | 78 | 4 844 | 78 | 3 525 | 78 |
| | 14 730 | 232 | 12 949 | 228 | 10 563 | 229 |
| Recettes | 24 | | 24 | | 13 | |

Au total, 51,0 p. 100 des dépenses consistent en frais de personnel, 13,8 p. 100 en frais de fonctionnement et d'entretien, et 35,2 p. 100 en immobilisations. Les recettes, qui proviennent de diverses sources, ne peuvent servir à éponger les dépenses engagées dans le Programme (voir page 5-48).

### Description et justification des ressources

L'administration du Programme comprend trois sous-activités (direction, soutien administratif et soutien scientifique) qui, ensemble, permettent de fournir les services centraux de gestion et de soutien nécessaires aux autres activités du Programme de la protection de la santé.

Dans l'organigramme, la sous-activité de direction est assumée par le bureau du sous-ministre adjoint. Quant à la sous-activité de soutien administratif, elle regroupe toutes les unités de la Direction des finances et de l'administration, sauf les Ressources animales, la Bibliothèque et les Communications visuelles, qui constituent la sous-activité de soutien scientifique.

En pratique, la sous-activité de direction permet d'assurer la gestion et la coordination du Programme en ce qui concerne sa planification et son évaluation, l'établissement de la politique, et la liaison au sein du Ministère, avec les autres ministères, au sein du gouvernement et avec le secteur privé. La sous-activité de soutien administratif permet de fournir et de coordonner les services financiers et administratifs, et d'exposer la politique en la matière. La sous-activité de soutien scientifique, qui fait appel à 33,6 p. 100 des années-personnes consacrées à l'administration du Programme, sert à offrir les services d'audio-visuel et de bibliothèque, et à assurer l'élevage, la manutention et l'entretien des animaux de laboratoire.

Enfin, l'administration du Programme permet de fournir au Ministère le personnel de soutien nécessaire.

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

**Figure 13: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-86 | Réel 1983-84 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 67 992 | 66 436 | 61 799 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 9 518 | 8 389 | 9 106 |
| Autres dépenses - Personnel | 45 | - | - |
| | 77 555 | 74 825 | 70 905 |
| Autres dépenses de fonctionnement | | | |
| Transports et communications | 4 181 | 4 156 | 3 692 |
| Information | 313 | 474 | 255 |
| Frais de poursuites | 7 077 | 7 077 | 6 308 |
| Autres services professionnels et spéciaux | 5 607 | 6 654 | 5 201 |
| Location | 624 | 644 | 505 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 1 475 | 1 562 | 2 315 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 6 563 | 6 936 | 6 104 |
| Toutes autres dépenses | 10 | 10 | 321 |
| | 25 850 | 27 513 | 24 701 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 103 405 | 102 338 | 95 606 |
| Capital | | | |
| Construction et acquisition de terrains et de bâtiments | 3 732 | 2 207 | 2 134 |
| Construction et acquisition de machinerie et de matériel | 8 376 | 9 691 | 7 170 |
| | 12 108 | 11 898 | 9 304 |
| Paiements de transfert | 70 | 115 | 830 |
| Total des dépenses | 115 583 | 114 351 | 105 740 |

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 14: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle de traitement actuelle | | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | | |
| Direction | 40 | 40 | 39 | 50 350 | 96 300 | 63 117 |
| Scientifique et professionelle | | | | | | |
| Réglementation scientifique | 208 | 200 | 206 | 14 786 | 68 070 | 40 201 |
| Sciences de la biologie | 173 | 152 | 157 | 16 161 | 68 070 | 44 452 |
| Chimie | 152 | 148 | 156 | 15 724 | 68 070 | 36 074 |
| Médecine | 55 | 52 | 47 | 40 054 | 85 140 | 67 451 |
| Pharmacie | 47 | 47 | 44 | 17 630 | 55 620 | 40 991 |
| Sciences physiques | 20 | 19 | 24 | 15 304 | 68 070 | 45 446 |
| Recherche scientifique | 115 | 112 | 106 | 28 176 | 67 720 | 52 561 |
| Économique, sociologie et statistique | 27 | 26 | 21 | 14 570 | 65 080 | 41 641 |
| Sciences vétérinaires | 21 | 20 | 19 | 31 992 | 68 070 | 57 213 |
| Autres | 7 | 7 | 8 | 18 662 | 50 712 | 33 111 |
| Administration et service extérieur | | | | | | |
| Services administratifs | 41 | 39 | 38 | 13 912 | 57 987 | 33 498 |
| Systèmes informatiques | 32 | 32 | 22 | 18 766 | 61 433 | 35 245 |
| Administration du Programme | 10 | 10 | 13 | 13 912 | 57 987 | 37 153 |
| Autres | 13 | 12 | 13 | 12 766 | 57 980 | 35 238 |
| Technique | | | | | | |
| Soutien technologique et scientifique | 351 | 349 | 350 | 14 041 | 50 866 | 28 662 |
| Autres | 62 | 62 | 70 | 12 635 | 57 691 | 33 024 |
| Soutien administratif | 475 | 470 | 489 | 12 636 | 37 130 | 20 396 |
| Exploitation | 111 | 111 | 98 | 13 253 | 40 676 | 22 290 |

Note: Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## 3. Dépenses en capital

**Tableau 15: Répartition du budget d'immobilisations (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Plan relatif aux installations | | | |
| Construction | 3 732 | 2 207 | 1 497 |
| Rénovation | - | - | 637 |
| Équipement | | | |
| Nouveau | 24 | 768 | 128 |
| Remplacement | 8 352 | 8 923 | 7 042 |
| | 12 108 | 11 898 | 9 304 |

**Tableau 16: Détail des grands projets d'immobilisations (en milliers de dollars)**

| | Coût final estimatif total | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Budget des dépenses précédent | Budget des dépenses courant | Coût prévu total au 31 mars 1985 | Budget des dépenses 1985-1986 | Besoins pour les années à venir |
| Projet de construction (Halifax) | 7 530 | 7 530 | 674 | - | 6 856 |
| Projet de construction (Vancouver) | 9 811 | 10 795 | 2 057 | 3 732 | 5 006 |
| Projet de construction (Winnipeg) | 6 818 | 6 818 | 680 | - | 6 138 |
| Annexe à l'immeuble de la radioprotection (Ottawa) | 6 653 | 6 653 | 300 | - | 6 353 |

## 4. Paiements de transfert

### Tableau 17: Détail des paiements de transfert

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Subventions** | | | |
| Qualité et dangers des aliments: Centre national de distribution d'aliments[1] | 15 000 | 15 000 | 15 000 |
| Conférence panaméricaine des représentants pour le contrôle de la qualité des aliments | - | 40 000 | - |
| Qualité et dangers du milieu: | - | - | - |
| Organisation mondiale de la Santé[2] | 50 000 | 50 000 | 150 000 |
| Centre international de recherche sur le cancer | - | - | 652 000 |
| Commission internationale de protection contre les radiations[3] | 5 000 | 5 000 | 5 000 |
| | 70 000 | 110 000 | 822 000 |
| **Contributions** | | | |
| Surveillance de la santé nationale: Été Canada - Programme d'emploi pour étudiants | - | - | 8 000 |
| Administration du Programme: Association canadienne d'hygiène publique | - | 5 000 | - |
| | - | 5 000 | 8 000 |
| | 70 000 | 115 000 | 830 000 |

1 Le Centre national de distribution d'aliments est un organisme sans but lucratif qui veille à la distribution d'aliments spéciaux aux Canadiens atteints de troubles du métabolisme.

2 Pour venir en aide au Programme international sur l'innocuité des produits chimiques en vue de l'établissement de normes internationales en matière de produits chimiques, lesquelles aident à évaluer et à contrôler les polluants chimiques de l'environnement dans le cadre de l'activité portant sur la qualité et les dangers du milieu.

3 Les publications de cette Commission servent à établir des règlements applicables au matériel de radiologie, en vertu de la Loi sur les dispositifs émettant des radiations et de la Loi des aliments et drogues.

## B. Analyse des coûts

Les demandes de crédits pour le Programme en 1985-1986 comprennent uniquement les autorisations à voter et statutaires. D'autres éléments doivent être pris en considération pour connaître le coût net du Programme. Il s'agit de services fournis sans frais par d'autres ministères du gouvernement et de recettes tirées du Programme qui ne sont pas inclues dans les crédits accordés au Programme. Des exemples de ces services fournis sans frais sont les services de locaux (11,7 millions de dollars) assurés par le ministère des Travaux publics et les services financiers (197 000 $) assurés par le ministère des Approvisionnements et Services. Le tableau 18 fournit une analyse du coût net du Programme par activité.

**Tableau 18: Coût net du Programme par activité (en milliers de dollars)**

| | Dépenses totales 1985-1986 | Plus autres coûts | Coût total | Moins recettes | Coût net 1985-1986 | Total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Innocuité et qualité des aliments et nutrition | 30 914 | 4 004 | 34 918 | - | 34 918 | 35 147 |
| Innocuité, qualité et efficacité des médicaments | 41 204 | 4 600 | 45 804 | 5 261 | 40 543 | 41 368 |
| Qualité et risques environnementaux | 17 774 | 1 890 | 19 664 | 1 000 | 18 664 | 19 052 |
| Surveillance de la santé nationale | 10 961 | 1 280 | 12 241 | - | 12 241 | 12 656 |
| Administration du Programme | 14 730 | 1 573 | 16 303 | 24 | 16 279 | 14 674 |
| | 115 583 | 13 347 | 128 930 | 6 285 | 122 645 | 122 897 |

## C. Analyse des recettes

**Figure 19: Détail des recettes (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Innocuité et qualité et efficacité des médicaments | | | |
| Produits de la délivrance de permis d'importation, d'exportation et autres | 11 | 11 | 9 |
| Amendes et saisies | 5 250 | 5 250 | 5 330 |
| Qualité et risques environnementaux | | | |
| Services de protection contre les radiations et services de dosimétrie | 1 000 | 1 000 | 858 |
| Administration du Programme | 24 | 24 | 13 |
| Recettes diverses | | | |
| | 6 285 | 6 285 | 6 210 |

## D. Données additionnelles

### 1. Lois et textes législatifs sur lesquels repose le mandat du Programme de la protection de la santé

**Lois appliquées en totalité ou en partie**

Loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
Loi des aliments et drogues
Loi sur les stupéfiants
Loi sur les dispositifs émettant des radiations
Loi sur les contaminants de l'environnement
Loi sur les produits dangereux

**Lois et instruments auxiliaires**

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique
Loi sur les produits antiparasitaires
Loi sur la radiodiffusion
Règlement sur le contrôle de l'énergie atomique
Code canadien du travail (partie IV, Règlement du Canada sur les substances dangereuses)
Loi sur l'administration financière
Loi sur les ressources en eau du Canada
Loi sur le transport des marchandises dangereuses
Loi sur les pêcheries

**2. Liste des bureaux régionaux, des bureaux de district et des laboratoires régionaux**

| | Bureau régional | Bureau de district | Bureau de sous-district | Laboratoire |
|---|---|---|---|---|
| **Région de l'Atlantique** | | | | |
| Halifax | X | X | | X |
| Saint-Jean (Terre-Neuve) | | X | | |
| Charlottetown | | X | | |
| Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) | | X | | |
| Sydney | | | X | |
| **Région du Québec** | | | | |
| Montréal (Longueuil) | X | X | | X |
| Trois-Rivières | | X | | |
| Québec | | X | | |
| Sherbrooke | | X | | |
| Hull | | X | | |
| **Région de l'Ontario** | | | | |
| Toronto (Scarborough) | X | X | | X |
| Ottawa | | X | | |
| Hamilton | | X | | |
| London | | X | | |
| Windsor | | | X | |
| Thunder Bay | | | X | |
| Sudbury | | | X | |
| **Région du Centre** | | | | |
| Winnipeg | X | X | | X |
| Brandon | | X | | |
| Regina | | X | | |
| Saskatoon | | X | | |
| **Région de l'Ouest** | | | | |
| Vancouver | X | X | | X |
| Calgary | | X | | |
| Edmonton | | X | | |
| Kelowna | | X | | |
| Victoria | | X | | |

**Plan de dépenses du Programme de la sécurité du revenu**

**1985-1986**

## Table des matières

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 6-5
**Extraits du Volume II des Comptes publics** 6-7

**Plan de dépenses du Programme de la sécurité du revenu** 6-8

**Section I**
**Aperçu du programme**

A. Projets pour 1985-1986 6-9
  1. Points saillants 6-9
  2. État financier récapitulatif par activité 6-10
B. Rendement récent 6-11
  1. Points saillants 6-11
  2. Examen du rendement financier 6-11
C. Données de base 6-12
  1. Introduction 6-12
  2. Mandat statutaire 6-12
  3. Objectif du Programme 6-12
  4. Plan d'exécution du Programme 6-12
D. Perspective de planification 6-15
  1. Contexte 6-15
  2. Nouvelles initiatives 6-16
  3. Mise à jour des initiatives antérieures 6-16
  4. Efficacité du Programme 6-18

**Section II**
**Analyse par activité** 6-19

A. Régime de pensions du Canada 6-19
B. Allocations familiales 6-20
C. Sécurité de la vieillesse 6-23
D. Administration du Programme 6-28

**Section III**
**Renseignements supplémentaires** 6-37

A. Analyse par article 6-37
  1. Dépenses par article 6-37
  2. Dépenses en personnel 6-38
  3. Paiments de transfert 6-39
  4. Analyse des coûts 6-39



4072

**Régime de pensions du Canada** 6-41

**Section I**
**Aperçu du Régime** 6-42

A. Description du Régime 6-42
   1. Introduction 6-42
   2. Cotisations 6-42
   3. Prestations 6-43
B. Fonctionnement du Régime 6-44
   1. Compte du Régime de pensions du Canada 6-44
   2. Fonds de placement du Régime de pensions du Canada 6-44
   3. Responsabilités des ministères 6-44
C. État financier récapitulatif 6-45
D. Points saillants de la différence financière 6-46
E. Répercussions financières à long terme 6-46

**Section II**
**Recettes** 6-48

A. Cotisations 6-48
   1. État financier récapitulatif 6-48
   2. Facteurs modifiant le montant total des cotisations 6-48
B. Intérêts provenant des placements et du solde de fonctionnement 6-50

**Section III**
**Débours** 6-51

A. Versements de prestations 6-51
   1. Introduction 6-51
   2. Description des prestations 6-51
   3. Besoins financiers 6-53
   4. Explication de la différence dans les besoins financiers 6-53
   5. Facteurs modifiant les versements totaux de prestations 6-54
B. Frais d'administration 6-55

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser le montant net de 65 234 000 $ pendant 1985-1986 pour l'administration du Programme de la sécurité du revenu. Ce montant est net de la somme de 39 015 000 $ à imputer au Régime de pensions du Canada pour les services administratifs.

Un montant estimatif de 10 876 000 $ pour les avantages sociaux sera dépensé en vertu de l'autorisation législative existante. Une partie de ces dépenses de fonctionnement, évaluées à 3 493 000 $, est incluse dans les services administratifs qui seront imputés au Régime de pensions du Canada.

Par ailleurs, les dépenses du Programme relativement à la sécurité de la vieillesse et aux versements d'allocations familiales, qu'on estime à 15 011 000 000 $ pour 1985-1986, seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits (en milliers de dollars) | Budget des dépenses 1985-1986 | Budget des dépenses 1984-1985 |
|---|---|---|
| **Programme de la sécurité du revenu** | | |
| 45 Dépenses du Programme | 65 234 | 60 632 |
| (S) Versements d'allocations familiales | 2 510 000 | 2 429 000 |
| (S) Versements de sécurité de la vieillesse | 8 874 000 | 8 286 000 |
| (S) Versements du supplément de revenu garanti | 3 365 000 | 2 771 000 |
| (S) Versements d'allocations au conjoint | 262 000 | 279 000 |
| (S) Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés | 10 876 | 9 472 |
| **Total du Programme** | 15 087 110 | 13 835 104 |

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

## Crédits - Libellé et montants

| Numéros de crédit | Ministère ou agence | Budget de dépenses 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Programme de la sécurité du revenu** | |
| 45 | Sécurité du revenu - Dépenses du Programme y compris les dépenses recouvrables au titre du Régime de pensions du Canada | 65 234 000 |

## Programme par activité

| (en milliers de dollars) | Budget des dépenses 1985-1986 | | | | | | | Budget des dépenses 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Fonctionnement | Capital | Paiements de transfert | Sous-total | Moins Recettes à valoir sur le crédit | Total | |
| Allocations familiales | | | | 2 510 000 | 2 510 000 | | 2 510 000 | 2 429 000 |
| Sécurité de la vieillesse | | | | 12 501 000 | 12 501 000 | | 12 501 000 | 11 336 000 |
| Administration du Programme | 3042 | 113 925 | 1200 | | 115 125 | 39 015 | 76 110 | 70 104 |
| | 3042 | 113 925 | 1200 | 15 011 000 | 15 126 125 | 39 015 | 15 087 110 | 13 835 104 |

## Extraits du Volume II des Comptes publics

## Utilisation des crédits en 1983-1984

| | Budget des dépenses principal | Total des crédits | Utilisation réelle |
|---|---|---|---|
| **Dépenses budgétaires votées** | $ | $ | $ |
| Crédit 35 - Sécurité du revenu - Dépenses du programme, y compris les dépenses recouvrables au titre du Régime de pensions du Canada | 54 737 000 | 58 968 117 | **60 596 021** |
| **Dépenses statutaires** | | | |
| Versements d'allocations familiales (S.R., c.F-1) | 2 325 000 000 | 2 326 572 372 | **2 326 572 372** |
| Versements de sécurité de la vieillesse (S.R., c.O-6) | 7 767 000 000 | 7 648 959 224 | **7 648 959 224** |
| Versements du supplément de revenu garanti (S.R., c.O-6) | 2 859 000 000 | 2 524 449 744 | **2 524 449 744** |
| Versements d'allocations au conjoint (S.R., c.O-6) | 280 000 000 | 232 913 695 | **232 913 695** |
| Cotisations aux régimes d'avantages sociaux | 8 725 000 | 9 711 000 | **9 711 000** |
| Remboursements des montants crédités au revenu des années précédentes | | 743 | **743** |
| Sous-total | 13 239 725 000 | 12 742 606 778 | **12 742 606 778** |
| Total | 13 294 462 000 | 12 801 574 895 | **12 803 202 799** |



77

**Plan de dépenses du Programme de la sécurité du revenu**

## Section I
## Aperçu du Programme

### A. Projets pour 1985-1986

### 1. Points saillants

- Le Programme prévoit le versement de prestations de Sécurité de la vieillesse à environ 2,6 millions de pensionnés et des Allocations familiales à des organismes, à des institutions et à environ 3,6 millions de familles au nom de 6,5 millions d'enfants (voir les pages 6-23 et 6-20).

- Les personnes qui reçoivent ces prestations constituent environ 36 p. 100 de la population canadienne.

- On s'attend à ce que les besoins financiers relativement aux prestations de la Sécurité de la vieillesse et des Allocations familiales atteignent 15,0 milliards de dollars en 1985-1986, soit une hausse de 1,2 milliard de dollars (8,4 p. 100) par rapport à l'année précédente.

- Les dépenses brutes de fonctionnement devraient atteindre 115 millions de dollars en 1985-1986, soit une augmentation de 5,1 millions de dollars ou de 4,7 p. 100 par rapport à 1984-1985. Ces dépenses représentent moins de 1 p. 100 de l'ensemble des besoins du Programme (voir la page 6-28).

## 2. État financier récapitulatif par activité

### Tableau 1: Dépenses totales du Programme (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Versements de prestations | | | | |
| - Statutaire | | | | |
| Pension de base de la sécurité de la vieillesse | 8 874 000 | 8 204 000 | 670 000 | |
| Supplément de revenu garanti | 3 365 000 | 2 973 000 | 392 000 | |
| Allocation au conjoint | 262 000 | 252 000 | 10 000 | |
| | 12 501 000 | 11 429 000 | 1 072 000 | 6.23 |
| Allocations familiales | 2 510 000 | 2 418 000 | 92 000 | 6.20 |
| | 15 011 000 | 13 847 000 | 1 164 000 | |
| Dépenses de fonctionnement - Toutes les activités | 115 125 | 110 006 | 5 119 | 6.29 |
| | 15 126 125 | 13 957 006 | 1 169 119 | |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit | 39 015 | 37 629 | 1 386 | |
| Dépenses totales | 15 087 110 | 13 919 377 | 1 167 733 | |
| Années-personnes autorisées | 3 042 | 2 989 | 53 | |

B. **Rendement récent**

1. **Points saillants**

- La différence entre les paiements réels et les paiements statutaires originalement prévus est surtout imputable à des changements par rapport aux prévisions initiales concernant l'indice des prix à la consommation (voir les pages 6-20 et 6-24).

- Les dépenses de fonctionnement au cours de l'année ont représenté environ 2,9 millions de dollars de plus que ce qui avait été prévu dans le Budget principal (voir la page 6-30).

- La charge de travail définie du Programme a été quelque peu inférieure aux prévisions, en particulier pour les prestations nécessitant une évaluation du revenu (voir la page 6-32).

2. **Examen du rendement financier**

**Tableau 2: Rétrospective du rendement financier en 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget des dépenses | Différence |
| Versements de prestations | | | |
| - Statutaire | | | |
| Pension de base de la sécurité de la vieillesse | 7 648 959 | 7 767 000 | 118 041 |
| Supplément de revenu garanti | 2 524 450 | 2 859 000 | 334 550 |
| Allocation au conjoint | 232 914 | 280 000 | 47 086 |
| | 10 406 323 | 10 906 000 | 499 677 |
| Allocations familiales | 2 326 572 | 2 325 000 | (1 572) |
| | 12 732 895 | 13 231 000 | 498 105 |
| Dépenses de fonctionnement | 95 085 | 92 209 | (2 876) |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit | 24 777 | 28 747 | 3 970 |
| Dépenses totales | 12 803 203 | 13 294 462 | 491 259 |
| Années-personnes | 2 856 | 2 799 | (57) |

## C. Données de base

### 1. Introduction

La législation appliquée dans le cadre du Programme de la sécurité du revenu comprend la Loi sur les allocations familiales, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, et certaines parties du Régime de pensions du Canada. La Direction générale des programmes de la sécurité du revenu du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social favorise et protège la sécurité sociale et le bien-être social de la population en appliquant cette législation, en élaborant des politiques et instruments législatifs, et en menant à bien d'autres missions déléguées par le Sous-ministre.

### 2. Mandat statutaire

Le mandat statutaire en vertu duquel ce Programme est exécuté est contenu dans le Régime de pensions du Canada, la Loi de 1973 sur les allocations familiales, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, et la Loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Ces documents législatifs, sauf le dernier, énoncent un mandat qui, au lieu d'être général et souple est très précis et strict. La législation détermine aussi bien le montant des prestations mensuelles que l'admissibilité à celles-ci.

### 3. Objectif du Programme

Maintenir et améliorer la sécurité du revenu des Canadiens.

### 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Le Programme comprend quatre activités:

- Le Régime de pensions du Canada est un régime contributif obligatoire qui assure aux travailleurs canadiens et à leur famille une protection lorsque le cotisant atteint l'âge de 65 ans, devient invalide ou décède.

- Les Allocations familiales assurent une aide financière aux familles et aux institutions qui ont la charge d'enfants dans le cadre du système général de prestations pour enfants.

- La Sécurité de la vieillesse procure un revenu minimum aux Canadiens âgés ainsi qu'un revenu supplémentaire aux bénéficiaire de la Sécurité de la vieillesse et à leurs conjoints de 60 à 64 ans dont les revenus provenant d'autres sources sont limités.

- L'Administration du Programme assure la coordination globale des activités relatives au Programme par des conseils et des analyses en matière de politique, ainsi que par des services de planification et des services financiers et administratifs; détermine l'admissibilité; traite les paiements; et met à jour et fournit des renseignements sur le Régime de pensions du Canada et les programmes des Allocations familiales et de la Sécurité de la vieillesse, conformément au Régime de pensions du Canada, à la Loi de 1973 sur les allocations familiales, à la Loi sur la sécurité de la vieillesse, et aux mandats délégués par la Loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

**Tableau 5: Structure des activités du Programme de la sécurité du revenu**

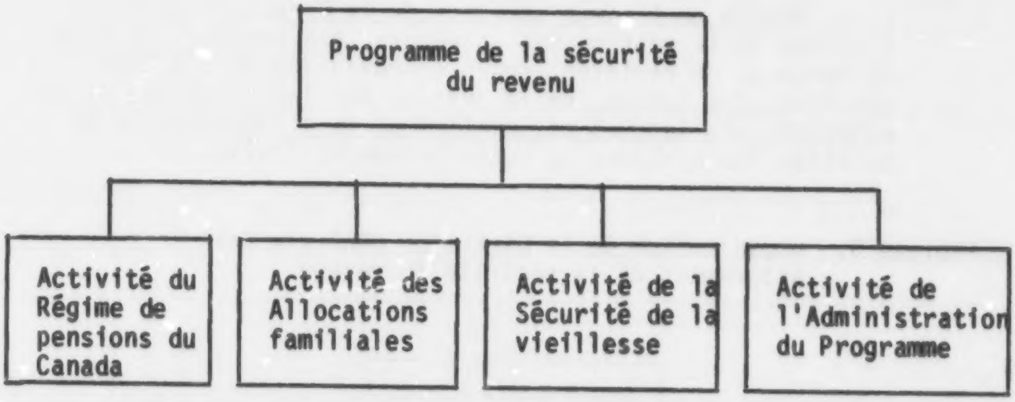


**Structure organisationnelle:** La Direction générale des programmes de la sécurité du revenu est dirigée par un sous-ministre adjoint et comprend quatre secteurs de responsabilité:

- La Direction des opérations des programmes s'occupe de donner au public des renseignements et des conseils sur les conditions des programmes de la Sécurité de la vieillesse et des Allocations familiales, ainsi que sur le Régime de pensions du Canada, de traiter les demandes de prestations présentées dans le cadre de ces programmes; et de tenir les comptes des bénéficiaires et des cotisants. La Direction s'acquitte de ses responsabilités au moyen d'une organisation très décentralisée, qui comprend 305 centres de services aux clients ouverts à plein temps et à temps partiel partout au Canada.

- La Direction de la politique, de la liaison et du développement s'occupe de donner des conseils et de procéder à des analyses relativement aux politiques pour les cadres supérieurs et le Ministre, d'élaborer des projets de loi, de planifier les programmes, d'établir et d'analyser des données quantitatives pour étayer les analyses en matière de politique, et d'assurer la liaison internationale.

- La Direction de l'administration financière s'occupe de coordonner la préparation des prévisions et des budgets financiers, d'informer et d'aviser les cadres supérieurs de la Direction générale au sujet des aspects et contrôles financiers des programmes statutaires et budgets de fonctionnement, et d'assurer tous les services de soutien financier à la Direction générale des programmes de la sécurité du revenu.

- La Direction de l'administration de la Direction générale s'occupe de la gestion des documents, des services de mise en forme et de révision, de la coordination de l'Action positive, des locaux, de la gestion des installations et du matériel, des langues officielles et de l'exécution et du maintien des systèmes de contrôle administratif.

**Tableau 3: Organisation de la Direction générale des programmes de la sécurité du revenu**

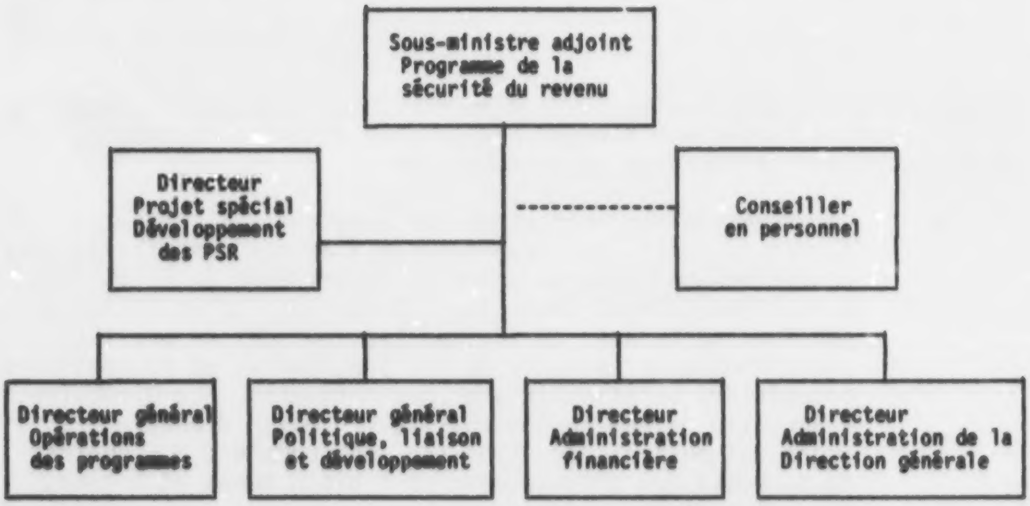

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

L'élément le plus significatif du contexte actuel qui influera sur le Programme est le changement démographique. D'importants changements à ce niveau sont en train de se produire au Canada. Le taux de natalité baisse et le nombre de personnes âgées augmente.

Par suite de ces changements, on prévoit que d'ici l'an 2000, 13,2 p. 100 de la population totale aura plus de 65 ans, et 21,6 p. 100 moins de 18 ans. Ces proportions se comparent bien à des pourcentages estimatifs de 10,4 p. 100 des personnes âgées et 26,0 p. 100 de jeunes en 1985-1986. Seuls d'importants changements de certaines variables, par exemple en ce qui concerne l'immigration et le nombre d'enfants par famille, pourraient modifier sensiblement cette projection. Le tableau 4 indique les effets de ces changements démographiques sur le nombre d'enfants et de personnes âgées au cours de la décennie 1981-1990.

**Tableau 4: Nombre d'enfants et de personnes âgées au cours de la décennie 1981-1990 (en milliers d'individus)**

| | Enfants de moins de 18 ans | | Personnes de 65 ans et plus | |
|---|---|---|---|---|
| Année | Nombre | % de la population | Nombre | % de la population |
| 81 | 6845,7 | 28,1 | 2360,6 | 9,7 |
| 82 | 6752,2 | 27,4 | 2430,7 | 9,9 |
| 83 | 6676,0 | 26,8 | 2490,9 | 10,0 |
| 84 | 6631,0 | 26,4 | 2551,8 | 10,2 |
| 85 | 6616,2 | 26,1 | 2634,7 | 10,4 |
| 86 | 6613,3 | 25,8 | 2720,9 | 10,6 |
| 87 | 6611,1 | 25,6 | 2810,8 | 10,9 |
| 88 | 6596,2 | 25,3 | 2893,5 | 11,1 |
| 89 | 6574,4 | 25,0 | 2976,7 | 11,3 |
| 90 | 6565,4 | 24,7 | 3058,2 | 11,5 |

Source: Statistique Canada, Population du Canada.

## 2. Nouvelles initiatives

Au cours de 1985-1986, les initiatives suivantes seront lancées ou poursuivies:

**Développement des programmes de la sécurité du revenu:** Il existe un besoin reconnu de mettre à jour et d'améliorer les systèmes de distribution des Programmes de la sécurité du revenu, et d'y incorporer les avances technologiques en vue d'améliorer le service au public, d'accroître l'efficacité générale, et de réduire les dépenses administratives. En 1984-1985, la conception d'un projet visant à fusionner, intégrer et moderniser les procédures et systèmes de distribution des trois programmes de la sécurité du revenu a été entreprise. Un plan et un calendrier ont été élaborés, et la conception des systèmes et un plan organisationnel devraient être prêts pour être examinés en 1985-1986.

**Service de téléphone sans frais d'interurbain:** La Direction générale possède un vaste réseau de bureaux dans tout le pays. La plupart des Canadiens peuvent obtenir gratuitement des renseignements ou des conseils sur les programmes. Cependant, les personnes habitant à l'extérieur du secteur d'appel local doivent payer des frais d'interurbain. Conformément à une recommandation du Groupe de travail sur le service au public, la Direction générale cherche des façons économiques d'assurer un service sans frais d'interurbain et de l'étendre à mesure que les ressources le permettront.

En 1984-1985, ce service a été instauré dans les régions éloignées du Nord. De plus, il a été étendu au Manitoba dans le cadre d'un projet pilote. A la suite de l'évaluation qui sera effectuée après une année de fonctionnement et à mesure que les ressources le permettront, la possibilité d'étendre le service à d'autres provinces ou à d'autres secteurs sera étudiée.

**Améliorations de l'administration:** Au moyen d'examens internes, de l'étude de rapports de vérification et de la redéfinition des attentes des gestionnaires, les cadres de la Direction générale cherchent continuellement à améliorer le rendement administratif de la Direction générale. Les projets comprennent la conception d'un nouveau système intégré d'information de gestion et un projet d'amélioration des dossiers.

## 3. Mise à jour des initiatives antérieures

**Réformer le système de pensions:** La Direction générale des programmes de la sécurité du revenu continuera à s'intéresser à la réforme des pensions.

**Améliorer le revenu des personnes âgées en modifiant le Supplément de revenu garanti:** En juin 1984, une disposition législative a été adoptée pour majorer certaines prestations en vertu du Supplément de revenu garanti.

**Améliorer la protection contre l'invalidité pour les Canadiens invalides:** Le rapport de l'étude fédérale-provinciale sur un programme complet d'assurance-invalidité a été terminé en septembre 1983 et présenté aux ministres fédéraux et provinciaux. Les ministres ont convenu que le groupe de travail devrait entreprendre d'autres travaux préliminaires et ceux-ci sont en cours.

**Améliorer la protection du revenu des immigrants et émigrants:** La Direction générale continue à négocier des accords internationaux sur la sécurité sociale qui assurent une protection continue aux immigrants et émigrants, et qui permettent de coordonner le Programme de la sécurité du revenu du Canada avec les programmes d'autres pays. Des accords avec la France, la Grèce, l'Italie, la Jamaïque, le Portugal et les États-Unis sont en vigueur. Des négociations avec d'autres pays sont en cours et d'autres encore seront entreprises l'année prochaine.

**Réorganiser les bureaux régionaux de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse:** En 1982, il a été annoncé que les services des Allocations familiales et de la Sécurité de la vieillesse pour l'Ontario seraient décentralisés vers Chatham, Peterborough et Timmins, et qu'une sous-section resterait à Toronto. Les services du Régime de pensions du Canada pour l'Ontario seront transférés de la région de la Capitale nationale et rattachés à ceux des deux autres programmes dans les quatre bureaux susmentionnés. Ces déménagements permettront le fusionnement ultérieur des systèmes de distribution des trois programmes. La réinstallation prévue du bureau régional de la Nouvelle-Écosse de Halifax à Sydney a été annulée.

**Programme d'information des cotisants du Régime de pensions du Canada:** Depuis 1966, les Canadiens cotisent obligatoirement au Régime de pensions du Canada sur la base de leurs gains assurés. Il faut donc établir un programme pour informer les cotisants de leurs cotisations, afin de faire apporter les corrections à temps et connaître davantage les prestations offertes en vertu du Régime. Un projet pilote a été mis en application en 1983 et a été généralisé en 1984-1985. L'impact de la charge de travail accrue qui en résultera n'a pas été entièrement évalué, mais des mécanismes de contrôle seront en place.

**Programmes de contrôle:** Les grandes lignes d'un programme de contrôle plus efficace ont été établies pour veiller à ce que chacun des paiements statutaires effectués en vertu du Programme de la sécurité du revenu soit versé à un bénéficiaire admissible seulement et à ce que son montant soit exact. Le programme de contrôle amélioré pourrait être mis en application à titre permanent.

## 4. Efficacité du Programme

Plus de 99 p. 100 des personnes âgées de 65 ans ou plus demandent la prestation de base de la Sécurité de la vieillesse et la reçoivent. Près de 90 p. 100 des personnes admissibles au Supplément de revenu garanti et plus de 98 p. 100 des personnes admissibles à l'Allocation au conjoint reçoivent ces prestations. Les taux d'exercice du droit aux Allocations familiales dépassent 99 p. 100. Ces taux d'exercice indiquent que les prestations atteignent les personnes pour lesquelles elles ont été créées.

Un des rôles de la Sécurité de la vieillesse (SV) est d'assurer un revenu minimum aux Canadiens âgés, auquel viennent s'ajouter d'autres revenus de retraite. Une enquête réalisée par la Direction générale auprès des bénéficiaires de la SV indique que plus de 35 p. 100 du revenu total de toutes sources des personnes âgées provient des prestations de la SV et du SRG. Ce fait, avec le haut taux d'exercice susmentionné, montre que le programme remplit son rôle.

Des recherches effectuées par la Direction générale montre que le Régime de pensions du Canada (RPC) atteint ses objectifs. Près de 1,75 million de Canadiens recevront des prestations du RPC au cours de l'année financière 1985-1986. Une enquête au sujet des bénéficiaires des prestations d'invalidité du RPC indique que ces prestations représentent leur plus importante source de revenu, ainsi que près du tiers de tous les revenus signalés. Une autre enquête au sujet des bénéficiaires de la pension de retraite du RPC indique que ces prestations représentent leur troisième source de retenu de retraite en importance, après les prestations de la SV et le revenu provenant de placements. Pour les personnes qui reçoivent les prestations de survivant du RPC, celles-ci représentent environ un dollar pour chaque tranche de six dollars et demi de revenu.

Section II

Analyse par activité

## A. Régime de pensions du Canada

### Objectif

Assurer une protection qui est fonction du revenu, dans le cadre d'un régime contributif obligatoire, aux travailleurs canadiens et à leur famille lorsque le cotisant atteint l'âge de 65 ans, devient invalide ou décède, conformément au responsabilités assignées au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social dans le Régime de pensions du Canada.

### État récapitulatif des ressources

Les dépenses de fonctionnement sont détaillées sous "Administration du Programme."

Note: Pour plus de détails sur le Régime de pensions du Canada, voir les pages 6-41 à 6-55.

### Rapport entre le Régime de pensions du Canada et le Programme

Les prestations et les frais administratifs du Régime de pensions du Canada sont financés par les contributions obligatoires des personnes travaillant à leur propre compte, des employeurs et des employés, et par les recettes du Fonds de placement du RPC. Le RPC est administré par le gouvernement fédéral, et les frais administratifs engagés sont imputés au Régime.

## B. Allocations familiales

### Objectif

Assurer une aide financière aux familles et institutions qui ont la charge d'enfants dans le cadre du système général de prestations pour enfants.

### État récapitulatif des ressources

Les dépenses relatives aux Allocations familiales, qui sont estimées à 2,5 milliards de dollars pour 1985-1986, représentent 17 p. 100 des dépenses totales du Programme. Le tableau 6 montre les dépenses au titre des prestations. Les dépenses de fonctionnement sont détaillées sous "Administration du Programme."

**Tableau 6: Dépenses au titre des prestations (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Dépenses au titre des prestations | 2 510 000 | 2 418 000 | 2 326 572 |

L'augmentation prévue de 92 millions de dollars, ou de 3,8 p. 100 au titre des prestations entre 1984-1985 et 1985-1986 résulte d'une augmentation de 1,41 $ du taux mensuel moyen (de 30,57 $ à 31,98 $) en raison de l'indexation du coût de la vie. Cette augmentation est légèrement compensée par une diminution de 52 882 du nombre d'enfants (de 6 592 281 à 6 539 399).

### Rendement financier antérieur

Le tableau 7 permet de comparer les dépenses réelles relatives aux Allocations familiales et les dépenses initialement prévues. Les dépenses de fonctionnement sont détaillées sous "Administration du Programme."

Tableau 7: **Dépenses au titre des prestations en 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget des dépenses | **Différence** |
| Dépenses au titre des prestations | 2 326 572 | 2 325 000 | **(1 572)** |

L'augmentation de 1,6 millions de dollars au titre des prestations est due à une nombre plus élevé que prévu d'enfants admissibles, partiellement compensé par une légère diminution du taux mensuel moyen prévu.

**Description**

Le Ministère verse chaque mois des Allocations familiales pour les enfants de moins de 18 ans qui résident au Canada et dont l'entretien est assuré soit par leurs parents, soit par des tuteurs, qui doivent eux aussi satisfaire à certaines conditions de résidence. D'une manière générale, les Allocations familiales sont versées à la mère. Il existe des allocations spéciales pour les enfants de moins de 18 ans dont l'entretien est assuré soit par des organismes d'assistance sociale, soit par des institutions ou des ministères fédéraux. Actuellement, des paiements pour 6,5 millions d'enfants sont effectués dans le cadre du Programme.

**Justification des ressources - Dépenses au titre des prestations**

Les principales variables influant sur les dépenses totales sont le nombre moyen de prestataires et les versements mensuels moyens. Le tableau 8 indique les tendances relatives au nombre d'enfants admissibles et de familles bénéficiaires sur une période de cinq ans.

**Tableau 8: Allocations familiales - Tendances relatives au nombre d'enfants et de familles admissibles**

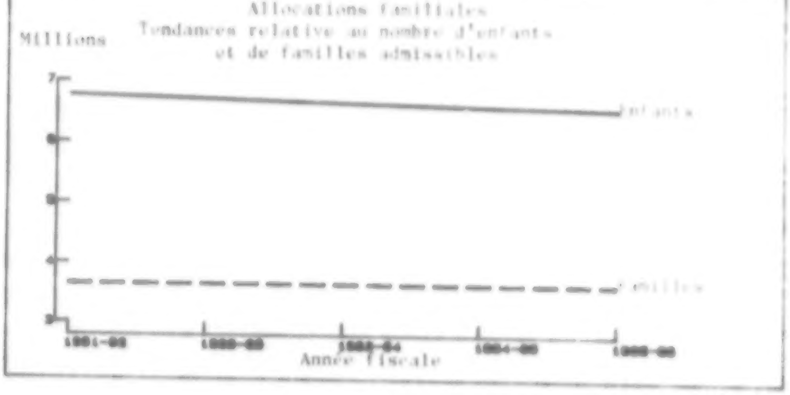

**Facteurs contrôlables:** Les principaux facteurs contrôlables qui influent sur les versements totaux sont le montant des prestations mensuelles, les conditions d'admissibilité et l'indexation. Le tableau 9 est un résumé, sur cinq ans, des Allocations familiales ordinaires ou spéciales que le gouvernement fédéral verse chaque mois.

**Tableau 9: Allocations familiales - Résumé des versements mensuels du gouvernement fédéral (en dollars)**

| Année civile | Allocations familiales | Allocations spéciales |
|---|---|---|
| | $ | $ |
| 1981 | 23,96 | 33,53 |
| 1982 | 26,91 | 37,65 |
| 1983 | 28,52 | 41,87 |
| 1984 | 29,95 | 44,68 |
| 1985 | 31,33 | 46,74 |

Notes: 1. Les allocations sont majorées le $1^{er}$ janvier de chaque année.
2. Les renseignements au sujet de l'année civile 1985 constituent une projection.
3. Le crédit d'impôt pour enfant payable en 1983 et en 1984 a été porté à 343 $ pour compenser la limitation à 6 et 5 p. 100 de l'indexation des Allocations familiales.

Les provinces peuvent faire varier, soit d'après l'âge des enfants, soit d'après le nombre d'enfants par famille, le montant des Allocations familiales versées à leurs résidents par le gouvernement fédéral. La moyenne de prestations pour une période de quatre ans doit concorder avec le taux national, et chaque versement doit représenter au moin 60 p. 100 du montant payé pour un enfant par le gouvernement fédéral. Actuellement, le montant des allocations familiales versées en Alberta varie selon l'âge des enfants, alors qu'au Québec, il varie à la fois selon l'âge des enfants et le nombre d'enfants par famille.

## C. Sécurité de la vieillesse

### Objectif

Procurer un revenu de base aux Canadiens âgés ainsi qu'un revenu supplémentaire aux bénéficiaires de la Sécurité de la vieillesse et à leurs conjoints de 60 à 64 ans dont les revenus provenant d'autres sources sont limités.

### État récapitulatif des ressources

Pour 1985-1986, les dépenses relatives à la Sécurité de la vieillesse sont estimées à 12,5 milliards de dollars, ce qui représente 83 p. 100 des dépenses totales du Programme de la sécurité du revenu. Le tableau 10 indique les ressources financières requises pour les trois types de prestations versées dans le cadre de la Sécurité de la vieillesse. Les dépenses de fonctionnement sont détaillées sous "Administration du Programme."

**Tableau 10: Dépenses au titre des prestations (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Dépenses au titre des prestations | | | |
| Pension de base | **8 874 000** | 8 204 000 | 7 648 959 |
| Supplément de revenu garanti | **3 365 000** | 2 973 000 | 2 524 450 |
| Allocation au conjoint | **262 000** | 252 000 | 232 914 |
| | **12 501 000** | 11 429 000 | 10 406 323 |

Explications des différences entre 1984-1985 et 1985-1986:

Pension de base: Augmentation de 11,52 $ du taux mensuel moyen (de 270,68 à 282,20 $) à cause de l'inflation, et accroissement de 94 705 du nombre de prestataires (de 2 525 835 à 2 620 540)

Supplément de revenu garanti: Augmentation de 20,53 $ du taux mensuel moyen à cause de l'inflation et de changements législatifs, et accroissement de 31 758 du nombre de prestataires (de 1 254 119 à 1 285 877)

Allocation au conjoint: Augmentation de 7,02 $ du taux mensuel moyen à cause de l'inflation, et accroissement de 882 du nombre de prestataires (de 90 860 à 91 742).

**Rendement financier antérieur**

Le tableau 11 permet de comparer les dépenses réelles relatives aux prestations de la Sécurité de la vieillesse et les dépenses initialement prévues. Les dépenses de fonctionnement sont détaillées sous "Administration du Programme."

**Tableau 11: Dépenses au titre des prestations (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget de dépenses | **Différence** |
| Dépenses au titre des prestations | | | |
| Pension de base | 7 648 959 | 7 767 000 | **118 041**[1] |
| Supplément de revenu garanti | 2 524 450 | 2 859 000 | **334 550**[2] |
| Allocation au conjoint | 232 914 | 280 000 | **47 086**[3] |
| | 10 406 323 | 10 906 000 | **499 677** |

1 La pension de base réelle a été inférieure de 1,46 $ au taux mensuel moyen (de 260,06 $ à 258,60 $). Il en a été ainsi à cause des taux d'inflation inférieurs aux prévisions et d'une diminution de 24 323 du nombre de prestataires (de 2 488 824 à 2 464 501).

2 Le taux mensuel moyen du Supplément du revenu garanti a été inférieur de 19,52 $ au taux prévu (de 190,84 $ à 171,32 $). Il en a été ainsi à cause des taux d'inflation inférieurs aux prévisions, des revenus moyens des bénéficiaires supérieurs aux prévisions, et d'un nombre de bénéficiaires inférieur aux prévisions (de 1 248 364 à 1 227 810).

3 Le taux mensuel moyen de l'Allocation au conjoint a été inférieur de 26,04 $ aux prévisions (de 251,32 $ à 225,28 $). Il en a été ainsi à cause des taux d'inflation inférieurs aux prévisions, des revenus moyens des bénéficiaires supérieurs aux prévisions, et d'un nombre de prestataires inférieur aux prévisions (de 92 800 à 86 182).

**Description**

Les trois types de prestations de la Sécurité de la vieillesse sont les suivants:

**Pension de base**: La pension de base de la Sécurité de la vieillesse, qui prévoit le versement de prestations mensuelles aux personnes de 65 ans et plus qui en font la demande et qui satisfont à certaines conditions de résidence. Quatre-vingt-dix-neuf p. cent de la population âgée de 65 ans et plus touche cette prestation. La pension peut être intégrale ou partielle, tout dépendant des périodes antérieures de résidence.

**Supplément de revenu garanti**: Le Supplément de revenu garanti, qui peut être versé aux personnes dont le revenu, à part la pension de base, est limité. Le montant du Supplément varie en fonction du revenu que le pensionné déclare pour l'année civile précédente.

**Allocation au conjoint**: L'Allocation au conjoint, qui est une allocation mensuelle versée en fonction du revenu aux conjoints âgés de 60 à 64 ans de prestataires de la Sécurité de la vieillesse qui satisfont aux conditions de résidence applicables à la pension de base. L'Allocation varie en fonction du revenu que le couple déclare pour l'année précédente.

Sur les 2,6 millions de personnes qui recevront des prestations de la Sécurité de la vieillesse en 1985-1986, 1,3 million recevront le Supplément de revenu garanti et 92 000 l'Allocation au conjoint.

**Justification des ressources - Dépenses au titre des prestations**

**Prestataires et prestations mensuelles moyennes**: Le tableau 12 résume, au moyen de deux statistiques, les principales variables qui influent sur les dépenses totales: le nombre moyen de prestataires et les prestations mensuelles moyennes. En outre, ce tableau indique la tendance relative à ces deux statistiques ainsi qu'aux dépenses totales, sur une période de cinq ans, pour chacun des trois volets de la Sécurité de la vieillesse.

**Tableau 12: Sécurité de la vieillesse - Nombre de bénéficiaires, prestations mensuelles moyennes et dépenses totales**

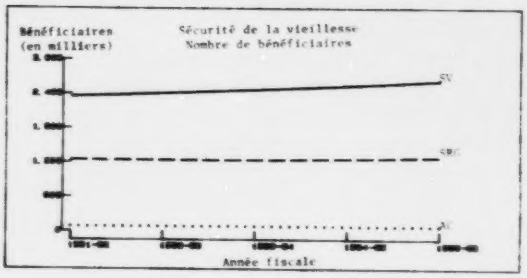


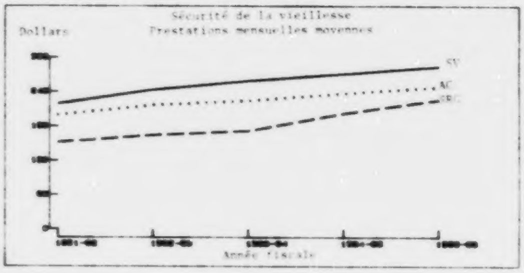


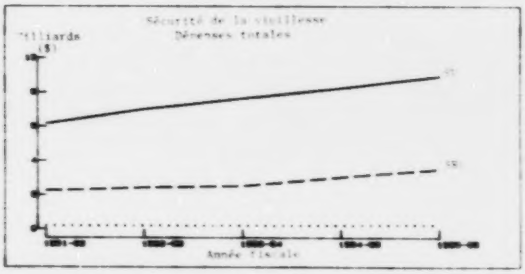


**Facteurs Contrôlables:** Plusieurs facteurs influant sur les prestations totales et indiqués au tableau 13 ne peuvent pas être contrôlés. Ces facteurs englobent la variation des populations visées, ainsi que l'inflation et les taux d'intérêt, qui agissent sur les prestations mensuelles moyennes. Toutefois, le Parlement peut contrôler le taux des prestations mensuelles maximales et l'admissibilité aux prestations.

**Tableau 13: Sécurité de la vieillesse - Résumé des prestations mensuelles maximales * (en dollars)**

| Année financière | Pension de base | Supplément de revenu garanti: Personne seule | Supplément de revenu garanti: Personne mariée | Allocation au conjoint |
|---|---|---|---|---|
| **Budget des dépenses 1985-1986** | | | | |
| 1er janvier 1986 | 287 75 | 341 99 | 222 73 | 510 48 |
| 1er octobre 1985 | 285 47 | 339 28 | 220 96 | 506 43 |
| 1er juillet 1985 | 282 64 | 335 92 | 218 78 | 501 42 |
| 1er avril 1985 | 278 47 | 330 95 | 215 54 | 494 01 |
| Réel (moyenne annuelle) | | | | |
| 1984-1985 | 270 84 | 303 41 | 209 64 | 480 48 |
| 1983-1984 | 258 78 | 259 99 | 200 47 | 459 25 |
| 1982-1983 | 242 60 | 243 72 | 187 92 | 430 53 |
| 1981-1982 | 218 13 | 219 00 | 168 85 | 386 98 |

*Les prestations sont rajustées (ou indexées) tous les trimestres de manière à tenir compte des hausses de l'indice des prix à la consommation.

## D. Administration du Programme

### Objectif

Assurer l'orientation et la coordination globales des activités relatives au Programme par des conseils et des analyses en matière de politique, ainsi que des services de planification et des services financiers et administratifs; déterminer l'admissibilité; traiter les paiements; et mettre à jour et fournir des renseignements sur le Régime de pensions du Canada et les programmes des Allocations familiales et de la Sécurité de la vieillesse, conformément au Régime de pensions du Canada, à la Loi de 1973 sur les allocations familiales, à la Loi sur la sécurité de la vieillesse, et aux mandats délégués par la Loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

### État récapitulatif des ressources

Comme il est indiqué au tableau 14 les dépenses totales de fonctionnement devraient s'accroître de 5,1 millions de dollars, soit de 4,7 p. 100 entre 1984-1985 et 1985-1986.

**Tableau 14: Dépenses au titre de l'administration du Programme (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Dépenses de fonctionnement | | | |
| Personnel | **89 358** | 83 541 | 78 166 |
| Biens et services | **24 567** | 24 858 | 15 700 |
| Immobilisations | **1 200** | 1 492 | 893 |
| Paiements de transfert | **-** | 115 | 326 |
| Total des dépenses de fonctionnement | **115 125** | 110 006 | 95 085 |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit | **39 015** | 37 629 | 24 777 |
| Dépenses nettes de fonctionnement | **76 110** | 72 377 | 70 308 |

L'augmentation de 5,1 millions de dollars des dépenses totales de fonctionnement entre 1984-1985 et 1985-1986 est due aux éléments suivants:

| | (en milliers de dollars) |
|---|---|
| • Augmentation de la charge de travail | 1 008 |
| • Réorganisation des bureaux régionaux de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse | 1 866 |
| • Programme d'information des cotisants du RPC | 1 078 |
| • Augmentation des coûts relatifs au personnel et aux biens et services | 4 850 |
| • Projet Développement des PSR | (1 899) |
| • Campagne d'information | (559) |
| • Diminution d'information | (766) |
| • Diminution générale | (180) |
| • Divers | (279) |
| Différence totale | 5 119 |

**Rendement financier antérieur**

Le tableau 15 permet de comparer les dépenses de fonctionnement réelles relatives a l'Administration du Programme et les dépenses initialement prévues.



4099

**Tableau 15: Rendement financier en 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Dépenses de fonctionnement | | | |
| Personnel | 78 166 | 76 368 | (1 798) |
| Biens et services | 15 700 | 15 480 | (220) |
| Immobilisations | 893 | 361 | (532) |
| Paiements de transfert | 326 | - | (326) |
| Dépenses totales de fonctionnement | 95 085 | 92 209 | (2 876)[1] |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit | 24 777 | 28 747 | 3 970 |
| Dépenses nettes de fonctionnement | 70 308 | 63 462 | (6 846) |

1 Les dépenses réelles ont été supérieures de 2,9 millions de dollars ou 3,1 p. 100 aux prévisions, pour les raisons suivantes:

| | (en milliers de dollars) |
|---|---|
| • Les dépenses dans le cadre des projets ci-dessous pour lesquels des fonds ont été approuvés dans le Budget supplémentaire | |
| - Développement des PSR | (602) |
| - Réorganisation des bureaux régionaux de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse | (2 312) |
| - Programmes de contrôle | (363) |
| - Programme RELAIS | (326) |
| - Restrictions administratives et réaffectations internes | 886 |
| - Divers | (159) |
| Différence totale | (2 876) |

## Description

L'Administration du Programme comprend:

- la préparation et la fourniture de plans et de recommandations en matière de politique pour le Ministre et la haute direction;
- la détermination de l'admissibilité aux prestations;
- le traitement des paiements aux prestations; et
- la mise à jour de la fourniture de renseignements sur le Programme de la sécurité du revenu.

## Données sur le rendement/Justification des ressources

Les données relatives aux besoins en ressources humaines et au rendement sont présentées de deux façons: par activité et par fonction (voir les pages 6-32 et 6-35).

**Données par activité:** La charge de travail pour chaque activité du Programme (Régime de pensions du Canada, Allocations familiales et Sécurité de la vieillesse) est mesurée d'après le nombre de comptes. Le nombre reflète le volume de même que la complexité relative des divers genres de prestations. Les ressources comprennent les coûts directs, comme ceux que nécessite le traitement des demandes, et les coûts généraux indirects.

## Tableau 16: Rendement du Programme

| | Budget des dépenses 1983-1984 | Prévu 1983-1984 | Réel 1983-1984 | Différence | Prévu 1984-1985 | Budget des dépenses 1985-1986 | Différence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Charge de travail[2] | | | | | | | |
| Régime de pensions du Canada (prestations) | 1 068 | 1 064 | 1 055 | (9) | 1 132 | 1 215 | 83 |
| Allocations familiales (comptes) | 678 | 677 | 676 | (1) | 675 | 674 | (1) |
| Sécurité de la vieillesse (comptes pondérés) | 1 441 | 1 425 | 1 410 | (15) | 1 442 | 1 491 | 49 |
| Charge de travail du Programme | 3 187 | 3 166 | 3 141 | (25) | 3 249 | 3 380 | 131 |
| Ressources (années-personnes) | | | | | | | |
| Régime de pensions du Canada | 810 | 931 | 902 | (29) | 961 | 985 | 24 |
| Allocations familiales | 675 | 647 | 635 | (12) | 651 | 659 | 8 |
| Sécurité de la vieillesse | 1 314 | 1 337 | 1 319 | (18) | 1 377 | 1 398 | 21 |
| Ressources du Programme | 2 799 | 2 915 | 2 856 | (59) | 2 989 | 3 042 | 53 |
| Efficience[3] | | | | | | | |
| Régime de pensions du Canada | 131,85[1] | 114,29 | 116,96[1] | 2,67 | 117,79 | 123,35 | 5,56 |
| Allocations familiales | 100,44 | 104,64 | 106,46 | 1,82 | 103,69 | 102,28 | (1,41) |
| Sécurité de la vieillesse | 109,67 | 106,58 | 106,90 | 0,32 | 104,72 | 106,65 | 1,93 |
| Efficience du Programme | 113,86 | 108,61 | 109,98 | 1,37 | 108,70 | 111,11 | 2,41 |

1 La différence au niveau de l'efficience est principalement due aux années-personnes additionnelles obtenues dans le Budget supplémentaire pour la décentralisation et réinstallation des bureaux régionaux.

2 La charge de travail est exprimée en "années-personnes de travail".

3 La productivité est exprimée sous forme d'indice relatif à l'année de base 1979-1980, au taux de production de 100 p. 100.

**Rendement du Programme:** La charge de travail du Programme en 1983-1984 a été inférieure de 0,79 p. 100 aux prévisions. L'utilisation des ressources a été inférieure de 2,02 p. 100 aux prévisions. L'efficience du Programme a donc été de 109,98 p. 100 par rapport à 100 p. 100 pour l'année de base 1979-1980, soit une augmentation de 1,37 p. 100 par rapport aux prévisions.

Les ressources en années-personnes augmenteront de 4,7 p. 100 entre 1983-1984 et 1984-1985, et de 1,77 p. 100 en 1985-1986. La charge de travail augmentera de 3,4 p. 100 entre 1983-1984 et 1984-1985, et de 4,0 p. 100 en 1985-1986. Dû à la décentralisation et à la réinstallation des bureaux régionaux l'efficience du Programme devrait diminuer de 1,28 p. 100 entre 1983-1984 et 1984-1985, et augmenter de 2,41 p. 100 subséquemment comme les dépenses diminueront.

**Régime de pensions du Canada (RPC):** Deux cent soixante-cinq mille demandes de prestations du Régime de pensions du Canada ont été reçues en 1983-1984: 32 p. 100 visaient la pension de retraite, 26 p. 100 la pension d'invalidité et les prestations connexes, 16 p. 100 la pension au conjoint survivant, 4 p. 100 les prestations d'orphelin, et 22 p. 100 les prestations de décès. Le nombre de demandes a été légèrment supérieur aux prévisions, phénomène dû surtout aux prestations d'invalidité dont la demande a été de 3 p. 100 supérieure aux prévisions.

**Mis à jour des comptes des bénéficiaires:** En 1983-1984, 1 578 000 prestations étaient payées de façon régulière (992 000 prestations de retraite, 157 000 prestations d'invalidité, 328 000 prestations de conjoint survivant et 101 000 prestations d'orphelin). Les prestations payables doivent être versées de façon régulière et l'information sur les comptes doit donc être à jour.

**Registre des gains:** Le droit aux prestations du RPC et le montant de celles-ci dépendent du registre des cotisations et des gains du demandeur. Au cours de l'année d'imposition 1983, 8 millions de personnes ont cotisé au RPC. En mars 1984, il y avait 16 millions de comptes actifs à l'égard desquels un total de 20 millions de transactions ont été effectuées au cours de 1983-1984.

**Résultats généraux:** La charge de travail réelle du RPC en 1983-1984 a été presque égale (à 1 p. 100 près) aux prévisions originales. Les ressources nécessaires ont été bien au-dessous des niveaux prévus, ce qui a entraîné un taux d'efficience supérieur aux prévisions.



4103

**Allocations familiales (AF):**

**Demandes de prestations:** Au cours de 1983-1984, 406 000 demandes d'Allocations familiales ont été reçues.

**Mise à jour des comptes des bénéficiaires:** Tel que prévu, près de 3 637 000 comptes d'Allocations familiales ont été payés en 1983-1984. La plupart des prestations sont versées directement aux familles, et seulement 1% aux organismes ayant charge d'enfants et aux parents nourriciers. Des données sur les comptes sont mises à jour pour faire en sorte que les personnes qui y ont droit continuent à recevoir les prestations de façon régulière.

**Résultats généraux:** En 1983-1984, la charge de travail pour les Allocations familiales a été presque égale aux prévisions (écart de 0,1 p. 100), tandis que l'utilisation des ressources a été inférieure à ce qui avait été prévu. Ces deux facteurs se sont traduits par une productivité accrue.

**Sécurité de la vieillesse:**

**Demandes de prestations:** En 1983-1984, environ 313 000 nouvelles demandes de la pension de base de la Sécurité de la vieillesse, du Supplément de revenu garanti et de l'Allocation au conjoint ont été traitées. Les demandes de renouvellement du SRG ont été au nombre de 1 300 000.

**Mise à jour des comptes des bénéficiaires:** En 1983-1984, 1,2 million de comptes de la SV, 1,2 million de comptes combinés de la SV et du SRG, et 86 000 comptes de l'AC ont été mis à jour. Un nombre considérable d'opérations de mise à jour ont été effectuées.

**Résultats généraux:** La charge de travail de la Sécurité de la vieillesse en 1983-1984 a été inférieure de 1 p. 100 aux prévisions. La diminution de la charge de travail a été accompagnée d'une diminution correspondante des ressources utilisées, d'où le même niveau d'efficience que prévu.

**Données par fonction:** L'action de la Direction générale des programmes de la sécurité du revenu s'exerce dans cinq secteurs principaux: services aux clients, traitement des demandes, soutien des opérations, soutien des politiques, et gestion et administration.

**Tableau 17: Données sur les années-personnes par fonction**

| | Budget des dépenses 1983-1984 | Prévu 1983-1984 | Réel 1983-1984 | Différence | Prévu 1984-1985 | Budget des dépenses 1985-1986 | Différence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Services aux clients | 698 | 687 | 678 | (9) | 682 | 683 | 1 |
| Traitement de demandes | 993 | 975 | 936 | (39) | 967 | 980 | 13 |
| Soutien des opérations | 917 | 1 059 | 1 055 | (4) | 1 145 | 1 176 | 31 |
| Soutien des politiques | 47 | 45 | 43 | (2) | 45 | 50 | 5 |
| Gestion et administration | 144 | 149 | 144 | (5) | 150 | 153 | 3 |
| Total des années-personnes | 2 799 | 2 915 | 2 856 | (59) | 2 989 | 3 042 | 53 |

**Services aux clients:** Les services aux clients consistent a fournir au grand public, les renseignements, les conseils et l'aide dont il a besoin à l'égard des programmes. Pour garantir que le public peut utiliser adéquatement ces services, 65 bureaux à temps plein et 240 bureaux à temps partiel lui sont accessibles. Pour le sensibiliser encore davantage, des kiosques sont placés à des expositions, à des foires et dans des centres commerciaux. De plus, des employés de la Direction générale participent à des émissions de radio et de télévision, et des colloques et conférences sur la préparation de la retraite sont organisés.



05

**Traitement des demandes:** Cette fonction comprend la détermination de l'admissibilité, le calcul des prestations et le paiement ainsi que le contrôle des prestations.

**Soutien des opérations:** Le soutien des opérations sert principalement les unités de traitement. Il assure la mise à jour des listes des noms, d'adresses et de numéros de compte des demandeurs et des bénéficiaires; le tri et la livraison du courrier en veillant à ce que toute la correspondance relative à un compte existant porte le numéro de compte exact; la création et la mise à jour de dossiers pour toutes les prestations; le microfilmage des dossiers pour que les analystes des programmes les emmagasinent et les utilisent de façon plus efficace; des services de traitement de textes pour correspondre avec les demandeurs et les bénéficiaires; ainsi que le traitement des données des fichiers de prestations servant à l'émission des chèques.

**Soutien des politiques:** Le soutien des politiques comprend la fourniture d'analyses et de conseils au Ministre et à la haute direction relativement aux objectifs, aux résultats et aux répercussions des lois qui régissent le Programme de la sécurité du revenu, aux propositions visant à apporter des changements et aux questions de sécurité sociale en général, la planification de programmes, et la liaison internationale. Les ressources consacrées au soutien des politiques sont indiquées sous "Administration du programme".

**Gestion et administration:** La fonction de gestion et d'administration comprend les activités des cadres supérieurs de toute la Direction générale et de ses groupes de soutien. Les coûts en 1983-1984 ont représenté 5 p. 100 des ressources totales du Programme de la sécurité du revenu. Ce pourcentage n'augmentera pas au cours des années financières 1984-1985 et 1985-1986.

## Section III
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Tableau 18: Dépenses par article (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Prestations | | | |
| Subventions | 15 011 000 | 13 847 000 | 12 732 895 |
| Dépenses de fonctionnement | | | |
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 78 482 | 74 069 | 68 455 |
| Contributions aux régimes d'avantage sociaux des employés | 10 876 | 9 472 | 9 711 |
| | 89 358 | 83 541 | 78 166 |
| Biens et services | | | |
| Communications | 7 303 | 6 050 | 4 644 |
| Traitement des données | 2 108 | 1 961 | 2 154 |
| Transports | 5 966 | 5 864 | 2 268 |
| Fournitures et approvisionnements | 2 638 | 2 360 | 2 226 |
| Information | 1 655 | 3 143 | 1 731 |
| Services professionnels et spéciaux | 3 712 | 4 618 | 1 917 |
| Location | 845 | 630 | 500 |
| Autres | 340 | 232 | 260 |
| | 24 567 | 24 858 | 15 700 |
| Capital - machines et matériel | 1 200 | 1 492 | 893 |
| Paiements de transfert (programme RELAIS) | - | 115 | 326 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 115 125 | 110 006 | 95 085 |
| Total des dépenses du Programme | 15 126 125 | 13 957 006 | 12 827 980 |
| Recettes à valoir sur le crédit | | | |
| Dépenses de fonctionnement recouvrables au titre du Régime de pensions du Canada | (39 015) | (37 629) | (24 777) |
| Total | 15 087 110 | 13 919 377 | 12 803 203 |

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 19: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle de traitement actuelle | Provision pour le traitement moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| Gestion | 15 | 14 | 7 | 50 350 - 96 300 | 63 667 |
| Scientifique et Professionnelle | 39 | 36 | 35 | 14 570 - 88 120 | 60 745 |
| Administration et service extérieur | | | | | |
| Service administratif | 187 | 163 | 136 | 13 912 - 57 987 | 33 762 |
| Administration des programmes | 540 | 549 | 515 | 13 912 - 57 987 | 33 958 |
| Autres | 72 | 58 | 54 | 13 330 - 63 870 | 36 808 |
| Technique | 6 | 5 | 6 | 12 635 - 57 764 | 34 111 |
| Soutien administratif | | | | | |
| Commis aux écritures | 1 865 | 1 824 | 1 724 | 12 932 - 31 743 | 20 920 |
| Secrétariat | 194 | 194 | 172 | 12 636 - 31 946 | 18 735 |
| Autres | 118 | 124 | 142 | 12 665 - 37 130 | 19 955 |
| Exploitation | 6 | 7 | 8 | 13 253 - 40 676 | 19 157 |

**Note:** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisé par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

### 3. Paiements de transfert

La Direction générale des programmes de la sécurité du revenu a reçu du Programme de relance de l'aide à l'emploi (RELAIS), de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, l'autorisation d'entreprendre, en 1983-1984 et en 1984-1985, un projet d'amélioration des fichiers des AF. Le détail des paiements de transfert connexes apparaît au tableau 20.

**Tableau 20: Détail des paiements de transfert (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Programme RELAIS | - | 115 | 326 |

### 4. Analyse des coûts

Le Budget des dépenses de 1985-1986 englobe seulement les dépenses budgétaires qui devraient être engagées et imputées aux crédits votés ou statutaires du programme. D'autres postes doivent être inclus lorsqu'il s'agit d'indiquer le coût du Programme. Le tableau 21 montre ce coût net, une fois ajoutés les services fournis gratuitement par d'autres ministères et soustraites les recettes à valoir sur le Fonds du revenu consolidé, recettes provenant du recouvrement des dépenses administratives liées au Régime de pensions du Canada.

**Tableau 21: Coût net du Programme (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 |
|---|---|---|
| Prestations | 15 011 000 | 13 847 000 |
| Dépenses de fonctionnement | 115 125 | 110 006 |
| À ajouter: | | |
| Services fournis gratuitement: | | |
| Locaux - TPC | 9 032 | 8 689 |
| Émission de chèques - ASC | 304 | 29 466 |
| Services divers | 2 161 | 1 632 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 126 622 | 149 793 |
| Moins: | | |
| Dépenses recouvrables au titre du Régime de pensions du Canada: | | |
| Porter au crédit 35 (SBSC) | 39 015 | 37 629 |
| Autres ministères | 3 546 | 3 280 |
| Coût net de fonctionnement | 84 061 | 108 884 |
| Coût net du Programme | 15 095 061 | 13 955 884 |

## Section I
## Aperçu du Régime de pensions du Canada

### A. Description du Régime

### 1. Introduction

Le Régime de pensions du Canada est un régime contributif obligatoire d'assurance sociale qui permet aux personnes travaillant au Canada d'acquérir et de conserver une protection pour elles-mêmes et pour leur famille contre les pertes de revenus causées par la retraite, l'invalidité ou le décès. Actuellement, près de 9 millions de Canadiens cotisent à ce régime de pensions et environ 1,7 million reçoivent des prestations.

Instauré en 1966, le Régime de pensions du Canada est en vigueur dans tout le Canada, sauf au Québec, qui a son propre régime, le Régime de rentes du Québec. Les prestations et les dépenses administratives sont financées par des cotisations reçues et l'intérêt accumulé dans le Fonds de placement du Régime. Toute modification du niveau général des prestations ou du taux des contributions nécessite une loi du Parlement ainsi que l'approbation des deux tiers des dix provinces dont la population totale représente au moins les deux tiers de la population du Canada. En outre, ces modifications ne peuvent entrer en vigueur qu'après un délai de trois ans, à moins que les provinces n'écartent cette condition.

### 2. Cotisations

La plupart des salariés et des travailleurs autonomes de 18 à 65 ans doivent cotiser au Régime de pensions du Canada. Les cotisations sont prélevées sur les gains annuels se situant entre un montant minimum, appelé exemption de base de l'année, ou maximum, appelé maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (2 300 et 23 400 $ respectivement pour l'année civile 1985). Les salariés versent 1,8% de leurs gains annuels auxquels s'ajoute la cotisation (représentant le même pourcentage) de l'employeur. Les personnes qui travaillent à leur compte versent une cotisation globale de 3,6%.

3. **Prestations**

Il y a trois catégories de prestations: la pension de retraite, les prestations de survivant et les prestations d'invalidité. Une pension de retraite est versée aux cotisants ayant au moins 65 ans. Les prestations de survivant sont versées aux époux survivants de cotisants décédés et à leurs enfants à charge. En outre, un montant forfaitaire est remis à la succession. Les cotisants de moins de 65 ans atteints d'une invalidité prolongée ont droit, pour eux-mêmes et pour leurs enfants à charge, à des prestations d'invalidité.

## B. Fonctionnement du Régime

En conformité avec la législation du Régime de pensions du Canada, le gouvernement fédéral administre ce régime à l'aide du Compte du Régime de pensions du Canada et du Fonds de placement du Régime de pensions du Canada.

### 1. Compte du Régime de pensions du Canada

Le Compte du Régime de pensions du Canada reçoit les cotisations et l'intérêt couru, actif dont sont soustraits les prestations versées et les frais d'administration. Le solde disponible qui dépasse les besoins de fonctionnement pour les trois mois suivants est placé dans le Fonds de placement du RPC.

### 2. Fonds de placement du Régime de pensions du Canada

Les montants placés constituent le Fonds de placement du Régime de pensions du Canada. L'excédent de liquidités non nécessaire aux opérations pour les trois mois qui viennent est placé dans les titres des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral. Le montant dont chaque province peut disposer est établi d'après les cotisations payées par ses résidents par rapport aux cotisations totales au cours des 10 années antérieures. Les crédits que les provinces n'empruntent pas sont placés dans des titres du gouvernement fédéral. L'intérêt couru sur les placements est crédité au Compte du RPC.

### 3. Responsabilités des ministères

Même si le Régime de pensions du Canada assigne la responsabilité de rendre compte de l'état des opérations et de la situation du Régime au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, six autres ministères participent à l'administration du Régime. Ces ministères participants sont le ministère du Revenu national, le ministère des Approvisionnements et Services, le ministère des Travaux publics, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, le ministère des Finances, et le Département des assurances. Le ministère des Finances doit placer tout solde disponible du compte. Les principales responsabilités des autres ministères participants en ce qui à trait au Régime de pensions du Canada sont énoncées à la page 6-55. Les dépenses engagées pour appliquer la Loi peuvent être recouvrées du Compte. Les ministères concernés sont donc responsables aussi bien des services qu'ils fournissent que des montants qu'ils en recouvrent du Compte. Néanmoins, pour plus de commodité, le rapport intégral sur le RPC est inclus dans le Budget des dépenses du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

## C. État financier récapitulatif

Le tableau 22 résume les recettes et les dépenses prévues ainsi que la différence dans le solde du Compte du Régime de pensions du Canada pour l'année financière 1985-1986.

**Tableau 22: Compte du Régime de pensions du Canada - État récapitulatif des transactions (en millions de dollars)**

| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|---|
| Recettes | | | | |
| Cotisations | 4 700 | 4 300 | 400 | 3 716 |
| Intérêts | 3 100 | 2 900 | 200 | 2 534 |
| | 7 800 | 7 200 | 600 | 6 250 |
| Dépenses | | | | |
| Prestations | 5 192 | 4 323 | 869 | 3 657 |
| Frais d'administration | 119 | 112 | 7 | 89 |
| | 5 311 | 4 435 | 876 | 3 746 |
| Augmentation du solde du Compte | 2 489 | 2 765 | (276) | 2 504 |
| Solde d'ouverture | 29 377 | 26 612 | 2 765 | 24 108 |
| Solde de fermeture* | 31 866 | 29 377 | 2 489 | 26 612 |
| *Le solde de fermeture comprend: | | | | |
| Fonds de placement du Régime de pensions du Canada | 30 021 | 27 771 | 2 250 | 25 305 |
| Solde de fonctionnement | 1 845 | 1 606 | 239 | 1 307 |

## D. Point saillants de la différence financière

- Le solde du Compte du Régime de pensions du Canada devrait avoir augmenté de 2,4 milliards de dollars à la fin de l'année financière 1985-1986 et s'établir à 31,9 milliards de dollars.

- Le taux d'accroissement annuel du solde diminuera légèrement, passant de 10,4 p. 100 en 1984-1985 à 8,5 p. 100 en 1985-1986.

- Une hausse de 8,3 p. 100 des recettes est prévue pour 1985-1986, par rapport à 15,2 p. 100 en 1984-1985.

- Les débours constitués par les versements de prestations et les frais d'administration devraient augmenter de 19,7 p. 100 en 1985-1986, par rapport à 18,4 p. 100 en 1984-1985.

## E. Répercussions financières à long terme

Le taux actuel de cotisation du RPC n'a pas changé depuis l'entrée en vigueur du Régime en 1966. Le taux fixé devrait produire des recettes qui seraient supérieures aux prestations versées et aux dépenses administratives pendant les 15 premières années environ de fonctionnement du Régime. Dès le début, il était entendu que le taux de cotisation devrait un jour être augmenté et que l'ampleur de cette augmentation dépendrait de l'expérience du Régime, des objectifs de capitalisation et des modifications qui pourraient être apportées entre-temps au Régime.

Le rapport de l'Actuaire en chef du Département des assurances sur la situation financière du Régime de pensions du Canada (Rapport actuaire statutaire n$^{o}$ 8 en date du 31 décembre 1982) confirme ces prévisions originales.

Pour montrer les répercussions financières à long terme du taux actuel de cotisation et de la structure actuelle des prestations, l'Actuaire en chef fait, dans son rapport n° 8, une projection du comportement du Régime en supposant que les cotisations restent aussi longtemps que possible au taux statutaire actuel de 3,6 p. 100 des gains cotisables et que la structure des prestations demeure stable. Selon cette hypothèse, trois stades d'évolution du Régime se dessinent et chacun aboutit à une "année critique".

**Année critique n° 1 - 1985**: C'est la première année où toutes les cotisations reçues par le Régime seront nécessaires pour effectuer les versements de prestations. Pour que les cotisations continuent à correspondre aux versements de prestations, le taux de cotisation devra commencer à augmenter à compter de ce moment.

**Année critique n° 2 - 1994**: C'est l'année où l'ensemble des cotisations de l'année courante et des revenus d'intérêts sera nécessaire pour payer les prestations et les dépenses administratives. Si, à ce moment-là, le taux devait être rajusté pour maintenir l'égalité entre les dépenses du Régime et les cotisations courantes plus les revenus d'intérêts, le solde du Fonds se stabiliserait à environ 45 milliards de dollars. Si le taux n'était pas changé, l'actif du Fonds commencerait à diminuer.

**Année critique n° 3 - 2004**: C'est l'année où, en supposant qu'aucun changement ne soit apporté aux taux actuel, le Fonds devrait finalement être épuisé. Le taux de cotisation devrait alors être modifié pour procurer au moins assez de recettes pour répondre aux obligations suivant le mode dit de la répartition.

## Section II
## Recettes du Régime de pensions du Canada

**Les recettes du Régime de pensions du Canada proviennent de deux sources:**

**A. Cotisations**
**B. Intérêts provenant de placements**

### A. Cotisations

### 1. État récapitulatif financier

Les cotisations au Régime de pensions du Canada en 1985-1986 devraient constituer 60 p. 100 des recettes totales.

**Tableau 23: Recettes représentées par les cotisations (en millions de dollars)**

| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|---|
| Cotisations | **4 700** | 4 300 | 400 | 3 809 |

La hausse prévue des recettes provenant des cotisations en 1985-1986, qui représente 400 millions de dollars, ou 9,3 p. 100 de plus qu'en 1984-1985, est attribuable:

- à un accroissement net de 100 000 du nombre de cotisants (qui passe de 8 300 000 à 8 400 000); et
- à une augmentation de 41,45 $ de la moyenne annuelle des cotisations de chaque cotisant (qui passe de 518,07 $ à 559,52 $).

### 2. Facteurs modifiant le montant total des cotisations

Les deux principaux facteurs qui modifient le montant total des cotisations sont le nombre de cotisants et la moyenne annuelle des cotisations de chaque cotisant. Le tableau 24 montre les tendances sur une période de cinq ans en ce qui regarde le nombre des cotisants et le montant total des cotisations au RPC.

**Tableau 24: Tendances relatives au nombre des cotisants et aux cotisations**

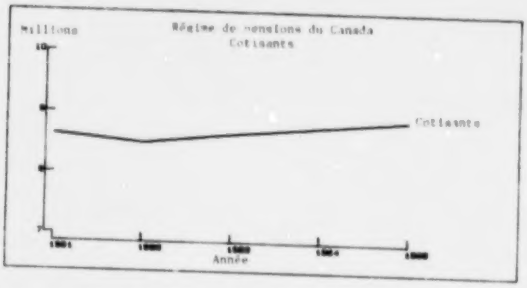


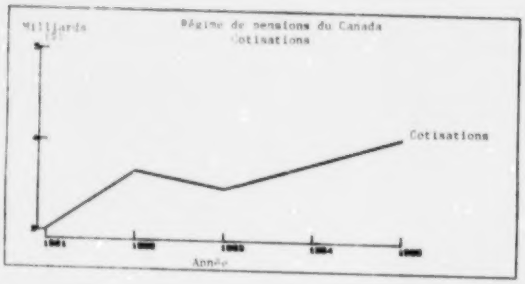


La hausse rapide des cotisations annuelles moyennes tient surtout à l'accroissement de 12,5% par an environ des gains sur lesquels elles sont prélevées. Ce fait est attribuable à une disposition du Régime de pensions du Canada adoptée en 1974 qui prévoit un accroissement annuel de 12,5% des gains maximums ouvrant droit à pension jusquà ce qu'ils atteignent la moyenne des salaires pour l'ensemble des activités économiques. L'autre cause est l'accroissement du revenu de la population active pendant la période visée.

Le tableau 25 indique le montant des gains sur lesquels sont prélevées les cotisations et les cotisations maximales en vigueur.

**Tableau 25: Gains sur lesquels sont prélevées les cotisations et cotisations maximales (en dollars)**

| Maximum des gains annuels ouvrant droit à pension | | Exemption de base de l'année | Gains sur lesquels sont prélevées les cotisations | Cotisation maximale des employés ou de l'employeur | Cotisation maximale des personnes travaillant à leur compte |
|---|---|---|---|---|---|
| 1985 | 23 400 | 2 300 | 21 100 | 379,80 | 759,60 |
| 1984 | 20 800 | 2 000 | 18 800 | 338,40 | 676,80 |

## B. Intérêts provenant des placements et du solde de fonctionnement

L'intérêt provenant aussi bien des placements dans des titres du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux que du solde de fonctionnement représente 40 p. 100 des recettes des 7,8 millards de dollars prévues en 1985-1986.

**Tableau 26: Revenu d'intérêts (en millions de dollars)**

| | **Prévu 1985-1986** | Prévu 1984-1985 | Différence | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|---|
| Intérêts provenant: | | | | |
| des placements | **2 970** | 2 735 | 235 | 2 423 |
| du solde de fonctionnement | **130** | 165 | (35) | 111 |
| | **3 100** | 2 900 | 200 | 2 534 |

## Section III
## Débours du Régime de pensions du Canada

### A. Prestations

### 1. Introduction

Des quelque 1,7 million de bénéficiaires de tout âge des prestations du RPC, un peu plus d'un million touchent des pensions de retraite, près de 355 000 reçoivent des prestations de survivant, et plus de 125 000 retirent des prestations d'invalidité. De plus, près de 225 000 enfants à charge de cotisants décédés ou invalides ont droit à des prestations mensuelles à taux fixe.

### 2. Description des prestations

#### (a) Pension de retraite

Les cotisants au Régime de pensions du Canada qui ont au moins 65 ans peuvent recevoir cette pension chaque mois à condition d'en avoir fait la demande. Son montant mensuel maximum est établi d'après la moyenne des maximums des gains annuels ouvrant droit à pension pour l'année où la pension devient payable et les deux années précédentes.

La pension peut être moindre que le montant maximum si les gains annuels ouvrant droit à pension ont été inférieurs aux maximums des gains de la période de cotisation de la personne, ou si la période de cotisation est inférieure à la période minimale de 120 mois.

#### (b) Prestations de survivant

**Prestations de conjoint survivant:** Il s'agit de prestations mensuelles versées au conjoint survivant qui y a droit et qui en fait la demande pourvu que le cotisant décédé ait cotisé pendant une période minimum requise. L'admissibilité aux prestations et le montant de celles-ci dépendent de l'âge et de l'état de santé du survivant, ainsi que de la garde ou non des enfants à charge du cotisant décédé.

**Prestations d'orphelin:** Sur réception d'une demande en ce sens, des montants fixes sont versés aux enfants d'un cotisant décédé jusqu'a ce qu'ils atteignent l'âge de 18 ans ou, s'ils étudient à plein temps, jusqu'à ce qu'ils aient 25 ans.

**Prestations de décès:** Sur réception d'une demande en ce sens, une prestation forfaitaire de décès égale au moindre des montants suivants est versée: six fois la prestation mensuelle de retraite revenant au cotisant à la date de son décès, ou 11 p. 100 du maximum des gains ouvrant droit à pension pour l'année du décès. La prestation est normalement versée à la succession du cotisant.

(c) **Prestations d'invalidité**

**Pensions d'invalidité:** Toute personne atteinte d'une invalidité mentale ou physique grave et prolongée a droit à une pension d'invalidité, à condition d'en faire la demande et d'avoir versé des cotisations pendant une période minimum requise. La pension consiste en un montant forfaitaire auquel s'ajoute 75 p. 100 de la pension de retraite calculée au moment de l'apparition de l'invalidité.

**Prestations d'enfants de cotisant invalide:** Les conditions régissant les prestations d'orphelin s'appliquent aussi aux prestations versées aux enfants de cotisants invalides.

Toutes les prestations mensuelles sont rajustées chaque année en fonction des variations de l'indice des prix à la consommation.

## 3. Besoins financiers

Le tableau 27 indique les besoins financiers pour chacune des trois catégories de prestations et, s'il y a lieu, chacun des types de prestations payables à l'intérieur de ces catégories.

**Tableau 27: Prestations par catégorie et par type (en millions de dollars)**

| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|---|
| Pensions de retraite | **3 469** | 2 842 | 627 | 2 379 |
| Prestations de survivant | | | | |
| Prestations de conjoint survivant | **813** | 692 | 121 | 591 |
| Prestations d'orphelins | **111** | 108 | 3 | 105 |
| Prestations de décès | **110** | 92 | 18 | 78 |
| | **1 034** | 892 | 142 | 774 |
| Prestations d'invalidité | | | | |
| Pensions d'invalidité | **617** | 527 | 90 | 444 |
| Prestations d'enfants de cotisant invalide | **72** | 63 | 9 | 54 |
| | **689** | 590 | 99 | 498 |
| | **5 192** | 4 324 | 868 | 3 651 |

## 4. Explication de la différence financière

La hausse globale tient principalement à l'augmentation du montant moyen payable pour chaque type de prestation (581 millions de dollars sur la hausse globale de 868 millions de dollars) et à l'augmentation constante du nombre des prestations (287 millions de dollars).

Le tableau 28 fournit d'autres détails au sujet de ces changements pour les trois catégories de prestations.

**Tableau 28: Points saillants de la différence financière (en millions de dollars)**

| Raisons de la différence | | Différence |
|---|---|---|
| Pensions de retraite | - Hausse de 35,28 $ des prestations mensuelles moyennes (qui passent de 225,29 $ à 260,57 $) | 463 |
| | - En moyenne, 58 282 bénéficiaires de plus (leur nombre passe de 1 051 211 à 1 109 493) | 164 |
| | | 627 |
| Pension de survivant | - Hausse de 12,27 $ des prestations mensuelles moyennes (qui passent de 161,29 $ à 173,56 $) | 55 |
| | - En moyenne, 32 746 bénéficiaires de plus (leur nombre passe de 357 596 à 390 342) | 66 |
| | | 121 |
| Pension d'invalidité | - Hausse de 29,09 $ des prestations mensuelles moyennes (qui passent de 348,07 $ à 377,16 $) | 46 |
| | - En moyenne, 10 092 bénéficiaires de plus (leur nombre passe de 126 146 à 136 238) | 44 |
| | | 90 |

## 5. Facteurs modifiant les versements totaux de prestations

Les prestations du Régime de pensions du Canada sont calculées soit en fonction des revenus, soit sur la base d'un taux fixe, soit d'après ces deux éléments combinés. Les prestations à taux fixe ou comportant un élément à taux fixe varient selon le nombre de prestataires et les variations de l'indice des prix à la consommation. Quant aux prestations totalement ou partiellement fonction des revenus, les variations dans le montant maximum des gains d'après lequel les prestations sont calculées ainsi que dans les gains réels des cotisants entrent aussi en jeu. C'est à cause de ces facteurs que les nouveaux prestataires reçoivent des prestations moyennes plus élevées que celles des autres prestataires.

## B. Frais d'administration

Les frais d'administration pour 1985-1986, sont estimés à 119 millions de dollars. Ce montant représente une hausse de 6,0 p. 100 par rapport aux prévisions pour 1984-1985.

**Tableau 29: Frais d'administration (en milliers de dollars)**

| Ministère | Type de services administratifs | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|---|
| Revenu | Prélèvement des cotisations | 58 764 | 54 208 | 45 278 |
| Santé et Bien-être social | Administration et opérations, registres, etc. du Régime | 40 539* | 39 180 | 26 565** |
| Approvisionnements et Services | Émission des chèques et services informatiques | 14 122 | 12 868 | 11 549 |
| Travaux publics | Locaux | 2 753 | 2 635 | 2 416 |
| Emploi et Immigration | Attribution de numéros d'assurance sociale et tenue du fichier central | 2 779 | 2 779 | 2 740 |
| Département des assurances | Services actuariels | 449 | 407 | 427 |
| | | 119 406 | 112 077 | 88 975 |

* Les prévisions pour SBSC englobent le Programme de la sécurité du revenu (39 015) et le Programme d'administration du Ministère (1 524).

** Chiffre net après déduction des rajustements des années précedentes s'établissant à 6 450.



25

**Plan de dépenses du
Programme de Condition physique
et Sport amateur
1985-1986**



27

**Table des matières**


Extraits de la Partie II du Budget des dépenses 7-4
Extraits du Volume II des Comptes publics 7-6

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1985-1986
   1. Points saillants 7-7
   2. État financier récapitulatif par activité 7-8
B. Rendement récent
   1. Points saillants 7-9
   2. Examen du rendement financier en 1983-1984 7-11
C. Données de base
   1. Introduction 7-12
   2. Mandat statutaire 7-12
   3. Objectif du Programme 7-13
   4. Plan d'exécution du Programme 7-13
D. Perspective de planification
   1. Contexte 7-15
   2. Initiatives 7-17
   3. Mise à jour des initiatives antérieures 7-18
   4. Efficacité du Programme 7-19

Section II
Analyse par activité

A. Condition physique 7-24
B. Sport amateur 7-30
C. Administration du Programme 7-35

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Analyse par article
   1. Dépenses par article 7-37
   2. Dépenses en personnel 7-38
   3. Paiements de transfert 7-39
B. Analyse des coûts 7-41
C. Renseignements complémentaires
   1. Classement du Canada sur la scène sportive internationale 7-42




29

**Extrait de la Partie II du Budget des dépenses**

## Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser 61 779 000 $ à l'appui du Programme de Condition physique et Sport amateur en 1985-1986. Les autres dépenses, évaluées à 657 000 $ pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

**Besoins financiers par autorisation**

| Crédit | (milliers de dollars) | 1985-1986 Budget principal | 1984-1985 Budget principal |
|---|---|---|---|
| | **Programme Condition physique et Sport amateur** | | |
| 50 | Condition physique et Sport amateur - Dépenses de fonctionnement | 9 428 | 8 115 |
| 55 | Condition physique et Sport amateur - Contributions | 52 351 | 52 925 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 657 | 584 |
| | Total Programme | 62 436 | 61 624 |

**Crédits - Libellé et montants**

| Crédit | Ministère ou agence | 1985-1986 Budget principal |
|---|---|---|
| | **Programme Condition physique et Sport amateur** | |
| 50 | Condition physique et sport amateur - Dépenses de fonctionnement | 9 428 000 |
| 55 | Condition physique et sport amateur - - Contributions et autorisation d'effectuer des versements puisés dans le Fonds du revenu consolidé et d'imputer lesdits versements au compte de la loterie nationale, aux fins des programmes de la santé physique, du sport amateur et des loisirs conformément aux conditions prescrites par décret du gouverneur en conseil, le total desdits versements et des versements effectués conformément à l'alinéa d) du crédit L27a (Conseil du Trésor) de la Loi 4 de 1976 portant affectation de crédits ne devant à aucun moment dépasser 5% du total des sommes portées au compte de la loterie nationale | 52 351 000 |

**Extrait de la Partie II du Budget des dépenses**

**Programme par activité**

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 Années-personnes autorisées | Budgétaire Fonctionnement | Dépenses capital | Paiements de transfert | Total | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Condition physique | 27 | 2 178 | - | 8 339 | 10 517 | 9 559 |
| Sport amateur | 35 | 3 250 | - | 44 012 | 47 262 | 47 561 |
| Administration du du Programme | 69 | 4 625 | 32 | - | 4 657 | 4 504 |
| | 131 | 10 053 | 32 | 52 351 | 62 436 | 61 624 |

**Paiements de transfert**

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|
| **SPORT AMATEUR** | | |
| Organismes nationaux de sport amateur | 31 373 | 30 670 |
| Centre national du Sport et de la Récréation | 4 441 | 4 390 |
| Programme d'aide aux athlètes | 3 994 | 3 535 |
| Jeux régionaux, nationaux, Internationaux et multi-sport | 4 204 | 6 922 |
| Total Sport amateur | 44 012 | 45 517 |
| **CONDITION PHYSIQUE** | | |
| Projets de Condition physique | 7 478 | 6 573 |
| PARTICIPaction | 861 | 835 |
| Total Condition physique | 8 339 | 7 408 |
| **TOTAL** | 52 351 | 52 925 |

**Extraits du Volume II des Comptes publics**

**Utilisation des affectations de crédits pour 1983-1984**

| | Budget principal | Total affectations | Utilisation réelle |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| Crédit 40 - Condition physique et sport amateur - Dépenses de fonctionnement .......... | 7 429 000 | 7 980 732 | 7 776 636 |
| Crédit 45 - Condition physique et sport amateur - Contributions, et autorisation d'effectuer des versements puisés dans le Fonds du revenu consolidé et d'imputer lesdits versements au compte de la loterie nationale, aux fins des programmes de la santé physique, du sport amateur et des loisirs conformément aux conditions prescrites par décret du gouverneur en conseil, le total desdits versements et des versements effectués conformément à l'alinéa d) du crédit L27a (Conseil du Trésor) de la Loi 4 de 1976 portant affectation de crédits ne devant à aucun moment dépasser 5% du total des sommes portées au compte de la loterie nationale ... | 46 990 000 | 50 938 203 | 50 501 270 |
| (S) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés .................. | 529 000 | 589 000 | 589 000 |
| (S) Paiements à la Société canadienne des paris sportifs en vertu de la Section 19 de la Loi sur les paris collectifs sportifs .................. | - | 10 500 000 | 10 500 000 |
| Total Programme | 54 948 000 | 70 007 935 | 69 366 906 |

## Section 1
## Aperçu du Programme

### A. Plans pour 1985-1986

#### 1. Points saillants

En 1985-1986, 83 pour 100 du budget du Programme de Condition physique et Sport amateur sera consacré aux contributions versées aux organismes nationaux de sport, aux athlètes de niveau national et international, et aux associations nationales s'occupant de condition physique et de loisirs sportifs.

**Condition physique:** Une somme de 8,3 millions de dollars servira à financer des contributions pour des projets visant à améliorer la condition physique des Canadiens. Au cours de l'exercice 1985-1986, le programme de contributions et les consultations de Condition physique Canada porteront surtout sur les secteurs suivants:

- projets visant à améliorer la condition physique et la participation sportive des jeunes. Cette priorité sera surtout mise en évidence pendant l'Année internationale de la jeunesse en 1985 (voir la page 7-17);

- projets pour encourager les organismes responsables à prévoir des programmes d'activité physique à l'intention des adultes plus âgés (pré-retraités et personnes âgées) (voir la page 7-24);

- projets pour encourager la création de programmes d'activité physique au travail, surtout dans les milieux industriels (voir la page 7-17);

- projets visant à augmenter les occasions pour les personnes handicapées et les populations économiquement défavorisées de s'adonner à l'activité physique (voir la page 7-24);

- Semaine nationale de l'activité physique (voir la page 7-18);

- PARTICIPaction (voir la page 7-21).

**Sport amateur:** Une somme de 44 millions de dollars est réservée à des contributions visant, par l'entremise des organismes nationaux de sport, à aider et à diriger le développement du sport canadien aux niveaux national et international, et à permettre les meilleurs résultats possibles sur la scène internationale du sport de compétition. Au cours

de l'exercice 1985-1986, le programme de contributions et les consultations de Sport Canada porteront surtout sur les secteurs suivants:

- évaluation de la performance du Canada aux Jeux Olympiques d'été de 1984 à Los Angeles (août 1984) et redéfinition de priorités précises pour les quatre années qui nous séparent des Jeux Olympiques d'été de 1988 à Séoul (Corée) (voir la page 7-33);

- aide à l'élaboration, de concert avec les organismes nationaux de sport, de plans quadriennaux pour les 23 disciplines olympiques d'été d'ici aux Jeux Olympiques d'été de 1988 (voir la page 7-33);

- aide à l'établissement d'une unité au sein de Sport Canada ayant pour nom Service de la gestion des associations (voir la page 7-18);

- aide à la mise en oeuvre et à la surveillance d'un programme de tests et de recherches sur les drogues lancé par Sport Canada conjointement avec les organismes nationaux de sport et le Conseil canadien de la médecine sportive (voir la page 7-18);

- aide au contrôle des plans quinquennaux du programme "Mieux que jamais" au sein de chacun des organismes nationaux des sports olympiques d'hiver (voir la page 7-33);

- aide à la mise en oeuvre de la troisième année des plans quinquennaux du programme "Mieux que jamais" pour les sports olympiques d'hiver (voir la page 7-33);

- établissement d'un plan à long terme pour l'application des principes des sciences sportives au sport de haute compétition au Canada (voir la page 7-33);

- clarification du rôle de Sport Canada dans le sport au pays du double point de vue de la compétition et du "sport pour tous", et création de programmes dans ce domaine (voir la page 7-16).

**2. État financier récapitulatif par activité**

L'activité Administration du Programme englobe toutes les dépenses de fonctionnement liées à la promotion et aux communications, aux démonstrations sportives, ainsi qu'aux services de soutien financier et administratif.

**Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Condition physique | 10 517 | 9 739 | 178 | 7 - 25 |
| Sport amateur | 47 262 | 53 736 | (6 474) | 7 - 30 |
| Administration du Programme | 4 657 | 41 526 | (36 869) | 7 - 35 |
| | 62 436 | 105 001 | (42 565) | |
| Années-personnes autorisées | 131 | 133 | (2) | - |

Les prévisions pour 1984-1985 sont plus élevées que le Budget des dépenses pour 1985-1986 en raison de postes non renouvelables inclus dans le Budget supplémentaire "B" pour 1984-1985.

## B. Rendement récent

### 1. Points saillants

Les points saillants du rendement du Programme au cours de l'exercice 1983-1984 étaient les suivants:

**Condition physique**

- Grâce à une contribution de 795 000 $, PARTICIPaction a pu obtenir des médias imprimés et électroniques la diffusion gratuite de messages d'intérêt public évalués à plus de 14 millions de dollars.
- Grâce à une contribution de Condition physique Canada, l'Association canadienne d'hygiène publique a terminé et publié un rapport exhaustif sur la condition physique des employés en milieu industriel, rapport fondé sur les conclusions d'un important projet pilote réalisé au cours des deux années précédentes à trois endroits au Canada.
- Un Secrétariat du troisième âge en forme a été constitué avec succès au sein de l'Association canadienne des loisirs/parcs. Ses principales tâches ont consisté à mettre en oeuvre les recommandations émanant de la Conférence nationale de 1982 sur

la condition physique et le troisième âge, et à fournir une aide technique, des documents d'information et des compétences en matière de programmes aux groupes désireux d'établir des programmes d'activité physique à l'intention des Canadiens âgés.

- Condition physique Canada et T.V. Ontario ont réalisé ensemble un nouveau film d'envergure visant à promouvoir l'activité chez les personnes inactives et sédentaires. Le film, qui a pour titre La condition physique en procès, a été distribué partout au Canada par les bureaux de l'Office national du film.

- Plus de 800 000 publications de Condition physique Canada ont été distribuées gratuitement pour répondre aux demandes des Canadiens en 1983-1984. Parmi les nouvelles initiatives en ce qui concerne les publications, il faut mentionner la distribution de guides permettant d'adapter le Programme Jeunesse en forme Canada aux jeunes déficients profonds et aux handicapés physiques.

- En mai 1983, plus de 6 millions de Canadiens dans pas moins de 600 localités différentes ont participé à la première Semaine nationale de l'activité physique, coordonnée par Condition physique Canada. Quatorze associations nationales, les gouvernements provinciaux et territoriaux, et quelque 200 000 bénévoles ont combiné leurs efforts pour assurer le succès de cette entreprise promotionnelle d'envergure.

- Des consultations ont eu lieu avec d'importants organismes nationaux s'occupant des jeunes et des spécialistes de la condition physique chez les jeunes afin de déterminer les questions et les thèmes qui permettront de mettre l'accent sur la condition physique des jeunes en 1985, l'Année internationale de la jeunesse. Un important rapport d'Enquête Condition physique Canada, intitulé L'activité physique et les jeunes au Canada, a été publié en 1983 et constituera la base de la planification des ministères d'éducation, de tous les niveaux de gouvernement et du secteur bénévole.

Sport Amateur

- L'équipe canadienne, regroupant 218 participants (112 hommes et 106 femmes), a terminé en troisième place aux Jeux universitaires mondiaux, à Edmonton, en juillet 1983. Il s'agissait de la meilleure performance à ce jour d'une équipe canadienne aux Jeux de la Fédération internationale des sports universitaires, puisque selon les prévisions, le Canada devait terminer entre le $13^{e}$ et le $15^{e}$ rang.

- L'équipe canadienne a terminé troisième (comme prévu) aux Jeux panaméricains, à Caracas, au Venezuela, en août 1983. Le Canada se classe depuis toujours derrière les É.-U. et Cuba.

- L'équipe canadienne s'est classée onzième aux Jeux Olympiques d'hiver de Sarajevo, en Yougoslavie, en février 1984. Ce résultat correspondait à l'objectif prévu, soit entre la 10[e] et la 12[e] place, mais a été rendu surtout remarquable par plusieurs performances exceptionnelles d'athlètes canadiens, Gaétan Boucher en patinage de vitesse et Brian Orser en patinage artistique entre autres.

- Plusieurs athlètes canadiens se sont signalés en dehors des compétitions des grands Jeux. Par exemple, il convient de mentionner la médaille d'or du couple canadien Paul Martini et Barbara Underhill, au championnat mondial de patinage artistique à Ottawa, et la médaille d'argent de l'équipe féminine canadienne de hockey sur gazon, à la Coupe du Monde en Malaysia.

2. Examen du rendement financier

Tableau 2: Examen du rendement financier en 1983-1984
(en milliers de dollars)

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget Principal | Différence |
| Administration du Programme | 16 249 | 5 264 | 10 985 |
| Sport Amateur | 44 696 | 40 457 | 4 239 |
| Condition physique | 8 422 | 9 227 | (805) |
| | 69 367 | 54 948 | 14 419 |

La différence entre les dépenses réelles et le Budget principal provient surtout des grands postes suivants approuvés dans le Budget supplémentaire:

| | (en millions de dollars) |
|---|---|
| Postes où les dépenses ont été supérieures à ce qui avait été approuvé dans le Budget principal: | |
| • Paiements à la Société canadienne des paris sportifs | 10,5 |
| • Fonds pour la création du programme "Mieux que jamais" en vue des Jeux Olympiques d'hiver de 1988, abstraction faite des dépenses de 1,7 million de dollars qui avaient été approuvées à l'origine en 1983-1984, mais qui ont ensuite été reportées | 2,9 |

- Contributions destinées aux coûts d'exploitation des Jeux universitaires mondiaux de 1983 (FISU) à Edmonton, Alberta — 2,1

- Contributions aux organismes parrainant des projets de création d'emploi — 0,8

- Contributions pour la création du Programme "Mieux que jamais" pour le hockey sur glace en vue des Jeux Olympiques d'hiver de 1984 à Sarajevo, Yougoslavie — 0,4

Moins: postes où les dépenses ont été inférieures à ce qui avait été approuvé dans le Budget principal:

- Report des dépenses en préparation des Jeux d'hiver du Canada de 1987 — (1,2)

- Réduction provisoire des contributions de Sport Canada et de Condition physique Canada afin de créer une réserve dans l'enveloppe des affaires sociales — (1,1)

Différence nette — 14,4

## C. Données de base

### 1. Introduction

Condition physique et Sport amateur (CPSA) fait partie du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Il constitue le principal instrument par lequel le gouvernement fédéral peut respecter son engagement de contribuer à l'amélioration de la condition physique des Canadiens et en même temps de développer le sport canadien sur les plans national et international et de favoriser le plus haut niveau possible de réalisation par le Canada sur la scène sportive internationale.

### 2. Mandat statutaire

L'adoption de la Loi sur la santé et le sport amateur en 1961 établissait officiellement le rôle du gouvernement fédéral qui consiste à encourager, à promouvoir et à développer la condition physique et le sport amateur au Canada. Bien que le gouvernement fédéral administre directement plusieurs programmes (par exemple, le Programme d'aide aux athlètes, la Semaine nationale de l'activité physique), il exerce surtout son influence par l'affectation de fonds à des activités et à des programmes particuliers qui répondent à ses objectifs.

## 3. Objectif du Programme

L'objectif de Condition physique et Sport amateur est d'encourager la participation massive aux sports et à l'activité physique au pays, pour ainsi contribuer à la bonne condition physique et au sentiment de bien-être des Canadiens, et de favoriser le plus haut niveau possible de réalisation par le Canada dans le sport de compétition à l'échelle internationale.

Pour réaliser cet objectif, Condition physique et Sport amateur vise à aider les Canadiens à obtenir le plus de succès possible dans les sports de compétition, et à favoriser la participation massive au sport et à l'activité physique au pays. Le Programme permet donc de faire participer davantage les Canadiens à l'activité physique, d'améliorer leur condition physique, et de susciter chez eux un sentiment de bien-être, tout en accentuant leur fierté nationale.

Le Programme porte essentiellement sur les aspects suivants:

Direction - Jouer un rôle de premier plan en établissant des objectifs nationaux pour le développement, l'organisation, et l'évaluation du sport et de l'activité physique au Canada.

Infrastructure - Assurer la mise en place et le bon fonctionnement d'une solide infrastructure à l'échelle nationale pour la coordination et l'exécution de services et de programmes liés au sport et à l'activité physique.

Participation - Inciter un plus grand nombre de personnes à s'adonner au sport et à l'activité physique, et améliorer la qualité de cette participation.

Excellence - Coordonner, promouvoir et améliorer le niveau du Canada sur la scène internationale du sport de haute compétition en collaboration avec les organismes nationaux de sport reconnus.

Promotion - Sensibiliser davantage les Canadiens à la valeur et aux bienfaits intrinsèques du sport et de l'activité physique pour la santé.

Bénévolat - Créer au Canada un contexte qui soit propice à la participation importante de bénévoles compétents et de membres du secteur privé pour appuyer les organismes nationaux de sport et d'activité physique.

## 4. Plan d'exécution du Programme

Structure du Programme: Le programme de Condition physique et Sport amateur comprend trois activités tel qu'indiqué au tableau 2 (voir la page 7-11);

**Tableau 3: Structure des activités du Programme**

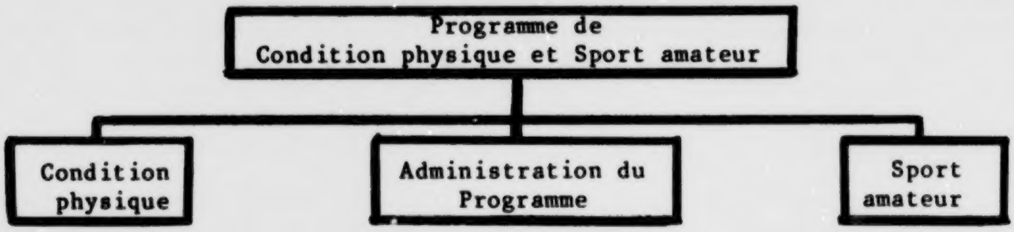


**Structure organisationnelle:** Le Programme de Condition physique et Sport amateur comprend quatre directions, toutes situées à Ottawa: Condition physique Canada, Sport Canada, Promotion et communications, et Gestion et services de la planification financière. En outre, l'organisme compte quatre bureaux régionaux situés à Halifax, Montréal, Winnipeg et Vancouver. Ceux-ci ont comme principales fonctions de fournir des renseignements, d'aider le public, et de participer à l'organisation d'événements nationaux (comme les Jeux du Canada) dans la région dont ils sont responsables.

**Tableau 4: Ressources pour 1985-1986 par élément organisationnel et par activité (en milliers de dollars)**

| | Sport Canada | Condition physique Canada | Promotion et Communications | Gestion et services de la planification financière* | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| Sport | 47 262 | | | | 47 262 |
| Condition physique | | 10 517 | | | 10 517 |
| Administration du Programme | | | 1 164 | 3 493 | 4 657 |
| Total | 47 262 | 10 517 | 1 164 | 3 493 | 62 436 |
| Années-personnes | 35 | 27 | 10 | 59 | 131 |

* Comprend également le personnel du cabinet du ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), du cabinet du Sous-ministre adjoint, du Conseil consultatif canadien et des bureaux régionaux.

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Plusieurs facteurs clés influent sur l'orientation du Programme de Condition physique et Sport amateur.

**Facteurs internationaux:** Les Nations Unies ont désigné l'année 1985 comme l'Année internationale de la jeunesse afin d'attirer l'attention sur les problèmes et les défis auxquels doivent faire face les jeunes. Condition physique Canada entreprendra des projets afin de susciter une participation importante à cette manifestation de la part des organismes bénévoles nationaux pertinents dans les domaines des loisirs sportifs et de la condition physique.

L'incident survenu aux Jeux panaméricains de 1983 concernant l'abus de drogues par des athlètes a donné au Canada l'occasion de démontrer sa ferme intention de mettre fin à l'usage de telles substances. Au cours de 1984, Sport Canada, de concert avec les organismes nationaux de sport et le Conseil canadien de la médecine sportive, a mis en vigueur un programme de contrôle antidopage pour la majorité des sports olympiques d'été. Le programme se poursuivra au cours des quatre prochaines années et fera l'objet d'une surveillance et d'une évaluation constantes.

Au fur et à mesure que le nombre de pays participant aux compétitions sportives internationales augmente, ces manifestations intéressent de plus en plus les gouvernements à titre d'outils de politique étrangère. Il est donc possible non seulement d'améliorer l'image du Canada en tant que pays, mais d'augmenter le prestige du pays sur le plan international grâce aux performances des athlètes canadiens. Les compétences sportives canadiennes peuvent également être mises à profit par le gouvernement fédéral pour améliorer ses relations avec des pays en voie de développement en fournissant à ceux-ci une aide technique pour leurs programmes sportifs.

**Facteurs nationaux:** Les universités canadiennes, par l'entremise de l'Union sportive interuniversitaire canadienne (USIC), ont décidé de coopérer davantage avec les organismes nationaux de sport et Sport Canada afin de développer le sport de haute compétition au pays. La collaboration se poursuit afin de créer des programmes novateurs au sein de ces trois organismes dans le but ultime d'intégrer plus efficacement les universités canadiennes aux organismes dont l'objet est d'atteindre l'excellence dans le sport au Canada.

Grâce aux efforts du gouvernement fédéral, des établissements post-secondaires et des autres organismes de sport, la gestion des sports et la fonction d'entraîneur sont maintenant reconnues comme des professions viables au Canada. La création de possibilités supplémentaires dans ces deux domaines s'impose pour faire progresser les athlètes canadiens et l'infrastructure sportive canadienne.

L'engouement pour la condition physique signifie qu'un plus grand nombre de Canadiens sont portés vers le sport et l'activité physique même si les taux de participation diminuent chez les Canadiens plus âgés. Le fait que la condition physique chez les jeunes diminue de manière importante à l'adolescence constitue une autre préoccupation majeure.

Alors que les organismes bénévoles nationaux continuent d'appuyer les objectifs de Condition physique Canada et qu'un nombre sans cesse croissant de demandes de contributions parviennent à Condition physique Canada, les sociétés montrent de plus en plus d'intérêt à collaborer à la promotion de la condition physique.

**Facteurs économiques:** En plus de profiter des fonds du gouvernement fédéral, le sport au Canada peut compter sur des contributions importantes du secteur privé, soit par des dons de sociétés aux organismes nationaux de sport, soit par le financement d'événements par des sociétés utilisant le sport comme véhicule publicitaire. En acceptant les commandites de ces sociétés, il faut néanmoins s'assurer que l'intégrité du sport n'est pas menacée.

En période de restrictions budgétaires et d'incitations financières limitées pour les employés, des facteurs comme l'absentéisme, le roulement, ainsi que la santé et le moral des employés deviennent plus importants pour les employeurs. Plusieurs études scientifiques abondamment documentées ont démontré les avantages économiques qui pouvaient être tirés de programmes de condition physique et d'une amélioration des habitudes de vie en milieu de travail.

Une analyse en profondeur des données de l'Enquête Condition physique Canada de 1981 a permis aux associations nationales, aux gouvernements provinciaux et territoriaux, et à Condition physique Canada de déterminer les groupes cibles prioritaires d'une manière beaucoup plus efficace. La coordination nationale et l'affectation des rares ressources s'en sont trouvé améliorées au point de produire un effet optimal dans le domaine.

**Facteurs sociaux:** De plus en plus de Canadiens de tous les âges participent à des activités sportives à caractère récréatif ou compétitif. Condition physique et Sport amateur a répondu à cette demande en prenant l'initiative du concept de "Sport pour tous" et de projets de condition physique. L'Enquête Condition physique Canada (1981) indique qu'il existe un lien important entre l'activité physique et la santé. Davantage de Canadiens qui se décrivent eux-mêmes comme étant "inactifs" sont des fumeurs, et ils sont aussi plus exposés aux maladies cardio-vasculaires. Par contre, il a été démontré que les Canadiens qui se disent "actifs" jouissent d'un plus grand bien-être affectif et sont plus enclins d'adopter de bonnes habitudes alimentaires. Enfin, des études réalisées par Condition physique Canada et plusieurs de ses associations clientes dans le secteur bénévole ont démontré que les personnes ayant une condition physique acceptable étaient plus en mesure de faire face au stress.

Le bien-être général des athlètes d'élite du Canada pendant et après leurs années actives d'entraînement et de compétition a fait l'objet de préoccupations. Sport Canada a l'intention d'aborder cette question en établissant des programmes de formation professionnelle à l'intention des athlètes à la retraite, en offrant une aide élargie aux athlètes, et en mettant d'autres formes de services à leur disposition.

## 2. Initiatives

Les principales initiatives qui seront entreprises en 1985-1986 incluent les suivantes:

### Condition physique

**Sport et condition physique chez les jeunes:** Dans le cadre de l'Année internationale de la jeunesse en 1985, Condition physique Canada organisera un grand symposium national sur la condition physique et la participation sportive des jeunes. Des délégués de partout au Canada, y compris des jeunes et des représentants des organismes responsables et des divers niveaux de gouvernement, étudieront les conclusions des recherches menées actuellement par Condition physique Canada. Ils examineront entre autres les composantes des programmes de condition physique destinés aux jeunes connaissant du succès, et les résultats d'une importante enquête sur les techniques permettant de populariser le sport et la condition physique à l'intention des jeunes dans les années 1980.

**Collaboration des sociétés:** Devant l'intérêt manifesté par plusieurs grandes sociétés, Condition physique Canada fournira des renseignements techniques et une direction en vue d'un certain nombre d'importantes initiatives promotionnelles d'envergure nationale, en étroite collaboration avec les sociétés qui désirent associer leur nom et leurs produits au mouvement de la condition physique en 1985-1986. Ces activités devraient compléter les autres plus traditionnelles qui sont entreprises de concert avec les gouvernements provinciaux et les organismes bénévoles nationaux.

**Condition physique au travail:** Condition physique Canada mettra sur pied en 1985 une structure administrative visant à faciliter la collaboration avec l'industrie afin de permettre l'établissement de programmes de condition physique spécialement conçus pour le lieu de travail.

### Sport amateur

**Planification quadriennale:** En 1985-1986, Sport Canada continuera de jouer un rôle de premier plan auprès des organismes nationaux des sports olympiques d'été dans le cadre d'un projet visant à les aider à préparer des plans quadriennaux. L'objectif de ce projet est d'améliorer la qualité de la performance des athlètes canadiens dans les disciplines sportives olympiques d'été de façon à ce que le Canada se classe le plus haut possible aux Jeux Olympiques de 1988.

**Programme "Mieux que jamais":** Ce programme vise à produire la meilleure équipe canadienne jamais vue aux Jeux Olympiques d'hiver de 1988 à Calgary. Sur la base de plans quinquennaux généraux établis pour chacun des sports d'hiver, sous la direction de Sport Canada, une somme supplémentaire de 25 millions de dollars a été engagée pour les programmes et les organismes nationaux de sport, et elle a été répartie sur les cinq années précédant les Jeux Olympiques d'hiver de 1988.

**Service de gestion des associations:** Les organismes nationaux de sport ont toujours dû faire face à bon nombre de problèmes d'organisation qui, dans une certaine mesure, les ont empêchés de mettre sur pied tous les programmes requis pour favoriser le développement du sport à l'échelle nationale et améliorer la performance aux compétitions internationales. Le programme des services de gestion des associations de Sport Canada a été établi pour fournir direction et ressources aux organismes nationaux de sport, de façon à leur permettre d'améliorer leur capacité de gestion et leur efficacité administrative.

**Essais et recherches sur les drogues:** Le problème de l'utilisation de drogues par des athlètes de niveau international a atteint des proportions considérables, comme en témoigne le nombre de ceux qui ont été disqualifiés aux Jeux panaméricains de 1983 et aux Jeux Olympiques de 1984. Sport Canada, de concert avec les organismes nationaux de sport et le Conseil canadien de la médecine sportive, appuiera les mesures requises pour contrôler l'usage des substances dont l'utilisation est interdite au Canada et dans le monde du sport en général.

**Aide aux athlètes:** À la fin de 1984, une nouvelle catégorie de subventions, les "Brevets d'athlètes prometteurs", était créée à l'intention des athlètes prometteurs membres d'une équipe nationale en formation, mais qui ne sont pas encore prêts à faire partie de l'équipe nationale dans les sports choisis. Ces brevets visent à aider financièrement les jeunes athlètes qui n'ont pas encore atteint les critères du brevet C afin qu'ils puissent s'entraîner dans le cadre de programmes avancés, sous l'égide de l'organisme national de sport. Ces fonds seront généralement attribués aux sports dont la complexité technique ou le cycle d'entraînement est tel que les athlètes doivent suivre des programmes compliqués pendant de nombreuses années avant d'atteindre les normes internationales. Cette idée sera davantage exploitée en 1985-1986.

**3. Mise à jour des initiatives antérieures**

**Semaine nationale de l'activité physique:** La nouvelle initiative d'envergure entreprise par Condition physique Canada en 1983-1984 a été la première Semaine nationale de l'activité physique. Ce programme a connu un franc succès puisque tous les taux de participation visés ont été dépassés et qu'une base pour des programmes collectifs permanents a été établie entre les associations nationales, les gouvernements provinciaux, les administrations municipales et Condition physique Canada. Les dépenses au titre de ce projet en 1983-1984 comprenaient des

contributions totales de 192 560 $ pour terminer la campagne de 1983. Une somme additionnelle de 553 900 $ a servi à financer les préparatifs de la campagne de 1984. Ces sommes, réaffectées à l'intérieur de la base des ressources de Condition physique Canada, ont été plus élevées que prévu, surtout en raison de l'engagement des organismes bénévoles nationaux et de la réaction du public qui ont été extrêmement positifs. La Semaine nationale de l'activité physique de 1984 a connu autant de succès avec près de 10 000 000 de participants à plus de 8 400 activités communautaires. Les grandes associations nationales, les gouvernements provinciaux, les services municipaux de loisirs et les administrations scolaires ont tous collaboré pour susciter à ces occasions la participation de masse d'une des plus réussie de l'histoire du Canada. Cet événement devrait continuer d'avoir lieu chaque année et de faire participer tous les paliers de gouvernement, le secteur bénévole et, de plus en plus, les sociétés.

**Amélioration de l'équipe nationale:** Les athlètes canadiens ont réalisé les performances prévues aux compétitions internationales qui ont eu lieu en 1983-1984 (voir la page 7-42). Ces résultats indiquent qu'il existe de nombreux programmes positifs dans le domaine de la haute compétition au Canada. Ces performances peuvent, cependant, être améliorées et Sport Canada collabore actuellement avec les organismes nationaux de sport afin de formuler une stratégie permettant d'atteindre de plus hauts sommets aux Jeux Olympiques de 1988.

## 4. Efficacité du Programme

**Condition physique:** Le but de l'activité Condition physique est de promouvoir l'activité physique qui contribue à la bonne santé.

Plus de 80 pour 100 des dépenses de Condition physique Canada sont engagées par l'intermédiaire des associations nationales bénévoles. C'est une stratégie qui porte fruit, comme en témoigne, par exemple, les deux dernières Semaines nationales de l'activité physique où plus de 200 000 bénévoles ont été mobilisés partout au Canada pour organiser des activités spéciales soulignant cet événement.

Le tableau suivant démontre l'augmentation de l'activité dans le secteur bénévole pour appuyer les objectifs de Condition physique:

**Tableau 5: Nombre de demandes de contributions présentées à Condition physique Canada par des associations nationales**

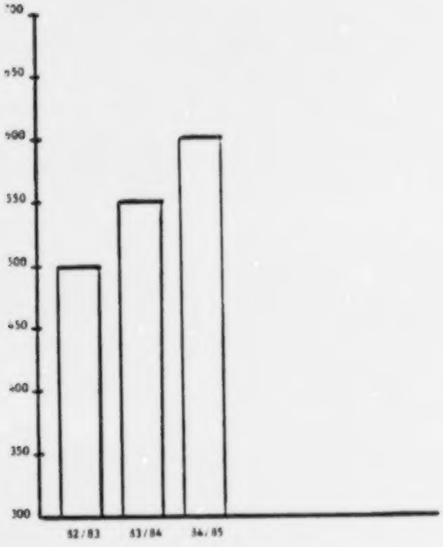


Un intérêt accru de la part des sociétés vient s'ajouter à l'augmentation d'activités au sein du secteur bénévole pour appuyer le principe de la condition physique. D'importantes sociétés nationales ont collaboré à PARTICIPaction par le passé et commencent maintenant à s'intéresser à des projets qui seront entrepris directement de concert avec Condition physique Canada.

L'efficacité des programmes de Condition physique Canada transparait surtout dans le nombre de Canadiens qui déclarent s'adonner régulièrement à l'activité physique (trois fois par semaine). Ce chiffre a augmenté de façon appréciable, passant de 10 pour 100 en 1971 à plus de 38 pour 100 en 1981.

Tableau 6: **Pourcentage de Canadiens qui s'adonnent régulièrement à l'activité physique**

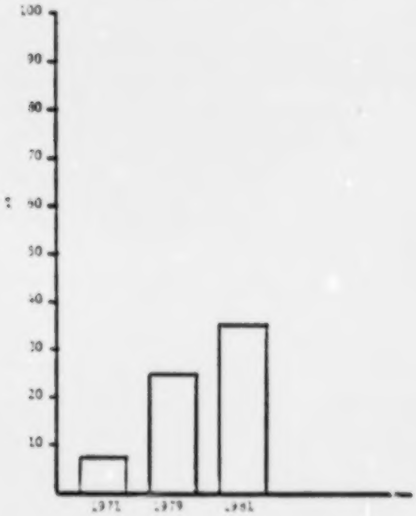


Tableau 7: **Augmentation de la participation à des activités physique par groupe d'âge**

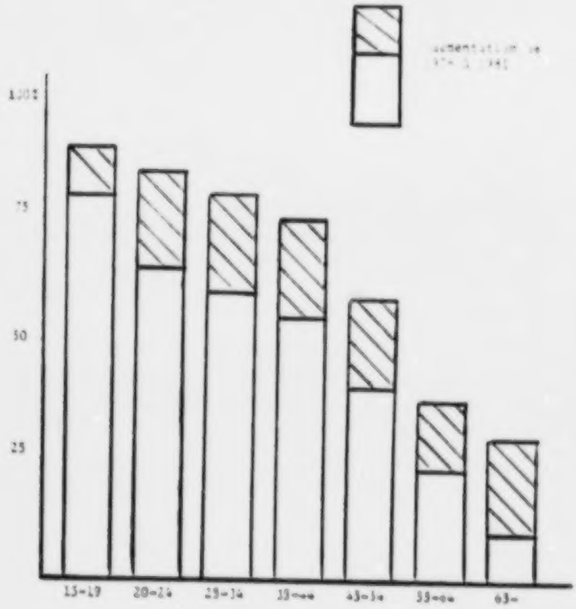


Entre 1976 et 1981, la participation a augmenté dans tous les groupes d'âge.



47

Note: Les deux derniers indicateurs de l'efficacité des programmes, lorsqu'ils seront à jour, devraient continuer de montrer une tendance vers une augmentation de l'activité chez les Canadiens. La plus récente collecte de données à cet égard remonte à celle d'Enquête Condition physique Canada en 1981. La possibilité de répéter une certaine forme d'enquête en 1986 est présentement envisagée. Si le résultat de cet examen se révèle positif, il sera possible de vraiment mettre à jour ces données et d'autres indicateurs.

**Sport amateur:** Plus de 80 pour 100 du budget de cette activité est consacré à la promotion et au développement du sport amateur au Canada, et au soutien de l'élite canadienne participant aux compétitions internationales. Le moyen de mesurer le succès de ces efforts est d'observer où se classe le Canada aux grandes manifestations multidisciplinaires internationales comme les Jeux Olympiques, les Jeux panaméricains, les Jeux du Commonwealth, etc. Il est difficile de prévoir ces classements, puisque des facteurs autres que les contributions du Programme entrent en ligne de compte. En outre, l'activité Sport amateur permet de supporter des entraîneurs nationaux à temps plein (25 à 30 en 1984-1985), des centres d'entraînement où sont réunis les meilleurs athlètes et entraîneurs, et qui sont dotés d'installations et de services médicaux et scientifiques fournis par les établissements hôtes (il existe des centres nationaux et régionaux d'entraînement dans au moins 18 disciplines sportives en 1984-1985), ainsi que des programmes de compétition et d'entraînement pour les équipes nationales. Une aide financière directe est également fournie aux athlètes pour leur permettre de participer à leurs programmes nationaux. Le tableau 25 (voir la page 7-42) contient certaines données à l'égard des classements prévus. Celles-ci sont fondées sur le niveau des contributions pour l'année 1985-1986.

Dans le cadre du Programme d'aide aux athlètes, les Canadiens classés parmi les seize premiers au monde, ainsi que ceux qui sont jugés avoir le potentiel d'être parmi les seize premiers, reçoivent une aide financière directe de Sport Canada.

Environ 25 pour 100 des athlètes brevetés au niveau C et soutenus par le Programme d'aide aux athlètes parviennent aux brevets A ou B. Si le Canada tient à améliorer sa position au classement mondial (qui correspond au nombre d'athlètes brevetés A et B), il faut continuer d'aider les athlètes détenteurs d'un brevet C qui, un jour, parviendront aux niveaux A ou B. La probabilité d'atteindre des niveaux supérieurs dépend de l'importance de l'allocation versée dans le cadre du Programme d'aide aux athlètes (qui couvre les frais d'entraînement et de subsistance), et de l'aide consentie aux organismes nationaux de sport au titre des programmes des équipes nationales (pour les entraîneurs, les stages d'entraînement, les compétitions, les services scientifiques sportifs, etc.).

Le nombre d'athlètes canadiens classés parmi les huit premiers au monde est passé de 116 en 1983-1984 à 125 en 1984-1985, tel qu'indiqué au tableau 8 (voir la page 7-23). Une augmentation du même ordre est prévue pour 1985-1986. Le nombre de brevets B a considérablement augmenté en 1984-1985.

**Tableau 8: Nombre d'athlètes subventionnés**

| Année | Nombre total d'athlètes subventionnés | A | B | C | Athlètes prometteurs |
|---|---|---|---|---|---|
| 1982-1983 | 797* | 101 | 124 | 572 | |
| 1983-1984 | 732 | 116 | 96 | 520 | |
| 1984-1985 | 780 | 125 | 130 | 525 | 100 |

Brevet A: Athlètes classés parmi les huit premiers au monde (sports individuels) ou les quatre premiers au monde (sports d'équipe).

Brevet B: Athlètes classés entre les neuvième et seizième rangs au monde (sports individuels) ou entre les cinquième et huitième rangs au monde (sports d'équipe).

Brevet C: Athlètes non classés parmi les seize premiers, mais qui en ont le potentiel pout se hisser à ce niveau.

Athlètes prometteurs: athlètes ne détenant pas encore de brevet C, mais qui s'entraînent dans le cadre de programmes de niveau national (voir la page 7-18).

* Ces chiffres tiennent compte de 124 athlètes financés par un "programme spécial pour l'Atlantique" (non compris en 1983-1984 et les années subséquentes).

## Section II
## Analyse par activité

### A. Condition physique

**Objectif**

Améliorer la condition physique des Canadiens par une participation accrue à l'activité physique, et contribuer ainsi à leur santé, à leur bien-être et à leur capacité d'accomplir les gestes de la vie courante.

Dans le cadre de cet objectif, les buts précis suivants seront poursuivis en 1985-1986:

- Augmenter la motivation des Canadiens à participer à des programmes d'activité physique, c'est-à-dire:
  - par la Semaine nationale de l'activité physique (du 26 mai au 3 juin 1985), sensibiliser 15 millions de Canadiens aux bienfaits de l'activité physique et susciter la participation active de 12 millions de Canadiens;
  - appuyer le programme PARTICIPaction pour qu'il obtienne de la publicité gratuite de la part de 150 stations de télévision et chaînes communautaires, de 300 postes de radio, de 700 hebdomadaires et de 250 publications d'intérêt spécial;
  - préparer et diffuser des ressources en matière de condition physique destinées à des groupes cibles particuliers, par exemple les adolescents, les personnes âgées, etc.
- Accroître le nombre et l'accessibilité des programmes favorisant la participation à des activités physiques, c'est-à-dire:
  - distribuer aux organismes responsables des documents d'information de qualité sur les programmes qui connaissent du succès auprès de groupes cibles particuliers, par exemple les adolescents et les personnes âgées;
  - établir des mécanismes pour faire connaître aux employeurs les bienfaits des programmes de condition physique destinés aux employés, et leur fournir des renseignements et des conseils techniques afin de les aider à mettre en oeuvre des programmes du genre;

- établir et encourager des normes appropriées pour les animateurs de programmes, de concert avec les ministères des gouvernements provinciaux et les associations nationales;

- revoir le contenu du Programme Jeunesse en forme Canada pour ce qui concerne les adolescents.

• Améliorer l'environnement, l'infrastructure organisationnelle et les systèmes en place pour l'activité physique dans tout le Canada, c'est-à-dire:

  - publier et diffuser les conclusions de recherches sur des programmes appropriés à l'intention des adolescents;

  - continuer à préparer des modules de formation à l'intention des administrateurs bénévoles au sein des organismes de condition physique, d'activité physique et de sport;

  - continuer de promouvoir la mise en vigueur de modèles de programmes visant à encourager le "Sport pour tous";

  - établir et adopter des ententes officielles avec les gouvernements provinciaux afin de réduire le chevauchement et le double emploi des services.

**État récapitulatif des ressources**

L'activité Condition physique représente 17 pour 100 du budget total du Programme de Condition physique et Sport amateur pour 1985-1986.

**Tableau 9: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Condition physique | 10 517 | 27 | 9 739 | 27 | 8 422 | 24 |

**Rendement financier en 1983-1984**

Les besoins financiers réels ont été inférieurs de 9 pour 100 à ce qui avait été prévu à l'origine en raison de réductions budgétaires spécifiques qui ont été absorbés au cours de l'exercice financier.

**Figure 10: Rendement financier en 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Condition physique | 8 422 | 9 227 | (805) |

**Explication de la différence**

- La réduction s'explique en grande partie par une réduction provisoire des contributions à des projets de condition physique afin de créer une réserve dans l'enveloppe des affaires sociales

**Description**

Les efforts de Condition physique Canada visent principalement à faire porter l'attention et à axer les activités dans le domaine de la condition physique sur des questions d'intérêt national. Condition physique Canada s'occupe de déterminer les secteurs où il existe des besoins, et de mettre sur pied des ressources pour les programmes et les services, ainsi que des modèles de programmes novateurs, de façon directe ou indirecte, qu'il veille à faire accepter et mettre en application. En outre, cet organisme appuie des recherches sélectives, la collecte et la diffusion de renseignements, et l'établissement de normes nationales pour les programmes de condition physique, soit directement, soit en fournissant des contributions et en travaillant en étroite collaboration avec les organismes chargés de ces tâches.

Le programme permet également de fournir une aide financière et technique aux organismes bénévoles nationaux pour la promotion de la condition physique, l'établissement de services d'animation, l'organisation de programmes de démonstration, la mise sur pied de programmes de condition physique, et la gestion de l'organisation. Condition physique Canada poursuit des activités de consultation et de liaison avec tous les gouvernements provinciaux, les organismes et les établissements engagés dans le domaine de la condition physique.

**Processus de financement:** Condition physique Canada invite les associations bénévoles nationales et d'autres organismes à présenter des demandes de contributions qui sont ensuite évaluées à la lumière de critères et de priorités établis. Celles-ci peuvent correspondre à certains groupes d'âge, à certains éléments de la population ou à des secteurs de programmation, d'après des études et des résultats comme ceux d'Enquête Condition physique Canada. En fonction de l'examen des demandes effectué par Condition physique Canada, des recommandations finales de financement sont faites au Ministre.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Programme Jeunesse en forme Canada:** Depuis sa création en 1970, le Programme Jeunesse en forme Canada a permis d'évaluer la vitesse, la puissance, la force, l'agilité et l'endurance de quelque 17 millions de garçons et filles âgés de 6 à 17 ans. En 1983-1984, environ 1 021 000 enfants dans les écoles canadiennes, sur une possibilité de 4 900 000, ont participé au Programme Jeunesse en forme Canada. Cette participation devrait passer à 1 100 000 en 1984-1985 et à 1 200 000 en 1985-1986.

Tableau 11: Écussons Jeunesse en forme

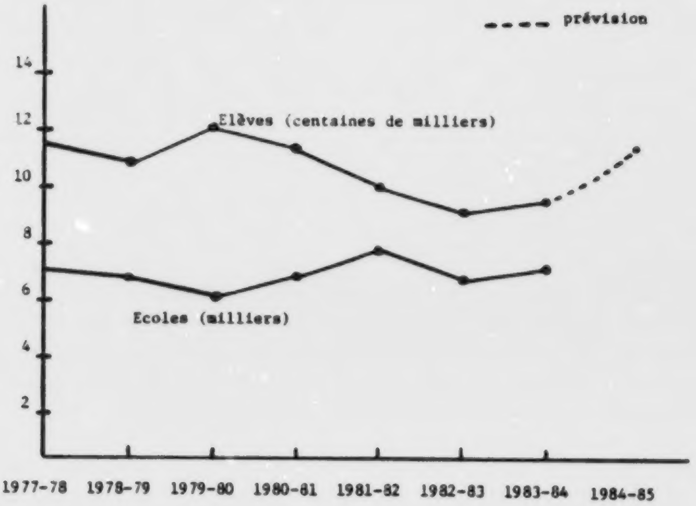


**Programme Sport Action:** Le Programme Sport Action comprend deux caravanes mobiles d'exposition qui servent à promouvoir le sport et l'activité physique.

Ces unités sont montées à l'occasion d'expositions ou de foires, dans des centres communautaires et des écoles, où les citoyens locaux sont invités à participer à des activités sportives. L'exposition comprend de nombreuses activités de participation où jeunes et moins jeunes sont encouragés à mesurer leur habileté dans des sports comme le tennis, le

baseball et le football, ainsi que divers tests de condition physique. En général, ce genre d'exposition attire plus d'un demi- million de personnes chaque année.

Le coût de fonctionnement de ce programme, par visiteur se présentant à l'unité mobile, est d'environ 90 cents.

**Tableau 12: Sport Action**

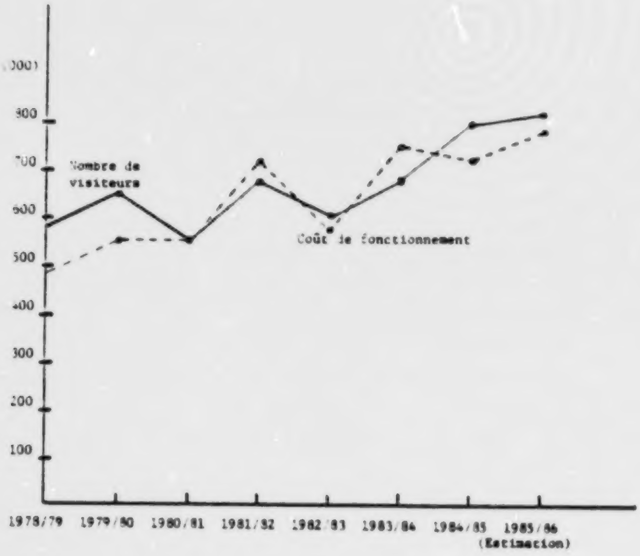


**Semaine nationale de l'activité physique (SNAP):** Tel qu'indiqué antérieurement, Condition physique Canada a réussi à atteindre un niveau de participation de 6 millions de personnes dans le cadre de la SNAP en 1983 et de 10 millions de personnes en 1984. Les prévisions pour 1985-1986 sont de l'ordre de 12 millions de participants.

En supposant que les niveaux de ressources restent constants, les tendances de participation à la SNAP devraient être les suivantes:

**Tableau 13: Tendances de la participation à la SNAP**

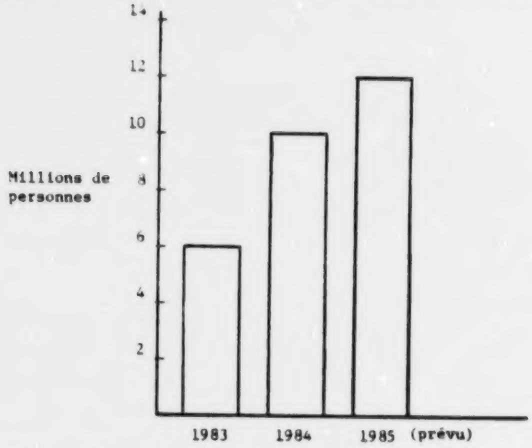


**Tableau 14: Ventilation des contributions pour l'activité Condition physique (1985-1986)**

| <u>Objet</u> | <u>Montant</u> |
|---|---|
| • Favoriser l'établissement de normes uniformes pour les programmes et la formation des animateurs. | 833 900 |
| • Améliorer le système de communication et de programmation bénévole à l'échelle nationale. | 3 335 600 |
| • Promouvoir l'activité physique et informer les Canadiens à cet égard. | 1 334 240 |
| • Mener des enquêtes, faire des recherches, et en diffuser les résultats. | 1 250 850 |
| • Encourager l'innovation par le moyen de projets pilotes ou de programmes de démonstration. | 1 167 460 |
| • Confier un plus grand rôle promotionnel aux associations nationales en vue d'encourager les Canadiens à modifier leur mode de vie. | 416 950 |
| | 8 339 000 |

## B. Sport Amateur

### Objectif

Développer le sport canadien aux échelles nationale et internationale, et favoriser le plus haut niveau possible de réalisation par le Canada sur la scène sportive internationale.

Les buts précis fixés pour cette activité sont les suivants:

- Coordonner, promouvoir et développer le sport de haute compétition au Canada, de concert avec les organismes nationaux de sport reconnus.
- Aider à développer le sport au Canada dans les domaines nécessitant une coordination à l'échelle nationale.
- Fournir une direction administrative et technique, une orientation de principe, des services consultatifs et des ressources financières afin d'aider les organismes nationaux de sport à bien assumer leur rôle d'agents essentiels de l'excellence et du développement coordonné du sport au Canada.
- Élaborer les politiques du gouvernement fédéral en matière de sport.

Un autre but particulier pour 1985-1986 consiste à préparer l'équipe canadienne en vue des Jeux d'été de la FISU qui auront lieu à Kobe, au Japon.

### État récapitulatif des ressources

L'activité Sport amateur représente 76 pour 100 du budget de Condition physique et Sport amateur pour 1985-1986.

**Tableau 15: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Sport amateur | 47 262 | 35 | 53 736 | 37 | 44 696 | 33 |

**Rendement financier en 1983-1984**

Les besoins financiers réels ont été supérieurs de 11 pour 100 à ce qui avait été prévu à l'origine.

**Tableau 16: Rendement financier en 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Sport amateur | 44 696 | 40 457 | 4 239 |

Explication de la différence: Les grandes dépenses suivantes ont été approuvées dans le Budget supplémentaire:

| | (en millions de dollars) |
|---|---|
| Postes où les dépenses ont été supérieures à ce qui avait été approuvé dans le Budget principal: | |
| • Fonds pour la création du programme "Mieux que jamais" en vue des Jeux Olympiques d'hiver de 1988, abstraction faite des dépenses de 1,7 million de dollars qui avaient été approuvées à l'origine en 1983-1984, mais qui ont ensuite été reportées | 2,9 |
| • Contributions destinées aux coûts d'exploitation des Jeux universitaires mondiaux de 1983 (FISU) à Edmonton, Alberta | 2,1 |
| • Contributions pour la création du programme "Mieux que jamais" pour le hockey sur glace en vue des Jeux Olympiques d'hiver de 1984 à Sarajevo, Yougoslavie | 0,4 |
| Moins: poste où les dépenses ont été inférieures à ce qui avait été approuvé dans le Budget principal: | |
| • Report des dépenses en préparation des Jeux d'hiver du Canada | (1,2) |
| Différence nette | 4,2 |

**Description**

Les principales composantes de l'activité Sport amateur sont les suivantes:

**Sport de haute compétition/excellence sportive:** Cette composante englobe les initiatives dont l'objectif est de faire en sorte que les athlètes canadiens atteignent le plus haut niveau possible de performance sur la scène sportive internationale, en particulier dans les disciplines olympiques. Sport Canada administre des programmes techniques tels que le Programme d'aide aux athlètes, le Programme d'aide aux sciences du sport, le Programme de recherche appliquée dans le sport et le Programme d'accueil, en plus de fournir des conseils techniques et des ressources financières aux organismes nationaux de sport pour, entre autres, les programmes des équipes nationales, les compétitions nationales et internationales, la formation des entraîneurs, les sciences du sport et les centres de sports de haute compétition.

En 1985-1986, le Canada participera aux grands Jeux internationaux suivants:

- Jeux universitaires mondiaux (sports d'été), Japon, 1985

**Développement du sport au pays:** Cette composante assure le financement et l'orientation générale de programmes techniques et compétitifs mis sur pied à l'intention de participants dont le niveau est inférieur à celui de la haute compétition internationale. Les principales activités à cet égard incluent le perfectionnement des athlètes dans le cadre de manifestations à caractère national, par exemple les Jeux du Canada et les championnats nationaux des sports respectifs, les programmes de formation de l'Association canadienne des entraîneurs, et les programmes éducatifs de cours techniques des organismes nationaux de sport.

**Infrastructure sportive:** Les activités dans le cadre de cette composante consistent à financer et à guider l'établissement et le maintien d'un efficace réseau de communication et de programmation en matière de sport à l'échelle nationale. Le Centre national du sport et de la récréation ainsi que les aspects liés au personnel administratif, aux bureaux, aux réunions, à la planification, etc. des organismes nationaux de sport sont visés par cette composante.

**Planification et évaluation:** Cette composante a essentiellement pour objet la planification et l'évaluation des programmes de Sport Canada et du progrès du sport amateur au Canada en général. Une autre responsabilité consiste à concevoir et à organiser le processus de planification de Sport Canada d'une manière compatible avec les besoins du Programme de Condition physique et Sport amateur et les exigences du Ministère et des agences centrales.

**Processus de financement**

En ce qui concerne les associations nationales, les décisions prises à l'égard du financement sont le résultat d'un processus d'examen qui tient compte des priorités du programme de Sport Canada. Les demandes de fonds des organismes nationaux de sport sont examinées à la lumière des priorités de Sport Canada, des plans et des réalisations des organismes nationaux de sport, et du caractère exhaustif de la présentation. En fonction de cet examen, des recommandations finales sont présentées au Ministre.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Le rendement de l'activité Sport amateur peut être mesuré à l'aide d'indicateurs tels que la performance des athlètes canadiens aux grands Jeux multidisciplinaires et aux championnats mondiaux, le nombre des athlètes ayant droit à des subventions dans le cadre du Programme d'aide aux athlètes, le nombre de centres de sports de haute compétition établis, et le nombre d'entraîneurs professionnels employés dans le sport amateur.

Aux grands Jeux multidisciplinaires en 1984, le Canada, en tant que pays, s'est classé quatrième aux Jeux Olympiques d'été de Los Angeles. Bien que l'absence de plusieurs nations ait sans aucun doute contribué à ce classement, la performance canadienne a été la meilleure jusqu'à maintenant. Même en tenant compte des résultats prévus des pays qui ont boycotté les Jeux, le Canada se classe encore mieux que jamais auparavant.

En 1983-1984, Condition physique et Sport amateur a reçu 25 millions de dollars, étalés sur une période de 5 ans, pour aider à préparer l'équipe canadienne en vue des Jeux Olympiques d'hiver de 1988. Sport Canada a conçu un processus de collaboration avec les organismes nationaux de sport afin de planifier et de mettre en oeuvre des programmes techniques visant à constituer la meilleure équipe de tous les temps en 1988 (Programme "Mieux que jamais"). En 1983-1984, Sport Canada a travaillé avec les organismes des 10 disciplines olympiques d'hiver pour mettre au point leurs systèmes de planification et de surveillance. En 1984-1985, ses efforts ont surtout porté sur la mise en oeuvre et la surveillance de ces plans.

En 1983-1984, le gouvernement fédéral a mis en branle un programme de centres de sports de haute compétition. En 1984-1985, plusieurs de ces centres ont été établis pour des sports particuliers partout au pays. En 1985-1986, des plans à long terme seront élaborés pour au moins 15 sports afin de les doter de centres semblables.

En 1985-1986, des contributions seront fournies aux organismes nationaux de sport pour les fins suivantes:

**Tableau 17: Ventilation des contributions pour l'activité Sport amateur**

| Objet | Montant |
|---|---|
| 1. Sport de haute compétition (y compris les programmes des équipes nationales, l'aide aux athlètes, les équipes des grands Jeux, les services médicaux, l'accueil des manifestations, la formation des entraîneurs, les programmes techniques, le soutien administratif). | 23 766 480 |
| 2. Système des sports au pays (y compris l'Association des entraîneurs, les programmes techniques, les championnats nationaux, les Jeux du Canada). | 10 562 880 |
| 3. Infrastructure sportive (y compris les salaires pour les permanents du Centre national du sport et de la récréation ainsi que le soutien administratif des organismes nationaux de sport). | 9 682 640 |
| | 44 012 000 |

## C. Administration du Programme

### Objectif

Assurer la direction et la coordination globales des activités en fournissant conseils et orientation en matière de politiques, des services de planification, de finances et d'administration, et des services de soutien en matière de promotion et de communication.

### État récapitulatif des ressources

Tableau 18: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Promotion et communications | 1 164 | 10 | 1 253 | 10 | 963 | 11 |
| Gestion et services de la planification financière* | 3 493 | 59 | 3 773 | 59 | 4 786** | 60 |
| Paiements à la Société canadienne des paris sportifs | - | - | 36 500 | - | 10 500 | - |
| | 4 657 | 69 | 41 526 | 69 | 16 249 | 71 |

* Comprend également le personnel du cabinet du ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), du cabinet du Sous-ministre adjoint et des bureaux régionaux.

** En 1983-1984, tous les frais généraux, y compris les traitements et salaires et les années-personnes, avaient été affectés uniquement à l'activité Administration. Depuis, les frais généraux sont affectés directement à chacune des trois activités. Pour fin de comparaison, les chiffres faisant état de la performance antérieure par activité ont été ajustés et sont différents des chiffres qui se trouvent dans les Comptes publics.

**Rendement financier en 1983-1984**

Les besoins financiers réels ont été supérieurs de 309 pour 100 à ce qui avait été prévu à l'origine.

Tableau 19: Rendement financier en 1983-1984
(en milliers de dollars)

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Administration du Programme | 16 249 | 5 264 | 10 985 |

Explication de la différence: Les dépenses suivantes ont été approuvées dans le Budget supplémentaire:

- Paiements à la Société canadienne des paris sportifs (10 500 000 $)
- Contributions aux organismes parrainant des projets de création d'emploi (800 000 $).
- Autres réductions et reports, nets (300 000 $).

**Description et justification des ressources**

L'activité Administration du Programme est celle qui permet d'assurer des services de soutien dans le domaine des finances et de l'administration, ainsi que de la promotion et des communications pour Condition physique et Sport amateur; elle englobe en outre les autres services généraux du Programme (par exemple; ceux au cabinet du ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur, au cabinet du Sous-ministre adjoint et dans les bureaux régionaux).

## Section III
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Tableau 20: Dépenses par article (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 4 691 | 4 495 | 4 222 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 657 | 584 | 589 |
| | 5 348 | 5 079 | 4 811 |
| Biens et services | | | |
| Transport et communications | 2 402 | 1 230 | 1 082 |
| Information | 527 | 700 | 687 |
| Autres services professionnels et spéciaux | 1 229 | 1 191 | 1 117 |
| Location | 72 | 72 | 50 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 92 | 92 | 102 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 383 | 400 | 360 |
| Toutes autres dépenses | - | 36 500 | 10 503 |
| Capital | 32 | 32 | 154 |
| Paiements de transfert | 52 351 | 59 705 | 50 501 |
| Total des dépenses | 62 436 | 105 001 | 69 367 |

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 21: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle de traitement actuelle | Provision pour le traitement moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| **Gestion** | | | | | |
| Gestion supérieure | 4 | 4 | 5 | 50 530/96 300 | 70 907 |
| Scientifique et professionnelle | | | | | |
| Enseignement | 4 | 4 | 3 | 13 609/68 070 | 40 765 |
| **Administration et service extérieur** | | | | | |
| Services administratifs | 9 | 8 | 8 | 13 912/57 987 | 37 833 |
| Gestion des finances | 7 | 6 | 6 | 13 853/57 980 | 37 947 |
| Services d'information | 7 | 7 | 7 | 13 579/57 980 | 38 403 |
| Gestion du personnel | - | - | 1 | 13 330/63 870 | - |
| Administration des programmes | 39 | 41 | 39 | 13 912/57 987 | 41 448 |
| **Technique** | | | | | |
| Techniciens divers | 2 | 2 | 2 | 12 635/55 682 | 32 616 |
| **Soutien administratif** | | | | | |
| Commis aux écritures | 25 | 27 | 25 | 12 932/31 743 | 22 324 |
| Mécanographie | 3 | 3 | 1 | 12 665/25 271 | 22 102 |
| Secrétariat | 19 | 19 | 19 | 12 636/31 946 | 22 109 |
| **Exploitation** | | | | | |
| Services divers | 3 | 3 | 5 | 13 253/39 988 | 20 825 |
| **Personnel ministériel (exempt)** | 9 | 9 | - | - | 36 111 |

Note: Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## 3. Paiements de transfert

Tableau 22: Paiements de transfert (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Contributions* | | | |
| Condition physique | | | |
| Contributions aux coûts de projets ayant pour but d'élever le niveau de forme physique des Canadiens, et contributions aux coûts des projets et de l'administration des associations et des organismes nationaux de loisirs afin d'aider à la promotion et au développement des loisirs sportifs pour les Canadiens. | 7 478 | 6 753 | 6 353 |
| Contributions aux dépenses de fonctionnement de la campagne PARTICIPaction visant à susciter chez les Canadiens une prise de conscience des effets bénéfiques des loisirs sportifs et à stimuler un mode de vie sain dans tous les groupes de la population. | 861 | 835 | 795 |
| Sport amateur | | | |
| Contributions aux coûts des projets et de l'administration des organismes de sport amateur afin d'aider à la promotion et au développement du sport pour les Canadiens. | 31 373 | 33 720 | 29 449 |
| Contributions aux coûts du Centre national du sport et de la récréation Inc. pour les services fournis aux organismes résidents et non résidents du Centre. | 4 441 | 4 390 | 4 125 |



65

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Contributions aux frais d'études, de subsistance et d'entraînement des athlètes amateurs d'élite. | 3 994 | 4 335 | 3 662 |
| Paiements, en vertu d'ententes, aux organismes commanditaires de jeux multidisciplinaires, régionaux, nationaux et internationaux, afin d'assumer une partie des dépenses de fonctionnement et d'immobilisations liées aux jeux qui ont lieu au Canada, ainsi que des dépenses de fonctionnement liées aux championnats internationaux d'une seule discipline qui ont lieu au Canada. | 4 204 | 8 122 | 5 241 |
| Contributions au projet d'amélioration de l'anneau de patinage de vitesse à Sainte-Foy (Québec). | - | 1 125 | - |
| Emplois d'été et placement des jeunes. | - | - | 8 |
| Nouveau programme de relance d'aide à l'emploi (RELAIS). | - | - | 65 |
| **Administration du Programme** | | | |
| Paiements en vertu d'ententes avec des organismes commanditaires pour des projets de création d'emplois. | - | 425 | 803 |
| | 52 351 | 59 705 | 50 501 |

* Une liste détaillée des associations qui reçoivent des contributions de Condition physique et Sport amateur figure dans les rapports annuels au sujet du Programme.

## B. Analyse des coûts

**Coûts du Programme par activité:** Le coût global du Programme de Condition physique et Sport amateur comprend les coûts de fonctionnement et les contributions, ainsi que la valeur des services fournis gratuitement par les autres ministères. Ces services comprennent les locaux fournis par le ministère des Travaux publics (616 000 $) et les services financiers assurés par le ministère des Approvisionnements et Services (146 000 $), ainsi que d'autres services fournis par le Conseil du Trésor (89 000 $) et Travail Canada (5 000 $). Aucunes recettes ne sont produites dans le cadre du Programme, mais il faut rendre compte des recouvrements effectués en vertu de l'entente interprovinciale sur les loteries (environ 35 millions de dollars par année).

**Tableau 24: Coût net du Programme (en milliers de dollars)**

| | Dépenses de fonctionnement 1985-1986 | Contributions 1985-1986 | Plus autres coûts | Coût total | Coût total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|
| Condition physique | 2 178 | 8 339 | - | 10 517 | 9 739 |
| Sport amateur | 3 250 | 44 012 | - | 47 262 | 53 736 |
| Administration du Programme | 4 657 | - | 856 | 5 513 | 41 526 |
| | 10 085 | 52 351 | 856 | 63 292 | 105 001 |



67

## C. Renseignements complémentaires

### 1. Classement du Canada sur la scène sportive internationale

Tableau 25: Classement du Canada sur la scène sportive internationale

| | Jeux du Commonwealth | Jeux panaméricains | Jeux Olympiques d'hiver | Jeux Olympiques d'été | Universiades |
|---|---|---|---|---|---|
| 1978-1979 | 1er Edmonton, Canada (rang prévu: 1er) | | | | |
| 1979-1980 | | 3e San Juan, Porto Rico | 13e Lake Placid, É.-U. | | 14e Mexico, Mexique |
| 1980-1981 | | | | * Moscou, URSS | |
| 1981-1982 | | | | | 12e Bucarest, Roumanie |
| 1982-1983 | 3e Brisbane, Australie (rang prévu: 1er-3e) | | | | |
| 1983-1984 | | 3e Caracas, Venezuela | 11e Sarajevo, Yougoslavie (rang prévu: 10e-12e) | | 3e Edmonton (rang prévu: 13e-15e) |
| 1984-1985 | | | | 4e Los Angeles, États-Unis (rang prévu: 10e-12e) | Italie (pas de rang prévu en tant que pays) |
| 1985-1986 | | | | | Kobe, Japon (rang prévu: 8e) |

* Le Canada n'a pas participé aux Jeux Olympiques d'été de 1980 à Moscou en raison du boycottage décrété. Il ne figure donc pas au classement général. Par contre, il s'est classé dixième aux Jeux Olympiques de 1976 à Montréal. D'après les performances des athlètes canadiens comparativement à celles qui ont été réalisées à Moscou en 1980, le Canada se serait classé quinzième environ.

Plan de dépenses du Programme des XV$^{e}$ Jeux Olympiques d'hiver

1985-1986

## Table des matières


**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 8-4

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Points saillants 8-6
B. État financier récapitulatif par activité 8-6
C. Données de base 8-7
   1. Introduction 8-7
   2. Mandat statutaire 8-7
   3. Objectif du Programme 8-7
   4. Description du Programme 8-8
   5. Plan d'exécution du Programme 8-8
D. Perspective de planification 8-8
   1. Contexte 8-8
   2. Initiatives 8-9
   3. Efficacité du Programme 8-9

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article 8-10
   1. Dépenses par article 8-10
   2. Dépenses en personnel 8-11
   3. Paiements de transfert 8-11
B. Analyse des coûts 8-12

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

## Autorisation d'affectation de crédits

L'autorisation est demandée de dépenser 49 798 000 $ à l'appui du Programme des XV$^{e}$ Jeux olympiques d'hiver en 1985-1986. Les autres dépenses, évaluées à 93 000 $ pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

## Besoins financiers par autorisation

| Crédit | (milliers de dollars) | 1985-1986 Budget principal | 1984-1985 Budget principal |
|---|---|---|---|
| | **Programme des XV$^{e}$ Jeux Olympiques d'hiver** | | |
| 60 | Dépenses de fonctionnement | 1 396 | - |
| 65 | Dépenses en capital | 33 900 | - |
| 70 | Contributions | 14 502 | - |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 93 | |
| | **Total au Programme** | **49 891** | - |

## Crédits - Libellé et montants

| No. de crédit | Ministère ou agence | 1985-1986 Budget principal |
|---|---|---|
| | **Programme des XV$^{e}$ Jeux Olympiques d'hiver** | |
| 60 | XV$^{e}$ Jeux Olympiques d'hiver - Dépenses de fonctionnement | 1 396 000 |
| 65 | XV$^{e}$ Jeux Olympiques d'hiver - Dépenses en capital | 33 900 000 |
| 70 | XV$^{e}$ Jeux Olympiques d'hiver - Contributions | 14 502 000 |

**Programme par activités**

| | 1985-1986 Budget principal | | | | | 1984-1985 Budget Principal |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budget (dépenses) | | | Total | |
| | | Fonctionnement | Capital | Paiements de transfert | | |
| XV^e Jeux Olympiques d'hiver | 13 | 1 489 000 | 33 900 000 | 14 502 000 | **49 891 000** | - |

**Paiements de transfert**

| | 1985-1986 Budget principal | 1984-1985 Budget principal |
|---|---|---|
| **Contributions** | | |
| XV^e Jeux Olympiques d'hiver | **14 502 000** | - |
| Total | **14 502 000** | - |



73

## Section 1
## Aperçu du Programme

### A. Points saillants

Le gouvernement du Canada a établi ce Programme pour financer directement les XV$^{e}$ Jeux Olympiques d'hiver, y contribuer en tant que "participant actif", et coordonner les services fédéraux nécessaires.

Certaines initiatives particulières dans le cadre du Programme en 1985-1986 sont les suivants:

- poursuivre la construction du Parc olympique Canada lieu des compétitions de saut à skis, de bobsleigh et de luge des XV$^{e}$ Jeux Olympiques d'hiver;
- continuer à surveiller la construction de l'Anneau olympique de patinage de vitesse, financé par le Programme et aménagé par l'Université de Calgary, pour les épreuves de patinage de vitesse;
- poursuivre la planification et la coordination des services essentiels et facultatifs que doit fournir le gouvernement du Canada;
- conclure tous les accords restants avec les partenaires dans les Jeux.

### B. État financier récapitulatif par activité

**Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| Activité | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence |
|---|---|---|---|
| Programme des XV$^{e}$ Jeux Olympiques d'hiver | 49 891 | 45 908 | 3 983 |
| Années-personnes autorisées | 13 | 13 | - |

Le Budget principal pour 1984-1985 (voir la page 8-4) n'indique pas de ressources. Les ressources pour ce Programme ont été acquises par budget de dépenses supplémentaire et ceci est reflété dans les prévisions pour 1984-1985.

L'augmentation de 3 983 000 $ des besoins pour 1985-1986 par rapport à ce qui avait été prévu pour 1984-1985 est constituée des principaux éléments suivants:

- les paiements au titre des immobilisations et des contributions qui ont été déterminés par les conditions des accords avec les organismes bénéficiaires; 3 480 000 $
- une nette augmentation des salaires, des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, des dépenses de fonctionnement et des contributions en raison de l'inflation. 610 000 $

## C. Données de base

### 1. Introduction

Les XV$^{e}$ Jeux Olympiques d'hiver auront lieu en février 1988. Le gouvernement du Canada a établi ce Programme pour financer directement les Jeux, y contribuer en tant que "participant actif", et coordonner les services fédéraux nécessaires. Le Programme demeurera en vigueur jusqu'après l'année financière 1988-1989, et les dépenses à titre de financement direct de la part du gouvernement fédéral au cours de cette période s'établiront à 200 millions de dollars (dollars de 1982-1983).

Des rapports sont maintenus avec la province de l'Alberta et la ville de Calgary par une représentation au sein du conseil de direction et du conseil d'administration du Comité organisateur des Jeux, ainsi que du conseil d'administration de la Calgary Olympic Development Association. Afin de coordonner les efforts fédéraux, des rapports devront également être entretenus avec nombre de ministères fédéraux relativement à la fourniture des services fédéraux essentiels et facultatifs.

### 2. Mandat statutaire

Le mandat statutaire pour le Programme provient de la Loi sur la santé et le sport amateur de 1961.

### 3. Objectif du Programme

Contribuer à la planification et à la présentation réussies des XV$^{e}$ Jeux Olympiques d'hiver afin qu'ils soient une affaire de fierté nationale, et optimiser les avantages économiques, sportifs et culturels avant, pendant et après les Jeux.

## 4. Description du Programme

Le Programme:

- assure le financement direct du fonctionnement, des dépenses d'immobilisations et du fonds de dotation pour permettre au gouvernment du Canada d'atteindre ses objectifs en ce qui regarde sa participation à la planification et à la présentation des XV$^{e}$ Jeux Olympiques d'hiver;

- prévoit la représentation au conseil de direction et au conseil d'administration du Comité organisateur des Jeux, ainsi qu'au conseil d'administration de la Calgary Olympic Development Association;

- assure la coordination de la fourniture de tous les services fédéraux en vue des Jeux; et

- assure au gouvernement du Canada la visibilité appropriée dans le cadre des XV$^{e}$ Jeux Olympiques d'hiver avant, pendant et après ceux-ci.

## 5. Plan d'exécution du Programme

Ce Programme temporaire ne comprend qu'une seule activité. Il relève du ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur et du sous-ministre du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

## D. Perspective de planification

## 1. Contexte

En septembre 1981, le Comité international olympique (CIO) choisissait Calgary comme ville hôtesse des Jeux Olympiques d'hiver de 1988. Le gouvernement du Canada a participé à ce projet dès le début en aidant la ville à assumer les coûts de sa candidature. Afin de renforcer la position de Calgary devant le CIO, il s'est également engagé à fournir directement des fonds et à assurer les services fédéraux essentiels.

Dès le départ, le gouvernement du Canada a joué le rôle de partenaire. Quand le CIO a accordé les Jeux à la ville de Calgary, les gouvernements du Canada et de l'Alberta, ainsi que le conseil municipal, ont établi des secrétariats spéciaux ou bureaux de liaison afin de coordonner leur participation. Malgré le caractère sportif des Olympiques, il était généralement convenu, en ce qui concerne tant la structure que la dotation de ces bureaux, que les préparatifs seraient surtout centrés sur les négociations, la gestion financière, l'aménagement d'installations, la planification de services et les affaires publiques.

## 2. Initiatives

Les initiatives suivantes seront engagées en 1985-1986:

- poursuivre la construction du Parc olympique Canada, lieu des compétitions de sauts à skis, de bobsleigh et de luge des XV$^{e}$ Jeux Olympiques d'hiver;

- continuer à surveiller la construction de l'Anneau olympique de patinage de vitesse, financé par le Programme et aménagé par l'Université de Calgary, pour les épreuves de patinage de vitesse;

- poursuivre la planification et la coordination des services essentiels et facultatifs que doit fournir le gouvernement du Canada;

- conclure tous les accords restants avec les partenaires les Jeux.

## 3. Efficacité du Programme

Par l'entremise du Bureau du gouvernement du Canada pour les Jeux Olympiques d'hiver de 1988, le gouvernement du Canada négocie les accords nécessaires avec les autres partenaires olympiques, coordonne l'adoption des changements nécessaires aux lois et règlements, gère sa contribution financière directe, dirige la conception et la construction des projets fédéraux d'immobilisations, coordonne la planification et la fourniture des services fédéraux et du support logistique pour les Jeux, et coordonne les plans fédéraux d'affaires publiques, de communications et de promotion.

L'efficacité du Programme sera jugée en 1988 lorsque les Jeux Olympiques d'hiver auront lieu à Calgary. Aucun élément d'évaluation n'est proposé étant donné qu'il s'agit d'un programme temporaire.

## Section II
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Tableau 2: Dépenses par article (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Fonctionnement | | | |
| Traitements et salaires | 666 | 640 | 396 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 93 | 83 | 57 |
| Autres frais touchant le personnel | - | - | - |
| Transports et communications | 200 | 190 | 109 |
| Information | 48 | - | 59 |
| Services professionnels et spéciaux | 272 | 336 | 142 |
| Frais de location | 100 | 103 | 86 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 5 | - | 1 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 35 | 35 | 28 |
| Toutes autres dépenses | 70 | 5 | - |
| | 1 489 | 1 392 | 878 |
| Capital | 33 900 | 22 266 | 15 317 |
| Paiements de transfert | 14 502 | 22 250 | 26 200 |
| Total | 49 891 | 45 908 | 42 395 |

## 2. Dépenses en personnel

### Tableau 3: Traitement annuel moyen par catégorie

| | Années-personnes autorisées | | Échelle de traitement actuelle | Provision pour le traitement annuel 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| | 1985-1986 | 1984-1985 | | |
| Gestion | 5 | 3 | 50 350-96 300 | 79 625 |
| Administration et service extérieur | 4 | 4 | 13 912-57 937 | 40 312 |
| Soutien administratif | 4 | 6 | 12 932-31 946 | 24 308 |

**Note:** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## 3. Paiements de transfert

### Tableau 4: Détail des contributions

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Contributions** | | | |
| Paiements au titre des dépenses de fonctionnement et d'immobilisations pour planifier et présenter les XV$^{e}$ Jeux Olympiques d'hiver qui doivent avoir lieu à Calgary en 1988 | **14 502 000** | 22 250 000 | 26 200 000 |



79

**B. Analyse des coûts**

**Tableau 5: Coût du Programme pour l'année 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Programme des XV^e Jeux Olympiques d'hiver | |
|---|---|---|
| | **Budget des dépenses 1985-1986** | Prévu 1984-1985 |
| Dépenses de fonctionnement | 49 891 | 45 908 |
| À ajouter: | | |
| Services fournis sans frais: | | |
| Locaux - TPC | 29 | 29 |
| Émission des chèques - ASC | 2 | 3 |
| Régime d'assurance médicale et chirurgicale des employés - CT | 11 | 10 |
| Paiements d'indemnisation aux employés | 1 | - |
| Total des dépenses de fonctionnement | 49 934 | 45 950 |

Plan de dépenses du
Programme de l'administration centrale

1985-1986



8|

**Table de matières**

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 9-4

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Points saillants 9-6
B. État financier récapitulatif par activité 9-6
C. Données de base 9-7
  1. Introduction 9-7
  2. Mandat statutaire 9-8
  3. Objectif du Programme 9-8
  4. Plan d'exécution du Programme 9-8
D. Perspective de planification 9-11
  1. Contexte 9-11
  2. Initiatives 9-11
  3. Efficacité du Programme 9-12

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Direction du Ministère 9-13
B. Politique, planification et information 9-15
C. Affaires intergouvernementales et internationales 9-17
D. Gestion ministérielle 9-20

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article 9-23
  1. Dépenses par article 9-23
  2. Dépenses en personnel 9-24
  3. Paiements de transfert 9-25
B. Analyse des coûts 9-26
C. Analyse des recettes 9-27



83

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Autorisation d'affectation de crédits**

L'autorisation est demandée de dépenser 39 979 000 $ au titre des dépenses de fonctionnement et des subventions nécessaires pour administrer le Programme de l'administration centrale durant l'exercice financier 1985-1986. Le montant ne comprend pas les dépenses estimatives de 1 524 000 $ au titre des services administratifs à imputer au Régime de pensions du Canada. Les autres dépenses, évaluées à 4 177 000 $ pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et le traitement ainsi que l'allocation pour automobile du Ministre seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

**Besoins financiers par autorisation**

| Crédit | (milliers de dollars) | **1985-1986 Budget principal** | 1984-1985 Budget principal |
|---|---|---|---|
| | **Programme de l'administration centrale** | | |
| 1 | Dépenses du Programme | 39 979 | 42 441 |
| (S) | Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social-Traitement et allocation pour automobile . . . | 42 | 41 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés . . . . . . | 4 135 | 3 911 |
| | **Total du Programme** | 44 156 | 46 393 |

**Crédits - Libellé et montants**

| No. de crédits | Ministère ou agence | 1985-1986 Budget principal |
|---|---|---|
| | **Programme de l'administration centrale** | |
| 1 | Administration centrale - Dépenses du Programme, les subventions inscrites au Budget et contributions, y compris les dépenses recouvrables au titre du Régime de pensions du Canada . . . . . . | 39 979 000 |

## Programme par activité

| | Budget principal de 1985-1986 | | | | | | Budget principal de 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Dépenses | | | | Total | |
| | | Fonctionnement | Capital | Paiements de transfert | Moins: Recettes à valoir sur le crédit | | |
| Direction du Ministère | 90 | 5 287 000 | 13 000 | - | 160 000 | **5 140 000** | 7 146 000 |
| Politique, planification et information | 136 | 8 104 000 | 3 000 | 1 770 000 | 248 000 | **9 629 000** | 10 463 000 |
| Affaires intergouvernementales et internationales | 22 | 1 363 000 | 5 000 | 465 000 | - | **1 833 000** | 1 787 000 |
| Gestion ministérielle | 599 | 28 587 000 | 78 000 | 5 000 | 1 116 000 | **27 554 000** | 26 997 000 |
| | 847 | 43 341 000 | 99 000 | 2 240 000 | 1 524 000 | **44 156 000** | 46 393 000 |

## Paiements de transfert

| | 1985-1986 Budget principal | 1984-1985 Budget principal |
|---|---|---|
| **Subventions** | | |
| Institut de recherches sociales et économiques de l'Université du Manitoba | - | 217 000 |
| Subvention au Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues | **366 000** | 333 000 |
| Droits d'affiliation à des organismes internationaux | **99 000** | - |
| Subventions à des organismes bénévoles de services sociaux et de santé en vertu du prix Thérèse-Casgrain | **5 000** | 5 000 |
| **Contributions** | | |
| Aux provinces et aux territoires en vue d'élaborer et de mettre en oeuvre des systèmes d'information en matière de bien-être social | **1 770 000** | 2 270 000 |
| Total | **2 240 000** | 2 825 000 |

**Section 1**
**Aperçu du Programme**

## A. Points saillants

- Les dépenses nettes du Programme devraient être de 44,2 millions de dollars en 1985-1986. Il s'agit d'une augmentation de 0,366 million de dollars, soit de ,8 pour 100, par rapport aux prévisions pour 1984-1985.

- Le nombre d'années-personnes autorisées pour 1985-1986 est de 847, soit 34 de moins, ou 3,9 pour 100 de moins, qu'en 1984-1985.

## B. État financier récapitulatif par activité

**Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Direction du Ministère | 5 300 | 5 528 | (228) | 9-13 |
| Politique, planification et information | 9 877 | 10 192 | (315) | 9-15 |
| Affaires inter-gouvernementales et internationales | 1 833 | 1 815 | 18 | 9-17 |
| Gestion ministérielle | 28 670 | 27 806 | 864 | 9-20 |
| | 45 680 | 45 341 | 339 | |
| Moins: recettes à valoir sur le crédit* | 1 524 | 1 551 | 27 | |
| | 44 156 | 43 790 | 366 | |
| Années-personnes autorisées | 847 | 881 | (34) | |

* Les coûts engagés pour les services administratifs liés au Régime de pensions du Canada (RPC) sont recouvrables du Régime.

La somme supplémentaire de 366 000 dollars nécessaire en 1985-1986, comparativement aux prévisions pour 1984-1985, est constituée des principaux éléments suivants:

| | (en milliers de dollars) |
|---|---|
| • réduction des dépenses | (1 147) |
| • pour toutes les activités, une augmentation nette des traitements et salaires, contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et montants recouvrés du Régime de pensions du Canada attribuable à l'inflation; | 1 593 |

**Tableau 2: Dépenses brutes par activité (répartition en pourcentage pour 1985-1986)**

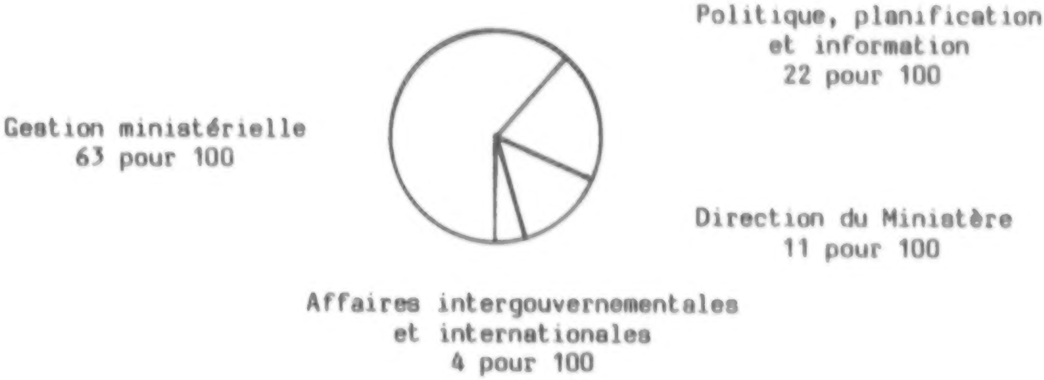


## C. Données générales

### 1. Introduction

Le Programme de l'administration centrale englobe les secteurs de la vérification, de l'évaluation, des affaires publiques, de la gestion financière, de l'administration du personnel, des services administratifs généraux et des systèmes d'information de gestion. Le Programme assure également des services de direction, de planification, de coordination, de définition des politiques et d'information à l'ensemble du Ministère.

Le Programme coordonne et surveille l'application des lignes d'action et stratégies ministérielles existantes, et en institue de nouvelles quand c'est nécessaire, en ce qui a trait aux questions de santé et de bien-être social de nature internationale aussi bien que fédérale, provinciale et territoriale qui touchent plus d'un programme ministériel ou exigent une concertation entre les ministères.

Des liens sont maintenus avec les organismes centraux pour garantir la conformité aux règlements, normes et stratégies du gouvernement.

**2. Mandat statutaire**

Le mandat statutaire du Programme de l'administration centrale est fondé sur la Loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

**3. Objectif du Programme**

L'objectif du Programme de l'administration centrale est d'assurer la direction du Ministère et de fournir des services de gestion.

**4. Plan d'exécution du Programme**

**Structure des activités:** Le Programme comprend les quatre activités présentées dans le tableau suivant:

**Tableau 3: Structure des activités**

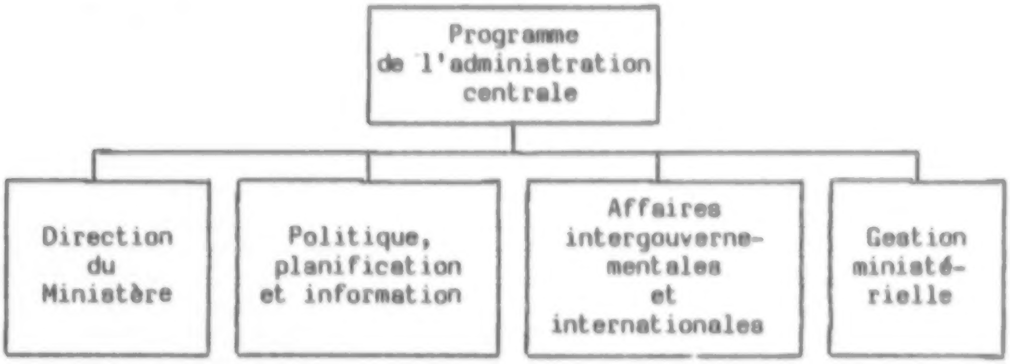


Le Programme est pour la plus grande partie exécuté au bureau central du Ministère situé dans la région de la Capitale nationale. Certains services d'affaires publiques et de personnel sont en plus fournis dans un grand nombre de régions du Canada.

**Organisation:** Le Programme de l'administration centrale est placé sous la direction générale du Sous-ministre et du Sous-ministre associé. Il compte trois directions générales, qui relèvent toutes d'un Sous-ministre adjoint, de même que plusieurs directions, secrétariats ou bureaux, qui relèvent eux aussi directement du Sous-ministre ou du Sous-ministre associé.

Le Programme joue un rôle à l'égard d'une variété de fonctions à l'échelle du Ministère, et possède les ressources nécessaires pour assumer ce rôle. La Direction générale de l'administration du personnel, la Direction de l'évaluation des programmes et la Direction de la vérification interne font partie de ce Programme. La Direction des services administratifs et la Direction des affaires publiques fournissent certains services directs aux autres programmes, de même qu'une orientation fonctionnelle et des services consultatifs. Les secteurs de la planification et des finances assurent des services centralisés de direction, de consultation et de coordination pour les autres programmes ministériels. Les activités exécutées à l'intérieur des autres programmes du Ministère permettent au Programme d'assurer certains services qui ne sont pas fournis à l'échelle du Ministère.

**Tableau 4: Ressources par élément organisationnel et par activité (en milliers de dollars)**

Sous-ministre, Sous-ministre associé

| | Sous-ministre adjoint, Direction générale des affaires intergouvernementales et internationales | Sous-ministre adjoint, Direction générale de la politique, de la planification et de l'information | Sous-ministre adjoint, Direction générale de la gestion ministérielle | Organisations de direction du Ministère * | Total par activité |
|---|---|---|---|---|---|
| Direction du Ministère | - | - | - | 5 140 | 5 140 |
| Politique, planification et information | - | 9 629 | - | - | 9 629 |
| Affaires intergouvernementales et internationales | 1 833 | - | - | - | 1 833 |
| Gestion ministerielle | - | - | 27 554 | - | 27 554 |
| Total (sans les montants recouvrés du RPC) | 1 833 | 9 629 | 27 554 | 5 140 | 44 156 |
| Années-personnes | 22 | 136 | 599 | 90 | 847 |

*Les organes de direction du Ministère comprennent le Bureau du Conseiller spécial au Développement des politiques, la Direction de l'évaluation des programmes, le Bureau de l'infirmière-conseillère principale, la Direction de la vérification interne, la Direction des affaires publiques, les Secrétariats du Conseil national du bien-être social et du Conseil consultatif national sur le troisième âge, le cabinet du Ministre, le bureau du Sous-ministre et le bureau du Sous-ministre associé.

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Le Programme joue un rôle de première importance en faisant en sorte que la participation du Ministère au processus décisionnel soit fondée sur des recherches et des analyses rigoureuses, que les mesures appropriées soient prises afin d'amméliorer la responsabilité, et que des pratiques de gestion efficaces soient établies, de même qu'en garantissant que le Ministère satisfasse aux exigences des organismes centraux.

### 2. Initiatives

Au cours de 1985-1986, le Programme de l'administration centrale entreprendra les tâches suivantes:

- préparer une analyse exhaustive des politiques fédérales ayant une incidence sur la sécurité sociale des familles canadiennes;
- fournir une évaluation des diverses options qui s'offrent en ce qui concerne les contributions versées aux provinces au titre des services de santé;
- compléter l'établissement d'une nouvelle formule pour ce qui est de la gestion des systèmes électroniques d'information (SEI) au sein du Ministère, ce qui comprend la création d'une direction des SEI, l'établissement d'un processus ministériel en vue de la planification de systèmes à long terme, et le recours aux plus récentes techniques dans le domaine de la bureautique;
- mettre en oeuvre un système ministériel d'information de gestion afin de favoriser l'efficacité du processus décisionnel au sein du Ministère;
- examiner et renforcer la fonction de l'administration financière au sein du Ministère;
- veiller à ce que le plan d'action du Programme d'action positive soit réalisé dans l'ensemble du Ministère;
- entreprendre les premières consultations en vue de la planification de l'Assemblée générale de l'Association internationale de sécurité sociale que le Ministère doit organiser à Montréal en septembre 1986.

## 3. Efficacité du Programme

La plus grande part des opérations du Programme concerne la définition et la coordination des politiques, l'information, les services consultatifs, la planification et la direction. Ces opérations visent à soutenir l'action des autres programmes du Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et elles sont régies ou dictées dans une grande mesure par les organismes centraux.

**Section II**
**Analyse par activité**

## A. Direction du Ministère

### Objectif

Fournir des services de consultation et de direction relativement à l'établissement de politiques et de programmes qui permettront d'assurer un niveau suffisant de santé et de bien-être social dans tout le pays.

### État récapitulatif des ressources

La direction du Ministère est une activité qui, en 1985-1986, comptera pour 11 pour 100 des ressources totales du Programme de l'administration centrale et 10 pour 100 de ses années-personnes.

**Tableau 5: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $000 | A-P | $000 | A-P | $000 | A-P |
| Direction du Ministère | 5 300 | 90 | 5 528 | 97 | 4 720 | 89 |
| Moins: recettes à valoir sur le crédit* | 160 | | 105 | | 105 | |
| | 5 140 | 90 | 5 423 | 97 | 4 615 | 89 |

* Les frais d'administration du Régime de pensions du Canada sont recouvrés du Régime.

**Description et justification des ressources**

L'activité de la Direction du Ministère consiste à assurer la gestion d'ensemble du Ministère et comprend les trois éléments suivants: la Direction du Ministère (cabinet du Ministre, bureaux du Sous-ministre et du Sous-ministre associé, Conseil du bien-être social, Conseil consultatif national sur le troisième âge, Bureau de l'infirmière-conseillère principale), Conseiller spécial et Évaluation des programmes.

Cette activité permet de fournir des services de consultation et de direction sur diverses questions intéressant les services sanitaires et sociaux.

**Direction du Ministère:** Cet élément sert à conseiller le Ministre, le Sous-ministre et le Sous-ministre associé sur toutes les questions relatives à la santé, au bien-être social, aux soins infirmiers et à la qualité de vie des Canadiens âgés.

**Conseiller spécial:** Cette fonction consiste à conseiller le Sous-ministre et le Sous-ministre associé sur les questions de politique sociale, à favoriser l'élaboration de politiques visant à protéger la santé et le bien-être des Canadiens et de leur famille, et à faire en sorte que les politiques du gouvernement soient appliquées à la lettre en ce qui concerne la collecte, l'utilisation et la divulgation des renseignements dont le Ministère est responsable.

**Évaluation des programmes:** Cet élément assure l'examen et l'évaluation de tous les programmes du Ministère afin de déterminer le bien-fondé de leurs objectifs et plans, leur pertinence continue, les résultats qu'ils ont donnés, et les autres moyens qui pourraient être pris pour les réaliser.

## B. Politique, planification et information

### Objectif

Promouvoir et réaliser des recherches et des analyses sur les diverses politiques, créer et exploiter des systèmes d'information, et participer aux exercices de planification du Ministère afin de soutenir l'élaboration de ses politiques et la gestion de ses programmes.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente 22 pour 100 des dépenses totales et 16 pour 100 des années-personnes du Programme de l'administration centrale pour 1985-1986.

**Tableau 6: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $000 | A-P | $000 | A-P | $000 | A-P |
| Gestion de la Direction générale | 1 522 | 25 | 1 458 | 25 | 1 448 | 24 |
| Ressources des politiques | 2 404 | 41 | 2 304 | 39 | 2 161 | 34 |
| Systèmes d'information | | | | | | |
| Fonctionnement | 4 181 | 70 | 3 918 | 64 | 3 669 | 64 |
| Subventions et contributions | 1 770 | - | 2 512 | - | 2 475 | - |
| | 9 877 | 136 | 10 192 | 128 | 9 753 | 122 |
| Moins: recette à valoir sur le crédit* | 248 | | 240 | | 233 | |
| | 9 629 | 136 | 9 952 | 128 | 9 520 | 122 |

* Les frais d'administration du Régime de pensions du Canada sont recouvrés du Régime.

**Description**

Cette activité comprend trois éléments:

**Gestion de la Direction générale:** Cet élément sert à coordonner et à soutenir les fonctions de planification, de gestion et d'administration de l'activité.

**Ressources des politiques:** Cet élément est celui où sont suscitées et entreprises des recherches et des analyses sur les questions de politique sociale afin d'aider le Ministère à s'acquitter de ses responsabilités en matière de définition des politiques, où sont évaluées les options qui s'offrent en vue de leur application future, et où est coordonné et préparé le document d'évaluation de la situation à laquelle doit faire face le Ministère.

**Système d'information:** Cet élément consiste à mettre en oeuvre et à exploiter des systèmes d'information qui aident à élaborer, à gérer et à évaluer les politiques et programmes en matière sociale. Il s'agit entre autres d'aider, sur le plan technique et financier, les ministères provinciaux des Services sociaux à établir des systèmes intégrés de gestion en bien-être social qui leur permettront d'automatiser l'application des programmes dont les frais sont partagés en vertu du Régime d'assistance publique du Canada. (Les contributions versées aux provinces figurent à la page 9-25).

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Cette activité consiste à fournir au Ministère et à la haute direction du Ministère des avis et des renseignements certains et complets sur le plan des politiques sanitaires et sociales, ce qui leur permettra de participer efficacement au processus de définition de ses politiques. Elle a aussi pour objet de fournir des renseignements et de l'aide aux autres organismes fédéraux, aux gouvernements provinciaux, aux organismes non gouvernementaux et au grand public pour la gestion et l'évaluation des politiques et programmes.

Cette activité a des répercussions sur les programmes; elle influe entre autres sur les dépenses de l'ordre de 24 milliards de dollars du Ministère ainsi que sur les dépenses du gouvernement fédéral, des provinces et du secteur privé qui représentent environ le double de cette somme.

## C. Affaires intergouvernementales et internationales

### Objectif

Aider la direction du Ministère et les directions générales responsables des programmes, ainsi que coordonner les activités de liaison fédérale-provinciale et internationale du Ministère.

### État récapitulatif des ressources

En 1985-1986, les Affaires intergouvernementales et internationales comptent pour 4 pour 100 du total des ressources consacrées au Programme de l'administration centrale et 3 pour 100 de ses années-personnes.

**Figure 7: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $000 | A-P | $000 | A-P | $000 | A-P |
| Dépenses de fonctionnement | 1 368 | 22 | 1 383 | 22 | 1 474 | 22 |
| Subventions | 465 | - | 432 | - | 303 | - |
| | 1 833 | 22 | 1 815 | 22 | 1 777 | 22 |

### Description

Les Affaires intergouvernementales et internationales comprennent trois éléments:

**Affaires internationales:** Cet élément permet de superviser les activités internationales du Ministère en matière de santé, plus particulièrement la participation du Canada au sein des organismes internationaux où il a une responsabilité directe (comme l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation panaméricaine de la santé, la Commission des stupéfiants de l'Organisation des Nations Unies, etc.), ainsi que ses relations avec des gouvernements étrangers en matière de santé.

La Direction doit aussi établir la position du Canada sur les questions de politique sociale devant les Nations Unies, coordonner la participation du pays dans le domaine des affaires sociales à l'échelle internationale, faire valoir la participation du Canada aux programmes de recherche et de formation des Nations Unies, et entretenir des relations avec l'Organisation de coopération et de développement économique dans le domaine social, scientifique et écologique, de même que des liens de coopération avec d'autres organismes gouvernementaux présents à l'échelle internationale ainsi que leurs filiales canadiennes dans le domaine du bien-être social.

**Liaison fédérale-provinciale et interministérielle:** Cet élément sert à coordonner les relations avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, et avec les autres ministères fédéraux. À titre de première responsable des conférences fédérales-provinciales-territoriales des ministres et des sous-ministres de la Santé et des Services sociaux, cette Direction fournit des services de secrétariat nécessaires à cet égard, surveille le réseau de comités consultatifs et de groupes de travail fédéraux-provinciaux, et assure une liaison quotidienne avec les organismes centraux. La Direction représente aussi le Ministère au sein du Comité interministériel des droits de la personne.

**Information internationale et planification:** Cet élément a pour objet la planification de l'activité, ce qui consiste entre autres à coordoner les facteurs internationaux et fédéraux-provinciaux entrant dans les processus de planification du Ministère. Ses responsabilités englobent l'obtention et la diffusion de renseignements sur les tendances internationales en matière de santé et de bien-être social, la réalisation d'échanges de renseignements avec d'autres pays, et l'organisation de visites et de tournées d'étude pour le compte de représentants et de spécialistes de pays étrangers. Cet élément permet de veiller à l'organisation et au déroulement de manifestations spéciales à l'échelle internationale, comme les années internationales sur un thème particulier, et d'accueillir des conférences internationales importantes dont le Ministère sera le principal responsable au sein du gouvernement fédéral. Enfin, la Direction administre le programme de bourses de l'Organisation mondiale de la Santé, lequel permet à des professionnels de la santé d'étudier à l'étranger pendant de courtes périodes, en plus de remplir diverses fonctions administratives pour la Direction générale.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Bien qu'elles soient en général difficiles à mesurer, les réalisations de l'activité des Affaires intergouvernementales et internationales peuvent être groupées en quatre grandes catégories:

- circulation accrue de l'information et de l'expertise entre les sources provinciales ou territoriales et internationales, coordination des programmes pour les fonctionnaires et les délégations des pays étrangers, et administration du programme de bourses de l'Organisation mondiale de la Santé;

- visibilité accrue du Ministère résultant de l'établissement et du maintien de relations avec des organismes internationaux envers lesquels le Ministère a des responsabilités ou à l'égard desquels le gouvernement du Canada a pris des engagements; il suffit de mentionner, à titre d'exemple, la participation aux activités du Centre européen de formation et de recherche en action sociale, de l'Association internationale de sécurité sociale, du Conseil international de l'action sociale et de l'Union internationale des organismes familiaux;

- maintien de relations franches avec les pouvoirs provinciaux ou territoriaux en vue de la réalisation des objectifs ministériels et nationaux; et

- prestation au Ministre, au Sous-ministre et au Sous-ministre associé, ainsi qu'aux responsables des programmes ministériels, de conseils éclairés en matière de politique sur des questions d'ordre international et fédéral- provincial-territorial.



4199

## D. Gestion ministérielle

### Objectif

Fournir une gamme complète de services de gestion à la direction du Ministère, de même que des services de gestion et de direction fonctionnelle aux directions générales responsables des programmes, y compris en ce qui concerne la gestion des ressources financières et humaines, la vérification, les services administratifs et les affaires publiques.

### État récapitulatif des ressources

Pour l'année financière 1985-1986, l'activité de la Gestion ministérielle nécessite 63 pour 100 des ressources totales du Programme de l'administration centrale et 71 pour 100 de ses années-personnes.

**Tableau 8: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $000 | A-P | $000 | A-P | $000 | A-P |
| Gestion de la Direction générale | 842 | 19 | 746 | 19 | 646 | 18 |
| Planification générale et pratiques de gestion | 736 | 18 | 595 | 15 | 768 | 13 |
| Administration du personnel | 12 770 | 292 | 12 409 | 298 | 11 522 | 307 |
| Administration financière | 1 215 | 30 | 1 103 | 28 | 1 344 | 29 |
| Services administratifs | 7 791 | 138 | 7 587 | 139 | 6 966 | 153 |
| Systèmes électroniques d'information | 849 | 19 | 999 | 19 | - | - |
| Vérification interne | 1 568 | 31 | 1 388 | 29 | 1 514 | 28 |
| Affaires publiques | 2 899 | 52 | 2 979 | 54 | 2 988 | 51 |
| | 28 670 | 599 | 27 806 | 601 | 25 748 | 599 |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit* | 1 116 | | 1 206 | | 1 338 | |
| | 27 554 | 599 | 26 600 | 601 | 24 410 | 599 |

* Les frais d'administration du Régime de pensions du Canada sont recouvrés du Régime.

**Description**

L'activité de la Gestion ministérielle comprend huit éléments:

**Gestion de la Direction générale:** Cet élément consiste à assurer l'orientation générale et la coordination des fonctions de gestion au sein de la Direction générale de la gestion ministérielle en conseillant les fonctionnaires du Ministère en matière de gestion et d'administration. Il assure également des services de finances et de langues officielles pour toutes les activités du Programme de l'administration centrale.

**Planification générale et pratiques de gestion:** Cet élément contribue au fonctionnement efficace du Ministère en améliorant l'information, la structure et l'environnement nécessaires à la prise de décision, et en veillant à ce que les objectifs, buts et résultats soient établis d'une manière précise et communiqués à l'ensemble du Ministère. Cela est rendu possible par l'établissement et le bon fonctionnement d'un système ministériel de planification, la coordination et le contrôle d'un programme ministériel visant à l'amélioration des pratiques de gestion, de même que par la coordination et l'intégration de systèmes globaux de gestion.

**Administration du personnel:** Cet élément consiste à aider les gestionnaires du Ministère à réaliser leurs objectifs globaux et à s'acquitter de leurs responsabilités dans le domaine de la gestion du personnel en leur fournissant des services et des conseils sur ces questions, et en voyant au traitement juste et équitable des employés. Il sert également à faire en sorte que les gestionnaires délégués et les administrateurs du personnel exercent leurs pouvoirs en matière de personnel d'une manière responsable.

**Administration financière:** Cet élément consiste à assurer l'établissement, la mise à jour et le bon fonctionnement de politiques et de systèmes d'administration financière, à exercer les contrôles financiers et budgétaires requis, à coordonner les opérations ministérielles, et enfin à conseiller la haute direction du Ministère sur les questions de gestion financière.

**Services administratifs:** Cet élément doit assurer l'établissement et la mise en application de politiques, directives et systèmes ministériels efficaces pour les services suivants: locaux, matériel, bibliothèque, gestion des documents, imprimés et sécurité; il englobe également la gestion des services centralisés comme les services de sécurité, la fourniture de conseils aux secteurs administratifs des directions générales responsables des programmes, et l'orientation ou la direction fonctionnelle de ces secteurs.



4201

**Systèmes électroniques d'information:** Cet élément doit établir et tenir à jour des systèmes et réseaux d'information pour l'ensemble du Ministère, assurer la compatibilité des systèmes, du matériel et du logiciel, superviser et coordonner la planification opérationnelle et à long terme des systèmes électroniques d'information, et enfin établir des normes et des lignes directrices pour le matériel, le logiciel et les méthodes de communications.

**Vérification interne:** Cet élément permet d'évaluer le cadre de contrôle qui s'applique aux programmes et objectifs du Ministère, l'efficience de ses opérations, systèmes et méthodes, de même que les systèmes dont dispose la direction pour mesurer l'efficacité.

**Affaires publiques:** Cet élément sert à coordonner la mise en oeuvre des initiatives visant à informer le public des objectifs et activités des programmes et de l'ensemble du Ministère, à contrôler et à guider les stratégies de communication avec le public, et enfin à informer le Ministère des réactions obtenues.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les services fournis au Ministère et aux programmes en matière de planification, de personnel, de finances et de services administratifs généraux représentent l'un des trois éléments clés de cette activité. Quelques indicateurs permettant à la direction d'évaluer la performance ont été établis, dont le nombre traité de mesures de dotation, de demandes de classification, de factures et de demandes de services aux locataires. En dépit du climat actuel de restrictions économiques, des efforts viseront au cours de l'exercice 1985-1986 à maintenir ou même à améliorer les services fournis afin de répondre à une demande croissante.

Les services de direction fonctionnelle, de consultation, d'information et de contrôle assurés à la haute direction du Ministère dans les domaines cités plus haut constituent un deuxième élément clé de cette activité.

Enfin, du fait qu'il favorise une gestion efficace du Ministère, l'établissement de politiques, systèmes, normes et procédures visant à faciliter la tâche à la direction est également considéré comme un autre élément clé de cette activité. La capacité de se conformer aux exigences et aux directives des organismes centraux, et de le faire dans les délais prescrits, constitue une mesure de l'efficacité.

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

**Tableau 9: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Fonctionnement | | | |
| Traitements et salaires | 29 574 | 28 303 | 26 680 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 4 135 | 3 680 | 3 813 |
| Autres frais touchant le personnel | 61 | 60 | 60 |
| Transports et communications | 3 140 | 2 996 | 2 509 |
| Information | 1 045 | 870 | 513 |
| Services professionnels et spéciaux | 3 100 | 3 357 | 2 520 |
| Location | 380 | 428 | 227 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 775 | 907 | 756 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 1 091 | 1 474 | 1 568 |
| Toutes autres dépenses | 40 | 36 | 37 |
| | 43 341 | 42 111 | 38 683 |
| Capital | 99 | 281 | 532 |
| Paiements de transfert | 2 240 | 2 949 | 2 783 |
| Moins: recettes à valoir sur le crédit | 1 524 | 1 551 | 1 676 |
| Total | 44 156 | 43 790 | 40 322 |



4203

## 2. Dépenses en personnel

### Tableau 10: Traitement annuel moyen par catégorie

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle de traitement actuelle | Provision pour le traitement moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| **Gestion** | 40 | 44 | 36 | 50 350-96 300 | 65 962 |
| **Scientifique et professionnelle** | | | | | |
| Économique, sociologie et statistique | 63 | 67 | 59 | 14 570-65 080 | 50 901 |
| Bibliothéconomie | 11 | 10 | 10 | 19 782-50 712 | 33 529 |
| Autres | 2 | 2 | 3 | 27 103-83 020 | 62 660 |
| **Administraton et service extérieur** | | | | | |
| Services administratifs | 95 | 97 | 88 | 13 912-57 987 | 35 168 |
| Stagiaires en administration | 7 | - | - | 13 890-27 530 | 23 626 |
| Gestion des systèmes d'ordinateur | 32 | 28 | 28 | 18 766-61 433 | 38 312 |
| Gestion des finances | 31 | 33 | 31 | 13 853-57 980 | 46 212 |
| Services d'information | 32 | 31 | 24 | 13 579-57 980 | 42 432 |
| Organisation et méthodes | 19 | 23 | 23 | 13 520-57 980 | 43 044 |
| Gestion du personnel | 110 | 119 | 125 | 13 330-63 870 | 38 344 |
| Administration des programmes | 8 | 26 | 4 | 13 912-57 987 | 39 513 |
| Achat et approvisionnement | 5 | 3 | 3 | 12 766-57 987 | 37 866 |
| **Technique** | 39 | 43 | 39 | 10 719-63 173 | 33 298 |
| **Soutien administratif** | 328 | 340 | 341 | 12 636-37 130 | 22 072 |
| **Exploitation** | 16 | 19 | 15 | 12 307-48 317 | 19 385 |
| **Titulaires de postes d'exception (Ministre)** | 9 | 9 | 9 | - | 44 444 |

**Note:** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## 3. Paiements de transfert

### Tableau 11: Détail des subventions et contributions

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Subventions** | | | |
| Institut de recherches sociales et économiques de l'Université du Manitoba | | 217 000 | 205 000 |
| Droits d'adhésion aux organismes internationaux | 99 000 | 98 500 | |
| Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues | 366 000 | 333 000 | 303 000 |
| Organismes bénévoles de santé et de services sociaux en vertu du Prix Thérèse-Casgrain | 5 000 | 5 000 | 5 000 |
| | 470 000 | 653 500 | 513 000 |
| **Contributions** | | | |
| École de gestion du centre Banff | - | 25 000 | - |
| Système d'information en bien-être social: | | | |
| Alberta Department of Social Services and Community Health | - | 65 000 | 99 996 |
| British Columbia Ministry of Human Resources | 200 000 | 250 000 | 150 000 |
| Ministère des services communautaires et correctionnels du Manitoba | 160 000 | - | - |
| Manitoba Department of Employment and Economic Security | 400 000 | 325 000 | 115 000 |
| Ministère des services sociaux du Nouveau-Brunswick | 310 000 | 400 000 | 440 000 |
| Newfoundland and Labrador Department of Social Services | 400 000 | 300 000 | 154 500 |
| Northwest Territories Department of Health and Social Services | - | - | - |
| Nova Scotia Department of Social Services | - | 251 000 | 267 607 |
| Ministère des services communautaires et sociaux de l'Ontario | - | 256 000 | 750 000 |
| Prince Edward Island Department of Health and Social Services | - | 11 000 | 16 000 |
| Saskatchewan Department of Social Services | 300 000 | 350 000 | 271 165 |
| Yukon Territories Department of Health and Human Resources | - | 62 000 | 5 732 |
| | 1 770 000 | 2 295 000 | 2 270 000 |
| Total | 2 240 000 | 2 948 500 | 2 783 000 |



05

## B. Analyse des coûts

Tableau 12: Coûts du Programme par activité pour 1985-1986 (en milliers de dollars)

| | 1985-1986 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Direction du Ministère | Politique, planification et information | Affaires intergouvernementales et internationales | Gestion ministérielle | Total | Prévu 1984-1985 |
| Dépenses de fonctionnement | 5 300 | 9 877 | 1 833 | 28 670 | 45 680 | 45 341 |
| Plus: | | | | | | |
| Services fournis gratuitement: | | | | | | |
| Logement - TPC | 382 | 577 | 93 | 2 539 | 3 591 | 3 763 |
| Émission des chèques - ASC | 9 | 14 | 2 | 61 | 86 | 210 |
| Régime d'assurance médicale et chirurgicale des employés - CT | 61 | 93 | 15 | 408 | 577 | 675 |
| Paiements d'indemnisation aux employés | 3 | 5 | 1 | 23 | 32 | 28 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 5 755 | 10 566 | 1 944 | 31 701 | 49 966 | 50 017 |
| Moins: | | | | | | |
| Dépenses recouvrables du Régime de pensions du Canada | 160 | 248 | - | 1 116 | 1 524 | 1 551 |
| Coût net de fonctionnement | 5 595 | 10 318 | 1 944 | 30 585 | 48 442 | 48 466 |

C. **Analyse des recettes**

Le recouvrement des frais pour les services administratifs fournis au Régime de pensions du Canada constitue la seule source importante de recettes du Programme de l'administration centrale. Ces frais s'appliquent aux opérations courantes liées au Régime de pensions du Canada dans les domaines de l'administration du personnel et des finances, de l'administration générale, de la vérification interne, etc.

**Tableau 13: Sources de recettes (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Crédits nets (recouvrement des frais engagés au titre du Régime de pensions du Canada) | 1 524 | 1 551 | 1 676 |
| Crédits nets | 1 524 | 1 551 | 1 676 |



4207

# Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste auprès du:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1986-III-59 au Canada: $3.00
ISBN 0-660-52966-1 à l'étranger: $3.60

Prix sujet à changement sans préavis

4211

**Budget des dépenses 1985-1986**

**Partie III**

**Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes**

4213

**Préface**

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend deux sections. La section I présente un aperçu et une description du Programme, des données de base, les objectifs et les perspectives en matière de planification. La section II fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires.

Ce document permettra au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

**Table des matières**


**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 4

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Points saillants 6
B. Etat financier récapitulatif 7
C. Données de base
  1. Introduction 7
  2. Mandat légal 8
  3. Objectif du Programme 8
  4. Plan d'exécution du Programme 8
  5. Description du Programme 9
D. Perspective de planification
  1. Contexte 9
  2. Efficacité du Programme 10
  3. Justification des ressources 10

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
  1. Dépenses par article 12
  2. Dépenses en personnel 13
B. Analyse des coûts 14
C. Partage des frais 15




15

## Extraits de la Partie II du Budget de dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $1,989,000 pour le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes au cours de l'exercice financier 1985-1986. Les autres dépenses, évaluées à $128,000 pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, seront effectuées en vertu de l'autorisation legislative existante.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits (en milliers de dollars) | | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes** | | |
| 5 | Dépenses du Programme | **1,989** | 1,958 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 128 | 115 |
| | **Total du Programme** | **2,117** | 2,073 |

### Crédits - Libellé et montants

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes** | |
| 5 | Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes - Dépenses du Programme | **1,989,000** |

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

**Programme par activité**

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire Fonctionnement | Dépenses en capital | Total | |
| Secrétariat des conférences inter-gouvernementales canadiennes | 25 | 2,109 | 8 | 2,117 | 2,073 |
| | 25 | 2,109 | 8 | 2,117 | 2,073 |



17

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Points saillants

L'activité principale du Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) consiste à fournir des services de soutien à l'occasion de réunions intergouvernementales des premiers ministres, de ministres et de hauts fonctionnaires. En 1985-1986, le Programme continuera d'offrir ces services, avec des ressources constantes, de façon à atteindre les objectifs suivants:

- assurer les services prévus pour une réunion fédérale-provinciale des premiers ministres et deux réunions des premiers ministres provinciaux au coût approximatif de $210,000 (voir page 10);

- assurer les services prévus pour les réunions préparatoires aux conférences des premiers ministres et aux réunions intergouvernementales de ministres et de hauts fonctionnaires. Le budget prévoit un coût direct de $398,000 pour ces réunions (voir page 11);

- maintenir un service de distribution permanent de documents publics bibliothèques publiques et universitaires et à celles des assemblées législatives au Canada (voir page 9).

## B. État financier récapitulatif

Tableau 1: État financier récapitulatif (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu* 1984-1985 | Différence | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|---|
| Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes | 2,117 | 2,073 | 44 | 1,892 |
| Années-personnes autorisées | 25 | 25 | - | 25 |
| Recettes | 945 | 821 | 124 | 648 |

* Les prévisions pour 1984-1985 ne comportent aucun changement par rapport au budget principal pour 1984-85

L'augmentation des ressources pour 1985-1986 compense l'augmentation des prix.

Les gouvernements fédéral et provinciaux se partagent les dépenses de fonctionnement du Secrétariat. La quote-part de chaque province est calculée au prorata de sa population d'après les chiffres du recensement de 1981. Pour l'exercice financier en cours, la quote-part du Manitoba sera acquittée par le gouvernement fédéral, cette province ne participant pas au financement du Secrétariat en ce moment. On prévoit que les rentrées totales portées en recettes seront de $945,000 (voir les renseignements supplémentaires à la page 15).

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes a été créé par les Premiers ministres canadiens afin de fournir aux réunions fédérales-provinciales et interprovinciales des Premiers ministres, de ministres et de hauts fonctionnaires, tous les services nécessaires à leur organisation et à leur administration. Etant donné que le Secrétariat est un organisme des gouvernements fédéral et provinciaux, il a le statut d'un organisme intergouvernemental neutre. Les deux ordres de gouvernement contribuent à son budget et son personnel est composé à la fois de fonctionnaires fédéraux et provinciaux. Le

Secrétaire fait un rapport annuel aux gouvernements. Un comité fédéral-provincial dont les membres sont désignés par leur premier ministre respectif, examine chaque année les activités du Secrétariat. Ce dernier relève du Parlement par l'entremise du Premier ministre du Canada.

## 2. Mandat légal

Le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes a été créé et désigné comme ministère par voie de décret, le 19 novembre 1973, conformément à l'entente intervenue à la réunion des premiers ministres, en mai 1973.

## 3. Objectif du Programme

Fournir de services administratifs et des services de soutien aux réunions des premiers ministres ainsi qu'à des réunions fédérales-provinciales et interprovinciales de ministres et de hauts fonctionnaires.

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure de l'activité :** Le Secrétariat n'a qu'une seule activité qu s'identifie à son Programme.

**Organisation :** Le Secrétariat, dont les bureaux sont situés à Ottawa, est organisé de façon à pouvoir offrir des services de soutien aux réunions intergouvernementales qui se tiennent n'importe où au pays. Le secrétaire des conférences intergouvernementales canadiennes, qui est le principal dirigeant du Secrétariat, est nommé par le gouverneur en conseil après consultation des premiers ministres provinciaux.

Trois sections sont chargées d'assurer la prestation des services

- Chaque module de conférences est dirigé par un chargé de conférences et veille à offrir les services techniques et les services de soutien pour les réunions intergouvernementales.
- Le Centre de documentation intergouvernementale voit au contrôle, à la gestion, à la diffusion et à l'archivage des documents relatifs aux conférences intergouvernementales.
- Les services administratifs s'occupent des divers besoins internes, dont la dotation en personnel, la rémunération, la comptabilité, l'accueil, la sécurité, les communications et les fournitures.

Le tableau 2 illustre la répartition des ressources au sein de l'organisation.

**Tableau 2: Ressources au sein de l'organisation (en milliers de dollars)**

| | Bureau du secrétaire | Modules de conférences | Centre de documentation intergouvernementale | Services administratifs |
|---|---|---|---|---|
| $ | 299 | 1,149 | 300 | 369 |
| A-P | 5 | 8 | 6 | 6 |

Au besoin, du personnel additionnel est prêté pour la durée de certaines conférences. Cette aide est obtenue des divers gouvernements sous forme d'affectations ou en faisant appel à des agences de personnel.

**5. Description du Programme**

Le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes planifie, coordonne et exécute les dispositions administratives pour diverses conférences intergouvernementales. Entre autres, il fournit le secrétaire de conférences; assure la liaison avec les délégations au nom du président et s'occupe de la préparation et de la distribution de l'ordre du jour, des programmes de conférences et de la correspondance s'y rapportant. Il assure en outre l'impression, la traduction et la distribution des documents de conférences; offre des services relatifs à l'interprétation, aux médias et à la sécurité et rédige les comptes rendus textuels et autres des travaux des conférences. Le Secrétariat est chargé du numérotage et de la garde des documents de conférences et fournit aux gouvernements un service de recherche portant sur cette documentation. Les documents publics sont distribués à certaines bibliothèques publiques et universitaires et à celles des assemblées législatives.

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Le Secrétariat ne convoque pas les réunions intergouvernementales; il est plutôt appelé à répondre aux besoins créés par les décisions des gouvernements de se réunir pour traiter de questions nationales ou d'autres points précis. Le Secrétariat n'exerce aucun contrôle sur les dates, le nombre, le lieu et la durée des réunions. Ce sont toutefois ces facteurs, ainsi que l'augmentation des coûts, qui déterminent le niveau des dépenses.

## 2. Efficacité du Programme

L'efficacité du Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes se mesure en fonction des critères suivants :

- la capacité d'offrir les services de soutien voulus aux conférences intergouvernementales en respectant les limites financières définies par les gouvernements fédéral et provinciaux ;

- la capacité de fournir à tous les gouvernements, pour chaque réunion intergouvernementale, des services d'administration et de soutien satisfaisants et de qualité égale ;

- la capacité de répondre aux besoins de renseignements du public canadien en effectuant une distribution régulière et satisfaisante de documents publics à certaines bibliothèques publiques et universitaires et à celles des assemblées législatives au Canada ainsi qu'en répondant aux demandes de renseignements concernant les réunions intergouvernementales;

- la capacité de poursuivre son développement en tant qu'organisation intergouvernementale neutre au service de onze gouvernements.

Le Programme a toujours satisfait à ces exigences et il continuera de le faire.

## 3. Justification des ressources

En 1985-1986, on prévoit que les coûts directs des services fournis aux divers secteurs de conférences s'élèveront à $631,000. Les dépenses au titre des traitements, du temps supplémentaire et des fournitures qui ne sont pas ventilées par secteur de conférences sont incluses ailleurs dans le budget.

**Premiers ministres - $210,000**: Le coût des services complets est évalué à $210,000 pour une conférence fédérale-provinciale des premiers ministres, une réunion annuelle des premiers ministres provinciaux et une réunion annuelle des premiers ministres de l'Est du Canada et des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre.

**Autres secteurs de conférences - $398,000:** Le budget prévoit que des services de soutien seront offerts aux réunions préparatoires d'une conférence fédérale-provinciale des premiers ministres ainsi qu'à des réunions sur l'agriculture, la consommation et les corporations, les affaires culturelles, l'énergie et les mines, les services gouvernmentaux, la santé, l'habitation, les droits de la personne, y compris la question de la condition feminine, la justice, le travail la main-d'oeuvre, les affaires municipales, le développement du Nord, les services sociaux et le bien-être, le sport et les loisirs, le tourisme et les transports. Le Secrétariat doit répondre aux demandes. Les prévisions de dépenses sont établies en fonction de l'expérience antérieure ainsi que des conférences prévues et de celles qui pourraient avoir lieu, mais un certain nombre de facteurs inconnus, tels que le nombre de réunions ainsi que les endroits où elles se tiendront, empêchent de déterminer avec exactitude les ressources financières qui seront nécessaires. La charge de travail découlant du programme comporte des similitudes d'une année à l'autre, mais le caractère, l'importance et les dates des réunions peuvent changer.

**Autres besoins:** Certaines questions pourraient faire l'objet de réunions supplémentaires au cours de l'exercice financier 1985-1986. Or, comme il est impossible de prévoir ces besoins, il se peut que des ressources financières additionnelles soient requises pour cette période.

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

**Tableau 3: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 913 | 882 | 752 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 128 | 115 | 125 |
| | 1,041 | 997 | 877 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 253 | 253 | 249 |
| Information | 125 | 125 | 124 |
| Services professionnels et spéciaux | 508 | 508 | 451 |
| Location | 128 | 128 | 131 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 12 | 12 | 8 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 38 | 38 | 39 |
| Toutes autres dépenses | 4 | 4 | 6 |
| | 1,068 | 1,068 | 1,008 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 2,109 | 2,065 | 1,885 |
| Capital | 8 | 8 | 7 |
| Dépenses totales | 2,117 | 2,073 | 1,892 |

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 4: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle de traitements actuels | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| Gestion | 2 | 2 | 1 | 50,530-96,300 | 64,144 |
| Administration et service extérieur | 8 | 8 | 9 | 13,912-57,987 | 42,641 |
| Soutien administratif | 15 | 15 | 15 | 12,665-31,946 | 23,777 |

Nota: La colonne des années-personnes présente la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'Echelle de traitements actuels illustre l'Echelle de traitement de chacuns des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions, et la rémunération au mérite divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.



25

## B. Analyse des coûts

**Tableau 5: Analyse des coûts (en milliers de dollars)**

| | 1985-1986 | 1984-1985 | 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Dépenses de fonctionnement | 2,117 | 2,073 | 1,892 |
| Moins -<br>Rentrées portées en recettes<br>- Quote-part des gouvernements provinciaux | 945 | 821 | 648 |
| Plus -<br>Locaux fournis gratuitement par le ministère des Travaux publics | 360 | 365 | 348 |
| Autres services fournis gratuitement | 20 | 29 | 24 |
| Coût total du Programme | 1,552 | 1,646 | 1,616 |

## C. Partage des frais

La formule de partage des frais ne tient compte ni du régime d'avantages sociaux des employés fédéraux, ni des services aux locataires, ni du capital.

La quote-part de chaque province, calculée d'après les données du recensement de 1981, s'établit ainsi :

| | Population (%) | Montant |
|---|---|---|
| Terre-Neuve | 2.3 | $ 22,700 |
| Nouvelle-Ecosse | 3.5 | 34,500 |
| Nouveau-Brunswick | 2.9 | 28,600 |
| Ile-du-Prince-Edouard | 0.5 | 4,900 |
| Québec | 26.5 | 261,700 |
| Ontario | 35.5 | 350,600 |
| Manitoba | 4.3 | 42,500 |
| Sakatchewan | 4.0 | 39,500 |
| Alberta | 9.2 | 90,900 |
| Colombie-Britannique | 11.3 | 111,600 |
| | 100.0 | $987,500 |

Au cours de l'exercice financier 1985-1986, la quote-part du Manitoba ($42,500) sera acquittée par le gouvernement fédéral, cette province ne participant pas au financement du Secrétariat en ce moment. On prévoit que les rentrées totales portées en recettes seront de $945,000.

La quote-part fédérale, qui sera de $1,172,000, est calculée de la façon suivante:

| | |
|---|---|
| 50 pour 100 des frais de fonctionnement | $987,500 |
| Plus: Régime d'avantages sociaux des employés (fédéraux) | 128,000 |
| Plus: Services aux locataires | 6,000 |
| Plus: Capital | 8,000 |
| Plus: Quote-part du Manitoba | 42,500 |



4227

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

# Secrétariat d'État

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

4229

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste au:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

Nº de catalogue BT 31-2/1986-III-41 Canada: 12.00 $
ISBN 0-660-52950-5 à l'étranger: 14.40 $

Prix sujet à changement sans préavis

4231

Budget des dépenses 1985-1986

Partie III

Secrétariat d'Etat

## Préface

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend cinq chapitres. Le premier présente le Ministère. Les quatres autres présentent les plans de dépenses de chaque programme du Ministère.

Les chapitres 2 à 5 commencent par des extraits de la Partie II du Budget des dépenses pour le programme que l'on décrit. Cette formule a pour but d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires. Un des chapitres (Programme des langues officielles) comprend également des extraits du Volume II des Comptes publics. Ceux-ci permettent d'évaluer le rendement du Programme sur le plan financier au cours de la dernière année.

Exception faite du Programme de l'aide à l'éducation, chaque plan de dépenses est divisé en trois sections. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé de ses plans et de son rendement actuel. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et les autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

Le plan touchant le Programme de l'aide à l'éducation comprend deux sections. La section I présente un aperçu et une description du Programme, des données de base, les objectifs et les perspectives en matière de planification, ainsi que des données sur le rendement qui servent à justifier les ressources demandées. La secton II fournit les mêmes données que celles présentées dans la section III des autres plans de dépenses.

Ce document a pour objet de permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. Une table des matières générale énumère les chapitres; en outre, une table des matières détaillée est fournie pour chaque programme. Dans la section I de chaque plan de dépenses, un état financier récapitulatif comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

## Table des matières

Résumé du Ministère 1-1

Programme d'administration et des opérations régionales 2-1

Programme des langues officielles 3-1

Programme d'aide à l'éducation 4-1

Programme de la citoyenneté et de la culture 5-1

**Résumé du Ministère**

**Rôles et responsabilités**

Le mandat du Secrétariat d'Etat consiste à contribuer au développement, chez les Canadiens et les futurs Canadiens, d'un sentiment d'appartenance au pays en leur permettant de s'épanouir librement dans une société multiculturelle fonctionnant dans un cadre bilingue.

**Organisation et programmes du Ministère**

Le Ministère relève de l'enveloppe du développement social et remplit son mandat au moyen des programmes suivants:

- le Programme d'administration et des opérations régionales;
- le Programme des langues officielles;
- le Programme d'aide à l'éducation;
- le Programme de la citoyenneté et de la culture.

Ces programmes aident le Ministère à s'acquitter de sa mission en lui permettant de rejoindre les principaux éléments de la société canadienne. Ils visent à stimuler le dialogue entre ces divers groupes et l'administration fédérale en offrant à ces derniers l'appui financier et technique dont ils ont besoin.

**Programme d'administration et des opérations régionales:** Ce programme recouvre toutes les fonctions liées à l'administration générale du Ministère, à la coordination des politiques, à la prestation de services de soutien à la gestion ainsi qu'à l'administration d'un réseau de bureaux régionaux et locaux à travers le pays.

**Programme des langues officielles:** Ce Programme contribue à promouvoir l'utilisation des deux langues officielles à travers le Canada. Il aide les groupes minoritaires de langue officielle de chaque province et territoire à recevoir un enseignement dans leur langue; il donne à tous les Canadiens la possibilité d'apprendre une seconde langue officielle; il apporte aux groupes minoritaires de langue officielle un soutien financier pour couvrir les dépenses de fonctionnement de leurs établissements et de leurs organismes; il encourage et aide les entreprises et organismes du secteur privé et du secteur public non fédéral à servir le public dans les deux langues officielles; enfin, il permet d'offrir des services de traduction et d'interprétation au gouvernement fédéral et à tous ses organismes.

**Programme d'aide à l'éducation:** Ce Programme a pour mandat d'appuyer le système d'enseignement postsecondaire de façon à le rendre plus accessible à ceux qui souhaitent poursuivre leurs études. A cet égard, il procède à des transferts fiscaux aux provinces en vue d'accroître l'accessibilité des établissements d'enseignement postsecondaire; par le Programme canadien de prêts aux étudiants, il vient en aide aux étudiants nécessiteux; il contribue aussi à promouvoir à l'échelle internationale, avec l'appui du ministère des Affaires extérieures, les méthodes et systèmes canadiens d'enseignement; il offre enfin un cadre permettant, par le jeu d'améliorations continuelles aux lignes de conduite et aux mécanismes fédéraux de coordination du soutien à l'enseignement postsecondaire, de donner à tous les Canadiens la possibilité de poursuivre leurs études dans la région de leur choix au pays.

**Programme de la citoyenneté et de la culture:** Ce Programme vise à donner à tous les Canadiens des chances égales de participation au sein de la société. Il vise aussi à faire en sorte que les privilèges associés à la citoyenneté soient accessibles à tous les citoyens et à ceux qui le deviennent. Le Programme alloue ainsi de l'aide aux jeunes, aux autochtones, aux femmes, et à d'autres groupes de personnes désavantagées en vue de contribuer à leur promotion sociale et à leur épanouissement et il coordonne les activités au niveau fédéral en vue d'améliorer le sort des personnes handicapées. Il s'attache également à lever les obstacles à la pleine participation des groupes culturels en appuyant les activités qui reflètent les aspects multiraciaux et multiculturels du Canada. De plus, il aide les organismes de défense des droits de la personne et tous les Canadiens à mieux connaître et à mieux apprécier leur pays.

## Organisation

Le Secrétariat d'Etat est dirigé par le Secrétaire d'Etat, le ministre d'Etat au Multiculturalisme et le ministre d'Etat à la Jeunesse qui sont responsables devant le Parlement des activités du Ministère. Le tableau 1 représente la relation entre l'organisation et la structure des programmes du Secrétariat d'Etat.

**Tableau 1: Organigramme du Secrétariat d'Etat**

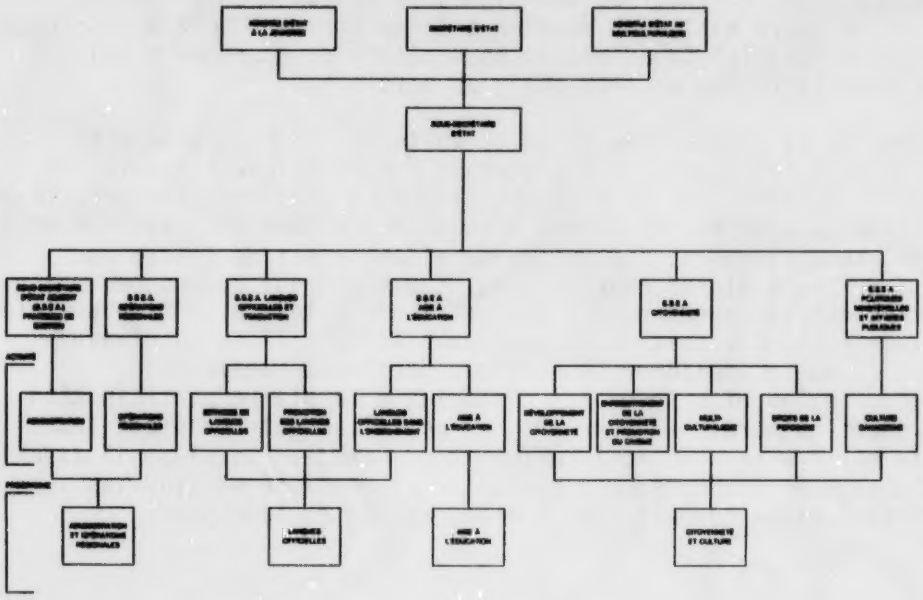

**Plan de dépenses du Ministère**

Le résumé du plan de dépenses du Ministère figure ci-dessous.

**Tableau 2: Etat financier récapitulatif par programme (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence $ | Différence % | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|---|
| Administration et opérations régionales | 35 139 | 35 151 | (12) | - | 2-6 |
| Langues officielles | 334 255 | 323 273 | 10 982 | 3 | 3-7 |
| Aide à l'éducation | 2 555 930 | 2 442 722 | 113 208 | 5 | 4-7 |
| Citoyenneté et culture | 168 280 | 204 425 | (36 145) | (18) | 5-8 |
| | 3 093 604 | 3 005 571 | 88 033 | 3 | |

Les postes statutaires représentent environ 83 % des dépenses du Ministère.

**Priorités du Ministère**

Les objectifs et les priorités du gouvernement fédéral sont essentiellement axés sur la réconciliation nationale, le redressement de l'économie et la justice sociale. Pour parvenir aux résultats escomptés, le gouvernement fédéral continuera d'accorder une importance particulière à la croissance et au développement économiques.

Le respect des objectifs et des priorités assignés au Secrétariat d'Etat demeure étroitement tributaire du niveau de reprise économique durant la période de planification en cours.

Conformément à sa mission qui consiste à "développer chez les Canadiens le sentiment d'appartenance au pays", le Ministère:

- continuera, avec le concours des administrations provinciales et des associations bénévoles, de veiller à ce que les droits des minorités de langue officielle soient respectés;
- engagera un dialogue constructif avec les provinces ainsi qu'avec le secteur de l'enseignement et celui des affaires en vue de la négociation de nouvelles ententes en matière d'enseignement postsecondaire;

- assurera la promotion des droits de la personne en veillant à l'applicaton de la Charte canadienne des droits et libertés;

- apportera son aide aux jeunes, aux femmes, aux autochtones, aux handicapés et aux minorités ethnoculturelles de façon à leur permettre de participer à la vie de la société canadienne en tant que citoyens à part entière;

- continuera de consulter le secteur bénévole et de lui apporter une aide de façon à lui permettre d'exploiter tout son potentiel.

**Plan de dépenses du Programme d'administration et des opérations régionales**

**1985-1986**

## Table des matières


**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 2-4

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Points saillants 2-6
B. Etat financier récapitulatif par activité 2-6
C. Données de base
   1. Introduction 2-7
   2. Mandat légal 2-7
   3. Objectif du Programme 2-7
   4. Plan d'exécution du Programme 2-7
D. Perspective de planification
   1. Contexte 2-9
   2. Initiatives 2-10

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Opérations régionales 2-11
B. Administration 2-14

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
   1. Dépenses par article 2-17
   2. Dépenses en personnel 2-18
B. Analyse des coûts 2-19
C. Renseignements complémentaires
   - Adresses des bureaux régionaux et locaux 2-20




45

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $32,025,000 afin de financer le Programme d'administration et des opérations régionales en 1985-1986. Les autres dépenses, évaluées à $3,114,000 pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et le traitement et allocation pour automobile du Ministre seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits | (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Programme d'administration et des opérations régionales** | | |
| 1 | Dépenses du Programme | 32,025 | 29,412 |
| (S) | Secrétaire d'Etat - Traitement et allocation pour automobile | 42 | 40 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 3,072 | 2,632 |
| | **Total du Programme** | 35,139 | 32,084 |

### Crédits - Libellé et dépenses prévues

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Programme d'administration et des opérations régionales** | |
| 1 | Administration et opérations régionales - Dépenses du Programme | 32,025,000 |

Extraits de la Partie II
du Budget des dépenses

## Programme par activité

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985–1986 | | | | Budget principal 1984–1985 |
|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | Total | |
| | | Fonction-nement | Dépenses en capital | | |
| Opérations régionales | 192 | 9,953 | 24 | 9,977 | 8,654 |
| Administration | 451 | 25,104 | 58 | 25,162 | 23,430 |
| | 643 | 35,057 | 82 | 35,139 | 32,084 |



47

Section I
Aperçu du Programme

## A. Points saillants

En 1985-1986, le Programme devrait avant tout assurer, sur une base continue, la prestation de la gamme complète des systèmes et des services de gestion nécessaires à la mise en oeuvre des programmes du Ministère ainsi que la gestion des services directs dispensés dans les régions.

## B. Etat financier récapitulatif par activité

Tableau 1: Etat financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Opérations régionales | 9 977 | 9 625 | 352 | 2-11 |
| Administration | 25 162 | 25 526 | (364) | 2-14 |
| | 35 139 | 35 151 | (12) | |
| Années-personnes autorisées | 643 | 637 | 6 | |

Explication de la différence: Les besoins financiers pour 1985-1986 sont essentiellement les mêmes que les dépenses prévues pour 1984-1985.

Explication des prévisions pour 1984-1985: Les prévisions pour 1984-1985 sont supérieures de 3,1 millions de dollars, soit de 9 %, Budget des dépenses principal de 1984-1985 qui prévoyait des dépenses de 32 millions de dollars (extraits de la Partie II du Budget des dépenses, page 2-4). La différence s'explique par les postes majeurs suivants faisant partie des budgets supplémentaires.

| | en millions de dollars |
|---|---|
| • ressources humaines (20 A-P) et financières affectées au nouveau cabinet du ministre d'Etat à la Jeunesse et à la Direction des communications | 1,2 |

en millions de dollars

- ressources humaines (13 A-P) et financières affectées à la décentralisation du bureau régional du Québec — 0,7
- ressources humaines (3 A-P) et financières affectés à la reconception du système informatique du programme canadien des prêts aux étudiants — 0,9

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Programme d'administration et des opérations régionales du Secrétariat d'Etat imprime une orientation générale à l'administration du Ministère, veille à la coordination des politiques, fournit des avis et offre un vaste éventail de systèmes et de services de gestion pour les programmes du Ministère, tant à l'administration centrale que dans les régions. Sont ainsi fournis des lignes de conduite, des systèmes et des services qui concourent à l'efficacité de la mise en oeuvre des programmes.

### 2. Mandat légal

Le Programme d'administration et des opérations régionales tire son mandat de l'autorité conférée au Ministre (le Secrétaire d'Etat du Canada) pour ce qui concerne la gestion et la direction du Ministère conformément au paragraphe 2(2) de la Loi sur le secrétariat d'Etat, S.R., c.77, art. 1.

### 3. Objectif du Programme

Le Programme a pour objectif de veiller, collectivement et individuellement, à ce que le Ministère atteigne ses objectifs et respecte ses priorités de façon économique, efficiente, efficace et responsable dans un esprit de justice et de service au public; et contribuer à renforcer chez les Canadiens le sentiment d'appartenance au pays et ce, dans chacune des régions.

### 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Le Programme d'administration et des opérations régionales comprend deux activités: Administration et Opérations régionales.

**Organisation:** Cinq cadres supérieurs du Ministère sont responsables de l'exécution du Programme d'administration et des opérations

régionales. Le tableau 2 présente l'organigramme du Programme ainsi que les ressources de chacune des sphères d'activité. Les responsabilités de chacun des cinq cadres supérieurs sont décrites ci-après:

**Sous-secrétaire d'Etat adjoint, Pratiques de gestion:** Le titulaire de ce poste assure l'élaboration et le maintien d'un processus de gestion intégrée adapté aux besoins du Ministère et du gouvernement; il coordonne les systèmes de planification et d'information de gestion de façon qu'ils réunissent l'information nécessaire au processus décisionnel; il veille à l'évaluation des pratiques de gestion et fournit des avis aux gestionnaires sur des questions connexes; il exerce un contrôle sur les avoirs du Ministère; il veille à la prestation de services financiers permettant une bonne gestion des ressources ainsi que de services administratifs et juridiques à l'appui des programmes du Ministère. Le titulaire est également responsable de l'activité de l'administration pour ce qui est de l'établissement des priorités, de l'approbation des plans opérationnels et des plans de travail, de l'affectation des ressources et de l'évaluation de l'état d'avancement des plans pour tous les centres de responsabilité de l'activité, y compris ceux du personnel, des politiques ministérielles et des affaires publiques ainsi que de l'évaluation et de la vérification qui font partie de l'activité, mais qui relèvent directement de la sous-secrétaire d'Etat.

**Sous-secrétaire d'Etat adjoint, Politiques ministérielles et affaires publiques:** Le titulaire de ce poste est responsable de la coordination de la recherche et de la participation du Ministère aux affaires internationales, de l'élaboration et de l'analyse des politiques et de la planification stratégique. Il est également responsable, à l'intérieur de l'activité, du secrétariat du Ministère et des communications.

**Sous-secrétaire d'Etat adjoint, Opérations régionales:** Le titulaire de ce poste est responsable de la gestion et de la coordination de toutes les activités régionales du Ministère. Il est également chargé de représenter les intérêts régionaux et de veiller à ce qu'ils soient pleinement pris en compte dans les décisions d'orientation.

**Directeur général, Personnel:** Le titulaire de ce poste est responsable de tous les services se rattachant au personnel.

**Directeur général, Revue:** Le titulaire de ce poste est responsable de l'évaluation de programmes et de la vérification interne.

**Tableau 2: Ressources par organisation et par activité pour 1985-1986 (en milliers de dollars)**

Sous-secrétaire d'Etat

| | SSEA Pratiques de gestion * | Directeur général du Personnel | Directeur général de la Revue | SSEA Politiques ministérielles et affaires publiques | SSEA Opérations régionales | Budget total des activités |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Administration | 16 206 | 2 917 | 1 981 | 4 058 | - | 25 162 |
| Opérations régionales | - | - | - | - | 9 977 | 9 977 |
| | 16 206 | 2 917 | 1 981 | 4 058 | 9 977 | 35 139 |
| Années-personnes | 289 | 77 | 21 | 64 | 192 | 643 |

* Ce total inclut également les cabinets du Secrétaire d'Etat, du ministre d'Etat au Multiculturalisme, du ministre d'Etat à la Jeunesse, de la sous-secrétaire d'Etat, et du sous-secrétaire d'Etat adjoint aux Pratiques de gestion.

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Le contexte dans lequel est administré le Programme d'administration et des opérations régionales commande une meilleure utilisation des ressources. Parce qu'il faudra accomplir davantage avec des ressources moindres, il faudra insister encore plus sur l'évaluation des programmes et des services ainsi que de la gestion des ressources humaines tant à l'administration centrale que dans les régions. En dépit du contexte, l'activité des opérations régionales doit continuer

de faire en sorte que les intérêts du Ministère soient bien représentés dans les régions.

Le lancement ou l'élargissement de programmes de même que l'apparition d'enjeux économiques et sociaux complexes accentuent invariablement la demande à laquelle doit répondre l'activité de l'administration en matière de services centraux au Ministère. En outre, la décentralisation accrue des programmes du Ministère exige des bureaux régionaux qu'ils continuent d'assurer de façon efficace la prestation des services.

Les exigences des organismes centraux et autres jouent un rôle important lorsqu'il s'agit d'établir la charge de travail des divers éléments de l'activité de l'administration, surtout ceux des finances, du personnel et de l'administration. C'est ainsi que la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels ont imposé d'énormes exigences au Ministère.

De plus en plus, on exige des gestionnaires qu'ils prennent des décisions aussi judicieuses qu'efficaces; pour ce faire, ceux-ci doivent disposer d'informations complètes, exactes et à jour. Cela signifie, pour l'activité de l'administration, une demande accrue en ce qui concerne l'élaboration de bons systèmes, c'est-à-dire de systèmes complets qui permettent de fournir des données au moment où le besoin existe et de façon rentable. En outre, le secteur des systèmes et des services du Ministère doit suivre l'évolution rapide de la techonologie de l'information et des communications. Les applications de l'informatique et la bureautique continueront d'exercer une influence marquante sur les activités du Ministère.

## 2. Initiatives

La compression des ressources permet difficilement la création de nouveaux services ou l'expansion des activités en place. L'accent porte donc sur l'amélioration des systèmes de gestion et des services.

En 1985-1986, les opérations régionales décentraliseront le bureau régional du Québec de façon à offrir un meilleur service dans cette région. Le coût prévu de cette expansion sera de 25 années-personnes et de 900 000 $ sur une base permanente.

## Section II
## Analyse par activité

### A. Opérations régionales

**Objectif**

Veiller, d'une part à ce que les objectifs et les priorités du Ministère se concrétisent de façon harmonieuse et coordonnée partout au pays et, d'autre part, à ce que la diversité des régions du Canada et le caractère particulier de leurs aspirations et de leurs besoins respectifs soient bien compris et intégrés dans l'orientation et l'activité du Ministère.

**Etat récapitulatif des ressources**

L'activité des opérations régionales représente environ 28 % des ressources du Programme d'administration et des opérations régionales pour 1985-1986.

**Tableau 3: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Opérations régionales | 9 977 | 192 | 9 625 | 186 | 8 904 | 194 |

La rénumération et les autres dépenses en personnel représentent 76 % des ressources de l'activité des opérations régionales. De plus, les dépenses pour les transports et les communications totalisent 15 % du budget.

**Description**

L'activité Opérations régionales est chargée de représenter tous les aspects régionaux des attributions et des objectifs du Ministère dans chacune des régions du pays, d'en tenir compte et de veiller à ce que l'exécution des activités du Ministère s'appuie sur les besoins locaux

et les aspirations de chacune des régions, et y est adaptée. Les opérations régionales servent de point de référence pour le Ministère dans chacune des régions du pays, assurent l'évaluation et la représentation des intérêts régionaux et font en sorte qu'ils soient intégrés dans tous les aspects des services et des politiques du Ministère. Les fonctions de cette activité englobent la gestion des activités liées à la promotion et à l'octroi de la citoyenneté, y compris le fonctionnement des cours de la citoyenneté canadienne, la gestion des subventions et des contributions accordées à des associations provinciales, régionales et locales pour tous les programmes du Ministère qui sont administrés à l'échelle régionale, la gestion des services de traduction dans certaines régions et la liaison avec les administrations provinciales et locales.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Si les opérations régionales constituent une activité distincte, c'est pour assurer une présence active du Ministère dans chacune des régions du pays, pour mettre en oeuvre ses programmes et pour apporter à l'élaboration des politiques et des programmes une contribution adaptée le mieux possible aux besoins de chacune des régions. Les ressources attribuées aux opérations régionales dépendent du nombre et de l'importance des bureaux régionaux et locaux ainsi que des cours de la citoyenneté, du nombre et de la diversité des programmes du Ministère ainsi que de l'ampleur du travail fait en ce qui a trait à l'exécution des programmes pour le compte d'autres activités. Il convient de signaler que les ressources financières et humaines pour les programmes mis en oeuvre dans les régions sont imputées aux activités auxquelles elles se rattachent. Aussi, les employés qui assurent l'exécution des programmes dans les régions, qui sont en poste dans les régions et qui relèvent directement des gestionnaires régionaux ne sont pas comptabilisés dans les niveaux des ressources de l'activité des opérations régionales, non plus que les fonds qu'ils attribuent sous forme de subventions et de contributions. A long terme, le nombre des années-personnes des opérations régionales ne variera que très légèrement; c'est l'ampleur des activités gérées à l'échelle des régions qui enregistrera des changements importants. La comparaison des années-personnes des opérations régionales et du total des années-personnes gérées par cette activité fait état d'une tendance à la baisse en ce qui concerne le coût des opérations régionales. Dans l'ensemble, l'efficacité des opérations régionales s'accroîtra donc à mesure que se multiplieront les activités gérées à l'échelle des régions. Le tableau 4 illustre ce point.

**Tableau 4: Rapport entre le nombre des employés des opérations régionales et le total des employés gérés dans les régions**

| | Projeté 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel* 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Opérations régionales - années-personnes | 192 | 186 | 185 |
| Années-personnes gérées dans les régions | 537 | 525 | 462 |
| Pourcentage | 35,8 | 35,4 | 40,0 |

* Les chiffres d'utilisation réelle de 1983-1984 ont été ajustés de façon à refléter les transferts effectués dans le Budget principal 1984-1985 et à les rendre comparables à l'information des années financières ultérieures.

## B. Administration

### Objectif

Assurer la réalisation des objectifs du Ministère et la gestion efficace et efficiente des ressources humaines, financières, techniques et physiques en donnant au Ministère son orientation globale, en assurant la haute direction et en établissant les services, contrôles et procédés de gestion appropriés.

### Etat récapitulatif des ressources

L'activité Administration représente environ 72 % des ressources du Programme d'administration et des opérations régionales pour 1984-1985.

**Tableau 5: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Haute direction | 3 537 | 64 | 4 120 | 75 | 3 701 | 65 |
| Politique ministérielle | 1 629 | 27 | 1 634 | 27 | 1 423 | 33 |
| Politiques, systèmes et services de gestion | 18 015 | 339 | 17 894 | 329 | 14 969 | 312 |
| Amélioration de la gestion | 1 981 | 21 | 1 878 | 20 | 1 591 | 21 |
| | 25 162 | 451 | 25 526 | 451 | 21 684 | 431 |

La rénumération et les autres dépenses en personnel représentent 70 % des ressources de l'activité Administration. Les dépenses pour les services professionnels et spéciaux tels que la vérification, l'évaluation des programmes et le traitement des données correspondent à 14 % du montant du budget.

### Description

Cette activité embrasse quatre grands secteurs: la direction; la politique ministérielle; les politiques, les systèmes et les services de gestion; et l'amélioration de la gestion.

**Direction:** Elle regroupe les cabinets du Secrétaire d'Etat, du ministre d'Etat au Multiculturalisme, du ministre d'Etat à la Jeunesse, de la sous-secrétaire d'Etat et du sous-secrétaire d'Etat adjoint aux Pratiques de gestion.

**Politique ministérielle:** Ce secteur englobe les fonctions de l'élaboration de la politique ministérielle, de la planification stratégique, de la coordination de la recherche ministérielle ainsi que les fonctions de liaison et autres fonctions générales se rapportant aux relations fédérales-provinciales et aux affaires internationales.

**Politiques, systèmes et services de gestion:** Ce secteur englobe l'élaboration et l'application de politiques et de systèmes de gestion ainsi que la prestation des services suivants pour l'ensemble du Ministère: planification, information de gestion, finances, administration, archives, bibliothèque, sécurité, informatique, accès à l'information, information et communications, soutien administratif, correspondance, services du personnel et services juridiques.

**Amélioration de la gestion:** Ce secteur englobe la vérification interne, l'évaluation de programmes et l'analyse de la gestion.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Le rendement de l'activité s'établit par la comparaison des dépenses de fonctionnement et du nombre des années-personnes de l'activité de l'administration et de ceux du Ministère. Sur une période de trois ans, le rapport est demeuré relativement constant.

**Tableau 6: Rapport des dépenses de fonctionnement, autres que salariales, de l'administration et du secteur du Ministère, exprimé en pourcentage (en milliers de dollars)**

| | Projeté 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Administration | 7 660 | 8 539 | 6 172 |
| Ministère | 53 820 | 54 271 | 44 419 |
| Pourcentage | 14,2 | 15,7 | 13,9 |

**Tableau 7: Rapport du nombre des années-personnes du secteur de l'administration et du nombre des années-personnes du Ministère, exprimé en pourcentage**

| | Projeté 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Administration | 451 | 451 | 431 |
| Ministère | 3 212 | 3 245 | 3 126 |
| Pourcentage | 14,0 | 13,9 | 13,8 |

## Section III
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Tableau 8: Dépenses par article (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Personnel** | | | |
| Traitements et salaire | 21 988 | 21 275 | 19 626 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 3 072 | 2 632 | 2 962 |
| Autres frais touchant le personnel | 2 | 2 | 2 |
| | 25 062 | 23 909 | 22 590 |
| **Biens et services** | | | |
| Transports et communications | 2 824 | 2 717 | 2 448 |
| Information | 599 | 245 | 48 |
| Services professionnels et spéciaux | 3 930 | 5 046 | 3 362 |
| Location | 661 | 808 | 316 |
| Achat de services de réparations et d'entretien | 449 | 450 | 380 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 1 526 | 1 502 | 937 |
| Toutes autres dépenses | 6 | 6 | 1 |
| | 9 995 | 10 774 | 7 492 |
| Capital | 82 | 468 | 506 |
| Total des dépenses | 35 139 | 35 151 | 30 588 |

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 9: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Echelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| **Gestion** | 28 | 31 | 23 | 50 350-96 300 | 65 341 |
| **Scientifique et professionnelle** | | | | | |
| Economique, sociologie et statistiques | 5 | 4 | 6 | 14 570-65 080 | 50 300 |
| Bibliothéconomie | 4 | 4 | 4 | 19 782-50 712 | 34 996 |
| **Administration et service extérieur** | | | | | |
| Services administratifs | 93 | 85 | 72 | 13 912-57 987 | 35 029 |
| Gestion des systèmes d'ordinateurs | 26 | 25 | 22 | 18 766-61 433 | 36 198 |
| Gestion des finances | 35 | 36 | 36 | 13 853-57 980 | 39 744 |
| Service d'information | 24 | 20 | 19 | 13 579-57 980 | 44 641 |
| Organisation et méthodes | 7 | 8 | 15 | 13 520-57 980 | 37 560 |
| Gestion du personnel | 25 | 27 | 27 | 13 330-63 870 | 39 547 |
| Administration des programmes | 77 | 81 | 125 | 13 912-57 987 | 39 823 |
| Achat et approvisionnements | 10 | 9 | 8 | 12 766-57 980 | 30 550 |
| Traduction | 2 | 2 | - | 15 700-64 000 | 39 688 |
| **Technique** | 6 | 7 | 5 | 10 719-63 173 | 33 950 |
| **Soutien administratif** | | | | | |
| Traitement de données | 7 | 6 | 5 | 13 352-37 130 | 23 373 |
| Commis aux écritures et aux règlements | 209 | 189 | 153 | 12 932-31 743 | 21 892 |
| Secrétariat, sténographie et dactylographie | 64 | 78 | 52 | 12 636-31 946 | 22 562 |
| **Autres** | 21 | 25 | 28 | | 40 916 |

**Nota:** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle des traitements de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rénumération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## B. Analyse des coûts

Le coût net du Programme d'administration et des opérations régionales comprend les frais de fonctionnement et les dépenses législatives ainsi que la valeur des services fournis gratuitement par les autres ministères. Ces services additionnels englobent la valeur des locaux fournis par le ministère des Travaux publics (2 695 000 $) celle des services financiers fournis par le ministère des Approvisionnements et Services (76 000 $), celle des primes d'assurance fournies par le Conseil du Trésor (432 000 $), et, enfin, celle des services fournis par le ministère du Travail (22 000 $).

**Tableau 10: Coût net du Programme par activité pour l'année 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Dépenses de fonctionnement et dépenses en capital 1985-1986 | Plus autres coûts | **Coût net 1985-1986** | Total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|
| Opérations régionales | 9 977 | 967 | **10 944** | 10 511 |
| Administration | 25 162 | 2 258 | **27 420** | 27 663 |
| | 35 139 | 3 225 | **38 364** | 38 174 |

C. Renseignements complémentaires

Adresses des bureaux régionaux et locaux

| Bureaux régionaux | |
|---|---|
| **Terre-Neuve/Labrador**<br><br>Bureau régional<br>Place Atlantique,<br>215, rue Water<br>Boîte 75<br>Saint-Jean (Terre-Neuve)<br>A1C 6C9 | **Nouvelle-Ecosse**<br><br>Bureau régional<br>5281 rue Duke<br>Halifax (Nouvelle-Ecosse)<br>B3J 3M1 |
| **Nouveau-Brunswick**<br><br>Bureau régional<br>860, rue Main, suite 504<br>Moncton (Nouveau-Brunswick)<br>E1C 1G2 | **Ontario**<br><br>Bureau régional<br>25, Avenue St. Clair est<br>Pièce 200<br>Toronto (Ontario)<br>M4T 1M2 |
| **Québec**<br><br>Bureau régional<br>200 Boul. Dorchester ouest<br>Tour ouest, 10$^{e}$ étage<br>Montréal (Québec)<br>H2Z 1X4 | **Saskatchewan**<br><br>Bureau régional<br>2101, rue Scarth<br>Pièce 200<br>Régina (Saskatchewan)<br>S4P 2H9 |
| **Manitoba**<br><br>Bureau régional<br>303, rue Main<br>Pièce 201<br>Winnipeg (Manitoba)<br>R3C 3G7 | **Colombie-Britannique/Yukon**<br><br>Bureau régional<br>1525 ouest, 8$^{e}$ avenue<br>Pièce 207<br>Vancouver (Colombie-Britannique)<br>V6J 1T5 |
| **Alberta/Territoires du Nord-Ouest**<br><br>Bureau régional<br>Rez-de-chaussée, Cour Harley<br>10045 - 111$^{e}$ rue<br>Edmonton (Alberta)<br>T5K 1K4 | |

## Bureaux locaux

**Ontario**

150, rue Kent
Pièce 903
Ottawa (Ontario)
K1A 0M5

**Ontario**

25, avenue St. Clair est
Pièce 201
Toronto (Ontario)
M4T 1M2

**Ontario**

150, rue Main ouest
Pièce 425
Hamilton (Ontario)
L8P 1H8

**Ontario**

451, rue Talbot
Rez-de-chaussée
London (Ontario)
N6A 5C9

**Ontario**

19, rue Lisgar
Pièce 326
Sudbury (Ontario)
P3E 3L4

**Ontario**

33, rue Court sud
Pièce 207
Thunder Bay (Ontario)
P7B 2W6

**Saskatchewan**

Immeuble des Finances
230, 22e rue est
Pièce 505
Saskatoon (Saskatchewan)
S7K 0E9

**Alberta/T.N.-O.**

Unité 1, immeuble Tallah
Case postale 610
Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N5

**Colombie-Britannique/Yukon**

Edifice Fédéral
308, rue Main
Pièce 240
Whitehorse (Yukon)
Y1A 2B5

**Alberta/T.N.-O.**

220, 4e avenue sud-est
Pièce 254
Calgary (Alberta)
T2P 3C1

**Colombie-Britannique/Yukon**

1525, 8e avenue ouest
Pièce 207
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6J 1T5

**Colombie-Britannique/Yukon**

1433, rue St-Paul
Pièce 102
Kelowna (Colombie-Britannique)
V1Y 2E4

## Bureaux locaux

| Colombie-Britannique/Yukon | I.-P.-E. |
|---|---|
| 816, rue Gouvernement<br>Pièce 105<br>Victoria (Colombie-Britannique)<br>V8W 1W9 | Immeuble Dominion, pièce 316<br>97, rue Queen<br>Charlottetown (I.-P.-E.)<br>C1A 4A9 |

**Plan de dépenses du**
**Programme des langues officielles**

**1985-1986**

## Table des matières


**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 3-4

**Extraits du volume II des Comptes publics** 3-6

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Plan pour 1985-1986
   1. Points saillants 3-7
   2. Besoins financiers 3-7
B. Rendement récent
   1. Points saillants 3-10
   2. Rétrospective du rendement financier 3-11
C. Données de base
   1. Introduction 3-12
   2. Mandat légal 3-12
   3. Objectif du Programme 3-13
   4. Plan d'exécution du Programme 3-13
D. Perspective de planification
   1. Contexte 3-14
   2. Initiatives 3-15
   3. Mise à jour des initiatives antérieures 3-16
   4. Efficacité du Programme 3-18

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Enseignement 3-22
B. Promotion 3-27
C. Services 3-31

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
   1. Dépenses par article 3-37
   2. Dépenses en personnel 3-38
   3. Paiements de transfert 3-39
B. Analyse des coûts 3-41




67

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $325,118,000 afin de financer le Programme des langues officielles en 1985-1986. Les autres dépenses, évaluées à $9,137,000 pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits | (en milliers de dollars) | **Budget principal 1985-1986** | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Programme des langues officielles** | | |
| 5 | Dépenses de fonctionnement | 86,535 | 82,053 |
| 10 | Subventions et contributions | 238,583 | 227,602 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 9,137 | 7,973 |
| | **Total du Programme** | 334,255 | 317,628 |

### Crédits - Libellé et dépenses prévues

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | **Budget principal 1985-1986** |
|---|---|---|
| | **Programme des langues officielles** | |
| 5 | Langues officielles-Dépenses de fonctionnement | 86,535,000 |
| 10 | Langues officielles-Subventions inscrites au Budget et contributions | 238,583,000 |

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Programme par activité

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985–1986 | | | | | | Budget principal 1984–1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | | Total | | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | Paiements de transfert | | | |
| Langues officielles dans l'enseignement | 23 | 1,361 | 2 | 212,126 | 213,489 | | 206,649 |
| Promotion des langues officielles | 53 | 3,374 | 12 | 26,457 | 29,843 | | 24,239 |
| Services des langues officielles | 1,776 | 88,733 | 2,190 | ..... | 90,923 | | 86,740 |
| | 1,852 | 93,468 | 2,204 | 238,583 | 334,255 | | 317,628 |

**Extraits du volume II des Comptes publics**

**Utilisation des crédits pour 1983-1984**

| | Budget principal | Crédits | Utilisation réelle |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| **Dépenses budgétaires votées** | | | |
| Crédit 5 - Langues officielles Dépenses de fonctionnement | 76,123,000 | 77,386,896 | 75,435,996 |
| Crédit 10 - Langues officielles - Subventions inscrites au Budget et contributions | 184,060,000 | 199,938,000 | 197,417,404 |
| **Dépenses budgétaires législatives** | | | |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 7,555,000 | 8,409,000 | 8,409,000 |
| | 267,738,000 | 285,733,896 | 281,262,400 |

## Section I
## Aperçu du Programme

### A. Plan pour 1985-1986

#### 1. Points saillants

Ces deux points majeurs concernent le Programme en 1985-1986:

- l'exercice 1985-1986 est la troisième année d'application des ententes de trois ans sur les langues officielles dans l'enseignement conclues avec les provinces et les territoires. Le budget prévu pour l'exercice est d'environ 212 millions de dollars (voir page 3-24);
- afin de satisfaire les besoins du Gouvernement du Canada en matière de langues officielles, l'activité Services compte traduire environ 290 millions de mots en toutes langues en 1985-1986. Ce volume a augmenté légèrement par rapport à celui prévu pour 1984-1985 (284 millions de mots). Les services d'interprétation, pour leur part, fourniront environ 13 300 jours-interprètes, une légère augmentation par rapport à la prévision de 1984-1985 (voir pages 3-33 et 3-34).

#### 2. Besoins financiers

**Tableau 1: Etat financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Enseignement | 213 489 | 208 614 | 4 875 | 3-22 |
| Promction | 29 843 | 27 901 | 1 942 | 3-27 |
| Services | 90 923 | 86 758 | 4 165 | 3-31 |
| | 334 255 | 323 273 | 10 982 | |
| Années-personnes autorisées | 1 852 | 1 841 | 11 | |



71

**Explication de la différence:** Les besoins financiers pour 1985-1986 sont de 11,0 millions de dollars ou 3,4 % plus élevés que les prévisions de 1984-1985. Cette différence provient principalement des postes suivants:

| | en millions de dollars |
|---|---|
| • augmentation nette due aux ententes fédérales-provinciales relativement à l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde | 5,0 |
| • augmentation totale due à l'augmentation des prix | 4,2 |
| • augmentation due à l'acquisition d'équipement pour les machines de traitement de textes | 1,2 |
| • augmentation de fonds pour Promotion des langues officielles | 1,0 |
| • augmentation nette des transferts techniques effectués avec différents programmes du Ministère (17 A-P) | 0,7 |
| • augmentation nette due au retour au niveau de référence de fonds transférés à d'autres programmes | 0,5 |
| • diminution nette des contrats de traduction et d'interprétation | (1,6) |
| • diminution relative aux six années-personnes approuvées pour 1984-1985 seulement dans le cadre du Volet Accès-Carrière d'été du Programme Eté Canada 1984 | |

**Explication de la prévision 1984-1985:** La prévision de 1984-1985 est de 5,6 millions de dollars ou 1,8 % plus élevée que les ressources du Budget principal 1984-1985, soit 317,6 millions de dollars. La différence provient des postes suivants:

| | en millions de dollars |
|---|---|
| • augmentation des contributions pour l achèvement du centre scolaire-communautaire de St-Jean au Nouveau-Brunswick suite à l'approbation du budget supplémentaire | 1,9 |
| • augmentation des fonds et obtention de cinq années-personnes additionnelles pour le renouvellement du mandat de la composante de Promotion des langues officielles suite à l'approbation du budget supplémentaire | 3,7 |
| • transfert de six années-personnes provenant du Conseil du Trésor dans le cadre du Volet Accès-carrière d'été du programme Eté Canada 1984 | |

## B. Rendement récent

### 1. Points saillants

Le plan des dépenses pour l'année 1983-1984 portait sur les activités Enseignement, Promotion et Services.

**Enseignement:** comme prévu, une entente est intervenue entre le Ministère et le CMEC (Conseil des ministres de l'Education du Canada) et des ententes bilatérales d'une durée de trois ans ont été négociées avec les provinces et les territoires relativement à l'aide à:

- l'enseignement dans la langue de la minorité de langue officielle et l'enseignement de la seconde langue officielle; et
- deux programmes nationaux, le programme de bourses d'été pour l'apprentissage des langues et le programme des moniteurs de langue seconde.

**Promotion:** l'activité Promotion a complété l'intégration de ses deux composantes (Communautés de langue officielle et Promotion des langues officielles) en une seule activité, ce qui se traduit par:

- une réorganisation des objectifs et des volets d'activités; et
- une réorganisation administrative, y compris la régionalisation.

**Services:** l'activité Services s'est caractérisée par les réalisations suivantes:

- le total des mots traduits a atteint 290 millions, en regard d'une prévision de 288 millions. La traduction, d'une langue officielle à l'autre, représente 93,2 % de ce volume.
- les services d'interprétation ont fourni 13 455 jours-interprètes pour l'interprétation verbale et 726 jours-interprètes pour l'interprétation gestuelle.
- la part du travail affermé a représenté 21,7 % de la production totale en traduction et 43,2 % du volume de l'interprétation.

## 2. Rétrospective du rendement financier

Tableau 2: Rétrospective du rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Enseignement | 194 791 | 183 903 | 10 888 |
| Promotion * | 4 088 | 1 966 | 2 122 |
| Services | 82 384 | 81 869 | 515 |
| | 281 263 | 267 738 | 13 525 |

* Ce tableau ne comprend pas la composante des Communautés de langue officielle incluse au Programme de la citoyenneté et de la culture pour l'exercice 1983-1984.

Après le dépôt du plan des dépenses 1983-1984, des budgets supplémentaires ont été approuvés pour l'activité Enseignement: 425 000 $ pour le développement linguistique, 650 000 $ pour un centre scolaire-communautaire de la Miramichi à Newcastle, Nouveau-Brunswick et 12 427 000 $ pour donner suite aux nouvelles ententes fédérales provinciales.

Des budgets supplémentaires ont également été approuvés pour l'activité Promotion, soit 2 396 000 $ pour donner suite à la décision du Cabinet qui en reconduisait le mandat et en élargissait l'enveloppe budgétaire.

Finalement, des budgets supplémentaires ont été sanctionnés pour l'activité Services: 542 000 $ aux fins de marchés de service de traduction et d'interprétation et 690 000 $ pour des frais salariaux.

## C. Données de base

### 1. Introduction

Par sa politique sur les langues officielles, le Parlement vise à assurer l'égalité de statut entre les deux langues officielles au Canada et au sein de la Fonction publique fédérale. Différents programmes contribuent à la mise en oeuvre de cette politique.

Au Secrétariat d'Etat, le Programme des langues officielles fournit à l'administration fédérale les services de traduction, d'interprétation, de terminologie et des conseils linguistiques pour faciliter ses communications avec les Canadiens dans la langue officielle de leur choix. Ces services augmentent aussi les possibilités qu'ont les employés du gouvernement de travailler et de faire carrière dans la langue officielle qui est la leur.

Pour les secteurs privé et public non fédéral au Canada, le Programme des langues officielles du Secrétariat d'Etat vise à mieux faire apprécier aux Canadiens leur situation linguistique exceptionnelle et à leur fournir une aide concrète pour que l'égalité de statut des deux langues officielles devienne réalité. Cette aide concrète consiste principalement en octrois pour le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire accordés à des organismes actifs dans des domaines tels que l'éducation post-secondaire, la communication et la culture; en subventions et contributions pour la promotion des langues officielles et la prestation de services linguistiques variés; et surtout en contributions versées par l'activité des langues officielles dans l'enseignement aux provinces et territoires au titre de l'enseignement dans la langue officielle minoritaire et de l'apprentissage de la seconde langue officielle.

De plus, au Secrétariat d'Etat également, le Programme de la citoyenneté et de la culture aide les immigrants adultes à acquérir la citoyenneté canadienne et à apprendre une des deux langues officielles. Ce Programme finance aussi en partie des contestations judiciaires relativement aux articles de la Constitution portant sur les langues officielles.

Finalement, dans le secteur public fédéral, le Conseil du Trésor met sur pied des politiques et des programmes s'appliquant à l'ensemble de la Fonction publique. La Commission de la Fonction publique offre des cours de langue aux employés de l'Etat. Le Bureau du Commissaire aux langues officielles exerce un suivi sur l'observation de la politique et de son efficacité.

### 2. Mandat légal

Le mandat légal du Programme repose sur les mandats des trois activités qui le constituent.

Le mandat de l'activité Enseignement découle de décisions du Conseil des ministres, de décrets en conseil et d'accords avec le Conseil des ministres de l'Education du Canada ainsi que chaque province et territoire.

L'activité Promotion tire son mandat de la décision du Conseil des ministres (juillet 1983) lui confiant la mission de fournir une aide financière et technique d'une part, aux communautés de langue officielle pour favoriser leur entière participation, dans leur langue, à la vie sociale, éducative, culturelle et économique de la société canadienne, et d'autre part, au secteur privé et au secteur public non fédéral pour faciliter l'emploi des langues officielles et la prestation de services dans les deux langues.

L'activité Services est mandatée en vertu de la Loi sur le Bureau des traductions (1934), du Règlement sur le Bureau des traductions (1968), et indirectement de la Loi sur les langues officielles (1969) et de la Loi sur le Canada (1982). En outre, en 1974, le Conseil des ministres a confié au Bureau des traductions la mission de vérifier et de normaliser la terminologie employée dans la Fonction publique fédérale.

## 3. Objectif du Programme

Amener les Canadiens à mieux prendre conscience de l'égalité de statut des deux langues officielles et leur offrir de meilleures possibilités de vivre pleinement tous les aspects de leur vie, dans l'une ou l'autre langue officielle; et contribuer ainsi à renforcer leur sentiment d'appartenance au pays.

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Le Programme des langues officielles comprend trois activités présentées dans le tableau 3.

**Tableau 3: Structure des activités**

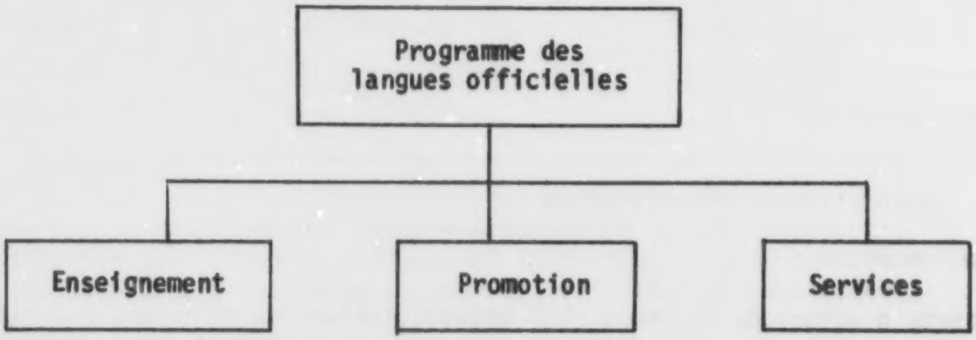


**Organisation:** Le Programme des langues officielles a son siège administratif central à Hull, et est dirigé par le sous-secrétaire

d'Etat adjoint aux langues officielles et à la traduction pour ce qui est des activités Promotion et Services et par le sous-secrétaire d'Etat adjoint à l'aide à l'éducation pour ce qui est de l'activité Enseignement. Des responsabilités de coordination des activités et l'administration de certains octrois de l'activité Promotion sont confiées à des agents situés dans les régions. L'activité Services est décentralisée et est déployée en quelque 90 sections de traduction logées auprès du Parlement et dans les ministères et organismes qu'elles servent. Après Ottawa-Hull, où se trouve 75 % du personnel de l'activité, Montréal et Québec constituent les deux centres les plus importants. D'autres sections sont situées à Halifax, Moncton, Toronto, Winnipeg et dans plusieurs bases militaires dont Lahr en République fédérale allemande.

**Tableau 4: Ressources pour 1985-1986 par organisation et par activité (en milliers de dollars)**

Sous -secrétaire d'Etat

| | SSEA Aide à l'éducation | SSEA Langues officielles et traduction | Total pour l'activité |
|---|---|---|---|
| Enseignement | 213 489 | | 213 489 |
| Promotion | | 29 843 | 29 843 |
| Services | | 90 923 | 90 923 |
| | 213 489 | 120 766 | 334 255 |
| Années-personnes | 23 | 1 829 | 1 852 |

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Un certain nombre de facteurs clés peuvent influer de manière significative sur l'orientation et la nature du Programme des langues officielles.

Le succès des activités relatives aux langues officielles au Canada dépend en grande partie de la participation volontaire des secteurs non fédéraux.

L'activité Promotion recourt à des mesures incitatives plutôt qu'à des mesures coercitives pour faire accepter et mettre en place le bilinguisme institutionnel et sensibiliser les Canadiens à la dualité linguistique du pays et à l'utilisation des deux langues officielles. Cette tâche énorme est soumise à des facteurs socio-politiques, dont les plus importants sont: la disposition des gouvernements provinciaux à accorder à la minorité de langue officielle des services équivalents à ceux dont bénificie la majorité; l'engagement du groupe majoritaire à desservir le groupe minoritaire de langue officielle; la présence, la vitalité et les revendications du groupe minoritaire de langue officielle; les jugements qui auront été rendus par les tribunaux relativement à la Charte des droits et libertés et à la Loi 101.

Ces mêmes contraintes s'appliquent à l'aide offerte aux provinces par l'activité Enseignement en vue de favoriser l'éducation dans la langue de la minorité et l'apprentissage de la langue seconde, domaine d'intérêt national, surtout en raison du rapatriement de la Constitution et de la promulgation de la Charte des droits et libertés, laquelle consacre les droits linguistiques de la minorité en matière d'enseignement. En effet, la réalisation des objectifs de cette activité doit se faire par l'entremise du système d'enseignement des provinces, ce qui circonscrit l'apport du gouvernement canadien dans ce domaine.

L'activité Services est chargée de répondre aux demandes de services linguistiques des clients fédéraux, que ce soit en recourant à ses professionnels ou en passant des marchés avec le secteur privé. Les variations de la demande de services sont liées à deux facteurs. Tout d'abord l'activité gouvernementale: lorsque le Parlement et les comités siègent, la demande de services d'interprétation est forte. Il en est de même pour la traduction, surtout lorsque de nombreux comités parlementaires spéciaux sont créés. La demande est aussi liée à l'entrée en vigueur de toute loi ou de tout règlement, ou encore à toute modification de politiques gouvernementales concernant directement ou indirectement le recours à la traduction, l'interprétation ou la terminologie.

## 2. Initiatives

Bien que le Programme des langues officielles ne présente aucune initiative pour l'exercice financier 1985-1986, il n'en continuera pas moins de poursuivre la mise en oeuvre des initiatives annoncées antérieurement.

### 3. Mise à jour des initiatives antérieures

**Promotion:** Le plan des dépenses pour l'exercice 1984-1985 présentait une initiative pour l'activité Promotion, soit l'élargissement de son mandat. Celui-ci permettait aux composantes Communautés de langue officielle et Secteurs privés et publics non fédéral d'offrir de nouveaux services.

**Communautés de langue officielle:** Cette composante a mis en oeuvre un service d'aide technique par lequel elle assure le prêt de personnes-ressources aux organismes à but non lucratif pour mener à bien divers projets d'envergure ou mettre en place des services permanents destinés aux minorités de langue officielle. La composante offre également une aide financière et technique aux organismes des minorités de langue officielle pour qu'ils dotent leurs communautés d'institutions qu'elles peuvent maintenir.

**Secteurs privé et public non fédéral:** Cette composante a mis en oeuvre une campagne d'information et de sensibilisation des Canadiens portant sur l'égalité de statut des deux langues officielles au Canada. Des plans d'information nationaux et régionaux permettent de promouvoir la compréhension et le respect de la dualité linguistique du pays et de faire valoir les avantages du bilinguisme et les possibilités d'apprentissage de la seconde langue officielle. Une aide financière est également accordée aux organismes bénévoles qui contribuent à cet objectif. La composante a de plus élargi l'appui financier qu'elle accorde pour le développement et la mise en place du bilinguisme institutionnel.

**Services:** Trois initiatives ont été signalées dans les plans de dépenses précédents: la rationalisation de la demande, la mécanisation et la mise en oeuvre des recommandations de la revue administrative.

**La rationalisation:** La rationalisation de la demande passe par la sélection plus rigoureuse des documents à traduire en incitant le client à accroître sa capacité de rédaction dans la langue voulue au moyen des conseils linguistiques, et à prendre conscience des coûts grâce à la divulgation d'information sur le coût de la traduction. Elle repose aussi sur l'établissement de priorités et la structuration des voies de cheminement des textes par les organismes clients, tel que prévu par les politiques du Conseil du Trésor sur le recours à la traduction. Ces deux dernières tâches sont exécutées en concertation avec le fonctionnaire désigné qui est responsable de la politique des langues officielles dans chaque ministère.

Un fléchissement du taux de croissance du volume total de la demande était un des résultats attendus des mesures de rationalisation. Par le passé, le taux de croissance était le suivant: entre 1979-1980 et 1980-1981, 11,1 %; entre 1980-1981 et 1981-1982, 4,8 %; entre 1981-1982 et 1982-1983, 4,6 %. La demande

totale pour l'année 1983-1984 a été de 286 millions de mots, comparativement à 285 millions de mots en 1982-1983, soit une augmentation de 0,35 %. Il n'est pas possible d'estimer ce qu'aurait été le volume de la demande sans les effets de la rationalisation. Cependant, le Programme attribue en partie le fléchissement de la demande aux mesures de rationalisation.

**La mécanisation:** La mécanisation des opérations a débuté en 1974 et constitue une initiative majeure du Programme depuis l'exercice 1976-1977. L'activité vient de compléter une étude de rentabilité des équipements mécanisés en usage, qui démontre que des résultats positifs ont été atteints.

Des postes en usage, un peu plus du tiers sont confiés à des traducteurs alors que le reste est à la disposition du personnel de soutien. Le client a l'avantage de recevoir un document définitif, éventuellement sur support magnétique, réduisant ainsi ses coûts de production de documents. Les économies ainsi réalisées par le Programme en 1983-1984 ont permis d'éviter d'accroître ses ressources en personnel dactylographique de 0,4 année-personne pour chaque poste de travail confié à un traducteur. Les machines de traitement de textes confiées au soutien permettent d'économiser près d'une demie année-personne par rapport au traitement sur machine à écrire et un poste de soutien s'amortit en moins que la période prescrite de cinq ans.

A cela s'ajoutent les efforts de développement de la traduction automatique dont la rentabilité est déjà acquise en météorologie. Une étude de faisabilité, comportant un essai opérationnel, a permis de conclure au bien-fondé du transfert du système de traduction météorologique sur micro-ordinateur, vu la non disponibilité imminente de l'ordinateur d'Environnement Canada. Le service sera assuré par un micro-ordinateur pendant quelques années, jusqu'à ce que l'augmentation de volume exige une autre solution, tel le transfert sur mini-ordinateur. Quant à la Banque de terminologie, l'activité a mis sur pied une équipe de développement en vue de concevoir et mettre en place un nouveau système TERMIUM III qui facilitera l'accès au fond terminologique et permettra son expansion à d'autres langues.

**Mise en oeuvre des recommandations de la revue administrative:** Cette initiative figurait au plan des dépenses pour l'exercice 1984-1985. Les recommandations de la revue administrative ont toutes été acceptées en principe. Un groupe de travail a été mis sur pied pour évaluer l'impact des recommandations sur l'organisation et sur les opérations, et pour élaborer un plan d'ensemble. Une nouvelle politique sur les contrats de traduction en langues officielles à la pige a été promulguée. De plus, le transfert au Programme d'administration et des opérations régionales de certaines responsabilités et années-personnes (22) à l'égard de l'administration des contrats de traduction en langues officielles à la pige a déjà été effectué lors du budget des dépenses principal 1984-1985.

## 4. Efficacité du Programme

Au cours des dernières années, le Programme a élaboré des indicateurs de rendement pour les domaines qui n'en étaient pas encore dotés.

Par suite du renouvellement récent du mandat de l'activité Enseignement, le Programme a développé des indicateurs de rendement relatifs aux résultats recherchés par l'activité. Ces résultats s'expriment en termes d'occasions créées par le biais du financement fourni par l'activité: occasions pour les minorités de langue officielle d'être éduquées dans leur langue et occasions pour tous les Canadiens d'apprendre la seconde langue officielle.

Ces indicateurs comprennent le taux de participation des minorités de langue officielle à l'enseignement dispensé en langue officielle minoritaire, le taux de participation des Canadiens à l'enseignement de la seconde langue officielle et le taux de participation des Canadiens à l'enseignement dispensé dans la seconde langue officielle (taux global et pourcentage de la semaine scolaire). L'activité met présentement sur pied les mécanismes de collecte et d'analyse des données nécessaires pour l'établissement et le suivi de ces indicateurs.

L'activité Promotion a également développé des indicateurs par suite de l'élargissement récent de son mandat qui s'adresse aux communautés de langue officielle minoritaire et aux secteurs privé et public non fédéral. Le premier résultat, l'acceptation du concept de dualité linguistique par le public, est vérifié par le nombre d'inscriptions aux cours en (ou de) langue seconde, le taux de bilinguisme et les déclarations officielles. La reconnaissance formelle de la dualité linguistique par les institutions canadiennes se vérifie par la mise en oeuvre de politiques de langues officielles. La disponibilité de services aux communautés de langue officielle minoritaire se mesure par les services offerts, tant par les institutions canadiennes que par les organismes propres à ces communautés. Les données sur ces indicateurs paraîtront à l'avenir au plan de dépenses.

Les résultats visés par l'activité Services pour faciliter les communications dans les deux langues officielles se situent au niveau de la disponibilité des outils de communication. L'efficacité de l'activité dans ce sens est fonction de la demande de sa clientèle, qui est l'ensemble des ministères de l'administration fédérale, et est mesurée par la satisfaction de la clientèle quant au produit et aux délais de livraison, et par une évaluation méthodique de la qualité des textes traduits.

Les mesures ci-dessous ne touchent que l'activité Services dont les opérations de traduction et d'interprétation utilisent plus de 80 % des ressources. Parmi les principaux extrants de l'activité qui contribuent à l'objectif de faciliter les communications se trouvent

les textes traduits. Le besoin du client est d'obtenir une traduction de qualité dans le délai négocié. La présente section comprend donc des mesures de la satisfaction des clients, de la qualité de la traduction et du respect des délais.

**Satisfaction des clients:** L'activité effectue périodiquement des sondages statistiques sur la satisfaction des clients portant sur la fidélité du message, la qualité de la langue, le respect du délai, la communication avec le Bureau et la présentation matérielle. Une très forte majorité des clients se juge satisfaite, comme le montrent les résultats des sondages, qui paraissent au tableau 5.

**Tableau 5: Satisfaction des clients au sujet des traductions en langues officielles (secteur parlementaire exclu)**

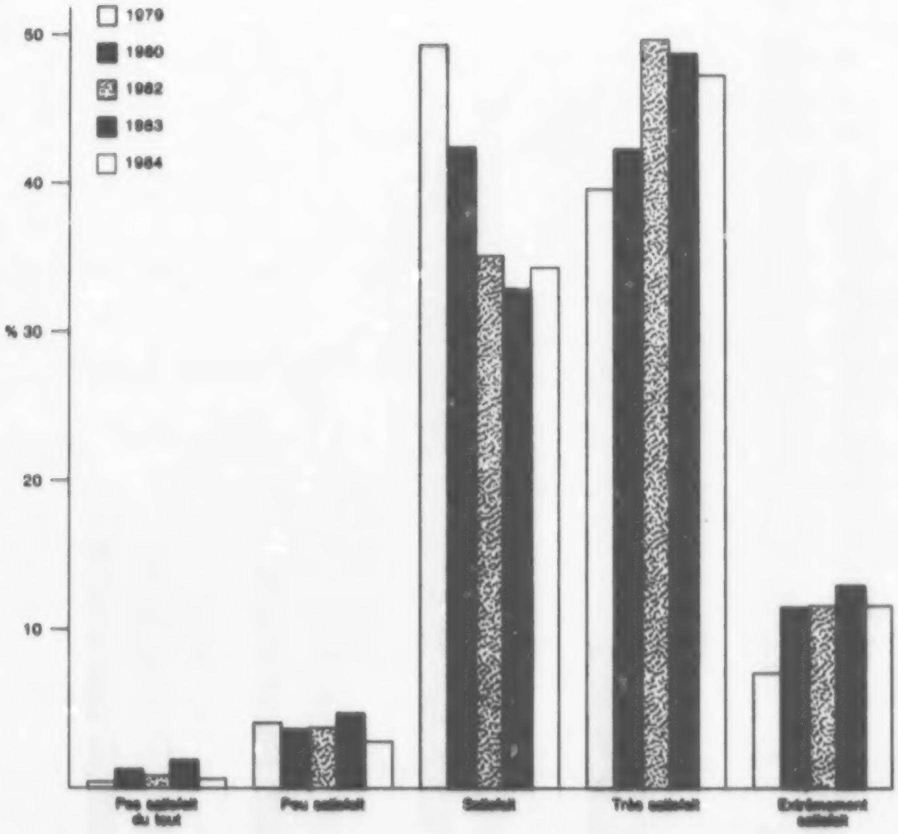


Source: Enquêtes sur la satisfaction des clients — Bureau des traductions



83

**Qualité des textes traduits:** L'activité procède périodiquement à une évaluation de la qualité des traductions selon des normes strictes de fidélité au sens et de correction de la langue. Un échantillon représentatif de 400 textes en langues officielles, tirés de la production globale du Bureau, est expertisé à l'aide d'une méthode qui permet de classer les textes traduits en cinq catégories de qualité décroissante, de A à E. Les résultats des évaluations des dernières années paraissent au tableau 6. Il n'y a pas eu d'enquête en 1983. On constate une forte tendance vers le centre pour la dernière évaluation (1984).

**Tableau 6: Enquête sur la qualité des traductions en langues officielles**

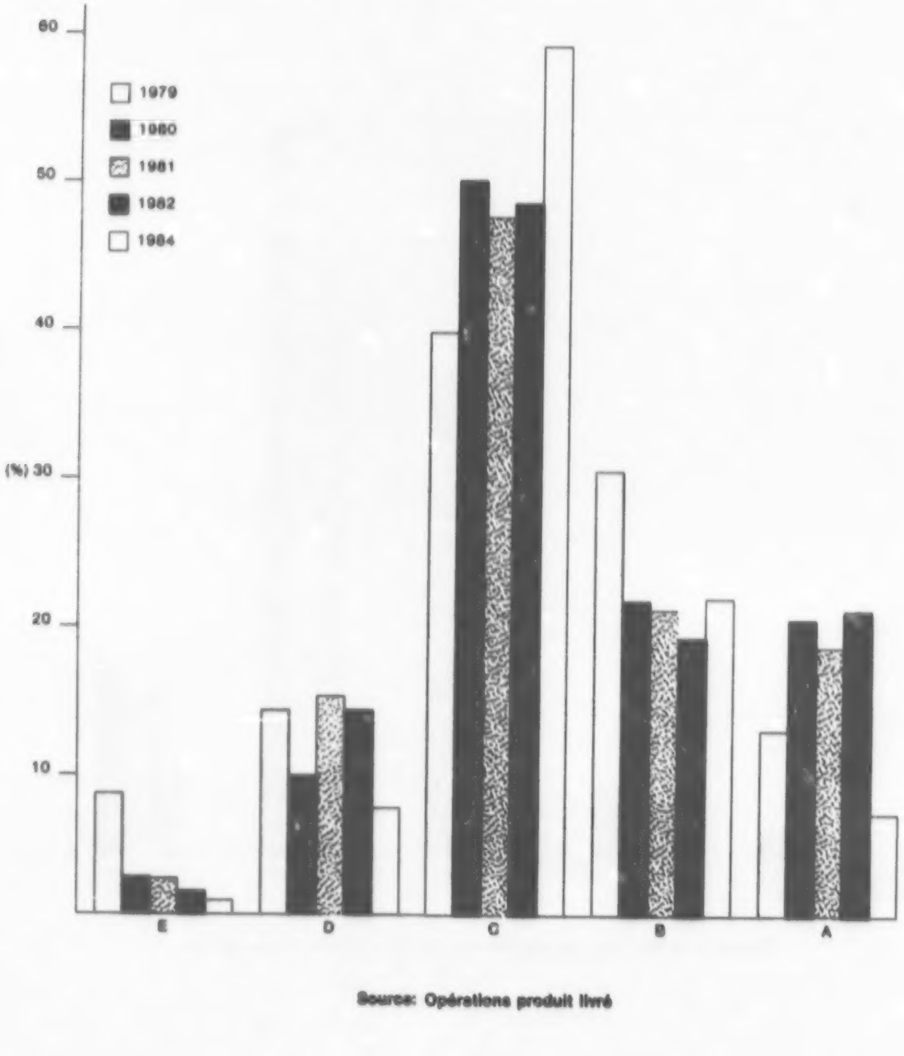


Source: Opérations produit livré

**Délai de traduction:** Le tableau 7 indique, en fonction de la longueur du texte, le temps moyen écoulé entre le moment où le texte à traduire arrive à la section de traduction et le moment où la traduction est envoyée au client. Les données pour 1984-1985 ne seront pas disponibles avant la fin de l'exercice. Ces chiffres incluent les textes affermés aux traducteurs indépendants. On constate une diminution constante du délai de livraison, surtout pour les textes les plus longs.

**Tableau 7: Délai de traduction (jours)**

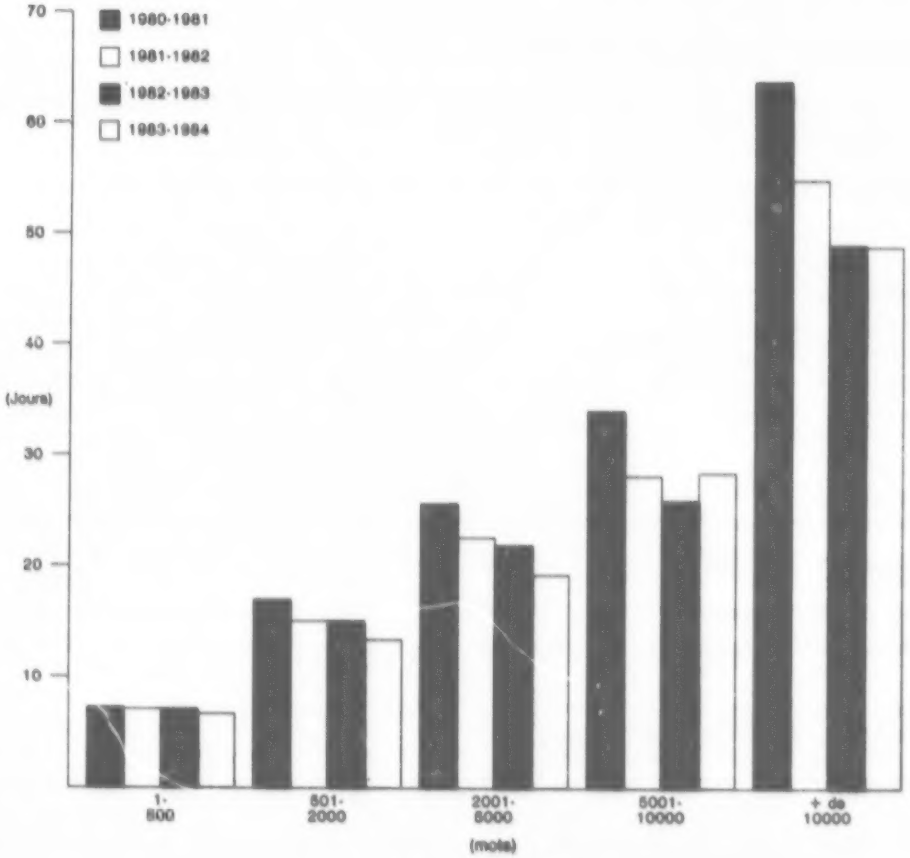


**Source: Système des données de traductions**

## Section II
## Analyse par activité

### A. Enseignement

**Objectif**

Promouvoir, encourager et aider le développement et la prestation de services d'éducation dans sa langue à la minorité de langue officielle de chaque province et territoire, et de services d'enseignement de la seconde langue officielle pour tous les Canadiens.

**Etat récapitulatif des ressources**

L'activité Enseignement représente environ 64 % du budget du Programme des langues officielles pour 1985-1986.

**Tableau 8: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984* | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Enseignement | 213 489 | 23 | 208 614 | 23 | 194 791 | 18 |

* Voir le tableau 2 pour plus de détails sur l'exercice 1983-1984.

Les contributions versées par l'activité Enseignement représentent 99 % de son budget.

**Description**

En mars 1983, un accord de principe est intervenu entre le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux à propos d'un protocole d'entente couvrant l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde. Le Secrétariat d'Etat a annoncé alors qu'au cours des trois années visées par les nouvelles ententes (1983-1984 à 1985-1986), quelque 600 millions de dollars seraient versés aux provinces et aux territoires.

En 1983-1984, le protocole d'entente a été ratifié et des ententes bilatérales portant sur trois ans ont été conclues avec chaque province et chaque territoire. En vertu des nouvelles ententes, une aide sera fournie au titre de quatre grandes catégories de dépenses de programme, soit infrastructure, élaboration et développement des programmes, formation et perfectionnement des enseignants et appui aux étudiants. Ces nouvelles ententes comprennent aussi deux programmes nationaux: le programme de bourses d'été pour l'apprentissage des langues et le programme de moniteurs de langues officielles.

Les contributions du gouvernement du Canada, qui visent à couvrir une partie des frais supplémentaires engagés au titre de l'enseignement dans la langue de la minorité de langue officielle et de l'enseignement de la langue seconde officielle, peuvent servir à entreprendre des activités spéciales et à réaliser des projets innovateurs et expérimentaux, à établir et à financer des centres de formation linguistique et des établissements de formation des enseignants, ainsi qu'à décerner des bourses et des prix aux enseignants et aux élèves. Les provinces ont le choix entre deux formules de financement. Aux termes de la première, elles peuvent recevoir une aide à l'égard de chaque étudiant, destinée au financement de l'infrastructure et pour laquelle elles doivent chaque année rendre compte au gouvernement canadien de leurs frais supplémentaires, ainsi qu'une contribution complémentaire pour les activités et les projets particuliers approuvés par les deux ordres de gouvernement. Aux termes de la seconde, les deux parties définissent d'un commun accord la façon dont l'aide globale sera répartie. Comme par le passé, des accords distincts, conformes au protocole d'entente, seront conclus avec les territoires.

La composante de perfectionnement linguistique permet d'apporter une aide financière à des groupes, des organismes et des institutions à l'égard de projets touchant la collecte et la diffusion d'information ou le développement de techniques didactiques reliées à l'enseignement dans la langue de la minorité ou à l'enseignement des langues officielles comme langue seconde, ce qui vient compléter les ententes concernant les langues officielles dans l'enseignement.

Grâce au fonds de dotation du Jubilé d'argent de la Reine Elizabeth, des bourses sont décernées chaque année à des étudiants de niveau postsecondaire pour leur permettre de poursuivre leurs études dans l'autre langue officielle. Ces bourses (cinq en 1984-1985) sont financées par le revenu de placement d'un fonds de 300 000 $ constitué en 1978. Les bourses sont administrées par l'Association des universités et collèges du Canada.

Le personnel de l'activité Enseignement s'occupe de négociations et de suivi avec les gouvernements des provinces et des territoires, ainsi qu'avec les organismes s'occupant des langues officielles dans l'enseignement. Il administre l'attribution des contributions et analyse la situation dans chaque région du pays. Enfin, il collige

les données fournies, en fait l'analyse et prépare des rapports.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Aux termes des nouvelles ententes bilatérales avec les gouvernements des provinces et territoires, ceux-ci fournissent au gouvernement du Canada des renseignements permettant de justifier l'affectation de ressources à cette activité au regard des dépenses engagées par les provinces et les territoires pour offrir un programme d'enseignement dans la langue de la minorité et d'apprentissage de l'autre langue officielle comme langue seconde. Le niveau de ressources allouées à l'activité de l'Enseignement est déterminé par le Cabinet. Le budget ne rend donc pas directement compte de la demande dans les provinces et les territoires.

La plus grande part du budget est affectée à des contributions financières au titre de l'infrastructure sous forme de paiements per capita déterminés par les effectifs scolaires dans la langue officielle minoritaire et dans la langue seconde. En 1983-1984, environ 150 millions de dollars ont été dépensés sous cette forme. De plus, en vertu d'ententes bilatérales spéciales, l'activité fournit des fonds au titre de l'élaboration et le développement de programme, de la formation et du perfectionnement des enseignants et de l'appui aux étudiants pour des projets spéciaux tels que la mise en oeuvre de nouveaux programmes et pour de l'aide à certains enseignants et élèves.

Le tableau 9 présente la ventilation des contributions pour les programmes de développement pour les exercices 1984-1985 et 1985-1986.

**Tableau 9: Tableau prospectif des contributions au titre des langues officielles dans l'enseignement (en milliers de dollars)**

| | Prévisions 1985-1986 | Prévu 1984-1985 |
|---|---|---|
| Provinces et territoires | 173 973 | 173 501 |
| Bourses pour les cours d'été | 9 508 | 8 734 |
| Moniteurs de langue | 5 424 | 5 323 |
| Perfectionnement linguistique | 892 | 893 |
| Non alloué | 20 979 | 11 015 |
| St-Jean | - | 3 769 |
| Miramichi | 1 350 | 4 000 |
| Total | 212 126 | 207 235 |

A l'intérieur du montant global qui lui est alloué et sujet aux conditions des ententes, chaque province ou territoire peut déterminer les sommes affectées aux différents volets d'aide. De plus, certains programmes sont administrés par des organismes nationaux et les résultats ne sont connus qu'à la fin de l'exercice. Il n'est donc pas possible de prévoir pour chaque province ou territoire le nombre de contributions ou de boursiers pour les exercices 1984-1985 et 1985-1986 et de faire figurer ces renseignements au tableau 9.

Le tableau 10 donne une ventilation des contributions par province et par catégorie pour les programmes de développement pour les exercises les plus récents.

**Tableau 10: Tableau rétrospectif des contributions au titre des langues officielles dans l'enseignement (en milliers de dollars)**

| Province ou Territoire | 1983-1984* | 1982-1983 | 1981-1982 | 1980-1981 |
|---|---|---|---|---|
| Terre-Neuve | 2 187 | 1 663 | 1 534 | 1 432 |
| Ile-du-Prince-Edouard | 1 011 | 804 | 728 | 663 |
| Nouvelle-Ecosse | 4 122 | 3 175 | 2 717 | 2 453 |
| Nouveau-Brunswick | 21 528 | 15 336 | 14 837 | 12 717 |
| Québec | 81 623 | 77 477 | 86 915 | 93 259 |
| Ontario | 47 468 | 46 919 | 40 088 | 37 634 |
| Manitoba | 5 947 | 5 553 | 4 475 | 4 012 |
| Saskatchewan | 2 333 | 1 936 | 1 758 | 1 348 |
| Alberta | 5 256 | 5 324 | 4 251 | 3 724 |
| Colombie-Britannique | 5 999 | 5 476 | 5 187 | 4 882 |
| Territoires du Nord-Ouest | 180 | 120 | 109 | 100 |
| Yukon | 190 | 175 | 160 | 98 |
| Total partiel | 177 844 | 163 958 | 162 759 | 162 322 |
| Bourses pour les cours d'été | 8 083 | 7 623 | 6 552 | 6 517 |
| Moniteurs de langue | 4 636** | 4 408 | 4 216 | 3 729 |
| Perfectionnement linguistique | 743 | 421 | 419 | 448 |
| St-Jean | 2 035 | 296 | - | - |
| Miramichi | 362 | - | - | - |
| Total | 193 703 | 176 706 | 173 946 | 173 016 |

* Ces montants représentent les maxima autorisés. Les dépenses réelles totales ont été inférieures d'un montant de 77 000 $ à cause d'ajustements financiers de fin d'exercice.

** Comprend des transferts du Québec, de l'Ontario, de la Saskatchewan et de l'Alberta.



89

Le tableau 11 donne des détails sur le nombre de boursiers pour les plus récents exercices.

**Tableau 11: Nombre de boursiers de l'activité Enseignement en 1983-1984 et 1982-1983**

| | Bourses pour enseignants | Bourses pour études en langues officielles | Allocation de déplacement | Bourses d'études pour les cours d'été | Moniteurs de langue officielle | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1983-1984 | 5 831 | 2 856 | 262 | 6 589 | 1 060 | 16 598 |
| 1982-1983 | 6 063 | 1 943 | 243 | 6 491 | 1 005 | 15 745 |

## B. Promotion

### Objectif

Encourager et aider les minorités de langue officielle, aux niveaux national, provincial et communautaire à établir et à maintenir leurs institutions, à développer leurs organisations et à participer, dans leur langue, à la vie sociale, éducative, culturelle et économique de la société canadienne; et promouvoir l'égalité de statut des deux langues officielles et aider les citoyens canadiens et leurs institutions à la réaliser.

### Etat récapitulatif des ressources

L'activité Promotion représente environ 9 % du budget du Programme des langues officielles pour 1985-1986.

Tableau 12: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984* | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Promotion | 29 843 | 53 | 27 901 | 42 | 26 633 | 31 |

* Ces chiffres comprennent les dépenses de la composante des Communautés de langue officielle qui n'était pas comptabilisée à l'intérieur de cette Activité en 1983-1984. Elle était toutefois incluse au niveau du Programme de la citoyenneté et de la culture.

L'activité Promotion consacre 89 % de son budget aux subventions et contributions.

### Description

L'activité Promotion vise à faire la promotion de l'égalité de statut des deux langues officielles parmi les Canadiens; à fournir une aide financière et technique aux organismes qui revendiquent l'égalité de statut des deux langues officielles et l'adoption de politiques de bilinguisme; à fournir une aide financière et technique aux institutions, entreprises et organismes des secteurs public non fédéral et privé, pour la mise en place d'institutions et pour l'offre

de services dans la langue des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

L'activité Promotion oeuvre à la réalisation de son objectif par le biais des communautés de langue officielle et des secteurs privé et public non fédéral. Quatre volets d'activités regroupent ses divers moyens d'action, à savoir: sensibilisation, bilinguisation, institutionnalisation et l'accès aux services.

**Sensibilisation:** Le premier volet vise à faire prendre conscience aux citoyens canadiens de l'égalité de statut des deux langues officielles. Ce volet s'atteint par une campagne d'information régionalisée qui favorise la compréhension et le respect de la dualité linguistique du pays et qui fait valoir les avantages sociaux, culturels et économiques du bilinguisme et les possibilités qui sont offertes d'apprendre la seconde langue officielle; et par une aide financière et technique aux groupes qui font la promotion de l'acquisition de la seconde langue officielle ainsi qu'aux associations qui travaillent à la promotion du statut égal des deux langues officielles et à celles qui travaillent à la promotion de la politique canadienne sur les langues officielles à l'étranger.

**Bilinguisation:** Le deuxième volet vise à faire accepter par les institutions canadiennes le concept des deux langues officielles. Ce volet s'atteint par une aide financière et technique aux organismes bénévoles qui revendiquent et font la promotion de la reconnaissance des droits linguistiques des communautés de langue officielle en situation minoritaire ainsi qu'aux organismes à but non lucratif du secteur privé qui veulent se doter d'une politique de langues officielles et reconnaître formellement le concept de la dualité linguistique.

**Institutionnalisation:** Le troisième volet vise à faciliter le développement d'institutions accessibles aux communautés de langue officielle en situation minoritaire. Ce volet s'atteint par une aide financière et technique aux institutions publiques non fédérales et aux organismes à but non lucratif du secteur privé pour qu'ils accélèrent, par le biais d'initiatives nouvelles ou de programmes existants, la prestation de services dans la langue des communautés de langue officielle en situation minoritaire; et aux communautés de langue officielle en situation minoritaire pour qu'elles se dotent d'institutions qu'elles peuvent maintenir.

**Accès à des services:** Le quatrième volet vise à faciliter aux communautés de langue officielle en situation minoritaire l'accès à des services dans leur langue lorsque ceux-ci ne sont pas disponibles. Ce volet s'atteint par une aide financière et technique aux organismes bénévoles des communautés de langue officielle en situation minoritaire afin qu'ils offrent dans leur langue des services qui ne sont pas dispensés par une institution canadienne.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

L'aide financière accordée par cette activité prend la forme de subventions/contributions aux organismes à but non lucratif et la forme de contributions aux administrations publiques non fédérales.

L'aide technique, pour sa part, prend la forme d'un prêt de personnes-ressources (provenant du Ministère ou d'autre organismes gouvernementaux) aux organismes à but non lucratif et aux administrations publiques non fédérales désirant offrir des services permanents dans les deux langues officielles du Canada et (ou) mener à bien des projets d'envergure nécessitant des compétences spécialisées pour satisfaire aux objectifs de l'activité Promotion. L'aide technique prend aussi la forme d'un service de consultation à l'intention de tout citoyen ou organisme canadien désirant obtenir de l'information ou des ressources professionnelles et techniques en matière de langues officielles.

**Tableau 13: Subventions et contributions accordées par l'activité Promotion des langues officielles (en milliers de dollars)**

| Nature | 1985-1986 | | 1984-1985 | | 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Nombre d'organismes | Budget des dépenses | Nombre d'organismes | Dépenses prévues | Nombre d'organismes | Dépenses réelles* |
| Sensibilisation | .. | 728 | .. | 500 | .. | 249 |
| Bilinguisation | .. | 10 281 | .. | 9 918 | .. | 9 722 |
| Institutionnalisation | .. | 6 851 | .. | 3 924 | .. | 912 |
| Accès à des services | .. | 8 597 | .. | 10 861 | .. | 14 393 |
| Total | 714** | 26 457 | 688** | 25 203 | 676** | 25 276 |

* Comprend 21 561 150 $ alloués à l'activité Développement de la citoyenneté en 1983-1984 et non comptabilisés dans les extraits des comptes publics 1983-1984 du Programme des langues officielles.

** La ventilation par catégorie d'aide n'est pas indiquée parce que plusieurs organismes reçoivent de l'aide à plusieurs titres.

Les ressources affectées à l'aide financière et technique consentie par l'activité Promotion sont fixées par décision du Cabinet. L'atteinte des résultats visés sera influencée par les facteurs suivants: complexité de l'élaboration d'une approche fédérale concertée en matière de langues officielles à l'extérieur de la fonction publique; niveau de spécificité des plans et approches élaborés en réponse aux besoins et possibilités de chaque province ou région; nombre de domaines et de projets prioritaires dans lequel sera engagée l'activité Promotion.

## C. Services

### Objectif

Faciliter les communications dans les deux langues officielles à l'intérieur de l'administration fédérale et entre celle-ci et le grand public; contribuer au développement linguistique à l'échelle nationale et internationale et en faire bénéficier les Canadiens.

### Etat récapitulatif des ressources

L'activité Services représente environ 27 % du budget du Programme des langues officielles pour 1985-1986.

**Tableau 14: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984* | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Services | 90 923 | 1 776 | 86 758 | 1 776 | 82 384 | 1 806 |

* Voir le tableau 2 pour plus de détails sur l'exercice 1983-1984.

L'activité Services dépense environ 78 % de son budget en traitements et autres dépenses relatives au personnel.

### Description

L'activité Services comprend quatre composantes: traduction; interprétation; services linguistiques; et services à la gestion.

**Traduction:** La nature des textes à traduire couvre toute la gamme des activités gouvernementales et la charge de travail varie constamment au cours de l'année. Cette dernière est répartie, d'une part, entre les diverses équipes de traducteurs, et, d'autre part, pour des raisons de rentabilité, de surcharge momentanée ou à cause du caractère particulier ou du volume des travaux, entre les traducteurs indépendants et les maisons de traduction.

Cette composante se divise en trois unités: service au Parlement; service aux ministères; et services multilingues.



95

Le service au Parlement compte des équipes spécialisées totalisant plus de 100 traducteurs et permettant de répondre aux besoins particuliers de ce client. En particulier, le délai de traduction pour les délibérations du Sénat et de la Chambre ne dépasse pas trois heures et les comités parlementaires peuvent compter sur un délai de 12 à 72 heures selon la priorité du texte.

Le service aux ministères dessert plus de 150 ministères et organismes de l'administration fédérale, établis pour la plupart dans la région de la Capitale nationale. En plus des équipes détachées auprès d'une cinquantaine de ces clients, le service compte aussi des centres de traduction générale pour absorber le surplus ainsi que des équipes spécialisées.

Les services multilingues assurent la traduction en quelque 60 langues étrangères. Environ la moitié des mots produits annuellement le sont par les équipes sur place qui traduisent principalement de l'allemand, du russe ou de l'espagnol vers le français ou l'anglais. Les textes affermés le sont principalement en raison du volume, de la langue ou de la spécialisation.

Environ 22,8 % de la charge de travail sera donné à contrat et réparti d'une façon équitable entre les diverses régions du pays, compte tenu de la compétence, de la spécialité et de la disponibilité des traducteurs à contrat.

**Interprétation:** Cette composante fournit depuis 1959 les services d'interprétation au Parlement canadien (Sénat, Chambre des communes et leurs comités), dont les débats se déroulent dans les deux langues officielles du pays. Les services s'étendent également au judiciaire, ainsi qu'aux conférences officielles du gouvernement aussi bien dans les langues officielles qu'en langues étrangères.

A l'automne 1979 a été institué un service d'interprétation gestuelle en vue d'aider les fonctionnaires fédéraux à communiquer plus efficacement avec les quelque 200 000 Canadiens malentendants.

Trois grandes unités assurent l'interprétation: interprétation parlementaire, conférences en langues officielles et interprétation multilingue. Les services d'interprétation sont assurés par une soixantaine d'interprètes et une vingtaine de traducteurs-interprètes, pour la plupart formés par les services internes de la composante. Celle-ci donnera à contrat environ 44 % du total des jours-interprètes qu'elle doit fournir.

**Services linguistiques:** Les services linguistiques comportent trois grandes unités: la terminologie, la documentation, et la formation et la qualité linguistique. Elles escomptent les résultats suivants en 1985-1986: l'établissement de 50 000 fiches et la publication de 10 nouveaux titres à la Banque de terminologie; la publication de la version anglaise du "Guide du rédacteur" (Style Manual); le prêt de

26 000 documents et livres et l'addition de 9 000 publications et volumes à la collection; et la prestation de 1 700 jours-personnes de formation et de perfectionnement pour les traducteurs.

**Services à la gestion:** Cette composante comprend la planification, l'élaboration de politiques, la recherche, le suivi continu des opérations du programme, l'élaboration des systèmes d'information de gestion, la collecte et la diffusion d'information professionnelle et de gestion destinée au personnel ou au public spécialisé. La composante assure certains services administratifs internes, s'occupe des budgets de mécanisation et des télécommunications de l'administration centrale et veille à l'entretien du matériel.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

L'affectation des ressources à l'activité Services est faite annuellement à partir des prévisions de la charge de travail des ministères et organismes clients, qui les signalent aussi en principe dans leurs plans de langues officielles. Ces prévisions sont revues par les responsables de la clientèle et par la haute direction de l'activité Services qui détermine ensuite le volume de travail qui sera soit donné à contrat, soit exécuté dans les services internes. Ces prévisions servent également à établir les besoins en années-personnes en fonction des objectifs de productivité. Un système de données sur le rendement permet de mesurer la productivité, de calculer le coût unitaire des extrants, de contrôler l'exécution des plans et de vérifier l'exactitude des prévisions.

**Traduction:** Le volume de la production et les coûts correspondants sont présentés au tableau 15.

**Tableau 15: Volume (en millions de mots) et coûts (en milliers de dollars et en cents) - traduction**

| | Mots traduits | $ courants | Coût du mot ¢ courants | Coût du mot ¢ constants |
|---|---|---|---|---|
| 1985-1986[1] | 290,0 | 70 611 | 24,4 | 16,9 |
| 1984-1985[2] | 284,0 | 69 201 | 24,4 | 17,6 |
| 1983-1984 | 289,8 | 67 012[3] | 23,6[3] | 17,7[3] |
| 1982-1983 | 290,0 | 64 458 | 22,2 | 17,7 |
| 1981-1982 | 276,2 | 57 781 | 20,9 | 18,4 |
| 1980-1981 | 250,4 | 51 082 | 20,4 | 20,4 |

1 Estimations
2 Prévisions
3 Données préliminaires

Source: Plan opérationnel pluriannuel 1985-1986 (révisé)



97

Les coûts en dollars constants ont été calculés en utilisant l'indice synthétique des prix des dépenses publiques, tel que publié par la Banque du Canada. La valeur de l'indice pour 1984-1985 et 1985-1986 a été estimée en utilisant une augmentation de 4 % pour chacune de ces deux années.

On trouvera au tableau 16 les chiffres de productivité par année-personne pour la traduction interne et l'on notera aussi l'influence des activités parlementaires sur le secteur. Ainsi, l'année 1979-1980 a été une période d'élections rapprochées à laquelle correspond une productivité plus faible. De même, la récente élection fédérale influence les données sur la productivité.

**Tableau 16: Productivité des opérations de traduction par année-personne (en millier de mots/A-P)**

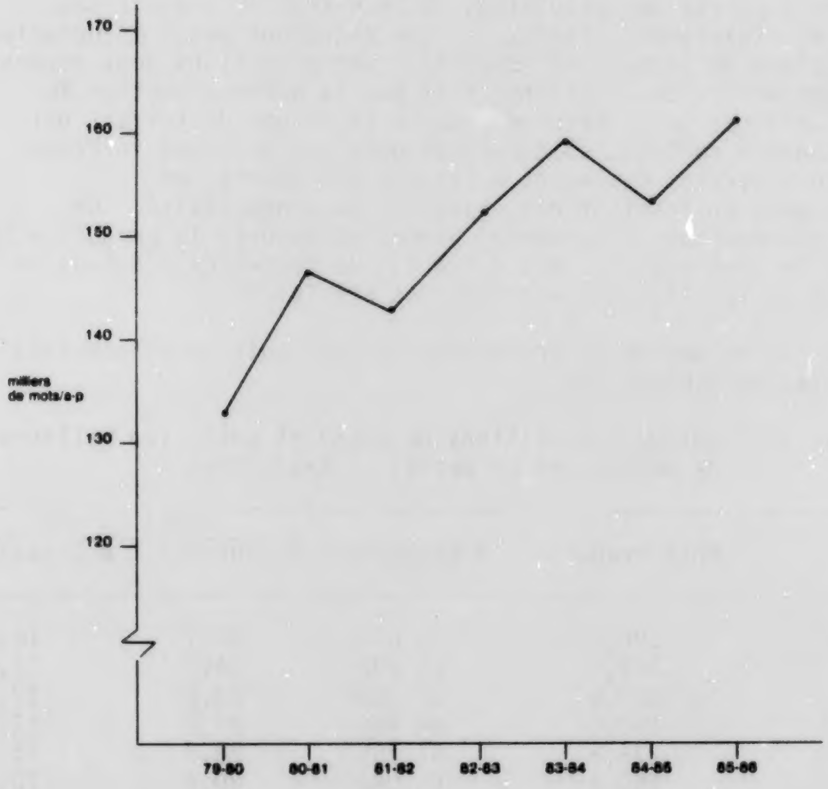


Source: Plan opérationnel pluriannuel, mars 1984

**Interprétation:** Le tableau 17 fait état du nombre de jours-interprètes fournis par les services internes du secteur ainsi que les services externes. Les traducteurs-interprètes de l'activité assurent également des services de traduction.

**Tableau 17: Production totale interne et externe (en jours-interprètes) du service d'interprétation**

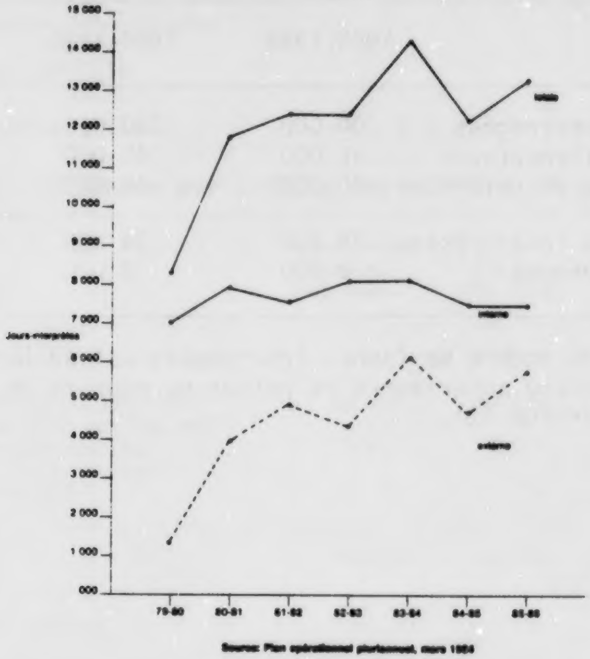


La baisse de services de l'année 1979-1980 est attribuable à deux élections et à un ralentissement partiel des opérations du Parlement.

**Services linguistiques:** On prévoit poursuivre les recherches terminologiques et porter à 850 000 le nombre de fiches dans la Banque de terminologie. Les éléments constituants de la Banque de terminologie sont des fiches dont chacune peut comporter plusieurs termes. Les plans de dépenses antérieurs faisaient rapport du nombre de termes dans la Banque, mais les désignaient du nom de fiches. Le présent plan adopte la désignation correcte et fait donc état d'un chiffre plus bas.

D'autre part, l'utilisation de la Banque fera augmenter le nombre de fiches extraites pour l'ensemble du réseau. On continuera à verser au fond terminologique des fiches en langues étrangères en fonction des besoins des services multilingues. Le service de renseignements terminologiques par téléphone continuera à assurer les demandes provenant du secteur privé et des organismes canadiens et internationaux. Les services d'information et de référence assurent la téléréférence au moyen de quelque 400 bases de données bibliographiques ainsi que d'un service de renseignements documentaires sur appel téléphonique. Les collections du service de documentation sont accessibles grâce aux prêts au comptoir, aux prêts inter-réseau et à la consultation sur place.



4399

**Tableau 18: Demandes de services linguistiques**

| | 1985-1986 | 1984-1985 | 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Nombre de fiches interrogées | 1 000 000 | 750 000 | 962 082 |
| Nombre d'appels téléphoniques | 45 000 | 45 000 | 39 150 |
| Nombre de questions de référence | 40 000 | 40 000 | 37 153 |
| Nombre de prêts | | | |
| - au comptoir et inter-réseau | 24 000 | 24 000 | 23 852 |
| - entre bibliothèques | 2 000 | 2 000 | 2 341 |

La prévision du nombre de fiches interrogées est en baisse par rapport aux estimations antérieures en raison du rapport de la mise en place du système Termium III.

## Section III
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Tableau 19: Dépenses par article (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel * 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Personnel** | | | |
| Traitements et salaires | 65 260 | 61 589 | 59 563 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux | 9 137 | 7 973 | 8 527 |
| Autres frais touchant le personnel | 74 | 74 | 29 |
| | 74 471 | 69 636 | 68 119 |
| **Biens et services** | | | |
| Transports et communications | 2 874 | 2 552 | 1 842 |
| Information | 147 | 219 | 171 |
| Marchés de traduction et d'interprétation | 10 532 | 12 332 | 9 935 |
| Autres services professionnels et spéciaux | 3 358 | 2 274 | 2 457 |
| Location | 304 | 370 | 432 |
| Achat de services de réparations et d'entretien | 585 | 647 | 353 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 1 197 | 1 546 | 750 |
| Toutes autres dépenses | - | 20 | 10 |
| | 18 997 | 19 960 | 15 950 |
| Capital | 2 204 | 1 239 | 760 |
| Paiements de transfert | 238 583 | 232 438 | 218 979 |
| Total des dépenses | 334 255 | 323 273 | 303 808 |

* Ces chiffres incluent les dépenses réelles de la composante des Communautés de langue officielle qui faisait partie du Programme de la citoyenneté et de la culture en 1983-1984.



4391

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 20: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées 85-86 | 84-85 | 83-84* | Echelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| **Gestion** | 13 | 14 | 12 | 50 350-96 300 | 60 208 |
| **Scientifique et professionnelle** | | | | | |
| Bibliothéconomie | 11 | 9 | 10 | 19 782-50 712 | 34 423 |
| **Administration et service extérieur** | | | | | |
| Services administratifs | 56 | 51 | 52 | 13 912-57 987 | 34 365 |
| Administration des programmes | 48 | 37 | 34 | 13 912-57 987 | 43 580 |
| Traduction | 1 237 | 1 225 | 1 234 | 15 700-64 000 | 39 688 |
| Autres | 1 | - | 5 | - - | - |
| **Technique** | 27 | 29 | 33 | 10 719-63 173 | 27 565 |
| **Soutien administratif** | | | | | |
| Commis aux écritures et aux règlements | 228 | 224 | 250 | 12 932-31 743 | 21 405 |
| Secrétariat, sténographie et dactylographie | 228 | 245 | 256 | 12 636-31 946 | 18 168 |
| **Autres** | 1 | 7 | 4 | - - | - |

* Ces chiffres incluent la composante des Communautés de langue officielle qui faisait partie du Programme de la citoyenneté et de la culture en 1983-1984.

**Nota**: La colonne des années-personnes présente la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rénumération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

3. **Paiements de transfert**

**Tableau 21: Ventilation des subventions et des contributions (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel * 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Subventions** | | | |
| Promotion | | | |
| Subventions à des associations bénévoles sans but lucratif afin de favoriser l'utilisation des langues officielles | 3 993 | 2 270 | 2 566 |
| Subventions pour aider les fédérations nationales, les associations provinciales ainsi que tous autres groupes, associations ou institutions qui concourent au développement des communautés de langue officielle minoritaire | 17 779 | 18 481 | 6 734 |
| | 21 772 | 20 751 | 9 300 |
| **Contributions** | | | |
| Enseignement | | | |
| Contributions selon les conditions approuvées par le gouverneur en conseil, à l'égard de programmes relatifs à l'emploi des langues officielles dans des domaines de compétence provinciale, y compris les programmes de bourses d'été pour l'apprentissage des langues et les programmes d'aide aux écoles indépendantes et aux associations d'écoles indépendantes | 210 832 | 205 956 | 192 590 |



4303

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel * 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Contributions, selon les conditions approuvées par le gouverneur en conseil, à l'égard de programmes relatifs à l'emploi des langues officielles dans des domaines de compétence territoriale | 402 | 386 | 370 |
| Contributions à des établissements, associations et organismes à des fins de collecte et de diffusion d'information et de développement de techniques reliées aux langues officielles dans l'enseignement | 892 | 893 | 743 |
| | 212 126 | 207 235 | 193 703 |
| Promotion | | | |
| Contributions à des associations bénévoles sans but lucratif et à des administrations publiques autres que fédérales afin de favoriser l'utilisation des langues officielles | 2 925 | 2 375 | 1 149 |
| Contributions aux fédérations nationales et aux associations provinciales ainsi que tout autre groupe, association ou institution qui concourt au développement des communautés de langue officielle minoritaire | 1 760 | 2 077 | 14 827 |
| | 4 685 | 4 452 | 15 976 |
| Total | 238 583 | 232 438 | 218 979 |

* Ces chiffres incluent les dépenses réelles de la composante des Communautés de langue officielle qui faisait partie du Programme de la citoyenneté et de la culture en 1983-1984

## B. Analyse des coûts

Le coût net du Programme des langues officielles comprend les frais de fonctionnement et les dépenses statutaires ainsi que la valeur des services fournis gratuitement par les autres ministères. Ces services additionnels englobent la valeur des locaux fournis par le ministère des Travaux publics (7 816 000 $), celle des services financiers fournis par le ministère des Approvisionnements et Services (221 000 $) et, enfin, celle des primes d'assurance fournies par le Conseil du Trésor (1 244 000 $).

**Tableau 22: Coût du Programme par activité pour l'année 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Dépenses de fonctionnement et dépenses en capital 1985-1986 | Paiements de transfert | Plus autres coûts | Coût net 1985-1986 | Total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|
| Enseignement | 1 363 | 212 126 | 115 | 213 604 | 208 728 |
| Promotion | 3 386 | 26 457 | 266 | 30 109 | 28 057 |
| Services | 90 923 | - | 8 900 | 99 923 | 94 737 |
| | 95 672 | 238 583 | 9 281 | 343 536 | 331 522 |



05

**Plan de dépenses du Programme d'aide à l'éducation**

**1985-1986**

## Table des matières

Extraits de la Partie II du Budget des dépenses 4-4

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Points saillants 4-6
B. Etat financier récapitulatif 4-7
C. Données de base
1. Introduction 4-9
2. Mandat légal 4-10
3. Objectif du Programme 4-10
4. Description du Programme 4-10
5. Plan d'exécution du Programme 4-12
D. Perspective de planification
1. Contexte 4-14
2. Initiatives 4-16
3. Efficacité du Programme 4-16
4. Données sur le rendement et justification des ressources 4-19

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
1. Dépenses par article 4-23
2. Dépenses en personnel 4-24
3. Paiements de transfert 4-25
B. Analyse des coûts 4-26



09

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $8,569,000 afin de financer le Programme d'aide à l'éducation en 1985-1986. Les autres dépenses, évaluées à $2,547,361,000 pour les paiements pour l'enseignement postsecondaire faits aux provinces, les paiements relatifs aux prêts aux étudiants, et les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits | (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Programme d'aide à l'éducation** | | |
| 15 | Dépenses du Programme | 8,569 | 8,650 |
| (S) | Paiements pour l'enseignement postsecondaire faits aux provinces | 2,277,000 | 1,917,000 |
| (S) | Paiements d'intérêts, obligations contractées en vertu de la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants | 269,946 | 229,000 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 415 | 420 |
| - | Crédit non requis Contributions | .... | 23,745 |
| | **Total du Programme** | 2,555,930 | 2,178,815 |

### Crédits - Libellé et dépenses prévues

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Programme d'aide à l'éducation** | |
| 15 | Aide à l'éducation-Dépenses du Programme | 8,569,000 |

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

## Programme par activité

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985–1986 | | | | | Budget principal 1984–1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | | Total | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | Paiements de transfert | | |
| Aide à l'enseignement | 91 | 8,968 | 16 | 2,546,946 | 2,555,930 | 2,178,815 |
| | 91 | 8,968 | 16 | 2,546,946 | 2,555,930 | 2,178,815 |

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Points saillants

En 1985-1986, le Programme d'aide à l'éducation administrera les paiements versés aux provinces et aux territoires pour l'enseignement postsecondaire en vertu de la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement post-secondaire et de santé. Les modifications apportées à cette loi en 1984 (l'ancienne Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis) en établissant le nouveau titre et déterminant un nouveau facteur de progression pour les contributions fédérales par habitant à l'enseignement postsecondaire pour 1983-1984 et 1984-1985, facteur qui se fonde sur la politique de restriction financière du gouvernement fédéral des "6 et 5 %". En vertu de la nouvelle loi, le Secrétaire d'Etat est également tenu d'adresser au Parlement, à partir de 1986, un rapport annuel sur la participation du gouvernement fédéral à l'enseignement postsecondaire.

Les modifications de la loi touchent seulement les facteurs de progression pour 1983-1984 et 1984-1985; par conséquent, le facteur de progression sera encore fondé sur le produit national brut à partir du 1er avril pour les contributions en matière d'enseignement postsecondaire. D'après les prévisions, un total de 2,3 milliards de dollars devraient être versés à titre de contribution au comptant à l'égard de l'enseignement postsecondaire en 1985-1986 dans le cadre du Programme d'aide à l'éducation, en sus des transferts fiscaux (2,2 milliards de dollars) qui seront administrés par le ministère des Finances, ce qui donnera une contribution fédérale totale à l'enseignement postsecondaire de 4,5 milliards de dollars.

En 1985-1986, le Programme d'aide à l'éducation continuera d'administrer et de mettre en oeuvre les nouvelles dispositions de la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants adoptées en juin 1983 en vue de relever le plafond hebdomadaire des prêts, de rendre les étudiants à temps partiel admissibles au PCPE et d'offrir des modalités de remboursement spéciales aux anciens étudiants en chômage. Le coût total de l'ensemble de ces programmes devrait s'établir à 270 millions de dollars (voir page 4-20), contre 229 millions de dollars en 1984-1985 et 179 millions de dollars en 1983-1984.

Deux autres composantes du Programme d'aide à l'éducation, le Programme des centres de spécialisation et celui de la statistique, ont été établies en 1983-1984 et prendront fin en 1984-1985. Le

gouvernement étudiera les propositions relatives à l'avenir de ces programmes au cours de l'année 1984-1985.

## B. Etat financier récapitulatif

**Tableau 1: Etat financier récapitulatif (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Enseignement postsecondaire | 2 277 000 | 2 179 000 | 98 000 | 4-19 |
| Programme canadien de prêts aux étudiants | 269 946 | 229 000 | 40 946 | 4-20 |
| Centres de spécialisation | - | 24 545 | (24 545) | 4-12 |
| Gestion et exécution du Programme | 8 984 | 10 177 | (1 193) | |
| | 2 555 930 | 2 442 722 | 113 208 | |
| Années-personnes autorisées | 91 | 106 | (15) | |

**Explication de la différence:** La différence de 113 208 000 $, soit de 5 %, entre les besoins pour 1985-1986 et les prévisions de 1984-1985 s'explique par les grands facteurs suivants:

| | en millions de dollars |
|---|---|
| • augmentation nette des paiements aux provinces en vertu de la Loi sur les contributions fédérales en matière d'enseignement post-secondaire | 98,0 |
| • augmentation des paiements d'intérêts aux établissements prêteurs, des remboursements de prêts garantis et des paiements de remplacement au Québec en vertu de la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants | 40,9 |



13

| | en millions de dollars |
|---|---|
| • expiration du Programme des centres de spécialisation (4 A-P) | (24,5) |
| • diminution nette des budgets de fonctionnement attribuable à l'expiration d'un programme prévoyant l'établissement d'un service de statistiques et d'analyses des lignes de conduite et une diminution de 11 années-personnes pour l'exécution du régime d'exemption d'intérêts du programme canadien de prêts aux étudiants | (1,2) |

**Explication des prévisions de 1984-1985:** Les prévisions de 1984-1985 font état d'une augmentation de 263 907 000 $, soit de 12%, par rapport à celles du Budget des dépenses principal de 1984-1985 qui prévoyaient un montant de 2 178 815 000 $ (extraits de la Partie II du Budget page 4-4). La différence s'explique par les postes suivants:

| | en millions de dollars |
|---|---|
| • l'augmentation des contributions prévues par une loi versées aux provinces sous forme de paiements à l'enseignement postsecondaire | 262,0 |
| • l'augmentation des frais administratifs payés aux provinces pour le traitement des certificats liés au programme des prêts aux étudiants | 0,9 |
| • l'augmentation des contributions pour le programme des centres de spécialisation | 0,8 |

## C. Données de base

### 1. Introduction

Dans le cadre du Programme d'aide à l'éducation, le gouvernement fédéral verse des crédits aux administrations provinciales et territoriales en vertu de la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement post-secondaire et de santé. Sa contribution au programme de financement de l'enseignement postsecondaire prend la forme de paiements au comptant, effectués par le Secrétariat d'Etat, et de transferts d'impôt - réduction des impôts fédéraux et paiements de péréquation associés à cette réduction dont le montant est déterminé par le ministère des Finances. Les versements directs de fonds aux provinces sont calculés de façon que chacune d'elles reçoive en fin de compte le même montant par habitant. En 1983-1984 et en 1984-1985, les augmentations des transferts fédéraux pour l'enseignement postsecondaire ont été limitées respectivement à 6 et 5 % par habitant.

En collaboration avec les provinces et les territoires, ainsi qu'avec les banques et autres établissements prêteurs, le Programme d'aide à l'éducation a la responsabilité de la gestion et de l'affectation des ressources destinées au paiement d'intérêts, au remboursement des prêts garantis et à l'octroi de paiements de remplacement au Québec en vertu de la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants.

Le Programme d'aide à l'éducation assure également la coordination et l'élaboration des lignes de conduite des programmes du gouvernement fédéral dans le domaine de l'éducation. Par ailleurs, il sert de point de contact pour toutes les communications se rapportant, à l'éducation entre le gouvernement fédéral d'une part, et les administrations provinciales, les établissements d'enseignement postsecondaire et les organisations non gouvernementales, pris individuellement ou collectivement, de l'autre.

En outre, le Programme d'aide à l'éducation fournit des avis au ministère des Affaires extérieures au sujet de la participation du Canada aux activités qui se déroulent sur la scène internationale dans le domaine de l'éducation et, en collaboration avec les provinces, par l'entremise du conseil des ministres de l'éducation (Canada), joue un rôle actif sur la scène internationale en ce qui concerne la promotion des intérêts du Canada dans ce domaine.

Le Programme d'aide à l'éducation sert de pivot à l'action du Ministère dans le secteur de l'enseignement et, à ce titre, imprime une orientation au Programme des langues officielles dans l'enseignement et au Programme des études canadiennes de l'activité de la culture canadienne. Le Programme des langues officielles dans l'enseignement offre une aide financière aux administrations

provinciales et territoriales pour promouvoir l'enseignement de la langue de la minorité de langue officielle dans chaque province ou territoire et pour encourager les Canadiens à apprendre leur seconde langue officielle. Le Programme des études canadiennes appuie pour sa part les initiatives visant à offrir aux Canadiens la possibilité de se renseigner davantage sur leur pays.

## 2. Mandat légal

Les lois et les autres textes qui servent de cadre de référence au Programme d'aide à l'éducation sont les suivants:

- la partie VI de la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement post-secondaire (modifiée le 7 avril 1982 et le 7 juin 1984);
- la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants (modifiée le 1er septembre 1983).

## 3. Objectif du Programme

Le Programme d'aide à l'éducation a pour objet de favoriser le développement culturel, social et économique du Canada en mettant en oeuvre des politiques et des programmes en matière d'éducation propres à améliorer le système d'enseignement postsecondaire et à combler les aspirations de l'ensemble des citoyens ainsi que les besoins et les possibilités de la société canadienne; et de contribuer ainsi à renforcer, chez les Canadiens, le sentiment d'appartenance au pays.

## 4. Description du Programme

Les deux principales composantes du Programme sont:

- le Programme de financement de l'enseignement postsecondaire;
- le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE).

**Le Programme de financement de l'enseignement postsecondaire:** Ce programme est l'un des trois programmes financés en vertu de la partie VI de la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales, en matière d'enseignement post-secondaire et de santé. Conformément à cette loi, le gouvernement fédéral verse aux gouvernements provinciaux et territoriaux des contributions pour le financement de l'assurance-maladie, de l'assurance-hospitalisation et de l'enseignement postsecondaire. Ces contributions revêtent la forme de paiements au comptant et de transferts d'impôt.

L'administration des paiements au comptant relève du Secrétaire d'Etat et du ministre des Finances. C'est le ministère des Finances qui se charge de déterminer la valeur des paiements au comptant et des transferts d'impôt.

**Le Programme canadien de prêts aux étudiants:** La Loi canadienne sur les prêts aux étudiants est entrée en vigueur le 28 juillet 1964. Elle a pour objet de fournir une assistance financière aux étudiants à plein temps ou à temps partiel pour des études postsecondaires. Elle autorise, en outre, les provinces à gérer leur propre programme d'aide et à recevoir en compensation des paiements de remplacement établis en fonction du coût du Programme canadien de prêts aux étudiants (le Québec a opté pour cette formule depuis l'établissement du Programme).

En vertu du Programme, le gouvernement fédéral garantit les prêts consentis par les banques à charte et les autres prêteurs désignés aux étudiants qui possèdent un certificat d'admissibilité (document autorisant un prêt) délivré par l'une des provinces participantes. Les intérêts sur ces prêts sont payés par le gouvernement tant que les étudiants poursuivent des études à temps plein et pendant une période subséquente de six mois.

La Loi canadienne sur les prêts aux étudiants établit le montant total pouvant être affecté aux prêts durant l'année de référence et prévoit une formule de rajustement. Ce montant total est réparti entre les provinces selon la proportion de la population que représente le groupe des 18 à 24 ans dans la province en question par rapport à l'ensemble du Canada.

Les gouvernements provinciaux sont chargés d'une bonne partie des tâches administratives importantes en rapport avec le programme, y compris celle de déterminer l'admissibilité des étudiants, d'évaluer leurs besoins financiers, d'établir leur statut de résident de la province et d'agréer des établissements d'enseignement aux fins du programme. Le gouvernement fédéral verse d'ailleurs à ce chapitre des frais de service aux provinces.

La Direction de l'aide aux étudiants du Programme d'aide à l'éducation supervise l'activité des établissements de crédit au regard de l'octroi des prêts et s'occupe des comptes qui doivent être confiées à une agence de recouvrement ou au ministère de la Justice lorsqu'il y a défaut de remboursement. Elle répond aux questions des prêteurs au sujet des documents et des taux d'intérêt, calcule les intérêts dus aux prêteurs et veille à leur remboursement. Elle tient un registre des prêts consentis aux étudiants, coordonne les activités du Programme dans le domaine de la publication et tient à jour le système d'accréditation des établissements prêteurs et des établissements d'enseignement.

Bien que la province de Québec gère son propre programme d'aide aux étudiants et ne participe pas au Programme canadien de prêts aux étudiants, elle délègue, à l'instar des autres provinces, des représentants aux réunions consultatives instituées pour assurer le maximum de coordination au regard de la mise au point et de l'application des modalités d'octroi des prêts dans tout le Canada.

Les modifications apportées à la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants sont entrées en vigueur le 1$^{er}$ août et le 1$^{er}$ septembre 1983. Ces modifications prévoient l'instauration d'un régime d'exemption d'intérêts pour les emprunteurs qui sont dans l'impossibilité de rembourser leur prêt parce qu'ils sont sans emploi, sous réserve que leur revenu familial n'excède pas un plafond donné, ou parce qu'ils sont incapables de travailler pour cause de maladie ou d'invalidité. Le 1$^{er}$ août 1983, le plafond hebdomadaire des prêts pour les étudiants à temps plein est passé de 56,25 $ à 100 $. Cette limite hebdomadaire pour les étudiants à temps plein a ensuite été augmentée de 100 $ à 105 $ à partir du 1$^{er}$ août 1984. Le plafond de tous les prêts pouvant être consentis aux étudiants à temps plein pour l'ensemble de leurs périodes d'études a été éliminé. Par ailleurs, les étudiants à temps partiel sont maintenant admissibles au Programme, mais dans ce cas, contrairement aux étudiants à temps plein, ce sont eux et non le gouvernement du Canada qui assument l'intérêt couru sur les prêts garantis.

**Autres composantes:** Les autorisations prévues pour deux autres composantes, le **Programme des centres de spécialisation** et celui de **la statistique** expirent en 1984-1985.

Le Programme des centres de spécialisation a été établi en 1983-1984 pour aider les universités à accroître ou à améliorer leur capacité de former des chercheurs et des spécialistes. Pour 1983-1984 et 1984-1985, le budget total de ce Programme s'est établi à 25 millions de dollars. Le programme de la statistique, également créé en 1983-1984, visait l'amélioration de la base de données pour l'analyse des lignes de conduite en matière d'enseignement postsecondaire. Un total de 3,5 millions de dollars a été attribué au Programme d'aide à l'éducation pour cette activité pour une période de deux ans.

## 5. Plan d'exécution du Programme

Le Programme d'aide à l'éducation comporte une seule activité, l'aide à l'éducation, dont l'administration relève du sous-secrétaire d'Etat adjoint à l'Aide à l'éducation.

Tableau 2: Aide à l'éducation

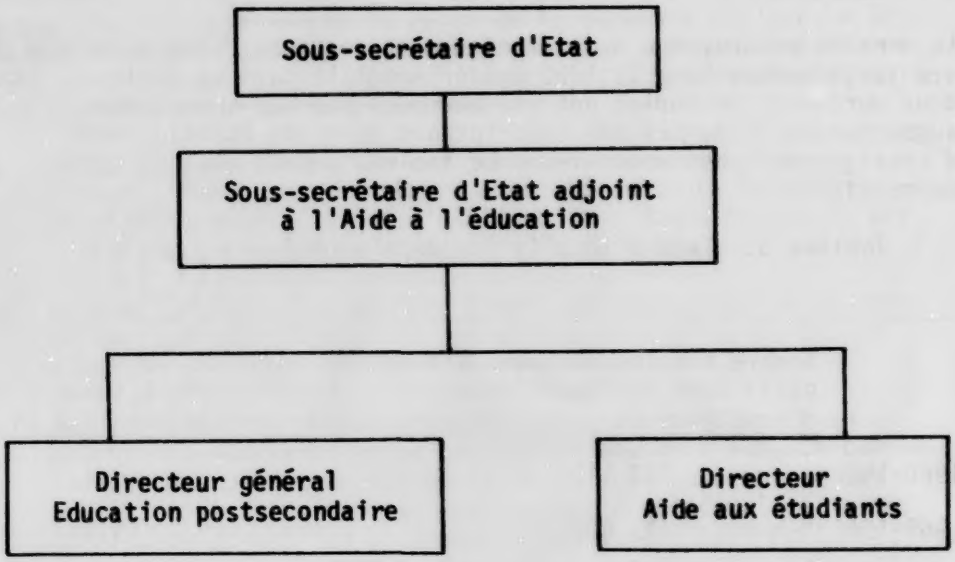

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

La demande au chapitre de l'enseignement postsecondaire détermine dans une large mesure la politique gouvernementale dans ce secteur. Les deux dernières décennies ont été marquées par une importante augmentation du nombre des inscriptions dans les établissement d'enseignement postsecondaire. Le tableau 3 fait état de cette augmentation.

**Tableau 3: Taux d'inscription depuis 1960**

| | Nombre des inscriptions à temps plein dans les établissements d'enseignement postsecondaire | Inscriptions à temps plein - pourcentage des 18 à 24 ans |
|---|---|---|
| 1960-1961 | 163 143 | 9,7 |
| 1965-1966 | 273 612 | 13,4 |
| 1970-1971 | 475 548 | 18,1 |
| 1971-1972 | 496 800* | 18,5 |
| 1972-1973 | 513 358 | 18,8 |
| 1973-1974 | 533 575 | 19,1 |
| 1974-1975 | 558 191 | 19,3 |
| 1975-1976 | 592 000* | 20,0 |
| 1976-1977 | 602 700* | 19,9 |
| 1977-1978 | 615 900* | 19,7 |
| 1978-1979 | 617 800* | 19,4 |
| 1979-1980 | 623 500* | 19,3 |
| 1980-1981 | 643 400* | 19,8 |
| 1981-1982 | 675 400* | 20,5 |
| 1982-1983 | 722 000* | 21,7 |
| 1983-1984 | 763 200 | 22,9 |

Source: Statistique Canada

* Ces données ont été révisées par Statistique Canada

Durant la période où le nombre des inscriptions s'est accru, les paiements de transfert aux provinces pour l'enseignement postsecondaire et les dépenses au chapitre de l'aide aux étudiants se sont également accrus.

A l'avenir, ce seront les tendances économiques et démographiques qui détermineront la demande au chapitre de l'enseignement postsecondaire. Ainsi, les tendances démographiques laissent prévoir au cours des années 80 un déclin de la population des 18 à 24 ans,

c'est-à-dire du groupe d'âge qui forme traditionnellement les effectifs des établissement d'enseignement postsecondaire. Si l'on se fie uniquement à cette tendance, on peut s'attendre à une chute du nombre des inscriptions durant le reste de la décennie et, par le fait même, à une réduction des dépenses consacrées aux paiements de transfert et à l'aide aux étudiants. Toutefois, d'importants facteurs viennent contrebalancer cette évolution:

- le taux de participation des jeunes de 18 à 24 ans à l'enseignement postsecondaire a grimpé au cours des deux dernières années, ce qui s'explique sans doute en partie par le taux élevé de chômage que connaît ce groupe;
- on peut prévoir, à plus long terme, une augmentation du taux de participation des personnes n'appartenant pas au groupe d'âge traditionnel des 18 à 24 ans; et
- le taux élevé de chômage chez les jeunes réduit les chances qu'ont les étudiants de se trouver un emploi d'été, ce qui se traduit par une augmentation de la demande au chapitre des prêts. Cette situation ne peut en outre qu'accroître la difficulté qu'ont les étudiants à rembourser leur prêt, et, par voie de conséquence, entraîner un recours plus fréquent au régime d'exemption d'intérêts.

Il est difficile d'évaluer l'effet combiné qu'auront ces facteurs. Ainsi, en ce qui concerne les inscriptions au niveau postsecondaire, les plus récentes projections se sont révélées trop faibles. Il est toutefois permis d'affirmer que la demande au chapitre de l'enseignement postsecondaire demeurera élevée au cours des prochaines années, tout comme les besoins financiers des étudiants.

Le Programme d'aide à l'éducation subit également l'influence des poltiques et des dépenses des provinces dans le domaine de l'enseignement postsecondaire, encore que les transferts dont bénéficient les provinces pour l'enseignement postsecondaire en vertu des accords de financement actuellement en vigueur ne soient nullement liés ni à leurs dépenses ni à leurs politiques. L'analyse et l'élaboration de la politique fédérale en matière d'aide à l'éducation devra tenir compte des grandes tendances ou des grands remaniements enregistrés dans les provinces. En ce qui concerne l'aide aux étudiants, les décisions des provinces auront probablement un effet majeur sur le Programme canadien de prêts aux étudiants. A l'heure actuelle, un certain nombre de provinces pratiquent une politique de restriction en ce qui concerne le financement de l'enseignement postsecondaire. Par ailleurs, certaines provinces examinent actuellement le rôle et la structure de leur système d'enseignement postsecondaire.



21

## 2. Initiatives

En 1985-1986, le Programme concentrera ses ressources et ses efforts sur ses activités en cours. Des propositions se rapportant à la nouvelle obligation de rendre compte au Parlement (voir page 4-17) ainsi qu'à l'avenir du Programme de statistique seront étudiées et pourront faire l'objet de demandes dans le Budget des dépenses supplémentaire de 1985-1986.

## 3. Efficacité du Programme

La mesure dans laquelle le Programme soutient le développement culturel, économique et social du Canada grâce à la politique fédérale en matière d'éducation ou contribue au maintien et à l'expansion d'un système d'enseignement postsecondaire solide et accessible dans tout le Canada ne peut être évaluée qu'indirectement et qu'en termes généraux. En fait, on ne peut dissocier l'effet des transferts fédéraux pour l'enseignement postsecondaire de celui des programmes provinciaux d'aide aux collèges et aux universités.

Le système d'enseignement postsecondaire canadien a connu un essor remarquable au cours des années 60 et 70. Bien qu'il éprouve actuellement certaines difficultés, tout particulièrement dans certaines provinces, il demeure dans l'ensemble solide et accessible. La situation canadienne à ce chapitre se compare avantageusement à celle de la plupart des autres pays. Par exemple, en 1970-1971, le taux des inscriptions à temps plein des 18 à 24 ans dans des établissements d'enseignement postsecondaire représentait les trois quarts environ de celui enregistré aux Etats-Unis; en 1983-1984, ce taux s'était accru à un point tel qu'il avait à peu près atteint celui des Etats-Unis.

Le tableau 3, qui fait état du nombre des inscriptions à temps plein dans les établissements d'enseignement postsecondaire et des taux de participation, témoigne des succès obtenus dans l'expansion du système d'enseignement postsecondaire. Ainsi, en 1960-1961, quelque 163 000 étudiants, soit 9,7 % de la population des 18 à 24 ans, étaient inscrits dans un établissement d'enseignement postsecondaire. En 1970-1971, ce chiffre était passé à 476 000, ce qui représentait un bond de 190 %. En 1983-1984, il était grimpé à 763 000, ce qui constituait une augmentation de 370 % par rapport aux chiffres de 1960-1961, et qui touchait 22,9 % des 18 à 24 ans.

A la fin des années 60 et au cours de la première moitié des années 70, le gouvernement fédéral s'est trouvé à assumer, grâce aux paiements de transfert aux provinces versés dans le cadre des programmes à frais partagés, la moitié environ des dépenses du système d'enseignement postsecondaire qui était alors en expansion rapide. A partir de 1977, la contribution du gouvernement fédéral à

l'enseignement postsecondaire a été intégrée au financement des programmes établis, qui n'était assorti d'aucune condition. Le financement des programmes établis et le programme qui l'avait précédé ont fourni une part importante du financement d'un système qui a connu un essor aussi considérable que réussi.

Les mêmes conclusions s'imposent à propos du Programme canadien de prêts aux étudiants, administré conjointement avec d'autres programmes de prêts et bourses offerts aux étudiants nécessiteux des deux territoires et de toutes les provinces à l'exception du Québec (le gouvernement du Québec préfère administrer son propre programme d'aide aux étudiants et reçoit, en compensation, un paiement de remplacement). Dans l'ensemble, les programmes d'aide aux étudiants ont atteint leurs objectifs de base ainsi qu'en témoigne le fait, d'après l'expérience et les commentaires des emprunteurs, que les étudiants y font largement appel, que le gros des ressources va aux étudiants nécessiteux et qu'on trouve peu de cas d'étudiants incapables de faire des études postsecondaires uniquement pour des raisons financières. D'après un certain nombre d'études menées entre 1960-1961 et 1983-1984, les raisons invoquées par ceux qui n'ont pas entrepris d'études postsecondaires n'ont rien à voir ni avec leur situation financière ni avec des obstacles arbitraires. Le tableau 4 illustre l'expansion qu'a connue le PCPE en répondant aux demandes d'un nombre croissant d'étudiants ayant besoin d'une aide financière pour faire des études postsecondaires au Canada.

Diverses mesures ont été prises pour mieux évaluer l'impact du Programme. En 1982, le gouvernement du Canada a rendu publics les objectifs sur lesquels s'appuie son aide à l'enseignement. La Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement post-secondaire et de santé, modifiée en 1984, accroît l'obligation de rendre compte en établissant une nette distinction entre les transferts fiscaux accordés par le fédéral pour la santé et ceux accordés pour l'enseignement postsecondaire. En vertu des modifications, le Secrétaire d'Etat est également tenu, à compter de 1986, d'adresser au Parlement un rapport sur les programmes fédéraux en matière d'aide à l'enseignement postsecondaire et sur la contribution de ces programmes aux objectifs économiques et éducatifs du Canada. Alliées aux récents renforcements de la base de données statistiques sur l'enseignement postsecondaire, ces modifications permettront au gouvernement de mieux suivre les progrès faits au regard de ses objectifs en matière d'aide à l'enseignement.

**Tableau 4: Prêts négociés depuis 1964 en vertu du Programme canadien de prêts aux étudiants**

| Années de prêt* | Prêts d'études négociés | Prêt moyen par étudiant |
|---|---|---|
| 1964-1965 | 39 248 | 655 $ |
| 1965-1966 | 48 029 | 721 |
| 1966-1967 | 59 309 | 682 |
| 1967-1968 | 84 419 | 678 |
| 1968-1969 | 100 110 | 638 |
| 1969-1970 | 113 574 | 688 |
| 1970-1971 | 127 024 | 678 |
| 1971-1972 | 120 147 | 728 |
| 1972-1973 | 113 760 | 899 |
| 1973-1974 | 117 452 | 926 |
| 1974-1975 | 130 996 | 924 |
| 1975-1976 | 142 735 | 1 040 |
| 1976-1977 | 140 748 | 1 143 |
| 1977-1978 | 114 675 | 1 174 |
| 1978-1979 | 122 305 | 1 209 |
| 1979-1980 | 141 827 | 1 205 |
| 1980-1981 | 152 082 | 1 263 |
| 1981-1982 | 161 563 | 1 443 |
| 1982-1983 | 200 737 | 1 625 |
| 1983-1984 | 249 715 | 2 319 |

* Pour la période allant de 1964-1965 à 1979-1980, l'année de prêt commançait le 1er juillet et se terminait le 30 juin. Depuis 1980-1981, elle commence le 1er août et se termine le 31 juillet.

Ce tableau illustre l'expansion qu'a connue le PCPE durant une période au cours de laquelle l'enseignement postsecondaire a pris un essor considérable. Il est intéressant de signaler qu'une enquête menée par le groupe d'étude fédéral-provincial sur l'aide aux étudiants (addenda à l'Enquête sur la population active de juin 1980) a permis de constater que les étudiants, les parents et le public en général étaient en faveur, d'une part, de l'approche fondée sur l'évaluation des moyens de l'étudiant et, d'autre part, de l'incorporation d'une composante de prêts dans l'aide globale octroyée aux étudiants.

Le rapport annuel sur le Programme canadien de prêts aux étudiants fournit des renseignements supplémentaires sur l'exécution de ce Programme.

## 4. Données sur le rendement et justification des ressources

Les deux principales composantes de ce Programme sont:

- les paiements fédéraux à l'enseignement postsecondaire;
- le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE).

**Les paiements fédéraux à l'enseignement postsecondaire:** La Loi sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement post-secondaire et de santé précisent le mode de financement des contributions fédérales à l'assurance-hospitalisation, à l'assurance-maladie et à l'enseignement postsecondaire. Essentiellement, la formule de partage des frais qui était appliquée avant 1977 pour ces trois programmes a été remplacée par une formule en vertu de laquelle les contributions fédérales sont établies indépendamment des coûts des programmes dans les provinces.

Depuis 1977, en vertu de la formule de financement, chacune des provinces et les deux territoires ont obtenu des montants équivalents à la contribution moyenne nationale par habitant pour l'année de référence (1975-1976), à laquelle ont été appliqué un facteur de progression pour chacune des années subséquentes et qui ont ensuite été multipliés par la population de la province ou du territoire. Jusqu'en 1983-1984, le facteur de progression était calculé en fonction du taux de croissance de l'économie canadienne. Les modifications apportées à la Loi en 1984 ont imposé un facteur de progression de 6 % pour 1983-1984 et de 5 % pour 1984-1985. Après 1984-1985, le facteur de progression sera à nouveau calculé en fonction du Produit National Brut, comme c'était le cas avant l'entrée en vigueur de la politique des "6 et 5 %".

La part que reçoivent les provinces se compose de deux éléments: des transferts et des paiements en espèces. Le transfert fiscal (13,5 points d'impôt sur le revenu des particuliers et un point d'impôt sur des corporations) est assujetti à la formule de péréquation générale qui permet l'établissement d'une norme moyenne représentative et s'accroît en fonction du rendement de l'impôt fédéral de base et du revenu imposable des corporations. Pour sa part, le Québec bénéficie d'un abattement spécial (8,5 points d'impôt sur le revenu des particuliers) non assujetti à la formule de péréquation en vertu des accords de non-participation.

Les paiements au comptant sont égaux à la différence entre le montant total et la valeur des transferts fiscaux, ce qui permet à toutes les provinces et aux deux territoires de recevoir un montant égal par personne pour financer ces programmes.

Le tableau 5 ci-dessous présente une ventilation des paiements faits aux provinces en 1983-1984 et en 1984-1985. Il est à prévoir que les paiements et les transferts fiscaux qui seront effectués en 1985-1986 augmenteront pour atteindre le montant estimatif de 4,5 milliards de dollars. Le montant total définitif, et sa répartition entre les provinces, dépendra des facteurs exposés ci-dessus.

**Tableau 5: Contributions fédérales à l'enseignement postsecondaire (en milliers de dollars)**

| | 1985-1986[1] | | | 1984-1985[2] | | | 1983-1984[3] | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Comptant | Impôt | Total | Comptant | Impôt | Total | Comptant | Impôt | Total |
| Terre-Neuve | 61 359 | 43 321 | 104 680 | 56 308 | 40 996 | 97 304 | 53 526 | 38 717 | 92 243 |
| Ile-du-Prince-Edouard | 13 229 | 9 339 | 22 568 | 12 175 | 8 864 | 21 039 | 11 485 | 8 308 | 19 793 |
| Nouvelle-Ecosse | 91 761 | 64 786 | 156 547 | 84 524 | 61 541 | 146 065 | 79 590 | 57 570 | 137 160 |
| Nouveau-Brunswick | 75 246 | 53 127 | 128 373 | 69 308 | 50 462 | 119 770 | 65 455 | 47 347 | 112 802 |
| Québec | 464 424 | 711 984 | 1 176 408 | 423 402 | 676 240 | 1 099 642 | 402 736 | 638 231 | 1 040 967 |
| Ontario | 871 190 | 742 918 | 1 614 108 | 796 382 | 704 297 | 1 500 679 | 758 623 | 648 557 | 1 407 180 |
| Manitoba | 111 572 | 78 774 | 190 346 | 102 655 | 74 742 | 177 397 | 96 994 | 70 158 | 167 152 |
| Saskatchewan | 115 435 | 66 733 | 182 160 | 105 840 | 63 111 | 168 951 | 96 893 | 61 560 | 158 453 |
| Alberta | 181 054 | 240 702 | 421 756 | 164 187 | 230 200 | 394 387 | 149 073 | 226 030 | 375 103 |
| Colombie-Britannique | 284 599 | 234 446 | 519 045 | 257 789 | 224 230 | 482 019 | 232 422 | 218 324 | 450 746 |
| Yukon | 1 937 | 2 045 | 3 982 | 1 735 | 1 925 | 3 660 | 1 635 | 1 924 | 3 559 |
| Territoires du Nord-Ouest | 4 769 | 4 265 | 9 034 | 4 280 | 4 015 | 8 296 | 3 959 | 3 767 | 7 726 |
| Total | 2 276 575 | 2 252 440 | 4 529 015 | 2 078 5[illegible] | 2 140 623 | 4 219 208 | 1 952 391 | 2 020 493 | 3 972 884 |

1 - Prévisions (09/01/85).
2 - Deuxième rajustement des versements anticipés (08/01/85). Au 9 janvier 1985, les paiements au comptant prévus se chiffraient à 2 179 000 000 $. La différence s'explique par les rajustements des années antérieures.
3 - Deuxième rajustement des versements anticipés (06/01/84). Au 31 mars 1984, les paiements au comptant effectués se chiffraient à 2 065 213 000 $. La différence s'explique par les rajustements des années antérieures.

**Le PCPE:** Le montant annuel des paiements faits en vertu de la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants dépend d'un certain nombre de facteurs, et notamment:

- du nombre des étudiants participants;
- du nombre des certificats délivrés;
- des taux d'intérêt;
- de la conjoncture économique générale.

Tableau 6: **Dépenses faites en vertu de la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Nombre d'étudiants bénéficiaires* | 253 431 | 230 392 | 209 447 |
| Intérêts versés | 142 146 | 120 052 | 92 953 |
| Réclamations | 74 600 | 61 683 | 48 994 |
| Paiement de remplacement au Québec | 53 200 | 47 265 | 36 596 |
| Total | 269 946 | 229 000 | 178 543 |

* Ces chiffres représentent le nombre d'étudiants à qui un certificat a été délivré au cours de l'année de prêt débutant le 1er août et se terminant le 31 juillet.

Les dépenses ont augmenté en 1983-1984 par rapport à 1982-1983 en grande partie en raison des modifications qui ont été apportées à la Loi et qui sont entrées en vigueur en septembre 1983, prévoyant le relèvement des limites hebdomadaires de prêt pour les étudiants à temps plein ainsi que des dispositions spéciales pour les chômeurs et les emprunteurs à faible revenu. Les dépenses prévues pour 1984-1985 (229 millions de dollars) devraient s'accroître de 30% par rapport à celles de 1983-1984 (179 millions de dollars) parce que les modifications de 1983 auront une incidence sur l'ensemble de l'année financière. En 1985-1986, l'accroissement devrait être plus modeste.

Le Programme a mis en oeuvre une modification aux procédures pour recouvrer des comptes en souffrance. Ceci résultera en une épargne de 400 000 $ en 1985-1986. De plus, une procédure révisée pour le traitement des réclamations faites contre la garantie résultera en une épargne additionelle pour 1985-1986.

Quatre grands facteurs déterminent la charge de travail et les ressources nécessaires au fonctionnement du Programme. Il s'agit du volume des certificats d'admissibilité, du volume des documents relatifs aux prêts traités par les systèmes du PCPE, du volume des réclamations pour perte émanant des prêteurs ainsi que du volume des recouvrements. Comme on peut le constater au tableau 7, la charge de travail augmente, et l'accroissement du nombre des réclamations pour perte et des certificats est largement supérieur à l'augmentation des

années-personnes.

**Tableau 7: Indicateurs de la charge de travail (PCPE)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 | Réel 1982-1983 | Réel 1981-1982 | Accroissement estimatif 1981-1982 à 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Certificats d'admissibilité * (temps plein) | 330 000 | 300 000 | 272 105 | 220 280 | 177 112 | 86% |
| Certificats d'admissibilité * (temps partiel) | 1 000 | 500 | 246 | - | - | - |
| Certificats d'admissibilité * (exemptions d'intérêt) | 30 000 | 20 000 | 7 464 | - | - | - |
| Réclamations non-récupérables | 25 000 | 21 000 | 19 446 | 15 912 | 13 139 | 90% |
| Documents | 900 000 | 875 000 | 866 156 | 750 962 | 645 144 | 40% |
| Recouvrements ($000) | 32 513 | 28 500 | 25 916 | 19 005 | 17 751 | 83% |
| Années-personnes | 77 | 81 | 77 | 69 | 63 | 22% |

* Ceci représente le nombre de certificats émis au cours de l'année de prêt débutant le 1er août et se terminant le 31 juillet.

## Section II
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Tableau 8: Dépenses par article (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Personnel** | | | |
| Traitements et salaires | 2 965 | 3 424 | 2 693 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 415 | 420 | 351 |
| | 3 380 | 3 844 | 3 044 |
| **Biens et services** | | | |
| Transports et communications | 364 | 363 | 398 |
| Information | 17 | 207 | 199 |
| Services professionnels et spéciaux | 895 | 1 851 | 1 773 |
| Frais payés aux provinces | 4 032 | 3 500 | 2 682 |
| Location | 67 | 28 | 20 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 13 | 23 | 12 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 200 | 318 | 307 |
| | 5 588 | 6 290 | 5 391 |
| Capital | 16 | 43 | 49 |
| Paiements de transfert | 2 546 946 | 2 432 545 | 2 243 787 |
| Total des dépenses | 2 555 930 | 2 442 722 | 2 252 271 |

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 9: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Echelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| **Gestion** | 6 | 6 | 5 | 50 350-96 300 | 61 858 |
| **Scientifique et professionnelle** | | | | | |
| Economique, sociologie et statistique | 7 | 7 | 3 | 14 570-65 080 | 56 366 |
| **Administration et service extérieur** | | | | | |
| Services administratifs | 12 | 12 | 10 | 13 912-57 987 | 32 538 |
| Administration des programmes | 16 | 19 | 23 | 13 912-57 987 | 38 152 |
| **Soutien administratif** | | | | | |
| Commis aux écritures et aux règlements | 36 | 45 | 41 | 12 932-31 743 | 21 368 |
| Secrétariat, sténographie et dactylographie | 10 | 13 | 11 | 12 636-31 946 | 20 192 |
| **Technique** | | | | | |
| Soutien des sciences sociales | 4 | 4 | 2 | 12 635-57 764 | 31 398 |

**Nota:** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle des traitements de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rénumération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

3. **Paiements de transfert**

**Tableau 10: Ventilation des subventions et des contributions (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Contributions** | | | |
| Contributions versées aux établissements postsecondaire et aux organismes bérévoles pour la création de possibilités nouvelles ou accrues de recherche et de développement | - | 24 545 | 30 |
| (S) - Paiements pour l'enseignement postsecondaire faits aux provinces en vertu de la partie VI de la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement post-secondaire et de santé telle que modifiée | 2 277 000 | 2 179 000 | 2 065 213 |
| (S) - Octroi des crédits pour les paiements d'intérêts, les obligations contractées et les paiements de remplacement aux provinces en vertu de la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants | 269 946 | 229 000 | 178 543 |
| Total | 2 546 946 | 2 432 545 | 2 243 786 |

## B. Analyse des coûts

Le coût net du Programme de l'aide à l'éducation comprend les frais de fonctionnement et les contributions statutaires ainsi que la valeur des services fournis gratuitement par les autres ministères. Ces services additionnels englobent la valeur des locaux fournis par le ministère des Travaux publics (404 000 $), celle des services financiers fournis par le ministère des Approvisionnements et Services (12 000 $) et, enfin, celle des primes d'assurance fournies par le Conseil du Trésor (61 000 $). Les recettes portées au crédit du Fonds du revenu consolidé se rattachant au recouvrement des prêts d'études en souffrance ont été déduites.

**Tableau 11: Coût du Programme d'aide à l'éducation pour 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| Dépenses de fonctionnement et dépenses en capital 1985-1986 | Conribu tions prévues par une loi et autres | autres coûts | Coût total | Moins recettes | Coût net 1985-1986 | Total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 8 984 | 2 546 946 | 477 | 2 556 407 | 31 372 | 2 525 035 | 2 414 687 |

**Plan de dépenses du Programme de la citoyenneté et de la culture**

**1985-1986**



33

## Table des matières

Extraits de la Partie II du Budget des dépenses 5-4

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Points saillants 5-6
B. Etat financier récapitulatif par activité 5-8
C. Données de base
1. Introduction 5-10
2. Mandat légal 5-11
3. Objectif du Programme 5-13
4. Plan d'exécution du Programme 5-13
D. Perspective de planification
1. Contexte 5-15
2. Initiatives 5-17
3. Efficacité du Programme 5-18

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Enregistrement de la citoyenneté et promotion du civisme 5-19
B. Développement de la citoyenneté 5-23
C. Multiculturalisme 5-35
D. Culture canadienne 5-42
E. Droits de la personne 5-46

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
1. Dépenses par article 5-52
2. Dépenses en personnel 5-53
3. Paiements de tranfert 5-54
B. Analyse des coûts 5-59



35

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

## Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $164,917,000 afin de financer le Programme de la citoyenneté et de la culture en 1985-1986. Les autres dépenses, évaluées à $3,363,000, pour les traitements et les pensions de retraite des lieutenants-gouverneurs des provinces et les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

**Besoins financiers par autorisation**

| Crédits | (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Programme de la citoyenneté et de la culture** | | |
| 20 | Dépenses de fonctionnement | 37,122 | 32,024 |
| 25 | Subventions et contributions | 127,795 | 145,492 |
| (S) | Traitements des lieutenants-gouverneurs | 425 | 350 |
| (S) | Paiements en vertu de la Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs | 98 | 63 |
| (S) | Prestations de retraite supplémentaires - Lieutenants-gouverneurs précédents | 27 | 14 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 2,813 | 2,469 |
| | **Total du Programme** | 168,280 | 180,412 |

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Crédits - Libellé et dépenses prévues**

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Programme de la citoyenneté et de la culture** | |
| 20 | Citoyenneté et culture - Dépenses de fonctionnement | 37,122,000 |
| 25 | Citoyenneté et culture - Subventions inscrites au Budget et contributions | 127,795,000 |

**Programme par activité**

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985–1986 | | | | | Budget principal 1984–1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | | Total | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | Paiements de transfert | | |
| Enregistrement de la citoyenneté et promotion du civisme | 330 | 12,958 | 28 | 4,068 | 17,054 | 17,779 |
| Développement de la citoyenneté | 177 | 12,995 | 18 | 99,210 | 112,223 | 125,627 |
| Multiculturalisme | 78 | 7,293 | 4 | 17,052 | 24,349 | 25,359 |
| Culture canadienne | 23 | 5,750 | 29 | 5,810 | 11,589 | 9,793 |
| Droits de la personne | 18 | 1,284 | 1 | 980 | 2,265 | 1,854 |
| | 626 | 40,280 | 80 | 127,920 | 168,280 | 180,412 |



37

## Section I
## Aperçu du Programme

### A. Points saillants

Voici les points majeurs concernant le Programme de 1985-1986:

- Pour favoriser le développement de la citoyenneté, les diverses associations se partageront des subventions et contributions totalisant 99 millions de dollars en 1985-1986, ce qui représente une diminution de 30 millions de dollars par rapport à 1984-1985. La coordination des activités organisées par le gouvernement fédéral dans le cadre de l'Année internationale de la jeunesse se poursuivra. En 1985-1986, le dossier de la condition des personnes handicapées sera mis en lumière grâce aux initiatives que prendra le Ministère au regard du Programme d'action mondial, et notamment la tenue d'une conférence fédérale-provinciale-territoriale au début de 1985 (voir pages 5-30 et 5-32).

- Le mandat du Programme de communications sociales des autochtones prend fin le 31 mars 1985. En 1984-1985, ce Programme était doté d'un budget de 3,6 millions de dollars. Des propositions sur l'avenir de ce Programme seront présentées au Cabinet en 1985-1986 (voir page 5-27).

- Le budget du Programme Katimavik est réduit de 30 millions de dollars, passant de 49,7 millions de dollars en 1984-1985 à 19,7 millions de dollars en 1985-1986. Les crédits supplémentaires accordés en 1983-1984 et 1984-1985 pour diverses activités spéciales liées à la jeunesse n'ont été approuvés que pour ces deux années. Le nombre des participants au Programme passera de 4 800 en 1984-1985 à 1 650 en 1985-1986 (voir page 5-32).

- En 1985-1986, le budget du Programme Hospitalité-Canada subira une baisse de 3,6 millions de dollars, passant de 13,7 millions de dollars à 10,1 millions de dollars. En conséquence, il est prévu que le nombre des participants passera de 26 000 en 1984-1985 à 18 700, en 1985-1986, ce qui représentera une diminution de 7 300 (voir page 5-31).

- On estime que 125 000 personnes, c'est-à-dire des résidents permanents qui satisfont aux exigences de la Loi sur la citoyenneté canadienne seront naturalisées, et que 45 000 Canadiens recevront un certificat de citoyenneté. En 1984-1985, le nombre des demandes de naturalisation s'est

accru en raison du grand nombre d'immigrants arrivés au Canada à la fin des années 70 et au début des années 80 ainsi que de l'afflux de réfugiés, du Sud-Est asiatique en particulier. On s'attend à recevoir autant de demandes en 1985-1986 (voir page 5-20).

- En 1985-1986, les droits exigés des personnes qui présentent des demandes de citoyenneté et de preuve de citoyenneté canadienne seront augmentés. Les augmentations devraient apporter des recettes additionnelles de 1,1 million de dollars (voir page 5-59).

- En 1985-1986, Multiculturalisme Canada continuera de s'intéresser aux grands dossiers des relations raciales, du multiculturalisme dans l'enseignement, des immigrantes et du maintien de la culture, tout en s'attachant encore davantage à favoriser l'adaptation des institutions à caractère multiculturel et multiracial de la société canadienne, suivant en cela les recommandations du Comité spécial sur les minorités visibles dans la société canadienne (voir page 5-17).

- Dans le domaine de la documentation didactique et culturelle, le Budget des dépenses supplémentaire de 1984-1985 avait prévu des crédits supplémentaires de 1 million de dollars pour permettre la creation de chaires d'études spécialisees dans le domaine du pluralisme culturel, par exemple des relations raciales, et pour favoriser la recherche universitaire. En 1985-1986, deux chaires d'études seront établies dans des universités canadiennes, dont l'une sera thématique (voir page 5-39).

- Les droits de la personne continueront de faire partie des priorités du Ministère et, en 1985-1986, l'accent sera mis sur la sensibilisation des enfants, des jeunes, du secteur privé et du monde ouvrier ainsi que des groupes désavantagés dont les droits semblent le plus menacés. En outre, une conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables des droits de la personne devrait avoir lieu en avril 1985 (voir page 5-50).

- Le mandat du Programme de contestation judiciaire prend fin le 31 mars 1985. Ce Programme, qui était doté d'un budget de 200 000 dollars en 1984-1985, fait actuellement l'objet d'une évaluation (voir page 5-50).

- Le nouveau Programme des études canadiennes, lancé en 1984-1985, offrira 2,9 millions de dollars sous forme de subventions et de contributions à l'appui des études canadiennes dont 12 catégories distinctes d'activités sont prévues (voir pages 5-43 et 5-44).

## B. Etat financier récapitulatif par activité

**Tableau 1: Etat financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Enregistrement de la citoyenneté et promotion du civisme | 17 854 | 17 758 | 96 | 5-19 |
| Développement de la citoyenneté | 112 223 | 143 527 | (31 304) | 5-23 |
| Multiculturalisme | 24 349 | 26 604 | (2 255) | 5-35 |
| Culture canadienne | 11 589 | 14 088 | (2 499) | 5-42 |
| Droits de la personne | 2 265 | 2 448 | (183) | 5-46 |
| | 168 280 | 204 425 | (36 145) | |
| Années-personnes autorisées | 626 | 659 | (33) | |

**Explication de la différence:** La diminution de 18 %, soit de 36,1 millions de dollars pour 1985-1986 par rapport aux prévisions de 1984-1985 s'explique principalement par les facteurs suivants:

| | en millions de dollars |
|---|---|
| • la diminution du financement du Programme Katimavik | (30,0) |
| • une diminution attribuable à la réévaluation des programmes et des déboursés gouvernementaux annoncés en novembre 1984 | ( 9,7) |
| • la diminution du financement des activités liées à l'Année internationale de la jeunesse | ( 2,5) |
| • une diminution attribuable au transfert de la composante des communautés de langue officielle au Programme de promotion des langues officielles (15 A-P) | ( 0,7) |

en millions de dollars

| | |
|---|---|
| • une diminution attribuable à l'achèvement des fêtes marquant le 450e anniversaire de l'arrivée de Jacques Cartier ainsi que les centenaires de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick (2 A-P) | (4,5) |
| • une diminution de 16 années-personnes attribuable à l'expiration, en 1984-1985, du programme d'emplois d'été pour les étudiants | (0,2) |
| • une augmentation attribuable à la réintroduction du niveau de référence de 1985-1986 en ce qui concerne les réductions imposées en 1982-1983 pour financer d'autres priorités du gouvernement | 4,3 |
| • une augmentation pour le renouvellement et l'enrichissement du Programme de promotion de la femme | 3,4 |
| • une augmentation des paiements de transfert pour accroître l'aide aux citoyens autochtones | 3,1 |
| • une augmentation pour l'édition et la distribution de l'encyclopédie canadienne | 1,4 |
| • une augmentation attribuable à l'inflation des paiements de transfert | 0,9 |

**Explications des prévisions de 1984-1985:** Les prévisions de 1984-1985 sont supérieures de 24 millions de dollars, soit 13 % par rapport au Budget des dépenses principal de 1984-1985 qui prévoit de 180,4 millions de dollars (extraits de la Partie II du Budget, page 5-4). La différence s'explique par les grands facteurs suivants:

en millions de dollars

| | |
|---|---|
| • une augmentation pour les activités liées à l'Année internationale de la jeunesse et pour les fonctions de coordination du ministre d'Etat à la Jeunesse (30 A-P) | 8,2 |
| • une augmentation pour le renouvellement et l'enrichissement du Programme de promotion de la femme (18 A-P) | 6,9 |
| • une aide accrue aux citoyens autochtones | 1,9 |



41

en millions de dollars

| | |
|---|---|
| • une augmentation pour l'élargissement et l'enrichissement du mandat du Programme des études canadiennes (9 A-P) | 3,7 |
| • un transfert de 16 années-personnes provenant du Conseil du Trésor pour le programme d'emplois d'été pour les étudiants de 1984-1985 | 0,2 |

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Programme de la citoyenneté et de la culture a été créé en 1983-1984 par suite de la fusion d'activités qui existaient déjà au Ministère. Il regroupe actuellement cinq activités dont l'objet est d'aider les Canadiens en général, ainsi que divers groupes et organisations à jouir pleinement des avantages liés à la citoyenneté canadienne. Ces cinq activités sont: l'enregistrement de la citoyenneté et la promotion du civisme; le développement de la citoyenneté; le multiculturalisme; la culture canadienne; et les droits de la personne. Les interventions dans le cadre du Programme consistent pour une bonne part en des actions de bénévolat et de participation des citoyens menées par certains groupes de Canadiens. La majeure partie des ressources est consacrée à des aides financières accordées à ces groupes pour les aider à s'épanouir et à participer au développement du pays.

Le Programme partage avec le Programme des langues officielles et le Programme de l'aide à l'éducation l'objectif de renforcer le sentiment d'appartenance au Canada. Il vient compléter le Programme des langues officielles en ce sens qu'il aide ses bénéficiaires, dans le cadre de ses cinq activités, à apprendre une seconde langue officielle (multiculturalisme), à obtenir des services dans la langue de leur choix (particuliers et petits groupes bénévoles), à offrir des services dans les deux langues officielles (organismes bénévoles nationaux) ainsi qu'à promouvoir et à défendre les droits linguistiques (droits de la personne et contestations judiciaires). Il complète le Programme d'aide à l'éducation en encourageant le développement de programmes d'études dans les établissements d'enseignement (études canadiennes), en aidant les citoyens désavantagés à définir et à formuler leurs besoins et leurs intérêts au regard de l'éducation (développement de la citoyenneté, multiculturalisme) et en assurant le respect des droits des citoyens désavantagés en ce qui a trait à l'accessibilité aux établissements d'enseignement (droits de la personne et développement de la citoyenneté).

Le Programme se rattache de bien des façons à l'action menée par un grand nombre de ministères et d'organismes fédéraux. Ainsi, la

composante Promotion de la femme, qui est chargée de fournir un financement de base et des aides directes aux groupes et organismes de femmes du Canada, constitue déjà à elle seule un complément à l'action de Condition féminine Canada (qui est responsable des relations internationales et nationales, ainsi que de la coordination des activités fédérales au chapitre de la condition féminine), à celle de la Commission de la Fonction publique (qui veille à la représentation des femmes au sein de la Fonction publique), à celle du Secrétariat du Conseil du Trésor (qui est chargé d'arrêter des lignes de conduite et des directives au regard de l'action positive), à celle de la Commission de l'emploi et de l'immigration (qui a la tâche de promouvoir l'action positive à l'extérieur du gouvernement fédéral), ainsi qu'à celle d'autres ministères et organismes fédéraux dont le mandat s'étend aux groupes de femmes et aux organismes bénévoles recevant des aides financières grâce au Programme de promotion de la femme. De la même façon, la composante Citoyens autochtones vient compléter les activités du ministère des Affaires indiennes et du Nord, de Santé et Bien-être social Canada, de la Commission de la Fonction publique et du Conseil du Trésor. Par ailleurs, les composantes Droits de la personne, Participation jeunesse et Personnes handicapées ont des mandats qui consistent en la coordination d'activités à l'échelle interministérielle, ce qui d'une part assigne un cadre précis à leur action et, d'autre part, élargit leurs rapports avec les autres ministères.

Il faut constamment veiller à ne pas empiéter indûment sur les mandats et les activités des autres. Pour ce faire, on a recours à quatre principaux mécanismes qui consistent en: l'organisation de consultations interministérielles suivies; la consultation des organismes centraux notamment en ce qui a trait à la prise de nouvelles initiatives, à l'établissement des budgets ou au renouvellement des programmes; l'évaluation de programmes; et des évaluations diverses entreprises par le Secrétariat d'Etat, le Bureau du Contrôleur général ou le Bureau du vérificateur général.

## 2. Mandat légal

Le mandat du Programme procède aussi bien de la Loi sur le Secrétariat d'Etat que des mandats des diverses activités qu'il regroupe.

- Le mandat de l'activité de l'enregistrement de la citoyenneté et de la promotion du civisme découle de la Loi sur la citoyenneté (1974-1975-1976) et du Règlement sur la citoyenneté (CP 1977-218), alors que celui de l'activité du développement de la citoyenneté est fondé sur plusieurs décisions du Cabinet et décrets en conseil portant sur les langues officielles et les groupes minoritaires, les autochtones et la participation des citoyens, participation de la jeunesse comprise.

- Le mandat relatif à la jeunesse a été élargi en 1983 lorsque le Cabinet a confié au Secrétaire d'Etat la responsabilité de la coordination de l'Année internationale de la jeunesse. En 1984, un ministre d'Etat à la Jeunesse a été nommé par décret en vertu de la Loi sur les départements et les ministres d'Etat.

- En 1977, le Secrétaire d'Etat a été chargé par le premier ministre de coordonner une consultation des associations bénévoles nationales. Depuis, le Secrétaire d'Etat a assumé la responsabilité de l'action volontaire au Cabinet; ce rôle découle également en partie du mandat se rapportant à la participation des citoyens.

- En 1981, le premier ministre a confié au Secrétaire d'Etat la responsabilité de la coordination de la réaction des ministères fédéraux aux activités liées à l'Année internationale des personnes handicapées et, en 1983, le nommait ministre responsable de la condition des personnes handicapées.

- Le mandat de l'activité du multiculturalisme découle de la Loi sur le Secrétariat d'Etat et, plus particulièrement, de la politique du multiculturalisme dont l'adoption a été annoncée par le Premier ministre en 1971. En 1972, par décret en conseil, un ministre d'Etat au Multiculturalisme a été nommé en vertu de la Loi sur les départements et les ministres d'Etat. Dans les décisions qu'ils ont prises par la suite, le Cabinet et le Conseil du Trésor ont réaffirmé le mandat de la direction du multiculturalisme et déterminé son champ d'application.

- Le mandat de l'activité de la culture canadienne tire son origine de la Loi sur le Secrétariat d'Etat et de la Loi sur la citoyenneté.

- Le mandat relatif aux droits de la personne dérive des décisions du Cabinet faisant du Ministère le point de convergence des intérêts nationaux du gouvernement fédéral au chapitre des droits de la personne en lui assignant la mission d'encourager la concertation et la coopération avec les provinces et les territoires en ce qui a trait à la mise en application des instruments internationaux touchant les droits de la personne et d'administrer un Programme de contestation judiciaire pour aider les particuliers qui souhaitent obtenir des décisions judiciaires clarifiant les droits linguistiques prévus dans la Loi constitutionnelle de 1867 et la Charte canadienne des droits et libertés.

## 3. Objectif du Programme

Le Proramme de la citoyenneté et de la culture a pour objectif de faire en sorte que tous les Canadiens bénéficient de chances plus égales et plus équitables tant en ce qui concerne leur épanouissement au plan social et l'amélioration de leurs conditions de vie qu'en ce qui a trait à leur participation à la société canadienne; les amener à mieux connaître et à mieux apprécier la diversité culturelle du Canada de même qu'à en tirer le meilleur parti, à mieux connaître et apprécier les droits de la personne et comprendre les libertés et les droits fondamentaux dont ils jouissent de même que les responsabilités qui leur incombent; les inciter à respecter davantage les engagements nationaux et internationaux pris par le Canada; et contribuer ainsi à renforcer leur sentiment d'appartenance au pays.

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Comme on le voit au tableau 2, le Programme de la citoyenneté et de la culture comprend cinq activités.

**Tableau 2: Structure des activités**

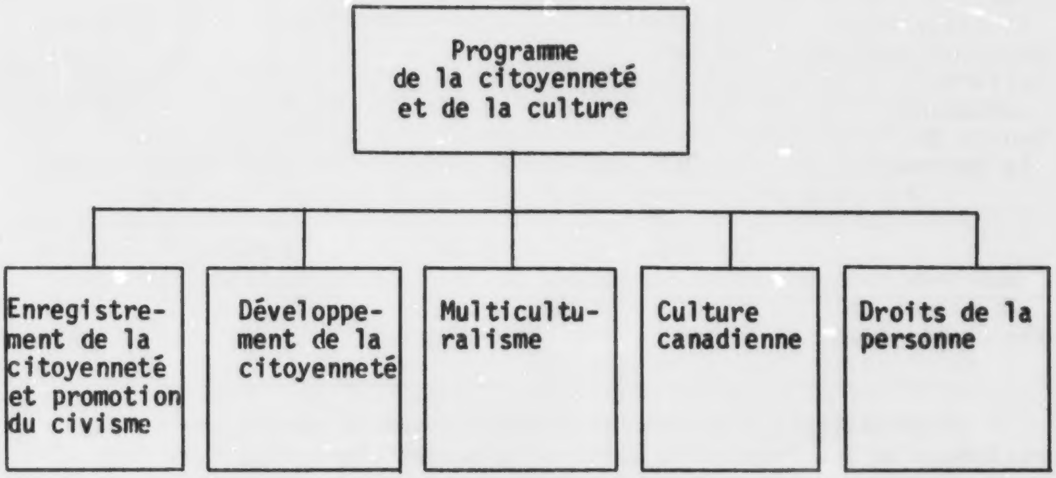


**Organisation:** L'exécution du Programme de la citoyenneté et de la culture repose sur trois cadres supérieurs du Ministère. Le tableau 3 donne un aperçu de la structure de l'organisation et des ressources allouées à chacune des sphères d'activité.

**Tableau 3: Ressources par organisation et par activité pour 1985-1986 (en milliers de dollars)**

Sous-secrétaire d'Etat

| | SSEA Citoyenneté | SSEA Politiques ministérielles et affaires publiques | SSEA Aide à l'éducation | Budget total des activités |
|---|---|---|---|---|
| Enregistrement de la citoyenneté et promotion du civisme | 12 935 | | 4 919 | 17 854 |
| Développement de la citoyenneté | 112 223 | | | 112 223 |
| Multiculturalisme | 24 349 | | | 24 349 |
| Culture canadienne | | 6 641 | 4 948 | 11 589 |
| Droits de la personne | 2 265 | | | 2 265 |
| | 151 772 | 6 641 | 9 867 | 168 280 |
| Années-personnes | 602 | 13 | 11 | 626 |

L'administration des fonds incombe en grande partie aux bureaux régionaux du Secrétariat d'Etat, qui prennent des initiatives dans toutes les activités. C'est l'administration centrale qui s'occupe de la recherche pour l'élaboration de politiques, de la conception et la mise au point des programmes, de la promotion des politiques fédérales auprès du public et de la prestation des directives fonctionnelles aux régions. Les initiatives prises directement à l'adminstration centrale concernent les organisations et projets nationaux ainsi que les activités nouvelles et en germe. Les nouvelles initiatives majeures, qui visent à répondre aux besoins spécifiques de la société canadienne, sont régies par les priorités du Ministère et par les décisions pertinentes du Cabinet.

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Dans la poursuite de ses objectifs, le Programme de la citoyenneté et de la culture est fortement influencé par la conjoncture socio-économique de la société canadienne, celle-ci influant sur l'égalité des chances, la résolution commune et la tolérance ainsi que sur le besoin de mieux connaître le Canada, ses langues, ses cultures, ses régions et ses économies diverses.

Dans le contexte actuel du chômage et de l'évolution rapide de la technologie, certaines régions, les travailleurs de certaines industries, les minorités culturelles, les autochtones, les femmes, les jeunes, les handicapés et les personnes âgées sont plus que d'autres susceptibles de faire les frais des transformations ou des restrictions des ressources disponibles. Parallèlement, les forces de l'immigration, des habitudes linguistiques ainsi que de la géographie et de l'économie régionales s'associent pour mettre davantage en relief les traits et les besoins propres à chacune des provinces et à chacun des territoires du Canada. Les possibilités se multiplient en ce qui concerne les initiatives fondées sur l'association, la collaboration et l'entraide.

A cet égard, l'action volontaire revêt une importance capitale parce qu'elle permet de créer des liens indispensables entre les gens, les collectivités et les administrations publiques pour favoriser l'amélioration du climat social, économique, culturel et national et pour rehausser la qualité de la vie et le bien-être de tous les Canadiens.

Les associations de défense des droits de la personne de même que celles vouées à la défense des intérêts des autochtones, des femmes et des minorités ethniques poursuivront leurs efforts. Les personnes âgées, les jeunes et les personnes handicapées se sont regroupés et tenteront de renforcer leurs assocations ou d'en créer de nouvelles. Ont notamment connu un développement remarquable les regroupements de personnes handicapées qui défendent leurs propres intérêts ainsi que les associations qui s'intéressent à la condition des personnes handicapées, que ce soit sur le plan des services professionnels ou sur celui de la technologie. L'Année internationale de la jeunesse, 1985, mettra davantage en relief les difficultés et les perspectives des jeunes, groupe auquel les diverses administrations publiques ont accordé une attention particulière en raison de l'ampleur des problèmes qui le touchent.

Par l'entremise de leurs associations, les autochtones chercheront à obtenir une plus grande autonomie dans les domaines politique, économique, culturel et social. Ils continueront d'insister sur la nécessité pour les institutions en place de se pencher sur les effets des nombreux désavantages économiques et

sociaux auxquels ils font face. Les points de mire tels que la paix et le désarmement continueront d'attirer l'intérêt des Canadiens et les groupes et les associations ad hoc concentreront leurs efforts sur ces points principaux. Pour assurer la participation soutenue de ces associations au développement des collectivités, il faudrait encourager la concertation et fournir une aide financière et technique accrue.

Depuis quelques années, l'accroissement du nombre des immigrants venant de sources non traditionnelles et l'afflux de réfugiés renforcent le caractère multiculturel et multiracial du Canada. En conséquence, il faudra déployer davantage d'efforts pour aider les minorités à participer à la vie de la société canadienne et à s'y intégrer et pour amener les Canadiens en général à faire preuve de tolérance et d'ouverture d'esprit. Parmi les répercussions directes de cet état de choses, il faudrait mentionner le fait que les provinces s'intéressent maintenant davantage au multiculturalisme et à la naturalisation et exigent des crédits plus importants pour la mise en application des accords fédéraux-provinciaux relatifs aux cours de langue et d'instruction civique ainsi que des ententes sur les manuels de langue.

Des enquêtes ont fait ressortir la nécessité d'accroître le niveau de tolérance et de respect dans la société canadienne. Outre le besoin d'intervenir dans des cas précis, il y aurait lieu d'établir une stratégie globale qui mette l'accent sur le respect des droits individuels et de la diversité culturelle de la société canadienne.

Le Ministère aide depuis nombre d'années ces personnes et ces groupes à se faire une place dans la société canadienne et à comprendre, à promouvoir et à protéger leurs droits. La Charte des droits et libertés et les améliorations apportées à la Loi canadienne sur les droits de la personne ont accru les recours juridiques à cet égard. Au cours des prochaines années, il est à prévoir que les Canadiens feront de plus en plus appel aux mécanismes de protection en place, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale, et qu'ils comprendront de mieux en mieux la nature et la portée de leurs droits.

Le fait que les Canadiens connaissent mal leur histoire, leur culture, leur société et leurs institutions politiques, et qu'ils s'y intéressent peu, inquiète. C'est ce qui a amené le gouvernement fédéral à attacher de l'importance à la promotion du sentiment d'appartenance à la nation canadienne et à améliorer, par l'entremise des systèmes d'éducation publics, la connaissance et la compréhension qu'ont les Canadiens d'eux-mêmes et de leur milieu, en accordant une place particulière à la diversité culturelle de la société canadienne.

Des mesures ont été prises pour accroître le contenu canadien de la programmation des médias et des enseignements du système d'éducation public dans le but de promouvoir les langues officielles

et de sensibiliser la population à notre patrimoine multiculturel commun. Le Programme des études canadiennes, dont l'objet est d'encourager les Canadiens à se renseigner sur le Canada, constitue une importante initiative à l'égard de cette préoccupation nationale dans le domaine de l'éducation.

## 2. Initiatives

En 1985-1986, le Programme s'intéressera aux initiatives suivantes:

**Réponse au Rapport du Comité spécial sur les minorités visibles dans la société canadienne, L'égalité, ça presse!:**

- élaboration d'un cadre de consultation pour faciliter le débat sur le rapport "L'égalité ça presse!" à l'échelle interministérielle et intergouvernementale;

- élaboration de programmes de sensibilisation à la réalité multiculturelle à l'intention du secteur public et du secteur privé;

- élimination des préjugés raciaux et culturels dans l'administration des test, les expériences de liaison foyer-école, l'élaboration de matériel didactique sur les aspects multiculturels et multiraciaux de la société en se concentrant sur la transformation des "contenus cachés".

**Institut multiculturel de gestion des entreprises:** achèvement d'une étude de faisabilité sur la création d'un Institut multiculturel de gestion des entreprises.

**Conférence fédérale-provinciale sur le multiculturalisme:** convocation d'une conférence fédérale-provinciale pour en arriver à un concensus national autour de la mise en oeuvre de la politique fédérale de multiculturalisme.

**Nouveau Programme des études canadiennes:** le Programme national de soutien aux études canadiennes sera remplacé, ainsi que l'approbation en a été donnée en 1984, par un programme permanent qui pourra offrir à la fois des subventions et des contributions. Le nouveau programme sera doté d'un budget de 3,7 millions de dollars qui pourra être affecté à l'élaboration de matériel didactique, de méthodes pédagogiques avancées et d'autres moyens d'améliorer l'enseignement dans le domaine des études canadiennes.

### 3. Efficacité du Programme

L'objectif du Programme de la citoyenneté et de la culture englobe les objectifs des cinq activités qui le composent. Jusqu'à présent, des indicateurs de rendement ont été mis au point et des évaluations ont été faites à l'échelle des composantes de chacune des activités. La section II fournit davantage de précisions sur l'efficacité de chacune des activités.

**Section II**
**Analyse par activité**

## A. Enregistrement de la citoyenneté et promotion du civisme

### Objectif

Promouvoir la citoyenneté canadienne, en faciliter l'acquisition, délivrer des certificats de citoyenneté et sensibiliser les Canadiens aux droits et responsabilités associés à la citoyenneté.

### Etat récapitulatif des ressources

Les ressources reliées à l'activité "Enregistrement de la citoyenneté et promotion du civisme" représente environ 11 % des ressources du Programme de la citoyenneté et de la culture pour 1985-1986.

**Tableau 4: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Enregistrement de la citoyenneté et promotion du civisme | 17 854 | 330 | 17 758 | 330 | 24 816 | 429 |

Les salaires et autres dépenses en personnel représentent 63 % des ressources indiquées ci-haut. Les contributions pour les ententes sur l'enseignement et les manuels de langue représentent 27 % des dépenses.

### Description

L'activité de l'enregistrement de la citoyenneté et de la promotion du civisme est chargée d'administrer et d'interpréter la Loi sur la citoyenneté et le règlement y affèrent ainsi que de fournir un service national d'octroi de la citoyenneté, de délivrance de certificats de citoyenneté, de promotion de la citoyenneté canadienne et de sensibilisation des Canadiens aux avantages et aux devoirs qui en découlent, au moyen de programmes et de documents d'information et de

promotion. Elle a également charge de répondre à un grand nombre de demandes de renseignements dans les limites qu'imposent la Loi sur la protection des renseignements personnels. Ces responsabilités sont assumées par:

- les 29 cours de la citoyenneté réparties dans tout le Canada;
- les ambassades et les consulats canadiens qui fournissent des services en matière de citoyenneté à l'extérieur du pays.

Ceux-ci sont appuyés par l'administration centrale qui doit assurer le respect de la Loi sur la citoyenneté canadienne et de veiller à ce que ses dispositions soient interprétées correctement.

L'activité de l'enregistrement de la citoyenneté et de la promotion du civisme est également chargée d'administrer les accords fédéraux-provinciaux relatifs aux cours de langue et d'instruction civique et les ententes sur les manuels de langue pour le compte du Secrétariat d'Etat. Aux termes de ces ententes, le gouvernement du Canada assume la moitié des frais d'enseignement relatifs aux cours d'instruction civique et aux cours de langue officielle à l'intention des immigrants, et il rembourse la totalité des frais d'acquisition des manuels utilisés.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Pour l'activité de l'enregistrement de la citoyenneté et de la promotion du civisme, les ressources sont réparties entre trois grands secteurs:

- les services de la citoyenneté;
- le financement des cours d'instruction civique et des cours de langue officielle; et
- la promotion de la citoyenneté canadienne.

**Les services de la citoyenneté:** Ce secteur comporte la fourniture de tous les services et de toutes les installations liés à la citoyenneté, les principaux étant le fonctionnement des cours régionales de la citoyenneté et le traitement des demandes de naturalisation et de preuve de citoyenneté canadienne. Certains autres services sont également offerts, conformément à la Loi sur la citoyenneté, notamment l'enregistrement des naissances survenues à l'étranger et la répudiation de la citoyenneté. Le tableau 5 fait état d'un accroissement de la demande, en 1984-1985, en ce qui concerne les services liés à la citoyenneté. En 1984-1985, le nombre prévu de demandes de citoyenneté était supérieur de 38 % au nombre des demandes traitées en 1983-1984. La demande devrait se stabiliser à 125 000 en 1985-1986. Par ailleurs, le niveau actuel des ressources humaines devrait permettre de répondre à cette demande.

Tableau 5: Services liés à la citoyenneté - Demandes

| Types de demandes traitées | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 | Réel 1982-1983 | Réel 1981-1982 |
|---|---|---|---|---|---|
| Octroi de la citoyenneté | 125 000 | 125 000 | 90 328 | 110 492 | 89 815 |
| Certificats de citoyenneté | 45 000 | 45 000 | 35 836 | 43 819 | 42 810 |
| Recherche dans les dossiers | 5 000 | 5 000 | 4 253 | 23 638 | 16 140 |
| Années-personnes | 320 | 322 | 367* | n/a | n/a |

* Inclut 58 années-personnes pour l'installation de l'enregistrement à Sydney (Nouvelle-Ecosse).

n/a Données non accessibles.

**Cours d'instruction civique et de langue officielle:** Des cours d'instruction civique et de langues officielles sont offerts aux immigrants adultes par les provinces et financés par le gouvernement fédéral en vertu des accords fédéraux-provinciaux relatifs aux cours de langue et d'instruction civique et aux manuels de langue. Ces cours sont considérés comme un moyen de préparer ceux qui les suivent à acquérir la citoyenneté canadienne.

Tableau 6: Nombre d'élèves

| | Elèves | | Ressources |
|---|---|---|---|
| | Demandes | Offre - en fonction du niveau de financement | (en milliers de dollars) |
| 1985-1986 Projeté | 90 000 | 45 000 | 4 868 |
| 1984-1985 Prévu | 90 000 | 45 000 | 4 868 |
| 1983-1984 Réel | 87 780 | 87 780 | 9 315 |

Ce programme fait actuellement l'objet d'une évaluation, et les ressources ont été établies à 4,9 millions de dollars jusqu'à ce que l'évaluation soit achevée. Le nombre des élèves est établi en fonction du niveau des ressources. La demande et les coûts ont augmenté depuis que ces accords ont été négociés.

**Promotion de la citoyenneté:** Les activités de promotion telles que le programme d'envoi de lettres de félicitations du Ministre aux nouveaux citoyens et la distribution aux députés fédéraux des listes des nouveaux citoyens de leur circonscription visent à renforcer chez ces derniers le sentiment d'appartenance au pays. D'autres activités de promotion, notamment l'organisation de conférences et de tables rondes à l'intention des organisations communautaires et des écoles ont pour objet de favoriser la compréhension des droits et des responsabilités découlant de la citoyenneté canadienne. Les activités de promotion comprennent également les tournées qu'effectuent les juges et les agents de la citoyenneté sur une base permanente dans tout le Canada et la participation, à l'échelle nationale, de la Direction de l'enregistrement et de la citoyenneté aux programmes mis en oeuvre par le club Rotary et le club 4-H et axés sur la promotion et la valeur du civisme. Enfin, la production d'imprimés et de matériel audio-visuel à des fins de promotion vise à encourager les citoyens à se procurer des certificats de citoyenneté.

En 1984-1985, environ 10 années-personnes de l'enregistrement et de la promotion de la citoyenneté seront affectées aux activités de promotion. D'après les prévisions, il en sera également de même en 1985-1986. Il convient de signaler que, malgré la forte hausse qu'a enregistrée et que continue d'enregistrer le nombre des immigrants qui se font naturaliser, le nombre des années-personnes affectées aux activités de promotion demeure inchangé.

## B. Développement de la citoyenneté

### Objectif

Aider les Canadiens les plus désavantagés à s'épanouir sur le plan social, à améliorer leurs conditions de vie et à participer avec égalité à la vie de la société canadienne.

### Etat récapitulatif des ressources

L'activité "Développement de la citoyenneté" représente environ 67 % des ressources du Programme de la citoyenneté et de la culture de 1985-1986.

**Tableau 7: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel* 1983-1894 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Développement de la citoyenneté | 112 223 | 177 | 143 527 | 187 | 103 380 | 120 |

* Ces chiffres n'incluent pas la composante de Communautés de langue officielle qui est montrée avec le Programme des langues officielles.

Les subventions et les contributions représentent 88 % des ressources de l'activité du développement de la citoyenneté.

### Description

L'activité du développement de la citoyenneté offre une aide financière et technique de même que des services de consultation à des personnes, des associations bénévoles de même que des institutions du secteur public et du secteur privé.

Il s'agit de permettre aux citoyens canadiens d'exploiter pleinement leur potentiel d'action individuelle et collective et de les encourager à affirmer et à renforcer leur identité culturelle, à définir les problèmes auxquels ils se heurtent, à faire face aux difficultés et à tirer parti des occassions qui se présentent et enfin à chercher, de concert avec les institutions et les administrations publiques, à trouver des solutions et à bâtir un milieu social, culturel, économique et politique qui réponde à leurs besoins et à leurs aspirations.

Les groupes qui font actuellement l'objet d'une attention particulière sont les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les jeunes, car ce sont eux qui souffrent le plus des difficultés que connaît la société canadienne en raison de grands facteurs économiques, sociaux et démographiques et d'autres éléments conjecturels.

L'activité assure également la promotion et la coordination à l'échelle du gouvernement fédéral ainsi qu'à l'échelle des institutions et du secteur privé, de certaines actions précises destinées à favoriser l'évolution des mentalités et à lever les obstacles discriminatoires qui empêchent les citoyens de participer pleinement à la vie de la société.

L'activité du développement de la citoyenneté donne au Secrétaire d'Etat un mécanisme souple pour offrir de façon soutenue aux Canadiens une aide et un encouragement du fait que les grands dossiers privilégiés varient suivant l'évolution sociale, économique et culturelle de la société.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Une aide financière directe est accordée à des associations bénévoles selon les dossiers et le nombre des catégories de bénéficiaires dont elles s'occupent. Le niveau des ressources est déterminé par le Cabinet qui, dans ses décisions, tient compte de facteurs comme l'ampleur du besoin, la situation sociale, culturelle, politique et économique des groupes cibles ainsi que le nombre et la complexité des domaines qui nécessitent une intervention.

En 1985-1986, les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les jeunes continueront de faire l'objet d'une attention particulière. Le tableau 8 donne le niveau des ressources attribuées à ces groupes et à ces dossiers.

Tableau 8: Niveaux de financement par composante (en milliers de dollars)

| | 1985-1986 | 1984-1985 | 1983-1984 | 1982-1983 | 1981-1982 |
|---|---|---|---|---|---|
| **Promotion de la femme** | 13 184 | 9 266 | 4 208 | 3 278 | 3 194 |
| **Citoyens autochtones** | | | | | |
| Centres d'accueil autochtones | 16 064 | 15 134 | 14 577 | 10 069 | 9 423 |
| Communications autochtones | 3 659 | 3 659 | 3 292 | 2 960 | 2 643 |
| Accès des autochtones du Nord à la radio-télédiffusion | 9 028 | 7 152 | 4 289 | - | - |
| Aide aux organisations autochtones représentatives | 14 421 | 14 691 | 13 526 | 13 226 | 11 530 |
| Processus de révision constitutionnelle | 3 940 | 3 940 | 3 650 | 2 810 | 1 360 |
| Femmes autochtones | 2 349 | 2 233 | 1 219 | 1 123 | 1 034 |
| Développement social et culturel des autochtones | 2 050 | 1 925 | 2 180 | 1 129 | 981 |
| **Participation Jeunesse** | | | | | |
| Année Internationale de la jeunesse | 2 735 | 5 220 | - | - | - |
| Hospitalité Canada | 10 077 | 13 740 | 13 004 | 14 166 | 12 472 |
| Katimavik | 19 700 | 49 700 | 28 762 | 19 900 | 12 054 |
| **Participation des handicapés** | | | | | |
| Participation des handicapés | 717 | 757 | 800 | 876 | 478 |
| Services d'information sur l'incapacité | 206 | 200 | 130 | - | - |
| **Components** | | | | | |
| Soutien aux organismes volontaires | 780 | 1 133 | 1 000 | 1 625 | 770 |
| Consultation sur l'avenir du Canada | 300 | 328 | 274 | 286 | 313 |
| | 99 210 | 129 078 | 90 911 | 71 448 | 56 252 |

Ce tableau représente la description des composantes qui contribuent à la réussite des objectifs de l'activité.

**Promotion de la femme:** L'aide est accordée pour accroître la participation des femmes à tous les aspects de la vie de la société canadienne et pour aider les femmes et les groupes de femmes à promouvoir des changements sociaux et institutionnels reliés à la condition féminine. En février 1984, le Cabinet a approuvé l'établissement d'un programme de chaires d'études sur la femme à raison d'une par année pour les cinq prochaines années. En 1985-1986, l'aide accordée aux groupes sera de 13,2 millions de dollars, et 500 000 de dollars serviront à l'établissement d'une chaire d'études sur la femme.

**Citoyens Autochtones:** La composante des Citoyens autochtones coordonne et administre sept programmes destinés à aider les organisations représentants des Indiens inscrits, des Indiens non-inscrits, des Métis et des Inuit et à faciliter les projets entrepris et gérés par les autochtones. Les programmes visent à aider les autochtones à déterminer leurs besoins, à faire connaître leurs préoccupations et à se doter des moyens nécessaires pour répondre à leurs besoins et préoccupations. En 1985-1986, on prévoit dépenser au total 51,5 millions de dollars. La description des sept programmes en question est présentée ci-après.

**Le Programme des centres d'accueil** fournit une aide aux centres d'accueil en milieu urbain en vue d'améliorer la qualité de vie des autochtones vivant en milieu urbain et appuyer les activités qui encouragent la participation des autochtones à tous les secteurs de la vie de la collectivité tout en préservant leur identité culturelle et leurs valeurs. En fonction des priorités du programme, le nombre de projets spéciaux concernant les initiatives vers une plus grande autonomie et une compréhension accrue des personnes handicapées autochtones a augmenté sensiblement en 1984-1985 et cette tendance devrait demeurer la même en 1985-1986.

**Tableau 9: Activités financées par la composante des centres d'accueil**

| | Paiements de transfert (en milliers de dollars) | Nombre de centres | Nombre de centres satellites | Nombre de projets d'immobilisations | Nombre de projets spéciaux |
|---|---|---|---|---|---|
| 1985-1986 Prévu | 16 064 | 96 | 4 | 10 | 15 |
| 1984-1985 Prévu | 15 134 | 93 | 4 | 11 | 14 |
| 1983-1984 Réel | 14 577 | 90 | 3 | 15 | 8 |
| 1982-1983 Réel | 10 069 | 79 | 5 | 20 | 0 |
| 1981-1982 Réel | 9 423 | 84 | 5 | 16 | 0 |

Le Programme des communications autochtones appuie des sociétés de communications autochtones en vue de leur permettre de se doter de réseaux de communication modernes. Une réallocation des ressources entre les divers projets a permis d'augmenter le nombre de postes de radios communautaires afin de donner un niveau minimum de services aux autochtones dans leurs régions respectives. Ceci devrait se maintenir en 1985-1986.

**Tableau 10: Activités financées par la composante des communications autochtones**

| | Paiements de transfert (en milliers de dollars) | Nombre de sociétés de communications | Nombre de projets spéciaux | Nombre de projets de formation et d'ateliers sur les médias | Nombre de postes de radios communautaires |
|---|---|---|---|---|---|
| 1985-1986 Prévu | 3 659 | 16 | 20 | 16 | 100 |
| 1984-1985 Prévu | 3 659 | 14 | 20 | 14 | 100 |
| 1983-1984 Réel | 3 292 | 13 | 20 | 13 | 51 |
| 1982-1983 Réel | 2 960 | 13 | 17 | 1 | 45 |
| 1981-1982 Réel | 2 643 | 13 | 15 | 13 | 41 |

Le mandat de ce programme expire en 1984-1985. Les décisions concernant son avenir seront prises par le gouvernement pendant l'année financière 1984-1985.

Le Programme d'accès des autochtones du Nord à la radio-télédiffusion aide les radiodiffuseurs à établir les installations dans le Nord de manière à ce que les populations autochtones aient des émissions de radio et de télévision qui répondent à leurs besoins et qui soient produites dans leur région. Le programme vient aussi en aide à la recherche et à la production d'émissions.

**Tableau 11: Nombre de groupes financés par le programme d'accès des autochtones du nord à la radio télédiffusion**

| | Paiements de transfert (en milliers de dollars) | Nombre de groupes |
|---|---|---|
| 1985-1986 Prévu | 9 028 | 13 |
| 1984-1985 Prévu | 7 152 | 13 |
| 1983-1984 Réel | 4 289 | 11 |

**Le Programme d'aide aux organisations autochtones représentatives** assure un financement de base aux associations autochtones représentatives qui contribuent à l'établissement d'un leadership autochtone fort et organisé et qui permettent aux autochtones de participer à la vie politique, sociale et économique du Canada.

**Le Programme de financement des affaires constitutionnelles autochtones** soutient la recherche et aide les organisations nationales et territoriales à tenir des consultations concernant les affaires constitutionnelles qui touchent les autochtones. Le nombre d'associations représentatives a légèrement augmenté en 1984-1985 et il devrait demeurer stable pendant plusieurs années.

Tableau 12: **Activités financées par le programme des organisations représentatives autochtones**

| | Paiements de transfert (en milliers de dollars) | Nombre d'organisations | Nombre de journaux | Nombre de groupes s'occupant de questions constitutionnelles |
|---|---|---|---|---|
| 1985-1986 Prévu | 18 361 | 57 | 17 | 8 |
| 1984-1985 Prévu | 18 631 | 57 | 17 | 8 |
| 1983-1984 Réel | 17 176 | 51 | 17 | 8 |
| 1982-1983 Réel | 16 036 | 46 | 17 | 7 |
| 1981-1982 Réel | 12 890 | 46 | 17 | 7 |

Le Programme des **femmes autochtones** encourage les femmes autochtones à participer à la vie de leurs collectivités et à exprimer leurs opinions et leurs préoccupations. L'augmentation de 1 million de dollars approuvée en 1984-1985 permet d'accroître le soutien au fonctionnement et aux projets des groupes de femmes autochtones.

Tableau 13: **Activités financées par le programme des femmes autochtones**

| | Paiements de transfert (en milliers de dollars) | Nombre de groupes | Nombre de projets |
|---|---|---|---|
| 1985-1986 Prévu | 2 349 | 150 | 175 |
| 1984-1985 Prévu | 2 233 | 120 | 150 |
| 1983-1984 Réel | 1 219 | 110 | 120 |
| 1982-1983 Réel | 1 123 | 93 | 110 |
| 1981-1982 Réel | 1 034 | 89 | 106 |

**Le Programme de développement social et culturel des autochtones** soutient des initiatives nationales en matière de progrès social et culturel et de conservation des langues. Le nombre de projets a augmenté légèrement ces dernières années suivant le niveau des ressources approuvées par le Cabinet. En 1985-1986, on prévoit dépenser 2,1 millions de dollars.

**Tableau 14: Activités financées par le programme de développement social et culturel des autochtones**

| | Paiements de transfert (en milliers de dollars) | Nombre de groupes | Nombre de projets |
|---|---|---|---|
| 1985-1986 Prévu | 2 050 | 205 | 75 |
| 1984-1985 Prévu | 1 925 | 196 | 69 |
| 1983-1984 Réel | 2 180 | 183 | 66 |
| 1982-1983 Réel | 1 129 | 111 | - |
| 1981-1982 Réel | 981 | 98 | - |

**Aide à la jeunesse:** L'aide à la jeunesse est accordée en vertu de trois différents programmes: le Secrétariat de l'Année internationale de la jeunesse, Hospitalité Canada et Katimavik.

**Année Internationale de la jeunesse:** En plus d'assurer la coordination des activités reliées à l'Année internationale de la jeunesse, le programme aide les groupes de jeunes à mettre en oeuvre des activités destinées à accroître la sensibilisation du public à leurs intérêts, leurs inquiétudes, leurs aspirations et leurs réalisations. Ce programme a été créé en 1984-1985 pour souligner l'Année internationale de la jeunesse.

**Tableau 15: Projets financés par l'Année Internationale de la jeunesse (en milliers de dollars)**

| | Subventions | Aide aux projets nationaux | Aide aux projets régionaux |
|---|---|---|---|
| 1985-1986 Prévu | 2 735 | 865 | 1 870 |
| 1984-1985 Prévu | 5 220 | 2 199 | 3 021 |

**Hospitalité Canada:** Hospitalité Canada aide les jeunes à mieux se connaître, à mieux connaître leur pays et favoriser une plus grande compréhension mutuelle entre les diverses communautés du Canada. En 1985-1986, par suite des restrictions budgétaires du gouvernement fédéral, les ressources seront diminuées de 3,7 millions de dollars. Cette réduction influera sur le nombre de participants à ce programme.

**Tableau 16: Nombre de participants bénificiant du programme Hospitalité Canada**

| | Paiements de transfert (en milliers de dollars) | Nombre de participants |
|---|---|---|
| 1985-1986 Prévu | 10 077 | 18 700 |
| 1984-1985 Prévu | 13 740 | 26 000 |
| 1983-1984 Réel | 13 004 | 26 058 |

**Katimavik:** Katimavik vise à préparer les jeunes Canadiens à contribuer pleinement à la qualité de la vie au sein de la société canadienne en développant leurs connaissances tout en aidant leurs concitoyens par des projets communautaires.

Tableau 17: **Nombre de participants bénificiant du programme Katimavik**

| | Contributions (en milliers de dollars) | Nombre de participants |
|---|---|---|
| 1985-1986 Prévu | 19 700 | 1 650 |
| 1984-1985 Prévu | 49 700 | 4 800 |
| 1983-1984 Réel | 28 762 | 2 800 |

En 1983-1984 et 1984-1985, Katimavik a bénéficié de ressources supplémentaires grâce à des programmes spéciaux pour les jeunes. La fin de ces programmes explique la diminution des ressources de Katimavik pour 1985-1986.

**Aide aux personnes handicapées:** En plus du Secrétariat de l'Aide aux personnes handicapées qui s'occupe du développement de politiques, de la coordination des activités aux personnes handicapées et de la promotion des intérêts et des droits des Canadiens qui éprouvent des difficultés visuelles, auditives, physiques, mentales, psychiques ou des difficultés d'apprentissage, deux autres composantes appuient les organisations de personnes handicapées.

**Le projet de service d'information** a pour but de créer un organisme central chargé de diffuser de l'information et de mettre celle-ci à la disposition des personnes handicapées, des employés du gouvernement, des travailleurs du secteur bénévole et de la population en général.

**Le Programme de participation des personnes handicapées** soutient les organismes sans but lucratif dirigés par des invalides et des handicapés qui favorisent le regroupement d'un nombre important de consommateurs handicapés en vue de faciliter l'accession à l'autonomie et la mise en oeuvre de stratégies en ce sens. Le niveau des ressources allouées au fonctionnement des groupes est établi selon une base décroissante pour les prochaines années. Cette décison est basée sur l'espoir que les groupes deviendront de plus en plus autonomes financièrement.

**Tableau 18: Aide aux personnes handicapées (en milliers de dollars)**

| | Participation des handicapés | | | Total des paiements de transfert |
|---|---|---|---|---|
| | Soutien au fonctionnement des groupes | Aide aux projets | Service d'information | |
| 1985-1986 Prévu | 417 | 300 | 206 | 923 |
| 1984-1985 Prévu | 457 | 300 | 200 | 957 |
| 1983-1984 Réel | 500 | 300 | 130 | 930 |

**Autres programmes** (voir le tableau 19)

Le **Programme** de soutien aux organismes volontaires favorise la participation des Canadiens aux affaires communautaires par l'intermédiaire d'organismes bénévoles nationaux et locaux.

Le **Programme** de consultation sur l'avenir du **Canada** appuie l'action volontaire dans les domaines social et culturel touchant l'avenir du pays.

**Tableau 19: Répartition du budget des programmes reliés à l'action volontaire (en milliers de dollars)**

| | Total des paiements de transfert | Soutien aux organismes volontaires | | Consultation sur l'avenir du Canada |
|---|---|---|---|---|
| | | Soutien au fonctionnement des groupes | Aide aux projets | |
| 1985-1986 Prévu | 1 080 | 480 | 300 | 300 |
| 1984-1985 Prévu | 1 461 | 833 | 300 | 328 |
| 1983-1984 Réel | 1 274 | 700 | 300 | 274 |

Depuis déjà plusieurs années, le programme utilise la formule du financement conjoint avec les autres programmes nationaux afin de répondre à la demande des organismes volontaires. Les niveaux des budgets de 1983-1984 et de 1984-1985 sont le reflet de cette collaboration entre programmes.

## C. Multiculturalisme

### Objectif

S'attacher à lever les obstacles à la pleine participation des groupes culturels à la vie sociale, culturelle et politique du Canada; aider les divers groupes qui composent la société canadienne à préserver leur culture et encourager les échanges culturels entre eux.

### Etat récapitulatif des ressources

L'activité du multiculturalisme représente environ 14 % des ressources du Programme de la citoyenneté et le la culture pour 1985-1986.

**Tableau 20: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Multiculturalisme | **24 349** | **78** | 25 359 | 80 | 20 465 | 43 |

Les subventions et les contributions représentent 70 % des ressources de l'activité du multiculturalisme. Les salaires et les contributions aux régimes d'avantages sociaux représentent 13 % des dépenses.

### Description

L'activité "Multiculturalisme" sert de plaque tournante au gouvernement fédéral pour la politique de multiculturalisme de 1971. Elle assure la mise en oeuvre et la coordination de programmes et d'activités liés à cette politique de concert avec d'autres ministères et organismes fédéraux ainsi qu'avec d'autres administrations publiques et le secteur privé. Elle organise des activités de promotion pour sensibiliser davantage la population à la diversité raciale et culturelle du Canada et aux objectifs de la politique de multiculturalisme. Une aide financière et technique est accordée aux associations représentant les minorités ethniques et identifiables, les associations interculturelles de même que d'autres organisations, des institutions et des particuliers qui organisent des activités qui favorisent la réalisation des objectifs de la politique.

Les ressources sont concentrées dans trois grands domaines: coordination de la politique fédérale, défense des droits et surveillance; information du public; mise en oeuvre d'un programme de subventions et de contributions. Sur le plan pratique, ces domaines comportent les subdivisions suivantes: coordination de la politique fédérale; information du public, intégration socio-culturelle, documentation didactique et culturelle. Les deux premières composantes utilisent des ressources de fonctionnement et des ressources humaines, tandis que les deux dernières utilisent des fonds de subventions et de contributions ainsi que des ressources humaines.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Le niveau des ressources est déterminé en fonction de décisions qui tiennent compte des facteurs comme l'ampleur du besoin, la priorité des objectifs par rapport aux autres intérêts sociaux du moment et de considérations politiques et socio-économiques de la scène nationale et internationale.

Des décisions du Cabinet déterminent l'orientation et les secteurs auxquels la Direction doit accorder davantage d'importance. Sur le plan pratique, la répartition des crédits approuvés entre les diverses composantes traduit les orientations. Le tableau 21 fait état de la ventilation des ressources entre les diverses composantes.

**Tableau 21: Paiements de transfert par composante (en milliers de dollars)**

| | 1985-1986 | 1984-1985 | 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Intégration socio-culturelle** | | | |
| Développement des groupes | 2 829 | 2 707 | 2 354 |
| Intégration culturelle | 2 631 | 2 698 | 2 586 |
| Communications interculturelles | 2 898 | 3 285 | 2 567 |
| **Documentation didactique et culturelle** | | | |
| Epanouissement culturel | 4 209 | 4 370 | 3 245 |
| Arts de la scène et arts plastiques | 1 755 | 2 004 | 1 485 |
| Edition et publication | 922 | 1 012 | 956 |
| Etudes ethniques canadiennes | 1 808 | 2 393 | 1 160 |

En 1985-1986, les autres grands secteurs de dépenses seront les suivants: information du public, 1,7 million de dollars; coordination de la politique fédérale, 0,5 million de dollars.

Voici la description des composantes et des activités qui contribueront à la réalisation des objectifs approuvés pour le programme.

**Coordination de la politique fédérale:** Les ressources sont consacrées à la prestation de services de soutien et de consultation, et notamment, à la réalisation de recherches et d'analyses pour le ministre d'Etat au Multiculturalisme, les organismes centraux et les ministères fédéraux, sur l'application du principe du multiculturalisme en tant que politique du gouvernement fédéral, et sur son incidence.

Récemment, cette composante s'est, entre autres, chargée de la rédaction du mémoire à la Commission Macdonald, "Le multiculturalisme dans le développement économique futur du Canada," de la délimitation du cadre de l'étude de faisabilité sur l'Institut multiculturel de gestion des entreprises, de la coordination et de l'élaboration de la réponse du gouvernement fédéral au rapport "L'égalité, ça presse!" ainsi que de l'élaboration d'un cadre législatif pour la politique fédérale de multiculturalisme.

En 1985-1986, elle assurera le suivi du rapport "L'égalité ça presse!", collaborera avec le Conseil du Trésor dans le domaine de l'égalité d'accès à l'emploi dans la Fonction publique, élaborera des stratégies d'action directe; se livrera à des recherches, par exemple sur le multiculturalisme et l'entreprise; organisera des consultations en vue de la tenue d'une conférence fédérale-provinciale sur le multiculturalisme.

**Information public:** Les ressources sont consacrées aux activités de publicité et de relations publiques qui visent à sensibiliser davantage la population à la diversité raciale ethnique du Canada et à faire valoir cette diversité à titre d'éléments de l'identité canadienne.

Les grandes activités de cette composante sont les suivantes: publicité (dans la presse des majorités et des minorités ethniques), publications par exemple Cultures Canada, bulletin à l'intention des minorités ethnoculturelles), matériel didactique à l'intention des écoles et des groupes d'intérêt; films (par exemple le film fixe "Au pays de la ressemblerie" qui a remporté un Silver Screen Award lors du American Industrial Film Festival de 1984 ainsi qu'un prix d'excellence de l'Association des médias et de la technologie en éducation du Canada).

**Intégration socio-culturelle:** La composante de l'intégration socio-culturelle se concentre avant tout sur le développement des collectivités et des groupes, sur l'intégration des immigrants, sur les relations entre les groupes et sur l'adaptation des institutions.

Suivant certains critères établis, des fonds sont accordés pour le fonctionnement ou la mise en oeuvre de divers programmes ou activités. Les paragraphes suivants décrivent les grands axes des stratégies de financement dans ce domaine et fournissent des exemples pour l'année financière 1985-1986 (voir page 5-36, tableau 21).

Dans le cadre du Programme d'aide aux groupes, une aide est versée sur une base annuelle à diverses communautés ethnoculturelles pour leur permettre de se doter de bonnes organisations. La priorité est accordé aux minorités raciales ainsi qu'aux minorités nouvelles. En outre, le programme demeure en étroite liaison avec ces groupes clients et leur offrent des services de consultation.

Ces dernières années, l'aide à l'appui des objectifs de développement des associations et des collectivités uniculturelles dans les domaines comme la défense des droits, le développement de l'esprit d'initiative, le partage de l'information et la constitution de réseaux a été renforcée. Cette orientation sera maintenue en 1985-1986.

On favorise l'intégration culturelle des immigrants en appuyant des activités qui visent à leur venir en aide en leur offrant des services d'orientation pour les aider à s'adapter à leur nouveau milieu et à acquérir les qualités nécessaires pour ce faire ainsi que des activités qui visent à sensibiliser la majorité de la société à leur présence et à leur faciliter l'accès aux institutions. C'est également dans le cadre de ce programme qu'une aide financière est accordée aux activités de formaton novatrices à l'intention de ceux et celles qui, pour quelque raison que ce soit, n'ont pas pu profiter des services mis à leur disposition pour l'acquisition d'une langue officielle.

Depuis 1981, le Programme d'intégration culturelle a permis au gouvernement fédéral de s'intéresser directement aux besoins spéciaux des immigrantes en matière d'intégration. Ces besoins sont liés aux difficultés de communication, à l'isolement socio-culturel et aux problèmes économiques associés à un faible taux d'activité. Ces points continueront de faire partie des priorités en 1985-1986.

Le Programme des communications interculturelles soutient les associations multi-ethniques qui se concertent pour s'attaquer aux problèmes liés à la diversité culturelle du Canada. Des fonds sont accordés pour le fonctionnement et les activités de diverses associations multiculturelles ou interculturelles qui cherchent à améliorer la compréhension interculturelle. Cinquante trois centres bénéficient de l'aide de ce programme. En général, il s'agit de centres situés en dehors des grandes villes, par exemple, Windsor, Sudbury, Thunder Bay, Brandon, Kamloops, etc., et qui jouent un rôle important dans le partage des patrimoines culturels, le développement de la citoyenneté, l'intégration des immigrants et les relations raciales. Le nombre des cultures que les centres où les associations

peuvent représenter se situe entre cinq et quarante. Cette priorité sera maintenue en 1985-1986.

A court terme, on attachera une grande importance à toute la question de l'adaptation des institutions à la réalité multiculturelle et multiraciale de la société canadienne. Dans sa réponse aux nombreuses recommandations que le rapport "L'égalité, ça presse!" contient à cet égard, le gouvernement fédéral reconnaît que ce secteur appelle des efforts concertés.

En 1985-1986, le Programme de l'adaptation institutionnelle mettra surtout l'accent sur la production de trousses de sensibilisation à la réalité multiculturelle à l'intention des institutions des majorités. L'expérience acquise en 1984-1985 dans le cadre d'expériences menées auprès des médias et des services de l'ordre, servira de base à l'évaluation et à l'élaboration d'autres activités dans ce domaine en 1985-1986.

La recherche, l'élaboration et la mise en oeuvre se feront en collaboration avec les institutions, le secteur privé, les collectivités ethnoculturelles et les professionnels du domaine de la sensibilisation à la réalité multiculturelle.

**Documentation didactique et culturelle:** Le Programme de la documentation didactique et culturelle met l'accent sur le maintien des patrimoines linguistiques et culturels, la compréhension interculturelle, l'informaton et la recherche. Les paragraphes suivants décrivent les grands axes des stratégies de financement et fournissent des exemples pour l'année 1985-1986 (voir page 5-36, tableau 21).

Le Programme d'épanouissement culturel accorde une aide à certaines populations cibles pour leur permettre de conserver leur langue ancestrale à l'intérieur de la société canadienne; il favorise également les activités qui visent à mettre en valeur le potentiel des langues ancestrales pour la poursuite des objectifs internationaux.

A l'heure actuelle, près de 100 000 élèves appartenant à 42 groupes linguistiques différents et fréquentant environ 650 écoles profitent du Programme d'aide aux écoles supplémentaires de langues. Au cours des quatres dernières années, ce programme a permis la production d'une quarantaine d'auxiliaires didactiques pour l'enseignement des langues ainsi que l'organisation de conférences et d'ateliers de formation à l'intention des enseignants.

Les ressources de ce programme sont également consacrées à la promotion des auxiliaires didactiques et du perfectionnement des enseignants, à la coordination de la recherche dans le domaine des langues ancestrales et à la création de centres de services dans ce domaine.

Le Programme **des arts de la scène et des arts plastiques** finance des associations et des activités qui favorisent le maintien et le développement des acquis culturels et le recours aux arts de la scène et arts plastiques traditionnels à l'appui de la compréhension interculturelle. Il s'agit de favoriser le partage et la compréhension de toutes les cultures au moyen des arts populaires et de promouvoir le maintien des acquis culturels.

Au départ, la majorité des activités financées appartenait au domaine des arts traditionnels. Cependant, récemment, on a mis l'accent sur le domaine du cinéma et de l'audio-visuel. Les médias électroniques se prêtent bien au traitement de questions aussi complexes que les relations raciales et le multiculturalisme dans l'enseignement.

Pour ce qui est des arts de la scène et des arts plastiques comme tels, le programme favorise notamment le perfectionnement des compétences et la mise au point de ressources dans le but de permettre la transmission, d'une génération à l'autre, du patrimoine artistique. Les demandes de financement de manifestations artistiques sont également prises en considération. Dans bien des milieux ruraux, ce genre d'activités est le seul auquel se livrent les minorités ethnoculturelles.

Le Programme **d'édition et de publication** donne lieu à la rédaction, à la publication et à la diffusion d'ouvrages littéraires, informatifs et instructifs qui reflètent la diversité multiculturelle et multiraciale du Canada, favorisant en cela l'expression et la compréhension des diverses cultures présentes au Canada.

En 1983-1984, quelque 160 projets de recherche, de rédaction, de traduction et d'édition ont été subventionnés, et au moins 80 publications ont été produites. Outre cette aide à la rédaction et à la publication, le programme a également contribué à certaines activités spéciales, par exemple des conférences, des activités associées à des dossiers spéciaux, des publications spécialisées et des activités de promotion. Parmi ces dernières, il convient de mentionner l'élaboration, la mise à jour annuelle et la diffusion de diverses publications, la présentation d'expositions de livres à l'occasion de conférences comme celles de sociétés savantes et à l'occasion de la Semaine nationale du livre, et l'organisation de vigoureuses campagnes de publicité à l'appui de publications existantes et de projets d'édition concernant des groupes ethniques - auteurs ou sujets.

Le Programme **des études ethniques canadiennes** favorise la recherche universitaire et les programmes d'études liés au pluralisme culturel et qui mettent surtout l'accent sur la société canadienne. Les trois grands volets du programme sont les suivants: bourses de perfectionnement pour les études multiculturelles, recherches sur les groupes ethniques et aide à la création de chaires d'études.

De 1978 à 1984, le programme a financé 85 recherches, dont des études portant sur les problèmes d'adaptation des réfugiés du Sud-Est asiatique, les relations entre ethnies, les études socio-linguistiques et divers travaux en sociologie, en sciences politiques, en psychologie, en géographie et en démographie ainsi que dans d'autres domaines et se rapportant aux groupes culturels présents au Canada.

Le Programme d'aide à la création de chaires verse des contributions maximales de 500 000 de dollars pour la création, chaque année, de deux chaires d'études ethniques dans des universités canadiennes. Jusqu'à présent, sept de ces chaires ont été crées et se consacrent aux groupes suivants: hongrois, ukrainien, acadien, gaélique, mennonite, italien et autochtone. Elles devraient permettre une meilleure comprehension du caractère pluraliste du Canada, tout comme le fera le volet le plus récent du programme, celui de l'aide à la création de chaires d'études thématiques qui s'intéresseront aux aspects généraux de l'appartenance ethnique et du multiculturalisme comme les relations raciales.

## D. Culture canadienne

### Objectif

Accroître la connaissance et l'appréciation du Canada ainsi que du patrimoine, de la culture des traditions et des symboles nationaux, en encourageant les activités éducatives, en faisant connaître les symboles nationaux et en organisant des manifestations et des célébrations à caractère national.

### Etat récapitulatif des ressources

L'activité Culture canadienne représente environ 7 % des ressources du Programme de la citoyenneté et de la culture en 1985-1986.

**Tableau 22: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1894 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Cérémonial d'Etat | 6 641 | 13 | 10 315 | 14 | 9 388 | 14 |
| Etudes canadiennes | 4 948 | 10 | 3 721 | 10 | 1 779 | 3 |
| | 11 589 | 23 | 14 036 | 24 | 11 167 | 17 |

Les subventions et les contributions représentent 50 % des ressources de l'activité de la culture canadienne. Les services professionnels, en gros pour la Fête du Canada, interviennent pour 22 %, et la rémunération, pour 12 %.

### Description

L'activité de la Culture canadienne se divise en deux principales composantes: études canadiennes et le cérémonial d'Etat.

La composante des études canadiennes a essentiellement pour objectif d'appuyer les projets qui contribuent à promouvoir les études canadiennes et les activités à contenu canadien au sein du système scolaire officiel ainsi que d'aider les Canadiens à mieux connaître leurs pays.

La composante est également chargé de coordonner toute la gamme des activités du gouvernement fédéral liées aux études canadiennes. A cette fin, elle doit entretenir des rapports étroits avec un certain nombre de ministères et d'organismes fédéraux comme le conseil de recherches en sciences humaines et le ministère des Communications.

La composante du cérémonial d'Etat a quatre responsabilités distinctes:

- coordonner la participation et l'appui du gouvernement fédéral à la célébration d'anniversaires d'importance nationale, comme la Fête du Canada. Les festivités qui entourent la Fête du Canada sont organisées avec le concours d'un comité national de bénévoles et de comités provinciaux et territoriaux qui, en plus de jouer un rôle consultatif au regard de l'orientation générale des manifestations, ont charge de planifier et de mettre en oeuvre divers projets pour marquer la Fête à travers le pays;

- remplir les obligations du gouvernement fédéral en ce qui a trait au cérémonial d'Etat et au protocole, et assister la Reine dans l'accomplissement de ses fonctions de Reine du Canada en organisant les visites du Canada des membres de la famille royale et en faisant office de conseiller au regard de l'exercice des prérogatives royales;

- remplir les obligations du gouvernement fédéral envers les lieutenants-gouverneurs, ce qui comporte notamment le versement des traitements et le remboursement des frais de déplacement et de représentation;

- faire connaître les symboles nationaux du Canada afin de rendre les Canadiens plus conscients de la valeur de leur patrimoine national.

Pour assumer ces responsabilités, le cérémonial d'Etat doit compter sur le concours de plusieurs autres ministères fédéraux, ainsi que sur celui des gouvernements provinciaux.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Etudes canadiennes:** La composante des études canadiennes de l'activité de la Culture canadienne a été mise en oeuvre en 1978 à titre expérimental et disposait d'un budget de 1,6 million de dollars sur 3 années. En 1981, au terme de l'expérience, le Programme national de soutien aux études canadiennes a été approuvé et doté d'un budget de 3,8 millions de dollars sur une période de trois ans (1981-1982 à 1983-1984).

En 1984-1985, un nouveau programme permanent de soutien aux études canadiennes a été approuvé. Le financement de ce programme a été fixé à 3,7 millions de dollars en 1984-1985 et en 1985-1986. En outre, un montant additionnel de 1,3 million de dollars a été approuvé pour 1985-1986 en vue de l'achat et de la distribution de 27 500 jeux de l'Encyclopédie canadienne. Pour permettre au programme de soutenir l'avancement des études canadiennes dans la concertation, un certain nombre de priorités ont été établies.

La première a trait au besoin en matière d'élaboration de matériel didactique sur les études canadiennes dans un certain nombre de domaines déterminés et jusque-là négligés. Les programmes suivants permettront d'atteindre les objectifs: bourses littéraires, élaboration de matériel didactique imprimé, élaboration de matériel didactique audio-visuel, production de matériel didactique informatisé ou assisté par ordinateur et programme de diffusion et d'utilisation ordonnées du matériel didactique. L'objectif lié à la deuxième priorité est d'encourager l'avancement des études canadiennes en appuyant de façon continue le travail des organisations bénévoles nationales, en appuyant les activités axées sur le téléenseignement ou l'information du public et en accordant des prix d'excellence dans le domaine des études canadiennes. La troisième priorité vise à inciter le secteur privé à s'intéresser davantage aux études canadiennes grâce à un programme de financement à parité. Enfin, l'objectif lié à la quatrième priorité vise à doter l'effort général du gouvernement fédéral dans le domaine des études canadiennes d'une certaine cohérence grâce à l'élaboration d'un mécanisme de coordination et à l'information du public sur les activités et les programmes de divers ministères et organismes du gouvernement ainsi que sur les possibilités de financement.

**Cérémonial d'Etat:** En 1985-1986, la composante du cérémonial d'Etat s'attachera principalement à coordonner et à appuyer les activités qui marqueront la Fête du Canada, notamment en accordant une aide aux comités de la Fête du Canada dont les membres, des bénévoles de tout le pays, fournissent des avis au Ministre sur les manifestations, recommandent l'octroi de subventions à diverses activités d'initiative locale et assurent l'élaboration et la mise en oeuvre d'activités spéciales à l'échelle nationale. Les activités d'initiative locale prennent diverses formes allant de la présentation de feux d'artifice, qui constitue maintenant le clou des manifestations dans bien des centres, à l'organisation d'activités de moindre envergure dans tout le Canada.

Le tableau 23 indique le nombre des manifestations financées et le niveau des ressources consacrées à cette activité:

**Tableau 23: Activités liées à la Fête du Canada (en milliers de dollars)**

| Exercice financier | Nombre de manifestations | Dépenses |
|---|---|---|
| 1985-1986 (Budget des dépenses) | 1 900 | 2 200 |
| 1984-1985 (réel) | 1 637 | 1 871 |
| 1983-1984 (réel) | 1 839 | 1 942 |
| 1982-1983 (réel) | 1 788 | 2 190 |

En 1984-1985, la composante du cérémonial d'Etat a également contribué financièrement aux activités qui ont marqué trois anniversaires de portée nationale: le 450e anniversaire de l'arrivée de Jacques Cartier et le bicentenaire du Nouveau-Brunswick et celui de l'Ontario. Elle s'est également chargée de mettre au point et de coordonner les activités organisées par d'autres ministères fédéraux pour marquer et promouvoir ces manifestations à l'échelle nationale.

La planification et l'organisation des visites royales et des cérémonies officielles constituent un des grands aspects des activités du cérémonial d'Etat. En 1984-1985, le programme a organisé une visite de grande envergure que la reine a effectuée on Ontario, au Nouveau-Brunswick et au Manitoba. Il a également organisé les cérémonies qui ont marqué le départ du gouverneur général, le très honorable Edwart Schreyer, et l'installation du gouverneur général, la très honorable Jeanne Sauvé. En 1985-1986, le cérémonial d'Etat participera à la planification des aspects protocolaires d'Expo 86 et à la préparation des Jeux Olympiques d'hiver qui se dérouleront à Calgary en 1988.

## E. Droits de la personne

**Objectif**

Mieux sensibiliser les Canadiens aux droits de la personne, aux libertés fondamentales et aux responsabilités qui en découlent, et en accroître chez eux la connaissance et l'appréciaton; les aider à jouir davantage des droits de la personne; veiller à ce qu'ils respectent davantage les engagements nationaux et internationaux pris par le Canada en matière de droits de la personne.

**Etat récapitulatif des ressources**

L'activité des droits de la personne représente environ 1 % du budget du Programme de citoyenneté et de la culture en 1985-1986.

**Tableau 24: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Droits de la personne | 2 265 | 18 | 2 434 | 17 | 1 890 | 14 |

Les subventions et les contributions représentent 43 % des ressources de l'activité des droits de la personne. Les salaires et les contributions aux régimes d'avantages sociaux représentent 33 % des dépenses.

**Description**

L'activité des droits de la personne embrasse les initiatives suivantes:

**Appui technique:** Les principales sources d'appui technique fournies par l'activité des droits de la personne sont:

- organisation et animation de colloques, d'ateliers et de conférences sur les droits de la personne;
- mise au point et diffusion de ressources documentaires;

- prestation de services consultatifs à divers organismes au regard des normes en matière de droits de la personne à incorporer aux lignes de conduite, aux programmes et aux projets;

- réalisation d'études, de recherches, d'analyses des tendances et d'énoncés de principes sur les droits de la personne;

- participation aux réunions se rapportant aux obligations contractées par le Canada sur la scène internationale dans le domaine des droits de la personne et fourniture d'une aide technique à cet égard.

**Aide financière:** Les principaux types d'aide financière fournies par l'activité des droits de la personne sont:

- octroi d'aide financière aux organismes bénévoles et non gouvernementaux pour le financement d'initiatives liées aux droits de la personne;

- octroi d'une aide financière aux particuliers qui réunissent les conditions requises pour pouvoir obtenir des bourses de perfectionnement dans le domaine des droits de la personne;

- octroi d'aide financière aux particuliers et aux groupes qui présentent des causes types fondées sur les dispositions linguistiques de la Constitution du Canada.

**Coordination et analyse:** Les principaux services de coordination et d'analyse fournis par l'activité des droits de la personne sont:

- prestation de services de coordination et d'analyse au comité interministériel et au comité fédéral-provincial chargé des droits de la personne ainsi qu'à l'occasion de réunions ministérielles consacrées à cette question;

- coordination des travaux de préparation des rapports du Canada aux Nations Unies sur les questions relatives aux droits de la personne et analyse des documents des Nations Unies se rapportant aux obligations contractées par le Canada sur la scène internationale dans le domaine des droits de la personne;

- participation à des rencontres internationales.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Le travail accompli dans le cadre de l'activité des droits de la personne comporte les trois volets suivants:

**Appui technique:** L'appui technique prend les formes suivantes: information générale sur les droits de la personne par la diffusion de documents de référence; information sur les lignes de conduite, les programmes et les mesures des administrations publiques, des organismes et des organisations dans le domaine des droits de la personne; information et orientation par la conduite d'études, d'analyses et de recherches sur les tendances. Cet appui est fourni en réponse aux demandes reçues, mais le Ministère offre également un appui technique à des fins de sensibilisation aux droits de la personne. La répartition des ressources varie selon la demande en ce qui concerne les publications et l'information technique. La sensibilisation de plus en plus grande aux droits de la personne, à laquelle ont donné lieu les efforts faits dans le domaine de l'information et de la promotion, a entraîné un accroissement de la demande.

**Aide financière:** Des paiements de transfert sont attribués sous forme de subventions et de contributions à l'appui d'un large éventail d'activités locales et nationales organisées par les organisations bénévoles et non gouvernementales dans le domaine des droits des la personne, par exemple, des conférences, des ateliers, des activités de sensibilisation et d'information, et des travaux de recherche auxquels participent divers groupes comme les étudiants, les membres de groupes défavorisés et les universitaires. Les activités organisées et les publics touchés au cours d'un exercice financier donné dépendent des demandes de financement adressées au Ministère. Pour la période allant de 1984-1985 à 1986-1987, la priorité est accordée à la sensibilisation des enfants, des jeunes, du secteur privé, du monde du travail et des groupes défavorisés dont les droits sont le plus menacés. Voici des exemples des activités qui seront financées en 1985-1986:

- élaboration de programmes et de matériel didactique interdisciplinaires sur les droits de la personne (Association des collèges communautaires du Canada);

- tenue de colloques à l'intention des associations du monde du travail (Niagara Institute);

- organisation de cours d'été à l'attention des travailleurs communautaires et des professionnels des droits de la personne qui interviennent auprès des groupes défavorisés.

Ainsi que l'indique le tableau 25, le financement s'est accru depuis 1982-1983. Le niveau du budget constitue une affectation, ce qui permet un minimum de services. Le montant de cette affectation est périodiquement rajusté en fonction du nombre et de la nature des dossiers du domaine des droits de la personne qui doivent être pris en charge.

**Tableau 25: Droits de la personne - Paiements de transfert versées aux organisations (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 | Réel 1982-1983 |
|---|---|---|---|---|
| Nombre de subventions et de contributions versées | 80 | 79 | 72 | 72 |
| Dépenses | 980 | 964 | 695 | 526 |

Pour 1984-1985 et 1985-1986, des fonds supplémentaires (375 000 de dollars) ont été attribués aux budgets de subventions et de contributions pour les activités de sensibilisation du public. Ces activités englobent l'élaboration, par l'entremise d'association bénévoles en grande partie, de documents de référence sur les droits de la personne et d'activités connexes à l'intention des établissements d'enseignement primaire, secondaire et postsecondaire; le financement de conférences et d'activités de formation à l'intention des spécialistes de l'enseignement des droits de la personne; la création de bourses de perfectionnement dans le domaine des droits de la personne; le financement d'études et de recherches dans le domaine des droits de la personne; le financement d'organisations non gouvernementales qui exercent, ou pourraient exercer, une influence positive sur la protection et la promotion des droits de la personne.

Le tableau 26 présente la ventilation des activités financées en 1983-1984, selon le genre.

**Tableau 26: Activités financées en 1983-1984**

| Genre | Nombre | Dépenses (en milliers de dollars) | % du total |
|---|---|---|---|
| Colloques et conférences | 38 | 273 | 39 |
| Fonds de soutien ou aide au fonctionnement | 16 | 250 | 35 |
| Enquêtes ou recherches | 10 | 110 | 16 |
| Promotion des droits de la personne par les arts plastiques | 4 | 27 | 4 |
| Aide à la publication | 4 | 35 | 6 |
| | 72 | 695 | 100 |

L'augmentation du budget de 1984-1985 et 1985-1986 entraînera une augmentation du nombre des activités, mais la ventilation devrait demeurer sensiblement la même que celle présentée au tableau 26.

Le programme de contestation judiciaire, vise à aider les particuliers et les groupes qui souhaitent obtenir des tribunaux des décisions permettant de préciser les droits linguistiques prévus aux articles 93 et 133 et la Loi constitutionnelle de 1867 et, depuis peu (décembre 1982), aux articles 16 à 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Le nombre des cas de ce genre portés devant les tribunaux, quelle que soit la juridiction, et financés dans le cadre de ce programme figure au tableau 27.

**Tableau 27: Programme de contestation judiciaire - subventions (en milliers de dollars)**

| | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 | Réel 1982-1983 |
|---|---|---|---|
| Nombre de cas | 12 | 8 | 2 |
| Dépenses | 200 | 150 | 58 |

Les autorisations prévues pour ce programme expirent en 1984-1985. Le gouvernement prendra une décision sur son avenir en 1984-1985.

**Coordination et analyse:** Des services de coordination et d'analyse seront assurés à l'intention du comité fédéral-provincial-territorial et du comité interministériel des droits de la personne ainsi qu'à leurs nombreux groupes d'étude. La présentation de rapports sur le respect des engagements en matière de droits de la personne est une des responsabilités internationales du Canada. Celui-ci est ainsi légalement tenu de rendre compte de la manière dont il s'acquitte de ses obligations aux termes du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et d'autres instruments similaires. Les travaux d'analyse et les consultations nécessaires à la préparation de ces rapports aident par ailleurs les gouvernements à prendre sur le plan interne les mesures voulues pour faire en sorte que le Canada puisse respecter ses engagements en matière de droits de la personne. Les provinces et territoires sont de plus en plus appelés à participer à l'établissement de ces rapports. Ceux-ci peuvent varier en longueur

(jusqu'à 500 pages) et en complexité et il faut parfois plus d'un an pour en parachever la rédaction. Ces facteurs sont une incidence sur la charge de travail d'un exercice financier donné.

En 1985-1986, le Ministère achèvera la rédaction des rapports suivants:

- le deuxième rapport sur l'application des articles 10 et 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels;
- le huitième rapport sur la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale;
- le rapport sur la célébration de la Journée des droits de la personne, le 10 décembre 1984.

Le niveau des ressources est établi en fonction des exigences des Nations Unies et vise à permettre au Canada de présenter les rapports qu'il s'est engagé à adresser.

En 1985-1986 le Ministère assurera les services de secrétariat nécessaires à la tenue de la conférence ministérielle qui aura lieu après l'entrée en vigueur des dispositions relatives à l'égalité de la Charte canadienne des droits et libertes. Il offrira également des services de secrétériat au Comité permanent fédéral-provincial-territorial des fonctionnaires chargés des droits de la personne qui se réunira à deux reprises en 1985-1986.

## Section III
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Tableau 28: Dépenses par article (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel * 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Personnel** | | | |
| Traitements et salaires | 20 519 | 21 600 | 17 592 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 2 813 | 2 474 | 2 712 |
| Autres frais touchant le personnel | 90 | 85 | 80 |
| | 23 422 | 24 159 | 20 384 |
| **Biens et services** | | | |
| Transports et communications | 2 699 | 2 541 | 2 595 |
| Information | 2 085 | 3 967 | 3 420 |
| Autres services professionnels et spéciaux | 10 184 | 8 116 | 5 743 |
| Location | 123 | 202 | 353 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 82 | 129 | 140 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 1 555 | 1 416 | 1 655 |
| Toutes autres dépenses | 130 | 500 | 15 |
| | 16 858 | 16 871 | 13 921 |
| Capital | 80 | 171 | 350 |
| Paiements de transfert | 127 920 | 163 224 | 127,063 |
| Total des dépenses | 168 280 | 204 425 | 161 718 |

* Ces chiffres n'incluent pas la composante de Communautés de langue officielle qui est montrée avec le Programme des langues officielles.

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 29: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Echelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84* | | |
| **Gestion** | 52 | 54 | 43 | 50 350-96 300 | 53 385 |
| **Scientifique et professionnelle** | | | | | |
| Economique, sociologie et statistiques | 5 | 8 | 3 | 14 570-65 080 | 50 542 |
| **Administration et service extérieur** | | | | | |
| Services administratifs | 34 | 36 | 52 | 13 912-57 987 | 34 831 |
| Administration des programmes | 302 | 321 | 239 | 13 912-57 987 | 35 178 |
| Autres | - | - | 2 | - - | - |
| **Technique** | | | | | |
| Soutien des sciences sociales | 3 | 2 | 4 | 12 635-57 764 | 33 160 |
| **Soutien administratif** | | | | | |
| Commis aux écritures et aux règlements | 183 | 162 | 219 | 12 932-31 743 | 19 907 |
| Secrétariat, sténographie et dactylographie | 46 | 59 | 64 | 12 636-31 946 | 19 162 |
| **Autres** | 1 | 2 | 16 | - - | - |

* Ces chiffres n'incluent pas la composante de Communautés de langue officielle qui est montrée avec le Programme des langues officielles.

**Nota:** La colonne des années-personnes présente la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle des traitements de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rénumération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## 3. Paiements de transfert

**Tableau 30: Ventilation des subventions et des contributions (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel * 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Subventions** | | | |
| Développement de la citoyenneté | | | |
| Hospitalité Canada | 6 544,0 | 8 905,0 | 8 286,0 |
| Promotion de la femme | 12 163,0 | 7 966,0 | 3 062,6 |
| Participation des handicapés | 717,0 | 757,0 | 400,2 |
| Consultation sur l'avenir du Canada | 300,0 | 328,0 | 274,0 |
| Service de référence sur l'invalidité | 206,0 | 200,0 | 130,0 |
| Soutien aux organismes bénévoles | 780,0 | 1 033,0 | 999,8 |
| Organisations représentatives autochtones | 8 519,7 | 10 079,5 | - |
| Femmes autochtones | 1 853,0 | 1 751,0 | 936,5 |
| Développement social et culturel des autochtones | 2 050,0 | 1 925,0 | 2 179,6 |
| Centres d'accueil autochtones | 12 520,6 | 11 576,7 | 435,0 |
| Communications autochtones | 2 564,0 | 2 563,6 | - |
| Année Internationale de la jeunesse | 2 735,0 | 5 220,5 | - |
| | 50 952,3 | 52 305,3 | 16 703,7 |
| Multiculturalisme | | | |
| Aide aux groupes | 2 157,3 | 2 119,2 | 1 508,7 |
| Epanouissement culturel | 4 208,7 | 4 319,9 | 2 488,6 |
| Programme d'édition et de publications | 922,3 | 1 011,9 | 956,3 |
| Etudes ethniques canadiennes | 1 440,5 | 1 350,4 | 609,9 |
| Programme des arts de la scène et des arts plastiques | 1 125,0 | 1 589,2 | 1 059,5 |
| Intégration culturelle | 2 631,5 | 2 658,1 | 1 825,5 |
| Communications interculturelles | 1 069,7 | 1 340,2 | 618,3 |
| | 13 555,0 | 14 388,9 | 9 066,8 |

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel * 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Subventions (suite)** | | | |
| Culture canadienne | | | |
| Subventions aux lieutenants-gouverneurs de chaque province du Canada à titre d'indemnité de voyage et d'accueil pour les frais supportés dans l'exercice de leurs fonctions dans leur capitale provinciale | 180,0 | 180,0 | 180,0 |
| Célébrations de la Fête du Canada | 2 645,0 | 2 605,0 | 2 604,7 |
| (S) Paiements en vertu de la Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs | 98,0 | 63,0 | 97,6 |
| (S) Prestations de retraite supplémentaires - Lieutenants-gouverneurs précédents | 27,0 | 14,0 | 26,7 |
| Subventions à des municipalités et des organisations bénévoles de l'Ontario pour la célébration du bicentenaire de l'Ontario | - | 1 389,0 | - |
| Subvention à l'association bénévole du Vieux Fort William pour la célébration du bicentenaire de l'Ontario | - | 25,0 | - |
| Subvention au "Nova Scotia Parade of Sail 1984 Committee" pour le 450e anniversaire de l'arrivée de Jacques Cartier | - | 50,0 | 50,0 |
| Subvention à la Corporation du 450e anniversaire de Cartier à Gaspé pour le 450e anniversaire de l'arrivée de Jacques Cartier | - | 50,0 | 50,0 |
| Subventions aux municipalités et aux districts des services locaux du Nouveau-Brunswick pour l'organisation à l'échelle locale de programmes de festivités à l'occasion du Bicentenaire | - | 850,0 | - |
| Subvention à la province de Terre-Neuve pour le 400e anniversaire de l'arrivée de Sir Humprey Gilbert | - | - | 394,0 |
| Subvention au "Nova Scotia Parade of sail 1984" | - | 111,0 | - |



87

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel * 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Subventions (suite)** | | | |
| Subventions aux organismes bénévoles aux institutions non gouvernementales et à des particuliers pour promouvoir les études canadiennes | 1 200,0 | 1 200,0 | 25,0 |
| | 4 150,0 | 6 537,0 | 3 428,0 |
| Droits de la personne | | | |
| Activités des droits de la personne | 783,0 | 759,0 | 387,4 |
| Contestations judiciaires | - | 200,0 | 150,0 |
| | 783,0 | 959,0 | 537,4 |
| **Contributions** | | | |
| Enregistrement de la citoyenneté et promotion du civisme | | | |
| Enseignement des langues | 4 622,0 | 4 622,0 | 8 556,2 |
| Manuels de langues | 246,0 | 246,0 | 693,3 |
| | 4 868,0 | 4 868,0 | 9 249,5 |
| Développement de la citoyenneté | | | |
| Hospitalité Canada | 3 533,0 | 4 897,4 | 4 717,8 |
| Katimavik | 19 700,0 | 49 700,0 | 28 762,0 |
| Promotion de la femme | 1 021,0 | 1 300,0 | 1 145,2 |
| Participation des handicapés | - | - | 399,8 |
| Soutien aux organismes bénévoles | - | 37,6 | - |
| Accès aux médias électroniques pour les autochtones du Nord | 9 028,0 | 7 152,0 | 4 288,7 |
| Processus de révision de la Constitution | 3 940,0 | 3 940,0 | 3 650,0 |
| Organisations autochtones | 5 901,1 | 4 611,3 | 13 525,7 |
| Communications autochtones | 1 095,5 | 1 095,9 | 3 292,4 |
| Femmes autochtones | 495,6 | 481,6 | 282,6 |
| Centres d'accueil autochtones | 3 543,5 | 3 557,7 | 14 141,6 |

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel * 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Contributions (suite)** | | | |
| Conseils des tribus indiennes de la Colombie-Britannique | - | - | 1 777,1 |
| Eté Canada | - | - | 1 014,6 |
| Projets RELAIS | - | 246,8 | 2 449,3 |
| | 48 257,7 | 77 020,3 | 79 446,8 |
| Multiculturalisme | | | |
| Aide aux groupes | 671,7 | 587,8 | 845,2 |
| Epanouissement culturel | - | 50,0 | 756,1 |
| Etudes ethniques canadiennes | 367,0 | 1 042,2 | 550,3 |
| Programme des arts de la scène et des arts plastiques | 630,0 | 415,0 | 425,8 |
| Intégration culturelle | - | 40,3 | 760,9 |
| Communications interculturelles | 1 828,3 | 1 944,7 | 1 949,1 |
| | 3 497,0 | 4 080,0 | 5 287,4 |
| Culture canadienne | | | |
| Contribution à la Corporation "Québec 1534-1984" pour la célébration du 450e anniversaire de l'arrivée de Jacques Cartier à Québec | - | 300,0 | 800,0 |
| Contribution à la Commisions du bicentenaire du Nouveau-Brunswick pour les célébrations du bicentenaire | - | 900,0 | 750,0 |
| Contributions à des organismes bénévoles, à des institutions non gouvernementales et à des particuliers pour promouvoir des études sur le Canada | 1 660,0 | 1 660,0 | 1 485,2 |
| | 1 660,0 | 2 860,0 | 3 035,2 |

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel * 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Contributions (suite)** | | | |
| Droits de la personne | | | |
| Activités des droits de la personne | 197,0 | 205,0 | 307,9 |
| | 197,0 | 205,0 | 307,9 |
| Total | 127 920,0 | 163 223,5 | 127 062,7 |

* Ces chiffres n'incluent pas la composante de Communautés de langue officielle qui est montrée avec le Programme des langues officielles.

## B. Analyse des coûts

Le coût net du Programme de la citoyenneté et de la culture comprend les frais de fonctionnement et les dépenses législatives ainsi que la valeur des services fournis gratuitement par les autres ministères. Ces services additionnels englobent la valeur des locaux fournis par le ministère des Travaux publics (2 560 000 $), celle des services financiers fournis par le ministère des Approvisionnements et Services (72 000 $), et, enfin, celle des primes d'assurance fournies par le Conseil du Trésor (421 000 $). Les recettes portées au crédit du Fonds du revenu consolidé se rattachant au traitement des demandes d'enregistrement de la citoyenneté et d'hospitalité Canada ont été déduites (2 250 000 $).

**Tableau 31: Coût net du Programme pour l'exercice 1985-1986 en milliers de dollars)**

| | Dépenses en fonctionnement et dépenses en capital 1985-1986 | Paiements de transfert | Plus autres couts | Coût total | Moins recettes | Coût net 1985-1986 | Total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Enregistrement de la citoyenneté et promotion du civisme | 12 986 | 4 868 | 1 609 | 19 463 | 5 500 | 13 963 | 17 508 |
| Développement de la citoyenneté | 13 013 | 99 210 | 864 | 113 087 | 150 | 112 937 | 144 140 |
| Multiculturalisme | 7 297 | 17 052 | 382 | 24 731 | - | 24 731 | 27 014 |
| Culture canadienne | 5 779 | 5 810 | 113 | 11 702 | - | 11 702 | 14 164 |
| Droits de la personne | 1 285 | 980 | 85 | 2 350 | - | 2 350 | 2 524 |
| | 40 360 | 127 920 | 3 053 | 171 333 | 5 650 | 165 683 | 205 350 |

# Service correctionnel Canada

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

4393

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste au:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, Canada, K1A 0S9

Nº de catalogue BT 31-2/1986-III-44 Canada: 9.00 $
ISBN 0-660-52953-X à l'étranger: 10.80 $

Prix sujet à changement sans avis préalable

4395

**Budget des dépenses 1985-1986**

**Partie III**

**Service correctionnel Canada**

97

**Préface**

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend trois sections. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé des plans et de son rendement actuel. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et les autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires. Elle comprend également des extraits du volume II des Comptes publics. Ceux-ci permettent d'évaluer le rendement du Programme sur le plan financier au cours de la dernière année.

Ce document a pour objet de permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section; le tableau des besoins financiers présenté à la section I comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

## Table des matières


**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 4

**Extraits du volume II des comptes publics** 7

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Plans pour 1985-1986
  1. Points saillants 8
  2. État financier récapitulatif par activité 9
B. Rendement récent
  1. Points saillants 10
  2. Rétrospective du rendement financier 11
C. Données de base
  1. Introduction 12
  2. Mandat légal 12
  3. Objectif du Programme 12
  4. Plan d'exécution du Programme 13
D. Perspective de planification
  1. Contexte 14
  2. Initiatives 17
  3. Mise à jour des initiatives annoncées précédemment 17
  4. Efficacité du Programme 23

**Section II**
**Analyse par Activité**

A. Planification et gestion 28
B. Garde des détenus 33
C. Éducation, formation et emploi des détenus 38
D. Gestion des cas des détenus 47
E. Services de santé 54
F. Services techniques 59
G. Administration 64

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
  1. Dépenses par article 68
  2. Dépenses de fonctionnement 69
  3. Dépenses en personnel 69
  4. Dépenses en capital 72
  5. Paiements de transfert 76
B. Analyse des coûts 77
C. Coût d'entretien des détenus par niveau de sécurité 78

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

**Autorisation**

L'autorisation est demandée de dépenser $743,329,000 à l'appui du Programme du service correctionnel en 1985–1986. Les autres dépenses, estimées à $52,503,000 pour les pensions et autres avantages sociaux des employés, seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits | (en millier de dollars) | Budget principal 1985–1986 | Budget principal 1984–1985 |
|---|---|---|---|
| | **Programme du service correctionnel** | | |
| 15 | Service pénitentiaire et Service national des libérations conditionnelles – Dépenses de fonctionnement | 574,560 | 561,075 |
| 20 | Service pénitentiaire et Service national des libérations conditionnelles – Dépenses en capital | 168,769 | 151,281 |
| (S) | Pensions et autres prestations des employés | 177 | 170 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 52,326 | 46,947 |
| | **Total du Programme** | 795,832 | 759,473 |

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Crédits - Libellé et montants

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985–1986 |
|---|---|---|
| | **Solliciteur général** | |
| | **Programme du service correctionnel** | |
| 15 | Service correctionnel – Service pénitentiaire et Service national des libérations conditionnelles – Dépenses de fonctionnement, subventions inscrites au Budget, contributions; et<br>a) autorisation de verser à la Caisse de bienfaisance des détenus les recettes tirées, au cours de l'année, des activités des détenus financées à même ladite caisse;<br>b) autorisation d'exploiter des cantines dans les établissements fédéraux et de déposer les recettes provenant des ventes dans la Caisse de bienfaisance des détenus;<br>c) paiements, selon les conditions prescrites par le gouverneur en conseil, aux détenus élargis ou pour le compte des détenus élargis qui ont été frappés d'incapacité physique lors de leur participation aux activités normales des programmes réalisés dans les établissements fédéraux, et aux personnes à charge de détenus et d'ex-détenus décédés à la suite de leur participation aux activités normales des programmes réalisés dans les établissements fédéraux; et<br>d) autorisation au Ministre, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, de conclure une entente avec le gouvernement de l'une ou l'autre des provinces en vue de l'incarcération, dans les établissements de cette province, de toutes les personnes condamnées ou envoyées dans un pénitencier, de l'indemnisation pour l'entretien de ces personnes et du paiement des frais de construction et d'autres frais connexes de ces établissements | 574,560,000 |
| 20 | Service correctionnel – Service pénitentiaire et Service national des libérations conditionnelles – Dépenses en capital, y compris des paiements aux provinces ou aux municipalités à titre de contributions pour des travaux de construction entrepris par ces administrations | 168,769,000 |



4401

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

## Programme par activité

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985–1986 | | | | | Budget principal 1984–1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | | Total | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | Paiements de transfert | | |
| Planification et gestion | 330 | 21,121 | 644 | ..... | 21,765 | 22,151 |
| Garde des détenus | 3,552 | 149,202 | 190 | ..... | 149,392 | 144,427 |
| Éducation, formation et emploi des détenus | 759 | 73,084 | 3,450 | ..... | 76,534 | 76,947 |
| Gestion des cas des détenus | 3,357 | 161,393 | 720 | 1,027 | 163,140 | 156,958 |
| Services de santé | 578 | 43,537 | 164 | ..... | 43,701 | 41,404 |
| Services techniques | 1,426 | 120,096 | 162,615 | ..... | 282,711 | 257,951 |
| Administration | 1,103 | 57,213 | 986 | 390 | 58,589 | 59,635 |
| | 11,105 | 625,646 | 168,769 | 1,417 | 795,832 | 759,473 |

**Extrait du volume II**
**des Comptes publics**

## Utilisation des crédits de 1983-1984

| | Budget principal | Total des crédits | Utilisation réelle |
|---|---|---|---|
| Budgétaire | $ | $ | $ |
| **Crédit 5** - Dépenses de fonctionnement du Service pénitentiaire et du Service national des libérations conditionnelles | 508,903,000 | 510,637,322 | 489,940,523 |
| **Crédit 10** - Dépenses en capital du Service pénitentiaire et du Service national des libérations conditionnelles | 115,634,000 | 119,954,000 | 114,674,822 |
| **Statutaire** - Pensions et autres prestations des employés | 147,000 | 154,271 | 154,271 |
| **Statutaire** - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 42,339,000 | 47,123,000 | 47,123,000 |
| **Statutaire** - Radiations d'actifs | --- | 7,306 | 7,306 |
| **Statutaire** - Remboursement de montants portés aux recettes aux cours des années antérieures | --- | 18,822 | 18,822 |
| **Total du Programme** | 667,023,000 | 677,894,721 | 651,918,744 |

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Plans pour 1985-1986

### 1. Points saillants

Pour l'exercice courant, le Service correctionnel (SCC) s'est fixé les objectifs de rendement suivants:

- Limiter les taux d'évasion dans les établissements à sécurité minimale, moyenne ou maximale (voir pages 10, 35 et 50).
- Terminer la partie 1985-1986 du plan d'aménagement décennal du SCC (les dépenses nécessaires sont évaluées à 145 millions de dollars pour 1985-1986). Ce plan doit être terminé d'ici 1990 (voir pages 10, 22 et 72).
- Maintenir à zéro, en dollars constants, la croissance des dépenses de fonctionnement par détenu (voir pages 10 et 17).
- Ramener le rapport année-personne/détenu à 0.576:1 en 1985-1986 et viser à l'amener à 0.600:1 d'ici 1990 (voir pages 10 et 17);
- Limiter les dépenses en heures supplémentaires à 9.5 %, ou moins, des coûts des traitements réguliers (voir pages 10 et 17).

## 2. État financier récapitulatif par activité

**Tableau 1: Besoins financiers par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget principal 1985-1986 | Prévu* 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Planification et gestion | 21,765 | 22,523 | (758) | 28 |
| Garde des détenus | 149,392 | 140,934 | 8,458 | 33 |
| Éducation, formation et emploi | 76,534 | 79,231 | (2,697) | 38 |
| Gestion des cas des détenus | 163,140 | 161,289 | 1,851 | 47 |
| Services de santé | 43,701 | 43,119 | 582 | 54 |
| Services techniques | 282,711 | 248,168 | 34,543 | 59 |
| Administration | 58,589 | 62,319 | (3,730) | 64 |
| | 795,832 | 757,583 | 38,249 | |
| Années-personnes | 11,105 | 10,818 | 287 | |

* Il n'y a pas de changement important par rapport au Budget des dépenses principal de 1984-1985. Les prévisions de 1984-1985 sont inférieures de 1.9 million de dollars, soit 0.2 %, au Budget des dépenses principal de 1984-1985, qui est de 759 millions de dollars (extraits de la Partie II du Budget des dépenses, page 4).

**Explication du changement:** Les besoins financiers de 1985-1986 sont supérieurs de 38.2 millions de dollars, soit 5 %, aux dépenses des prévisions de 1984-1985. Cette augmentation est causée essentiellement par:

- effet net d'une augmentation de 73 millions de dollars pour les dépenses du capital planifiées en vue d'une provision de projets d'accommodation des détenus et d'une réduction de 45.7 millions de dollars aux autres projets de capital, d'équipement et autres modifications du capital (voir les pages 10, 22, 63 et 72) — 27.3 millions de dollars

- effet net d'une allocation des augmentations des salaries et des regimes des bénéfices aux employés (17.8 millions de dollars) moins des rajustements applicables au salaries et aux coûts operationnels (6.9 millions de dollars) — 10.9 millions de dollars



05

## B. Rendement récent

### 1. Points saillants

Les points suivants traitent des principaux objectifs établis par le SCC en 1983-1984.

**Limitation des taux d'évasion:** L'objectif du SCC de limiter les taux d'évasion des établissements à sécurité moyenne et maximale respectivement à 11 et à 2 par 1,000 détenus a été dépassé. Les taux pour 1983-1984 étaient de 4.42 dans les établissements à sécurité moyenne et de 1.14 dans les établissements à sécurité maximale. Le taux d'évasion des établissements à sécurité minimale est de 121 par 1,000 détenus, comparativement à l'objectif de 200 par 1,000 détenus.

**Plan d'aménagement décennal:** En 1983-1984, la construction d'un nouvel établissement à Drummondville (Québec), a été terminée, de même que deux nouvelles unités résidentielles à l'établissement de La Macaza (Québec) et de deux unités de 48 cellules d'isolement aux établissements à sécurité maximale de Kent et d'Edmonton. On a entrepris les principaux travaux de construction en vue de porter à 330 le nombre de cellules à l'établissement de Renous (Nouveau-Brunswick), dans la Région de l'Atlantique, et de porter à 388 le nombre de cellules à l'établissement de Donnacona (Québec). On a commencé la construction des unités spéciales de détention aux établissements de Sainte-Anne-des-Plaines et de Prince Albert, et l'on prévoit leur mise en opération pour septembre 1984. La planification des autres projets devant commencer en 1984-1985 va bon train et l'on met la dernière main au plan directeur d'aménagement de 18 établissements. (Voir la page 22).

**Coût par détenu en dollars constants:** En 1983-1984, les coûts par détenu en dollars constants de 1981-1982 ont diminué de $1,105 ce qui les a ramenés à $26,575, par rapport à $27,690 qu'ils étaient en 1982-1983. (Voir la page 17).

**Rapport année-personne par détenu:** L'objectif de 0.600:1 a été dépassé, le rapport année-personne par détenu de 1983-1984 ayant été, dans les faits, de 0.592:1. (Voir la page 17).

**Contrôle des heures supplémentaires:** La mise en oeuvre de mesures améliorées de contrôle a entraîné une réduction des dépenses du SCC en heures supplémentaires, qui sont exprimées en pourcentage des dépenses liées aux traitements. L'objectif fixé en 1983-1984, qui était de 10 %, a été dépassé, le taux réel ayant été de 8.98 %. Cela a permis de réaliser des économies de l'ordre de 5.3 millions de dollars par rapport au Budget des dépenses principal de 1983-1984. (Voir les pages 11 et 17).

## 2. Rétrospective du rendement financier

**Tableau 2: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Planification et gestion | 18,987 | 19,421 | (434) |
| Garde des détenus | 130,747 | 134,095 | (3,348) |
| Éducation, formation et emploi | 62,495 | 73,463 | (10,968) |
| Gestion des cas des détenus | 138,287 | 139,884 | (1,597) |
| Services de santé | 36,174 | 38,890 | (2,716) |
| Services techniques | 207,419 | 210,481 | (3,062) |
| Administration | 57,810 | 50,789 | 7,021 |
| | 651,919 | 667,023 | (15,104) |
| Budget supplémentaire et autres changements autorisés | | 10,872 | (10,872) |
| Total des crédits | 651,919 | 677,895 | (25,976) |

L'annulation d'environ 26 millions de dollars représente 3.8 % du total des crédits du SCC. Environ 7 millions de dollars, ou 27 % de cette annulation correspondait à la réaction du SCC face aux restrictions budgétaires du gouvernement. Ces 7 millions de dollars comprennent les crédits gelés au titre des salaires, soit 0.24 million de dollars, les autres frais de fonctionnement, soit 4.9 millions de dollars, les paiements de transfert, soit 0.85 million de dollars, et les dépenses en capital, soit 1.05 million de dollars.

Les autres annulations proviennent principalement des sources suivantes:

- économies réalisées grâce aux efforts du SCC visant à maintenir ou à réduire les heures supplémentaires en exerçant un contrôle plus rigoureux et en appliquant des mesures de surveillance; 5.3 millions de dollars
- réduction des dépenses au titre des autres frais de fonctionnement, réalisées principalement par suite des annulations de crédits au titre des matériaux d'inventaire dans les opérations des ateliers industriels du SCC (voir la page 39); 6.7 millions de dollars
- réduction des dépenses au titre des salaires, réalisées grâce à l'annulation de diverses activités; 2.7 millions de dollars
- réduction des dépenses au titre des crédits d'immobilisations et de l'équipement, réalisées grâce au surplus accumulé dans les plans de projets de construction. 4.2 millions de dollars



07

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Service correctionnel du Canada (SCC) fait partie du système de justice pénale. Le fonctionnement de ce système dépend de l'étroite liaison entre ses éléments, qui comprennent l'ensemble des lois pénales, les organismes d'application de la loi, l'appareil judiciaire et les services correctionnels. Tous les différents paliers d'administration - le fédéral, le provincial et le municipal - se partagent la juridiction sur ces éléments. Au palier fédéral, le Service correctionnel fait partie du ministère du Solliciteur général, qui comprend également la Gendarmerie royale du Canada et la Commission nationale des libérations conditionnelles. L'appareil judiciaire relève du ministère de la Justice.

### 2. Mandat légal

La structure législative et constitutionnelle sur laquelle s'appuie le Service correctionnel du Canada comprend la Loi constitutionnelle de 1867, le Code criminel du Canada, la Loi sur les pénitenciers et son règlement d'application, la Loi sur la libération conditionnelle de détenus et différents accords internationaux, notamment l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus des Nations Unies et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. En outre, le Service correctionnel du Canada respecte, lorsqu'il y a lieu, les normes établies par la American Commission on Accreditation for Corrections.

En vertu des dispositions du Code criminel du Canada, les personnes condamnées à deux ans de prison ou plus sont incarcérées dans un pénitencier fédéral. Cependant, les personnes condamnées à moins de deux ans sont incarcérées dans des prisons provinciales. Il n'y a exception à cette règle que lorsque l'administration fédérale et un gouvernment provincial s'engagent à échanger des détenus pour des raisons bien précises (par exemple, pour ramener un détenu près de son foyer vers la fin de sa peine ou lorsqu'il faut offrir plus de sécurité à un détenu sous responsabilité provinciale).

### 3. Objectif du Programme

L'objectif du Service correctionnel du Canada est d'administrer les peines imposées par les tribunaux et préparer les détenus à leur réinsertion sociale en tant que citoyens utiles".

### 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Les nombreux aspects de la gestion des peines et de la préparation des détenus à leur réinsertion sociale ont été divisés en des activités visant chacune à contribuer à la réalisation de l'un des aspects de l'objet du Programme, ou des deux. Cependant, de façon générale, l'activité appelée garde des détenus assure la sécurité des détenus et la protection du public, du personnel et des détenus eux-mêmes. Le Programme de la formation et de l'emploi des détenus et le Programme de gestion des cas des détenus visent principalement à préparer les détenus à leur mise en liberté dans la collectivité et à assurer que les autres activités du SCC contribuent de façon générale à la réalisation de cet objectif.

Le SCC a relevé sept activités qui illustrent le mieux ce qu'il fait et comment il s'efforce de réaliser son objectif établi. Au besoin, chaque activité est répartie en sous-activités. Le tableau 3 présente les grandes lignes de ces activités.

**Tableau 3: Structure des activités**

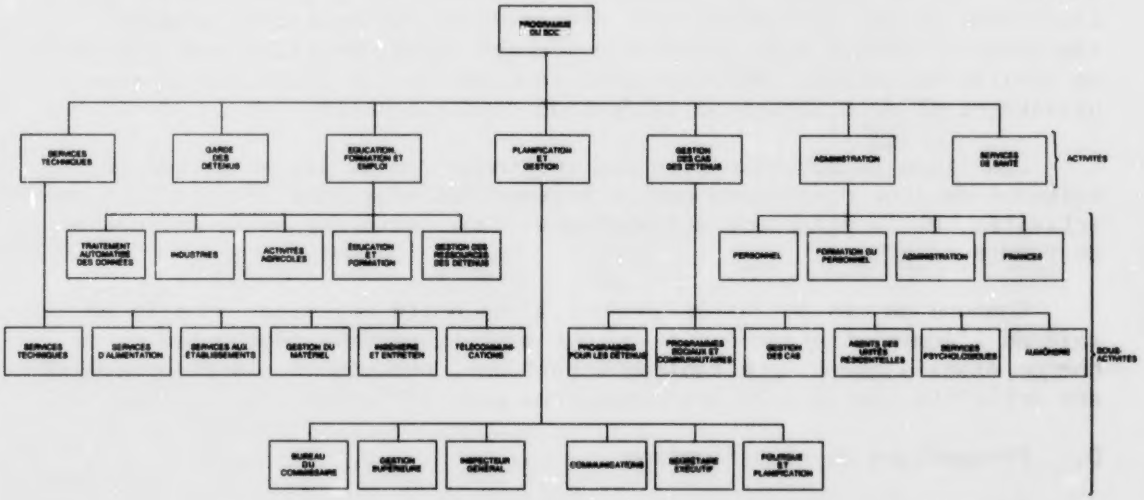


**Organisation:** Le Service correctionnel du Canada comprend trois niveaux de gestion, soit ceux du pays, de la région et de l'établissement. Située à Ottawa, l'Administration centrale est chargée de l'élaboration des politiques, de la planification à l'échelle nationale, de la surveillance du Programme et de l'application des politiques.

Les cinq administrations régionales, c'est-à-dire du Pacifique, des Prairies, de l'Ontario, du Québec et de l'Atlantique sont situées respectivement à Abbotsford (Colombie-Britannique), Saskatoon (Saskatchewan), Kingston (Ontario), Laval (Québec) et Moncton (Nouveau-Brunswick). Ces administrations coordonnent la mise en oeuvre du Programme au sein des unités opérationnelles sous leur direction.

Au niveau opérationnel, le Programme du SCC est exécuté par 122 établissements au total, soit 61 bureaux de district de libération conditionnelle et 61 établissements. De ces 61 établissements, 19 sont des centres correctionnels communautaires (CCC).

L'organisation administre, d'un océan à l'autre et de la façon la plus rentable possible, les programmes du Service correctionnel du Canada; elle établit, à l'intention des administrateurs axiaux, une hiérarchie précise et une chaîne de responsabilités; enfin, elle différencie nettement les services de soutien à la gestion et les activités axiales essentielles à la réalisation du mandat légal du Service.

Le Commissaire aux services correctionnels est chargé de l'administration du Programme. Le Comité supérieur de gestion constitue le principal outil de prise de décision du Commissaire en matière de politique et de contrôle de la réalisation des objectifs fixés par le Service. Ce comité se compose du Commissaire, des cinq sous-commissaires régionaux responsables des régions ainsi que des chefs de direction qui sont, à l'Administration centrale, chargés des divers programmes répartis en sept importants centres d'activité. Le Comité supérieur de gestion est essentiellement un organisme d'élaboration des politiques. Les pouvoirs à exercer dans la plupart des secteurs opérationnels, y compris celui de l'utilisation des ressources, ont été délégués aux sous-commissaires régionaux. Ces derniers prennent eux aussi leurs décisions avec l'aide de comités de gestion régionaux dont font partie les directeurs d'établissement et de district de libération conditionnelle.

Les liens de subordination des gestionnaires et les activités qui relèvent de leur compétence sont clairement définis dans la structure des activités, et la structure hiérarchique vient renforcer cette obligation de rendre compte.

Chacune de ces activités incombe à une unité organisationnelle au sein de l'Administration centrale, des administrations régionales et de chaque établissement. Le tableau 4 rattache, par région, la structure des activités (tableau 3) aux ressources pour 1985-1986.

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Plusieurs facteurs clés peuvent influer de manière significative sur l'orientation et la nature du Programme du service correctionnel.

**Prévisions concernant la population carcérale:** Selon les prévisions établies à l'automne de 1984 et indiquées au tableau 5, la population carcérale en 1985-1986 devrait atteindre, en moyenne, 19,286 personnes, ce qui représente une augmentation de 5.5 % par rapport aux 18,272 détenus prévus en 1984-1985. Les augmentations de la population entre 1985-1986 et 1988-1989 devraient être de l'ordre de 3 à 4 % par année.

En fin de compte, l'importance et la nature de la population carcérale dépendront des politiques et des décisions de la police et des tribunaux ainsi que de l'efficacité des services de libération conditionnelle au sein du système de justice pénale.

**Tableau 4: Dépenses opérationnelles pour 1985-1986 par organisation et par activité (en milliers de dollars)**

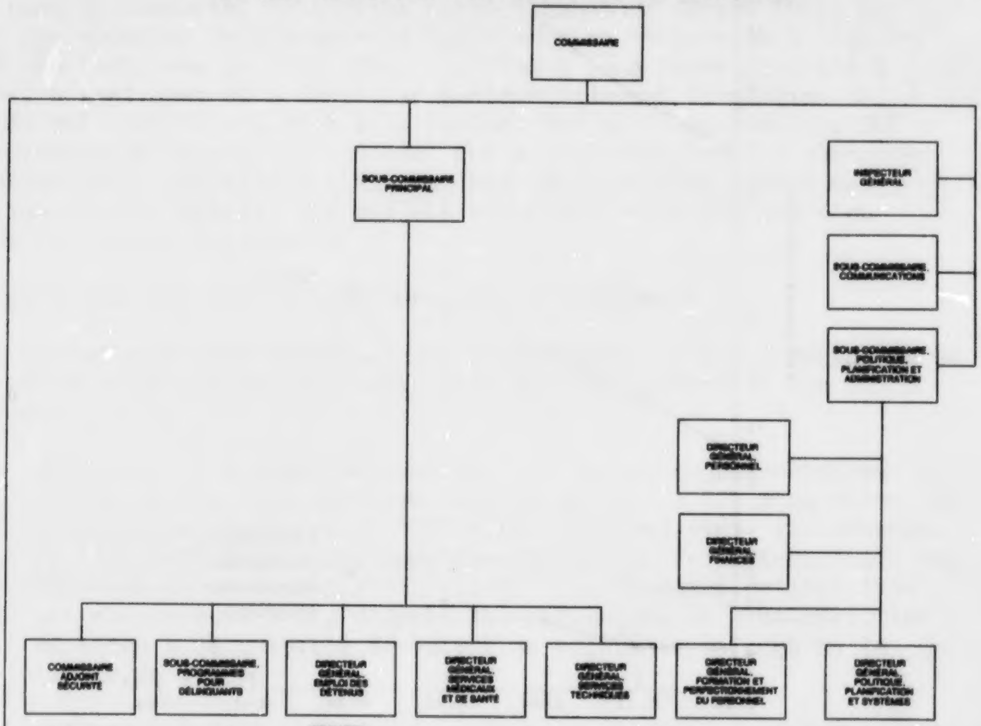


| | GARDE DES DÉTENUS | GESTION DES CAS DES DÉTENUS | ÉDUCATION, FORMATION ET EMPLOI | SERVICES DE SANTÉ | SERVICES TECHNIQUES | ADMINISTRATION | PLANIFICATION ET GESTION | TOTAUX DES PROGRAMMES ($000) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| L'ADMINISTRATION CENTRALE D'OTTAWA | 3,454 | 3,406 | 5,940 | 1,299 | 6,409 | 14,422 | 11,508 | 46,438 |
| SOUS-COMMISSAIRE RÉGION DE L'ATLANTIQUE | 14,373 | 17,844 | 8,868 | 1,968 | 13,132 | 5,799 | 1,173 | 63,157 |
| SOUS-COMMISSAIRE RÉGION DU QUÉBEC | 46,496 | 46,436 | 19,907 | 15,474 | 35,586 | 11,161 | 2,161 | 179,223 |
| SOUS-COMMISSAIRE RÉGION DE L'ONTARIO | 35,624 | 31,792 | 17,072 | 8,480 | 28,165 | 9,953 | 2,002 | 133,088 |
| SOUS-COMMISSAIRE RÉGION DES PRAIRIES | 29,404 | 35,946 | 13,078 | 8,847 | 21,582 | 9,246 | 2,138 | 120,241 |
| SOUS-COMMISSAIRE RÉGION DU PACIFIQUE | 19,851 | 24,996 | 8,219 | 7,469 | 15,220 | 7,022 | 2,138 | 84,916 |
| | 149,202 | 162,420 | 73,084 | 43,537 | 120,096 | 57,603 | 21,121 | 627,063 |

**Tableau 5: Prévisions de la population carcérale**

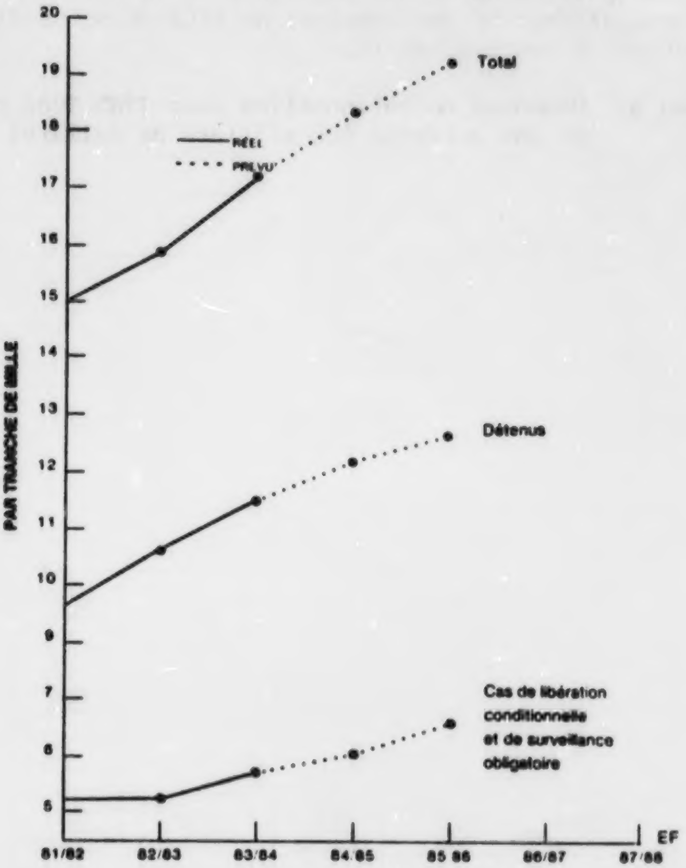


**Climat socio-économique:** Le SCC aura un grand défi à relever au cours des années 80 s'il veut continuer à assurer des services de qualité. À cause de l'accroissement du nombre de détenus dans les pénitenciers fédéraux et parce qu'il craint davantage le crime et ses conséquences, le public en viendra à réclamer plus de services correctionnels traditionnels. Cependant, étant donné la situation économique globale et les restrictions plus sévères imposées sur les dépenses publiques, il sera de plus en plus difficile pour le SCC d'accroître les services correctionnels traditionnels au même rythme que par le passé. En outre, lorsque seront pleinement senties les répercussions de la nouvelle législation concernant l'accès à l'information et de l'enchâssement des droits civils, d'importantes modifications devront être apportées aux programmes de services correctionnels et de libération conditionnelle en raison de l'accent qui sera mis sur l'ouverture et la responsabilité au sein de l'appareil gouvernemental. Enfin, le SCC devra réagir aux pressions pour qu'il offre de nouveaux services et adopte de nouvelles politiques afin de tenir compte de certaines catégories de détenus.

Au cours des années 80, le SCC devra accorder une attention croissante aux préoccupations et aux compétences des provinces, ainsi qu'à la nécessité d'une participation plus grande et plus directe de la collectivité.

## 2. Initiatives

Compte tenu du contexte, le Service correctionnel du Canada (SCC) ne prévoit pas apporter de changements importants au contenu ou à l'orientation de son Programme en 1985-1986. Le plan à long terme consiste à préciser, à améliorer et à faciliter systématiquement la gestion des activités qui contribuent déjà à la réalisation du Programme. Le SCC n'entreprendra de nouveaux programmes que s'ils contribuent à augmenter substantiellement son efficacité. En 1985-1986, on s'efforcera de perfectionner et d'élargir les projets mentionnés dans les plans de dépenses des années antérieures.

## 3. Mise à jour des initiatives annoncées précédemment

**Exercer un contrôle plus serré sur les ressources:** Le SCC a décidé de se concentrer sur les domaines suivants afin de mieux contrôler ses ressources:

- améliorer le système de contrôle des heures supplémentaires, en vue de limiter les dépenses dans ce secteur à 9.5 % ou moins des traitements réguliers en 1985-1986. En 1982-1983, les dépenses réelles pour les heures supplémentaires représentaient 8.6 % des dépenses en traitements réguliers. Les dépenses de 1983-1984 ont été de 8.98 % et, d'après les prévisions de 1984-1985, les dépenses à ce chapitre devraient se maintenir en deçà de la limite de 9.5 %;

- maintenir à zéro, en dollars constants, l'augmentation des coûts de fonctionnement par détenu (voir le tableau 6). L'année 1981-1982 sert d'année de référence pour l'établissement du dollar constant. Les coûts par détenu (en dollars constants), réels ou prévus, sont les suivants:

| | |
|---|---|
| 1981-1982 | $29,658 (réels) |
| 1982-1983 | $27,690 (réels) |
| 1983-1984 | $26,575 (réels) |
| 1984-1985 | $27,352 (prévu) |
| 1985-1986 | $25,141 (prévu) |

- ramener et maintenir le rapport année-personne par détenu à 0.600:1 d'ici 1990. Il faut signaler que l'atteinte rapide de l'objectif à long terme est attribuable dans une large mesure à la hausse de la population carcérale, à laquelle ne correspondait aucune hausse de l'effectif du SCC. Graduellement, le rapport année-personne par détenu s'élèvera à

un niveau plus normal, au fur et à mesure que le programme de construction des installations sera mis en oeuvre et que les années-personnes nécessaires y seront affectées. Le rapport 0.600:1 continue d'être un objectif important à atteindre. Le rapport année-personne par détenu, réel ou prévu, est le suivant:

| | |
|---|---|
| 1981-1982 | 0.663:1 (réel) |
| 1982-1983 | 0.626:1 (réel) |
| 1983-1984 | 0.592:1 (réel) |
| 1984-1985 | 0.592:1 (prévu) |
| 1985-1986 | 0.576:1 (prévu) |

- améliorer et rationaliser les programmes du SCC par des évaluations. En 1982-1983, on a procédé à l'évaluation du programme des visites familiales et des Services psychiatriques ainsi qu'aux études préparatoires aux évaluations de la Sécurité et du renseignement, des Services psychologiques, des Services de santé, du service des Achats et entrepôts, de l'Ingénierie et de l'entretien et des Services aux établissements. Au cours de l'année 1983-1984, on a entrepris une analyse importante des types de services psyhologiques offerts aux détenus, ce qui a entraîné une redéfinition de l'orientation du programme. On examine actuellement plusieurs possibilités en matière de prestation du programme. Une structure a été établie afin de déterminer quels aspects du programme social et récréatif pourraient faire l'objet d'une évaluation ultérieure. À la suite d'études précédentes portant sur la formation et l'emploi des détenus, plusieurs secteurs posant constamment des problèmes ont été recensés aux fins d'une évaluation future;

- au cours des dernières années, le SCC a continué à maintenir le taux de chômage des détenus entre 6 et 8 %. Le taux est fondé sur le nombre de détenus pouvant travailler plutôt que sur le total de la population carcérale. (Habituellement, entre 26 et 28 % de la population carcérale ne peut travailler - détails aux pages 43 et 44). Le taux de chômage était de 8 % en 1981-1982 et de 6 % en 1982-1983 et en 1983-1984;

- le SCC continue de faire son possible pour obtenir l'agrément de la Commission on Accreditation for Corrections (des États-Unis) (voir la page 29). En 1982-1983, 19 établissements du SCC ont été agréés (soit 16 établissements, dont sept étaient des centres correctionnels communautaires (CCC), et trois bureaux de district de libération conditionnelle). En 1983-1984, un total de sept établissements du SCC ont été agréés, dont quatre CCC. En mars 1984, 50 établissements avaient obtenu l'agrément. Bien que l'agrément ait été officiellement supprimé en 1983-1984, vers la fin de l'année on a tenté, d'un effort concerté, de mettre à jour la politique du SCC concernant les normes d'agrément;

- le SCC continue d'améliorer ses systèmes d'information, tant manuels qu'automatisés. En 1982-1983, on a entrepris les travaux d'amélioration des systèmes concernant le contrôle financier, les services d'alimentation, la gestion du matériel et la gestion de l'entretien.

  Un système financier automatisé (SIFOR/FINCON), qui fournit des renseignements à jour et des rapports de gestion financière directement, a été installé dans tous les établissements en 1982-1983 et dans les bureaux de district de libération conditionnelle en 1983-1984. Des fonctions supplémentaires, comme les prévisions de caisse et le contrôle des projets de construction, ont été ajoutées en 1983-1984. Les coûts du système en 1983-1984 ont été de l'ordre de $950,000, dont $150,000 au titre de coûts d'amélioration (voir la page 32).

  L'élaboration d'un système de contrôle des rations des services d'alimentation a été terminée en 1982-1983 et le système mis en oeuvre dans tous les établissements en 1983-1984. Cela a permis d'établir des menus plus variés et d'améliorer la nutrition tout en réduisant le coût global des rations. Bien que le nombre des repas préparés ait augmenté de 16 % au cours de 1982-1983, le coût des rations pour 1983-1984 était de 4 % inférieur à celui de 1982-1983, en dollars constants de 1981-1982.

  Le Système informatisé de gestion du matériel (SIGM) a été élaboré en 1982-1983 et a fait l'objet d'un projet pilote. Au cours de 1983-1984, les modules de contrôle et de planification de l'inventaire ont été mis en oeuvre à l'échelle nationale. On continue les travaux d'amélioration du module d'approvisionnement du système. Dès que le SIGM sera complètement élaboré et mis en oeuvre, on prévoit qu'il permettra au SCC de réduire les stocks d'inventaire et les frais de fonctionnement tout en améliorant les services d'approvisionnement aux clients.

  Un système de gestion de l'entretien, composé de deux sous-systèmes, (un système uniforme d'ordres d'exécution et un système d'entretien préventif) sera mis en oeuvre graduellement au cours des cinq prochaines années et devrait être en place d'ici 1986-1987. Jusqu'à présent, 30 établissements utilisent les deux systèmes et 12 établissements se servent du système uniforme d'ordres d'exécution. On prévoit que ce système entraînera une augmentation de la productivité et un niveau supérieur d'entretien dans les établissements.

## Tableau 6: Dépenses réelles et prévues par détenu

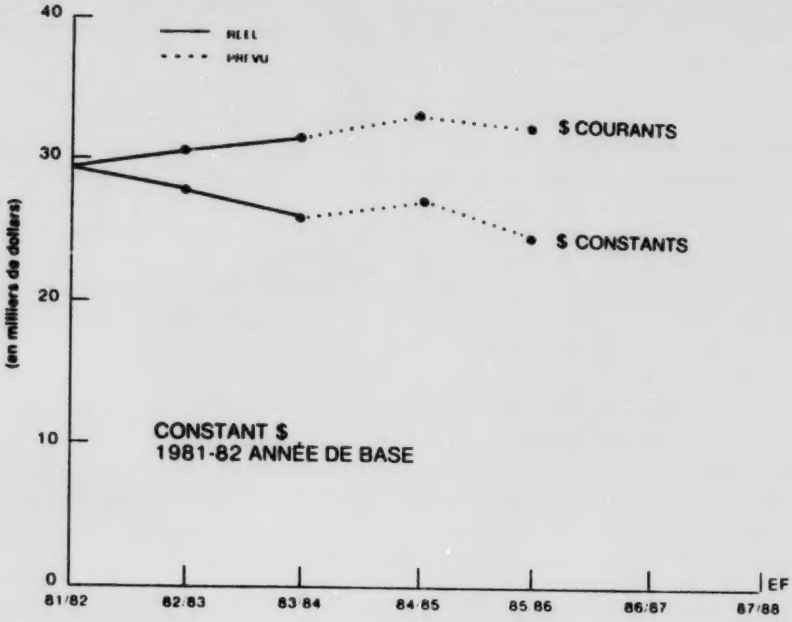


## Tableau 7: Rapport années-personnes/détenu

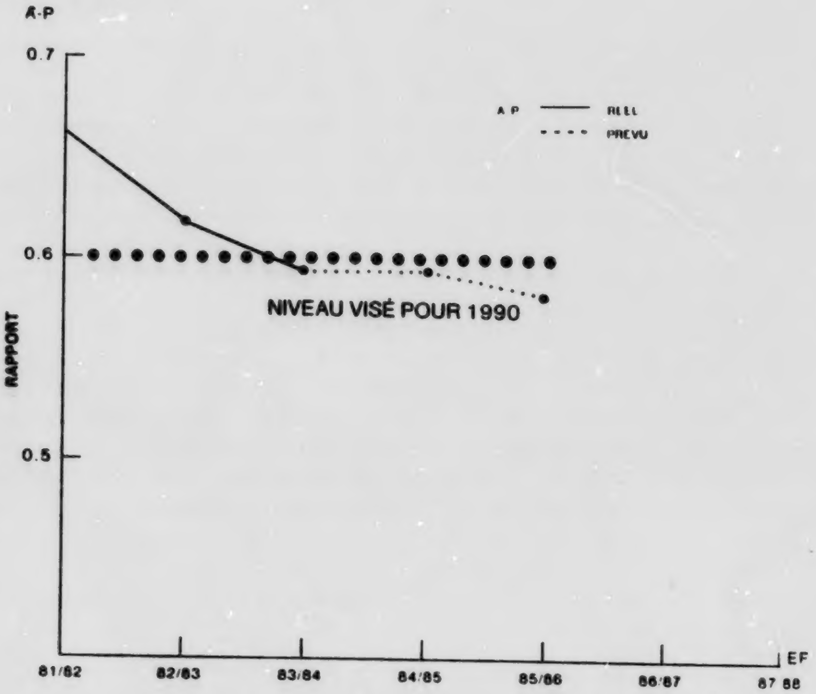

**Élaboration des systèmes coordonnés d'encouragements à l'intention des détenus:** Pour motiver et encourager les détenus à participer à ses programmes de travail et de formation, le SCC continuera d'offrir des programmes axés sur le travail. En 1985-1986, on prévoit:

- porter la production agricole, laitière et de bétail à un niveau suffisant pour produire des denrées alimentaires équivalant à 4.8 millions de dollars (juste valeur marchande);

- fabriquer pour 14.5 millions de dollars de produits CORCAN; et

- élaborer une approche entièrement intégrée aux encouragements offerts aux détenus en prévoyant à la fois une récompense en argent et des récompenses non monétaires comme la réduction méritée de peine.

L'objectif fixé en 1983-1984, qui était de fournir de l'emploi à 92 % de la population carcérale disponible, a été atteint et même dépassé, le taux effectif ayant été 94 %. Les chiffres d'emploi des détenus figurent au tableau 8.

**Tableau 8: Pourcentage des détenus ayant un emploi ***

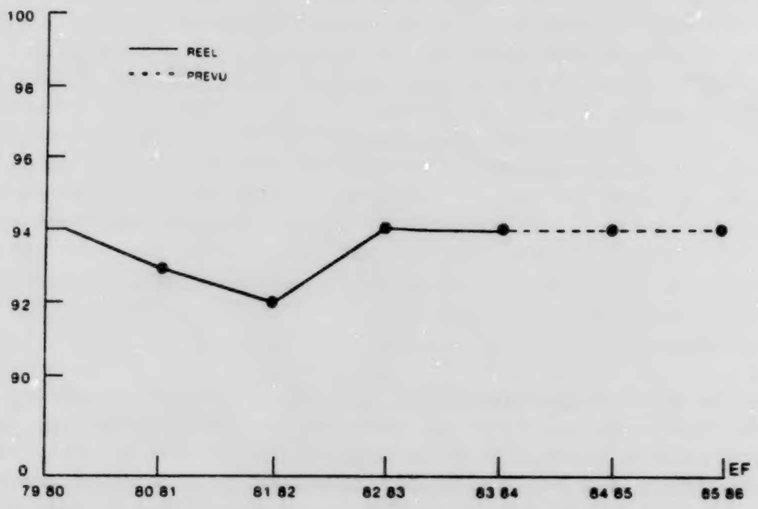


* Exclut environ 26 à 28 % du total de la population carcérale qui n'était pas disponible pour les raisons suivantes: ségrégation, isolement, hospitalisation, en liberté illégale, en isolement protecteur, dans des unités spéciales de détention ou sous détention temporaire, en liberté conditionnelle de jour ou en absence temporaire, en détention dans des établissements provinciaux ou par simple refus de travailler (voir les tableaux 29 et 30).



17

**Poursuivre l'amélioration du programme des ateliers industriels du Service correctionnel (le CORCAN):** Il s'agit d'accroître les recettes qui aideront à payer le coût global des services correctionnels. Le tableau 9 fait état des recettes réelles et prévues. Pour de plus amples renseignements, voir la partie II, page 45.

**Tableau 9: Recettes réelles et prévues (en milliers de dollars)**

| | **Prévu 1985-1986** | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 | Réel 1982-1983 | Réel 1981-1982 |
|---|---|---|---|---|---|
| Emploi des détenus | **20,075** | 16,650 | 9,119 | 11,588 | 8,632 |
| Autres * | **10,800** | 9,850 | 8,167 | 7,423 | 5,808 |
| | **30,875** | 25,500 | 17,286 | 19,011 | 14,440 |

* Les autres recettes comprennent les montants reçus pour l'entretien des détenus sous responsabilité provinciale, l'argent tiré de l'exploitation des cantines des détenus et de la location de logements aux membres du personnel et d'autres recettes diverses.

**Continuer d'améliorer la qualité et d'augmenter le nombre des cours de formation et de perfectionnement offerts au personnel:** Le SCC a mis en oeuvre en 1983-1984 un nouveau système de formation fondé sur une approche systématisée de la formation. Le modèle du SCC est fondé sur la détermination des besoins et de la conception de normes pour les programmes d'études, et comporte des méthodes de formation et de validation. Les programmes de formation ont été élaborés et mis en oeuvre dans le but d'offrir des cours de gestion des situations d'urgence, de leadership, de formation en surveillance et de programmes de perfectionnement des cadres intermédiaires. L'apprentissage assisté par ordinateur pour le personnel a été mis en oeuvre à titre de projet pilote. Dans la région des Prairies, 40 % des cours de recyclage offerts en 1983-1984 étaient assistés par ordinateur.

**Mettre en oeuvre le plan d'aménagement:** Le SCC a adopté un plan d'aménagement décennal, qui devrait se terminer en 1990. Le plan est fondé sur les prévisions relatives à la population et aux profils des détenus et tient compte des effets du déclassement graduel des détenus à des niveaux de sécurité moins élevés. Étant donné que les prévisions relatives à la population et aux profils des détenus sont constamment réévaluées et sont mises à jour annuellement, on peut aussi rajuster certains détails du plan d'aménagement.

La croissance inattendue de la population carcérale qui a commencé en 1982 a exigé une révision constante des plans d'aménagement à court et à long terme. Le plan d'aménagement à long terme de 1981, qui est essentiellement un programme de remplacement, aurait abouti à un manque de plus de 4,000 cellules d'ici 1992-1993. Par conséquent, on a établi à l'Administration centrale en 1983 un Comité de planification des installations chargé d'élaborer, d'examiner diverses possibilités en matière de planification et d'en évaluer l'effet afin de répondre aux besoins d'agrandissement. Les plans actuels mettent l'accent sur la nécessité de fournir de nouvelles installations et de réduire le surpeuplement en 1986. Au 17 octobre 1984, 962 détenus étaient logés sous le régime de la double occupation des cellules.

L'augmentation de la population carcérale a nécessité la prise de nouvelles mesures temporaires d'urgence. Ces mesures prévoyaient une augmentation éventuelle en 1983-1984 de la capacité de logement d'environ 1,100 lits en utilisant des roulottes, en ayant recours à la double occupation des cellules et en rénovant les locaux actuels. (Voir le tableau 59, page 72, pour les coûts liés au plan d'aménagement).

**Offrir des programmes spéciaux à certaines catégories de détenus:** Le SCC continue d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes à l'intention de certaines catégories de détenus, comme les détenus violents et en isolement protecteur, les délinquants sexuels, les femmes, les autochtones et les détenus purgeant de longues peines d'incarcération. Parmi les projets, mentionnons la centralisation de la garde des détenus dangereux et en isolement protecteur, les programmes à l'intention des délinquants sexuels, l'amélioration des installations et l'accroissement du nombre de programmes de formation pour les détenus de sexe féminin et l'élaboration d'un plan quinquennal visant à répondre aux besoins spéciaux des détenus autochtones et à leurs besoins en programmes (pour plus de détails, voir la page 51).

## 4. Efficacité du Programme

Les critères pour mesurer l'efficacité du Programme du service correctionnel doivent tenir compte de l'objectif fondamental de celui-ci: administrer les peines imposées par les tribunaux et préparer le détenu à réintégrer la société.

Les critères pour mesurer le succès de l'incarcération comprennent la réduction ou l'élimination des évasions et des cas où les détenus infligent des torts au grand public, au personnel, aux autres détenus et à eux-mêmes. Le tableau 10 présente les tendances récentes des incidents au chapitre de la sécurité, tandis que le tableau 11 illustre les tendances relatives au taux d'évasion total et par type d'établissement. (Voir également la page 35).



19

**Tableau 10: Tendances des incidents liés à la sécurité**

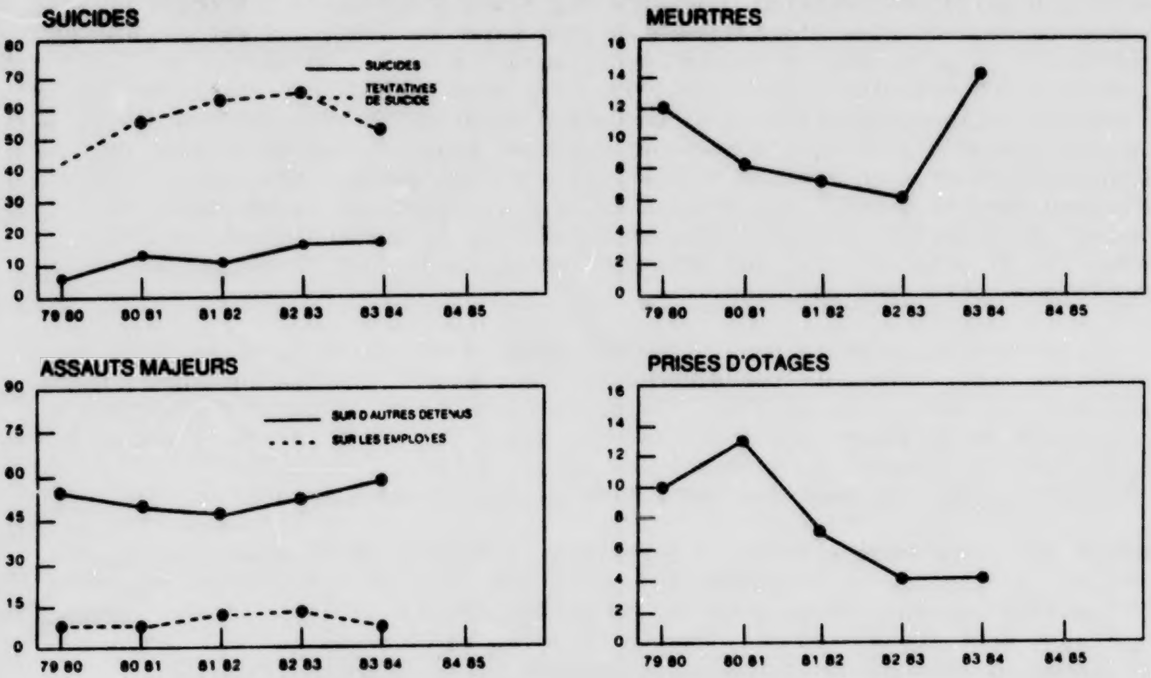


**Tableau 11: Tendance du nombre d'évasions (taux établi pour 1 000 détenus)**

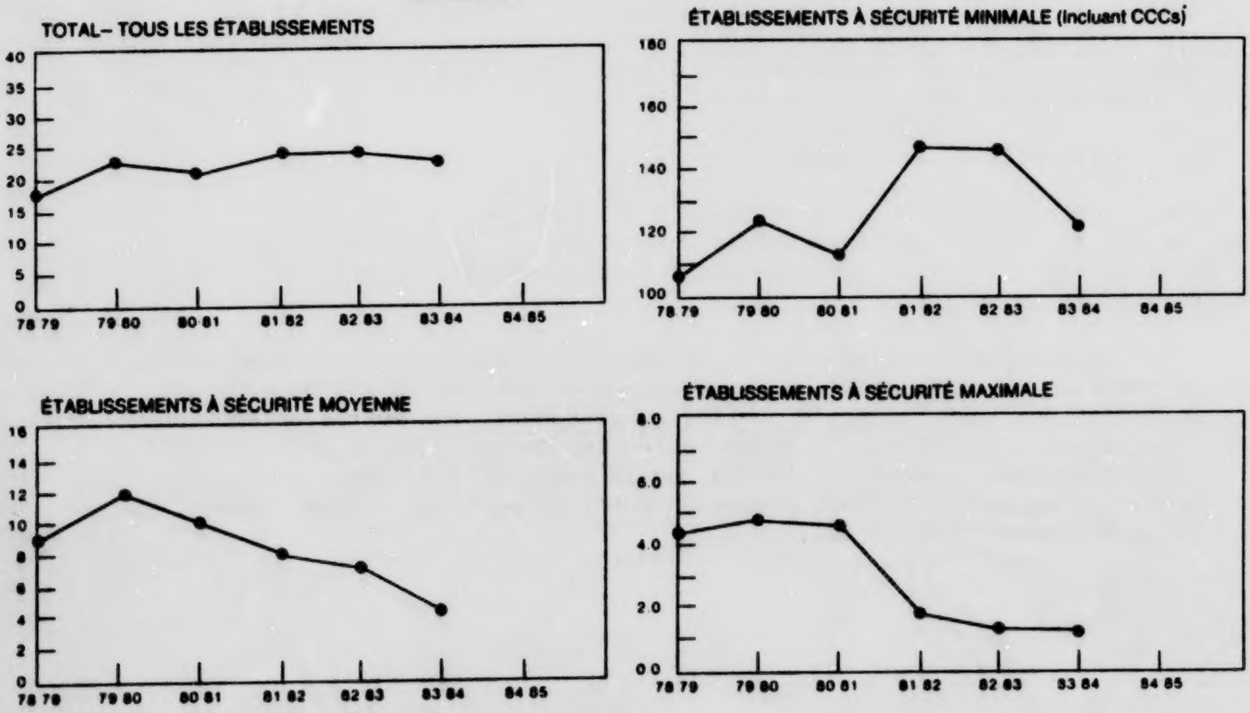

Même s'il est difficile d'établir des critères pour mesurer le succès remporté dans la préparation des détenus à leur réinsertion sociale, on est généralement d'avis qu'il faut tenir compte du taux de récidive lorsqu'on mesure le succès d'un programme correctionnel.

On appelle "récidiviste" la personne qui, ayant purgé sa peine dans un établissement fédéral, a été libérée, puis reconnue coupable d'une nouvelle infraction et placée de nouveau dans un établissement fédéral. Une étude sur la récidive indique qu'une période de cinq ans suffit pour la postobservation des détenus mis en liberté car, si la récidive doit survenir, elle surviendra dans les cinq ans et le plus souvent dans les deux ans qui suivent la mise en liberté du détenu.

De récentes recherches sur les détenus libérés puis réadmis dans des établissements fédéraux au cours des années allant de 1974 à 1983 indiquent que, de façon générale, le taux de récidive sur les périodes de cinq ans et de deux ans est à la baisse. Voir les détails au tableau 12.

**Tableau 12: Pourcentage des détenus libérés puis réadmis dans des établissements fédéraux à la suite de nouvelles infractions.**

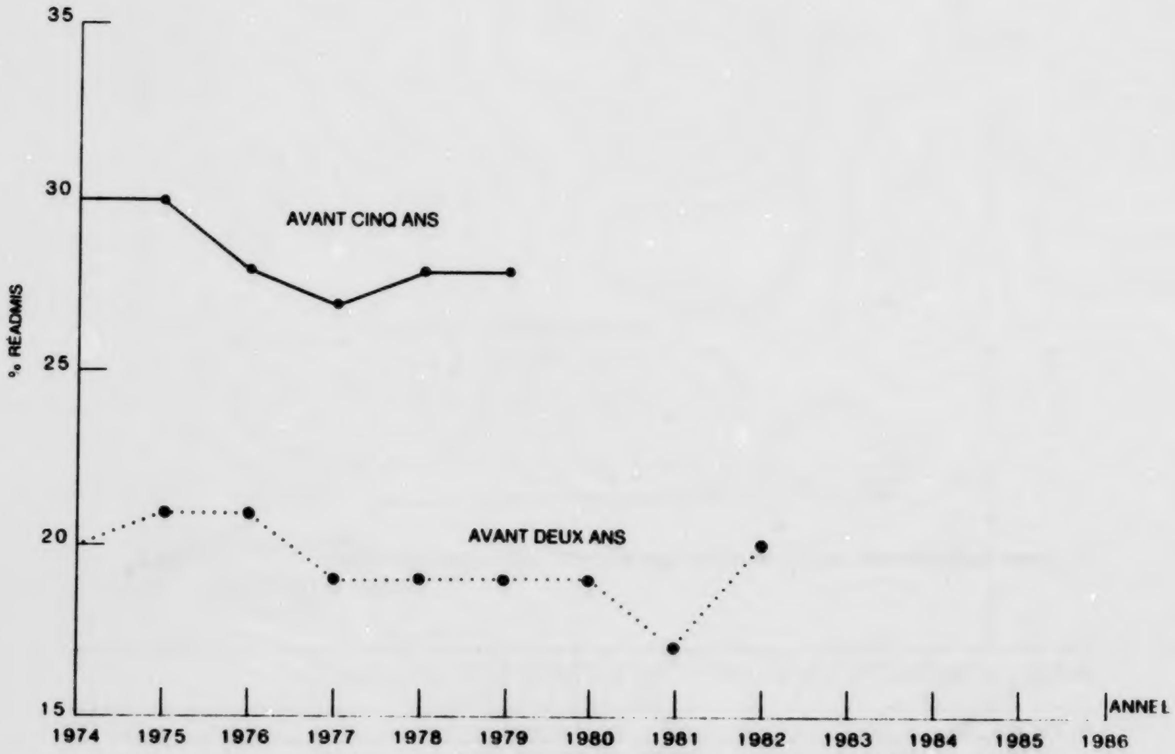


**Année de liberation**



21

Le taux de récidive reflète non seulement l'efficacité du Programme du service correctionnel, mais aussi l'efficacité de la police, les types de peines imposées, les règlements régissant la libération conditionnelle et leur application, et les activités criminelles des détenus.

Le pourcentage de libérés sous condition ou sous surveillance obligatoire qui retournent à l'établissement par suite d'une violation des modalités de leur liberté conditionnelle permet également de mesurer l'efficacité du Programme. La protection du public est l'un des volets du mandat du SCC. Pour atteindre cet objectif, le personnel du SCC chargé de la surveillance des détenus dans la collectivité recommandera, au besoin, à la Commission nationale des libérations conditionnelles, la révocation de la liberté conditionnelle ou sous surveillance obligatoire d'un détenu. Ces tendances sont illustrées au tableau 13. Là encore, la prudence s'impose dans l'interprétation des chiffres présentés. Il sont en effet le reflet du système de justice pénale dans son ensemble, et il serait erroné d'attribuer tous les changements aux seules politiques du SCC.

**Tableau 13: Pourcentage de personnes en liberté conditionnelle et sous surveillance obligatoire reprises en charge pour violation des conditions de leur libération ou en raison d'une nouvelle infraction.**

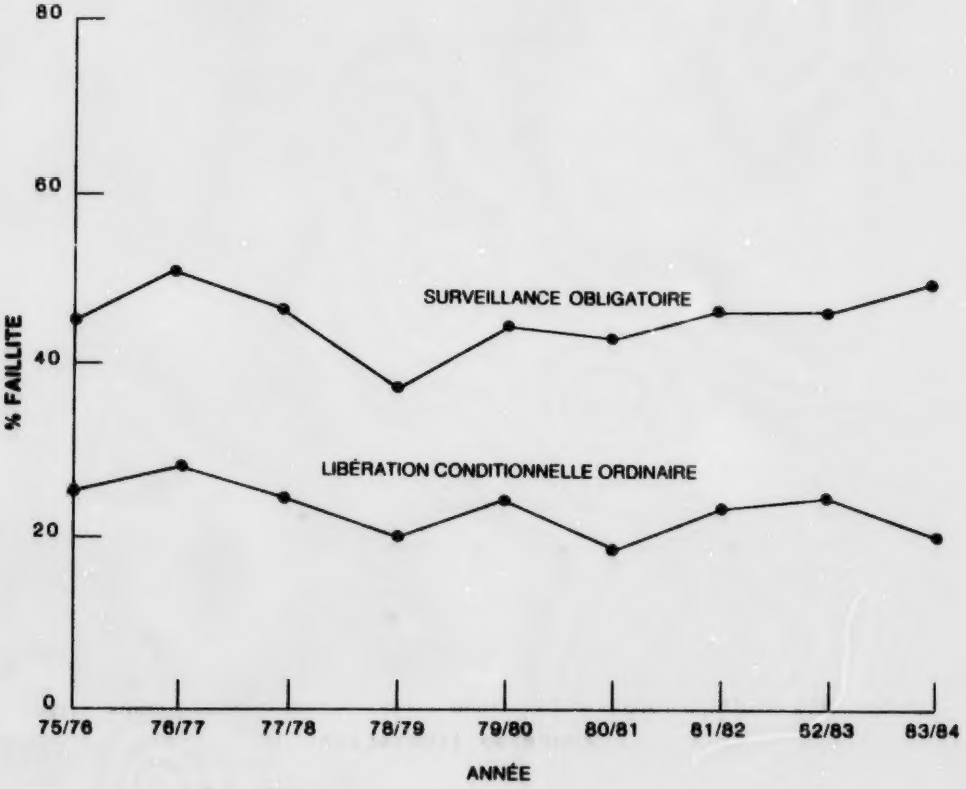

En plus d'accorder la mise en liberté sous condition ou sous surveillance obligatoire, le SCC administre, de concert avec la Commission nationale des libérations conditionnelles, un programme d'absences temporaires. Ces absences temporaires (AT) sont une forme de mise en liberté à court terme, habituellement ne dépassant pas trois jours et pouvant être accordée à un détenu avec ou sans escorte du SCC, pour des raisons médicales, humanitaires (maladie dans la famille, funérailles, comparution devant le tribunal pour divorce, service communautaire, activités récréatives ou culturelles, etc.) ou pour des raisons administratives. Tous les détenus sont admissibles à une absence temporaire avec escorte dès le début de leur peine. En général, les détenus sont admissibles à une absence temporaire sans escorte après avoir purgé le sixième de leur peine, ou en tout temps pour des soins médicaux d'urgence. Aux tableaux 14 et 15 figurent, respectivement, le nombre total des AT accordées et le taux d'AT terminées avec succès.

**Tableau 14: Absences temporaires (AT) accordées**

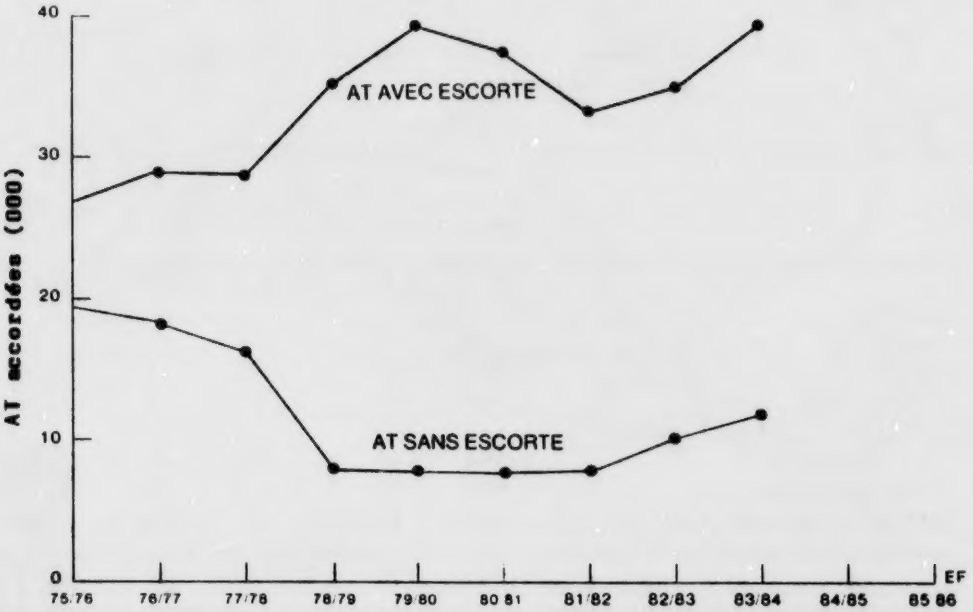


**Tableau 15: Pourcentage des absences temporaires terminées avec succès**

| | 75/76 | 76/77 | 77/78 | 78/79 | 79/80 | 80/81 | 81/82 | 82/83 | 83/84 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| AT avec escorte | 99.9 | 99.9 | 99.9 | 99.8 | 99.8 | 99.9 | 99.9 | 99.9 | 99.9 |
| AT sans escorte | 99.1 | 99.2 | 99.0 | 98.2 | 98.2 | 98.3 | 98.8 | 98.8 | 99.0 |

**Section II**
**Analyse par activité**

## A. Planification et gestion

### Objectif

Assurer la gestion du Service et des établissements de manière à assurer la protection du public, faire respecter les conditions de la peine imposée par les tribunaux, donner aux détenus la possibilité d'amender leur comportement, promouvoir et favoriser l'établissement d'un système de justice pénale efficace au pays et de minimiser les coûts y afférents.

### État récapitulatif des ressources

Les activités "Planification et gestion" représentent environ 3 % des dépenses de fonctionnement du Service correctionnel du Canada pour 1985-1986.

**Tableau 16: Dépenses des activités (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget principal 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| Bureau du Commissaire | **750** | **3** | 779 | 3 | 343 | 3 |
| Gestion supérieure | **7,886** | **117** | 7,970 | 117 | 6,143 | 123 |
| Inspecteur général | **2,550** | **43** | 2,246 | 38 | 1,585 | 28 |
| Politique, planification et systèmes | **7,584** | **116** | 8,659 | 106 | 7,933 | 79 |
| Communications | **2,484** | **37** | 2,404 | 34 | 2,523 | 41 |
| Secrétaire exécutif | **511** | **14** | 465 | 14 | 460 | 14 |
| | **21,765** | **330** | 22,523 | 312 | 18,987 | 288 |

**Rendement financier antérieur**

**Tableau 17: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

Les dépenses réelles de 1983-1984 étaient de 2 % inférieures à celles prévues dans le Budget des dépenses principal.

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Planification et gestion | | | |
| Bureau du Commissaire | 343 | 708 | (365) |
| Gestion supérieure | 6,143 | 7,654 | (1,511) |
| Inspecteur général | 1,585 | 2,125 | (540) |
| Politique, planification et systèmes | 7,933 | 6,216 | 1,717 |
| Communications | 2,523 | 2,280 | 243 |
| Secrétaire exécutif | 460 | 438 | 22 |
| | 18,987 | 19,421 | (434) |

**Description**

**Bureau du Commissaire:** Son mandat consiste à gérer les divers éléments du Service.

**Gestion supérieure:** Elle contrôle et administre les régions et les établissements du Service. Elle comprend le sous-commissaire principal, les sous-commissaires régionaux, les directeurs exécutifs régionaux, les directeurs d'établissement, les directeurs de collèges du personnel ainsi que leur personnel administratif et de soutien.

**Inspecteur général:** Il visite les établissements pour s'assurer qu'on y observe les normes et les politiques et pour faire enquête sur les irrégularités; il vérifie périodiquement les fonctions de gestion, des finances et de gestion du personnel du Service; il veille à ce que les détenus soient traités équitablement et de façon humaine et à ce qu'on leur accorde leurs droits en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés, des traités internationaux et de l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus (Nations Unies). L'inspecteur général est également responsable de la coordination des efforts du SCC en vue d'obtenir l'agrément de ses installations autres que médicales. Les normes élaborées par l'American Commission on Accreditation for Corrections sont appliquées dans certains établissements. La Société canadienne pour la prévention du crime travaille actuellement à l'élaboration de normes canadiennes.

**Politique, planification et systèmes:** Cette sous-activité comprend l'élaboration des politiques, la planification à long terme, l'élaboration des systèmes et l'évaluation continue du Programme du SCC. L'exécution de ces fonctions relève du commissaire adjoint à la centrale ainsi que de cinq administrateurs régionaux de la Planification.

**Communications:** Cette sous-activité vise à encourager le grand public à connaître et à comprendre le Service correctionnel du Canada et à y participer. Cette fonction est exécutée sous la gouverne du commissaire adjoint aux Communications et de son personnel à l'Administration centrale, aidés de cinq administrateurs régionaux des Communications. Au cours des deux dernières années, le Service des communications s'est transformé; de l'organisme de relations avec les médias et d'orientation de l'information publique qu'il était, il est devenu une organisation directrice des communications auprès des médias, du public et de groupes d'intérêts spéciaux tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du SCC. Jusqu'ici, le Service des communications a surtout travaillé auprès des médias, de certains groupes d'intérêts spéciaux (nationaux et internationaux) et auprès du grand public. Ce service poursuivra ses activités afin d'améliorer aussi les communications au sein du SCC.

**Secrétaire exécutif:** Cette sous-activité s'occupe des sujets parlementaires, y compris le contrôle de la correspondance, et fournit le soutien administratif aux bureaux du commissaire et du sous-commissaire principal.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les tableaux 18 et 19 présentent, pour les activités Planification et gestion, le rapport années-personnes/détenu et les coûts par détenu.

**Tableau 18: Rapport années-personnes/détenu réel et prévu**

**Tableau 19: Dépenses réelles et prévues par détenu**

**Planification et gestion**

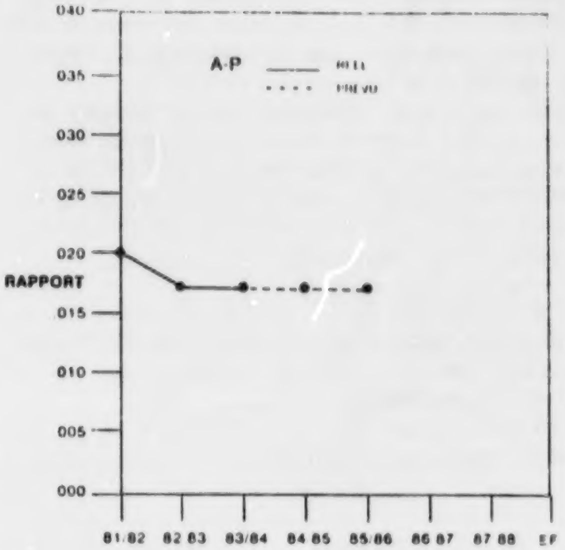


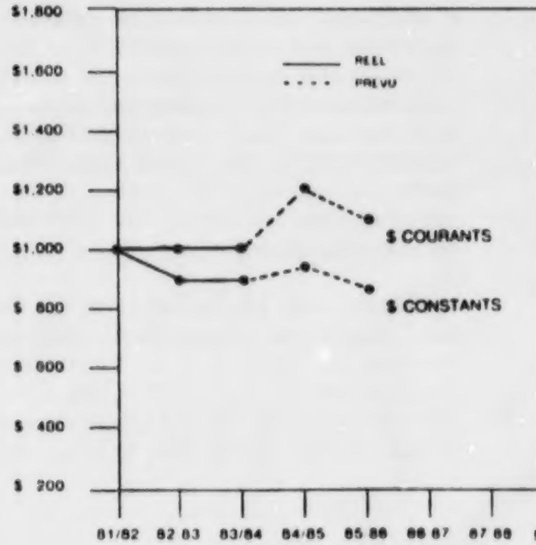


**Les plans pour 1985-1986 comprennent les points suivants:**

- effectuer un examen des méthodes actuelles et prévues d'affectation des ressources du SCC;
- terminer les évaluations de programmes prévues pour 1985-1986 dans les secteurs suivants:
  - affaires des détenus; services psychologiques;
  - communications;
  - services de renseignements sur la gestion;
  - éducation et formation; et
  - agro-entreprise.
- entreprendre un examen global des modules de systèmes de planification du SCC échelonné sur les cinq prochaines années.

**Compte rendu des plans antérieurs**

**Dépenses en heures supplémentaires:** L'objectif du SCC de ramener les dépenses liées aux heures supplémentaires à 10 % ou moins des coûts en traitements réguliers en 1982-1983 et 1983-1984 a été atteint. Les taux réels ont été respectivement de 8.6 % et de 8.9 %.

**Systèmes financiers et autres systèmes de gestion:** En 1982-1983, le SCC a amélioré le système de gestion financière grâce à la mise en oeuvre des systèmes informatisés SIFOR/FINCON dans tous les établissements et dans la majorité des bureaux de district de libération conditionnelle. L'élaboration d'autres systèmes d'information, notamment des systèmes de données sur les besoins des établissements, avance selon le calendrier. En 1983-1984, le SCC a terminé l'installation du système SIFOR/FINCON dans les bureaux de district de libération conditionnelle et a ajouté au système les fonctions de prévisions de caisse et de contrôle de projets de construction.

**Agrément des installations du SCC:** En 1982-1983, 19 installations, soit neuf établissements, sept centres correctionnels communautaires et trois bureaux de district de libération conditionelle, ont été agréés par la Commission on Accreditation for Corrections des États-Unis. En 1983-1984, sept établissements ont été agréés. En mars 1984, 50 établissements du SCC en tout avaient reçu leur agrément.

## B. Garde des détenus

### Objectif

Assurer la bonne garde et le contrôle des détenus tout en respectant les normes nationales reconnues en matière de traitement humanitaire, afin de minimiser les risques de torts que peuvent infliger les détenus au public, au personnel, aux autres détenus et à eux mêmes.

### État récapitulatif des ressources

La garde des détenus représentera environ 24 % du budget de fonctionnement du Service correctionnel du Canada pour 1985-1986 (par rapport à 23 %, le pourcentage prévu pour 1984-1985). Les dépenses en personnel représentent 97 % de ce montant.

**Tableau 20: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget principal 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| Garde des détenus | **149,392** | **3,552** | 140,934 | 3,498 | 130,747 | 3,322 |

### Rendement financier antérieur

**Tableau 21: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

Les dépenses réelles de 1983-1984 sont de 2 % inférieures à celles prévues dans le Budget des dépenses principal.

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | **Différence** |
| Garde des détenus | 130,747 | 134,095 | **(3,348)** |

### Description

La meilleure façon de décrire l'activité de garde des détenus est de le faire en fonction de ses principales responsabilités, soit la sécurité opérationnelle, la sécurité préventive et la gestion de la population carcérale.

Sécurité opérationnelle est responsable pour la surveillance des détenus à partir de postes fixes ou mobiles, par un personnel entraîné à prévoir et à prévenir les problèmes de sécurité. La sécurité opérationnelle comprend les clôtures, les miradors, les cloisons, les dispositifs de verrouillage et les autres dispositifs matériels et techniques de contrôle servant à assurer la sécurité.

Sécurité préventive est chargé de recueillir, d'analyser et de diffuser les renseignements concernant la sécurité. Il doit élaborer et assurer le fonctionnement d'un système de profil des détenus, compiler et analyser les rapports relatifs aux incidents et appliquer les procédures gouvernementales concernant la sécurité.

Gestion de la population carcérale consiste à planifier et à contrôler la répartition des détenus dans les diverses catégories d'établissements à travers le Canada. Il incombe à ces responsables d'utiliser les cellules de la manière la plus efficace possible. C'est à eux de recommander les modifications et la fermeture des installations, de contrôler et d'effectuer le transfert interrégional des détenus, d'administrer les détenus dangereux et les programmes des unités spéciales de détention ainsi que de contrôler le placement des détenus en isolement.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Par suite de la mise en oeuvre des normes des postes, de l'augmentation de la population carcérale et de l'installation des systèmes périmétriques de détection des intrusions, on prévoit une baisse légère en ce qui concerne le rapport années-personnes affectées à la sécurité/détenu, comme l'indique le tableau 22. On s'attend à ce que le coût de garde par détenu, exprimé en dollars constants, baisse tel qu'indiqué au tableau 23. Les tendances connexes relatives à l'efficacité sont indiquées à la page 24.

**Tableau 22: Garde des détenus Rapport années-personnes/détenu réel et prévu**

**Tableau 23: Garde des détenus Dépenses réelles et prévues par détenu**

**Garde des détenus**

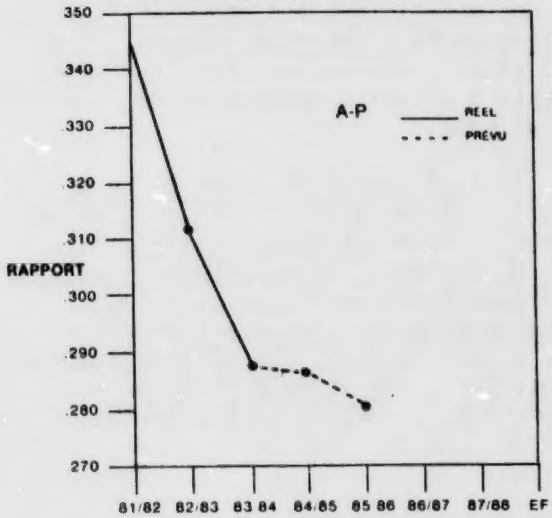


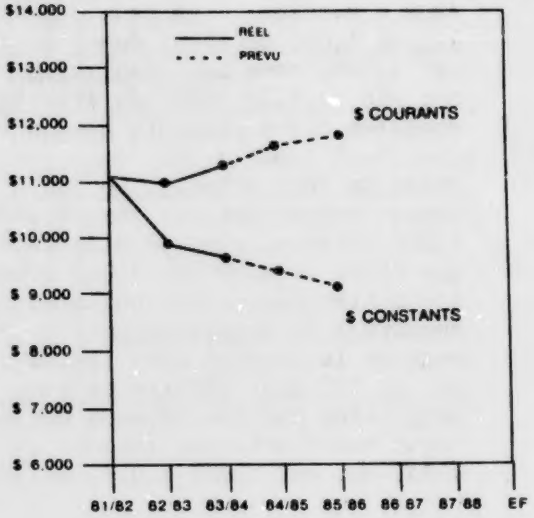


**Les plans pour 1985-1986 comprennent les points suivants:**

- maintenir les taux d'évasion des différents niveaux de sécurité aux taux énoncés ci-dessous par 1,000 détenus. Les établissements de niveau S-7, S-6 et à niveaux de sécurité multiples (NSM) sont classés dans la catégorie sécurité maximale; les établissements de niveau S-5, S-4 et S-3 sont classés dans la catégorie sécurité moyenne.

  | | |
  |---|---|
  | S7 = 0 | S5 = 4 par 1,000 détenus |
  | S6 = 2 par 1,000 détenus | S4 = 6 par 1,000 détenus |
  | NSM = 2 par 1,000 détenus | S3 = 9 par 1,000 détenus |

- veiller à ce que tous les membres de l'équipe pénitentiaire d'intervention en cas d'urgence suivent un cours de recyclage de 12 jours et que tous les autres agents de sécurité suivent un cours de recyclage de cinq jours;

- veiller à ce que les systèmes manuels d'enregistrement en place actuellement soient normalisés et qu'on les prépare à l'automatisation en vue:

  - des dénombrements des détenus et du contrôle des installations;
  - des fouilles et du contrôle des objets interdits;
  - du contrôle des visiteurs.

**Compte rendu des plans antérieurs**

**Contrôle des coûts:** Le SCC continue de contrôler les coûts de garde des détenus au moyen de la mise en vigueur de tableaux de service plus efficaces, d'un examen régulier des postes requis et d'un plus grand recours à l'équipement de contrôle électronique.

**Taux d'évasion:** Les taux d'évasion ont été limités à l'objectif fixé de 11 par 1,000 détenus, dans les établissements à sécurité moyenne, et de 2 par 1,000, dans les établissements à sécurité maximale. Les taux réels ont été de 4.42 dans les établissements à sécurité moyenne et de 1.14 dans les établissements à sécurité maximale.

**Voies de fait graves:** En 1983-1984, le taux global de voies de fait graves perpétrées par des détenus sur d'autres détenus a été de 5,54 par 1,000 détenus, c'est-à-dire légèrement supérieur à celui de 1982-1983, qui était de 4,98 par 1,000 détenus. L'augmentation constante de la population carcérale, qui a entraîné un surpeuplement, nécessité le recours à la double occupation des cellules et contribué à l'accroissement de la tension chez les détenus, a peut-être nui aux efforts déployés par le SCC pour réduire ce taux. Toutefois, les voies de fait graves perpétrées par des détenus sur des membres du personnel ont diminué de façon importante par rapport au taux de 1.22 par 1,000 détenus de 1982-1983, qui est tombé à 0.67 en 1983-1984.

**Détenus dangereux:** Afin de répondre au besoin de lignes de conduite et de procédures nationales relatives à la garde des détenus très dangereux, le SCC a élaboré un programme de traitement qu'il a mis en oeuvre au Centre psychiatrique régional de la Région du Pacifique. En outre, certains établissements, actuels et futurs, ont été désignés à des fins de traitement centralisé des détenus violents et en isolement protecteur.

**Analyse des postes de garde des détenus:** La sécurité au sein des établissements est assurée au moyen d'une série de "postes". Un poste comprend un ensemble de tâches ayant trait à la sécurité, qu'une personne est tenue d'accomplir au cours d'un quart de travail. Une analyse détaillée des exigences des postes est effectuée pour chacun des établissements. Le nombre des postes et celui des personnes nécessaires pour remplir chacun d'eux est déterminé en tenant compte de la cote de sécurité, de la taille et de l'aménagement de chaque établissement ainsi que des fonctions à exercer. Les demandes d'années-personnes pour assurer la sécurité des établissements sont fondées sur cette analyse qui leur sert de norme et qui fait l'objet de révisions périodiques en vue de répondre à l'évolution des besoins opérationnels. Il importe de remarquer que les exigences des postes ne varient que très peu en fonction de la fluctuation du nombre des détenus, car seule la fermeture d'une partie d'un établissement ou l'abaissement de son niveau de sécurité peuvent modifier considérablement le nombre de ces postes.

Le tableau 24 donne les chiffres correspondant à l'analyse des années-personnes affectées à la sécurité en 1985-1986. La garde des détenus nécessite 3,347 années-personnes. Le reste des années-personnes affectées à cette tâche est destiné aux administrations régionales, à l'Administration centrale et à la formation.

**Tableau 24: Analyse des années-personnes affectées à la sécurité**

| | Années-personnes | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 | Réel 1982-1983 |
| Établissements | 3,347 | 3,293 | 3,105 | 3,115 |
| Administration centrale | 45 | 45 | 44 | 38 |
| Administrations régionales | 60 | 60 | 58 | 54 |
| Formation | 100 | 100 | 115 | 99 |
| Total des années-personnes | 3,552 | 3,498 | 3,322 | 3,306 |

## C. Éducation, formation et emploi des détenus

### Objectif

Préparer les détenus à réintégrer le monde du travail en leur offrant à tous la possibilité de travailler, de poursuivre leur études ou encore de recevoir une formation professionnelle, en mettant, lorsque la chose est appropriée, davantage l'accent sur les programmes de travail qui produisent des revenus aidant à payer les frais de fonctionnement du Service et en appuyant de façon concrète et utile les efforts déployés par les détenus mis en liberté pour trouver un emploi rémunérateur.

### État récapitulatif des ressources

Les dépenses liées à l'éducation, à la formation et à l'emploi des détenus représentent environ 12 % du budget de fonctionnement du Service correctionnel du Canada en 1985-1986 (comparativement à 12 %, le pourcentage prévu pour 1984-1985). Selon les prévisions, les revenus dans cette activité pour 1985-1986 seront de l'ordre de 20 millions de dollars (voir la page 45).

**Tableau 25: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | **Budget principal 1985-1986** | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| Industries | **28,661** | **349** | 30,532 | 331 | 22,286 | 326 |
| Activités agricoles | **7,619** | **87** | 6,900 | 80 | 5,810 | 76 |
| Traitement automatisé des données | **1,747** | **21** | 1,295 | 17 | 1,113 | 12 |
| Éducation et formation | **28,131** | **302** | 29,071 | 305 | 23,083 | 286 |
| Encouragement au travail et gestion des ressources | **10,376** | **--** | 11,433 | -- | 10,203 | -- |
| | **76,534** | **759** | 79,231 | 733 | 62,495 | 700 |

**Rendement financier antérieur**

**Tableau 26: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

Les dépenses réelles de 1983-1984 sont de 15 % inférieures à celles prévues dans le Budget des dépenses principal.

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | **Différence** |
| Industries | 22,286 | 29,438 | **(7,152)** |
| Activités agricoles | 5,810 | 7,636 | **(1,826)** |
| Traitement automatisé des données | 1,113 | 1,203 | **(90)** |
| Éducation et formation | 23,083 | 24,291 | **(1,208)** |
| Encouragement au travail et gestion des ressources | 10,203 | 10,895 | **(692)** |
| | 62,495 | 73,463 | **(10,968)** |

La différence entre les prévisions du dépenses et les dépenses réelles est due principalement à des soldes non dépensés au titre des services publics, de l'équipement et des fournitures, soit une économie d'environ 8.4 millions de dollars. Ces soldes non dépensés étaient dus à des ordres de vente pour les ateliers industriels inférieurs aux attentes, en particulier de la part d'Approvisionnements et Services Canada et de la Société canadienne des postes.

**Description**

**Industries:** On fabrique des biens dans 96 ateliers divers répartis dans 22 établissements allant de petites exploitations qui produisent une ou deux unités à la fois à des exploitations plus importantes qui produisent en série d'importants volumes d'un petit nombre de produits. Les principaux produits comprennent du mobilier de bureau rembourré et modulaire, des boîtes pour transporter le courrier, des sacs à courrier, des souliers et des vêtements. Le traitement automatisé des données est un programme à but lucratif relevant des ateliers industriels de CORCAN. Le programme produit des services liés au traitement de l'information dans neuf établissements. Les services offerts comprennent la micrographie, l'entrée et le traitement des données, la création de pages vidéotex (Télidon), le traitement des mots, l'assemblage et la distribution.

En vertu de la Loi sur les pénitenciers et de son Règlement d'application, le SCC doit se limiter à vendre les biens et les services produits par le travail des détenus à l'administration fédérale, aux provinces et aux municipalités ainsi qu'aux organisations religieuses, de charité ou à but non lucratif, à moins d'obtenir une autorisation spéciale du Conseil du Trésor. Environ 86 % des ventes se font auprès des ministères et organismes fédéraux.

**Activités agricoles:** Le programme Agro-entreprise mène des activités importantes dans six établissements et des activités de moindre importance dans quatre établissements. Il produit notamment du porc, du boeuf, des légumes et des produits laitiers, qui sont transférés aux services d'alimentation. On calcule qu'environ 30 % des besoins alimentaires du Service sont fournis par les activités agricoles. De plus, un programme de foresterie fonctionne dans quatre établissements. Les activités de ce programme comprennent la production de semis d'arbres, l'exploitation forestière, l'aménagement paysager et le recyclage du bois.

**Éducation et formation:** Des programmes agréés de formation générale et professionnelle sont offerts aux détenus dans 23 établissements au sein de huit juridictions provinciales scolaires. Ces programmes respectent entièrement les différentes normes provinciales. Les programmes d'éducation et de formation portent sur une gamme intégrée de domaines allant des cours d'alphabétisation à la formation élémentaire et secondaire aux niveaux collégial et universitaire, y compris les programmes de formation professionnelle, d'apprentissage et de préparation à la vie active et les services de bibliothèque.

**Encouragement au travail et gestion des ressources:** Les activités dans le cadre de ce programme comprennent l'élaboration de politiques, de procédures et de lignes directrices régissant l'encouragement au travail et l'emploi des détenus. Il s'agit entre autres d'offrir des activités de gestion du personnel efficaces et entièrement intégrées qui contribuent directement au perfectionnement des aptitudes des détenus et à l'atteinte de tous les objectifs de l'établissement.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

On prévoit, pour 1985-1986, une certaine stabilité du rapport années-personnes/détenu et une baisse légère du coût par détenu en dollars constants.

**Tableau 27: Éducation, formation et emploi Rapport années-personnes/détenu réel et prévu**

**Tableau 28: Éducation, formation et emploi Dépenses réelles et prévues par détenu**

**Éducation, formation et emploi**

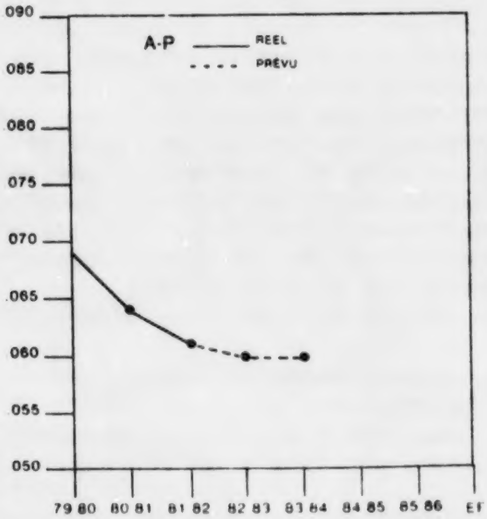


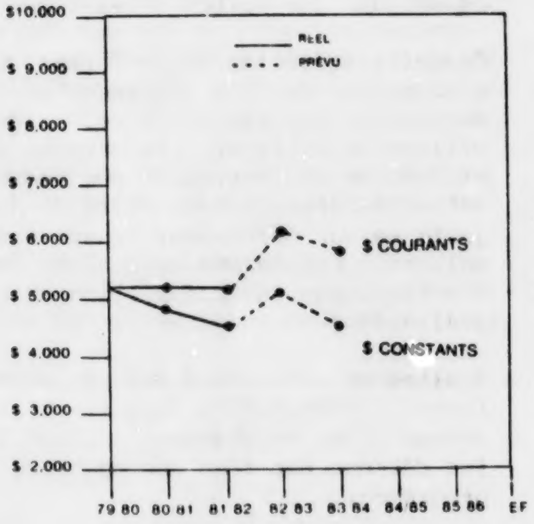


**Les plans pour 1985-1986 comprennent les points suivants:**

- produire un revenu brut de 14.5 millions de dollars par la vente de produits industriels;
- produire des denrées répondant à environ 30 % des besoins alimentaires du SCC et ayant une valeur marchande d'environ 4.8 millions de dollars;
- produire un revenu de 0.775 million de dollars en services informatiques (traitement automatisé des documents);

- maintenir le rapport global étudiants/instructeurs à 9.5:1 ou plus et maintenir ou réduire le coût par étudiant en dollars constants; et

- employer 94 % de la population carcérale disponible.

**Compte rendu des plans antérieurs**

**Produits fabriqués:** On a atteint l'objectif fixé, qui était d'augmenter de 15 % les recettes tirées de la vente de produits fabriqués et du traitement électronique des documents par rapport à celles de 1981-1982, qui se sont chiffrées à 7.5 millions de dollars. Le revenu réel pour 1982-1983 a été de 10.3 millions de dollars, soit une augmentation de 38 %. En 1983-1984, le revenu est tombé à 7.3 millions de dollars, les ventes prévues à Approvisionnements et Services Canada et à la Société canadienne des postes n'ayant pas répondu aux attentes.

**Produits agricoles et de ferme:** On a atteint l'objectif fixé, qui était d'augmenter de 10 % les recettes tirées de la vente des produits d'Agro-entreprise par rapport à celles de 1981-1982, qui se sont chiffrées à 1.1 million de dollars. Les revenus réels pour 1982-1983 ont été de 1.28 million de dollars, soit une augmentation de 16 %. Les revenus pour 1983-1984 étaient de l'ordre de 1.4 million de dollars et, en termes de juste valeur marchande, se seraient chiffrés à environ 4 millions de dollars. Les normes de qualité ont été relevées et les installations d'entreposage, de préparation et de triage des légumes ont été améliorées.

**Traitement automatisé des documents:** Depuis l'année financière 1983-1984, les recettes de ce programme ont connu une augmentation constante d'environ 20 %. Le nombre accru d'emplois pour les détenus est l'un des nombreux résultats positifs de ce nouveau programme.

**Emploi des détenus:** L'objectif de limiter le taux de chômage chez les détenus à 7 % ou moins a été atteint. En 1982-1983 et en 1983-1984, le taux de chômage chez les détenus en mesure de travailler était de 6 %.

**Système de distribution des agro-entreprises:** En 1982-1983, le système de distribution a été élargi, et des produits comme le lait, le boeuf, le porc, les oeufs et certains légumes ont été fournis aux établissements de l'Alberta par les fermes de la Saskatchewan. En 1984-1985, on a commencé l'approvisionnement en lait et en boeuf des établissements du Québec.

**Programmes de foresterie:** Les systèmes de contrôle et de surveillance des opérations de foresterie ont été améliorés et les méthodes d'exploitation, normalisées. On élabore des plans en vue d'améliorer les possibilités d'emploi et de formation des détenus dans le cadre du programme de foresterie.

**Rapport étudiants/enseignant - Coût par étudiant:** On a atteint l'objectif de 1982-1983, qui était de porter à 8:1 le rapport étudiants/enseignant, ce rapport s'établissant en fait à 8.6:1. Toutefois, l'objectif de ramener le coût par étudiant à temps plein (en dollars constants) au niveau de 1980-1981, soit à $5,900 a été rétabli de manière à inclure les détenus qui participent à des cours à temps partiel ou par correspondance. De plus, le SCC a remplacé 1977-1978 par 1981-1982 comme année de référence pour les comparaisons en dollars constants.L'objectif de $7,326, qui était celui de 1982-1983, a été atteint, le coût actuel en dollars constants étant de $7,084. L'objectif de 1983-1984, qui était de porter à 8:1 le rapport étudiants/enseignant a été atteint, ce rapport s'établissant en fait à 9:1. Le coût par étudiant en 1983-1984, exprimé en dollars constants de 1981-1982, était de $6,839, soit une réduction de $245 par étudiant par rapport au coût de 1982-1983.

**Emploi des détenus:** Un certain pourcentage de la population carcérale n'est plus disponible pour travailler à cause de limitations opérationnelles et d'autres facteurs. Ce pourcentage, évalué entre 26 et 28 % pour 1985-1986, est réparti comme l'indique le tableau 29.

**Tableau 29: Pourcentage des détenus non disponibles pour travailler**

| | |
|---|---|
| Isolement | 4.5 |
| Hôpital et centres psychiatriques | 4.0 |
| Illégalement en liberté | 1.5 |
| Isolement protecteur | 8.0 |
| Dans des unités spéciales de détention | 1.0 |
| Liberté conditionnelle de jour et absence temporaire | 6.0 |
| Dans des établissements provinciaux | 1.5 |
| Refus de travailler et autres | 1.0 |
| Total | 27.5 |

Les statistiques sur l'emploi des détenus, qui figurent au tableau 30, indiquent en gros la capacité du SCC de fournir des emplois lucratifs et une formation utile.

**Tableau 30: Statistiques sur l'emploi des détenus**

| | Prévu 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | | Réel 1982-1983 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Détenus au travail | % | Détenus au travail | % | Détenus au travail | % | Détenus au travail | % |
| Industries | 1,231 | 13.5 | 1,185 | 13.5 | 1,247 | 15 | 1,286 | 16 |
| Agriculture | 392 | 4.3 | 377 | 4.3 | 329 | 4 | 229 | 3 |
| Éducation et formation | | | | | | | | |
| - étudiants | 2,116 | 23.2 | 2,035 | ·23.2 | 1,980 | 24 | 1,796 | 23 |
| - commis | 137 | 1.5 | 132 | 1.5 | 149 | 2 | 142 | 2 |
| Services techniques | 3,694 | 40.5 | 3,553 | 40.5 | 3,186 | 39 | 3,041 | 38 |
| Programmes pour les délinquants | 648 | 7.1 | 623 | 7.1 | 582 | 7 | 553 | 7 |
| Traitement automatisé des documents | 155 | 1.7 | 149 | 1.7 | 112 | 1 | 108 | 1 |
| Programmes spéciaux d'emploi et autres | 200 | 2.2 | 193 | 2.2 | 202 | 2 | 286 | 4 |
| Totaux: | | | | | | | | |
| - au travail | 8,573 | 94.0 | 8,247 | 94.0 | 7,787 | 94.0 | 7,441 | 94 |
| - sans emploi | 547 | 6.0 | 526 | 6.0 | 465 | 6.0 | 474 | 6 |
| Total des détenus disponibles pour travailler | 9,120 | 100 | 8,773 | 100 | 8,252 | 100 | 7,915 | 100 |
| Détenus non disponibles pour travailler* | 3,547 | | 3,412 | | 3,271 | | 2,723 | |
| Population carcérale totale | 12,667 | | 12,185 | | 11,523 | | 10,638 | |

* Voir le tableau 29.

**Production de recettes:** Le SCC parraine deux initiatives complémentaires, l'une visant à augmenter sa capacité de fournir des occasions de travail et de formation et l'autre, à accentuer l'importance des plans de travail qui produiront des recettes provenant de tierces parties afin d'aider à compenser les coûts de fonctionnement du SCC ou pour contribuer directement à son autonomie. Les détails sur les revenus réels et prévus figurent au tableau 31.

**Tableau 31: Recettes produites (en milliers de dollars)**
**Éducation, formation et emploi**

| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 | Réel 1982-1983 |
|---|---|---|---|---|
| Industries | 14,500 | 10,500 | 7,327 | 10,028 |
| Traitement automatisé des documents | 775 | 650 | 394 | 280 |
| Agro-entreprise * | 4,800 | 4,500 | 1,398 | 1,280 |
| | 20,075 | 15,650 | 9,119 | 11,588 |

* À compter du 1er avril 1984, le système d'établissement des prix auxquels les produits alimentaires d'Agro-entreprise sont transférés au Service d'alimentation du SCC a été modifié afin de correspondre à un système de juste valeur marchande.

**Éducation et formation:** Généralement, un directeur adjoint à l'Éducation et à la formation administre chaque école de pénitencier. L'enseignement est dispensé par les membres du personnel et, grâce à des marchés de service, par des enseignants provenant des conseils scolaires municipaux, des collèges et des universités. Le personnel enseignant permanent du SCC comprend 175 enseignants et directeurs, 90 employés de soutien dans les établissements, y compris les employés de bibliothèque, et 15 autres fonctionnaires des Administrations régionales et de l'Administration centrale chargés de surveiller et de diriger. Le personnel contractuel s'élève en tout à 110 enseignants.

La Division de l'éducation et de la formation se propose d'accroître l'efficience en améliorant le rapport étudiants/enseignant. L'objectif visé est un rapport moyen de 9.5:1, et l'on ne cesse de faire des progrès en vue de l'atteindre, le SCC ayant constamment accru ce rapport au cours des dernières années. Pour plus de détails, voir le tableau 32.

**Tableau 32: Rapport étudiants/enseignant**

| 1980-1981 | 1981-1982 | 1982-1983 | 1983-1984 | 1984-1985 | 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| 6.7:1 (Réel) | 7:1 (Réel) | 8.6:1 (Réel) | 9:1 (Réel) | 9:1 (Prévu) | 9.5:1 (Prévu) |

Une autre mesure de l'efficience est le montant des dépenses par étudiant. Cette tendance est illustrée au tableau 33.

Tableau 33: **Montant des dépenses par étudiant**

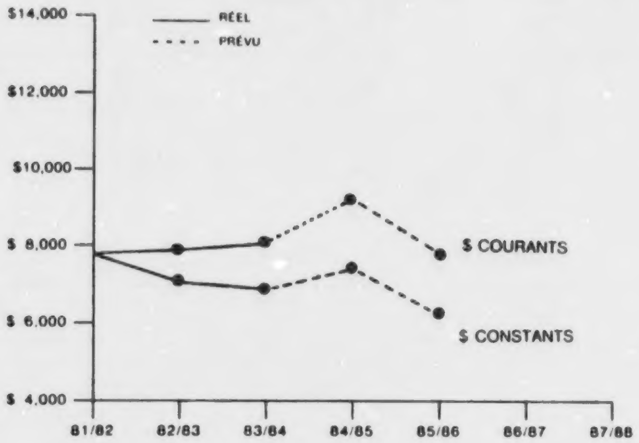


* La façon de calculer le coût par étudiant a été modifiée de manière à comprendre les détenus qui suivent à temps partiel une formation ou des cours par correspondance. La méthode antérieure ne comprenait que les étudiants à temps plein.

**Encouragements à l'intention des détenus:** Bien qu'il appartienne aux détenus de faire eux-mêmes les choix importants et d'assumer leurs responsabilités en ce qui concerne leur épanouissement personnel, le SCC administre des programmes ayant pour objet de les encourager à participer à toute une gamme d'activités. La rémunération versée pour le travail accompli est l'une de ces initiatives. Parmi les autres dépenses engagées pour encourager les détenus, mentionnons les frais associés à leur participation à des programmes d'absence temporaire et de libération conditionnelle de jour et les subsides versés au titre de la taxe provinciale sur le tabac. Ces subsides, qui ont commencé en 1977, seront annulés à partir du 31 mars 1985. Bien que ces débours soient considérés comme des dépenses liées à l'encouragement des détenus, seul le premier, la rémunération des détenus, est imputable à cette sous-activité. Pour plus de détails, voir le tableau 34.

**Tableau 34: Données sur les encouragements à l'intention des détenus (en milliers de dollars)**

| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Rémunération des détenus | 10,372 | 11,433 | 10,203 |
| Frais touchant les absences temporaires, les libérations de jour et les déplacements | 1,360 | 1,400 | 1,470 |
| Taxe sur le tabac | -- | 300 | 374 |
| | 11,732 | 13,133 | 12,047 |

## D. Gestion des cas des détenus

### Objectif

Préparer les détenus à devenir des citoyens utiles dans la société en leur offrant des services de counselling et diverses possibilités d'épanouissement social, émotif, physique et spirituel et en assurant une surveillance au sein de la collectivité lorsqu'ils sont libérés sous condition. Assurer la reconnaissance et la protection des droits des détenus lorsqu'ils sont sous l'autorité du Service correctionnel du Canada.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente environ 26 % du budget de fonctionnement du Service correctionnel du Canada pour 1985-1986 (comparativement à 26 %, le pourcentage prévu pour 1984-1985). Les dépenses en personnel représentent environ 80 % de ce montant. Selon les prévisions, les revenus dans cette activité pour 1985-1986 seront de l'ordre de $1,150,000. Ces revenus proviennent des recettes tirées de l'incarcération dans des établissements fédéraux des détenus sous responsabilité fédérale ($920,000) et des libérés conditionnels de jour qui touchent un salaire pour leur pension ($230,000).

**Tableau 35: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | **Budget principal 1985-1986** | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| Programmes pour les délinquants - Généralités | **3,958** | **94** | 4,550 | 93 | 4,848 | 143 |
| Aumônerie | **3,256** | **30** | 3,366 | 30 | 2,894 | 23 |
| Affaires sociales et communautaires | **32,296** | **377** | 30,935 | 360 | 26,507 | 332 |
| Gestion des cas | **67,530** | **1,505** | 65,833 | 1,463 | 57,450 | 1,234 |
| Psychologie | **4,662** | **93** | 4,326 | 89 | 3,522 | 73 |
| Agents des unités résidentielles | **51,438** | **1,258** | 52,279 | 1,240 | 43,066 | 1,107 |
| | **163,140** | **3,357** | 161,289 | 3,275 | 138,287 | 2,912 |



43

## Rendement financier antérieur

**Tableau 36: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

Les dépenses réelles de 1983-1984 sont de 1.1 % inférieures à celles prévues dans le Budget des dépenses principal.

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | **Différence** |
| Programmes pour les délinquants - Généralités | 4,848 | 4,941 | (93) |
| Aumônerie | 2,894 | 2,594 | 300 |
| Affaires sociales et communautaires | 26,507 | 27,753 | (1,246) |
| Gestion des cas | 57,450 | 55,952 | 1,498 |
| Psychologie | 3,522 | 3,656 | (134) |
| Agents des unités résidentielles | 43,066 | 44,988 | (1,922) |
| | 138,287 | 139,884 | (1,597) |

**Description**

**Programmes pour les délinquants - Généralités:** Cette sous-activité est menée surtout par le personnel de l'Administration centrale et par celui des administrations régionales, qui sont responsables de l'élaboration des politiques et des procédures et du contrôle de la qualité des programmes.

**Aumônerie:** La prestation de services spirituels à toutes les confessions est d'importance capitale au sein du SCC. On encourage les détenus à chercher l'épanouissement spirituel en assistant à des offices religieux et à des discussions de groupe, en recevant de l'éducation religieuse, en profitant des visites pastorales et en prenant part à des consultations en compagnie d'autres détenus et de leur famille. Deux aumôniers sont ordinairement affectés aux établissements de plus de 350 détenus. Ceux dont la population est moins élevée et les établissements importants qui comptent peu de pratiquants d'une religion donnée profitent des services d'ecclésiastiques engagés à contrat ou d'aumôniers invités. Afin d'offrir des services et de l'enseignement religieux, le SCC a conclu une entente avec le Comité interconfessionnel de l'aumônerie, qui l'aide à engager des aumôniers à contrat. Cela permet à plus d'organisations religieuses de participer aux programmes spirituels du SCC.

**Affaires sociales et communautaires:** Cette sous-activité fournit aux détenus l'occasion de s'épanouir sur les plans social, affectif, physique et personnel, grâce à des programmes de loisirs et de conditionnement physique, à des passe-temps, à des programmes d'arts et de métiers, à des programmes auxquels participent les citoyens, à des programmes d'aide en matière de relations sociales et familiales et à des programmes spéciaux conçus pour répondre aux besoins des femmes, des autochtones et d'autres groupes particuliers de délinquants. Une autre fonction importante consiste à promouvoir des relations de travail efficaces et d'administrer la politique sur le recours aux organismes du secteur privé, tels que les sociétés John Howard et Elizabeth Fry, pour obtenir des services comme le logement des détenus et la surveillance des libérés conditionnels.

**Gestion des cas et Agents des unités résidentielles:** Ces deux sous-activité permettent d'assurer la gestion et l'administration coordonnées de la totalité de la peine imposée au détenu, d'assurer que les détenus tirent le maximum d'avantages de toutes les possibilités de réadaptation sociale mises à leur disposition, d'évaluer périodiquement tous les détenus sous responsabilité fédérale et de formuler des recommandations à l'intention de la Commission nationale des libérations conditionnelles en vue de la mise en liberté sous condition, soit la libération conditionnelle totale ou de jour.

Le plan de programme individuel, aspect principal de la sous-activité de la gestion des cas, débute peu après l'entrée du détenu dans un établissement et se poursuit tout au long de son incarcération et de sa mise en liberté sous condition. Lorsqu'un détenu est placé en cellule ou en unité résidentielle, il est confié à une équipe de gestion des cas qui regroupe un surveillant de gestion des cas, un agent de classement, un agent d'unité résidentielle et, au besoin, des psychologues, des agents de sécurité ou du personnel médical. Après avoir étudié tous les renseignements concernant le détenu, cette équipe prépare de concert avec lui, un plan de programme. Les plans à court et à long termes portent sur les besoins et les objectifs du détenu, les services et les activités auxquels il participera et, ultérieurement, sur son transfèrement ou sa mise en liberté sous condition. La participation et les progrès du détenu sont suivis de près et on l'informe périodiquement de son rendement.

**Psychologie:** Cette sous-activité concerne la santé mentale du détenu et ses progrès sur ce plan. Des services et des possibilités de conselling et de thérapie sont offerts aux détenus durant leur incarcération et, lorsque cela est justifié, pendant leur libération conditionnelle. Des services d'appréciation des détenus et de consultations relatives aux cas sont offerts au personnel de gestion des cas, au personnel des unités résidentielles et aux administrateurs des établissements. En outre, les gestionnaires et les administrateurs du SCC ont accès à des services de consultation dont la portée s'étend à une gamme étendue de sujets qui relèvent de la science du comportement.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

On prévoit une diminution du rapport année-personne/détenu et des coûts de gestion des cas, par détenu, exprimés en dollars constants. Les tendances connexes relatives à l'efficacité sont présentées aux pages 25, 26 et 27.

**Tableau 37: Gestion des cas des détenus Rapport années-personnes/détenu réel et prévu**

**Tableau 38: Gestion des cas des détenus Dépenses réelles et prévues par détenu**

**Gestion des cas des détenus**

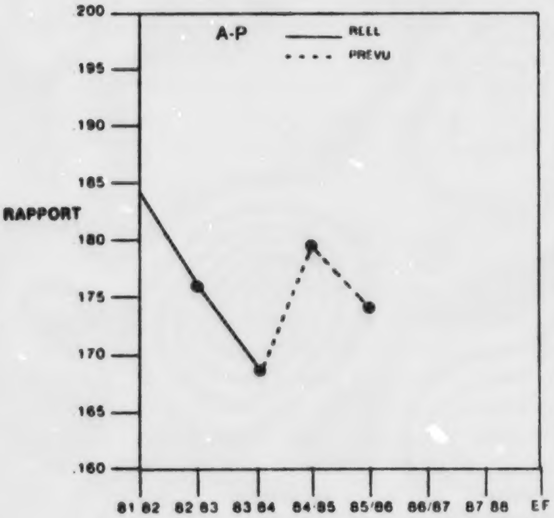


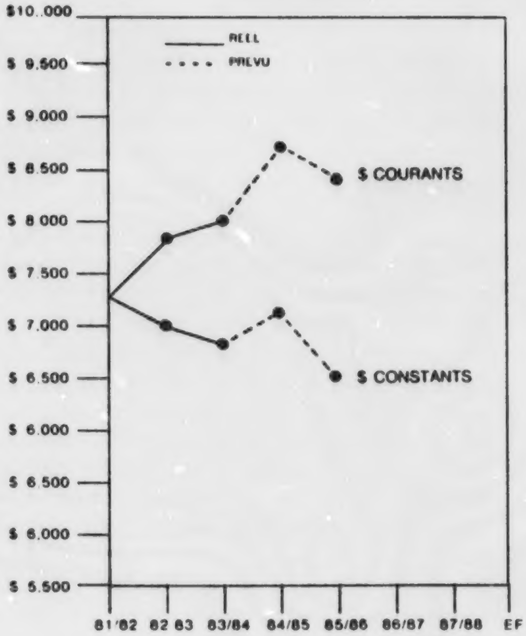


**Les plans pour 1985-1986 comprennent les points suivants:**

- limitation du taux d'évasion dans les établissements à sécurité minimale, soit de niveaux S1 et S2, à 175 par 1,000 détenus, ou moins;

- maintien de projets en cours et mise en oeuvre de nouveaux projets visant à offrir aide et traitement, le cas échéant, aux détenus ayant des besoins spéciaux, (c'est-à-dire les alcooliques, les délinquants sexuels, les auteurs d'infractions relatives à la drogue et les détenus purgeant des peines d'incarcération de longue durée);

- conception de projets à l'intention expresse des détenus autochtones et de sexe féminin, dont des programmes d'épanouissement personnel à la Prison des femmes, et des programmes religieux et de liaison pour les autochtones;

- mise en oeuvre du programme des visites familiales dans d'autres établissements fédéraux à sécurité maximale ou moyenne.

**Compte rendu des plans antérieurs**

**Mise en application de méthodes rationalisées de gestion des cas:** Une approche systématique a été adoptée pour l'examen des besoins en matière de sécurité et de programmes des détenus. Une matrice de reclassement a été établie en 1982-1983 à la suite de nombreuses consultations auprès des membres du système de justice pénale. Grâce à cette approche, le SCC pourra utiliser et contrôler ses ressources plus efficacement en s'assurant que les détenus sont incarcérés au plus bas niveau de sécurité possible, tout en remplissant son mandat en matière de réadaptation des détenus. Le récent surpeuplement des installations et la pénurie de ressources qui en a résulté a nui aux efforts du SCC pour bien mettre en oeuvre les nouvelles méthodes. Tous les détenus, sauf ceux qui se trouvent dans les USD ou les établissements à niveau de sécurité S2, doivent être réévalués chaque année afin de réduire la population carcérale dans les établissements de niveaux de sécurité élevés.

**Prestation de programmes spéciaux à certaines catégories de détenus:** Des programmes de traitement des délinquants sexuels ont été établis dans trois centres psychiatriques régionaux et à l'Institut Philippe Pinel au Québec. On entend également appliquer ces programmes dans les établissements où il y a beaucoup de délinquants sexuels. Des modifications ont récemment été apportées au programme du CPR du Pacifique et au Centre régional de traitement de l'Ontario à la suite d'une évaluation interne de la prestation de programmes. Un programme pénitentiaire a été entrepris dans la Région de l'Ontario et les plans en vue de sa mise en oeuvre dans la Région du Pacifique vont bon train.

Les programmes offerts aux détenus de sexe féminin comprennent l'amélioration des installations de la Prison des femmes et des programmes de formation dans des domaines comme le traitement de textes, le rembourrage, la confection et la menuiserie. Ce programme s'ajoute aux programmes actuels, comme le microfilmage et l'éducation. L'accès à plusieurs de ces programmes a été rendu possible grâce au transport quotidien par autobus des détenues de la Prison des femmes aux établissements voisins, comme ceux de Collins Bay ou de Bath.

Un plan quinquennal d'amélioration des programmes offerts aux détenus authochtones a aussi été établi. On vise à améliorer les services et les possibilités de ressources grâce à l'élaboration de

directives et de lignes de conduite précises et de programmes de liaison au sein du SCC, avec d'autres organismes centraux et avec le secteur privé.

Le project d'élaboration de programmes précis pour minimiser les présumés effets débilitants de l'incarcération de longue durée n'a pas donné les résultats escomptés; le SCC prévoit donc faire plus d'efforts dans ce domaine. À cet égard, on a entrepris une recherche de la documentation. En plus des diverses discussions sur le sujet, on rédigera d'ici mars 1985 une présentation exposant en grandes lignes les diverses possibilités qui s'offrent.

**Augmenter les possibilités de visites familiales et de participation des citoyens:** Depuis son adoption en 1980, le programme des visites familiales a été mis en application dans 20 établissements. Plus de 1,400 visites prolongées (jusqu'à trois jours) ont eu lieu. Les détenus qui en ont profité estiment que les contacts prolongés avec leur famille leur sont extrêmement bénéfiques du point de vue de leur réadaptation.

L'engagement du SCC à faire participer les citoyens et à accorder un rôle aux organismes bénévoles a donné lieu à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'une politique sur le bénévolat dans la collectivité, qui a été établie de concert avec le Comité national du bénévolat. Cette ligne directrice reconnaît et facilite l'aide vitale qu'apportent les bénévoles aux détenus et au SCC dans l'élaboration de lignes de conduite et de programmes.

**Besoins en ressources:** Les besoins en ressources en ce qui concerne la gestion des cas des détenus sont principalement établis en fonction des formules d'établissement de la charge de travail et de l'analyse des exigences des postes. Les services de gestion des cas des détenus s'occupent de deux "populations", vivant chacune dans un milieu différent. Les deux milieux et populations sont les suivants:

- les établissements, où l'on vise à préparer les détenus en vue de leur réinsertion sociale et à les mettre en liberté au moment opportun;

- les détenus en liberté conditionnelle dans la collectivité et sous surveillance du SCC.

Les deux éléments de ressources les plus importants sont: les services de gestion des cas à l'établissement, composés d'agents de gestion des cas et d'agents d'unité résidentielle (LUO); et les services de gestion des cas dans la collectivité (bureaux de libération conditionnelle).

**Gestion des cas à l'établissement:** Les besoins en agents LUO sont déterminés au moyen d'une analyse des postes prenant en considération la classification de sécurité, le nombre de cellules et la disposition de chaque établissement, soit la même façon de procéder que pour les normes de dotation en matière de sécurité. Les besoins en agents de gestion des cas sont déterminés principalement au moyen de l'application des normes relatives à la charge de travail.

**Gestion des cas dans la collectivité:** Les ressources nécessaires en matière de gestion des cas dans la collectivité sont déterminées au moyen d'une série de normes relatives à la charge de travail fondées sur le volume de documentation sur les divers cas et la diversité des services offerts aux détenus jouissant d'une liberté conditionnelle.

**Services psychologiques:** Le nombre d'années-personnes est déterminé en fonction du rapport détenus/psychologue et dérivé de la formule de dotation utilisée pour les agents de gestion des cas à l'établissement. Le nombre de psychologues affectés aux établissement varie de un à trois, selon l'importance de la population carcérale.

**Affaires sociales et communautaires:** Les besoins en ressources à cet égard sont fondés sur les plans de travail détaillés qui tiennent compte des programmes offerts dans chaque établissement. Habituellement, un établissement important consacre de 10 à 15 années-personnes aux affaires sociales et communautaires.

Le tableau 39 présente l'analyse des années-personnes affectées à la gestion des cas des détenus pour 1985-1986.

**Tableau 39: Analyse des années-personnes affectées à la gestion des cas des détenus**

| | Années-personnes | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Budget principal 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 | Réel 1982-1983 |
| Établissements | 3,224 | 3,142 | 2,785 | 2,683 |
| Administration centrale | 60 | 60 | 56 | 43 |
| Administration régionale | 73 | 73 | 71 | 71 |
| Total des années-personnes | 3,357 | 3,275 | 2,912 | 2,797 |

## E. Services de santé

### Objectif

Offrir aux détenus des services de santé ainsi que des soins médicaux, psychiatriques et dentaires qui respectent les pratiques et les normes canadiennes reconnues, et ce, sur demande, en cas d'urgence ou lorsqu'ils sont prescrits par un praticien compétent; veiller à ce que tous les établissements respectent les normes acceptées de salubrité et d'hygiène.

Le SCC a fait siennes les normes médicales généralement en vigueur dans la collectivité, et le Service bénéficie des conseils du Comité consultatif des services médicaux qui comprend des représentants de l'Association médicale canadienne, de l'Association des psychiatres du Canada, de l'Association des infirmières canadiennes, de l'Association dentaire canadienne et du Collège des médecins de famille du Canada.

### État récapitulatif des ressources

Les dépenses des services de santé représentent environ 7 % du budget de fonctionnement de 1985-1986 du Service correctionnel du Canada (comparativement à 7 %, le pourcentage prévu pour 1984-1985). La rémunération du personnel ou les services professionnels et spéciaux représentent 94 % de ce montant, y compris des paiements d'environ 9 millions de dollars versés à l'Institut Philippe Pinel pour des services psychiatriques rendus dans la Région du Québec. Selon les prévisions, les revenus pour cette activité en 1985-1986 seront de l'ordre de $900,000 pour les services psychiatriques offerts à contrat aux provinces.

**Tableau 40: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget principal 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Services de santé | 43,701 | 578 | 43,119 | 540 | 36,174 | 497 |

**Rendement financier antérieur**

**Tableau 41: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

Les dépenses réelles de 1983-1984 sont de 7 % inférieures à celles prévues dans le Budget des dépenses principal.

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | **Différence** |
| Services de santé | 36,174 | 38,890 | **(2,716)** |

**Description**

**Services de santé:** Au total, 26 centres de santé situés dans des établissements à sécurité moyenne ou maximale, de niveaux S3 à S7, desservent 41 établissements. Les établissements qui ne peuvent, en raison de leur isolement géographique, être desservis par l'un de ces 26 centres de santé doivent prendre les dispositions nécessaires avec les cliniques, les hôpitaux et les médecins des communautés avoisinantes. Les centres de soins de santé sont organisés et dotés de manière à offrir des soins aux malades externes et sur pied, bien que quelques lits soient aussi disponibles pour les détenus alités à court terme et notamment pour les soins postopératoires lorsque l'hospitalisation n'est pas nécessaire.

Lorsque les ressources du centre ne sont pas adéquates, le personnel coordonne l'accès des détenus à toute la gamme de ressources communautaires pour les diagnostics, le traitement et la réhabilitation.

**Services psychiatriques:** Les services psychiatriques sont offerts en consultation externe ou en milieu hospitalier à tous les établissements. Les problèmes mineurs ou de courte durée peuvent être traités à l'établissement par des psychiatres-conseils et par le personnel du service de soins de santé ou encore par le personnel professionnel des services de consultation externe des centres psychiatriques régionaux. Les patients qui doivent être hospitalisés ou dont le traitement est plus long sont transférés dans des établissements provinciaux ou encore dans l'un des trois centres psychiatriques régionaux situés dans les régions du Pacifique, des Prairies et de l'Ontario. Dans la Région du Québec, les services psychiatriques sont exclusivement fournis à forfait par l'Institut Philippe Pinel. Une unité psychiatrique de douze lits a été ouverte à l'établissement de Dorchester (en octobre 1984) afin d'offrir des soins aux détenus de la Région de l'Atlantique ayant des troubles mentaux graves et l'ont prévoit en ouvrir une autre de 24 lits au pénitencier de la Saskatchewan (Région des Prairies) pour les malades mentaux chroniques et les détenus mentalement handicapés qui ne peuvent fonctionner au sein de la population carcérale générale.

## Données sur le rendement et justification des ressources

On prévoit qu'en 1985-1986, il y aura augmentation du rapport années-personnes/détenu et une diminution des coûts par détenu en dollars constants.

**Tableau 42: Services de santé Rapport années-personnes/détenu réel et prévu**

**Tableau 43: Services de santé Dépenses réelles et prévues par détenu**

**Services de santé**

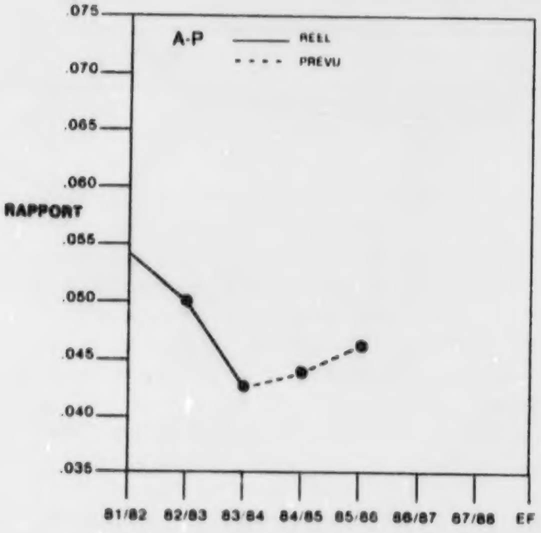


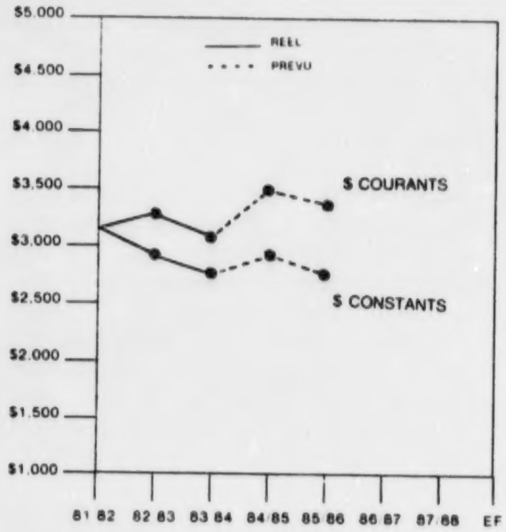


**Les plans pour 1985-1986 comprennent les points suivants:**

- élaborer des plans nationaux pour la prestation des soins médicaux spéciaux qui sont nécessaires aux détenus violents, agressifs ou souffrant de déficience mentale ou de maladie mentale chronique;

- déterminer la viabilité et les effets du regroupement des centres de santé dans les diverses régions géographiques;

- améliorer le système actuel d'obtention des médicaments et de distribution de ceux-ci aux détenus, en réduisant les stocks, le gaspillage, et le temps de préparation des médicaments et de leur administration;

- établir une base de données permettant d'identifier les besoins en soins médicaux et psychiatriques qui serviront de base logique à la planification de la prestation des services.

**Compte rendu des plans antérieurs**

**Programme de traitement des détenus violents et agressifs:** Ce genre de programme est actuellement offert au Centre psychiatrique des régions du Pacifique et des Prairies. Il est possible que son expansion soit affectée par les restrictions sur le plan des ressources.

**Agrément:** Jusqu'à présent, une unité de services de santé à l'établissement a reçu l'agrément du Conseil canadien d'agrément des hôpitaux (CCAH) et un centre psychiatrique régional a de nouveau reçu l'agrément. Le centre psychiatrique régional des Prairies sera évalué par le CCAH au cours de 1984-1985.

**Hygiène et salubrité:** Un système visant à assurer des inspections adéquates des mesures hygiéniques et de salubrité dans les établissements du SCC a été élaboré et mis à l'essai en 1982-1983. Ce système prévoit des inspections trimestrielles dans chaque établissements, en plus de celles que pourra effectuer le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Le SCC réexaminera, de concert avec Santé nationale et Bien-être social, les normes de salubrité selon lesquelles les établissements sont évalués.

**Services de santé:** Les besoins en années-personnes pour les services de santé sont établis en fonction des plans de travail détaillés préparés par les administrateurs des centres de soins de santé des régions. Ces plans se fondent sur les prévisions en ce qui concerne les appels d'urgence et la charge de travail occasionnée par la population carcérale. Ces prévisions sont établies en fonction des coûts prévus pour les services et les fournitures et de l'utilisation prévue par détenu à la lumière de l'expérience antérieure.

**Tableau 44: Résumé de la charge de travail des centres de santé**

| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 | Réel 1982-1983 |
|---|---|---|---|---|
| Clinique générale | | | | |
| Visites | 759,000 | 725,000 | 709,603 | 629,958 |
| Personnes examinées par le médecin | 89,700 | 84,200 | 78,395 | 71,185 |
| Hospitalisation (jours d'hospitalisation) | | | | |
| Centre de santé | 23,500 | 22,825 | 19,934 | 22,397 |
| Autres établissements | 3,400 | 3,250 | 3,102 | 3,139 |
| Services dentaires | | | | |
| Visites aux patients | 36,000 | 33,600 | 31,054 | 31,265 |
| Renvois à un spécialiste | 22,500 | 21,000 | 20,266 | 18,449 |

**Services psychiatriques:** Les besoins en années-personnes et en ressources financières pour les services psychiatriques se fondent sur les plans de travail détaillés préparés par les administrateurs compétents des régions. Les plans de travail ont été établis selon les données historiques sur les soins psychiatriques qui varient en fonction du type de patient et du programme de traitement offert.

**Tableau 45: Jours d'hospitalisation dans les centres psychiatriques et coût par jour**

| | Prévu 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 | Réel 1982-1983 |
|---|---|---|---|---|
| Centres psychiatriques régionaux | 126,800 | 100,580 | 98,385 | 88,846 |
| Centres de santé | 16,360 | 11,030 | 5,544 | 5,029 |
| Établissements provinciaux | 1,850 | 1,800 | 1,776 | 1,901 |
| Institut Philippe Pinel | 32,120 | 32,120 | 32,234 | 34,910 |
| Total des jours d'hospitalisation | 177,130 | 145,530 | 137,939 | 130,686 |
| **Coût direct par patient et par jour** | | | | |
| Centre de traitement régional - Région de l'Ontario | $156 | $149 | $116 | $111 |
| Centre psychiatrique régional - Région des Prairies | $258 | $248 | $253 | $323 |
| Centre psychiatrique régional - Région du Pacifique | $177 | $185 | $168 | $160 |
| Institut Philippe Pinel - Région du Québec | $284 | $273 | $260 | $246 |

## F. Services techniques

### Objectif

Fournir en temps opportun et à une qualité et des coûts acceptables les aliments et les vêtements des détenus et des membres du personnel de tous les établissements; fournir d'autres articles nécessaires ainsi que tous les services comme les services d'entretien, de nettoyage, de transports, de télécommunications et de protection contre les incendies; assurer la distribution et l'élimination de toutes sortes d'articles et de pièces d'équipement; concevoir, construire et assurer l'entretien des bâtiments et des installations du Service conformément à ses besoins et à ses priorités.

### État récapitulatif des ressources

L'activité "Services techniques" représente environ 19 % du budget de fonctionnement de 1985-1986 du Service correctionnel du Canada (comparativement à 18 %, le pourcentage prévu pour 1984-1985) et administre 94 % du budget d'immobilisations du Service. Selon les prévisions, les revenus pour cette activité en 1985-1986 seront de l'ordre de $7,350,000. Ils proviennent de l'exploitation des cantines des détenus. Les revenus seront équivalents au coût d'achat moins un montant minime pour l'accumulation de stocks.

**Tableau 46: Dépenses de l'activité (en millier de dollars) et années-personnes**

| | **Budget principal 1985-1986** | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| Services techniques - activités générales | **161,908** | **121** | 135,212 | 121 | 97,045 | 119 |
| Services d'alimentation | **33,333** | **292** | 33,007 | 282 | 27,407 | 292 |
| Services aux établissements | **15,230** | **129** | 14,015 | 122 | 14,289 | 119 |
| Gestion du matériel | **14,638** | **168** | 13,939 | 166 | 10,905 | 166 |
| Ingénierie et entretien | **54,457** | **704** | 49,107 | 679 | 46,124 | 654 |
| Télécommunications et systèmes électroniques | **3,145** | **12** | 2,888 | 12 | 11,649 | 10 |
| | **282,711** | **1,426** | 248,168 | 1,382 | 207,419 | 1,360 |

## Rendement financier antérieur

**Tableau 47: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

Les dépenses rélles de 1983-1984 sont de 1.5 % inférieures à celles prévues dans le Budget des dépenses principal.

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | **Différence** |
| Services techniques - Activités générales | 97,045 | 111,445 | **(14,400)** |
| Services d'alimentation | 27,407 | 28,378 | **(971)** |
| Services aux établissements | 14,289 | 12,129 | **2,160** |
| Gestion du matériel | 10,905 | 13,635 | **(2,730)** |
| Ingénierie, architecture et propriétés | 46,124 | 42,308 | **3,816** |
| Télécommunications et systèmes électroniques | 11,649 | 2,586 | **9,063** |
| | 207,419 | 210,481 | **(3,062)** |

La différence entre les provisions du dépenses et les dépenses réelles au titre des Services techniques - activités générales et des sous-activités Télécommunications et systèmes électroniques est due à une amélioration des méthodes d'enregistrement des dépenses. Les ressources affectées à l'achat et à l'installation de l'équipement électronique et de télécommunication, principalement du SPDI, a été inclus dans le budget des Services techniques - activités générales, mais les dépenses annuelles ont été imputées aux Télécommunications et systèmes électroniques.

## Description

**Services techniques - activités générales:** Cette sous-activité gère l'activité majeure, y compris les principaux chantiers de construction, tels que la construction de nouveaux établissements et les rénovations importantes des établissements plus anciens.

**Gestion du matériel:** Cette sous-activité s'occupe de l'acquisition, de l'entreposage et de la distribution de l'équipment et des matériaux destinés aux activités menées au sein de l'établissement, y compris le fonctionnement de la cantine des détenus.

**Services aux établissements:** Cette sous-activité offre un service d'entretien des établissements, de distribution et de blanchisserie des vêtements des détenus et des uniformes des agents, et un service de distribution de meubles et d'articles d'ameublement.

**Service d'alimentation:** Cette sous-activité procure des repas aux détenus ainsi qu'au personnel qui est de service.

**Ingénierie et entretien:** Cette sous-activité assure l'entretien et la protection des terrains et de l'équipement ainsi que la gestion du parc de véhicules, la sécurité contre l'incendie et les mesures de conservation de l'énergie.

**Télécommunications et électronique:** Cette sous-activité installe, vérifie et entretient l'équipement électronique et de télécommunications. Le groupe responsable est également chargé de la recherche et du perfectionnement relativement aux dispositifs et aux systèmes électroniques qui augmenteront la rentabilité des activités du SCC.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

On prévoit une légère augmentation du rapport années-personnes/détenu, mais les coûts de fonctionnement par détenu, en dollars constants, resteront stables (voir les tableaux 48 et 49).

Tableau 48: **Services techniques Rapport années-personnes/détenu réel et prévu**

Tableau 49: **Services techniques Dépenses réelles et prévues par détenu**

**Services techniques**

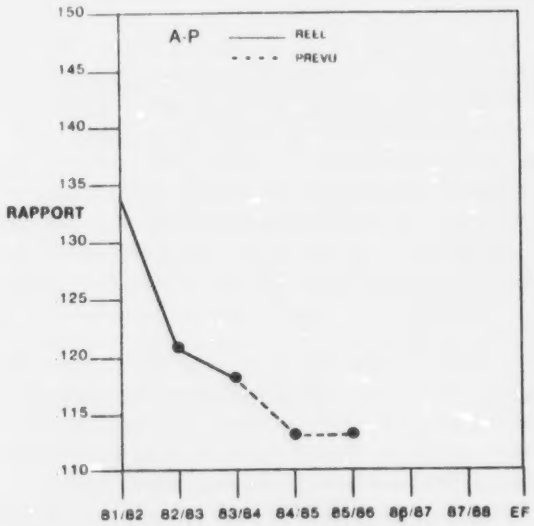


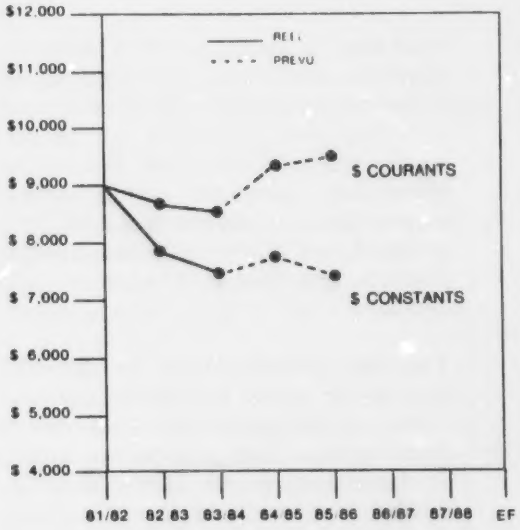


**Les plans pour 1985-1986 comprennent les points suivants:**

- réduire de 15 % la valeur par détenu du stock des magasins opérationnels, comparativement au coût de 1983-1984;
- terminer la mise en oeuvre de la partie du système de gestion de l'entretien qui porte sur l'entretien préventif;

- réduire de 3 % la valeur des rations en dollars constants par tête;

- poursuivre la mise en service du Système périmétrique de détection des intrusions (SPDI) dans les établissements importants; tous les établissements devraient être munis de ce système au plus tard en 1986-1987. Son installation entraînera des économies nettes de 3.5 millions de dollars par année, pour les 15 ans de durée de vie de l'équipement, et de 269 années-personnes d'ici 1987-1988.

**Compte rendu des plans antérieurs**

**Système de gestion des services d'alimentation:** Un système de contrôle des rations a été établi en 1982-1983 et mis en oeuvre dans toutes les régions. Des études visant à déterminer les moyens de rattacher un système de comptabilité au système de rationnement de l'alimentation sont également en cours. Les dépenses en rations en 1983-1984 étaient de 4 % inférieures à celles de 1982-1983, en dollars constants de 1981-1982.

**Système de gestion du matériel (SIGM):** En 1982-1983, un nouveau système d'information de gestion du matériel (SIGM) a été mis à l'essai dans la Région du Québec. Ce système était le précurseur d'un système national d'approvisionnement centralisé fondé sur l'informatisation des stocks et la normalisation des articles, maintenant en place à l'échelle nationale. Les travaux d'amélioration se poursuivent sur la liaison entre le SIGM et les systèmes financiers - FINCON.

**Système de gestion de l'entretien:** La mise en service du système de gestion de l'entretien se poursuit dans tous les établissements. À l'heure actuelle, 30 établissements utilisent à la fois le sous-système d'entretien préventif et le sous-système de commande d'usinage uniformisé, et presque tous les autres ont introduit cette dernière composante dans leur système. On s'attend à ce que les renseignements obtenus au moyen de ce système entraînent des gains considérables sur le plan de la productivité pendant les prochaines années. Ce n'est qu'en 1986-1987 que toutes les installations seront dotées du programme d'entretien préventif.

**Système périmétrique de détection des intrusion (SPDI):** Le SPDI a été mis en service à l'établissement d'Edmonton, au CPR de Saskatoon, aux établissements de Matsqui, de Millhaven et de Joyceville, et au CPR du Pacifique. Les travaux d'installation sont en cours aux établissements Archambault et de Stony Mountain. De plus, on installe le SPDI à l'établissement en construction à Drummond, au CRR du Québec et à l'USD du pénitencier de la Saskatchewan. Les économies découlant de la mise en oeuvre du SPDI seront importantes, étant donné que les frais de fonctionnement des systèmes électroniques seront de 40 % inférieurs à ceux du système manuel de tour de garde.

Les travaux de planification et à contrat ont été terminés aux établissements de Kent, de Warkworth, de Collins Bay et de Springhill ainsi qu'au pénitencier de la Saskatchewan en ce qui a trait à l'installation de l'équipement en 1984-1985.

**Services de gestion du matériel, d'alimentation et services aux établissements:** Le personnel, l'alimentation et l'habillement constituent les principaux articles de dépenses. Voici quelques détails à leur sujet.

**Personnel:** La dotation en personnel pour le sous-activité de gestion du matériel est effectuée conformément à un examen et à une analyse des besoins des divers postes. Grâce à cette analyse, le SCC dispose d'une norme pour établir, dans les établissements, les besoins en années-personnes relatifs à cette sous-activité. Les critères envisagés pour établir ces besoins sont: la cote de sécurité, la capacité et l'aménagement de l'établissement ainsi que d'autres variables qui influent sur la charge de travail, par exemple le nombre de détenus surveillés, le nombre de repas préparés et le volume de fournitures et d'uniformes acheminés. Un facteur important dont il faut tenir compte en déterminant ces besoins en personnel est que les détenus effectuent une bonne part du travail.

**Alimentation:** Outre que de fournir les repas des détenus, le SCC fournit ceux des membres du personnel qui sont de service. Ses fermes lui procurent 30 % des aliments consommés dans ses établissements. Le coût de ces produits est imputé au compte d'alimentation à un prix de cession interne et crédité, à titre de recette, à l'activité "Éducation, formation et emploi" (voir la page 45).

**Habillement:** Le Service correctionnel du Canada fournit des vêtements à tous les détenus, ainsi que des uniformes nouveaux et de rechange aux agents de sécurité.

**Ingénierie et entretien:** Les responsabilités et les dépenses qui relèvent de cette sous-activité ont trait à l'entretien et au fonctionnement des installations matérielles. On prévoit qu'en 1985-1986, une superficie de 773,000 mètres carrés d'installations seront entretenues et qu'environ 28 millions de crédits d'immobilisations seront dépensés pour l'entretien régulier des installations en place.

**Services techniques - activités générales:** La principale responsabilité de cette sous-activité est le contrôle des dépenses en capital du SCC, en particulier les nouveaux travaux de construction et les travaux de rénovation prévus dans le plan des installations pour les détenus. Les prévisions de cette sous-activité comprennent les dépenses proposées de construction d'approximativement 167 millions de dollars. La ventilation des dépenses en capital se trouve à la section III du présent plan (voir la page 72). Pour de plus amples renseignements concernant le plan des installations pour les détenus, prière de se reporter à la section I, pages 10 et 22.

## G. Administration

### Objectif

Assurer l'utilisation efficiente des ressources du SCC au moyen de systèmes intégrés de gestion et de contrôle, d'analyses de programmes et d'analyses opérationnelles, ainsi qu'en conseillant la direction, en mettant en oeuvre des systèmes favorisant le droit de regard du public, l'obligation de rendre compte et le contrôle en matière de finances. Assurer une utilisation efficiente des ressources humaines du SCC en conseillant la direction sur les moyens de s'acquitter de ses responsabilités en matière de gestion du personnel et en lui offrant des services en matière de planification et de perfectionnement du personnel, de recrutement, d'évaluation du travail et de relations de travail. Assurer des services administratifs efficients et efficaces.

### État récapitulatif des ressources

L'activité "Administration" représente environ 9 % des dépenses de fonctionnement du Service correctionnel du Canada en 1985-1986 (comparativement 10 %, le pourcentage prévu pour 1984-1985). Selon les prévisions, les revenus pour cette activité en 1985-1986 seront de l'ordre de $1,400,000. Ils comprennent le loyer des maisons louées au personnel, les remboursements au titre des dépenses des années précédentes et des revenus divers.

**Tableau 50: Dépenses des activités (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | **Budget principal 1985-1986** | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P | $ | A-P |
| Administration | **22,686** | **430** | 22,068 | 415 | 21,978 | 449 |
| Personnel | **10,492** | **229** | 10,909 | 228 | 10,674 | 238 |
| Formation et perfectionnement du personnel | **7,796** | **117** | 8,949 | 116 | 7,776 | 133 |
| Finances | **17,615** | **327** | 20,393 | 319 | 17,382 | 334 |
| | **58,589** | **1,103** | 62,319 | 1,078 | 57,810 | 1,154 |

## Rendement financier antérieur

**Tableau 51: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

Les dépenses réelles de 1983-1984 sont de 13.8 % supérieures à celles prévues dans le Budget des dépenses principal.

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | **Différence** |
| Administration | 21,978 | 17,561 | **4,417** |
| Personnel | 10,674 | 11,612 | **(938)** |
| Formation du personnel | 7,776 | 8,043 | **(267)** |
| Finances | 17,382 | 13,573 | **3,809** |
| | 57,810 | 50,789 | **7,021** |

La différence entre les prévisions du Budget des dépenses et les dépenses réelles est due à une augmentation des frais de salaire pour les employés occasionnels et à temps partiel requis pour répondre à l'augmentation de la charge de travail liée aux sous-activités suivantes dans les secteurs des finances et de l'administration: les transactions comptables des détenus liées à l'augmentation de la population carcérale et diverses tâches effectuées antérieurement par le ministère des Approvisionnements et Services (MAS); la charge supplémentaire de travail liée au respect des dispositions de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels; les frais de service du MAS en sus de la base budgétaire; une sous-estimation des crédits prévus au titre des régimes d'avantages sociaux des employés et de l'octroi de subventions au titre de la taxe sur le tabac. (Les subventions au titre de la taxe sur le tabac cesseront à compter du 1$^{er}$ avril 1985).

## Description

**Administration:** Cette sous-activité gère les systèmes de soutien administratif aux échelons national, régional et des établissements, y compris la gestion des dossiers, des directives, des formules, le traitement des textes, les services de traduction, les procédures ainsi que les processus relatifs aux textes législatifs sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, ainsi que la gestion des peines et les services d'admission et d'élargissement des détenus.

**Personnel:** Cette sous-activité administre le système de gestion du personnel dans l'ensemble du Service y compris aux niveaux des relations de travail, de la classification et de la rémunération, de la

dotation, des langues officielles et de la coordination de l'égalité d'accès à l'emploi. La préoccupation première de ce secteur est de continuer d'améliorer les services de gestion du personnel au sein du SCC.

**Formation et perfectionnement du personnel:** Cette sous-activité gère le système de planification de la main-d'oeuvre et dirige un Centre national d'admission du personnel et cinq collèges régionaux qui dispensent des cours d'initiation et de recyclage aux agents de correction ainsi que divers types de cours de formation et de perfectionnement à d'autres employés.

**Finances:** Cette sous-activité exploite les systèmes de soutien financier du Service, s'occupe entre autres de la planification et de l'entretien de systèmes généraux et de comptabilité analytique, fournit périodiquement des analyses financières et donne des conseils sur les programmes actuels et proposés.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les tableaux 52 et 53 présentent, pour l'Administration, le rapport années-personnes/détenu et les coûts par détenu.

**Tableau 52: Rapport années-personnes/détenu réel et prévu**

**Tableau 53: Dépenses réelles et prévus par détenu**

**Administration**

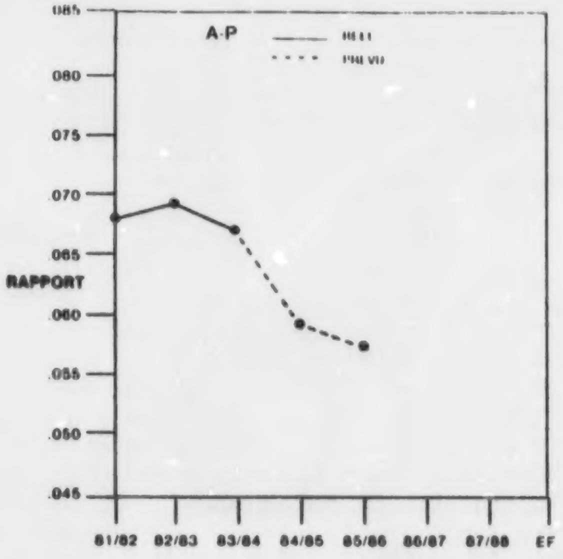


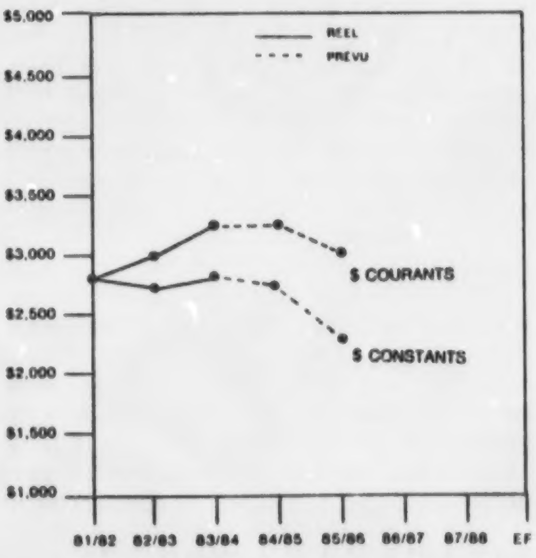

**Les plans pour 1985-1986 comprennent les points suivants:**

- élaborer et mettre en oeuvre des plans menant à l'automatisation des systèmes et des procédés relatifs à l'administration et au personnel;
- mettre en oeuvre un programme visant à restreindre l'absentéisme;
- améliorer les activités financières visant à fournir des analyses et des conseils en matière de contrôle financier;
- porter à 24 % du personnel le taux de représentation des femmes au sein du SCC et, plus particulièrement, porter à 8.5 % le nombre proportionnel d'agents de sécurité.

**Compte rendu des plans antérieurs**

**Système financier et autres systèmes de gestion:** Le SCC a amélioré le système de gestion financière grâce à la mise en oeuvre d'un système automatisé de renseignements et de contrôle financiers (SIFOR/FINCON) dans tous les établissements, en 1982-1983, et dans les bureaux de district de libération conditionnelle en 1983-1984. L'élaboration d'autres systèmes d'information, notamment des systèmes de données sur les besoins des établissements, respecte l'échéancier établi. Par ailleurs on procède, au cours de 1984-1985, à la mise à l'essai de plusieurs sous-systèmes.

**Formation du personnel:** Un nouveau programme de formation des surveillants a été créé et un programme d'orientation à l'intention des travailleurs sociaux dans les établissements est en voie d'élaboration. Les programmes nationaux de formation à l'intention des agents de correction ont été normalisés. Des programmes de formation ont été mis en oeuvre et offrent des cours de gestion des situations d'urgence, de commandement, de formation des surveillants et de perfectionnement des cadres intermédiaires.

**Agents de sécurité de sexe féminin:** Grâce au recours à des décrets d'exclusion et à une politique interne visant à n'engager aucun homme de l'extérieur pour des postes aux établissements à niveaux de sécurité S1 à S5 ainsi qu'à d'autres initiatives, le Service avait, en mars 1984, porté à 6 % le taux de représentation des agents de sécurité de sexe féminin.

## Section III
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Le tableau 54 présente les dépenses par article du Service correctionnel du Canada.

**Tableau 54: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget principal 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Personnel** | | | |
| Traitements et salaires | 372,907 | 358,384 | 318,841 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 52,326 | 46,947 | 47,123 |
| Autres dépenses liées au personnel | 4,469 | 4,394 | 3,651 |
| | 429,702 | 409,725 | 369,615 |
| **Biens et services** | | | |
| Voyages | 13,468 | 15,598 | 11,318 |
| Téléphone et télex | 5,190 | 5,501 | 5,173 |
| Autres transports et communications | 1,312 | 1,061 | 1,344 |
| Information | 698 | 479 | 354 |
| Services médicaux | 17,938 | 18,453 | 14,428 |
| Enseignement | 14,692 | 16,132 | 9,937 |
| Services d'assistance postpénale | 14,209 | 13,287 | 10,318 |
| Recherches et conseillers | 7,490 | 7,532 | 6,464 |
| Autres services professionnels et spéciaux | 17,380 | 21,133 | 21,868 |
| Location | 4,083 | 4,059 | 2,705 |
| Achats de services de réparation et d'entretien | 8,899 | 9,119 | 7,341 |
| Éclairage, électricité et carburant | 13,729 | 14,486 | 13,583 |
| Alimentation | 19,134 | 19,360 | 13,831 |
| Habillement | 5,760 | 5,345 | 5,197 |
| Marchandises en stock | 20,379 | 21,225 | 13,335 |
| Autres services publics, fournitures et approvisionnements | 19,676 | 19,679 | 16,823 |
| Toutes autres dépenses | 11,907 | 12,561 | 12,581 |
| | 195,944 | 205,010 | 166,600 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 625,646 | 614,735 | 536,215 |
| **Capital** | | | |
| Traitements et salaires | 850 | 825 | 2,002 |
| Biens et services | 3,210 | 3,095 | 4,337 |
| Construction et acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages | 152,498 | 125,044 | 92,655 |
| Construction et acquisition de machines et de materiel | 12,211 | 12,534 | 15,681 |
| Total des dépenses en capital | 168,769 | 141,498 | 114,675 |
| Paiements de transfert | 1,417 | 1,350 | 1,029 |
| Total des dépenses | 795,832 | 757,583 | 651,919 |

## 2. Dépenses de fonctionnement

On prévoit que les dépenses de fonctionnement, y compris les subventions et les contributions, pour l'exercice financier 1985-1986, dépasseront de 11 millions de dollars le montant prévu pour 1984-1985, soit une augmentation de 1.8 %. Cependant, si l'on ne tient pas compte des effets de l'inflation, on prévoit une diminution de 3 % en dollars constants.

**Tableau 55: Dépenses de fonctionnement en dollars courants et constants (en milliers de dollars)**

| | Dollars courants | | | | Dollars constants (année de référence 1981-1982) | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Frais touchantle personnel | Autres coûts | Total des dépenses de fonctionnement | % Différence | Total des dépenses de fonctionnement | % Différence |
| Réel en 1983-1984 | 369,615 | 167,629 | 537,244 | -- | 459,344 | -- |
| Prévu pour 1984-1985 | 409,725 | 206,360 | 616,085 | 14,7 | 500,877 | 9 |
| **Budget des dépenses pour 1985-1986** | **429,702** | **197,361** | **627,063** | **1,8** | **485,974** | **(3)** |

## 3. Dépenses en personnel

Le Service correctionnel du Canada est une organisation à forte utilisation de main-d'oeuvre. Ses dépenses en personnel (y compris les contributions obligatoires aux régimes d'avantages sociaux) représentent plus de 68 % du total des coûts de fonctionnement.

L'efficience globale se mesure à partir du nombre d'années-personnes par détenu. Cependant, avant d'analyser les chiffres, il importe de tenir compte du nombre des détenus qui sont sous surveillance dans la collectivité par rapport à la population carcérale. Comme les fluctuations de cette dernière n'influent pas beaucoup sur les besoins en personnel d'un établissement, à court terme les coûts de base par détenu ne font pas l'objet d'un contrôle direct. Cependant, la planification à long terme peut influer sur le rapport coûts/détenu. Bien que les coûts de la surveillance dans la collectivité soient inférieurs aux coûts d'incarcération, tout changement important du pourcentage des détenus sous surveillance aura nécessairement

des répercussions sur le rapport susmentionné. Par conséquent, la relation entre le rapport années-personnes/détenu et l'efficience globale demeure complexe. Cependant, le rapport peut permettre de déterminer des grandes tendances.

Le tableau 56 donne une idée de la baisse du rapport années-personnes/détenu requise pour atteindre l'objectif de .600:1 que le SCC s'est fixé pour 1990. Ce tableau tient compte des augmentations à court terme attribuables au besoin d'engager du personnel par suite de la construction ou de l'agrandissement d'un établissement ou au maintien de l'effectif dans d'anciens établissements, jusqu'au transfèrement de tous les détenus.

Les tableaux 57 et 58 présentent d'autres renseignements au sujet des années-personnes.

**Tableau 56: Population carcérale et années-personnes**

| | Population carcérale moyenne | Nombre moyen de L.C. et de cas de S.O.* | Population carcérale totale | Années-personnes en personnel | Rapport années-personnes/détenu |
|---|---|---|---|---|---|
| Réel en 1983-1984 | 11,523 | 5,767 | 17,285 | 10,233 | 0.592:1 |
| Prévu pour 1984-1985 | 12,185 | 6,087 | 18,272 | 10,818 | 0.592:1 |
| **Budget des dépenses de 1985-1986** | **12,667** | **6,619** | **19,286** | **11,105** | **0.576:1** |

* S.O. - libération sous surveillance obligatoire

**Tableau 57: Besoins en années-personnes par activité**

| | **Budget principal 1985-1986** | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Planification et gestion | **330** | 312 | 288 |
| Garde des détenus | **3,552** | 3,498 | 3,322 |
| Éducation, formation et emploi des détenus | **759** | 733 | 700 |
| Gestion des cas des détenus | **3,357** | 3,275 | 2,912 |
| Services de santé | **578** | 540 | 497 |
| Services techniques | **1,426** | 1,382 | 1,360 |
| Administration | **1,103** | 1,078 | 1,154 |
| | **11,105** | 10,818 | 10,233 |

Tableau 58: **Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées 1985-1986 | 1984-1985 | 1983-1984 | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | $ | $ |
| **Gestion** | | | | | |
| Direction | 49 | 48 | 25 | 50,350-96,300 | 64,184 |
| Gestion supérieure | 21 | 17 | -- | 50,350-96,300 | 59,246 |
| **Scientifique et professionnelle** | | | | | |
| Enseignement | 180 | 191 | 186 | 13,609-68,070 | 42,071 |
| Médecine | 19 | 27 | 31 | 40,054-85,140 | 71,137 |
| Sciences infirmières | 463 | 417 | 383 | 18,662-49,642 | 31,197 |
| Psychologie | 77 | 75 | 73 | 24,293-56,575 | 43,953 |
| Service social | 35 | 34 | 26 | 20,575-51,192 | 35,957 |
| Autres | 34 | 27 | 31 | --- --- | --- |
| **Administration et service extérieur** | | | | | |
| Services administratifs | 387 | 411 | 361 | 13,912-57,987 | 37,604 |
| Gestion des finances | 140 | 138 | 136 | 13,835-57,980 | 37,326 |
| Gestion du personnel | 119 | 137 | 130 | 13,330-63,870 | 37,914 |
| Programmes de bien-être social | 1,437 | 1,253 | 1,116 | 14,860-57,980 | 33,326 |
| Autres | 158 | 155 | 169 | --- --- | --- |
| **Technique** | 67 | 76 | 75 | 10,719-63,173 | 32,112 |
| **Soutien administratif** | 1,489 | 1,386 | 1,275 | 12,636-37,130 | 21,066 |
| **Exploitation** | | | | | |
| Services correctionnels | 4,823 | 4,804 | 4,568 | 21,533-41,386 | 29,397 |
| Manoeuvres et hommes de métier | 901 | 880 | 852 | 14,776-40,676 | 30,015 |
| Services divers | 523 | 501 | 482 | 13,253-39,988 | 28,866 |
| Chauffage, force motrice et opération de machines | 164 | 166 | 158 | 18,242-35,598 | 30,904 |
| Autres | 19 | 18 | 18 | | --- |

**NOTA:** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne du l'échelle des traitements actuelle illistre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rénumération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## 4. Dépenses en capital

Le tableau 59 présente une analyse du total des dépenses en capital du SCC.

**Tableau 59: Répartition du budget d'immobilisations (en milliers de dollars)**

| | **Budget principal 1985-1986** | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Plan proposé des installations | | | |
| - nouveaux projets de construction | **73,917** | 34,026 | 26,819 |
| - rénovation d'installations actuelles | **71,198** | 38,109 | 32,056 |
| Total partiel | **145,115** | 72,135 | 58,875 |
| Travaux réguliers d'entretien et de rénovation des installations actuelles | **34,295** | 77,394 | 33,780 |
| Total des frais de construction | **179,410** | 149,529 | 92,655 |
| Moins une allocation pour retards prévus de construction | **(26,912)** | (24,485) | --- |
| Provision pour la construction | **152,498** | 125,044 | 92,655 |
| Total des coûts du matériel | **12,211** | 12,534 | 15,681 |
| Traitements, services professionnels et autres | **4,060** | 3,920 | 6,339 |
| Total du capital et des coûts du matériel | **168,769** | 141,498 | 114,675 |

Les renseignements détaillés sur les grands projets d'immobilisations figurent au tableau 60.

## Tableau 60: Ventilation des grands projets d'immobilisations (en milliers de dollars)

| | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Prévisions 1985-1986 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | (en milliers de dollars) | | |
| **RÉGION DE L'ATLANTIQUE** | | | | | |
| Unité résidentielle de 80 cellules<br>Établissement de Springhill, Springhill (N.-É.)<br>(C1794671/P, C1 795349/E) | | 5,090 | 240 | 3,560 | 1,290 |
| Réparation du mur périmétrique<br>Pénitencier de Dorchester<br>Dorchester (N.-B.)<br>(C1794671/P) | | 1,635 | 100 | 700 | 835 |
| Conduite de vapeur et d'eau de condensation<br>Pénitencier de Dorchester<br>Dorchester, (N.-B.)<br>(C1794671/P) | | 1,180 | 250 | 571 | 359 |
| Amélioration et agrandissement<br>Établissement de Westmorland<br>Dorchester (N.-B.)<br>(C1781879, C1770405, C1790323/P) | 2,110 | 14,209 | 372 | 1,650 | 12,187 |
| Nouvel établissement à niveaux de sécurité multiples<br>Établissement de Renous (N.-B.)<br>(C1750927, C1764008, C1755166, C1776239, C1787676/E) | 70,000 | 66,000 | 21,474 | 30,867 | 13,659 |
| Nouveaux établissements de niveaux de sécurité S1 et S2 dans la Région de l'Atlantique<br>Terre-Neuve<br>(C1776239/P, C1770405, C1790323/P) | | 6,927 | 0 | 625 | 6,302 |
| Nouveaux établissements de niveaux de sécurité S1 et S2 dans la Région de l'Atlantique<br>Nouvelle-Écosse<br>(C1790323/P) | | 6,977 | 0 | 625 | 6,352 |

## Tableau 60: Ventilation des grands projets d'immobilisations (en milliers de dollars) - suite

| | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prevues jusqu'au 31 mars 1985 | Prévisions 1985-1986 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | (en milliers de dollars) | | |
| **RÉGION DU QUÉBEC** | | | | | |
| Système téléphonique Complexe de Laval, Laval (Qué.) (CI790127/E) | | 1,200 | 1,000 | 200 | |
| Nouvel établissement de niveau S6 Donnaconna, (Québec) (CI776239, CI787682/E) | 56,521 | 54,000 | 16,297 | 30,000 | 7,703 |
| Amélioration de l'établissement de Sainte-Anne-des-Plaines Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) (CI790323/P) | | 16,000 | 400 | 2,000 | 13,600 |
| Réaménagement du centre régional de réception Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) (CI764230, CI770405, CI787679/E PHASE 1, CI790323/P PHASE 2) | 23,143 | 25,400 | 13,200 | 9,000 | 3,200 |
| Amélioration et agrandissement Établissement de niveau S3 (La Macaza) L'Annonciation (Québec) (CI770405, CI779141, CI784750/E) | 23,434 | 24,325 | 12,606 | 3,000 | 8,719 |
| Amélioration du centre de développement correctionnel Laval (Québec) (CI782032/P) | 7,792 | 6,170 | 300 | 3,700 | 2,170 |
| Nouvel établissement de Drummond niveau de sécurité S5 Drummondville (Québec) (CI791796/P) | | 49,900 | 2,000 | 8,000 | 39,900 |
| **RÉGION DE L'ONTARIO** | | | | | |
| Amélioration de l'établissement de Bath Bath (Ontario) (CI782032/P) | | 31,234 | 234 | 5,000 | 26,000 |
| Aire d'isolement et centre de santé Prison des femmes Kingston (Ontario) (CI794671/P) | | 2,325 | 35 | 772 | 1,518 |
| Système périmétrique de détection des intrusions Établissement de Collins Bay Kingston (Ontario) (CI783639/E) | 1,125 | 991 | 384 | 607 | 0 |
| Système périmétrique de détection des intrusions Établissement de Warkworth Campbellford (Ontario) (CI783639/E) | 912 | 1,039 | 514 | 525 | 0 |
| Agrandissement de l'établissement de Warkworth Campbellford (Ontario) (CI790323/P, CI795339/E) | | 4,715 | 295 | 4,130 | 290 |

## Tableau 60: Ventilation des grands projets d'immobilisations (en milliers de dollars) - suite

| | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Prévisions 1985-1986 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| | (en milliers de dollars) | | | | |
| **RÉGION DES PRAIRIES** | | | | | |
| Système périmétrique de détection des intrusions Pénitencier de la Saskatchewan Prince Albert (Saskatchewan) (CI783639/E) | 1,344 | 1,019 | 452 | 567 | 0 |
| Ajout de 80 cellules Établissement de Drumheller Drumheller (Alberta) (CI 790323/P, CI795338/E) | | 4,735 | 295 | 4,150 | 290 |
| Amélioration du Centre Grierson de niveau S2 Edmonton (Alberta) (CI790323/P) | | 6,158 | 158 | 2,000 | 4,000 |
| Réaménagement de l'établissement de Bowden Innisfail (Alberta) (CI747308, CI757364, CI765055, CI770405, CI704553, CI789814/E) | 50,000 | 45,000 | 25,919 | 13,000 | 6,081 |
| Agrandissement de l'établissement d'Edmonton Edmonton (Alberta) (CI765054, CI770405, CI790323/P) | 21,469 | 32,554 | 200 | 3,355 | 28,999 |
| **RÉGION DU PACIFIQUE** | | | | | |
| Agrandissement et amélioration de l'établissement de Matsqui Matsqui (C.-B.) (CI790323/P) | | 8,900 | 242 | 3,892 | 4,766 |
| Réaménagement de l'établissement de Mountain Agassiz, (C.-B.) (CI761330, CI770405, CI772929/P, CI790323/P) | 45,000 | 46,086 | 4,086 | 8,000 | 34,000 |
| Réaménagement de l'établissement de Mission Mission (C.-B.) (CI761330, CI770405, CI790323/P) | 4,000 | 2,613 | 1,075 | 1,538 | 0 |



71

## 5. Paiements de transfert

Une récapitulation de toutes les dépenses en subventions et en contributions du Service correctionnel du Canada figure au tableau 61.

**Tableau 61: Ventilation des subventions et des contributions (en dollars)**

| | Budget principal 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Subventions | | | |
| Pensions, y compris les indemnités versées aux parents survivants des employés décédés dans l'exercice de leurs fonctions, et autres avantages sociaux des employés | 355,450 | 288,450 | 205,746 |
| Indemnités versées aux détenus accidentés dans les pénitenciers | 35,000 | 35,000 | 6,902 |
| | 390,450 | 323,450 | 212,648 |
| Contributions: | | | |
| Frontier College | 75,700 | 75,700 | 72,095 |
| Société canadienne pour la prévention du crime | --- | --- | 22,000 |
| Association des rencontres culturelles avec les détenus | 52,456 | 52,456 | 50,995 |
| M2-W2 Association de New Westminster, (C.-B.) | 50,000 | 50,000 | 42,400 |
| Opération Springboard Toronto, (Ontario) | 77,604 | 65,100 | 62,000 |
| Fraternité des prisons du Canada | 9,683 | 9,683 | 9,222 |
| Société Saint-Léonard du Canada | --- | --- | 21,000 |
| Fondation pour les arts dans les prisons | --- | --- | 25,700 |
| Université de la Saskatchewan | --- | --- | 25,000 |
| Institut canadien de formation | 95,000 | 95,032 | 16,500 |
| Association des services de réhabilitation sociale | --- | 72,095 | 29,367 |
| Service d'aide des prisonniers | --- | --- | 8,300 |
| Maison Painchaud | --- | --- | 10,000 |
| Société John Howard de l'Ontario | --- | 10,000 | 10,000 |
| Services d'orientation autochtone de l'Alberta | 183,426 | 183,426 | 217,889 |
| Organisations des clans autochtones | 113,172 | 43,172 | 80,837 |
| Société des Métis et des Indiens alliés | 115,000 | 115,000 | 92,640 |
| Anglican Diocese of Ottawa | 15,000 | 15,000 | --- |
| Autre | 239,959 | 240,466 | 20,802 |
| Total | 1,027,000 | 1,027,130 | 816,747 |
| | 1,417,450 | 1,350,580 | 1,029,395 |

## B. Analyse des coûts

### Coût net du Programme

Le Budget des dépenses du SCC pour 1985-1986 ne comprend que les autorisations législatives et celles qui doivent être votées. Une description complète du coût du Programme doit tenir compte des recettes produites par le Programme et versées au Fonds du revenu consolidé. Ces éléments ont pour résultat d'augmenter le coût du Programme d'environ 0.2 %.

**Tableau 62: Coût net du Programme par activité pour l'exercice 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Dépenses de fonctionnement 1985-1986 | Plus autres coûts | Coût total | Moins recettes | **Coût net total 1985-1986** | Prévu 1984 -1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Planification et gestion | 21,121 | 964 | 22,085 | --- | **22,085** | 22,091 |
| Garde des détenus | 149,202 | 10,278 | 159,480 | --- | **159,480** | 151,207 |
| Éducation, formation et emploi | 73,084 | 2,249 | 75,333 | 20,075 | **55,258** | 62,551 |
| Gestion des cas des détenus | 161,393 | 9,637 | 171,030 | 1,150 | **169,880** | 168,292 |
| Services de santé | 43,537 | 1,606 | 45,143 | 900 | **44,243** | 43,745 |
| Services techniques | 120,096 | 4,176 | 124,272 | 7,350 | **116,922** | 111,008 |
| Administration | 57,213 | 3,212 | 60,425 | 1,400 | **59,025** | 63,015 |
| | 625,646 | 32,122 | 657,768 | 30,875 | **626,893** | 621,909 |

Les rajustements apportés aux dépenses budgétaires votées pour obtenir le coût net total comprennent:

- le retrait des dépenses en capital ($168,769,000);
- le retrait de paiements et de transferts ($1,417,450);
- l'inclusion des frais de dépréciation à l'égard des immobilisations estimatives ($14,090,000);
- l'inclusion des services fournis gratuitement par Travaux publics Canada ($6,500,000), le Conseil du Trésor du Canada ($7,685,000) et d'autres ministères ($3,847,000);
- la déduction de toutes les recettes prévues tirées du Programme et créditées au Fonds du revenu consolidé ($30,875,000).

## C. Coût de l'entretien des détenus par niveau de sécurité

Le tableau suivant présente le résumé établi pour une période de quatre ans des coûts par détenu engagés directement par les établissements (à l'exclusion des coûts d'immobilisations).

**Tableau 63: Résumé des coûts - dollars courants**

| | Coût annuel par détenu 1983-1984 (dollars courants) | Coût annuel par détenu 1982-1983 (dollars courants) | Coût annuel par détenu 1981-1982 (dollars courants) | Coût annuel par détenu 1980-1981 (dollars courants) |
|---|---|---|---|---|
| Sécurité maximale - hommes | 49,460 | 47,942 | 47,043 | 41,137 |
| Sécurité maximale - femmes | 56,693 | 62,872 | 62,395 | 44,947 |
| Sécurité moyenne | 35,418 | 34,223 | 34,574 | 29,226 |
| Sécurité minimale * | 32,919 | 34,018 | 35,208 | 29,171 |
| CCC | 21,021 | 21,218 | 18,879 | 17,142 |
| Libérés conditionnels | 3,814 | 3,273 | 2,893 | 2,682 |

* Comprend les fermes

Le tableau suivant présente le même résumé pour une période de quatre ans des coûts engagés directement par les établissements par détenu (à l'exclusion des coûts d'immobilisations) en dollars constants de 1981-1982.

**Tableau 64: Résumé des coûts - dollars constants (année de référence 1981-1982)**

| | Coût annuel par détenu 1983-1984 (dollars constants) | Coût annuel par détenu 1982-1983 (dollars constants) | Coût annuel par détenu 1981-1982 (dollars constants) | Coût annuel par détenu 1980-1981 (dollars constants) |
|---|---|---|---|---|
| Sécurité maximale - hommes | 42,288 | 43,148 | 47,043 | 46,197 |
| Sécurité maximale - femmes | 48,473 | 56,585 | 62,395 | 50,475 |
| Sécurité moyenne | 30,282 | 30,801 | 34,574 | 32,821 |
| Sécurité minimale * | 28,146 | 30,616 | 35,208 | 32,759 |
| CCC | 17,973 | 19,096 | 18,879 | 19,250 |
| Libérés conditionnels | 3,261 | 2,946 | 2,893 | 3,012 |

# Solliciteur général Canada

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

4475

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste au:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, Canada. K1A 0S9

N° de catalogue BT 31-2/1986-III-43 Canada: $6.00
ISBN 0-660-52952-1 à l'étranger: $7.20

Prix sujet à changement sans avis préalable

4477

**Budget des dépenses 1985-1986**

**Partie III**

**Solliciteur général**
**Canada**

**Préface**

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend deux sections. La section I présente un aperçu et une description du Programme, des données de base, les objectifs et les perspectives en matière de planification, ainsi que des données sur le rendement qui servent à justifier les ressources demandées. La section II fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires. Elle comprend également des extraits du Volume II des Comptes publics. Ceux-ci permettent d'évaluer le rendement du Programme sur le plan financier au cours de la dernière année.

Ce document a pour objet de permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

## Table des matières


**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 4

**Extraits du volume II des Comptes publics** 6

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Plans pour 1985-1986
1. Points saillants 7
2. État financier récapitulatif 9

B. Rendement récent
1. Points saillants 10
2. Rétrospective du rendement financier 12

C. Données de base
1. Introduction 12
2. Mandat légal 13
3. Objectif du Programme 14
4. Description du Programme 14
5. Plan d'exécution du Programme 15

D. Perspective de planification
1. Contexte 17
2. Nouvelles initiatives 20
3. Mise à jour des initiatives déjà annoncées 21
4. Efficacité du Programme 29
5. Données sur le rendement et justification des ressources 30

E. Bureau de l'Enquêteur correctionnel 34

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
1. Dépenses par article 35
2. Dépenses en personnel 36
3. Paiements de transfert 38

B. Analyse des coûts 40




81

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $185,711,600 à l'appui du Programme d'administration du Solliciteur général pour 1985-1986. Les autres dépenses, évaluées à $42,400 pour le traitement et l'allocation pour automobile du Solliciteur général et à $1,803,000 pour les pensions et les autres avantages sociaux des employés, seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits (en milliers de dollars) | | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Solliciteur général** | | |
| 1 | Dépenses de fonctionnement | 21,801 | 18,995 |
| 5 | Subventions et contributions | 163,911 | - |
| (S) | Solliciteur général - Traitement et allocation pour automobile | 42 | 40 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 1,803 | 1,247 |
| | **Total du Programme** | 187,557 | 20,282 |

### Crédits - Libellé et dépenses prévues

| Numéros des Crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Solliciteur général** **Ministère** | |
| 1 | Solliciteur général - Dépenses de fonctionnement | 21,800,600 |
| 5 | Solliciteur général - Subventions inscrites au Budget et contributions | 163,911,000 |

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

| (en milliers de dollars) | Budget principal - 1985-86 | | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Budgétaire | | | | Total | |
| | Années-personnes autorisées | Fonctionnement | Dépenses en capital | Paiements de transfert | | |
| Administration centrale | 319 | 23,546 | 100 | 163,911 | 187,557 | 20,282 |



S3

**Extraits du Volume II des Comptes publics**

**Emploi des crédits de 1983-1984**

| | Budget principal | Total des crédits | Utilisation réelle |
|---|---|---|---|
| **Budgétaire** | $ | $ | $ |
| **Crédit 1** - Administration - Dépenses du Programme, subventions inscrites au Budget et contributions | 18,081,000 | 29,164,778 | 26,767,420 |
| **Statutaire** - Solliciteur général - Traitement et indemnité d'automobile | 39,100 | 40,975 | 40,975 |
| **Statutaire** - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 1,205,000 | 1,341,000 | 1,341,000 |
| **Total du Programme** | 19,325,100 | 30,546,753 | 28,149,395 |

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Plans pour 1985-1986

### 1. Points saillants

Le Secrétariat du Solliciteur général s'est fixé les grands objectifs suivants pour 1985-1986:

- Poursuivre les ententes fédérales-provinciales qui ont été établies et élaborer des mécanismes fédéraux-provinciaux de consultation permanente relativement aux arrangements financiers et aux questions liées aux programmes et aux politiques découlant de la mise en application de la Loi sur les jeunes contrevenants et mettre en oeuvre un programme de recherche et de développement afin d'appuyer l'application et l'acceptation de la Loi et d'évaluer l'effet de la nouvelle Loi sur le système de justice applicable aux jeunes au Canada (voir pages 21 et 31);

- élaborer et mettre en oeuvre un programme de recherche ainsi que des projets pilotes et témoins sur les femmes qui ont des démêlés avec la justice (voir pages 21 et 32);

- poursuivre l'élaboration de nouvelles directives ministérielles régissant les procédures liées aux politiques opérationnelles importantes dans le domaine de la sécurité et de l'application de la loi, y compris les ententes entre les services de police, les sources confidentielles et les opérations à l'étranger (voir pages 21 et 33);

- poursuivre l'examen général des ressources affectées au sein du gouvernement fédéral à l'application de la loi et élaborer des options en matière de politiques visant à assurer l'utilisation et la coordination optimales des ressources et des activités au chapitre de l'application de la loi ainsi que de celles de la GRC (voir pages 21 et 32);

- coordonner l'élaboration de politiques permettant de gérer efficacement la population carcérale au moyen de mécanismes de mise en liberté visant à réduire la population tout en assurant la sécurité du public (voir pages 26 et 32);

- terminer les préparatifs en vue de la participation du Canada au 7e Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui aura lieu à Milan au cours de l'été 1985 (voir pages 26 et 32);



85

- entreprendre, conjointement avec les ministères de la Justice et de la Santé et du Bien-être social, les gouvernements provinciaux et les groupes communautaires, une initiative visant à améliorer la prestation de services aux victimes, déterminer les besoins des victimes d'actes criminels, notamment les groupes spéciaux de victimes (les femmes, les personnes âgées, etc.), effectuer des recherches sur la victimisation, sensibiliser le public aux questions concernant les victimes, assurer aux professionnels et aux bénévoles la formation nécessaire en ce qui a trait aux besoins des victimes et aux services qui leurs sont offerts et y améliorer l'accès, améliorer sensiblement l'accès aux renseignements sur les victimes au moyen du Centre national de documentation sur les victimes et, finalement, élaborer une politique fédérale globale relative aux victimes du crime (voir pages 25 et 31);

- promouvoir et accroître les activités efficaces de prévention du crime partout au pays et, à cet effet, mettre sur pied un programme précis de recherche et de développement, favoriser une plus grande sensibilisation du public, du secteur privé et des associations communautaires aux avantages des stratégies communautaires de prévention du crime et encourager ces trois éléments à assumer plus de responsabilités dans ce domaine (voir pages 22 et 31); et

- améliorer les programmes et les services de justice pénale à l'intention des autochtones, en particulier dans les deux Territoires et les provinces des Prairies et, à cet effet, encourager les solutions de rechange à l'incarcération, les programmes de prévention du crime et les services aux victimes ainsi qu'une plus grande participation de la collectivité au règlement des questions relatives à la justice pénale. Dans le cadre de l'amélioration du Programme, on élaborera une politique ministérielle portant sur de nouvelles questions concernant les autochtones telles l'autonomie administrative des Indiens, les ententes relatives aux services de police assurés aux autochtones, les questions correctionnelles et la surreprésentation des autochtones au sein du système de justice pénale (voir pages 26 et 31).

## 2. État financier récapitulatif

**Tableau 1: Besoins financiers pour 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence |
|---|---|---|---|
| Secrétariat du Solliciteur général | 187 557 | 158 221 | 29 336 |
| Années-personnes autorisées | 319 | 315 | 4 |

Les besoins en ressources ci-dessus comprennent les 523 376 $ et les 10 années-personnes accordées à l'Enquêteur correctionnel en 1985-1986 et les 477 000 $ et les 10 années-personnes en 1984-1985 (voir page 34).

**Explication de la différence:** L'augmentation de 29 336 millions de dollars dans les ressources demandées pour 1985-1986 est due principalement aux facteurs suivants:

- Une augmentation des ressources pour les frais de négociation et d'administration liés aux ententes conclues en vertu de la nouvelle Loi sur les jeunes contrevenants.

**Explication des prévisions de 1984-1985:** Les prévisions de 1984-1985 (fondées sur les renseignement fournis le 31 octobre 1984) sont de 137,9 millions de dollars supérieures au Budget principal des dépenses de 1984-1985, qui était de 20,3 millions de dollars. La différence de 137,9 millions de dollars est due aux points suivants:

- crédits liés à la mise en oeuvre de la nouvelle Loi sur les jeunes contrevenants: — 131,4 millions de dollars
- crédits affectés aux initiatives concernant les victimes du crime, la prévention du crime, les femmes ayant des démêlés avec la justice, les services aux peuples autochtones et l'élaboration de politiques décrites aux pages 21 à 29 du présent document, qui ont été demandés dans le Budget principal des dépenses. — 6,5 millions de dollars

## B. Rendement récent

### 1. Points saillants

Les changements majeurs suivants ont été apportés au cours de 1984-1985:

- La Loi constituant le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) a été adoptée en juin 1984. Le Secrétariat collabore à l'application de ces dispositions législatives (voir page 21).

- La Loi sur les jeunes contrevenants est entrée en vigueur le 2 avril 1984. On a conclu des ententes de principe précisant les modalités des contributions fédérales aux services de justice à l'intention des jeunes offerts par les provinces. On a mis sur pied des programmes d'aide à l'application afin de faciliter la transition entre la Loi sur les jeunes délinquants et la nouvelle Loi ainsi que l'évaluation ultérieure des effets de celle-ci (voir page 21).

- Le Ministère a continué de fournir un soutien technique et financier aux provinces et aux groupes locaux afin d'encourager la mise sur pied de services modèles d'aide aux victimes. On a organisé une réunion des Nations Unies sur les victimes dans le cadre des préparatifs en vue du 7^e^ Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et l'on a mis sur pied un plan d'action d'une durée de deux ans visant à améliorer la prestation des services aux victimes et les programmes de formation à leur intention, sensibiliser davantage le public aux questions concernant les victimes et mener à l'élaboration d'une politique fédérale globale à l'égard des victimes du crime (voir page 25).

- Les dispositions législatives modifiant le texte de loi régissant la libération sous surveillance obligatoire ont été présentées, mais sont restées en plan au Feuilleton (voir page 27).

- Le Ministère a élaboré et entrepris la mise en oeuvre d'un plan d'action visant à améliorer les services de justice pénale offerts aux autochtones. Il s'agit entre autres d'un certain nombre de projets de recherche et de développement, de la communication de renseignements de recherche et autres sur des questions connexes et de l'expansion des services du Centre de consultation afin de mettre davantage l'accent sur les autochtones et leurs communautés (voir page 26).

- Le Ministère a continué à appuyer les projets de recherche et les projets de développement visant à déterminer et à appliquer des stratégies efficaces de prévention du crime, à encourager les politiques et les programmes de prévention du crime coordonnés à l'échelle nationale et à augmenter la

participation du public à de tels programmes. La Semaine nationale de la prévention du crime et les Prix du Solliciteur général pour la prévention du crime ont été inaugurés. En plus de distribuer près de 90 000 publications de toutes sortes à l'appui de la Semaine, le Ministère a encouragé un certain nombre d'activités communautaires liées à la prévention du crime (voir page 22).

- Tous les arrangements du Ministère concernant le financement de base de soutien des organismes de bénévolat ont été consolidés en un seul programme, que le Secrétariat gérera, permettant ainsi d'élaborer une politique ministérielle globale pour appuyer les organismes de bénévolat participant au système de justice pénale (voir page 28).

- Les ententes avec les provinces concernant les arrangements financiers fédéraux-provinciaux en ce qui a trait au programme de contrôle des armes à feu ont été reconduites pour une période de deux ans (jusqu'au 31 mars 1986) (voir page 29).

Les changements majeurs suivants ont été effectués au cours de 1983-1984:

- L'examen des recommandations de la Commission McDonald chargée d'enquêter sur les activités de la GRC non liées à la sécurité est terminé. On a donné suite à la plupart des recommandations ou l'on prend des mesures en vue de ce faire (voir page 22).

- On a entrepris l'examen global de l'application des lois fédérales (voir page 23).

- L'examen de base du filtrage sécuritaire et du système de classification sécuritaire du gouvernement fédéral est terminé et l'on a formulé au Comité interministériel sur la sécurité et les renseignements des recommandations en vue d'apporter des améliorations (voir page 28).

- Pour ce qui est du projet de réforme du droit pénal, on a terminé le projet relatif aux pouvoirs de la police et aux procédures policières, et on a élaboré certaines propositions législatives, de concert avec le ministère de la Justice (voir page 23).

- On a effectué des recherches afin d'aider le ministère de la Justice à appliquer et à évaluer les dispositions législatives proposées concernant la détermination de la peine, afin de fournir des conseils à la Commission canadienne de la détermination des peines et afin d'évaluer les effets sur les populations carcérales fédérales des réformes proposées en matière de détermination de la peine (voir page 24).

- Les modifications à la Loi sur la GRC ont été présentées de nouveau le 30 janvier 1984, mais sont restées en plan au Feuilleton (voir la page 25).

**2. Rétrospective du rendement financier**

**Tableau 2: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-84 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Secrétariat du solliciteur général | 28 149 | 19 325 | 8 824 |

Les modifications sont surtout dues aux ressources additionnelles approuvées par l'entremise du Budget supplémentaire des dépenses aux chapitres suivants:

- maintien du Groupe de transition chargé des renseignements pour la sécurité (GTRS); — 1,6 million de dollars
- mise en application de la Loi sur les les jeunes contrevenants; — 1,5 million de dollars
- subventions aux organismes autorisés d'assistance postpénale; — 1,3 million de dollars
- Programme d'emploi d'été pour étudiants et Programme d'emploi des jeunes; — 1,7 million de dollars
- Programme de relance de l'aide à l'emploi (RELAIS) — 3,1 million de dollars

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Secrétariat fait non seulement partie intégrante du ministère du Solliciteur général, mais il s'insère dans le cadre plus vaste du système de justice pénale et du système de sécurité nationale.

Les quatre organismes qui, avec le Secrétariat, forment le Ministère sont la Gendarmerie royale du Canada, le Service correctionnel du Canada, la Commission nationale des libérations conditionnelles et le

Service canadien du renseignement de sécurité. Bien que les organismes fassent rapport indépendamment au Solliciteur général, le Secrétariat remplit des fonctions qui s'y rattachent, comme le montre la description du Programme donnée ci-dessous.

Les autres composantes du système de justice pénale sont la magistrature et les tribunaux, les autres services de police et les autres organismes d'application de la loi, les autres services correctionnels et le secteur privé. La division des responsabilités en matière d'"administration de la justice" est complexe et parfois mal définie, et elle fait intervenir d'autres ministères et organismes fédéraux, notamment le ministère de la Justice, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales.

Bien que, du point de vue administatif, le Bureau de l'Enquêteur correctionnel fasse partie du Programme du Secrétariat, l'Enquêteur correctionnel est, sur le plan fonctionnel, responsable directement devant le Ministre. Ce bureau est donc décrit séparément à la page 34 du présent document.

**2. Mandat légal**

Le ministère du Solliciteur général a été créé en 1966, en vertu des dispositions de la Loi sur le ministère du Solliciteur (telle que modifiée en 1984 par un article de la Loi constituant le Service canadien du renseignement de sécurité) qui confère au Solliciteur général la compétence à l'égard de toutes les questions qui sont du ressort du Parlement du Canada et que les lois n'attribuent pas à quelque autre ministère, direction ou organisme du gouvernement du Canada. Sa sphère de compétence s'étend:

- aux maisons de correction, aux prisons et aux pénitenciers;
- aux libérations conditionnelles et aux remises de peine;
- à la Gendarmerie royale du Canada;
- au Service canadien du renseignement de sécurité.

Le Solliciteur général est responsable de l'administration de la Loi sur le ministère du Solliciteur général, de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, de la Loi sur les pénitenciers, de la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, de la Loi sur les prisons et les maisons de correction, de la Loi constituant le Service canadien du renseignement de sécurité, de la Loi sur les jeunes contrevenants, de la Loi sur les casiers judiciaires, et de la Loi sur le transfèrement

des délinquants. En outre, le Solliciteur général et les organismes du Ministère s'acquittent de responsabilités opérationnelles en vertu de lois comme le Code criminel, la Loi sur l'identification des criminels, la Loi sur les secrets officiels, la Loi sur les privilèges et immunités diplomatiques et consulaires et la Loi sur l'immigration, pour n'en nommer que quelques-unes.

### 3. Objectif du Programme

L'objectif du ministère du Solliciteur général est "d'assurer la direction de la politique d'ensemble pour tous les programmes du Ministère", et de fournir conseils et appui au Ministre dans l'exercice de ses attributions légales.

### 4. Description du Programme

Dans l'exercice de son rôle, le Secrétariat mène à bien toute une gamme d'activités liées au système canadien de justice pénale ainsi qu'au programme de sécurité nationale du gouvernement fédéral. Ce sont, en résumé, les activités suivantes:

- instaurer et mettre au point la politique du Gouvernement et du Ministère dans les secteurs fonctionnels de l'application de la loi et des services correctionnels, ainsi que dans les domaines généraux de la justice pénale, de la justice applicable aux jeunes et de la sécurité nationale;

- analyser les initiatives en matière de politique, les politiques opérationnelles et les présentations faites à ce sujet par les organismes du Ministère, et fournir au Ministre des conseils pertinents;

- entreprendre l'élaboration des politiques avec les organismes du Ministère, les organismes centraux fédéraux, le ministère de la Justice, d'autres ministères fédéraux, les provinces et le secteur privé;

- améliorer les politiques et les programmes du système de justice pénale et du système de justice applicable aux jeunes grâce à la recherche, à l'exécution de programmes expérimentaux et de projets témoins et à la diffusion de renseignements;

- remplir la responsabilité directe confiée au Solliciteur général de diriger le programme de sécurité nationale;

- coordonner les plans d'action en cas d'urgence et gérer un centre des mesures d'urgence en cas de prise d'otages et d'incidents connexes;

- aider le Ministère dans l'exercice de ses responsabilités légales en matière de sécurité nationale;

- gérer les responsabilités légales du Solliciteur général en ce qui a trait au programme fédéral de contrôle des armes à feu;

- contrôler les dispositions régissant la sécurité matérielle et administrative du gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du Comité consultatif de la sécurité;

- administrer les ententes financières fédérales-provinciales concernant la Loi sur les jeunes contrevenants et gérer les responsabilités légales du Solliciteur général en vertu de cette Loi.

**5. Plan d'exécution du Programme**

Le Secrétariat, à l'exception des bureaux des six conseillers régionaux et de leur personnel, est situé à Ottawa. Il comprend quatre directions principales, chacune relevant directement du Sous-solliciteur général.

La Direction de la police et de la sécurité conçoit, élabore et administre les politiques, les directives opérationnelles et les systèmes de gestion au nom du Solliciteur général et fournit à celui-ci des conseils relativement aux politiques et aux opérations en matière de sécurité nationale aux activités des programmes opérationnels de la GRC et du SCRS et à l'application des lois aux niveaux fédéral et national. Dans le cadre de ces responsabilités, la Direction doit s'assurer que les mécanismes liés à l'obligation de rendre compte sont en place afin que le Solliciteur général et le Sous-solliciteur général puissent s'acquitter efficacement de leurs responsabilités légales.

La Direction des politiques fournit des conseils relativement aux politiques concernant les jeunes contrevenants, les services correctionnels, les armes à feu et d'autres questions relatives à la justice pénale qui relèvent de plusieurs sphères de compétence et touchent plusieurs éléments fonctionnels du système de justice pénale, et elle élabore des politiques dans tous ces domaines. En outre, les conseils en matière de politiques correctionnelles sont également liés au travail du Service correctionnel du Canada et de la Commission nationale des libérations conditionnelles. La section des politiques sur les jeunes contrevenants est responsable de l'application de la Loi sur les jeunes contrevenants et doit assurer un soutien permanent de toutes les responsabilités confiées au Ministre en vertu de la Loi.

La Direction des programmes est le service du Ministère qui s'occupe des recherches et du développement. Son principal objectif est de produire et de fournir des renseignements et des conseils éclairés afin d'améliorer la prise de décisions relatives aux dispositions législatives, aux politiques, aux programmes et aux opérations en

matière de justice pénale. Les principaux clients de la Direction des programmes sont le Solliciteur général et le Sous-solliciteur général, ce dernier étant le conseiller principal du Ministre en matière de politiques. Toutefois, ses connaissances et les renseignements qu'elle produit sont également utiles, notamment aux autres directions du Secrétariat, aux organismes du Ministère, aux ministères provinciaux, au secteur du bénévolat et au grand public.

Le mandat de recherche et de développement de la Direction comporte deux fonctions très intimement liées:

a) l'acquisition de connaissances, fondée sur la recherche, les statistiques, les programmes expérimentaux et la communication de renseignements provenant de ces fonctions;

b) la prestation de compétences et de services techniques tels que les communications et les relations avec les médias, le traitement électronique des données et les campagnes importantes de participation du public comme la Semaine de la prévention du crime.

La Direction de l'administration est responsable de la rédaction, de l'application et de l'administration générale des politiques, des programmes, des systèmes, des procédures et des services relatifs au personnel, aux finances et à l'administration visant à aider le Secrétariat du Ministère à atteindre ses objectifs organisationnels. La Direction se compose de trois Divisions responsables, respectivement, des finances, des ressources humaines et de l'administration.

Outre les quatre directions principales, les deux bureaux plus petits suivants assurent des services au Secrétariat:

Les systèmes généraux, qui sont responsables de la planification générale et des systèmes de gestion, des systèmes d'information de gestion et des systèmes d'évaluation, y compris la vérification, l'évaluation des programmes et diverses formes de contrôle de gestion.

Les services juridiques, auxquels sont affectés des avocats du ministère de la Justice qui font fonction de conseillers juridiques auprès du Sous-solliciteur général et, par l'entremise de celui-ci, auprès du Solliciteur général. De plus, ils fournissent des conseils juridiques à toutes les Directions du Secrétariat et s'occupent, selon le besoin, de questions de droit liées à l'élaboration de programmes et de politiques au sein du Secrétariat.

**Tableau 3: Ressources par organisation en 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| Organisation | |
|---|---|
| Solliciteur général adjoint | |
| Premier sous-solliciteur général adjoint Police et sécurité | 2 506 |
| Sous-solliciteur général adjoint - Politiques | 163 196 |
| Sous-solliciteur général adjoint - Programmes | 14 746 |
| Directeur général - Administration | 3 764 |
| Haute Direction* | 2 818 |
| Enquêteur correctionnel | 527 |
| Total, Secrétariat du Solliciteur général | 187 557 |

* Comprend les cabinets du Solliciteur général et du Solliciteur général adjoint ainsi que les bureaux des Systèmes généraux, des Services juridiques, de l'Inspecteur général et du Service canadien du renseignement de sécurité.

## D. Perspective de la planification

### 1. Contexte

L'évolution et l'incidence du crime et de la criminalité en général ainsi que la croissance rapide de la population carcérale au cours des dernières années, continuent de présenter des défis importants à tous les éléments du système canadien de justice pénale. Étant donné le besoin de restrictions financières et la nécessité de prendre les mesures voulues en ce qui concerne à la fois des types de crimes de plus en plus sophistiqués et les besoins des victimes, il y a lieu de rentabiliser davantage les programmes de tous les éléments du secteur de la justice pénale et de veiller à ce qu'ils répondent au besoin urgent de nouvelles méthodes plus efficaces pour traiter les problèmes dans le domaine de la justice pénale. En ce qui a trait à la sécurité nationale, le terrorisme international représente une menace croissante, problème dont doit s'occuper le nouveau Service canadien du



95

renseignement de sécurité. Bien qu'elles soient extrêmement nombreuses et variées, les plus importantes tendances dans les domaines de la justice pénale et de la sécurité nationale sont expliquées ci-dessous.

**L'évolution de la criminalité au Canada:** Le taux de criminalité continue d'augmenter, mais à un rythme moins élevé, peut-être, du moins en partie, en raison de la part proportionnelle de plus en plus petite dans la pyramide des âges, du secteur de la population canadienne enclin au crime (soit le groupe d'âge de 16 à 24 ans). Les récents meurtres des policiers canadiens, bien que bouleversants, ne font pas, semble-t-il, partie d'un accroissement soudain et important du nombre de crimes de violence. Les crimes liés aux ordinateurs ou autres crimes "de bureau" augmentent, et les profits énormes tirés de la criminalité érigée en entreprise, menée à grande échelle au Canada, sont maintenant si importants que le gouvernement doit envisager l'adoption de mesures législatives et la mise sur pied d'initiatives policières afin de lutter contre ce problème grave. Ces profits proviennent en grande partie du trafic de drogue, bien que l'on note une diminution de la fréquence des crimes signalés relatifs à la drogue. Cependant, cette tendance à la baisse des infractions liées à la drogue ne témoigne peut-être que d'une réorientation des priorités des services de police, qui se préoccupent moins des drogues "douces" et concentrent plutôt leurs efforts sur les drogues "dures" et la criminalité érigée en entreprise liée à la drogue et menée à grande échelle. Par contre, les infractions liées aux biens continuent à augmenter.

**Augmentation de la population carcérale:** Bien que la relation causale entre les facteurs économiques et le crime ne soit pas établie avec certitude, il demeure que l'on a davantage recours à l'incarcération en période de difficultés économiques. Les augmentations récentes de la population carcérale, et plus particulièrement de la population carcérale sous responsabilité fédérale, présentent des problèmes importants en ce qui a trait à la gestion des établissements correctionnels, surtout en raison du nombre croissant de détenus dangereux purgeant des peines de longue durée et les pressions accrues exercées par le public sur le gouvernement en vue de réduire ou restreindre le recours à différents mécanismes de mise en liberté sous condition.

**Évolution de l'attitude du public à l'égard du crime et du châtiment:** L'attitude du public à l'égard du crime et du châtiment s'est précisée, en grande partie à la suite des meurtres de policiers. En effet, l'attitude du public semble être fonction de la gravité perçue de l'infraction commise. Dans le cas des crimes les plus graves et les plus odieux, de nombreux citoyens semblent disposés à appuyer le recours à des mesures extrêmes, y compris le rétablissement possible de la peine capitale. En ce qui concerne les crimes de violence en général, le public fait preuve d'une préoccupation croissante et d'un désir d'appuyer le recours à des mesures plus rigoureuses, particulièrement de plus longues peines d'emprisonnement. En outre, on remarque que les Canadiens ont tendance à beaucoup surestimer la fréquence et l'accroissement des crimes de violence, tout en sous-estimant la

sévérité des peines imposées et en surestimant le recours à la libération conditionnelle. En ce qui a trait aux infractions liées aux biens, le public est de plus en plus disposé à appuyer le recours à des solutions de rechange à l'incarcération, tant pour les récidivistes que pour ceux qui en sont à leur première infraction.

**Facteurs économiques:** Le gouvernement fédéral, tout comme un certain nombre de gouvernements provinciaux, a imposé certaines restrictions financières. Cette période de restrictions coïncide avec une augmentation soudaine et importante du nombre de délinquants incarcérés et avec des pressions croissantes de la part du public en vue d'un plus grand recours à des approches traditionnelles à l'application de la loi, à l'incarcération et à d'autres aspects de l'administration de la justice. En même temps, des pressions croissantes sont exercées en vue de l'introduction de nouveaux services dans certains domaines, en particulier afin d'accroître les services aux victimes du crime.

Ces forces contradictoires peuvent nécessiter une réorientation des approches fondamentales au règlement des problèmes dans le domaine de la justice pénale. L'intérêt pour l'élaboration de solutions innovatrices et rentables aux problèmes de justice pénale pourrait s'accroître. L'appui accru du public pour le recours à des méthodes de rechange à l'incarcération dans le cas de crimes considérés comme moins graves pourrait aider à contrôler les frais de justice pénale tout en permettant de s'occuper des infracteurs avec la même efficacité et en offrant plus d'avantages aux victimes et à la société. Des programmes comme la prévention du crime, qui contribuent de façon importante à la réduction du nombre de crimes commis, tout en encourageant les membres de la collectivité à s'intéresser davantage à la prévention du crime, deviendront plus intéressants, surtout lorsque les facteurs de rentabilité de ces programmes seront mieux connus. Cependant, l'expérience permet de croire que des innovations devront probablement être apportées pour faire face aux pressions accrues visant à rétablir les méthodes traditionnelles (peut-être moins rentables).

**Sécurité nationale:** Les problèmes concernant les relations entre les grandes puissances, l'économie internationale, les problèmes sociaux chroniques et croissants, spécialement dans le Tiers-Monde, et les dangereux conflits régionaux continuent d'être des sujets de préoccupation pour les Canadiens. Les actes fréquents de terrorisme international créent un besoin croissant de politiques et de programmes permettant de maintenir la sécurité nationale.

## 2. Nouvelles initiatives

Le Secrétariat entreprendra les initiatives suivantes en 1985-1986:

- Dans le cadre de ses responsabilités en vertu du Décret sur la planification d'urgence (CP 1981-1305), le Secrétariat, de concert avec la direction du Comité interministériel de la sécurité et des renseignements, coordonnera l'élaboration d'un programme de lutte contre le terrorisme qui sera soumis au Cabinet à des fins d'examen.

- Un inventaire des ressources fédérales affectées aux services nationaux de police a été établi afin de mettre sur pied une base de données criminelles, statutaires, financières et opérationnelles essentielles concernant tous les secteurs d'activité policière afin de permettre des évaluations éclairées des diverses positions en matière de politique que le gouvernement fédéral pourrait adopter en ce qui a trait au rôle de la GRC relativement aux services de police à contrat et aux services canadiens de police. Les premières étapes de ce projet porteront tout particulièrement sur la détermination des sources actuelles de données et sur la faisabilité de l'élaboration d'une formule type pour décrire les activités policières et pour affecter des fonds aux différents niveaux de compétence (voir page 22).

- Le Secrétariat coordonnera et élargira les initiatives du Ministère de manière à répondre aux préoccupations de la collectivité, d'accroître la participation de celle-ci au processus de justice pénale et de l'encourager à assumer davantage ses responsabilités dans ce domaine. On comptera parmi ces initiatives la prévention du crime, les services aux victimes, les bénévoles et les organismes de bénévolat, les services de police communautaire, les solutions communautaires de rechange à l'incarcération, les programmes de redressement au sein de la collectivité, la participation de la collectivité à la prise de décision en matière de libération conditionnelle, les systèmes de justice pour autochtones et les programmes de médiation et de règlement des différends (voir la page 28).

- Le Secrétariat entreprendra une série d'initiatives relatives aux politiques afin de prendre les mesures qui s'imposent étant donné le caractère de plus en plus sophistiqué du crime et ses dimensions nationales et internationales, résultat des progrès technologiques accomplis dans le domaine des télécommunications, du recours plus fréquent aux transactions bancaires à l'étranger, de l'introduction de nouveaux instruments financiers et de l'évolution des marchés nationaux et internationaux de contrebande, en particulier des drogues illégales.

- Le Secrétariat élaborera, en collaboration avec les secteurs bénévole et privé, un plan d'action comprenant une enquête sur les causes des crimes commis par les femmes, dans l'objet d'établir des programmes communautaires pour les femmes aux prises avec divers problèmes, notamment la dépendance de la drogue ou de l'alcool, les différends familiaux et la violence familiale, et afin de mettre sur pied des programmes efficaces dans le domaine de la justice pénale à l'intention des infracteurs de sexe féminin.

### 3. Mise à jour des initiatives déjà annoncées

**Jeunes contrevenants:** La Loi sur les jeunes contrevenants a été proclamée le 2 avril 1984. Afin de faciliter l'application efficace de la nouvelle loi, on a engagé des négociations fédérales-provinciales, qui se sont terminées par la signature d'accords de principe sur des ententes financières fédérales pour des services de justice à l'intention des jeunes assurés par les provinces et les territoires. En même temps, on a élaboré des structures visant à administrer les nouvelles ententes de partage des coûts et établi des programmes d'aide à la mise en application (élaboration de systèmes et de programmes, communication, recherche et évaluation). On a élaboré des procédures visant à évaluer les programmes entrepris dans le cadre de la mise en application des textes législatifs. On a entrepris l'analyse des données de l'Étude nationale sur le fonctionnement des tribunaux pour adolescents. On a effectué des analyses afin de décrire le fonctionnement du tribunal, le rapport entre l'âge et le fonctionnement du tribunal et les vues du personnel du secteur de la justice pénale concernant la nouvelle loi. On a élaboré un modèle de système afin d'établir le coût des diverses composantes du système de justice applicable aux jeunes.

Le Secrétariat établira des structures et des procédures aux fins d'administration des ententes financières conclues avec les provinces et les territoires, ainsi que des mécanismes officiels pour les consultations permanentes intergouvernementales et la collaboration dans le domaine de la justice applicable aux jeunes. De plus, on élaborera le cadre d'une évaluation complète de l'efficacité des nouveaux textes législatifs et on entreprendra d'autres recherches afin d'aider leur mise en application.

**Le Service canadien du renseignement de sécurité:** Le texte de loi portant création du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) a été adopté en juin 1984. Étant donné l'importance de cette nouvelle loi, on a entrepris des études organisationnelles et juridiques afin de poser les fondements des nouveaux rapports qui s'établiront entre le SCRS, la GRC, les autres organismes fédéraux et provinciaux, les organismes provinciaux d'application de la loi et les organismes étrangers.



4499

En aidant la mise en application des nouveaux textes législatifs, le Secrétariat accorde la priorité à l'examen des politiques et des directives régissant le Service; à l'élaboration des lignes directrices à l'appui des nouvelles responsabilités de la GRC en matière d'application de la loi, pour les infractions relatives à la sécurité en vertu de la partie IV de la Loi constituant le SCRS, et à l'élaboration, de concert avec le SCRS et le ministère de la Justice, de lignes directrices portant sur tous les aspects du processus afférent aux mandats, y compris ceux exigés en vertu de l'article 16 de la Loi constituant le SCRS concernant le recueil de renseignements étrangers au Canada.

En outre, le Secrétariat examinera, de concert avec le SCRS, les exigences concernant les rapports du Service afin d'assurer la communication la plus complète des renseignements sur le SCRS, conformément aux intérêts en matière de sécurité nationale. Le Secrétariat collaborera également à l'élaboration et à l'administration des mécanismes prévus dans les textes législatifs sur le SCRS en matière d'obligation de rendre compte.

**Rôles et responsabilités de la GRC durant la période postérieure à la Commission McDonald:** Cette initiative a pris fin lors de la proclamation de la Loi constituant le Service canadien du renseignement de sécurité. Le travail effectué par la suite par le Secrétariat relativement aux modifications apportées à la nature des rôles et des responsabilités traditionnels de la GRC par le nouveau mandat de la Gendarmerie, en vertu duquel celle-ci est chargée de l'application de la loi en ce qui concerne les infractions relatives à la sécurité prévues dans la partie IV de la Loi, s'est inscrit dans le cadre du programme d'orientation et d'obligation de rendre compte de la GRC. Pour ce qui est de la transformation radicale de l'économie signalée antérieurement parmi les nouvelles questions qui se posent, son effet sur les rôles et les responsabilités de la GRC doit être étudié dans le cadre d'une nouvelle initiative (ressources fédérales affectées aux services nationaux de police) (voir page 20). Enfin, le programme d'examen global des mesures d'application des lois fédérales fournira également les renseignements essentiels à l'élaboration de politiques sur les rôles et les responsabilités futurs de la GRC.

**Prévention du crime:** Le Ministère continue d'appuyer les projets de recherche et les projets témoins visant à déterminer et à appliquer des stratégies efficaces de prévention du crime. Il s'agit notamment d'activités comme l'évaluation des besoins en matière de prévention du crime dans les provinces du Manitoba et de la Saskatchewan, des programmes de prévention d'actes criminels perpétrés par des jeunes, mis à exécution de concert avec la province de la Colombie-Britannique. Le Ministère a redoublé d'efforts pour promouvoir les politiques et les programmes de prévention du crime, coordonnés à l'échelle nationale, et pour accroître la participation du public aux activités de prévention du crime. La Semaine nationale de la prévention du crime et les Prix du

Solliciteur général pour la prévention du crime ont été inaugurés. Dans le cadre d'un important programme d'information à l'appui de la Semaine, on a distribué quelque 90 000 publications, brochures et articles, comme "Les bons voisins - Guide pour la prévention du crime", "Ensemble pour la prévention du crime - Manuel du praticien" et "Les bons voisins - Ensemble contre le crime". Le Ministère a également fourni son appui à des activités communautaires comme des concours d'affiches et de rédaction, des tribunes publiques, des colloques, des films et des pièces ainsi que des présentoirs portant sur la prévention du crime.

Les initiatives de ce genre, qui ont déjà entraîné l'adoption de diverses politiques et la mise sur pied de divers programmes visant à prévenir le crime au moyen de la coopération entre les forces policières et les citoyens, politiques et programmes qui ont donné de bons résultats, se poursuivront, avec la collaboration étroite des gouvernements provinciaux. Une plus grande coopération fédérale-provinciale contribuera de façon importante à l'efficacité des activités de prévention du crime et encouragera un grand nombre d'organismes professionnels, bénévoles et communautaires à prendre des initiatives afin de réduire le crime.

**Examen global des mesures d'application des lois fédérales:** L'examen de tous les programmes actuels d'application des lois fédérales a commencé le 1er juillet 1984. Ce projet interministériel complexe doit être terminé en 1986 et permettra d'élaborer des options en matière de politiques visant à assurer une utilisation et une coordination optimales des ressources et des activités d'application des lois fédérales. Les recherches effectuées dans le cadre de ce projet consisteront à recueillir et à analyser les renseignements provenant des unités d'application des lois fédérales dans la région de la Capitale nationale et dans tout le pays ainsi que des sous-sections de la GRC.

**Orientation et obligation de rendre compte de la GRC:** Le Secrétariat a terminé son examen des recommandations de la Commission d'enquête sur la GRC (enquête de la Commission McDonald) qui portaient sur les procédures d'enquête de la GRC et sur le contrôle et la responsabilité de ses opérations d'application de la loi. La majorité des recommandations ont été appliquées au moyen de lignes directrices ou ont été proposées en tant que modifications législatives. Un comité fédéral-provincial étudie les quelques recommandations restantes afin de déterminer les mesures à prendre à leur égard. Cette initiative a pour objet principal d'élaborer des directives plus précises du Solliciteur général à l'intention de la GRC afin d'éclaircir, dans toute la mesure du possible, le rôle de celle-ci dans des situations habituellement délicates, complexes et souvent mal définies.

**Réforme du droit pénal:** Au cours de 1984-1985, le Ministère s'est consacré à trois projets portant de réforme, soit les pouvoirs de la



4501

police, le droit correctionnel et les troubles mentaux. Des progrès considérables ont été réalisés dans tous ces domaines. En ce qui a trait au projet relatif aux pouvoirs de la police, on a rédigé des documents de consultation et tenu des consultations à l'échelle nationale avec les gouvernements provinciaux, le barreau, la police, la magistrature, et les groupes de défense des libertés civiles. On a entrepris d'élaborer des politiques sur les questions concernant les perquisitions et les saisies, les mesures prises à l'égard des objets saisis, l'arrestation, le recours à la force, l'identification par témoin occulaire, la surveillance électronique, l'interrogatoire des suspects et les tests d'enquête. Les propositions législatives pertinentes sont en voie d'élaboration.

Des propositions législatives ont été élaborées de concert avec le ministère de la Justice et incorporées par la suite au projet de loi C-19. Les modifications concernant plus particulièrement l'application de la loi sont les suivantes: les tests de sang pour les conducteurs avec facultés affaiblies; la création d'une infraction pour vol de temps ou de données d'ordinateur; la confiscation dans le cadre de la peine imposée, du produit du crime; l'abolition des mandats de main-forte et la création d'une procédure permettant d'obtenir les mandats de perquisition par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunications.

On a engagé des consultations et formulé des propositions de recherches afin d'aider le ministère de la Justice à mettre en application et à évaluer les mesures législatives proposées en matière de détermination de la peine, de fournir des conseils à la Commission canadienne de la détermination de la peine et d'évaluer les effets des réformes proposées en matière de détermination de la peine sur les populations carcérales fédérales.

Un examen global des lois régissant la gestion des responsabilités fédérales et provinciales en matière correctionnelle est en cours. Un nombre considérable de consultations devront être effectuées auprès des représentants des secteurs privé et public oeuvrant dans le domaine des services correctionnels, comme ceux de la société John Howard et les chefs des services correctionnels provinciaux. Cet examen permettra de définir l'objet du système correctionnel fédéral et d'étudier les dispositions législatives en vigueur afin de déterminer les modifications qu'il y a eu lieu d'y apporter en raison de l'évaluation de la situation et des nouveaux objectifs.

On terminera le projet sur les troubles mentaux, qui en est déjà à l'étape finale de la phase II, et l'on élaborera des options en matière de politiques. Ces options porteront, entre autre, sur la question des jeunes contrevenants présentant des troubles mentaux.

**Appui aux victimes d'acte criminel:** Le Ministère a continué de fournir un soutien technique et financier aux provinces et aux groupes locaux afin d'encourager l'élaboration de services modèles d'aide aux victimes dans les centres urbains et ruraux du Canada. Des renseignements provenant de ces projets et des analyses de l'étude nationale sur la victimisation ont été diffusés en grand nombre aux groupes de victimes utilisateurs, en partie par l'entremise du Centre national de documentation sur les victimes créé par le Ministère, et également au moyen de conférences, d'ateliers, de séances de formation, de publications et de discussions publiques traitant de questions concernant les victimes. On a pris des initiatives concernant la nécessité d'élaborer des politiques de mise en accusation par la police dans les cas de sévices exercés sur les femmes par leurs maris et d'un certain nombre d'autres questions et ce, au moyen de la participation du groupe d'étude fédéral-provincial sur les victimes du crime. On a organisé une réunion des Nations Unies sur les victimes dans le cadre des préparatifs du 7^e^ Congrès des NU pour la prévention du crime. Le Ministère a élaboré un plan d'action de deux ans visant à améliorer les services aux victimes, à sensibiliser davantage le public aux questions concernant les victimes, à élaborer des renseignements servant à la formation destinée aux professionnels du système de justice pénale et aux bénévoles qui s'occupent des victimes et à mener ultérieurement à l'élaboration d'une politique fédérale globale à l'égard des victimes du crime.

Le Secrétariat continuera d'encourager et d'appuyer la mise sur pied de services policiers à l'intention des victimes, tant au niveau communautaire que parmi les organismes du secteur de la justice pénale, les services sociaux et les organismes de soins de santé.

Un programme de sensibilisation du public sera mis sur pied par l'entremise du Centre national de documentation sur les victimes, d'ateliers, de colloques, de séances d'information et de publications. Le Ministère poursuivra également son programme d'expositions itinérantes dans les centres commerciaux et dans le cadre d'activités communautaires partout au Canada, fournissant des renseignements sur les victimes et les services qui leur sont offerts. Les recherches et les projets témoins mettront l'accent sur l'élaboration et l'évaluation de modèles efficaces de prestation de services aux victimes, de recherche sur la victimisation et de recherche sur les besoins de groupes particuliers de victimes. On encouragera la formation de professionnels dans les domaines de l'application de la loi et des services correctionnels ainsi que dans le secteur privé afin de rendre le système de justice pénale plus attentif aux besoins des victimes. Le Ministère continuera également de travailler en vue de l'élaboration d'une politique globale fédérale sur les victimes du crime. Ce travail sera coordonné par le groupe d'étude fédéral-provincial sur les victimes du crime.



4503

**Services aux autochtones:** En 1983-1984, le Ministère a mis sur pied et a appliqué les phases initiales d'un plan d'action visant à améliorer les services offerts aux autochtones en matière de justice pénale. On a engagé un conseiller spécial pour les autochtones afin de mettre en vigueur le plan d'action. On a entrepris des projets de recherche et de développement concernant des questions relatives à la Loi sur les jeunes contrevenants, les admissions des autochtones et des non-autochtones dans les établissements de correction, les femmes autochtones, les victimes, la prévention du crime et l'autonomie administrative des Indiens. De plus, le Ministère a distribué divers rapports,y compris un examen de la documentation, un inventaire des recherches et des programmes, une étude d'opinions et l'examen de deux projets d'intervention auprès des jeunes.

Le Ministère prévoit en outre ouvrir le Centre de consultation du Nord-Ouest à Edmonton, qui offrira plus de services aux communautés de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest et cherchera principalement à répondre aux besoins des autochtones et de leurs communautés. De plus, le Centre de consultation de la Région du Pacifique a été agrandi afin d'offrir des services au Yukon et aux communautés du Nord de la Colombie-Britannique.

Le plan d'action sera poursuivi en 1985-1986.

**Septième Congrès des Nations Unies:** Au cours de l'été 1984, le Ministère a tenu une réunion interrégionale d'experts des Nations Unies qui se sont réunis pour discuter du point n° 3 de l'ordre du jour du septième Congrès des Nations Unies (victimes du crime). Dix-huit experts sur les questions liées aux victimes, provenant de divers coins du monde, ont assisté à la réunion. On a rédigé un avant-projet de Déclaration sur la justice et l'aide aux victimes, qui fera l'objet d'un examen lors du septième Congrès. Le Ministère a pris l'initiative de la rédaction des exposés de principe du Canada en vue du Congrès. Dans le cadre des préparatifs, des consultations ont eu lieu auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux et des organismes privés afin d'élaborer les positions du Canada.

**Gestion des services correctionnels:** Dans le cadre du mandat qui lui est conféré par la loi, le Ministère est chargé de fournir au Ministre des conseils d'orientation en matière correctionnelle. À cet égard, une vaste gamme de politiques opérationnelles et stratégiques en vigueur font l'objet d'un examen et d'une enquête approfondis par la Division des politiques sur les questions correctionnelles. Comme ces questions concernent plusieurs organismes et ont des dimensions intergouvernementales, elles sont coordonnées par la Division des politiques sur les questions correctionnelles. Citons, notamment, le besoin pressant de trouver une solution à la croissance rapide de la population carcérale et la nécessité d'élaborer une série de mécanismes de mise en liberté efficaces et conformes aux objectifs en matière correctionnelle. En outre, la violence dans les pénitenciers et la capacité du système de maîtriser les situations difficiles demeurent des

sources de préoccupation, de même que le rôle de l'Enquêteur correctionnel à cet égard.

**Mise en liberté sous condition et libération sous surveillance obligatoire:** La suite donnée à l'étude du Solliciteur général sur la mise en liberté sous condition et la libération sous surveillance obligatoire a entraîné la mise sur pied d'un programme important de recherche sur le processus décisionnel en matière de libération conditionnelle. Ce programme de recherche comprend trois études portant sur les sujets suivants: le processus décisionnel en matière de libération conditionnelle, l'évaluation des risques liés à la libération conditionnelle et le processus de suspension et de révocation. Un nouveau projet de recherche entrepris à la suite de l'étude du Solliciteur général sur la mise en liberté sous condition consiste à évaluer un programme de préparation à la vie active afin de déterminer si un programme prélibératoire précis offert en établissement peut améliorer l'adaptation postlibératoire des détenus et à réduire les possibilités de récidive.

Les dispositions législatives visant à modifier les textes de loi régissant la mise en liberté sous surveillance obligatoire ont été présentées et ont fait l'objet d'un examen du comité lors de la 34[e] législature. Bien qu'elles n'aient pas été adoptées, elles constituent un progrès important dans le processus d'amélioration de ce mécanisme de mise en liberté sous condition.

**Criminels dangereux:** Dans le cadre de son processus global de consultation sur la gestion des criminels dangereux, le gouvernement a créé le Comité consultatif sur les criminels dangereux, composé de représentants d'organismes privés et de représentants du gouvernement. Le Comité a entrepris une évaluation des unités spéciales de détention du Service correctionnel du Canada et procède à l'examen de solutions nouvelles permettant d'assurer la gestion efficace des détenus violents. Au cours de 1985-1986, on effectuera une analyse globale des stratégies de traitement des populations carcérales tout en veillant à assurer la sécurité du public; on entreprendra une étude des solutions de rechange à la mise en liberté des criminels potentiellement dangereux; on entreprendra une étude importante des options et des programmes de mise en liberté et l'on contrôlera les mesures prises par les services correctionnels fédéraux pour s'acquitter de leurs responsabilités en matière de détermination des nouveaux besoins sur le plan des politiques.

**Incarcération de longue durée:** Depuis la création de la peine d'incarcération minimale de 25 ans en 1976, le nombre de détenus purgeant de longues peines dans les pénitenciers fédéraux ne cesse d'augmenter. On s'attend à ce que d'ici l'an 2001, il y ait 2 700 détenus purgeant de longues peines au sein du système. Comme l'importance de cette population carcérale représente un problème d'envergure pour les autorités correctionnelles, on a chargé un comité ministériel d'effectuer une étude à long terme de ces problèmes. Le



05

comité a déjà rédigé un document de travail et procède à la rédaction d'un deuxième qui portera sur les problèmes importants de gestion. Le comité a pour mandat de fournir de façon constante des conseils stratégiques sur ce sujet très délicat.

**Le filtrage et la classification sécuritaires:** L'examen fondamental du système de filtrage sécuritaire et de classification sécuritaire du gouvernement fédéral est terminé. En février 1984, le Secrétariat a présenté au Comité interministériel sur la sécurité et les renseignements une proposition complète portant sur les procédures de sécurité gouvernementales, fondées sur un système de classification à deux niveaux. Ces renseignements font actuellement l'objet d'une discussion interministérielle en vue de la rédaction d'une version finale devant être présentée au Cabinet. Le Secrétariat sera le principal responsable de la rédaction des directives et des lignes directrices du Conseil du Trésor en vue de leur mise en application à l'échelle du gouvernement.

**Programmes nationaux sur le trafic de drogue et l'abus des drogues:** Le Secrétariat, en collaboration avec les fonctionnaires de la GRC, du ministère de la Justice et du ministère de la Santé et du Bien-être social, cherche à élaborer des moyens d'améliorer la coordination, aux niveaux fédéral, provincial et international, de la lutte contre le trafic de drogue et l'abus des drogues. À cette fin, on s'attend à ce que les hauts fonctionnaires des différents ministères intéressés se rencontrent afin de discuter d'une stratégie à l'échelle du gouvernement qui rendrait la lutte contre le trafic de drogue et l'abus des drogues une priorité nationale.

**Télémandats:** Le Secrétariat vient de terminer l'examen stratégique de ses propositions visant à permettre à la police d'obtenir des mandats de perquisition par téléphone, à la place de mandats de main-forte. Le nouveau projet de loi sur les douanes et le projet de loi C-19, qui ont été présentés au cours de la dernière session de la législature, prévoyaient l'abolition des mandats de main-forte dans le cas d'enquêtes des douanes et sur les drogues et proposaient un système de télémandats. On étudie la possibilité de présenter de nouveau de telles mesures législatives au cours de la prochaine législature.

**Modifications de la Loi sur la GRC:** Le projet de loi C-13, qui vise à modifier la Loi sur la GRC en instaurant des procédures plus justes et plus légitimes concernant la discipline interne de la GRC, les griefs et les méthodes de règlement des plaintes émanant du public, est resté en plan au Feuilleton en raison de la dissolution de la 32$^{e}$ législature. On étudie la possibilité de présenter le projet de loi à nouveau au cours de la prochaine législature.

**Bénévoles et organismes de bénévolat:** Les arrangements en ce qui concerne le financement de soutien de base consenti par le Ministère aux organismes de bénévolat participant au système de justice pénale ont été

consolidés en un seul programme et transférés au Secrétariat du Ministère aux fins de gestion permanente. Par conséquent, le programme finance maintenant 11 organismes nationaux de bénévolat, à même un budget de plus de 2 millions de dollars. Les organismes ainsi financés assurent des services directs et indirects aux délinquants aux niveaux local et national ainsi que des services de consultation et des conseils au Ministère sur un grand nombre de questions relatives à la justice pénale.

On a établi une structure de base en vue de l'élaboration des politiques, prévoyant notamment une nouvelle catégorie de subventions, un cycle d'évaluation quinquennal et des niveaux de financement majorés de façon considérable. En 1985-1986, on poursuivra les travaux portant sur la politique de financement, de concert avec le secteur du bénévolat, et le programme lui-même continuera de façon permanente.

**Contrôle des armes à feu:** La négociation des ententes financières fédérales-provinciales concernant le programme de contrôle des armes à feu est une activité périodique. Les ententes ont été prorogées jusqu'au 31 mars 1986, selon les mêmes modalités que les précédentes. En 1985-1986, on entamera les négociations portant sur la prochaine série d'ententes.

**4. Efficacité du Programme**

Le Secrétariat procède à une série d'évaluations à trois niveaux distincts.

La Direction des programmes et la Direction des politiques effectuent des évaluations complètes des répercussions de certains projets prioritaires. De plus, la Direction des programmes effectue des examens de programme en ce qui concerne les projets de démarrage et met sur pied des trousses de contrôle et d'auto-évaluation pour les projets dans les domaines importants des victimes et des jeunes contrevenants. Ces évaluations servent très utilement à la planification, à la gestion des projets, à l'élaboration de politiques et de programmes et à la communication de renseignements aux secteurs intéressés et au public canadien.

Ces évaluations de projets sont effectuées conjointement avec le plan d'évaluation du Secrétariat au niveau suivant (évaluation de programmes). On entreprend des évaluations, à titre d'essai, de certains éléments de programmes du Secrétariat.

Parfois, le Cabinet demande au Secrétariat de faire une évaluation, à la suite de la mise en application d'une loi importante. De telles évaluations de politiques ou de troisième niveau vont au-delà de l'évaluation de programmes dans la mesure où l'on étudie les effets et les répercussions de programmes législatifs et administratifs touchant un certain nombre d'organismes fédéraux, provinciaux et autres à



07

l'extérieur du Secrétariat. Ces évaluations sont complexes et exigent de plus longs délais que les évaluations aux niveaux inférieurs.

## 5. Données sur le rendement et justification des ressources

Le Secrétariat du Ministère fonctionne dans les limites d'une base de ressources relativement petite et constante, ce qui lui permet d'effectuer ses fonctions permanentes les plus fondamentales. Ces fonctions consistent à fournir des conseils stratégiques, à exécuter des programmes de recherche, de statistiques et de mise à l'essai qui appuient la fonction stratégique, et à s'occuper, de façon préliminaire, des principales initiatives stratégiques au fur et à mesure que celles-ci sont prises. Lorsque le Cabinet ordonne au Secrétariat d'entreprendre des programmes d'activités importantes et prolongées découlant d'initiatives précises, comme les jeunes contrevenants, les victimes ou la prévention du crime, la base de ressources du Secrétariat est ajustée de façon temporaire ou à long terme, en fonction des ressources nécessaires à ces initiatives prioritaires.

Il y aura en 1985-1986 une augmentation importante de la base de ressources du Secrétariat, étant donné que celui-ci assume la responsabilité de l'administration des ententes fédérales-provinciales de partage des coûts s'élevant à 145 millions de dollars pour les services offerts aux jeunes contrevenants. De plus, 14,3 millions de dollars seront affectés à l'élaboration de systèmes et à d'autres activités de mise en application et d'administration liées à la Loi sur les jeunes contrevenants.

Le tableau 4 indique la répartition des dépenses non salariales du Secrétariat (autres frais de fonctionnement, immobilisations, subventions et contributions) en 1985-1986.

Les rapports de rendement opérationnel concernant le plan de dépenses de 1983-1984 figurent aux pages 10 à 12 du présent document.

**Tableau 4: Dépenses non salariales prévues et résultats non-salaires dirigés par objectif opérationnel pour 1985-1986**

| Objectif opérationnel | Dépenses non salariales (en milliers de dollars) | Résultats prévus |
|---|---|---|
| Jeunes contrevenants | 160 962 | Mise en application de la Loi sur les jeunes contrevenants |
| Bénévoles et organismes de bénévolat | 2 060 | Financement de base et élaboration d'une politique ministérielle à l'appui des organismes nationaux participant au système de justice pénale |
| Victimes de crime | 1 735 | Achèvement des projets de recherche, de mise à l'essai et de projets témoins, mise en application d'un programme de sensibilisation du public, |
| Prévention du crime | 1 080 | Achèvement des projets de recherche, de mise à l'essai et des projets témoins, et mise en place d'un programme de sensibilisation du public visant à encourager les initiatives locales en matière de prévention du crime |
| Autochtones | 700 | Achèvement des projets de recherche, de mise à l'essai et des projets témoins, et amélioration, de façon générale, des services de Secrétariat dans les provinces des Prairies, en Colombie-Britannique et dans les Territoires concernant les autochtones et le système de justice pénale |
| Politique en matière de justice pénale | 505 | Achèvement des projets de recherche, de mise à l'essai et des projets témoins, et de l'élaboration des politiques connexes concernant les questions touchant le système |



09

| Objectif opérationnel | Dépenses non salariales (en milliers de dollars) | Résultats prévus |
|---|---|---|
| | | de justice pénale non pas particulièrement liées aux services correctionnels,aux services de police et à l'application de la loi |
| Femmes ayant des démêlés avec la justice | 420 | Achèvement des projets de recherche, de mise à l'essai et des projets témoins ayant pour objet d'améliorer les programmes concernant les femmes ayant des démêlés avec la justice |
| Services de police et politiques sur l'application de la loi | 365 | Achèvement des recherches et de l'élaboration des politiques concernant les initiatives principales décrites aux pages 20 à 28 du présent document et prestation de conseils en matière de politiques sur les autres aspects des services de police et de l'application de la loi |
| Réforme du droit pénal | 305 | Achèvement des recherches et des améliorations en matière de politiques et de dispositions législatives concernant les pouvoirs de la police, la détermination des peines, le droit correctionnel et les troubles mentaux |
| 7e Congrès des NU pour la prévention du crime | 205 | Achèvement des préparatifs pour le Congrès et participation au Congrès à l'automne 1985 |
| Contrôle des armes à feu | 200 | Consultations, élaboration de politiques et mise en place de programmes de sécurité concernant les armes à feu |
| Politique en matière correctionnelle | 200 | Achèvement des recherches et de l'élaboration des politiques concernant les services correctionnels et la gestion de |

| Objectif opérationnel | Dépenses non salariales (en milliers de dollars) | Résultats prévus |
|---|---|---|
| | | ceux-ci, y compris les initiatives décrites aux pages 26 et 27 du présent document |
| Sécurité nationale | 195 | Élaboration des politiques et coordination du programme de sécurité nationale du gouvernement fédéral |
| Mise en liberté sous condition | 155 | Achèvement de la recherche concernant la prise de décision, l'évaluation des risques et la suspension et la révocation de la libération conditionnelle fonctionnement du Centre de documentation sur les victimes et élaboration de politiques connexes visant à encourager l'amélioration des services offerts aux victimes d'actes criminels |
| Services professionnels | 1 420 | Prestation de services de bibliothèque, de référence et de communication, de services juridiques, d'informatique et de statistiques, ainsi que d'autres services professionnels et techniques au Secrétariat et à ses clients, communication de renseignements provenant de recherches et de renseignements connexes et prestation de soutien financier aux centres universitaires de criminologie |
| Direction et administration | 2 972 | Gestion et direction assurées par le Ministre, le sous-ministre et les chefs de direction, achat de biens et prestation de services administratifs. |

**E. Bureau de l'Enquêteur correctionnel**

Le Bureau de l'Enquêteur correctionnel a été créé en 1973 conformément à la Loi sur les enquêtes. Le mandat de l'Enquêteur correctionnel, établi par décret en 1977, est "de faire enquête, soit de sa propre initiative, soit à la demande du Solliciteur général du Canada, ou encore à la suite des plaintes reçues des détenus ou présentées en leur nom au sens où l'entend la Loi sur les pénitenciers, et faire rapport sur les problèmes des détenus qui ressortissent à la compétence du Solliciteur général". L'Enquêteur est donc l'ombudsman des personnes incarcérées.

Le Bureau de l'Enquêteur correctionnel compte 10 employés et demande 523 376 $ dans le Budget des dépenses de 1985-1986. Le personnel s'occupe de plusieurs centaines de plaintes par an, mène un nombre égal d'entrevues et visite périodiquement tous les établissements pénitentiaires. En se tenant en rapport avec le Commissaire du Service correctionnel du Canada et avec des organismes connexes, l'Enquêteur correctionnel s'efforce de résoudre les plaintes par des mesures administratives. Les principaux genres de plaintes qui font l'objet d'enquêtes ont trait aux transfèrements des détenus, à des problèmes médicaux, à des réclamations concernant les biens des détenus et à la discipline.

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Le tableau 5 ci-dessous énumère les dépenses du Secrétariat par article.

**Tableau 5: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 12,920 | 12,337 | 10,390 |
| Autres frais touchant le personnel | 1,805 | 1,249 | 1,626 |
| | 14,725 | 13,586 | 12,016 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 1,563 | 1,547 | 1,293 |
| Information | 514 | 965 | 598 |
| Services professionnels et spéciaux | 5,172 | 8,613 | 4,090 |
| Location | 518 | 520 | 323 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 46 | 91 | 124 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 1,008 | 925 | 692 |
| Subventions et contributions | 163,911 | 131,608 | 8,676 |
| Toutes autres dépenses | - | - | 1 |
| | 172,732 | 144,269 | 15,797 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 187,457 | 157,855 | 27,813 |
| Capital | 100 | 366 | 336 |
| Total des dépenses | 187,557 | 158,221 | 28,149 |



13

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 6: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| **Gestion** | 31 | 26 | 17 | 50 350-96 300 | 66 066 |
| **Scientifique et professionnelle** | 32 | 39 | 33 | 13 609-85 140 | 48 018 |
| **Administration et service extérieur** | | | | | |
| Services administratifs | 43 | 42 | 35 | 13 912-57 987 | 39 837 |
| Gestion des finances | 8 | 8 | 8 | 13 853-57 980 | 37 609 |
| Services d'information | 6 | 6 | 6 | 13 579-57 980 | 43 479 |
| Organisation et méthodes | 4 | 4 | 4 | 13 520-57 980 | 45 697 |
| Gestion du personnel | 9 | 9 | 9 | 13 330-63 870 | 39 934 |
| Programmes de bien-être social | 23 | 23 | 23 | 14 860-57 980 | 42 409 |
| Administration des programmes | 44 | 47 | 44 | 13 912-57 987 | 43 108 |
| Gestion des systèmes d'ordinateurs | 2 | - | - | 18 766-61 433 | 46 050 |
| **Technique** | 8 | 6 | 5 | 10 719-63 173 | 33 236 |
| **Soutien administratif** | | | | | |
| Commis aux écritures et aux règlements | 43 | 39 | 42 | 12 932-31 743 | 21 631 |
| Secrétariat, sténographie, et dactylographie | 52 | 50 | 54 | 12 636-31 946 | 23 577 |
| Mécanographie | 7 | 8 | - | 12 665-25 271 | 20 834 |
| **Exploitation** | - | 1 | 3 | | |
| **Autres** | 7 | 7 | 7 | | |

**NOTA:** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.



15

### 3. Paiements de transfert

**Tableau 7: Ventilation des subventions et des contributions**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Subventions | | | |
| Association canadienne des chefs de police | 50 000 | 50 000 | 50 000 |
| Association canadienne pour la prévention du crime | 125 000 | 125 000 | 125 000 |
| Société John Howard | 50 000 | 50 000 | 50 000 |
| Organismes autorisés d'assistance postpénale | 1 857 000 | 1 642 846 | 1 338 600 |
| Subventions aux provinces et territoires au titre de la mise en application de la Loi sur les jeunes contrevenants | 12 500 000 | 12 500 000 | - |
| | 14 582 000 | 14 367 846 | 1 563 600 |
| Contributions | | | |
| Paiements aux provinces, aux territoires et aux organismes publics et privés pour appuyer des activités qui complètent celles du Solliciteur général | 2 285 700 | 2 364 000 | 1 873 872 |
| Programme d'emploi d'été pour étudiants | - | - | 1 716 265 |
| Programme de relance de l'aide à l'emploi (RELAIS) | - | 188 216 | 3 522 400 |
| Financement de base - Organisations inter nationales bénévoles | 230 300 | 238 018 | |
| -Contributions aux provinces et aux territoires conformément aux ententes conclues avec le Ministère et visant à appuyer l'élaboration de programmes, de renseignements et de systèmes de tenue de dossiers relatifs à la mise en application de la Loi sur les jeunes contrevenants | 1 800 000 | 2 400 000 | - |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Contributions aux provinces et aux territoires au titre des ententes approuvées par le gouverneur en conseil en matière de partage des frais de services de justice applicable aux jeunes en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants | **145 013 000** | 112 050 000 | - |
| | **149 329 000** | 117 240 234 | 7 112 537 |
| | **163 911 000** | 131 608 080 | 8 676 137 |



4517

## B. Analyse des coûts

### Coût net du Programme

Le Budget des dépenses de 1985-1986 du Secrétariat ne comprend que les montants devant être votés et les autorisations législatives. Une description complète du coût du Programme du Secrétariat doit tenir compte d'autres postes. Ainsi, les services fournis gratuitement par d'autres ministères, comme les installations fournies par Travaux publics et les services offerts par Approvisionnements et Services, le Conseil du Trésor et le ministère du Travail, devront être pris en considération.

**Tableau 8: Coût net du Programme pour l'année 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Dépenses de 1985-1986 | Plus autres coûts | **Coût total net** | Total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|
| Programme du Solliciteur général | 187 557 | 2 799 | **190 356** | 160 536 |

| Éléments des autres coûts | (en milliers de dollars) |
|---|---|
| • Services assurés par Travaux public Canada | 2 500 |
| • Services assurés par le Conseil du Trésor | 214 |
| • Autres | 85 |

# Statistique Canada

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

4519

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste au:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, Canada, K1A 0S9

N° de catalogue BT 31-2/1986-III-68 Canada: 9.00 $
ISBN 0-660-52974-2 à l'étranger: 10.80 $

Prix sujet à changement sans avis préalable

4521

**Budget des dépenses 1985-1986**

**Partie III**

**Statistique Canada**

23

**Préface**

Le présent plan de dépenses est conçu pour servir d'ouvrage de référence et à ce titre, il contient plusieurs niveaux de précisions destinés à satisfaire aux différents besoins des utilisateurs.

Le plan de dépenses comprend trois sections. La section I présente un aperçu du Programme ainsi qu'un résumé de ses plans et de son rendement actuels. La section II donne plus de détails sur chaque activité, notamment les résultats escomptés et les autres renseignements vitaux qui fondent la demande de ressources. La section III fournit plus de renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales, qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

Des extraits de la Partie II du Budget des dépenses précèdent la section I afin de garantir une certaine continuité avec les autres documents du Budget des dépenses.

Le présent document est conçu de façon à faciliter l'accès à des renseignements particuliers dont pourraient avoir besoin les lecteurs. La table des matières décrit chaque section en détail; par ailleurs, un résumé financier figurant dans la section I renvoie aux renseignements plus précis que l'on trouve à la section II. Enfin, dans tous le document des renvois permettent au lecteur de trouver plus de précisions sur les points qui l'intéressent plus particulièrement.

## Table des matières

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Section I**
**Aperçu du Programme**


| | | |
|---|---|---|
| A. | Points saillants | 6 |
| B. | Résumé financier par activité | 7 |
| C. | Données de base | |
| | 1. Introduction | 8 |
| | 2. Mandat statutaire | 9 |
| | 3. Objectifs du Programme | 9 |
| | 4. Plan d'exécution du Programme | 9 |
| D. | Perspective de planification | |
| | 1. Contexte | 12 |
| | 2. Initiatives | 14 |
| | 3. Efficacité du Programme | 15 |


**Section II**
**Analyse par activité**


| | | |
|---|---|---|
| A. | Statistique économique internationale et nationale | 18 |
| B. | Statistique socio-économique | 25 |
| C. | Recensement et statistique sociale | 29 |
| D. | Statistique des institutions | 35 |
| E. | Infrastructure technique | 41 |
| F. | Services de gestion centrale | 52 |


**Section III**
**Renseignements supplémentaires**


| | | |
|---|---|---|
| A. | Analyse par article | |
| | 1. Dépenses par article | 55 |
| | 2. Dépenses en personnel | 56 |
| | 3. Paiements de transfert | 57 |
| B. | Analyse des coûts | 58 |
| C. | Analyse des recettes | 59 |
| D. | Évaluation du Programme | 60 |
| E. | Exemples de produits et d'utilisations | 62 |
| F. | Autorité légale | 64 |
| G. | Engagements internationaux | 65 |
| H. | Organisation régionale | 66 |




25

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

## Autorisation d'affectation de crédits

L'autorisation est demandé de dépenser $187,450,000 à l'appui du Programme de Statistique Canada au cours de l'exercise financier 1985-1986. Les autres dépenses, évaluées à $20,220,000 pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés seront assumées en vertu de l'autorisation législativeexistante.

## Besoins financiers par autorisation

| Crédits (en milliers de dollars) | | **Budget principal 1985-1986** | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Statistique Canada** | | |
| 15 | Dépenses du Programme | **187,450** | 186,902 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | **20,220** | 18,202 |
| | **Total du Programme** | **207,670** | 205,104 |

## Crédits - Libellés et montants

| Numéro des crédits | Ministères et organismes (dollars) | **Budget principal 1985-1986** |
|---|---|---|
| | **Statistique Canada** | |
| 15 | Statistique Canada - Dépenses du Programme, subventions inscrites au Budget, contributions et autorisation de dépenser les recettes de l'année | **187,450,000** |

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Programme par activité ($000)

| | Budget des dépenses principal 1985-1986 | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Budgétaire | | | | | | | |
| | Années-personnes autorisées | Fonctionnement | Capital | Paiements de transfert | Total partiel | Moins: revenus à valoir sur le crédit | Total | Budget des dépenses principal 1984-1985 |
| Statistique économique internationale et nationale | 1,446 | 64,682 | | | 64,682 | -- | 64,682 | 62,707 |
| Statistique socio-économique | 732 | 37,469 | | | 37,469 | -- | 37,469 | 39,698 |
| Recensement et statistique sociale | 332 | 16,107 | 73 | | 16,180 | -- | 16,180 | 17,297 |
| Statistique des institutions | 356 | 16,874 | | | 16,874 | -- | 16,874 | 16,766 |
| Infrastructure technique | 1,121 | 55,989 | | | 55,989 | 8,424 | 47,565 | 43,968 |
| Services de gestion centrale | 485 | 23,989 | 817 | 94 | 24,900 | -- | 24,900 | 24,668 |
| | 4,472 | 215,110 | 890 | 94 | 216,094 | 8,424 | 207,670 | 205,104 |



27

## Section I
## Aperçu du Programme

### A. Points saillants

Les principaux objectifs de Statistique Canada pour 1985-1986 sont exposés dans son Programme en cours décrit dans le corps du présent document. Les articles suivants énoncent les intentions supplémentaires pour l'année 1985-1986:

- analyser la mesure dans laquelle les personnes âgées dépendent des réseaux de soutien formels et informels; ce document sera le premier produit d'une nouvelle enquête générale sur les faits sociaux conçue afin de suivre et d'analyser les tendances sociales, y compris les questions relatives au chômage, à l'éducation, à la santé ainsi qu'à certains groupes démographiques (voir la page 30);

- accroître le nombre de produits d'information juridique en réponse à un certain nombre de questions prioritaires soulevées par les ministères fédéraux et provinciaux (voir la page 36);

- établir un procédé de publication améliorant l'efficience et l'efficacité de la production dans le but de répondre aux besoins des utilisateurs (voir la page 44);

- réviser les enquêtes-entreprises dans le but de réduire les coûts des enquêtes ainsi que le fardeau des répondants (voir la page 46);

- améliorer l'efficience en intégrant les opérations statistiques effectuées au bureau central et en confiant davantage aux régions les opérations lorsque l'efficacité des coûts ou la qualité peuvent être ainsi améliorés (voir la page 49)

- utiliser davantage la technologie des calculs afin d'améliorer la productivité et la valeur des produits (voir la page 51);

- gérer les ressources en personnel en vue de rehausser le profil des capacités des ressources humaines du Bureau à la lumière des progrès technologiques (voir la page 53).

## B. Résumé financier par activité

**Tableau 1: Résumé financier par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | | Prévu 1984-1985 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Activité | Dépenses totales | Recettes à valoir sur le crédit | Dépenses nettes totales | Dépenses nettes totales | Différence | Détails à la page |
| Statistique économique internationale et nationale | 64,682 | | 64,682 | 62,707 | 1,975 | 18 |
| Statistique socio-économique | 37,469 | | 37,469 | 39,698 | (2,229) | 25 |
| Recensement et statistique sociale | 16,180 | | 16,180 | 17,297 | (1,117) | 29 |
| Statistique des institutions | 16,874 | | 16,874 | 16,766 | 108 | 35 |
| Infrastructure technique | 55,989 | 8,424 | 47,565 | 43,968 | 3,957 | 41 |
| Services de gestion centrale | 24,900 | | 24,900 | 24,795 | 105 | 52 |
| | 216,094 | 8,424 | 207,670 | 205,231 | 2,439 | |
| Années-personnes autorisées | | | 4,472 | 4,600 | (128) | |

Par rapport aux prévisions pour l'année 1984-1985, l'augmentation de 2.4 millions de dollars des besoins pour 1985-1986 tient compte des importants articles suivants:

| | en millions de dollars |
|---|---|
| • remaniement des enquêtes-entreprises | 1.8 |
| • hausses salariales et augmentation due à l'inflation | 9.2 |
| • réductions diverses de programmes, y compris l'augmentation de l'efficience et les activités cycliques | (8.6) |

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Programme de l'organisme statistique national, créé par le Parlement en 1918, a évolué en réponse à la demande croissante de renseignements statistiques. Tous les niveaux d'administration publique, le monde des affaires, le monde du travail, les établissements d'enseignement, les institutions sociales, les associations professionnelles, la communauté statistique internationale et le grand public se servent de données de Statistique Canada lorsqu'ils traitent des changements sociaux et économiques au pays.

Statistique Canada brosse un tableau complet de l'économie nationale au moyen de statistiques sur la fabrication, l'agriculture, les exportations et les importations, les ventes au détail, les services, les prix, la variation de la productivité, le commerce, les transports, l'emploi et le chômage, et au moyen de mesures globales comme le produit national brut. Les conditions sociales sont mises en lumière par des statistiques qui couvrent la démographie, la santé l'éducation, la justice, la culture ainsi que le revenu et les dépenses des ménages. Ces données économiques et sociales sont produites aux niveaux national et provincial, pour les grands centres de population, pour les centres infraprovinciaux et pour les "petites régions".

Statistique Canada distribue ses renseignements par l'intermédiaire de communiqués de presse, de publications, de diffusion électronique et de réponses à des demandes directes. Il offre en outre, selon une formule de recouvrement des frais, des produits et services spécialisés, notamment des conseils sur la conception et la mise en oeuvre de projets de collecte de données pour les ministères et organismes fédéraux.

Statistique Canada effectue des travaux de recherche et de développement à l'égard des techniques, concepts et méthodes statistiques de collecte, de traitement et de diffusion des données pour garantir l'efficience des opérations et la qualité supérieure des capacités techniques. Dans l'intérêt général, Statistique Canada réalise des études qui mettent en perspective les données qu'il recueille.

Le Bureau travaille de concert avec ses partenaires fédéraux et provinciaux afin de réduire au minimum le double emploi et de veiller au respect des normes et des classifications statistiques. Il s'acquitte en outre d'un certain nombre d'engagements à titre de membre de la communauté statistique internationale (voir la page 65, section III).

## 2. Mandat statutaire

Le mandat formel de Statistique Canada émane principalement de la Loi sur la statistique. En vertu de cette Loi et sous la direction du ministre, le Bureau doit recueillir, compiler, analyser et publier des données statistiques sur la situation économique, sociale et générale du pays et de ses citoyens. D'autres lois fédérales exigent aussi que Statistique Canada produise des données à des fins très diverses. Ce sont, par exemple, la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, la Loi sur les langues officielles, la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. (On trouve, à la page 64, la liste de toutes les lois qui exigent que le statisticien en chef ou Statistique Canada recueille ou fournisse des renseignements précis.)

## 3. Objectifs du Programme

Les objectifs de Statistique Canada sont de:

- Fournir, à l'intention du public, des entreprises et des décideurs, de même que pour l'avantage et l'information en général des Canadiens, des renseignements et des analyses statistiques sur la vie sociale et économique du Canada, de ses provinces, de ses régions, de ses entreprises, de ses institutions et de ses habitants, afin de mieux faire comprendre les différents aspects du Canada et de fournir une base utile à l'élaboration, à l'examen et à l'évaluation des politiques et des programmes dans le domaine social et économique.

- Promouvoir un programme national de statistique par la coordination des programmes statistiques des ministères et organismes fédéraux avec ceux des provinces et des territoires.

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Comme l'illustre le tableau 2, Statistique Canada a défini six activités qui rendent compte des travaux du Bureau et de l'effort qu'il déploie pour atteindre les objectifs fixés.

Les quatre premières activités comprennent la planification et la mise en oeuvre de diverses enquêtes et d'autres activités sources des produits statistiques du Programme.



81

L'activité de l'infrastructure technique fournit des services centralisés essentiels à tous les procédés statistiques, y compris la méthodologie des enquêtes, le remaniement des questionnaires, les systèmes de classification ainsi que la collecte et le traitement des données. L'activité comprend en outre la prestation de produits et de services statistiques spéciaux selon une formule de recouvrement des coûts ainsi que des services de recherche et d'analyse, de marketing et d'information. Les services de gestion centrale fournissent des services dans les domaines de la gestion, de la planification, des finances et du personnel.

**Tableau 2: Structure des activités**

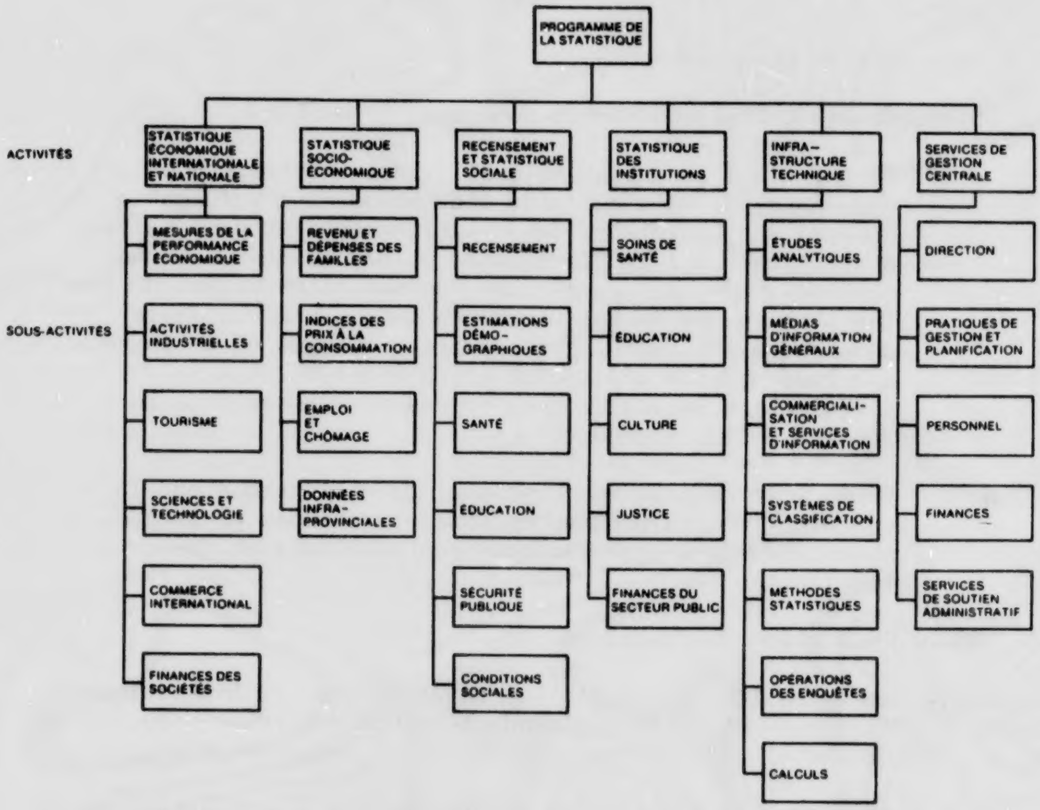


**Organisation:** Le ministre des Approvisionnements et Services est le ministre responsable de Statistique Canada au Parlement. Le Bureau est dirigé par le statisticien en chef du Canada, appuyé par le sous-statisticien en chef et qui participe à tous les aspects de la gestion et de la planification.

Le tableau 3 présente les relations entre les six activités du Programme de Statistique Canada et l'organigramme du Bureau.

Les neuf bureaux régionaux qui relèvent du statisticien en chef adjoint, Communications et opérations, effectuent, lorsque c'est rentable, les opérations de collecte, de production et d'information. Des détails sur les bureaux régionaux figurent à la section III Renseignements supplémentaires, page 66.

**Tableau 3: Ressources par organisation et par activité (en milliers de dollars)**

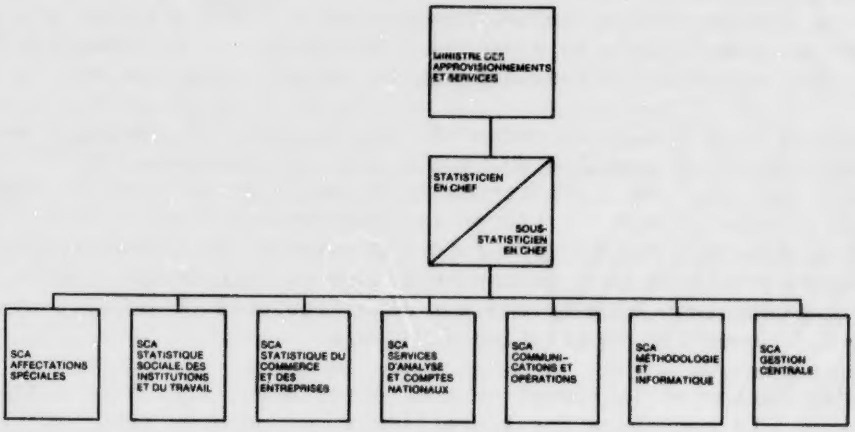


| ACTIVITÉ | SCA AFFECTATIONS SPÉCIALES | SCA STATISTIQUE SOCIALE, DES INSTITUTIONS ET DU TRAVAIL | SCA STATISTIQUE DU COMMERCE ET DES ENTREPRISES | SCA SERVICES D'ANALYSE ET COMPTES NATIONAUX | SCA COMMUNI-CATIONS ET OPÉRATIONS | SCA MÉTHODOLOGIE ET INFORMATIQUE | SCA GESTION CENTRALE | TOTAL (en milliers de dollars) A-P |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | $ 000 A-P | | | | | | |
| STATISTIQUE ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE ET NATIONALE | | 304 (5) | 52,450 (1,200) | 11,928 (241) | | | | 64,682 (1,446) |
| STATISTIQUE SOCIO-ÉCONOMIQUE | | 27,331 (521) | 6,290 (138) | | 3,848 (73) | | | 37,469 (732) |
| RECENSEMENT ET STATISTIQUE SOCIALE | | 16,180 (332) | | | | | | 16,180 (332) |
| STATISTIQUE DES INSTITUTIONS | | 16,874 (356) | | | | | | 16,874 (356) |
| INFRASTRUCTURE TECHNIQUE | | | | 5,746 (94) | 22,400 (568) | 19,419 (439) | | 47,565 (1,121) |
| SERVICES DE GESTION CENTRALE | | | | | 6,887 (182) | | 18,013 (323) | 24,900 (485) |
| TOTAL POUR LE PROGRAMME | | 60,689 (1,214) | 58,740 (1,338) | 17,674 (335) | 33,135 (823) | 19,419 (439) | 18,013 (323) | 207,670 (4,472) |



83

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

La portée, l'accent et les procédés du Programme sont directement liés au besoin éventuel de renseignements supplémentaires, à l'incidence de l'évolution technologique et aux besoins prévus par les lois.

**Besoins de renseignements supplémentaires:** Un certain nombre de nouvelles questions sociales et économiques peuvent créer un besoin de données statistiques en plus de celles déjà produites. Ces besoins ont été définis au moyen de consultations auxquelles ont pris part les comités consultatifs externes et les utilisateurs de données. Par ailleurs, les besoins de renseignements ont été définis par les comités parlementaires, au moyen de l'évaluation du Programme et à partir des recherches effectuées par le Bureau, entre autres.

En règle générale, on reconnaît que la création d'emplois aura une importance particulière au Canada pour les quelques prochaines années. Bien que les statistiques de l'emploi et du chômage soient au point, il reste encore à explorer la dynamique de l'activité sur le marché du travail, les besoins futurs au niveau des compétences et des professions et les causes et les conséquences du chômage. Ces renseignements sont nécessaires aux planificateurs de politiques qui traitent la question de création d'emplois.

L'éducation et la formation sont étroitement liés à la création d'emplois. Le recyclage des travailleurs qui perdent leur emploi en raison de l'évolution technologique ou du changement des structures économiques est particulièrement important. L'élaboration de politiques et de programmes dans le domaine de l'enseignement postsecondaire nécessite plus de données sur l'éducation permanente et la formation professionnelle.

Les questions de développement commercial et industriel comme la spécialisation industrielle, le développement régional, la mainmise étrangère, la concurrence internationale, le libre échange et le rôle de la petite entreprise requièrent des données et des analyses dans les domaines où les statistiques existantes ne sont pas entièrement adéquates. L'analyse du secteur des services, qui prend une place de plus en plus grande dans l'économie canadienne, exige des données améliorées au sujet des genres d'activité et de leur volume ainsi que de la croissance de la valeur des services. Pour traiter de la question connexe de la productivité. il est nécessaire de produire des données plus détaillées sur les facteurs tels que le stock de capital, l'utilisation des ressources, les innovations technologiques et la diffusion de la technologie de pointe dans le secteur de la fabrication.

Les fonctionnaires, les analystes professionnels et le grand public réclament plus de statistiques sur la taille et le fonctionnement du secteur public canadien, sur son efficience et son efficacité. Les besoins de données englobent l'amélioration de la mesure des recettes et des dépenses du secteur public, de ses niveaux d'emploi et de sa situation financière en termes d'investissements et d'endettement. Pour répondre à ces besoins, il est nécessaire de normaliser les données afin de permettre des comparaisons plus précises entre les administrations publiques et les niveaux d'administration.

La question de la sécurité du revenu a pris de l'importance car le vieillissement de la population, l'inflation et les niveaux élevés du chômage sont des causes de préoccupations au sujet du revenu de certains groupes, particulièrement des personnes âgées vivant seules et des familles monoparentales. L'élaboration et le contrôle des programmes de supplément du revenu et des pensions requièrent de meilleures données statistiques sur des sujets comme la distribution du revenu et des richesses, la pauvreté, les droits à la pension et les systèmes de soutien des familles.

Les dispositions de la Constitution et les négociations relatives aux revendications foncières ont suscité beaucoup d'intérêt à l'égard d'une série de questions touchant les peuples autochtones dans la société canadienne. L'examen de ces questions exige que l'identification et le profil de ces groupes de population soient améliorés.

Pour donner suite aux recommandations du Comité parlementaire concernant les handicapés, il faut obtenir de nouvelles données sur le nombre de personnes handicapées au Canada ainsi que sur leurs caractéristiques. La nature des handicaps et leur incidence sur la santé, l'éducation, l'emploi et les autres aspects de la vie des personnes touchées figurent parmi les renseignements indispensables.

Le rapport du Comité parlementaire spécial sur les minorités visibles soulignait à maintes reprises que l'élaboration et la surveillance des programmes d'action positive et autres sont freinées par un manque de statistiques. Afin de concevoir des programmes destinés à promouvoir le bien-être des groupes minoritaires et à les aider à surmonter les obstacles de la participation à part entière dans la vie canadienne, davantage de données sont nécessaires.

Ces dernières années, les coûts et l'accès aux systèmes de soins de santé, l'incidence future du vieillissement de la population et d'autres questions connexes sont devenus des causes de préoccupation de plus en plus grandes. On dispose de beaucoup de données sur les établissements de santé et sur les coûts du traitement des maladies, mais en comparaison, on connaît peu le sujet de la santé des Canadiens en relation avec les dépenses au titre des soins. Cette situation limite l'évaluation de l'efficacité des systèmes et des programmes de soins de santé qui visent à encourager un mode de vie plus sain. Un plus grand nombre de données permettraient en outre de mieux identifier le mode de vie et les autres déterminants d'une bonne santé, ainsi que les groupes pouvant être désavantagés à l'égard des soins de santé.

**Évolution technologique:** Les progrès technologiques ont rendu possible de nouvelles approches dans les méthodes de collecte et de traitement des données ainsi que dans la préparation des produits. On peut maintenant réaliser la collecte électronique des données à partir d'un grand nombre de sources. Grâce à un matériel plus perfectionné, les données peuvent être corrélées, rehaussant la cohérence et la précision des statistiques. La technologie d'information dont dispose les utilisateurs de données ouvre la voie à de nouvelles techniques de diffusion. Des progrès particuliers, comme l'utilisation répandue des mini-ordinateurs et micro-ordinateurs ainsi que d'un nouveau système de communication au moyen de transmission par satellite et de réseaux de télédistribution, auront une grande portée sur tous les aspects du fonctionnement du Programme.

**Autorité légale:** Les textes législatifs continuent d'exiger que Statistique Canada recueille et diffuse des données précises afin de définir les niveaux de dépenses et de recettes, d'évaluer les politiques et d'administrer les programmes. (Voir la page 64, Renseignements supplémentaires, pour consulter la liste des lois qui exigent actuellement la prestation de renseignements précis.)

## 2. Initiatives

En 1985-1986, Statistique Canada entreprendra les initiatives suivantes en réponse aux considérations exposées ci-dessus:

- élaborer des méthodes permettant de produire, à partir des dossiers administratifs ou des enquêtes-échantillon de la population, des données pouvant répondre aux besoins qui se feront jour comme conséquence de la réduction de la portée du recensement de 1986;

- mettre sur pied une enquête annuelle générale sur les faits sociaux afin de fournir des données dans les domaines où les planificateurs de politiques en ont besoin; la première enquête portera sur les réseaux de soutien pour les personnes âgées; il est possible que la deuxième soit destinée au chômage chez les jeunes;

- produire des prévisions financières pour le secteur public à l'égard de l'année en cours, à des fins de coordination des budgets fédéraux-provinciaux, et améliorer les données sur l'endettement, les investissements et les niveaux d'emploi dans le secteur public;

- mener une enquête pilote sur le stock de capital en vue d'améliorer les mesures de la productivité industrielle et l'échelle de la production et des coûts, ainsi que pour améliorer la compréhension des utilisations et des efforts de la technologie;

- produire de nouvelles données sur les diplômés universitaires, sur leur statut professionnel, leur expérience et leurs besoins courants;

- tendre vers une plus grande intégration des opérations statistiques et vers l'informatisation des procédés de production afin de rehausser la productivité et la valeur des produits destinés aux utilisateurs; et

- remanier les enquêtes-entreprises dans le but global d'améliorer la qualité des produits relatifs aux activités industrielles.

## 3. Efficacité du Programme

L'efficacité du Programme de la statistique est tributaire de la pertinence et de l'utilité de ses produits aux yeux des utilisateurs. Ces qualités sont garanties par divers mécanismes intégrés dans le processus statistique.

L'évaluation du Programme constitue un important outil de gestion qui défend le maintien de la pertinence et de l'efficacité. À titre de politique, les études sur les principaux secteurs du Programme, dans lesquelles on retrouve des interviews avec les principaux utilisateurs ainsi qu'une revue des concepts et méthodes, sont menées par des experts oeuvrant à l'extérieur de l'organisme. La section III, page 60, contient des renseignements sur les études d'évaluation du Programme venant d'être menées et sur un programme connexe visant à améliorer l'efficience opérationnelle.

Statistique Canada utilise en outre un réseau de comités consultatifs formels traitant de plusieurs grands sujets dans le but d'assurer la pertinence des programmes (par exemple, comptabilité nationale, prix, culture, statistique de l'état civil, éducation, justice et travail).



37

Par ailleurs, des réunions fédérales-provinciales sont régulièrement organisées; elles ont pour objet de veiller à ce que les concepts statistiques soient évalués et que les produits restent pertinents.

La participation du Canada à des organismes internationaux comme l'Organisation de coopération et de développement économiques, les Nations Unies, l'Organisation internationale du travail et le Fonds monétaire international exige que les produits du Programme répondent aux normes internationales pour veiller à ce que les données canadiennes soient appropriées à ces groupes.

Ces méthodes viennent compléter les échanges courants entre le personnel des enquêtes et les utilisateurs de données. Ce réseau de consultation fournit les renseignements dont Statistique Canada se sert pour maintenir et rehausser la pertinence et l'utilité de ses produits. Ces démarches ont comme résultat l'introduction continuelle de modifications au Programme, qui ont fait déclarer au Comité Moser et au vérificateur général:

> "Au titre de la qualité des données, nous avons été impressionnés par les normes d'excellence professionnelle que nous avons remarquées (...) Quant à l'optimisation, l'exactitude et la qualité générale, la plupart des séries principales peuvent se classer parmi les meilleures au monde (...) Nos contacts avec plusieurs utilisateurs clés ont révélé qu'en général la fiabilité des statistiques publiées par le Bureau est satisfaisante." (Rapport du Comité Moser, 1980).

> "Nous avons constaté que la gamme de produits du Bureau était certainement pertinente (...) Presque tout le budget de l'organisme est consacré à la production de statistiques exigées par la Loi ou destinées à répondre à des besoins bien connus du gouvernement (...) Nous n'avons trouvé aucun cas où Statistique Canada dépensait des sommes importantes sur des produits qui n'étaient d'aucune utilité précise (...) Il y a une consultation poussée avec les principaux utilisateurs des produits du Bureau. Nous avons constaté que le Statisticien en chef s'efforçait de réagir aux besoins du gouvernement (...) Il est ressorti des entretiens que nous avons eus avec plusieurs utilisateurs importants, dont les gouvernements fédéral et provinciaux, que les produits de l'organisme étaient en général satisfaisants et utiles ...". (Rapport du vérificateur général du Canada, 1984).

**Utilité des produits de Statistique Canada:** En plus des données fournies pour répondre aux exigences des lois, les statistiques offertes à l'administration publique sont principalement utilisées aux fins d'élaboration, de contrôle et d'évaluation des politiques et des programmes économiques et sociaux. Le tableau 32 à la page 62 de la section III donne plusieurs exemples de ces utilisations et des produits connexes au Programme.

Environ 45 % des demandes que reçoit Statistique Canada proviennent du monde des affaires qui se sert principalement des données pour planifier, contrôler et évaluer ses activités. On trouve plusieurs exemples de ces utilisations et des produits connexes au Programme au tableau 33 de la page 63, section III.

Pour leur part, les Canadiens utilisent les statistiques en vue d'améliorer leur compréhension du Canada et de prendre des décisions personnelles qui touchent leur vie quotidienne. L'utilité des données varie selon les intérêts et les besoins de chacun, et il est en pratique impossible de la mesurer du point de vue quantitatif. Les tendances des grands événements de la vie des gens, comme les naissances, les mariages, les décès, les mouvements de population et les divorces, suscitent beaucoup d'intérêt. On peut en dire autant des facteurs qui décrivent le bien-être économique de la nation.

L'indice des prix à la consommation (IPC) et les statistiques sur l'emploi et le chômage sont de bons exemples de produits qui intéressent particulièrement le grand public. L'IPC, qui mesure les changements réels des prix de détail, renseigne en permanence les Canadiens au sujet du pouvoir d'achat de leur revenu. Les caractéristiques de l'emploi et du chômage au pays, fournies chaque mois, sont particulièrement importantes aux yeux des gens qui songent à déménager, à se joindre à la population active ou à planifier leur éducation. La grande diffusion qu'accordent les médias d'information à ces données souligne leur importance pour les particuliers.

En général, les attitudes du public et les débats politiques sur les questions comme la criminalité, la santé, l'inflation, la croissance économique, les disparités régionales, la pauvreté et la langue se fondent sur des statistiques diffusées à grande échelle et reconnues à l'égard de conditions et de phénomènes inhérents à la société.

## Section II
## Analyse par activité

### A. Statistique économique internationale et nationale

**Objectifs**

Fournir des données statistiques et des analyses touchant la mesure des composantes internationale et nationale de la performance économique du Canada, afin de fournir une base à l'élaboration et à l'analyse de politiques, de programmes et de décisions économiques des secteurs public et privé.

Coordonner les activités de collecte et de regroupement des données avec d'autres ministères fédéraux et avec les provinces et les territoires afin de réduire au minimum le fardeau de réponse imposé au monde des affaires.

**Résumé des ressources**

L'activité de la statistique économique internationale et nationale représente environ 31 % du total des dépenses du Programme et 32 % du total des années-personnes pour 1985-1986.

**Tableau 4: Dépenses par activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | | Réelles 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Mesures de la performance économique | 10,588 | 210 | 10,104 | 210 | 9,187 | 203 |
| Activités industrielles | 36,012 | 800 | 35,097 | 810 | 34,156 | 823 |
| Tourisme | 1,644 | 36 | 1,579 | 36 | 1,635 | 42 |
| Sciences et technologie | 1,289 | 24 | 1,239 | 24 | 714 | 17 |
| Commerce international | 7,939 | 197 | 7,776 | 214 | 7,364 | 203 |
| Finances des sociétés | 7,210 | 179 | 6,912 | 181 | 6,730 | 183 |
| | 64,682 | 1,446 | 62,707 | 1,475 | 59,786 | 1,471 |

**Description**

**Mesures de la performance économique:** Ces mesures fournissent un système intégré d'information et d'analyse sur les activités économiques au Canada, tant au point de vue national qu'international. Les statistiques traduisant des millions de transactions économiques dans tous les secteurs sont regroupées dans des mesures globales que l'on appelle système de comptabilité nationale. Ce système mesure la performance actuelle et les composantes de la structure de l'économie canadienne selon le genre de transaction économique et le secteur. Il présente en outre les mesures économiques clés comme le produit national brut, le produit intérieur brut par branche d'activité, la balance des paiements internationaux, les flux financiers ainsi que les tableaux d'entrées-sorties et les mesures de la productivité.

**Activités industrielles:** Cette sous-activité fournit des renseignements sur les activités des secteurs primaire, secondaire et des services. Le secteur des industries primaires traite de l'agriculture, de l'exploitation forestière, minière, pétrolière et gazière ainsi que de la contribution de ce secteur à l'économie nationale et au commerce international. Le secteur des industries secondaires fournit des statistiques et des analyses sur les activités de plus de 150,000 établissements dans les branches de la construction et de la fabrication. Elle mesure les flux et les stocks d'immobilisations employés dans l'économie canadienne et leur degré d'utilisation de la capacité, et donne l'estimation des plans annuels de dépenses en capital des entreprises et des administrations publiques. Le secteur des services fournit des données statistiques et des analyses sur les transports, les communications, le commerce de gros et de détail, le logement et les loisirs ainsi que sur les services personnels et professionnels. Ce secteur englobe plus de 600,000 entreprises qui, en raison de leur diversité, sont couvertes par plus de 100 enquêtes différentes. Les principaux éléments de ces renseignements sont la performance financière des branches et leurs activités.

Cette sous-activité mesure en outre les variations de prix des biens industriels, des dépenses en capital et de la construction. Ces indices des prix de vente dans l'industrie évaluent les pressions et les processus inflationnistes dans les principaux secteurs industriels de l'économie canadienne. Ils sont par ailleurs essentiels à l'élimination des effets des variations de prix dans les mesures de l'activité économique, pour en arriver à déterminer le produit réel de l'économie canadienne.

**Tourisme:** Cette sous-activité fournit des statistiques sur les branches du voyage, du tourisme et des loisirs et sur le volume et l'incidence financière des déplacements internationaux vers le Canada et vers l'étranger. Les données tirées des enquêtes de Statistique Canada et de sources externes servent à produire ces renseignements.

**Sciences et technologie:** Cette sous-activité fournit des statistiques pour la formulation et la surveillance d'une politique des sciences et de la technologie au Canada. Elle fournit des données sur les ressources financières et humaines consacrées à la recherche et au développement (R-D), sur les sources de subvention, sur l'efficacité des activités de R-D en fonction de certains indicateurs et de certaines comparaisons internationales, sur la disponibilité de scientifiques et d'ingénieurs pour les activités de R-D et de mise en oeuvre des technologies nouvelles et enfin, sur les activités scientifiques de l'administration fédérale.

**Commerce international:** Cette sous-activité fournit des statistiques sur les exportations et les importations de marchandises au Canada par partenaire commercial et par produit, y compris sur la qualité et la valeur de ces transactions. Les données sont extraites des dossiers de Revenu Canada, Douanes et Accise, et couvrent environ un million de transactions chaque mois.

**Finances des sociétés:** Cette sous-activité fournit des statistiques sur la performance financière et économique ainsi que sur la fiscalité du secteur privé de l'économie canadienne, et couvre plus de 550,000 sociétés industrielles et financières. Elle comprend en outre l'administration de la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers (CALURA), qui mesure la portée et l'incidence de la propriété et du contrôle étrangers dans l'économie canadienne, ainsi que de la participation des Canadiens aux organismes internationaux de travail.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les améliorations suivantes seront apportées aux programmes existants en 1985-1986:

- réviser le système de comptabilité nationale pour qu'il tienne compte des prix de 1981 plutôt que de ceux de 1971, afin de prendre en compte les changements économiques et de préserver la pertinence des mesures;

- améliorer le délai de diffusion des données sur le bilan canadien des investissements internationaux et sur les flux financiers trimestriels;

- améliorer la qualité des données sur les voyages internationaux, qui sont une composante importante de la balance commerciale;

- terminer le travail d'élaboration du recensement de l'agriculture de 1986;

- mener une enquête pilote sur le stock de capital afin d'améliorer les mesures de productivité, de faciliter l'estimation du volume de production et des coûts de production et d'acquérir des connaissances sur le processus de renouveau technologique et sur la substitution du capital au travail; et

- améliorer l'efficience et la fiabilité des enquêtes-entreprises en perfectionnant le registre des entreprises canadiennes (voir la page 46).

**Qualité du service:** La qualité du service fourni par cette activité aux divers utilisateurs peut être évaluée au moyen des critères suivants:

- la fréquence de parution des produits statistiques;

- le délai de production (période entre la collecte et la diffusion des données);

- la pertinence aux yeux des utilisateurs; et

- la fiabilité ou la précision des données.

Le tableau 5 indique le niveau de service de certaines composantes de l'activité de la Statistique économique internationale et nationale.

**Tableau 5: Principaux sujets, certains produits et niveaux de service**

| Principaux sujets et certains produits | Niveau de service | |
|---|---|---|
| | Fréquence | Délai |
| Mesures de la performance économique | | |
| Comptes nationaux des revenus et des dépenses, y compris le produit intérieur brut, le revenu et l'épargne des particuliers et les recettes et les dépenses des administrations | Trimestriel | 55 à 60 jours |
| Produit intérieur brut dans les secteurs de la fabrication, de l'exploitation minière et des services | Mensuel | 56 jours |

| Principaux sujets et certains produits | Niveau de service | |
|---|---|---|
| | Fréquence | Délai |
| Activités industrielles | | |
| Stocks des exploitations forestières | Mensuel | 60 jours |
| Recettes monétaires agricoles | Mensuel | 35 jours |
| Production de céréales et de graines oléagineuses | Trimestriel | 18 jours |
| Recensement des manufactures | Annuel | 180 à 360 jours |
| Mises en chantier de logements | Mensuel | 30 jours |
| Volume du commerce de détail | Mensuel | 40 jours |
| Ventes de véhicules automobiles neufs | Mensuel | 35 jours |
| Tourisme | | |
| Flux de voyageurs internationaux | Mensuel | 42 jours |
| Recettes et dépenses | Trimestriel | 52 jours |
| Caractéristiques des voyages | Annuel | 7 mois |
| Indicateurs du tourisme national et indice des prix des voyages | Trimestriel | 2 mois |
| Déplacements au travail | Annuel | 7 mois |
| Voyages des Canadiens | Trimestriel | 5 mois |
| Sciences et technologie | | |
| Dépenses au titre de la R-D industriels | Annuel | 12 mois |
| Dépenses de l'administration fédérale au titre de la R-D | Annuel | 2 mois |
| Indice des prix de vente dans l'industrie | Mensuel | 30 jours |
| Indice des prix des logements neufs | Mensuel | 30 jours |
| Commerce international | | |
| Commerce canadien | Mensuel | 40 jours |
| Finances des sociétés | | |
| Statistique financière des sociétés et des institutions financières | Trimestriel | 45 jours |
| Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers: Corporations | Annuel | 24 mois |
| Syndicats ouvriers | Annuel | 18 mois |

La pertinence de bon nombre de produits de l'activité est établie au moyen de lois qui exigent que Statistique Canada mesure les variations annuelles du produit national brut (PNB). Afin de produire ces données, le Bureau a besoin de statistiques sur l'agriculture, les exploitations minières et forestières, la fabrication, les transports, les communications, la construction, les secteurs de la vente de gros et de détail, les services et les dépenses en capital, qui fournissent les données de base grâce auxquelles le PNB est calculé. La pertinence des enquêtes et des produits statistiques connexes est continuellement revue lors de consultations informelles avec les divers utilisateurs. De façon plus officielle, des comités consultatifs ont été créés sur les prix, les comptes nationaux et les sciences et la technologie afin de conseiller Statistique Canada sur les questions relatives au Programme, y compris sur la pertinence des données.

Les sous-éléments emploient des mesures d'échantillonnage, de contrôle et de contrôle qualitatif spécialement conçues dans le but de créer des produits considérés comme étant de qualité supérieure. Les utilisations de ces statistiques, liées à des facteurs économiques, laissent aussi croire que les utilisateurs les perçoivent comme étant de bonne qualité. Pour le sous-élément "mesures de la performance économique", on peut obtenir une indication de la qualité des données en comparant les estimations provisoires avec les données finales. Entre 1961 et 1983, les données finales de chaque année se sont situées en deçà de 0.4 % des statistiques provisoires.

**Ventilation des dépenses des sous-activités:** Le tableau 6 présente une ventilation des dépenses de certaines sous-activités.

**Tableau 6: Ventilation des dépenses des sous-activités**

Le tableau suivant indique le coût de la prestation de statistiques pour les composantes des activités industrielles du Canada. Les coûts sont exprimés par établissement dans les secteurs primaire, secondaire et des services, et par exploitation agricole dans le secteur agricole. Exception faite des industries primaires, les coûts unitaires sont restés stables. Dans les industries primaires, les coûts totaux sont restés stables tandis que le nombre d'établissements s'est accru.

Coût par établissement ou exploitation agricole des composantes des activités industrielles

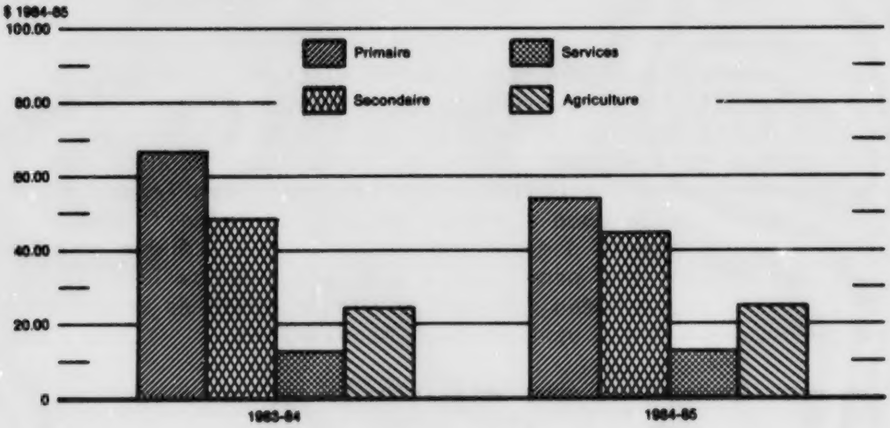


Le tableau suivant illustre le coût par transaction de la prestation de données statistiques sur les importations et les exportations canadiennes. La diminution des coûts unitaires traduit les hausses de la productivité dans ce secteur.

Commerce international, coût par transaction

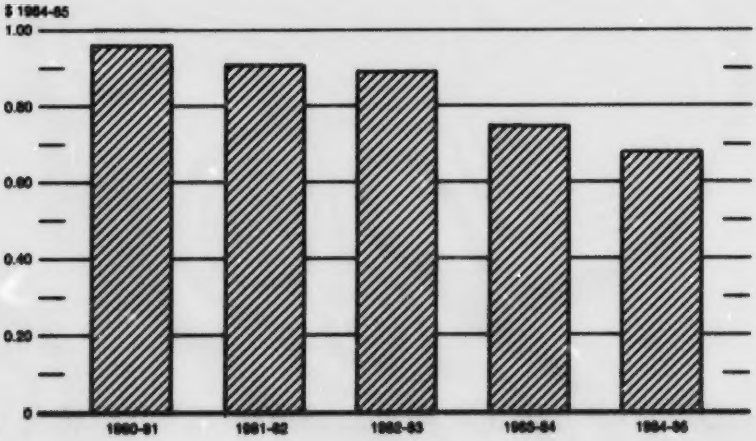

## B. Statistique socio-économique

### Objectifs

Fournir des données statistiques et des analyses relatives aux phénomènes économiques considérés habituellement comme ayant une incidence importante sur la situation des familles et des particuliers afin d'évaluer l'incidence sur les Canadiens de l'évolution de la situation économique.

Coordonner les activités statistiques relatives aux questions socio-économiques avec les autres ministères et organismes fédéraux ainsi qu'avec les provinces et les territoires.

### Résumé des ressources

L'activité de la statistique socio-économique représente environ 18 % des dépenses totales du Programme et 16 % du total des années-personnes pour 1985-1986.

**Tableau 7: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | | Réelles 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Revenu et dépenses des familles | 4,766 | 96 | 5,472 | 103 | 4,229 | 95 |
| Indices des prix à la consommation | 6,290 | 138 | 6,107 | 138 | 5,833 | 132 |
| Emploi et chômage | 22,565 | 425 | 24,190 | 435 | 23,818 | 486 |
| Données infra-provinciales | 3,848 | 73 | 3,929 | 76 | 3,378 | 68 |
| | 37,469 | 732 | 39,698 | 752 | 37,258 | 781 |

### Description

**Revenu et dépenses des familles:** Cette sous-activité fournit des statistiques sur les niveaux et les caractéristiques des revenus et des dépenses des familles, des ménages et des particuliers au Canada, y compris les estimations et les descriptions relatives à la population à faible revenu. Les statistiques sont tirées d'un certain nombre d'enquêtes-échantillons dont la base de sondage est constituée de 7,000 à 37,000 ménages.

**Indices des prix à la consommation:** L'indice des prix à la consommation mesure la variation des prix de détail. À ce titre, il sert souvent de mesure officielle de l'inflation. L'indice couvre 400 biens et services échantillonnés dans des établissements de vente au détail d'un bout à l'autre du pays et fait intervenir environ 1,400,000 relevés de prix par année.

**Emploi et chômage:** Cette sous-activité fournit des statistiques sur les divers aspects du marché du travail, y compris l'emploi, le chômage, le revenu du travail, les régimes de pension, les accidents de travail et le programme d'assurance-chômage. Les statistiques sont fondées sur les résultats d'enquêtes-échantillons mensuelles auprès de ménages (56,000) et d'entreprises (67,000), et sur les dossiers administratifs d'Emploi et Immigration Canada.

**Données infraprovinciales:** Cette sous-activité fournit des mesures et des produits statistiques pour les régions infraprovinciales comme les comtés, les circonscriptions électorales fédérales et les municipalités. Elle englobe les données sociales, économiques et environnementales. Les principales sources de données infraprovinciales sont les recensements et les documents administratifs comme les dossiers fiscaux, les dossiers de l'assurance-chômage et d'autres documents provinciaux analogues. L'élaboration de données à partir de ces sources administratives réduit le fardeau imposé aux particuliers et aux entreprises qui devraient autrement fournir les renseignements au moyen d'enquêtes.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Le principal changement dans les besoins en ressources de l'activité est attribuable à une réduction de 7 % apportée à l'échantillon de l'enquête sur la population active, faisant épargner la somme de 0.7 million de dollars. Une autre baisse légère des besoins est attribuable à l'amélioration des publications traitant du marché du travail, les rendant plus économiques.

**Qualité du service:** La qualité du service fourni par cette activité aux divers utilisateurs peut être évaluée au moyen des critères suivants:

- la fréquence de parution des produits statistiques;
- le délai de production (entre la collecte et la parution des données);
- la pertinence aux yeux des utilisateurs; et
- la fiabilité ou la précision des données.

Le tableau 8 indique le niveau de service de certaines composantes de l'activité de la statistique socio-économique.

**Tableau 8: Principaux sujets, certains produits et niveau de service**

| Principaux sujets et certains produits | Niveau de service | |
|---|---|---|
| | Fréquence | Délai |
| Revenu et dépenses des familles | | |
| Revenu des familles et des particuliers | Annuel | 9 mois |
| Dépenses des familles et des particuliers | Biennal | 15 mois |
| Nombre de ménages et taille | Annuel | 6 mois |
| Indices des prix à la consommation | | |
| IPC national | Mensuel | 2 semaines |
| IPC pour 18 grands centres | Mensuel | 2 semaines |
| Emploi et chômage | | |
| Taille de la population active | Mensuel | 14 jours |
| Niveau de l'emploi | Mensuel | 14 jours |
| Taux de chômage | Mensuel | 14 jours |
| Nombre de personnes occupées | Mensuel | 55 jours |
| Salaires et traitements | Mensuel | 65 à 70 jours |
| Nombre de demandes d'assurance-chômage | Mensuel | 60 jours |
| Bénéficiaires de pensions | Biennal | 18 mois |
| Données infraprovinciales | | |
| Migration des particuliers | Annuel | 13 mois |
| Profils statistiques (par exemple CÉF) | Hors série | - |

La pertinence de ces données est établie par les utilisations en vertu des lois et par le fait qu'elles soient généralement acceptées et utilisées par divers clients des secteurs public et privé. Les membres des comités consultatifs de la statistique du marché du travail et de la mesure des prix apportent au Bureau leurs connaissances spécialisées en vue d'aider à définir le contenu et la portée des enquêtes dans ce domaine. Chaque année, des conférences réunissant les représentants des administrations provinciales, qui sont de grands utilisateurs, ont lieu en vue de discuter de l'utilité et de la pertinence des données.

La fiabilité des données des enquêtes est garantie par des plans d'échantillonnage qui définissent quel est l'échantillon minimal nécessaire pour produire des estimations acceptables. Les taux de réponse élevés obtenus pour ces enquêtes contribuent à la fiabilité des données. Pour les autres données, la qualité des estimations est déterminée par la nature et par la source des renseignements. La plupart des données sont comparées à d'autres sources afin d'en évaluer le bien-fondé.

**Ventilation des dépenses des sous-activités:** Le tableau 9 présente la ventilation des dépenses de certaines sous-activités.

**Tableau 9: Ventilation des dépenses des sous-activités**

Le tableau suivant illustre le coût, pour chaque ménage canadien, de la prestation de statistiques sur le marché du travail, les prix des produits et des services et le revenu et les dépenses des familles. Pour ce qui est du marché du travail, l'augmentation des coûts en 1983-1984 provient de la mise sur pied de la nouvelle enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail. La diminution des coûts en 1984-1985 traduit la réduction de la taille de l'échantillon de l'enquête sur la population active. En ce qui a trait au revenu et aux dépenses des familles, les variations des coûts s'expliquent par le cycle biennal de l'activité d'enquête. Le coût de l'indice des prix à la consommation est resté stable pendant cette période.

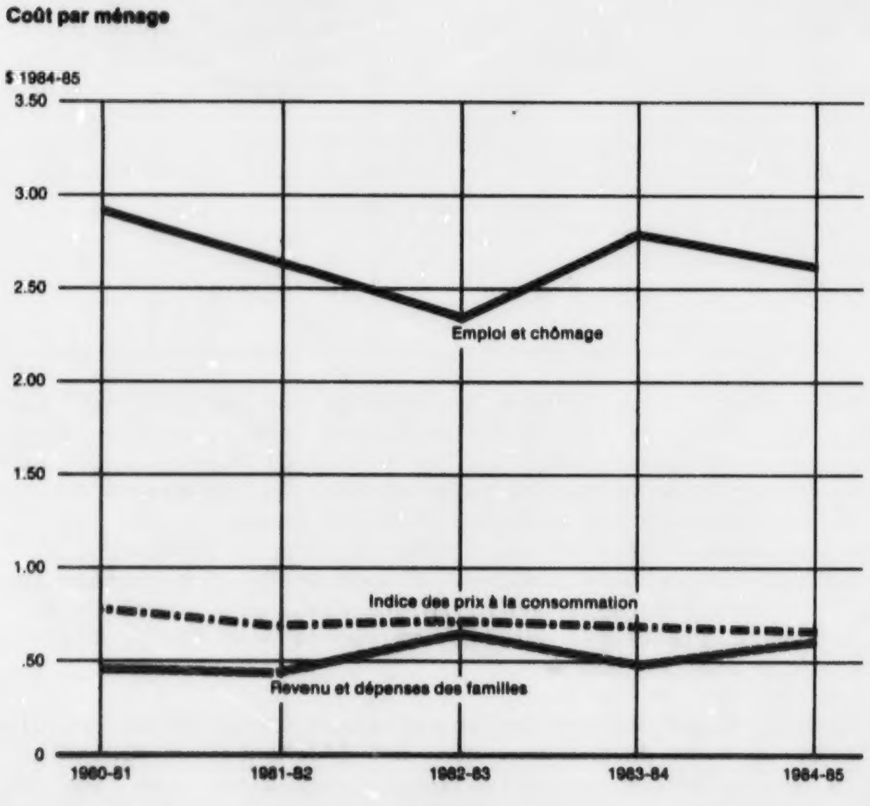

## C. Recensement et statistique sociale

### Objectifs

Fournir des données statistiques, des analyses et des services permettant de mesurer les variations de la population canadienne et de définir ses caractéristiques démographiques et sa situation; fournir les données du recensement de la population, qui servent de base aux prises de décision dans les secteurs privé et public à l'égard de sujets touchant les Canadiens.

Coordonner les activités statistiques relatives aux questions sociales avec les autres ministères et organismes fédéraux ainsi qu'avec les provinces et les territoires.

### Résumé des ressources

L'activité du recensement et de la statistique sociale représente environ 8 % des dépenses totales du Programme et 7 % du total des années-personnes pour l'année 1985-1986.

**Tableau 10: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | | Réelles 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Recensement | 10,769 | 235 | 12,040 | 313 | 7,885 | 327 |
| Estimations démographiques | 3,319 | 69 | 3,204 | 69 | 2,787 | 67 |
| Santé | 1,327 | 15 | 1,314 | 21 | 867 | 16 |
| Éducation | 169 | 3 | 161 | 3 | -- | -- |
| Sécurité publique | 29 | — | 29 | -- | -- | -- |
| Situation sociale | 567 | 10 | 549 | 10 | 317 | 8 |
| | 16,180 | 332 | 17,297 | 416 | 11,856 | 418 |

### Description

**Recensement:** Le recensement de la population, mené tous les cinq ans, constitue la pierre angulaire de l'activité de la statistique sociale car il fournit des données repères sur la situation démographique, sociale et économique de la population, et est la base des enquêtes-échantillons de la population.



81

Les renseignements fondamentaux comme l'âge, le sexe, l'état matrimonial et la composition des familles sont recueillis lors de chaque recensement. D'autres renseignements sur le logement, la situation sur le marché du travail, le groupe ethnique, l'éducation et la migration peuvent varier d'un recensement à l'autre, traduisant ainsi l'évolution des besoins en données de la société canadienne. Le recensement obtient ses données de base en communiquant avec chacun des ménages au Canada, dont le nombre dépasse les neuf millions. Dans les périodes de pointe, cette activité emploie plus de 45,000 personnes.

**Estimations démographiques:** Cette sous-activité produit des estimations annuelles et trimestrielles sur la population, les ménages et les familles ainsi que des statistiques de l'état civil sur les naissances, les décès, les mariages et les divorces. Elle permet d'effectuer des analyses des tendances démographiques comme la migration et l'évolution de la structure par âge de la population ainsi que de préparer des rapports périodiques sur la situation démographique au Canada. Cette sous-activité produit en outre des projections à court et à long terme de la population, des ménages et des familles ainsi que des sous-groupes de la population. Les estimations et les projections se fondent sur les renseignements tirés du recensement, sur les données relatives à l'immigration et sur la statistique de l'état civil.

**Santé:** Cette sous-activité fournit des renseignements sur la santé des Canadiens. Elle se consacre actuellement à l'élaboration de statistiques visant à établir le profil des Canadiens handicapés au moyen de données tirées d'enquêtes-échantillons. Les données sont tirées d'enquêtes-échantillons, et l'on prévoit mener une enquête de suivi après le recensement de 1986. Cette sous-activité examine par ailleurs l'incidence et l'évolution de maladies précises et étudie la question de la santé au travail chez les Canadiens.

**Éducation:** Cette sous-activité fournit des données au sujet de l'éducation des Canadiens et de sa relation avec d'autres caractéristiques comme l'emploi et la profession. Elle mesure en outre l'utilisation des établissements et services d'enseignement ainsi que leur accessibilité. Le recensement de la population et certaines enquêtes périodiques servent à fournir ces données. Pour l'année 1985-1986, les activités porteront principalement sur la poursuite du programme d'enquête, parrainé sur une base de recouvrement des coûts par le Secrétariat d'État, et qui comprend l'enquête auprès des étudiants du niveau postsecondaire, une enquête générale auprès de la population sur les questions d'éducation, et la conclusion de l'enquête nationale auprès des diplômés.

**Sécurité publique:** Cette sous-activité fournit des renseignements sur la sécurité publique des Canadiens. Son travail consiste actuellement à analyser les données produites par le premier sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain, qui a été mené sur une base de recouvrement des coûts par Statistique Canada pour le compte du ministère du Solliciteur général, et à planifier, étudier et élaborer des enquêtes de suivi. Le sondage sur la victimisation produit des renseignements sur l'incidence de la criminalité, sur les circonstances et sur les caractéristiques de la victime.

**Situation sociale:** Cette sous-activité sert à mesurer et à analyser une vaste gamme de phénomènes sociaux touchant la population, les ménages et les familles du Canada. À des fins de formulation et d'évaluation de politiques, une nouvelle enquête générale sur les faits sociaux fournira des données que l'on ne peut obtenir ailleurs. Le cycle initial de cette enquête traitera des réseaux de soutien formels et informels pour les personnes âgées et de l'incidence des différents genres de soutien sur leur bien-être. Les cycles suivants porteront sur d'autres questions d'intérêt actuel comme le chômage chez les jeunes.

Cette sous-activité établit en outre le profil des personnes qui versent des cotisations et qui reçoivent des prestations, et elle examine l'aspect financier des programmes de sécurité sociale canadiens comme les régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec, l'assurance-chômage, les allocations familiales et la sécurité de la vieillesse.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Le principal changement au titre des besoins de ressources, une réduction de 1.3 million de dollars, est attribuable à ce que le Bureau a élaboré un plan de rechange à l'égard du recensement de 1986, dans le but de réaliser des économies. Les autres changements rendent compte de la création d'une enquête générale sur les faits sociaux, de l'amélioration des estimations démographiques pour les petites régions et de la conclusion d'une étude spéciale sur les projections démographiques relatives aux Indiens inscrits.

**Qualité du service:** La qualité du service fourni par l'activité aux divers utilisateurs peut être évaluée au moyen des critères suivants:

- la fréquence de parution des produits statistiques;
- le délai de production (entre la collecte et la diffusion des données);
- la pertinence aux yeux des utilisateurs; et
- la fiabilité ou la précision des données.

Le tableau 11 indique le niveau de service de certaines composantes de l'activité du recensement et de la statistique sociale.

**Tableau 11: Principaux sujets, certains produits et niveau de service**

| Principaux domaines et certains produits | Niveau de service | |
|---|---|---|
| | Fréquence | Délai |
| Recensement<br>Les données démographiques de base sont produites en moins d'un an. Des publications prioritaires plus détaillées sur le marché du travail et des renseignements connexes sont produits au cours du programme de production | 5 ans | 7 à 36 mois |
| Estimations démographiques<br>Estimations démographiques nationales, provinciales et infraprovinciales | Trimestriel et annuel | 3 mois |
| Projections nationales et provinciales de la population, des ménages et des familles pour une période de 25 ans | 5 ans | -- |
| Naissances, décès, mariages, divorces et causes des décès | Annuel | 13 mois |

La consultation à grande échelle auprès des utilisateurs de données lors de la planification du contenu du recensement, des enquêtes et autres processus ainsi que les lois, qui précisent bon nombre des produits de base, garantissent la pertinence des produits statistiques. Lors de l'élaboration du contenu des recensements, on consulte des centaines d'utilisateurs de données, y compris les ministères fédéraux et provinciaux, les administrations municipales, les entreprises, les organismes professionnels et de travail et d'autres encore, dans le but de définir les besoins actuels de données. Dans le cadre du recensement de 1981, ce procédé a permis le partage de frais entre cinq ministères et organismes fédéraux qui désiraient recevoir des données pertinentes à leurs programmes.

Le Conseil canadien des statistiques de l'état civil, composé des registraires généraux des provinces, joue un rôle de premier plan dans la définition du contenu des produits relatifs à ces mesures. On a communiqué avec plus de 200 organismes et particuliers pour qu'ils expriment leurs besoins de données sur les personnes handicapées, et l'on prévoit mener une autre série de discussions avant l'établissement d'une base de données.

Parmi les utilisations, prévues par la loi, de ces statistiques démographiques, citons celles contenues dans la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Les 19 milliards de dollars distribués par l'administration fédérale en 1983-1984, selon les données produites par cette activité, soulignent bien la pertinence des statistiques.

La fiabilité des produits de cette activité est attribuable à plusieurs facteurs. Le recensement de la population répond aux normes internationales du champ d'observation, puisqu'il comprend 98 % des ménages canadiens. Des mesures de contrôle qualitatif sont appliquées à toutes les étapes du recensement pour garantir l'exhaustivité des données ainsi que l'identification et la correction des erreurs. Par conséquent, les enquêtes-échantillons fondées sur le recensement jouissent généralement d'un haut degré de fiabilité. Par ailleurs, le taux élevé de réponse du public à ces enquêtes contribue à la précision des produits.

S'agissant de la statistique de l'état civil, les données d'entrée sont de très grande qualité, atteignant presque 100 % pour les naissances, les décès, les mariages et les divorces. Pour ce qui est des estimations démographiques, les résultats du recensement de 1981 ont prouvé que les estimations provinciales se situaient à moins de 1 % des comptages réels.

Des descriptions de la fiabilité de la plupart des données produites par cette activité figurent dans les résultats publiés.

**Ventilation des dépenses des sous-activités:** Le tableau 12 indique le coût par ménage du recensement de la population, notamment des recensements de 1971, 1976 et 1981.

**Tableau 12: Coût par ménage des recensements de la population**

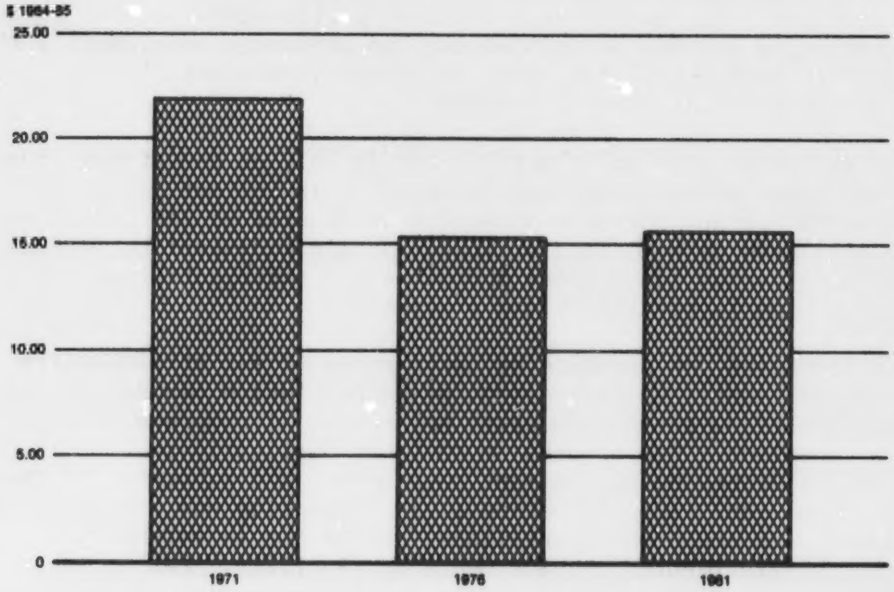


Plusieurs facteurs peuvent expliquer la réduction des coûts du recensement depuis 1971. C'est ainsi que le questionnaire complet, rempli par un échantillon de ménages, compte moins de questions, qu'une plus faible proportion des ménages fait partie de l'échantillon, et que l'efficience de la collecte et de la production des données en général est améliorée. Le coût par ménage du recensement de 1981 n'a été que légèrement supérieur à celui de 1976, qui posait un nombre beaucoup moins important de questions.

## D. Statistique des institutions

### Objectifs

Fournir des renseignements, des analyses et des services statistiques qui facilitent la compréhension de la nature et du fonctionnement des secteurs public et des institutions au Canada afin de relier leurs activités aux besoins généraux de la société; fournir une base pour l'élaboration de politiques et pour la gestion et l'évaluation des programmes.

Élaborer des concepts, des définitions et des systèmes de classification communs et en promouvoir l'utilisation pour garantir la comparabilité des statistiques; afin d'éviter le double emploi, coordonner les activités de collecte et de rassemblement de données nationales et provinciales sur les institutions et sur leur fonctionnement avec les provinces, les territoires et les autres ministères fédéraux.

### Résumé des ressources

L'activité de la statistique des institutions représente environ 8 % du total des dépenses du Programme et 8 % du total des années-personnes pour 1985-1986.

**Tableau 13: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | | Réelles 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Soins de santé | 3,683 | 83 | 3,525 | 83 | 3,509 | 89 |
| Éducation | 2,137 | 50 | 3,183 | 73 | 2,362 | 56 |
| Culture | 1,921 | 42 | 1,834 | 42 | 1,786 | 47 |
| Justice | 5,929 | 104 | 5,182 | 101 | 4,342 | 91 |
| Finances du secteur public | 3,204 | 77 | 3,042 | 77 | 2,870 | 79 |
| | 16,874 | 356 | 16,766 | 376 | 14,869 | 362 |

### Description

**Soins de santé:** Cette sous-activité fournit des données sur la taille, les ressources, les recettes et les dépenses de 1,250 hôpitaux canadiens et d'environ 4,500 établissements de soins spéciaux. Elle permet en outre d'obtenir des données sur les diagnostics et les traitements des quelque 4.5 millions de Canadiens hospitalisés chaque année, ainsi que sur les avortements thérapeutiques et les victimes d'accidents.



87

**Éducation:** Cette sous-activité brosse un tableau statistique de l'éducation au Canada, de la pré-maternelle au niveau du doctorat. Elle permet l'étude des tendances des inscriptions et des diplômes, du personnel enseignant et des finances.

**Culture:** Cette sous-activité donne un aperçu des établissements culturels et des artistes au Canada, et englobe la création, la production, la diffusion, l'utilisation et la conservation. Les données sont tirées de plus de 20 enquêtes auprès des artistes, des établissements culturels et des branches d'activité.

**Justice:** Le Centre canadien de la statistique juridique se situe au coeur de l'initiative fédérale-provinciale visant à fournir des statistiques et des renseignements juridiques sur le plan national. Les programmes sont dirigés par le Conseil de l'information juridique - comité qui se compose de 22 sous-ministres fédéraux et provinciaux responsables de l'administration de la justice, et du statisticien en chef. Les programmes couvrent les systèmes judiciaires civil et criminel, y compris l'application des lois, les poursuites, l'aide juridique, les tribunaux et les services correctionnels. Pour chaque secteur du système judiciaire, le Centre décrit le nombre de cas et obtient les données sur les recettes, les dépenses et le personnel. Il fournit en outre des services conçus en vue d'aider les gestionnaires et planificateurs de politiques à produire et à utiliser des statistiques sur le système judiciaire, et aide les autorités à se doter d'équipements technologiques de pointe et à les utiliser.

**Finances du secteur public:** Cette sous-activité fournit les données de base relatives aux finances et à l'emploi dans les administrations publiques et dans les entreprises commerciales publiques au Canada. Elle tient en outre un système de classification qui permet d'effectuer la comparaison des données entre les administrations publiques et les niveaux d'administration. Par ailleurs, elle fournit les données pour d'autres programmes, y compris le système canadien de comptabilité nationale, les obligations légales de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et les exigences en matière de rapports auprès de divers organismes internationaux (Organisation de coopération et de développement économiques, Fonds monétaire international et Nations Unies).

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les améliorations suivantes seront apportées à l'activité:

- de nouvelles données seront offertes au sujet des diplômés universitaires et de leur statut professionnel, de leur expérience et de leurs besoins courants, ainsi qu'au sujet des indicateurs de gestion dans les services correctionnels et des tendances dans les principales catégories de crimes et pour certains actes criminels marquants;

- les organismes de justice bénéficieront d'aide pour l'élaboration et la mise en oeuvre de systèmes d'information de gestion dans les domaines de l'application des lois, des tribunaux, de l'aide juridique, des poursuites et des services correctionnels;

- la diffusion des données sur l'éducation, la justice et les administrations publiques sera accélérée au moyen d'une plus vaste utilisation des systèmes électroniques de diffusion des données (CANSIM et TELICHART) et de l'amélioration de l'efficience des enquêtes et de la production de rapports, réduisant finalement les coûts; et

- des rapports spéciaux seront publiés au sujet de l'emploi dans la Fonction publique fédérale et au sujet des jeunes Canadiens dans le contexte de l'Année internationale de la jeunesse.

**Qualité du service:** La qualité du service fourni par l'activité à ses divers utilisateurs peut être évaluée au moyen des critères suivants:

- la fréquence de parution des produits;
- le délai de production;
- la pertinence aux yeux des utilisateurs; et
- la fiabilité ou la précision des données.

Le tableau 14 indique le niveau de service de certaines composantes de l'activité de la statistique des institutions.

**Tableau 14: Principaux sujets, certains produits et niveau de service**

| Principaux sujets et certains produits | Niveau de service | |
|---|---|---|
| | Fréquence | Délai |
| Soins de santé | | |
| Patients hospitalisés, admissions et départs | Annuel | 22 mois |
| Données sur le fonctionnement des hôpitaux | Annuel | 33 mois |
| Éducation | | |
| Inscriptions dans les universités et diplômés | Annuel | 12 mois |
| Finances de l'éducation | Annuel | 24 mois |
| Éducation des groupes minoritaires et enseignement en langue seconde | Annuel | 7 mois |
| Culture | | |
| Édition | Annuel | 8 mois |
| Arts du spectacle | Annuel | 9 mois |
| Justice | | |
| Données sur les actes criminels | Annuel | 3 mois |
| Données sur les homicides | Annuel | 6 mois |
| Services correctionnels | Annuel | 10 mois |
| Tribunaux de la jeunesse | Annuel | 10 mois |
| Finances du secteur public | | |
| Recettes, dépenses, actif et passif de l'administration fédérale | Annuel | 15 mois |
| Recettes, dépenses, actif et passif des administrations provinciales | Annuel | 22 mois |
| Emploi dans les administrations fédérale, provinciales et locales | Trimestriel | 4 mois |

La plus grande partie des données produites par cette activité provient des systèmes locaux de gestion ou d'administration des soins de santé, de l'enseignement ou d'autres établissements, ce qui garantit un degré élevé de fiabilité aux statistiques. Toutefois, en raison du grand nombre de systèmes locaux de ce genre, Statistique Canada doit surveiller constamment les différents systèmes de classification et les définitions afin de s'adapter en conséquence. Lorsque les circonstances le permettent, les données sont comparées aux statistiques tirées d'autres sources pour veiller à ce qu'elles soient précises. Lorsque les données sont recueillies au moyen d'enquêtes, d'importants efforts sont déployés pour faire le suivi auprès des personnes qui ont reçu le questionnaire dans le but de garantir un taux de réponse élevé. Cette opération comprend le suivi personnel effectué par les bureaux régionaux.

La pertinence des statistiques produites est garantie par l'emploi répandu des comités consultatifs de la culture et de la santé et du grand réseau des comités fédéraux-provinciaux de la justice.

**Ventilation des dépenses des sous-activités:** Le tableau 15 donne la ventilation des dépenses de ces sous-activités. On y trouve, pour chaque secteur, le coût par habitant de la prestation des données statistiques.

**Tableau 15: Ventilation des dépenses des sous-activités**

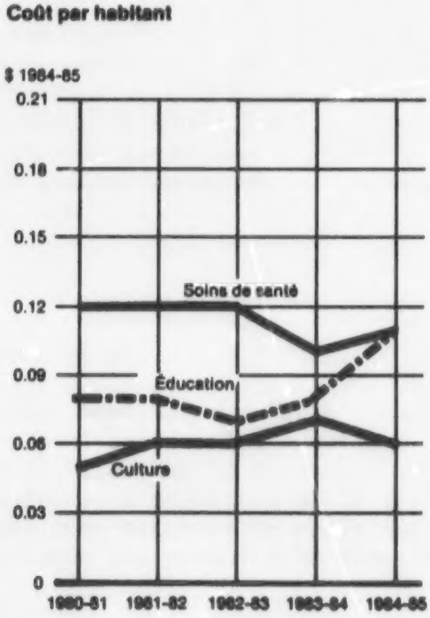

La tendance à la hausse des coûts par habitant au chapitre de la justice est attribuable à l'injection de nouveaux fonds demandés par le Conseil de l'information juridique dans le but d'obtenir de nouvelles données sur la gestion de l'information dans tous les secteurs. Quant à l'éducation, l'accroissement s'explique par la mise en oeuvre de programmes demandés et subventionnés par le Secrétariat d'État.

## E. Infrastructure technique

### Objectifs

Fournir une infrastructure technique de services centralisés et spécialisés afin d'étayer les programmes statistiques du Bureau et de les mener à bien.

Élaborer des concepts, des définitions et des systèmes de classification et en promouvoir l'utilisation afin de garantir la comparabilité des données.

### Résumé des ressources

L'activité de l'infrastructure technique représente environ 23 % du total des dépenses du programme et 25 % du total des années-personnes pour 1985-1986.

**Tableau 16: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | | Réelles 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Études analytiques | 5,746 | 94 | 5,515 | 94 | 4,843 | 94 |
| Médias d'information généraux | 4,598 | 82 | 4,530 | 82 | 3,758 | 81 |
| Services de commercialisation et d'information | 11,651 | 376 | 11,294 | 376 | 10,978 | 395 |
| Systèmes de classification | 10,850 | 260 | 8,545 | 221 | 7,216 | 212 |
| Méthodes statistiques | 2,768 | 58 | 2,635 | 58 | 2,350 | 52 |
| Opérations des enquêtes | 6,151 | 130 | 5,916 | 130 | 5,130 | 142 |
| Calculs | 5,801 | 121 | 5,533 | 121 | 4,884 | 117 |
| | 47,565 | 1,121 | 43,968 | 1,082 | 39,159 | 1,093 |

### Description

**Études analytiques:** Cette sous-activité sert, d'une part, à produire des analyses sur les questions publiques en exploitant les données recueillies par le Bureau, et, d'autre part, à déceler les nouvelles tendances économiques et sociales. Elle a des liens étroits avec les analystes externes de politiques, ce qui garantit la pertinence continue des produits de Statistique Canada.



65

**Médias d'information généraux:** Cette sous-activité a pour objet d'élaborer, de produire et de diffuser un certain nombre de publications générales ainsi que de mettre en oeuvre et commercialiser une base de données informatisée contenant les statistiques du Bureau. Parmi les publications générales, citons l'Annuaire du Canada et Le Canada, résumés biennaux de l'activité canadienne, la Revue statistique du Canada, résumé mensuel de la situation économique, l'Infomat, qui donne un aperçu des faits saillants statistiques chaque semaine et le Quotidien de Statistique Canada, qui paraît chaque jour afin d'annoncer la parution de nouvelles statistiques. La base de données informatisée, CANSIM, permet l'extraction et la manipulation directes de la plupart des statistiques produites par le Bureau par l'entremise de ses chercheurs d'un bout à l'autre du pays. TELICHART, autre système de diffusion informatisé, est un instrument d'analyse graphique des principales séries statistiques.

**Services de commercialisation et d'information:** Cette sous-activité planifie et coordonne les étapes du travail dans le but de veiller à ce que les données rassemblées par Statistique Canada soient offertes au public et accessibles au plus grand nombre possible d'utilisateurs tout en étant rentables. Elle mène par ailleurs des recherches au niveau des marchés éventuels d'information. Elle offre des services de consultation et d'information qui comprennent un réseau d'envergure nationale de centres de consultation fournissant des renseignements par téléphone, le service de bibliothèque, instrument fondamental mis à profit par le personnel professionnel du Bureau et le public, et la liaison permanente avec les administrations fédérale, provinciales et municipales, les médias, les organismes internationaux et les principales associations industrielles.

Cette sous-activité englobe en outre la coordination de l'élaboration de statistiques par d'autres ministères fédéraux, en vertu de la politique des services communs du Conseil du Trésor, la coordination d'activités menées selon une formule de recouvrement des coûts, et le contrôle des recettes.

**Systèmes de classification:** Cette sous-activité tient à jour les systèmes de classification des activités économiques, des marchandises et des professions, un registre des entreprises canadiennes ainsi qu'un système de codes géographiques. Ces systèmes jouent un rôle primordial dans la collecte et la déclaration de statistiques, car ils permettent la ventilation des activités économiques et de l'emploi selon la branche d'activité, la marchandise, la profession et la région.

**Méthodes statistiques:** Cette sous-activité est responsable des méthodes et du soutien statistiques nécessaires pour garantir la qualité et la compatibilité des produits statistiques ainsi que l'efficience et l'efficacité des méthodes qui servent à leur production.

**Opérations des enquêtes:** Cette sous-activité coordonne la planification et l'intégration des fonctions des enquêtes, tant au bureau central que dans les bureaux régionaux. Elle gère et coordonne par ailleurs la collecte, la saisie, le contrôle et la transmission des données dans les régions aux fins des enquêtes de Statistique Canada et d'autres clients publics.

**Calculs:** Cette sous-activité prend en charge la planification du traitement des données, élabore les outils généraux de traitement et définit les efforts techniques et humains visant à réduire les coûts du Bureau grâce à l'utilisation des techniques d'informatisation de pointe. Elle s'occupe en outre de la gestion des services d'élaboration de systèmes et de traitement des données au sein de Statistique Canada.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Études analytiques:** Les activités de recherche et d'analyse contribuent à évaluer le caractère approprié des mesures statistiques actuelles et à définir les besoins de nouvelles données à la lumière des changements sociaux et économiques. À ce titre, elles aident à veiller à l'attribution des ressources aux besoins prioritaires. En l'absence d'une mesure objective de la valeur des projets actuels de recherche et d'analyse, voici la liste de certaines études qui sortiront en 1985-1986.

- L'emploi chez les femmes diplômées au niveau postsecondaire
- Le marché du travail chez les diplômés du niveau postsecondaire
- Le profil des handicaps selon l'âge au Canada
- Le coût public de la justice au Canada
- Les femmes et la loi au Canada
- Le fardeau du chômage au Canada
- La démographie des peuples autochtones
- L'estimation du nombre d'émigrants
- Le commerce et la production intérieure canadienne
- Les centres commerciaux au Canada
- La qualité et l'âge des logements
- La diffusion de l'occupation des emplois au Canada
- L'industrie cinématographique, 1980-1982

Une bonne part du travail de cette sous-activité peut être liée aux sujets pour lesquels on a défini les besoins supplémentaires de données statistiques à la section I, Contexte, page 12.

**Médias d'information généraux:** Les services d'information CANSIM fournissent des données par moyen électronique aux plus grands utilisateurs des secteurs public et privé. En reliant la base de données CANSIM à la technologie TELIDON, les utilisateurs peuvent obtenir les données sous forme graphique. Le tableau 17 indique la croissance du niveau de service offert par CANSIM.

**Services de commercialisation et d'information:** Le service des renseignements constitue l'une des principales composantes de cette sous-activité, car il aide les utilisateurs à obtenir des statistiques dans les neuf centres de documentation du pays. Le tableau 17 illustre la croissance récente du nombre de demandes reçues ainsi que la croissance projetée.

**Tableau 17: Service des renseignements et CANSIM**

Croissance du service par rapport à l'année de référence, 1981-1982

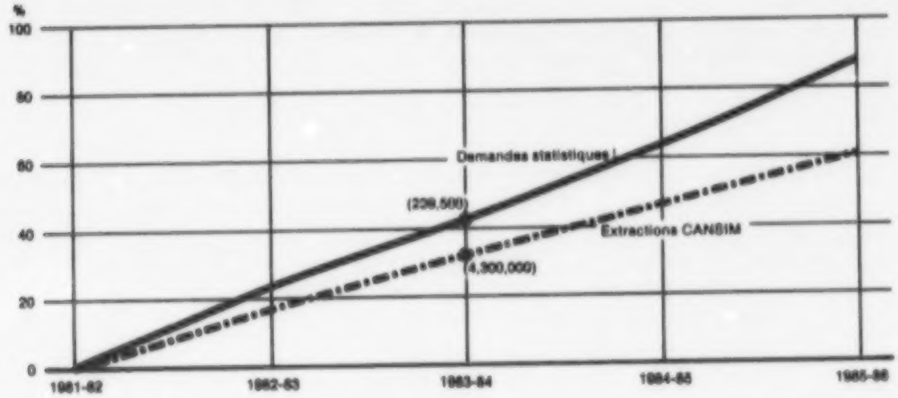


La composante des communications publiques de cette sous-activité renseigne les Canadiens sur les résultats des travaux de Statistique Canada. Les utilisateurs de données et les médias reçoivent des résumés et des annonces portant sur les statistiques d'intérêt public. Les communiqués sur des sujets comme les tendances démographiques, l'indice des prix à la consommation, le produit national brut et les niveaux de l'emploi et du chômage sont l'objet de reportages et d'analyses dans tous les grands médias d'information. La surveillance de certains médias nationaux révèle qu'à l'heure actuelle, environ 900 références par mois sont faites à l'égard de données publiées par Statistique Canada. Cette couverture satisfait aux besoins de bon nombre d'utilisateurs de données, qui n'ont pas à entrer en communication avec le Bureau. Dans d'autres cas, elle stimule la demande de statistiques plus détaillées non fournies par les médias.

La composante du Centre de publication de cette sous-activité coordonne la production et la distribution des ouvrages du Bureau. Le Centre s'occupe de l'élaboration d'un plan de diffusion des données pour le Bureau, de la production et de la commercialisation des produits et des services et de l'introduction d'une nouvelle technologie dans le domaine de l'édition. La création du Centre en 1984 visait à améliorer l'efficience de la production et l'efficacité de la réponse aux besoins des utilisateurs. Les systèmes d'information actuellement mis au point permettront de mesurer le coût de production des publications, le volume de distribution et la clientèle.

Le niveau de service fourni selon une formule de recouvrement des coûts aux utilisateurs qui ont des besoins spéciaux figure au tableau 18. La demande de ces services s'est accrue de façon continue, et cette tendance devrait se poursuivre.

**Tableau 18: Niveau de service selon la formule de recouvrement des coûts par année financière**

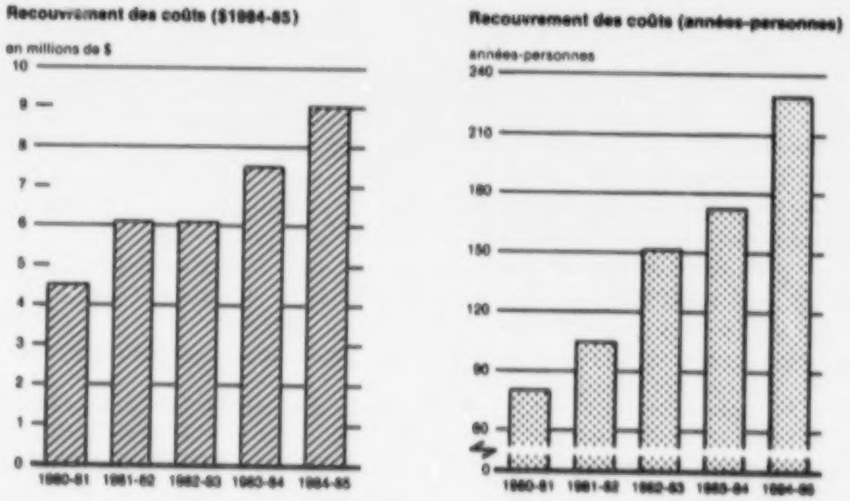

Des dépenses projetées en années-personnes en 1984-1985, les grands projets suivants, menés pour le compte de clients fédéraux, interviennent pour 50 % du total.

| Titre du projet | Client | Années-personnes |
|---|---|---|
| Accord conjoint sur les transports | Transports Canada | 55 |
| Indemnités pour postes isolés ou à l'étranger | Conseil du Trésor | 11 |
| Statistique des mouvements aériens | Transports Canada | 10 |
| Consommation de carburant des automobiles | Transports Canada | 12 |
| Enquête auprès des diplômés d'établissements postsecondaires | Secrétariat d'État | 13 |
| Enquête sur les voyages des Canadiens | Office du tourisme du Canada | 9 |
| Tribunaux pour la jeunesse/ Jeunes délinquants | Solliciteur général | 5 |

Le reste des dépenses comprend des projets de moindre envergure effectués pour les ministères fédéraux ainsi que pour les administrations provinciales, les universités, les entreprises et les associations.

**Systèmes de classification:** Au cours de l'année financière 1985-1986, Statistique Canada affectera 5 % de ses ressources au maintien de ces composantes essentielles du système statistique. Cette fonction courante donne lieu à des révisions et à des améliorations importantes périodiques. Le tableau 19 indique quels secteurs seront révisés en 1985-1986.

Par ailleurs, un nouveau projet visant à rehausser la qualité du registre des entreprises canadiennes sera mis sur pied afin d'améliorer l'efficience des enquêtes-entreprises et de réduire le fardeau imposé aux répondants. Ce projet établira en outre des mécanismes garantissant que les mêmes concepts, normes et classifications seront utilisés dans toutes les enquêtes-entreprises afin d'assurer la cohérence des données produites.

**Tableau 19: Révisions et améliorations des systèmes de classification**

| Révisions et améliorations | Raisons |
|---|---|
| Mise à jour et publication de la Classification géographique type | En raison des changements des limites, la classification géographiques est mise à jour tous les cinq ans, aux fins du recensement de la population. |
| Révision de la classification des professions | La révision est effectuée en réponse à des demandes des utilisateurs de données, puisque les structures des professions changent. |
| Adoption d'un système international de classification des marchandises aux fins des douanes, des tarifs et de la statistique | Aux fins de la planification, on suppose que le Canada deviendra signataire du système international de classification des marchandises, et que les systèmes canadiens entreront en vigueur au plus tard le 1er janvier 1987. |
| Mise au point de profils systématiques pour les grandes entreprises commerciales complexes | Afin de fournir des statistiques industrielles et régionales opportunes, il est nécessaire de définir les structures de fonctionnement et statistiques ainsi que les dispositions de déclaration d'organismes et d'établissements d'affaires complexes. |

**Méthodes statistiques:** Les changements dans les méthodes et les techniques de collecte et de traitement des données peuvent avoir une incidence sur un ou plusieurs aspects du processus statistique comme le coût de la production, le fardeau imposé aux répondants, la qualité des données et les produits. Le tableau 20 résume les principales études de méthodes statistiques qui seront effectuées en 1985-1986.

**Tableau 20: Études de recherche et d'analyse sur les méthodes statistiques**

| Étude | Raison |
|---|---|
| Évolution des méthodes d'enquêtes téléphoniques | Réduire les coûts des enquêtes et le fardeau imposé aux répondants en adoptant des méthodes de collecte des données qui maximisent l'utilisation du téléphone. |
| Méthodes d'estimation pour les petites régions | Produire des données fiables pour les régions géographiques plus petites qu'il n'est actuellement possible. |
| Méthodes de contrôle et d'imputation | Améliorer la qualité et la cohérence des donneés par l'utilisation de nouveaux systèmes de contrôle et d'imputation des données. |
| Recherche sur la conception de questionnaires | Rehausser la qualité des données réduire le fardeau imposé aux répondants en améliorant la formulation et la présentation questions d'enquêtes. |
| Élaboration de nouveaux modèles de séries chronologiques | Améliorer la qualité des données désaisonnalisées. |

**Opérations des enquêtes:** Les composantes de l'analyse des opérations et de la planification de la régionalisation de cette sous-activité identifient les occasions d'améliorer les opérations statistiques. Au moyen d'une intégration sélective des opérations au bureau central. les fonctions comme la saisie et la vérification des données sont appliquées aux enquêtes de façon centralisée, permettant d'accélérer la production des données, d'améliorer leur qualité et de réaliser des économies au niveau des ressources. Une régionalisation plus poussée des opérations, y compris la collecte le traitement et la diffusion des données, offre aussi la possibilité d'améliorer la qualité, les délais de production et la rentabilité tout en fournissant un service supérieur aux répondants. Le tableau 21 donne la description des principaux travaux en cours dans cette nouvelle initiative d'intégration et de régionalisation des opérations.

**Tableau 21: Initiatives d'intégration et de régionalisation des opérations**

| Initiatives d'intégration et de régionalisation | Raisons |
|---|---|
| Évaluation de la régionalisation de la collecte, de la saisie et de la vérifications des données mensuelles sur les exportations.<br><br>Une technique de collecte informatisée des données actuellement mise au point afin de mener et de vérifier dans les régions l'enquête mensuelle sur les livraisons, les stocks et les commandes dans le secteur de la fabrication. | Les effets attendus d'une plus grande régionalisation seront une efficience opérationelle plus grande et une diffusion plus rapide des données. Par ailleurs, un plus grand nombre de contacts locaux avec les répondants augmentera le taux de réponse et la qualité des données. |
| Un travail d'élaboration est en cours afin d'intégrer les opérations des enquêtes normaliséesqui sont à l'heure actuelle menées dans des secteurs différents du bureau central. | Ces intégrations devraient améliorer l'efficience des opérations et réduire les besoins en personnel. L'intégration du contenu des enquêtes, qui rehausserait le potentiel analytique, constitue un autre résultat possible. |
| Un travail d'élaboration dans le domaine de la statistique de la santé est en cours en vue de normaliser les systèmes où les données sont recueillies séparément auprès de chacune des provinces. | On prévoit que ce travail fera réaliser des économies tant à l'administration fédérale qu'aux administrations provinciales. Ces systèmes normalisés pourront aussi être appliqués à d'autres secteurs des institutions, par exemple la statistique de l'éducation. |

La composante des opérations régionales de cette sous-activité fournit l'infrastructure pour les activités régionalisées de collecte et de saisie des données, ce qui maximise l'efficience de ces procédés. En 1984-1985, la valeur totale des services opérationnels régionaux imputables aux activités statistiques s'élevait à 22.1 millions de dollars pour la conduite de 61 enquêtes mensuelles, trimestrielles, semi-annuelles et annuelles. Le tableau 22 illustre le rendement opérationnel régional de trois enquêtes statistiques qui représentent 67 % du total des services fournis.

**Tableau 22: Coût unitaire de certaines enquêtes régionalisées**

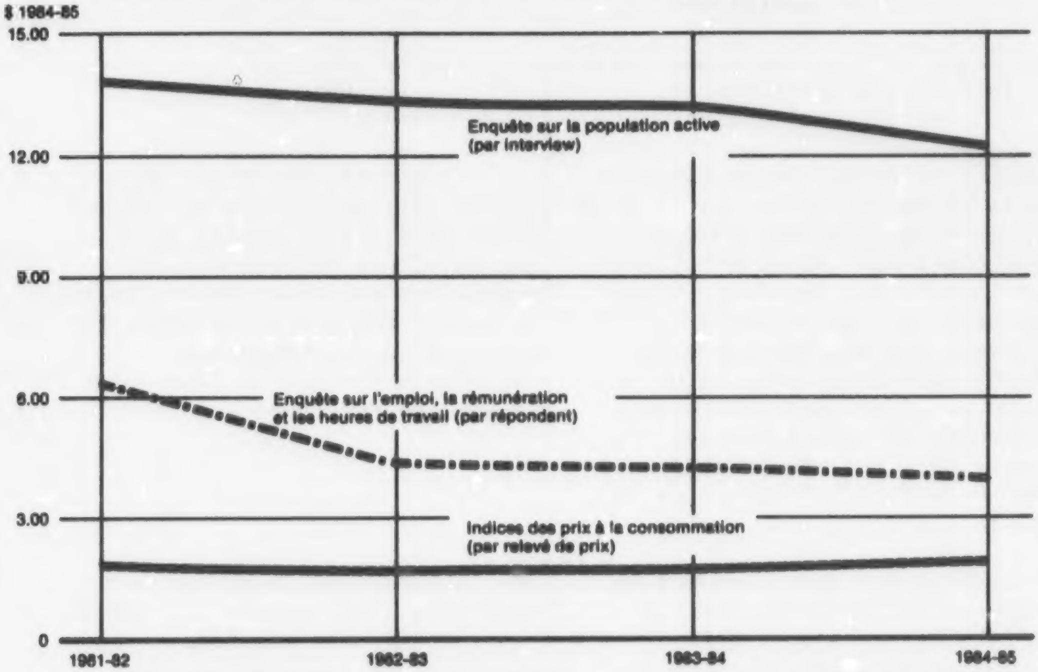


On élabore actuellement des données qui mesureront les économies et autres améliorations réalisées au moyen des opérations régionales.

**Calculs:** Le tableau 23 indique les tendances de la proportion des ressources de Statistique Canada attribuées aux calculs et à leurs principales composantes: élaboration des systèmes, traitement des données et services de soutien.

**Tableau 23: Proportion des dépenses de Statistique Canada au titre des composantes du service des calculs**

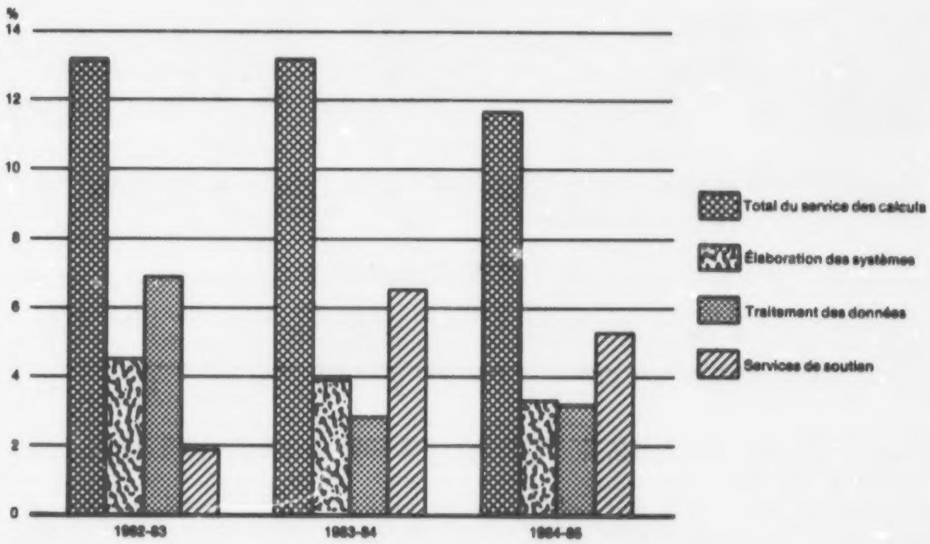


Bien que l'utilisation de la technologie des calculs ait augmenté au cours des dernières années, la proportion des dépenses du Bureau à ce titre a diminué. Pour la composante du traitement des données, on peut attribuer en partie cette baisse à de meilleures techniques d'échantillonnage et à une plus vaste utilisation des dossiers administratifs. Pour l'élaboration des systèmes, l'acquisition de matériel de pointe a permis de réaliser certaines économies. Un facteur primordial dans la réduction proportionnelle globale est l'augmentation des dépenses au titre des services de soutien, y compris les systèmes de planification et de contrôle ainsi que la formation, permettant une utilisation plus efficiente du service des calculs.

En général, l'utilisation accrue de la technologie des calculs dans les processus de production du Bureau a réduit les besoins en personnel et donné une gamme plus vaste de produits avec une rapidité et une fiabilité accrues. L'information de gestion actuellement mise au point mesurera l'incidence des investissements présents et futurs à l'égard du traitement des données et de la technologie des communications ainsi que la qualité des services fournis aux activités statistiques.

## F. Services de gestion centrale

### Objectif

Fournir des services de direction, de gestion et d'administration centraux en vue d'aider à atteindre les objectifs du Programme du Bureau.

### Résumé des ressources

L'activité des Services de gestion centrale représente environ 12 % du total des dépenses du Programme et 11 % du total des années-personnes pour 1985-1986.

**Tableau 24: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | | Réelles 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Direction | 2,824 | 42 | 2,808 | 42 | 2,575 | 41 |
| Pratiques de gestion et planification | 2,177 | 23 | 2,127 | 23 | 1,829 | 29 |
| Personnel | 5,160 | 127 | 4,943 | 127 | 4,608 | 125 |
| Finances | 5,589 | 126 | 5,478 | 140 | 5,347 | 139 |
| Services de soutien administratif | 9,150 | 167 | 9,439 | 167 | 12,298 | 169 |
| | 24,900 | 485 | 24,795 | 499 | 26,657 | 503 |

### Description

L'activité des Services de gestion centrale se compose de cinq sous-activités:

**Direction:** Cette sous-activité fournit, d'un point central, des orientations et des conseils au Programme à l'égard de la stratégie, de la planification et des priorités. Elle comprend le statisticien en chef, le sous-statisticien en chef, les statisticiens en chef adjoints et leur personnel de soutien immédiat.

**Pratiques de gestion et planification:** Cette sous-activité coordonne l'élaboration et l'examen des plans stratégiques des politiques et des initiatives ainsi que la mise sur pied de l'information de gestion et d'indicateurs de rendement; elle évalue en outre l'efficience et l'efficacité des programmes et des projets.

**Personnel:** Cette sous-activité fournit des conseils sur l'utilisation efficace des ressources humaines ainsi que des services dans les domaines suivants: structure organisationnelle et classification, dotation, relations de travail, formation et perfectionnement, planification des ressources humaines, développement organisationnel, communications internes, rémunération et avantages, action positive, langues officielles et counselling individuel aux employés à l'égard du perfectionnement professionnel, des griefs et du harcèlement.

L'application de plus en plus étendue de la technologie aux opérations statistiques entraînera une grande réorganisation des capacités au sein du Bureau. À mesure que les besoins technologiques augmenteront, ceux relatifs au travail de commis seront à la baisse. Le personnel professionnel sera réaffecté de la gestion des opérations à des postes analytiques. Ces changements seront réalisés au moyen de la dotation, du recyclage et d'autres procédés mis sur pied par les services du personnel.

**Finances:** Cette sous-activité fournit des services financiers de politique, de contrôle de comptabilité et de déclaration. Elle coordonne en outre les procédés de planification opérationnelle et fournit des services administratifs par l'intermédiaire d'un réseau d'agents d'administration.

**Services de soutien administratif:** Cette sous-activité comprend des services qui sous-tendent le fonctionnement quotidien du Bureau: gestion des dossiers et courrier, poste, communications téléphoniques, services de location des locaux et gestion du matériel, y compris les acquisitions de nature capitale et les services de sécurité.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les tableaux 25 et 26 indiquent le rapport entre les Services de gestion centrale et le total des années-personnes et des dépenses du Programme.

**Tableau 25: Rapport entre les années-personnes de la Gestion centrale et le total des années-personnes du Programme**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Activités statistiques | **3,987** | 4,101 | 4,125 |
| Infrastructure, programmes et services du Bureau | **485** | 499 | 503 |
| | **4,472** | 4,600 | 4,628 |
| Pourcentage du total | **10.8** | 10.8 | 10.9 |



16

Tableau 26: Relation entre les dépenses de la Gestion centrale et le total des dépenses du Programme (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Activités statistiques | 182,770 | 180,436 | 162,928 |
| Infrastructure, programmes et services du Bureau | 24,900 | 24,795 | 26,657 |
| | 207,670 | 205,231 | 189,585 |
| Pourcentage du total | 12.0 | 12.1 | 14.1 |

## Section III
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Tableau 27: Dépenses par article (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 144,426 | 140,018 | 132,695 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 20,220 | 18,202 | 19,321 |
| Autres frais touchant le personnel | 175 | 168 | 161 |
| | 164,821 | 158,388 | 152,177 |
| Biens et services | | | |
| Poste | 3,184 | 3,491 | 3,536 |
| Autres transports et communications | 7,354 | 6,928 | 6,668 |
| Information | 5,110 | 4,592 | 4,865 |
| Recenseurs | 9,565 | 11,927 | 11,978 |
| Autres services professionnels et spéciaux | 12,706 | 12,986 | 6,468 |
| Location d'ordinateurs | 2,360 | 2,819 | 2,279 |
| Autres locations | 1,178 | 2,021 | 540 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 3,449 | 3,649 | 4,232 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 5,371 | 5,041 | 3,168 |
| Toutes autres dépenses | 12 | 13 | 12 |
| | 50,289 | 53,467 | 43,746 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 215,110 | 211,855 | 195,923 |
| Capital | | | |
| Construction et acquisition de machines et de matériel | 890 | 1,306 | 4,954 |
| Paiements de transfert | 94 | 247 | 410 |
| | 216,094 | 213,408 | 201,287 |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit | 8,424 | 8,177 | 11,702 |
| Total des dépenses | 207,670 | 205,231 | 189,585 |

## 2. Dépenses en personnel

### Tableau 28: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 1985-86 | 1984-85 | 1983-84 | | |
| Gestion | 91 | 83 | 73 | 50,530 - 96,300 | 66,181 |
| Scientifique et Professionnelle | | | | | |
| Économique, sociologie et statistique | 700 | 689 | 695 | 14,570 - 65,080 | 44,948 |
| Mathématiques | 145 | 132 | 123 | 16,150 - 68,070 | 43,778 |
| Autres | 11 | 11 | 13 | | 33,435 |
| Administration et service extérieur | | | | | |
| Services administratifs | 206 | 211 | 219 | 13,912 - 57,987 | 33,192 |
| Gestion des systèmes d'ordinateurs | 349 | 316 | 303 | 18,766 - 61,433 | 37,804 |
| Administration financière | 39 | 36 | 36 | 13,853 - 57,980 | 37,622 |
| Services d'information | 46 | 41 | 42 | 13,579 - 57,980 | 35,299 |
| Administration du personnel | 39 | 38 | 45 | 13,330 - 63,870 | 39,709 |
| Administration des programmes | 116 | 103 | 111 | 13,912 - 57,987 | 34,269 |
| Autres | 17 | 20 | 20 | | 35,996 |
| Technique | | | | | |
| Soutien des sciences sociales | 747 | 773 | 774 | 12,635 - 57,764 | 34,060 |
| Autres | 44 | 47 | 44 | | 29,736 |
| Soutien administratif | | | | | |
| Traitement mécanique des données | 278 | 298 | 315 | 13,352 - 37,130 | 21,438 |
| Commis aux écritures et aux règlements | 1,433 | 1,556 | 1,589 | 12,932 - 31,743 | 21,253 |
| Secrétariat, sténographie, dactylographie | 158 | 149 | 170 | 12,636 - 31,946 | 20,733 |
| Autres | 17 | 27 | 42 | | 18,013 |
| Fonctionnement | 36 | 35 | 37 | | 21,814 |

**Nota:** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de référence aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une années à l'autre.

3. **Paiements de transfert**

**Tableau 29: Ventilation des subventions et contributions**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Subventions | | | |
| Institut interaméricain de statistique | 40,628 | 40,628 | 40,628 |
| Institut international de statistique | 1,706 | 1,706 | 1,706 |
| Association internationale pour la recherche sur le revenu et la fortune | 1,787 | 1,787 | 1,487 |
| Conférence de travail internationale sur le rôle de l'informatique dans les systèmes de codage et de classification dans le domaine de la santé | -- | 5,000 | -- |
| | 44,121 | 49,121 | 43,821 |
| Contributions | | | |
| Massachusetts Institute of Technology | 50,000 | 50,000 | 50,000 |
| Programme de relance à l'aide à l'emploi (relais) | -- | 20,822 | 190,000 |
| Été Canada - Programme d'emploi pour étudiants | -- | 126,973 | 127,160 |
| | 50,000 | 197,795 | 367,160 |
| Total des subventions et des contributions | 94,121 | 246,916 | 410,981 |

## B. Analyse des coûts

Le budget des dépenses de Statistique Canada pour l'année financière 1985-1986 ne comprend que les autorisations devant être votées et les autorisations législatives. L'étude sur une base des coûts intégraux doit tenir compte des services fournis sans frais. Le tableau 30 donne la ventilation de ces coûts.

**Tableau 30: Coût net du Programme (en milliers de dollars)**

| Dépenses du Programme 1985-1986 | Plus autres coûts [1] | Total des coûts | Moins Recettes [2] | Coût net | Prévues 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|
| 216,094 | 31,976 | 248,070 | 9,910 | 238,160 | 236,761 |

1. Les autres coûts de 32 millions de dollars comprennent: (en milliers de dollars)

| | |
|---|---|
| • Locaux fournis sans frais par les Travaux publics | 28,090 |
| • Régime d'assurance chirurgicale-médicale (Conseil du Trésor) | 3,005 |
| • Autres services fournis sans frais par d'autres ministères: | |
| Ministère des Approvisionnements et Services | 736 |
| Travail Canada | 137 |
| Transports Canada | 8 |
| Total des autres coûts | 31,976 |

2. Le total des recettes, s'établissant à 9.9 millions de dollars, se compose de:

| | |
|---|---|
| • Recettes à valoir sur le crédit: | |
| Ministères et organismes fédéraux, pour le recouvrement des frais | 8,424 |
| • Rentrées portées au revenu consolidé | 1,486 |
| Total des recettes | 9,910 |

## C. Analyse des recettes

### Tableau 31: Analyse des recettes

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Ministères et organismes fédéraux | 8,424 | 8,177 | 6,091 |
| Partage des coûts du recensement | -- | -- | 5,611 |
| | 8,424 | 8,177 | 11,702 |
| Autres administrations publiques et secteur privé | 1,236 | 790 | 1,180 |
| Vente de publications | 250 | 290 | 221 |
| | 1,486 | 1,080 | 1,401 |
| Total des recettes | 9,910 | 9,257 | 13,103 |

## D. Évaluation du Programme

Cette section expose les résultats de deux études d'évaluation du Programme. Elle traite en outre de nouveaux travaux en cours, y compris dans le domaine de l'efficience opérationnelle.

**Commerce international:** La sous-activité du commerce extérieur (voir les pages 20 et 24) traite environ dix millions de transactions (importations et exportations) par année. Elle fournit des données sur les importations et les exportations de marchandises aux organismes fédéraux et provinciaux s'occupant de politiques fiscales, monétaires et commerciales ainsi qu'au secteur privé. Les importations et les exportations représentent, à elles seules, environ 30 % du produit national brut du Canada.

L'étude d'évaluation a révélé que les statistiques produites satisfont en général les utilisateurs principaux. Elle a toutefois conclu qu'une publication soit éliminée et que des plans soient élaborés de concert avec Revenu Canada, Douanes et Accise afin d'améliorer la qualité des dossiers administratifs qui servent à cette sous-activité. Cette amélioration permettra de produire des données plus fiables et aura une incidence positive sur la prise de décision.

**Justice:** La sous-activité de la justice (voir les pages 36 et 40) est gérée par le Centre canadien de la statistique juridique, et constitue le point central de la prestation de statistiques sur la justice à l'échelle nationale. L'étude d'évaluation a conclu que cette sous-activité devait être considérée comme un cas particulièrement réussi d'entreprise conjointe de l'administration fédérale et des provinces, plus précisément de planification et de prise de décisions conjointes entre pairs.

Cette étude, qui se concentrait sur les activités du Centre a globalement donné son appui à l'organisation et aux produits statistiques de l'organisme. Elle a en outre conclu que le mandat du Centre soit prolongé pour cinq ans et que l'efficacité du Programme soit évaluée avant la fin de cette période. De plus, l'étude a tiré la conclusion que le Centre devrait continuer de bénéficier d'un parrainage conjoint ainsi que de son indépendance.

**Études actuelles:** En ce moment, les évaluations des statistiques sur les flux financiers et sur l'état de santé de la population en sont à leurs étapes finales. Au cours des quelques derniers mois, des études ont été entreprises sur la statistique de l'éducation, les comptes nationaux des revenus et des dépenses, la statistique du secteur des services et les institutions publiques.

**Efficience opérationnelle:** Dans certains secteurs de Statistique Canada, on a mis en oeuvre une stratégie visant à améliorer l'efficience opérationnelle en fonction du programme d'évaluation. L'objet de la stratégie consiste à examiner et, le cas échéant, à améliorer les procédures d'exploitation, ainsi qu'à garantir une productivité élevée en équilibrant les ressources et le travail.

Dans certains secteurs, cette démarche se traduira par:

- de meilleurs systèmes et méthodes de fonctionnement
- des normes de travail et des mesures de l'efficience
- des plans pour les charges de travail et la dotation. et
- un système pour aider les gestionnaires à planifier les ressources, à organiser le travail et à évaluer le rendement.

Statistique Canada a lancé ce programme dans deux divisions, soit celles du commerce extérieur et de la statistique agricole ainsi que dans un service essentiel de soutien, les Services de production et de soutien. Le programme sera mis en oeuvre dans plusieurs autres divisions en 1985, notamment les Services consultatifs, les Opérations régionales, les Industries manufacturières et primaires et le Commerce et les services.

## E. Exemples de produits et d'utilisations

Les tableaux 32 et 33 contiennent des renseignements au sujet de l'utilisation, par les administrations publiques et les entreprises, de produits statistiques représentatifs.

### Tableau 32: Produits d'information statistique représentatifs utilisés par les administrations publiques

| Produits | Exemples d'utilisations |
|---|---|
| Produit national brut (PNB)<br>Dépense nationale brute (DNB)<br>Produit intérieur réel (PIR) | Élaboration de la politique monétaire et fiscale, préparation de budgets et de prévisions budgétaires, planification du développement régional et des programmes industriels d'encouragement |
| Statistique financière des administrations fédérale, provinciales et locales | Coordination des politiques budgétaires fédérales et provinciales, calcul des droits de péréquation provinciaux |
| Balance des paiements internationaux | Politiques économiques et monétaires, politiques des taux d'intérêt et de change, financement des exportations |
| Données sur les importations et les exportations | Négociations des tarifs, politiques financières et monétaires |
| Indice des prix à la consommation | Indexation des programmes d'aide au revenu dans une gamme de lois |
| Statistique agricole | Politiques de production alimentaire et commercialisation |
| Statistique de la population active | Programmes d'assurance-chômage et de création d'emplois, droits régionaux de prestations d'assurance-chômage |
| Statistique du recensement de la population | Limites des circonscriptions électorales, péréquation et subventions, étude de la situation des groupes minoritaires, politiques du logement, choix de lieux pour la construction d'hôpitaux et d'écoles et planification des réseaux routiers |
| Données sur le revenu des particuliers et des familles | Étude sur la fiabilité, programmes d'aide au revenu |
| Programme de la statistique de la santé | Services de soins de santé et financement |

**Tableau 33: Produits d'information statistique représentatifs utilisés par les entreprises**

| Produits | Exemples d'utilisations |
|---|---|
| Produit national brut | Évaluation de l'incidence des niveaux actuel et futur de l'activité économique |
| Statistique des finances des sociétés | Étude de la situation financière, du fardeau fiscal et de la rentabilité des branches d'activité |
| Statistique industrielle | Prévisions, études de marché |
| Indice des prix à la consommation | Très utilisé comme repère ou pour les dispositions d'indemnité de vie chère dans les négociations salariales |
| Statistique de l'emploi et des avantages sociaux | Prévisions, programmes d'avantages sociaux |
| Statistique agricole | Définition de la demande d'entrées dans l'agriculture et élaboration des stratégies de traitement et de commercialisation |
| Statistique du recensement de la population et des ménages | Analyse des marchés et de l'emplacement des entreprises dans le commerce de détail et la fabrication |
| Statistique des importations et des exportations | Études de commercialisation, y compris le remplacement des importations |

## F. Autorité légale

Voici une liste des lois fédérales qui accordent au statisticien en chef ou à Statistique Canada la responsabilité de la collecte ou de la prestation de données précises.

Loi sur les allocations familiales
Loi sur le régime de pensions du Canada
Loi sur les subventions aux municipalités
Loi sur la taxe d'accise
Loi sur les allocations aux anciens combattants
Loi sur l'assurance-chômage
Loi sur la sécurité de la vieillesse
Loi de l'impôt sur le revenu
Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers
Loi remaniant la législation bancaire
Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest
Loi sur les prestations de retraite supplémentaires
Loi canadienne sur les prêts aux étudiants
Loi sur le déplacement des lignes et sur les croisements de chemin de fer
Loi sur les chemins de fer
Loi sur les pensions
Loi sur les langues officielles
Loi sur les juges
Loi sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement post-secondaire et de santé
Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales
Loi relative aux enquêtes sur les coalitions
Loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre
Loi sur la faillite
Loi sur le Conseil des Arts du Canada
Loi sur la Caisse d'aide à la santé
Loi sur les liquidations

## G. Engagements internationaux

Le Gouvernement du Canada s'est engagé à fournir des renseignements statistiques aux organismes internationaux suivants.

Bureau de statistique des Nations Unies
Commission économique des Nations Unies pour l'Europe
Organisation internationale du travail (OIT)
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)
Organisation mondiale de la santé (OMS)
Fonds monétaire international (FMI)
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
Secrétariat du Commonwealth
Organisation mondiale du tourisme (OMT)
Institut interaméricain de statistique (IIS)



4587

## H. Organisation regionale

**Tableau 34: Organisation régionale donnant le lieu ainsi que les années-personnes affectées pour 1984-1985**

| Lieu | A-P affectées |
|---|---|
| St-John's (T.-N.) | 26 |
| Halifax (N.-É.) | 48 |
| Montréal (Québec) | 56 |
| Sturgeon Falls (Ont.) | 27 |
| Toronto (Ont.) | 60 |
| Winnipeg (Man.) | 46 |
| Regina (Sask.) | 3 |
| Edmonton (Alb.) | 47 |
| Vancouver (C.-B.) | 46 |
| Total | 359 |

# Transports Canada

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

4589

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste au:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT 31-2/1986-III-48 Canada: 12.00 $
ISBN 0-660-52956-4 à l'étranger: 14.40 $

Prix sujet à changement sans préavis

4591

**Budget des dépenses 1985-1986**

**Partie III**

**Transports Canada**

93

**Préface**

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Il comprend cinq chapitres. Le premier présente le Ministère. Les quatre autres présentent le plan de dépenses de chaque programme du Ministère.

Chaque chapitre commence par des extraits de la Partie II du Budget des dépenses pour le programme que l'on décrit. Cette formule a pour but d'assurer une continuité avec les autres documents budgétaires. Les chapitres comprennent également des extraits du Volume II des Comptes publics. Ceux-ci permettent d'évaluer le rendement du Programme sur le plan financier au cours de la dernière année.

Chaque plan de dépenses est divisé en trois sections, chacune fournissant plus de détails que la précédente. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé de ses plans et de son rendement actuel. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et d'autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

Ce document a pour objet de permettre de trouver facilement les renseignements que l'on cherche. Une table des matières générale énumère les chapitres; en outre, une table des matières détaillée est fournie pour chaque programme. Dans chaque plan de dépenses, un tableau des besoins financiers comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

## Table des matières

Résumé du Ministère 1-1

Programme de l'administration centrale 2-1

Programme du transport maritime 3-1

Programme des transports aériens 4-1

Programme des transports de surface 5-1

## Résumé du Ministère

## Rôles et attributions

Le ministère des Transports a été établi en 1936, en vertu de la Loi sur le ministère des Transports qui amalgamait les fonctions du ministère des Chemins de fer et des canaux, du ministère de la Marine et de la Direction de l'aviation civile et du ministère de la Défense Civile.

La responsabilité fédérale en matière de transport, qui provient de la compétence définie dans l'AANB, a évolué de sorte qu'elle englobe aujourd'hui la coordination et la réglementation en vue d'assurer la sécurité et l'efficacité des secteurs de l'aéronautique, de la navigation maritime, des installations d'expédition, des traversiers, des chemins de fer et des canaux reliant les provinces entre elles ou une province donnée avec tout pays étranger. C'est le ministère des Transports qui assume cette responsabilité.

Le rôle du Ministère est de "veiller à l'établissement et à l'exploitation d'un système national de transport sécuritaire et efficace qui contribue à la réalisation des objectifs gouvernementaux, et à l'exploitation de certains de ses éléments". Ce rôle permet de s'adapter à l'évolution du milieu économique, social et politique, et on insiste maintenant sur la nécessité d'évaluer avec soin la réglementation économique pour s'assurer qu'elle ne gêne pas indûment le rendement économique et la productivité de ce système.

## Aperçu des transports

En ce qui concerne le Canada, on prévoit une croissance modérée de l'économie et de la population dans les années 80, un ralentissement de l'inflation, un marché du travail relâché, la stabilisation du prix de l'essence et la nécessité de redonner plus d'importance à la perspective régionale.

La tendance à la stabilisation du prix de l'essence et au ralentissement de l'inflation devrait réduire les hausses de taux et tarifs. Par contre, le fardeau imposé par le service de la dette pourrait être lourd à mesure que les transporteurs procéderont aux investissements retardés par la récession. On prévoit que le transport de passagers continuera de renaître au cours des prochaines années grâce à la reprise économique, à l'augmentation des revenus et à un ensemble de politiques plus favorable à la concurrence.

En ce qui a trait au transport des marchandises, les tendances de la demande font entrevoir une croissance de trafic inférieure à la moyenne. Les perspectives restent toutefois encourageantes en ce qui concerne la demande et, par conséquent, le trafic de marchandises, et cela est notamment vrai dans l'Ouest canadien, où la croissance du trafic sera plus forte que dans l'Est canadien.

## Organisation et programmes

La structure complexe de Transports Canada qui lui permet d'assumer son rôle se compose: d'une administration centrale, de trois administrations de l'exploitation pour le transport aérien, maritime et terrestre et d'un certain nombre de sociétés de la Couronne et d'organismes qui jouissent de divers degrés d'autonomie. Certaines d'entre elles exercent leurs activités à l'intérieur du cadre administratif du Ministère, tandis que d'autres, comme Air Canada et le Canadien National, sont totalement autonomes et relèvent du Parlement par l'intermédiaire du Ministre.

Au sein du Ministère, la planification à long terme, l'élaboration des politiques touchant plusieurs modes de transport et la répartition des ressources entre les programmes sont centralisées. Certains secteurs de programme d'action qui englobent plus d'un mode, tels que le transport des marchandises dangereuses, la formation de spécialistes et les magasins, relèvent aussi de services centraux. Pour ce qui est des activités au jour le jour relatives aux transports aériens, au transport maritime et aux transports de surface, elles sont menées comme des programmes distincts.

Deux nouveaux organismes, anciens services ministériels, relèveront maintenant directement du Ministre, soit le Bureau canadien de la sécurité aérienne (BCSA) et l'Office du transport du grain (OTG). Leurs ressources sont prélevées respectivement sur celles des programmes des transports aériens et des transports de surface. La responsabilité de l'Administration du pipe-line du Nord (APN), qui relevait auparavant du ministre d'État au Développement économique régional, incombe maintenant au ministre des Transports. Ces organismes présenteront des budgets de dépenses distincts de leur propre chef. Enfin, Transports Canada remplace Travaux publics Canada en assumant la responsabilité de la société Canada Harbour Place, société de la Couronne reliée à l'EXPO 86. Le tableau 1 illustre l'organisation de Transports Canada.



4599

**Tableau 1: Structure administrative - Transports Canada**

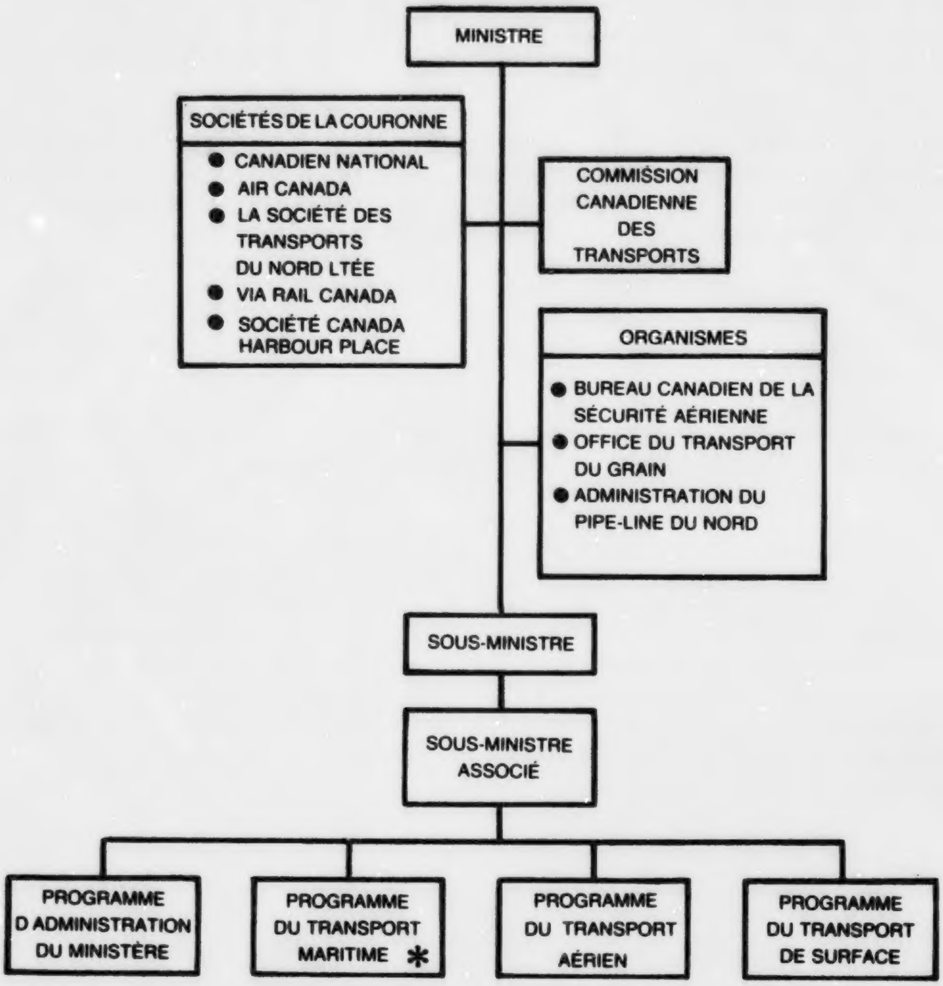


*Comprend les sociétés de la Couronne suivantes:
Société canadienne des ports, Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, Administration de pilotage de l'Atlantique, Administration de pilotage des Laurentides, Administration de pilotage des Grande Lacs, Administration de pilotage du Pacifique et Canarctic Limitée.

## Plan de dépenses du Ministère par programme, 1985-86

Tableau 2: Ressources nettes par programme (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Différences $ | % | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|---|
| **Budgétaire** | | | | | |
| Administration | 190,351 | 186,864 | 3,487 | 1.9 | 2-8 |
| Maritime | 848,670 | 903,975 | (55,305) | (6.1) | 3-9 |
| Aérien | 777,274 | 900,748 | (123,474) | (13.7) | 4-7 |
| Surface | 1,006,345 | 1,271,618 | (265,273) | (20.9) | 5-10 |
| | 2,822,640 | 3,263,205 | (440,565) | (13.5) | |
| **Non budgétaire** | | | | | |
| Maritime | 7,971 | 4,190 | 3,781 | 90.2 | 3-9 |
| Surface | - | 6,100 | (6,100) | (100.0) | 5-10 |
| | 7,971 | 10,290 | (2,319) | (22.5) | |
| | 2,830,611 | 3,273,495 | (442,884) | (13.5) | |

## Priorités

Les objectifs et les priorités du gouvernement fédéral reflètent son intention de favoriser le redressement économique. Le gouvernement accorde une importance particulière au développement économique notamment aux investissements productifs, et à la réalisation des objectifs fédéraux avec l'aide du secteur privé.

Sur la base des objectifs du gouvernement et de leurs incidences sur les transports, les objectifs du ministère des Transports pour la période de planification sont l'augmentation du rendement du système de transport, y compris une réforme de la réglementation, une compétition accrue, une réduction des dépenses de fonctionnement du Ministère, un niveau de sécurité élevé, une amélioration du rendement et de l'efficacité de la gestion et une amélioration des relations entre les sociétés de la Couronne du secteur des transports et le Ministère.



4601

**Plan de dépenses**
**Programme de l'administration centrale**

**1985-1986**



03

## Table des matières


| | |
|---|---|
| **Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** | 2-4 |
| **Extraits du volume II des Comptes publics** | 2-6 |

**Section I**
**Aperçu du Programme**

| | |
|---|---|
| A. Plans pour 1985-1986 | |
| 1. Points saillants | 2-7 |
| 2. État financier récapitulatif par activité | 2-8 |
| B. Rendement récent | |
| 1. Points saillants | 2-10 |
| 2. Rétrospective du rendement financier | 2-12 |
| C. Données de base | |
| 1. Introduction | 2-14 |
| 2. Mandat légal | 2-14 |
| 3. Objectif du Programme | 2-14 |
| 4. Plan d'exécution du Programme | 2-15 |
| D. Perspective de planification | |
| 1. Contexte | 2-16 |
| 2. Initiatives | 2-16 |
| 3. Mise à jour des initiatives antérieures | 2-17 |

**Section II**
**Analyse par activité**

| | |
|---|---|
| A. Direction et coordination | 2-19 |
| B. Planification, recherche et développement | 2-23 |
| C. Administration et services communs | 2-28 |
| D. Formation en transports | 2-32 |

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

| | |
|---|---|
| A. Analyse par article | |
| 1. Dépenses par article | 2-37 |
| 2. Dépenses en personnel | 2-38 |
| 3. Dépenses en capital | 2-41 |
| 4. Paiements de transfert | 2-42 |
| B. Analyse des coûts | 2-43 |
| C. Fonds renouvelable des magasins - Renseignements complémentaires | 2-44 |
| D. Paiements à la Société Canada Harbour Place | 2-45 |




05

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $177,725,000 pour mettre en oeuvre le Programme d'administration centrale du Ministère au cours de l'exercice financier 1985-1986. Certaines lois actuelles autorisent des dépenses supplémentaires se chiffrant à $12,626,400.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits | (en milliers de dollars) | Budget principal 1985–1986 | Budget principal 1984–1985 |
|---|---|---|---|
| | **Transports** | | |
| | ***Programme de l'administration centrale*** | | |
| 1 | Dépenses de fonctionnement | 105,142 | 101,817 |
| 5 | Dépenses en capital | 11,974 | 18,583 |
| 10 | Paiements à la Corporation Place du Havre Canada | 60,609 | 2,900 |
| (S) | Ministre des Transports – Traitement et allocation pour automobile | 42 | 40 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 8,984 | 7,898 |
| (S) | Fonds renouvelable des magasins | 3,600 | 600 |
| | *Total du Programme* | *190,351* | *131,838* |

### Crédits - Libellé et montants

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985–1986 |
|---|---|---|
| | **Transports** | |
| | **Ministère** | |
| | ***Programme de l'administration centrale*** | |
| 1 | Administration centrale – Dépenses de fonctionnement, subventions inscrites au Budget, contributions et autorisation de dépenser les recettes de l'année | 105,142,000 |
| 5 | Administration centrale – Dépenses en capital | 11,974,000 |
| 10 | Paiements à la Corporation Place du Havre Canada à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital pour la construction et l'exploitation d'une installation à la Jetée B.C. à Vancouver (C.-B.), et d'un terminal pour navires de croisière, du Pavillon du Canada à l'Expo 86 et d'autres installations connexes | 60,609,000 |

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

## Programme par Activités

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985–1986 | | | | | | | Budget principal 1984–1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | | | | Total | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | Paiements de transfert | Total partiel | Moins: Recettes à valoir sur le crédit | | |
| Direction et coordination | 208 | 15,858 | 31 | 1,200 | 17,089 | ..... | 17,089 | 12,758 |
| Planification, recherche et développement | 108 | 20,643 | 81 | 2,076 | 22,800 | ..... | 22,800 | 24,836 |
| Administration et services communs | 1,038 | 51,461 | 101 | 20 | 51,582 | 3,090 | 48,492 | 49,700 |
| Formation en transports | 413 | 28,737 | 11,761 | ..... | 40,498 | 2,737 | 37,761 | 41,044 |
| * Magasins | ..... | 3,600 | ..... | ..... | 3,600 | ..... | 3,600 | 600 |
| Corporation Place du Havre Canada | ..... | 60,609 | ..... | ..... | 60,609 | ..... | 60,609 | 2,900 |
| | 1,767 | 180,908 | 11,974 | 3,296 | 196,178 | 5,827 | 190,351 | 131,838 |

* Cette activité est financée au moyen d'un fonds renouvelable et dans le cas de ce fonds, les besoins de trésorerie nets prévus sont égaux à la différence prévue entre les dépenses et les recettes. Pour de plus amples renseignements sur la ventilation des dépenses et des recettes de l'activité du fonds renouvelable se reporter à la Partie III du Budget des dépenses du Ministère.

## Extraits du Volume II des Comptes publics

### Utilisation des crédits pour 1983-1984

| | Budget principal | Total des crédits | **Utilisation réelle** |
|---|---|---|---|
| Budgétaire | $ | $ | $ |
| **Crédit 1er** - Administration centrale - Dépenses de fonctionnement, subventions inscrites au Budget et autorisation de dépenser les recettes de l'année (Tel que déjà prévu dans la Loi n° 2 de 1982-1983) | 102,552,000 | 104,844,998 | **94,667,794** |
| **Crédit 5** - Administration centrale - Dépenses en capital | 18,003,000 | 17,004,001 | **13,496,670** |
| **Statutaire** - Ministre des Transports - Traitement et allocation pour automobile | 39,100 | 40,975 | **40,975** |
| **Statutaire** - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 7,473,000 | 8,317,000 | **8,317,000** |
| **Statutaire** - Fonds renouvelable des magasins | 3,100,000 | 8,000,001 | **231,143** |
| Total du programme | 131,167,100 | 138,206,975 | **116,753,582** |

## Section I
## Aperçu du Programme

### A. Plans pour 1985-1986

#### 1. Points saillants

Pour 1985-1986, le Programme de l'administration centrale s'est fixé les objectifs suivants:

- poursuivre l'élaboration et la mise en place, à l'échelle du Ministère, de systèmes destinés à améliorer la gestion et le contrôle des ressources financières, humaines et matérielles du Ministère (voir pages 2-17 et 2-28).

- sous réserve de la promulgation des prescriptions nécessaires, mettre en application un vaste programme d'inspection, de formation et de renseignements sur les mesures à prendre en cas d'urgence, afin de faire respecter la Loi sur le transport des marchandises dangereuses, c'est-à-dire:

  - poursuivre le programme de formation à l'intention des inspecteurs et le cours de préparation aux urgences;

  - commencer les activités du programme visant à faire respecter la réglementation par ceux qui demandent le transport de marchandises dangereuses ou qui les manutentionnent;

  - lancer avec les provinces un programme conjoint de sensibilisation du public;

  - établir un système d'information pour la gestion des données sur les marchandises afin d'assurer la gestion et l'évaluation effectives du programme.

- renforcer la capacité du Ministère en ce qui a trait à la recherche et au développement dans le domaine du transport afin d'améliorer la productivité et la sécurité relatives à l'acquisition de grandes immobilisations et à l'exploitation des systèmes de transport.

## 2. État financier récapitulatif par activité

### Tableau 1: Besoins financiers par activité (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Direction et coordination | **17 089** | 19 967 | (2 878) | 2-19 |
| Planification, recherche et développement | **22 800** | 25 956 | (3 156) | 2-23 |
| Administration et services communs* | **55 182** | 63 682 | (8 500) | 2-28 |
| Formation en transports | **40 498** | 38 546 | 1 952 | 2-32 |
| | **135 569** | 148 151 | (12 582) | |
| Moins les recettes | | | | |
| Administration et services communs | **3 090** | 3 165 | 75 | 2-29 |
| Formation en transports | **2 737** | 2 737 | | 2-33 |
| Exploitation au sein du Programme | **129 742** | 142 249 | (12 507) | |
| Paiements-Corporation Place du Havre Canada | **60 609** | 44 615 | 15 994 | 2-45 |
| Total du Programme | **190 351** | 186 864 | 3 487 | |
| Années-personnes autorisées | **1 767** | 1 821 | (54) | |

* Cette activité comprend des besoins de trésorerie nets de 3,6 millions de dollars au titre du Fonds renouvelable des magasins. Pour détails voir page 2-44.

**Explication de la différence** Les besoins financiers pour 1985-1986 sont supérieurs d'environ 3,5 millions de dollars au montant prévu pour 1984-1985. Cette augmentation est principalement attribuable aux facteurs suivants:

| | (Diminution) Augmentation |
|---|---|
| • Paiements à la Corporation Place du Havre Canada auparavant à Travaux publics Canada | 16,0 millions de dollars |
| • réduction des fonds alloués par EMR au Comité sur la recherche et le développement dans le domaine de l'énergie (planification, recherche et développement) | (3,3 millions de dollars) |
| • augmentation des prélèvements sur le Fonds renouvelable des magasins (administration et services communs) | 0,9 million de dollars |

- réduction au chapitre des ressources reliées à l'élaboration des systèmes (direction et coordination) — (0,6 million de dollars)

- réduction des besoins en capital relatifs à l'équipement pour le traitement électronique des données (administration et services communs) — (4,4 millions de dollars)

- achèvement de l'étude et de la campagne de promotion sur la sécurité (direction et coordination) — (2,5 millions de dollars)

**Explication du montant prévu pour 1984-1985:** Le montant prévu au titre de l'exploitation au sein du Programme en 1984-1985 est supérieur de 13,3 millions de dollars ou 10,3% aux 128,9 millions indiqués dans le Budget des dépenses principal de 1984-1985. Les principaux postes expliquant cette différence sont les suivants:

- augmentation des prélèvements sur le Fonds renouvelable des magasins (achat de matériel en vertu du programme RAMP) — 2,1 millions de dollars

- réalisation d'une enquête et d'une campagne de publicité sur la sécurité — 2,5 millions de dollars

- report, de 1983-1984 à l'exercice suivant, de l'affectation de ressources à l'élaboration de systèmes (0,9 million) et de l'acquisition d'équipement pour le traitement électronique des données (1,3 million) — 2,1 millions de dollars

- exécution d'un vaste plan de vérification interne et d'évaluation des programmes — 1,5 millions de dollars

- rétablissement du programme des subventions et contributions accordées à des universités à l'appui des transports — 2,1 millions de dollars

- remodelage du projet d'agrandissement du Collège de la Garde côtière — 3,1 millions de dollars

Le paiement prévu de 44,6 millions de dollars à la Corporation Place du Havre Canada est supérieur au montant indiqué dans le Budget des dépenses principal, car le montant prévu révisé n'était pas disponible au moment de la présentation du Budget principal. Le financement pour 1984-1985 s'est fait par le biais de budgets supplémentaires. Le ministère des Travaux publics a effectué les paiements pour 1984-1985 et les années précédentes.

## B. Rendement récent

### 1. Points saillants

Les principaux faits nouveaux survenus en 1984-1985 sont les suivants:

- La promulgation d'une portion des règlements de la loi sur le Transport des marchandises dangereuses. Ces règlements ont trait à la liste des marchandises dangereuses et à leur classification, à leur expédition, à l'utilisation de signaux sécuritaires tels que étiquettes et affiches, aux exigences sécuritaires que devront respecter expéditeurs et transporteurs de marchandises dangereuses, aux avis qui devront être communiqués aux autorités publiques dans le cas d'accidents et de formation d'employés.

- On a mis en oeuvre un programme de publicité sur la sécurité.

Les points saillants du rendement du Programme en 1983-1984 sont les suivants:

- Les travaux de recherche et de développement suivants se sont déroulés en 1983-1984 et ont atteint leur apogée en 1984-1985:

  - On a fait de grands progrès au niveau de l'analyse technique détaillée de la conception de navires et de normes de rendement pour la navigation dans les glaces, analyse qui devait servir de base à une réglementation. L'élaboration et l'essai de systèmes de navigation en temps réel pour la navigation dans les glaces et la détection et la surveillance des icebergs ont aussi beaucoup progressé.

  - Dans le domaine ferroviaire, le point saillant a été l'élaboration du programme des techniques avancées de contrôle des trains, fondée sur des initiatives antérieures du Ministère et des chemins de fer canadiens. On a achevé l'électrification de l'embranchement de la British Columbia Railway, qui a été mis en service commercial.

  - Dans le domaine de l'économie d'énergie, on a commencé à acquérir de nouvelles connaissances sur la nature et l'importance exactes des désavantages que la conduite par temps froid présente en termes d'énergie, grâce à un programme réalisé en collaboration avec l'industrie automobile. Un autre succès important qui résulte en partie du programme énergétique du Ministère a été obtenu dans le secteur du transport aérien où de meilleures méthodes de régulation automatique du trafic aérien feront économiser aux transporteurs une quantité appréciable de carburant, soit plus de 40 millions de dollars par an.

- Parmi les travaux relatifs aux carburants de remplacement, une étude importante de la sécurité de la vente au détail du gaz naturel et de l'utilisation de ce produit dans les véhicules routiers était en cours en 1983-1984 et complétée en 1984-1985. De plus, on poursuit un grand programme de recherche et de développement relatif à l'utilisation du méthanol (dérivé du gaz naturel) dans les automobiles. La première phase de ce programme sur le démarrage à froid est terminée.

- Des retards dans l'acquisition de l'équipement pour le traitement électronique des données (1,3 million de dollars) ont retardé l'élaboration et la mise en oeuvre de systèmes et entraîné une réaffectation de ressources à l'exercice 1984-1985 et aux exercices financiers suivants (1,6 million de dollars). (Voir pages 12 et 17.)

- Comme le règlement sur le transport des marchandises dangereuses n'a pas été promulgué comme prévu en 1983-1984, l'augmentation prévue des inspections ne s'est pas produite (2,4 millions de dollars). (Voir pages 12 et 17.)

- L'augmentation du nombre d'étudiants-jours de formation ne s'est pas concrétisée dans le domaine des services de la circulation aérienne; les 18 300 jours de formation réels étaient inférieurs aux prévisions. On a toutefois assuré la formation requise par les nécessités du service.

- Le projet de formation de spécialistes de l'information de vol a été abandonné par suite d'une baisse de la demande de formation. Cette baisse a permis d'offrir un cours de formation semblable aux autochtones.

- On a atteint le but qui était d'accroître le niveau et l'importance de la formation en télécommunications et en électronique.

## 2. Rétrospective du rendement financier

**Figure 2: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| | $ | $ | $ |
| Direction et coordination | 10 841 | 11 160 | (319) |
| Planification, recherche et développement | 23 754 | 25 711 | (1 957) |
| Administration et services communs | 57 889 | 64 907 | (7 018) |
| Formation en transports | 29 873 | 35 217 | (5 344) |
| | 122 357 | 136 995 | (14 638) |
| Recettes | | | |
| Administration et services communs | (3 296) | (3 090) | (206) |
| Formation en transports | (2 308) | (2 738) | 430 |
| | 116 753 | 131 167 | (14 414) |
| Années-personnes autorisées | 1 777 | 1 737 | 40 |

**Explication de la différence:**

Les besoins financiers réels ont été inférieurs de 14,4 millions de dollars ou 10,9% aux prévisions figurant dans le Budget des dépenses principal. En voici les principales raisons:

- retard dans la promulgation du règlement sur le transport des marchandises dangereuses (direction et coordination) — 2,4 millions de dollars
- retard dans l'implantation du fonds relatif à l'économie d'énergie et l'exécution de projets de recherche et de développement sur les carburants de remplacement (planification, recherche et développement) — 2,4 millions de dollars
- réduction des prélèvements sur le Fonds renouvelable des magasins (administration et services communs) — 2,9 millions de dollars

- redistribution des ressources consacrées à l'élaboration de systèmes financiers (administration et services communs) — 1,6 millions de dollars

- niveau d'inscription inférieur aux prévisions à l'Institut de formation de Transports Canada — 1,3 millions de dollars

- report et remodelage de projets d'immobili sations et retard dans l'adjudication de marchés

  - simulateur de vol (formation en transports) — 1,2 millions de dollars

  - hangar à bateaux et atelier d'usinage (formation en transports) — 1,5 millions de dollars

  - équipement pour le traitement électronique des données (administration et services communs) — 1,3 millions de dollars

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Programme de l'administration centrale fournit aux trois programmes de l'exploitation des directives, des conseils en matière de politique, de même que des service communs et de coordination. L'élaboration, et quelquefois la mise en oeuvre, des programmes de recherche et de développement, notamment dans le secteur de l'énergie, sont également du ressort de ce Programme, tout comme les liaisons avec les organisations internationales, les autres paliers de gouvernment du Canada, les coordonnateurs fédéraux de développement économique, les sociétés de la Couronne et les organismes qui s'intéressent au transport.

Le Programme de l'administration centrale comprend trois secteurs opérationnels: la direction générale du Transport des marchandises dangereuses, qui est chargée de mettre en place un vaste programme destiné à réglementer la manutention, l'offre de transport et le transport des marchandises dangereuses de même que de fournir de l'aide à la suite d'accidents; la direction générale de la Recherche et du Développement (R et D) et de la Planification énergétique, à qui il incombe d'élaborer des programmes de recherche et de développement à l'appui des besoins ministériels et des autres besoins fédéraux, provinciaux et de l'industrie, dans le domaine du transport, de façon à accroître la productivité et la sécurité par le biais d'innovations technologiques dans certains secteurs comme la navigation maritime dans l'Arctique, le transport ferroviaire et les systèmes de communication radar; l'activité de formation en transports, qui incombe aux deux importantes installations de formation de Transports Canada, soit l'Institut de formation, à Cornwall, en Ontario, et le Collège de la Garde côtière, à Sydney, en Nouvelle-Écosse (voir tableau 3).

### 2. Mandat légal

La Loi nationale sur les transports et la Loi sur le transport des marchandises dangereuses sont les instruments en vertu desquels s'exercent les activités du Programme de l'administration centrale.

### 3. Objectif du Programme

Le Programme de l'administration centrale a pour objectif de veiller à l'établissement et à l'exploitation d'un système national de transport sécuritaire et efficace qui contribue à la réalisation des objectifs gouvernementaux, et d'en exploiter certains éléments.

Le rôle du Programme est d'assurer l'orientation générale du Ministère, ainsi que l'élaboration de la politique globale, la planification stratégique, la recherche et la coordination et les services communs offerts à tous les programmes, à savoir: finances, traitement des données, télécommunications administratives, gestion du matériel, contrats, personnel, formation, affaires publiques, avis juridiques, systèmes de gestion et revue (qui inclut l'évaluation des programmes et la vérification interne).

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Le Programme de l'administration centrale consiste en quatre activités et 20 sous-activités, comme l'illustre le tableau 3.

**Tableau 3: Structure des activités**

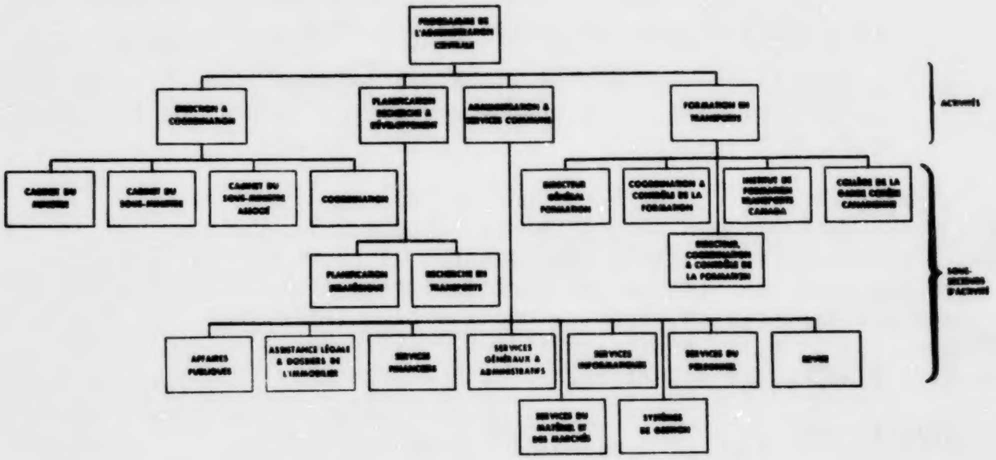


**Organisation:** Le Programme se divise en trois principaux secteurs de responsabilité: Planification et Coordination, Personnel et Finances. Chacun de ces secteurs relève d'un sous-ministre adjoint. Le tableau 4 présente pour le Programme les ressources par organisation et par activité.

**Tableau 4: Ressources par organisation et par activité (Budget des dépenses de 1985-1986 en milliers de dollars)**

Sous-ministre / Sous-ministre associé

| Activités | SM adjoint Planification et coordination | SM adjoint Personnel | SM adjoint Finances | Autres[1] | Total de l'activité |
|---|---|---|---|---|---|
| Direction et coordination | 12,063 | - | - | 5,026 | 17,089 |
| Planification, recherche et développement | 22,800 | - | - | - | 22,800 |
| Administration et services communs | - | 11,828 | 29,097 | 11,167 | 52,032 |
| Formation en transports | - | 37,761 | - | - | 37,761 |
| Total | 34,863 | 49,589 | 29,097 | 16,193 | 129,742 |
| Années-personnes | 250 | 667 | 610 | 240 | 1,767 |

Notes: [1] Comprend les dépenses des cabinets des Ministres, des bureaux du Sous-ministre et, du Sous-ministre associé, des Affaires publiques, du Contentieux, de la Revue et du Secrétariat d'EXPO 86.

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Pour le secteur du transport, on s'attend à ce que 1985-1986 apporte:

- une croissance continue de la demande de services de transport de marchandises par les industries de produits chimiques et de transformation des ressources naturelles;

- un ralentissement de l'escalade des prix de l'énergie, et donc une augmentation moins grande que prévue du coût de tous les modes de transport.

L'efficacité des transports joue un rôle important dans la réalisation du programme actuel de développement économique. Il faudra prendre certaines initiatives pour assurer la productivité du système. La sécurité dans les transports, particulièrement en ce qui a trait aux marchandises dangereuses, demeure une question importante dans l'opinion publique. Le maintien des restrictions gouvernementales oblige le Ministère à accroître son efficacité et sa productivité.

### 2. Initiatives

Les initiatives entreprises en 1983-1984 et 1984-1985 se poursuivront en 1985-1986. La section qui suit, "Mise à jour des initiatives antérieures", apporte plus de détails à ce sujet.

### 3. Mise à jour des initiatives antérieures

**Transport des marchandises dangereuses:** La promulgation du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses n'a pas eu lieu en 1983-1984 selon les prévisions initiales. Le programme d'inspection prévu et la formation d'un nombre accru d'inspecteurs n'ont donc pas été réalisés en 1983-1984 et en 1984-1985.

Le Règlement sur le Transport des marchandises dangereuses représente une tentative d'élaborer un ensemble harmonieux de prescriptions applicable à tous les modes de transport, lequel remplacera les prescriptions actuelles qui ne s'appliquent qu'à un mode de transport. Une fois promulguées certaines sections du Règlement, en 1984-1985, on commencera le programme de vérification de conformité en s'appuyant sur des bureaux régionaux établis dans certaines villes. Une vaste campagne de sensibilisation de l'industrie précédera le programme d'application de la Loi.

Cet élargissement de programme comporte des avantages à long terme: d'abord, une information valable se dégagera de la détermination des problèmes possibles cernés par les inspecteurs; la présence d'un tel programme d'application de la Loi rassurera le public; et, finalement, le processus d'inspection augmentera le respect de la réglementation. On s'attend à ce qu'il y ait, moins d'accidents liés au transport des marchandises dangereuses et à ce que les conséquences des accidents qui se produiront soient graves.

**Traitement électronique des données:** L'établissement du Réseau informatique décentralisé est en bonne voie d'être terminé; toutes les installations de traitement électronique des données seront opérationnelles d'ici à la fin de l'exercice financier 1984-1985. L'élaboration et la mise en oeuvre des applications concernant le personnel, les finances et le matériel sont avancées dans chaque cas. Ces applications seront opérationnelles à l'échelle du réseau au cours de l'année financière. La partie du Système d'information de gestion du personnel qui porte sur la rémunération de base est mise en oeuvre actuellement dans cinq régions. Bien qu'elle ne soit qu'une partie de ce système, elle en est l'assise et la partie la plus complexe. L'achèvement de la refonte de ce système d'information est prévue pour 1986. Le système de gestion du matériel fonctionne à titre d'essai dans la région de l'Atlantique de l'Administration du transport aérien et sera mis en oeuvre dans d'autres régions à partir de 1985-1986. Des systèmes financiers automatisés sont aussi exploités dans plusieurs régions et mis en oeuvre progressivement dans les autres. Des systèmes autres que les systèmes relatifs au personnel, aux finances et au matériel ont aussi beaucoup progressé sur la voie du traitement en direct. Ils sont nombreux à être en service, tels le Système d'information sur les programmes d'immobilisations (SIPROG-I), le

système national de commercialisation intégrée (NIMS) et le système d'immatriculation des aéronefs civils (CARS). D'autres, tel le Système de gestion de l'entretien aéroportuaire (AMMS), sont actuellement à l'essai dans des régions. Le coût des immobilisations afférentes à cette initiative s'élève à 12,8 millions de dollars, somme qui sera toute dépensée d'ici à la fin de 1984-1985.

**Activité de formation:** La demande à court terme d'une formation en services de la circulation aérienne a baissé en raison d'un changement des besoins de l'exploitation, ce qui a limité à 18 300 le nombre d'étudiants-jours de formation offerts en 1983-1984. Ce nombre a satisfait la demande de la clientèle, qui se stabilisera selon les prévisions à environ 20 000 étudiants-jours de formation par an. On a aussi enregistré une baisse du nombre d'étudiants-jours dans le domaine de la formation de spécialistes de l'information de vol, bien qu'on ait satisfait la demande dans ce secteur.

## Section II
## Analyse par activité

### A. Direction et coordination

#### Objectifs

Asssurer la réalisation adéquate des objectifs du Ministère, coordonner ses politiques et améliorer tous les aspects de la sécurité dans les domaines de la manutention, de la demande de transport et du transport des marchandises dangereuses.

Les principales initiatives pour 1985-1986 sont liées à l'application de la Loi sur le transport des marchandises dangereuses, à savoir:

- l'instauration d'un programme d'application de la Loi relié à la fabrication et l'expédition de marchandises dangereuses et à la fabrication de conteneurs pour marchandises dangereuses;
- la formation d'inspecteurs;
- la tenue de sessions d'information et de sensibilisation pour le secteur privé et les provinces;
- la mise en place d'un système d'information pour la gestion des données afin d'assurer une orientation et une évaluation effectives du programme.

#### État récapitulatif des ressources

Environ 12,6% du total des dépenses brutes et 11,8% du total des années-personnes affecteés à l'exploitation au sein du Programme sont consacrés à cette activité.

**Tableau 5: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Cabinet des Ministres et bureau du Sous-ministre | 2 322 | 39 | 3 419 | 52 | 2 998 | 51 |
| Bureau du Sous-ministre associé | 2 704 | 27 | 2 721 | 31 | 1 305 | 19 |
| Groupe de la coordination | 12 063 | 142 | 13 827 | 138 | 6 538 | 128 |
| | 17 089 | 208 | 19 967 | 221 | 10 841 | 198 |

**Tableau 6: Dépenses de l'activité par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | % | $ | % | $ | % |
| Fonctionnement | | | | | | |
| Personnel | 9 663 | 57 | 9 785 | 49 | 7 752 | 72 |
| Services professionnels et spéciaux | 2 798 | 16 | 4 789 | 24 | 1 637 | 15 |
| Autres | 3 397 | 20 | 5 012 | 25 | 1 337 | 12 |
| Capital | 31 | - | 115 | 1 | 115 | 1 |
| Subventions et contributions | 1 200 | 7 | 266 | 1 | | |
| | 17 089 | 100 | 19 967 | 100 | 10 841 | 100 |

**Rendement financier de 1983-1984:** En comparant les résultats de l'année financière 1983-1984 avec le plan, il est permis de constater que les écarts sont minimes, mais que le retard dans l'application de la Loi sur le transport des marchandises dangereuses, est dû à l'absence du règlement d'application (2,4 millions de dollars).

**Tableau 7: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | Réel 1983-1984 | | Budget principal 1983-1984 | | Différence | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Cabinet du Ministre et bureau du Sous-ministre | 2 998 | 51 | 1 690 | 39 | 1 308 | 12 |
| Bureau du Sous-ministre associé | 1 305 | 19 | 1 243 | 15 | 62 | 4 |
| Groupe de la coordination | 6 538 | 128 | 8 227 | 113 | (1 689) | 15 |
| | 10 841 | 198 | 11 160 | 167 | (319) | 31 |

## Description et justification des ressources

Cette activité prévoit le financement du cabinet des Ministres et des bureaux du Sous-ministre et du Sous-ministre associé, de même que les fonctions de sécurité du Ministère et du Secrétariat d'Expo 86.

**Groupe de la coordination:** Ce groupe s'occupe de toute question qui n'est pas liée à un mode particulier de transport. De plus, il fournit des conseils et exerce l'autorité fonctionnelle dans les affaires du Ministère qui relèvent des domaines suivants:

- donne avis et conseils sur les questions immédiates touchant les politiques ou intéressant les sociétés de la Couronne relevant du ministre des Transports;

- assure la coordination d'un programme ministériel visant à améliorer les services de transport offerts aux personnes âgées et handicapées;

- conseille le Ministre sur les appels interjetés contre les décisions de la Commission canadienne des transports;

- conseille le Ministre sur les questions internationales, provinciales et industrielles qui sont de nature à toucher Transports Canada et ses politiques;

- conseille le Cabinet sur les pétitions adressées au gouverneur en conseil;

- assure la coordination des relations extérieures de Transports Canada avec d'autres gouvernements, d'autres paliers de gouvernement, d'autres organismes, les organisations internationales et le secteur privé (transporteurs et expéditeurs) de même que l'administration des ententes fédérales-provinciales complétant les ententes de développement économique et régional;

- assure la coordination des questions touchant la protection de la vie privée, l'accès à l'information, les droits de la personne, le transport des personnes handicapées et le gazoduc de l'Alaska et donne des conseils à cet égard;

- établit des plans d'urgence et exploite le centre des situations d'urgence de Transports Canada;

- assure les contacts avec les coordonnateurs du développement économique du gouvernment fédéral;

- assure l'application de la Loi sur le transport des marchandises dangereuses;

- assume les responsabilités reliées au transport des marchandises dangereuses, y compris l'élaboration et l'évaluation des règlements et normes, les cours et examens à l'intention des inspecteurs, la réalisation des inspections et la fourniture de programmes appuyant les interventions en cas d'accident impliquant des marchandises dangereuses;

- offre des services de soutien au cabinet du Ministre (liaison avec le Parlement, courrier).

Les dépenses de services professionnels et spéciaux (voir le tableau 6) sont divisées en parties presque égales entre les services de sécurité et le transport des marchandises dangereuses. Les ressources reliées à ce dernier comprennent la mise au point d'un système d'information de gestion, de normes, de meilleures données concernant les réactions aux situations d'urgence ainsi que de programmes de formation et d'inspection.

## B. Planification, recherche et développement

### Objectifs

Élaborer et promouvoir des politiques, des plans de systèmes et des stratégies pour assurer le développement efficient, sécuritaire et graduel, du point de vue technologique, du réseau de transport multimodal au Canada, afin qu'il contribue à l'atteinte des objectifs nationaux et réponde aux exigences législatives et de politiques comme celles qui sont énoncées dans la Loi nationale sur les transports.

L'année 1985-1986 verra la continuation par le Ministère des grands projets suivants dans le cadre de cette activité:

- domaine maritime: études et essais en laboratoire et sur le terrain de nouvelles technologies liées au Programme du transport maritime, pour la mise au point de meilleurs systèmes de gestion du trafic maritime, y compris de détection des glaces, ainsi que pour la conception des brise-glace requis pour la côte est et l'Arctique, au coût de 2,1 millions de dollars;

- chemins de fer: extension du programme de recherche et de développement en matière de transport ferroviaire de marchandises à des techniques prometteuses, pour améliorer la productivité du réseau de chemins de fer canadien, au coût de 3,3 millions de dollars;

- énergie: dans le cadre du programme de recherche et de développement en matière d'énergie décrit dans les présentations d'Énergie, Mines et Ressources, études et essais destinés à améliorer le rendement énergétique et favoriser la commercialisation des combustibles de rechange pour les transports, au coût de 6,0 millions de dollars.

- planification interne: la mise en oeuvre d'un processus de planification stratégique plus efficace. Ce nouveau processus tiendra compte des objectifs et priorités du gouvernement et du Ministère.

## État récapitulatif des ressources

Environ 16,8 % du total des dépenses brutes de 1985-1986 et 6,1 % du total des années-personnes affectées à l'exploitation au sein du Programme sont consacrés à cette activité.

**Tableau 8: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Planification stratégique | 5 135 | 37 | 5 426 | 47 | 4 635 | 50 |
| Recherche dans le secteur du transport | 17 665 | 71 | 20 530 | 75 | 19 119 | 82 |
| | 22 800 | 108 | 25 956 | 122 | 23 754 | 132 |

Environ 37 % des fonds affectés à la recherche et au développement dans le secteur du transport sont consacrés à l'énergie.

**Tableau 9: Dépenses de l'activité par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | % | $ | % | $ | % |
| Fonctionnement | | | | | | |
| Personnel | 5 537 | 24 | 5 988 | 23 | 5 938 | 25 |
| Services professionnels et spéciaux | 14 328 | 63 | 17 015 | 66 | 15 564 | 65 |
| Autres | 778 | 4 | 814 | 3 | 895 | 4 |
| Capital | 81 | - | 57 | - | 251 | 1 |
| Subventions et contributions | 2 076 | 9 | 2 082 | 8 | 1 106 | 5 |
| | 22 800 | 100 | 25 956 | 100 | 23 754 | 100 |

**Rendement financier de 1983-1984:** En comparant les résultats de l'année financière 1983-1984 avec le plan, il est permis de constater que les écarts sont minimes en dépit des retards dans la mise en oeuvre de projets de recherche et développement.

**Tableau 10: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | Réel 1983-1984 | | Budget principal 1983-1984 | | Différence | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Planification stratégique | 4 635 | 50 | 3 966 | 74 | 669 | (24) |
| Recherche dans le secteur du transport | 19 119 | 82 | 21 745 | 58 | (2 626) | 24 |
| | 23 754 | 132 | 25 711 | 132 | (1 957) | - |

**Description et justification des ressources**

La sous-activité de la planification stratégique comprend les activités des Études et Prévisions économiques reliées au domaine du transport, de la Planification d'ensemble et des Études des politiques. Ces activités se font dans une perspective globale de façon à assurer la compatibilité des prévisions et des bases de données, l'uniformité des politiques et des plans ministériels, la participation appropriée à l'établissement des priorités et objectifs du gouvernement et une réponse appropriée à ces derniers.

**Les Études et Prévisions économiques** ont pour principale mission:

- d'entreprendre des analyses économiques touchant le transport en ce qui concerne l'utilisation des ressources humaines, la productivité, les politiques sur le transport des passagers et des marchandises, la demande future, les coûts et recettes, les besoins en capital et l'utilisation et l'efficacité de l'énergie;
- d'établir des prévisions économiques reliées au domaine du transport, afin de participer à l'établissement de modèles auquel les autres groupes procèdent pour l'analyse de politiques;
- d'établir des modèles de prévision et de simulation sur le transport multimodal des passagers et des marchandises pour l'analyse et la formulation de politiques;
- d'élaborer des modèles de la demande d'énergie dans le transport et recueillir des données pertinentes pour l'analyse et la formulation de politiques.

**La Planification du Ministère** a pour principale mission:

- de planifier et d'organiser des réunions de planification des cadres supérieurs pour déterminer les questions de stratégie et les priorités ministérielles;
- de confier ces questions à des unités d'étude au sein du Ministère;
- d'offrir des réponses à ces questions en présentant de nouvelles solutions ou en redéfinissant les directions;
- de superviser et d'examiner l'avancement de la mise en oeuvre des stratégies choisies et approuvées par la direction.

**Les Études des politiques** ont pour principale mission:

- d'entreprendre toute une gamme d'analyses des politiques touchant le transport en ce qui concerne l'utilisation des ressources humaines, la productivité, les politiques sur le transport des passagers et des marchandises, la demande future dans ce domaine, le rendement coût et revenu, les besoins en capital et l'utilisation et l'efficacité de l'énergie;
- d'examiner, de formuler et de recommander des objectifs, principes et politiques à long terme en matière de transport;
- de formuler et de recommander les politiques sur les ressources, les priorités d'affectation de celles-ci, la réglementation, l'établissement et le recouvrement des coûts;
- de contribuer à assurer une formation et une recherche universitaires adéquates dans le domaine du transport, en accordant des octrois aux départements de recherche des universités et des centres régionaux de transport et des bourses aux étudiants;
- de déterminer et d'évaluer les tendances générales et les problèmes du transport multimodal;
- d'entreprendre des analyses sur les grands éléments des systèmes de transport nationaux et régionaux.

La sous-activité de la recherche dans le secteur du transport comprend le travail mené par la direction générale de la Recherche et du Développement.

**Les services de recherche et de développement** ont pour principale mission:

- de surveiller l'élaboration des politiques touchant la technologie du transport du Canada et d'y prendre part;
- de veiller à la programmation, à la mise en oeuvre, au contrôle et à l'évaluation des activités de recherche et de développement en matière de transport.
- de formuler et de recommander les stratégies et plans nécessaires pour permettre à l'ensemble du système de transport de s'adapter aux changements prévus dans le secteur de l'énergie.

Les activités de recherche et de développement en matière d'énergie sont bien intégrées à celles des autres ministères par l'entremise du comité interministériel. Ces travaux continuent de fournir un apport technique essentiel à l'élaboration des politiques, de la réglementation et des programmes en vue d'accroître le rendement énergétique de tous les modes de transport, de faire adopter de nouveaux combustibles de rechange dans les transports et de permettre le transport sûr, efficace et en temps utile des ressources off-shore. Comme en 1984-1985, on insistera davantage sur:

- les normes d'économie de carburant des automobiles;
- l'introduction du propane, du gas naturel comprimé et de l'alcool pour les moteurs d'automobiles;
- la mise au point rapide d'un système de navigation pour la côte est et l'Arctique;
- la commercialisation des résultats de la recherche et du développement.

Des dépenses totales au titre de l'énergie, 92 % sont consacrées aux projets de recherche et de développement et 8 % aux dépenses liées au personnel de gestion des projets.

Les dépenses au titre des services professionnels et spéciaux (tableau 9) sont consacrées aux contrats de recherche et de développement.

## C. Administration et services communs

### Objectifs

Veiller à l'acquisition, à la bonne garde, au contrôle et à l'aliénation des ressources financières, humaines et matérielles requises pour atteindre les objectifs du Ministère et pour aider le Ministère à gérer ses programmes de façon efficace et efficiente.

Pour atteindre ces objectifs, nous devrons, en 1985-1986:

- poursuivre la mise au point des systèmes financiers intégrés;
- terminer la mise au point du système de gestion du matériel (SGMTC) et la mise en oeuvre de la phase I de ce système à un coût de 0,9 million de dollars, plus des frais d'entretien annuels de 0,6 million, ainsi qu'achever la mise au point et la mise en oeuvre du système de gestion du parc automobile (SIGPA) au coût de 25 000 $ pour la mise au point et de 78 000 $ par an pour l'entretien;
- poursuivre la mise en oeuvre du système d'information sur la gestion du personnel et du système automatisé de paye et de congés;
- exploiter et entretenir le Réseau informatique décentralisé (RID) à l'appui des besoins en matière d'automatisation à un coût périodique de 8,1 millions de dollars;
- mettre en oeuvre les plans annuels approuvés d'évaluation des programmes et de vérification interne de façon à améliorer le contrôle de gestion des activités des programmes et à assurer une utilisation plus efficace des ressources du Ministère;
- fournir au Conseil d'examen des programmes de Transports Canada l'aide requise en examinant les propositions de politiques et de programmes mettant en cause des ressources.

## État récapitulatif des ressources

Cette activité représente environ 40,7 % du total des dépenses brutes de 1985-1986 et 58,7 % du total des années-personnes affecteés à l'exploitation au sein du Programme.

**Tableau 11: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Affaires publiques | 3 956 | 68 | 4 266 | 68 | 3 819 | 69 |
| Soutien juridique et dossiers de l'immobilier | 1 051 | 34 | 1 005 | 34 | 937 | 33 |
| Services financiers | 6 022 | 124 | 5 784 | 129 | 5 054 | 121 |
| Services généraux et administratifs | 8 435 | 207 | 8 333 | 209 | 8 208 | 214 |
| Services du matériel et des marchés | 3 244 | 75 | 4 474 | 81 | 4 325 | 77 |
| Services informatiques[1] | 7 606 | 148 | 16 616 | 153 | 18 048 | 137 |
| Systèmes de gestion | 3 880 | 56 | 3 635 | 56 | 3 098 | 56 |
| Services du personnel | 11 828 | 254 | 11 285 | 255 | 10 630 | 250 |
| Revue | 6 160 | 72 | 5 584 | 65 | 3 539 | 66 |
| Fonds renouvelable des magasins[2] | 3 600 | | 2 700 | - | 231 | - |
| | 55 182 | 1 038 | 63 682 | 1 050 | 57 889 | 1 023 |
| Recettes | (3 090) | | (3 165) | | (3 296) | - |
| | 52 092 | 1 038 | 60 517 | 1 050 | 54 593 | 1 023 |

1 Les niveaux de dépenses indiqués pour 1985-1986 et 1984-1985 reflètent les dépenses nettes, une fois déduites respectivement les économies de 4,7 millions $ et 2,2 millions $, qu'on prévoit réaliser à l'échelle du Ministère grâce à la mise en place du réseau informatique.

2 Comprend des déboursés de 25,7 millions de dollars et des recettes de 22,1 millions de dollars. Voir page 2-44, section III pour plus de détails.

Les recettes proviennent de la prestation des services de traitement électronique des données assurée par la direction des Communications et de l'Informatique. Cette direction assure aux programmes d'exploitation un service de traitement des données dont le coût est partiellement récupérable.

## Tableau 12: Dépenses de l'activité par article (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | % | $ | % | $ | % |
| Fonctionnement | | | | | | |
| Personnel | 40 399 | 78 | 38 987 | 64 | 35 759 | 66 |
| Services professionnels et spéciaux | 6 104 | 12 | 7 473 | 12 | 5 423 | 10 |
| Autres | 4 958 | 9 | 9 872 | 16 | 7 273 | 13 |
| Capital | 101 | - | 4 630 | 8 | 9 183 | 17 |
| Subventions | 20 | - | 20 | - | 20 | - |
| Recettes | (3 090) | (6) | (3 165) | (5) | (3 296) | (6) |
| Fonds renouvelable des magasins | 3 600 | 7 | 2 700 | 5 | 231 | - |
| | 52 092 | 100 | 60 517 | 100 | 54 593 | 100 |

**Rendement financier de 1983-1984:** Les résultats de l'année financière 1983-1984 diffèrent du plan de dépenses de cette dernière par suite de la remise à plus tard du développement de systèmes informatiques (1,6 millions de dollars), du retard dans la réalisation du programme d'immobilisations visant à améliorer les installations centrales de traitement électronique des données (TED) (1,3 millions de dollars), et d'une réduction des prélèvements pour le Fonds renouvelable des magasins (2,9 millions de dollars).

## Tableau 13: Rendement financier de 1983-1984

| | Réel 1983-1984 | | Budget principal 1983-1984 | | Différence | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Affaires publiques | 3 819 | 69 | 3 953 | 69 | (134) | - |
| Soutien juridique et dossiers de l'immobilier | 937 | 33 | 953 | 34 | (16) | (1) |
| Services financiers | 5 054 | 121 | 6 081 | 125 | (1 027) | (4) |
| Services généraux et administratifs | 8 208 | 214 | 7 852 | 217 | 356 | (3) |
| Services du matériel et des marchés | 4 325 | 77 | 3 744 | 70 | 581 | 7 |
| Services informatiques | 18 048 | 137 | 20 350 | 115 | (2 302) | 22 |
| Systèmes de gestion | 3 098 | 56 | 4 548 | 58 | (1 450) | (2) |
| Services du personnel | 10 630 | 250 | 10 898 | 255 | (268) | (5) |
| Revue | 3 539 | 66 | 3 428 | 64 | 111 | 2 |
| Fonds renouvelable des magasins | 231 | - | 3 100 | - | (2 869) | - |
| | 57 889 | 1 023 | 64 907 | 1 007 | (7 018) | 16 |
| Recettes | (3 296) | - | (3 090) | - | (206) | - |
| | 54 593 | 1 023 | 61 817 | 1 007 | (7 224) | 16 |

**Description et justification des ressources**

Cette activité comprend la gestion des documents, l'acheminement du courrier, les locaux, la publication, les services de bibliothèque, le traitement électronique des données, la conception des systèmes, la vérification, l'amélioration de la gestion, la gestion du matériel et les marchés, les finances, les services juridiques, le personnel, de même que l'évaluation des programmes et la vérification interne.

Transports Canada possède approximativement 1 milliard de dollars de biens matériels d'usage courant, à l'exclusion des biens immobiliers, si l'on se fonde sur le prix d'achat initial. La nécessité de tenir des stocks de pièces de rechange pour cet équipement et de répondre aux autres besoins en matériel a entraîné la création du Fonds renouvelable des magasins de Transports Canada (voir tableau 24, page 2-44).

En 1983-1984, le niveau d'autorisation pour ce fonds renouvelable a été porté à 43,7 millions de dollars afin de permettre le financement de niveaux plus élevés d'inventaires requis pour soutenir les programmes de fonctionnement ministériels. Le prélèvement prévu pour 1985-1986 est de 3,6 millions de dollars, ce qui permettra de ne pas dépasser le niveau maximum de fonds autorisés. Le coût réel des achats, à l'exclusion des frais généraux, est récupéré auprès des utilisateurs.

En 1984-1985, la mise au point du Système de gestion des stocks (SGS) sera complétée et, pour la première fois, il sera possible de gérer les stocks de tout le Ministère. Fondé sur quelque 200 000 articles individuels d'une valeur estimative de 60 à 70 millions de dollars, le SGS permettra de réaliser des économies de l'ordre de 6,6 millions de dollars sur les pièces de rechange critiques et sur celles qui doivent être gardée durant toute la durée de vie de l'équipement dont elles font partie ou en cas de besoin, et de quelque 2,1 millions de dollars par année sur l'élément actif des stocks, et ce, à compter de 1986-1987. Bien qu'il soi possible que ces systèmes n'entraînent pas une baisse des ressources actuelles, ils contribueront certes à ralentir leurs hausses à venir.

L'initiative visant à améliorer la gestion des ressources par le biai de l'automatisation est en voie de réalisation. On complètera en 1984-1985 l'installation du Réseau national de traitement des données décentralisé. Certaines applications touchant les secteurs finance, personnel, matériel seront bientôt complétées et l'on procédera au cours de 1985-1986 à leur mise en oeuvre au sein du réseau. On planifie aussi de nouvelles initiatives d'automatisation dans les Administrations. Qu'il suffise de mentionner le Système de compte rendu d'inspection des navires, le Système de gestion de l'entretien des aéroports, le système national d'information de gestion des aéroports, la Banque de données sur les aéronefs civils et celle enfin sur les Marchandises dangereuses.

## D. Formation en transports

### Objectifs

Assurer la formation d'une main-d'oeuvre professionnelle, technique et de gestion compétente pour répondre aux besoins opérationnels du système national de transport.

Les objectifs particuliers sont:

- assurer la formation d'un nombre suffisant de contrôleurs débutants de la circulation aérienne pour pouvoir en accréditer environ 70 par an;
- dans le domaine des télécommunications et de l'électronique, assurer la formation nécessaire liée à l'acquisition d'équipement nouveau et de nouvelles techniques et à la demande de cours dans les deux langues officielles;
- d'ici à 1989, porter à 110 par an le nombre d'officiers de navires qui complètent leur formation.

### État récapitulatif des ressources

Environ 29,9 % du total des dépenses brutes et 23,4 % du total des années-personnes affecteés à l'exploitation au sein du Programme sont affectés à l'activité de formation en transports.

**Tableau 14: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Directeur général - Formation | 325 | 6 | 185 | 3 | 345 | 3 |
| Formation - coordination et contrôle | 1 359 | 24 | 1 498 | 28 | 1 317 | 26 |
| Priorités et systèmes de formation | 316 | 6 | 284 | 7 | 272 | 7 |
| Institut de formation de Transports Canada - Cornwall (Ontario) | 21 198 | 281 | 20 546 | 284 | 18 816 | 294 |
| Collège de la Garde côtière canadienne - Sydney (N.-É.) | 17 300 | 96 | 16 033 | 106 | 9 123 | 94 |
| | 40 498 | 413 | 38 546 | 428 | 29 873 | 424 |
| Recettes | (2 737) | - | (2 737) | - | (2,308) | - |
| | 37,761 | 413 | 35 809 | 428 | 27 565 | 424 |

Les recettes réalisées au titre de cette activité proviennent du recouvrement des frais pour les cours de perfectionnement des cadres offerts par le Centre de formation en gestion, des frais d'hébergement et de repas des participants aux cours de l'Institut de formation de Transports Canada et de la location des installations de la Fonction publique au Collège de la Garde côtière. L'Institut de formation de Transports Canada offre des cours de formation aux autres ministères du gouvernement fédéral en recouvrant en partie les frais d'hébergement.

**Tableau 15: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | % | $ | % | $ | % |
| Fonctionnement | | | | | | |
| Personnel | 17 611 | 47 | 17 252 | 48 | 16 677 | 60 |
| Services professionnels et spéciaux | 5 310 | 14 | 5 400 | 15 | 4 326 | 16 |
| Autres | 5 816 | 15 | 5 835 | 16 | 4 922 | 18 |
| Capital | 11 761 | 31 | 10 059 | 28 | 3 948 | 14 |
| Recettes | (2 737) | (7) | (2 737) | (7) | (2 308) | (8) |
| | 37 761 | 100 | 35 809 | 100 | 27 565 | 100 |

**Rendement financier de 1983-1984:** Les dépenses réelles de l'année 1983-1984 diffèrent du plan de dépenses de cette dernière en raison de retards dans le programme d'immobilisations, et notamment dans le contrat de construction d'un hangar à bateaux et d'un atelier d'usinage (1,5 millions de dollars), de la remise à plus tard du projet de simulateur de vol (1,2 millions de dollars) et d'un niveau d'inscription à l'Institut de formation qui a été inférieur aux prévisions et qui a réduit le coût des services offerts sur le terrain de l'Institut (1,3 millions de dollars).

**Tableau 16: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | Réel 1983-1984 | | Budget principal 1983-1984 | | **Différence** | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Directeur général - Formation | 345 | 3 | 165 | 3 | **180** | - |
| Formation - coordination et contrôle | 1 317 | 26 | 1 013 | 20 | **304** | **6** |
| Priorités et systèmes de formation | 272 | 7 | 399 | 6 | **(127)** | **1** |
| Institut de formation de Transports Canada - Cornwall (Ontario) | 18 816 | 294 | 21 869 | 301 | **(3 053)** | **(7)** |
| Collège de la Garde côtière canadienne - Sydney (N.-É.) | 9 123 | 94 | 11 771 | 101 | **(2 648)** | **(7)** |
| | 29 873 | 424 | 35 217 | 431 | **(5 344)** | **(7)** |
| Recettes | (2 308) | - | (2 738) | - | **430** | - |
| | 27 565 | 424 | 32 479 | 431 | **(4 914)** | **(7)** |

## Description et justification des ressources

L'Institut de formation de Transports Canada (IFTC), à Cornwall, en Ontario, offre toute une gamme de cours de formation de base et de technologie avancée de durées diverses à l'intention des contrôleurs de la circulation aérienne, des techniciens et ingénieurs en électronique, du personnel maritime, des techniciens en météorologie et des spécialistes de l'information de vol. Il offre également des cours en technique de formation pour le personnel enseignant et en gestion des transports pour les cadres supérieurs et moyens. Les cours offerts pour le Ministère et les autres organismes gouvernementaux, de même que les conférences qui se tiennent à Cornwall, sont, pour ainsi dire, les principales activités de l'Institut. L'IFTC a offert 114 000 étudiants-jours de formation en 1983-1984. Il compte en offrir 125 000 en 1984-1985 et 145 000 en 1985-1986.

Tant les hommes que les femmes reçoivent leur formation d'officier au Collège de la Garde côtière canadienne de Sydney (Nouvelle-Écosse). Des cours sont offerts à chaque élève-officier, en français ou en anglais, dans l'une des deux disciplines suivantes: la navigation et la mécanique maritime. Après trois ans de formation, incluant le service en mer, les élèves deviennent soit officiers de pont, soit officiers demécanique de mécanique de la Flotte. Le Collège a offert 34 200 étudiants-jours de formation en 1983-1984. Il en offrira environ 35 000 en 1984-1985 et 36 000 en 1985-1986.

La majeure partie des ressources de cette activité sont consacrées aux traitements et salaires (tableau 15). Les dépenses en capital sont engagées pour l'achat d'équipement de formation et la construction d'installations au Collège de la Garde côtière canadienne.

En raison de l'introduction d'un nouveau programme à l'intention des contrôleurs de la circulation aérienne, la clientèle de l'IFTC devrait se stabiliser entre 6 200 et 6 600 personnes par an au cours des cinq prochaines années. En outre, la durée du nouveau programme de formation des contrôleurs débutants de la circulation aérienne est passée de trois mois et demi à neuf mois, et il comportera davantage d'activités de simulation et d'évaluation. Le nombre d'étudiants-jours de formation était de 18 300 en 1983-1984. On prévoit qu'il sera d'environ 19 700 en 1984-1985 et qu'il restera dans la fourchette des 19 000 à 20 000 en 1985-1986.

Dans le secteur de la formation en télécommunications et en électronique, le centre de l'IFTC est utilisé à pleine capacité. Les demandes de formation vont croissant en raison de la mise au point de nouveaux systèmes et en raison du besoin de jours de formation additionnels. Au cours de 1982-1983, environ 35 % de la demande des clients n'a pu être satisfaite. Cet écart est tombé à 20 à 25 % en 1983-1984. Bien que des améliorations internes aient été apportées afin d'offrir des cours et des jours de formation additionnels sans accroître les ressources utilisées, l'on s'attend à ce qu'environ 35 % de la demande de la clientèle ne puisse être satisfaite au cours des années 1984-1985 et 1985-1986.

En ce qui concerne la formation des superviseurs et des gestionnaires, l'objectif est de former 700 superviseurs et 350 cadres intermédiaires annuellement.

En 1983-1984, le personnel du Collège de la Garde côtière a mis au point des cours pour quelque 120 élèves, de façon à répondre à la demande annuelle de 55 officiers qualifiés. L'objectif visé est de répondre à au moins 50 % de la demande. Le programme se poursuivra donc en 1985-1986 et durant les années ultérieures.

Le projet d'agrandissement du Collège de la GC, d'une valeur de 17,2 millions de dollars, a pour but de produire 110 officiers de navires diplômés par an dès 1989 environ. Il englobe la construction d'un nouveau bloc résidentiel contenant 238 chambres privées, la modification de la structure du bloc d'enseignement pour y ajouter des locaux administratifs et l'achat de nouveaux meubles.

Les projets de construction d'un atelier d'usinage et d'un hangar à bateaux au Collège de la Garde côtière entre 1983 et 1986 ont ensemble un coût estimatif total de 9,9 millions de dollars.

## Section III
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Les dépenses du Programme de l'administration centrale sont exposées par article au tableau 17. **Ces chiffres comprennent les dépenses nettes et recettes à même le Fonds renouvelable des magasins et les paiements à la Société Canada Harbour Place.**

**Tableau 17: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 64 225 | 63 727 | 57 809 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 8 985 | 8 285 | 8 316 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 5 440 | 6 930 | 4 874 |
| Information | 1 969 | 4 305 | 791 |
| Autres services professionnels et spéciaux | 28 540 | 34 677 | 26 951 |
| Location | 796 | 2 447 | 1 832 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 1 298 | 2 090 | 1 447 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 31 089 | 28 393 | 20 366 |
| Paiements aux sociétés de la Couronne | 60 609 | 44 615 | 20 935 |
| Toutes autres dépenses | 57 | 68 | 54 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 203 008 | 195 537 | 143 375 |
| Capital | | | |
| Construction et acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages | 9 744 | 8 560 | 3 112 |
| Construction et acquisition de machines et de matériel | 2 230 | 6 301 | 10 385 |
| Total des dépenses en capital | 11 974 | 14 861 | 13 497 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paiments de transfert | **3 296** | 2 368 | 1 126 |
| Dépenses totales | **218 278** | 212 766 | 157 998 |
| Recettes | **(27 927)** | (25 902) | (20 310) |
| | **190 351** | 186 864 | 137 688 |

Pour l'exercice financier de 1985-1986, il est prévu que les dépenses brutes de fonctionnement (à l'exclusion du Fonds renouvelable des magasins et des paiements aux Sociétés de la Couronne) se chiffreront à environ 9,0 % de moins que les prévisions de 1984-1985. Ces dépenses représentent 90,3 % du total des prévisions du Programme de l'administration centrale.

**Tableau 18: Frais de fonctionnement en dollars courants pour les exercices 1983-1984 à 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Dépenses en personnel | Autres coûts | Total des dépenses de fonctionnement | Différence en % |
|---|---|---|---|---|
| Dépenses réelles en 1983-1984 | 66 125 | 41 378 | 107 503 | - |
| Prévisions de 1984-1985 | 72 012 | 56 210 | 128 222 | 19,3 |
| **Budget des dépenses 1985-1986** | **73 210** | **43 489** | **116 699** | **(9,0)** |

Nota: Les coûts d'exploitation excluent les paiements aux corporations de la Couronne et les dépenses du Fonds renouvelable des magasins.

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 19: Besoins en années-personnes par activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Direction et coordination | **208** | 221 | 198 |
| Planification, recherche et développement | **108** | 122 | 132 |
| Administration et services communs | **1 038** | 1 050 | 1 023 |
| Formation en transports | **413** | 428 | 424 |
| | **1 767** | 1 821 | 1 777 |

**Tableau 20: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées 85-86 | 84-85 | 83-84 | Échelle de traitement actuelle | Provision pour le traitement moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| Gestion | 74 | 66 | 58 | 50 350-96 300 | 66 109 |
| Scientifique et professionnelle | | | | | |
| Chimie | 2 | 3 | - | 15 724-68 070 | 36 392 |
| Économique, sociologie et statistique | 30 | 38 | 40 | 14 570-65 080 | 50 159 |
| Enseignement | 34 | 30 | 30 | 13 609-68 070 | 43 070 |
| Génie et arpentage | 31 | 35 | 39 | 23 306-76 130 | 55 008 |
| Bibliothéconomie | 9 | 9 | 10 | 19 782-50 712 | 36 758 |
| Psychologie | 1 | 1 | - | 24 293-56 575 | |
| Administration et service extérieur | | | | | |
| Services administratifs | 308 | 285 | 277 | 13 912-57 987 | 38 715 |
| Gestion des systèmes d'ordinateurs | 99 | 101 | 76 | 18 766-61 433 | 38 246 |
| Gestion des finances | 53 | 54 | 55 | 13 853-57 980 | 41 111 |
| Services d'information | 47 | 48 | 47 | 13 579-57 980 | 41 124 |
| Organisation et méthodes | 31 | 30 | 31 | 13 520-57 980 | 44 159 |
| Gestion du personnel | 89 | 94 | 99 | 13 330-63 870 | 41 431 |
| Administration des programmes | 49 | 47 | 36 | 13 912-57 987 | 42 844 |
| Achat et approvisionnement | 31 | 29 | 30 | 12 766-57 980 | 37 897 |
| Autres | - | - | 4 | | - |
| Technique | | | | | |
| Contrôle de la circulation aérienne | 44 | 46 | 55 | 14 776-62 449 | 53 310 |
| Dessin et illustrations | 17 | 18 | 18 | 15 557-40 310 | 28 062 |
| Soutien de l'enseignement | 3 | 3 | - | 10 719-28 517 | 24 533 |
| Soutien technologique et scientifique | 8 | 13 | 6 | 14 041-50 866 | 31 478 |
| Électronique | 74 | 75 | 77 | 16 619-51 950 | 41 409 |
| Techniciens divers | 14 | 12 | 13 | 12 635-55 682 | 33 741 |
| Radiotélégraphie | 17 | 16 | 23 | 14 411-43 865 | 33 718 |
| Officiers de navires | 33 | 37 | 33 | 20 486-51 531 | 44 481 |
| Soutien des sciences sociales | 18 | 23 | 18 | 12 635-57 764 | 30 890 |
| Inspection technique | - | - | 10 | 12 635-57 691 | - |
| Autres | - | - | 3 | - | - |

**Tableau 20 (suite): Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées 85-86 | 84-85 | 83-84 | Échelle de traitement actuelle | Provision pour le traitement moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| Soutien administratif | | | | | |
| Commis aux écritures et aux règlements | 369 | 365 | 371 | 12 932-31 743 | 21 530 |
| Traitement des données | 59 | 63 | 52 | 13 352-37 130 | 25 080 |
| Mécanographie | 4 | 5 | 8 | 12 663-25 271 | 18 638 |
| Secrétariat, sténographie, dactylographie | 149 | 146 | 147 | 12 636-31 946 | 21 610 |
| Exploitation | | | | | |
| Manoeuvres et hommes de métier | 30 | 28 | 26 | 14 776-40 676 | 25 075 |
| Services divers | 31 | 30 | 31 | 13 253-39 988 | 20 976 |
| Équipages de navires | 2 | 2 | 2 | 18 840-29 988 | 26 820 |
| Autres | 7 | 11 | 12 | | - |

Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## 3. Dépenses en capital

### Tableau 21: Grands projets d'immobilisations (en milliers de dollars)

| Travaux par activité | Coût estimatif total définitif Prévisions antérieures | Coût estimatif total définitif Prévisions courantes | Dépenses totales prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Budget des dépenses 1985-1986 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| FORMATION EN TRANSPORTS | | | | | |
| Équipment électronique pour la formation maritime | 6 860 | 6 860 | 2 194 | 362 | 4 304 |
| Collège de la Garde côtière canadienne | | | | | |
| Hangar à bateaux Atelier d'usinage, Sydney (N.-É.) | 9 894 | 9 894 | 3 138 | 4 069 | 2 687 |
| Agrandissement du Collège, Sydney (N.-É.) | 18 300 | 17 185 | 6 191 | 5 675 | 5 319 |

## 4. Paiements de transfert

### Tableau 22: Paiements de transfert (en milliers de dollars)

| Projet | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Subventions | | | |
| Subventions à des universités, à d'autres organismes, à des étudiants d'universités et à d'autres particuliers à des fins de recherche sur les transports | 1 304 | 1 304 | 692 |
| Comité de la semaine nationale des transports | 20 | 20 | 20 |
| Total des subventions | 1 324 | 1 324 | 712 |
| Contributions | | | |
| Contributions à des provinces et organismes aux conditions prescrites par le gouverneur en conseil pour des initiatives de promotion du transport prises en vertu d'ententes connexes aux ententes sur le développement économique et régional | 1 200 | 266 | - |
| Contributions à l'appui d'études sur les transports menées dans des universités et d'autres établissements | 751 | 758 | 414 |
| Contributions à des gouvernements provinciaux et administrations municipales aux fins de recherches dans le domaine des transports et de présentations | 21 | 20 | - |
| Total des contributions | 1 972 | 1 044 | 414 |
| Total | 3 296 | 2 368 | 1 126 |

## B. Analyse des coûts

Le coût net du Programme de l'administration centrale par activité englobe seulement les dépenses que l'on prévoit imputer sur les crédits votés ou statutaires du Ministère, à l'exclusion du Fonds renouvelable des magasins et des paiements à la Société Canada Harbour Place. En établissant les coûts réels de fonctionne- ment du Programme de l'administration centrale, on doit tenir compte de certains autres postes de dépense et des recettes.

**Tableau 23: Coût net du Programme par activité pour 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Dépenses de 1985-1986 | Plus autres coûts | Coût total | Moins recettes | Total des coûts nets | Total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Direction et coordination | 17 089 | - | 17 089 | - | **17 089** | 12 758 |
| Planification, recherche et développement | 22 800 | - | 22 800 | - | **22 800** | 24 836 |
| Administration et services communs | 51 582 | 9 719 | 61 301 | 3 090 | **58 211** | 58 210 |
| Formation en transports | 40 498 | - | 40 498 | 2 737 | **37 761** | 41 044 |
| | 131 969 | 9 719 | 141 688 | 5 827 | **135 861** | 136 848 |

Les rajustements apportés aux dépenses de fonctionnement estimatives pour obtenir le coût total net comprennent: le coût des locaux fournis gratuitement par le ministère des Travaux publics (8,3 millions de dollars), le coût des autres services fournis gratuitement par d'autres ministères (1,4 millions de dollars) ainsi que toutes les recettes produites par le Programme.

## C. Fonds renouvelable des magasins - Renseignements complémentaires

On y montre les dépenses et les recettes effectives jusqu'au 31 mars 1984 et les dépenses et les recettes prévues à partir de l'exercice financier 1984-1985 et 1985-1986.

Tableau 24: État des modifications apportées aux sommes employées pour le fonds renouvelable des magasins (en milliers de dollars)

| Exercice financier | Solde d'ouverture | Dépenses | Recettes | Solde de clôture |
|---|---|---|---|---|
| 1982-1983 | 32 000 | 14 200 | 13 500 | 32 700 |
| 1983-1984 | 32 700 | 15 000 | 14 700 | 33 000 |
| 1984-1985 | 33 000 | 24 800 | 20 000 | 37 800 |
| 1985-1986 | 37 800 | 25 700 | 22 100 | 41 400 |

## D. Paiements à la Corporation Place du Havre Canada

**La Corporation Place du Havre Canada:** a été constituée le 18 juin 1982 aux fins suivantes:

- acquérir, aménager, administrer et aliéner des terres, et gérer des biens immobiliers pour le compte du gouvernement du Canada à Vancouver (Colombie-Britannique);
- planifier et construire des installations au Quai B-C, y compris un terminus pour navires de croisière et un pavillon d'accueil canadien pour Expo '86;
- planifier, construire et gérer d'autres installations sur les lieux, selon les besoins; et
- organiser, gérer et assurer la participation du Canada à titre de pays d'accueil pour Expo '86 au Quai B-C.

**Tableau 25: La Corporation Place du Havre Canada Résumé des dépenses (en milliers de $)**

| | Budget 1985-1986 | Prévues 1984-1985 |
|---|---|---|
| Dépenses de fonctionnement | 10 941 | 5 832 |
| Dépenses en capital | 68 987 | 56 220 |
| Recettes | (12 329) | (17 166) |
| Paiements du gouvernement | 67 599 | 44 886 |
| - autres ministères | 6 990 | 271 |
| - Transports Canada | 60 609 | 44 615 |
| Années-personnes projetées | 62 | 46 |

On désignait le 1er juillet 1984 le ministre des Transports comme étant le ministre responsable de la participation fédérale à Expo 86.

**Plan de dépenses**
**Programme du transport maritime**

**1985-1986**



49

## Table des matières


**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 3-4
**Extraits du Volume II des comptes publics** 3-7

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Plans pour 1985-1986
 1. Points saillants 3-8
 2. État financier récapitulatif par activité 3-9
B. Rendement récent
 1. Points saillants 3-11
 2. Revue du rendement financier 3-12
C. Données de base
 1. Introduction 3-15
 2. Mandat légal 3-15
 3. Objectifs du Programme 3-16
 4. Plan d'exécution du Programme 3-16
D. Perspective de planification
 1. Contexte 3-18
 2. Nouvelles initiatives 3-20
 3. Mise à jour des initiatives antérieures 3-20
 4. Efficacité du Programme 3-22

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Aides à la navigation 3-23
B. Systèmes et services de gestion du trafic maritime 3-28
C. Déglaçage, Arctique et autres services maritimes 3-32
D. Recherche et sauvetage en mer 3-38
E. Règlements 3-42
F. Quais publics et havres 3-46
G. Direction et administration 3-49
H. Ports principaux 3-51
I. Ponts 3-55
J. Canaux 3-57
K. Services de pilotage 3-60

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
 1. Dépenses par article 3-65
 2. Dépenses en personnel 3-66
 3. Dépenses en capital 3-68
 4. Paiements de transfert 3-73
B. Analyse des coûts 3-74
C. Analyse des recettes 3-75
D. Prêts 3-76
E. Flotte de la Garde côtière canadienne 3-77
F. Caisse des réclamations de la pollution maritime 3-79
G. Budget des dépenses de 1983-1984 - Comparaison financière, par activité, des plans financiers original et révisé 3-80
H. Emplacement des bases, ports principaux et installations 3-81

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $824,911,000 pour administrer le Programme du transport maritime au cours de l'exercice financier 1985-1986. Ce montant comprend $7,971,000 en dépenses non budgétaires qui présentent les avances versées à Canada Ports pour répondre à ses besoins de capital. Les lois actuelles prévoient des dépenses additionnelles de $31,730,000.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits | (en milliers de dollars) | Budget principal 1985–1986 | Budget principal 1984–1985 |
|---|---|---|---|
| | **Transports** | | |
| | ***Programme du transport maritime*** | | |
| 15 | Dépenses de fonctionnement | 447,779 | 432,570 |
| 20 | Dépenses en capital | 340,388 | 435,257 |
| 25 | Paiement à la Compagnie de navigation Canarctic Limitée | 1,709 | 3,303 |
| 30 | Paiement à la société Les ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée | 3,855 | 4,387 |
| 35 | Paiement à la Société canadienne des ports | 21,209 | 32,219 |
| 40 | Paiement à la Commission du port de Hamilton | 2,000 | 2,130 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 31,730 | 27,862 |
| | Crédits non requis | | |
| – | Paiement à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent | ..... | 3,000 |
| – | Paiement à l'Administration de pilotage de l'Atlantique | ..... | 386 |
| – | Paiement à l'Administration de pilotage des Laurentides | ..... | 106 |
| – | Paiements à la Société des transports du Nord Limitée relativement à la mission de ravitaillement du district de Keewatin | ..... | 1,200 |
| | Total du budgétaire | 848,670 | 942,420 |
| L45 | Prêts à la Société canadienne des ports en vue d'aider à couvrir les dépenses en capital de 1985 | 1,190 | 4,190 |
| L50 | Prêts à la Société du port de Halifax | 6,781 | ..... |
| | Total du non-budgétaire | 7,971 | 4,190 |
| | *Total du Programme* | *856,641* | *946,610* |

Crédits Enoncé et montants

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985–1986 |
|---|---|---|
| | **Transports** | |
| | ***Programme du transport maritime*** | |
| 15 | Transport maritime – Dépenses de fonctionnement, subventions inscrites au Budget, contributions, paiement des dépenses réservées faites à l'égard de marins canadiens en détresse aux termes de l'article 306 de la Loi sur la marine marchande du Canada, autorisation de consentir des avances recouvrables à l'égard des services de transport, d'arrimage et d'autres services de la marine marchande fournis pour le compte de particuliers, d'organismes indépendants et d'autres gouvernements, et autorisation de dépenser les recettes de l'année | 447,779,000 |
| 20 | Transport maritime – Dépenses en capital, y compris les paiements aux provinces ou aux municipalités à titre de contributions à l'égard des travaux de construction exécutés par ces organismes | 340,388,000 |
| 25 | Paiement à la Compagnie de navigation Canarctic Limitée à affecter par celle-ci au paiement de l'excédent des dépenses sur les recettes de la Compagnie pour l'année civile 1985 | 1,709,000 |
| 30 | Paiement à la société Les ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée à affecter au paiement de l'excédent des dépenses sur les recettes de la société (à l'exception de l'amortissement des immobilisations et des réserves) relativement à l'exploitation des ponts Jacques Cartier et Champlain à Montréal | 3,855,000 |
| 35 | Paiement à la Société canadienne des ports concernant: a) le développement de nouvelles installations à Pointe Noire, au port de Sept-Îles (Québec); b) le développement de nouvelles installations à Grande Anse, au port de Chicoutimi (Québec); et c) la construction d'un nouveau remorqueur au port de Churchill (Manitoba) | 21,209,000 |
| 40 | Paiement à la Commission du port de Hamilton pour aider à payer les coûts de la construction du complex East Port, Hamilton (Ontario) | 2,000,000 |
| L45 | Principaux ports – Prêts à la Société canadienne des ports, en vertu de l'article 25 de la Loi sur la Société canadienne des ports conformément aux conditions approuvées par le ministre des Finances en vertu du paragraphe 134(3) de la Loi sur l'administration financière | 1,190,000 |
| L50 | Principaux ports – Prêts à la Société du port de Halifax, en vertu de l'article 27, de la partie II, annexe 1, de la Loi sur la Société canadienne des ports, conformément aux conditions approuvées par le ministre des Finances en vertu du paragraphe 134(3) de la Loi sur l'administration financière | 6,781,000 |

# Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

## Programme par activité

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985–1986 | | | | | | | | | | Budget principal 1984–1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | | | | | Non-budgétaire | Total | | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | Paiements de transfert | Total partiel | Moins: Recettes à valoir sur le crédit | Total | Prêts, dotations en capital et avances | | | |
| **Ministère** | | | | | | | | | | | |
| Aides à la navigation | 2,995 | 182,264 | 191,370 | 7 | 373,641 | 1,623 | 372,018 | ..... | 372,018 | | 497,576 |
| Systèmes et services de gestion du trafic maritime | 941 | 56,792 | 17,363 | ..... | 74,155 | 415 | 73,740 | ..... | 73,740 | | 68,887 |
| Déglaçage, Arctique et autres services maritimes | 1,194 | 111,999 | 71,765 | ..... | 183,764 | 6,722 | 177,042 | ..... | 177,042 | | 129,362 |
| Recherche et sauvetage en mer | 749 | 45,965 | 17,576 | 900 | 64,441 | ..... | 64,441 | ..... | 64,441 | | 54,953 |
| Règlements | 530 | 33,460 | 3,587 | 29 | 37,076 | ..... | 37,076 | ..... | 37,076 | | 37,997 |
| Quais publics et havres | 93 | 39,994 | 39,671 | ..... | 79,665 | ..... | 79,665 | ..... | 79,665 | | 75,419 |
| Direction et administration | 302 | 20,368 | 13,038 | 200 | 33,606 | ..... | 33,606 | ..... | 33,606 | | 47,418 |
| Annulation prévue | ..... | ..... | −13,982 | ..... | −13,982 | ..... | −13,982 | ..... | −13,982 | | −9,290 |
| **Total du Ministère** | 6,804 | 490,842 | 340,388 | 1,136 | 832,366 | 8,760 | 823,606 | ..... | 823,606 | | 902,322 |
| ***Sociétés d'État** | | | | | | | | | | | |
| Ports principaux | ..... | 21,209 | ..... | ..... | 21,209 | ..... | 21,209 | 7,971 | 29,180 | | 36,409 |
| Ports | ..... | 3,855 | ..... | ..... | 3,855 | ..... | 3,855 | ..... | 3,855 | | 4,387 |
| Services de pilotage | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | | 492 |
| Canaux | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | | 3,000 |
| **Total des sociétés d'État** | ..... | 25,064 | ..... | ..... | 25,064 | ..... | 25,064 | 7,971 | 33,035 | | 44,288 |
| | 6,804 | 515,906 | 340,388 | 1,136 | 857,430 | 8,760 | 848,670 | 7,971 | 856,641 | | 946,610 |

* Paiement de l'excédent des dépenses sur les recettes et afin de couvrir les dépenses en capital

## Extraits du Volume II des comptes publics

### Utilisation des crédits pour 1983-1984

| | Budget des dépenses | Total des crédits | Utilisation réelle |
|---|---|---|---|
| Budgétaire | $ | $ | $ |
| Crédit 10--Transport maritime-- Dépenses de fonctionnement ............... | 405 169 000 | 409 571 419 | 375 090 041 |
| Crédit 15--Transport maritime-- Dépenses en capital ...................... | 174 615 000 | 189 720 783 | 155 081 325 |
| Crédit 20--Paiement à l'Administration de pilotage de l'Atlantique ................ | 430 000 | 430 000 | ......... |
| Crédit 25--Paiement à la Compagnie de navigation Canarctic Limitée ............. | 3 052 000 | 3 052 000 | 2 486 201 |
| Crédit 30--Paiement à la société Les ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée . | 3 396 000 | 3 396 000 | 3 396 000 |
| Crédit 31a--Paiement à la Commission du port de Hamilton ......................... | .......... | 2 750 000 | 1 831 267 |
| Crédit 32a--Paiement à la Commission du port de Windsor .......................... | .......... | 600 000 | 384 926 |
| Crédit 33c--Paiement à la Compagnie de navigation Canarctic Limitée pour des dépenses relatives à des améliorations au navire "N.M. Arctic" ........................... | .......... | 3 255 000 | 2 731 511 |
| Crédit 35--Paiement à la Société canadienne des ports ............................. | 27 577 000 | 31 824 241 | 19 147 593 |
| Crédit 36a--Paiement à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent | .......... | 3 000 000 | 3 000 000 |
| Crédit 37c--Paiement à l'Administration de pilotage des Grands Lacs, Limitée .... | .......... | 250 000 | 249 792 |
| Crédit 38c--Paiement à l'Administration de pilotage des Laurentides ............. | .......... | 1 115 000 | 966 084 |
| Statutaire--Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés ........ | 26 653 000 | 29 665 000 | 29 665 000 |
| Statutaire--Remboursements de montants portés aux recettes d'exercices précédents ................................ | ........... | 34 450 | 34 450 |
| | 640 892 000 | 678 663 893 | 594 064 190 |
| Non-Budgetaire | | | |
| Crédit L40--Prêts à la Société canadienne des ports ................................ | 4 909 000 | 4 909 000 | 4 881 253 |
| Total du Programme ................ | 645 801 000 | 683 572 893 | 598 945 443 |

## Section I
## Aperçu du Programme

### A. Plans pour 1985-1986

### 1. Points saillants

Le Programme du transport maritime a établi les objectifs suivants pour l'exercice financier 1985-1986:

- Terminer les travaux visant les modifications qu'on se propose d'apporter à la Loi sur la marine marchande du Canada afin de donner suite aux recommandations formulées à la suite de récentes enquêtes de l'Administration maritime et de mettre à jour les documents législatifs concernant la prévention de la pollution, les indemnités versées à la suite de dégâts causés par la pollution par les hydrocarbures, la formation des marins et les services du trafic maritime.

- Maintenir l'aptitude du gouvernement fédéral à appuyer la mise en valeur des ressources de l'Arctique en participant à un programme interministériel de recherche et de développement sur le transport et les services maritimes connexes.

- Mettre en oeuvre le programme de remplacement de la flotte en mettant en service de nouveaux baliseurs de la Garde côtière, notamment trois de la classe 1100, un de la classe 1050 et deux de la classe 800 (voir page 3-27).

- Mettre en oeuvre les recommandations de l'étude de 1984 concernant les enquêtes sur les accidents maritimes (voir page 3-45).

- Mettre au point et en oeuvre des pratiques améliorées d'inspection de sécurité des installations mobiles de forage au large.

- Mettre en branle un projet visant à définir les objectifs à atteindre en termes de niveaux de rendement par les services d'aide sur de courtes distances et de déglaçage de la Garde côtière.

## 2. État financier récapitulatif par activité

### Tableau 1: Besoins financiers nets par activité (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévus* 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| **Budgétaire** | | | | |
| Programme du Ministère | | | | |
| Aides à la navigation | 367 956 | 447 317 | (79 361) | 3-23 |
| Systèmes et services de gestion du trafic maritime | 73 740 | 70 073 | 3 667 | 3-28 |
| Déglaçage, Arctique et autres services maritimes | 177 042 | 127 214 | 49 828 | 3-32 |
| Recherche et sauvetage en mer | 62 390 | 59 165 | 3 225 | 3-38 |
| Règlements | 37 075 | 38 735 | (1 660) | 3-42 |
| Quais publics et havres | 71 797 | 79 355 | (7 558) | 3-46 |
| Direction et administration | 33 606 | 34 952 | (1 346) | 3-49 |
| | 823 606 | 856 811 | (33 205) | |
| Sociétés d'état | | | | |
| Ports principaux | 21 209 | 37 529 | (16 320) | 3-51 |
| Ponts | 3 855 | 4 387 | (532) | 3-55 |
| Canaux | - | 3 000 | (3 000) | 3-57 |
| Services de pilotage | - | 2 248 | (2 248) | 3-60 |
| | 25 064 | 47 164 | (22,100) | |
| | 848 670 | 903 975 | (55 305) | |
| **Non-budgétaire** | | | | |
| Sociétés d'état | | | | |
| Ports principaux | 7 971 | 4 190 | 3 781 | 3-51 |
| | 856 641 | 908 165 | (51 524) | |
| Programme du Ministère | | | | |
| Années-personnes autorisées | 6 884 | 6 905 | (21) | 3-66 |

* Les prévisions de 1984-1985, fondées sur les renseignements dont disposaient les gestionnaires au 31 octobre 1984, sont inférieures de 38,4 millions de dollars, soit 4 %, à celles du budget des dépenses de 1984-1985 qui s'établissaient à 946,6 millions de dollars ("Extraits de la Partie II du Budget", page 3-4). Cet écart est expliqué sous la rubrique "Rendement récent - Points saillants", page 3-11.

**Explication de la différence -** Les besoins financiers pour 1985-1986 sont de 52 millions de dollars inférieurs, soit 6 %, aux prévisions de dépenses de 1984-1985. Cette diminution est attribuable aux facteurs suivants:

**Budgétaire - Programme du ministère**

Dépenses en capital

| | |
|---|---|
| • dépenses en capital inférieures du fait que la construction de navires tire à sa fin | (51,5 millions de dollars) |

Dépenses de fonctionnement

| | |
|---|---|
| • provision de 4 % en vue des augmentations salariales et des avantages sociaux des employés | 19 millions de dollars |
| • augmentation de la charge de travail au chapitre du dragage; remise en état des navires; services d'hélicoptères; réglementation et inspection des bâtiments mobiles de forage au large; et délimitation d'une région de la Garde côtière dans le Nord | 5,9 millions de dollars |
| • réduction des coûts imposée par le gouvernement relativement à la recherche et au sauvetage; aux services du trafic maritime; à la flotte; et à l'inspection des navires | (5 millions de dollars) |
| • réduction des paiements à Canarctic | (1,6 million de dollars) |

**Budgétaire - Sociétés d'état**

| | |
|---|---|
| • Remise en état du canal Welland terminée | (3 millions de dollars) |
| • Aménagement de nouvelles installations portuaires à Sept-Îles et Chicoutimi presque terminé | (15 millions de dollars) |
| • Élévateur à grain à Halifax terminé | (1,8 millions de dollars) |
| • Aucun crédit accordé aux administrations de pilotage | (2,2 millions de dollars) |

**Non-budgétaire - Sociétés d'état**

| | |
|---|---|
| • Construction d'un terminal pour conteneurs à Halifax | 6,8 millions de dollars |
| • La construction d'un terminal de manutention de potasse en vrac à Saint-Jean sera terminé en 1985-1986 | (3 millions de dollars) |

## B. Rendement récent

### 1. Points saillants

1983-1984:

- Les travaux de construction des navires de remplacement ont été accélérés grâce à un programme spécial d'investissements en capitaux.
- La mise en place du système radio de navigation à longue portée (Loran C) de la côte est du Canada a été terminée en 1984-1985 au coût total de 15,6 millions de dollars contrairement au coût prévu de 17 millions de dollars.
- Tous les autres projets d'investissements en capitaux planifiés en 1983-1984 ont également été mis en oeuvre. Toutefois, certains de ces projets n'ont pas respecté l'échéancier établi. Les retards d'adjudication de contrats de même que la conception des navires, le mauvais temps et les retards de livraison du matériel ont principalement contribué à l'écart de 34 millions de dollars du programme d'investissements.

1984-1985:

La construction des navires aux termes des grands projets d'immobilisations devrait être menée à terme à un coût moindre que prévu. Les économies ainsi réalisées serviront, en partie, à accroître les versements destinés aux sociétés d'état et au financement d'autres travaux de construction de l'activité Havres et quais publics. La différence entre les prévisions et le budget de 1984-1985 s'explique comme suit:

| | |
|---|---|
| • Économies de coûts réalisées au chapitre de la construction de navires et apparaissant aux activités Aides à la navigation et Déglaçage .................. | (54 millions de dollars) |
| • Augmentation des dépenses d'investissements en capitaux pour la construction, sous la rubrique Havres et quais publics ............................ | 11 milions de dollars |
| • réduction des dépenses de fonctionnement visant la réparation des quais partiellement compensée par des paiements accrus aux commissions portuaires, comme en témoigne l'activité Havres et quais publics | (2 millions de dollars) |
| • Versements accrus à la Société canadienne des ports attribuables à une modification des liquidités dans le cadre des projets d'investissements en capitaux .. | 5 millions de dollars |
| • Déficit prévu pour l'Administration de pilotage des Laurentides ........................................ | 2 millions de dollars |
| Réduction des plans originaux de dépenses | (38 millions de dollars) |

## 2. Revue du rendement financier

**Tableau 2: Revue des besoins financiers de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Budgétaire | | | |
| Programme du Ministère | | | |
| Aides à la navigation | 241 295 | 253 280 | (11 985) |
| Systèmes et services de gestion du trafic maritime | 62 791 | 68 767 | (5 976) |
| Déglaçage, Arctique et autres services maritimes | 97 873 | 112 368 | (14 495) |
| Recherche et sauvetage en mer | 55 427 | 60 469 | (5 042) |
| Règlements | 31 695 | 32 654 | (959) |
| Quais publics et havres | 51 894 | 50 931 | 963 |
| Direction et administration | 26 329 | 31 020 | (4 691) |
| | 567 304 | 609 489 | (42 185) |
| Sociétés d'état | | | |
| Ports principaux | 19 148 | 27 577 | (8 429) |
| Ponts | 3 396 | 3 396 | - |
| Canaux | 3 000 | - | 3 000 |
| Services de pilotage | 1 216 | 430 | 786 |
| | 26 760 | 31 403 | (4 643) |
| | 594 064 | 640 892 | (46 828) |
| Non-budgétaire | | | |
| Sociétés d'état Ports principaux | 4 881 | 4,909 | (28) |
| | 598 945 | 645 801 | (46 856) |
| Programme du Ministère Années-personnes autorisées | 6 750 | 6 688 | 62 |

**Explication de la différence:** Les années-personnes autorisées et le niveau des dépenses ont été haussés respectivement à 6 767 années- personnes et 683,6 millions de dollars dans les budgets supplémentaires et ce, principalement du fait de l'initiative économique du gouvernement visant à accélérer sinon à faire progresser certains projets spéciaux d'investissements en capitaux. Les autorisations révisées de dépenses,

par type, sont énoncées à la page 3-7 des Extraits du Volume II des comptes publics. L'important surplus est attribuable aux facteurs suivants:

**Budgétaire - Programme du Ministère**

Dépenses de fonctionnement - Annulation de 32 millions de dollars (7 % du programme original), outre 4,5 millions de dollars des 14 millions reçus par le biais du budget supplémentaire. Les principaux facteurs sont les suivants:

- la Garde côtière a connu un surplus du fait du retard de mise en service de nouveaux bâtiments de recherche et de sauvetage (3 millions de dollars); du report de la remise en état de navires et de l'inactivité de certains navires destinés aux aides à la navigation et au déglaçage (10 millions de dollars) .............. 13 millions de dollars
- Havres et Ports ont réalisé des économies du fait que les travaux de dragage ont été exécutés à des coûts inférieurs à ceux prévus et que les projets de réparation de quais et de mise en place d'ouvrages de protection des rives ont été reportés ou retardés ............................ 8 millions de dollars
- des économies ont été réalisées au regard de toutes les activités du fait que les augmentations salariales ont été inférieures aux provisions et que des contrôles plus rigoureux ont été exercés au regard des déplacements, du temps supplémentaire, de l'achat de fournitures de bureau et du recours à des services d'imprimerie, professionnels et spéciaux ...................... 10,5 millions de dollars
- réduction des paiements à Canarctic Shipping Company Limited (de 0,6 million de dollars par rapport au plan original et de 0,4 million de dollars au regard du budget supplémentaire) ..... 1 million de dollars
- le fonds pour éventualités de 3 millions de dollars, reçus par le biais du budget supplémentaire afin d'intervenir en cas de déversements importants d'hydrocarbures, n'a pas été utilisé ...... 3 millions de dollars

- la provision de 3,3 millions de dollars reçue par le biais du budget supplémentaire, afin de contribuer aux coûts des projets spéciaux d'investissements en capitaux menés par les commissions portuaires, n'a pas été utilisée entièrement (seulement 2,2 millions de dollars) ............. 1,1 million de dollars

Dépenses en capital - Annulation de 25,5 millions de dollars (15 % de programme original), outre 9 millions de dollars des 15 millions obtenus par le biais du budget supplémentaire. Les principaux facteurs sont les suivants:

- la construction et la remise en état de navires de la flotte destinés aux aides à la navigation et au déglaçage ne se sont pas déroulées au rythme prévu. Des fonds supplémentaires obtenus du budget supplémentaire à cet effet ont également été annulés ................................. 22,7 millions de dollars

- les liquidités accordées pour le reste des projets d'investissements en capitaux ont été de quelque cinq pour cent inférieures au plan, du fait que certains projets ont été retardés ...... 10 millions de dollars

- un projet a été complété à un coût plus bas que prévu ............................................. 1,8 million de dollars

**Budgétaire - Sociétés d'état**

Paiements aux sociétés d'état - Annulation de 10,4 millions de dollars du programme original, outre 2,9 millions de dollars des 8,6 millions obtenus par le biais de budgets supplémentaires, dû aux facteurs suivants:

- Paiements à Ports Canada - annulation de 10 millions de dollars du programme original, outre 2,7 millions reçus par le biais d'un budget supplémentaire (pour détails, voir page 3-52) ...... 12,7 millions de dollars

- Paiements à l'Administration de pilotage de l'Atlantique (pour détails, voir page 3-61) ..... 0,4 million de dollars

- Paiements à l'Administration de pilotage des Laurentides inférieurs au crédit obtenu du budget supplémentaire .................................... 0,2 million de dollars

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le gouvernement fédéral doit s'acquitter de vastes responsabilités visant le réseau de transport maritime du Canada. Le Programme du transport maritime est engagé notamment au regard:

- de la réglementation du transport maritime en matière de sécurité;
- de la prestation de services de navigation (par exemple, la gestion du trafic maritime, les services d'aides à la navigation telles que les phares, les aides radio et les bouées, et les services de pilotage);
- la mise en place de ressources de recherche et de sauvetage;
- la prévention de la pollution par les navires;
- le développement et l'entretien des voies navigables (par exemple le déglaçage, l'escorte de navires dans les eaux recouvertes de glace et l'exploitation de la Voie maritime du Saint-Laurent);
- la mise au point, l'exploitation et l'entretien d'un réseau portuaire national composé de 13 ports, de 9 commissions de port et de 366 quais et havres publics.

Les sociétés d'état assurent généralement ces services lorsque tous les coûts, sinon une partie importante de ces derniers, peuvent être recouvrés des usagers. Présentement, des sociétés d'état assurent les services de pilotage et exploitent la Voie maritime du Saint-Laurent (ainsi que plusieurs ponts traversant le fleuve Saint-Laurent), et exploitent les 13 ports.

Le Programme du transport maritime vise tous les autres services de transport maritime (composantes du Programme du Ministère - Tableau 1); le Programme est également l'outil qu'utilise le gouvernement pour financer certains investissements des sociétés d'état dans les biens immobiliers, et pour compenser les pertes d'exploitation, (sociétés d'état - Tableau 1) au besoin. Le Programme vise également certains services de transport de marchandises, principalement dans l'Arctique.

### 2. Mandat légal

Il y a 12 principales lois énonçant les responsabilités du gouvernement fédéral à l'égard des activités visant les voies navigables et les terminaux maritimes qui sont reliées aux activités du Programme, soit: la Loi nationale sur les transports, la Loi sur la marine marchande du Canada, la Loi sur la protection des eaux navigables, la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, la Loi sur la Société canadienne des ports, la Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, la Loi sur le pilotage, la Loi sur les commissions de ports, la Loi sur les commissaires du havre de Toronto, la Loi sur les commissaires du havre de Hamilton, la Loi sur les ports et installations portuaires et la Loi sur le transport des marchandises par eau.

## 3. Objectif du Programme

L'objectif du Programme est de veiller à l'établissement et à l'exploitation d'un système national de transport maritime sécuritaire et efficace qui contribue à la réalisation des objectifs gouvernementaux, et en exploiter certains éléments.

En outre, le Programme prévoit un certain nombre de sous-objectifs traitant de certaines questions telles que l'accessibilité, le traitement équitable des usagers, la productivité et le recouvrement des coûts.

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Le Programme du transport maritime comprend 11 activités dont 4 visent le financement des opérations des sociétés d'état. La colonne de gauche du tableau 3 illustre cette structure. La reclassification de certaines fonctions, à compter du 1er avril 1985, s'est traduite par un transfert des années-personnes et des coûts connexes entre les activités visées. Cette nouvelle répartition servira à la présentation du plan financier de 1985-1986 et des prévisions de 1984-1985 en plus de servir de base de compte rendu sur le rendement financier réel de 1983-1984. Le plan financier de 1983-1984, présenté dans le budget des dépenses de cette même année, a été reformulé en regard de cette nouvelle distribution des années-personnes et des coûts connexes. (Le tableau 66, à la page 3-80, donne le détail comparatif des plans financiers du budget des dépenses de 1983-1984 et du plan financier révisé, par activité).

**Organisation:** L'Administration canadienne du transport maritime (ACTM) est l'organisme chargé de coordonner la gestion de toutes les activités relatives aux voies navigables et aux terminaux maritimes. L'Administrateur maritime dirige la formulation et la mise en oeuvre des politiques et des programmes. En outre, il est responsable de la gestion de toutes les activités d'exploitation, de développement et de réglementation du Ministère, menées à l'appui du transport maritime et du développement des ports et du commerce par eau au Canada. Les diverses composantes d'exploitation de l'ACTM (tableau 3) jouissent d'un degré élevé d'autonomie dans l'exécution de leurs activités, mais sont néanmoins assujetties à un contrôle central exercé par l'Administrateur en matière:

- d'établissement de politiques;
- d'affectation importante des ressources et de décision d'investissement;
- de décisions d'exploitation influant sur plus d'une composante;
- de processus de planification, d'établissement de programmes, de budgétisation et de finances;
- de systèmes d'information de la haute direction;
- de revues opérationnelles et de mesures du rendement.

L'organigramme diffère de la structure des activités du Programme. Le tableau 3 illustre les relations et indique les fonds qui sont fournis aux diverses composantes par l'entremise des crédits budgétaires.

## Tableau 3: Répartition des ressources par activité et par organisation (en milliers de dollars)

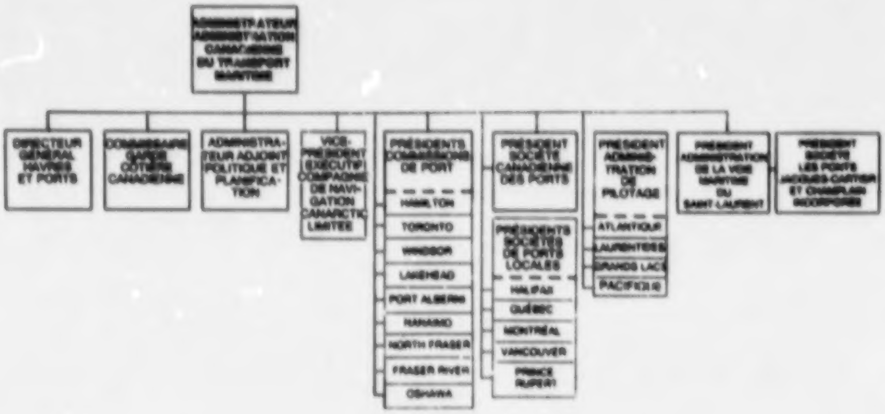


| RESSOURCES DES ACTIVITES FOURNIES GRACE A L'AFFECTATION DE CREDITS | | | | | | | | | | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Programmes du Ministère** | | | | | | | | | | |
| Aides à la navigation | | 387,956 | | | | | | | | 387 956 |
| Systèmes et services de gestion du trafic maritime | | 73 740 | | | | | | | | 73 740 |
| Déglaçage, Arctique et autres services maritimes | | 170 680 | 4 663 | 1 709 | | | | | | 177 052 |
| Recherche et sauvetage en mer | | 62 380 | | | | | | | | 62 380 |
| Règlements | | 37 075 | | | | | | | | 37 075 |
| Quais publics et havres | 69 797 | | | | 2 000 | | | | | 71 797 |
| Direction et administration | | 28 934 | 4 672 | | | | | | | 33 606 |
| **Sociétés d'État** | | | | | | | | | | |
| Ports principaux | | | | | | 29 180 | | | | 29 180 |
| Ponts | | | | | | | | | 3 895 | 3 895 |
| Canaux | | | | | | | | - | | - |
| Services de pilotage | | | | | | | - | | | - |
| **Total des crédits** | 69 797 | 740 763 | 9 337 | 1 709 | 2 000 | 29 180 | - | - | 3 895 | 859 081 |
| **Budget des Sociétés d'État (en milliers de dollars)** | | | | | | | | | | |
| Revenu | | | | 10 303 | | 249 438 | 66 838 | 69 437 | 6 594 | |
| Dépenses | | | | 12 012 | | 208 136 | 68 984 | 78 472 | 11 596 | |
| Profit (Perte) | | | | (1 709) | | 41 302 | (2 146) | (9 035) | (4 902) | |
| Dépenses en capital | | | | - | | 139 900 | 931 | 4 910 | 80 | |



65

## D. Perspectives de planification

### 1. Contexte

Le trafic maritime total devrait s'accroître, d'ici à 1995, au rythme annuel de 1,3 % (tableau 4). La quantité totale de marchandises transportées par eau devrait également connaître une hausse et passer de 356,7 millions de tonnes, en 1981, à 428,6 millions de tonnes en 1995. Cependant, les taux de croissance du trafic maritime varieront d'une région à l'autre. Le plus haut taux moyen (2,8 %) sera enregistré en Colombie-Britannique tandis que les Prairies accuseront un déclin réel (-1,6 %).

**Tableau 4: Prévisions de trafic maritime d'ici à 1995 (en millions de tonnes)**

| RÉGION | CHARGEMENTS | | DÉCHARGEMENTS | | TOTAL | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Année de base 1981 | Croissance annuelle moyenne en p. cent | Année de base 1981 | Croissance annuelle moyenne en p. cent | Année de base 1981 | Croissance annuelle moyenne en p. cent |
| Atlantique | 22,4 | 3,2 | 21,1 | -1,3 | 43,5 | 1,4 |
| Québec | 80,8 | 0,2 | 45,7 | 0,6 | 126,5 | 0,3 |
| Ontario | 34,1 | 1,0 | 40,5 | 0,0 | 74,6 | 0,5 |
| Prairies | 0,5 | -1,6 | - | - | 0,5 | -1,6 |
| Colombie-Britannique* | 79,5 | 3,2 | 32,1 | 1,6 | 111,6 | 2,8 |
| Canada | 217,3 | 1,9 | 139,4 | 0,4 | 356,7 | 1,3 |

* Incluant les Territoires du Nord-Ouest

En ce qui a trait à la Voie maritime, aucune hausse de trafic concrète n'est envisagée en 1984 et 1985. Toutefois, des améliorations devraient se produire au cours des cinq années suivantes. En se servant de 1981 comme année de base, les perspectives pour 1995 laissent entrevoir une croissance annuelle moyenne très modeste, en l'occurrence de 1 %, pour les sections de Montréal - Lac Ontario et du Canal Welland de la Voie maritime (tableau 5).

**Tableau 5: Prévisions de trafic de la Voie maritime du Saint Laurent d'ici à 1995 (en millions de tonnes)**

| ANNÉE | MONTRÉAL - LAC ONTARIO | CANAL WELLAND |
|---|---|---|
| 1981 | 50,57 | 58,85 |
| 1982 | 42,82 | 49,02 |
| 1983 | 45,06 | 50,14 |
| 1985 (prévu) | 45,95 | 54,87 |
| 1990 (prévu) | 53,51 | 62,51 |
| 1995 (prévu) | 57,68 | 67,31 |

Dans l'Arctique canadien, plusieurs projets se poursuivent relativement à la mise en valeur et au transport du pétrole et du gaz, particulièrement dans la mer de Beaufort. Les activités d'exploitation influent déjà sur l'importance du trafic et la demande de services maritimes et continueront de le faire. En supposant que le transport maritime soit retenu plutôt que le pipeline en ce qui concerne le transport de ces hydrocarbures, le nombre de voyages de navires entre la mer de Beaufort et le Sud s'établirait entre 24 et 48 par année au cours de la période de 1991 à 1995.

L'optimisme avec lequel on percevait l'Arctique comme un secteur important de mise en valeur des ressources énergétiques s'est considérablement atténué. Ce phénomène est en partie attribuable à la lenteur de la reprise économique depuis la récession et à l'efficacité des mesures prises, au plan mondial, aux fins de la conservation de l'énergie, ce qui a contribué à réduire la demande d'énergie alors qu'il y avait excédent dans le monde des réserves d'hydrocarbures. Par conséquent, l'urgence de mettre en oeuvre des projets de mise en valeur de l'Arctique à longueur d'année et de débuter la production s'est atténuée.

Les perspectives de mise en valeur au large de la côte Est ont peu changé par rapport aux prévisions d'il y a un an, à l'exception du secteur de la mer du Labrador. On ne prévoit en effet qu'une faible croissance du trafic maritime d'ici à 1995 et la flotte actuelle de navires devrait être en mesure de transporter la majeure partie de toute nouvelle production provenant de cette région.

En ce qui a trait à la pêche commerciale, il a été établi qu'environ 41 100 bateaux de pêche étaient immatriculés au Canada en 1982. Près de 91 % de tous les navires immatriculés en 1982 étaient en mesure de naviguer en eau salée. En termes de distribution, près de 67 % des bateaux de pêche étaient exploités dans les provinces atlantiques, contre 9 % au Québec et en Ontario et 24 % sur la côte du Pacifique. Environ 86 % des prises canadiennes totales de 1982 au nombre de 1,4 millions de tonnes, ont eu lieu dans les provinces atlantiques. Ces chiffres ne devraient pas changer de façon significative, qu'il s'agisse de distribution ou de niveau d'activité. Néanmoins, on peut s'attendre à ce qu'il y ait une certaine rationalisation de la flotte de la côte Est et que la flotte du Pacifique y connaisse une diminution réelle en raison d'un surplus de ressources. Ces diminutions pourraient atteindre 1 000 navires d'ici à 1995. Puisque les activités commerciales de pêche ne connaîtront vraisemblablement aucun changement important, on ne prévoit aucune demande supplémentaire en services de la Garde côtière, par exemple la recherche et le sauvetage en mer.

La navigation de plaisance et la pêche récréative influent de plus en plus sur la demande de services maritimes, principalement en ce qui a trait aux communications et à la recherche et au sauvetage. En 1982, plus de 1,7 million d'embarcations de plaisance étaient utilisées au Canada. On prévoit que la croissance annuelle de la flotte d'embarcations de plaisance établie pour la période de 1974 à 1982, en l'occurrence 6,9 %, ne se poursuivra pas à moyen terme. À long terme, cette croissance devrait vraisemblablement correspondre à un taux annuel de 2,6 %, soit un taux correspondant à celui du revenu personnel disponible des particuliers. Bien que le nombre des accidents maritimes devrait augmenter proportionnellement à la croissance du trafic, le taux d'augmentation de ces derniers connaîtra probablement un certain déclin du fait de la prise de mesures de prévention plus judicieuses.

## 2. Nouvelles initiatives

Les initiatives présentement en cours se poursuivront avec emphase sur l'implantation des recommandations de l'étude concernant les enquêtes sur les accidents maritimes au Canada et l'amélioration des pratiques d'inspections de sécurité des installations mobiles de forage au large.

## 3. Mise à jour des initiatives antérieures

### Établissement des sociétés de ports locales

À la suite de la proclamation de la Loi sur la Société canadienne des ports, en février 1983, le nouveau conseil d'administration s'est pleinement engagé à atteindre les objectifs prévus par la Loi, notamment celui visant une plus grande autonomie des ports.

Depuis, plusieurs ports sont devenus des sociétés de ports locales, en l'occurrence les ports de Montréal et de Vancouver, le 1er juillet 1983, ainsi que ceux de Halifax, Québec et Prince Rupert, le 1er juin 1984. Le port de Saint-Jean, à Terre-Neuve, devrait le devenir en 1985.

### Plan d'investissement de la flotte (PIF)

Le projet original d'acquisition de la Flotte, qui prévoyait le début, en 1983-1984, de la construction de cinq navires, au coût total de 242,3 millions de dollars, a considérablement été élargi avec la mise en oeuvre du programme spécial d'investissements en capitaux. En plus de porter le nombre des navires de construction nouvelle à 11, sans oublier trois projets de modernisation, le tout à un coût de près de 700 millions de dollars, le programme a été étendu à un certain nombre de ports et autres projets, notamment à Sept-Îles et Chicoutimi. La valeur totale des projets du programme spécial d'investissements approche 824 millions de dollars; 34,4 millions de dollars ont été financés par le biais du budget supplémentaire de 1983-1984.

En partie à cause de la forte concurrence qui s'exerce sur le marché, le coût du programme d'acquisition des navires a décliné à environ 600 millions de dollars. De même, les dépenses visant les divers navires et les projets portuaires n'ont pas atteint les niveaux prévus en 1983-1984 du fait que les divers travaux visés ne se sont pas déroulés au rythme escompté qui était exagéré. De même, en 1984-1985, les dépenses devraient être inférieures au niveau indiqué dans le budget principal (332 millions de dollars plutôt que 390 millions). Près des deux tiers de cette diminution des dépenses de 1984-1985 est attribuable à la réduction du coût total d'acquisition des navires; le reste est imputable au report de travaux en 1985-1986.

Le tableau 6 décrit les divers projets et les dépenses connexes échelonnées sur trois ans (d'autres détails sont donnés dans la liste complète des projets d'immobilisations que contient le tableau 59, à la page 3-68).

**Tableau 6: Programme spécial d'investissements en capitaux (en millions de dollars)**

| Activité | Description | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|---|
| **Programme du Ministère** | | | | |
| Aides à la navigation | Remplacement de dix navires | **140,9** | 214,8 | 55,3 |
| | Radoub pour prolongement de vie utile (trois navires) | **15,6** | 32,0 | 3,9 |
| | Remplacement de petites embarcations | **4,2** | 4,1 | 0,3 |
| Déglaçage | Remplacement d'un navire | **52,0** | 15,5 | - |
| | Total pour la flotte de la Garde côtière | **212,7** | 266,4 | 59,5 |
| Aides à la navigation | Digue, Assumption Centennial Park | - | 0,5 | 0,7 |
| | Travaux de protection au pont Halifax-Dartmouth | - | 0,6 | 1,4 |
| Havres et quais publics | Nouvelles installations terminales | - | 3,2 | 0,4 |
| | Prolongement et amélioration des quais | - | 20,9 | 5,7 |
| | Construction du Complexe East Port par la Commission du port de Hamilton | **2,0** | 3,0 | 1,8 |
| | Construction d'un port de plaisance par la Commission du port de Windsor | - | 0,5 | 0,4 |
| Total pour le Programme du Ministère | | **214,7** | 295,1 | 69,9 |
| **Paiements aux sociétés d'état** | | | | |
| Canaux | | | | |
| Administration de la voie maritime du Saint-Laurent | Remise en état du canal Welland | - | 3,0 | 3,0 |
| Ports principaux | | | | |
| Société canadienne des ports | Développement du port de Sept-Îles | **14,0** | 16,7 | 0,7 |
| | Développement du port de Chicoutimi | **4,9** | 17,0 | 0,8 |
| Total des paiements aux sociétés d'état | | **18,9** | 36,7 | 4,5 |
| Total du Programme | | **233,6** | 331,8 | 74,4 |

## 4. Efficacité du Programme

Les différentes situations opérationnelles des composantes du secteur maritime empêchent de mettre au point un indicateur général unique. Les mesures de rendement établies pour la plupart des activités sont présentées dans la section d'analyse des activités.

## Section II
## Analyse par activité

### A. Aides à la navigation

**Objectif**

Mettre au point, entretenir et assurer un service efficace d'aides à la navigation, notamment au moyen d'aides classiques, d'aides radio, de chenaux et de canaux destinés à faciliter la navigation sûre et efficace en eaux canadiennes.

**État récapitulatif des ressources**

Les dépenses et le personnel de cette activité représentent environ 43 % de l'ensemble des dépenses du Programme du transport maritime de 1985-1986 et 44 % du nombre total d'années-personnes.

**Tableau 7: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | | Réelles 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Aides classiques | 151 354 | 2 594 | 141 747 | 2 581 | 123 707 | 2 432 |
| Aides radio | 9 881 | 157 | 9 621 | 168 | 12 461 | 202 |
| Sondage et dragage | 19 712 | 153 | 18 219 | 157 | 19 150 | 162 |
| Exploitation du canal Canso | 1 324 | 24 | 1 234 | 24 | 1 304 | 23 |
| Fonctionnement* | 182 271 | 2 928 | 170 821 | 2 930 | 156 622 | 2 819 |
| Capital | 191 370 | 67 | 278 110 | 59 | 85 905 | 64 |
| Péremption prévue | (4 062) | - | - | - | - | - |
| Dépenses totales | 369 579 | 2 995 | 448 931 | 2 989 | 242 527 | 2 883 |
| Recettes à valoir sur le crédit | (1 623) | - | (1 614) | - | (1 232) | - |
| Besoins nets en ressources | 367 956 | 2 995 | 447 317 | 2 989 | 241 295 | 2 883 |

*Inclut les dépenses en subventions et contributions au montant de 7 000 $ (57 000 $ pour 1984-1985 et 62 000 $ pour 1983-1984).

La diminution de près de 91 millions de dollars correspond à une réduction du programme de remplacement des navires. L'augmentation des dépenses de fonctionnement est attribuable à la provision de 4 % pour les augmentations salariales, à une augmentation de la charge de travail au chapitre de la remise en état des navires correspondant à un million de dollars et à un transfert de ressources du ministère des Travaux publics aux fins du recouvrement des coûts des travaux de dragage.

Les recettes proviennent du recouvrement des coûts des services offerts aux autres organismes gouvernementaux. Le coût de services d'hélicoptère assurés pour le compte du ministère des Pêches et Océans s'élève à 1,2 millions de dollars.

**Rendement financier de 1983-1984:** Des économies ont été réalisées au chapitre des dépenses de fonctionnement du fait que les augmentations salariales ont été inférieures aux provisions et que certains navires ont été inactifs. L'annulation de huit millions de dollars de dépenses en capital est attribuable à un changement au chapitre des mouvements de trésorerie du programme de remplacement des navires de la flotte.

**Tableau 8: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Dépenses de fonctionnement | 156 622 | 2 819 | 160 647 | 2 816 | (4 025) | 3 |
| Dépenses en capital | 85 905 | 64 | 94 134 | 11 | (8 229) | 53 |
| Dépenses totales | 242 527 | 2 883 | 254 781 | 2 827 | (12 254) | 56 |
| Recettes | (1 232) | - | (1 501) | - | 269 | - |
| Total net | 241 295 | 2 883 | 253 280 | 2 827 | (11 985) | 56 |

## Description

Cette activité vise à favoriser la sécurité et l'efficacité de la circulation maritime par les moyens mentionnés ci-après.

**Aides classiques:** Il s'agit d'un réseau d'aides fixes et flottantes telles que des bouées, des phares, des feux d'alignement marquant les chenaux et l'entrée des ports ainsi que les obstacles à la navigation et les marques à terre facilement repérables. Les principales tâches liées à cette activité sont la détermination des aides maritimes nécessaires et la mise au point, l'installation, l'exploitation et l'entretien de ces aides. La mise en place, l'exploitation et l'entretien des aides est surtout effectué par les navires et aéronefs de la flotte de la Garde côtière.

**Aides radio:** Des systèmes radio de localisation tels que le Loran C, les balises radio et les balises radar sont assurés aux fins de la navigation à courte, moyenne et longue distance.

**Sondage et dragage:** Ces tâches comprennent la surveillance de la profondeur de l'eau et le dragage, au besoin, afin que les chenaux de navigation soient de la profondeur et de la largeur désirées.

**Exploitation du canal Canso:** Le canal est exploité et entretenu afin d'offrir un raccourci aux navires naviguant entre le golfe Saint-Laurent et la côte est de la Nouvelle-Écosse et la côte atlantique des États-Unis.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Aides classiques:** Le réseau d'aides classiques comprend, près de 13 200 aides flottantes (bouées) et 7 300 aides à terre, dont 272 phares principaux. L'emplacement des aides est indiqué sur les cartes de navigation tandis que les caractéristiques et les coordonnées des aides lumineuses apparaissent dans la Liste des feux, des bouées et des signaux de brume; ces documents sont utilisés par les navires circulant dans les eaux canadiennes. Le système canadien des aides à la navigation est conforme au système international adopté par l'AISM. La Garde côtière assure ces services d'exploitation par l'entremise d'une organisation décentralisée regroupant cinq administrations régionales. Les régions exploitent 11 bases principales et 5 bases secondaires dans le cadre du programme des aides (voir tableau 67, page 3-81).

Le principal indice de rendement est la période pendant laquelle les aides fonctionnent normalement. Plus précisément, la principale mesure de rendement est le temps pendant lequel une aide classique ne peut être utilisée pour la navigation. Le tableau 9 indique les résultats moyens, réels et prévus de toutes les aides classiques à cet égard depuis 1977-1978.

**Tableau 9: Nombre moyen de jours réels et de jours prévus pendant lesquels une aide classique ne peut être utilisée**

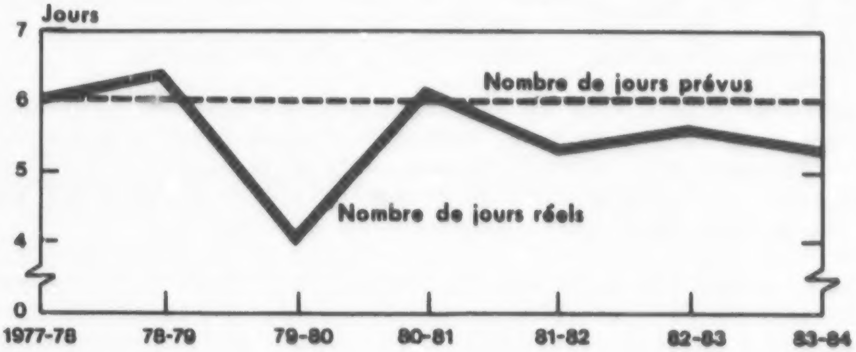


Le tableau 10 résume les besoins en ressources nécessaires pour atteindre les résultats escomptés au cours de la période triennale se terminant en 1985-1986 ainsi que les facteurs variables connexes influant sur ces besoins.

Tableau 10: **Données sur le rendement et les ressources - Aides classiques**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Dépenses de fonctionnement (en milliers de dollars) | | | |
| Soutien des navires | 68 440 | 67 222 | 53 985 |
| Soutien des aéronefs | 9 995 | 7 491 | 7 490 |
| Autres | 72 919 | 67 034 | 62 232 |
| | 151 354 | 141 747 | 123 707 |
| Variables importantes influant sur les besoins | | | |
| Nombre d'aides | | | |
| Nombre d'heures de soutien | 20 500 | 20 500 | 20 510 |
| consacrées par la flotte | 179 400 | 179 400 | 184 382 |

**Aides radio:** Le système radio de localisation regroupe près de 200 aides électroniques, notamment des radiobalises et des balises radar ainsi qu'un système électronique de navigation longue portée Loran C.

La mise en place du système Loran C sur la côte est s'est terminée en 1984-1985. Le remplacement des systèmes Decca et Loran A par le système Loran C a permis d'économiser 24 années-personnes.

Le principal indicateur de rendement de ces aides est leur bon fonctionnement au regard de leurs caractéristiques d'exploitation. La mesure du rendement utilisée est le pourcentage de temps de fonctionnement des aides. Le niveau cible de disponibilité du Loran C est établi à 99,7 %. Jusqu'ici, ce niveau a toujours été atteint.

**Sondage et dragage:** Le programme de dragage de la Garde côtière vise les principaux chenaux de navigation et d'approche des ports et des havres. Des travaux de dragage sont exécutés dans chacune des régions de la Garde côtière et portent sur l'entretien général des chenaux et sur le creusage de nouveaux en réponse à des demandes des municipalités et des régions visant la mise en place de voies navigables à des fins commerciales. Les travaux de dragage sont exécutés pour le compte de la Garde côtière par les dragues de Travaux publics Canada (TPC) ou par le biais de contrats adjugés à des entrepreneurs du secteur privé.

Les travaux de sondage des voies navigables visent à fournir des données en vue des travaux de dragage et à déterminer périodiquement l'état des chenaux. Ces travaux sont exécutés par Travaux publics Canada pour le compte de la Garde côtière, à l'exception du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Saguenay où le matériel de la Garde côtière est utilisé aux fins de sonder près de 7 500 hectares chaque année.

Le tableau 11 résume le programme de sondage et de dragage prévu pour 1985-1986.

**Tableau 11: Données sur les ressources - Sondage et dragage (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Sondage de la profondeur d'eau | 5 395 | 5 138 | 3 862 |
| Dragage effectué par TPC | 8 590 | 7 034 | 6 933 |
| Contrats de dragage adjugés | 5 727 | 6 047 | 8 355 |
| Total des besoins en ressources | 19 712 | 18 219 | 19 150 |

**Exploitation du canal Canso:** En moyenne, le canal est ouvert 280 à 295 jours par année, permettant le passage de quelque 2 600 navires.

**Dépenses en capital:** Le tableau 12 décrit le programme d'immobilisations prévu pour 1985-1986. Ce programme prévoit l'armement de trois navires de la classe 1100, d'un autre de la classe 1050 et enfin de deux bâtiments de la classe 800 au cours de l'exercice financier 1985-1986.

**Tableau 12: État récapitulatif des projets d'immobilisations du Budget des dépenses de 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Coût total estimatif | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Dépenses prévues en 1985-1986 | Dépenses des années futures |
|---|---|---|---|---|
| Aides classiques | | | | |
| Grands projets | 18 895 | 3 082 | 7 786 | 8 027 |
| Divers projets de moins de 250 000 $ | 13 186 | - | 13 186 | - |
| | 32 081 | 3 082 | 20 972 | 8 027 |
| Aides radio | 5 269 | 514 | 3 126 | 1 629 |
| Sondage et dragage | 16 069 | 7 497 | 2 536 | 6 036 |
| Remplacement des navires | | | | |
| 6 brise-glace légers - gros baliseurs (classe 1100) | 357 600 | 219 020 | 121 528 | 17 052 |
| 2 brise-glace légers - baliseurs moyens (classe 1050) | 65 360 | 44 107 | 18 037 | 3 216 |
| 2 petits baliseurs (classe 800) | 4 148 | 2 709 | 1 339 | 100 |
| Radoub pour prolongement de vie utile (3 navires) | 51 500 | 35 932 | 15 568 | - |
| Divers projets de moins de 250 000 $ | 46 214 | 8 689 | 8 264 | 29 261 |
| | 524 822 | 310 457 | 164 736 | 49 629 |
| | 578 241 | 321 550 | 191 370* | 65 321 |

*Avant la péremption prévue de 4,1 millions de dollars.



75

## B. Systèmes et services de gestion du trafic maritime

### Objectif

Veiller à l'exploitation et à l'entretien efficaces des installations de gestion du trafic maritime, d'un réseau de stations radio côtières et d'autres réseaux de communications et d'information afin de faciliter le mouvement sûr et rapide des navires dans les eaux canadiennes et les eaux adjacentes.

### État récapitulatif des ressources

Les dépenses et le personnel de l'activité des systèmes et des services de gestion du trafic maritime représentent environ 9 % des dépenses du Programme du transport maritime et 14 % des années-personnes.

**Tableau 13: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | | Réelles 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Services de trafic maritime | 25 901 | 447 | 28 357 | 510 | 23 524 | 507 |
| Services de communications | 30 891 | 494 | 29 719 | 494 | 27 783 | 512 |
| Fonctionnement* | 56 792 | 941 | 58 076 | 1 004 | 51 307 | 1 019 |
| Capital | 17 363 | - | 12 412 | 2 | 11 782 | 2 |
| Dépenses totales | 74 155 | 941 | 70 488 | 1 006 | 63 089 | 1 021 |
| Recettes à valoir sur le crédit | (415) | - | (415) | - | (298) | - |
| Besoins nets en ressources | 73 740 | 941 | 70 073 | 1 006 | 62 791 | 1 021 |

*Comprend des subventions et des contributions de 27 000 $ en 1983-1984.

Les recettes proviennent des services assurés pour le compte d'autres organismes gouvernementaux. Le coût du service radio de messages offert au secteur privé est également recouvré. Ces recettes (dont le budget est de 2,4 million de dollars en 1985-1986) sont portées au crédit du Fonds du revenu consolidé et ne peuvent servir aux fins de l'activité.

**Rendement financier de 1983-1984:** Des économies ont été réalisées au chapitre des dépenses de fonctionnement du fait que les augmentations salariales ont été inférieures aux provisions et que l'activité a connu une sous-utilisation d'années-personnes. La diminution de 3 millions de dollars de dépenses en capital est attribuable aux retards qu'ont connus les projets suivants: STM, Prince Rupert; STM, Halifax; nouveau système de contrôle des communications.

**Tableau 14: Rendement financier de 1983-1984**
**(en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Dépenses de fonctionnement | 51 307 | 1 019 | 54 357 | 1 061 | (3 050) | (42) |
| Dépenses en capital | 11 782 | 2 | 14 800 | - | (3 018) | 2 |
| Dépenses totales | 63 089 | 1 021 | 69 157 | 1 061 | (6 068) | (40) |
| Recettes | (298) | - | (390) | - | 92 | - |
| Besoins nets | 62 791 | 1 021 | 68 767 | 1 061 | (5 976) | (40) |

## Description

Les systèmes et les services de gestion du trafic maritime sont offerts de deux façons.

**Services du trafic maritime:** Cette composante donne au trafic maritime des renseignements, des avis, des directives en plus d'offrir des ressources de coordination en cas d'urgence, le tout 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Les services ainsi offerts visent à s'assurer du mouvement sûr et efficace des navires dans certaines eaux canadiennes. À cette fin, 9 systèmes ont été établis au Canada et 12 centres de trafic sont exploités, dont un de façon saisonnière (voir tableau 68, page 3-81). La majorité de ces systèmes de gestion du trafic maritime fonctionnent en interaction. Par ailleurs, les systèmes de gestion du trafic de l'est du Canada (ECAREG) et de l'Arctique canadien (NORDREG) ont été mis en place en vertu de la Loi sur la marine marchande du Canada. Plus précisement, il s'agit de systèmes de compte rendu et d'autorisation de naviguer dans les eaux canadiennes. Le premier est obligatoire tandis que le second est exploité sur une base volontaire. Dans les faits, des renseignements sont réunis et diffusés par le biais d'avis aux navigateurs, d'avis à la navigation et de la Liste des feux. Le but premier de ces systèmes est de réduire au minimum les risques pour le trafic maritime, la vie humaine, la propriété et l'environnement en diffusant des renseignements sur la navigation, le temps, le mouvement des navires, l'état des glaces et les conditions réglementaires de navigation à l'intention des navires commerciaux et de la Garde côtière ainsi que du public. En second lieu, ces systèmes permettent de s'assurer que les navires pénétrant dans les eaux territoriales nationales se conforment à la réglementation canadienne.

**Services de communications:** Ces services sont assurés par l'entremise d'un réseau national de stations radio de la Garde côtière, exploité manuellement et par contrôle à distance 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Les stations radio de la Garde côtière (SRGC) jouent deux principaux

rôles. Le premier est d'assurer, pour le compte des navires voyageant en eaux canadiennes et dans les eaux adjacentes, les services de sécurité prévus dans la Convention sur la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS). Cette tâche est accomplie en faisant une écoute continue des fréquences de détresse et d'appel et en relevant les messages radio des navigateurs en détresse. Le second consiste à offrir des services administratifs et commerciaux de communication en offrant un service public de correspondance. Cette tâche comprend également la prestation d'un service de communication aux fins du commandement et de la surveillance de la flotte civile du gouvernement canadien.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Services de trafic maritime:** Le rendement est fondé sur la disponibilité à 99,5 % des systèmes de trafic maritime. À ce jour, cet objectif a toujours été atteint. Les données statistiques figurent au tableau 15.

**Tableau 15: Données sur le rendement et les ressources - Services de trafic maritime**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Dépenses de fonctionnement (en milliers de dollars) | | | |
| Services de trafic maritime | 25 901 | 28 357 | 23 524 |
| Variables importantes sélectionnées influant sur les ressources | | | |
| Heures d'exploitation aux centres de trafic | 113 900 | 113 900 | 113 056 |
| Tendances d'utilisation des services | | | |
| Mouvements des navires | 419 000 | 419 000 | 435 700 |
| Messages transmis | 994 000 | 994 000 | 1 026 800 |

Le nombre et les années d'usage de l'équipement devant être entretenu, ainsi que les critères selon lesquels l'équipement doit être entretenu, sont aussi des variables importantes influant sur les ressources.

**Services de communications:** L'efficacité d'exploitation est évaluée principalement au regard du temps de bon fonctionnement du matériel de communication. Grâce à du matériel de réserve, le service est assuré sans interruption. Le tableau 16 montre les besoins en ressources et une principale tendance d'exploitation. Le nombre et les années d'usage de l'équipement devant être entretenu, ainsi que les critères selon lesquels l'équipement doit être entretenu, sont d'autres variables importantes influant sur les ressources.

Tableau 16: Données sur le rendement et les ressources - Services de communications

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Dépenses de fonctionnement (en milliers de dollars) | | | |
| Exploitation des stations radio et entretien du matériel | 30 891 | 29 719 | 27 783 |
| Variables importantes influant sur les ressources | | | |
| Heures d'exploitation des stations radio gardées | 502 240 | 502 240 | 502 240 |

**Dépenses en capital:** Le tableau 17 expose le programme envisagé des dépenses en capital en 1985-1986.

Tableau 17: État récapitulatif des projets d'immobilisations du Budget des dépenses pour 1985-1986 (en milliers de dollars)

| | Coût total estimatif | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Dépenses prévues en 1985-1986 | Dépenses des années futures |
|---|---|---|---|---|
| Expansion ou amélioration des services: | | | | |
| Extension des communications VHF/FM | 4 147 | 1 686 | 974 | 1 487 |
| Remplacement des émetteurs et des récepteurs radio et du matériel de contrôle des communications | 22 970 | 10 537 | 4 372 | 8 061 |
| Remplacement du système de trafic maritime à Halifax | 4 570 | 2 458 | 2 112 | - |
| Nouvel équipement de communication | 5 998 | 158 | 1 686 | 4 154 |
| Nouvel emplacement du matériel de réception et nouveau bureau à Sydney | 2 681 | 543 | 1 812 | 326 |
| Centre radar du STM de Montréal | 7 860 | - | 1 900 | 5 960 |
| Services de communications maritimes mobiles | 2 168 | 1 139 | 1 029 | - |
| Divers projets de moins de 250 000 $ | 3 478 | - | 3 478 | - |
| | 53 872 | 16 521 | 17 363 | 19 988 |

## C. Déglaçage, Arctique et autres services maritimes

### Objectif

Veiller à l'utilisation efficace des brise-glace, des hélicoptères et des autres installations et services afin d'assurer le passage sûr et rapide des navires dans les glaces et prévenir les inondations causées par les embâcles sur le fleuve Saint-Laurent et dans d'autres régions ainsi qu'appuyer certaines activités ne relevant pas de la Garde côtière et des opérations de ravitaillement des installations gouvernementales, des compagnies privées et des communautés situées dans l'Arctique.

### État récapitulatif des ressources

Les dépenses et le personnel de cette activité représentent environ 21 % des dépenses totales du Programme du transport maritime de 1985-1986 et 17 % du total des années-personnes.

**Tableau 18: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | | Réelles 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Déglaçage et escorte | 55 908 | 826 | 54 193 | 825 | 49 497 | 757 |
| Lutte contre les inondations | 8 963 | 125 | 8 491 | 125 | 8 302 | 118 |
| Reconnaissance des glaces | 15 650 | - | 14 293 | - | 12 692 | - |
| Recherche et développement dans l'Arctique | 4 665 | 9 | 4 622 | 9 | 1 485 | - |
| Autres services | 26 813 | 229 | 28 421 | 222 | 23 973 | 225 |
| Fonctionnement | 111 999 | 1 189 | 110 020 | 1 181 | 95 949 | 1 100 |
| Capital | 71 765 | 5 | 23 916 | - | 8 723 | - |
| Dépenses totales | 183 764 | 1 194 | 133 936 | 1 181 | 104 672 | 1 100 |
| Recettes à valoir sur le crédit | (6 722) | - | (6 722) | - | (6 799) | - |
| Besoins nets en ressources | 177 042 | 1 194 | 127 214 | 1 181 | 97 873 | 1 100 |

L'augmentation de 48 millions de dollars vise à financer la construction d'un brise-glace de la classe 1200 dans le contexte du programme de remplacement des navires de la flotte.

Les recettes à valoir sur le crédit proviennent de la coordination de la livraison annuelle de matériel et de fournitures dans l'Arctique (par contrat au secteur privé) pour le compte d'autres ministères. En outre, des recettes de 6,8 millions de dollars sont portées au crédit du Fonds du revenu consolidé et sont obtenues de l'affrètement du câblier NGCC John Cabot afin de réparer le câble transatlantique de Téléglobe Canada. Le coût de cet affrètement et des travaux exécutés sont recouvrés en entier.

**Rendement financier de 1983-1984:** Le plan de 1983-1984 a été accru de 3,3 millions de dollars par le biais d'un budget supplémentaire afin de permettre un paiement à la Compagnie Canarctic pour des dépenses relatives à des améliorations au navire N.M. Arctic. Les paiements réels à la Compagnie ont été d'un million de dollars inférieurs au plan. Les autres coûts réels sont inférieurs au plan dû au report de la remise en état de mi-vie de navires et à des économies réalisées au chapitre des coûts d'exploitation du fait que des navires ont été retirés du service afin de subir des réparations imprévues.

**Tableau 19: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Dépenses de fonctionnement | 95 949 | 1 100 | 100 557 | 1 125 | (4 608) | (25) |
| Dépenses en capital | 8 723 | - | 18 220 | - | (9 497) | - |
| Dépenses totales | 104 672 | 1 100 | 118 777 | 1 125 | (14 105) | (25) |
| Recettes | (6 799) | - | (6 409) | - | (390) | - |
| Besoins nets | 97 873 | 1 100 | 112 368 | 1 125 | (14 495) | (25) |

## Description

**Déglaçage et escorte:** Ce service vise l'escorte de navires dans les eaux recouvertes de glaces de la côte est, du golfe Saint-Laurent et des Grands lacs pendant l'hiver ainsi que dans l'Arctique pendant l'été. Les travaux de déglaçage ont également lieu dans certains ports, sur demande, afin de faciliter le mouvement des navires de transport et de pêche.

**Lutte contre les inondations:** Sur le fleuve Saint-Laurent, en aval de Montréal, la gestion des glaces est assurée afin de faciliter le mouvement de ces dernières et d'éviter les dégâts et les pertes matérielles attribuables aux inondations.

**Reconnaissance dans les glaces:** Des aéronefs sont affrétés par le ministère de l'Environnement, sur une base contractuelle, afin d'informer le secteur du transport maritime de l'état des glaces.

**Recherche et développement dans l'Arctique:** Ce service comprend le parrainage de projets de recherche et de développement dans l'Arctique canadien, conformément au mandat du Ministère. Transports Canada assure la coordination de ce programme auquel participe Pêches et Océans Canada et Environnement Canada.

**Autres services:** Les autres services assurés dans le cadre de la présente activité sont:

- Ravitaillement dans l'Arctique: Coordination de la mission annuelle de ravitaillement de l'est de l'Arctique afin d'approvisionner les communautés isolées du Nord et les emplacements de la défense, en nourriture, matériaux, carburant et équipement.

- Services assurés pour le compte d'autres ministères et organismes gouvernementaux: Cette activité vise l'affectation de navires et d'aéronefs à l'appui d'opérations précises menées par d'autres ministères et organismes gouvernementaux. Au nombre de ces services, citons en particulier l'affrètement du NGCC John Cabot par Téléglobe Canada et l'affectation de navires pour le compte du ministère des Pêches et Océans pour l'exécution de travaux hydrographiques dans l'Arctique.

- Compagnie de navigation Canarctic Limitée: Par l'entremise de cette compagnie, dont le gouvernement possède 51 % des actions contre 49 % pour North Water Navigation Ltd., le gouvernement exploite le N.M. Arctic, un vracquier expérimental de classe arctique 2 en vue d'accroître la compétence du Canada en ce qui a trait à la technologie des navires de charge/brise-glace ainsi que pour démontrer la possibilité de prolonger la saison de navigation dans l'Arctique. Canarctic a signé un contrat visant le transport de la production totale de la mine de Nanisivik pendant l'été, au moyen du N.M. Arctic. De concert avec Federal Commerce and Navigation, Canarctic a également signé un contrat avec Cominco pour le transport de 75 % de la production de la mine Polaris, située sur l'île Little Cornwallis. Le navire sert également de laboratoire d'étude de la conception des navires et des glaces dans l'Arctique. Les résultats ainsi obtenus sont communiqués aux entreprises canadiennes de construction navale et de transport maritime.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Déglaçage et escorte:** Sept brise-glace sont exclusivement affectés à cette fin. À cette flotte s'ajoutent les navires affectés aux aides à la navigation qui sont renforcés pour la navigation dans les glaces. Des données statistiques sur le rendement sont données au tableau 20.

**Tableau 20: Données sur le rendement et les ressources - Déglaçage et escorte**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Dépenses de fonctionnement (en milliers de dollars) | | | |
| Services assurés par des navires | 49 982 | 48 735 | 38 473 |
| Services assurés par des aéronefs | 1 567 | 1 446 | 2 290 |
| Autres | 4 359 | 4 012 | 8 734 |
| | 55 908 | 54 193 | 49 497 |
| Demandes de service | | | |
| Navires escortés | 3 150 | 3 100 | 3 015 |
| Services assurés par la flotte de la Garde côtière | | | |
| Heures-navire consacrées | 51 000 | 47 645 | 40 274 |

Le Budget des dépenses de 1985-1986 et les prévisions de 1984-1985 sont fondés sur des conditions de navigation dans les glaces de difficulté moyenne établies à partir de données recueillies au cours des années précédentes au regard des secteurs desservis. Les besoins réels en ressources peuvent varier si l'état des glaces change considérablement par rapport auxdites conditions moyennes.

**Lutte contre les inondations:** Les besoins en ressources d'exploitation sont fondées sur une moyenne de 130 jours (116 jours en 1983-1984) de travail exécuté par les navires aux fins de la lutte contre la formation d'embacles. Ce nombre de jours n'a pas varié de façon importante au cours des dernières années.

**Reconnaissance des glaces:** Le coût d'exploitation de ce service est estimé à 15,7 millions de dollars pour l'exercice financier 1985-1986, ce qui représente le coût d'un contrat de 2 200 heures de vol.

**Recherche et développement dans l'Arctique:** Ce programme finance près de 100 projets de recherche sur le transport maritime dans l'Arctique. Une évaluation du programme a eu lieu l'année dernière et la principale conclusion était que ce dernier avait atteint ses objectifs de façon fort concluante. La majeure partie des avantages retirés de ce programme touche le transport maritime en général et non pas seulement dans l'Arctique. En outre, les connaissances technologiques acquises pourront être utilisées dans nombre de secteurs autres que celui du transport maritime.

**Autres services:** Les tableaux 21 et 22 contiennent des données sur le rendement et les dépenses de fonctionnement nécessaires à la prestation des trois autres services offerts dans le contexte de la présente activité.

**Tableau 21: Données sur le rendement et les ressources - Autres services**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Dépenses de fonctionnement (en milliers de dollars) | | | |
| Ravitaillement de l'Arctique | 7 057 | 7 513 | 8 222 |
| Services assurés pour le compte d'autres ministères et organismes gouvernementaux | 18 047 | 17 091 | 10 533 |
| Canarctic Limitée | 1 709 | 3 817 | 5 218 |
| | 26 813 | 28 421 | 23 973 |
| Données sur le rendement | | | |
| Ravitaillement de l'Arctique | | | |
| Tonnes de marchandises transportées | 42 000 | 45 200 | 40 353 |
| Services assurés pour le compte d'autres ministères et organismes gouvernementaux | | | |
| Heures-navire consacrées | 14 500 | 14 300 | 13 559 |

Les données sur le rendement de Canarctic sont présentées séparément, au tableau 22, du fait que cette entreprise est exploitée sur la base d'une année civile.

**Tableau 22: Statistiques financières et d'exploitation de la Compagnie de navigation Canarctic Limitée**

| | 1981 | 1982 | 1983 | Prévues 1984 | Prévues 1985 |
|---|---|---|---|---|---|
| Résultats financiers (en milliers de dollars) | | | | | |
| Recettes | 4 711 | 6 485 | 6 730 | 5 491 | 10 303 |
| Dépenses | 9 384 | 9 695 | 9 216 | 8 794 | 12 012 |
| Excédents des dépenses sur les recettes | 4 673 | 3 210 | 2 486 | 3 303 | 1 709 |
| Modifications apportées au N.M. Arctic | - | - | 2 732 | 514 | - |
| Subventions gouvernementales | 4 673 | 3 210 | 5 218 | 3 817 | 1 709 |
| Tonnes de marchandises transportées (en milliers de tonnes) | 133 | 131 | 132 | 133 | 185 |

**Dépenses en capital:** Le tableau 23 expose le programme envisagé des dépenses en capital en 1985-1986.

**Tableau 23: État récapitulatif des projets d'immobilisation du Budget des dépenses pour 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Coût total estimatif | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Dépenses prévues en 1985-1986 | Dépenses des années futures |
|---|---|---|---|---|
| Remplacement des navires: | | | | |
| 1 brise-glace de la classe 1200 afin de remplacer le NGCC Labrador | 108 100 | 15 464 | 52 000 | 40 636 |
| Remise en état majeure de mi-vie du Sir John A. MacDonald | 13 972 | - | 13 972 | - |
| Équipement divers | 28 627 | 15 481 | 5 793 | 7 353 |
| | 150 699 | 30 945 | 71 765 | 47 989 |

Canarctic prévoit apporter d'importantes modifications au N.M. Arctic, lesquelles accroîtront les possibilités du navire dans l'Arctique et lui permettront de participer au projet expérimental de Panarctic visant le transport d'hydrocarbures depuis Bent Horn. Le coût estimatif de ces modifications est d'environ 25 millions de dollars. Le financement par location à bail envisagé n'influera que sur les crédits à venir seulement.

## D. Recherche et sauvetage en mer

### Objectif

Veiller à l'exploitation efficace d'installations et de services de recherche et de sauvetage en mer afin de prévenir les accidents mortels et les blessures; accroître la participation bénévole aux programmes existants des secteurs public et privé destinés à promouvoir la sécurité nautique, afin de réduire la charge de travail des services de recherche et de sauvetage de la Garde côtière.

### État récapitulatif des ressources

Les dépenses et le personnel de l'activité de recherche et de sauvetage représentent 8 % des dépenses totales du Programme du transport maritime de 1985-1986 et 11 % du total des années-personnes.

**Tableau 24: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | | Réelles 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Opérations de sauvetage de la Garde côtière | 43 482 | 692 | 40 734 | 697 | 35 827 | 679 |
| Recherche et sauvetage, prévention | 1 926 | 34 | 2 608 | 34 | 2 148 | 24 |
| Service auxiliaire canadien de sauvetage maritime, propagande et soutien | 1 538 | 22 | 1 457 | 22 | 1 067 | 17 |
| Fonctionnement* | 46 866 | 748 | 44 799 | 753 | 39 042 | 720 |
| Capital | 17 576 | 1 | 14 366 | - | 16 385 | - |
| Péremption prévue | (2 052) | - | - | - | - | - |
| Total des besoins en ressources | 62 390 | 749 | 59 165 | 753 | 55 427 | 720 |

*Inclut des subventions et contributions de 610 000 $ en 1985-1986 et 1984-1985 (1983-1984 - 712 000 $); voir page 3-73 pour plus de détails.

**Rendement financier de 1983-1984:** Dans le contexte du programme de construction des navires, un retard attribuable à des difficultés de conception a entraîné l'annulation de fonds destinés à la mise en service des nouveaux bâtiments de recherche et de sauvetage.

**Tableau 25: Rendement financier en 1983-1984**
**(en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Dépenses de fonctionnement | 39 042 | 720 | 43 799 | 765 | (4 757) | (45) |
| Dépenses en capital | 16 385 | - | 16 670 | - | (285) | - |
| Dépenses totales | 55 427 | 720 | 60 469 | 765 | (5 042) | (45) |

**Description**

Cette activité vise à réduire au minimum les pertes de vie dans le secteur maritime par les moyens mentionnés ci-après.

**Opérations de sauvetage de la Garde côtière:** Ces opérations visent la mise en place de ressources principalement affectées à la recherche et au sauvetage ainsi que des installations connexes, le tout de concert avec le ministère de la Défense nationale.

**Recherche et sauvetage, prévention:** La campagne de sécurité s'adressant aux utilisateurs de petites embarcations se fait par l'entremise de programmes d'information visant à rendre le public plus conscient de certaines questions de sécurité.

**Service auxiliaire canadien de sauvetage maritime, propagande et soutien:** En complément de ses opérations de sauvetage, la Garde côtière encourage et soutient les activités du Service auxiliaire canadien de sauvetage maritime, lequel dispose de ressources de recherche et de sauvetage à divers endroits du pays et participe à des programmes de sécurité nautique.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Opérations de sauvetage de la Garde côtière:** De concert avec le ministère de la Défense nationale, la Garde côtière participe à l'exploitation, effectifs à l'appui, des centres de coordination de sauvetage de Halifax en N.-É., Trenton en Ont., et Victoria en C.-B. En outre, elle assure le fonctionnement des sous-centres de sauvetage maritime de Saint-Jean, T.-N., et de Québec, Qué. À partir de ces centres, la Garde côtière exploite 40 navires de recherche et de sauvetage, 30 embarcations de sauvetage côtières et 3 aéroglisseurs. Les unités principales sont exploitées 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et peuvent intervenir tant au large qu'en eaux intérieures, plus précisément dans les secteurs où une analyse des incidents signalés a démontré le besoin de disposer de ressources exclusivement affectées à la recherche

et au sauvetage. Ces unités doivent se mettre en route vers le lieu de l'incident dans les 30 minutes qui suivent la réception d'un appel de détresse. Compte tenu de la hausse des activités de navigation de plaisance pendant les mois d'été, le programme visant les embarcations de sauvetage côtières se poursuit pendant la saison estivale.

**Tableau 26: Données sur le rendement et les ressources - Opérations de sauvetage de la Garde côtière**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Dépenses de fonctionnement (en milliers de dollars) | | | |
| Soutien des navires | 35 210 | 33 654 | 31 663 |
| Autres | 8 192 | 7 080 | 4 164 |
| | 43 402 | 40 734 | 35 827 |
| Variables importantes choisies influant sur les ressources | | | |
| Heures-navire consacrées | 294 000 | 293 165 | 292 258 |
| Utilisation des services | | | |
| Interventions de la Garde côtière lors d'incidents | 5 200 | 5 100 | 5 100 |

**Recherche et sauvetage, prévention:** Un important programme de sécurité nautique au coût estimatif de 1,2 millions de dollars en 1985-1986, est mené en vue de réduire le nombre d'incidents mettant en cause des petites embarcations. Ces fonds sont utilisés pour la production de films d'information en matière de sécurité, de réclames publicitaires télévisées ainsi que pour l'élaboration de programmes et de publications tels que le Guide de sécurité nautique. Ils servent également à faire des démonstrations sur la sécurité. Le nombre de ces démonstrations devrait passer de 2 300 qu'il était en 1983-1984 à 2 400 en 1984-1985 et à 2 500 en 1985-1986. Précédemment, le nombre de cours de sécurité servait d'indicateur de la charge de travail; toutefois, l'accent est présentement mis sur les démonstrations sur la sécurité, jugées plus efficaces.

**Service auxiliaire canadien de sauvetage maritime, propagande et soutien:** Des opérations de sauvetage sont également menées par des propriétaires de navires qui sont membres bénévoles des unités du Service auxiliaire canadien de sauvetage maritime. Le tableau 27 décrit la croissance ainsi que le champ d'activité du Service. Le coût annuel de ce programme s'élève à 1,5 million de dollars. Les dépenses en carburant et assurances engagées par les unités auxiliaires afin d'intervenir lors d'incidents de recherche et de sauvetage ainsi que les frais de formation et de déplacement autorisés des membres d'équipage sont remboursés aux unités du Service. Les membres des services auxiliaires canadiens de sauvetage en mer participent également au programme de prévention en matière de recherche et de sauvetage.

**Tableau 27: Tendances au sein du Service auxiliaire canadien de sauvetage maritime: Croissance et charge de travail**

| Année | Nombre de membres | Nombre de navires | Nombre d'interventions |
|---|---|---|---|
| 1981 | 1 126 | 492 | 844 |
| 1982 | 1 298 | 607 | 1 042 |
| 1983 | 1 906 | 887 | 1 688 |
| 1984 (prévu) | 2 400 | 1 120 | 1 900 |
| 1985 (prévu) | 2 600 | 1 220 | 2 100 |

**Dépenses en capital:** Le tableau 28 résume le programme d'immobilisations prévu pour 1985-1986.

**Tableau 28: État récapitulatif des projets d'immobilisations du Budget des dépenses de 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Coût total estimatif | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Dépenses prévues en 1985-1986 | Dépenses des années futures |
|---|---|---|---|---|
| Expansion des services | | | | |
| 1 navire renforcé pour la navigation dans les glaces de la classe 200 - Terre-Neuve (dernier d'un programme d'acquisition de 7 navires) | 11 389 | 7 116 | 3 492 | 781 |
| 1 embarcation de sauvetage de la classe 300 - Gaspé | 1 044 | 963 | 81 | - |
| 1 garde-côte renforcé pour la navigation dans les glaces de la classe 200 - Twillingate, (T.-N) | 4 556 | 20 | 1 962 | 2 574 |
| | 16 989 | 8 099 | 5 535 | 3 355 |
| Remplacements | | | | |
| 1 vedette de la classe 400 - Meaford | 3 990 | 784 | 2 758 | 448 |
| 1 embarcation de sauvetage de la classe 300 - Souris | 929 | 854 | 75 | - |
| 2 embarcations de sauvetage de la classe 100 - Côte ouest | 2 342 | 931 | 1 411 | - |
| NGCC Daring - Remplacement | 19 142 | 18 811 | 304 | 27 |
| NGCC Albert - Remise en état de mi-vie | 5 494 | - | 500 | 4 994 |
| NGCC Ready and Racer - Remplacement des machines | 2 721 | 2 358 | 363 | - |
| Classe 500 - Travaux de conception | 853 | 433 | 420 | - |
| Rénovation de la base de Kitsilano | 1 439 | 244 | 1 195 | - |
| Divers projets | 2 963 | - | 2 963 | - |
| | 39 873 | 24 415 | 9 909 | 5 469 |
| | 56 862 | 32 514 | 15 524 | 8 824 |

## E. Règlements

### Objectif

Administrer, élaborer et appliquer les règlements et les normes régissant la navigabilité des navires, la sécurité de leur cargaison et la sécurité des opérations afin de réduire le nombre d'accidents mettant en cause des navires et des membres d'équipage et de prévenir la pollution par les navires; veiller à ce que les ouvrages placés dans, sur, au-dessus, au-dessous et au travers des eaux navigables ne nuisent pas au droit du public à la navigation; et atténuer les conséquences sur l'environnement de la pollution attribuable aux déversements de substances par les navires.

### État récapitulatif des ressources

Les dépenses et le personnel de cette activité représentent environ 4 % des dépenses totales du Programme du transport maritime de 1985-1986 et 8 % du total des années-personnes.

**Tableau 29: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | | Réelles 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Sécurité des navires | **22 233** | **405** | 21 812 | 402 | 20 085 | 378 |
| Urgences | **6 743** | **53** | 6 660 | 53 | 5 298 | 63 |
| Enquêtes sur les accidents maritimes | **2 606** | **44** | 2 354 | 41 | 1 578 | 40 |
| Protection des eaux navigables | **1 906** | **28** | 1 731 | 28 | 1 430 | 31 |
| Fonctionnement* | **33 488** | **530** | 32 557 | 524 | 28 391 | 512 |
| Capital | **3 587** | **-** | 6 178 | - | 3 304 | - |
| Total des besoins en resources | **37 075** | **530** | 38 735 | 524 | 31 695 | 512 |

*Inclut des subventions et contributions de 29 000 $ en 1985-1986 et 1984-1985 (1983-1984 - 15 000 $); voir page 3-73 pour plus de détails.

On récupère environ 3,5 million de dollars du secteur privé relativement aux inspections et aux examens effectués par le service de la Sécurité des navires. Les recettes sont versées au Fonds du revenu consolidé et ne peuvent être utilisées pour cette activité.

**Rendement financier de 1983-1984:** Des coûts non planifiés de dépollution et honoraires relatifs aux réclamations en dommages-intérêts sont responsables pour l'écart au chapitre des dépenses de fonctionnement. Le report du projet national de formation et d'examen a entraîné une annulation de trois millions de dollars de dépenses en capital.

**Tableau 30: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Dépenses de fonctionnement | 28 391 | 512 | 26 132 | 492 | 2 259 | 20 |
| Dépenses en capital | 3 304 | - | 6 522 | - | (3 218) | - |
| Dépenses totales | 31 695 | 512 | 32 654 | 492 | (959) | 20 |

## Description

L'activité "Règlements" comprend les quatre fonctions suivantes.

**Sécurité des navires:** La composante ministérielle du même nom veille à l'administration de la Loi sur la marine marchande du Canada pour le compte du Ministre. À cette fin, elle s'occupe de l'élaboration et de la promulgation de règlements et de normes; de l'inspection des navires et de l'équipement de ces derniers, des plates-formes de forage et des cargaisons afin de vérifier leur état de navigabilité; de l'immatriculation et de la délivrance de permis aux navires. Elle s'occupe également de l'inspection, de l'immatriculation et de la délivrance de permis aux aéroglisseurs; de la surveillance des programmes de formation en matière de sécurité maritime ainsi que des examens et des certificats d'officiers et de marins afin d'armer les navires en personnel compétent. Cette composante est également chargée de la surveillance, des enquêtes et de l'application des règlements visant la pollution par les navires.

**Urgences:** La composante ministérielle du même nom s'occupe du nettoyage de la pollution causée par les navires et agit comme organisme-ressource lors d'incidents de pollution maritime d'autres sources. Elle est chargée de l'évaluation, de l'achat et de l'entretien de l'équipement de lutte contre la pollution de la Garde côtière et s'occupe régulièrement de tenir des exercices auxquels participent les effectifs de la Garde côtière et le personnel d'autres organismes.

**Enquêtes sur les accidents maritimes:** La composante ministérielle du même nom s'occupe, pour le compte du Ministre, de tenir des enquêtes sur les accidents maritimes mettant en cause des navires et des membres d'équipage ainsi que des aspects administratifs et techniques des enquêtes officielles (audiences publiques); elle est responsable de l'examen de tous les rapports d'enquête et de la formulation de recommandations destinées à empêcher que ces accidents ne se reproduisent; elle veille à ce que tous les accidents maritimes soient consignés, à ce que des statistiques annuelles soient publiées et à ce que des renseignements sur les accidents soient diffusés sur demande.

**Protection des eaux navigables:** Aux termes de la Loi sur la protection des eaux navigables, la Garde côtière est chargée de l'examen, de l'analyse et de l'approbation des ouvrages (ponts, barrages, quais, câbles d'électricité et de téléphone aériens et sous-marins, etc.) construits dans les eaux navigables afin de protéger le droit du public à la navigation; elle est également responsable de l'enlèvement des épaves et des enquêtes sur les cas d'obstacles à la navigation. En vertu de la Loi sur la marine marchande du Canada, laquelle vise la préservation et la protection des épaves de navire ainsi que les mesures visant à en disposer, cette composante est chargée des aspects administratifs des activités du Receveur des épaves.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Sécurité des navires:** Au Canada, 35 622 navires sont immatriculés et de ce nombre, 5 758 doivent être inspectés. La Direction a visité 3 229 navires et effectué 15 121 examens du personnel en 1983-1984. Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la Direction dispose d'un réseau de 30 bureaux de district et emploie 229 inspecteurs et examinateurs, tous relevant de cinq administrations régionales couvrant tout le Canada. Le tableau 31 donne des renseignements statistiques concernant le rendement au cours des dernières années.

**Tableau 31: Données sur le rendement et les ressources - Sécurité des navires**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Fonctionnement (en milliers de dollars) | | | |
| Sécurité des navires | 22 233 | 21 812 | 20 085 |
| Données sur le rendement | | | |
| Inspections des navires | 3 800 | 3 463 | 3 299 |
| Vérification de plans et de dessins de navires | 13 400 | 12 700 | 11 300 |
| Examens du personnel | 14 000 | 13 600 | 15 121 |
| Exemptions délivrées | 570 | 570 | 662 |

**Urgences:** Afin de répondre aux besoins en nettoyage, la Garde côtière dispose d'un noyau de 53 employés situé à son administration centrale et dans ses bureaux régionaux et de district. Puisque les coûts des opérations de nettoyage sont recouvrés en entier, le crédit budgétaire ne comprend que les coûts des salaires et de l'entretien de l'équipement. Le tableau 32 indique le nombre d'opérations de nettoyage de cas de pollution par les hydrocarbures effectuées au cours des dernières années et les coûts connexes.

**Tableau 32: Déversements d'hydrocarbures et coûts de nettoyage (en milliers de dollars)**

| Année | Nombre d'interventions | Dépenses totales |
|---|---|---|
| 1980-1981 | 128 | 4 981 |
| 1981-1982 | 68 | 7 198 |
| 1982-1983 | 41 | 6 056 |
| 1983-1984 | 139 | 2 099 |

**Enquêtes sur les accidents maritimes:** Vingt-six enquêteurs situés à l'Administration centrale maritime et dans les bureaux régionaux enquêtent sur les accidents de navigation et des membres d'équipage.

À la suite de la publication de l'étude concernant les enquêtes sur les accidents maritimes au Canada, en septembre 1984, la responsabilité de cette activité est passée, à titre provisoire, du Commissaire de la Garde côtière à l'Administrateur maritime et la composante visée a été rebaptisée Division des enquêtes sur les accidents maritimes. En outre, une équipe particulière a été créée afin de mettre en oeuvre la centaine de recommandations visant le secteur du transport maritime et de formuler des conseils à cet égard.

**Tableau 33: Enquêtes sur les accidents maritimes - Statistiques sur la charge de travail**

| | Nombre d'incidents | Nombre d'accidents mortels | Nombre de rapports |
|---|---|---|---|
| Année civile | | | |
| 1980 | 972 | 72 | 176 |
| 1981 | 1 365 | 70 | 163 |
| 1982 | 1 463 | 181 | 161 |
| 1983 | 1 345 | 47 | 155 |

**Protection des eaux navigables:** En 1983-1984, 1 743 demandes ont été traitées conformément aux dispositions de la Loi sur la protection des eaux navigables, laquelle régit la construction d'ouvrages, placés dans, sur, au-dessus, au-dessous et au travers des eaux navigables et dont le but est de protéger le droit du public à la navigation. Pour 1984-1985 et 1985-1986, on prévoit qu'il faudra traiter 1 875 demandes annuellement.

**Dépenses en capital:** L'achat de diverses pièces d'équipement pour les Urgences, au montant de 1,5 millions de dollars, compte pour la majeure partie des dépenses en capital.

## F. Havres et quais publics

### Objectif

Développer, administrer et entretenir les ports et les installations portuaires désignés afin de répondre aux besoins du secteur de transport maritime commercial et d'assurer la sécurité et l'efficacité du réseau national de transport maritime.

### État récapitulatif des ressources

Les dépenses et le personnel de cette activité représentent environ 8 % des dépenses totales du Programme du transport maritime de 1985-1986 et 1 % du total des années-personnes.

**Tableau 34: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | | Réelles 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Havres et quais publics | | | | | | |
| Dragage | 6 096 | - | 6 254 | - | 5 403 | - |
| Réparations | 26 679 | - | 22 540 | - | 15 576 | - |
| Gestion des ports | 5 219 | 90 | 3 754 | 90 | 4 935 | 78 |
| Fonctionnement | 37 994 | 90 | 32 548 | 90 | 25 914 | 78 |
| Capital | 39 671 | 3 | 43 327 | 3 | 23 764 | - |
| Péremption prévue | (7 868) | - | - | - | - | - |
| | 69 797 | 93 | 75 875 | 93 | 49 678 | 78 |
| Versements aux commissions de ports | 2 000 | - | 3 480 | - | 2 216 | - |
| Total des besoins en ressources | 71 797 | 93 | 79 355 | 93 | 51 894 | 78 |

En 1985-1986, des recettes de 10,2 millions de dollars seront recueillies sous forme de droits de quai et de port. Ces recettes sont créditées au Fonds du revenu consolidé et ne peuvent être utilisées par l'activité.

**Rendement financier de 1983-1984:** L'annulation de 8,5 millions de dollars de dépenses de fonctionnement et de paiements aux commissions portuaires s'explique par le fait que les travaux de dragage ont été exécutés à un coût inférieur à celui qui avait été prévu et que les projets de réparation des quais et de mise en place d'ouvrages de protection des rives ont été retardés ou reportés. Le déficit de 9,5 millions de dollars au chapitre des dépenses en capital a été comblé par une affectation de 10 millions de dollars du budget supplémentaire dans le contexte du programme spécial d'investissements en capitaux afin d'accélérer la construction de terminaux et l'expansion de quais et d'entrepôts.

**Tableau 35: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Dépenses de fonctionnement | 25 914 | 78 | 30 027 | 91 | (4 113) | (13) |
| Dépenses en capital | 23 764 | - | 14 230 | - | 9 534 | - |
| Paiements aux commissions de ports | 2 216 | - | 6 674 | - | (4 458) | - |
| Dépenses totales | 51 894 | 78 | 50 931 | 91 | (963) | (13) |

## Description

**Havres et quais publics:** Cette direction est chargée de l'expansion, de l'administration et de l'entretien de 366 emplacements portuaires destinés à répondre aux besoins du transport maritime commercial. Les moins importants de ces ports connaissent un trafic limité et n'existent que pour permettre l'accès à des communautés isolées. Les plus importants sont en revanche très actifs et leur appui aux industries locales a une incidence considérable sur l'économie des régions visées. Au total, ces ports reçoivent 20 % du total des marchandises transportées par eau dans tout le pays. Puisque la plupart de ces ports ne sont pas financièrement autonomes, ils sont administrés par Transports Canada comme ports publics.

Des quais, des hangars, des aires d'entreposage et des ports sont offerts à divers emplacements en fonction des besoins des usagers. Au niveau local, les autorités portuaires doivent veiller à l'application des règlements concernant l'utilisation des installations, trancher les différends entre les usagers et percevoir des droits auprès de ces derniers. Certains services directs tels que la manutention des cargaisons ne sont pas fournis.

**Versements aux commissions de port:** Il existe neuf commissions de port qui manutentionnent environ 20 % du total des marchandises transportées dans tout le pays. Ces commissions sont des entités paracommerciales et sont presque financièrement autonomes. Toutefois, elles peuvent obtenir des contributions, des subventions ou des emprunts pour des projets d'expansion majeurs. Le montant des emprunts contractés en cours s'établit à 3 millions de dollars (voir tableau 63, page 3-76).

## Données sur le rendement et justification des ressources

**Havres et quais publics:** La majeure partie des dépenses de fonctionnement sont consacrées à la réparation, la réfection et l'entretien préventif des bâtiments et ouvrages existants. Les plans de 1985-1986 prévoient au moins 174 projets d'entretien et de réparation de l'infrastructure et 19 projets de dragage d'entretien, le tout à un coût estimatif de 33 millions de dollars. En 1984-1985, le budget des projets de réparation s'élevait également à 33 millions tandis que celui des projets de dragage de 1983-1984 atteignait 29 millions de dollars. Certains travaux de réparation des quais prévus pour 1983-1984 et 1984-1985 ont été annulés et les plans de reconstruction de ces quais sont maintenant en voie de mise en oeuvre. La décision de reconstruire les quais a été prise à la suite d'études détaillées des emplacements, lesquelles ont permis de conclure que des réparations ne sauraient suffire pour ramener les quais à un état acceptable. Cette décision explique également les prévisions inférieures pour 1984-1985 de même que les dépenses réelles inférieures engagées en 1983-1984.

La rationalisation prévue du programme contribuera à réduire le nombre des emplacements portuaires administrés, de ce fait contrôlant l'accroissement du budget d'entretien. Des normes d'entretien et d'inspection sont également mises au point afin de favoriser l'établissement de meilleurs plans de travail, ce qui permettra de stabiliser le budget d'entretien des installations.

**Versements aux commissions de port:** Le Programme prévoit le versement de fonds aux commissions portuaires pour l'exécution de certains projets de capital. Les projets énoncés ci-après ont été financés par l'entremise du programme spécial d'investissements en capitaux.

**Tableau 36: Versements aux commissions de port (en milliers de dollars)**

| Commissions de port / utilisation | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévus 1984-1985 | Réels 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Hamilton - construction du complexe portuaire est | 2 000 | 2 965 | 1 831 |
| Windsor - port de plaisance du secteur ouest | - | 515 | 385 |
| Total | 2 000 | 3 480 | 2 216 |

**Dépenses en capital:** Les dépenses en capital servent principalement à construire des quais, des hangars, des aires d'entreposage et des brise-lames, à draguer les chenaux de navigation et à mettre en place les infrastructures nécessaires pour répondre aux besoins des usagers et assurer l'efficacité des opérations portuaires. Pour une ventilation complète des grands projets d'immobilisations, voir le tableau 59 à la page 3-68.

## G. Direction et administration

### Objectif

Établir des politiques et des directives ainsi qu'administrer efficacement les installations et les services maritimes qui sont essentiels au réseau de transport national et qui relèvent de la compétence du gouvernement fédéral, conformément aux politiques, aux règlements, aux directives et aux lignes directrices du ministère des Transports.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité compte pour 4 % du total des dépenses du Programme du trans port maritime de 1985-1986 et pour 5 % du total des années-personnes.

**Tableau 37: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | | Réelles 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Administration maritime | 4 672 | 76 | 4 602 | 73 | 4 821 | 83 |
| Administration de la Garde côtière | 15 896 | 306 | 16 754 | 286 | 16 290 | 353 |
| Fonctionnement* | 20 568 | 382 | 21 356 | 359 | 21 111 | 436 |
| Capital | 13 038 | - | 13 596 | - | 5 218 | - |
| Total des besoins en ressources | 33 606 | 382 | 34 952 | 359 | 26 329 | 436 |

*Inclut des subventions et contributions de 50 000 $ en 1985-1986 et 1984-1985 (1983-1984, 117 000 $); voir page 3-73 pour plus de détails.

**Rendement financier de 1983-1984:** Un retard au chapitre de la construction de bases a entraîné l'annulation de 5 millions de dollars de dépenses en capital. La sur-utilisation des années-personnes est compensée par une sous-utilisation dans d'autres activités.

**Tableau 38: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Dépenses de fonctionnement | 21 111 | 436 | 20 981 | 327 | 130 | 109 |
| Dépenses en capital | 5 218 | - | 10 039 | - | (4 821) | - |
| Dépenses totales | 26 329 | 436 | 31 020 | 327 | (4 691) | 109 |

## Description

**Administration maritime:** Cette administration comprend les bureaux de l'Administrateur et de l'Administrateur adjoint, Politique et Planification, lesquels sont appuyés de divers groupes de personnel de soutien. Leurs fonctions sont de formuler et de diriger la politique maritime nationale; d'établir des buts, des objectifs, des priorités et des mesures d'imputabilité d'ensemble; de diriger les processus de planification, d'établissement de programmes, de budgétisation et de revue des opérations; d'administrer les programmes de recherche et de développement; d'exercer un contrôle financier et d'administrer les systèmes d'information de gestion. Le personnel visé conseille également en matière de politique les sociétés d'état relevant de la compétence de l'Administrateur maritime.

**Administration de la Garde côtière:** Cette administration comprend les bureaux du Commissaire et du directeur général de chaque région. Ces personnes traitent de toute question précise visant les activités de la Garde côtière. Leurs responsabilités comprennent l'élaboration de la politique, de directives et de lignes directrices; la prestation de services de planification, d'établissement de programmes, de finances, de bureau et de personnel. Antérieurement, cette activité comprenait la gestion du matériel et les services de logement de même que les bureaux des gestionnaires de district (voir page 3-80, tableau 66).

## Données sur le rendement et justification des ressources

Les dépenses de cette activité représentent les pourcentages suivants des dépenses de fonctionnement totales du Programme:

**Tableau 39: Direction et administration - Pourcentage des dépenses de fonctionnement totales ainsi que des paiements de transfert**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Total des dépenses de fonctionnement, y compris paiements de transfert (en milliers de dollars) | 483 218 | 475 816 | 420 552 |
| Dépenses de fonctionnement de l'activité "Direction et administration", y compris paiements de transfert (en milliers de dollars) | 20 568 | 21 356 | 21 111 |
| Pourcentage des dépenses de fonctionnement que représente l'activité | 4,26 % | 4,49 % | 5,02 % |

**Dépenses en capital:** Les principaux articles de dépenses sont la reconstruction des bases de Prescott et de Parry Sound, au coût total estimatif de 25,5 millions de dollars dont 8,3 millions sont prévus dans le Budget des dépenses de 1985-1986.

## H. Ports principaux

### Introduction

Cette activité résume l'appui financier accordé par le gouvernement fédéral à Ports Canada. La Société canadienne des ports et les sociétés de ports locales (au nombre de cinq maintenant) sont toutes des sociétés d'état de l'annexe C-2. L'information ci-après porte également sur les opérations d'ensemble et les autres sources d'appui financier auxquelles peuvent recourir les sociétés.

**Objectifs:** L'objectif de la politique portuaire nationale du Canada, aux termes de la Loi sur la Société canadienne des ports, est de mettre en place un réseau portuaire qui:

- soit un outil utile pour l'atteinte des objectifs commerciaux internationaux du Canada, d'une part, et nationaux, régionaux, locaux, économiques et sociaux, d'autre part;
- soit rentable;
- offre, selon des conditions équitables, des services de transport de marchandises et de passagers aux usagers des ports canadiens;
- offre aux sociétés locales un degré élevé d'autonomie de gestion et d'exploitation, compte tenu de la responsabilité du ministre des Transports d'assurer le bon fonctionnement et la rentabilité du réseau national de transport et de veiller à l'utilisation optimale des ressources;
- soit coordonné avec les autres activités maritimes de même que les réseaux de transport terrestre et aérien.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité compte pour environ 3 % des ressources totales du Programme du transport maritime.

**Tableau 40: Dépenses de l'activité et autres affectations de fonds (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Appui financier accordé à Ports Canada aux fins de l'acquisition et rénovation de biens immobiliers: | | | |
| Paiements budgétaires | 21 209 | 37 529 | 19 148 |
| Emprunts | 7 971 | 4 190 | 4 881 |
| | 29 180 | 41 719 | 24 029 |

Tous les prêts consentis à Ports Canada portent intérêt, lequel varie de 6,25 à 15,625 %. Une liste complète des emprunts figure au tableau 63 (page 3-72).

**Rendement financier de 1983-1984:** Des changements au chapitre des mouvements de trésorerie visant la construction du terminal charbonnier de Prince Rupert et de terminaux céréaliers (9,3 millions de dollars) ainsi que la mise en place du système de dépoussiérage à Halifax (0,7 million de dollars) se sont traduits par une annulation de 10,0 millions de dollars. Par ailleurs, dans le contexte du programme spécial d'investissements en capitaux, la Société a reçu l'autorisation, dans le budget supplémentaire, d'avancer le début de la construction des nouvelles installations portuaires de Sept-Iles et de Chicoutimi et ainsi de dépenser 1,6 million de dollars, montant qui n'avait pas été prévu dans le budget original.

**Tableau 41: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Appui financier accordé à Ports Canada aux fins de l'acquisition et de la rénovation de biens: | | | |
| Paiements budgétaires | 19 148 | 27 577 | (8 429) |
| Emprunts | 4 881 | 4 909 | (28) |
| | 24 029 | 32 486 | (8 457) |

## Description

Ports Canada, dont le bureau central se trouve à Ottawa, exploite des ports et des installations connexes à 15 endroits au Canada (tableau 69, page 3-82). Ces ports reçoivent près de la moitié du trafic-marchandises maritime au Canada. Plusieurs de ces derniers exploitent en outre des terminus de passagers. Ces ports sont exploités comme ports non constitués relevant de la compétence de la Société ou comme sociétés de ports locales. En outre, Ports Canada est actionnaire majoritaire de Ridley Terminals Inc., une entreprise conjointe de la Société et de Federal Commerce and Navigation Limited, une importante compagnie dont le siège social se trouve à Montréal. La Société détient 90 % des actions ordinaires. Le financement de la dette, garanti par le gouvernement du Canada jusqu'à concurrence de 205 millions de dollars, prévoit le financement partiel des installations de manutention du charbon. Ridley Terminals Inc. fournit le reste des capitaux de financement; plus précisément, chacun des deux associés de cette société fournit la moitié de leur participation commune. Les terres et l'infrastructure sont louées de la société du port de Prince Rupert.

## Autre information sur les données de base

Les dépenses prévues au programme d'immobilisations de Ports Canada pour l'exercice financier de 1985 s'élèvent à 139,5 millions de dollars, dont 7,971 millions seront obtenus par le biais d'emprunts auprès du gouvernement et 21,209 millions par celui de subventions budgétaires. Ports Canada prévoit aussi rembourser 8,7 millions de dollars empruntés au gouvernement au cours de l'année. Etant donné que l'exercice de la Société correspond à l'année civile et non pas à l'exercice financier du gouvernement, le montant des fonds gouvernementaux fournis à même les crédits parlementaires ne coïncidera pas nécessairement à l'utilisation de ces capitaux signalés par la Société durant une année donnée. Le tableau 42 donne un résumé des besoins financiers de Ports Canada. Le tableau 43 donne un bilan financier des opérations de la Société.

**Tableau 42: Ports Canada - État récapitulatif des besoins en capitaux provenant des crédits (en milliers de dollars par année civile)**

| | Coût total estimatif | Dépenses prévues des années antérieures | Budget 1985 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|
| Sept-Îles--Pointe-Noire, Qué.<br>Rénovation des installations portuaires | 36 150 | 17 422 | 14 047 | 4 681 |
| Chicoutimi--Grande Anse, Qué.<br>Relocalisation des installations portuaires | 22 587 | 17 725 | 4 662 | 200 |
| Churchill, Manitoba<br>Remplacement de remorqueurs | 3 440 | 70 | 2 500 | 870 |
| Saint John, N.-B.<br>Terminal à potasse en vrac (prêt) | 28 400 | 27 210 | 1 190 | - |
| Halifax, Nouvelle-Écosse<br>Terminal pour conteneurs de Fairview Cove (prêt) | 6 781 | - | 6 781 | - |
| | 97 358 | 62 427 | 29 180 | 5 751 |

Tableau 43: Ports Canada - État récapitulatif combiné du bilan d'exploitation*
(en milliers de dollars par année civile)

| | Budget 1985 | Prévu 1984 | Réel 1983 |
|---|---|---|---|
| Revenus de l'exploitation | 226 552 | 213 592 | 202 265 |
| Dépenses de l'exploitation | 202 844 | 188 985 | 178 103 |
| Bénéfice de l'exploitation | 23 708 | 24 607 | 24 162 |
| Produits d'intérêts | 22 886 | 25 080 | 26 578 |
| Intérêts débiteurs | (5 292) | (4 474) | (3 985) |
| Élément inhabituel | - | - | (11 800) |
| Bénéfice net | 41 302 | 45 213 | 34 955 |
| Ajouter | | | |
| Amortissement et autres articles n'exigeant pas de sorties de fonds | 24 731 | 21 702 | 31 155 |
| Intérêts d'emprunt différés | 2 415 | 2 394 | 1 855 |
| Fonds provenant de l'exploitation | 68 448 | 69 309 | 67 965 |

*Exclut Ridley Terminals Inc.

## I. Ponts

### Introduction

Cette activité résume l'appui financier du gouvernement fédéral à l'égard de la société "Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée", une filiale à part entière de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent. La société administre, contrôle, exploite et entretient le pont Jacques Cartier et le pont Champlain qui inclut une partie de l'autoroute Bonaventure, à Montréal, au Québec.

**Objectif:** L'objectif de la Société est d'offrir au public des voies transitoires sûres et efficaces sur les ponts, les voies et la section de l'autoroute relevant de sa compétence et d'assurer ce service sans recourir à des crédits budgétaires.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente moins de 1 % des dépenses totales du Programme du transport maritime de 1985-1986.

**Tableau 44: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Aide financière accordée à la société "Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée" Paiements budgétaires | 3 855 | 4 387 | 3 396 |

**Rendement financier de 1983-1984:** Bien que la société ait acquis le plein montant autorisé, l'appui financier nécessaire n'a atteint que 3 363 000 $, comme le démontre le tableau 46. Les dépenses de fin d'année ont été inférieures aux prévisions créant ainsi un surplus; ce surplus a été remboursé par la Société au Fonds du revenu consolidé au cours de l'exercice financier 1984-1985.

**Tableau 45: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Aide financière accordée à la société "Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée" Paiements budgétaires | 3 396 | 3 396 | - |



4,78

## Description

**Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée:** La société tire la majorité de ses recettes (près de 90 %) des péages imposés aux usagers du pont Champlain. Aucune modification tarifaire n'a été apportée depuis l'ouverture du pont en 1962. Depuis cette même année, aucun péage n'est imposé sur le pont Jacques Cartier. La Société est financièrement dépendante du gouvernement fédéral, son passif excédant son actif d'environ 85 millions de dollars; dès lors, la société cherche présentement à améliorer sa situation financière.

Le gouvernement fédéral s'en tient toujours à la pratique de rembourser à la Société ses déficits d'exploitation, après rajustement des articles de dépense tels que l'amortissement et les avantages cumulatifs de cessation d'emploi des employés, ce qui n'exige pas de sortie de fonds en espèces.

## Autre information sur les données de base

Le tableau 46 donne en essence les critères sur lesquels s'appuie le gouvernement fédéral pour déterminer le montant de l'appui financier à accorder à la Société.

**Tableau 46: Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée - État récapitulatif du bilan d'exploitation et des besoins financiers (en milliers de dollars)**

| | Budget 1985-1986 | Prévus 1984-1985 | Réels 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Recettes | 6 544 | 6 479 | 6 185 |
| Dépenses | 11 536 | 11 935 | 10 576 |
| Pertes pour l'année | 4 992 | 5 456 | 4 391 |
| Soustraire: | | | |
| Articles n'exigeant pas de sorties de fonds | (1 225) | (1 214) | (1 094) |
| Fonds nécessaires à l'exploitation | 3 767 | 4 242 | 3 297 |
| Dépenses relatives aux biens immobiliers | 88 | 145 | 66 |
| Total de l'aide financière nécessaire | 3 855 | 4 387 | 3 363 |

## J. Canaux

### Introduction

Cette activité résume les modalités d'exploitation, les besoins financiers et les sources de financement de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, une société d'état de l'annexe C-1. L'énoncé résume également les mesures spéciales de financement accordées à l'administration par le gouvernement fédéral aux termes du programme spécial d'investissements en capitaux.

**Objectifs:** Les objectifs de l'Administration sont:

- offrir, exploiter et entretenir une voie navigable en eau profonde de Montréal jusqu'au lac Érié;
- veiller au mouvement sûr et efficace des navires ainsi qu'à la protection de l'environnement; et
- recouvrer les coûts connexes afin de fonctionner de façon autonome.

### État récapitulatif des ressources

L'Administration n'a pas eu besoin de l'aide financière du gouvernement fédéral au cours des dernières années. Toutefois, en 1983-1984 et 1984-1985, le gouvernement a versé 6 millions de dollars aux termes de projets visant la remise en état du canal Welland, dans le contexte du programme spécial d'investissements en capitaux. Le financement pour 1983-1984 a été assuré par le biais du budget supplémentaire.

**Tableau 47: Dépenses de l'activité et déboursés (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévus 1984-1985 | Réels 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Paiement budgétaire à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent pour le projet de remise en état | - | 3 000 | 3 000 |

### Description

L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent est chargée de maintenir, d'exploiter et d'entretenir une voie navigable en eau profonde entre le port de Montréal et le lac Érié, de concert avec la St. Lawrence Seaway Development Corporation des États-Unis. Une collaboration étroite entre ces deux organismes est nécessaire, principalement en ce qui a trait aux tarifs et aux opérations.

La Voie maritime amène les navires de Montréal (tableau 70, page 3-82), qui se trouvent à 6 mètres au-dessus du niveau de la mer, et les fait passer par 7 écluses (5 canadiennes et 2 américaines) jusqu'au lac Ontario, à quelque 75 mètres au-dessus du niveau de la mer. Avec ses 8 écluses, le canal Welland les élève ensuite jusqu'au lac Érié, à une hauteur de 174 mètres au-dessus du niveau de la mer. Toutes les écluses de la Voie maritime sont de dimensions semblables et peuvent accueillir des navires mesurant 222,5 mètres de longueur sur 23,2 mètres de largeur.

**Autre information sur les données de base**

Les tableaux 47 et 48 montrent comment le gouvernement en a conclu qu'aucune aide financière, autre que celle accordée au projet spécial, ne serait nécessaire.

**Tableau 47: Administration de la voie maritime du Saint-Laurent - État récapitulatif des besoins financiers et des méthodes de financement (en milliers de dollars)**

| | Budget 1985-1986 | Prévus 1984-1985 | Réels 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Besoins financiers: | | | |
| Ajout et rénovation de biens immobiliers | 4 910 | 5 165 | 4 160 |
| Investissement dans la réserve à long terme | - | 8 000 | 5 000 |
| Divers | 1 100 | 660 | 934 |
| | 6 010 | 13 825 | 10 094 |
| Provenance des fonds: | | | |
| Exploitation | 1 541 | 7 602 | 10 291 |
| Fonds de roulement et autres sources internes | 4 469 | 6 223 | (197) |
| | 6 010 | 13 825 | 10 094 |

**Tableau 48: Administration de la voie maritime du Saint-Laurent - Bilan d'exploitation (en milliers de dollars)**

| | Budget 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Recettes d'exploitation | 63 603 | 63 781 | 58 552 |
| Dépenses d'exploitation | 78 472 | 76 583 | 66 955 |
| Bénéfice (perte) d'exploitation | (14 869) | (12 802) | (8 403) |
| Autres revenus | 5 834 | 6 836 | 5 498 |
| Contribution du gouvernement du Canada | - | 3 000 | 3 000 |
| Bénéfice (perte) net pour l'année | (9 035) | (2 966) | 95 |
| plus: | | | |
| Amortissement | 9 204 | 9 000 | 8 839 |
| Autres articles n'exigeant pas de sorties de fonds en espèces | 1 372 | 1 568 | 1 357 |
| Fonds provenant de l'exploitation | 1 541 | 7 602 | 10 291 |

La demande prévue n'exigera pas d'accroissement de la capacité du canal Welland au cours de la période de planification visée. Toutefois, le programme d'amélioration de la gestion du trafic maritime, déjà en cours, sera terminé, bien qu'à un rythme légèrement plus lent. À la fin de la période de planification, près de 450 navires de plus pourront transister par le canal Welland, ce qui portera la capacité de ce dernier à 7 820 passages par saison. Le coût total du programme s'élève à 8 millions de dollars, soit une diminution par rapport aux prévisions originales de 10,2 millions de dollars.

Un certain nombre de travaux d'amélioration qui avaient été planifiés en vue de satisfaire à une demande croissante plus rapide ont été reportés au-delà de la présente période de planification. L'Administration surveillera de façon continue le besoin d'accroître la capacité du canal et de mettre en oeuvre ces travaux si les prévisions de trafic le justifient.

Les hausses des péages imposés progressivement de 1978 à 1980 avaient pour but d'accroître suffisamment les recettes et de couvrir ainsi les frais d'exploitation et d'entretien ainsi que d'amortissement. En 1981, le Canada et les États-Unis ont réexaminé ensemble la question des péages et ont convenu d'augmenter ces derniers d'environ 18 % en 1982 et de 10 % en 1983. Lorsque ces augmentations ont été négociées, l'importance de la présente récession ne pouvait être mesurée avec précision. Il appert aujourd'hui qu'en conséquence de cette récession le réseau de la Voie maritime du Saint-Laurent a connu des baisses marquées de trafic en 1982. De ce fait, l'Administration a subi une perte de 3,7 millions de dollars au cours de l'année 1982-1983. Toutefois, l'amélioration de la situation économique à compter du début de 1983, s'est traduite par une tendance à la hausse du trafic, si bien qu'en 1983-1984 la société d'état présentait un bilan légèrement bénéficiaire.

Afin d'atténuer à court terme la situation des usagers de la Voie maritime, lesquels ont souffert des contrecoups de la récession économique, les péages ont été gelés en 1984 et 1985. En 1985, il y a également eu une révision à la hausse, du pourcentage des péages revenant à l'Administration au regard de la section Montréal - Lac Ontario, pourcentage qui est passé de 71 % à 73 %.

Il convient de souligner que l'imposition de hausses des péages est une procédure complexe exigeant des négociations au plan international. De ce fait, les hausses réelles qui seront imposées dépendront des circonstances du moment.

L'Administration continuera de surveiller le trafic afin d'évaluer l'incidence des hausses de péages. À ce jour, aucune répercussion n'a été notée.

## K. Services de pilotage

### Introduction

Cette activité décrit les activités d'exploitation, les besoins financiers et les sources de financement de quatre administrations de pilotage, notamment celles de l'Atlantique, des Grands Lacs (Limitée), des Laurentides et du Pacifique. Toutes sont des sociétés d'état de l'annexe C-1 et, à l'exception d'une seule, sont la propriété directe du gouvernement. L'Administration de pilotage des Grands Lacs est une filiale à part entière de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent.

**Objectifs:** Les objectifs de chacune des administrations de pilotage sont:

- d'établir, d'exploiter, d'entretenir et d'administrer un service efficace de pilotage en vue d'assurer la sécurité des navigateurs à l'intérieur de leur région respective; et

- d'établir des tarifs de pilotage qui soient équitables et raisonnables en même temps qu'une source suffisante de recettes pour permettre à chaque administration d'être financièrement autonome.

### État récapitulatif des ressources

Depuis leur création en 1972, les administrations de pilotage ont peu à peu développé des structures tarifaires et financières qui leur ont permis de fonctionner avec une faible aide, sinon aucune, du gouvernement fédéral. Le récent déclin du trafic maritime dans certaines régions a toutefois engendré certains besoins d'appui financier du fait que les administrations ne parvenaient plus à compenser entièrement les diminutions de recettes par le biais de mesures de réduction des coûts d'exploitation. Parallèlement, les augmentations tarifaires ont dû être limitées à 6 et 5 %.

Dans le contexte de la contribution du gouvernement fédéral au 450e anniversaire de l'arrivée de Jacques Cartier au Canada, le Cabinet avait approuvé le versement aux administrations de l'Atlantique et des Laurentides d'un montant de 206 000 $ destiné à couvrir le coût des services de pilotage qui seront offerts aux participants du "Retour des grands voiliers" au cours de l'exercice financier de 1984-1985. Toutefois, seulement 122 000 $ ont été requis.

**Tableau 49: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Aide financière accordée aux administrations de pilotage afin de compenser les pertes d'exploitation et les diminutions de recettes (Québec 1534-1984) | | | |
| • Atlantique | - | 44 | - |
| • Laurentides | - | 2 204 | 966 |
| • Grands Lacs | - | - | 250 |
| Paiements budgétaires | - | 2 248 | 1 216 |

**Rendement financier de 1983-1984:** Les administrations de pilotage des Laurentides et des Grands Lacs n'ont demandé aucun crédit au cours de l'exercice financier de 1983-1984, ayant budgétisé en fonction du seuil de rentabilité. Toutefois, les pertes de recettes engendrées par le déclin du trafic ont obligé celles-ci à demander des crédits par le biais du budget supplémentaire. En outre, l'Administration des Laurentides a fait l'achat d'un bateau-pilote; cet achat avait antérieurement été prévu pour 1984 mais a dû être devancé en raison du prix attrayant auquel le bateau était offert (380 000 $). Cette mesure a dépouillé l'Administration de ses réserves en espèces, la forçant à demander le remboursement de toute cette sortie de fonds en espèces.

Par contre, l'Administration de pilotage de l'Atlantique a connu une hausse du trafic maritime et, de ce fait, une augmentation de ses recettes. Ce surplus de recettes (4 %), combiné à des économies au chapitre des dépenses (4 %), a éliminé le besoin des crédits budgétaires.

**Tableau 50: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Appui financier accordé aux administrations de pilotage ayant subi des pertes d'exploitation | | | |
| • Atlantique | - | 430 | (430) |
| • Laurentides | 966 | - | 966 |
| • Grand Lacs | 250 | - | 250 |
| | 1 216 | 430 | 786 |

## Description

Les administrations de pilotage guident les navires dans les voies d'eaux restreintes de certains secteurs. Pour sa part, l'Administration de pilotage des Grands Lacs guident les navires empruntant le réseau d'écluses.

Les administrations, sous réserve de l'autorisation du gouverneur en conseil, établissent des zones de pilotage obligatoires pour certains navires ou certaines classes de navires, établissent les exigences et les conditions de délivrance de permis et de certificats de pilotage, limitent le nombre de permis pour chaque district, prescrivent les conditions d'exemption du pilotage obligatoire et déterminent les droits à percevoir pour les services de pilotage et autres qui sont offerts. L'Administration des Grands Lacs est exploitée aux termes d'un protocole d'entente définissant le partage des recettes entre le Canada et les États-Unis relativement aux sections internationales sous sa compétence.

## Autre information sur les données de base

Les tableaux 51 à 53 résument pour les trois administrations de pilotage visées, les facteurs sous-jacents aux besoins en aide financière passés. Aucune aide financière n'est prévue dans le budget de 1985-1986 et les administrations de pilotage devront trouver des moyens de s'autofinancer. Le tableau 54 donne une vue d'ensemble des activités d'exploitation de la quatrième administration de pilotage, laquelle n'a besoin d'aucune aide financière.

**Tableau 51: Administration de pilotage de l'Atlantique - Bilan d'exploitation et besoins financiers (en milliers de dollars, par année civile)**

| | Budget 1985 | Prévus 1984 | Réels 1983 |
|---|---|---|---|
| Revenus | 6 123 | 6 025 | 5 480 |
| Dépenses | 6 301 | 6 051 | 5 476 |
| Revenu net (perte) | (178) | (26) | 4 |
| Articles n'exigeant pas de sorties de fonds en espèces | 83 | 87 | 88 |
| Fonds nécessaires à l'exploitation | 95 | (61) | (92) |
| Services de pilotage fournis dans le contexte du Retour des grands voiliers | - | 16 | - |
| Ajouts de biens immobiliers et paiements connexes | 122 | 89 | 83 |
| Besoins financiers | 217 | 44 | - |

**Tableau 52: Administration de pilotage des Laurentides - Bilan d'exploitation et besoins financiers (en milliers de dollars par année civile)**

| | Budget 1985 | Prévus 1984 | Réels 1983 |
|---|---|---|---|
| Recettes | 27 475 | 25 664 | 23 951 |
| Dépenses | 29 026 | 27 866 | 24 823 |
| Revenu net (perte) | (1 551) | (2 202) | (872) |
| Articles n'exigeant pas de sorties de fonds en espèces | 332 | 294 | 278 |
| Fonds nécessaires à l'exploitation | 1 219 | 1 908 | 594 |
| Services de pilotage fournis dans le contexte du Retour des grands voiliers | - | 106 | - |
| Ajouts de biens immobiliers | 150 | 190 | 372 |
| Besoins financiers | 1 369 | 2 204* | 966 |

*Seulement 106 000 $ ont été demandés au regard du budget principal de 1984-1985; l'Administration tente d'obtenir d'autres crédits du budget supplémentaire.

**Tableau 53: Administration de pilotage des Grands Lacs - Bilan d'exploitation et besoins financiers (en milliers de dollars par année civile)**

| | Budget 1985 | Prévus 1984 | Réels 1983 |
|---|---|---|---|
| Recettes | 11 849 | 11 088 | 10 034 |
| Dépenses | 12 361 | 11 476 | 10 524 |
| Revenu net (perte) | (512) | (388) | (490) |
| Articles n'exigeant pas de sorties de fonds en espèces | 552 | 456 | 240 |
| Fonds nécessaires à l'exploitation | (40) | (68) | 250 |
| Ajouts de biens immobiliers | 10 | 5 | 1 |
| Besoins financiers | - | - | 250 |

**Tableau 54: Administration de pilotage du Pacifique - Bilan d'exploitation, ajouts de biens immobiliers et changement du fonds de roulement (en milliers de dollars par année civile)**

| | Budget 1985 | Prévus 1984 | Réels 1983 |
|---|---|---|---|
| Recettes | 21 391 | 20 388 | 18 954 |
| Dépenses | 21 296 | 20 306 | 18 250 |
| Revenu net (perte) | 95 | 82 | 704 |
| Articles n'exigeant pas de sorties de fonds en espèces | 186 | 208 | 204 |
| Fonds provenant de l'exploitation | 281 | 290 | 908 |
| Ajouts de biens immobiliers | 158 | 144 | 540 |
| Augmentation (réduction) du fonds de roulement | 123 | 146 | 368 |

L'efficacité des services de pilotage est exprimée par le nombre de missions de pilotage accomplies sans incident par rapport au nombre total de missions effectuées par chacune des administrations à l'intérieur de sa région d'exploitation respective.

**Tableau 55: Missions de pilotage sans incident**

| | 1982 | | | 1983 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Administration de pilotage | Total des missions | Incidents | % de missions sans incidents | Total des missions | Incidents | % de missions sans incidents |
| Atlantique | 11 617 | 27 | 99,8% | 11 913 | 19 | 99,8% |
| Laurentides | 28 828 | 39 | 99,9% | 27 107 | 50 | 99,8% |
| Grands lacs | 10 238 | 69 | 99,3% | 9 199 | 66 | 99,3% |
| Pacifique | 11 575 | 25 | 99,8% | 12 094 | 30 | 99,8% |

## Section III
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Les dépenses ne comprennent pas les dépenses non budgétaires versées à Ports Canada sous forme d'avances.

**Tableau 56: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| Budgétaire | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Exploitation | | | |
| Traitements et salaires | 224 178 | 211 919 | 195 221 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 31 730 | 27 862 | 29 665 |
| Autres frais touchant le personnel | 6 282 | 6 271 | 6 464 |
| Fret, ravitaillement de l'Arctique | 4 118 | 4 118 | 4 213 |
| Autres transports et communications | 20 636 | 19 855 | 19 117 |
| Information | 1 254 | 1 025 | 975 |
| Services de reconnaissance des glaces (Environnement) | 15 650 | 14 293 | 12 692 |
| Services d'hélicoptère | 12 605 | 10 958 | 10 404 |
| Autres services professionnels et spéciaux | 23 990 | 22 033 | 24 700 |
| Location, ravitaillement de l'Arctique | 3 228 | 3 228 | 3 660 |
| Autres locations | 2 200 | 1 862 | 1 724 |
| Achat de services de radoub des navires | 24 703 | 25 538 | 16 039 |
| Dragage et enfoncement de piliers | 25 141 | 24 976 | 16 715 |
| Autres achats de services de réparation et d'entretien | 23 162 | 20 232 | 17 291 |
| Combustibles et autres produits pétroliers | 30 688 | 34 009 | 25 288 |
| Énergie électrique | 3 813 | 3 730 | 3 082 |
| Autres services publics, fournitures et approvisionnements | 32 274 | 31 063 | 24 801 |
| Toutes autres dépenses | 7 110 | 9 634 | 7 531 |
| Dépenses totales de fonctionnement | 490,842 | 472,606 | 419,582 |
| Capital | | | |
| Construction et acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages | 41 917 | 45 219 | 37 570 |
| Construction et acquisition de machines et de matériel | 260 858 | 292 900 | 98 707 |
| Toutes autres dépenses | 51 995 | 53 786 | 18 804 |
| Dépenses totales en capital | 354 370 | 391 905 | 155 081 |
| Paiements de transferts | 1 136 | 1 051 | 970 |
| Sociétés d'état | | | |
| Construction de ports principaux | 21 209 | 37 529 | 19 148 |
| Exploitation des ponts | 3 855 | 4 387 | 3 396 |
| Services de pilotage | - | 2 248 | 1 216 |
| Canaux | - | 3 000 | 3 000 |
| Total des paiements aux sociétés d'état | 25,064 | 47 164 | 26 760 |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit | 8 760 | 8 751 | 8 329 |
| Péremption prévue | 13 982 | - | - |
| Dépenses totales | 848 670 | 903 975 | 594 064 |

## 2. Dépenses en personnel

Le tableau 57 contient une ventilation de l'effectif par activité et le tableau 58 indique les années-personnes et les provisions de traitement par catégorie.

**Tableau 57: Besoins d'années-personnes par activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévus 1984-1985 | Réels 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Années-personnes autorisées - Programme du Ministère | | | |
| Aides à la navigation | 2 995 | 2 989 | 2 883 |
| Systèmes et services de gestion du trafic maritime | 941 | 1 006 | 1 021 |
| Déglaçage, Arctique et autres services maritimes | 1 194 | 1 181 | 1 100 |
| Recherche et sauvetage en mer | 749 | 753 | 720 |
| Règlements | 530 | 524 | 512 |
| Havres et quais publics | 93 | 93 | 78 |
| Direction et administration | 382 | 359 | 436 |
| | 6 884 | 6 905 | 6 750 |
| Années-personnes non contrôlées par le Conseil du Trésor - Sociétés d'état | | | |
| Ports Canada | 1 720 | 1 692 | 1 695 |
| Administration de la voie maritime du Saint-Laurent | 1 078 | 1 087 | 1 093 |
| La Société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée | 88 | 88 | 88 |
| Administrations de pilotage | 358 | 356 | 355 |
| | 3 244 | 3 223 | 3 231 |

## Tableau 58: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle de traitement actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| Direction | 63 | 61 | 56 | 50 530 - 96 300 | 62 888 |
| Scientifique et professionnelle | | | | | |
| Ingénierie | 133 | 127 | 120 | 23 306 - 76 130 | 46 746 |
| Autre | 14 | 15 | 15 | 14 570 - 65 080 | 47 867 |
| Administration et service extérieur | | | | | |
| Services administratifs | 244 | 214 | 186 | 13 912 - 57 987 | 37 282 |
| Gestion des finances | 48 | 44 | 43 | 13 853 - 57 980 | 38 448 |
| Gestion du personnel | 49 | 52 | 46 | 13 330 - 63 870 | 37 675 |
| Administration des programmes | 98 | 105 | 115 | 13 912 - 57 987 | 43 250 |
| Autre | 50 | 39 | 39 | 12 766 - 61 433 | 33 034 |
| Technique | | | | | |
| Électronique | 317 | 330 | 335 | 16 619 - 51 950 | 35 644 |
| Soutien technologique et scientifique | 105 | 116 | 99 | 14 041 - 50 866 | 33 258 |
| Techniciens divers | 415 | 447 | 439 | 12 635 - 55 682 | 34 665 |
| Radiotélégraphie | 303 | 301 | 282 | 14 411 - 43 863 | 28 592 |
| Officiers de navire (incluant élèves-officiers) | 1 054 | 1 053 | 989 | 20 486 - 51 531 | 27 154 |
| Inspection technique | 294 | 293 | 271 | 12 635 - 57 691 | 43 883 |
| Autre | 36 | 34 | 34 | 12 635 - 57 764 | 29 207 |
| Soutien administratif | | | | | |
| Commis aux écritures et aux règlements | 493 | 466 | 456 | 12 932 - 31 743 | 21 278 |
| Secrétariat, sténo, dactylographie | 212 | 203 | 187 | 12 636 - 31 946 | 19 970 |
| Autre | 39 | 33 | 28 | 12 665 - 37 130 | 21 169 |
| Exploitation | | | | | |
| Manoeuvres et hommes de métier | 562 | 557 | 575 | 14 776 - 40 676 | 25 135 |
| Gardiens de phares | 441 | 453 | 491 | 16 034 - 29 750 | 23 102 |
| Équipage de navires | 1 826 | 1 880 | 1 835 | 18 840 - 29 988 | 22 040 |
| Autre | 88 | 82 | 87 | 13 253 - 39 988 | 22 484 |

**Note:** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition prévue des années-personnes autorisées pour le programme, par groupe professionnel. La colonne des échelles actuelles de traitement indique les échelles de traitement des divers groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et le traitement au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel visé. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir une incidence sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## 3. Dépenses en capital

Le Programme maritime prévoit un budget d'immobilisations pour 1985-1986 de 340,4 millions de dollars. Le tableau 59 énumère les grands projets déjà en cours ou devant démarrer en 1985-1986. D'autres projets d'immobilisations sont également financés par voie de crédit à l'intérieur du Programme maritime pour la société d'état "Ports Canada". Les paiements à la Société prévus pour 1985-1986 totalisent 29.2 millions de dollars; les projets concernés sont énumérés dans l'analyse par activité, page 3-53, tableau 42.

**Tableau 59: Détails des grands projets d'immobilisations (en milliers de dollars)**

| | Coût total estimatif | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Prévisions antérieures | Prévisions courantes | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | **Budget des dépenses 1985-1986** | Besoins des années futures |
| **Aides à la navigation** | | | | | |
| Plan d'immobilisation pour la Flotte: | | | | | |
| Type 1100--Construction de 6 navires | 382 503 | 357 600 | 219 020 | **121 528** | 17 052 |
| Type 1050--Construction de 2 navires | 92 450 | 65 360 | 44 107 | **18 037** | 3 216 |
| Type 800--Construction de 2 navires | 5 264 | 4 148 | 2 709 | **1 339** | 100 |
| Radoub pour prolongement de vie utile: | | | | | |
| Narwhal | 11 314 | 20 000 | 11 082 | **8 918** | - |
| Simon Fraser | 7 200 | 14 000 | 7 350 | **6 650** | - |
| Composant des petites embarcations | 7 779 | 8 643 | 4 360 | **4 233** | 50 |
| Gestion--construction des navires | - | 10 721 | 4 329 | **2 700** | 3 692 |
| Remplacement de radiobalises mineures URSA | - | 950 | - | **300** | 650 |
| Remplacement de radiobalises maritimes à faible puissance | - | 360 | - | **161** | 199 |
| Assèchement du canal Canso, en Nouvelle-Écosse et remplacement de pièces sous-marines usées | - | 1 224 | - | **50** | 1 174 |
| Réparation sous-marine au quai de la base de Dartmouth | - | 559 | 105 | **454** | - |
| Remplacement de six habitations familiales aux phares, district de Victoria | - | 667 | - | **247** | 420 |
| Remplacement d'habitations aux phares, district de Prince Rupert | - | 873 | - | **213** | 660 |
| Installation de tours d'alignement - Île Fox, battures de la Grande dune, pointe Est, haut-fond Leggett | - | 358 | - | **178** | 180 |
| Quai flottant - Saint Jean, Nouveau Brunswick | - | 622 | 20 | **602** | - |
| Programme de remplacement des jetées lumineuses | 4 623 | 8 665 | 4 580 | **850** | 3 235 |
| Source d'énergie par cable sous-marin | 1 722 | 1 409 | - | **268** | 1 141 |
| Programme national de remplacement de radiophares | 1 846 | 1 846 | 514 | **732** | 600 |
| Équipement de balayage électronique | 4 522 | 4 522 | 3 998 | **524** | - |
| Réparation du quai de la Reine - Québec | - | 1 310 | - | **1 310** | - |
| Aides à la navigation - Lac Saint-Jean | - | 1 534 | - | **137** | 1 397 |

| | Coût total estimatif | | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Budget des dépenses 1985-1986 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| | Prévisions antérieures | Prévisions courantes | | | |
| **Systèmes et services de gestion du trafic maritime** | | | | | |
| Installation d'un système GTM--Prince Rupert (C.-B.) | 2 704 | 2 704 | 2 461 | **243** | - |
| Remplacement du récepteur et relocalisation du bâtiment pour les opérations à Sydney | 796 | 2 681 | 543 | **1 812** | 326 |
| Système de contrôle des communications--Nouvelle génération | 5 645 | 5 998 | 158 | **1 686** | 4 154 |
| Émetteurs 400-535kHz | 1 059 | 1 059 | 1 012 | **47** | - |
| Remplacement de récepteurs par des 500kHz pour les stations de radio de la Garde côtière | 705 | 705 | 364 | **341** | - |
| Remplacement de récepteurs à canal unique par des HF/SSB et HF/CW | 1 544 | 1 544 | 1 038 | **506** | - |
| Prolongement du rayon VHF/FM--Terre-Neuve | 2 353 | 2 353 | 1 686 | **667** | - |
| Relocalisation du centre STM de Halifax et provision d'un rayon de radar à Bedford Basin, port de Halifax | 4 570 | 4 570 | 2 458 | **2 112** | - |
| Remplacement d'émetteurs HF/BLU aux stations radio de la GCC | - | 5 275 | 5 075 | **200** | - |
| Système radar du STM - Montréal | - | 7 860 | - | **1 900** | 5 960 |
| Communications maritimes mobiles - Killinek | - | 2 168 | 1 139 | **1 029** | - |
| Améliorations des stations VHF/FM - Région de Terre-Neuve | - | 758 | - | **472** | 286 |
| Contrôle à distance de la station de radio de Saint John (N.-B.) par la station de radio de Yarmouth | 693 | 696 | 459 | **237** | - |
| Ajouts et rénovations au bâtiment pour les opérations de radio de Halifax | 360 | 656 | 87 | **468** | 101 |
| Station de communication VHF - Port de Harrington | - | 764 | - | **502** | 262 |
| Système de collecte et d'affichage de données (SCAD) | - | 5 817 | - | **385** | 5 432 |
| Récepteurs pour stations radio de la GCC, radiobalises de localisation d'urgence, voie 15 | - | 574 | - | **284** | 290 |
| Regroupement de stations radio de la GCC, côte du Labrador | - | 455 | - | **455** | - |
| Pièces radar de rechange, STM, Maritimes | - | 300 | 41 | **145** | 114 |
| Prolongement de la couverture VHF jusqu'à la baie de Fundy | - | 483 | - | **256** | 227 |
| Emplacements des émetteurs MF éloignés de Hunter Point | - | 1 311 | - | **51** | 1 260 |
| Déplacement de la station radio VAI de la GCC à l'Île Westham | - | 1 663 | - | **87** | 1 576 |
| **Déglaçage, Arctique et autres services maritimes** | | | | | |
| Classe 1200--Construction d'un navire | 164 574 | 108 100 | 15 464 | **52 000** | 40 636 |
| Classe 1200--Radoub pour prolongement de vie utile, John A. MacDonald | - | 13 972 | - | 13 972 | - |



17

| | Coût total estimatif | | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Budget des dépenses 1985-1986 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| | Prévisions antérieures | Prévisions courantes | | | |
| **Déglaçage, Arctique et autres services maritimes (suite)** | | | | | |
| Remplacement des terminaux récepteurs de fac-similés pour les navires de la Garde côtière canadienne | 776 | 776 | 738 | 38 | - |
| Récepteurs d'écoute pour les navires de la GCC | - | 302 | 212 | 50 | 40 |
| RLU pour les navires de la GCC | 538 | 669 | - | 190 | 479 |
| Équipement de lutte contre la pollution | 2 601 | 2 601 | 2 503 | 98 | - |
| Radar de vue latérale pour reconnaissance des glaces | 2 700 | 2 700 | 2 203 | 497 | - |
| Remplacement des compas gyroscopiques pour les navires | 1 805 | 1 805 | 1 405 | 175 | 225 |
| Remplacement des radars de navigation pour les navires | 2 178 | 2 178 | 2 033 | 145 | - |
| Feux d'alignement pour les hélicoptères | 1 014 | 1 014 | 302 | 500 | 212 |
| Remplacement des consoles de communications à bord | 3 740 | 3 240 | 2 211 | 461 | 568 |
| Remplacement de systèmes de multicoupleurs de réception pour les navires de la Garde côtière | 1 124 | 1 124 | 516 | 341 | 267 |
| Projet de construction d'un brise-glace Polar 8--Approbation de la définition du marché | 2 000 | 2 000 | 1 930 | 70 | - |
| Goniomètres VHF marine/air pour les navires de la GCC | - | 3 533 | - | 825 | 2 708 |
| Retenue des glaces artificielles - Lac St-Pierre | 1 350 | 1 350 | 810 | 540 | - |
| **Recherche et sauvetage en mer** | | | | | |
| Sept navires pour la recherche et sauvetage en mer (deux petites vedettes, deux bateaux de sauvetage, deux vedettes et une barge en acier) | 9 425 | 11 389 | 7 116 | 3 492 | 781 |
| Classe 300--Bateau de sauvetage Gaspé | 1 044 | 1 044 | 963 | 81 | - |
| Classe 300--Bateau de sauvetage Souris | 929 | 929 | 854 | 75 | - |
| Classe 400--Remplacement du NGCC Spume | - | 3 990 | 784 | 2 758 | 448 |
| Classe 200--Garde côte de R et S de St. John's | - | 4 556 | 20 | 1 962 | 2 574 |
| Remise en état de mi-vie - NGCC Alert | - | 5 494 | - | 500 | 4 994 |
| Remplacement des machines des navires de la GCC - Ready et Racer | - | 2 721 | 2 358 | 363 | - |
| Classe 500--Conception | - | 853 | 433 | 420 | - |

| | Coût total estimatif | | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Budget des dépenses 1985-1986 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| | Prévisions antérieures | Prévisions courantes | | | |
| **Recherche et sauvetage en mer (suite)** | | | | | |
| Remplacement du NGCC Daring | - | 19 142 | 18 811 | 304 | 27 |
| Classe 100--Construction de deux navires (Expo 86) | - | 2 342 | 931 | 1 411 | - |
| Base de la GCC de Kitsilano | - | 1 439 | 244 | 1 195 | - |
| **Règlements** | | | | | |
| Matériel relatif au Programme national de mise à l'épreuve et de formation maritime | 13 211 | 13 211 | 13 166 | 45 | - |
| Système de compte rendu informatisé de la sécurité des navires | - | 716 | 454 | 262 | - |
| Édifice d'entreposage de l'équipement de lutte contre la pollution - Victoria | - | 887 | - | 887 | - |
| **Quais publics et havres** | | | | | |
| Amélioration du quai--Cartwright (Terre-Neuve) | 1 000 | 2 041 | 2 028 | 13 | - |
| Prolongement du quai et du dépôt-Chatham/Newcastle (Nouveau-Brunswick) | 17 182 | 17 182 | 13 968 | 3 214 | - |
| Amélioration du quai--Goderich (Ontario) | 16 046 | 17 641 | 4 889 | 8 400 | 4 352 |
| Reconstruction du quai--Pointe-au-Pic, (Québec) | 6 835 | 5 689 | 5 609 | 80 | - |
| Chantier de décharge de déblais--Thunder Bay, Baie-Mission | 6 244 | 13 200 | 5 866 | 500 | 6 834 |
| Améliorations au brise-lames, à la route d'accès et à la ligne d'eau--Chandler (Québec) | 4 372 | 4 372 | 204 | 1 082 | 3 086 |
| Poteaux d'amarrage et bassin d'évitage à Dalhousie (Nouveau-Brunswick) | - | 6 209 | 2 674 | 3 535 | - |
| Construction d'un quai à Holyrood (Terre-Neuve) | - | 6 099 | - | 175 | 5 924 |
| Reconstruction d'un quai à Georgetown (Île-du-Prince-Édouard) | - | 8 986 | 1 550 | 7 436 | - |
| Reconstruction d'un quai à Saint-Augustin (Québec) | - | 5 879 | 310 | 30 | 5 539 |
| Prolongement d'un quai à Gros Cacouna (Québec) | - | 5 617 | 720 | 3 422 | 1 475 |
| Déplacement d'un hangar à Blanc-Sablon | - | 610 | - | 325 | 285 |
| Reconstruction d'un bassin de la flotte à Argentia | - | 10 683 | - | 220 | 10 463 |

| | Coût total estimatif | | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Budget des dépenses 1985-1986 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| | Prévisions antérieures | Prévisions courantes | | | |
| **Quais publics et havres (suite)** | | | | | |
| Réparation du quai Saint-Pierre, Sydney Nord (Nouvelle-Écosse) | 6 274 | 6 274 | 2 000 | 4 274 | - |
| Entente avec l'Île-du-Prince-Édouard sur le développement des transports | - | 8 100 | 209 | 5 350 | 2 541 |
| **Direction et administration** | | | | | |
| Immeubles principaux de Prescott | 7 997 | 7 997 | 5 925 | 2 072 | - |
| Reconstruction de la base de Parry Sound | 17 462 | 17 462 | 4 958 | 6 270 | 6 234 |
| Rénovation du quai--Prince Rupert | 2 208 | 2 208 | 1 074 | 1 134 | - |
| Reconstruction de l'atelier de Sorel | 272 | 2 447 | 106 | 181 | 2 160 |
| Édifice d'administration et de télécommunications, Hay River | - | 1 132 | - | 43 | 1 089 |
| Amélioration aux immeubles--Prince Rupert: | | | | | |
| Agrandir les bureaux administratifs | 310 | 301 | 28 | 273 | - |
| Agrandir les ateliers de travail | 767 | 756 | 17 | 381 | 358 |
| Hangar pour hélicoptères, Terre-Neuve | - | 1 389 | - | 78 | 1 311 |
| **Sommaire** | | | | | |
| Dépenses totales pour les grands projets d'immobilisations | | | | 315 461 | |
| Autres dépenses en capital | | | | 38 909 | |
| Péremption prévue | | | | (13 982) | |
| Total des dépenses en capital | | | | 340 388 | |

## 4. Paiements de transfert

Le tableau 60 contient un résumé de toutes les dépenses relatives aux subventions et aux contributions du Programme du transport maritime.

### Tableau 60: Détails des paiements de transfert

| | Budget des dépenses 1985-1986 $ | Prévus 1984-1985 $ | Réels 1983-1984 $ |
|---|---|---|---|
| **Subventions** | | | |
| Subvention à la Writer's Federation of Nova Scotia pour le Evelyn Richardson Memorial Literary Award | 150 | 150 | 150 |
| Subventions aux organismes d'aide aux marins: | | | |
| Welland Canal Mission for Sailors | 300 | 300 | 300 |
| Missions to Seamen, Toronto (Ontario) | 300 | 300 | 300 |
| Seamen's Mission Society, Saint John (N.-B.) | 200 | 200 | 200 |
| British Sailor's Society (Canada) | 10 000 | 10 000 | 10 000 |
| Mariners' House of Montreal, Montreal (Québec) | 600 | 600 | 600 |
| Mission to Seamen, section de Lakehead | 300 | 300 | 300 |
| Mission to Seamen, Sarnia et Windsor | 300 | 300 | 300 |
| Seafarer's Club, Prince Rupert (C.-B.) | 300 | 300 | - |
| Subvention au Conseil canadien de la sécurité pour la promotion de la sécurité nautique | 1 667 | 1 667 | 1 667 |
| Total des subventions | 14 117 | 14 117 | 13 817 |
| **Contributions** | | | |
| Droits d'affiliation à l'Association internationale de signalisation maritime et à l'Association internationale permanente des congrès de navigation | 6 500 | 6 500 | 5 794 |
| Contribution au Conseil des industries forestières pour le Programme de diminution des débris flottants | - | 50 000 | 50 000 |
| Contribution à un programme d'emploi d'été pour les étudiants et à un programme d'emploi pour les jeunes | - | 155 670 | 138 035 |
| Contribution à la Croix Rouge canadienne pour son programme de sécurité nautique | 250 000 | 250 000 | 250 000 |
| Paiements aux associations régionales du Service auxiliaire canadien de sauvetage maritime pour assurer des services bénévoles de recherche et de sauvetage et promouvoir la sécurité nautique par des programmes d'éducation et de prévention des accidents | 650 000 | 360 000 | 461 717 |
| Quote-part du Canada relativement au coût de la surveillance des glaces dans l'Atlantique nord | 15 000 | 15 000 | 994 |
| Contribution au Centre for Cold Oceans Resource Engineering (C-Core) à l'appui de son programme de recherche et de développement | 50 000 | 50 000 | 50 000 |
| Contribution versée au Canadian Shippers' Council | 150 000 | 150 000 | - |
| Total des contributions | 1 121 500 | 1 037 170 | 956 540 |
| Total des subventions et contributions | 1 135 617 | 1 051 287 | 970 357 |



21

## B. Analyse des coûts

Les prévisions relatives au Programme comprennent uniquement les dépenses imputables aux crédits votés et aux paiements statutaires du Ministère, moins les produits et les recettes à valoir sur le crédit. Les autres articles de dépense et les produits à valoir sur le Fonds du revenu consolidé (tableau 62) doivent aussi être compris dans le calcul du coût de fonctionnement total du Programme.

**Tableau 61: Coût net du Programme par activité pour 1985-1986 (en milliers de dollars et excluant les dépenses en capital)**

| | 1985-1986 Dépenses de fonctionnement | Ajouter autres coûts | Coût total | Soustraire recettes | **Coût net** | Prévu 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Programme du Ministère | | | | | | |
| Aides à la navigation | 182 271 | 7 470 | 189 741 | 1 623 | **188 118** | 168 050 |
| Systèmes et services de gestion du trafic maritime | 56 792 | 2 347 | 59 139 | 2 815 | **56 324** | 51 912 |
| Déglaçage, Arctique et autres services maritimes | 111 999 | 2 977 | 114 976 | 13 492 | **101 484** | 103 230 |
| Recherche et sauvetage en mer | 46 865 | 1 871 | 48 736 | - | **48 736** | 46 710 |
| Règlements | 33 489 | 1 322 | 34 811 | 3 500 | **31 311** | 29 277 |
| Havres et quais publics | 39 994 | 232 | 40 226 | 10 213 | **30 013** | 29 093 |
| Direction et administration | 20 568 | 952 | 21 520 | 4 667 | **16 853** | 25 322 |
| Versements aux sociétés d'état | | | | | | |
| Ports principaux | 21 209 | - | 21 209 | - | **21 209** | 37 529 |
| Ponts | 3 855 | - | 3 855 | - | **3 855** | 4 387 |
| Services de pilotage | - | 16 | 16 | - | **16** | 2 248 |
| Canaux | - | - | - | - | - | 3 000 |
| | 517 042 | 17 187 | 534 229 | 36 310 | **497 919** | 500 758 |

Les autres coûts visent les services gratuits suivants:

| | |
|---|---|
| • logement fourni par le Ministère | 3 000 |
| • logement fourni par Travaux publics | 7 387 |
| • services de comptabilité fournis par Approvisionnements et Services | 693 |
| • avantages sociaux des employés absorbés par le Conseil du Trésor | 4 626 |
| • paiements d'indemnisation des ouvriers absorbés par le ministère du Travail | 1 481 |

## C. Analyse des recettes

L'Administration canadienne du transport maritime continuera à accorder une grande importance au recouvrement des coûts. Elle examinera en particulier les possibilités de financer les services nouveaux ou élargis au moyen de contributions de la part des usagers. Cependant, les changements aux tarifs et aux droits devraient se faire de façon graduelle et régulière plutôt que brusquement. Le tableau 62 contient des détails sur les diverses sources de recettes.

**Tableau 62: Sources des recettes (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Recettes à valoir sur le crédit** | | | |
| Recouvrement des coûts: | | | |
| Missions de ravitaillement dans l'Arctique | 6 722 | 6 722 | 6 799 |
| Exploitation des ateliers de Prescott | 90 | 132 | 85 |
| Services d'hélicoptères (recouvrement de Pêches et Océans) | 1 219 | 1 219 | 774 |
| Services de télécommunications maritimes (recouvrement d'Environnement) | 131 | 146 | 132 |
| Services de télécommunications maritimes (recouvrement du Programme de l'air) | 160 | 160 | 131 |
| Retenues sur le salaire des employés pour la location de logements | 438 | 372 | 408 |
| | 8 760 | 8 751 | 8 329 |
| **Recettes à valoir sur le Fonds du revenu consolidé** | | | |
| Droits de quai et de port | 10 213 | 7 515 | 6 828 |
| Droits d'inspection de sécurité et d'immatriculation des navires | 3 500 | 1 644 | 1 598 |
| Services radio maritimes | 2 400 | 1 781 | 1 768 |
| Affrètement d'un navire câblier | 6 770 | 6 510 | 7 966 |
| Revenu de placements* | 3 168 | 3 257 | 3 400 |
| Autres | 1 499 | 8 263 | 7 215 |
| | 27 550 | 28 970 | 28 775 |
| Total des recettes | 36 310 | 37 721 | 37 104 |

*Voir le tableau 63 pour plus de détails. L'intérêt de certains emprunts visant le port de Saint John sera reporté jusqu'en 1989, ce qui explique les différents montants indiqués dans les tableaux 62 et 63 pour 1985-1986.

Intérêt reporté (en milliers de dollars)

| | |
|---|---|
| 1983-1984: | 1855 |
| 1984-1985: | 2393 |
| 1985-1986: | 2849 |



23

## D. Prêts

Les différents prêts toujours en souffrance sont présentés au tableau 63. Les intérêts perçus sur les prêts sont portés au Fond du revenu consolidé (voir tableau 62).

### Tableau 63: Prêts en cours

| Débiteur et objet | Solde à payer au 31 mars 1985 | Échéance | Taux d'intérêt | Remboursement 1985-1986 Principal | Remboursement 1985-1986 Intérêt |
|---|---|---|---|---|---|
| **PRÊTS À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES PORTS EN FAVEUR DES PRINCIPAUX PORTS SUIVANTS:** | | | | | |
| St. John's (T.-N.) | 1 613 985 | 2000 | 9,33 | 47 547 | 150 585 |
| Saint John (N.-B.) | 6 818 661 | 2000 | 12,43 | 153 599 | 847 560 |
| | 518 563 | 2002 | 15,625 | 6 408 | 81 025 |
| | 7 194 009 | 2002 | 15,125 | 93 641 | 1 088 094 |
| | 4 563 585 | 1993 | 11,125 | 320 501 | 507 699 |
| | 2 122 988 | 1993 | 11,0 | 149 887 | 233 528 |
| | 4 881 253 | 1994 | 11,875 | 279 840 | 579 649 |
| (prévisions) | 4 190 000 | 1995 | 12,0 | - | 377 100 |
| Belledune | 1 036 830 | 2000 | 6,44 | 38 947 | 66 772 |
| Chicoutimi | 720 575 | 2000 | 9,09 | 21 667 | 65 500 |
| Montréal | 8 370 538 | 2000 | 6,25 | 319 405 | 523 159 |
| Vancouver | 4 666 423 | 2000 | 7,50 | 160 484 | 349 982 |
| **PRÊTS À L'ADMINISTRATION DU PONT DU PORT DE SAINT JOHN (N.-B.)** | | | | | |
| | 11 024 767 | 2020 | 6,88 | 80 328 | 735 960 |
| | 1 880 288 | 2020 | 7,06 | 13 056 | 132 569 |
| | 849 083 | 2020 | 7,375 | 5 280 | 62 524 |
| | 552 776 | 2020 | 8,50 | 2 523 | 46 933 |
| **PRÊTS AUX COMMISSIONS PORTUAIRES** | | | | | |
| Hamilton | 775 000 | 2005 | 4,125 | 50 000 | 31 453 |
| | 192 368 | 1987 | 5,56 | 73 804 | 9 688 |
| | 198 904 | 1987 | 6,06 | 76 040 | 10 923 |
| Lakehead | 354 661 | 1989 | 7,44 | 69 066 | 25 117 |
| Port Alberni | 978 538 | 1991 | 8,06 | 123 179 | 70 306 |
| **PRÊT À LA VILLE DE MONTRÉAL** | | | | | |
| Tunnel Atwater | 642 338 | 1991 | 3,125 | 83 641 | 20 073 |
| | | | | 2 168 841 | 6 016 199 |

## E. Flotte de la Garde côtière canadienne

Le tableau 64 donne une ventilation des coûts d'exploitation de la flotte par activité. La ventilation des coûts est basée sur l'utilisation actuelle et prévue de la flotte.

**Tableau 64: Ventilation des dépenses en ressources d'exploitation de la flotte, par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | | Réelles 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| **Aides à la navigation** | | | | | | |
| Aides classiques | 78 435 | 1 210 | 74 713 | 1 194 | 61 475 | 1 002 |
| Sondage et dragage | 4 982 | 73 | 4 721 | 84 | 3 497 | 68 |
| Aides radio | 830 | 2 | 504 | 6 | 366 | 5 |
| | 84 247 | 1 285 | 79 938 | 1 284 | 65 338 | 1 075 |
| **Déglaçage, Arctique et autres services maritimes** | | | | | | |
| Déglaçage et escorte | 51 549 | 754 | 50 181 | 754 | 39 660 | 585 |
| Lutte contre les innondations | 7 618 | 110 | 7 407 | 110 | 6 041 | 86 |
| Services offerts à d'autres ministères et organismes | 14 830 | 215 | 14 094 | 203 | 9 347 | 155 |
| | 73 997 | 1 079 | 71 682 | 1 067 | 55 048 | 826 |
| **Recherche et sauvetage** | | | | | | |
| Opérations de sauvetage de la Garde côtière | 33 225 | 577 | 33 654 | 575 | 31 663 | 613 |
| | 191 469 | 2 941 | 185 274 | 2 926 | 152 049 | 2 514 |

**Investissements visant la flotte de la Garde côtière:** Le tableau 65 résume les investissements effectués pour l'acquisition de navires et d'aéronefs.

**Tableau 65: Coût de remplacement estimatif de la flotte de la Garde côtière (en milliers de dollars)**

| Nombre de navires/ aéronefs | Classe de navires | | Coût de remplacement estimatif* (en dollars de 1984-1985) |
|---|---|---|---|
| 1 | 1300 | Brise-glace lourd pour le golfe | 206,400 |
| 6 | 1200 | Brise-glace moyens pour le golfe et les rivières | 648,600 |
| 1 | 1200 | Brise-glace moyen (golfe et rivières) câblier | 131,000 |
| 11 | 1100 | Gros baliseurs/brise-glace légers | 655,600 |
| 13 | 1100 | Baliseurs moyens renforcés pour la navigation dans les glaces | 539,400 |
| 5 | 900 | Baliseurs spéciaux de rivière | 94,500 |
| 4 | 800 | Petits baliseurs | 16,600 |
| 5 | 700 | Baliseurs spéciaux de rivière | 43,700 |
| 5 | 600 | Grandes vedettes de recherche et de sauvetage | 322,100 |
| 4 | 500 | Vedette moyenne de recherche et de sauvetage | 53,100 |
| 7 | 400 | Petites vedettes de recherche et de sauvetage | 27,900 |
| 16 | 300 | Embarcations de recherche et de sauvetage | 16,700 |
| 8 | 100 | Petites embarcations de sauvetage | 9,400 |
| 174 | | Bateaux de travail de diverses dimensions | 22,900 |
| 31 | | Embarcations de sauvetage côtières | 700 |
| 34 | | Hélicoptères | 101,000 |
| 5 | | Aéroglisseurs | 35,400 |
| 1 | | Aéronef à voilure fixe | 6,000 |
| | | | 2,931,000 |

*Le coût de remplacement estimatif est basé sur les coûts de remplacement réels expérimentés récemment ou les coûts d'acquisition rajustés pour tenir compte de l'inflation.

## F. Caisse des réclamations de la pollution maritime

### Contexte

Le Programme maritime possède, entre autres, un compte de fiducie qui permet d'exploiter la Caisse des réclamations de la pollution maritime. La Caisse a été établie le 15 février 1972, à la suite d'une modification apportée à la Loi sur la marine marchande du Canada. Ainsi, les réclamations présentées en raison de pertes causées par des substances polluantes déversées par les navires dans les eaux canadiennes peuvent être payées. Aux termes de cette Loi, un montant de 0,15 $ est versé par les transporteurs au regard de chaque tonne d'hydrocarbures déchargée dans un port du Canada ou expédiée depuis ce dernier. Ce montant a été abrogé en vertu d'une modification apportée à la Loi le 1^er^ septembre 1976. Le solde de la Caisse s'établissait alors à 40 189 441 $. Le ministère des Transports assure gratuitement les services de soutien administratifs nécessaires. Un administrateur, nommé par le gouverneur en conseil et relevant du ministre des Transports, est chargé de l'exploitation de la Caisse.

### But

La Caisse vise à indemniser toute partie réclamante qui a pris, sans succès, des mesures raisonnables en vue de recouvrer du propriétaire du navire le coût des travaux correctifs qui ont été exécutés ou le montant de biens perdus ou endommagés à la suite du déversement de polluants. Selon les circonstances propres à chaque cas, l'Administration de la Caisse doit payer à la partie réclamante la différence entre le montant réclamé et la limite de responsabilité du propriétaire du navire, tout montant demeuré impayé après que des mesures raisonnables ont été prises en vue d'un recouvrement, tout montant dû par un navire qu'on ne peut identifier et tout intérêt exigible sur des paiements en retard.

Le bilan pour la période se terminant le 30 septembre 1984 est le suivant:

| | |
|---|---|
| o Prélèvements nets (février 1972 à septembre 1976) ...................... | 34,9 millions de dollars |
| o PLUS: Intérêts et peines portés au crédit de la Caisse ................... | 62,5 millions de dollars |
| | 97,4 millions de dollars |
| o MOINS: Dépenses d'administration ...... | (0,3 million de dollars) |
| Règlement des réclamations ..... | (2,7 millions de dollars) |
| o Solde de la Caisse au 30 septembre 1984 ................... | 94,4 millions de dollars |

## 6. Budget des dépenses de 1983-1984 - Comparaison financière, par activité, des plans financiers original et révisé

La distribution des années-personnes et des coûts connexes sera modifiée à compter du 1er avril 1985. Les renseignements financiers contenus dans le présent document ont été présentés en fonction de cette nouvelle distribution. Le tableau 66 contient un rapprochement financier de la nouvelle et de l'ancienne distribution, rapprochement utilisé dans le budget des dépenses de 1983-1984.

**Tableau 66: Rapprochement de l'ancienne et de la nouvelle distribution des années-personnes et des coûts connexes par activité pour le budget des dépenses de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | Aide à la navigation | Gestion du trafic maritime | Déglaçage | Recherche et sauvetage | Règlements | Quais publics et havres | Direction et administration | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | $<br>A-P | $<br>A-P | $<br>A-P | $<br>A-P | $<br>A-P | $<br>A-P | $<br>A-P | $<br>A-P |
| Plan original | 238 893<br>2 582 | 81 769<br>1 019 | 101 173<br>1 071 | 60 469<br>765 | 31 965<br>476 | 50 931<br>91 | 44 289<br>684 | 609 489<br>6 688 |
| Réallocation des ressources reliées à la gestion du matériel et des services de logement, de même que des bureaux des gestionnaires de district | 8 800<br>245 | 1 683<br>42 | 2 133<br>54 | -<br>- | 653<br>16 | -<br>- | (13 269)<br>(357) | -<br>- |
| Changement dans l'allocation des coûts de certaines fonctions de la flotte, tel que: reconnaissance des glaces, ravitaillement dans l'Arctique, services d'hélicoptères | 5 587<br>- | (14 685)<br>- | 9 062<br>- | -<br>- | 36<br>- | -<br>- | -<br>- | -<br>- |
| Plan révisé | 253 280<br>2 827 | 68 767<br>1 061 | 112 368<br>1 125 | 60 469<br>765 | 32 654<br>492 | 50 931<br>91 | 31 020<br>327 | 609 489<br>6 688 |

## H. Emplacement des bases, ports principaux et installations

### Tableau 67: Bases et bases secondaires de la Garde côtière canadienne

### Tableau 68: Centres de gestion du trafic maritime

## Tableau 69: Ports Canada - Ports et élévateurs

* Siège social, Ottawa
1. Port de St. John's (Terre-Neuve)
2. Société du Port de Halifax (Nouvelle-Écosse)
3. Port de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick)
4. Port de Belledune (Nouveau-Brunswick)
5. Port de Sept-Iles (Québec)
6. Port de Chicoutimi (Québec)
7. Port de Baie-des-Ha!-Ha! (Québec)
8. Société du Port de Québec (Québec)
9. Port de Trois-Rivières (Québec)
10. Société du Port de Montréal (Québec)
11. Élévateur de Prescott (Ontario)
12. Élévateur de Port Colborne (Ontario)
13. Port de Churchill (Manitoba)
14. Société du Port de Vancouver (Colombie-Britannique)
15. Société du Port de Prince Rupert (Colombie-Britannique)

## Tableau 70: Profil du système de la voie maritime du Saint-Laurent

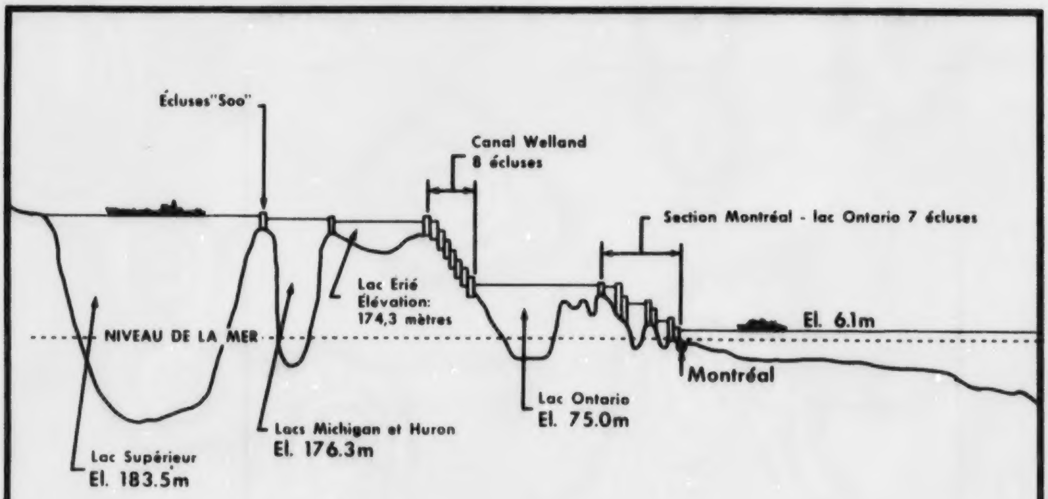

Plan de dépenses
Programme des transports aériens

1985-1986

## Table des matières

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 4-4

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Points saillants 4-6
B. État financier récapitulatif par activité 4-7
C. Données de base
 1. Introduction 4-10
 2. Mandat légal 4-10
 3. Objectif du Programme 4-11
 4. Plan d'exécution du Programme 4-11
D. Perspective de planification
 1. Contexte 4-14
 2. Initiatives 4-17
 3. Efficacité du Programme 4-19

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Aéroports et services au sol connexes
 1. Aéroports autonomes 4-22
 2. Autres aéroports 4-27
B. Services de la navigation aérienne 4-32
C. Services de réglementation 4-36
D. Services aux aéronefs 4-39
E. Direction et administration 4-41

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
 1. Dépenses par article 4-43
 2. Dépenses en personnel 4-44
 3. Dépenses en capital 4-46
 4. Paiements de transfert 4-67
 5. Recettes du Programme 4-67
B. Fonds renouvelable des aéroports autonomes 4-72
C. Investissements en immobilisations 4-76
D. Analyse des coûts 4-77

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $812,668,000 afin de financer le Programme des transport aériens en 1985-1986. D'autres dépenses évaluées à $58,996,000 pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante. On s'attend toutefois à que les activités du fonds renouvelable les aéroports autonomes et services au sol connexes se traduisent par des rentrées de fonds mettes de $94,390,000.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits | (en milliers de dollars) | Budget principal 1985–1986 | Budget principal 1984–1985 |
|---|---|---|---|
| | **Transports** | | |
| | *Programme des transports aériens* | | |
| 55 | Dépenses de fonctionnement | 358,522 | 344,878 |
| 60 | Dépenses en capital | 397,685 | 372,652 |
| 65 | Subventions et contributions | 49,263 | 48,063 |
| 70 | Paiements au fonds renouvelable – Dépenses en capital | 7,198 | 121,732 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 58,996 | 50,896 |
| (S) | Fonds renouvelable des aéroports autonomes et services au sol connexes | –94,390 | 16,253 |
| | *Total du Programme* | *777,274* | *954,474* |

### Crédits - Libellé et montants

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985–1986 |
|---|---|---|
| | *Programme des transports aériens* | |
| 55 | Transports aériens – Dépenses de fonctionnement, y compris les dépenses faites à l'égard de propriétés qui n'appartiennent pas au gouvernement fédéral, et autorisation de dépenser les recettes de l'année, y compris une somme égale, de l'avis du ministre du Revenu national, au montant net perçu au cours de l'année au titre de la taxe sur le transport aérien exigible aux termes de la partie II de la Loi sur la taxe d'accise, diminuée de la partie de cette somme créditée au fonds renouvelable des aéroports; et autorisation de verser des commissions à l'égard de la perception des recettes, conformément à la Loi sur l'aéronautique | 358,522,000 |
| 60 | Transports aériens – Dépenses en capital, y compris les contributions pour les travaux de construction exécutés par les autorités locales ou des entrepreneurs privés | 397,685,000 |
| 65 | Transports aériens – Subventions inscrites au Budget et contributions | 49,263,000 |
| 70 | Transports aériens – Nonobstant les paragraphes 31 (2) et (3) de la Loi sur la régularisation des comptes et conformément à l'article 33 de ladite Loi, autoriser l'utilisation des crédits aux fins des dépenses en capital pour l'exercice financier en cours et prévoir à cette fin un montant de | 7,198,000 |

## Extraits de la Partie II du Budget des Dépenses

## Programme par activité

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985–1986 | | | | | | | Budget principal 1984–1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | | | | Total | |
| | | Fonction-nement | Dépenses en capital | Paiements de transferts | Total partiel | Moins: Recettes à valoir sur le crédit | | |
| * Aéroports autonomes et services au sol connexes | 1,948 | 279,509 | 93,086 | ..... | 372,595 | 459,787 | −87,192 | 137,985 |
| **Total partiel** | **1,948** | **279,509** | **93,086** | ..... | **372,595** | **459,787** | **−87,192** | **137,985** |
| Aéroports et services au sol connexes | 2,985 | 189,182 | 140,776 | 47,846 | 377,804 | 143,817 | 233,987 | 232,517 |
| Services de la navigation aérienne | 5,890 | 353,103 | 155,299 | 1,303 | 509,705 | 108,724 | 400,981 | 365,814 |
| Services de réglementation | 807 | 51,309 | 1,007 | 80 | 52,396 | 822 | 51,574 | 165,022 |
| Services aux aéronefs | 511 | 46,932 | 93,775 | ..... | 140,707 | 13,721 | 126,986 | ..... |
| Direction et administration | 931 | 50,891 | 6,828 | 34 | 57,753 | 6,815 | 50,938 | 53,136 |
| Montant recouvrable du fonds renouvelable des aéroports autonomes et services au sol connexes | ..... | −96,394 | ..... | | −96,394 | −96,394 | ..... | ..... |
| **Total partiel** | **11,124** | **595,023** | **397,685** | **49,263** | **1,041,971** | **177,505** | **864,466** | **816,489** |
| | 13,072 | 874,532 | 490,771 | 49,263 | 1,414,566 | 637,292 | 777,274 | 954,474 |

* L'activité des aéroports autonomes et services au sol connexes est financée au moyen d'un fonds renouvelable. Les prévisions de dépenses qui figurent dans ce tableau renvoient aux besoins de trésorerie du fonds pour l'exercice financier. Elles ne reflètent pas directement le bénéfice ou le déficit de fonctionnement que produira le fonds puisque celui-ci fonctionne selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Par conséquent, certaines dépenses en espèces inscrites dans le Budget des dépenses n'influent pas sur le solde de fonctionnement et certains autres éléments qui doivent être pris en considération dans le calcul du bénéfice ou du déficit ne nécessitent pas de dépenses en espèces.



35

## Section I
## Aperçu du Programme

### A. Points saillants

Les objectifs du Programme des transports aériens de 1985-1986 sont les suivants:

- poursuivre la mise en oeuvre du Projet de modernisation des radars (RAMP). Le projet, dont le coût estimatif total s'élève à 811 millions de dollars, sera achevé dans neuf ans environ. Les dépenses prévues jusqu'à la fin de l'exercice financier 1984-1985 se chiffrent à 48 millions de dollars, et l'on prévoit dépenser 89 millions de dollars en 1985-1986 (se reporter à la page 4-17);

- poursuivre un programme d'envergure destiné à rénover, à remplacer et à développer les installations aéroportuaires et le matériel de navigation aérienne. On prévoit consacrer en tout 1158 millions de dollars au programme (à l'exception du RAMP) dont 331 millions jusqu'à la fin de l'exercice financier 1984-1985 et 300 millions en 1985-1986 (se reporter aux pages 4-26, 4-30 et 4-35);

- continuer à améliorer le cadre d'exploitation de l'aviation civile en menant à bien la mise en oeuvre des recommandations formulées par la Commission d'enquête sur la sécurité aérienne (se reporter à la page 4-18).

La structure des activités du Programme des transports aériens pour 1985-1986 a été modifiée pour rendre compte des changements importants apportés à la législation et des mesures prises par la direction:

- les enquêtes sur les accidents d'aéronefs ne relèvent plus des Services de réglementation. Cette tâche incombe maintenant au Bureau canadien de la sécurité aérienne, tribunal indépendant constitué en vertu d'une loi promulguée par le Parlement le 1er octobre 1984 (se reporter à la page 4-36);

- le Programme compte une nouvelle activité, celle des Services aux aéronefs. Cet organisme de soutien réunit toutes les fonctions de gestion du parc d'aéronefs du Ministère; il a pour mandat d'assurer les services aux aéronefs requis pour mener à bien le programme d'exploitation des Transports et d'autres ministères fédéraux (se reporter à la page 4-39);

- la structure financière et la composition des Aéroports autonomes ont été révisées; en effet, on a réduit de 23 à 9 le nombre d'aéroports faisant partie du Fonds renouvelable afin de mettre en lumière les objectifs d'autonomie et de gestion fixés pour ce réseaux de grands aéroports (se reporter à la page 4-22).

## B. Etat financier récapitulatif par activité

**Tableau 1: Etat récapitulatif des besoins nets de ressources par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Aéroports et services au sol connexes | | | | |
| Aéroports autonomes | (87 192) | 101 400 | (188 592) | 4-22 |
| Autres aéroports | 233 987 | 230 893 | 3 094 | 4-27 |
| | 146 795 | 332 293 | (185 498) | |
| Services de la navigation aérienne | 400 981 | 315 200 | 85 781 | 4-32 |
| Services de réglementation | 51 574 | 52 770 | (1,196) | 4-36 |
| Services aux aéronefs | 126 986 | 141 285 | (14 299) | 4-39 |
| Direction et administration | 50 938 | 59 200 | (8 262) | 4-41 |
| | 777 274 | 900 748 | (123 474) | |
| Années-personnes autorisées | 13 072 | 13 430 | (358) | 4-44 |

**Explication de la différence:** Les besoins financiers pour 1985-1986 sont de 14 % ou de 123 millions de dollars inférieurs à ceux prévus pour 1984-1985. Cette réduction est attribuable:

| | en millions de dollars |
|---|---|
| • à l'augmentation des dépenses afférentes aux salaires et au personnel (21,4 millions de dollars), à la réduction des frais de surtemps (4,6 millions de dollars) et au transfert de resource au Bureau canadien de la sécurité aérienne (7,4 millions de dollars) | 9,4 |
| • à la réduction des subventions et des contributions | (11,0) |
| • à l'augmentation des recettes engendrée par l'augmentation des mouvements d'aéronefs et de passagers, ainsi qu'à la hausse des droits de transport, et de concession et des taxes d'atterrissage | (121,9) |

**Explication des prévisions pour 1984-1985:** Les prévisions pour 1984-1985 (qui sont fondées sur les données dont disposait la direction le 30 septembre 1984) sont de 6 % ou de 54 millions de dollars inférieures à celles contenues dans le Budget principal de 1984-1985, qui s'élevaient à 954 millions de dollars. La différence de 54 millions de dollars se répartit essentiellement comme suit:

| | en millions de dollars |
|---|---|
| • réduction des biens et des services attribuable aux restrictions imposées aux chapitres des déplacements, de l'embauche et de l'acquisition facultative de matériel et de fournitures | (12.0) |
| • diminution des besoins en immobilisations | (45.0) |
| • augmentation des subventions et des contributions | 12.0 |
| • augmentation des recettes engendrée par l'augmentation des mouvements d'aéronefs et de passagers et provenant des droits de transport et de concession et des taxes d'atterrissage supplémentaires y afférents | (9.0) |

**Tableau 2: Dépenses et recettes prévues du Programme pour 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Dépenses | | | | Recettes, coûts recouvrés et autres rentrées | Besoins nets de ressources |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Dépenses de fonctionnement | Capital | Subventions et contributions | Total | | |
| Aéroports et services au sol connexes | | | | | | |
| Aéroports autonomes | 279 509 | 93 086 | - | 372 595 | 459 787 | (87 192) |
| Autres aéroports | 189 182 | 140 776 | 47 846 | 377 804 | 143 817 | 233 987 |
| | 468 691 | 233 862 | 47 846 | 750 399 | 603 604 | 146 795 |
| Services de la navigation aérienne | 353 103 | 155 299 | 1 303 | 509 705 | 108 724 | 400 981 |
| Services de réglementation | 51 309 | 1 007 | 80 | 52 396 | 822 | 51 574 |
| Services aux aéronefs | 46 932 | 93 775 | - | 140 707 | 13 721 | 126 986 |
| Direction et administration | 50 891 | 6 828 | 34 | 57 753 | 6 815 | 50 938 |
| | 970 926* | 490 771 | 49 263 | 1 510 960 | 733 686* | 777 274 |

* Y compris les transactions internes se chiffrant à 96,4 millions de dollars.

**Tableau 3: Aperçu des dépenses totales pour dix années - Répartition par type de ressources (pourcentage)**

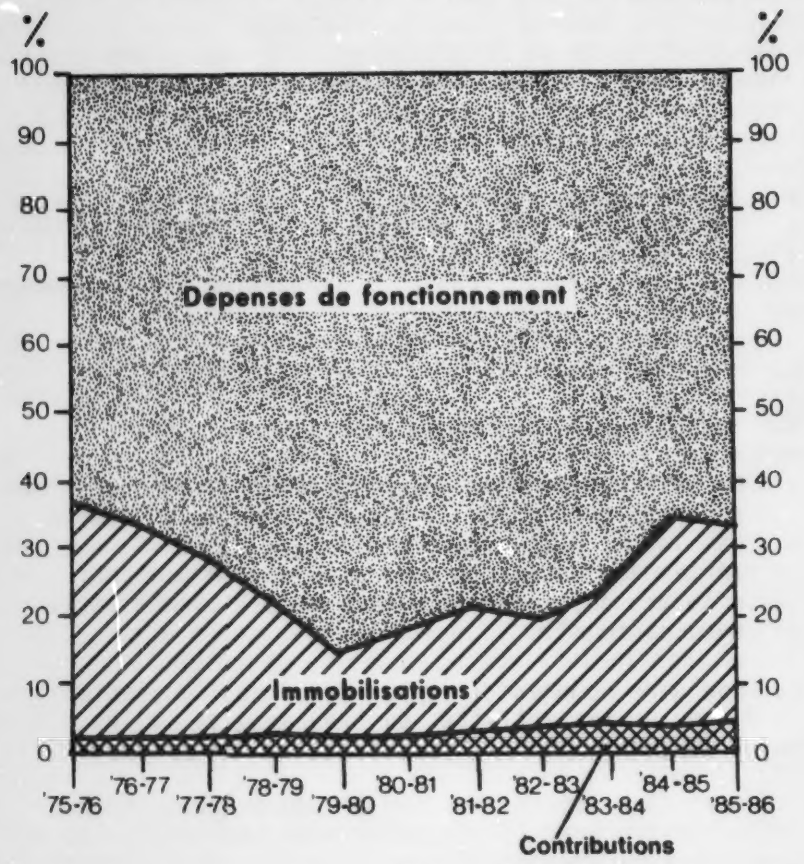

## C. Données de base

### 1. Introduction

C'est par l'entremise du Programme des transports aériens que le gouvernement fédéral assume une grande part de sa responsabilité à l'égard du réseau national de transport aérien civil. Les quatre principaux éléments de ce réseau sont les suivants:

- les aérogares (aéroports);
- les voies aériennes (espace aérien canadien et international);
- les véhicules aériens (aéronefs);
- les exploitants (transporteurs aériens et exploitants d'aéronefs).

Le Programme comprend:

- l'application des règlements qui régissent tous les éléments du réseau;
- le développement et l'exploitation du réseau national d'aéroports civils qui appartiennent au gouvernement fédéral;
- la mise en place et la prestation de services de navigation aérienne nécessaires pour assurer l'exploitation sûre et efficace des aéronefs civils dans l'espace aérien canadien et international.

Le Programme comprend l'exploitation et l'entretien des aéronefs servant à appuyer les activités du Programme et celles d'autres programmes gouvernementaux.

Les responsabilités à assumer à l'égard du Programme exigent des relations étroites avec les transporteurs aériens et les exploitants d'aéronefs, les gouvernements provinciaux et étrangers et d'autres ministères du gouvernement fédéral, comme la Défense nationale et l'Expansion industrielle régionale. De plus, la réglementation économique des services aériens commerciaux par la Commission canadienne des transports influe sur les activités et le financement du Programme.

### 2. Mandat légal

La Loi nationale sur les transports et la Loi sur l'aéronautique régissent en grande partie le Programme des transports aériens. En vertu de la Loi sur l'aéronautique, le ministre des Transports est chargé de gérer et de réglementer l'aviation civile et de superviser toutes les questions en matière d'aéronautique civile. Le Ministre est en outre habilité à veiller à l'établissement, à l'exploitation et à l'entretien des aéroports et des services de la navigation aérienne.

## 3. Objectif du Programme

L'objectif du Programme des transports aériens est de "veiller au développement et à l'exploitation d'un réseau national de transport aérien civil sécuritaire et efficace qui contribue à la réalisation des objectifs gouvernementaux et d'en exploiter certains éléments".

Le Programme comporte de plus un certain nombre de sous-objectifs qui visent des questions telles que la productivité, le recouvrement des coûts, le traitement équitable des usagers et l'accès au réseau national de transport aérien civil.

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Le tableau 4 montre les différentes activités du Programme. L'activité Aéroports et services au sol connexes est subdivisée en deux éléments de financement aux fins du Budget principal des dépenses, soit les aéroports autonomes et les autres aéroports. Cette subdivision s'explique par le fait que les aéroports autonomes sont normalement en mesure de récupérer leurs frais à même leurs recettes, tandis que les autres aéroports, qui desservent des régions moins peuplées, ne récupèrent qu'une partie de leurs frais au moyen de leurs recettes. Par conséquent, ces aéroports ont besoin d'une aide financière du gouvernement fédéral pour subsister. Il est donc nécessaire d'avoir deux modes de financement: un fonds renouvelable pour les aéroports autonomes et un crédit annuel autorisant l'attribution d'une part des recettes aux autres aéroports.

**Modifications à la structure des activités:** Le 1er octobre 1984, les enquêtes sur les accidents d'aéronefs, dont avaient été chargés jusque là les Services de réglementation, sont devenus la responsabilité du nouveau Bureau canadien de la sécurité aérienne. Les Services aux aéronefs du gouvernement, qui faisaient eux aussi partie des Services de réglementation, ont été transférés à la nouvelle activité des Services aux aéronefs. De plus, le 1er avril 1985, on faisait passer de 23 à 9 le nombre d'aéroports autonomes, afin de mettre en lumière les objectifs d'autonomie et de gestion fixés pour ce réseaux de grands aéroports. Les neufs aéroports qui restent sont ceux de Halifax, de Montréal (Dorval et Mirabel), de Toronto (Lester B. Pearson), d'Ottawa, de Winnipeg, de Calgary, d'Edmonton et de Vancouver. Les 14 autres aéroports, soit ceux de Gander, de St. John's, de Charlottetown, de Sydney, de Saint John, de Fredericton, de Moncton, de Québec, de London, de Windsor, de Thunder Bay, de Régina, de Saskatoon et de Victoria, sont passés au groupe des Autres aéroports.

## Tableau 4: Structure des activités

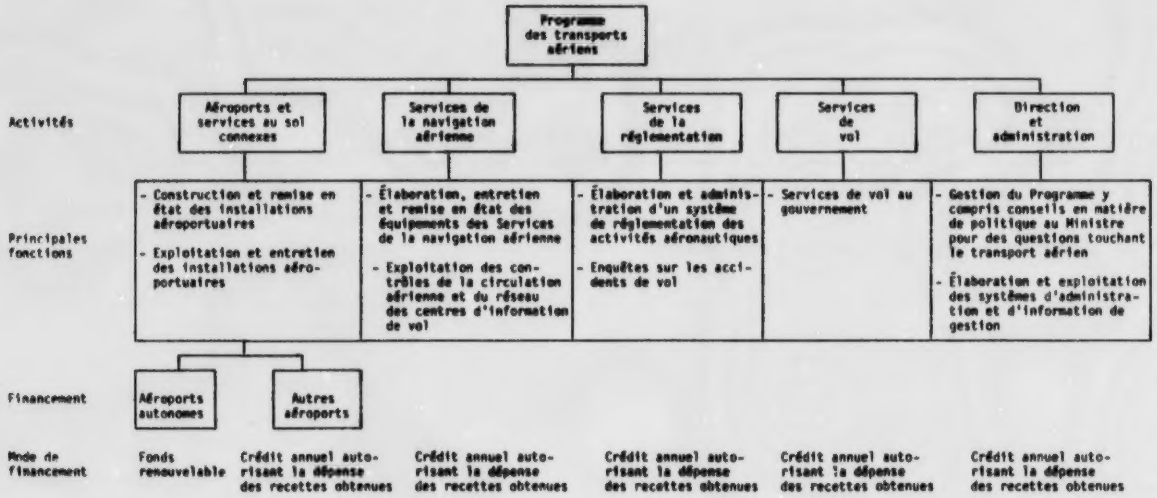


**Organisation:** L'Administration canadienne des transports aériens est responsable du Programme. L'Administration est une organisation décentralisée, comme l'illustre le tableau 5.

## Tableau 5: Dépenses de fonctionnement des activités de 1985-1986 par élément de l'organisation (en milliers de dollars)

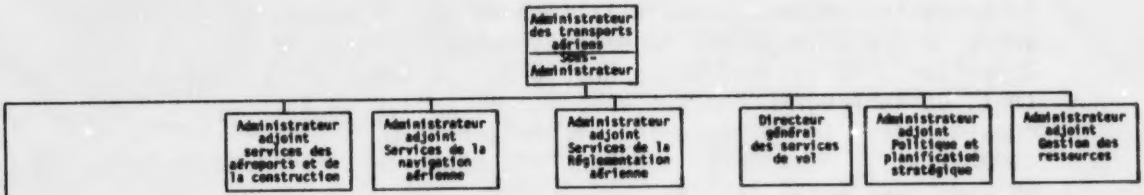


| Activité | Aéroports et services au sol connexes | | Services de la navigation aérienne | Services de réglementation | Services de vol | Direction et Administration | Totaux du Programme | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Aéroports autonomes | Autres aéroports | | | | | $000 | A.-P. |
| ACTA Administration centrale Ottawa | - | 22 269 | 60 581 | 21 489 | 32 421 | 21 293 | 158 063 | 2 213 |
| Administrateur Région de l'Atlantique Moncton | 14 518 | 47 914 | 51 620 | 3 165 | 3 325 | 4 303 | 124 845 | 2 006 |
| Administrateur Région du Québec Montréal | 88 573 | 25 151 | 48 818 | 5 827 | 3 420 | 5 824 | 177 613 | 2 103 |
| Administrateur Région de l'Ontario Toronto | 89 469 | 16 598 | 54 978 | 7 147 | 1 578 | 6 060 | 175 830 | 2 096 |
| Administrateur Région du Centre Winnipeg | 15 305 | 28 777 | 45 383 | 5 030 | 1 489 | 3 658 | 99 642 | 1 451 |
| Administrateur Région de l'Ouest Edmonton | 43 284 | 25 237 | 54 280 | 4 265 | 1 366 | 5 807 | 134 239 | 1 759 |
| Administrateur Région du Pacifique Vancouver | 28 360 | 23 236 | 37 443 | 4 386 | 3 333 | 3 946 | 100 704 | 1 444 |
| | 279 509 | 189 182 | 353 103 | 51 309 | 46 932 | 50 891 | 970 926* | 13 072 |

* Y compris les transactions internes se chiffrant à 96,4 millions de dollars.

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

**Facteurs techniques:** Depuis la Seconde Guerre mondiale, le transport aérien a été à la pointe du progrès technique. En effet, les dimensions, la vitesse et le nombre des aéronefs ont changé du tout au tout, et le Programme des transports aériens a dû être modifié en conséquence. Du fait que les aéronefs sont plus nombreux et plus complexes, la demande de permis d'exploitation d'aéronefs et de licences de personnel s'est accrue.

Cependant, depuis le milieu des années 70 et plus particulièrement en raison de la hausse vertigineuse du prix du carburant, les constructeurs ont préféré aux aéronefs plus gros et plus rapides les aéronefs offrant un meilleur rendement. Au cours des années 60, le carburant représentait près de 10 % des frais d'exploitation des aéronefs; aujourd'hui, il compte pour environ 30 % de ces dépenses. Face à cette situation, les fabricants d'aéronefs construisent des appareils plus efficaces, dont la consommation de carburant a diminué jusqu'à 30 % comparativement au parc aérien des années 70.

**Facteurs économiques:** Les principaux transporteurs aériens ont constaté une amélioration du trafic et de leur situation financière lors de la récente reprise économique. La réforme de la réglementation de l'industrie aéronautique devrait également stimuler le trafic passagers au Canada en raison de l'accroissement de la concurrence, qui devrait amener une réduction des coûts et des tarifs.

**Demande de transport aérien:** Le total des passagers embarqués et débarqués par les principaux transporteurs aux 30 principaux aéroports a augmenté du double durant les années 70 pour passer de 23,0 millions de passagers en 1971 à 48,6 millions en 1980. Cependant le trafic passagers a été durement touché par la récession. On prévoit que d'ici 1985, le trafic atteindra le niveau record de 1980. Le taux de croissance prévu durant la deuxième moitié des années 80, est de l'ordre de 5 % par année.

Les mouvements d'aéronefs itinérants aux aéroports contrôlés ont augmenté de 50 % entre 1971 et 1980. Plus récemment le nombre de mouvements d'aéronefs des transporteurs aériens a diminué de 6,2 % entre 1980 et 1982 et de 3,1 % en 1983, ce qui témoigne des effets persistants de la récession. Au cours des années 70, les mouvements des aéronefs des transporteurs aériens aux 30 principaux aéroports ont augmenté, en général, à un rythme inférieur à celui de la demande passagers, ce qui indique des coefficients de charge à la hausse et une utilisation de plus gros aéronefs. La tendance à la hausse continue du nombre de sièges offerts en moyenne par les aéronefs devrait s'interrompre étant donné que les compagnies aériennes visent à acquérir des aéronefs de grosseur moyenne et à en accroître l'utilisation et, partant, à offrir

plus de fréquences de vol et un meilleur service. Les prévisions sur les mouvements d'aéronefs proviennent de celles sur la demande passagers et d'hypothèses sur le coefficient de remplissage et la grosseur des aéronefs. À court terme, on prévoit une croissance rapide du trafic, en conformité avec celle de la demande passagers. À plus long terme, la croissance devrait se stabiliser à un rythme inférieur, soit à un taux moyen de 5 % par année entre 1983 et 1991. Le nombre de mouvements d'aéronefs itinérants, soit la combinaison des mouvements des aéronefs des transporteurs aériens et ceux de l'aviation générale, devrait augmenter à un rythme de 4,8 % par année durant la période de 1983 à 1991.

Les tableaux 6 et 7 illustrent les volumes réels et prévus de trafic passagers ainsi que le nombre de mouvements d'aéronefs itinérants aux 30 principaux aéroports canadiens et aux aéroports contrôlés. Les prévisions remontent à novembre 1984.

Les autres variables importantes qui influent sur le Programme sont le volume de trafic de fret aérien, l'ampleur du parc d'aéronefs immatriculés détenant un certificat de navigabilité valide et le nombre de détenteurs de licences. Le taux de croissance annuel moyen pour ces variables, selon les données disponibles au mois de novembre 1984, est prévu comme suit:

| | 1983-1991 |
|---|---|
| Trafic de fret aérien (30 principaux aéroports) | 5,8 % |
| Nombre d'aéronefs immatriculés avec C de N valide | 2,3 % |
| Nombre de détenteurs de licences | 3,1 % |

**Tableau 6: N. de passagers embarqués et débarqués aux aéroports canadiens (en milliers)**

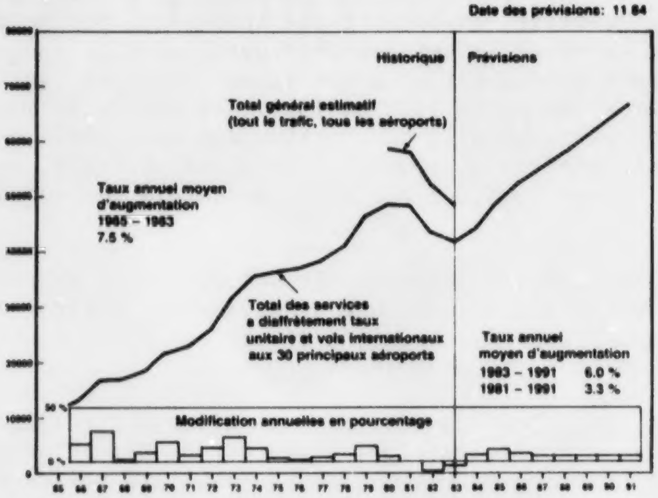


**Tableau 7: Mouvements d'aéronefs itinérants aux 30 principaux aéroports canadiens (en milliers)**

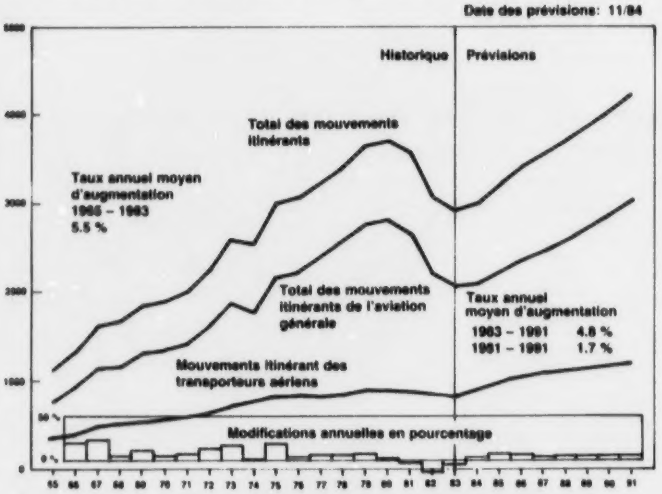


**Exploitation et entretien des systèmes des aéroports et de la navigation aérienne:** Avant le milieu des années 70, une quantité considérable des ressources disponibles avaient été affectées à l'établissement d'une infrastructure nouvelle et plus complexe afin de satisfaire la demande sans cesse croissante. L'infrastructure actuelle, en grande partie établie au milieu des années 60 et 70, nécessite beaucoup de ressources en immobilisations pour le maintien des installations et du matériel existants dans un état acceptable. Cette tendance se manifeste dans le pourcentage des ressources disponibles qu'il faut affecter à cet égard. Ainsi, l'entretien des installations a nécessité au cours des cinq

dernières années 75 à 85 % des ressources disponibles en immobilisations, et il devrait en être ainsi à moyen terme.

## 2. Initiatives

### Modernisation et expansion des installations

**Projet de modernisation des radars (RAMP):** Cet important programme de remplacement des radars primaires et secondaires et des systèmes d'affichage en place, qui tombent en désuétude, en est à sa deuxième étape, soit l'acquisition de l'équipement. L'adjudication du contrat d'achat de l'équipement est prévue pour le printemps de 1984. Il est proposé d'adjuger d'autres contrats en 1985-1986 pour l'acquisition de l'équipement d'affichage et du système de traitement des données radar (STDR). Ce grand projet de la Couronne s'étendra sur environ 10 ans et son coût devrait se situer à quelque 811 millions de dollars. Les fonds prévus au Budget de 1985-1986 pour ce projet s'élèvent à 89 millions de dollars.

**Projets spéciaux du gouvernement:** L'Administration du transport aérien poursuit la mise en oeuvre des projets qui ont été lancés en 1983. Le coût estimatif total des 18 projets qui restent s'élève à 339 millions de dollars; on prévoit que d'ici la fin de l'exercice financier 1984-1985, on aura consacré 180 millions de dollars à ces projets qui, selon les prévisions, nécessiteront des déboursés de 123 millions de dollars en 1985-1986. Les grands travaux comprennent le réaménagement et l'agrandissement des aérogares de Hamilton, de Sault-Sainte-Marie, de Fort McMurray, de Frobisher Bay et d'Inuvik; la construction d'immeubles pour les bureaux régionaux; la restauration de systèmes d'utilité publique et le remplacement des systèmes de communication et d'atterrissage aux instruments désuets. (Pour plus de détails, se reporter au tableau 35, section III, pages 4-64 à 4-66.)

**Autres travaux de remise en état et de remplacement:** En 1985-1986, la somme de 149 millions de dollars sera consacrée à la remise en état et au remplacement d'installations aéroportuaires partout au Canada. Les grands travaux comprennent le réaménagement d'aérogares et la réfection de pistes et de voies de circulation.

Outre les crédits destinés au projet RAMP, quelque 40 millions de dollars seront affectés en 1985-1986 au remplacement des installations et de l'équipement des services de la circulation aérienne, de systèmes de communication ainsi que de systèmes de navigation aérienne et d'atterrissage.

**Agrandissement des installations pour satisfaire à l'accroissement de la demande:** Des travaux d'agrandissement d'aérogares et d'installations aéroportuaires, dont le coût total s'élève à 76 millions de dollars, sont en cours ou débuteront en 1985-1986; ils sont destinés à satisfaire l'accroissement de la demande actuelle et la croissance prévue pour les années à venir. Les crédits affectés à ces projets en



47

1984-1985 totalisent 11 millions de dollars, les dépenses pour 1985-1986 s'élevant à 32 millions de dollars. La somme supplémentaire de 13 millions de dollars sera consacrée en 1985-1986 à l'agrandissement d'aires de manoeuvre d'aéronefs et de bâtiments d'entretien.

En 1985-1986, quelque 30 millions de dollars seront affectés au développement des installations pour répondre à l'accroissement de la demande sur le double plan des services de la circulation aérienne et des systèmes de navigation aérienne et d'atterrissage.

Pour plus de détails sur le programme d'immobilisations, se reporter à la section II, pages 4-26, 4-30 et 4-35 ainsi qu'à la section III, tableau 35 intitulé "Dépenses en capital par grand projet et emplacement" (page 4-46).

**Gestion et organisation**

**Sécurité aérienne:** Les mesures prises ou sur le point de l'être à la suite des recommandations de la Commission Dubin comprennent:

- la création du Bureau canadien de la sécurité aérienne;
- l'adoption de toutes les recommandations concernant l'application des règlements (ces recommandations visent une politique d'application plus rigoureuse, la rédaction d'un nouveau manuel des procédures d'application et des modifications à la Loi sur l'aéronautique devant servir de fondement juridique à la création d'un nouveau mode d'application et du tribunal d'appel de l'Aviation civile);
- la formulation d'un code canadien de navigabilité par un comité consultatif formé entre autres de représentants de l'industrie;
- l'adoption de mesures pour s'assurer que les aéronefs du Ministère soient exploités conformément aux normes applicables aux transporteurs aériens commerciaux;
- la formulation d'ententes bilatérales de navigabilité ayant pour modèle celle que viennent de signer le Canada et les États-Unis et conclues avec la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne de l'Ouest, les Pays-Bas et l'Italie;
- la mise en oeuvre d'un programme de surveillance plus étroite des activités des transporteurs aériens au chapitre de l'entretien;
- la modification de la procédure d'homologation de type aux fins de la navigabilité dans le but d'appuyer les efforts mis de l'avant par l'administration fédérale pour mettre en place une industrie canadienne de fabrication d'hélicoptères;

- la création d'une division du Maintien de la navigabilité au sein de la direction de la Navigabilité chargée d'examiner les problèmes de fonctionnement que connaissent des produits aéronautiques exploités ou fabriqués au Canada et de prendre les mesures correctives voulues; et

- l'élaboration d'un meilleur système de compte rendu des incidents, y compris un système de compte rendu volontaire des incidents.

**Le plan de développement de l'espace aérien canadien:** Afin d'assurer le développement rationnel de l'espace aérien canadien, l'Administration vise à élaborer un cadre de planification technique à long terme pour l'acquisition et le développement des installations et de l'équipement qui seront nécessaires d'ici l'an 2000 pour assurer la prestation de services de navigation aérienne. Un projet visant à coordonner toutes les principales dépenses prévues jusqu'à l'an 2000, à améliorer les services et à accroître la productivité a été mis de l'avant et fera l'objet de discussions avec les usagers de l'espace aérien. Suite à d'amples discussions avec les utilisateurs du système au cours de l'exercice 1984-1985, les efforts déployés viseront le remplacement ou la restauration systématique des installations ANS, en conformité avec les exigences exposées dans le Plan de développement de l'espace aérien canadien.

## 3. Efficacité du Programme

L'objectif du Programme qui consiste à "veiller à l'etablissement et à l'exploitation d'un réseau national de transport aérien civil sûr et efficace" doit produire des résultats dans deux principaux secteurs: la sécurité du réseau et l'établissement et l'exploitation d'un réseau efficace. Le tableau qui suit contient des données sommaires sur la sécurité aérienne.

**Sécurité aérienne:** La sécurité a toujours occupé une place importante dans le Programme des transports aériens. À ce jour, le réseau national de transport aérien civil s'est révélé très sûr. Les tableaux 8 et 9 font état de la situation des dernières années.

De 1969 à 1973, la moyenne annuelle des accidents mettant en cause des aéronefs immatriculés au Canada a été de 580,6. Après être passée à 691,4 pour la période de 1974 à 1978, cette moyenne a baissé à 630,8 lors de la période suivante, soit de 1979 à 1983. Par ailleurs, de 10 772 en 1969, le nombre d'aéronefs immatriculés au Canada est passé à 25 899 en 1984, soit une hausse de 140%.

**Tableau 8: Nombre d'accidents subis par des aéronefs immatriculés au Canada, par type de vol et période de cinq ans (nota 1)**

| Type de vol | 1969-1973 | 1974-1978 | 1979-1983 |
|---|---|---|---|
| À horaire fixe | 3,2 | 2,2 | 2,8 |
| Sans horaire fixe[2] | 9,2 | 7,6 | 6,4 |
| D'affrètement et à contrat | 139,4 | 141,0 | 137,6 |
| Spécialisé | 99,4 | 123,4 | 112,4 |
| D'aéro-club | 23,2 | 24,2 | 22,6 |
| De l'État | 5,2 | 6,0 | 6,4 |
| Privé | 285,2 | 357,4 | 322,4 |
| Commercial à des fins non lucratives[3] | 15,8 | 29,6 | 20,2 |
| Total (tous les aéronefs)[4] | 580,6 | 691,4 | 630,8 |

Nota:
1. Les données sur le nombre d'accidents d'aéronefs ne sont pas incluses, car elles ne sont recueillies systématiquement que depuis trois ans et ne sont pas encore jugées utiles aux fins de comparaison.
2. Ce type de vol désigne le transport en commun des passagers et des marchandises à un taux unitaire qui est effectué par un transporteur aérien commercial non tenu de suivre un horaire fixe. Par exemple, la plupart des transporteurs qui desservent le Nord du Canada.
3. Ce type de vol s'entend des vols de mise en place et d'entraînement effectués par des exploitants commerciaux, qui n'en retirent aucun revenu.
4. Les données sur les accidents d'aéronefs ultra-légers ne sont pas incluses. Les accidents signalés sont au nombre de 6 en 1981, de 24 en 1982 et de 60 en 1983.

Tableau 9: Taux d'accidents par 100 000 heures de vol par type de service

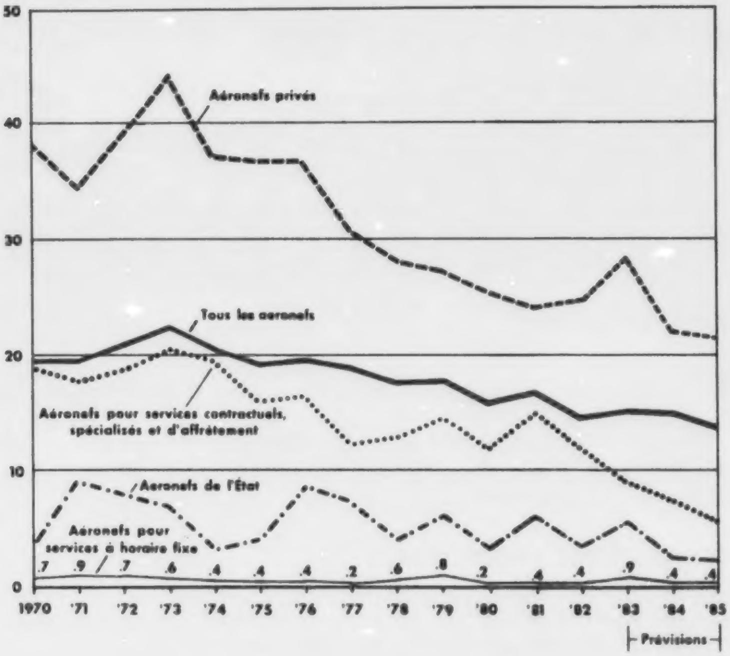


Nota: Les données sur les activités de 1983 à 1985 sont estimatives et pourront être modifiées à la parution du rapport de Statistique Canada.

Les efforts mis de l'avant dans le cadre du Programme pour améliorer la sécurité sont illustrés par la tendance à la baisse que connaît actuellement le nombre d'accidents par 100 000 heures de vol et ce, pour tous les types de vol, hormis les vols à horaire fixe.

## Section II
## Analyse par activité

### A. Aéroports et services au sol connexes

Cette activité a pour principal objectif de promouvoir l'établissement et l'exploitation d'un réseau national d'aéroports civils sûr et efficace qui contribue à la réalisation des objectifs du gouvernement.

Dans le texte qui suit, l'activité est divisée en deux éléments, soit les aéroports autonomes et les autres aéroports, en raison des différents sous-objectifs et mécanismes de financement qui s'appliquent à chacun.

### A.1 Aéroports autonomes

#### Sous-objectif

Développer et exploiter les aéroports internationaux et nationaux visés par le Fonds renouvelable des aéroports autonomes de manière à recouvrer leurs coûts de fonctionnement.

#### État récapitulatif des ressources

Cet élément représente environ 29 % des dépenses de fonctionnement du Programme et 19 % de ses dépenses en capital.

**Tableau 10: Aéroports autonomes - État des activités au titre du fonds renouvelable (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Recettes | **459 787** | 410 000 | 392 426 |
| Dépenses | **357 267** | 433 581 | 394 876 |
| Bénéfice d'exploitation (Perte) | **122 520** | (23 581) | (2 450) |
| Ajouter: Amortissement | **57 758** | 62 581 | 59 081 |
| Ressources provenant de l'exploitation | **180 278** | 39 000 | 56 631 |
| Dépenses en capital | **93 086** | 140 400 | 87 890 |
| Besoins nets de ressources nécessaires (Fournies) | **(87 192)** | 101 400 | 31 259 |
| Financés comme suit: | | | |
| Fonds renouvelables des aéroports autonomes | **(94 390)** | 2 100 | 17 185 |
| Crédit 70 | **7 198** | 99 300 | 14 074 |
| | **(87 192)** | 101 400 | 31 259 |
| N. d'aéroports | **9** | 23 | 23 |

Voir page 4-72 de la section III - Renseignements supplémentaires, le sommaire de l'utilisation prévue du fonds renouvelable et des profits et pertes par aéroport.

**Description**

**Liste des aéroports:** A compter du 1er avril 1985, cet élément comprend 7 des 8 aéroports internationaux et 2 des 17 aéroports nationaux du Canada. Les aéroports internationaux sont: Halifax, Montréal-Mirabel, Toronto, Winnipeg, Calgary, Edmonton et Vancouver. Les deux aéroports nationaux faisant partie de cet élément sont: Montréal-Dorval et Ottawa. Avant le 1er 1985, cet élément comptait 23 aéroports dont 14, soit ceux situés à Gander, St. John's, Charlottetown, Sydney, Saint John, Fredericton, Moncton, Québec, London, Windsor, Thunder Bay, Régina, Saskatoon et Victoria, ont été transférés au groupe des Autres aéroports.

**Exploitation:** L'exploitation des aéroports comprend deux principales tâches: la prestation de services aéroportuaires aux passagers et aux aéronefs et l'entretien et la réparation des installations aéroportuaires. Les principaux services offerts dans les aéroports sont ceux de sauvetage en cas d'incendie ou d'écrasement, de police et de sécurité des passagers.

Les installations aéroportuaires qui nécessitent un entretien et des réparations comprennent une multitude de bâtiments (par exemple: les aérogares, les hangars de stationnement, les bâtiments d'entretien et les autres bâtiments auxiliaires), les structures de surface (par exemple: les pistes, les voies de circulation, les aires de stationnement, les routes et les parcs de stationnement), les systèmes mécaniques et électriques ainsi que diverses pièces d'équipement fixes et mobiles. Les coûts d'entretien et de réparation de ces installations comprennent entre autres les coûts des services publics, de l'entretien des bâtiments, de déneigement et de réparation.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Dépenses:** Le tableau 11 contient une ventilation des prévisions de dépenses au titre de l'exploitation des aéroports autonomes pour l'exercice 1985-1986. Etant donné que ces aéroports doivent normalement recouvrer tous leurs coûts de fonctionnement, les prévisions de dépenses comprennent les frais pour les services de contrôle de la circulation aérienne assurés à proximité de chaque aéroport par l'activité "Services de la navigation aérienne", l'amortissement, les subventions tenant lieu de taxes versées par Travaux Publics ainsi que les frais d'intérêt liés aux dépenses nettes imputées au fonds renouvelable des aéroports autonomes. Les frais relatifs aux services de gestion et de soutien technique représentent les coûts recouvrés par l'élément "Autres aéroports" et l'activité Direction et administration au chapitre des services de gestion, de commercialisation, d'administration, d'architecture, d'ingénierie et de soutien technique qui sont fournis à cet élément. (Pour plus de détails concernant ces frais et ceux du contrôle de la circulation aérienne, voir page 4-70.)

Tableau 11: **Aéroports autonomes - Etat récapitulatif des dépenses (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | |
|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P |
| Opérations locales | | | | |
| Services aéroportuaires | 46 669 | 483 | 61 414 | 719 |
| Entretien et réparation des installations | 89 359 | 1 102 | 111 967 | 1 464 |
| Service de gestion, d'administration et de soutien technique | 19 014 | 363 | 25 128 | 474 |
| | 155 042 | 1 948 | 198 509 | 2 657 |
| Autres coûts et frais | | | | |
| Frais de contrôle de la circulation aérienne | 52 676 | - | 84 622 | - |
| Services de gestion et de soutien technique | 43 718 | - | 57 618 | - |
| Amortissement | 57 758 | - | 62 581 | - |
| Subventions tenant lieu de taxes | 21 309 | - | 21 875 | - |
| Intérêts | 6 764 | - | 8 376 | - |
| | 182 225 | - | 235 072 | - |
| | 337 267 | 1 948 | 433 581 | 2 657 |
| N. d'aéronefs | 9 | | 23 | |

Les activités aéroportuaires permanentes représentent 155 millions de dollars ou 46 % du budget d'exploitation global du Programme des aéroports autonomes. Les deux principaux facteurs déterminants (tableau 12) du coût des activités aéroportuaires locales sont les heures d'ouverture des aéroports pour les besoins des transporteurs aériens et du public voyageur ainsi que l'ampleur et la nature des installations à entretenir pour l'arrivée et le départ des aéronefs.

Tableau 12: **Résumé des principaux déterminants de la charge de travail**

| | Prévues 1984-1985 |
|---|---|
| Total des heures d'exploitation de 7 aéroports internationaux et 2 aéroports nationaux | 65 437 |

| Principales installations aéroportuaires entretenues1 | Nombre | Superficie (en milliers de mètres carrés) |
|---|---|---|
| Aérogares | 11 | 597 |
| Pistes | 25 | 4 160 |
| Voies de circulation | 155 | 3 124 |
| Aires de trafic | 49 | 3 697 |

Nota: Données du 31 mars 1985. Les données pour 1985-1986 n'étaient pas disponibles lorsque le document a été rédigé.

**Analyse des recettes:** Le tableau 13 illustre le rendement réel et prévu de cet élément à l'égard de son objectif de recouvrement complet des coûts pour la période de huit ans se terminant le 31 mars 1985. Depuis le ler avril 1985, seuls les neuf principaux aéroports font partie du fonds renouvelable des aéroports autonomes qui, avant cette date, en comptait 23. On devrait avoir complètement récupéré les coûts de ce nouveau groupe d'aéroports en 1985-1986.

Les coûts sont une approximation de ceux que doit normalement assumer un exploitant commercial. En conséquence, les dépenses indiquées au tableau 11 sont rajustées de manière à tenir compte des intérêts sur le montant total de l'investissement du gouvernement et à soustraire le coût estimatif des services offerts aux aéronefs gouvernementaux et militaires. Pour plus de détails sur les catégories et les montants des recettes recueillies par les aéroports autonomes, voir la section III A. 5. - Recettes du Programme, à la page 4-67.

**Tableau 13: Recouvrement des coûts par les aéroports autonomes**

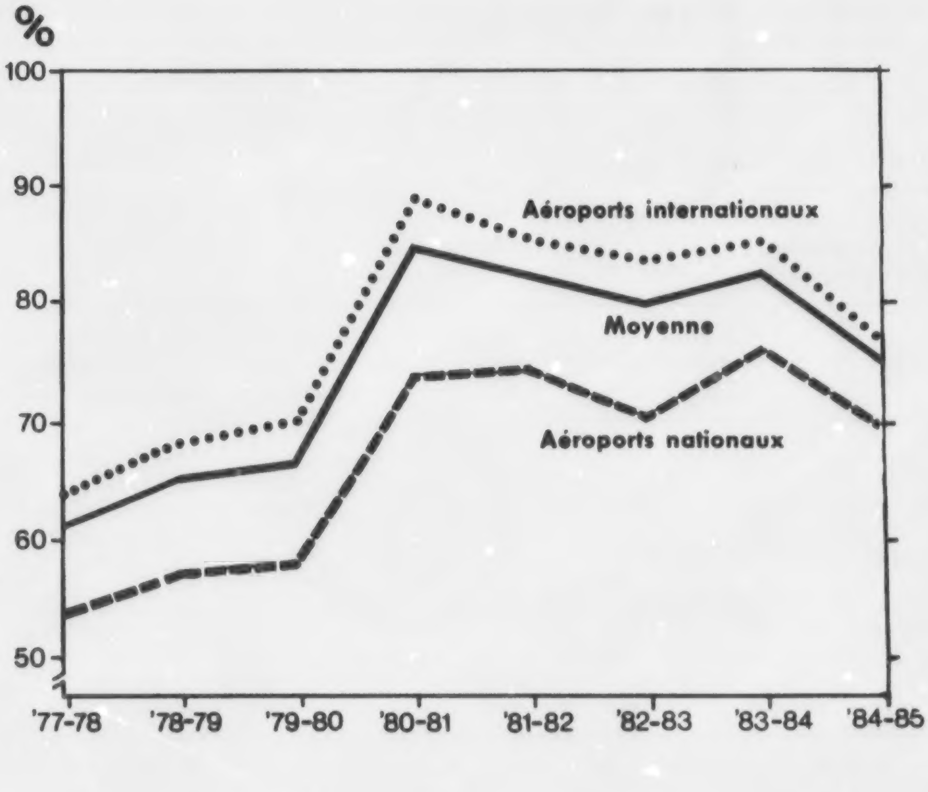




55

**Analyse des dépenses en capital:** Le tableau 14 montre une analyse sommaire des dépenses en projets d'équipement prévues pour l'exercice 1985-1986. Pour un énoncé détaillé, voir la Section III, tableau 35, pages 4-46 à 4-50 et 4-64.

**Tableau 14: Sommaire des projets d'immobilisations prévus pour 1985-1986, Aéroports autonomes (en milliers de dollars)**

| | Coût estimatif total | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Prévues 1985-1986 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|
| **Restauration d'installations désuètes** | | | | |
| Aérogares et installations connexes | 133 587 | 50 821 | 55 071 | 27 695 |
| Aires de manoeuvre | 50 837 | 11 032 | 22 660 | 17 145 |
| Bâtiments et matériel d'entretien | 4 212 | 1 602 | 151 | 2 459 |
| Services aéroportuaires d'urgence | 1 974 | - | 1 974 | - |
| Travaux divers de moins de $250,000 | 3 329 | - | 3 329 | - |
| | 193 939 | 63 455 | 83 185 | 47 299 |
| **Accroissement de la capacité pour répondre à la demande** | | | | |
| Aérogares et installations connexes | 19 921 | 12 718 | 7 203 | - |
| Aires de manoeuvre | 5 930 | 1 905 | 2 672 | 1 353 |
| Bâtiments et materiel d'entretien | 806 | - | 26 | 780 |
| | 26 657 | 14 623 | 9 901 | 2 133 |
| | 220 596 | 78 078 | 93 086 | 49 432 |

## A.2 Autres aéroports

### Sous-objectifs

Veiller a l'établissement et à l'exploitation d'un réseau d'aéroports régionaux et locaux pour permettre à toutes les régions du Canada de bénéficier de services de transports aériens.

Recouvrer les coûts de fonctionnement auprès des usagers des aéroports dans la mesure du possible.

Comme ces aéroports desservent les secteurs moins populeux et plus isolés du pays, le volume de mouvements d'aéronefs et de trafic passagers qui leur permet des recettes est sensiblement moins élevé. Dans l'intérêt des usagers du réseau de transport aérien, le gouvernement assume les coûts non récupérés nécessaires à la prestation et au maintien d'une capacité et d'un niveau de service adéquats dans tout le pays.

### État récapitulatif des ressources

Cet élément représente 20 % des dépenses totales de fonctionnement du Programme et 29 % de ses dépenses en capital.

**Tableau 15: Autres aéroports - Besoins nets de ressources (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Aéroports exploités par Transports Canada* | | | |
| Dépenses de fonctionnement | | | |
| Opérations aéroportuaires et services de soutien généraux | 189 182 | 141 000 | 124 498 |
| Dépenses en capital | 140 776 | 128 000 | 99 742 |
| | 329 958 | 269 000 | 224 240 |
| Aéroports exploités par d'autres parties | | | |
| Contributions de fonctionnement | 16 967 | 19 642 | 16 461 |
| Contributions de capital | 30 879 | 39 091 | 17 482 |
| | 47 846 | 58 733 | 33 943 |
| Dépenses totales | 377 804 | 327 733 | 258 183 |
| Recettes | 143 817 | 96 840 | 88 996 |
| | 233 987 | 230 893 | 169 187 |

Nota: Le Budget de 1985-1986 tient compte du transfert de 14 aéroports autonomes. Les prévisions de 1984-1985 et le budget réel de 1983-1984 ont été établis avant le transfert qui a pris effet le 1er avril 1985.

## Description

**Aéroports exploités par Transports Canada:** À compter du 1er avril 1985, cet élément est chargé de l'exploitation de l'aéroport international de Gander et des aéroports nationaux situés à St. John's, Charlottetown, Sydney, Saint John, Fredericton, Moncton, Québec, London, Windsor, Thunder Bay, Régina, Saskatoon, Victoria, Whitehorse et Yellowknife. Cet élément est responsable de l'exploitation de 131 aéroports régionaux et locaux. Avant le 1er avril 1985, il ne comptait pas les aéroports susmentionnés à l'exception de Yellowknife et Whitehorse. L'exploitation de ces aéroports se compare à celle des aéroports autonomes, sauf qu'elle se fait sur une échelle beaucoup moins grande dans la plupart des cas. (Pour une description de l'exploitation, voir page 4-22).

**Aéroports exploités par d'autres parties:** L'élément offre également une aide financière aux aéroports régionaux et locaux.

## Données sur le rendement et justification des ressources

**Aéroports exploités par Transports Canada:** Le tableau 16 résume les dépenses au chapitre des opérations locales, les dépenses totales au titre des services de soutien pour l'ensemble de l'activité qui sont planifiées et contrôlées par cet élément, ainsi que le montant des coûts recouvrés auprès des aéroports autonomes pour les services de soutien. Le tableau 17 montre les principaux déterminants qui influent sur les opérations locales.

**Tableau 16: Aéroports régionaux et locaux exploités par Transports Canada - Dépenses brutes de fonctionnement (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | |
|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P |
| Opérations locales | | | | |
| Services aéroportuaires | 38 445 | 628 | 21 961 | 419 |
| Entretien et réparation des installations | 86 854 | 1 180 | 61 270 | 857 |
| | 125 299 | 1 808 | 83 231 | 1 276 |
| Services de soutien généraux | | | | |
| Services d'architecture et d'ingénierie | 22 000 | 430 | 21 357 | 449 |
| Gestion et administration | 33 127 | 604 | 28 991 | 567 |
| Autres | 8 756 | 143 | 7 421 | 135 |
| | 63 883 | 1 177 | 57 769 | 1 151 |
| Dépenses totales | 189 182 | 2 985 | 141 000 | 2 427 |
| Recouvrements auprès des aéroports autonomes | 37 598 | - | 49 600 | - |

Note: Le Budget de 1985-1986 tient compte du transfert de 14 aéroports autonomes; les prévisions de 1984-1985 ont été établis avant le transfert.

**Tableau 17: Résumé des principaux déterminants de la charge de travail**

| | | Prévues 1984-1985 |
|---|---|---|
| Total des heures d'exploitation d'un aéroport international, 15 aéroports nationaux et 23 aéroports régionaux et 62 aéroports locaux1 | | 250 354 |
| Principales installations aéroportuaires régionales et locales entretenues (Données du 31 mars 1985)2 | Nombre | Superficie (en milliers de mètres carrés) |
| Aérogares | 94 | 153 |
| pistes | 192 | 15 946 |
| Voies de circulation | 305 | 2 897 |
| Aires de trafic | 149 | 4 904 |

Nota: 1. Sont exclus les aéroports dont les heures de fonctionnement ne sont pas publiées, comme les aéroports communautaires de L'Arctique qui se trouvent dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon.

Nota: 2. Les données prévues pour 1985-1986 n'étaitent pas disponibles lorsque le document a été rédigé. Les données ci-dessus touchent 101 des 147 aéroports de cette composante

Le tableau 18 illustre dans quelle mesure les aéroports régionaux et locaux exploités par Transports Canada recouvrent leurs coûts de fonctionnement. Les coûts sont une approximation de ceux qu'un exploitant commercial doit normalement assumer. Les dépenses de fonctionnement indiquées au tableau 16 sont donc rajustées de manière à refléter:

- le coût des services de contrôle de la circulation aérienne assurés par les Services de la navigation aérienne dans la région immédiate de ces aéroports;

- l'amortissement, les subventions tenant lieu de taxes et l'intérêt sur les investissements du gouvernement dans ces aéroports.

Une déduction est faite pour le coût estimatif des services offerts aux aéronefs gouvernementaux et militaires. (La méthode utilisée est la même que pour les aéroports autonomes.)

**Tableau 18: Recouvrement des coûts - Aéroports régionaux et locaux exploités par Transports Canada**

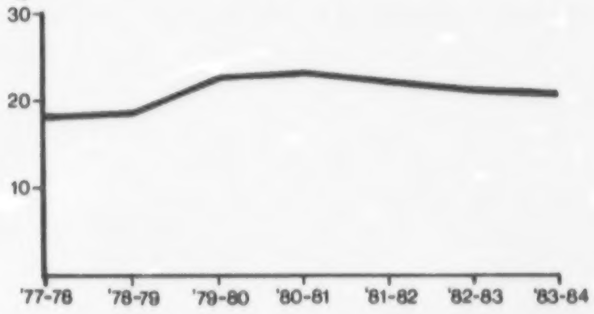




59

**Analyse des dépenses en capital:** Le tableau 19 montre une analyse sommaire des dépenses en capital prévues pour l'exercice 1985-1986. Pour un énoncé détaillé, voir la Section III, tableau 35, pages 4-50 à 4-55 et page 4-65.

Tableau 19: **Sommaire des projets d'immobilisations pour 1985-1986 pour les aéroports régionaux et locaux exploités par Transports Canada (en milliers de dollars)**

| | Coût estimatif total | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Prévues 1985-1986 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|
| **Restauration d'installations désuètes** | | | | |
| Aérogares et installations connexes | 143 647 | 66 942 | 47 608 | 29 097 |
| Aires de manoeuvre | 43 479 | 23 837 | 16 071 | 3 571 |
| Bâtiments et matériel d'entretien | 19 577 | 9 308 | 7 687 | 2 582 |
| Services aéroportuaires d'urgence | 28 015 | 8 213 | 19 802 | - |
| Travaux divers de moins de 250 000 $ | 5 587 | - | 5 587 | - |
| | 240 305 | 108 300 | 96 755 | 35 250 |
| **Accroissement de la capacité pour répondre à la demande** | | | | |
| Aérogares et installations connexes | 78 908 | 23 206 | 33 542 | 22 160 |
| Aires de manoeuvre | 11 082 | 1 719 | 6 540 | 2 823 |
| Bâtiments et matériel d'entretien | 14 551 | 4 768 | 3 939 | 5 844 |
| | 104 541 | 29 693 | 44 021 | 30 827 |
| | 344 846 | 137 993 | 140 776 | 66 077 |

**Aéroports exploités par d'autres parties:** L'élément prévoit en outre une aide financière aux aéroports régionaux et locaux exploités par des municipalités et d'autres parties. Le tableau 20 résume les contributions de fonctionnement et de capital prévues par catégorie d'aéroports.

**Tableau 20: Aéroports exploités par d'autres parties - Contributions (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Contributions de fonctionnement** | | | |
| Aéroports locaux - Nord | 5 574 | 7 466 | 5 588 |
| Aéroports locaux - Sud | 11 393 | 12 176 | 10 873 |
| | 16 967 | 19 642 | 16 461 |
| **Contributions de capital** | | | |
| Aéroports locaux du Labrador et de Terre-Neuve | 13 535 | 13 713 | 5 426 |
| Aéroports locaux du Nord québécois | 9 345 | 2 600 | 1 001 |
| Autres aéroports locaux | 7 999 | 22 778 | 11 055 |
| | 30 879 | 39 091 | 17 482 |
| | 47 846 | 58 733 | 33 943 |

## B. Services de la navigation aérienne

### Objectif

Le principal objectif de cette activité consiste à assurer la sécurité et l'efficacité des mouvements d'aéronefs civils dans l'espace aérien canadien et international adjacent.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente 36 % des dépenses totales de fonctionnement du Programme et 32 % des dépenses en capital.

**Tableau 21: Besoins nets de ressources de l'activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Services de la navigation aérienne | 400 981 | 315 200 | 243 746 |
| **Comprend:** | | | |
| Dépenses de fonctionnement | 353 103 | 345 600 | 303 692 |
| Dépenses en capital | 155 299 | 103 000 | 64 684 |
| Subventions et contributions | 1 303 | 100 | 434 |
| Dépenses totales | 509 705 | 448 700 | 368 810 |
| Recettes et coûts recouvrés | 108 724 | 133 500 | 125 064 |
| | 400 981 | 315 200 | 243 746 |

### Description

Cette activité offre trois principaux services à l'appui du transport aérien, lesquels visent tous à aider les aéronefs à se déplacer de façon sûre et efficace d'un point à un autre. Il s'agit des services de contrôle de la circulation aérienne, d'information de vol et d'aide à la navigation. Il existe un réseau de sept centres de contrôle régional, neuf unités de contrôle terminal et 61 tours de contrôle qui assurent des services de contrôle des vols en route, à l'arrivée et au départ dans certains corridors aériens et dans la région immédiate des aéroports les plus achalandés. Quelque 114 stations d'information de vol, situées à des aéroports dans tout le pays, offrent des services d'information de vol tels que des bulletins météorologiques, la disponibilité des aides à la navigation et des services de recherche et sauvetage. En plus, plusieurs centaines d'aides à la navigation, installées aux aéroports et à divers endroits dans tout le pays, aident les pilotes à déterminer leur position et leur direction entre les aéroports et les guident à l'atterrissage et au décollage.

À des fins d'exploitation, l'activité est divisée en deux principales fonctions, soit les services de la circulation aérienne et les services de soutien technique pour l'exploitation et l'entretien des systèmes. Les services de la circulation aérienne sont formés principalement du personnel nécessaire pour exploiter les diverses installations de contrôle de la circulation aérienne et les stations d'information de vol. Par ailleurs, les services de soutien technique à l'appui de l'exploitation et de l'entretien des systèmes sont composés du personnel, du matériel et des services requis pour établir et entretenir les installations et l'équipement servant à assurer les services de contrôle de la circulation aérienne et d'information de vol, ainsi que les services d'aide à la navigation. Les renseignements suivants sur le rendement et la justification des ressources sont présentés à l'aide de cette ventilation de l'activité.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Dépenses de fonctionnement:** Le services de la circulation aérienne exigeront probablement 58 % des dépenses de fonctionnement et 63 % des ressources humaines affectées à cette activité, tandis que les services de soutien technique à l'appui de l'exploitation et de l'entretien des systèmes nécessiteront 39 % des dépenses de fonctionnement et 34 % du personnel affecté. Les 3 % qui restent des dépenses de fonctionnement et des besoins en personnel iront aux services de soutien à la gestion et au personnel.

**Tableau 22: Services de la navigation aérienne - Dépenses de fonctionnement (en milliers de dollars)**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | | Prévues 1984-1985 | |
|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | $ | A-P |
| Services de la circulation aérienne | | | | |
| Contrôle de la circulation aérienne | **168 080** | **2 901** | 164 478 | 2 956 |
| Stations d'information de vol | **37 388** | **824** | 36 604 | 834 |
| | **205 468** | **3 725** | 201 082 | 3 790 |
| Services de soutien technique pour l'exploitation et l'entretien des systèmes | **137 185** | **2 011** | 134 278 | 2 018 |
| Soutien à la gestion et personnel | **10 450** | **154** | 10 240 | 156 |
| | **353 103** | **5 890** | 345 600 | 5 964 |

Le tableau 23 résume quelques-unes des principales variables qui influent sur les besoins de dépenses de fonctionnement de l'activité.

**Tableau 23: Principales variables touchant les dépenses de fonctionnement**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Contrôle de la circulation aérienne** | | | |
| Nombre d'unités de contrôle de la circulation aérienne | 77 | 77 | 77 |
| Heures de service | 514 004 | 514 004 | 511 108 |
| Mouvements d'aéronefs dans l'espace aérien contrôlé (en milliers) | 1 874 | 1 779 | 1 600 |
| **Stations d'information de vol** | | | |
| Nombre de stations de services d'information de vol | 114 | 114 | 114 |
| Heures de service | 946 080 | 946 080 | 948 672 |
| Nombre de plans de vol déposés | 581 923 | 555 270 | 529 838 |
| **Services de soutien technique pour l'exploitation et l'entretien des systèmes** | | | |
| Nombre d'emplacements possédant de l'équipement à entretenir | | | |
| Système de surveillance (radar) | 22 | 22 | 22 |
| Aides à la navigation | 934 | 923 | 920 |
| Systèmes de communications | 339 | 339 | 339 |

**Analyse des dépenses en capital:** Le tableau 24 montre une analyse sommaire des dépenses en capital prévues pour l'exercice 1985-1986. Pour un énoncé détaillé, voir la Section III, tableau 35, pages 4-55 à 4-63 et page 4-65.

Tableau 24: Sommaire des projets d'immobilisations prévus pour 1985-1986 - Services de la navigation aérienne (en milliers de dollars)

| | Coût estimatif total | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Prévues 1985-1986 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|
| **Restauration d'installations désuètes** | | | | |
| Installations et équipement des services de la circulation aérienne | 76 042 | 17 373 | 11 204 | 47 465 |
| Systèmes de surveillance | 810 504 | 47 539 | 88 700 | 674 265 |
| Systèmes de communications | 50 161 | 13 964 | 10 551 | 25 646 |
| Système de navigation aérienne et d'atterrissage | 392 547 | 62 609 | 18 300 | 311 638 |
| | 1 329 254 | 141 485 | 128 755 | 1 059 014 |
| **Accroissement de la capacité pour répondre à la demande** | | | | |
| Installations et équipement des services de la circulation aérienne | 33 519 | 6 072 | 13 672 | 13 775 |
| Systèmes de surveillance | 14 455 | 7 233 | 5 180 | 2 042 |
| Systèmes de communications | 3 105 | 908 | 627 | 1 570 |
| Systèmes de navigation aérienne et d'atterrissage | 22 745 | 6 553 | 7 065 | 9 127 |
| | 73 824 | 20 766 | 26 544 | 26 514 |
| | 1 403 078 | 162 251 | 155 299 | 1 085 528 |

**Analyse des recettes:** Pour plus de détails sur le genre et le montant des recettes provenant de cette activité, voir la section III, A. 5. - Recettes du Programme, voir page 4-67.

## C. Services de réglementation

### Objectifs

Promouvoir et assurer la sécurité aérienne à l'intérieur du réseau national de transport aérien civil.

### État récapitulatif des ressources

Les dépenses de fonctionnement de cette activité représentent 5 % des dépenses totales de fonctionnement du Programme.

Tableau 25: Besoins de ressources de l'activité (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Services de réglementation aéronautique | 51 309 | 49 000 | 48 552 |
| Sécurité aérienne* | - | 3 500 | 6 758 |
| Dépenses totales de fonctionnement | 51 309 | 52 500 | 55 310 |
| Dépenses en capital | 1 007 | 1 000 | 1 145 |
| Subventions et contributions | 80 | 55 | 93 |
| Dépenses totales | 52 396 | 53 555 | 56 548 |
| Recettes et coûts recouvrés | 822 | 785 | 734 |
| | 51 574 | 52 770 | 55 814 |

* Les ressources affectées à la sécurité aérienne ont été transférées au Bureau canadien de la sécurité aérienne le 1er octobre 1984. Les prévisions touchent les six mois au cours desquels les dépenses ont été engagées par cet élément.

### Description

**Services de réglementation aéronautique:** Cet élément assure toutes les fonctions de réglementation liées à l'aéronautique civile, sauf la réglementation économique qui est la responsabilité de la Commission canadienne des transports. Il certifie et contrôle:

- la compétence du personnel aéronautique, comme les pilotes, les techniciens de vol, les mécaniciens d'entretien d'aéronefs et les contrôleurs de la circulation aérienne;
- la navigabilité des aéronefs;
- la fiabilité et la sécurité des installations et de l'équipement des aéroports et de la navigation aérienne;
- les activités des compagnies aériennes offrant des services à horaire fixe et des autres transporteurs aériens commerciaux.

Ces fonctions sont assurées au moyen d'un vaste programme d'examens, de délivrance de licences, d'inspection et de surveillance.

**Donnés sur le rendement et justification des ressources**

**Services de réglementation aéronautique:** Le tableau 26 contient une ventilation des besoins de dépenses de fonctionnement.

**Tableau 26: Services de réglementation aéronautique - Dépenses de fonctionnement (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | |
|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P |
| Licences, inspection et surveillance | 42 830 | 683 | 40 923 | 683 |
| Législation, normes et application | 5 214 | 80 | 4 971 | 80 |
| Gestion et administration | 3 265 | 44 | 3 106 | 44 |
| | 51 309 | 807 | 49 000 | 807 |

Les principales variables de la charge de travail ayant une incidence sur les dépenses de fonctionnement sont le degré requis de réglementation de chaque composante du réseau national de transport aérien et le rythme de croissance de ces composantes. Le tableau 27 en résume l'ampleur.

**Tableau 27: Résumé des principales variables de la charge de travail**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Nombre de pilotes licenciés | 63 700 | 63 300 | 62 900 |
| Nombre d'aéronefs immatriculés | 28 613 | 27 306 | 26 058 |
| Nombre d'exploitants commerciaux | 1 007 | 952 | 907 |
| Nombre d'aéroports licenciés | 1 275 | 1 225 | 1 200 |

En 1983, des modifications ont été apportées au Règlement de l'Air pour rendre obligatoire l'immatriculation des aéronefs ultra-légers et la délivrance de licences aux pilotes de ces aéronefs. Le 30 septembre 1984, l'Administration avait déjà immatriculé 1 807 aéronefs ultralégers et délivré des licences à 958 pilotes d'aéronefs ultralégers. Étant donné le coût peu élevé d'acquisition et d'exploitation de ces aéronefs comparativement aux aéronefs classiques, l'Administration prévoit que cette variable de la charge de travail augmentera en 1985-1986 et au cours des années suivantes.

**Recettes:** Les frais d'examens et de délivrance de licences (0,8 million de dollars) sont les principales sources de recettes de cette activité. Pour plus de détails sur les recettes, voir section III A. 5. - Recettes du Programme, page 4-67.

## D. Services aux aéronefs

### Objectif

Assurer l'efficacité des services aux aéronefs.

### État récapitulatif des ressources

Les dépenses de fonctionnement de cette activité représentent 5 % des dépenses de fonctionnement du Programme. Les dépenses en capital représente 19 % des besoins du Programme.

**Tableau 28: Besoin de ressources de l'activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Dépenses de fonctionnement | 46 932 | 43 900 | 40 215 |
| Dépenses en capital | 93 775 | 109 000 | - |
| Dépenses totales | 140 707 | 152 900 | 40 215 |
| Recettes et coûts recouvrés | 13 721 | 11 615 | 11 297 |
| | 126 986 | 141 285 | 28 918 |

### Description

Le principal rôle de cet élément consiste à exploiter et à entretenir le parc d'aéronefs du Programme. Ce parc est utilisé pour étalonner et inspecter les aides à la navigation, transporter et former le personnel du Programme. Il offre en outre des services de vol et d'entretien d'aéronefs à d'autres programmes gouvernementaux, principalement en assurant l'exploitation et l'entretien des aéronefs et des hélicoptères de la Garde côtière canadienne pour le Programme des transports par eau.

## Données sur le rendement et justification des ressources

Le tableau 29 contient une ventilation des besoins de dépenses de fonctionnement.

**Tableau 29: Services aux aéronefs - Dépenses de fonctionnement (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | |
|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P |
| Exploitation des aéronefs | 12 828 | 89 | 12 000 | 89 |
| Entretien | 26 728 | 345 | 25 000 | 347 |
| Formation | 2 138 | 29 | 2 000 | 29 |
| Gestion et administration | 5 238 | 48 | 4 900 | 48 |
| | 46 932 | 511 | 43 900 | 513 |

Les principales variables de la charge de travail pour l'élément des services aux aéronefs sont les heures de vol demandées par les divers usagers des aéronefs. Le tableau 30 résume ces variables.

**Tableau 30: Résumé des principales variables de la charge de travail**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Nombre d'aéronefs | 93 | 91 | 89 |
| Nombre total d'heures de vol | | | |
| Activités Transports Canada | 29 000 | 26 500 | 24 330 |
| Autres programmes gouvernementaux | 18 500 | 18 000 | 16 437 |
| | 47 500 | 44 500 | 40 767 |

## E. Direction et administration

### Objectif

Gérer le Programme des transports aériens de manière à assurer l'établissement et l'exploitation d'un réseau national de transport aérien civil sûr et efficace qui réponde aux besoins des usagers et aux objectifs socio-économiques du gouvernement fédéral.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente 5 % des dépenses de fonctionnement du Programme (tableau 31).

**Tableau 31: Besoins de ressources de l'activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévues 1984-1985 | | Réelles 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Personnel | 7 596 | 222 | 8 583 | 226 | 7 391 | 201 |
| Planification | 6 586 | 98 | 7 438 | 98 | 6 137 | 97 |
| Finances | 18 773 | 278 | 21 212 | 283 | 15 294 | 261 |
| Achats et approvisionnements | 3 346 | 100 | 3 781 | 102 | 3 562 | 101 |
| Gestion et administration | 14 590 | 233 | 16 486 | 237 | 13 568 | 229 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 50 891 | 931 | 57 500 | 946 | 45 952 | 889 |
| Dépenses en capital | 6 828 | | 9 000 | | 1 835 | |
| Subventions et contributions | 34 | | 1 400 | | 544 | |
| Dépenses totales | 57 753 | | 67 900 | | 48 331 | |
| Recettes et coûts recouvrés | 6 815 | | 8 700 | | 7 702 | |
| | 50 938 | 931 | 59 200 | 946 | 40 629 | 889 |

### Description et justification des ressources

L'activité "Direction et administration" assure les fonctions de gestion, de politique et d'administration pour l'ensemble du Programme. Elle est formée des bureaux de l'Administrateur des transports aériens et de ceux des Administrateurs régionaux, du personnel de l'Administration centrale affecté à la politique et à la liaison, ainsi que des unités de l'Administration centrale et des régions qui assurent des services de soutien pour tout le Programme dans les domaines fonctionnels suivants: la planification, les finances, le personnel, les achats et les approvisionnements, ainsi que les services administratifs internes.



71

**Dépenses en capital:** L'Administration des transports aériens accélère la construction de bureaux qui abriteront l'Administration centrale de l'Air de la région du Québec à Montréal, au coût estimatif total de 17 millions de dollars. En 1985-1986, les dépenses atteindront 6 millions de dollars et comprendront l'achat de matériel et de fournitures de bureau.

**Recettes:** Les recettes proviennent surtout du recouvrement du coût des services de gestion (6 millions de dollars) offerts aux aéroports autonomes. Pour plus de détails, voir la section III, A. 5., Recettes du Programme, à la page 4-67.

## Section III
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Le tableau 32 montre les dépenses par article du Programme des transports aériens. Il comprend les dépenses imputées au fonds renouvelable des aéroports autonomes, excluant les dépenses internes pour le contrôle de la circulation aérienne et les services de gestion (tableau 37, page 4-69)

**Tableau 32: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 467 691 | 459 553 | 417 595 |
| Autres frais touchant le personnel | 87 932 | 86 623 | 85 989 |
| | 555 623 | 546 176 | 503 584 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 65 635 | 60 939 | 48 632 |
| Information | 2 156 | 2 051 | 886 |
| Services professionnels et spéciaux | | | |
| Services de sécurité | 25 768 | 29 725 | 26 325 |
| Services de météorologie | 7 788 | 7 401 | 4 647 |
| Services de nettoyage d'immeubles | 13 993 | 15 506 | 13 785 |
| Autres | 53 305 | 52 946 | 41 589 |
| Location | 8 117 | 7 695 | 6 303 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 27 651 | 28 073 | 21 174 |
| Alimentation en électricité | 17 657 | 18 888 | 17 485 |
| Autres services publics, fournitures et approvisionnements | 67 331 | 68 061 | 63 459 |
| Toutes autres dépenses | 29 508 | 31 799 | 26 812 |
| | 318 909 | 323 084 | 271 097 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 874 532 | 869 260 | 774 681 |
| Recettes de fonctionnement | | | |
| Taxe de transport aérien | 278 024 | 227 500 | 207 619 |
| Location et concessions | 173 399 | 137 200 | 136 195 |
| Taxe d'atterrissage | 83 204 | 70 400 | 68 486 |
| Taxe générale d'aérogare | 46 927 | 40 500 | 38 843 |
| Autres recettes* | 40 581 | 29 946 | 15 941 |
| Coûts recouvrés auprès d'autres ministères du gouvernement fédéral | 15 157 | 13 654 | 14 278 |
| Total des recettes et recouvrements | 637 292 | 519 200 | 481 362 |
| Dépenses de fonctionnement nettes | 237 240 | 350 060 | 293 319 |
| Capital | 490 771 | 490 400 | 255 296 |
| Subventions et contributions | 49 263 | 60 288 | 35 014 |
| | 777 274 | 900 748 | 583 629 |

## 2. Dépenses en personnel

Les coûts en personnel du Programme des transports aériens (qui incluent les contributions statutaires aux régimes d'avantages sociaux des employés) représentent 64 % du total des dépenses de fonctionnement.

Le tableau 33 donne une ventilation du nombre autorisé d'employés par activité et le tableau 34 un aperçu des années-personnes autorisées et la provision pour le traitement annuel par catégorie professionnelle. Il indique l'éventail des ressources humaines requises pour exploiter et entretenir les installations et pour fournir les services de transport aérien.

**Tableau 33: Besoins en années-personnes par activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Aéroports et services au sol connexes | | | |
| Aéroports autonomes | 1 948 | 2 657 | 2 533 |
| Autres aéroports | 2 985 | 2 427 | 2 274 |
| | 4 933 | 5 084 | 4 087 |
| Services de la navigation aérienne | 5 890 | 5 964 | 5 782 |
| Services de réglementation | 807 | 923 | 941 |
| Services aux aéronefs | 511 | 513 | 488 |
| Direction et administration | 931 | 946 | 889 |
| | 13 072 | 13 430 | 12 907 |

## Tableau 34: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement (Nota)

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle de traitement actuelle | | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | | |
| **Gestion** | 131 | 126 | 98 | 50 350 | 96 300 | 63 727 |
| **Scientifique et professionnelle** | | | | | | |
| Génie et arpentage | 438 | 501 | 445 | 23 306 | 76 130 | 45 325 |
| Architecture et urbanisme | 37 | 41 | 38 | 18 610 | 76 130 | 41 533 |
| Économie et statistique | 28 | 28 | 26 | 14 570 | 65 080 | 45 746 |
| Autres | 6 | 6 | 7 | 13 609 | 68 070 | 42 039 |
| **Administration et service extérieur** | | | | | | |
| Administration du Programme | 600 | 615 | 607 | 13 912 | 57 987 | 38 743 |
| Services administratifs | 475 | 478 | 459 | 13 890 | 57 987 | 36 131 |
| Gestion des finances | 105 | 110 | 108 | 13 853 | 57 980 | 38 472 |
| Gestion du personnel | 76 | 77 | 84 | 13 330 | 63 870 | 38 912 |
| Autres | 90 | 89 | 99 | 12 766 | 61 433 | 35 127 |
| **Technique** | | | | | | |
| Contrôle de la circulation aérienne | 2 232 | 2 245 | 2 245 | 14 776 | 62 449 | 46 637 |
| Contrôle de la circulation aérienne (stagiaires) | - | 68 | 202 | 14 072 | 15 576 | - |
| Électronique | 1 302 | 1 333 | 1 323 | 16 619 | 51 950 | 36 967 |
| Radiotélégraphie | 908 | 908 | 929 | 14 411 | 43 863 | 29 270 |
| Navigation aérienne | 520 | 549 | 561 | 34 323 | 63 173 | 48 693 |
| Techniciens divers | 390 | 413 | 381 | 12 635 | 55 682 | 30 068 |
| Soutien technologique et scientifique | 306 | 353 | 325 | 14 041 | 50 866 | 37 260 |
| Inspection technique | 201 | 223 | 185 | 12 635 | 57 691 | 38 269 |
| Dessin et illustrations | 94 | 123 | 116 | 15 557 | 40 310 | 30 152 |
| Autres | 27 | 27 | 22 | 12 635 | 57 764 | 32 958 |
| **Soutien administratif** | | | | | | |
| Commis aux écritures et aux règlements | 1 240 | 1 239 | 1 200 | 12 932 | 31 743 | 21 431 |
| Secrétariat, sténographie, dactylographie | 410 | 411 | 401 | 12 636 | 31 946 | 20 881 |
| Autres | 97 | 104 | 103 | 12 665 | 37 130 | 22 991 |
| **Exploitation** | | | | | | |
| Manoeuvres et hommes de métier | 2 048 | 2 142 | 2 078 | 14 776 | 40 676 | 25 721 |
| Pompiers | 728 | 724 | 731 | 21 147 | 37 036 | 29 357 |
| Services divers | 143 | 140 | 134 | 13 253 | 39 988 | 23 658 |
| Chauffage et force motrice | 121 | 126 | 129 | 18 242 | 35 598 | 26 624 |

Nota: La colonne des années-personnes présente la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et reclassifications divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servent de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

### 3. Dépenses en capital

Le tableau 35 contient une récapitulation des dépenses en capital par grand projet et emplacement. Il fait état des projets d'immobilisation dont le coût estimatif total est égal ou supérieur à 250 000 $.

**Tableau 35: Dépenses en capital par grand projet et emplacement**

| Travaux par activité | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Prévisions 1985-1986 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| | (en milliers de dollars) | | | | |
| AÉROPORTS ET SERVICES AU SOL CONNEXES | | | | | |
| AÉROPORTS AUTONOMES | | | | | |
| NOUVELLE-ÉCOSSE | | | | | |
| AÉROPORT INTERNATIONAL DE HALIFAX | | | | | |
| Installation d'un système de climatisation ........ | 6 715 | 7 048 | 392 | 5 193 | 1 463 |
| Remise en état de la route de l'entrée principale . | 307 | 284 | 117 | 167 | - |
| Remplacement des murs amovibles à l'aérogare . | 2 930 | 2 970 | 166 | 1 444 | 1 360 |
| Remplacement du chemin de câbles, approche n° 15 . | - | 388 | - | 388 | - |
| Remplacement de meubles destinés au public, aérogare ............... | - | 272 | - | 272 | - |
| QUÉBEC | | | | | |
| AÉROPORT NATIONAL DE DORVAL | | | | | |
| Élaboration du plan directeur de l'aéroport. | - | 731 | 448 | 218 | 65 |
| AÉROPORT INTERNATIONAL DE MIRABEL | | | | | |
| Réparation du système de distribution d'eau chaude ................. | 749 | 749 | 75 | 674 | - |
| ONTARIO | | | | | |
| AÉROPORT NATIONAL D'OTTAWA | | | | | |
| Améliorations à l'aire de trafic, phase III ....... | - | 4 265 | - | 4 265 | - |
| Aménagement du complexe de l'aérogare et enlèvement de l'amiante ............ | 48 600 | 48 600 | 25 079 | 19 421 | 4 100 |
| Aménagement de la zone commerciale et industrielle ................ | 2 455 | 2 449 | 100 | 2 349 | - |

## Tableau 35: Dépenses en capital par grand projet et emplacement (Suite)

| Travaux par activité | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Prévisions 1985-1986 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| | (en milliers de dollars) | | | | |
| **AÉROPORTS AUTONOMES (suite)** | | | | | |
| **ONTARIO (suite)** | | | | | |
| AÉROPORT INTERNATIONAL LESTER B. PEARSON | | | | | |
| Direction des travaux .... | 12 486 | 12 766 | 12 566 | 200 | - |
| Réparations majeures à l'aire de trafic n° 1 .. | 3 984 | 3 807 | 1 644 | 64 | 2 099 |
| Enlèvement de l'amiante dans l'édifice de l'administration centrale ............... | 2 520 | 2 664 | 204 | 1 | 2 459 |
| Reconstruire une partie de la voie de circulation T2 phase II ............ | 1 107 | 1 108 | 75 | 1 033 | - |
| Modification de la zone d'immigration .......... | 831 | 827 | 68 | 759 | - |
| Modification de la zone des vols trans-frontaliers ............ | 358 | 356 | 29 | 327 | - |
| Réfection de la voie de circulation K .......... | - | 593 | - | 593 | - |
| Enlèvement de l'amiante, zone des départs ....... | 1 798 | 1 968 | - | 1 925 | 43 |
| Reconstruction du centre de commande d'éclairage. | 2 249 | 2 145 | - | 2 145 | - |
| **MANITOBA** | | | | | |
| AÉROPORT INTERNATIONAL DE WINNIPEG | | | | | |
| Agrandissement de l'aérogare ............. | 31 882 | 32 348 | 3 638 | 10 046 | 18 664 |
| Réparations majeures aux joints des dalles-aire de trafic 1 ....... | 768 | 768 | 240 | 256 | 272 |
| Réfection de l'aire de trafic no 1 ............ | 18 570 | 13 804 | 1 000 | 3 645 | 9 159 |
| Remplacement du régulateur extérieur par un régulateur intérieur ....... | 1 233 | 1 210 | - | 1 032 | 178 |
| Réfection de la voie de circulation C3 ......... | 265 | 265 | - | 265 | - |



77

Tableau 35: Dépenses en capital par grand projet et emplacement (Suite)

| Travaux par activité | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Prévisions 1985-1986 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| | (en milliers de dollars) | | | | |
| **AÉROPORTS AUTONOMES (suite)** | | | | | |
| **ALBERTA** | | | | | |
| AÉROPORT INTERNATIONAL DE CALGARY | | | | | |
| Agrandissement des installations des services d'inspection canadiens . | 7 924 | 7 923 | 5 210 | **2 713** | - |
| Amélioration du terrain d'exercice de lutte contre les incendies et des routes de secours .. | 300 | 299 | - | **299** | - |
| Projet d'aménagement de l'aéroport - groupe de planification phase II . | 961 | 718 | 581 | **137** | - |
| Régulateur et dispositif de commutation ......... | 1 087 | 855 | 2 | **608** | 245 |
| Amélioration du système de drainage dans l'aire de l'aviation générale .... | 4 452 | 4 452 | 1 781 | **2 671** | - |
| Réparation du système d'évacuation des eaux de pluie ................ | 2 516 | 1 938 | 23 | **8** | 1 907 |
| Modification de la jetée internationale ......... | 4 181 | 3 937 | 136 | **3 310** | 491 |
| Zone d'aménagement du bâtiment des services regroupés .............. | 1 062 | 806 | - | **26** | 780 |
| AÉROPORT INTERNATIONAL D'EDMONTON | | | | | |
| Agrandissement de l'aire de trafic .............. | 7 932 | 7 933 | 3 503 | **4 430** | - |
| Réparation du système d'évacuation des eaux de pluie ................ | 1 683 | 1 531 | 17 | **1** | 1 513 |
| Amélioration des canalisations d'égout ........ | 3 920 | 1 127 | - | **41** | 1 086 |

## Tableau 35: Dépenses en capital par grand projet et emplacement (Suite)

| Travaux par activité | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Prévisions 1985-86 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| | (en milliers de dollars) | | | | |
| **AÉROPORTS AUTONOMES (suite)** | | | | | |
| **COLOMBIE-BRITANNIQUE** | | | | | |
| AÉROPORT INTERNATIONAL DE VANCOUVER | | | | | |
| Recouvrement de la piste 08-26 .................. | 5 346 | 5 346 | 458 | 4 888 | - |
| Reconstruction de la voie de circulation 'N' ..... | 1 657 | 2 232 | 36 | 1 | 2 195 |
| Plan prévisionnel de l'aéroport ............. | 492 | 492 | 408 | 84 | - |
| Remplacement du terrain d'exercices de lutte contre les incendies ... | 350 | 850 | - | 850 | - |
| Installation d'ascenseurs dans le hall principal . | 560 | 489 | - | 489 | - |
| Réparation de l'aire de trafic n° VI ........... | - | 283 | - | 283 | - |
| Installation d'un système d'extinction des incendies .................... | 955 | 825 | - | 825 | - |
| Énoncé relatif aux répercussions de la piste sur l'environnement ........ | 458 | 1 478 | 124 | 1 | 1 353 |
| Éclairage des enseignes des pistes ............. | 482 | 851 | 509 | 342 | - |
| Réparation du pont Laing . | - | 3 939 | 736 | 3 203 | - |
| **APPROVISIONNEMENTS EN GROS** | | | | | |
| Administration centrale - Ottawa | | | | | |
| Pièces de rechange pour les véhicules des services d'urgence les balayeuses de pistes et les souffleuses ........ | 285 | 285 | 190 | 95 | - |
| Souffleuses ............... | 5 872 | 5 872 | 3 927 | 1 945 | - |
| Balayeuses de pistes ..... | 2 756 | 2 755 | 1 777 | 978 | - |
| Programme de répartition des ressources pour les services d'urgence à l'aéroport ............. | 32 076 | 21 031 | 5 274 | 15 757 | - |
| Souffleuse à air ......... | 190 | 255 | 235 | 20 | - |
| Améliorations dans le cadre du programme d'économie d'énergie ... | - | 4 975 | 995 | 995 | 2 985 |

**Tableau 35: Dépenses en capital par grand projet et emplacement (Suite)**

| Travaux par activité | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | **Prévisions 1985-1986** | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| | (en milliers de dollars) | | | | |
| Système national intégré d'aménagement d'aéroports | 428 | 428 | 345 | **83** | - |
| Système national d'information de gestion des aéroports .............. | 6 117 | 6 129 | - | **1 405** | 4 724 |
| Amélioration du système d'alimentation électrique - autres aéroports .................. | - | 300 | - | **300** | - |
| Remplacement à divers aéroports du circuit d'alimentation d'urgence .............. | - | 995 | 650 | **345** | - |
| Source d'alimentation à interruption ........... | - | 600 | 200 | **400** | - |
| Aide consultative pour mettre en oeuvre le système de AMMS ........ | 3,497 | 3,497 | 1,031 | **1,270** | 1,196 |
| **AUTRES AÉROPORTS** | | | | | |
| **TERRE-NEUVE** | | | | | |
| Gander - Remise en état du réseau de la centrale électrique ........ | 1 731 | 1 779 | 10 | **1 321** | 448 |
| Nouveau garage d'entretien ....... | 5 966 | 4 448 | 2 408 | **2 040** | - |
| St. Anthony - Construction d'un complexe aéroportuaire et des installations connexes ........... | 12 366 | 12 247 | 4 586 | **6 077** | 1 584 |
| Saint-Jean (T.-N.) - Construction d'un garage d'entretien, d'un poste de pompiers et d'un entrepôt pour le sable ............. | 5 766 | 5 765 | 2 714 | **3 051** | - |

## Tableau 35: Dépenses en capital par grand projet et emplacement (Suite)

| Travaux par activité | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Prévisions 1985-1986 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| | (en milliers de dollars) | | | | |
| **AUTRES AÉROPORTS (suite)** | | | | | |
| **TERRE-NEUVE (suite)** | | | | | |
| Pose d'un revêtement autour des installations de radiophare d'alignement de descente et sur les voies d'accès ............ | - | 742 | - | 742 | - |
| Stephenville - Augmentation de la puissance des feux d'obstacle de l'approche de la piste n° 28 ............. | 942 | 654 | - | 654 | - |
| Remplacement des feux de piste et de voie de circulation ............... | - | 925 | - | 51 | 874 |
| Wabush - Modification au système d'alimentation électrique des aides visuelles pour piste 01-19 ... | 1 802 | 1 522 | 41 | 1 356 | 125 |
| **ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD** | | | | | |
| Charlottetown - Nouvelle aérogare .. | 7 169 | 7 169 | 1 109 | 4 582 | 1 478 |
| Construction d'un stationnement et de routes ............ | 3 466 | 3 466 | 772 | 2 694 | - |
| **NOUVELLE ÉCOSSE** | | | | | |
| Sydney - Modifications à l'aérogare . | 420 | 420 | - | 420 | - |
| Yarmouth - Nouvelle aérogare et immeuble des services généraux .... | 10 257 | 10 322 | 2 065 | 3 792 | 4 465 |
| Amélioration de la centrale électrique de l'aérodrome .... | 1 910 | 1 909 | 1 000 | 909 | - |



81

**Tableau 35: Dépenses en capital par grand projet et emplacement (Suite)**

| Travaux par activité | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Prévisions 1985-1986 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| | (en milliers de dollars) | | | | |
| AUTRES AÉROPORTS (suite) | | | | | |
| NOUVEAU-BRUNSWICK | | | | | |
| Fredericton - Agrandissement de l'aérogare ......... | 3 510 | 3 510 | 82 | 1 | 3 427 |
| Moncton - Agrandissement et amélioration du garage d'entretien ............... | 664 | 813 | - | 77 | 736 |
| QUÉBEC | | | | | |
| Alma - Aides visuelles . | 339 | 311 | 11 | 300 | - |
| Eastmain - Aménagement d'un nouvel aéroport . | 5 265 | 5 304 | 4 344 | 306 | 654 |
| Fort Rupert - Aménagement d'un nouvel aéroport . | 4 996 | 4 998 | 1 700 | 2 512 | 786 |
| Kuujjuaq - Construction d'un bâtiment polyvalent ............... | 1 401 | 1 403 | - | 1 403 | - |
| Québec - Construction de la zone de l'aviation générale - Phase 1 ............... | 1 573 | 1 573 | 150 | 1 423 | - |
| Val D'Or - Réaménagement de l'aéroport ........ | 7 328 | 7 797 | 1 603 | 6 194 | - |
| Wémindji - Aménagement d'un nouvel aéroport . | 6 109 | 6 163 | 3 365 | 1 336 | 1 462 |
| ONTARIO | | | | | |
| London - Éclairage des panneaux de guidage .. | 453 | 373 | - | 26 | 347 |
| North Bay - | | | | | |
| Raccordement à la canalisation d'eau municipale ........... | - | 1 337 | 840 | 497 | - |
| Raccordement au réseau d'égouts municipal .. | - | 975 | 390 | 585 | - |
| Sault-Sainte-Marie - Amélioration du système d'alimentation électrique ........... | 549 | 564 | 28 | 536 | - |
| Thunder Bay - Remplacement du centre de commande d'éclairage | 1 297 | 1 252 | 377 | 875 | - |

## Tableau 35: Dépenses en capital par grand projet et emplacement (Suite)

| Travaux par activité | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Prévisions 1985-1986 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| | (en milliers de dollars) | | | | |
| **AUTRES AÉROPORTS (suite)** | | | | | |
| **ONTARIO (suite)** | | | | | |
| Toronto Island - Amélioration de l'aire de l'aviation générale ................. | 2 426 | 3 283 | 915 | 2 368 | - |
| Amélioration et remise en état d'éléments généraux ............ | - | 261 | 6 | 255 | - |
| Windsor - Remise en état des feux d'approche de la piste n° 25 ................ | 441 | 387 | - | 26 | 361 |
| **SASKATCHEWAN** | | | | | |
| Régina - Agrandissement de l'aérogare ........ | 28 381 | 28 464 | 23 013 | 3 342 | 2 109 |
| Saskatoon - Remplacement de la voie d'accès aux hangars . | 488 | 488 | - | 488 | - |
| **ALBERTA** | | | | | |
| Grande Prairie - Nouvelle aérogare .... | 3 278 | 3 278 | 1 141 | 48 | 2 089 |
| Lethbridge - Nouvelle aérogare .... | 2 005 | 2 478 | 730 | 39 | 1 709 |
| Poste de pompiers .... | 955 | 934 | 35 | 899 | - |
| Garage d'entretien et atelier ............. | 1 910 | 1 903 | 53 | 4 | 1 846 |



83

## Tableau 35: Dépenses en capital par grand projet et emplacement (Suite)

| Travaux par activité | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | **Prévisions 1985-1986** | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| | (en milliers de dollars) | | | | |
| **AUTRES AÉROPORTS (suite)** | | | | | |
| **COLOMBIE-BRITANNIQUE** | | | | | |
| Castlegar - Agrandissement de l'aérogare ... | 6 685 | 6 675 | 124 | **1** | 6 550 |
| Fort Nelson - | | | | | |
| Agrandissement de l'aérograre ......... | 9 762 | 7 440 | 887 | **5 060** | 1 493 |
| Recouvrement de la piste 03-21 ......... | 1 416 | 1 417 | 39 | **1 378** | - |
| Fort St. John - Agrandissement de l'aérogare . | 17 976 | 12 160 | 813 | **4 763** | 6 584 |
| Terrace - Rechargement du revêtement de la voie de circulation A et de l'aire de trafic n° 1 .......... | 652 | 652 | - | **652** | - |
| Victoria - Agrandissement de l'aérogare ... | 11 883 | 12 048 | 2 605 | **5 875** | 3 568 |
| **TERRITOIRES DU NORD-OUEST** | | | | | |
| Baker Lake - | | | | | |
| Recouvrement de la piste ............... | 1 456 | 1 456 | 176 | **1 280** | - |
| Nouveau garage d'entretien ......... | 2 900 | 2 993 | - | **134** | 2 859 |
| Coral Harbour - Recouvrir de gravier la piste 15-33 ....... | 2 456 | 2 456 | 447 | **1 488** | 521 |
| Fort Liard - Aménagement de l'aéroport (Groupe C - Arctique). | 2 114 | 2 144 | 1 568 | **168** | 408 |
| Fort Smith - Augmentation de la puisance du centre de commande d'éclairage et de la source d'alimentation à interruption ....... | 1 057 | 1 039 | - | **1 039** | - |
| Nanisivik - Remise en état de la piste n° 11-29 ............. | 3 977 | 3 887 | 181 | **1 404** | 2 302 |
| Spence Bay - Installations de ravitaillement des aéronefs .... | - | 435 | - | **435** | - |

## Tableau 35: Dépenses en capital par grand projet et emplacement (Suite)

| Travaux par activité | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Prévisions 1985-1986 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| | (en milliers de dollars) | | | | |
| **AUTRES AÉROPORTS (suite)** | | | | | |
| **TERRITOIRES DU NORD-OUEST (suite)** | | | | | |
| Tuktoyaktuk - Épandage de gravier concassé .. | - | 745 | 612 | 65 | 68 |
| Yellowknife - | | | | | |
| Aérogare ............. | 8 596 | 8 363 | 293 | 3 821 | 4 249 |
| Système d'adduction d'eau ............... | 1 653 | 1 625 | - | 1 625 | - |
| **YUKON** | | | | | |
| Watson Lake - Nouvelle centrale électrique et source d'alimentation à interruption ....... | 942 | 887 | 52 | 835 | - |
| Whitehorse - | | | | | |
| Nouvelle aérogare .... | 15 069 | 13 705 | 6 597 | 4 834 | 2 274 |
| Faro - Phare de danger . | 286 | 261 | 20 | 241 | - |
| **SERVICES DE LA NAVIGATION AÉRIENNE** | | | | | |
| Administration centrale - Ottawa - Approvisionnement en gros: | | | | | |
| Achat de radiophares à haute puissance (500W) . | 654 | 654 | 419 | 123 | 112 |
| Achat de radiophares à basse puissance (25W) .. | 263 | 263 | 117 | 146 | - |
| Commutateur modulaire des communications aéronautiques ................. | 47 636 | 47 765 | - | 4 829 | 42 936 |
| Radiogoniomètres à très haute fréquence ........ | - | 274 | 214 | 60 | - |
| Émetteurs, récepteurs et multicoupleurs à très haute fréquence ........ | 1 321 | 1 321 | 1 164 | 157 | - |
| Remplacement des systèmes d'atterrissage aux instruments de types à lampes .................. | 1 011 | 1 011 | 1 004 | 7 | - |
| Programme de planification d'urgence de l'ACTA - politique relative aux urgences .............. | 750 | 750 | - | 275 | 475 |



85

## Tableau 35: Dépenses en capital par grand projet et emplacement (Suite)

| Travaux par activité | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Prévisions 1985-1986 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| | (en milliers de dollars) | | | | |
| **SERVICES DE LA NAVIGATION AÉRIENNE (suite)** | | | | | |
| Matériel de communication destiné à la station d'information de vol ... | 5 416 | 5 416 | - | 404 | 5 012 |
| Système d'atterrissage à micro-ondes, recherche et développement ....... | 346 | 346 | 308 | 38 | - |
| Système de contrôle du bruit des aéronefs ..... | - | 925 | 677 | 180 | 68 |
| Radiophare à basse puissance (25W) ............ | 795 | 796 | 596 | 200 | - |
| Bandes magnétiques multipistes ................. | 1 537 | 1 538 | 870 | 186 | 482 |
| Émetteurs, récepteurs à très haute fréquence ... | - | 994 | 839 | 155 | - |
| Étude de la propagation des communications aéronautiques .......... | 477 | 477 | 225 | 252 | - |
| Système commun en route et terminal ............ | 29 244 | 29 244 | 29 150 | 94 | - |
| Équipement autonome pour la détermination de la position des aéronefs .. | 6 504 | 6 080 | 2 701 | 2 500 | 879 |
| Achats de manuels français portant sur le matériel. | 2 748 | 2 748 | 1 710 | 341 | 697 |
| Rehausser l'endroit de travail des gestionnaires en devoir ....... | 857 | 857 | 266 | 454 | 137 |
| Programme de modernisation des radars (RAMP) ...... | 810 504 | 810 504 | 47 539 | 88 700 | 674 265 |
| Inspection en vol des communications aéronautiques ............... | - | 947 | - | 258 | 689 |
| Satellite et autres techniques de communication à grande portée dans l'aviation civile ...... | - | 416 | - | 53 | 363 |
| Programme de remplacement des systèmes d'atterrissage aux instruments de type à lampes ....... | 5 200 | 5 200 | 4 463 | 115 | 622 |
| Radiophares non directionnels à haute puissance (500W) ................. | 1 690 | 1 690 | 1 542 | 148 | - |

**Tableau 35: Dépenses en capital par grand projet et emplacement (Suite)**

| Travaux par activité | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Prévisions 1985-1986 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| | (en milliers de dollars) | | | | |
| **SERVICES DE LA NAVIGATION AÉRIENNE (suite)** | | | | | |
| Élaboration d'un nouveau système d'inspection en vol et son installation sur 5 King Air 100 aéronefs ............... | 3 230 | 3 230 | 3 138 | 92 | - |
| Systèmes d'atterrissage aux instruments ........ | 3 778 | 3 779 | 3 698 | 81 | - |
| Systèmes de radiophares omnidirectionnels à très haute fréquence ........ | 2 819 | 2 819 | 420 | 804 | 1 595 |
| Système d'atterrissage hyperfréquence .......... | - | 302 460 | - | 2 761 | 299 699 |
| Systèmes de radiophares omnidirectionnels à très haute fréquence et de mesure de distance ..... | 9 669 | 9 669 | 6 918 | 751 | 2 000 |
| Émetteurs récepteurs et multicoupleurs à très haute fréquence ........ | 10 305 | 10 305 | 6 482 | 1 901 | 1 922 |
| Dispositif de détection de l'état des pistes phase II ..................... | 13 530 | 13 530 | 6 556 | 5 000 | 1 974 |
| Système national de traitement des données de vol. | 7 724 | 7 724 | 6 190 | 315 | 1 219 |
| Amélioration des services météorologiques pour l'aviation dans les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon ...... | 1 582 | 1 582 | 875 | 359 | 348 |
| Coûts associés au programme de remplacement du système de navigation aérienne tactique (TACAN) ................ | 4 210 | 4 131 | 30 | 971 | 3 130 |
| Remplacement du terminal pilote au Centre de la recherche et expérimentation ATS .............. | 798 | 798 | 160 | 480 | 158 |
| Élaboration de l'équipement de précision pour la mesure de la distance .. | 450 | 450 | 50 | 225 | 175 |
| Équipement d'essai omnidirectionnel à très haute fréquence .............. | - | 895 | 50 | 500 | 345 |

## Tableau 35: Dépenses en capital par grand projet et emplacement (Suite)

| Travaux par activité | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Prévisions 1985-1986 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| | | (en milliers de dollars) | | | |
| **SERVICES DE LA NAVIGATION AÉRIENNE (suite)** | | | | | |
| Réinstallation de transmissomètre................ | - | 1 507 | 269 | 800 | 438 |
| **TERRE-NEUVE** | | | | | |
| Deer Lake - Relocalisation du radiophare d'alignement, piste 25 .............. | - | 358 | - | 358 | - |
| Gander - Amélioration et automatisation des opérations de la station d'information de vol .......... | 3 382 | 3 382 | 1 695 | 1 332 | 355 |
| Modification du système automatisé de contrôle de la circulation aérienne .............. | - | 334 | 162 | 172 | - |
| Réinstallation de la station d'information de vol dans le centre de contrôle régional .. | 2 019 | 2 097 | 428 | 1 669 | - |
| Rénovation du bâtiment de transmission ....... | - | 518 | - | 518 | - |
| **NOUVEAU-BRUNSWICK** | | | | | |
| Bureau régional de Moncton - Installation d'un système d'atterrissage aux instruments à divers aéroports .............. | 321 | 394 | 202 | 192 | - |
| **QUÉBEC** | | | | | |
| Québec - Acquisition en gros d'équipement de mesure de distance ..... | - | 256 | 225 | 31 | - |
| Natashquan - Installation d'un radiophare omnidirectionnel et d'équipement de mesure de distance très haute fréquence .............. | 727 | 974 | - | 550 | 424 |

**Tableau 35: Dépenses en capital par grand projet et emplacement (Suite)**

| Travaux par activité | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Prévisions 1985-1986 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| | (en milliers de dollars) | | | | |
| SERVICES DE LA NAVIGATION AÉRIENNE (suite) | | | | | |
| ONTARIO | | | | | |
| Attawapiskat - Installation d'équipement automatisé de transmission d'observations météorologiques ......... | 153 | 393 | 1 | 1 | 391 |
| Bearskin Lake - Installation d'un radiophare non directionnel ....... | 652 | 663 | 1 | 651 | 11 |
| Carp - Installation de radiophares non directionnels ................ | 256 | 282 | 44 | 40 | 198 |
| Cat Lake - Installation de radiophares non directionnels .......... | - | 440 | - | 1 | 439 |
| Chapleau - Installation d'un radiophare omnidirectionnel à très haute fréquence et d'un dispositif de mesure de distance ..... | 1 621 | 2 271 | 1 | 1 | 2 269 |
| Cochrane - Installation d'un radiophare non directionnel ........... | 322 | 365 | 1 | 79 | 285 |
| Geraldton - Installation d'un radiophare omnidirectionnel à très haute fréquence et d'un dispositif de mesure de distance . | - | 1 175 | 1 173 | 2 | - |
| Hamilton - Nouvelle tour de contrôle ............ | 5 332 | 5 640 | 241 | 3 312 | 2 087 |
| Hearst - Installation d'un radiophare omnidirectionnel à très haute fréquence et d'un dispositif de mesure de distance . | - | 1 166 | 1 164 | 2 | - |
| Installation d'un radiophare non directionnel. | 351 | 395 | 1 | 81 | 313 |
| Hornepayne - Installation de radiophares non directionnels .......... | 241 | 300 | 164 | 136 | - |



89

## Tableau 35: Dépenses en capital par grand projet et emplacement (Suite)

| Travaux par activité | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Prévisions 1985-1986 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| | (en milliers de dollars) | | | | |
| SERVICES DE LA NAVIGATION AÉRIENNE (suite) | | | | | |
| ONTARIO (suite) | | | | | |
| Kapuskasing - Installation d'un radiophare omnidirectionnel à très haute fréquence et d'un dispositif de mesure de distance ..... | 843 | 1 207 | 1 | 1 | 1 205 |
| Kasabonika Lake - Installation de radiophares non directionnels ...... | - | 405 | - | 1 | 404 |
| Kleinburg - Achat de servitudes pour l'aménagement de stations de radiophare omnidirectionnel très haute fréquence .............. | - | 357 | - | 357 | - |
| Landsdowne House - Installation d'un système automatisé de transmission d'observations météorologiques .. | 151 | 410 | 1 | 1 | 408 |
| London - Remplacement des systèmes d'atterrissage aux instruments à lampes .................. | 385 | 519 | 260 | 259 | - |
| Manitouwadge - Installation d'un radiophare non directionnel ............ | 602 | 645 | 1 | 96 | 548 |
| North Bay - Installation d'un système d'atterrissage aux instruments piste 08 ............... | 1 541 | 1 547 | 395 | 1 152 | - |
| Ottawa - Remplacement de l'équipement des radiophares omnidirectionnels très haute fréquence ... | - | 369 | - | 68 | 301 |
| Sarnia - Installation d'une partie d'un système d'atterrissage aux instruments ............ | 928 | 1 172 | - | 450 | 722 |
| Toronto - Réaménagement de la tour de contrôle ........... | 3 348 | 3 127 | 2 777 | 350 | - |

**Tableau 35: Dépenses en capital par grand projet et emplacement (Suite)**

| Travaux par activité | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Prévisions 1985-1986 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| | (en milliers de dollars) | | | | |
| **SERVICES DE LA NAVIGATION AÉRIENNE (suite)** | | | | | |
| **ONTARIO (suite)** | | | | | |
| Installation et évaluation d'un système Telidon Videotex ...... | 983 | 999 | 680 | **319** | - |
| Remplacement du matériel à très haute fréquence. | - | 455 | 324 | **5** | 126 |
| Modification du plan de zonage enregistré no 0-6R-24L .............. | - | 308 | - | **308** | - |
| Réaménagement du centre de contrôle régional .. | 385 | 385 | 118 | **127** | 140 |
| Remplacement des simulateurs régionaux de circulation aérienne .. | 488 | 529 | 100 | **429** | - |
| Remplacement du système d'atterrissage aux instruments piste 06L . | 988 | 1 267 | 343 | **924** | - |
| Relocaliser la station d'information de vol .. | 1 488 | 1 752 | 553 | **1 199** | - |
| Thunder Bay - Tour de contrôle ............... | - | 2 664 | - | **2 664** | - |
| Trenton - Installation d'un radiophare omnidirectionnel à très haute fréquence et d'un dispositif de mesure de distance ..... | 383 | 627 | 478 | **149** | - |
| Wiarton - Remplacement du système d'atterrissage aux instruments à lampes ................. | 96 | 576 | - | **88** | 488 |
| Winisk - Installation d'un système automatisé de transmission d'observations météorologiques .. | 151 | 410 | 1 | **1** | 408 |
| **MANITOBA** | | | | | |
| Winnipeg - Aménagement d'un nouveau centre de contrôle régional ...... | 30 326 | 31 037 | 5 831 | **13 993** | 11 213 |



91

**Tableau 35: Dépenses en capital par grand projet et emplacement (Suite)**

| Travaux par activité | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Prévisions 1985-1986 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| | (en milliers de dollars) | | | | |
| **SERVICES DE LA NAVIGATION AÉRIENNE (suite)** | | | | | |
| **MANITOBA (suite)** | | | | | |
| The Pas - Installation d'équipement de radiophare omnidirectionnel très haute fréquence ... | 257 | 541 | - | 214 | 327 |
| Dauphin - Installation d'équipement de radiophare omnidirectionnel très haute fréquence ... | 257 | 464 | - | 146 | 318 |
| Jackhead Harbour - Installation d'équipement de mesure de distance et de radiophare omnidirectionnel très haute fréquence ........ | 501 | 973 | - | 501 | 472 |
| **SASKATCHEWAN** | | | | | |
| Key Lake - Installation d'équipement de mesure de distance et de radiophare omnidirectionnel de très haute fréquence. | 3 831 | 991 | - | 502 | 489 |
| **ALBERTA** | | | | | |
| Calgary - | | | | | |
| Construction de la tour de contrôle de l'édifice des opérations aériennes ............. | 15 708 | 16 337 | 528 | 675 | 15 134 |
| Edmonton - | | | | | |
| Regroupement des installations de communications et amélioration de l'accessibilité .... | - | 409 | - | 19 | 390 |
| Système automatisé d'interconnexion ...... | - | 342 | - | 342 | - |
| Fort McMurray - Amélioration des systèmes d'atterrissage aux instruments ............ | 178 | 443 | - | 178 | 265 |
| Lethbridge - Remplacement de la tour de contrôle . | 2 381 | 2 462 | 46 | 1 | 2 415 |

**Tableau 35: Dépenses en capital par grand projet et emplacement (Suite)**

| Travaux par activité | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Prévisions 1985-1986 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| | | (en milliers de dollars) | | | |
| **SERVICES DE LA NAVIGATION AÉRIENNE (suite)** | | | | | |
| **ALBERTA (suite)** | | | | | |
| Rocky Mountain House - Conversion des radiophares très haute fréquence au système Doppler ................ | 419 | 837 | - | 41 | 796 |
| Empress - Remplacement du système d'atterrissage aux instruments à lampes ................. | 129 | 429 | - | 18 | 411 |
| **COLOMBIE-BRITANNIQUE** | | | | | |
| Port Hardy - Remplacement du système d'atterrissage aux instruments à lampes ............... | 196 | 603 | 407 | 196 | - |
| Princeton - Remplacement de l'équipement de radiophare omnidirectionnel très haute fréquence ... | 188 | 451 | 255 | 155 | 41 |
| Prince George - Remplacement d'équipement de mesure de distance et de radiophare omnidirectionnel très haute fréquence .............. | 249 | 755 | - | 128 | 627 |
| **TERRITOIRES DU NORD-OUEST** | | | | | |
| Fort Smith - Installation d'équipement de mesure de distance et de radiophare omnidirectionnel très haute fréquence ... | 449 | 865 | 378 | 70 | 417 |
| Yellowknife - Regroupement des installations de communication et de radiophare non directionnel ................ | 338 | 585 | - | 585 | - |

**Tableau 35: Dépenses en capital par grand projet et emplacement (Suite)**

| Travaux par activité | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Prévisions 1985-1986 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| | (en milliers de dollars) | | | | |
| **SERVICES DE LA RÉGLEMENTATION** | | | | | |
| ADMINISTRATION CENTRALE | | | | | |
| Automatisé le système de contrôle de la navigabilité .......... | 365 | 365 | - | 177 | 188 |
| **SERVICES AUX AÉRONEFS** | | | | | |
| **ADMINISTRATION CENTRALE** | | | | | |
| Remplacement de la flotte d'inspection dee vols ............... | 57 680 | 57 680 | 44 091 | 13 589 | - |
| **NOUVEAU-BRUNSWICK** | | | | | |
| Moncton - Construction d'une station d'information de vol .......... | - | 7 798 | 235 | 1 | 7 562 |
| **PROJETS SPÉCIAUX DU GOUVERNEMENT** | | | | | |
| **AÉROPORTS AUTONOMES** | | | | | |
| **QUÉBEC** | | | | | |
| AÉROPORT NATIONAL DE DORVAL | | | | | |
| Modification des édifices selon les normes du Commissariat fédéral des incendies ................. | 1 550 | 1 548 | 1 398 | 150 | - |
| Construction d'un stationnement étagé .............. | 16 530 | 16 980 | 12 210 | 4 770 | - |
| Aménagement paysager et signalisation ............ | 900 | 825 | 475 | 350 | - |
| Amélioration de la voie d'accès .................. | 1 425 | 1 500 | 1 103 | 397 | - |
| Remplacer les appareils d'éclairage des voies de circulation ............... | - | 650 | 452 | 198 | - |
| Renforcer l'aire de trafic . | 5 325 | 5 075 | 3 075 | 2 000 | - |

## Tableau 35: Dépenses en capital par grand projet et emplacement (Suite)

| Travaux par activité | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Prévisions 1985-1986 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| | (en milliers de dollars) | | | | |
| **AÉROPORTS ET SERVICE AU SOL CONNEXES** | | | | | |
| **AUTRES AÉROPORTS** | | | | | |
| **QUÉBEC** | | | | | |
| Frobisher Bay - Construction d'un complexe aéroportuaire et d'installations connexes ........... | 6 035 | 6 534 | 2 611 | 3 923 | - |
| **ONTARIO** | | | | | |
| Hamilton - Agrandissement de l'aérogare et du poste des pompiers .. | 48 762 | 34 732 | 23 014 | 9 922 | 1 796 |
| Sault-Sainte-Marie - Agrandissement de l'aérogare ........... | 9 477 | 7 041 | 4 654 | 2 387 | - |
| Thunder Bay - Aire de développement communautaire ....... | 3 147 | 4 745 | 3 773 | 972 | - |
| **ALBERTA** | | | | | |
| Fort McMurray - Agrandissement de l'aérogare . | 19 331 | 19 075 | 15 462 | 3 613 | - |
| **TERRITOIRES DU NORD-OUEST** | | | | | |
| Inuvik - Agrandissement de l'aérogare ........ | 8 905 | 8 905 | 5 853 | 3 052 | - |
| **SERVICES DE LA NAVIGATION AÉRIENNE** | | | | | |
| **ADMINISTRATION CENTRALE - OTTAWA** | | | | | |
| Analyseur de signal pour système d'atterrissage aux instruments ...... | - | 2 350 | 1 583 | 767 | - |
| Émetteurs et récepteurs à très haute fréquence pour communication air-sol ............... | 8 985 | 9 415 | 6 050 | 2 414 | 951 |
| Remplacement du système d'atterrissage aux instruments de type à lampes ................ | - | 12 469 | 6 998 | 5 471 | - |



95

**Tableau 35: Dépenses en capital par grand projet et emplacement (Suite)**

| Travaux par activité | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | **Prévisions 1985-1986** | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| | (en milliers de dollars) | | | | |
| **SERVICES AUX AÉRONEFS** | | | | | |
| **ADMINISTRATION CENTRALE** | | | | | |
| Achat d'avions de reconnaissance des glaces.. | - | 46 228 | 28 005 | **16 723** | 1 500 |
| Achat de vingt Canadair CL-215 avions citernes ............. | 173 795 | 144 670 | 54 697 | **59 946** | 30 027 |
| **DIRECTION ET ADMINISTRATION** | | | | | |
| **QUÉBEC** | | | | | |
| Construction d'un immeuble pour l'administration régionale ............ | 16 513 | 16 513 | 8 291 | **5 964** | 2 258 |

## 4. Paiements de transfert

Le tableau 36 présente un sommaire de toutes les subventions et contributions versées par le Programme.

**Tableau 36: Détails des subventions et des contributions (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Subventions** | | | |
| Association royale canadienne des aéroclubs | **25** | 25 | 25 |
| Fonds de fiducie Roger Demers | - | 5 | - |
| | **25** | 30 | 25 |
| **Contributions** | | | |
| Ligue des Cadets de l'Air du Canada - Bourse de formation de pilotage | **25** | 25 | 24 |
| Contributions pour le fonctionnement des services aériens | **121** | 397 | 449 |
| Versements aux autres gouvernements ou aux organismes internationaux pour l'exploitation et l'entretien des aéroports, de navigation aérienne et de voies aériennes ou des installations | **636** | 100 | 68 |
| Contributions à l'exploitation d'aéroports municipaux ou autres | **16 967** | 19 642 | 15 807 |
| Contributions à l'établissement ou à l'amélioration d'aéroports municipaux, locaux, locaux commerciaux ou autres et d'installations connexes | **30 767** | 37 131 | 14 742 |
| Contributions aux CEGEP Saint-Jean sur le Richelieu afin d'offrir un programme de formation de contrôleurs de la circulation aérienne | **667** | 949 | 365 |
| Contributions à des aéroclubs, à des écoles et à des instructeurs de pilotage | **55** | 55 | 69 |
| Contributions à l'exploitation de l'aéroport de Toronto Island | - | - | 655 |
| Programme de placement intensif - Emplois spéciaux | - | 1 959 | 2 740 |
| Programme d'emplois d'été du gouvernement fédéral | - | - | 70 |
| | **49 238** | 60 258 | 34 989 |
| | **49 263** | 60 288 | 35 014 |

## 5. Recettes du Programme

### Description des sources de recettes

Plus de 95 % des recettes du Programme proviennent de la taxe sur le transport aérien, des locations, des concessions et des frais exigés pour les services aéroportuaires (voir tableau 37, page 4-69).

**Taxe sur le transport aérien:** Cette taxe est payée par le voyageur au moment où il achète son billet et touche la plupart des lignes aériennes commerciales. Revenu Canada, Douanes et Accise, perçoit la taxe et transfère les fonds au Programme. Les services de la navigation aérienne reçoivent 14 % des recettes provenant de la taxe. Cela permet de récupérer une partie des coûts des services de la circulation aérienne en route pour les vols intérieurs. Quant au 86 % restants, ils sont répartis entre les aéroports individuels en fonction du nombre de passagers qui en décollent ou y atterrissent par rapport au nombre total de passagers au décollage et à l'atterrissage. On revise actuellement la méthode de répartition des recettes provenant de la perception des taxes entre les installations aéroportuaires en route nationales et entre les aéroports individuels.

**Locations et concessions:** Ces recettes proviennent principalement de la location de locaux à l'intérieur des aérogares ou d'installations connexes comme les parcs de stationnement. Il existe deux principaux types d'accords de location: (1) l'entente comporte une taxe proportionnelle aux ventes dans l'espace loué (s'applique habituellement aux exploitants de services au détail tels location de voitures, restaurants, magasins et parcs de stationnement); (2) une taxe fixe par mètre carré d'espace occupé. La principale source de recettes est la location aux compagnies aériennes d'espace pour les bureaux et comptoirs de vente de billets.

**Taxe d'atterrissage:** La taxe d'atterrissage est fonction du poids de l'aéronef et varie selon l'origine du vol et le type d'aéroport et d'aéronef. La taxe la plus élevée s'applique aux avions à réaction effectuant des vols transatlantiques avec atterrissage dans l'un des aéroports du fonds renouvelable des aéroports autonomes. La moins élevée s'applique aux avions à turbopropulseur effectuant des vols intérieurs avec atterrissage dans un aéroport du Nord canadien.

**Taxe générale d'aérogare:** Cette taxe ne s'applique que dans les 23 grands aéroports et elle est levée lorsqu'un aéronef utilise une aérogare pour acheminer ses passagers. Elle est fonction du nombre de places dans l'aéronef. Le taux est plus élevé pour les vols internationaux que pour les vols intérieurs car il faut prévoir davantage d'espace pour divers services, comme le dédouanement.

**Autres Recettes:**

**Autres taxes aéroportuaires établies à l'échelle nationale:** Les autres taxes comprennent la taxe de concessions de carburant et la taxe pour les services de sécurité des passagers. La première, qui produit le plus de recettes dans cette catégorie, est établie à un taux fixe par litre de carburant et est payable par le concessionnaire exploitant le service.

**Diverses sources - Activités aéroportuaires:** Bon nombre d'autres taxes sont imposées pour les services aéroportuaires. Elles s'appliquent aussi bien à l'électricité et au chauffage utilisé par les locataires qu'aux passerelles d'embarquement et aux services d'enlèvement de la neige et des déchets.

**Tableau 37: Sommaire des recettes prévues pour 1985-1986, des coûts recouvrés et des autres rentrées par source et activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Aéroports autonomes | Autres aéroports | Services de la navigation aérienne | Services de réglementation | Services aux aéronefs | Direction et administration | Total | Dépenses totales prévues 1984-1985 |
| **Recettes** | | | | | | | | |
| Taxe sur le transport aérien | 181 383 | 56 596 | 40 045 | - | - | - | **278 024** | 227 500 |
| Location et concessions | 145 444 | 26 504 | 761 | 6 | 8 | 676 | **173 399** | 137 200 |
| Taxe d'atterrissage | 70 734 | 12 470 | - | - | - | - | **83 204** | 70 400 |
| Taxe générale d'aérogare | 42 755 | 4 172 | - | - | - | - | **46 927** | 40 500 |
| Autres recettes | 19 354 | 5 938 | 13 452 | 816 | 1 002 | 19 | **40 581** | 29 946 |
| Total des recettes | 459 670 | 105 680 | 54 258 | 822 | 1 010 | 695 | **622 135** | 505 546 |
| **Coûts recouvrés provenants des:** | | | | | | | | |
| Aéroports autonomes | | | | | | | | |
| Frais de contrôle de circulation aérienne | - | - | 52 676 | - | - | - | **52 676** | 84 622 |
| Frais de services de gestion | - | 37 598 | - | - | - | 6 120 | **43 718** | 57 618 |
| | - | 37 598 | 52 676 | - | - | 6 120 | **96 394** | 142 240 |
| Programme du transport maritime | | | | | | | | |
| Hélicoptères de la Garde côtière et services de télécommunications | - | - | 963 | - | 12 711 | - | **13 674** | 11 878 |
| Programme des services environnementaux | | | | | | | | |
| Services météorologiques | 117 | 539 | 827 | - | - | - | **1 483** | 1 776 |
| Total des recouvrements | 117 | 38 137 | 54 466 | - | 12 711 | 6 120 | **111 551** | 155 894 |
| Total des recettes et des recouvrements | 459 787 | 143 817 | 108 724 | 822 | 13 721 | 6 815 | **733 686** | 661 440 |

**Diverses recettes - Autres activités:** Les Services de la navigation aérienne perçoivent également des recettes sur les services de contrôle des vols internationaux qui empruntent les routes aériennes polaires et de l'Atlantique Nord et sur les installations de télécommunications de l'activité utilisées pour transmettre des messages non liés au contrôle de la circulation aérienne. Ces deux sources de recettes devraient rapporter environ 13,1 millions de dollars en 1985-1986. Les principales sources de recettes des "Services de réglementation" sont les frais tels que ceux exigés pour les licences des pilotes.

**Hypothèses relatives aux prévisions de recettes pour 1985-1986**

Les hausses attribuables à des changements au niveau de la circulation sont reliées aux prévisions du nombre de décollages et d'atterrissages (taxe d'atterrissage et taxe générale d'aérogare) et au nombre de passagers (taxe sur le transport aérien et taxe sur les concessions). Les hausses tarifaires prévues doivent être discutées avec le secteur de l'aviation. Les changements de niveau de prix se répercutent sur les recettes provenant de la taxe sur le transport aérien. Etant donné que la structure tarifaire est en partie liée à un pourcentage du prix du billet, la hausse des tarifs aériens moyens engendre une certaine augmentation des recettes. Cependant, les recettes provenant de la taxe sur le transport aérien n'augmentent pas proportionnellement à la hausse des tarifs aériens moyens car un bon nombre de tarifs sont soumis à des plafonds ou à des taxes maximales. C'est la même chose pour la taxe sur les concessions qui est fondée sur un pourcentage des ventes des concessionnaires.

**Description des coûts recouvrés**

Le Programme des transports aériens exige en outre des frais de certains usagers du gouvernement pour les services qui leur sont fournis. Ces frais constituent des coûts recouvrés. Une description des deux plus importants de ces frais est donnée ci-dessous.

**Frais de contrôle de la circulation aérienne:** L'activité "Services de la navigation aérienne" englobe tous les services de la circulation aérienne, dont une grande partie est liée aux services de contrôle dans la région immédiate des aéroports autonomes. Par conséquent, l'activité impute les frais de ces services au fonds renouvelable des aéroports autonomes. Les frais sont basés sur les coûts de l'exploitation des tours de contrôle de la circulation aérienne et des autres installations de navigation aérienne aux aéroports, ainsi que sur l'affectation d'une partie des coûts des installations se trouvant à l'extérieur des aéroports, comme les centres de contrôle régional, qui assurent des services de navigation essentiels aux aéronefs qui atterrissent ou décollent.

**Frais de services de gestion:** Les aéroports autonomes bénéficient en outre de services fonctionnels et de gestion. Les services fonctionnels comprennent les services de conseil en matière d'urgence et de sécurité, l'entretien et la construction des installations, le personnel, les finances, la planification et l'administration. Les frais exigés pour ces services équivalent à 30 % des coûts directs en personnel et des autres coûts d'exploitation des aéroports autonomes. On verse 86 % des recettes provenant de ces frais aux "autres aéroports". Le reste est versé à l'activité "Direction et administration."

B. Fonds renouvelable des aéroports autonomes

1. État financier récapitulatif par aéroport

Les aéroports autonomes sont exploités selon des méthodes courantes de comptabilité commerciale. Les états financiers récapitulatifs présentés dans cette sous-section montrent les bénéfices ou les pertes par aéroport et par catégorie d'aéroports (tableaux 38 à 40).

Tableau 38: État financier récapitulatif du fonds renouvelable des aéroports autonomes par aéroport - Budget des dépenses de 1985-1986 (en milliers de dollars)

| Aéroport | Résultats d'exploitation | | | Dépenses en capital |
|---|---|---|---|---|
| | Recettes | Dépenses | Profit (Perte) | |
| Halifax | 7 890 | 16 736 | (8 846) | 7 464 |
| Montréal/Dorval | 36 476 | 43 685 | (7 209) | 7 416 |
| Montréal/Mirabel | 22 601 | 61 253 | (38 652) | 674 |
| Toronto/Lester B. Pearson | 95 433 | 81 425 | 14 008 | 7 047 |
| Ottawa | 12 203 | 19 740 | (7 537) | 26 035 |
| Winnipeg | 13 545 | 21 102 | (7 557) | 19 240 |
| Calgary | 30 106 | 34 832 | (4 726) | 9 772 |
| Edmonton | 15 793 | 19 604 | (3 811) | 4 472 |
| Vancouver | 44 357 | 38 890 | 5 467 | 10 966 |
| Taxe sur le transport aérien | 181 383 | | 181 383 | |
| Total | 459 787 | 337 267 | 122 520 | 93 086 |

Nota: La méthode de répartition des recettes provenant de la perception des taxes sur le transport aérien est actuellement revisée.

Tableau 39: **État financier récapitulatif du fonds renouvelable des aéroports autonomes par aéroport - Prévisions pour 1984-1985 (en milliers de dollars)**

| Aéroport | Résultats d'exploitation Recettes | Dépenses | Profit (Perte) | Dépenses en capital |
|---|---|---|---|---|
| **Aéroports autonomes** | | | | |
| Halifax | 12 095 | 17 480 | (5 385) | 1 681 |
| Montréal/Dorval | 50 722 | 43 500 | 7 222 | 20 197 |
| Montréal/Mirabel | 23 870 | 59 700 | (35 830) | 2 470 |
| Toronto/Lester B. Pearson | 130 478 | 81 138 | 49 340 | 15 588 |
| Ottawa | 16 009 | 19 444 | (3 435) | 20 119 |
| Winnipeg | 17 876 | 22 709 | (4 833) | 5 268 |
| Calgary | 40 269 | 33 803 | 6 466 | 10 058 |
| Edmonton | 21 180 | 21 368 | (188) | 2 835 |
| Vancouver | 60 299 | 38 859 | 21 440 | 6 866 |
| | 372 798 | 338 001 | 34 797 | 85 082 |
| **Aéroports transférés aux autres aéroports, le 1er avril 1985** | | | | |
| Gander | 2 463 | 14 109 | (11 646) | 3 010 |
| Charlottetown | 982 | 3 960 | (2 978) | 4 106 |
| Fredericton | 1 336 | 4 288 | (2 952) | 1 073 |
| Moncton | 1 579 | 7 504 | (5 925) | 1 133 |
| Saint John | 1 500 | 4 846 | (3 346) | 3 231 |
| St. John's | 3 685 | 8 034 | (4 349) | 4 346 |
| Sydney | 1 185 | 4 332 | (3 147) | 614 |
| Québec | 4 718 | 10 693 | (5 975) | 1 612 |
| London | 1 810 | 5 144 | (3 334) | 2 486 |
| Windsor | 1 853 | 4 323 | (2 470) | 3 050 |
| Regina | 4 384 | 9 182 | (4 798) | 18 306 |
| Saskatoon | 4 426 | 7 134 | (2 708) | 1 467 |
| Thunder Bay | 2 972 | 5 793 | (2 821) | 5 405 |
| Victoria | 4 309 | 6 238 | (1 929) | 5 479 |
| | 37 202 | 95 580 | (58 378) | 55 318 |
| Total | 410 000 | 433 581 | (23 581) | 140 400 |



48 03

Tableau 40: État financier récapitulatif du fonds renouvelable des aéroports autonomes par aéroport - Dépenses réelles de 1983-1984 (en milliers de dollars)

| Aéroport | Résultats d'exploitation: Recettes | Dépenses | Profit (Perte) | Dépenses en capital |
|---|---|---|---|---|
| **Aéroports autonomes** | | | | |
| Halifax | 11 605 | 15 341 | (3 736) | 5 034 |
| Montréal/Dorval | 48 542 | 41 229 | 7 313 | 6 114 |
| Montréal/Mirabel | 22 835 | 54 569 | (31 734) | 1 590 |
| Toronto/Lester B Pearson | 124 693 | 76 159 | 48 534 | 15 008 |
| Ottawa | 15 326 | 18 198 | (2 872) | 7 554 |
| Winnipeg | 17 152 | 20 443 | (3 291) | 2 610 |
| Calgary | 38 606 | 31 014 | 7 592 | 2 171 |
| Edmonton | 20 317 | 18 527 | 1 790 | 4 179 |
| Vancouver | 57 529 | 36 465 | 21 064 | 4 876 |
| | 356 605 | 311 945 | 44 660 | 49 136 |
| **Aéroports transférés aux autres aéroports le 1er avril 1985** | | | | |
| Gander | 2 382 | 12 296 | (9 914) | 1 801 |
| Charlottetown | 949 | 3 233 | (2 284) | 6 855 |
| Fredericton | 1 284 | 4 049 | (2 765) | 1 146 |
| Moncton | 1 520 | 7 065 | (5 545) | 2 862 |
| Saint John | 1 445 | 4 307 | (2 862) | 2 014 |
| St. John's | 3 552 | 7 375 | (3 823) | 3 080 |
| Sydney | 1 144 | 3 946 | (2 802) | 2 278 |
| Québec | 4 524 | 9 178 | (4 654) | 4 767 |
| London | 1 741 | 4 619 | (2 878) | 983 |
| Windsor | 1 779 | 3 723 | (1 944) | 590 |
| Regina | 4 212 | 6 334 | (2 122) | 9 337 |
| Saskatoon | 4 259 | 6 173 | (1 914) | 1 532 |
| Thunder Bay | 2 896 | 5 193 | (2 297) | 659 |
| Victoria | 4 134 | 5 440 | (1 306) | 850 |
| | 35 821 | 82 931 | (47 110) | 38 754 |
| Total | 392 426 | 394 876 | (2 450) | 87 890 |

## 2. Utilisation projetée de l'autorisation

Le fonds renouvelable des aéroports autonomes est exploité en vertu des pouvoirs prévus à la Loi sur la régularisation des comptes (S.C. 1980, chap. 17):

| | (en milliers de dollars) |
|---|---|
| Montant prévu de l'autorisation non utilisée au 1er avril 1985 . . . . . | NIL |
| Budget principal de 1985-1986 (Besoins de trésorerie nets) . . . . . . | (94 390) |
| Montant prévu de l'autorisation non utilisée au 1er avril 1986 . . . . . | 94 390 |



05

## C. Investissements en immobilisations

Le tableau 41 contient un sommaire des investissements en immobilisations du Programme en date du 31 mars 1984 à la valeur de remplacement.

**Tableau 41: Immobilisations du Programme des transports aériens à l'exception des terrains en date du 31 mars 1984 (en milliers de dollars)**

| | Valeur de remplacement |
|---|---|
| Immeubles | 2 555 000 |
| Installations et structures de soutien | 5 056 000 |
| Véhicules, meubles et équipement | 251 000 |
| Équipement de navigation et de télécommunications | 2 310 000 |
| Aéronefs | 289 000 |
| Autres immobilisations | 17 000 |
| | 10 478 000 |

Les investissements en immobilisations sont exprimés par la valeur de remplacement représentant ce qu'il en coûterait en dollars de 1984 pour remplacer le bien existant. La plupart des investissements en installations et en structure de soutien visent des pistes, des voies de circulation et d'autres installations côté piste ainsi que des routes, des ponts, des voies de raccordement et des parcs de stationnement. Sont notamment compris les réseaux d'égouts, les systèmes électriques et les systèmes de chauffage et de climatisation. Les immobilisations comprennent aussi des coûts de développement (y compris les frais d'acquisition de terrains) aux fins d'agrandissement d'installations où les travaux n'ont pas encore commencé et divers autres éléments d'actif.

## D. Analyse des coûts

Le Budget des dépenses du Programme pour 1985-1986 comprend toutes les recettes ainsi que la plupart des dépenses dont il faut tenir compte une fois que le coût net de fonctionnement a été établi. Le tableau 42 présente une estimation du coût net de fonctionnement du Programme pour 1985- 1986. Il comprend les rajustements suivants aux besoins nets de dépenses (tableau 1):

- l'élimination des dépenses en capital;
- l'ajout des services offerts gratuitement par Travaux publics, Approvisionnements et Services, le Conseil du Trésor et d'autres ministères.
- l'ajout des locaux fournis gratuitement par le Ministère

**Tableau 42: Estimation du coût net de fonctionnement du Programme par activité pour 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | 1985-1986 | | | | | 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Dépenses de fonctionnement | Ajouter autres coûts | Coûts totaux | Soustraire recettes | **Coûts nets** | Coût net prévu |
| Aéroports et services au sol connexes | | | | | | |
| Aéroports autonomes | 279 509 | | 279 509 | 459 787 | **(180 278)** | (39 000) |
| Autres aéroports | 189 182 | | 189 182 | 143 817 | **45 365** | 44 160 |
| | 468 691 | | 468 691 | 603 604 | **(134 913)** | 5 160 |
| Services de navigation aérienne | 353 103 | | 353 103 | 108 724 | **244 379** | 212 100 |
| Services de réglementation | 51 309 | | 51 309 | 822 | **50 487** | 51 715 |
| Services aux aéronefs | 46 932 | | 46 932 | 13 721 | **33 211** | 32 285 |
| Direction et administration | 50 891 | 78 047 | 128 938 | 6 815 | **122 123** | 128 927 |
| | 970 926 | 78 047 | 1 048 973 | 733 686 | **315 287** | 430 187 |

Ce tableau ne fait aucune provision pour certains autres rajustements dont il faut tenir compte pour estimer le coût net de fonctionnement du Programme. Ces rajustements sont les suivants:

- une provision pour amortissement;
- le calcul de l'incidence de l'augmentation ou de la diminution des comptes débiteurs et des stocks; et
- les dépenses relatives aux produits à recevoir.

Dans l'ensemble, la provision pour amortissement du Programme pour 1985-1986 s'élèverait à 58 millions de dollars (63 millions de dollars de 1984-1985). Toutefois, les données ne sont pas suffisamment détaillées pour établir une ventilation par activité. Les renseignements concernant les stocks et les comptes débiteurs pour les aéroports autres que les aéroports autonomes ne sont pas disponibles. Le tableau 43 présente une analyse sommaire de tous les services fournis gratuitement par d'autres ministères au Programme des transports aériens.

**Tableau 43: Services fournis gratuitement au Programme des transports aériens par d'autres ministères**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | Prévues 1984-1985 | Réelles 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Par ce ministère** | | | |
| Facilités fournies au Programme des transports aériens | 54 185 | 53 840 | 50 709 |
| **Par d'autres ministères** | | | |
| Facilités fournies par le ministère des Travaux publics | 13 869 | 14 524 | 13 833 |
| Service de comptabilité et émission de chèque fournis par le ministère des Approvisionnements et services | 1 293 | 2 486 | 2 378 |
| Contributions aux comptes des Régimes de pension du Canada et Régime des rentes du Québec fournies par le Conseil du Trésor | 7 475 | 8 052 | 6 638 |
| Compensations payées aux employés fournies par le ministère du Travail | 1 225 | 1 225 | 876 |
| Total des services fournis au Programme des transports aériens par d'autres ministères | 23 862 | 26 287 | 23 725 |
| Total des services fournis au Programme des transports aériens | 78 047 | 80 127 | 74 434 |

**Plan de dépenses**
**Programme des transports de surface**

**1985-1986**

## Table des matières

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 5-4
**Extraits du volume II des Comptes publics** 5-7

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Plans pour 1985-1986
1. Points saillants 5-9
2. État financier récapitulatif par activité 5-10
B. Rendement récent
1. Points saillants 5-14
2. Rétrospective du rendement financier de 1983-1984 5-16
C. Données de base
1. Introduction 5-17
2. Mandat légal 5-17
3. Objectif du Programme 5-18
4. Plan d'exécution du Programme 5-18
D. Perspective de planification
1. Contexte 5-19
2. Nouvelles initiatives 5-20
3. Mise à jour des initiatives antérieures 5-21
4. Efficacité du Programme 5-22

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Transports urbains 5-27
B. Sécurité routière et Réglementation automobile 5-30
C. Transport routier 5-35
D. Transport par eau 5-40
E. Transport ferroviaire du fret 5-48
F. Transport ferroviaire des voyageurs 5-54
G. Direction et administration 5-60

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
1. Dépenses par article 5-64
2. Dépenses en personnel 5-65
3. Dépenses en capital 5-67
4. Paiement de transfert 5-68
B. Analyse des coûts 5-70
C. Budget des dépenses principal de 1983-1984:
Comparaison avec le Plan financier original, par activité 5-71

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $1,002,269,000 pour exécuter le Programme des transports de surface au cours de l'exercice financier 1985-1986. En vertu de l'autorisation législative existante, on pourra dépenser un montant additionnel de $4,076,000.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits | (en milliers de dollars) | Budget principal 1985–1986 | Budget principal 1984–1985 |
|---|---|---|---|
| | ***Programme des transports de surface*** | | |
| 75 | Dépenses de fonctionnement | 27,036 | 27,386 |
| 80 | Subventions et contributions | 241,622 | 310,877 |
| 85 | Paiements à CN Marine Inc. et à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada | 132,911 | 164,707 |
| 90 | Paiements à VIA Rail Canada Inc. | 600,700 | 679,400 |
| (S) | Abolition des péages sur le pont Victoria | 2,500 | 2,390 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 1,576 | 1,498 |
| | Crédits non requis | | |
| – | Paiements à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et CN Marine Inc. pour les avantages accordés à leurs employés | ..... | 2,000 |
| – | Paiements pour des essais et des évaluations de chemins de fer effectués à Terre-Neuve | ..... | 2,000 |
| | Total du budgétaire | 1,006,345 | 1,190,258 |
| | Crédit non budgétaire non requis | | |
| – | Paiement pour l'achat d'actions sans valeur au pair de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada | ..... | 13,226 |
| | *Total du Programme* | *1,006,345* | *1,203,484* |

## Crédits - Libellé et montant

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985–1986 |
|---|---|---|
| | *Programme des transports de surface* | |
| 75 | Transports de surface – Dépenses de fonctionnement | 27,036,000 |
| 80 | Transports de surface – Subventions inscrites au Budget et contributions, y compris:<br>a) les paiements destinés à couvrir les engagements pris ou approuvés avant le 1er septembre 1977, conformément aux parties I et II de la Loi sur le déplacement des lignes et sur les croisements de chemin de fer et l'autorisation d'effectuer des paiements, selon les conditions approuvées par le gouverneur en conseil, en vertu d'un programme d'aide aux transports urbains et conformément aux parties I et II de la Loi sur le déplacement des lignes et sur les croisements de chemin de fer;<br>b) les paiements effectués en vertu des fins décrites aux alinéas 20(1)(a),(b) et au paragraphe 20(6) de la Loi sur le déplacement des lignes et sur les croisements de chemin de fer, à l'égard des travaux de construction, de reconstruction et d'amélioration de croisements étagés si la Commission canadienne des transports en fait la recommandation le 1er septembre 1977 ou après cette date; et<br>c) les paiements effectués à titre de supplément aux allocations de pension prévues par la Loi sur la Caisse de prévoyance des employés des chemins de fer de l'Intercolonial et de l'Île-du-Prince-Édouard, de façon à porter le versement minimum, au cours de l'année civile 1985, à $50 par mois au lieu de $20 comme le prévoit ladite loi | 241,622,000 |
| 85 | Paiements à CN Marine Inc. et à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada conformément à des marchés conclus avec Sa Majesté:<br>a) relativement aux services subventionnés de transport maritime suivants: traversiers et terminus de Terre-Neuve; services côtiers et terminus de Terre-Neuve; traversiers et terminus de l'Île-du-Prince-Édouard; traversiers entre Yarmouth (N.-É.) et les états de la Nouvelle-Angleterre (États-Unis) et terminus; traversiers entre Digby et Saint John et terminus, et<br>b) afin de payer les frais de jonction de transports ferroviaires et maritimes et de jonction de transports sur voie étroite et sur voie normale, ainsi que les frais de traversiers et de terminus | 132,911,000 |
| 90 | Paiements à VIA Rail Canada Inc. relativement aux coûts de la direction de cette société, paiements à des fins d'immobilisations et paiements en vue de la prestation d'un service ferroviaire voyageurs au Canada conformément aux marchés conclus au sous-alinéa c)(i) du crédit 52 d(Transports) de la Loi n° 1 de 1977 portant affectation de crédits, et paiements à une compagnie de chemin de fer à l'égard de la partie déterminée des frais engagés par la compagnie pour assurer des prestations de soutien du revenu, des indemnités de licenciement, des frais de réinstallation, des prestations de retraite anticipée, des prestations de cessation d'emploi et d'autres prestations à ses employés lorsque ces coûts sont engagés par suite de la mise en application des dispositions du marché ou de l'interruption d'un service ferroviaire voyageurs, conformément au sous-alinéa c)(ii) du crédit 52 d (Transports) de la Loi n° 1 de 1977 portant affectation de crédits | 600,700,000 |



13

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Programme par activité

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985–1986 | | | | | Budget principal 1984–1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | | Total | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | Paiements de transfert | | |
| Transport urbains | 2 | 1,044 | ..... | 15,945 | 16,989 | 16,690 |
| Sécurité routière et règlements des véhicules automobiles | 136 | 12,147 | 1,972 | 247 | 14,366 | 13,932 |
| Transport routier | 20 | 2,398 | ..... | 59,544 | 61,942 | 64,452 |
| Transport par eau | 26 | 135,103 | 461 | 30,581 | 166,145 | 211,493 |
| Transport ferroviaire du fret | 31 | 3,332 | ..... | 123,205 | 126,537 | 194,326 |
| Transport ferroviaire des voyageurs | 25 | 602,756 | ..... | 8,000 | 610,756 | 693,318 |
| Direction et administration | 48 | 2,975 | 35 | 6,600 | 9,610 | 9,273 |
| | 288 | 759,755 | 2,468 | 244,122 | 1,006,345 | 1,203,484 |

## Extraits du Volume II des Comptes publics

### Utilisation des crédits pour 1983-1984

| Budgétaire | Budget des dépenses principal | Total des crédits | Utilisation Réelle |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| Crédit 60 - Transports de surface - Dépenses de fonctionnement .. | 24 611 000 | 30 369 758 | 25 273 608 |
| Crédit 65 - Transports de surface - Subventions inscrites au Budget et contributions, y compris: a) les paiements destinés à couvir les engagements pris ou approuvés avant le 1er septembre 1977, conformément aux parties I et II de la Loi sur le déplacement des lignes et sur les croisements de chemin de fer et l'autorisation d'effectuer des paiements, selon les conditions approuvées par le gouverneur en conseil, en vertu d'un programme d'aide aux transports urbains et conformément aux parties I et II de la Loi sur le déplacement des lignes et sur les croisements de chemin de fer; b) les paiements effectués en vertu des fins décrites aux alinéas 20(1)a), b) et au paragraphe 20(6) de la Loi sur le déplacement des lignes et sur les croisements de chemin de fer, à l'égard des travaux de construction, de reconstruction et d'amélioration de croisements étagés si la Commission canadienne des transports en fait la recommandation le 1er septembre 1977 ou après cette date; et c) les paiements effectués à titre de supplément aux allocations de pension prévues par la Loi sur la Caisse de prévoyance des employés des chemins de fer de l'Intercolonial et de l'Ile-du-Prince-Edouard, de façon à porter le versement minimum, au cours de l'année civile 1982, à $50 par mois au lieu de $20 comme le prévoit ladite loi ........... (Formulation telle qu'elle apparaissait précédemment dans la Loi n° 2 de 1982-83 portant affectation de crédits) | 248 955 000 | 568 336 658 | 543 057 828 |
| Crédit 70 - Paiements à CN Marine Inc. et à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada conformément à des marchés conclus avec Sa Majesté: a) relativement aux services subventionnés de transport maritime suivants: traversiers et terminus de Terre-Neuve; services côtiers et terminus de Terre-Neuve; traversiers et terminus de l'Ile-du-Prince-Edouard; traversiers entre Yarmouth (N.-É.) et les états de la Nouvelle-Angleterre (Etats Unis) et terminus, et b) afin de payer les frais de jonction de transports ferroviaires et maritimes et de jonction de transports sur voie étroite et sur voie normale, ainsi que les frais de traversiers et de terminus ................................ (Tel que prévu dans la Loi n° 2 de 1982-83 portant affectation de crédits) | 158 864 000 | 158 673 405 | 156 611 996 |
| Crédit 75 - Paiements à la Société des transports du Nord Limitée conformément à des marchés conclus avec Sa Majesté relativement à des services de transport maritime à l'égard de la mission de ravitaillement du district de Keewatin ........................ | 650 000 | 1 160 000 | 643 435 |



15

| | Budget des dépenses principal | Total des crédits | Utilisation réelle |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| Budgétaire (suite) | | | |
| **Crédit 80** - Paiements à VIA Rail Canada Inc. relativement aux coûts de la direction de cette société, paiements à des fins d'immobilisations et paiements en vue de la prestation d'un service ferroviaire de voyageurs au Canada conformément aux marchés conclus au sous-alinéa c)(i) du crédit 52d (Transports) de la Loi n° 1 de 1977 portant affectation de crédits, et paiements à une compagnie de chemin de fer à l'égard de la partie déterminée des frais engagés par la compagnie pour assurer des prestations de soutien du revenu, des indemnités de licenciement, des frais de réinstallation, des prestations de retraite anticipée, des prestations de cessation d'emploi de d'autres prestations à ses employés lorsque ces coûts sont engagés par suite de la mise en application des dispositions du marché ou de l'interruption d'un service de transport ferroviaire de passagers, conformement au sous-alinéa c)(ii) du crédit 52d (Transports) de la Loi n° 1 de 1977 portant affectation de crédits .................. (Tel que prévu dans la Loi n° 2 de 1982-83 portant affectation de crédits) | 755 400 000 | 763 979 115 | 611 112 965 |
| **Crédit 85** - En se conformant à la réglementation prescrite par le gouverneur en conseil, rembourser la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et le CN Marine Inc. d'une proportion déterminée des frais engagés par eux relativement aux avantages accordés à leurs employés qui sont affectés de façon défavorable par des changements permanents découlant de la réorganisation des services offerts à Terre-Neuve par la Division Terra Transport de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, changements qui seront effectués conformément aux dispositions approuvées par le gouvernement pour assurer les services de transport à Terre-Neuve .................. (Tel que prévu dans la Loi n° 2 de 1982-83 portant affectation de crédits) | 2 000 000 | 2 000 000 | 958 287 |
| **Crédit 90** - Paiements à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (Compagnie) conformément aux conditions approuvées par le Conseil du Trésor, pour mener un programme d'essai et d'évaluation du fonctionnement des services ferroviaires à Terre-Neuve, en accord avec les objectifs du gouvernement du Canada et selon les principes de la Loi nationale sur les transports, et rembourser la Compagnie, à même les fonds du programme, des frais de salaires et des coûts relatifs aux salaires qui sont subis par la Compagnie à la demande du Ministre pendant la période d'essai et d'évaluation .................. (Tel que prévu dans la Loi n° 2 de 1982-83 portant affectation de crédits) | 21 000 000 | 21 000 000 | 12 810 426 |
| **Statutaire** - Paiements à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada à l'égard de l'abolition des péages sur le pont Victoria à Montreal .................. | 2 200 000 | 1 659 218 | 1 659 218 |
| **Statutaire** - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés .................. | 1 404 000 | 1 563 000 | 1 563 000 |
| **Statutaire** - La totalité de la limite autorisée conformément à l'article 73 (2) de la Loi sur le transport du grain de l'ouest .................. | - | 177 000 000 | 141 993 110 |
| | 1 215 084 000 | 1 725 741 154 | 1 495 683 873 |
| **Non-budgétaire** | | | |
| **Crédit L95** - Pour autoriser le Ministre à acheter en fiducie au nom de Sa Majesté et selon les conditions négociées avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) et approuvées par le gouverneur en conseil, relativement aux services de traversier et de cabotage sur la côte Est, des actions sans valeur au pair du capital-actions du CN lesquelles seront émises par le CN .................. (Tel que prévu dans la Loi n° 2 de 1982-83 portant affectation de crédits) | 42 900 000 | 69 084 000 | 69 032 000 |
| Total du Programme .................. | 1 257 984 000 | 1 794 825 154 | 1 564 715 873 |

## Section I
## Aperçu du Programme

### A. Plans pour 1985-1986

### 1. Points saillants

Le Programme des transports de surface a établi les objectifs suivants pour 1985-1986:

- contribuer à réduire le nombre de victimes de la route en collaborant continuellement avec les responsables provinciaux de la sécurité routière. Les efforts du gouvernement fédéral viseront surtout à améliorer et appliquer les normes de sécurité des véhicules automobiles, à effectuer des recherches pour déterminer de nouvelles mesures de sécurité à prendre, et à informer le public (voir les pages 5-25 et 5-30);

- contribuer à réduire la consommation de carburant en veillant à l'application du programme facultatif gouvernement-industrie d'économie de carburant, dont l'objectif est une consommation de 8,6 L/100 km dans le cas du parc de voitures de tourisme de 1986 (voir les pages 5-26 et 50-30);

- travailler avec les provinces et les territoires, par l'entremise de la Conférence canadienne des administrateurs en transport motorisé (CCATM), pour élaborer et exécuter la phase I de la réforme de la réglementation de l'industrie du camionnage (voir la page 5-35);

- fournir une aide financière de 59,5 millions de dollars pour les programmes de renforcement et d'amélioration de routes des provinces Maritimes (voir les pages 5-21 et 5-35);

- accroître l'efficacité et l'efficience des traversiers inter-provinciaux, et réduire les frais par unité de production en fournissant du matériel neuf et en modifiant les pratiques administratives (voir la page 5-40);

- réduire les frais d'exploitation de CN Marine Inc. en fournissant des navires neufs plus efficaces (voir les pages 5-21 et 5-45);

- augmenter la sécurité, la rentabilité et la compétitivité du réseau de transport ferroviaire du fret dans l'ensemble du pays, en modifiant les lignes de conduite en matière de transport par chemin de fer, les règlements et l'aide financière sélective (voir la page 5-48);

- réexaminer la Loi sur le transport du grain de l'Ouest (voir la page 5-48);

- verser une contribution de 99,8 millions de dollars pour la remise en état d'embranchements des Prairies tributaires du transport du grain (voir la page 5-48);

- améliorer les aspects institutionnels, juridiques et administratifs du Programme des services ferroviaires voyageurs (voir les pages 5-20 et 5-54);

- rétablir certains des services ferroviaires voyageurs (voir les pages 5-20 et 5-54);

- continuer à financer un programme d'immobilisations complet pour VIA Rail, pour accroître la rentabilité et la qualité du service (voir les pages 5-20 et 5-54);

- entreprendre la vérification complète de VIA Rail pour faire en sorte que le Programme soit exécuté économiquement et efficacement (voir les pages 5-20 et 5-54);

- contribuer à réduire le nombre d'accidents aux passages à niveau en participant à un programme d'information du public et en versant une aide financière en vertu de la Loi sur le déplacement des lignes et sur les croisements de chemin de fer (voir les pages 5-25 et 5-27);

- élaborer une méthode plus rationnelle pour répondre aux besoins des voyageurs handicapés qui utilisent les modes de transport de surface (voir la page 5-27);

- élaborer un nouveau programme relatif aux tranports urbains (voir la page 5-25).

## 2. Etat financier récapitulatif par activité

**Tableau 1: Besoins financiers par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Budgétaire | | | | |
| Transports urbains | 16 989 | 19 825 | (2 836) | 5-27 |
| Sécurité routière et Réglementation automobile | 14 366 | 14 681 | (315) | 5-30 |
| Transport routier | 61 942 | 85 174 | (23 232) | 5-35 |
| Transport par eau | 166 145 | 203 174 | (37 029) | 5-40 |
| Transport ferroviaire du fret | 126 537 | 361 574 | (235 037) | 5-48 |
| Transport ferroviaire des voyageurs | 610 756 | 575 588 | 35 168 | 5-54 |
| Direction et administration | 9 610 | 11 602 | (1 992) | 5-60 |
| | 1 006 345 | 1 271 618 | (265 273) | |
| Non budgétaire | | | | |
| Transport par eau Investissement dans le CN | - | 6 100 | (6 100) | 5-47 |
| | 1 006 345 | 1 277 718 | (271 373) | |
| Années-personnes autorisées | 288 | 295 | (7) | |

**Explication de la différence:** Les dépenses estimatives de 1,006 milliard de dollars prévues pour 1985-1986 représentent une diminution nette de 271,4 millions de dollars, ou 21%, par rapport aux prévisions de 1984-1985. Les principaux postes expliquant cette différence sont les suivants:

| | Augmentations (diminutions) (en millions de dollars) |
|---|---|
| • la diminution des dépenses de voirie suite au parachèvement de ces projets en 1985-1986 (19,7 millions de dollars) et l'achèvement du Programme de renforcement de routes de Terre-Neuve en 1984-1985 (7,4 millions de dollars) (Transport routier); | (27,1) |
| • la réduction des besoins financiers parce que CN Marine Inc. est devenue une société de la Couronne distincte, ce qui a éliminé une provision pour bénéfices et un dividende payé à CN Marine Inc. (21,5 millions de dollars); l'augmentation sélective des recouvrements de frais et la diminution des frais d'exploitation suite de la réorganisation des services de cabotage de Terre-Neuve ainsi que des services du glofe et de la baie de Fundy; (16,1 millions de dollars) (Transport par eau); | (37,6) |
| • les achats de wagons-trémies faits en 1984-1985 (164,7 millions de dollars), la réaffectation des contributions versées aux chemins de fer pour la remise en état d'embranchements des Prairies (33,1 millions de dollars), et le fait qu'aucun versement en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest ne sera nécessaire en 1985-1986 (29,3 millions de dollars) (Transport ferroviaire du fret); | (227,1) |
| • les dépenses accrues de 1985-1986 résultant de ce que les dépenses prévues de 1984-1985 sont inférieures d'environ 104 millions de dollars à celles qui ont été évaluées à l'origine, à cause de l'élimination de l'amortissement et des avances. Les niveaux financiers révisés de cette compagnie en 1985-1986 seront de 600,7 millions de dollars, soit quelque 80 millions de moins qu'en 1984-1985 (Transport ferroviaire des voyageurs); | 32,0 |
| • les diminutions prélèvement exigées par CN Marine Inc. pour l'acquisition d'immobilisations (Transport par eau) (Non budgétaire). | (6,1) |

**Explication des prévisions de 1984-1985:** Les prévisions de 1984-1985 dépassent de 75,0 millions de dollars, ou de 6%, celles du Budget des dépenses principal de 1984-1985 (1,203 milliard de dollars). Cette différence de 75,0 millions s'explique par les principaux postes compensatoires suivants:

| | Augmentations (diminutions) (en millions de dollars) |
|---|---|
| • les paiements à l'appui du Programme d'aide aux transports urbains (6,5 millions de dollars (Transports urbains); | 6,5 |
| • l'augmentation des dépenses au titre de travaux routiers exécutés en vertu du programme spécial du gouvernement en 1984-1985, à cause de retards en matière de technique et de planification en 1983-1984 (12,7 millions de dollars), et du programme routier exécuté au Nouveau-Brunswick en 1984-1985 également, en vertu de l'EDER, et pour lequel aucun financement n'était prévu dans le Budget des dépenses principal de l'année en question (7,1 millions de dollars) (Transport routier); | 19,8 |
| • les contributions aux chemins de fer pour la remise en état d'embranchements ferroviaires des Prairies (61,5 millions de dollars), et des versements pour l'achat de wagons-trémies (68,8 millions de dollars); en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, pour lesquels aucun financement n'était prévu dans le Budget des dépenses principal (29,3 millions de dollars) (Transport ferroviaire du fret); | 159,6 |
| • la réduction des paiements faits à VIA Rail, à cause de la diminution des fonds de roulement internes de VIA Rail (110,7 millions de dollars) Transport ferroviaire des voyageurs). | (110,7) |

Tableau 2: Dépenses brutes par activité (Répartition en pourcentage) 1985-1986

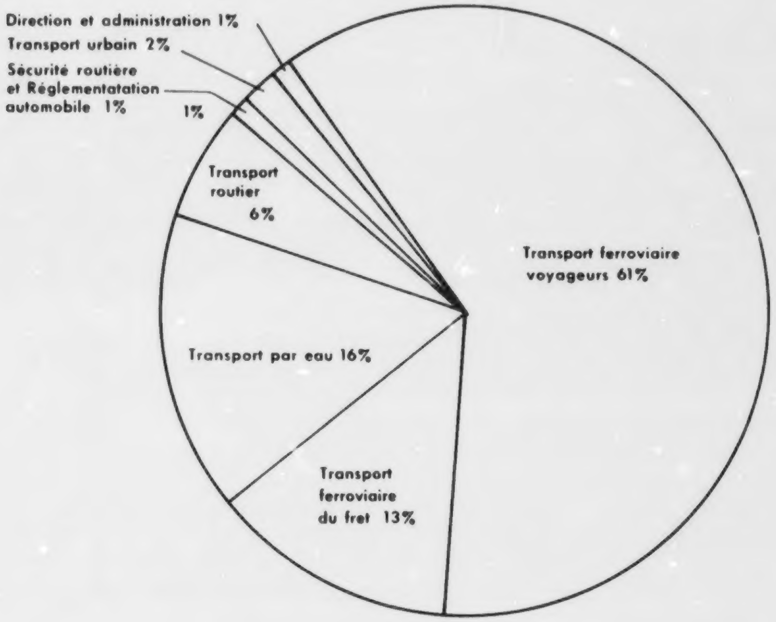


Tableau 3: Dépenses brutes par catégorie de dépenses (Répartition en pourcentage)

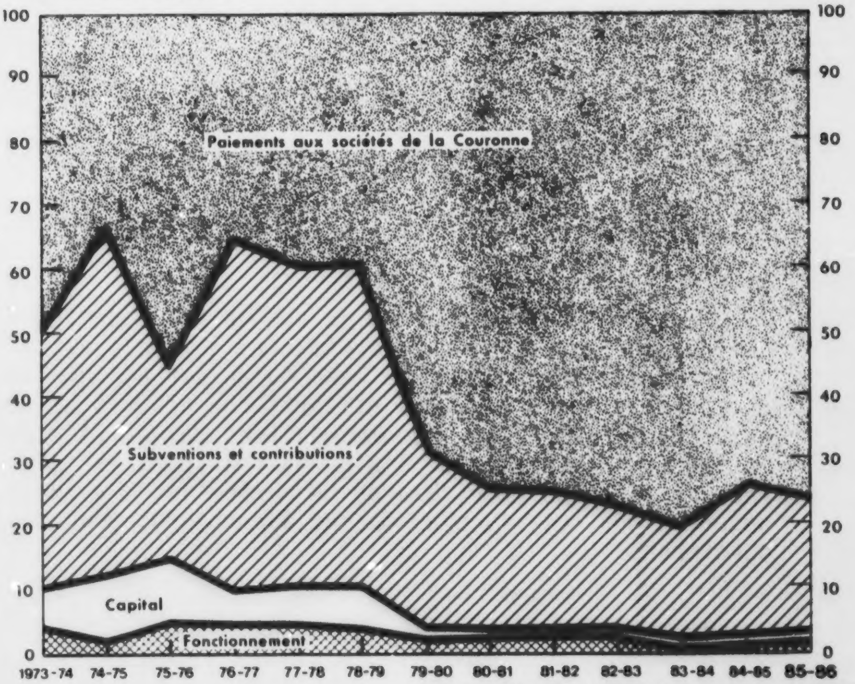




21

## B. Rendement récent

### 1. Points saillants

Les réalisations suivantes indiquent les activités importantes de l'Administration canadienne des transports de surface en 1984-1985. Sauf dans trois cas, elles allaient de pair avec les buts établis au commencement de l'année financière. Les trois exceptions ont été les décisions visant à faire de CN Marine Inc. une société de la Couronne, l'examen de VIA Rail par le Groupe de travail sur les services ferroviaires voyageurs, et certains rajustements de programme.

- de nouvelles normes de sécurité des véhicules automobiles ont été élaborées, notamment sur les sièges d'auto pour enfant, les feux de freinage (plus efficaces), et les phares aérodynamiques visant à économiser le carburant;

- en 1984, le nombre estimatif des tués de la route a été de 4 113, en baisse de 2,4% sur celui de 1983;

- en vertu du Programme de renforcement et d'amélioration des routes principales, du Programme spécial du gouvernement pour l'amélioration des routes et des ententes auxiliaires sur les transports conclues aux termes des ententes globales sur le développement économique et régional, les fonds versés au titre des programmes à frais partagés en matière de construction routière et d'amélioration de routes provinciales, de routes secondaires et de routes d'accès, totaliseront respectivement 31,5, 42,6 et 8,6 millions de dollars;

- un accord de principe est intervenu entre les ministres fédéral et provinciaux pour modifier considérablement la réglementation économique et administrative et l'industrie du camionnage;

- l'exécution du projet témoin visant à assurer l'accès des voyageurs handicapés au service d'autocars de Terre-Neuve (service Roadcruiser), et celle d'un projet témoin ayant pour but d'assurer aux personnes âgées des services de transport spéciaux;

- des mesures ont été amorcées en vue de faire de CN Marine Inc. une société de la Couronne distincte, qui relèvera directement du Ministre des Transports; de même qu'un certain nombre de modifications aux services et tarifs de traversier de la côte est. Conformément aux recommandations du Vérificateur général, la direction générale de l'Aide au transport maritime a entrepris une vérification comptable de CN Marine Inc., avant le début des négociations relatives au marché à conclure, pour améliorer ces dernières;

- un Programme de remise en état d'embranchements des Prairies, d'un montant de 571,4 millions de dollars, a été approuvé. Ce montant comprend une Réserve pour l'amélioration du réseau de transport du grain, qui aidera à payer le coût d'améliorations ferroviaires et autres à apporter audit réseau. En outre, le Comité supérieur du transport du grain a été créé pour conseiller le Ministre sur des questions relatives à l'acheminement et à la manutention de ce produit agricole;

- une étude du mode de versement relative au transport du grain a été annoncée, et le rapport définitif sera disponible le 31 mars 1985;

- un Groupe de travail sur les services ferroviaires voyageurs a été créé et chargé d'exécuter un nouveau plan national qui englobe les immobilisations à long terme et le rétablissement de certains services. En outre, le groupe de travail a le mandat de diriger une vérification complète de VIA Rail, de clarifier et rationaliser les frais imposés par le CN et le CP, et aider à élaborer une nouvelle législation sur les services ferroviaires voyageurs.

Les points saillants du rendement du Programme en 1983-1984 sont les suivants:

- le nombre de morts de la route a été 2,3 par 100 millions de kilomètres-véhicules, ce qui était l'objectif initial pour le programme conjoint de sécurité routière réalisé de 1979 à 1983;

- la consommation de carburant des modèles 1984 vendus au Canada a été en moyenne de 8,4 L/100 km, ce qui a dépassé l'objectif de 8,7 L/100 km;

- Transports Canada a versé des contributions totalisant 68,8 millions de dollars aux quatre provinces de l'Atlantique, en vertu de l'Accord fédéral-provincial de renforcement et d'amélioration des routes principales et du programme spécial du gouvernement, pour appuyer les programmes à frais partagés de construction et d'amélioration de routes;

- des contributions totalisant 48,59 millions de dollars ont été versées en vertu du Programme d'aide aux transports urbains; voir la page 5-28 pour obtenir plus de précisions sur les projets exécutés;

- l'accord tripartite conclu avec le CN et CN Marine Inc. a été renégocié vers la fin de 1983-1984, sauf la question du rendement des capitaux propres, ce dernier ayant été maintenu, pour un an seulement, au taux actuel. Une vérification complète de CN Marine Inc. a été effectuée par un cabinet d'experts-conseils, pour le compte du Ministère.

## 2. Rétrospective du rendement financier de 1983-1984

**Tableau 4: Besoins financiers par activité (en milliers de dollars)**

| | Réel 1983-1984 | Budget des dépenses principal 1983-1984* | Différence |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| **Budgétaire** | | | |
| Transports urbains | 59 813 | 61 943 | (2 130) |
| Sécurité routière et Réglementation automobile | 13 104 | 11 661 | 1 443 |
| Transport routier | 70 012 | 43 664 | 26 348 |
| Transport par eau | 189 824 | 191 635 | (1 811) |
| Transport ferroviaire du fret | 539 384 | 139 565 | 399 819 |
| Transport ferroviaire des voyageurs | 612 624 | 757 173 | (144 549) |
| Direction et administration | 10 923 | 9 443 | 1 480 |
| | 1 495 684 | 1 215 084 | 280 600 |
| **Non budgétaire** | | | |
| Transport par eau — Investissements dans le CN | 69 032 | 42 900 | 26 132 |
| | 1 564 716 | 1 257 984 | 306 743 |
| Années-personnes | 309 | 300 | 9 |

* Les montants du Budget des dépenses principal ont été remaniés pour qu'ils soient conformes à la structure des activités révisée instaurée en 1984-1985. Pour plus de précisions, voir la Section III, page 5-71.

La différence entre les dépenses réelles et le Budget des dépenses principal provient surtout des principaux postes suivants:

Augmentations (diminutions) (en millions de dollars)

- le programme spécial du gouvernement instauré pour le déplacement des lignes de chemin de fer et l'amélioration des transports urbains (Transports urbains); 6,9
- le Programme spécial du gouvernement instauré pour l'amélioration de routes du Nouveau-Brunswick (6,1 millions de dollars) et de Terre-Neuve (7,4 millions de dollars) (Transports routier); 13,5
- les versements faits aux chemins de fer par suite de la mise en vigueur de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest (324,6 millions de dollars), achats de wagons-trémies (88,2 millions), la diminution du financement du Programme de mise à l'épreuve et d'évaluation du chemin de fer de Terre-Neuve ainsi que du Programme d'aide aux employés (9,2 millions) (Transport ferroviaire du fret); 403,2
- le règlement de questions touchant le Budget d'exploitation de VIA Rail en 1983, ainsi que la diminution des frais imposés par les chemins de fer, ont réduit les besoins financiers du gouvernement (transport ferroviaire des voyageurs); (148,1)
- l'achat d'actions du CN ont dépassé les prévisions initiales à cause de l'accélération des paiements faits au titre de la construction d'un nouveau navire, le M.V. Caribou. 26,1

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Programme des transports de surface permet au gouvernement fédéral de s'acquitter de ses responsabilités en matière de transports urbains et de transport routier, par traversier et ferroviaire (voyageurs et marchandises), ainsi que de sécurité routière et réglementation automobile. Etant donné l'influence omniprésente des transports sur l'économie, il y a de nombreux échanges avec les gouvernements provinciaux et d'autres ministères fédéraux tels que ceux de l'Energie, des Mines et des Ressources, de l'Environnement et des Travaux publics qui ont des responsabilités particulières dans le domaine des transports. Les sociétés de la Couronne (le CN, VIA Rail et CN Marine Inc.) jouent un rôle primordial en assurant des services de transport de surface. Par ailleurs, la Commission canadienne des transports assure la réglementation économique et technique de ces services, laquelle peut influer sensiblement sur les activités et le financement du Programme.

Ce dernier n'a des responsabilités de réglementation que dans les domaines de la sécurité des véhicules automobiles et des pneus de véhicule automobile, des émissions de gaz et de vapeurs, ainsi que de la consommation de carburant. Son unique établissement est le Centre d'essais pour véhicules automobiles de Blainville, (Québec). L'Administration canadienne des transports de surface a une responsabilité mineure en matière d'immobilisations, car elle possède quatre gares maritimes (pour traversiers) et quatre navires. Plutôt que d'exploiter directement des installations et d'assurer directement les services, elle passe des marchés pour certains services de transport (par exemple, le transport ferroviaire des voyageurs, les services de traversier et de cabotage) et verse des contributions pour le transport ferroviaire des grains, l'amélioration des réseaux routiers et l'accroissement de la sécurité aux croisements de chemin de fer.

Comme le gouvernement fédéral a délégué une grande partie de ces responsabilités des entreprises de camionnage et de transport par autocar extra-provinciales à des organismes de réglementation provinciaux, l'Administration canadienne des transports de surface n'a qu'un petit groupe de coordination de la politique fédérale et des politiques respectives des provinces dans ce domaine. Les provinces supportent tous les autres frais d'exploitation et d'administration.

### 2. Mandat légal

Les principales lois régissant les activités du Programme des transports de surface sont la Loi nationale sur les transports Parties III et IV, la Loi sur les chemins de fer, la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, la Loi sur les chemins de fer nationaux du Canada, la Loi sur le transport par véhicule à moteur, la Loi sur la sécurité des pneus de véhicule automobile, la Loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles et la Loi sur le déplacement des lignes et sur les

croisements de chemin de fer. La prestation de certains services de traversier fait également partie du mandat du Ministre conformément aux articles 31 et 32 des Conditions de l'union de Terre-Neuve au Canada et des Conditions de l'entrée de l'Île-du-Prince-Édouard dans la Confédération. En outre, les dispositions de la Loi sur l'administration financière qui régissent les sociétés de la Couronne ont une incidence importante sur les rapports entre le CN et CN Marine Inc., VIA Rail et l'Administration canadienne des transports de surface.

## 3. Objectif du Programme

Veiller à l'établissement et à l'exploitation d'un système national de transport de surface sécuritaire et efficace qui contribue à la réalisation des objectifs gouvernementaux, et en exploiter certains éléments.

En outre, le Programme a des sous-objectifs visant à mieux assurer la sécurité, l'efficacité, l'équité et l'accessibilité de ce réseau, et qui appuie les objectifs socio-économiques du gouvernement.

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** La structure des activités qui est entrée en vigueur le 1er avril 1984 sert à présenter le plan financier de 1985-1986 selon les prévisions financières de 1984-1985, et à faire rapport sur le rendement financier réel en 1983-1984. Par conséquent, le plan financier de 1983-1984, qui figurait tout d'abord dans le Budget des dépenses principal de cette année-là, a été remanié en fonction de la nouvelle structure des activités. (Le tableau 52, à la page 5-71, fournit une comparaison entre le plan financier remanié et le plan dont les montants ont été ventilés à l'origine dans le Budget des dépenses principal de 1983-1984, par activité.)

**Tableau 5: Structure des activités**

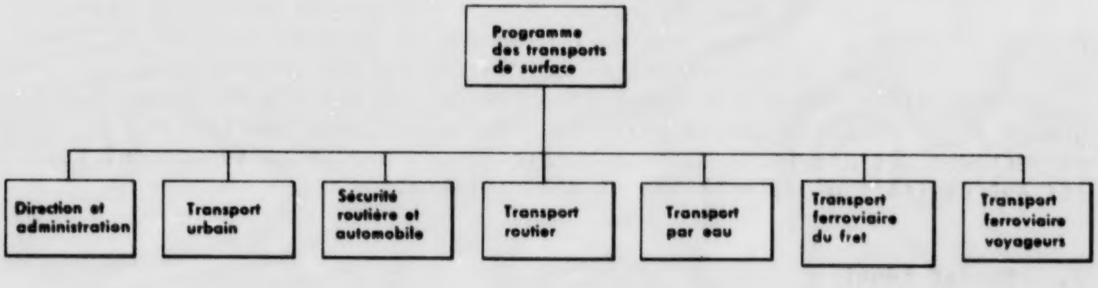


**Organisation:** Chaque activité est régie par un seul directeur général. Chaque directeur général relève de l'administrateur des Transports de surface et ce dernier relève du sous-ministre des Transports.

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Dans le cas des transports de surface, le gouvernement a traditionnellement pu compter sur un vaste évantail d'énoncés de politiques et d'initiatives de financement afin d'atteindre ses objectifs de transport et de répondre à certaines demandes souvent difficiles en provenance du public.

On peut le constater par un désir général de voir le gouvernement agir avec plus de modération étant donné qu'on exige un réseau de transport assurant des services dans toutes les régions du Canada et offrant un choix de modes de transport ainsi que du matériel et des installations modernes, réseau qui serait également fiable et relativement économique. Le défi à relever consistera à équilibrer ces exigences par l'aptitude à fournir un tel réseau avec les moyens fiscaux du gouvernement et du secteur privé.

Même si il y a eu une diminution de la croisance du trafic engendré par les modes de transports de surface, des pressions constantes s'exercent sur le réseau en vue de l'amélioration des services ferroviaires voyageurs et des services de traversier (voyageurs), deux éléments dudit réseau qui sont financés en grande partie par le gouvernement fédéral. L'acheminement du grain, du charbon et d'autres marchandises continuera à nécessiter des investissements dans l'infrastructure des transports pour améliorer le rendement économique du Canada.

Le Programme des transports de surface s'est accru sensiblement au cours de la dernière décennie, par suite de problèmes modaux et régionaux déterminés. Ce qui a contribué le plus à l'accroissement des dépenses, c'est le Programme des services ferroviaires voyageurs (après que la responsabilité d'administrer les subventions versées au titre de ces services eut été transférée de la Commission canadienne des transports et confiée à Transports Canada), l'accroissement des frais occasionnés par la prestation de services de traversier dans l'est du Canada, et l'aide à la construction de routes. Le Programme des transports de surface a connu une autre croissance temporaire en 1983-1984 et 1984-1985, à cause d'arrangements transitoires relatifs à des paiements provisoires faits au CN et au CP pour les pertes résultant du transport des grains. Sous réserve de changements importants dans l'orientation de la politique, l'ensemble des dépenses du Programme devrait diminuer pendant les prochaines années, puis se stabiliser.

Étant donné les ressources fiscales limitées, les meilleures façons de continuer à accroître la rentabilité des transports seront encore la modification sélective du réseau de transport, la détermination et la prise de mesures visant à accroître la productivité, et l'instauration de techniques nouvelles.

Comme le public est préoccupé des questions de sécurité, les provinces, l'industrie, les associations de sécurité routière et les groupements de protection des consommateurs espèrent fortement que le gouvernement fédéral sera le catalyseur indispensable qui assumera et coordonnera les initiatives nationales en matière de sécurité. Le nombre de victimes de la circulation ne changera probablement pas avant un ou deux ans.

Les pressions exercées pour améliorer l'efficacité et la productivité des transports de surface ainsi que les initiatives américaines en vue d'une réforme de la réglementation ont amené le Canada à examiner sa propre règlementation. Les ministres des Transports provinciaux et leur homologue fédéral ont convenu en principe d'un programme canadien de réforme économique et administrative pour l'industrie du camionnage. L'examen des répercussions de la déréglementation des chemins de fer nécessitera également une attention constante au cours des prochaines années.

## 2. Nouvelles initiatives

**VIA Rail:** Les efforts portent surtout sur les principales initiatives suivantes:

- une législation sera élaborée et adoptée pour fournir un cadre approprié et efficace à la prestation des services ferroviaires voyageurs au Canada;
- une évaluation complète de la gestion, de l'exécution et des aspects financiers du Programme des services ferroviaires voyageurs est en cours pour asurer les services les plus rentables et efficaces possible;
- un examen des frais d'exploitation que les chemins de fer imposent à VIA Rail pour la prestation de services et l'usage d'installations a lieu actuellement, et il est effectué dans le dessein d'instaurer une formule de dédommagement juste et raisonnable;
- le matériel roulant de VIA Rail sera amélioré pour lui permettre de répondre à des normes de rentabilité modernes, grâce à l'achat de matériel;
- l'amélioration des services ferroviaires dans l'ensemble du Canada a été approuvée, et elle sera réalisée en 1985. Il s'agit de la réinstauration du service transcontinental de l'est (l'"Atlantique", qui relie Montréal à Halifax via Sherbrooke et Saint-Jean (N.-B.), du Super continental (Winnipeg - Edmonton - Vancouver), du Canadien (liaison Montréal - Ottawa - Sudbury) et des trois services régionaux, (liaisons Montréal - Sherbrooke, Mont-Joli - Montréal et Toronto - Peterborough - Havelock).

**CN Marine Inc.:** Pour accroître l'efficacité des services de cabotage du golfe et de Terre-Neuve, de nouveaux navires seront acquis, qui réduiront en outre les frais de fonctionnement.

**Ententes sur le développement économique et régional:** Les ententes auxiliaires sur le développement des transports, qui prévoient des programmes déterminés de construction et d'amélioration de routes et de chemins, ont été exécutées pendant 1984-1985 de concert avec les provinces de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick. Ces programmes de construction routière portent sur une période quinquennale qui se terminera le 31 mars 1989, les contributions fédérales totalisant 16,4 millions de dollars à l'Île-du-Prince-Édouard et 63,4 millions au Nouveau-Brunswick.

## 3. Mise à jour des initiatives antérieures

**Programme spécial du gouvernement:** Pour ce programme le gouvernement prévoit dépenser environ 34,2 millions de dollars en 1985-1986. Les principales dépenses du programme ont trait à la construction de routes et de croisements étagés, ainsi qu'à l'amélioration de gares de VIA Rail.

**Tableau 6: Dépenses des projets, par activité (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | 1984-1985 | **1985-1986** | Totaux |
|---|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ | $ |
| Transports urbains | 7 650 | 11 065 | **2 194** | 20 909 |
| Transports routier | 13 744 | 42 633 | **22 944** | 79 321 |
| Transport ferroviaire du fret | 292 | - | - | 292 |
| Transport ferroviaire des voyageurs | 3 907 | 20 693 | **9 152** | 33 752 |
| | 25 593 | 74 391 | **34 290** | 134 274 |

**Transport du grain:** L'autorisation a été reçue d'accroître le financement du Programme de remise en état d'embranchements, d'établir la Réserve pour l'amélioration du réseau, et d'acheter des wagons-trémies. Une Réserve pour l'amélioration du réseau, portant sur une période de trois ans (de 1986-1987 à 1988-1989) et comprenant un montant de 51,3 millions de dollars, a été établie pour aider à financer l'exécution tant des projets ferroviaires que des projets autres que ferroviaires relatifs au réseau de transport des grains. En 1984-1985, 2 460 wagons-trémies ont été achetés au coût de 161 millions de dollars.

En outre, l'Office de transport du grain et le Comité supérieur de transport du grain ont été créés en 1984-1985, en vertu de la loi précitée. Un Commission d'enquête a été instituée pour examiner la question du monde de versement et présenter des recommandations au Ministre d'ici le 31 mars 1985.

**Transport ferroviaire des voyageurs:** Suite à la décision du gouvernement d'instaurer un programme des services ferroviaires voyageurs, un programme d'immobilisations révisé a été élaboré. La construction d'un atelier d'entretien se poursuit actuellement à Toronto se terminera en 1985. La modernisation du parc de VIA Rail est considérée prioritaire en raison de l'âge de la plupart des voitures de la Compagnie et des répercussions directes que le matériel roulant a sur le public. La livraison de la seconde commande de dix rames LRC s'est terminée en 1984.

L'amélioration de l'infrastructure (surtout entre Toronto et Ottawa), envisagée pour 1984 au coût prévu de 27,6 millions de dollars, a pris fin. Les efforts de VIA Rail en vue d'accroître la productivité et la rentabilité se poursuivent. En 1984, des recettes inférieures à celles qui avaient été prévues, ayant résulté surtout d'un fléchissement du marché des voyages, ont été compensées en partie par une hausse de la productivité et de meilleures méthodes d'utilisation et d'entretien du matériel.

**Transport par eau:** La renégociation de l'accord tripartite conclu avec CN Marine Inc. et le CN s'est terminée vers la fin de l'année financière 1983-1984. Comme le gouvernement a décidé de faire de CN Marine Inc. une société de la Couronne distincte, il devra apporter d'autres révisions à cet accord pour tenir compte des nouveaux arrangements financiers et administratifs.

**Réforme de la réglementation du camionnage:** Transports Canada, avec la collaboration des ministères et organismes provinciaux et territoriaux chargés des transports, continuera à essayer d'élaborer et d'instaurer une réglementation économique et administrative modifiée de l'industrie du camionnage.

**4. Efficacité du Programme**

**Généralités:** Le gouvernement fédéral poursuit ses objectifs déclarés dans le domaine des transports de surface, surtout grâce aux dépenses prévues par le Programme. Sa tâche se complique du fait que les transports de surface comprennent trois modes de transport très différents (ferroviaire, traversier et routier) et que sa compétence varie d'un mode à un autre. Alors que les chemins de fer et les services de traversier interprovinciaux relèvent presque entièrement de sa compétence, le transport routier relève principalement de celle des gouvernements provinciaux.

À cause de ce partage de compétences et de plusieurs objectifs non mesurables, il n'existe encore aucun indicateur complet de la mesure dans laquelle le Programme permet de mettre en place un réseau national de transports de surface sûr et efficace. Il y a toutefois des moyens déterminés de mesurer la rentabilité et la sécurité des principales

activités du Programme, et on peut s'en servir avantageusement pour évaluer l'efficacité globale de ce dernier. Les tableaux 7 à 11 présentent les résultats obtenus, accompagnés de brefs commentaires et de renvois à de plus amples explications dans la section II intitulée "Analyse par activité".

Le Programme des transports de surface atteint les objectifs déclarés, en collaboration étroite avec divers autres organismes fédéraux, des sociétés de la Couronne, d'autres paliers de gouvernement et avec l'industrie. Par conséquent, toute variation des résultats obtenus en matière de réalisation de ces objectifs ne peut être attribuée uniquement au rendement du Programme.

**Efficacité:** Deux indicateurs importants de l'évolution du Programme vers une plus grande efficacité sont le niveau des subventions versées pour les services ferroviaires voyageurs et les services de traversier.

**Programme des services ferroviaires voyageurs:** L'un des critères permettant d'en mesurer l'efficacité est le niveau moyen de la subvention de fonctionnement fédérale par kilomètre-voyageur payant. Il faut toutefois tenir compte du fait que les services ferroviaires voyageurs comprennent divers genres de services, à partir des services interurbains relativement rentables jusqu'à ceux qui donnent accès à des régions éloignées. Ces derniers sont très peu rentables mais sont offerts pour répondre aux besoins de transport fondamentaux des régions desservies.

**Tableau 7: Subvention de fonctionnement moyenne par kilomètre-voyageur payant***

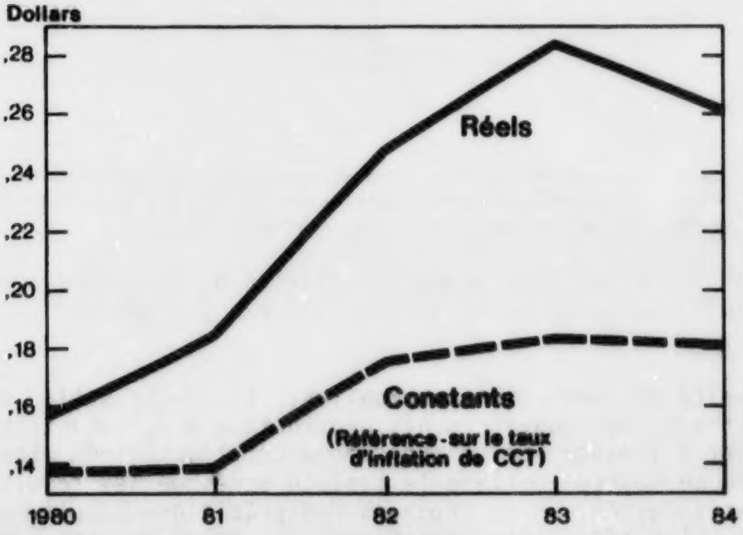


* L'expression "kilomètre-voyageur payant" signifie "le déplacement d'un voyageur payant sur la distance d'un kilomètre".



31

**Subventions aux services de traversier:** Le tableau 8 indique la tendance constatée pour ce qui est de la subvention de fonctionnement moyenne versée à tous les services de traversier auxquels contribue le Programme des transports de surface. Encore une fois, il faut tenir compte de la nécessité d'améliorer l'accès aux localités éloignées et de promouvoir le développement économique. La page 5-40 contient des précisions supplémentaires.

Le gouvernement fédéral remplit ses engagements constitutionnels à l'égard de l'Île-du-Prince-Edouard et de Terre-Neuve par l'entremise de CN Marine Inc. Cette dernière exploite également, au nom du gouvernement fédéral, deux services permettant aux usagers de traversier la baie de Fundy. Des facteurs comme l'étendue des activités, le genre de navires nécessaire, les conditions d'exploitation et le niveau de service exigé par le gouvernement n'incitent pas à comparer les frais engagés avec ceux d'autres exploitants.

**Tableau 8: Subvention par mille-capacité nautique auto-équivalent offert**

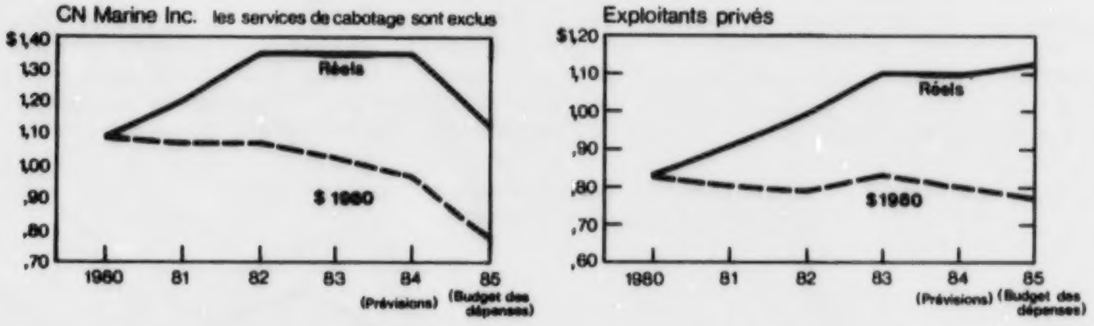


Note: Le mille-capacité nautique auto-équivalent est la capacité maximum du navire en unités auto-équivalentes multipliée par le nombre de trajets du navire multiplié par le nombre de milles nautiques parcouru.

**Sécurité:** Les principaux champs d'activité du Programme sont la sécurité des véhicules automobiles et la sécurité aux croisements de chemin de fer.

**Sécurité des véhicules automobiles:** Les responsables du Programme, de concert avec les gouvernements provinciaux et l'industrie automobile, participent à l'exécution de programmes complémentaires visant à réduire le taux de mortalité routière le tableau 9 résume les résultats obtenus et les objectifs visés, et on trouvera des précisions supplémentaires à la page 5-32. Les réductions importantes du nombre de morts de la route ont probablement résulté des conditions économiques ainsi que des efforts du gouvernement fédéral et des provinces pour accroître le port de la ceinture de sécurité et l'usage des ensembles de retenue d'enfant, améliorer la sécurité des véhicules automobiles, et mieux faire respecter le code de la route.

**Tableau 9: Nombre annuel de personnes tuées par 100 millions de kilomètres-véhicules**

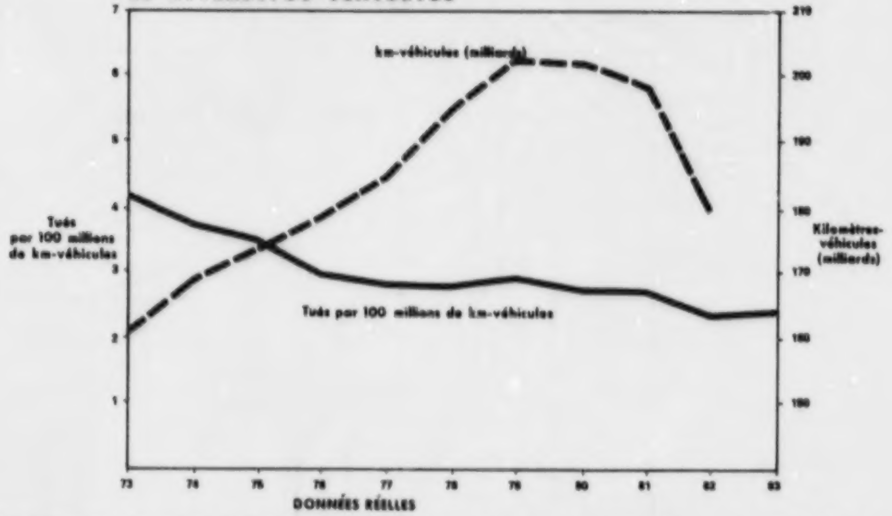


**Croisements de chemin de fer:** Le Programme contribue à réduire le nombre d'accidents aux croisements de chemin de fer en fournissant une aide financière pour la construction de croisements étagés. On trouvera des précisions à la page 5-29.

**Tableau 10: Accidents aux croisements de chemin de fer au Canada, de 1975 à 1983**

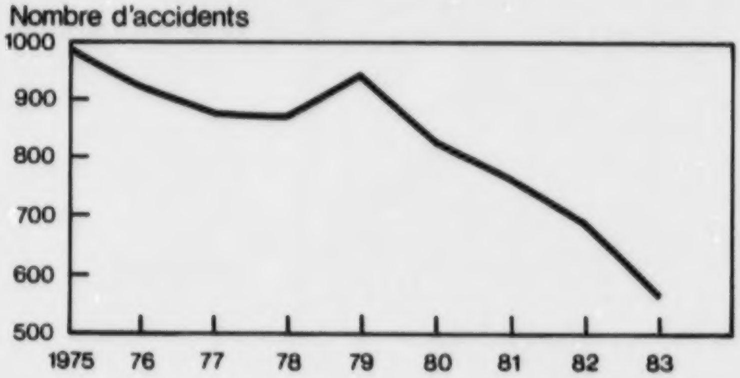


**Consommation de carburant:** Le Programme contribue à réduire la consommation de carburant des véhicules automobiles en établissant des normes facultatives d'économie de carburant pour les voitures neuves vendues au Canada et en surveillant attentivement la mesure dans laquelle elles sont respectées, ainsi qu'en assurant, avec l'industrie automobile et les provinces, la R et D relative à l'économie de l'énergie et touchant les routes et les véhicules automobiles. Le rendement récent et les objectifs à atteindre figurent dans le tableau 11, et ils sont indiqués plus en détail à la page 5-33.

**Tableau 11: Consommation moyenne de carburant pour les nouveaux véhicules vendus (L/100 Km)**

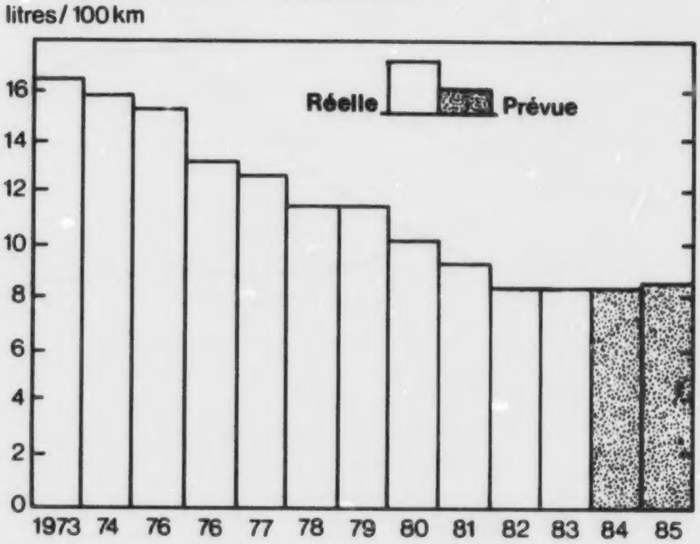


**Émissions des véhicules:** Le programme du gouvernement fédéral visant à établir des normes régissant les émissions des véhicules automobiles et à les faire respecter continue à réduire les niveaux d'émissions moyens du parc automobile au fur et à mesure que des véhicules neufs remplacent les vieux. On estime que les niveaux d'émissions ont baissé dans l'ensemble de 25 à 30% depuis 1973. D'autres renseignements figurent à la page 5-34.

Section II
Analyse par activité

## A. Transports urbains

### Objectif

Accroître l'efficacité des transports urbains; améliorer les normes de qualité de l'environnement urbain et rendre plus efficace l'utilisation des terrains; économiser l'énergie, et augmenter la sécurité aux croisements de chemin de fer.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente environ 2% du total des dépenses du Programme en 1985-1986, et 1% du total des années-personnes. Quelque 98% des fonds réservés à cette activité sont des contributions.

**Tableau 12: Dépenses pour l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Paiements pour: | | | | | | |
| L'aide aux transports urbains | 750 | - | 6 536 | - | 48 596 | - |
| Le déplacement de lignes de chemin de fer et la construction de croisements étagés | 15 634 | - | 12 625 | - | 10 965 | - |
| Projet témoin en matière de transport des personnes âgées | 311 | - | 262 | - | - | - |
| Politique et administration | 294 | 2 | 402 | 4 | 252 | 6 |
| | 16 989 | 2 | 19 825 | 4 | 59 813 | 6 |

**Rendement financier de 1983-1984:** Il n'y a eu aucune différence importante entre les besoins financiers réels et prévus.

**Tableau 13: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | Réel 1983-1984 | | Budget des dépenses principal 1983-1984 | | Différence | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Paiements pour: | | | | | | |
| L'aide aux transports urbains | 48 596 | - | 55 400 | - | (6 804) | - |
| Le déplacement de lignes de chemin de fer et la construction de croisements étagés | 10 965 | - | 6 070 | - | 4 895 | - |
| Politique et administration | 252 | 6 | 473 | 6 | (221) | - |
| | 59 813 | 6 | 61 943 | 6 | (2 130) | - |

**Explication de la différence:** Il y a eu diminution de l'aide aux transports urbains, parce que les travaux exécutés ont été moindres que ceux qui avaient été prévus. Il y a eu augmentation des frais de déplacement de lignes de chemin de fer et de construction de croisements étagés en Ontario, à cause du programme spécial du gouvernement.

**Description**

Les transports urbains relèvent principalement des gouvernements provinciaux et des administrations municipales. Le gouvernement fédéral accorde son appui financier aux travaux assujettis à la Loi sur le déplacement des lignes et sur les croisements de chemin de fer ainsi qu'au Programme d'aide aux transports urbains (PATU). Le présent PATU se terminera le 31 mars 1985.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Programme d'aide aux transports urbains:** En vertu du programme qui doit expirer le 31 mars 1985, quelque 207 projets on été exécutés. Les contributions accordées par le gouvernement fédéral pour en financer l'exécution ont totalisé 228,2 millions de dollars.

**Tableau 14: Ventilation des projets du Programme d'aide aux transports urbains**

| Genre de projet | Nombre | Contributions du PATU (en millions de dollars) |
|---|---|---|
| Transports urbains | 73 | 21,8 |
| Trains de banlieue | 1 | 29,9 |
| Métros de surface | 1 | 2,9 |
| Études de déplacement de lignes de chemin de fer | 7 | 0,4 |
| Déplacement de lignes de chemin de fer | 1 | 3,0 |
| Construction de croisements étagés | 124 | 170,2 |
| | 207 | 228,2 |

Les projets relatifs aux transports urbains ont été des achats d'autobus, l'amélioration d'installations d'entretien, la mise en place d'abribus et de systèmes de radiocommunications pour les services de transport en commun existants, ainsi que le rachat d'entreprises privées de façon à constituer un réseau de transport public, et même l'établissement d'un service de transport en commun complet (étude du transport en commun, achat d'autobus, construction d'un garage, installation d'abribus et de panneaux de signalisation, implantation d'une gare routière et d'un système de radiocommunications). Des véhicules spécialement adaptés aux handicapés ont été achetés, des voies piétonnes ont été construites et des études de la circulation ou des transports ont été effectuées. L'exécution d'un grand projet de remise en état des installations des services ferroviaires de banlieue de Montréal a exigé le versement d'une contribution de 30 millions de dollars en vertu du PATU.

En juin 1984, le gouvernement a également commencé à financer l'exécution d'un projet témoin comprenant deux volets et portant sur des services de transport spéciaux pour les personnes âgées dans la région de Winnipeg (Manitoba), qui sera exécuté sur une période de deux ans (1984-1985 et 1985-1986). Ce projet témoin vise à faire l'essai de service de porte à porte dans un milieu urbain densément peuplé, et d'un service à itinéraire fixe dans une banlieue donnée. Dans chaque cas, on mettra à l'épreuve un autobus qui s'abaisse, spécialement conçu pour le transport des handicapés.

**Déplacement de lignes de chemin de fer et construction de croisements étagés:** Le tableau 15 donne des précisions sur le financement par genre de projets. L'Opération Gareautrain est un programme d'information visant à avertir les conducteurs des dangers qu'ils courent aux croisements de chemin de fer.

**Tableau 15: Répartition des paiements pour déplacement de lignes de chemin de fer et de la construction de croisements étagés (en milliers de dollars)**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Déplacement de lignes de chemin de fer de Regina | **5 560** | 160 | 1 080 |
| Travaux de déplacement de lignes de chemin de fer et de construction de croisements étagés | **9 974** | 12 365 | 8 511 |
| Opération Gareautrain | **100** | 100 | 75 |
| Port Colborne (SCI) | **-** | - | 1 300 |
| | **15 634** | 12 625 | 10 966 |

Le gouvernement fédéral s'est engagé à verser un total de 23,75 millions de dollars au titre du projet de déplacement de voies ferrées de Régina, dont 3 millions de dollars ont été versés en vertu du Programme d'aide aux transports urbains (PATU).

Les travaux de construction de croisements étagés, permettent d'éliminer des passages à niveau dangereux, ce qui accroît invariablement la sécurité. En 1974, le nombre d'accidents survenus à des passages à niveau a été de 1 074 et il y a eu 114 morts, alors qu'en 1983, il y a eu 563 accidents qui ont provoqué la mort de 57 personnes. Pendant la même période, le nombre des blessés est tombé de 664 à 265. Nous prévoyons que l'année civile 1984 donnera lieu à d'autres diminutions dans toutes les catégories, même si l'immatriculation des véhicules automobiles a augmenté de 25 % depuis 1975. La diminution des taux de mortalité routière aux passages à niveau n'est pas uniquement attribuable au remplacement d'un bon nombre de ces derniers par des croisements étagés, mais résulte également d'autres programmes de sécurité routière fédéraux et provinciaux.

## B. Sécurité routière et Réglementation automobile

### Objectif

Contribuer à réduire le nombre de morts et de blessés sur les routes ainsi que les dommages matériels occasionnés par l'utilisation des véhicules automobiles, en augmentant la sécurité de ces derniers; à améliorer la santé des gens en réduisant les émanations de gaz et de vapeurs des nouveaux véhicules automobiles; à économiser l'énergie en réduisant la consommation de carburant moyenne de ces derniers.

À cet égard, les buts à atteindre et les initiatives à prendre sont les suivants:

- Contribuer à diminuer le nombre de morts sur les routes pendant la période de 1984 à 1988, par rapport à celui de la période de 1979 à 1983, en améliorant les normes de sécurité des véhicules automobiles, en augmentant le nombre des renseignements sur la sécurité fournis au public, et en exécutant avec les gouvernements provinciaux des programmes visant à accroître le port de la ceinture de sécurité et à réduire la conduite avec facultés affaiblies;

- S'assurer que les nouveaux véhicules permettront d'atteindre l'objectif de consommation de carburant de 1986, soit 8,6 L/100 km, et informer le public des cotes de consommation de carburant de toutes les voitures neuves vendues au Canada;

- Faire en sorte que les nouveaux véhicules automobiles construits en 1985 ne dépassent pas les normes actuelles d'émissions des véhicules automobiles (d'hydrocarbures (2,0 g/mi), d'oxyde de carbone (25,0 g/mi) et d'oxydes d'azote (3,1 g/mi).

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente environ 1% du total des dépenses relatives au Programme en 1985-1986, et 47% du total des années-personnes.

**Tableau 16: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Sécurité routière et Réglementation automobile | 14 366 | 136 | 14 681 | 138 | 13 104 | 140 |

Les recettes proviennent du recouvrement des frais d'utilisation du Centre d'essais pour véhicules automobiles auprès des clients qui relèvent d'autres gouvernements ou appartiennent au secteur privé, ainsi que de l'aliénation de biens d'équipement tels que les véhicules, une fois les essais terminés. Estimées à 0,3 million de dollar en 1985-1986, elles sont versées au Fonds du revenu consolidé et ne peuvent pas être utilisées pour l'activité.

**Rendement financier de 1983-1984:** En 1983-1984, il n'y a eu aucune différence importante entre le rendement financier prévu et le rendement financier réel. Les augmentations ont été causées par l'accroissement de la charge de travail, qui a permis d'appliquer convenablement la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles et la Loi sur la sécurité des pneus de véhicule automobile, et d'élaborer des normes de consommation de carburant pour la période postérieure à 1985. Trois autres années-personnes ont été affectées au programme Été Canada.

**Tableau 17: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | Réel 1983-1984 | | Budget des dépenses principal 1983-1984 | | Différence | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Sécurité routière et Réglementation automobile | 13 104 | 140 | 11 661 | 131 | 1 443 | 9 |

## Description

Même si les gouvernements provinciaux ont la responsabilité de construire et d'exploiter les réseaux routiers, il appartient au gouvernement fédéral d'élaborer, d'instaurer et de surveiller les politiques et les programmes portant respectivement sur:

- les recherches en matière de sécurité routière et de normes de sécurité relatives aux nouveaux véhicules automobiles et à leurs pièces;
- la consommation de carburant;
- les émissions des véhicules.

Ces fonctions sont remplies par les services suivants de la direction générale de la Sécurité routière et de la Réglementation automobile:

| Services | Fonctions |
|---|---|
| Normes de sécurité routière et recherches dans ce domaine | Etablissement de bases de données et de statistiques nationales connexes; recherches; établissement de normes. |

| | |
|---|---|
| **Activités relatives à la sécurité automobile et à l'économie de l'énergie** | Vérification de la conformité aux normes et aux dispositions du programme d'économie du carburant; tenue d'enquêtes sur les plaintes du public au sujet de prétendus défauts, et sur les correctifs apportés par les fabricants ou les importateurs. |
| Centre d'essais pour véhicules automobiles | Exécution de programmes d'essais des véhicules automobiles; réalisation de programmes d'amélioration des véhicules automobiles à l'intention de clients d'autres gouvernements ou du secteur privé. |
| Planification et activités régionales | Tenue d'enquêtes sur des accidents; élaboration et diffusion de renseignements techniques. |

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Sécurité routière:** Les recherches et les activités d'élaboration de normes continueront de se concentrer sur l'amélioration de la sécurité automobile, et surtout sur les dispositifs de retenue des occupants, le circuit de freinage et l'éclairage des véhicules, ainsi que le transport des handicapés. Pour assurer la conformité de l'industrie automobile aux normes de sécurité, il faudra faire l'essai d'environ 100 véhicules (au Centre d'essais pour véhicules automobiles) et 2500 pièces de véhicule, effectuer des vérifications techniques touchant 700 fabricants ou importateurs, enquêter sur 1500 plaintes du public et surveiller le déroulement des campagnes de rappel. Environ 1000 enquêtes détaillées sur des accidents appuiront les recherches et les activités d'élaboration de normes. Des renseignements techniques sur la sécurité routière et la sécurité automobile, sur l'économie du carburant et les émissions des véhicules seront fournis aux Canadiens.

Certaines ressources financières serviront à l'achat de véhicules utilisés pour les essais de conformité et à l'achat ou à la modification de matériel d'essai pour le Centre d'essais pour véhicules automobiles.

Une contribution de 147 000 $ sera versée à l'Association des routes et transports du Canada. Cet organisme à but non lucratif dont les membres sont des bénévoles (ce sont des représentants du gouvernement fédéral, des provinces et des municipalités, des transporteurs, des fabricants, des experts-conseils, etc.) s'intéresse aux aspects politiques, économiques et techniques de tous les modes de transport. En outre, les contributions en vue de recherches sur les mesures à prendre seront faites à des organismes, des agences, des associations et des institutions qui effectuent des recherches, élaborent ou évaluent des études de problèmes de sécurité routière ou des mesures de prévention des accidents qui influent sur les usagers de la route, les véhicules ou le réseau routier.

Grâce aux programmes de sécurité routière de Transports Canada, aux programmes complémentaires des provinces et des territoires, ainsi qu'aux efforts des entreprises, le taux canadien de mortalité routière a diminué de 45% de 1974 à 1984, surtout grâce à l'accroissement de la sécurité automobile, à la détermination de mesures de sécurité rentables qui ont par la suite été prises par d'autres paliers de gouvernement et à l'information du public. Les efforts se poursuivront pour accroître la sécurité automobile et collaborer avec les gouvernements provinciaux pour freiner les augmentations prévues du nombre de morts sur les routes. En consultant le tableau 18, on voit que 90% de tous les accidents occasionnés par les transports continuent de se produire sur les routes.

**Tableau 18: Pourcentage de morts par mode de transport**

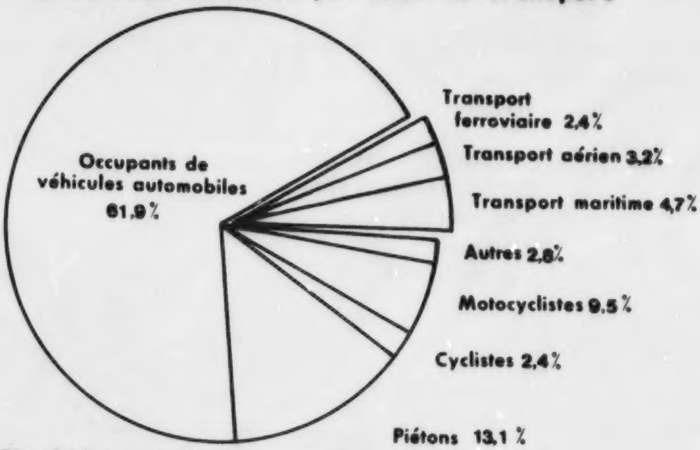


D'après les approximations pour 1983

**Consommation de carburant:** Le Canada consomme actuellement environ 3,2 millions de térajoules de pétrole par année. Environ 30% de ce pétrole est consommé par des voitures particulières et des camionnettes, et 15% par des véhicules utilitaires. En janvier 1976, le gouvernement a annoncé un programme d'économie de carburant axé principalement sur les voitures de tourisme appartenant à des particuliers. Les constructeurs d'automobiles ont accepté volontiers de s'y conformer. Pour définir ce programme et en surveiller le respect par l'industrie, les responsables du Programme des transports de surface ont produit des lignes directrices et des méthodes d'essai normalisées, vérifié les données des constructeurs sur la consommation de carburant, analysé des plaintes du public et mené des enquêtes sur l'étiquetage des véhicules et la transmission au public de données relatives à la consommation. Comme l'indique le tableau 19, ces mesures ont contribué depuis 1973 à réduire la consommation de carburant moyenne des voitures neuves au Canada. Pour s'assurer que la consommation de carburant des véhicules automobiles continuerait de diminuer, le Parlement a adopté en 1982 la Loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles. Le gouvernement a approuvé pour 1985-1986 un montant supplémentaire de 225 000 $, ainsi que trois autres années-personnes, pour permettre d'élaborer et d'évaluer un projet de normes de consommation de carburant pour la période postérieure à 1985, d'établir de meilleurs systèmes de données et de rédiger des règlements d'appui.

**Émissions des véhicules:** Un facteur lié étroitement à la baisse de la consommation de carburant est la quantité d'émissions des véhicules souhaitée. Le Ministère a élaboré des normes visant à réduire la pollution atmosphérique, avec la collaboration étroite d'Environnement Canada et d'Énergie, Mines et Ressources Canada, ainsi que d'organismes nord-américains dont les activités ont trait à l'ingénierie et aux techniques, de même qu'à l'énergie. Il achète chaque année des véhicules automobiles dont le nombre et la diversité sont fonction de l'évolution technologique, et en fait l'essai pour voir s'ils sont conformes aux normes de consommation de carburant et aux normes anti-pollution. Il effectue des analyses des incidences socio-économiques avec Environnement Canada, pour déterminer l'efficacité des normes anti-pollution (gaz d'échappement) pour la période qui suivra 1985.

Le tableau 20 indique les taux d'émanations nocives prévus, compte tenu du remplacement des anciens véhicules par de nouveaux véhicules satisfaisant aux normes en vigueur.

**Tableau 19: Consommations de carburant moyennes des nouveaux véhicules automobiles**

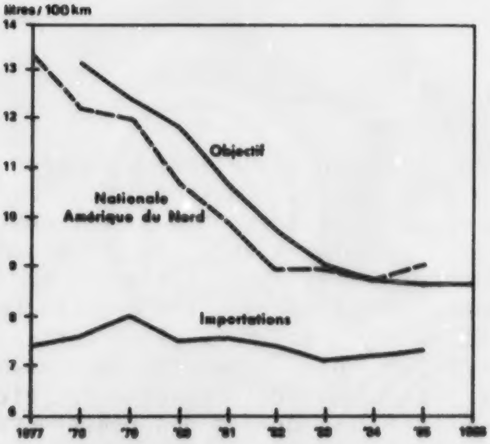


**Tableau 20: Taux d'émanations moyens prévus des véhicules automobiles**

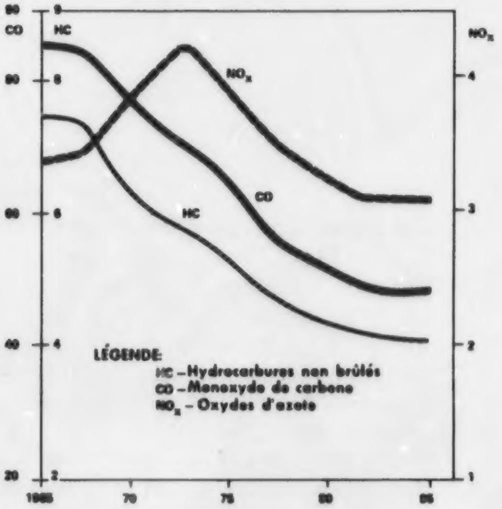

## C. Transport routier

### Objectif

Promouvoir l'écoulement sûr et efficace des gens et des marchandises par véhicule automobile, à travers les frontières provinciales et internationales, et s'assurer de l'existence et du bon entretien d'un réseau routier couvrant l'ensemble du Canada, tant sur le plan national que sur le plan régional.

Les buts et les initiatives sont les suivants:

- poursuivre avec les provinces et l'industrie du transport routier les efforts visant à réduire ou à éliminer uniformément les règlements inutiles sur les véhicules motorisés;
- surveiller et accroître la compatibilité des réglementations canadienne et américaine du camionnage;
- éxécuter le Programme fédéral-provincial de renforcement ou d'amélioration des routes principales (Phase II) dans les provinces de l'Atlantique, où des contibutions totalisant 23 millions de dollars seront versées en 1985-1986 pour appuyer l'amélioration de tronçons du réseau national de routes principales. Au cours de ce programme quinquennal à frais partagés, les contributions du gouvernement féderal totaliseront 120 millions de dollars;
- administrer les 23 millions de dollars qui seront dépensés pour aider Terre-Neuve et le Nouveau-Brunswick à construire des routes et à améliorer certaines routes principales et secondaires choisies en vertu du Programme spécial du gouvernement. Les contributions fédérales à l'appui de ce programme triennal à frais partagés totaliseront 79 millions de dollars;
- réaliser et coordonner un projet témoin triennal de transport par autocar des voyageurs handicapés (service Roadcruiser) à Terre-Neuve;
- administrer, en 1985-1986, la contribution fédérale de 13,6 millions de dollars à l'appui de l'élément Transport routier des ententes auxiliaires sur les transports négociées en vertu de l'Entente sur le développement économique et régional conclue avec l'Ile-du-Prince-Edouard et le Nouveau-Brunswick. La contribution féderale à ce programme quinquennal à frais partagés qui vise à exécuter des travaux de construction et d'amélioration sur des routes provinciales, des routes secondaires et des routes d'accès totalisera 79,8 millions de dollars.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente environ 6% du total des dépenses du Programme en 1985-1986, et 7% du total des années-personnes.

**Tableau 21: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Paiements pour la construction de routes: | | | | | | |
| Phase II du Programme des Maritimes | 23 000 | - | 24 112 | - | 17 800 | - |
| Phase II du Programme de Terre-Neuve | - | - | 7 355 | - | 16 545 | - |
| Accords de développement généraux (MEER) | - | - | - | - | 20 140 | - |
| Programme routier spécial | | | | | | |
| - Terre-Neuve | 5 504 | - | 22 153 | - | 7 356 | - |
| - Nouveau-Brunswick | 17 440 | - | 20 480 | - | 6 088 | - |
| Terra Transport - Gare routière | - | - | - | - | 300 | - |
| | 45 944 | - | 74 100 | - | 68 229 | - |
| Développement économique et régional- | | | | | | |
| Île-du-Prince-Édouard | 2 000 | - | 1 500 | - | - | - |
| Nouveau-Brunswick | 11 600 | - | 7 050 | - | - | - |
| | 59 544 | - | 82 650 | - | 68 229 | - |
| Politique et administration | 2 398 | 20 | 2 524 | 21 | 1 783 | 21 |
| | 61 942 | 20 | 85 174 | 21 | 70 012 | 21 |

**Rendement financier de 1983-1984:** Le tableau 22 résume les changements importants survenus dans les besoins financiers en 1983-1984.

**Tableau 22: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | Réel 1983-1984 | | Budget des dépenses principal 1983-1984 | | Différence | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Paiements pour la construction de routes: | | | | | | |
| Phase II du Programme des Maritimes | 17 800 | - | 18 000 | - | (200) | - |
| Phase II du Programme de Terre-Neuve | 16 545 | - | 15 540 | - | 1 005 | - |
| Accords de développement généraux (MEER) | 20 140 | - | 8 577 | - | 11 563 | - |
| | 54 485 | - | 42 117 | - | 12 368 | - |
| Programme routier spécial | | | | | | |
| Terre-Neuve | 7 356 | - | - | - | 7 356 | - |
| Nouveau Brunswick | 6 088 | - | - | - | 6 088 | - |
| Terra Transport - Gare routière | 300 | - | - | - | 300 | - |
| | 68 229 | - | 42 117 | - | 26 112 | - |
| Politique et administration | 1 783 | 21 | 1 547 | 22 | 236 | (1) |
| | 70 012 | 21 | 43 664 | 22 | 26 348 | (1) |

**Explication de la différence:** La différence résulte des mesures importantes ci-après ajoutées au Programme après avoir été approuvées dans le Budget des dépenses supplémentaire de 1983-1984:

- paiements faits à la province de Terre-Neuve en vertu de l'Accord sur le renforcement et à l'amélioration des routes principales;
- le Programme de financement routier, exécuté en vertu d'accords cadre de développement conclus avec les provinces, a été transféré du ministère de l'Expansion économique régionale à Transports Canada (13,1 millions de dollars). Les derniers paiements au titre de ce programme ont été effectués en 1983-1984;
- programmes de financement routiers exécutés en vertu d'un programme spécial du gouvernement ont occasionné une dépense de 13,7 millions de dollars pour l'exécution de projets de construction et d'amélioration de routes principales et secondaires choisies.

**Description**

**Paiements pour la construction de routes:** Le gouvernement fédéral conclut des accords à frais partagés avec les provinces pour le renforcement et l'amélioration des routes principales et d'autres routes choisies. Les programmes de construction de routes offrent des avantages tels que l'accroissement de la sécurité, l'augmentation de la capacité, la diminution des frais des usagers de la route, l'instauration de limites de chargement des véhicules moins restrictives, et la réduction des périodes de déplacement.

**Politique et administration:** Cette composante possède les ressources nécessaires pour élaborer, instaurer et surveiller des politiques et des programmes relatifs à la construction de routes et aux activités des transporteurs routiers. Ses responsabilités comprennent la négociation et l'application d'accords de construction routière, ainsi que la réalisation d'évaluations techniques et économiques de programmes routiers. L'attribution consistant à assurer la réglementation des activités extra-provinciales des transporteurs routiers a été déléguée aux provinces en vertu de la Loi sur le transport par véhicule à moteur. La direction générale du Transport routier est chargée de promouvoir l'uniformité des règlements provinciaux et d'élaborer des lignes de conduite fédérales en encourageant l'efficacité de la rentabilité du camionnage et du transport par autocar interprovinciaux et internationaux.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Développement du réseau routier:** Une seconde phase du Programme de renforcement ou d'amélioration des routes principales a été approuvée en 1982, pour les trois provinces maritimes (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Edouard). Elle prévoit une dépense totale de 84 millions de dollars, dont un montant estimatif de 23 millions de dollars en 1985-1986. Une phase II semblable a également été approuvée pour Terre-Neuve, où la dépense du gouvernement fédéral totalisera 36 millions de dollars, les derniers paiements ayant été faits en 1984-1985. Le programme actuellement exécuté à Terre-Neuve est un programme triennal (de 1982-1983 à 1984-1985), et les accords conclus avec les provinces maritimes doivent durer cinq ans (de 1982-1983 à 1986-1987).

Les programmes de financement routier établis en vertu d'accords cadre de développement conclus avec les provinces, qui ont été transférés du ministère de l'Expansion économique régionale à Transports Canada en 1982, prévoyaient l'achèvement de travaux d'amélioration et de construction de routes en Colombie-Britannique, au Nouveau-Brunswick et au Québec. Les derniers paiements ont été faits aux provinces en 1983-1984.

D'autres programmes de financement routier, mis sur pied en vertu du programme spécial du gouvernement et visant à l'exécution de projets de construction et d'amélioration de routes principales et secondaires choisies du Nouveau- Brunswick et de Terre-Neuve, ont été approuvés en 1983-1984. Au nombre de deux, soit un par province, ce sont des programmes triennaux (de 1983-1984 à 1985-1986) qui obligeront le gouvernement fédéral à dépenser un total de 35 millions de dollars à Terre-Neuve et de 44 millions de dollars au Nouveau-Brunswick au cours de la période visée.

Les ententes auxiliaires sur le développement des transports, qui prévoient des programmes de construction et d'amélioration de routes et de chemins, ont été exécutées pendant 1984-1985 dans les provinces de l'Île-du-Prince-Edouard et du Nouveau-Brunswick. Ces programmes routiers portent sur une période quinquennale qui se terminera le 31 mars 1989, et leur coût totalisera 32,8 millions de dollars à l'Î.-P.-E. et 90,5 millions de dollars au N.-B., le total des contributions du gouvernement fédéral devant se chiffrer à 16,4 et 63,4 millions respectivement.

**Tableau 23: Contributions au Programme de renforcement ou d'amélioration des routes principales, par province (en milliers de dollars)**

| | | Jusqu'à 1976-77 | 1977-78 | 1978-79 | 1979-80 | 1980-81 | 1981-82 | 1982-83 | 1983-84 | Prévisions de 1984-85 | Totaux |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | (en milliers de dollars) | | | | | | | | | |
| C.-B. | (1) | 6 401 | 3 599 | 2 500 | - | - | - | - | - | - | 12 500 |
| | (3) | - | - | - | - | - | - | 704 | - | - | 704 |
| Alb. | (1) | 7 500 | 2 500 | 2 500 | - | - | - | - | - | - | 12 500 |
| | (2) | 20 194 | 8 048 | 9 205 | 5 885 | - | - | - | - | - | 43 332 |
| Sask. | (1) | 7 500 | 2 500 | 2 434 | 2 500 | 7 500 | - | - | - | - | 22 434 |
| | (2) | 17 978 | 8 310 | 8 734 | 5 554 | - | - | - | - | - | 40 576 |
| Man. | (1) | 6 435 | 2 500 | 1 378 | 6 158 | - | - | - | - | - | 16 471 |
| | (2) | 26 105 | 12 088 | 13 889 | 8 102 | - | - | - | - | - | 60 184 |
| Qué. | (3) | - | - | - | - | - | - | 10 851 | 19 714 | - | 30 565 |
| N.-É. | (2) | - | 5 175 | 10,254 | 15 049 | 1 522 | - | 6 892 | 9 161 | 10 500 | 58 553 |
| N.-B. | (2) | - | 850 | 4 449 | 8 360 | 9 661 | 7 681 | 5 747 | 7 436 | 10 900 | 55 084 |
| | (3) | - | - | - | - | - | - | 1 587 | 426 | - | 2 013 |
| | (4) | - | - | - | - | - | - | - | 6 088 | 20 480 | 26 568 |
| | (5) | - | - | - | - | - | - | - | - | 7 050 | 7 050 |
| Î.-P.-É. | (2) | - | 423 | 2 242 | 2 989 | 1 346 | - | 1 449 | 1 203 | 2 712 | 12 364 |
| | (5) | - | - | - | - | - | - | - | - | 1 500 | 1 500 |
| T.-N. | (2) | - | - | 9 805 | 15 984 | 3 628 | 583 | 12 100 | 16 545 | 7 355 | 66 000 |
| | (4) | - | - | - | - | - | - | - | 7 356 | 22 153 | 29 509 |
| Totaux (en milliers de dollars) | | 92 113 | 45 993 | 67 390 | 70 581 | 23 657 | 8 264 | 39 330 | 67 929 | 82 650 | 497 907 |

(1) Programme d'amélioration de routes du nord des Prairies
(2) Programme de renforcement ou d'amélioration des routes principales
(3) Autres programmes de financement routier (transférés du MEER)
(4) Programme de projets spéciaux du gouvernement
(5) Entente sur le développement économique régional (EDER)

NOTA: Transports Canada ne tient aucun registre indiquant les nombres cumulatifs de milles ou de kilomètres de routes qui ont été améliorés. Dans certains cas, par exemple celui de la pose définitive du revêtement, les projets exécutés constituent la dernière étape de travaux qui ne sont pas réalisés en vertu du Programme. En outre, certains travaux de nivellement effectués dans le cadre de ce dernier ne seront pas terminés à cause du manque de temps et de restrictions financières.

**Réforme de la réglementation du camionnage:** La réforme de la réglementation du camionnage a pour but d'accroître l'efficacité et la productivité dans cette industrie, pour que les entreprises canadiennes puissent concurrencer celles de nos partenaires commerciaux international. Les ministres des Transports fédéral et provinciaux ont convenu en principe d'élaborer et d'exécuter la première phase de cette réforme.

## D. Transport par eau

### Objectif

Voir à la mise en place et à l'exploitation de services de cabotage et de traversier sûrs, efficaces et suffisants, conformément aux engagements pris en vertu des Conditions de l'entrée de l'Île-du-Prince-Édouard dans la Confédération et des Conditions de l'union de Terre-Neuve au Canada, ainsi que des responsabilités assumées d'après des décisions de principe du gouvernement.

À cette fin, les initiatives suivantes sont prévues pour 1985-1986:

- limiter la croissance des subventions nécessaires grâce à de meilleures méthodes de passation des marchés et à un contrôle plus rigoureux des frais;
- donner suite énergiquement aux décisions visant à faire du CN Marine Inc. une société de la Couronne;
- acquérir de nouveaux navires pour CN Marine Inc., en vue d'accroître l'efficacité des services actuels;
- continuer à élaborer de nouveaux indicateurs du rendement et un nouveau mode de présentation de rapports, pour assurer une meilleure surveillance de tous les services de traversier;

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente environ 16% du total des dépenses du Programme en 1985-1986, et 9% du total des années-personnes pendant la même année. Les subventions, contributions et paiements faits à CN Marine Inc. au titre des services de traversier et de cabotage constituent pour leur part 96% des dépenses prévues pour l'activité en question.

**Tableau 24: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Budgétaire | | | | | | |
| Paiements relatifs aux services de traversier et de cabotage assurés par: | | | | | | |
| Les provinces | 20 475 | - | 19 498 | - | 18 557 | - |
| Des exploitants privés | 10 106 | - | 13 337[2] | - | 12 176[2] | - |
| CN Marine Inc.[3] | 132 911 | - | 168 176 | - | 156 612 | - |
| La Société des Transports du Nord Limitée[1] | - | - | - | - | 643 | - |
| | 163 492 | - | 201 011 | - | 187 988 | - |
| Politique et administration | 2 653 | 26 | 2 163 | 26 | 1 836 | 26 |
| Totaux | 166 145 | 26 | 203 174 | 26 | 189 824 | 26 |
| Non budgétaire | | | | | | |
| Achat d'actions du CN | - | - | 6 100 | - | 69 032 | - |

[1] Les ressources nécessaires au réapprovisionnement du Keewatin assurées par la STNL, et la responsabilité de ce réapprovisionnement, ont été cédées au Programme du transport par eau pour 1984-1985 et les année subséquentes.

[2] Ce montant comprend un paiement estimatif de 3,5 millions de dollars en 1984-1985 et 2,8 millions de dollars en 1983-1984 à l'Atlantic Container Express.

[3] Pour de plus amples renseignements sur la différence entre les prévisions et le budget des dépenses, voir la page 5-46.

L'affrêtage annuel de quatre navires appartenant à Transports Canada produit des recettes. Ces dernières, estimées à 0,44 million de dollars en 1985-1986, sont versées directement au Fonds du revenu consolidé et ne peuvent être utilisées aux fins de l'activité concernée.

**Rendement financier de 1983-1984:** Le tableau 25 indique les différences variables constatées entre les dépenses budgétaires et non budgétaires réelles de 1983-1984 et les dépenses budgétaires et non budgétaires prévues de la même année.

**Tableau 25: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | Réel 1983-1984 | | Budget des dépenses principal 1983-1984 | | Différence | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| **Budgétaire** | | | | | | |
| Paiements relatifs aux services de traversier et de cabotage assurés par: | | | | | | |
| Les provinces | 18 557 | - | 18 571 | - | (14) | - |
| Des exploitants privés | 12 176 | - | 10 771 | - | 1 405 | - |
| CN Marine Inc. | 156 612 | - | 158 864 | - | (2 252) | - |
| La Société des Transports du Nord Limitée | 643 | - | 650 | - | (7) | - |
| | 187 988 | - | 188 856 | - | (868) | - |
| Politique et administration* | 1 836 | 26 | 2 779 | 27 | (943) | (1) |
| Totaux | 189 824 | 26 | 191 635 | 27 | (1 811) | (1) |
| **Non budgétaire** | | | | | | |
| Achat d'actions du CN | 69 032 | - | 42 900 | - | 26 132 | - |

*Y compris des immobilisations de 84 000 $ (461 000 $ dans le Budget des dépenses principal)

**Explication de la différence:** Les fonds nécessaires à l'achat d'actions du CN ont dépassé les prévisions initiales à cause de l'accélération des paiements faits au titre de la construction d'un nouveau navire, le M.V. Caribou.

**Description**

**Paiements au titre des services de traversier et de cabotage:** La politique fédérale établit l'admissibilité à l'aide financière au transport par eau aux services prévus par la Constitution ou remplaçant ces derniers, aux services de cabotage de Terre-Neuve, aux services qui offrent des possibilités de développement particulières et à ceux qui desservent des localités éloignées. Les services prévus par la Constitution sont les services de traversier que le gouvernement fédéral doit appuyer en vertu des Conditions de l'union de Terre-Neuve au Canada et des Conditions de l'entrée de l'Île-du-Prince-Édouard dans la Confédération. Les bénéficiaires de l'aide fédérale en vertu de la politique en question sont les suivants:

- Terre-Neuve, Québec et la Colombie-Britannique;
- L'Atlantique Container Express, une société assurant le transport par eau direct;
- cinq exploitants (privés) de services de traversier de la côte est;
- CN Marine Inc. qui exploite cinq services de traversier pour voyageurs et véhicules routiers, deux services de traversier-rail dans les provinces de l'Atlantique, et le service de cabotage de Terre-Neuve.

**Politique, planification et administration:** Ce composant possède les ressources nécessaires pour dresser et appliquer des lignes de conduite, des plans et des programmes relatifs à tous les aspects de l'aide au transport par eau et des services connexes subventionnés par le gouvernement fédéral. Ses attributions comprennent l'établissement de niveaux de services pour le transport par eau subventionné, la négociation et la surveillance du rendement à la lumière de marchés d'exploitation conclus avec CN Marine Inc., et des exploitants de services de traversier privés, la négociation d'accords avec des gouvernements provinciaux pour l'exploitation de services de traversier à frais partagés, et l'apport d'une contribution convenable du gouvernement fédéral aux services de traversier et de cabotage interprovinciaux et intraprovinciaux.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Services de traversier et de cabotage - Paiements aux provinces:** En échange d'un engagement pris par les provinces de Terre-Neuve et de Québec de fournir des services suffisants dans des régions déterminées, et par la Colombie-Britannique d'assurer des services convenables de transport des voyageurs et des marchandises sur la côte ouest en général, le ministère des Transports verse une subvention annuelle au gouvernement de chacune de ces trois provinces. Chaque subvention est modifiée tous les ans pour tenir compte des fluctuations de l'indice des prix à la consommation dans les villes de Vancouver, Saint-Jean (T.-N.) et Québec. Le tableau 26 indique les paiements effectués ou à effectuer.

**Tableau 26: Subventions aux provinces (en milliers de dollars)**

| | Réel 1982-1983 | Réel 1983-1984 | Prévu 1984-1985 | **Budget des dépenses 1985-1986** |
|---|---|---|---|---|
| Colombie-Britannique | 12 542 | 13 683 | 14 361 | **15 080** |
| Terre-Neuve | 1 958 | 2 140 | 2 267 | **2 380** |
| Québec | 2 472 | 2 734 | 2 870 | **3 015** |
| Totaux | 16 972 | 18 557 | 19 498 | **20 475** |

**Services de traversier et de cabotage - Paiements à des exploitants privés:** Les subventions sont versées à des exploitants privés pour leur permettre d'assurer les services de traversier et de cabotage pour voyageurs et marchandises. Tous les services de traversier sont interprovinciaux, sauf celui de Black's Harbour/Grand-Manan au Nouveau-Brunswick, et celui de la baie de Plaisance, à Terre-Neuve. Le tableau 27 indique les subventions pour l'acquisition de services de traversier appartenant à des transporteurs privés. Le tableau 28 indique les subventions par mille-capacité nautique auto-équivalent offert pour les trois plus importants exploitants privés.

**Tableau 27: Subventions versées pour l'acquisition de services de traversier appartenant à des transporteurs privés**

| Services | Budget des dépenses 1985-1986 | | | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 | Réel 1982-1983 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Frais admissibles | Recettes | Sub-ventions | Niveaux des subventions fédérales | | | |
| | (en milliers de dollars) | | | (Pourcentages des frais admissibles | | | |
| Transporteurs privés | | | | | | | |
| Wood Islands (Î.-P.-É)/ Caribou (N.-É) (Northumberland Ferries Ltd.) | 9 787 | 3 787 | **6 000** | **61** | 64 | 65 | 64 |
| Sainte-Barbe (T.-N.)/ Blanc-Sablon (Québec) (Northern Cruiser Ltd.) | 1 746 | 646 | **1 100** | **63** | 66 | 55 | 57 |
| Souris (Î.-P.-É.)/ Cap-aux-Meules, (Québec) (C.T.M.A.) | 4 677 | 2 470 | **2 207** | **47** | 50 | 51 | 49 |
| Black's Harbour (N.-B.)/ North Head (N.-B.) (Coastal Transport Ltd.) | 955 | 696 | **259** | **27** | 30 | 31 | 34 |
| Argentia, Petite Forte, South East Bight et Little Paradise dans la baie de Placentia (Puddister Trading Co. Ltd | 564 | 24 | **540** | **96** | 96 | 96 | 95 |
| Totaux | 17 729 | 7 623 | **10 106** | - | - | - | - |

**Tableau 28: Subvention par mille-capacité nautique auto-équivalent offert en dollars de 1983.**

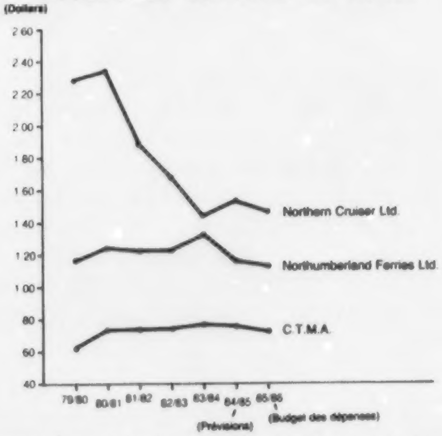


Nota: Le mille-capacité nautique auto-équivalent est la capacité maximum du navire en unités auto-équivalentes multipliée par le nombre de trajets du navire multiplié par le nombre de milles nautiques parcouru.

**Services de traversier et de cabotage - Paiements à CN Marine Inc.:** Depuis le 1er janvier 1979, CN Marine Inc. offre des services de traversier et de cabotage en vertu de marchés d'exploitation passés avec Transports Canada. Ce dernier a également conclu des marchés pour le transport de wagons par CN Marine Inc. entre le continent et l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve. Ces marchés sont négociés de nouveau chaque année, sous réserve des conditions et modalités de l'accord tripartite conclu entre Transports Canada, le CN et CN Marine Inc., qui a récemment fait l'objet d'un examen. De nouveaux navires seront acquis dans les limites du financement actuel, amélioreront l'efficacité des services ainsi que la capacité, et réduiront les frais d'exploitation.

Les marchés d'exploitation suivent l'année civile et correspondent ainsi à l'exercice financier des entreprises. Le tableau 29 indique la répartition des paiements prévus pour 1985-1986, par année civile.

**Tableau 29: Répartition des paiements à CN Marine Inc. prévus pour 1985-1986, par année civile (en milliers de dollars)**

| | |
|---|---|
| Année civile 1985 | |
| Paiements prévus | 132 911 |
| Moins le financement assuré à même les crédits des années précédentes | 32 750 |
| | 100 161 |
| Année civile 1986 | |
| Provisions pour le premier trimestre | 32 750 |
| | 132 911 |

Le tableau 30 indique la raison du niveau des paiements à CN Marine Inc. pour l'année civile 1985. Les tableaux 31 et 32 donnent les détails de ces paiements par service de traversier offert.

**Tableau 30: Raison du niveau des paiements à CN Marine Inc. par année civile (en milliers de dollars)**

| | Prévu 1985 | Prévu 1984 | Réel 1983 | Réel 1982 |
|---|---|---|---|---|
| Dépenses de fonctionnement | **157 618** | 157 248 | 149 147 | 147 246 |
| Amortissement | **11 500** | 11 943 | 11 602 | 8 517 |
| Administration et autres postes non attribués | **17 500** | 19 221 | 17 824 | 16 725 |
| Dépenses totales | **186 618** | 188 412 | 178 573 | 172 488 |
| Allocation pour bénéfices | **-** | 22 800 | 19 803 | 16 507 |
| Frais admissibles (totaux) | **186 618** | 211 212 | 198 376 | 188 995 |
| Recettes provenant des usagers | **52 282** | 46 312 | 43 982 | 37 451 |
| Revenu en intérêts | **1 425** | 2 000 | 1 236 | 1 888 |
| Paiements du gouvernement fédéral | **132 911** | 162 900* | 153 158* | 149 656* |

* Comprend les paiements au programme d'aide à la main-d'oeuvre.

Le niveau de référence de 1985-1986 tient compte de changements fondamentaux apportés à l'exploitation et à la gestion de CN Marine Inc., annoncés par le gouvernement. Le plus important a été la décision de faire de cette dernière une société de la Couronne distincte, et d'éliminer l'indemnité pour bénéfices pendant deux ans, ainsi que le versement d'un dividende au CN. Cela représente une économie de 21,5 millions de dollars. D'autres économies totalisant 15,3 millions sont rendues possibles par l'augmentation des recouvrements de frais sélectifs, la diminution des frais d'exploitation, la réorganisation des services de cabotage ainsi que des services de traversier du golfe et de la baie de Fundy, et le rajustement des tarifs par suite de recettes accrues (environ 5 millions de plus).

**Tableau 31: Paiements à CN Marine Inc. par service de traversier (année civile)**

| Services de traversier | Prévu 1985 Frais admissibles | Prévu 1985 Recettes | Prévu 1985 Subventions | Prévu 1985 | Prévu 1984 | Réel 1983 | Réel 1982 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | (en milliers de dollars) | | | Niveaux des subventions fédérales (en pourcentages) | | | |
| North Sydney/Port-aux-Basques | | | | | | | |
| - Par eau | 51 869 | 15 853 | 36 016 | 69,4 | 77,3 | 76,7 | 78,5 |
| - Par chemin de fer | 23 451 | 5 452 | 17 999 | 76,8 | 80,9 | 83,7 | 88,5 |
| North Sydney/Argentia | 9 124 | 2 573 | 6 551 | 71,8 | 77,5 | 73,7 | 78,1 |
| Service de cabotage de Terre-Neuve | 35 674 | 3 746 | 31 928 | 89,5 | 91,6 | 92,8 | 93,1 |
| Cap Tourmentin/Borden | | | | | | | |
| - Par eau | 36 415 | 8 632 | 27 783 | 76,3 | 81,0 | 79,2 | 78,8 |
| - Par chemin de fer | 4 321 | 167 | 4 154 | 96,1 | 96,3 | 95,2 | 95,6 |
| Digby/St. John | 13 303 | 7 737 | 5 566 | 41,8 | 53,3 | 57,1 | 47,0 |
| Yarmouth/Bar Harbor | 11 036 | 8 122 | 2 914 | 26,4 | 51,5 | 49,6 | 38,8 |
| Yarmouth/Portland* | - | - | - | - | - | - | 77,0 |
| Intérêts | 1 425 | 1 425 | - | - | - | - | - |
| Totaux | 186 618 | 53 707 | 132 911 | - | - | - | - |

* Le service Yarmouth/Portland a pris fin le 31 décembre 1982.

**Tableau 32: Subvention par mille-capacité nautique auto-équivalent offert (y compris une provision pour bénéfices relative à la période de 1980 à 1984)**

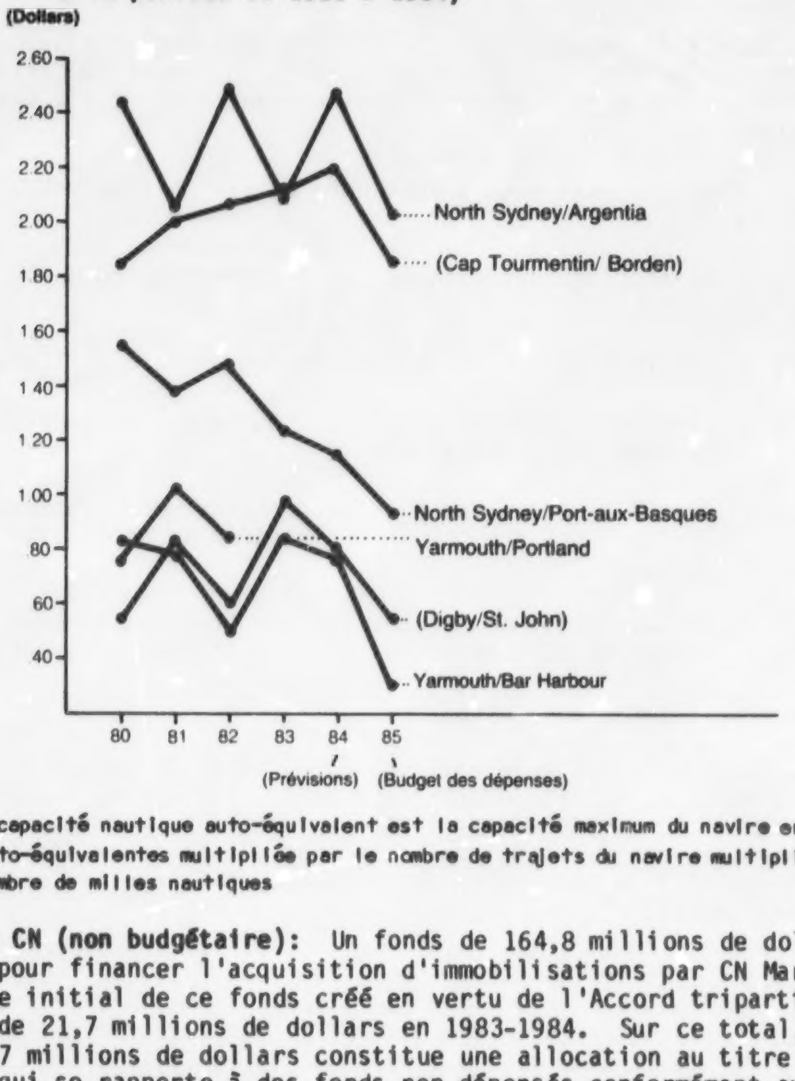


Nota: Le mille-capacité nautique auto-équivalent est la capacité maximum du navire en unités auto-équivalentes multipliée par le nombre de trajets du navire multiplié par le nombre de milles nautiques

**Achat du CN (non budgétaire):** Un fonds de 164,8 millions de dollars a été établi pour financer l'acquisition d'immobilisations par CN Marine Inc. Le solde initial de ce fonds créé en vertu de l'Accord tripartite a été augmenté de 21,7 millions de dollars en 1983-1984. Sur ce total, un montant de 6,7 millions de dollars constitue une allocation au titre de l'inflation, qui se rapporte à des fonds non dépensés conformément au plan initial et, et les 15 autres millions représentent une contribution du ministère de l'Expansion industrielle régionale en vue de la mise en service d'un navire nommé le Gulfspan. Aux termes de l'accord en question, le gouvernement du Canada achète des actions du CN qui, à son tour, doit utiliser les fonds qu'il reçoit ainsi pour acheter des actions de sa filiale, CN Marine Inc.

La plupart des fonds d'immobilisations actuels sont utilisés par CN Marine Inc. pour acquérir un nouveau traversier, le M.V. Caribou.

## E. Transport ferroviaire du fret

### Objectif

Contribuer à l'implantation et à l'exploitation d'un réseau de transport ferroviaire du fret, notamment des grains, qui soit sûr, efficace et suffisant, et qui aide ainsi le gouvernement fédéral à atteindre ses objectifs.

À cette fin, les buts à atteindre et les initiatives à prendre sont les suivants:

- assurer une capacité ferroviaire suffisante dans l'ensemble du pays;
- examiner la Loi sur le transport du grain de l'Ouest;
- aider à accroître la capacité du réseau de transport et de manutention des grains;
- voir à la remise en état de certains embranchements tributaires du transport des grains et intégrés au réseau ferroviaire de base;
- recouvrer des montants versés en trop aux Chemins de fer nationaux du Canada, qui totalisent 46,8 millions de dollars.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente environ 13% du total des dépenses du Programme pour 1985-1986, et 11% du total des années-personnes. La plupart des dépenses (96%) sont des contributions versées aux compagnies de chemin de fer au titre des frais de remise en état d'embranchements ferroviaires des Prairies, et à la Commission canadienne du blé pour la location de wagons-trémies.

Tableau 33: **Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Appui au transport des grains | | | | | | |
| Remises en état d'embranchements | 99 800 | - | 132 900 | - | 93 200 | - |
| Acquisition de wagons-trémies | - | - | 164 665 | - | 86 183 | - |
| Location de wagons-trémies | 17 242 | - | 17 718 | - | 17 054 | - |
| | 117 042 | - | 315 283 | - | 196 437 | - |
| Entente auxiliaire Canada - Manitoba sur Churchill | 6 000 | - | 300 | - | - | - |
| Versements faits aux chemins de fer par suite de l'entrée en vigueur de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest | - | - | 29 336 | - | 324 593 | - |
| Développement du transport ferroviaire du fret - Programme de conteneurisation du chemin de fer de Terre-Neuve | - | - | 9 200 | - | 12 810 | - |
| Aide à la main-d'oeuvre | - | - | 2 000 | - | 958 | - |
| Autre développement du transport ferroviaire du fret | 163 | - | 490 | - | 292 | - |
| Politique, planification et administration | 3 332 | 31 | 4 697 | 29 | 3 156 | 34 |
| Bureau du coordonnateur du transport des grains* | - | - | 268 | 4 | 1 138 | 18 |
| | 126 537 | 31 | 361 574 | 33 | 539 384 | 52 |

* Le Bureau du coordonnateur du transport des grains a été établi en tant que programme distinct en 1984-1985.

L'activité a deux sources de recettes, qui totaliseront selon les estimations 1 million de dollars en 1985, qui sont créditées directement au Fonds du revenu consolidé, et qui doivent être utilisées à d'autres fins.

La première source de recettes est l'intérêt que les compagnies de chemin de fer paient au gouvernement sur les fonds du programme de remise en état qui sont avancés pendant l'année et qui n'ont pas été utilisés avant la fin de novembre. La seconde source de recettes est la location de wagons-trémies à grain à ces compagnies pour l'acheminement hivernal de ce produit, lorsqu'ils ne sont pas nécessaires pour le transport des grains dans l'Ouest canadien.

**Rendement financier de 1983-1984:** Le tableau 34 indique les principaux articles de dépenses.

**Tableau 34: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | Réel 1983-1984 | | Budget des dépenses principal 1983-1984 | | Différence | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Appui au transport des grains | | | | | | |
| Remise en état d'embranchements | 93 200 | - | 93 200 | - | - | - |
| Acquisition de wagons-trémis | 86 183 | - | - | - | 86 183 | - |
| Location de wagons-trémis | 17 054 | - | 17 718 | - | (664) | - |
| | 196 437 | - | 110 918 | - | 85 519 | - |
| Versements faits aux chemins de fer par suite de l'entrée de la vigueur de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest | 324 593 | - | - | - | 324 593 | - |
| Développement du transport ferroviaire du fret - Programme de conteneurisation du chemin de fer de Terre-Neuve | 12 810 | - | 21 000 | - | (8 190) | - |
| Programme d'aide à La main-d'oeuvre | 958 | - | 2 000 | - | (1 042) | - |
| Autre développement du transport ferroviaire du fret | 292 | - | - | - | 292 | - |
| Politique, planification et administration | 3 156 | 34 | 3 977 | 37 | (821) | (3) |
| Bureau du coordonnateur du transport des grains | 1 138 | 18 | 1 670 | 20 | (532) | (2) |
| | 539 384 | 52 | 139 565 | 57 | 399 819 | (5) |

**Explication de la différence:** Elle s'explique par les importantes dépenses du programme suivantes qui ont été approuvées dans le Budget des dépenses supplémentaire de 1983-1984:

| | Augmentations (diminutions) (en millions de dollars) |
|---|---|
| • l'augmentation du financement pour l'acquisition de wagons-trémies; | 86,2 |
| • le dédommagement versé aux chemins de fer au titre de l'acheminement des grains et résultant de l'apport des modifications prévues par la Loi sur le transport du grain de l'Ouest; | 324,6 |
| • la diminution causée par la réaffectation de liquidités au Programme de conteneurisation du chemin de fer de Terre-Neuve et au Programme d'aide à la main-d'oeuvre. | (9,2) |

**Description**

**Programme de remise en état d'embranchements:** Ce programme vise à améliorer le réseau d'embranchements de l'Ouest canadien pour qu'il puisse recevoir des wagons en tenant compte de certaines normes, généralement à longueur d'année. Les travaux sont limités à des lignes tributaires du transport des grains et intégrées au réseau permanent.

**Programme d'acquisition de wagons-trémies:** Le gouvernement verse des contributions à la Commission canadienne du blé pour l'achat et la location de wagons-trémies qui serviront à acheminer les grains aux marchés.

**Indemnisation des chemins de fer pour les pertes occasionnées par le transport des grains:** Le gouvernement fédéral a convenu d'indemniser les chemins de fer des pertes occasionnées par le transport des grains pendant la campagne agricole 1982-1983 et jusqu'au 31 décembre 1983 pour la campagne agricole 1983-1984, date à laquelle la Loi sur le transport du grain de l'Ouest est entrée en vigueur.

Les versements faits en 1983-1984 avaient trait à la campagne agricole 1982-1983, 182,6 millions et à la campagne agricole 1983-1984, 141,9 millions, soit un total de 324,5 millions. Un versement de 29,3 millions a été fait pendant l'année financière 1984-1985, en guise de rajustement définitif de ces arrangements prévoyant des versements provisoires aux chemins de fer.

**Développement du transport du fret - Programme de conteneurisation du chemin de fer de Terre-Neuve:** L'exécution de ce programme quinquennal a débuté en 1980-1981. L'objectif principal a été de revitaliser le chemin de fer de Terre-Neuve, et de déterminer le rôle qu'il devrait jouer dans l'ensemble des transports de cette province. Le programme a permis d'implanter et d'éprouver un chemin de fer conçu pour le transport de conteneurs et tout à fait efficace. Des fonds lui avaient été alloués pour l'achat de conteneurs, l'installation d'un matériel moderne de chargement de ces derniers à des points de distribution stratégiques, et l'achat de matériel roulant utilisable sur des voies étroites, y compris des wagons plats et du matériel de triage, pour permettre de bonnes correspondances avec les services de transport maritime et de camionnage. Une évaluation de ce programme est présentement en cours.

**Politique, planification et administration:** Cette composante dispose des ressources nécessaires pour établir et appliquer des lignes de conduite, des plans et des programmes relatifs à tous les aspects de l'aide au transport ferroviaire du fret, et des services connexes fournis par le Programme. Il est chargé notamment de conseiller le gouvernement sur toutes les questions touchant ce genre de transport ainsi que le transport et la manutention des grains, d'évaluer la rentabilité du réseau ferroviaire, de surveiller les services de chemin de fer et les tarifs marchandises, d'apprécier la technique ferroviaire et le rendement des chemins de fer en matière d'économie de l'énergie, d'évaluer les programmes et les projets du gouvernement, de donner des conseils sur les subventions et les propositions législatives, ainsi que de conseiller le Ministre sur l'alié-

nation de certains terrains des Chemins de fer du gouvernement canadien, ces derniers étant un groupe de chemins de fer appartenant au gouvernement et qui ont formé par la suite les Chemins de fer nationaux du Canada.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Appui accordé au transport des grains:** Les deux principales initiatives visant à assurer le transport satisfaisant des grains sont le Programme de remise en état d'embranchements ferroviaires et la fourniture de wagons-trémies à grain.

**Remise en état d'embranchements ferroviaires:** Ce programme assure la remise en état et l'amélioration d'embranchements des Prairies pour leur permettre de répondre aux normes relatives aux wagons à grain modernes. Au 31 mars 1985, on aura dépensé 628 millions de dollars pour des travaux tels que l'élargissement de remblais et le drainage, le ballastage et le remplacement de traverses, la pose de rails, la réparation de ponts et l'asphaltage de leur tablier.

Des études ont indiqué que la remise en état d'embranchements a entraîné des augmentations importantes de la capacité de ces derniers, réduit les fermetures de lignes à cause de facteurs météorologiques, et contribué à diminuer la durée de rotation des wagons.

**Tableau 35: Remise en état d'embranchements ferroviaires réalisée ou prévue (en kilomètres)**

| | Élargissement de remblais et drainage | Ballastage et remplacement de traverses | Pose de rails | Asphaltage définitif |
|---|---|---|---|---|
| 1977-1978 | 359,2 | 164,0 | - | - |
| 1978-1979 | 791,5 | 840,4 | 105,1 | - |
| 1979-1980 | 652,7 | 990,8 | 75,2 | 33,3 |
| 1980-1981 | 880,9 | 741,9 | 282,1 | 568,1 |
| 1981-1982 | 703,3 | 547,0 | 231,4 | 683,6 |
| 1982-1983 | 764,4 | 708,9 | 159,8 | 544,6 |
| 1983-1984 (Travaux terminés) | 600,1 | 645,5 | 260,2 | 634,1 |
| 1984-1985 (Travaux prévus) | 1 547,7 | 826,5 | 279,9 | 518,7 |

**Fourniture de wagons-trémies:** Au cours de la décennie qui s'est terminée en 1982-1983, le gouvernement fédéral a acquis 11 280 wagons destinés au transport des grains, y compris 2000 wagons loués pour 25 ans au coût annuel estimatif de 17 millions de dollars.

Par des décisions récentes, il a approuvé l'achat de 3 840 wagons supplémentaires au prix de 250,6 millions de dollars pendant trois exercices financiers:

| | | |
|---|---|---|
| 1983-1984 | 89,6 millions de dollars | 1 380 wagons |
| 1984-1985 | 161,0 millions de dollars | 2 460 wagons |

Cela portera à 13 120 le total des wagons appartenant au gouvernement.

Dans l'ensemble, la remise en état d'embranchements ferroviaires et l'achat de wagons-trémies ont contribué à accroître la capacité du réseau de transport et de manutention des grains.

**Programme de conteneurisation du chemin de fer de Terre-Neuve:** Dès qu'il sera terminé, soit le 31 mars 1985, ce programme quinquennal fera l'objet d'une évaluation complète qui permettra de déterminer s'il répond aux objectifs initiaux. Transports Canada, Travail Canada, le CN et les syndicats ferroviaires concernés ont établi un programme spécial d'aide à la main- d'oeuvre pour aider les employés qui peuvent être défavorisés par les changements apportés pendant la période quinquennale. Le gouvernement fédéral dédommagera le chemin de fer d'une partie déterminée des frais engagés, et il a autorisé des dépenses totalisant 10 millions au cours de la période d'essai et d'évaluation.

**Tableau 36: Tableau financier relatif aux programmes ayant trait au chemin de fer de Terre-Neuve (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | % | $ | % | $ | % |
| Programme de conteneurisation | - | - | 9 200 | 92 | 12 810 | 93 |
| Programme d'aide à la main-d'oeuvre | - | - | 2 000 | 8 | 958 | 7 |
| | - | - | 11 200 | 100 | 13 768 | 100 |

**Autre développement du transport des marchandises:** Ce programme est conçu pour démontrer l'efficacité d'installations de chargement des pommes de terre centralisées, bien équipées et utilisables par tous les temps à l'Île-du-Prince-Edouard. Deux installations, l'une à Souris et l'autre à Albany, ont été construites pour être utilisées pendant la saison de navigation 1983-1984.

Les nouvelles installations ont été confiées au CN. Le P.E.I. Potatoes Marketing Board (Bureau de commercialisation des pommes de terre de l'Î.-P.-É.) est chargé de leur gestion et de leur exploitation. Un comité fédéral-provincial regroupant des représentants des expéditeurs de pommes de terre et du chemin de fer évaluera les résultats du programme en question après les trois premières années d'exploitation de ces installations, c'est-à-dire à la fin de 1985-1986, pour déterminer si un suivi quelconque est nécessaire, et dans l'affirmative, quel doit être ce dernier.

## F. Transport ferroviaire des voyageurs

### Objectif

Contribuer à l'implantation d'un réseau sûr, efficace et suffisant de services ferroviaires voyageurs, capable d'aider le gouvernement fédéral à atteindre ses objectifs.

Il faut à cette fin viser les buts suivants:

- continuer à mettre des fonds supplémentaires à la disposition de VIA Rail, pour lui permettre de moderniser son matériel, ses installations et son infrastructure;
- réduire les frais et les subventions d'exploitation du gouvernement par kilomètre-voyageur (en dollars constants);
- améliorer les aspects institutionnels, légaux et administratifs du Programme des services ferroviaires voyageurs;
- améliorer les services ferroviaires voyageurs grâce à l'acquisition de matériel roulant approprié et au rétablissement de certains parcours.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente environ 61% du total des dépenses du Programme et 9% du total des années-personnes. Plus de 98% des dépenses qu'elle occasionne (quelque 60% du total des dépenses du Programme) sont des paiements pour la prestation de services ferroviaires voyageurs par VIA Rail Canada Inc.

**Tableau 37: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Paiements à VIA Rail: | | | | | | |
| Exploitation de services voyageurs | 420 500 | - | 471 131 | - | 445 541 | - |
| Acquisition et rénovation d'installations et de matériel | 175 200 | - | 92 569 | - | 158 207 | - |
| Aide à la main-d'oeuvre | 5 000 | - | 5 000 | - | 7 365 | - |
| | 600 700 | - | 568 700 | - | 611 113 | - |
| Services de trains de banlieue de la région de Montréal | 8 000 | - | 4 000 | - | - | - |
| Politique, planification et administration | 2 096 | 25 | 2 888 | 20 | 1 511 | 22 |
| | 610 796 | 25 | 575 588 | 20 | 612 624 | 22 |

**Rendement financier de 1983-1984:**

**Tableau 38: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | Réel 1983-1984 | | Budget des dépenses principal 1983-1984 | | Différence | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Paiements à VIA Rail: | | | | | | |
| Exploitation de services ferroviaires voyageurs | 445 541 | - | 568 400 | - | (122 859) | - |
| Acquisition et rénovation d'installations et de matériel | 158 207 | - | 182 000 | - | (23 793) | - |
| Aide à la main-d'oeuvre | 7 365 | - | 5 000 | - | 2 365 | - |
| | 611 113 | - | 755 400 | - | (144 287) | - |
| Politique, planification et administration | 1 511 | 22 | 1 773 | 22 | (262) | - |
| | 612 624 | 22 | 757 173 | 22 | (144 549) | - |

**Explication de la différence:** Les paiements pour l'exploitation des trains de voyageurs ont été inférieurs à ceux qui avaient été prévus, surtout à cause des frais moindres imposés à VIA Rail par les chemins de fer, ainsi que de l'amélioration de la productivité de ladite compagnie et des mesures de contrôle des frais prises par cette dernière. Les paiements au titre des immobilisations ont également été plus faibles que ceux qui avaient été prévus, parce que l'exécution de projets d'immobilisations a été retardée, reportée ou évitée.

**Description**

**Paiements à VIA Rail Canada Inc.:** Depuis le 1er avril 1979, et en vertu de l'Accord sur les services ferroviaires voyageurs qu'elle a passé avec Transports Canada, VIA Rail est chargée de la gestion de tous les services ferroviaires voyageurs du Canada, auparavant exploités par le CN et le CP. Avant ce transfert de responsabilité, 80 % des pertes occasionnées à ces derniers par les services en question étaient compensées par des subventions en vertu de la Loi sur les chemins de fer. VIA Rail doit fournir les services indiqués par le Ministre dans des marchés appelés Demandes de services complémentaires (DSC). Ces dernières portent sur tous les services ferroviaires voyageurs exploités par VIA Rail. En octobre 1984, c'est-à-dire lorsque le service Moncton-Edmundston a été instauré, leur nombre est passé de 33 à 34. Il augmentera de nouveau en 1985 lorsque les réinstaurations de services envisagées auront lieu. À son tour, VIA Rail passe des marchés avec le CN et le CP pour obtenir le droit de faire circuler des trains de voyageurs sur leurs réseaux respectifs et leur faire assurer l'exploitation de ces trains ainsi que l'entretien du matériel et le fonctionnement d'autres installations de soutien.

**Services de trains de banlieue de la région de Montréal:** Ces subventions sont versées à la province de Québec pour la modernisation des services de trains de banlieue de la région de Montréal.

**Politique, planification et administration:** Cette composante dispose des ressources nécessaires pour effectuer les paiements au titre des services ferroviaires voyageurs, élaborer et évaluer la politique relative à ces derniers, évaluer le rendement du Programme et mener des études sur l'efficacité et la rentabilité de ces services ferroviaires voyageurs.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**VIA Rail:** Le tableau 39 constitue un état récapitulatif de l'appui financier que le gouvernement a fourni à VIA Rail depuis que celle-ci a commencé à exercer son activité en 1979. Comme VIA Rail suit l'année civile, les marchés que le gouvernement passe avec elle pour la prestation des services ferroviaires voyageurs sont eux aussi établis en fonction de l'année civile. Le tableau 40 montre la répartition des paiements prévus pour VIA Rail en 1985-1986, par année civile. Les besoins financiers de VIA Rail en 1984-1985 résultant d'une augmentation de 41 millions de dollars, en 1984, au chapitre de la participation de cette compagnie aux immobilisations. En 1985-1986, la subvention de VIA Rail sera réduite de 93 millions de dollars, ce qui se traduira dans les niveaux de référence de cette dernière. Cette réduction sera effectuée surtout grâce à une diminution des frais imposés à VIA Rail par les chemins de fer, une réduction des frais généraux et des frais d'administration. Dans le cadre de son mandat, le Groupe de travail sur les services ferroviaires voyageurs crée en 1984 supervise l'exécution de cette réduction des dépenses.

**Tableau 39: Résumé des besoins en capital et des besoins de fonctionnement de VIA Rail (en milliers de dollars)**

| | 1979-1980 | 1980-1981 | 1981-1982 | 1982-1983 | 1983-1984 | 1984-1985 | **1985-1986*** |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Fonctionnement | 274 351 | 331 000 | 446 308 | 461 490 | 445 541 | 471 131 | **420 500** |
| Biens-fonds, installations et matériel | 67 100 | 117 500 | 89 111 | 130 782 | 158 207 | 92 569 | **175 200** |
| Aide à la main d'oeuvre | - | 3 169 | 5 198 | 11 664 | 7 365 | 5 000 | **5 000** |
| Totaux | 341 451 | 451 669 | 540 617 | 603 936 | 611 113 | 568 700 | **600 700** |

* Les montants affectés aux programmes de fonctionnement plutôt qu'aux programmes d'immobilisations sont actuellement étudiés par le Groupe de travail sur les services ferroviaires voyageurs et seront peut-être rajustés en 1985-1986.

**Tableau 40: Répartition des paiements de 1985-1986 à VIA Rail, par année civile (en milliers de dollars)**

| | Services voyageurs | Bien fonds, installations et équipement |
|---|---|---|
| Année civile 1985 Paiements approuvés* | 434 800 | 192 300 |
| | 434 800 | 192 300 |
| Déduction faite du financement assuré à même les crédits de l'année dernière* | 120 300 | 40 000 |
| | 314 500 | 152 300 |
| Année civile 1986 Provisions pour le premier trimestre* | 106 000 | 22 900 |
| | 420 500 | 175 200 |

*Ils comprennent le Programme spécial du gouvernement, le Programme d'initiatives spéciales pour l'emploi, et l'affectation de fonds du ministère de l'Expansion industrielle régionale à l'amélioration de gares et d'abris du Bas-Saint-Laurent.

**Exploitation des services ferroviaires voyageurs:** Le principal objectif est de fournir un réseau efficace de services ferroviaires voyageurs au Canada. Une façon de mesurer le rendement est de suivre l'évolution de la subvention d'exploitation par kilométre-voyageur payant, cette dernière étant mesurée en dollars constants et en dollars courants. La subvention moyenne en dollars constants figure dans le tableau 7 à la page 5-23, et la subvention par genre de service figure dans le tableau 41.

En 1985, un certain nombre de services seront rétablis. Ils s'ajouteront aux réseau national déterminé par le Groupe de travail sur les services ferroviaires voyageurs.

- Le Supercontinental (liaison Winnipeg - Edmonton - Vancouver)
- L'Atlantique (liaison Montréal - Halifax via Sherbrooke et Saint-Jean (N.-B.)
- Le Canadien (liaison Montréal - Ottawa - Sudbury)
- La liaison Montréal - Sherbrooke
- La liaison Toronto - Peterborough - Havelock
- La liaison Mont-Joli - Montréal

Les fonds nécessaires pour rétablir ces services seront d'environ 40 millions de dollars. Ils proviendront du budget actuel de VIA Rail, soit 600,7 millions de dollars.

**Tableau 41: Subvention de fonctionnement par genre de service**

| | Budget des dépenses 1985 | | | Budget 1985 | Prévu 1984 | Réel 1983 | Réel 1982 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | *Frais | Recettes | Subvention | (Niveau de la subvention fédérale) | | | |
| | (en millions de dollars) | | | (Pourcentage de la subvention par) genre de service) | | | |
| Genres de service | | | | | | | |
| Transcontinental | 245,2 | 76,5 | 168,7 | 38,8 | 37,9 | 43,1 | 41,5 |
| Interurbain | 243,7 | 106,9 | 136,8 | 31,5 | 37,7 | 36,0 | 36,6 |
| Local-régional | 96,3 | 19,1 | 77,2 | 17,8 | 12,0 | 10,0 | 11,2 |
| Régions éloignées | 60,9 | 8,8 | 52,1 | 11,9 | 12,4 | 10,9 | 10,7 |
| Totaux | 646,1 | 211,3 | 434,8 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

*Les montants comprennent les frais d'amortissement et d'administration.

**Acquisition et rénovation d'installations et de matériel:** Les fonds sont alloués en fonction d'un ordre de priorité, pour l'amélioration du matériel. Le gouvernement fédéral envisage de remplacer tout le matériel roulant au cours des prochaines années, sauf le matériel LRC. L'entretien continuel, c'est-à dire la rénovation permanente du parc de voitures actuel, continuera à être un poste de dépense jusqu'à ce que le programme des remplacement du matériel ait été exécuté. La construction d'une installation d'entretien moderne de VIA Rail se poursuit à Toronto, au coût estimatif de 98,7 millions de dollars. Il est probable que celle-ci réduira sensiblement les frais d'exploitation.

Un grand projet d'amélioration d'une gare est celui qui vise à la réimplantation des services ferroviaires voyageurs au centre-ville de Québec, grâce au réaménagement de la Gare du Palais. Sa réalisation coûtera environ 28 millions de dollars. Des fonds sont également affectés à l'amélioration des gares et des abris de VIA Rail à Toronto, ainsi que dans Gaspé, Mont Joli et le Bas Saint-Laurent. L'infrastructure continuera d'être améliorée s'il y a lieu, surtout pour appuyer les rétablissements de services envisagés. Le Groupe de travail sur les Services ferroviaires voyageurs est présentement à déterminer les dépenses en immobilisations pour l'année 1985.

**Aide à la main-d'oeuvre:** Les paiements d'aide à la main-d'oeuvre sont effectués en vertu de règlements établis par le gouverneur en conseil en octobre 1977, qui permettent au gouvernement de payer une partie déterminée des frais occasionnés par les prestations versées aux employés. Le solde est assumé par les chemins de fer. En 1985-1986, environ 5 millions de dollars seront alloués à des employés réinstallés au titre de prestations de préretraite, de frais de réinstallation, de frais de formation en vue d'un nouvel emploi, de prestations de mise en disponibilité et d'autres frais semblables.

**Services de trains de banlieue de Montréal:** Le total de la subvention relative à cette partie du Programme des transports de banlieue de Montréal est de 40 millions de dollars, dont 8 millions de dollars seront versés en 1985-1986, et 28 millions de dollars pendant les années subséquentes. Cette subvention vise à accroître la fréquence des arrivées et des départs de trains de banlieue, à augmenter la clientèle et à réduire les tarifs.

## G. Direction et administration

### Objectif

Fournir au Programme une direction opportune et efficace, une analyse de politique, ainsi que des services financiers et administratifs.

Un but connexe et précis consiste à déterminer des méthodes pour améliorer la planification intermodales et intergouvernementales des transports de façon à répondre plus efficacement aux besoins des régions du Canada.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente environ 1% du total des dépenses du Programme, et 17% de celui des années-personnes. Plus de 69% des dépenses prévues à son égard consistent en contributions et paiements statutaires.

Tableau 42: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Bureau de l'Administrateur et de l'Administrateur adjoint | 460 | 6 | 1 399 | 6 | 2 621 | 7 |
| Politique et analyse | 782 | 11 | 756 | 9 | 341 | 8 |
| Planification, finances et administration* | 8 368 | 31 | 9 447 | 38 | 7 961 | 27 |
| Totaux | 9 610 | 48 | 11 602 | 53 | 10 923 | 42 |

* Comprend des contributions pour les pensions relatives à Terre- Neuve, la Caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'Île-du-Prince-Édouard, et le pont Victoria elles totalisent 6,6 millions de dollars en 1985-1986; 7,6 millions en 1984-1985 et 6,7 millions en 1983-1984.

**Rendement financier de 1983-1984:** Il y a eu une augmentation de 2,3 millions de dollars au titre de l'Étude du transport du grain de l'Ouest et du Programme de communication. Si le nombre d'années-personnes s'est accru, c'est à cause de la réorganisation des services de traitement des textes au sein de l'Administration.

**Tableau 43: Rendement financier de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | Réel 1983-1984 | | Budget des dépenses principal 1983-1984 | | Différence | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Bureau de l'Administrateur et de l'Administrateur adjoint | 2 621 | 7 | 473 | 6 | 2 148 | 1 |
| Politique et analyse | 341 | 8 | 680 | 9 | (339) | (1) |
| Planification, finances et administration* | 7 961 | 27 | 8 290 | 20 | (329) | 7 |
| | 10 923 | 42 | 9 443 | 35 | 1 480 | 7 |

* Comprend des contributions totalisant 6,7 millions pour les pensions relatives à Terre-Neuve, la Caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'Île-du-Prince-Édouard, et le pont Victoria (dans le Budget des dépenses principal: 7,2 millions)

## Description

**Bureau de l'Administrateur et de l'Administrateur adjoint:** Il gère et contrôle les activités et les ressources du Programme, et conseille le Ministre et le sous-ministre sur les questions relatives aux transports de surface.

**Politique et analyse:** Les fonctions consistent à examiner, à analyser et à proposer des politiques du gouvernement et du Ministère qui influent sur le Programme.

**Planification, finances et administration:** Les tâches principales sont d'établir et de maintenir des services efficaces de planification, d'évaluation, de prévision et de contrôle; de fournir des conseils et des renseignements financiers à la direction; d'assurer des services administratifs et de coordination pour l'exécution du Programme; d'administrer l'utilisation et l'entretien des wagons et des voitures ferroviaires du gouvernement; d'appliquer les accords de contribution conclus entre le gouvernement fédéral et le CN relativement aux pensions supplémentaires pour les employés de Terre-Neuve, à la Caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'Île-du-Prince-Édouard, et au pont Victoria.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Planification, finances et administration:** Les ressources nécessaires pour l'exécution des trois accords de contribution conclus par le gouvernement fédéral et le CN, et pour l'usage et l'entretien des wagons et des voitures ferroviaires du gouvernement, totalisent 6,9 millions de dollars ou 62% des ressources disponibles.

**Pensions supplémentaires - Employés de Terre-Neuve:** La gestion et l'exploitation des services de chemin de fer et de navigation de Terre-Neuve, ainsi que d'une partie des services de télécommunications publics de cette province, ont été confiées à la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada le 1er avril 1949. Les employés mutés ont été assujettis au Régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada, auquel le gouvernement de Terre-Neuve contribue financièrement dans les limites des obligations que lui imposait l'ancien régime de pensions de Terre-Neuve au titre des services antérieurs à la Confédération. Les contributions des Chemins de fer nationaux du Canada visent la période de services des employés après le 1er avril 1949, conformément à la réglementation actuelle des pensions. Depuis 1954-1955, le gouvernement fédéral supporte les frais qui n'étaient pas exigibles des deux autres parties.

Les frais que le gouvernement fédéral devra assumer en 1985-1986 sont estimés à environ 1,8 million de dollars. Après 1983, tant le nombre des pensionnés touchés par le régime que les frais du gouvernement augmenteront d'environ 10 % par année. En effet, comme le nombre d'adhérents au régime n'augmentera pas, le nombre de cotisants diminuera.

**Caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'Île-du-Prince-Édouard:** Cette caisse a été établie le 1er avril 1907 en vertu de la Loi sur la Caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'Île-du-Prince-Édouard, et elle visait à fournir des prestations de retraite ou d'invalidité aux employés. À partir d'août 1929, elle n'accepta plus aucun nouvel adhérent. Depuis 1921, on ajoute chaque année un poste au Budget des dépenses pour augmenter la pension minimum. Afin d'améliorer la situation financière du CN et de réduire le besoin manifeste d'une refonte de capital, le Cabinet a appouvé en 1967 la prise en charge du déficit de la Caisse de prévoyance par le gouvernement fédéral.

Ce déficit est estimé à 2,3 millions de dollars pour 1985-1986.

**Pont Victoria:** Le 1er juin 1962, le gouvernement fédéral a aboli les péages sur le pont Victoria, à Montréal. Le 31 janvier 1963, le ministre des Transports a conclu avec le CN un accord par lequel il s'engageait à le dédommager annuellement de la perte des revenus nets provenant des péages, et à le rembourser de ses frais annuels d'entretien et de réparation de la partie routière du pont. Le tableau 44 indique les montants estimatifs des frais d'entretien et des recettes non réalisées.

**Tableau 44: Paiements au CN pour l'entretien du pont Victoria et en compensation des recettes non réalisées (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | % | $ | % | $ | % |
| Recettes non réalisées | 640 | 26 | 640 | 27 | 640 | 39 |
| Frais d'entretien | 1 860 | 74 | 1 750 | 73 | 1 019 | 61 |
| | 2 500 | 100 | 2 390 | 100 | 1 659 | 100 |

**Voitures ferroviaires du gouvernement:** En 1959, le ministre des Transports s'est chargé d'assurer un service ferroviaire aux membres de la famille royale, au gouverneur général, au premier ministre, aux membres du Cabinet, aux dignitaires étrangers visitant le Canada, aux membres des comités parlementaires, aux personnes déléguées pour affaires officielles, et aussi, conformément à l'article 292 de la Loi sur les chemins de fer, aux employés de la Commission canadienne des transports. On met en service à cette fin une rame de deux voitures qui appartient au gouvernement et qui est utilisée par la famille royale et le gouverneur général, ainsi qu'une voiture particulière louée de VIA Rail et mise à la disposition du premier ministre et des membres du cabinet. Ce service est doté de quatre années-personnes (stewards).

**Tableau 45: Etat récapitulatif des frais d'entretien des voitures du gouvernement (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | % | $ | % | $ | % |
| Frais de personnel | 138 | 55 | 140 | 53 | 112 | 74 |
| Frais d'entretien | 115 | 45 | 125 | 47 | 39 | 26 |
| | 253 | 100 | 265 | 100 | 151 | 100 |

## Section III
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Le tableau 46 indique les dépenses du Programme des transports de surface par article de dépense.

**Tableau 46: Dépenses par article de dépense (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Personnel** | | | |
| Traitements et salaires | 11 256 | 10 885 | 10 546 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 1 576 | 1 498 | 1 690 |
| **Biens et services** | | | |
| Transports et communications | 1 324 | 1 535 | 1 103 |
| Information | 296 | 376 | 774 |
| Services professionnels et spéciaux | 10 083 | 12 632 | 8 747 |
| Location | 206 | 396 | 121 |
| Achats de services de réparation et d'entretien | 537 | 544 | 424 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 828 | 891 | 869 |
| Services ferroviaires voyageurs (VIA Rail) | 600 700 | 568 700 | 611 113 |
| Services de traversier (CN Marine Inc.) | 132 911 | 168 176 | 156 612 |
| Services de traversier (Société des Transports du Nord Ltée) | - | - | 643 |
| Programme de conteneurisation du chemin de fer de Terre-Neuve (CN) | - | 9 200 | 12 810 |
| Aide aux employés de Terre-Neuve (CN) | - | 2 000 | 958 |
| Toutes autres dépenses | 38 | 43 | 16 |
| **Total des dépenses de fonctionnement** | 759 755 | 776 876 | 806 426 |
| **Capital** | | | |
| Construction et acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages | 461 | 337 | 797 |
| Construction et acquisition de machines et de matériel | 2 007 | 2 301 | 1 750 |
| **Total des dépenses en capital** | 2 468 | 2 638 | 2 547 |
| **Paiements de transfert** | 244 122 | 492 104 | 686 711 |
| **Total des dépenses** | 1 006 345 | 1 271 618 | 1 495 684 |

## 2. Dépenses en personnel

Les dépenses en personnel du Programme des transports de surface ne représentent que 1% du total des dépenses de fonctionnement. Elles comprennent les contributions statutaires aux régimes d'avantages sociaux des employés. Étant donné que la fonction principale du Programme consiste à passer des marchés de services de transport, des variations importantes du niveau des dépenses n'ont pas nécessairement d'effet direct sur le nombre d'employés et les frais occasionnés.

Le tableau 47 donne la ventilation du nombre d'employés par activité, alors que le tableau 48 indique les années-personnes et les traitements annuels par catégorie professionnelle.

**Tableau 47: Besoins en années-personnes par activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Transports urbains | 2 | 4 | 6 |
| Sécurité routière et Réglementation automobile | 136 | 138 | 140 |
| Transport routier | 20 | 21 | 21 |
| Transport par eau | 26 | 26 | 26 |
| Transport ferroviaire du fret | 31 | 33 | 52 |
| Transport ferroviaire des voyageurs | 25 | 20 | 22 |
| Direction et administration | 48 | 53 | 42 |
| | 288 | 295 | 309 |

**Tableau 48: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle de traitement actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 1985-86 | 1984-85 | 1983-84 | | |
| Gestion | 24 | 31 | 29 | 50 350 - 96 300 | 63 531 |
| Scientifique et professionnelle | | | | | |
| Économique et statistique | 25 | 27 | 28 | 14 570 - 65 080 | 46 590 |
| Génie | 36 | 41 | 43 | 23 306 - 76 130 | 46 645 |
| Sciences physiques | 1 | - | - | 15 304 - 68 070 | 44 750 |
| Psychologie | 4 | 4 | 3 | 24 923 - 56 575 | 43 270 |
| Administration et service extérieur | | | | | |
| Services administratifs | 32 | 32 | 29 | 13 912 - 57 987 | 36 816 |
| Gestion des systèmes d'ordinateurs | 1 | 3 | 2 | 18 766 - 61 433 | 31 092 |
| Gestion des finances | 6 | 5 | 5 | 13 835 - 57 980 | 36 862 |
| Administration des programmes | 31 | 34 | 39 | 13 912 - 57 987 | 43 025 |
| Achat et approvisionnement | 1 | 1 | 1 | 12 766 - 57 980 | 28 736 |
| Technique | | | | | |
| Dessin | 1 | 1 | 1 | 15 557 - 40 310 | 30 401 |
| Électronique | 4 | 4 | 4 | 16 619 - 51 950 | 33 023 |
| Soutien technologique | 8 | 6 | 7 | 14 041 - 50 866 | 34 948 |
| Techniciens divers | 4 | 4 | 5 | 12 635 - 55 682 | 38 926 |
| Soutien des sciences sociales | 9 | 7 | 9 | 12 635 - 57 764 | 35 554 |
| Inspection technique | 27 | 26 | 24 | 12 635 - 57 691 | 35 933 |
| Soutien administratif | | | | | |
| Commis aux écritures et aux règlements | 25 | 28 | 27 | 12 932 - 31 743 | 22 126 |
| Secrétariat, sténographie et dactylographie | 40 | 38 | 41 | 12 636 - 31 946 | 22 052 |
| Exploitation | | | | | |
| Manoeuvres et hommes de métier | 5 | 4 | 4 | 14 776 - 40 676 | 25 643 |
| Service divers | 4 | 5 | 5 | 13 253 - 39 988 | 26 515 |

La colonne des années-personnes présente la répartition, prévue par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et reclassifications, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## 3. Dépenses en capital

Comme le montre le tableau 49, il existe deux éléments importants du Programme des transports de surface où des immobilisations sont nécessaires. La Sécurité routière et la Réglementation automobile ont besoin de capitaux pour l'acquisition de véhicules automobiles et de pièces devant être soumis à des essais, ainsi que de matériel indispensable pour ces derniers. Par ailleurs, le Transport par eau utilise des fonds d'immobilisations pour apporter diverses réparations aux quais et aux gares maritimes.

**Tableau 49: Grands projets d'immobilisations (en milliers de dollars)**

| Projets par activité | Coût total estimatif courant | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| Sécurité routière et Réglementation automobile | | | |
| Matériel du Centre d'essais | Non définitifs | 289 | 138 |
| Véhicules et matériel pour les essais | Non définitifs | 1 609 | 1 509 |
| Meubles et matériel divers | Non définitifs | 74 | 326 |
| Transport par eau | | | |
| Réparations diverses apportées aux quais et aux gares maritimes | Non définitifs | 461 | 337 |
| Transport ferroviaire des voyageurs | | | |
| Achat d'autocar pour la réalisation du projet d'autocar sur rails | 270 | - | 270 |
| Direction et administration | | | |
| Meubles et matériel divers | Non définitifs | 35 | 58 |

## 4. Paiements de transfert

Le tableau 50 résume toutes les subventions et les contributions versées au titre du Programme des transports de surface. Pour obtenir des précisions sur leur but, leurs bénéficiaires et leurs résultats prévus pour 1985-1986, se référer à la page indiquée.

**Tableau 50: Subventions et contributions (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| **Subventions** | | | | |
| Transport par eau | | | | |
| Province de la Colombie-Britannique | 15 080 | 14 361 | 13 683 | 5-43 |
| Province de Terre-Neuve | 2 380 | 2 267 | 2 140 | 5-43 |
| Province de Québec | 3 015 | 2 870 | 2 734 | 5-43 |
| | 20 475 | 19 498 | 18 557 | |
| Transport ferroviaire des voyageurs | | | | |
| Service de trains de banlieue de Montréal | 8 000 | 4 000 | - | 5-59 |
| Opération Gareautrain | 100 | 100 | 75 | 5-59 |
| Total des subventions | 28 575 | 23 598 | 18 632 | |
| **Contributions** | | | | |
| Transports urbains | | | | |
| Programme d'aide aux transports urbains | - | 6 536 | 48 596 | 5-28 |
| Déplacement de lignes de chemin de fer et construction de croisements étagés | 9 974 | 12 365 | 8 633 | 5-29 |
| Déplacement de voies ferrées de Regina | 5 560 | 160 | 958 | 5-29 |
| Port Colborne | - | - | 1 300 | 5-29 |
| Services de transport pour les personnes âgées | | | | |
| Projet témoin - Winnipeg | 311 | 262 | - | 5-27 |
| | 15 845 | 19 323 | 59 487 | |
| Sécurité routière et Réglementation automobile | | | | |
| Recherches sur les mesures à prendre | 100 | 50 | 48 | 5-32 |
| Association des routes et transports du Canada | 147 | 147 | 140 | 5-32 |
| | 247 | 197 | 188 | |

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Transport routier | | | | |
| Renforcement ou amélioration de routes de Terre-Neuve | - | 7 355 | 17 800 | 5-38 |
| Renforcement ou amélioration de routes des provinces Maritimes | 23 000 | 24 112 | 16 545 | 5-38 |
| Amélioration de routes du N.-B. et de Î.-P.-É. en vertu d'accords de développement généraux | 13 600 | 8 550 | 20 140 | 5-38 |
| Programme routier spécial | | | | |
| - Terre-Neuve | 5 504 | 22 153 | 7 356 | 5-38 |
| - Nouveau-Brunswick | 17 440 | 20 480 | 6 088 | 5-38 |
| Terra Transport | - | - | 300 | 5-36 |
| | 59 544 | 82 650 | 68 229 | |
| Transport par eau | | | | |
| Services de traversier et de cabotage (marchandises) | 10 106 | 9 883 | 12 176 | 5-43 |
| Atlantic Container Express | - | 3 454 | - | 5-41 |
| | 10 106 | 13 337 | 12 176 | |
| Transport ferroviaire du fret | | | | |
| Indemnisation des chemins de fer pour les pertes occasionnées par le transport des grains | - | - | 182 600 | 5-51 |
| Remise en état d'embranchements des prairies | 99 800 | 132 900 | 93 200 | 5-52 |
| Locations de wagons-trémies | 17 242 | 17 718 | 17 054 | 5-52 |
| Achat de wagons-trémis | - | 164 665 | 86 183 | 5-52 |
| Achat de rails de SYSCO | - | - | 292 | 5-50 |
| Groupe de travail sur les chemins de fer à Thunder Bay | 3 | - | - | 5-48 |
| Subvention pour le camionnage | 70 | 400 | - | 5-48 |
| Conseil des grains du Canada/Base de données sur les grains | 90 | 90 | - | 5-48 |
| Entente auxiliaire Canada - Manitoba sur Churchill | 6 000 | 300 | - | 5-48 |
| Versements effectués en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest | - | 29 336 | 141 993 | 5-51 |
| | 123 205 | 345 409 | 521 322 | |
| Direction et administration | | | | |
| Pensions supplémentaires de Terre-Neuve | 1 800 | 1 700 | 1 614 | 5-62 |
| Caisse de prévoyance de l'Île-du-Prince-Édouard | 2 300 | 3 500 | 3 404 | 5-62 |
| (Statutaire) Pont Victoria | 2 500 | 2 390 | 1 659 | 5-62 |
| | 6 600 | 7 590 | 6 677 | |
| Total des contributions | 215 547 | 468 506 | 668 079 | |
| Total des paiements de transfert | 244 122 | 492 104 | 686 711 | |



77

## B. Analyse des coûts

### Coût net du Programme

Le Budget des dépenses de 1985-1986 du Programme des transports de surface n'englobe que les dépenses à imputer sur les crédits votés et les paiements statutaires du Ministère. Les autres articles de dépense, ainsi que les recettes, doivent aussi être inclus lorsque les frais d'exécution réels du Programme sont pris en considération.

**Tableau 51: Coût net du Programme par activité en 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| | Dépenses 1985-1986 | Ajouter autres coûts | Coût total | Recettes à soustraire | Coût net | Total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Transports urbains | 16 989 | 9 | 16 998 | - | 16 998 | 27 320 |
| Sécutiré routière et Réglementation automobile | 14 366 | 586 | 14 952 | 300 | 14 652 | 14 617 |
| Transport routier | 61 942 | 86 | 62 028 | - | 62 028 | 86 404 |
| Transport par eau* | 166 145 | 112 | 166 257 | 910 | 165 347 | 204 018 |
| Transport ferroviaire des marchandises | 126 537 | 133 | 126 670 | 1 000 | 125 670 | 287 958 |
| Transport ferroviaire des voyageurs | 610 756 | 107 | 610 863 | - | 610 863 | 639 281 |
| Direction et administration | 9 610 | 206 | 9 816 | - | 9 816 | 11 002 |
| Totaux | 1 006 345 | 1 239 | 1 007 584 | 2 210 | 1 005 374 | 1 270 600 |

Les rajustements apportés aux dépenses de fonctionnement estimatives pour obtenir les coûts nets (totaux) tiennent compte des frais occasionnés par les locaux fournis gratuitement par Travaux publics Canada 1,2 million de dollars, des frais résultant des autres services fournis gratuitement par d'autres ministères ,03 million de dollars, et de toutes les recettes découlant du Programme sauf le produit de placements.

## C. Budget des dépenses principal de 1983-1984: Comparaison financière entre le plan financier remanié et le plan initial, par activité

La nouvelle structure des activités entrera en vigueur en avril 1984. Dans l'ensemble du présent document, les renseignements financiers ont été présentés en fonction de cette réorganisation des activités. Le tableau 52 fournit une conciliation financière entre la nouvelle structure et l'ancienne, cette dernière figurant dans le Budget des dépenses principal de 1983-1984.

**Tableau 52: Conciliation entre la nouvelle structure des activités et l'ancienne, pour le Budget des dépenses principal de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | Anciennes activités | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Transport routier | Transport par eau | Transport ferroviaire | Transports urbains | Transport des grains | Direction et admin. | Total |
| **Nouvelles activités** | | | | | | | |
| Transports urbains | | | | 61 943 | | | 61 943 |
| Sécurité routière et Réglementation automobile | 11 661 | | | | | | 11 661 |
| Transport routier | 43 664 | | | | | | 43 664 |
| Transport par eau* | | 234 535 | | | | | 234 535 |
| Transport ferroviaire du fret | | | 25 468 | | 114 097 | | 139 565 |
| Transport ferroviaire des voyageurs | | | 757 173 | | | | 757 173 |
| Direction et administration | | | | | | 9 443 | 9 443 |
| | 55 325 | 234 535 | 782 641 | 61 943 | 114 097 | 9 443 | 1 257 984* |

*Ce montant comprend le non budgétaire (42,9 millions de dollars)

# Travail Canada

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

4881

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste au:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, Canada, K1A 0S9

N° de catalogue BT 31-2/1986-III-27 Canada: $ 9.00
ISBN 0-660-52936-X à l'étranger: $10.80

Prix sujet à changement sans avis préalable

4883

**Budget des dépenses 1985-1986**

**Partie III**

**Travail Canada**

**Préface**

Le plan de dépenses se veut un document de consultation dont les nombreux niveaux de précision répondront aux divers besoins de ses utilisateurs.

Le présent document comprend trois sections. La première section présente un aperçu du Programme ainsi qu'un résumé de ses plans et de son rendement actuels. Quiconque désire plus de détails trouvera à la deuxième section, pour chaque activité, les résultats escomptés et autres données importantes sur le rendement qui servent à justifier les ressources demandées. La troisième section fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales dont le lecteur peut avoir besoin pour mieux comprendre le Programme.

La première section commence par des extraits de la Partie II du Budget des dépenses et du Volume II des Comptes publics, afin d'assurer la continuité avec les autres documents du Budget des dépenses et d'évaluer le rendement financier du Programme au cours de la dernière année.

Le présent document est facile à consulter et le lecteur trouvera aisément l'information dont il pourrait avoir besoin. La table des matières sert de guide détaillé du contenu de chaque section et l'état financier récapitulatif par activité de la première section, renvoie aux renseignements plus détaillés qui figurent dans la section suivante. Enfin, d'autres renvois signalent au lecteur qu'il lui est possible d'en savoir plus long sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

**Table des matières**

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 4

**Extraits du volume II des Comptes publics** 6

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Plans pour 1985-1986
   1. Points saillants 7
   2. État financier récapitulatif par activité 8
B. Rendement récent
   1. Points saillants 10
   2. Rétrospective du rendement financier 11
C. Données de base
   1. Introduction 12
   2. Mandat légal 13
   3. Objectifs du Programme 14
   4. Plan d'exécution du Programme 14
D. Perspective de planification
   1. Contexte 16
   2. Nouvelles initiatives 17
   3. Mise à jour des initiatives antérieures 18
   4. Efficacité du Programme 20

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Médiation et conciliation 21
B. Services généraux aux travailleurs 28
C. Politique et communications 39
D. Programme de soutien du revenu d'adaptation pour les travailleurs 49
E. Indemnités d'accidents du travail versées à des fonctionnaires et à des marins marchands 53
F. Administration 57

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
   1. Dépenses par article 60
   2. Dépenses en personnel 61
   3. Paiements de transfert 62
B. Analyse des coûts 63
C. Analyse des recettes 64
D. Méthode de règlement des différends 65
E. Budget des dépenses principal de 1983-1984: Comparaison financière entre le plan financier reformulé et le plan financier original, par activité 67



87

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Autorisation**

L'autorisation est demandée de dépenser $55,053,000 pour appuyer Programme du travail en 1985-1986. Les autres dépenses, estimées à $70,457,000 pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, le versement d'indemnités à des employés de l'État et à des marins marchands, les prestations d'adaptation pour les travailleurs ainsi que le traitement et l'allocation pour automobile du Ministre seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

**Besoins financiers par autorisation**

| Crédit (en milliers de dollars) | | **Budget principal 1985-1986** | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Travail** | | |
| 1 | Dépenses de fonctionnement | 39,841 | 39,122 |
| 5 | Subventions et contributions | 15,212 | 6,727 |
| (S) | Ministre du Travail - Traitement et allocation pour automobile | 42 | 41 |
| (S) | Paiement d'indemnités à des employés de la Fonction publique et à des marins marchands | 23,004 | 22,414 |
| (S) | Prestations d'adaptation pour les travailleurs | 43,394 | 23,150 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 4,017 | 3,711 |
| | **Total du Programme** | 125,510 | 95,165 |

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Crédits - Libellé et montants

| Numéro des crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Travail** | |
| | **Ministère** | |
| 1 | Travail - Dépenses de fonctionnement et frais de représentation du Canada dans le domaine des affaires internationales du travail | 39,841,000 |
| 5 | Travail - Subventions inscrites au Budget et contributions | 15,212,000 |

### Programme par activité

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | | | | Total | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | Paiements de transfert | Total partiel | Moins: recettes à valoir sur le crédit | | |
| Médiation et conciliation | 69 | 4,036 | 4 | .... | 4,040 | .... | 4,040 | 3,653 |
| Services généraux aux travailleurs | 351 | 18,470 | 222 | 7,500 | 26,192 | .... | 26,192 | 24,426 |
| Politiques et communications | 182 | 10,359 | 27 | 7,712 | 18,098 | .... | 18,098 | 10,826 |
| Programme de soutien du revenu d'adaptation pour les travailleurs | 6 | 383 | 1 | 43,394 | 43,778 | .... | 43,778 | 23,510 |
| Indemnités d'accidents du travail versées à des fonctionnaires et à des marins marchands | 42 | 47,653 | 3 | 14 | 47,670 | 23,330 | 24,340 | 24,014 |
| Administration | 178 | 8,946 | 116 | .... | 9,062 | .... | 9,062 | 8,736 |
| | 828 | 89,847 | 373 | 58,620 | 148,840 | 23,330 | 125,510 | 95,165 |



89

**Extraits du volume II des Comptes publics**

**Utilisation des crédits de 1983-1984**

| | Budget principal | Total des crédits | Utilisation réelle |
|---|---|---|---|
| **Dépenses budgétaires votées** | $ | $ | $ |
| Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement et frais de représentation du Canada dans le domaine des affaires internationales du travail | 35,679,000 | 37,497,773 | 36,091,710 |
| Crédit 5 - Subventions inscrites au Budget et contributions | 18,770,000 | 27,750,183 | 24,338,815 |
| | 54,449,000 | 65,247,956 | 60,430,525 |
| **Dépenses budgétaires prévues par une loi** | | | |
| Ministre du Travail - Traitement et indemnité d'automobile | 39,100 | 40,975 | 40,975 |
| Paiements d'indemnités à des fonctionnaires (Loi sur l'indemnisation des employés de l'État) et àa des marins marchands (Loi sur l'indemnisation des marins marchands) | 20,114,000 | 29,695,391 | 29,695,391 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 3,380,000 | 3,762,000 | 3,762,000 |
| Prestations d'aide à l'adaptation des travailleurs (Loi sur les prestations d'adaptation pour les travailleurs) | | 10,682,496 | 10,682,496 |
| Remboursement des montants portés aux recettes d'exercices précédents | | 25,178 | 25,178 |
| | 23,533,100 | 44,206,040 | 44,206,040 |
| **Total du Programme** | 77,982,100 | 109,453,996 | 104,636,565 |

## Section I
## Aperçu du Programme

### A. Plans pour 1985-1986

### 1. Points saillants

Pour 1985-1986, le Programme du Travail s'est fixé les objectifs suivants:

- suite de l'application des modifications au Code canadien du travail (voir page 28).

- mise en oeuvre d'une nouvelle politique de conformité aux dispositions des Parties III et IV du Code en vue de promouvoir l'auto-réglementation dans toutes les entreprises relevant de la compétence de Travail Canada, d'inciter les employés et les employeurs à prendre davantage conscience de leurs responsabilités au travail et de prévenir les dangers professionnels (voir page 28).

- mise sur pied de programmes d'information, de formation et de promotion, et d'autres initiatives destinées à accroître les communications, les consultations et la coopération entre les divers responsables syndicaux, gouvernementaux et patronaux (voir page 39).

- projet d'évaluation des prestations d'aide à l'adaptation des travailleurs et du Programme d'indemnités d'accidents du travail versées à des fonctionnaires, prévus sous le régime d'une loi (voir pages 49 et 53 respectivement).



91

## 2. État financier récapitulatif par activité

Les besoins de financement du Programme du Travail, tant pour l'année budgétaire que pour l'exercice financier en cours, sont présentés par activité au tableau 1.

**Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Diffé-rence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Médiation et conciliation | 4,040 | 3,675 | 365 | 21 |
| Services généraux aux travailleurs | 26,192 | 23,713 | 2,479 | 28 |
| Politique et communications | 18,098 | 16,679 | 1,419 | 39 |
| Programme de soutien du revenu d'adaptation pour les travailleurs | 43,778 | 40,612 | 3,166 | 49 |
| Indemnités d'accidents du travail versées à des fonctionnaires et à des marins marchands | 47,670 | 43,884 | 3,786 | 53 |
| Administration | 9,062 | 9,116 | (54) | 57 |
| | 148,840 | 137,679 | 11,161 | |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit* | 23,330 | 21,096 | 2,234 | 64 |
| | 125,510 | 116,583 | 8,927 | |
| Années-personnes autorisées | 828 | 839 | (11) | |

*Ces recettes proviennent de l'activité "Indemnités d'accidents du travail versées à des fonctionnaires et à des marins marchands".

**Explication de la différence:** Les principaux postes de dépenses suivants ont entraîné une augmentation de $8,927,000 ou 7.7 % dans les dépenses de 1985-1986 par rapport à ce qui avait été prévu pour 1984-1985:

(en millions de dollars)

- Programme de formation syndicale de l'activité Services généraux aux travailleurs; 0.8
- Fonds de recherche sur les répercussions du changement technologique de l'activité Politique et communications 1.2

(en millions de dollars)

| | |
|---|---|
| • Programme gouvernemental-syndical de détachement d'employés de l'activité Politique et communications; | 0.4 |
| • Augmentation du nombre de prestations d'aide à l'adaptation des travailleurs prévues par la loi qui régit le Programme de soutien du revenu d'adaptation pour les travailleurs; | 3.2 |
| • Versement d'indemnités à des fonctionnaires et à des marins marchands à la suite d'une révision des prévisions des paiements d'indemnisation prévus par la loi; | 1.6 |
| • Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés pour toutes les activités; et | 0.2 |
| • Traitements et salaires pour toutes les activités | 1.4 |

**Explication des prévisions pour 1984-1985:** Les prévisions pour 1984-1985 (d'après l'information dont disposait la direction le 31 octobre 1984) sont de 21.4 millions de dollars ou 22.5 % plus élevées que les 95.2 millions de dollars du Budget des dépenses principal de 1984-1985 (extraits de la Partie II du Budget des dépenses, page 4). La différence de 21.4 millions de dollars reflète les principaux postes de compensation suivants:

(en millions de dollars)

| | |
|---|---|
| • Budget des dépenses supplémentaire pour une subvention au Centre canadien du marché du travail et de la productivité (Politique et communications); | 5.0 |
| • révision à la hausse du nombre de prestations d'aide à l'adaptation des travailleurs prévues par une loi en raison principalement de l'augmentation des mises à pied dans les secteurs d'activité désignés à l'échelle nationale (Programme de soutien du revenu d'adaptation pour les travailleurs); et | 17.0 |
| • révision à la baisse de la prévision des indemnités prévues par la Loi sur l'indemnisation des employés de l'État en raison de la diminution du taux d'inflation (Indemnités d'accidents du travail versées à des fonctionnaires et à des marins marchands). | (1.0) |

## B. Rendement récent

### 1. Points saillants

En 1983-1984, les points saillants du rendement du Programme ont été:

- la préparation des modifications au Code canadien du travail en vue de leur présentation en 1984-1985 (voir page 18);
- la création d'un comité des affaires publiques destiné à améliorer les mécanismes de consultation. Chargé de promouvoir la collaboration et la consultation entre le gouvernement fédéral et le mouvement syndical, et entre les travailleurs syndiqués et les hommes d'affaires, ce comité organise couramment des séries de colloques et de consultations auxquelles il invite des dirigeants syndicaux, gouvernementaux et patronaux à se faire part mutuellement de leurs idées et de leurs préoccupations (voir page 19); et
- la publication du rapport de la Commission d'enquête sur le travail à temps partiel, le 7 septembre 1983 (voir page 18).

Voici une mise à jour du rendement du Programme en 1984-1985:

- l'adoption, le 29 juin 1984, de modifications importantes apportées au Code canadien du travail qui prévoient, entre autres, l'élargissement de l'accès aux congés pour soins à donner aux enfants, de nouvelles mesures contre le harcèlement sexuel au travail, de meilleures dispositions en matière de sécurité et d'hygiène qui viseront désormais la plupart des employés relevant de la compétence fédérale, y compris les fonctionnaires fédéraux, le précompte obligatoire des cotisations syndicales, et la révision et la clarification de l'obligation d'une juste représentation (voir page 18);
- la création d'un comité sur l'emploi à temps partiel chargé d'examiner les répercussions des recommandations d'une commission d'enquête sur le travail à temps partiel (rapport Wallace) en vue d'élaborer une ligne de conduite d'ici à l'été de 1985 (voir page 18);
- l'élaboration de mesures destinées à faire face aux problèmes découlant de l'introduction de la micro-électronique sur le lieu de travail, qui obligent légalement les employeurs à donner un préavis et à négocier tout changement important en vue de protéger les employés des effets négatifs de ces changements; et la création et la constitution du Fonds de recherche sur les répercussions du changement technologique au Canada et l'organisation de colloques de formation technologique (voir page 19);

- l'application (déjà en cours) des politiques et des programmes élaborés en vue de faire respecter les dispositions de la partie III du Code canadien du travail relativement à l'égalité de rémunération (voir page 28);

- l'élaboration et l'application du Programme gouvernemental-syndical de détachement d'employés, et l'apport d'une aide financière au Centre canadien du marché du travail et de la productivité dans le cadre d'une initiative permanente visant à améliorer les mécanismes de communication et de consultation entre les principaux responsables du patronat, des syndicats et de l'État (voir page 19); et

- l'amélioration de la banque de données sur le travail obtenue par la mise au point d'une mesure "réelle" des salaires qui tient compte des effets de l'indemnité de vie chère (IVC) négociée dans les conventions collectives, donnant ainsi une image plus précise des variations salariales dans l'économie. On prévoit aussi inclure dans la banque de données les conventions collectives négociées dans l'industrie de la construction.

## 2. Rétrospective du rendement financier

**Tableau 2: Besoins financiers par activité (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | |
|---|---|---|---|
| | Réel | Budget principal | Différence |
| Médiation et conciliation | 3,368 | 3,262 | 106 |
| Services généraux aux travailleurs | 21,436 | 18,767 | 2,669 |
| Politique et communications | 15,167 | 9,478 | 5,689 |
| Programme de soutien du revenu d'adaptation pour les travailleurs | 24,754 | 16,969 | 7,785 |
| Indemnités d'accidents du travail versées à des fonctionnaires et à des marins marchands | 47,052 | 52,789 | (5,737) |
| Administration | 8,535 | 7,817 | 718 |
| | 120,312 | 109,082 | 11,230 |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit* | 15,675 | 31,100 | (15,425) |
| | 104,637 | 77,982 | 26,655 |

*Ces recettes proviennent de l'activité "Indemnité d'accidents du travail versées à des fonctionnaires et à des marins marchands".

La différence entre les dépenses réelles et celles prévues au Budget des dépenses principal est due principalement aux postes suivants:

| | (en millions de dollars) |
|---|---|
| • Budget des dépenses supplémentaire au titre des contributions versées en vertu du Programme de formation syndicale et de diverses dépenses de compensation (Services généraux aux travailleurs); | 2.5 |
| • Budget des dépenses supplémentaire au titre d'une subvention octroyée au Centre canadien du marché du travail et de la productivité et d'autres dépenses diverses (Politique et communications); | 5.7 |
| • Budget des dépenses supplémentaire au titre des prestations d'aide à l'adaptation prévues par une loi (Programme de soutien du revenu d'adaptation pour les travailleurs); | 8.1 |
| • couts moins élevés que prévus de la clause de l'hypothèse automatique de la loi sur les accidents du travail de la Nouvelle-Écosse selon laquelle tout mineur ayant travaillé à l'exploitation d'une mine, ou ayant occupé un poste semblable pendant vingt ans et plus, et qui souffre de difficultés respiratoires, peut toucher des indemnités (Indemnités d'accidents du travail versées à des fonctionnaires et à des marins marchands); | (5.7) |
| • concernant ce qui précède, recettes moins élevées que prévu découlant de la clause de l'hypothèse automatique de la loi sur les accidents du travail de la Nouvelle-Écosse (Indemnités d'accidents du travail versées à des fonctionnaires et à des marins marchands); | 5.7 |
| • comptes en cours en raison principalement d'un litige avec un client important (Indemnités d'accidents du travail versées à des fonctionnaires et à des marins marchands); et | 9.7 |
| • Budget des dépenses supplémentaire pour la distribution centralisée des publications et réaffectations d'autres activités pour couvrir l'excédent des coûts (Administration). | 0.7 |

## C. Données de base

### 1. Introduction

En matière de travail, les compétences sont divisées au Canada entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Bien que le pouvoir de

légiférer dans le domaine des relations du travail relève constitutionnellement des provinces au premier chef, le gouvernement fédéral a également le pouvoir constitutionnel, prévu initialement dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, de créer des lois du travail sur de nombreuses questions qui relèvent exclusivement de sa compétence.

Le Code canadien du travail, dont l'application incombe au Programme du Travail, touche les employés de tout le pays qui travaillent dans un secteur d'activité ou pour une firme considérée comme une entreprise ou une affaire fédérale, à savoir les entreprises de transport interprovincial ou international par chemin de fer, route ou pipe-line, le transport maritime et services connexes, les trans ports aériens, les télécommunications interprovinciales et inter nationales, les banques et certaines sociétés d'État. Font également partie de ce groupe les secteurs que le Parlement a déclarés d'intérêt national, par exemple l'extraction de l'uranium. Enfin, tous les secteurs d'activité du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest non assujettis au gouvernement fédéral relèvent cependant de la compétence fédérale pour ce qui est de la partie V du Code canadien du travail (Relations industrielles).

Bien que le programme de conformité, de prévention et d'exécution de Travail Canada s'applique uniquement aux activités et aux entre prises relevant de la compétence fédérale, le Programme du Travail vise aussi à améliorer le système et le climat des relations du travail dans l'ensemble du pays. Il s'intéresse également aux questions générales du travail dans la mesure où elles peuvent être modifiées par des choix politiques au sein du gouvernement dans son ensemble, et vice-versa. À cet égard les programmes de formation, de promotion, d'information, de recherche et d'analyse de la politique, loin de se limiter aux acti vités purement fédérales, ont un caractère national.

Les activités de Travail Canada sont complétées par celles du Conseil canadien des relations du travail, organisme indépendant quasi judiciaire, qui possède le pouvoir d'accréditer les agents de négocia tion et d'arbitrer certains types de différends, surtout dans le domaine des relations industrielles.

## 2. Mandat légal

Le Programme du Travail tire son mandat de la Loi sur le ministère du Travail et du Code canadien du travail, qui se compose des Normes du travail (partie III), de la Sécurité et l'hygiène au travail (partie IV) et des Relations industrielles (partie V), ainsi que de la Loi sur les justes salaires et les heures de travail, de la Loi sur l'indemnisation des employés de l'État, de la Loi sur l'indemnisation des marins marchands et de la Loi sur les prestations d'adaptation pour les travailleurs.

De façon générale, ce mandat comprend l'existence de normes du travail appropriées et l'entretien d'un climat de travail positif grâce à l'application des lois coiffées par le Programme.

## 3. Objectifs du Programme

Les objectifs du Programme du Travail sont de:

- promouvoir et entretenir des relations de travail stables, la juste récompense des efforts fournis sur le lieu de travail, et un milieu de travail propice au bien-être physique et social;
- protéger les droits et les intérêts des parties engagées dans le monde du travail;
- encourager l'accès équitable aux possibilités d'emploi;
- susciter un climat favorable à de meilleures consultations et communications entre le gouvernement, les syndicats et le patronat.

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Comme le montre le tableau 3 de la page suivante, le Programme du Travail se répartit en six activités dont chacune comprend un ou plusieurs éléments. Deux d'entre d'elles, Indemnités d'accidents du travail versées à des fonctionnaires et à des marins marchands et Programme de soutien du revenu d'adaptation pour les travailleurs, sont prévues par une loi, soit en l'occurrence la Loi sur l'indemnisation des employés de l'État et la Loi sur l'indemnisation des marins marchands, et la Loi sur les prestations d'adaptation pour les travailleurs respectivement. Deux autres activités, Politique et communications et Administration, sont axées sur l'élaboration et la gestion des politiques et programmes ainsi que sur la prestation de systèmes et de services de soutien. Les autres activités. Médiation et conciliation et les Services généraux aux travailleurs, fournissent directement des services à la clientèle du Programme du Travail.

Deux éléments qui figurent dans le plan de dépenses du Programme de 1984-1985 ont changé de nom pour mieux représenter les fonctions de soutien qu'ils assument présentement. Administration et Élaboration des politiques des Services généraux aux travailleurs a été rebaptisé Élaboration, gestion et exécution de la politique. Au sein de l'activité Programme de soutien du revenu d'adaptation pour les travailleurs, l'élément Administration a été remplacé par Office et Secrétariat d'aide à l'adaptation des travailleurs.

**Tableau 3: Organigramme**

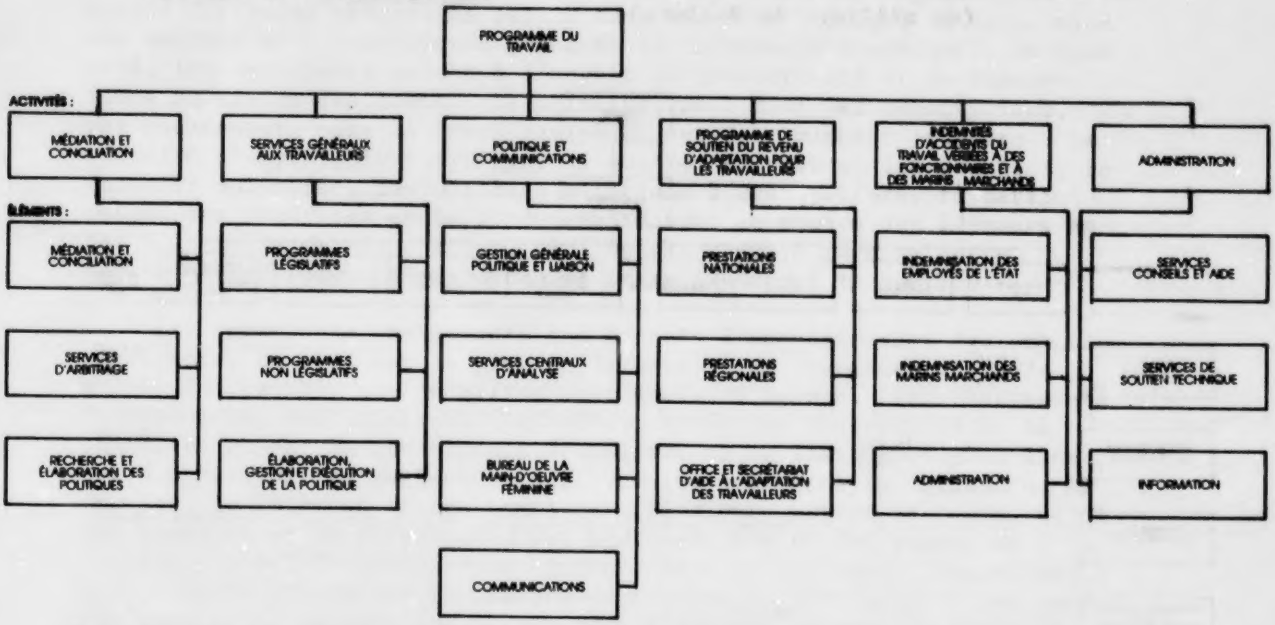


**Organisation:** Le Programme du Travail est une organisation fortement décentralisée qui comprend une administration centrale, cinq bureaux régionaux et 25 bureaux de district.

Le sous-ministre en dirige le Programme, avec l'aide de trois sous-ministres adjoints (Service fédéral de médiation et de conciliation; Opérations; Politique), de deux directeurs généraux (Politique et Service administratifs, et Personnel), et de trois directeurs (Bureau de la main-d'oeuvre féminine, Communications et Services juridiques).

Le tableau 4 présente l'organigramme du Travail avec les besoins respectifs en ressources.

**Tableau 4: Ressources par organisation ou par activité (en milliers de dollars)**

| Activité / Organisation | [illegible] | SMA Opérations | SMA Politique | Dir. Communications | Dir. Bureau de la main-d'oeuvre féminine | [illegible] | [illegible] | [illegible] | Total (en milliers de dollars) A.P. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Médiation et conciliation A.P | 4,040<br>69 | | | | | | | | 4,040<br>69 |
| Services généraux aux travailleurs A.P | | 26,192<br>351 | | | | | | | 26,192<br>351 |
| Politique et communications A.P | | | 14,184<br>123 | 1,341<br>23 | 1,075<br>13 | | | 1,498<br>23 | 18,098<br>182 |
| Programme de soutien du revenu d'adaptation pour les travailleurs A.P | | | 43,778<br>6 | | | | | | 43,778<br>6 |
| Indemnités d'accidents du travail versées à des fonctionnaires et à des marins marchands A.P | | 47,581<br>40 | | | | | 89<br>2 | | 47,670<br>42 |
| Administration A.P | | | | | | 1,430<br>37 | 7,632<br>141 | | 9,062<br>178 |
| Total: (en milliers de dollars) A.P. | 4,040<br>69 | 73,773<br>391 | 57,962<br>129 | 1,341<br>23 | 1,075<br>13 | 1,430<br>37 | 7,721<br>143 | 1,498<br>23 | 148,840<br>828 |

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

L'économie canadienne se remet actuellement de la plus grave récession qu'elle ait subie depuis la Crise des années 30. D'après des prévisions économiques à moyenne échéance, il faut généralement s'attendre à une période de reprise soutenue mais modeste. Certes, on a sensiblement réduit la courbe inflationniste des prix et des coûts, mais en règle générale, depuis quelques années, les hausses nominales de salaires n'ont pas suivi le rythme de la hausse des prix, d'où une chute de revenu réel. Ces facteurs influeront de toute évidence sur le climat des relations du travail et mettront à rude épreuve le système de la négociation collective.

Les représentants des travailleurs à la table des négociations seront fortement préoccupés par le taux élevé de chômage, la conversion des emplois et l'incertitude que crée le changement technique. De leur côté, les employeurs auront à l'esprit la productivité et la concurrence au niveau des coûts. Le principal défi dans les négociations, par conséquent, sera la conciliation de ces deux blocs d'intérêts. La sécurité d'emploi, le recyclage, le soutien du revenu, les pensions, la retraite anticipée, les systèmes salariaux à deux paliers, la participation aux bénéfices et la productivité sont au nombre des éléments en jeu à la table de négociation, où l'on cherchera à réduire cette différence de perspective entre les travailleurs et la gestion.

Les importants changements que connaît l'économie vont également représenter un défi sur le plan de la gestion du changement dans le milieu du travail, que ce milieu soit syndiqué ou non. Les changements fondamentaux, sectoriels et régionaux, causés par les progrès de la technique et par la concurrence étrangère, ne se limiteront plus à ce qui a constitué les secteurs traditionnels, notamment la chaussure, le tannage, le vêtement et les textiles. Plusieurs autres secteurs, celui des mines et de la foresterie, ont également montré des signes de vulnérabilité. Il faudra donc étudier, dans ce contexte, l'opportunité d'étendre la portée des programmes de soutien du revenu, tels que ceux que prévoit la Loi sur les prestations d'adaptation pour les travail leurs.

Le changement économique va, selon toute probabilité, remettre en question les lois et normes actuelles sur le travail. On commence déjà à regarder de plus près, par exemple, l'efficacité des normes et règlements en vigueur sur la sécurité et l'hygiène au travail. D'autre part, les domaines plus nouveaux, notamment la robotique, l'ergonomie, la biotechnologie et la qualité de l'air dans les bureaux, vont accroître les demandes de réévaluation.

Enfin, l'augmentation rapide du nombre des femmes sur le marché du travail a remis sur le tapis la convenance de la loi et des normes en ce qui concerne l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale, les congés familiaux et le harcèlement sexuel. Bon nombre des trois millions de femmes qui ont grossi les rangs de la population active ces 20 dernières années se rendent compte que les postes à temps partiel qu'elles occupent sont moins bien structurés, sur les plans de la rémunération et des avantages sociaux, que les postes à plein temps correspondants. Les politiques publiques sur des questions telles que le salaire minimum, les pensions et les avantages sociaux des travailleurs à temps partiel, recevront beaucoup d'attention pendant cette période.

## 2. Nouvelles initiatives

En accord avec sa politique de contrôle budgétaire, le Ministère ne prévoit pas de nouvelles initiatives d'importance au point de vue budgétaire en 1985-1986.



4901

## 3. Mise à jour des initiatives antérieures

**Modifications apportées au Code canadien du travail:** À l'issue de longues consultations avec quelques 40 associations d'employeurs et d'employés, un projet de loi important modifiant le Code canadien du travail a été déposé à la Chambre des communes le 15 mai 1984, et adopté le 29 juin suivant; il est mis en application par étapes.

L'un des principaux objectifs du projet de loi est de regrouper les divers pouvoirs législatifs concernant l'hygiène et la sécurité jadis éparpillés. La partie IV du Code canadien du travail englobera désormais la plupart des employés qui relèvent de la compétence fédérale, y compris les fonctionnaires fédéraux.

Les modifications apportées à la partie IV visent également à inciter les travailleurs et les employeurs à participer plus activement aux questions d'hygiène et de sécurité au travail en exigeant la création obligatoire de comités d'hygiène et de sécurité ou la désignation de représentants d'hygiène et de sécurité.

Quant aux modifications apportées à la partie III du Code, elles auront pour effet d'améliorer la situation des travailleurs ayant des responsabilités familiales et de s'attaquer au problème du harcèlement sexuel au travail.

Les modifications apportées à la partie V qui sont entrées en vigueur le 18 juillet 1984 prévoient, entre autres, le prélèvement obligatoire des cotisations syndicales (formule Rand), la clarification de la définition de contracteur et d'employeur dépendant, le préavis de changement technologique, la révision et la clarification de l'obligation concernant la représentation juste, et de meilleures dispositions concernant l'application de la loi.

**Commission d'enquête sur le travail à temps partiel:** À la suite de la publication du rapport de la Commission d'enquête sur le travail à temps partiel (Commission Wallace), en septembre 1983, un comité ministériel a été mis sur pied afin d'en analyser les conclusions. Ce Comité a conclu qu'avant de donner suite à l'une des 32 recommandations de la Commission d'enquête, il fallait en connaître davantage sur la situation des travailleurs à temps partiel assujettis à la compétence fédérale, et sur les frais supplémentaires qui incomberont aux employeurs et aux employés si l'on augmente les avantages sociaux de ces travailleurs.

Une sous-section de l'emploi à temps partiel (dont le budget de fonctionnement pour 1984-1985 est de $230,000) a donc été mise sur pied en juin 1984 pour recueillir les données nécessaires au moyen d'enquêtes et de consultations avec les gouvernements provinciaux, les

employeurs et les syndicats. Quant ces données auront été recueillies et analysées, des recommandations seront faites concernant les modifications qu'il y aura lieu d'apporter dans les politiques ou les lois.

**Micro-électronique:** L'impact des nouvelles technologies sur le lieu de travail sera abordé de la façon suivante par le Programme du Travail.

Des mesures législatives obligeront désormais les employeurs à donner un préavis et à négocier tout changement important en vue de protéger les employés contre les effets négatifs du changement technologique.

Le Programme du fonds de recherche sur les répercussions du changement technologique d'une durée de trois ans (environ 4.5 millions de dollars en contributions seulement pour 1984-1985 à 1986-1987) a été créé dans le but de financer les études sur les répercussions sociales et humaines du changement technologique au travail, et les projets témoins ou projets pilotes qui illustreront des méthodes réelles d'élaboration et d'application coopératives du changement technologique.

À propos de ce qui précède, on amorcera une initiative spéciale destinée à favoriser une approche plus stratégique au sein du mouvement syndical à l'égard du changement technologique. Le Ministère parrainera un mécanisme (Colloques sur la formation technologique) qui incitera les dirigeants syndicaux à s'intéresser davantage aux défis et aux possibilités découlant du changement technologique et les encouragera à en réduire les effets négatifs tout en augmentant les effets bénéfiques.

**Mécanismes de consultation concernant le dialogue national:** Les efforts du Ministère en matière de communication et de consultation ont consisté d'une part, à surtout interpréter les buts et les aspirations du mouvement syndical à l'intention du gouvernement fédéral et, d'autre part, à interpréter les activités et les politiques du gouvernement aux travailleurs. Cette communication entre les travailleurs et le gouvernement a été rendue possible grâce au jeu de divers mécanismes, tels que colloques mixtes informels et service "d'éclaireur" (au mouvement syndical) auprès des principaux ministères fédéraux. Le Programme gouvernemental-syndical de détachement d'employés d'une durée de trois ans (environ 1.6 millions de dollars en contributions seulement pour 1984-1985 à 1986-1987) en est l'un des rouages, notamment. Le Ministère prête également une aide financière au Centre canadien du marché du travail et de la productivité qui se penche, entre autres, sur la productivité et la croissance de l'emploi.

Dernièrement encore, le Ministère a élargi ses initiatives de consultation en suscitant le dialogue entre les travailleurs et les chefs d'entreprise. Ces efforts plutôt modestes destinés à créer un climat de confiance parmi les parties sont indispensables au succès de toute réunion syndicale-patronale-gouvernementale importante.



4903

## 4. Efficacité du Programme

Vu la diversité du Programme du Travail, des indicateurs mesureront l'efficacité d'une activité à la fois plutôt que celle du Programme tout entier. Certains indicateurs sont déjà en place, comme ceux de l'activité Médiation et conciliation qui figurent aux tableaux 7 et 8 des pages 24 et 25. L'élaboration d'autres mesures et indicateurs est l'une des priorités des responsables du Ministère. L'élaboration de systèmes de contrôle et d'information capables de produire de tels indicateurs exigera temps et expérience. On prévoit cependant qu'au cours des prochaines années l'efficacité de toutes les principales activités du Programme du Travail sera mesurée et communiquée de cette façon.

En 1983, l'évaluation du Programme des conditions de travail a révélé que ce Programme continue de bien servir les objectifs du gouvernement dans le domaine des affaires du travail. On a également examiné le rendement du Programme en regard de certaines normes du travail, telles que la durée du travail, les justes salaires et les heures de travail et le congédiement injuste. Les conclusions de l'évaluation font actuellement l'objet d'un examen par les chefs de programmes, et une stratégie de suivi sera mise en place d'ici à la fin de l'exercice financier 1984-1985. Le Programme de formation syndicale est en voie d'évaluation. Le Ministère se propose également d'évaluer le Programme de la qualité de la vie au travail ainsi que deux grands programmes prévus par une loi dont le Programme de prestations d'aide à l'adaptation des travailleurs et le Programme d'indemnités versées à des fonctionnaires fédéraux.

**Section II**
**Analyse par activité**

## A. Médiation et conciliation

### Objectif

Promouvoir et entretenir des relations de travail stables en participant en tant que tierce partie au règlement des différends dans les entreprises relevant de la compétence fédérale et en mettant en oeuvre des stratégies, politiques et propositions législatives innovatrices.

### État récapitulatif des ressources

Les dépenses relatives à l'activité Médiation et conciliation représenteront environ 3.2 % de l'ensemble des dépenses du Programme en 1985-1986 et 8.4 % de la totalité des années-personnes.

**Tableau 5: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Médiation et conciliation | 2,669 | 47 | 2,364 | 45 | 2,026 | 40 |
| Services d'arbitrage | 746 | 8 | 669 | 8 | 514 | 7 |
| Recherche et élaboration des politiques | 625 | 14 | 642 | 15 | 828 | 18 |
| | 4,040 | 69 | 3,675 | 68 | 3,368 | 65 |



05

**Rendement financier antérieur**

**Tableau 6: Rendement financier en 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Médiation et conciliation | 2,026 | 40 | 2,123 | 45 | (97) | (5) |
| Services d'arbitrage | 514 | 7 | 483 | 8 | 31 | (1) |
| Recherche et élaboration des politiques | 828 | 18 | 656 | 16 | 172 | 2 |
| | 3,368 | 65 | 3,262 | 69 | 106 | (4) |

Aucune différence importante ne caractérise le rendement financier prévu et réel pour 1983-1984.

**Description**

L'activité Médiation et conciliation, qui relève du Service fédéral de médiation et de conciliation, donne son aide, conformément à la partie V du Code canadien du travail, à la conciliation, la médiation et l'arbitrage des conflits ouvriers-patronaux dans les entreprises privées relevant de la compétence fédérale; elle adopte des mesures préventives afin de maintenir des relations industrielles stables et elle donne de l'expertise en relations industrielles pour l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques et pour la formulation des lois. On dégage trois composantes: Médiation et conciliation, Services d'arbitrage, Recherche et élaboration des politiques.

**Médiation et conciliation:** Cette composante comporte la nomination de conciliateurs, de commissaires-conciliateurs et de commissions de conciliation, de médiateurs, de recherchistes et de commissions d'enquête industrielle, ainsi que le traitement de plaintes présentées au Ministre au sujet de pratiques d'emploi prétendument injustes. On offre aussi des services de médiation préventive et de médiation des griefs et des plaintes qui s'appliquent pendant la période "fermée" des conventions et qui servent à faciliter la négociation collective et à diminuer le nombre de conflits ouvriers-patronaux.

**Services d'arbitrage:** Cette composante comprend les enquêtes relatives aux requêtes présentées au Ministre en vue de nommer des arbitres ou de créer des conseils d'arbitrage pour arbitrer des griefs pendant

la durée des conventions collectives. Elle comprend aussi la nomination d'arbitres chargés de statuer sur les plaintes de congédiement injuste présentées par des employés non assujettis à une convention collective, conformément à la partie III du Code canadien du travail. Les Services d'arbitrage effectuent des recherches et font la promotion de systèmes permettant d'accélérer l'arbitrage des griefs, tiennent à jour le Répertoire national des sentences arbitrales et publient le Condensé de sentences arbitrales fédérales et la Revue des services d'arbitrage.

**Recherche et élaboration des politiques:** Cette composante comprend la recherche et l'analyse des problèmes de relations industrielles, l'élaboration de politiques et la prestation d'un appui technique et de conseils économiques aux tierces parties désignées.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Médiation et conciliation:** Pour que cette composante s'acquitte de sa mission, il lui faudra $2,669,000 et 47 années-personnes.

**Charge de travail:** Le nombre de conventions collectives entrant dans leur période "ouverte" ou période de négociation dans les entreprises privées relevant de la compétence fédérale représente la charge de travail potentielle globale de l'activité Médiation et conciliation et donne une idée de la composition des ressources que nécessiteront les tâches principales au cours d'une année donnée.

La charge de travail potentielle globale comprend la négociation du renouvellement des conventions collectives existantes et la négociation des premières conventions collectives de syndicats nouvellement accrédités. Les premiers cas forment la majorité mais la négociation d'une première convention exige en général plus de temps et de ressources.

En moyenne, de 35 à 45 % de toutes les conventions renouvelées sont conclues directement par les parties (c'est-à-dire sans l'intervention d'une tierce partie). Les autres cas exigent le recours à la médiation ou à la conciliation et représentent la demande ou la charge de travail réelle de la composante Médiation et conciliation.

Le nombre de conventions collectives expirant dans une année donnée est fonction de la durée originale d'une convention. Une convention collective de longue durée contribue à la stabilité des travailleurs; or, quand la situation économique est incertaine, les parties cherchent souvent à conclure des conventions de plus courte durée ou comportant des dispositions de réouverture. La Loi sur les restrictions salariales du secteur public a eu pour effet de reconduire de deux ans les conventions collectives des sociétés d'État. Comme ces conventions représentent environ 20 % de la charge de travail du Service fédéral de médiation et de conciliation, la charge de travail



07

potentielle pour 1982-1983 et 1983-1984 a accusé une diminution appréciable mais les conventions venant à expiration pendant l'année financière 1984-1985 doubleront en nombre. On s'attend que ces conventions seront libérées du Programme de restrictions et que la situation redeviendra normale en 1985-1986, d'où une réduction de la charge de travail par rapport à celle qui avait été prévue pour 1984-1985. Le tableau 7 montre le nombre réel et le nombre prévu de demandes possibles et réelles de services de médiation et de conciliation.

**Tableau 7: Négociations collectives effectuées en vertu de la partie V, et nombre de cas traités par le Service fédéral de médiation et de conciliation**

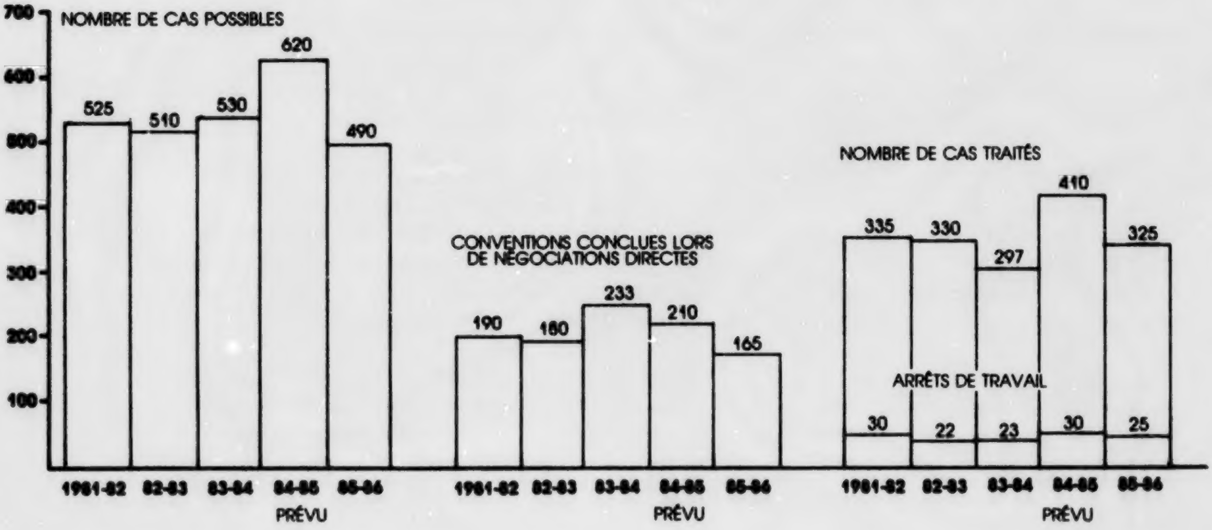


**Économie:** Au cours des 10 dernières années, le Programme a délibérément moins insisté sur le recours à des commissaires-conciliateurs (c'est-à-dire à des experts en relations industrielles engagés hors de la Fonction publique afin d'aider à régler les litiges) pour se prévaloir davantage des services des conciliateurs du gouvernement comme médiateurs. Le taux global de règlement sans arrêt de travail a donc été maintenu, et des économies appréciables ont été réalisées. (voir tableau 8).

**Tableau 8: Mesures d'efficacité et d'économie**

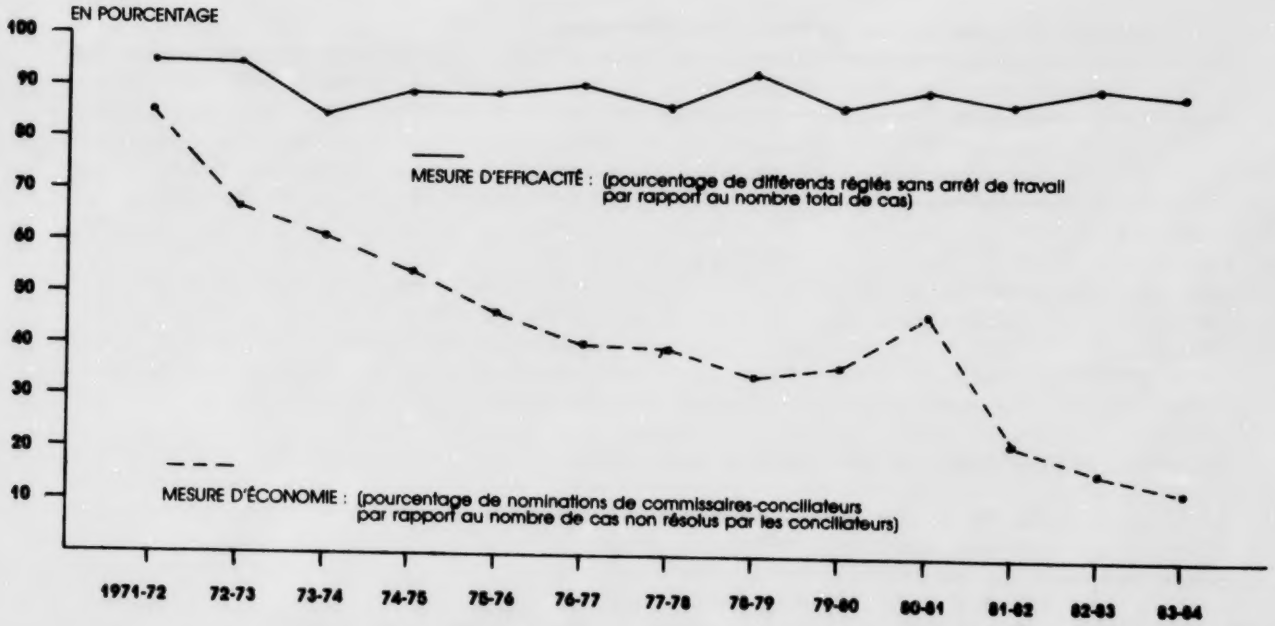


**Efficacité:** L'efficacité de la composante Médiation et conciliation se mesure surtout par le nombre de cas menés à bien sans arrêt de travail. Comme le montre le tableau 8, malgré le nombre de variables extérieurs influant sur le processus de la négociation, ce taux de règlement est constamment demeuré dans les 90 %.

Le nombre de différends aboutissant à un arrêt de travail varie d'année en année, comme varie la durée des arrêts de travail. En moyenne cependant, le temps perdu à cause de conflits de travail s'élève à moins de 0.5 % de toute la durée de travail par année.

**Services d'arbitrage:** Pour que cette composante s'acquitte de sa mission, il lui faudra $746,000 et huit années-personnes. À l'exception de la tenue à jour du Répertoire de sentences arbitrales et de la publication du "Condensé de sentences arbitrales fédérales" et de la "Revue des services d'arbitrage", cette composante ne fait que répondre à la demande.

**Charge de travail:** En vertu de la partie V du Code, les requêtes en vue de nommer un arbitre pour régler un litige découlant de l'interprétation d'une convention collective sont déposées directement par les parties. Or, la partie III exige que les demandes de renvoi à l'arbitrage des plaintes de congédiement injuste soient présentées aux



09

bureaux régionaux et transmises aux Services d'arbitrage seulement si la médiation a échoué. On ne tient donc compte que des cas présentés au Ministre par les Services d'arbitrage (voir tableau 9).

**Tableau 9: Charge de travail des Services d'arbitrage**

| | Partie V | | | Partie III |
|---|---|---|---|---|
| | Requêtes | Cas réglés[2] | Arbitres nommés | Arbitres nommés |
| 1980-1981 | 68 | 28 | 40 | 51 |
| 1981-1982 | 92 | 49 | 43 | 63 |
| 1982-1983 | 114 | 44 | 70 | 78 |
| 1983-1984 | 115 | 37 | 76 | 140 |
| 1984-1985[1] | 127 | 40 | 87 | 162 |
| 1985-1986[1] | 139 | 43 | 96 | 184 |

[1]Prévu
[2]Litiges réglés avant la nomination d'un arbitre

Le tableau 10 montre que l'on recourt plus fréquemment à l'arbitrage des congédiements injustes depuis l'entrée en vigueur de cette disposition en 1978.

**Tableau 10: Arbitrage des plaintes de congédiement injustes**

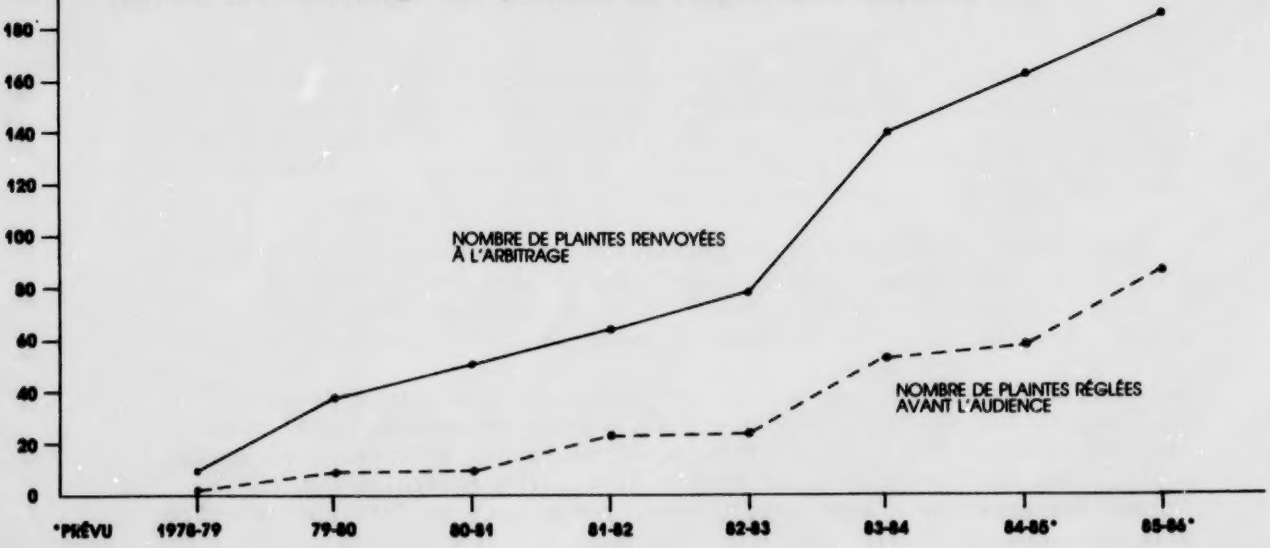


L'augmentation appréciable des cas pendant les années 1978-1979 à 1983-1984 est sans doute due à une hausse du nombre des plaintes déposées à la faveur d'une meilleure connaissance, de la part des travailleurs syndiqués relevant de la compétence fédérale, de l'existence de

cette disposition. On attribue en revanche l'augmentation du nombre de plaintes réglées avant l'arbitrage au fait que les employeurs connaissent mieux la jurisprudence régissant le règlement des congédiements injustes.

**Recherche et élaboration des politiques:** Le pourcentage des ressources consacrées à cette composante par rapport aux ressources totales de l'activité Médiation et conciliation est présenté au tableau 11. Ces fonctions de soutien s'expriment mieux en pourcentage de l'activité étant donné que les ressources qui y sont affectées dépendent largement de la demande d'aide à une tierce partie comme pour les deux éléments précédents.

**Tableau 11: Pourcentage de ressources consacrées à la recherche et à l'élaboration des politiques par rapport au total des ressources de l'activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Années-personnes | 14 (20 %) | 15 (22 %) | 18 (28 %) |
| Dépenses (en milliers de dollars) | 625 (16 %) | 642 (17 %) | 828 (25 %) |

## B. Services généraux aux travailleurs

### Objectifs

**Au sein des entreprises relevant de la compétence fédérale:** élaborer des programmes, formuler de nouvelles politiques et proposer des modifications législatives en fonction des besoins des clients et des priorités du gouvernement en matière de sécurité et d'hygiène au travail (partie IV) et de conditions de travail (partie III), inciter les clients à se conformer à la Loi (parties III et IV) et faire en sorte que les travailleurs, les syndicats et les employeurs acceptent les responsabilités qui leur incombent en vertu de la Loi (parties III et IV).

**À l'échelle nationale:** favoriser l'évolution des valeurs et des attitudes en vue d'améliorer le milieu de travail par le biais du Programme de formation syndicale et du Programme de la qualité de la vie au travail.

En 1985-1986, on se propose plus particulièrement de:

- continuer l'application du projet de loi C-34. Étant donné leur longue période de gestation, les modifications apportées aux parties III et IV du Code canadien du travail seront appliquées sans plus tarder en 1985-1986. On mettra l'accent sur l'exécution des exigences du Code relatives aux comités et aux représentants de la sécurité et de l'hygiène, et sur la révision ou l'élaboration des règlements de la partie IV.

- mettre en oeuvre une nouvelle politique de conformité pour les parties III et IV du Code. Il s'est avéré que les méthodes exécutoires traditionnelles ne réussissent plus à susciter l'observation des dispositions des parties III et IV du Code chez les clients. On voudrait par conséquent rationaliser les services assurés dans le cadre de cette politique pour faire porter le gros des efforts sur les entreprises et les secteurs d'activité qui accusent le plus grand nombre d'accidents, de plaintes et d'infractions au Code. On essaiera en outre de répartir plus équitablement les inspections de routine et celles déclenchées par une plainte. Ces nouvelles politiques et méthodes de conformité visent à encourager l'autoréglementation dans tous les secteurs de compétence de Travail Canada, à susciter chez les travailleurs et les employeurs une prise de conscience plus vive de leurs responsabilités sur le lieu de travail et à prévenir les dangers professionnels.

- mettre en place un programme d'égalité de rémunération destiné à faire disparaître les pratiques salariales discriminatoires chez les employeurs d'entreprises de compétence fédérale de façon à illustrer le concept "salaire égal pour un travail d'égale valeur".

- formuler les propositions en vue de reconduire le Programme de formation syndicale et le Programme de la qualité de la vie au travail s'ils font l'objet d'une évaluation positive.

- mettre en oeuvre un programme national de formation des agents des affaires du travail (AAT) pour que tous les nouveaux AAT reçoivent une formation égale et que le personnel en place continue de parfaire ses connaissances. Les agents des affaires du travail des Services généraux aux travailleurs sont les intermédiaires par lesquels les programmes législatifs sont appliqués. Face à un taux élevé de roulement en raison des départs à la retraite, les personnes possédant déjà les aptitudes et l'expérience voulues sont de plus en plus rares.

**État récapitulatif des ressources**

En 1985-1986, les dépenses relatives à l'activité Services généraux aux travailleurs représenteront environ 20.9 % de l'ensemble des dépenses du Programme et 42.4 % de la totalité des années-personnes.

**Tableau 12: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Programmes législatifs | 14,824 | 283 | 13,323 | 272 | 11,524 | 248 |
| Programmes non législatifs | 8,376 | 18 | 7,358 | 14 | 6,641 | 24 |
| Élaboration et gestion de la politique et Administration | 2,992 | 50 | 3,032 | 49 | 3,271 | 66 |
| | 26,192 | 351 | 23,713 | 335 | 21,436 | 338 |



13

**Rendement financier antérieur**

**Tableau 13: Rendement financier en 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Programmes législatifs | 11,524 | 248 | 12,165 | 251 | (641) | (3) |
| Programmes non législatifs | 6,641 | 24 | 3,149 | 24 | 3,492 | - |
| Élaboration et gestion de la politique et Administration | 3,271 | 66 | 3,453 | 67 | (182) | (1) |
| | 21,436 | 338 | 18,767 | 342 | 2,669 | (4) |

La différence entre les dépenses réelles et celles prévues au Budget des dépenses principal est attribuable principalement aux dépenses suivantes:

(en millions de dollars)

- approbation dans le Budget des dépenses supplémentaire de la prolongation du Programme de formation syndicale et autres dépenses diverses; 4.5
- annulation dues principalement à un moins grand nombre que prévu de contributions au titre de la qualité de la vie au travail et à une réduction de la contribution du Congrès du travail du Canada au Programme de formation syndicale; et (0.9)
- réaffectation de fonds en vue de compenser l'excédent des dépenses dans d'autres activités (0.9)

**Description**

Les Services généraux aux travailleurs consistent en l'élaboration et l'exécution des programmes prévus par la loi pour assurer un milieu de travail sûr et salubre et des possibilités d'emploi justes; la promotion et la mise en oeuvre d'activités non régies par la loi visant à établir des relations constructives entre les syndicats et le patronat et l'information des travailleurs sur les affaires syndicales et socio-économiques.

Les Services généraux aux travailleurs se répartissent en trois composantes aux fins de la responsabilité de gestion: Programmes législatifs, Programmes non législatifs, Élaboration et gestion de la politique et Administration.

**Programmes législatifs:** Cette composante comprend des mesures visant à faire observer les dispositions des parties III et IV du Code canadien du travail et de la Loi sur les justes salaires et les heures de travail. Les activités entreprises dans ce sens comprennent les inspections, les enquêtes sur les plaintes et les accidents, les relevés techniques de lieux de travail et la création de comités de sécurité et d'hygiène dans les entreprises de compétence fédérale, ainsi que l'élaboration des programmes et la prestation de l'appui technique nécessaire.

**Programmes non législatifs:** Cette composante comprend des mesures à caractère consultatif, promotionnel et éducatif dont le but est de favoriser un changement d'attitude positif à l'égard du milieu de travail, et faire mieux comprendre aux syndiqués le rôle des divers participants au système de relations industrielles. Ces activités ont pour cadre le Programme de la qualité de la vie au travail et sont réalisées grâce aux subventions et aux contributions versées au titre de la formation syndicale.

**Élaboration et gestion de la politique et Administration:** Cette composante comprend la prestation de services de soutien administratif, ainsi que l'élaboration et la gestion de la politique pour les programmes législatifs et non législatifs.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Programmes législatifs:** Pour que cette composante s'acquitte de sa mission, il lui faudra $14,824,000 et 283 années-personnes.

**Charge de travail:** La charge de travail mesurable de cette composante dépend de trois indicateurs: les plaintes, c'est-à-dire les enquêtes menées à la suite de plaintes concernant les conditions de travail et l'hygiène et la sécurité au travail, les conciliations de congédiements injustes, les enquêtes sur les accidents, et les cas de refus de travailler; les inspections, c'est-à-dire les inspections faites en vue de faire respecter davantage la loi, et les comités de sécurité et d'hygiène, c'est-à-dire l'obligation de créer des comités de sécurité et d'hygiène dans les entreprises relevant de la compétence fédérale. Ces indicateurs sont exprimés en fonction des tendances de la charge de travail aux tableaux 14, 15 et 16.



15

**Tableau 14: Plaintes**

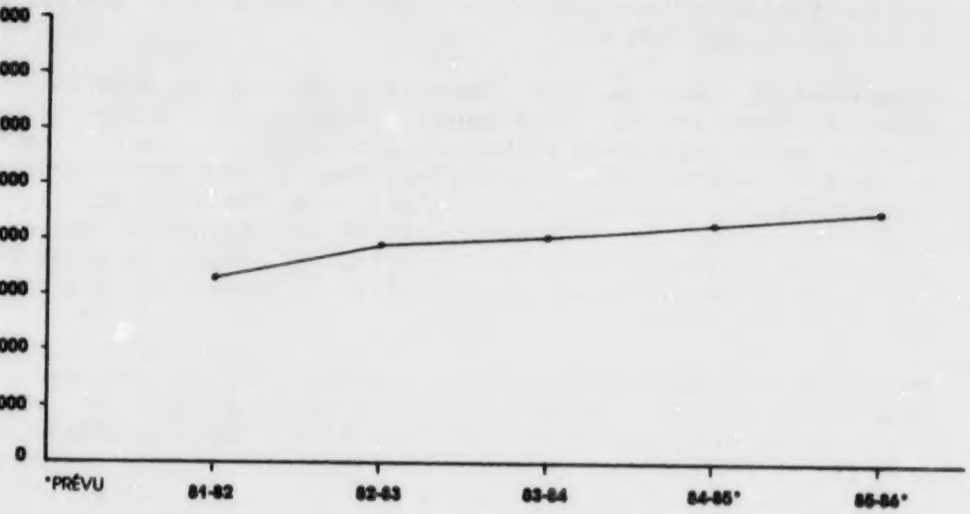


**Tableau 15: Inspections**

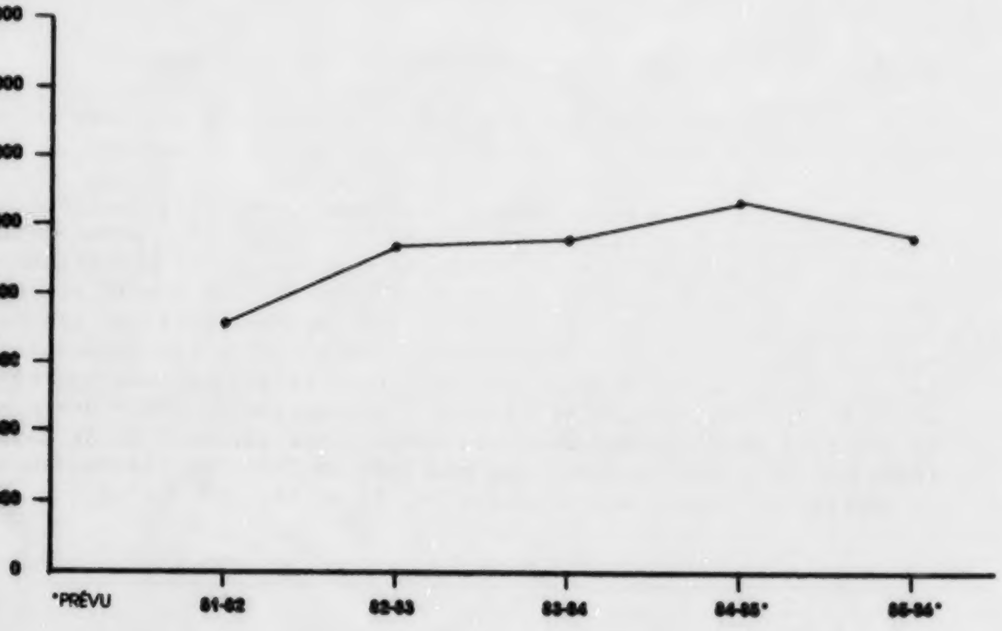

Tableau 16: Comités de sécurité et d'hygiène

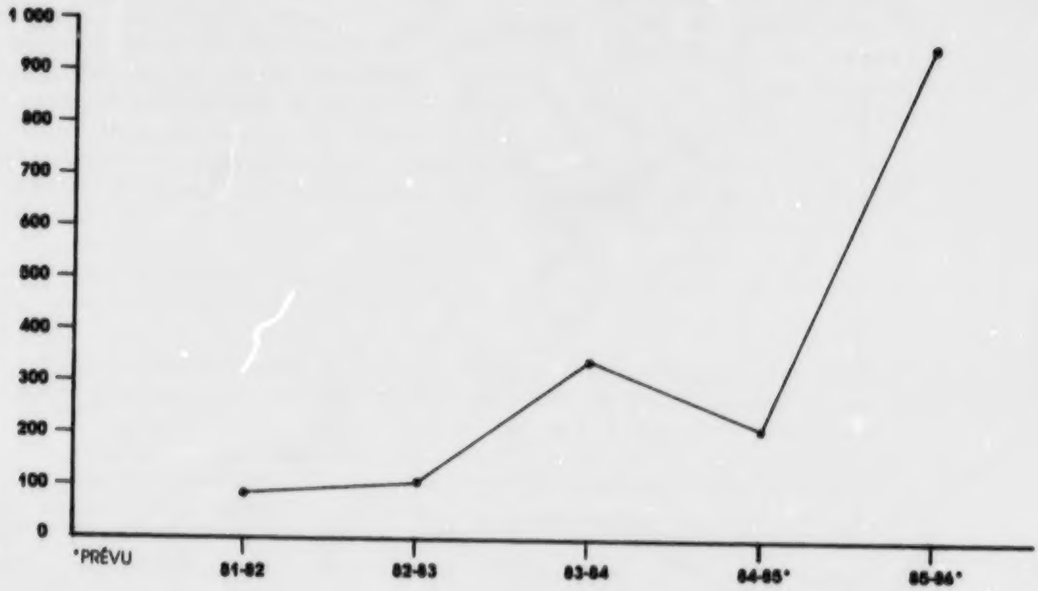


Bien que le nombre de plaintes tende vers la hausse, on prévoit une légère diminution du nombre des inspections pour 1985-1986, attribuable en partie au temps et aux efforts supplémentaires qui seront consacrés à des activités liées à la création et à la surveillance de comités de sécurité et d'hygiène en conformité du projet de loi C-34.

Le nombre de comités de sécurité et d'hygiène devant être créés en 1984-1985 est moins élevé que ce que l'on avait prévu à l'origine. Cela est dû en partie au fait que les modifications apportées au Code ont été promulguées en retard. En prévision de cette situation, on a commencé à dispenser une formation intensive sur l'implantation et la surveillance de comités et on continuera de le faire pendant toute l'année 1985-1986.

**Efficience:** Le tableau 17 indique les tendances de l'efficience pour les deux principaux groupes d'activités, à savoir les plaintes et les inspections, ainsi que les années-personnes qui y sont directement consacrées (temps consacré par les AAT).

**Tableau 17: Plaintes réglées et inspections effectuées par année-personne**

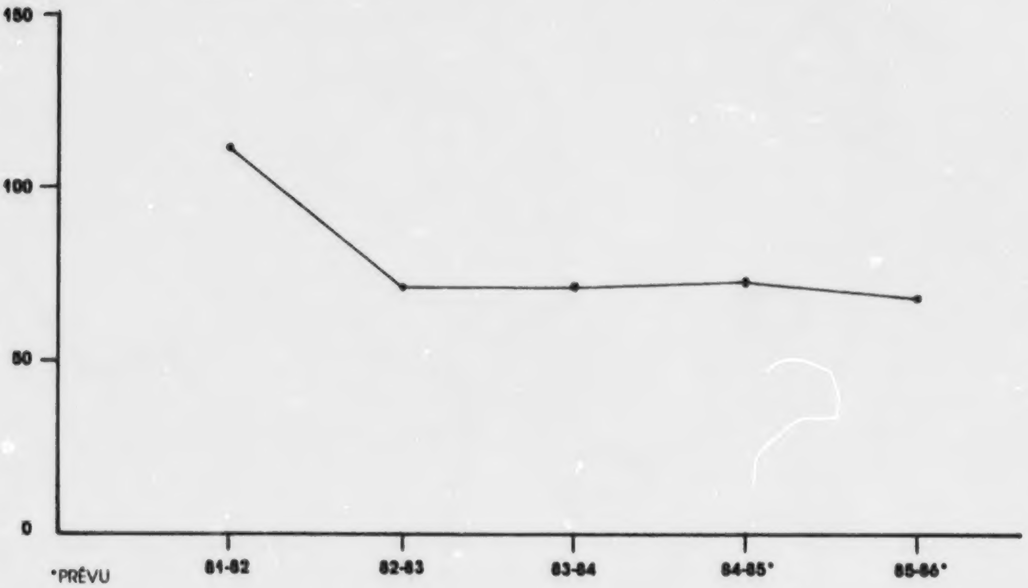


Au début de la décennie, le nombre d'agents des affaires du travail a augmenté considérablement. Leur formation générale, alliée à un effort soutenu de perfectionnement parallèle axé sur la résolution des cas selon l'approche généraliste (introduite au milieu des années 70), a entraîné une légère baisse de la production par année-personne en 1981-1982, baisse qui est demeurée stable. On ne prévoit pas de changement important dans le nombre de cas réglés par année-personne durant la période allant de 1983-1984 à 1985-1986.

La durée moyenne d'une inspection est actuellement d'un jour et demi, les plaintes concernant un congédiement injuste sont habituelle ment réglées en quatre ou cinq jours, alors que le temps moyen pour régler une plainte sur le défaut de verser un salaire est de dix jours. Une étude présentement en cours sur notre utilisation des années-personnes dans les secteur précités est censée produire des données sur le pourcentage de temps consacré par un agent à une activité donnée. Cette information permettra aux responsables du programme d'établir des normes et des objectifs de productivité.

**Programmes non législatifs:** Cette composante comprend l'application du Programme de la qualité de la vie au travail et du Programme de formation syndicale. Il faudra $8,376,000 et 18 années-personnes pour la mener à bien.

Le Programme de la qualité de la vie au travail (QVT), axé sur l'amélioration de la satisfaction professionnelle des employés et de la

productivité et de l'efficacité des entreprises, fait partie de la stratégie globale de Travail Canada en vue de promouvoir des relations patronales-ouvrières responsables et le bien-être des travailleurs canadiens. De nature promotionnelle, éducative et expérimentale, ce Programme cherche à favoriser et à susciter l'innovation au travail devant l'évolution de la situation socio-économique. Comme bon nombre de projets d'amélioration organisationnelle sont de nature expérimentale, l'apprentissage en cours d'emploi est l'un des éléments essentiels du Programme. C'est pourquoi on encourage les entreprises à surveiller et à évaluer soigneusement leurs expériences et à faire rapport sur les résultats obtenus. De cette façon, d'autres entreprises peuvent tirer profit de leur expérience et avoir le goût d'innover à leur tour. La publication d'études de cas pertinents sur la QVT joue donc un rôle important à cet égard.

En 1981, quand on se fut rendu compte que pour pouvoir doubler le nombre de projets témoins de transformation organisationnelle réussie il fallait renseigner davantage le public sur les valeurs et les méthodes fondamentales du Programme de la qualité de la vie au travail et créer une infrastructure de soutien, on a élargi et prolongé le Programme pour une période de cinq ans. On a donc dégagé les quatre éléments principaux du Programme et amorcé simultanément les activités qui les composent. Ces activités et les ressources financières prévues qui proviennent des contributions pour 1984-1985 et 1985-1986 figurent au tableau 18.

**Tableau 18: Contributions affectées au Programme de la qualité de la vie au travail (en milliers de dollars)**

| Éléments - principales activités du Programme | 1984-1985 | 1985-1986 |
|---|---|---|
| Activités de promotion et de sensibilisation (conférences, ateliers) | 70 | 50 |
| Perfectionnement des connaissances et des aptitudes (publications, cours, bourses de formation) | 180 | 155 |
| Réseaux et institutions de soutien (Centres de QVT) | 200 | 200 |
| Projets innovateurs entrepris par les organismes | 335 | 250 |
| | 785 | 655 |

Les indicateurs de rendement sont de deux types, quantitatifs ou qualitatifs, et découlent des objectifs d'apprentissage en cours d'emploi du Programme de QVT. Il est évident que l'un des principaux

indicateurs du rendement quantitatif "axé sur les réalisations" est le nombre d'organismes qui ont mis sur pied des projets innovateurs dans le cadre de ce Programme (voir le tableau 18). L'implantation de sites de QVT a enregistré une croissance appréciable au cours des deux dernières années, passant de 3 % du budget de 1981-1982 à un pourcentage projeté de 34 % du budget de 1983-1984. Ce résultat est attribuable en partie au besoin très réel d'améliorer leur productivité ressenti par les organismes canadiens, et à l'existence d'un nombre croissant d'institutions de soutien capables de fournir les ressources spécialisées dans le domaine des innovations sur le lieu de travail.

En ce qui concerne les indicateurs de rendement qualitatif "axés sur l'apprentissage", les résultats de l'application de programmes de QVT au sein des entreprises seront analysés et évalués attentivement afin de créer une banque de données. Au cours des deux prochaines années, on recueillera de l'information tant qualitative que quantitative et on publiera des résultats et des conclusions préliminaires. À la fin de ces cinq ans, il sera possible d'établir des comparaisons et de tirer certaines conclusions sur l'efficacité d'une foule d'approches nouvelles à l'égard du changement organisationnel et sur leur contribution sur le climat des relations industrielles.

Bien que le Programme soit d'envergure nationale, son application doit être suffisamment souple pour répondre aux besoins et aux priorités des régions. Depuis l'exercice 1983-1984, on a adopté une politique budgétaire régionale pour le budget des contributions à la QVT qui fait maintenant partie intégrante du processus de planification du Programme.

En outre, un budget de fonctionnement de $278,000 sera consacré en 1985-1986 aux activités générales du Programme telles que la planification, l'exécution, la gestion, les publications, la formation et l'évaluation. Ce budget est partagé entre l'Administration centrale et les régions.

Le Programme de formation syndicale a pour objet de former des syndicalistes mieux renseignés, de susciter une négociation collective plus constructive et d'aider les travailleurs à participer pleinement et en connaissance de cause aux affaires socio-économiques. Sous le chapeautage de ce Programme, six contributions totalisant $5,527,000 seront versées en 1985-1986 aux grandes centrales syndicales, et $1,292,000 à des syndicats indépendants et à des syndicalistes pour des projets de formation et de recherche. Au total, 3.2 des 3.6 millions de travailleurs syndiqués canadiens ont bénéficié des fonds octroyé en 1983-1984. Des bourses ont été accordées à onze syndiqués pour leur permettre de s'inscrire à des cours de formation syndicale ou de faire de la recherche.

Les nouveaux contrats conclus avec les centrales synciales exigent la présentation de prévisions trimestrielles de mouvements de trésorerie, une comptabilité trimestrielle des recettes et des dépenses, ainsi que des vérifications et des rapports d'activité annuels. Les

cours offerts par les récipiendaires touchent des sujets variés, tels que la négociation collective, la formation de délégués syndicaux, les procédures parlementaires, l'administration syndicale, les aptitudes en négociation, les procédures de conciliation et d'arbitrage, l'hygiène et la sécurité au travail, les femmes sur le marché du travail, les questions économiques, les lois du travail, le leadership et les relations publiques.

le Programme de formation syndicale est censé prendre fin le 31 mars 1986. L'évaluation indépendante du Programme, prévue pour 1984-1985, est déjà en cours et doit prendre fin avant mars 1985. Si elle s'avère positive, on proposera de reconduire le Programme.

Le tableau 19 qui suit montre comment les fonds ont été répartis en 1983-1984 et 1984-1985, et comment on se propose de les répartir en 1985-1986.

**Tableau 19: Répartition des fonds de formation syndicale par organisation**

| | 1983-1984 | 1984-1985 | 1985-1986 |
|---|---|---|---|
| Congrès du travail du Canada | $3,378,631 | $3,901,324 | $4,291,000 |
| Confédération des syndicats nationaux | 323,141 | 345,780 | 398,500 |
| Fédération canadienne du travail | 317,236 | 361,332 | 398,500 |
| Conférence canadienne des teamsters | 141,479 | 140,992 | 171,500 |
| Centrale de l'enseignement du Québec | 129,005 | 145,778 | 161,500 |
| Centrale des syndicats démocratiques | 84,911 | 96,266 | 106,000 |
| Syndicats indépendants | 585,675 | 974,000 | 1,167,000 |
| Bourses accordées à des syndiqués | 50,000 | 95,000 | 125,000 |
| | $5,010,078 | $6,060,472 | $6,819,000 |

**Élaboration et gestion de la politique et Administration:** Le pourcentage des ressources consacrées à cette composante par rapport à celles consacrées à l'ensemble de l'activité Services généraux aux travailleurs est présenté au tableau 20, à la page suivante. Ces



21

fonctions de soutien administratif et à la politique s'expriment mieux en pourcentage de l'activité étant donné que les ressources qui y sont affectées dépendent largement les charges de travail décrites dans les deux composantes précédentes.

**Tableau 20: Élaboration et gestion de la politique et Administration - Pourcentage des ressources par rapport à celles consacrées à l'ensemble de l'activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Années-personnes | 50 (14 %) | 49 (15 %) | 66 (20 %) |
| Dépenses (en milliers de dollars) | 2,992 (11 %) | 3,032 (13 %) | 3,271 (15 %) |

## C. Politique et communications

**Objectifs**

Orienter et diriger la politique du Programme du Travail, fournir des analyses, des recherches et de l'information sur les questions du travail, participer à des organismes internationaux du travail, diffuser les programmes et les politiques de Travail Canada, favoriser un climat de travail constructif et faire avancer la cause des femmes dans leur quête de l'égalité au travail.

En 1985-1986, on se propose plus particulièrement:

- de gérer le Programme gouvernemental-syndical de détachement d'employés, le Fonds de recherche sur les répercussions du changement technologique et les Colloques sur la formation technologique.

- d'élaborer et d'appliquer les changements importants touchant la qualité et la quantité des données recueillies et analysées, y compris les nouveaux concepts statistiques pour faire rapport sur les avantages salariaux et non salariaux des conventions visant moins de 500 employés, d'analyser les coûts unitaires des salaires des dispositions salariales et non salariales, et d'analyser en détail les conventions afin de collaborer efficacement à l'élaboration des politiques sociales, économiques et législatives.

- d'organiser, pour 1985-1986, une conférence ministérielle fédérale-provinciale sur certaines questions de travail.

- de planifier et de mettre au point un volet portant sur les questions de travail pour le pavillon réservé au gouvernement fédéral, à l'Expo 86 de Vancouver.

- réviser à fond la publication "Les femmes dans la population active" en vue de redéfinir et d'améliorer l'information statistique qui y figure, et d'assurer sa publication annuelle.

- d'organiser la prochaine Conférence régionale des États d'Amérique membres de l'Organisation internationale du travail (OIT), et d'exercer les fonctions liées à la participation au Conseil d'administration de l'OIT. Cette conférence, dont le Canada sera l'hôte, portera sur le développement rural, y compris les problèmes liés aux populations autochtones, les relations du travail, et les faits nouveaux qui se sont produits dans les Amériques et qui touchent l'OIT.

**État récapitulatif des ressources**

Les dépenses relatives à l'activité Politique et communications repré senteront environ 14.4 % de l'ensemble des dépenses du Programme en 1985-1986 et 22 % de la totalité des années-personnes.

**Tableau 21: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Gestion générale, politique et liaison | 10,483 | 55 | 9,626 | 57 | 8,227 | 50 |
| Services centraux d'analyse | 5,199 | 91 | 4,838 | 93 | 4,312 | 95 |
| Bureau de la main-d'oeuvre féminine | 1,075 | 13 | 748 | 12 | 845 | 12 |
| Communications | 1,341 | 23 | 1,467 | 27 | 1,783 | 28 |
| | 18,098 | 182 | 16,679 | 189 | 15,167 | 185 |

**Rendement financier antérieur**

**Tableau 22: Rendement financier en 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Gestion générale, politique et liaison | 8,227 | 50 | 2,289 | 31 | 5,938 | 19 |
| Services centraux d'analyse | 4,312 | 95 | 4,712 | 102 | (400) | (7) |
| Bureau de la main-d'oeuvre féminine | 845 | 12 | 1,265 | 13 | (420) | (1) |
| Communications | 1,783 | 28 | 1,212 | 21 | 571 | 7 |
| | 15,167 | 185 | 9,478 | 167 | 5,689 | 18 |

Un budget des dépenses supplémentaire a été approuvé pour les dépenses suivantes:

(en milliers de dollars)

| | |
|---|---|
| • le Centre canadien du marché du travail et de la productivité; et | 5,000 |
| • la promotion des modifications apportées au Code canadien du travail principalement, et l'application des modifications aux Systèmes techniques et de surveillance de la négociation collective. | 709 |

**Description**

L'activité Politique et communications comprend l'analyse, la gestion et l'orientation, assurées par les soins des cabinets du Ministre et du Sous-ministre et par un groupe de politique et de liaison, l'analyse et l'élaboration des politiques sociales et économiques par rapport aux questions de travail; la prestation et l'analyse de données sur le marché du travail, la coordination et la participation à des organismes internationaux et fédéraux-provinciaux, la promotion et le renforcement des efforts des femmes en vue d'atteindre l'égalité sur le marché du travail, et la diffusion des programmes, politiques, lois et services du Ministère.

Quatre composantes importantes la composent: Gestion générale, politique et liaison, Services centraux d'analyse, Bureau de la main-d'oeuvre féminine, et Communications.

**Gestion générale, politique et liaison:** Cette composante énonce les objectifs et les priorités à court et à long terme, harmonise les secteur d'activité et de programme avec les objectifs et les stratégies, élabore et coordonne des politiques favorables à un meilleur climat de travail, suscite la consultation entre les syndicats, l'État et les hommes d'affaires sur les questions de travail, organise des Colloques sur la formation technologique et s'occupe du Fonds de recherche sur les répercussions du changement technologique, analyse la situation des travailleurs à temps partiel dans les entreprises de compétence fédérale et recommande les changements qu'il y a lieu d'apporter au Code canadien du travail, assume la direction générale du Programme, analyse et élabore la politique relative aux questions socio-économiques qui intéressent les travailleurs et entretient des liens avec d'autres ministères fédéraux, les provinces et des organismes internationaux, coordonne la participation du Canada à des organismes internationaux et interprovinciaux s'occupant de questions du travail, en particulier à l'Orgnaisation internationale du travail (OIT). Ce secteur comprend le cabinet du Ministre, et les bureaux du sous-ministre, et des sous-ministres adjoints Politique, Politique et liaison, Affaires publiques, et Sous-section de l'emploi à temps partiel.

Trois composantes constituent la fonction Politique et liaison: Politique et analyse de la stratégie, Relations fédérales-provinciales et Relations internationales.

**Services centraux d'analyse:** Cette composante repère, recueille, analyse et diffuse des données, et fait des études dans le domaine de l'économie du travail et des relations industrielles. Il recueille et diffuse en outre de nombreuses informations puisées au cours du processus de la négociation collective.

Trois composantes constituent les Services centraux d'analyse: Données sur le travail, Économique et recherche en relations industrielles et Information sur les relations industrielles.

**Bureau de la main-d'oeuvre féminine:** Cette composante fait des recherches et élabore des politiques, et suscite un dialogue positif avec le public en vue de faire avancer la cause des femmes vers l'égalité sur le marché du travail.

**Communications:** Cette composante comprend toutes les étapes de la planification, de l'élaboration et de l'exécution d'un programme global de communication pour le Ministère, de même que la prestation de conseils professionnels et techniques, de connaissances spécialisées et de services en matière de communications pour toutes les activités du Programme.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Gestion générale, politique et liaison:** Pour que cette composante s'acquitte de sa mission, il lui faudra $10,483,000 et 55 années-personnes. L'aspect politique et liaison de cette composante se décompose en trois de la façon suivante. Il convient de noter que la nature de ces activités ne se prête pas facilement à faire partie d'un système officiel de mesure du rendement. Le rendement est cependant mesuré par les gestionnaires au cours de l'examen continu des plans de travail.

**Politique et analyse de la stratégie:** Pour que cette sous-composante s'acquitte de sa mission, il lui faudra $7,320,000 et 6 années-personnes.

Cette direction est chargée d'organiser des séances d'information et de faire l'analyse stratégique des questions sociales et économiques se rapportant au travail. Elle rédige des documents et assure la liaison avec les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en ce qui concerne la productivité, le changement technologique et la politique des régimes de pensions et de retraite. Elle gère aussi le Fonds de recherche sur les répercussions du changement technologique et fournit un appui financier à la Direction de la productivité du Centre canadien du marché du travail et de la productivité.

**Relations fédérales-provinciales:** Pour que cette sous-composante s'acquitte de sa mission, il lui faudra $444,000 et 9 années-personnes.

Cette direction est chargée de surveiller et d'analyser les tendances et les questions se rapportant au travail dans les entreprises de compétence provinciale aux fins d'élaborer des projets ministériels.

Pour ce faire, elle tient à jour un centre de documentation où les gouvernements et le public peuvent obtenir des analyses et des recher ches sur la législation ouvrière canadienne. C'est aussi le siège du Secrétariat de l'Association canadienne des administrateurs de la législation ouvrière (ACALO).

**Relations internationales:** Pour que cette sous-composante s'ac quitte de sa mission, il lui faudra $559,000 et 7 années-personnes.

Cette direction coordonne la participation du Canada aux activités internationales liées au travail, principalement à l'Organisation internationale du travail (OIT), coordonne la rédaction de rapports sur l'application des conventions de l'OIT ratifiées par le Canada, et donne suite aux plaintes que les syndicats canadiens présentent au Comité de liberté syndicale de l'OIT. Elle organise aussi la partici pation aux réunions du Conseil d'administration de l'OIT sur lequel siège le Canada, et planifie actuellement la prochaine Conférence régionale des État d'Amérique membres de l'OIT.

**Services centraux d'analyse:** Pour que cette composante s'acquitte de sa mission, il lui faudra $5,199,000 et 91 années-personnes. Pour des impératifs de clarté, on l'a divisé en trois sous-composantes: Données sur le travail, Économique et recherche en relations indus trielles, et Information sur les relations industrielles.

**Données sur le travail:** Pour que cette sous-composante s'ac quitte de sa mission, il lui faudra $2,558,000 et 56 années-personnes:

La Direction des données sur le travail recueille, analyse et diffuse des données sur le marché du travail par le truchement d'une série de périodiques qui paraissent à intervalles réguliers. Le gros de ces renseignements proviennent directement des établissements industriels, des syndicats et des conventions collectives. Parfois les statistiques sont recueillies par les ministères provinciaux du Travail et par les centres d'Emploi et Immigration ou puisées dans des articles de journaux, comme dans le cas de l'information sur les arrêts de travail.

En 1984-1985, ce service a établi un cadre de mesure du rendement pour évaluer la quantité et la qualité de chaque enquête statistique. Ce système sera mis en place avec des indicateurs de rendement pour l'année financière 1985-1986. En avril 1984, on a inauguré un système de contrôle des publications et des projets, et en juin 1984,



27

on a créé un système de contrôle des demandes de renseignements et des réponses pour mesurer le rendement réel de la production par rapport à ce qui avait été prévu.

**Charge de travail:** Elle consiste essentiellement à:

- réaliser une enquête pancanadienne sur les taux de salaire, les traitements et les heures de travail, résultant en publications pour 22 collectivités, et en une publication pour tout le Canada distribuée à raison de 10,000 volumes par année;

- publier annuellement le document intitulé "Grèves et lock-out au Canada", montrant le temps perdu, les dates et les grandes questions en litige des arrêts de travail par industrie et par province, ainsi qu'un rapport mensuel sur les arrêts de travail pour chaque mois;

- publier annuellement le "Répertoire des organisations de travailleurs au Canada" qui résume les données sur les syndicats nationaux et internationaux et les fédérations syndi cales au Canada;

- tenir à jour une bibliothèque contenant plus de 8,000 conventions collectives conclues dans des entreprises de compétence tant provinciale que fédérale;

- mettre à jour des banques de données informatisées fournis sant des données sur les clauses salariales et non salariales renfermées dans 1,100 conventions collectives en cours; et

- produire des publications mensuelles, trimestrielles, annuelles et périodiques renfermant des statistiques et des données sur la négociation collective.

**Économique et recherche en relations industrielles:** Pour que cette sous-composante s'acquitte de sa mission, il lui faudra $1,216,000 et 21 années-personnes.

Cette direction est chargée entre autres d'analyser l'impact des facteurs et des tendances économiques, d'analyser la situation des relations industrielles et socio-économique, et d'évaluer les projets de politique et de programme à la lumière des priorités du gouvernement et de Travail Canada et eu égard à leurs répercussions sur les relations industrielles au Canada. Elle publie des études de fond et des rapports de recherche à l'intention des responsables de Travail Canada et de l'État, de certains groupes de clients et du grand public. Il lui incombe également de veiller à certains aspects de la Loi sur les prestations d'adaptation des travailleurs, plus particulièrement de passer en revue les politiques, de faire des recommandations au Cabinet

sur les désignations, de faire l'analyse économique des bénéficiaires des programmes, et d'établir des liens avec d'autres ministères oeuvrant dans le domaine de l'adaptation des travailleurs.

**Charge de travail:** Les activités exercées dans ce sens sont surtout fonction de la politique interne et des besoins d'analyse du Programme du Travail, et des besoins d'autres hauts fonctionnaires comme le révèle, par exemple, le document présenté à la Commission royale MacDonald. Il est difficile de prognostiquer avec exactitude la charge de travail, c'est-à-dire le nombre et le sujet des nombreux documents de travail, rapports, études, etc. traitant de divers sujets liés à l'économique du travail et aux relations industrielles qui seront publiés chaque année. Toutefois, une série de ces rapports et études est publiée de temps à autre et mise à la disposition des publics intéressés. Paraîssent en outre tous les ans des documents fondés sur la recherche et l'analyse comparative de lois du travail. Par ailleurs, deux programmes de subventions de recherche y sont appliqués: le Programme de subventions non sollicitées ($40,000) qui appuie les projets entrepris par la clientèle du Ministère (conférence ou autres initiatives) qui contribuent aux objectifs de Travail Canada, et le Programme de subventions à la recherche universitaire ($62,000), qui encourage et appuie la recherche dans le domaine des relations du travail et de l'économique du travail, en particulier par de jeunes boursiers.

**Information sur des relations industrielles:** Pour que cette sous-composante s'acquitte de sa mission, il lui faudra $1,126,000 et 10 années-personnes.

Cette direction fournit de l'information aux particuliers et aux organismes qui oeuvrent dans le domaine des relations industrielles grâce aux données qu'elle puise dans les banques de données et autres sources de renseignements gouvernemental-syndical. Elle administre également le nouveau programme de détachement d'employés qui stimule et facilite les affectations temporaires de personnel entre des syndicats et la Fonction publique fédérale.

**Charge de travail:** Depuis sa création, en 1981-1982, cette direction a traité de 1,700 à 1,800 demandes par année, et on prévoit qu'elle continuera à ce rythme en 1985-1986, comme l'indique le tableau 23. Cependant, comme on prévoit enrichir la banque de données sur les conventions collectives, on y gagnera sur le plan de l'efficience puisque certaines sortes de demandes seront plus faciles à traiter. On pourra ainsi offrir aux clients une gamme plus variée de services et attirer aussi de nouveaux clients.

Le contrôle du rendement se fait au moyen de vérifications périodiques qui seront doublées, en 1984-1985, d'une enquête officielle auprès des clients d'un public donné en vue de déterminer si la qualité du service répond aux exigences. Cette enquête sera sans doute répétée chaque année par la suite.



29

**Tableau 23: Nombre de demandes de renseignements et de réponses et contacts d'ordre promotionnel effectués**

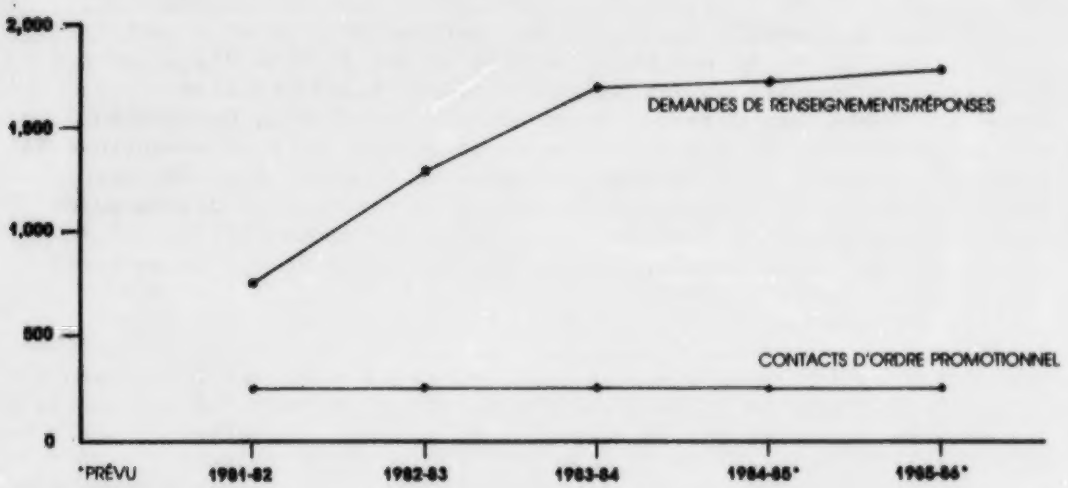


**Bureau de la main-d'oeuvre féminine:** Pour que cette composante s'acquitte de sa mission, il lui faudra $1,075,000 et 13 années-personnes.

Une grande partie de ces ressources ($221,000) sont consacrées à la recherche et à l'élaboration de politiques visant à faire disparaître les causes d'inégalité au sein de la population active. Ces causes sont identifiées en partie grâce aux priorités et aux initiatives du gouvernement, mais aussi à la suite de pressions exercées par divers commettants: groupes de femmes, groupes de pression, syndicats, grand public et médias. Les revendications de certains groupes intéressés, dans des domaines tels que l'égalité de rémunération pour un travail d'égale valeur, le travail à temps partiel, le changement technologique, et la sécurité et l'hygiène au travail, ont pris une ampleur considérable et on s'attend qu'elles redoublent d'ardeur en 1985-1986. Les ressources du Bureau servent également à l'élaboration de politiques nationales et internationales, comme le prouve le rôle qu'il joue dans la formulation d'un Plan d'action national à l'égard des femmes et sa participation à des activités liées à la Décennie des Nations-Unies pour la femme. Les effets de ces recherches et de ces nouvelles politiques se feront sentir dans un avenir lointain et ne peuvent être évalués au moment de leur application.

Le Bureau milite pour la cause des femmes soucieuses d'obtenir l'égalité au travail en sensibilisant davantage le public et en engageant le débat sur les questions qui intéressent particulièrement

les femmes. Il utilise pour ce faire un programme d'information et d'éducation qui nécessitera des crédits de $256,200 et qui comporte des conférences et des colloques, des documents d'étude et de travail, des publications statistiques et générales ainsi qu'une exposition du Bureau de la main-d'oeuvre féminine.

L'intérêt suscité par ces événements et les demandes de publications ont augmenté considérablement au cours des dernières années, et cette tendance se maintiendra sans doute. Le tableau 24 ci-après montre le nombre de publications du Bureau de la main-d'oeuvre féminine dont on a fait la demande entre 1982-1983 et 1985-1986. Les expositions offertes par ce service sont en outre passé de 3 en 1983-1984 à 10 en 1984-1985, et on pense qu'elles seront encore plus nombreuses en 1985-1986.

**Tableau 24: Nombre de publications distribuées par le Bureau de la main-d'oeuvre féminine**

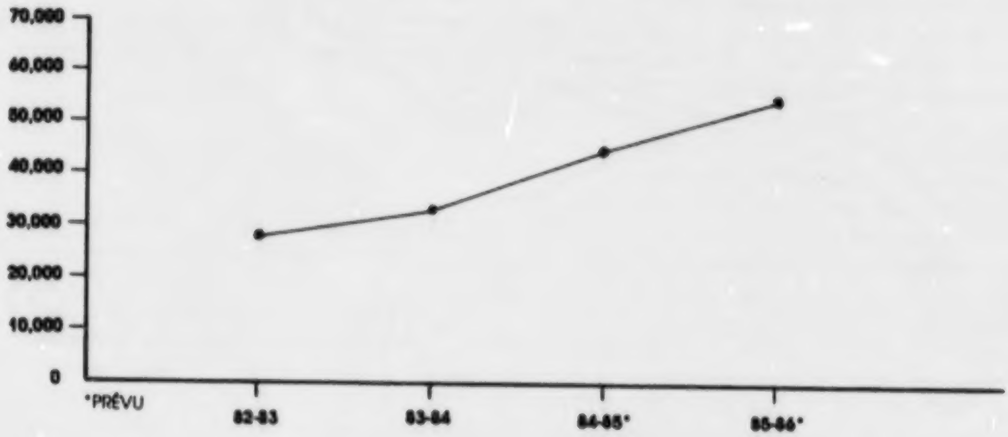


**Communications:** Pour que cette composante s'acquitte de sa mission, il lui faudra $1,341,000 et 23 années-personnes.

L'efficacité des communications est mesurée par l'analyse des nouvelles attitudes et les prises de consciences dans certaines couches de la population, par le contrôle et l'évaluation des réactions et des demandes d'information du public et des médias, par l'évaluation des expositions et des événements spéciaux, et par la réalisation de sondages d'opinions qui font suite à des programmes spéciaux de publicité.

Le pourcentage des années-personnes et des dollars consacrés au fonctionnement de ces trois composantes que sont Gestion générale, politique et liaison, Bureau de la main-d'oeuvre féminine et Communications, par rapport à l'ensemble du Programme du Travail indique bien comment sont utilisées les ressources, comme le montre le tableau 25. Dans les deux cas, ces chiffres sont censés demeurer relativement constants au cours des trois prochaines années.

**Tableau 25: Pourcentage des ressources consacrées à la Politique par rapport à l'ensemble des ressources du Ministère**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Années-personnes | 91 (11 %) | 96 (11 %) | 90 (11 %) |
| Dépenses (en milliers de dollars) | 12,899 (10 %) | 11,841 (10 %) | 10,855 (10 %) |
| Dépenses (à l'exclusion des $5,000,000 consacrés annuellement au Centre canadien du marché du travail et de la productivité) | 7,899 (7 %) | 6,841 (6 %) | 5,855 (6 %) |

## D. Programme de soutien du revenu d'adaptation pour les travailleurs

### Objectif

Appliquer la Loi sur les prestations d'adaptation pour les travailleurs

Le plan prévu pour 1985-1986 comprend l'évaluation proposée du Programme de prestations d'adaptation pour les travailleurs.

### État récapitulatif des ressources

Les dépenses relatives au Programme de soutien du revenu d'adaptation pour les travailleurs représenteront environ 34.9 % de l'ensemble des dépenses du Programme de 1985-1986 et 0.7 % de la totalité des années-personnes.

**Tableau 26: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Prestations nationales | 34,300 | - | 32,600 | - | 21,383 | - |
| Prestations régionales | 9,094 | - | 7,579 | - | 3,008 | - |
| Office et Secrétariat d'aide à l'adaptation des travailleurs | 384 | 6 | 433 | 6 | 363 | 6 |
| | 43,778 | 6 | 40,612 | 6 | 24,754 | 6 |

**Rendement financier antérieur**

**Tableau 27: Rendement financier en 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | **Différence** | |
| | $ | A-P | $ | A-P | **$** | **A-P** |
| Prestations nationales | 21,383 | - | 8,500 | - | **12,883** | - |
| Prestations régionales | 3,008 | - | 8,237 | - | (5,229) | - |
| Office et Secrétariat d'aide à l'adaptation des travailleurs | 363 | 6 | 232 | 3 | 131 | 3 |
| | 24,754 | 6 | 16,969 | 3 | 7,785 | 3 |

Ce programme a été conçu à l'origine comme un moyen de combiner les désignations régionales, nouvellement introduites, aux désignations générales qui existaient depuis plusieurs années dans les secteurs du textile, du vêtement, de la chaussure et du tannage. Avant 1982, ces programmes mis ensemble n'avaient jamais dépassé $4,000,000 dans une année donnée. La crise économique alliée à la concurrence accrue des importations a entraîné des licenciements de plus en plus importants et fréquents dans ces secteurs et donné lieu à une avalanche sans précédent de réclamations.

Dans les secteurs d'activité désignés à l'échelle régionale, en revanche, l'intervalle entre le licenciement et le moment de toucher des prestations, après épuisement obligatoire des prestations d'assurance-chômage, ainsi que les montants plus élevés que prévus de pensions de retraite, ont fait que les prestations versées ont été moins élevées qu'on ne le prévoyait.

Le résultat net a été que le Budget supplémentaire de $8,100,000 a permis avant tout d'englober le coût des prestations nationales et des frais administratifs accrus.

**Description**

Le Programme de soutien du revenu d'adaptation pour les travailleurs prévoit le versement de prestations aux travailleurs qui ont été licenciés à cause de la concurrence des importations, de la réorganisation d'une entreprise, ou de graves perturbations économiques dans une

entreprise ou dans une région désignée, ou les deux. Il convient également d'ajouter les frais administratifs connexes pour le fonctionnement de l'Office d'aide à l'adaptation des travailleurs.

Cette activité prévoit le versement de prestations de maintien du revenu de dernier recours, et vise une population de travailleurs âgés qui ont été licenciés de certains secteurs d'activité désignés à l'échelle nationale ou à l'échelle régionale. En règle générale, les bénéficiaires de prestations d'adaptation ont épuisé leurs prestations d'assurance-chômage, sont mal qualifiés pour profiter d'autres programmes d'adaptation, ou difficilement remplaçables dans d'autres secteurs en raison de leur âge, de leur faible scolarité, et de leur manque de compétence spécialisée due à leurs longs états de service dans un seul secteur d'activité.

Ces secteurs d'activité sont désignés parce qu'ils traversent une difficile période d'adaptation économique de nature non cyclique. Les secteurs désignés à l'échelle nationale éprouvent des difficultés à lutter contre la forte concurrence des importations ou à se relever d'une réorganisation, ce qui entraîne un taux de chômage considérable dans tout le secteur. Ceux désignés à l'échelle régionale accusent un taux de chômage élevé dans la région désignée.

Chaque licenciement d'un travailleur en vertu de l'une ou l'autre de ces désignations est attesté par l'Office d'aide à l'adaptation des travailleurs. La personne dont le licenciement a été certifié doit s'adresser à la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada qui détermine si elle a droit aux prestations. Les coûts imputables à l'Office d'aide à l'adaptation des travailleurs couvrent les frais d'enquête, de diffusion de renseignements et autres frais de secrétariat.

Cette activité se répartit en trois composantes: Prestations nationales, Prestations régionales et Office et Secrétariat d'aide à l'adaptation des travailleurs.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Pour que cette composante s'acquitte de sa mission, il lui faudra $43,778,000 et 6 années-personnes.

**Prestations nationales:** Quatre secteurs d'activité sont actuellement désignés en vertu de cette composante: les textiles, le vêtement, le tannage et la chaussure. Ce sont les bénéficiaires provenant des secteurs du textile et du vêtement qui sont les plus nombreux. Comme on continue d'enregistrer des licenciements massifs en 1984 dans l'industrie du vêtement, et que l'intervalle entre le licenciement et l'admissibilité aux prestations d'aide est d'un an, période pendant laquelle l'employé touche des prestations d'assurance-chômage, il est probable que les prestations destinées aux chômeurs de cette année ne commenceront à être versées qu'en 1985. On ne prévoit donc aucune diminution du nombre des prestations.

**Prestations régionales:** Les prestations versées en vertu de certaines désignations régionales, instituées au milieu de 1983, ont augmenté en 1984-1985 toujours en raison du délai de carence créé par l'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage. Avec l'addition de quatre désignations régionales en vertu du Programme modifié d'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre et la possibilité de nouvelles désignations en vertu de ce programme, il y a tout lieu de croire que cette croissance n'est pas terminée.

**Office et Secrétariat d'aide à l'adaptation des travailleurs:** L'Office, organisme quasi judiciaire, détermine quelles sont les demandes d'attestation de licenciement qui répondent aux critères de la Loi sur les prestations d'adaptation pour les travailleurs. La principale tâche du Secrétariat consiste à mener des enquêtes en vue d'aider l'Office à prendre ses décisions. Étant donné que le Programme n'est entré en vigueur qu'en mai 1982, les indicateurs de rendement ne sont pas encore au point. Voici par ailleurs ce que prévoit l'Office pour 1985-1986.

**Charge de travail:** La charge de travail est fonction du nombre de demandes de certification qui dépend à son tour de la situation économique qui influe sur les secteurs désignés. Bien qu'on ne puisse avancer aucun chiffre, on prévoit que ce nombre augmentera en 1985-1986 parce que les secteurs du textile et du vêtement continuent de subir a forte concurrence des importations, que la liste des désignations régionales continue de s'allonger, et que les clauses de rétroactivité de la Loi sur les prestations d'adaptation pour les travailleurs permettent d'enquêter sur des licenciements remontant jusqu'en 1978. On s'attend que seuls 576 cas pourront être traités en 1985-1986 compte tenu de l'état actuel des ressources.

**Efficacité:** On juge de l'efficacité par la durée d'une enquête, l'objectif étant de réduire l'écart entre la fin des prestations d'assurance-chômage et le début des prestations d'adaptation pour les travailleurs que doivent toucher les nouveaux bénéficiaires. Théoriquement, le délai écoulé entre la réception d'une demande et la fin d'une enquête ne devrait pas dépasser six semaines, soit le temps qui s'écoule entre deux réunions de l'Office. À l'heure actuelle, la demande excessivement élevée a entraîné un arrérage, et c'est l'objectif de cette composante de corriger la situation pour que 85 % des cas soient réglés dans un délai d'au plus six semaines. (D'autres cas nécessitent plus de temps parce qu'ils sont plus complexes.) Cet objectif ne sera toutefois pas atteint en 1985-1986 parce que les ressources actuelles ne permettent pas de satisfaire à la demande.

**Efficience:** La norme est de 12 enquêtes terminées par agent, par mois.

**E. Indemnités d'accidents du travail versées à des fonctionnaires et à des marins marchands**

**Objectif**

Appliquer un programme d'indemnité d'accidents du travail à l'intention des employés de l'État.

En 1985-1986, on se propose plus particulièrement d'évaluer le programme d'indemnités d'accidents du travail à l'intention des employés de l'État.

**État récapitulatif des ressources**

Les dépenses de cette activité représenteront environ 19.4 % de l'ensemble des dépenses du Programme en 1985-1986 et 5 % de la totalité des années-personnes.

**Tableau 28: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Indemnisation des employés de l'État | 46,320 | - | 42,496 | - | 45,360 | - |
| Indemnisation des marins marchands | 14 | - | 14 | - | 10 | - |
| Administration | 1,336 | 42 | 1,374 | 53 | 1,682 | 54 |
| | 47,670 | 42 | 43,884 | 53 | 47,052 | 54 |
| Moins recettes* | 23,330 | - | 21,096 | - | 15,675 | - |
| Dépenses nettes | 24,340 | 42 | 22,788 | 53 | 31,377 | 54 |

*Il s'agit des sommes recouvrables auprès de sociétés d'État qui servent à couvrir les indemnités et les frais d'administration connexes. Pour de plus amples renseignements, voir les tableaux 39 et 40 de la page 64.

**Rendement financier antérieur**

**Tableau 29: Rendement financier en 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Indemnisation des employés de l'État | 45,360 | - | 51,200 | - | (5,840) | - |
| Indemnisation des marins marchands | 10 | - | 14 | - | (4) | - |
| Administration | 1,682 | 54 | 1,575 | 56 | 107 | (2) |
| | 47,052 | 54 | 52,789 | 56 | (5,737) | (2) |
| Moins recettes* | 15,675 | - | 31,100 | - | (15,425) | - |
| Dépenses nettes | 31,377 | 54 | 21,689 | 56 | 9,688 | (2) |

*Il s'agit des sommes recouvrables auprès de sociétés d'État qui servent à couvrir les indemnités et les frais d'administration connexes.

La différence entre les dépenses réelles et celles prévues au Budget des dépenses principal est due principalement aux sommes à recevoir en retard qui s'élèvent à environ $9,700,000, dont la plus grande partie n'a pas été recouvrée en raison d'un litige judiciaire avec un client important.

**Description**

Cette activité a pour tâche de veiller à ce que les travailleurs de l'État ou leurs personnes à charge reçoivent une indemnisation pour les accidents survenus en cours d'emploi, conformément à la Loi sur l'indemnisation des employés de l'État. Des fonds sont versés aux commissions provinciales d'indemnisation des accidents du travail pour le traitement des réclamations présentées par des employés du gouvernement fédéral. Des indemnités supplémentaires sont également prévues pour certaines veuves et personnes à la charge de marins marchands.

Les réclamations présentées en vertu de la Loi sur l'indemnisation des employés de l'État sont jugées par les commissions provinciales d'indemnisation des accidents du travail pour le compte du gouvernement fédéral. Les indemnités octroyées par elles deviennent alors des paiements prévus par une loi et sont versées aux requérants au nom du

gouvernement fédéral qui en assume également les frais d'administration. Les coûts des réclamations présentées par des employés des sociétés d'État sont recouvrables auprès de ces organismes, ce qui n'est pas le cas des réclamations présentées par des employés des ministères. Les indemnités prévues par la Loi sur l'indemnisation des marins marchands sont déterminées par la Commission d'indemnisation des marins marchands, organismes fédéral, et versées par l'employeur au marin. À l'heure actuelle, 18 paiements mensuels supplémentaires sont versés par Travail Canada à des veuves de marins marchands décédés lors d'un accident survenu avant le 1er mai 1965, conformément à l'article 31 de la Loi.

Cette activité comprend trois composantes: Indemnisation des employés de l'État, Indemnisation des marins marchands et Administration.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Dans les deux premiers cas, les indemnités sont déterminées par les commissions provinciales d'indemnisation des accidents, où les décisions échappent au contrôle du Programme. L'ensemble des indemnités varie également selon le nombre d'accidents et le coût des services médicaux dans la province où les indemnités sont versées. L'exécution du Programme fait néanmoins l'objet d'une mesure de l'efficience et de l'économie, comme l'indiquent les tableaux 30 et 31 respectivement. (À noter que le mode de calcul utilisé aux tableaux 30 et 31 a changé et réflète maintenant le nombre d'années-personnes utilisées, plutôt que le nombre d'années-personnes allouées qui était employé dans les précédents plans de dépenses du Programme.) Les réductions prévues dans le nombre d'années-personnes correspondent à une augmentation du volume des réclamations traitées par année-personne; les traitements et les coûts de fonctionnement moins élevés qui en résultent entraîneront une diminution du coût unitaire de traitement d'une réclamation. La durée moyenne d'instruction par demande reste d'environ 24 heures, entre le moment où les demandes sont reçues et celui où elles sont transmises aux commissions provinciales.

**Tableau 30: Réclamations traitées par année-personne**

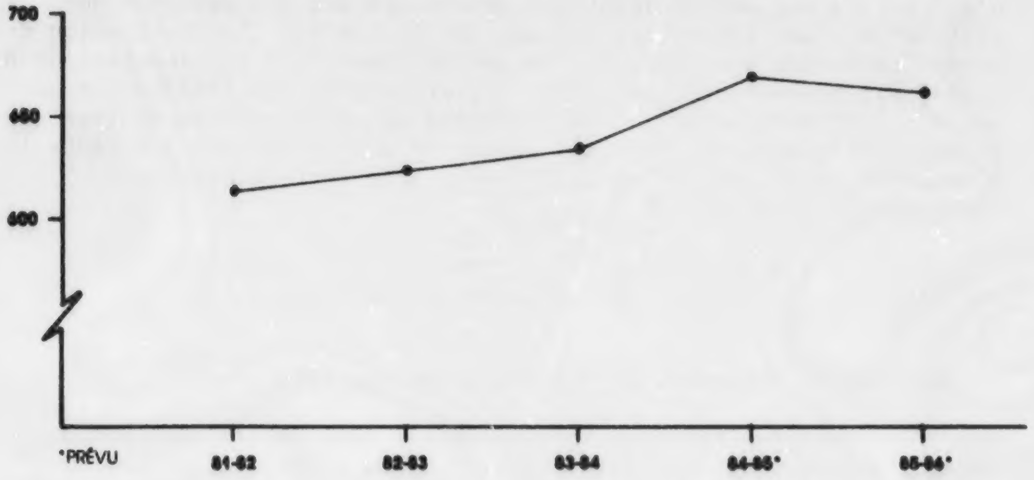


**Tableau 31: Coût d'administration (en dollars) par réclamation**

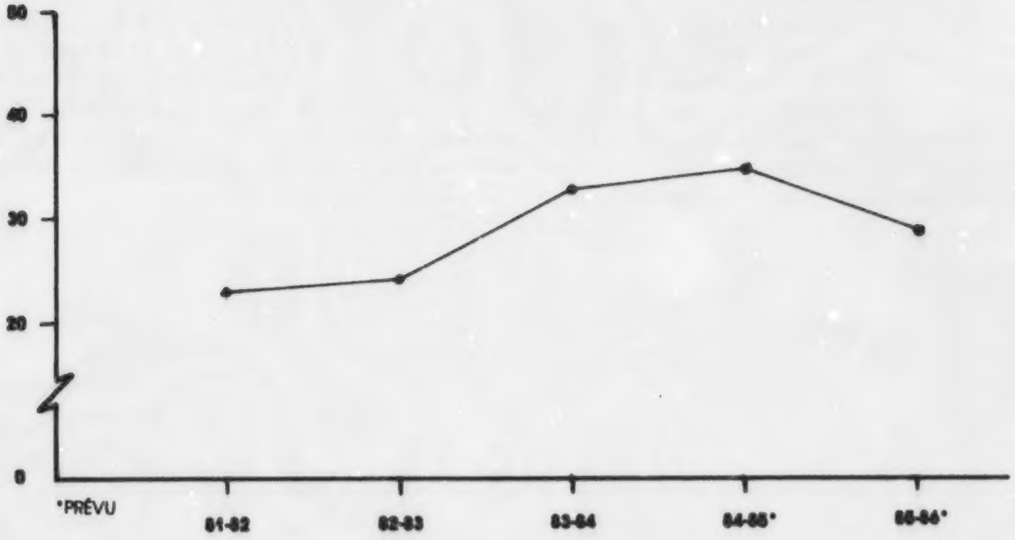

## F. Administration

### Objectif

Fournir des services financiers et des conseils ainsi que la planification des ressources humaines, et des services de planification et d'évaluation ministérielles, de traitement et d'emmagasinage de l'information, de traitement des données et de textes, de bibliothèque, de sécurité et d'administration générale.

En 1985-1986, on se propose plus particulièrement de réaliser une étude de faisabilité concernant l'automatisation éventuelle de la comptabilité et du contrôle des engagements.

### État récapitulatif des ressources

Les dépenses engagées en regard de cette activité représenteront environ 7.2 % de l'ensemble des dépenses du Programme en 1985-1986, et 21.5 % de la totalité des années-personnes.

**Tableau 32: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Services, conseils et aide | 4,817 | 112 | 5,226 | 117 | 3,441 | 77 |
| Services de soutien technique | 1,468 | 15 | 1,575 | 20 | 2,806 | 60 |
| Information | 2,777 | 51 | 2,315 | 51 | 2,288 | 52 |
| | 9,062 | 178 | 9,116 | 188 | 8,535 | 189 |

**Rendement financier antérieur**

**Tableau 33: Rendement financier en 1983-1984**
**(en milliers de dollars)**

| | 1983-1984 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | Budget principal | | Différence | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Services, conseils et aide | 3,441 | 77 | 3,348 | 72 | 93 | 5 |
| Services de soutien technique | 2,806 | 60 | 2,388 | 59 | 418 | 1 |
| Information | 2,288 | 52 | 2,081 | 51 | 207 | 1 |
| | 8,535 | 189 | 7,817 | 182 | 718 | 7 |

La différence entre les dépenses réelles et celles prévues au Budget des dépenses principal est due principalement à un montant de $400,000 du Budget supplémentaire pour la diffusion centralisée des publications du Ministère et divers autres besoins administratifs. Les $300,000 qui restent ont été répartis grâce à des réaffectations provenant d'autres activités.

**Description**

L'activité Administration comporte la prestation de services de consultation et de soutien au Ministère, y compris les services administratifs, financiers, du personnel, de traitement de données et de textes, de planification ministérielle, d'évaluation de programmes et de vérification interne, de bibliothèque et de sécurité.

Elle comprend trois composantes: Services, conseils et aide, Services de soutien technique, et Information.

**Services, conseils et aide:** Cette composante comprend la gestion globale de l'activité Administration et des services communs centralisés, y compris les services à caractère consultatif et ceux qui assurent l'application permanente de systèmes de gestion à l'intention tant de la haute direction que des employés du Ministère, c'est-à-dire personnel, finances, planification ministérielle, évaluation, et services de sécurité.

**Services de soutien technique:** Cette composante comprend la prestation de services de soutien technique centralisés pour les activités du Programme. Ces services désignent, entre autres, la diffusion des

publications, la gestion du matériel et des documents, et les services centralisés de communications, tels que le téléphone, le télex, l'affranchissement du courrier et les services de messager.

**Information:** Cette composante comprend les services de traitement des données et la bibliothèque qui possède une vaste collection permanente de livres, de périodiques et de revues ainsi que d'autres documents touchant le domaine du travail et mis à la disposition des employés de Travail Canada, des professionnels du travail, des chercheurs et d'autres personnes intéressées.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

À l'heure actuelle, la seule mesure globale du rendement de cette activité qui soit jugée applicable est la tendance qu'affiche le pourcentage des ressources totales consacrées à l'Administration.

L'activité Administration prévoit maintenir ses coûts de fonctionnement à 10 % ou moins de l'ensemble des dépenses de fonctionnement du Programme du Travail, en 1985-1986, comme le montre le tableau 34.

On a instauré des mesures du rendement et de la productivité à tous les niveaux de cette activité, et on continuera de les suivre de près en vue d'évaluer l'efficacité et l'efficience de l'exécution des services. Dans un certain nombre de domaines, des systèmes contrôlent les arrivages de travail et les résultats quantifiables. Lorsque c'est possible un rapport est établi entre la charge de travail et l'utilisation des ressources, et pendant une période donnée, des normes types seront élaborées afin d'obtenir une mesure significative du rendement. Voici quelques exemples de ces mesures: la Bibliothèque surveille le volume des demandes de catalogage, de dépouillement et de consultation, le Service de traitement de textes contrôle le compte des pages qui arrivent et qui sortent, le Service de traitement des données mesure le volume des données qui arrivent, les Finances surveillent le temps de traitement des déclarations des Commissions d'indemnisation des accidents du travail, et le Service de gestion des documents enregistre le nombre de dossiers sortis.

**Tableau 34: Pourcentage des ressources consacrées à l'administration par rapport à l'ensemble des ressources du Ministère**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Années-personnes | 178 (22 %) | 188 (22 %) | 189 (23 %) |
| Dépenses (en milliers de dollars) | 9,062 (7 %) | 9,116 (8 %) | 8,535 (8 %) |

## Section III
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

Les dépenses du Programme du Travail par article sont présentées au tableau 35.

**Tableau 35: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 28,728 | 27,310 | 26,189 |
| Indemnités versées à des employés de l'État et à des marins marchands | 39,240 | 36,000 | 38,657 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 4,017 | 3,859 | 3,762 |
| Autres frais touchant le personnel | 8 | 8 | 170 |
| | 71,993 | 67,177 | 68,778 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 2,897 | 2,895 | 2,564 |
| Information | 1,290 | 1,346 | 1,341 |
| Administration provinciale des lois sur l'indemnisation des fonctionnaires et des marins marchands | 7,080 | 6,496 | 6,135 |
| Autres services professionnels et spéciaux | 4,240 | 4,375 | 3,566 |
| Location | 399 | 360 | 335 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 156 | 169 | 135 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 813 | 758 | 653 |
| Toutes autres dépenses | 979 | 1,107 | 1,254 |
| | 17,854 | 17,506 | 15,983 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 89,847 | 84,683 | 84,761 |
| Construction et acquisition de machines et de matériel (capital) | 373 | 229 | 521 |
| Paiements de transfert | 58,620 | 52,767 | 35,030 |
| | 148,840 | 137,679 | 120,312 |
| Moins recettes à valoir sur le crédit | 23,330 | 21,096 | 15,675 |
| Total des dépenses | 125,510 | 116,583 | 104,637 |

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 36: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| **Gestion** | 38 | 37 | 28 | 50,350 - 96,300 | 62,981 |
| **Scientifique et professionnelle** | | | | | |
| Économie, sociologie et statistique | 27 | 27 | 30 | 14,570 - 65,080 | 47,960 |
| Bibliothéconomie | 8 | 7 | 7 | 19,782 - 50,712 | 31,003 |
| Génie | 16 | 16 | 18 | 23,306 - 76,130 | 54,449 |
| **Administration et service extérieur** | | | | | |
| Médiation et conciliation | 23 | 24 | - | 13,912 - 57,987 | 50,322 |
| Services administratifs | 67 | 65 | 64 | 13,912 - 57,987 | 33,899 |
| Gestion des finances | 11 | 11 | 10 | 13,853 - 57,980 | 38,820 |
| Administration des programmes | 223 | 230 | 265 | 13,912 - 57,987 | 39,560 |
| Gestion des systèmes d'ordinateurs | 21 | 21 | 22 | 18,766 - 61,433 | 39,768 |
| Services d'information | 10 | 11 | 11 | 13,579 - 57,980 | 40,936 |
| Gestion du personnel | 15 | 13 | 14 | 13,330 - 63,870 | 35,247 |
| Achat et approvisionnement | 2 | 2 | 2 | 12,766 - 57,980 | 32,675 |
| **Soutien administratif** | | | | | |
| Traitement mécanique des données | 12 | 11 | 11 | 13,352 - 37,130 | 24,918 |
| Commis aux écritures et aux règlements | 195 | 208 | 205 | 12,932 - 31,743 | 21,584 |
| Secrétariat, sténographie, dactylographie | 103 | 104 | 96 | 12,636 - 31,946 | 22,181 |
| **Exploitation** | | | | | |
| Services divers | 3 | 2 | 3 | 13,253 - 39,988 | 22,989 |
| **Technique** | | | | | |
| Dessin et illustrations | 2 | 2 | 2 | 15,557 - 40,310 | 24,570 |
| Techniciens divers | 2 | 3 | 2 | 12,635 - 55,682 | 32,502 |
| Soutien des sciences sociales | 33 | 34 | 36 | 12,635 - 57,764 | 33,737 |
| Soutien technologique et scientifique | 6 | 9 | 6 | 14,041 - 50,866 | 31,483 |
| Autres | 11 | 14 | 13 | | 53,588 |

**Nota:** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## 3. Paiements de transfert

### Tableau 37: Ventilation des paiements de transfert

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Subventions** | | | |
| Travaux spéciaux de recherches dans le domaine du travail (prévention des accidents) | 16,000 | 16,000 | 16,000 |
| Appui aux organismes responsables de l'élaboration des normes | 10,000 | 10,000 | 10,000 |
| Conseil canadien des infirmières et des infirmiers du travail | - | 75,000 | - |
| Travaux spéciaux de recherches dans le domaine du travail (recherches spéciales) | 40,000 | 40,000 | 40,000 |
| Appui aux activités qui contribuent à la réalisation des objectifs de Travail Canada | 62,000 | 62,000 | 61,440 |
| Centre canadien du marché du travail et de la productivité | 5,000,000 | 5,000,000 | 5,000,000 |
| Aide financière aux syndicats et aux centrales syndicales pour leur permettre de mettre sur pied des cours de formation | 10,000 | 10,000 | - |
| Conseil syndical du Commonwealth | - | 20,000 | 40,000 |
| Paiements de prestations d'adaptation pour les travailleurs | 43,394,000 | 40,179,000 | 24,390,834 |
| Indemnisation des marins marchands | 14,000 | 14,000 | 9,460 |
| | 48,546,000 | 45,426,000 | 29,567,734 |
| **Contributions** | | | |
| Aux programmes de formation syndicale du Congrès du Travail du Canada | 3,892,000 | 3,538,324 | 3,056,131 |
| Aux organisations de travailleurs non affiliés au Congrès du travail du Canada en vue de promouvoir et d'améliorer les programmes de formation syndicale | 1,236,000 | 1,090,148 | 995,772 |
| À des syndicats non affiliés à une centrale syndicale et à des syndiqués pour formation syndicale | 1,292,000 | 1,069,000 | 635,675 |
| Projets de qualité de la vie au travail | 655,000 | 710,258 | 430,517 |
| Centre de formation syndicale de la région de l'Atlantique | 399,000 | 363,000 | 322,500 |
| Fonds de recherche sur les répercussions du changement technologique | 2,010,000 | 410,000 | - |
| Programme gouvernemental-syndical de détachement d'employés | 590,000 | 160,000 | - |
| Programme d'emplois d'été pour les jeunes | - | - | 22,442 |
| | 10,074,000 | 7,340,730 | 5,463,037 |
| | 58,620,000 | 52,766,730 | 35,030,771 |

Les paiements de transfert de $58,620,000 pour le budget des dépenses de 1985-1986 comprennent les subventions pour les Programmes statutaires de paiements de prestations d'adaptation pour les travailleurs ($43,394,000) et d'indemnisation des marins marchands ($14,000).

## B. Analyse des coûts

**Tableau 38: Coût net du Programme (en milliers de dollars)**

| | Dépenses de fonctionnement 1985-1986 | Plus autres coûts | Coût total | Moins recettes | Coût net | Total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Programme complet du Travail | 148,840 | 5,084[1] | 153,924 | 23,330 | **130,594** | 124,142[2] |

[1]Des coûts additionnels de $5,084,000 comprennent:

| | (en milliers de dollars) |
|---|---|
| • Usage de locaux fournis sans frais par Travaux publics Canada | 4,410 |
| • Part de l'employeur des primes et des dépenses d'assurance fournies gratuitement par le Conseil du Trésor | 560 |
| • Services communs fournis sans frais par Approvisionnements et Services | 81 |
| • Indemnités d'accidents du travail versées gratuitement par le Ministère | 33 |

[2]Ce montant comprend:

| | |
|---|---|
| • Budget des dépenses principal 1984-1985 | 95,165 |
| • Budget des dépenses supplémentaire (B) de 1984-1985 | 23,448 |
| • Autres services fournis gratuitement au Programme du Travail en 1984-1985 | 5,529 |



47

## C. Analyse des recettes

**Tableau 39: Recettes à valoir sur le crédit (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Sommes recouvrables auprès des organismes d'État au titre du versement d'indemnités | 23,330 | 21,096 | 15,675 |
| | 23,330 | 21,096 | 15,675 |

Ces recettes sont à valoir directement sur le crédit. Les paiements d'indemnités versées aux employés accidentés des sociétés d'État et les frais d'administration connexes sont recouvrés auprès de ces sociétés et sont à valoir sur le crédit. Les sommes versées aux fonctionnaires victimes d'accidents du travail ne sont pas recouvrées auprès des ministères.

Le tableau 40 donne un aperçu des sommes relatives que reçoivent les sociétés d'État.

**Tableau 40: Sommes (en milliers de dollars) recouvrées des sociétés d'État, par client important en 1983-1984**

| | |
|---|---|
| Société de développement du Cap-Breton | 7,691 |
| Société des postes canadiennes | 3,382 |
| Ressources Eldorado Limitée | 1,045 |
| Société canadienne des ports | 710 |
| Énergie atomique du Canada Limitée | 484 |
| Autres clients | 1,503 |
| Total partiel | 14,815 |
| Sommes recouvrées de tierces parties responsables | 859 |
| Autres recouvrements | 1 |
| Total des sommes recouvrées | 15,675 |

## D. Méthode de règlement des différends

Les conditions d'emploi des employés représentés par un agent négociateur sont établies au moyen d'une convention collective conclue à l'issue de la négociation collective avec l'employeur. Les conventions collectives sont d'une durée fixe d'au moins un an et doivent être renégociées quand elles viennent à expiration.

Quand les parties sont incapables de s'entendre sur le règlement d'une première convention collective ou concernant le renouvellement d'une convention collective par la négociation directe, l'une ou l'autre peut envoyer un avis de différend au Ministre du Travail dans le but de lui permettre de choisir, parmi plusieurs, une façon de résoudre le problème. Dans la plupart des cas, un conciliateur est nommé afin d'aider les parties à régler leur différend. "La conciliation" est un moyen de persuasion qui repose sur l'exploration minutieuse des diverses façons de régler les différends. Pendant la conciliation, les parties n'ont pas le droit légalement de déclencher une grève ou un lock-out.

Quand le conciliateur n'arrive pas à aider les parties à régler leur différend, il présente un rapport écrit au Ministre qui peut décider de mettre fin à la conciliation. Une décision de cette nature a pour effet de mettre les parties en situation légale pour déclencher une grève ou un lock-out sept jours après la date de la décision.

Le Ministre peut par ailleurs prolonger la conciliation en nommant un commissaire-conciliateur qu'il choisit à l'extérieur de la Fonction publique pour sa compétence reconnue en matière de relations industrielles. La procédure qu'il emploie est en général plus formelle que celle des conciliateurs. Toutefois, s'il n'arrive pas à persuader les parties à conclure une convention collective, il présente un rapport écrit au Ministre dans lequel il fait ses recommandations en vue du règlement de chaque question en litige. Le Ministre communique alors ce rapport non exécutoire aux parties et le droit légal de faire la grève ou d'effectuer un lock-out leur est acquis sept jours à partir de la date de la communication du rapport.

On entend par "médiation préventive" l'intervention d'agent du Service fédéral de médiation et de conciliation au cours de la durée d'une convention collective. Elle vise à aider les parties à résoudre, pendant la durée de la convention, les problèmes qui pourraient devenir des obstacles à la négociation collective. Cela permet d'établir des liens réels entre les deux parties et de faciliter la résolution des conflits par la négociation plutôt que par la confrontation en assurant un climat de travail plus stable.

Dans les entreprises de compétence fédérale, "l'arbitrage" sert à résoudre les différends qui surviennent pendant la durée d'une convention sur des questions d'interprétation ou d'application de la convention. La loi exige que les conventions collectives renferment un mécanisme pour la résolution finale de ces différends sur les droits,

et le Ministre peut être appelé à nommer un arbitre pour émettre une décision finale et exécutoire sur les griefs survenant pendant la durée d'une convention.

La Loi interdit de plus aux employeurs et aux agents négociateurs d'adopter certaines conduites considérées comme des pratiques de travail déloyales. Bien que le Conseil canadien des relations du travail soit l'autorité qui détermine s'il y a eu pratiques déloyales et comment faire pour y remédier, certaines plaintes liées à la négociation exigent le consentement du Ministre avant d'être recevables par le Conseil. Des agents du Service fédéral de médiation et de conciliation font enquête sur ces plaintes au nom du Ministre et tentent de régler le problème qui en est la cause au moyen de la négociation.

Le Ministre peut également nommer des commissions d'enquêtes industrielles qui enquêteront et présenteront des rapports sur des questions importantes de relations industrielles; leurs recommandations ne sont toutefois par exécutoires ni pour les parties ni pour le gouvernement.

## E. Budget des dépenses principal de 1983-1984: Comparaison financière entre le plan financier reformulé et le plan financier original, par activité

La structure des activités a été changée en avril 1984. Tout le long du présent document, le rendement financier passé a été présenté en fonction de cette nouvelle structure. On trouvera au tableau 41 le rapprochement financier entre la nouvelle structure et l'ancienne qui a été utilisée dans le Budget des dépenses principal de 1983-1984.

**Tableau 41: Rapprochement des nouvelles et des anciennes structures du Budget des dépenses principal de 1983-1984 (en milliers de dollars)**

| | Anciennes activités | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Médiation et conciliation | | Services centraux d'analyse | | Services généraux aux travailleurs | | Gestion des politiques | | Adminis-tration | | Programmes spéciaux de soutien du revenu | | Indemnités d'accidents du travail versées à des fonctionnaires et à des marins marchands | | Total | |
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Nouvelles activités: | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Médiation et conciliation | 3,262 | 69 | | | | | | | | | | | | | 3,262 | 69 |
| Services généraux aux travailleurs | | | | | 18,767 | 342 | | | | | | | | | 18,767 | 342 |
| Politique et communications | | | 4,712 | 102 | | | 4,766 | 65 | | | | | | | 9,478 | 167 |
| Programmes de soutien du revenu d'adaptation pour les travailleurs | | | | | | | | | | | 16,969 | 3 | | | 16,969 | 3 |
| Indemnités d'accidents du travail versées à des fonctionnaires et à des marins marchands | | | | | | | | | | | | | 21,689 | 56 | 21,689 | 56 |
| Administration | | | | | | | 2,086 | 45 | 5,731 | 137 | | | | | 7,817 | 182 |
| Total | 3,262 | 69 | 4,712 | 102 | 18,767 | 342 | 6,852 | 110 | 5,731 | 137 | 16,969 | 3 | 21,689 | 56 | 77,982 | 819 |



4951

# Travaux publics Canada

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

4953

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste au:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT 31-2/1986-III-60
ISBN 0-660-52967-X

Canada: 12.00 $
à l'étranger: 14.40 $

Prix sujet à changement sans préavis

4955

Budget des dépenses 1985-1986

Partie III

Travaux publics Canada

57

## Préface

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend six chapitres. Le premier présente le Ministère. Les cinq autres présentent les plans de dépenses de chaque programme du Ministère.

Les chapitres 2 à 6 commencent par des extraits de la Partie II du Budget des dépenses pour le programme que l'on décrit. Cette formule a pour but d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires.

Chaque plan de dépenses est divisé en trois sections. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé de ses plans et de son rendement actuels. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et les autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le programme.

Ce document permettra au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. Une table des matières générale énumère les chapitres; en outre, une table des matières détaillée est fournie pour chaque programme. Dans la section I de chaque plan de dépenses, un tableau des besoins financiers comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En autre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

**Note: La structure des programmes et activités exposée dans ce plan constitue une version entièrement remaniée de la structure utilisée les années précédentes. On trouvera à la page 1-12, un tableau préparé d'après le budget des dépenses principal de 1984-1985 et indiquant les totaux pour les anciens et les nouveaux programmes.**

**En raison de l'adoption de cette nouvelle structure, on ne dispose pas de certaines données, comme celles qui concernent les sous-activités. Cette situation sera corrigée dans les plans des années à venir.**

## Table des matières

Résumé du Ministère 1-1

Programme des services 2-1

Programme du logement 3-1

Programme de soutien à la gestion immobilière fédérale 4-1

Programme du transport maritime et des travaux connexes de génie 5-1

Programme de la voirie et des autres travaux de génie 6-1



59

**Résumé du Ministère**



61

**Rôles et responsabilités de Travaux publics Canada**

Travaux publics Canada a pour mission d'assurer la gestion des biens immobiliers de l'administration fédérale et de fournir aux ministères et organismes fédéraux des services de planification, de design, de construction et d'immobilier, tout en participant à la réalisation des grands objectifs sociaux, économiques et environnementaux du gouvernement. Les biens immobiliers comprennent des terrains et bâtiments (occupés ou excédentaires), des routes, des ponts et autres travaux de génie, ainsi que les ouvrages maritimes comme des écluses, des barrages et des bassins de radoub.

Le Ministère est avant tout un organisme de services communs qui fournit des locaux et des services à ses clients, conformément aux dispositions législatives et aux politiques et directives établies par le Conseil du Trésor du Canada et par d'autres autorités compétentes afin d'assurer le respect de certaines normes de prudence et de probité et l'application des décisions socio-économiques prises par le gouvernement.

Le Ministère doit assurer l'optimisation des ressources qui lui sont affectés, dans le contexte des exigences applicables à toute l'Administration fédérale, qui sont établies principalement par le Conseil du Trésor. Le Ministère fait fonction de conseiller auprès du Conseil du Trésor, pour ce qui est de ses directives, et auprès des clients, quant aux moyens d'utiliser efficacement les services mis à leur disposition. Le Conseil du Trésor est chargé d'établir des directives et des lignes directrices qui doivent s'appliquer en règle générale et d'approuver, dans des cas précis, des dérogations à ces directives et lignes directrices. Les ministères et organismes sont chargés de déterminer leurs besoins et de les financer dans les limites autorisées.

En outre, le Ministère est chargé de la réalisation d'un certain nombre de mandats précis de l'État en matière d'immobilier, et de la mise en application, en tous ou en partie, de plusieurs lois, dont la Loi sur les ponts, la Loi sur les subventions aux bassins de radoub, la Loi sur l'expropriation, la Loi sur le parc de Kingsmere, la Loi sur la maison Laurier (Laurier House), la Loi sur les subventions aux municipalités, la Loi sur les résidences officielles, l'Acte concernant certains travaux sur la rivière Ottawa, la Loi sur les travaux publics, la Loi sur les biens de surplus de la Couronne et la Loi sur la route transcanadienne.

Pour satisfaire à ces exigences, le Ministère a été structuré en plusieurs programmes et organisé en plusieurs unités et régions administratives, dont les pages suivantes fournissent une description.

**Structure des programmes**

Une structure des programmes et activités considérablement remaniée est mise en oeuvre en 1985-1986. Le nombre de programmes est réduit de sept à cinq, chacun d'entre eux se rapportant directement au rôle que le Ministère doit jouer à l'égard de ses divers domaines d'activité. Le tableau 6, à la page 1-12, fournit une description des principaux changements dont la structure a fait l'objet, ainsi qu'un état comparatif des montants affectés aux divers programmes selon le Budget des dépenses principal de 1984-1985. Les trois grand domaines d'activité du Ministère sont les suivants:

**Prestation de services**

**Le Programme des services:** programme de services communs qui a pour objet la prestation d'une vaste gamme de services professionnels, techniques et opérationnels requis par l'État en ce qui a trait à l'acquisition, à la gestion et à l'exploitation de biens immobiliers.

**Fourniture de locaux**

**Le Programme du logement:** programme de services communs qui a pour objet la fourniture de tous les locaux de bureaux et d'autres types requis à l'appui des activités du gouvernement.

**Réalisation de mandats précis de l'État**

**Le Programme de soutien à la gestion immobilière fédérale:** qui fournit au gouvernement un centre de compétence lui permettant de réaliser ses grands objectifs sociaux, économiques et environnementaux en matière d'immobilier.

**Le Programme du transport maritime et des travaux connexes de génie:** qui fournit certains ouvrages maritimes et éléments d'infrastructure connexes en vue de faciliter le transport maritime et la réalisation d'objectifs de développement économique et social en ce domaine.

**Le Programme de la voirie et des autres travaux de génie:** qui fournit certains ponts, routes et autres ouvrages de génie en vue de faciliter le transport terrestre et la réalisation d'objectifs de développement économique et social en ce domaine.

Le tableau 1 présente cette structure et les activités comprises dans chaque programme. Le tableau 4 présente le plan de dépenses de chacun des programmes. On trouvera un exposé détaillé des divers programmes et activités aux chapitres 2 à 6.

**Tableau 1: Structure des programmes et activités**

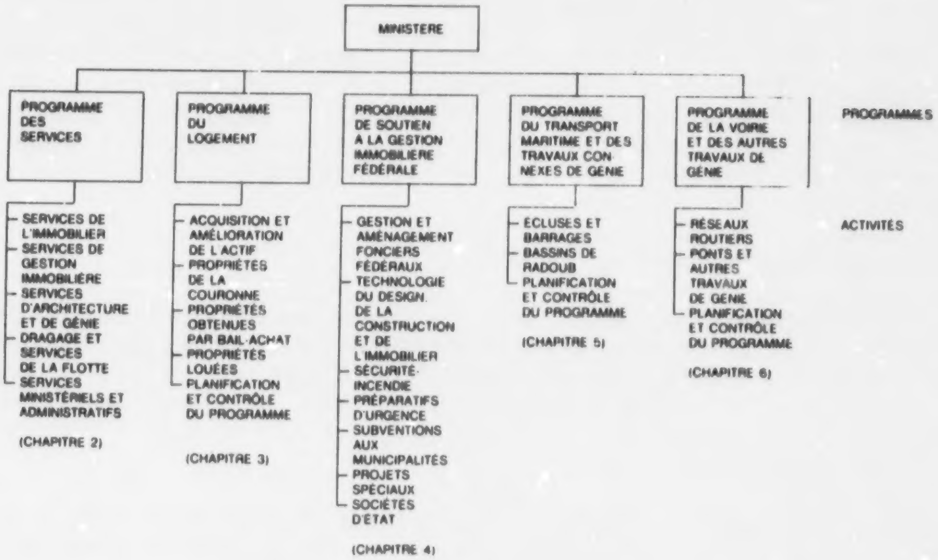


**Structure de financement et pratiques d'imputation des frais**

La mise en oeuvre de la nouvelle structure des programmes et activités et de l'imputation aux clients des coûts directs de tous les services fournis par le Programme des services fait partie des mesures prises par le Ministère en vue d'améliorer sa gestion et son contrôle. En conséquence, la structure de financement et les pratiques d'imputation des frais qui entrent en vigueur en 1985-1986 ont fait l'objet d'une refonte complète, qui est reflétée dans le présent document.

**Structure de financement et de crédits:** Le présent plan est établi selon une structure de crédits entièrement remaniée, de façon à correspondre à la nouvelle structure des programmes et activités décrite ci-dessus (voir le tableau 6). Voici les principales caractéristiques de la nouvelle structure des crédits:

- Les dépenses de fonctionnement du Programme des services sont financées au moyen du Fonds renouvelable des Travaux publics (Compte des services et de la gestion), et un crédit couvre les coûts non récupérés auprès des ministères et organismes clients ou des autres programmes du Ministère. Un crédit de dépenses en capital est prévu pour le matériel destiné au Programme des services.

- Le Programme du logement continue d'être financé au moyen d'un crédit de fonctionnement comportant l'autorisation de dépenser les recettes, et d'un crédit de dépenses en capital pour l'acquisition et amélioration de l'actif.

- Les autres programmes, c'est-à-dire le Soutien à la gestion immobilière fédérale, la Voirie et le Transport maritime, seront financés à partir de crédits ordinaires pour les dépenses de fonctionnement, les dépenses en capital, les paiements de transfert et les paiements aux sociétés d'État, et de crédits statutaires pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, les subventions aux municipalités, etc.

**Affectation des ressources humaines:** Le présent plan de dépenses indique que la majorité des années-personnes est affectée au Programme des services. Les autres programmes de Travaux publics et les autres ministères sont traités comme des "clients" du Programme des services (selon la définition du terme dans la Politique des services communs). Les ressources humaines de ce Programme comprennent:

- le personnel affecté à la gestion et au contrôle du Ministère dans son ensemble (p. ex., le Ministre, le Sous-ministre, les membres du Comité de direction, les directeurs généraux des régions, le personnel des services des finances, du personnel, et de l'administration et les autres employés de soutien);

- le personnel affecté au soutien du Programme à l'intérieur de ses diverses activités;

- le personnel professionnel, technique et opérationnel qui est employé selon un régime d'affectation par projet ou par immeuble et qui est chargé de fournir des services à tous les clients, y compris les autres programmes du Ministère. Par exemple, un architecte pourrait être affecté à divers projets de design d'immeubles pour le Solliciteur général, la Société canadienne des postes et le Programme du logement de Travaux publics au cours d'une année donnée, suivant les projets approuvés dans les limites des crédits de ces clients.

En règle générale, les années-personnes intégrées aux autres programmes ne comprennent pas les ressources directement affectées à la gestion de ces programmes ou activités. En fait, elles assument le rôle de "client" ou de "propriétaire".

**Pratiques d'imputation des frais:** Les recettes du Programme des services se composent essentiellement des coûts directs (y compris les déboursés) récupérés auprès des ministères et organismes clients. En outre, étant donné que la majorité des années-personnes est affectée au Programme des services, les recettes comprennent des sommes récupérées auprès des autres programmes du Ministère et correspondant aux frais de personnel des employés chargés de la prestation des services professionnels, techniques et opérationnels, ainsi qu'aux déboursés effectués par les gestionnaires du Programme des services pour le compte des autres programmes. Les dépenses restantes attribuables à d'autres programmes leur sont directement imputées.

À l'intérieur du Programme des services, les frais généraux et autres frais récupérés, toute marge de profit et les recettes provenant de tiers sont portées en recettes non fiscales.

Les recettes à valoir sur le crédit de dépenses de fonctionnement du Programme du logement représentent les frais récupérés auprès d'autres ministères et organismes qui sont tenus, en vertu de dispositions législatives ou de politiques du gouvernement, d'assumer les frais des locaux qu'ils occupent.

Toutes les autres recettes des autres programmes, qui proviennent essentiellement de tiers, sont portées en recettes non fiscales pour les programmes visés.

**Organisation**

Le Sous-ministre des Travaux publics est responsable de la gestion du Ministère. Le Comité de direction du Ministère joue un rôle capital dans le processus décisionnel, notamment en ce qui concerne l'établissement des priorités ministérielles, l'approbation des programmes, la détermination et l'affectation des ressources financières et humaines, l'approbation des politiques ministérielles et le contrôle de l'exécution de ses décisions. Ce comité est composé du Sous-ministre, des dix cadres supérieurs de l'Administration centrale qui relèvent du Sous-ministre et des six directeurs généraux des régions. De plus, comme les activités du Ministère se déroulent en grande partie dans le cadre de projets, on utilise un système officiel de réalisation des projets, l'approbation et le contrôle des grands projets étant une responsabilité d'un sous-comité du Comité de direction, le Comité d'approbation des projets ministériels.

La gestion de Travaux publics Canada est subdivisée en deux catégories fondamentales:

**La gestion opérationnelle:** qui est assurée par le Sous-ministre adjoint, Opérations, les directeurs généraux des régions, les gestionnaires régionaux et leur personnel subalterne. Leur principale responsabilité consiste à mettre en oeuvre et à mener à bonne fin les programmes et les projets approuvés par le Comité de direction.

**La gestion fonctionnelle:** qui est assurée par le Sous-ministre adjoint, Immobilier, le Sous-ministre adjoint, Design et construction, le Sous-ministre adjoint, Régime d'autofinancement, le Directeur général, Affaires ministérielles, le Secrétaire général, le Directeur du Services des relations publiques et de l'information, et leur personnel subalterne. Leur principale responsabilité consiste à élaborer des normes professionnelles et techniques, des lignes directrices et des procédures et critères de contrôle fonctionnel, à maintenir leurs services à la pointe du progrès dans ces secteurs, et à assurer le contrôle de la qualité aux étapes de la planification, de l'exécution et de l'évaluation des projets et programmes.

Le Sous-ministre adjoint, Finances, le Directeur général, Personnel, et le Commissaire des incendies du Canada appartiennent à une catégorie spéciale, étant donné que leurs rôles sont définis par des lois ainsi que par des politiques et règlements des organismes centraux.

La plus grande partie des activités du Ministère s'exerce par l'entremise de six bureaux régionaux, situés à Halifax, Montréal, Ottawa, Toronto, Edmonton et Vancouver. Il existe en outre des bureaux de district à St. John's (Terre-Neuve), Charlottetown, Halifax, Saint John (Nouveau-Brunswick), Rimouski, Québec, Montréal, Ottawa, Hull, London, Sault Ste-Marie, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary, Yellowknife et Whitehorse. Voir tableau 3 pour une carte des régions.

L'organigramme du Ministère figure au tableau 2.

**Tableau 2: Organigramme de Travaux publics Canada**

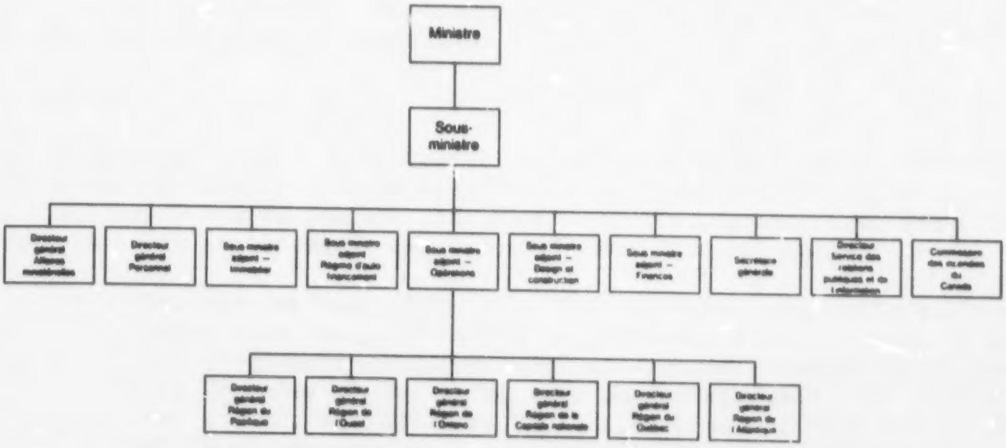

Tableau 3: Carte des régions

**Plan de dépenses du Ministère**

Tableau 4: Plan de dépenses du Ministère par programme (en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence $ | Différence % | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|---|
| Programme des services | 158 305 | 179 523 | (21 218) | (11,8) | 2-6 |
| Programme du logement | 605 393 | 600 993 | 4 400 | 0,7 | 3-6 |
| Programme de soutien à la gestion immobilière fédérale | 375 215 | 435 696 | (60 481) | (13,9) | 4-8 |
| Programme du transport maritime | 12 414 | 14 230 | ( 1 816) | (12,8) | 5-6 |
| Programme de la voirie | 65 956 | 84 711 | (18 755) | (22,1) | 6-6 |
| Total du Ministère | 1 217 283 | 1 315 153 | (97 870) | ( 7,4) | |

On prévoit, pour 1985-1986, des dépenses brutes de 2 747 millions de dollars et des recettes de 1 529 millions de dollars. Pour de plus amples détails, voir le tableau 5.

**Priorités**

Le Ministère s'est fixé quatre grandes priorités pour 1985-1986. Certaines de ces priorités modifieront sensiblement la façon dont il s'acquitte de ses responsabilités ainsi que ses rapports avec les autres ministères et organismes. Ces priorités sont les suivantes:

- **Mesures de restriction:** Ces mesures, qui prévoient des réductions marquées de frais généraux, s'appliqueront à tous les programmes et découleront en presque totalité de l'examen des dépenses et des programmes du gouvernement. Par suite de cet examen, les dépenses du Ministère seront réduites de 34,8 millions de dollars, et ses recettes augmentées de 40,7 millions de dollars. De plus, le Ministère supportera la plus grande partie de l'accroissement du coût de ses programmes attribuable à l'inflation, qui est évalué à 15 millions de dollars.

- **Perfectionnement des pratiques de gestion:** La plupart de ces mesures seront appliquées dans le cadre du Plan ministériel de mise en oeuvre du P.P.C.G./Régime d'autofinancement. En particulier, le Ministère mettra en vigueur l'imputation des coûts directs à tous les clients du Programme des services, y compris les autres programmes du Ministère, et il mettra en marche plusieurs nouveaux systèmes de gestion informatisés, dont un nouveau Système de gestion financière.

- **Amélioration du rendement opérationnel et fonctionnel:** Le Ministère adoptera notamment un nouveau cadre de planification opérationnelle, une structure des programmes et activités et une structure des responsabilités, et il verra à améliorer les relations de services qu'il entretient avec ses clients en se fondant sur des conventions officielles signées avec chacun d'entre eux.

- **Appui aux grands objectifs du gouvernement:** Le Ministère prendra des mesures à cette fin dans les domaines des langues officielles, de l'action positive, de l'égalité économique, de l'accessibilité, de l'économie de l'énergie et de la recherche de possibilités de collaboration avec les provinces.

Chacune de ces priorités sera appuyée par une ou plusieurs mesures, dont les détails sont exposés dans les plans de dépenses des programmes figurant aux chapitres suivants.

**Plan de dépenses du Ministère par organisation**

Le tableau 5 indique les dépenses, les recettes et les années-personnes dont chacun des cadres de la haute direction du Ministère assume la responsabilité.

**Tableau 5: Plan de dépenses du Ministère par organisation et par programme (en milliers de dollars) et années-personnes, 1985-1986**

| | Services | | Logement | | Soutien à la gestion immobilière fédérale | | Transport maritime | | Voirie | | Total | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Sous-ministre | 2 401 | 44 | | | | | | | | | 2 401 | 44 |
| DG Affaires ministérielles | 4 782 | 67 | | | | | | | | | 4 782 | 67 |
| DG Personnel | 6 111 | 135 | | | | | | | | | 6 111 | 185 |
| SMA Immobilier | 4 183 | 84 | 503 | 13 | 17 626 | 2 | | | | | 22 312 | 99 |
| SMA Autofinancement | 653 | 9 | | | | | | | | | 653 | 9 |
| SMA Opérations | 1 440 685 | 7 418 | 781 612 | 117 | 349 407 | 59 | 12 345 | 4 | 65 890 | 2 | 2 649 939 | 7 600 |
| SMA Design et construction | 16 878 | 227 | | | 6 257 | 2 | 69 | 1 | 66 | 1 | 23 270 | 231 |
| SMA Finance | 26 858 | 168 | | | | | | | | | 26 858 | 168 |
| Secrétaire général | 7 533 | 158 | | | 1 104 | 20 | | | | | 8 637 | 178 |
| Dir. Relations publiques et information | 911 | 13 | | | | | | | | | 911 | 13 |
| Commissaire des incendies du Canada | | | | | 821 | 14 | | | | | 821 | 14 |
| | 1 510 995 | | (782 115) | | 375 215 | | 12 414 | | 65 956 | | 2 746 695 | |
| Moins Recettes | (1 352 690) | | (176 722) | | | | | | | | (1 529 412) | |
| Recettes | 158 305 | 8 323 | 605 393 | 130 | 375 215 | 97 | 12 414 | 5 | 65 956 | 3 | 1 217 283 | 8 558 |

## Modification de la Structure des programmes et activités

Comme on l'a déjà indiqué, la Structure des programmes et activités est entièrement remaniée en 1985-1986. Voici un résumé des principaux changements apportés:

- Le nouveau Programme des services comprend la totalité de l'ancien Programme d'administration, une grande partie du Programme des services professionnels et techniques, l'ensemble du Fonds renouvelable des services de construction, l'activité Dragage et services de la flotte, empruntée au Programme des travaux maritimes, les services fournis à la Société canadienne des postes, auparavant compris dans le Programme du logement, et la plupart des employés des autres programmes.

- Le nouveau Programme de soutien à la gestion immobilière fédérale est formé de l'activité Projets spéciaux et des services relatifs aux propriétés désignées, qui relevaient auparavant du Programme du logement, du Programme de gestion et d'aménagement fonciers, du Programme des subventions aux municipalités et de trois activités auparavant comprises dans le Programme des services professionnels et techniques (Technologie, Sécurité-incendie et Préparatifs d'urgence).



71

Le tableau 6 établit la concordance entre les versions ancienne et nouvelle de la Structure des programmes et activités, au moyen des montants figurant dans le Budget des dépenses principal de 1984-1985.

**Tableau 6: Tableau de concordance du Budget des dépenses principal de 1984-1985 (en milliers de dollars) et années-personnes (A-P)**

| Ancienne structure | $ | A-P | Nouvelle structure | $ | A-P |
|---|---|---|---|---|---|
| **Programme d'administration** | 56 682 | 1 316 | **Programme des services** | | |
| **Programme des services professionnels et techniques** | 56 744 | 953 | Dépenses | 1 376 363 | 8 575 |
| **Fonds renouvelable des services de construction** | | | Moins: Recettes à valoir sur le fonds | 1 224 049 | |
| Déboursés | 619 495 | 650 | Total | 152 314 | 8 575 |
| Moins: Recettes à valoir sur le fonds | 619 495 | | **Programme du logement** | | |
| Total | - | 650 | Dépenses | 759 915 | 130 |
| **Programme du logement** | | | Moins: Recettes à valoir sur le crédit | 166 217 | |
| Dépenses | 1 052 169 | 5 383 | Total | 593 698 | 130 |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit | 310 348 | | **Programme de soutien à la gestion immobilière fédérale** | 392 966 | 78 |
| Total | 741 821 | 5 383 | **Programme du transport maritime et des travaux communs de génie** | 14 230 | 5 |
| **Programme des travaux maritimes** | 22 894 | 245 | **Programme de la voirie et des autres travaux de génie** | 84 711 | 3 |
| **Programme de la voirie et autres travaux de génie** | 82 096 | 127 | | | |
| **Programme de gestion et d'aménagement fonciere** | 82 080 | 77 | | | |
| **Programme des subventions aux municipalités** | 260 502 | 40 | | | |
| Budget Principal 1984-1985 | 1 302 819 | 8 791 | | | |
| Moins: Transferts à d'autres ministères | (64 900) | | | | |
| Total révisé | 1 237 919 | 8 791 | | 1 237 919 | 8 791 |

La Société de construction des musées du Canada est transférée à Communications Canada (62 millions de dollars) et la Société Canada Harbour Place est transférée à Transports Canada (2,9 millions de dollars).

**Plan de dépenses**
**Programme des services**

**1985-1986**

## Table des matières

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 2-4

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Points saillants 2-6
B. État financier récapitulatif par activité 2-7
C. Données de base
   1. Introduction 2-10
   2. Mandat légal 2-10
   3. Objectif du Programme 2-11
   4. Plan d'exécution du Programme 2-11
D. Perspective de planification
   1. Contexte 2-15
   2. Initiatives 2-16
   3. Efficacité du Programme 2-16

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Services de l'immobilier 2-17
B. Services de gestion immobilière 2-21
C. Services d'architecture et de génie 2-26
D. Dragage et services de la flotte 2-30
E. Services ministériels et administratifs 2-33

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
   1. Dépenses et recettes par article 2-36
   2. Dépenses en personnel 2-38
   3 Imputations internes pour les services fournis aux autres programmes de Travaux publics 2-39
   4. Dépenses en capital 2-40
   5. Paiements de transfert 2-41
B. États du fonds renouvelable
   1. État des resultats 2-42
   2. Utilisation projetée de l'autorisation du fonds renouvelable 2-43

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $158,263,000 afin de financer le Programme des services en 1985-1986. Les autres dépenses, évaluées à $42,400 pour le traitement et l'allocation pour l'automobile du Ministre, seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

Le Parlement a autorisé précédemment un prélèvement total de $150,000,000 au titre du fonds renouvelable des Travaux publics. Les besoins de trésorerie nets du fonds pour l'année budgétaire 1985-1986 seront satisfaits au moyen d'ùn crédit.

### Besoins financiers par autorisation

| Crédits (en milliers de dollars) | | Budget principal 1985-1986 | Budget* principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|
| | **Programme des services** | | |
| 1 | Fonds renouvelable des Travaux publics - Compte des services et de la gestion - Déficit prévu | 146,644 | 149,700 |
| 5 | Dépenses en capital | 11,619 | 2,572 |
| (S) | Ministre des Travaux publics - Traitement et allocation pour automobile | 42 | 42 |
| (S) | Fonds renouvelable des Travaux publics - Compte des services et de la gestion | - | - |
| | **Total du Programme** | 158,305 | 152,314 |

*Une nouvelle structure des programmes et des crédits est mise en oeuvre en 1985-1986 (les montants de 1984-1985 ont été rajustés en fonction de la structure révisée).

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Crédits-Libellés et montants**

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Programme des services** | |
| 1 | Fonds renouvelable des Travaux publics - Compte des services et de la gestion - Déficit prévu | **146,644,000** |
| 5 | Services - Dépenses en capital | **11,619,000** |

**Programme par activité**

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | | | Budget principal 1984-1985* |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Budgétaire | | | | Total | |
| | Années-personnes autorisées | Fonctionnement | Dépenses en capital | Total partiel | Moins: Recettes à valoir sur le crédit | | |
| Programme des services | 8,323 | 1,499,376 | 11,619 | 1,510,995 | 1,352,690 | **158,305** | 152,314 |
| | 8,323 | 1,499,376 | 11,619 | 1,510,995 | 1,352,690 | **158,305** | 152,314 |

*Une nouvelle structure des programmes et des crédits est mise en oeuvre en 1985-1986 (les montants de 1984-1985 ont été rajustés en fonction de la structure révisée).

**Section 1**
**Aperçu du Programme**

## A. Points saillants

Pour l'année financière 1985-1986, les objectifs suivants ont été établis pour le Programme des services:

- mettre en oeuvre le nouveau Cadre de planification opérationnelle et administrer le Programme comme un fonds renouvelable, selon la formule de la récupération des coûts directs. Tous les ministères et organismes clients et les autres programmes de Travaux publics Canada qui ont recours aux services du Ministère devront signer des conventions de services et se verront imputer des frais correspondant aux salaires et contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés nécessaires, ainsi qu'à tous les autres débours effectués pour leur compte (voir page 2-34).

- mettre en oeuvre un nouveau système informatique de gestion financière, ce qui constitue l'une des grandes étapes-clés du plan établi en vue de la mise en oeuvre de pratiques de gestion perfectionnées et de l'imputation de frais de services en fonction des taux du marché (voir page 2-34).

- obtenir 1 352,7 millions de dollars en recettes et en coûts récupérés, dont 465,9 millions de dollars en frais internes pour les services fournis aux autres programmes de Travaux publics Canada (voir page 2-7).

- réaliser, pour les clients, 3 731 projets d'immobilier concernant notamment l'acquisition, l'évaluation, l'arpentage et l'aliénation de biens immobiliers, et traiter 3 267 demandes de subventions aux municipalités (voir page 2-19).

- fournir des services de gestion immobilière pour 8,3 millions de mètres carrés de locaux, principalement pour le compte du Programme du logement et de la Société canadienne des postes (voir page 2-23).

- fournir les services d'architecture et de génie requis pour la réalisation de projets de construction et de rénovation d'une valeur totale de 903 millions de dollars (voir page 2-28).

- fournir des services de dragage et des services connexes d'une valeur de 17,5 millions de dollars, en réponse aux besoins des clients (voir page 2-32).

## B. État financier récapitulatif par activité

**Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | | Prévu 1984-1985 | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Activité | Recettes | Dépenses | Excédent des dépenses** (recettes) | Recettes | Dépenses | Excédent des dépenses (recettes) | Détails à la page |
| Services de l'immobilier | 23 033 | 29 374 | 6 341 | 14 740 | 23 421 | 8 681 | 2-17 |
| Services de gestion immobilière | 379 465 | 421 099 | 41 634 | 313 792 | 355 072 | 41 280 | 2-21 |
| Services d'architecture et de génie | 931 699 | 955 957 | 24 258 | 854 637 | 889 016 | 34 379 | 2-26 |
| Dragage et services de la flotte | 17 454 | 22 961 | 5 507 | 7 275 | 21 642 | 14 367 | 2-30 |
| Services ministériels et administratifs | 1 039 | 81 604 | 80 565 | 886 | 81 702 | 80 816 | 2-33 |
| Total | 1 352 690 | 1 510 995 | 158 305 | 1 191 330 | 1 370 853 | 179 523 | |
| Plus: Changement du fonds de roulement requis | | | - | | | - | |
| Besoins de trésoreries modifiés nets | | | 158 305 | | | 179 523 | |
| Années-personnes autorisées | | | 8 323 | | | 8 575 | |

**NOTES:**

1. Les recettes et les dépenses comprennent les déboursés effectués pour le compte des clients et les coûts récupérés sur ces derniers, ce qui représente au total 1 146,4 millions de dollars pour 1985-1986 et 1 019,6 millions de dollars pour 1984-1985.

2. Les recettes ne comprennent pas un montant estimatif annuel de 20 millions de dollars au titre de frais de services et de frais généraux récupérés, qui est porté en recettes non fiscales.

3. Pour 1985-1986, l'excédent des dépenses se décompose comme suit: 75,7 milions de dollars au titre des frais généraux du Ministère, 19,9 millions au titre du Soutien du programme, 51,1 millions au titre des heures non facturables et 11,6 millions au titre des dépenses en capital.

**Tableau 2: Différence nette (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence |
|---|---|---|---|
| | 158 305 | 179 523 | (21 218) |

**Explication de la différence:** Les besoins financiers pour 1985-1986 sont inférieurs de 21,2 millions de dollars (ou 11,8%) aux dépenses prévues pour 1984-1985. Cette réduction des besoins nets de ressources est essentiellement attribuable à:

| | |
|---|---|
| • la mise en oeuvre de diverses mesures de restriction dans le cadre de l'examen des dépenses et des programmes du gouvernement; | (7,1 millions) de dollars |
| • l'augmentation des traitements et salaires en raison de l'inflation; | 4,6 millions de dollars |
| • l'augmentation des recettes au titre des services qui étaient fournis gratuitement aux clients les années précédentes; | (27,6 millions de dollars) |
| • l'augmentation des besoins nets de ressources découlant de l'accroissement de la charge de travail. | 8,9 millions de dollars |

**Explication de la prévision de 1984-1985:** La prévision de 1984-1985, qui est fondée sur les renseignements connus au 31 octobre 1984, est supérieure de 27,2 millions de dollars (ou 17,9%) au Budget principal de 152,3 millions de dollars de 1984-1985 (extraits de la Partie II du Budget des dépenses, page 2-4). Cette augmentation est essentiellement attribuable à:

| | |
|---|---|
| • la réduction des recettes provenant de la Société canadienne des postes; | 10 millions de dollars |
| • l'approbation du Plan d'immobilisations pour la flotte de dragage, qui figurait dans le Budget supplémentaire B; | 5,7 millions de dollars |
| • l'approbation du transfert de fonds du Programme du logement en vue de l'acquisition de matériel et de l'élaboration de logiciel. | 11,5 millions de dollars |

**Mode de financement**

En 1985-1986, ce programme des services est financé par:

- un crédit statutaire pour le traitement et l'allocation pour automobile du Ministre;

- le fonds renouvelable des Travaux publics - Compte des services et de la gestion, qui a été établi en vertu de la Loi sur la régularisation des comptes de 1980 (voir tableau 29). L'ensemble des charges de fonctionnement du Programme et des déboursés effectués pour le compte des clients est imputé à ce compte, au crédit duquel sont portés les coûts qui sont récupérés sur les ministères et organismes clients et les autres programmes des Travaux publics et qui sont fondés sur les déboursés et les coûts rattachés aux projets, majorés des traitements et des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés concernés;

- un crédit servant à couvrir le déficit d'exploitation du Fonds renouvelable. Ce crédit prend en charge les coûts non récupérables sur les ministères clients ou sur les autres programmes des Travaux publics, les coûts du soutien du Programme, les heures non facturables et les frais généraux du Ministère. Il comprend en outre une somme égale au montant des recettes non fiscales (frais de services et frais généraux récupérés), étant donné que ces dernières ne sont pas portées au crédit du Fonds renouvelable.

- un crédit d'immobilisations pour l'acquisition d'immobilisations destinées au Programme.

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Programme des services est un programme de services communs régi par la Politique des services communs du Conseil du Trésor. Il dessert un grand nombre de clients, dont:

- les ministères et les établissements publics énumérés aux annexes A et B de la Loi sur l'administration financière, ainsi que les directions désignées comme ministères aux fins de la Loi;
- les sociétés d'État énumérées à l'annexe C de la Loi sur l'administration financière qui choisissent de faire appel aux services de Travaux publics Canada;
- tous les programmes de Travaux publics Canada;
- les organismes qui ne font pas partie de l'administration fédérale mais qui ont droit aux services de Travaux publics Canada, d'après la politique gouvernementale et ministérielle.

Le Programme offre un vaste choix de services professionnels, techniques, opérationnels et de gestion répartis dans les grandes catégories suivantes: Services de l'immobilier, Services de gestion immobilière, Services d'architecture et de génie et Dragage et services de la flotte. Le Programme des services comprend aussi les Services ministériels et administratifs requis pour tous les autres programmes de Travaux publics Canada.

### 2. Mandat légal

Les articles 8 et 9 de la Loi sur les travaux publics donnent au Ministre la responsabilité de fournir des services de génie et d'architecture et de diriger la construction, l'entretien et la réparation d'ouvrages publics placés sous sa direction et son contrôle. Parmi les autres lois qui régissent le Ministère, mentionnons la Loi sur l'expropriation, la Loi sur les biens de surplus de la Couronne, la Loi sur les concessions de terres publiques et la Loi sur la régularisation des comptes. En outre, un certain nombre de politiques et de règlements du Conseil du Trésor se rapportent directement aux activités du Programme des services. Il s'agit notamment de la Politique des services communs, du Règlement sur les marchés de l'État, du Règlement sur la concession et la location à bail de terres publiques, du Règlement sur la location à bail d'ouvrages publics et du Règlement sur l'achat de terrains par le gouvernement.

Comme le Programme des services assure les services de gestion et d'administration du Ministère, ces services sont fournis conformément à diverses lois et à diverses directives et politiques des organismes centraux qui s'appliquent à tous les ministères.

### 3. Objectif du Programme

Le Programme des services a pour objectif de "fournir les services professionnels et techniques et les services d'immobilier qui sont requis par les ministères et organismes fédéraux et par les autres programmes du Ministère pour la construction, l'acquisition, la gestion, le fonctionnement et l'aliénation de biens immobilier, et de fournir les services de gestion et d'administration requis par le Ministère".

### 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Le Programme consiste en cinq activités, comme l'illustre le tableau 3.

**Services de l'immobilier:** Fournir aux ministères et organismes et aux autres programmes du Ministère les services d'immobilier et les services consultatifs connexes qui sont requis pour l'évaluation, l'arpentage, l'acquisition, l'aménagement et l'aliénation de biens immobiliers.

**Services de gestion immobilière:** Fournir aux ministères et organismes et aux autres programmes du Ministère les services de gestion immobilière et les services consultatifs connexes qui sont requis pour la gestion, le fonctionnement et l'entretien de biens immobiliers.

**Services d'architecture et de génie:** Fournir aux ministères et organismes et autres programmes du Ministère les services professionnels et techniques et les services consultatifs connexes qui sont requis pour le design, la construction et la gestion de projets d'immeubles et de travaux maritimes et de voirie, ainsi que pour le développement technique.

**Dragage et services de la flotte:** Fournir aux ministères et organismes des services de dragage ainsi que les services de la flotte qui s'y r'attachent.

**Services ministériels et administratifs:** Fournir à tous les programmes du Ministère des services de gestion générale et d'orientation en matière de politique ainsi que des services administratifs.

Le tableau 4 présente la répartition des ressources entre les cinq activités. Plus de la moitié des années-personnes du Programme est affectée aux Services de gestion immobilière et 63,3 % des dépenses du Programme se rattachent aux Services d'architecture et de génie. Les Services de L'immobilier et le Dragage et les services de la flotte ne disposent respectivement que d'environ 3 % des ressources humaines et 2 % des dépenses du Programme.

**Tableau 3: Structure des activités**

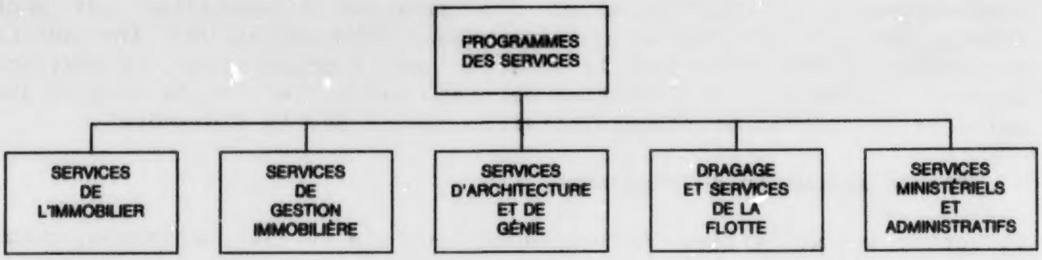


**Tableau 4: Allocations des ressources du Programme des services par activité**

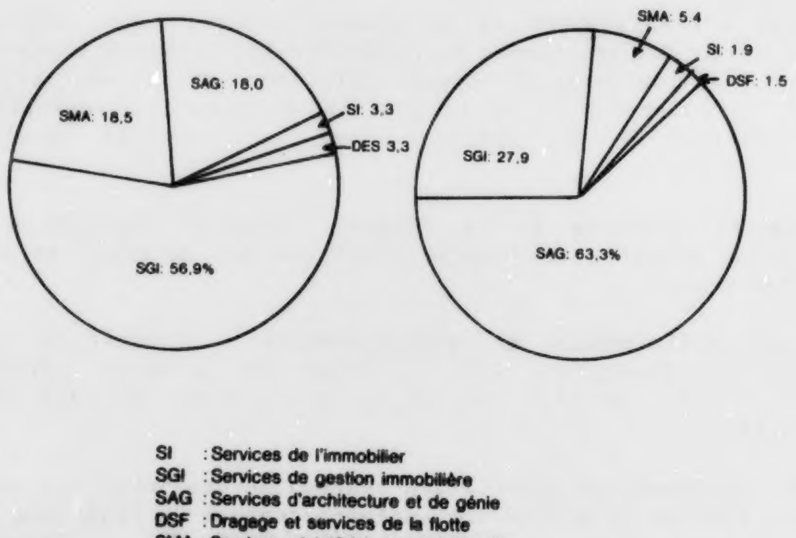

**Organisation:** Le Sous-ministre est directement responsable de veiller à la réalisation des objectifs du Programme. Le sous-ministre adjoint, Opérations est chargé d'intégrer et de coordonner les opérations régionales, d'entretenir de bonnes relations avec les clients et de voir à ce que l'administration des marchés soit empreinte de probité et de prudence. Les sous-ministres adjoints, Design et construction et Immobilier sont responsables de l'administration efficace et efficiente de leurs secteurs d'activité respectifs. Le Directeur général, Finances doit s'assurer que le Ministère respecte la Loi sur l'administration financière et qu'il applique les systèmes et pratiques appropriés de gestion financière, et il doit assurer la direction fonctionnelle à cet égard et fournir le soutien nécessaire pour ce qui touche les systèmes d'information du Ministère. Le directeur général, Affaires ministérielles est responsable des activités de planification fonctionnelle et ministérielle, de formulation des politiques d'évaluation, de vérification et de prestation de services de conseillers en gestion pour toutes les activités du Ministère. Le directeur général, Personnel est chargé d'assurer le respect de la réglementation et des politiques gouvernementales applicables au personnel et de donner aux fonctions les conseils voulus en la matière. Le Secrétaire général est responsable de la prestation de services de direction fonctionnelle et de services consultatifs relativement aux services administratifs et à la gestion du matériel. Les directeurs généraux des régions sont chargés de la gestion efficace et efficiente des bureaux de leurs régions respectives.

Le sous-ministre adjoint, Opérations, par l'intermédiaire des directeurs généraux des régions, est directement responsable d'assurer la prestation efficace et efficiente des divers services, conformément aux plans, normes et politiques établis par Travaux publics Canada et le Conseil du Trésor ainsi qu'aux directives fonctionnelles fournies par les sous-ministres adjoints, Immobilier et Design et construction.

Les sous-ministres adjoints, Immobilier et Design et construction sont responsables de la gestion fonctionnelle, y compris l'établissement de politiques, de méthodes, de systèmes et de normes. En outre, ils sont chargés de conseiller le Sous-ministre sur la façon d'améliorer le rendement global des services et de donner des conseils professionnels sur certaines questions.

Le tableau 5 présente, par activité, les dépenses, les recettes et les années-personnes dont est responsable chaque membre du Comité de direction. Les montants indiqués pour le sous-ministre adjoint, Opérations, comprennent les montants concernant tous les services de gestion opérationnelle qui sont situés à l'Administration centrale, dans les six bureaux régionaux et dans les divers bureaux de district de tout le Canada.

**Tableau 5: Dépenses, recettes (en milliers de dollars) et années-personnes par organisation et activité 1985-1986**

| | Services de l'immobilier | | Services de gestion immobilière | | Services d'architecture et de génie | | Dragage et services de la flotte | | Services ministériels et administratifs | | Total | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Sous-ministre | | | | | | | | | 2 401 | 44 | 2 401 | 44 |
| Secrétaire général | | | | | | | | | 7 533 | 158 | 7 533 | 158 |
| D.G., Affaires ministérielles | | | | | | | | | 4 782 | 67 | 4 782 | 67 |
| S-MA, Finances | | | | | | | | | 26 858 | 168 | 26 858 | 168 |
| D.G., Personnel | | | | | | | | | 6 111 | 135 | 6 111 | 135 |
| Dir., Relations publiques | | | | | | | | | 911 | 13 | 911 | 13 |
| S-MA, Autofinancement | | | | | | | | | 653 | 9 | 653 | 9 |
| S-MA, Design et construction | | | | | 16 878 | 227 | | | | | 16 878 | 227 |
| S-MA, Immobilier | 2 689 | 54 | 1 494 | 30 | | | | | | | 4 183 | 84 |
| S-MA, Opérations | 26 685 | 222 | 419 605 | 4 703 | 939 079 | 1 272 | 22 961 | 277 | 32 355 | 944 | 1 440 685 | 7 418 |
| | 29 374 | 276 | 421 099 | 4 733 | 955 957 | 1 499 | 22 961 | 277 | 81 604 | 1 538 | 1 510 995 | 8 323 |
| Moins recettes | 23 033 | | 379 465 | | 931 699 | | 17 454 | | 1 039 | | 1 352 690 | |
| | 6 341 | 276 | 41 634 | 4 733 | 24 258 | 1 499 | 5 507 | 277 | 80 565 | 1 538 | 158 305 | 8 323 |

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Le Programme des services de Travaux publics Canada est un programme de services communs, c'est-à-dire qu'il doit offrir des services de la façon la plus efficace et efficiente possible en réponse aux initiatives du gouvernement et aux besoins de chaque ministère ou organisme.

Pendant l'exercice 1985-1986, les facteurs suivants devraient avoir une influence sur les ressources nécessaires pour ce Programme:

- **Financement du Programme.** À compter du 1er avril 1985, le Programme sera financé par un fonds renouvelable et selon le principe de la récupération des coûts directs. Tous les ministères et les organismes clients, ainsi que les autres programmes de Travaux publics Canada qui font appel au Programme des services, se verront imputer les frais prévus par les conventions en vigueur ou requis pour permettre la récupération des coûts directs.

- **Relations avec les clients.** La mise en oeuvre des politiques sur les services communs et sur les relations avec les clients a un effet important sur les relations entre le Ministère et ses clients. Selon ces politiques, les clients doivent décider quels services sont requis, et où et quand ils doivent être fournis. À titre de fournisseur, le Programme des services a la responsabilité de déterminer comment les services requis doivent être assurés et d'administrer le processus de prestation des services à la satisfaction des clients et conformément aux politiques et aux directives du gouvernement.

- **Relations avec la Société canadienne des postes.** Le Ministère travaille en proche collaboration avec la Société, un de ses principaux clients, en vue de réduire les coûts des services fournis à l'égard des propriétés de la Société.

- **Mesure de restriction du gouvernement.** Nombre de mesures de restriction, adoptées par le gouvernement ou par le Ministère, ont une grave incidence sur l'allocation des ressources au Programme des services et à l'intérieur de ce Programme. La plus grande partie, sinon la totalité des réductions de ressources doit être supportée dans les secteurs des services de soutien du programme et des services ministériels et administratifs.

## 2. Initiatives

Voici les principales initiatives en cours qui peuvent avoir un effet important sur les activités du Programme des services:

- **Amélioration de la gestion.** L'application du plan de mise en oeuvre par étapes amènera un certain nombre d'améliorations majeures des pratiques de gestion, entre autres l'élaboration du Système de gestion financière, l'introduction de mesures du rendement ministériel et opérationnel, l'expansion des systèmes d'inscription des temps et la signature de conventions de services officielles avec les clients.

- **Élaboration de normes de service.** Des normes de prestation et de qualité des services ont déjà été définies et approuvées pour les Services d'architecture et de génie et sont en voie d'élaboration pour les autres services. On utilise à cette fin des données provenant des industries correspondantes, en vue d'assurer la conformité avec les pratiques en vigueur sur le marché.

- **Restrictions en matière de ressources.** Un programme interne de restrictions a été mis en vigueur en réponse au programme externe et en vue d'atteindre l'objectif à long terme d'autofinancement établi pour le Programme des services.

## 3. Efficacité du Programme

Comme il s'agit d'un programme de services communs, une des façons de déterminer le succès du Programme des services consiste à établir dans quelle mesure les coûts sont récupérés. Pour le moment, la politique générale est de ne récupérer que les coûts directs facilement attribuables à un client particulier, que ce soit un ministère, un organisme ou un autre programme de Travaux publics. On prévoit qu'en 1985-1986, le Programme récupérera 89,5% de ses dépenses, comparativement à 86,9% en 1984-1985. Un deuxième indicateur de rendement du Programme est la mesure dans laquelle le personnel y est affecté assure des services aux clients. En 1985-1986, 68,7% des années-personnes devraient être imputables, comparativement à 60,2% en 1984-1985.

## Section II
## Analyse par activité

### A. Services de l'immobilier

#### Objectif

Fournir aux ministères et organismes clients et aux autres programmes du Ministère les services d'immobilier et les services consultatifs connexes qui sont requis pour l'évaluation, l'arpentage, l'acquisition, l'aménagement et l'aliénation de biens immobiliers.

#### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente 3,3 % des années-personnes du Programme et 1,9 % des dépenses brutes requises.

**Tableau 6: Dépenses et recettes de l'activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | | | Prévu 1984-1985 | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Recettes | Dépenses | Excédent des dépenses | A-P | Recettes | Dépenses | Excédent des dépenses | A-P |
| Services de l'immobilier | 7 777 | 10 605 | 2 828 | 225 | 4 404 | 9 454 | 5 050 | 225 |
| Soutien du Programme | - | 3 513 | 3 513 | 51 | - | 3 631 | 3 631 | 56 |
| Total partiel | 7 777 | 14 118 | 6 341 | 276 | 4 404 | 13 085 | 8 681 | 281 |
| Débours pour le compte de clients | 15 256 | 15 256 | - | - | 10 336 | 10 336 | - | - |
| | 23 033 | 29 374 | 6 341 | 276 | 14 740 | 23 421 | 8 681 | 281 |

Les salaires, les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et les autres frais de personnel s'élèvent à 12,5 millions de dollars, ce qui représente 42,7% des coûts de cette activité, en 1985-1986.

#### Description

Cette activité assure aux autres programmes de Travaux publics Canada et aux autres ministères et organismes clients divers services immobiliers relatifs à l'évaluation, à l'acquisition, à l'aménagement et l'aliénation de biens immobiliers. Les services compris dans cette activité peuvent être classés comme suit:

**Acquisition:** Acquisition de propriétés par voie d'achat, de location, d'expropriation, d'échange, de cession de l'administration et du contrôle et d'obtention de permis.

**Évaluation:** Évaluation de propriétés désignées aux fins d'acquisition, d'aliénation ou de location.

**Levés:** Levés de terres ou de propriétés aux fins d'acquisition, d'aliénation ou de location, les levés topographiques, levés hydrographiques, zonage des aéroports et levés d'immeubles exigés par les lois sur la copropriété et le droit de propriété du dessus.

**Analyse des placements et aménagement immobilier:** Analyses de placements immobiliers, analyses coûts-avantages, études de faisabilité, études de l'utilisation du sol, études de marché, analyses de propositions de bail-achat ou d'aménagement, études sur la Gestion foncière fédérale, établissement de Dossiers urbains, études sur la gestion de l'actif et autres études et analyses financières ou relatives à des investissements.

**Aliénation:** Services requis pour l'aliénation de propriétés par voie de vente, de location d'échange, de cession de l'administration et du contrôle, d'octroi de permis et de démolition de constructions (bâtiments, quais, etc.).

**Subventions aux municipalités:** Services requis pour la détermination et le versement des subventions en remplacement d'impôts que le Ministère doit payer, au nom des ministères et organismes fédéraux, en vertu du Programme de soutien à la gestion immobilière fédérale, ainsi que des subventions versées par les sociétés d'État et par le ministère des Affaires extérieures. (Au sujet des versements aux municipalités, voir le Programme de soutien à la gestion immobilière fédérale.)

**Contrôle:** Tenue à jour du Répertoire immobilier central, où sont versées les données de base concernant tous les terrains, bâtiments et ouvrages dont le gouvernement fédéral est propriétaire ou locataire.

**Soutien du Programme:** Personnel de gestion et de soutien administratif nécessaire pour diriger et contrôler cette activité et les sociétés d'État relevant du ministre des Travaux publics, et pour assurer leur soutien administratif.

**Données sur le rendement et justification des ressources:**

Les extrants de cette activité consistent en un grand nombre de projets de grandeurs différentes qui sont directement liées à chaque type de services. Le tableau 7 indique le nombre prévu de projets pour les divers services et le nombre total de projets.

**Tableau 7: Volumes des services fournis**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Nombre d'acquisitions | 880 | 965 | 599 |
| Nombre d'évaluations | 1 288 | 1 816 | 1 486 |
| Nombre de levés | 1 014 | 1 042 | 997 |
| Nombre d'aliénations | 549 | 524 | 541 |
| Nombre de demandes de subventions aux municipalités | 3 267 | 3 000 | 2 889 |
| Nombre totale de projets | 6 998 | 7 347 | 6 512 |

**Recettes:** Les recettes de cette activité sont formées de coûts récupérés auprès des ministères et organismes clients et des autres programmes du Ministère, au titre des salaires et des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés chargés de la prestation des services, ainsi que des coûts supportés pour les divers projets. Le tableau 8 indique les recettes prévues par source et le nombre d'années-personnes devant être utilisé pour la prestation des services. L'accroissement marqué du pourcentage des coûts récupérés et du pourcentage des heures imputables est attribuable à la mise en oeuvre de l'imputation des coûts directs pour tous les services fournis aux ministères et organismes clients.

**Tableau 8: Recettes et coûts récupérés par source (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | |
|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P |
| Autres ministères et organismes | 8 931 | 79 | 228 | 5 |
| Autres programmes du Ministère | | | | |
| • Soutien à la gestion immobilière fédérale | 12 961 | 76 | 13 408 | 76 |
| • Logement | 1 141 | 27 | 1 104 | 27 |
| Total | 23 033 | 182 | 14 740 | 108 |
| Pourcentage des coûts récupérés | 78,4% | | 62,9% | |
| Pourcentage des années-personnes imputables | | 65,9% | | 38,4% |

## B. Services de gestion immobilière

### Objectif

Fournir aux ministères et organismes et aux autres programmes du Ministère les services de gestion immobilière et les services consultatifs connexes qui sont requis pour la gestion, le fonctionnement et l'entretien de biens immobiliers.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente 56,9 % des années-personnes du Programme et 27,9 % des dépenses brutes requises.

**Tableau 9: Dépenses et recettes de l'activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | | | Prévu 1984-1985 | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Recettes | Dépenses | Excédent des dépenses | A-P | Recettes | Dépenses | Excédent des dépenses | A-P |
| Services de gestion immobilière | 127 061 | 161 673 | 34 612 | 4 640 | 122 228 | 156 613 | 34 385 | 4 783 |
| Soutien du Programme | | 7 022 | 7 022 | 93 | - | 6 895 | 6 895 | 93 |
| Total partiel | 127 061 | 168 695 | 41 634 | 4 733 | 122 228 | 163 508 | 41 280 | 4 876 |
| Débours pour le compte de clients | 252 404 | 252 404 | - | - | 191 564 | 191 564 | - | - |
| | 379 465 | 421 099 | 41 634 | 4 733 | 313 792 | 355 072 | 41 280 | 4 876 |

Les salaires, les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et les autres frais de personnel se montent à 164,2 millions de dollars, ce qui représente 39 % des dépenses de cette activité en 1985-1986.

### Description

Cette activité assure aux autres programmes du Ministère et aux ministères et organismes fédéraux les services relatifs à la gestion, au fonctionnement et à l'entretien de biens immobiliers. Les quatres types de services suivants sont compris dans cette activité:

**Gestion immobilière:** Services requis pour assurer la gestion des immeubles et des biens immobiliers de l'État, selon des normes acceptables d'efficacité, d'efficience et d'économie; élaboration de stratégies, de politiques et de lignes directrices pour la gestion efficiente des biens; mise en oeuvre de programmes du gouvernement fédéral, notamment en matière d'économie de l'énergie, de symbolisation fédérale et d'accessibilité pour les personnes handicapées; gestion et administration des accords conclus avec les locataires et des conventions régissant la prestation d'une gamme complète de services aux locataires (planification, modification des locaux en cours d'occupation, services de restauration et de sécurité, stationnement, etc.).

**Services opérationnels et techniques:** Prestation de tous les services requis pour le fonctionnement, l'entretien et la protection de biens immobiliers (terres, bâtiments et installations connexes), selon des normes acceptables de propreté, d'utilité et d'efficience, en vue d'assurer la santé, la sécurité et le confort des occupants et du grand public; élaboration de stratégies, de politiques et de lignes directrices et prestation de services de consultation technique et d'autres services de soutien, afin de veiller à ce que les nouveaux biens soient planifiés et construits conformément à des normes qui permettront d'en assurer avec efficacité et efficience, le fonctionnement et l'entretien existants continuent à remplir avec efficacité et économie, la fonction pour laquelle ils ont été fournis, pendant toute leur durée de vie.

**Services de logement:** Fourniture de compétences en matière de location, de cession à bail et de commercialisation, et prestation de services de soutien connexes, comme les suivants: établissement des taux de location et des tarifs des frais recommandés; mise en oeuvre de programmes spéciaux pour l'optimisation des locaux; élaboration de stratégies, de politiques et de lignes directrices en matière de logement; prestation de services relatifs au stationnement, aux services de restauration, aux déménagements, aux logements et aux installations de conférences; prestation de services de consultation en matière de logement aux organismes centraux et aux ministères fédéraux.

**Soutien du Programme;** Personnel de gestion et de soutien administratif nécessaire pour diriger et contrôler cette activité et lui en assurer le soutien administratif.

## Données sur le rendement et justification des ressources

**Données sur le rendement:** Cette activité a deux clients principaux, le Programme du logement et la Société canadienne des postes. Dans les deux cas, elle vise à produire le même résultat, c'est-à-dire à assurer le fonctionnement et l'entretien de locaux.

Le tableau 10 fait ressortir la croissance de la superficie des locaux exploités et entretenus pour le compte du Programme du logement et de la Société canadienne des postes. L'ensemble des répertoires de Travaux publics Canada et de la Société canadienne des postes est compris dans les chiffres indiqués, à l'exception des installations de Goose Bay, des propriétés excédentaires et des propriétés d'autres organismes, comme la Gendarmerie Royale du Canada, qui sont visées par des conventions de gestion.

**Tableau 10: Superficie totale des locaux exploités et entretenus (en milliers de mètres carrés)**

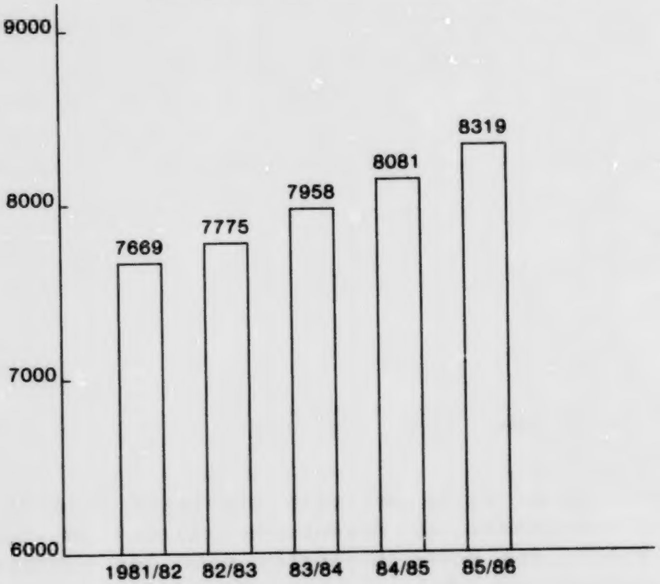


Le tableau 11 indique, pour chaque année-personne utilisée, le nombre moyen de mètres carrés de l'ensemble du répertoire qui sont gérés. Les années-personnes en question sont celles qui se rattachent à l'administration, à la gestion, au fonctionnement et à l'entretien du répertoire. Sont exclues les années-personnes de l'activité qui sont

affectées aux installations de Goose Bay, aux propriétés excédentaires, aux locaux visés par des conventions de gestion autres que celle qui a été conclue avec la Société canadienne des postes, aux petits projets et aux services consultatifs.

**Tableau 11: Nombre de mètres carrés de locaux exploités et entretenus par année-personne**

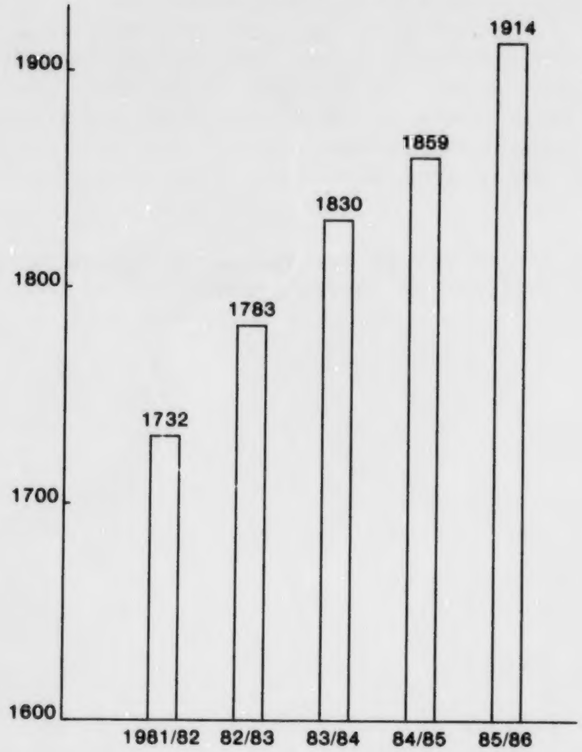


**Recettes:** Les recettes de cette activité proviennent de la récupération, auprès des ministères et organismes clients et des autres programmes du Ministère, des coûts supportés pour les projets et des salaires et contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés chargés de la prestation des services. Le tableau 12 donne une ventilation des recettes par source et indique que la mise en oeuvre de l'imputation des coûts directs doit entraîner, en 1985-1986, un accroissement des pourcentages des coûts et des frais de personnel récupérés.

**Tableau 12: Recettes et coûts récupérés par source (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | |
|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P |
| Société canadienne des postes | 126 408 | 712 | 126 691 | 712 |
| Autres ministères et organismes | 59 879 | 197 | 7 886 | 13 |
| Autres programmes du Ministère | | | | |
| • Soutien à la gestion immobilière fédérale | 21 638 | 431 | 27 071 | 433 |
| • Logement | 171 540 | 2 664 | 152 144 | 2 784 |
| | 379 465 | 4 004 | 313 792 | 3 942 |
| Pourcentage des coûts récupérables | 90,2% | | 88,4% | |
| Pourcentage des années-personnes imputable | | 84,6% | | 80,8% |

## C. Services d'architecture et de génie

### Objectif

Fournir aux ministères et organismes et aux autres programmes du Ministère les services professionnels et techniques et les services consultatifs connexes qui sont requis pour le design, la construction et la gestion de projets d'immeubles, de travaux maritimes et de voirie ainsi que pour le développement technique.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente 18 % des années-personnes du Programme et 63,3 % des dépenses brutes requises.

**Tableau 13: Dépenses et recettes de l'activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | | | Prévu 1984-1985 | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Recettes | Dépenses | Excédent des Dépenses | A-P | Recettes | Dépenses | Excédent des Dépenses | A-P |
| Services d'architecture et de génie | 52 997 | 67 927 | 14 930 | 1 402 | 39 215 | 63 540 | 24 325 | 1 435 |
| Soutien du Programme | | 9 328 | 9 328 | 97 | - | 10 054 | 10 054 | 116 |
| Total partiel | 52 997 | 77 255 | 24 258 | 1 499 | 39 215 | 73 594 | 34 379 | 1 551 |
| Débours pour le compte de clients | 878 702 | 878 702 | - | - | 815 422 | 815 422 | | - |
| | 931 699 | 955 957 | 24 258 | 1 499 | 854 637 | 889 016 | 34 379 | 1 551 |

Les salaires, les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et les autres frais de personnel s'élèvent à 72,4 millions de dollars, ce qui représente 7,6 % des dépenses de cette activité en 1985-1986.

### Description

Cette activité fournit des services d'architecture et de génie aux autres programmes de Travaux publics Canada et aux ministères et organismes fédéraux, surtout pour des installations ou des projets définis. Ces services comprennent:

- la gestion des services professionnels et techniques et des services spéciaux, y compris la planification, l'organisation, la dotation en personnel, la direction et le contrôle, afin de produire des résultats conformes à des paramètres définis concernant le délai d'exécution, le coût, la portée et la qualité des services;

- la prestation de services d'architecture, d'architecture paysagiste, d'urbanisme, de planification des bureaux, de décoration intérieure, de génie civil, mécanique, électrique et des charpentes et d'autres services spécialisés, à l'appui de la planification, du design et de la construction d'ouvrages et de bâtiments ou de travaux de développement technologique;

- la fourniture de ressources de gestion pour assurer, avec économie et efficience, le fonctionnement et l'entretien des biens immobilisés (p. ex., ponts, cales sèches, écluses, barrages);

- la fourniture de ressources pour la gestion directe de projets de construction, c'est-à-dire le rôle d'entrepreneur principal; et

- la fourniture d'ouvriers spécialisés, d'opérateurs et de journaliers, selon les besoins.

Cette activité est composée des catégories d'extrants suivantes:

**Immeubles:** immeubles de bureaux, à destination particulière et divers.

**Ouvrages maritimes:** ouvrages proprement dits, chenaux, équipement, cales sèches, écluses, barrages et autres installations assimilées.

**Ouvrages de voirie:** routes, ponts, murs de soutènement et ouvrages connexes.

**Développement technologique:** élaboration de normes et travaux de recherche-développement.

**Services de soutien du Programme:** personnel de gestion et de soutien nécessaire pour diriger et contrôler cette activité et lui assurer un soutien administratif.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Dans le cadre de cette activité, le travail du personnel s'effectue principalement en fonction de projets. Ainsi, les ressources requises et le rendement de l'activité sont liés au nombre et à la valeur des projets entrepris pour le compte des clients. Le tableau 14 illustre le pourcentage du personnel de l'activité dont les frais sont imputables aux clients, et le tableau 15 fait ressortir l'évolution de la charge de travail de l'activité, mesurée par la valeur totale des projets de construction (à l'exclusion des coûts liés aux emplacements et aux services de conseils), exprimée en dollars constants de 1982-1983 et en dollars courants. La charge de travail a atteint un sommet en 1984-1985 en raison du Programme des projets spéciaux de relance, qui doit s'achever en 1985-1986.



1999

**Tableau 14: Pourcentage des années-personnes imputables**

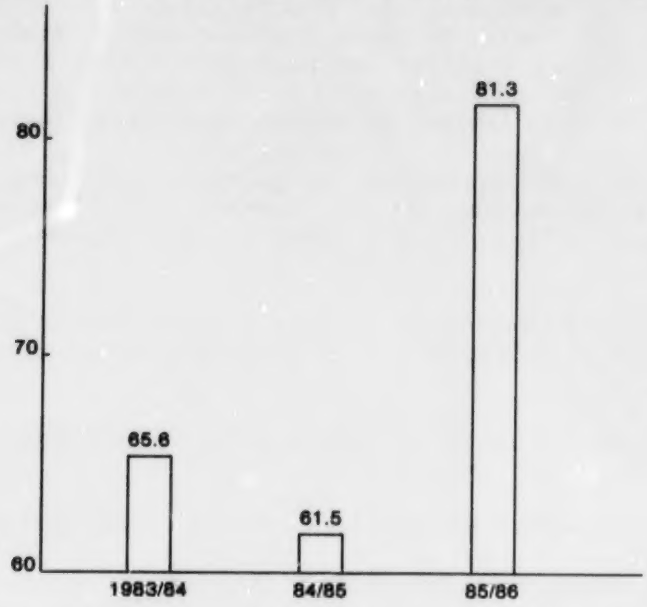


**Tableau 15: Niveau de la charge de travail en matière de construction (en millions de dollars)**

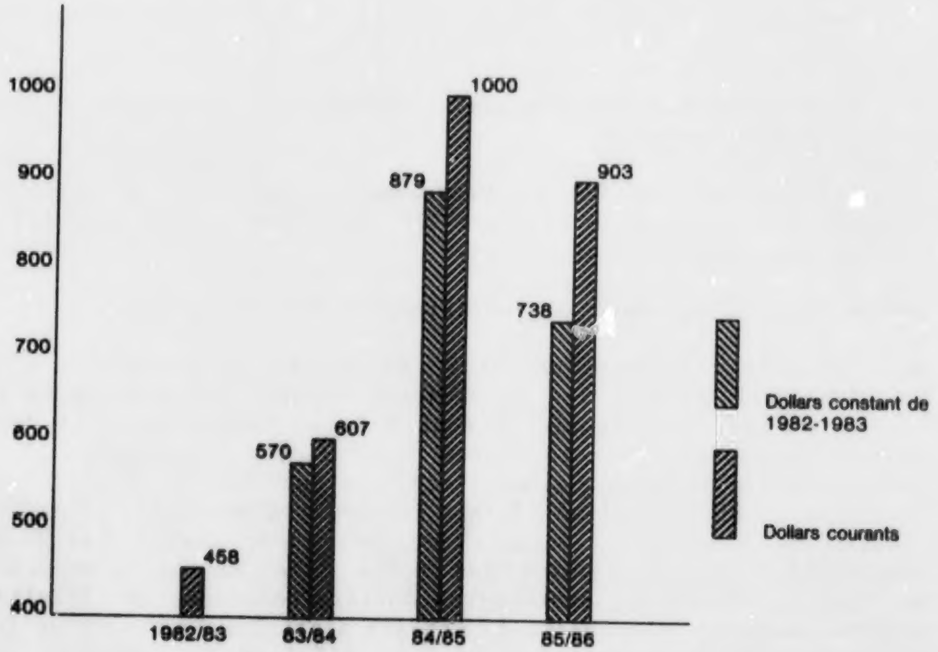

**Recettes:** Les recettes de cette activité proviennent de la récupération des coûts directement déterminables (y compris les salaires) et de débours qui peuvent être attribués aux projets réalisés pour le compte des ministères et organismes clients. En outre, les coûts supportés pour les projets de services réalisés à l'intention des autres programmes du Ministère sont récupérés auprès de ces programmes, de même que les salaires et les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés chargés de la prestation de ces services. Le tableau 16 indique les recettes et le nombre d'années-personnes récupérables par la source. La mise en oeuvre de l'imputation des coûts directs doit entraîner, en 1985-1986, une hausse considérable du pourcentage des années-personnes récupérables des Services d'architecture et de génie. Par contre, le pourcentage des coûts récupérés ne doit augmenter que dans une très faible mesure, ce qui est principalement attribuable à l'effet compensatoire d'une réduction des coûts supportés pour le compte de clients non fédéraux et du Programme de la voirie par suite de l'achèvement, en 1984-1985, de la phase I du projet d'élargissement à quatre voies de la route transcanadienne dans le Parc national de Banff.

**Tableau 16: Recettes et coûts récupérés par source (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | |
|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P |
| Autres ministères et organismes | 670 580 | 749 | 588 940 | 463 |
| Projets non fédéraux | 2 493 | 11 | 21 720 | 6 |
| Autres programmes du Ministère | | | | |
| • Programme du logement | 165 223 | 161 | 132 969 | 161 |
| • Programme de soutien à la gestion immobilière fédérale | 6 673 | 54 | 6 881 | 54 |
| • Programme du transport maritime | 11 888 | 102 | 13 905 | 102 |
| • Programme de la voirie | 65 735 | 141 | 84 513 | 168 |
| • Dragage et services de la flotte | 9 107 | - | 5 709 | - |
| | 931 699 | 1 218 | 854 637 | 954 |
| Pourcentage des coûts récupérés | 97,4% | | 96,1% | |
| Pourcentage des années-personnes imputables | | 81,3% | | 61,5% |



50d

## D. Dragage et services de la flotte

### Objectif

Fournir aux ministères et organismes des services de dragage ainsi que les services de la flotte qui s'y rattachent.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente 3,3 % des années-personnes du Programme et 1,5 % des dépenses brutes requises pour 1985-1986.

**Tableau 17: Dépenses et recettes de l'activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | | | Prévu 1984-1985 | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Recettes | Dépenses | Excédent des dépenses | A-P | Recettes | Dépenses | Excédent des dépenses | A-P |
| Dragage et services de la flotte | 17 454 | 17 454 | - | 277 | 7 275 | 15 933 | 8 658 | 277 |
| Programme de remplacement des installations de dragage | - | 5 507 | 5 507 | - | - | 5 709 | 5 709 | - |
| | 17 454 | 22 961 | 5 507 | 277 | 7 275 | 21 642 | 14 367 | 277 |

Les traitements, les salaires, les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et les autres frais de personnel se montent à 11,3 millions de dollars, ce qui représente 49,2 % des coûts de cette activité en 1985-1986.

### Description

Cette activité fournit aux ministères et organismes des services de dragage et les services de la flotte qui s'y rattachent, notamment en ce qui concerne la gestion, l'acquisition, l'exploitation et l'entretien de matériel flottant composé d'installations de dragage, de bateaux de travail et d'autres embarcations auxiliaires, ainsi que de matériel et d'installations terrestres connexes. Cette activité se compose des catégories d'extrants suivantes:

**Dragage:** Excavation sous-marine et élimination de déblais dans les chenaux de navigation et d'approche, les ports et les bassins d'amarrage, au moyen de la fourniture et de l'exploitation des installations de dragage du Ministère.

**Entretien des installations:** Entretien de quais et d'autres ouvrages maritimes, dans les régions où les services d'entrepreneurs privés ne sont pas disponibles, au moyen de la fourniture de bateaux de travail autonomes et d'ouvriers spécialisés.

**Autres services de la flotte:** Enlèvement d'obstacles à la navigation, tels que du bois flottant et des ouvrages désuets, fourniture de vedettes hydrographiques et d'équipages pour aider à faire des levés des eaux navigables, et prestation de divers services, comme le nettoyage de nappes de pétrole déversées, qui nécessitent l'utilisation de matériel flottant.

**Acquisition de matériel flottant:** Acquisition et grands travaux d'amélioration des dragues et du matériel connexe.

**Acquisition d'installations terrestres:** Acquisition et grands travaux d'amélioration des quais et des autres installations terrestres.

**Soutien du Programme:** Personnel de gestion et de soutien administratif requis pour diriger et contrôler cette activité et lui assurer un soutien administratif.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

**Données sur le rendement:** Pour les services de dragage, un indicateur qui pourrait servir à mesurer la charge de travail est le nombre de mètres cubes de déblais de dragage, le coût unitaire étant un indicateur de l'efficience de cette activité. Pour ce qui est de la flotte et de l'équipement de dragage, le nombre d'heures de fonctionnement et le nombre de mètres cubes de déblais de dragage par heure de fonctionnement pourraient servir à quantifier la productivité de la flotte. Cependant, la plupart des travaux réalisés dans le cadre de cette activité se font dans des installations maritimes éloignées et difficilement accessibles par la route, ou sont de si faible envergure et requis en des ponits tellement éloignés les un les autres qu'il serait impossible de les faire exécuter par des entrepreneurs de l'extérieur (Pour le moment, l'information relative aux marchés de dragage figure sous la rubrique des Services d'architecture et de génie, plutôt que sous celle du Dragage et des services de la flotte; cette pratique fait toutefois l'objet d'un examen). En conséquence, certains des grands indicateurs mentionnés ci-dessus ne tiennent pas compte de la nature des services assurés dans le cadre de cette activité, et ne pourraient donc pas être utilisés sans modification et interprétation prudente. Une fois que les normes en voie d'élaboration auront été mises au point, on pourra établir de façon plus juste le rapport entre la charge de travail et le rendement de l'activité.

**Recettes:** Cette activité compte deux principaux clients, Transports Canada et Pêches et Océans. Au cours des années antérieures, les coûts des services de dragage offerts à Pêches et Océans n'étaient pas récupérables. À compter du 1er avril 1985, les deux clients devront rembourser à Travaux publics Canada le total des coûts directs (rémunérations et coûts des projets) supportés pour leur compte.

**Tableau 18: Recettes et coûts récupérés par source (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | |
|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P |
| Transports Canada | 10 221 | 159 | 7 275 | 129 |
| Pêches et Océans Canada | 7 233 | 118 | - | - |
| | 17 454 | 277 | 7 275 | 129 |
| Pourcentage des coûts récupérés | 76,0% | | 33,6% | |
| Pourcentage des années-personnes imputables | | 100% | | 46,6% |

## E. Services ministériels et administratifs

### Objectif

Fournir à tous les programmes du Ministère des services de gestion générale et d'orientation en matière de politique ainsi que des services administratifs.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente 18,5 % des années-personnes du Programme et 5,4 % des dépenses brutes requises.

**Tableau 19: Dépenses et recettes de l'activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | | | Prévu 1984-1985 | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Recettes | Dépenses | Excédent des dépenses | A-P | Recettes | Dépenses | Excédent des dépenses | A-P |
| Haute direction | - | 2 401 | 2 401 | 44 | - | 2 298 | 2 298 | 44 |
| Gestion générale | 1 039 | 79 203 | 78 163 | 1 494 | 886 | 79 404 | 78 518 | 1 546 |
| | 1 039 | 81 604 | 80 565 | 1 538 | 886 | 81 702 | 80 816 | 1 590 |

Les salaires, les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et les autres frais de personnel s'élèvent à 57,5 millions de dollars, ce qui représente 70,5 % des coûts de cette activité, en 1985-1986.

### Description

Cette activité assure des services généraux de gestion, d'orientation en matière de politique et de soutien administratif auprès de tous les programmes du Ministère. Elle comprend en sous-activités suivantes:

**Bureaux de haute direction:** Coûts supportés pour la haute direction du Ministère, afin d'assurer l'accomplissement de la mission du Ministère et le respect des priorités du gouvernement. Cette direction est assurée par les cabinets du Ministre et du Sous-ministre et les bureaux des sous-ministres adjoints, du Secrétaire général, des directeurs généraux du personnel et des directeurs généraux des régions.

**Services de gestion générale:** Coûts supportés pour la gestion générale, la formulation et la mise en oeuvre des politiques et les services communs de soutien pour tous les programmes du Ministère. Les services assurés comprennent les services financiers, administratifs, de personnel, d'information de gestion, de planification ministérielle, d'évaluation et d'examen, de conseillers en gestion, de planification et de contrôle opérationnels, de relations publiques et d'information.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Cette activité a pour objet d'assurer la réalisation du mandat du Ministère au moyen de la direction efficiente et efficace des programmes ministériels, conformément aux priorités ministérielles et gouvernementales. Elle vise en outre l'application, à l'intérieur du Ministère, de pratiques efficaces et efficientes en matière d'administration, de finances et de personnel.

Pour 1985-1986, on prévoit réaliser les grands éléments suivants du plan d'amélioration de la gestion, au moyen des ressources affectées à cette activité:

- l'introduction d'un nouveau Cadre de planification opérationnelle, le financement du Programme au moyen d'un fonds renouvelable et l'imputation de frais aux clients pour les services rendus, en fonction des conventions de services en vigueur ou du principe de la récupération des coûts directs.

- introduction dans les bureaux régionaux d'une nouvelle structure des responsabilités qui, conformément à la politique sur les services communs, distingue clairement le rôle de "fournisseur des services", assumé par le Programme des services et les directions compétentes, et celui de "client" ou de "propriétaire", qui incombe à Planification et contrôle des programmes.

- la mise en oeuvre d'un nouveau Système de gestion financière informatisé.

- l'utilisation de mesures du rendement ministériel et opérationnel pour la plupart des activités du Ministère.

- la signature de conventions avec tous les clients pour les services requis de ce Programme.

Idéalement, les ressources requises pour ces réalisations devraient être déterminées au moyen de normes partant notamment sur la qualité des services visés. Cependant, comme ces normes n'existent pas, on a décidé d'établir deux rapports dont les variations d'une année à l'autre permettront d'évaluer les besoins en ressources de cette activité. Il s'agit du rapport entre le coût en dollars de cette activité et les

dépenses brutes du Ministère, et du rapport entre le nombre d'années-personnes alloué à cette activité et le nombre total d'années-personnes du Ministère. Les tableaux 20 et 21 illustrent ces rapports.

**Tableau 20: Coûts des services ministériels et administratifs sous forme de pourcentage des dépenses brutes du Ministère**

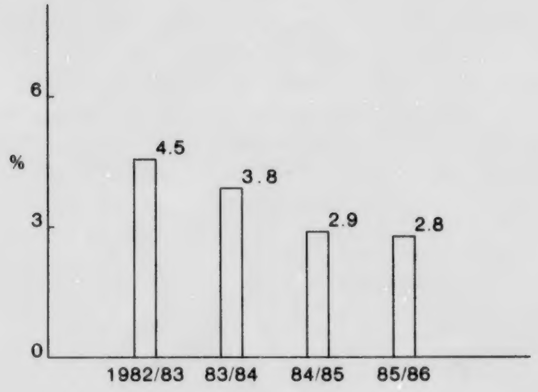


**Tableau 21: Années-personnes des services ministériels et administratifs sous forme de pourcentage des années-personnes du Ministère**

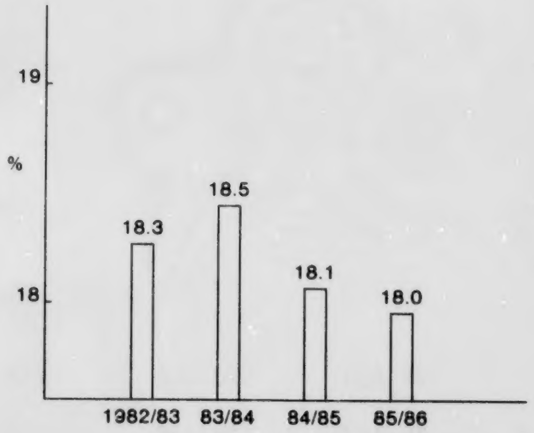


**Recettes:** Les recettes de cette activité proviennent de la récupération des frais de personnel liés aux employés qui sont affectés au soutien administratif de projets financés par les clients.

## Section III
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

#### 1. Dépenses et recettes par article

Les dépenses et les recettes par article du Programme des services sont présentées au tableau 22. Elles comprennent les frais liés à la rémunération et aux avantages sociaux de la majorité des employés du Ministère, les dépenses connexes ainsi que les dépenses engagées pour le compte des clients, lesquelles doivent être financées temporairement à partir du Fonds renouvelable avant d'être récupérées auprès des clients.

**Tableau 22: Dépenses et recettes par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Fonctionnement** | | | |
| Traitements et salaires | 269 491 | 263 143 | 248 101 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 43 358 | 34 204 | 33 002 |
| Autres frais de personnel | 5 148 | 4 950 | 4 326 |
| Transports et communications | 28 307 | 27 474 | 18 936 |
| Information | 3 325 | 3 259 | 3 002 |
| Services professionnels et spéciaux | 144 846 | 122 228 | 105 317 |
| Location | 47 939 | 44 929 | 36 220 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 268 987 | 238 111 | 168 203 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 62 325 | 57 714 | 49 895 |
| Construction et acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages* | 599 433 | 533 951 | 432 998 |
| Construction et acquisition de machines et de matériel* | 20 127 | 22 240 | 10 110 |
| Toutes autres dépenses | 6 090 | 5 259 | 3 053 |
| | 1 499 376 | 1 357 462 | 1 113 163 |

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Capital** | | | |
| Traitements et salaires | - | - | 358 |
| Transports et communications | 101 | - | 5 |
| Information | 1 | 0 | 2 |
| Services professionnels et spéciaux | 989 | 509 | 69 |
| Location | 37 | - | 1 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 671 | 407 | 9 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 508 | - | 7 |
| Construction et acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages | 197 | - | 1 175 |
| Construction et acquisition de machines et de matériel | 9 096 | 12 365 | 6 309 |
| Toutes autres dépenses | 19 | - | - |
| | 11 619 | 13 281 | 7 935 |
| Paiements de transfert | - | 110 | 83 |
| | 1 510 995 | 1 370 853 | 1 121 181 |
| Moins: Recettes à valoir sur le Fonds renouvelable | 1 352 690 | 1 191 330 | 967 482 |
| Dépenses nettes du Programme | 158 305 | 179 523 | 153 699 |

*Acquisition d'immobilisations pour le compte des clients

## 2. Dépenses en personnel

### Tableau 23: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitements actuels | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| **Gestion** | 127 | 114 | 75 | 50 350-96 300 | 66 348 |
| **Scientifique et professionnelle** | | | | | |
| Architecture et urbanisme | 140 | 135 | 159 | 18 610-76 130 | 47 062 |
| Économique, sociologie et Statistiques | 10 | 9 | 20 | 14 570-65 080 | 43 656 |
| Génie et arpentage | 416 | 423 | 425 | 23 306-76 130 | 49 973 |
| Bibliothéconomie | 7 | 7 | 7 | 19 782-50 712 | 34 374 |
| Sciences physiques | 4 | 4 | 3 | 15 304-68 070 | 43 087 |
| Recherches scientifique | 2 | 4 | 7 | 28 176-67 720 | 62 119 |
| **Administration et service extérieur** | | | | | |
| Services administratifs | 967 | 995 | 954 | 13 912-57 987 | 39 304 |
| Gestion des systèmes d'ordinateurs | 81 | 61 | 70 | 18 766-61 433 | 42 415 |
| Gestion des finances | 144 | 132 | 135 | 13 857-57 980 | 40 097 |
| Services d'information | 21 | 21 | 20 | 13 579-57 980 | 39 303 |
| Organisation et méthodes | 16 | 23 | 26 | 13 520-57 980 | 41 617 |
| Gestion du personnel | 91 | 87 | 94 | 13 330-63 870 | 39 647 |
| Administration des programmes | 32 | 29 | 30 | 13 912-57 987 | 40 034 |
| Achats et approvisionnements | 39 | 41 | 40 | 12 766-57 980 | 33 541 |
| Stagiaires en administration | 9 | 21 | 24 | 13 890-27 530 | 26 570 |
| Commerce | 3 | - | - | 15 635-60 465 | 48 510 |
| **Technique** | | | | | |
| Dessin et illustration | 152 | 149 | 147 | 15 557-40 310 | 29 555 |
| Soutien technologique et scientifique | 877 | 889 | 848 | 14 941-50 866 | 36 948 |
| Techniciens divers | 70 | 70 | 65 | 12 635-55 682 | 34 437 |
| Officiers de navires | 87 | 74 | 75 | 20 486-51 531 | 31 926 |
| Soutien des sciences sociales | 3 | 3 | - | 12 635-57 764 | 28 015 |
| Autres | - | - | 81 | | |
| **Soutien administratif** | | | | | |
| Communications | 8 | 8 | 11 | 15 364-31 824 | 20 082 |
| Commis aux écritures et aux règlements | 1 012 | 1 016 | 967 | 12 932-31 743 | 23 768 |
| Traitement des données | 30 | 36 | 39 | 13 352-37 130 | 24 018 |
| Mécanographie | 10 | 12 | 21 | 12 665-25 271 | 20 456 |
| Secrétariat, sténographie et dactylographie | 273 | 300 | 310 | 12 636-31 946 | 21 489 |
| Autres | - | - | 30 | | - |
| **Exploitation** | | | | | |
| Pompiers | 62 | 68 | 72 | 21 147-37 036 | 35 208 |
| Manoeuvres et hommes de métier | 1 650 | 1 675 | 1 500 | 14 776-40 676 | 26 842 |
| Services divers | 1 324 | 1 449 | 1 420 | 13 253-39 981 | 21 717 |
| Chauffage, force motrice et opération de machines fixes | 492 | 539 | 584 | 18 242-35 598 | 25 783 |
| Équipage de navires | 158 | 154 | 107 | 18 940-29 988 | 23 921 |
| Autres | - | - | 230 | | - |
| **Autres** | 9 | 8 | 8 | | 28 933 |

**Note:** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle de traitement actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

### 3. Imputations internes pour les services fournis aux autres programmes du Ministère

Le Budget des dépenses du Ministère rend compte du fait que la majorité des années-personnes sont comprises dans le Programme des services. Les autres programmes du Ministère, comme les ministères fédéraux, sont considérés comme des clients (selon la définition de la politique sur les services communs). Ces autres programmes comprennent généralement les seules années-personnes requises pour en assurer la gestion directe.

Le tableau 24 constitue un état récapitulatif des imputations internes relatives aux services fournis par chaque activité, et du nombre d'années-personnes chargées de la prestation de ces services.

**Tableau 24: État récapitulatif des imputations internes par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | |
|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P |
| Services de l'immobilier | 14 102 | 103 | 14 512 | 103 |
| Services de gestion immobilière | 193 178 | 3 095 | 179 215 | 3 217 |
| Services d'architecture et de génie | 258 626 | 458 | 243 977 | 485 |
| Dragage et services de la flotte | - | - | - | - |
| | 465 906 | 3 656 | 437 704 | 3 805 |

**Nota:** Les montants des imputations internes comprennent des débours effectués pour le compte de clients qui se chiffrent au total à 343,2 millions de dollars pour 1985-1986 et à 317,1 millions de dollars pour 1984-1985.

## 4. Dépenses en capital

**Tableau 25: État récapitulatif des dépenses en capital par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Services de l'immobilier | 190 | 190 | 143 |
| Services de gestion immobilière | 760 | 760 | 794 |
| Services d'architecture et de génie | 340 | 316 | 653 |
| Dragage et services de la flotte | 5 507 | 5 709 | 1 852 |
| Services administratifs et ministériels | 4 822 | 6 306 | 4 493 |
| | 11 619 | 13 281 | 7 935 |

**Tableau 26: Détails des grands projets (en milliers de dollars)**

| Travaux par activité | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Budget des dépenses 1985-1986 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| **Dragage et services de la flotte** | | | | | |
| Île-du-Prince-Édouard Base maritime | 7 401 | 8 699 | 58 | 284 | 8 357 |
| Colombie-Britannique Drague 322 - conversion du système de pompe | 2 913 | 3 244 | 116 | 2 793 | 335 |

## 5. Paiements de transferts

**Tableau 27: Détails des paiements de transferts (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Services d'architecture et de génie** | | | |
| Institut de formation en gestion de la construction | - | 60 | 46 |
| Association canadienne de normalisation | - | - | 12 |
| North American Infrared Thermographic Association | - | - | 26 |
| **Dragage et services de la flotte** | | | |
| Contribution au Conseil des industries forestières aux fins d'un programme visant à éliminer les débris présents dans les eaux du fleuve Fraser | - | 50 | - |



13

## B. États du fonds renouvelable

Le tableau 28 présente des recettes et les dépenses du Fonds renouvelable des Travaux publics - Compte des services et de la gestion selon la méthode de la comptabilité d'exercice, en déduisant des recettes et dépenses les débours faits à des tiers et récupérés auprès des clients.

**Tableau 28: État des résultats (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Immobilier | Gestion immobilière | Architecture et génie | Dragage et flotte | Total |
| Recettes | | | | | |
| Programme du logement | 1 141 | 84 775 | 7 616 | | 93 532 |
| Autres programmes du Ministère | 3 197 | 14 587 | 11 426 | | 29 210 |
| Autres ministères et organismes | 3 439 | 27 699 | 33 955 | 17 454 | 82 547 |
| Total des recettes | 7 777 | 127 061 | 52 997 | 17 454 | 205 289 |
| Dépenses | | | | | |
| Traitement et salaires | 10 674 | 138 190 | 62 262 | 9 146 | 220 272 |
| Avantages sociaux | 1 680 | 22 526 | 9 724 | 1 467 | 35 397 |
| Autres frais de personnel | 178 | 3 314 | 447 | 673 | 4 812 |
| Autres frais de fonctionnement | 1 396 | 3 705 | 4 482 | 6 168 | 15 751 |
| Total des dépenses directes | 13 928 | 167 935 | 76 915 | 17 454 | 276 232 |
| Dépenses directes nettes | 6 151 | 40 874 | 23 918 | - | 70 943 |
| Autres dépenses | | | | | |
| Services ministériels et administratifs (dépenses nettes) | | | | | 75 701 |
| Dépenses nette de l'année | | | | | 146 644 |

**Note:** Ne sont pas compris dans les montants indiqués:

1) les coûts de services fournis gratuitement par le ministère du Travail (0,9 million de dollars), le ministère des Approvisionnements et Services (0,9 millions de dollars) et le Programme du logement (28,4 millions de dollars).

2) un montant estimatif de 20 millions de dollars de frais et coûts récupérés qui sont portés en recettes non fiscales.

3) des débours de 1 146,4 millions de dollars effectués pour le compte de clients.

4) le traitement et l'allocation pour automobile du Ministre (42 400$).

5) des dépenses en capital se chiffrant à 11,6 millions de dollars.

## 2. Utilisation projetée de l'autorisation du fonds renouvelable

D'après les prévisions de gestion, on s'attend à ce que les imputations au Fonds renouvelable des Travaux publics - Compte des services et de la gestion soient supérieures de 146,6 millions de dollars aux crédits en 1985-1986. Afin d'obtenir une autorisation suffisante pour assurer la gestion continue du Compte, un crédit de subvention correspondant à cette somme est demandé. Le tableau 29 présente l'utilisation projetée de l'autorisation du Compte pendant l'année.

**Tableau 29: Utilisation projetée de l'autorisation du fonds renouvelable (en milliers de dollars)**

| | | |
|---|---|---|
| Autorisation (établie par la Loi sur la régularisation des comptes de 1980, modifiée par le Budget des dépenses supplémentaire B de 1983-1984) | | $150 000 |
| Prélèvement | | |
| Solde prévu au 1er avril 1985 | 15 000 (1) | |
| Dépenses nettes imputées à l'autorisation du crédit pour 1985-1986 | 146 644 | |
| Moins: Subvention à affecter | 161 644 | |
| Au moyen du crédit 1er | 146 644 | 15 000 |
| Solde prévu - 31 mars 1986 | | $135 000 |

**Note:** (1) Solde estimatif des comptes débiteurs à la clôture de l'exercice.



15

**Plan de dépenses**
**Programme du logement**

**1985-1986**



17

## Table des matières


**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 3-4

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Points saillants 3-6
B. État financier récapitulatif par activité 3-7
C. Données de base
1. Introduction 3-10
2. Mandat légal 3-10
3. Objectif du Programme 3-10
4. Plan d'exécution du Programme 3-10
D. Perspective de planification
1. Contexte 3-12
2. Initiatives 3-13
3. Efficacité du Programme 3-14

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Acquisition et amélioration de l'actif 3-16
B. Propriétés de la Couronne 3-20
C. Propriétés louées 3-22
D. Propriétés obtenues par bail-achat 3-24
E. Planification et contrôle du Programme 3-26

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
1. Dépenses et recettes par article 3-28
2. Dépenses en personnel 3-29
3. Imputations internes 3-29
4. Dépenses en capital 3-30
5. Dépenses en bail-achat 3-34
6. Paiements de transfert 3-35

B. Analyse des coûts 3-35




19

**Extraits de la Partie II**
**du Budget des dépenses**

**Autorisation**

L'autorisation est demandée de dépenser $604,647,000 afin de financer le Programme du logement en 1985-1986. Les autres dépenses, évaluées à $746,000 pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

**Besoins financiers par autorisation**

| Crédits (en milliers de dollars) | | **Budget principal 1985-1986** | Budget principal 1984-1985* |
|---|---|---|---|
| | **Programme du logement** | | |
| 10 | Dépenses de fonctionnement | 468,261 | 447,408 |
| 15 | Dépenses en capital | 136,386 | 145,650 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 746 | 640 |
| | **Total du Programme** | 605,393 | 593,698 |

* Une nouvelle structure des programmes et des crédits est mise en oeuvre en 1985-1986 (les montants de 1984-1985 ont été rajustés en fonction de la structure révisée).

**Extraits de la Partie II**
**du Budget des dépenses**

**Crédits - Libellés et montants**

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | **Budget principal 1985-1986** |
|---|---|---|
| | **Programme du logement** | |
| 10 | Logement - Dépenses de fonctionnement, fourniture de locaux, sur une base de recouvrement des frais, aux fins du Régime de pensions du Canada et la Loi de 1971 sur l'assurance chômage, et autorisation de dépenser les recettes perçues durant l'année | **468,261,000** |
| 15 | Logement - Dépenses en capital, y compris les dépenses à l'égard d'ouvrages situés ailleurs que sur une propriété fédérale, et autorisation de rembourser les locataires de propriétés fédérales relativement aux améliorations autorisées par le Ministre | **136,386,000** |

## Programme par activité

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | | | Budget* principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | | | Total | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | Total partiel | Moins: Recettes à valoir sur le crédit | | |
| Acquisition et amélioration de l'actif | | | 136,386 | 136,386 | | **136,386** | 145,650 |
| Propriétés de la Couronne | | 215,391 | | 215,391 | 98 574 | **116,817** | 119,288 |
| Propriétés louées | | 319,902 | | 319,902 | 74 502 | **245,400** | 233,779 |
| Propriétés obtenues par bail-achat | | 89,951 | | 89,951 | 3 646 | **86,305** | 81,345 |
| Planification et contrôle du Programme | 130 | 20,485 | | 20,485 | | **20,485** | 13,636 |
| | 130 | 645,729 | 136,386 | 782,115 | 176,722 | **605,393** | 593,698 |

* Une nouvelle structure des programmes et activités est mise en oeuvre en 1985-1986 (les montants de 1984-1985 ont été rajustés en fonction de la structure révisée).

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Points saillants

Pour 1985-1986, le Programme du logement vise les objectifs suivants:

- fournir 5,9 millions de mètres carrés de locaux de bureaux et d'autres types en réponse aux besoins exprimés par les ministères et organismes clients (voir page 3-15);
- assurer le fonctionnement et l'entretien de 3,3 millions de mètres carrés de locaux appartenant à la Couronne, à un coût de 215,4 millions de dollars (voir page 3-21), de 2,1 millions de mètres carrés de locaux loués, à un coût de 319,9 millions de dollars (voir page 3-23), et de 0,5 million de mètres carrés de locaux obtenus par bail-achat, à un coût de 89,9 millions de dollars (voir page 3-25);
- exécuter des projets d'optimisation touchant 126 000 mètres carrés de locaux (voir page 3-27);
- entreprendre de grands travaux d'amélioration, notamment pour l'amélioration du rendement énergétique et de la sécurité-incendie (voir page 3-18);
- mettre en service 30 000 années-mètres carrés de nouveaux locaux appartenant à la Couronne et obtenus par bail-achat (voir page 3-19).

## B. État financier récapitulatif par activité

**Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | | Prévu 1984-1985 | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Dépenses | Recettes à valoir sur le crédit | Dépenses nettes | Dépenses | Recettes à valoir sur le crédit | Dépenses nettes | Détails à la page |
| Acquisition et amélioration de l'actif | 136 386 | - | 136 386 | 137 150 | - | 137 150 | 3-16 |
| Propriétés de la Couronne | 215 391 | 98 574 | 116 817 | 211 517 | 98 729 | 112 788 | 3-20 |
| Propriétés louées | 319 902 | 74 502 | 245 400 | 304 662 | 65 445 | 239 217 | 3-22 |
| Propriétés obtenues par bail-achat | 89 951 | 3 646 | 86 305 | 83 388 | 2 043 | 81 345 | 3-24 |
| Planification et contrôle du Programme | 20 485 | - | 20 485 | 30 493 | - | 30 493 | 3-26 |
| | 782 115 | 176 722 | 605 393 | 767 210 | 166 217 | 600 993 | |
| Années-personnes autorisées | | 130 | | | 130 | | |

**Tableau 2: Différence dans les dépenses nettes (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence |
|---|---|---|---|
| Total du Programme | 605 393 | 600 993 | 4 400 |

**Explication de la différence:** Les besoins financiers de 1985-1986 sont supérieurs de 0,7% (ou 4,4 millions de dollars) aux dépenses prévues pour 1984-1985. Cette différence est essentiellement attribuable à:

- l'augmentation découlant d'ajustements des mouvements de trésorerie de projets d'immobilisations approuvés (Sydney, Chicoutimi et autres); — 6,5 millions de dollars



23

- l'ajustement lié aux locaux occupés par le Ministère dans les immeubles de la Société canadienne des postes; — 4,5 millions de dollars

- l'augmentation au titre de l'agrandissement des locaux loués; — 2,0 millions de dollars

- l'augmentation attribuable à l'inflation; — 2,7 millions de dollars

- l'augmentation nette due à d'autres éléments de la charge de travail; — 10,8 millions de dollars

- la diminution des dépenses, dans le cadre de l'examen des dépenses et des programmes du gouvernement. — (22,1 millions de dollars)

**Explication de la prévision de 1984-1985:** La prévision de 1984-1985 (qui est fondée sur les données dont la direction disposait au 31 octobre 1984) est supérieure de 7,3 millions de dollars au montant de 593,7 millions de dollars qui figurait dans le Budget des dépenses principal de 1984-1985 (Extraits de la partie II du Budget des dépenses, page 3-5). La différence de 7,3 millions de dollars est attribuable aux principaux éléments de compensations suivants:

- l'augmentation du coût de location d'un nouvel immeuble important (la Tour du Centenaire) qui doit devenir entièrement occupé au cours de l'année; — 16,9 millions de dollars

- l'augmentation des activités d'optimisation des locaux; — 6,9 millions de dollars

- l'augmentation des coûts d'aménagement et des autres coûts liés au déménagement de divers ministères fédéraux, en vue de regroupement des locaux du ministère des Finances, du Conseil du Trésor et du Bureau du Contrôleur général; — 10,0 millions de dollars

- la diminution attribuable au transfert de fonds au Programme des services en vue de l'acquisition de matériel et de l'élaboration de logiciel; — (11,5 millions de dollars)

- la diminution découlant du transfert des paiements destinés à la Société immobilière du Canada (Vieux-Port de Québec) Inc. au Programme de soutien à la gestion immobilière fédérale; — (3,5 millions de dollars)

- la diminution des dépenses de location, dans le cadre des réductions des dépenses du gouvernement. (11,5 millions de dollars)

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Programme du logement est un programme de services communs. Il a pour but principal d'assurer la fourniture et l'entretien d'un répertoire complet et rentable de locaux en vue de satisfaire aux besoins des autres ministères et organismes fédéraux, des autres programmes de Travaux publics Canada et des autres clients autorisés. Le Programme comporte également des dispositions pour l'amélioration des locaux existants et l'acquisition de nouveaux locaux.

### 2. Mandat légal

Aux termes de la Loi sur les travaux publics, le Ministère a l'administration, la charge et la gestion des bâtiments et propriétés de la Couronne qui ne relèvent pas d'autres ministères, et il est chargé d'assurer "le chauffage, l'entretien et la réparation des édifices de la Couronne, tous les changements qui y sont parfois requis, et de la fourniture du mobilier et des accessoires".

De plus, le Conseil du Trésor a formulé plusieurs politiques selon lesquelles Travaux publics Canada est chargé de planifier les besoins de locaux du gouvernement et d'y satisfaire, en fonction des exigences des ministères et organismes fédéraux.

### 3. Objectif du Programme

Le Programme a pour objectif de "fournir les locaux qui sont requis par les ministères et organismes fédéraux".

### 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Le Programme du logement se compose de cinq activités, comme l'illustre le tableau 3.

**Tableau 3: Structure des activités**

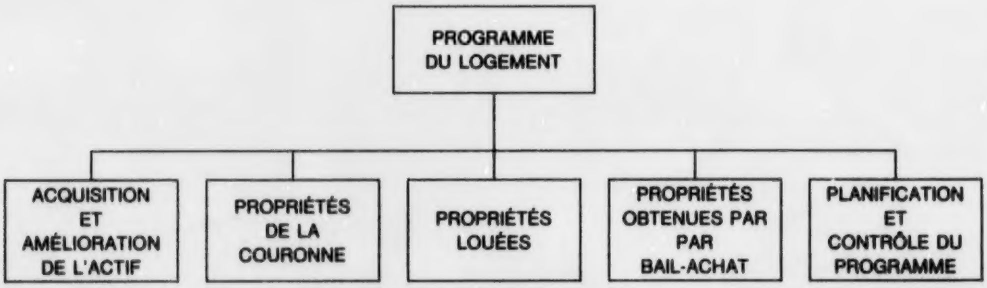

**Organisation:** Le sous-ministre adjoint (Opérations), par l'intermédiaire des directeurs généraux des régions, est le gestionnaire responsable de la réalisation des résultats, conformément aux programmes, projets, normes, politiques et conditions approuvés par Travaux publics Canada et le Conseil du Trésor. Le sous-ministre adjoint (Immobilier) assure des services de gestion fonctionnelle et donne par exemple des conseils sur la planification des investissements, les normes d'aménagement immobilier, les politiques, systèmes, plans et normes de fonctionnement et d'entretien, ainsi que sur l'évaluation des résultats en fonction de ceux-ci. Le Sous-ministre adjoint (Design et construction) s'occupe de la gestion fonctionnelle en ce qui concerne l'élaboration, le design et l'exécution des projets de logement. Le Sous-ministre adjoint, Finances, assure la gestion fonctionnelle quant au rendement et au contrôle financier du portefeuille. Le Directeur générale (Affaires Ministérielles) s'occupe de gestion fonctionnelle quant aux priorités et aux grands objectifs socio-économiques du gouvernement. Le tableau 4 présente une répartition des ressources par organisation.

**Tableau 4: Ressources par organisation et activité (en milliers de dollars) et années-personnes pour 1985-1986**

| | SMA Opérations | | SMA Immobilier | | Total | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Acquisition et amélioration de l'actif | 136 386 | | | | 136 386 | |
| Propriétés de la Couronne | 215 391 | | | | 215 391 | |
| Propriétés louées | 319 902 | | | | 319 902 | |
| Propriétés obtenues par bail-achat | 89 951 | | | | 89 951 | |
| Planification et contrôle du Programme | 19 952 | 117 | 533 | 13 | 20 485 | 130 |
| | 781 582 | | 533 | | 782 115 | |
| Moins recettes | 176 722 | | | | 176 722 | |
| | 604 860 | 117 | 533 | 13 | 605 393 | 130 |

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Par son Programme du logement, Travaux publics Canada s'occupe de gérer le répertoire des locaux qui lui a été attribué afin de répondre aux besoins de logement de la plupart des ministères et organismes du gouvernement fédéral, en conformité de la Politique des services communs du Conseil du Trésor.

Les facteurs suivants influeront sensiblement sur le Programme et les ressources qui lui seront affectées en 1985-1986:

- la campagne d'austérité du gouvernement ainsi qu'un certain nombre de directives particulières sur les restrictions administratives;

- le plan de mise en oeuvre par étapes du perfectionnement des pratiques et contrôles de gestion et du régime d'autofinancement, qui entraînera des améliorations appréciables quant aux pratiques de gestion utilisées dans les domaines du logement et de la gestion financière et ministérielle, ainsi que l'établissement de la structure requise en vue de l'imputation à tous les clients de frais de services et de logement;

- la récente politique du Conseil du Trésor qui établit clairement les rôles de services et de contrôle que doit jouer le Ministère en sa qualité d'organisme de services communs;

- la tendance qui se manifeste depuis plusieurs années, savoir de limiter le financement de nouveaux projets d'immobilisations, ce qui a entraîné une utilisation accrue de locaux loués. Beaucoup de baux expirent en 1985-1986 et devront être renouvelés à des taux plus élevés; et

- le fait que le taux d'accroissement de la superficie des locaux de bureaux devrait au moins correspondre au taux de croissance de l'ensemble de la Fonction publique, soit environ 0,5% par année, et que la superficie des locaux d'autres types devra, à long terme, augmenter dans la proportion requise pour satisfaire aux besoins des programmes des clients, soit environ 2 à 3% par année.

## 2. Initiatives

Compte tenu de ces défis et des priorités fixées pour le Ministère, celui-ci entreprendra ou poursuivra en 1985-1986 les grandes initiatives suivantes dans le cadre du Programme du logement:

- On introduira la nouvelle **Structure des programmes et activités** exposée dans ce plan, une structure révisée des responsabilités ainsi que le rôle de "propriétaire", au sens où il s'applique au répertoire des locaux.

- De **grandes améliorations de gestion** ont été approuvées par le Conseil du Trésor et font l'objet d'un plan de mise en oeuvre par étapes. Signalons en particulier un nouveau système informatique, le Système du répertoire des installations, qui renfermera des enregistrements valides concernant les locaux occupés par tous les clients. Ce système servira de fondement aux accords d'occupation officiels signés avec les clients et, par la suite, à l'imputation des frais liés aux locaux. Parmi les autres améliorations en cours, mentionnons la mise en place d'un système intégré de gestion des locaux, la classification des immeubles et l'optimisation de l'utilisation des locaux.

- De **grands projets** sont en cours, en vue de rénover les immeubles actuels appartenant à l'État, d'en prolonger la durée de vie utile et de réaliser les objectifs du gouvernement en matière d'économie d'énergie et d'amélioration de la sécurité et de la sécurité-incendie.

- On élabore actuellement une **stratégie à long terme d'investissements en matière de logement** et un plan d'immobilisations à long terme, aux fins d'approbation par le Conseil du Trésor et le Cabinet. Ces documents constitueront le cadre des futurs plans d'immobilisations et de fonctionnement et permettront de faire en sorte que le répertoire des locaux réponde aux besoins des clients. Ils prévoiront en effet des travaux de protection, de rénovation et de modernisation du répertoire actuel des locaux de l'État, ainsi que des moyens permettant de satisfaire aux besoins accrus de locaux de bureaux et d'autres types et d'accroître, à long terme, la proportion des locaux de bureaux qui appartiennent à la Couronne.

- Les **mesures de restriction** découlant de l'examen des dépenses et des programmes du gouvernement ont eu des incidences sur ce Programme, notamment sous forme du report, de la réduction ou de l'annulation de plusieurs grands projets d'immobilisations. De plus, ce Programme doit supporter l'accroissement des dépenses lié à l'inflation, et on prévoit obtenir des recettes accrues au titre des frais de stationnement (9,0 millions de dollars) et de la location des locaux commerciaux (0,5 millions de dollars).

## 3. Efficacité du Programme

Ce Programme étant un programme de services communs, son efficacité doit être jugée en fonction du degré de satisfaction des clients et de la mesure dans laquelle la fourniture des locaux tient compte de l'optimisation des ressources.

On pourrait la mesurer d'après la superficie des locaux que le Ministère fournit pour répondre aux besoins de ses clients, tout en cherchant à réduire au minimum la superficie des locaux vacants.

L'extrant principal du Programme consiste en l'ensemble des locaux fournis aux clients. Le tableau 5 illustre la tendance observée en ce qui concerne la superficie totale des locaux disponibles, exprimée en milliers d'années-mètres carrés. Le tableau 6 indique la proportion de cette superficie qui n'est pas occupée par des clients. Les données sur les locaux peuvent être exprimées en mètres carrés ou en années-mètres carrés; dans ce dernier cas, on tient compte non seulement de la superficie louable des locaux, mais aussi de la durée pendant laquelle ils sont occupés au cours de l'année financière. Ainsi, si 500 mètres carrés de locaux loués ont été occupés pendant toute l'année, on aura utilisé 500 années-mètres carrés; par contre, si les même locaux n'ont été occupés que pendant six mois, on aura utilisé seulement 250 années-mètres carrés.

**Tableau 5: Superficie de l'ensemble des locaux (en milliers d'années-mètres carrés)**

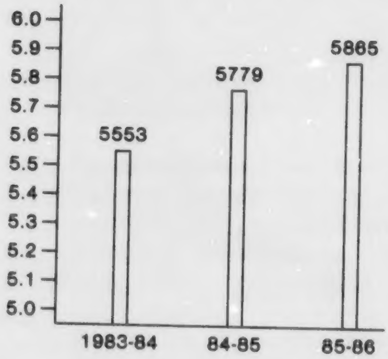


| | 1983-1984 | 1984-85 | 1985-86 |
|---|---|---|---|
| - Loués | 1 949 | 2 088 | 2 131 |
| - Bail-achat | 374 | 438 | 464 |
| - À la Couronne | 3 230 | 3 253 | 3 270 |
| Total | 5 553 | 5 779 | 5 865 |

**Tableau 6: Superficie des locaux vacants (en milliers d'années-mètres carrés)**

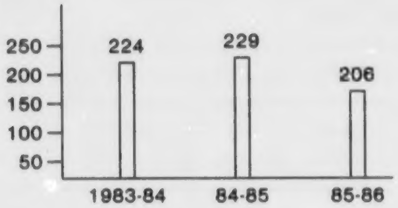


**Note:** Un nouveau Système du répertoire des installations a été établi et on procède actuellement à la dernière validation des données relatives aux locaux, avec la collaboration des clients.



31.

## Section II
## Analyse par activité

### A. Acquisition et amélioration de l'actif

**Objectif**

Fournir de nouvelles installations appartenant à la Couronne ainsi que les éléments d'infrastructure correspondants, y compris les éléments d'infrastructure requis pour les projets de bail-achat, et, le cas échéant, améliorer des installations actuelles appartenant à la Couronne, afin de satisfaire aux besoins des clients.

**État récapitulatif des ressources**

Cette activité représente 17,5 % des dépenses du Programme pour 1985-1986.

**Tableau 7: Dépenses par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Acquisition et amélioration de l'actif | 136 386 | - | 137 150 | - | 103 569 | - |

**Description**

Cette activité consiste en un certain nombre de projets d'immobilisations dont chacun permet de fournir des immeubles nouveaux ou améliorés, y compris des infrastructures de bail-achat, qui font partie du répertoire des locaux de Travaux publics Canada et servent principalement à loger les ministères et organismes fédéraux. Les dépenses comprennent le coût des terrains, les frais et honoraires liés à l'élaboration des projets ainsi que le coût des ajouts aux bâtiments et au matériel et des améliorations apportées aux immeubles en place. Elle comprennent en outre les salaires et les contributions aux régimes d'avantages sociaux du personnel professionnel, technique et opérationnel du Ministère qui s'occupe directement des projets.

Pour suivre tous les projets, depuis leur mise en marche jusqu'à l'étape de l'évaluation après la mise en oeuvre, on se sert d'un système officiel de réalisation des projets. Chaque projet fait l'objet d'une décision distincte de la part du Ministère ou du Conseil du Trésor.

Les divers projets sont regroupés suivant le type et la taille des immeubles sur lequel ils portent.

**Grands immeubles de bureaux:** d'une superficie supérieure à 2 300 mètres carrés et utilisés surtout pour des bureaux.

**Petits immeubles de bureaux:** d'une superficie inférieure à 2 300 mètres carrés et utilisés surtout pour des bureaux.

**Immeubles à destination particulière:** servant à loger des services autres que de bureaux comme des laboratoires, des entrepôts, des centres de conférences ou des établissements de traitement.

**Immeubles divers:** biens ou immeubles qui n'appartiennent à aucune des catégories précédentes.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Cette activité consiste en un certain nombre de projets dont la réalisation peut s'étendre sur plusieurs années, des dépenses devant être engagées à toutes les étapes de leur mise en oeuvre. Par conséquent, il n'y a pas de lien direct entre les dépenses engagées et la quantité de locaux fournis pendant une même année.

En 1985-1986, des dépenses sont prévues pour les types de projets suivants:

**Tableau 8: Dépenses liées aux projets (en milliers de dollars)**

| Types de projets | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 |
|---|---|---|
| Construction d'immeubles de la Couronne et acquisition de terrains pour des projets de bail-achat | 49 104 | 52 864 |
| Améliorations majeures et travaux d'amélioration de la sécurité et de la sécurité-incendie | 61 046 | 51 216 |
| Économie d'énergie et thermographie | 8 100 | 8 965 |
| Décentralisation | 5 181 | 7 706 |
| Améliorations mineures | 11 000 | 10 400 |
| Équipement | 1 520 | 3 061 |
| Autres | 435 | 2 938 |
| Total | 136 386 | 137 150 |

Parmi ces dépenses, 8,3 millions de dollars sont destinés au paiement de services fournis par le Programme des services.

Une liste des grands projets d'immobilisations figure au tableau 21 de la section "Renseignements supplémentaires" (p. 3-30 et suivantes).

Le tableau 9 indique le coût réel des nouveaux locaux (30 000 années-mètres carrés) mis en service pendant l'année. Le tableau 10 indique le coût annuel des améliorations, par rapport à la superficie totale du répertoire des installations appartenant à la Couronne. Ce coût comprend tous les frais liés aux grands et aux petits travaux d'amélioration ainsi qu'aux travaux d'amélioration de la sécurité, de la sécurité-incendie et du rendement énergétique des immeubles.

**Tableau 9: Coût des nouveaux locaux mis en service (en dollars par année-mètre carré)**

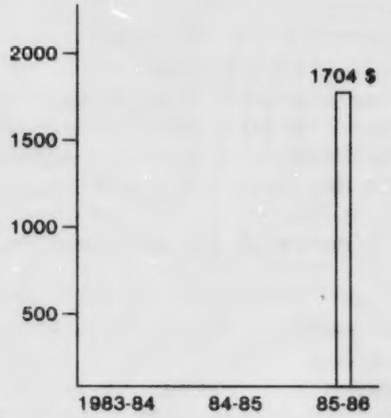


**Tableau 10: Coût des améliorations**

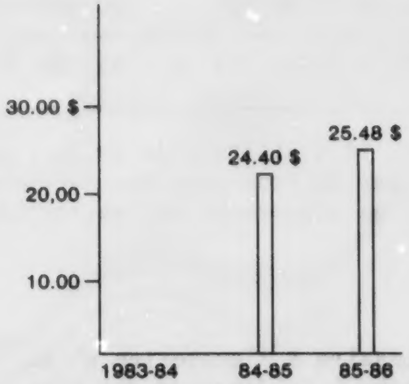

## B. Propriétés de la Couronne

### Objectif

Assurer le fonctionnement et l'entretien des installations appartenant à la Couronne et des éléments d'infrastructure correspondants,afin de satisfaire aux besoins des clients.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente 27,5 % des dépenses totales du Programme en 1985-1986.

Le tableau 11 indique les dépenses et les recettes de cette activité. À l'heure actuelle, des frais de logement ne sont imputés qu'à un nombre limité de clients, ainsi que l'exigent certaines lois ou certaines politiques gouvernementales. Les sommes récupérées auprès de clients de l'extérieur sont traitées comme des recettes non fiscales.

**Tableau 11: Dépenses et recettes de l'activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Propriétés de la Couronne | 215 391 | - | 211 517 | - | 194 218 | - |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit | 98 574 | - | 98 729 | - | 98 495 | - |
| | 116 817 | - | 112 788 | - | 95 723 | - |

Sur les dépenses totales de 1985-1986, 78,4 millions de dollars sont destinés au paiement de services fournis par le Programme des services. Les 137,0 millions de dollars qui restent se rapportent aux autres biens et services requis.

### Description

Cette activité assure le financement nécessaire à l'entretien et au fonctionnement des installations appartenant à la Couronne qui font partie du répertoire des locaux du Ministère, y compris la prestation de services de surveillance sur les lieux, de chauffage, d'éclairage, d'alimentation électrique, de ventilation, de garde, de nettoyage et d'exécution de projets périodiques d'entretien et de réparation.

Les employés professionnels, techniques et opérationnels chargés d'assurer la gestion et le fonctionnement des divers immeubles sont fournis par le Programme des services. Les frais de leurs traitements, salaires et avantages sociaux sont imputés à cette activité.

Comme le répertoire des locaux, cette activité est divisée selon les types de locaux, soit:

**Grands immeubles de bureaux:** d'une superficie égale ou supérieure à 2 300 mètres carrés et utilisés surtout pour des bureaux, les autres locaux servant au soutien de cette fonction.

**Petits immeubles de bureaux:** d'une superficie inférieure à 2 300 mètres carrés et utilisés surtout pour des bureaux.

**Immeubles à destination particulière:** servant à loger des services autres que de bureaux comme des laboratoires, des entrepôts, des centres de conférences ou des établissements de traitement, les autres locaux servant au soutien de la fonction particulière de chaque immeuble.

**Immeubles divers:** tous les biens ou immeubles, y compris les logements, qui n'appartiennent à aucune des catégories précédentes.

**Données sur le rendement et justification des ressources.**

En 1985-1986, on s'attend à ce que cette activité fournisse environ 3,3 millions de $m^2$ de mètres carrés de locaux et de logements appartenant à la Couronne. Le tableau 12 indique la superficie des locaux de l'ensemble du répertoire qui doivent être gérés.

**Tableau 12: Locaux appartenant à la Couronne (en milliers d'années-mètres carrés)**

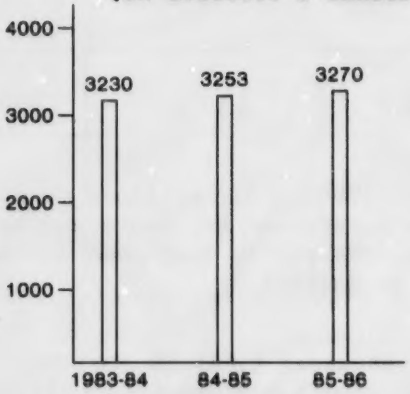


Les ressources de 215,4 millions de dollars requises pour cette activité en 1985-1986 ont été déterminées en fonction des besoins de financement liés aux locaux de bureaux, aux locaux à destination particulière (de bureaux et autres), aux laboratoires, etc.

## C. Propriétés louées

### Objectif

Assurer la location, le fonctionnement et la gestion d'installations louées, afin de satisfaire aux besoins de locaux des clients.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente 40,9 % des dépenses totales du Programme en 1985-1986.

Le tableau 13 indique les recettes et les dépenses de cette activité. À l'heure actuelle, des frais de logement ne sont imputés qu'à un nombre limité de clients, ainsi que l'exigent certaines lois ou certaines politiques gouvernementales. Les sommes récupérées auprès de clients de l'extérieur sont traitées comme des recettes non fiscales.

**Tableau 13: Dépenses et recettes de l'activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Propriétés louées | 319 902 | - | 304 662 | - | 258 510 | - |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit | 74 502 | - | 65 445 | - | 59 493 | - |
| | 245 400 | - | 239 217 | - | 199 017 | - |

Sur les dépenses totales de 1985-1986, 305,7 millions de dollars (ou 95,6 %) sont destinés aux paiements versés aux bailleurs aux termes des ententes de location. Les frais imputés par le Programme des services s'élèvent au total à 4,24 millions de dollars.

### Description

Cette activité comprend les opérations de financement nécessaires à l'obtention et à la gestion d'installations louées faisant partie du répertoire des locaux de Travaux publics Canada. Elle comprend tous les fonds requis pour le paiement des loyers et hausses établis par contrat, des frais de fonctionnement et d'entretien liés aux baux nets et des frais d'aménagement.

Les employés de Travaux publics Canada chargés d'assurer la gestion et le fonctionnement des diverses propriétés louées sont fournis par le Programme des services. Les frais de leurs traitements, salaires et avantages sociaux sont imputés à cette activité.

Cette activité est divisée selon les types de locaux, soit:

**Locaux de bureaux:** utilisés pour des bureaux, les autres locaux prévus au bail servant au soutien de cette fonction.

**Locaux à destination particulière:** servant à loger des services autres que de bureau comme des laboratoires, des salles d'ordinateurs, des centres de conférences, des entrepôts et des établissements de traitement, les autres locaux prévus au bail servant au soutien de cette fonction particulière.

**Locaux divers:** servant à loger diverses fonctions qui n'appartiennent à aucune des catégories précédentes.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

En 1985-1986, il est prévu que cette activité fournira 2 131 000 années-mètres carrés de locaux. Cela représente une augmentation de 43 000 années-mètres carrés par rapport aux besoins de 1984-1985. Le tableau 14 indique la superficie des locaux loués qui doivent être gérés.

**Tableau 14: Locaux loués**
**(en milliers d'années-mètres carrés)**

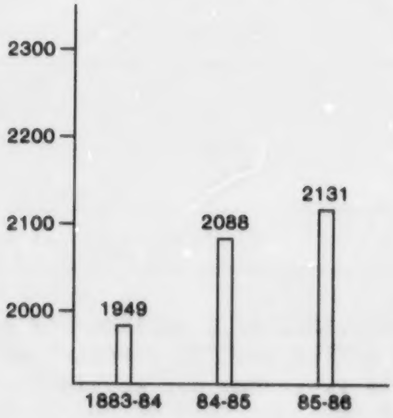


Les ressources de 319,9 millions de dollars requises pour cette activité en 1985-1986 ont été déterminées en fonction des besoins de financement liés aux locaux loués actuels, aux nouveaux locaux loués (baux renégociés ou locaux de remplacement), aux coûts d'aménagement de ces locaux, aux coûts de fonctionnement, etc.

## D. Propriétés obtenues par bail-achat

### Objectif

Effectuer les paiements annuels requis et assurer le fonctionnement et l'entretien d'installations obtenues par bail-achat, afin de satisfaire au besoins de locaux des clients.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente 11,5 % des dépenses totales du Programme en 1985-1986.

Le tableau 15 indique les dépenses et les recettes de cette activité. À l'heure actuelle, des frais de logement ne sont imputés qu'à un nombre limité de clients, ainsi que l'exigent certaines lois et certaines politiques gouvernementales. Les sommes récupérées auprès de clients de l'extérieur sont traitées comme des recettes non fiscales.

**Tableau 15: Dépenses et recettes de l'activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Propriétés obtenues par bail-achat | 89 951 | - | 83 388 | - | 68 441 | - |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit | 3 646 | - | 2 043 | - | - | - |
| | 86 305 | - | 81 345 | - | 68 441 | - |

Sur les dépenses totales de 1985-1986, 88,2 millions de dollars (ou 98,2 %) sont destinés aux paiements prévus par les ententes de bail-achat. Les frais imputés par le Programme des services s'élèvent au total à 1,7 million de dollars.

### Description

Cette activité comprend les opérations de financement nécessaires à l'obtention et à la gestion de locaux en bail-achat, faisant partie du répertoire des locaux de Travaux publics Canada. En plus des paiements prévus par les ententes de bail-achat, cette activité comprend certains frais nécessaires à l'entretien et au fonctionnement de certaines

installations. Les travaux d'aménagement des installations obtenues par bail-achat sont également financés dans le cadre de cette activité. Toute contribution à l'infrastructure de ces installations relève de l'activité Acquisition et amélioration de l'actif.

Les employés de Travaux publics Canada chargés d'assurer la gestion et le fonctionnement des propriétés obtenues par bail-achat sont fournis par le Programme des services. Les frais de leurs traitements, salaires et avantages sociaux sont imputés à cette activité, ainsi que les coûts directs de fonctionnement.

Comme le répertoire des locaux, cette activité est divisée selon les types de locaux; toutefois, pour le moment, elle ne vise que la catégorie suivante:

**Grands immeubles de bureaux:** d'une superficie égale ou supérieure à 2 300 mètres carrés et utilisés surtout pour des bureaux, les autres locaux servant au soutien de cette fonction.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

En 1985-1986, il est prévu que cette activité fournira 464 000 années-mètres carrés de locaux. Cela représente une augmentation de 26 000 années-mètres carrés par rapport aux besoins de 1984-1985. Le tableau 16 indique la superficie des locaux qui doivent être gérés.

**Tableau 16: Locaux obtenus par bail-achat (en milliers d'années-mètres carrés)**

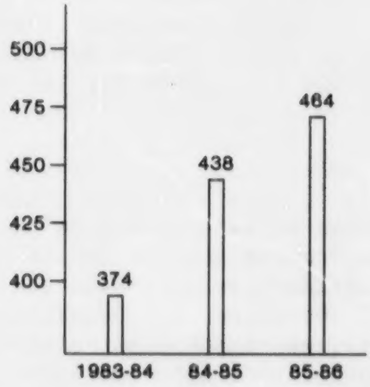


Les ressources de 89,9 millions de dollars requises pour cette activité en 1985-1986 ont été déterminées en fonction des besoins de financement de dix installations obtenues par bail-achat et réparties en plusieurs points du pays. Dans presque tous les cas, il s'agit d'un grand immeuble de bureaux situé au coeur d'une ville, et de l'immeuble le plus prestigieux occupé par le gouvernement fédéral à cet endroit (p. ex., le complexe Guy-Favreau à Montréal).

## E. Planification et contrôle du Programme

### Objectif

Assurer la gestion de l'ensemble du répertoire des installations, en assurant notamment l'établissement, la surveillance et le contrôle de plans d'acquisition et d'amélioration, de plans opérationnels et de plans et présentations se rapportant à des projets particuliers, afin de satisfaire aux besoins de locaux des clients.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente 2,6 % des dépenses du Programme en 1985-1986.

**Tableau 17: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Planification et contrôle du Programme | 20 485 | 130 | 30 493 | 130 | 8 544 | 130 |

Les traitements et les avantages sociaux des employés représentent 29,2 % des coûts de cette activité. Les 14,4 millions de dollars restants représentent d'autres coûts liés à la planification et à l'optimisation des locaux.

### Description

Cette activité comprend la planification et le contrôle de programme du répertoire des locaux administrés par Travaux publics Canada (locaux appartenant à la Couronne, loués et obtenus par bail-achat). Elle englobe l'exécution d'études visant à déterminer les besoins de locaux et l'élaboration de plans et de politiques visant à satisfaire aux besoins des clients et à mettre en application les stratégies fédérales d'investissement immobilier, en ce qui concerne notamment l'inclusion de locaux commerciaux dans les immeubles fédéraux, la proportion des locaux appartenant à la Couronne par rapport aux locaux loués, la présence fédérale, les propriétés à valeur patrimoniale, la stimulation économique, etc.

Cette activité comprend l'élaboration, la surveillance et le contrôle de plans d'acquisition d'immobilisations et de fonctionnement du répertoire, en fonction des éléments suivants: rendement financier à long terme du répertoire, état des biens, gestion de l'énergie, exigences d'entretien des installations, utilisation fonctionnelle des locaux, obligations contractuelles existantes, répartition et âge des divers types de biens figurant au répertoire, et normes de qualité, de quantité et de sécurité approuvées par Travaux publics Canada et par le Conseil du Trésor.

Cette activité assure aussi le financement nécessaire à l'exécution d'études de l'utilisation rationnelle des locaux et à la mise en oeuvre de projets d'optimisation des locaux, y compris les frais de réaménagement des locaux et les coûts se rapportant aux déplacements forcés de clients.

Les projets sont mis au point individuellement, puis soumis à l'approbation de Travaux publics Canada et du Conseil du Trésor, et leur mise en oeuvre est surveillée et contrôlée de façon à en assurer la réalisation de leurs objectifs.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

L'objectif de cette activité consiste à assurer la gestion de l'ensemble du répertoire des locaux de Travaux publics Canada de la manière la plus efficiente et la plus efficace possible.

Pour assurer la réalisation de cet objectif, il ne faut pas perdre de vue que le rôle de cette activité correspond en gros à celui de "propriétaire". Cela signifie que les gestionnaires de cette activité doivent négocier les conventions appropriées avec les gestionnaires des divers services, qui se chargent de la réalisation des travaux et imputent aux autres activités du Programme des frais couvrant le prix des services fournis et tous les autres coûts directs. Les facteurs de rendement comprennent la comparaison entre les locaux effectivement fournis et les locaux planifiés ou à optimiser, etc. Pour atteindre des objectifs précis, le Ministère doit:

- définir avec précision les besoins de locaux de ses clients et y satisfaire;
- déterminer exactement quels locaux peuvent être optimisés;
- respecter les normes de logement établies par le Ministère et par le Conseil du Trésor;
- prévoir avec exactitude les taux de vacances et les possibilités de réduire les dépenses.

**Optimisation des locaux:** En 1985-1986, on prévoit entreprendre dans divers immeubles de toutes les régions des projets d'optimisation qui prévojiront l'examen et le réaménagement d'environ 126 000 mètres carrés de locaux actuellement occupés par des clients. Sur ce total, on prévoit de récupérer environ 30 000 mètres carrés de locaux.

## Section III
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

#### 1. Dépenses et recettes par article

**Tableau 18: Articles de dépenses et de recette (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-86 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| **Fonctionnement** | | | |
| Personnel | | | |
| Salaires et traitements | 5 331 | 4 921 | 3 929 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 746 | 640 | 511 |
| Autres frais touchant le personnel | 11 | 11 | 11 |
| | 6 088 | 5 572 | 4 451 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 2 938 | 2 577 | 2 564 |
| Information | 444 | 375 | 385 |
| Nettoyage | 15 406 | 16 896 | 13 745 |
| Services achetés au Programme des services | 85 210 | 84 803 | 80 536 |
| Autres services professionnels et spéciaux | 170 030 | 19 690 | 14 789 |
| Location d'immeubles | 371 953 | 346 702 | 286 113 |
| Autres locations | 2 061 | 1 918 | 1 638 |
| Entretien des immeubles de bureaux | 43 302 | 55 910 | 28 454 |
| Autres achats de services de réparation et d'entretien | 19 634 | 19 935 | 16 989 |
| Combustible | 37 944 | 37 891 | 33 042 |
| Éclairage et énergie | 24 818 | 24 497 | 21 455 |
| Autres services publics, fournitures et approvisionnements | 18 286 | 12 591 | 16 252 |
| Toutes autres dépenses | 615 | 621 | 532 |
| Dépenses totales de fonctionnement | 639 641 | 624 406 | 516 494 |
| **Capital** | | | |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 1 477 | 1 204 | 1 087 |
| Information | 397 | 341 | 290 |
| Services achetés au Programme des services | 8 325 | 8 000 | 7 266 |
| Autres services professionnels et spéciaux | 17 925 | 16 619 | 15 264 |
| Locations | 539 | 479 | 398 |
| Achats de services de réparation et d'entretien | 4 106 | 3 406 | 3 032 |
| Services publics, fourniture et approvisionnements | 1 171 | 984 | 865 |
| Construction et acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages | 100 559 | 101 186 | 70 574 |
| Construction et acquisition de machines et de matériel | 1 868 | 4 906 | 4 181 |
| Toutes autres dépenses | 19 | 25 | 15 |
| Dépenses totales en capital | 136 386 | 137 150 | 102 972 |
| Paiements de transfert | - | 82 | - |
| Dépenses totales | 782 115 | 767 210 | 623 917 |
| Moins: Recettes à valoir sur le crédit | 176 722 | 166 217 | 157 988 |
| Dépenses nettes | 605 393 | 600 993 | 465 929 |

## 2. Dépenses en personnel

Les seules années-personnes incluses dans ce Programme sont celles de la gestion du Programme. Elles sont indiquées au tableau 19.

**Tableau 19: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| **Gestion** | 8 | 8 | 9 | 50 350-96 300 | 62 830 |
| **Administration et service extérieur** | | | | | |
| Services administratifs | 110 | 108 | 108 | 13 912-57 987 | 40 918 |
| **Soutien administratif** | | | | | |
| Commis aux écritures et aux règlements | 9 | 9 | 9 | 12 932-31 743 | 23 779 |
| Secrétariat, sténographie et dactylographie | 3 | 4 | 4 | 12 636-31 946 | 20 347 |

**Nota:** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## 3. Imputations internes

La majorité des employés du Ministère relève du Programme des services. Le Programme du logement, comme les autres ministères, est considéré comme un "client" du Programme des services (selon la définition de la Politique des services communs du Conseil du Trésor), qui achète les services dont il a besoin et en rembourse les coûts directs au Programme des services. Le tableau 20 indique les frais imputés au Programme du logement et le nombre approximatif d'années-personnes utilisées pour la prestation de services.



45

**Tableau 20: Imputations internes (en milliers de dollars) et nombre approximatif d'années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévus 1984-1985 | |
|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P |
| Acquisition et amélioration de l'actif | 8 325 | 192 | 8 000 | 192 |
| Propriétés de la Couronne | 78 366 | 2 477 | 78 226 | 2 597 |
| Propriétés louées | 4 244 | 119 | 4 079 | 119 |
| Propriétés obtenues par bail-achat | 1 698 | 42 | 1 631 | 42 |
| Planification et contrôle du Programme | 902 | 22 | 867 | 22 |
| | 93 535 | 2 852 | 92 803 | 2 972 |

## 4. Dépenses en capital

Le tableau 21 énumère les grands projets d'immobilisations par sous-activité.

**Tableau 21: Grands projets d'immobilisation (en milliers de dollars)**

| Travaux par activité | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Budget des dépenses 1985-1986 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| **Acquisition et amélioration de l'actif** | | | | | |
| **Grands immeubles de bureaux** | | | | | |
| NOUVELLE-ÉCOSSE | | | | | |
| Sydney - Immeuble du gouvernement du Canada - Construction | 2 480 | 10 070 | 3 975 | 6 095 | - |
| QUÉBEC | | | | | |
| Montréal - Complexe Guy Favreau - Achat du terain, design et construction du podium (Bail-achat) | 96 843 | 107 600 | 105 500 | 2 100 | - |

| | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Budget des dépenses 1985-1986 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| Montréal - 715, rue Peel - Rénovations | 31 045 | 36 442 | 8 600 | 15 420 | 12 422 |
| RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE (QUÉBEC) | | | | | |
| Hull - Immeuble n° 4 du gouvernement du Canada - Construction et aménagement | 80 009 | 80 009 | 78 767 | 1 242 | - |
| RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE (ONTARIO) | | | | | |
| Ottawa - Édifice L.B. Pearson - Installation de gicleurs | 1 225 | 1 220 | 305 | 915 | - |
| Ottawa - Édifice Wellington - Installation du télédiffusion | | 1 300 | 113 | 900 | 287 |
| ONTARIO | | | | | |
| Chatham - Immeuble du gouvernement du Canada - Achat du terrain et élaboration du projet (bail-achat) | 1 228 | 881 | 694 | 187 | - |
| Thunder Bay - Immeuble du gouvernement du Canada (P) - Rénovations | 3 390 | 2 641 | 2 029 | 612 | - |
| Toronto - 1, rue Font - Rénovations | 41 522 | 41 522 | 2 753 | 16 000 | 22 769 |
| ALBERTA | | | | | |
| Edmonton - Immeuble du gouvernement du Canada - Élaboration du projet (bail-achat) | 800 | 7 500 | 900 | 2 000 | 4 600 |

| | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Budget des dépenses 1985-1986 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| COLOMBIE-BRITANNIQUE | | | | | |
| Nanaimo - Immeuble fédéral - Travaux d'amélioration | 2 784 | 2 784 | 1 190 | 1 594 | - |
| Vancouver - Centre Sinclair - Rénovations et reconstruction | 41 970 | 36 910 | 22 801 | 13 447 | 662 |
| TERRITOIRES DU NORD-OUEST | | | | | |
| Fort Smith - Immeuble du gouvernement du Canada - Construction | 4 055 | 4 380 | 1 050 | 3 330 | - |
| **Petits immeubles de bureaux** | | | | | |
| QUÉBEC | | | | | |
| Chicoutimi - Immeuble du gouvernement du Canada - Construction | - | 5 184 | 3 075 | 2 109 | - |
| Gaspé - Immeuble du gouvernement du Canada - Construction | 2 238 | 2 456 | 2 256 | 200 | - |
| **Immeubles à destination particulière** | | | | | |
| QUÉBEC | | | | | |
| Ste-Madeleine-de-Rigaud - Collège de Douanes et Accise - Rénovations | 34 985 | 34 985 | 9 235 | 13 000 | 12 750 |
| RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE (QUÉBEC) | | | | | |
| Hull - Polyvalente Asticou - Achat | 26 288 | 26 288 | 14 224 | 1 304 | 10 760 |
| RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE (ONTARIO) | | | | | |
| Ottawa - Ceinture de verdure - Institut de recherche vétérinaire - Laboratoire de virologie - Construction | | 33 614 | 1 559 | 12 574 | 19 481 |

| | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Budget des dépenses 1985-1986 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| Ottawa - 350, av. King Edward Travaux d'amélioration et aménagement | | 5 145 | 4 372 | 773 | - |
| Ottawa - Musée national de l'aviation - Construction | 18 416 | 18 400 | 13 799 | 4 601 | - |
| COLOMBIE-BRITANNIQUE | | | | | |
| Surrey - Nouveau poste de frontière - Construction | 13 289 | 13 573 | 6 360 | 7 213 | - |
| **Immeubles divers** | | | | | |
| Ottawa - Gallerie nationale - Construction d'un tunnel de services publics | - | 5 900 | 1 912 | 3 988 | - |

## 5. Dépenses en bail-achat

Le tableau 22 énumère les projets de bail-achat approuvés et les coûts liés à chacun d'entre eux pour leur durée de vie respective.

**Tableau 22: Détails des projets bail-achat (en milliers de dollars)**

| | Coûts des immobi-lisations 1 | Paiement annuel de bail-achat 2 | Valeur actualisée des paiements 3 |
|---|---|---|---|
| **Propriétés obtenues par bail-achat** | | | |
| ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD | | | |
| Charlottetown (1984) | 8 567 | 2 243 | 15 600 |
| QUÉBEC | | | |
| Montréal-Complexe Guy-Favreau (1984) | 107 600 | 11 228 | 87 600 |
| RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE | | | |
| Ottawa - Immeuble C.D. Howe (1977) | 34 100 | 6 100 | 47 600 |
| Ottawa - L'Esplanade Laurier (1975) | - | 5 849 | 60 337 |
| Hull - Place du Centre (1977) | - | 3 020 | 23 283 |
| Hull - Terrasses de la Chaudière (1978) | 14 800 | 16 838 | 144 156 |
| ONTARIO | | | |
| Cornwall (1984) | 4 000 | 1 412 | 9 600 |
| Chatham (1985) | 881 | 625 | 4 940 |
| Scarborough (1984) | 6 800 | 5 202 | 42 800 |
| ALBERTA | | | |
| Edmonton - Immeuble du gouvernement du Canada (1988) | 7 500 | 13 220 | 105 000 |

1 Coût des immobilisations: total des coûts initiaux de chaque projet, y compris des éléments comme le coût du terrain, les frais judiciaires, le coût de construction d'un podium (le cas échéant), etc. Ces coûts sont financés au moyen du crédit de dépenses en capital.

2 Paiement annuel de bail-achat: frais de location négociés pour chaque projet de bail-achat en fonction de la durée du bail (qui est généralement de 35 ans) et du taux de financement en vigueur à ce moment.

3 Valeur actualisée des paiements: valeur actualisée de la somme des paiements annuels de bail-achat, selon le taux d'intérêt applicable à compter de la date du premier paiement.

## 6. Paiements de transfert

**Figure 23: Paiements de transfert (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 |
|---|---|---|
| Programme de relance de l'aide à l'emploi (RELAIS) | - | 82 |

## B. Analyse des coûts

### Coûts nets du Programme

Le Budget des dépenses de 1985-1986 du Programme du logement ne comprend que les dépenses imputées aux crédits de ce Progrmme et les recettes à valoir sur ces crédits. Les rajustements que l'on apporte aux dépenses estimatives pour établir le coût total comprennent les locaux fournis gratuitement par le Ministère (443 000$), d'autres services fournis gratuitement par d'autres ministères (115 000$). Les recettes comprennent les sommes à valoir sur le crédit, plus les recettes provenant de clients de l'extérieur et portées en recettes non fiscales.

**Tableau 23: Coût net du Programme par activité (en milliers de $)**

| | Dépenses 1985-1986 | Plus autres coûts | Coût total | Moins recettes | **Coût total net** | Coût total net 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Acquisition et amélioration de l'actif | 136 386 | | 136 386 | | **136 386** | 137 150 |
| Propriétés de la Couronne | 215 391 | | 215 391 | 123 674 | **91 717** | 97 188 |
| Propriétés louées | 319 902 | | 319 902 | 78 452 | **241 450** | 238 717 |
| Propriétés obtenuées par bail-achat | 89 951 | | 89 951 | 4 696 | **85 255** | 81 345 |
| Planification et contrôle de programme | 20 485 | 558 | 21 043 | | **21 043** | 30 493 |
| | 782 115 | 558 | 782 673 | 206 822 | **575 851** | 584 393 |

Les recettes indiquées ci-dessus comprennent 30,1 millions de dollars provenant de sources extérieures et portés en recettes non fiscales.



51

**Plan de dépenses**
**Programme de soutien à la gestion immobilière fédérale**

**1985-1986**

**Table des matières**

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 4-4

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Points saillants 4-8
B. État financier récapitulatif par activité 4-9
C. Données de base
  1. Introduction 4-12
  2. Mandat légal 4-12
  3. Objectif du Programme 4-12
  4. Plan d'exécution du Programme 4-13
D. Perspective de planification
  1. Contexte 4-14
  2. Initiatives 4-14
  3. Efficacité du Programme 4-15

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Gestion et aménagement fonciers fédéraux 4-16
B. Technologie du design, de la construction et de l'immobilier 4-20
C. Sécurité-incendie 4-23
D. Préparatifs d'urgence 4-26
E. Subventions aux municipalités 4-29
F. Projets spéciaux 4-32
G. Sociétés d'État 4-35

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
  1. Dépenses par article 4-39
  2. Dépenses en personnel 4-40
  3. Imputations internes 4-41
  4. Dépenses en capital 4-42
  5. Paiements de transfert 4-44

B. Analyse des coûts 4-45

**Extraits de la Partie II**
**du Budget des dépenses**

**Autorisation**

L'autorisation est demandée de dépenser $88,824,000 afin de financer le Programme de soutien à la gestion immobilière fédérale en 1985-1986. Les autres dépenses, évaluées à $286,391,000 pour les subventions aux municipalités et autres autorités taxatrices et pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

**Besoins financiers par autorisation**

| Crédits (en milliers de dollars) | | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985* |
|---|---|---|---|
| | **Programme de soutien à la gestion immobilière fédérale** | | |
| 20 | Dépenses de fonctionnement | 49,928 | 50,660 |
| 25 | Dépenses en capital | 12,888 | 17,054 |
| 30 | Subventions et contributions | 8,493 | 14,830 |
| 35 | Paiements à la Société immobilière du Canada (Mirabel) Limitée | 7,652 | 9,680 |
| 40 | Paiements à la Société immobilière du Canada (Le Vieux-Port de Québec) Inc. | 2,294 | 10,688 |
| 45 | Paiements à la Société immobilière du Canada (Le Vieux-Port de Montréal) Limitée | 1,477 | 15,900 |
| 50 | Paiements à la Harbourfront Corporation | 6,092 | 16,228 |
| (S) | Subventions aux municipalités et autres autorités taxatrices | 285,800 | 257,500 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 591 | 426 |
| | **Total du Programme** | 375,215 | 392,966 |

* Une nouvelle structure des programmes et des crédits est mise en oeuvre en 1985-1986 (les montants de 1984-1985 ont été rajustés en fonction de la structure révisée).

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Crédits - Libellés et montants**

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | **Budget principal 1985-1986** |
|---|---|---|
| | **Programme de soutien à la gestion immobilière fédérale** | |
| 20 | Soutien à la gestion immobilière fédérale - Dépenses de fonctionnement et aide à l'Association récréative du Service civil d'Ottawa sous forme de services d'entretien relativement au Centre commémoratif W. Clifford Clark | 49,928,000 |
| 25 | Soutien à la gestion immobilière fédérale - Dépenses en capital | 12,888,000 |
| 30 | Soutien à la gestion immobilière fédérale - Subventions inscrites au Budget et contributions, y compris les subventions aux municipalités conformément à la Loi sur les subventions aux municipalités relativement aux années de taxation se terminant le ou avant le 31 décembre 1979; et<br>a) sous réserve des conditions approuvées par le gouverneur en conseil, subventions aux municipalités en remplacement des impôts d'application générale d'aménagement et de réaménagement qu'une municipalité impose ou prélève afin de financer le coût en capital des services, lorsque des biens du gouvernement fédéral en bénéficient; | 8,493,000 |

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | b) subventions aux provinces, devant être calculées de même manière que les subventions aux municipalités aux termes de la Loi sur les subventions aux municipalités, à l'égard de biens du gouvernement fédéral situés dans ces provinces, lorsqu'une taxe sur les biens immobiliers a été imposée ou prélevée sur des biens par une province relativement à une année de taxation se terminant le ou avant le 31 décembre 1979 pour financer des services que les municipalités assurent ordinairement dans tout le Canada; et | |
| | c) pour autoriser des paiements relativement à certains biens établis comme étant des biens fédéraux pour les années de taxation des municipalités 1974, 1975, 1976, 1977, 1978 et 1979 | |
| 35 | Paiements à la Société immobilière du Canada (Mirabel) Limitée pour couvrir les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital | 7,652,000 |
| 40 | Paiements à la Société immobilière du Canada (Le Vieux-Port de Québec) Inc. pour couvrir les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital | 2,294,000 |
| 45 | Paiements à la Société immobilière du Canada (Le Vieux-Port de Montréal) Limitée pour couvrir les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital | 1,477,000 |
| 50 | Paiements à la Harbourfront Corporation pour couvrir les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital et autorisation de dépenser les recettes perçues pendant l'année concernant les propriétés portuaires de Toronto appartenant à Sa Majesté | 6,092,000 |

## Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

### Programme par activité

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire: Fonctionnement | Budgétaire: Dépenses en capital | Budgétaire: Paiements de transfert | Total | Budget principal 1984-1985* |
| Gestion et aménagement fonciers fédéraux | 2 | 37,181 | 8,512 | 8,246 | **53,939** | 62,457 |
| Technologie du design, de la construction et de l'immobilier | 2 | 6,195 | 50 | 12 | **6,257** | 6,569 |
| Sécurité-incendie | 69 | 3,969 | 21 | 35 | **4,025** | 3,534 |
| Préparatifs d'urgence | 20 | 1,104 | | | **1,104** | 447 |
| Subventions aux municipalités | 2 | 1,931 | 40 | 286,000 | **287,971** | 260,398 |
| Projets spéciaux | 2 | 139 | 4,265 | | **4,404** | 7,065 |
| Sociétés d'État | | 17,515 | | | **17,515** | 52,496 |
| | 97 | 68,034 | 12,888 | 294,293 | **375,215** | 392,966 |

* Une nouvelle structure des programmes et des crédits est mise en oeuvre en 1985-1986 (les montants de 1984-1985 ont été rajustés en fonction de la structure révisée).

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Points saillants

Pour 1985-1986, le Programme de soutien à la gestion immobilière fédérale vise les objectifs suivants:

- assurer l'exploitation et l'entretien des propriétés actuellement désignées et entreprendre un certain nombre de projets de réaménagement, directement ou en collaboration avec des municipalités (voir page 4-16);
- entreprendre un grand programme d'aliénation des propriétés excédentaires, dans le cadre des efforts du gouvernement visant à obtenir des recettes additionnelles; on prévoit ainsi accroître les recettes de 32 millions de dollars en 1985-1986 (voir page 4-18);
- poursuivre un grand projet de recherche-développement en collaboration avec Énergie, Mines et Ressources (voir page 4-21);
- maintenir les services requis de sécurité-incendie, dans les limites des niveaux de ressources actuelles du Ministère (voir page 4-23);
- verser des sommes totalisant 286 millions de dollars aux autorités taxatrices sous forme de subventions en remplacement d'impôts à l'égard des propriétés fédérales, en vertu de la loi pertinente (voir page 4-29);
- mener à bonne fin le programme de lutte contre l'empoussièrement par l'amiante, améliorer la signalisation interne d'usage courant dans les immeubles fédéraux et achever le réaménagement des locaux existants pour les rendre conformes à une norme de base d'aménagement pour accès facile (voir page 4-32);
- faire des paiements, conformément à des ententes ou au libellé des crédits pertinents, pour couvrir les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital des sociétés d'État qui relèvent du ministre des Travaux publics (voir page 4-35).

## B. État financier récapitulatif par activité

**Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Gestion et aménagement fonciers fédéraux | 53 939 | 67 579 | (13 640) | 4-16 |
| Technologie du design, de la construction et de l'immobilier | 6 257 | 6 569 | (312) | 4-20 |
| Sécurité-incendie | 4 025 | 3 534 | 491 | 4-23 |
| Préparatifs d'urgence | 1 104 | 447 | 657 | 4-26 |
| Subventions aux municipalités | 287 971 | 259 898 | 28 073 | 4-29 |
| Projets spéciaux | 4 404 | 7 065 | (2 661) | 4-32 |
| Sociétés d'État | 17 515 | 90 604 | (73 089) | 4-35 |
| | 375 215 | 435 696 | (60 481) | |
| Années-personnes | 97 | 78 | 19 | |

**Explication de la différence:** Les besoins financiers pour 1985-1986 sont inférieurs de 14 % (ou 60 millions de dollars) aux dépenses prévues pour 1984-1985. Cette réduction est essentiellement attribuable à:

- la diminution des contributions prévues en vertu d'ententes auxiliaires pour la revitalisation de certains secteurs à Sault Sainte-Marie, à Moncton et le long du canal Shubénacadie, par suite de l'achèvement de la plupart des projets et de la réduction des dépenses liées à l'aménagement des biens fédéraux; (7,1 millions de dollars)
- l'augmentation des subventions en remplacement d'impôts versées aux municipalités, en raison du versement de subventions additionnelles et de la provision pour inflation; 28 millions de dollars



61

- l'augmentation due à la réaffectation des ressources ministérielles en vue renforcer les activités de Préparatifs d'urgence et de Sécurité-incendie; — 0,7 million de dollars

- la réduction des besoins liés au Programme d'accessibilité et au Programme de lutte contre l'empoussièrement par l'amiante, par suite de l'achèvement de la plupart des projets; — (2,7 millions de dollars)

- la réduction des paiements aux sociétés d'État, en raison de l'achèvement d'un certain nombre de projets d'immobilisations; — (73,1 millions de dollars)

- la réduction des dépenses du Programme, dans le cadre de l'examen des dépenses et des programmes du gouvernement; — (6 millions de dollars)

- l'augmentation due à l'inflation; — 1,1 million de dollars

- la réduction des dépenses en capital prévues pour le programme d'aliénation d'ouvrages maritimes dans la région de Gaspé. — (1,4 million de dollars)

**Explication de la prévision de 1984-1985:** La prévision de 1984-1985 (qui est fondée sur les données dont la direction disposait au 31 octobre 1984) est supérieure de 42,7 millions de dollars (ou 11%) au montant de 393 millions de dollars qui figurait dans le Budget principal de 1984-1985 (extraits de la Partie II du Budget des dépenses, page 4-6). La différence de 42,7 millions s'explique principalement par:

- l'augmentation des dépenses en capital et des dépenses de fonctionnement de la Société immobilière du Canada (Le Vieux-Port de Québec) Inc.; — 17,8 millions de dollars

- l'augmentation des dépenses en capital liées à la Société immobilière du Canada (Le Vieux-Port de Montréal) Limitée; — 15,7 millions de dollars

- l'augmentation des dépenses en capital liées à la Harbourfront Corporation; — 4,6 millions de dollars

- un Budget supplémentaire de 5,1 millions de dollars pour l'augmentation de contributions prévues en vertu d'ententes auxiliaires pour la revitalisation de certains secteurs et l'aménagement de biens fédéraux, soit:

| | |
|---|---|
| - l'augmentation de la contribution au Saint John Market Square; | 3,6 millions de dollars |
| - l'augmentation des dépenses en capital pour l'aménagement de biens fédéraux à Trois-Rivières; | 1,5 million de dollars |
| • la réduction de l'activité de Subventions aux municipalités. | (0,5 million de dollars) |

## C. Données de base

### 1. Introduction

À la différence des Programmes des services et du logement, le Programme de soutien à la gestion immobilière fédérale n'est pas un programme de services communs. Ses activités ont plutôt pour objet la réalisation de mandats particuliers du gouvernement qui se rapportent tous aux biens immobiliers fédéraux, mais dont chacun forme une entité distincte. Ces activités aident le gouvernement à s'acquitter de ses responsabilités relatives au contrôle et à la gestion des biens immobiliers, dans les domaines de la politique de gestion foncière fédérale, des services de prévention des incendies, des préparatifs d'urgence, de la technologie du design, de la construction et de l'immobilier, des subventions en remplacement d'impôts et des sociétés d'État relevant du ministre des Travaux publics.

### 2. Mandat légal

Le mandat se rapportant à la gestion et à l'aménagement fonciers fédéraux découle de l'alinéa 9(1)h) de la Loi sur les travaux publics. D'autres autorisations législatives sont contenues dans le paragraphe 9(2) cette loi, dans la Loi sur le parc de Kingsmere, la Loi sur la Maison Laurier (Laurier House), la Loi sur les résidences officielles, la Loi sur l'expropriation, la Loi sur les biens de surplus de la Couronne et la Loi sur les concessions de terres publiques. Les autorités taxatrices locales sont indemnisées pour les services rendus aux propriétés fédérales exonérées d'impôts, au moyen de subventions en remplacement d'impôts fonciers versées en vertu des Lois de 1970 et de 1980 sur les subventions aux municipalités. Les mandats se rapportant aux activités de technologie, au Commissariat des incendies du Canada et à la planification d'urgence découlent, respectivement, de la Loi sur les travaux publics, du Règlement sur la prévention des incendies dans les propriétés du gouvernement et du Décret sur la planification d'urgence (CP 1981).

### 3. Objectif du Programme

Ce Programme a pour objectif de fournir au gouvernement les services de soutien requis pour qu'il puisse s'acquitter de ses responsabilités de contrôle et de gestion des biens immobiliers dans les domaines suivants: gestion foncière fédérale, technologie du design, de la construction et de l'immobilier, prévention des incendies, préparatifs d'urgence, projets spéciaux, versement de subventions en remplacement d'impôts aux autorités taxatrices locales et paiements aux sociétés d'État relevant de Travaux publics Canada.

## 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Le Programme consiste en sept activités, comme l'illustre le tableau 2.

**Tableau 2: Structure des activités**

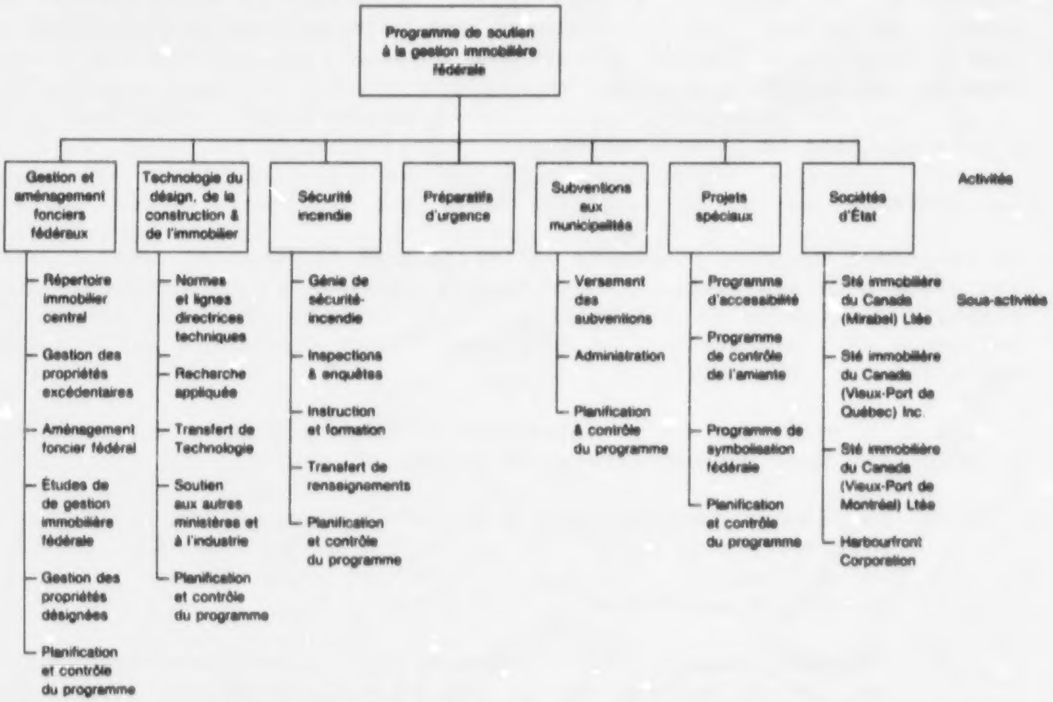


**Organisation:** Plusieurs gestionnaires sont chargés de produire des résultats quand aux diverses activités de ce Programme. Le tableau 3 indique les rapports qui existent entre l'organisation et la structure des activités présentée ci-dessus, ainsi qu'une ventilation des ressources pour 1985-1986.

**Tableau 3: Ressources par organisation et activité (en milliers de dollars), 1985-1986**

| | Gestion et aménagement fonciers fédéraux | | Technologie du design, de la construction et de l'immobilier | | Sécurité-Incendie | | Préparatifs d'urgence | | Subventions aux municipalités | | Projets spéciaux | | Sociétés de l'État | | Total | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| SMA, Design et construction | | | 6 257 | 2 | | | | | | | | | | | 6 257 | 2 |
| SMA, Immobilier | 50 | 1 | | | | | | | 61 | 1 | | | 17 515 | | 17 626 | 2 |
| Secrétaire général | | | | | | | 1 104 | 20 | | | | | | | 1 104 | 20 |
| SMA, Opérations | 53 889 | 1 | | | 3 204 | 55 | | | 287 910 | 1 | 4 404 | 2 | | | 349 407 | 59 |
| Commissaire des incendies du Canada | | | | | 821 | 14 | | | | | | | | | 821 | 14 |
| | 53 939 | 2 | 6 257 | 2 | 4 025 | 69 | 1 104 | 20 | 287 971 | 2 | 4 404 | 2 | 17 515 | | 375 215 | 97 |



65

**Structure de financement:** Ce Programme est financé par sept crédits annuels et deux crédits statutaires. Les coûts des années-personnes et du personnel de gestion requis pour diriger et contrôler le Programme et pour assurer la réalisation des objectifs et des résultats sont affectés à la sous-activité Planification et contrôle du programme de chaque activité. Sauf pour les activités Sécurité-incendie et Préparatifs d'urgence, le personnel professionnel, technique et opérationnel est fourni, au besoin par le Programme des services, et les salaires et contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés visés sont imputés aux activités appropriées.

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Ce Programme comprend plusieurs activités très différentes, dont chacune contribue à la réalisation des objectifs généraux du gouvernement et se rapporte au domaine de l'immobilier. Les facteurs suivants auront une influence déterminante sur le Programme et les ressources qui y seront affectées en 1985-1986:

- La politique de restrictions du gouvernement a une incidence sur tous les secteurs du Programme.
- Un élément important des activités visées par ce Programme ne fait pas partie intégrante des activités du Ministère, mais est exécuté par des sociétés d'État qui sont assujetties à des directives particulières du Cabinet.
- L'élément majeur de ce Programme est le versement aux municipalités de subventions en remplacement d'impôts. Comme ces paiements sont purement statutaires et dépendent de la valeur des propriétés et des taux d'impôt des diverses autorités taxatrices, le montant réel des dépenses peut différer du prévu, à cause de l'influence de ces facteurs qui échappent au contrôle du Ministère.

### 2. Initiatives

Voici les principales initiatives en cours qui auront une incidence sur les ressources du Programme:

- **Restrictions:** Dans le cadre des mesures découlant de l'examen des dépenses et des programmes du gouvernement, un effort marqué est fait en vue de tirer des recettes supplémentaires de l'aliénation de biens fédéraux excédentaires, et on prévoit d'obtenir ainsi 27,2 millions de dollars. En outre, il y aura réduction des fonds affectés à un certain nombre de projets et des coûts d'exploitation des propriétés excédentaires.

- **Réaménagement et revitalisation de propriétés fédérales:** Un certain nombre de propriétés fédérales sont en train d'être réaménagées. De plus, des contributions seront versées à plusieurs municipalités en vue d'activités semblables, aux termes d'ententes de développement économique et régional.

### 3. Efficacité du Programme

Ce Programme comprend sept composantes, qui se rapportent toutes aux biens immobiliers du gouvernement. Toutefois, chacune est une entité distincte ayant des objectifs particuliers, de sorte qu'on ne peut présenter des indicateurs globaux de l'efficacité du Programme. C'est pourquoi des indicateurs des résultats sont présentés pour chaque activité seulement.

**Section II**
**Analyse par activité**

## A. Gestion et aménagement fonciers fédéraux

**Objectif**

Fournir des services consultatifs et des services de mise en oeuvre à l'appui de la gestion des terres et des biens fédéraux, et verser des contributions à l'appui de projets de développement réalisés en vertu d'ententes de développement économique et régional.

**État récapitulatif des ressources**

Cette activité représente 14,4 % des dépenses du Programme en 1985-1986.

**Tableau 4: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Répertoire immobilier central | 358 | - | 350 | - | | |
| Gestion des propriétés excédentaires | 4 038 | - | 4 325 | - | | |
| Études de gestion foncière fédérale | 861 | - | 770 | - | | |
| Aménagement foncier fédéral | 16 195 | - | 28 559 | - | | |
| Gestion des propriétés désignées | 32 387 | - | 33 475 | - | | |
| Planification et contrôle du Programme | 100 | 2 | 100 | 2 | | |
| | 53 939 | 2 | 67 579 | 2 | 84 944 | 2 |

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 37,1 millions de dollars, ce qui représente 69 % des dépenses de l'activité. Quant aux dépenses en capital, elles se chiffrent à 8,5 millions de dollars (16 % des dépenses de l'activité), dont 6 millions sont destinés à des projets de réaménagement réalisés le long du canal Welland (1 million de dollars) et à Trois-Rivières (5 millions de dollars). De plus, 8,2 millions de dollars (ou 15 % des dépenses) consistent en contributions versées à des municipalités aux termes d'ententes de développement économique et régional.

**Description**

Grâce à l'activité Gestion et aménagement fonciers fédéraux, le gouvernement bénéficie de services consultatifs et de services de mise en oeuvre qui contribuent à une meilleure gestion des terres et des biens fédéraux. Cette activité comprend les six sous-activités suivantes:

**Répertoire immobilier central:** Gestion du Répertoire immobilier central (RIC), qui est le répertoire de tous les biens immobiliers appartenant à l'État ou loués, en son nom, par tous les ministères et organismes fédéraux.

**Gestion des propriétés excédentaires:** Gestion et entretien de toutes les propriétés déclarées excédentaires par le Ministère ou par d'autres ministères, depuis le moment où elles sont déclarées excédentaires jusqu'au moment où elles sont aliénées.

**Aménagement des propriétés fédérales:** Activités liées à l'aménagement des propriétés excédentaires ou sous-utilisées, y compris la réalisation d'études et l'établissement de plans. Il peut en outre s'agir de fournir les fonds nécessaires à la réalisation des objectifs de la Politique de gestion foncière fédérale et de verser des contributions aux municipalités et aux provinces, en vertu d'ententes de développement économique et régional.

**Études de gestion foncière fédérale:** Activités liées au soutien du Comité consultatif du Conseil du Trésor sur la gestion foncière fédérale (CCCT/GFF) et, plus précisément, réalisation d'études de l'utilisation du sol et des incidences socio-économiques liées à l'acquisition, à l'aliénation et à la réutilisation de propriétés. Les résultats de ces études sont présentés sous forme de Dossiers urbains ou de rapports d'examens de la gestion foncière fédérale.

**Gestion des propriétés désignées:** Acquisition, exploitation et entretien des propriétés que le gouvernement désigne comme devant être financées par des crédits autres que ceux du Programme du logement ou d'autres ministères, comme les résidences officielles, Goose Bay, etc.

**Planification et contrôle du Programme:** Direction du Programme et services de gestion directement liés à l'activité.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

La section suivante décrit les résultats attendus de chaque sous-activité en 1985-1986, ainsi que les ressources requises.

**Répertoire immobilier central:** Le résultat attendu de cet élément est un répertoire immobilier central qui soit complet, exact et à jour. On estime que 97% des terres dont le gouvernement fédéral est propriétaire ou locataire figurent au répertoire (environ 20 millions d'hectares). On prévoit que 15 000 modifications seront apportées au répertoire en 1985-1986. En 1984-1985, 15 000 modifications ont été traitées. En 1983-1984, 16 040 modifications ont été traitées.

**Aménagement des propriétés fédérales:** Le tableau suivant indique le nombre de propriétés devant être réaménagées à des fins fédérales ou non fédérales, ainsi que le produit escompté de l'aliénation de propriétés fédérales.

**Tableau 5: Rendement de l'aménagement des propriétés fédérales**

| | 1985-1986 | 1984-1985 |
|---|---|---|
| Nombre de propriétés à réaménager | 5 | 6 |
| Produit de l'aliénations de propriétés fédérales (en milliers de dollars) | 32 000 | 7 100 |

De plus, en 1985-1986, des paiements seront versés pour des projets réalisés dans les villes de Sault-Sainte-Marie (4,6 millions de dollars), Moncton (2,9 millions de dollars) et Dartmouth (1,1 million de dollars), au titre d'ententes auxiliaires conclues en vertu d'ententes de développement économique et régional.

**Gestion des propriétés désignées:** Le tableau suivant énumère les principales propriétés désignées qui seront gérées et le coût de chacune d'entre elles.

**Tableau 6: Coût des propriétés désignées (en milliers de dollars)**

| | 1985-1986 | 1984-1985 |
|---|---|---|
| Goose Bay | 21 489 | 22 221 |
| Édifices et terrains du Parlement | 5 182 | 5 350 |
| Résidences officielles | 3 096 | 3 196 |
| Centre commémoratif Clark (RA) | 730 | 754 |
| Autres | 1 890 | 1 954 |
| Total | 32 387 | 33 475 |

## B. Technologie du design, de la construction et de l'immobilier

### Objectif

Effectuer des recherches, élaborer des normes, diffuser de l'information et fournir des services de soutien à la mise en oeuvre relativement à des améliorations techniques se rapportant au design, à la construction, à l'entretien et au fonctionnement de biens immobiliers.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente 1,6 % des dépenses du Programme en 1985-1986.

**Tableau 7: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Normes et lignes directrices techniques | 1 128 | - | 1 135 | - | | |
| Transfert de technologie | | | | | | |
| Recherche appliquée | 3 735 | - | 4 078 | - | | |
| Soutien aux autres ministères et à l'industrie | 757 | - | 756 | - | | |
| Planification et contrôle du Programme | 637 | 2 | 600 | 2 | | |
| | 6 257 | 2 | 6 569 | 2 | 5 308 | 2 |

Sur les dépenses totales, 2,1 millions de dollars représentent le coût des services fournis par le Programme des services.

### Description

Au moyen de cette activité, le Ministère assure des services professionnels et techniques de consultation, de recherche et de soutien à ses diverses activités et à un grand nombre de clients du gouvernement, en ce qui a trait au design, à la construction, à l'entretien et au fonctionnement de biens immobiliers. Cette activité se compose des cinq sous-activités suivantes:

**Normes et lignes directrices techniques:** Élaboration de normes, de codes, de spécifications, de lignes directrices et de politiques dans des secteurs technologiques particuliers.

**Recherche appliquée:** Élaboration, démonstration ou évaluation d'innovations ou de procédés techniques, en vue de leur application et de leur utilisation.

**Transfert de technologie:** Collecte et organisation des résultats de travaux de recherche, pour les mettre à la disposition du secteur privé et pour contribuer à leur diffusion, à leur application et à leur utilisation.

**Soutien aux autres ministères et à l'industrie:** Prestation de services de consultation et d'autres services à l'appui de l'industrie de la construction du Canada.

**Planification et contrôle du programme:** Gestion et administration des ressources technologiques.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Cette activité, axée surtout sur la recherche, est organisée en fonction de projets distincts. Les résultats attendus et les ressources requises pour chaque projet sont décrits au tableau 8.

**Tableau 8: Projets de technologie 1985-1986**

| Projet | Ressources (en milliers de dollars) | Résultats généraux attendus* |
|---|---|---|
| Projets de recherche - développement réalisés en collaboration avec EMR dans le domaine de l'énergie | 1 804 | |

*Qualité de l'air en milieu ambiant - Déterminer les effets du dégazage sur la qualité de l'air et prévenir les problèmes connexes en appliquant au design les connaissances acquises dans ce domaine. Simplifier les techniques du gaz traceur applicables aux grands immeubles de façon qu'elles soient adoptées par l'ensemble de l'industrie de la construction. Élaborer des méthodes éprouvées et sûres pour vérifier la qualité de l'air dans les grands immeubles.

Design et analyse - Fournir aux ingénieurs et aux architectes des instruments d'Analyse des systèmes énergétiques des bâtiments (A.S.E.B.) pour encourager les efforts visant à économiser l'énergie et à en optimiser l'utilisation dans tous les types d'immeubles commerciaux, administratifs et industriels, à bâtir ou déjà construits. Développer les compétences canadiennes dans le domaine de l'utilisation et de l'application d'instruments informatiques d'analyse énergétique.

Chauffage et refroidissement - Supprimer les obstacles technologiques à la commercialisation du stockage intersaisonnier d'énergie dans les nappes aquifères et du stockage d'énergie en chaleur latente utilisant de la glace, en effectuant des expériences et des essais pratiques en grandeur réelle sur des systèmes d'immeubles en place. Contrôler et évaluer les essais pratiques pendant plusieurs années et en diffuser les résultats. Organiser au Canada, en septembre 1985, une conférence internationale sur le stockage d'énergie en vue d'évaluer les progrès réalisés dans ce domaine et de définir des objectifs pour l'avenir. Entretenir la coopération internationale en participant aux projets de l'Agence internationale de l'énergie* ou à des échanges internationaux, par exemple avec la Chine et la Suède.

Opérations - Évaluer les systèmes centraux de contrôle et les systèmes de gestion de l'énergie installés dans les immeubles de T.P.C., pour déterminer leur rendement économique, leur fiabilité de fonctionnement, leurs limites et leur compatibilité avec les capteurs et les activateurs. Acquérir, mettre à l'essai et évaluer des dispositifs de contrôle autonomes et décentralisés commandés par microprocesseurs, afin de déterminer l'éventail d'applications et l'efficience du rendement de ces dispositifs dans le but de les appliquer aux systèmes énergétiques des immeubles. Établir des modalités pour la sélection de systèmes centraux de contrôle et de systèmes de gestion de l'énergie, et contribuer à la formation efficace des gestionnaires et des préposés à l'exploitation des immeubles.

Éclairage - Définir et élaborer de nouvelles modalités en vue du design de systèmes d'éclairage fondés sur la performance visuelle. Élaborer de nouvelles techniques d'analyse et d'évaluation des systèmes d'éclairage en place, de façon à les rendre conformes à des critères de design fondés sur la performance visuelle.

## C. Sécurité-incendie

### Objectif

Assurer la prévention des incendies et effectuer les inspections et enquêtes voulues dans les propriétés appartenant au gouvernement fédéral ou contrôlés par celui-ci, et contribuer à l'enrichissement des connaissances en matière de prévention des incendies et à l'accroissement des compétences des organismes publics et privés oeuvrant dans ce domaine au Canada.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente 1,0 % des dépenses du Programme en 1985-1986.

**Tableau 9: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Techniques de sécurité-incendie | 932 | 16 | 848 | 16 | | |
| Inspections et enquêtes | 1 514 | 26 | 1 272 | 20 | | |
| Instruction et formation | 700 | 12 | 636 | 12 | | |
| Transfert de renseignements | 175 | 3 | 53 | 1 | | |
| Planification et contrôle du Programme | 704 | 12 | 742 | 14 | | |
| Total | 4 025 | 69 | 3 534 | 63 | 3 401 | 62 |

Sur les dépenses totales, 3,4 millions de dollars sont destinés aux traitements et aux contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, le reste consistant en dépenses de fonctionnement et en petits besoins en capital.

### Description

Le Commissariat des incendies du Canada est responsable de la sécurité-incendie dans toutes les propriétés appartenant au gouvernement du Canada ou louées par ce dernier, à l'exclusion des bases du MDN, des secteurs de lutte contre l'incendie en cas d'accident dans les aéroports du MDT, et des navires fédéraux. La juridiction du Commissaire des incendies s'étend à tous les ministères et organismes fédéraux et à toutes les sociétés d'État, sauf celles qui sont désignées aux fins d'exclusion.

Cette activité se compose des cinq sous-activités suivantes:

**Techniques de sécurité-incendie:** Examen et approbation des plans et devis des nouveaux immeubles et des modifications et ajouts aux immeubles existants, aux fins suivantes: enquêtes techniques de sécurité-incendie, inspection et prise en charge d'immeubles pendant et après l'achèvement des travaux de construction, et publication de normes techniques et de bulletins d'informations techniques en matière de sécurité-incendie.

**Inspections et enquêtes:** Inspections visant à déterminer la sécurité-incendie de propriétés ou de locaux occupés, enquêtes sur tous les incendies qui se produisent dans les propriétés fédérales et rédaction de rapports sur ces incendies.

**Instruction et formation:** Instruction et formation de tous les fonctionnaires fédéraux occupant des immeubles dont le gouvernement fédéral est propriétaire ou locataire, établissement de plans d'évacuation des immeubles en cas d'urgence-incendie et élaboration de matériel de formation destinés à des cours et à des colloques.

**Transfert de renseignements:** Compilation de données et de rapports statistiques sur les pertes causées par les incendies et participation à des comités provinciaux, nationaux et internationaux.

**Planification et contrôle du Programme:** Gestion et soutien administratif requis pour la direction, le contrôle et le soutien de cette activité.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les ressources de cette activité sont essentiellement consacrées à trois domaines: les inspections, l'examen des plans et devis et la formation.

En raison du peu de ressources dont il dispose, le Commissariat a élaboré un plan d'inspection pluriannuel afin de faire en sorte que tous les locaux soient inspectés à un moment donné. Le tableau 10 donne, pour chaque année, la superficie des locaux à inspecter.

Le tableau 11 indique le nombre prévu d'heures devant être consacrées à l'étude des plans et devis des nouveaux immeubles et des travaux de modification.

Enfin, le tableau 12 précise le nombre d'heures de séances de formation et d'information offertes par le Commissariat.

**Tableau 10: Supervicie des locaux à inspecter (en milliers de mètres carrés)**

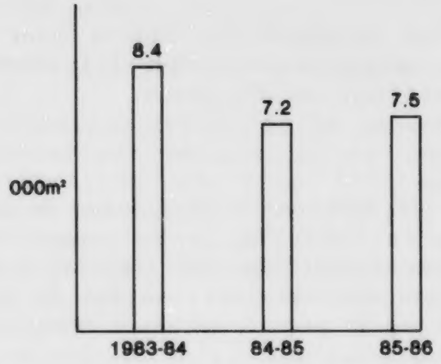


**Tableau 11: Temps consacré à l'examen des plans et devis (en heures)**

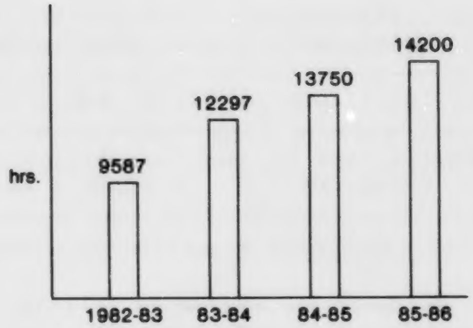


**Tableau 12: Durée des séances de formation (en milliers d'heures)**

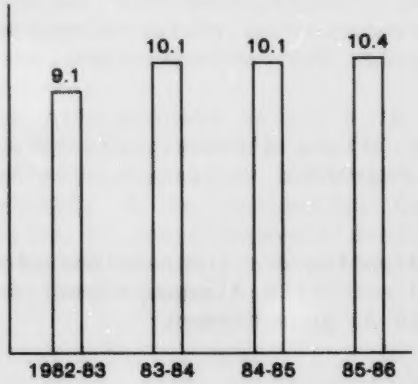

## D. Préparatifs d'urgence

### Objectif

Établir les plans et prendre les arrangements requis pour que le Ministère puisse s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en vertu du décret fédéral sur la planification d'urgence.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente 0,29 % des dépenses du Programme de soutien à la gestion immobilière fédérale en 1985-1986. Au cours de cette période, 13 années-personnes seront transférées de l'activité Services de gestion immobilière du Programme des services, en vue de mettre en oeuvre un programme fédéral coordonné de planification d'urgence.

**Tableau 13: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Préparatifs d'urgence | 1 104 | 20 | 447 | 7 | 382 | 7 |

### Description

Cette activité comprend les cinq fonctions suivantes:

- Élaboration et mise à jour de plans et de préparatifs pour la création et le fonctionnement d'une Régie nationale d'urgence pour la construction, chargée d'assurer le contrôle et la réglementation des ressources en génie et en construction de tout le Canada pendant les états d'urgence nationaux;
- Élaboration de plans et d'autres mesures afin de protéger la population contre les effets d'armes nucléaires en temps de guerre, incluant les retombées radioactives et les effets des autres armes;
- Planification et coordination des dispositions nécessaires à la création de centres d'activités d'urgence pour les besoins du Programme de continuité du gouvernement;

- Élaboration et mise à jour de plans d'intervention immédiate qui permettront au Ministère d'assumer ses responsabilités pendant les états d'urgence, en temps de guerre comme en temps de paix;

- Planification et gestion du programme.

La planification relève de la Direction des préparatifs d'urgence de l'Administration centrale et de chacun des six bureaux régionaux. L'Administration centrale s'occupe actuellement des activités nécessitant la participation des provinces et des municipalités et ce, en communiquant directement avec les provinces. Les plans et les activités portant sur des responsabilités précises dans les états d'urgence en temps de paix sont mis au point par les bureaux régionaux. Le public peut s'adresser directement à Ottawa pour obtenir des conseils et des renseignements sur les questions de protection de la population.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

L'orientation fondamentale de la planification d'urgence consiste à renforcer, dans les divers ministères fédéraux, les activités requises pour la planification des mesures à prendre dans tous les cas d'urgence qui pourraient se présenter en temps de guerre ou de paix.

Le travail a été divisé en plusieurs centaines de mesures distinctes dont la mise au point doit prendre cinq ans (de 1984 a 1989). Des ressources supplémentaires ont été accordées pour quatre ans seulement, soit de 1984 à 1988.

Les ressources actuellement autorisées serviront aux fins suivantes:

- Planifier et mettre sur pied une Régie nationale d'urgence pour la construction qui sera composée d'éléments fédéraux, provinciaux, municipaux et du secteur privé;

- Planifier et coordonner la création des centres d'activités d'urgence, notamment en donnant des conseils et des renseignements aux provinces et aux municipalités sur le design et la construction des centres municipaux d'activités d'urgence;

- Assurer la planification d'urgence générale relative aux dangers multiples, à l'évaluation des dommages, à l'aide aux provinces, à la protection de la population ainsi qu'aux conseils et renseignements destinés aux publics et portant sur des questions de protection, y compris l'établissement de normes et de plans.

La réalisation des principaux extrants du Programme national d'abris exigera non seulement la pleine collaboration des gouvernements provinciaux et territoriaux, mais aussi l'affectation de ressources importantes pour aider les provinces et les municipalités à entreprendre la planification nécessaire.

On insistera davantage sur la mise sur pied de la Régie nationale d'urgence pour la construction et sur le développement de meilleurs services de planification d'urgence au niveau régional.

On prévoit qu'en 1985-1986, 39 nouvelles unités de planification seront constituées; on disposera alors de 60 des 469 plans ou unités de planification qui doivent être établis conformément au plan quinquennal.

## E. Subventions aux municipalités

**Objectif**

Verser aux autorités taxatrices des subventions en remplacement d'impôts à l'égard des propriétés fédérales, conformément aux lois pertinentes.

**État récapitulatif des ressources**

Cette activité représente 76,7 % des dépenses du Programme pour 1985-1986.

**Tableau 14: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Versement des subventions | 286 000 | - | 258 000 | - | 231 067 | - |
| Administration | 1 850 | - | 1 785 | - | 2 078 | - |
| Planification et contrôle du Programme | 121 | 2 | 113 | 2 | 69 | 2 |
| | 287 971 | 2 | 259 898 | 2 | 233 214 | 2 |

Sur les dépenses totales de 1985-1986, 286 millions de dollars sont destinés à des versements de subventions à diverses autorités taxatrices, et 1,8 million à des imputations pour des services fournis par le Programme des services.

**Description**

Cette activité assure le financement et l'administration des subventions en remplacement d'impôts à l'égard des propriétés fédérales, que ces propriétés soient gérées par Travaux publics Canada ou par d'autres ministères et organismes. Elle se compose des trois sous-activités suivantes:

**Versement des subventions:** Total des paiements faits pendant l'année aux diverses autorités taxatrices, en vertu des dispositions de la Loi de 1980 sur les subventions aux municipalités et d'autres lois précédentes, pour les montants se rapportant aux années de taxation antérieures à 1981.



81

**Administration:** Frais de traitement des demandes de subvention, y compris la détermination de l'admissibilité des demandes, l'évaluation des propriétés en cause, le calcul des subventions, l'établissement des demandes de paiement et les versements provisoires ou définitifs. Ce service est fourni par l'activité Services de l'immobilier du Programme des services.

**Planification et contrôle du Programme:** Gestion et soutien administratif nécessaires à la planification, à la direction et au contrôle de cette activité.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Dans le cadre de cette activité, quelque 3 000 autorités taxatrices doivent toucher des paiements relatifs à 84 000 propriétés ou immeubles fédéraux. Le besoin global pour l'année correspond au total des montants versés aux autorités taxatrices.

Chaque paiement résulte d'une demande annuelle présentée par une autorité taxatrice locale. Le montant versé est fixé en tenant compte des éléments suivants: détermination ou confirmation de toutes les propriétés fédérales admissibles à l'intérieur de la juridiction de l'autorité taxatrice locale, admissibilité des droits d'occupation ou de location, valeur de chaque propriété (ou dimensions, pour l'impôt sur la longueur de façade ou sur la superficie), taux effectifs d'imposition et application des dispositions de la Loi et des règlements connexes. En 1985-1986, il est prévu que le total des paiements augmentera de 28,1 millions de dollars, en raison de l'inflation.

Les renseignements suivants ont pour objet de décrire la charge de travail de cette activité et de mesurer l'efficience et l'efficacité du traitement des demandes de subventions. En 1983-1984, 95 % des demandes ont donné lieu à des paiements provisoires ou définitifs dans un délai de 50 jours. L'objectif fixé consiste à porter ce pourcentage à 100 % en 1984-1985 et dans les années ultérieures.

**Tableau 15: Pourcentage des demandes réglées dans un délai de 50 jours**

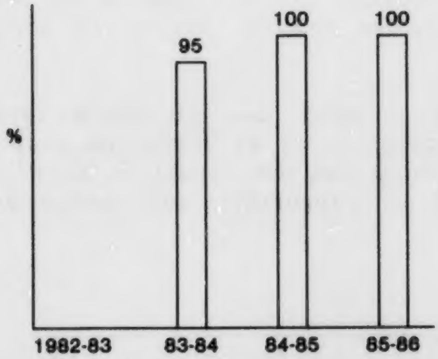

**Tableau 16: Coût d'administration et de contrôle par demande (en dollars)**

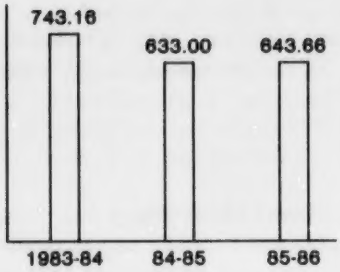

## F. Projets spéciaux

### Objectif

Réaliser, conformément aux directives reçues, des projets qui ont des incidences marquées sur le design, la construction, l'entretien ou le fonctionnement de biens immobiliers.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente 1,2 % des dépenses du Programme pour 1985-1986.

**Tableau 17: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Programme d'accessibilité | 3 002 | | 3 744 | | | |
| Lutte contre l'empoussière-ment par l'amiante | 100 | | 1 312 | | | |
| Programme de symbolisation fédérale | 1 212 | | 1 915 | | | |
| Planification et contrôle du Programme | 90 | 2 | 94 | 2 | | |
| | 4 404 | 2 | 7 065 | 2 | 19 389 | 2 |

En 1985-1986, 4,3 millions de dollars (ou 97 % des dépenses) sont destinés à des dépenses en capital, comparativement à 6,5 millions de dollars (ou 94 %) en 1984-1985.

### Description

Cette activité consiste en des projets de nature spécialisée ou unique qui ont des incidences marquées sur le design, la construction, l'entretien ou le fonctionnement de biens immobiliers. En général, ces projets sont d'origine extérieure au Ministère, font l'objet d'une certaine publicité et sont imprévisibles du point de vue de la planification et de la fourniture de ressources. Cette activité comprend actuellement les projets suivants:

**Programme d'accessibilité:** Application de la nouvelle norme d'aménagement pour accès facile, visant à rendre les immeubles accessibles aux personnes handicapées. Ce programme est en voie de réalisation depuis 1981, et l'on s'attend à ce qu'il soit achevé en 1985-1986.

**Programme de lutte contre l'empoussièrement par l'amiante:** Enlèvement et contrôle de l'amiante dans les installations appartenant à l'État, afin d'assurer la sécurité des occupants des immeubles isolés à l'amiante appliqué par pulvérisation.

**Programme de symbolisation fédérale:** Amélioration des panneaux servant à identifier les installations fédérales, afin de favoriser l'accès du public aux services du gouvernement. Il s'agit d'un programme de quatre ans visant à remettre à neuf la signalisation. Il consiste en quatre grandes phases, depuis la signalisation principale dans les installations importantes jusqu'à la signalisation opérationnelle à l'intention des clients.

**Planification et contrôle du Programme:** Gestion et soutien administratif requis pour planifier, diriger et contrôler cette activité.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les résultats escomptés et les ressources requises sont déterminés pour chacun des projets et pour toute leur durée d'exécution. Le meilleur moyen de mesurer le succès de ces projets consiste à comparer les réalisations aux résultats prévus. Le tableau 18 indique les résultats escomptés pour chacun de ces projets.

**Tableau 18: Détails des projets spéciaux**

| Sous-activité | Ressources (en milliers de dollars) 1985-1986 | Extrant global | Détails particuliers 1985-1986 |
|---|---|---|---|
| Programme d'accessibilité | 3 002 | Faciliter l'accès de tous les immeubles publics | Achever les améliorations aux immeubles dont l'État est propriétaire ou locataire |
| Lutte contre l'empoussièrement par l'amiante | 100 | Enlèvement et contrôle de l'amiante dans les immeubles appartenant à l'État | Achever l'enlèvement de l'amiante dans plusieurs immeubles |
| Programme de symbolisation fédérale | 1 212 | Nouvelle signalisation dans les immeubles à occupation multiple, pour réaliser les objectifs fédéraux d'image visuelle | Achever les phases précédentes et la phase III, i.e. l'amélioration de la signalisation d'usage courant (tableaux indicateurs, panneaux de direction, etc.) |

## G. Sociétés d'État

**Objectif**

Effectuer des paiements à certaines sociétés d'État en vertu de conventions approuvées par le gouverneur général en conseil.

**État récapitulatif des ressources**

Cette activité représente 4,7 % des dépenses du Programme en 1985-1986.

**Tableau 19: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| Société immobilière du Canada | | | |
| (Mirabel) Ltée | 7 652 | 9 543 | 11 228 |
| (Le Vieux-Port de Québec) Inc. | 2 294 | 28 622 | 32 534 |
| (Le Vieux-Port de Montréal) Ltée | 1 477 | 31 614 | 12 640 |
| Harbourfront Corporation | 6 092 | 20 825 | 12 891 |
| | 17 515 | 90 604 | 69 293 |

Les montants versés aux diverses sociétés comprennent des fonds destinés à un certain nombre de projets d'immobilisations qui font partie du Programme des projets spéciaux de relance du gouvernement. En 1985-1986, 2,9 millions de dollars ont été prévus pour ce programme, contre 42,9 millions en 1984-1985.

**Description et justification des ressources**

Cette activité permet d'effectuer des paiements aux diverses sociétés, dont trois sont des filiales de la Société immobilière du Canada.

La gestion de chaque société est sous la direction d'un conseil d'administration et de dirigeants qui relèvent du Ministre. Des cadres supérieurs du ministère des Travaux publics font partie de ces conseils d'administration: le sous-ministre des Travaux publics dans le cas de la Harbourfront Corporation, le sous-ministre adjoint, Immobilier dans le cas de la société du Vieux-Port de Montréal, et le directeur général des Services de l'immobilier dans le cas de la société du Vieux-Port de Québec. Quant à la Société immobilière du Canada (Mirabel) Ltée, son conseil d'administration est formé de cadres supérieurs du Ministère. La responsabilité du Ministère consiste à donner des conseils au Ministre selon les besoins et à effectuer les paiements requis en vertu des conventions concues avec chaque société et du libellé des divers crédits visés.

On trouvera ci-après une bref exposé des principaux objectifs de chaque société et un état récapitulatif des paiements faits à chacune. Comme une partie des paiements est destinée à de grands projets d'immobilisations, les détails de chaque projet sont fournis au tableau 28, page 4-43.

**La Société immobilière du Canada (Mirabel) Ltée** est chargée d'administrer et d'exploiter les terres périphériques de l'aéroport international de Mirabel (Québec) et d'aliéner certaines de ces terres, tout en assurant une vie normale à la population locale ainsi que la protection requise pour le fonctionnement de l'aéroport.

On trouvera ci-dessous un état financier récapitulatif des activités de la Société pour 1985-1986 et 1984-1985.

**Tableau 20: Société immobilière du Canada (Mirabel) Ltée État récapitulatif des dépenses en milliers de dollars)**

| | **Budget des dépenses** 1985-1986 | **Prévu** 1984-1985 |
|---|---|---|
| Frais de fonctionnement | 6 282 | 7 988 |
| Dépenses en capital | 1 370 | 1 555 |
| Paiements du gouvernement | 7 652 | 9 543 |
| Années-personnes projetées | 98 | 98 |

**La Société immobilière du Canada (Le Vieux-Port de Québec) Inc** a été constituée en 1981 comme filiale de la Société immobilière du Canada Limitée, société d'État. Cette filiale est chargée:

- de mettre en oeuvre le plan directeur d'aménagement du Vieux-Port de Québec;

- d'administrer, de gérer, de promouvoir et d'exploiter le terrain et ses aménagements;

- de contribuer au développement économique du secteur, grâce à la création de centres administratifs, à l'établissement de nouveaux commerces et entreprises et à la mise en place d'installations touristiques et de loisirs; et

- de conserver la valeur patrimoniale du secteur, grâce à la promotion de ce lieu historique et à la rénovation des édifices du patrimoine.

**Tableau 21: Société immobilière du Canada (Vieux-Port de Québec) Inc. État récapitulatif des dépenses (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 |
|---|---|---|
| Frais de fonctionnement | 2 154 | 6 316 |
| Dépenses en capital | 140 | 22 306 |
| Paiements du gouvernement | 2 294 | 28 622 |
| Années-personnes projetées | 80 | 80 |

**La Société Immobilière du Canada (Le Vieux-Port de Montréal) Ltée** a été constituée en 1981 comme filiale de la Société immobilière du Canada Limitée, société d'État. Cette filiale a pour mandat:

- d'aménager les terrains du Vieux-Port et d'en promouvoir l'aménagement, en mettant en place l'infrastructure, l'équipement et les services nécessaires;

- d'investir dans le réaménagement ou la construction d'immeubles générateurs de recettes;

- de conclure des accords visant à encourager le secteur privé à investir dans l'aménagement;

- de conclure des accords avec d'autres niveaux d'administration publique concernant la fourniture d'autres fonds publics; et

- d'administrer, de gérer et d'entretenir la propriété de l'État.

**Tableau 22: Société immobilière du Canada (Le Vieux-Port de Montréal) Ltée État récapitulatif des dépenses (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 |
|---|---|---|
| Frais de fonctionnement | 1 477 | 2 225 |
| Dépenses en capital | — | 29 389 |
| Paiements du gouvernement | 1 477 | 31 614 |
| Années-personnes projetées | 23 | 23 |

La Harbourfront Corporation est chargée de réaménager un emplacement de 90 acres dans la zone portuaire de Toronto, pour permettre au public d'y accéder plus facilement et de mieux l'utiliser et pour en optimiser l'aménagement commercial et résidentiel. Cette société est censée réaliser, à la longue, suffisamment de recettes pour n'avoir plus à dépendre du gouvernement fédéral. On s'attend à ce que l'accroissement des recettes permette d'offrir un centre culturel et récréatif autonome, à l'usage du grand public. Les paiements faits à la société sont destinés à couvrir ses frais de fonctionnement et ses dépenses en capital.

**Tableau 23: Harbourfront Corporation État récapitulatif des dépenses (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 |
|---|---|---|
| Frais de fonctionnement | 10 018 | 9 130 |
| Recettes de fonctionnement et de réaménagement | (9 313) | (8 808) |
| Surplus d'années précédentes | (499) | (4 178) |
| Frais de fonctionnement nets | 206 | (3 856) |
| Dépenses en capital | 5 886 | 24 681 |
| Paiements du gouvernement | 6 092 | 20 825 |
| Années-personnes projetées | 130 | 130 |

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

**Tableau 24: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 4 223 | 3 275 | 3 042 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 591 | 425 | 395 |
| Autres frais touchant le personnel | 3 | 3 | 3 |
| | 4 817 | 3 703 | 3 440 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 1 990 | 1 998 | 2 253 |
| Information | 281 | 235 | 291 |
| Services achetés au Programme des services | 20 363 | 19 569 | 17 185 |
| Autres services professionnels et spéciaux - autres | 6 446 | 7 257 | 7 617 |
| Location | 103 | 108 | 2 208 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 6 103 | 6 888 | 13 447 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 10 175 | 11 073 | 12 292 |
| Paiements aux sociétés d'État | 17 515 | 90 604 | 69 293 |
| Toutes autres dépenses | 241 | 255 | 354 |
| | 63 217 | 137 987 | 124 940 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 68 034 | 141 690 | 128 380 |
| Dépenses en capital | 12 888 | 18 554 | 39 057 |
| Paiements de transfert | 294 293 | 275 452 | 248 494 |
| Dépenses totales | 375 215 | 435 696 | 415 931 |



91

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 25: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| **Gestion** | 6 | 5 | 5 | 50 350-96 300 | 63 653 |
| **Scientifique et professionnelle** | | | | | |
| Génie et arpentage | 21 | 15 | 15 | 23 306-76 130 | 50 203 |
| **Administration et service extérieur** | | | | | |
| Services administratifs | 24 | 21 | 20 | 13 912-57 987 | 39 764 |
| des programmes | 9 | 4 | 4 | 13 912-57 987 | 38 640 |
| **Administration technique** | | | | | |
| Soutien technologique et scientifique | 28 | 23 | 23 | 14 041-50 866 | 39 727 |
| Techniciens divers | 4 | 4 | 4 | 12 635-55 682 | 38 355 |
| Autres | 1 | 1 | 1 | | - |
| **Soutien administratif** | | | | | |
| Commis aux écritures et aux règlements | 2 | 2 | 2 | 12 932-31 743 | 23 586 |
| Secrétariat, sténographie et dactylographie | 2 | 3 | 3 | 12 636-31 946 | 21 720 |

**Nota:** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle des traitements de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une années à l'autre.

### 3. Imputations internes

La majorité des employés du Ministère relèvent du Programme des services. Le Programme de soutien à la gestion immobilière fédérale, comme les autres ministères, est considéré comme un "client" du Programme des services (selon la définition de la Politique des services communs du Conseil du Trésor), qui achète les services dont il a besoin et en rembourse les coûts directs au Programme des services. Le tableau suivant indique le total des frais par activité et le nombre approximatif d'années-personnes utilisées pour la prestation de services.

**Tableau 26: Imputations internes (en milliers de dollars) et nombre approximatif d'années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | |
|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P |
| Gestion et aménagement fonciers fédéraux | 16 316 | 473 | 15 683 | 473 |
| Technologie du design, de la construction et de l'immobilier | 2 076 | 44 | 1 995 | 44 |
| Subventions aux municipalités | 1 492 | 35 | 1 433 | 35 |
| Projets spéciaux | 479 | 11 | 458 | 11 |
| | 20 363 | 563 | 19 569 | 563 |

4. **Dépenses en capital**

**Le tableau 27 donne un aperçu des dépenses en capital du Programme par activité.**

**Tableau 27: État récapitulatif des dépenses en capital par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Gestion et aménagement fonciers fédéraux | 8 512 | 11 933 | 29 000 |
| Technologie du design, de la construction et de l'immobilier | 50 | 50 | 719 |
| Sécurité-incendie | 21 | 19 | 37 |
| Préparatifs d'urgence | - | - | 3 |
| Subventions aux municipalités | 40 | 37 | 16 |
| Projets spéciaux | 4 265 | 6 515 | 9 282 |
| | 12 888 | 18 554 | 39 057 |
| Sociétés d'État | 7 621 | 74 075 | 52 827 |
| | 20 509 | 92 214 | 91 523 |

Le tableau 28 énumère les grands projets d'immobilisations inclus dans le programme.

**Tableau 28: Grands projets d'immobilisations (en milliers de dollars)**

| Travaux par activité | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Budget des dépenses 1985-1986 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| **Gestion et aménagement fonciers fédéraux** | | | | | |
| QUÉBEC | | | | | |
| Trois-Rivières - Réaménagements | - | 8 000 | 3 030 | 4 970 | - |
| ONTARIO | | | | | |
| Canal Welland - Réaménagement | 5 300 | 4 500 | 3 300 | 1 200 | - |
| Ottawa - Colline du Parlement Consolidation des versants | 4 262 | 2 948 | 702 | 830 | 1 416 |
| DIVERSES PROVINCES | | | | | |
| Propriétés désignées - Améliorations mineures | - | 7 512 | 4 000 | 1 512 | 2 000 |
| **Projets spéciaux** | | | | | |
| Programme de symbolisation fédérale | - | 1 070 | - | 1 070 | - |
| Aménagement pour accès facile | - | 2 680 | - | 2 680 | - |
| Elèvement de l'amiante | - | 100 | - | 100 | - |
| **Sociétés d'État** | | | | | |
| HARBOURFRONT CORPORATION | | | | | |
| Promenade Water's Edge - (phase I) et aire ouverte au public (phase finale) - Construction | 1 768 | 1 768 | 1 250 | 518 | - |
| Pont et chaussée de la rue Peter - Construction | 2 367 | 2 367 | 1 837 | 530 | - |
| Centre des arts - Construction d'une galerie d'art, d'une salle de récital et d'installations auxiliaires | 2 500 | 2 500 | 2 000 | 500 | - |
| Jetée du quai Spadina - Construction | 5 123 | 5 123 | 4 060 | 1 063 | - |



95

## 5. Paiements de transfert

**Tableau 29: Paiements de transfert (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Subventions | | | |
| Sécurité-incendie | | | |
| Comité canadien conjoint de publicité relative à la prévention des incendies | 10 | 10 | 10 |
| Association canadienne des chefs de pompiers | 25 | 25 | 25 |
| Subventions aux municipalités | | | |
| Subventions aux municipalités et autres autorités taxatrices | 286 000 | 258 000 | 231 067 |
| Total des subventions | 286 035 | 258 035 | 231 102 |
| Contributions | | | |
| Gestion et aménagement fonciers fédéraux | | | |
| Contributions à des organismes provinciaux et à des particuliers pour des initiatives de développement entreprises selon les ententes-cadres de développement et les ententes auxiliaires en vue d'apporter un rajustement économique et socio-économique | 8 246 | 17 405 | 17 392 |
| Technologie du design, de la construction et de l'immobilier | | | |
| Association canadienne de normalisation | 12 | 12 | |
| Total des contributions | 8 258 | 17 417 | 17 392 |
| Total des paiements de transfert | 294 293 | 275 452 | 248 494 |

## B. Analyse des coûts

### 1. Coût net du Programme

Le Budget des dépenses de 1985-1986 du Programme de soutien à la gestion immobilière fédérale comprend les dépenses à imputer aux crédits du Programme. D'autres postes de dépenses, par exemple les services fournis gratuitement par d'autres ministères et les rentrées portées en recettes non fiscales, doivent être inclus pour établir le coût de fonctionnement global du Programme.

**Tableau 30: Coût net du Programme (en milliers de dollars)**

| | Budget principal 1985-1986 | Plus Autres coûts | Coût total | Moins recettes* | **Total coût net 1985-1986** | Total coût net 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Gestion et aménagement fonciers fédéraux | 53 939 | 9 | 53 948 | 32 000 | **21 948** | 60 482 |
| Technologie du design, de la construction et de l'immobilier | 6 257 | 9 | 6 266 | | **6 266** | 6 569 |
| Sécurité-incendie | 4 025 | 295 | 4 320 | | **4 320** | 3 534 |
| Préparatifs d'urgence | 1 104 | 86 | 1 190 | | **1 190** | 470 |
| Subventions aux municipalités | 287 971 | 9 | 287 980 | 17 000 | **270 980** | 242 898 |
| Projets spéciaux | 4 404 | 9 | 4 413 | | **4 413** | 7 076 |
| Sociétés de l'État | 17 515 | | 17 515 | 37 608 | **(20 093)** | 80 827 |
| | 375 215 | 417 | 375 632 | 86 608 | **289 024** | 401 856 |

* Y compris 17 millions de dollars provenant du fonds renouvelable des aéroports (Transports Canada) pour le paiement de subventions en remplacement d'impôts aux municipalités et autres autorités taxatrices, et 32 millions de dollars devant constituer le produit de l'aliénation de proprétés excédentaires.

**Plan de dépenses**
**Programme du transport maritime**
**et des travaux connexes de génie**

**1985-1986**

## Table des matières

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 5-4

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Points saillants 5-6
B. État financier récapitulatif par activité 5-7
C. Données de base
 1. Introduction 5-8
 2. Mandat légal 5-8
 3. Objectif du Programme 5-8
 4. Plan d'exécution du Programme 5-8
D. Perspective de planification
 1. Contexte 5-10
 2. Initiatives 5-10

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Écluses et barrages 5-11
B. Bassins de radoub 5-13
C. Planification et contrôle du Programme 5-15

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
 1. Dépenses par article 5-16
 2. Dépenses en personnel 5-17
 3. Imputations internes 5-17
 4. Dépenses en capital 5-18
 5. Paiements de transfert 5-19

B. Analyse des coûts 5-19



5101

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

## Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $12,193,000 afin de financer le Programme du transport maritime et des travaux connexes de génie en 1985-1986. Les autres dépenses, évaluées à $221,000 pour les subventions à l'égard de bassins de radoub et pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

## Besoins financiers par autorisation

| Crédits (en milliers de dollars) | | Budget principal 1985-1986 | Budget principal 1984-1985* |
|---|---|---|---|
| | **Programme du transport maritime et des travaux connexes de génie** | | |
| 55 | Dépenses du Programme | 12,193 | 5,754 |
| (S) | Subvention à l'égard de bassins de radoub | 180 | 180 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 41 | 36 |
| | Poste non requis | | |
| | Dépenses en capital | | 8,260 |
| | **Total du Programme** | 12,414 | 14,230 |

*Une nouvelle structure des programmes et des crédits est mise en oeuvre en 1985-1986 (les montants de 1984-1985 ont été rajustés en fonction de la structure révisée).

## Crédits - Libellés et montants

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Programme du transport maritime et des travaux connexes de génie** | |
| 55 | Transport maritime et travaux connexes de génie - Dépenses du Programme, y compris des dépenses pour des travaux sur des propriétés autres que fédérales | 12,193,000 |

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Programme par activité**

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | | Budget* principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire Fonctionnement | Dépenses en capital | Paiements de transfert | Total | |
| Écluses et barrages | | 1,359 | 1,053 | | 2,412 | 2,193 |
| Bassins de radoub | | 5,590 | 3,886 | 180 | 9,656 | 11,712 |
| Planification et contrôle du Programme | 5 | 346 | | | 346 | 325 |
| | 5 | 7,295 | 4,939 | 180 | 12,414 | 14,230 |

*Une nouvelle structure des programmes et des activités est mise en oeuvre en 1985-1986 (les montants de 1984-1985 ont été rajustés en fonction de la structure révisée).



5193

**Section I**
**Aperçu du Programme**

**A. Points saillants**

Pour 1985-1986, le Programme du transport maritime et des travaux connexes de génie vise les objectifs suivants:

- assurer le fonctionnement et l'entretien des écluses et barrages actuels en limitant les coûts de fonctionnement à la moyenne des cinq dernières années; (voir page 5-12);
- achever les travaux d'amélioration du bassin de radoub d'Esquimalt (voir page 5-13);
- maintenir à 75 % le taux d'occupation global des bassins de radoub appartenant à l'État (voir page 5-14).

## B. État financier récapitulatif par activité

**Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Écluses et barrages | 2 412 | 2 193 | 219 | 5-11 |
| Bassins de radoub | 9 656 | 11 712 | (2 056) | 5-13 |
| Planification et contrôle du Programme | 346 | 325 | 21 | 5-15 |
| | 12 414 | 14 230 | (1 816) | |
| Années-personnes | 5 | 5 | - | |

**Explication de la différence:** Les dépenses de 12,4 millions de dollars prévues pour 1985-1986 sont inférieures d'environ 1,8 million (ou 12 %) aux dépenses prévues pour 1984-1985. Cette diminution est essentiellement attribuable à:

- la réduction des dépenses en capital relatives aux bassins de radoub de Lauzon (1,2 million de dollars) et d'Esquimalt (2,2 millions de dollars); (3,4 millions de dollars)
- l'accroissement des charges de fonctionnement découlant des grands travaux de réparation requis pour les murs des quais des bassins de radoub de Lauzon; 1,4 million de dollars
- l'établissement des coûts de fonctionnement, qui prévoyait des hausses de prix. 0,2 million de dollars

**Explication des prévisions pour 1984-1985:** La prévision de 1984-1985 (qui est fondée sur les données dont la direction disposait au 31 octobre 1984) est inchangée par rapport à la prévision de 14,2 millions de dollars qui figurait dans le Budget des dépenses principal de 1984-1985. (Extraits de la Partie II du Budget des dépenses, page 5-4.)



05

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Programme du transport maritime a pour objet la fourniture de certains barrages, écluses et bassins de radoub directement destinés à des utilisateurs des secteurs public et privé, et il vise notamment l'entretien et le fonctionnement de ces installations.

### 2. Mandat légal

Aux termes de l'alinéa 9(1)a) de la Loi sur les travaux publics, le Ministre est responsable de la gestion "de la construction et de la réparation des barrages, des usines hydrauliques... et ouvrages ayant pour objet d'améliorer la navigation sur certaines eaux". Par ailleurs, aux termes de l'alinéa 12, "le Ministre dirige la construction, l'entretien et la réparation de tous les havres... et autres ouvrages publics... construits ou entretenus aux frais du Canada, et placés sous sa direction et sous son contrôle". Les responsabilités liées aux havres, aux ports et aux quais ont été transférées à d'autres ministères, mais le Ministère demeure toujours responsable de la mise en application des dispositions de la Loi qui se rapportent explicitement aux écluses, barrages et bassins de radoub.

Conformément aux dispositions de la Loi sur les travaux publics, le Ministre est responsable de l'entretien et du fonctionnement des bassins de radoub, fédéraux situés à Lauzon (Québec), Selkirk (Manitoba) et Esquimalt (C.-B.). La Loi sur les subventions aux bassins de radoub nomme le ministre des Travaux publics agent principal autorisé à recommander au gouverneur en conseil les subventions et les tarifs, qui sont fixés par le Règlement sur les cales sèches de Lauzon, le Règlement de la cale maritime sur rail à Selkirk, le Règlement sur la cale sèche d'Esquimalt et le Règlement concernant les cales sèches de la Canadian Vickers Limited.

### 3. Objectif du Programme

Le Programme du transport maritime et travaux connexes de génie a pour objectif de "faciliter le transport maritime et de contribuer à la réalisation d'objectifs de développement économique et social particuliers ayant rapport à ce domaine, en assurant la construction, la réfection, le fonctionnement et l'entretien de certaines installations maritimes ainsi que l'octroi de subventions s'y rapportant".

### 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Le Programme du transport maritime et des travaux connexes de génie est composé de trois activités, comme l'illustre le tableau 2. L'activité "Planification et contrôle du Programme" est l'activité de gestion et de contrôle. L'activité "Écluses et barrages" assure le fonctionnement et l'entretien de plusieurs écluses et barrages. L'activité "Bassins de radoub" assure le fonctionnement et l'exploitation et l'entretien de plusieurs bassins de radoub et l'octroi d'un appui financier à des bassins de radoub du secteur privé.

**Tableau 2: Structure des activités**

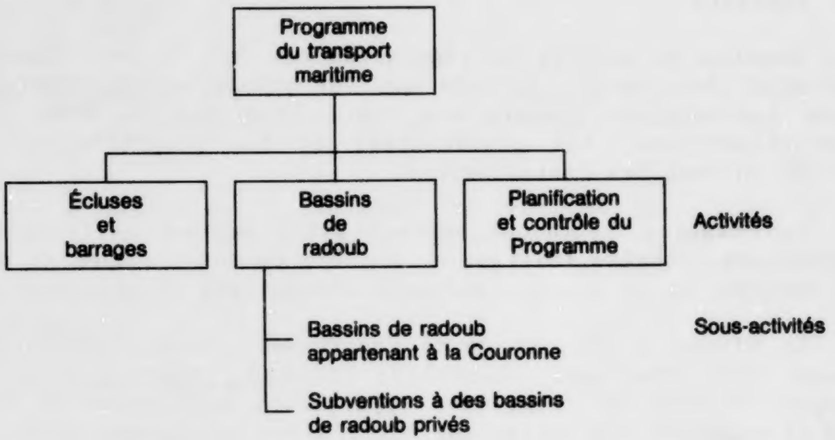


**Organisation:** C'est le Sous-ministre adjoint, Opérations, agissant par l'intermédiaire des directeurs généraux des régions, qui est le gestionnaire responsable de la réalisation efficace et efficiente des résultats, conformément aux plans, normes et politiques approuvés par le Comité de direction et le Conseil du Trésor. Le Sous-ministre adjoint, Design et construction, assure la gestion fonctionnelle, y compris la prestation de conseils et d'aide pour l'élaboration des normes, des politiques et des plans, ainsi que pour le contrôle et l'assurance de la qualité à toutes les étapes du processus de gestion. La répartition des ressources par organisation est exposée au tableau 3. En plus des années-personnes figurant dans ce tableau, le Programme bénéficie de services fournis par le Programme des services, comme on peut le voir au tableau 10.

**Tableau 3: Ressources par organisation et activité (en milliers de dollars)**

| | S-MA Opérations | | S-MA Design et construction | | Total | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Écluses et barrages | 2 412 | | | | 2 412 | |
| Bassins de radoub | 9 656 | | | | 9 656 | |
| Planification et contrôle du Programme | 277 | 4 | 69 | 1 | 346 | 5 |
| | 12 345 | 4 | 69 | 1 | 12 414 | 5 |

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

Les besoins en matière de régularisation des niveaux d'eau connaissent certains changements, du fait que les principaux bénéficiaires ne sont plus les usagers commerciaux, mais bien les sociétés d'aménagement hydro-électrique, les plaisanciers et les propriétaires de terrains situés en aval des installations.

Les bassins de radoub servent principalement à fournir un soutien direct aux intérêts fédéraux en matière de construction et de réparation de navires, et un soutien direct à l'industrie du transport maritime.

Le niveau d'activité de ce Programme a considérablement diminué au cours des quelques dernières années, du fait que certaines responsabilités de programmes appartenant auparavant au Ministère ont été transférées aux ministères chargés des programmes visés.

On envisagera la possibilité de transférer le reste des activités (responsabilité de programme pour la régularisation des niveaux d'eau, les bassins de radoub, les écluses et les barrages) à d'autres juridictions appartenant à l'administration fédérale ou, le cas échéant, à des administrations provinciales ou au secteur privé.

### 2. Initiatives

Les initiatives suivantes, qui sont en cours, auront peut-être une influence sur les ressources du Programme:

- Des discussions sont en cours avec la province de Québec au sujet de la possibilité de transférer à cette province la responsabilité des barrages;
- Les tarifs des bassins de radoub seront révisés pour tenir compte des recommandations du Vérificateur général.

**Section II**
**Analyse par activité**

## A. Écluses et barrages

### Objectif

Régulariser les niveaux d'eau et le débit de certains cours d'eau afin d'assurer la sécurité de la navigation ainsi qu'à d'autres fins, en veillant au maintien des niveaux d'eau requis et en assurant la construction, la réfection, le fonctionnement et l'entretien de certains barrages et écluses.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente 19 % des dépenses du Programme pour 1985-1986.

**Tableau 4: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Écluses et barrages | 2 412 | 2 193 | 2 150 |

Sur les dépenses totales de 1985-1986, 1,4 million de dollars, soit 57 %, est destiné au fonctionnement et à l'entretien des écluses et barrages, et 1, million de dollars aux dépenses en capital. Les dépenses comprennent un million de dollars de frais pour les services fournis par le Programme des services.

### Description

Cette activité assure le fonctionnement et l'entretien d'écluses et de barrages situés sur les rivières des Outaouais, des Français et Rouge. Les travaux comprennent des activités de dragage et de construction et d'autres activités d'entretien destinées à régulariser le débit des cours d'eau et les niveaux d'eau et à assurer un appui à la navigation le long de ces voies navigables en facilitant le passage des embarcations commerciales et de plaisance et des produits forestiers. Cette activité contribue à la réalisation d'objectifs d'autres ministères fédéraux par le maintien des niveaux d'eau requis pour la navigation, la production d'électricité, l'exploitation forestière et d'autres activités du genre.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

En 1985-1986, le Ministère assurera le fonctionnement de neuf barrages afin de régulariser le débit et le niveau des rivières des Outaouais, des Français et Rouge. Le Ministère entend faire en sorte de limiter les coûts de fonctionnement de 1985-1986 à la moyenne des coûts pour les cinq dernières années.

Le Ministère contrôle un complexe d'écluses, soit celui de St. Andrews. On prévoit que les coûts de fonctionnement de ce complexe resteront au même niveau qu'en 1984-1985.

On prévoit que les coûts de fonctionnement de l'activité seront de 1,3 million de dollars en 1984-1985 et de 1,4 million de dollars en 1985-1986, ce qui est inférieur à la moyenne des coûts de fonctionnement et d'entretien de l'ensemble des écluses et barrages pour les cinq dernières années.

## B. Bassins de radoub

### Objectif

Contribuer au soutien de l'industrie de la réparation des navires en assurant la construction, la réfection, le fonctionnement et l'entretien de certains bassins de radoub et en fournissant de l'aide financière en vertu de la Loi sur les subventions aux bassins de radoub.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente 78 % des dépenses du Programme pour 1985-1986.

**Tableau 5: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Bassins de radoub appartenant à la Couronne | 9 476 | 11 532 | 7 479 |
| Subventions à des bassins de radoub privé | 180 | 180 | 180 |
| | 9 656 | 11 712 | 7 659 |
| Recettes provenant des bassins de radoub | 1 296 | 1 266 | 962 |
| Déficit de fonctionnement des bassins de radoub | 4 294 | 2 887 | 3 288 |

Sur les dépenses totales de 1985-1986, 5,6 millions de dollars sont destinés aux dépenses de fonctionnement. Il faudra 3,9 millions de dollars pour des dépenses en capital, essentiellement liées à l'achèvement des grands travaux d'amélioration du bassin de radoub d'Esquimalt. Les dépenses comprennent 2,3 millions de dollars de frais pour les services fournis par le Programme des services.

### Description

Cette activité comprend actuellement l'entretien et le fonctionnement de bassins de radoub appartenant à la Couronne à Lauzon (Québec), Selkirk (Manitoba) et Esquimalt (Colombie-Britannique).

Le bassin de radoub Georges P. Vanier de la Canadian Vickers Limited, à Montréal, est le seul bassin de radoub subventionné à l'heure actuelle aux termes de la Loi sur les subventions aux bassins de radoub. Le rôle du Ministère se limite au versement de la subvention annuelle, à l'organisation de vérifications périodiques et à l'exécution d'inspections techniques périodiques.

Les utilisateurs des bassins de radoub paient des frais conformes aux tarifs approuvés par le gouverneur en conseil.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Le principal résultat de l'activité consiste en des installations efficaces, efficientes et accessibles de réparation de navires. La réalisation de ce résultat peut se mesurer au moyen du taux d'occupation des divers bassins de radoub, par rapport au nombre de jours où ils sont disponibles. On prévoit que quatre des cinq bassins de radoub seront occupés à plein rendement. Selon les données historiques dont on dispose, la cale sèche de Selkirk devrait être occupée pendant seulement environ 30 % de la saison de navigation, même si elle doit être disponible pendant toute la saison pour servir à d'éventuelles réparations urgentes.

Les ressources affectées au fonctionnement et à l'entretien de ces bassins de radoub sont établies en tenant compte du niveau d'entretien que requiert chaque installation. Par conséquent, les besoins peuvent varier d'une année à l'autre, en raison de dommages subis ou de l'âge des ouvrages. Toutefois, à l'exception des coûts des grands travaux de réparation, les coûts de fonctionnement devraient être stables d'une année à l'autre. En 1985-1986, des dépenses de 1,4 million de dollars seront engagées pour de grands travaux de réparation des murs des quais des bassins de radoub de Lauzon.

**Tableau 6: Taux d'occupation sous forme de pourcentage des jours de disponibilité**

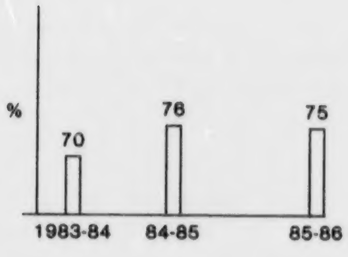

## C. Planification et contrôle du Programme

### Objectif

Assurer la gestion du Programme du transport maritime et des travaux connexes de génie, y compris la détermination des besoins et des priorités, l'établissement des plans d'immobilisations et des plans opérationnels ainsi que le contrôle des ressources affectées au Programme.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente environ 2,8 % des dépenses du Programme pour 1985-1986.

**Tableau 7: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Planification et contrôle du Programme | 346 | 5 | 325 | 5 | 201 | 5 |

Les traitements et les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés représentent 95 % des coûts de cette activité pour 1985-1986.

### Description

Cette activité assure la détermination des exigences du Programme concernant les écluses, les barrages et les bassins de radoub contrôlés par Travaux publics Canada, l'élaboration de plans visant à répondre à ces exigences, et le contrôle des ressources affectées au Programme pour permettre la mise en oeuvre des plans approuvés.

### Données sur le rendement et justification des ressources

Cette activité vise à produire deux résultats: des plans approuvés pour le Programme, et la réalisation de ces plans, c'est-à-dire la gestion et le contrôle du Programme. Les ressources requises pour cette activité représentent une partie du coût rattaché au personnel de Planification et contrôle du Programme qui fait fonction de "propriétaire" dans les divers bureaux où ce Programme est réalisé.



13

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

## A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

**Tableau 8: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 290 | 274 | 161 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 41 | 36 | 21 |
| | 331 | 310 | 182 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 92 | 112 | 60 |
| Information | 15 | 15 | 13 |
| Services achetés au Programme des services | 3 312 | 3 184 | 3 864 |
| Services professionnels et spéciaux - autres | 953 | 1 125 | 825 |
| Location | 76 | 100 | 57 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 2 226 | 2 184 | 1 320 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 1 469 | 1 431 | 1 215 |
| Toutes autres dépenses | 36 | 35 | 37 |
| | 8 179 | 8 186 | 7 391 |
| Dépenses totales de fonctionnement | 8 510 | 8 496 | 7 573 |
| Capital | | | |
| Construction et acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages | 3 405 | 4 970 | 2 162 |
| Construction et acquisition de machines et de matériel | 319 | 584 | 95 |
| Paiements de transfert | 180 | 180 | 180 |
| Dépenses totales du Programme | 12 414 | 14 230 | 10 010 |

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 9: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| **Gestion** | 2 | 2 | 2 | 50 350-96 300 | 66 054 |
| **Scientifique et professionnelle** | | | | | |
| Génie et arpentage | 3 | 3 | 3 | 23 306-76 130 | 52 148 |

**Nota:** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle de traitement actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

## 3. Imputations internes

La majorité des années-personnes du Ministère est comprise dans le Programme des services. Le Programme du transport maritime, comme les autres ministères, est considéré comme un "client" du Programme des services (selon la définition de la Politique des services communs du Conseil du Trésor), qui achète les services dont il a besoin et en rembourse les coûts directs au Programme des services. Le tableau 10 indique les frais imputés au Programme du transport maritime et le nombre approximatif d'années-personnes utilisées pour la prestation de services.

**Tableau 10: Imputations internes (en milliers de dollars) et nombre approximatif d'années-personnes**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | | Prévu 1984-1985 | |
|---|---|---|---|---|
| | **$** | **A-P** | **$** | **A-P** |
| Écluses et barrages | 1 039 | 28 | 999 | 28 |
| Bassins de radoub | 2 273 | 74 | 2 185 | 74 |
| | 3 312 | 102 | 3 184 | 102 |

## 4. Dépenses en capital

Le tableau 11 indique le total des dépenses en capital par activité. Les détails des grands projets figurent au tableau 12.

**Tableau 11: État récapitulatif des dépenses en capital par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Écluses et barrages | 1 053 | 881 | 132 |
| Bassins de radoub | 3 886 | 7 379 | 2 124 |
| | 4 939 | 8 260 | 2 256 |

**Tableau 12: Grands projets d'immobilisations (en milliers de dollars)**

| Travaux par activité | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Budget des dépenses 1985-1986 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| **Bassins de radoub** | | | | | |
| Bassin de radoub d'Esquimalt - Amélioration | 9 758 | 9 758 | 6 262 | 3 496 | - |

## 5. Paiements de transfert

**Tableau 13: Paiements de transfert (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Subvention a l'égard du bassin de radoub de Canadian Vickers, Montréal | 180 | 180 | 180 |

## B. Analyse des coûts

### Coût net du Programme

Le Budget des dépenses de 1985-1986 du Programme du transport maritime et des travaux connexes de génie comprend les dépenses à imputer aux crédits du Programme. Les rajustements que l'on apporte aux dépenses estimatives pour en arriver au coût total comprennent les services fournis gratuitement par d'autres ministères (5 000 $) et locaux fournis gratuitement par le Ministère (17 000 $). Les recettes comprennent les montants à recevoir des clients des bassins de radoub, et elles sont portées en recettes non fiscales.

**Tableau 14: Coût net du Programme (en milliers de dollars)**

| | Budget principal 1985-1986 | Plus autres coûts | Coût total | Moins recettes | Coût net total 1985-1986 | Total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Écluses et barrages | 2 412 | | 2 412 | | 2 412 | 2 193 |
| Bassins de radoub | 9 656 | | 9 656 | 1 296 | 8 360 | 10 416 |
| Planification et contrôle du Programme | 346 | 22 | 368 | | 368 | 357 |
| | 12 414 | 22 | 12 436 | 1 296 | 11 140 | 12 966 |



(7

**Plan de dépenses**
**Programme de la voirie et des autres travaux de génie**

**1985-1986**



19

**Table des matières**

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 6-4

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Points saillants 6-6
B. État financier récapitulatif par activité 6-7
C. Données de base
   1. Introduction 6-8
   2. Mandat légal 6-8
   3. Objectif du Programme 6-8
   4. Plan d'exécution du Programme 6-8
D. Perspective de planification
   1. Contexte 6-10
   2. Initiatives 6-10

**Section II**
**Analyse par activité**

A. Réseaux routiers 6-11
B. Ponts et autres travaux de génie 6-13
C. Planification et contrôle du Programme 6-15

**Section III**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
   1. Dépenses par article 6-16
   2. Dépenses en personnel 6-17
   3. Imputations internes 6-17
   4. Dépenses en capital 6-18

B. Analyse des coûts 6-19

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Autorisation**

L'autorisation est demandée de dépenser $65,930,000 afin de financer le Programme de la voirie et des autres travaux de génie en 1985-1986. Les autres dépenses, évaluées à $26,000 pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

**Besoins financiers par autorisation**

| Crédits | (en milliers de dollars) | **Budget principal 1985-1986** | Budget principal 1984-1985* |
|---|---|---|---|
| | **Programme de la voirie et des autres travaux de génie** | | |
| 60 | Dépenses de fonctionnement | 25,514 | 26,480 |
| 65 | Dépenses en capital | 40,416 | 58,210 |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 26 | 21 |
| | **Total du Programme** | 65,956 | 84,711 |

*Une nouvelle structure des programmes et des crédits est mise en oeuvre en 1985-1986 (les montants de 1984-1985 ont été rajustés en fonction de la structure révisée).

**Crédits - Libellés et montants**

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | **Budget principal 1985-1986** |
|---|---|---|
| | **Programme de la voirie et des autres travaux de génie** | |
| 60 | Voirie et autres travaux de génie - Dépenses de fonctionnement | 25,514,000 |
| 65 | Voirie et autres travaux de génie - Dépenses en capital, y compris les dépenses à l'égard d'ouvrages situés sur des propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral | 40,416,000 |

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Programme par activité**

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | Budget principal 1984-1985* |
|---|---|---|---|---|---|
| | Années-personnes autorisées | Budgétaire | | Total | |
| | | Fonctionnement | Dépenses en capital | | |
| Réseaux routiers | | 22,906 | 40,403 | 63,309 | 82,096 |
| Ponts et autres travaux de génie | | 2,413 | 13 | 2,426 | 2,417 |
| Planification et contrôle du Programme | 3 | 221 | | 221 | 198 |
| | 3 | 25,540 | 40,416 | 65,956 | 84,711 |

*Une nouvelle structure des programmes et des crédits est mise en oeuvre en 1985-1986 (les montants de 1984-1985 ont été rajustés en fonction de la structure révisée).



23

**Section I**
**Aperçu du Programme**

## A. Points saillants

Pour 1985-1986, le Programme de la voirie et des autres travaux de génie vise les objectifs suivants:

- terminer les Phases I et II du projet d'élargissement à quatre voies de la route transcanadienne dans le Parc national de Banff (voir page 6-12);

- assurer l'entretien et la réfection du réseau routier du Nord-Ouest en réduisant le niveau de ressources (voir page 6-10);

- assurer le fonctionnement et l'entretien des ponts dans les limites actuelles des ressources, et récupérer entièrement les coûts de fonctionnement grâce à l'accroissement des tarifs applicables au pont ferroviaire de New Westminster (voir page 6-13).

## B. État financier récapitulatif par activité

**Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence | Détails à la page |
|---|---|---|---|---|
| Réseaux routiers | 63 309 | 82 096 | (18 787) | 6-11 |
| Ponts et autres travaux de génie | 2 426 | 2 417 | 9 | 6-13 |
| Planification et contrôle du Programme | 221 | 198 | 23 | 6-15 |
| | 65 956 | 84 711 | (18 755) | |
| Années-personnes | 3 | 3 | - | |

**Explication de la différence:** Les dépenses de 66 millions de dollars prévues pour 1985-1986 sont inférieures d'environ 18,8 millions (ou 22,2 %) aux dépenses prévues pour 1984-1985. Cette diminution est essentiellement attribuable à:

- la réduction des dépenses en capital en 1985-1986, par suite de l'achèvement, en 1984-1985, d'une grande partie des travaux compris dans les phases I et II du projet d'élargissement à quatre voies de la route transcanadienne dans le Parc national de Banff, ainsi que d'une réduction des travaux de réfection du réseau routier du Nord-Ouest; (17,8 millions de dollars)
- la réduction du niveau d'entretien du réseau routier du Nord-Ouest, dans le cadre de l'examen des dépenses et des programmes du gouvernement. (1 million de dollars)

**Explication des prévisions pour 1984-1985:** La prévision de 1984-1985 (qui est fondée sur les données dont la direction disposait au 31 octobre 1984) est inchangée par rapport aux montants qui figuraient dans le Budget des dépenses principal de 1984-1985. (Extraits de la Partie II du Budget des dépenses, page 6-4.)

## C. Données de base

### 1. Introduction

Le Programme a pour objet la construction et l'entretien des routes et des ponts relevant de la compétence exclusive du gouvernement fédéral (notamment le réseau routier du Nord-Ouest), la construction des tronçons de la route transcanadienne traversant les parcs nationaux, ainsi que la part de responsabilité du gouvernement fédéral concernant le design, la construction et l'entretien d'un certain nombre de ponts internationaux interprovinciaux et intraprovinciaux.

### 2. Mandat légal

L'article 8 de la Loi sur la route transcanadienne accorde à Travaux publics Canada le pouvoir de "pourvoir à la construction des routes, dans les limites des parcs nationaux, qui font partie d'une route transcanadienne". L'article 9(1)c) de la Loi sur les travaux publics accorde au Ministre "l'administration, la charge et la gestion des biens suivants appartenant au Canada, ... à savoir: les chemins et les ponts ...". L'alinéa 9(1)h) de la Loi sur les travaux publics rend aussi le Ministre responsable de l'administration de la portion fédérale des coûts des projets de transport routier dont le Ministre a été chargé. Par ailleurs, l'alinéa 12 de la même loi dispose que "le Ministre dirige la construction, l'entretien et la réparation de tous les ... chemins ou parties de chemins, ponts, ... construits ou entretenus aux frais du Canada, et placés sous sa direction et sous son contrôle".

### 3. Objectif du Programme

Le Programme de la voirie et des autres travaux de génie a pour objectif de "faciliter le transport terrestre et de contribuer à la réalisation d'objectifs de développement économique et social particuliers ayant rapport à ce domaine, en assurant la construction, la réfection et l'entretien de routes, de ponts et d'autres travaux de génie désignés".

### 4. Plan d'exécution du Programme

**Structure des activités:** Le Programme consiste en trois activités, comme l'illustre le tableau 2.

**Organisation:** C'est le Sous-ministre adjoint, Opérations, agissant par l'intermédiaire des directeurs généraux des régions, qui est le gestionnaire responsable de la réalisation efficace et efficiente des résultats, conformément aux plans, normes et politiques approuvés par le Comité de direction et le Conseil du Trésor. Le Sous-ministre adjoint, Design et construction, assure la gestion fonctionnelle, y compris la prestation de conseils et d'aide en ce qui a trait à l'élaboration de normes, des politiques et des plans, ainsi que pour le contrôle et l'assurance de la qualité à toutes les étapes du processus de gestion. La répartition des ressources par organisation est exposée au tableau 3.

**Tableau 2: Structure des activités**

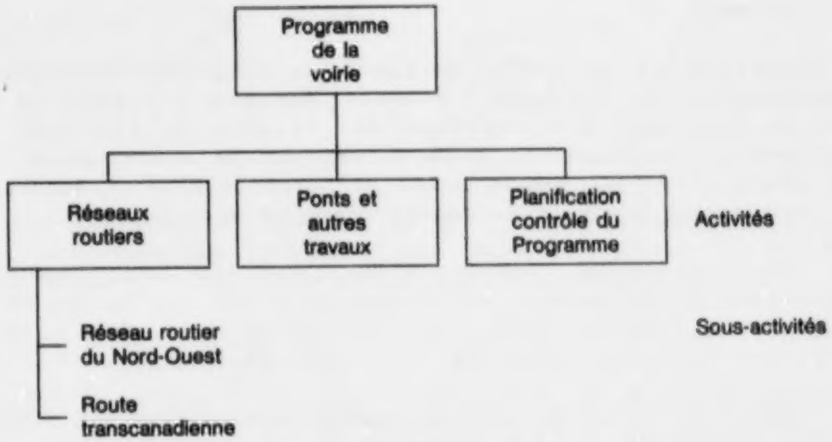


**Tableau 3: Ressources par organisation et activité (en milliers de dollars), 1985-1986**

| | S-MA Opérations | | S-MA Design et construction | | Total | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Réseaux routiers | 63 309 | - | - | - | 63 309 | - |
| Ponts et autres travaux | 2 426 | - | - | - | 2 426 | - |
| Planification et contrôle du Programme | 148 | 2 | 73 | 1 | 221 | 3 |
| Total | 65 883 | 2 | 73 | 1 | 65 956 | 3 |

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

La planification et la réalisation de ce Programme nécessitent une bonne compréhension des éléments suivants: fonction des ponts et routes visés par le Programme à l'intérieur des réseaux de transport national et régionaux; relations que doit entretenir le gouvernement fédéral avec les administrations provinciales et territoriales visées; et complexité des travaux de génie et de construction nécessaires.

Pour l'essentiel, les activités comprises dans l'activité "Réseaux routiers" se rapportent aux routes qui font partie du réseau routier national et qui relèvent du gouvernement fédéral, mais dont la responsabilité principale appartient aux administrations provinciales.

Les restrictions du gouvernement fédéral ont eu une incidence sur le niveau d'activité de ce Programme.

### 2. Initiatives

Les deux principales initiatives en voie de réalisation à l'heure actuelle sont le projet d'élargissement à quatre voies de la route transcanadienne dans le Parc national de Banff, ainsi que la réfection de certains tronçons du réseau routier du Nord-Ouest. En 1985-1986, en raison de l'examen des dépenses et des programmes du gouvernement et de l'achèvement de certains grands projets, le programme de travaux de réfection verra son budget réduit de 58 à 40 millions de dollars. De plus, les ressources affectées à l'entretien du réseau routier du Nord-Ouest seront réduites de un million de dollars.

Dans le cadre du programme de réduction des dépenses gouvernementales annoncé en novembre 1984, les tarifs applicables au pont ferroviaire de New Westminster ont été doublés de façon à permettre la récupération des coûts, ce qui produira un accroissement des recettes de quatre millions de dollars au cours des trois prochaines années. Comme on peut le voir à la page 6-13, cette mesure entraînera, en 1985-1986, un accroissement des recettes se chiffrant à 1,4 million de dollars.

Des discussions sont en cours avec le gouvernement de la Colombie-Britannique au sujet de transfert de la responsabilité des tronçons du réseau routier du Nord-Ouest situés dans cette province.

**Section II**
**Analyse par activité**

## A. Réseaux routiers

**Objectif**

Assurer la construction, la réfection et l'entretien de réseaux routiers désignés, et effectuer des travaux d'amélioration touchant les tronçons de la route transcanadienne qui traversent les parcs nationaux.

**État récapitulatif des ressources**

Cette activité représente environ 96 % des dépenses totales du Programme.

**Tableau 4: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Réseau routier du Nord-Ouest | 52 060 | 54 241 | 51 043 |
| Réseau routier transcanadien | 11 249 | 27 855 | 13 986 |
| | 63 309 | 82 096 | 65 029 |

Sur les dépenser totales de 1985-1986, 22,9 millions de dollars, soit 36 %, représentent les frais d'entretien du réseau routier du Nord-Ouest, et les dépenses en capital s'élèvent à 40,4 millions de dollars. Les dépenses comprennent 4,5 millions de dollars de frais pour les services fournis par le Programme des services.

**Description**

Cette activité assure la réfection et l'entretien du réseau routier du Nord-Ouest (route de l'Alaska et route Haines) et l'exécution des travaux d'amélioration touchant les tronçons de la route transcanadienne qui traversent les parcs nationaux et d'autres routes. selon les mandats accordés. L'entretien de la route transcanadienne dans les parcs relève de Parcs Canada. Cette activité comprend la responsabilité des ponts qui font partie intégrante de ces routes.

le gouvernement du territoire du Yukon, en vertu d'un accord conclu avec le Ministère s'occupe de l'entretien des tronçons de la route de l'Alaska et de la route Haines qui passent par le Yukon. La plupart des travaux d'entretien du tronçon de la route de l'Alaska traversant la Colombie-Britannique sont effectués à contrat, de même que tous les projets d'immobilisations de cette activité.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les ressources requises pour cette activité sont destinées aux travaux de réfection, d'amélioration et d'entretien de deux réseaux routiers. Un état détaillé des dépenses en capital par projet figure au tableau 12, page 6-18.

**Réseau routier du Nord-Ouest:** Ce réseau, long de 2 003 kilomètres, a constamment besoin de travaux d'entretien, de réparation et de réfection. En 1985-1986, les travaux seront concentrés dans le secteur situé au sud de Fort Nelson, et aux environs de Whitehorse. Le tableau 5 indique les dépenses de fonctionnement nécessaires et les résultats de cette sous-activité.

**Tableau 5: Réseau routier du Nord-Ouest**

| | **Budget des dépenses 1985-1986** | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Frais d'entretien par km | **11 436** | 11 943 | 14 033 |
| Réfection - | | | |
| Revêtement - Nbre de km | **40** | 19 | 19 |
| Nivellement - Nbre de km | **57** | 58.1 | 70 |

**Réseau routier transcanadien:** À l'heure actuelle, le principal projet en cours d'exécution sur la route transcanadienne vise l'amélioration des 27 premiers kilomètres du tronçon traversant le Parc national de Banff, en vue de l'élargir à quatre voies pour répondre aux besoins dus à l'accroissement de la circulation dans le parc. Les travaux de la phase I seront achevés en 1985-1986, et la phase II, qui comprend des travaux de pose de revêtement, de construction de clôtures de protection des animaux et d'aménagement paysagiste, est en cours et doit être achevée en 1985-1986. Grâce à ces travaux, 2 kilomètres seront nivelés et 12,5 autres seront revêtus en 1985-1986.

## B. Ponts et autres travaux de génie

### Objectif

Assurer la construction, la réfection, le fonctionnement et l'entretien de certains ponts désignés et autres travaux de génie.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente 3 % des dépenses du Programme pour 1985-1986.

**Tableau 6: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Ponts et autres travaux de génie | 2 426 | 2 417 | 4 010 |
| Recettes | 2 675 | 1 269 | 989 |

Les ressources sont requises surtout pour l'entretien et le fonctionnement des divers ponts visés par cette activité. Les dépenses, comprennent 1,1 million de dollars de frais pour les services fournis par le Programme des services.

### Description

Cette activité assure l'entretien, l'amélioration et le fonctionnement de cinq ponts internationaux, de sept ponts interprovinciaux et de cinq ponts intraprovinciaux Deux des ponts possèdent des travées mobiles et nécessitent la présence à plein temps d'employés chargés de leur fonctionnement.

Cette activité comprend tous les aspects du fonctionnement et de l'entretien de ces ponts, notamment les activités de design, la surveillance de la construction et l'exécution ou la surveillance de l'entretien, selon les besoins. Les recettes proviennent des tarifs applicables au transport ferroviaire sur le pont de New Westminster. Les ponts qui sont considérés comme faisant partie des réseaux routiers ne sont pas inclus dans cette activité.

**Données sur le rendement et justification des ressources**

Les ressources requises pour la construction, le fonctionnement et l'entretien de ces ponts sont établies en tenant compte du niveau d'amélioration et d'entretien nécessaire, chaque année, pour assurer le niveau de service exigé. Les besoins en ressources varient d'une année à l'autre en fonction de l'âge des pivrages, des intervalles d'entretien, des accidents provoquant des dommages et de l'usure générale des ouvrages. Toutefois, à l'exception des coûts des grands travaux de réparation, les coûts de fonctionnement devraient être stables d'une année à l'autre. Les coûts engagés en 1983-1984 comprenaient 2,3 millions de dollars destinés à la réparation du pont ferroviaire de New Westminster. Le tableau 7 illustre la tendance observée relativement aux coûts ces dernières années.

**Tableau 7: Coûts de fonctionnement et d'entretien par année (en millions de dollars)**

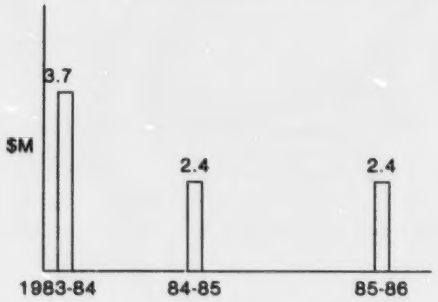


Étant donné que les tarifs d'utilisation du projet ferroviaire de New Westminster ont été doublés, on prévoit que les recettes de 1985-1986 seront supérieures aux coûts de fonctionnement de tous les ponts.

## C. Planification et contrôle du Programme

### Objectif

Assurer la gestion du Programme de la voirie et des autres travaux de génie, y compris la détermination des besoins et des priorités, l'établissement des plans d'immobilisations et des plans opérationnels ainsi que le contrôle des ressources affectées au Programme.

### État récapitulatif des ressources

Cette activité représente 0,3 % des dépenses du Programme pour 1985-1986.

**Tableau 8: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | | Réel 1983-1984 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P | $ | A-P |
| Planification et contrôle du Programme | 221 | 3 | 198 | 3 | 126 | 3 |

### Description

Cette activité assure la détermination des exigences du Programme relatives aux réseaux routiers, aux ponts et aux autres travaux de génie contrôlés par Travaux publics Canada, l'élaboration de plans visant à répondre à ces exigences et le contrôle des ressources affectées au Programme pour permettre la mise en oeuvre des plans approuvés.

### Données sur le rendement et justification des ressources

Cette activité vise à produire deux résultats: des plans approuvés pour le Programme, et la réalisation de ces plans, c'est-à-dire la gestion et le contrôle du Programme. Les ressources requise pour cette activité représentent une partie du coût rattaché au personnel de Planification et contrôle du Programme qui fait fonction de "propriétaire" dans les divers bureaux où ce Programme est réalisé.

## Section III
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

**Tableau 9: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Dépenses de fonctionnement | | | |
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 186 | 168 | 103 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 26 | 21 | 13 |
| | 212 | 189 | 116 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 144 | 153 | 148 |
| Information | 17 | 19 | 19 |
| Services achetés au Programme des services | 1 597 | 1 535 | 1 852 |
| Services professionnels et spéciaux - autres | 431 | 742 | 716 |
| Location | 38 | 48 | 47 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 21 796 | 22 451 | 21 714 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 1 302 | 1 359 | 1 311 |
| Toutes autres dépenses | 3 | 5 | 5 |
| | 25 328 | 26 312 | 25 812 |
| Dépenses totales de fonctionnement | 25 540 | 26 501 | 25 928 |
| Dépenses en capital | | | |
| Transports et communications | 395 | 564 | 429 |
| Information | 56 | 79 | 60 |
| Services achetés au Programme des services | 3 966 | 4 661 | 3 622 |
| Services professionnels et spéciaux - autres | 1 915 | 2 735 | 2 078 |
| Location | 173 | 247 | 188 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 65 | 90 | 64 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 273 | 389 | 295 |
| Construction et acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages | 33 357 | 49 136 | 36 225 |
| Construction et acquisition de machines et de matériel | 203 | 291 | 262 |
| Toutes autres dépenses | 13 | 18 | 14 |
| Dépenses totales en capital | 40 416 | 58 210 | 43 237 |
| Dépenses totales | 65 956 | 84 711 | 69 165 |

**2. Dépenses en personnel**

**Tableau 10: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes autorisées | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 85-86 | 84-85 | 83-84 | | |
| **Gestion** | 2 | 2 | 2 | 50 350-96 300 | 66 054 |
| **Scientifique et professionnelle** | | | | | |
| Génie et arpentage | 1 | 1 | 1 | 23 306-76 130 | |

**Nota:** Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle de traitement actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

**3. Imputations internes**

La majorité des employés du Ministère relèvent du Programme des services. Le Programme de la voirie, comme les autres ministères, est considéré comme un "client" du Programme des services (selon la définition de la Politique des services communs du Conseil du Trésor), qui achète les services dont il a besoin et en rembourse les coûts directs au Programme des services. Le tableau suivant indique les frais imputés au Programme de la voirie et le nombre approximatif d'années-personnes utilisées pour la prestation de services.

**Tableau 11: Imputations internes (en milliers de dollars) et nombre approximatif d'années-personnes**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | | Prévu 1984-1985 | |
|---|---|---|---|---|
| | $ | A-P | $ | A-P |
| Réseaux routiers | 4 454 | 107 | 5 130 | 134 |
| Ponts et autres travaux de génie | 1 109 | 34 | 1 066 | 34 |
| | 5 563 | 141 | 6 196 | 168 |

## 4. Dépenses en capital

Les détails des grands projets d'immobilisations figurent au tableau 12.

**Tableau 12: Grands projets d'immobilisations (en milliers de dollars)**

| Travaux par activité | Coût total estimatif précédent | Coût total estimatif courant | Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1985 | Budget des dépenses 1985-1986 | Besoins des années futures |
|---|---|---|---|---|---|
| **Réseaux routiers** | | | | | |
| Colombie-Britannique | | | | | |
| Réseau routier du Nord-Ouest - Réfection de ponts et de routes et pose de revêtement | 175 966 | 170 439 | 117 489 | 18 075 | 34 875 |
| Yukon | | | | | |
| Réseau routier du Nord-Ouest - Réfection de ponts et de routes et pose de revêtement | 127 655 | 97 677 | 63 348 | 11 079 | 23 250 |
| Alberta | | | | | |
| Parc national de Banff - Route transcanadienne - | | | | | |
| Élargissement - Phase I | 15 607 | 16 161 | 15 610 | 551 | - |
| Élargissement - Phase II | 50 160 | 47 456 | 33 098 | 10 698 | 3 660 |

## B. Analyse des coûts

### Coût net du Programme

Le Budget des dépenses de 1985-1986 du Programme de la voirie ne comprend que les dépenses à imputer aux crédits du Programme. Les rajustements apportés aux dépenses estimatives pour parvenir au coût total comprennent les services fournis gratuitement par d'autres ministères (3,000 $) et locaux fournis gratuitement par le Ministère (10,000 $). Les recettes comprennent les frais perçus pour l'utilisation du pont ferroviaire de New Minster.

**Tableau 13: Coût net du Programme (en milliers de dollars)**

| | Budget principal 1985-1986 | Plus autres coûts | Coût total | Moins recettes* | Coût net total 1985-1986 | Total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Réseaux routiers | 63 309 | | 63 309 | | **63 309** | 80 665 |
| Ponts et autres travaux de génie | 2 426 | | 2 426 | 2 675 | **(249)** | 1 161 |
| Planification et contrôle du Programme | 221 | 13 | 234 | | **234** | 211 |
| | 65 956 | 13 | 65 969 | 2 675 | **63 294** | 82 037 |



5137

# Vérificateur général du Canada

# Budget des dépenses 1985-1986

## Partie III

**Plan de dépenses**

5139

**Les documents budgétaires**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. La Partie II renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste au:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT 31-2/1986-III-44 [illegible] Canada: $6.00
ISBN 0-660-[illegible] à l'étranger: $7.20

[illegible]

5141

**Budget des dépenses 1985-1986**

**Partie III**

**Le vérificateur général du Canada**

43

## Préface

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il renferme donc plusieurs niveaux de détails pour répondre aux divers besoins de ses utilisateurs.

Le document comprend deux sections. La section I présente un aperçu du Programme, notamment une description des données de base, les objectifs et les perspectives en matière de planification, ainsi que des données qui servent à justifier les ressources demandées. La section II fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires.

Ce document a pour objet de permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépense qui l'intéressent particulièrement.

## Table des matières

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses** 4

**Section I**
**Aperçu du Programme**

A. Points saillants 6
B. État financier récapitulatif 7
C. Données de base
  1. Introduction 7
  2. Mandat légal 9
  3. Objectif du programme 9
  4. Description du Programme 9
  5. Plan d'exécution du Programme 11
D. Perspective de planification
  1. Contexte 15
  2. Initiatives 15
  3. Efficacité du Programme 17
  4. Données sur le rendement et justification des ressources 18

**Section II**
**Renseignements supplémentaires**

A. Analyse par article
  1. Dépenses par article 25
  2. Dépenses en personnel 26
  3. Paiements de transfert 28
B. Analyse des coûts
C. Renseignements complémentaires
  1. Utilisation des fonds: ressources humaines, déplacements, et ressources matérielles 30
  2. Articles importants de la Loi sur le vérificateur général et de la Loi sur l'administration financière qui traitent du mandat du vérificateur général 31
  3. Liste des vérifications (1985-1986) 34



45

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Autorisation**

L'autorisation est demandée de dépenser $39,045,000 pour la réalisation du Programme du vérificateur général en 1985-1986. Les autres dépenses, estimées à $3,923,000, pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et le traitement du vérificateur général seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

**Besoins financiers par autorisation**

| Crédits (en milliers de dollars) | | **Budget principal 1985-1986** | Budget principal 1984-1985 | Différence | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | $ | % |
| | **Vérificateur général** | | | | |
| 25 | Dépenses du Programme | **39,045** | 37,132 | 1,913 | 5,2 |
| (S) | Traitement du vérificateur général | **103*** | 103 | - | - |
| (S) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | **3,820** | 3,369 | 451 | 13,4 |
| | **Total du Programme** | **42,968** | 40,604 | 2,364 | 5,8 |

*Une augmentation d'au plus 7 % entrera en vigueur le 1$^{er}$ avril 1985. Elle sera calculée conformément aux normes établies.

**Extraits de la Partie II du Budget des dépenses**

**Crédits - Libellé et montants**

| Numéros des crédits | Ministères et organismes (dollars) | Budget principal 1985-1986 |
|---|---|---|
| | **Vérificateur général** | |
| 25 | Vérificateur général - Dépenses du Programme, subvention inscrite au Budget et contributions | **39,045,000** |

**Programme par activité**

| (en milliers de dollars) | Budget principal 1985-1986 | | | | Budget principal 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|
| | Budgétaire | | | Total | |
| | Fonctionnement | Dépenses en capital | Paiements de transfert | | |
| Vérification législative | 42,108 | 450 | 410 | **42,968** | 40,604 |



47

## Section I
## Aperçu du Programme

### A. Points saillants

- Le Bureau, au cours de l'exercice 1984-1985, a été restructuré de manière à confier à une seule direction générale l'ensemble des responsabilités liées aux travaux de vérification (voir aux pages 12 et 13).

- Le Bureau demande une somme supplémentaire de 788 000 $ compte tenu des responsabilités relatives à la vérification des sociétés d'État qui lui ont été confiées, en vertu des modifications apportées à la Loi sur l'administration financière, lesquelles entraient en vigueur au mois de septembre 1984 (voir à la page 19).

- Une somme supplémentaire de 1 219 000 $ est requise pour accroître la capacité de vérification informatique du Bureau (voir aux pages 19, 20 et 21).

- Afin de permettre au Bureau d'assumer les nouvelles responsabilités qui lui ont été confiées en rapport avec la vérification des sociétés d'État et afin d'accroître sa capacité de vérification informatique, le nombre projeté d'années-personnes a été porté à 659, soit une augmentation de 19 (voir aux pages 19, 20, 21 et 26).

- Le Bureau prévoit effectuer, au cours de l'exercice 1985-1986, 223 vérifications (204 en 1984-1985) dont le coût total sera de 43 millions de dollars (40,6 millions de dollars en 1984-1985) (voir à la page 23).

## B. État financier récapitulatif

**Tableau 1: État financier récapitulatif (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Différence $ | Différence % |
|---|---|---|---|---|
| Vérification législative (en milliers de dollars) | 42 968 | 40 245 | 2 723 | 6,8 |
| Années-personnes projetées | 659 | 640 | 19 | 3,0 |

**Explication de la différence:**

- En ce qui a trait aux crédits demandés pour 1985-1986, l'accroissement de 2,7 millions de dollars, par comparaison aux prévisions établies en 1984-1985, est attribuable aux répercussions de l'inflation sur le coût des traitements, des avantages sociaux des employés, des biens, des services et de la contribution. À cela s'ajoutent les travaux supplémentaires que le Bureau devra effectuer auprès des sociétés d'État à la suite des modifications apportées à la Loi sur l'administration financière et ceux qui lui permettront d'accroître sa capacité de vérification informatique.

- L'accroissement du nombre d'années-personnes (19) permettra au Bureau d'assumer les nouvelles responsabilités qui lui ont été confiées en ce qui concerne la vérification des sociétés d'État et d'accroître sa capacité de vérification informatique.

## C. Données de base

### 1. Introduction

La situation du Bureau est unique au sein de l'administration fédérale. Le Bureau de la vérification, du fait qu'il est rattaché au secteur législatif du système, peut effectuer son travail en toute indépendance, sans être lié au gouvernement au pouvoir. Le Bureau a pour principale raison d'être de répondre aux besoins de la Chambre des communes. Par conséquent, les résultats de ses travaux, c'est-à-dire les opinions formulées et les rapports produits, sont explicitement destinés à la Chambre des communes qui les utilise pour faire l'examen des programmes et des activités financières du gouvernement. Le Bureau relève directement de la

Chambre des communes et, par l'intermédiaire du Comité des comptes publics, il doit lui fournir, de la manière la plus efficace et la moins coûteuse, des renseignements découlant des vérifications qui sont pertinents et opportuns. La Loi sur le vérificateur général exige de ce dernier qu'il signale tout sujet qui, à son avis, est important et doit être porté à l'attention de la Chambre des communes. La Loi l'autorise également à obtenir tous les renseignements dont il a besoin pour effectuer son travail et elle donne confirmation de son rôle de mandataire du Parlement auquel il doit rendre compte. Autres traits caractéristiques, le Bureau est un employeur distinct, en vertu de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique. En outre, il n'est pas assujetti au contrôle des affectations en ce qui a trait aux crédits.

Diverses modifications ont été apportées aux responsabilités du Bureau au cours des années. L'un des changements les plus récents, l'entrée en vigueur de la Loi sur le vérificateur général, remonte à 1977. Cette loi élargissait singulièrement l'étendue des travaux du Bureau et lui posait l'obligation de rendre compte au Parlement de la mesure dans laquelle il y avait utilisation optimale des ressources. Afin de pouvoir respecter les exigences de la nouvelle Loi, le Bureau a mis au point une méthode de "vérification intégrée". Le vérificateur général rend compte à la Chambre des communes, dans son Rapport annuel, des vérifications intégrées effectuées auprès des ministères et des organismes de l'État.

Au mois de septembre 1984, sont entrées en vigueur des modifications à la Loi sur l'administration financière, modifications qui portaient sur le contrôle des sociétés d'État et sur leur obligation de rendre compte. De ce fait, d'autres modifications ont été apportées aux responsabilités du Bureau. En plus d'avoir à fournir une opinion sur les états financiers des sociétés d'État dont il est le vérificateur attitré et sur la manière dont ces dernières respectent les textes réglementaires, le vérificateur général doit désormais:

- présenter un rapport, lorsqu'on le lui demande, sur l'exactitude des renseignements chiffrés sur le rendement présentés dans les rapports annuels des sociétés d'État et sur l'uniformité des méthodes utilisées pour leur comptabilisation;

- attester l'exactitude des rapports trimestriels, présentés par le Conseil du Trésor au Parlement, en ce qui a trait au dépôt, en temps opportun, des rapports annuels et des résumés des plans et des budgets des sociétés d'État;

- effectuer, au moins tous les cinq ans, un examen spécial, c'est-à-dire un examen des contrôles et des systèmes d'information financiers et de gestion et cela auprès d'un nombre important (33) de sociétés d'État;

- consulter d'autres vérificateurs qui effectuent des vérifications et des examens spéciaux auprès des sociétés d'État en ce qui a trait à toute question qui, de l'avis de ces autres vérificateurs, devrait être portée à l'attention du Parlement.

En outre, du fait de ces modifications, le vérificateur sera nommé, à compter du 1$^{er}$ janvier 1989, le vérificateur, ou le covérificateur, de 10 autres sociétés d'État. Ces nominations, vraisemblablement, seront échelonnées tout au long des années qui précèdent cette date.

## 2. Mandat légal

Le mandat du vérificateur général est précisé dans la Loi de 1977 sur le vérificateur général et dans la partie XII de la version révisée de la Loi sur l'administration financière. La section II du présent document présente les principales dispositions de cette loi (voir aux pages 31 à 33).

## 3. Objectif du Programme

L'objectif du vérificateur général est de transmettre des données de vérification appropriées à la Chambre des communes qui s'en servira lors de son examen minutieux des programmes et des activités financières du gouvernement.

## 4. Description du Programme

**La vérification législative:** Le vérificateur général doit faire la vérification des comptes du Canada, de certaines sociétés d'État et d'autres entités de façon à faire rapport selon les exigences de la loi. Cette tâche consiste à émettre des opinions sur les états financiers sommaires du Canada, de certaines sociétés d'État et d'autres entités ainsi qu'à signaler à la Chambre des communes tout sujet qui, de l'avis du vérificateur général, est important.

La vérification législative comporte trois sous-activités:

**Les vérifications:** Cette sous-activité regroupe tous les travaux de vérification effectués par le Bureau. Chaque année, le Bureau effectue des vérifications auprès des ministères et des organismes. L'un des buts principaux de ces vérifications est de permettre au vérificateur général de formuler une opinion sur les états financiers sommaires du gouvernement du Canada. Ces travaux annuels sont effectués en conformité avec les normes de vérification généralement reconnues. La réalisation de ces travaux exige l'utilisation d'enquêtes et d'examens par sondage portant sur les opérations, les systèmes et les contrôles financiers et l'utilisation de tout autre procédé jugé nécessaire pour permettre au vérificateur général de formuler une opinion sur les états financiers sommaires du gouvernement.

Ces vérifications annuelles permettent également d'évaluer la mesure dans laquelle les ministères et les organismes respectent les textes réglementaires. Les questions importantes relevées au cours des vérifications annuelles font l'objet d'enquêtes et, comme l'exige le paragraphe 7(2) de la Loi sur le vérificateur général, elles sont signalées à la Chambre des communes dans les notes de vérification publiées dans le Rapport annuel du vérificateur général.

Le vérificateur général effectue également des vérifications auprès de plusieurs sociétés d'État et de plusieurs autres entités. Ces vérifications annuelles lui permettent de formuler une opinion sur les états financiers de ces sociétés.

Le vérificateur général, du fait des modifications apportées à la Loi sur l'administration financière, devra, à compter de l'exercice 1984-1985, présenter un rapport sur les renseignements chiffrés que renferment les rapports annuels des sociétés d'État dont il est le vérificateur attitré. Une autre exigence découlant de ces modifications est la réalisation d'examens spéciaux périodiques auprès des sociétés d'État. Le but de ces examens spéciaux est de pouvoir déterminer si les systèmes et les méthodes en vigueur au sein des sociétés d'État ont été utilisés de manière à garantir que leurs actifs et ceux de leurs filiales en propriété exclusive ont été protégés et contrôlés, que leurs ressources financières, humaines et matérielles ont été gérées de manière économique et efficiente et que leurs opérations ainsi que celles de leurs filiales en propriété exclusive ont été efficaces.

Le vérificateur général présente les résultats des examens spéciaux effectués auprès des sociétés d'État, énumérées à l'annexe C de la partie I de la Loi sur l'administration financière, au conseil d'administration de chaque société visée et, s'il le juge à propos, signale les points importants à la Chambre des communes.

Le vérificateur général doit également pouvoir formuler une opinion sur les états financiers du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Il est le vérificateur attitré de ces territoires et il doit effectuer des travaux de vérification auprès de leur administration et des sociétés qui s'y rattachent.

En dernier lieu, le Bureau, chaque année, doit effectuer des travaux de vérification qui permettront au vérificateur général de formuler une opinion sur d'autres états financiers ou de publier d'autres rapports. Par exemple, le vérificateur général effectue des vérifications auprès d'organismes internationaux comme l'Organisation de l'aviation civile internationale et l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest.

Aux vérifications susmentionnées s'ajoutent celles que le vérificateur général doit effectuer auprès de ministères et d'organismes en conformité avec les dispositions du paragraphe 7(2) de la Loi sur le vérificateur général. Un aspect important de ces vérifications est l'examen de l'utilisation optimale des ressources. Le vérificateur général est donc appelé à signaler les cas où des ministères ou des organismes ont engagé des dépenses sans tenir suffisamment compte des principes d'économie et d'efficience ou ceux où il a observé qu'il n'existait pas de procédés satisfaisants pour mesurer l'efficacité des programmes et en faire rapport. Le Bureau prévoit effectuer des vérifications de ce genre auprès de chaque entité gouvernementale importante et produire des rapports à ce titre au moins une fois tous les cinq ans. Il effectue également des vérifications d'envergure gouvernementale, lorsque cela est réalisable et utile, qui lui permettent d'examiner, dans le cadre d'une seule et même vérification, des questions communes à plusieurs entités. Les observations et les recommandations

découlant de ces vérifications sont signalées dans le Rapport annuel du vérificateur général.

Des vérifications sont également effectuées à la demande du gouverneur en conseil, en ce qui a trait à toute question relative aux activités financières du Canada ou aux biens publics. Le vérificateur général vérifie notamment le Programme de fixation des prix du pétrole et d'indemnisation.

Une lettre de recommandation est expédiée, lorsque cela est utile, à chaque organisme vérifié afin de lui fournir des renseignements plus détaillés et de l'aider ainsi à combler les lacunes relevées au cours de la vérification.

**Perfectionnement professionnel et élaboration des méthodes:** Cette sous-activité vient appuyer la sous-activité "Vérifications" et vise à assurer la qualité et la cohérence des travaux de vérification. Le perfectionnement professionnel offre des cours de formation au personnel et aux stagiaires dans cinq grands domaines: comptabilité, vérification informatique, vérification intégrée, gestion et communication, et orientation du Bureau. Le service de l'élaboration des méthodes s'occupe de l'élaboration et de la mise en application des principes et règles de vérification, de la gestion des travaux de mise au point des méthodes de vérification et de recherches en vérification.

Sont également incluses dans les dépenses de la sous-activité "Perfectionnement professionnel et élaboration des méthodes" les dépenses de la bibliothèque du Bureau, service autrefois présenté dans la sous-activité "Services de soutien à la direction", ainsi que la contribution annuelle que le Bureau verse à la Fondation canadienne pour la vérification intégrée.

**Services de soutien à la direction:** Cette sous-activité comprend les services centraux qui ont trait aux domaines des finances et de l'administration, de l'administration des marchés, du personnel et des langues officielles. Il comprend également les services directs de soutien offerts au vérificateur général ainsi que les services suivants: évaluation de programmes et vérification interne; rédaction, mise au point et publication de bulletins d'information; services de liaison avec les vérificateurs généraux des provinces et les vérificateurs généraux d'autres pays et avec d'autres instituts et organismes professionnels.

Est incluse dans les dépenses de la sous-activité "Services de soutien à la direction" la subvention annuelle que le Bureau verse à l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (voir la section II, page 28, pour de plus amples renseignements).

## 5. Plan d'exécution du Programme

**Structure de l'activité:** L'activité "Vérification législative" est constituée de trois sous-activités, structure qui indique bien la manière dont le Bureau du vérificateur général s'y prend pour atteindre l'objectif qui lui est fixé. Le tableau 2 donne un schéma de cette structure.

**Tableau 2: Structure de l'activité**

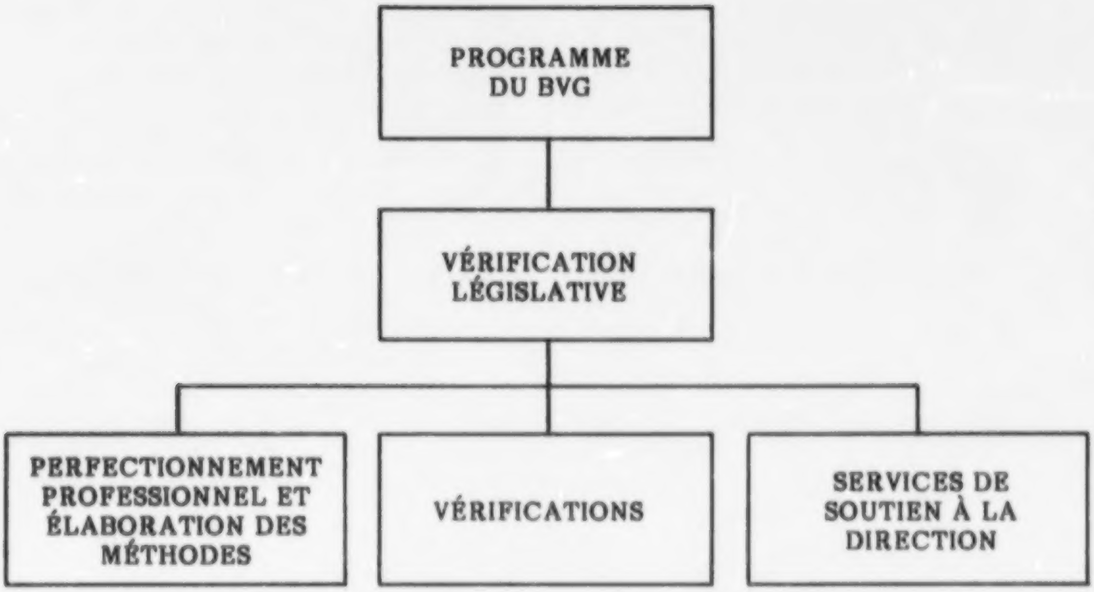


**Organisation:** Le Bureau du vérificateur général a été restructuré en 1984 et le nombre de directions générales a été réduit de quatre à trois, comme l'indique le tableau 3. Les bureaux de l'administration centrale sont à Ottawa. En outre, la Direction générale des opérations de vérification possède des bureaux régionaux à Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg, Regina, Edmonton et Vancouver.

**Direction générale des opérations de vérification:** Il s'agit là de la direction générale la plus importante du Bureau. Toutes les activités de vérification du Bureau ont été regroupées, en 1984, au sein de cette direction générale. Cette dernière est maintenant subdivisée en "groupes de vérification". Cette nouvelle structure permet d'utiliser plus efficacement le personnel de vérification, de l'affecter à la vérification de programmes gouvernementaux qui présentent des objectifs et des activités similaires ou qui ont des liens entre eux. Chaque groupe de vérification relève d'un vérificateur général adjoint ou d'un sous-vérificateur général. Cette direction générale a pour principale tâche de planifier les vérifications à effectuer auprès des ministères, des organismes, de certaines sociétés d'État et d'autres entités. Le personnel qui travaille dans les bureaux régionaux a charge de la vérification des organismes gouvernementaux dont l'administration centrale est logée dans l'une des régions ou dont les programmes sont réalisés en grande partie dans les régions.

**Direction générale des services professionnels:** Cette direction générale, à la suite de la restructuration du Bureau en 1984, s'est vu octroyer la plupart des fonctions autrefois exercées par le Cabinet du vérificateur général. La bibliothèque du Bureau, qui autrefois relevait de la Direction générale des services administratifs, fait maintenant partie de la Direction générale des services professionnels. Cette dernière fournit des services professionnels de soutien aux groupes de vérification et joue un rôle important dans la mise au point des méthodes de vérification intégrée. Elle est chargée de contrôler le contenu, la traduction et la publication des rapports présentés au Parlement. Elle s'occupe également des services de liaison avec le Parlement, des communications, des consultations juridiques relatives aux questions qui intéressent le Bureau, des relations avec les organismes internationaux, les vérificateurs généraux des provinces et d'autres associations et organismes professionnels. Elle s'occupe également des services internes de formation et de perfectionnement et fournit des services semblables à des organismes externes par l'intermédiaire de la Fondation canadienne pour la vérification intégrée. La direction générale coordonne la participation du Bureau au programme de bourses de la Fondation, programme en vertu duquel des vérificateurs et des comptables d'autres pays font des stages d'une année au Bureau.

**Direction générale des services administratifs:** Cette direction générale fournit des services centraux de soutien au Bureau. Elle est constituée des quatre directions suivantes: Administration et Finances, Administration des contrats, Personnel et Langues officielles.

**Évaluation de programmes et vérification interne:** Ce service relève directement du vérificateur général. Il est chargé d'évaluer les résultats, ainsi que la rentabilité des programmes du Bureau, et d'évaluer les systèmes et les méthodes de contrôle interne.



55

**Tableau 3: Ressources (1985-1986) par organisation et activité**

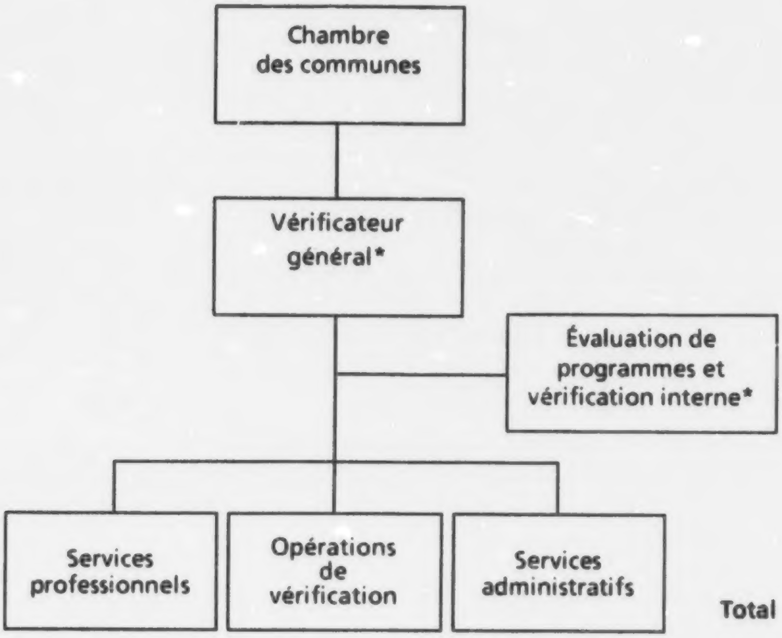


| | Services professionnels | Opérations de vérification | Services administratifs | Total |
|---|---|---|---|---|
| Vérification législative ($000) | 4 309 | 30 397 | 8 262 | 42 968 |
| **Années-personnes** | | | | |
| Administration centrale | 59 | 354 | 139 | 552 |
| Régions | | 107 | | 107 |
| Total | 59 | 461 | 139 | 659 |

* Montant estimatif des dépenses et nombre d'années-personnes (9) inclus dans les données des Services administratifs.

## D. Perspective de planification

### 1. Contexte

La Loi sur le vérificateur général précise les responsabilités et les pouvoirs confiés au Bureau du vérificateur général. Le Comité des comptes publics, dans le rapport qu'il a présenté à la Chambre des communes le 13 juin 1984, a recommandé que l'on modifie la Loi sur le vérificateur général de manière à ce que ce dernier puisse présenter plus fréquemment des rapports au Parlement. Cette modification n'augmenterait pas le volume de travail du Bureau.

Les facteurs qui peuvent avoir une incidence importante sur le travail du Bureau sont les suivants:

- l'accroissement des recettes et des dépenses du gouvernement;
- l'accroissement de l'étendue et de la complexité des opérations du gouvernement et l'accroissement du nombre de missions de vérification auprès des sociétés d'État;
- des modifications à la structure de l'administration fédérale;
- la modification de la nature et de la qualité des normes de comptabilité et de communication de l'information en vigueur au gouvernement;
- la modification de la qualité des systèmes financiers et des systèmes de contrôle de gestion en vigueur dans les ministères et les organismes du gouvernement, notamment l'élargissement des services de vérification interne et d'évaluation de programmes.

L'un des secteurs d'activité du gouvernement, celui des entités propriété de l'État, s'est étendu au cours des dernières années. En outre, le vérificateur général s'est vu confier des responsabilités supplémentaires à la suite de l'adoption du projet de loi C-24 et de l'entrée en vigueur, le 1er septembre 1984, des dispositions de ce texte de loi venant modifier la Loi sur l'administration financière.

Le vérificateur général, par exemple, sera nommé, au plus tard le 1er janvier 1989, vérificateur, ou covérificateur, d'un autre groupe de 10 sociétés d'État. On ne connaît pas encore la date exacte de ces diverses nominations et il nous est impossible, pour le moment, de préciser leur incidence sur les ressources du Bureau au cours des années qui suivront.

### 2. Initiatives

Aux activités de vérification habituelles du Bureau s'ajoutent, pour 1985-1986, quatre grands projets:

**Sociétés d'État:** Le Bureau s'était donné comme mission, en 1984-1985, de continuer d'exiger des sociétés d'État qu'elles rendent mieux compte de leurs activités. Compte tenu de l'entrée en vigueur, le 1er septembre 1984, des modifications à la Loi sur l'administration financière, notre Bureau se voit obligé d'accroître le volume des travaux de vérification qu'il doit effectuer auprès des sociétés d'État dont il est, ou dont il sera, le vérificateur attitré.

Notre Bureau, afin de bien s'acquitter de ces responsabilités, est à mettre au point les méthodes et les programmes de formation requis et accroîtra le nombre de personnes affectées à la vérification des sociétés d'État (voir les pages 18 et 19).

**Rapports:** Le Bureau continuera de défendre l'idée qu'il serait utile de présenter les rapports des vérifications intégrées et les rapports des autres vérifications au moment le plus opportun. Trop souvent l'information présentée dans le Rapport annuel du vérificateur général n'a plus guère de pertinence au moment où le Comité des comptes publics termine son examen du Rapport. Des modifications à la Loi sur le vérificateur général, si jamais le Parlement décide de donner suite à la requête du Comité des comptes publics, pourraient permettre au Bureau de présenter les résultats de vérifications importantes dès la fin de ces travaux sans accroître pour autant le volume des travaux de vérification que doit effectuer le Bureau.

**Vérification informatisée des comptes:** L'informatisation croissante des systèmes d'information financière oblige les vérificateurs à mieux connaître et à mieux comprendre l'utilisation des ordinateurs. Le Bureau, afin de relever le défi de la vérification dans un cadre informatique, mettra sur pied un programme dans le cadre duquel seront recrutés d'autres spécialistes de l'informatique et seront donnés des cours de formation en ce domaine à ses vérificateurs. Ce programme prévoit l'affectation chaque année auprès de la Direction de la vérification informatique, à des fins de formation, de quelque 10 vérificateurs. Une fois ce stage terminé, les vérificateurs retourneront auprès de leur équipe de vérification et devraient normalement être en mesure d'effectuer la vérification des systèmes informatisés (voir pages 19, 20 et 21).

**Organisation du BVG:** Le 4 septembre 1984 entrait en vigueur une restructuration du Bureau du vérificateur général dans le cadre de laquelle tous les travaux de vérification ont été confiés à une seule direction générale et ont été créés des groupes de vérification à qui l'on a confié, en permanence, la responsabilité de divers ministères ou de divers sujets d'examen. Au cours du prochain exercice, un certain nombre de modifications seront apportées aux systèmes d'information de gestion afin de les adapter à la nouvelle structure.

Cette nouvelle structure organisationnelle donne aux groupes de vérification et aux vérificateurs généraux adjoints des responsabilités accrues en ce qui concerne la réalisation des travaux de vérification et elle permettra aux sous-vérificateurs généraux de disposer de plus de temps pour aider le vérificateur général à planifier, gérer et contrôler le travail de vérification effectué par la Direction générale des opérations de vérification.

3. **Efficacité du Programme**

L'efficacité du travail du Bureau est fonction de la mesure dans laquelle ce travail permet à la Chambre des communes de mieux examiner les programmes et les activités financières du gouvernement. Le Comité des comptes publics (CCP) examine le Rapport annuel; il en choisit certaines parties pour un examen plus détaillé. Des représentants des organismes vérifiés et du Bureau sont appelés à témoigner devant le comité, lequel, après avoir tenu une série d'audiences, fait rapport à la Chambre des communes. Les procès-verbaux des audiences et les rapports du CCP indiquent l'importance que ce dernier attache à certaines des questions signalées dans le Rapport annuel. En outre, dans ses rapports, le comité présente ses recommandations sur la manière dont l'organisme vérifié, les organismes centraux ou certains ministères devraient agir pour donner suite aux observations du vérificateur général.

Le Bureau, afin de mesurer son efficacité, analyse attentivement les commentaires du CCP (et, bien sûr, ceux de tous les députés de la Chambre des communes) en ce qui a trait aux questions présentées dans le Rapport annuel du vérificateur général. Cette analyse a surtout pour but de fournir au vérificateur général l'assurance que les questions qu'il juge importantes le sont également pour les députés.

Les représentants du Bureau ont également des entrevues avec les membres actuels ou avec d'anciens membres du Comité des comptes publics afin de savoir s'ils jugent utile l'information fournie dans le Rapport annuel et afin d'obtenir des suggestions sur la manière d'améliorer ce Rapport. Par exemple, les membres du comité interrogés au cours de 1981 et de 1982 jugeaient, de manière générale, satisfaisante la qualité du Rapport mais s'interrogaient sur l'à-propos de l'information qu'il présentait.

Nous avons indiqué précédemment que le Comité des comptes publics s'est penché sur cette question en 1984. Dans son cinquième rapport (13 juin 1984) il recommandait à la Chambre des communes que le vérificateur général soit autorisé à présenter plus fréquemment des rapports à la Chambre des communes. Cette recommandation n'augmenterait pas le volume de travail du Bureau; elle établirait pour ce dernier des modalités plus efficientes et plus souples de communication de l'information au Parlement.

Plusieurs des points signalés dans le Rapport annuel du vérificateur général ont trait aux faiblesses des systèmes et des contrôles de gestion relevées au cours des vérifications. Chaque fois qu'il le peut, le Bureau formule des recommandations sur la manière de combler ces lacunes. Il appartient à la direction de l'entité de prendre les mesures correctives qui s'imposent, mais le Bureau a le devoir, professionnellement, d'évaluer la mesure dans laquelle la direction a tenu compte des observations et des recommandations formulées à la suite de la vérification. Le Bureau effectue des travaux de suivi qui lui permettent d'évaluer la mesure dans laquelle les faiblesses signalées ont été corrigées de manière satisfaisante et de vérifier si les recommandations formulées à la suite des vérifications précédentes ont donné des résultats. Ces

études de suivi permettent également de réévaluer les observations précédentes en tenant compte de l'évolution de la situation et de faire le point sur les questions signalées antérieurement dans les lettres à la direction.

Le Bureau possède également des systèmes et des contrôles qui lui permettent de vérifier si les vérificateurs effectuent leur travail en respectant les normes professionnelles. Il appartient, en premier lieu, au directeur principal chargé de la vérification de voir à ce que cette dernière soit achevée dans les délais prévus, sans dépassement des budgets établis et en conformité avec les normes reconnues. Des spécialistes effectuent des examens de la qualité afin de vérifier si les normes et les procédés ont été respectés. Des comités consultatifs de vérification fournissent des conseils aux directeurs principaux au fur et à mesure que progressent les travaux de vérification. Le contrôle final de l'application des politiques et de la qualité de toutes les vérifications appartient aux sous-vérificateurs généraux et aux vérificateurs généraux adjoints.

Des examens de la qualité après la vérification et les commentaires des organismes vérifiés permettent également d'effectuer une évaluation impartiale des travaux de vérification.

**4. Données sur le rendement et justification des ressources**

Il faut, pour établir les besoins en ressources du Bureau au cours d'une année, tenir compte des deux variables suivantes:

- le nombre, l'importance et la complexité des vérifications à effectuer au cours de l'année;
- l'étendue des examens à effectuer, pour chaque vérification, pour que soient respectées les normes de vérification et les normes de rédaction des rapports en vigueur au Bureau.

Les paragraphes qui suivent décrivent brièvement les genres de vérifications effectuées, l'étendue et l'importance de chacune, ainsi que l'incidence, sur le Bureau, d'événements récents.

Le vérificateur général, puisqu'il doit formuler chaque année une opinion sur les états financiers sommaires du gouvernement, doit effectuer certains travaux de vérification auprès de chaque ministère et organisme. Des vérifications sont également effectuées chaque année auprès d'autres entités dont les états financiers doivent être examinés par le vérificateur général. Toutes les vérifications à la suite desquelles le vérificateur formule une opinion sur les états financiers doivent être conçues de manière à respecter les exigences des normes de vérification généralement reconnues que préconise l'Institut Canadien des Comptables Agréés, normes que le vérificateur est tenu de respecter lorsqu'il lui faut fournir une opinion sur un ensemble d'états financiers. Entre autres exigences, ces normes demandent que soient soumis à des études, des évaluations et des sondages bien structurés, les contrôles internes sur lesquels le vérificateur s'appuiera subséquemment pour déterminer la nature, l'étendue et le calendrier

des procédés de vérification. Le Bureau possède une solide base de données empiriques sur les coûts des travaux requis pour formuler des opinions sur les états financiers et pour vérifier le respect des textes parlementaires régissant la perception des recettes et l'engagement des dépenses. Ces renseignements aident à l'établissement du budget des travaux qu'exige ce volet du mandat du Bureau.

Il y a eu accroissement du volume de travail du Bureau à la suite de l'entrée en vigueur, en septembre 1984, de la version modifiée de la Loi sur l'administration financière. En effet, le Bureau devra: vérifier, en vertu des modalités du paragraphe 153.1(2), l'information fournie dans les rapports trimestriels que le Conseil du Trésor doit présenter au Parlement et rédiger un rapport pertinent de vérification; effectuer, au moins tous les cinq ans, comme l'exige l'article 143, des examens spéciaux auprès de sociétés d'État; attester, en conformité avec les exigences de l'alinéa 139(1)b), l'exactitude des renseignements chiffrés présentés dans les rapports annuels des sociétés d'État.

Autres conséquences importantes, le Bureau devra recruter le personnel nécessaire et effectuer la planification requise pour assurer la mise en vigueur de la version modifiée de la Loi sur l'administration financière. Il faudra, afin de se plier aux nouvelles exigences de cette loi, réviser les méthodes et procédés actuels et en créer de nouveaux.

La réaffectation des ressources actuelles et un accroissement de l'efficience permettront au Bureau de combler 25 p. 100 des besoins supplémentaires au titre des années-personnes à l'égard des sociétés d'État. Il lui faudra, pour ce qui est du reste, augmenter son budget de 788 000 $ en 1985-1986 (augmentation incluant des frais de rémunération de 501 000 $ et neuf années-personnes).

Il faudra effectuer des travaux annuels d'attestation, en 1985-1986, auprès de 33 sociétés d'État et entreprendre des examens spéciaux auprès de neuf autres. Les plans actuels du Bureau prévoient que d'ici 1989-1990 des examens spéciaux auront été effectués, ou auront été amorcés, dans plus de 30 sociétés d'État.

Nous avons déjà indiqué que le vérificateur général sera, à partir du 1$^{er}$ janvier 1989, nommé vérificateur, ou covérificateur, d'un autre groupe de 10 sociétés d'État. Il est probable toutefois qu'il y aura échelonnement de ces nominations d'ici le 1$^{er}$ janvier 1989 et qu'il faudra, au cours de la période suivant chaque nomination, obtenir des ressources supplémentaires. Il n'est cependant pas encore possible de préciser le volume des ressources requises, ni le moment où elles devront être octroyées.

Le Bureau, en plus d'avoir à assumer de nouvelles responsabilités en ce qui a trait aux sociétés d'État, devra accroître sa capacité d'effectuer des vérifications dans un cadre informatique. Le monde connaît présentement un accroissement phénoménale de l'utilisation de l'informatique. Ce phénomène s'étend aussi à l'administration fédérale. Pratiquement tous les systèmes financiers du gouvernement sont informatisés d'une manière ou d'une autre. Avec l'apparition des micro-ordinateurs et des possibilités de gestion de réseau qu'ils offrent, l'entrée, le traitement et la consultation des données financières sont en voie de



61

devenir des techniques de plus en plus décentralisées et de plus en plus utilisées au sein de l'administration fédérale et des sociétés d'État.

Le Bureau, se voyant obligé de vérifier des systèmes de plus en plus complexes, a regroupé dans une unité centrale, afin de trouver solution à ce défi nouveau, une vingtaine de techniciens et de spécialistes de la vérification dans un cadre informatique. Cela n'a toutefois pas suffi pour répondre aux demandes de travaux de ce genre. Cette démarche nous a cependant permis d'acquérir connaissances et expérience en ce domaine. À notre avis, nous ne sommes pas encore en mesure, de manière générale, d'effectuer un nombre suffisant de vérifications dans ce cadre particulier.

Si l'on tient compte de ce qui se fait dans le secteur privé et au General Accounting Office des États-Unis et si l'on examine les normes établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés, l'on constate qu'il est devenu essentiel de nos jours, pour chaque vérificateur, de posséder une solide connaissance de la manière dont peut être utilisée l'informatique pour la vérification des systèmes financiers automatisés. Les grands cabinets d'experts-comptables dépensent des millions de dollars pour assurer la formation de leur personnel, mettre au point des logiciels de vérification et fournir des ordinateurs à leurs vérificateurs.

En conséquence, comme nous l'indiquons à la rubrique "Initiatives" (voir à la page 16), le Bureau a décidé de mettre sur pied en 1985-1986 un programme de formation intensive en vérification informatique. Ce programme prévoit offrir chaque année, à 10 vérificateurs, des cours de formation en vérification informatique; il s'étend sur une période de cinq ans.

Il nous faut, en plus de ce programme d'initiation à la vérification informatique, nous doter centralement des ressources nécessaires pour élaborer et donner les cours, fournir aux nouveaux spécialistes de la vérification informatique la supervision en cours d'emploi requise, améliorer les logiciels de manière à pouvoir utiliser plus efficacement le matériel informatique au cours des vérifications, fournir aux équipes de vérificateurs de meilleurs services d'aide à la programmation, effectuer des recherches et introduire de nouvelles techniques et de nouvelles ressources servant à la vérification informatique.

Nous prévoyons mettre en oeuvre ce programme, par étape, au cours des trois prochaines années. À cette fin, le Bureau recrutera, au cours de cette période, vingt-cinq autres vérificateurs. Il recrutera en 1985-1986 10 vérificateurs, au coût de 445 000 $, pour lancer le programme.

La mise en oeuvre de ce programme exigera l'engagement de frais non liés à la rémunération se chiffrant à quelque 774 000 $. Ces sommes serviront aux activités suivantes:

- les cours de vérification destinés aux cadres et aux vérificateurs hiérarchiques;
- la location d'heures machine auprès de bureaux de service de l'extérieur ou d'autres ministères fédéraux;

- les contrats d'aide technique, pour une période restreinte, requis pour les travaux de recherche et de mise au point des techniques et du matériel de vérification informatique.

Comme cela a déjà été indiqué, un certain nombre de vérifications, effectuées en conformité avec les dispositions du paragraphe 7(2) de la Loi sur le vérificateur général, visent surtout à relever les cas où des ministères et des organismes ont utilisé des deniers publics sans tenir dûment compte des principes d'économie ou d'efficience ou à signaler les cas où il n'existait pas de procédés satisfaisants pour mesurer l'efficacité des programmes. Comme le volume, la nature et la complexité des activités varient grandement d'un ministère à l'autre, le Bureau effectue des analyses qui lui permette de déterminer et d'examiner les questions les plus importantes de manière à ce que l'intérêt des sujets abordés justifie les ressources consacrées aux vérifications.

Le Bureau tient compte de tous les facteurs pertinents lorsqu'il lui faut choisir les points à vérifier. Voici certains des facteurs dont il tient compte:

- l'intérêt d'un programme ou d'une activité, compte tenu de l'importance des dépenses ou des recettes, des éléments d'actif ou de l'incidence sur le public;
- l'étendue des travaux récents effectués par le Bureau ou par d'autres vérificateurs;
- la durée des programmes ou des activités;
- l'intérêt du public ou du Parlement pour une activité;
- la possibilité d'aider les parlementaires dans leur examen des dépenses, des recettes et des activités du gouvernement.

L'étendue de ces vérifications doit permettre de satisfaire aux normes et aux procédés décrits dans le Manuel de vérification intégrée du Bureau, dans les guides de vérification et dans les bulletins de comptabilité et de vérification. Ces normes et procédés ont été mis au point avec l'aide d'organismes professionnels reconnus.

Il appartient aux directeurs principaux de voir à la planification de ces vérifications et à l'établissement des budgets appropriés. Les directeurs principaux tiennent alors compte du coût de travaux semblables effectués dans le passé, de l'existence de méthodes satisfaisantes d'examen, du personnel qualifié dont ils disposent ainsi que de la nature et de l'importance des questions que l'on désire vérifier.

Les vérificateurs généraux adjoints et les sous-vérificateurs généraux font un examen critique des plans et des budgets de vérification afin d'en vérifier la qualité et la pertinence. Ce processus d'examen critique permet au Bureau d'avoir la certitude que le volume des ressources utilisées est raisonnable et que les

vérifications effectuées permettront au vérificateur général de s'acquitter de manière économique, efficiente et efficace du mandat que lui confie la loi. L'écart entre les ressources prévues et les ressources requises pour une vérification donnée peut varier grandement, compte tenu de la situation observée au sein de l'organisme vérifié. Le déroulement de la vérification comporte divers points de contrôle qui permettent d'examiner le travail de vérification et de réévaluer les besoins en ressources et l'utilisation de ces dernières.

L'exécution des vérifications exige que le personnel possède la formation et les connaissances requises. Il doit être au courant de l'évolution des méthodes de vérification et de l'expérience acquise en ce domaine. Les services de formation et de perfectionnement permettent donc au personnel d'utiliser les techniques de vérification les plus modernes et les plus efficaces et le Bureau peut ainsi faire une utilisation optimale des ressources consacrées à la vérification.

Le tableau 4 décrit le rapport qui existe entre le nombre de vérifications prévues et les ressources requises (voir la liste des verifications à la section II, pages 34 et 35).

## Tableau 4: Besoins en ressources par sous-activité (1985-1986)

| | Nombre de vérifications prévues | | Budget des dépenses principal (en milliers de dollars) | | Pourcentage du total | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1985-1986 | 1984-1985 | 1985-1986 | 1984-1985 | 1985-1986 | 1984-1985 |
| 1. Vérifications | | | | | | |
| Vérifications annuelles permettant de formuler une opinion sur les états financiers sommaires du Canada | 86 | 70 | 10 292 | 8 845 | 23,9 | 21,8 |
| Vérifications effectuées en conformité avec les dispositions du paragraphe 7(2) de la Loi sur le vérificateur général - accent sur l'utilisation optimale des ressources | 36 | 45 | 11 750 | 12 370 | 27,4 | 30,5 |
| Vérifications annuelles auprès des sociétés d'État et d'autres entités | 92 | 88 | 8 958 | 7 865 | 20,8 | 19,3 |
| Examens spéciaux effectués auprès de sociétés d'État, en vertu de l'article 143 (LAF) | 9 | - | 775 | - | 1,8 | - |
| Autres travaux de vérification | - | 1 | - | 155 | - | 0,4 |
| Vérifications - total partiel | 223 | 204 | 31 775 | 29 235 | 73,9 | 72,0 |
| 2. Perfectionnement professionnel et élaboration des méthodes | | | 3 928 | 3 250 | 9,2 | 8,0 |
| 3. Services de soutien à la direction | | | 7 265 | 8 119 | 16,9 | 20,0 |
| TOTAL | | | 42 968 | 40 604 | 100,0 | 100,0 |

Notes afférentes au tableau 4:

1. Il est impossible de calculer le coût moyen des vérifications en divisant les ressources requises par le nombre de vérifications prévues. En effet, plusieurs vérifications s'étendent sur plus d'un an. Le coût total comprend le coût des travaux effectués au cours de l'année, le coût des travaux en voie de réalisation et le coût des études de suivi relatives aux travaux des années précédentes.

2. Le coût indiqué pour chaque secteur de la sous-activité "Vérifications" est basé sur les estimations établies avant le début des travaux de vérification. Les coûts réels varieront selon la situation observée au sein de l'organisation vérifiée.

3. Au cours de 1984, le Bureau a été restructuré de manière à regrouper toutes les activités de vérification. Les données relatives à la bibliothèque du Bureau, du fait de cette restructuration, sont désormais incluses dans celles de la sous-activité "Perfectionnement professionnel et élaboration des méthodes". En 1984-1985, les frais engagés pour la bibliothèque (environ 360 000 $) étaient inclus dans les données relatives à la sous-activité "Services de soutien à la direction".

4. La classification distincte de certaines vérifications et l'obligation d'effectuer de nouvelles vérifications, par exemple les examens spéciaux à effectuer auprès de sociétés d'État, expliquent l'augmentation du nombre de vérifications par comparaison à l'exercice 1984-1985 (19 vérifications de plus). Par contre, d'autres travaux de vérification, présentés séparément en 1984-1985, sont désormais inclus dans les vérifications annuelles auprès des sociétés d'État et d'autres entités.

## Section II
## Renseignements supplémentaires

### A. Analyse par article

### 1. Dépenses par article

**Tableau 5: Dépenses par article (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Personnel | | | |
| Traitements et salaires | 27 723 | 24 499 | 22 848 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 3 820 | 3 369 | 3 223 |
| | 31 543 | 27 868 | 26 071 |
| Biens et services | | | |
| Transports et communications | 2 525 | 2 708 | 2 535 |
| Information | 106 | 125 | 123 |
| Services professionnels et spéciaux | 7 112 | 7 527 | 6 747 |
| Location | 238 | 242 | 220 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 103 | 224 | 163 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 471 | 558 | 569 |
| Toutes autres dépenses | 10 | 4 | 4 |
| | 10 565 | 11 388 | 10 361 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 42 108 | 39 256 | 36 432 |
| Capital | | | |
| Construction et acquisition de machines et de matériel | 450 | 631 | 743 |
| Paiements de transfert | 410 | 358 | 337 |
| Total des dépenses | 42 968 | 40 245 | 37 512 |



67

## 2. Dépenses en personnel

**Tableau 6: Années-personnes projetées et provision pour le traitement**

| | Années-personnes projetées | | | Échelle des traitements actuelle | Provision pour le traitement annuel moyen 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 1985-1986 | 1984-1985 | 1983-1984 | | |
| **Gestion** | | | | | |
| Vérificateur général | 1 | 1 | 1 | - | 103 000 |
| Gestion | 156 | 155 | 144 | 46 850-96 300 | 64 982 |
| **Scientifique et professionnelle** | | | | | |
| Vérification | 259 | 235 | 164 | 27 934-68 070 | 39 069 |
| Bibliothéconomie | 4 | 4 | 4 | 19 782-50 712 | 29 950 |
| Autres | - | - | 1 | | |
| **Administration et service extérieur** | | | | | |
| Services administratifs | 28 | 30 | 24 | 13 912-57 987 | 33 535 |
| Gestion des systèmes d'ordinateurs | 12 | 9 | 6 | 18 766-61 433 | 32 956 |
| Gestion des finances | 10 | 20 | 69 | 13 853-57 980 | 33 535 |
| Services d'information | 4 | - | - | 13 579-57 980 | 39 965 |
| Organisation et méthodes | 20 | 18 | 15 | 13 520-57 980 | 35 258 |
| Gestion du personnel | 16 | 14 | 11 | 13 330-63 870 | 42 681 |
| Autres | 2 | 5 | 4 | 12 766-57 980 | 36 432 |
| **Technique** | | | | | |
| Dessin et illustrations | 3 | 2 | 2 | 15 557-40 310 | 25 037 |
| Techniciens divers | 2 | 2 | 2 | 12 635-55 682 | 28 670 |
| **Soutien administratif** | | | | | |
| Commis aux écritures et aux règlements | 94 | 85 | 82 | 12 932-31 743 | 21 930 |
| Traitement mécanique des données | 1 | 2 | 1 | 13 352-37 130 | 22 214 |
| Secrétariat, sténographie et dactylographie | 47 | 58 | 55 | 12 636-31 946 | 22 297 |
| **Exploitation** | | | | | |
| Manoeuvres et hommes de métier | - | - | 2 | - | - |
| Services divers | - | - | 1 | - | - |

## Notes afférentes au tableau 6

Le BVG est un employeur distinct et il utilise des niveaux différents de classification pour ses gestionnaires. Le personnel du Programme de permutation des cadres est inclus dans la catégorie "gestion".

Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes projetées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1984. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

L'augmentation du nombre d'années-personnes en 1985-1986 est attribuable au fait que le Bureau doit accroître ses services de vérification. En effet, les modifications à la Loi sur l'administration financière demandent au Bureau d'élargir l'étendue de ses travaux de vérification auprès des sociétés d'État régies par cette loi et d'effectuer des examens spéciaux (vérifications de l'utilisation optimale des ressources) auprès de ces sociétés. Cette augmentation du nombre d'années-personnes s'explique également par la nécessité pour le Bureau d'accroître sa capacité d'effectuer des vérifications dans un cadre informatique.

### 3. Paiements de transfert

**Tableau 7: Ventilation des paiements de transfert (en milliers de dollars)**

| | Budget des dépenses 1985-1986 | Prévu 1984-1985 | Réel 1983-1984 |
|---|---|---|---|
| Subvention: | | | |
| Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques | 4 | 4 | - |
| Contribution: | | | |
| Fondation canadienne pour la vérification intégrée | 406 | 354 | 337 |

**Subvention:** L'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) est un organisme non gouvernemental auquel peut adhérer tout pays membre des Nations unies ou tout pays membre d'un de ses organismes spécialisés et reconnus. L'objectif de cette organisation est de promouvoir, entre les pays membres, l'échange d'idées et la communication de l'expérience acquise dans le domaine de la comptabilité publique et du contrôle financier. Le Bureau du vérificateur général représente le Canada au sein de cette organisation. Les membres de l'INTOSAI doivent verser une aide financière à l'organisation selon un barème préétabli de cotisations.

**Contribution:** La Fondation canadienne pour la vérification intégrée, constituée en 1980, est un organisme coopératif qui s'occupe de recherches fondamentales et appliquées dans le domaine de la vérification et qui assure l'échange et la diffusion, entre associations professionnelles, de renseignements sur la vérification intégrée. Il fait également office d'organisme consultatif auprès des gouvernements et offre des programmes de perfectionnement aux spécialistes de la vérification intégrée.

La contribution versée par le Bureau du vérificateur général représente un montant égal à celui d'une cotisation de membre bienfaiteur.

**B. Analyse des coûts**

**1. Tableau 8: Coûts du Programme (en milliers de dollars)**

| | Dépenses 1985-1986 | Plus autres coûts* | Moins: Rentrées portées en recettes | Coût net total | Total 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|
| Programme - Vérificateur général | 42 968 | 3 591 | 170 | 46 389 | 44 303 |

*Autres coûts: (en milliers de dollars)

- locaux fournis gratuitement par le ministère des Travaux publics; 3 096
- autres services fournis gratuitement par d'autres ministères. 495

Recettes:

- services et frais de service (travaux de vérification effectués pour le compte d'organismes internationaux) 136
- recettes non fiscales (remboursement de dépenses engagées au cours d'exercices précédents) 34



71

## BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
### 1. UTILISATION DES FONDS:
### RESSOURCES HUMAINES, DÉPLACEMENTS, RESSOURCES MATÉRIELLES

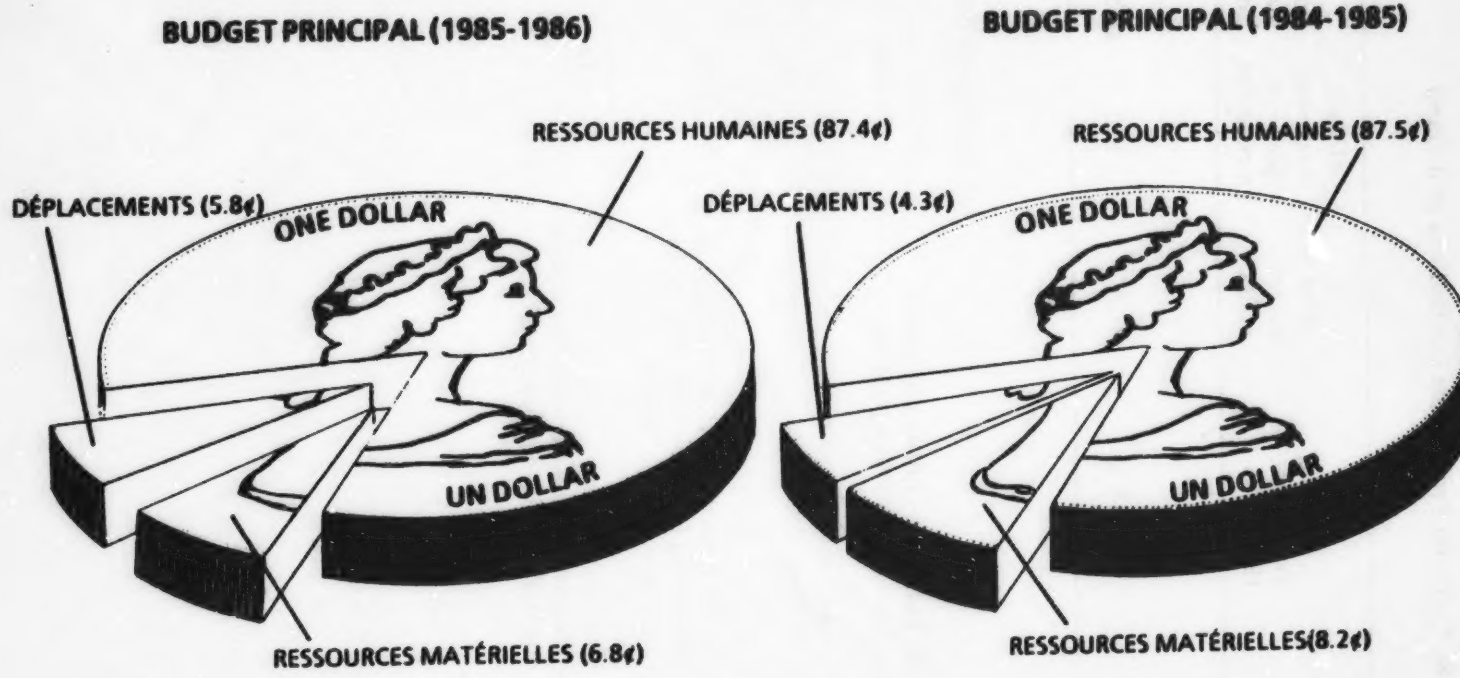


(RESSOURCES HUMAINES = TRAITEMENTS ET AVANTAGES SOCIAUX; PROGRAMME DE PERMUTATION DES CADRES; CONTRATS POUR DES PÉRIODES RESTREINTES)

(DÉPLACEMENTS = FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE RÉINSTALLATION)

(RESSOURCES MATÉRIELLES = FOURNITURES, CONTRIBUTIONS, ETC.)

**Articles importants de la Loi sur le vérificateur général qui se rapportent au mandat de ce dernier**

Article 5. Le vérificateur général est le vérificateur des comptes du Canada, y compris ceux qui ont trait au Fonds du revenu consolidé et, à ce titre, il effectue les examens et enquêtes qu'il juge nécessaires pour lui permettre de faire rapport comme l'exige la présente loi.

Article 6. Le vérificateur général examine les différents états financiers qui doivent figurer dans les comptes publics en vertu de l'article 55 de la Loi sur l'administration financière et tous autres états que lui soumet le ministre des Finances pour vérification; il indique si les états sont présentés fidèlement et conformément aux conventions comptables énoncées pour l'administration fédérale et selon une méthode compatible avec celle de l'année précédente; il fait éventuellement des réserves.

Article 7.(1) Le vérificateur général prépare à l'intention de la Chambre des communes un rapport annuel dans lequel

a) il fournit des renseignements sur les activités de son bureau; et

b) il indique s'il a reçu, dans l'exercice de ses activités, tous les renseignements et éclaircissements réclamés.

Article 7.(2) Dans le rapport mentionné au paragraphe (1), le vérificateur général signale tout sujet qui, à son avis, est important et doit être porté à l'attention de la Chambre des communes, notamment les cas où il a constaté que

a) les comptes n'ont pas été tenus d'une manière fidèle et régulière ou des deniers publics n'ont pas fait l'objet d'un compte rendu complet ou n'ont plus été versés, lorsque cela est légalement requis au Fonds du revenu consolidé;

b) les registres essentiels n'ont pas été tenus ou les règles et procédures utilisées ont été insuffisantes pour sauvegarder et contrôler les biens publics, assurer un contrôle efficace des cotisations, du recouvrement et de la répartition régulière du revenu et assurer que les dépenses effectuées ont été autorisées;

c) des sommes d'argent ont été dépensées à d'autres fins que celles auxquelles le Parlement les avait affectées;

d) des sommes d'argent ont été dépensées sans égard à l'économie ou à l'efficience; ou

e) des procédures satisfaisantes n'ont pas été établies pour mesurer et faire rapport sur l'efficacité des programmes dans les cas où elles peuvent convenablement et raisonnablement être mises en oeuvre.



73

**Article 8.(1) Le vérificateur général peut adresser un rapport spécial à la Chambre des communes sur toute affaire d'une importance et d'une urgence telles qu'elle ne saurait, à son avis, attendre la présentation du rapport annuel.**

**Article 11. Le vérificateur général peut, à la demande du gouverneur en conseil et s'il estime que la mission n'entrave pas ses responsabilités principales, faire une enquête et dresser un rapport sur toute question relative aux affaires financières du Canada ou aux biens publics, ainsi que sur toute personne ou organisation qui a reçu ou sollicité l'aide financière du gouvernement du Canada.**

**Articles importants de la partie XII de la Loi sur l'administration financière qui traitent du mandat du vérificateur général.**

Article 139.(1) Chaque société d'État mère fait établir un rapport annuel de vérification à l'égard de ses opérations et de celles de ses filiales à cent pour cent, en conformité avec les règlements; le rapport porte sur:

a) les états financiers visés à l'article 138;

b) les renseignements chiffrés qui doivent faire l'objet d'une vérification en conformité avec le paragraphe (5).

Article 139.(2) Le rapport visé au paragraphe (1) est adressé au ministre de tutelle et comporte notamment les éléments suivants:

a) des énoncés distincts indiquant si, de l'avis du vérificateur:

(i) les états financiers sont présentés fidèlement en conformité avec les principes comptables généralement admis appliqués d'une façon compatible avec celle de l'année précédente,

(ii) les renseignements chiffrés sont précis dans tous leurs aspects importants et, s'il y a lieu, ont été préparés d'une façon compatible avec celle de l'année précédente,

(iii) les opérations de la société et de ses filiales qui ont été portées à sa connaissance au cours de l'établissement de son rapport ont été effectuées en conformité avec la présente partie et ses règlements, la charte et les règlements administratifs de la société ou des filiales et les instructions qui ont pu être données à la société;

b) la mention des autres questions qui relèvent de sa compétence dans le cadre de l'établissement du rapport et qu'il estime devoir être portées à l'attention du Parlement.

Article 141.(2) À partir du 1er janvier 1989, le vérificateur général du Canada est nommé par le gouverneur en conseil vérificateur ou covérificateur de chaque société d'État mère mentionnée à la Partie I de l'annexe C; toutefois, il a le droit de refuser le mandat.

Article 143.(1) Chaque société d'État mère fait faire un examen spécial de ses opérations et de celles de ses filiales à cent pour cent afin de déterminer si les systèmes et les pratiques visés à l'alinéa 138(1)b) étaient, pendant la période concernée, tenus de façon à garantir, dans la mesure du possible, que:

a) ses actifs et ceux de ses filiales soient protégés et contrôlés;

b) la gestion de ses ressources financières, humaines et matérielles soit économique et efficace et ses opérations et celles de ses filiales soient efficaces.

Article 143.(2) Un examen spécial doit avoir lieu au moins tous les cinq ans; des examens spéciaux complémentaires peuvent avoir lieu à la demande du gouverneur en conseil, du ministre de tutelle ou du conseil d'administration de la société d'État.

Article 145. Le vérificateur et l'examinateur d'une société d'État peuvent à tout moment consulter le vérificateur général du Canada sur tout point qui relève de la vérification ou de l'examen spécial; ils doivent le consulter à l'égard de toute question qui, à leur avis, devrait être portée à l'attention du Parlement en vertu de l'alinéa 139(2)b) ou des paragraphes 143(10) ou (11).

Article 153.1 (1) Le président du Conseil du Trésor fait déposer devant chaque chambre du Parlement un exemplaire du rapport indiquant, quant à chaque trimestre d'une année civile, les résumés et les rapports annuels dont la présente partie prévoit le dépôt au cours du trimestre, les délais dans lesquels ils devaient être déposés et les dates de leur dépôt.

Article 153.1 (2) Le vérificateur général du Canada atteste, dans son Rapport annuel au Parlement, l'exactitude des renseignements que contient chaque rapport trimestriel.

Il faut en outre souligner que le vérificateur général utilisera les travaux des vérificateurs internes des sociétés qu'il vérifie s'il le juge à propos.



75

2. LISTE DES VÉRIFICATIONS (1985-1986)

Par groupe de vérification (DVG)

| | Type de vérification* 1 | 2 | 3 |
|---|---|---|---|
| **TRANSPORTS, DÉFENSE NATIONALE ET AFFAIRES EXTÉRIEURES** | | | |
| ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT | | | X |
| ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS, LIMITÉE | | | X |
| AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL | X | | |
| BUREAU CANADIEN DE LA SÉCURITÉ AÉRIENNE | X | | |
| CAISSE D'ASSISTANCE DU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES | | | X |
| CAISSE DE BIEN-ÊTRE DE L'ARMÉE CANADIENNE | | | X |
| CAISSE DE BIENFAISANCE DE L'AVIATION ROYALE CANADIENNE | | | X |
| CAISSE DE BIENFAISANCE DE LA MARINE ROYALE CANADIENNE | | | X |
| CANADIAN NATIONAL (WEST INDIES) STEAMSHIPS LIMITED | | | X |
| CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL | | | X |
| COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS | X | X | |
| CONSTRUCTION DE DÉFENSE (1951) LIMITÉE | | | X |
| CORPORATION COMMERCIALE CANADIENNE | | | X |
| ÉTUDE SUR LA GESTION FINANCIÈRE | | X | |
| FONDS DE BIENFAISANCE DE L'ARMÉE | | | X |
| FONDS RENOUVELABLE DES AÉROPORTS AUTONOMES ET SERVICES AU SOL CONNEXES | X | | |
| INSTITUT CANADIEN POUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ MONDIALES | | | X |
| LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE | X | | |
| LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE | | | X |
| LE BUREAU DE L'ADMINISTRATEUR DE L'OFFICE DU TRANSPORT DU GRAIN | X | | |
| MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE | X | X | |
| MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES | X | X | |
| MINISTÈRE DES TRANSPORTS | X | X | |
| PROGRAMME D'ENTRAÎNEMENT DES FORCES AÉRIENNES ALLEMANDES DU CANADA | | | X |
| PROGRAMME DES SERVICES DE CAMP D'ENTRAÎNEMENT DE L'ARMÉE ALLEMANDE | | | X |
| SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS | | | X |
| **EMPLOI, AFFAIRES CULTURELLES, JUSTICE ET AFFAIRES JURIDIQUES** | | | |
| ARCHIVES PUBLIQUES DU CANADA | X | | |
| BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA | X | | |
| BUREAU DE LA COORDONNATRICE SITUATION DE LA FEMME | X | | |
| BUREAU DU COMMISSAIRE À LA MAGISTRATURE FÉDÉRALE | X | | |
| BUREAU DU COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES | X | | |
| CAISSE DE PENSION DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA (PERSONNES À CHARGE) | | | X |
| CAISSE FIDUCIAIRE DE BIENFAISANCE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA | | | X |
| COMMISSARIATS À L'INFORMATION ET À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE | X | | |
| COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE | X | | |
| COMMISSION D'APPEL DE L'IMMIGRATION | X | | |
| COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE | X | X | |
| COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA | X | X | |
| COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT DU CANADA | X | | |
| COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES | X | | |
| COMMISSION SUR LA DÉTERMINATION DE LA PEINE | X | | |
| COMPTE D'ASSURANCE-CHÔMAGE | | | X |
| CONSEIL CANADIEN DES RELATIONS DU TRAVAIL | X | | |
| CONSEIL CONSULTATIF DE LA SITUATION DE LA FEMME | X | | |
| CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES | | | X |
| CONSEIL DES ARTS DU CANADA | | X | X |
| CORPORATION DU CENTRE NATIONAL DES ARTS | | | X |
| COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT | X | | |
| COUR FÉDÉRALE DU CANADA | X | | |
| COUR SUPRÊME DU CANADA | X | | |
| GENDARMERIE ROYALE DU CANADA | X | | |
| MINISTÈRE DE LA JUSTICE | X | X | |
| MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET L'IMMIGRATION | X | | |
| MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL | X | | |
| MINISTÈRE DU TRAVAIL | X | | |
| MONNAIE ROYALE CANADIENNE | | | X |
| MUSÉES NATIONAUX DU CANADA | | | X |
| SECRÉTARIAT DE L'ÉTAT DU CANADA | X | X | |
| SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ | X | | |
| SERVICE PÉNITENCIER CANADIEN | X | X | |

| | Type de vérification* 1 | 2 | 3 |
|---|---|---|---|
| **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SCIENCES ET TECHNOLOGIE** | | | |
| AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER | X | | |
| BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT | X | | |
| CANAGREX | | | X |
| COMMISSION CANADIENNE DES GRAINS | | | X |
| COMMISSION CANADIENNE DU LAIT | | | X |
| COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'INDUSTRIE CANADIENNE DE LA CHASSE AU PHOQUE | X | | |
| COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE | X | | |
| COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES PRATIQUES DE COMMERCIALISATION DANS L'INDUSTRIE DES POMMES DE TERRE DANS L'EST DU CANADA | X | | |
| COMMISSION SUR LES PRATIQUES RESTRICTIVES DU COMMERCE | X | | |
| COMPTE DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST | X | | |
| CONSEIL CANADIEN DES NORMES | | | X |
| CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES | X | | |
| CONSEIL DES RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE | | | X |
| CONSEIL DES SCIENCES DU CANADA | | | X |
| CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA | | | X |
| CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA | X | | |
| CORPORATION D'INVESTISSEMENTS AU DÉVELOPPEMENT DU CANADA | | | X |
| DÉPENSES DE FIN D'ANNÉE | | X | |
| MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE | X | X | |
| MINISTÈRE DE LA CONSOMMATION ET DES CORPORATIONS | X | X | |
| MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT | X | X | |
| MINISTÈRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE | X | X | |
| MINISTÈRE DES COMMUNICATIONS | X | | |
| MINISTÈRE D'ÉTAT CHARGÉ DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE | X | | |
| MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS | X | X | |
| OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE | | | X |
| OFFICE DE STABILISATION DES PRIX AGRICOLES | | | X |
| OFFICE DES PRIX DES PRODUITS DE LA PÊCHE | | | X |
| OFFICE DES PRODUITS AGRICOLES | | | X |
| SOCIÉTÉ CANADIENNE DE BREVETS ET D'EXPLOITATION LIMITÉE | | | X |
| SOCIÉTÉ DE CAISSE DE RETRAITE DES COMMISSIONS INTERNATIONALES | | | X |
| SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP BRETON | X | | |
| SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE | | | X |
| SUIVI DU PPCG | | X | |
| **ÉNERGIE ET DÉVELOPPEMENT DU NORD** | | | |
| ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE | | | X |
| ADMINISTRATION DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST | | | X |
| ADMINISTRATION DU PÉTROLE ET DU GAZ DES TERRES DU CANADA | X | | |
| ADMINISTRATION DU PIPE-LINE DU NORD | | | X |
| ADMINISTRATION DU TERRITOIRE DU YUKON | | | X |
| AGENCE DE SURVEILLANCE DU SECTEUR PÉTROLIER | | | X |
| COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE | X | | |
| COMMISSION DES INDEMNITÉS D'ACCIDENTS DU TRAVAIL DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST | | | X |
| COMMISSION D'ÉNERGIE DES TERRITOIRES DU NORD CANADIEN | | | X |
| CORPORATION PLACE DU HAVRE CANADA | | | X |
| FONDS D'INDEMNISATION DES ACCIDENTÉS DU TRAVAIL DU YUKON | | | X |
| MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES | X | X | |
| MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN | X | X | |
| OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE | X | | |
| OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE (TABLEAUX DES COÛTS RECOUVRABLES) | | | X |
| PAIEMENTS D'INCITATION À L'EXPANSION DES MARCHÉS | | | X |
| PETRO-CANADA (CRÉDITS) | X | | |
| PROGRAMMES DE LA TARIFICATION PÉTROLIÈRE ET D'INDEMNISATION | | | X |
| REDEVANCE D'EXPORTATION SUR LE PÉTROLE, COMPTE DU PARTAGE DU REVENU | | | X |
| RÉGIE DES ALCOOLS DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST | | | X |
| RÉGIE DES ALCOOLS DU YUKON | | | X |
| SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST | | | X |
| SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DU YUKON | | | X |
| SOCIÉTÉ DU PORT DE VANCOUVER | | | X |
| URANIUM CANADA LIMITÉE | | | X |

| | Type de vérification* 1 | 2 | 3 |
|---|---|---|---|
| **SERVICES GOUVERNEMENTAUX** | | | |
| CENTRE CANADIEN D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL | | | X |
| COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE | | | X |
| CORPORATION DE DISPOSITION DES BIENS DE LA COURONNE | | | X |
| FONDS RENOUVELABLES DE LA PRODUCTION DE DÉFENSE | X | | |
| MINISTÈRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES-PROGRAMMES DES APPROVISIONNEMENTS | X | X | |
| MINISTÈRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES-PROGRAMMES DES SERVICES | X | X | |
| MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS | X | | |
| PROTECTION DES BIENS PUBLICS | | X | |
| SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DES MUSÉES DU CANADA, INC. | | | X |
| SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA LIMITÉE | | | X |
| STATISTIQUE CANADA | X | | |
| **REVENU, FINANCES, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL** | | | |
| ADMINISTRATION DE PILOTAGE DE L'ATLANTIQUE | | | X |
| BUREAU DES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES | X | | |
| BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ | X | | |
| BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS | X | | |
| CABINET DU PREMIER MINISTRE | X | | |
| COMPTE DES RENTES SUR L'ÉTAT | X | | |
| COMPTE DU FONDS DES CHANGES | | | X |
| COMPTE DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA ET FONDS DE PLACEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA | | | X |
| CONSEIL DES RECHERCHES MÉDICALES | | | X |
| CONSEIL DU TRÉSOR (CONTRÔLEUR GÉNÉRAL) | X | | |
| CONSEIL DU TRÉSOR (SECRÉTARIAT) | X | | |
| DÉPENSE FISCALE (MANQUE À GAGNER) - APERÇU GÉNÉRAL | | X | |
| DÉPARTEMENT DES ASSURANCES | X | X | |
| FONDS CANADIEN DE RECHERCHES DE LA REINE ELIZABETH II | | | X |
| GOUVERNEUR GÉNÉRAL | X | | |
| GROUPE DE TRAVAIL PROVINCIAL | | | X |
| INSPECTEUR GÉNÉRAL DES BANQUES | X | | |
| LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT | X | | |
| LA CHAMBRE DES COMMUNES | X | | |
| LA COMMISSION DES RELATION DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE | X | | |
| LA COMMISSION DU TARIF | X | | |
| LE SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES | X | | |
| LE SÉNAT | X | | |
| LOTO CANADA INC. | | | X |
| MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL | X | X | |
| MINISTÈRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS | X | | |
| MINISTÈRE DES FINANCES | X | | |
| MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL (DOUANES ET ACCISE) | X | X | |
| MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL (IMPÔT) | X | X | |
| OFFICE CANADIEN DU POISSON SALÉ | | | X |
| OFFICE DU DÉVELOPPEMENT ET DES PRÊTS AUX MUNICIPALITÉS | | | X |
| ORGANISATION DES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE NORD-OUEST | | | X |
| RESTAURANT DU PARLEMENT | | | X |
| SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA | | | X |
| TRIBUNAL ANTIDUMPING | X | | |
| VÉRIFICATION DE L'ADMINISTRATION DES PENSIONS AU SEIN DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL | | X | |
| **SOCIÉTÉS D'ÉTAT** | | | |
| CONSEIL DE FIDUCIE DE LA CAISSE DE RETRAITE DE LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA | | | X |
| ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA, LIMITÉE | | | X |
| ÉTUDES SUR LES SOCIÉTÉS EN CO-PARTICIPATION | | X | |
| HÔPITAL GÉNÉRAL DE PANAMA (EACL) | | | X |
| SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES | | | X |
| SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT | X | | |
| SOCIÉTÉ RADIO-CANADA | | | X |

| | Type de vérification* 1 | 2 | 3 |
|---|---|---|---|
| **RÉGION DE MONTRÉAL** | | | |
| ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES LAURENTIDES | | | X |
| COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX | | | X |
| LES ARSENAUX CANADIENS LIMITÉE | | | X |
| LES PONTS JACQUES CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE | | | X |
| OFFICE CANADIEN DES PROVENDES | | | X |
| OFFICE NATIONAL DU FILM | | | X |
| ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE | | X | X |
| SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE CANADIENNE | | | X |
| SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA (LE VIEUX PORT DE MONTRÉAL) LIMITÉE | | | X |
| SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA (MIRABEL) LIMITÉE | | | X |
| SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA (VIEUX PORT DE QUÉBEC) INC. | | | X |
| TÉLÉGLOBE CANADA | | | X |
| **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES** | | | |
| VÉRIFICATION DES SERVICES DE DOTATION | | X | |
| **PROJETS SPÉCIAUX - RAPPORTS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL** | | | |
| ÉTUDE SUR LES RAPPORTS FINANCIERS DES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAUX | | X | |
| **EFFICACITÉ** | | | |
| CONTRÔLE DE L'EFFICACITÉ | | X | |
| **EFFICIENCE ET PROJETS D'IMMOBILISATIONS** | | | |
| PROJETS D'IMMOBILISATIONS | | X | |
| EFFICIENCE | | X | |
| **NOMBRE TOTAL DE VÉRIFICATIONS:** | 86 | 36 | 92 |

Aux vérifications susmentionnées s'ajouteront les examens spéciaux que nous entreprendrons auprès de neuf sociétés d'État.

* Type de vérifications

1. Vérifications annuelles permettant de formuler une opinion sur les état financiers du Canada
2. Vérifications permettant de signaler en priorité des questions relatives à l'utilisation optimale des ressources (art. 7 (2))
3. Vérifications annuelles auprès des sociétés d'État, et d'autres entités



Last Pg. 5177